Il nous semble inutile de nous expliquer longuement sur la raison d'être de ces *Tables* ou sur les détails de leur présentation matérielle.

Comme tous les travaux similaires, elles ont essentiellement pour but de grouper, sous un même vocable, tous les passages du *Dictionnaire de Théologie catholique* relatifs à une même question. Les vocables sont eux-mêmes classés dans l'ordre alphabétique, qui facilite toujours les recherches de qui n'a pas, dès l'abord, une idée très précise de la place traditionnellement réservée à tel ou tel détail dans un exposé méthodique de la construction théologique. De nombreux renvois aiguillent toujours le lecteur vers le mot ou la forme orthographique retenus par les *Tables* pour la présentation du personnage, du fait ou de la notion étudiés. Il suffira du reste au lecteur de feuilleter quelques pages pour constater que nous n'avons négligé aucun artifice d'ordre typographique pour rendre ces *Tables* aussi claires que possible.

Nous insisterons davantage sur l'esprit qui a présidé à leur rédaction et sur quelques incidences de la méthode suivie.

Les *Tables* ont été conçues dans un esprit avant tout théologique, cherchant à fournir, pour toutes les questions complexes abordées par les écrivains de toute époque, de toute école, et souvent par des hétérodoxes, une synthèse qui permette de reconstituer facilement la trame de ces enseignements, des réactions qu'ils ont provoquées et finalement de la doctrine formulée par l'Église pour clore le progrès de la tradition. Cet exposé synthétique nécessite parfois la réunion, sous un même vocable, de plusieurs articles disséminés dans le Dictionnaire; ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, sous le titre de *Pénitence*, sont rassemblées les indications relatives à l'*absolution*, la *confession*, la *contrition*, la *satisfaction*. Là aussi, des renvois, opportunément placés, permettent toujours au lecteur de s'orienter facilement.

Cet esprit synthétique — et théologique — exige aussi qu'à l'intérieur de chaque vocable des *Tables* soit suivi, en principe, l'ordre chronologique qui a présidé au développement des doctrines. Un groupement strictement alphabétique des noms propres ou des matières y aboutirait fatalement à des juxtapositions inadmissibles et déconcertantes. Les lecteurs du Dictionnaire ont une idée assez complète de l'évolution des doctrines à travers les âges pour approuver cette méthode et s'y rallier. Il va de soi, d'ailleurs, que l'ordre alphabétique des noms y a été gardé toutes les fois qu'il ne présentait pas ces inconvénients.

En principe, on a suivi dans ces *Tables* l'ordre adopté dans le Dictionnaire lui-même pour l'exposé de chaque article, et, aux idées qui y sont contenues, on a rapporté les éléments similaires dispersés dans les autres articles, afin de fournir un exposé doctrinal complet. Toutefois, le rédacteur des *Tables* ne s'est pas astreint à relever chaque mot ou chaque nom similaires : une table n'est pas une concordance, mais une indication méthodique d'idées.

On ne s'est pas contenté seulement de donner des références précises; on a indiqué, au besoin, l'idée principale qu'on doit y trouver. Enfin on a éliminé des *Tables* toute indication géographique, historique, politique, scientifique éventuellement donnée par un article du Dictionnaire, mais n'ayant pas un rapport étroit avec les sciences ecclésiastiques. Il faut savoir se borner.

***

Ce travail considérable, commencé depuis plus de quinze ans, est dû au patient dépouillement de M. Bernard Loth, l'auteur estimé de la première *Table analytique* (A à L) du présent Dictionnaire et le rédacteur des *Tables* du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique.* La confiance et l'approbation que lui ont données les directeurs de ces deux publications sont la meilleure preuve que nous ne nous trompions pas en faisant appel à sa compétence et la meilleure garantie de l'accueil bienveillant que les lecteurs réservent à son œuvre.

***

Bien que le Dictionnaire, tout au moins dans sa première partie, ait déjà vieilli, il ne pouvait être question d'entreprendre, dès maintenant, une nouvelle encyclopédie ou même de donner un *Supplément,* dans le genre du *Supplément au Dictionnaire de la Bible.* Il a donc été décidé d'insérer dans les *Tables* quelques compléments indispensables, principalement bio-bibliographiques, de mettre les articles des premiers volumes en harmonie avec le *Code de droit canonique* et d'esquisser, pour les quelques notices dont on a regretté l'absence dans le Dictionnaire, les grandes lignes d'un développement. Relativement nombreux au début, ces ajoutés iront vite en diminuant.

Un certain nombre de spécialistes ont bien voulu seconder dans cette tâche M. l'abbé A. Michel, ancien professeur de théologie aux Facultés catholiques de Lille, que quarante-deux années de collaboration au Dictionnaire ont merveilleusement préparé à une œuvre que lui facilitent les loisirs de la retraite. Inutile d'ajouter que M. Michel s'est spécialement appliqué à introduire une parfaite harmonie entre ces divers compléments et le travail de M. Loth, qu'il a bien voulu revoir intégralement.

***

A la fin des *Tables* sera dressée la liste des collaborateurs du Dictionnaire, avec indication de leurs articles. Dernier et juste hommage rendu par les éditeurs à tant d'éminents collaborateurs, dont beaucoup ont déjà disparu de la scène du monde. A tous ces bons ouvriers du Dictionnaire et des *Tables,* nous exprimons ici, une fois de plus, notre profonde reconnaissance.

A. A. Sedis	=	*Acta Apostolicæ Sedis.* Depuis le 1er janvier 1909. — Voir *A. S. Sedis.*
A. F.	=	*Analecta francescana*, Florence-Quaracchi, 1885 sq.
A. F. H.	=	*Archivum franciscanum historicum*, Florence-Quaracchi, 1908 sq.
A. I. A.	=	*Archivo ibero-americano*, Madrid, 1914 sq.
Anal. Boll.	=	*Analecta Bollandiana*, Paris, Bruxelles, 1882 sq.
Ang.	=	*Angelicum*, Rome, 1921 sq.
Ann. pont.	=	*Annuaire pontifical catholique*, éd. Battandier, Chardavoine, Odil, Paris, 1898 sq.
A. S.	=	*Acta Sanctorum...*, éd. des Bollandistes (de janvier au 10 novembre), 1643-1925, 63 vol. in-fol. Rééd. (jusqu'au t. XII d'octobre), Paris-Palmé, 1863-1867; un vol. de Tables, 1875.
A. S. Sedis	=	*Acta Sanctæ Sedis*, Rome, 1865-1908. — Voir *A. A. Sedis.*
B. C. S. R.	=	*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*, Paris, Bloud et Gay : une centaine de titres parus.
Beiträge...	=	*Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, Münster, 1891 sq. : coll. de monographies, fondée par Hertling et Baümker.
B. H. G.	=	*Bibliotheca hagiographica græca*, éd. des Bollandistes, Bruxelles, 2e éd., 1909.
B. H. L.	=	*Bibliotheca hagiographica latina*, éd. des Bollandistes, Bruxelles, 1898-1901. Supplément, 2e éd., 1911.
B. H. O.	=	*Bibliotheca hagiographica orientalis*, éd. des Bollandistes, Bruxelles, 1910.
Bibl.	=	*Biblica*, revue trimestrielle de l'Institut biblique pontifical, Rome, 1920 sq.
B. L. E.	=	*Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse, 1899 sq.
Byz.	=	*Byzantion*, Paris-Liège, 1925 sq.
Cath. Enc.	=	*The Catholic Encyclopedia*, New-York, 1907 sq.
Ceillier	=	Dom Rémy Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, [1729-1763, 23 vol.] et 1858-1864, 17 vol.
C. F.	=	*Collectanea francescana*, Assise, 1931 sq.
Chevalier, *B. B.*	=	U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age.* Bio-bibliographie, 2e éd., 1903-1907.
Chevalier, *T. B.*	=	U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age.* Topo-bibliographie, 1894-1903.
C. S. E. L.	=	*Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, publ. par l'Académie de Vienne, 1866 sq.
D. A. C. L.	=	*Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, éd. F. Cabrol, H. Leclercq, H. Marrou, Paris, 1903 sq.
D. A. F. C.	=	*Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, éd. A. d'Alès, Paris, 1924-1928, 4 vol. in-4°.
D. B.	=	*Dictionnaire de la Bible*, éd. F. Vigouroux, Paris, 1895-1912, 5 t. en 10 vol. in-4°.
D. B. F.	=	*Dictionnaire de Biographie française*, éd. J. Balteau, M. Barroux, M. Prevost, Roman d'Amat, Paris, 1929 sq.
D. B. S.	=	*Supplément au Dictionnaire de la Bible*, éd. L. Pirot et A. Robert, Paris, 1928 sq.
D. C. B.	=	*A Dictionary of christian biography, literature, sects and doctrines*, éd. W. Smith et H. Wace, Londres, 1877-1887, 4 vol. in-8°.
D. D. Can.	=	*Dictionnaire de Droit canonique*, éd. R. Naz, Paris, 1924 sq.
Delehaye, *Origines*	=	*Origines du culte des martyrs*, Bruxelles, 1912, in-8°; 2e éd., 1933.
Denz.-Bannw.	=	Denzinger, *Enchiridion symbolorum et definitionum...*, 10e éd. refondue par Bannwart, 1908; 14e éd. par Umberg, 1914.
D. H. G. E.	=	*Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, éd. Baudrillart, De Meyer-Van Cauwenberg, Paris, 1909 sq.
D. Soc.	=	*Dictionnaire de Sociologie*, Paris, 1931-1939 : 22 fasc. parus.
D. Sp.	=	*Dictionnaire de Spiritualité*, éd. M. Viller, Paris, 1932 sq.
D. T. C.	=	*Dictionnaire de Théologie catholique*, éd. Vacant, Mangenot, Amann, Paris, 1898 sq.
Duchesne, *Fastes*	=	Mgr L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 vol. in-8°, 1907-1915 [2e éd. pour les t. I et II].
Duchesne, *Origines*	=	L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1889.
E. B.	=	*Enchiridion biblicum*, publ. sous le contrôle de la Commission biblique pontificale, Rome, 1927.
E. F.	=	*Études franciscaines*, Paris, 1899-1940.
E. O.	=	*Échos d'Orient*, trimestriel, Paris, Bonne Presse, 1897 sq.
E. T. L.	=	*Ephemerides theologicæ Lovanienses*, Louvain, 1924 sq.
Fabricius, *B. G.*	=	*Bibliotheca græca*, éd. Harless, Hambourg, 1790-1809, 12 vol. in-4°.
Fabricius, *B. L.*	=	*Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, éd. Mansi, Florence, 1858 sq., 6 vol. in-8°.
F. F.	=	*La France franciscaine*, Paris, 1912-1940.
Fliche-Martin	=	*Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, 1934 sq., 24 vol. prévus.
G. A. L.	=	O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchl. Literatur*, 1901-1932, 5 vol.

Gr.	=	*Gregorianum*, Rome.
G. S. M.	=	Grabmann, *Geschichte der scholastischen Methode*, 1908-1911, 2 vol.
H. E.	=	*Historia ecclesiastica* (d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, de Bède, etc.).
Hefele-Leclercq	=	*Histoire des conciles*, par Mgr Hefele [et card. Hergenröther], trad. par Dom H. Leclercq, 1907-1921. Continuation, depuis le concile de Trente, par A. Richard, A. Michel, C. de Clercq et autres, 1930 sq.
H. L. Fr.	=	*Histoire littéraire de la France*, Paris, 1733 sq.; éd. Paulin Paris, 1865 sq.
Hurter	=	H. Hurter, *Nomenclator literarius theologiæ catholicæ*, 3ᵉ éd., Innsbruck, 1903-1913, 5 vol. in-8°.
Jaffé[1]	=	*Regesta pontificum Romanorum ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*, 2ᵉ éd. par W. Wattenbach, S. Löwenfeld, F. Kaltenbrunner, P. Ewald, 1885-1888, 2 vol. in-4°.
J. T. S.	=	*The Journal of Theological Studies*, Londres, Macmillan, 1900 sq.
K.	=	*Der Katholik*, Zeitschrift für kathol. Wissenschaft und kirchl. Leben, Mayence, 1821-1916.
Kittel	=	*Theologisches Wörterbuch zum N. T.*, Stuttgart, 1932 sq.
K. L.	=	*Kirchenlexikon*, de Wetze et Welte, 2ᵉ éd. par J. Hergenröther et F. Kaulen, Fribourg-en-Br., 1882 sq.
L. pont.	=	*Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, 1886-1892, 2 vol.
L. T. K.	=	*Lexikon für Theologie und Kirche*, éd. Mgr Buchberger, Fribourg-en-Br., 1930 sq., 10 vol. in-8°.
LXX	=	Version grecque de l'Ancien Testament par les Septante.
Manitius	=	Max Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, Munich, 1911-1931, 3 vol. in-8°.
Mansi	=	*Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence et Venise, 1759-1798, 31 vol. in-fol. (jusqu'en 1439). Réimpression et continuation par J.-B. Martin et L. Petit, Paris, 1901 sq., 53 vol. in-fol. parus.
M. F.	=	*Miscellanea francescana*, Rome, 1902 sq.
M. G. H.	=	*Monumenta Germaniæ historica*, Hanovre et Berlin, 1826 sq. Suit, en abrégé, l'indication de la section : *Scriptores*, *Scriptores rerum merovingicarum*, *Auctores antiquissimi*, *Leges*, *Epistolæ*, *Diplomata*, *Antiquitates*.
M. S. R.	=	*Mélanges de science religieuse*, Lille.
Naz, *Traité*	=	*Traité de Droit canonique*, publ. sous la direction de R. Naz, Paris, Letouzey, 1949, 4 vol. in-8°.
N. K. Z.	=	*Neue kirchliche Zeitschrift*, Leipzig.
N. R. Th.	=	*Nouvelle revue théologique*, Louvain, 1925 sq. (suite de la *Revue théologique*, 1869 sq.).
Pastor	=	L. von Pastor, *Geschichte der Päpste...*, Fribourg-en-Br., 1885 sq. et trad. franç. par Furcy-Reynaud, Poizat..., *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Age*, Paris, 1888 sq.
Ph. JB.	=	*Philosophisches Jahrbuch der Görresgesellschaft*, Fulda, 1888-1918.
P. G.	=	*Patrologie grecque* de Migne, Paris, 1857-1866, 166 vol. gr. in-8°.
P. L.	=	*Patrologie latine* de Migne, Paris, 1844-1855, 221 vol. in-8°.
P. O.	=	*Patrologia orientalis*, par R. Graffin et F. Nau, Paris, 1907 sq.
Potthast, *Reg.*	=	A. Potthast, *Regesta pontificum Romanorum..., 1198-1304*, Berlin, 1873 sq.; Paris, 1911 sq.
P. R. E.	=	*Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, éd. J.-J. Herzog et A. Hauck, 3ᵉ éd., Leipzig, 1896 sq.
P. Syr.	=	*Patrologia syriaca*, par R. Graffin, 1894 sq.
Quétif-Échard	=	*Scriptores ordinis prædicatorum*, 1719-1721, 2 vol.
R. A. M.	=	*Revue d'ascétique et de mystique*, Toulouse-Paris, 1920-1940.
R. Ap.	=	*Revue apologétique*, Paris, 1905-1940.
R. B.	=	*Revue biblique*, Jérusalem-Paris, 1892 sq.
R. Bén.	=	*Revue bénédictine*, Maredsous, 1884 sq.
R. C. F.	=	*Revue du clergé français*, Paris, 1895-1920.
Recherches	=	*Recherches de science religieuse*, Paris, 1910 sq.
R. H. E.	=	*Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, 1900 sq.
R. H. E. F.	=	*Revue d'histoire de l'Église de France*, Paris, 1910 sq.
R. H. F.	=	*Revue d'histoire franciscaine*, Paris, 1924-1931.
R. O. C.	=	*Revue de l'Orient chrétien*, Paris, 1896-1939.
R. Q. H.	=	*Revue des questions historiques*, Louvain, 1866 sq.
R. S. Phil.	=	*Revue des sciences philosophiques et théologiques*, Le Saulchoir, 1907 sq.
R. Sc. rel.	=	*Revue des sciences religieuses*, Strasbourg, 1921 sq.
R. T. A. M.	=	*Recherches de théologie ancienne et médiévale*, abbaye du Mont-César, Louvain, 1929 sq.
Sch.	=	*Scholastik*, Fribourg-en-Br.
Sommervogel	=	*Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles, 1890-1900, 9 vol. in-fol. Corrections et additions par E. Rivière, 1911-1914.
T. D. C. O.	=	Jugie, *Theologia dogmatica christianorum orientalium ab Ecclesia catholica dissidentium*, Paris, Letouzey, 1926-1935, 5 vol.
Th. Q.	=	*Theologische Quartalschrift*, Tubingue-Stuttgart, 1819 sq.
Tillemont	=	*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, Paris, 1693 sq.
T. U.	=	*Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur* (Gebhardt-Harnack-Schmidt), Leipzig, 1882 sq.
V. D.	=	*Verbum Domini*, publ. par l'Institut biblique pontifical, Rome, 1921 sq.
V. S.	=	*La Vie spirituelle*, Paris, 1919 sq.
Wadding	=	L. Wadding et G. Sbaralea, *Scriptores ordinis minorum*, Rome,1906 sq.
Wattenbach-Holtzmann	=	*Deutschlands Geschichtequellen im Mittelalter. Deutsche Kaizerzeit*, t. I, 1-4, 1939-1943.
X. Th.	=	*Xenia thomistica*.
Z. A. W.	=	*Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, Giessen, 1881 sq.
Z. N. W.	=	*Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, Giessen, 1900 sq.
Z. Th. K.	=	*Zeitschrift für Theologie und Kirche*, Tubingue, 1891 sq.
Z. W. T.	=	*Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie* (protestant), 1858-1913.

Les renvois marqués en PETITES CAPITALES visent un article du Dictionnaire; ceux indiqués en *italiques* renvoient à une notice des Tables. — Quand deux ou plusieurs références successives sont relatives au même tome, le numéro de ce dernier n'est pas répété.

AARON. Sacerdoce Juif (Ancien Testament). — Aaron, premier grand-prêtre de la loi juive; figure de Jésus-Christ [E. Mangenot], I, 1-7. — Voir *Sacerdoce*, § Sacerdoce juif (Ancien Testament).

Le personnage d'Aaron figure dans les documents jahwiste (J) et élohiste (E) du Pentateuque. Lévite et frère de Moïse, il est l'assesseur de ce dernier et occupe une place subordonnée dans le récit des plaies d'Égypte. Au désert, tandis que Moïse et Josué s'approchent de Dieu sur la montagne, Aaron et Hur deviennent chefs temporaires du peuple (Ex., XXIV, 13-14 [E]); pendant l'absence de Moïse, Aaron fait le veau d'or (Ex., XXXII, 1-5, 21-25 [E]). Plus tard, avec sa sœur Marie, Aaron dispute à Moïse le monopole des révélations divines (Num., XII [E]). Le document deutéronomique (D), sur la base probable des documents précédents, donne quelques détails sur la mort d'Aaron et sur son fils Éléazar, qui lui succède dans son office de prêtre (Deut., X, 6-7) : ce passage est important, puisqu'il montre que la tradition d'un sacerdoce héréditaire a une base en dehors du document sacerdotal (P).

C'est toutefois dans ce dernier qu'on assiste à une véritable promotion d'Aaron. Il coopère de plus près avec Moïse dans le récit des plaies (Ex., VII, 19 sq.; VIII, 5 sq., 16 sq.); les ordres de Dieu sont adressés à l'un et à l'autre conjointement (Ex., IX, 8-10; XII, 1, 43; Lev., XI, 1; XIII, 1; Num., II, 1); ensemble ils sont consultés par le peuple (Num., IX, 6; XV, 33) ou rebutés par ce dernier (Ex., XVI, 2; Num., XIV, 2). La spécialité d'Aaron est le sacerdoce (Ex., XXXI, 10; XXXV, 19; XXXVIII, 21; Lev., XIII, 2; Num., XVIII, 28; XVI, 46-48), que Moïse lui a conféré par une onction (Lev., VIII, 2). Ses fils héritent de ce sacerdoce (Ex., XXVIII, 41; XXIX, 1). Ils sont distingués des simples lévites, issus de Lévi, mais non d'Aaron, à qui sont confiées les besognes subalternes du sanctuaire.

Cette représentation est également celle du Chroniste, où les prêtres sont appelés « fils d'Aaron » (I Par., VI, 54, 57; XV, 4; XXIII, 28, 32; II Par., XIII, 9, 10; XXVI, 18; Neh., X, 38; XII, 47). Pour le Chroniste, les « fils d'Aaron » se divisent en deux familles : celle d'Éléazar (à laquelle se rattachent les Sadokites, qui firent le service du Temple de Jérusalem à partir de Salomon : I Par., VI, 50-53) et celle d'Ithamar (cf. I Par., XXIV).

Les questions soulevées par cette représentation sont nombreuses et nous essaierons d'y répondre à l'art. *Lévites*. Donnons ici le cheminement de la question. Il y eut un temps en Israël où le sacerdoce fut exercé en dehors de la tribu de Lévi; un temps où tous les Lévites furent considérés comme prêtres (Deut.); un temps où la suppression des prêtres des hauts-lieux (Josias, 621; II Reg., XXIII, 20) entérina la situation hors de pair du clergé de Jérusalem : ce clergé était constitué par les Sadokites, en place depuis Salomon (I Reg., I-II) et que Ez., XLIV, 15 reconnaît comme les seuls prêtres légitimes; Ez., XLIV, 10-14 confie les bas ministères du Temple aux autres fils de Lévi, c.-à-d. aux descendants des prêtres des hauts-lieux désaffectés; la dernière précision est celle du Code sacerdotal et du Chroniste, que nous venons d'exposer. A. GELIN.

AARON de Bistricz (Pierre-Paul). — Vie. Œuvres [P. Michel], I, 7.

ABA Ier LE GRAND (Mar), patriarche-catholicos nestorien de Séleucie. — Vie et activité, XI, 179-180, 208, 269-270; cité 261, 267. — Sur la foi de Nicée, XI, 290. — Christologie, XI, 298. — Version syriaque de la Bible (?), XV, 2721. — Sur le mariage, IX, 2332.

Les sources sont indiquées dans l'art. *Nestorienne (Église): Histoire de Mar Jabalaha; Synodicon orientale, Chronique de Séert*, dans la *P. O.*, surtout t. XIII, 407-504. — Jugie, *T. D. C. O.*, V, ajoute quelques indications sur la doctrine d'Aba; christologie, p. 172; rédemption, 254; célibat des évêques, 331; bigamie, polyandrie, consanguinité, 333. — Sur les canons attribués à Aba, voir Labourt, *Le christianisme dans l'empire perse*, p. 187, n. 2; 325, n. 2; Fliche-Martin, IV, 498-504.

ABA II, patriarche-catholicos nestorien de Séleucie. — Cité, XI, 191, 262. — Ouvrages, 281.

ABAD ou *Ibâd* ('Abd Allah Ibn). — Fondateur de la secte des abâdites, IX, 1629-31. — Opposition au soûfisme, XIV, 2455.

ABAGHA, chef mongol. — Et l'Église nestorienne, XI, 214-15. — Négociation avec Rome, XI, 221-224. — Mission de Gérard de Prato, XII, 2791.

ABAILARD. — Voir *Abélard*.

ABANDON. — Abandon à la volonté de Dieu, XIII, 1020-21. — Voir *Dieu*, § Volonté.

On consultera à ce sujet l'art. du P. Viller, dans *D. Sp.*, I, 2 sq. L'auteur distingue deux sortes d'abandon à Dieu : le vrai, le faux. Du vrai, il étudie les fondements scripturaires, les vertus qu'il suppose, ses limites, ses conditions et ses fruits. De la bibliographie, on peut extraire quelques indications d'ouvrages accessibles : S. François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, l. IX; *Entretiens spirituels*, II, XII, XV; Bossuet, *Discours sur l'abandon*, et, parmi les lettres de direction, en particulier celles à Mme d'Albert; A. Piry, *Le plus parfait*, Lyon, 1683, rééd. par le P. Noël, O. P., Paris, 1919; Mgr Gay, *De la vie et des vertus chrétiennes*, Paris, 9e éd., 1883, p. 357-394 (de l'abandon à Dieu); *Ami du clergé*, 6 févr. 1902, p. 106-117; avec réponse du P. Poulain, 26 juin, p. 565-568.

Le faux abandon a été étudié à l'art. QUIÉTISME, XIII, 1537-81.

ABANDONNÉS (Enfants). — Dans l'épigraphie chrétienne, V, 351. — Et la morale, VII, 1717-26.

ABARBANEL (Isaac), exégète juif. — Études et travaux, XII, 2625.

Sur sa vie et ses œuvres, voir *D. B.*, I, 15-16.

ABATE (J.). — Et l'indulgence de la portioncule, XII, 2608-09.

ABBACUM, *Avvacum, Avvakum*, protopope russe [N. Tolstoy], I, 7.

Adversaire des réformes de Nikon, XIV, 293-298. — Sa doctrine sur l'eucharistie, la Trinité, l'Incarnation, la descente aux enfers, attitude à l'égard des sacrements « nikoniens », 299-302. — Sur le Rascol dont il est fondateur, bibliogr., 303.

Nouv. éd. de ses œuvres (la meilleure), par Barskov et Smirnov, Leningrad, 1927. — Cf. Pierre Pascal, *Avvakum et les débuts du Raskol*, Paris, 1938.

ABBADIE (Jacques). — Vie. Œuvres [V. Oblet], I, 7-9. — Et Pascal (selon Monod), XI, 2194. — Apologétique, I, 1542, XV, 3455-57.

ABBAS ANTIQUUS. — Les pénalités frappant les usuriers, XV, 2366.

Sur cet auteur, voir *D. D. Can.*, art. *Abbas*, I, 1.

ABBASSIDES. — Et le mahométisme, IX, 1586-88, 1590. — Voir *Califat*.

ABBATE (Étienne). — Œuvres [L. Guilloreau], I, 9.

ABBAUDUS, *Abbaud*. — Œuvres [A. Vacant], I, 9-10. — Et la fraction de l'eucharistie, V, 1247, 1275, 1383.

ABBAYES. — Définition, XIII, 2165. — *Abbayes « nullius » :* Définition. Privilèges, I, 10-12, 14-17, 20-21. — Précisions sur les règles canoniques, *infra*, à l'art. *Abbés*.

ABBELOOS (Mgr Jean-Baptiste), orientaliste belge, 5e recteur de l'université catholique de Louvain, né à Goyck (Brabant), le 15 janv. 1836, décédé à Louvain, le 25 janv. 1906. — Envoyé à l'université de Louvain par le card. Sterckx, il y conquit ses grades en théologie et s'y spécialisa dans l'étude des langues et de la patro-

logie orientales. Au terme de ses études, il eut l'occasion de parfaire ses connaissances linguistiques à Londres, où il entra en contact avec l'érudit T. M. Wright et apprit à connaître les richesses du British Museum. Il publia successivement : *De vita et scriptis S. Iacobi, Batnarum Sarugi in Mesopotamia episcopi*, 1867; la *Chronique ecclésiastique* du maphrian jacobite Grégoire Bar Hebræus, en 3 vol., 1872-1877; les *Acta S. Maris*, 1885, et les *Acta Mar Kardoghi*, 1890. Au titre de ces diverses publications, J. Abbeloos appartient à l'école des syriacisants louvanistes, à laquelle se rattachent aussi T. Lamy, J. Forget, J. Chabot, J. Lebon, J. Vosté, R. Draguet, C. Van den Eynde, G. Garitte.

En 1887, J. Abbeloos, qu'un mauvais état de santé avait éloigné de l'enseignement, succéda à Mgr Pieraerts, comme 5e recteur de l'université catholique de Louvain depuis sa restauration, en 1834. Il garda ce poste jusqu'en 1898, année au cours de laquelle il démissionna. Une certaine pression de la part des autorités romaines ne fut pas, semble-t-il, étrangère à sa retraite. Son rectorat doit compter parmi les plus féconds et les plus distingués, mais, par son caractère indépendant, par son opposition au professeur Mercier, par la franchise franche et courageuse d'opinions démocratiques et flamingantes, il s'attira certaines inimitiés. Mgr Abbeloos intervint avec vigueur dans l'élaboration de la loi belge du 10 avr. 1890 sur le haut enseignement supérieur. Il s'acquit la gratitude de l'université par l'organisation d'une école de brasserie (1887), d'une école des sciences politiques et sociales (1892), d'une école des sciences commerciales et consulaires (1897), et par la création des doctorats en philologie germanique et romane (1894). Il semble avoir été particulièrement heureux dans le recrutement du corps professoral. C'est lui qui appela à Louvain les théologiens A. Van Hoonacker, A. Hebbelynck, M. De Boets, le philologue W. Bang, les juristes Poullet et Schicks, le philosophe M. De Wulf, l'ingénieur Vierendal, etc.

Son conflit avec Mercier eut comme point de départ une divergence d'ordre purement scientifique touchant le projet d'une école de hautes études. Tandis que le recteur, soutenu par un groupe d'éminents professeurs, rêvait d'un institut où la philologie et la philosophie auraient eu une part égale, le professeur Mercier, cherchant des appuis à Rome, à certains moments contre le recteur et même contre les évêques de Belgique, poursuivait uniquement la réalisation d'une école de philosophie néo-thomiste. La discussion dégénéra en querelle. Elle assombrit l'administration du recteur et l'amena à renoncer à ses fonctions. Mgr Abbeloos passa les dernières années de sa vie dans son ancienne maison rectorale. Il continua à diriger les Sœurs de Marie, congrégation diocésaine, et à entretenir des rapports scientifiques avec le corps universitaire. Il s'endormit dans le Seigneur le 25 janv. 1906.

Bibl. — *Université cath. de Louvain. Bibliographie 1834-1900*, Louvain, 1900; A. Hebbelynck, *Oraison funèbre de Mgr Abbeloos, prononcée le 1er mars 1906*, dans *Ann. de l'univ. cath., 1907*, 1907, 61e ann., p. 39-47; A. Cauchie, art. *Abbeloos (J.-B.)*, dans *D. H. G. E.*, I, 37-38. J. COPPENS.

Voir dans le *D. T. C.*, II, 405; VIII, 304-05; XI, 165.

ABBÉS. — Notion. Autorité. Élection. Bénédiction. Droits et privilèges. Assistance aux conciles [Pie de Langogne], I, 10-17. — Pouvoirs et obligations selon le Code, IX, 890. — Et les lettres dimissoriales, IV, 1350-51. — Dignité accessible aux fils légitimés par la *sanatio in radice*, XIV, 1066. — Et la profession de foi, XIII, 681. — Abbés, ministres de la tonsure, XI, 1400; des ordres mineurs, I, 13-15; XI, 1385-86, 1400; du sous-diaconat, XI, 1385-86; du diaconat, XI, 1381, 1385-86. — Déposition, IV, 495-96. — Inhumation à l'église, XIV, 1888-91. — Voir *Higoumènes*.

Le Code a précisé les règles concernant les abbés *nullius* et les abbés réguliers *de regimine*.

1° « Les prélats qui sont à la tête d'un territoire propre, séparé de tout diocèse, sont appelés abbés ou prélats *nullius* (n'appartenant à aucun diocèse) selon que leur église jouit de la dignité abbatiale ou simplement prélatice » (can. 319, § 1). Leur nomination, leur élection et les formalités à observer après la nomination sont réglées par les can. 320, 321, 322. Le can. 323, § 1 et 2 (voir art. LOIS, IX, 890), règle les droits et les devoirs de l'abbé *nullius*. Le chapitre régulier de l'abbaye *nullius* est régi par ses lois et constitutions propres; le chapitre séculier est soumis au droit commun (can. 324). Enfin le can. 325 énumère les prérogatives honorifiques de l'abbé *nullius*.

2° Les abbés réguliers *de regimine* doivent recevoir la bénédiction abbatiale dans les trois mois qui suivent leur élection et de l'évêque du diocèse dans lequel se trouve leur monastère (can. 625). Dans chaque cas, l'évêque a besoin d'un mandat apostolique : mais Benoît XV, bref *Pro benedictione* (10 juin 1921) a accordé aux Bénédictins le privilège d'un mandat général. Les privilèges des abbés sont énumérés au can. 964, 1° et, pour ceux qui leur sont communs avec les abbés *nullius*, au can. 325.

On a indiqué les dispositions du Code concernant la profession de foi, la sépulture, la possibilité pour les fils légitimés par la *sanatio in radice* d'accéder à la dignité abbatiale. Mais il faut, contrairement à l'ancien droit indiqué à l'art. DIMISSORIALES *(Lettres)*, IV, 1350, assimiler désormais à l'évêque propre l'abbé ou le prélat *nullius* en ce qui concerne les dimissoires de leurs sujets propres (can. 958, § 1, 4°).

En ce qui concerne la collation des ordres majeurs, voir l'étude d'Y. Congar, *Faits, problèmes et réflexions à propos du pouvoir d'ordre et des rapports entre le presbytérat et l'épiscopat*, dans *Maison Dieu*, XIV, 107-128; Dom Canivez, art. *Cîteaux*, dans *D. D. Can.*, III, 783.

L'admission des deux catégories d'abbés aux conciles généraux a été précisée par le can. 223, § 1. Les uns et les autres y ont voix délibérative (n. 3 et 4).

La déposition des abbés (cf. IV, 495) n'est pas l'objet, dans le Code, d'un canon spécial. Elle est donc réglée par les can. 2303 et 2304. A. MICHEL.

ABBESSES. — Notion. Élection. Autorité. Confessions à l'abbesse. Abbesses de las Huelgas, de Conversano [Pie de Langogne], I, 17-22. — Les abbesses et le droit d'infliger des censures, IV, 2125-26. — Confession à l'abbesse, XII, 849, 861, 896. — En général, femmes confesseurs, III, 879-80. — Abbesses maronites de l'ancienne observance, X, 138. — Voir *Religieuses*.

P. Laurain, *De l'intervention des laïques, des diacres et des abbesses dans l'administration de la pénitence*, Paris, 1897.

ABBLE (Thomas). — Voir *Abel* (Thomas).

ABBON DE FLEURY. — Sa *Collectio canonum*, son *Apologeticus* et le mariage, IX, 2130.

ABBOT (Georges), archevêque anglican de Cantorbéry. — Vie. Œuvres [V. Oblet], I, 22.

ABDALLAH, musulman converti. — Son apologétique chrétienne, I, 1537.

ABD AL-MALIK, calife de Bagdad. — Et Théodore le Sabaïte, XV, 285.

ABD-AL-MON'EM AYOUB II, mouqaddam de Béchari. — Trouble l'Église maronite (1488), X, 46-47.

ABD-AL-WAHID IBN ZAYD († 793). — Et le mysticisme soufiste, XIV, 2449-2450.

ABDAS (Saint). — Vérité de son martyre, X, 226.

ABD-EL-MELIAS EL-MECHINI, moine copte [V. Ermoni], I, 22.

ABDIAS, prophète. — Le prophète [J. de Kernaëret], I, 22-23. — Œuvre postexilienne, VIII, 1585; X, 1489. — Dépendance de prophètes antérieurs, X, 1472. — Partie messianique, X, 1489-90. — N'est pas une apocalypse, X, 1498. — Le jour de Jahvé imminent, 1551, où seront anéantis les païens, 1549. — Un commentaire fantaisiste (Louis de Léon), IX, 364.

Commentaires récents : Van Hoonacker, *Les douze petits prophètes*, Paris, 1908; J. Lippl, J. Theis, H. Junker, *Die zwölf kleinen Propheten*, Bonn, 2 vol., 1937 sq.; T. H. Robinson et F. Horst, dans *Handbuch zum A. T.* de Eissfeldt, Tübingen, 1936-1938; W. Rudolph,

Obadja, dans *Zeitschr. für alttest. Wissensch.*, 1931, p. 222-231.

On admet généralement qu'Abdias est postexilique et s'insère dans le courant qui regarde Édom comme l'ennemi type (Ez., XXXV, 1-15; Lam., IV, 21; Ps., CXXXVII, 7; Mal., I, 1 sq.); sans doute salue-t-il avec un enthousiasme très nationaliste un événement désastreux pour Édom, comme serait l'invasion de son territoire par des Nabatéens (dont la date d'ailleurs n'est pas exactement connue). On admet que Jer., XLIX, 7-22 et Abd., 1-7 dépendent d'une source commune. A. GELIN.

ABDIAS, évêque de Babylone. — Vie. Œuvres [P. Batiffol], I, 23-24.

ABDICATION. — Abdication, dans l'Église russe, des évêques, prêtres, diacres et moines [N. Tolstoy], I, 24. — Abdication des papes : selon Olieu, XI, 988-91; voir également II, 2063.

ABDIESU ou *Abdiso.* — Voir *Ebedjésus.*

ABDU'L-MASIH, patriarche jacobite d'Antioche. — Et l'Église syro-malabare, XIV, 3147-48.

ABÉCÉDAIRES. — Doctrine. Action [V. Oblet], I, 28, 1129. — Voir *Anabaptistes.*

ABEDOC, *Ardeboc.* — Œuvres [L. Guilloreau], I, 28.

ABEELE (Charles Van den). — Voir *Van den Abeele.*

ABEL. — Abel dans l'histoire. Abel, figure de l'avenir (justes persécutés; Jésus-Christ) [E. Mangenot], I, 28-35. — Son sacrifice symbolisant l'eucharistie, V, 1191; rappelé à propos de la messe, X, 847, 916, 963, 1284, 1293, 1397. — Abel et Caïn, selon les caïnites, II, 1308. — Voir *Abéliens.*

L'exégèse typologique sur Abel est le contenu essentiel de l'art. d'E. Mangenot. — Pour l'exégèse littérale, voir J. Chaine, *Le Livre de la Genèse*, Paris, 1948, p. 76-80.

On voit généralement dans l'histoire d'Abel et de Caïn l'écho d'un conflit de deux civilisations : la nomade et la sédentaire, « types de la vie auxquels, à une certaine époque, la religion et la morale n'étaient point indifférentes ». Osée (II, 16), Jérémie (II, 2; cf. XXXV, 7) ont vu dans l'époque nomade d'Israël l'ère idéale de son histoire et le document jahviste qui nous rapporte le récit d'Abel ferait écho à leur réaction. Ce récit, puisqu'il atteste l'existence d'une humanité déjà nombreuse (Gen., IV, 14), devrait se placer, non aux origines, mais à l'époque patriarcale et a dû subir un déplacement dans la tradition. A. GELIN.

ABEL, *Able, Abble* (Thomas). — Vie. Œuvres [V. Oblet], I, 35-36.

ABEL LÉONARD, archevêque de Sidon. — Voir *Léonard* (Abel).

ABEL I, ABEL II, ABEL-LOUIS DE SAINTE-MARTHE. — Voir *Sainte-Marthe.*

ABÉLARD, *Abailard, Abeillard, Abulard* ou *Esbaillard* (Pierre), en latin *Abailardus, Abaielardus, Baiolensis, Bailardus, Peripateticus.* — Vie, œuvres, critiques. Articles condamnés par Innocent II. École théologique d'Abélard [E. Portalié], I, 36-55.

VIE D'A. — Héloïse et A., I, 37-38; XIII, 2914. — Retraite d'A., II, 609-10; IV, 2067. — Œuvres, I, 38-41; II, 610; IV, 1558. — Critique, I, 41-43.

SUR LES ARTICLES CONDAMNÉS : I, 43-48; VI, 1958-60. — Attaques contre A. : Roscelin, XIII, 2912-15; XV, 1862; Jean de Cornouailles, VIII, 757; Guillaume de Saint-Thierry, VI, 1891; VII, 2217; et surtout S. Bernard, I, 43-48; II, 747, 755, 759-67; VII, 1672; XV, 367, etc.

DOCTRINE GÉNÉRALE. — 1° Sa *philosophie rationaliste*, I, 42; XI, 717-18, 719-23 (irréalité des universaux), 723-26 (nature de l'universel), 726-32 (signification des universaux), 732-33 (conclusions). — Réalisme d'A., XIII, 1843-49, 1856, 1863. — A. et le nominalisme d'Occam, XI, 735, 736-38, 740-42, 748-49, 750, 752, 758, 761, 762, 784. — Doctrine de l'abstraction, XII, 1485; cf. XI, 729-30. — 2° Sa *théologie rationalisante*, I, 42, 45; II, 762; III, 2258; IV, 1155-56, 1169, 1556-57; VII, 1748-49; XII, 1405; XIII, 1691-92; XV, 365-67 (influence de Platon et d'Aristote). — La « somme théologique » chez A., XIV, 2343, 2346, 2352; XV, 345. — La théologie, le mot, XV, 345; la méthode, IV, 1155-56; VI, 1742-44; XIV, 1700-01; XV, 367, 2237. — Sources de la théologie : l'Écriture, III, 354-55; les Pères, 356-57; la raison, 364-65, 368; cf. VII, 2216-17. — L'inspiration divine de l'Écriture, VII, 2113, et des philosophes, 2216. — La théologie chez Abélard [Y. Congar], XV, 364-67.

DOCTRINES PARTICULIÈRES. — Sur *Dieu* et sur le *monde.* — Symbolisme de la connaissance de Dieu, IV, 1169. — Démonstration de l'existence de Dieu par les créatures, IV, 2082. — Création et liberté divine, III, 2142-43; XV, 3328. — Dieu et le mal, XV, 3331. — Amour de Dieu à l'égard des créatures, V, 652. — Volontarisme, XV, 3310. — L'optimisme et la liberté divine, I, 46; IV, 1163, 1298, 2146; XV, 3339-40, 3344. — Rôle des personnes divines dans la création, IV, 2113-14. — A. et le lieu des anges, I, 1225. — Les démons, IV, 388.

Sur la *Trinité.* — Sabellianisme latent, explication naturelle de la Trinité, II, 763-764; IV, 1169-70; V, 2264; VII, 1743; XIII, 2914; XV, 1713-15 (conceptualisme appliqué au dogme), 1862. — Témoignage de Platon invoqué, XII, 2296, 2337-38. — Le Saint-Esprit, bonté divine, I, 44, 46; V, 759; âme du monde, XII, 2332; XV, 1814, 3340. — Les dons du Saint-Esprit, IV, 1768-69.

Sur le *Christ.* — Nestorianisme latent, I, 46-47. — Fausse conception de l'union hypostatique, VII, 511-13; VIII, 1270. — Néo-adoptianisme, I, 413-16 (chez A. et son École). — Nihilisme christologique, VIII, 757-58; XII, 2004. — Rédemption minimisée, I, 47; XIII, 1944-46, 2108. — Les droits du démon, II, 765.

Sur la *Sainte Vierge.* — Immaculée Conception, VII, 1015-17, 1033. — Virginité, IX, 2384.

Sur le *péché originel.* — Nature et peines du péché originel, XII, 444-47, 456, 459; cf. I, 173; IX, 765; XII, 462, 487, 498, 511. — Transmission, XII, 450. — Enfants morts sans baptême, II, 369; XV, 3310-15.

Sur la *vie surnaturelle.* — Absence de préoccupation concernant la justification, VIII, 2108. — Grâce, X, 669-70. — Foi, définition, II, 761-62. — Motifs et rationalité, III, 2259-60. — Nécessité (salut des infidèles), VII, 1748-49. — Espérance et charité, amour intéressé et amour désintéressé, II, 2224; V, 652-53. — Mérite, X, 668-71, 684.

Sur les *sacrements.* — Sacrements *majora, minora*, XIV, 469-70, 546. — Définition, XIV, 528; cf. VI, 1747. — Nombre, XIV, 546; cf. 597. — Sacramentaux, 469-70. — Le *baptême:* effets, I, 173; XII, 446. — Inefficacité du baptême de désir, XII, 453. — La *pénitence :* indications générales, XII, 898, 914, 934. — Pénitence-repentir et confession, 734. — Contrition et confession, 914, 936-37, 941, 1050-51; absolution, I, 172-73. — Confession, III, 883. — Pouvoir des clefs, I, 44, 198; XII, 898, 941; cf. XI, 1334. — Reviviscence des péchés, XIII, 2645. — Indulgences, XIV, 1186. — Satisfaction, XIV, 1188. — Sur l'*eucharistie :* disparition du pain et du vin à la consécration et permanence des espèces *in aere*, V, 1258, 1296-97, 1378, 1382; XIV, 2605; cf. I, 9. — Situation du corps et du sang en face des profanations, V, 1278. — *Ordre :* esquissé dans le pouvoir des clefs, XI, 1334. — *Mariage :* nature du sacrement, mariage de S. Joseph et de la Vierge; fonction médicinale, *négation de la grâce sacramentelle*, IX, 2143-44; 2147-48.

Sur les *fins dernières.* — Résurrection des morts, XIII, 2549. — Enfer, V, 83. — Limbes, IX, 765. — Communion des saints, III, 444.

École d'Abélard. — Indication générale, i, 49-51. — Influence d'A., i, 42, 51-53; iv, 1155-56; vi, 663, 1743-44, 1747; xiii, 1945, 1947, 1949; xiv, 1700-01; xv, 1714, 2257. — Voir : Alexandre III (Roland Bandinelli), i, 712-13; Pierre Bérenger, ii, 720; Guillaume de Champeaux, vi, 1976-77; Guillaume de Conches, vi, 1981; viii, 808; xv, 1714; Jean de Salisbury, viii, 813; A. et P. de Bruys, xii, 1153-55; Pierre le Vénérable, xii, 2068; Robert de Melun, xiii, 2751-52; Simon de Tournay, xiv, 2128. — L'École d'A. et l'École de Saint-Victor, i, 51-55; vii, 293-94; cf. 292. — A. et Pierre Lombard, xii, 1945, 1947, 1957-58, 1978-79, 1981-82, 1984, 1987, 1990, 1994, 1996-97, 1999-2000, 2004, 2016.

Nouv. éd. partielle : M. de Gandillac, *Œuvres choisies d'Abélard*, Paris, Aubier, 1945.

Les références à l'*Hist. des conciles* de Hefele sont à prendre désormais dans l'édition Hefele-Leclercq, v, 595 sq. (abondante bibliographie), p. 747-790. — Renseignements précieux dans : M. Grabmann, *G. S. M.*, ii, 1911, p. 168-229; G. Robert, *Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XII*ᵉ *s.*, Paris, 1909, p. 149-211; J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XII*ᵉ *s.* (consulter la table), Paris, 1914.

Wilhelm Meyer, *Die Anklagesätze des hl. Bernhard gegen Abälard*, dans *Nachr. der Gesellsch. der Wissensch. zu Göttingen (Phil.-hist. Klasse)*, 1898; Kaiser, *Pierre Abélard critique* (thèse), Fribourg en Suisse, 1901; Th. Heitz, *La philosophie et la foi dans l'œuvre d'Abélard*, dans *R. S. Phil.*, oct. 1907, p. 703-726; H. Ligeard, *Le rationalisme de Pierre Abélard*, dans *Recherches*, 1911, p. 384-396; M. Martin, *Pro Petro Abælardo : un plaidoyer de Robert de Melun contre S. Bernard*, dans *R. S. Phil.*, 1923, p. 308-333; F. Guilloux, *Abélard et le couvent du Paraclet*, dans *R. H. E.*, 1923, p. 455-478; P. Ruf-M. Grabmann, *Ein neugefundenes Bruchstück der Apologie Abælardi*, dans *Sitzungsberichte Bayer. Akad. Wissensch.*, 1930, p. 5; C. Ottaviano, *Pietro Abelardo, La vita, le opere, il pensiero*, Roma, 1931; J. G. Sikes, *Peter Abailard*, Cambridge, 1932; J. Cattieux, *La conception de la théologie chez Abélard*, dans *R. H. E.*, 1932, p. 247 sq.; 533 sq.; 788 sq.; J. Rivière, *Les capitula d'Abélard condamnés au concile de Sens*, dans *R. T. A. M.*, 1933, p. 5-22; G. Paris-Brunet-Tremblay, *La renaissance au XII*ᵉ *s. : les écoles et l'enseignement*, 1933; H. Ostlender, *Die Theologia « Scholarium » des Peter Abælard*, dans *Aus der Geisteswelt des Mittelalters*, i, 1933, p. 263-281; É. Gilson, *Héloïse et Abélard*, Paris, 1938; *Dix variations sur le thème d'Héloïse*, dans *Arch. d'hist. doctr. et litt. du M. A.*, 1939, p. 387-399; H. Ostlender, *Peter Abälards Theologie Summi Boni*, Munster, 1939; I. Rozycki, *Doctrina Petri Abælardi de Trinitate*, Posznan, 1938-1939; L. Nicolas d'Olwer, *Sur la date de la « Dialectica » d'Abélard*, dans *R. M. A. L.*, 1945, p. 375-390.

École abélardienne. — A. Landgraff, *Beiträge zur Erkenntnis der Schule Abælards*, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, 1930, p. 360-405; *Écrits de l'École d'Abélard*, Louvain *(Spic. Lov.)*, 1934; *Petri Abælardi expositionis in ep. S. Pauli ad Rom. abbreviatio*, dans *Bohoslovia*, 1935, 1-5, 89-111, 197-212; *Commentarius Cantabrigiensis in ep. Pauli e schola Petri Abælardi*, Indiana, 1937-1939; R. Weisweiler, *Eine neue Bearbeitung von Abælards Introductio der Summa Sent.*, dans *Scholastik*, 1934, p. 346-371; H. Ostlender, *Die Sentenzenbücher der Schule Abælards*, dans *Th. Q.*, 1936, p. 208-252.

P. Glorieux.

ABELIENS, *Abeloïtes* ou *Abeloniens*. — Doctrine. Histoire [L. Guilloreau], i, 55.

ABELLY (Louis). — Vie. Œuvres [V. Oblet], i, 55-57. — L'inspiration, vii, 2228-29. — L'essence de la messe, x, 1178. — Mystique de l'ordre, xi, 1375.

ABEN ESRA (Abraham Ben Meir). — Et la seconde partie d'Isaïe, viii, 38. — Interprétation de l'Ecclésiaste, iv, 2010-11.

ABERCIUS de **Hiérapolis (Inscription** ou **Épitaphe** de **Marcellus)**. — Texte. Histoire. Interprétation [P. Batiffol]. Importance [G. Bareille], i, 57-66. — Église, le siège de Rome, iv, 2122; xiii, 268; xv, 2182. — Unité de foi dans l'Église, v, 341; xv, 2182. — Baptême, efficacité, ii, 242; xiv, 502. — Eucharistie, v, 1195-97; xiv, 502. — Le Christ, saint pasteur, v, 332. — Symbolisme du poisson, v, 332. — Résurrection, v, 341. — Vertu civique, v, 350.

Voir l'étude très complète de dom Leclercq, dans *D. A. C. L.*, i, 66-87 (abondante bibliogr.). — Compléments de bibliographie : O. Marucchi, *Nuove osservazioni sulla iscrizione di Abercio*, dans *Nuovo boll. di arch. crist.*, 1895; Fr. Cumont, *L'inscription d'Abercius et son dernier exégète*, dans *Rev. de l'instr. publ.*, Bruxelles, 1897; G. de Sanctis, *Die Grabschrift des Aberkios*, dans *Z. K. T.*, xxi, 1897; C. M. Kauffmann, *Die Legende der Aberkiosstele im Lichte urchristlicher Eschatologie*, dans *K.*, 1897; *Die Sepulcralen Jenseitsdenkmäler der Antike und des Urchristentums*, i, Mayence, 1900, p. 79-80; W. Lüdke-Th. Nissen, *Die Grabschrift des Aberkios*, Leipzig-Berlin, 1910; R. Aigrain, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, ii, Paris, 1913, n. 134 (texte, trad., comment.); C. R. Morey, *The inscription of Abercius and Pectorius*, dans *The Princ. theol. rev.*, x, 1912, Cambridge; Fr.-J. Dölger, ΙΧΘΥΣ, ii, 1922, p. 454-507 (capital); Abel, dans *Byz.*, Liège, 1926, p. 321-411 (bonne bibliogr.). Autres éditions : Grégoire, dans *Byz.*, 1933, p. 89-91; Quasten, dans *Floril. patrist.* (Geyer-Zellinger), vii, Bonn, p. 21-24; Stathman-Klauser, dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, i, Leipzig, p. 12-17; A. Ferrua, dans *R. A. C.*, 1943.

Sur la vie d'Abercius : *D. H. G. E.*, i, 104-106; Bardenhewer, *G. A. L.*, i, Fribourg-en-Br., 1902, p. 524-525; Th. Nissen, *S. Abercii Vita*, Leipzig, 1912; Th. Zahn, *Avercius Marcellus von Hieropolis*, dans *Forsch. zur Gesch. des neutest. Kanons*, Erlangen-Leipzig, 1893, p. 61 sq.

A. Michel.

ABERLÉ (Maurice d'). — Vie. Œuvres [E. Muller], i, 66-67.

ABERT (Frédéric-Albert), théologien thomiste (1852-1912). — Successeur d'Hettinger dans la chaire de théologie dogmatique de Wurtzbourg, archevêque de Bamberg (1905). Abert était lié d'amitié avec Schell, Albert Ehrard et Sébastien Merkle. Outre diverses études concernant la théologie de S. Thomas, il a publié un *Compendium theologiæ S. Thomæ*, 1903.

Voir *L. T. K.*, i, 25. G. Fritz.

« AB EXTRINSECO, AB INTRINSECO ». — Voir *Intérieur*.

ABGAR, roi d'Édesse. — Légende. Témoignages. Données. Valeur historique [J. Parisot], i, 67-73; cf. viii, 1154.

Voir *D. H. G. E.*, i, 113-114; *D. A. C. L.*, i, 87-97; E. von Dobschütz, *Der Briefwechsel zwischen Abgar und Jesus*, dans *Z. W. T.*, xliii, 1900, p. 422-486; S. Weber, *Die kath. Kirche in Armenien vor der Trennung*, Fribourg-en-Br., 1903, p. 55 sq. (trad. franç. par J. Valès, Calais, 1906, p. 52 sq.); O. Bardenhewer, *G. A. L.*, i, 453-459, Fribourg-en-Br., 1902; F. Tournebize, *Hist. polit. et relig. de l'Arménie*, Paris, 1909, p. 403-416 (cf. *R. O. C.*, 1907, p. 24-36); Joutie, dans *The Harvard theol. rev.*, Cambridge, 1930, p. 299-302; 1931, p. 61-65.

ABIA, roi de Juda. — Paralipomènes, xi, 1981, 1992; IIIᵉ livre des Rois, xiii, 2807.

D. B., i, 41.

ABIGAÏL. — IIᵉ livre des Rois, xiii, 2778.

D. B., i, 47.

ABILLON (André d'). — Œuvres [V. Oblet], i, 73.

ABIMÉLECH. — Et Abraham invoquant Dieu, iv, 953; xiv, 872.

D. B., i, 53-54.

ABIMÉLECH, fils de Gédéon. — Meurtre de ses frères, viii, 1846.

D. B., i, 54-55.

ABINA II (Rab) ou *Rabina*. — Et la rédaction du Talmud, xv, 15.

« AB INTRINSECO, AB EXTRINSECO ». — Voir *Intérieur*.

ABJURATION. — **I. Pour entrer dans l'Église catholique.** — Définition. Sujet. Forme [F.

Deshayes], I, 74-75. — Abjuration des hérétiques (se convertissant), absolution des hérétiques, VI, 2253-55.

Le Code (can. 2314, § 2) apporte des précisions relatives à l'abjuration requise pour l'absolution des apostats hérétiques et schismatiques : « L'absolution de l'excommunication (indiquée au § 1) à accorder au for de la conscience est spécialement réservée au Siège apostolique. Si cependant le délit d'apostasie, d'hérésie ou de schisme a été porté au for externe de l'Ordinaire du lieu, de n'importe quelle manière, même par un aveu volontaire, le même Ordinaire, mais non le vicaire général sans mandat spécial, peut de son autorité ordinaire absoudre au for externe le coupable venu à résipiscence *après l'abjuration faite juridiquement* et l'accomplissement des autres obligations de droit. Après cette absolution, le pénitent peut être absous de son péché au for de la conscience par n'importe quel confesseur. L'absolution est tenue pour accomplie juridiquement, lorsqu'elle se fait devant l'Ordinaire du lieu ou son délégué et au moins deux témoins. » Les termes de ce canon sont rédigés avec une extrême précision juridique.

Au for *interne* est maintenue la réserve de l'excommunication; mais souvent l'Ordinaire aura un indult lui permettant d'absoudre des censures même spécialement réservées au Souverain pontife et de subdéléguer ce pouvoir; de plus, dans les cas d'urgence (cas largement compris : éviter un grave danger de scandale ou de déshonneur, ou même parce qu'il est trop pénible au pénitent de rester sans absolution), un confesseur sans pouvoirs spéciaux pourra absoudre immédiatement, quitte à recourir ensuite à la S. Pénitencerie ou à l'évêque (can. 2254, § 1). Le confesseur peut même, extraordinairement, être dispensé d'un recours moralement impossible (can. 2254, § 3).

Au for *externe*, l'Ordinaire *du lieu* (can. 198, § 1) intervient en vertu des pouvoirs propres à sa charge, mais le vicaire général (bien qu'en principe il soit compris sous le nom d'Ordinaire du lieu) ne peut recevoir les abjurations qu'en vertu d'un mandat spécial.

Le passage du for interne au for externe s'opère par le simple aveu fait à l'Ordinaire en dehors de la confession sacramentelle. L'intervention du supérieur ainsi provoquée sera d'ordre juridique et l'abjuration devra revêtir ce caractère en ayant lieu devant deux témoins et en présence de l'Ordinaire ou de son délégué. L'abjuration est suivie de l'absolution au for externe, laquelle, pour la *censure*, vaut au for interne (can. 2251). Mais le *péché* lui-même peut ensuite être remis par n'importe quel confesseur. A. MICHEL.

II. Pour entrer dans l'Église orthodoxe grecque et russe.—Conditions pour diverses religions [L. Petit], I, 76-90. — Abjuration pour l'admission des catholiques dans l'Église grecque orthodoxe, XIV, 1388. — Dans l'Église russe, XIV, 279; 1392. — Protestants passant à l'orthodoxie, I, 86-87; XIV, 287-88. — Anciennes formules grecques d'abjuration imposées aux manichéens, IX, 1847-49, 1858, 1886.

ABLE (Thomas). — Voir *Abel* (Thomas).

ABLÉGATS APOSTOLIQUES. — Voir *Légats apostoliques.*

ABLUSIIS ou *Abluviis* (Geoffroy d'). — Vie. Œuvres [V. Oblet], I, 90-91.

ABLUTION, ABLUTIONS. — Baptême par ablution, voir *Baptême*, § Matière. — Ablutions de la messe, histoire, oraisons, pratique [V. Maurice], I, 91-93.

On sait qu'un indult accordé à la France, en oct. 1947, permet d'absorber du liquide non alcoolisé une heure avant la messe ou la communion, si le prêtre doit célébrer ou le fidèle communier après 9 heures. — Il arrive fréquemment qu'un prêtre bineur doive dire sa seconde messe après 9 heures. Une question avait été posée au S.-Office : *An sacerdotes dispensati a jejunio ecclesiastico ante secundam missam, sumere possint ablutionem in prima?* La réponse fut : *Affirmative* (16 nov. 1923; *A. S. S.*, XV, 1923, p. 585). Cette réponse, dit M. Bride, vaut à fortiori : *a)* pour les prêtres qui sont autorisés à rompre le jeûne eucharistique *dès avant la première messe* (cas fréquent avec les indults actuels); — *b)* pour les prêtres autorisés à *triner;* ils pourront donc prendre les ablutions aux *deux* premières messes, pourvu qu'ils soient dispensés du jeûne eucharistique *au moins* avant la seconde. — Il va de soi que la permission vaudra également lorsque (en vertu d'un indult) la seconde messe sera célébrée *dans la soirée*, puisque le jeûne de minuit sera certainement rompu (et légitimement) avant cette seconde messe. Mais on voudra bien noter que *c'est seulement quand le prêtre se trouvera dans les conditions* lui permettant d'user de la dispense du jeûne qu'il pourra prendre les ablutions (*Ami du clergé*, 7 oct. 1948, p. 622). L'alcool qui se trouve dans le vin est donc considéré comme ne faisant pas obstacle à l'indult.

ABLUVIIS (Geoffoy d'). — Voir *Ablusiis.*

ABNÉGATION. — Voir *Pénitence (Vertu de).*

ABNER, chef des armées de Saül. — Ier livre des Rois, XIII, 2778, 2782, 2785.

D. B., I, 62-66.

ABNER (Rabbi). — Voir *Alphonse de Valladolid.*

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE. — Voir *Esclavage.*

ABOLYONAN (Élie XIV), patriarche nestorien. — Voir *Élie.*

ABOU BAKR. — Et le mahométisme, IX, 1577, 1579-81, 1608, 1617, 1629, 1641.

ABOUCARA. — Voir *Abucara.*

ABOU HACHIM (Abd As Salâm Ibn Mouhammad). — Sa doctrine, IX, 1626-28.

ABOU HANIFA (An Nou'Mân Ibn Thâbit, dit). — Et le mahométisme, IX, 1614-15.

ABOU HOUDHAIL MOUHAMMAD IBN HOUDAIL, dit *Al' Allâf.* — Et le mahométisme, IX, 1626-27.

ABOU KOURRA *(Kurra, Qourra, Qurra).* — Voir *Abucara.*

ABOUQUARA. — Voir *Abucara.*

ABOU RAITHA de Taqrit. — Et le *Trisagion* dans l'Église monophysite, X, 2238-39.

Abou Raita Habib ben Qadma, évêque de Taqrit (XIe s.) a écrit en arabe trois traités : deux livres sur la Trinité, une réfutation de la doctrine melkite, deux livres sur le *Trisagion* rapporté au Christ.

G. Graf, *Christlich-arabische Literatur*, Fribourg, 1905; cf. Jugie, *T. D. C. O.*, V, 471.

ABOU SALIK SADID IBN BANA. — Sur l'histoire et la vie intérieure de l'Église copte, X, 2269.

ABOUL BARAKAT (Ibn Kabar), théologien copte, X, 2240; XI, 280. — Sa « Lampes des Ténèbres », sous le nom d'*Amr ibn Mattaï*, voir ce mot.

ABOUT (Edmond). — Et Louis Veuillot, XV, 2810.

ABRA DE RACONIS (Charles-François d'), évêque de Lavaur. — Vie. Œuvres [V. Oblet], I, 93-94. — Et le livre de la fréquente communion, VIII, 465. — Et Ange de Raconis, XIII, 1627.

ABRAHA ou *Aïzanas*, roi d'**Éthiopie.** — Et l'Église d'Éthiopie, V, 924-25.

ABRAHA, vice-roi du **Yémen.** — Et les Sabéens, peuple du royaume de Saba, XIV, 432.

ABRAHAM. — Vocation. Sacrifice. Promesse du Messie. Séjour des justes, appelé « sein d'Abraham » [E. Mangenot], I, 94-116. — La théologie étudie A. principalement en raison du problème de la justification par la foi et non par les œuvres de la Loi. S. Paul insiste sur la foi d'Abraham, indiquée Gen., XV, 6, par opposition à la circoncision et à la Loi. — Circoncision et justification, II, 2520, 2525; VIII, 2057; XI, 2367, 2370. — Foi d'A., modèle de la foi chrétienne et principe de justification, VI, 68-69, 73-74, 88, 163, 166, 250, 398, 426, 429, 1046; VIII, 2057-58, 2061-64, 2075-76, 2083, 2087, 2092; XI, 2371, 2443; XIII, 2376-77, 2876; XIV, 873, 891, 914. — A., la Loi et la foi, VIII, 2057; XI, 2368-71, 2380-81; XIII, 2860, 2876 (cf. X, 607). — Le mérite

chez A., x, 579-580, 592, 614-15. — La foi d'A. proposée par S. Paul aux gentils, xiv, 883. — La foi d'A. et la tentation selon Cassien, xiv, 1807.

A. et la Genèse, vi, 1186-94, 1199-1200, 1203, 1205. — L'Alliance (ou Testament) d'A. avec Dieu, xv, 183. — A. et Melchisédech, xi, 2485. — A. et les prophéties messianiques, i, 106-11; viii, 1116; x, 1413-15 (cf. 1421, 1443, 1460, 1548-49); xi, 2376-77. — Le Christ prêché par Paul réalise les promesses faites à A., xii, 1425. — A. type du Christ, xi, 2341 (cf. xv, 1938).

Relations de Dieu et d'A. d'après la Bible, iv, 950-51, 957-58. — Manifestation du Verbe à A. selon Philon et S. Justin, xii, 1447, 1454; xv, 1617 (cf. viii, 2258). — Selon S. Irénée, vii, 2448 (cf. xv, 1624). — Incarnation du Père en A. d'après Amaury de Bène, xv, 1725. — Philon et la vie d'A., xii, 1441 (cf. xi, 2376). — A. et la polygamie, ix, 2052-53. — La perfection d'A., xii, 1247. — A. et le culte religieux, xiv, 871-72. — Il n'intercède pas pour Israël, dit Isaïe, xiv, 875. — Intercession d'A., xiv, 879. — A. et le mahométisme, ix, 1574, 1594, 1596, 1638. — A. et le Coran, iii, 1803-04.

Vocation d'A. — Fait. Objet. Raisons, i, 94-98 (cf. iv, 950; vi, 1188; x, 1542; xv, 3148, 3168).

Sacrifice d'A. — Les sacrifices humains dans les religions anciennes. Raisons providentielles du sacrifice d'A., i, 98-106. — Sacrifice d'Alliance (Gen., xv, 18), x, 809 (cf. 803). — On y réfère le sacrifice de la Nouvelle Alliance, la messe, x, 809, 818, 963, 1284, 1397 (cf. v, 1191). — Voir *Isaac.*

Sein d'A. — Limbes des Pères ou paradis, i, 111-16. — Sens exclusif de limbes des Pères, iv, 585, 618-19; ix, 760, 770-71; xii, 335 (cf. viii, 1238) [R. Pulleyn]. — Raison d'être, le péché originel, xii, 412-13. — Et le culte des saints de l'A. T. av. J.-C., xiv, 879, 883. — Opinion de Jean XXII, réprouvée par Benoît XII, ii, 659, 665. — Dans le sein d'A., pas de vision béatifique, ix, 1808 (Mamachi), sauf à la venue du Christ dans les limbes, iv, 618-19. — Le sein d'A. dans le sens de paradis ou ciel, ii, 687; xiv, 906; dans l'épigraphie chrétienne, v, 345; dans la doctrine encore mal assurée sur le sort des justes après la mort, i, 2444 (S. Augustin); xiii, 1220; chez les orthodoxes pour nier le purgatoire, xiii, 1256, 1338, 1344-46; chez les protestants, xiii, 1271.

L'effort de la critique contemporaine a été de situer A. dans le cadre de l'histoire du Proche-Orient. Dhorme (dans *R. B.*, 1928, p. 367-385, 481-511; *La religion des Hébreux nomades*, Paris, 1937, p. 72 sq.) a rattaché la migration d'A. à celles des tribus araméennes qui, vers 2 000, auraient introduit les cultes lunaires, depuis Ur jusqu'à Harran, Neirab et Qatna. Mais cette introduction est plutôt due à l'action des rois sumériens de la IIIe dynastie d'Ur. Il faut rattacher le fait d'A., vu sous son aspect humain, aux déplacements de populations qui ont duré de 1900 à 1700 et qui comportent une descente nord-sud des Hourrites, éléments sédentaires de Syrie du Nord et de Haute-Mésopotamie. En bordure du désert syrien, à la périphérie des sédentaires précités, vivaient des clans semi-nomades araméens, appelés *Habiru* (peut-être « hommes du sable », c.-à-d. du désert, d'après R. de Langhe) et dont les déplacements accompagnèrent ou suivirent de près ceux des sédentaires. La famille des patriarches avait dû quitter la Basse-Mésopotamie dans la période troublée qui suivit la chute de la IIIe dynastie d'Ur (1940), pour s'établir autour de Harran. Sa migration vers Canaan coïncida avec celle de plusieurs groupes apparentés, tels les Ammonites et Moabites (Gen., xii, 1) (cf. R. de Vaux, dans *D. B. S.*, art. *Israël (Histoire d')*, et, du même, les art. sur les patriarches hébreux, dans *R. B.*, 1946-1949). Il s'agit, bien entendu, du conditionnement historique de la migration d'A.; l'histoire seule ne peut savoir qu'en quittant Harran le patriarche obéissait à un ordre de Dieu qui serait le point de départ de toute l'histoire du salut. Ce point de départ se situe au xixe s. Abraham, dont le nom signifie : « il est grand quant à son père, car il est de bonne naissance », est porteur des Promesses qui sous-tendent toute la Bible; il est donc bien à l'origine du messianisme et c'est à lui que S. Paul (Rom., iv) remontera quand il esquissera une théologie de la Promesse.

Sur le sacrifice d'A., la meilleure étude est de George, S. M., dans *Études de crit. et d'hist. relig.*, Lyon, 1948.

A. Gelin.

Apocalypse d'Abraham. — Voir *Apocryphes.*

ABRAHAM (Mar), métropolite. — Et l'Église syro-malabare, xiv, 3151, 3156.

ABRAHAM (Mar), évêque d'**Angamalé** (Indes, xvie s.). — Et l'Église syro-malabare, xiv, 3103-07, 3113-14, 3116-17.

ABRAHAM de **Basra.** — Œuvres [J. Parisot], i, 116.

ABRAHAM de **Basra** (2e de ce nom). — Œuvres [J. Parisot], i, 116.

ABRAHAM (Barthélemy) de **Crète.** — Œuvres [V. Oblet], i, 116.

ABRAHAM (Philippe-Jacques Mar), évêque de **Djesiret Ibn Omar** (xixe s.). — Et l'Église syro-malabare, xiv, 3138.

ABRAHAM (Saint) d'**Éphèse,** vie s. — Il existe de lui une homélie encore inédite sur la présentation de J.-C. au Temple (*Cod. Paris. 1174* [xiie s.], fol. 102-106; *1190* [ann. 1568], fol. 108-110; *Taurin. 148* [xve s.], fol. 33-41). Cf. Le Quien, *Oriens christianus*, i, 683; Montagne, dans *Acta sanct.*, oct., xii, 757-769; Pargoire, *Les débuts du monachisme à Constantinople*, dans *R. Q. H.*, janv. 1899, p. 67-143.

ABRAHAM, évêque nestorien de **Gaï.** — Et Timothée Ier, catholicos nestorien, xv, 1126.

ABRAHAM de **Kaskar.** — Et l'Église nestorienne, xi, 185-86.

ABRAHAM de **Nethpar.** — Et l'Église nestorienne, xi, 185, 270.

ABRAHAM III ABRAZA, catholicos-patriarche nestorien de Séleucie. — Et l'Église nestorienne, xi, 262, 277.

ABRAHAM BARD-SHANDAD. — Œuvres [J. Parisot], i, 116.

Bibl. — R. Duval, *La littérature syrienne*, 3e éd., Paris, 1907, p. 380; *Lexicon syriacum auctore Hassano Bar Bahlule*, fasc. 6, Paris, 1901, p. xv; Bedjan, *Liber superiorum*, Paris, 1901, p. 148.

ABRAHAM BAR LIPHEH. — La messe appliquée aux défunts, xiii, 1353.

Ce théologien (viie s.), que réfute Assémani, *Bibl. or.*, iii, Ia pars, p. 196, est l'auteur d'une « Brève explication des offices de l'Église », éd. par H. Connolly, 1915, et trad. en latin dans le *Corp. script. christ. orient.*, xcii, p. 147-166.

Cf. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 33.

ABRAHAM ECCHELLENSIS ou d'*Ekel* ou *Al-Haqueldnî.* — Vie. Œuvres [J. Lamy], i, 116-18. — Sur son activité scientifique, voir x, 115; xiv, 2169. — Sur la messe des présanctifiés chez les maronites et les éthiopiens, xiii, 95, 103.

La liste chronologique de ses ouvrages est méthodiquement établie dans *D. H. G. E.*, i, 170-171.

ABRAHAM MATTHIEU (Mar). — Et l'Église syro-malabare, xiv, 3161.

ABRAHAM DE SAINTE-CLAIRE (Ulrich Megerle). — Célèbre prédicateur augustin de Vienne (Autriche), né en Souabe en 1644, mort à Vienne en 1709. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages religieux et de sermons : édition complète en 21 vol., Passau-Lindau, 1835-1854; œuvres choisies, 6 vol., Vienne, 1904-1907.

Karajan, *Abraham a Sta Clara*, Vienne, 1867; E. Schnell, *Pater Abraham a Sta Clara*, dans *Kath. Studien*, Wurtzbourg, 1870. — Voir *D. H. G. E.*, i, 179.

ABRAHAMITES. — 1° *Hérétiques* (ixe s.). — Doctrine [L. Guilloreau], i, 118. — 2° *Déistes* (xviiie s.). — Doctrine [L. Guilloreau], i, 118.

et révolte d'Acace, vi, 2167-69. — L'Hénotique et le schisme acacien, vi, 2164-73. — Le schisme acacien et l'Illyricum, iii, 1351-52. — Opposition des acémètes au schisme, i, 307-08. — Le schisme après la mort d'Acace, vi, 2169-73. — Attitude apparemment plus conciliante d'Anastase II, i, 1163-64; vi, 2170; xi, 1281; xiii, 2398; xiv, 2984. — Les acéphales et l'Hénotique, i, 309. — Le pape Hormisdas et le schisme acacien, vii, 164-67, 170-71; vi, 2173-77. — L'attitude des moines scythes, xv, 506; xiv, 1746, — Acace et le mot « patriarcat œcuménique », xiii, 292-93. — A. et Pierre le Foulon, vi, 2157, 2164; xii, 1934-35. — A. et Pierre Monge, vi, 2158, 2164; xii, 2030-31. — A. et Timothée Élure, vi, 2155-56. — Le schisme dans l'Église copte, x, 2254. — Le schisme d'A. et la formation du patriarcat œcuménique de Constantinople, iii, 1925-35. — Influence sur le schisme byzantin, xiv, 1317.

Voir M. Jugie, art. *Acace*, patriarche de Constantinople, dans *D. H. G. E.*, i, 244-248.

ACACE de **Mélitène**. — Vie. Doctrine [E. Marin], i, 290. — Acace, Cyrille d'Alexandrie et Nestorius, xi, 113, 126, 130-31. — Et les doctrines antiochiennes, xv, 1871-72.

ACACE, patriarche-catholicos nestorien de **Séleucie**. — Cité ii, 432-33; xi, 176-78, 261.

Voir, dans *D. H. G. E.*, l'article qui lui est consacré, i, 248.

ACADÉMIES. — Le mot « Académie » vient de Platon, xii, 2269. — A la Renaissance, il fut appliqué aux centres d'études et d'art en Italie. Pour rester dans l'esprit du *Dictionnaire*, on ne relève ici que les établissements portant spécifiquement le nom d'Académie et dont l'enseignement se réfère à la religion.

Académies pontificales (Académie des nobles ecclésiastiques; Académie de théologie; Académie romaine de S. Thomas d'Aquin, de liturgie, des *Nuovi Lincei*, des Arcades, etc.), viii, 152-53. — Académie de Florence (aujourd'hui disparue), fondée pour répandre la « religion » néoplatonicienne au xve s., xii, 2295. — Académies polonaises du xviie s. (Posnan et Zamosc), xii, 2488-89; du xixe s. (Varsovie), 2500-01. — Académie gréco-catholique de théologie à Leopol, xii, 1928. — Académies russes ecclésiastiques (Kiev, Moscou, S.-Pétersbourg, Kazan), xiv, 335-40; bibliogr., 367-68.

ACADIE, ACADIENS. — Et l'histoire religieuse du Canada, ii, 1454, 1462, 1466-67, 1479-80, 1495-96 (cf. xiii, 1660 : Raphaël de Dieppe).

ACAMI (Jacques). — Œuvres [V. Oblet], i, 291.

ACARIE (Mme). — Voir *Marie de l'Incarnation* (Bse).

ACARISI ou *Accarisi* (Jacques). — Vie. Œuvres [V. Oblet], i, 292.

Complément de bibliogr. dans *D. H. G. E.*, i, 260-261.

ACCAPAREMENT. — Nature. Moralité. Législation [C. Antoine], i, 202-95. — Voir *Vente et achat*.

ACCAS, *Acca, Accus, Hacca, Atta* (Saint), évêque de Hexham. — Vie et activité [L. Jérôme], i, 293-95.

ACCEPTATION DES LOIS. — Voir *Droit*, § Lois (Acceptation).

ACCEPTION DE PERSONNES. — Définition. Questions morales [F. Deshayes], i, 299-301. — Voir art. Jacques *(Épître de)*, viii, 271.

Le Code mentionne l'acception de personnes pour la condamner : 1° dans la collation des offices (can. 153, § 2) : « Il faut choisir celui qui, tout considéré, est le plus capable, en dehors de toute acception de personnes »; — 2° dans la nomination aux paroisses (can. 459, § 1) : « L'Ordinaire du lieu est tenu par une grave obligation de conscience de conférer la paroisse vacante à celui qu'il juge le plus apte à l'administrer, sans avoir égard à aucune acception de personnes. »

Certains canons comportent une garantie contre l'acception de personnes. Le can. 232, § 2, 3° écarte du cardinalat les parents consanguins d'un cardinal vivant, au premier et au deuxième degré. Le can. 367, § 3 interdit à l'évêque de prendre comme vicaire général un parent consanguin, surtout au premier degré ou au second atteignant le premier (père, fils, frère, neveu, oncle). Le can. 1613, § 1 interdit au juge, au défenseur du lien, au promoteur de justice de prendre part à une affaire où ils seraient intéressés par la proche parenté, l'intimité, la clientèle ou les raisons d'argent. A. Michel.

ACCETTI (Jérôme). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], i, 301-02.

ACCIAIOLI (Zanobi). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], i, 302.

Compléments dans *D. H. G. E.*, i, 266-267 (R. Coulon).

ACCIDENT. — **Accident (accidentel) et substance (substantiel)**. — Voir *Substance*.

Accidents eucharistiques. — Voir *Eucharistie*.

ACCOMMODATICE (Sens). — Voir *Sens bibliques*.

ACCOUCHEMENT. — Voir *Naissance*.

« ACEDIA ». — Voir *Paresse*.

ACÉMÈTES. — Histoire. Rôle [E. Martin], i, 304-08. — Leur attitude dans le schisme acacien, vi, 2167, 2168-69; xiii, 289-90. — « Forteresse du nestorianisme », selon les Scythes, xv, 1885; mais simplement chalcédoniens, 1918 (cf. 507). — Leur attitude dans la controverse théopaschite, xv, 509-10. — Pierre le Foulon, ancien acémète, xii, 1933.

Vie de S. Alexandre, texte grec et trad. latine, éd. par E. de Steep, dans *P. O.*, vi, 658-702, avec introd., 645-657. — Vie de S. Marcel, dans *P. G.*, cxvi, 705; paraphrase en grec moderne, par Agapios Landos, Ἐκλόγιον, p. 124-139; reproduite par K. Doukakis, Μέγας συναξαριστής, vol. de décembre, Athènes, 1896, p. 611-626. — S. Vailhé, art. *Acémètes*, dans *D. H. G. E.*, i, 274-282; V. Grumel, *Acémètes*, dans *D. Sp.*, i, 169-175; J. Pargoire, *Les débuts du monachisme à Constantinople*, dans *R. Q. H.*, janv. 1899, p. 69-79; *Un mot sur les acémètes*, dans *É. O.*, ii, 1899, p. 304-308, 365-372, et surtout l'art. *Acémètes*, dans *D. A. C. L.*, i, 307-21. Ce dernier travail examine et critique avec beaucoup de soin les travaux des anciens et des modernes sur les acémètes. Il dispense de recourir à d'autres.

ACÉPHALES. — Histoire [V. Oblet], i, 308-09. — Leur origine, vi, 2165 (l'Hénotique). — Attitude à l'égard de Pierre Monge, i, 308; xii, 2031. — Rôle au IIe conc. de Constantinople, iii, 1232-34. — Jean Maxence contre les acéphales, xiv, 1751. — Acéphales et diacrinomènes, selon Liberatus, iv, 732. — Voir *Jacobites, Sévère d'Antioche*.

Au début, les acéphales eurent comme principaux chefs les moines Pierre l'Ibérien et Isaïe, d'une réputation de grande sainteté. Après la mort de ces deux personnages, leur fortune — passagère — est suspendue à celle de Sévère, futur patriarche d'Antioche (voir *Dict.*, xiv, 1988 sq.). Grâce à Sévère, le prêtre acéphale Timothée fut nommé patriarche de Constantinople à la place de Macédonius II, congédié par l'empereur Anastase, et Sévère lui-même devint patriarche d'Antioche en 512. A partir de 518, l'histoire des acéphales se confond avec celle du monophysisme. — Cf. S. Vailhé, art. *Acéphales*, dans *D. H. G. E.*, i, 282-289. Les principaux renseignements sur les acéphales sont pris dans la Vie des personnages sus-indiqués : Zacharie le Rhéteur, *Vie de Sévère*, dans *P. O.*, ii, 7-115; Ahrens et Krueger, *Die sogenannte Kirchengeschichte... des Zacharias Rhetor*, Leipzig, 1899, p. 76-139; le résumé des sources, dans la *Chronique de Michel le Syrien*, trad. Chabot, ii, 151 (cf. ici, x, 1716). Voir aussi : *Les plérophories de Jean de Maïouma*, trad. Nau, Paris, 1899, c. xxii, xliv, l, lv, lxx, lxxiii, lxxviii; Évagre, *H. E.*, III, xvi; IV, iv (*P. G.*, lxxxvi, 2625-2709); S. Vailhé, *Un mystique monophysite, le moine Isaïe*, dans *É. O.*, ix, 1906, p. 81-91; Raabe, *Petrus der Iberer*, Leipzig, 1895, etc.

ACHAB, roi d'Israël. — IIIe livre des Rois, XIII, 2807-08, 2810-11, 2813, 2818, 2821, 2828-29, 2832, 2834-35, 2837, 2839. — Paralipomènes, XI, 1975. — Et l'idolâtrie, VII, 631, 633-34, 640-41.

Voir *D. B.*, I, 120-124.

ACHAMOTH *(Sagesse extérieure, Enthymesis).* — Sens, selon les valentiniens [G. Bareille], I, 309. — Voir art. VALENTIN, XV, 2503-04, 2508 (valentiniens, 2515).

ACHARD DE SAINT-VICTOR. — Voir *Saint-Victor.*

ACH'ARI (Ali Ibn Isma'Il Al). — Troisième rénovateur de l'Islam, IX, 1616-18, 1628.

ACHARITES, philosophes arabes. — Sur la nature et les attributs de Dieu, IV, 1205, 1213-15.

ACHAT. — Voir *Commerce, Prix, Vente.*

ACHAZ, roi de Juda. — IVe livre des Rois, XIII, 2823, 2831, 2841-42. — Paralipomènes, XI 1975. — Isaïe, VIII, 17, 19, 21, 48-54, 58-62; voir art. EMMANUEL, IV, 2430-33. — Messianisme, X, 1434-35. — Et l'idolâtrie, VII, 632-33.

Voir *D. B.*, I, 130-136.

ACHELIS (Ernst), 1838-1912. — Professeur à Marbourg, a publié *Grundriss der praktischen Theologie*, 6e éd., 1912.

ACHELIS (Hans), 1865-1927. — Cité ici à propos des *Canons des apôtres*, II, 1609, 1614-15; des *Constitutions apostoliques*, III, 1531-33; de la *Didascalie*, IV, 747; de S. Hippolyte, VI, 2497, 2502-03; des *Subintroductæ*, XIV, 2466, 2468, etc.

Fils du précédent, professeur à Halle, puis à Bonn, enfin à Leipzig, a publié : *Die ältesten Quellen des orientalischen Kirchenrechts* (*Ægyptische Kirchenordnung, Canones Hippolyti*, etc.), dans Harnack, VI, fasc. 4; *Hippolytstudien, ibid.*, XVI, fasc. 4; *Virgines subintroductæ*, 1902; *Das Christentum in den ersten drei Jahrhund.*, 2 vol., 2e éd., 1925 (ouvrage de première valeur); *Kirchengeschichte*, 1921. — Achelis est protestant libéral, mais d'un jugement sain. G. FRITZ.

ACHÉRY (Dom Luc d'). — Vie. Œuvres [U. Berlière], I, 310-11. — Et les travaux de la Congrégation de S.-Maur, X, 417-20 (bibliothèque), 423 (hagiographie), 426 (patrologie), 433 (ascétisme), 437 (histoire). — La collection canonique *Dacheriana*, XII, 1172; cf. XIV, 1172. — Sur Guibert de Nogent et le culte des reliques, XIII, 2356. — Éditeur de l'auteur anonyme du traité *Responsio cujusdam de corpore et sanguine Domini*, XIV, 2600.

Voir U. Berlière, *Nouv. suppl. à l'hist. litt. de la Congr. de S.-Maur*, I, 1908, p. 2-8; et dans *D. H. G. E.*, I, 309-310.

ACHILLE, évêque de Spolète (vers 402-418). — Inscription sur la primauté de S. Pierre, V, 318.

ACHILLI. — Et Newman, XI, 338.

ACHIS, roi de Geth. — Ier livre des Rois, XIII, 2777-78, 2781.

Voir *D. B.*, I, 144-145.

ACHRIDA, ancien patriarcat de l'Église bulgare.

Voir *D. H. G. E.*, I, 322-332; et ici, *Léon Théophylacte d'Achrida.*

ACHRISTES. — Secte issue de la Réforme (XVIe s.), XIII, 1710-11, 1717 [Bodin].

ACHTERFELDT (Jean-Henri). — Vie. Œuvres [E. Muller], I, 311. — Voir art. HERMÈS, VI, 2302-03.

ACINDYNOS, *Acindyne.* — Notice [E. Marin], I, 311-12. Voir *Hésychasme.*

Bibl. — La bibliographie d'Acindynos doit être complétée. Le plus ancien et le plus riche ms. des œuvres inédites de ce moine est le *Codex Monac. 223*, dont voici le contenu : 1° *Duæ fidei confessiones;* — 2° *Brevis expositio nefandarum hæreseum Palamæ* (Ἔκθεσις ἐπίτομος τῶν τοῦ Παλαμᾶ πονηροτάτων αἱρέσεων; — 3° *Confutatio confessionis fidei Gregorii Palamæ* (Ἡ τοῦ Παλαμᾶ ὁμολογία ἀνεσκευασμένη); — 4° *Confutatio epistolæ Palamæ ad Acindynum e Thessalonica missæ* (Ἐπιστολὴ τοῦ Παλαμᾶ ἀνεσκευασμένη, ἣν ἀπὸ Θεσσαλονίκης ἀπέστειλεν τῷ Ἀκινδύνῳ); — 5° *Relatio ad patriarcham Joannem* (Calecas) *ejusque synodum de origine contentionis inter Barlaamum et Gregorium Palamam* (publ. par Théodore Ouspenskij, dans *Synodik ve nédiélo pravoslavia*, Odessa, 1893, p. 88 sq.); — 6° *Altera expositio et confutatio nefandarum hæreseum Gregorii Palamæ* (Ἑτέρα ἔκθεσις καὶ ἀνασκευὴ τῶν τοῦ Παλαμᾶ πονηροτάτων αἱρέσεων); — 7° *Quinque dissertationes antirrheticæ adversus Palamam.* — Le *Cod. Barber. 291*, fol. 218-222 v°, contient une *Tertia fidei confessio ad Annam Paleologinam directa* (cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, II, 154).

Dans le *D. H. G. E.*, comme E. Marin dans le *D. T. C.*, le P. Jugie attribue à Acindyne le Περὶ οὐσίας καὶ ἐνεργείας, en six livres (les deux premiers dans *P. G.*, CLI, 1192-1241); mais cet ouvrage doit être restitué à Prochore Cydonius, frère de Demetrius Cydonius (*D.T.C.*, III, 2454), également adversaire de Palamas (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 473-480; Disdier, *Akindynos*, dans *D. Sp.*, I, 266).

La polémique a laissé un certain nombre d'écrits dirigés intégralement ou partiellement contre Acindyne. Liste très complète dans le *D. Sp.*, I, 267-268. — Sources historiques : Jean Cantacuzène, *Hist.*, II, XL (*P. G.*, CLIII, 671 sq.); Nicéphore Gregoras (favorable à Acindyne), *Hist. Byz.*, XVIII, VIII (*P. G.*, CXLVIII, 1167 sq.); *Éloge funèbre de Palamas*, par le patriarche Nil (source suspecte) (*P. G.*, CLI, 655-678).

Travaux. — Pour l'ancienne littérature, U. Chevalier, *B. B.*, I, Lyon, 1905, au mot *Acindynus Grégoire*, col. 21. — Travaux récents : M. Jugie, dans *D. H. G. E.*, I, 340-41; Disdier, dans *D. Sp.;* V. Laurent, dans *L. T. K.;* E. Guilland, *Essai sur Nicéphore Grégoras*, Paris, 1926; *Correspondance de N. Grégoras*, Paris, 1927 (surtout p. 293-97, mais avec les réserves formulées par V. Laurent, dans *É. O.*, XXVI, 1927, p. 356); M. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 473-74; II, 154-56; *Œuvres complètes de G. Scholarios*, III, Paris, 1930, p. XVII-XIX; *D. T. C.*, XI, 1737, 1778 et 1785-1789; J. Bois, *Les débuts de la querelle hésychaste*, dans *É. O.*, IV, 1902, p. 353 sq.; *Le synode hésychaste de 1341, ibid.*, VI, 1903, p. 50 sq.; Krumbacher-Ehrhard, *Gesch. der byzant. Lit.*, 2e éd., Munich, 1897, p. 100-11; G. M. Papamichaïl, Ὁ ἅγιος Γρηγόριος ὁ Παλαμᾶς, Alexandrie, 1911, p. 101-14, 167-68; Th. Ch. Stavrou, Αἱ περὶ τῶν ἡσυχαστικῶν τῆς ιδ' ἑκατονταετηρίδος καὶ τῆς διδασκαλίας αὐτῶν ἐρίδες, Leipzig, 1905; O. Tafrali, *Thessalonique au XIVe s.*, Paris, 1913, p. 170-203; S. Guichardan, *Le problème de la simplicité divine en Orient et en Occident aux XIVe et XVe s.*, Lyon, 1933, *passim.* A. MICHEL.

ACKWORTH ou *Acworth* (Georges). — Notice [A. Gatard], I, 312.

ACOLYTES. — Voir *Ordre (Sacrement)*, § Ordres mineurs.

ACOMINATOS (Michel). — Frère de Nicétas (voir ci-dessous), né aux environs de Chonas, en Asie-Mineure, vers 1140; métropolite d'Athènes vers 1175. Après la prise d'Athènes par les Latins en 1204, il se retira dans l'île de Chios, où il mourut vers 1220.

On a de lui des homélies, des discours, des lettres et des poésies, qui ne sont pas sans importance pour l'histoire tant politique que littéraire de son temps. Il n'existe aucune édition complète des œuvres de Michel Acominatos. Migne (*P. G.*, CXL, 323-384; al. 1227-1272) n'en donne qu'une minime partie. L'édition en deux vol. de Sp. Lambros, Athènes, 1879, n'est pas complète. Georgiades (1882), Arsenij (Novgorod, 1901), Papadopoulos Kerameus (Ἁρμονία, 1902) et Lambros lui-même (1904 et 1914) ont publié des pièces restées inédites jusque-là. Une grande partie des homélies est encore inédite. La Προσωποποιΐα... attribuée à Palamas, *D. T. C.*, XI, 1749, doit être restituée à Michel Acominatos.

Krumbacher-Ehrhard, *Gesch. der byzant. Lit.*, 2e éd., 1897, p. 468-470; *Neue kirchliche Zeitschrift*, XXIV, 1913, p. 485-504; J. Carleton-Thallon, dans *Vassar Medieval Studies*, New-Haven, 1923, p. 276-314; Buchberger, dans *L. T. K.*, I, 189. G. FRITZ.

ACOMINATOS (Nicétas), dit *Choniatès.* — Vie. Œuvres [L. Petit], I, 316-18. — Sur l'eucharistie d'après Michel Glycas, X, 1705-06. — Polémique scolastique, XIV, 1713; contre le *Filioque*, XV, 1762. — Controverse sur la messe byzantine, X, 1339-40.

AÇONCE KOVER. — Et les mékhitaristes, X, 498.

ACONTIUS, *Aconzio* (Jacques). — Erreur sur la Sainte Trinité, xv, 1778.

Sur la vie d'Aconzio, voir *D. H. G. E.*, I, 345-346. Son principal ouvrage est intitulé : *Stratagematibus Satanæ in religionis negotio, per superstitionem, errorem, hæresim, odium, calomniam, schisma..., libri VIII*, Bâle, 1565; éd. franç., *ibid.*; d'autres éditions suivirent à Bâle et à Amsterdam. C'est l'idée de tolérance que veut inculquer Aconzio : il rêve d'unir toutes les branches du christianisme et, dans ce but, réduit l'essentiel au minimum. — Voir *D. N. B.*, I, 63, bibliogr. d'Aconzio.

AÇORES. — Voir *Portugal.*

ACOSTA (Joseph de). — Notice [C. Sommervogel], I, 318-19.

ACOULINA IVANOVA. — Notice [N. Tolstoy], I, 319.

ACQUAVIVA (R. P. Claude). — Voir *Aquaviva.*

« **ACQUIS, INFUS** ». — Voir *Infus et acquis* (et renvois).

ACQUISITIVE (Prescription) ou *usucapion.* — Prescription, XIII, 116-31 (spécialement 117-20, 123-24, 127, 130). — Voir *Prescription.*

ACQUISTO (Benedetto d'). — Et l'ontologisme, XI, 1032-33.

ACRI. — Et l'*ontologisme*, XI, 1030.

ACROPOLITE (Constantin). — Vie. Œuvres [E. Marin], I, 319. — Contre le *Filioque*, XV, 1762.

Voir *D. H. G. E.*, I, 376-77.

ACROPOLITE (Georges). — Vie. Œuvres [E. Marin], I, 319-20.

L'édition critique annoncée dans la collection Teubner comprend deux vol. : *Georgii Acropolitæ opera*, I, *Historiam, Breviarium historiæ, Theodori scrutatoriæ addimenta;* II, *Scripta minora*, Leipzig, 1903; *Dissertatio de vita auctoris* au début.

Auguste Heisenberg, auteur de cette édition critique, a consacré une série de travaux à Georges Acropolite (voir l'art. de M. Jugie, dans *D. H. G. E.*). Georges Acropolite a composé trois traités sur la procession du Saint-Esprit. Des deux premiers, conformes aux idées de Photius, l'un a été édité par A. Demetrakopoulos, *Eccles. biblioth.*, 395-410. Le troisième, conforme à la doctrine catholique, est perdu (cf. ici, XV, 1759).

ACTA APOSTOLICÆ SEDIS. — Voir *Actes (Écrits).*

ACTA MARTYRUM, ACTA SANCTORUM. — Voir *Actes (Écrits).*

ACTE. — Acte et puissance. Acte premier et acte second. Acte pur. Acte humain. Acte élicite et acte impéré [A. Gardeil], I, 331-46.

Acte en Dieu. — Voir *Dieu* (spécialement § Volonté). — Actes notionnels (notions divines, Sainte Trinité), voir *Trinité*, § Notions divines.

Acte élicite et impéré. — Définition, I, 346. — Usage fait par le jansénisme de cette distinction, VIII, 415-16. — Et l'explication du péché originel par certains théologiens du Moyen Age, XII, 500. — Et le péché lui-même, XII, 178. — Et la violence, XV, 3088-89. — La prière, acte élicite de la vertu de religion, XIII, 179.

Acte de foi, d'espérance, de charité, de contrition. — Voir *Foi, Espérance, Charité, Pénitence (Contrition).*

Acte héroïque. — Abandon de la valeur satisfactoire de toutes ses bonnes œuvres, spécialement en faveur des âmes du purgatoire, IX, 2471; XIV, 139.

Acte humain. — S'il fallait relever tous les articles ou parties d'articles dans lesquels intervient la notion d'acte humain, les références devraient être multipliées outre mesure, avec l'inconvénient de répétitions inévitables. On se contentera donc d'indiquer ce qui se rapporte à l'acte humain comme tel, indépendamment des spécifications qui pourraient l'affecter.

Acte humain, notion, historique, philosophie [A. Gardeil], I, 339-46. — Deux documents du magistère sur les actes humains : 1° propositions condamnées par Alexandre VIII : 1 et 2 du 26 août 1690; 1, 2, 7, 8 du 7 déc. 1690, I, 752, 754; — 2° propositions 41-43 de Molinos, sur la spontanéité inconsciente et les violences diaboliques, condamnées par Innocent XI, XIII, 1568, 1573. — Moralité de l'acte humain (objet, circonstances, fin), X, 2459-69. — L'acte humain en théologie morale, X, 2403, 2406. — L'acte humain et la morale sociale, X, 2396-97, 2399-2401; cf. problème moral du salaire, XIV, 990, 1008, 1014-15. — Liberté dans l'acte humain, IX, 663-69; cf. Volontaire, XV, 3300-05; Violence, XV, 3088; Crainte, III, 2014-16; Élection, acte humain, IV, 2244-49. — Connaissance dans l'acte humain, XV, 3306-09; ignorance, VII, 731-37. — Actes humains et mouvements spontanés de la concupiscence ou des passions, III, 809-12; XII, 178-83, 465-67; XI, 2221-25. — Moralité de l'acte humain externe, X, 2469; XII, 184. — L'acte humain et la liberté de conscience, IX, 689-90. — Voir art. CONSCIENCE (morale), III, 1159-65; CONSENTEMENT, III, 1183-86.

L'acte humain, mauvais, XII, 146-49. — Voir *Péché*, pour les aspects différents de l'acte mauvais. — Actes surnaturellement bons, voir *Grâce* et *Vertus*. — Actes indifférents, X, 2470-72; cf. art. ADIAPHORITES, I, 396-98. — L'acte humain chez les infidèles, voir *Infidèles.*

L'acte humain et les théologiens : Clément d'Alexandrie, III, 176-78. — Pierre Lombard (éléments de moralité), XII, 1996. — S. Thomas et le thomisme, XV, 963-66 (cf. XIII, 1854). — Les nominalistes (Occam, Grégoire de Rimini, Biel), XI, 770-71 (cf. 880-81). — Suarez, XIV, 2696-98. — Vasquez, XV, 2609. — Ripalda, XIII, 2727-37.

Acte légitime ecclésiastique, réhabilitation. — Par la Pénitencerie apostolique, XII, 1154-55. — Énumération de ces actes (can. 2256, 2°), XII, 1154.

Acte et puissance, Actuel (formel) et virtuel. — Voir *Puissance et acte.*

Acte pur. — Voir *Dieu* (spécialement § Acte pur).

ACTES (Écrits). — **Actes des apôtres.** — Le livre des Actes (auteur, date, but, texte et versions, commentaires, doctrines) [J. Bellamy], I, 346-52.

1° *Compléments scripturaires et historiques.* — Auteur du IIIe évangile d'après les Actes, IX, 972-73. — Composition des Actes, 976-77. — Prétendus rapports des Actes et des écrits de Josèphe, 979. — Termes médicaux de Luc dans les Actes, 980. — L'« Excellent Théophile » des Actes, 984. — La Ia Petr. et les discours de Pierre dans les Actes, XII, 1761. — Données biographiques sur S. Marc, IX, 1940; S. Jean, VIII, 538; S. Pierre, XII, 1747-48; Silas ou Silvain, XII, 1761. — Sur le martyre et la « controverse » de S. Étienne, III, 1695. — Sur S. Paul, avant sa conversion, XI, 2334-37. — Sur sa conversion, 2349-51. — De sa conversion au concile de Jérusalem, 2355-56. — Gamaliel et S. Paul, 2336-38. — Concile de Jérusalem, XI, 2370 (cf. VIII, 1683); spécialement idolothytes, VII, 670-72 et inceste, VII, 1544. — Accord d'Act., XV et Gal., II, XI, 2374 (cf. VI, 1040-41), et le voyage de Paul à Antioche, VI, 1042 (cf. XI, 2377). — Chronologie des années 32-51 de la vie de S. Paul, XI, 2372-73 (cf. VI, 1028). — Concordance des Actes et de I et II Thess., XV, 578-80; et de la Ia Cor., III, 1850. — Le silence des Actes et l'épître aux Romains, XIII, 257-58. — Les Actes et les épîtres pastorales, XV, 1056-59. — Les Actes et la seconde captivité romaine, XV, 1059-61. — Les Actes et la ville de

Philippes, xii, 1414-15. — Séjour de Paul à Philippes, xii, 1415. — Miracles des apôtres dans les Actes, x, 1801. — Le don des langues dans les Actes, viii, 2593-94 (cf. iii, 987), et les charismes, iii, 986-89. — Le diacre Nicolas et les nicolaïtes, xi, 501, 504. — Simon le Magicien, xiv, 2130-31; iii, 997.

Sur les *versions*. — Versions anciennes du N. T., xv, 2726-27. — S. Jérôme et la Vulgate des Actes, xv, 2476. — Sur les *commentaires*. — Homélies de S. Jean Chrysostome, viii, 670; d'Origène, xi, 1498; fragments de Sévérien de Gabala, xiv, 2004.

Ces indications doivent être complétées par l'art. de L. Pirot, dans *D. B. S.*, i, 42-85; bibliogr., 85-86, et par l'Introduction aux Actes des apôtres, dans la Bible Pirot-Clamer (J. Renié), p. 7-31; bibliogr., 31-32. La Comm. bibl., 21 juin 1913, a donné une décision concernant l'auteur, l'époque de composition et la vérité historique des Actes des apôtres (voir *D. B. S.*, i, 83-85, et ici xi, 2398-2399).

2° *Enseignements doctrinaux*. — 1. *Le salut par le Christ annoncé à tous*. — Idée centrale des Actes : le salut par le Christ et la marche progressive du message chrétien, ix, 985; xi, 2330; xiii, 695. — La prédication de S. Pierre, i, 349; xi, 2362-63; xii, 1752. — S. Pierre et le salut ouvert à tous (centurion Corneille), xi, 1752, 2363; xiii, 2587; xv, 3358-59 (cf. vii, 1785). — Communauté d'idées entre Pierre et Paul, xi, 2361-64; viii, 1687. — Catéchèse des premiers apôtres, discours de Pierre et de Paul dans les Actes, xi, 2359-60. — Les prophéties invoquées pour prouver la messianité de Jésus, xiii, 710-11. — Le Fils de Dieu révélé à Paul, xi, 2352. — Révélation de son apostolat auprès des gentils, 2354-55, 2359-60. — Les Actes et les « controverses » de Paul, iii, 695-97. — Prédication du Fils de Dieu, xi, 2355. — Difficultés avec les Judéo-chrétiens, xi, 2371-72, 2380; viii, 1682-83, 1690. — La discipline promulguée au concile de Jérusalem, xi, 2370, 2373; viii, 1683-85. — La décision du concile et l'Église de Jérusalem, viii, 1694-95 (cf. iv, 1987-88 : ébionites).

2. *Ecclésiologie*. — L'Église naissante, i, 350. — Le « communisme évangélique », iii, 579; xv, 3250. — Son unité dans la foi et la charité, xi, 1208. — Société religieuse distincte, xi, 1208. — L'Église gouvernée d'abord par le Collège apostolique, i, 350; xi, 1209. — Indication du rôle et des pouvoirs des apôtres, i, 1652-53 (cf. xii, 633). — Choix de Matthias, i, 1652; xi, 1207. — Épiscopes (surveillants) de la primitive Église dans les Actes, xi, *1216-17*; xv, *1103*, *1105*, *1107* (cf. v, *1659*). — Institution des presbytres (anciens) pour la célébration du culte et la direction de la communauté, xi, 1212-14; xiii, 139; xv, 1071. — Épiscopes et presbytres, v, 1659; xiii, 142-45. — L'épiscopat de S. Jacques à Jérusalem, i, 350; v, 1678; viii, 997. — Les diacres, i, 350; iv, 708 sq.; xi, 1210-11, 1382. — Interprétations protestantes sur les diacres des Actes, xi, 1338, 1345. — L'imposition des mains, geste de guérison, vii, 1305-06 (cf. iii, 377); geste d'ordination, xi, 1237-40, 1224; xv, 1110; xiii, 150. — En marge de la hiérarchie, les prophètes, xi, 1221; les évangélistes, 1222; ἡγούμενοι et prédicateurs, 1223. — Indications de la primauté de Pierre, xi, 1205-09; xiii, 260-61; et objections orthodoxes, 383.

3. *Les sacrements*. — *Baptême* et effets, i, 351-52; ii, 171, 174-76; iii, 977, 984. — Baptême *in nomine Jesu* (Act., ii, 38; viii, 12; x, 48; xix, 5), ii, 172. — La *confirmation* dans les Actes, i, 352; iii, 978-79 (avec l'imposition des mains; cf. vii, 1306), 981. — Conf. distincte du baptême, 982, 985-86. — Ministre de la conf., iii, 994-96. — Formule et onction (?), 998-99. — Conditions requises, 999. — Pas de contradiction entre les Actes et les épîtres sur la conf., iii, 1015-23. — *Eucharistie et sacrifice eucharistique*, v, 1059-60, 1066-68; x, 826-29, 849-50, 852-56, 955. — *Pénitence:* la pénitence requise pour le pardon des péchés, xii, 727. — Confession des péchés (d'après Act., xix, 18); i, 352-54; iii, 833-34. — *Ordre*, voir ci-dessus *Ecclésiologie*.

4. *La foi primitive*. — Nécessité de croire au Sauveur universel, source unique de salut, auteur de la vie, juge des hommes, mort pour nous et notre salut, v, 2397; viii, 1226; xi, 2352. — Sens du mot « croire », vi, 64. — Le Christ est le prophète promis à Moïse, x, 1418; xiii, 710-11. — Messie, Sauveur, Rédempteur, xiii, 1929. — Le Seigneur, Fils de Dieu et Dieu, v, 2397-99; xv, 158. — Rapport du Fils au Père, xv, 1582-83 (cf. v, 2399). — Miracles de Jésus et des apôtres, signes de crédibilité, iv, 2237-39; vi, 69-70; viii, 1197-98. — La sainteté et la perfection de Jésus, viii, 1226-27; xv, 1582. — La résurrection du Christ, vi, 1003, 1010; x, 1425; iv, 577 (descente aux limbes et résurrection). — Act., ii, 24, faussement invoqué en faveur du purgatoire, xiii, 1173. — Monothéisme des Actes, iv, 1018-19. — Dieu connu par les créatures, iii, 2054-55. — Père distingué du Fils et du Saint-Esprit, xii, 1190. — Le Saint-Esprit dans les Actes, v, 686-88, 689; xv, 1583; iii, 975-1001 *(passim)*. — Réponse de la grâce aux âmes qui entendent cette prédication (Act., xvi, 13-14); vi, 1636. — Le démon dans les Actes, iv, 334; v, 1770; xii, 2638; xiv, 2509.

L'importance théologique des Actes est évidente (enseignements sur l'Esprit-Saint, qui n'est, dans aucun livre du N. T., davantage mis au premier plan; enseignements sur Jésus, Christ et Seigneur; prédication et apologétique chrétiennes primitives; baptême et eucharistie; ministère chrétien; développement des communautés). Ce qui augmente la valeur de la théologie des Actes, c'est qu'elle n'est pas donnée didactiquement, mais ressort des faits et des situations. D'où l'intérêt des récents travaux qui ont souligné la valeur historique du livre.

Son *authenticité lucanienne* a marqué des points depuis la « trilogie » de Harnack (*Lukas der Arzt, der Verfasser des dritten Ev. und der Apostelgesch.*, 1906; *Die Apostelgesch.*, 1908; *Neue Untersuchungen zur Apostelgesch.*, 1911). Les arguments positifs qu'on fait valoir en faveur de Luc sont les suivants : la tradition possède des témoins dès la 2e partie du IIe s. (Irénée, Muratori); or Luc ne s'est pas imposé par son rôle dans l'Église primitive; — l'auteur des Actes est un médecin qui décrit fort bien les maladies; or Luc est le propre médecin de Paul (Col., iv, 14 : ἀγαπητός = « mien »); — l'auteur des Actes s'intéresse à Antioche; or, d'après Eusèbe (*H. E.*, III, iv, 6), Luc était d'Antioche et la variante d'Act., xi, 28 atteste l'ancienneté de cette donnée; — enfin Luc fut le collaborateur de Paul (Col., iv, 14; Philem., 24; II Tim., iv, 11) et il n'est pas étonnant de le trouver à ses côtés pendant sa deuxième mission (Act., xvi, 10-17), sa troisième mission (Act., xx, 4-xxi, 18), son voyage et son séjour à Rome (Act., xxvii, 1-xxviii, 30). D'où rejet d'un rédacteur postérieur comme superflu (contre Loisy, de Faye, Goguel).

La question de la *documentation* de Luc est difficile, car Luc domine ses sources. Cet artiste n'est pas un compilateur et la méthode qui convient à la discrimination des documents dans l'A. T. n'est pas de mise ici. Le cas est plutôt analogue à celui des historiens classiques de l'Antiquité. Harnack avait abandonné le critère linguistique pour s'en tenir à un principe plus humble; distinguant les documents d'après les lieux et les personnes, il discriminait : une tradition gravitant autour de Jérusalem-Césarée et dont Philippe et Marc seraient responsables; — une tradition gravitant autour d'Antioche-Jérusalem qu'il faudrait faire remonter à Silas; — enfin la dernière partie des Actes (xv, 36-

L'Action catholique est un mouvement trop récent pour avoir pu trouver place dans le *D. T. C.* On ne peut ici que donner quelques indications et une brève bibliographie.

Pie XI a défini l'A. C. : « La participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique » (Enc. *Non abbiamo bisogno*). Apostolat qui s'inspire « du droit qu'ont les âmes de se procurer le plus grand bien spirituel sous le magistère et l'œuvre éducative de l'Église divinement constituée unique mandataire de ce magistère et de cette œuvre..., du droit qu'ont les âmes à communiquer les trésors de la Rédemption à d'autres âmes, en collaborant à l'activité de l'apostolat hiérarchique » (dans É. Guerry, *L'action catholique, textes pontificaux*, n. 23, 36).

1. « L'A. C. n'est pas une participation des laïques aux pouvoirs de la hiérarchie »; mais les laïques d'A. C. reçoivent un véritable mandat de la hiérarchie. Un mouvement d'apostolat de laïques ne devient donc mouvement d'A. C. que si ce caractère lui est officiellement reconnu par un mandat de la hiérarchie. Ce mandat lui assigne son champ d'action et l'associe, non aux fonctions et pouvoirs sacrés, mais à l'apostolat des âmes.

L'A. C. a pour but « de procurer le bien des âmes en étendant le plus possible le règne de N.-S. J.-C. dans les individus, les familles, la société et pour rassembler..., dans une concorde parfaite et disciplinée, tous les fidèles qui entendent apporter leur contribution à une œuvre aussi sainte et aussi vaste d'apostolat ».

Ainsi l'A. C. se distingue de l'action *temporelle*, d'ordre économique et politique, collaborant à la mission sociale de l'État. Et, cependant, l'A. C. doit chercher à résoudre les problèmes humains de la vie familiale, professionnelle, sociale, civique, internationale, sous l'aspect de la réalité spirituelle qui doit y être incluse, le règne de Jésus-Christ.

Distincte de l'action temporelle, l'A. C. ne sera ni syndicale, ni politique. Et toutefois, parce qu'elle ne peut se désintéresser du bien commun, elle préparera ses membres à mener l'action temporelle dans des organisations distinctes, sous leur responsabilité personnelle de citoyens.

Au point de vue *politique*, l'A. C. se tient en dehors et au-dessus de la politique des partis. Elle est une action religieuse. Mais elle formera « la conscience de ses membres à leurs devoirs et à leurs droits de citoyens ». Elle peut être amenée « à remplir sa mission religieuse *sur le terrain politique pour la défense des intérêts de la* religion, des libertés des catholiques, ou pour réaliser l'union entre les catholiques toutes les fois que l'intérêt supérieur de la religion l'exige, ou enfin pour juger les programmes des partis au point de vue moral et religieux ».

Au point de vue *social*, sans intervenir, comme action temporelle dans l'ordre économique, l'A. C., en cherchant à promouvoir le règne de J.-C., exercera, au point de vue social, une influence particulièrement bienfaisante. Elle forme les consciences à la pratique des devoirs d'État dans toutes les conditions de la vie sociale; elle prépare ainsi, pour le plus grand bien de la société civile, des foyers unis, stables, féconds, des serviteurs dévoués de la chose publique; elle noue et entretient entre les classes et dans les professions des rapports de justice et de charité, qui conditionnent la paix sociale.

2. L'A. C. revêt deux formes principales : elle est *générale* et *paroissiale* ou *spécialisée*. Ces deux formes se distinguent : *a)* quant à leur *champ d'action*, paroisse ou milieu social; — *b)* quant à leur *objet* : pour l'une,

rayonnement de la vie paroissiale et apostolat auprès de tous, fidèles, indifférents ou hostiles, par les œuvres paroissiales; pour l'autre, christianisation de la vie humaine ou profane, hors des cadres religieux, dans la famille, les lieux de travail ou de loisirs, les communautés civiles ou sociales; — *c)* quant à leur *composition:* l'Action paroissiale comprend des fidèles appartenant aux milieux de la paroisse; l'Action spécialisée, s'exerçant en des milieux déterminés, est confiée aux seuls militants appartenant à ces milieux; — *d)* quant à leur *méthode*, qui doit être adaptée à leur objet; — *e)* quant aux *rapports avec le clergé :* l'évêque diocésain reste seul maître et a droit à l'obéissance de tous. L'Action paroissiale est sous l'autorité directe du curé; l'Action spécialisée, étant le domaine propre des laïques, doit avoir une certaine indépendance dans son organisation et son action. « Le prêtre est auprès des militants l'homme de Dieu... Il doit les former au sens catholique, compreudre leur vocation apostolique de laïques, la respecter, la favoriser, l'aider à s'épanouir; ne pas se substituer à eux dans le domaine de l'organisation et des applications à leur vie. L'Assemblée des cardinaux et archevêques (mars 1946) précise : « Auprès de l'équipe « d'A. C., le prêtre n'est ni le directeur, ni le président; « il est l'animateur spirituel, le père, le représentant de la « hiérarchie, chargé de veiller à l'application de la doc« trine ». — Voir Mgr Guerry, dans *Catholicisme*, I, 98-101.

3. Le fondement théologique de l'A. C. a été exposé par le P. Congar, dans *Sacerdoce et laïcat*, Paris, 1947. Ce fondement n'est autre, en une Église à structure hiérarchique, représentant un ordre de pouvoirs organisés comme des moyens en vue de la fin, que la participation des laïques au sacerdoce, à la royauté, au pouvoir doctoral du Christ.

a) Participation au *sacerdoce* du Christ par le sacerdoce « immanent et diffus » dans le corps des chrétiens (I Petr., II, 9), et non au sacerdoce hiérarchique et sacramentel. A ce sacerdoce immanent appartient tout ce qui est de l'ordre de la vie intérieurement reçue du Christ, des actes de cette vie ayant valeur de *culte*, du *témoignage* rendu à Dieu par la manifestation d'une telle vie, en un mot, tout ce qui, dans le culte, est un mouvement *de l'homme à Dieu*. Au sacerdoce hiérarchique et sacramentel appartient le mouvement *de Dieu vers l'homme*, rendant présente et active parmi nous l'offrande même de J.-C. Aucune opposition d'ailleurs entre ces deux sacerdoces, le sacerdoce sacramentel étant la consommation du premier sur le plan bien supérieur de l'ordre grâce à l'imposition des mains.

b) Participation à la *royauté* du Christ d'une manière intérieure et spirituelle : c'est la dignité royale qui est donnée au chrétien du fait que, par le baptême, il est consacré au service de Dieu et incorporé au Roi des rois. Si le laïque n'a aucun pouvoir dans l'Église, il peut cependant recevoir la direction d'œuvres qui, en réalité, sont des organisations d'Église.

c) Participation au *pouvoir doctoral* du Christ. Sans doute, « dans la mesure où la révélation et le dogme nous viennent du dehors, dans une révélation historique et objective, on retrouvera la compétence propre d'un pouvoir hiérarchique résidant essentiellement dans le corps apostolique continué par le corps épiscopal avec son critère interne d'unité, le Siège apostolique »; mais, « dans la mesure où la doctrine reçue dans l'obéissance de la foi sera vécue et par là-même développée, appliquée selon les besoins des hommes et des temps; ou encore, dans la mesure où l'Esprit qui besogne dans l'Église éclairera personnellement des âmes; dans celle encore où la vérité chrétienne sera témoignée et rayonnée par des âmes qui en vivent et s'engagent : dans cette même mesure on se trouvera dans le domaine de la vie, où tout fidèle animé par l'Esprit, et pour autant que l'Esprit est actif *en lui*, aura grâce, initiative et activité » (*op. cit.*, p. 25).

De cette considération générale, on peut tirer trois conclusions. La première est relative à l'enseignement *dogmatique*, qui est afférent à la charge pastorale hiérarchique. Mais on peut rencontrer dans l'Église, chez certains laïques privilégiés, un enseignement, fruit d'une inspiration, d'une mission intérieure. Exemples des deux Stes Thérèse. Ces inspirations toutefois, pour s'imposer au peuple chrétien, ont besoin de la sanction de la hiérarchie. Exemples de l'initiative de Ste Julienne de Liège pour le culte du S. Sacrement et de Ste Marguerite-Marie pour le culte du Sacré-Cœur. — La seconde concerne l'enseignement *scientifique* ou *doctoral*, qui peut être le fait de tout fidèle, prêtre ou laïque. Mais un « docteur » compétent peut recevoir de l'Église une « mission canonique » d'enseignement (Const. *Deus scientiarum*, 21 mai 1931). Son enseignement revêt alors un certain caractère public et jouit d'une autorité plus grande. Pendant la guerre 1939-1945, huit cents laïques, jeunes gens et surtout jeunes filles, dont plusieurs avaient fait leurs études de théologie complètes, ont reçu la *missio canonica*. — Enfin l'enseignement *apostolique* (apostolat par la prédication) est celui où le laïque peut surtout participer à la mission de prêcher la doctrine. Il *doit* le faire, car l'obligation du témoignage incombe à chaque chrétien au titre de son baptême et de sa confirmation. Ce témoignage sera évidemment privé, d'ordre individuel ou collectif, et ne peut acquérir un caractère officiel que par la consécration reçue de la hiérarchie. C'est à proprement parler ce qu'on appelle l'*Action catholique*.

Cette A. C., dont les circonstances actuelles marquent plus que jamais la nécessité dans un monde à demi paganisé, fut de toutes les époques de la vie de l'Église. « Dans les temps reculés, dit Pie XI (*Documents*, n. 28), elle fonctionnait encore mieux que de nos jours. A Rome même, c'est par elle que s'est opérée la première diffusion du christianisme... Qu'auraient fait les Douze, perdus dans l'immensité du monde, s'ils ne s'étaient pas écriés au milieu de nations, des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants : « Nous portons les trésors « du ciel : aidez-nous à les partager »?

Bibl. — L'ouvrage, désormais classique, de Mgr É. Guerry, *L'Action catholique, textes pontificaux*, Paris, 1936, contient 105 documents pontificaux se répartissant ainsi : 8 encycliques de Pie XI, *Urbi arcano Dei, Rerum omnium, Mens nostra, Divini illius Magistri, Casti connubii, Quadragesimo anno, Non abbiamo bisogno* et *Ad catholici sacerdotii fastigium;* 41 discours, 18 lettres, 5 allocutions et 13 autres documents du même pape; 8 encycliques de Léon XIII; 3 de Pie X et une lettre; 4 documents émanés de Benoît XV. Ces textes classiques et commentés font du volume de Mgr Guerry le manuel autorisé entre tous. — De Pie XII, deux allocutions prononcées à l'occasion du 30e anniversaire de la fondation de la Jeunesse catholique italienne, aux jeunes filles (5 sept. 1948), aux jeunes gens (12 sept. 1948) (trad. dans *Doc. cath.*, 7 nov. 1948).

Parmi les innombrables ouvrages ayant abordé la question de l'A. C., signalons particulièrement : P. Dabin, S. J., *L'A. C., essai de synthèse*, 1930, et *Le sacerdoce royal des fidèles dans les Livres saints*, 1942; Mgr Luigi Civardi, *Manuel d'A. C.*, 1935; P. Bayart, *L'A. C. spécialisée*, 1935; *Mouvements spécialisés de l'A. C. J. F. Doctrine commune* (rapports lus aux réunions d'études des aumôniers fédéraux des différents mouvements spécialisés, présentés par Mgr Courbe), 1935; R. P. Arendt, S. J., *Pour réaliser l'A. C.*, 1938; R. P. Archambault, *L'A. C. à travers le monde*, 1946; Paul Dabin, *Le sacerdoce royal des fidèles dans la tradition ancienne et moderne*, Bruxelles-Paris, 1950.

A. MICHEL.

Action sociale. — L'enseignement social des papes est indiqué à *Sociologie*. — On se contente ici de quelques indications sur les organisations sociales en différents pays. Bien des bouleversements politiques et sociaux sont survenus, qui rendent caduques plus d'une des indications qui suivent. — *Allemagne*, œuvres sociales et charitables des catholiques, I, 847-50; des protestants, 851-53; syndicats confessionnels de Berlin et interconfessionnels de Cologne, VI, 2238 (cf. XII, 1735). — *Belgique*, congrès, œuvres sociales et charitables, II, 548-50. — *Espagne*, V, 578-81. — *États-Unis d'Amérique*, I, 1070-71 (catholiques), 1078-80 (protestants). — *France*, groupements paroissiaux, VI, 634; formes nouvelles d'apostolat, 641; œuvres de presse, 643; action sociale par les patronages et les œuvres postscolaires, 646; action sociale par les œuvres de charité et d'assistance, 647; groupements d'ouvriers et

syndicats, 651; enseignement social et œuvres protestantes, 659-60; le Sillon, XII, 1733. — *Italie*, œuvres d'apostolat, VIII, 167-77; œuvres sociales, 183-86; l'action populaire en Italie, XII, 1731. — *Pays-Bas*, apostolat et charité; rapprochement des catholiques et des protestants, XII, 89-90. — *Pologne*, action catholique et professionnelle, XII, 2461-64. — *Roumanie*, XIV, 75-76.

Action civique et politique des catholiques. — Il ne s'agit pas de l'obéissance due aux lois civiles (voir *État, Lois, Tyrannie*), mais de l'attitude politique des catholiques et des devoirs que commande cette attitude. — Directions politiques de Léon XIII, IX, 341-42 (cf. IX, 613). — Respect du pouvoir établi et de la forme du gouvernement, *Au milieu des sollicitudes*, IX, 345, 615-16. — Mais union pour défendre les droits de l'Église, IX, 345, 617 (voir *supra*, Pie XI : l'A. C. et l'action politique). — Ne pas inféoder la religion et la politique, IX, 613-16 (cf. V, 574-75 : l'action populaire en Italie; en France, le Sillon et l'Action française); XII, 1731-35; IX, 618, 623. — Attitude de Lacordaire à l'égard des problèmes politiques, VIII, 2420-21. — Programme de Wiseman, XV, 3565-66. — Le parti intégriste catholique en Espagne, V, 574-75. — Le *Non expedit* italien, atténuation, abolition, VIII, 177-83. — Action politique des catholiques aux Pays-Bas, XII, 84-85. — Action civique des catholiques portugais, XII, 2615-16. — Windthorst et le Centre allemand, I, 848.

ACTION FRANÇAISE et CHARLES MAURRAS. — Leurs erreurs condamnées par Pie X, XII, 1734-35. — Par Pie XI, X, 2045 (voir ce mot). — Le droit chrétien soumis à la politique, X, 2408. — Le pouvoir légitime, XV, 1955. — Attitude de l'A. F. à l'égard du modernisme, X, 2010, 2041, 2045. — Comment qualifier l'attitude des catholiques d'A. F. non soumis à la condamnation, XIV, 1304. — Absolution donnée à un partisan obstiné d'A. F., XII, 1150, et conséquences canoniques, 1157 (cf. XIII, 692).

Le S. Office, décret du 10 juill. 1939, vu la soumission des dirigeants de l'A. F., a supprimé la défense de lire le journal et, implicitement du moins, la prohibition de faire partie de la ligue. Mais ce décret n'exemptait pas les anciens « insoumis » des règles de droit divin et ecclésiastique qui s'imposent pour la réconciliation des pécheurs avec Dieu et avec l'Église.

ACTION LIBÉRALE POPULAIRE (France). — Et le libéralisme catholique, IX, 620-21, 624.

ACTION POPULAIRE ITALIENNE. — Et Pie X, XII, 1731-33.

ACTION SOCIALE POPULAIRE (Espagne). — Et l'action sociale, V, 592.

ACTIONS (terme de Bourse), **SOCIÉTÉ PAR ACTIONS.** — Voir *Association*, § Sociétés industrielles; *Bourse*.

ACTIONS et EXCEPTIONS. — Dans les procès ecclésiastiques, XIII, 632-35.

ACTIONS DE GRACES. — Prière, action de grâces, XIII, 180-83, 204, 209, 211. — Action de grâces dans le sacrifice en général, XIV, 673, 682; X, 916. — Messe, sacrifice d'action de grâces : les Pères de l'antiquité, X, 865-82, 885, 892-93, 896, 899-904, 906-07, 910, 912, 914, 917-18, 925, 927-29, 931-57, 959, 962; de S. Cyprien à la Réforme, 979, 997, 1037; au concile de Trente, 1119, 1123, 1135; chez les théologiens, 1290; dans la liturgie, 1327, 1349, 1355, 1359, 1362-63. — Action de grâces après la communion : doctrine de Pie X, III, 549. — Fausse doctrine de *Molinos*, XIII, 1566-67 (*cf.* 1573). — Vœu d'action de grâces, XV, 3185. — Vœu, action de grâces anticipée, selon Origène, XV, 3190-91 (cf. 3215).

ACTISTÈTES. — Et le monophysisme, V, 1607; VI, 1006; X, 2242.

ACTON (John). — Et William-George Ward, XV, 3517. — Sur Newman, XI, 377.

ACTUELLE (Grâce). — Voir *Grâce*.

ADAD-IDRI (Benhadad), roi de Syrie. — Et les IIIe et IVe livres des Rois, XIII, 2821.

ADAD-NIRARI III, roi d'Assyrie. — Et les IIIe et IVe livres des Rois, XIII, 2822.

ADALARD, abbé de Corbie. — Notice [B. Heurtebize], I, 366.

ADALBÉRON, archevêque de Reims. — Vie. Œuvres [J. Rélot], I, 366-67. — Et Silvestre II, pape, XIV, 2077-78.

ADALBÉRON ASCELIN, évêque de Laon. — Vie. Œuvres [J. Rélot], I, 367. — Et Silvestre II, pape, XIV, 2081.

ADALBERT. — Vie. Œuvres [L. Lœvenbruck], I, 367-68.

ADALBERT (Saint). — Sa mémoire sous Silvestre II, XIV, 2082.

ADALBERT RANKOW. — Voir *Rankow*.

ADALBOLD. — Vie. Œuvres [U. Berlière], I, 368.

ADALHARD (Saint), abbé de Corbie. — Et Paschase Radbert, XIII, 1628-29.

Sur la vie de S. Adalhard, voir *D. H. G. E.*, I, 457-458 : dans cet article, on trouvera l'énumération de ses œuvres, qui concernent toutes l'ordre de S.-Benoît ou l'empire de Charlemagne. — Paschase Radbert, *Vita S. Adalardi*, dans *Acta sanct.*, janv., I, 1643, p. 96-111; *M. G. H.*, *Script.*, II, 524-532; XV, 860-865. — F.-X. de Ram, *Hagiographie belge*, I, 1864, p. 16-31; *Biographie nation.* (de Belgique), I, 1866, p. 38-59. — Aug. Enck, *De S. Adalhardo abbate Corbeiæ antiquæ et novæ*, Munster, 1873.

ADAM et ÈVE. — I. ADAM. Création. Élévation à l'état surnaturel. Péché. Repentir et salut. Sépulture. Figure de Jésus-Christ [X. Le Bachelet], I, 368-86. — II. ÈVE. Création. Tentation et péché. Après le péché. Figure de l'Église et de la sainte Vierge. Dans la littérature apocryphe et la légende [E. Mangenot], V, 1640-55.

Préadamites [É. Amann], XII, 2793-2800. — Préadamitisme scripturaire de La Peyrère, 2793-98; VIII, 2615-16; XII, 2521; XIII, 1731. — Réfutation par Ph. Le Prieur, Cl. Dormoy, XII, 2798-99. — Préadamitisme scientifique, 2799-2800.

Paradis terrestre. — Voir art. PÉCHÉ ORIGINEL, XII, 276, 278, 286, 294, 310, 323-24 (S. Irénée; cf. VII, 2407), 333 (Origène; cf. XI, 1538, 1568), 347 (S. Grégoire de Nysse), 350 (S. Jean Chrysostome), 355, 357 (Théodore de Mopsueste); art. ATHANASE (S.), I, 2168; AMBROISE (S.), I, 944, 949; JEAN DAMASCÈNE (S.), VIII, 726; IRÉNÉE (S.), VII, 2456; JUSTICE ORIGINELLE, VIII, 2020; GENÈSE, VI, 1187, 1193, 1208. — Le Verbe au paradis terrestre, VII, 2456 (S. Irénée); XV, 534 (Théophile d'Antioche). — Un paradis matériel, XIV, 237-38 (Basile de Novgorod).

ADAM ET ÈVE. — 1° *Création d'Adam et d'Ève.* — Création du premier homme, I, 368-72. — Coopération des anges (?), 369. — Dans l'Écriture : Genèse, VI, 1187, 1191; Hexaeméron, VI, 2327, 2333, 2351-52; Sagesse, XIV, 740-41. — Voir Dieu, IV, 948; transformisme, XV, 1382-88, solutions suggérées, 1391-94. — Doctrine de S. Paul, XIII, 2886. — Corps créé séparément (?), VI, 575. — Création spéciale d'Ève, V, 1640; VI, 1192-93, et ses interprétations allégorique (Origène), parabolique (Cajetan, Lagrange), historique (Commiss. bibl.), V, 1644-46. — *Création attribuée au Verbe* (S. Athanase), XII, 342; voir cependant I, 2168; II, 2172 (S. Césaire). — Création d'Ève postérieure à la chute (?) IX, 2317-18. — Sexes créés en prévision de la chute (?),

— Poésie de Pierre Corneille, VII, 1142. — Base dogmatique de l'immaculée conception, VII, 1216 et de la médiation universelle, IX, 2395, 2398, 2407-08, 2439-40.

Ève sortant du côté d'Adam, figure de l'Église. — Voir I, 385; VII, 1492. — Chez Tertullien, IX, 2106. — Chez S. Augustin, I, 2400, se référant à S. Paul (Ephes.), V, 186-87 (cf. IV, 2151-52). — L'union d'Adam et d'Ève, première institution du mariage, IV, 1455-56; IX, 2045-51. — Origine du genre humain : voir *Monogénisme-Polygénisme*,

A propos d'Adam, l'exégèse contemporaine s'est demandé si l'auteur de la Genèse, ne parlant que d'un couple (textes J et P), a voulu affirmer que le genre humain descend d'un couple *unique*... : « On remarque dans la Genèse, écrit Chaine (*Le livre de la Genèse*, Paris, 1948, p. 54), le procédé fréquent de faire descendre d'un ancêtre unique tout un peuple : Amon, Moab, Édom, Israël lui-même (nombreux exemples dans la « Table des peuples », Gen., X, 1-32), et de prêter à l'ancêtre certains traits du peuple censé issu tout entier de lui. Des réalités ethniques complexes sont schématisées. »

La question est d'importance pour le péché originel. Le P. A.-M. Dubarle (*Les Sages d'Israël*, Paris, 1946, p. 21), parlant au conditionnel au sujet des deux premiers chapitres de la Genèse, « nous n'aurions pas, dit-il, à proprement parler l'affirmation que toute l'espèce humaine descend d'une souche unique. Il resterait l'enseignement d'une déchéance héréditaire de toute l'humanité, déchéance due au péché, sans qu'il s'agisse nécessairement d'un péché rigoureusement unique ». L'auteur a expliqué depuis qu'il a simplement voulu ne pas fermer la voie, au nom de l'Écriture, à l'hypothèse scientifique du polygénisme (cf. *E. T. L.*, 1947, p. 660).

Rapportant cette interprétation, M. Chaine conclut : « La Genèse seule ne permet pas de donner une réponse à la question du monogénisme; cette réponse relève du magistère de l'Église » (*op. cit.*, p. 55).

Depuis que ces lignes ont été écrites, le Magistère s'est prononcé, dans l'enc. *Humani generis*, 12 août 1950 : « Les fidèles ne peuvent embrasser une doctrine dont les tenants soutiennent ou bien qu'il y a eu sur terre, après Adam, de vrais hommes qui ne descendent pas de lui par génération naturelle comme du premier père de tous, ou bien qu'Adam désigne l'ensemble de ces multiples premiers pères. On ne voit, en effet, aucune façon d'accorder pareille doctrine avec ce qu'enseignent les sources de la vérité révélée et ce que proposent les actes du magistère ecclésiastique sur le péché originel, péché qui tire son origine d'un péché vraiment personnel commis par Adam et qui, répandu en tous par la génération, se trouve en chacun et lui appartient. » A. MICHEL.

ADAM (Jean). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], I, 386.

Depuis l'article de Sommervogel, E. Griselle a publié la bibliographie du P. Adam, dans *Rev. du monde cathol.*, 1er déc. 1909. Elle ne comporte pas moins de 15 ouvrages. Un seul ouvrage de controverse antiprotestante n'est pas signalé dans le *D. T. C.* : *Octave de controverse sur le très saint sacrement de l'autel*, Bordeaux, 1675. Les autres ouvrages se rapportent aux *psaumes* mis en français à la portée des fidèles pour les offices et les heures, aux *hymnes* mis en vers français. Il existe aussi un recueil de *Sermons pour un avent;* deux ouvrages de piété, *La conduite des fidèles...*, Paris, 1656; *Via ad æternitatem*, Paris, 1673, et un *Abrégé de la Vie de S. François de Borgia*, Bordeaux, 1673.

ADAM, chanoine de **Latran** (XIIe s.). — Et l'adoptianisme, I, 415; XII, 1998.

ADAM, cistercien, abbé de **Rewley**, près d'Oxford (XIVe s.), composa un traité intitulé *Dialogus rationis et animæ* ou *Soliloquium pro animæ institutione;* un traité polémique *De cavendo ab hæresi et hæreticis, maxime Wicleffistis;* une apologie *Pro ordine monastico*, avec comme complément *Defensorium exemptorum*. Ses lettres ont été réunies en volume : *Epistolarum ad diversos liber unus*.

C. de Visch, *Bibl. script. S. ord. Cisterc.*, Cologne, 1656, p. 3; Tanner, *Bibl. Britann. Hibern.*, 1748, p. 73. — Cf. R. Trilhe, dans *D. H. G. E.*, I, 468.

ADAM, chartreux anglais de **Witham**, dans le Sommerset (fin du XIVe s.), occupe une bonne place parmi les écrivains ascétiques. Œuvres : 1° *Les douze profits de la tribulation* (en anglais, puis en latin), Londres, 1500, 1530; — 2° *De sumptione sanct. eucharistiæ;* — 3° *Scala cœli attingendi;* — 4° *Speculum spiritualium* (ces trois opuscules, parmi les mss. de la bibl. de Westminster); — 5° un abrégé de la *Magna Vita S. Hugonis, episcopi Lincolniensis;* probablement reproduit dans *P. L.*, CLIII, 945-1114.

Petrejus, *Bibl. Cartusiana*, 1609, p. 1-3; Tanner, *Bibl. Britan.-Hibern.*, 1748, p. 7; Fabricius, *Bibl. lat. med. et infim. ætatis*, Florence, I, 1858, p. 9. — Cf. S. Autore, dans *D. H. G. E.*, I, 468.

ADAM (Salimbene de), dit *Ognibene*. — Voir *Salimbene*.

ADAM DE COURTLANDON. — Vie. Œuvres [L. Lœvenbruck], I, 387.

C'est à tort qu'on lui attribue la rédaction d'un ordinaire de l'Église de Laon. Il ne fut que le promoteur de la codification des usages observés dans cette Église (cf. U. Chevalier, *Ordinaires de l'Église de Laon*, dans *Bibl. liturgique*, VI, Paris, 1897, p. 191). Ses ouvrages (mss. conservés à la Bibl. de Laon) sont : 1° *Comment. théologique sur les Actes des apôtres;* — 2° *Comment. sur l'évangile de S. Matthieu;* — 3° *Comment. sur le Pentateuque;* — 4° *Comment. sur « Frange esurienti panem tuum »;* — 5° recueil de mélanges de théologie morale traités allégoriquement; — 6° plusieurs autres ouvrages de morale. — Voir G. Mollat, dans *D. H. G. E.*, I, 472-473.

ADAM DE GODDAM (ou *Wodham*), frère mineur anglais du milieu du XIVe s., disciple d'Occam. — Il enseigna à Norwich, Londres et Oxford et mourut à Babwel, en 1358. Il composa un Commentaire *Super IV libros Sententiarum*, Paris, 1510 et 1512. Ouvrage abrégé par Henri de Oyta et conservé en manuscrit. On possède aussi en ms. : *Quæstiones variæ philosophicæ et theologicæ* (British Museum, *Harl. 3243*).

Analecta franciscana, Quaracchi, I, 271; II, 177; III, 623, 624, 630, 631, 637; Tanner, *Bibl. Brit.-Hibern.*, 329; Wadding-Sbaralea, *Script. ord. Min.* Rome, 1806, p. 2-3, 327, 723; U. Chevalier, *B.-B.*, I, 39. — Cf. art. d'Ant. de Sérent, dans *D. H. G. E.*, I, 478-479.

ADAM KADMON. — Selon la cabale, II, 1281-82.

ADAM DE MARISCO (*du Marais* ou *de Marsh*). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], I, 387. — Et Jean Pecham, XII, 102-03.

Sur Adam de Marsh, voir *D. H. G. E.*, I, 482-484, qui indique en bibliographie : Hilarin de Lucerne, *Hist. des études dans l'ordre de S.-François*, trad. franç., 1908, p. 289-328, 359, 373, 388, 431 (ouvrage qui résume tous les autres).

ADAM DE PERSEIGNE. — Vie. Œuvres [A. Mignon], I, 387-88. — Sur le sacrement de pénitence (pénitence privée), XII, 953. — Sur le culte de Marie, IX, 2454.

Voir, dans *D. H. G. E.*, I, 488-489, bibliogr. plus complète.

ADAM DU PETIT-PONT. — Né dans le comté de Cambridge, étudia à Paris, sous Mathieu d'Angers et Pierre Lombard. Chanoine de Notre-Dame, il se montra adversaire de Gilbert de la Porrée (Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, V, 815; au conc. de Paris, en 1147). Devenu évêque d'Asaph, il prit part au IIIe conc. du Latran, 1179, et ses instances empêchèrent qu'une proposition de Pierre Lombard (sur le nihilisme christologique) fût condamnée (*D. T. C.*, I, 417; XII, 2008; Hefele-Leclercq, V, 1110). Il mourut le 6 août 1181.

Œuvres. — *De arte dialectica*, dont Victor Cousin a publié des extraits, dans *Fragments philosophiques*, II, Paris, 1865, p. 385-390. Peut-être aussi un manuel de lexicographie, *De ustensilibus*, publié par A. Scheler, dans *Lexicographie latine aux XIIe et XIIIe s. Trois traités de Jean de Garlande, Alexandre Neckam et Adam du Petit-Pont*, Leipzig, 1867, p. 119-137 et, depuis, par Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1891, part. I, p. 40-57. — Il est indiqué ici comme ayant subi l'influence d'Abélard, *D. T. C.*, I, 49, et utilisé les *I Analytiques* d'Aristote, XV, 367; cité aussi XII, 1948.

A. MICHEL.

MULIERIS. — L'auteur énig-
intelligentiis, édité sous le nom de
connaît maint traité d'Aristote
doit être daté de 1210 en-
en théologie de Paris.
ades qui suivirent
ker, Witelo, ein
Jahrh., dans
eit und
Fr.

ADELME (Saint), *Adhelme, Aldhelme* ou *Althelme.* — Vie. Œuvres [R. Biron], I, 393-94. — Voir aussi, II, 603, et VI, 1711-12.

ADELPERGE, princesse lombarde (VIIIe s.). — Et Paul Diacre, XII, 40-41.

ADELOPHAGES. — Histoire [V. Oblet], I, 394.

ADELPHIUS, l'un des principaux chefs de la secte des euchites. — Voir V, 1456-57. — Les euchites s'appellent aussi *adelphiens (ibid.).*

ADELPHIUS, évêque d'**Onuphis** (IVe s.). — Destinataire de l'*Epistola ad Adelphium* de S. Athanase, 161.

IUS, évêque de **Thasvalthe** (Afrique). — concile de Carthage (1er sept. 256), II, 222, le baptême conféré par les hérétiques. claration, Adelphius précise que les ent pas, mais baptisent les héré- es, éd. Hartel, p. 449; voir

temporain et presque
pape Grégoire IX.
Paris : cano-
t-être dès
anoine
la

it
héo-
f von
p. 269-
ORIEUX.
, 394-95.
applica-
tinctions.
uillermin], I,

r *Intérieur.*
(Saint).
ot principalement
oi, V, 1730; VI, 50.

omme, § *Ad hominem.*
d'). — Dans l'histoire
, 162-64, 177, 181, 190.
, XVIIe s. [A. Baudrillart],
s Illyricus, VI, 3-5, 10.
. Influence [G. Bareille], I,
. Augustin, I, 2292; IX, 1856,
l'identification (?) d'Adimantus
848.

EXTRA ». — Voir *Intérieur.*
— Voir *Jurement* (serment, par-
re).

(Grâce actuelle). — Voir *Grâce*
uelle.

cob-Georg-Christian) (1756-1834), o
re et théologien protestant, né à Arnis
rt au cours d'un voyage à Gikau
es bibliques, il faut signaler :
lichen Contracten, rabbinish u
g, 1773; *Judæorum codicis sac*
recte æstimandos codices manuscriptos antiquos ...
teres, Hambourg, 1779; *Novi Testamenti versiones Syriacæ simplex, Philoxeniana et Hierosolymitana*, Copenhague, 1789. Il y étudie surtout les manuscrits romains et attire l'attention, après Joseph-Simon Assemani, sur l'évangéliaire de Jérusalem. D'autres ouvrages se rapportent à la littérature arabe. Voir la liste complète des ouvrages d'Adler dans Kayser, *Index locupletissimus librorum ann. 1750-1832*, I, Leipzig, 1834, col. 30-31.

A. MICHEL.

tianisme d'Élipand, I, 411; IV, 2333; VI, 716; XV, 2608. — Leyrade et Félix d'Urgel, I, 407; IV, 2335-36; V, 2133; IX, 195-96. — Théodulfe d'Orléans et l'adoptianisme espagnol, I, 406; XV, 331. — S. Benoît d'Aniane et Félix, I, 407; II, 708. — Agobard de Lyon et l'adoptianisme, et spécialement Félix d'Urgel, I, 407-08, 451, 614 (cf. IV, 2335; V, 2133; XV, 1706; XIII, 1003).

D'après Mgr Amann lui-même, l'art. ADOPTIANISME de H. Quilliet « aurait besoin d'une sérieuse mise au point » (*Hist. de l'Église*, de Fliche-Martin, VI, *L'époque carolingienne*, p. 129, note 1). « La présentation de la lutte doctrinale dans Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, III, 1001-1060, est également sujette à caution ». La mise au point est faite par E. Amann, *L'adoptianisme espagnol*, dans *R. Sc. rel.*, juill. 1936; M. Jugie, art. *Adoptiens*, dans *D. H. G. E.*, I, 586-90).

ADOPTIANISME AU XIIe S. : NÉOADOPTIANISME. — Origine et caractère de l'adoptianisme abélardien. Histoire et phases de la controverse. Condamnation par Alexandre III [E. Portalié], I, 413-18. — Le néoadoptianisme et la conception d'Abélard sur l'union hypostatique, I, 413 (cf. I, 46-47; VII, 511-12). — Influence de cette erreur sur Roland Bandinelli (futur Alexandre III), I, 51-52. — Sur Pierre Lombard, XII, 1997 (cf. VII, 512, 513-14, 516-17). — Sur Gilbert de la Porrée, I, 416 (cf. VI, 1353). — Sur Folmar de Triefenstein, I, 415-16; VII, 279. — Erreur rejetée par Hugues de Saint-Victor, VII, 278-79. — Premières controverses sous Honorius II, I, 415. — En Allemagne, entre Folmar et Geroch, I, 415-16 (cf. XII, 2005-06). — En France, à propos du nihilisme christologique, I, 416; XII, 2003-08. — Jean de Cornouailles et Robert de Melun contre Pierre Lombard, 2005-06. — Geroch contre Pierre L., 2006-07. — Attaques de Gauthier de Saint-Victor, 2007-09. — Interventions d'Alexandre III et condamnation définitive du nihilisme christologique et du néoadoptianisme, I, 416-17; XII, 2004-05.

Les références à Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, doivent être ainsi corrigées : t. V, p. 974-977. — Il n'y eut pas, à proprement parler, de concile à Sens en 1164 (I, 416), mais une simple réunion de théologiens (XII, 2005).

Sur la controverse orientale relatée I, 416, on pourra consulter M. Jugie, *T. D. C. O.*, II, Paris, 1933, p. 655-657 (voir 656, note 3). Sur le concile de 1166 qu'Allatius prétend avoir été réuni à l'instigation de l'empereur d'Allemagne, voir Hefele-Leclercq, V, 1045-1049 et L. Petit, *Documents inédits sur le concile de 1166 et ses derniers adversaires*, dans *Vizantiiskii Vremennik*, XI, 1904, n. 3-4.

ADOPTIANISME. NOUVELLES CONTROVERSES DEPUIS LE XIVe S. — Histoire. Sens incontesté du dogme. Critique des systèmes [E. Portalié], I, 418-21. — Duns Scot et l'adoptianisme, I, 418 (cf. VI, 716-18). — Opinions de certains nominalistes, Biel, Major, Almain, VI, 716. — De Durand de Saint-Pourçain, I, 418-20; VI, 718. — De Vasquez, IV, 2333; VI, 716; XV, 2608. — De Suarez, I, 420; VI, 718. — De Hardouin et Berruyer, VI, 718-19; VII, 549-54. — Erreur sous-jacente à la christologie de Rosmini, VII, ...58; XIII, 2942. — Et à la conception de Günther, VII, 554-57.

... surnaturelle de l'homme par Dieu.
...ption surnaturelle de l'homme par Dieu ...ustification. Histoire. Doctrine [J. Bel-...] ...425-37. — Adoption, filiation divine : ...iture, I, 430-32. — Ancien Testament, ...nion de Petau pour les justes de l'A. T., ... 1613; XII, 1335; en sens opposé, XV, ...veau Testament : adoption et filia-... ...1-32. — S. Paul, Rom. : XIII, 2881, 2891 (cf. XI, 2449, 2454; XV, 1585; Eph. : V, 182-83 (cf. XII, 2949); Gal. : VI, 1049. — S. Jean, VIII, 565, 572-73, 591. — S. Pierre, II Petr., I, 4 : XII, 1789 (cf. VI, 1611); voir art. GRACE, VI, 1563; PÈRE, XII, 1191. — Filiation, adoption et régénération dans le baptême, II, 175.

2° *Dans la Tradition*, I, 425-27, 432-33. — S. Irénée, I, 432; VII, 2487-88. — S. Athanase, I, 2174. — S. Cyrille d'Alex., I, 426, 432; III, 2516-17. — S. Augustin, I, 426, 432, 2370, 2393. — S. Jean Damascène, VIII, 742. — Voir XV, 1835-39. — Interprétation des Pères grecs par Scheeben, I, 426; XIV, 1273; XV, 1852; par Petau, XII, 1334, 1335. — Les Pères et la filiation adoptive du baptême, II, 202-03. — Monuments de l'antiquité chrétienne, II, 241-42.

3° *Documents du magistère.* — Conc. de Trente, sess. V, can. 5 (citant Rom., VIII, 17), II, 301, 320-21; sess. VI, can. 3 (citant Col., I, 13), II, 302, 320; VIII, 2174; *ibid.*, can. 4, II, 320; can. 7, II, 320; VIII, 2180-82 (cf. sess. VII, can. 1, II, 307, 321). — Prop. 23 et 24 de Baïus, II, 69-70; prop. 13-17, II, 78-79.

4° *La théologie.* — Adoption surnaturelle et génération du Fils de Dieu, I, 433; VI, 1613 (cf. V, 2471-74; XV, 1585). — Adoption surnaturelle et adoption humaine, I, 433 (cf. 421; XIV, 976, 978). — Principe formel de l'adoption divine : la grâce sanctifiante, I, 434-35; VI, 1613. — Cette doctrine enseignée par le conc. de Trente, I, 434-35 (cf. sess. VI, can. 7); VIII, 2181 (voir ci-dessus); VIII, 2221; XV, 1844. — Paternité divine et filiation adoptive, XII, 1191. — Doctrine encore incomplète d'Hugues de Saint-Victor, VII, 275-76; et de Pierre Lombard, VIII, 2108-09; XII, 1994-95. — S. Thomas, XII, 2949; XIV, 975-78, 985; VIII, 2126. — Duns Scot, IV, 1901-04; VIII, 2127, 2220. — L'école nominaliste, I, 427; XI, 774-75. — Pierre Auriol, I, 427; XI, 775; XII, 1871. — Suarez, VIII, 2221; XIV, 2672-73, 2676-78. — Vasquez, XV, 2608 (Ruiz, Alarcon), 1842. — Ripalda, I, 429; XIII, 2714-19; XV, 1842. — Viva, XV, 1841. — Lessius, I, 428-29, 434-35; VI, 1613-14; 1841-42, 1851. — Petau, VI, 1614-15; XII, 1334-35; XV, 1273; XV, 1852. — Scheeben, I, 429-30, 435; XIV, personnes divines, spécialement de l'Esprit-Saint dans les âmes justes; *Grâce*; *Justification*.

Depuis l'article de Bellamy, l'adoption surnaturelle a été, à maintes reprises, étudiée par les théologiens au point de vue soit historique, soit spéculatif. — Sur l'adoption chez les Justes de l'A. T., cf. Bonnetain, art. *Grâce*, *D. B. S.*, IV, 916-925; G. Philips, *La grâce des justes dans l'A. T.*, 1948. — Sur la filiation adoptive dans le N. T., Bonnetain, *loc. cit.*, 1023-1033. — Sur la doctrine des Pères grecs, H. Rondet, *Gratia Christi*, 1948, 77-98; J. Gross, *La divinisation du chrétien d'après les Pères grecs*, 1938; P. Galtier, *Le Saint-Esprit en nous d'après les Pères grecs*, 1946; bibliogr., dans *D. T. C.*, XV, 1855. — Sur l'adoption surnaturelle, Terrien, *La grâce et la gloire*, 2e éd., 1950, l. I-II; Taymans d'Eypernon, *Le mystère primordial. La Trinité dans sa vivante image*, 1948; E. Mersch, *La théologie du Corps mystique*, II, 1946, l. IV, c. XIII (*Filii in Filio*); Rondet, *op. cit.*, 39-46; *La divinisation du chrétien*, dans *N. R. Th.*, 1949, p. 449, 561; J. Anger, *La doctrine du Corps mystique*, 1946, p. 111-13; S. Dock, *Du fondement propre de la présence réelle de Dieu dans l'âme*, dans *N. R. Th.*, 1950, p. 673; — la plupart des traités *De gratia*, notamment Beraza, *Tract. de gratia Christi*, 1916, n. 804-28; Lange, *De gratia*, 1919, n. 420-34; Billot, *De gratia*, 1928, p. 112-24; Boyer, *De gratia divina*, 1938, p. 187-211 (la grâce des justes de l'A. T. est étudiée p. 208-09). — Voir également R. Mulard, *La grâce*, dans *Somme théol.* de la *Revue des Jeunes*, p. 307-322.

A. MICHEL.

ADOPTION LÉGALE. — Voir *Mariage* (l'adoption, empêchement de mariage).

ADORATEURS (Culte des). — Et Daubermesnil, IV, 148-49.

...e au sujet du concile, ... Théognoste). — ...63, 671, 1304 ... But

son court pontificat. — Voir aussi : J. Jansen, *L'Allemagne et la Réforme*, trad. franç., II, Paris, 1889, p. 285 sq.; L. Pastor, *Geschichte der Päpste seit der Ausgang des Mittelalters*, IV, IIe part., *Adrian VI. und Klemens VII.*, 1907.

ADRIEN, Syrien, exégète grec du Ve s., cité par Cassiodore, *De institutione divinarum litterarum*, X (*P. L.*, LXX, ... Il a écrit une « Introduction aux Saintes Écri... ...αγωγὴ εἰς τὰς θείας γραφάς, dont parle ...ex II (*P. G.*, CIII, 45). Peut-être est-il ... Nil, *Epist.*, II, LX; III, CXVIII, ...27, 516). — *L'Introduction* ... grec : par David ... Pearson, dans ... 1273-

ment interdit par l'Église : *Systema millenarismi mitigati, tuto doceri non posse* (S.-Office, 21 juill. 1944; cf. *A. A. S.*, 1944, p. 212).

ADVERTANCE. — Voir *Attention*.

AÈCE. — Et S. Léon Ier, IX, 233-35, 237-38.

ÆDESIUS. — Fondateur de l'école de Pergame, XII, 2283, 2285.

ÆDILWALCH, roi du Sussex. — Et S. Wilfrid d'York, XV, 3541.

ÆGIDIUS. — Voir *Gilles*.

AELFRICK, surnommé *Grammaticus* (Xe-XIe s.), moine bénédictin, à qui l'on attribue les œuvres suivantes : 1. Deux livres d'homélies (voir EUCHARISTIE, V, 1217), où l'on rencontre des expressions inusitées, s'inspirant de Ratramne, et qui ont fait passer Aelfrick pour un négateur de la transsubstantiation. (Voir également MESSE, X, 1022, 1024-1026.) Lingard et Daniel Rock se refusent à voir en lui un hétérodoxe. Après De Crozals (*Lanfranc, sa vie, son enseignement, sa politique*, Paris, 1877, p. 108-109), de la Taille estime hérétique sa doctrine (*Mysterium fidei*, 1931, p. 625, note 1; cf. Heurtevent, *Durand de Troarn*, 1912, p. 199). Édités par B. Thorpe, avec trad. angl. pour l'*Aelfric Society*, 1844-1846. — 2. Un traité sur l'A. et le N. T. — 3. L'*Heptateuchus*, trad. abrégée des sept premiers livres de l'A. T. (cf. XV, 2734). — 4. *Vita S. Aethelwoldi*. — 5. Extraits de la règle de S. Benoît. — 6. Canons recueillis pour Wulsy, évêque de Sherborn. — 7. Lettre pastorale par Wulfstan, archevêque d'York. — 8. Une lettre intitulée *Quando dividis chrisma*. — 9. Une grammaire latine qui valut à l'auteur son surnom. — 10. *Colloquium*, dialogue entre un maître et son élève. — 11. *De temporibus anni* (Voir *D. H. G. E.*, I, 648-50). — Un certain nombre de lettres d'Aelfrick ont été éditées par M.-J. Routh, *Scriptorum ecclesiasticorum opuscula præcipua quædam*, II, Oxford, 1858, p. 169-77; cf. 184-85. A. MICHEL.

ÆLIA CAPITOLINA (Colonie et Église d'). — Et l'Église de Jérusalem, VIII, 997-98.

AELRED ou *Ethelred* (Bienheureux), abbé cistercien de Rievaux, en Angleterre, contemporain de S. Bernard, auquel la tradition cistercienne n'hésite pas à le comparer, *Bernardo prope par Aelredus noster*. Sa Vie, écrite peu après sa mort par son disciple Walter Daniel, a été publiée en partie dans *Ailred of Rievaux and his biographer Walter Daniel*, par F. M. Powicke, Manchester, 1922. Autres biographies : *Vita Aelredi* (anonyme), dans *Acta sanct.*, II, janv., p. 30; Dalgairns, *Lives of the English saints. S. Aelred of Rivaux*, Londres, 1945, etc. — Né à Hexham vers 1110, Aereld vécut d'abord à la cour du roi d'Écosse (1124-1133), fut moine à l'abbaye cistercienne de Rievaux (Yorkshire), abbé de la nouvelle fondation de Revesby (Lincolnshire), enfin abbé de Rievaux (1146), où il mourut (12 janv. 1191). Béatifié en 1191 (cf. *D. T. C.*, I, 1139).

Œuvres. — 1. *Sermones* (une centaine), dont un quart ...publié par Tissier, *Bibl. Patrum Cisterc.*, Bono-Fonte, ..., 1662, p. 162 sq. (*P. L.*, CXCV, 210 sq.); — 2. *Compen...um speculi caritatis* (Tissier, p. 346; *P. L.*, *ibid.*, 621);— ... *Speculum caritatis* (Tissier, p. 293; *P. L.*, *ibid.*, 501-...); — 4. *De spirituali amicitia* (Tissier, p. 362; *P. L.*, ..., 659-702); — 5. *De Jesu puero duodenni* (Tissier, ...30; *P. L.*, CLXXXIV, 849-860); — 6. *Sermones de ...us* (Tissier, p. 229; *P. L.*, CXCV, 361-500) : ces ...s, primitivement simple sermon de l'Avent (*P. L.*, ..., 817-827), développé ensuite en 31 chapitres ...nande de Gilbert Folyot, évêque de Londres ... sur l'inspiration de l'Écriture, VII, 2218); — ...*a eremitica* : *Liber de institutione inclusarum* ... Aelred par Walter Daniel, *Vita*, c. III; dans ...pseudo-augustiniennes, *P. L.*, XXXII, 1451-...; ...*Oratio pastoralis* (Bibl. Jesus College, Cam...; cf. *Rev. bénéd.*, 1925, p. 263; 1929, p. 74); ...*a animæ*, inachevé, devait fournir la base ...du « Traité de la charité » (ms. 52, Bibl. ... — 10. Différents ouvrages historiques : ...*regis et confessoris* (Twisden et Selden, ...*n scriptores*, I, Londres, 1652, p. 369; ...-790); *De sanctimoniali de Watum* ...*P. L.*, *ibid.*, 789); *De bello Standardii* ...*P. L.*, *ibid.*, 701); *Genealogia regum* ... p. 347; *P. L.*, *ibid.*, 711); *Vita*

S. Niniani; *De miraculis Hagulstaldensis Ecclesiæ* (la *Vita*, publiée dans Capgrave, *Nova legenda Angliæ*, Londres, 1516; les *Miracula*, dans Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, I, 204 et dans Raine, *Priory of Hexham*, Durham, II, 1864, p. 173 sq.).

Doctrine. — La doctrine d'Aelred est très belle. Ses sermons sont un témoin fidèle de la vie et de la pratique de la spiritualité à Rievaux. Sa doctrine sur le Christ et l'Église est digne des meilleurs auteurs. Le Rme P. dom Le Bail la résume ainsi : « Le Christ se communique aux hommes par son Église; il est venu grouper les hommes, si opposés et si dispersés, en un seul corps... La naissance de l'Église a lieu en l'Épiphanie et l'entrée de Jésus à Jérusalem figure son triomphe. Par suite, la vie entière du chrétien est en dépendance de l'Église; il combat avec elle, le Christ marchant en tête; il participe à ses joies comme à ses tristesses; à la mort enfin, il devient la récolte du champ du Christ. La Communion des saints en résulte d'elle-même... Ainsi la vie active et la vie contemplative doivent se prêter un mutuel appui; et tout chrétien, même dans le cloître, doit exercer l'apostolat » (*D. Sp.*, I, 231).

Signalons aussi la mariologie, où la maternité spirituelle de Marie et sa médiation sont mises en relief; la théorie de l'ascétisme et surtout la doctrine sur l'amitié spirituelle et la charité. Le *Traité de l'amitié spirituelle* a été traduit en français, Bruxelles, 1885, et en allemand, *Die heilige Freundschaft*, Munich, 1927. A. MICHEL.

ÆLURE (Timothée). — Voir *Timothée Ælure*.

ÆNEAS SYLVIUS. — Voir *Pie II*.

ÆPINUS (Jean *Hæck* ou *Hoch*, dit). — Vie. Œuvres [A. Baudrillart], I, 514-15.

AÉRIUS, AÉRIENS. — Vie et doctrine d'Aérius. Aériens [H. Hemmer], I, 515-16. — Sur l'épiscopat, V, 1668-69. — Sur le purgatoire, XIII, 1205-06, 1268.

AÉROLITHE. — Dissertation de J. Heynlin, VI, 2357.

AÉROSTATION. — Travaux de J. Galien, O. P., sur les aérostats, VI, 1057.

AERTNYS (Joseph), rédemptoriste néerlandais, né à Eindhoven, le 15 janv. 1828, décédé à Wittem, le 30 juin 1915. Il enseigna la morale, fut le cofondateur des *Nederlandse katholieke Stemmen* et publia divers traités de morale, de liturgie et de pastorale.

Voir A. Schaepmann, *In memoriam R. P. Jos. Aertnys*, dans *Ned. kath. Stemmen*, XV, 1915, p. 210 sq. J. COPPENS.

AESCHINES. — Notice [G. Bareille], I, 516. — Et les esquinètes, V, 829-30.

AESHMADAEVA, démon persan. — Et l'Asmodée du livre de Tobie, XV, 1170-71.

AÉTIOS, archidiacre de Constantinople (Ve s.). — Et S. Léon Ier, IX, 266-67.

AÉTIUS, AÉTIENS. — Voir *Arius*, § Anoméens.

« ÆVUM ». — Éternité participée, V, 913-15, 918-20. — Purgatoire, XIII, 1289.

AFFABILITÉ. — Partie potentielle de la justice, VIII, 2020; XIII, 795; XV, 2278-79. — La flatterie, défaut contraire, VI, 19-20.

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES EXTRAORDINAIRES. — Voir *Congrégations romaines*.

AFFAITATI (Antoine-Marie). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], I, 517.

AFFECTÉE (Ignorance). — Voir *Ignorance*.

AFFELMANN (Jean). — Vie. Œuvres [E. Muller], I, 517-18.

AFFICHAGE. — Et la promulgation des lois, XIII, 687.

AFFINITÉ. — Voir *Empêchements de mariage*, § Affinité, Parenté spirituelle.

AFFIRMATION (Méthode d'). — Et la méthode d'éminence, IV, 2422. — Voir art. ATTRIBUTS DIVINS, I, 2226.

AFFLITO (Thomas d'). — Notice [V. Oblet], I, 527.

AFFRANCHISSEMENT. — Affranchissement de la subordination à un supérieur ecclésiastique (paroisse, évêché, monastère), IV, 2398-99. — Le christianisme et l'émancipation des esclaves, IV,

...e ...3. ...O., ...uvres ...es. ...E. Man- ...uète. ...çais (1749- ...res [A. Beu-

...age courant en ...sée par le Code ...m d'enfant, selon ... n'ont pas encore ... assimile ceux qui ...nfance (*amentes ab* ... Sont censés adultes ...e de la raison. » On ... hommes parvenus à ...soient mineurs et impu... § 3 du can. 88 déclar... ...ax qui n'ont pas l'usa... ..., précise que celle du c... ...*onis sunt habitu destitu*... ...arient d'adultes, il s'... ...de la raison, et ceux-ci ..., ont un usage de leur ... ...le ces adultes se pose e... ...aspects, dont voici les ...oyen et de précepte s'i... ...s ou infidèles, en vue ...es de foi, d'espérance, de ...14; ESPÉRANCE, V, 675; ...VI, 1927-1928. — Néces... ...oires, pour les adultes, ...ntelle, soit extrasacram... ...36. — Même dans le cas ... problèmes ont leur répe... ...prédestination gratuite d... ... de la distribution des grâces ...lultes, VI, 1595-1604; XV, ...e, licite, fructueuse des sa... ...es conditions chez les adultes, ...ue et la croissance des vertu... ...nce finale, XII, 1293-1297, renou... ...s des problèmes précédents. —

239; v, 479-80. — Sous les empereurs chrétiens, v, 473. — Ordination et affranchissement, v, 475. — Les conciles et l'affranchissement, v, 476-78; concile Quinisexte (can. 85), xiii, 1592; XII[e] conc. de Tolède (esclaves chrétiens appartenant aux Juifs), xv, 1195. — Les théologiens et l'affranchissement, v, 514-16.

AFFRE (Mgr Denis-Auguste), archevêque de Paris. — Vie. Œuvres [C. Constantin], i, 527-28. — Et J.-P. Migne, x, 1723, 1726. — Et le libéralisme catholique, ix, 571. — Contre l'élection des dignitaires de l'Église, vi, 2371. — Sur le droit de propriété dans l'Église, ii, 845-46.

L. Alazard, *D.-A. Affre, archevêque de Paris*, 1905; F. de Barrau, *Mgr Affre*, dans *Journal de l'Aveyron*, 25 juin-24 oct. 1909; L. Bertrand, dans *Bibliothèque sulpicienne*, iii, 267-285; P. Pisani, art. *Affre*, dans *D. H. G. E.*, i, 684-698.

AFGHANISTAN. — Situation religieuse, i, 2081, 2088; x, 1926, 1972. — Et les *Actes de Thomas*, xi, 161; xiv, 3089-90.

AFRICAIN (Jules). — Voir *Jules Africain*.

AFRIQUE. — État religieux. Catholicisme et missions [A. Le Roy], i, 528-50.

I. État religieux. — 1° *Animisme et fétichisme*, i, 529-35. — Études sur la religion des peuples primitifs d'Afrique, xiii, 2232-33 [P. Schmidt]; ix, 1543-45 [Mgr Le Roy]. — Fétichisme (en général), v, 2191-96. — Voir art. Religion, xiii, 2187-93, *passim;* 2204-05, 2224, 2229-30. — 2° *Islamisme*, i, 535-37; ix, 1612 (rite malékite), 1631 (secte abâdite), 1635 (wahhâbites), 1637 (zâwiyas). — 3° *Parsisme, brahmanisme et judaïsme*, i, 537. — 4° *Christianisme*, i, 537-41. — Voir art. Alexandrie *(Église d')*, i, 786-801, surtout 797-801; Monophysite *(Église copte)*, x, 2251-2306; Éthiopie *(Église d')*, v, 922-69, surtout 965-69. — Missions protestantes, i, 538-40; anglicanisme, xiii, 892. — Apostolat catholique en Afrique sous Léon XIII, ix, 351. — Missions catholiques, i, 542-50; x, 1878-1909 (personnel, *passim*), 1938-46; i, 846 (Allemagne); ii, 543 (Belgique); vi, 654-55 (France); xii, 2459 (Pologne), 2618, 2620-22 (Portugal). — Leurs martyrs, x, 243-44, 246. — Voir plus loin la situation actuelle de la religion catholique en 1951. — L'esclavage au xix[e] s., v, 502-03.

II. Courants d'idées, controverses et faits religieux du ii[e] au v[e] s. — Dans les premiers siècles du christianisme, l'Église d'Afrique a produit une pléiade d'écrivains et de docteurs, dont on retrouve les noms (biographie et étude doctrinale) dans les articles que le *Dictionnaire* leur a consacrés. La série des auteurs grecs appartient à l'Église d'Alexandrie : les principaux sont Clément d'Alexandrie, Origène, S. Denys d'Alexandrie, S. Athanase, Didyme l'Aveugle, et surtout S. Cyrille d'Alexandrie. Mais c'est plutôt la série latine qui fournit l'équipe de ceux qu'on appelle « les Pères africains » : Minucius Félix, Tertullien, S. Cyprien, Arnobe l'Ancien, Lactance, Victorinus Afer, Commodien, S. Augustin, Marius Mercator, Vigile de Thapse, S. Fulgence de Ruspe, Facundus d'Hermiane, et d'autres moins importants, comme Verecundus de Juca, Liberatus et Primasius. — C'est surtout autour de ces derniers noms que se groupent les grands courants d'idées, les controverses, les faits religieux sur lesquels il n'est ici possible d'indiquer que quelques points de repère plus généraux.

1. Propagation rapide du christianisme en Afrique du Nord, v, 1692-93; xiii, 696. — 2. Extension du manichéisme, ix, 1841-42, 1865-66. — 3. La crise pénitentielle en Afrique, le novatianisme, xi, 832-35, 842, 845. — Tertullien et le montanisme, x, 2357, 2363-66; xv, 160-63. — S. Cyprien et la discipline pénitentielle, iii, 2466-67; xii, 769-70, 775-84. — 4. Le baptême des hérétiques ou des apostats, ii, 219-23; i, 637-38 (Agrippinus); xv, 2511 (valentiniens), 1250-52 (les traditeurs); v, 971 (Étienne I[er]). — La chrismation post-baptismale en Afrique, vii, 1361-62, 1369-70. — 5. La crise donatiste, le donatisme, iv, 1689-92, 1701-28; v, 2126-28 (Félicien de Musti); xv, 1932-33 (Tyconius); i, 2410, 2416; iii, 1698-99 (S. Augustin). — Donatistes et circoncellions, ii, 2513-18. — Le donatisme et l'unité de l'Église, xiv, 1290-92; xv, 2195-98. — Les martyrs du donatisme, x, 239-40. — 6. L'Église d'Afrique et la juridiction romaine : le conflit Cécilien-Donat, iv, 1687-89; x, 1764-65 (Miltiade). — Recours d'Apiarius contre Urbain de Sicca Veneria, xv, 2307-09 (cf. iv, 500-01). — S. Augustin et Antonius, xv, 2310-11. — La primatie de Carthage, xi, 2257. — 7. La controverse pélagienne : l'Église d'Afrique et le péché originel, xii, 363-65. — L'hérésie pélagienne, xii, 675-714; i, 2380-83. — Les dogmes défendus par S. Augustin contre le pélagianisme, i, 2383-84. Voir *Augustin (S.)* et *Pélagianisme*. — Les conciles de Milève, x, 1752-58. — Et les papes Innocent I[er], vii, 1947-50, et Zosime, xv, 3709-16; voir art. Sixte III, xiv, 2196. — Répercussions en Orient : Orose à Jérusalem, xi, 1602-06; le diacre de S. Capréolus à Éphèse, ii, 1693-94; les documents de Marius Mercator, ix, 2483. — 8. Invasion et persécution vandale. — Histoire par Victor de Vite, xv, 2881-82. — S. Léon I[er] et l'épiscopat africain, ix, 241-43. — Restauration de l'épiscopat par S. Hormisdas, vii, 176. — Les évêques Dracontius, iv, 1822; S. Eugène, v, 1496-97; S. Fulgence de Ruspe, vi, 968. — Les évêques exilés en Sardaigne et les moines scythes, xiv, 1749-50, 1839-40 (cf. xii, 1928 : Pierre Diacre). — 9. Réactions africaines au sujet des Trois-Chapitres, xii, 668 (Pélage I[er]); xv, 1911-13 (contre Vigile et Pélage); voir aussi 1890 et v, 2175 (Ferrand Fulgence). — Attitude de Liberatus, ix, 630-31; xv, 1908; de Primasius, xiii, 245-47; de Verecundus, xv, 2672; de Victor de Tunnunum, xv, 1908, 2880). — 10. Quelques points particuliers intéressant l'Église d'Afrique. — Version africaine de la Bible, xv, 2475. — Les anciens Africains et l'épître aux Hébreux, vi, 2075-76. — Échos de l'arianisme : *Epistola ad Afros*, i, 2160. — L'Église d'Afrique et le culte des saints, xiii, 2325-27. — Et le démon, iv, 347-49. — Et les idolothytes, vii, 679. — Et le lavement des pieds, ix, 17-18. — Et les suffrages pour les défunts, xiii, 1231-33.

III. État de la hiérarchie en Afrique (1951). — On se contentera, pour éviter les indications moins utiles, de dresser la nomenclature des diocèses, vicariats et préfectures apostoliques. La comparaison avec l'art. Afrique et l'art. Missions du *D. T. C.* fera constater les immenses progrès accomplis dans l'organisation de l'Église missionnaire, principalement sous les pontificats de Pie XI et de Pie XII. La plupart des anciennes dénominations ont disparu pour faire place au nom de la ville où réside le chef de la mission.

1° *Évêchés et prélatures « nullius »*. — 1. Dépendant directement du S.-Siège. — Carthage, Fort-Louis (Ile Maurice), Port Victoria (Seychelles), S.-Denis (Réunion), Freetown et Bo (Sierra Leone).

2. Provinces ecclésiastiques. — *a)* Alger, métr.; suffr. : Oran, Constantine. — *b)* Loanda (Afr. occ. port.), métr.; suffr. : Nouvelle-Lisbonne (Angola), San Thomé et Principe, Silva Porto (Angola). — *c)* Lourenço Marquez (Mozambique), métr.; suffr. : Beira, Nampula. — *d)* Onistha (Nigeria or.), métr.; suffr. : Oweri, Calabar (Nigeria or.), Buca (Cameroun). — *e)* Lagos (Nigeria occ.), métr.; suffr. : Ondo, Benin City. — *f)* Cape Coast

(Côte de l'Or), métr.; suffr. : Accra, Kumasi, Tamale, Keta (Togo brit.). — [*Afr. du Sud*] : *g)* Capetown, métr.; suffr. : Aliwal, Queenstown, Oudtshorn, Port-Elizabeth. — *h)* Durban (anc. Natal), métr.; suffr. : Mariannhill, Eshowe, Kokstad, Umtata. — *i)* Pretoria, métr.; suffr. : Johannesburg, Lydenburg, Bremersdorp, abbaye *nullius* Pieterburg. — *j)* Blœmfontein, métr.; suffr. : Bethléem, Keimoes, Kimberley, Kroonstad, Maseru (anc. Basutoland).

3. Sièges dépendant de métropoles européennes. — *a)* De Lisbonne : Angra (Açores), Funchal (Madère), Santiago du Cap Vert. — *b)* De Séville : les Canaries, à Las Palmas; S. Christophe de Laguna ou Ténériffe. — *c)* Rattaché à Cadix, Ceuta.

4. Rites orientaux. — *a)* Arméniens, év. à Alexandrie (Égypte). — *b)* Coptes, patriarcat à Alexandrie; suffr. : Hermopolis (Haute-Égypte, à Minia), Thèbes ou Louqsor (à Tahta), Lycopolis. — *c)* Coptes éthiopiens : un Ordinaire en Érythrée.

5. Prélatures et abbayes *nullius*. — *a)* Abbaye de Ndanda (Tanganyka). — *b)* Peramiho (id.).

2° *Vicariats apostoliques* (par ordre alphabétique). — Abidjan (Côte d'Ivoire), Addis-Abeba (Éthiopie), Antsirabé (Madagascar); — Bagamoyo (Zanguebar), Bahr-el-Gazal (Soudan), Bamako (Soudan fr.), Banguelo (Rhodésie), Bangui (Afr. équ. fr.), Basankusu (Congo belge), Beaudoinville (Congo belge), Bengasi (Cyrénaïque), Beni (Congo belge), Bobodioulasso (Afr. occ. fr.), Boma (Congo belge), Bondo (id.), Brazzaville (Afr. équ. fr.), Bukoba (Tanganyika), Bulawayo (Rhodésie), Buta (Congo belge); — Canal de Suez, Coquilhatville (Congo belge); — Dakar (Sénégal), Dar-es-Salam (Tanganyika), Delta du Nil, Derna (Cyrénaïque), Diégo-Suarez (Madagascar), Douala (Cameroun fr.), Doumé (Afr. occ. fr.); — Égypte ou Basse-Égypte, Érythrée; — Fernando-Poo (Guinée esp.), Fianarantsoa (Madagascar), Fort-Dauphin (Madagascar), Foumban (Cameroun fr.); — Gabon (Afr. équ. fr.), Gimma (Éthiopie), Guardaia (Guinée fr.); — Harar (Afr. or. ital.); — Ipamou (Congo belge), Iringa (Afr. or. angl.); — Karema (Tanganyika), Karthoum (Soudan égypt.), Katanga (Congo belge), Katanga sept. (id.), Kigoma (Afr. centr. angl.), Kilima-Njaro (Afr. or. angl.), Kisantu (Congo belge), Kisumu (Afr. centr. angl.), Kivu (Congo belge), Kwango ou Koango (Congo belge); — Lac Albert (Afr. centr.), Léopoldville (Congo belge), Libéria, Lisala (Congo belge), Loango (Afr. équ. fr.), Lomé (Togo fr.), Lulua (Congo belge), Luluaburg (anc. Haut-Kasai, Congo belge), Lwanga (Rhodésie angl.); — Majunga (Madagascar), Maros, Masaka (Ouganda), Matadi (Congo belge), Mbeya (Afr. or. angl.), Miarinarivo (Madagascar), Mogadiscio (Somalie), Musoma ou Masva (Tanganyika), Mwanga (Afr. or. angl.); — Navrongo (Afr. occ. angl.), Ndola (Rhodésie), Niagara (Congo belge), Nil équatorial, Nil supérieur (dédoublé : Kampala et Tororo), Nyassa (Afr. centr. angl.), Nyeri (Zanguebar sept.), Nyozi (Congo belge); — Ouagadougou (Soudan fr.), Oubanghi belge, Ouganda (Afr. centr. angl.), Ouidah (anc. Dahomey), Ouroundi (Congo belge); — Rabat, Rouanda (Congo belge), Ruwenzori (Afr. centr. angl.); — Sakania (Congo belge), Salisbury (Rhodésie mérid.), Sassandra (Afr. occ. fr.), Shiré (Afr. centr.-or. angl.), Stanleyville (Congo belge); — Tabura (Afr. centr.-or. angl.), Tamatave, Tananarive (Madagascar), Tanganyika (Afr. centr. angl.), Tripoli, Tshumbé (Congo belge); — Urundi (Congo belge); — Wamba (Congo belge), Windhock (Afr. mér.); — Yaoundé (Afr. occ. fr.); — Zanzibar.

3° *Préfectures apostoliques*. — Abanja (Madagascar); — Bahr-el-Gebel (Afr. centr. angl.), Berberati (Afr. équ. fr.), Bikoro (Congo belge), Bobo-Dioulasso (Afr. occ. fr.); — Caroua (Afr. centr. fr.); — Djibouti, Dodoma (Tanganyika); — Égypte supérieure; — Fort-Jameson (Rhodésie sept.), Fort-Lamy (Tchad fr.), Fort Victoria (Rhodésie du Sud); — Gambie angl., Gao (Soudan fr.), Garoua (Cameroun fr.), Gondar (Éthiopie), Guinée portugaise; — Hosanna (Érythrée); — Jos (Nigeria angl.); — Kadouna (Nigeria sept.), Kayes (Soudan fr.), Kankana (Guinée fr.), Kodok (Soudan anglo-égypt.), Koroko (Côte d'Ivoire); — Lac Moeri (Katanga), Lolo (Congo belge), Lusaka (Rhodésie); — Mbulu (Tanganyika), Meru (Afr. centr.-or.), Misurata (Tripolitaine), Morondava (Madagascar), Mopoia (Afr. centr. angl.); — Negelli (Éthiopie), Niamey (Niger), Nouna (Afr. occ. fr.), Nyassa sept. (Afr. centr. angl.), Nzerekore (Guinée fr.); — Ogoja (Nigeria angl.), Otwikpo (Nigeria), Ouahigouya (Côte-d'Ivoire et Soudan fr.), Oyo (Nigéria); — Parakou (Dahomey), Parakua (Afr. occ. fr.); — S.-Louis du Sénégal, Sikasso (Côte-d'Ivoire et Soudan fr.), Sokodé (Togo fr.); — Tigral (Éthiopie), Toukouyou (Tanganyika), Tsiroanomandidy (Madagascar); — Victoria-falls (Rhodésie); — Ziguinchor (Sénégal).

N. B. — Cette nomenclature a été établie d'après l'*Annuaire pontifical* de 1948, auquel on a ajouté les modifications survenues jusqu'au 11 janv. 1951.

AGALLIANOS (Théodore). — Vie. Œuvres [E. Marin], I, 549-50.

Dans sa *T. D. C. O.*, I, 408-409, le P. Jugie indique les ouvrages suivants de Théodore Agallianos, édités par Dosithée : 1° *Collection des textes des saints Pères, surtout de S. Maximin le Confesseur, auxquels la doctrine des Latins confrontée apparaît en opposition et tout à fait étrangère à la vraie piété*, dans Τόμος καταλλαγῆς, 432 sq. (voir *D. T. C.*, IV, 1793); — 2° *Réfutation du livre de Jean Argyropoulos* (publ. dans *P. G.*), dans Τόμος ἀγάπης, 337-367 (*ibid.*, IV, 1794); — 3° *Dialogue avec un moine contre les Latins*, dans Τόμος χαρᾶς (*ibid.*, IV, 1795-1796).

AGAPES. — Textes. Conclusions [P. Batiffol], I, 551-55. — Dans l'Écriture : Actes, X, 850; S. Paul, III, 1654; X, 850-52; XI, 2426; autres auteurs, X, 852. — Chez les anciens Pères : *Didachè*, X, 867, 871, 873-76, 879; S. Ignace, X, 889; XI, 1226; *Canons d'Hippolyte*, I, 553 (cf. X, 801); Clément d'Alexandrie, X, 920; Tertullien, X, 935; l'apocryphe *Épître des Apôtres*, X, 948. — Voir *Eucharistie*.

Depuis sa parution, l'article a reçu des développements considérables, soit dans le *D. B. S.* (L. Thomas), I, 134-153, où sont étudiés exclusivement les textes du N. T., soit dans le *D. A. C. L.* (dom Leclercq), I, 775-848. On se reportera à ces deux études, pourvues toutes deux d'une copieuse bibliographie. La conclusion de L. Thomas se rapproche de celle de Mgr Batiffol : « A lire sans parti pris les textes du N. T., on doit avouer que les traces de l'agape qu'on a voulu y trouver se réduisent à fort peu de chose » (col. 151). Celle de dom Leclercq est sensiblement différente : « Dès l'époque apostolique, nous voyons pratiquer à Corinthe, probablement à Jérusalem et ailleurs encore, un usage qui, dès l'an 65 environ, est déjà pourvu du nom d'agape qu'il conservera désormais. Il consiste en une réunion au cours de laquelle se place un repas; nous retrouvons cette agape substantiellement dans plusieurs Églises, sans que rien dans les textes nous autorise à en faire une institution générale soumise à une discipline invariable. Pendant une période qui comprend les deux premiers siècles, nous ignorons si elle était réunie à l'eucharistie, ou bien si elle en était séparée, à quels jours, à quelles heures on la célébrait; mais nous savons qu'on y devait manger et boire avec sobriété et que les convives étaient couchés sur des lits sans que la décence pût s'en alarmer » (col. 844).

Les agapes réprouvées par le concile *in Trullo* (cf. ici, XIII, 1591) n'ont rien à voir avec l'agape primitive.

A. MICHEL.

AGAPET Ier (Saint), pape. — Pontificat [A. Boudinhon], I, 556-57. — Sa mort et l'élection de Silvère, XIV, 2005-06; et de Vigile, XV, 2995-96 (cf. 2998, 3003). — Et Justinien Ier, VIII, 2279-80, 2282-83, 2285; XV, 511. — Agapet, Anthime, Sévère d'Antioche, XIII, 291; XIV, 1991; XV, 326, 1887-88. — Agapet et Vigile, XV, 1890-91. — Et Pélage, 1911.

AGAPET II, pape. — Pontificat [A. Boudinhon], I, 557. — Et Jean XII, VIII, 620. — Successeur de Marin II, IX, 2477.

AGAPET, diacre de Ste-Sophie. — Sur les relations de l'Église (byzantine et russe) et de l'État, XIV, 1444-45. — La Σκέδη βασιλική et la Légende de Barlaam et Josaphat, II, 413-14.

Agapet fut le précepteur de Justinien et, probablement à l'époque de l'avènement de Justinien, a écrit une Ἔκθεσις sur les devoirs d'un prince chrétien, recueil de 72 maximes. Ce « Miroir des princes » fut ensuite employé comme livre scolaire. Édition : *P. G.*, LXXXVI-1,

ADAM PULCHRÆ MULIERIS. — L'auteur énigmatique du *Liber de intelligentiis*, édité sous le nom de Witelo. Son ouvrage, qui connaît maint traité d'Aristote et au moins un d'Avicenne, doit être daté de 1210 environ. L'auteur, lui, fut maître en théologie de Paris. Son influence dans les quelques décades qui suivirent est loin d'être négligeable. — Cl. Bäumker, *Witelo, ein Philosoph und Naturforscher des XIII. Jahrh.*, dans *Beiträge...*, 1908; *Zur Frage nach Abfassungszeit und Verfasser des « Liber de intelligentiis »*, dans *Miscell. Fr. Ehrle*, I, 87-102; G. Engelhardt, *Adam de Puteorumvilla*, dans *R. T. A. M.*, 1936, p. 61-78. P. GLORIEUX.

ADAM RABBAN. — Et l'union des nestoriens à Rome, XI, 233-38.

ADAM DE SAINT-VICTOR. — Voir *Saint-Victor.*

ADAM SCOT (ou *l'Écossais*). — Vie. Œuvres [L. Jérôme], I, 389-90. — Le sacrifice d'Abel, modèle de l'oblation religieuse, I, 31. — Sur la Sainte-Trinité, XV, 1722. — Et les Prémontrés, XIII, 23.

Bibl. — F. Petit, *Ad viros religiosos. Quatorze sermons d'Adam Scot*, Tongerloo, 1934; A. Wilmart, *Maître Adam, chanoine prémontré devenu chartreux à Witham*, dans *Anal. Præmonstr.*, 1933, p. 209-232; *Magister Adam Carthusiensis*, dans *Mélanges Mandonnet*, II, 145-162; M.-M. Davy, *La vie solitaire chrétienne*, dans *R. A. M.*, 1933, p. 127-145. P. GLORIEUX.

ADAMANTIUS. — Surnom désignant Origène, I, 391 (cf. XI, 1578, 1581).

Ἀδαμάντιος signifie « homme d'acier ». C'est Eusèbe qui appela Origène de ce nom (*H. E.*, VI, XXIII, 2).

ADAMANTIUS (Dialogue dit d'). — Adamantius, interlocuteur du dialogue Περὶ τῆς εἰς θεὸν ὀρθῆς πίστεως. Contenu, date de ce dialogue [G. Bareille], I, 391. — Traduction latine par Rufin, I, 391; XIV, 156. — Et les doctrines bardésanites, I, 391; II, 399-400. — Sur Marcion et le marcionisme, IX, 2029-30. — Sur le Verbe, XV, 2656. — Sur le mérite, X, 636. — Sur la rédemption, XIII, 1939. — Sur la résurrection des morts, 2531.

Éditions récentes : W.-H. Van de Sande Bakhuysen, *G. C. S.*, IV, 1911; A. Harnack, *Marcion*, 2e éd., 1924, p. 56*-67, 181*, 344*-348; Brandhuber, dans *Biblica*, 1937, p. 303 sq. (*Dial.*, V, 23).

ADAMITES. — IIe s., XIIe s., XVe s. [G. Bareille], I, 391-92.

ADAMS (Robert). — Vie. Œuvres [A. Gâtard], I, 392-93.

ADAMSKI (Joseph-Stanislas). — Jésuite polonais, auteur de sermons dogmatiques et de traités philosophiques, XII, 2504.

ADANA (Concile d') (1616). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

ADARZO Y SANTANDER (Gabriel de). — Archevêque et théologien de l'ordre de la Merci, XIII, 2012.

ADDAI, un des 72 disciples. — *Doctrina Addæi*, I, 68; II, 1618; XI, 161. — Souvenirs d'Addaï dans l'Église nestorienne, XI, 161-62, 164, 261 , 307, 315, 317-18, 320-24. — Voir *Apocryphes*, § Nouveau Testament, et *Abgar.*

ADDAI SHER, archevêque de Séert. — Et la Chronique de Séert, XI, 158. — Chronique de Séert et histoire de l'Église nestorienne, XI, 164, 169, 171-73, 175-76, 178-79, 184-85, 268, 273.

ADDAS. — Disciple de Mani et écrivain manichéen, IX, 1847-48, 1851. — Voir *Adimantus* et *Ado.*

ADDUCTION (Système de l'). — Et la transsubstantiation, XV, 1401-05. — Chez Duns Scot, IV, 1917. — Chez Vasquez, XV, 2609.

ADELBERT. — Voir *Adalbert.*

ADELMAN DE LIÈGE. — Vie. Œuvres [L. Lœvenbruck], I, 393. — Et Bérenger de Tours, II, 723-24, 731; V, 1218; X, 1028, 1035.

U. Chevalier, *B.-B.*, 2e éd., I, 451; Balau, *Sources de l'hist. du pays de Liège*, Bruxelles, 1903, p. 157-162.

ADELME (Saint), *Adhelme*, *Aldhelme* ou *Althelme.* — Vie. Œuvres [R. Biron], I, 393-94. — Voir aussi, II, 603, et VI, 1711-12.

ADELPERGE, princesse lombarde (VIIIe s.). — Et Paul Diacre, XII, 40-41.

ADELOPHAGES. — Histoire [V. Oblet], I, 394.

ADELPHIUS, l'un des principaux chefs de la secte des euchites. — Voir V, 1456-57. — Les euchites s'appellent aussi *adelphiens (ibid.).*

ADELPHIUS, évêque d'**Onuphis** (IVe s.). — Destinataire de l'*Epistola ad Adelphium* de S. Athanase, I, 2161.

ADELPHIUS, évêque de **Thasvalthe** (Afrique). — Assistait au concile de Carthage (1er sept. 256), II, 222, qui déclarait nul le baptême conféré par les hérétiques. Dans sa brève déclaration, Adelphius précise que les catholiques ne *rebaptisent* pas, mais baptisent les hérétiques (S. Cyprien, *Œuvres*, éd. Hartel, p. 449; voir *D. H. G. E.*, I, 532).

ADENULFE D'ANAGNI. — Contemporain et presque compatriote de S. Thomas; neveu du pape Grégoire IX. Sa carrière s'écoula presque entièrement à Paris : canoniste, théologien, régent en 1282-1285, peut-être dès 1272. Il est en 1264 déjà prévôt de S.-Omer, chanoine de Paris. C'est en partie à ses instances que l'on doit la réportation par Raynald de Piperno du Commentaire de S. Thomas sur S. Jean. On a de lui une *Summa causarum*, un Commentaire sur les *Topiques* (peut-être aussi sur les derniers *Analytiques*), un *Quodlibet*, des sermons. Certains lui attribueraient les Commentaires sur les Psaumes et sur l'Apocalypse édités dans les œuvres d'Albert le Grand. Entré chez les chanoines de S.-Victor pour échapper à sa nomination à l'évêché de Paris, il y mourut le 26 août 1289.

Bibl. — P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie...*, I, notice, p. 186; M. Grabmann, *Adenulf von Anagni, Propst von S.-Omer*, dans *Traditio*, 1947, p. 269-283. P. GLORIEUX.

ADÉODAT, pape. — Notice [G. Bareille], I, 394-95.

ADÉQUAT, INADÉQUAT. — Sens et applications [P. Mielle], I, 395-96. — Voir *Distinctions.*

ADER (Guillaume). — Vie. Œuvres [Guillermin], I, 396.

« AD EXTRA, AD INTRA ». — Voir *Intérieur.*

ADHELME (Saint). — Voir *Adelme* (Saint).

ADHÉSION. — Emploi de ce mot principalement dans la définition de l'acte de foi, V, 1730; VI, 50. — Voir *Foi*, § Acte de foi.

« AD HOMINEM ». — Voir *Homme*, § *Ad hominem.*

ADIABÈNE (Ville et région d'). — Dans l'histoire de l'Église nestorienne, XI, 162-64, 177, 181, 190.

ADIAPHORITES. — XVIe, XVIIe s. [A. Baudrillart], I, 396-98. — Et Flacius Illyricus, VI, 3-5, 10.

ADIMANTUS. — Vie. Influence [G. Bareille], I, 398. — Réfuté par S. Augustin, I, 2292; IX, 1856, 1889, 1892. — Sur l'identification (?) d'Adimantus et d'Addas, IX, 1848.

« AD INTRA, AD EXTRA ». — Voir *Intérieur.*

ADJURATION. — Voir *Jurement* (serment, parjuration, parjure).

ADJUVANTE (Grâce actuelle). — Voir *Grâce* § Grâce actuelle.

ADLER (Jacob-Georg-Christian) (1756-1834), o[illegible] liste célèbre et théologien protestant, né à Arnis[illegible] wig), mort au cours d'un voyage à Gikau[illegible] ouvrages bibliques, il faut signaler : [illegible] *gerichtlichen Contracten, rabbinish un*[illegible] bourg, 1773; *Judæorum codicis sac*[illegible] *ad recte æstimandos codices manuscriptos antiquos* [illegible] *veteres*, Hambourg, 1779; *Novi Testamenti versiones Syriacæ simplex, Philoxeniana et Hierosolymitana*, Copenhague, 1789. Il y étudie surtout les manuscrits romains et attire l'attention, après Joseph-Simon Assemani, sur l'évangéliaire de Jérusalem. D'autres ouvrages se rapportent à la littérature arabe. Voir la liste complète des ouvrages d'Adler dans Kayser, *Index locupletissimus librorum ann. 1750-1832*, I, Leipzig, 1834, col. 30-31. A. MICHEL.

— Poésie de Pierre Corneille, VII, 1142. — Base dogmatique de l'immaculée conception, VII, 1216 et de la médiation universelle, IX, 2395, 2398, 2407-08, 2439-40.

Ève sortant du côté d'Adam, figure de l'Église. — Voir I, 385; VII, 1492. — Chez Tertullien, IX, 2106. — Chez S. Augustin, I, 2400, se référant à S. Paul (Ephes.), V, 186-87 (cf. IV, 2151-52). — L'union d'Adam et d'Ève, première institution du mariage, IV, 1455-56; IX, 2045-51. — Origine du genre humain : voir *Monogénisme-Polygénisme*,

A propos d'Adam, l'exégèse contemporaine s'est demandé si l'auteur de la Genèse, ne parlant que d'un couple (textes J et P), a voulu affirmer que le genre humain descend d'un couple *unique...* : « On remarque dans la Genèse, écrit Chaine (*Le livre de la Genèse*, Paris, 1948, p. 54), le procédé fréquent de faire descendre d'un ancêtre unique tout un peuple : Amon, Moab, Édom, Israël lui-même (nombreux exemples dans la « Table des peuples », Gen., X, 1-32), et de prêter à l'ancêtre certains traits du peuple censé issu tout entier de lui. Des réalités ethniques complexes sont schématisées. »

La question est d'importance pour le péché originel. Le P. A.-M. Dubarle (*Les Sages d'Israël*, Paris, 1946, p. 21), parlant au conditionnel au sujet des deux premiers chapitres de la Genèse, « nous n'aurions pas, dit-il, à proprement parler l'affirmation que toute l'espèce humaine descend d'une souche unique. Il resterait l'enseignement d'une déchéance héréditaire de toute l'humanité, déchéance due au péché, sans qu'il s'agisse nécessairement d'un péché rigoureusement unique ». L'auteur a expliqué depuis qu'il a simplement voulu ne pas fermer la voie, au nom de l'Écriture, à l'hypothèse scientifique du polygénisme (cf. *E. T. L.*, 1947, p. 660).

Rapportant cette interprétation, M. Chaine conclut : « La Genèse seule ne permet pas de donner une réponse à la question du monogénisme; cette réponse relève du magistère de l'Église » (*op. cit.*, p. 55).

Depuis que ces lignes ont été écrites, le Magistère s'est prononcé, dans l'enc. *Humani generis*, 12 août 1950 : « Les fidèles ne peuvent embrasser une doctrine dont les tenants soutiennent ou bien qu'il y a eu sur terre, après Adam, de vrais hommes qui ne descendent pas de lui par génération naturelle comme du premier père de tous, ou bien qu'Adam désigne l'ensemble de ces multiples premiers pères. On ne voit, en effet, aucune façon d'accorder pareille doctrine avec ce qu'enseignent les sources de la vérité révélée et ce que proposent les actes du magistère ecclésiastique sur le péché originel, péché qui tire son origine d'un péché vraiment personnel commis par Adam et qui, répandu en tous par la génération, se trouve en chacun et lui appartient. » A. MICHEL.

ADAM (Jean). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], I, 386.

Depuis l'article de Sommervogel, E. Griselle a publié la bibliographie du P. Adam, dans *Rev. du monde cathol.*, 1er déc. 1909. Elle ne comporte pas moins de 15 ouvrages. Un seul ouvrage de controverse antiprotestante n'est pas signalé dans le *D. T. C.* : *Octave de controverse sur le très saint sacrement de l'autel*, Bordeaux, 1675. Les autres ouvrages se rapportent aux *psaumes* mis en français à la portée des fidèles pour les offices et les heures, aux *hymnes* mis en vers français. Il existe aussi un recueil de *Sermons pour un avent;* deux ouvrages de piété, *La conduite des fidèles...*, Paris, 1656; *Via ad æternitatem*, Paris, 1673, et un *Abrégé de la Vie de S. François de Borgia*, Bordeaux, 1673.

ADAM, chanoine de **Latran** (XIIe s.). — Et l'adoptianisme, I, 415; XII, 1998.

ADAM, cistercien, abbé de **Rewley**, près d'Oxford (XIVe s.), composa un traité intitulé *Dialogus rationis et animæ* ou *Soliloquium pro animæ institutione;* un traité polémique *De cavendo ab hæresi et hæreticis, maxime Wicleffistis;* une apologie *Pro ordine monastico*, avec comme complément *Defensorium exemptorum*. Ses lettres ont été réunies en volume : *Epistolarum ad diversos liber unus*.

C. de Visch, *Bibl. script. S. ord. Cisterc.*, Cologne, 1656, p. 3; Tanner, *Bibl. Britann. Hibern.*, 1748, p. 73. — Cf. R. Trilhe, dans *D. H. G. E.*, I, 468.

ADAM, chartreux anglais de **Witham**, dans le Sommerset (fin du XIVe s.), occupe une bonne place parmi les écrivains ascétiques. Œuvres : 1° *Les douze profits de la tribulation* (en anglais, puis en latin), Londres, 1500, 1530; — 2° *De sumptione sanct. eucharistiæ;* — 3° *Scala cœli attingendi;* — 4° *Speculum spiritualium* (ces trois opuscules, parmi les mss. de la bibl. de Westminster); — 5° un abrégé de la *Magna Vita S. Hugonis, episcopi Lincolniensis;* probablement reproduit dans *P. L.*, CLIII, 945-1114.

Petrejus, *Bibl. Cartusiana*, 1609, p. 1-3; Tanner, *Bibl. Britan.-Hibern.*, 1748, p. 7; Fabricius, *Bibl. lat. med. et infim. ætatis*, Florence, I, 1858, p. 9. — Cf. S. Autore, dans *D. H. G. E.*, I, 468.

ADAM (Salimbene de), dit *Ognibene*. — Voir *Salimbene*.

ADAM DE COURTLANDON. — Vie. Œuvres [L. Lœvenbruck], I, 387.

C'est à tort qu'on lui attribue la rédaction d'un ordinaire de l'Église de Laon. Il ne fut que le promoteur de la codification des usages observés dans cette Église (cf. U. Chevalier, *Ordinaires de l'Église de Laon*, dans *Bibl. liturgique*, VI, Paris, 1897, p. 191). Ses ouvrages (mss. conservés à la Bibl. de Laon) sont : 1° *Comment. théologique sur les Actes des apôtres;* — 2° *Comment. sur l'évangile de S. Matthieu;* — 3° *Comment. sur le Pentateuque;* — 4° *Comment. sur « Frange esurienti panem tuum »;* — 5° recueil de mélanges de théologie morale traités allégoriquement; — 6° plusieurs autres ouvrages de morale. — Voir G. Mollat, dans *D. H. G. E.*, I, 472-473.

ADAM DE GODDAM (ou *Wodham*), frère mineur anglais du milieu du XIVe s., disciple d'Occam. — Il enseigna à Norwich, Londres et Oxford et mourut à Babwel, en 1358. Il composa un Commentaire *Super IV libros Sententiarum*, Paris, 1510 et 1512. Ouvrage abrégé par Henri de Oyta et conservé en manuscrit. On possède aussi en ms. : *Quæstiones variæ philosophicæ et theologicæ* (British Museum, *Harl. 3243*).

Analecta franciscana, Quaracchi, I, 271; II, 177; III, 623, 624, 630, 631, 637; Tanner, *Bibl. Brit.-Hibern.*, 329; Wadding-Sbaralea, *Script. ord. Min.* Rome, 1806, p. 2-3, 327, 723; U. Chevalier, *B.-B.*, I, 39. — Cf. art. d'Ant. de Sérent, dans *D. H. G. E.*, I, 478-479.

ADAM KADMON. — Selon la cabale, II, 1281-82.

ADAM DE MARISCO (*du Marais* ou *de Marsh*). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], I, 387. — Et Jean Pecham, XII, 102-03.

Sur Adam de Marsh, voir *D. H. G. E.*, I, 482-484, qui indique en bibliographie : Hilarin de Lucerne, *Hist. des études dans l'ordre de S.-François*, trad. franç., 1908, p. 289-328, 359, 373, 388, 431 (ouvrage qui résume tous les autres).

ADAM DE PERSEIGNE. — Vie. Œuvres [A. Mignon], I, 387-88. — Sur le sacrement de pénitence (pénitence privée), XII, 953. — Sur le culte de Marie, IX, 2454.

Voir, dans D. H. G. E., I, 488-489, bibliogr. plus complète.

ADAM DU PETIT-PONT. — Né dans le comté de Cambridge, étudia à Paris, sous Mathieu d'Angers et Pierre Lombard. Chanoine de Notre-Dame, il se montra adversaire de Gilbert de la Porrée (Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, V, 815; au conc. de Paris, en 1147). Devenu évêque d'Asaph, il prit part au IIIe conc. du Latran, 1179, et ses instances empêchèrent qu'une proposition de Pierre Lombard (sur le nihilisme christologique) fût condamnée (*D. T. C.*, I, 417; XII, 2008; Hefele-Leclercq, V, 1110). Il mourut le 6 août 1181.

Œuvres. — *De arte dialectica*, dont Victor Cousin a publié des extraits, dans *Fragments philosophiques*, II, Paris, 1865, p. 385-390. Peut-être aussi un manuel de lexicographie, *De ustensilibus*, publié par A. Scheler, dans *Lexicographie latine aux XIIe et XIIIe s. Trois traités de Jean de Garlande, Alexandre Neckam et Adam du Petit-Pont*, Leipzig, 1867, p. 119-137 et, depuis, par Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1891, part. I, p. 40-57. — Il est indiqué ici comme ayant subi l'influence d'Abélard, *D. T. C.*, I, 49, et utilisé les *I Analytiques* d'Aristote, XV, 367; cité aussi XII, 1948.

A. MICHEL.

« AD LIMINA » (Visite). — Voir *Épiscopat.*

ADMINISTRATION, ADMINISTRATEURS. — **Administration** (gouvernement). — Voir *Gouvernement.*

Administration civile. — Et le libéralisme mennaisien, IX, 532-34. — Propriété : le propriétaire n'est-il que l'usager, l'administrateur, le mandataire de Dieu ou de l'État?, XIII, 833-34.

Administration ecclésiastique. — Voir *Pape, Cour romaine, Évêques.* — Réserves administratives, XIII, 2443-44. — Pouvoir administratif des évêques, V, 1715-16. — Administration des biens ecclésiastiques, II, 857-64. — Administration des paroisses : spirituelle, III, 2420; temporelle, 2452.

L'administration des biens ecclésiastiques et le Code. — Prescriptions générales, can. 1518-1525. — Au Souverain pontife appartient l'administration suprême, can. 1528; aux Ordinaires, celle des biens situés dans les territoires soumis à leur juridiction, sous réserve des prescriptions légales leur accordant des droits plus étendus, can. 1519, § 1. — Le can. 1520 règle les fonctions du conseil d'administration dont doit s'entourer l'évêque. — Administrations immédiates : la Chambre apostolique pour les biens et droits temporels du S.-Siège, surtout *Sede vacante* (can. 282). — Administration temporelle des associations, can. 691, § 1, des hôpitaux, orphelinats et instituts similaires, can. 1489, § 3. — Autres administrations particulières, can. 1528. — Administration des fondations, can. 1547.

Obligation pour l'évêque de veiller sur l'administration des biens des moniales, can. 535; des biens des bénéficiers, can. 1478 (voir ci-dessus, can. 1519 et 1521). — Peines frappant les usurpateurs, can. 2345-2346. — For compétent pour juger des litiges relatifs à l'administration, can. 1560, 3°.

Administration de la mense épiscopale, can. 1483 (cf. 1572, § 2); *sede vacante*, can. 442; — des biens des religieux, can. 532, § 1 et 2; et des sociétés d'hommes et de femmes vivant en communauté sans vœux, can. 576, § 2; — de l'argent fourni par les fidèles pour les frais d'une cause de canonisation, can. 2007, § 2.

L'administration des biens appartenant à des laïcs est interdite aux clercs (can. 139, § 3) et les administrateurs de biens laïcs ne peuvent accéder aux ordres s'ils ne résilient pas leur fonction (can. 987, 3°).

Administrateurs apostoliques. — Création, can. 248, § 2; prise de possession, can. 313; ils ont les droits d'Ordinaire, can. 198, § 1; peuvent siéger aux conciles pléniers, can. 282, § 1; doivent choisir un métropolitain en vue des conciles provinciaux, can. 285. — Leurs droits, can. 314-316; cessation de leur office, can. 317-318.

Administrateurs de biens ecclésiastiques. — Obligations, can. 1522-1524; leurs droits et l'autorité de l'Ordinaire ou du supérieur compétent, can. 1525-1527; 1539, § 2. — Interdiction aux administrateurs d'acheter pour leur propre compte les biens dont ils ont la charge, can. 1540. A. MICHEL.

Administration des sacrements. — Voir *Sacrements* (et chaque sacrement).

« AD NOVATIANUM ». — Traité anonyme sur Novatien et le novatianisme, XI, 830, 839.

ADO. — Et les mandéens, IX, 1814-15. — Voir *Addas.*

ADON (Saint), archevêque de Vienne (Dauphiné). — Vie. Œuvres [R. Biron], I, 401-02. — Martyrologe d'Adon et martyrologe d'Usuard, XV, 2314-16 (cf. XIV, 937). — Et le divorce de Lothaire II, IX, 2120. — Voir VII, 134.

Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, I, 1907, p. 147, 162, 210; H. Quentin, *Les martyrologes historiques du Moyen Age*, 1908, p. 409, 682. — M. Besson, art. *Adon*, dans *D. H. G. E.*, I, 585-586; Ermoni, dans *D. A. C. L.*, I, 535-539.

ADONAI, nom divin. — Voir *Dieu*, § Noms divins.

ADONIS. — Voir *Mystères païens.*

ADOPTION. — Adoption de Jésus-Christ par Dieu, Adoptianisme, Néoadoptianisme. — Adoptianisme au VIIIe s. [H. Quilliet]. Adoptianisme au XIIe s. (néoadoptianisme) [E. Portalié]. Nouvelles controverses depuis le XIVe s. [E. Portalié], I, 403-21.

L'ADOPTIANISME EN GÉNÉRAL. — Doctrine exposée et condamnée au concile de Francfort (794), voir FRANCFORT *(Concile de)* [B. Dolhagaray], VI, 712-20. — Explication théologique de la sujétion du Christ au Père, VIII, 1332-33 (cf. VI, 719); spécialement dans I Petr., XII, 1764-66.

L'ADOPTIANISME AUX IIe ET IIIe S. — 1° *Théodote de Byzance* ou *le Corroyeur.* — Adoptianisme romain de Théodote, V, 2427 (cf. VIII, 1255; X, 2197-98). — Le monarchianisme modaliste melchisédéchien proche de l'adoptianisme théodotien, X, 513-14, 2198-99. — Victor Ier et l'adoptianisme théodotien, X, 2197-99, mais surtout XV, 2363 (cf. 1626, 3690).

2° *Théodote le Banquier.* — Indication générale, X, 514-15. — Voir V, 2427; VII, 464; VIII, 1256.

3° *Artémon* ou *Artémas.* — Vie. Doctrine [G. Bareille], I, 2022-23. — Négation de la divinité du Christ, I, 2023. — Son adoptianisme, XV, 1626-27 (cf. VIII, 1255). — L'écrit *Contre l'hérésie d'Artémon*, vraisemblablement de S. Hippolyte, VI, 2495, et les papes S. Victor et S. Zéphyrin, XV, 2863, 3691 (cf. X, 2198). — Réfutation des accusations de cet écrit contre S. Victor (par Hippolyte), XV, 1258. — Novatien et vraisemblablement des disciples d'Artémon, XV, 1635 (cf. 1645).

4° *Paul de Samosate.* — Son adoptianisme relié à celui d'Artémon par Théodote, VII, 465. — Il est sous-jacent à sa christologie, XII, 50.

L'ADOPTIANISME DU IVe AU VIIe S. — Marcel d'Ancyre : adoptianisme très proche de celui de Paul de Samosate, VII, 466 (cf. IX, 1997). — L'adoptianisme de Photin, V, 2451 (cf. VII, 466); et sa christologie, XII, 1534-36; cf. S. Augustin, I, 2322. — Adoptianisme de Léporius, IX, 436 (cf. VII, 505). — Adoptianisme de Victorinus Afer, VIII, 1262; XV, 2941. — Adoptianisme prêté à Nestorius, XI, 93-94, 101-02, 140, 144. — La théologie nestorienne et l'adoptianisme, XI, 293-94. — Théodore de Mopsueste et la filiation adoptive du Christ (IIe conc. de Constantinople), III, 1243, 1245. — L'adoptianisme des bonosiens, II, 1029; et le XIe conc. de Tolède, XV, 1203.

L'ADOPTIANISME AUX VIIIe ET IXe S. — Historique. Exposé doctrinal. Critique [H. Quilliet], I, 403-13. — Élipand de Tolède. Vie. Doctrine [F. Vernet], IV, 2333-40. — Félix d'Urgel. Vie. Œuvres [P. Godet], V, 2132-33. — La théologie adoptianiste, I, 408-12; VII, 509-10 (cf. 601; IV, 2337). — Adrien Ier et l'adoptianisme espagnol, I, 404-06, 451; IV, 2335; V, 2132; VI, 715, 717. — Léon III, I, 405-06; IX, 311. — Concile de Francfort; doctrine des espagnols, V, 714; doctrine catholique, 714-16; caractère absolu de sa définition, 716-19 (cf. VII, 508-09). — Synodes de Rome et d'Aix-la-Chapelle (798), XIII, 297. — Synode romain de 799, I, 406 (ces synodes dans Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, III, 1097, 1040-41). — Origine de l'hérésie, opposition d'Élipand à Mégétius, I, 404; IV, 2335, 2337; X, 1720-21. — Sur Élipand, voir son art., IV, 2333-40; I, 403-08, 451; V, 714; X, 1720-22. — Sur Félix d'Urgel, voir l'art. du *D. T. C.*, V, 2132-33; I, 404, 406-08; II, 2132-33; III, 17; IV, 2335, 2337-38; V, 714. — Adoptianisme espagnol et liturgie mozarabe, IX, 812-13, 841 (cf. 799); X, 2542. — Beatus de Libana et Etherius, I, 404; II, 517-18; IV, 233[illegible] 2337. — Rôle d'Alcuin dans l'opposition à l'ad[illegible]tianisme, I, 405-08, 688-89; IV, 2335-36, 2[illegible] V, 2133; IX, 812. — S. Pacien et l'adoptianism[illegible] Espagne, XI, 1720-21. — Claude de Turin et[illegible] d'Urgel, III, 17. — Paulin d'Aquilée contre É[illegible] et Félix, XII, 62-65 (cf. I, 406). — Vasquez et[illegible]

tianisme d'Élipand, I, 411; IV, 2333; VI, 716; XV, 2608. — Leyrade et Félix d'Urgel, I, 407; IV, 2335-36; V, 2133; IX, 195-96. — Théodulfe d'Orléans et l'adoptianisme espagnol, I, 406; XV, 331. — S. Benoît d'Aniane et Félix, I, 407; II, 708. — Agobard de Lyon et l'adoptianisme, et spécialement Félix d'Urgel, I, 407-08, 451, 614 (cf. IV, 2335; V, 2133; XV, 1706; XIII, 1003).

D'après Mgr Amann lui-même, l'art. ADOPTIANISME de H. Quilliet « aurait besoin d'une sérieuse mise au point » (*Hist. de l'Église*, de Fliche-Martin, VI, *L'époque carolingienne*, p. 129, note 1). « La présentation de la lutte doctrinale dans Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, III, 1001-1060, est également sujette à caution ». La mise au point est faite par É. Amann dans l'ouvrage cité, p. 129-152 (cf. É. Amann, *L'adoptianisme espagnol*, dans *R. Sc. rel.*, juill. 1936; M. Jugie, art. *Adoptiens*, dans *D. H. G. E.*, I, 586-90).

L'ADOPTIANISME AU XIIe S. : NÉOADOPTIANISME. — Origine et caractère de l'adoptianisme abélardien. Histoire et phases de la controverse. Condamnation par Alexandre III [E. Portalié], I, 413-18. — Le néoadoptianisme et la conception d'Abélard sur l'union hypostatique, I, 413 (cf. I, 46-47; VII, 511-12). — Influence de cette erreur sur Roland Bandinelli (futur Alexandre III), I, 51-52. — Sur Pierre Lombard, XII, 1997 (cf. VII, 512, 513-14, 516-17). — Sur Gilbert de la Porrée, I, 416 (cf. VI, 1353). — Sur Folmar de Triefenstein, I, 415-16; VII, 279. — Erreur rejetée par Hugues de Saint-Victor, VII, 278-79. — Premières controverses sous Honorius II, I, 415. — En Allemagne, entre Folmar et Geroch, I, 415-16 (cf. XII, 2005-06). — En France, à propos du nihilisme christologique, I, 416; XII, 2003-08. — Jean de Cornouailles et Robert de Melun contre Pierre Lombard, 2005-06. — Geroch contre Pierre L., 2006-07. — Attaques de Gauthier de Saint-Victor, 2007-09. — Interventions d'Alexandre III et condamnation définitive du nihilisme christologique et du néoadoptianisme, I, 416-17; XII, 2004-05.

Les références à Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, doivent être ainsi corrigées : t. V, p. 974-977. — Il n'y eut pas, à proprement parler, de concile à Sens en 1164 (I, 416), mais une simple réunion de théologiens (XII, 2005).

Sur la controverse orientale relatée I, 416, on pourra consulter M. Jugie, *T. D. C. O.*, II, Paris, 1933, p. 655-657 (voir 656, note 3). Sur le concile de 1166 qu'Allatius prétend avoir été réuni à l'instigation de l'empereur d'Allemagne, voir Hefele-Leclercq, V, 1045-1049 et L. Petit, *Documents inédits sur le concile de 1166 et ses derniers adversaires*, dans *Vizantiiskii Vremennik*, XI, 1904, n. 3-4.

ADOPTIANISME. NOUVELLES CONTROVERSES DEPUIS LE XIVe S. — Histoire. Sens incontesté du dogme. Critique des systèmes [E. Portalié], I, 418-21. — Duns Scot et l'adoptianisme, I, 418 (cf. VI, 716-18). — Opinions de certains nominalistes, Biel, Major, Almain, VI, 716. — De Durand de Saint-Pourçain, I, 418-20; VI, 718. — De Vasquez, IV, 2333; VI, 716; XV, 2608. — De Suarez, I, 420; VI, 718. — De Hardouin et Berruyer, VI, 718-19; VII, 549-54. — Erreur sous-jacente à la christologie de Rosmini, VII, 557-58; XIII, 2942. — Et à la conception de Günther, VII, 554-57.

Adoption surnaturelle de l'homme par Dieu. — Adoption surnaturelle de l'homme par Dieu dans la justification. Histoire. Doctrine [J. Bellamy], I, 425-37. — Adoption, filiation divine : *Dans l'Écriture*, I, 430-32. — *Ancien Testament*, 430-31 : opinion de Petau pour les justes de l'A. T., 429, 431; VI, 1613; XII, 1335; en sens opposé, XV, [illegible]-55. — *Nouveau Testament :* adoption et filia[illegible] divine, I, 431-32. — S. Paul, Rom. : XIII, 2881, 2891 (cf. XI, 2449, 2454; XV, 1585; Eph. : V, 182-83 (cf. XII, 2949); Gal. : VI, 1049. — S. Jean, VIII, 565, 572-73, 591. — S. Pierre, II Petr., I, 4 : XII, 1789 (cf. VI, 1611); voir art. GRACE, VI, 1563; PÈRE, XII, 1191. — Filiation, adoption et régénération dans le baptême, II, 175.

2° *Dans la Tradition*, I, 425-27, 432-33. — S. Irénée, I, 432; VII, 2487-88. — S. Athanase, I, 2174. — S. Cyrille d'Alex., I, 426, 432; III, 2516-17. — S. Augustin, I, 426, 432, 2370, 2393. — S. Jean Damascène, VIII, 742. — Voir XV, 1835-39. — Interprétation des Pères grecs par Scheeben, I, 426; XIV, 1273; XV, 1852; par Petau, XII, 1334, 1335. — Les Pères et la filiation adoptive du baptême, II, 202-03. — Monuments de l'antiquité chrétienne, II, 241-42.

3° *Documents du magistère.* — Conc. de Trente, sess. V, can. 5 (citant Rom., VIII, 17), II, 301, 320-21; sess. VI, can. 3 (citant Col., I, 13), II, 302, 320; VIII, 2174; *ibid.*, can. 4, II, 320; can. 7, II, 320; VIII, 2180-82 (cf. sess. VII, can. 1, II, 307, 321). — Prop. 23 et 24 de Baïus, II, 69-70; prop. 13-17, II, 78-79.

4° *La théologie.* — Adoption surnaturelle et génération du Fils de Dieu, I, 433; VI, 1613 (cf. V, 2471-74; XV, 1585). — Adoption surnaturelle et adoption humaine, I, 433 (cf. 421; XIV, 976, 978). — Principe formel de l'adoption divine : la grâce sanctifiante, I, 434-35; VI, 1613. — Cette doctrine enseignée par le conc. de Trente, I, 434-35 (cf. sess. VI, can. 7); VIII, 2181 (voir ci-dessus); VIII, 2221; XV, 1844. — Paternité divine et filiation adoptive, XII, 1191. — Doctrine encore incomplète d'Hugues de Saint-Victor, VII, 275-76; et de Pierre Lombard, VIII, 2108-09; XII, 1994-95. — S. Thomas, XII, 2949; XIV, 975-78, 985; VIII, 2126. — Duns Scot, IV, 1901-04; VIII, 2127, 2220. — L'école nominaliste, I, 427; XI, 774-75. — Pierre Auriol, I, 427; XI, 775; XII, 1871. — Suarez, VIII, 2221; XIV, 2672-73, 2676-78. — Vasquez, XV, 2608 (Ruiz, Alarcon), 1842. — Ripalda, I, 429; XIII, 2714-19; XV, 1842. — Viva, XV, 1842. — Lessius, I, 428-29, 434-35; VI, 1613-14; XV, 1841. — Petau, VI, 1614-15; XII, 1334-35; XV, 1841-42, 1851. — Scheeben, I, 429-30, 435; XIV, 1273; XV, 1852. — Voir *Trinité*, § Habitation des personnes divines, spécialement de l'Esprit-Saint dans les âmes justes; *Grâce; Justification.*

Depuis l'article de Bellamy, l'adoption surnaturelle a été, à maintes reprises, étudiée par les théologiens au point de vue soit historique, soit spéculatif. — Sur l'adoption chez les justes de l'A. T., cf. Bonnetain, art. *Grâce*, *D. B. S.*, IV, 916-925; G. Philips, *La grâce des justes dans l'A. T.*, 1948. — Sur la filiation adoptive dans le N. T., Bonnetain, *loc. cit.*, 1023-1033. — Sur la doctrine des Pères grecs, H. Rondet, *Gratia Christi*, 1948, 77-98; J. Gross, *La divinisation du chrétien d'après les Pères grecs*, 1938; P. Galtier, *Le Saint-Esprit en nous d'après les Pères grecs*, 1946; bibliogr., dans *D. T. C.*, XV, 1855. — Sur l'adoption surnaturelle, Terrien, *La grâce et la gloire*, 2e éd., 1950, l. I-II; Taymans d'Eypernon, *Le mystère primordial. La Trinité dans sa vivante image*, 1948; E. Mersch, *La théologie du Corps mystique*, II, 1946, l. IV, c. XIII *(Filii in Filio);* Rondet, *op. cit.*, 39-46; *La divinisation du chrétien*, dans *N. R. Th.*, 1949, p. 449, 561; J. Anger, *La doctrine du Corps mystique*, 1946, p. 111-13; S. Dock, *Du fondement propre de la présence réelle de Dieu dans l'âme*, dans *N. R. Th.*, 1950, p. 673; — la plupart des traités *De gratia*, notamment Beraza, *Tract. de gratia Christi*, 1916, n. 804-28; Lange, *De gratia*, 1919, n. 420-34; Billot, *De gratia*, 1928, p. 112-24; Boyer, *De gratia divina*, 1938, p. 187-211 (la grâce des justes de l'A. T. est étudiée p. 208-09). — Voir également R. Mulard, *La grâce*, dans *Somme théol.* de la *Revue des Jeunes*, p. 307-322. A. MICHEL.

ADOPTION LÉGALE. — Voir *Mariage* (l'adoption, empêchement de mariage).

ADORATEURS (Culte des). — Et Daubermesnil, IV, 148-49.

1578-79. — Correspondance au sujet du concile, XII, 1555, 1577-78; XV, 338 (sur Théognoste). — Convocation et approbation, III, 650, 663, 671, 1304 (cf. 1281, 1294); VII, 719; XII, 1583-84. — But d'Adrien différent de celui du basileus, XIV, 1336. — Lettre du concile à Adrien, III, 1281. — Accord apparent réalisé, XII, 1581. — Préséance reconnue au patriarcat de Constantinople sur les autres patriarcats, III, 1293; XI, 2276. — Adrien et l'ordination de Photius, XII, 1597; XI, 1284. — La restauration de Photius et les actes antérieurs d'Adrien, XII, 1588, 1593-94; XIV, 1340 (cf. VIII, 608). — Anastase le Bibliothécaire et Adrien II, XII, 1551, 1557, 1600. — Jugement d'Adrien (à propos du synode photien de 867, XII, 1575) sur Honorius Ier, VII, 122.

III. La question bulgare, I, 455. — La mission de Formose, VI, 595; VIII, 604; XII, 1573-74, 1582. — La Bulgarie rattachée au patriarcat de Constantinople, VII, 720; III, 1282; XIV, 1336-37. — Voir aussi, II, 1179-80; XII, 1569-72, 1582-83.

IV. Autres affaires. — L'évangélisation des Moraves, I, 456; et la langue liturgique, VIII, 2583. — Démêlés des princes francs, I, 456; la déposition d'Hincmar de Laon, *ibid.*, et XIII, 298 (cf. VI, 2486-87).

On consultera É. Amann, *L'époque carolingienne*, dans Fliche-Martin, VI, 395-412. — Sur le divorce de Lothaire II, voir Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, IV, 378-391; sur la question de Photius, IV, 449-475, 481-546 (voir également la bibliogr. de l'art. PHOTIUS, *D. T. C.*, XII, 1603); sur la question bulgare, IV, 537-541, 547-550. — Sur les deux Hincmar, IV, 436, 614, 620-625; sur l'élection d'Adrien, IV, 2301.

ADRIEN III, pape. — Histoire [A. Vacant], I, 457. — Lettre à Photius, XII, 1542, 1556, 1595, sur la procession du Saint-Esprit (lettre perdue). — Et Formose, VI, 596. — Sur l'élection des papes, IV, 2301.

ADRIEN IV (Nicolas *Breakspear*), pape. — Pontificat [H. Hemmer], I, 457-58. — Controverses avec Basile d'Achrida, II, 460. — Ses relations avec Jean de Salisbury, I, 458; VIII, 809-10. — Condamnation d'Arnaud de Brescia, I, 1072-73. — Et le mariage des esclaves, V, 454.

Sur les controverses d'Anselme de Havelberg, envoyé d'Adrien IV, voir I, 1360; avec Basile d'Achrida (non indiquées dans l'art. ANSELME), voir J. Schmidt, *Des Basilius aus Akrida Erzbischofs von Thessalonich bisher unedierte Dialoge*, Munich, 1901; Hergenröther, *Photius Patriarch von Constantinopel*, III, 807-808.

ADRIEN V, pape. — Pontificat [A. Vacant], 458-59. — Son intervention (encore cardinal), en faveur du Bx Jean de Parme, favorable aux Spirituels, XIV, 2527 (cf. VIII, 705).

ADRIEN VI (Adrien *Dedel* ou *Boeyens*, *Maître Adrien*, *Adrien d'Utrecht*), pape. — Pontificat [J. Forget], I, 459-61. — Les doctrines théologiques de Maître Adrien : sur le mérite, X, 732; la valeur du sacrifice de la messe, 1076; le sacrement de pénitence en général, XII, 1042-43; la nécessité de la confession préalable à la communion, 1049; III, 905-06, 909, 915; le secret de la confession, III, 921, 923; la contrition et la rémission des fautes, XII, 1084, 1094, 1107; III, 1684; le scrupule ou le doute à vaincre en morale, XIII, 449-50, 610; le doute sur la justice d'une guerre, 459; la possibilité pour le pape d'enseigner l'erreur, VII, 1687; les indulgences, VII, 1617. — Albert Pighi, élève de Maître Adrien et protégé d'Adrien VI, VI, 2094. — Cajétan et Adrien VI, élection et missions, II, 1819. — Bref laudatif à Zwingli, XV, 3730. — Peu de concessions d'indulgences, VII, 1619-20. — Prédécesseur de Clément VII, III, 72.

Dans Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, VIII, 840-877, on trouvera des détails sur l'attitude d'Adrien VI en face de l'hérésie naissante de Luther et sur l'activité de son court pontificat. — Voir aussi : J. Jansen, *L'Allemagne et la Réforme*, trad. franç., II, Paris, 1889, p. 285 sq.; L. Pastor, *Geschichte der Päpste seit der Ausgang des Mittelalters*, IV, IIe part., *Adrian VI. und Klemens VII.*, 1907.

ADRIEN, Syrien, exégète grec du Ve s., cité par Cassiodore, *De institutione divinarum litterarum*, X (*P. L.*, LXX, 1122). Il a écrit une « Introduction aux Saintes Écritures », Εἰσαγωγὴ εἰς τὰς θείας γραφάς, dont parle Photius, *Bibl.*, codex II (*P. G.*, CIII, 45). Peut-être est-il un correspondant de S. Nil, *Epist.*, II, LX; III, CXVIII, CCLXVI (*P. G.*, LXXIX, 225, 437, 516). — L'*Introduction* d'Adrien a eu plusieurs éditions en grec : par David Hœschel, Augsbourg, 1602; par Jean Pearson, dans *Critici sacri*, Londres, 1660; Migne, *P. G.*, XCVIII, 1273-1312; édition critique par F. Goessling, Berlin, 1888 (cf. K. F. Schlüren, *Vorarbeiten zu Adrianos*, dans *Jahrbuch für prot. Theol.*, XIII, 1887, p. 136-159); trad. lat. par Lollino, dans *Opuscula*, Bellune, 1660.

ADRIEN, moine africain (VIIe s.). — Et Théodore de Cantorbéry, XV, 229, 231. — Sur cet Adrien, voir Bède, *H. E.*, IV, I-II; V, XX (*P. L.*, XCV, 171-75, 269-70).

ADRIEN, moine hérétique russe (Xe-XIe s.). — Notice [N. Tolstoy], I, 461.

ADRIEN (Saint), martyr de **Gorcum** (1572). — De l'ordre des Prémontrés, XIII, 20.

ADRIEN, dernier patriarche de **Moscou**. — Son patriarcat jusqu'à la suppression, XIV, 324-26. — Appréciation de la « Confession orthodoxe » de P. Moghila, X, 2079. — Sur le purgatoire, XIII, 1333.

Sa doctrine sur l'épiclèse, dans Jugie, *T. D. C. O.*, III, 291, 300.

ADRIEN (Corneille). — Voir *Adriaensz.*

ADRIEN DE CORNETO, cardinal. — Vie. Œuvres [A. Vacant], I, 461-62.

ADRIEN HAMSTEDIUS. — Voir *Adrianistes*.

ADRIEN DE NANCY. — Vie. Œuvres [E. Mangenot], I, 462.

ADRUMÈTE (Moines d'). — Voir *Hadrumète*.

ADRY (Jean-Félicissime), oratorien français (1749-1818). — Sur l'Oratoire, XI, 1127.

ADSON, *Asson* ou *Azon*. — Vie. Œuvres [A. Beugnet], I, 463-64.

ADULTE. — Le mot *adulte* est d'un usage courant en théologie. Sa signification a été précisée par le Code (can. 745, § 2) : « On entend sous le nom d'enfant, selon la norme du can. 88, § 3, ceux qui n'ont pas encore atteint l'usage de la raison; on leur assimile ceux qui sont en état de folie depuis leur enfance *(amentes ab infantia)*, quel que soit leur âge. Sont censés adultes tous ceux qui jouissent de l'usage de la raison. » On entend donc par « adultes » les hommes parvenus à l'usage de la raison, encore qu'ils soient mineurs et impubères (cf. can. 88, § 1, § 2). Le § 3 du can. 88 déclare assimilés aux enfants « tous ceux qui n'ont pas l'usage de leur raison », formule moins précise que celle du can. 745, § 2, 1° *(quotquot usu rationis sunt habitu destituti)*.

Quand les théologiens parlent d'adultes, il s'agit d'hommes parvenus à l'usage de la raison, et ceux-ci sont d'autant plus adultes qu'ils ont un usage de leur raison plus parfait. Le problème de ces adultes se pose en théologie sous de multiples aspects, dont voici les principaux. La nécessité de moyen et de précepte s'impose à tous les adultes baptisés ou infidèles, en vue du salut éternel, de faire des actes de foi, d'espérance, de charité : voir art. FOI, VI, 512-514; ESPÉRANCE, V, 675; CHARITÉ, II, 2251-2256; GRACE, VI, 1927-1928. — Nécessité d'actes surnaturels préparatoires, pour les adultes, à la justification soit sacramentelle, soit extrasacramentelle, XII, 740-743; XV, 985-986. — Même dans le cas du martyre, X, 227-228. — Ces problèmes ont leur répercussion dans la question de la prédestination gratuite des adultes à la gloire, XII, 3001; de la distribution des grâces nécessaires au salut des adultes, VI, 1595-1604; XV, 3372. — La réception valide, licite, fructueuse des sacrements implique certaines conditions chez les adultes, XIV, 637-639. — La pratique et la croissance des vertus, XV, 2769, la persévérance finale, XII, 1293-1297, renouvellent certains aspects des problèmes précédents. — Enfin tous

ont leur répercussion dans l'au-delà : situation des adultes d'âge, mais non de raison, dans les limbes, IV, 22-23, 2351-2352, 2375-2377; IX, 771.

Des précisions ultérieures seront données au fur et à mesure des articles. A. MICHEL.

ADULTÈRE. — Le péché d'adultère [R. Parayre]. L'adultère et le lien du mariage d'après l'Écriture sainte et les Pères de l'Église [R. Souarn]; dans l'Église latine du Ve au XVIe s. et d'après le concile de Trente [A. Vacant]. L'adultère cause de divorce dans les Églises orientales [J. Parisot]; cause de séparation de corps et de résidence. L'adultère empêchement de mariage [R. Parayre], I, 461-511.

1° *Le péché d'adultère.* — 1. *Notion*, I, 464-65 (cf. IX, 1346). — Injustice, violation grave d'un droit d'autrui, III, 797; XII, 173; V, 380-81. — Le mot *fornication* pour adultère, VI, 600, 605-06. — L'adultère de désir dans l'acte conjugal, V, 376 (cf. III, 851 : S. Justin et S. Basile). — *Culpabilité:* péché « mortel », III, 850 (S. Pacien); XII, 802 (S. Augustin); « capital », III, 887 (S. Augustin); péché *maximum*, III, 849 (Tertullien); voir III, 848 (S. Basile); XII, 791 (S. Grégoire de Nysse). — Et cependant, *imperfectione actus*, pourrait être véniel, XII, 229. — Péché philosophique (?), par ignorance invincible de Dieu (De Lugo), XII, 265.

2. *Pénalités.* — *a)* Loi *romaine*, I, 466; XII, 803; XV, 3068. — *b)* Loi *mosaïque*, I, 406; IX, 492; XI, 711-12. — Décalogue, IV, 165, 169, 173. — Interprétation de Prov., VII, 7-22; XIII, 914. — La loi de jalousie, XI, 701, 709-10, 712. — L'adultère de David et son châtiment, XIII, 2779, 2788-89, 2793-94. — *c)* Loi *évangélique*, I, 466. — La femme adultère de S. Jean, VIII, 556-57. — S. Paul et l'adultère, XI, 2418, 2420. — *d) Discipline* (ancienne) : chez Hermas, VI, 2284, 2286-87 (cf. XII, 759); chez Tertullien montaniste, XV, 161-62 (cf. XII, 765); chez Origène, XI, 1557-58; III, 849; XII, 767-68; dans l'Église novatienne, XI, 843-44; XII, 780; dans les Actes apocryphes des apôtres, XII, 771; dans les Pseudo-clémentines, XII, 772-73; chez S. Cyprien, XII, 782, 787. — L'adultère et les péchés irrémissibles, XII, 780; voir *Péchés irrémissibles.* — Discipline moins sévère après l' « Édit de Calliste », XII, 780-81; XV, 161-63. — Conciles d'Elvire et d'Ancyre, IX, 2111. — L'inconduite des personnes consacrées à Dieu assimilée à l'adultère (S. Basile), IX, 2112. — S. Innocent Ier, V, 2026. — S. Augustin et l'adultère public, XII, 803; et l'adultère secret ou occulte, XII, 807-08; III, 852; XIV, 1160, 1162, 1198-99. — Discipline plus tardive : l'adultère et les pénitentiels, XII, 847-51; formules d'accusation, XII, 924; pénalités, 1163, 1166, 1168; XIV, 1176. — Statuts synodaux d'Hincmar, XII, 880. — Adultère suivi d'infanticide (Théodulfe d'Orléans), XII, 884. — Déposition des clercs adultères, IV, 473, 484. — Irrégularité de bigamie interprétative, II, 886 (supprimée par le can. 894, VII, 2564). — Irrégularité des enfants adultérins, VII, 2545; voir *Enfants naturels.* — Profanation d'un lieu sacré par l'adultère, XV, 3075 (cf. XIV, 701). — Interdiction au mari offensé de tuer l'épouse coupable, I, 739-40. — Réparation de l'injustice, XIII, 2438-40. — Sépulture ecclésiastique, XIV, 1900.

Discipline actuelle. — Ceux qui ont commis un délit public d'adultère... sont exclus des actes légitimes ecclésiastiques, jusqu'à ce qu'ils aient donné des signes de vraie résipiscence (can. 2357, § 2).

Si des clercs, engagés dans les ordres sacrés, soit séculiers, soit réguliers... ont commis un adultère..., ils doivent être suspens, déclarés infâmes, privés de tout office, bénéfice, dignité, charge qu'ils possèdent et, dans les cas plus graves, déposés (can. 2359, § 2).

2° *L'adultère et le lien du mariage.* — 1. *D'après l'Écriture sainte.* — Dans la religion primitive, I, 468-69; IX, 2045-51. — Dans la religion mosaïque, I, 469; IX, 2053-55 (la répudiation) (cf. VIII, 1305). — Législation du *libellus repudii* dans le Deutéronome, IX, 2054-55. — Dans la religion chrétienne : enseignement de Jésus-Christ sur l'adultère et le lien du mariage, I, 470; IX, 2057-58, 2062; XI, 2420; IV, 1460-61. — Portée de cet enseignement, I, 471-75; IX, 2057-59; XI, 2420. — Enseignement de S. Paul, XI, 2420; IX, 2058-59; IV, 1461-62. — Privilège paulin, IV, 1473; IX, 2060-62; XIII, 400; XI, 2421. — 2. *D'après les Pères de l'Église*, I, 475-484. — Indications complémentaires : Hermas, VI, 2286-87; IX, 2059. — Conciles d'Elvire et d'Arles, IX, 2111. — S. Augustin, I, 2304, 2431. — S. Avit, I, 2643. — 3. *Dans l'Église latine du Ve au XVIe s.*, I, 484-98. — Paulin d'Aquilée, XII, 45. — Les conciles de l'époque mérovingienne et carolingienne, IV, 464-66. — Gratien, IX, 2151. — Alexandre III, I, 719 (cf. IX, 2159). — 4. *D'après le concile de Trente*, I, 498-504. — Erreurs luthériennes à ce sujet, IX, 1280 (cf. 2227, 2242); XIII, 2093. — Zwingli excommunie l'adultère public, XV, 3868. — Décision du concile de Trente, IX, 2243-44 (cf. I, 500). — 5. *Raison de la forme donnée à cette décision: la pratique des Églises orientales*, I, 500-04; IX, 2243-44; XV, 1211. — Doctrine du concile Quinisexte (can. 93, 98), XIII, 1592-93. — L'adultère, cause de dissolution du mariage, dans l'Église gréco-russe, IX, 2324, 2326-27 (cf. XIV, 1389-90); dans l'Église nestorienne, IX, 2332; dans les Églises monophysites, IX, 2333.

3° *L'adultère, cause de séparation de corps*, I, 508-10.

Règles canoniques actuelles. — L'adultère ne peut dissoudre un mariage valide et consommé (can. 1118); mais il est reconnu comme un motif de séparation, même perpétuelle : « A la suite de l'adultère du conjoint, l'autre époux a le droit de rompre, même à perpétuité, la communauté de vie, le lien du mariage demeurant, à moins qu'il n'ait consenti à ce délit, ou n'en soit la cause, ou ne l'ait pardonné expressément ou tacitement, ou n'ait commis de son côté la même faute » (can. 1129, § 1). — « La condonation tacite a lieu lorsque l'époux innocent, après s'être rendu compte de l'adultère, continue de son plein gré à vivre maritalement avec l'autre conjoint; elle est présumée si dans les six mois l'époux innocent n'a pas expulsé ou abandonné le conjoint adultère, ou n'a pas fait d'accusations légitimes » (*ibid.*, § 2). — Enfin, « le conjoint innocent, qu'il se soit séparé à la suite d'une sentence judiciaire ou de sa propre autorité, ne sera plus jamais tenu à réadmettre le conjoint adultère à la vie commune; il pourra l'admettre ou le rappeler, à moins qu'il n'ait donné son consentement à ce que le coupable embrasse un état contraire au mariage » (can. 1130). — Le conjoint innocent peut entrer en religion ou dans le clergé, sans accord avec l'autre partie, mais moyennant dispense du S.-Siège (can. 542, 1° et 987, 2°). Le coupable ne le peut qu'avec l'assentiment de l'innocent ou si celui-ci a déjà reçu un ordre sacré ou prononcé des vœux de religion perpétuelle (cf. Ch. de Clercq, dans *Traité de droit canonique* de R. Naz, II, Paris, 1948, n. 455-456).

4° *L'adultère, empêchement de mariage.* — Voir *Empêchements de mariage.*

On rappellera, à *Chefs d'État*, l'attitude de l'Église à leur égard en matière d'adultère.

ADVENCE, *Adventius, Adventus.* — Notice [J.-B. Pelt], I, 511-12; cf. IX, 2119, 2121; XI, 511.

ADVENTISTES. — Histoire. Sectes [A. Tanquerey], I, 512-14. — Adventistes évangéliques, I, 513-14. — Adventistes du septième jour, I, 513-14. — Les adventistes et le protestantisme contemporain, XIII, 855-56. — Canada, II, 1501-02. — Pologne, XII, 2468. — Roumanie, XIV, 96-97. — États-Unis d'Amérique, I, 1075.

Voir deux articles de L. Cristiani, dans *L'Ami du clergé*, 1938, p. 97-102; 1946, p. 158-160. L'avènement du *Millenium*, prêché par les adventistes, est pratique-

ment interdit par l'Église : *Systema millenarismi mitigati, tuto doceri non posse* (S.-Office, 21 juill. 1944; cf. *A. A. S.*, 1944, p. 212).

ADVERTANCE. — Voir *Attention.*

AÈCE. — Et S. Léon Ier, IX, 233-35, 237-38.

ÆDESIUS. — Fondateur de l'école de Pergame, XII, 2283, 2285.

ÆDILWALCH, roi du Sussex. — Et S. Wilfrid d'York, XV, 3541.

ÆGIDIUS. — Voir *Gilles.*

AELFRICK, surnommé *Grammaticus* (Xe-XIe s.), moine bénédictin, à qui l'on attribue les œuvres suivantes : 1. Deux livres d'homélies (voir EUCHARISTIE, V, 1217), où l'on rencontre des expressions inusitées, s'inspirant de Ratramne, et qui ont fait passer Aelfrick pour un négateur de la transsubstantiation. (Voir également MESSE, X, 1022, 1024-1026.) Lingard et Daniel Rock se refusent à voir en lui un hétérodoxe. Après De Crozals (*Lanfranc, sa vie, son enseignement, sa politique*, Paris, 1877, p. 108-109), de la Taille estime hérétique sa doctrine (*Mysterium fidei*, 1931, p. 625, note 1; cf. Heurtevent, *Durand de Troarn*, 1912, p. 199). Édités par B. Thorpe, avec trad. angl. pour l'*Aelfric Society*, 1844-1846. — 2. Un traité sur l'A. et le N. T. — 3. L'*Heptateuchus*, trad. abrégée des sept premiers livres de l'A. T. (cf. XV, 2734). — 4. *Vita S. Aethelwoldi.* — 5. Extraits de la règle de S. Benoit. — 6. Canons recueillis pour Wufsy, évêque de Sherborn. — 7. Lettre pastorale par Wufstan, archevêque d'York. — 8. Une lettre intitulée *Quando dividis chrisma.* — 9. Une grammaire latine qui valut à l'auteur son surnom. — 10. *Colloquium*, dialogue entre un maître et son élève. — 11. *De temporibus anni* (Voir *D. H. G. E.*, I, 648-50). — Un certain nombre de lettres d'Aelfrick ont été éditées par M.-J. Routh, *Scriptorum ecclesiasticorum opuscula præcipua quædam*, II, Oxford, 1858, p. 169-77; cf. 184-85. A. MICHEL.

ÆLIA CAPITOLINA (Colonie et Église d'). — Et l'Église de Jérusalem, VIII, 997-98.

AELRED ou *Ethelred* (Bienheureux), abbé cistercien de Rievaux, en Angleterre, contemporain de S. Bernard, auquel la tradition cistercienne n'hésite pas à le comparer, *Bernardo prope par Aelredus noster*. Sa Vie, écrite peu après sa mort par son disciple Walter Daniel, a été publiée en partie dans *Ailred of Rievaux and his biographer Walter Daniel*, par F. M. Powicke, Manchester, 1922. Autres biographies : *Vita Aelredi* (anonyme), dans *Acta sanct.*, II, janv., p. 30; Dalgairns, *Lives of the English saints. S. Aelred of Rivaux*, Londres, 1945, etc. — Né à Hexham vers 1110, Aereld vécut d'abord à la cour du roi d'Écosse (1124-1133), fut moine à l'abbaye cistercienne de Rievaux (Yorkshire), abbé de la nouvelle fondation de Revesby (Lincolnshire), enfin abbé de Rievaux (1146), où il mourut (12 janv. 1191). Béatifié en 1191 (cf. *D. T. C.*, I, 1139).

Œuvres. — 1. *Sermones* (une centaine), dont un quart publié par Tissier, *Bibl. Patrum Cisterc.*, Bono-Fonte, V, 1662, p. 162 sq. (*P. L.*, CXCV, 210 sq.); — 2. *Compendium speculi caritatis* (Tissier, p. 346; *P. L.*, *ibid.*, 621);— 3. *Speculum caritatis* (Tissier, p. 293; *P. L.*, *ibid.*, 501-620; — 4. *De spirituali amicitia* (Tissier, p. 362; *P. L.*, *ibid.*, 659-702); — 5. *De Jesu puero duodenni* (Tissier, p. 380; *P. L.*, CLXXXIV, 849-860); — 6. *Sermones de oneribus* (Tissier, p. 229; *P. L.*, CXCV, 361-500) : ces sermons, primitivement simple sermon de l'Avent (*P. L.*, CLXXXIV, 817-827), développé ensuite en 31 chapitres à la demande de Gilbert Folyot, évêque de Londres (voir ici, sur l'inspiration de l'Écriture, VII, 2218); — 7. *De Vita eremitica : Liber de institutione inclusarum* (attribué à Aelred par Walter Daniel, *Vita*, c. III; dans les œuvres pseudo-augustiniennes, *P. L.*, XXXII, 1451-1474); — 8. *Oratio pastoralis* (Bibl. Jesus College, Cambridge, ms. *34*; cf. *Rev. bénéd.*, 1925, p. 263; 1929, p. 74); — 9. *De natura animæ*, inachevé, devait fournir la base psychologique du « Traité de la charité » (ms. *52*, Bibl. Bodl., Oxford); — 10. Différents ouvrages historiques : *Vita S. Eduardi regis et confessoris* (Twisden et Selden, *Rerum Anglicarum scriptores*, I, Londres, 1652, p. 369; *P. L.*, CXCV, 757-790); *De sanctimoniali de Watum* (Twisden, p. 415; *P. L.*, *ibid.*, 789); *De bello Standardii* (Twisden, p. 415; *P. L.*, *ibid.*, 701); *Genealogia regum Anglorum* (Twisden, p. 347; *P. L.*, *ibid.*, 711); *Vita S. Niniani; De miraculis Hagulstaldensis Ecclesiæ* (la *Vita*, publiée dans Capgrave, *Nova legenda Angliæ*, Londres, 1516; les *Miracula*, dans Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, I, 204 et dans Raine, *Priory of Hexdam*, Durham, II, 1864, p. 173 sq.).

Doctrine. — La doctrine d'Aelred est très belle. Ses sermons sont un témoin fidèle de la vie et de la pratique de la spiritualité à Rievaux. Sa doctrine sur le Christ et l'Église est digne des meilleurs auteurs. Le Rme P. dom Le Bail la résume ainsi : « Le Christ se communique aux hommes par son Église; il est venu grouper les hommes, si opposés et si dispersés, en un seul corps... La naissance de l'Église a lieu en l'Épiphanie et l'entrée de Jésus à Jérusalem figure son triomphe. Par suite, la vie entière du chrétien est en dépendance de l'Église; il combat avec elle, le Christ marchant en tête; il participe à ses joies comme à ses tristesses; à la mort enfin, il devient la récolte du champ du Christ. La Communion des saints en résulte d'elle-même... Ainsi la vie active et la vie contemplative doivent se prêter un mutuel appui; et tout chrétien, même dans le cloître, doit exercer l'apostolat » (*D. Sp.*, I, 231).

Signalons aussi la mariologie, où la maternité spirituelle de Marie et sa médiation sont mises en relief; la théorie de l'ascétisme et surtout la doctrine sur l'amitié spirituelle et la charité. Le *Traité de l'amitié spirituelle* a été traduit en français, Bruxelles, 1885, et en allemand, *Die heilige Freundschaft*, Munich, 1927. A. MICHEL.

ÆLURE (Timothée). — Voir *Timothée Ælure.*

ÆNEAS SYLVIUS. — Voir *Pie II.*

ÆPINUS (Jean *Hæck* ou *Hoch*, dit). — Vie. Œuvres [A. Baudrillart], I, 514-15.

AÉRIUS, AÉRIENS. — Vie et doctrine d'Aérius. Aériens [H. Hemmer], I, 515-16. — Sur l'épiscopat, V, 1668-69. — Sur le purgatoire, XIII, 1205-06, 1268.

AÉROLITHE. — Dissertation de J. Heynlin, VI, 2357.

AÉROSTATION. — Travaux de J. Galien, O. P., sur les aérostats, VI, 1057.

AERTNYS (Joseph), rédemptoriste néerlandais, né à Eindhoven, le 15 janv. 1828, décédé à Wittem, le 30 juin 1915. Il enseigna la morale, fut le cofondateur des *Nederlandse katholieke Stemmen* et publia divers traités de morale, de liturgie et de pastorale.

Voir A. Schaepmann, *In memoriam R. P. Jos. Aertnys*, dans *Ned. kath. Stemmen*, XV, 1915, p. 210 sq. J. COPPENS.

AESCHINES. — Notice [G. Bareille], I, 516. — Et les esquinètes, V, 829-30.

AESHMADAEVA, démon persan. — Et l'Asmodée du livre de Tobie, XV, 1170-71.

AÉTIOS, archidiacre de Constantinople (Ve s.). — Et S. Léon Ier, IX, 266-67.

AÉTIUS, AÉTIENS. — Voir *Arius*, § Anoméens.

« ÆVUM ». — Éternité participée, V, 913-15, 918-20. — Purgatoire, XIII, 1289.

AFFABILITÉ. — Partie potentielle de la justice, VIII, 2020; XIII, 795; XV, 2278-79. — La flatterie, défaut contraire, VI, 19-20.

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES EXTRAORDINAIRES. — Voir *Congrégations romaines.*

AFFAITATI (Antoine-Marie). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], I, 517.

AFFECTÉE (Ignorance). — Voir *Ignorance.*

AFFELMANN (Jean). — Vie. Œuvres [E. Muller], I, 517-18.

AFFICHAGE. — Et la promulgation des lois, XIII, 687.

AFFINITÉ. — Voir *Empêchements de mariage*, § Affinité, Parenté spirituelle.

AFFIRMATION (Méthode d'). — Et la méthode d'éminence, IV, 2422. — Voir art. ATTRIBUTS DIVINS, I, 2226.

AFFLITO (Thomas d'). — Notice [V. Oblet], I, 527.

AFFRANCHISSEMENT. — Affranchissement de la subordination à un supérieur ecclésiastique (paroisse, évêché, monastère), IV, 2398-99. — Le christianisme et l'émancipation des esclaves, IV,

239; v, 479-80. — Sous les empereurs chrétiens, v, 473. — Ordination et affranchissement, v, 475. — Les conciles et l'affranchissement, v, 476-78; concile Quinisexte (can. 85), xiii, 1592; XII[e] conc. de Tolède (esclaves chrétiens appartenant aux Juifs), xv, 1195. — Les théologiens et l'affranchissement, v, 514-16.

AFFRE (Mgr Denis-Auguste), archevêque de Paris. — Vie. Œuvres [C. Constantin], i, 527-28. — Et J.-P. Migne, x, 1723, 1726. — Et le libéralisme catholique, ix, 571. — Contre l'élection des dignitaires de l'Église, vi, 2371. — Sur le droit de propriété dans l'Église, ii, 845-46.

L. Alazard, *D.-A. Affre, archevêque de Paris*, 1905; F. de Barrau, *Mgr Affre*, dans *Journal de l'Aveyron*, 25 juin-24 oct. 1909; L. Bertrand, dans *Bibliothèque sulpicienne*, iii, 267-285; P. Pisani, art. *Affre*, dans *D. H. G. E.*, i, 684-698.

AFGHANISTAN. — Situation religieuse, i, 2081, 2088; x, 1926, 1972. — Et les *Actes de Thomas*, xi, 161; xiv, 3089-90.

AFRICAIN (Jules). — Voir *Jules Africain*.

AFRIQUE. — État religieux. Catholicisme et missions [A. Le Roy], i, 528-50.

I. État religieux. — 1° *Animisme et fétichisme*, i, 529-35. — Études sur la religion des peuples primitifs d'Afrique, xiii, 2232-33 [P. Schmidt]; ix, 1543-45 [Mgr Le Roy]. — Fétichisme (en général), v, 2191-96. — Voir art. Religion, xiii, 2187-93, *passim;* 2204-05, 2224, 2229-30. — 2° *Islamisme*, i, 535-37; ix, 1612 (rite malékite), 1631 (secte abâdite), 1635 (wahhâbites), 1637 (zâwiyas). — 3° *Parsisme, brahmanisme et judaïsme*, i, 537. — 4° *Christianisme*, i, 537-41. — Voir art. Alexandrie *(Église d')*, i, 786-801, surtout 797-801; Monophysite *(Église copte)*, x, 2251-2306; Éthiopie *(Église d')*, v, 922-69, surtout 965-69. — Missions protestantes, i, 538-40; anglicanisme, xiii, 892. — Apostolat catholique en Afrique sous Léon XIII, ix, 351. — Missions catholiques, i, 542-50; x, 1878-1909 (personnel, *passim*), 1938-46; i, 846 (Allemagne); ii, 543 (Belgique); vi, 654-55 (France); xii, 2459 (Pologne), 2618, 2620-22 (Portugal). — Leurs martyrs, x, 243-44, 246. — Voir plus loin la situation actuelle de la religion catholique en 1951. — L'esclavage au xix[e] s., v, 502-03.

II. Courants d'idées, controverses et faits religieux du ii[e] au v[e] s. — Dans les premiers siècles du christianisme, l'Église d'Afrique a produit une pléiade d'écrivains et de docteurs, dont on retrouve les noms (biographie et étude doctrinale) dans les articles que le *Dictionnaire* leur a consacrés. La série des auteurs grecs appartient à l'Église d'Alexandrie : les principaux sont Clément d'Alexandrie, Origène, S. Denys d'Alexandrie, S. Athanase, Didyme l'Aveugle, et surtout S. Cyrille d'Alexandrie. Mais c'est plutôt la série latine qui fournit l'équipe de ceux qu'on appelle « les Pères africains » : Minucius Félix, Tertullien, S. Cyprien, Arnobe l'Ancien, Lactance, Victorinus Afer, Commodien, S. Augustin, Marius Mercator, Vigile de Thapse, S. Fulgence de Ruspe, Facundus d'Hermiane, et d'autres moins importants, comme Verecundus de Juca, Liberatus et Primasius. — C'est surtout autour de ces derniers noms que se groupent les grands courants d'idées, les controverses, les faits religieux sur lesquels il n'est ici possible d'indiquer que quelques points de repère plus généraux.

1. Propagation rapide du christianisme en Afrique du Nord, v, 1692-93; xiii, 696. — 2. Extension du manichéisme, ix, 1841-42, 1865-66. — 3. La crise pénitentielle en Afrique, le novatianisme, xi, 832-35, 842, 845. — Tertullien et le montanisme, x, 2357, 2363-66; xv, 160-63. — S. Cyprien et la discipline pénitentielle, iii, 2466-67; xii, 769-70, 775-84. — 4. Le baptême des hérétiques ou des apostats, ii, 219-23; i, 637-38 (Agrippinus); xv, 2511 (valentiniens), 1250-52 (les traditeurs); v, 971 (Étienne I[er]). — La chrismation post-baptismale en Afrique, vii, 1361-62, 1369-70. — 5. La crise donatiste, le donatisme, iv, 1689-92, 1701-28; v, 2126-28 (Félicien de Musti); xv, 1932-33 (Tyconius); i, 2410, 2416; iii, 1698-99 (S. Augustin). — Donatistes et circoncellions, ii, 2513-18. — Le donatisme et l'unité de l'Église, xiv, 1290-92; xv, 2195-98. — Les martyrs du donatisme, x, 239-40. — 6. L'Église d'Afrique et la juridiction romaine : le conflit Cécilien-Donat, iv, 1687-89; x, 1764-65 (Miltiade). — Recours d'Apiarius contre Urbain de Sicca Veneria, xv, 2307-09 (cf. iv, 500-01). — S. Augustin et Antonius, xv, 2310-11. — La primatie de Carthage, xi, 2257. — 7. La controverse pélagienne : l'Église d'Afrique et le péché originel, xii, 363-65. — L'hérésie pélagienne, xii, 675-714; i, 2380-83. — Les dogmes défendus par S. Augustin contre le pélagianisme, i, 2383-84. Voir *Augustin (S.)* et *Pélagianisme*. — Les conciles de Milève, x, 1752-58. — Et les papes Innocent I[er], vii, 1947-50, et Zosime, xv, 3709-16; voir art. Sixte III, xiv, 2196. — Répercussions en Orient : Orose à Jérusalem, xi, 1602-06; le diacre de S. Capréolus à Éphèse, ii, 1693-94; les documents de Marius Mercator, ix, 2483. — 8. Invasion et persécution vandale. — Histoire par Victor de Vite, xv, 2881-82. — S. Léon I[er] et l'épiscopat africain, ix, 241-43. — Restauration de l'épiscopat par S. Hormisdas, vii, 176. — Les évêques Dracontius, iv, 1822; S. Eugène, v, 1496-97; S. Fulgence de Ruspe, vi, 968. — Les évêques exilés en Sardaigne et les moines scythes, xiv, 1749-50, 1839-40 (cf. xii, 1928 : Pierre Diacre). — 9. Réactions africaines au sujet des Trois-Chapitres, xii, 668 (Pélage I[er]); xv, 1911-13 (contre Vigile et Pélage); voir aussi 1890 et v, 2175 (Ferrand Fulgence). — Attitude de Liberatus, ix, 630-31; xv, 1908; de Primasius, xiii, 245-47; de Verecundus, xv, 2672; de Victor de Tunnunum, xv, 1908, 2880). — 10. Quelques points particuliers intéressant l'Église d'Afrique. — Version africaine de la Bible, xv, 2475. — Les anciens Africains et l'épître aux Hébreux, vi, 2075-76. — Échos de l'arianisme : *Epistola ad Afros*, i, 2160. — L'Église d'Afrique et le culte des saints, xiii, 2325-27. — Et le démon, iv, 347-49. — Et les idolothytes, vii, 679. — Et le lavement des pieds, ix, 17-18. — Et les suffrages pour les défunts, xiii, 1231-33.

III. État de la hiérarchie en Afrique (1951). — On se contentera, pour éviter les indications moins utiles, de dresser la nomenclature des diocèses, vicariats et préfectures apostoliques. La comparaison avec l'art. Afrique et l'art. Missions du *D. T. C.* fera constater les immenses progrès accomplis dans l'organisation de l'Église missionnaire, principalement sous les pontificats de Pie XI et de Pie XII. La plupart des anciennes dénominations ont disparu pour faire place au nom de la ville où réside le chef de la mission.

1° *Évêchés et prélatures « nullius »*. — 1. Dépendant directement du S.-Siège. — Carthage, Fort-Louis (Ile Maurice), Port Victoria (Seychelles), S.-Denis (Réunion), Freetown et Bo (Sierra Leone).

2. Provinces ecclésiastiques. — *a)* Alger, métr.; suffr. : Oran, Constantine. — *b)* Loanda (Afr. occ. port.), métr.; suffr. : Nouvelle-Lisbonne (Angola), San Thomé et Principe, Silva Porto (Angola). — *c)* Lourenço Marquez (Mozambique), métr.; suffr. : Beira, Nampula. — *d)* Onistha (Nigeria or.), métr.; suffr. : Oweri, Calabar (Nigeria or.), Buca (Cameroun). — *e)* Lagos (Nigeria occ.), métr.; suffr. : Ondo, Benin City. — *f)* Cape Coast

(Côte de l'Or), métr.; suffr. : Accra, Kumasi, Tamale, Keta (Togo brit.). — [Afr. du Sud] : *g)* Capetown, métr.; suffr. : Aliwal, Queenstown, Oudtshorn, Port-Elizabeth. — *h)* Durban (anc. Natal), métr.; suffr. : Mariannhill, Eshowe, Kokstad, Umtata. — *i)* Pretoria, métr.; suffr. : Johannesburg, Lydenburg, Bremersdorp, abbaye *nullius* Pieterburg. — *j)* Blœmfontein, métr.; suffr. : Bethléem, Keimoes, Kimberley, Kroonstad, Maseru (anc. Basutoland).

3. Sièges dépendant de métropoles européennes. — *a)* De Lisbonne : Angra (Açores), Funchal (Madère), Santiago du Cap Vert. — *b)* De Séville : les Canaries, à Las Palmas; S. Christophe de Laguna ou Ténériffe. — *c)* Rattaché à Cadix, Ceuta.

4. Rites orientaux. — *a)* Arméniens, év. à Alexandrie (Égypte). — *b)* Coptes, patriarcat à Alexandrie; suffr. : Hermopolis (Haute-Égypte, à Minia), Thèbes ou Louqsor (à Tahta), Lycopolis. — *c)* Coptes éthiopiens : un Ordinaire en Érythrée.

5. Prélatures et abbayes *nullius*. — *a)* Abbaye de Ndanda (Tanganyka). — *b)* Peramiho (id.).

2° *Vicariats apostoliques* (par ordre alphabétique). — Abidjan (Côte d'Ivoire), Addis-Abeba (Éthiopie), Antsirabé (Madagascar); — Bagamoyo (Zanguebar), Bahr-el-Gazal (Soudan), Bamako (Soudan fr.), Banguelo (Rhodésie), Bangui (Afr. équ. fr.), Basankusu (Congo belge), Beaudoinville (Congo belge), Bengasi (Cyrénaïque), Beni (Congo belge), Bobodioulasso (Afr. occ. fr.), Boma (Congo belge), Bondo (id.), Brazzaville (Afr. équ. fr.), Bukoba (Tanganyika), Bulawayo (Rhodésie), Buta (Congo belge); — Canal de Suez, Coquilhatville (Congo belge); — Dakar (Sénégal), Dar-es-Salam (Tanganyika), Delta du Nil, Derna (Cyrénaïque), Diégo-Suarez (Madagascar), Douala (Cameroun fr.), Doumé (Afr. occ. fr.); — Égypte ou Basse-Égypte, Érythrée; — Fernando-Poo (Guinée esp.), Fianarantsoa (Madagascar), Fort-Dauphin (Madagascar), Foumban (Cameroun fr.); — Gabon (Afr. équ. fr.), Gimma (Éthiopie), Guardaia (Guinée fr.); — Harar (Afr. or. ital.); — Ipamou (Congo belge), Iringa (Afr. or. angl.); — Karema (Tanganyika), Karthoum (Soudan égypt.), Katanga (Congo belge), Katanga sept. (id.), Kigoma (Afr. centr. angl.), Kilima-Njaro (Afr. or. angl.), Kisantu (Congo belge), Kisumu (Afr. centr. angl.), Kivu (Congo belge), Kwango ou Koango (Congo belge); — Lac Albert (Afr. centr.), Léopoldville (Congo belge), Libéria, Lisala (Congo belge), Loango (Afr. équ. fr.), Lomé (Togo fr.), Lulua (Congo belge), Luluaburg (anc. Haut-Kasai, Congo belge), Lwanga (Rhodésie angl.); — Majunga (Madagascar), Maros, Masaka (Ouganda), Matadi (Congo belge), Mbeya (Afr. or. angl.), Miarinarivo (Madagascar), Mogadiscio (Somalie), Musoma ou Masva (Tanganyika), Mwanga (Afr. or. angl.); — Navrongo (Afr. occ. angl.), Ndola (Rhodésie), Niagara (Congo belge), Nil équatorial, Nil supérieur (dédoublé : Kampala et Tororo), Nyassa (Afr. centr. angl.), Nyeri (Zanguebar sept.), Nyozi (Congo belge); — Ouagadougou (Soudan fr.), Oubanghi belge, Ouganda (Afr. centr. angl.), Ouidah (anc. Dahomey), Ouroundi (Congo belge); — Rabat, Rouanda (Congo belge), Ruwenzori (Afr. centr. angl.); — Sakania (Congo belge), Salisbury (Rhodésie mérid.), Sassandra (Afr. occ. fr.), Shiré (Afr. centr.-or. angl.), Stanleyville (Congo belge); — Tabura (Afr. centr.-or. angl.), Tamatave, Tananarive (Madagascar), Tanganyika (Afr. centr. angl.), Tripoli, Tshumbé (Congo belge); — Urundi (Congo belge); — Wamba (Congo belge), Windhock (Afr. mér.); — Yaoundé (Afr. occ. fr.); — Zanzibar.

3° *Préfectures apostoliques*. — Abanja (Madagascar); — Bahr-el-Gebel (Afr. centr. angl.), Berberati (Afr. équ. fr.), Bikoro (Congo belge), Bobo-Dioulasso (Afr. occ. fr.); — Caroua (Afr. centr. fr.); — Djibouti, Dodoma (Tanganyika); — Égypte supérieure; — Fort-Jameson (Rhodésie sept.), Fort-Lamy (Tchad fr.), Fort Victoria (Rhodésie du Sud); — Gambie angl., Gao (Soudan fr.), Garous (Cameroun fr.), Gondar (Éthiopie), Guinée portugaise; — Hosanna (Érythrée); — Jos (Nigeria angl.); — Kadouna (Nigeria sept.), Kayes (Soudan fr.), Kankana (Guinée fr.), Kodok (Soudan anglo-égypt.), Koroko (Côte d'Ivoire); — Lac Moeri (Katanga), Lolo (Congo belge), Lusaka (Rhodésie); — Mbulu (Tanganyika), Meru (Afr. centr.-or.), Misurata (Tripolitaine), Morondava (Madagascar), Mopoia (Afr. centr. angl.); — Negelli (Éthiopie), Niamey (Niger), Nouna (Afr. occ. fr.), Nyassa sept. (Afr. centr. angl.), Nzerekore (Guinée fr.); — Ogoja (Nigeria angl.), Otwikpo (Nigeria), Ouahigouya (Côte-d'Ivoire et Soudan fr.), Oyo (Nigéria); — Parakou (Dahomey), Parakua (Afr. occ. fr.); — S.-Louis du Sénégal, Sikasso (Côte-d'Ivoire et Soudan fr.), Sokodé (Togo fr.); — Tigral (Éthiopie), Toukouyou (Tanganyika), Tsiroanomandidy (Madagascar); — Victoria-falls (Rhodésie); — Ziguinchor (Sénégal).

N. B. — Cette nomenclature a été établie d'après l'*Annuaire pontifical* de 1948, auquel on a ajouté les modifications survenues jusqu'au 11 janv. 1951.

AGALLIANOS (Théodore). — Vie. Œuvres [E. Marin], I, 549-50.

Dans sa *T. D. C. O.*, I, 408-409, le P. Jugie indique les ouvrages suivants de Théodore Agallianos, édités par Dosithée : 1° *Collection des textes des saints Pères, surtout de S. Maximin le Confesseur, auxquels la doctrine des Latins confrontée apparaît en opposition et tout à fait étrangère à la vraie piété*, dans Τόμος καταλλαγῆς, 432 sq. (voir *D. T. C.*, IV, 1793); — 2° *Réfutation du livre de Jean Argyropoulos* (publ. dans *P. G.*), dans Τόμος ἀγάπης, 337-367 (*ibid.*, IV, 1794); — 3° *Dialogue avec un moine contre les Latins*, dans Τόμος χαρᾶς (*ibid.*, IV, 1795-1796).

AGAPES. — Textes. Conclusions [P. Batiffol], I, 551-55. — Dans l'Écriture : Actes, X, 850; S. Paul, III, 1654; X, 850-52; XI, 2426; autres auteurs, X, 852. — Chez les anciens Pères : *Didachè*, X, 867, 871, 873-76, 879; S. Ignace, X, 889; XI, 1226; *Canons d'Hippolyte*, I, 553 (cf. X, 801); Clément d'Alexandrie, X, 920; Tertullien, X, 935; l'apocryphe *Épître des Apôtres*, X, 948. — Voir *Eucharistie*.

Depuis sa parution, l'article a reçu des développements considérables, soit dans le *D. B. S.* (L. Thomas), I, 134-153, où sont étudiés exclusivement les textes du N. T., soit dans le *D. A. C. L.* (dom Leclercq), I, 775-848. On se reportera à ces deux études, pourvues toutes deux d'une copieuse bibliographie. La conclusion de L. Thomas se rapproche de celle de Mgr Batiffol : « A lire sans parti pris les textes du N. T., on doit avouer que les traces de l'agape qu'on a voulu y trouver se réduisent à fort peu de chose » (col. 151). Celle de dom Leclercq est sensiblement différente : « Dès l'époque apostolique, nous voyons pratiquer à Corinthe, probablement à Jérusalem et ailleurs encore, un usage qui, dès l'an 65 environ, est déjà pourvu du nom d'agape qu'il conservera désormais. Il consiste en une réunion au cours de laquelle se place un repas; nous retrouvons cette agape substantiellement dans plusieurs Églises, sans que rien dans les textes nous autorise à en faire une institution générale soumise à une discipline invariable. Pendant une période qui comprend les deux premiers siècles, nous ignorons si elle était réunie à l'eucharistie, ou bien si elle en était séparée, à quels jours, à quelles heures on la célébrait; mais nous savons qu'on y devait manger et boire avec sobriété et que les convives étaient couchés sur des lits sans que la décence pût s'en alarmer » (col. 844).

Les agapes réprouvées par le concile *in Trullo* (cf. ici, XIII, 1591) n'ont rien à voir avec l'agape primitive.

A. MICHEL.

AGAPET Ier (Saint), pape. — Pontificat [A. Boudinhon], I, 556-57. — Sa mort et l'élection de Silvère, XIV, 2005-06; et de Vigile, XV, 2995-96 (cf. 2998, 3003). — Et Justinien Ier, VIII, 2279-80, 2282-83, 2285; XV, 511. — Agapet, Anthime, Sévère d'Antioche, XIII, 291; XIV, 1991; XV, 326, 1887-88. — Agapet et Vigile, XV, 1890-91. — Et Pélage, 1911.

AGAPET II, pape. — Pontificat [A. Boudinhon], I, 557. — Et Jean XII, VIII, 620. — Successeur de Marin II, IX, 2477.

AGAPET, diacre de Ste-Sophie. — Sur les relations de l'Église (byzantine et russe) et de l'État, XIV, 1444-45. — La Σκέδη βασιλική et la Légende de Barlaam et Josaphat, II, 413-14.

Agapet fut le précepteur de Justinien et, probablement à l'époque de l'avènement de Justinien, a écrit une Ἔκθεσις sur les devoirs d'un prince chrétien, recueil de 72 maximes. Ce « Miroir des princes » fut ensuite employé comme livre scolaire. Édition : *P. G.*, LXXXVI-1,

1163-1186; cf. Emminger, *Studien zu den griechischen Fürstenspiegeln*, 1913.

AGAPÈTES (« chéries »). — Définition. Origines [H. Hemmer], I, 557.

AGAPETOS (Jean IX), patriarche de Constantinople. — Voir *Jean IX Agapetos*.

AGAPIOS (Jean *Litinos* ou). — Voir *Litinos*.

AGAPIOS, métropolite de Mabboug (l'ancienne Hiérapolis), vers le milieu du xe siècle. — Il est l'auteur de la plus ancienne chronique chrétienne de langue arabe, allant de la création du monde à son temps. L'œuvre d'Agapios n'est qu'une compilation tirée d'auteurs grecs ou syriaques et aussi d'écrits apocryphes. Elle renferme néanmoins des renseignements intéressants concernant l'histoire de l'Église melchite. La Chronique d'Agapios a été éditée par L. Cheikku, dans le *Corpus scriptorum orientalium, Scriptores arabici*, sér. III, t. v, 1912. L'édition d'A. Vasiliev, dans la *P. O.*, v, 559-891; vii, 457-591; viii, 397-550, semble être meilleure.

Voir Buchberger, dans *L. T. K.*, I, 125. — *D. H. G. E.*, I, 899. G. Fritz.

AGAPIOS LANDOS. — Notice [E. Marin], I, 557-58.

« Le plus remarqué comme le plus personnel de tous ses ouvrages est sans contredit l'Ἁμαρτωλῶν σωτηρία. Avec des traits pris un peu partout, Agapios a su faire une œuvre originale et attachante, pleine d'enseignements judicieux et de traits bien choisis, dont l'ensemble constitue comme un *manuel d'ascèse populaire* » (V. Grumel, dans *D. Sp.*, I, 248, où l'on trouvera une analyse de la doctrine du « Salut des pécheurs »).

« Les théologiens catholiques ne manquèrent pas d'invoquer l'autorité du moine grec contre les calvinistes, à propos de la transsubstantiation et de la nécessité des bonnes œuvres. Arnauld fit à son livre de larges emprunts pour sa *Perpétuité de la foi* (Paris, 1664, l. IV, c. viii). Le pasteur Claude, dans sa *Réponse* à Arnauld (Paris, 1670, l. IV, c. iii), eut l'audace de mettre en doute l'existence réelle d'Agapios Landos. Nicole dut consacrer un chapitre de sa *Réponse générale au nouveau livre de M. Claude* (Paris, 1671, l. I, c. xi) à démontrer qu'Agapios n'était pas un mythe... [Il] se fit envoyer de Constantinople un certificat délivré le 16 avr. 1671 par huit moines catholiques qui avaient connu Agapios et lu ses livres dont ils approuvaient la doctrine (cette pièce dans *Perpétuité de la foi*, éd. Migne, III, Paris, 1841, col. 49). Richard Simon traita aussi l'affaire Agapios en maint passage de son livre *Fides Ecclesiæ orientalis* (Paris, 1671, préface et p. 131 sq., 291-293). Le ministre Aymon, ayant plus tard rouvert la controverse (*Monuments authentiques de la religion des Grecs*, La Haye, 1708, p. 475-477), fut encore réfuté par Renaudot (*Défense de la perpétuité de la foi*, Paris, 1709; éd. Migne, IV, 304-306). Dès lors les protestants se sont contentés de nier la science d'Agapios. Voir, par ex., John Covel, *Some accounts of the present Greek Church*, Cambridge, 1722, p. 126 » (S. Pétridès, dans *D. H. G. E.*, I, 896).

Bibl. — L. Petit, *Le moine Agapios Landos*, dans *É. O.*, III, 278-285; *Agapios Landos et la Revue internationale de théologie, ibid.*, IV, 303-305; *Bibliographie des acolouthies grecques*, p. xvii-xviii et 198-200. — Michaud, *Les légendes du « Salut des pécheurs » du moine Agapios Landos*, dans *Rev. intern. de théol.*, viii, 766-771; Ph. Meyer, *Agapios*, dans *Realencyclopädia* de Hauck, I, 239-241. — Brèves indications dans C. Sathas, Νεοελληνικὴ Φιλολογία, Athènes, 1868, p. 313-314; G. Zabiras, Νέα Ἑλλάς, Athènes, 1872, p. 159-161; M. I. Gédéon, Ὁ Ἄθως, Constantinople, 1885, p. 212-214. — Pour la description des ouvrages d'Agapios, indépendamment de la *Bibliographie* de Petit, voir E. Legrand, *Bibliographie hellénique du XVIIe, du XVIIIe s.*, aux index onomastiques. M. Jugie cite, outre l'Ἁμαρτωλῶν σωτηρία, Venise, 1641 (trad. en arabe) : Νέος Παράδεισος, *Vies des saints* (d'après Syméon Métaphraste), Venise, 1641; Θεοτοκάριον, Venise, 1643; Ἐκλόγιον, Venise, 1663, et Νέον Ἐκλόγιον, Venise, 1679 : *Vies choisies des saints* (dans *T. D. C. O.*, I, Paris, 1926, p. 520-521). A. Michel.

AGAPIOS LEONARDOS. — Ce moine du Mont-Athos (xviiie s.) publia à Venise, en 1787, sa Συλλογὴ πάντων τῶν ἱερῶν καὶ θείων κανόνων, qu'il porta à Nicodème l'Hagiorite, ce qui, pour celui-ci, fut l'occasion de son ouvrage renommé, Πηδάλιον *(Gubernaculum)*, Leipzig, 1800, auquel collabora Agapios (cf. *D. T. C.*, xi, 487). Ouvrage animé d'un esprit polémique contre le catholicisme. Peut-être les auteurs n'en sont-ils pas personnellement responsables. A. Michel.

AGAPIT, évêque de Beit Laphat. — Sur la primauté de S. Pierre, xiii, 345, 347-48.

AGAPIT DE PALESTRINA. — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], I, 558.

AGAPIUS. — Et le manichéisme, IX, 1848.

Sur cet auteur inconnu, voir art. *Agapius ou Agapios*, dans *D. H. G. E.*, I, 902-03.

AGAR. — La légende d'Agar et le pèlerinage de La Mecque, IX, 1638.

AGARD DE CHAMPS (Étienne). — Voir *Champs* (Étienne de).

AGASSIZ. — Sur le polygénisme, xii, 2524.

AGATHANGE. — Œuvres [J. Lamy], I, 558-59.

L'identité du personnage est assez énigmatique (voir *D. H. G. E.*, I, 906-07).

AGATHIAS LE SCOLASTIQUE, rhéteur et historien, né vers 536 à Myrina (Asie Mineure), mort vers 582 à Constantinople. — Outre des poésies mythico-érotiques et des épigrammes, on a de lui une œuvre historique en cinq livres, *L'histoire du règne de Justinien*, laquelle continue Procope de Césarée pour les années 552-558. L'auteur est mort avant d'avoir achevé son œuvre, qui devait aller jusqu'à l'année 565, laquelle clôt le règne de Justinien. — Le texte donné par Migne (*P. G.*, LXXXVIII, 1248 sq.) n'est que la réimpression de celui de Niebuhr dans le *Corpus* de Bonn des auteurs byzantins. L. Dindorf a donné une autre édition dans *Historici Græci minores* (II, 1871, p. 132 sq.).

Krumbacher, *Gesch. der byz. Lit.*, 2e éd., 240 sq.; une appréciation de l'œuvre d'Agathias, dans *Byzant. Zeitschr.*, XXVI, 1926, p. 273-85; voir aussi Buchberger, dans *L. T. K.*, I, 127. — *D. H. G. E.*, I, 911-12. G. Fritz.

AGATHON (Saint), pape. — Pontificat [A. Vacant]. Lettres dogmatiques (IIIe conc. de Constantinople; extraits sur l'infaillibilité pontificale et les deux volontés en Jésus-Christ) [H. Quentin], I, 559-63. — Agathon et le IIIe conc. de Constantinople, III, 655, 661-62, 671. — Doctrine d'Agathon préparée à Rome (680), I, 559; portée au concile, I, 560-62; vii, 1668, 1703; voir aussi vii, 489-90; viii, 1268-69; xv, 212 (christologie). — Condamnation du monothélisme, III, 1265-66, 1270; monothélisme du « Type », xv, 1948; de Théodore de Pharan, xv, 280. — Agathon et la condamnation d'Honorius Ier, vii, 113-16. — Léon II recueille la succession, IX, 301. — Agathon et l'impôt sur les élections pontificales, IV, 2298. — Et Théodore de Cantorbéry, xv, 230. — Et les progrès de la centralisation autour du siège pontifical, xi, 1881.

AGDE (Concile d') (506). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

AGE. — **Age du monde, de l'humanité.** — Voir *Cosmologie* (monde), § Age du monde.

Age requis chez l'homme et le chrétien. — Pour être soumis à la loi ecclésiastique, IX, 894-95; aux lois pénales, IX, 895; xii, 640; aux lois du jeûne et de l'abstinence, I, 262; II, 1746; viii, 1412. — Impubères et péchés réservés, xiii, 2458. — Pour recevoir les sacrements : baptême des enfants, II, 176-77 (Écriture), 192-93 (Pères), 281, 283 (théologie latine), 323 (conc. de Trente); — baptême des adultes, II, 279, 327. — Age de la confirmation, III, 1075-76 (avant le xie s.), 1081 (Église anglicane), 1100-02 (pratique actuelle). — Age pour la communion, III, 495-99. — Pour la confession, III, 892, 908 (cf. xii, 1041). — Pour l'extrême-onction, v, 2996, 2013-14, 2018. — Pour l'ordre, xi, 1304 (décrétale de Nicolas Ier), 1363 (conc. de Trente), 1387 (ordre conféré aux enfants), 1402 (Code). — Tonsure (et ordres mineurs), xi, 402, précisé par IX, 122-23 (voir synode de Pistoie, xii, 2183). — Sur l'âge requis par le diaconat, esquisse historique, IV, 724.

— Dans l'Église grecque, selon le can. 14 du conc. Quinisexte, XIII, 1586; dans l'Église jacobite, XIV, 3070. — Age pour le mariage : IX, 2239, 2242 (conc. de Trente), 2295 (Code). — Age de la femme, motif de dispenses d'empêchements, IV, 2473-74. — Age, empêchement de mariage, voir *Empêchements de mariage*. — Age pour recevoir un bénéfice comportant charge d'âmes, I, 1111; III, 2443-44 (paroisse); VIII, 1987. — Pour entrer dans la vie religieuse, XIII, *2173* (noviciat), *2176* (profession); chez les Orientaux (can. 40 du conc. Quinisexte), XIII, 1589. — Concernant les diaconesses dans l'Église primitive, IV, 691-92.

L'âge de raison et l'acte de charité, XII, 262, 247-55 (cf. II, 2253-54). — A quel âge les morts ressusciteront-ils?, XIII, 2540, 2542-43, 2552, 2555, 2566-67. — Influence de l'âge sur la moralité des actes humains; vieillesse et prudence, XIII, 1039; jeunesse et prodigalité, XIII, 671, 673-75.

Ages ou époques (primaire, secondaire, etc.). — Voir *Géologie*.

AGELIUS, évêque novatien de Constantinople (345-384). — Voir XI, 847-48.

AGELIUS (Louis). — Notice [P. Édouard d'Alençon], I, 564.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE. — Fondée par Lamennais, IX, 552, 554, 560-61, 568, 571; X, 2346-47.

AGENT (Acte, action). — Voir *Acte, Puissance et acte*. — Intellect agent, voir *Intelligence*.

AGENTS DE CHANGE. — Et les opérations de bourse, II, 1103, 1106.

AGGAÏ, disciple et successeur d'Addaï (voir ce mot) aux origines de l'Église nestorienne, XI, 161, 261.

AGGAI (Pâpâ bar), catholicos nestorien, XI, 164-65, 169, 173, 196, 261.

Sur ce Papa bar' Aghaï, différent du précédent, voir J. Labourt, *Le christianisme dans l'empire perse*, 2e éd., 21-24; Jugie, *T. D. C. O.*, V, 13, note.

AGGÉE, prophète. — Livre d'Aggée. Aggée (II, 7-10) [A. Durand], I, 564-73. — Prophétie messianique d'Aggée, I, 565-72; X, 1482-83; VIII, 1585. — Zorobabel, roi messianique, VIII, 1122, 1628-29; X, 1423, 1545. — Aggée cité VIII, 1628-29, 1632; X, *1481*, *1485*, *1490*, *1509*, *1544*, *1552*. — Convergences de Zacharie et d'Aggée, V, 543-44; XV, 3649-51.

Commentaires récents : voir bibliogr. à *Abdias*. — Trad. Gelin, dans « Bible de Jérusalem », 1948. — La salutation faite à Zorobabel (II, 20-23) ne se sépare pas des salutations parallèles et plus claires qu'on trouve dans Zach., III, 8-10; IV, 6-10 et VI, 9-14. Un titre messianique est décerné à ce gouverneur, parce que, descendant de David, il est le porteur du messianisme dynastique, tel qu'il est énoncé en II Sam., VII et en Ps., LXXXIX (qui fut peut-être récité en son nom). A. GELIN.

AGGRAVANTES (Circonstances). — Voir *Circonstances*.

AGIER (Pierre-Jean). — Vie. Œuvres [V. Oblet], I, 575-76.

AGILBERT, évêque de Paris. — Et S. Wilfrid d'York, XV, 3540.

AGIONITES, *agionois*. — Voir *Agynniens*.

AGIOTAGE. — Jeux de bourse, voir *Bourse*. — Immoralité, I, 702; II, 1114.

AGNEAU DE DIEU, « AGNUS DEI ». — Agneau de Dieu. — Dans l'Écriture sainte. Dans l'Église [E. Mangenot], I, 576-82. — L'Agneau, figure du Messie, selon Isaïe, I, 576; VIII, 1122. — Jésus, salue l'Agneau de Dieu par Jean-Baptiste, I, 576; VIII, 1185; XV, 1943. — L'Agneau, dans l'Apocalypse, I, 577-78; X, 858; XV, 1604. Chez les Pères, voir *Agneau pascal*.

Agneau pascal. — Dans la réalité historique. Figure de Jésus-Christ [E. Mangenot], I, 582-85. — Réalité historique, I, 582; textes attribués à Victor de Capoue, XV, 2875. — Figure de Jésus-Christ, I, 582-85. — Surtout à propos de la messe : *a)* dans l'Écriture, X, 813-15, 830-31; — *b)* chez les Pères et les théologiens, X, 920 (Clément d'Alexandrie), 967 (S. Ambroise), 1027 (Gérard de Cambrai), 1043 (Pierre le Vénérable), 1166 (Gibr), 1197-98 (de Bérulle), *1201* (de Condren), *1211* (Le Brun), *1319-20* (Cyrille d'Alexandrie), 1330 (messe byzantine), 1334 (Pseudo-Germain), 1335 (Nicolas Cabasilas), 1341 (Michel Glycas), 1343 (la pensée grecque en général), 1005 (Raban Maur); XV, 312 (Théodoret).

Interdiction de représenter Jésus-Christ sous forme d'un agneau (conc. Quinisexte, can. 82), XIII, 1592, 1595. — Évocation de l'Agneau pascal pour nier la présence réelle, Zwingli, XIII, 2071-72; XV, 3829; Pierre Martyr, XV, 2696.

L'Agneau pascal dans sa réalité historique. — Les critiques reconnaissent de plus en plus le caractère d'une cérémonie de *nomades* à la fête de la Pâque, telle qu'elle est prescrite en Ex., XII, 1-20. Le choix de l'animal sacrifié; les pains qu'on n'a pas le temps de laisser lever; les herbes amères, qui constituent les légumes du désert; la façon de manger sans s'installer, mais « les reins ceints, les sandales aux pieds, le bâton à la main »; la nécessité de consommer la victime le jour même et de n'en rien laisser au matin : autant de traits qui trahissent le caractère archaïque de cette fête (cf. E. Dhorme, *La religion des Hébreux nomades*, 1937, p. 58-59). — Voir art. *Agneau*, dans *D. A. C. L.*, I, 877-905. A. GELIN.

« Agnus Dei » (sacramental). — Description. Origine. Histoire. Bénédiction et consécration. Distribution. Symbolisme. Vertu et efficacité. Usage et emploi. *Agnus* contenant des reliques des saints [E. Mangenot], I, 605-13. — Bénédiction de l'Agneau pascal et des *Agnus Dei*, comme sacramentaux, XIV, 475. — Bénédiction autorisée par le pape Zosime, XV, 3716.

« Agnus Dei » (Chant de l'). — Voir *Eucharistie*, § Messe.

AGNEAUX DE VIENNE. — Voir *Devienne d'Agneaux* (Charles-Jean-Baptiste).

AGNELLO ou *André*. — Vie. Œuvres [L. Jérôme], I, 585-86.

Sur Agnello, voir : L. A. Ferrari, *Agnello Ravennate e il Pontificale Ambrosiano*, dans *Arch. storico lombardo*, 1895, p. 277, 302; Duilio Giani, *Alcune osservazioni su la cronologia di Agnello Ravennate*, dans *Studi storici*, VII, 1898, p. 399-409, 461-79; F. Lanzoni, *Il « Liber pontificalis » di Agnello Ravennate*, dans *Rivista di scienze storiche*, 1909, fasc. IV et V; *Note marginali al « Liber pontificalis » di Agnello Ravennate*, dans *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, 1909, p. 80-104. — Cf. *D. H. G. E.*, I, 968-69.

AGNELLUS (Saint), archevêque de Ravenne. — Notice [X. Le Bachelet], *I*, *586*. — *Sur la procession du Saint-Esprit*, V, 806. — Sa fidélité au pape Pélage Ier, XV, 1914.

AGNÈS (Sainte). — Église Ste-Agnès (Rome). Et le culte des saints, XIV, 925.

Cf. *D. A. C. L.*, *I*, 916-17.

AGNÈS D'HARCOURT. — Sur Eudes de Rosny, XIV, 1-2.

Agnès d'Harcourt fut la troisième abbesse de l'abbaye de Longchamp, de 1263 à 1274. L'abbaye avait été fondée par Isabelle de France, fille de Louis VIII. L'histoire de la fondatrice a été écrite par Agnès; le ms. en est conservé aux Archives nationales (*D. H. G. E.*, I, 979).

AGNÈS DE LANGEAC (Mère), dominicaine. — Et Jean-Jacques Olier, XI, 964, 969.

Art. *Agnès de Jésus* (Vénérable), dans *D. H. G. E.*, I, 981. — *La vénérable Mère Agnès de Jésus de l'ordre de S.-Dominique*, par la vicomtesse d'Ussel, 1889.

AGNÈS DE SAINT-PAUL (Mère). — Et Quesnel (et le quesnellisme), xiii, 1469. — Son chapelet secret du Saint-Sacrement, viii, 325; xiv, 1776-77.

AGNOÈTES (ou *agnoïtes*). — Sectes et auteurs. Doctrine des Pères et des théologiens. Hérésie? [A. Vacant], i, 586-96. — Sur l'origine des agnoètes, voir xv, 219-20 (Thémistius); x, 2242-43; viii, 1260. — Agnoètes et condobaudites, iii, 814.

Dans l'art. Vacant (auteur de l'art. Agnoètes), É. Amann fait remarquer, xv, 2462, que l'étude sur les Agnoètes est « moins fortement documentée et surtout trop en l'air ». L'erreur des agnoètes est relative à l'ignorance du Christ touchant le jour du jugement. Il a donc fallu compléter l'étude de M. Vacant par un exposé bien plus considérable, annoncé à Jésus-Christ, viii, 1259-60, réalisé à l'art. Science du Christ, xiv, 1628-65, tenant compte des articles précédents concernant les questions connexes. On devra s'y reporter.

Bibl. — Jos. Marié, *De agnoetarum doctrina. Argumentum patristicum pro omni scientia Christi hominis relativa*, Zagreb, 1914.

AGNOLETTO (Ange). — Notice [V. Oblet], i, 586.

AGNOSTICISME. — Systèmes. Critique générale. Catholicisme et agnosticisme [A. de la Barre], i, 596-605.

L'article du P. de la Barre a été composé avant la crise moderniste. Il aurait besoin d'un sérieux remaniement. Néanmoins on trouve dans de nombreux articles du *Dictionnaire* de quoi lui donner le complément nécessaire, très particulièrement dans l'art. Dieu (connaissance naturelle, démonstrabilité de son existence, connaissance de sa nature), iv, 786-948, 1023-1300. Pour mettre plus d'ordre dans nos références et les placer logiquement et chronologiquement, on envisagera : 1° l'agnosticisme dans ses rapports avec d'autres doctrines; — 2° les auteurs qui ont plus ou moins professé l'agnosticisme ou reçu son influence : *a)* dans l'antiquité chrétienne; *b)* au Moyen Age; *c)* dans les temps modernes; — 3° l'agnosticisme et la crise moderniste.

1° *L'agnosticisme dans ses rapports avec d'autres doctrines.* — Agnosticisme et révélation, xiii, 2591-92. — A. et bouddhisme, xiii, 2296-2300. — A. et néoplatonisme, xii, 2271-72, 2307. — A. et nominalisme, iv, 768, 794; xiii, 1868; xv, 853; cf. iv, 774-75, 780 (nominalisme empirique); iv, 781 (nominalisme idéaliste). — Connaissance de Dieu par « dénominations extrinsèques », principe d'agnosticisme, iv, 768-69, 875, 885-86, 918-20. — A. et connaissance imparfaite de Dieu, iv, 920-22. — A. des nominalistes touchant les attributs divins, ix, 1185; xi, 758, 782, 786. — A. et protestantisme, iv, 762, 764, 773-74, 792, 796-97 : protestantisme moderne, xiii, 863; anglicanisme, xiii, 900. — A. et piétisme, xii, 2093; et pseudo-mysticisme, iv, 785-86, 851, 899; et la foi fiduciale, iv, 788, 790-98. — A. et panthéisme, iv, 786; xi, 1886; xiv, 2495-96. — A. et fidéisme, iv, 807, 856; vi, 175, 180; et traditionalisme, iv, 807-09, 847-48; xv, 1350. — Biologisme et A., x, 292-93. — Valeur de la raison contre l'A., xiii, 1645-47, 1585; cf. iv, 920-22; xiii, 1855; xv, 1011, 1017-18 (doctrine de l'École et de S. Thomas). — A. et volontarisme, xv, 3319-21. — A. et expérience religieuse, iv, 793; vii, 1584, 1588. — A. et absolu, i, 135; iv, 784. — A. et indifférence religieuse, vii, 1584, 1588. — A. croyant ou dogmatique, iv, 779-80, 788, 796-97, 885, 918. — A. et principe de contradiction, xv, 858.

2° *Influence de l'agnosticisme.* — *a) Dans l'antiquité chrétienne.* — Le néoplatonisme, xii, 2307. — Philon, xii, 2271-72 (cf. 1445). — Le Dieu lointain du platonisme moyen, xii, 2272-73. — Le Dieu de Plotin au-dessus de l'intelligence et de l'être, xii, 2275-76, 2373. — Basilide, ii, 467-68. — Le Pseudo-Denys, iv, 1118-20; xii, 2315, 2373; voir cependant iv, 433-34. — Victorinus Afer, xv, 2897. — Influence sur les Pères grecs, iv, 1023-25. — Dieu, incompréhensible, mais non inconnaissable : S. Justin, iv, 1030; viii, 2254; Tatien, iv, 1032; Athénagore, iv, 1032-34; i, 2213-14; Théophile d'Alexandrie, iv, 1034; Clément d'Alexandrie, iv, 1042-46 (cf. 324); iii, 151; xii, 2373; Origène, iv, 1047-48; xi, 1518; S. Basile, iv, 1088-89, 1091-92; ii, 451; S. Grégoire de Nazianze, iv, 1089, 1092; S. Grégoire de Nysse, iv, 1089-90, 1092-94; xii, 2373; S. Jean Chrysostome, iv, 1095-97; S. Augustin, iv, 1111-12; i, 2325-28. — Théologie négative, xii, 2373; et sa portée, iv, 1135-42.

b) Au Moyen Age. — Érigène, v, 413-15, 425-26, 432. — Le soufisme et l'A., iv, 1202; xiv, 2484. — La philosophie arabe, iv, 885, 918-19, 1202; xiv, 2454 (Soufisme); iv, 1212 (Avicenne), 1213 (Algazel), 1223-26 (Maimonide). — Occam, iv, 765, 768, 772-74, 777; xi, 781-82, 784, 883, 888-89, 891-92. — Nicolas d'Autrécourt, iv, 769-71, 781-82, 811, 925, 928-29; xi, 564-65, 569, 587. — Pierre d'Ailly, iv, 769, 925-28, 1389; i, 651. — Gerson, iv, 789, 797-98; vi, 1325-26. — Nicolas de Cuse, iv, 797, 1244; xi, 607 (la docte ignorance). — Eckart, xi, 1867 (théologie négative); voir cependant v, 2066-67, 2072-73. — Giordano Bruno, iv, 1245.

c) Dans les temps modernes. — A. et relativisme de Montaigne, iv, 808; x, 2841-42; xiii, 1717. — Et Pierre Charron, iv, 776, 802; xiii, 1718-19; voir cependant xii, 1915. — A. de Descartes par rapport aux vérités de foi, iv, 534, 1246-47. — A. et subjectivisme de Leibniz (1646-1716), iv, 772, 774, 1259 (cf. ix, 178-80). — Et le panthéisme de Spinoza, xv, 858; xiv, 2492-96 (cf. iv, 1254-55). — Et l'ontologisme de Malebranche, iv, 779-80, 807, 1251-52. — Et le scepticisme de Bayle (1647-1703), iv, 1255-57; ii, 490. — Et l'idéalisme de Berkeley, iv, 780, 1260. — L'A. des réformateurs : Luther, iv, 769, 797, 865; Mélanchthon, iv, 797; Calvin, iv, 763, 790, 797, 865; Flacius Illyricus, iv, 865. — L'A. des pseudo-mystiques : Bœhme (1573-1624), iv, 786, 792, 811, 1245-46; Molinos (1628-1696), iv, 785, 792, 811, 818; x, 2189-90. — L'A. des philosophes anglais : Hobbes (1588-1675), vi, 7; iv, 776-77, 779, 811, 875, 1259; Locke (1632-1704), iv, 772, 777-78, 779, 811-12, 841, 875, 1260 (cf. ix, 854, 858-69; xiii, 1735); Hume (1711-1776), iv, 772, 774, 781, 855, 1260-61; xiii, 1744-45; Hamilton (1768-1856), iv, 776, 794, 1281; St. Mill (1806-1873), iv, 778, 781, 1281, 1287; Mansel (1820-1871), iv, 776, 778, 812, 1281-85; Spencer (1820-1903), iv, 776, 778, 783, 811-12, 854-55, 875, 1288 (cf. iii, 2192); Huxley (1825-1895), iv, 780, 811, 819. — L'A. et la philosophie allemande issue de Kant : Kant lui-même (1724-1804), iv, 769, 781-84, 788, 790-91, 793, 796, 811-12, 819, 841, 854-55, 858-59, 875, 885, 1262-63, 1281-82; viii, 2314-16; xv, 3319; Fichte (1762-1814), iv, 1265-66; Schelling (1775-1854), iv, 1266-67; Hegel (1770-1831), iv, 1269; et surtout, au point de vue religieux, Schleiermacher (1768-1834), iv, 780-81, 793, 855, 889, 1263 (cf. xiv, 1500) et Ritschl († 1889), iv, 794-98, 811-12; xiv, 1506-07. — L'A. et le jansénisme : Jansénius, iv, 799-800, 865; viii, 351-53; Arnauld, abbé de S.-Cyran, iv, 802; Pascal, iv, 803-06, 811-12, 855, 865, 875, 1253-54; xi, 2124, 2130, 2134-35, 2170, et surtout 2189-90; Quesnel, iv, 802-03, 811, 865. — L'A. et les philosophes français des xviii[e] et xix[e] s. : Voltaire, xv, 3420, 3447-48; le sentimentalisme de Rousseau, iv, 855 (cf. xiv, 124-27); le positivisme d'A. Comte, iv, 780, 811, 855; x, 292; xiii, 1767; le panthéisme de Vacherot, iv, 1292. — L'A., le traditionalisme et le fidéisme : Lamennais, iv, 807-08 (cf. viii, 2511, 2513-15);

Bautain, IV, 865, 920; II, 482; Bonnetty, II, 1020, 1022, 1024; Gratry, IV, 919 (cf. VI, 1759-60).

3° *Autour du modernisme.* — L'A. et le modernisme, IV, 810-11, 816-19, 856-58; VI, 1570; X, 2032-33. — Sur les auteurs dont les noms sont rappelés à propos de la crise moderniste, voir art. MODERNISME, X, 2020-29. — A propos du dogmatisme moral, Laberthonnière, IV, 800-02, 863; XIII, 1881-85; X, 2020-21; Blondel, IV, 859, 863, 866-67; XIII, 1882-89; X, 2020-21, cf. J. de Tonquédec, XIII, 1886. — Bergson sur la pente de l'A., XIII, 1889 (et cependant voir 1896). — Le pragmatisme, de W. James, IV, 866, 1290; d'É. Le Roy, IV, 779, 815, 858; XV, 2474. — Loisy, IV, 811, 815, 856; X, 2022; Tyrrell, 813, 817, 858, 873, 875; XV, 2018-19; X, 2024-26. (Seuls les noms présentant une importance reconnue ont été relevés.) — Sur le modernisme agnostique, doctrine du conc. du Vatican, IV, 824-72, 928-29; encycl. *Pascendi*, IV, 789, 810-13, 854, 856, 861-62, 899; X, 2031-35. — Décret *Lamentabili*, X, 2030. Voir IMMANENCE, DIEU *(Connaissance naturelle de)*.

Voir art. *Agnosticisme*, dans *D. A. F. C.*, I, 1-76; Michelet, *Dieu et l'agnosticisme contemporain*, 1908; É. Gilson, *Réalisme, thomisme et critique de la connaissance*, 1939.

« **AGNUS DEI** » (sacramentaux et chant). — Voir *Agneau de Dieu*.

AGOBARD, archevêque de Lyon. — Vie. Œuvres [J.-B. Martin], I, 613-15. — Sa doctrine sur l'inspiration, VII, 2199-2200. — Sur la Sainte Trinité et la procession du Saint-Esprit, XV, 1706. — Sur le culte des saints et des reliques, XIV, 950-51; voir cependant, XIII, 2355. — Sur la matière des sacrements, X, 347. — Validité des sacrements administrés par des indignes, XI, 1283, 1299. — Condamnation du traducianisme, XV, 1355. — Critique d'Amalaire concernant l'eucharistie, X, 999; voir cependant, pour la pensée d'Amalaire, V, 1224; XIV, 2596. — Agobard contre la magie, IX, 1524. — Et contre les ordalies, XI, 1143, 1145, 1150. — Son attitude envers l'esclavage, V, 516; envers les Juifs, VIII, 1883. — Cité, II, 1277, VII, 2403.

Sur Agobard, voir *D. A. C. L.*, I, 971-79; *D. H. G. E.*, I, 998-1001; Fliche-Martin, VI, 214-19, 225. — A. Bressoles, *La question juive au temps de Louis le Pieux*, dans *R. H. E. F.*, XXVIII, 1942, p. 9-50; *S. Agobard, évêque de Lyon*, I, *Doctrine et action politique d'Agobard*, dans la coll. *L'Église et l'État au Moyen Age*, IX, 1948.

AGONIE. — Agonie en général. — Grâces spéciales au moment de l'agonie, XIII, 1300-01. — Illumination divine (?), XII, 1303-04.

L'illumination spéciale accordée à tout agonisant semble réprouvée par un décret du S.-Office (5 mars 1936) mettant à l'Index l'ouvrage du P. Getino, *Del gran numero de los que se salvan y la mitigacion de las penas eternas*, Madrid, 1934, en particulier pour avoir soutenu « une étrange théorie qui a cours, concernant une prétendue « illumination spéciale » que les âmes humaines recevraient de Dieu au moment de leur séparation du corps, grâce à laquelle elles se convertiraient intimement et parfaitement au Créateur et seraient ainsi justifiées et sauvées » (*Osservatore Romano*, 6 mars 1936).

Agonie du Christ. — Authenticité du récit [A. Durand]. Interprétation [A. Vacant]. La sueur de sang [Dr Baraban], I, 615-24. — Rapports de l'agonie à la Cène, X, 816-17. — Sens de la prière du Christ, XI, 2485 (cf. VIII, 1334). — Authenticité de Luc., XXII, 43-44 : IX, 982-83. — L'agonie en croix et la vision bienheureuse, VIII, 1330-32.

AGOP (Jean *Holov*, dit). — Œuvres [V. Ermoni], I, 624.

AGOSTINI (Boniface). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], I, 624-25.

AGOSTINI (Joseph). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], I, 625.

AGRAMUNT (Pascal). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], I, 625.

« **AGRAPHA** ». — Nature. Nombre. Importance [E. Mangenot], I, 625-27. — Utilisés par S. Justin, VIII, 2250. — Compléments bibliogr., VIII, 1133.

L'étude succincte d'E. Mangenot a été complètement renouvelée par M. Vaganay, dans *D. B. S.*, I, 159-98. Entre les deux articles, l'arsenal d'A. Resch, utilisé par Mangenot, s'est enrichi de nombreuses citations dans une seconde édition, *Agrapha*, Leipzig, 1906 (dans *Texte und Untersuch.*, nouv. sér., XV, 3-4), avec comme sous-titre *Aussercanonische Schriftfragmente* (environ 300 citations d'*agrapha* du N. T.). Les conclusions de la saine critique ne peuvent en être modifiées. Dans sa bibliographie, très copieuse, M. Vaganay donne, en premier lieu, une abondante nomenclature des travaux parus sur l'ensemble des *agrapha* (col. 193-95). La seconde partie est consacrée aux travaux sur chaque catégorie d'*agrapha*: 1. et 2. *agrapha* tirés des livres néotestamentaires extra-évangéliques, ainsi que des variantes manuscrites de nos évangiles canoniques; — 3. *agrapha* récemment retrouvés dans les papyrus qui seront étudiés à l'art. *Oxyrhinchos* (fragm. de la collection égyptienne); — 4. *agrapha* liturgiques, pour lesquels le lecteur est invité à se référer à dom Cabrol, art. *Agrapha*, dans *D. A. C. L.*, I, 979-84; — 5. *agrapha* tirés des écrits patristiques et des ouvrages pseudépigraphiques ou anonymes de l'ancienne littérature chrétienne; — 6. *agrapha* tirés de la littérature apocryphe ou hérétique; — 7. *agrapha* tirés de l'ancienne littérature juive.

On voit par là la richesse documentaire de cette étude, à laquelle nous ne pouvons que renvoyer.

AGREDA (Marie d'). — Vie. Œuvres. Jugements divers [J. Van den Gheyn], I, 627-31. — Sa défense par Paul d'Astigi, XII, 37-38, et par J.-J. Samaniego, XIV, 1060. — Voir aussi V, 603.

Dernière éd. franç. de *La Cité mystique de Dieu*, Paris, 1898, 6 vol.

AGRICOLA (François). — Vie. Œuvres [E. Muller], I, 631-32.

AGRICOLA (Jean *Schmitter* ou *Islebius*, dit). — Vie. Œuvres [A. Baudrillart], I, 632-34. — Sur la justification, VIII, 2153.

AGRICOLA (Magnus). — Notice [B. Heurtebize], I, 634.

AGRICOLA (Rodolphe). — Et les lieux théologiques de Melchior Cano, IX, 714-16, 719, 722, 736.

Sur cet humaniste allemand (1442-1485), de son vrai nom Rœlof Huysmans, voir *D. H. G. E.*, I, 1025-26. Les œuvres complètes d'Agricola, en 2 vol., ont été éditées par Alardus, Cologne, 1539.

AGRICOLA PELAGIANUS. — Vie. Œuvres [E. Mangenot], I, 634-35.

AGRIPPA CASTOR. — Vie. Œuvres [G. Bareille], I, 635.

AGRIPPA DE NETTESHEIM (Henri-Corneille). — Vie. Œuvres [A. Baudrillart], I, 635-37. — Et C. Kœllin, VIII, 2371. — Sur le doute, IV, 1812-13. — Et le mariage, IX, 2229.

AGRIPPIN, évêque de Carthage. — Vie. Œuvres [G. Bareille], I, 637-38. — Pardon de l'adultère et de la fornication, XV, 139, 161-63 (cf. XII, 765, 780-81). — Réconciliation des hérétiques, XIV, 1821.

Depuis la publication de l'article, une controverse s'est élevée au sujet de l'évêque désigné par Tertullien sous le titre de *Pontifex maximus, episcopus episcoporum. benedictus papa*, dans le *De pudicitia* (cf. art. TERTULLIEN, XV, 161). A la suite de G. Bareille (voir II, 1338-40), A. d'Alès estimait que l'édit accordant l'absolution aux adultères était du pape S. Calliste (cf. A. d'Alès, *L'édit de Calliste*, 1914). D'autres auteurs pensent que l'évêque auteur de l'édit doit, « selon toute vraisemblance, être identifié à l'évêque de Carthage, Agrippinus ».

Voir ici : art. TERTULLIEN, *loc. cit.*; PÉNITENCE, XII, 844 (bibliogr. sur Tertullien et l'édit de Calliste); P. Galtier, *L'Église et la rémission des péchés*, Paris, 1932. A. M.

AGUDI (Louis-Marie). — Vie. Œuvres [V. Oblet], I, 638.

6° *Albert et les autres auteurs religieux.* — Bacon, II, 30. — Bergson, XIII, 1890. — Boèce, IV, 1156. — Dante, XIV, 2051. — David de Dinant, IV, 158. — Denys le Chartreux, XII, 1012. — Eudes de Rosny, XIV, 1. — Frères du Libre esprit, XIII, 1547; VI, 800-01, 803-05. — Nyder, XIII, 444, 445. — Th. de Régnon, XIII, 2123. — Robert de Melun, XIII, 2752. — Duns Scot, XV, 401. — La *Summa rudium*, XII, 1005. — S. Thomas d'Aquin, XV, 621-22, 624, 642, 745, 751-52 (fréquemment les doctrines d'A. sont à rapprocher de celles de Thomas d'Aquin). — Thomas d'York, XV, 785-86. — Tiphaine, XV, 1142. — Ulrich de Strasbourg, XV, 2058-59. — Vincent de Beauvais, XV, 3032. — S. Vincent Ferrier, XIII, 1867.

S. Albert et le IIe conc. de Lyon, IX, 1376, 1390.

La *Revue thomiste* a consacré un numéro spécial à S. Albert le Grand (XXXVI, 1931, p. 227-436) à l'occasion de son VIIe centenaire. Relevons les articles suivants : C.-H. Scheeben, *Les écrits d'Albert le Grand d'après les catalogues*, 260-93; M.-M. Gorce, *Le problème des trois Sommes...*, 203-301; M.-H. Laurent et M.-Y. Congar, *Bibliographie*, 422-68 (où il conviendra de chercher les renseignements bibliographiques antérieurs à 1930). — Pour le même centenaire : *Alberto Magno. Atti della Settimana albertina celebrata in Roma*, nov. 1931; *Angelicum*, 1932, p. 147 sq., 203-355; *Divus Thomas* (Fribourg), 1932, p. 213 sq.; *Divus Thomas* (Plaisance), 1933; *Ciencia Tomista*, 1932, p. 148 sq.; les art. de J. Péchaire et de F. Drouin, dans les *Études d'hist. litt. et doctrinale du XIIIe s.*, Ottawa, IIe sér.; G. Meersseman, O. P., *Introductio in opera omnia B. Alberti Magni*, Bruges, 1931; M. Scheeben, *Albert der Grosse. Zur Chronologie seines Lebens*, Vechta, 1931; *Albertus Magnus*, Bonn, 1932.

F. Pelster, *Zur Ueberlieferung einiger exegetischer Schriften Alberts des Grossen*, dans *Sch.*, 1932, p. 257-68; G. Meersseman, O. P., *De S. Alberti postilla inedita super Jeremiam*, dans *Ang.*, IX, 1932, p. 3-20; *De S. Alberti M. postilla inedita super Isaiam*, dans *Div. Th.* (Pl.), XXXVI, 1933, p. 221-47; J.-M. Vosté, O. P., *S. Albertus M. evangeliorum interpres*, dans *Ang.*, IX, 1932, p. 287-92; *S. Albertus M. interpres prophetarum*, dans *Div. Th.* (Pl.), XXXV, 1932, p. 500; *S. Albertus in Apocalypsim*, dans *Ang.*, IX, 1932, p. 328-35; *Prologus super Marcum Ven. D. Alberti M.*, *ibid.*, 299-313; A. Vaccari, S. J., *S. Alberto M. e l'esegesi medievale*, dans *Bibl.*, XIII, 1932, p. 257-72; *S. Alberti M. Ecclesiæ Doctoris de studiis biblicis merita*, dans *V. D.*, XII, 1932, p. 337-41; *S. Albertus M. Sacræ Scripturæ interpres*, dans *Atti...*, 127-52; C. Spicq, O. P., *Esquisse d'une hist. de l'exégèse latine au M. A.*, 1944, p. 293-98; H. Ostlender, *Alberts des Grossen Kommentar zum Hohenlieder*, Cologne, 1935.

O. Lottin, O. S. B., *Notes sur les premiers ouvrages théologiques d'Albert le Grand*, dans *R. T. A. M.*, IV, 1932, p. 73-77; *Commentaires des Sentences et Somme d'Albert le Gr.*, *ibid.*, VIII, 1936, p. 117-53; H. Pouillon, *La « Summa de Bono » et le Commentaire des Sentences d'Albert le Gr.*, *ibid.*, 203-06; H. Kühle, *S. Alberti M. Quæstiones de Bono*, dans *Floril. patr.*, fasc. XXXVI, Bonn, 1933; J. Ancelet-Hustache, *Un traité inédit d'Albert le Gr. sur la Ste Vierge*, dans *Vie spirituelle*, XXXIV, 1933, p. 156-70 (où l'on trouve des extraits traduits de l'art. de F. Pelster, *Der « Tractatus de natura boni »*, dans *Z. K. T.*, XLIV, 1920, p. 64-90; M. Grabmann, *De quæstione « Utrum theologia sit scientia speculativa an practica? » a B. Alberto M. et S. Thoma A. pertractata*, dans *Atti...*, 107-27; F.-M. Henriquet, *Vingt-deux questions inédites d'Albert le Gr. dans un ms. à l'usage de S. Thomas d'A.*, dans *New Scholasticism*, 1935, p. 283-328; D. A. Ohlmeyer, *Zwei neue Teile der Summa de Creaturis Alberts des Gr.*, dans *R. T. A. M.*, IV, 1932, p. 392-400; F. Van Steenberghen, *Le « De quindecim problematibus » d'Albert le Gr.*, dans *Mélanges Pelzer*, Louvain, 1947; P. Mazzerella, *Il « De unitate » di Alberto M. e di Tommaso d'A. in rapporto alla teoria averroistica. Concordanze, divergenze, sviluppi*, Naples, 1949, A. Garreau, *Albert le Gr.*, Paris, 1942 (textes et études publiés dans la coll. *Les maîtres de la vie spirituelle*); Viller, S. J., art. *Albert le Gr.*, dans *D. Sp.*, I, 277-83.

M.-A. Genevois, O. P., *Bible mariale et mariologie de S. Albert le Gr.*, S.-Maximin, 1934; *La mariologie de S. Albert le Gr.*, Juvisy, 1936; M.-M. Desmarais, O. P., *S. Albert le Gr. docteur de la médiation mariale*, Paris-Ottawa, 1935; P. Scotti, *Le opere mariologiche di S. Alberto M.*, dans *Scuola cattolica*, LX, 1932, p. 97-112; Albers H., *La mediación universal de la S. Virgen segun el B. Alberto M.*, dans *La Vita sobrenatural*, XVIII, 1929, p. 244-64; 312-25; 370-77; XIX, 1930, p. 15-23, 171-76; P. Miranda, O. P., *Sant'Alberto M. y la mediación universal de la Santissima Virgen*, *ibid.*, XXIV, 1932, p. 340-57; XXV, 1933, p. 162-71; M. Cordovani, O. P., *La mariologia di S. Alberto M.*, dans *Ang.*, IX, 1932, p. 203-12; J. Bittremieux, *S. Albertus M. Ecclesiæ Doctor, præstantissimus mariologus*, dans *E. T. L.*, X, 1933, p. 217-31; M.-J.-Y. Congar, *Le « Je vous salue Marie » d'Albert le Gr.*, dans *Année dominicaine*, 1932, p. 36-41; H. Metzgeroth, *Die Lehre des heil. Alberts des Gr. über die Mittlerschaft Mariens*, dans *Pastor Bonus*, XL, 1932, p. 89-100.

Pie XI a canonisé Albert le Grand le 16 déc. 1932 et l'a déclaré Docteur de l'Église. P. GLORIEUX.

ALBERT DE METZ. — Frère mineur du couvent de Metz, il se meut dans l'entourage de Scot, qu'il précède comme bachelier en théologie à Paris, en 1302. Expulsé avec lui, en juin 1303, pour avoir refusé de signer l'appel au concile. On ne sait s'il parvint à la maîtrise en théologie. On ne connaît de lui qu'une question disputée. Son *Comment. in Sent.* n'est pas encore identifié. Peut-être est-il l'auteur de certaines *Additiones in I Sent. Scoti*.

Bibl. — P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie...*, II, notice 343; *Hist. litt. France*, XXVII, 102-05. P. GLORIEUX.

ALBERT DE PARME, notaire pontifical (XIIIe s.). — Et Urbain IV, XV, 2290-91. — Et le joachimisme, VIII, 1442.

ALBERT DE SAXE. — Né vers 1315; maître ès arts à Paris vers 1350; recteur de l'université de Paris en 1353; premier recteur de l'université de Vienne en 1365; évêque de Halberstadt en 1366; mort en 1390.

On a de lui divers écrits traitant de logique, de mathématiques et de sciences naturelles. Il a également commenté l'*Éthique* et un certain nombre d'autres ouvrages d'Aristote (voir *D. H. G. E.*, I, 1556-57). — Albert est un esprit peu original qui se meut dans la ligne d'Occam, de Bradwardin, de Nicolas Oresme et de Buridan.

Voir P. Duhem, dans *Études sur Léonard de Vinci*, 3 vol., Paris, 1906-1913; *Le système du monde*, Paris, 1913-1914, et surtout Heidingsfelder, dans *Beiträge...*, XXII, 1928, 3-4; *L. T. K.*, I, 211. G. FRITZ.

ALBERT DE VERCEIL (Saint), patriarche de Jérusalem. — Vie. Œuvres [J. Besse], I, 662-63. — Règle des Carmes, II, 1778.

D. Sp., I, 284-86; *D. H. G. E.*, I, 1564-67.

ALBERTI (Jacques-Raymond). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1802.

ALBERTI (Louis). — Notice [E. Mangenot], I, 675.

ALBERTINI (François). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], I, 675-76.

ALBERTINI (Georges-François). — Vie. Œuvres [E. Mangenot], I, 676.

ALBERTINS (Frères). — Voir *Frères Albertins*.

ALBERTIS (Albert de). — Notice [C. Sommervogel], I, 676.

ALBI (Conciles d'). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

ALBI (Henri). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], I, 676-77.

ALBIGEOIS. — Voir *Cathares*.

ALBINUS, disciple d'Apulée, auteur d'une *Introduction à la philosophie de Platon*. — Sa doctrine sur les trois hypostases, XII, 2272, 2326. — Sur les noms divins, 2306. — Les idées en Dieu, 2340.

ALBIZZI (Barthélemy), *Albicius Bartholomæus Pisanus*. — Vie. Œuvres [B. Heurtebize], I, 687.

ALBIZZI (François), cardinal, 1593-1684. — La bulle *In eminenti* contre Jansénius, VIII, 452-53. — Et les tentatives de conciliation avec les protestants par Spinola, XIV, 2482.

Cf. *D. H. G. E.*, I, 1705-06.

1704. — S. Thomas et Aristote, xiv, 1705. — Alexandre de Halès, i, 780; x, 539; xiv, 2362. — Le joachimisme, viii, 1443-45, 1447 : cf. vii, 226; viii, 795 (Jean de Parme). — L'inquisition, vii, 2022-23, 2037-38, 2040, 2057-58, 2060. — A. et l'Église de Constantinople, iii, 1389; xiv, 1368; rapports des latins et des grecs dans l'île de Chypre, ii, 2438-39. — A. et l'Église maronite, x, 28-29, 38-39. — Décret concernant les laïques sur les controverses religieuses, iii, 1731-34. — Urbain IV, successeur d'A., xv, 2288, et les difficultés du pontificat précédent : Manfred et royaume de Sicile, 2289; succession du Saint-Empire, 2292; Edmond, fils d'Henri III d'Angleterre, 2294.

Sur Alexandre IV, cf. F. Lenckhoff, *Papst Alexander IV.*, Paderborn, 1907.

ALEXANDRE V. — Pontificat [L. Salembier], i, 722-24. — Activité littéraire de Pierre de Candie, futur Alexandre V [A. Teetaert], xii, 1850 (cf. vi, 833). — Son élection au pontificat, au concile de Pise, dont il préside les dernières sessions, vi, 1540, 1809; xii, 2023, 2027, 2129 (cf. iii, 1203). — Rôle de Simon de Cremaud dans son élection, iii, 2023. — Fondation de l'université d'Aix-en-Provence, xv, 2242. — A. et la réforme des Frères Mineurs, vi, 815.

Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, vii, 54-61, 65-69, 71-76. — Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, iv, 1902, *passim*. — Voir bibliogr., *D. T. C.*, xiv, 1491-92.

ALEXANDRE VI. — Pontificat. Jugement [J. Paquier], i, 724-27. — Élection simoniaque d'A. et Savonarole, xiv, 1225-26 (sur Savonarole et A., 1218-20). — Bulle délimitant les sphères d'influence entre Espagnols et Portugais, en Amérique, i, 727, 1081-82; v, 487-88 (interprétation de Bellarmin, Valencia, S. Pie V); xv, 3143 (interprétation de Vittoria). — Sous A., diplomatie pontificale xi, 1917, et politique de souverain italien, 1919-20. — A. et Julien de la Rovère (Jules II), viii, 1918; Alexandre Farnèse (Paul III), xii, 10; François Tedeschini (Pie III), xii, 1632; Pic de la Mirandole, 1606; Thomas de Torquémada, xv, 1239. — Libéralités envers l'université de la Sapience, xv, 2246. — Les Frères Bohêmes, ii, 935.

ALEXANDRE VII. — Pontificat [H. Hemmer]. Propositions condamnées par lui le 27 sept. 1665 et le 18 mars 1666 [E. Deshayes], i, 727-47.

1° *Prélude aux condamnations.* — *L'Apologie* du P. Pirot, S. J., censurée par la Sorbonne, ix, 51-55, et mise à l'Index sous Alexandre VII, ix, 54-55, 71 (cf. xi, 2101). — Conflit entre Paris et Rome : livre laxiste d'Amadæus Guimenius (Mathieu de Moya), ix, 54, 61; xiii, 554, 556, dont une proposition favorable à l'infaillibilité pontificale, ix, 54-58. — Le livre antigallican de Jacques de Vernant, ix, 57. — Retard apporté aux condamnations du laxisme, ix, 58.

2° *Condamnations du 27 sept. 1665.* — *Prop. 1:* obligation des actes de foi, d'espérance et de charité, i, 731-32; xiii, 532; charité, ii, 2253-56 (où renvoient Foi, vi, 513; Espérance, v, 675). — Innocent XI, prop. 5, 6, 7, ii, 2255; ix, 74; prop. 16, 17, ix, 76. — Alexandre VIII, prop. 1, ii, 2253; i, 748-49. — Assemblée de 1700, prop. 20, ix, 61. — *Prop. 2:* acceptation du duel, i, 732 (cf. xiv, 1081). — Benoît XIV, iv, 1851-52. — Assemblée, prop. 41, ix, 61-62. — Opinion laxiste d'Airault, ix, 41. — *Prop. 3, 4:* absolution du péché d'hérésie, i, 732-33. — Droit actuel, vi, 2251-54 (can. 2314, § 2; cf.Naz, *Traité de droit can.*, iv, 1141-42). — *Prop. 5:* dénonciation de l'hérétique, i, 733. — Dénonciation, iv, 419-20 (can. 1935, § 1 et 2; cf. Naz, *op. cit.*, iv, 673). — *Prop. 6, 7: sollicitatio ad turpia*, i, 733-34. — Sollicitation, xiv, 2339-40 (can. 904; cf. Naz, *op. cit.*, ii, 197). — *Prop. 8-10:* honoraires de messes, i, 734-36; vi, 938, 940; vii, 81-82; x, 1296, 1305. — Urbain VIII, vii, 81. — Innocent XII, vii, 80, 82. — *Prop. 11:* péchés oubliés, i, 736. — Confession, iii, 954. — Pénitence, xii, 1096-97, 1108. — *Prop. 12, 13:* pouvoirs des religieux mendiants, i, 736-37. — Approbation, i, 1701-02, 1705 (can. 872; cf. Naz, *op. cit.*, ii, 164). — *Prop. 14:* confession nulle et précepte de la confession annuelle, i, 737. — Innocent XI, prop. 55, ix, 83. — Confession, iii, 907 (can. 907; cf. Naz, *op. cit.*, ii, 199). — *Prop. 15:* substitution de personne pour la pénitence, i, 738 (can. 887; cf. Naz, *op. cit.*, ii, 180). — *Prop. 16:* choix d'un confesseur non approuvé, i, 738. — Approbation, i, 1701 sq. — *Prop. 17, 18:* licéité de l'homicide, i, 738 (cf. xiv, 1081). — Innocent XI, prop. 30-33, ix, 78 (cf. 43-44, 80). — Assemblée, prop. 36-38, ix, 61. — Opinions, ix, 44 (Airault), 54, 65 (Amico). — Défense de soi, iv, 230. — *Prop. 19:* assassinat de la femme adultère, i, 739-40. — *Prop. 20-22:* obligation à l'office divin; simonie bénéficiale, i, 740-41. — Office divin, xi, 957-59. — Simonie, xiv, 2150-51 (voir cependant col. 2153 et can. 1507). — *Prop. 23:* jeûne, i, 741, 297. — Jeûne, viii, 1414. — Censure de Louvain (1657), n. 22-23, ix, 69. — *Prop. 24, 25:* péchés d'impureté, différences spécifiques, i, 741-42. — Luxure, 1346, 1349-50. — *Prop. 26:* sentence judiciaire achetée, i, 741-42. — Innocent XI, prop. 2, ix, 74. — Assemblée, prop. 53, ix, 62. — Probabilisme, xiii, 532. — *Prop. 27:* probabilisme d'une opinion non rejetée par le S.-Siège, i, 742. — Probabilisme, xiii, 532, 555, 569, 610 (cf. xi, 2104). — *Prop. 28:* non-acceptation de la loi, i, 742-43, 297.

3° *Condamnations du 18 mars 1666.* — *Prop. 29-32:* jeûne, i, 743 (voir ci-dessus, prop. 23). — *Prop. 33-35:* la récitation des heures, i, 743-44. — Office divin, xi, 959. — Innocent XI, ix, 83. — *Prop. 36, 37:* privilèges des réguliers et indulgences, i, 744. — *Prop. 38, 39:* confession *quam primum*, i, 744-45. — Communion, iii, 504. — Confession, iii, 910-11. — Pénitence, xii, 1111-13 (can. 807, 856; cf. Naz, *op. cit.*, ii, 102, 152). — *Prop. 40, 41:* occasions prochaines d'impureté, i, 745-46 (cf. iii, 800-01; xiv, 1078). — Innocent XI, prop. 60-63, ix, 84-85. — Habitudinaires, vi, 2025. — Occasionnaires, xi, 906-07. — *Prop. 42:* prêt à intérêt, i, 746. — Innocent XI, prop. 40-42, ix, 79-80. — Assemblée, prop. 58-59, ix, 62. — Usure, xv, 2377-82. — *Prop. 43:* fondations et legs pieux, i, 746-47. — Purgatoire, xiii, 1289. — *Prop. 44:* cessations des censures, i, 747. — Censures, ii, 2131 (can. 2248, § 1; cf. Naz, *op. cit.*, iv, 1009). — *Prop. 45:* livres prohibés *donec expurgantur*, i, 747 (can. 1398, § 1 et 2; cf. Naz, *op. cit.*, iii, 206-07).

4° *Compléments à l'histoire du laxisme et du probabilisme sous Alexandre VII.* — Prop. condamnées à Louvain, ix, 67 (1652), 69 (1657). — Auteurs jésuites censurés par les propositions d'A., viii, 1080-81. — Alexandre VII et la réaction dominicaine contre le probabilisme, xiii, 502-03 (cf. xv, 965). — Alexandre VII cité, xiii, 547, 549, 553, 556, 558, 566, 590. — Les commentaires de Fagnano, xiii, 503 (cf. v, 2068). — L'ouvrage de Sinnigh, xiii, 521-22 (cf. xiv, 2165). — Sur les thèses condamnées par Alexandre VII : Viva, xiii, 569-70; xv, 3145; Mattheucci, xiii, 570-51; Milante, 571. — Concina *(Hist. du probabilisme)*, xiii, 574-75 (cf. iii, 681-83).

5° *Autres décrets.* — Sur l'attrition, i, 2258-63; vii, 1412-13; x, 2410. — Bulle *Sollicitudo* sur l'imma-

culée conception, VII, 1173-75 (cf. 846, 1181, 1185-86, 1189, 1194, 1196, 1203; XIV, 1859).

6° *Divers.* — Rites chinois, II, 2370-71. — Concession faite aux missions pour l'ordination des clercs, X, 1917. — Église d'Utrecht, XV, 2395, 2413. — A. et les maronites, X, 69, 114. — Difficultés de l'Église syro-malabare, XIV, 3122. — Condamnation des traductions de la Bible en langue vulgaire, XV, 2739. — Condamnation du missel français de Voisin, XV, 3281. — A. et Pallavicino, XI, 1832.

Sur les rapports d'Alexandre VII et du jansénisme, spécialement question du « Formulaire », voir *Jansénius, Jansénisme.*

ALEXANDRE VIII. — Pontificat [H. Hemmer]. Propositions par lui condamnées [X. Le Bachelet], I, 747-63.

1° *Propositions condamnées le 24 août 1690*, I, 748-51; XIII, 538. — *Prop. 1:* amour interprétatif de Dieu, I, 749 (Alexandre VII, prop. 1). — Charité, II, 2253. — *Prop. 2:* péché philosophique, I, 749-51; IX, 85; XII, 255-62 (histoire de la théorie); XIII, 568; XIV, 1961; XV, 3320.

2° *Propositions condamnées le 7 déc. 1690*, I, 751-63; IX, 42, 85-86; XIII, 534, 549. — *Prop. 1:* liberté requise pour pécher, I, 752. — Baïus, II, 98 (prop. 50-53). — Jansénisme, VIII, 485 (prop. 3); XIII, 548-549 (cf. 521). — *Prop. 2:* ignorance invincible et péché, I, 752-53. — Baïus, II, 93 (prop. 46). — Probabilisme, XIII, 547. — *Prop. 3:* tutiorisme, I, 753. — Probabilisme, XIII, 548, 558. — *Prop. 4, 5:* rédemption et grâce pour tous, I, 753-54; IV, 2173; VI, 1600; VII, 1736, 1790; XV, 3365. — Jansénisme, VIII, 492-93 (prop. 5). — Bulle *Unigenitus*, XV, 2091-93 (prop. 26-29). — Synode de Pistoie, XII, 2209 (prop. 22). — *Prop. 6:* grâce suffisante, I, 754; VI, 1660; VII, 1734. — *Prop. 7:* actions naturellement honnêtes, I, 754. — Baïus, II, 90-91 (prop. 38; cf. 34, 36); II, 87 (prop. 35, 40). — Bulle *Unigenitus*, XV, 2096-98, 2098-99 (prop. 38, 39-42, 44). — Syn. de Pistoie, XII, 2209 (prop. 23, 24); cf. 1289-90. — *Prop. 8:* infidèles et péché, I, 754-55; VII, 1730. — Baïus, II, 83 (prop. 25, 27, 28). — Bulle *Unigenitus*, XV, 2079-81, 2100 (prop. 1-3, 48). — Liberté, IX, 668 (prop. 36 de Luther; can. 5 du conc. de Trente, sess. VI). — *Prop. 9* (14 et 15) : attrition sans charité, I, 755, 2238-39. — Bulle *Unigenitus*, XV, 2100 (prop. 47). — Syn. de Pistoie, XII, 2210 (prop. 25). — Pénitence, XII, 1093-96. — *Prop. 10-13:* actes non informés par la charité, I, 755-56. — Baïus, II, 87 (prop. 35, 40). — Bulle *Unigenitus*, XV, 2096-97, 2101 (prop. 39, 40, 52). — Espérance, V, 662; cf. quiétisme : Molinos, XIII, 1564 (prop. 7, 12); Fénelon, V, 662, 2155-56 (prop. 1, 2, 4, 6, 11, 23). — *Prop. 14-15:* attrition et crainte de l'enfer, I, 756-57; IX, 84; XI, 60 (voir prop. 9). — *Prop. 16-18:* pénitence et satisfaction, I, 757-58. — Bulle *Unigenitus*, XV, 2115 (prop. 87). — Syn. de Pistoie, XII, 2152-54, 2211-12 (prop. 34-35). — Satisfaction, XIV, 1191-92. — *Prop. 19:* expiation et péché originel, I, 758. — Baptême, II, 319. — *Prop. 20-21:* confession et religieux, I, 758. — Syn. de Pistoie, XII, 2226 (prop. 80-84). — *Prop. 22-23:* préparation à la communion, I, 758-59; III, 539; IX, 85. — Confession, III, 910-11. — *Prop. 24, 26:* la Sainte Vierge, I, 759-60. — Immaculée conception, VII, 1177. — Marie, IX, 2451. — Quiétisme (Molinos), XIII, 1567 (prop. 35-36). — Syn. de Pistoie, XII, 2216 (prop. 70-71). — *Prop. 25:* représentation du Père, I, 759-60, 762-63. — Conc. d'Elvire, IV, 2383-84. — Images, VII, 806. — *Prop. 27:* forme du baptême, I, 760-61. — Alexandre III, I, 717-18. — Baptême, II, 274, 313. — *Prop. 28:* intention du ministre, I, 761; VII, 2277. — *Prop. 29:* primauté du pape, I, 761-62. — Articles de 1682, IV, 196, 202-05 (art. 2, 4). — Gallicanisme, VI, 1115 (cf. XIII, 330 et XII, 2222). — *Prop. 30:* autorité de S. Augustin, I, 762, 2466-67; VIII, 1059; XII, 1198. — *Prop. 31:* bulle d'Urbain VIII, I, 762. — Jansénisme, VIII, 452-53. — Réactions jansénistes, I, 762-63; XIII, 568-69. — *Interprétations de Viva*, XIII, *569-70;* de Mattheucci, 570-71. — Havelmans et ses propositions condamnées, VII, 1797.

Alexandre VIII et Nicole, XI, 644. — Et la tentative de conciliation avec les protestants faite par Spinola, XIV, 2485. — Et le futur Clément XI, III, 99.

ALEXANDRE, gnostique. — D'après le *De carne Christi* de Tertullien, VI, 1435 (cf. 1439).

Est-ce le même personnage que mentionne S. Jérôme : *Alexandrum veterem hæreticum (In epist. ad Galatas, prol.; P. L.*, XXVI, 309) ?

ALEXANDRE (Saint), fondateur des **Acémètes.** — Acémètes, I, 304-08.

Voir *D. H. G. E.*, I, 274-76.

ALEXANDRE (Saint), évêque d'**Alexandrie.** — Vie. Œuvres [X. Le Bachelet], I, 764-66. — Succède à Achillas, I, 764, 1780. — Origine de la controverse avec Arius, I, 1780-81. — Premiers actes d'A., I, 1781-84. — Arius contre A., I, 1784-88. — Doctrine d'A. contre Arius, I, 1792-93; XV, 1653-54, 2909. — A. et le conc. de Nicée, XI, 401-02, 403. — Lettre du concile et A., XI, 416-17. — A. et Lucien d'Antioche, IX, 1024, 1028. — Eusèbe de Nicomédie contre A., V, 1539-40. — Mort d'Arius, I, 1805. — Mort d'A. et accession d'Athanase au siège d'Alexandrie, I, 2143-44; XV, 1659. — Formule de la génération du Fils, III, 2078. — Formule christologique, VI, 456-57. — A. et la Θεοτόκος, IX, 2351. — Inspiration de l'Écriture, VII, 2085. — A. et la résurrection des morts, XIII, 2534.

Études. — G. Bardy, *Alexandre et la « Thalia » d'Arius*, dans *R. Sc. rel.* (Strasbourg), 1926, p. 527-32; Opitz, *Chronol. des arian. Streites*, dans *Zeitschr. für die neutest. Wiss. und die Kunde der alt. Kirche*, Giessen, 1934, p. 131-59. — Dans *Byz.-neugriech. Jahrb.*, Athènes, 1934, p. 138, Heseler nie l'authenticité du panégyrique. — Sur le conc. d'Alexandrie de 320 (ou 321), voir Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, I, 363-72 (sur le contenu de la *Thalie* d'Arius, 375-78).

ALEXANDRE, évêque d'**Antioche,** au début du Ve s. (414-18). — Il contribua à mettre fin au schisme eusthatien et rétablit le nom de S. Jean Chrysostome dans les diptyques de l'Église.

Voir *D. T. C.*, V, 1576; I, 1403; *D. H. G. E.*, II, 190. — A l'art. CHYPRE, II, 2428-29, il est désigné sous le nom d'Alexandre Ier, patriarche, demandant à Innocent Ier d'intervenir contre les Cypriotes qui troublaient le patriarcat.

ALEXANDRE, évêque d'**Hiérapie** ou **Hiérapolis.** — Rôle au conc. d'Éphèse. Résistance aux décrets d'Éphèse. Opiniâtreté dans le schisme et l'hérésie [H. Quilliet], I, 766-69. — Se reporter à : XIII, 1623-24 (Rabboula d'Édesse); XV, 301-03 (Théodoret); XV, 1875-76 (Trois-Chapitres).

ALEXANDRE (Saint), évêque de **Jérusalem.** — Vie. Œuvres [G. Bareille], I, 763-64.

ALEXANDRE, abbé de **Jumièges.** — Notice [A. Vacant], I, 769.

ALEXANDRE (Noël). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 769-72.

1° *Histoire ecclésiastique.* — Censurée par Rome, I, 770; rééditée par Roncaglia, I, 770; XIII, 2898. — Documents relatifs aux saints des premiers siècles, XIV, 967. — Appréciation sur l'Hénotique, VI, 2163. — Sur le Ve conc. du Latran, VIII, 2675. — Contre la déposition de Frédéric II au Ier conc. de Lyon, IX, 1371.

2° *Théologie.* — Indications générales, I, 771; XII, 1124. — Idée de la « dogmatique », XV, 432. — Conception de l'Église, XV, 2201. — Invocation et intercession des saints, XIV, 971. — Culte des reliques, des saints, de la Vierge, XIV, 972-73.

3° *Polémiques.* — Avec le P. Buffier et le P. Daniel sur la grâce, X, 2175-76; XIII, 551-53. — Appui de son disciple Serry, X, 2176; XIV, 1962.

4° *Tendances gallicanes,* I, 770; VI, 918.

Voir *D. H. G. E.,* I, 286-87.

ALEXANDRE D'ALEXANDRIE *(A. Bonnino d'Alessandria della Paglia).* — A. et les Spirituels, XIV, 2537, 2539. — Sur la pénitence, XII, 1625. — Distinction du S.-Esprit des autres personnes, XV, 1749.

Contemporain de Duns Scot, auquel il succéda comme régent en théologie à Paris (1307-1308), encore qu'il ait reçu licence d'enseigner avant lui à Rome (1303), A. fut mêlé aux grands événements de son temps : au procès des Templiers, aux discussions avec les Spirituels, au concile de Vienne. Ministre général des Mineurs après Gonzalve d'Espagne. Il mourut le 5 oct. 1314. — Son activité théologique fut considérable : un *Commentaire sur les Sentences,* très répandu; des commentaires sur *Isaïe, S. Jean* et l'*Épître aux Romains;* sur la *Métaphysique d'Aristote* et le *De anima;* un *Quodlibet* (1307-1308); un *Tractatus de usuris;* trois autres relatifs aux discussions sur la pauvreté; enfin des *Questions disputées :* presque tout encore inédit.

Bibl. — L. Veuthey, *A. d'Alexandrie, maître de l'Université de Paris,* dans *E. F.,* 1931, p. 145-76, 319-44; art. réunis sous le titre : *A. d'Alexandrie, maître de l'univ. de Paris et ministre général des Frères Mineurs,* Paris, 1932, 152 p.; P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris,* II, notice 340; V. Doucet, dans *A. F. H.,* XXVII, 1934, p. 559 sq.; F. Pelster, dans *Gr.,* 1937, p. 291-317; F. Stegmüller, *Repert. Commentariorum in Sententias P. Lombardi,* I, Wurtzbourg, 1947, p. 29-30.

P. GLORIEUX.

ALEXANDRE D'APHRODISIAS (ville de Carie), le meilleur commentateur d'Aristote dans l'antiquité, vivait vers l'an 200 après J.-C. — On a de lui : 1° des commentaires d'Aristote : du premier livre des *Premières analytiques,* des *Topiques,* des cinq premiers livres de la *Métaphysique,* du traité *Des perceptions des sens.* L'Académie de Berlin a donné une édition critique de ces commentaires; — 2° des traités : de l'âme, du mélange et du destin *(De fato).* Dans ces traités, Alexandre enseigne la liaison indissoluble des différentes parties de l'âme dans l'unité de celle-ci, de sorte que l'âme entre complète dans l'existence avec le corps et périt avec lui, l'intellect agent étant identique à la divinité.

Ces conceptions d'Alexandre ont fortement influencé l'aristotélisme arabe et juif. Elles furent reprises aux XV[e] et XVI[e] s. par les « alexandristes » (Pietro Pomponazzi et Simon Porta), qui niaient l'immortalité de l'âme et prônaient un déisme naturaliste. Pour éviter de heurter de front la doctrine de l'Église, ils distinguaient la vérité philosophique et la vérité théologique. Le V[e] conc. du Latran a condamné la doctrine alexandriste dans sa VIII[e] session, 19 déc. 1513 (Denz.-Bannw., n. 738; voir *D. T. C.,* VIII, 2681-82).

Toutes les histoires de la philosophie et de la littérature grecque traitent d'A. d'Aphrodisias, particulièrement Zeller, *Die Philosophie der Griechen,* 4[e] éd., III, 817 sq. — Sur l'alexandrinisme, Ueberweg, *Grundriss der Gesch. der Phil.,* III, 1924, p. 564; Hefele-Leclercq, VIII, 419 sq.; *L. T. K.,* I, 247; voir aussi M.-M. Gorce, *L'essor de la pensée au M. A.,* Paris, 1933, *passim,* spécialement p. 35, 38-39, 209-23. G. FRITZ.

Voir ici, I, 1886-87; XIII, 1697-98; XIV, 1906 (Sepulveda); XII, 2545 (Pomponazzi).

ALEXANDRE DE HALÈS (ou *de Alès*). — Vie. Œuvres. Somme de théologie. Méthode. Doctrine. Alexandre de Halès et S. Thomas d'Aquin [A. Vacant], I, 772-85. Sur cet article, voir XV, 2462.

I. ŒUVRES. — Ouvrages philosophiques, historiques, exégétiques, théologiques, I, 773-75. — La *Theologiæ Summa,* I, 775-80. — Auteurs, XIV, 1706, 2353, 2360, 2363 (Guillaume de Méliton; cf. X, 539-40; XIII, 1086); II, 30, 968 (S. Bonaventure); XIII, 2703-04 (Eudes Rigaud). — Division, I, 776; IV, 1542 (dogmatique); X, 2442 (morale). — Idée de la théologie, IX, 1126; XV, 393-94, 400. — A. initiateur du « Traité des lois », IX, 872.

A. et Aristote, I, 779; II, 975. — A. et Roger Bacon, II, 30; XV, 407. — Influence sur : S. Bonaventure, II, 963, 968, 975-76; Jean de la Rochelle, VIII, 788-89; R. Lulle, IX, 1126; Louis Prutenus, XIII, 1086. — A. et S. Thomas, I, 783-84. — A. et Richard de Saint-Victor, XIII, 2694. — Témoignage d'A. sur les deux éditions des *Sentences,* XII, 1966.

II. DOCTRINES. — Sur les *préambules.* — Écriture, origine divine, VII, 2119. — Crédibilité, III, 2266-68. — Miracle, valeur démonstrative, X, 1852. — Foi, informe et formée, I, 781-82. — Foi et science, VI, 454.

Sur *Dieu.* — Connaissance spontanée et obscure, IV, 876-77. — Connaissance des attributs, IV, 1188. — Doctrine franciscaine de la participation, IV, 1233-34. — Idée d'infini, IV, 1235, 1239. — Prédestination, XII, 2938. — Volonté salvifique, XV, 3368. — Trinité, XV, 1731-35; génération du Fils et procession de l'Esprit, V, 2465 (voir art. VERBE, XV, 2667-68). — Habitation du Saint-Esprit dans l'âme, XV, 1844, 1847. — Influence d'A. en théologie trinitaire, XV, 1738-39, 1742.

Sur la *création* et les *créatures.* — Création, III, 2084; non *ab æterno,* IX, 1121-22. — Anges, les instants de leur voie, I, 1227 (voir art. DÉMON, IV, 392). — Composition hylémorphique des esprits, I, 2505. — L'homme, pluralité de formes substantielles, I, 2505; VI, 574; XV, 910. — Information du sang par l'âme, VI, 585. — Pas de traducianisme, XV, 1356. — Justice originelle, VIII, 2035-36; XIV, 2664.

Sur le *péché originel.* — Œuvre importante d'A., XII, 432, 596. — Concupiscence et péché originel, XII, 449, 458. — Existence et notion (le formel et le matériel), XII, 459-60. — Concupiscence et ignorance, peines du péché originel, 459-60. — Culpabilité, 460. — Adam chef moral de l'humanité, 461. — Moyen de propagation, 461. — Conséquences, 461-62. — Destruction du péché originel, 462. — Influence d'A. sur S. Bonaventure, 463-65, 468; sur G. Biel, 506. — S. Anselme et A., 444.

Sur l'*incarnation.* — Convenance, VII, 1945. — Hypostase, VII, 410. — Union hypostatique, VII, 526, 529, 536. — Comparaisons, VII, 540-41. — Causalité par rapport aux miracles, VIII, 1318.

Sur la *Sainte Vierge.* — Conception et sanctification, I, 780-81; VII, 1044-47, 1048, 1058. — Plénitude de grâce, IX, 2423. — Absence de tout péché, IX, 2417.

Sur la *grâce* et la *vie surnaturelle.* — Tutiorisme d'A., XIII, 422-23; 429. — Réalité de la grâce habituelle en nous, VIII, 2116; IX, 1238-39; XII, 1271. — Grâce *gratum faciens* et grâce *gratis data,* XII, 1271. — Nécessité de la grâce habituelle pour atteindre notre fin, VI, 1606-07. — Connaissance de la grâce, VI, 1617-18. — Grâces de persévérance, XII, 1273. — Justification, VIII, 2109. — Préparation à la justification, VIII, 2118-19, et œuvres préparatoires, 2119-20 (cf. art. MÉRITE, X, 693-94, 706). — Vertus et dons du S.-Esprit, IV, 1771-72, 1775. — Reviviscence de la grâce, XIII, 2631, et du mérite, 2640-41. — Mérite « interprétatif », X, 688; *de condigno* et *de congruo,* 693-94, 706. — La « juste » récompense, XIV, 2681. — Nature du péché, XII, 145.

Sur les *sacrements.* — *En général:* institution, I, 782; XIV, 566, 575; causalité, I, 782; XIV, 578-79; grâce sacramentelle, 629; les *sacramentalia,* XIV, 470. — *Baptême:* institution, II, 251; matière, 253-54; obligation, 277; effets, grâce et vertus, 289, 293;

sort des enfants morts sans baptême, II, 369. — *Confirmation:* institution ecclésiastique, I, 782; III, 1071-72; XIV, 566; ministre, III, 1075. — *Pénitence:* éléments, XII, 956-57; *confession*, XII, 957; confession aux laïques, I, 186; III, 900; XII, 966; absolution, I, 189; XII, 952, 957, 986 (formule); I, 175; XII, 970, 974-75 (effets : rémission des peines). — Attrition, I, 175; XII, 957, 971-72. — Contrition et rémission de la faute, XII, 956-57, 967, 971; III, 1679-80, 1685-86. — Indulgences, I, 783; XIV, 1186. — Aspects particuliers de la confession : précepte (Jac., V, 16), I, 186; III, 902; XII, 961-62; matière, péchés graves, III, 916-17; cas réservés, 917; péchés véniels, 915; XII, 962; circonstances aggravantes, III, 914; révélation du complice, III, 917-18; urgence de la confession (fautes graves), III, 905; XII, 1049 (confession annuelle); III, 907; XII, 961; réitération, III, 911-12; secret sacramentel, III, 922-23; choix du confesseur, III, 908; XII, 962. — Imposition des mains dans le sacrement, XII, 1130. — *Eucharistie:* présence réelle, V, 1304; transsubstantiation, 1305-07; mode de présence, 1310; fraction de l'hostie, 1312; eucharistie-sacrement, 1312; matière, 1313-16; forme, 1316-17, et son efficacité, 1317-18; ministre, 1318-19; symbolisme de la double consécration, X, 1056; le Christ, ministre principal à la messe, X, 1055; la communion, complément de la messe, 1055; communion fréquente, III, 528; l'eucharistie et la profanation des espèces, V, 1385. — *Extrême-onction:* institution, I, 782 (à rapprocher de S. Bonaventure, V, 1988-89). — *Ordre:* présupposés sacramentels à l'ordre, XI, 1307; pouvoirs des dégradés, des schismatiques, XI, 1298; XIII, 2430; XIV, 1294, 1297. — *Mariage:* matière, IX, 2202; institution, 2215; sacrement de la loi naturelle, 2215-16.

Sur les *fins dernières*. — Lieu du ciel, II, 2504-05. — Enfer, V, 83; feu de l'enfer, V, 2209. — Purgatoire : feu réel, V, 2260; XIII, 1241, 1243; exégèse de I Cor., III, 11-15, 1241; péchés véniels et purgatoire, XIII, 1239; l'âme souffrante et ses péchés, XIII, 1240; degrés divers de souffrance, XIII, 1242. — Communion des saints, III, 445.

Divers. — Œuvres serviles, IV, 1319 (cf. 1308). — Carême et jeûne, II, 1738-39; l'âge, 1743; la pauvreté, 1743-44; le travail, 1944.

Depuis la publication de l'art. du *D. T. C.*, bien des points de l'histoire et de l'œuvre littéraire de ce théologien ont été précisés.

1° *Vie*. — Le P. Longpré la résume ainsi : « Né à Halès, dans le comté de Gloucester, vers 1190, d'une famille riche, Alexandre vint très jeune à Paris, vers 1207. Maître ès arts avant 1215, puis en théologie vers 1221, il joua un rôle important dans la crise universitaire de 1229-1231. Il se rendit à Rome en qualité de délégué de l'Université avec Guillaume d'Auxerre. C'est en partie à ses démarches qu'est due la bulle *Parens scientiarum* de Grégoire IX (12 avr. 1231), qui réorganisait le *Studium* parisien. Il revient de Rome, après le 6 mai 1231, porteur de trois bulles destinées à Eudes, abbé de S.-Germain, à Louis IX et à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Il était alors titulaire de la prébende Holborn, à Londres. A la fin de 1231 et en 1232, il est en Angleterre où il apparaît dans plusieurs documents d'église comme chanoine de Lichfield, puis comme archidiacre de Coventry. Vers 1233 il reprend ses cours théologiques à Paris. En 1235, il est député comme ambassadeur par Henri III d'Angleterre auprès de Louis IX, avec Simon de Langton, archidiacre de Cantorbéry, pour promouvoir une trêve de paix entre les deux royaumes. L'accord fut conclu le 3 févr. 1236. Cette même année, Alexandre de Halès entra dans l'ordre des frères mineurs, à Paris, à l'âge d'environ cinquante ans. L'événement fit sensation (selon Roger Bacon : *fuit in eo maximus rumor*). Par son entrée, il fonda l'école franciscaine de Paris, dont il devint le premier régent et où se formèrent, sous sa direction, Jean de la Rochelle, Eudes Rigaud et S. Bonaventure. En 1241, il est choisi comme arbitre par Henri II, duc de Lorraine, entre les frères mineurs de Bruxelles et le chapitre de Ste-Gudule. Maître régent, il remplit un rôle prépondérant dans les condamnations doctrinales de 1241 et 1242 portées contre Étienne de Venizy. Appelé au concile de Lyon avec Jean de la Rochelle, il fut chargé d'examiner les documents relatifs à la canonisation de S. Edmond de Cantorbéry. Le 21 août 1245, Alexandre de Halès mourut à Paris et ses funérailles furent présidées par le légat pontifical Eudes de Châteauroux. Ce fut un deuil général dans l'Église » (*Catholicisme*, I, 308).

2° *Œuvres*. — Bien des incertitudes ont été dissipées. *Multa opera scripsit*, écrit Fr. Salimbene. Jusqu'à présent la critique a identifié : 1. de nombreux *Sermons;* — 2. une grande *Postille sur les IV évangiles* (ms. *162* de Reims et conservé à Durham); — 3. un *Commentaire sur les Psaumes*, partiellement connu; — 4. un *Commentaire sur les Sentences*, dont l'existence a été longtemps révoquée en doute, mais aujourd'hui identifié (cf. Fr.-M. Henriquet, *Le Commentaire d'A. de Halès sur les Sentences enfin retrouvé*, dans *Miscellanea G. Mercati*, II, Città del Vaticano, 1946, p. 1-24 [surtout ms. *189* d'Assise]; V. Doucet, *A new source of the « Summa fratris Alexandri » : the « Commentary on the Sentences » of A. of Halès*, dans *Franciscan Studies*, New-York, 1946, p. 403-17; D. Bernhard Geyer, *Der IV. Band der «Summa» des A. Halensis*, dans *Franziskanische Studien*, XXXI, Münster-en-W., 1949, p. 1-14 [d'après le cod. Erfurt, *Amplon. 0.68*]; une édition du Ier livre, avec une Introduction très érudite sur la Vie d'après de nouveaux documents [Lichfield, etc.], est en cours à Quaracchi et sera prochainement achevée); — 5. au texte du *Commentaire* s'ajoutent deux brefs *Quodlibeta* et surtout 220 *Questions disputées*, identifiées par le P. Pelster, S. J., et le P. Henriquet. Ces *Questions*, conservées dans 30 mss., ont été soutenues, les unes (environ 120) avant l'entrée d'Alexandre chez les mineurs, les autres après (cf. Henriquet, *De centum et septem quæstionibus halesianis cod. Tudertini 129*, dans *Antonianum*, XIII, 1938, p. 334-36, 489-505); — 6. enfin la *Summa theologica*. L'authenticité de la *Somme* d'Alexandre a fait l'objet de discussions interminables, dont on trouve un écho, avec références aux divers articles publiés à ce sujet, dans M.-M. Gorce, *L'essor de la pensée au M. A.*, Paris, 1933, p. 76-108. Aujourd'hui, grâce aux persévérantes études faites par le P. Victorin Doucet, O. F. M., et qu'il a consignées dans une monumentale préface à l'édition critique de la *Somme* (4 vol., Quaracchi, 1924, 1928, 1930, 1948), il semble bien qu'on soit arrivé à la certitude. Voici la conclusion du P. Doucet : « La *Somme*, avec ses trois livres, a été composée d'une certaine manière par Alexandre lui-même, mais en collaboration. De même, elle a été formée surtout avec ses écrits personnels, mais aussi avec d'autres. De là, elle peut être dite, d'une certaine manière, aussi bien « authentique » que « halésienne », mais non pas simplement. » Il est entendu que le t. IV a été composé après la mort d'Alexandre; néanmoins il appartient à la *Somme* qu'a transmise la tradition. — A. de Halès a aussi collaboré avec J. de la Rochelle, Eudes Rigaud et Robert de la Bassée, à une *Expositio regulæ* de S. François. L'ouvrage vient d'être édité par P. Livarius Oliger, O. F. M., *Expositio quatuor magistrorum super regulam fratrum minorum, 1231-1242. Accedit ejusdem regulæ textus cum fontibus et locis parallelis*, Rome, 1950, XV-203 p.

Bibl. — J. Russel, *Dictionary of writers of XIII cent. England*, suppl. spécial, n. 3, du *Bull. of the Institute of historical research*, Londres-New-York, 1936, p. 13; P. Glorieux, *Répertoire...*, II, n. 301, p. 15-24; Fr. Considerans, *L'un des auteurs jumeaux de la « Summa fratris Alexandri » primitiva*, dans *R. T. A. M.*, 1948, n. 76-96; Ir. Herscher, O. F. M., *A bibliogr. of A. of Hales*, dans *Franziskan. Studien*, XXVI, 1945, p. 34-54; V. Doucet, *A. de Hales*, dans *Enc. cattolica.*, I, 1950, col. 784-87. — Les travaux des PP. Henriquet et Doucet signalent et remplacent toutes les autres études sur A. de Halès.

ALEXANDRE DE HONGRIE. — Des Ermites de S.-Augustin. Son ordre l'envoya pour ses études théologiques à Paris. Bachelier dès 1300, promu maître et régent avant 1303; il souscrit à l'appel au concile. Prosper de Reggio le mentionne dans sa compilation.

Bibl. — P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie...*, II, notice 404; A. Gabriel, dans *Rev. d'hist. comparée*, 1943, p. 505-14.

P. GLORIEUX.

ALEXANDRE DE LYCOPOLIS. — Vie. Œuvres [G. Bareille], I, 785-86. — Son traité sur le manichéisme, IX, 1855. — Sur la fin du monde, V, 2521 (orthographié ici *Nicopolis*).

ALEXANDRE LE MOINE (VIe s.). — Sur Pierre le Foulon, XII, 1933, 1935.

Voir *D. H. G. E.*, II, 191-93.

ALEXANDRE NECKAM. — Vie, VII, 1037-38. — Sa doctrine sur la conception de Marie, 1038-41. — Son interprétation de la fête, 1068-69.

ALEXANDRE DE LA PASSION ou *Béritaut*. — Notice [C. Toussaint], I, 785.

ALEXANDRE PIERRE. — Voir *Pierre Alexandre.*

ALEXANDRE DE SAINT-ELPIDE. — Notice [C. Toussaint], I, 786.

ALEXANDRE DE SAINTE-THÉRÈSE. — Notice [C. Toussaint], I, 786.

ALEXANDRIE. — Église et patriarcat, Conciles, École gréco-juive avant et après J.-C., École chrétienne, voir *Égypte.*

ALEXEIEV (Pierre-Alexeievitch). — Vie. Œuvres [L. Petit], I, 824-25.

ALEXI *(Alexius de Saint-André).* — Notice [A. Beugnet], I, 825-26.

ALFANI (Thomas-Marie). — Notice [P. Mandonnet], I, 826.

ALFARABI. — Et le thomisme, XV, 659.

ALFARO (Joseph). — Notice [C. Sommervogel], I, 826.

ALFF (Balthazar). — Notice [C. Sommervogel], I, 826.

ALFRED GONTERI. — Du diocèse de Quimper. Frère mineur de la province de Tours, il étudie la théologie à Paris en 1302-1303; il y connaît Scot, dont il deviendra disciple fidèle. Expulsé en 1303 pour avoir refusé de souscrire à l'appel au concile, on le retrouve en 1322 bachelier, lecteur à Barcelone, puis à nouveau à Paris en 1325, où il prend part aux controverses sur l'unité de l'essence divine. On possède de lui son *Comment. sur les Sentences*, dans une double rédaction. Il a aussi à son actif des *Questions disputées*, dont celle sur la pauvreté du Christ, et un ou plusieurs *Quodlibets*.

Bibl. — V. Doucet, *Der unbekannte Skotist des Vaticanus lat. 1113, Fr. Anfredus Gonteri, O. F. M. (1325)*, dans *Franzisk. Studien*, 1938, p. 201-40. P. GLORIEUX.

ALFRIC (Saint), archevêque de Cantorbéry. — Notice [A. Vacant], I, 826-27.

AL-GAHIZ. — Sur le manichéisme, IX, 1854.

ALGAZEL ou *Al-Ghazali*, philosophe arabe (1058-1111). — Sa mystique, XIV, 2452-53, 2455. — Préparation à l'extase, V, 1872. — Sa doctrine sur Dieu, IV, 1213-15. — Critique d'Algazel par Averroès, IV, 1216-23. — A. et l'agnosticisme d'Avicenne, IV, 1225, 1228. — A. et S. Thomas (par Averroès), IV, 1230. — A. et l'infinité d'âmes en acte, XV, 670. — Influence sur Thomas d'York, XV, 786.

ALGER (Guillaume *Rounseville*). — Notice [A. Tanquerey], I, 828-29.

ALGER DE LIÈGE. — Vie. Œuvres [U. Berlière], I, 827-28. — Sa doctrine sacramentaire : notion du sacrement, efficacité sacramentelle, XIV, 528-29. — Sacrements de nécessité et sacrements de dignité (sacramentaux), XIV, 470. — Doctrine eucharistique dirigée contre les thèses bérengariennes, II, 733; V, 1235-36. — Présence réelle, par conversion, 1238, excluant impanation ou consubstantiation, 1286-87; XV, 1398, ou même union, XIV, 198. — Permanence des accidents, V, 1238, 1295-96, 1377, 1382; XIV, 2604, 2608. — Les éléments sacramentels et leur profanation, V, 1277, 1384; XIV, 2604-05. — Vérité du sacrifice eucharistique, même offert par des indignes ou des schismatiques, X, 1029-31; XIV, 1293, mais ceux-ci sans union au corps mystique, X, 1031, 1040. — Identité de la messe et du sacrifice de la croix, X, 1031. — Christ, prêtre et victime, *ibid.* — Offrande au ciel par le Christ de son sacrifice, 1035. — Immolation figurative ou commémorative, 1032-33. — Ordination et sacrifice des simoniaques et des schismatiques, XI, 1293-94; XIII, 2421.

Voir art. correspondant dans *D. D. Can.*, I, 390-403; *D. H. G. E.*, II, 425; et L. Brigué, *Alger de Liège*, thèse, Paris, 1936.

AL HAKIM (Mouhammad Ibn Abd Allah). — Docteur du sounnisme (mahométisme), IX, 1623.

AL HAKIM BI AMR ALLAH. — Fondateur d'une forme nouvelle de mahdisme (mahométisme), IX, 1600-02.

'ALI, 'ALISME, 'ALIDES. — Ali, continuateur de Mahomet, IX, 1583-86. — Opposition du mourdjisme à Ali, 1606-10. — Les montazilites et les alides, 1623-24. — A. et les kharidjites, 1929-30. — A. et les yésidis, 1932-33.

ALIGNAN (Benoît d'). — Vie. Œuvres [B. Heurtebize], I, 829.

Voir G. Golubovich, O. F. M., *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa*, I, Quaracchi, 1906, n. 65, p. 236-53.

ALIMONDA (Gaëtan). — Notice [A. Beugnet), I, 829.

ALIPRANDI (Laurent). — Notice [V. Oblet), I, 829.

ALIX (Ferdinand). — Notice [V. Oblet], I, 829-30.

AL-JAJI (Jean), patriarche maronite d'Antioche. — Relations avec Eugène IV et le conc. de Florence, X, 44-45.

ALLARD (Paul). — Notion trop restreinte du martyre, X, 247-48.

Atténuation dans le *D. A. F. C.*, III, 333.

ALLATIUS (Léon). — Vie. Œuvres [L. Petit], I, 830-33. — La liste des œuvres d'Allatius montre qu'elles sont une mine de renseignements bio-bibliographiques et souvent doctrinaux. Références relevées dans les articles du *Dict.* (par ordre alphabétique) : Alleluia, I, 838-39; Barlaam, II, 410; Bryennios, II, 1159; Cabasilas Nil, II, 1295-96; Calecas Manuel, II, 1333; Doxopatris Nil, IV, 1821; Épiclèse eucharistique, V, 248 (S. Jean Damascène), 253-54 (Jean Phournès); Georges de Chypre, VI, 1235; G. de Trébizonde, 1237; G. le Métochite, 1238-39; Germain II, 1310; Jean de Jérusalem, VIII, 767; Macaire Chrysokephalos, IX, 1445, 1448-49; Maxime Chrysobergès, X, 460; Messe des présanctifiés, XIII, 78-79, 95; Nicéphore Blemmyde, XI, 442, 444; Nicéphore Calliste, 448; Nicetas Pectoratus, 482; Pentarchie (patriarcats), XI, 2270 (textes); Photius (synode de 879-880), XII, 1589; Pléthon (Georges Gemistos), XII, 2395; Procession du Saint-Esprit, V, 770, 772, 797, 799-800, 808; XV, 1761; Purgatoire, XIII, 1245 (Grégoire de Chios), 1284; Schisme byzantin, XIV, 1400; Scholarios (Georges), 1521, 1570; Syméon le Jeune, XIV, 2945, 2949-51, 2953, 2955-56 (cf. 2973); S. Métaphraste, 2969; S. de Thessalonique, 2977.

ALLÉGORIES BIBLIQUES. — Notion, espèces, interprétations [E. Mangenot], I, 831-96. — Voir *Sens bibliques.*

ALLEGRANZA (Joseph). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 836.

ALLÈGRE (François-Xavier). — Notice [A. Vacant], I, 836.

ALLELUIA. — Usage des latins. Griefs des grecs [L. Petit], I, 836-39. — Étymologie, X, 270; XIII, 1115; acclamation juive reprise par les chrétiens, X, 1390. — Psaumes alleluiatiques, XIII, 1100. — Griefs des grecs : suppression de l'*Alleluia* en carême, I, 838; X, 1685; XIV, 1351, 1357.

ALLEMAGNE. — I. Allemagne (Empire d'). État religieux [G. Goyau], I, 839-53. — II. Publications catholiques sur les sciences sacrées [E. Muller], I, 853-81. — III. Enseignement de la théologie catholique [E. Muller], I, 881-84.

Les références suivantes concernent exclusivement l'histoire religieuse de l'Allemagne en général, les rapports de la papauté et de l'Empire au Moyen Age et aux Temps modernes, les interventions pontificales dans les problèmes généraux intéressant la vie religieuse.

I. La religion en Allemagne a ses origines. — Arianisme chez les peuples germaniques, I, 1849-61; XV, 2048-49 (Ulfila). — Évangélisation catholique, Grégoire II, VI, 1781-85; Grégoire III, VI, 1785-87; S. Boniface, II, 1005-07; Raban Maur, XIII, 1603-04; Réginon de Prüm, XIII, 2118. — Coutumes primitives: droit matrimonial, IX, 2125; fiançailles, V, 2269-70; adultère, I, 484-85; rapt, XIII, 1667; condition servile, V, 454; infanticide, VII, 1720-21; sorcellerie et magie, IX, 1518; jugements de Dieu (ordalies), XI, 1140-42, 1149-50 (duel judiciaire).

II. Empire et papauté. — 1° *Époque carolingienne.* — Dignité patricienne et impériale concédée par S. Léon III à Charlemagne, IX, 309-10; à Louis le Pieux, par Étienne IV, V, 977. — Constitution d'Eugène II (824), V, 1489; sa répercussion sur les élections pontificales : Grégoire IV, VI, 1790; Serge II, XIV, 1916; Léon IV, IX, 313; Benoît III, II, 648; Nicolas Ier, XI, 586; Adrien II, I, 452. — Voir art. Élection des papes, IV, 2300-01.

2° *Asservissement de Rome à l'Allemagne.* — Jean XII, Otton Ier et le Saint-Empire, VIII, 622. — Revirement et procès de Jean XII, VIII, 624-25. — Léon VIII et le *privilegium Ottonis*, VIII, 625; IX, 317. — Ingérence des empereurs dans l'élection, le gouvernement ou la déposition des papes, Benoît V, II, 649; Jean XIII, VIII, 626-27 (Otton Ier); Benoît VI, II, 650; Benoît VII, II, 650; Jean XIV, VIII, 628 (Otton II); Jean XV, VIII, 628; Grégoire V, VI, 1790; Silvestre II, XIV, 2080-81 (Otton III); Benoît VIII, II, 651; Jean XIX, VIII, 630 (Henri II); Benoît IX, II, 651; Silvestre III, XIV, 2084; Grégoire VI, VI, 1791; Clément II, III, 57; Damase II, IV, 36 (Conrad II et Henri III). — Voir art. Élection des papes, IV, 2304-10.

3° *Réaction papale: les investitures.* — L'investiture, VII, 1243. — Élection et pontificat de S. Léon IX (Henri III), IX, 321-24; de Victor II (id.), XV, 2864-65; d'Étienne IX (Henri IV), V, 981. — Nicolas II, réaction contre les « droits « de la cour germanique, XI, 527-29. — Alexandre II, Henri IV et l'antipape Honorius II, I, 710-11. — Grégoire VII contre l'ingérence impériale, VI, 1793-94; lutte contre Henri IV (antipape Clément III), 1795-97; XI, 1883-88. — Urbain II, XV, 2270, 2273-75. — Pascal II, Henri IV et Clément III, XI, 2058-59; et Henri V, 2059-61; pacte de 1111 et ses suites, 2061-69; III, 729. — Gélase II, Henri V et l'antipape Grégoire VIII, VI, 1181. — Règlement des investitures par Calixte II (Henri V); concordat de Worms (1122), II, 1343-44; VIII, 2632-33; III, 730; Ier conc. du Latran, VIII, 2632-33. — Honorius II et Lothaire V, VII, 133. — Innocent II et Lothaire contre Anaclet II, VII, 1957-58. — Voir art. Élection des papes, IV, 2310-18; Élection des évêques, 2267-69.

4° *Luttes du sacerdoce et de l'Empire.* — Adrien IV et Frédéric Barberousse, I, 452-58. — Alexandre III, Frédéric et les antipapes Victor IV, Pascal III, Calixte III, I, 714-15. — Lucius III et Frédéric, IX, 1059-60. — Urbain III et Frédéric, XV, 2285-87. — Grégoire VIII, VI, 1805. — Célestin III et Henri VI, II, 2061. — Innocent III et l'Empire, VII, 1963-66, 1979-80; VIII, 2655. — Grégoire IX et Frédéric II, VI, 1805. — Frédéric et la succession de Célestin IV, VII, 1982. — Innocent IV et l'Empire, VII, 1982-87; II, 2518-19; opposition de Frédéric à Innocent, VII, 1989-95; déposition de Frédéric au Ier conc. de Lyon, IX, 1369-73. — Alexandre IV et Frédéric II, I, 721. — Urbain IV et le Saint-Empire, XV, 2291-92. — Clément IV, Manfred et Conradin, les affaires de l'Empire, III, 59-60. — Grégoire X, Rodolphe et le relèvement de l'Empire, VI, 1806-07. — Sacre de Rodolphe retardé par Nicolas III, XI, 534; Martin IV, X, 197; Honorius IV, VII, 139; Nicolas IV, XI, 537. — Boniface VIII et Albert de Habsbourg, II, 994. — Clément V et Henri VII, III, 68; VII, 2000. — Louis de Bavière et Jean XXII, VIII, 636-38; XII, 1922-25. — Benoît XII, II, 655; Clément VI, III, 69-70 (Charles IV). — Innocent VI et la Bulle d'or, VII, 1999-2000. — Voir art. Pape, XI, 1883-93; Primauté du pape, XIII, 302-10.

5° *Auteurs mêlés aux conflits.* — *a) Exposés historiques:* Othon de Freising, *Gesta Friderici*, XI, 1664. — Geroch, VI, 1312. — Ulrich ou Udalric de Bamberg *(Codex diplomaticus)*, sur Grégoire VII et Henri IV, XV, 2057 (éd. par Pez, cf. XII, 1358). — *b) Écrits plus ou moins partisans:* S. Odilon de Cluny à Henri III, en faveur de la déposition de Benoît IX et de Grégoire VI, XI, 931. — Querelle des Investitures, thèse pontificale : Brunon d'Asti, II, 1150-51; S. Pierre Damien, IV, 41-45, 48-49. — Pour Grégoire VII : Bernold de Constance, II, 791-93; Manegold de Laufenbach, IX, 1827-28 (voir aussi les auteurs cités, XV, 2281; écrits publiés dans les *Libelli de lite imperatorum et pontificum*). — Contre : Sigebert de Gembloux, XIV, 2036-39; Waltram de Nauenbourg, XV, 3507-09; Wenrich de Trèves, XV, 3528, et auteurs cités, XV, 2280-81. — Sur la position d'Yves de Chartres, XV, 3633, 3636-39.

Innocent IV (et Innocent III) ont vu leur politique justifiée par Barthélemy (Tolemeo) de Lucques, IX, 1065-67. — Le conflit de Jean XXII et de Louis de Bavière provoque une littérature considérable : pour Jean XXII, Alvarez Pelayo, I, 928; Opicino de Canistris, XI, 1076; André de Pérouse, XII, 1251; Hermann de Schildiz, XIV, 1285-86; Lambert Guerric, VIII, 2470-71; Gilles Spiritalis, XIV, 2506-07; François Toti, XV, 1241-42; Augustin Trionfo, XV, 1857-60; Guillaume de Villana, XV, 3012-13; Conrad de Megenberg, III, 1156; Pierre de Lutra, XII, 2029. — Pour Louis de Bavière : Léopold de Bebenburg, IX, 1144-45; Jean de Jandun, VIII, 764-65; François de Pignano, XII, 2105; Thiéry de Niem, XV, 615-16; Occam, XI, 866, 869-72, 874-76; et surtout Marsile de Padoue, X, 153-77; VIII, 637-38. — Sur la question *De translatione Imperii Romani*, X, 157 (Marsile); IX, 1067 (Tolomeo de Lucques); VIII, 2557-58 (Landulphe Colonna).

Ces controverses se rattachent à la doctrine plus générale des rapports de l'Église et de l'État : voir *Église.*

III. Les papes et la vie religieuse en Allemagne du Schisme d'Occident a nos jours. — 1° *Pendant le schisme.* — Urbain VI et l'Allemagne, XIV, 1472, 1474. — L'Empire et la voie de cession, XIV, 1477-78. — Boniface IX et l'Empire, XIV, 1479-80. — Alexandre V et l'Allemagne, XIV, 1485. — Sigismond et le conc. de Constance, XIV, 1485; III, 1200-02, 1205-06, 1211.

2° *Du schisme à la crise luthérienne.* — Martin V et le concordat allemand de 1418, X, 200; III, 1218. — Sigismond et le conc. de Bâle, II, 118, 120-21, 124. — Les pays allemands et l'antipape Félix V, II, 124-25; V, 1494. — Eugène IV et Frédéric III, XII, 1616. — Eugène et le concordat des princes, III, 732. — Nicolas V et le sacre de Frédéric III, XI,

545. — Nicolas et le concordat de Vienne, III, 732. — Calixte III et l'Allemagne, II, 1347-48. — Pie II et la légation de Bessarion en Allemagne, XII, 1620. — Conflits tyroliens et rhénans, XII, 1621-23. — Innocent VIII et les crimes dits de sorcellerie en Allemagne, VII, 2004.

3° *La papauté et Luther: crise du protestantisme.* — Voir *Luther, Réforme protestante.* — Luthéranisme, drame national de l'Allemagne, XIII, 2034-35. — *Principales initiatives pontificales et attitudes impériales:* Léon X et la bulle *Exsurge*, IX, 1158. — Inutiles négociations d'Adrien VI au moment de la diète de Nuremberg, I, 459. — Clément VII et Charles-Quint en face du protestantisme naissant, III, 72-73. — Paul III et le protestantisme allemand, XII, 15-17; ses négociations infructueuses avec les protestants, tentatives de convocation et convocation du concile à Trente, XV, 1415-27; concile de Paul III, XV, 1427-44. — Attitude faible et hésitante de Charles-Quint : après la condamnation de Luther à Worms, IX, 1160-61; Diète d'Augsbourg et *Interim*, XII, 16-17. — L'abdication de Charles-Quint et Paul III, XIV, 1783. — Jules III et la continuation du concile, XV, 1444-49. — Reprise par Pie IV du concile interrompu par Paul IV, XII, 1635-39; XV, 1449-85. — Concessions disciplinaires à l'Empire : communion sous les deux espèces, concédée par Pie IV, XII, 1644-45; III, 566; mariage des prêtres, réservé, XII, 1645-46; retiré et refusé par Pie V, XII, 1646; XV, 1491. — Pie V et l'Allemagne, XII, 1647-48. — Ferdinand et le conc. de Trente, XV, 1449, 1469, 1474, 1491. — Maximilien et la publication des décrets, XV, 1491-92.

4° *Interventions ultérieures.* — Paul V et l'empire germanique, XII, 35-36. — Clément XI et Charles VI : influence du pape pour sauvegarder la liberté des catholiques au traité d'Utrecht, III, 101-102. — Clément XIII et Clément XIV et l'Allemagne (Fébronius), III, 121-22, 131-32 (voir art. FÉBRONIUS, V, 2117-20). — Les Jésuites accueillis par Frédéric de Prusse, III, 130. — Pie VI et l'Allemagne (encore Fébronius), XII, 1655. — Le joséphisme, XII, 1655-56, 1660-61; VIII, 1543-46; IX, 2272-73, 2277-78; XIII, 331-32. — L'affaire des nonciatures, XII, 1656-57. — Pie VIII et les mariages mixtes en Allemagne, XII, 1684-85; Grégoire XVI et mariages mixtes, VI, 1827 (cf. XIV, 752 : Sailer). — Grégoire XVI et l'hermésianisme, VI, 1833-35 (voir *Hermès*). — Pie IX et les pays allemands, XII, 1707-11. — Politique de Bismark et lois de mai *(Kulturkampf)*, *ibid.* (cf. XIV, 1514). — Léon XIII et l'Allemagne, IX, 343-44 (fin du *Kulturkampf*); et l'Autriche, 346. — Arbitrage entre Bismark et l'Espagne, IX, 357. — Pie X et les protestants d'Allemagne, XII, 1725; le modernisme en Allemagne, XII, 1727; X, 2044; les syndicats ouvriers en Allemagne, XII, 1735-36; VI, 2236-39. — Pour Benoît XV et Pie XI, voir leurs articles dans les *Tables.* — Allemagne et guerre de 1914, VI, 1936-52, *passim.*

IV. ÉTAT RELIGIEUX DE L'ALLEMAGNE AU XXe SIÈCLE. — Confessions, I, 839. — Situation juridique : les concordats, I, 841-43 (voir *Concordats*, § Allemagne). — Missions catholiques allemandes, I, 845-47; X, 1879-92 *(passim)*, 1898, 1928-72 *(passim)*. — Missions protestantes allemandes, I, 850-52. — Œuvres sociales et charitables des catholiques, I, 847-50; des protestants, I, 851-53. — Divisions ecclésiastiques, I, 843-45.

Les divisions ecclésiastiques. — Elles ont subi certaines modifications depuis 1919. Les évêchés de Strasbourg et de Metz, qui dépendent toujours directement du S.-Siège, sont redevenus français. Les divisions ecclésiastiques du royaume de Prusse ont été ainsi modifiées : *Province de Cologne*, suffr. : Osnabrück, Aix-la-Chapelle (érigé 1929), Limbourg, Trèves, Münster. — *Province de Paderborn* (érigée 1929), suffr. : Hildesheim, Fulda. — *Province de Breslau* (érigée 1929), suffr. : Berlin (1929); Ermland et la prélature de Schendenrühl. — Gnesen et Posen ont fait retour à la Pologne. — En Bavière, Munich porte le titre de Munich et Freising. — En Saxe, Meissen est devenu évêché.

Le régime cultuel et scolaire en Allemagne. — Les lois qui procédèrent à la liquidation du *Kulturkampf*, vers la fin du XIXe s., avaient établi un régime cultuel et scolaire assez satisfaisant en Bavière, en Prusse, et dans les États de Bade, de Wurtemberg et de Hesse. Par contre, en Saxe et dans la majorité des petits États du Nord, la situation était restée précaire. L'Assemblée constituante de Weimar (févr. 1919) n'avait plus à tenir compte des gouvernements des États particuliers. Aussi fit-elle entrer les grandes lignes d'une réglementation du régime des cultes dans la constitution d'Empire promulguée le 11 avr. 1919. — L'art. 133 garantit à tout habitant du territoire de l'empire pleine et entière liberté de conscience et la libre pratique de la religion de son choix. La constitution ne reconnaît aucune Église d'État, mais (art. 137) elle garantit aux citoyens le droit de former des sociétés religieuses *(Religionsgesellschaften)* et elle garantit à ces confessions le droit de s'administrer librement, dans le cadre des lois communes, de choisir librement leurs ministres sans qu'aucune intervention civile puisse se produire. Les sociétés ou confessions religieuses qui, antérieurement au 11 avr. 1919, avaient le caractère d'institution de droit public le conservent et ont le droit, comme auparavant, de lever l'impôt cultuel. — L'art. 138 garantit aux confessions religieuses la propriété de leurs biens. Quant aux subventions qu'elles recevaient de l'État en vertu de traités ou d'autres titres juridiques, la législation des États particuliers devra procéder à leur rachat.

La constitution de Weimar est muette en ce qui concerne les congrégations religieuses. Toutefois l'interprétation de l'art. 124 permettait aux congrégations religieuses de s'établir et même d'acquérir la personnalité civile.

L'art. 146 proclame la neutralité de l'école primaire. Mais les communes ont l'obligation d'ériger des écoles confessionnelles là où les parents le désirent et où le nombre des enfants est suffisant. La loi d'Empire du 15 juill. 1921 stipule que le père décide de la confession religieuse de ses enfants et que l'enseignement religieux scolaire sera obligatoirement donné sur la déclaration du père. Le désaccord des parents est porté au tribunal des tutelles. Le tuteur ne peut ni changer la confession de l'enfant, ni le retirer de l'enseignement religieux scolaire sans autorisation du même tribunal.

Le régime national-socialiste n'a rien innové en matière de législation scolaire. Mais il trouva des subterfuges pour éliminer fréquemment l'école confessionnelle catholique sans que la lettre du concordat d'empire fût violée. Aujourd'hui, dans les zones française, américaine et anglaise, l'école confessionnelle a reparu dans la mesure où l'art. 23 du concordat d'empire le prévoyait. Les associations catholiques fonctionnent de nouveau sous une certaine surveillance. Mais sur la situation officielle du catholicisme dans l'Allemagne de l'Est, la documentation est impossible à recueillir.

Une loi bavaroise du 16 janv. 1946 stipule qu'en principe l'école devrait être confessionnelle, mais que les parents peuvent exiger la création d'une école « communautaire », c.-à-d. interconfessionnelle, dans laquelle cependant l'instruction religieuse figure au programme. L'autorité militaire américaine a opposé son veto. Toutefois, en Bavière, depuis 1945, 97 % des écoles sont confessionnelles, les écoles « communautaires » ne se trouvant que dans les villes de Munich, Augsbourg et Nuremberg. L'instruction religieuse y est donnée par des catéchistes laïcs (hommes ou femmes), nommés par l'évêque et payés par l'État. En principe, le *Staatsexamen* (examen de licence passé devant une faculté) est exigé pour être catéchiste.

La nouvelle constitution bavaroise (art. 135) garantit aux parents le droit de choisir entre l'école confessionnelle et l'école communautaire, en ce sens que, là où tous les habitants professent la même religion, l'école doit être confessionnelle; dans les endroits à population

mixte, les parents ont le droit d'exiger une école communautaire.

Le droit qu'ont les parents de choisir l'école figure aussi dans les constitutions de Wurtemberg-Hohenzollern et de Bavière-Palatinat. Les États de Wurtemberg-Bade, de Hesse et de Bade ne connaissent que l'école communautaire, avec instruction religieuse au programme. Les États situés dans la zone russe n'ont que l'école unique.

Le parlement fédéral siégeant à Bonn a refusé (1949) de faire figurer dans la loi fondamentale de la confédération le droit pour les parents de choisir l'école de leur préférence. Les évêques allemands ont protesté publiquement contre ce refus. Ce refus n'empêche pas les États particuliers d'insérer dans leurs constitutions ou législations respectives ce droit des parents. G. FRITZ.

V. ENSEIGNEMENT DE LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE. — Facultés. Lycées. Grands séminaires, I, 881-84.

L'art. UNIVERSITÉS [CATHOLIQUES], XV, 2261-62, montre que les sept facultés de théologie catholique existent toujours en Allemagne. Les concordats récents ont apporté des précisions heureuses en ce qui concerne les professeurs et l'autorité de la hiérarchie. — En Bavière (29 mars 1924), l'art. 3 stipule que les professeurs de facultés de théologie et les aumôniers de lycées ne peuvent exercer leurs fonctions qu'avec l'agrément de l'évêque. L'art. 4 prescrit qu'aux facultés des universités de Munich et de Wurtzbourg il doit toujours y avoir, pour l'histoire comme pour la philosophie, un professeur dont la doctrine soit correcte envers le dogme catholique. — Articles similaires dans le concordat de Prusse (1929). — Le concordat de Bade (1932) traite des rapports de l'archevêque avec la faculté de théologie de Fribourg-en-Brisgau. Comme en Bavière, le professeur de philosophie et le professeur d'histoire doivent avoir un enseignement qui ne soulève pas d'objections du point de vue de la doctrine catholique.

VI. PUBLICATIONS CATHOLIQUES SUR LES SCIENCES SACRÉES. — I, 853-81.

La nomenclature des auteurs et des ouvrages est nécessairement très incomplète. On a relevé les noms des principaux théologiens et auteurs allemands ayant fait l'objet d'un article du *Dictionnaire*. Cette liste est disposée par siècle et, dans chaque siècle, par ordre alphabétique.

VIIIe s. — S. Boniface, II, 1005. — S. Virgile de Salzbourg, XV, 3093.

IXe s. — Amalaire de Metz ou de Trèves, I, 933, 934. — Haymon d'Halberstadt, VI, 2063. — Raban Maur, XIII, 1601. — Réginon de Prüm, XIII, 2117. — Wandalbert de Prüm, XV, 3509.

XIe s. — Bernold de Constance, II, 791. — Conrad d'Utrecht, III, 1155. — Otloh de Saint-Emmeran, XI, 1666. — Waltram de Nauenbourg, XV, 3507. — Wendrich de Trèves, XV, 3528.

XIIe s. — Absalon de Springkirsbach, I, 133. — Anselme d'Havelberg, I, 1360. — Arno de Reichenberg, I, 1084. — Eberwin de Helfenstein, IV, 1986. — Eckart le Jeune, IV, 2081. — Eckbert, IV, 2081. — Geroch, VI, 1312. — Ste Hildegarde, VI, 2468. — Honorius Augustodunensis (?), VII, 139. — Hugues de Saint-Victor, VII, 240. — Othon de Freising, XI, 1663. — Ulrich de Bamberg, XV, 2057.

XIIIe s. — S. Albert le Grand, I, 666. — Berthold de Ratisbonne, XIII, 1778. — Conrad de Saxe, XIV, 1233. — David d'Augsbourg, IV, 153. — Ste Gertrude, VI, 1332. — Hugues de Strasbourg (Ripelin), XIII, 2737. — Jourdain d'Osnabrück, VIII, 1575. — Jourdain de Saxe, VIII, 1574. — Thierry de Freiberg, XV, 611. — Ulrich de Strasbourg, XV, 2058.

XIVe s. — Conrad de Hagenberg, III, 1155. — Maître Eckart, IV, 2057. — Egher (Henri), IV, 2104. — Engelbert, V, 120. — Hermann de Schildiz, XIV, 1285. — Jean le Teutonique, VIII, 76. — Kemenadius (Henri), VIII, 2336. — Marquard (Léon; de Lindau), X, 150. — Matthieu de Cracovie, X, 389. — Othon de Passau, XI, 1665. — Pierre l'Anglais, XII, 1805. — Pierre de Lutra, XII, 2029. — Pierre de Saxe, XIV, 1240 (cf. XII, 2044). — Rudolphe de Biberach, XIV, 149. — Tauler, XV, 66. — Thierry de Niem, XV, 613. — Thomas de Strasbourg, XV, 780.

XVe s. — Biel (Gabriel), II, 814. — Hagen (Jean), VI, 2029. — Harphius (Henri Herp), VI, 2047. — Henri de Hesse, VI, 2194. — Heynlin (Jean), VI, 2354. — Hollen (Goldschalk), VII, 32. — Nicolas de Cuse, XI, 601. — Piro (Henri de), XII, 2126. — Puppen de Goch, XIII, 1162. — Rœlewinck (Werner) XIII, 2763. — Ruchrath (Jean), XIV, 145. — Thomas a Kempis, XV, 761. — Trithème, XV, 1862. — Vrie (Théodoric), XV, 3471. — Werl (Henri de), XV, 3529. — Wessel, XV, 3531.

XVIe s. — (De nombreux auteurs catholiques et protestants ont laissé des ouvrages surtout polémiques.) — Æpinus, I, 514. — Agricola (Jean), I, 632. — Agrippa de Notesheim, I, 635. — Albert (Érasme), I, 660. — Albert, cardinal-archevêque de Mayence, I, 663. — Altensteig (Jean), I, 924. — Althamer (André), I, 924. — Amsdorf (Nicolas d'), I, 1123. — Anspach (Pierre), I, 1361. — Antonianus (Jean), I, 1449. — Arnold de Lude, I, 1988. — Arnoldi (Barthélemy et François), I, 1988. — Augustin d'Alvelt, I, 2483. — Bernard de Luxembourg, II, 787. — Billick (Éverard), II, 889. — Blomenvenna (Pierre), II, 917. — Blyssem (Henri), II, 917. — Boeckmann (Patrocle), XI, 2328. — Bredembach (Matthias), II, 1124. — Brenz, II, 1128. — Brunus (Conrad), II, 1151. — Bucer, II, 1161. — Busée (Gérard, Jean et Pierre), II, 1265. — Candidus (Alexandre), II, 1506. — Canisius (S. Pierre), II, 1507. — Capiton (Wolfgang Köpflin), II, 1692. — Carlostad, II, 1750. — Chemnitz, II, 2354. — Clinge (Conrad), III, 243. — Cochlée (Jean), III, 264. — Cratepoil (Pierre de Moers), III, 2033. — Dietenberger (Jean), IV, 756. — Eck (Jean), IV, 2056. — Eder (Georges), IV, 2101. — Eisengrein (Martin et Guillaume), IV, 2232. — Emses (Jérôme), IV, 2499. — Faber (Jean), V, 2046. — Fabri (Jean), V, 2055. — Flacius Illyricus, VI, 1. — Frank (Gaspard), VI, 720. — Gottard (Georges), VI, 1503. — Gropper (Jean), VI, 1880. — Haldrein (Arnold), VI, 2035. — Hammer (Wilhelm), VI, 2041. — Herborn (Nicolas), VI, 2205. — Hochstraten (Jacob), VII, 11. — Hoffée (Paul), VII, 17. — Hoffmeister (Jean), VII, 19. — Hutten (Ulrich de), VII, 348. — Jean de Via, VIII, 825. — Kœllin (Conrad), VIII, 2370. — Lauter (Georges), IX, 15. — Loher (Bruno), IX, 869. — Loher (Thierry), IX, 870. — Lorich[ius] (Jean), IX, 935. — Luther, IX, 1145. — Mathis (Gérard), X, 393. — Mélanchthon, X, 502. — Mensing (Jean), X, 554. — Milet Vit, X, 1752. — Miltitz (Ch.), X, 1765. — Mulhausen (Jean de) ou Spitzmaes, X, 2540. — Murner (Thomas), X, 2556. — Osiander (André), XI, 1652. — Pflug (Julius), XII, 1366. — Pistorius (Jean) (senior et junior), XII, 2231. — Polygranus (François), XII, 2536. — Purstinger (Berthold), XIII, 1361. — Schatzgeyer, XIV, 1264. — Thyrée (Hermann), XV, 1025. — Thyrée (Pierre), XV, 1026. — Wild (Jean), XV, 3538. — Wimpina (Conrad), XV, 3549. — Witzel, XV, 3577.

XVIIe s. — Affelmann (Jean), I, 517. — Agricola (François), I, 631. — Agricola Magnus, I, 634. — Albergati (Jules), I, 660. — Alsted (Jean-Henri), I, 923. — Alting (Jean-Henri), I, 924. — Angelus Silesius (Jean Scheffler), I, 1281. — Arndt (Jean), I, 1983; XII, 2084. — Babenstuber (Louis), II, 4. — Baier (Jean-Guillaume), II, 35. — Baronius, II, 426. — Bidermann (Jacques), II, 813. — Binius (Séverin), II, 900. — Bœhme (Jacques), II, 924. — Busenbaum (Hermann), II, 1266. — Calov (Abraham), II, 1376. — Contzen (Adam), III, 1755. — Cudsem (Pierre), III, 2398. — Drexellius (Jérémie Drechsel),

iv, 1824. — Dript (Laurent de), iv, 1830. — Dulcken (Antoine), iv, 1861. — Engelbrecht (Jean), v, 121. — Érath (Augustin d'), v, 398. — Erbermann (Vit), v, 399. — Felix (Simon), v, 2134. — Fibus (Barthélemy), v, 2276. — Francke (Auguste-Hermann), xii, 2090. — Freyberger (Udalric), vi, 924. — Fridrich (Melchior), vi, 925 — Gans (Jean), vi, 1152. — Geisser (Georges), vi, 1178. — Goepffert (Georges), vi, 1473. — Gottraw (Pierre), vi, 1507. — Gretser (Jacques), vi, 1866. — Hacke (François), vi, 2026. — Hacker (Jacques), vi, 2026. — Hæckl (Nonnos), vi, 2028. — Hager (Balthasar), vi, 2030. — Haidelberg (Georges), vi, 2031. — Harscher (Jean), vi, 2049. — Haunold (Christophe), vi, 2060. — Heinlin (Henri), vi, 2124. — Heiss (Sébastien), vi, 2125. — Heser (Georges), vi, 2320. — Ilsung (Jacques), vii, 755. — Ininger (Frédéric), vii, 1936. — Jonghen (Henri), viii, 1509. — Kedde (Josse), viii, 2331. — Keller (Jacques), viii, 2335. — Kuhlmann (Quirin), viii, 2376. — Leibniz, ix, 173. — Lerchenfeldt (Léonard), ix, 443. — Luesken (Jean), ix, 1071. — Lutzem (Pierre), ou mieux Cutzem, ix, 1335. — Mairhofer (Mathias), ix, 1662. — Marquard (Léon; d'Augsbourg), x, 149. — Martin de Cochem, x, 207. — Mayer (Christophe), x, 473. — Oswald (Albert), xi, 1657. — Paul de Tous-les-Saints, xii, 53. — Pelecyus (Jean), xii, 717. — Petrejus (Théodore), xii, 1352. — Pierre de Stennberghe, xii, 2045. — Pirhing (Ernric), xii, 2125. — Ræder (Matjias), xiii, 1640. — Reiffenstuel (Anaclet), xiii, 2126. — Roberti (Jean), xiii, 2754. — Roest (Pierre), xiii, 2766. — Sannig (Bernard), xiv, 1099. — Sargar (Élisée), xiv, 1115. — Schlosser (Bonagratia), xiv, 1508. — Tanner (Adam), xv, 40. — Thanner (Mathias), xv, 204. — Walenburch (Adrien et Pierre Van), xv, 3506. — Wangnereck (Henri), xv, 3510. — Wartenberger (Laurent), xv, 3520. — Wolmar (Antoine), xv, 3583. — Zernikavius, xv, 3691.

*xviii*e s. — Aign (Rupert), i, 642. — Alff (Balthasar), i, 826. — Amort (Eusèbe), i, 1115. — Anastase de la Croix, i, 1167. — Arnold (Geoffroy), i, 1987. — Bandel (Joseph-Antoine de), ii, 139. — Baratier (Jean-Philippe), ii, 381. — Barthel (Jean-Gaspard), ii, 435. — Bellecius (Aloïs), ii, 599. — Callenberg (Gaspar), ii, 1368. — Chrismann (Philippe-Néri), ii, 2415. — Cremer (Bernard-Sébastien), iii, 2323. — Danzer (Jacques), iv, 137. — Daude (Adrien), iv, 149, — Dobmayer (Marianus), iv, 1479. — Effinger (Romain), iv, 2104. — Ehrentreich (Adam), iv, 2231. — Erb (Anselme), v, 399. — Erhard (Gaspar), v, 400. — Faber (Barthélemy), v, 2045. — Fébronius, v, 2115. — Fischer (Anselme), v, 2554. — Fischer (Gérard et Romain), v, 2555. — Freher (Romuald), vi, 797. — Freidenpichel (Ambroise), vi, 798. — Freyberger (André), vi, 924. — Freytag (François), vi, 925. — Gallade (Pierre), vi, 1094. — Gerbert de Hornau, vi, 1294. — Grebner (Thomas), vi, 1775. — Hageman (Gérard), vi, 2028. — Hartzheim (Joseph), vi, 2050. — Hauser (Berthold), vi, 2061. — Heiber (Gélase), vi, 2122. — Heimbach (Mathias), vi, 2123. — Heinrich (Landfridus), vi, 2125. — Heislinger (Antonin), vi, 2125. — Hermann (Amand-Ambroise-Célestin-Georges), vi, 2262. — Hitzler (Jacques), vi, 2514. — Hochkirchen (Antoine), vii, 11. — Hœhn (Nicolas), vii, 18. — Holbach (Paul-Henri-Thiéry d'), vii, 21. — Holtzclau (Thomas), vii, 33; xv, 3559. — Hueber (Apronien), vii, 199. — Kant, viii, 2298; xiii, 1764. — Kilber (Henri), xv, 3558. — Lechner (Ignace), ix, 105. — Lessing, xiii, 1763. — Löscher (Valentin-Ernest), xii, 2091. — Lumper (Gottfried), ix, 1143. — Markel (Amédée-Marie), ix, 2486. — Mayr (Antoine), x, 474. — Munier (Ulrich), xv, 3559. — Neubauer (Ignace), xv, 3560. — Petzelt (Léopold), xii, 1355. — Pez (Bernard), xii, 1356. — Pez (Jérôme), xii, 1364. — Pichler (Gui), xii, 1609. — Pleyer (Jacob), xii, 2404. — Rassler (Christophe), xiii, 1675. — Rechlinger (Frédéric), xiii, 1913. — Reders (Norbert), xiii, 2017. — Reiffenstuel (Albert), xiii, 2126. — Reithmayr (Ulric de Gabling), xiii, 2133. — René de Cologne, xiii, 2383. — Reuter (Jean), xiii, 2572. — Rupp (Jean), xiv, 205. — Sappel (Ladislas), xiv, 1107. — Sasserath (Raynier), xiv, 1128. — Schallmayer (Justinien), xiv, 1263. — Scheffer (Rupert), xiv, 1274. — Schmalzgrueber (François), xiv, 1509. — Schmidt (Philippe-Antoine), xiv, 1511. — Schmitz (Brunon), xiv, 1512. — Schneidenbach (Boniface), xiv, 1516. — Schneider (Euloge), xiv, 1516. — Tamburini (Pierre), xv, 30. — Veith (Laurent), xv, 2612. — Voit (Edmond), xv, 3281. — Widmann (Joseph), xv, 3537. — Wolf, xiii, 1762. — Wydemann, xv, 3614. — Zallinger zum Thurn, xv, 3680. — Zech (François-Xavier), xv, 3684. — Ziegelbauer (Magnoald), xv, 3692. — Zinzendorf, xv, 3695.

*xix*e s. — Aberlé (Maurice d'), i, 66. — Achterfeldt (Jean-Henri), i, 310. — Alzog (Jean-Baptiste), i, 931. — Amberger (Joseph), i, 940. — Andlaw (Henri), i, 1179. — Andries (Jean-Baptiste), i, 1187. — Annegarn (Joseph), i, 1321. — Arendt (Guillaume), i, 1773. — Aschbach (Joseph d'), i, 2077. — Baader (François de), ii, 1. — Damberger (Joseph-Ferdinand), iv, 36. — Deharbe (Joseph), ii, 231. — Denzinger (Henri-Joseph-Dominique), iv, 450. — Deutmayr (Bernard), iv, 672. — Dieringer (François-Xavier), iv, 755. — Dœllinger (de), iv, 1512. — Drey (Jean-Sébastien), iv, 1825. — Feuerbach, xiii, 1768. — Fichte, xiii, 1767. — Funk (Fr.-Xav.), vi, 972. — Gams (Pius Bonifacius), vi, 1141. — Gœrres (Jean-Joseph de), vi, 1473. — Granderath (Théodore), vi, 1693. — Günther (Antoine), vi, 1992. — Hefele (Charles-Joseph), vi, 2111. — Hegel, xiii, 1768. — Heinrich (J.-B.-Vincent), vi, 2124. — Hergenröther (Joseph), vi, 2257. — Hermès (Georges), vi, 2288. — Hettinger (François), vi, 2324. — Hirscher (Jean-Baptiste), vi, 2512. — Keller (Georges-Victor), viii, 2334. — Klee (Henri), viii, 2358. — Kleutgen (Joseph), viii, 2359. — Kuhn (Jean-Évangéliste de), viii, 2377. — Lehmkuhl (Augustin), ix, 172. — Liebermann (Brunon), ix, 710. — Mœhler (Jean-Adam), x, 2048. — Nietzsche, xiii, 1775. — Pesch (Christian), xii, 1305. — Pesch (Tilmann), xii, 1306. — Prechtl (Maximilien), xii, 2800. — Riess (Florian), xiii, 2703. — Ronge (Jean), xiii, 2900. — Sailer (Jean-Michel), xiv, 749. — Schæzler (Constantin von), xiv, 1270. — Scheeben (Mathias), xiv, 1270. — Schell (Hermann), xiv, 1275. — Schelling, xiii, 1768. — Schlegel (Charles-Frédéric-Guillaume), xiv, 1492. — Schleiermacher (Frédéric), xiv, 1495; xiii, 1768. — Schneemann (Gérard), xiv, 1513. — Schopenhauer, xiii, 1769. — Thalofer (Valentin), xv, 203. — Theiner (Jean-Antoine et Augustin), xv, 217. — Thiel (André), xv, 610. — Welte (Benoît), xv, 3524. — Werner (Charles), xv, 3529. — Wernz (François-Xavier), xv, 3530. — Wessenberg (Ignace), xv, 3536. — Wetzer (Henri-Joseph), xv, 3536. — Wilmers (Guillaume), xv, 3543. — Zimmer (Patrice-Benoît), xv, 3694.

Parmi les théologiens allemands, on pourrait certainement citer d'autres noms qui n'ont pas eu d'article dans le *Dictionnaire*. On pourra se reporter, soit dans le *Dictionnaire*, soit dans ces *Tables*, aux articles généraux concernant les Bénédictins, les Frères Mineurs, les Frères Prêcheurs et les Jésuites.

La théologie en Allemagne depuis 1900. — I. THÉOLOGIE CATHOLIQUE. — (Les auteurs dont le nom est accompagné d'un astérisque ont une notice aux *Tables*; — les noms de villes entre parenthèses indiquent la faculté ou le séminaire où les auteurs cités ont professé.)

1° *Apologétique.* — Au début du siècle, toute une tendance s'affirme, le *Reformkatholizismus*, qui prétend réconcilier le dogme et le progrès moderne, particulièrement en matière de critique historique et exégétique. Elle se réclame d'Hermann Schell (*D. T. C.*, XIV, 1275) — particulièrement de sa brochure *Der Katholizismus als Prinzip des Fortschritts* — de plusieurs publications de F.-X. *Kraus (entre autres de son étude sur Cavour, 1901) et du volume programmatique d'Albert *Ehrhard, *Der Katholizismus und das zwanzigste Jahrhund.* (1901). La mise à l'Index des ouvrages de Schell (15 déc. 1898) ne refroidit pas le zèle des novateurs, mais suscita contre eux de sérieux adversaires, notamment Heiner, *Konfessionneller Geisteskampf und Reformkatholizismus*, Fribourg-en-Br., 1906.

Les amis de Schell ayant voulu lui ériger un monument funéraire, E. *Commer, professeur à Vienne, critiqua la théologie du défunt professeur de Wurtzbourg : *Hermann Schell und der fortschrittliche Katholizismus*, 1907; *Die jüngste Phase des Schellstreites*, 1909. Fr.-X. *Kiefl répliqua dans *Die Stellung der Kirche zur Theologie von Herman Schell*, 1908. Malgré ses tendances, Schell n'était pas moderniste, au sens où l'encycl. *Pascendi* a défini ce mot : il était convaincu que les dogmes, loin d'être de purs symboles, ouvrent des vues sur les réalités surnaturelles. Son ancien collègue, Albert *Ehrhard, publia une appréciation de l'encycl. *Pascendi*, dans l'*Internationale Wochenschrift*, 18 janv. 1908. Il y reconnaît que « la partie dogmatique de l'encyclique ne présente aucune difficulté », l'agnosticisme et le symbolisme prônés par les modernistes étant évidemment incompatibles avec la foi catholique; mais il regrette le « ton brutal » du document pontifical et appréhende que les mesures préconisées par le pape ne rendent impossible tout travail scientifique dans le domaine de la théologie. Parmi les théologiens de marque, seul Joseph Schnitzer, professeur à Munich, prit nettement position contre l'encyclique (*Intern. Wochenschr.*, 1er févr. 1908). Suspendu *a divinis* (6 févr. 1908), Schnitzer, sans rompre avec l'Église, donna son appui au mouvement moderniste, quitta la faculté de théologie pour celle de philosophie, et publia d'intéressantes études sur Savonarole : *Quellen und Forschungen zur Gesch. Savonarolas*, 6 vol., 1902-1914; *Savonarola*, 2 vol., 1924; *Der Tod Alexanders VI.*, 1929. Le modernisme fut combattu par le futur cardinal Schulte, alors professeur au grand séminaire de Paderborn (*Der Modernismus*, 1908), par *Atzberger, continuateur de la dogmatique de Scheeben (*Was ist Modernismus?*), par les Jésuites des *Stimmen der Zeit* et d'autres encore.

Si l'encyclique elle-même suscita en Allemagne moins d'émoi qu'en d'autres pays, le *motu proprio* prescrivant le serment antimoderniste fut dénoncé par toute la presse protestante et libérale comme un attentat à la liberté de recherche scientifique; le chancelier Bethmann-Hollweg déclara au parlement qu'un prêtre, ayant prêté ce serment, ne serait plus agréé dorénavant pour enseigner, dans un établissement public, l'histoire et la littérature allemande. Cette menace du chancelier ne fut d'ailleurs suivie d'aucun effet et la guerre de 1914-1918 fit tomber ces polémiques dans l'oubli. Entre temps, le S.-Siège avait dispensé les professeurs de théologie des facultés allemandes de l'obligation de prêter le serment. Rares furent les évêques allemands qui établirent les conseils de vigilance prescrits par l'encyclique. Les théologiens les plus marquants s'appliquèrent à montrer que, interprété comme il doit l'être, le serment antimoderniste ne constituait aucun obstacle à l'essor des sciences naturelles et historiques. Ainsi, *Mausbach, *Der Eid wider den Modernismus und die theolog. Wissenschaft;* Fr.-X. Kiefl, *Gutachten über den Eid gegen den Modernismus*, 1912. Ces publications s'appliquent à montrer le bien-fondé de l'attitude de l'Église envers le libéralisme et l'individualisme de la culture moderne.

Après l'avènement du national-socialisme, l'apologétique allemande eut à défendre les droits de la personnalité humaine contre l'emprise de l'État totalitaire : Rüfner, *Gemeinschaft, Staat und Recht*, 1937; Behn, *Das Ethos der Gegenwart;* Kampe, *Die Nation in der Heilsordnung, eine natürliche und übernatürliche Theol. vom Volk;* Schmidt, *Stellung der Religion in Rasse und Volk* (important), 1932; Pinsk, *Die Kirche Christi, die Kirche des Volkes*, 1935; P. Przywara, S. J., *Nation, Staat, Kirche*, dans *Stimmen der Zeit*, CXXIII, 370 sq.; et le volume, publié par Kleineidam, avec plusieurs collaborateurs, *Die Kirche in der Zeitwende*.

Outre ces publications d'allure plutôt polémique, le premier tiers du XXe s. vit la réédition ou la publication d'œuvres apologétiques plus sereines et de plus grande envergure. La grande *Apologie des Christentums* du P. *Weiss, O. P., arriva à sa 4e éd. en 1904-1905; celle de Hettinger (cf. *D. T. C.*, VI, 2324) à sa 10e en 1914 et années suivantes; celle de P. Schanz à sa 4e en 1910. — *Religion und Offenbarung*, de Schell, fut réédité en 1907; *Yaveh und Christus*, du même auteur, en 1908. L'apologétique publiée sous la direction de Mausbach, *Religion, Christentum und Kirche*, 3 vol., parvint en douze ans à sa 5e éd. (1925). La monumentale publication du P. *Schmitt, V. D., *Der Ursprung der Gottesidee*, 5 vol., 1912-1924, la pénétrante étude de Mausbach, *Dasein und Wesenheit Gottes*, 1929, inachevée, appartiennent plutôt au domaine philosophique.

2° *Philosophie.* — L'*Introduction à la philosophie* d'*Endres parut en 2e éd. en 1923; celle d'Arthur Schneider (Cologne), en 2 vol., parut en 1927-28. Hans Meyer, élève de Hertling et de Clément Bäumker (Wurtzbourg), donna la sienne en 1924. Le jésuite Lindworsky, sous le titre *Das Seelenleben des Menschen*, Bonn, 1933, donne en réalité une introduction à la psychologie.

L'histoire de la philosophie a été très étudiée. Theodor Steinbüchel (Giessen, puis Munich) est à la tête d'une grande publication, à la fois historique et systématique, encore inachevée, en 20 monographies : *Die Philos., ihre Gesch. une ihre Systematik.* Hans Eibl (Vienne), dans *Die Grundlegung der abendländ. Philos., griech. und christl.-griech. Philos.*, Bonn, 1936, fait un exposé bref, clair et précis de l'histoire de la philosophie grecque à l'époque antique et à l'âge patristique. Hans Meyer (Wurtzbourg), dans *Das Wesen der Philos. und die philosoph. Probleme, zugleich eine Einführung in die Philos. der Gegenwart*, Bonn, 1936, traite de l'essence de la philosophie ainsi que des problèmes philosophiques, tout en donnant une introduction à la philosophie contemporaine. Les *Beiträge zur Gesch. der Philos. des Mittelalters* (« Contributions à l'histoire de la philosophie au Moyen Age »), fondés en 1891 par *Hertling et Clément *Bäumker, continuent à fournir maintes monographies concernant la pensée médiévale. Notons encore la monumentale étude de Hans Meyer, *Thomas von Aquin*, 1938, et la *Geschichte der Philos. von der Romantik bis zur Gegenwart*, de Max Ettlinger (Münster-en-W.). L' « Annuaire philosophique de la Société Görres » (*Philosoph. Jahrbuch der Görresgesellschaft*) publie des études tant historiques que doctrinales concernant la philosophie; il en est de même de l' « Annuaire de philosophie et de théologie spéculative » (*Jahrbuch für Philos. und spekulative Theol.*), fondé par E. Commer en 1886, qui, depuis 1914, a pris le nom de *Divus Thomas* (de Fribourg). La revue *Scholastik*, dirigée par les jésuites de Valkenberg, donne des articles tant philosophiques que théologiques. C'est le cas d'autres revues qu'on énumérera plus loin.

Manuels et traités philosophiques abondent : Dom *Gredt, *Elementa philosophiæ aristotelicæ-scholasticæ*, 6e éd., 1932; version allemande, 1935; Sébastien Reinstadler, *Elementa philosophiæ scholasticæ*, 15e éd., 1934. La *Logique et critériologie*, de *Hagemann († 1903), parvenait à sa 12e éd. en 1924; sa *Métaphysique*, publiée par Endres, à sa 8e éd., en 1932. De J. *Geyser, citons *Psychologie*, 8e éd., 1920; *Die Grundlegung der Logik und Erkenntnistheorie* (« Les bases de la logique et théorie de la connaissance »), 1919. Dans *Die Entschliessung des Seins* (« La prise de connaissance de l'être »), Bonn, 1935, Engert (Ratisbonne) a su tenir compte de la phénoménologie et de l'existentialisme. Switalski (Braunsberg, puis Cologne) publia : *Vom Denken und Erkennen* (« Pensée et connaissance »), 1914; puis, *Probleme der Erkenntnis*, 1923. Dans le même ordre d'idées, le jésuite Brunner, au cours de la dernière guerre, publia sa copieuse *Erkenntnistheorie*. Sous le titre *Der Umbruch des Denkens* (« Le

changement d'orientation de la pensée »), 1936, Steinbüchel exposa divers aperçus du réalisme contemporain. Isenkrahl (Trèves), dans *Das unendliche und das endliche*, 1915, puis *Untersuchungen über das endliche und das unendliche*, 1920, apporta une contribution appréciable à la théorie de la connaissance et à la philosophie de la nature. Sur ce dernier objet, voir K. V. Rüfner, *Die Natur und der Mensch in ihr*, Bonn, 1933.

Dans le domaine de la psychologie et de la métaphysique, citons : Lindworsky, S. J., *Psychol. experimentelle*, 3e éd., 1931; *Theoretische Psychol.*, 1926; *Erfolgreiche Erziehung* (« Éducation réussie »), 1933; Sawicki (Pelplin), *Das Problem der Persönlichkeit und der Uebermenschen*, 1909; comte Hertling, *Cours de métaphysique*, 1922; Peter Wust (Münster), *Die Auferstehung der Metaphysik* (« La résurrection de la métaphysique »); Przywara, S. J., *Analogia entis*, 2 vol., 1931-1932; Hessen (Cologne), *Die Methode der Metaphysik*, 1932; B. Jansen, *Aufstiege zur Metaphysik einst und jetzt* (« Ascension vers la métaphysique, autrefois et aujourd'hui »), 1935; Paul Simon (Paderborn), *Sein und Wirklichkeit* (« Être et réalité »).

En philosophie morale, il suffira de citer la 6e éd. de la *Moralphilosophie* du P. *Cathrein, S. J.; *Grundfragen der Ethik*, 1909, et *Ethik*, 1923, de Michel Wittmann (Eichstætt).

3° *Publications proprement théologiques.* — 1. *Dogme.* — M. *Grabmann († 1948), *Gesch. der scholast. Methode*, 2 vol., 1908-11; Cl. *Bäumker, *Der Platonismus des Mittelalters*, 1914. — Une nouvelle édition des œuvres de Scheeben (*D. T. C.*, XIV, 1270 sq.) est en cours à Fribourg-en-Br., 4 vol.; trad. franç. en cours par dom Aug. Kerkvoorde, O. S. B. — Manuels de *théologie dogmatique* de Bartmann, 2 vol., 7e éd., 1928 (trad. franç. de Marcel Gauthier); de *Pohle, 3 vol., 1903-05; de Specht, 2 vol., 3e éd., 1925. — Franz *Dickamp a composé une théologie purement thomiste, 3 vol., 9e éd., 1943 (trad. latine, 4 vol., par Hoffmann, O. P., qui a ajouté le traité « De l'Église »). Michel Schmaus (Münster, puis Munich) a donné une *Dogmatik* en 3 vol. (3e éd.).

Peuvent être considérés comme manuels de théologie dogmatique d'orientation plutôt pratique : Engelbert Krebs (Fribourg-en-Br.), *Dogma und Leben*, 2 vol., 1921-25; Junglas (Bonn), *Die Lehre der Kirche*, 1937; von Rudloff, *Kleine Laiendogmatik*, 6e éd., 1937. — La théologie dite « kérygmatique » fait graviter tout l'enseignement chrétien autour de la personne du Christ. En ce sens : Jungmann, S. J., *Die Frohbotschaft und unsere Glaubensverkündigung*, Ratisbonne, 1935; Lakner, S. J., *Theorie einer Glaubensverkündigung*, 1939; Hugo Rahner, S. J., *Eine Theol. der Verkündigung*, 2e éd., Fribourg-en-Br., 1939. Notons aussi : Deneffe, S. J., *Der kathol. Traditionsbegriff*, 1931, et l'ouvrage capital de Ranft (Wurtzbourg), *Der Ursprung des kathol. Traditionsprinzips* (sur ces deux ouvrages, voir *D. T. C.*, XV, 1345-46); du même, *Die Traditionsmethode als älteste theolog. Methode des Christentums*, 1934; Joseph Zahn (Wurtzbourg), *Das Jenseits* (« L'Au-delà »), 2e éd., 1920; Karl Adam (Tubingue), *Glaube und Wissen, im Katholicismus*, 2e éd., 1925; *Das Wesen des Katholicismus*, 11e éd., 1946; Göttlieb Söhngen, *Aus der Theol. der Zeit*, éd. par la faculté de théologie de Munich, 1948, contient des études de Grabmann, Schmaus, Rahner, Egenter, Ziegler et autres; Anwander, *Wörterbuch der Religion*, 1948; Steffer (Münster), *Christl. Existenz inmitten der Welt*, Düsseldorf, 1947; Romano Guardini (Berlin), *Vom lebendigen Gott*, 1930; *Jesus Christus, sein Bild in den Schriften des N. T.*, 1940; *Der Herr*, s. d.; *Freiheit, Gnade, Schiksal*, 1948; E. Krebs, *Der Logos als Weltheiland*, 1910.

M. Schmaus (Münster), *Die psycholog. Trinitätslehre des hl. Augustin*, 1927; Bilz, *Die Trinitätslehre des hl. Joannes von Damaskus*, 1909; Stohr, *Die Trinitätslehre des hl. Bonaventura*, 1927; *Die Trinitätslehre des Ulrich von Strassburg*, 1928; *Dickamp, *Doctrina Patrum de incarnatione* (florilège patristique), 1907; Fendt, *Die Christol. des Nestorius*, 1910; Junglas (Bonn), *Die Irrlehre des Nestorius*, 1912; Weigl, *Die Christol. vom Tode des Athanasius bis zum Ausbruch des nestorianischen Streits*, 1926; H. Koch (apostasie en 1911), *Pseudo-Dionys in seinen Beziehungen zum Neuplatonismus und Mysterienwesen*, 1900 (important); Dölger (Bonn), Ἰχθύς (le poisson, symbole du Christ), 5 vol., 1910-1932 (monumental et capital); *Sonne der Gerechtigkeit*, 1918; *Sol salutis*, 1920; de nombreux articles dans la revue *Antike und Christentum*: *Die christl. Taufe und das antike Mysterienwesen*, 1912; *Sphragis*, 1911; *Sakrament der Firmung*, 1906; *Die Eucharistie nach den Inschriften frühchristl. Zeit*, 1922; dom *Casel, *Die Liturgie als Mysterienfeier*, 5e éd., 1928; Prüm, *Der christl. Glaube und die altheidnische Welt*, 1925; Berning, évêque d'Osnabrück, *Die Einsetzung der Eucharistie in ihrer ursprünglichen Form*, thèse de Münster, 1901; Struckmann, *Die Gegenwart Christi in der Eucharistie nach den schriftl. Quellen der vornizänischen Zeit*, 1905; *Eucharist. Texte latein. und griech. Väter aus der Zeit vor dem Konzil von Nicæa*, 1926; Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms*, 2 vol., 1903 (très important pour l'histoire des sacrements et particulièrement de l'eucharistie); Fr. Wieland (Tubingue), *Mensa und confessio*, 1906; *Der vorirenäische Opferbegriff*, 1908; Fr. Ser. Renz (Dillingen, puis Münster et Breslau), *Die Gesch. des Messopfer-Begriffs*, 2 vol., 1902 (les ouvrages de Wieland et de Renz ont suscité de violentes polémiques, surtout de la part des jésuites d'Innsbruck [Dorsch] : voir *D. T. C.*, X, 864-65, 1182-83; les ouvrages de Wieland furent mis à l'Index); Brinktine (Paderborn), *Die hl. Messe in ihrem Werden und Wesen*, 1931; *Rauschen, *Eucharistie und Busssakrament in den sechs ersten Jahrhund.*, 2 vol., 1910; Karl Adam, *Das sogenannte Bussedickt des Papstes Callistus*, 1917; *Die kirchl. Sündervergebung nach dem hl. Augustin*, 1917; Poschmann (Breslau), *Die abendländ. Kirchenbusse in Ausgang des christl. Altertums*, 1928; *Die abendländ. Kirchenbusse im frühen Mittelalter*, 1930; Lehr, *Die sakramentale Oelung im ausgehenden Altertum und in frühen Mittelalter*, thèse de Fribourg-en-Br.

2. *Morale.* — *a) Manuels.* — Anton Koch (Tubingue), 2e éd., 1907; Schindler (Vienne), 3 vol., 3e éd., 1913-1914; Zehenbauer (Vienne), 2 vol., 1927; O. Schilling (Tubingue), 2 vol., 1928 (trad. franç. par Guillaume, 1938); Mausbach, 5e éd. par Tischleder, Tubingue; Tillmann (Bonn), sous le titre *Handbuch des kathol. Sittenlehre*, 3e éd., 1947.

b) Ouvrages divers. — Th. Steinbüchel, *Die philosoph. Grundlegung der kathol. Sittenlehre* (1re partie d'une théologie morale en préparation), 2 vol., 1947; Ermeke, *Die natürliche Seinsgrundlage der christl. Ethik*, 1941; Utz, *Wesen und Sinn des christl. Ethos*, 1942; O. Schilling, *Kathol. Sozialethik*, 1931; *Kathol. Wirtschaftethik*, 1933; *Christl. Sozial-und Rechtsphilosophie*, 1933; *Die Staats und Soziallehre des hl. Thomas von Aquin*, 2e éd., 1930; Schöllgen, *Grenzmoral*, 1946; A. Adam, *Tugend der Freiheit*, 1947; Egenter, *Von der Freiheit der Kinder Gottes*, 1941; Pascher, *Die Theologie des Kreutzes*, 1948; Mausbach, *Die Ethik des hl. Augustinus*, 2 vol., 2e éd., 1929; J. Zahn (Wurtzbourg), *Einleitung in die christl. Mystik*, 1922; E. Krebs, *Grundfragen der kirchl. Mystik*, 1921; Mager, *Mystik als seelische Wirklichkeit*, 1945.

4° *Droit canonique.* — Manuels de J.-B. Sägmüller (Tubingue), 4e éd., 1926; de Königer (Braunsberg), et aussi, du même : *Grundriss einer Gesch. des kathol. Kirchenrechts*, 1919, et, en 1920, une nouv. éd. de *Kathol. Kirche und moderner Staat*, de Bœckenhof († 1917, à Strasbourg); il a également publié *Grundzüge des kathol. Kirchenrechts und des Staatskirchenrechtes*, 2e éd., 1932, et *Die deutschen Konkordate und Kirchenverträge*.

Commentaires plus directs du Code : Eichmann, *Manuel de droit canonique*, 3 vol., 5e éd., 1948; *Das Strafrecht der öffentlichen Religionsgesellsch. in Bayern*, 1910, prélude aux deux commentaires suivants : *Das Strafrecht des C. I. C.*, 1919; *Das Prozessrecht des C. I. C.*, 1920; du même, *Staat, Religion, Religionsgesellsch. nach der neuen Weimarer-Verfassung*, 1930; Linneborn (Paderborn, † 1933), *Preussisches Kirchenrecht*, 1933; *Grundriss des Eherechtes nach dem C. I. C.*, 1919; 5e éd., 1933; Knecht (Munich, † 1933), *Handbuch des kathol. Eherechts*, 1928; Freisen, *Staat und Kirche in der Bundesstaaten*, 2 vol., 1902; *Militärkirchenrecht*, 1913; *Verfassungsgesch. der kathol. Kirche in der Neuzeit*, 1916.

Publications récentes : E. Jone, *Gesch. des kanon. Rechtes*, 3 vol., 1939-1940; Mürsdorf, *Rechtsprechung und Verwaltung in kanon. Recht*, 1939; Kradepohl, *Stellverstretung in kanon. Recht*, 1939; Link, *Die Besetzung der kirchenl. Aemter in den Konkordaten Papst Pius XI.*, 1942; Dausend, *Das interrituele Recht nach dem C. I. C.*, 1939; Wurm, *Studien und Texte zur Dekretaliensammlung des Dionysius Exiguus*, 1939.

5° *Exégèse*. — 1. *Ancien Testament*. — Zapletal, O. P. (Fribourg-en-Br.); *Grammatica linguæ hebraicæ*, 2e éd., 1911; *Der Schöpfungsbericht der Genesis*, 2e éd., 1911; *Kulturbilder aus der Frühzeit des jüd. Volkes*, 2e éd., 1924; *Hohelied*, 1905, et d'autres commentaires; N. Peters (Paderborn), *Die grundsätzliche Stellung der kathol. Kirche zur Bibelforschung*, 1905; *Der Text des A. T. und seine Gesch.*, 3e éd., 1923; *Die Religion des A. T.*, 1911; *Die Weisheitsbücher des A. T.*, 1914; *Das Buch der Psalmen*, 1930; N. Schlögl, O. Cist. (Vienne), *Die echte bibl.-hebr. Metrik*, 1912; *Der Babylonische Talmud*, I, 1924; Nikel (Breslau, † 1924), *Grundzüge der Einleitung in das A. T.*, 1924 (Nikel a dirigé longtemps les *Biblische Zeitfragen*, brochures traitant des questions exégétiques d'une manière accessible aux intelligences quelque peu cultivées); Heinisch (Strasbourg, puis Nimègue), *Der Einfluss der Philos. auf die älteste christl. Exegese*, 1908; *Das Buch der Weisheit*, 1919; *Ezechiel*, 1923; *Die Genesis*, 1930; Al. Schultz, *Traurigkeit und Gottgehorchenheit im A. T.*; Notscher, *Die Psalmen*, 1948; Ziegler, *Die jüngeren griech. Uebersetzungen als Vorlage der Vulgata in den prophet. Schriften*, 1943-1944.

2. *Nouveau Testament*. — *Bludau, évêque d'Ermland, *Juden und Judenverfolgungen im altes Alexandrien*, 1906; *Die ersten Gegner der johann. Schriften*, 1935; *Die Schriftforschungen der Haeretiker*, 1926; Bludau a aussi publié une série d'études sur le *comma johanneum*, dans *Der Katholik* et dans la *Bibl. Zeitschr.* (voir *D. B. S.*, II, 73); Rohr (Breslau, Strasbourg et Tubingue) dirigea avec Nikel les *Bibl. Zeitfragen*, commenta l'épître aux Hébreux et l'Apocalypse, 1912; Meinertz (Münster), *Jesus und die Heidenmission*, 2e éd., 1925; *Die Gleichnisse Jesu*, 3e éd., 1921; *Einleitung in das N. T.*, 4e éd., 1933; différents commentaires; Steinnmann (Braunsberg), *Jesus und die soziale Frage*, 2e éd., 1925; *Jesus und die soziale Not der Gegenwart*, 2e éd., 1929; *Die Bergprädigt*, 1926; *Zum Werdegung des hl. Paulus*, 1928; Vogel (Strasbourg, puis Bonn), éd. grecque du N. T. (supérieure à Soden et à Nestle), 1920; éd. gréco-latine, 192' ; *Handbuch der neutest. Textkritik*, 1923; *Vulgata Studien*, 1928; Innitzer, cardinal archevêque de Vienne, *Johannes der Taufer*, 1909, et divers commentaires; Pieper, *Heimat und Leben unseres Herrn Jesus Christus*, 1947.

6° *Histoire*. — *Acta concilii Constantiensis*, 4 vol., 1896-1928, éd. par Finke (laïc; Fribourg-en-Br.). — *Concilium Tridentinum, diariorum, actorum... collectio*, éd. depuis 1901 par la Société Görres, particulièrement par *Ehses et *Merkle, 13 vol. parus (cf. *D. T. C.*, XV, 1505). — *Corpus catholicorum* publié par Greving (Bonn, † 1920), 1 vol. paru en 1919. — Funk (cf. *D. T. C.*, VI, 972), *Opera Patrum apostolicorum*, 2e éd., 1901; *Didascalia et Constitutiones apostolorum*, 2 vol., 1905; *Ehrhard, *Ueberlieferung und Bestand der hagiograph. und homilet. Literatur der griech. Kirche von den Anfängen bis zum Ende des XVI. Jahrhund.*, 2 vol., 1919 (5e fasc. du vol. III, 1943); Eubel, *Hierarchia catholica Medii Ævi*, 2e éd., 3 vol., 1913-1923; *Bardenhewer, *Gesch. der altchristl. Literatur*, 5 vol., 1901-1932; *Patrologie*, 3e éd., 1910 (trad. franç., *Les Pères de l'Église*, 3 vol.); Rauschen-Altaner, *Patrologie*, 11e éd., 1931; éd. nouv., 1938, sous le nom du seul Berthold Altaner (trad. franç., par Marcel Grandclaudon : *Précis de patrologie*, 1941; trad. italienne, 1946); 3e éd., 1949; Lortz (Münster), *Gesch. der Kirche in ideengeschichtl. Betrachtung. Eine Sinndeutung der christl. Vergangenheit*, 4e éd., 1948; *Die Reformation in Deutschland*, 2 vol., 1939-1940; *Tertullian als Apologet*, 2 vol., 1927-1928 (appréciation nouvelle et intéressante de Tertullien); Graf, *Gesch. der christl. arab. Literatur*, I, 1944; II, 1947; III, sous presse; Brück, évêque de Mayence († 1903), *Lehrbuch der Kirchengesch.*, 9e éd., 1906; *Gesch. der kathol. Kirche in Deutschland im XIX. Jahrhund.*, 2e éd., 1902-08; Funk, *Lehrbuch der Kirchengesch.*, 11e éd., en 3 vol., par Bihlmeyer (Tubingue), 1938-40; Hartmann *Grisar, S. J., *Gesch. der Stadt Rom und der Päpste im Mittelalter*, I, 1901; *Luther*, 3 vol., 1911-12; *Lutherstudien*, 6 cahiers, 1921-23; *Der deutsche Luther im Weltkrieg und in der Gegenwart*, 1924; *Martin Luthers Leben und Werk*, 1926-27 (trad. franç. par Mazoyer, *Martin Luther, sa vie, son œuvre*); Schürer (Fribourg, Suisse), *Kirche und Kultur im Mittelalter*, 3 vol., 2e éd., 1929; *Die Anfänge der abendländ. Kirchengemeinschaft*, 1932; Aloïs Schulte (Fribourg-en-Br., Breslau et Bonn), directeur de l'Institut historique prussien à Rome (1901-03), *Gesch. des mittelalterl. Handels und Verkehrs zwischen Westdeutschland und Italien*, 2 vol. (très important pour l'histoire financière de la Curie romaine, en particulier pour le trafic des indulgences); *Die Fugger in Rom*, 2 vol., 1904 (intéressant pour le même motif); Michael, S. J., *Gesch. des deutschen Volkes, seit dem XIII. Jahrhund. bis zum Anfang des Mittelalters*, 6 vol., 1897-1915; Denifle, O. P. (voir *D. T. C.*, IV, 414), *Luther und das Luthertum in seiner ersten Entwickelung*, I, 1904; II et III publiés par *Weiss, O. P., 1906-09 (trad. franç. par J. Paquier, *Luther et le luthéranisme*); le t. I est particulièrement intéressant pour la notion de la perfection chrétienne; Fr. Schnabel (Karlsruhe), *Deutsche Gesch. im XIX. Jahrhund.*, 4 vol., 1929; *Gesch. der neuesten Zeit*, 7e éd., 1931; *Freiherr von Stein*, 1931 (ces trois ouvrages donnent de copieux et curieux renseignements sur l'histoire de l'Église d'Allemagne); Seppelt (Breslau), *Papstgeschichte*, 4 vol. parus; le 4e (1941) va jusqu'en 1534; Pastor (Innsbruck), *Gesch. der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, 16 vol., 1886-1933 (trad. franç. par Poizat); Neuss, *Die Kirche im Mittelalter*, 1946; Finke, *Papsttum und Untergang des Templerordens*, 2 vol., 1907; *Die Frau im Mittelalter*, 1913; Günter (laïc; Munich), *Legendenstudien*, 1906; *Die christl. Legenden des Abendlandes*, 1910; *Deutsche Kultur in ihrer Entwinckelung*, 1932; N. Paulus, dont on a noté l'*Histoire des indulgences*, a donné de nombreuses études très cotées par la critique : *Luthers Lebensende*, 1898; *Joh. Tetzel*, 1899; *Hexenwuhn und Hexenprozesse*, 1910; *Protestantismus und Toleranz im XVI. Jahrhund.*, 1911; Hergenröther, *Lehrbuch der Kirchengesch.*, 4 vol., 6e éd. par Kirsch, 1924-25.

Merkle (Wurtzbourg), *Reformationsgeschichtl. Streitfragen*, 1904; *Die kathol. Beurtheilung des Aufklärungszeitalters*, 1909; *Die kirchl. Aufklärung im kathol. Deutschland*, 1910; Funk, *Von der Aufklärung zur Romantik*, 1925; Lang, *Bischof Sailer und seine Zeitgenossen*, 1932; Schrörs (voir *D. T. C.*, XIV, 1579), *Gesch. der kathol.-theolog. Fakultät in Bonn*, 1922; *Die Kölner Wirren*, 1927 (curieux renseignements sur Hermès et l'hermésianisme); Winter (Prague), *Die geschichtl. Entwickelung Anton Günthers und seiner Schule*, 1931; Eschweiler (Braunsberg), *Die beiden Wege der Theologie, Hermes und Scheeben*, 1926; Kissling (Braunsberg, † 1928), *Gesch. des Kulturkampfes*, 3 vol., 1911-16; *Gesch. der deutschen Katholikentagen*, 2 vol., 1920-25.

La 2e éd. de l'encyclopédie catholique *Kirchenlexikon*, 12 vol., parut de 1882 à 1901. A partir de 1930, fut publié le *Lexikon für Theologie* de Mgr Buchberger, évêque de Ratisbonne, 10 vol. — Signalons encore le *Konversationslexikon*, 8 vol., 1902-07; modernisé en 12 vol. et un atlas, sous le nom de *Der grosse Herder*. Notons enfin l'encyclopédie politico-juridique que la *Görresgesellschaft* publia en 5 vol., sous le titre *Staatslexikon*, 5e éd., 1926-32.

7° *Pastorale*. — Depuis l'époque de l'*Aufklärung*, la méthode de l'évangélisation des âmes dans ses divers aspects est étudiée avec soin en Allemagne. La chaire de pastorale, dans les facultés, est chargée de l'enseignement de cette méthode. Principaux ouvrages : Krieg (Fribourg-en-Br., † 1911), *Wiss. der Seelenleitung* : I, *Spezielle Seelenführung*, 2e éd., 1919; II, *Kathechetik*, 1907; III, *Homiletik*, 1919; Pruner (professeur, puis prévôt du chapitre d'Eichstaett, † 1907), *Lehrbuch der Pastoral*, 4 vol., 1928; Schüch, O. S. B. († 1893), *Handbuch der Pastoral*, 20e éd., 1925; Ruland (Wurtzbourg), *Handbuch der prakt. Seelsorge*, 3 vol., 1930-33 (Ruland s'efforce de renouveler la théologie pastorale par des considérations d'ordre médical, psychologique et historique).

Göttler (Munich), *Religions-und Moralpädagogik*, 2e éd., 1931; *Gesch. der Pädagogik*, 2e éd., 1923; *System der Pädagogik*, 1915; Gatterer, S. J. (Innsbruck), *Kathechetik*, 4e éd., 1931; O. Etl, *Kathechetische Didaktik und Pädagogik*, 1931; Meyerberg (Lucerne), *Homilet. und kathechet. Studien*, 9e éd., 1925; Mgr Keppler, évêque de Rottenbourg († 1926), *Homilet. Gedanken und Ratschlage*, 6e éd., 1911; Eisenhofer (Eichstaett), *Handbuch der kathol. Liturgie* (explication de la liturgie dans son sens et son but), 2 vol., 1932-33; Stapper (Strasbourg, puis Münster), *Kathol. Liturgik*, 1931; Borgmann, *Volksli-*

turgie und Seelenleitung, 1940; Lurtz, *Messfeier im Geist und in der Wahrheit*, 2 vol., 1948.

8° *Histoire de la liturgie.* — Baumstark (laïc; Bonn), *Die Messe im Morgenland*, 1906; *Vom geschichtl. Werden der Liturgie*, 1923; Max Prinz zu Sachsen, *Prælectiones de liturgiis orientalibus.*

9° *Périodiques.* — Toutes les revues qui paraissent actuellement ont subi une interruption plus ou moins longue pendant la dernière guerre.

La *Tübinger Quartalschrift*, fondée en 1819, organe de la faculté de Tubingue, paraît encore. — *Der Katholik*, fondé à Mayence en 1821 par André Raess, futur évêque de Strasbourg, et Nicolas Weis, futur évêque de Spire, a cessé de paraître en 1916. — *Die historisch-politischen Blätter*, fondée en 1838, a cessé de paraître en 1922. — *Die theologische Revue* paraît à Munich depuis 1902; *Theologie und Glaube*, à Paderborn, depuis 1909. — *Trierer theologische Zeitschrift* est rédigée par les professeurs du grand séminaire de Trèves. — *Archiv für katholisches Kirchenrecht* paraît depuis 1867; *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und seiner Zweige*, depuis 1880; *Zeitschrift für Missionswissenschaft und Religionswissenschaft*, depuis 1911; *Benediktinische Monatschrift*, depuis 1919; *Liturgie und Mönchtum, Archiv für Liturgiewissenschaft*, depuis 1921. — *Stimmen der Zeit, Monatschrift für das Geistesleben der Gegenwart*, rédigée par les Jésuites, fut fondée en 1869 sous le nom de *Stimmen aus Maria Laach* : son nouveau titre date de 1914. — *Hochland, Monatschrift für alle Gebiete des Wissens, der Literatur und der Kunst*, paraît depuis 1903. — *Die neue Ordnung, Zeitschrift für Religion, Kultur, Gesellschaft*, est éditée par les Dominicains. — Citons encore : *Begegnung, Zeitschrift für Kultur und Geistesleben; Historisch-Philosophisches Jahrbuch der Görresgesellschaft...; Biblische Studien*, qui paraît depuis 1895; *Biblische Zeitschrift*, depuis 1903; *Münchener Zeitschrift für Theologie*, depuis 1950.

G. Fritz.

II. Théologie protestante. — 1° *Histoire des dogmes.* — Nous réservons à *Harnack un article spécial (voir cependant *D. T. C.*, xiii, 862). — Loofs (Halle, † 1918) a publié : *Leontius von Byzanz*, 1904; *Leitfaden der Dogmengesch.*, 4e éd., 1906; *Nestoriana*, 1909; *Paul von Samosata*, 1924; Reinhold Seeberg (Berlin), *Lehrbuch der Dogmengesch.*, 2e éd., 4 vol. 1924-33; on a aussi de lui : *Dogmatik*, 2 vol., 1924-25 et *Ethik*, 2e éd., 1920; *Achelis (Leipzig), *Das Christentum in den 3 ersten Jahrhund.*, 1912; Lietzmann (Berlin), *Petrus und Paulus in Rom*, 2e éd., 1927 (l'auteur est pour l'affirmative); *Messe und Herrenmahl*, 1924; Zscharnack (Königsberg), *Der Dienst der Frau in den ersten Jahrhund. der christl. Kirche*, 1902; *Studien zur Gesch. des neueren Protestantismus*, 1907 sq.; *Der Protestantismus der Gegenwart in kathol. Beleuchtung*, 2e éd., 1925; K. Holl (Berlin, † 1926), *Enthusiasmus und Bussgewalt im griech. Mönchtum*, 1898; H. Jordan (Erlangen), *Gesch. der altchristl. Literatur*, 1911; Hans von Soden, *Die Entstehung der christl. Kirche*, 1919; *Vom Urchristentum zum Katholizismus*, 1920; *Sakrament und Ethik bei Paulus*, 1931; *Die Christianisierung der Germanien*, 1933; *Christentum und Kultur*, 1933; Th. Kolde (Erlangen, † 1913), *Histor. Einleitung in die Symbolischen Bücher der evang.-luther. Kirche*, 2e éd., 1913; Boehmer (Leipzig, † 1921), *Analekta zur Gesch. des Franziskus von Assisi*, 2e éd., 1930; *Der junge Luther*, 1915; *Luther im Lichte der neuen Forschung*, 5e éd., 1918; *Die Jesuiten*, 4e éd., 1921; Hauck (Leipzig, † 1918), *Kirchengesch. Deutschlands*, 5 vol., 1887-1920 (ne va que jusqu'en 1439); depuis 1881, Hauck a dirigé la publication de la *Realencyclopädie für protest. Theol. und Kirche;* Caspar (Berlin), *Gesch. des Papsttums*, 1930; Haller (Tubingue), *Das Papsttum*, 1934; Krüger (Giessen), *Das Papsttum*, 1932; *Handbuch der Kirchengesch.*, 4 vol., 1909-1912, ainsi que diverses publications intéressant l'histoire des dogmes.

2° *Exégèse.* — 1. *Ancien Testament.* — Schürer (Göttingue, † 1910), *Gesch. des jüd. Volkes im Zeitalter J. C.*, 4 vol., 1901-1909; Wellhausen (Göttingue, † 1918), *Israelit. und jüd. Gesch.*, 6e éd., 1907; Kittel (Leipzig, puis Breslau, † 1928), *Die Religion des Volkes Israel*, 2e éd., 1921; *Die hellenist. Mysterienreligionen und das A. T.*, 1926; *Gesch. des Volkes Israel*, 4 vol., 1929; Sellin (Berlin), *Gesch. des israelit.-jüd. Volkes*, 2 vol., 1924-32; *Alttestamentl. Theologie*, 1932; *Einleitung ins A. T.*, 1912; *Der alttestamentl. Prophetismus*, 1914; Bertholet (Berlin), *Bibl. Theol. des A. T.*, 1911; *Kulturgesch. Israels;* Bertholet a donné la 4e éd. (1921) de *Die heilige Schrift des A. T.* de Kautzsch, professeur à Halle († 1910). Cette publication comporte une traduction du texte avec commentaire ainsi qu'une introduction critique à chaque livre de l'A. T. Kautzsch avait publié *Die Apokryphen und Pseudepigraphen des A. T.*, 2 vol., 1898-1900. Cet ouvrage, traduction commentée avec introduction critique pour chaque apocryphe ou pseudépigraphe, a été réimprimé en 1921. — Hennecht, *Handbuch zu den neutestamentl. Apokryphen*, 2e éd., 1924; Wolf Graf Baudissin (Berlin, † 1926), *Kyrios als Gottesname im Judentum und seine Stellung in der Religionsgesch.*, 4 vol., 1926-29; Gunkel (Halle), *Schöpfung und Chaos in Urzeit und Endzeit*, 2e éd., 1921; *Komm. zur Genesis*, 1901; *Komm. in den Psalmen*, 1926. Gunkel est un des protagonistes des exégètes qui interprètent l'A. T. en fonction de sa situation dans l'histoire des religions : c'est pour cette raison qu'on a noté ici ses commentaires. D'autres auteurs ont publié un assez grand nombre de commentaires des livres de l'A. T., mais tous se meuvent dans la ligne ordinaire des commentaires protestants, libéraux ou plus ou moins conservateurs.

2. *Nouveau Testament.* — Hermann von Soden (Berlin, † 1914), *Die Schriften des N. T. in ihrer ältesten erreichbaren Gestalt*, 4 vol., 1902-1913, ouvrage capital, bien que très discuté pour l'histoire des textes; *Urchristl. Literaturgesch.*, 1905, et des commentaires du N. T.; Hans von Soden (fils du précédent), *Das latein. N. T. in Afrika*, 1910; Eberhard Nestle (Maulbronn), *Nov. Testam. græce et latine*, 15e éd., 1932. Cette édition ne mérite pas la vogue qu'elle a : le texte est établi sur d'autres éditions (Tischendorf, Weiss et d'autres) plutôt que sur des manuscrits. Elle est cependant très utile à cause des nombreux textes parallèles en marge. L'apparat critique est insuffisant. Vogels est bien supérieur. — Deissmann (Berlin), *Licht vom Osten*, 4e éd., 1923; ouvrage capital pour la situation culturelle du N. T.; Paul Wendland (Göttingue), *Die urchristl. Literaturformen*, 3e éd., 1912, complète Deissmann; Gunkel (déjà cité), *Zum Religionsgeschichtl. Verständnis des N. T.*, 1910; Wellhausen (cité *supra*) a donné des commentaires des trois premiers évangiles : ses études sur l'histoire du canon sont antérieures à 1900; Théodore Zahn (Erlangen, † 1933) a commenté divers livres du N. T.; Fiebig (Gotha), dans *Die Gleichnisse Jesu*, fait ressortir l'importance de la tradition orale pour la fixation des évangiles, donne des parallèles juives aux paraboles de Jésus; son étude est fouillée et suggestive; P. Feine (Breslau), *Jesus und Paulus*, 1902; *Neutestamentl. Theol.*, 1910; Wrede (Breslau, † 1906), dans *Das Messiasgeheimnis in den Evangelien*, 1901, nie que Jésus se soit déclaré le Messie; dans *Paulus*, 1907, il accuse S. Paul d'avoir introduit le mythe du Christ *(Christusmythe)* dans l'Évangile; Von Dobschütz (Halle), *Christusbilder. Das apostol. Zeitalter*, 2e éd., 1917; a également publié divers commentaires d'écrits du N. T.; Heitmüller (Tubingue, † 1926), *Im Namen Jesu*, 1903; *Taufe und Abendmahl bei Paulus*, 1909; *Taufe und Abendmahl im Urchristentum*, 1911; *Jesus*, 1913; l'auteur ne considère le christianisme que comme un phénomène dans l'histoire des religions; Jean Weiss (Heidelberg, † 1914), *Die Predigt Jesu von Reiche Gottes*, 1892, inaugure la conception eschatologique de la vie de Jésus, laquelle fut développée et prônée avec brio par Albert Schweitzer. Notons encore de J. Weiss, *Das Urchristentum*, 1917.

A. Schweitzer, né à Kaysersberg (Alsace) en 1875, *Privatdozent* à Strasbourg jusqu'en 1913, depuis médecin de missions à Lambaréné (Congo français), a écrit : *Gesch. der Leben Jesuforschung*, 5e éd., 1933. La première édition était intitulée *Von Reimarus bis Wrede*, 1906. Cet ouvrage renferme de précieux renseignements; il est écrit avec beaucoup d'esprit, très sévère pour la théologie libérale. Renan y est exécuté de main de maître. Du même auteur : *Gesch. der paulin. Forschung*, 1911; *Die Mystik des Apostels Paulus*, 1930.

La *Formgeschichtliche Methode* (cf. *D. T. C.*, xiv, 3008) a donné une nouvelle orientation à la critique des évangiles synoptiques. Selon les tenants de cette méthode, les évangiles présenteraient les données concernant Jésus et sa doctrine sous des formes littéraires diverses, par ex. des sentences, des paraboles, des dis-

cours prophétiques, des controverses, des récits de miracles et d'autres encore. Ces données n'auraient existé primitivement qu'à l'état de fragments isolés, issus de la masse anonyme, et auraient été ensuite rangées par les auteurs des évangiles dans le « cadre » de la vie de Jésus, non sans dam pour la vérité historique (cf. K.-L. Schmidt, *Der Rahmen der Gesch. Jesu*, 1914). Martin Dibelius (Heidelberg) s'est appliqué à dégager les principales de ces formes : *Die Formengesch. des Evangeliums*, 1919; *Evangelium und Welt*, 2e éd., 1929. Bultmann (Marbourg) veut préciser l'histoire, le développement de ces diverses « formes » : *Die Gesch. der synopt. Tradition*, 2e éd., 1931 ; *Die Erforschung der synopt. Evangelien*, 2e éd., 1930; *Jesus*, 1926. Les partisans de la *Formgeschichtliche Methode* rangent les évangiles parmi les productions de la littérature populaire et inclinent à ne voir dans leur contenu que des légendes issues des besoins cultuels de la communauté primitive.

3° *Publications dogmatiques*. — A. Ritschl († 1889) n'avait vu dans la révélation chrétienne qu'un enseignement purement moral (cf. *D. T. C.*, XIII, 859). Cette conception se retrouve chez Kaftan (Berlin, † 1926), chez Herrmann (Marbourg, † 1922), comme aussi chez Harnack : cf. Kaftan, *Dogmatik*, 8e éd., 1920; *Die Philos. des Protestantismus*, 1917; Herrmann (*D. T. C.*, XIII, 862), *Dogmatik*, 1915; *Ethik*, 1905; *Der Verkehr des Christen mit Gott*, 7e éd., 1921.

Les exégètes Gunkel et Heitmüller ne considèrent la révélation chrétienne que comme un phénomène de l'histoire des religions. — Tröltsch ne se refuse pas à voir en la religion chrétienne un chainon dans l'évolution de l'histoire des religions, mais il se flatte d'échapper à l' « historicisme » des tenants de l'histoire des religions en postulant un *a priori* religieux en faveur du christianisme. Voir *Die Absolutkeit des Christentums und die Religionsgesch.*, 3e éd., 1909; *Der Historismus und seine Ueberwindung*, 1924.

Pour Otto (Marbourg), l'objet de la religion est « le sacré » *(das Heilige)*, que le raisonnement ne peut atteindre, mais qui peut être appréhendé directement par le sentiment du *tremendum, numinosum et fascinosum* (*Das Heilige*, 22e éd., 1932).

La *Dialektische Theologie* (voir *D. T. C.*, XV, 446) proclame la transcendance de la religion chrétienne. Elle se réclame des réformateurs du XVIe s., tout en subissant l'empreinte des paradoxes de Kierkegaard. Le nom de « théologie dialectique » se justifie, déclarent ses partisans, parce que son objet ne peut être saisi que par des énoncés opposés les uns aux autres, inconciliables pour l'entendement humain. Le temps est opposé à l'éternité, Dieu à l'homme, la foi-soumission au péché-rébellion. La révélation, qui est l'éternité concrète, ne peut d'aucune façon faire partie du monde régi par le temps. Elle n'en est pas moins un fait historique, qui n'existe qu'une fois, comme tous les faits historiques; mais elle est un fait d'un ordre tout particulier qui, en aucune façon, ne pourrait être comparé aux autres faits.

La révélation n'est pas la communication de vérités inconnues auparavant; elle n'est pas, elle « devient ». Elle est la venue de Dieu dans le monde, une venue de Dieu qui s'adresse à l'homme, lui fait connaître ses exigences et, en conséquence, fait ressortir la rébellion de l'homme envers Dieu, mais aussi sa rentrée en grâce. C'est par cette rencontre avec Dieu que l'homme devient une personne. Ici l'influence de Kierkegaard est manifeste. La révélation est le point d'intersection de l'homme avec Dieu. Ce point étant situé dans l'histoire, il s'ensuit que la révélation, elle aussi, fait partie de l'histoire; mais, du fait qu'elle vient d'en haut — du surnaturel, dirions-nous en langage catholique — elle est au delà de l'histoire.

La Sainte Écriture est parole de Dieu, mais au sens dialectique du terme. Elle est le témoignage humain de la venue de Dieu dans l'incarnation de Jésus. Comme témoignage humain, elle est sujette à toutes les faiblesses et imperfections de l'homme. C'est là le paradoxe de la Sainte Écriture, que la parole humaine, dans toute son imperfection, rend témoignage de la parole de Dieu.

Jésus est le médiateur, parce qu'il est la parole de Dieu incarnée. De ce fait, la révélation ne saurait être conçue comme une simple idée au sens de l'idéalisme métaphysique, ni Jésus comme un simple génie religieux.

La rédemption est une réalité qui, en remettant le péché, fait ressortir la gravité de ce dernier, ainsi que la sainteté et la miséricorde de Dieu.

Ce n'est pas par une expérience *(Erlebnis)* mystique et irrationnelle que l'homme saisit la révélation, mais par une décision personnelle et libre qui le soumet à Dieu, malgré tous les paradoxes et toutes les difficultés, par un véritable *sacrificium intellectus* dans la foi.

L'acte de foi, qui est conditionné par Dieu, nous fait connaître ce qui est au delà de l'histoire, la parole de Dieu, en laquelle toute l'histoire trouve sa fin. C'est par ces considérations que la *Dialektische Theologie* se flatte de surmonter l'historicisme des tenants de l'histoire des religions. Étant au delà de l'histoire, la parole de Dieu, qui a parlé au parfait lors de l'incarnation de Jésus, nous parle au présent dans la foi.

Voir : Karl Barth (Göttingue, 1921; Münster, 1925; Bonn, 1930; actuellement Bâle), *Comment. de l'épître aux Romains*, 5e éd., 1929; *Das Wort Gottes und die Theol.*, 2e éd., 1929; *Die christl. Dogmatik*, nouv. éd. en 3 gros vol., 1940-1946; *Christl. Dogmatik im Grundriss* (cours de Bonn de 1946-1947); *Die Theol. und die Kirche*, 1928; sermons publiés sous le titre : *Komm Schöpfer Geist*, 1924; Bultmann, voir 2°, *Exégèse;* Brunner (Zurich), *Erlebnis, Erkenntnis und Glaube*, 3e éd., 1923; *Die Mystik und das Wort*, 2e éd., 1928; *Philos. und Offenbarung*, 1925; *Religionsphilosophie*, 1927; *Der Mittler*, 2e éd., 1931; *Gott und Mensch*, 1930; Gogarten (Breslau), *Ich glaube an den dreieinigen Gott*, 1924; *Die Schuld der Kirche gegen die Welt*, 2e éd., 1930; *Wider die Achtung der Autorität*, 1932; *Polit. Ethik*, 1932; Thurneysen (pasteur à Bâle), *Das Wort Gottes und die Kirche*, 1928; a collaboré avec Barth pour les sermons *Komm Schöpfer Geist;* Kattenbusch (Halle), *Die deutsche evangel. Theol. seit Schleiermacher* (donne de bons renseignements sur l'histoire de la théologie de 1830 à nos jours).

4° *Liturgie*. — Le protestantisme a eu, lui aussi, son mouvement liturgique. Ce mouvement est issu de la *Hochkirchliche Bewegung*, qui, entre autres buts, tend à renouveler et rendre plus riche la liturgie protestante en la rapprochant de celle du catholicisme. Le protagoniste de ce mouvement est Friedrich Heiler. Né en 1892 et élevé dans la religion catholique, Heiler a passé au protestantisme en 1919. Depuis 1920, il est professeur à Marbourg pour l'étude des religions comparées. En 1930, il a été sacré évêque par des prélats schismatiques se réclamant du patriarcat syrien-jacobite et il a ordonné un certain nombre de prêtres. Heiler veut unir la piété protestante au dogme et aux sacrements de l'Église catholique. Il a fondé également un tiers ordre franciscain dont il a conservé la direction. Il a publié : *Das Gebet*, 5e éd., 1928; *Der Katholizismus*, 1923; *Evangel. Katholizität*, 1926; *Im Ringen um die Kirche*, 1931. Son organe est *Hochkirche*, qui paraît depuis 1930.

5° *Périodiques protestants*. — Avant la guerre de 1939 paraissaient les périodiques suivants : *Theologische Studien und Kritiken*, depuis 1928; *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, de 1858 à 1913; *Theologische Literaturzeitung*, depuis 1876; *Theologische Literaturblatt*, depuis 1880; *Zeitschrift für Theologie und Kirche*, depuis 1891; *Theologische Rundschau*, depuis 1898; *Zwischen den Zeiten*, organe de la *Dialektische Theologie*, depuis 1927; *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, depuis 1881; *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, depuis 1900; *Angelos*, depuis 1925; *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, depuis 1878. G. FRITZ.

ALLEMAND (Jean). — Vie. Œuvres [C. Toussaint], I, 884-85.

ALLEN (Guillaume), *Allyn, Alan, Guilelmus Alanus*, cardinal. — Vie. Œuvres [H. Quilliet], I, 885-89. Fondation du collège anglais de Douai, XIV, 2566. — *Sur la messe*, X, 1147.

Voir l'art. *Allen*, dans *D. H. G. E.*, II, 599-607 (cf. *D. Soc.*, I, 466 sq.); G. Constant, *La Réforme en Angleterre*, II, Paris, 1939.

ALLETZ (Pierre-Édouard). — Vie. Œuvres [A. Beugnet], I, 889.

ALLETZ (Pons-Augustin). — Vie. Œuvres [A. Beugnet], I, 889-90.

ALLIAGA (Jean de). — Notice [P. Mandonnet], I, 890.

ALLIANCE. — **Alliance dans l'A. T.** — L'idée d'*Alliance* exprime le dessein salvifique de Dieu dans l'histoire; elle a servi à nous enseigner ce qu'est le rapport authentique de Dieu à l'homme et de l'homme à Dieu; elle s'est épurée au long des siècles, sous l'influence de l'Esprit de Dieu, jusqu'à pouvoir connoter le christianisme, qui est le dernier mot de la révélation divine.

1. A l'origine, l'Alliance est une réalité vitale, une « communion » (κοινωνία) dans laquelle on entre; la participation à un « lien » (c'est le sens originel du mot hébreu *berith*) qui prolonge le lien du sang ou le lien tribal. Cette accession, qui donnera droit, pour le demandeur, aux bénédictions de son nouveau groupe, est marquée par des rites de communion et de serment. L'Alliance est un fait religieux attesté en Grèce, à Rome (fête de Jupiter-Latial) et en Canaan (Jud., VIII, 37; IX, 4). Le lien communautaire et l'alliance avec une divinité ne sont pas dissociables (Ex., XXIV, 9-11; II Reg., XI, 17), la divinité donnant protection et consistance au groupe qu'elle préside (amphictyonie).

2. En Israël, on a la moralisation de l'idée d'Alliance. Dès l'origine de la religion israélite, l'accent est sur les exigences morales incluses dans l'Alliance, c.-à-d. les commandements du Décalogue. Les prophètes présupposent toujours cette conception mosaïque, c.-à-d. éthique : d'où leur rappel constant des exigences de Yahvé, les menaces et promesses dont ils sont coutumiers et leur attitude devant les « alliances » étrangères, qui impliquent forcément une adhésion à un dieu étranger (Ex., XXIII, 32; XXXIV, 12-13). Les relations entre Yahvé et Israël sont celles d'Époux à Épouse (Os., I-III; Jer., III, 1-16; Ez., XVI, 15 sq.) ou de Père à fils (Os., XI; Is., I, 2). Par ces images, on donne à l'idée d'alliance une coloration affective. La moralisation de l'Alliance atteint un sommet dans la présentation du Deutéronome : l'accent y est mis sur l'engagement du peuple vis-à-vis de la Loi (Deut., XXIX); ce peuple n'est pas celui du passé, mais l'Israël actuel (Deut., IV, 10; V, 3). — thème magnifique de l' « aujourd'hui » : à travers la réunion de l'Horeb, l'auteur vise l'Assemblée liturgique idéale. On comprend dès lors que, dans certains textes du Deut., l'Alliance et la Loi s'identifient (Deut., IV, 13; cf. Eccli., XXIV, 22; I Macch., II, 20). — Les rédacteurs de l'histoire d'Israël trouveront l'unité de cette histoire dans le fait de l'Alliance toujours méconnue et maintenue.

3. « Messianisation » de l'Alliance. L'oracle prononcé par Nathan à l'adresse de David (II Sam., VII, 2-17) transporte les bénédictions de l'Alliance sur la dynastie davidique considérée comme représentant la nation. Cela commande la doctrine messianique d'Isaïe et plus généralement tout le messianisme royal.

4. Peu à peu la notion d'alliance recouvre celle d'économie de salut que Dieu octroie dans sa bonté. Au niveau de Jérémie (XXXI, 31 sq.) et d'Ézéchiel (XXXVI, 26), l'Alliance s'intériorise à tel point que ces prophètes en arrivent à parler, pour l'avenir, d'une « Nouvelle Alliance » que le christianisme seul réalisera. A. GELIN.

Le terme hébreu *berith* et « alliance », XV, 183-84. — Le sang de l'alliance ancienne (Gen., XV, 18) et nouvelle (Cène), X, 809-12 (cf. XI, 2486-87; XIII, 1927).

Alliance évangélique. — Histoire. Résultat [A. Tanquerey], I, 890-92. — Et Thomas Chalmers, II, 2214.

Alliance presbytérienne ou **Alliance des Églises réformées.** — Organisation. Résultats [A. Tanquerey], I, 892-94. — Et le presbytérianisme, XIII, 114-16.

Sainte-Alliance. — Ce qu'en pense le libéralisme, IX, 515, 525, 550.

ALLIER (Raoul). — Sur l'origine des religions, XIII, 2212.

ALLIGATION (Théorie de l'). — Feu de l'enfer, V, 2228, 2231-34; XV, 676.

ALLIOLI (Joseph Franz), 1793-1873, exégète catholique allemand. — Il publia dès 1819 ses *Aphorismen über den Zusammenhang der heiligen Schrift A. und N. T. aus der Idee des Reichs Gottes*, qui furent suivis, en 1821, des *Häusliche Alterthümer der Hebräer nebst bibl. Geogr.*; en 1825, des *Bibl. Alterthümer*, et, en 1843, d'un manuel biblique, *Handbuch der bibl. Alterthumskunde*, qui est comme le complément de la traduction de la Bible de l'auteur. Cette traduction (voir *D. T. C.*, XV, 2731) a fait la réputation d'Allioli (trad. franç. sur l'allemand, Paris, 1853-54, 10 vol.).

Voir *D. B.*, I, 388-89.

ALLIOTTA (A.). — Et le monisme psychologique, X, 320.

ALLIX (Pierre). — Vie. Œuvres [B. Heurtebize], I, 894-95.

ALLO (Ernest, en religion Bernard-Marie), 1873-1945. — Né le 3 févr. 1873 à Quintin (Côtes-du-Nord), E. Allo fit ses études secondaires au collège de sa ville natale, puis à S.-Charles de S.-Brieuc, enfin à Stanislas. Étudiant en médecine, de bonne heure il perd la foi, mais la retrouve au terme d'un itinéraire spirituel dont il retraça les étapes (*De Gœthe au Christ*, dans *Rev. des jeunes*, X, 1914, p. 189-204). Entré au noviciat dominicain d'Amiens, il fit profession le 10 oct. 1894 et fut ordonné prêtre le 25 sept. 1898. Professeur de théologie dogmatique au séminaire syro-chaldéen de Mossoul (cf. *Voyage à Mossoul-la-Bossue*, Fribourg, 1925), puis à Jérusalem, il fut appelé (1905) à l'université de Fribourg (Suisse), comme professeur d'exégèse du N. T. En 1930, il fut le premier titulaire de la chaire de missiologie, fondée en partie sous son impulsion. Plusieurs fois doyen de la faculté de théologie, il fut recteur de l'université en 1922-23. Retiré en 1938 au couvent du Saulchoir, il y mourut le 19 janv. 1945. En 1941, il avait été nommé consulteur de la Commission biblique.

Dès le début de son enseignement, le P. Allo intervint activement dans les problèmes concernant la conception de la foi et du dogme (*Germe et ferment*, dans *R. S. Phil.*, I, 1907, p. 20-43; *Foi et systèmes*, Paris, 1907; cf. *D. T. C.*, XV, 481). Sur les rapports du christianisme naissant avec les religions du monde méditerranéen et oriental, il écrivit : *L'Évangile en face du syncrétisme païen*, 1910 et, avec plus de vigueur, *Le scandale de Jésus*, 1927. Sa réfutation des théories de Riesenfeld et de Couchoud eut un assez gros retentissement.

Collaborateur assidu de la *R. B.*, le P. Allo laisse une œuvre exégétique remarquable par l'ampleur et la qualité de l'érudition, la sûreté et la pénétration du jugement. Dans les *Études bibliques*, trois œuvres maîtresses : *S. Jean. L'Apocalypse*, 1921 (complètement revu pour la 3e éd., 1933); *S. Paul, Ire épître aux Corinthiens*, 1935; *S. Paul, IIe épître aux Corinthiens*, 1937. Vers la fin de sa vie, il publia, pour un public plus large, trois petits volumes : *Paul, apôtre de Jésus-Christ*, Paris, 1942; *Évangile et évangélistes*, 1944; *L'Évangile spirituel de S. Jean*, 1945, sans pour autant délaisser ses recherches proprement techniques, auxquelles se réfère son important travail sur *L'évolution de l'évangile de Paul* (dans *Mémorial Lagrange*, 1940, p. 259-67).

Dans le domaine de l'histoire des religions, le petit livre *Plaies d'Europe et baumes du Gange*, Paris, 1931 (cf. *D. T. C.*, XIII, 2294-2300), et les chapitres publiés dans *Apologétique* de Brillant-Nédoncelle (*Les religions de l'Inde*, p. 806-26; *Le bouddhisme*, p. 827-46; *Religions iraniennes*, p. 851-68; *La religion islamique*, p. 869-81) ne représentent que l'aspect vulgarisation de son œuvre. Ses études critiques sont à chercher dans le *Bull. d'hist. des relig.*, dont il assura en grande partie la rédaction, dans la *R. Sc. Phil.*, de 1907 à 1939.

Les qualités scientifiques et humaines du P. Allo, son zèle apostolique lui avaient acquis estime et notoriété non seulement dans le monde catholique, mais aussi dans les milieux protestants en Suisse.

Bibl. — G.-M. Vosté, dans *Analecta sacri ordinis Prædicatorum*, XXV, 1941, p. 15-16; XXVII, 1945, p. 75-78; P. Menoud, *Le Père E.-B. Allo, O. P.*, dans *Rev. de théol. et de philos.* (Lausanne), XXXIII, 1945, p. 152-54; B. Allo, *Trois lettres*, dans *Nova et vetera* (Fribourg), XV, 1945, p. 15-26. A. DUVAL.

Outre les deux références indiquées dans l'article ci-dessus, le P. Allo a été cité à plusieurs reprises dans le *D. T. C.*: Sur le *Commentaire de l'Apocalypse* de Victorin de Pettau, XV, 2884. — L'Antéchrist dans l'Apoc., XV, 604-06. — Apoc. et « double résurrection corporelle », XIII, 2518-20. — Apoc. et prédestination, XII, 2811. — La femme de l'Apoc.,

vii, 867-68. — S. Paul et le purgatoire (I Cor., iii, 11-15), xiii, 1175-78; et la prédestination (Rom., viii, 28-30), xii, 2813.

ALLOZA (Jean). — Notice [C. Sommervogel], i, 895.

ALLUT (Jean), dit *l'Éclaireur;* de son vrai nom, Élie Marion. — Vie. Œuvres [B. Heurtebize], i, 895.

ALMAIN (Jacques). — Vie. Œuvres [V. Oblet], i, 895-97. — Son gallicanisme et celui du xviie s., vi, 1111 (cf. 1113, 1122).

Almain a écrit sur les œuvres morales, les habitudes et les actes, les vertus théologales, la pénitence et autres sujets proprement théologiques. C'est à ce titre qu'il est cité dans le *D. T. C.*, à propos de la pénitence, xii, 1038-39, 1041.

Sur Almain, *D. H. G. E.*, ii, 632-34; P. Féret, *La faculté de théologie de Paris, époque moderne*, ii, 83-88; Imbart de la Tour, *Origine de la Réforme*, ii, 1909, p. 169-70.

ALMEYDA (Théodore). — Notice [C. Toussaint], i, 897.

Voir *D. H. G. E.*, ii, 647.

ALMICI (Camille). — Notice [C. Toussaint], i, 898.

ALMOHADES. — Secte musulmane des unitaires, ix, 1604-05.

ALMOND (Olivier). — Notice [A. Gâtard], i, 898.

ALNWICK (Guillaume), évêque de Norwich (1426-1436) et de Lincoln (1436-1439). — Il participa à Rouen au procès de Jeanne d'Arc. — Sur sa vie et ses œuvres, voir *D. H. G. E.*, ii, 662-63. Il se montra pasteur vigilant et poursuivit sans relâche les Lollards, ix, 920-21.

ALOGES. — Histoire. Doctrines [G. Bareille], i, 898-901. — Négateurs de l'authenticité des écrits johanniques, viii, 545, 585; vii, 2414-15. — Caius de Rome, x, 2362. — Prétextes invoqués par eux, i, 1385-86. — Conséquences doctrinales sur « le Fils de Dieu », v, 2426-27.

Ladeuze, *Caius de Rome, le seul aloge connu*, dans *Mélanges Godefroy Kurth*, ii, 49-60; Adhémar d'Alès, dans *Études*, cxx, 1909, p. 396-99; *Théologie de S. Hippolyte*, 1906, p. 104-06; et surtout M.-J. Lagrange, *Évangile selon S. Jean*, 1948, p. lv-lxi.

ALOZ, *Alos y Orraca* (Marc-Antoine), 3 sept. 1597-23 mars 1667. — Notice [C. Toussaint], i, 901.

Article à rectifier et compléter par *D. H. G. E.*, ii, 671.

ALPHA et OMÉGA. — Symbolisme de ces lettres : dans l'Apocalypse; chez les Pères; chez les gnostiques; sur les anciens monuments chrétiens [E. Mangenot], i, 901-04.

Voir *D. A. C. L.*, i, 1-25.

ALPHABET, ALPHABÉTISME. — Alphabétisme, procédé de la poésie, xv, 732. — Le livre de Nahum et l'alphabétisme, xi, 10-12. — Le *Livre de la création* (cabale) et l'alphabet hébreu, ii, 1277-78. — Disparition de l'alphabet proto-arménien, x, 791. — Substitution des lettres latines aux lettres slaves dans l'alphabet roumain, xiv, 44, 51.

ALPHÉE. — La légende de Ste Anne et de ses trois mariages, xv, 3550.

ALPHONSE (Pierre), nom de baptême de *Moïse Sepharda.* — Notice [V. Oblet], i, 904-05.

ALPHONSE DE BENAVENTE, père et fils. — Notice [A. Beugnet], i, 905.

ALPHONSE DE BURGOS (Pierre). — Notice [B. Heurtebize], i, 905.

ALPHONSE DE BURGOS ou *de Valladolid* (*Rabbi Abner*, puis). — Ses ouvrages pour la conversion des Juifs au christianisme, viii, 1892.

ALPHONSE DE CASTRO. — Vie. Œuvres [C. Toussaint], i, 905. — Sur l'origine de la juridiction épiscopale, xi, 1314.

Bibl. — N. A. Lacolea, O. F. M., *Seminario de nobles...*, Madrid, 1777, p. 152-55; Nic. Antonio, *Bibl. Hisp. nova*, i, Madrid, 1783, p. 16-17; Sbarealea, *Suppl. ad scriptores*, Rome, 1806, p. 24; Éloy Bullon, *A. de C., Noticia bibliogr.*, dans *Rev. de archiv., bibliot. y museos*, iii, Madrid, 1899, p. 416-25; Fern. Bullon, *A. de C. y la ciencia penal*, Madrid, 1900 (cf. *A(rchivio) I(bero) A(mericano)*, v, 1916, p. 271); S. Merkle, *Conc. Tridentini diarii*, i, Fribourg-en-Br., 1901; D. Beaufort, O. F. M., *A. a C. als Bron voor Hugo de Groots*, dans *Collect. Franc. neerland.*, Hertogenbosch (Bois-le-Duc), 1927, p. 205-18; P. Polman, O. F. M., *L'élément historique dans la controverse religieuse du XVIe s.*, Gembloux, 1932, p. 291-93, 296-301, 359-61, etc.; P. Dom. Savali, O. F. M., *Fr. A. de C., la orientacion volontarista del derecho penal*, dans *A. I. A.*, xxxviii, 1935, p. 240-45; G. M. Poù y Marti, O. F. M., *I Fratri Minori nel primo periodo del Concilio*, dans *Il conc. di Trento*, ii, Roma, 1943, p. 201-10; F. Cavallera, S. J., *La Bible en langue vulgaire au conc. de Trente*, dans *Mélanges Podechard*, Lyon, 1945, p. 37-56; A. Lopez, dans *A. I. A.*, xxxv, 1932, p. 308-13; v, 1916, p. 271; xxv, 1926, p. 204; xxxiv, 1931, p. 96. — D'après É. Longpré, dans *Catholicisme*, i, 352.

ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI (Saint). — Vie. Œuvres [J. Kannengieser], i, 906-20.

1° *L'homme.* — Vie, i, 906-11. — Disgrâce momentanée sous Pie VI, i, 910; xii, 1661-62. — La congrégation du Très-Saint-Rédempteur, i, 902-09 (voir *Rédemptoristes*). — Procès de canonisation, v, 1872; xii, 1685; xiii, 587-89. — Docteur de l'Église, i, 910; ii, 130-31; x, 2458; xiii, 589.

2° *Le moraliste.* — Ses ouvrages de morale, i, 911-15. — Son système moral, i, 914-16. — Le probabilisme et S. Alphonse, ix, 40; xiii, 511, 534, 581, 606, 609. — Les attaques de Patuzzi, xiii, 580-81, 586-87 (cf. xi, 2329). — Probabilisme et équiprobabilisme, xiii, 593-95. — Du probabilisme au probabiliorisme, iii, 705-07; viii, 1074-76, 1081; xiii, 580-85. — Autorité de S. Alphonse : de son vivant, xiii, 586; au moment de sa canonisation, xiii, 587-89; de sa proclamation comme Docteur, xiii, 589-90 (cf. vi, 1526 et surtout x, 2457-58). — S. Alphonse et S. Thomas d'Aquin, xiii, 585-86, 590-91; xv, 965. — Jugements de S. Alphonse sur : Concina, iii, 705; J. de Lugo, ix, 1072; Sanchez, xiv, 108; Suarez, xiv, 2724 (cf. xiii, 478); Tamburini, xv, 37. — Protestants et vieux-catholiques contre S. Alphonse, xiii, 591-92; xv, 2439.

3° *La morale.* — *a) Quelques principes.* — Acte humain virtuellement ordonné vers Dieu, x, 2468-71. — Lois, ix, 872; délai pour leur moment d'obligation, xiii, 690. — Objet et sujet de la loi ecclésiastique, ix, 892, 895. — Légitimité de certaines coutumes, iii, 38. — Valeur des décrets des congrégations romaines, iii, 1106. — Ignorance invincible, vii, 736-39; xiii, 527.

b) Solutions pratiques: commandements. — Prière, notion, xiii, 176; prière vocale, 183; attentive, 215-17. — Profession extérieure de la foi, xiii, 679. — Doute coupable en matière de foi, vi, 2218. — Précepte de la charité, ii, 2255-56.

Blasphèmes : Contre la Vierge et les saints, ii, 909. — Sacrilège local, xiv, 693, et de luxure, 696. — Serment, nature et conditions, xiv, 1941, 1943-45, 1948-51. — Serments promissoires, xiv, 1952, 1954-56. — Vœu, xv, 3182, 3206, 3222. — Phénomènes préternaturels, leur discernement, ix, 1531-32.

Dimanche : Travail et salaire, iv, 1323-24; travaux permis, 1325; chasse et pêche, 1326-27; quantité de travail défendu, matière grave, 1327. — Causes de dispenses, iv, 1328-29. — Assistance à la messe, 1339, 1341; omission de certaines parties, 1340-41. — Causes de dispenses, 1343-45.

Parents : Devoir envers l'enfant illégitime, xi, 2012. — Nourriture des enfants, 2014. — A l'époque du mariage, 2021-22. — Enfants et parents, v, 27. — Obligation de l'aumône, i, 2567-68, 2570. — Devoir de l'impôt, xv, 1531-37. — En face du pouvoir tyrannique, xv, 1977, 1980.

Homicide, vii, 36. — Avortement direct, i, 2547; indirect, 2549. — Tyrannicide, xv, 2005, 2014. — Suicide, xiv, 2741, 2747. — Condamnation à mort, x, 2505.

Luxure : Pollution, ix, 1346-47, 1351. — Péchés externes, 1352. — Fornication, vi, 605. — Inceste, vii, 1551-52. — Résistance au viol, xv, 3067. — Danse, iv, 120.

Réparation des injustices : Notion, xiii, 2432-33; biens du corps, 2433-35; viol, 2436 (cf. xv, 3070-73); adultère, xiii, 2438-40. — Restitution : obligation, 2465-70. — Modalités : possesseur de bonne foi, 2474-75; de mauvaise foi, 2477-80. — Coopérateurs, 2482-84, 2486-87. — A qui restituer, 2489-91. — Modalités, 2495-500. — Prêt à intérêt, xv, 2378. — Juges et jugements en soi injustes, viii, 1866-67. — Vol pour se racheter de l'esclavage, v, 515.

Secret : Obligation, xiv, 1757-58; motifs de révélation, 1760; secret épistolaire, 1763-64. — Diffamation, iv, 1303, 1306. — Médisance et correction fraternelle, x, 492. — Calomnie, réparation, ii, 1373-74.

c) *Solutions pratiques: sacrements.* — *Baptême* des infidèles, ii, 342. — *Confirmation:* matière, iii, 1094, 1096-97; forme, 1098; ministre, 1099; obligation, 1102; dispositions, 1103. — *Communion:* ministre, le prêtre, iii, 487-90; le diacre, 490; des laïques, 491-92; sans ministre, 492. — Temps, iii, 493. — Communion des enfants, ii, 2269-70; iii, 497-98; des aliénés, 499. — Communion fréquente, iii, 539-40, 543-45. — Dispositions : du corps, iii, 502-03; de l'âme, 505-07. — Effet indirect sur le péché, iii, 510. — Viatique, iii, 502-03; xv, 2855-56. — Confession obligatoire avant la communion, iii, 505-06 (voir *infra*, 4°, *Dogme: Messe*). — *Pénitence:* ouvrages spéciaux, i, 913 (cf. xii, 903). — L'attrition, qualités et suffisance dans le sacrement, i, 2250-51, 2254, 2256, 2262. — Satisfaction, partie du sacrement, xiv, 1190; excessive, 1203; médicinale, 1207-08. — Absolution des imperfections, vii, 1287; des habitudinaires, vi, 2021 (cf. vi, 2017 : acquisition des habitudes mauvaises); des occasionnaires, xi, 909-10, 912-15; des concubinaires, iii, 801, 803. — Confession du péché d'inceste, vii, 1522. — Forme de l'absolution, i, 193-94. — *Extrême-onction:* matière, v, 2015-16; forme, 2017; ministre, 2017-18; obligation, 2021; réitération, 2021. — *Ordre:* vocation sacerdotale et religieuse, xv, 3170. — Traité de l'ordre, xi, 1374. — Qualités des ordinands, xi, 1377.

4° *Le dogme.* — Ouvrages dogmatiques, i, 916 (le dogme se trouve exposé également dans les ouvrages ascétiques, 916-18). — *Grâce* et *prédestination*, vi, 1672-73; xii, 2980-81. — Petit nombre des élus, iv, 2366; xii, 3018. — Le nombre des grâces est-il mesuré d'avance? xv, 3371. — *Messe:* thèse du sacrifice-destruction, x, 1179-80. — Communion et essence de la messe, x, 1255. — Extension du fruit de la messe, x, 1295. — Vin de messe, xv, 3024-25. — *Mariologie:* médiation universelle, ix, 2402-03; puissance d'intercession, 2438. — Salut assuré aux serviteurs de Marie, 2457-59.

5° *Doctrines ascétiques.* — L'extase, v, 1893.

Voir *D. Sp.*, i, 387.

Dans l'art. correspondant du *D. H. G. E.* (ii, 734), on trouvera d'heureux compléments bibliogr. concernant : *a)* les attaques dirigées contre la théologie morale de S. Alphonse par les protestants, les vieux-catholiques et les orthodoxes; — *b)* les controverses entre catholiques relativement à certains points du système moral de S. Alphonse. — C'est dans l'art. Probabilisme (*D. T. C.*, xiii, 580 sq.) que se trouve exposé et discuté le rôle de S. Alphonse dans la question du probabilisme. Si S. Thomas et S. Alphonse ont été reconnus par l'Église comme des docteurs sûrs en ce qui concerne l'enseignement de la morale, cette approbation n'empêche pas la différence des principes qui est à la base de leur morale (*cf. ibid.*, 588). On a montré comment les principes théologiques permettent de concilier cette différence avec l'approbation explicite donnée par l'Église aux deux grands docteurs (*ibid.*, 607-09).

Le *D. Sp.* (i, 387 sq.) donne, après une biographie sommaire de S. Alphonse, l'analyse de ses écrits spirituels (œuvres ascétiques, morales, dogmatiques), en suivant l'ordre de l'éd. du P. Dujardin (Tournai, 1885).

Bibliographie. — 1° *Biographies.* — Angot des Rotours, *S. A. de L.*, Paris, 1903; Godts, *L'apôtre moderne du T. S. S., S. A. de L.*, 1906; *Quelques notes sur S. A. et l'importance actuelle de sa doctrine et de son œuvre*, Langres, 1908; Warren, *S. A. de L., a saint for our times*, Ilchester, 1910; Dilgskron, C. SS. R., *Leben des hl. Bischofs und Kirchenlehrers A. M. von L.*, Ratisbonne, 1922; Alois Pischler, C. SS. R., *Der hl. A. von L.*, Ratisbonne, 1922; de nombreux renseignements dans J. Favre, C. SS. R., *Une grande mystique du XVIII[e] s. : la Vénérable Marie-Célestine Crostarosa*, S.-Étienne, 1931.

2° *Bibliographie générale.* — De Meulemeester, C. SS. R., *Bibliogr. génér. de S. A. de L. et des écrivains rédemptoristes*, i, Louvain, 1932; art. de A. Palmieri, dans *D. H. G. E.*, ii, 715-35; Hellbach, dans *Kirchenlexicon*, vii, 2023-52; O. Zockler, dans *Prot. Realencyclop.*, de Herzog-Hauck, xi, 489-96; Fischer, dans *Kirchl. Lexikon*, Fribourg-en-Br., 1932.

Mention spéciale aux ouvrages de mariologie : E. Theyskens, C. SS. R., *S. A. et la médiation universelle de Marie*, Bruxelles, 1922; C. Dillenschneider, C. SS. R., *La mariologie de S. A. de L.*, Fribourg (Suisse), 1931.

A. Michel.

ALPHONSE RODRIGUEZ. — Voir *Rodriguez* (Alphonse).

ALPHONSE DE SOTO, canoniste espagnol de la fin du xv[e] s. — On ne sait de sa vie que ce qu'en laissent deviner ses ouvrages : 1. *Comment. in regulas Cancellariæ Innocentii VIII*, 1621, mais connu depuis longtemps sous le titre : *Glossa perpetua ad regulas Cancellariæ;* — 2. *Tract. jubilæi Sixto IV dedicatus;* — 3. *Tract. camerariatus;* — 4. *Tract. de futuro concilio ad eumdem Sixtum;* — 5. *Mare magnum et spatiosum*, commentaire des privilèges franciscains.

J. Fr. von Schulte, *Gesch. der Quellen und Literatur des canon. Rechts*, ii, Stuttgart, 1877, p. 364; P. Richard, dans *D. H. G. E.*, ii, 750.

ALPHONSE DE SPINA. — Vie. Œuvres [C. Toussaint], i, 921. — Frères mineurs, vi, 834; viii, 1892.

ALPHONSE TOSTAT. — Vie. Œuvres [E. Mangenot], i, 921-23. — Inspiration de l'Écriture, vii, 2128-30, 2182-83, 2201-02, 2222-23. — Cérémonies communes aux Juifs et aux païens, ix, 476. — Gloire des âmes séparées, ix, 476.

ALPHONSUS TOLETANUS. — Voir *Vargas.*

ALSTED (Jean-Henri). — Vie. Œuvres [V. Oblet], i, 923-24.

ALTAEMPS, *Altemps* ou *Hohenembs* (Marc Sittich). — Évêque de Constance et cardinal, neveu de Pie IV, xii, 1634, et légat au concile de Trente, xv, 1454, 1470, 1490.

Voir *D. H. G. E.*, ii, 786.

ALTAMURA (Ambroise d'), dominicain. — Notice [P. Mandonnet], i, 924.

ALTENRATH (Georges), théologien protestant du début du xvii[e] s. — Adversaire de l'ubiquisme, xv, 2047-48.

ALTENSTEIG ou *Altenstaig* (Jean). — Notice [V. Oblet], i, 924. — Sur le péché originel, xii, 506-07, 509-10. — Sur la messe, x, 1080-84.

ALTERNATIVE (Droit d' — bénéficiale). — Voir art. Curés, iii, 2442; Martin V, x, 200.

Voir *D. H. G. E.*, ii, 803-07; *D. D. Can.*, i, 443-48.

ALTHAMER (André). — Notice [V. Oblet], i, 924.

ALTICOZZI (Laurent). — Notice [C. Sommervogel], i, 924.

ALTIERI (Marius). — Notice [C. Toussaint], i, 924.

ALTING (Jean-Henri). — Vie. Œuvres [V. Oblet], I, 924-25.

ALUMBRADOS. — Voir *Illuminés* (Espagne).
Voir *D. H. G. E.*, I, 849-53.

ALVA Y ASTORGA (Pierre d'). — Vie. Œuvres [C. Toussaint], I, 925-26. — Sur l'immaculée conception, VIII, 532-33; VI, 846.
H. Holzapfel, *Biblioth. francisc. de Immaculata Conceptione B. M. V.*, Quaracchi, 1904, p. 94-97.

ALVARE DE CORDOUE. — Apologiste chrétien du IXe s., élève, avec le prêtre Euloge, de l'abbé Spera-in-Deo. C'était au temps de la persécution d'Abderrhaman II. Alvare composa des ouvrages d'apologétique où il attaquait hardiment la doctrine de Mahomet. Le martyre d'Euloge mit fin à la persécution (859), et Alvare composa en son honneur sa *Vita vel Passio S. Eulogii*. Son dernier ouvrage, *Confessio Alvari* (vers 860) est une imitation de l'*Oratio pro correptione vitæ* de S. Isidore de Séville.

Écrits. — Ils sont imprimés dans *España sagrada*, X et XI, et *P. L.*, CXV, 705-20; CXXI, 397-566. — Outre la *Vita vel Passio Eulogii* et la *Confessio Alvari*, il faut signaler : dix poésies, éditées par Florez, *España sagrada*, XI; le *Liber epistolarum* (20 lettres d'origines diverses), auquel s'ajoute un autre recueil de cinq lettres, l'*Indiculus luminosus*. Un autre recueil, *Liber scintillarum*, n'a pas été inséré par Florez dans les œuvres d'Alvare.

Bibl. — Voir l'art. *Alvare de Cordoue*, dans *D. H. G. E.*, II, 856-57, à la bibliographie duquel on ajoutera : C. M. Sage, *Paul Albar of Cordoba. Studies on his life and writings*, Catholic University of America Press, 1943; *Epistolaris*, éd. critique de P. José Madoz, S. J., dans *Monum. Hispan. Sacr.*, Madrid, 1947. A. M.

ALVARE PELAGE, *Alvaro Pelayo*. — Vie. Œuvres [A. Vacant], I, 926. — Sur l'autorité du pape, XIII, 309.
Bibliogr. plus complète dans *D. H. G. E.*, II, 861, et qu'il faut encore compléter par les études parues postérieurement : H. Beylaender, *A. P., Studien zu seinem Leben und seinen Schriften*, Aschaffenbourg, 1910; A. Amaro, *A. P., sua vida, sus obras y su posicion respecto de la cuestion de la pobreza teorica en la Orden franciscane bajo Joan XXII*, Madrid, 1910; *Fr. A. P.*, dans *A. I. A.*, Madrid, 1916, V, 6-32, 192-193; VI, 5-28; R. Scholz, *Unbekannte Kirchenpolitischen Streitschriften aus der Zeit Ludwig des Bayern (1327-1355)*, Rome, 1911, Ire part., IX, 197-207; IIe part., X, 491-529; N. Iung, *Un franciscain théologien du pouvoir pontifical au XIVe s., A. P.*, Paris, 1931; G. de Lagarde, *La naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Age*, II, *Marsile de Padoue*, S.-Paul-Trois-Châteaux, 1934, p. 316-22; Z. Lazzeri, *Una lettera spirituale di Fr. A. P.*, dans *A. F. H.*, X, Quaracchi, 1917, p. 575-82. — Voir *D. Soc.*, I, 488-91. A. M.

ALVARES ou *Alvres* (Balthasar), jésuite portugais (1578-1630). — Éditeur d'œuvres manuscrites de Suarez, XIV, 2641, 2645. — Sa doctrine sur les actes *remissi*, 2679.
Voir *D. H. G. E.*, II, 862.

ALVAREZ (Balthasar), jésuite espagnol (1533-1580). — Sa *Vie* par du Pont, XIII, 1159-60. — Son mysticisme, 2760-61.
Voir *D. H. G. E.*, II, 870; *D. Sp.*, I, 405-06.

ALVAREZ (Diego), jésuite. — Notice [C. Sommervogel], I, 926.

ALVAREZ (Diego), dominicain. — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 926-27. — Défenseur du thomisme dans la congrégation *de Auxiliis*, X, 2154, 2156, 2172; XII, 2975. — Grâce suffisante et efficace, I, 2551-53; XII, 2984; XV, 983 (cf. VI, 1647, 1667). — Grâce efficace et persévérance finale, XII, 1298. — Prédestination et volonté salvifique, XV, 3366, 3368; réprobation négative, XII, 2986. — Jugement sur le concept moliniste de la liberté, XII, 2972. — Blessure de la nature par le péché originel, XI, 40-41.

ALVAREZ (Paul). — Notice [J. Rélot], I, 927.

ALVAREZ DE PAZ (Jacques). — Vie. Œuvres. Doctrine [A. Poulain], I, 928-30. — Sur la contemplation, III, 1618, 1628-29.
Voir *D. Sp.*, I, 407-09 (bibliogr.).

ALVELDA ou *Albelda* (Juan Gonzalez d'). — Notice [P. Mandonnet], I, 930-31.

ALVIZ (Martin d'). — Œuvres [A. Vacant], I, 931.

ALYPE, prêtre de Constantinople. — Vie, Œuvres [H. Quilliet], I, 931.
Voir Hefele-Leclercq, II, 356.

ALYPE DE TAGASTE. — Ami de S. Augustin, II, 2270 (cf. 2275). — Et l'affaire d'Alipius, XV, 2308-10.
Voir *D. H. G. E.*, II, 902-03.

ALZOG (Jean-Baptiste).—Vie. Œuvres [H. Hemmer], I, 931-32. — Au concile du Vatican, XV, 2537, 2550.
Bibl. — Weech, *Badische Bibliogr.*, III, Carlsruhe, 1881, p. 1-5; Lauchert, *Allgem. deut. Biogr.*, XLV, 759-61. — *D. H. G. E.*, II, 906-08.

ALZON (Emmanuel d'), fondateur des Augustins de l'Assomption. — Voir *Assomptionnistes*.

AMABILITÉ. — Voir *Affabilité*.

AMADÆUS (ou *Amædeus*) **GUIMENIUS.** — Voir *Moya*.

AMADEI (Girolamo). — Notice [A. Vacant], I, 932.

AMADÉISTES ou *Amédéens*. — Congrégation franciscaine fondée par le B. Amédée de Sylva (VI, 817) et approuvée par Sixte IV (XIV, 2213). Ils avaient 28 couvents en Italie à la mort du fondateur, en 1482. Jules II, puis Léon X, en 1520, voulurent leur enlever leur gouvernement particulier, mais Clément VII le leur confirma (1524). S. Pie V finit par en avoir raison et les incorpora au reste de l'ordre, en 1568.

AMADEUS DE CASTELLO, ermite de S.-Augustin. — Bachelier en théologie à Paris en 1301-03. Il y enseigne un peu plus tard, 1312-13. Le recueil de Prosper de Reggio garde de lui quelques questions disputées et quodlibétiques.
P. Glorieux, *Rép. des maîtres en théologie...*, II, notice 412. P. GLORIEUX.

AMADUZZI (Christophe). — Notice [C. Toussaint], I, 933.

AMALAIRE DE METZ (*ou de Trèves*). — Vie. Œuvres. Doctrine [G. Morin], I, 933-34.

1° *Le personnage*. — Identité des deux Amalaire, voir bibliogr., I, 934.
Auteurs opposés à l'identification, même depuis l'art. de dom Morin : A. Franz, *Die Messe im deut. M. A.*, 1902, p. 351 sq.; A. Hauck, *Kirchengesch. Deutschl.*, II, 1912. — Cf. *D. A. C. L.*, I, 1323, 1330.

2° *Problèmes théologiques*. — Onction baptismale et confirmation, III, 1060. — Caractère de la confirmation, III, 1069. — Exposition de la messe, méthode allégorique et symbolique, X, 993, 997-1002, 1016. — Oblation eucharistique par l'Église, X, 1034-35, 1081. — Identité de la victime de l'autel et du Calvaire, X, 1035. — Le corps triforme du Christ, X, 999; V, 1211-12. — Influence d'A., X, 1004, 1009, 1024, 1038, 1041, 1048, 1058 (Albert le Grand), 1063 (Durand de Mende). — A. et la messe primitive, X, 997, 1079. — Consécration par contact à la messe des présanctifiés, X, 1000; XIII, 107. — Communion et messe des présanctifiés, XIII, 107-08. — A. et le stercoranisme, V, 1224-25; XIV, 2595-96, 2600. — Sur l'art. de la communion des saints, III, 443.
Pour l'importance théologique d'A., voir É. Amann, dans Fliche-Martin, VI, 309 sq.; H. de Lubac, *Corpus mysticum*, Paris, 1944, p. 301-49 (*Le « corpus triforme » et ses destinées*).

3° *Le liturgiste*. — Chrismation baptismale et confirmation, VII, 1391-92. — Symbolisme de la messe, voir ci-dessus. — Symbolisme de la bénédiction des saintes huiles, V, 1972-73. — Liturgie de l'ordre, XI, 1299. — Symbolisme des ornements sacrés, XI, 1591-94.

Pour l'œuvre liturgique d'A., on se reportera à l'art. *Amalaire* (E. Debroise), dans *D. A. C. L.*, I, 1323-30; H. Netzer, *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, Paris, 1910, p. 56-63; *D. H. F.*, II, 379-84; Hefele-Leclercq, IV, 91-92, 102. — Cf. aussi Hanssens, *Amalarii episcopi opera liturgica omnia*, Rome, Cité du Vatican, 1948.

AMALÉCITES. — Peuple ennemi d'Israël. Victoire sur lui dans l'Exode, v, 1746. — Défaite dans les Nombres, XI, 688. — Écrasement d'Amalec sous Saül (I Reg.), XIII, 2777-78.

AMALRICIENS. — Voir *Amaury de Bène.*

AMAMA (Sixtin). — Vie. Œuvres [E. Mangenot], I, 934-35.

AMAND DE SAINT-QUENTIN, frère prêcheur. — Des sermons signalent sa présence à Paris en 1273 et 1283. Plus tard, vers 1295-1300, il dut y lire les *Sentences*, conquérir la maîtrise en théologie et enseigner pendant un an ou deux. On a de lui un dernier sermon de 1302.

P. Glorieux, *Répertoire...*, I, notice 54.

AMANN (Émile). — Né le 4 juin 1880, à Pont-à-Mousson (M.-et-M.). Après ses études à Nancy, se perfectionne à l'Institut catholique de Paris, et devient professeur au grand séminaire (1904-1907); aumônier au collège Stanislas (1908-1919); aumônier volontaire pendant la Grande guerre; professeur à la faculté de théologie catholique de l'université de Strasbourg (1919-1948). Décédé le 11 janv. 1948. É. Amann était docteur en théologie, licencié en philosophie, ès lettres et ès sciences. Ses travaux et ses mérites personnels lui ont valu la prélature romaine en 1939.

Mgr Amann est un historien de grande envergure, doublé d'un théologien averti. Sa thèse, *Le « Protévangile de Jacques » et ses remaniements latins*, Paris, 1910, lui a permis d'approfondir la question des apocryphes du N. T. L'art. *Évangiles apocryphes* marque son entrée dans la rédaction du *D. T. C.*, dont il devint le directeur à la mort d'E. Mangenot (1922). Plus tard, il reprendra le même sujet, étendu à tous les apocryphes, dans le *D. B. S.* (I, 460-535). Le dernier paragraphe de cette magistrale étude, *Les Livres sibyllins*, a reçu un nouvel exposé d'aspect plus théologique dans le *D. T. C.* Ses connaissances scripturaires se manifesteront encore dans deux de ses derniers articles, *Type dans la Bible* et *Versions de la Bible*.

Ses études sur *Libère*, le *Semi-arianisme*, *Nestorius et la théologie nestorienne*, *Théodore de Mopsueste*, *Honorius I*[er], les *moines scythes*, la controverse *théopaschite*, la question des *Trois Chapitres*, le *Type de Constant II*, manifestent sa connaissance des grandes controverses christologiques, que nous retrouvons dans *Le Christ* (encyclopédie populaire des connaissances christologiques), Paris, Bloud et Gay, 1932 (XI, 416-40). Relevons aussi, dans le *Dictionnaire*, les études relatives à *Photius* et à *Michel Cérulaire*, qui renouvellent pour ainsi dire toute l'histoire du schisme d'Orient. L'historien des institutions a étudié minutieusement la *Pénitence (des origines au XII[e] s.)* et l'historien tout court a repris avec succès la question délicate des *Réordinations* et des *Rites malabares*, ainsi qu'une mise au point des diverses évolutions du *Laxisme*. Encore que toutes ces études portent la marque d'un esprit très personnel, ayant examiné de près les documents et étudié avec soin les sources, elles resteront des monuments de science où pourront s'alimenter les travaux à venir. En certaines matières délicates, Mgr Amann s'efforçait d'allier l'esprit théologique et l'esprit scientifique : il l'a montré particulièrement dans les articles consacrés aux *Préadamites* et au *Transformisme*.

Sa direction a donné au *Dictionnaire* une impulsion nouvelle : amélioration dans la présentation des articles et, en plus d'un cas, souci plus accentué de l'objectivité et des nuances. Le respect des opinions libres a toujours été sa règle à l'égard de ses collaborateurs et l'on s'en aperçoit facilement en parcourant diverses études où s'entrechoquent les divergences d'école. Spécialiste de l'histoire de l'Église et des dogmes, s'il a pris à sa charge nombre de monographies concernant les papes, les conciles, la patrologie, il convient de dire également que, plus d'une fois, il fut obligé de se substituer au dernier moment à des collaborateurs défaillants. Son esprit universel ne s'en effrayait pas.

Autres publications : outre *Le « Protévangile de Jacques »*, dans la série des « Apocryphes du N. T. », en collaboration avec L. Vouaux, *Les Actes de Paul et ses épîtres apocryphes*, Paris, 1913; *Les Actes de Pierre*, 1920 — série interrompue et non continuée; *Le dogme catholique dans les Pères de l'Église*, Paris, 1920; *L'Église des premiers siècles* dans *B. C. S. R.*, 1928; *L'époque carolingienne*, dans l'*Hist. de l'Église* de Fliche-Martin, 1938; *L'Église au pouvoir des laïques*, en collaboration avec A. Dumas, 1940 (même collection).

Articles de revues : *La formation du clergé anglican*, dans *Rev. cath. des Églises*, 1905, p. 88-102; *Sur un passage de l'Octavius* (XXI, 3), dans *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, avr. 1911, p. 123-26; recension de E. Dobschütz, *Das Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis*, et de dom Chapman, *On the Decretum Gelasianum*, dans *R. B.*, 1913, p. 602-08. — A partir de 1921, Mgr Amann n'a plus écrit que dans la *Revue des Sciences religieuses* de Strasbourg : nombreuses recensions et comptes rendus, surtout chroniques de théologie et d'histoire de l'Église sous des titres divers. Quelques articles originaux : *L'ange du baptême dans Tertullien*, I, 1921, p. 203-21; *Un jésuite professeur de théologie luthérienne à Stockholm en 1576*, IX, 1929, p. 188-210; *Questions de critique et d'histoire*, à propos de l'ouvrage de J. Loofs, *Theophilus von Antiochien*, XII, 1932, p. 220-55; *Points de vue nouveaux dans l'histoire des dogmes*, XIII, 1933, p. 235-65; *La doctrine christologique de Théodore de Mopsueste*, XIV, 1934, p. 161-90; *A propos d'une histoire nouvelle de la papauté* (Joh. Haller), *Das Papstum*, XV, 1935, p. 380-85; *L'adoptianisme espagnol du VIII[e] s.*, XVI, 1936, p. 281-317; *Philippe le Bel et le Saint-Siège*, à propos d'un livre récent (G. Digard), XVII, 1937, p. 471-480; *Un nouvel ouvrage de Théodore de Mopsueste*, XX, 1940, p. 490-528; *Autour de l'histoire du gallicanisme*, XXI, 1947, p. 17-52; XXII, 1948, p. 9-26; *L'affaire Nestorius vue de Rome*, XXIII, 1949, p. 5-37, 207-44; XXIV, 1950, p. 28-52, 235-65.

A ses deux prédécesseurs, MM. Vacant et Mangenot, Mgr Amann a voulu consacrer un article du *Dictionnaire*, témoignage de reconnaissance et tribut de louange méritée à deux bons ouvriers de la pensée catholique. L'œuvre et l'activité de leur successeur appellent le même témoignage de reconnaissance et le même tribut d'admiration. C'est la raison de cet article — trop bref — des *Tables*, qui rediront elles-mêmes la fécondité littéraire du dernier directeur. A. MICHEL.

Sur la pensée théologique de Scot Érigène, XIV, 1697-98. — Sur la résistance du haut clergé grec à l'union des Églises, IX, 1383. — Appréciation sur S. Augustin, adversaire de Pélage, XII, 677. — Le culte des saints dans les apocryphes, XIV, 888. — Le *Protévangile de Jacques* et la conception de la Sainte Vierge, VII, 876, 993.

AMANTON (Mgr H.), délégué apostolique de Mossoul (1860). — Difficultés avec l'Église chaldéenne, XI, 245, 253, et l'Église malabare, XIV, 3133-34.

AMARNA (Lettres d'El). — Et le livre des Nombres, XI, 701.

Voir *D. B. S.*, I, 223.

AMASIAS, roi de Juda. — Au IV[e] livre des Rois, XIII, 2809; et au II[e] livre des Paralipomènes, XI, 1975.

AMAT (Félix). — Notice [V. Oblet], I, 935-36.

AMATERASU, déesse solaire du shintoïsme, XIV, 2022-23, 2025.

AMATO (Michel). — Notice [C. Toussaint], I, 936.

AMATORI (Mario degli), pseudonyme du P. Fulgence *Cuniliati*. — Notices [P. Édouard d'Alençon], I, 936; [R. Coulon], III, 2427.

AMAURY DE BÈNE (ou *de Chartres*). — Vie. Doctrine. Les amalriciens. Condamnations [A. Chollet], I, 936-40. — Panthéisme : origine probable, Jean Scot Érigène, III, 2080; v, 430-31. — Panthéisme formel, XI, 1866; IV, 157-60. — Conséquences : antinomisme et salut sans effort, XI, 1866 (cf. XV, 3552). — Influence probable sur les frères du libre esprit, VI, 802-04 (cf. II, 531-32). — Application à l'eucharistie : ubiquisme, v, 1241-42; XV,

2036. — Au culte des saints, xiv, 949. — A la vision béatifique, vii, 2368. — Erreur sur la Trinité, xv, 1725. — Adversaires : Garnier de Rochefort, v, 1241; Ubertin de Casale, xv, 2032. — Condamnations, iii, 2080.

Sur les différentes condamnations d'Amaury de Bène, voir Hefele-Leclercq, v, 1303-05 (Paris, 1210); 1323-27 (IVe conc. du Latran); et Baümker, *Ein Tracktat gegen die Amalricianer aus dem Anfang des XIII. Jahrhund. nach der Handschrift zu Troyes herausgegeben*, Paderborn, 1893; H. Delacroix, *Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au XIVe s.*, Paris, 1900, p. 32 sq.; G.-C. Capelle, *Autour du décret de 1210, Amaury de Bène. Étude sur son panthéisme formel*, dans *Bibl. thomiste*, xvi, Paris, 1932; H. Grundmann, *Religiöse Bewegungen im Mittelalter*, Berlin, 1935, p. 355 sq. — On consultera également les art. du *D. H. G. E.*, ii, 1004-07 (Jacquin), et du *D. Sp.*, i, 422-25 (F. Vernet). P. Glorieux.

AMBARACH (Pierre). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], i, 940.

AMBERGER (Joseph). — Notice [A. Beugnet], i, 940.

AMBITION. — Définition. Moralité [A. Beugnet], i, 940. — Ambition moralement bonne, i, 941; voir aussi ix, 1551-53 (magnanimité) et vi, 1426-28 (vraie gloire). — Ambition défectueuse, fille de l'orgueil, xi, 1419, 1430; entraîne à la prodigalité, xiii, 674-75; à la vengeance, xv, 2615; au mauvais usage de la propriété, xiii, 797. — Ambition et désir de l'épiscopat, viii, 94-95.

AMBROISE (Saint). — Vie. Écrits. Doctrine [A. Largent], i, 942-51.

Vie. — Par Paulin de Milan, xii, 67. — Élection épiscopale, i, 942; vii, 2547. — Influence sur S. Augustin, i, 942; xii, 372. — Baptême d'Augustin, i, 2275. — Biens de l'église de Milan gérés par son frère, le laïque Satyre, ii, 859. — Actes épiscopaux : conc. d'Aquilée (381), cf. Hefele-Leclercq, i, 987, note 2; conc. romain (382 ou 380), *ibid.*, i, 985; conc. de Milan (390) contre Jovinien, *ibid.*, ii, 78 (cf. *D. T. C.*, viii, 1578-79), et contre les ithaciens, *ibid.*, ii, 80 (cf. *D. T. C.*, viii, 242-44). — Opposition aux priscilliens, xii, 393; aux lucifériens, ix, 1042; à Bonose, ii, 1028. — A. et le pape Sirice, xiv, 2171-72; et l'impératrice Justine, i, 942, 1847; xv, 1969; et Vigile de Trente, xv, 3008-09; et Nectaire de Constantinople, xiv, 1322. — A. loue Zénon de Vérone, xv, 3685-86; est favorable à Libère, ix, 644-45. — Sa mort édifiante, xv, 2844-45.

Écrits. — Liste, i, 943-48; viii, 188. — Éd. du card. Montalto (Sixte-Quint), xiv, 2219. — Ouvrages édités par Nannius, xi, 23; par les bénédictins de S.-Maur, x, 427. — Traité pseudo-ambrosien : *Exhortatio ad neophytas*, xiv, 2876. — A. et le symbole *Quicumque*, xiv, 2930-31; et le *De vocatione omnium gentium*, xiv, 1832; et la traduction de Fl. Josèphe, vi, 2120. — Influence de Philon, xii, 1455, et d'Origène, xv, 1942; iii, 2072, 2154; xii, 2288-89. — Voir *Ambroise (Pseudo-)* ou *Ambrosiaster*.

Doctrine. — 1° *Écriture sainte.* — Doctrine générale, i, 949. — Inspiration, vii, 2091, 2111-12, 2196. — Interprétation de l'*Hexaemeron*, vi, 2338. — Symbolisme de Caïn et d'Abel, i, 30, 35; Abel, figure du Christ, i, 31-32. — Explication de Gen., vi, 2 : iv, 357; de Gen., xviii, 16-31 : xiv, 872. — Genèse et manichéens, ix, 1692; xii, 373. — Caractère figuratif du sacrifice d'Abraham, i, 102; foi d'Abraham, vi, 112. — Aaron, figure du Christ, i, 5-6. — Symbolisme de l'Agneau pascal, i, 583. — — Bénédiction de Jacob à Juda, vi, 1217. — *Ave, gratia plena*, interprétation, vii, 861-62. — Béatitudes évangéliques, ii, 515-16; vii, 323. — Interprétation de Luc., ix, 20 : vii, 1645-46; de Luc., xxii, 32 : vii, 1662; de Matth., xvi, 18 : vii, 1652.

2° *Église et Magistère.* — Doctrine générale, i, 948-49. — Indéfectibilité, iv, 2146-47. — Nécessité de lui appartenir, iv, 2156. — Unité, xv, 2194 : communion par la charité, iv, 2152, et soumission au pape, vii, 1651; xiii, 336. — Enseignement, iv, 2179, 2194, et tradition doctrinale, xv, 1291, dont A. est lui-même une autorité (voir § 12°, *Ambroise cité*). — Pierre, fondement de l'Église, vii, 1646, 1651. — Souveraineté doctrinale du pape, vii, 1662.

3° *Dieu.* — Nature divine, iv, 1100, 1102. — Incompréhensibilité, iv, 1135. — Toute-puissance, xv, 3354. — Œuvres divines inspirées par l'amour, iv, 1103; v, 749. — Volonté salvifique, xv, 3361-62. — Mérite et prédestination, x, 630-31, 2134. — Petit nombre des élus, iv, 2364; xii, 3018.

4° *Trinité.* — Doctrine générale, i, 949; v, 749. — Unité de nature, xiii, 2138. — Lutte contre l'arianisme, i, 1841-44, 1846; x, 467-68 (*Dissertatio Maximini*). — Fils, image du Père, iii, 383. — Verbe démiurge et pourtant consubstantiel, iii, 2072, 2119; v, 2457; xv, 2661-62. — Le S.-Esprit, v, 747-48. — Opérations *ad extra* communes, iii, 2112-13; v, 749; xii, 2351. — Hymnes antiariens, v, 2457, recommandés par le ive conc. de Tolède, xv, 1181-82 (cf. i, 948).

5° *Création, anges et homme.* — Doctrine générale, i, 949. — Genèse et création, iii, 2072 (voir ci-dessus, § 1°, *Écriture sainte*). — Anges, i, 1193; leur nature, 1197; xii, 2361; connaissance angélique, i, 1201; peccables, 1204; nombre et chœurs, 1208; séjour, 1211; ministère, 1213. — L'appellation « Fils de Dieu », iv, 357. — Péché du démon, 256-57; délai du châtiment, 357. — Création des âmes, xv, 1354. — Immatérialité de l'âme, i, 1025. — Péché originel, xii, 365-67.

6° *Le Christ rédempteur.* — Doctrine générale, i, 949. — Incarnation, convenance, vii, 1470-71. — Deux natures, un sujet, viii, 1261-62; vii, 462. — Kénose, viii, 2345. — Science du Christ, xiv, 1637, 1642, 1649. — Fin de l'incarnation, vii, 1490-91. — Rédemption universelle, vii, 1835; xiii, 1935, 1992. — Acquitte la dette du péché, xiii, 1937, 1939.

7° *Mariologie.* — Plénitude de grâce, vii, 861-62. — Antithèse Ève-Marie, 881-82. — Péché originel et sainteté mariale, 889-90. — Mariage de Marie, ix, 2091. — Maternité virginale, ix, 2352, 2375-76. — *Stabat Mater*, 2431. — Culte marial, 2444.

8° *Culte.* — Doctrine générale, i, 950. — Croix : invention et adoration, iii, 2342-43, 2362. — Saints : leur culte, xiv, 872, 909, 910-11, 933; fondé sur la communion des saints, 913 (cf. iii, 441-42). — Reliques : xiii, 2333, 2335 (reliques et autel), 2340, 2341 (effets salutaires).

9° *Sacrements.* — Doctrine générale, i, 949-50. — Figures bibliques, ii, 198-99. — Le mot, xiv, 494; notion, 513-14; efficacité, 515-18; nombre, 544; matière et forme, x, 343; ministre, 1785-91. — *Baptême :* matière, ii, 181; forme, 183-84, 271, 273; immersion, 185; foi du ministre, 190; disposition du sujet, xiv, 515; action sanctificatrice du Saint-Esprit, vii, 1350-55; effets : grâce et régénération, ii, 202 (contre Jovinien) 207; viii, 2094; non réitérable, ii, 204-05; xix, 515; nécessité, ii, 208-09; rite, 214-15; onction postbaptismale, 216; vii, 1358-61; vêtements blancs, ii, 217; vii, 1361; lavement des pieds, ii, 217; ix, 18-19; xiv, 545; figures du baptême, ii, 198. — Baptême des enfants, ii, 193; xiv, 515. — Préparation catéchétique, ii, 1981. — Baptême et pénitence, i, 159. — Baptême de feu (purgatoire?), ii, 358-59. — *Confirmation :* le nom, iii, 1027; collation du Saint-Esprit,

1031-32, 1053. — Imposition des mains et confirmation, VII, 1320, 1360-61, 1366, 1371, 1382. — L'onction de la confirmation précède l'eucharistie, II, 203, 216. — *Eucharistie :* présence réelle, V, 1154-57; par une conversion à la consécration, 233, 240-41; XV, 1397; grâce à l'intervention du Saint-Esprit, V, 243-44. — Messe : le mot, X, 967. — Mémorial de la passion, X, 966; manifesté par la communion, 991, 1005-06. — Identité des deux sacrifices, X, 1073. — Action du Christ à la messe, 992. — Communion fréquente, III, 518-19. — *Pénitence :* esclavage du péché, V, 471-72. — Exhortation à la pénitence, VIII, 2089. — Pouvoir des clefs, I, 150, 159; III, 842; XII, 809-10; XIV, 518. — Et les péchés irrémissibles d'après l'Écriture, XII, 755, 793-94. — Pratique, 801-05. — Confession et secret, III, 842, 857, 859. — Matière, 851, 852 (péchés secrets), 853 (péchés légers). — Attrition et contrition, I, 2240; III, 1672, 1676. — Confession publique, III, 857-58, et les récidivistes, 860. — Contrition, III, 1672, 1676. — Pénitence retardée à l'heure de la mort, XIV, 1155. — Satisfaction, 1138, 1146, et manière défectueuse de s'en acquitter, 1153, 1198. — Pénitence de S. Pierre, III, 881-82. — *Extrême-onction :* imposition des mains et extrême-onction, V, 1940-41 (cf. VII, 1331). — *Ordre :* devoirs des clercs : célibat, chasteté et modestie, XI, 1278-79; II, 2081. — *Mariage :* sacrement, XIV, 519; réalisé par le consentement, IX, 2148, 2152; bénit par l'Église, 2104-05; XIII, 740. — Fidélité conjugale, IX, 2103. — Symbolisme du voile, 2105. — Virginité et mariage, 2090-91. — Secondes noces, 2099. — Privilège paulin, 2062.

10° *Grâce, vertus et dons.* — Abrogation de la loi ancienne par rapport aux Juifs et aux chrétiens, VIII, 1880. — Insuffisance de la loi et des œuvres, 2087-88. — Principe de la justification, 2094. — Grâce offerte à tous, VII, 1835. — Grâce et persévérance, XII, 1264, 1268. — Mérite, X, 630. — Dons du Saint-Esprit, IV, 1762-63; fruits du Saint-Esprit et œuvres, VI, 944-45. — Foi et crédibilité, III, 2251-52. — Espérance, V, 607. — Charité, salut des non catholiques, II, 2238; VII, 1885; fraternité charitable des chrétiens, V, 469-70. — Vertus cardinales, XV, 2744-45, 968; XIII, 2307. — Vœux de religion, caractère sacré, XV, 3193; supériorité, 3246. — Vœu de continence, 3249; de pauvreté, 3253-54. — Vœu de virginité, XV, 3216, et sa violation, IX, 2112. — Sur le vœu de Jephté, XV, 3211. — Justice, VIII, 2017. — Vente d'objets sacrés, II, 862. — Le livre de Tobie et l'usure, XV, 1164. — Prêt et usure, 2327, 2338, 2351-52. — Axiome ambrosien : *Jus belli, jus usuræ*, 2338, 2354. — A. et le Décret de Gratien en matière de justice, 2347, 2351-52, 2354. — Tempérance : le jeûne à Milan, II, 1731. — Force : guerrière, VI, 1912. — La vengeance, 1914. — Notions morales thomistes empruntées à A., X, 2436-37.

11° *Eschatologie.* — Repas superstitieux pour les défunts, I, 555. — Ames séparées, dilation des récompenses ou des châtiments, II, 783, 685; VIII, 1796; et, en sens opposé, II, 681-82; avec l'explication, I, 950-51 et VIII, 1796 (cf. XIII, 1215-16). — Jugement, VIII, 1794-97; XIII, 1215-16. — Enfer, V, 74-75; XIII, 1216-17. — Feu de l'enfer, V, 2203. — Vision intuitive, II, 681-82; VII, 2366; et bonheur du ciel, II, 2484. — Purgatoire, XIII, 1215-18 (voir *Baptême de feu*). — Suffrages pour les défunts, XIII, 1231-32, 1254. — Résurrection des morts, 2541 (cf. 1216). — Fin du monde, V, 2526-27.

12° *Ambroise cité.* — II, 2241 (charité); VII, 1148, 1151 (immaculée conception); 1366, 1371, 1382 (imposition des mains); VIII, 2089, 2094 (justification); X, 968-69, 976-77, 979, 981, 986, 994, 1009, 1013, 1017, 1020-21, 1025, 1027, 1030, 1033, 1042, 1044, 1053, 1068 (messe), 2096 (grâce); XII, 373, 377, 381, 388, 390, 433, 457 (péché originel); 2372 (idées néoplatoniciennes); XIII, 1633, 1635, 1637, 1782 (controverse Paschase Radbert-Ratramne); XIV, 313-14, 316 (épiclèse dans l'Église russe); 522, 525 (sacrements), 922, 926 (communion des saints); XV, 2336, 2338 (prêt, usure), 3196 (vœux).

BIBLIOGRAPHIE. — 1° *Éditions.* — La *P. L.* a deux éditions des œuvres de S. Ambroise, 1866 et 1880. La pagination est différente. — Le *Corpus* de Vienne a déjà édité plusieurs volumes : ce sont en général les œuvres exégétiques qu'on y trouve. Le vol. XXXII, en quatre parties, s'échelonnant de 1897 à 1902, préfaces de Schenkl, comprend : *Hexaemeron, De paradiso, De Cain et Abel, De Noe et arca, De Abraham, De Isaac et anima, De bono mortis, De Jacob et vita beata, De Joseph patriarcha, De fuga sæculi, De patriarchis, De Helia et jejunio, De Nabuthe Iezraelita, De Tobia, De interpellatione Job et David, Expositio evangelii secundum Lucam.* — *Enarrationes in XII psalmos* et *Expositio in ps. CXVIII* forment respectivement les vol. LXIV (1919) et LXII (1913), préfacés par Petschenig.

Éditions séparées : *De virginibus* (O. Faller), dans *Flor. patr.* de Bonn, XXXI, 1935; *De obitu Satyri* (B. Albers), *ibid.*, XV, 1921; *De obitu Theodosii* (M. D. Mannix), Washington, 1925 (trad. angl.); *De Helia et jejunio* (M. I. A. Buck), Washington, 1929 (trad. angl.); *De Nabuthe* (F. MacGuire), Washington, 1927 (trad. angl.); *De Tobia* (L. M. Zucker), Washington, 1933 (trad. angl.); *De mysteriis* et *De sacramentis* (J. Quasten), dans *Flor. patr.* de Bonn, VII, 1936. — Dans la coll. *Sources chrétiennes*, Paris, 1950 : *Des sacrements, Des mystères* (texte latin et trad. avec notes, par dom Botte). — Trad. italienne, Turin : *L'Esamerone* (E. Pasteris), 1937; *Dei doveri degli eccles. (De officiis)* (A. Cavasin), 1938; *Scritti sulla virginità (De virginibus)* (Salvati), 1938. — En allemand, dans la *Bibliothek der Kirchenväter* (XVII, XXI, XXXII), Niederhuber a traduit *Hexaemeron, S. Luc, De mysteriis, De virginibus, De obitu Theodosii*, 1914-1917.

La discussion pour ou contre l'authenticité du *De sacramentis* n'a pas cessé; contre : Dudden, *op. infra cit.*, p. 705-09; — pour : Ghedini, *Ambrosius*, dans le *Boll. liturg.*, 1931, p. 75-80; Faller, *Z. K. T.*, 1940, p. 1-14, 81-101; Frank, *Theol. Quart.*, 1940, p. 67-82.

2° *Principaux ouvrages sur la vie de S. A.* — Édition de la Vie de Paulin de Milan, par Kaniecka, Washington, 1928. Sur cette Vie, voir Palanque, dans *R. Sc. rel.* (Strasbourg), 1924, p. 26-42, 401-20. — Le duc de Broglie a condensé ses travaux antérieurs dans *S. Ambroise* (coll. *Les saints*), Paris, 1899; P. de Labriolle, *S. Ambroise* (coll. *La pensée chrétienne*), Paris, 1908. — La chronologie de la vie et des œuvres est étudiée par Ihm, dans *Jahrbücher für klass. Philol., Supplementband*, XVII, 1890, p. 1 sq. (cf. Bardenhewer, *G. A. L.*, III, 498-547); H. von Kampenhausen, *A. von Mailand als Kirchenpolitik*, Berlin, 1919; J. R. Palanque, *S. A. et l'Empire romain*, Paris, 1933 (bibliogr. abondante, essai de chronol.); F. A. Dudden, *The life and the times of S. A.*, 2 vol., Oxford, 1935; J. Wytzes, *Der Streit um das Altar der Victoria*, Amsterdam, 1936.

3° *Travaux spéciaux.* — J. E. Niederhuber, *Die Lehre des hl. A. vom Reiche Gottes auf Erden*, Mayence, 1904; *Die Eschatologie des hl. A.*, Paderborn, 1907; St. Lisiecki, *Quid S. A. de sanct. eucharistia docuerit*, Breslau, 1910; J. Huhn, *Die Bedeutung des Wortes « Sacramentum » bei dem Kirchenvater A.*, Fulda, 1928; *Ursprung und Wesen des Böses und der Sünde nach der Lehre des hl. A.*, Paderborn, 1933; Schwerdt, *Studien zur Lehre des hl. A. von der Person Christi*, 1937; dom Capelle, *Notes de théologie ambrosienne*, dans *R. T. A. M.*, 1931, p. 183 sq.; P. Galtier, *S. A. et le Tome de Damase*, dans *Recherches*, 1936, p. 563-78; dom Wilmart, *S. A. et la Légende dorée*, dans *Ephem liturg.*, Rome, 1936, p. 169-206; J. Gapp, *La doctrine de l'union hypostatique chez S. A.*, Issoudun, 1938; M. Drzécnik, *Doctrina S. A. de Christo Deo-homine*, Maribor, 1938; J. Rinna, *Die Kirche als Corpus Christi mysticum beim hl. A.*, 1940; G. Odoardi, *La dottrina della penitenza in S. A.*, Rome, 1941; A. G. Rose, *Idee und Gestalt der Kirche beim hl. A.*, 1941;

Fr. Meyer, *Seelsorge durch Forschung christl. Bewusstseins. Eine Unters. des Lukaskommentars*, Rome, 1941. — On n'a indiqué aucun article de revue, ni aucune des études particulières publiées à l'occasion du XVIe centenaire. — Sur la mariologie de S. A., voir Bernareggi, dans *Scuola catt.*, de Milan, 1931, p. 42-58, mais surtout J. Bover, S. J., *La mediación universal de Maria según S. Ambrosio*, dans *Gregorianum*, 1924, p. 25-45; H. Pagnamenta, *La mariologia di S. A.*, Milan, 1931; A. Agius, O. S. B., *The Blessed Virgin in Origen and S. A.*, dans *Downside Review*, 1932, p. 126-37.

On devra consulter également les art. de P. de Labriolle, dans *D. H. G. E.*, II, 1091-1106; V. Ermoni, dans *D. A. C. L.*, I, 1347-52 (au point de vue liturgique); G. Bardy, dans *D. Sp.*, I, 425 (au point de vue spiritualité). A. MICHEL.

AMBROISE (Pseudo-) ou **AMBROSIASTER.** — Depuis Érasme, on désigne sous ce nom l'auteur anonyme d'un Commentaire sur les épîtres de S. Paul (manque l'épître aux Hébreux) (*P. L.*, XVII, 45-528). Le nom lui vient de ce que la plupart des manuscrits attribuaient ce commentaire à S. Ambroise. « Cet ouvrage, dit Altaner (*Patrologie*, trad. franç., 329), est généralement regardé comme une production de valeur et offre une exégèse souvent ingénieuse, traduisant le sens historique, ennemie de tout allégorisme, sans cependant exclure le sens typique. C'est un témoin important du texte de S. Paul préhiéronymien et de l'exégèse préaugustinienne de S. Paul. »

L'Ambrosiaster est également l'auteur des *Quæstiones Veteris et Novi Testamenti*, qui traitent pêle-mêle 127 questions exégétiques et dogmatiques, et qui figurent dans les œuvres apocryphes de S. Augustin (cf. *D. T. C.*, I, 2308).

Sur l'identité de cet anonyme et sur les autres ouvrages qu'on lui attribue, voir art. ISAAC, VIII, 2-8. Au point de vue scripturaire, on devra se reporter à l'art. très complet de G. Bardy, dans *D. B. S.*, I, 225-41 (cf. *R. B.*, 1932, p. 343-56).

1° *Commentaires sur S. Paul.* — *Romains :* prologues, XIII, 2856; *Romæ, dilectis Dei* (I, 7), 2859; justification (III, 27 et XIII, 2), VIII, 2086-87, 2088; deux périodes de justification (IV, 25), 2095; péché originel (V, 12-14), II, 194; XIII, 2887; XII, 367-71, 388; *gratia Dei* (VII, 25), XIII, 2861; *expectatio creaturæ* (VIII, 19-23), 2889-90; mérite et grâce (XI, 6 et autres textes), X, 632; salutation finale (XVI, 25-27), XIII, 2862; destinataires, 2870-71 (cf. 2873). — *Ire aux Corinthiens : quasi per ignem* (III, 13-15), purgatoire (?), XIII, 1215, 1218; privilège paulin (VII, 15), IX, 2061; eucharistie et messe (XI, 23-26), V, 1152; X, 965-66; don des langues (XIV), VIII, 2594; XV, 1397; baptême pour les morts (XV, 29), II, 361. — *IIe aux Corinthiens :* jugement et sanctions (V, 10), VIII, 1794; communion des saints (VIII, 14), XIV, 913. — *Galates :* idolothytes (II, 2), VII, 680. — *Éphésiens :* absence de la mention des Éphésiens, V, 175 (cf. 178); XIII, 2856. — *Ire aux Thessaloniciens : vas suum possidere* (IV, 4), XV, 592. — *Ire à Timothée :* volonté salvifique (II, 4), XV, 3362; diaconesses (III, 11), 1113.

2° *Sujets divers.* — L'A. et Victorinus Afer, exégète, XV, 2898, 2936, 2950. — Peine des enfants morts sans baptême, XII, 377, 381, 387-88, 413, 457 (cf. IX, 762). — Descente de Jésus-Christ aux enfers, IV, 597. — Péché du démon, 368. — Idolâtrie et superstition, XIV, 2809. — Adultère et mariage, I, 483. — Communication des pouvoirs de l'ordre, XI, 1255-57. — Sur l'épiscopat, V, 1669. — L'A. nomme Tertullien, XV, 169. — Présence et retour du Saint-Esprit dans l'âme, VII, 1400. — Dispositions à la communion, XIV, 517. — Confirmation par un simple prêtre, II, 217.

Bibl. — On se reportera à l'art. ISAAC, VIII, 1-8, et à l'art. *Ambrosiaster* du *D. B. S.*, I, 241. — Notons ici simplement trois ouvrages : W. Mundle, *Die Exegese der paulin. Briefe im Kommentar des A.*, Marbourg, 1921; Buonaiuti, sur le *péché originel*, dans *Ricerche religiose*, 1926, p. 401-27; Jäntsch, sur la *grâce*, dans *Scholastik*, Fribourg-en-Br., 1934, p. 92-99.

AMBROISE (Pseudo-), auteur du *De sacramentis.* — Bien que certains auteurs s'efforcent encore d'attribuer à S. Ambroise le *De sacramentis* (*P. L.*, XVI, 417-62), on n'admet plus guère l'authenticité ambrosienne de cet écrit. « L'ouvrage, en six livres, est l'œuvre d'un compilateur, du Ve s. sans doute, qui a largement puisé dans le *De mysteriis* et aussi dans le *De institutione virginis*, ainsi que dans le *De oratione* d'Origène, et à d'autres sources grecques; il a une réelle valeur » (F. Cayré, *Patrologie*, I, 520).

Le mot sacrement, XIV, 494. — Institution des sacrements, 541-42, 544. — Baptême : ministre, II, 187; figures, 198; effet, 203; rite, 214, 216. — Confirmation : collation du Saint-Esprit, III, 1032. — Eucharistie : présence réelle, V, 1157-58; XV, 1397; communion fréquente, XIV, 517. — Pouvoir de remettre les péchés, 518. — Rit ambrosien, I, 955.

AMBROISE (Pseudo-), auteur du *De pœnitentia.* — Voir art. VICTOR DE CARTENNA, XV, 2876.

AMBROISE D'ALEXANDRIE (IIIe s.). — Vie [G. Bareille], I, 951-52. — Disciple et ami d'Origène, XI, 1491, 1493, 1501, 1503.

AMBROISE LE CAMALDULE (Ambroise *Traversari*, dit). — Vie. Œuvres [E. Marin], I, 953-54; II, 1427-28.

Bibl. — Celle du *D. T. C.* doit être complétée par *D. H. G. E.*, II, 1129. — Principaux ouvrages : Francesco Masetti, *Supplemento istorico alla vita del B. A. Traversari*, publié à la suite du *Teatro storico del sacro eremo di Camaldolli*, Lucques, 1723; J. Guiraud, *L'Église et les origines de la Renaissance*, Paris, 1902, p. 136-43; F. Ravagli, *Cenno storico sul beato A. Traversari*, dans *Erudizione e belle arti*, Arezzo, 1894, p. 176; L. Pastor, *Hist. des papes*, trad. franç., I, 51-53. — L'ouvrage capital et définitif sur A. le Camaldule est : Cav. Avv. A. Dini Traversari, *A. Traversari e suoi tempi*, Florence, 1912, avec un arbre généalogique de la famille et une édition critique de l'*Hodoeporicon*. — La liste presque définitive de ses œuvres est dans Ziegelbauer, *Centifolium camaldul.*, Venise, 1750, p. 3-7. — Référence à Hefele-Leclercq : VII, 889-91, 893-94, 942, 992, 1032-33.

AMBROISE DE LOMBEZ (*Jean de Lapeyrie*, en religion). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], I, 952-53 (cf. VI, 857).

AMBROSIEN (Rit). — Source. Origines. L'année liturgique. La messe. L'office divin. L'initiation chrétienne (baptême, confirmation et première communion). Autres sacrements et rites divers [P. Lejay], I, 954-68.

Un certain nombre d'indications relatives aux sacrements trouvent leur point d'appui chez S. Ambroise, dont on consultera les références signalées plus haut. — P. Lejay a repris son article, en le complétant considérablement, dans le *D. A. C. L.*, I, 1373-1442. — Voir *Milan*.

AME. — Dans la Sainte Écriture. Écrits sur l'âme au point de vue théologique. Doctrine des trois premiers siècles. Du IVe au XIIIe s. [J. Bainvel]. Doctrine des grecs [L. Petit]. Ame chez les syriens [J. Parisot]. Chez les arméniens [J. Lamy]. Spiritualité de l'âme : démonstration théologique; démonstration rationnelle d'après la philosophie de S. Thomas [E. Peillaube], I, 968-1041.

Pour plus de clarté, on suivra, dans la mesure du possible (sauf en ce qui concerne les écrits sur l'âme), l'ordre indiqué dans ce sommaire, et on y ajoutera les indications relatives à plusieurs questions connexes non abordées (cf. I, 968) dans ces articles.

I. DOCTRINE DE L'ÉCRITURE SUR L'AME. — 1° *Exposé général.* — Dénominations : nature de l'âme, psychologie biblique, unité de l'âme, origine de l'âme, I, 969-71.

2° *Études spéciales.* — Spiritualité, I, 1022-24; immortalité, XV, 2957-60; union au corps, VI, 551-52; état de terme à la mort, X, 2492-93; état des âmes dans l'autre vie, voir *Fins dernières*.

3° *Enseignements particuliers.* — *a) Ancien Testament.* — *Genèse :* l'âme d'Adam, créée et unie à un corps, i, 370-72. — *Psaumes :* âme, *néfêš;* souffle de vie, *rûah;* corps, *bâsâr*, xiii, 1127-28. — *Proverbes :* âme et corps, xiv, 740-41; immortalité, liberté, vie future, 927-29. — *Sagesse :* âme et corps, xiv, 740-41; immortalité, 703-04, 714, 741-42. — *Ecclésiaste :* être physique et moral, destinée de l'homme, iv, 2022-23. — *Ecclésiastique :* l'homme, esprit, conscience, liberté, destinée, iv, 2051. — *Job :* destinée, viii, 1472; xiii, 2505. — *Judith :* anthropologie, esprit, âme, corps, viii, 1715-16. — *Macchabées :* anthropologie, corps et âme, ix, 1489-90; survie, 1490-91, 2507. — *Théologie juive palestinienne :* âme et corps réunis, xiii, 2512.

b) Nouveau Testament. — S. Paul, épître aux *Romains :* νοῦς, ψυχή, πνεῦμα, σῶμα, σάρξ, xiii, 2886-87. — S. Paul, doctrine générale sur la survie de l'âme et la transformation du corps, le σῶμα ψυχικόν, xi, 2388-2407; et la vie future, 2407-08; iii, 1855-56, 1884-86; xiii, 2513, 2514-18. — *IIe aux Cor. :* espérance d'une autre vie pour l'âme et sanctions pour l'âme et le corps, iii, 1860-61. — Les évangiles : et l'humanité du Christ, âme et corps, viii, 1144-54; spécialement son âme, 1155-58. — Doctrine générale de la survie de l'âme dans l'A. et le N. T., xv, 2957-60, 2962-65; v, 30-38. — L'Écriture et l'union de l'âme et du corps, vi, 551-52.

II. Doctrine des trois premiers siècles. — 1° *Philosophies grecques antérieures ou contemporaines.* — *a) Platon.* — Dieu et l'âme du monde, xii, 2264-65, 2337, 2316; xiv, 735; l'âme du monde et le livre de la Sagesse, xiv, 736; l'âme, principe du bien et du mal, xi, 1683; l'âme humaine, xii, 2266-67, 2274; préexistence, 2267; trois parties dans l'âme et trois sièges différents, 2267; vi, 558-59, 581; union accidentelle au corps, xii, 2267-68; aux confins de l'esprit et de la matière, *ibid.*; destinée, désir de purification, ressemblance à Dieu, 2268; l'âme et la prière, 2269-70; métempsycose, x, 1579, 1580-84.

b) Néoplatonisme. — *Philon :* l'âme et la connaissance de Dieu, xii, 2271, 2279; variations de l'âme, 1444. — *Plutarque:* corps et âme, ψυχή et νοῦς, xii, 2272. — *Maxime de Tyr:* âme et désir de Dieu, xii, 2275; purification et extase, 2274; et l'âme du monde, 2284, 2354. — *Plotin:* âme universelle et multiplication des âmes par émanation, xii, 2277-79; xi, 1862; xv, 1351; parties de l'âme, xii, 2280; l'âme et le monde intelligible, 2281, 2285; l'âme éloignée de sa perfection par la matière, 2280; 2349; remontée de l'âme vers sa perfection, 2356; vision de Dieu, 2383. — *Jamblique:* variations de l'âme, descente et remontée, xii, 2283. — Loi de la chute et du relèvement de l'âme dans le néoplatonisme, 2364, 2368. — *Carpocrate* et la psychologie néoplatonicienne, ii, 1800-01.

c) Aristote. — L'âme, entéléchie du corps, i, 1873; distinction de l'intellect agent et passif, 2511; xv, 645-46; spiritualité et immortalité (?) de l'âme, 646 (cf. xii, 1480); unité de forme dans le composé humain, xv, 678; et cependant, par ses puissances, l'âme principe des trois vies végétative, sensitive, intellectuelle, 645; connaissance du réel sensible et de l'être intelligible, de l'âme elle-même et de Dieu, 645-46.

d) Stoïciens. — L'âme individuelle, émanation de l'âme du Tout, xii, 2364; xiii, 735; émanation du Feu divin, transmise par la génération, x, 285; nécessairement créée de toute éternité avec le monde, xii, 2364.

e) Matérialisme ancien. — *Démocrite:* âme formée d'atomes, x, 288. — *Épicure:* âme matérielle, 289. — *Lucrèce:* matérialité de l'esprit uni à la matière, 289. — *Hermogène:* l'âme issue des énergies de la matière, vi, 2308. — *Hermias:* l'âme tirée de la matière par les anges, vi, 2306; critiqué par le chrétien Hermias, 2305. — *Lucain:* âme mortelle, ix, 1003.

f) Manichéisme. — Double principe, bon et mauvais, d'où dérivent dans l'homme deux âmes, ix, 1877; xv, 1351.

2° *Pères apostoliques.* — Aucun enseignement explicite sur l'âme, mais sa spiritualité, son immortalité, sa liberté implicitement contenues dans les perspectives d'une vie de l'au-delà, d'une résurrection future, du jugement et des sanctions. — *Didachè*, i, 1683, 1685-86. — *S. Clément*, iii, 51-52. — *S. Ignace d'Antioche*, vii, 704, 707. — *Hermas*, vi, 2278, 2285. — *Polycarpe*, xii, 2519 (résurrection du corps, éternité des peines). — *Barnabé*, ii, 491-92. — Toutefois, chez Clément : transformation de l'âme par la grâce, âmes guidées par les prêtres, iii, 53. — Et dans l'épître à Diognète : « Ce que l'âme est dans le corps, les chrétiens le sont dans le monde », i, 978; iv, 1367.

3° *La gnose.* — Système général : création des hommes par le démiurge exclu du plérôme divin, vi, 1461; l'élément divin (âme, pensée, étincelle, *pneuma*), emprisonné dans le corps, 1462. — Distinction de trois catégories d'humains : hyliques, psychiques, pneumatiques, 1462. — Salut assuré aux pneumatiques et aux psychiques devenus pneumatiques grâce au Sauveur, 1462.

Auteurs particuliers. — *Simon le Magicien*, vi, 1442. — *Saturnin*, vi, 1444; xv, 1210. — *Basilide*, ii, 469-72; vi, 1445-46. — *Isidore*, vi, 1446. — *Carpocrate*, iii, 1800-01; vi, 1447. — *Jean Cassien*, ii, 1829-30. — *Apelles*, i, 1457 (le sexe de l'âme détermine celui du corps). — *Valentin*, xv, 2504-06; vi, 1449-50, 1452-53. — *Cerdon*, ii, 2138-39. — *Marcion*, ix, 2023. (Chez la plupart, préexistence des âmes, implicitement ou explicitement enseignée, et métempsycose.) — Rêveries mandéennes, ix, 1817-18, 1820.

4° *Pères apologistes.* — *S. Justin :* doctrine générale, viii, 2267-68. — Ame spirituelle, i, 978-79; créée, 979; immortelle par volonté de Dieu, 979; viii, 2268; libre, *ibid.;* incorruptible, i, 980. — Identité de l'âme et du principe vital, 979-80; dichotomie, 980; jugement, résurrection et vie éternelle, viii, 2269-70. — *Tatien:* influence de la gnose, par la distinction, dans l'homme, de l'âme et de l'esprit supérieur à l'âme, xv, 65; i, 961. — Ame, image de Dieu par le Saint-Esprit, i, 981-82; et en raison de cette image, immortelle, xii, 319; mais composée en raison de son union au corps (influence platonicienne), i, 982. — *Athénagore:* la synthèse de l'homme, corps et âme, postule la résurrection et le jugement, i, 2214. — Doctrine nette sur le composé humain, la non-préexistence des âmes, le rôle de l'âme et son immortalité entraînant la résurrection du corps, 983. — *S. Théophile d'Antioche:* doctrine équivoque sur l'immortalité et juste sur la liberté, xv, 535. — *S. Irénée:* création de l'homme, âme et corps, vii, 2454. — Rejet de la distinction gnostique : pneumatiques, psychiques et hyliques, 2454; i, 983. — Trichotomisme (?), 984-85. — Corporéité et cependant spiritualité, 986; et immortalité, vii, 2498; i, 985-86. — État des âmes avant le jugement dernier, vii, 2499-2501. — Pas de préexistence, vraisemblablement création, i, 986. — Résurrection de leurs propres corps, 986; vii, 2502. — *Tertullien:* traité *De anima*, xv, 137. — Définition de l'âme, i, 986. — Composé humain, âme et corps unis, xv, 152; i, 991-92. — Ame née

du souffle divin, pour Adam, 986; pour les autres hommes, par voie de génération (traducianisme), xv, 153; i, 991. — Ame « corporelle », xv, 152; i, 987-89; et cependant simple et indivisible, 989-90; xv, 152; comportant unité de principe de vie corporelle et de vie intellectuelle, i, 989-90. — Toutes les âmes de même espèce, 990. — Liberté, possibilité du péché, mais aussi du relèvement, xv, 153-54; i, 990-91. — Conception quasi platonicienne du composé humain, 994-95. — L'âme après la mort, xv, 164; résurrection des corps et jugement, 165. — *Clément d'Alexandrie:* influence platonicienne, i, 992; iii, 172-74. — Ame, image de Dieu par une qualité inhérente, 171-72. — Préexistence purement idéale, 172; i, 994. — D'une substance indépendante de la matière, iii, 172; i, 993-94; incorporelle (?), invisible, iii, 172; i, 993-94; plus pure que l'âme des animaux, iii, 172; immortalité, *ibid.* — Trichotomisme (?), i, 992-93; iii, 172-73. — Destinée : assimilation divine, 173-74, 187; liberté et salut par la grâce, 174-75. — Purification de l'âme après la mort, 186; xiii, 1192-93; et résurrection des corps suivie du bonheur éternel des justes, iii, 187-88. — *Origène:* hésitant sur les problèmes de l'âme, i, 994. — Composé humain : corps, âme, esprit, xi, 1534-35; i, 997; et cependant unité d'âme, 997-98. — Nature de l'âme humaine supérieure à l'âme des animaux, xi, 1566; i, 995; corporelle ou incorporelle (?), 994; immatérielle et spirituelle, 995; xi, 1535; pouvant connaître les êtres intelligibles et Dieu, 1535-36. — Ame libre, i, 994; xi, 1536-38; mais peccable, 1538-40. — Origine, xi, 1517; i, 996; préexistence, « esprits refroidis », xi, 1531-33, 1568, 1573, 1576-78, 1581-82, 1585; traducianisme ou introduction dans les corps (?), i, 995; métempsycose et migrations successives (?), xi, 1532-34; x, 1582-84. — Immortalité, récompense après la mort, xi, 1545; et résurrection des corps, 1545-46. — Purification des âmes justes après la mort, xiii, 1193-94. — Apocatastase des âmes pécheresses, xi, 1548-53, 1581; xiii, 1194. — Ame du Christ, xi, 1541, 1578, 1582-83. — *Arnobe:* sa position antignostique, i, 990. — Origine de l'âme, 999, 1986. — Nature corporelle, immortalité non essentielle, 999, 1986. — *Lactance:* doctrine hésitante, i, 1000. Spiritualité et immortalité, 1000; viii, 2241-42. — Création immédiate, sans précision du moment, viii, 2240; i, 1000. — Unité de l'âme, i, 1000. — Partage des âmes au premier jugement, viii, 2242; le *millenum* et les sanctions définitives, 2243. — L'épigraphie chrétienne au iii[e] s., v, 330-31, 341.

III. Doctrine des Pères du iv[e] au xiii[e] s. (exposé complété). — 1° *Avant S. Augustin.* — *S. Grégoire le Thaumaturge: Traité de l'âme à Tatien*, existence et essence de l'âme, vi, 1846. — *Pierre d'Alexandrie:* antiorigénisme : pas de préexistence, ni d'inclusion dans le corps en raison de faute antérieure; création simultanée de l'âme et du corps, résurrection et vie future, xii, 1804. — *Méthode d'Olympe:* libre arbitre, x, 1609; réfutation de la dualité origéniste de l'âme et du corps, et du concept d'âme corporelle, 1611. — *Théodore de Mopsueste:* l'âme immortelle, xv, 269, 274-76. — *S. Athanase:* l'âme raisonnable, spirituelle et immortelle, unie au corps, constitue l'homme; l'esprit est une faculté de l'âme, i, 2168. — L'âme possède une empreinte du Verbe, 2168. — *S. Hilaire:* l'homme composé d'une double substance, l'une extérieure et terrestre, le corps ou chair, l'autre intérieure et céleste, l'âme raisonnable, immortelle, incorporelle, faite à l'image de Dieu, vi, 2418. — Difficulté sur l'incorporéité de l'âme, *ibid.* — Origine, vi, 2418-19. — Son temps d'épreuve terminé à la mort, 2456. — Résurrection et jugement, 2457-58. — *S. Cyrille de Jérusalem:* l'homme, animal raisonnable, corps matériel, âme spirituelle, ayant Dieu pour auteur, iii, 2553. — Ame, image de Dieu, incorruptible, immortelle, libre, sans dépendance d'une vie antérieure, *ibid.* — Toutes âmes de même nature, avec volonté capable de résister aux suggestions du démon, 2553-54. — Ames justes récompensées immédiatement à la mort, 2556; mais purification possible dans l'autre vie (purgatoire), 2556-57; xiii, 1198-99. — Résurrection, jugement, vie éternelle, iii, 2557-58. — *S. Épiphane:* contre la préexistence des âmes, xi, 1568. — *Arius* et *Apollinaire* nient l'un l'existence de l'âme humaine, l'autre celle de l'âme raisonnable dans le Christ, i, 1787, 1506. — *Didyme l'Aveugle:* l'âme humaine dans le Christ, iv, 754. — *S. Grégoire de Nazianze:* l'âme raisonnable dans le Christ, vi, 1842-43. — L'homme déchu, toujours par son âme image de Dieu et libre, 1843. — Rétribution immédiate des âmes à la mort, 1844. — *S. Grégoire de Nysse:* l'homme, animal raisonnable, âme spirituelle et incorporelle, mystérieusement unie au corps, i, 1001; une dans ses multiples fonctions et faite à l'image de Dieu, *ibid.* — Image de la Trinité, i, 1002. — Création simultanée de l'âme et du corps, sans préexistence des âmes ni péché antérieur, 1002; vi, 1851; mais erreur origéniste de l'apocatastase, 1852. — *Théophile d'Alexandrie:* l'âme humaine du Christ, créée et assumée au moment de l'incarnation, xv, 528. — *Némésius d'Émèse:* son traité *De la nature de l'homme*, i, 1002; xi, 62 : union de l'âme et du corps dans le composé humain, i, 1002; xi, 63. — Définition platonicienne de l'âme, spiritualité et immortalité, xi, 62; créatianisme et cependant préexistence des âmes, i, 1002-03; xi, 62. — Le corps et l'âme du Christ et l'union au Verbe, 63. — Fonctions de connaissance de l'âme, 63-64. — Vie affective et vie végétative, 64. — Libre arbitre, *ibid.* — *Synésius de Cyrène:* hésitations sur l'origine de l'âme, xi, 463; xiv, 2998. — *S. Isidore de Péluse:* immortalité de l'âme, viii, 93. — Pas de préexistence ni de faute antérieure, *ibid.* — *Victorinus Afer:* l'âme intelligente, souffle de Dieu, substrat de l'esprit, xv, 2897; l'âme universelle et les âmes particulières, 2929-30; concept platonicien de l'union de l'âme et du corps, 2932-33; préexistence, 2933-34; déchéance de l'âme pécheresse, 2936, destinée cependant à un état meilleur, 2937-38. — Vie éternelle de l'âme, 2951. — L'âme humaine du Christ, 2940. — *S. Ambroise:* création des âmes, xv, 1354. — Immatérialité de l'âme, i, 1025.

2° *S. Augustin.* — Ses ouvrages sur l'âme : *Soliloques* (l. II), i, 2288; *De immortalitate animæ*, *De quantitate animæ*, 2289; *Liber de duabus animabus*, 2292; *De anima et ejus origine*, 2297; *De Trinitate* (l. VIII-XV), analogie de la Trinité dans l'âme, 2303. — Influence platonicienne, i, 2331, 2334-37 (illumination divine; cf. xi, 1003-07); xii, 2342-43.

Principales doctrines. — *a) Nature de l'âme:* spiritualité, manifestée par la connaissance intellectuelle de l'immatériel, i, 2357; simplicité excluant composition de matière et de forme, et l'hypothèse d'un corps éthéré, i, 2357 (cf. 1003-04), malgré un doute, 2355.

b) Union de l'âme et du corps: rejet du dichotomisme origéniste et platonicien, faisant du corps une enveloppe de l'âme, i, 2357-58. — Définition du composé humain, 2358 (cf. 1003). — L'âme spirituelle, réalité unique (rejet des deux âmes au sens manichéen et de la trichotomie platonicienne), i, 2358, 1004. — L'union fait de l'âme spirituelle le principe unique de toute vie et de tout l'être corporel, i, 2358-59; distinction de l'âme et du corps,

ibid., l'âme, en raison de sa simplicité, étant présente dans tout le corps, 2359.

c) Origine de l'âme: rejet de l'idée gnostique et manichéenne d'une émanation de la divinité, I, 2359; de l'idée matérialiste d'une évolution d'un germe matériel ou de l'âme animale, *ibid.*; de la théorie origéniste d'une vie antérieure, *ibid.* (cf. 2444); de la métempsycose et des migrations successives, I, 2359-60. — Création de l'âme d'Adam et d'Ève, 2360; mais traducianisme spirituel pour les âmes des descendants, 2359, hypothèse vers laquelle, malgré des hésitations, A. incline, 2360-2361, 1004. — Sort des âmes après la mort, 2444-2445.

3° *En dehors de S. Augustin.* — *Le groupe marseillais:* création de l'âme par Dieu, corporéité de l'âme humaine, I, 1004 (cf. Fauste de Riez, V, 2101; le diacre Paschase, XI, 2204; Pomère (?), XII, 2537). — *Claudien Mamert:* âme des anges immatérielle comme la nôtre, unie à un corps, I, 1004, 1026; VI, 555; IX, 709, 1810. — *Boèce, S. Fulgence, S. Grégoire le Grand*, sur l'union de l'âme et du corps, IV, 555 (voir aussi *Licinien de Carthage, ibid.*, et IX, 709). — *Cassiodore:* son *De anima*, âme immatérielle; origine et siège de l'âme, unité du principe vital, II, 1852; VI, 555. — Contre Priscillien et son dualisme manichéen, XIII, 397. — *Pastor:* âme humaine créée et non émanée de la substance divine, XI, 2242. — *Paul Orose*, XIII, 397.

4° *Les Pères grecs, du Ve s. à la fin de l'âge patristique.* — *S. Cyrille d'Alexandrie:* âme raisonnable, libre, spirituelle, créée par Dieu, unie au corps, sans préexistence, III, 2507. — Immortalité et sort des âmes après la mort, 2521-22; leur entrée immédiate, pour les justes, dans la gloire; pour les pécheurs, en enfer, 2522. — *Léonce de Byzance:* l'homme, subsistant d'âme et de corps, IX, 404-05, 407; l'âme et le corps, substances complètes, 404, sans disposition de l'une pour l'autre, 405 (influence platonicienne). — Comparaison de l'union avec l'union hypostatique, 410, 414 (cf. I, 2179 : symbole *Quicumque*); VII, 539-40, 476, etc. — Préexistence des âmes (?), IX, 424. — *Justinien:* l'homme, composé d'âme et de corps, âme immortelle, non préexistante, VIII, 2286; vie éternelle, 2289. — *Maxime le Confesseur:* son traité *De anima*, I, 1005; et deux lettres, X, 452. — L'âme, substance incorporelle, simple, immortelle, raisonnable, I, 1005; X, 458. — Unité substantielle du composé humain, *ibid.* — Facultés de l'âme et état de l'âme après la mort, X, 458. — *S. Jean Damascène:* l'âme, substance simple, incorporelle, raisonnable, immortelle et agissante, VIII, 724; libre, 724-25. — Origine, VIII, 725. — L'âme de Jésus, 731; passions dans l'âme de Jésus, 736. — L'union de l'âme et du corps comparée à l'union hypostatique, 733. — L'âme fixée à la mort, dans son état, 745. — Vie éternelle et résurrection, 745, 746.

5° *Théologiens latins du IXe au XIIIe s.* — Indications générales, I, *1005-06*; bibliogr., 1006. — *Ratramne: De anima:* toute âme particulière est spirituelle et non localisée, XIII, 1784-85. — *Hincmar: De diversa et multiplici animæ ratione*, VI, 555. — *Raban Maur: De anima*, âme, facultés, origine; localisation, spiritualité, XIII, 1616. — *Scot Érigène:* l'homme défini par l'âme saisie en Dieu, V, 417; XI, 1866. — Ame, image de la Trinité, 417-18. — Union au corps, spirituel et immortel avant le péché et après la résurrection, mortel après le péché, 418. — État des âmes dans l'éternité, 421-22; absence de sexes dans l'état d'innocence et au ciel, 418. — *S. Anselme:* sa psychologie, I, 1345. — Action illuminatrice de Dieu dans l'âme, I, 2509-10 (cf. XI, 1007-81). — Liberté de l'âme, I, 1338. — Animation, 1347 (voir ce mot). — *Hugues de Ribémont:* nature et origine de l'âme, VII, 221. — *Abélard:* l'union de l'âme et du corps, VI, 555. — L'âme du monde, I, 44, 46; II, 760; XV, 3340. — *S. Bernard:* état des âmes après la mort; attente du jugement, II, 781-82. — *Alain de Lille: Anima, corpus, spiritus*, VI, 559. — *Amaury de Bène:* absence de sexe au ciel, I, 937. — *David de Dinan:* les âmes et Dieu, IV, 159 (cf. XI, 1866). — *Honorius Augustodunensis: De anima et de Deo...*, VII, 149; l'âme, image de Dieu; toutes créées au début, 154-55. — *Hugues de Saint-Victor: De unione corporis et spiritus*, VI, 555. — L'âme du Christ, VII, 277-78. — L'âme d'Adam avant la chute, 275, 277. — Après la mort, pas de délai pour la béatitude, 283. — *Summa Sententiarum:* L'âme d'Adam avant la chute, VII, 285. — *Pierre le Vénérable:* L'âme, partie essentielle du composé humain, XII, 2069-70. — *Pierre Lombard:* l'âme, motrice du corps, XII, 1984; créée, *ibid.* — Classification des puissances de l'âme, 1996. — *Guillaume d'Auvergne:* rejette l'intelligence séparée des averroïstes et la distinction aristotélicienne de l'intellect agent et possible, VI, 1974.

IV. AUGUSTINISME, ARISTOTÉLISME THOMISTE, SCOLASTIQUE CLASSIQUE ET DOCTRINES DISSIDENTES, DU XIIIe AU DÉBUT DU XVIe S. — 1° *L'aristotélisme judéo-arabe.* — Indication générale, I, 1006. — Thèses des Arabes aristotéliciens : les intelligences supérieures, motrices des astres, émanation du premier moteur, I, 2630 (Averroès); et composées de deux éléments, matière spirituelle et forme, I, 2505 (Avicebron); IV, 1217. — Ame *(intellectus)* unique pour tous les hommes (l'intelligence « séparée » d'Aristote), I, 2629-30, 1881; II, 13; IV, 1216; VI, 565; XII, 2351-52; XIV, 1704, 2048-49 (Siger de Brabant), XV, 653-54, 909; et supprimant par là l'immortalité personnelle, I, 2630, 1881; XIV, 2049 (cf. XIII, 1693). — Forme du corps humain, l'âme végétative et non l'intellective, XIV, 2049; I, 2506; celle-ci ne donnant pas une nouvelle unité à l'homme, VI, 565. — Déterminisme de la volonté, I, 2633; XIV, 2049; et rejet des sanctions de l'autre vie, *ibid.* — Ét. Tempier et les erreurs averroïstes : en 1270 : I, 2633; XV, 101; en 1277 : XIII, 2672; XV, 203. — Nuances à apporter aux doctrines de Siger, XIV, 2050. — Eckart (?), prop. 27, IV, 2064.

2° *L'augustinisme de la scolastique; ses caractéristiques.* — *a) Les facultés de l'âme identifiées avec l'âme elle-même et se distinguant par leurs seules fonctions*, I, 2504; XII, 2059; XV, 1689. — S. Bonaventure et Henri de Gand (cf. Cayré, *Patrologie*, II, 508, 638); Pécham, XII, 128; Duns Scot, IV, 1885; XV, 914; Vital du Four, XV, 3106; Richard de Mediavilla, XIII, 2673; R. Lulle, IX, 1115; Pierre de Trabibus, XII, 1869; Olivi, VI, 547-48; P. Auriol, XII, 1869; Occam, XI, 880-81; Nicolas d'Autrecourt, XI, 567; Jean de Mirecourt, XI, 899; G. Biel, II, 819; Vital du Four : inégalité des âmes et de leurs facultés, XV, 3107, etc.

b) Composition hylémorphique de tout esprit créé, I, 2505; III, 2189; XV, 672-73. — Influence d'Avicebron, XV, 672 (et son traducteur Gondissalinus). — Alexandre de Halès, I, 779, 1028; Roger Bacon, II, 13; les dominicains augustiniens (voir VI, 869-71), notamment Roland de Crémone, XV, 672, Pierre de Tarentaise (Innocent V), I, 2505, et Robert Kilwardby, VIII, 2359; S. Bonaventure, I, 1028; II, 977 (Dieu seul immatériel); Thomas d'York, XV, 785-86; Guillaume de la Mare et Gauthier de Bruges, XV, 672-73; Pécham, XII, 128; XV, 672; Pierre de Trabibus, XII, 2058; Richard de Mediavilla, XIII, 2673; Duns Scot, IX, 1868 *(De rerum principio)*;

xv, 909; Olivi, xi, 985; vi, 547-48; R. Lulle, ix, 1115; Vital du Four, xv, 3107. — Bibliogr., xv, 672.

c) Indépendance de l'âme, substance complète, à l'égard du corps, i, 2504; xv, 909. — R. Bacon, ii, 13; Pécham, xii, 128; Pierre Auriol, xii, 1867, 1868-69 (immortalité). — Conception résultant de l'opinion que l'individuation est possédée par l'âme aussi bien que par le corps, en vertu de leur être même, i, 2504; Auriol, xii, 1855-56; Pierre de Trabibus, 2058; Richard de Mediavilla, xiii, 2673; Thierry de Freyberg, xv, 612-13; Scot, vi, 574; iv, 1933 (à propos des corps ressuscités).

d) Pluralité des formes substantielles dans le composé humain, i, 2505; vi, 574-75. Outre les noms cités à ces deux références, voir plus spécialement R. Bacon, ii, 13; S. Bonaventure, ii, 976; xiii, 2500-01 (formes inférieures et corporéités); Henri de Gand, *ibid.;* R. Kilwardby, xii, 2058; Pécham, 128; Duns Scot, iv, 1933 (forme de corporéité), xiii, 2561; Guillaume de la Mare, vi, 559; xv, 679; Thomas d'York, xv, 786; Pierre de Trabibus, xii, 2058-59; Occam, vi, 559. — P. Auriol fait exception, xii, 1867. — Cette doctrine précisée dans la *pluralité des âmes:* animation progressive (vie végétative, sensitive et intellective), i, 1306-07 (Aristote); multiplicité de l'âme, xii, 2279-80 (Plotin); conception et animation, i, 1308 (voir l'art. *Animation*). — De là, opinions assez divergentes : Alexandre de Halès, conception et vie initiale sans âme, puis animation, i, 1310; voir aussi S. Bonaventure, vii, 1047, et disciples, 1048-49. — Application à la « sanctification » de la Sainte Vierge, i, 781; vii, 1946-49 (voir *Immaculée Conception*). — Pierre de Tarentaise, vii, 1050. — Pour Pécham, trois âmes se succèdent, végétative, sensitive, intellective, de la conception à l'animation, et demeurent dans le composé ordonnées l'une à l'autre, xii, 128. — Pour Pierre de Trabibus et Olivi, les trois âmes s'unissent par cohérence substantielle, 2058, — Chez Duns Scot, la forme de corporéité est préalable à l'âme (voir ci-dessus). — Occam et Guillaume de la Mare distinguent substantiellement âme sensitive et âme intellective, vi, 565. — Pierre Auriol, adversaire de ces conceptions, xii, 1867.

e) Tous néanmoins, augustiniens et scotistes, enseignent que l'âme est forme du corps et rejettent l'âme séparée des averroïstes, i, 2505-06; vi, 573; xv, 678; xii, 2062-63 : S. Bonaventure et Matthieu d'Aquasparta, xv, 678; Pécham, xii, 128; Duns Scot, iv, 1933; Richard de Mediavilla (contre Olivi), xv, 2976; Auriol, xii, 1868-69; Lulle, ix, 1120. — Opinion singulière de Tauler unissant la doctrine trichotomiste néoplatonicienne et l'unité du composé humain, xv, 69. — Conception erronée de Pierre Olivi, vi, 547-49; xi, 985; xv, 2975-77 (cf. xv, 2030); et de Pierre de Trabibus, xii, 2058-59 (pour ce dernier, la forme intellectuelle de l'âme n'est pas spécifiquement distincte de l'ange ou de l'esprit pur).

f) Illumination divine. — Exposé, i, 2509-14 (cf. xv, 684-85). — Fondement en S. Augustin, i, 2334-37. — Illumination immédiate selon Guillaume de Paris et Robert Grossetête, i, 2511; et S. Bonaventure, ii, 978, faussement accusé pour cela d'ontologisme, 979-80 (cf. i, 2510; xi, 1008-09). — Matthieu d'Aquasparta; les raisons éternelles, fondement de la connaissance, x, 388. — L'intellect agent, dans l'homme, est Dieu : R. Bacon, ii, 13-14; i, 2511; Vital du Four, xv, 3108-09 (voir cependant xv, 685); il émane de Dieu et se multiplie dans l'homme : Thierry de Freyberg, xv, 612-13. — Dieu illumine l'intellect agent : Guillaume d'Auvergne, xv, 685; Gérard d'Abbeville, 686; Pécham, i, 2512-13; xii, 127; xv, 685-86; Roger Marston, 685; R. Lulle, ix, 1113. — L'illumination ramenée à l'influence de la cause première, au concours divin : Thomas d'York, xv, 784-85; Fr. Eustache d'Arras, i, 2513; Richard de Mediavilla, xiii, 2673; i, 2513. — Doctrine contraire à l'illumination chez Pierre Olivi et Pierre de Trabibus, xii, 2059-62. — Pierre Auriol : intelligence commandée par volonté, xii, 1869.

g) Connaissance que l'âme a des êtres extérieurs et d'elle-même. — Doctrine générale : concours de l'image *(phantasma)* à la connaissance intellectuelle, xv, 786; voir Pécham, xii, 127. — *Pierre Auriol:* l'absolu de l'illumination divine matérialisé par l'apport des sens : les sens donnent le particulier, l'intellect, l'universel, grâce, dans les deux ordres, à un être intentionnel, xii, 1854-55. — *Occam:* l'intellect saisit le singulier, xi, 752, mais pas d'être intentionnel intermédiaire, 886; l'individu est saisi intuitivement par l'intelligence concomitamment à la sensation, 753; l'abstraction, 753-54. — *Pierre de Trabibus:* l'âme connaît le singulier par la cohérence de l'intelligence et des sens, xii, 2062. — *Matthieu d'Aquasparta:* intuition directe de l'être existentiel, x, 398. — *Vital du Four:* connaissance existentielle de l'individu, xv, 3108 (ces deux derniers auteurs enseignent expressément l'intuition de l'âme par elle-même). — Pour la connaissance de Dieu, voir *Dieu.* — La doctrine augustinienne des *rationes seminales* n'intéresse que très indirectement la théologie scolastique de l'âme.

3° *L'aristotélisme thomiste et l'âme.* — S. Thomas et la psychologie d'Aristote, xv, 645, 825, 913. — Unité et simplicité de l'âme, 645, 678, 680, 912. — Pas de matière incorporelle, 673-76. — Distinction réelle entre les facultés et l'essence de l'âme, 913-14; et distinction des facultés entre elles, 646, 914. — Exclusion de la pluralité des formes dans le composé humain, comme contraire à l'unité substantielle (acte et puissance), 678-80, 844; vi, 571. — L'âme, seule forme, exerçant les fonctions d'âme végétative, sensitive, intellective et donnant au corps d'être corps et simplement d'être, xv, 912-13; xiii, 2556. — L'union de l'âme au corps implique un ordre essentiel de *cette* âme à *ce* corps, xv, 912, qui justifie son individuation, 677-78, 912, et la reconstitution possible de son propre corps à la résurrection, 912; vi, 572; xiii, 2556-59. — Malgré cet ordre et les virtualités multiples de l'âme, elle est spirituelle, xv, 912, 914 (cf. v, 843), en raison de son activité intellectuelle, xv, 673, 910-11, tout en se distinguant spécifiquement des anges, *ibid.* — De la spiritualité découle l'immortalité, xv, 911, 916-17 (voir *Ame, Spiritualité, Immortalité, Démonstration rationnelle*). — Connaissance de l'âme, xv, 914-15. — L'âme à la mort est placée à l'état de terme, x, 2492-94; xv, 959-60. — L'âme séparée : subsistence, xv, 916-17; connaissance, 917-18; vi, 1406-07; xiv, 1626-27; volonté, xv, 918; vi, 1408-09; xv, 3383-84. — Objections contre la doctrine thomiste, xv, 676-78, 681-82; vi, 575-78. — Présence de l'âme dans tout le corps et dans chaque partie du corps, vi, 582-84; information, par l'âme, du sang et d'autres parties du corps humain, 585-86. — Une discussion spéculative : un nombre infini d'âmes et la possibilité d'une création *ab æterno*, iii, 2177-79; xv, 670.

4° *Continuation des doctrines classiques.* — Fusion de l'augustinisme et du thomisme dans l'école égidienne, i, 2513-14. — *Gilles de Rome: De formatione corporis humani, De gradibus formarum, sive de pluralitate formarum, De materia cæli contra Averroistas, De intellectus possibilis pluralitate*

contra Averroistas, vi, 1362. — *Thomistes*, vi, 570-71, 573; Sutton, xiv, 2872; Trillia, xv, 1544; contre Pomponazzi, Javelli, viii, 535-36; Barthélemy Spina, xiv, 2479; vi, 898; Cajétan, ii, 1326; vi, 898; son commentaire *De anima* d'Aristote; maintien des positions doctrinales de S. Thomas, mais interprétation de la pensée d'Aristote au sens averroïste, ii, 1326; immortalité de l'âme, objet de foi, non de raison, *ibid.* ; vi, 898; vive opposition de Spina, vi, 898; xiv, 2479; son opinion discutable sur le choix irrévocable de l'âme *in statu separationis*, xv, 959-60; réfutée par Sylvestre de Ferrare et les Salmanticenses, 960. — Le siège de l'âme, vi, 582-83. — *Scotistes*, vi, 574-75. — L'illumination divine : Valérien Magni, xiii, 2133 (cf. ix, 1556 : auteur *magis mysticus quam philosophicus*, Wadding); Ulric Reithmayr, xiii, 2133-34. — L'argument de l'immortalité de l'âme chez Yves de Paris, xv, 3642 (à rapprocher de celui du jésuite Sirmond, xiv, 2183-84). — *École atomiste*, vi, 578-81; Ramière, 579-80 (opinion absente de l'article qui lui est consacré, xiii, 1649-51); Palmieri, vi, 579-80 (cf. xi, 1836); Tongiorgi, vi, 579-80; xv, 1228. — *Quelques auteurs indépendants:* Suarez, thomisme mitigé, vi, 573; son traité *De anima*, xiv, 2641, 2645. — Vasquez, psychologie, xv, 2606-07. — Grégoire de Valencia, l'âme humaine, 2484; constitution et immortalité, 2484-85; simplicité, 2485-86; connaissance, 2486-87; hylémorphisme renouvelé, 2495; amorce d'une philosophie de l'esprit, 2495-96.

5° *Doctrines dissidentes.* — *a)* Du xve au xixe s., influence de la cabale, vi, 559 : doctrine sur l'âme, ii, 1285-86; les trois éléments (âmes) de l'âme humaine, 1286; métempsycose, 1287. — L'école de Padoue, s'inspirant d'Alexandre d'Aphrodisias et d'Averroès, vi, 565; problème de l'âme, xiii, 1698; des rapports de l'univers et de Dieu (panpsychisme faisant tendre à l'union à Dieu, moteur immobile), 1698-99. — Erreur fondamentale : dans l'homme, deux âmes, l'une mortelle, l'autre spirituelle, seule immortelle mais commune à tous; principaux représentants : Paul de Venise, vi, 560; Jacob Zabarella, 559; Telesio, 560; x, 290; xiii, 1714; Pomponazzi, vi, 565; x, 290; xii, 2545-46; xiii, 1699-1700; Bonamico, xiii, 1700-01; Campanella, 1715-16; ii, 1443; Giordano Bruno, xiii, 1714-15; ii, 1149; Vicomercato, xiii, 1702; Cardan, 1702-03; Étienne Dolet, 1707; André Césalpin, 1708-09; Vanini, 1709; Van Helmont, vi, 560. — Poussée averroïste condamnée au Ve conc. du Latran, voir § VII, 3°, *Documents du Magistère sur l'âme.*

b) Au xixe s., l'idée émanatiste reparaît avec les philosophes panthéistes allemands (voir plus loin) et la trichotomie du xviie au xixe s., avec plusieurs savants naturalistes (voir vi, 560-61) et quelques théologiens du xixe s., Gunther, Baltzer, Knoodt, vi, 561-62, 1993.

V. L'ÂME ET L'ENSEIGNEMENT DES ÉGLISES ORIENTALES. — 1° *Doctrine des byzantins.* — *a) Avant la chute de l'Empire.* — Exposé général, i, 1006-14. — *Photius* (xii, 1536 sq.) combat les manichéens : union de l'âme et du corps en une personne; l'âme humaine, spirituelle, est différente de celle des bêtes; elle est libre. Pas de préexistence des âmes; elles sont créées lors de leur infusion au corps, i, 1007. — Photius est-il visé par le can. 10 (11) du VIIIe concile? 1007-08 (cf. iii, 1300-01). — *Basile le Macédonien:* comparaison : l'union de l'âme et du corps, l'union de l'Église et de l'État, xiv, 1445. — *Syméon le Jeune* (xiv, 2941 sq.) : son inspiration plotinienne; trois principes dans l'âme, ψυχή, λόγος, νοῦς, et cependant unité et simplicité d'âme, i, 1008. — *Nicétas Stethatos* (ou *Pectoratus*) : six sens auxquels répondent six facultés de l'âme, i, 1008-09, en vue d'une ascension mystique de l'âme, xi, 483-85. — *Michel Psellos* (xiii, 1149 sq.) : psychologie floue, reprenant les opinions des anciens philosophes. De Platon, il retient trois parties dans l'âme et une union non substantielle avec le corps. L'âme est créée, infusée au corps dès l'origine, simple, malgré une certaine composition de parties, immortelle. Chaque âme est spécifiquement distincte des autres, i, 1009-10; xiii, 1157. — *Jean Italos* (viii, 826 sq.) : par sa distinction du νοῦς et de la ψυχή, semble nier l'immortalité personnelle de l'âme, i, 1011; voir les erreurs dont on l'a accusé, viii, 827. — *Philippe le Solitaire*, i, 1011. — *Constantin Manassès:* poème *à son âme*, i, 1011. — *Michel Glycas* (x, 1705 sq.) : théorie sur les âmes, au début de sa *Chronique*, i, 1011-12; x, 1706. — *Nicéphore Blemmyde* (xi, 441 sq.) : influence aristotélicienne; son *Discours sur l'âme*, xi, 443 : ψυχή, relations de l'âme avec le corps, facultés, âme des bêtes et âme humaine, i, 1012; l'âme du Christ, xi, 445. — *Nicéphore Choumnos* (ii, 2395) : adversaire du néoplatonisme et de Platon, combat les thèses de Plotin, i, 1012-13. — *Mathieu Cantacuzène* (cf. ii, 1673) : « les trois puissances de l'âme » (platonisant), i, 1013. — *Grégoire Palamas* (xi, 1735 sq.) : sa *Prosopopæia* sur la « dispute de l'âme et du corps », xi, 1749; considérations platoniciennes, i, 1013; l'âme du premier homme, xi, 1768-69; l'âme du Christ, 1770; considérations sur l'âme et le νοῦς dans la méthode d'oraison, 1773-74. — *Nicéphore Grégoras:* théorie de Synésios sur l'âme, xi, 463 (cf. xiv, 2998, et ci-dessus). — *Syméon de Thessalonique* (xiv, 2976 sq.) : créatianisme et animation immédiate, xiv, 2981; subsistance propre et immatérialité, i, 1013. — *Bryennios* (ii, 1156 sq.) : psychologie syncrétiste s'inspirant d'Aristote et de Platon : l'âme constituée de trois éléments, intelligence, raison, principe vital, i, 1014. — *Marc d'Éphèse* (ix, 1968 sq.) : âme humaine et âme des bêtes, 1978-79. — *Pléthon* (xii, 2393 sq.) : défense du néoplatonisme contre l'aristotélisme, en particulier sur l'immortalité de l'âme, xii, 2398 (cf. 2400). — A l'opposé, *Gennade (Scholarios)* (xiv, 1521 sq.) : cinq traités sur l'âme, xiv, 1532-34; influence de Syméon de Thessalonique, créatianisme, animation immédiate, âme seule forme du corps, sort des âmes après la mort, 1566 (sur Aristote, voir 1552-53). — *Bessarion:* tout en admirant Aristote, expose les thèses platoniciennes, en insistant sur celles qui se rapprochent de la doctrine chrétienne, création, origine des êtres, immortalité de l'âme, ii, 804. Bessarion réfutait ainsi les attaques de *Georges de Trébizonde* (vi, 1235 sq.), *Comparatio Platonis et Aristotelis*, 1236. — Sur ces controverses, i, 1014; xiv, 1714.

b) Depuis la prise de Constantinople. — Aperçu général, i, 1014-16. — *Pachomios Rhusanos* (xvie s.): création de l'âme par Dieu, i, 1015. — *Théophile Corydallée* (xviie s.) (iii, 1914 sq.) : influence aristotélicienne allant jusqu'à la négation de l'immortalité de l'âme, i, 1015 (cf. iii, 1914). — *Méthode Anthracite* (xviiie s.) (x, 1595 sq.) : traducteur en grec de Descartes et de Malebranche, voir plus loin, § VI, *Philosophie moderne;* panthéisme idéaliste, allant jusqu'à la négation de l'âme, i, 1015. — *Christodoulos d'Acarnanie:* adopte les erreurs de Spinoza, i, 1015. — *Théophile de Campanie*, i, 1015 (Ταμεῖον ὀρθοδοξίας). — *Eugène Bulgaris* (ii, 1236 sq.) : favorable à Locke, voir § VI, *Philosophie moderne;* mais dans son *Cours de théologie*, inspiré de Tournély, ii, 1240, il prouve la spiritualité de l'âme, i, 1015. — Dans le même sens, *Athanase de Paros* (i, 2189-90), dans son Ἐπιτομή... τῶν

θείων... δογμάτων, i, 2189, 1015. — *Nicodème l'Hagiorithe* (xi, 486 sq.) : renouvelle la division tripartite de l'âme, d'inspiration platonicienne, λογιστικόν, θυμικόν, ἐπιθυμητικόν, i, 1015, dans κῆπος χαρίτων, xi, 488. — *Apostolos Makrakès* (xixe s.) (ix, 1503 sq.) : trois éléments du composé humain, ψυχή, πνεύμα, σῶμα ou σάρξ, appliqué à l'humanité du Christ en un sens apollinariste, i, 1015-16 (cf. ix, 1504-05). — *Nectaire Képhalas* et les auteurs de manuels scolaires, signalés i, 1016. — *Église russe:* confession de foi de *Moghila* (xviie s.) (x, 2070 sq.) : création de l'âme par Dieu, i, 1016; — *Macaire Bulgakov* (ix, 1443 sq.) : mystère de l'origine des âmes, i, 1016; — *Boukhobors*, secte russe, préexistentialisme, chute dans les corps, métempsycose, pas de vie future, ii, 1807-08.

2° *Doctrine des syriens.* — *Aphraate* (i, 1457 sq.) : enseigne l'âme immortelle, principe vital, i, 1017; il distingue, « âme » et « esprit », s'appuyant sur la trichotomie « âme, esprit, corps », 1018. Même doctrine chez *S. Éphrem* (v, 188 sq.), *Isaac de Ninive* (viii, 10), et *Babaï le Grand* (xi, 289), i, 1018. — Résumé de la doctrine d'Aphraate sur l'âme, i, 1462. — Doctrine de l'hypnopsychie (l'âme en sommeil après la mort en attendant le jugement) : S. Éphrem, v, 191; Aphraate, i, 1462; Jesuyab (Ishoyahb III), i, 1018; Babaï le Grand, Joseph Hazzaya, George d'Arbelès, Abraham bar Lippa (Lipheh), Timothée Ier (xv, 1138), xi, 303-05. — Explication de cette doctrine, i, 1018, par Jean Saba et Salomon de Bassora, 1018-19. — *Abdiesu*, le théologien des syriens nestoriens (i, 24), professe l'âme raisonnable, spirituelle, incorporelle, image de la divinité et de la Trinité, i, 1017. — *Joseph Hazzaia:* préexistence des âmes, doctrine condamnée par Timothée Ier. — Animation de l'embryon au 40e jour, Babaï, xi, 296; Timothée, xv, 1138.

Sur les auteurs n'ayant pas d'articles dans le *D. T. C.*, voir les notices de Jugie, *T. D. C. O.*, v : Ishoyahb, 32; Babaï, 30-31; Hazzaya, 33; Abraham bar Lipheh, 33; Jean Saba, 29; Salomon de Bassora, 37. — De Jugie également, ce résumé plus complet de la doctrine de Timothée Ier sur l'âme : « Dissertant sur l'âme, selon la méthode aristotélicienne, il enseigne : 1° que l'âme humaine est une substance incorporelle et intellectuelle; — 2° qu'elle se connaît par son acte, comme toutes les natures incorporelles et intellectuelles; — 3° que l'acte de l'âme est de vivifier le corps et de le mouvoir raisonnablement; — 4° que l'âme subsiste en soi et donc est immortelle; — 5° que ni l'âme seule ni le corps seul ne sont l'homme, qui est constitué des deux » (p. 246). Un sixième point concerne l'hypnopsychie.

En ce qui concerne l'Église syrienne monophysite, voici le résumé du même auteur. Nous y ajoutons les références soit à son ouvrage, soit au *D. T. C.*: « Les théologiens monophysites enseignent communément que l'homme est constitué d'un corps et d'une âme raisonnable et immortelle. Quelques-uns, comme George, évêque des Arabes (*D. T. C.*, i, 1019; cf. Ryssel, *Ein Brief Georgs, Bischof der Araber*, Gotha, 1883), et Moïse bar Kepha (*T. D. C. O.*, 467-68; cf. O. Braun, *Moses bar Kepha und sein Buch von der Seele*, trad. allem., Fribourg-en-Br., 1891), réfutent expressément la théorie trichotomiste enseignée autrefois par Aphraate. La plupart des syriens, après le ixe s., s'attachent à la philosophie péripatéticienne et comparent l'âme à la forme substantielle unie au corps comme à sa matière pour le vivifier et le gouverner. Ainsi Moïse bar Kepha (O. Braun, *op. cit.*), Yâhyâ ben Adi (*T. D. C. O.*, 468-69) : « L'âme se trouve dans le corps comme la forme dans la matière » (cf. A. Périer, *Yâhyâ ben Adi, un philosophe arabe chrétien du Xe s.*, Paris, 1920, p. 88). Parmi eux, d'autres écrivent des traités entiers sur l'âme en général et l'âme humaine en particulier : Jean, évêque de Dara (*T.D.C.O.*, 467); Moïse bar Kepha (O. Braun, *op. cit.*, 88 sq.); Grégoire Bar Hebræus (*D. T. C.*, ii, 401; cf. 403; *T. D. C. O.*, 474-78). C'est aussi la doctrine commune que l'âme est créée immédiatement par Dieu et infusée au corps. Quant au moment où se fait l'animation, une double opinion règne parmi eux. Bien plus commune est l'opinion selon laquelle l'âme est créée par Dieu et unie au corps au premier instant de la conception. A cette opinion ont adhéré Sévère d'Antioche (*D. T. C.*, xiv, 1938); Jacques d'Édesse (*D. T. C.*, viii, 286); Jean de Dara; Moïse bar Kepha; Jacques de Mytilène; Denys bar Salibi (*D. T. C.*, viii, 283; cf. 286); Grégoire Bar Hebræus. Parmi les tenants de l'animation médiate, laquelle ne s'effectuerait que quarante jours après la conception, en dehors des auteurs plus anciens comme S. Éphrem et Théodoret, on nomme Philoxène de Mabboug (*D. T. C.*, xii, 1509; cf. 1526); Jacques de Saroug (*D. T. C.*, viii, 300); Jean Philipon (*D. T. C.*, viii, 831).

« Des qualités, propriétés, facultés de l'âme, surtout au point de vue philosophique, les syriens jacobites ont beaucoup de détails dans leurs traités sur l'âme, comme Jean de Dara, Moïse bar Kepha, Bar Hebræus, Jacques bar Shakako (*T. D. C. O.*, 473) » (Jugie, *op. cit.*, v, 617-19).

Les théologiens monophysites parlent peu de l'âme, image et ressemblance divine. Jugie indique (*op. cit.*, 626-28) trois citations d'auteurs : Jean Philipon, Moïse bar Kepha et Nersès IV le Gracieux (*D. T. C.*, xi, 69 sq.).

3° *Doctrine des arméniens.* — Indications générales, i, 1020-21. — Benoît XII et les accusations portées contre les arméniens (art. 5), génératianisme et préexistentialisme, sort des âmes après la mort (art. 7, 15, 23, 31), ii, 697, 699; i, 1952-53. — Justification présentée par le concile de Sis (1342), i, 1931; ii, 701, 702, 704. — Mekhitar de Shirvaz, Vartan, i, 1020, 1952.

Sur Mekhitar, voir Galano, *Conciliatio Ecclesiæ Armeniæ cum Romana*, iii, Rome, 1658, p. 23-24. Sur Vartan, *ibid.*, 7; Jugie, *op. cit.*, 486. — Références à Hefele-Leclercq, vi, 846-68, les discussions s'étant prolongées jusqu'à Clément VI. — Le traducianisme se retrouve dans l'Église d'Éthiopie (*D. T. C.*, v, 943).

VI. L'âme et la philosophie moderne. — 1° *Philosophie à tendance spiritualiste.* — *Pierre Charron* († 1603) : insuffisance de la raison pour prouver l'immortalité de l'âme, xii, 1914 (cf. xiii, 1718). — *Antoine Sirmond* († 1643) : immortalité de l'âme, xiv, 2183-84. — *Descartes* († 1650) : âme=pensée; corps=étendue, iv, 550; union de l'âme et du corps, iv, 550-52; vi, 567; opposition à la doctrine catholique, iv, 552-53; immortalité, 553-55; siège, iv, 552; vi, 582. — La philosophie de l'âme de Descartes et ses conséquences, xiii, 1725-26; x, 290-91. — *Gassendi* († 1655) : âme sensitive mortelle, âme raisonnable, incorporelle et immortelle, xiii, 1722. — *Blaise Pascal* († 1662) : sa psychologie, xi, 2163-64; immortalité de l'âme, 2167-68; le « cœur » dans la psychologie pascalienne, 2169-71, 2172-73. — *Leibniz* († 1716) : l'âme intelligente, ix, 175; monade, exprimant en elle le passé et l'avenir infini, 177-78; lumière de la raison, 179-80; réflexion des perfections divines dans l'âme, 185-86; immortalité, 190; union de l'âme et du corps, vi, 568; les idées éternelles, xi, 1012-13. — *Malebranche* († 1715) : union de l'âme et du corps, loi du parallélisme, ix, 1781-82, 1793; vi, 567-68; l'entendement, ix, 1782; volonté humaine et liberté, 1786-87; vérités éternelles, xi, 1011. — *Clarke* († 1729) : immortalité, iii, 3; critique de l'harmonie établie, 8. — *Tournemine* († 1739) : conjectures sur l'union de l'âme et du corps, xv, 1247; théorie de l'influx physique, vi, 568-69. — *Gratry* († 1872) : l'âme dans son ascension à Dieu, dont l'immortalité est le terme, vi, 1761-62. — La trichotomie, corps, âme, esprit, reparaît avec *Günther* et son école (voir ci-dessus); le traducianisme et le génératianisme avec *Klee*, viii, 2359 et *Rosmini* († 1855). De ce dernier : ouvrages sur l'âme, xiii, 2920-21; origine de l'âme (prop. 20, 21), 2938-39; principe vital (prop. 22), 2939; état de l'âme séparée (prop. 23), 2940; union de l'âme et du corps (prop. 24), 2940. — Les phi-

losophes panthéistes allemands reprennent la thèse de l'émanatisme, pour l'esprit humain, comme pour toute la nature, XI, 1869-71. On notera que Schleiermacher († 1834) a évolué de l'immortalité impersonnelle à l'immortalité personnelle, XIV, 1504-05.

2° *Philosophie à tendance déiste.* — *Cherbury* († 1648) : les facultés mentales; l'âme créée par Dieu, immortalité, II, 2359 (cf. XIII, 1729). — *Locke* († 1704) : rationalisme chrétien; existence de la raison (entendement) et des facultés naturelles, IX, 852-53; XIII, 1735; spiritualité, IX, 854-55; immortalité, 862 (eschatologie); voir cependant X, 290. — *Rousseau* († 1778) : concept de l'âme où domine l'instinct moral, XIV, 122; bonté naturelle, 123; l'âme est-elle immortelle? IV, 237. — *Voltaire* († 1778) : plusieurs espèces d'hommes, XV, 3409; difficulté de prouver la spiritualité, 3409-10, 3427, 3430, 3436, 3443, 3449-50; et l'immortalité, 3410, 3438, 3441, 3450, 3454; et la liberté, 3410-11, 3430, 3440, 3450-51 (cf. X, 291). — Voir *Rationalisme.*

3° *Philosophie panthéiste.* — Spinoza († 1677) : âme et corps dans son panthéisme, XIV, 2498; l'entendement, 2498; notion de la « liberté », 2498; psychologie de Spinoza, 2498-99 (passions et désirs) (cf. XI, 1819; XIII, 1727). — Influence sur *Shaftesbury* († 1713), XI, 1869; négations des sanctions de la vie future, XIII, 1742; et sur *Toland* († 1722), XI, 1869; XIII, 1735; immortalité, fable païenne, XIII, 1741. — Voir *Panthéisme.*

4° *Philosophie nettement matérialiste.* — *Hobbes* († 1679) : tout est corps, l'esprit un corps plus subtil, VII, 5; X, 290; XIII, 1729. — *Bayle* († 1706) : arguments de valeur égale pour ou contre la spiritualité et l'immortalité, II, 490; XIII, 1732-33. — *Collins* († 1729) : l'âme, principe naturellement mortel, XIII, 1742. — *La Mettrie* († 1751) : pas d'âme indépendamment du corps, VIII, 2538; pensée, propriété de la matière, 2539 (cf. X, 291). — *Helvétius* (†1773): *De l'esprit* ; l'homme, animal purement sensible, VI, 2129-30 (cf. *De l'homme, de ses facultés*, 2135; X, 291; XIII, 1750). — *D'Holbach* († 1789) : *Système de la nature*, c. VI-XIII : l'homme, être purement physique, VII, 25; être matériel, 26; l'âme n'est autre que le corps considéré relativement à quelques fonctions et elle est mortelle, 26 (cf. X, 291; IV, 238). — *Diderot* († 1784) : l'âme issue de la matière douée de vie, XIII, 1752; X, 291-92. — Voir les matérialistes du XIXe s., Feuerbach, Vogt, Büchner, XIII, 1769 (cf. X, 294-98). — On retiendra ici principalement les noms de Cl. Bernard, Richet, X, 296-97; Loeb, Le Dantec, Rabaud, 297-98; Haeckel, 317, etc. — Voir *Matérialisme.*

VII. Synthèse générale. — 1° *Les grandes thèses catholiques.* — *a) Existence de l'âme, substance spirituelle et, par suite, immortelle.* — Démonstration *théologique*, I, 1021-28 (à compléter par les références ci-dessus indiquées à l'Écriture : voir *D. B.*, I, 453-73; aux Pères, aux théologiens); démonstration *rationnelle:* possibilité, I, 1028-29; fausseté du déterminisme mécanique, X, 298-303 ; du monisme matérialiste, 317-18, 319 ; l'âme, partie substantielle du moi humain, I, 1030-32, 1041; X, 308-09; réfutation de l'épiphénoménisme, X, 304-08; simplicité de l'âme, I, 1032-34; X, 309-13; spiritualité et immortalité, I, 1034-41; X, 314-15; XV, 910-11.

b) L'origine de l'âme: elle est créée par Dieu. — Doctrines *matérialistes:* l'âme produite par la matière ou par l'évolution, X, 316-18; XV, 1374-75 (voir *Transformisme*). — *Émanatisme* des stoïciens ou des manichéens, IX, 1877; XV, 1351-52 (voir ci-dessus). — *Préexistentialisme* pythagoricien ou platonicien : voir art. Métempsycose, X, 1574; Platonisme, XII, 2267; ou origéniste : voir art. Origène, XI, 1531 (cf. aussi XV, 1352), et, ci-dessus, les art. consacrés aux auteurs qui ont plus ou moins subi l'influence d'Origène (cf. aussi art. Préexistence, XIII, 1). — *Traducianisme:* exposé et critique, XV, 1352-64. — *Conclusion doctrinale:* le créatianisme seul représente la doctrine catholique, XV, 1359, 1364-65. — Voir plus loin § 3°, *Documents du Magistère.*

c) L'union (substantielle) de l'âme et du corps. — Définition du conc. de Vienne, sa portée théologique, VI, 546-51; I, 2505; XV, 2975-77. — Fondements scripturaires et patristiques de la doctrine, VI, 551-56. — Documents du Magistère (VI, 556-58), voir plus loin, § 3°. — Opinions irrecevables, VI, 567-69. — Trois opinions catholiques, thomiste, scotiste, atomiste, VI, 569-81.

d) L'âme et le principe vital. — Les fondements lointains de la doctrine catholique, VI, 558-59. — Trois formules défectueuses : cartésianisme, IV, 557; XV, 3099; matérialisme, X, 316 sq.; XV, 3100; vitalisme, avec ses différents aspects, VI, 559-61; XV, 3101-02; au point de vue théologique, Günther, VI, 1903, 562; Rosmini, 564, 2939. — Intervention de l'Église, VI, 562-64. — Voir plus loin, § 3°, *Documents du Magistère.*

2° *Les thèses connexes.* — *L'animation* de l'embryon humain, voir *Animation.* — L'*animisme* et l'origine de la religion, voir *Religion.* — L'âme et les *fins dernières,* voir *Fins dernières*, et renvois. — Réunion de l'âme au corps, voir *Résurrection.* — Utilisation des sentiments de l'âme en apologétique, voir *Apologétique.* — Aspirations de l'âme et preuve de l'existence de Dieu, voir *Dieu.* — L'âme et ses facultés, sujets de la grâce et des vertus, voir *Grâce, Vertus.* — Devoirs envers l'âme, voir *Morale, Scandale.* — Vie intérieure et mystique des âmes, voir *Mystique et ascétique, Trinité (Habitation de la — dans l'âme).*

3° *Les documents du Magistère relatifs à l'âme humaine.* — *a) Existence du corps et de l'âme, unis pour former le composé humain.* — Symbole d'Athanase, I, 2179; VI, 556. — Symbole de Pastor, XV, 1198. — Lettre dogmatique de S. Léon le Grand, VII, 479; VI, 556. — Conc. de Chalcédoine, II, 2195; VI, 556; VII, 483. — II[e] conc. de Constantinople, III, 1243; VI, 556. — IV[e] conc. de Tolède, XV, 1199. — Conc. du Latran (649) (can. 2), VI, 556. — XI[e] conc. de Tolède, VI, 556; XV, 1205. — III[e] conc. de Constantinople, III, 1267; VI, 556 (vouloir humain, III, 1268). — XV[e] conc. de Tolède, VI, 556; VII, 508; XV, 1188-89, 1206. — Conc. de Francfort, VII, 508. — Symbole de Léon IX, VI, 557. — Alexandre III (condamnation du nihilisme christologique), VI, 557; VII, 517. — Innocent III : profession de foi, VI, 557. — IV[e] conc. du Latran, VI, 557. — Conc. de Vienne, VI, 546-47; XV, 2975-77. — Interprétation de Pie IX, VI, 550-51.

b) Origine de l'âme. — Pas *d'émanatisme: formula in modum symboli*, XV, 1351. — Conc. de Braga (can. 5), XV, 1351. — Symbole de S. Léon IX, *ibid.* — V[e] conc. du Latran (formule nouvelle de l'émanatisme : panpsychisme des néo-aristotéliciens), VI, 566; VIII, 2681-82; panthéisme sous-jacent au mysticisme d'Eckart, prop. 27, condamné par Jean XXII, IV, 2064; émanatisme panthéistique des philosophes allemands du XIX[e] s., condamné par le conc. du Vatican, XI, 1872-73 (voir *Syllabus*, prop. 1, XI, 1872; XIV, 2891). — Ni de *préexistentialisme:* canons contre l'origénisme (n. 1, 2 et 5), XI, 1581-82; conc. de Braga (can. 6; Denz.-Bannw., 236); Benoît XII et les erreurs des arméniens (n. 5), I, 1020 (dans la lettre à Turribius d'Astorga, S. Léon I[er] réprouve à la fois l'émanatisme et le préexistentialisme, XV,

1352). — Ni de *généralianisme* ou de *traducianisme:* Anastase II, I, 1164; XV, 1359; Benoît XII, *loc. cit.;* Léon XIII, prop. 20, 21 de Rosmini, XIII, 2938-39. — Doctrine catholique : le *créatianisme: Libellus* de Pastor, XV, 1198; Anastase II, *loc. cit.;* IVe conc. du Latran, I, 683; III, 2081; Ve conc. du Latran, VI, 566; VIII, 2682; conc. du Vatican, III, 2182-83. — Alexandre VII : création de l'âme de la Vierge, VII, 1174 (Denz.-Bannw., 348, symbole de S. Léon IX : *animam... ex nihilo creatam*).

c) Spiritualité. — Lettre dogmatique de S. Léon (âme raisonnable), VII, 479. — Conc. de Chalcédoine (id.), II, 2195. — IIe conc. de Constantinople (âme raisonnable et intelligente, can. 4), III, 1243. — Conc. du Latran de 649 (can. 2 : la chair animée intellectuellement), VI, 556. — XIe conc. de Tolède (âme raisonnable), VI, 556; XV, 1205. — IIIe conc. de Constantinople (can. 11 : âme raisonnable et intelligente), III, 1299. — Symbole de foi de S. Léon IX (âme raisonnable; Denz.-Bannw., 344). — Alexandre III, condamnation du nihilisme christologique (âme raisonnable), VI, 557; VII, 517. — Innocent III, profession de foi (âme humaine raisonnable), VI, 557. — IVe conc. du Latran (âme raisonnable), VI, 557. — Conc. de Vienne (âme intelligente et raisonnable), VI, 546-47. — Ve conc., du Latran (âme intelligente), VI, 566; VIII, 2681-82.

d) Immortalité. — Implicitement contenue dans l'art. *Vie éternelle* des symboles, XV, 2969-73. — Ve conc. du Latran, *loc. cit.* — Le Ve conc. spécifie que cette immortalité appartient à l'âme individuellement donnée à chaque homme : *immortalis et pro corporum quibus infunditur multitudine singulariter multiplicabilis et multiplicata et multiplicanda...*

BIBLIOGRAPHIE. — L'art. AME du *D. T. C.* doit être complété, en ce qui concerne l'union de l'âme et du corps, par les art. FORME et FORME DU CORPS HUMAIN, VI, 541-88 (bibliogr., 586-88). Ces études et la bibliographie qui y est annexée trouveront un complément nécessaire à VIENNE *(Concile de)*, XV, 2975-77 (bibliogr. sur l'interprétation du décret, col. 2977).

Autres écrits récents sur l'âme. — S. Soullhé, *De Platonis doctrina circa animam*, Rome, 1930; J. Héring, *Étude sur la doctrine de la préexistence des âmes chez Clément d'Alexandrie*, Paris, 1923; S. Hein, *Aktualität oder Substantialität der Seele*, Paderborn, 1916; O. Hergel, *Was ist die Seele? Im Kampffelde der Substantialitäts und Aktualitäts Theorie*, Vienne, 1928; A.-M. Lépicier, *Quanti facienda sit pro philosophia et theologica veritate dilucidanda S. Thomæ A. doctrina de anima humana ut forma substantialis corporis*, dans *X. Th.*, II, 1925, p. 97 sq.; Pirotta, *Nota psychologiæ rationalis (de unione immediata animæ rationalis, ut talis, cum corpore)*, dans *D. Th.* (Pl.), 1925, 329 sq.; *Uberior explanatio de anima humana ut forma substantialis corporis*, dans *Ang.*, 1926, p. 278 sq.; P. Berlage, *Das Leib-Seele Problem bei Thomas von A.*, dans *Zeitschr. für kath. Relig. Untersuchungen*, 1937, p. 28 sq.; J. Ternus, *Y a-t-il une âme?*, dans *Essai sur Dieu, l'homme et l'univers* (ch. V, p. 201-233, avec bibl.), Paris, Beauchesne, 1950.

Sur la pluralité ou l'unité de formes : O. Lottin, *La pluralité des formes substantielles avant S. Thomas d'A.*, dans *Rev. néo-sc. de philos.*, 1932, p. 445 sq.; F. C. Copleston, *De unitate formæ substantialis*, dans *D. Th.* (Pl.).

AMÉDÉE VIII, duc de Savoie (l'antipape *Félix V*). — Voir II, 124-25 (conc. de Bâle); V, 1494 (Eugène IV); XI, 541-43 (Nicolas V).

Voir Hefele-Leclercq, VII, 1073-1079, 1097, 1137-1141.

AMÉDÉE DE LAUSANNE (Saint), moine cistercien, puis évêque de Lausanne (1108-1159). — Au point de vue théologique, on a de lui huit homélies en l'honneur de la Sainte Vierge (texte dans *P. L.*, CLXXXVIII, 1303-1346). — Sur la conception de Marie, voir *D. T. C.*, VII, 1029. — Dans la définition du dogme de l'Assomption, Pie XII a fait appel à l'autorité de S. Amédée.

Bibl. — Comte, *Vie de S. Amédée, év. de Lausanne*, Grenoble, 1877. M.-A. Dimier, *Amédée de Lausanne*, Éd. de Fontenelle, 1949. — *D. H. G. E.*, II, 1150-1152 (A. Noyon); *D. B. F.*, II, 564-566; *Catholicisme*, I, 438-439.

AMÉDÉENS. — Frères mineurs, VI, 817-18.

AMELINE (Claude). — Notice [C. Toussaint], I, 1041-42.

AMÉLINEAU (Émile-Clément), égyptologue français, né à La Chaize-Giraud (Vendée) en 1850, mort à Châteaudun en 1915. — A dirigé des fouilles importantes à Abydos (1896-1897); directeur adjoint de l'École des hautes-études, section des sciences religieuses.

Principales œuvres : *Essai sur le gnosticisme égyptien; De Historia Lausiaca; Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne*, 1885-1895; *Contes et romans de l'Égypte chrétienne*, 1888; *Les Actes des martyrs de l'Église copte*, 1890; *Résumé de l'hist. de l'Égypte*, 1894; *Essai sur l'évolution histor. et philos. des idées morales dans l'Égypte ancienne*, 1895; *Hist. de la sépulture et des funérailles dans l'ancienne Égypte*, 1890; *Les nouvelles fouilles d'Abydos*, 1899-1904; *Prolégomènes à l'étude de la religion égyptienne*, 1908. — Voir d'autres ouvrages, dans *D. T. C.*, I, 327, et l'appréciation générale des travaux d'Amélineau, *ibid.*, 327-328.

Sur les degrés d'initiation gnostique, II, 1032-33. — Rôle du serpent dans la métempsycose en Égypte, X, 1577. — Sur l'authenticité des sermons de S. Pacôme, XI, 1724. — Sur les fausses reliques en Égypte, XIII, 2334.

AMELOT DE GOURNAY (Michel), 1654-1724, conseiller du roi (Louis XIV), ministre plénipotentiaire. — Sur son rôle dans la convocation d'un concile national à propos de la bulle *Unigenitus*, *D. T. C.*, XV, 2076-2078. — Voir aussi *D. H. G. E.*, II, 1192-93.

AMELOTE ou *Amelotte* (Denys). — Vie. Œuvres [C. Toussaint], I, 1042. — Et les théologiens de l'Oratoire, XI, 1108, 1109, 1110, 1114, 1121, 1127. — Son antijansénisme, 1133. — Le sacrifice de la messe, X, 1206, 1278. — Version du N. T., XV, 2732-33.

AMEN. — Mot hébreu passé dans le grec et le latin d'Église, X, 1390. — Employé comme acclamation, XI, 2475; ou conclusion, XIII, 1097, 1101. — Conclusion ou acclamation dans la liturgie (messe), X, 858-860, 878, 880, 882, 885, 895, 897, 899, 904-07, 925, 947, 1349, 1353, 1355, 1360-61, 1363-64, 1398, 2526, 2533, 2538; XI, 1450-51, 1453-55, 1464, 1468, 1473-74, 1481-82. — Affirmation en S. Jean (commentaire de S. Thomas), XV, 731. — L'*Amen* et le rite de la communion, X, 1401.

On consultera : Cabrol, dans *D. A. C. L.*, I, 1554; Vigouroux, dans *D. B.*, I, 474; Vaganay et Molien, dans *Catholicisme*, I, 441.

AMENDE PÉCUNIAIRE. — Sur cette peine, qui relève du droit canon plus que de la théologie, voir l'art. de A. Bride, dans *Catholicisme*, I, 442-443.

Voici l'essentiel de la question. — Divers conciles des VIe et VIIe s. prévoient des amendes pour différents délits. Du VIIIe au IXe s., les cas se multiplient : l'amende « frappe les incendiaires, les faux monnayeurs, les usurpateurs de biens d'Église, les meurtriers des prêtres et des évêques »; la peine peut aller jusqu'à la confiscation totale. A partir du XIIe s., la peine se généralise et, aux XIVe et XVe s., elle est « universelle et appliquée aux infractions de toute espèce » (voir ici XII, 634-635 et XV, 3128).

Si le conc. de Trente maintient la pratique, il décide que le produit des amendes sera appliqué aux causes pies : « Les juges ecclésiastiques, dans les causes civiles ressortissant de quelque façon que ce soit au for ecclésiastique, pourront ... procéder contre qui que ce soit... et terminer les procès par des amendes pécuniaires qui, aussitôt qu'elles seront levées, seront distribuées aux maisons pieuses du lieu... » (sess. XXV, *De reform.*, c. 3) (ici, XII, 636). Au XVIIIe s., l'amende commença à tomber en désuétude.

Quant à la pratique actuelle, elle est ainsi exposée par M. Bride : « Le Code de droit canonique range encore l'amende pécuniaire *(mulcta pecuniaria)* au nombre des peines vindicatives qui peuvent être infligées au clerc ou aux laïques coupables d'un délit (can. 2291, 12°). En outre, il prévoit qu'une amende pourra être infligée aux

chanoines négligents; le produit servira à assurer les distributions quotidiennes aux bénéficiers assidus à l'office canonial (can. 395). Les aliénations indues de biens d'Église sont également frappées de pénalités pécuniaires (can. 1520, 534 et 1532), qui peuvent aller jusqu'à la moitié de la valeur du bien aliéné (can. 2347, 2°). Enfin des amendes pécuniaires sont prévues : contre les rédacteurs ou gardiens des actes et documents ecclésiastiques qui refusent de les livrer ou d'en donner copie à qui les réclame légitimement (can. 2406); contre les clercs qui dépassent les taxes légitimement fixées et approuvées (can. 1507); contre les juges ou membres des tribunaux ecclésiastiques, contre les avocats ou procureurs qui violent le secret professionnel dans l'exercice de leurs fonctions (can. 1625 et 1666).

« Apparentées aux amendes pécuniaires : la réparation des dommages causés par un juge prévaricateur ou négligent (can. 1625) et la privation des revenus (can. 2177, 3°; 2184; 2381; 2384; 335; 2398; 2403). Le Code a prévu l'affectation de l'amende aux can. 395, 2347, 2181, 2381, 2398. Mais, en principe, les amendes doivent être employées à des usages pieux et ne jamais servir à avantager la mense épiscopale ou capitulaire » (voir ici, XII, 658-59).

AMENDOLA (Thomas). — Notice [P. Mandonnet], I, 1042.

AMENDOLIA (Joseph). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], I, 1042-43.

AMENEMOPE (Maximes d'). — Et le livre des Proverbes, XIII, 915-16, 919.

AMÉRICANISME. — Caractéristiques : les erreurs relevées par Léon XIII [F. Deshayes], I, 1043-49. — L'encycl. *Testem benevolentiæ*, I, 1044; IX, 348-49. — L'abbé Maignien et l'américanisme, IX, 624. — Aspect pratique de la lettre de Léon XIII, X, 2019. — Le modernisme et la thèse des vertus actives, I, 1047; X, 2033. — L'américanisme et les sociétés sans vœux, I, 1047-48; XV, 3227.

Bibl. (depuis 1900). — Avant tout, on ne saurait trop recommander l'art. du P. G. de Pierrefeu, S. J., dans *D. Sp.*, I, 474-488, dont la conclusion pondérée s'impose à la réflexion du lecteur. — Henry D. Sedgwick Jr., *Fr. Hæcker*, Boston, 1901; Ch. Maignien, *Nouv. cathol. et nouv. clergé*, Paris, 1902; A. Houtin, *L'américanisme*, 1903; Georges Weill, *Hist. du cathol. libéral en France*, 1909, c. XIII; *Catholic encyclopedia*, art. *Hecker* et *Testem benevolentiæ*; Dr Anton Gisler, *Der Modernismus*, 28e éd., Cologne, 1912, p. 27-222; Em. Barbier, *Hist. du cathol. libéral et du cathol. social en France*, III, Bordeaux, 1924, p. 242-313; P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, IV, Paris, 1928, p. 639 sq.; J. Rivière, *Le modernisme dans l'Église*, 1929, p. 109-138; Lecanuet, *La vie de l'Église sous Léon XIII*, 1930, c. XII.

AMÉRIQUE. — I. États-Unis d'Amérique. — 1° *Situation religieuse* [A. Tanquerey], I, 1049-52. — Histoire, 1049-51. — Relations des Églises et de l'État, 1051-52.

2° *Catholicisme* [G. André], I, 1052-74. — Origines, 1052-55. — Organisation, 1055-57. — Affermissement, 1057-60. — Épanouissement, 1060-63. — Ordres religieux et congréganistes, 1067; X, 1900-01. — Universités catholiques et séminaires, I, 1067-69; XV, 2258-59, 2261. — Écoles catholiques, I, 1060; directives sur l'enseignement scolaire, XIV, 1675, 1677-80, 1688. — Presse et publications catholiques, I, 1069-70. — Associations et cercles, 1070-71. — Propriétés et ressources, 1074. — Missions, 1071-74; à compléter par X, 1869, 1874-75, 1879, 1881-93, 1895-96, 1898, 1900-01, 1904, 1909, 1946-47, 1954-55, 1965, 1991. — Statistique des provinces et évêchés en 1900, I, 1063-67. — Sur le mouvement théologique contemporain aux États-Unis, voir *États-Unis d'Amérique du Nord*.

STATISTIQUE EN 1950. — Au lieu des 69 évêchés indiqués t. I, col. 1063, on compte aujourd'hui (1er juill. 1950) 120 sièges. — Les nouveaux sièges sont indiqués en italique; la date de leur érection figure entre parenthèses.

Dépendent directement du Saint-Siège : Washington, uni en fait depuis 1939 à Baltimore; l'abbaye *nullius* de Ste-Marie-Auxiliatrice, érigée le 8 juin 1910, avec tout le territoire du vic. apost. de la Caroline septentrionale. Aujourd'hui, ce vicariat est devenu le diocèse de Raleigh.

1. *Baltimore.* — Suffr. : Charleston; *Raleigh* (12 déc. 1924); Richmond; S.-Augustin; Savannah; Wheeling; Wilmington.

2. *Boston.* — Suffr. : Burlington; *Fall River* (12 mars 1904); Hartford; Manchester; Portland; Providence; Springfield en Massachusetts, divisé pour former *Worcester* (14 janv. 1950).

3. *Chicago.* — Suffr. : Belleville; Peoria; *Rockford* (27 sept. 1908); Springfield en Illinois (substitué à Alton); *Joliette en Illinois* (11 déc. 1948, par démembrement de Chicago, Peoria et Rockford).

4. *Cincinnati.* — Suffr. : Cleveland; Columbus; *Steubenville* (21 oct. 1944); *Toledo* (15 avr. 1910); *Youngstown* (15 mars 1943).

5. *Denver* (métr. le 15 nov. 1941; auparav. suffr. de Santa-Fé). — Suffr. : Cheyenne (auparav. suffr. de Dubuque); *Pueblo* (15 nov. 1941).

6. *Détroit* (métr. le 22 mai 1937; auparav. suffr. de Cincinnati). — Suffr. : *Lansing* (22 mai 1937, par démembrement de Détroit); Grand-Rapide (auparav. suffr. de Cincinnati); Marquette (auparav. suffr. de Milwaukee, sous le nom de Sault-Ste-Marie et Marquette); *Saginaw* (26 févr. 1938, par démembrement de Détroit et de Grand-Rapide).

7. *Dubuque.* — Suffr. : Davenport; *Des Moines* (12 août 1911); *Sioux-City* (15 janv. 1902).

8. *Indianapolis* (métr. le 21 oct. 1944; auparav. suffr. de Cincinnati). — Suffr. : *Evansville* (21 oct. 1944); Fort-Wayne (auparav. suffr. de Cincinnati); *Lafayette in Indiana* (21 oct. 1944, par démembrement de Fort-Wayne).

9. *Los Angeles* (évêché le 1er juin 1922; métr. le 11 juill. 1936 et, en même temps, démembré pour former San Diego). — Suffr. : Monterey-Fresno (auparav. Monterey et Los Angeles, suffr. de San Francisco); *San Diego;* Tucson (auparav. suffr. de Santa-Fé).

10. *Louisville* (métr. le 10 déc. 1937; auparav. suffr. de Cincinnati). — Suffr. : Covington; Nashville; *Owensboro* (9 déc. 1937, par démembrement de Louisville).

11. *Milwaukee.* — Suffr. : La Crosse; Green Bay ; *Superior* (3 mai 1905).

12. *Newark* (métr. le 9 déc. 1927). — Suffr. : *Camden* (9 déc. 1937, par démembrement de Trenton); *Paterson* (9 déc. 1937, par démembrement de Newark); Trenton.

13. *New-York.* — Suffr. : Albany; Brooklyn; Buffalo; Ogdensburg; Rochester *in America;* Syracuse.

14. *Nouvelle-Orléans.* — Suffr. : Alexandria (en Louisiane) (auparav. Natchitoches, transf. à Alexandria, 6 août 1910); *Lafayette* (en Louisiane) (11 janv. 1918); Little Rock ou Petricola; Mobile Natchez.

15. *Omaha* (métr. le 28 juill. 1945; auparav. suffr. de Dubuque). — Suffr. : *Grand Island* (8 mars 1912 à Kearney, transf. Grand Island le 11 avr. 1917); Lincoln.

16. *Philadelphie.* — Suffr. : *Altoona* (30 mai 1901); Érié; Harrisburg; Pittsburg; Scranton.

17. *Portland en Orégon* (auparav. Orégon; son nom actuel depuis le 26 sept. 1928). — Suffr. : *Baker City* (19 juin 1903); Boise City; *Great Falls* (18 mai 1904); Helena; Seattle (auparav. Nesqually; le nom actuel depuis le 11 sept. 1907); *Spokane* (17 déc. 1913).

18. *San Antonio* (métr. le 3 août 1926; auparav. suffr. Nouvelle-Orléans). — Suffr. : *Amarillo* (3 août 1926); *Corpus Christi* (28 mars 1912); Dallas; Galveston; *Oklahoma et Tulsa* (17 août 1905; avec le nom de Tulsa le 14 nov. 1930); *Austin* (15 nov. 1947, par démembrement de San Antonio, Dallas, Galveston).

19. *S.-Louis.* — Suffr. : Concordia, mais, depuis 1944, Salina; Kansas City; Leavenworth; S.-Joseph *in America;* Wichita.

20. *S.-Paul de Minnesota.* — Suffr. : *Bismarck* (31 déc. 1909); *Crookston* (31 déc. 1909); Duluth; Fargo; *Rapid City* (4 août 1902, sous le nom de Lead; titre et siège changés le 1er août 1930); S.-Cloud; Sioux Falls; Winona.

21. *San Francisco.* — Suffr. : *Reno* (27 mars 1931); Sacramento; Salt Lake City (ou Lac-Salé).

22. *Santa-Fé.* — Suffr. : *El Paso* (3 mars 1914); *Gallup* (16 déc. 1939, par démembrement de Santa-Fé et de Tucson).

Il n'y a donc plus de vicariat apostolique aux États-Unis. L'*Alaska*, préf. apost. jusqu'en 1916, est devenu vicariat apostolique.

On peut constater, par les statistiques qui précèdent, prises dans l'*Annuaire pontifical* de 1948 (et complétées), les progrès réalisés en cinquante ans : près de 11 millions de fidèles en plus; un clergé triplé; au lieu de 11 543 prêtres, dont 2 877 réguliers, 33 111, dont 10 275 réguliers. Vingt-deux métropoles sont à la tête de 120 sièges, remplaçant les 14 métropoles et les 69 sièges de 1900. En 1948, quatre archevêques étaient revêtus de la pourpre cardinalice : LL. ÉÉ. Dougherty, de Philadelphie; Mooney, de Détroit; Spellman, de New-York; Glennon, de S.-Louis.

3° *Intervention des papes dans le développement du catholicisme.* — Pie VI et le siège de Baltimore, I, 1054-55. — Pie VII et les *Trustees*, 1056; création de nouveaux évêchés, *ibid.* — Grégoire XVI et le développement de la hiérarchie, I, 1058-59. — Pie IX, Mgr Spalding et le concile de 1866, 1060; XII, 1712. — Élection des évêques, IV, 2277-78; XI, 1903 (conc. de Baltimore en 1884), 1905. — Léon XIII et l'Amérique du Nord, IX, 347-49; I, 1061-62.

Il n'existe pas de nonciature aux États-Unis, mais depuis 1893 une délégation apostolique permanente est créée à Washington. Le premier titulaire en a été Mgr Satolli (depuis cardinal). On sait que, depuis quelques années, les présidents des U. S. A ont un représentant *personnel* auprès du Saint-Siège. Sur le délégué apostolique, *D. T. C.*, XI, 1921.

4° *Le protestantisme aux États-Unis* [A. Tanquerey], I, 1074-81. — Les diverses communions, 1074-75; voir méthodistes, XIII, 853-54; baptistes, 853; I, 1133; presbytériens, XIII, 113-14; épiscopaux, 856, 882, 891; réformés, I, 1075; frères unis, XIII, 855; quakers, 1437-42; dunkards (ou dunkers ou tunkers), IV, 1864; unitaires (ou unitariens), XV, 2165-66, 1779; XIII, 886; adventistes, I, 512-14; universalistes, XIII, 855; I, 1076; mennonites, X, 554; mormons, XIV, 2254-59. — Écoles et œuvres protestantes, I, 1075-79. — Missions, 1079-80; X, 1946; ressources, 1962-63.

II. Amérique latine. — 1° *Situation religieuse générale* [A. Termoz], I, 1081-1107. — Conquête et évangélisation, I, 1081-83 (cf. 727). — Premières découvertes et interventions pontificales (droit de conquête et esclavage), 1081-82; V, 486-87. — Bulle d'Alexandre VI et ses interprétations, V, 487-88; XV, 3143 (voir *Alexandre VI*). — La conquête d'après Herrera, V, 488; d'après Sepulveda, XIV, 1906; Barthélemy de Las Casas, V, 488-90; VIII, 2620 (controverse soumise à de Soto, XIV, 2425); et Vittoria, XV, 3122, 3131-32, 3139-40. — Influence de S. Pie V, XII, 1651; de Pie IX, 1712-13; de Léon XIII, IX, 349; de Pie X, XII, 1725. — Nominations épiscopales dans l'Amérique latine, XI, 1901-02. 1905. — Nonciatures, 1921. — Privilèges, I, 1084-86. — Éducation du clergé et sciences sacrées, 1086-87. — Conventions spéciales relatives à l'immunité des clercs, VII, 1220. (Voir également l'article consacré à chaque République.) — Influence de l'Espagne sur ses anciennes colonies, V, 564, 591-92. — *Missions dans l'Amérique latine*, X, 1870, 1875, 1879-82, 1885, 1887-89, 1895, 1897-99, 1919, 1947-49, 1954, 1994-96. — Sur le mouvement théologique actuel dans les anciennes colonies espagnoles, voir *Espagne*.

2° *Situation religieuse de chaque république*, I, 1087-1107.

Tout comme pour les États-Unis, les statistiques que nous empruntons à l'*Annuaire pontifical* de 1948, complétées par les *A. A. S.* jusqu'en juill. 1950, attestent les progrès considérables réalisés depuis 1900.

1. *Antilles.* — S.-Domingue et Haïti, I, 1087-89. S.-Domingue (Ciudad Trujillo, loi du 11 janv. 1936), archev. dépendant du Saint-Siège. — Haïti : Port-au-Prince, métr.; — suffr. : Les Cayes; Cap Haïtien; Gonaïves; *Port de Paix* (décr. 1862; érigé en 1928).

Cuba et îles voisines, I, 1089.

Ile de Cuba (2 métr. au lieu d'une; 6 évêchés au lieu de 2). — La Havane ou S.-Christophe de La Havane, métr. (6 janv. 1905); — suffr. : *Matanzas* (10 déc. 1912); *Pinar del Rio* (20 févr. 1903). — Santiago de Cuba, métr.; — suffr. : *Camaguey* (10 déc. 1912); *Cienfuegos* (20 févr. 1903).

Ile de la Trinidad (sans changement). — Port d'Espagne, métr.; — suffr. : Roseau ou Charlottetown (île Dominica).

Guadeloupe. — Guadeloupe ou Basse-Terre.

Martinique. — S.-Pierre et Fort-de-France.

Porto-Rico (2 év. au lieu d'un). — San Juan de Porto-Rico (auparav. Porto-Rico; démembré le 21 nov. 1924, avec le nouveau nom); *Ponce* (21 nov. 1924). Dépend. du Saint-Siège.

Le vic. apost. de Curaçao est confié aux Dominicains; celui de la Jamaïque, aux Jésuites.

2. *Mexique*, I, 1089-92 (33 év. et 8 métr. au lieu de 26 et 6).

Antequera ou Caxada; — suffr. : Chiapas; Tehuantepec. — Durango; — suffr. : Chihuahua; Sinaloa; Sonora. — Guadalajara; — suffr. : *Aguas Calientes* (27 août 1899); Colima; Tepic; Zacatecas. — Mexico; — suffr. : Chilapa; Cuernavaca; Tulancingo. — Monterrey (Nuevo Leon, jadis Linarès); — suffr. : Saltillo ou Leona Vicario; San Luis de Potosi; Tamaulipas (jadis Ciudad Vitoria). — *Morelia* (jadis Michoacan); — suffr. : Leon; Queretaro; *Tacambaro* (26 juill. 1913); Zamora. — Puebla de los Angeles ou Tlaxcala (métr. le 11 août 1903); — suffr. : *Huajuapam de Leon* (25 avr. 1902, sous le nom de Mixtecas; nom actuel, 3 nov. 1903); *Huejutla* (24 nov. 1922); *Papantla* (id.). — Yucatan (auparav. Caroleus, Merida; métr. le 11 nov. 1906); — suffr. : Campêche; Tabasco. Californie inférieure, vic. apost.

3. *Guatemala* et autres petites Républiques voisines, I, 1092.

Guatemala (3 év. au lieu d'un). — Guatemala ou Santiago de Guatemala, métr.; — suffr. : *Quezaltenango* (27 juill. 1921, sous le nom de Los Altos; nom actuel, 3 août 1928); *Verapaz* (14 janv. 1935). (Les indications figurant col. 1092 sont à modifier totalement, en raison de l'indépendance ecclésiastique de chacune des petites Républiques.)

Costa Rica (2 év. et un vic. apost. au lieu d'un év.). — San José de Costa Rica (métr., 16 févr. 1921); — suffr. : *Alajuela* (16 févr. 1921); vic. apost. de Limon (id.).

Honduras (2 év. et un vic. apost. au lieu d'un év.). — Teguvigalpa (auparav. Comayagua; métr. avec le nom actuel, 2 févr. 1916). Même date d'érection pour *Santa Rosa de Copan* et le vic. apost. de *San Pedro Sula*. — Dans le Honduras britannique, vic. apost. à Belize.

Nicaragua (4 év. au lieu d'un év. et un vic. apost.). — Maragua (auparav. Nicaragua; nom actuel, 2 déc. 1913; démembré, même date et 19 déc. 1924); — suffr. : *Granada* (2 déc. 1913); *Leon en America centrale* (id.); *Matagalpa* (10 déc. 1924); vic. ap. de *Bluefields* (2 déc. 1913).

Panama. — Panama (métr. le 29 nov. 1925); vic. apost. de Darien (id.).

Salvador (4 év. au lieu d'un). — San Salvador (métr. le 11 févr. 1913); — suffr. : San Miguel; Santa Anna; San Vincente (même date).

4. *Colombie*, I, 1093-94 (17 év., dont 4 métr., au lieu de 12 év. et une seule métr.).

Bogota : suffr. : *Ibagué* (20 juin 1900); Nuena Pamplona; Socorro (El Socorro et San Gil, 19 janv. 1928); Tunja. — Carthagène dans les Indes (métr., 20 juin 1900) : suffr. : *Baranquilla* (7 juill. 1932); Santa Maria. — Medellin (métr., 24 févr. 1902) : suffr. : Antioquia (uni à Jérico, 5 févr. 1917; séparé de Jérico, 3 juill. 1941; a pris le territ. de Uraba, auparav. mission); *Jerico* (29 janv. 1915; uni à Antioquia, puis séparé); *Manizalès* (11 avr. 1900); *Santa Rosa de Osos* (5 févr. 1917). — Papavan (métr. le 20 juin 1900) : suffr. : *Cali* (7 juin 1910); *Garzon* (20 mai 1900); Pasto.

Vic. apost. : *Caqueta* (31 mai 1930); Casanare; *Goajira* (17 janv. 1905); *Los Llanos de San Martin et Intendances*

orientales (16 et 24 mai 1908), divisé 9 juin 1949, devient *Villavicentia; Fleuve Madelaine* (préf. apost., 2 avr. 1928; vic. apost., 18 avr. 1949, sous le nom de *Barrancabermeja*); *S.-George* ou *San Jorge* (préf. apost., 12 juill 1924, sous le nom de Sinu; nom actuel, 12 janv. 1931; est devenu vic. apost. le 10 mars 1950).

Préf. apost. : *Arauca* (26 mai 1915); *Choco* (28 avr. 1908); *Labateca* (15 juin 1945); *S.-André de la Providence* (mission *sui juris*, 20 juin 1912); *Tierradentro* (13 mai 1921); *Tomaco* (1er mai 1927); *Mitu* (9 juin 1950, par division de San Martin).

5. *Équateur*, I, 1094-95 (8 év. au lieu de 7; 3 vic. apost. et 2 préf. apost.).

Quito, métr. : suffr. : Cuenca; Guayaquil; Ibarra; Loja; Porto Viejo; Riobamba ou Bolivar; *Ambato* (31 janv. 1948, par démembrement de Quito); — vic. ap. : Mendez et Gualaquiza; Napo; Zamora.

6. *Bolivie*, I, 1095 (7 év. au lieu de 4, avec 2 métr. au lieu d'une).

La Paz (métr. le 18 juin 1943) : suffr. : Cachabamba; *Cruro* (11 nov. 1924). — Sucre (auparav. Charcas ou La Plata; c'est sous cette dénomination que la métropole est désignée t. I, col. 1095 et 1105; nom actuel depuis 11 nov. 1924) : suffr. : *Potosi* (11 nov. 1924); Santa Cruz de la Sierra; *Tarija* (11 nov. 1924). Le vic. apost. de Chaco est rattaché à la métropole.

Cinq vic. apost. : *Beni de Bolivie* ou *El Beni* (1er déc. 1917); *Chaco* (22 mai 1919); *Chiquitos* (27 janv. 1930); *Pando* (20 avr. 1942); Reyes (1er sept. 1942). — Prélature *nullius* de Corocoro, détachée de La Paz (25 déc. 1949).

7. *Pérou*, I, 1095-96 (12 év., 4 métr., au lieu de 8 év. et une métr.).

Arequipa (métr. le 23 mai 1943) : suffr. : Puño. — Cuzco (métr., 23 mai 1943) : suffr. : Ayacucho (auparav. Huamanga). — Lima, primatiale; suffr. : Huanuco; *Huaras* (8 mai 1899); *Ica* (1946). — Trujillo (métr. le 23 mai 1943) : suffr. : *Cajamarca* (5 avr. 1908); Chachapoyas; Piura.

Quatre vic. apost. : *S.-Gabriel de l'Addolorata de Maragnon* (3 juin 1936); *Iquitos* (auparav. S.-Léon des Amazones; 22 févr. 1921); *Ucayali* (14 juill. 1925); *Urubamba et Madre de Dios* (4 juill. 1913). — Préf. ap. : *S. François-Xavier* (11 janv. 1946); *S.-Joseph des Amazones* (13 juill. 1945).

8. *Chili*, I, 1096-97 (15 év. au lieu de 4, deux métr. nouv.).

La Serena (métr. le 20 mai 1939) : suffr. : *Antofagasta* (vic. apost. érigé en évêché le 3 févr. 1928); *Iquipe* (auparav. vic. apost. de Tarapaca; év. le 20 déc. 1920). — Santiago du Chili (prov. agrandie le 18 oct. 1925) : suffr. : *Linarès; Rancagua; San Felice de Aconcagua; Talca* (tous érigés le 18 oct. 1925); Valparaiso. — La Santissima Conception (démembrée le 18 oct. 1925; métr. 10 mai 1939) : suffr. : *Chillan* (18 oct. 1925); *Puerto Monte* (1er avr. 1939); San Carlos d'Anoud; *Temuco* (18 oct. 1925); *Valdivia* (auparav. admin. apost. depuis 1931; év. le 8 juill. 1941). — Vic. apost. : *La Araucania* (28 mars 1928); Magellan. — Préf. apost. : Aysen.

9. *République Argentine et Patagonie*, I, 1097-98 (22 év. au lieu de 8, avec 7 métr. au lieu d'une).

Buenos-Ayres, métr. : suffr. : *Azul; Mercédès*. — Cordoba, métr. : suffr. : *Rio Cuarto; La Rioja*. — *Parana*, métr. : suffr. : *Corrientes* (3 fév. 1910); *Santiago del Estero* (2 mars 1907). — La Plata, métr. : suffr. : *Bahia Blanca, Viedma*. — Salta, métr. : suffr. : *Catamarca* (21 janv. 1910); *Jujuy*. — San Juan de Cuyo, métr. : suffr. : *Mendoza; San Luis* (d'Argentine). — Santa-Fé, métr. : suffr. : *Resistencia* (3 juin 1939, territ. disjoint de Santa-Fé); *Rosario;* Tucuman. (*Nota :* l'érection des métropoles, sauf Buenos-Ayres, et des nouveaux évêchés est du 24 avr. 1934, sauf les indications contraires.)

10. *Uruguay*, I, 1098-99 (3 év. au lieu d'un).

Montevideo, métr. : suffr. : Florida et Melo (14 avr. 1897, sous le nom de Melo; nom actuel, 11 août 1931); Salto (14 avr. 1897). (Cf. I, 1090.)

11. *Paraguay*, I, 1099 (3 év. au lieu d'un et une préf. apost.).

Assomption ou Paraguay, métr. (1er mai 1928) : suffr. : *Conception et Chaco; Villarica* (même date). — Préf. apost. : *Pilcomayo* (25 févr. 1925).

12. *Brésil*, I, 1099-1102 (83 év. au lieu de 17, avec 17 métr. au lieu de 2). — Sur le mouvement théologique contemporain au Brésil, voir *Portugal*.

Bahia (S.-Sauveur de Bahia, Sao Salvador) : suffr. : *Armagosa; Barra de Rio Grande; Caétité; Ilhéos* (20 oct. 1912); Bomfim (6 avr. 1933). — Belem de Para (et mieux : Belem de Grao Para; métr. le 1er mai 1906) : suffr. : Amazones ou Manaos, ainsi que les prélatures : *Guama* (Gurupy), 14 avr. 1928; nom actuel, 3 févr. 1934); *Jurua* (ou Alto Jurua et Taranaca, 22 mai 1931); *Labrea* (1er mai 1925); *Marajo* (14 avr. 1928); *Porto Velho* (1er mai 1925); *Rio Blanco* (30 août 1944); *Rio Negro* (1er mai 1931); *Ste-Conception de Araguaya* (18 juill. 1911; *S.-Pérégrin* (4 oct. 1919, sous le nom de Acre et Purus; nom actuel, 16 déc. 1926); *Santarem* (21 sept. 1903); Xingu (16 août 1934); et les préf. apost. de *Solimoès* et de *Tefté* (23 mai 1910). — *Bello Horizonte* (év. le 11 févr. 1911; métr. le 1er févr. 1924) : suffr. : *Alterrado* (8 juill. 1918); *Guaxupé* (3 févr. 1916); *Oliveira* (20 déc. 1941, par démembrement de Bello Horizonte); *Uberaba* (29 sept. 1907). — Coritiba ou Curityba (métr. le 10 mai 1926) : suffr. : *Jacarézinho* (10 mai 1926); *Ponta Grossa* (10 mai 1926); et les prélatures de *Chapada* (10 juill. 1940); *Diamantino* (22 mars 1929); *Guajaramirim* (1er mars 1929); *Registro de Araguaya* (12 mai 1914). — Diamantina (métr. le 28 juin 1917) : suffr. : *Arassuahy* (25 août 1913); *Montes Claros* (10 déc. 1910); et la prélat. de *Paracatu* (1er mars 1929). — Florianopolis (métr. en 1908, sous le nom de Santa Catharina; nom actuel, 17 janv. 1927) : suffr. : *Joinville Lages* (17 janv. 1927). — Portaleza ou Ceara (métr. le 10 nov. 1915) : suffr. : *Crato* (20 oct. 1914); *Limoeiro* (7 mai 1930, par démembrement de Portaleza); *Sobral* (10 nov. 1915). — Goyaz (métr. le 18 nov. 1932) : suffr. : *Porto Nacional* (20 déc. 1915); et les prélatures de *Bananal* ou *Sant'Anna de Ilha de Bananal* (4 juill. 1924); *Jatahy* ou *Ste-Anne de Jatahy* (21 juin 1929); *Sao Jose de Alto Tocantins* (25 juill. 1924). — Maceio (év. de Alagoas, 2 juin 1900; nom actuel, 25 août 1917; métr. le 13 févr. 1920) : suffr. : *Aracaju* (15 déc. 1909); *Penedo* (3 avr. 1916). — Marianna (Minas Geraes; métr. en 1906) : suffr. : *Campanha* (19 mars 1908); *Caratinga* (15 déc. 1915); *Juiz de Flora* (1er févr. 1924); *Leopoldina* (28 mars 1942, par démembrement de Marianna et de Juiz de Flora); *Pouso Alegre* (4 août 1900). — Olinda et Recifé (Pernambuco) (métr. en 1910; avec le nom actuel de Recife, 26 juill. 1918) : suffr. : *Garanhuns; Nazareth* (tous deux, 2 août 1918); *Pesqueira* (5 déc. 1910, à Floresta; transf. à Pesqueira et agrandi le 2 août 1918); *Petrolina* (30 nov. 1923); *Caruaru* (7 août 1948, par démembrement d'Olinda, Nazareth et Pesqueira). — Parahyba do Norte (métr. le 6 févr. 1914) : suffr. : *Caico* (25 nov. 1939); *Cajareiras* (6 févr. 1914); *Mossoro* (28 juill. 1934); *Natal* (11 nov. 1909); *Campina Grande* (14 mai 1949, par démembrement de Parahyba do Norte). — Porto Alegre ou Portalegre (auparav. S.-Pierre de Rio Grande; nom act. et métr. le 15 août 1910) : suffr. : *Caxias* (8 sept. 1934); *Pelotas; Santa Maria; Urugayana* (tous trois, 15 août 1910); et la préf. de *Vaccaria* (8 sept. 1934). — Rio de Janeiro ou Sao Sebastiano de Rio de Janeiro : suffr. : *Barra do Pirahy; Campos* (tous deux, 4 déc. 1922); Espirito Santo; Nictheroy ou Petropolis; *Valença* (27 mars 1925). — Sao Luis de Maranhao (métr. le 10 févr. 1922) : suffr. : *Caxias de Maragnano* (22 juill. 1939); *Parnaiba* (16 déc. 1944, par démembrement de Piauhy); *Teresina* (auparav. Piauhy; 20 févr. 1902), ou Nossa Senhora das Dores de Piauhy; a pris le nom de Teresina le 16 déc. 1904 lors du démembrement de l'évêché; et les prélatures de *Bom Jésus* (18 juin 1920); *S. Joseph de Grajahu* (2 déc. 1921 et 10 févr. 1922); *Pinheiro* (22 juin 1939). — Sao Paulo (métr. le 7 juin 1908) : suffr. : *Assis* (30 nov. 1928); *Botucatu* (7 juin 1908); *Bragança* (24 juill. 1925); *Cafelandia* (21 juin 1926); *Campinas* (7 juin 1908); *Jaboticabal* (25 janv. 1929); *Lorena* (1940); *Piracicaba* (1945); *Ribeirao Preto* (7 juin 1908); *Rio Preto* (25 janv. 1929); *Santos* (4 juill. 1924); *Sao Carlos de Pinhal* (7 juill. 1908); *Sorocaba* (4 juill. 1924); *Taubaté* (7 juin 1908). — Il y a ainsi, dans tout le Brésil, en plus des évêchés, 22 prélatures *nullius* et 2 préfectures apostoliques.

13. *Venezuela*, I, 1102 (10 év. et 2 métr. au lieu de 6 év. et une métr.; 2 vic. apost. et une préf. apost.).

Marida (métr. le 11 juin 1923), ou Merida de Maracaïbo : suffr. : *S.-Christophe de Venezuela* (12 oct. 1922); Zulia. — Santiago de Venezuela ou Caracas : suffr. : Barquisimeto ou Carabobo; Calabozzo; *Coro* (12 oct. 1922); *Cumana* (id.); Guyana (jadis Santo Toma); *Valencia* ou Valence des Indes (12 oct. 1922). — Vic. apost. : *Garoni* (4 mars 1922); *Machiques* (26 mai 1943). — Préf. apost. : *Orénoque supérieure* (5 févr. 1932).

14. *Guyane.*

Les trois Guyane forment trois vic. apost. : Guyane anglaise ou Demerara; Guyane française ou Cayenne; Guyane hollandaise ou Surinam.

III. Quelques points particuliers aux deux Amériques. — Voyages *ad limina* et rapports quinquennaux des évêques, xi, 1911. — Catéchismes, ii, 1942, 1958-59, 1967 (Amérique du Sud), 1958 (Amérique du Nord). — Conférences ecclésiastiques, iii, 826 (Amérique du Nord), 826-27 (Amérique latine).

Les différents concordats seront indiqués à *Concordats* et les conciles à *Conciles*, § Conciles particuliers. — Sur le concile plénier de l'Amérique latine, voir i, 1083-84.

AMES (Charge d'). — Voir *Charge d'âmes.*

AMFITHEATROV (Antoine), 1815-1879. — Recteur de l'Académie de Kiev, archevêque de Kazan en 1867, il est l'auteur d'un manuel de *Théologie de l'Église catholique orthodoxe*, qui mériterait plutôt le nom de catéchisme développé. Cet ouvrage, qui a été pendant un certain nombre d'années adopté comme manuel classique dans les séminaires, a eu de nombreuses éditions et a été traduit en grec, en bulgare, en roumain, etc. — Sur cet auteur, voir Jugie *T. D. C. O.*, i, 612, 544, 634, 638, et *D. T. C.*, xiv, 357.

Sur la note d'unité dans l'Église, xv, 2211, 2213. — Contre le palamisme, xi, 1815.

AMI DU CLERGÉ. — Revue, citée comme telle en raison de l'anonymat des rédacteurs. — Grâce (mesure, selon S. Alphonse de Liguori), xv, 3371. — Habitation des personnes de la Trinité dans l'âme juste, 1855. — Morts sans baptême (enfants), suppléances extraordinaires du baptême, 3373. — Mort apparente, x, 2497-500. — Peines d'outre-tombe (mitigation), 2009. — Pactes magiques, ix, 1526-27. — Péché, xii, 236. — Purgatoire : dévotion aux âmes souffrantes, xiii, 1304, 1318; connaissance qu'elles peuvent avoir de nous, xiv, 1627. — Sacrements : autorité du décret *Pro Armenis*, xi, 1321-22; caractère sacramentel, xiv, 609; *dispositive* et *dispositionem operari*, 585-86; reviviscence, xiii, 2627. — Sacrifice céleste du Christ, x, 1240-41. — Vente au marché noir et troc, xv, 2627. — Nombre des élus, iv, 2368, 2374. — Sur l'art notoire, xiv, 2790. — La vierge voilée infidèle à son vœu, xv, 3268. — Tyrannie, xv, 1977.

AMI DE LA RELIGION. — Opposition à *L'Avenir* de Lamennais, ix, 551, 555, 558, 563, 565. — Collaboration du P. de Ravignan, xiii, 1795. — Et l'*Histoire* de Rohrbacher, 2772.

Sur ce journal, voir *Catholicisme*, i, 462-463.

AMICI (Barthélemi d'). — Notice [C. Sommervogel], i, 1112.

AMICIS (Ovide d'). — Notice [V. Oblet], i, 1112.

AMICO (François), théologien jésuite. — Vie et œuvres [C. Sommervogel], i, 1112-13. — Sur la proposition suffisante de la révélation, vi, 226. — Insuffisance, pour la foi, de l'*evidentia attestantis*, 418, 419, 444. — Interprétation du décret *Pro Armenis*, xi, 1327. — Son laxisme, ix, 54, 65-66, 78.

AMICT, vêtement sacré. — Voir art. ORNEMENTS SACRÉS, xi, 1590, 1593-94, 1595-96, 1600.

AMIDANI. — Nom donné à tort à Guillaume de Villana, xv, 3011.

AMINTA (Philippe). — Notice [F. Mandonnet], i, 1113.

AMIRA (Georges), patriarche maronite d'Antioche. — Et Clément VIII, x, 66.

AMIS DE L'ÉGLISE. — Secte anglicane, i, 1298.

AMIS DE LA VÉRITÉ ou *Amis* tout court. — Surnom des quakers, xiii, 1437.

AMITIÉ. — Un article sur l'amitié serait indispensable pour comprendre la portée des références indiquées ci-dessous. On ne peut que résumer ici brièvement la question (on se reportera surtout à l'art. *Amitié* de F. Vansteenberghe, dans le *D. Sp.*).

L'amitié est une conséquence de la vertu quand son objet est fondé sur l'honnêteté des vertus (S. Thomas, *Sum. theol.*, IIª-IIæ, q. xxiii, art. 3, ad 1um). La charité (à propos de laquelle est étudiée l'amitié; voir *D. T. C.*, ii, 2225-2226) est toujours un amour d'amitié; mais toute amitié n'est pas nécessairement charité, vertu théologale. Il y a une amitié d'ordre *naturel*, une amitié *bonne* de l'ordre *naturel*, et des amitiés *fausses* et *dangereuses*.

1° Dans l'ordre *naturel*, l'amitié proprement dite est une affection payée de retour : des amis se veulent réciproquement du bien. L'amitié véritable est *désintéressée;* et cependant l'amour de soi est à la base de toute amitié, en ce sens qu'avec l'ami on agit comme avec soi-même (*ibid.*, IIª-IIæ, q. xxvii, art. 2, ad 3um).

L'amitié naturelle, qui répond au sentiment de sympathie et de bienveillance qu'on éprouve pour autrui, est bonne et elle est d'autant meilleure qu'on désire non pas *tel* bien en particulier (ce qui déjà peut être excellent), mais *le* bien en lui-même. Une telle amitié ne naît qu'avec la vertu; avec elle, elle se maintient et progresse. *Est virtus vel cum virtute*, dit S. Thomas (*In ethicam*, VIII, leç. 8). Pour rester dans ces limites, l'amitié doit être, dit S. François de Sales, « une réciproque et manifeste affection, par laquelle nous nous souhaitons et procurons du bien les uns aux autres selon les règles de la raison et de l'honnêteté » (*Œuvres*, iii, 32). A ce titre, S. Thomas la rapproche de la justice, dont elle est une sorte de complément (*Sum. theol.*, IIª-IIæ, q. lxxx et cxiv, art. 2).

2° Dans l'ordre *surnaturel*, l'amitié s'insère sur la charité; elle est une perfection qui en est comme le couronnement; elle en est « la fleur » (S. François de Sales). La charité est un amour surnaturel qui, à l'égard des hommes, n'exige pas nécessairement de réciprocité. Mais l'amitié implique réciprocité. Aelred a écrit de merveilleuses pages à ce sujet (voir son art.). A l'égard de Dieu, l'amitié chrétienne est une étape à franchir pour aboutir à l'*union mystique*. Aelred le proclame en citant S. Jean, avec une modification : *Qui manet in amicitia, in Deo manet et Deus in eo* (*De spirituali amicitia*, l. I; *P. L.*, cxcv, 670).

Il ne suit pas nécessairement que l'amitié soit une vertu infuse. L'amitié humaine et naturelle est une vertu morale; surnaturelle si elle est inspirée par la charité; l'amitié surnaturelle, pour certains théologiens, n'est qu'une *manifestation* de la charité; mais d'autres distinguent motif et objet : dans leur motif, l'amitié à l'égard de Dieu et à l'égard du prochain relèveraient de la vertu théologale de charité; mais, dans son objet, l'amitié pour le prochain relèverait d'une vertu morale infuse, distincte de la charité (Billot, *De virt. inf.*, th. xxxi et xxxiv; Van Roey, *De virtute caritatis*, q. iv).

3° *Amitiés dangereuses.* — Dans l'ordre *naturel*, ce sont les amitiés *exclusives*, qui entravent l'accomplissemnt des autres devoirs; les amitiés *excessives*, où se manifestent des tendances passionnelles contraires à l'ordre de la véritable amitié; les amitiés *sensibles*, auxquelles on peut rattacher les amitiés *particulières;* les amitiés *sensuelles*. — Quant aux amitiés d'ordre *surnaturel*, il faut toujours les diriger de façon que soit pleinement respectée « cette chasteté de l'amitié chrétienne qui ne cherche que l'Époux sacré dans l'ami mortel et terrestre » (Fénelon).

Amitié, amour mutuel, bienveillance et non plaisir ou intérêt, ii, 2217; xv, 648-49 (cf. ii, 2222). — Vertu annexe de la justice (au sens large), viii, 2020; xv, 2278-79. — Devoirs de l'amitié, entr'aide matérielle et morale, xiii, 790-91; discrétion, xiv, 1756; *témoignages* d'estime, ix, 949. — Charité : envers Dieu, état d'amitié, ii, 2225-26. — Effets de l'amour d'amitié, 2236 (cf. viii, 2180 : texte du conc. de Trente); xv, 1845. — Charité : envers le

prochain, bienveillante amitié, II, 2256; s'exprime en relations d'amitié, XIII, 790. — L'amitié selon le livre des Proverbes, XIII, 930-31. — Jésus, modèle d'amitié, VIII, 1162-64. — L'amitié plotinienne et l'amitié chrétienne, XII, 2368. — Les amitiés ou « amourettes » jugées par S. François de Sales, VI, 744. — Les amitiés spirituelles, selon le P. Lacordaire, VIII, 2419-20.

Signalés dans le *D. T. C.* : Pierre de Blois, *De amicitia christiana*, XII, 1888; Jean de Legnano, *De amicitia*, IX, 163; P. Ollivier, *Les amitiés de Jésus*, VIII, 1163. — On consultera la bibliogr. de l'art. du *D. Sp.*, I, 529.

AMMANATI, cardinal de Pavie. — Piccolomini-Ammanati (Jacques), XII, 1608.

AMMIEN MARCELLIN. — Vie. Œuvres [H. Hemmer], I, 1113-15. — Ses témoignages sur : Julien l'Apostat, VIII, 1947-49, 1753-54, 1759-60; Ulfila, XV, 2050-53; en faveur de la primauté romaine, XIII, 279. — Sur une table tournante, XIV, 2510-11.

AMMONIUS SACCAS. — Maître d'Origène, XII, 2306; XI, 1490, 1511-12.

AMOLAZ (François d'). — Notice [A. Vacant], I, 1115.

AMOLON, évêque de Lyon. — Voir *Amulon*.

AMORT (Eusèbe). — Vie. Œuvres [C. Toussaint], I, 1115-17. — Caractère déficient de sa philosophie, IV, 775; application à la connaissance naturelle de Dieu, 833-34; et à la démonstration de l'existence de Dieu, 897-98 (cf. 899-900). — La crédibilité du catholicisme et son origine divine, VI, 198 — Le catholique ne peut licitement douter, 307, 310. — Les enfants morts sans baptême, II, 365. — Tendance vers la communion fréquente, III, 543. — Tendance vers l'antiprobabilisme, XIII, 566; et l'équiprobabilisme, 1677 (Christophe Rassler). — Appréciation sévère sur Marie d'Agreda, I, 630.

M. Pourrat (dans *Catholicisme*, I, 484) fait cette remarque opportune : « Les franciscains ont trouvé trop sévères ces critiques (sur Marie d'A.). Mais Amort les a faites au moment où le piétisme allemand était tombé dans l'illuminisme et compromettait, par ses excentricités, les faits mystiques authentiques. » — Sur Amort, voir *K. L.*, I, 754-757; *D. H. G. E.*, II, 1332-1333; *D. D. Can.*, I, 464-468.

AMOS. — Le prophète et les prophéties. Divisions du livre. Prophéties messianiques. Texte, versions et commentaires [E. Pannier], I, 1117-20. — Commentaires : de S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2485; de Théodore de Mopsueste, XV, 241; de S. Jérôme, VIII, 931, 934. — Mission d'Amos préparée par Élie et Élisée, XIII, 2837. — Rapprochements entre A. et Michée, X, 1659, 1661-62, 1664-65; Osée, X, 1431; XI, 1629-32, 1636, 1640-43, 1647, 1650-51; Isaïe, X, 1432; et Sophonie, XIV, 2376-77. — Ses prophéties contre ses contemporains, I, 1117-18; VII, 641; X, 1550; XIV, 665-666; XIII, 936, 2586; IV, 985-87; III, 2047. — Prophéties messianiques, I, 1119-20; VIII, 1119; X, 1427-29; cité, 1491-92, 1539, 1547. — Savonarole s'est prétendu « le nouvel Amos », XIV, 1228-29.

Commentaires récents : voir *supra* la bibliogr. de l'art. *Abdias*, et : Touzard, *Le livre d'Amos*, Paris, 1909; Desnoyers, *Le prophète Amos*, dans *R. B.*, 1917, p. 218-46.

Le livre d'Amos contient surtout des menaces et des anathèmes et témoigne du radicalisme de ce prophète, dont le message pourrait être : « Dieu est tout; Israël n'est rien. » Le Dieu d'Amos est caractérisé par sa justice, c.-à-d. par sa puissance à établir sur terre l'ordre moral. Yahweh est le garant de la justice internationale et du droit des gens; c'est la façon qu'a Amos de proclamer le monothéisme. Mais les privilèges dont Israël est l'objet augmenteront d'autant la sévérité du jugement. Le « Jour de Yahweh » sera terrible pour lui. Car Dieu n'a pas lié ses intérêts à ceux d'un peuple. — Amos sait cependant que le dessein de Dieu vis-à-vis d'Israël subsistera et son livre s'achève en paroles d'espoir (IX, 8-15), regardées de plus en plus comme authentiques — au moins partiellement — par les critiques. A propos d'Amos et d'Osée, certains (Humbert, Causse) ont tendance à accentuer la réaction anticananéenne et anticivilisatrice des prophètes et à les rapprocher des Réchabites (Jer., XXXV). Mais il ne faut pas oublier que les prophètes ont accepté la civilisation agricole, urbaine et royale. Et si tel ou tel renvoie, comme Amos (V, 25), au culte du désert, c'est qu'il polémique contre des pratiques cultuelles plus ou moins empruntées aux Cananéens et où le vulgaire voyait l'essentiel de la religion. — Il n'est guère de mode aujourd'hui de parler du « socialisme » des prophètes (cf. Condamin, art. *Prophétisme israélite*, dans *D.A.F.C.*, IV, 423-24) : on convient qu'ils ne sont pas des révolutionnaires qui veulent bouleverser l'ordre établi, mais des moralistes pleins de sympathie pour le « pauvre » (Am., II, 6 sq.); leur fougue est à rapprocher des violences de S. Ambroise et de S. Jean Chrysostome; et, si le Deutéronome a le ton plus paisible, on convient néanmoins que les législateurs et les prophètes sont dans la même ligne. A. GELIN.

AMOUR. — Amour, attrait vers le bien, voir *Appétit*. — Amour de Dieu et du prochain, voir *Charité*. — Amour pur, voir *Quiétisme*. — Amour conjugal, voir *Mariage*.

AMOUR (Frères de l'), secte anabaptiste. — Histoire. Doctrine [A. Gâtard], I, 1120-21.

AMOUR (De Saint-). — Voir *Saint-Amour*.

AMOUR-PROPRE. — Espèces [A. Beugnet], I, 1121. — Amour légitime de soi, voir *Charité*. — Opinion exagérée de soi-même, voir *Orgueil*, *Vanité*. — Respect de soi-même, amour d'une gloire légitime, d'une saine ambition, I, 940-41 (cf. VI, 1426 : gloire humaine légitime). — Ambition déréglée, vaine gloire, I, 940-41 (cf. VI, 1429-31 : vaine gloire; IV, 2224 : vanité, égoïsme). — L'amour-propre, motif de l'activité humaine sans la grâce, selon Pascal, XI, 2177.

AMOVIBILITÉ, INAMOVIBILITÉ. — Appellations employées surtout à propos de la charge *curiale*. Voir art. CURÉS, III, 2438-40; PROCÈS ECCLÉSIASTIQUES, XIII, 642.

Cet article est antérieur au décret *Maxima cura* (1910), dont les principales dispositions ont été reprises par le Code. Voici, dans ses lignes générales, l'exposé de la législation ecclésiastique actuelle; nous l'empruntons à M. F. Claeys-Bouüaert, dans le *Traité de droit can.* publié sous la direction de R. Naz, t. I, n. 749.

« La caractéristique des dispositions (de la discipline actuelle) est qu'un certain degré de stabilité est reconnu à tous les curés; de tous il est affirmé : *stabiles in ea esse debent* (can. 454, § 1). Cet élément de stabilité est d'un degré supérieur pour les curés dits inamovibles; d'un degré moindre pour ceux qui sont appelés amovibles. Mais ces derniers le possèdent également. On ne pourra donc plus prétendre, comme autrefois, que les curés amovibles peuvent être déplacés *ad nutum episcopi*, d'après le bon plaisir de l'évêque.

« L'élément de stabilité dont ils jouissent se déduit d'abord du fait qu'ils ne peuvent être écartés que pour une cause canonique. Le décret *Maxima cura* énumérait neuf causes; le Code, dans le can. 2147, § 2, les ramène à cinq, tout en les introduisant par les mots : *Voici les causes principales*. Toutes les causes indiquées supposent la présence d'une circonstance défavorable au curé, soit au physique, soit au moral. Notons qu'une au moins d'entre elles doit se réaliser pour l'application de la mesure appelée *remotio* ou *amotio*, c.-à-d. la démission imposée au curé, sans que suive nécessairement sa nomination à une autre cure. La mesure appelée *translatio* ou déplacement à une autre cure peut s'inspirer de mobiles différents et n'est pas toujours soumise aux mêmes règles.

« Une seconde garantie vient renforcer l'élément de stabilité reconnu à tous les curés; ils ne peuvent être écartés contre leur gré sans un minimum de procédure, spécifié par le décret *Maxima cura* et par le Code. Certaines règles précises sont imposées, qui laissent au curé la faculté de faire valoir ses raisons en sens contraire et lui accordent toujours le bénéfice d'un nouvel examen

de la mesure prise, examen fait par l'évêque aidé de conseillers ou d'arbitres désignés par la loi.

« C'est ici que se manifeste surtout le degré supérieur de stabilité reconnu au curé dit inamovible. Celui-ci peut toujours bénéficier d'une double instance en revision : la première devant l'Ordinaire et deux examinateurs synodaux, qui doivent entendre et juger les réponses du curé, en lui accordant les délais nécessaires pour préparer sa défense. La seconde instance peut se faire devant l'Ordinaire et deux curés consulteurs, qui doivent entendre, dans les délais fixés, les nouvelles allégations du curé. Toutes ces règles sont exposées en détail dans les can. 2147-56, au commentaire desquels nous renvoyons pour plus ample information.

« Le curé dit amovible ne bénéficie que d'une seule instance en revision : celle qui a lieu devant l'Ordinaire et deux examinateurs synodaux (can. 2157-61).

« Dans un cas comme dans l'autre, il est recommandé à l'évêque de donner, autant que faire se peut, au curé démissionné une équitable compensation : soit une nouvelle paroisse, soit un autre bénéfice ou office, soit une pension (can. 2154 et 2161).

« Résumons cet exposé en disant que, depuis les précisions apportées par le décret *Maxima cura* en 1910 et reprises par le Code en 1918, la situation des curés amovibles s'est sensiblement rapprochée de celle des curés inamovibles : pour ceux-ci, il ne peut plus être question d'inamovibilité dans le sens complet du mot; pour ceux-là, leur amovibilité ancienne s'est transformée en une situation qui présente des garanties appréciables de stabilité. » (Voir également A. Bride, art. *Amovibilité, inamovibilité*, dans *Catholicisme*, I, 495-96.)

La translation des curés est régie par les can. 2162-67. On trouvera, dans *Catholicisme*, un exposé très clair de M. Bride concernant la procédure de la *remotio* ou *amotio*, I, 486-88. — Voir aussi *D. D. Can.*, art. *Amotion*, *Amovibilité*, I, 471-509.

AMPHILOCHIUS D'ICONIUM (Saint). — Vie. Œuvres [G. Bareille], I, 1121-23. — A. et S. Basile, II, 443, 444, 450 (cf. I, 1122; XII, 790). — Conc. de Sidé contre les messaliens (euchites), V, 1457. — A. au conc. de Constantinople (381), I, 1844. — Doctrine trinitaire antiarienne, I, 1847; XV, 1678 (cf. I, 1122); XV, 2658 : Verbe (cf. I, 1125). — Science du Christ, XIV, 1641-42. — Identité des corps ressuscités, XIII, 2536, 2539.

Voir K. Holl, *Amphilochius von Iconium in seinem Verhältnis zu den grossen Kappadoziern*, Tubingue, 1904. — Certains fragments, absents de la *P. L.*, ont été publiés par K. Holl; d'autres, par G. Ficker, *Amphilochiana*, 1906; par Cavallera, dans *B. L. E.*, 1918 sq. (fragments d'homélies); par Moss, dans *Le Muséon*, Louvain, 1930, p. 317-64 (homélie en syriaque); Zettersteen, dans *Oriens christ.*, Leipzig, 1934, p. 67-98 (homélie sans doute apocryphe sur S. Basile; voir II, 444).

Voir G. Bardy, *Amphiloque*, dans *D. Sp.*, I, 544.

AMPHITHEATROV. — Voir *Amfitheatrov*.

AMR IBN MATTAI, évêque de Tirhan, chroniqueur de l'Église nestorienne dans son ouvrage *La Tour*. — Cité, X, 2265, XI, 158, 161-62, 175, 179, 213, 218, 260, 281-82, 284, 290.

AMROU IBN BAHR, dit *Al Djâhir*. — Auteur fantaisiste musulman, IX, 1628.

AMSDORF (Nicolas d'), théologien luthérien. — Vie. Œuvres [B. Heurtebize], I, 1123-24. — Cité, VIII, 1726.

L'art. du *D. T. C.* est très incomplet et insuffisant. On devra se reporter à l'art. du *D. H. G. E.*, tant pour la vie du théologien protestant que pour la nomenclature de ses écrits et la bibliogr. (II, 1367-71). — Citons simplement ici : Lepsius, *Wahl und Einführung des Nik. von Amsdorf*, Nordhausen, 1835; P. C. Fischer, *Nicolas d'Amsdorf. Écrits et influence d'un théologien luthérien du XVIe s.* (thèse), Strasbourg, 1863; D. Schwartz, dans *P. R. E.*, I, 464-67.

AMUCCIUS (Félicien), servite. — Notice [A. Vacant], I, 1124 (orthographié *Aurucci*, XIV, 1986).

AMULETTE. — Notion. Moralité [A. Beugnet], I, 1124-25. — Vaine observance ou superstition, IX, 1517; XIII, 2311; XIV, 2791, 2804-05. — Interdiction du conc. Quinisexte (can. 61), XIII, 1590.

AMULON ou *Amolon*, évêque de Lyon. — Notice. Œuvres [J.-B. Martin], I, 1126. — Extrême-onction, V, 1974. — Controverse prédestinatienne, XII, 2914-16.

Sur la part prise par Amolon dans la controverse prédestinatienne, voir É. Amann, dans Fliche-Martin, VI, 330-32. — Les lettres d'Amolon ont été rééditées par E. Dümmler, dans *M. G. H.*, *Epist.*, III, 363-78, 239.

AMYRAULT (Moïse), théologien protestant. — Vie. Œuvres [B. Heurtebize], I, 1126-27.

ANABAPTISTES. — Les quatre périodes de leur histoire [A. Baudrillart], I, 1128-34. — Principaux anabaptistes : Storch, I, 1128-29; Münzer, 1128-31; IX, 1298; Carlostadt, II, 1751-52; XIII, 2071; Matthys, I, 1131-32; IX, 499; Jean de Leyde, « roi de Sion », I, 1132-33; IX, 499-500; Menno Simonis (et les mennonites), I, 1133; X, 551-53; David Joris (et les Frères de l'amour), I, 1120; IV, 152 (David George); X, 552. — Sectes, I, 1133; abécédaires, I, 28; Frères libres, IX, 707; Frères de l'amour, I, 1120-21; mennonites, X, 551-53. — Anabaptistes et réformateurs : Luther, IX, 1317-18; Calvin, XIII, 2066-67; Zwingli, 2064-65 (cf. XV, 3795-96, 3810-18, 3822-23; XIII, 2071; XV, 3734-35, 3763, 3768, 3770, 3773, 3775, 3782, 3811, 3813, 3847-48, 3852, 3867, 3862-63, 3866-67, 3875, 3880, 3889-90). — Zwinglianisme et anabaptisme, XV, 3920. — Anabaptistes et sectes du XIIIe s., III, 815-16; XV, 2598. — Doctrines anabaptistes : Écriture, I, 1128; XV, 3768, 3773; sacrements, XV, 3811, 3813, 3820-21; Église, 3847, 3848, 3851, 3852, 3857 (cf. VI, 2367); baptême des enfants, I, 1128; II, 312, 314, 323, 1752 (Carlostadt); IX, 1298; XII, 517; XV, 3822; antitrinitarisme, 1773; sommeil des âmes après la mort (?), VIII, 1726. — L'anabaptisme, « communisme mystique », XV, 3732; communauté de biens, XIII, 802-03; XV, 3903; de femmes; polygamie, immoralité, III, 816; IX, 499; IV, 152; XIII, 1710; perturbation de l'ordre public, IX, 1317; XV, 3885, 3889 (voir cependant I, 1133). — Doctrine catholique rappelée au conc. de Trente : baptême, II, 312, 314-15, 323-27; hiérarchie, VI, 2367.

On consultera l'art. *Anabaptistes* de P. Bernard, dans *D. H. G. E.*, II, 1383-1405; Hefele-Leclercq, VIII, 851-53, 934-47; Fliche-Martin, XVI, 59-60, 66-67, 145-150; on trouvera, dans ce dernier ouvrage, une bibliogr. plus à jour, p. 59, note 3, et p. 145, notes 5 et 6.

ANACHORÈTES. — Ermites, cénobites, reclus, stylites, pasteurs [H. Hemmer], I, 1134-41. — Idéal ascétique et religieux, III, 584-85, 1345-46; IX, 2084-85; XIII, 2157, 2161; XIV, 1459-61; XV, 3238, 3243-44, 3248, 3288, 3268-69 (cf. I, 2046-47, 2073-74). — La vie érémitique et cénobitique selon les ouvrages de Palladius, XI, 1825-27.

En Orient. — S. Antoine, ermite, I, 1441-42; *Vie*, par S. Athanase, I, 2159-60; règle de S. Antoine, 1442, et moines antonins, 1454. — S. Pacôme et la vie cénobitique, XI, 1723-24. — S. Maron et moines maronites, X, 1-2, 132-33, 137. — Règle et moines de S. Basile, II, 455-59. — Macaire d'Égypte, IX, 1452-53. — Ermites du Mont-Carmel, II, 1777-78 (cf. 1779; XIII, 2159). — Monachisme en Perse, XI, 184. — Les moines d'Égypte et S. Athanase, I, 2150. — Règlement de la vie érémitique par le conc. Quinisexte, XIII, 1589. — Quelques personnages ayant mené la vie érémitique en Orient : S. Jérôme, VIII, 895; S. Jean Chrysostome, 662; l'anachorète Isaïe, 79-80; Marc l'Ermite, IX, 1964-65; S. Anastase, I, 1166; Anastase le Sinaïte, 1167. — Comment communiaient les anachorètes, III, 556-57; XIII, 80-81, 84.

En Occident. — Congrégation érémitique et règle de S. Augustin, I, 2474; ermites de S.-Augustin, *ibid.* — Cassien, XV, 3158 (cf. II, 1824). — S. Bruno et les Chartreux, II, 2275, 2282 sq. — Les premiers Servites, XIV, 1982. — Les « Pauvres ermites » (sous S. Célestin V), XIII, 1804; XIV, 2530 (cf. 2213).

Cités comme ayant mené quelque temps la vie érémitique : S. Grégentius, VI, 1775-76; S. Anastase, I, 1166; B. Raymond Lulle, IX, 1076-77; Richard Rolle, XIII, 2844-46; Martin de la Mère de Dieu, X, 215-16; Bernardin de Reggio, XIII, 2101-02.

Sur les débuts du monachisme, spécialement de l'anachorétisme et du cénobitisme, voir Fliche-Martin, III, 299-369, complété par IV, 542-46, 591-96.

ANACLET *(Saint)*, pape. — Notice [H. Hemmer], I, 1141-42. — « Chorévêque » de S. Pierre (?), XIII, 2404.

ANACLET II. — La double élection d'Innocent II et d'Anaclet II, VII, 1951-55. — S. Bernard contre Anaclet II, II, 747; VII, 1955-56. — Déclin des chances d'Anaclet et mort, 1958. — Innocent II et les partisans schismatiques d'Anaclet, XI, 1293.

Voir E. Vacandard, dans *D. H. G. E.*, II, 1408-19.

ANACLET DU HAVRE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], I, 1142.

ANAGNOSTES. — Voir *Lecteurs.*

ANAGOGIQUE (Sens). — Voir *Sens biblique.*

ANALOGIE. — Nature et applications [A. Chollet], I, 1142-54.

1° *Nature.* — L'analogie dans les choses, les concepts, le raisonnement, I, 1143-46. — Termes analogues, équivoques, univoques, IV, 1295; XI, 788-90; XV, 865. — Analogie d'attribution, de proportion, logique, I, 1144-46; XI, 788-89; et de proportionnalité, V, 832; XI, 789. — Valeur de l'analogie dans la connaissance, XIII, 1874, 1898, 1901 (cf. V, 1828). — Analogie dans le genre et dans l'espèce, XIII, 1866. — Analogie dans la philosophie nominaliste, IV, 781, 796; application générale, XI, 736 sq. — Analogie chez les thomistes, Suarez et Scot, XV, 863-64 (cf. IV, 1877 : Scot).

2° *L'analogie en théodicée*, I, 1146-49. — Doctrine de l'Écriture, XI, 2430 (cf. IV, 834). — L'analogie élimine agnosticisme, I, 401-02, et panthéisme, XI, 1856. — Vraie méthode pour atteindre la connaissance de Dieu, IV, 541-42, 757, 784, 1134-42, 1282, 1287, 1295-96; V, 835, 1864; VII, 1584; XIII, 1901; XV, 863-68, 915, 2474, 2677-78; et des attributs divins, I, 2224-25, 2227-28; XI, 788-90; XIII, 986-87, 1004, 1008, 1010; XV, 863-68 (voir art. ÉMINENCE *(Méthode d')*, IV, 2420 sq.). — Analogie entre les perfections de la créature et Dieu, IV, 1733; V, 1815, 1850; VI, 268.

3° *Rôle de l'analogie dans la connaissance des mystères*, I, 1150-54; X, 2587, 2594-99; XIII, 2583, 2597-601. — L'analogie de la foi dans l'interprétation de l'Écriture, IV, 2100; VII, 2532-43; XV, 727-28 (doctrine de S. Thomas); dans l'intelligence des mystères, X, 2596-97, et dans leur expression dans les données de la raison, IV, 1524-25, 1579; V, 2219; XV, 473-74. — Et l'argument de convenance, XV, 385, 455. — Applications : au mystère de la Trinité, XIII, 652-53; XV, 352-53, 448-49, 1688-92, 1729 (cf. V, 760-61 : S.-Esprit); au mystère de l'incarnation, VII, 1458-60, 539-41 (union hypostatique); à la rédemption, XIII, 1967, 1982, 1990; à la vérité du péché d'Adam, XII, 280; à la doctrine hylémorphique des sacrements, IV, 1606; X, 341, 353; XIV, 533-34; XV, 947; au traducianisme, XV, 1363; au culte des reliques, XIII, 2367; aux révélations privées, XII, 1302. — La grâce, participation analogique de la nature divine, VI, 1611; XV, 868, 976-77. — Sens analogues de certains termes : culte, VII, 807-08; III, 2406-07; durée, V, 913; mort, X, 2489; péché, XII, 235, 594. — Rapprochement analogique des sacerdoces juif et chrétien, XI, 1218; de l'immolation mystique à la messe et de l'immolation sanglante au Calvaire, X, 1267. — Analogies justifiant le nombre sept : dons du S.-Esprit, IV, 1766; sacrements, XIV, 538-39; XV, 947. — Nature analogue du feu de l'enfer, V, 2223-24; du feu du jugement, 2239-40; des localisations de la vie future, XIII, 1312; des vérités relatives au purgatoire, 1318-19 (voir V, 591, 618).

Dans les analogies rapprochant les Pères du néoplatonisme, XII, 2374-75, 2378-79, l'analogie des termes n'implique pas celles des doctrines, 2363 (voir III, 140, 179 : Clément d'Alexandrie). — L'analogie est à la base du système de R. Lulle, IV, 1121-22, 1128-32 (sa mystique).

L'art. PEINES fait allusion, XII, 638, à l'*analogie de droit*. Le droit canon s'inspire d'un texte de S. Isidore de Séville (*Etym.*, I, 28; *P. L.*, LXXXI, 104) pour distinguer l'*analogia juris* et l'*analogia legis*. Celle-ci consiste à appliquer les dispositions touchant une matière déterminée à d'autres matières; celle-là donne une portée générale aux dispositions d'une loi particulière et, par conséquent, leur soumet des cas non prévus par le législateur. — Sur l'analogie en matière de droit, voir Naz, *Traité de droit can.*, I, n. 176. Cette doctrine répond au can. 20.

Sur le rôle de l'*analogie en théologie*, on consultera : Cajetan, *De nominum analogia; Super duo de conceptu entis quæsita* (ici, II, 1321); les *Commentaires* de Silvestre de Ferrare sur la *Somme contre les Gentils*, l. I. — Parmi les contemporains, l'ouvrage désormais classique de M. T.-L. Penido, *Le rôle de l'analogie en théologie dogmatique*, Paris, 1931, contient une bibliogr. suffisante, p. 12, à laquelle on se reportera. Signalons néanmoins, dans le sens thomiste, du P. Garrigou-Lagrange, *Dieu, son existence et sa nature*, Paris, 1929, p. 198 sq., 531-545, 200-07, 215-23, 538, 780; et spécialement la comparaison entre la doctrine de S. Thomas et celle de Scot et de Suarez, 568 sq.; *De Deo uno*, Paris, 1938, p. 169-70, 312-16, 318-23. — La doctrine suarézienne est proposée et défendue avec une certaine intransigeance par P. Descoqs, *Institutiones metaphysicæ generalis*, Paris, 1926 (bibliogr., p. 180) et dans ses *Prælectiones theologiæ naturalis*, Paris, I, 1932; II, 1935.

ANAMNÈSE. — Voir *Eucharistie*, § Messe.

ANANIE, pseudo-prophète (Jer., XXVIII, 5-17). — L'inerrance biblique et le titre de « prophète » donné à Ananie (S. Jérôme), VIII, 952-54, 957.

ANANIE, *Ananias*. — Son rôle dans la conversion de S. Paul, VI, 1037-38 (cf. XI, 2354, 2359). — A-t-il donné la confirmation à Paul?, III, 995-96. — Voir aussi XI, 1238.

ANANIE ou *Agnany* (Jean d'). — Notice [C. Toussaint], I, 1154.

ANAPHORE. — Voir *Eucharistie*, § Messe.

ANARCHIE ou **ANARCHISME.** — Doctrine. Histoire. Organisation. Critique [C. Antoine], I, 1154-62. — Individualisme anarchique de Fourier et de Proudhon, XIV, 2294, 2308. — Anarchie et patrie, XI, 2317, 2323. — Et la propriété, XIII, 809-10. — Refus de sépulture ecclésiastique aux membres des sociétés anarchiques, XIV, 980. — Le caractère « anarchique », contre-indication à la vocation sacerdotale, XV, 3177. — Parti anarchiste français, I, 1157-60.

ANASTASE Ier (Saint), pape. — Pontificat [H. Hemmer], I, 1162-63. — Et le pape Libère, IX, 644. — Sur l'origénisme, I, 1162-63; XI, 1572. — Intervention en faveur des priscillianistes repentants, XIII, 393. — Témoignage de S. Jérôme, VIII, 980.

Voir Duchesne, *Hist. de l'Église*, III, 60 sq.; *D. H. G. E.*, II, 1471-73.

ANASTASE II (Saint), pape. — Pontificat [H. Hemmer], I, 1163-64. — Son attitude à l'égard du schisme acacien, *ibid.*; VI, 2170; XI, 1281; XIII,

2398; xiv, 2984. — Répercussion sur la théologie du sacrement de l'ordre, xi, 1283, 1285, 1288-89; xiii, 2398, 2407. — Condamnation du traducianisme, xv, 1355, 1359. — Gratien et Anastase II, vii, 1673.

Voir *D. H. G. E.*, ii, 1473-75; Fliche-Martin, iv, 307-08.

ANASTASE III, pape. — Pontificat [H. Hemmer], i, 1164-65. — Lettre du patriarche Nicolas à A., contre la tétragamie, ix, 375 (cf. xi, 622; xiv, 1346).

ANASTASE IV, pape. — Pontificat [H. Hemmer], i, 1165.

Voir *D. H. G. E.*, ii, 1475-76.

ANASTASE (Saint), apocrisiaire de l'Église romaine. — Notice [S. Vailhé], i, 1165-66.

Voir *D. H. G. E.*, ii, 1462 (bibliogr.). — D'après Stiglmayr (*Byzant. Zeitschr.*, Leipzig, 1909, p. 14-40), il serait l'auteur d'un florilège dogmatique, la *Doctrina Patrum* (éd. Diekamp, Münster, 1907), dirigé principalement contre le monophysisme et le monothélisme. Diekamp incline à admettre pour auteur Anastase le Sinaïte.

ANASTASE (Saint), bénédictin du xie s. — Notice [B. Heurtebize], i, 1166. — Son écrit sur l'eucharistie, x, 1028 (attribution très controversée; cf. *D. H. G. E.*, ii, 1469).

ANASTASE (Louis *Guichard*, le Père). — Notice [P. Édouard d'Alençon], i, 1166.

ANASTASE, patriarche d'**Alexandrie** (603-614). — Successeur de Damien, iv, 39; opère, avec Athanase d'Antioche, la réconciliation des « damianites » et des « pétrites », iv, 40; xv, 1861.

ANASTASE Ier (Saint), patriarche d'**Antioche** (559-570; 593-599). — Notice [S. Vailhé], i, 1166. — Sur la sainteté immaculée de Marie, vii, 913-14. — Sur le corps glorieux du Christ, xiii, 2544 (cf. vi, 1010). — Fait connaître aux Grecs le *De cura pastorali* de S. Grégoire, xiv, 1331.

Voir l'art. et la bibliogr. dans *D. H. G. E.*, ii, 1460.

ANASTASE, patriarche de **Constantinople** (729-752). — Iconoclaste, vii, 580-81; xv, 3672.

ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE (817?-879?). — D'après les travaux d'Hergenröther (*Photius von Konstantinopel...*, Ratisbonne, 1866-1868, p. 228-41) et de P. Lapôtre (*De Anastasio bibliothecario Sedis apostolicæ*, Paris, 1885, p. 8-31), cet Anastase ne serait autre que le criminel ambitieux excommunié par Léon IV, antipape contre Benoît III, excommunié de nouveau par Adrien II, pour accusation de meurtre. Mais, sous Nicolas Ier, il sait se rendre indispensable et devient le confident de trois papes, Nicolas Ier, Adrien II (nonobstant une courte disgrâce pour l'accusation du meurtre de la fille d'Adrien) et Jean VIII. Toutes les grandes affaires qui se traitent de 858 à 879 lui passent par les mains; son influence se retrouve dans la correspondance pontificale concernant les démêlés avec les deux Hincmar, dans la question du divorce de Lothaire. Il soutint S. Cyrille et S. Méthode, fut mêlé à la querelle de Photius, etc. — Ses ouvrages sont dans la *P. L.*, cxxix, 553-714.

Bibl. — J. Hergenröther, *Photius...*, ii, 1868, p. 228-41; A. Lapôtre, *op. cit.*; E. Perels, *Papst Nicolaus I. und Anastas Bibliothecarius*, Berlin, 1920; G. Laehr, dans *Neues Archiv*, xlvii, 1928, p. 416-68. A. Michel.

Voir ici : Benoît III, ii, 648; Léon IV, ix, 314; Nicolas Ier, xi, 506, 523-22; Photius, xii, 1551, 1556-57, 1560-61, 1563-64, 1570-71, 1575, 1580-81, 1583, 1600; IIe conc. de Nicée, xi, 419; conc. Quinisexte, xiii, 1597; Scot Érigène, v, 428; patriarcats (suprématie de Rome), xi, 2270.

ANASTASE DE CÉSARÉE (xiie s.). — Et l'identification d'Isaac l'Arménien, viii, 13.

ANASTASE DE LA CROIX. — Notice [C. Toussaint], i, 1167.

ANASTASE LE DISCIPLE (Saint). — Ainsi nommé, parce que disciple de S. Maxime le Confesseur. Mort le 24 juill. 662, dans un fort de Lazie, martyr de la foi. — Il avait écrit, contre le *Type*, un traité aujourd'hui perdu (cf. *P. G.*, xc, 125) et a laissé une lettre aux religieux de Cagliari, *Ad commune monachorum apud Catarim constitutorum collegium*, sur les deux volontés (texte latin dans *P. G.*, xc, 133-36).

Voir S. Salaville, dans *D. H. G. E.*, ii, 1461-62.

ANASTASE DE PARIS. — Notice [P. Édouard d'Alençon], i, 1167.

ANASTASE LE PERSAN, martyr (viie s.). — Le discours sur son martyre doit être attribué à Sophrone de Jérusalem, xiv, 2381.

Cf. Usener, *Acta martyris Anastasii Persæ*, Bonn, 1894; *D. H. G. E.*, ii, 1481-82.

ANASTASE LE SINAÏTE. — Vie. Œuvres [S. Vailhé], i, 1167-68. — Démon, ennemi de Dieu et de l'homme, iv, 377. — Péché originel et rédemption, xii, 428. — Christologie, vii, 399-400 (personne, hypostase et nature); xv, 210 (opération théandrique). — Controverse gaïanite, vi, 999, 1010-11. — Résurrection, xiii, 2536. — Dispositions à la communion, iii, 527-28. — Confession, 870 (cf. xii, 1132). — Documents relatifs à Méliton de Sardes, x, 541-45; à S. Jean Climaque, viii, 690-91.

Parmi les ouvrages de S. Anastase le Sinaïte, il faut encore citer le *De sacra synaxi* (*P. G.*, lxxxix, 825-50), intéressant au point de vue liturgique, curieux quant aux renseignements fournis sur les mœurs chrétiennes du viie s. (sur le *De sacra synaxi*, voir l'étude de G. Mercati, dans *Riv. stor.-crit. delle scienze eccl.*, i, 1905, p. 162-80). — Il n'est pas du tout certain qu'on puisse identifier l'Anastase, auteur du chant funèbre, édité par Pitra, avec Anastase le Sinaïte (cf. Pétridès, dans *R. O. C.*, 1901, p. 444-52).

Sur les *Quæstiones*, voir H. Achélis, *Hippolytstudien*, Leipzig, 1897, p. 83-88 et G. Bardy, *La littérature patristique des « quæstiones et responsiones » sur l'Écriture sainte*, dans *R. B.*, 1933, p. 339-43; Spačil, *La teologia di S. Anastasio Sinaita*, dans *Bessarione*, 1923; O. Bardenhewer, *G. A. L.*, v, 41-46.

Le florilège *Doctrina Patrum*, éd. par Diekamp, est attribué tantôt à Anastase l'Apocrisiaire, tantôt à Anastase le Sinaïte. Diekamp penche pour cette dernière attribution (cf. *op. cit.*, Münster, 1907, *Einleitung*, § VII, *Der Verfasser*, p. lxxx). A. Michel.

ANASTASE DE THESSALONIQUE. — S. Léon et les difficultés de l'Illyricum oriental, ix, 243-45, 293-94, 295-96 (cf. viii, 1993-94).

ANASTASI (Martin). — Notice [B. Heurtebize], i, 1168.

ANASTASIO (Philippe). — Notice [C. Toussaint], i, 1168.

ANATHÈME. — Usage dans la Bible et dans l'Église [A. Vacant], i, 1168-71. — L'anathème dans l'ancien Israël, viii, 1567-68. — Anathème et excommunication, v, 1734-35; xii, 634-647.

Au point de vue canonique, voir *D. D. Can.*, i, 512; — liturgique, *D. A. C. L.*, i, 1926.

Note complémentaire : anathème dans la Bible. — L'institution du *hérem* (anathème) était liée à la guerre, considérée dans l'A. T. comme une opération religieuse. On vouait à la divinité, par destruction, les ennemis vaincus, leurs familles, leurs villes, leurs biens. En s'appropriant les objets ainsi consacrés (*hérem oblationis*), on s'exposait à subir leur contagion sacrée, conçue presque comme physique; l'histoire d'Achan l'atteste : le voleur est devenu *hérem* et transmet à toute la communauté l'état de malédiction où il se trouve (*hérem abominationis*, Jos., vii-viii). Cette exécution martiale était en vigueur chez les autres Sémites, comme le prouve l'inscription de Mesa, roi de Moab. Une institution analogue existait aussi chez les anciens Germains, au témoignage de Tacite : *Victores diversam aciem Marti ac Mercurio sacravere, quo voto equi, viri, cuncta victa occisioni dantur* (*Ann.*, XIII, 57). C'était là le *droit de guerre* à une époque de fer où n'existait pas de législation internationale en faveur des vaincus. — Mais, précisément, il est remarquable que le sort de ces derniers se soit adouci sur le terrain israélite : les Syriens en scène dans I Reg., xx, 31 proclament la clémence inaccoutumée des rois d'Israël et, en un temps où il était de mise d'occire tous les prisonniers, David n'a pas hésité à rompre avec la coutume (II Sam., viii, 2). L'humanisa-

tion du code militaire est une des préoccupations caritatives du Deutéronome : vis-à-vis des peuples lointains, non cananéens, on préférera le traité au combat; on épargnera femmes et enfants (Deut., xx, 10-15); on montrera pour la belle captive une délicatesse touchante (*ibid.*, xxi, 10-14).

Il est vrai que vis-à-vis de l'indigène de Canaan le même livre respire une haine ardente : il s'agit d'une éradication totale (Deut., xx, 16-17), rendue nécessaire, dans la perspective deutéronomique, par le danger permanent que représentent les Cananéens : danger de contamination religieuse et morale (Deut., xx, 18). On voit ce danger à l'œuvre dans les deux premiers chapitres du livre des Juges : c'est donc la preuve qu'Israël ne s'était pas conformé, en fait, à la prescription, qui apparaît ainsi comme un peu théorique. Le P. Fernandez note avec raison, à propos de Jos., x, 10, une *rationem quamdam dicendi hyperbolicam* (*Comm. in libr. Josue*, Paris, 1938, p. 159).

Bref, le *hérem* est toujours allé s'adoucissant. Au temps d'Esdras, il n'entraîne plus la mort, mais la perte des biens et l'exclusion de l'assemblée (Esdr., x, 8). La cruauté de l'antique institution, héritée des civilisations anciennes, s'était graduellement atténuée : nous avons là une disparition s'expliquant par le climat moral qui peu à peu s'affine en Israël.

Dans le N. T., le sens d'excommunication semble se survivre dans le mot anathème (Gal., i, 8-9; I Cor., xvi, 22), mais, la plupart du temps, le mot signifie « malédiction, maudit » : Rom. ix, 3 (avec une pointe de rhétorique); I Cor., xii, 3; Act., xxiii, 14; Marc., xiv, 71.

A. Gelin.

ANATOCISME, dans les prêts d'argent. — Chez les Grecs, xv, 2320; les Latins, 2322; au Moyen Age, 2347.

ANATOLE, patriarche de Constantinople (449-458). — Né à Alexandrie, il fut formé à la piété et à la science sacrée par S. Cyrille qui l'ordonna diacre et en fit son apocrisiaire à Constantinople. Il continua d'exercer cette charge sous Dioscore et, après le brigandage d'Éphèse, fut promu au siège de Constantinople. Il fut ordonné par Dioscore lui-même, assisté de plusieurs évêques de ses amis, et Eutychès était présent. On comprend qu'en réponse à la lettre qu'Anatole lui écrivit, pour lui annoncer son élévation, S. Léon ait voulu s'assurer de l'orthodoxie du nouvel élu avant de lui accorder sa communion. Les légats envoyés par le pape à Constantinople devaient exiger d'Anatole une profession publique de foi catholique et lui faire accepter la lettre à Flavien, la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, les passages des Pères insérés dans les actes du conc. d'Éphèse. Anatole s'empressa de satisfaire aux exigences du pape : il réunit un concile à Constantinople, souscrivit la lettre à Flavien, et dit anathème à Eutychès et à Nestorius. Il s'occupa de faire accepter dans tout l'Orient la lettre dogmatique de S. Léon et fut un partisan décidé de la réunion d'un nouveau concile œcuménique pour régler la question eutychienne. A ce concile (Chalcédoine, 451), il reconnut l'orthodoxie de Flavien, injustement déposé à Éphèse par Dioscore, approuva la déposition de ce dernier, accepta la lettre dogmatique du pape à Flavien. La formule professant que le Christ est « de deux natures » (ἐκ δύο φύσεων), par lui proposée, ne fut pas acceptée des légats romains et il fut assez imprudent pour déclarer que Dioscore était condamné, non à cause de la foi, mais pour avoir excommunié le pape et refusé de se soumettre au concile. Il ne manqua pas d'assister à la xve session, qui promulgua le fameux 28e canon, proclamant la supériorité du patriarcat de Constantinople sur les autres patriarcats d'Orient. Différents actes de juridiction usurpée montrent bien qu' « Anatole compte parmi les patriarches byzantins les plus soucieux de la grandeur de leur siège et les moins scrupuleux dans le choix de leurs procédés ».

Le commencement de brouille qui avait éclaté entre Anatole et Léon au sujet du 28e canon s'aggrava du fait de la destitution de l'archidiacre Aetios, orthodoxe de doctrine, pour lui substituer l'eutychien André (voir *D. T. C.*, ix, 266). Anatole déploya par ailleurs un zèle quelque peu intéressé à faire triompher la foi chalcédonienne en Égypte; à Constantinople, il condamnait Timothée Ælure, patriarche monophysite d'Alexandrie; mais, en même temps, demeurait suspect à S. Léon en raison des prêtres eutychiens Atticus et André qu'il gardait dans son clergé. Comme le dit fort exactement le P. Jugie, à qui nous empruntons ces détails, Anatole était « par tempérament un opportuniste » (*D. H. G. E.*, ii, 1497-1500).

Ces détails étaient nécessaires pour situer les références suivantes :

Dioscore, iv, 1373; Eutychès, v, 1588 (élévation d'A. au siège de Constantinople). — S. Léon Ier, ix, 256-57 (nomination d'A. et son ralliement à Léon; cf. 294-95; v, 1588), 260 (conc. de Chalcédoine et formulaire d'A. rejeté; cf. ii, 2197, 2200-01, 2207), 262-65 (28e can. de Chalcédoine et ambition d'A.; cf. iii, 658; xi, 2263; xiii, 287, 289; xiv, 1320-21), 266-67 (Aetios et André), 270-72 (interventions d'A. en Égypte), 263 (juridiction usurpée, cf. xiv, 1322), 272-73 (Atticus et André), 274 (mort d'A.), 279 (caractère d'A.; cf. xiii, 364).

ANATOLE D'ALEXANDRIE, évêque de Laodicée. — Vie. Doctrine [G. Bareille], i, 1171-72. — Sa table pascale, xi, 1954, 1956, 1962, 1965, 1968.

L'histoire du texte d'Anatole est ainsi complétée par M. Andrieu (*D. H. G. E.*, ii, 1494) : contre Hagen et Krusch, « Th. Zahn a repris la thèse de l'authenticité [du *Liber... de ratione paschali*] (*Kritische Fragen über den « Liber Anatoli de ratione paschali »*, dans ses *Forsch. zur Gesch. des neutest. Kanons*, iii, Erlangen, 1884, p. 177-196). En 1895, deux savants anglais, M. A. Anscombe (*The paschal canon attributed to A. of Laodicea*, dans *English histor. review*, x, 1895, p. 515-35) et M. Turner (*The paschal canon of A. of Laodicea, ibid.*, p. 699-710), ont étudié de nouveau la question. D'après le premier, ce canon pascal aurait été composé à Rome vers 458; d'après le second, il a été élaboré au monastère de Iona, entre 580 et 600. M. C. Nicklin (*The date and origin of Pseudo-Anatolius « De ratione paschali »*, dans *Journ. of philology*, xxviii, p. 137-51) pense que le texte actuel révèle des traces d'un original composé vers 300 et traduit en latin vers 410. M. Harnack enfin (*Die Chronologie der altchristl. Literatur*, ii, Leipzig, 1904, p. 78, note 1; cf. p. 75-79) suggère qu'il pourrait y avoir, à la base du texte publié par Bucher, un écrit d'Anatole, auquel sa destination essentiellement pratique aurait valu dans la suite des remaniements et des additions. »

ANAXAGORE DE CLAZOMÈNES, philosophe grec. — Sa doctrine sur l'intelligence séparée, i, 2201; ix, 1681, 1683; xii, 2264; xiii, 987-88, 1001.

ANCIEN RÉGIME. — Ce titre étant trop vague, on se bornera à indiquer ici les articles où il est expressément question de l'Ancien Régime comme tel : Pie VI et l'Ancien Régime, xii, 1654-69. — Le libéralisme catholique et la ruine de l'Ancien Régime, ix, 511-512. — La propriété sous l'Ancien Régime, xiii, 776. — Législation sur les étrangers, v, 986-87.

ANCIENS. — Anciens du peuple, xiii, 140. — Anciens ou presbytres dans l'Église primitive, voir *Presbytres*. — Querelle des anciens et des modernes, dans la basse scolastique, xv, 3585-86; au point de vue scientifique (xviie et xviiie s.), xiii, 1737. — Anciens dans le presbytéranisme, xiii, 112, 116.

ANCILLON (David). — Notice [B. Heurtebize], i, 1172-73.

ANCYRE (Conciles d'). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

ANDÉOL DE LODÈVE. — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], i, 1177.

ANDERSEN (Axel), critique protestant d'un radicalisme outré. — S'est attaqué au dogme de la présence réelle et à la vérité de la Cène eucharistique : *Das Abendmahl in den zwei ersten Jahrhund. nach Christus*, Giessen, 1904; *Zu Joh., VI, 51 b ff.*, dans *Zeitschr. für die neutest. Wiss. und die Kunde des Urchrist.*, i, Göttingen, 1893, p. 216-21. — Voir la recension du premier travail par C. Van Crombrugghe, dans *R. H. E.*, ix, 1908.

Voir ici : eucharistie, v, 1029, 1083, 1098-99.

ANDERSON ou *Munson* (Lionel). — Œuvres [A. Gâtard], i, 1177-78.

Bibl. dans *D. H. G. E.*, ii, 1568.

ANDERSON (Patrice). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], I, 1178.
Voir *D. H. G. E.*, II, 1568-69.

ANDERTON (Laurent). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], I, 1178.
Voir *D. H. G. E.*, II, 1571-72.

ANDERTON (Roger). — Notice [A. Gâtard], I, 1178.

ANDERTON (Thomas). — Notice [A. Gâtard], I, 1178.

ANDEXER (Jacques). — Notice [B. Heurtebize], I, 1179.

ANDLAW (Henri). — Vie. Œuvres [C. Toussaint], I, 1179.
Bibl. — Fr. Dor, *Heinrich, Bar. von Andlaw, ein badischer Politiker und Vorkämpfer des Leben und Wirken geschildert*, Fribourg-en-Br., 1910. — Voir aussi *D. H. G. E.*, II, 1579-1583.

ANDLER (Charles). — Sur Luther, IX, 1330-31. — Sur la propriété, XIII, 810.

ANDRADA DE PAYVA (Diego). — Vie. Œuvres [C. Toussaint], I, 1179.

ANDRASSY (Antoine). — Vie. Œuvres [A. Vacant], I, 1179-80.

ANDRÉ (Saint), apôtre. — Frère de S. Pierre et appelé avec lui à l'apostolat, XII, 1748-49. — Légendes sur les rapports de S. André et de l'Église de Constantinople, III, 1316; XIII, 366; XIV, 1323-24; de l'Église d'Héraclée, XI, 2273; de l'Église géorgienne, VI, 1244-45; de l'Église de Novgorod, XIV, 248. — Sur ses reliques, XIII, 2334, 2338, 2345-46; XII, 1625, 1627-28. — Actes apocryphes de S. André, I, 357-58.
Voir aussi *D. B. S.*, I, 504-508.

ANDRÉ, moine aphthartodocète (VIe s.). — Faussaire, adversaire d'Eusèbe de Thessalonique, V, 1551-52.
Voir *D. H. G. E.*, II, 1610-11.

ANDRÉ (L'abbé). — Notice [V. Oblet], I, 1180.

ANDRÉ (*Agnello* ou). — Voir *Agnello*.

ANDRÉ (Antoine). — Vie. Œuvres [A. Vacant], I, 1180.
Voir *D. H. G. E.*, II, 1633-34; *Catholicisme*, I, 529-30; de la bibliogr., on retiendra surtout : P. Marti de Barcelona, *Fr. Antoni Andreu, O. M.*, dans *Criterion*, Barcelone, 1929, p. 321-46. P. GLORIEUX.

ANDRÉ (Esprit). — Notice [P. Mandonnet], I, 1180.

ANDRÉ (Gabriel). — Sulpicien (1848-1931), XIV, 819.

ANDRÉ (Jean). — Notice [V. Oblet], I, 1181.

ANDRÉ (Yves). — Cartésien, XIV, 1722.

ANDRÉ AKHIJAN, premier patriarche de l'Église syrienne catholique. — Fondation des religieuses syriennes, XIV, 3082.

ANDRÉ DE CÉSARÉE. — Notice [S. Vailhé], I, 1181. — Son commentaire sur l'Apocalypse et la chute des mauvais anges, IV, 377; la fin du monde, V, 2529; textes de S. Irénée, VII, 2521.
Plus probablement, André de Césarée, « inconnu pour l'histoire », a écrit au VIIe s. — Voir M. Jugie, dans *D. H. G. E.*, II, 1612-13.

ANDRÉ DE CONSTANTINOPLE, dit aussi *de Péra*, archevêque de Colosses-Rhodes. — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 1181-82. — Interventions au concile de Florence, VI, 27, 31-32. — Légation en Orient, X, 48-50.
On devra compléter et préciser par le *D. H. G. E.*, en raison des confusions possibles entre homonymes : voir les art. *André de Rhodes* (ou de Constantinople, ou de Péra), II, 1696-1700; *André de Constantinople*, II, 1654; *André de Péra*, II, 1688; *André de Pise*, II, 1692.

ANDRÉ DE CRÈTE (Saint). — Vie. Œuvres [E. Marin], I, 1182-84. — Mariologie : immaculée conception, VII, 916-19; assomption, I, 2134; Marie, médiatrice et dispensatrice des grâces, IX, 2391; puissance d'intercession, 2435. — Sort des âmes après la mort, VIII, 1793; XIII, 1244.
Bibl. — S. Vailhé, *S. A. de Crète*, dans *É. O.*, V, 1902, p. 378-387; — pour sa doctrine sur l'immaculée conception, cf. M. Jugie, dans *É. O.*, XIII, 1910, p. 129-33; sur l'assomption, id., dans *La mort et l'assomption de la Ste Vierge*, Cité du Vatican, 1944, p. 234-45.

ANDRÉ DE LA CROIX (André *Lao*), carme. — Notices [C. Toussaint], I, 1184; [F. Anastase de S. Paul], VIII, 2610-11.
Ses œuvres sont plus complètement énumérées dans *D. H. G. E.*, II, 1677.

ANDRÉ DE LONGJUMEAU, missionnaire dominicain (XIIIe s.). — Mission dans l'Église nestorienne, XI, 220-21.
Sur ce missionnaire, honoré de l'amitié de S. Louis, voir *D. H. G. E.*, II, 1677-81. — Touron, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de S.-Dominique*, I, Paris, 1743, p. 157-65; Mortier, *Hist. des maîtres génér. de l'ordre des Frères Prêcheurs*, I, Paris, 1903, p. 384-86; D. Altaner, *Die Dominikanermissionen des XIII. Jahrhund.*, Habelschwerdt, 1924, p. 53-57, 128-37; P. Pelliot, *Les Mongols et la papauté*, dans *R. O. C.*, XXIV, 1924-1925, p. 225-262; XXVIII, 1931-1932, p. 3-84, 29-66, 141-222. — Cf. aussi A. Duval, dans *Catholicisme*, I, 530-31.

ANDRÉ DE LA MÈRE DE DIEU. — Notice [C. Toussaint], I, 1184-85.

ANDRÉ DE NEUFCHATEAU. — Notice [C. Toussaint], I, 1185.
Voir *D. G. H. E.*, II, 1685.

ANDRÉ DE SAINT-JOSEPH. — Notice [A. Vacant], I, 1185.

ANDRÉ DE SAINT-THOMAS. — Notice [A. Vacant], I, 1185.
Notice plus complète dans *D. H. G. E.*, II, 1709.

ANDRÉ DE SAMOSATE, évêque (Ve s.). — Mêlé à la controverse nestorienne, il rédigea, vers 431, une réfutation des anathématismes de S. Cyrille, qui y répondit dans l'*Apologeticus adversus orientales episcopos* (cf. Mahé, *Les anathématismes de S. Cyrille et les évêques orientaux du patriarcat d'Antioche*, dans *R. H. E.*, VII, 1906, p. 505-42). L'*Hodegos* d'Anastase le Sinaïte a conservé un court fragment d'un second traité contre Cyrille. André ne put assister au concile d'Éphèse; mais, tout en refusant de souscrire à la condamnation de Nestorius, il accepta l'édit d'union de 433. Les lettres qu'il écrivit en vain à son métropolitain, Alexandre d'Hiérapolis, pour l'amener à ses vues, figurent dans le *Synodicon Cassinense*. André était déjà mort au moment du brigandage d'Éphèse.

A. et les anathématismes, III, 2480-81; XI, 108-09; XV, 1873. — A. et Théodoret, XV, 1874-75; et Rabboula, XIII, 1623.

ANDRÉ SARAMITA. — Son rôle dans l'affaire des guiliemites, VI, 1982-88 *(passim)*.

ANDRÉA ou *Andreæ* (Jakob). — Théologien luthérien qui, sans être bien original, fut un des personnages religieux les plus influents de toute l'Allemagne dans le demi-siècle qui suivit la mort de Luther. Il s'efforça d'abord, sans pouvoir y parvenir, de faire l'union de tous les protestants contre le catholicisme; puis il voulut établir la doctrine définitive de l'orthodoxie luthérienne. C'est sous son inspiration que fut rédigée (25 juin 1580) la *Formule de concorde* ajoutée à la collection des symboles luthériens qui parut sous le nom de *Livre de concorde*, cinquante ans après la Confession d'Augsbourg.

Ses controverses avec Théodore de Bèze (colloque de Montbéliard, 1586) ne firent qu'accentuer les divergences entre luthériens et calvinistes. Mais c'est surtout à propos de l'*ubiquisme* qu'Andreæ a laissé un certain nom dans l'histoire de la théologie luthérienne.

C'est donc sur la question de l'ubiquisme qu'Andreæ a laissé ses principaux écrits. Il débute (1557) par *Kurze und einfältige Bericht über des Herrs Nachtmahl mit Vorrede von I. Brenz*. Il réfute (1583) le *Consensus orthodoxus* publié par les adversaires de l'ubiquisme. En 1589, il écrivait encore *Bericht von der Ubiquität*. Quelques sermons et une partie seulement de sa correspondance ont été publiés.

Voir la bibliogr. de l'art. UBIQUISME, XV, 2047-48. — La source principale concernant Andreæ est la biogra-

phie écrite par son petit-fils Jean-Valentin Andreæ, *Fama Andreana reflorescens sive Jacobi Andreæ Waibligensis vitæ... recensio*, Strasbourg, 1630; cf. Fittbogen, *J. Andrea, der Verfasser der Concordienformel, sein Leben und seine theologische Bedeutung*, Hagen et Leipzig, 1881; C. Constantin, art. *Andrea (Jakob)*, dans *D. H. G. E.*, II, 1737-39. A. MICHEL.

Voir : controverses, III, 1715-16, 1725-26 (cf. XII, 2482); ubiquisme, XV, 2043-47, *passim*.

ANDREÆ (Laurent). — Traduction de la Bible en Suède, XV, 2737.

ANDREAS (Abba), délégué des jacobites au conc. de Florence, V, 941-42.

ANDREUCCI (André-Jérôme). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], I, 1185-86.

Voir Hurter, V, 1913, p. 221-23.

ANDREWS (Guillaume; en anglais : *William Eusebius*). — Notice [C. Toussaint], I, 1186.

Voir *D. H. G. E.*, II, 1759-60.

ANDREWS ou *Andrewes* (Lancelot). — Vie. Œuvres [B. Heurtebize], I, 1186-87.

Voir *D. H. G. E.*, II, 1758-59.

ANDRIANI (Zacharie). — Notice [V. Oblet], I, 1187.

ANDRIES (Jean-Baptiste). — Notice [V. Oblet], I, 1187.

Voir *D. H. G. E.*, II, 1768-69.

ANDRIEU (*Mgr* Michel), doyen de la faculté de théologie catholique de Strasbourg. — Son livre : *Immixtio et consecratio. La consécration par contact dans les documents liturgiques du Moyen Age*, Paris, 1924 : cité X, 1000-02; XIII, 79, 82, 91, 102-05, 107-08; XV, 2843-44.

Autre publication importante : *Les « Ordines Romani » du haut Moyen Age (VIIIe-Xe s.)*, I, *Les manuscrits*, dans *Spicilegium Lovaniense*, fasc. 10, 1931; *Le pontifical romain au Moyen Age* : I, *Le pontifical romain du XIIe s.*, 1931; II, *Le pontifical de la Curie romaine au XIIIe s.*, 1940; III, *Le pontifical de Guillaume Durand*, 1940; IV, *Tables alphabétiques*, 1941 (Città del Vaticano).

ANDRIEU (Paulin-Pierre), cardinal (1849-1935). — Évêque de Marseille, puis archevêque de Bordeaux, il publia, le 25 août 1926, une lettre mettant en garde les fidèles contre *L'Action française* (voir ce mot) : cette lettre préluda à la condamnation de ce mouvement.

Le *Dict.* a reproduit (IV, 2089) une directive diocésaine relative à la fréquentation des lycées par les élèves dirigés par des prêtres.

ANDROUTSOS (Chrestos), professeur à l'université d'Athènes, a publié : *Symbolique selon les principes de l'orthodoxie* (Συμβολικὴ ἐξ ἐπόψεως ὀρθοδόξου), Athènes, 1901; *Validité des ordinations anglicanes selon les principes de l'orthodoxie*, Constantinople, 1903; *Dogmatique de l'Église orientale orthodoxe* (Δογματικὴ τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας), Athènes, 1907; *Principes fondamentaux de l'union des Églises* (Αἱ βάσεις τῆς ἑνώσεως τῶν Ἐκκλησιῶν), Constantinople, 1905; *Église et État selon les principes de l'orthodoxie* (Ἐκκλησία καὶ πολιτεία ἐξ ἐπόψεως ὀρθοδόξου), Athènes, 1902; *Sur le péché originel* (deux leçons) (Περὶ προπατορικοῦ ἁμαρτήματος), Constantinople, 1896 (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 534). — On trouvera, dans les t. II, III et IV de la *T. D. C. O.*, un exposé très complet de la théologie d'Androutsos.

Voir ici : magistère et concile œcuménique, XIV, 1433-34; unité de l'Église XV, 2212; Église et État, XIV, 1448; palamite (controverse), XI, 1811; péché originel, XII, 613-14, 615-16; pénitence, 1131-32; purgatoire, XIII, 1347.

ANDROUTZIS (Louis); son nom italianisé : *Andruzzi*. — Vie. Œuvres [L. Petit], I, 1187.

Bibliogr. plus complète dans *D. H. G. E.*, 1805-06.

ANDRY (Claude). — Notice [J.-B. Martin], I, 1188.

ANDRY, dit *de Boisregard* (Nicolas). — Notice [J.-B. Martin], I, 1188.

ANFOSSY (Philippe). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 1188.

ANGE. — Titres généraux : Les anges d'après la Sainte Écriture [A. Vacant], I, 1189-92. — Angélologie d'après les Pères [G. Bareille], 1192-1222. — Dans l'Église latine, depuis le temps des Pères jusqu'à S. Thomas d'Aquin [A. Vacant], 1222-27. — De S. Thomas d'Aquin et des scolastiques postérieurs [A. Vacant], 1228-48. — Dans les Églises orthodoxes [L. Petit], 1248-53. — Chez les syriens [J. Parisot], 1253-59. — Dans l'Église arménienne [J. Miskgian], 1259-60. — Parmi les averroïstes latins [A. Vacant], 1260-64. — Dans les conciles; doctrine de l'Église sur les anges [A. Vacant], 1264-71.

Dans l'indication des *références*, on suivra l'ordre de l'article du *Dictionnaire*.

I. ANGÉLOLOGIE DANS LA SAINTE ÉCRITURE. — Existence, I, 1189; XV, 902. — Nature, I, 1189-90 (pour la science, XIV, 1620; la volonté, XV, 3375); aspect et beauté, VI, 541; apparitions, I, 1688-89; XIV, 876-77. — État, localisation, I, 1190; II, 2475. — Fonctions, I, 1190-92. — Culte, 1192 (voir également *Démons*). — Psaumes, XIII, 1126-27; I et II Rois, 2792-93. — Tobie, XV, 1168-73; Job, VIII, 1458-59, 1478-79, 1482-83; Daniel, IV, 73-74; X, 1504; Joël, X, 1495-96; Zacharie, XV, 3663. — Dans le N. T. : anges de l'enfance du Christ, VIII, 1175-79; de l'agonie, I, 615, 619; de la résurrection, VIII, 1214. — Affirmation de S. Paul, III, 384; VII, 1487, 2104; VIII, 1759; XI, 2345, 2383, 2385, 2386, 2454, 2479, 2482; XIV, 882; XV, 1586, 1594, 2930. — S. Jude, VIII, 1671, 1673, 1678-79; XII, 1779; XIV, 1620; Apocalypse, I, 1478. — L'ange de Yahvé, V, 2355-59, 2372; VIII, 1566-67, 1860; IX, 1755-59; X, 1491; XIV, 871; XV, 3663, 1551-52, 2659; à la messe, X, 1369, 1397.

En marge : L'ange de Yahvé chez Philon, XV, 1568; XII, 1448. — Angélologie dans les apocryphes juifs et les écrits rabbiniques, VIII, 1621-22, 1662; X, 1519, 1522, 1529, 1531 (cf. IV, 328-31; XII, 296); surtout le Pseudo-Hénoch, I, 1195-96, 1203, 1215 (cf. II, 2477); IV, 328, 329, 348; VIII, 1675; X, 1572; XII, 293-94; X, 1563. — Dans le Talmud, XV, 21.

A consulter : *D. B.*, I, 576-90; *D. B. S.*, IV, 1161-64 (angélologie juive); I, 255-62 (chrétienne); I, 242-55 (ange de Yahvé); J.-B. Frey, *L'angélologie juive au temps de J.-C.*, dans *R. S. Phil.*, 1911, p. 75-110.

Note complémentaire. — Pour une étude de l'angélologie biblique, il faut distinguer la période préexilique, déjà riche en données, et la période postérieure, qui peu à peu les compléta et les systématisa.

1° On a eu tôt en Israël connaissance de ces êtres surhumains. On les désignait par des qualificatifs divers. Ce sont des θεῖοι, appartenant au monde supérieur (« Fils de Dieu » de Gen., VI, 2; « Élohim » de Ps., VIII, 5; LXXXII, 1-6; « Forts » de Ps., LXXVIII, 25; « Saints » de Ps., LXXXIX, 5). Les qualifications sont parfois guerrières : ils forment l'armée de Yahvé (Jos., V, 14), et comme une cavalerie invisible aux mortels (II Reg., II, 12; VI, 17). Des catégories spéciales sont connues : les *Seraphim* d'Is., VI, et les *Kérubim* d'Ez., I-II. Plus généralement, on désignait les anges par une de leurs fonctions : ce sont des messagers, des *male'akim* (sur la question spéciale de l'ange de Yahvé, voir la référence ci-dessus à l'art. du *D. B. S.*). Les fonctions des anges sont doubles : ils forment le conseil de Yahvé (I Reg., XXII, 19) et, agents à son service, ils concrétisent en quelque sorte ses interventions providentielles, protectrices (Ps., XXXIV, 8; XCI, 11) ou punitives (Is., XXXVII, 36). Les forces naturelles en arrivent à être personnifiées (Ps., CIV, 4); des abstractions comme la peste accompagnent les théophanies (Hab., III, 5); les anges sont associés aux étoiles (Job, XXXVIII, 7). Il y a là l'origine des « anges intermédiaires », c.-à-d. indéterminés moralement, que S. Paul connaîtra encore (cf. Bonsirven, *L'évangile de S. Paul*, 1948, p. 81).

2° A partir de l'Exil, l'angélologie prit un grand développement sous l'influence de deux facteurs religieux. L'idée de *transcendance* divine fit multiplier les agents intermédiaires : anges exégètes (Dan.); anges donnant la loi (*Hén.*, I, 14). D'autre part, l'idée de *suprématie*

divine fit dégrader les dieux des païens au rang d'anges des nations. Cette idée, qui pouvait apparaître comme une explication accessoire du polythéisme, se fait jour en Deut., XXXII, 8 (LXX) et se retrouve en Dan., X, 13, 20; Is., XXIV, 21. Les facteurs étrangers semblent avoir été de peu de poids; peut-être la Perse a-t-elle influencé la hiérarchisation angélique.

Les anges sont conçus comme très nombreux (Dan., VII, 10; cf. Matth., XXVI, 53); ils ont des noms (150 noms dans *Hénoch*), se distinguant en bons et mauvais (Dan., XII, 1 connaît l'ange d'Israël en face des « archontes » des nations païennes). Les fonctions des anges prennent une ampleur extraordinaire; ils adorent Dieu (Num., IX, 6; Ps., CXLVIII, 2; Dan., VII, 10); intercèdent pour les hommes (*Hén.*, IX, 1; cf. Apoc., VIII, 3-4); gardent des individus (Tobie; *Testament de Juda*, III, 10); protègent les nations (Dan., X, 13, 20; XII, 1; II Macch., III, 23-25); guident l'âme après la mort (*Testam. de Benjamin*, VI, 1; Luc., XVI, 22; on voit là l'origine de la prière *In paradisum*); restent messagers (*Hén.*, X, 1-3) et interprètes (Dan., VIII, 16; IX, 23); enfin il faut faire une place importante aux anges des éléments (Eccli., XXXIX, 28; *Hen.*, LX, 16; LXXV, 1; cf. Gal., IV, 3; Col., II, 18). — Sur la chute des anges, voir *Démons*.

3° Le monde angélique est présent à toutes les grandes articulations de la vie de Jésus : Annonciation, Noël, Passion, Résurrection, Ascension. L'Évangile ne dit rien sur la médiation des anges, le Christ étant l'unique médiateur. Rien d'extravagant ne les caractérise. Leur spiritualité est insinuée en Matth., XXII, 30.

Sur l'angélologie de S. Paul, voir F. Prat, *La théologie de S. Paul*, éd. de 1925, II, notes P et Q, p. 493-509. — Sur celle de l'Apocalypse, très développée, Allo, *L'Apocalypse*, 1921, à l'index analytique. L'angélologie néotestamentaire est proche de celle des pharisiens. Les sadducéens, eux, ne croyaient pas aux anges. A. GELIN.

II. CHEZ LES PÈRES. — Création, I, 1192-95. — Nature (spiritualité, connaissance, volonté et liberté), 1195-1205. — Nombre, 1205-06 (cf. IV, 2350-51). — Hiérarchie et ordres, 1206-11. — Séjour, 1211-12. — Ministère, 1212-16. — Ange gardien, 1216-19. — Culte, 1219-23.

Grâce à ces divisions, il sera facile, par la concordance des chiffres, de trouver à quel sujet se rapportent les références relevées chez les Pères dans le cadre de cet article général. On suivra l'ordre chronologique adopté par F. Cayré dans sa *Patrologie*. De brèves indications marquent l'objet des autres références.

1° *Pères apostoliques*. — Doctrine générale, I, 1640 (Clément, Pseudo-Barnabé, Ignace et Hermas). — *Pseudo-Barnabé*, II, 421 (existence, fonctions; bons et mauvais anges). — *S. Ignace d'Antioche*, I, 1203, 1211. — *Hermas*, 1214, 1216, 1218; VI, 2281 (fonctions, ange de la pénitence, S. Michel [cf. col. 2280], le mauvais ange); V, 2410 (le Fils est l'Ange); XIV, 899; XV, 1615 (S. Michel et l'ange de Yahvé). — *Pseudo-clémentines*, I, 1211.

2° *Pères apologistes*. — Doctrine générale, I, 1597-98 (Tatien, Justin, Athénagore, Tertullien : nature, fonctions, péché). — *Aristide*, I, 1866 (adoration des anges). — *Athénagore*, 1195, 1214, 1219, 2214 (existence, rôle, bons et mauvais anges, prodiges, péché charnel; cf. XIII, 943). — *S. Justin*, I, 1201, 1214, 1215, 1219; VIII, 2265-66 (existence; anges intermédiaires entre le Fils et le Saint-Esprit [cf. XV, 1607]; liberté des anges; les bons veillent sur les hommes; péché charnel des anges, action des mauvais anges). — *Tatien*, IV, 342; anges créés libres, XV, 63, avant les hommes. — *S. Irénée*, I, 1195, 1206, 1208, 1213, 1219-20; VII, 2451 (complément tiré de la *Démonstration*, neuf ordres angéliques); IV, 345 (apostasie de certains anges); XV, 1623 (procession du Fils inconnue aux anges et archanges). — Voir aussi XIV, 899.

En marge : La *gnose* et les « anges » intermédiaires, VI, 1439, 1442-43; Basilide, II, 469, 472; VI, 1445; Ménandre, VI, 1443; Héracléon, IV, 345; VI, 2203; Satornil ou Saturnin, VI, 1443-44; XII, 2319; XV, 1210-11; Simon le Magicien, VI, 1442; XIV, 2134, 2139; Carpocrate, VI, 1447; Théodote le Banquier et les melchisédéchiens, X, 515; XV, 1626; Valentin, XV, 2504-05; VI, 1451-52. — Le *néoplatonisme :* Philon, le *Logos*, ange de Dieu; les puissances, XII, 1448; XV, 1566, 1567-68; influence des idées platoniciennes sur la doctrine chrétienne des anges, XII, 2286, 2340-43, 2355, 2357 (cf. I, 2330-31 : S. Augustin).

3° *Pères et écrivains du IIIe s.* — *Clément d'Alexandrie*, I, 1193, 1196, 1199, 1203, 1207, 1215; III, 156 (création, élévation, chute, fonctions, hiérarchie, catégories), 166; XV, 1639 (Fils et Esprit-Saint comparés aux anges). — *Origène*, I, 1193, 1196, 1197, 1201, 1203, 1207, 1208, 1211, 1212, 1214, 1215, 1216, 1220, 1222; XI, 1517 (existence et chute), 1531-32 (création des esprits, avec un corps subtil, mais entraînés à la perfection ou à la chute par leur libre arbitre); cf. XII, 336; XI, 1571, 1576, 1578, 1581-83 (attaques dirigées contre certaines affirmations d'O. et leur réprobation); XII, 2341 (influence du platonisme); XV, 1644 (les anges verront-ils Dieu sans intermédiaire?). — *S. Hippolyte*, I, 1213. — *Tertullien*, 1195, 1196, 1197, 1200-01, 1203, 1213, 1216, 1217, 1598 (péché charnel); XIV, 903 (intercession); 907 (culte); XV, 152 (existence, corps subtil, apparitions, péché), 154 (leurs messages). — *Novatien*, I, 1208; XV, 1636 (le Fils, Ange). — *S. Cyprien*, I, 1196. — *Lactance*, VIII, 2440-41 (création d'esprits éminents, qui péchèrent par envie). — *Méthode d'Olympe*, I, 1203, 1207, 1208; X, 1612 (les anges louent le Seigneur); XII, 340 (réfutation d'Origène).

4° *Pères et écrivains du IVe s.* — *Eusèbe de Césarée*, I, 1198, 1209, 1213, 1215, 1217, 1219. — *Marius Victorinus Afer*, XV, 2929-31 (nature spirituelle, origine d'après les idées platoniciennes, purs esprits, hiérarchie, rôle, impossibilité d'une chute, les démons créés de la matière). — *S. Athanase*, I, 1207, 1208, 1213 (Pseudo-Athanase, 1204). — *S. Hilaire de Poitiers*, 1193, 1196, 1197, 1206, 1209, 1211, 1216, 1217; VI, 2417-18 (créatures spirituelles, bons et mauvais, ceux-ci pris de passion pour les filles des hommes, différents ministères, protection des hommes, intercession, introduction des justes dans l'éternel repos; cf. XIV, 911). — *S. Cyrille de Jérusalem*, I, 1199, 1201, 1204, 1205, 1206, 1209, 1212; III, 2551-52 (créés en nombre incalculable; les chœurs angéliques; vision de Dieu plus ou moins parfaite; protection des hommes; péché d'orgueil des mauvais anges; leur œuvre néfaste à l'égard des hommes; peut-être corps subtil, pardon de Dieu [?] pour les anges pécheurs). — *Tite de Bostra*, I, 1198. — *S. Épiphane*, 1194, 1203, 1207, 1211, 1214. — *Didyme*, 1198, 1203, 1204, 1207, 1208, 1213. — *S. Basile*, 1193, 1198, 1204, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1216, 1217, 1218; VI, 1566. — *S. Grégoire de Nazianze*, I, 1193, 1199, 1204, 1207, 1209, 1213, 1215, 1216, 1217; VI, 1843 (créatures immortelles, intelligentes, libres; il ignore si leur nature est purement spirituelle; péché d'orgueil ou d'envie; les mauvais anges attaquent les enfants de Dieu); XII, 2351 (créés par bonté). — *S. Grégoire de Nysse*, I, 1195, 1198, 1201, 1207, 1208, 1211, 1212, 1213, 1215, 1217, 1218. — *Théodore de Mopsueste*, 1194; XV, 264 (anges et incarnation). — *Théophile d'Alexandrie*, I, 1209. — *S. Jean Chrysostome*, 1193, 1197, 1198, 1201, 1205, 1207, 1208, 1209, 1212, 1213, 1214, 1217. — *S. Ambroise*, 1193, 1196, 1197, 1201, 1204, 1205, 1208, 1211, 1213, 1216, 1218, 1222; 949 (immortalité communiquée, quatre anges nommés, péché charnel); XII, 2361 (composition hylémorphique); XIV, 910 (intercession). —

Rufin, I, 1207. — *S. Jérôme*, 1193, 1197, 1201, 1204, 1205, 1207, 1208, 1209, 1211, 1213, 1215, 1216, 1218. — *Cassien*, 1198, 1208. — *Philastre*, 1197, 1212. — *S. Augustin*, 1197, 1200, 1201, 1204-05, 1205-06, 1209, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1218, 1222, 368 (création d'Adam), 2330-31 (hésitations sur le rôle des anges), 2355-56 (nature, chute par abus de la liberté, fonctions, miracles ou prodiges; cf. x, 1802); xii, 2864-65, 2888, 2944 (destinée des anges et prédestination); xiii, 974, 977, 984 (péché et providence); xi, *1412*; xiii, *974 (péché d'orgueil)*; xii, 2342-43 (influence du platonisme), 2355, 2357 (le ciel des anges); xv, 1687 (théophanies de l'A. T.). — Voir aussi xiv, 912.

Sur le péché des anges conçu par les anciens Pères comme une faute charnelle (*Gen.*, vi, 1-4), voir *D. T. C.*, iv, 345-58, *passim*. — Sur le conc. de Laodicée de 380 (?), can. 35, relatif au culte des anges, *ibid.*, i, 1220-21; viii, 2613; Hefele-Leclercq, i, 1017.

5° *Pères et écrivains postérieurs à S. Augustin.* — *S. Cyrille d'Alexandrie*, i, 1197, 1205, 1213, 1215, 1216, 1217; iii, 2506-07 (créés nombreux, corps spirituels, missions près des hommes et des Églises, sanctifiés par le sang du Christ, péché d'orgueil, malice des démons); viii, 1789 (et les âmes des défunts). — *Théodoret*, i, 1197, 1198, 1201, 1208, 1209, 1213, 1215, 1217, 1221. — *Pseudo-Denys l'Aréopagite*, i, 1194-95, 1199-200, 1202, 1205, 1206, 1209-11, 1213-14, 1215, 1218-19; iv, 434 (les neuf chœurs); xii, 2286 (influence néoplatonicienne). — *Philoxène de Mabboug*, xii, 1531 (spiritualité relative). — *Gennade*, i, 1194, 1198, 1205. — *Basile de Séleucie*, 1197, 1208. — *S. Pierre Chrysologue*, 1198. — *Pseudo-Paschase*, xi, 2204 (nature matérielle). — *Claudien Mamert*, ix, 1810 (corps fort subtils). — *S. Maxime*, i, 1205. — *S. Macaire d'Alexandrie*, viii, 1791. — *Fauste de Riez*, i, 1198. — *Fulgence*, 1205. — *S. Césaire d'Arles*, 1197, 1199, 1201, 1208; ii, 2172-73 (anges et archanges; démon, archange déchu). — *S. Grégoire le Grand*, i, 1199, 1202, 1205, 1206, 1209, 1211, 1214; vi, 1780 (créatures spirituelles, fonctions, hiérarchie, anges gardiens, mauvais anges). — *Licinien*, ix, 709 (corporéité). — *S. Isidore de Séville*, xi, 1441 (péché d'orgueil). — *S. Jean Damascène*, viii, 723-24 (angélologie générale).

6° *Représentations sensibles des anges dans l'art chrétien aux IV*e *et V*e *s.*, i, 2010-11. — Justification par les Pères, vii, 841-42 (cf. viii, 821-22 : Jean de Thessalonique). — Voir aussi : iii, 472 (bas-reliefs et miniatures); v, 329-30 (épigraphie chrétienne).

On se référera surtout à l'art. *Anges*, dans *D. A. C. L.*, i, 2080-2161.

III. Dans l'Église latine, depuis le temps des Pères jusqu'à S. Thomas d'Aquin. — 1° *Du VII*e *au XII*e *s.* — S. Isidore de Séville, i, 1222; viii, 102. — Raban Maur, i, 1222 (cf. xiii, 1615). — Hincmar au conc. de Thuzey, xii, 2930. — Agobard, xiv, 951. — Scot Érigène, xv, 2035 (apparitions).

2° *Au XII*e *s.* — Les auteurs, i, 1222-23 : Abélard, S. Anselme, S. Bernard, Honorius Augustodunensis, Hugues de S. Victor et la *Summa Sententiarum*, Pierre Lombard, Robert Pulleyn, Roland Bandinelli, Rupert de Deutz. — État des anges au moment de leur épreuve, 1223-24; endurcissement des mauvais anges et confirmation des bons dans le bien, 1224-25; spiritualité (relative) des anges, 1225; autres questions : localisation, époque de leur création, science et liberté, anges gardiens, missions des bons anges, 1225-26. — Références aux art. particuliers : Abélard, iv, 388; S. Anselme, i, 1333; iv, 387; xii, 1273 (persévérance), 1338 (liberté); S. Bernard, ii, 769-70; iv, 388; xiv, 955; Hildebert du Mans, iv, 384; Honorius Aug., iv, 385; vii, 155-56; Hugues de S. Victor, vii, 274; iv, 388; *Summa Sententiarum*, iv, 389; vii, 285; Pierre le Mangeur (Comestor), iv, 389; xii, 1919; Pierre Lombard, x, 1047; xii, 1994 (cf. 1990, 2015, 2358; iv, 389; x, 675-76; xiv, 959); Robert Pulleyn (Pullus), iv, 388; xiii, 275; Roland Bandinelli, iv, 388; Rupert de Deutz, iv, 380-81; xiv, 171, 176, 186-87.

3° *Au XIII*e *s. (jusqu'à S. Thomas d'Aquin).* — Quatre auteurs indiqués étudiant les anges, i, 1226-27 (spiritualité simple ou composée, 1227; création et épreuve, *ibid.*) : Guillaume d'Auvergne, iv, 390-91 (cf. vi, 1968); Alexandre de Halès, i, 2505; iv, 392; S. Bonaventure, i, 2505; iv, 392-93; S. Albert le Grand, iv, 393. — Autres auteurs non nommés : Pierre de Poitiers, iv, 390 (cf. xii, 2039); Pierre de Tarentaise, i, 2505; Pecham, xii, 128; Richard de Mediavilla, i, 2505; xiii, 2673.

Sur la doctrine, au Moyen Age, d'une composition hylémorphique dans les anges, on consultera le *D. T. C.*, xv, 672-74, et les ouvrages indiqués sur ce sujet.

IV. S. Thomas d'Aquin et les scolastiques postérieurs. — Étude centrée sur trois auteurs, chefs d'école : S. Thomas, Duns Scot, Suarez, i, 1228-48 (cf. xv, 902).

1° *Principes psychologiques diversifiant leurs opinions*, i, 1228-30.

2° *S. Thomas.* — *Nature des anges, rapports avec les corps et l'espace*, i, 1230-31; spiritualité, simplicité et composition d'essence et d'existence, 1230-31, 338-39 (cf. 336); v, 842-43; xv, 673-76, 902-03. — Conséquences : distinction spécifique entre les anges, xv, 676-77, 844, 903; lieu angélique, v, 2231; xv, 678, 3382 (sur la présence des esprits en un lieu, voir xiii, 1310-12); *alligatio* de l'esprit par le feu de l'enfer, v, 2331-32; xv, 676, 3380; durée mesurant l'activité des esprits, v, 914, 919-20.

Connaissance naturelle : intellectuelle, non discursive comme la connaissance humaine, i, 1232; mais intuitive, xv, 904, grâce aux espèces infusées par Dieu, i, 1233; xiv, 1621-22; xv, 903-04 (sauf en ce qui concerne la connaissance de Dieu et de soi-même, i, 1233; xiv, 1621); sans erreur sur l'objet naturel, i, 1233; xv, 904; mais erreur possible sur les futurs libres et les secrets des cœurs, i, 1233; xiv, 1621; xv, 904. Connaissance des autres anges, xiv, 1621-22. Les espèces et la représentation de l'avenir, 1623. Connaissance des choses singulières, 1623-24; xv, 903; des mystères naturels, x, 2589. Science des anges et science du Christ, xiv, 1656 (cf. 1653, 1659); et science infuse de Marie, ix, *2410*, 2411-12. Permanence de l'intelligence chez les anges déchus, iv, 403; xiv, 1625. — *Connaissance surnaturelle* : dans l'état de voie, connaissance des mystères par la foi, xiv, 1624; dans l'état de gloire, vision béatifique : « connaissance matutinale », xiv, 1624-25; cf. vii, 2356 (possibilité), 2353-54 (caractère essentiellement surnaturel).

Volonté : existence d'une volonté libre, i, 1235; xv, 3375; inclination naturelle vers le bien, i, 1235; amour de soi-même et de Dieu, dans l'ordre naturel, i, 1235; xv, 905, 3376, sur lequel se greffe un acte d'amour surnaturel, xv, 3377. — Liberté de choix dans l'ordre surnaturel, i, 1235; xv, 905, 3377-78, sans possibilité de péché véniel, i, 1235; xii, 239, 247; xv, 905. — Caractère irrévocable de ce choix, i, 1235; xv, 905, 3378-79 (cf. iv, 2254-59; viii, 1468). — Application de ce double mouvement à la peine du dam, xv, 3380 (cf. iv, 9-10). Sur l'obstination des anges déchus, voir *Démons*.

Création, élévation, épreuve et béatitude. — Création et élévation à l'ordre surnaturel, i, 1237; simul-

tanées, I, 1238; xv, 906-07, 3377 (premier instant de la voie des anges); épreuve (second instant, pleinement méritoire ou déméritoire), I, 1238; IV, 395; xv, 907, 3377-78. — Prédilection divine pour les anges prédestinés, XII, 2944, 2985, 3004 (cf. xv, 881). — Réprobation des pécheurs, XII, 3013. — Faute d'orgueil, XI, 428-30; XII, 199-200; xv, 907, 1005. — Béatitude essentielle et accidentelle, I, 1238 (voir art. GLOIRE, VI, 1393 sq.; INTUITIVE *(Vision)*, spécialement VII, 2384-85); fixité et impeccabilité, VII, 1276-77. — Nombre des anges fidèles et révoltés, XII, 3018. — Béatitude des anges et influence du Christ, I, 1238-39; explication de Eph., I, 21 et Col., II, 10 (Jésus, *chef* des anges), VII, 1487-88, 1504-05 (cf. VIII, 1354-55; xv, 907-08). — Apparitions, I, 1691; XIII, 1314; xv, 3382. — Jugement des anges, I, 1238-39; VIII, 1826. — S. Thomas et les thèses averroïstes sur les anges, xv, 908.

Rapports mutuels des anges : hiérarchie, illumination, langage. — Hiérarchie : explication de la doctrine du Pseudo-Denys, I, 1241-42; IV, 436 (cf. 401). — Illumination, I, 1242; rôle de la volonté, xv, 3380-81. — Langage, I, 1242-43; xv, 3381 (cf. XIII, 2583).

Ministère des bons anges. — Missions diverses, I, 1245; interventions dans le monde, xv, 3382. — Prière aux saints anges, XIII, 224. — Anges gardiens, I, 1246; leur illumination des âmes du purgatoire, XIII, 1305. — Action sur la matière et sur l'homme, I, 1246 (cf. xv, 2381-82, 3088); participation (?), à la formation du corps d'Adam, I, 369 (cf. III, 2110-11); à la résurrection des morts, XIII, 2554-55; les anges et le miracle, x, 1799, 1805-06, 1834-35; et la consécration d'églises, x, 1777. — L'eucharistie, « pain des anges », III, 494; les anges, modèles de la communion spirituelle, 573. — Licéité du recours aux anges pour la connaissance des choses cachées, XIV, 2803-04.

3° *Duns Scot.* — *Nature et spiritualité*, I, 1231 (composition hylémorphique, identité spécifique). Rapports avec les corps et l'espace, 1231-32. — *Connaissance*, I, 1233-34; XIV, 1621-23; xv, 904; la connaissance et le feu de l'enfer, v, 2228, 2230. — *Volonté*, I, 1236-37; xv, 905-906. — *Création, élévation, épreuve, béatitude :* doctrines communes avec S. Thomas, I, 1237-38; périodes (instants) de l'existence angélique, 1239; béatitude, *ibid.*; gloire des anges méritée par le Christ, VII, 1487; xv, 908 (affirmation contraire, I, 1240). Possibilité du péché véniel, XII, 247. Objet du péché des anges, IV, 397. L'ange déchu et actes bons et méritoires (?), *ibid.* Obstination des anges déchus, voir *Démons*. — *Rapports entre les anges :* hiérarchie, I, 1243; illumination, *ibid.*; locution, 1243-44. — *Ministères*, dans le monde extérieur, I, 1247; action sur l'homme, anges gardiens, *ibid.* Concours à la résurrection des morts, XIII, 2554-55.

4° *Suarez* (cf. XIV, 2644-45). — *Nature spirituelle*, unité spécifique des anges, I, 1232; explication divergente de S. Thomas et de Scot sur les rapports des anges avec les corps, *ibid.* — *Connaissance*, accord fondamental avec S. Thomas, 1234; divergences secondaires sur les espèces particulières, acquises, *ibid.* Objet de cette connaissance, 1234-35. Possibilité de raisonnement et d'erreurs, 1235. — *Volonté angélique*, d'ordre spirituel, mais actes répondant à l'appétit sensible, 1237. Possibilité de pécher dans l'ordre naturel, et véniellement, et même de se repentir, 1237; XII, 247. L'ange, capable d'aimer ou de haïr Dieu, *ibid.* Démons incapables du moindre bien moral, et obstinés en raison de leur douleur, I, 1237. Anges bienheureux confirmés en grâce, *ibid.* — *Création, élévation, épreuve, béatitude :* doctrine commune avec S. Thomas et Scot, I, 1237-38. Anges créés et simultanément élevés à l'état surnaturel, 1240. Grâce proportionnée au mérite du premier instant de leur voie, *ibid.* Deuxième période (instant) : persévérance (grâce efficace) et nouveaux mérites; révolte et, suite au manque de repentir, damnation, *ibid.* Objet de l'épreuve, l'incarnation, 1240-41. Béatitude et révélation aux anges bienheureux de tous les mystères de la foi, bonheur accidentel, 1241. Rôle du Christ dans l'élévation et la béatitude des anges, *ibid.* — *Hiérarchie*, 1244. — *Illumination*, 1244-45; différence avec S. Thomas et Scot dans le concept de locution angélique, 1245. — *Ministère des saints anges :* adoption des idées de S. Thomas, 1247; XIII, 2554-55 (concours à la résurrection des morts). Les anges gardiens, I, 1247-48; XIII, 224-25; XIV, 970 (prière adressée aux anges), 948 (à l'ange gardien); XIII, 1304-05 (rôle près des défunts). Les anges et la descente de Jésus aux enfers, IV, 612.

5° *Auteurs postérieurs.* — Les *thomistes* sont disciples fidèles de S. Thomas. On ne relèvera ici que quelques auteurs dont la doctrine, sur certains points, fait exception : Cajetan, IV, 402-03 (les anges déchus perdent leur spiritualité); Thiéry de Freiberg (Fribourg), xv, 612 (conception très personnelle des esprits purs); Ambroise Machin, XIII, 2011 (possibilité du péché véniel); d'Aguirre, I, 639-40 (dissertations sur les anges). Th. de Sutton, XIV, 2872, est, dans l'ensemble, fidèle. — Dans l'école *franciscaine :* Pierre de Trabibus, XII, 2059 (pas de distinction spécifique entre ange et âme); Pierre Olieu, XI, 986 (même opinion); Pierre Auriol. XII, 1866 (résumé de l'angélologie); Occam, xv, 2039 (présence de l'ange); thèse franciscaine du Christ, principe de la grâce des anges, VII, 1493-94 (P. Chrysostome). On peut y rattacher R. Lulle, IX, 1115 (composition hylémorphique). — Théologiens de l'*Oratoire :* Bérulle, XI, 1108, 1118-20 (cf. 1126 : culte des anges); Malebranche, XI, 1796-97 (anges, causes occasionnelles des miracles); Thomassin, xv, 797 (présence des anges). — *Jésuites :* Denys Petau, XII, 1318-19 (traité *De angelis*); Vasquez, xv, 2607 (immortalité); Valencia, xv, 2473, 2482 (simplicité), 2481-82 (individuation), 2482-83 (connaissance), 2483 (peccabilité), 2483-84 (obstination des démons), 2495 (forme, élément spécifique).

6° *En marge de la théologie catholique.* — Le Coran, III, 1795-98 (bons anges et esprits mauvais). — Cabale, II, 1284-85 (anges et démons), 1288 (salut final des mauvais anges). — Théosophie, xv, 548 (l'homme et l'esprit pur). — Protestants contre le culte et les images des anges, VII, 806 (cf. XIV, 963-65), nonobstant Grotius et Leibniz, XIV, 964-65. — Dieu et les anges, d'après Bœhme, II, 925-26.

OUVRAGES RÉCENTS. — 1° *Théologie systématique.* — L. Janssens, *Summa theologica*, VI, 443 sq.; Ch. Pesch, *De Deo creante et elevante*, n. 356 sq.; Pignataro, *De Deo creatore*, th. IX; Hugon, *Tract. dogm.*, I, 547-737; Van Noort, *De Deo creatore*, n. 100 sq.; Tanquerey, *Synopsis*, II, 775 sq.; Hervé, *Manuale*, II, 284 sq.; Bartmann, *Précis de théologie dogmatique*, trad. franç., I, 288 sq.; R. Garrigou-Lagrange, *De Deo trino et creatore*, 359-83; Parente, *De creatione universali*, 45-59; C. Boyer, *De Deo creante et elevante*, 424-82; Daffara, *De Deo creatore*, 88-161; Diekamp-Hoffmann, *De Deo creatore*, p. 57 sq.

2° *Études spéciales.* — G. Kurze, *Der Engels-und Teufels Glaube des Apostels Paulus*, Fribourg-en-Br., 1925; F. Anders, *Die Engellehre der griechischen Apologeten des II. Jahrh.*, Paderborn, 1914; K. Pels, *Die Engellehre des hl. Augustinus*, Münster, 1913; W. Schöninger, *Die Stellung der Engel in der Schöpfung*, dans *Jahrbuch für Philosophie und spekulative Theologie*, 1910, 1912-1913; *Die Erkenntnis der Engel*, *ibid.*, 1907-1908;

Das engelische Wollen, *ibid.*, 1909-1910; Card. Lépicier, *Le monde invisible*, Paris, 1931; dom Vonier, *Les anges*, trad. franç., Paris, 1938; H.-D. Simonin, *La connaissance de l'ange par lui-même*, dans *R. Th.*, 1932, p. 43 sq.; *De la connaissance angélique de l'être créé*, dans *Ang.*, 1932; L. B. Gillon, *De appetitu boni in angelo lapso juxta veteres scholasticos*, dans *Ciencia Tomista*, Salamanque, 1942; *Ang.*, 1946; *Ami du clergé*, 1925, p. 437 : *Le péché de l'ange selon S. Thomas;* S. Landersdorfer, *Zur Lehre von den Schulzenengeln in A. T.*, dans *K.*, 1918. — Voir la bibliogr. à *Démons*.

V. Dans les Églises orthodoxes.

Outre les références au *Dictionnaire*, nous donnons les références à la *T. D. C. O.* du P. Jugie; l'astérisque signale les auteurs qui ont un article particulier dans le *D. T. C.*

1° *Existence et nature des anges.* — *Existence : Confession* de *Moghila, *Macaire Bulgakov, *Théophile de Campanie, *Athanase de Paros, Eugène *Bulgaris, I, 1249. — Raisons de convenance de cette existence : *Philarète *Goumilevski*, *Sylvestre* *Malevanski, P. Svietlov, N. Malinovski, *T.D.C.O.*, II, 549-50. — *Immatérialité relative :* auteurs anciens : *Jean de Thessalonique, VIII, 821-22; VII, 841-42; Michel *Psellos, XIII, 1157; *Marc Eugenicos (ou d'Éphèse), *T. D. C. O.*, II, 551 (cf. *P. O.*, XV, 149 : corps éthérés aux démons); — auteurs plus récents : éditeurs du Πηδάλιον, *Constantios Ier, le directeur de 'Αλήθεια, *Amphitheatrov*, Zikos Rhosis, Androutsos (hésitant), *T. D. C. O.*, II, 551-52. — *Immatérialité totale :* *Photius, *Scholarios, Théophylacte Gorski, Sylvestre Lebedinski, *Macaire Bulgakov, *Philarète Goumilevski, Malinovski, *T. D. C. O.*, II, 551-52. — *Immortalité*, soit par nature, soit par un bienfait de Dieu (cf. S. Jean Damascène, VIII, 723) : conciliation des deux opinions, *Malevanski, *T. D. C. O.*, II, 552. — *Présence en un lieu*, Lebedinski, *T. D. C. O.*, II, 551; excluant la présence d'un autre ange, *Michel Glykas, *ibid.*, 552; *Athanase de Paros, I, 1250. — *Espèce identique*, E. *Bulgaris, I, 1250; Nicolas Kursulas, *Athanase de Paros, *Macaire Bulgakov; — *propre à chaque ange* (thèse de S. Thomas), Georges *Scholarios, XIV, 1565; S. *Malevanski, *T. D. C. O.*, II, 553; mais, chez tous, inégalité des perfections, *ibid.*, 553-54.

2° *Hiérarchie et nombre des anges*, I, 1249-50. — *Hiérarchie :* à la suite du Pseudo-Denys et de S. Jean Damascène, enseignée par la presque unanimité : *Confession* de *Moghila, *Métrophane Critopoulos, *Syméon de Thessalonique, *Athanase de Paros, I, 1249; en sens contraire, Théophane Procopovitch, *T. D. C. O.*, II, 556. — Peut-être un plus grand nombre de chœurs : *Philarète Goumilevski, *Macaire, *Malevanski, Malinovski, *ibid.*, 557; un dixième chœur : *Métrophane Critopoulos, *ibid.* — *Nombre :* supérieur à celui des hommes : *Macaire et en général la plupart des auteurs, I, 1250; inférieur : *Psellos, *ibid.*; *T. D. C. O.*, II, 555-56; inconnu : E. *Bulgaris, mais déterminé : *Athanase de Paros, I, 1250.

3° *Création des anges.* — Doctrine commune, I, 1250; convenances : *Philarète Goumilevski, Sylvestre *Malevanski, P. Svietlov, N. Malinovski, *T. D. C. O.*, II, 549-50. — Moment de la création : *avant* la matière : *Macaire, I, 1250; opinion dérivant de Grégoire le Thaumaturge, S. Jean Damascène, *T. D. C. O.*, II, 544; à laquelle se rallient : *Confession orthodoxe* de Moghila, I, 1250; *Métrophane Critopoulos, *T. D. C. O.*, II, 544 (cf. les écrivains grecs, *Zonaras, Théophane Kerameus, I, 1250); *simultanée :* E. *Bulgaris, I, 1250; Kursulas, S. Lebedinski, *T. D. C. O.*, II, 544; cf. *Scholarios, XIV, 1566.

4° *Élévation surnaturelle des anges; leur épreuve.* — *Élévation à l'état surnaturel :* doctrine commune, I, 1250-51; *T. D. C. O.*, II, 554; dès la création : E. *Bulgaris, I, 1251; auxquels se joignent Kursulas, Gorski, S. Lebedinski, S. *Malevanski, *T. D. C. O.*, II, 544; moins explicitement, *Marc Eugénicos, *ibid.* Grâce des anges dérivée du Christ : *Palamas, XI, 1769-70; *Théophane de Nicée, XV, 517 (ce dernier auteur faisant même intervenir la Sainte Vierge); cf. Syméon de Thessalonique, XIV, 2901. — *Épreuve :* opinions relatées par *Macaire, I, 1251; *péché d'orgueil :* *Bulgaris, I, 1251; *Scholarios, *T. D. C. O.*, II, 566; refus d'obéissance pour accomplir leur mission : N. Kursulas, *ibid.;* péché de négligence et de lâcheté : *Marc d'Éphèse, XI, 1809; péché sans pardon possible, selon la doctrine de S. Jean Damascène, *T. D. C. O.*, II, 566; sauf pour *Philarète Goumilevski, *ibid.*, 566-67. — Épreuve très brève : *Scholarios, *ibid.*, 557; plus longue, les anges ne péchant pas simultanément : *Macaire, *ibid.*, 557; les bons anges impeccables seulement à l'incarnation : *Marc d'Éphèse, *ibid.* — *Nombre d'anges déchus :* inférieur au nombre d'anges fidèles, mais appartenant à tous les ordres : *Bulgaris, I, 1251; Kursulas, *T. D. C. O.*, II, 565. *Métrophane Critopoulos estime que sont tombés d'abord les anges du dixième chœur, *ibid.*, 565 (cf. ci-dessus). — *Gloire des anges fidèles :* vision de Dieu : S. Jean Damascène, *Photius, Jean *Mauropous, *T. D. C. O.*, II, 558. Vision impossible de l'essence divine, selon les palamites : *Palamas, XI, 1758, 1765; *Syméon de Thessalonique, XIV, 2893. Doctrine de *Bulgaris, Théophane Kerameus, *Macaire, I, 1251-52. Progrès dans la béatitude : Joseph *Bryennios, *T. D. C. O.*, II, 559; dans la seule béatitude accidentelle, selon *Scholarios, XIV, 1565 (révélations divines et actuation de la science naturelle; cf. *T. D. C. O.*, II, 559). Interruption de la vision béatifique : *Marc d'Éphèse, *T. D. C. O.*, II, 559-60; *P. O.*, XV, 154-56; opinion contraire à la doctrine commune, cf. *Malevanski, *T. D. C. O.*, II, 559.

5° *Fonctions des anges; anges gardiens.* — Doctrine de *Macaire, I, 1252; E. *Bulgaris, *Athanase de Paros, Théophane Kerameus, *Théophylacte, I, 1252; *T. D. C. O.*, II, 561; *Michel Glykas, *Scholarios, *ibid.;* Jean *Mauropous, *ibid.*, 560-61. — Liturgie de la messe byzantine, *ibid.*, 561 et note 3. — Ange gardien pour chaque fidèle baptisé : *Macaire, Kursulas, *Philarète Goumilevski, *Malevanski, Zikos Rhosis, le catéchisme de Bernardakis, etc., *ibid.*, 561-62; pour tout homme : Androutzos, S. Lebedinski, E. *Bulgaris, *ibid.*, 562. — Protection de l'ange après la mort, et même dans les « télonies » : Jean *Mauropous et autres, *ibid.*, 561-62; cf. art. Jugement, VIII, 1789-92. — Affirmations « peu catholiques » de Georges l'Hagiopolite, VI, 1237.

6° *Culte des anges.* — Culte férial du lundi, I, 1252 (rite byzantin); canons déprécatoires de Jean *Mauropous, exposés par Nicolas *Cabasilas et interprétés par *Goar, I, 1252; *T. D. C. O.*, II, 561 (cf. 564). — Fêtes des anges, ou synaxe des archanges Michel et Gabriel, I, 1252-53; *T. D. C. O.*, 563-64. — S. Michel, 6 (et 29) sept., I, 1253; S. Gabriel, 20 mars et 13 juill. (11 juin au Mont-Athos), *ibid.* — Iconographie, *ibid.*

VI. Chez les syriens.

Pas de différence substantielle entre la doctrine des syriens et la doctrine catholique, *D. T. C.*, XIV, 3045; pour les auteurs particuliers, nous ajoutons les références aux compléments donnés par Jugie, dans *T. D. C. O.*, V : *Nestoriens et monophysites;* leur appartenance à l'une

ou à l'autre de ces branches religieuses est indiquée par [N] ou [M]; les auteurs ayant un article dans le *D. T. C.* sont signalés par un astérisque.

1° *Noms.* — *Aphraate, S. *Éphrem, *Doctrine d'Addaï*, *Actes* des martyrs de la Perse (cf. I, 326-27), *Bar-Hebræus, *Jacques de Saroug (S. Gabriel), I, 1253-54; mention des anges dans la messe orientale, XI, 1448, 1457.

2° *Création et nature.* — Création avant toute chose : *Abdjésu [N] (*Livre de la perle*, cf. I, 24; IV, 1985), I, 1254; *T. D. C. O.*, V, 244; C. Barhadbsabba Abbaya [N], *T. D. C. O.*, V, 244; *P. O.*, IV, 349; *Jean Philopon [M] (*De opificio mundi*, cf. VIII, 835-36), *T. D. C. O.*, V, 614. — Immatérialité absolue : S. *Éphrem, liturgie nestorienne, missels chaldaïque et maronite, I, 1254; Barhadbsabba, *T. D. C. O.*, V, 244; *P. O.*, IV, 339; *Timothée Ier, *T. D. C. O.*, V, 245; *Philoxène de Mabboug [M], *ibid.*, 615; — simplement relative : l'auteur anonyme de l'*Expositio officiorum Ecclesiæ*, *ibid.*, 245 (cf. 18, note 2). — Identité spécifique : S. *Éphrem, Bar-Bahlul, I, 1254; Babaï le Grand, Barhadbsabba, *T. D. C. O.*, V, 245; Philoxène l'ignore, *ibid.*, 615.

3° *Opérations et fonctions.* — *Science :* S. *Éphrem (supérieure à celle des hommes, mais bien inférieure à celle de Dieu; cf. Aphraate), I, 1254; science acquise par la considération de l'univers : Barhadbsabba, *Timothée Ier, *T. D. C. O.*, V, 245 (cf. l'étude de Oscar Braun, dans *Corp. script. christ. orient.*, LXVII, Rome, 1915, et sa traduction des synodes, *Das Buch der Synhados*, Stuttgart et Vienne, 1900). — *Office près de Dieu :* S. *Éphrem, *Aphraate, Shankelawa *(Livre des Pères)*, I, 1254-55 (sur Sanqelabad, XI, 280, et *T. D. C. O.*, V, 306). — *Rôle auprès des hommes :* les théophanies, S. *Éphrem, fables apocryphes (« les fils de Dieu »), I, 1256 (sur *Michel le Syrien et sa *Chronique*, X, 1711). Anges gardiens : *Aphraate, S. *Éphrem, *Livre des Pères*, *Testament du Seigneur*, I, 1256; Salomon de Bassora [N], *Livre de l'Abeille*, I, 1256; *T. D. C. O.*, V, 245-46; Jacques de Saroug [M], Bar-Hebræus [M], *T. D. C. O.*, V, 616.

4° *Hiérarchie.* — Avant l'Aréopagite, différentes catégories fondées sur les données scripturaires : S. *Éphrem, *Aphraate, *Testament du Seigneur*, I, 1256; voir aussi Philoxène de Mabboug et *Sévère d'Antioche (*Homélies cathédrales*, XIV, 1993), *T. D. C. O.*, V, 615; après l'A., ordinairement neuf chœurs et trois hiérarchies : *Testament d'Adam*, Salomon de Bassora, *Livre des Pères*, nonobstant variantes; *Abdjésu, liturgies syriennes, I, 1256-57; *T. D. C. O.*, V, 615, note 6; Jean de Dara ([M] et non [N], XIV, 3045) et surtout Sévère (ibn al Muqaffa), évêque d'Aschmounaïn (cent ordres angéliques et un seul révolté, X, 2277; y-a-t-il confusion, en I, 1258, avec Sévère Bar Shakako? [cf. *T.D.C.O.*, V, 460; sur Jacques, dit Sévère bar Shakako; cf. *ibid.*, 473]); Église d'Éthiopie, V, 943 (mêlé de superstition); assimilation des degrés angéliques et ecclésiastiques, I, 1256-58; doctrine du *Livre des Pères*, I, 1258. — Plus de hiérarchie chez les anges déchus : *Bar Hebræus, *T. D. C. O.*, V, 615-16.

5° *Épreuves et suites.* — Georges Ier [N], XI, 303, péché de jalousie, orgueil; Ibn Sabba (Yahya ibn Abi Zakarya, dit; cf. *T. D. C. O.*, V, 464), X, 2277 : refus de transmettre à Dieu les louanges des ordres inférieurs. — Béatitude déjà acquise pour les bons, Barhadbsabba; ou remise au jugement dernier, comme pour les âmes justes, I, 1259 (erreur nestorienne); *T. D. C. O.*, V, 245 et 336-40. — Nocivité des démons pour les hommes : Jacques de Saroug, Bar Hebræus, *ibid.*, 616.

6° *Nombre et culte.* — Nombre égal au nombre des hommes : Salomon de Bassora, *Livre des Pères*, I, 1258 (cf. Moyse bar Kepha, *T. D. C. O.*, V, 617). — Culte, I, 1259; X, 2280; XIV, 938, 3045.

VII. Dans l'Église arménienne. — *S. *Grégoire l'Illuminateur* (cf. I, 1893-94), I, 1259. — **Eznig de Golp* (Kolb, I, 1936), *T. D. C. O.*, V, 480-81; incorporéité des anges, I, 1259; *T. D. C. O.*, V, 615; création en nombre illimité, I, 1259-60; théophanies, 1260; anges gardiens, 1260; *T. D. C. O.*, V, 616; vie distincte de la vie divine, I, 1260; anges et vierges, *ibid.*; anges et astres lumineux, *ibid.* — *S. *Nersès IV le Gracieux* (cf. XI, 69) : doctrine sur les anges, I, 1260; *T. D. C. O.*, V, 616-17; culte des saints anges, I, 1259-60 (cf. 1960 : fête des archanges). — Accusations portées à Benoît XII contre les Arméniens, II, 697 (voir *Benoît XII*).

Les erreurs sur les anges sont à peine effleurées dans les articles dénoncés (art. 10 et 32) et la réponse des Arméniens nie simplement leur culpabilité sur ces points (cf. Hefele-Leclercq, VI, 846). — Au conc. de Florence, le décret *Pro Armenis* ne parle pas des anges.

VIII. Chez les averroïstes latins.

On se limitera ici à quelques indications, l'averroïsme devant être repris à *Aristote*, § Averroès.

Les intelligences séparées selon Averroès, I, 1260-61. — Condamnation de cette doctrine en 1277, I, 1262-63 (cf. III, 2083; XV, 101-02). — Angélologie des averroïstes latins : XIIIe s. : Siger de Brabant, XIV, 2048; — XIVe s. : Jean de Baconthorp, I, 1263 (rectification sera faite à *Baconthorp*); Jean de Jandun, I, 1264 (cf. VIII, 764).

A consulter avec profit : M.-M. Gorce, *L'essor de la pensée au M. A.*, Paris, 1933 : intelligences séparées dans l'averroïsme, p. 169; réhabilitation de Jean de Baconthorp, p. 181; averroïsme de Jean de Jandun, p. 184-86.

IX. Synthèse : angélologie dans les conciles et doctrine de l'Église. — 1° *IVe s.* — Création des choses visibles et *invisibles*, I, 1264-65 (cf. XI, 405 : Nicée); *Libellus Pastoris*, dit Ier conc. de Tolède, XV, 1198 (cf. *Symbolum Epiphanii*, Denz.-Bannw., 13). — Erreurs de Priscillien (n. 5-7), condamnées plus tard, conc. de Braga (563) (Denz.-Bannw., 235-237; Hefele-Leclercq, III, 177), XIII, 395.

2° *Erreurs origénistes* sur les anges, I, 1265-66; lettre de Justinien, XI, 1577-78; anathèmes du conc. de Mennas (can. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 12), 1582-84.

3° *VIe concile œcuménique.* — Affirmation de l'immortalité des anges par S. Sophrone, rappelant la condamnation des erreurs origénistes, I, 1266 (cf. Hefele-Leclercq, III, 375).

4° *IIe conc. de Nicée* (787). — Sur l'incorporéité des anges : explication des termes « corps subtil, aérien, igné », chez les Pères, I, 1266-67 (cf. VIII, 821; VII, 841-42; « anges immatériels » (IVe session), XI, 424: vénération de leurs images (VIIe session), 425 (Hefele-Leclercq, III, 705, 772-73).

5° *Synode romain de 745*, condamnant Adalbert et ses prières à des anges de noms inconnus, I, 1267 (cf. 367; XV, 3673). — *Concile d'Aix-la-Chapelle* (789), interdisant de fabriquer des noms d'anges autres que Michel, Gabriel, Raphaël, I, 1268; cf. 655 (Hefele-Leclercq, III, 1029) : can. 16, se référant au 35e canon de Laodicée (voir *supra*, § II, *Angélologie chez les Pères*).

Note sur les noms des anges. — Les noms communs relevés dans les épîtres de S. Paul et consacrés par l'Aréopagite se retrouvent dans la plupart des documents concernant les anges. Les noms propres traditionnellement retenus sont au nombre de trois seulement : Michel, Gabriel, Raphaël; ils sont empruntés aux Livres saints. Le nom d'Azarias, pris par l'ange Raphaël, ne peut être que mentionné. Dans la théologie juive, on trouve aussi les noms d'Ouriel ou Phanouel, Ragouel,

Saraqiel, Reméiel (*D. B. S.*, IV, 1163). Satanael, ange supérieur, est devenu par sa révolte Satan (*ibid.*, 1165). Chez les coptes, on trouve également Uriel ou Suriel (*D. T. C.*, I, 1258; X, 2277); Satanael (dérivé de Sabatanael) est devenu Satan (*ibid.*, X, 2277). Certains théologiens russes modernes, outre les trois archanges authentiques, en nomment quatre autres et même cinq. Aux noms d'Uriel, de Salathiel, empruntés à III Esdr., IV, 1; V, 16, s'ajoutent ceux de Ieguđiel et de Barachiel. On trouve aussi, dans III Esdr., IV, 36, le nom de Jeremiel (*T. D. C. O.*, II, 563). — On laisse ici de côté les noms fantaisistes d'Adelbert (*D. T. C.*, I, 1267).

6° *IVe conc. du Latran et conc. du Vatican.* — Précisions sur la création des anges : êtres spirituels, au commencement du temps, I, 683, 1268; III, 2081; — I, 1268-70; III, 2182-89.

Sur le sens de *simul ab initio temporis*, voir *D. T. C.*, I, 1269-70 et III, 2190-91. — Entre les deux conciles, d'autres documents du magistère affirment l'existence des êtres invisibles et spirituels : profession de foi de Michel Paléologue, Denz.-Bannw., 461; décret *Pro Jacobitis*, au conc. de Florence, *ibid.*, 706; profession de foi tridentine, *ibid.*, 994. On notera également la position prise par l'Église sur l'état surnaturel et gratuit donné aux anges avant leur chute (Baïus, prop. 1, 4, 5), II, 74, 76-77; cf. art. JANSÉNISME, VIII, 435 (Jansénius), 468 (Arnaud). On trouve aussi des échos des erreurs de Jansénius dans sa façon de concevoir l'impeccabilité de l'ange élu, VIII, 401, cependant libre, 413, et la prédestination des bons et des mauvais anges, 431-32.

7° *Conciles particuliers.* — Décisions du concile de Fermo et du concile maronite du Mont-Liban, I, 1270. Autres conciles au sujet des anges gardiens et de leur culte, *ibid.*

8° *Résumé de la doctrine de l'Église*, exposant ce qui est de foi, certain, enseignement commun et opinion discutable, I, 1270-71. — Sur la prière faite aux anges, XIII, 228; et leur appui pour présenter à Dieu notre offrande de la messe, X, 1292. — Leur aide aux âmes du purgatoire, d'après les théologiens, XIII, 1304-05. — Leur intervention à la mort, d'après les documents de l'antiquité chrétienne, III, 473. — Manifestations angéliques dans les extases, V, 1882.

Voir *D. Sp.*, art. *Anges*, rôle, dévotion, I, 580-625.

ANGE CARLETTI DE CHIVASSO. — Notice [A. Beugnet], I, 1271-72.

ANGE DE CLARINO ou *Clareno* (Pierre de *Fossombrone*). — Né dans les Marches, à Chiarino, il entra dans l'ordre de S.-François vers 1260, à Cingoli. Clerc jamais parvenu au sacerdoce, très attaché à l'idéal de pauvreté de S. François, il s'attira, après le concile de Lyon (1274), la peine de la prison perpétuelle. Libéré par le ministre général Raymond Gaufredi, il passa alors avec d'autres spirituels en Arménie (1290-1293). De retour en Italie, il obtint de Célestin V la permission de vivre, lui et ses adeptes, séparés de l'ordre sous le nom de Pauvres ermites. Boniface VIII ayant cassé les actes de Célestin, Ange de Clarino s'enfuit en Grèce, d'où il ne revint qu'en 1305. En 1307, il devint, par la mort de Fr. Liberato, le chef des spirituels et vécut quelques années dans les ermitages de la province romaine. En 1311, il se rendit à Avignon, près du cardinal Jacques Colonna, son protecteur, pour prendre part aux discussions sur la pauvreté entre la Communauté et les Spirituels, devant Clément V et Jean XXII. Contraint de se soumettre à la Communauté par la bulle *Quorumdam* de Jean XXII (7 oct. 1317), puis censuré durement par la bulle *Sancta Romana* (30 déc.), Fr. Ange fut jeté en prison, mais réussit finalement à se disculper dans son *Epistola excusatoria* adressée à Jean XXII. Rentré en Italie, il gouverna en paix sa congrégation de 1318 à 1334, grâce à la protection de Barthélemy, abbé de Subiaco. Menacé de nouveau par l'inquisiteur, *Fr. Simon* Philippe de Spoleto, O. F. M., il se retira dans le sud de l'Italie, où il mourut à Ste-Marie d'Aspro (Basilicata), le 15 juin 1337.

L'œuvre d'Ange de Clarino, étudiée surtout par le card. Franz Ehrle, le P. Liv. Oliger, O. F. M., et Mlle Douie, est d'une grande importance pour l'histoire franciscaine et la spiritualité médiévale. Ses principaux écrits sont les suivants : 1. *Historia septem tribulationum ordinis minorum.* Cet ouvrage est consacré à l'histoire de la pauvreté et des luttes qu'elle souleva dans l'ordre. Il a été édité en partie par F. Ehrle, Tocco, etc. Il en existe une version italienne fragmentaire conservée manuscrite (Z. Lazzeri, O. F. M., *Un nuovo codice italiano delle due prime tribolazione di Fr. Ang. Clareno*, dans *A. F. H.*, XI, 1918, p. 47-65; cf. *A. F. H.*, III, 1910, p. 142; VI, 1913, p. 164). — 2. *Epist. excusatoria ad papam de falso impositis*, éd. au XVIIIe s. par Annibali da Latera et par Ehrle. — 3. *Expositio regulæ ordinis minorum.* Ce commentaire de la règle de S. François, écrit dans l'esprit de Pierre Olivi, a été publié par Oliger. — 4. Deux opuscules ascétiques : *a) Præparantia Christi Jesu habitationem...; b) Breviloquium super doctrina salutis*, dont l'édition se trouve dans N. Mattioli, O. S. Aug., *Il beato Simone Fidati da Cascia*, Rome, 1898, p. 467-87. — 5. Les *Lettres* d'Ange de Clarino ont été partiellement éditées par Ehrle. Durant son séjour en Grèce, Fr. Ange apprit parfaitement la langue grecque; il fit ainsi connaître les Pères grecs à l'Occident et traduisit l'*Échelle de la perfection* de Jean Climaque. Sa version se lit dans l'édition moderne de Denys le Chartreux, *Opera*, XXVIII, Tournai, 1905, p. 13-497.

Les jugements les plus sévères ont été portés par les uns contre le chef des spirituels. D'autres ont conservé pieusement sa mémoire. Récemment le P. Ciro da Pesaro, O. F. M., lui a consacré un grand plaidoyer. Figure émouvante et tragique, Ange de Clarino attend encore le jugement de l'histoire.

Pour la bibliogr., se reporter à l'art. d'É. Longpré, dans *Catholicisme*, I, 548-49, d'où cette notice est extraite.

Cette notice permettra de s'orienter facilement dans les références suivantes : Frères mineurs, VI, 814, 817-18; Spirituels, XIV, 2523-24, 2526-34, 2536-42, 2544, 2546-48; Fraticelles, VI, 774-77, 779-80; Frères du libre esprit, VI, 804; Sixte IV, XIV, 2213; Raymond Godefroy, XIII, 1802-04; joachimisme, VIII, 1445, 1452, 1454.

ANGE DE LA PASSION (*Béritault*). — Notice [A. Vacant], I, 1272.

ANGE DE PETRICCA. — Voir *Petricca* (Ange de).

ANGE DE RACONIS. — Voir *Raconis* (Ange de).

ANGE DE SAINTE-MARIE. — Notice [A. Vacant], I, 1273.

ANGE-FRANÇOIS DE SAINTE-THÉRÈSE, vicaire apostolique chez les syro-malabares, XIV, 3124-26.

ANGÈLE DE FOLIGNO (Bienheureuse). — Née à Foligno en 1248. Vers 1285, après une apparition de S. François, elle se convertit totalement au Seigneur et se mit sous la direction de Fr. Arnaud, O. F. M. En 1288, elle perdit son époux et ses enfants. Alors elle se dépouilla de ses biens. Pour s'affermir dans sa voie, elle se rendit à Rome en pèlerinage. Sa haute vie mystique était déjà commencée. En 1291, elle revêtit l'habit du tiers ordre de S.-François et se rendit à Assise. Ce fut au cours de ce voyage, près de Spello, qu'elle eut pour la première fois la connaissance expérimentale de la Sainte Trinité. En 1292, elle commença à manifester les secrets de son âme à Fr. Arnaud, qui les mit par écrit et constitua ainsi le *Mémorial* (1296). En 1298, elle rencontra Ubertin de Casal; c'est à lui probablement qu'elle adressa « sa lettre à un fils pour le consoler » (J. Ferré, *Une lettre importante d'A. de Foligno*, dans *R. H. F.*, II, Paris, 1925, p. 361-68, 509-12). Après avoir reçu les plus hautes faveurs mystiques, elle mourut à Foligno le 4 janv. 1309. Il n'existe à son sujet aucune trace de canonisation officielle, mais son culte a été approuvé par l'Église en 1701 et 1709; Pie X a fixé sa fête au 4 janvier.

L'œuvre spirituelle de la Bse Angèle comprend : le *Mémorial* approuvé par le card. Jacques Colonna (en 1297, *selon le R. P. Doncœur*; en 1309-1310, d'après Ferré); des lettres et des enseignements recueillis entre 1296-1308 par ses disciples. Ces écrits se trouvent dans le ms. *342* de la bibliothèque communale d'Assise, transcrit sur le premier *exemplar*. Récemment ils ont été édités par Doncœur, Ferré et Faloci. « Ils n'ont cessé de recevoir les plus illustres suffrages. Unanimement les doc-

teurs ont tenu Angèle comme l'une des plus grandes mystiques catholiques » (Doncœur).

Voir bibliogr. à l'art. d'É. Longpré, dans *Catholicisme*, I, 550-51, d'où cette notice est extraite.

Citée ici : v, 1876 (extase); xv, 868 (thomisme : vision mystique de la déité), 2021 (Ubertin de Casale).

ANGELERIO (Grégoire). — Notice [P. Édouard d'Alençon], I, 1273.

ANGELESCO (Constantin). — Ministre roumain de l'Instruction publique et des écoles catholiques, XIV, 52-53, 58, 71.

ANGELETTI (Marie). — Notice [A. Vacant], I, 1273.

ANGELI (Barthélemy). — Notice [P. Mandonnet], I, 1273.

ANGÉLIQUE (Salutation). — Voir *Salutation angélique.*

ANGÉLIQUE ARNAUD (Mère). — Voir *Arnaud* (Mère Angélique).

ANGÉLIQUE DE L'ISLE-SUR-SORGUE (Jacques *Martin*). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], I, 1277.

ANGÉLIQUE DE VICENCE (Barthélemy *Preati*). — Notice [A. Vacant], I, 1277.

ANGELIS (Alexandre de). — Notice [C. Sommervogel], I, 1277-78.

ANGELIS (Barberinus de). — Notice [P. Édouard d'Alençon], I, 1278.

ANGELIS (Filippo de), cardinal (1792-1877). — Son rôle au conc. du Vatican, XV, 2551-52, 2560, 2564. Voir *D. H. G. E.*, III, 64-65.

ANGELIS (Filippo de), canoniste italien (1824-1881). — Auteur de *Prælectiones juris canonici* en 8 vol. — Cf. sa notice dans *D. H. G. E.*, III, 65.

Sur l'adultère, cause de séparation, I, 509.

ANGELIS (*Gulielmus ab*). — Voir *Engelen* (Guillaume Van).

ANGELUS. — Les origines et la dévotion [U. Berlière], I, 1278-80 (cf. II, 1347; VIII, 640; XIII, 2905). — L'angelus du soir à Rome, XV, 108.

Complément bibliographique : W. Henry, dans *D. A. C. L.*, I, 2068-78; J. Kramp, S. J., *Angelusläuten*, dans *L. T. K.*, I, 434-35; M. Bihl, O. F. M., *Zur Geschichte der Andacht des « Engels des Herrn »*, dans *Th. Q.*, LXXXVII, 1906; dom E. Flicoteaux, *L'angelus et la piété chrétienne*, Paris, 1946.

ANGELUS SILESIUS (Jean *Scheffler*). — Notice [A. Vacant], I, 1281.

ANGHEL (Athanase), archevêque d'Alba-Julia (1697-1713). — Et l'union à Rome, XIV, 19, 77.

ANGLES (Joseph). — Notice [A. Vacant], I, 1281.

ANGLICANISME. — Étude générale [A. Gâtard], I, 1261-1302.

Nos références portent uniquement sur l'anglicanisme comme tel : histoire, doctrine, liturgie, confessions séparées.

1° *Origines.* — Henri VIII I, 1282-84. — Opposition à Luther, VI, 2183-84, 2188. — Divorce et schisme, I, 1282-83; VI, 2183-88; voir Clément VII, III, 73-76; Paul III, XII, 17; Pole, 2414-16; Fisher, V, 2558-60; Thomas More, X, 2474-76; Gardiner, VI, 1156; Cranmer, III, 2027-28 (cf. VI, 2189-90). — Suprématie royale, I, 1283; VI, 1547; XIII, 2029; et persécution, VI, 2189-90. — Suppression des Convocations de Cantorbéry et York, XIII, 1372. — Articles (dix, puis six) préparant le protestantisme, I, 1283-84; III, 2027-28; VI, 2190. — Voir aussi VI, 1694-95; XI, 1155.

2° *Le protestantisme.* — Diffusion habile sous le règne d'Édouard VI, I, 1284-88; III, 2026-30. — Cranmer et les prédicants Ochin, XI, 916, 920-21; Pierre Alexandre, XII, 1801; Pierre Martyr (Vermigli), XV, 2695. — Premier *Prayer Book* et acte d'uniformité, I, 1286-87. — Traduction de la Bible (la « Grande Bible »), XV, 2735. — Conflit Cranmer-Gardiner, III, 2029; I, 1286-87. — Guillaume Barlow, II, 416. — Marie Tudor et Cranmer, III, 2030-31. — Paul IV et Pole, XII, 23. — Voir aussi VI, 1695; XI, 1155.

3° *Élisabeth.* — Rupture définitive avec Rome, I, 1288-93; VI, 1547-1695. — Acte d'uniformité, nouveau *Prayer Book*, acte de suprématie, I, 1288; VI, 1695. — Nomination de nouveaux évêques : Parker, source de l'épiscopat anglican, I, 1288-89; VI, 1695; XI, 1156 (voir *infra*, § 9°). — Les 42 articles de 1553, devenus les 39 de 1563 (doctrine anglicane) : indications sommaires, I, 1289-91; analyse plus détaillée, XIII, 2047 (biblicisme), 1376; XIV, 2930 (symboles : Nicée, Apôtres, *Quicumque*); XIII, 1417 (Église), 2051 (péché originel), 2061-62; VIII, 2198, 2200, 2206 (justification); XIII, 2067-68 (sacrements); II, 328-29, 330 (baptême); I, 1286-87, 1290-91; XI, 1183, 1185; XIII, 893, 2077 (eucharistie); XI, 1183, 1185; XIII, 893, 2081 (cf. X, 1098) (messe); XIII, 2096 (mariage); III, 449; XIII, 1271 (indulgences, invocation des saints, purgatoire); II, 2139-40 (cérémonies religieuses). — Conformistes et non-conformistes (puritains), IV, 1440-41; (voir *infra*, § 8°). — Excommunication d'Élisabeth par S. Pie V, XII, 1648 (cf. VI, 1696). — Élisabeth et Sixte-Quint, XIV, 2226-28. — Théologien anglican : Ackworth, I, 312; controversistes catholiques : Gibbons, VI, 1346; Gother, 1502-03; Floyd, VI, 55; A. Possivino, XII, 2653-54; Sanders, XIV, 1090-91; Campion, II, 1448-50; VIII, 1056; Challoner, II, 2208-11; Gordon Huntley Jacques, VI, 1496; VIII, 1056; Gordon Lesmoir Jacques, VI, 1497; VIII, 1056; François de Sainte-Claire, XIV, 833-34; Rainolds, XIII, 1644. — Martyrs catholiques, X, 242 (cf. VI, 837-38). — Allen et la fondation du collège anglais de Douai, I, 885-89; VI, 1696.

4° *Les Stuarts.* — Progrès de la Haute Église, I, 1293-95. — Jacques Ier, calvinisme et arminianisme, I, 1293; VI, 1696. — Serment imposé aux catholiques, II, 570 (Clément VIII, III, 80; Paul V, II, 570; XII, 33-35; controverse avec Bellarmin, *ibid.*; II, 582-83, 594; cf. Suarez, XIV, 2649). — Abbot, I, 22, et Dominis, IV, 1668-74 (cf. VI, 1544). — Charles Ier et Laud, I, 1293-94; IV, 2113; VII, 1560. — Haute Église (Laud, Andrews), I, 1294 (cf. XI, 1676; I, 1186). — Réaction presbytérienne, I, 1294; XIII, 113. — Charles II, conformistes, non-conformistes, latitudinaristes, I, 1294-95 (Hoadley, évêque latitudinariste, 1296; cf. XIII, 1372). — Guillaume d'Orange, Anne : triomphe de la Haute Église, I, 1295. — Théologiens et auteurs anglicans : Basire, II, 475; Cave, 2044-45; Crisp, III, 2329; Cudworth, 2399-401 (cf. XII, 2297). — Controversistes catholiques : Holywood, VII, 33-34; Sergeant, XIV, 1922.

5° *Dynastie de Hanovre.* — Anarchie doctrinale dans l'anglicanisme, I, 1295-98. — Jureurs et non-jureurs, 1295. — Extension du latitudinarisme, 1296. — Attaques des déistes rationalistes, 1296; cf. III, 367 (Collins); XIII, 1740-44 et II, 2415-17 (appréciation de Voltaire, XV, 3403-04, 3415). — Apologistes anglicans, I, 1542-43, 1543-44; Clarke, III, 1-6; Bull, II, 1242-43; Leland, IX, 197-98; Dodwell Henry senior, IV, 1510-11 (sur le fidéisme de Dodwell Henry junior, IV, 1511-12). — Réactions méthodiste (Wesley), I, 1297; X, 1615-17; XIII, 853-54; évangélique, V, 1613-16 (Chalmers Thomas, II, 2212-13; VIII, 853). — Crise de 1830 (Amis de l'Église), I, 1297-98. — Milner, vicaire apostolique, X, 1763-64.

6° *Mouvement d'Oxford.* — Indication générale, I, 1298-99. — Étude plus complète, XI, 1675-1704. — Voir spécialement : Dalgairns, IV, 4-9; Estcourt,

v, 850; Faber, 2045-46; Newman, xi, 327-98 (plus particulièrement 330-53); Ward, xv, 3511-19. — Aboutissement du mouvement dans l'anglicanisme : puséyisme, ritualisme et anglocatholicisme, xiii, 1363-99. — En marge : Wiseman, xv, 3566-67, 3573-74; Manning, ix, 1896, 1899.

7° *Situation et doctrine de l'anglicanisme.* — Coup d'œil de 1855 à 1898, i, 1299-1301 (voir iii, 355 : Colenso). — Organisation de l'anglicanisme actuel : en Angleterre, xiii, 887-91; hors d'Angleterre, 891-92. — Attitude hésitante, doctrine et liturgie, 893-94. — Doctrine et liturgie de l'anglicanisme actuel, xiii, 893-900. — Source des hésitations et divergences : l'*érastianisme*, soumission totale de l'Église à l'autorité royale, xiii, 1369 (cf. iv, 145). — Impuissance des évêques (eux-mêmes divisés) à maintenir l'orthodoxie, xiii, 1369-72. — Mouvement tractarien contre l'érastianisme, xi, 331. — Restauration de la Convocation (1852), xiii, 1371 (cf. 889). — Exemples de divisions doctrinales entre *High Church*, *Low Church* et *Broad Church*, 1373 (eucharistie), 1374 (confession), 1376 (divorce; symbole *Quicumque*). — *Divergences dogmatiques* dans l'Église presbytérienne, 114-15; chez les méthodistes, x, 1618-19. — Doctrines particulières : harmonisation de la théologie et de la science, xiii, 898; authenticité des épîtres pastorales, xv, 1045-48; Église (unité), iv, 2148; vi, 1543 (cf. v, 366-67), 1545, 1547; xv, 2219-20 (cf. xi, 332 : *Branch theory;* xiv, 1298-99 : notion du schisme); infaillibilité, xiii, 900 (cf. xi, 333); Trinité, xiii, 898 (arianisme dans la *Broad Church*); xv, 1778-80 et 2166, 2167-69 (unitariens); v, 2335-36 *(Filioque);* xv, 3487 *(comma johanneum)*; Jésus-Christ, viii, 1367 (récits de l'enfance), 1375-76 (transcendance du Christ). 1401 (miracles), 1223-24 (bibliogr. sur la résurrection); vii, 1211-13 (immaculée conception); iii, 449 (communion des saints). — Influence moderniste, xiii, 899, 1412; x, 2015, 2028, 2043 (cf. Tyrrell, 2017, 2024-26, 2036-39; cf. xv, 2016-20). — Sur l'anglocatholicisme et ses doctrines, voir *infra*, § 8°.

Liturgie anglicane. — Coup d'œil rétrospectif, ix, 842; ritualisme dans la Haute Église, xiii, 897. — Histoire du ritualisme, 1387-1406 (aperçu général, 1387; première manifestation, 1389; confession, 1382; messe, 1394; ornements, 1394-95; répression, 1391-97, et solutions, 1397, 1308). — Mouvement ritualiste après Pusey : divisions chez les ritualistes, 1399-1401; réserve eucharistique, 1401; révision du *Prayer Book*, 1402, 1403-06 (cf. xiv, 1886-87 : prières liturgiques avant l'incinération). — Liturgie dans la *Low Church*, xiii, 897-98. — Liturgie des Églises presbytériennes, 115. — Brèves indications sur le culte des irvingiens, vii, 2570, et des darbystes, iv, 145. — Culte méthodiste, x, 1620.

8° *L'anglicanisme et les autres confessions religieuses.* — *a) Sectes issues de l'anglicanisme*, xiii, 852-54. — Notices particulières (en suivant l'ordre indiqué xiii, 852-54) : Église établie se subdivisant en Haute Église, Basse Église, Église large, xiii, 852, 897-98; Église épiscopalienne, v, 365-67; Église presbytérienne, xiii, 852-53, 112-113; J. Knox, viii, 2361-70; Caméron, caméroniens, ii, 1434-35; Chalmers, 2211-14; indépendants et congrégationalistes, vii, 1557-70; Brown et brownistes, ii, 1138-39 (cf. Barrowe, vii, 1557); puritanisme, xiii, 1357-61; baptistes, i, 1133; Société des amis (Quakers, Fox et Penn), xiii, 1437-42; méthodistes, x, 1614-21; darbystes, iv, 144-46. — Voir aussi xiii, 890. — *b)* Plus spécialement *anglo-catholicisme*, xv, 1387-1442; tendances diverses, 1399-1401; doctrines (réserve eucharistique; revision du *Prayer Book*), *1403-06; points controversés avec l'aile libé*rale, 1412-13; règle de foi, 1415-17; concept d'Église, 1417-18; sacrements, 1418-21. — *c) Rapports entre les diverses confessions religieuses :* alliance des Églises presbytériennes, xiii, 114; anglicans, orthodoxes, vieux-catholiques et non-conformistes, 894-97; anglicanisme et œcuménisme chrétien, xv, 2221-24; anglicanisme et union à Rome, aux xviie et xviiie s., xv, 2219 (cf. xii, 2111 : du Pin; ix, 114-15 : Le Courrayer); au xixe s., xv, 2219-20 (cf. xi, 1687-96 : mouvement d'Oxford; 332 : Newman, encore anglican; et surtout xiii, 1382-87 : Pusey); au xxe s., position de l'anglo-catholicisme, xiii, 1406-09; conversations de Malines, 1409-11 (cf. xv, 2219-20; xi, 1166-68); après les conversations, xiii, 1411-12.

Sur le problème de l'union anglo-romaine (1833-1933), voir J. de Bivort de la Saudée, *Anglicans et catholiques* (thèse) et *Documents sur le problème de l'union anglo-romaine* (thèse complémentaire), Paris, 1949. — Voir aux *Tables* l'art. *Grande-Bretagne.*

9° *Les ordinations anglicanes.* — Article général [L. Marchal], xi, 1154-93. — Les origines, 1155-59. — La controverse, 1159-63. — Décision de Léon XIII : bulle *Apostolicæ curæ*, 1163-65; ix, 347. — Les ordinations anglicanes aux conversations de Malines, xi, 1166-68. — Arguments contre la validité, 1168-93. — Voir aussi xv, 2219 et ix, 114-15.

Bibl. — (L'astérisque désigne les auteurs catholiques; les autres auteurs sont anglicans, sauf Stewart, presbytérien américain.) — H. A. Wilson, *The anglican communion*, Londres, 1929; H. L. Stewart, *A century of anglo-catholicism*, Londres, 1929; G. F. Pollard, *Ecclesia anglicana*, Londres, 1930; A. G. J. Rawlinson, *The Church of England and the Church of Christ*, Londres, 1930; G. *Constant, *La Réforme en Angleterre*, i, *Henry VIII*, Paris, 1930; ii, *Édouard VI*, 1939; C. H. Turner, *Catholic and apostolic*, Londres, 1930; Z. N. Brooke, *The English Church and the Papacy*, Oxford, 1931; G. *Coolen, *Hist. de l'Église d'Angleterre*, Paris, 1932; *L'anglicanisme d'aujourd'hui*, Paris, 1932; S. C. *Carpenter, *Church and people, 1789-1889*, Londres, 1933; W. L. Knox, *Anglo-catholicism of to-day*, Londres, 1934; W. L. Knox-Vidler, *The development of modern catholicism*, Londres, 1933; N. L. Williams, *Northern catholicism*, Londres, 1933; N. Sykes, *Church and State in England in the 18th century*, Cambridge, 1934; More-Cross, *Anglicanism*, Londres, 1935; A. G. Hebert, *Liturgy and society*, Londres, 1935; L. Elliott Binns, *Religion in the Victorian era*, Londres, 1936; [Commission de théologiens officielle], *Doctrine in the Church of England*, 1938; G.-K.-A. Bell, *L'anglicanisme*, Paris, 1939; H. H. Henson, *The Church of England*, Cambridge, 1939; M. B. Reckitt et C. E. Hudson, *The Church and the world*, Londres, *1940;* F. M. Powicke, *The Reformation in England*, Oxford, 1941; S. Jones, *L'Église d'Angleterre et le S.-Siège*, Paris, 1941; A. G. Hebert, *The form of the Church*, Londres, 1944; E. W. Watson, *The Church of England*, Oxford, 1944; H. R. T. Brandreth, *Unity and reunion*, Londres, 1945 (bibliogr. très utile); D. E. W. Harrison, *The Book of Common Prayer*, Cantorbéry, 1946; L. Hodgson, *The doctrine of the Church as held and taught in the Church of England*, Oxford, 1946; A. T. P. Williams, *The anglican tradition in the life of England*, Londres, 1947; C. Gerbett, *The claims of the Church of England*, Londres, 1947; *Catholicity* (rapport d'une commission), Londres, 1947; Ollard-Crosse-Bond, *A dictionary of English Church history*, Londres, 1948; J. W. C. Ward, *The Church, its nature, structure and function*, Londres, 1949. — Voir aussi Fliche-Martin, xvi, 308-453; *D. H. G. E.*, iii, 195-228.

P. Yelli.

ANGLUS (Thomas). — A ce mot le *Dictionnaire* renvoie à White *(Thomas de)*, référence sans objet, puisque cet article n'existe pas. — Voir les art. Sutton *(Thomas de)*, xiv, 2867-75 et Thomas de Wylton, xv, 781.

ANICET (Saint), pape. — Pontificat [G. Bareille], i, 1302-03. — Controverses pascales, xi, 1949-50

(cf. XIII, 269-70; x, 911). — Cité comme chef de l'Église par S. Irénée, x, 912 (cf. xv, 2498).

ANIEN ou *Annien (Anianus)*. — Notice [E. Portalié], I, 1303-05. — Propagateur du pélagianisme, 1303-04. — Traducteur de S. Jean Chrysostome, x, 1304-05.

ANIMATION. — Étude générale [A. Chollet], I, 1305-20. — Position et historique de la question, 1305-11. — Animation médiate, 1311-16. — Animation immédiate, 1316-20. — Voir xv, 3101; VI, 562-63, et, dans ces *Tables*, *Ame*, § VII, 1° *d*.

La physiologie contemporaine est très nette sur le début de la vie : « Il y a vie lorsqu'il y a gestation et la gestation ou grossesse est l'état *qui commence lors de la fusion du spermatozoïde avec l'ovule* et prend fin avec l'expulsion ou l'extraction du produit de la conception » (L. Dubrisey et C. Jeannin, *Précis d'accouchement*, Paris, 1946, p. 3).

L'organisme vivant est, en effet, composé de plusieurs cellules, produites par divisions successives de la première et unique cellule, l'œuf. Cet œuf est le résultat de la rencontre des cellules mâles et des cellules femelles. Dans ces cellules, il y a un nombre *n* de chromosomes, obtenus après division des chromosomes souches apportés par l'homme et par la femme, et ces différentes transformations ont pour résultat de constituer un être nouveau, le *fœtus*.

Et c'est là, au point de vue physiologique, le point de départ de la vie humaine. Il y a vie humaine, parce que, dès la fécondation, il y a développement de l'œuf, permettant déjà d'étudier la préparation de l'œuf à terme. Car, dès la fécondation, l'œuf entre en segmentation, se divise en deux cellules, puis en quatre, jusqu'à se transformer en un amas mûriforme nommé *morula*. Cette *morula* va se creuser d'une cavité centrale devenant le *blastula*. A ce moment, les cellules sont rejetées à la périphérie de l'œuf, constituant le *trophoblaste*. Se constitue alors la tache embryonnaire, première ébauche du futur embryon.

La vie de l'embryon, qui apparaît environ un mois et demi après la fécondation, est donc préparée en germe par l'*ovogenèse*.

Deux points doivent être principalement retenus de l'embryologie contemporaine : 1° le nombre considérable de spermatozoïdes nécessaires à la fécondation de l'ovule féminin, bien qu'un seul soit normalement (il faut excepter les cas de jumeaux) appelé vers l'ovule pour le féconder (cf. J. Carles, *La fécondation*, Paris, 1949, p. 76-77); — 2° l'explication de la transmission des caractères héréditaires par les *gènes*, appelés encore « facteurs ». Ces gènes sont des particules naturelles supposées être condition des caractères héréditaires. Cette thèse est encore controversée, mais des preuves scientifiques ont été apportées de façon à ne plus mettre en doute l'existence de ces facteurs. Cuénot a croisé des souris jaunes. Il a obtenu des souris jaunes et des souris d'autres couleurs, grises ou noires. Il aurait dû obtenir une proportion de trois souris jaunes pour une souris non jaune, selon la loi de Mendel, mais n'a obtenu que deux jaunes pour une non jaune : influence léthale, relevant d'un caractère génotype déterminé.

Il semble donc que, du seul point de vue scientifique, tout concorde à placer le principe vital, l'âme, dans le fœtus dès le premier instant de son existence. D'où, au point de vue théologique, l'Église a cru devoir préciser la doctrine des moralistes concernant le baptême des fœtus et la notion de l'avortement.

1. Can. 747 : « Il faudra veiller à ce que tous les fœtus abortifs, mis au jour à n'importe quel moment, soient baptisés de façon *absolue*, s'il est certain qu'ils vivent; de façon conditionnelle, si la vie est douteuse. »

2. Bien que le Code n'ait pas énoncé la pensée de l'Église sur la question, tous les théologiens et canonistes estiment que, « quel que soit l'âge du fœtus, n'eût-il qu'un jour d'existence, il y a toujours le même avortement coupable à l'expulser du corps d'une femme; c'est toujours un fœtus *humain*, quand même on s'obstinerait à admettre la probabilité théorique de l'opinion ancienne, qui faisait attendre quarante ou quatre-vingts jours la venue d'une âme humaine » (Naz, *Traité*, IV, n. 1223).

J. DELIVRÉ-A. MICHEL.

ANIMAUX. — Création des animaux, VI, 2326, 2342, 2350-51. — Ils manifestent la gloire de Dieu, VIII, 1471-72. — Domaine de l'homme sur les animaux, v, 2487. — De l'animalité à l'homme, problème des origines, voir *Transformisme*. — Supériorité de l'homme sur les animaux, x, 315, 318-19; IX, 687; XI, 1536; XIII, 1025, 1043, 1051; xv, 911-12, 1016; différence de degré selon le matérialisme, x, 295; cf. VI, 2129 (Helvétius). — Souffrance des animaux, IV, 1291; animaux machines de Descartes et de Malebranche, xv, 3099; à l'opposé, l'âme spirituelle des animaux selon Monti, x, 2394. — Réparation des dommages causés par les animaux, IV, 1683. — Animaux et totems, XIII, 2209, 2218, 2268. — *Bestialitatis peccatum*, IX, 1350. — Résurrection (?) d'animaux, explication de D. Scot, IV, 1933. — Dans la Bible : les peaux d'animaux d'Adam après le péché, XI, 1565, 1568 (Origène); XIII, 2533 (Épiphane); le déluge et les animaux, VI, 1187 (cf. *D. B.*, II, 1351, 1354); les troupeaux, richesse des patriarches, pasteurs et nomades, XIII, 819-22; animaux purs et impurs, cf. *D. B.*, I, 613-24.

ANIMISME. — Principe vital, voir *Ame*, § VII, 1°, *d*. — Hypothèse explicative de l'origine de la religion selon Tylor : religion, XIII, 2187-93, 2208, 2234, 2240-44, 2278-79, 2293, 2304 (bibliogr.); idolâtrie, 610, 614, 617-18, 621-22; magie, IX, 1534, 1536, 1539-49 *(passim)*; fétichisme, v, 2192; objection au péché originel, XII, 571-73; préanimisme, XIII, 2193-96, 2209, 2219, 2277 (Bergson) (cf. IX, 1534, 1538, 1540-49, *passim*).

ANKERMANN (Bernhard). — Et la méthode des cycles culturels, XIII, 2227-28 (cf. 2242).

AN-NADIM (Aboul Faradj Mohammed ben Ishaq). — Auteur du Xe s., s'intéressant au manichéisme, IX, 1841-47 *(passim)*, 1849, 1853, 1858-63 *(passim)*, 1867, 1870, 1878, 1882, 1885, 1889.

ANNAM (situation religieuse). — Voir *Asie*.

ANNAT (François), jésuite (XVIIe s.). — Notice [C. Sommervogel], I, 1320-21. — Adversaire des jansénistes, VIII, 501-02, 505, 507-08, 518, 520 (cf. XI, 2084, 2096-97, 2197; XIII, 1472. — Pascal et Annat, XI, 2090, 2095-98, 2100. — Défenseur du molinisme, x, 2173-74 (cf. XIII, 2105-08 : A. Réginald, O. P.). — Sa mort, XIII, 1468.

Voir *D. H. G. E.*, III, 219-306 (bibliogr.).

ANNAT (Pierre). — Notice [C. Toussaint], I, 1321 (cf. XII, 1324; xv, 432).

ANNATES. — Définition, III, 731; au concordat de Constance, 731; de Vienne, 733; de Bologne, 734; à la Pragmatique Sanction, XII, 2784. — L'évêque Ricci de Pistoie et les annates, 2138. — Les annates et Clément V, XIII, 308; et le concile de Bâle, 313-14; et Jules II, 317.

Voir J.-P. Kirsch, dans *D. H. G. E.*, III, 307-15, et G. Mollat, dans *D. D. Can.*, I, 533-37. — Des deux bibliographies, nous extrayons les ouvrages les plus récents : Ch. Samaran et G. Mollat, *La fiscalité pontificale en France au XIVe s.*, Paris, 1905, p. 23 sq.; E. Göller, *Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Johann XXII.*, Paderborn, 1910, p. 79 sq.; *Die Einnahmen der apost. Kammer unter Benedikt XII.*, Paderborn, 1920; Göller a contrôlé et complété J.-P. Kirsch, *Die päpstlichen Annaten in Deutschland, während des XIV. Jahrh.*, Paderborn, 1903; Jansen, *Papst Bonifaz IX. und seine Beziehungen zur deutschen Kirche*, Fribourg-en-Br., 1904, append. III; W.-E. Lunt, *The first levy of papal annates*, dans *The Amer. hist. review*, 1912, p. 48 sq.; Mahon de Monaghan, *Étude sur les annates*, Paris, 1919.

ANNE (Sainte), mère de la Sainte Vierge et épouse de S. Joachim. — L'immaculée conception de Marie et le problème de sa conception, VII, 846, 981, 1017-18, 1039, 1042, 1051, 1061, 1144, 1194. — Anne célébrée par les Pères et les écrivains religieux, 875-76, 913, 916-17 (cf. 956, 919-20, 920-21, 925, 927,

929, 930, 931, 934, 948, 952). — Fête de la conception d'Anne, 956-58. — S. Bernard et la conception d'Anne, 1146. — Culte, 1146-47; XIV, 2209. — Légende des trois mariages, XV, 3550 (cf. VIII, 762).

Voir *D. A. C. L.*, I, 2162-74.

ANNE DE SAVOIE ou *Paléologine*, impératrice d'Orient. — Rôle dans la controverse palamite, XI, 1739, 1746, 1777, 1782, 1785, 1787-89 (cf. 457-58).

L. Bréhier, dans *D. H. G. E.*, III, 350-52. — Cf. Diehl, *Princesses latines à la cour des Paléologues*, dans *Figures byzantines*, II, Paris, 1908, p. 245-70; Dino Muratore, *Una principessa sabauda sul trono di Bizanzio, Giovanna di Savoia, imperatrice Anna Paleologina*, Chambéry, 1906.

ANNEAU. — L'anneau du pêcheur du Souverain pontife, III, 1963; des cardinaux, II, 1720; des évêques, V, 1716; des docteurs, IV, 1506; des prélats votants et référendaires de la Signature, III, 1970. — Anneau nuptial, IX,2117-18, 2192-93.

Voir art. *Anneaux*, dans *D. A. C. L.*, I, 2181 (épiscopal), 2186 (abbatial), 2188 (des vierges; mariage et fiançailles), 2209 (investiture).

ANNÉE LITURGIQUE. — Liturgie, IX, 819-21; rite ambrosien, I, 957-59; syriens, XIV, 3027-28; mandéens, IX, 1821; calendrier grégorien et année bissextile, VI, 1812.

ANNEGARN (Joseph). — Notice [A. Vacant], I, 1321.

ANNIBAL DES ANNIBALDI (ou *de Annibaldis*). — Notice [P. Mandonnet], I, 1321-22. — Sur la théologie, XV, 385 (cf. 372). — Sur la causalité des sacrements, XIV, 587.

ANNIBALE (Joseph d'), cardinal. — Vie. Œuvres [A. Beugnet], I, 1322. — *Son jugement sur Sanchez*, XIV, 1084, et Suarez, 2724. — Comment user de l'épikie, V, 361. — Opinion inexacte sur les legs pieux civilement nuls, XV, 180.

ANNIBALI (Flamine). — Voir *Flaminio da Latera*.

ANNIVERSAIRES. — Le culte des saints et l'anniversaire des martyrs, XIV, 888-92 (cf. XIII, 2325-30), 901, 905-06; X, 945. — Anniversaire des défunts, XIII, 1231, 1236, 1348 (Église gréco-russe), 1353 (nestoriens), 1355 (monophysites).

D'autres anniversaires sont célébrés dans le culte catholique : l'année liturgique n'est en réalité qu'une succession d'anniversaires : fêtes de N.-S., de la Sainte-Vierge et, à la date de leur entrée au ciel, fête des saints. — On célèbre également l'anniversaire de la dédicace des églises consacrées : s'il est permis de grouper en une seule fête anniversaire la dédicace de toutes les églises consacrées d'un diocèse ou d'une région, cependant, les églises cathédrales possèdent obligatoirement une fête anniversaire de leur consécration. Les quatre grandes basiliques romaines, S.-Jean-de-Latran, S.-Pierre, S.-Paul, Ste-Marie-Majeure possèdent, dans le calendrier universel, une fête spéciale de leur dédicace. Il en est de même de la dédicace de S.-Michel (29 sept.). — Il faut aussi signaler les anniversaires de la création et du couronnement du Souverain pontife, de l'élection et du sacre de l'évêque diocésain. Les prêtres peuvent ajouter à la messe, l'oraison *pro ipso sacerdote*, au jour anniversaire de leur ordination.

Voir *Catholicisme*, I, 598-99; *D. A. C. L.*, IV, 427 (anniversaire des défunts); X, 2430-32 (anniversaire des martyrs).

ANNONCIATION. — Le fait de l'Annonciation de l'ange Gabriel à Marie (Luc., I, 26-55) est plein d'enseignements dogmatiques : filiation divine du Christ; conception virginale; virginité de Marie; participation de l'humanité tout entière à l'œuvre de réparation grâce au *fiat* de la Vierge-Mère; plénitude de grâce en Marie et conséquences au point de vue de sa croissance spirituelle, de son immaculée conception et de son assomption; participation de la Vierge à la rédemption, etc. Tous ces points ont été incidemment abordés dans le *Dictionnaire*; mais cette brève synthèse permettra de les rapprocher et d'en marquer l'unité providentielle.

Texte de Luc, son authenticité, IX, 992-93, 2344-47. — Filiation divine du Christ et conception virginale, 992 (cf. XIII, 2797-98; VIII, 1177-78). — Maternité divine, IX, 2340. — Virginité mariale, 2341-43 (cf. 2386 : vœu de virginité). — Le *fiat* de Marie et sa coopération (ainsi que la nôtre) à la rédemption, 2392 (S. Thomas et S. Bonaventure) (cf. 2389-90), 2394 (Bossuet), 2397. — La *gratia plena* et l'immaculée conception, VII, 861-64, 924 (Photius), 935 (Théodore l'Ermite), 937 (Michel Psellos), 942 (Germain II), 944 (Palamas), 983 (Paul Warnefride). — *Plena gratia* et possibilité d'accroissement, IX, 2422 (cf. VII, 945 : Palamas). — *Plena gratia*, grâce à une purification au jour de l'annonciation, VII, 891-93 (Pères postnicéens, grecs, syriens et latins); cf. IX, 2414-15; XII, 431 (S. Jean Damascène); VII, 998 (S. Anselme), 1029-33 (théologiens du XIIe s.), 1054 (S. Thomas). — Impeccabilité de Marie à l'incarnation, IX, 2415-19. — L'annonce de l'ange et la foi de Marie, IX, 2426. — Liberté de Marie sous l'influence de la grâce et de sa prédestination, XIII, 44, 50; XII, 2946-47, 3019. — Annonciation et culte marial, VII, 2442 (fête; cf. V, 2184, 2186); XIII, 99, 108-09 (incidence de l'Annonciation et du vendredi saint, rite byzantin et rite romain); XIII, 2904-05 (rosaire); VII, 2441 (peintures). — Singulière doctrine de S. Jean Chrysostome, VIII, 675; *Sermo de annuntiatione*, de Philoxène de Mabboug, XII, 1519; L'annonciation, dans le *Dedachordum christianum* de Marc Viger, XV, 2981.

Voir *D. A. C. L.*, I, 2241-67.

ANOMÉENS. — Secte arienne, voir *Arius*, *arianisme*, § Anoméens. — Anoméens ou antinomistes, voir *Antinomistes*.

ANORIOS (Abba). — Et le roi d'Éthiopie Amda-Sion (XIVe s.), V, 939-40.

ANRICH (Gustave-Adolphe). — Théologien protestant de tendances libérales, né à Rountrenheim (Bas-Rhin), le 2 déc. 1867; professeur à Strasbourg, Bonn (1914), Tubingue (1924); † 12 nov. 1930. — Ouvrages : *Das antike Mysterienwesen in seiner Bedeutung für das Christentum*, (« Les mystères antiques, leur importance pour le christianisme »), 1893; *Der moderne Ultramontanismus* (« Le moderne ultramontanisme »), 1909; *Hagios Nikolaos, der heilige Nikolaus in der griechischen Kirche* (« S. Nicolas dans l'Église grecque »), 2 vol., 1913-1914; *Martin Bucer*, 1914. G. FRITZ.

Sur Clément d'Alexandrie et Origène, « inventeurs » de la doctrine du purgatoire, XIII, 1192.

ANSALDI (Chaste-Innocent). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 1326-27 (cf. VI, 921).

Voir *D. H. G. E.*, III, 424-26.

ANSALDI (Pierre-Thomas). — Notice [C. Toussaint], I, 1327.

ANSART (Dom André-Joseph), bénédictin de S.-Maur. — Œuvres, X, 433.

Voir *D. H. G. E.*, III, 428.

ANSELME II, de Milan. — Collection *Anselmo dedicata*, VI, 1735.

Voir *D. D. Can.*, I, 578-83.

ANSELME DE CANTORBÉRY (Saint). — Vie. Œuvres. Idées et contenu. Traits caractéristiques [J. Bainvel], I, 1327-50.

I. VIE. — Eadmer, biographe, I, 1327-30; IV, 1977-78 (cf. II, 608-09; VI, 1713). — Rapports d'A. avec Guillaume le Roux et Henri Beauclerc, rois d'Angleterre : sous Urbain II, XV, 2271; sous Pascal II, XI, 2070-71; XV, 3627. — Docteur de l'Église (Clément XI, 1720).

Sur les conciles indiqués dans ces trois derniers articles : Rokingham (1095), Bari (oct. 1098), Latran (1105) et Londres (1107), voir Hefele-Leclercq, V, 377-79, 459-60, 484-87 (détails intéressants). Le conflit concernait surtout l'investiture par la crosse et l'anneau. La diète

de Londres accepta que l'évêque ne reçût pas l'investiture par la crosse et l'anneau, mais déclara que la consécration épiscopale ne pourrait être donnée qu'après que le nouvel élu aurait prêté serment de vassalité au roi pour ses fiefs (cf. *D. T. C.*, XII, 2071). — Voir *D. H. G. E.*, III, 464-77; Fliche-Martin, VIII, 313-19, 350.

II. Œuvres. — Écrits du prieur ou de l'abbé du Bec, I, 1330-31; de l'évêque, 1331-32; opuscules, 1332-33; correspondances, homélies, méditations et prières, 1333-34; œuvres douteuses ou supposées, 1334-35. — Éditions indiquées, I, 1336, 1339, 1340; dom Gerberon, mauriste, X, 428; VI, 1292; d'Aguirre (*Commentaires*), I, 640.

La critique des textes, relativement aux œuvres authentiques, a été faite par dom Wilmart (voir bibliogr.); elle est relatée, spécialement pour les prières, méditations et autres écrits de spiritualité, par dom Mähler, dans *D. Sp.*, I, 615-19. — Une édition critique des œuvres de S. Anselme est publiée par Fr. S. Schmitt, O. S. B., *S. A. opera omnia, ad fidem codicum*, Londres, 1940-46. — Le P. Druwé a publié, dans les *Anal. Gregoriana*, 1935, un texte inédit qu'il estime être une rédaction primitive du *Cur Deus homo*. — Quelques traités dans le *Flor. patrist.* de Bonn : n. 18 (*Cur Deus homo*), 20 (*Monologion*), 28 (*De incarnatione Verbi*), 29 (*Proslogion*). — Dom Castel, *Méditations et prières de S. A.* (coll. *Pax*), 1920; P. Rousseau, *Œuvres philosophiques de S. A.*, 1947; Ottaviano, *A. d'Aosta, opere filosofiche*, Lanciano, 1927.

A. Combes a publié : *Un inédit de S. Anselme? Le traité* De unitate divinæ essentiæ..., *d'après Jean de Ripa*, dans *Ét. de phil. médiévale*, XXXIV, Paris, 1944.

III. Traits caractéristiques. — 1° *L'homme et le penseur*, I, 1341-42. — 2° *Méthode : Fides quærens intellectum*, I, 1343; III, 2258; XII, 1466; XIV, 1691; XV, 405; et explications, IV, 1556-57; XII, 1464-65; XIV, 1700; XV, 362-64, 1710. La dialectique pondérée d'A., I, 1343; XII, 1484-85; XIV, 1699-1700; XV, 364 (cf. XI, 718). Spéculation animée d'amour, I, 1344; XV, 632; et de respect pour l'Écriture, VI, 331; XV, 354. — 3° *Caractère général des doctrines :* réalisme, I, 1344-45; XIII, 1846-47; XV, 853; ontologisme (?), I, 1345 (cf. XII, 1473 : pensée éternelle); XI, 1008; assertions des ontologistes, 1028, 1034, 1037, 1039; vraie pensée d'A., IV, 1164; psychologie, I, 1345; démonstration des mystères, I, 1345-46 (voir explications du *fides quærens intellectum;* augustinisme, I, 2502-03; XII, 1190 (cf. IX, 1190).

IV. Théologie.

Pour se conformer aux indications du P. Bainvel, I, 1335-41, on renverra, à propos d'une doctrine importante, aux ouvrages numérotés de 1 à 14 (entre [ ]).

1° *Écriture.* — Inerrance, VII, 2216; aucune doctrine recevable si elle est contraire à l'Écriture, *ibid.* (cf. VI, 331; XV, 354).

2° *Dieu.* — Démonstrabilité [2, 6], IV, 893 (cf. XV, 794 : athéisme inintelligible). — Connaissance de sa nature [2], IV, 1153-54 (A. et les théologiens postérieurs, 1154-57). — Déduction (IV, 1240) des attributs de l'idée d'infini, 1156 [2] : immutabilité, 1160; spiritualité, 1160-61; omniprésence, 1162; simplicité, 1166-67 (cf. XV, 793, 797-98 : Thomassin). — Preuve de l'existence, voir *infra*, *Argument ontologique.* — La prédestination [11], XII, 2036-37.

3° *Trinité.* — Connaissance du mystère [4], XV, 1709-11; réfutation du trithéisme roscelinien, 1713 (cf. XIII, 2013-14; XV, 1862); interprétation bénigne des « raisons nécessaires » de la Trinité [2], I, 1346; XV, 1710, 1806. — Relations divines, I, 1348 [5]; XIII, 2139, 2140 (cf. XV, 1204). — Procession du Fils [5], V, 2463-64; XV, 1710, 2666. — Et du Saint-Esprit *a Patre Filioque* [5], V, 761, 817, 1710-11 (cf. 1753). — Image de la Trinité dans l'âme, XV, 1710.

4° *Création.* — Argument de la multiplicité [2], III, 2105; création *ex nihilo*, les choses préexistant dans la pensée divine, 2081-82. — Conservation des créatures dans l'être, 1192. — Action dans le monde et action miraculeuse, X, 1803. — Le mal, 1696.

5° *Créatures spirituelles.* — Les anges [8], leur péché, I, 1224 (cf. V, 651-52); démons, IV, 387-88; confirmation en grâce des uns et obstination des autres, I, 1224; IV, 387. — Hommes remplaçant les anges tombés [9], IV, 387-88; VII, 1476 (cf., en sens différent, VII, 155).

6° *L'homme.* — Concept déficient de la justice originelle [10], I, 1346-47; VIII, 2033-34. — Péché originel [10], I, 1339, 1348, 2532; IX, 1210 (cf. 1193); XII, 434-41 (origine de la déchéance, 435; essence du péché, 435-37; transmission, 437-39; conséquences, 439-40; conclusion, 440-41); culpabilité égale en tous, 453; concupiscence avant le baptême, IX, 1193. — Influence sur la théologie postérieure, XII, 482, 490-91, 493, 504, 506, 529, 596, 619, 1994 (P. Lombard). — Liberté conservée [7], I, 1338, 2533; cf. VII, 155 (Honorius Aug.), VIII, 428 (Jansénius).

7° *Incarnation et rédemption* [9]. — *Cur Deus homo* (analyse), I, 1338-39. — Importance d'A. pour le dogme de la rédemption, IV, 1619, 1642; inventeur du mot *satisfactio*, 1605. — Union hypostatique [4], VII, 511. — Nécessité de l'incarnation en raison du péché [9], 1476, 1479; XIII, 1979; et, par là, convenance et nécessité de la rédemption, 1976-78. — La rédemption selon A., 1942-44; X, 665-67. — Influence, XIII, 1946-47. — Théologie de la Réforme, antithèse d'A., 1952. — Satisfaction *in doloribus*, 1972. — A. cité, 1950, 1960, 1987 et, en bibliogr., 1995, 1997, 1998, 1999. — Influence de S. Augustin, I, 2369. — Liberté du Christ et impeccabilité, VIII, 414.

8° *Mariologie* [9-10]. — Transcendance de la maternité divine, IX, 2356, 2359 (cf. I, 1347). — Doctrine sur la conception et la purification de Marie, VII, 995-1001 (cf. I, 1347; VII, 1051, 1053); influence sur la théologie postérieure, VII, 1059, 1061, 1073-74, 1093, 1123, 1151, 1190. — Dette du péché en Marie, 1157-58. — Médiation et puissance d'intercession, IX, 2391, 2399, 2435-36, 2455. — Hommage à A., docteur marial, VII, 1147-48; IX, 1128. — Intercession des saints, XIV, 953-54.

9° *Grâce, justification et mérite.* — Grâce et prédestination [11], I, 1340; XII, 2036-37; et persévérance, 1272-73 (cf. 1277); et persévérance finale, 1294. — Triple action de la grâce, I, 2493. — Le mérite du Christ et notre salut [9], VIII, 2108 : confiance, mais coopération, 2121. — Libre arbitre et mérite [9, 11], X, 664-65 (caractère surérogatoire de l'œuvre méritoire (?), 666; cf. 684). — Nécessité de la satisfaction du Christ et du mérite de l'homme, X, 665-67. — Rétribution future, 667-68 (cf. 708).

10° *Sacrements.* — Pénitence : *Homil. XIII*, I, 172; XII, 910, 941, 943; péché de sodomie au conc. de Londres (can. 23), 897; satisfaction, 984. — Discipline pénitentielle à l'égard des péchés secrets des prêtres, XI, 1300. — Eucharistie : immolation du Christ à la messe, X, 1045. — Ordre : grandeur du sacerdoce, XI, 1300.

11° *Morale et ascétisme.* — L'Église et l'État, IV, 2217. — Motif intéressé ou désintéressé des actes [11], V, 651-52. — Vœux : en général, XV, 3197, 3225, 3226; obligation, 3279; chasteté, 3249; obéissance, 3262.

12° *Fins dernières.* — Péché originel et enfer, XII, 439; IX, 765. — Résurrection, XIII, 2549; corps glorieux, III, 1898.

V. S. A. et les théologiens postérieurs. — Voir *supra*, § IV, 2°, 6°, 7°, 8°. — De plus : Thomas Bradwardine, XV, 767; Guillaume d'Auvergne, 1731; Honorius Augustodunensis, VII, 153, 155-56; Hu-

gues de Saint-Victor, 279; R. Lulle, ix, 1113, 1114, 1123, 1124, 1128; P. Lombard, xii, 1984, 1994, 2016; Rupert de Deutz, xiv, 185, 195; Thomassin, xv, 793, 797, 803, 810; Waltram de Nauenbourg, 3508-09; Yves de Chartres, 3625. — Rapprochement d'A. et de S. Irénée, vii, 2525.

Bibl. — (*D. T. C.*, i, 1348-50; voir aussi xv, 364.) — Compléments : *D. H. G. E.*, iii, 463-83; *D. Sp.*, i, 190-97. — J. Dræseke, *Zu Anselms Monologion und Proslogion*, dans *N. K. Z.*, x, 1900; *Roscelin und St A.*, dans *Ph. JB.*, xx, 1907; *Zur Frage nach dem Einfluss des Johannes Scotus*, dans *Z. W. T.*, i, 1908; J. Becker, *Der Satz des hl. Anselm « Crede ut intelligas »*, dans *Ph. JB.*, xviii, 1905; en 1909, la *Revue de philosophie* a consacré un numéro spécial (déc.) à S. A. (art. de Dræseke, A. Porrée, A. Lepidi, Bainvel, Geyser, Adloch); G. Wendschuh, *Verhältnis des Glaubens zum Wissen bei A. von Canterbury*, Weida, 1910; R.-M. Martin, O. P., *La question du péché originel dans S. Anselme*, dans *R. S. Phil.*, 1911, p. 735-49; J. Fischer, *Die Erkenntnislehre A. von C.*, dans *Beiträge...*, 1912; F. Bäumker, *Die Lehre A. von C. über den Willen und seine Wahlfreiheit*, *ibid.*, 1912; Ch. Filliastre, *La philosophie de S. A.*, Paris, 1920; A. Koyré, *L'idée de Dieu dans la philosophie de S. A.*, Paris, 1923; *Fides quærens intellectum*, trad. et introd., Paris, 1923; H. Ostlender, *A. von C., der Vater der Scholastik*, Dusseldorf, 1927; Sœhngen, *Die Einheit der Theologie in Anselms Proslogion*, Braunsberg, 1928; Levasti, *S. A., vita e pensieri*, Bari, 1929; M. Jacquin, *Les « rationes necessariæ » de S. A.*, dans *Mélanges Mandonnet*, ii, 67-78, Paris, 1930; J. Rivière, *Le dogme de la rédemption au début du M. A.*, 1934; Viglino, *De mente S. A. quoad pristinum hominis statum*, dans *Div. Thomas* (Plaisance), 1939; L. Baudry, *La prescience divine chez S. A.*, Paris, 1940; S. Vanni-Rouighi, *S. A. e la filosofia del sec. XI*, Milan, 1949. — Introductions et notes des éditions de dom Castel, A. Koyré, P. Rousseau, ci-dessus indiquées.

Dom Wilmart a publié un certain nombre d'études sur S. A., dans : *Arch. d'hist. doctr. et litt. du M. A.*, ii, 1927, p. 249-82; *V. S.*, suppl. nat., 1923, p. 175-81; n. 11, 1924, p. 21 sq.; *R. Bén.*, 1923, p. 143-56; 1924, p. 52-71; 1931, p. 38-54; *R. T. A. M.*, 1930, p. 189 sq.; 1929, p. 36 sq. P. Glorieux.

Argument de S. Anselme. — Exposé général [J. Bainvel], i, 1350-60.

1° *L'argument chez S. A.* [3] : genèse et défense, i, 1335-36, 1350-52 (cf. vi, 1171 : Gaunilon).

2° *Histoire et formes diverses*, i, 1352-56. — Traces chez S. Augustin, 1352 (cf. xii, 129 : Pécham); mais voir i, 2344-45. — Scolastiques, 1352-53 : S. Thomas, xv, 853; Thomas d'York, 783; Duns Scot, iv, 902, 1874; Pécham, xii, 129; R. Lulle, ix, 1116; Vazquez, iv, 891-92; Valencia, xv, 2472-73; Sylvestre Maurus, iv, 902; Esparza, 906, 910; A. Pérez, 820, 901-02 (cf. 903 sq.); Thomassin, xv, 794; Thomas de Charmes, 773 (cité, iv, 929, 1165, 1187, 1235). — Philosophes modernes, i, 1353-55 : Descartes, i, 1353-54; iv, 540-41; Malebranche, i, 1354; ix, 1784-85; Leibniz, i, 1354; iv, 892, 1258-59; ix, 180-81; Kant, i, 1355; viii, 2315. — Ontologistes, i, 1355; xi, 1007-08, 1044-46.

3° *L'argument et le conc. du Vatican :* il n'est pas condamné, iv, 839, 844, 849, 850 (Scheeben), 873.

4° *Sens et critique de l'argument*, i, 1355-59; voir également iv, 881-82, 891-92, 902-03, 929; xv, 363.

Bibl. — E. Caird, *St Anselm's argument for the bring of God*, dans *J. T. S.*, i, 1900; dom B. Adlhoch, *Glosses zur neuesten Würdigung des Anselmischen Gottesbeweises*, dans *Ph. JB.*, xvi, 1903; O. Paschen, *Der ontologische Gottesbeweis in der Scholastik*, Aachen, 1903; J. Geyser, *Zum Beweis Gottes aus dem Begriff Gottes*, dans *Ph. JB.*, xvii, 1904; M. Esser, *Der ontologische Gottesbeweis und seine Gesch.*, Bonn, 1905; G. Grunwald, *Gesch. des Gottesbeweises im Mittelalter bis zum Ausgang der Hochscholastik*, dans *Beiträge*, iii, 2, 1907; dom B. Adlhoch, *Zur Beweiskraft des Anselmischen Gottesbeweises*, dans *Ph. JB.*, xxi, 1908; A. Daniels, *Quellesbeiträge und Untersuchungen zur Gesch. der Gottesbeweise im XIII. Jahrh. mit besonderer Berücksichtigung des Arguments im Proslogion des hl. A.*, dans *Beiträge*, viii, 1 et 2, 1909; M. Esser, *Der ontologische Gottesbeweis des hl. A. in der neuesten Philosophie*, dans *Wissenschaftl. Beilage der Germania*, n. 40, 1909; dom B. Adlhoch, *A. und Gaunilo*, dans *Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner-und-Zisterzienser-Orden;* M. Esser, *Finden sich Spuren des ontologischen Gottesbeweises vor dem hl. A.?*, dans *Jahrb. für Philos. und spekulative Theol.*, xxiv, 1910; dom B. Adlhoch, *Einige Glossen zu Bäumkers Witelo*, dans *Ph. JB.*, xxiii 1910; A. A. Cook, *The ontological argument for the existence of God*, dans *Proceedings of the Aristot-Society*, nouv. sér., xviii, Londres, 1918; A. E. Davies, *The problem of truth and existence as treated by A., ibid.*, xx, 1920; A. Dyroff, *Der ontologische Gottesbeweis des hl. A. in der Scholastik*, dans *Probleme des Gotteserkenntnis*, Münster, 1928; K. Barth, *« Fides quærens intellectum ». Anselms Beweis der Existenz Gottes*, Münster, 1931; É. Gilson, *Sens et portée de l'argument de S. A.*, dans *Arch. d'hist. doctr. et litt. du M. A.*, Paris, 1934; M. Cappuyns, *L'argument de S. A.*, dans *R. T. A. M.*, iv, 313-20; A. Audet, *Une source augustinienne de l'argument de S. A.*, dans *É. Gilson, philosophe de la chrétienté*, 1949, p. 105-42. P. Glorieux.

ANSELME D'HAVELBERG. — Vie. Œuvres [U. Berlière], i, 1360-61. — Mission à Constantinople et controverses sur le *Filioque*, iii, 1378-79; xv, 1754-55; sur la primauté de l'Église romaine et le magistère du pape, vii, 1672; xiii, 303-04.

Voir *D. H. G. E.*, iii, 458-60.

ANSELME LE JEUNE, neveu de S. Anselme de Cantorbéry, fils de Richéra, sœur de S. Anselme, et de Burgundius; abbé de S.-Sabas, puis de S.-Edmond, finalement évêque de Londres († 11 janv. 1148). — Son plus beau titre de gloire est la part qu'il prit à l'établissement en Angleterre de la fête de l'Immaculée Conception.

Cf. R. Aigrain, dans *D. H. G. E.*, iii, 457-58. — Principales études : Noyon, *Les origines de la fête de l'Immaculée Conception en Occident*, dans *Études*, c, 1904, p. 769-74; art. *Immaculée conception*, dans *D. A. F. C.*, iii, 252-54; B. Wolff, *Abt A. und das Fest des 8. December*, dans *Studien und Mitteil. aus dem Benedikt.-und-Zisterz.-Orden*, i, 1885, p. 21 sq.; ii, 1886, p. 108 sq.; Thurston, *Abbot A. of Bury and the Immaculate Conception*, dans *The Month*, juin 1904; Thurston et Stater, *Eadmeri Tractatus de conceptione S. Mariæ*, append. A.

Sur l'Immaculée conception, vii, 1005-06, 1011.

ANSELME DE LAON († 1117). — Anselme de Laon est l'un des trois grands maîtres du début du xiie s. Auditeur d'Anselme de Cantorbéry à l'abbaye du Bec vers 1099, il dirige, au début du siècle suivant, avec son frère Raoul, la célèbre école de Laon. Il y eut pour disciples Guillaume de Champeaux, Gilbert de la Porrée, Abélard, Hugues Métel, etc. Il fit vraiment école, un des premiers sans doute, dans le domaine de la théologie dogmatique.

On a de lui les *Sententiæ seu Flores Sententiarum*, auxquelles collabora son frère Raoul, éditées en thèse complémentaire par G. Lefèvre, *De Anselmo Laudunensi scholastico (1050-1117)*, Évreux, 1894; *A. L. et Radulphi fratris ejus Sententiæ excerptæ nunc primum in lucem edidit*, Évreux, 1895; nouv. éd. par Bliemetzrieder, *A. von L. systematische Sentenzen*, dans *Beiträge*, xviii, 2-3, 1919. Attribution aujourd'hui contestée par Weisweiler, *Die Schriften der Schule A. von L. und Wilhelm von Champeaux*, dans *Beiträge*, xxxiii, 1-2, 1936.

Dans le domaine exégétique, son influence fut également considérable. Outre ses *Enarrationes in Cant. cantic.; In evang. Matthæi* (avec les quatre applications : *historia, moralitas, allegorice, mystice*), on lui doit la *Glose interlinéaire* et même la *Glose ordinaire*, dont il dut concevoir l'ensemble aidé de son frère Raoul et de Gilbert l'Universel. Son succès fut immense et décisif.

Bibl. — Outre les études indiquées ci-dessus, on consultera M. Grabmann, *G. S. M.*, ii, 136-68; Cavallera, *D'A. de L. à Pierre Lombard*, dans *B. L. E.*, xli, 1940, p. 40-54, 103-14. — Voir aussi différentes publications : *R. T. A. M.*, 1929, p. 435-83; 1934, p. 261-83; 1935, p. 28-51 (Bliemetzrieder); 1935, p. 235-62; 1936, p. 24-60; 1937, p. 365-400 (B. Smalley); 1939, p. 242-59, 305-23; 1940, p. 49-77; 1946, p. 185-224; 1947, p. 5-31, 157-85 (dom Lottin); art. du même auteur, dans *Mélanges Pelzer*, p. 81-107; C. Spicq, *Esquisse d'une his-*

toire de l'exégèse latine au M. A., dans *R. T. A. M.*, 1944, p. 110-13; P. Fournier, art. dans *D. H. G. E.*, III, 485-87. P. GLORIEUX.

A. et Abélard, I, 36; Gilbert de la Porrée, VI, 1350; Hugues Métel, X, 1573; Pierre Lombard, XII, 1978, 1994, 2002; Wason de Liège, XV, 3521; Yves de Chartres (bibliogr.), 3640; Rupert de Deutz, XIV, 170, 190. — Gloses, XV, 3499, 3502 (cf. 702). — Les *Sententiæ*, 364, 371; IX, 2140-41 (cf. V, 1257). — Trinité, XV, 1711. — Eucharistie, V, 1257-58. — Péché originel, XII, 447 (péché de nature), 449-50 (transmission), 451-52 (cause responsable); cité, 444. — Sacrement de pénitence, XII, 910-11 (cf. 914, 944 et 836); XIV, 1188 (les trois actions de la pénitence). — Mariage, IX, 2141-42, 2147-48. — Fin du monde, V, 2533-34. — Usure, XV, 2339.

ANSELME DE LUCQUES, senior. — Pape sous le nom d'Alexandre II, voir ci-dessus à ce mot.

ANSELME DE LUCQUES (Saint), junior (1036-1086). — Neveu du précédent et son successeur sur le siège de Lucques : il fut un des conseillers intimes de Grégoire VII. Il mourut un an après le pape réformateur et fut canonisé par Victor III, en 1087.

Anselme combattit pour la discipline ecclésiastique : *Libri duo contra Guibertum antipapam pro Gregorio VII*, *P. L.*, CXLIX, 416-75. — On a de lui : *Meditatio in orationem dominicam, Meditatio in Ave Maria, Meditatio super Salve Regina, Meditationes in gestis D. N. J. C.*, quatre opuscules en vers léonins, publiés par Wadding (1634), puis au t. XXIII de la *Bibl. Patrum* de Lyon (le 4ᵉ est d'authenticité très douteuse); *Oratio ad consolationem dominæ comitissæ Mathildis, Alia oratio ad Corpus Christi quam dicta domina dicebat quando communicare debebat*, deux opuscules publiés par Rota, *Notizie istoriche di S. A., vescovo di Luca e protettore di Mantova, coll'agiunto di cose del Santo inedite*, Vérone, 1758.

L'œuvre principale d'Anselme est sa *Collectio canonum libri XIII*, vraisemblablement de 1083, sorte de code de la réforme grégorienne, préparant le Décret de Gratien (complète dans le *Spicilegium* d'A. Maï, VI, 312-94 et dans *P. L.*, CXLI, 485-536; éd. critique dans le *Corp. juris canonici* de Berlin, I, 1906). Anselme insiste sur la primauté et la pureté de foi de l'Église romaine (cf. de Ghellinck, *Le mouvement théol. du XIIᵉ s.*, p. 293; ici, art. PRIMAUTÉ, XIII, 302). — Rota a publié également deux lettres de S. Anselme.

Bibl. — Paul Fournier, *Les collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, XLI, 1918; P. Fournier et G. Le Bras, *Hist. des coll. can. en Occident depuis les Fausses Décrétales jusqu'au Décret de Gratien*, II, Paris, 1932; A. Fliche, *La valeur historique de la collection... d'A. de L.*, dans *Miscellanea historica A. de Meyer*, Louvain, 1946, p. 348-57. — Des commentaires sur l'Écriture, *In Psalmos, In Threnos Jeremiæ*, sont aujourd'hui perdus (un fragm. de *In Ps.*, dans *P. L.*, CXLVIII, 39-103 et dans Rota, p. 351). Un manuscrit *De corpore et sanguine Christi* (bibl. de Florence, 1777, n. *434*) serait d'Anselme. — Cf. *D. H. G. E.*, III, 489-91; *D. D. Can.*, I, 567-78. A. MICHEL.

Sur la *Collectio canonum*, VI, 1736-37, 1738; XIII, 302. — Infaillibilité du pape, VII, 1671. — Sur la pénitence, XII, 900-01, 919, 922; et les pénitentiels, 1177, 1178. — Sur l'ordre, XI, 1288, 1290 (cf. XIII, 2416). — Mariage, IX, 2132.

ANSELME DE PARIS, génovéfain (1631-1683). — Notice [J. Carreyre], XI, 2031.

ANSPACH (Pierre). — Notice [P. Mandonnet], I, 1361.

ANSPERT, de Milan. — Différend avec Jean VIII (ordination et réordination), XIII, 2409.

ANTÉCÉDENTE. — Volonté, voir *Dieu*, § Volonté salvifique. — Ignorance, voir *Ignorance*.

ANTÉCHRIST. — Études générales [V. Ermoni], I, 1361-65. — 1. *Données scripturaires : existence et nature*, I, 1361-62; Daniel, IV, 64, 74; VIII, 1123; S. Paul, XI, 2391-95 (cf. XV, 584-86, 599-607; XI, 2045); S. Jean : Apoc., I, 1478; épîtres, VIII, 592 (cf. XI, 2051). — 2. *Personnage*, I, 1362-63; types d'Antéchrist, XI, 2393-94. Les réformateurs identifiant l'Antéchrist et la papauté ou l'Église, IX, 1156, 1158, 1189, 1299, 1308; XI, 1652; XIII, 2021, 2024, 2025, 2040-41, 2078, 2091. Les spirituels, VIII, 1428, 1434, 1436, 1438, 1441-42, 1457; XI, 987, 988. Wycliff, XV, 3596-97, 3599, 3604, 3613. Réaction de Newmann encore anglican, XI, 369, 1688. — 3. *Rôle*, I, 1363-64; S. Irénée, VII, 2502; S. Jean Damascène, VIII, 746; ses « miracles » (Pascal), XI, 2148-49. — 4. *Sa venue*, I, 1364-65; S. Irénée, VII, 2502; Joachim de Flore, VIII, 1448; Arnaud de Villeneuve, I, 1976, 1977; Starovières, XIV, 296-97. — 5. *Origine*, I, 1365 (cf. VIII, 746).

Ouvrage catholique de base : Béda Rigaux, *L'Antéchrist et l'opposition au royaume messianique dans l'A. et le N. T.*, Louvain, 1932.

Pas plus que le Christ ne peut être disjoint de Dieu et de son Église, l'Antéchrist ne doit être séparé des forces transcendantes qui l'inspirent et de la collectivité qui le soutient. Aussi faut-il, dans les écrits bibliques ou parabibliques, distinguer :

1° Une opposition *transcendante* au règne de Dieu. — Elle est notée dès Gen., II-III, où le Serpent, vraie réduction des monstres primordiaux des vieilles cosmogonies, veut faire échec au plan divin du salut. Sap., II, 24 identifiera le Serpent à Satan. Celui-ci, dans le judaïsme tardif, apparaît sous le nom de Bélial, un véritable Antéchrist, à la tête des anges et des révoltés pour faire la guerre au Messie à la fin des temps (*Test. des XII patriarches*). *L'Ascension d'Isaïe* le montre incarné dans l'Antéchrist Néron, à la tête du monde païen. II Thess., II, 9 le dépeint comme le soutien de l'Antéchrist.

2° Une opposition *humaine collective*. — En Ez., XXXVIII-XXXIX, elle est symbolisée par Gog, peuple nordique; en Dan., VII, par la quatrième bête; en IV Esdr., XI, par l'Aigle (Rome); dans l'*Apoc. de Baruch*, par la Forêt (Rome). Sur le terrain chrétien, l'Apoc. de Jean voit également en Rome la première bête (c. XIII), qui s'oppose au christianisme. La conception reste collective, mais s'est spiritualisée dans Matth., XXIV, 23-24 (les faux prophètes) et en I Joa., II, 18-22 (les chrétiens hérétiques) : dans ce dernier texte, l'auteur semble combattre l'attente d'un Antéchrist individuel (cf. J. Chaine, *Les épîtres catholiques*, Paris, 1940, p. 167-68).

3° Un *individu* qui caractérise l'opposition. — Le Gog d'Ez. devient cet individu exécrable en Num., XXIV, 7 (LXX); la onzième corne de Dan., VII, 6 et XI, 36 pousse sur la quatrième bête et symbolise Antiochus Épiphane, élevé au rang d'Adversaire de Dieu, parce qu'il érigea dans le Temple « l'abomination de la désolation », c.-à-d. une statue de *Zeus ouranios* (I Macch., I, 25). La venue de Pompée à Jérusalem, en 63 av. J.-C., donne naissance à la figure de l'ἄνομος, dans les *Psaumes de Salomon*, XVII, 11. — IV Esdr., V, 6 connaît l'ἀδόκητος, « le (fléau) prodigieux », qui sera roi à la tête des peuples après la chute de Rome. — Une tradition juive fait sortir l'Antéchrist de la tribu de Dan; le point de départ de cette attente est une *haggada* sur Deut., XXXIII, 22 et sur Gen., XLIX, 17 (cf. Allo, *L'Apocalypse de S. Jean*, notes sur VII, 5-8). — Enfin une dernière forme de l'attente de l'Antéchrist a utilisé la légende du Néron *redux*, qui circula dans le monde gréco-latin. On la retrouve en *III Syb.* et sans doute dans Apoc., XIII, 3. *L'Ascension d'Isaïe* costume même l'Antéchrist en *Nero redivivus*.

Les lieux classiques du N. T. où l'on attend un individu comme Antéchrist sont : Marc., XIII, 14 (ἑστηκότα) et II Thess., II, 3-12. Ce dernier passage dépend littérairement de Dan.; Is., XIV, 13-14; Ez., XXVIII, 2; Marc., XIII, 14, et de l'ἄνομος des *Ps. de Salomon*. Il ne s'agit certainement pas d'une collectivité de personnes qui se succéderaient dans l'histoire (contre Buzy, Allo), car la manifestation de l'Antéchrist est synchronisée avec la parousie du Christ, qui ne peut qu'être unique.

Suarez soutenait l'individualité de l'Antéchrist comme de foi (B. Rigaux, p. 275). La non-concordance des représentations néotestamentaires suffit à faire justice de son affirmation. A. GELIN.

ANTELMI ou *Anthelmi* (Joseph). — Vie. Œuvres [C. Toussaint], I, 1305-06 (cf. XIII, 1464).

ANTÈRE (Saint), pape. — Notice [A. Vacant], I, 1366-67.

ANTHIME, patriarches de Constantinople. — *Anthime Ier de Trébizonde.* — Son élection au siège de Constantinople et ses compromissions avec Sévère d'Antioche, XIV, 1990-91. — Intervention de S. Agapet, XIV, 1990; XV, 1887; VIII, 2282 (constitution de Justinien) (cf. XV, 326-27). — Tentatives de réintégration sous le pape Vigile, XV, 2995, 2998. — Cité 3003.

Anthime II (1623). — Opposé à Cyrille Lucar, mais démissionnaire, IX, 1005-06; III, 1427.

Anthime III (1822-1824). — Déposé par le gouvernement turc, III, 1435.

Anthime IV (1840-1841; 1848-1852). — Et l'Église de Grèce, XIV, 1377 (cf. III, 1436).

Anthime V (1841-1842). — Mort en charge, III, 1436.

Anthime VI (1845-1848; 1853-1855; 1871-1873). — Sur la procession du Saint-Esprit, V, 808. — Hostile aux Bulgares, III, 1436; II, 1210-12. — Transfert des restes de Scholarios, XIV, 1525.

Anthime VII (1895-1896). — Et l'encycl. *Præclara gratulationis* de Léon XIII, IX, 351; III, 1437 (à l'art. LÉON XIII, on corrigera : Anthime VII, et non VIII) (cf. XIV, 1390). — Points particuliers de l'encyclique patriarcale : S. Pierre à Rome, XIII, 384; unité de l'Église, XV, 2214; immaculée conception, VII, 1211; procession du Saint-Esprit, V, 808.

Sur les patriarches Anthime, voir *D. H. G. E.*, III, 531-34.

ANTHIME DE NICOMÉDIE († 302). — Sur l'unité de l'Église, XV, 2187. — L'erreur des hérétiques et l'apostolicité, XII, 2319.

ANTHROPOCENTRISME. — Place de l'homme dans le plan de la Providence, XIII, 935, 983. — Optimisme excessif en face du péché originel, XII, 577-78. — L'anthropocentrisme du semi-rationalisme, hérité du XVIIIe s., XIV, 1851-52 (cf. 2569-70 : Stattler).

ANTHROPOLOGIE. — Voir *Homme.*

ANTHROPOMORPHISME, ANTHROPOMORPHITES. — Anthropomorphisme philosophique, théologique, biblique [A. Chollet], I, 1367-70. — Hérésie des anthropomorphites [G. Bareille], I, 1370-72.

1° *Anthropomorphisme biblique.* — Dans les théophanies, le langage de la Bible et en particulier dans l'A. T., I, 1368-69 (cf. VII, 611). — Création, III, 2132; Hexaméron, VI, 2326, 2351, 2353; péché originel, XII, 278-81; Psaumes, XIII, 1118-20; Ézéchiel, V, 2040; dans la version des LXX, XI, 2343-44, 2385.

Voir *D. B. S.*, III, 608-10.

2° *Anthropomorphisme théologique.* — *a)* Dans la *tradition patristique.* — Aristide, IV, 1029; S. Justin, 1030 (cf. XII, 1454 : Philon); Théophile d'Antioche, 1035; S. Irénée, 1037; Clément d'Alexandrie, 1045; Origène, 1047-48 (cf. XI, 1507); Tertullien, IV, 1060 (cf. I, 1370); *Homélies pseudo-clémentines*, III, 208 (cf. I, 1370); S. Cyprien, IV, 1062; Novatien, 1063 (cf. XI, 822); Arnobe, IV, 1065; Lactance, 1066-67; S. Épiphane, 1078-79 (cf. I, 1371); S. Éphrem, IV, 1080; S. Hilaire, I, 1371; Sévérien de Gabala, *ibid.* (cf. XIV, 2006); S. Jean Chrysostome, IV, 1098 (cf. I, 1371); S. Jérôme, IV, 1101; S. Augustin, 1112-14; Pseudo-Denys, 1123-24; S. Jean Damascène, 1128. — En marge : l'hérésie anthropomorphite, I, 1370-72 (cf. 2266 : Audiens; XV, 527 : Théophile d'Alex.); anthropomorphisme et palamisme, XI, 1760-62, 1800-01.

b) Dans la *théologie scolastique.* — Interprétation de l'anthropomorphisme, IV, 863-64, 922, 1160-61, 2420 (cf. 2422); dans les noms divins, XI, 786-87, 789; dans les descriptions du jugement, VIII, 1813-14; dans la prière, XIII, 199-204. — Apparence d'anthropomorphisme dans le molinisme, X, 2184; et dans le thomisme, IX, 680-81 (mais cf. XIII, 49).

3° *Anthropomorphisme philosophique.* — Anthropomorphisme légitime et anthropomorphisme erroné, I, 1367; conclusions fausses sur Dieu : Hume, IV, 1260-61; Kant, 1263; Hartmann, 1275-76; Mansel, 1282, 1286-87; Vacherot, 1292 (cf. X, 320-21); idéalisme, III, 2132 (cf. X, 131-32); Renouvier, IV, 1293. — Anthropomorphisme et paganisme, IV, 2438; et idolâtrie, VII, 606; et origine de la religion (Taylor), XIII, 2191-92 (cf. VII, 615); et indifférence religieuse, VII, 1584, 1588-89. — En marge : l'anthropomorphisme et le platonisme d'Abélard, XI, 731; un sermon de Rathier de Vérone contre les anthropomorphites, XIII, 1687; l'anthropomorphisme légitime et l'idée de parfait chez Descartes, IV, 542; l'anthropomorphisme erroné exclu de l'élan mystique selon Bergson, XIII, 2273, 2284.

ANTHROPOSOPHIE. — Enseignement de Rudolf Steiner, XV, 545-46.

ANTICHRÈSE. — Et gage, VI, 990-91. — Et hypothèque, VII, 569, 571.

ANTICHRIST. — Voir *Antéchrist.*

ANTICLÉRICALISME. — Le *D. T. C.* n'a pas étudié spécialement l'anticléricalisme. Pour faciliter l'intelligence des quelques références qui suivent, il est nécessaire de donner de l'anticléricalisme un bref aperçu. On entend par anticléricalisme l'opposition faite au clergé (catholique, en l'espèce), pour des raisons légitimes ou illégitimes. Donc, hostilité foncière à l'égard de la hiérarchie et du sacerdoce. On a trouvé cette hostilité déjà au Moyen Age, plus fréquemment dans la période précédant la Réforme, d'une façon violente chez les réformateurs, plus radicalement encore au XVIIIe s., puisqu'il ne s'agit plus seulement du clergé, mais de la religion révélée elle-même. Enfin, il faut donner une mention à l'anticléricalisme politique, qui a surtout pour but de maintenir la souveraineté de l'État à l'égard de l'Église (voir art. de E. Magnin, dans *D. Soc.*, I, 936-51; J. Lecler, dans *Catholicisme*, I, 633-38).

On pourra donc étudier ces différentes formes d'anticléricalisme dans les articles consacrés à la RÉFORME, au PROTESTANTISME, au GALLICANISME, au JOSÉPHISME, ou aux réformateurs; pour la Révolution française, on consultera CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ et PIE VI; pour la Séparation en France, PIE X, etc.

Mentionnons ici simplement : Premières manifestations de l'anticléricalisme, au XIIIe s., VII, 1991-92 (cf. XI, 2243 : patarins; XV, 2593-95 : vaudois). — Révolte de Wiclif contre la hiérarchie, XV, 3595-3600 (cf. 3606-07 et IX, 915-16, 920 : Lollards; XV, 3613 et VII, 343 : Hus). — Au XVIIIe s., ouvrages anticléricaux d'Holbach, VII, 23-24; de Voltaire, XV, 3393 (« Écrasons l'infâme »), 3393-95, 3402, 3425, 3433, 3443, 3452-63. — Anticléricalisme curieux du prêtre Jean Meslier, XIV, 2297. — Anticléricalisme révolutionnaire de la Convention, VI, 1530. — L'anticléricalisme de Jean Ronge, en Allemagne, XIII, 2901. — Anticléricalisme et libéralisme selon L. Veuillot, XV, 2807. — Presse anticléricale et *Syllabus*, XIV, 2883. — Fausses accusations de l'anticléricalisme, X, 2330-31. — Franc-maçonnerie et haine de la religion, VI, 724.

ANTICONCORDATAIRES. — Historique du schisme de la Petite Église [E. Mangenot], I, 1372-78. — Voir *Concordats*, § France (1801).

ANTIDIAPHORISTES. — Voir *Adiaphoristes.*

ANTIDICOMARIANITES. — Histoire [H. Quilliet], I, 1378-82. — Sur la virginité perpétuelle de Marie, IX, 2369-80 (patristique) (cf. III, 84 : Clément VIII).

ANTILOGIES BIBLIQUES. — Étude générale [E. Mangenot], I, 1382-89.

1° *Antilogies entre l'A. et le N. T. :* chez les sectes gnostiques, I, 1383-84 (cf. VI, 1457; I, 1455 : Apelles; II, 466 : Basilide; 2139 : Cerdon; IX, 2012-16 : Marcion); chez les manichéens, I, 1384-85 (cf. IX, 1889-91); chez les antisémites contemporains, I, 1385. — Voir également XV, 188-90, 193-94 (interprétation de l'A. et du N. T.).

2° *Antilogies de tous les livres de la Bible ou de quelques-uns seulement :* chez les aloges, I, 1385-86 (cf. I, 898; VIII, 545); chez les païens, I, 1386-87 (cf. II, 2094-98 : Celse; XII, 2570-79 : Porphyre; VIII, 1960-61 : Julien l'Apostat; VI, 2383 : Hiéroclès; IX, 1457-58 : réfutation de Macaire de Magnésie); chez les rationalistes, I, 1387-88 (cf. XIII, 1741 : Toland; 1742-43 : Woolston; 1743-44 et II, 948 : Bolingbroke; XV, 3431-32, 3454-58 : Voltaire).

3° *Règles pour la solution des antilogies bibliques,* I, 1388; voir aussi art. INSPIRATION DE L'ÉCRITURE, VII, 2207-37 (inerrance), 2239 (Léon XIII). — Sur les divergences de l'évangile de Jean avec les synoptiques, VIII, 553-59; des synoptiques entre eux, XIV, 3002-08. — S. Thomas et les antilogies bibliques, XV, 733-35.

Voir *D. B. S.*, IV, 531-42. — Sur les auteurs anciens qui ont relevé des contradictions dans la Bible, voir l'art. PORPHYRE, XII, 2570 sq.; et de Labriolle, *La réaction païenne*, Paris, 1935. — A signaler aussi le renouveau moderne de marcionisme qu'a prôné le nazisme (cf. R. d'Harcourt, *Catholiques d'Allemagne*, Paris, 1938) et qui a motivé l'encycl. *Mit brennender Sorge*. — Les règles données par E. Mangenot pour la solution des antilogies bibliques sont notamment : *a)* « Tenir compte du but, de la méthode et du style des différents historiens ». Cette règle a été recommandée par l'encycl. *Divino afflante Spiritu*, qui a assigné à l'étude des différents « genres littéraires » un but proprement herméneutique; — *b)* « La révélation a été progressive ». Il faut notamment redécouvrir le sens de l'A. T. et montrer tous ses grands thèmes en marche vers le Christ (cf. A. Gelin, *Les idées maîtresses de l'A. T.*, Paris, 1948). A. GELIN.

ANTIMENSION. — Définition; usage chez les byzantins et les grecs unis [S. Pétridès], I, 1389-91.

Voir *D. A. C. L.*, I, 2319-26. — Code, can. 823, § 2 : « A défaut d'autel de son rite propre, le prêtre peut célébrer sur un autel consacré d'un autre rite catholique, mais non pas sur les *antimensia* des grecs. » Déjà le S.-Office, 7 juin 1726, et, plus tard, à plusieurs reprises, Benoît XIV ont interdit aux prêtres latins de s'en servir (cf. Naz, *Traité*, II, n. 120).

ANTIMODERNISTE (Serment). — Voir *Modernisme*, § Serment.

ANTINOMIENS, secte anglicane. — Voir *Anglicanisme.*

ANTINOMISTE. — Mouvement d'opposition contre la loi morale [G. Bareille], I, 1391-99. — Voir *Chasteté.*

ANTINOMISTES ou *anoméens.* — Voir *Anoméens* (XVIe s.).

ANTIOCHE. — Patriarcats [S. Vailhé], I, 1390-1433. — École d'A. [V. Ermoni], I, 1435-39 (voir *Syrie*). — Conciles d'A. [V. Ermoni], I, 1433-35 (voir *Conciles,* § Conciles particuliers).

ANTIOCHUS, moine de S.-Sabas. — Notice [S. Vailhé], I, 1440.

Voir art. et bibliogr. dans *D. H. G. E.*, III, 709.

ANTIOCHUS D'ASCALON. — Son dogmatisme éclectique au point de vue philosophique, XII, 2270.

Sur ce philosophe, voir Zeller, *Phil. der Griechen*, III-1, 1923, p. 618 sq.; C. Chappuis, *De Antiochi Ascal. vita et scriptis*, Paris, 1854; R. Hoyer, *De Antiocho Ascal.*, Bonn, 1883.

ANTIPAPES. — Voir *Papauté,* § Antipapes.

ANTIPATER DE BOSTRA. — Notice [S. Vailhé], I, 1440. — Sur la sainteté de Marie, VII, 912-13. — Cité à propos d'Origène, XI, 1574.

L'article doit être complété par celui du *D. H. G. E.*, III, 713-14.

ANTIPENDIUM. — Ornement de l'autel, XI, 1594, 1596, 1598.

Voir *D. D. Can.*, I, 622-28.

ANTIPODES. — Le problème des antipodes dans la théologie, XV, 3095-97 (bibliogr.).

ANTISÉMITISME. — Voir *Judaïsme.*

ANTIST (Vincent-Justinien). — Notice [P. Mandonnet], I, 1440-41. — Sur l'immaculée conception, VII, 1141.

ANTITACTES. — Histoire. Doctrine [G. Bareille], I, 1441.

Voir *D. H. G. E.*, III, 715-16.

ANTITHÈSES. — Dans les Pastorales, XV, 1067. — Thèse, antithèse, synthèse, chez Hegel, voir *Hegel.*

ANTITRINITAIRES. — 1. Avant la Réforme : voir *Arius* (arianisme, semi-arianisme); *Monarchianisme; Sabellius* (sabellianisme). — 2. Après la Réforme : voir *Trinité,* § Antitrinitaires (socinianisme, unitariens).

ANTITYPE. — Signification de ce mot chez les orientaux, à la messe, V, 247-50, 292 (S. Jean Damascène; cf. VIII, 744); X, 1325 (messe de S. Basile), 1326 (S. Grégoire de Nazianze), 1340 (Michel Glykas). — Interprétation de Bossuet, V, 281. — Voir aussi X, 927.

Signification scripturaire et théologique. — Ἀντίτυπος répond au *type* (Rom., V, 14; Hebr., VIII, 5), ou *figure*. Ce terme est employé deux fois dans le N. T. : Hebr., IX, 24; I Petr., III, 21 (texte grec). Le mot « type », dans son acception théologique et dans le langage des commentateurs, désigne un symbole, une figure d'une personne ou d'une chose future, un exemple préparé par Dieu pour préfigurer cette personne ou cette chose. Judith, Esther délivrant leur peuple sont des types de la sainte Vierge qui en est l'antitype. L'arche de Noé est le type de l'Église, laquelle en est l'antitype. — Cf. *D. B.*, I, 708.

ANTOINE (Saint), ermite. — Vie. Règle. Ouvrages [J. Besse], I, 1441-43. — Relations avec S. Athanase, 2144, 2146, 2148, 2150; lequel a écrit sa Vie, 2159-60. — Humilité, XIV, 933. — Paroles et enseignements recueillis : sa vocation, XV, 3156-57 (cf. 3163); la pauvreté, 3251 (cf. 3254); l'assistance mutuelle des ermites, 3258; vertu de discrétion, IV, 1383-84; prière, XIII, 215; raisons de croire possibles à qui ne raisonne pas, XI, 356; méditation des fins dernières et de l'enfer, V, 66; espérance en la résurrection future, XIII, 2534. — Influence sur la vie religieuse au IVe s., XIII, 2161.

Antonins, *antoniens, antoniennes.* — Orient. Occident [J. Besse], I, 1454. — Règle de S. Antoine chez les mékhitaristes, X, 496. — Antonins arméniens, I, 1918. — Ordre antonin maronite, X, 135. — Antoniens de diverses congrégations, 1902. — Antoniennes, 1905.

Bibl. — Voir G. Bardy, art. dans *D. Sp.*, I, 702-08. — H. Weingarten, *Der Ursprung des Mönchtums*, Gotha, 1877; G. Hase, *Das Leben des hl. Antonius*, dans *Jahrb. für prot. Theol.*, 1880, p. 418-48; A. Eichhorn, *Athanasii de vita ascetica testimonia collecta*, Halle, 1886; J. Mayer, *Die Echtheit und Glaubwürdigkeit der dem hl. Athanasius zugeschriebenen Vita Antonii*, dans *K.*, I, 1886, p. 495-516, 619-36; II, 72-86, 173-93; R. Reitzenstein, *Das Athanasius Werk über das Leben des Antonius*, dans les *Sitzungsberichte der Heidelberg. Akad. der Wiss.*, 1914; P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, I, Paris, 1918, p. 207-17; L. von Hertling, *Antonius der Einsiedler*, Innsbruck, 1930; P. Resch, *La doctrine ascétique des premiers maîtres égyptiens*, Paris, 1931; B. Lavaud, *Antoine le Grand, père des moines*, Lyon-Fribourg, 1943; Fliche-Martin, IV, 299-354. — Voir aussi *D. H. G. E.*, III, 726-34, et le substantiel art. sur les *Antonins*, *ibid.*, 860-73.

ANTOINE Ier, catholicos de Géorgie. — Ses efforts pour l'union avec Rome, vi, 1260.

ANTOINE (André). — Voir *André* (Antoine).

ANTOINE (Charles). — Jésuite français (1847-1921), auteur d'un *Cours d'économie politique* (6e éd. revue par le P. du Passage, Paris, 1921). Collaborateur du *D. T. C.*

ANTOINE (Paul-Gabriel). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], i, 1443-44; viii, 1051, 1090. — Sa théologie morale, xiii, 562. — Sur les motifs de crédibilité, vi, 224.

ANTOINE DE L'ANNONCIATION. — Notice [C. Toussaint], *i, 1445*; ii, *1788*.

ANTOINE D'AUBETERRE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], i, 1444.

ANTOINE AUGUSTIN. — Célèbre canoniste espagnol, né en 1517, mort archevêque de Tarragone en 1586. — Voir *D. D. Can.*, i, 628-30 (Magnin); *D. H. G. E.*, art. *Agustin Antonio*, i, 1077-80 (L. Serrano), bibliogr. abondante. — *Œuvres*, 8 vol., Lucques, 1768-74.

Voir ici, xii, 1161; i, 486-87 (canon pénitentiel sur l'adultère).

ANTOINE DE BALOCCO ou *Balotto* ou *de Verceil*. — Franciscain observant et célèbre prédicateur († 1483), a composé : *Quadragesimale de excellentiis fidei*, Venise, 1492; *Tractatus de virtutibus*, Lyon, 1504; *De fructibus Spiritus sancti* (inédit); *De duodecim fructibus confessionis*, Modène, 1491; *Trattato degli consigli de la salute dello peccatore*, Modène, 1492, déjà édité en 1470 sous le titre : *Trattato utile e salutifero degli consigli de la salute del peccatore*.

Voir *D. H. G. E.*, iii, 760; *D. T. C.*, vi, 834.

ANTOINE DE BITONTO (dit aussi *Paul*). — Notice [V. Oblet], i, 1444 (cf. xii, 38). — Édition de ses sermons, xii, 1411-12.

Voir bibliogr. dans *D. H. G. E.*, iii, 762-63 (M. Bihl).

ANTOINE BROICH DE KŒNIGSTEIN. — Frère mineur, prédicateur, né à Nimègue, † 1541. Il composa à l'usage des prédicateurs un ouvrage célèbre, disposé alphabétiquement selon l'ordre des matières : *Concordantiæ breviores rerum optimarum magisque memorabilium ex sacris Bibliorum libris diligenter collectæ et in ordinem redactæ alphabeticum*, Cologne, 1529; nombreuses éditions postérieures, avec un titre un peu différent.

Autres ouvrages : *Postillæ seu enarrationes in lectiones epistolarum et evangeliorum, quas tam in dominicis diebus quam in divorum memoriam orthodoxa Ecclesia hactenus legere consuevit*, Cologne, 1539; *Commentarius in epist. ad Romanos*, Paris, 1543; *Monotessaron evangeliorum ex quatuor evangelistis*, Cologne, 1539. — *La Passio D. N. secundum quatuor evangelistas*, en appendice aux *Postillæ*, parut aussi à part, Paris, 1533.

Voir *D. H. G. E.*, iii, 764 (M. Bihl).

ANTOINE DE CASTRONOVO, théologien de l'ordre de S.-Augustin († 1593). — Un ouvrage édité : *Adversus antiqua schismata*, Rome, 1852; inédit : *Regnum Christi, sive de Ecclesia romana libri octo*.

ANTOINE (II) CAULEAS (Saint), patriarche de Constantinople (893-901). — Travailla à éteindre le schisme et à réconcilier les partisans de Photius et ceux d'Ignace.

Cité ici xii, 1598, 1599; xiv, 1342-43. — Sa Vie par Nicéphore Grégoras, xi, 462.

ANTOINE DE LA CONCEPTION. — Voir *Antoine de Sienne*.

ANTOINE DE CORDOUE. — Notice [V. Oblet], i, 1444.

ANTOINE DE FANTIS. — Notice [C. Toussaint], i, 1444-45.

ANTOINE KHRAPOVITSKII, métropolite de Kiev. — Sa revision du catéchisme de Philarète Drozdov, xii, 1383-84.

ANTOINE DE LUCQUES. — Notice [C. Toussaint], i, 1445.

ANTOINE MÉLISSE. — Notice [A. Vacant], i, 1448.

Voir *D. H. G. E.*, iii, 788-89.

ANTOINE DE LA MÈRE DE DIEU. — Notice [C. Toussaint], i, 1445. — Cf. ii, 1785, 1786; xiv, *1017-18*, *1021*.

Voir *D. H. G. E.*, iii, 789-91.

ANTOINE DE LA MÈRE DE DIEU, carme déchaussé espagnol, né à Valladolid, mort à Avila en 1679, auteur de plusieurs ouvrages renommés : *Præludia isagogica ad sacrorum Librorum intelligentiam*, Lyon, 1669; *Tractatus appendix de notitia et usu eruditionis profanæ*, Lyon, 1669; — encore manuscrits : *Consulta varia et quæstiones morales; Conciones et declamationes; Sermones; Disputationes quinque de charitate; De artibus mechanicis*.

ANTOINE DE PADOUE (Saint). — Vie. Œuvres [C. Toussaint], i, 1445-46. — Vies du saint, xii, 125-26. — Édition de ses sermons par Pagi, xi, 1729. — Influence de Thomas Gallus sur l'ordre franciscain par A., xv, 776-77 (cf. 774). — Sanctification de Marie, vii, 1043. — Cité, xii, 2621, 2625.

Bibliographie. — L'édition des sermons de S. Antoine (Padoue, 1895), d'après les mss. de Padoue par M. Locatelli, pourrait être améliorée à l'aide du ms. *354* de la Bibl. nat. de Turin. Leur intérêt doctrinal a été mis en relief par Scaramuzzi, O. F. M., *La figura intellettuale di S. Antonio di Padova*, Rome, 1934.

Par la bulle *Exulta Lusitania felix* (16 janv. 1946), Pie XII a proclamé S. Antoine Docteur de l'Église et lui a décerné le titre de *Doctor evangelicus*. Un volume de recherches a été publié par les mineurs conventuels de Padoue, sous le titre *S. Antonio di Padova, dottore evangelico*, Padoue, 1946. Cf. P. V. Schaaf, min. gén. O. F. M., *De A. P. Ecclesiæ doctore* (lettre encycl., 15 févr. 1945), dans *Acta ord. min.*, Quaracchi, lxv, 19-34. — Voici l'essentiel de la bibliogr. (cf. *Catholicisme*, i, 671) :

Sources. — L. de Kerval, *S. A. de P. vitæ duæ, quarum altera hucusque inedita*, dans *Coll. d'études et de documents*, v, Paris, 1904; F. Conconi, *Le Leggende di S. A. di P. e altri documenti del s. XIII*, Padoue, 1930; 2e éd. sous le titre : *Le fonti della biografia antoniana*, Padoue, 1931; R. Cessi, *Leggende Antoniane*, dans *Orbis Romanus : bibl. di testi medioevali*, viii, Milan, 1936; J. Poù y Martí, O. F. M., *De fontibus Vitæ S. A. P.*, dans *Antonianum*, vi, 1931, p. 225-52; M. Bihl, O. F. M., *Per l'unità della Leggenda primitiva di S. A. di P.*, dans *Bollettino storico-bibliografico*, Reggio Emilia, 1933, p. 4-50 (discussion des thèses Conconi-Cessi).

Bibliographie générale. — A. Lepître, *S. A. de P.*, dans coll. *Les saints*, Paris, 1901; V. Facchinetti, O. F. M., *S. A. di P. Il santo, l'apostolo, il taumaturgo*, Milan, 1925; A. de Vasconcelos, *Vocacão missionaria de S. Anton de Lisboa*, Coïmbre, 1933; D. S. Benvenutti, O. F. M., *La cronologia della vita di S. A. di P. nuovo esame*, Assise, 1931; B. Bughetti, O. F. M. conv., *Alcuni punti controversi intorno a S. A. di P.*, dans *Studi Francescani*, xxix, Florence, 1932, p. 385-402; G. Théry, O. P., *S. A. de P. et Thomas Gallus*, dans *V. S., Suppl.*, xxxvii, Paris, 1933, p. 94-115, 163-78; xxxviii, 1934, p. 22-51.

Écrits et doctrine. — Les PP. Poù y Martí, A. Kleinhaus, G. Cantini, L. Mayer, dans *Antonianum*, vi, 1931, p. 226-380; J. Heerinckx, *S. A. P. auctor mysticus*, *ibid.*, vii, 1932, p. 39-76, 167-200; *Les sources de la théologie mystique de S. A. de P.*, dans *R. A. M.*, xiii, Toulouse, 1932, p. 225-56; *La mistica di S. A. di P.*, dans *Studi Francescani*, xxx, 1933, p. 39-60; *De sermonibus dominicalibus et in festivitatibus S. A. P.*, dans *Antonianum*, ix, 1934; G. Bellucini, *La parola et l'anima del santo di Padova*, Padoue, 1932; G. M. Roschini, *La mariologia di S. A. di P.*, dans *Marianum*, viii, 1946, p. 16-67.

Influence. — Beda Kleinschmidt, O. F. M., *A. von P. im Leben und Kunst, Kult und Volkstum*, Dusseldorf, 1931. — Voir aussi G. Bardy, dans *D. Sp.*, i, 700-05.

ANTOINE DE PALERME. — Notice [C. Toussaint], i, 1447.

A compléter par *D. H. G. E.*, iii, 801. — Deux ouvrages inédits : *De conciliis generalibus et nationalibus, de hæreticis et hæresibus; S. Joannis de Capestrano ord. min. observ. opera omnia...*; cf. *A. S.*, oct., x, 437.

ANTOINE PECERSKY (Saint). — Fondation de l'abbaye Pečerskaja Lavra à Kiev, xiv, 396.

Voir *D. H. G. E.*, iii, 803.

ANTOINE LE RHÉTEUR, moine monophysite syrien (viiie-ixe s.). — Ouvrages, xiv, 3030; sur le saint chrême, 3051.

ANTOINE DE ROSELLIS. — Notice [V. Oblet], i, 1447 (cf. aussi xv, 2346).

ANTOINE RUFUS DE TUFARIA. — Notice [C. Toussaint], I, 1449.

ANTOINE DU SAINT-ESPRIT. — Carme déchaussé portugais, professeur de théologie morale, prédicateur, puis évêque d'Angola (1618-1675). — Il a écrit : *Directorium regularium*, pars Iª, *De privilegiis regularium;* pars IIª, *De obligationibus religiosorum;* pars IIIª, *De regimine prælatorum regularium*, Lyon, 1661; *Directorium confessariorum*, I, *De sacramentis et censuris, tam in genere quam in specie*, Lyon, 1668; II, *De decem decalogi præceptis, de justitia et jure, ubi etiam de contractibus*, Lyon, 1671; *Consulta varia, theologica, juridica et regularia*, Lyon, 1671; et enfin son ouvrage très estimé, *Directorium mysticum*, publié seulement après sa mort, sous le titre : *Cursus theologiæ mystico-scholasticæ*, Lyon, 1677; Séville, 1724. — Cf. Hurter, IV, 277-78; *D. Sp.*, I, 717-18.

Voir ici X, 2666; II, 1786, 1788.

ANTOINE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE. — Notice [C. Toussaint], I, 1447 (cf. II, 1786; XIV, 1018).

ANTOINE DE SAINT-JOSEPH. — Notice [C. Toussaint], I, 1447.

ANTOINE DE SIENNE ou *de la Conception.* — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 1447-48.

ANTOINE-MARIE DE VICENCE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], I, 1448-49.

Voir *D. H. G. E.*, III, 824-25 (M. Bihl).

ANTOINISME. — Secte religieuse qui eut pour fondateur, dans la seconde partie du XIXᵉ s., un ouvrier belge, Louis Antoine (1846-1912). Jusqu'à quarante-deux ans, Antoine se déclara catholique, mais, peut-être affaibli physiquement et mentalement par la maladie, il s'adonna au spiritisme; il s'imagina qu'il pourrait par là guérir les malades. Finalement il abandonna le spiritisme et ne fit plus intervenir que la seule foi du malade.

Pour Antoine, c'est la seule foi qui guérit. Il admet la réalité des maladies; mais, pour lui, les plaies du corps sont la conséquence des plaies de l'âme. Si donc on guérit l'âme, la racine du mal disparaît et, avec elle, doit disparaître la maladie.

« L'antoinisme, dit G. Jacquemet (*Catholicisme*, I, 675-76), se défend d'être une religion. « Le culte laisse « toute liberté à chacun... Celui qui vient au culte vient « seulement pour trouver le chemin qui l'aidera à sortir de « ses habitudes selon sa conscience. Le but du culte « n'est pas de convertir, mais simplement de consoler, « de guérir par la foi. » [...] Et cependant, l'antoinisme se présente comme une nouvelle révélation. Pour l'antoinisme, toutes les religions sont ennemies de la foi : Dieu, d'ailleurs, n'existe qu'en nous, et notre esprit, avant de se désincarner à la mort, se prépare un autre corps qu'il prend aussitôt pour naître à nouveau. Toutes les croyances sont bonnes, pourvu qu'elles consolent. »

Cf. P. Debouxhtay, *Antoine le Guérisseur et l'antoinisme*, Liège, 1934.

ANTONELLI (Giacomo) (1800-1876), cardinal, secrétaire d'État de Pie IX. — Voir ici XII, 1687, 1693-95, 1698, 1701-02, 1704 (question romaine); IX, 606; XV, 2550, 2558-59 (conc. du Vatican, infaillibilité pontificale); XIV, 2881-82, 2913-14, 2917 *(Syllabus);* XV, 2424 (rétablissement de la hiérarchie en Hollande); XIII, 2919 (Rosmini); XV, 2819 (Louis Veuillot).

Voir *D. H. G. E.*, III, 832-37.

ANTONELLI (Leonardo) (1730-1811), cardinal, neveu du suivant, préfet de la Propagande à partir de 1780. — Intervient dans les rites malabares, IX, 1739; et dans les affaires maronites, X, 96-98.

Voir D. H. G. E., III, 838-40.

ANTONELLI (Nicolo Maria) (1698-1767), cardinal. — Notice [V. Oblet], I, 1449.

Aux œuvres mentionnées dans le *D. T. C.*, il faut ajouter *Dissertatio de Eugubina cathedra*, Urbino, 1727; *Ragioni della S. Sede sopra il ducato di Parma e Piacenza*, 4 vol. — Sur d'autres ouvrages, cf. *Catalogue de la Bibl. nat.*, III, p. 602; *D. H. G. E.*, III, 840-41; — voir aussi Salaville, dans *Catholicisme*, I, 679.

ANTONIANO (Sylvio), cardinal. — Notice [V. Oblet], I, 1449.

ANTONIANUS (Jean), dominicain. — Notice [P. Mandonnet], I, 1449-50.

ANTONIN (Saint), archevêque de Florence. — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 1450-54. — Sa *Summa theologica*, I, 1451-52 (cf. X, 2443). — Autorité de l'Église dans la canonisation des saints et les faits particuliers, IV, 2184. — Infaillibilité pontificale, VII, 1681, 1690. — Règles pour la conscience, XIII, 447-49 (cf. 453-54; cité à ce propos, 452, 456, 487, 610). — Attention requise dans la prière, XIII, 216. — Assistance à la messe dominicale, IV, 1337-38 (cf. 1341-43). — Définition du sacrifice de la messe, X, 1072. — Communion fréquente, III, 530. — Doctrine sur le sacrement de pénitence, XII, 1010-12, et les pénitences canoniques refusées par le pénitent, XIV, 1205. — Cérémonies accidentelles du sacrement de l'ordre, XI, 1361. — Vœu sur des préceptes généraux et sur des préceptes particuliers, XV, 3214. — Propriété privée, III, 589; X, 2446. — Juste prix, X, 2446, et juste salaire, 2446-47, à verser immédiatement, XIV, 1004. — Usure et prêt, X, 2447; XV, 2344, 2346, 2348, 2352, 2353; sanctions, 2365; restitution, 2367; participants à la faute, 2369-70. — Le change, 2358, 2362. — L'intérêt admissible, 2377. — La *Chronique d'Antonin* et la date de la mort d'Eugénicos, IX, 1971-72; et les critiques de Pierre Auriol, XII, 1847.

Bibliogr. très complète dans la thèse de Raoul Morçay, *S. A., fondateur du couvent de S.-Marc, archevêque de Florence*, Paris, s. d. [1913]; *Chronique de S. A., fragments originaux du tit. XXII*, Paris, s. d. [1913]; art. dans *D. H. G. E.*, III, 856-60; B. Jarrett, *S. A. and mediæval economics*, Londres, 1914.

ANTONIN DE CASTELLAMMARE, capucin de la province de Palerme (1873-1939). — Outre des ouvrages sur les religieux de sa province et divers opuscules de piété, a publié : *S. Veronica Giuliani et l'eucaristia*, 1927; *Vita eucaristica di S. Maria Michela del SS. Sacramento*, 1934; *L'anima eucaristica*, 1931 (cinq éd. italiennes et nombreuses trad.). — Voir notices parues dans *Anal. O. F. M. Cap.*, LV, 1939, p. 105-106; *Ann. francescani*, LXX, 1939, p. 200-202; *Fiamma serafica*, XIX, 1939, p. 119-74.

JULIEN-EYMARD D'ANGERS.

ANTONINI (Philippe). — Notice [A. Beugnet], I, 1454.

ANTONINS, *antoniens, antoniennes.* — Voir *Antoine* (Saint), § Antonins.

ANTONINUS (Jean). — Notice [C. Sommervogel], I, 1455.

ANTONIO (Nicolas), bibliographe et historien espagnol (1617-1684), auteur de la *Bibliotheca hispana* (Rome, 1672), refondue à l'aide de nouvelles notes de l'auteur et rééditée par T. A. Sanchez, *Bibliotheca hispana nova*, Madrid, 1783-88. Cette édition elle-même est remplacée aujourd'hui par celle de F. Perez Bayer, Madrid, 1788.

Voir *D. H. G. E.*, III, 876-80.

ANTONIUS, évêque de Fussala. — Démêlés avec S. Augustin, XV, 2310-11.

AOD, juge d'Israël. — Histoire, VIII, 1840-41.

Voir *D. B.*, I, 714-17.

'AOUAD (Jacques), patriarche maronite d'Antioche. — Histoire, X, 73-79 (cf. 119, 134).

'AOUAD (Simon), archevêque de Damas, puis patriarche maronite. — Histoire, X, 87-91.

APATHIE. — Un long article serait indispensable pour exposer la doctrine de l'ἀπάθεια dans l'enseignement religieux. En bref, l'*apathéia* peut être envisagée sous un triple aspect : comme une conception morale des philosophes païens; comme un état déficient du tempérament de l'homme, état relevant de la psychologie médicale ou de la caractérologie (et c'est là le sens péjoratif du mot « apathie »); enfin comme idéal d'ascèse chrétienne, idéal auquel ont été attachés, suivant les cas, des sens assez différents et par là plus ou moins acceptables pour l'orthodoxie catholique. — Cf. G. Bardy, dans *D. Sp.*, I, 727 sq., et R. Brouillard, dans *Catholicisme*, I, 683-85.

Voir ici : l'ἀπάθεια des euchites, xiii, 1543; l'apathie, préparation morale au terme de la vie spirituelle, xiv, 2954, 2973 (Syméon le Théologien et Syméon Studite).

APELLES. — Vie. Doctrine. Réfutation [G. Bareille], i, 1455-57. — Ouvrages connus, vi, 1435. — A. et le marcionisme, i, 1455-56; ix, 2029 (cf. xiii, 2655-56). — Doctrine sur Dieu, la christologie, l'anthropologie, i, 1456-57; sur la justification, viii, 2084. — Opposition au mariage, ix, 2080.

Complément bibliogr. : A. Harnack, *Unbeachtete und neue Quellen zur Kenntnis des Hæretikers Apelles*, dans *T. U.*, xx-3, 1900, p. 93-100; *Marcion. Das Evangelium des fremden Gottes*, 2e éd., Leipzig, 1924; E. de Faye, *Gnostiques et gnosticisme*, dans *Bibl. de l'École des hautes études, Sciences rel.*, xxvii, Paris, 1913, p. 152-66; *Gnostiques et quiétisme*, Paris, 1925.

APHRAATE ou *Pharhad* (Saint), dit « le Sage de Perse ». — Vie. Œuvres. Doctrine [J. Parisot], i, 1457-63. — Doctrine : sources, l'Écriture, vii, 2090; lue dans le *Diatessaron*, xi, 267 (cf. *D. B.*, i, 737-38; voir ici : vi, 2074 : Hebr.; xv, 1043 : Pastorales; 1285 : tradition). — Dieu créateur, i, 1459-60; iv, 1079. — Trinité, i, 1460 (cf. v, 2456 : Fils de Dieu de même essence; xv, 2660 : Verbe; v, 743 : Esprit-Saint). — Incarnation, i, 1460-61; viii, 1862; vii, 461; xv, 2660. — Vierge Marie, i, 1461. — Anges, *ibid.* (cf. 1253-57, *passim*). — Ame, 1462 (cf. 1017, 1018). — Église, 1461 (cf. xiv, 3039 : primauté de Pierre). — Sacrements, i, 1461-62; spécialement : baptême, ii, 247; eucharistie, v, 1150; pénitence, i, 206; iii, 839, 869, 929-30 (confession), 856 (secret); xii, 794 (effets); huile des malades, v, 1936; ordre, xi, 1253. — Fins dernières, i, 1462; viii, 1781 (jugement); v, 74 (enfer); xiii, 2504, 2538 (résurrection). — Ascétisme : les « fils du pacte », xi, 184 (cf. iii, 869 : confession). — Erreur de Mani et réfutation, ix, 1864 (cf. 1854).

Bibl. — Édition dans la *P. syr.*, i, 1-2, 1894, 1897; trad. allemande par G. Bert, dans *T. U.*, iii, 3-4, 1888; italienne par G. Ricciotti, Milan, 1926; anglaise par F. H. Hallock, dans *Journal of the Soc. of Orient. res.*, Chicago, 1930, p. 18-31 (la charité); 1932, p. 43-56 (la pénitence). — Études : O. Bardenhewer, *G. A. L.*, iv, 327-40; Paul Schwen, *Afrahat, seine Person und sein Verstandnis des Christentums. Ein Beitrag zur Gesch. der Kirche im Osten*, Berlin, 1907; Rubens Duval, *La littér. syriaque*, 3e éd., Paris, 1905, p. 217-21; J. Labourt, *Le christianisme dans l'empire perse*, Paris, 1904, p. 24-42; Loofs, *Theophilus von Antiochen...*, Leipzig, 1930, p. 257-99, et en sens opposé, Ortiz de Urbina, *Die Gottheit Christi bei Afraates*, Rome, 1933; du même auteur, art. dans *R. O. C.*, 1935, p. 102 sq. (mariologie); L. Hæfeli, *Stilmittel bei Afraates*, Leipzig, 1932; G. Richter, dans *Z. A. W.*, 1936, p. 101-14 (polémique antijuive); Hausherr, art. *Aphraate*, dans *D. Sp.*, i, 746-52.

APHTHARTODOCÈTES. — Voir *Gaïanos*, *gaïanisme*.

APIARIUS DE SICCA. — Son appel à Rome contre Urbain, évêque de Sicca, xv, 2307-10.

APOBOLYMÆUS (Jean) ou *Findeling*. — Notice [B. Heurtebize], i, 1463.

APOCALYPSE. — I. Apocalypse johannique [E. Mangenot], i, 1463-79; voir *Jean* (Saint), § Apocalypse. — II. Apocalypses apocryphes [E. Mangenot], i, 1479-98; voir *Apocryphes*, § Apocalypses.

Apocalypse (genre littéraire dans la Bible). — Définition (ressemblances et différences avec les écrits prophétiques), x, 1497-98. — Application à certains livres inspirés, 1498; voir spécialement : Joël (?), viii, 1491; Abdias (?), i, 23; Isaïe (c. xxiv-xxvii et xxxiv-xxxv (?), viii, 32-35, 36; Zacharie (c. viii-xiv), x, 1485-89 (cf. xv, 3658); Daniel, 1498-99, et surtout iv, 66-69, avec application à la « prophétie » des 70 semaines, 100-02; — par extension : l'*Apocalypse synoptique*, ix, 996-97. — Imitation du genre par Hermas, vi, 2276-78. — Préoccupations apocalyptiques chez Philostorge, xii, 1497. — Sur le genre apocalyptique dans les apocryphes, voir *Apocryphes*, § Apocalypses.

Voir *D. B. S.*, art. *Apocalyptique*, i, 326-54.

Apocalypse (Chevaliers de l'). — Notice [B. Heurtebize], i, 1498.

APOCATASTASE. — Voir *Origène*, *Salut*.

APOCAUCOS (Jean). — Voir *Jean Apocaucos*.

APOCRISIAIRES. — Représentants du pape, principalement à la cour de Constantinople (*responsales*, porteurs de réponses officielles), xi, 1916.

Voir *D. A. C. L.*, i, 2537-55 (Pargoire).

APOCRYPHES (Livres).

Pour procéder avec clarté en une matière complexe et si diversement abordée dans le *D. T. C.*, on a adopté l'ordre suivant : I. Généralités. II. Apocryphes de l'A. T. III. Apocryphes du N. T. : 1° Évangiles; 2° Actes; 3° Épîtres. IV. Apocalypses apocryphes A. et N. T. (complément d'indications). V. Points principaux de doctrine touchés dans les apocryphes.

Dans les § II, III, IV, après l'indication du livre, la première référence note, dans la mesure du possible, le sujet du livre et son analyse dans le *D. T. C.*; les références aux articles du *D. B. S.* figurent entre parenthèses.

Les apocryphes des Pères sont indiqués au nom de chacun des auteurs.

I. Généralités. — Signification. Nombre. Collections. Intérêt théologique [E. Mangenot], i, 1498-1504. — Signification : livres non canoniques, i, 1498-99; exclus par les Pères et la Tradition, ii, 1566, 1577; cf. i, 1637-38; xiii, 398; parfois cependant lus et cités dans les Églises, ii, 1565, 1575-76; cf. viii, 1675, 1678-80 (épître de Jude); x, 2272-73 (Église copte); ou utilisés, viii, 2249-50 (S. Justin); xv, 3029, 3032 (Vincent de Beauvais); xiv, 13, 15 (Rotsvitha). — Livres pseudépigraphiques, i, 1500. — Deutéro-canoniques, 1500-01; ii, 1571-72; xv, 697 (sur l'origine de cette extension aux deutérocanoniques, ii, 1576-78, 1588-90, 1591-92). — Œuvres d'hérétiques, i, 1501-02; ii, 1576; ix, 282; par ex. : vi, 1458 (apocryphes gnostiques); ix, 1891-92 (apocryphes manichéens). — Distinction des protocanoniques, deutérocanoniques et apocryphes, xiv, 2238 (Sixte de Sienne). — *Dictionnaire des apocryphes* de Migne, vi, 709. — Traductions de A. Legras, ix, 168.

Voir *D. B. S.*, i, 354-57 : « Chez les Pères et les écrivains ecclésiastiques, l'expression de « livres apocryphes » se présente avec des nuances diverses, quoique apparentées entre elles. Elle désigne : 1° des livres dont l'origine est inconnue ou qui sont attribués à des auteurs dont ils n'émanent pas en réalité; — 2° des livres qui, tout en présentant parfois quelque utilité, contiennent cependant beaucoup de choses fausses; — 3° des livres qui ne sont pas admis à la lecture publique dans les Églises; — 4° par voie de conséquence, des livres qui ne sont pas canoniques. — Ils entendent donc généralement, par « livres apocryphes », des écrits de caractère religieux, d'origine incertaine ou supposée, qui renferment souvent des choses fausses mêlées à des éléments vrais et qui sont rejetés par l'autorité ecclésiastique comme non canoniques » (col. 355).

Aujourd'hui, un très grand nombre d'apocryphes sont traduits en diverses langues (on se reportera aux articles très complets du *D. B. S.*).

Les apocryphes se divisent en apocryphes de l'A. T. et apocryphes du N. T., selon que leur titre porte un nom ressortissant à l'un ou à l'autre, ou, à défaut de titre, selon que le sujet traité se rapporte au premier ou au second.

II. Ancien Testament. — 1° *Adam* (les livres apocryphes figurant sous son nom sont étudiés dans le *D. B. S.*, i, 101-34). — *Vie d'Adam et d'Ève*, iv, 330; v, 1653-54; xii, 296 (*D. B. S.*, i, 102-06). — *Combat d'A. et d'Ève*, v, 1654 (*D. B. S.*, i, 106-11). — *Caverne des trésors*, i, 382; v, 1654 (*D. B. S.*, i,

111-17). — *Testament d'A.*, I, 381 (*D. B. S.*, I, 117-25). — *Livre d'A.* (?), I, 383. — *Apocalypse d'A.*, I, 1396; VI, 1458 (*D. B. S.*, I, 101). — *Livre de Seth* (?), I, 1396; VI, 1458.

2° *Abraham.* — *Apocalypse d'A.*, I, 1396, 1489; VI, 1458 (*D. B. S.*, I, 28-33). — *Testament d'A.* (*D. B. S.*, I, 33-38).

3° *Hénoch.* — *Livre d'H.* (éthiopien) (*D. B. S.*, I, 357-71); sujet et divisions, X, 1511-17; cf. I, 1480-82; cité : I, 1189-90, 1637; II, 2477; III, 2053; IV, 328-29; V, 41, 42, 1629, 1652-53, 2199; VIII, 1127-30 (*passim*), 1588, 1621, 1622-23, 1633, 1675, 1678-79; X, 1511, 1513-14, 1515-17, 1546, 1550, 1760; XII, 293-94, 305; XIII, 2508-09, 2526, 2890; XV, 144, 1558, 1562-63, 2960-62. — *Livre d'H.* (slave) ou *Les secrets d'H.*, I, 1482-85 (*D. B. S.*, I, 448-54); cité : IV, 329; V, 41, 42, 2199; VIII, 1633, 1640; X, 1523; XII, 297-99, 304; XIII, 2508; XV, 2961.

4° *Livre des Jubilés.* — Sujet, X, 1517-18 (*D. B. S.*, I, 371-80); cité : I, 378, 384; III, 2053; IV, 329-30; V, 41, 42, 1655; VIII, 1129, 1587, 1621-22, 1633, 1679; X, 1513, 1517-19, 1760; XI, 2368; XII, 294-95, 304-05; XIII, 2508; XV, 2961.

5° *Testament des XII patriarches.* — Sujet, X, 1518-19 (*D. B. S.*, I, 380-90); cité : IV, 330; V, 41, 2199; VIII, 1129-30, 1588, 1623, 1633, 1640, 1643; X, 1518-19; XII, 295-96, 305; XIII, 2508-09, 2857; XV, 1558, 2961.

6° *Livres Sibyllins.* — Définition, contenu, origine [É. Amann], XIV, 2027-32; VIII, 1589; X, 1519-21, 1522 (*D. B. S.*, I, 423-28); cité : IV, 330, 581; V, 42; VIII, 1129-30, 1589, 1618, 1633, 1773, 2428, 2430, 2436; X, 1519-22; XIII, 2511; XV, 144.

7° *Salomon.* — *Psaumes de S.* : sujet, X, 1521-22 (*D. B. S.*, I, 390-95); cité : V, 41, 2199; VIII, 1127, 1129, 1589, 1633, 1640; X, 1405, 1521-22; XIII, 1097, 1112, 2508; XV, 1562, 2705-06, 2961. — *Psaume CLI*, apocryphe, XIII, 1097. — *Odes de S.*, VIII, 1589; XIII, 1097; XIV, 887; XV, 2653-54.

8° *Moïse.* — *Assomption de M.* : sujet, I, 1485; X, 1522-23 (*D. B. S.*, I, 403-09); cité : II, 2477; III, 2053; V, 41; VIII, 1130, 1588, 1633, 1675-76, 1679; X, 1522-23; XIII, 2508. — *Apocalypse de M.* : sujet (*D. B. S.*, I, 103-05); cité : I, 381; V, 1653; XII, 296-97, 304-05; XIII, 2508, 2510; XV, 2961. — *Livres de M.*, I, 1396.

9° *Isaïe.* — *Ascension, Martyre d'I.* : sujet, VIII, 1587 (*D. B. S.*, I, 409-11); cité : IV, 330; V, 2199; VI, 1458; VIII, 1587; IX, 2370; XIII, 262-63; XV, 2961. — *Apocalypse d'I.*, I, 1491-92.

10° *Esdras.* — *IIIe livre d'E.* ou *Esdras grec* : nature et authenticité (?) canonique, V, 525-26; VIII, 1587 (*D. B. S.*, I, 430-42); cité : V, 539, 541, 544. — *IVe livre d'E.* ou *Apocalypse d'E.* : sujet, I, 1485-87; VIII, 1589, 1633; X, 1523-24 (I, 411-18); cité : I, 1189; III, 2953-54; V, 2199; VIII, 1589, 1591, 1621-22, 1633; IX, 832; X, 1523-24, 1760; XI, 2369-70, 2439; XII, 300-03, 304-05; XIII, 2508-09, 2511, 2890; XV, 2961; — voir aussi I, 1493-94, 2015; III, 2044.

11° *Baruch.* — *Apocalypse syriaque de B.* : objet, I, 1487-89; VIII, 1589; X, 1524-25 (*D. B. S.*, I, 418-23); cité : I, 1637; II, 2477-78; V, 41, 42, 2199; VIII, 1127, 1129-30, 1589, 1621, 1623, 1642; IX, 1498; X, 1524-25; XI, 2368-70, 2404-05, 2439; XII, 299-300, 304-05; XIII, 2508-09, 2511-12, 2890; XV, 2961. — *Paralipomènes de B.* ou *de Jérémie*, I, 1480 (*D. B. S.*, I, 454).

12° *Machabées.* — *IIIe livre des M.* : objet, VIII, 1587, 1591; IX, 1479, 1500 (*D. B. S.*, I, 428-30); cité : IX, 1485, 1488-90, 1492, 1494-95, 1498; XV, 2705. — *IVe livre des M.* : objet, VIII, 1589-91; IX, 1479 (*D. B. S.*, I, 445-47); cité : V, 2199; VIII, 1640; IX, 1490; XI, 2369; XV, 2705.

13° *Prière de Manassé*, VIII, 1589, 1591 (*D. B. S.*, I, 442-45); cité : V, 42; IX, 832; XV, 2704.

14° *Apocalypse anonyme d'Élie et de Sophonie.* — Objet, I, 1489-91 (*D. B. S.*, I, 456-58). — *Apoc. d'É.* citée : V, 41; VI, 1458.

15° *Lettre d'Aristée*, VIII, 1587; cité : I, 803; XV, 2701-02, 2708.

Le *D. B. S.* indique encore comme apocryphes de l'A. T. : *Testament de Job* (I, 455); *Testament de Salomon* (I, 455-56); *Apocalypse d'Ézéchiel* (I, 458-60).

III. NOUVEAU TESTAMENT. — 1° *Évangiles* [É. Amann], V, 1624-40 (I, 470-88). — *a) Évangiles du type synoptique.* — *Év. selon les Hébreux*, V, 1625-28 (*D. B. S.*, I, 471-72), 1631; VIII, 1215. — *Év. des ébionites* ou *des douze apôtres*, V, 1633-34 (que, dans le *D. B. S.*, É. Amann ne place plus parmi les évangiles hérétiques ; cf. I, 472-73); VI, 1458; VIII, 1703-08; IX, 1892; XV, 1579. — *Év. des Nazaréens*, V, 1628 (*D. B. S.*, I, 473, 474); VIII, 1698-1703, 1705; XV, 1578. (Sur les hypothèses relatives à ces trois évangiles, cf. V, 1627-28, 1633-34; VIII, 1698-1700 [*D. B. S.*, I, 472-75].) — *Év. selon les Égyptiens*, V, 1628-29 (*D. B. S.*, I, 475-76); I, 1396-97; V, 1631; VI, 1458; IX, 2079. — *Év. de Pierre*, V, 1629-31 (*D. B. S.*, I, 476-77); I, 2249; VIII, 1168, 1215-16, 2249; XII, 1747. — Fragments du Fayoum, V, 1631. — Fragments d'Oxyrhinque, V, 1631-32.

b) Évangiles hérétiques (gnostiques ou sectaires), V, 1632-35 (*D. B. S.*, I, 478-81). — *Év. des ébionites* ou *des douze apôtres*, voir ci-dessus, § *a)*. — *Év. de Thomas*, V, 1634 (*D. B. S.*, I, 478); VI, 1458; IX, 1892. — *Év. de Philippe*, V, 1634 (*D. B. S.*, I, 479); I, 1396; IX, 1892. — *Év. de Judas* (*D. B. S.*, I, 479), I, 1396; V, 1632; VI, 1458. — *Év. de Barthélemy* (*D. B. S.*, I, 479-80); I, 1397; V, 1632; VI, 1458. — *Év. de Matthias* (*D. B. S.*, I, 478-79); I, 1396-97; V, 1632; VI, 1458. — *Év. de Barnabé* (*D. B. S.*, I, 480), V, 1632. — Autres év. gnostiques : *Év. de la perfection*, I, 1396; *Év. d'Ève*, I, 1396; V, 1633, 1654; VI, 1458; *Interrogations de Marie*, I, 1396; VI, 1458, etc.; *Pistis sophia* (*D. B. S.*, I, 479), V, 1634; IX, 1892; X, 952, 960; XIV, 888; *IIe livre de Jéû*, X, 952, 958, 960. — Contrefaçons d'évangiles : Basilide, I, 1396-97 (*D. B. S.*, I, 480-81); V, 1632; VI, 1458; Apelles, I, 1397; VI, 1458; Marcion, 1634-35 (*D. B. S.*, I, 481); IX, 2013.

c) Évangiles suppléments ou de fiction, V, 1635-40 (*D. B. S.*, I, 481-88). — *Protévangile de Jacques* et ses remaniements (*Pseudo-Matthieu* ou *Livre de la naissance de la Bse Marie et de l'enfance du Sauveur*; *Év. de la nativité de Marie*), V, 1635-36 (*D. B. S.*, I, 482-83); VII, 875-77, 879, 992, 993; VIII, 1168, 1170, 2249; IX, 2370, 2386, 2440; XII, 2659; XIV, 888. — *Év. de Thomas le philosophe*, V, 1636-37 (*D. B. S.*, I, 485); VIII, 2249. — *Év. arabe de l'enfance*, V, 1637-38 (*D. B. S.*, I, 485-86); VIII, 1181-82. — *Histoire arabe de Joseph le charpentier*, V, 1638 (*D. B. S.*, I, 484); XIII, 1202. — *Transitus Mariæ*, V, 1638-39 (*D. B. S.*, I, 483-84); I, 2129; V, 1638-39; — *Év. de Nicodème* ou *Actes de Pilate*, V, 1639-40 (*D. B. S.*, I, 486-88); I, 384; IV, 581-82, 610-11; V, 1937; VIII, 2249.

2° *Actes des apôtres* [P. Batiffol], I, 354-62 (*D.B.S.*, I, 488-518). — *Actes de S. Jean*, I, 354-57 (*D. B. S.*, I, 491-94); IX, 1892, 2079; X, 949, 959, 960; XII, 771; XIII, 1197; XIV, 888. — *Actes de S. André*, I, 357-58 (*D. B. S.*, I, 504-08); IX, 2079; XII, 771. — *Actes de S. Thomas*, I, 357-60 (*D. B. S.*, I, 501-04); IX, 1892, 2079; X, 951, 956, 959; XII, 771; XIV, 3089-91. — *Actes de Pierre* et *de Paul*, I, 360-61 (*D. B. S.*, I, 494-501) : *Actes de Paul*, V, 2519; IX, 1892, 2079; XII, 771; XV, 144, 1061-62; *Actes de Paul et de Thècle*, I, 361-62 (*D. B. S.*, I, 494); XIII, 1197; XIV, 388;

Actes de Pierre, iii, 203-04, 212; ix, 1892; x, 950-51, 956, 959, 960; xii, 771, 1747; xiv, 888, 2132-33. — Voir xv, 505.

Voir, dans le *D. B. S.*, les premiers remaniements des *Actes de Pierre* et des *Actes de Paul* (i, 498-501). — É. Amann indique en outre un certain nombre d'Actes apocryphes des apôtres : *a)* Actes à deux personnages : *Actes d'André et de Mathias; des saints apôtres Pierre et André; de Paul et André; d'André et de Barthélemy* (i, 508-09); — *b)* Actes isolés : *Actes de Philippe* (i, 509; cf. *D. T. C.*, i, 362); *Passion de Barthélemy* (i, 509-10); *Actes de Barnabé* (i, 510); *de Thaddée* ou *d'Addaï* (voir ce dernier mot aux *Tables;* cf. *D. T. C.*, i, 23-24). — Remaniements postérieurs : le Pseudo-Abdias, cf. *D.B.S.*, i, 512-15.

3° *Épîtres.* — Le *D. T. C.* est presque entièrement muet sur les épîtres apocryphes. Dans le *D. B. S.* (i, 518-25), É. Amann rattache à cette catégorie d'apocryphes : *a)* les épîtres apocryphes de S. Paul : la *IIIe aux Corinthiens*, qui doit être regardée comme une partie intégrante des *Actes de Paul* primitifs; l'*Épître aux Laodicéens*, vraisemblablement œuvre d'un disciple de Marcion; une *Lettre aux Alexandrins*, dont il ne reste aucune trace; quatorze lettres, inauthentiques, de correspondance entre Paul et Sénèque; — *b)* les *kérygmes* apostoliques, *de Pierre* (*D. B. S.*, i, 522-23; *D. T. C.*, iii, 212; x, 1637); *de Paul* (*D. B. S.*, i, 523-25); — *c)* la *Lettre des apôtres* (*D. B. S.*, i, 523-25; *D. T. C.*, x, 947; xv, 195).

Sur les autres écrits pseudo-apostoliques, voir *Apôtres*, § Écrits attribués aux apôtres; *Clément Ier*, § *Clémentines*.

IV. Apocalypses apocryphes, A. et N. T. (complément d'indications). — *Apoc. d'Adam*, voir ci-dessus, § II, 1°; *Apoc. d'Abraham*, *ibid.*, 2°; *Livre d'Hénoch* (éthiopien), *ibid.*, 3°; *Assomption de Moïse*, *ibid.*, 8°; *IVe livre* ou *Apoc. d'Esdras*, *ibid.*, 10°; *Apoc. de Baruch* et *Paralipomènes de B.*, *ibid.*, 11°; *Apoc. d'Élie et de Sophonie*, *ibid.*, 14°; *Apoc. d'Isaïe*, *ibid.*, 9°; *Apoc. de Pierre*, i, 1492-93; viii, 1772 (*D. B. S.*, i, 525-27) (cf. *Clément Ier*, § *Clémentines*); *Apoc. de Paul*, i, 1494-95 (*D. B. S.*, i, 528-29); *Apoc. de Jean*, i, 1495-96 (*D. B. S.*, i, 529 [cf. 325-26] et *D. B.*, i, 766). — Autres apocalypses : *Pierre*, i, 1497; *Barthélemy*, i, 1497; *Marie*, i, 1497; *Daniel*, i, 1497; *Zacharie*, i, 1498 (*D. B. S.*, i, 529-30); *Thomas* (*D. B. S.*, i, 529). — *Apoc. du Testament de J.-C.*, i, 1496-97; xv, 194.

On trouvera commodément des apocalypses apocryphes dans l'ouvrage de P. Riessler, *Altjüdisches Schrifttum ausserhalb der Bibel*, Augsbourg, 1928. — En français, nous avons la traduction critique des plus importants : F. Martin, *Le livre d'Hénoch*, Paris, 1906; Mgr Gry, *Les « Dires prophétiques d'Esdras » (IV Esdras)*, Paris, 1938. — Les apocalypses apocryphes chrétiennes se trouvent dans E. Hennecke, *Neutestamentliche Apocryphen*, 2e éd., Tübingen, 1924, ou M. Rh. James, *The apocryphal N. T. being the apocryphal Gospels, Acts, Epistles and Apocalypses*, Oxford, 1924. A. Gelin.

V. Points principaux de doctrine touchés dans les apocryphes. — Anges et démons, iv, 328-30; viii, 1621-23. — Adam et Ève, iv, 329-30; v, 1651-55. — Péché originel, xii, 292-303, 304-05. — Messianisme, viii, 1633-34; x, 1405, 1511-26, 1546, 1550; xv, 1562-63. — Jésus-Christ, viii, 1133-34 (généralités), 1181-82; cf. v, 1635-38 (enfance du Christ); xv, 1578-79 (baptême et Saint-Esprit); viii, 1190 (miracles), 1166-67 (frères de J.-C.); v, 1630, 1639 (Pilate et Jésus); viii, 1214-15 (résurrection); iv, 581-82; v, 1639 (descente aux enfers); viii, 1700-02 (doctrine des nazaréens), 1706 (doctrine des ébionites). — La Vierge Marie, ix, 2370, 2386; cf. v, 1635 (virginité et vœu de virginité); vii, 875-77; cf. 879, 993 (immaculée conception); i, 2129-30; cf. 2135-36; v, 1638-39 (assomption). — S. Joseph, v, 1638. — Résurrection des morts, xiii, 2508-09, 2510, 2512, 2525-26, 2547. — Jugement, viii, 1772. — Ciel, ii, 2472; culte de Marie, des apôtres et des saints, xiv, 887-88. — Purgatoire, xiii, 1197, 1202. — Enfer, v, 41-42. — Vie éternelle, xv, 2961. — Apocryphes et S. Pierre, xii, 1747; xiii, 262-63; iii, 202-04; cf. 207-08 et xiv, 2132-33 (Clément, Simon le Magicien). — Les apocryphes et les idées religieuses juives, viii, 1632-34 ; et les judéo-chrétiens, 1698-1708. — Apocryphes et encratites, ix, 2078-79; et gnose, vi, 1458; et manichéisme, ix, 1891-92; et nazaréens, viii, 1698-1703; et ébionites, viii, 1705-08; et les origines de l'Église syro-malabare, xiv, 3089-91.

APOLLINAIRE, patriarche d'**Alexandrie** (551-570). — Cité : xv, 127.

Voir *D. H. G. E.*, iii, 992-93.

APOLLINAIRE (Saint), évêque d'**Hiérapolis**. — Notice [C. Verschaffel], i, 1504. — Controverses pascales, xi, 1948. — Tradition, xv, 1279. — Sur le montanisme, x, 2356.

G. A. L., i, 286-89; P. de Labriolle, *Les sources de l'hist. du montanisme*, xvii, Fribourg et Paris, 1913, p. xxii sq., 67 sq.; *La crise montaniste*, Paris, 1913, p. 151 sq., 570 sq.; W. Bauer, *Rechtglaubigkeit und Ketzerei im ältesten Christentum*, Leipzig, 1934, p. 148 sq. — *D. H. G. E.*, iii, 959-60.

APOLLINAIRE (Saint), premier évêque de **Ravenne**. — Légende de son ordination par S. Pierre, xiii, 2415.

Voir *D. H. G. E.*, iii, 957-59.

APOLLINAIRE (Sidoine). — Voir *Sidoine Apollinaire.*

APOLLINAIRE DE LAODICÉE L'ANCIEN. — Notice [P. Godet], i, 1505.

Bibl. — *D. B.*, i, 773 (P. Batiffol); *D. H. G. E.*, iii, 961-62 (R. Aigrain); *G. A. L.*, iii, 290-91; Dräseke, *Apollinaris von Laodicea*, dans *T. U.*, vii, 3-4, p. 7-9, 15-17, 63-80; G. Voisin, *L'apollinarisme*, Louvain, 1901, p. 32-33, 35-37; Lietzmann, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule*, i, Tubingue, 1904, p. 1-3, 9-10, 44-46, 150-52.

APOLLINAIRE DE LAODICÉE LE JEUNE, APOLLINARISME, APOLLINARISTES. — Article général [P. Godet], i, 1505-07.

I. Les écrits d'Apollinaire. — Depuis la publication de l'art. du P. Godet, les travaux de G. Voisin et de H. Lietzmann ont apporté bien des éclaircissements sur l'œuvre de l'évêque de Laodicée. On en trouve une excellente présentation dans l'art. de R. Aigrain, dans *D. H. G. E.*, iii, 962 sq. (pour les écrits, cf. col. 974-82).

On se bornera ici à donner les indications les plus indispensables en suivant l'ordre de Altaner, *Patrologie* (trad. franç., p. 267-68), et en renvoyant à l'art. de R. Aigrain pour les indications de sources.

En règle générale, les écrits d'Apollinaire n'ont été conservés qu'autant qu'ils ont été attribués à des Pères orthodoxes : les « faux apollinaristes ». — 1. Sauf des fragments insignifiants, ont disparu ses *Commentaires sur les livres de l'A. et du N. T.*, auxquels S. Jérôme se réfère expressément (*D. T. C.*, viii, 964-65) : commentaires sur Is., Os., Ps., Cant., Prov., Matth., Luc., I Cor., Eph., Gal., I et II Thess. On retrouve des citations de ces commentaires dans les chaînes (voir R. Devreesse, dans *D. B. S.*, i, 1232). — 2. *Lettres :* du Pseudo-Athanase à l'empereur Jovien (*D. H. G. E.*, iii, 974); lettres à Pierre, à Julien, dans la *Doctrina Patrum* (*ibid.*, 978); aux exilés de Diocésarée, à Sérapion, à Térence, fragments conservés dans l'*Adversus fraudes* d'Anastase le Sinaïte *(ibid.)*. — 3. *Ouvrages apologétiques :* contre Porphyre (*D. T. C.*, xii, 2563, 2565-66, 2568); contre Julien l'Apostat *(D. H. G. E., iii, 978)*. — 4. *Écrits dogmatico-polémiques :* contre S. Denys d'Alexandrie (deux livres millénaristes, *D. T. C.*, vii, 2520; x, 1762; cf. iv, 33); contre Origène, contre les ariens, contre Eunomius, contre Marcel d'Ancyre (*D. H. G. E.*, iii, 979); contre Diodore de Tarse, vraisemblablement deux ouvrages (*ibid.*, 974-75); traité contre Flavien (*ibid.*, 975). — 5. *Œuvres dogmatiques conservées sous nom d'autrui :* la profession de foi, Ἡ κατὰ μέρος πίστις, faussement attribuée à S. Grégoire le Thaumaturge (*D. T. C.*, i, 1506; *vi, 1846*); trois écrits pseudo-athanasiens : la lettre à Jovien (voir ci-dessus), l'homélie *Quod unus sit Chris-*

tus; le *De incarnatione Dei Verbi* (*ibid.*, I, 2165); trois écrits sous le nom du pape S. Jules Ier : *De unione corporis et divinitatis in Christo; De fide et incarnatione* et une lettre à un prêtre du nom de Denys (*ibid.*, VIII, 1917). — 6. Un grand ouvrage dogmatique, Ἀπόδειξις περὶ τῆς θείας σαρκώσεως..., peut se reconstituer en grande partie, grâce à l'*Antirrheticus* de S. Grégoire de Nysse (*P. G.*, XLV, 1124-1269). Un autre traité plus court, *Recapitulatio*, peut être reconstitué à l'aide du Ve dialogue pseudo-athanasien, *De S. Trinitate* (Altaner indique le texte dans Lietzmann; cf. *D. T. C.*, XV, 304-05).

Pour les autres ouvrages attribués d'une façon certaine ou simplement probable à Apollinaire, on consultera l'art. de R. Aigrain *(loc. cit.)*.

On a fait ici allusion aux faux apollinaristes : VII, 697; XI, 113; XV, 3051.

II. L'APOLLINARISME. — 1° *Exposé.* — L'hérésie apollinariste, essentiellement christologique, dérive de la conception platonicienne trichotomiste, I, 1506; VI, 552; XII, 2267, 2321 (cf. 2308, 2389); XV, 3101. — Confusion entre « nature » et « hypostase », VI, 552; VII, 386-87; X, 2217, 3221. — Conséquence dans l'union hypostatique, VII, 469-71, 491, 1449 (cf. 442, 495-97, *passim*); V, 1607; VIII, 1257, 1261; XV, 205. — Autres conséquences : comparaison de l'union de l'âme et du corps, VII, 491 (cf. 501, 504, 539-40); X, 2227; XI, 150; communication des idiomes, VII, 597; équivalence de *caro* et *homo*, VII, 457, 1449-50; traducianisme, XII, 2281; XV, 1353; science humaine du Christ, XIV, 1628 (cf. I, 588); propension au docétisme, I, 1507; IV, 1486; V, 1591; culte du Christ, III, 2422. — Profession de foi correcte sur la vie éternelle, XV, 2972. — Affinités de l'apollinarisme et de l'eutychianisme, V, 1586, 1590, 1592, 1595, 1607; cité 1598, 1600; du monophysisme, X, 2217, 2221; XI, 127, 133; monophysisme sévérien, X, 2226-28; du synousiasme, X, 2237 (cf. VII, 471); du monothélisme, X, 2314, 2322. — Opposition de l'apollinarisme et du nestorianisme, XI, 93, 99, 141, 147, 149. — Équivoque sur la pensée de S. Cyrille, en raison de sa formule apollinariste, XI, 107, 109, 117, 121, 150 (cf. III, 2513-14); VII, 477 (cf. V, 143; XI, 115).

2° *Réfutation.* — Les Pères : vue d'ensemble, VI, 552-55; S. Athanase, I, 2170-71; S. Augustin, 2362; S. Basile, II, 458; S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2481, 2493, 2499, 2512; S. Damase, IV, 32-33, 34; S. Grégoire de Nazianze, VI, 1841, 1842-43; S. Grégoire de Nysse, VI, 1848; S. Jean Damascène (doctrine), VIII, 731; Nersès le Gracieux, X, 2232; Némésius d'Émèse, XI, 63, 65; — l'école antiochienne, I, 1437 : Diodore de Tarse, IV, 1365; Théodore de Mopsueste, XI, 130; XV, 255-56 (cf. 261, 505); Théodoret de Cyr, XV, 300, 304-05, 315. — Les conciles : Alexandrie (362), I, 802; Rome (374, 376, 380), I, 1506; V, 757 (Hefele-Leclercq, I, 967, 981, 984 et note 2, 985-986); Constantinople (381), III, 1229; IIe de Constantinople, 1243, 1245, 1251, 1257; Latran (649), X, 190, 193. — Symbole d'Athanase (art. 30), I, 2182. — Arguments théologiques : descente aux enfers, IV, 571-72; sotériologie, XIII, 1937.

III. LES APOLLINARISTES. — Indication générale, I, 1506-07. — Job ou Jobius, VIII, 1486. — Valentin, I, 1505; XV, 2519-20. — Vitalis, I, 1506; IV, 32, 34-35; VI, 553. — Timothée de Béryte, I, 1507, et d'autres cités par Valentin, XV, 2520. — En marge : Novatien apollinariste (?), XI, 825. — Un apollinariste réfuté par Pierre le Vénérable, XII, 2069-70. — L'Église romaine, accusée d'apollinarisme, XIV, 246-48. — Newman, sur l'apollinarisme, XI, 381.

Pour compléter la bibliographie, il suffira d'indiquer les ouvrages les plus importants : G. Voisin, *L'apollinarisme*, Louvain, 1901; Lietzmann, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule*, Tubingue, 1904; Raven, *Apollinarism*, Cambridge, 1923; G. Bardy, *Paul de Samosate*, 1929, p. 139-44; G. Furlassi, *Studi apollinaristici*, dans *Rivista di studi filosofici e religiosi*, Pérouse : I. *La dottrina trinitaria di Apollinari di Laodiceo*, II, 1921, p. 257-85; II. *I presuppositi psicologici della cristologia di A.*, IV, 1923, p. 129-46. — Excellent exposé d'ensemble dans l'art. de R. Aigrain *(loc. cit.)*. A. MICHEL.

APOLLINAIRE DE SAINT-THOMAS. — Notice [V. Oblet], I, 1505.

APOLLO, *Apollos.* — Ce nom, contraction d'*Apollodoros* ou plus probablement d'*Apollonios*, est celui d'un personnage important de l'Église apostolique (Act., XVIII, 24-28). — Voir son art. dans *D. B.*, I, 774-76.

Son prestige à Corinthe, III, 1849; XI, 2410. — A. et S. Paul dans l'apostolat à Corinthe, XI, 2410-11 (cf. 2442). — Auteur (?) de l'épître aux Hébreux, VI, 2091-92; et du livre de la Sagesse, XIV, 723-24. — Influence (?) sur la doctrine du Verbe, XV, 2648.

APOLLONIUS (Saint), martyr romain. — Notice [C. Verschaffel], I, 1508 (cf. X, 908).

APOLLONIUS, écrivain antimontaniste, évêque (?) d'Éphèse. — Vie. Œuvres [G. Bareille], I, 1507-08. — Voir X, 2356.

Les fragments d'Apollonius sont traduits et figurent, avec le texte grec, dans P. de Labriolle, *Les sources de l'hist. du montanisme*, Paris, 1913, p. 78-82. — Voir *D. H. G. E.*, III, 1013-14.

APOLLONIUS DE TYANE. — Vie. Œuvres [G. Bareille], I, 1508-11. — Sa Vie romancée par Philostrate, I, 1509-10, et utilisée contre le christianisme par Hiéroclès, VI, 2383-85. — Prétendus miracles opposés à ceux du Christ, VIII, 1402; XII, 2502.

En plus des *Lettres* d'authenticité très douteuse (*D. T. C.*, I, 1508), on possède, sous le nom d'Apollonius de Tyane, un traité de philosophie intitulé *Le secret de la créature et du sage Belinous* (cf. *R. O. C.*, XII, 1907, p. 99-106). Un second ouvrage, publié par F. Nau (dans *P. syr.*, II, 1907, p. 1162-1392), est intitulé *Livre de sagesse et d'intelligence [formé des] talismans d'Apollonius de Tyane.* — Voir G. R. S. Mead, *A. de T., le philosophe réformateur du Ier s. de notre ère* (trad. de l'anglais), Paris, 1906 (panégyrique, contient tout ce qu'on peut écrire en faveur d'Apollonius); P. de Labriolle, *La réaction païenne. Étude sur la polémique antichrétienne du Ier au VIe s.*, Paris, 1934, p. 170-89; *D. H. G. E.*, III, 1016-18 (F. Nau).

APOLLOS. — Voir *Apollo.*

APOLOGÉTIQUE. — Article général [L. Maisonneuve], I, 1511-80.

I. NOTION ET BUT, I, 1511-19. — 1° *Apologétique et théologie.* — Apol. science et science théologique, I, 1511-13; III, 2228, 2230-32; IV, 1544; XV, 430-31, 495-96. — Apol. et théologie fondamentale, I, 1514; VI, 515-18 (mais cf. III, 2998-99). — Apol., introduction à la théologie, I, 1513; divers noms, 1513-14 (cf. XV, 452). — Apol. générale et apol. particulière, IV, 1528 (cf. 1578); XV, 452 (voir § II, Objet). — Apol. science rationnelle, aboutissant à une certitude, I, 1513-14, 1518-19; VI, 267, 516-17; XIII, 1645-47 (cf. art. CRÉDIBILITÉ, III, 2211, 2213-20, 2225). — Procédés apologétiques, VI, 520-21. — Topique apologétique et apol. du probable, III, 2229-30. — Coordination de preuves et certitude, III, 2228-30.

2° *Apologétique, foi et dogme.* — Démonstration et défense du christianisme, I, 1513-15. — L'apol. ne démontre pas le dogme, I, 1517; X, 2598-99; XIII, 2591; XV, 435; mais conduit à la foi, I, 1515-17; III, 2204-10. — Elle établit les *præambula fidei*, XIII, 1646; XV, 452; aboutit à la certitude des motifs de crédibilité, III, 2227-32; donc, évidence extrinsèque de la révélation, I, 1517-18. — Rapports de cette démonstration rationnelle et de la foi, XIII, 1648-49; XV, 992-93. — Analyse apologétique du rôle des motifs de crédibilité et du raisonnement par rapport à la foi (opinion du P. Harent), VI, 504-

12. — Dogme et préoccupation apologétique, IV, 1648; VI, 349.

Cette partie générale se complète naturellement des art. CRÉDIBILITÉ, III, 2201 sq., et FOI, VI, 55 sq. — Voir aussi FIDÉISME, VI, 171-95, surtout 188-94 (documents du magistère); BAUTAIN, II, 482; BONNETTY, II, 1024; RAISON, XIII, 1645-46; SEMIRATIONALISTES, XIV, 1850-54; TRADITIONALISME, XV, 1350, et, en ce qui concerne le concile du Vatican, DIEU, IV, 824-71.

II. OBJET, I, 1519-33. — C'est le schéma de l'apologétique générale : démonstration chrétienne, I, 1519-28; démonstration catholique, I, 1528-33. — On ajoutera les indications concernant : l'apologétique particulière de certains dogmes; les lieux théologiques; l'apologétique négative.

1° *Apologétique générale : démonstration chrétienne* (cf. III, 2228). — *a) Démonstration préliminaire de vérités rationnelles.* — Objectivité de la connaissance, I, 1520-21 (voir *Agnosticisme*). — Vérités psychologiques ou dispositions morales, 1521; cf. III, 2220-23 (dispositions morales, selon A. Gardeil); XIV, 135-37 (selon P. Rousselot); existence et spiritualité de l'âme, voir *Ame;* Dieu et ses perfections, I, 1521-22; IV, 935-38. (Sur l'ensemble de ces *præambula fidei*, XIII, 1645-47; apologétique du Christ et des apôtres à leur égard, VI, 183-85).

b) La religion, notion exacte, I, 1522-23; élimination des fausses conceptions, XIII, 2182-85 (cf. V, 1828-47 : expérience religieuse); nécessité de la religion, XIII, 2289-92.

c) Théorie du surnaturel, I, 1523; voir appétit, I, 1697-1700; béatitude, II, 499-500; fin dernière, V, 2496-97, 2501; grâce, VI, 1607; vision intuitive, VII, 2361-64; surnaturel, XIV, 2849-59.

d) Révélation surnaturelle, I, 1523-28; notion, mode et nécessité, caractère obligatoire, critères, 1523-26; cf. XIII, 2580-91, 2593-2612; XIV, 2054-55 (signes de crédibilité); X, 1798-1858 (miracle, notion, possibilité, constatation, valeur probante); XIII, 708-37 (prophétie : notion, constatation, valeur probante).

e) Existence de la révélation, I, 1526-28; deux méthodes d'investigation, I, 1526; VI, 520-21. — Révélation primitive, I, 1526 (voir quelques indications à : culte primitif, III, 2420; loi primitive, IX, 888; sacrements préchrétiens, XIV, 646-47; messianisme, X, 1409-18). — Révélation mosaïque, I, 1526-27 (indications à : culte mosaïque, III, 2420-21; loi mosaïque, IX, 888-89; sacrements préchrétiens, XIV, 653-54; messianisme, X, 1565-68; VIII, 1130-31). — Révélation chrétienne, I, 1527-28; VI, 520; messianisme, X, 1565-68; VIII, 1130-31; miracles du Christ, VIII, 1188-98; prophéties sur le Christ, VIII, 1175-81, 1347-49; sa résurrection, fondement de la vérité de son enseignement, VIII, 1213-23; XI, 2399-2401; sainteté éminente du Christ, VIII, 1158-60 (cf. 1289-90 : son impeccance); transcendance de sa doctrine, VIII, 1348-49; XIV, 2056; témoignage du Précurseur, VIII, 1182-86; et des apôtres, 1224-46 (cf. V, 2397-98).

2° *Apologétique générale : démonstration catholique* (cf. III, 2226; VI, 520-21). — Origine divine de l'Église, I, 1528-29; IV, 2114-19 (témoignage de Jésus et des apôtres), 2119-28 (tradition des premiers siècles; cf. 2135); Église, royaume messianique, XV, 2172-74. — Propriétés de l'Église, I, 1529 : caractère social, *ibid.;* IV, 2137-38; société visible, 2138-45; indéfectibilité, I, 1529; IV, 2145-50; infaillibilité, 2175-77 (cf. III, 150-60). — Caractères de l'Église, I, 1529-30 : unité, XV, 2171-2230; sainteté, XIV, 847-70; catholicité, II, 1999-2012; apostolicité, I, 1618-31; stabilité, en fonction de l'unité, de la catholicité et de l'apostolicité, XIV, 2554-56. — Autres caractères apologétiques : propagation admirable du christianisme, XIII, 692-708; valeur apologétique du martyre, X, 246-54; transcendance de la doctrine chrétienne, XIV, 2056; l'Église elle-même, VI, 520-21; XIII, 692; XIV, 848, 2056 (cf. IV, 180). — Signes subjectifs, XIV, 2056.

3° *Apologétique particulière des dogmes.*

Tous les dogmes ont été attaqués par les incrédules et les hérétiques. Pour éviter ici des redites inutiles, les indications apologétiques concernant l'essentiel des dogmes les plus importants : existence de Dieu, création, Trinité, incarnation, Jésus-Christ, rédemption, mérite des bonnes œuvres, résurrection et vie future, enfer éternel, sont données à chacun de ces mots. On s'en tiendra ici à quelques indications plus spéciales sur des points particuliers.

Faits dominant la présentation apologétique des preuves de l'existence de Dieu, IV, 935-38. — Rapprochements apologétiques chez les Pères entre la trinité platonicienne et le dogme catholique, XII, 2327-30. — Justice originelle, problème apologétique, VIII, 2021-24. — Don des langues, aspect apologétique, VIII, 2596-97. — Eucharistie, apologétique de la transsubstantiation, V, 1300-02; utilité apologétique du rapprochement entre le sacrifice céleste et le sacrifice eucharistique, X, 1278. — Liturgie, sa défense apologétique, IX, 791-94. — Difficultés élevées contre le purgatoire et solution, XIII, 1286-88. — Défense apologétique des décisions du concile d'Elvire, IV, 2381-85.

4° *Les lieux théologiques*, I, 1530-33 (cf. II, 1539; VI, 521-22; IX, 712-47; XV, 422-23).

5° *Apologétique négative.* — Tâche essentielle et évolution incessante, I, 1531-33. — *Apol. et exégèse*, voir VII, 2290-343 (interprétation de l'Écriture). — *Apol. et sciences philosophiques*, voir XIII, 1648-49 (raison), et VI, 349-57 (foi); rationalisme, XIII, 1688-1778, surtout 1737-65 (philosophisme) et 1765-77 (scientisme); matérialisme et monisme, X, 282-334. — *Apol. et sciences naturelles :* problème cosmologique, voir III, 2034-2201 (création), surtout, 2037-42, 2042-46, 2146-49 (cf. XV, 3336-47; III, 2171-73, 2197-99); problème biologique, X, 316-19, et anthropologique, voir I, 369-72 (Adam) (cf. VIII, 2570-74 : origine du langage); polygénisme, XII, 2520-36; préadamites, 2793-2800; transformisme, XV, 1365-96; traducianisme, 1350-65. — *Apol. et sciences historiques :* histoire des religions, XIII, 2182-2306; transcendance du christianisme et rôle social de l'Église, voir ci-dessus. — En marge : apologétique progressive pour l'indifférence religieuse, VII, 1583-94.

III. HISTOIRE, DES ORIGINES AU XVe S. — 1° *Écriture sainte.* — Jésus, son propre apologiste, I, 1533-34; voir ci-dessus, § II, 1°, *Démonstration chrétienne.*

2° *Antiquité chrétienne*, I, 1534-35 (apologies et controverses). — *a) Ier et IIe s.* — Pères apostoliques, I, 1634-46, voir plus loin. — Pères apologistes, I, 1588-1602, voir plus loin.

b) IIIe s. — Clément d'Alexandrie, III, 139 : *Protreptique, Pédagogue*, 146; *Stromates* (IIIe, VIe et VIIe principalement), 148-49, 152-53; apologie de l'Écriture, 166; apologétique générale, 181-84. — Origène : *Contra Celsum*, XI, 1501 (cf. 1560-63, 1565). — S. Hippolyte : œuvres de polémique, VI, 2493-96; écrits apologétiques, 2496-97. — Tertullien : écrits apologétiques : *Ad nationes, Apologeticum, De testimonio animæ*, XV, 134-35; *Adv. Judæos*, 136; *Ad Scapulam*, 138; — écrits de controverse : *De præscriptione*, 135; *Adv. Hermogenem*, 136; *Adv. Marcionem, Adv. valentinianos, De carne Christi, De resurrectione carnis, De anima*, 137; *Adv. Praxean*, 138. — S. Cyprien : opuscules apologétiques, III, 2461-62, auxquels il faut ajouter le

De catholicæ Ecclesiæ unitate, 2462. — Commodien : *Carmen apologeticum*, III, 416. — Arnobe l'Ancien : *Adv. gentes*, I, 1985. — Lactance : ouvrages apologétiques, VIII, 2426-30; son apologétique, 2434-38. — S. Méthode, évêque d'Olympe : traité *Contre Porphyre*, X, 1612; *De autexusio*, contre les gnostiques, 1609; *Aglaophon*, 1610-11, et *De Pythonissa*, 1613, contre Origène.

c) IVe s. — Pères grecs. — Eusèbe de Césarée : ouvrages apologétiques, V, 1529-30, 1531. — S. Athanase : *Discours contre les Grecs*, *Discours sur l'incarnation du Verbe*, I, 2154-55; *Orationes adv. arianos*, 2158-59; ses œuvres de combat contre les ariens, principalement *Apologia contra arianos*, *Apologia ad imperatorem Constantium*, *Apologia de fuga sua* et *Hist. arianorum ad monachos*, 2155-58; écrits douteux, 2163, n. 3 et 5. — S. Basile : *Contra Eunomium* (l. I), II, 448; *De Spiritu Sancto*, 449. — S. Grégoire de Nazianze : discours contre les eunomiens et les pneumatomaques, VI, 1841. — S. Grégoire de Nysse : écrits contre Eunomius et contre Apollinaire, et quelques autres écrits apologétiques, VI, 1848-49. — Apollinaire : traités contre Porphyre et contre Julien *(Sur la vérité)*, I, 1505. — Théodore de Mopsueste : écrits contre l'apollinarisme, XV, 238. — S. Jean Chrysostome : deux écrits apologétiques, *De sancto Babyla* et *Contra Judæos et gentiles*, VIII, 671; *Ad Stagyrium* et deux autres apologies de la souffrance, *ibid.*, n. 5. — Macaire Magnès : *Apocriticus*, IX, 1456-59. — S. Épiphane : œuvres polémiques, V, 363-64.

Pères latins. — S. Hilaire : *De Trinitate* (contre les ariens), VI, 2397-98; écrits historico-polémiques, 2403-08. — S. Ambroise : contre l'arianisme, *De fide*, *De Spiritu Sancto*, *De incarnationis dominicæ sacramento*, I, 945-46. — Prudence : *Apotheosis*, *Contra Symmachum*, *Hamartigenia*, XIII, 1077-78. — Victorinus Afer : œuvres antiariennes, XV, 2891-93. — P. Orose : *Commonitorium de errore priscillianistarum et origenistarum*, *Liber apologeticus*, *Historiarum adv. paganos libri septem*, XI, 1604-06. — S. Jérôme : œuvres polémiques, VIII, 914-18. — S. Pacien : réfutation du novatianisme (trois lettres et une exhortation à la pénitence), XI, 1718-19. — S. Optat : contre les donatistes, XI, 1077-78. — Philastre de Brescia : *De hæresibus*, XII, 1398. — S. Augustin : apologie générale et polémique contre les infidèles, I, 2290-92; polémique contre les hérésies, 2292-2300.

d) Du Ve au VIIIe s. — S. Cyrille d'Alexandrie : œuvres dogmatiques et apologétiques, III, 2488-96. — Théodoret (et non Théodore, I, 1535) : ouvrages dogmatiques et polémiques, XV, 303-06; apologétiques, 307-09. — Salvien : *De gubernatione Dei*, XIV, 1057. — Zacharie le Rhéteur : *Dialogue*, *Disputatio contra manicheos*, XV, 3679. — Léonce de Byzance : contre les nestoriens et les eutychiens, IX, 401-02; ouvrages douteux, 403. — Justinien Ier : traités et lettres de controverse christologique, VIII, 2281-82. — S. Maxime le Confesseur : écrits de controverse, X, 451-52. — S. Germain de Constantinople : *De hæresibus et synodis*, lettres contre l'iconoclasme, sur la conduite de la vie, VI, 1304-05. — S. Jean Damascène : écrits polémiques, VIII, 699-701. — Abucara : opuscules, I, 287. — Théodore le Studite : écrits polémiques, XV, 295-96. — S. Julien de Tolède : *Apologeticum*, VIII, 1942.

3° *Moyen Age* (du VIIIe à la fin du XVe s.), I, 1535-37.

On se place ici au seul point de vue de l'apologétique chrétienne; on omet systématiquement les controverses concernant certains sujets déterminés (voir *Controverses*) et on ne retient que les controverses d'apologétique proprement dite.

Les controverses antijuives et antimusulmanes (indication générale, I, 1536-37), débordant le cadre du Moyen Age, ont été étudiées très complètement, du début de l'Église à nos jours, aux art. : Juifs *(Controverses avec les)*, VIII, 1871-1914, et Coran *(Polémique chrétienne contre le)*, III, 1835-1841. — Sur la religion juive et l'attitude de l'Église à son égard, voir *Juifs*; sur la religion mahométane elle-même, voir *Mahométisme*; ouvrages nestoriens contre l'Islam, XI, 277-78, 286 (bibliogr.); XV, 1130-31, 1133-36 (Timothée Ier). — On consultera avec grand profit l'art. de F. Vernet, dans le *D. A. F. C.*, II, 1651-1763.

On retrouvera cependant, dans les paragraphes suivants, l'indication de quelques auteurs adversaires du judaïsme ou de l'islamisme.

1. *En Orient.* — Démétrius de Cyzique (Xe s.), IV, 264. — Élie Bar Sinaya (XIe s.), IV, 2330. — Euthymius Zigabène (XIe-XIIe s.) : *Panoplie* (dogmatique et apologétique), V, 1577-78; deux écrits douteux, 1578 et 1578-79.

2. *En Occident.* — *a) XIIe s.* — Abélard : *Dialogus inter philosophum, judæum et christianum*, I, 40-41. — S. Bernard : contre les manichéens, II, 747 (cf. VI, 2178-79, 2181). — Pierre le Vénérable : contre les pétrobrussiens, XII, 2073, les Juifs, 2074-76, et les musulmans, 2076-78. — Eckbert : contre les cathares, IV, 2081. — Pierre de Blois : contre les Juifs, XII, 1888. — Hugues de S.-Victor : rapports de la raison et de la foi, VII, 258-63; recours à l'expérience, 266-67. — Pierre Lombard : raison et foi, XII, 1982. — Alain de Lille : *De fide catholica contra hæreticos sui temporis*, XV, 1724. — Prévostin : *Summa contra hæreticos*, XIII, 165-166. — Roger Bacon, II, 22.

b) XIIIe s. — Guillaume d'Auvergne : raison et foi, VI, 1973; *De universo* (preuves de l'existence de Dieu et réfutation des erreurs contemporaines), 1972. — Moneta de Crémone : Somme contre les cathares et les vaudois, VI, 871; X, 2211-15. — S. Thomas d'Aquin : ouvrages apologétiques, VI, 875; XIV, 1705-06; raison et foi, XV, 382-85. — Raymond Lulle : œuvres théologiques et apologétiques, IX, 1096-1103, *passim*; écrits sur les missions, 1108-10; cf. 1119-22 (antiaverroïsme); 1122-26 (apologétique). — Raymond Martin et Ricoldo de Monte-Croce (frères prêcheurs), VI, 903. — Remi de' Girolami : *Contra falsos Ecclesiæ professores*, XIII, 2378.

c) XIVe-XVe s. — Nicolas de Lyre : apologétique antijuive, IX, 1412. — Contre Wycliff, voir VI, 1714-15 (Grande-Bretagne); XI, 2326-27 (Patrington); XV, 3505 (Thomas Netter, dit Walden). — Les dominicains Giovanni Dominici et Savonarole (*Triumphum crucis*; cf. XIV, 1222), VI, 903. — Marsile Ficin : *De religione christiana*, V, 2287. — Manuel II Paléologue : ouvrages apologétiques, IX, 1929-31. — Scholarios : apologétique contre les musulmans, XIV, 1542. — Sanchez de Arevalo : même sujet, XIV, 1086. — Alphonse de Spina : *Fortalitium fidei*, XIV, 2478 (cf. VI, 834). — Torquemada (Jean) : *Summa de Ecclesia*, XV, 1236. — Robert Caracciolo : défense de l'incarnation contre les Juifs, II, 1698. — Nicolas de Cuse : *De docta ignorantia*, XI, 607 sq. — Raymond Sebon : « apologie » (selon Montaigne), X, 2340 sq. — Pour les Bénédictins, voir II, 611; les Frères mineurs, VI, 834; les Frères prêcheurs, 903.

IV. De la fin du XVe s. a la fin du XVIIe s. — 1° *Fin du XVe et début du XVIe s.*, I, 1537-39. — Marsile Ficin, Savonarole, Raymond Sebon, Nicolas de Cuse, voir ci-dessus, § III, 2, *c*; Jean Pic de la Mirandole, XII, 1605. — Louis Vivès : *De veritate fidei christianæ*, XV, 3147. — François Pic de la Mirandole : apologie de Savonarole; *Examen vanitatis doctrinæ gentium* et surtout *Theoremata*, XII, 1607.

2° *De 1517 au milieu du XVIIe s.* (apologétique surtout antiprotestante), I, 1539-40. — *a) Traité de l'Église*, I, 1539. — M. Cano, *De locis*, II, 1539; IX, 712. — Bellarmin, *Controverses...*, II, 577-78. — Cochlée, *De auctoritate Ecclesiæ*, I, 1539 (cf. III, 264-65). — Jean Eck, *De primatu*, *Enchiridion locorum*, IV, 2056-57. — Pighi, *Hierarchiæ eccles. assertio*, XII, 2096-97 (autres controverses, 2097-2100). — Stapleton, sur l'Église et autres sujets, XIV, 2566. — Suarez, *Defensio fidei catholicæ*, 2649. — S. François de Sales, *Controverses*, VI, 739-41. — Becanus, II, 522 (cf. XV, 2203). — Voir art. ÉGLISE, IV, 2142-43; UNITÉ DE L'ÉGLISE, XV, 2201-02.

b) Apologétique générale, I, 1539-40. — Allemagne, I, 860; Bénédictins, II, 611, 614, 615, 617; Carmes, 1785; Chartreux, 2314-15 (quelques auteurs); dogmatique, IV, 1562-68; Église, 2142-43; Espagne, V, 600; France, VI, 668-70, 676-78; Frères mineurs, 837-38; Frères prêcheurs, 910-14; Grande-Bretagne, 1718-19; Italie, VIII, 217, 226; Jésuites, 1055-57; Pologne, XII, 2480-86, 2093-94. — Articles spéciaux : Andéol de Lodève, I, 1177; Anderton (Laurent), 1178; Andrada de Payva, 1179; XII, 2625; Angelario, I, 1273; Angélique de Lisle, 1277; Antoine de Cordoue, 1444; Apobolymæus (Jean, ou Findeling), 1463; Aveldt (A. d'), 2483-84. — Barns (Barnes), II, 423-24; Bayly (Bailey), 491; Becanus (voir ci-dessus, § *a*); Belin, 558-59; Bellarmin (voir ci-dessus, § *a*); Benet (Cyprien), 645; Benoît (René), 646; Bernardini, 791; Boverius (Zacharie de Saluces), 1119-20; Bozius, 1122; Bunderius (Van den Bundere), 1264, IV, 1563. — Cajetan (Thomas de Vio), II, 1316, 1319, 1323-24; Campion, 1448-49; Canisius, 1507-10, 1512-15, 1520-22, 1524-26; IV, 1565; Capello, II, 1683; Capet (Jean), 1684; Caron (Raymond), 1799; Casal (Gaspard), 1820; XII, 2624; Castillana, 1835; Castro (Alph. de), II, 1835-36; Castronuovo (A.), 1837; Catharin (voir Politi, *infra*); Cattaneo, 2013; Cayet (Pierre), 2047; Ceneau [Cenalis] (Robert), 2100-01; Charron (Pierre), XII, 1906-08; Cheffontaines (Chr. de), II, 2352; Clichtove, III, 242; IV, 1563; Clinge (Conrad), III, 243; Cochlée (voir ci-dessus, § *a*); Coeffeteau, III, 268-70; Contzen, 1755-56; Coster, 1920; Coton, 1928; Cousturier (Sutor), 1988; Cromer, 2363-64; XII, 2481. — Daniel de S.-Sever, IV, 136; Digby, 1307; Du Perron 1955-57; XV, 2203. — Eck (Jean), IV, 1563 (voir ci-dessus); Emse, 2499-2500; Espence (Cl. d'), V, 605. — Faber (Jean), 2046; Faunt (L.-A.), 2099; Febvre, 2124; Feckenham (Jean de), 2125; Feuardent, 2262; Fisher (John), 2558-60; Fitzherbert (Th.), 2561; Fitzsimon, 2562; Forez (Laurent), VI, 539-40; Franck (Gaspar), 721; François (Jacques), 731. — Galtier (Bernard), VI, 1140-41; Génébrard, 1184-85; Gibbons (Jean), 1346; Gontéry (Jean), 1491; Gordon Huntley (Jacques), 1496-97; Gother (Jean), 1502-03; Gravina, 1770; Gretser, 1866-71. — Hangest (Jérôme d'), VI, 2042; Hay (Jean), 2066-67; Heiss, 2125-27; Hochstraten, VII, 16-17; Hocquard (B.), 17; Hoffmeister, 19-21; IV, 1563; Hosius, VII, 181-82; XII, 2480-81. — Illyricus (Thomas d'Osimo), XV, 777; Isolani (Isidore d'), VIII, 113-14. — Jean de Deventer, 761. — Kedd (Josse), *2332; Keller (Jacques), 2335; Kellison (Mathieu)*, 2336; Kerner (Hyacinthe), 2352; Kidderminster, 2353; Kircher (Jean), 2356-57; Kojalowicz, 2374; Kwiatkiewicz, 2381. — Lessius, IX, 454; Lindanus (Van der Linden), 774-75; Lorca (Pierre de), 934. — Magni (V.), IX, 1553-55; Marcel (Christophe), 1993; Marcellin du Pont de Beauvoisin, 2002-03; Mazolini (Silvestre Prierias), X, 475-77; Médina (M. de), 486-87; IV, 1564; Mercator (Kremer), X, 572; Monopoli (Jérôme de), 2306; More (Thomas), 2479-81; Murner (Th.), 2558, 2562-65. — Nas (Jean) XI, 32-33; Nicolaï, 498; Nidecki, 657. — Orantes (Horantius), XI, 1103-04; IV, 1584; Ory (Mathieu), XI, 1621, 1624; Orzechowski, 1627. — Pasmany (Pierre), XII, 98-100; Perce (Jean), 1186; Petrasancta, 1352; Petrejus, 1352-53; Petricca, 1354; Pistor (Martin), 2231; Pistorius Jean (Junior), 2232; Pole (Reginald), 2414-15; IV, 1563; Politi (Catharin), XII, 2419; Polygranus (Fr.), 2536; Porthoise (Jean), 2599; Possevino (Antonio), 2650-53; Postel, 2659. — Raconis (Ange de), XIII, 1628; Radinas, 1640; Rainolds (Guillaume), 1644-45; Raphaël de Clayes, 1659; Raphaël de Dieppe, 1660; Razenriedt (Gebhard), 1829; Razzi, 1829-30; Reyn (L. de), 2652; Richelieu (card. de), 2696-97; Richeome, 2698; IV, 676; Rodrasem (Fr. de), XIII, 2758; Rutka, XIV, 407. — Sainctes (Cl. de), XIV, 754-55; IV, 1665; S.-Martin (R. de), XIV, 765; Sandæus (Van der Sandt), 1089; Sanders (Nic.), 1091; Schatzgeyer, 1266-67; Scherer (Georges), 1280; Schwederich (Jacques), 1585-86; Scribani, 1734; Sergeant (John), 1922; Sergent (Dominique), 1922; Silvestre de Laval, 2085; Skarga, 2240-44; XII, 2485; Smith (Richard), XIV, 2259-60; Smith (Richard, vicaire apostolique), 2260-61; Solokowski, XII, 2482; Soto (Pierre de), XIV, 2436; Suarez (Jacques de Ste-Marie), 2729-30. — Taillepied (N.), XV, 9; Tanner, 40-41; Tapper (Ruard), 52; IV, 1561; Tetzel (Jean), VII, 1619; Torrès (Fr. de), dit Turianus, XV, 1239-40. — Valencia, XV, 2470-71; *IV, 1565*; Vega, XV, *2610*; *Véron (Fr.), 2203*, 2699-2700; VI, 676; Vigor (Simon), XV, 3009. — Wimpina (Conrad), 3552. — Yves de Paris, XV, 3641-42.

3° *Fin du XVIIe s.*, I, 1540-42. — *a) En France.* — Protestants et « libertins » sont visés, VI, 682. — Principaux auteurs : Basile de Soissons, II, 464; Béguin (Daniel), 553; Bélin (Albert), 559; Bossuet, controverses antiprotestantes, II, 1054-55; ouvrages, 1058-61, 1066-69; dernières controverses, 1080-82 (voir Leibniz, IX, 189-90; Molanus, X, 2082-87; Spinola, XIV, 2480-88); son apologétique générale, II, 1088-89; Bourdaloue : protestants, 1096; libertins, 1098; Brueys, 1143. — Cordemoy (L. de), III, 1846. — Diroys, IV, 1375. — Félicien de Ste-Madeleine, V, 2128; Fénelon; protestants, 2138, 2162-63; autres, 2166-68; Fenis, 2169-70. — Huet, VII, 201. — Lami (Fr.), bénédictin, VIII, 2553; II, 624; Lamy (Bernard), oratorien, VIII, 2551; Lefèvre (Jacques), IX, 130-31. — Malebranche 1778, 1779-80, surtout 1799-1803 (raison et foi); Mersenne, X, 789; Morel (Claude), 2483. — Pascal, XI, 2111-54 (apologie : les *Pensées*); apologétique de P., 2178-95. — En marge : jansénistes apologistes du catholicisme : Arnauld (Antoine), I, 1542, 1981; Nicole, I, 1542; XI, 639, 641.

b) En dehors de la France : quelques auteurs de la fin du XVIIe s. — Allemagne, I, 860; Gazzanica (utilisé en Allemagne), VI, 1176; Pichler, XII, 1609; Sardagna, XIV, 1109; Walenburg (frères), XV, 3506, 2203-04. — Bénédictins, II, 617 (Basile de Finkeneis), 618 (Aug. Reding). — Chartreux, 2316; Gaudin, VI, 1166. — Frères mineurs, VI, 847; Jacobi, *VIII, 257; Masucci, X, 282.* — *Espagne : Gonzales* de Santalla, VI, 1494. — Frères prêcheurs, VI, 919 (legs de Casanate); Fiume, V, 2562. — Grande-Bretagne, VI, 1719-20. — Italie, VIII, 226. — Jésuites, VIII, 1056; Erbermann, V, 399; Pallavicino (Marie), XI, 1831; Sanz (Emmanuel), XIV, 1107. — Pologne, XII, 2492; Czepanski, III, 2584; Morawski, X, 2472.

c) Les apologistes protestants. — Cités, I, 1539,

1542-43. — Abbadie, I, 7-9, 1542. — Boyle, I, 1542. — Calvin, I, 1539; II, 1381, 1400-01, 1417, 1419. — Clarke (Samuel), I, 1543; III, 2-8. — Leibniz, I, 1542; IX, 179-94 (cf. III, 6-8). — Grotius, I, 1539 (cf. XIII, 1554). — Philippe de Mornay, I, 1539. — Newton (Isaac), I, 1542-43.

V. LE XVIIIe s. — 1° *Angleterre*, I, 1543-44 (cf. VI, 1720). — Des auteurs cités ont un article: Challoner, II, 2208; Hawarden (Édouard), VI, 2065; Hooke, VII, 158-59; Leland, IX, 197-98; O'Brien, XI, 864; O'Leary, 962-63.

2° *Allemagne*, I, 1544-45 (cf. 860-61). — Frères mineurs, VI, 854; Jésuites, 1064. — Articles spéciaux : Erdt, V, 400; Gerbert (Martin), II, 622; VI, 1295-96; Goldhagen, 1476 (cf. XV, 3560); Krauss (Jean), VIII, 2375; Krauss (J.-B.), II, 620; Mayr (Anton), X, 474; Mayr (Beda), II, 622; Neubauer, XV, 3560 (cf. VIII, 1064); Neumayr, XI, 324; Raiscani (Hongrie), XIII, 1642; Seedorf, XIV, 1770; Sprugh, 2554; Stattler, I, 861; XIV, 2570-78; Veith (L.), XV, 2612.

3° *Italie*, I, 1545-47; cf. VIII, 232, 1064 (jésuites); VI, 854-55 (frères mineurs). — Articles : Alphonse de Liguori, I, 915-16; Apollinaire de S. Thomas, 1505; Astorini (Pierre-Élie), 2142; Bolgeni, II, 944-47; Cesare (Amédée de), 2186; Cottone (André), III, 1929; Gerdil, VI, 1300; Gotti, 1504-06; Libère de Jésus, IX, 660; Maniglia, 2215-16; Merati, X, 569; Muzzarelli, 2584-85; Noghera, XI, 685-86; René de Cologne, XIII, 2383; Segneri, junior, XIV, 1775; Troili (Placide), XV, 1868.

4° *Espagne et Portugal*, I, 1547. — Almeyda, I, 897.

5° *France*, I, 1547-53; VI, 689-92. — *a) Première moitié du siècle.* — Controverses *antiprotestantes* : Andry (Claude), I, 1188; Bernard d'Arras, II, 785; Chardon de Lugny, 2216; Cochet (J.-B.), III, 264; de Flamare, VI, 19; Grandvillers (Suisse), 1726; Grisot (J.-U.), 1880; Jovet, VIII, 1577; Lombard (Jean), IX, 925; Maynard, X, 473; Sinsart, XIV, 2166-67. — Apologétique *antirationaliste* et *antidéiste* : Baltus, II, 137; Bastide (Louis), 476; Berruyer, VII, 549 (cf. *D. B.*, I, 1627); Buffier (Cl.), II, 1168-69; Denyse (Jean), IV, 449; Deviller (Cl.-J.), IV, 673; Dez (Jean), IV, 685; Duguet, IV, 1858; Houtteville, VII, 196-97; Lefebvre (Jacques), IX, 129; Le Vasseur (Michel), 461-62 (ne pas confondre avec Le Vassor); Merlin (Ch.), X, 786-87; Mourgues, 2514-15; Polignac (Melchior de), XII, 2417; Sommier (J.-Cl.), XIV, 2365; Tournemine, XV, 1244-48.

b) Seconde moitié du siècle. — Aubry, I, 2264; Bailly, II, 37; Barruel, 428; Beauzée, 521; Bergier, 742-45; Camuset, 1452; Duvoisin, IV, 1975-76; Émery, 2417-18; Feller (de), V, 2135-36; François (Laurent Le), VI, 731-32; Gauchat, 1165; Guenée (A.), 1893-94; Guyon, 1997; Hayer, 2068; Herluisson, 2261; Hespelle, 2320-21; Hooke, VII, 158-59; Joly (L.-Ph.), doyen de Langres, VIII, 1496; Laberthonie, 2387; Laforest (A. de), 2447; La Luzerne, 2465-68; Lamourette, 2548-49; Montazet (A. de), X, 2370-73; Muyart de Vauglans, 2581; Nonnotte, XI, 795-96; Pichon (Th.-J.), XII, 1611; Pin (Ellies du), 2211 sq.; Pluquet, 2408; Pompignan (Le Franc de), XII, 2544; Régnier (Ch.-Fr.), XIII, 2121; Richard (Cl.-L.), 2664-66; Roussel (Cl.), XIV, 133. — Voir XIV, 807-08 (S.-Sulpice).

VI. LE XIXe S. EN FRANCE, I, 1553-63; VI, 699-701; XIV, 808-09 (S.-Sulpice). — 1° *Maîtres de l'apologétique*, I, 1553-54. — De Bonald, II, 958-61; Chateaubriand, 2335-38; Lamennais, VIII, 2478-83, 2500-10; Maistre (Joseph de), IX, 1663-76.

2° *Apologétique de la chaire*, I, 1554-55. — Ont un article : Frayssinous, VI, 796-97; Lacordaire, VIII, 2403-17; Monsabré, X, 2325-35; Ravignan, XIII, 1795-800. Voir aux *Tables : Félix, Hulst (D'), Janvier, Olivier.*

3° *Apologétique doctrinale*, I, 1555-56 (cf. VI, 699-700 : apol. antiprotestante). — Articles : Bautain, II, 481-83; Bonal, 956-57; Bonnetty, 1020; Bouvier, 1118-19; Brugère, 1172-73; Chastel, II, 2310; Gautrelet, VI, 1172-73; Mérault de Bizy, X, 570; Migne, 1728-30, 1740; Nicolas (A.), XI, 548-55.

4° *Apologétique philosophique*, I, 1556-57 (cf. XII, 1491-94). — Articles : Bonniot (J. de), II 1026-27; Broglie (A. de), 1134-37; Rozaven, XIV, 142-44.

5° *Apologétique historique*, I, 1557 (à compléter par VI, 700-01 : apol. sur le terrain de l'histoire des religions).

De Broglie (II, 1134) est cité XIII, 2294, ainsi qu'Allo, XIII, 2294-2300. — Les perfectionnements apportés à l'étude des Pères (VI, 709-10; XII, 1208-10, 1211-15), ainsi qu'à celle de l'histoire de l'Église (VI, 710-11; voir ces mots aux *Tables*), aident aujourd'hui puissamment l'apologétique catholique. — Sur l'histoire des religions, voir bibliographie, XIII, 2304-06. Plusieurs auteurs (cités VI, 700-01), aujourd'hui décédés, ont une notice aux *Tables*.

6° *Apologétique scientifique*, I, 1557 (cf. VI, 705-06 : Bible, sciences et histoire). — Deux auteurs ont un article : Duilhé de S.-Projet, IV, 1859; de Valroger, XV, 2527-30.

Mais on consultera avec profit les articles où sont résolues les objections contre certaines données de la religion; voir : CRÉATION, III, 2037-46, 2096-99 (cf. art. *Déluge*, dans *D. B.*, II, 1343-58); EXODE, V, 1752 (cf. *D. B.*, IV, 1114 : interprétation des récits miraculeux; V, 451 : plaies d'Égypte); HEXAMÉRON, VI, 2335-46 (cf. art. *Babylone et la Bible*, dans *D. B. S.*, I, 713 sq.; *Genèse*, *ibid.*, III, 590 sq.); MIRACLE, X, 1812-31; POLYGÉNISME, XII, 2520-36; TRANSFORMISME, XV, 1365-96.

7° *Évêques apologistes*, I, 1557-59. — Articles : Darboy, IV, 141-44; Dupanloup, 1949-53; Freppel, VI, 798-99; Gaume, 1168-71; Gerbet, 1297-99; Ginouilhac, 1371-73; Hugonin, VII, 204-05; Maret, IX, 2033-37; Mignot, X, 1740-50; Parisis, XI, 2039-40; Ségur (de), XIV, 1782.

8° *Publicistes apologistes*, I, 1559-60. — Articles : Montalembert, X, 2345-55; Ozanam, XI, 1706-10; Veuillot, XV, 2345-55.

9° *Apologistes protestants*, I, 1560.

10° *Ouvrages d'apologétique*, I, 1560-63.

De nombreux ouvrages d'apologétique ont été publiés depuis. On se contentera d'indiquer ici quelques ouvrages fondamentaux, en premier lieu le *D. A. F. C.*, du P. d'Alès (4 vol.), avec son article à la fois doctrinal et historique, *Apologétique, apologie* (X.-M. Le Bachelet), I, 189-251; le recueil *Apologétique* de M. Brillant et M. Nédoncelle, Paris, 1937; nouv. éd., 1948. — Études spéciales : J. Bainvel, *De vera religione et apologetica*, Paris, 1914; Brunhes, *Christianisme et catholicisme*, 1924; *La foi et sa justification rationnelle*, 1927; P. Buysse, *Vers la croyance*, Lille, 1926; *Vers la foi : l'Église*, Paris, 1925; *Vers la foi : Jésus devant la critique*, 1926; G. Picard, *Précis de la doctrine catholique*, d'après les notes de l'abbé H. de Tourville, 1927; Congar, *Chrétiens désunis*, 1937; Falcon, *La crédibilité du dogme catholique*, 1948; Gardeil, *La crédibilité et l'apologétique*, 1908; nouv. éd., 1928; Garrigou-Lagrange, *De revelatione per Ecclesiam proposita*, 2 vol., Rome, 1931; Hugueny, *Critique et catholique*, I, Paris, 1912; Levie, *Sous les yeux de l'incroyant*, Bruxelles, 1944; de Poulpiquet, *L'objet intégral de l'apologétique*, Rome, 1912; Rabeau, *Apologétique*, Paris, 1930; A. Decout, *L'acte de foi. Ses éléments logiques, ses éléments psychologiques*, 1947; C. F. Pauwels, O. P., *Apologetick*, Ruremonde, 1948; José de Wolf, *La justification de la foi chez S. Thomas et le P. Rousselot*, 1946. Lire dans *R. S. Ph.* (janv. 1949, p. 535) l'art. suggestif de A. Liégé, O. P., partageant les tendances apologétiques contemporaines entre le type Gardeil et le type Rousselot.

VII. Le xixe s. hors de France. — 1° *Belgique et Pays-Bas*, I, 1563-64 (cf. II, 552; XII, 89-90; voir *Tables*, à ces deux mots). — Articles : Carbonnelle, II, 1712-13; Dechamps, IV, 178-81; Ubaghs, XV, 2021. — Certains auteurs cités, II, 555-56 (philosophie), 557 (sciences et religion).

2° *Suisse*, I, 1564; XIV, 2757, 2758.

3° *Angleterre*, I, 1564-66; VI, 1722-23. — Articles : Andrews (Guillaume), I, 1186; Chalmers, II, 2212-14; Cullen, III, 2401-04; Estcourt, V, 850; Faber (W.), 2045; Manning, IX, 1895-1915; Milner, X, 1763-64; Newman, XI, 327-98; Pusey (et le puséyisme), XIII, 1363-1425; Ward, XV, 3511-19; Wiseman, 3561-76 (cf. mouvement d'Oxford, XI, 1675-1704). — Voir *Tables : Grande-Bretagne*.

4° *États-Unis d'Amérique*, I, 1566-67. — Voir *États-Unis d'Amérique*.

5° *Allemagne*, I, 1567-70 (cf. I, 861-62). — Articles : Denzinger (H.), IV, 450-51; Dobmayer, 1479; Doellinger, 1512-16, 1521; Drey, 1825-28; Fischer (A.), V, 2554; Gœrres, VI, 1473-76; Heinrich (J.-B.-V.), 2124; Hettinger, 2324-25; XV, 2207; Hurter, VII, 332-33; Klee, VIII, 2358-59; Liebermann, IX, 710-11; Moehler, X, 2050-66; XV, 2206; Pesch (Tilmann et Christian), XII, 1305-06; Schell, XIV, 1275-77; Staudenmaier, XIV, 2579-80; Stolberg, 2626; Wilmers, XV, 3543-44. — Protestants apologistes, I, 1570. — Voir *Tables : Allemagne*.

6° *Italie*, I, 1570-71; VIII, 237-38. — Articles : Cappellari (Maur), futur Grégoire XVI, VI, 1822; Cassito, II, 1834; Cercia, 2137-38; Colangelo, III, 354; *Cornoldi, 1865; Curci*, 2428-29; Franzelin, VI, 766; Lambruschini (J.-B.), VIII, 2471; Liberatore, IX, 629-30; Mazzella (Camille), X, 478; Palmieri (D.), XI, 1836; Passaglia, 2208-10; Perrone, XII, 1255-56; Rosmini *(Della coscienza morale)*, XIII, 2918-19; Tassini, XV, 59; Ventura, 2635-39; Zigliara, 3693-94. — Voir *Tables : Italie*.

7° *Espagne*, I, 1571-72. — Articles : Balmès, II, 132-35; Casajoana, 1820; Fernandez (Pierre), V, 2174. — Voir *Tables : Espagne*.

8° *Pologne* (en marge), VII, 2501-04; spécialement Choloniewski et Holowinski, 2502-03; Marian Morawski, 2503. Les auteurs cités, 2503-04, se placent au début du xxe siècle.

VIII. Méthodes nouvelles du xixe s., I, 1573-80. — 1° *Méthode d'autorité*, I, 1573-75. — Système de Balfour, 1573-74 (cf. III, 2376, 2380-81, 2394 : croyance; X, 2417). — Vues de Brunetière, I, 1574-75 (cf. III, 2393).

2° *Méthode psychologique et morale*, I, 1575-77. — Ollé-Laprune, I, 1575-76; II, 2165, 2167 (certitude). — Fonsegrive, I, 1576-77 (cf. IV, 868).

3° *Méthode d'immanence*, I, 1577-79. — Maurice Blondel, I, 1577-78; III, 2306-07 (crédibilité, besoin du surnaturel); IV, 859, 866-71 (méthode d'immanence et connaissance de Dieu; cf. 905, 907); V, 1842-43 (expérience religieuse et apologétique); VI, 260 (crédibilité et foi); X, 1815 (valeur apologétique du miracle); XII, 579, 582-83, 599 (péché originel et état « transnaturel » de l'homme); 1472 (principe d'immanence); XIII, 1882-89 (réalisme blondélien; critique du P. de Tonquédec); 2291-92 (fondements dans une révélation primitive). — Laberthonnière, I, 1578-79; X, 2020-21 (dogmatisme moral); IV, 863-64, 871 (cf. 1584 : connaissance de Dieu; XIII, 1834-44 : réalisme et relativisme du système; cf. 1881-82, 1885). — Mgr Mignot, I, 1589; X, 1746-50, 2015.

En marge : initiatives récentes. — P. Rousselot, XIV, 134-38 (continuité de la nature et de la grâce; cf. VI, 260-75 : discussion). — H. Bergson (évolution créatrice et origine de la religion), XIII, 2264-85; spécialement au point de vue apologétique, 2272-75; le bergsonisme s'est-il rapproché du thomisme?, XIII, 1889-1904 (cf. IV, 782, 900; XV, 1012-13). — É. Le Roy, méthode d'immanence et agnosticisme pragmatiste, IV, 908 (cf. XII, 1472-73); impossibilité de démontrer, même indirectement, le dogme, qui n'a qu'une valeur pratique, V, 1584-86 (cf. X, 2021-22); exemple du péché originel, XII, 579-80; pragmatisme, moyen de connaître la vérité du dogme, V, 1803 (cf. 1842); sur le miracle, produit et discerné par la foi, VI, 376-78. — Apologétique moderniste, X, 2033 (cf. VI, 866). — Voir *Modernisme*.

En ce qui concerne ces derniers auteurs, on n'a relevé que les points de doctrine se rattachant à l'apologétique. Pour le reste, on se reportera à leurs noms et à la bibliographie qui y est jointe. On trouve déjà cependant quelques indications bibliographiques dans le *D. T. C.*, I, 1579-80.

Sur les méthodes nouvelles en apologétique, voir, dans le *D. A. F. C.*, les art. *Immanence (Doctrine de l')* (avec bibliogr.), d'Alb. Valensin (II, 569-79) et *Immanence (Méthode d')*, d'Aug. Valensin (II, 579-93), ainsi que l'étude suivante de J. de Tonquédec (II, 592-612) et son ouvrage *Immanence*, Paris, 1938. — Un résumé de la question, avec bibliographie plus complète, est donné dans les *Tables*, au mot *Immanence*. On consultera utilement : Aubert, *Le problème de l'acte de foi. Données traditionnelles et résultats des controverses récentes*, Louvain, 1945; Magnin, *Mes raisons de croire*, Paris, 1947.

Note. — Les controverses non apologétiques sont indiquées à *Controverses*. D'autres controverses, nettement apologétiques, mais concernant une erreur ou un dogme déterminés, par ex. controverses arienne, baptismale, eucharistique, etc., viendront plus utilement au mot correspondant à la doctrine visée. A. Michel.

APOLOGISTES (Pères). — Article général : histoire, œuvres, doctrines [G. Bareille], I, 1580-1602.

I. Causes des apologies, I, 1580-83 : opposition du paganisme, XIII, 702-03; controverses antijuives, VIII, 1870-76 (cf. III, 1097-98); justification des chrétiens devant l'autorité impériale, XIII, 703 (cf. VII, 654; X, 233-36); réfutation des contradictions d'une philosophie païenne, voir *infra*, § V.

II. Les Pères apologistes et leur œuvre, I, 1583-87 : Apollinaire d'Hiérapolis, I, 1504, 1583; S. Apollonius, martyr, 1508, 1583; Aristide, 1583, 1864-67; Ariston de Pella, 1584, 1867-69; Athénagore, 1585, 2210-14; Hermias, 1585; VI, 2303-06; S. Irénée (controversiste) sera traité à part (voir sa notice); son *Apologie contre les Grecs* (ouvrage perdu), I, 1583; VII, 2404; S. Justin, I, 1583-85; VIII, 2228-77; S. Méliton de Sardes, I, 1585-86; X, 540-47; Miltiade, I, 1585; X, 1765; Minucius Félix, I, 1586; X, 1793-98; Quadratus, I, 1583; XIII, 1429-30; Tatien, I, 1584-85; XV, 59-66; Tertullien, I, 1586; XV, 130-71; S. Théophile d'Antioche, I, 1586; XV, 530-36; auxquels on peut ajouter l'*Épître à Diognète*, IV, 1366-69.

III. Apologistes et judaïsme, I, 1587-89 : S. Apollinaire d'Hiérapolis *(Adv. Judæos)*, I, 1504; Ariston de Pella *(Dial. de Jason et de Papiscus)*, 1807-08 (avec la préface : *De judaica incredulitate*); *Lettre à Diognète*, IV, 1367; S. Justin *(Dial. avec Tryphon)*, I, 1587-89; III, 1697-98; VIII, 1871, 2236-38; Méliton de Sardes (Ἐκλογαί), VIII, 1873 (cf. X, 544-45); Tertullien *(Adv. Judæos)*, VIII, 1871-72; XV, 136; auxquels, d'après Eusèbe, on pourrait ajouter S. Sérapion d'Antioche et Ammonius d'Alexandrie, VIII, 1873. — L'argument prophétique invoqué dans la controverse, I, 1588-89; VIII, 1874; XIII, 711-12.

IV. Apologistes et polythéisme, I, 1589; VII, 651-53 (idolâtrie). — Traits particuliers : Athénagore, I, 2211-12; Minucius Félix, X, 1794-95; Tatien, XV, 60-61; Théophile d'Ant., 530, 532-33. — L'unité

de Dieu : doctrine générale, IV, 1028-1029; Aristide, 1029; S. Justin, 1029-32; VIII, 2253-54; Tatien, I, 1032; XV, 63; Athénagore, I, 1032-34, 2211; Méliton, 1034-36; Minucius Félix, 1055-56; X, 1795; Tertullien, I, 1056-60; XV, 147-48; Théophile d'Ant., XV, 533.

V. LES APOLOGISTES ET LA PHILOSOPHIE, I, 1592-94; VII, 654-56. — Influence sur les apologistes : de Platon, XII, 2287; de Philon, 1453-55 (cf. 2288-89); appréciation calviniste, 2297; mise au point, 2300-04, surtout 2302-03 (cf. 1482). — Voir : Athénagore, I, 2213-14; Hermias, VI, 2304-05; S. Justin, VIII, 2242-45; 2253-54; Minucius Félix, I, 1593; X, 1796; Tertullien, XV, 146-47; Tatien, 63; Théophile d'Ant., 551-52.

VI. LES APOLOGISTES ET L'EMPIRE, I, 1594-96; VII, 654. — Voir : Athénagore, I, 2213; Justin, VIII, 2234-36; Méliton, X, 544 (n. 20); Miltiade, X, 1765; Minucius, 1794-95; Tertullien, XV, 1345 (dans l'*Apologeticum*); Théophile d'Ant., 530.

VII. LES APOLOGISTES ET LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. — 1° *Écriture sainte*, I, 1596; II, 1559 (cf. 1574, 1583-84); VII, 2078-80, 2098-100. — Voir spécialement : S. Justin, VIII, 2245-49; Tatien, XV, 61-63 *(Diatessaron)*; Tertullien, 143-45; Théophile, 533.

2° *Tradition*, XV, 1260-62 (Justin, Aristide et Tatien; pour Irénée et Tertullien, voir leur article); IV, 2177; VIII, 2250-53 (Justin et la règle de foi).

3° *Dieu et la Providence*, I, 1596 (voir ci-dessus, § IV, les apologistes et l'unité de Dieu); XIII, 942-44 (Providence); XII, 2818-21 (prédestination).

4° *Trinité*, I, 1596-97; XV, 1616-22. — Très spécialement : S. Justin, 1616-19 (cf. VIII, 2253-56 : le Père; 2256-61 : le Verbe; 2261-62 : le S.-Esprit); Tatien, XV, 1619 (cf. 63-64); Athénagore, 1619-20 (cf. I, 2214); Théophile d'Antioche, XV, 1620-22 (cf. 533-35). — Notion du *Verbe, Fils de Dieu*, V, 2414-15 (divinité), 2415 (personnalité distincte), 2415-16 (génération), 2416-17 (équivalence des termes : Verbe, Fils de Dieu, Jésus-Christ; cf. X, 2194). — Conception obscure sur les rapports du Verbe et de la création, III, 2118-23; V, 2417; VIII, 2257-58, 2260; XV, 1617-18 (S. Justin); I, 2214; XV, 1620 (Athénagore); XV, 63-64, 1619 (Tatien); 533-35, 1621 (Théophile); génération temporelle du Verbe (?), V, 2418-21; subordinatianisme (?), 2421-22 (cf. VIII, 2260-61; XV, 1618, 2654); explication théologique des difficultés, III, 2119-23. — Influence (?) de Philon (Logos instrument), XII, 1447-48 (cf. 1453-55; XV, 2650). — Verbe proféré, instrument de la révélation, des théophanies, des prophéties, VIII, 2258; XV, 1618 (534). — Doctrine sur le *S.-Esprit*, V, 698-701; spécialement : S. Justin, 699-700 (voir ci-dessus); Athénagore, 700-01 (cf. I, 2214; XV, 1620); Théophile d'Ant., 701 (cf. XV, 534-35, 1621-22); Tatien, 701 (cf. XV, 64, 1619).

5° *Création*, I, 1597; III, 2112; avec appropriation au Verbe, 2059-64, 2118-19 (voir ci-dessus).

6° *Anges et démons*, I, 1597-98; IV, 340-44. — Athénagore, I, 2214; IV, 343-44; S. Justin, VIII, 2265-67 (cf. IV, 341-42); Minucius Félix, IV, 344; X, 1795; Tatien, IV, 342-43 (cf. XV, 61, 63, 65); Théophile d'Ant., IV, 344. — Voir *Anges*.

7° *Homme, élévation, chute*, I, 1598. — Sur la création de l'homme, Méliton, X, 543 (n. 6); sur l'âme et le corps, *ibid.* (n. 9). — Anthropologie, âme immortelle : Athénagore, I, 2213-14; S. Justin, VIII, 2267; Minucius Félix, X, 1795; Tatien, XV, 65; Théophile d'Ant., 535. — État primitif : Tatien, XII, 318-19; Théophile d'Ant., VIII, 2025; XV, 535. — Tentation et chute : S. Justin, VIII, 2268-69; XII, 318; Tatien, XII, 319-20; Théophile d'Ant., 321-22. — Rôle du démon, I, 1598; S. Justin, IV, 341; VIII, 2266; Tatien, XII, 320; Théophile d'Ant., IV, 344. — État après la chute, I, 1598; S. Justin (liberté laissée à l'homme), I, 1598; VIII, 2268; Tatien, XII, 319 (conséquences du péché et liberté laissée à l'homme); Théophile d'Ant., XII, 321-22 (conséquences et possibilité de relèvement). — Voir plus loin, au § 9° : liberté et mérite.

8° *Incarnation et rédemption*. — Divinité de Jésus-Christ prouvée par les prophéties, I, 1588-89; VIII, 1874; XIII, 711-12; surtout la prophétie de l'Emmanuel, VIII, 54; par les miracles (Quadratus), XIII, 1431; mission divine prouvée par la transcendance de la doctrine chrétienne, VIII, 2264 (cf. Aristide, I, 1865); divinité affirmée (voir ci-dessus), V, 2414-15, 2416-17; X, 2194. — Incarnation : Jésus-Christ, Dieu et homme, VII, 451; Aristide, 451 (cf. V, 2414); S. Justin, VII, 451; VIII, 1250, 2264, 2268-69; Méliton de Sardes, VII, 451; VIII, 1251 (cf. X, 543, n. 12, 13); Tatien, VII, 451; XV, 64; — équivalence « chair » et « homme », VII, 1448 (Aristide, Justin, Tatien). — Rédemption, fin de l'incarnation : *Ép. à Diognète*, V, 2414; VII, 1489; S. Justin, VII, 1489. — S. Justin et la rédemption, VIII, 2264-65, 2268-69 (cf. XIII, 1935).

9° *Grâce, mérite et vie chrétienne*. — Possibilité à l'homme déchu de recouvrer sa vocation, XII, 320 (Tatien), 322 (Théophile). — S. Justin et la justification de l'homme, VIII, 2083, 2268-69. — Liberté et mérite, X, 617-18 (Justin, Tatien, Athénagore, Théophile). — Les apologistes et la vertu, I, 2212; X, 1795; XV, 531-32, 2744 (cf. 3266-67). — Témoignage de Tertullien sur le service militaire et la vie chrétienne, XIV, 1973.

10° *Église*, I, 1598; spécialement : S. Justin, IV, 2121, 2177; VIII, 2251-52; XV, 2183; *Sur l'Église*, ouvrage de Méliton, X, 543 (n. 3).

11° *Sacrements*. — Sens du mot μυστήριον chez les apologistes, XIV, 487. — *Baptême :* S. Justin, symbolisme et effets, XIV, 500-01; VIII, 2270-71; cité, II, 179, 182; Théophile d'Ant., XIV, 501. — *Eucharistie :* S. Justin, V, 1128; VIII, 2271-75; XIV, 500. — *Sacrifice eucharistique :* S. Justin, VIII, 2274; surtout X, 895-907; autres écrivains (Aristide, Athénagore, Apollonius, *Ép. à Diognète*, Minucius Félix), X, 907-08 (cf. I, 2577); explication des formules employées, X, 908-10 (cf. 960; I, 2577). — *Communion :* S. Justin, III, 517 (cf. 555, 558); VIII, 2273. — *Mariage* et procréation des enfants : Athénagore, I, 2212; *Ép. à Diognète*, S. Justin, X, 2086.

12° *Salut*, I, 1599. — Observance de la loi mosaïque non nécessaire, I, 1587-88. — Vie éternelle promise aux justes, XV, 2969 (S. Justin). — Coopération mutuelle des chrétiens en vue du salut, III, 435.

13° *Eschatologie*. — *Fin du monde*, V, 2518-19; S. Justin, VIII, 2270; Minucius Félix, X, 1795. — *Millénarisme :* S. Justin, VIII, 2269; X, 1761. — *Jugement*, VIII, 1768-69; spécialement S. Justin, 2269. — *Résurrection*, III, 1890-94; XIII, 2521-22; cf. Athénagore, I, 2212-13; S. Justin, VIII, 2269; Minucius Félix, X, 1795; Tatien, XV, 65. — *Enfer*, V, 49-51 (cf. I, 2214; VIII, 2267, 2269). — *Ciel*, II, 2480 et VII, 2365 (Théophile d'Ant.); II, 2480 (S. Justin) (cf. VIII, 2269 : millénarisme avant l'entrée au ciel).

VIII. VALEUR DÉMONSTRATIVE DES APOLOGIES, I, 1600-02. — Apologétique chrétienne (motifs de crédibilité), III, 2240-42. — Raison et foi, XII, 1482. — Première construction théologique de la foi, XV, 348. L'argument prophétique, XIII, 711-12; complété par l'autorité des *Livres sibyllins*, XIV, 2028, 2031-32; les écrits extracanoniques, VIII, 2249-50 (S. Jus-

tin); et ce qui est juste dans les philosophies antiques, x, 1795-96 (Minucius).

En dehors de quelques indications relatives à l'apologétique générale de la religion chrétienne, les références aux doctrines de Tertullien ont été réservées; elles sont données à l'article consacré à cet auteur et à l'occasion des différents sujets qu'il a abordés. De plus, une bibliographie complémentaire figure à la notice de chacun des auteurs intéressés. On se contente ici d'indiquer quelques ouvrages de portée générale parus postérieurement à l'article de Bareille : 1° Édition d'ensemble, en plus de Migne et de Th. de Otto : Goodspeed, *Die ältesten Apologeten* (sans Théophile), Göttingue, 1914; *Index apologeticus...*, Leipzig, 1912. — 2° Études d'ensemble : J. Rivière, *S. Justin et les apologistes du IIe s.*, 1907; Puech, *Les apologistes grecs du IIe s.*, 1902; Little, *The christology of the apologists*, 1934.

APONIUS. — Voir *Apponius*.

APONTE (Laurent de), commentateur italien (1575-1630). — Voir *D. B.*, I, 781. — Cité ici à l'art. Rossel, xiv, 3.

APOPHTHEGMATA PATRUM. — Indication [C. Verschaffel], I, 1602.

Dans *Catholicisme*, I, 719, G. Bardy indique deux autres recueils d'apophtegmes : l'un, établi selon l'ordre des vertus et des vices, primitivement en grec, mais dont on ne possède que des versions latine, arménienne, copte (*P. L.*, LXXIII, 855-1022); l'autre, formé de sentences arrangées dans l'ordre des matières, en 44 chapitres (*ibid.*, 1025 sq.).

On consultera avec profit l'art. de Cavallera, dans *D. Sp.*, I, 765-770, où se trouvent les renseignements relatifs aux *textes* des apophtegmes (recension alphabétique, recension systématique, recension mêlée) et aux *études* les concernant. — L'ouvrage fondamental sur le sujet est celui de W. Bousset (publié après la mort de l'auteur par Th. Hermann et G. Krüger), *Apophtegmata. Studien zur Geschichte des ältesten Mönchtums*, I, Tubingue, 1923.

APORIES (Méthode des). — Voir art. Théologie, xv, 370.

APOSTASIE. — Notion. Appréciation morale. Histoire et peines. Cause de séparation dans le mariage [A. Beugnet], I. 1602-12.

I. Notion théologique. I, 1602-03. — Apostasie et infidélité, VII, 1931 (cf. 1727); — et hérésie, VI, 2221-23.

Le Code a précisé la notion d'apostasie. Cette notion ressort du can. 1325, § 2 : *Post receptum baptismum, si quis... a fide christiana totaliter recedit, apostata...* Abandon total de la foi chrétienne après le baptême, donc abandon à la fois interne et externe de la foi professée au baptême. Cet abandon doit être vrai et libre; il exclut toute idée de dissimulation et de contrainte; il doit être total, comme l'indique le can. 1325. — L'apostasie est donc une infidélité *positive*, mais commise après le baptême; elle se différencie — parce qu'abandon *total* de la foi — de l'hérésie, dont elle est une aggravation.

II. Appréciation morale, I, 1604-05 (cf. VII, 1932-33).

Au sujet de cette appréciation morale, une question se pose et a été vivement discutée : un catholique peut-il, de bonne foi, trouver une « juste cause » d'abandonner sa religion qu'il ne croit plus vraie? — La réponse du conc. du Vatican à cette question a été examinée longuement à Foi, VI, 286-329. Mais, depuis cet article, elle a été reprise par divers théologiens.

a) Le P. A. Stolz s'efforce de montrer que le conc. du Vatican n'entend pas se prononcer sur *tous* les cas de perte de la foi : il aurait en vue des erreurs bien précises, celles de Hermès et de Schmid : un doute, un abandon provenant de l'intention bien arrêtée de faire dépendre sa foi exclusivement d'une enquête scientifique sur les fondements de celle-ci. En ce qui concerne l'apostasie des simples, le concile ne la déclare ni objectivement, ni subjectivement coupable : il laisse la question en dehors de ses préoccupations (cf. Stolz, *Was definiert das Vatican-Konzil über den Glaubenszweifel*, dans *Th. Q.*, 1930, p. 519-60; *Manuale theol. dogm.*, Fribourg-en-Br., 1941, p. 30-36).

b) Le P. Lennerz estime que la condition différente établie par le concile entre catholique et non-catholique doit se placer en ce que le premier appartient, le second n'appartient pas à l'Église *objectivement* vraie, de sorte que le catholique doutant de sa foi, ou y renonçant, doute objectivement de la vérité de l'Église et passe objectivement de la vérité à l'erreur, tandis que le non-catholique doutant de sa religion et la quittant pour s'enrôler dans l'Église doute objectivement de l'erreur et passe de l'erreur à la vérité. La différence marquée par le concile est dans la disposition de l'un et de l'autre à l'égard de la vérité, en raison des secours de Dieu. Le catholique reçoit de Dieu un double secours pour *persévérer* dans la foi, secours extérieur de l'Église, secours intérieur de la grâce. Le non-catholique a l'invitation de l'Église et les appels de la grâce pour *venir* à la vérité. Pour celui-ci, le secours divin tend donc à lui faire abandonner sa religion pour passer au catholicisme; celui-là, au contraire, trouve dans l'Église une raison de s'affermir dans sa croyance et la grâce de Dieu s'applique à la faire persévérer : le secours divin tend donc ici à ce qu'il n'abandonne pas sa foi. D'où il semble résulter que la « juste cause » ne puisse pas être comprise uniquement d'une cause objective (*De virtutibus theologicis*, Rome, 1930, n. 384-405).

c) Un auteur plus récent, M. Aubert, estime que le concile entend se borner à une condamnation de principe, sans vouloir se prononcer sur la culpabilité individuelle. La différence entre catholique et non-catholique est expliquée surtout et peut-être exclusivement par l'existence de « trois facteurs qui contribuent à maintenir les catholiques fermement dans leur foi, tandis qu'ils jouent en sens contraire vis-à-vis de ceux qui sont encore éloignés de la véritable religion. Il y a d'abord le précepte divin positif qui impose l'adhésion irrévocable à la foi catholique; il y a ensuite le fait de l'Église qui constitue un argument irréfutable en faveur du catholicisme; il y a enfin et surtout l'action interne de la grâce qui agit chez les catholiques pour les retenir dans la vraie foi, tandis qu'elle excite les autres à abandonner leurs erreurs ». Mais l'action de la grâce n'est pas à ce point infaillible qu'elle exclue totalement les possibilités d'erreurs de bonne foi. Cependant l'enseignement conciliaire semble bien indiquer « qu'en fait l'apostasie résultant d'un examen sérieux du catholicisme doit être, dans la majorité des cas, coupable en quelque façon » (R. Aubert, professeur au séminaire de Malines, *Le problème de l'acte de foi*, Louvain, 1945, p. 218-19).

L'interprétation de M. Aubert, tout en rejoignant dans la plupart des cas celle du P. Harent, du P. Stolz, du P. Lennerz, laisse cependant encore la porte légèrement entr'ouverte à l'hypothèse d'une bonne foi excusant de toute faute en certains cas plus spéciaux. C'est en ce sens qu'incline, en ajoutant aux considérations d'ordre individuel les considérations d'ordre sociologique, M. G. Rotureau, dans *Catholicisme*, I, 721-23.

Resterait l'objection, tirée du texte du concile : *Deus sua gratia semel justificatos non deserit, nisi ab eis prius deseratur.* Mais, malgré le secours de la grâce, on n'a jamais songé à nier la possibilité pour le chrétien de commettre des fautes objectivement graves, sans que toutefois sa culpabilité soit engagée. L'adage invoqué signifie donc que Dieu ne retire jamais sa grâce le premier, mais non que sa grâce empêche toute faute matérielle.

Voir, sur ces points, nos articles dans *L'Ami du clergé*, 1947, p. 561-65; 1948, p. 585-88 : Dieu assurera-t-il la persévérance finale à celui qui, de bonne foi, ne l'a abandonné que matériellement? A. Michel.

III. Histoire et peines canoniques, I, 1605-09. — *a) Dans les premiers siècles*, I, 1605-07; voir aussi : x, 941; XI, 833-36 (réconciliation des *lapsi*); XII, 763; VII, 2284 (Hermas et le péché d'apostasie); XII, 772-89 (discipline pénitentielle relative aux péchés « irrémissibles », dont l'idolâtrie, c.-à-d. l'apostasie manifestée extérieurement par un acte d'idolâtrie; cf. VII, 660-65; x, 958); législation des conciles à ce sujet, VII, 665-67; irrégularités (can. 10 du conc. de Nicée), VII, 2543 (cf. XI, 412). — *b) Droit romain*, I, 1607. — *c) Droit canonique* (jusqu'à la Const. *Apostolicæ Sedis*), I, 1607-08; principe des censures, II, 2126; droit de l'Église, xv, 1218. — *d) Législation*

de la Const. « Apostolicæ Sedis », I, 1608-10 (cf. 1614-15).

Législation du Code. — 1° *Peines frappant les apostats eux-mêmes.* — « Tous les apostats [publics et occultes, par conséquent] encourent *ipso facto* l'excommunication » (can. 2314, § 1; cf. *D. T. C.*, VI, 2245; XII, 655). — A cette grave peine médicinale sont jointes d'autres peines, vindicatives, qui n'interviennent que dans des hypothèses et aux conditions définies par le Code. Après une monition demeurée sans effet, les apostats seront privés de tout bénéfice, dignité, pension, office ou autre charge qu'ils détiennent dans l'Église; ils seront déclarés infâmes : les clercs, après une dernière monition, seront déposés (can. 2314, § 1, 2°). — Les apostats dont le délit est notoire sont, de plus, privés de la sépulture ecclésiastique, s'ils n'ont pas donné des signes de repentir avant leur mort (can. 1240, § 1, 1°; cf. *D. T. C.*, XIV, 1898). — Enfin les apostats publics, outre toutes les peines précédentes, sont, à l'occasion, c.-à-d. s'ils se trouvent dans telle hypothèse déterminée, frappés de peines supplémentaires. Ainsi : *a)* le droit de patronage personnel ne peut pas leur être transmis validement (can. 1453, § 1); — *b)* s'ils sont religieux, ils sont *ipso facto* renvoyés de plein droit (can. 646, § 1, 1°); — *c)* s'ils sont inscrits ou ont adhéré publiquement à une secte non catholique, ils sont *ipso facto* infâmes; les clercs sont *ipso facto*, et sans déclaration, privés de leur office et, après une monition demeurée sans effet, ils doivent être dégradés (can. 2314, § 1, 3°).

2° *Peines frappant ceux qui participent ou coopèrent à l'apostasie.* — D'après la Const. *Apost. Sedis*, § 1, n. 1 (cf. *D. T. C.*, I, 1609), étaient frappés d'excommunication, tout comme les apostats eux-mêmes, *eis credentes, eorumque receptores, fautores ac generaliter eorum defensores* : « Il ne reste aucune trace de cette législation dans le Code... Tout au plus est-il prescrit (can. 1065, § 1) de détourner les fidèles du mariage avec ceux qui ont notoirement répudié la foi catholique; mais le mariage même, bien qu'il ne puisse se faire qu'à des conditions déterminées, n'est pas interdit. Peut-être pourrait-on cependant reprendre, à l'égard de toute une catégorie de coupables qu'on appellerait suspects d'apostasie, les mêmes règles que les can. 2315 et 2316 appliquent aux suspects d'hérésie (cf. *D. T. C.*, VI, 2246, 2244); mais la suspicion d'apostasie ne pourrait dès lors exister, comme la suspicion d'hérésie, qu'à titre de délit caractérisé — *sponte et scienter*, dit le can. 2316 — qui devrait avoir lui-même pour objet la propagation de l'apostasie (non la personne même des apostats) et qui ne pourrait être châtié qu'après une procédure et par des peines imitées du can. 2315. »

3° *Peines frappant la participation à des actes interdits aux apostats.* — L'ancienne législation poursuivait trois délits de participation. Les peines qu'elle édictait sont maintenues, mais avec de notables adoucissements ou des aggravations accessoires. — *a)* Une suspense *a divinis*, réservée au S.-Siège, est encourue *ipso facto* par ceux qui n'auraient pas hésité à recevoir les ordres d'un apostat notoire; celui qui les aurait reçus de bonne foi devrait s'abstenir de les exercer jusqu'à ce qu'il ait obtenu dispense (can. 2372). La suspense de la Const. *Apost. Sedis*, § 5, n. 6 (*D. T. C.*, I, 1615), ne nommait pas expressément l'apostat; elle n'était en outre qu'une suspense *ab ordine suscepto*, non une suspense *a divinis*. — *b)* Une excommunication *latæ sententiæ*, non réservée, frappe ceux qui n'ont pas hésité à ordonner ou à contraindre à donner la sépulture ecclésiastique aux apostats; ceux qui la leur auraient accordée spontanément encourent l'interdit *ab ingressu ecclesiæ*, réservé à l'Ordinaire (can. 2339; *D. T. C.*, XV, 3081). L'excommunication de la Const. *Apost. Sedis* ne mentionnait pas l'apostat. Elle frappait ceux qui ordonnaient ou contraignaient, *mandantes seu cogentes;* le texte du Code, *qui ausi fuerint mandare aut cogere*, est plus limitatif et plus bienveillant. L'interdit de la Constitution n'existait que pour la sépulture ecclésiastique accordée aux excommuniés nommément; celui du Code vise expressément la sépulture accordée aux infidèles, apostats, hérétiques et tous autres excommuniés; mais, en revanche, son étendue est plus restreinte d'un autre côté : au *scienter ad sepulturam ecclesiasticam admittentes*, le Code a substitué une formule plus faible qui suffit à marquer la responsabilité du délinquant, *sponte sepulturam donantes* (voir art. Sépulture, XIV, 1902). — *c)* Une excommunication *latæ sententiæ*, spécialement réservée au Siège apostolique, est encourue, dès la publication de l'ouvrage, par les éditeurs des livres des apostats, qui soutiennent l'apostasie, par ceux qui défendent ces livres ou qui sciemment, sans la permission requise, les lisent ou les gardent. Le texte d'*Apost. Sedis* (voir I, 1609) et de la Const. *Officiorum* (voir art. Index, VII, 1578) est quelque peu modifié. Les *éditeurs* sont frappés et non plus les imprimeurs; par ailleurs, le mot *scienter*, qui figurait en tête de l'art. 47, est placé avant les mots *legentes* et *retinentes*. On corrigera en ce sens ce qui est dit, soit à Apostolicæ Sedis, soit à Index *(loc. cit.)*. — Cf. art. Hérésie, VI, 2249.

IV. Apostasie, cause de séparation dans le mariage, I, 1610-11. — Voir art. Mariage, IX, 2300.

Le can. 1131, § 1 s'exprime ainsi : « Si l'un des conjoints a donné son nom à une secte acatholique, s'il élève les enfants en dehors du catholicisme, s'il mène une vie criminelle ou ignominieuse, s'il est un danger grave pour l'âme ou le corps de l'autre, s'il rend la vie commune très difficile par des sévices ou s'il fournit d'autres motifs du même genre, l'autre conjoint peut légitimement se séparer, de l'autorité de l'Ordinaire du lieu ou même de sa propre autorité, si le motif est certain et s'il y a urgence. » Mais le § 2 stipule que la cause de séparation cessant, la vie commune doit être reprise. Toutefois, « si la séparation a été prononcée par l'Ordinaire pour un temps déterminé ou non, le conjoint n'y est pas obligé, si ce n'est pas une décision de l'Ordinaire et seulement après le temps fixé » (cf. Cappello, *De matrimonio*, n. 828, 829, 830).

V. Appendices. — 1° *Les apostats et les lois de l'Église.* — On devra préciser comme il suit l'art. Lois, IX, 894. *En principe*, parce qu'ils sont baptisés, les apostats sont soumis aux lois de l'Église : aux termes du Code, en effet (can. 12 et 87), le baptême assujettit à l'autorité de l'Église, et par conséquent à ses lois, tous ceux qui l'ont reçu. Les apostats ne doivent pas profiter de leur défection pour s'exempter de leurs obligations chrétiennes : soit des lois qui ont pour objet la sanctification personnelle (par ex. loi du jeûne, loi de l'observation des fêtes); soit des lois qui ont pour objet le bien commun (lois déterminant la nullité d'un acte, l'incapacité d'une personne; lois générales ayant trait aux délits et aux peines; lois préceptives universelles réglant les actions humaines) (voir une application relative au privilège paulin, *D. T. C.*, XIII, 401). Ils sont obligés à la forme solennelle du mariage (can. 1099, § 1, 1° et 2°; on devra donc restreindre aux hérétiques et aux schismatiques ce qui est dit IV, 2455). Mais, *per accidens*, ils peuvent être exemptés indirectement ou directement de certaines lois ecclésiastiques. Exclu par l'excommunication du droit d'assister à la messe (cf. V, 1739), l'apostat est indirectement dispensé de cette assistance. Directement, le can. 1099, § 2 dispensait de la forme solennelle du mariage « les enfants, nés de parents non catholiques et baptisés cependant dans l'Église catholique, *mais qui* ont grandi depuis leur enfance dans l'infidélité ou en dehors de toute religion ». Mais, par un décret du 1er août 1948, Pie XII a abrogé ce paragraphe. Tous ceux qui ont reçu le baptême catholique sont tenus à la forme prescrite par le conc. de Trente. A partir du 1er janv. 1949, aucune exception n'est plus valable (*A. A. Sedis*, 16 août 1948).

2° *Réconciliation des apostats : procédure actuelle.* — Au for *interne*, on ne peut absoudre les apostats qu'avec une délégation particulière (can. 2314, § 2). Toutefois les Ordinaires peuvent avoir des indults spéciaux pour absoudre et subdéléguer le pouvoir d'absoudre; en temps de jubilé (voir ce mot aux *Tables*), les confesseurs ont des pouvoirs spéciaux; enfin, en cas d'urgence, on peut utiliser le can. 2254, § 1 (à l'article de la mort, voir can. 882; cf. art. Réserve, XIII, 2454 sq.). — Au for *externe*, voir can. 2314, § 2 (cf. art. Abjuration, I, 75 et *Tables* à ce mot).

3° *Les apostats et les suffrages de l'Église.* — Voir art. Excommunication, V, 1740; et, en ce qui concerne l'application de la messe (can. 2262, § 2, 2°; cf. can. 2314, § 1), voir X, 1313; XIV, 2737.

Voir, pour l'ensemble des nouvelles dispositions canoniques, l'art. *Apostasie*, par J. Bouché, dans *D. D. Can.*, I, 640 sq. (résumé ici en grande partie). A. Michel.

APOSTASIE (La Grande), à la fin des temps. — Doctrine de S. Paul, XI, 2392; XV, 599-600. — Voir art. ANTÉCHRIST, I, 1363-65, et ce mot aux *Tables.*

APOSTATS (Religieux). — Voir XIII, 2179-81 (sortie illégitime de religion; notion et pénalités).

« A POSTERIORI ». — Voir *Priori (A).*

APOSTOLAT. — Apostolat, zèle apostolique. — Éloge par S. Jacques, VIII, 281. — Vie mixte ou apostolique (S. Thomas), XV, 1007. — Ministère apostolique et spiritualité ignatienne, VIII, 1104-05. — Ministère apostolique et vie intérieure (P. Lallemant), VIII, 2462. — Voir *Action catholique; Action sociale; Apostoliques (Pères); Apôtres, apostolat; Missions.*

Voir *D. Sp.*, art. *Apostolat*, par E. Cuttaz, I, 773-790.

Apostolat (Charisme de l'). — Voir *Apôtres.*

Apostolat des malades. — Fondation en 1925 à Blœmendal (Pays-Bas), XII, 82.

Cette association spirituelle, dont le but est de consoler les malades en les aidant à exercer un véritable apostolat par l'offrande de leurs maux, s'est répandue des Pays-Bas dans l'univers catholique. Pie XI l'a canoniquement reconnue en 1932. En France : siège social : abbaye Ste-Marie, 5, rue de la Source, Paris, XVI[e].

Apostolat de la prière. — Fondation (P. Gautrelet), VI, 1172; organisation (P. Ramière), XIII, 1649-50. — Et dévotion au Sacré-Cœur, III, 340.

APOSTOLICÆ SEDIS (Acta). — Voir *Actes du Saint-Siège.*

APOSTOLICÆ SEDIS (Constitution). — Étude canonique [F. Deshayes], I, 1612 18. — Voir II, 2132; V, 1737, 1743; XII, 647, 650. — Mais, après le Code, le tableau figurant I, 1614-17 doit être corrigé par XII, 654-59.

APOSTOLICI ou *Apostatici.* — Secte des « renonçants » (III[e] s.), XIII, 802. — Voir aussi *Apostoliques* et *Apotactiques.*

APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE. — Notions et explications. Démonstration théologique [J. Bainvel], I, 1618-31. — Pour la synthèse, voir *Notes de l'Église.*

APOSTOLIQUE (État). — Chez les mystiques, X, 2617.

APOSTOLIQUES, sectes hérétiques. — 1° Au III[e] s. [G. Bareille], I, 1631-32; III, 581; voir aussi *Apostolici* et *Apotactiques.* — 2° Au XIII[e]-XIV[e] s. [F. Vernet], I, 1632-34 (cf. IV, 1859-60 : Dulcin; XIII, 802). — Et les Frères du libre esprit, VI, 804, 806. — Condamnation par Nicolas IV, XI, 540; par Boniface VIII (?), VI, 804 (cf. II, 997).

On consultera : *D. Sp.*, I, 796-801; *D. H. G. E.*, III, 1037-48. — L. Oliger, O. F. M., *De secta Spiritus libertatis in Umbria, s. XIV. Disquisitio et documenta*, Rome, 1943; L. Spätling, O. F. M., *De apostolicis, pseudoapostolis, apostolinis*, Munich, 1947.

APOSTOLIQUES (Clauses, lettres). — Voir *Papauté.* — Sur clauses apostoliques [T. Ortolan], III, 19-42.

APOSTOLIQUES (Constitutions). — Voir *Apôtres,* § Constitutions apostoliques.

APOSTOLIQUES (Pères). — Article général [G. Bareille], I, 1634-46.

I. PÈRES DÉSIGNÉS PAR CE TITRE, I, 1634-35. — *a) Doctrine des apôtres* ou *Didachè*, I, 1680-87. — *b) Lettre aux Corinthiens*, de S. Clément, III, 50-51. — *c) Homélie* ou prétendue *II[e] épître aux Corinthiens*, de S. Clément, III, 54-56. — *d) Sept épîtres* authentiques de S. Ignace d'Antioche, VII, 690-702. — *e) Lettre aux Philippiens*, de S. Polycarpe, XII, 2517-18. — *f) Martyrium Polycarpi*, XII, 2515-20. — *g)* Le *Pasteur* d'Hermas, VI, 2274-78. — *h) Épître à Diognète*, IV, 1366-69. — *i) Fragments* de Papias, XI, 1945-47, et des presbytres (dans S. Irénée), VII, 2511-12. — *j) Épître* du Pseudo-Barnabé, II, 416-22.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE. — *Éditions* (postérieures à l'art. du *D. T. C.*). — Funk, *Patres apostolici*, 2 vol., 1901; 2[e] éd., 1913 (par Dickamp); 2[e] éd. abrégée, 1906; t. I, rééd. par Bihlmeyer, 1924; Hemmer-Oger-Laurent-Lelong, *Les Pères apostoliques*, 4 vol., 1907-1912; I-II, 2[e] éd., 1926; Lake, *The Apost. Fathers*, 2 vol., 1917-1919; Colombo, *Patrum apost. opera*, Turin, 1934; Goodspeed, *Index patrist. sive clavis Patrum apost.*, 1907.

Traductions. — F. Zeller, dans *Bibl. der Kirchenväter* (éd. Bardenhewer), XXXV, Kempten, 1918; Lietzmann, *Handbuch zum N. T.*, 1920-1923 (avec commentaire); Hennecke, *Neutest. Apocryphen*, 2[e] éd., p. 480-540, 588-95; G. Bosio, 2 vol., Turin, 1940-1943 (texte et version).

Travaux. — R. Aigrain, *Pour qu'on lise les Pères*, I, 1922; Deblavy, *Les idées eschatologiques de S. Paul et des Pères apost.*, Alençon, 1924; L. Choppin, *La Trinité chez les Pères apost.*, 1925; J. Lebreton, *Hist. du dogme de la Trinité*, II, 1928 (de S. Clément à S. Irénée); *Les Pères apost. et leur époque*, dans Fliche-Martin, I, 321-72; W. Roslan, *Les caractères essentiels de la grâce d'après les Pères apost.* (en polonais), Varsovie, 1934, et dans *Th. Q.*, 1938, p. 200-25, 275-317, 470-503; G. Bardy, *La vie spirituelle d'après les Pères des trois premiers siècles*, 1936; dans *D. Sp.*, I, 790-96; *La théologie de l'Église de S. Clément de Rome à S. Irénée*, 1945; Brosche, *Das Wesen der Häresie* (N. T. et Pères apost.), 1936; Rahner, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, 1936, p. 471-91 (le péché en tant que perte de la grâce); A. Casamassa, *I Padri apost.*, Rome, 1938; J. Colson, *L'évêque dans les communautés primitives* (coll. *Unam Sanctam*, n. 21), Paris, 1951.

Une bibliographie spéciale sera donnée à chaque article particulier.

II. HISTORIQUE. — Indication générale, I, 1635-36. — Voir chaque article spécial.

III. PLACE DANS LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE. — Trait d'union entre les apôtres et les apologistes, I, 1636. — Fidélité à l'enseignement des apôtres, 1636-37; XV, 1257-60. — Absence de citations d'apocryphes, I, 1637-38.

IV. CARACTÈRE : FORME ET FOND, I, 1638-39.

V. ENSEIGNEMENT. — 1° *Dogme.* — *a) Écriture et Tradition.* — Écriture en général, IV, 2094-95; inspirations, VII, 2077-78. — Canon de l'A. T., II, 1574; citations d'Eccli., IV, 2036 (*Didachè*, Pseudo-Barnabé, Clément, Hermas); de Judith, VIII, 1712-13 (Clément, Ignace); d'Esther, V, 855 (Clément); de Tobie, XV, 1166 (Polycarpe, Hermas); de Sap., XIV, 707 (*Didachè*, Clément, Hermas); de Daniel, IV, 59 (Pseudo-Barnabé, Clément, Hermas; voir aussi, pour les passages deutérocanoniques, col. 60, Clément et Pseudo-Clément). — Canon du N. T., II, 1583 (cf. I, 1636-37); sur l'Évangile, V, 1623 (*Didachè*, Clément, Ignace); S. Matthieu, X, 359 (Clément, Ignace, Pseudo-Barnabé, *Didachè*); S. Marc, IX, 1941 (Papias); S. Luc, IX, 971 (Clément, Polycarpe); S. Jean (évangile et I[re] épître), VIII, 543-44, 585 (allusions); épîtres de Paul, *Corpus Paulinum*, XIII, 2847-48 (Ignace, Polycarpe); — voir aussi III, 1850 (Pères apost. et I Cor.), 1858 (II Cor.); VI, 1025 (Gal.); V, 165 (Eph.); XII 1420 (Phil.); III, 382 (Col.); XV, 576, 583 (I et II Thess.); XV, 1038-40 (Tim. et Tit.); VI, 2070-71 (Hebr.); VIII, 263-64 (Jac.); XII, 1762-63 (I Petr.), 1782 (II Petr.); VIII, 1670 (Jud.); I, 1463-64 (Apoc.). — L'argument prophétique, XIII, 711. — Doctrine et Tradition, XV, 1257-60, 1298.

En ce qui concerne les attestations des Pères apostoliques relatives aux Saintes Écritures, on a relevé ici seulement celles qui figurent dans les articles du *D. T. C.* consacrés aux Livres inspirés; celles qu'on peut rencontrer dans les articles relatifs aux Pères eux-mêmes devront être cherchées dans les notices particulières dont ils font l'objet dans les *Tables.*

b) Dieu, un et trine. — Indication générale, I, 1639-40. — Voir IV, 1027-28 (notion de Dieu); XIII, 942

47. — *b)* Mission de *gouvernement*, I, 1653; IV, 2200, 2216-19 (cf. XI, 1199-1201, 1210; XIII, 257-58); autorité des apôtres, XV, 2181. — *c)* Mission de *sanctification* (surtout par les sacrements), I, 139-40, 198, 1653; X, 1777; XI, 1201-06, 1207-10, 1354-55; XII, 750-56 (cf. 1100) (voir *Sacrements*); apôtres, prédicateurs de sainteté, XIV, 848-50, 852-53. — *d)* De ces trois missions en découle naturellement une quatrième, celle de *fonder l'Église*, I, 1653-54; IV, 2115-17 (cf. VIII, 1359-61). — Ces missions sont divines, I, 1654.

5° *Prérogatives des apôtres.* — *a)* Grâce et confirmation en grâce, I, 1654-55; VII, 1272. — *b)* Infaillibilité personnelle, I, 1655-56, 2123-25; IV, 2175-77 (voir aussi VI, 1041-42 : Saint Paul et les Douze); illusions au sujet de la parousie (?), XI, 2398-99 (cf. 2050-54; V, 2510-16); l'infaillibilité personnelle et le « Conflit d'Antioche », voir *supra*, 3°. — *c)* Juridiction universelle, I, 1656 (cf. V, 1703). — Voir XI, 1391 et la note ajoutée.

6° *Apôtres et révélation.* — *a)* Clôture de la révélation, I, 1656-57; IV, 1598; XIII, 2581, 2616 (cf. XV, 1280, 1314, 1316; voir cependant, 192-93). — *b)* Connaissance des vérités révélées, I, 1657-58 (cf. VI, 135).

7° *Apostolat et épiscopat.* — Les évêques, successeurs des apôtres, I, 1658-59; IV, 2118-19; V, 1703; XI, 1230; XIII, 258-59 (cf. V, 1672-82). — Les charismes de l'apostolat, I, 1659; II, 632 (pouvoir des miracles; cf. X, 1801, 1835-36); VIII, 2596 (don des langues); XI, 2414-18 (charismes en vue de l'apostolat). — Égalité des apôtres, X, 162, 168.

8° *Questions diverses.* — Les saintes femmes et les apôtres (Hugues d'Amiens), VII, 214. — Sincérité, faiblesse et succès des apôtres (Pascal), XI, 2152-53. — Les apôtres et la lumière du Thabor (d'après les palamites), XI, 1753, 1757, 1801, 1805. — Les apôtres au jugement dernier, VIII, 1752, 1818. — Les apôtres et l'état religieux, XIII, 2160; exemples pour les moines, XV, 3245 (cf. 3189); surtout pour la pauvreté, II, 854, 857-58; III, 576, 578-79; controverses à ce sujet, VI, 896-97; VIII, 635-36; XV, 2031 (Ubertin de Casale).

9° *Attitudes hétérodoxes au sujet des apôtres.* — Porphyre, XII, 2572-75, 2581-83; gnostiques, VI, 1406; Marsile de Padoue, X, 168-69 (cf. Jean de Jandun, VIII, 764-65; XI, 1334); Wicliff, IV, 2112; XI, 1335; XV, 3595; Hus, IV, 2112; XI, 1336; Luther, XI, 1337-39; Mélanchthon (?), XI, 1341-42 (cf. X, 508); Articles de Smalkalde, XI, 1343; Calvin, XIII, 2090-91 (cf. XI, 1344); Théodore de Bèze, XI, 1345; Zwingli, XIII, 2089; XV, 3858 (cf. XI, 1345-46). — Sarcasmes de Voltaire, XV, 3428, 3433, 3457-58. — Protestantisme moderne, XI, 1194, 1196-98; modernisme, XI, 1196. Voir : *Schisme byzantin.*

NOTE. — Le sens précis et un sens plus large du mot « apôtres » (cf. *D. T. C.*, I, 1647) ont reçu de J. Bouché (*D. D. Can.*, I, 680) une explication qui semble heureuse au point de vue à la fois doctrinal, exégétique et apologétique. L'essentiel en a été rapporté à l'art. ORDRE du *D. T. C.*, XI, 1209 (cf. 1238).

Cette conception historique de deux apostolats est bien apte à dissiper toutes les difficultés accumulées par les hérétiques (*D. D. Can.*, I, 680-81).

Dans ce même article, signalons deux aperçus d'un intérêt appréciable pour l'histoire des origines chrétiennes et pour la théologie de l'épiscopat : « *Comment les évêques doivent-ils être conçus comme les successeurs des apôtres?* » De là un premier aperçu sur le pouvoir ordinaire et épiscopal des apôtres et le pouvoir extraordinaire et personnel. L'auteur s'inscrit en faux contre l'idée d'une juridiction universelle accordée aux apôtres en dehors de S. Pierre (voir un résumé de cette conception, *D. T. C.*, XI, 1391). Et cette position amène un second aperçu : « *Dans quelle relation de dépendance les apôtres se trouvaient-ils par rapport à S. Pierre?* »

L'étude de cet article complétera les données un peu superficielles de l'art. de J. Bainvel. Il est l'écho de l'enseignement de Billot, *De Ecclesia*, I, thèse XXVI.

Bibl. — P. Batiffol, art. *Apôtres*, dans *D. A. F. C.*, I, 251-61; *L'Église naissante et le catholicisme*, 46-48; A. Médebielle, art. *Apostolat*, dans *D. B. S.*, I, 533-88. — Au point de vue historique, J. Lebreton et J. Zeiller, dans Fliche-Martin, I, 127-278 (bibliogr. abondante).

A. MICHEL.

APOTRES (Écrits sous le nom des). — Actes des apôtres. Voir *Actes (Écrits)*.

Actes apocryphes des apôtres. — Voir *Apocryphes*, § Nouveau Testament.

Canons des apôtres. — Article général [F. Nau], II, 1605-26.

I. LES 84 CANONS GRECS, II, 1605-12. — Rapprochements avec les *Constitutions apostoliques*, III, 1523, 1529, 1533; et le *Testament de N.-S. J.-C.*, XV, 194, 198-99. — Autorité consacrée au conc. Quinisexte, XIII, 1583 (cf. III, 1286-87). — Inauthenticité, II, 1607 (cf. XV, 3559 : Holtzclau). — Reçus dans l'Église copte, X, 2273. — Source d'information liturgique, IX, 801. — Principaux canons, II, 1606. — Origine et rapprochements avec les canons d'anciens conciles, 1607-10. — Versions, 1610-11.

Canons cités ou commentés dans le *D. T. C.* (collection courante, sauf indication contraire) : Can. 1 (et 2) : ordre, XI, 1248-49, 1251. — Can. 3 (et 4) : offrandes à l'autel [cf. conc. Quinisexte, can. 27], XIII, 1590 (cf. II, 850). — Can. 3, 6, 7 : déposition ou dégradation, IV, 451. — Can. 5, 6 : mariage des clercs et interdiction de renvoyer les femmes sous prétexte de piété [cf. conc. Quinisexte, can. 12, 13], XIII, 1585 (cf. II, 2078-79, 2076-77). — Can. 10 : privation de la communion, III, 517. — Can. 15, où les apôtres déclarent enseigner ce que le Christ a commandé, XV, 1276. — Can. 17, 19 : mariage des clercs [cf. conc. Quinisexte, can. 3], XIII, 1584. — Can. 21, 22, 23 : rôle des diacres, II, 858. — Can. 24, 25, 31, 43, 48, 71 : discipline pénitentielle, XII, 791. — Can. 27 (coll. Denys le P.) : interdiction aux clercs de contracter mariage après l'ordination [cf. conc. Quinisexte, can. 6], XIII, 1584. — Can. 30 (coll. Denys le P.) : clerc simoniaque [cf. IIe conc. de Nicée, can. 5], XI, 431 (cf. XIV, 2144). — Can. 31 (coll. Denys le P.) : déposition et excommunication de l'évêque faisant intervenir la puissance séculière pour obtenir une église, XIV, 2144. — Can. 34 : autorité du métropolitain, XV, 2209. — Can. 39 (coll. Denys le P.) : évêque, protecteur des biens de l'Église [cf. IIe conc. de Nicée, can. 12], IX, 434. — Can. 41 : biens d'Église, II, 854, 857-58. — Can. 43 : sous-diacres, XI, 1233. — Can. 44 : prêt à intérêt, XV, 2330 (cf. 2337). — Can. 46, 47, 68 : nullité des sacrements administrés par les dissidents, XIII, 2392. — Can. 48 : adultère, I, 477. — Can. 50 : baptême, II, 187. — Can. 50 (Labbe-Mansi) : clercs ou laïcs tenant le mariage pour exécrable, IX, 2090 (voir ci-dessus, can. 5, 6). — Can. 51, 52 (Labbe-Mansi) : pouvoir de l'évêque de remettre les péchés, III, 845, 861. — Can. 63 : viandes suffoquées, I, 276. — Can. 64 : contre l'usage latin de jeûner le samedi en carême, XIII, 1590. — Can. 70 : ne pas manger les azymes juifs [cf. conc. Quinisexte, can. 11], XIII, 1585. — Can. 16, 17, 18, 20, 21, 76, 77, 79, 81 (Labbe-Mansi) : irrégularités des clercs, VII, 2541, 2547; et spécialement can. 16 : exclusion des bigames, 2545; can. 17 : de ceux qui ont eu une concubine, 2546; can. 79 : des néophytes, 2546-47; can. 81 : des esclaves, 2547-48; can. 76, 77 : condition faite aux paralytiques, aveugles, sourds, 2549. — Can. 22, 24 : déposition des clercs, 2553. — Can. 85 (84) : son

interprétation relativement aux *Const. apost.*, à l'*Octateuque* de Clément, voir *Clémentins (Apocryphes)*; ou aux 126 canons coptes-arabes (voir ci-après, § II), II, 1608-10; indications relatives au canon de l'A. T., II, 1577; du N. T., 1590. — Les canons apostoliques et les quatre-temps, XIII, 1449.

Dans l'*Enchiridion fontium hist. eccl.* de Kirch, n. 692-706, il est facile de faire le rapprochement des canons apostoliques avec les décisions d'Antioche (341), n. 490-99, et de Laodicée (entre 343 et 381), n. 520-25. — Dans l'énumération des livres canoniques, l'auteur insère trois livres des Machabées, deux épîtres et les *Constitutions* de S. Clément, tandis que manque l'Apocalypse.

On consultera avec profit Hefele-Leclercq, I, 1203-21, lequel donne, p. 1212-14, la concordance des principales collections des canons dits apostoliques et des *Constitutions apostoliques*. — Voir *D. A. C. L.*, II, 1910-1950; F.-X. Funk a édité les canons apostoliques, dans *Didascalia et Const. apost.*, Paderborn, 1905. — Études récentes : E. Schwartz, *Ueber die pseudo-apostolischen Kirchenordnungen*, Strasbourg, 1910; G. Bardy, dans *D. D. Can.*, II, 1288-1295.

II. LES 127 CANONS COPTES-ARABES, II, 1612-18. — Indication des quatre séries, 1612-13.

1° *Apostolische Kirchenordnung*, can. 1-20 (ou 1-30), 1613-15 (éditions, versions, contenu, époque et sources); cf. III, 1525, 1536.

Texte dans Th. Schermann, *Die allgemeine Kirchenordnung*, 1914, p. 12 sq.; cf. *D. A. C. L.*, II, 1923-1931.

2° *Ægyptische Kirchenordnung*, « Ordonnance de l'Église égyptienne », can. 21-47 (ou 31-62), 1615 (éditions, contenu, époque et sources). — Voir III, 1531-33 *(Constitutions apostoliques)*, 1531 *(Canons d'Hippolyte)*. — Identifiée substantiellement à la *Tradition apostolique*, 'Αποστολικὴ παράδοσις, de S. Hippolyte, VI, 2502-03; IX, 801; XV, 197. — L'*Ordonnance* et la tradition de l'Église copte, X, 2272-73. — Sur le jeûne en carême, II, 1727-28. — Sur la confirmation, III, 1036-38 *(passim)*, 1042, 1057. — Offrande des prémices, II, 850. — Culte des martyrs, XIV, 893. — Sur : les lecteurs, IX, 120-21, 125; les diacres, II, 858; IV, 713, 718, 726; les diaconesses, IV, 687. — Imposition des mains, VII, 1324, 1338, 1380. — Messe, X, 928, 1347 (cf. V, 221 : épiclèse).

3° *Canons 48-71* (ou *63-78*), II, 1615. — Concordance avec les *Const. apost.* (l. VIII), III, 1531.

4° *Les 56* (ou *71*) *derniers canons*, ou « *canones apostolici* », II, 1615-16. — Recension des *Canons des apôtres*, II, 1611-12 (cf. III, 1530).

5° *Octateuque* de Clément : textes, époque, sources, I, 1616-18. — Son contenu, XV, 195.

L'art. TESTAMENT DE N.-S. J.-C., XV, 196-200, a été écrit principalement pour montrer l'étroite parenté qui existe entre ces divers écrits : *Constitutions apostoliques*, *Constitution* ou *Ordonnance ecclésiastique égyptienne*, *Canons d'Hippolyte*, *Tradition apostolique* (d'Hippolyte), *Didachè*, *Ordonnance ecclésiastique apostolique*, etc. — Voir les ouvrages de dom Connolly, cités VI, 2502-03; IX, 801; XV, 197-99, et particulièrement *The so-called « Egyptian Church order » and derived documents*, 1916. — Sur les 127 canons, voir J. et A. Périer, *Les cent vingt-sept canons des apôtres*, dans *P. O.*, VIII, Paris, 1912, p. 590-621.

III. LES 27 OU 30 *CANONES APOSTOLICI*, tirés de la *Doctrine de l'apôtre Addaï*, I, 1618-19 (voir *Addaï*). — Rapprochement avec les *Constitutions*, II, 1618; III, 1528.

IV. PETITES ORDONNANCES APOSTOLIQUES. — 1° Les neuf *Canons d'Antioche*, II, 1619-25 (texte, textes parallèles, éditions et controverses).

Ces « Ordonnances ecclésiastiques apostoliques » (citées ci-dessus, § II, note) ont été jadis présentées comme authentiques par le jésuite François de Torrès (Turrianus) (cf. *D. T. C.*, XV, 1240). Les critiques, évidemment, n'ont pas ratifié cette assertion. — Voir P. Lejay, *Le concile apostolique d'Antioche*, dans *R. C. F.*, 1903, p. 343-55, et surtout Hefele-Leclercq, I, 1071-1087 (append. de H. Leclercq).

2° *Anathèmes portés par les saints apôtres* (Ὅρος κανονικὸς τῶν ἁγίων ἀποστόλων), II, 1625.

3° *25 canons contre différentes fautes* (Τῶν ἁγίων ἀποστόλων ἐπιτίμια τῶν παραπιπτόντων), II, 1625-26.

4° *Épître canonique de S. Pierre à S. Clément*, II, 1626 (cf. X, 2273). — Voir *Apocryphes* et *Clémentins (Apocryphes)*.

Constitutions des apôtres ou *Constitutions apostoliques*. — Article général [F. Nau], III, 1520-37.

I. LE TEXTE. — 1° *Histoire du texte*, I, 1521-23. — Attribution à S. Clément, III, 1525. — Rejetées par le conc. Quinisexte (can. 2), XIII, 1583. — Reçues dans l'Église copte, X, 2273. — Unité de la compilation, malgré la diversité des sources, XV, 198 (cf. III, 1525-26, 1528, 1534-35; IV, 1838). — Interdépendance des sources; affirmations et controverses du passé, II, 1608, 1610, 1618-19, 1620-21; III, 1526-29, 1531-34; solutions définitives, aujourd'hui unanimement acceptées, XV, 195-200 (cf. VI, 2503; IX, 801).

2° *Les six premiers livres*. — Comparaison avec la *Didascalie*, III, 1523-24; IV, 735-36, 739-40 — Époque, patrie, école théologique de l'interpolateur, III, 1524-25.

3° *Le livre VII*. — La *Didachè* et les c. I-XXXII : III, 1526-27. — Les c. XXXIII-XLIX : hypothèse sur les sources, 1527-28. — Analogie des six premiers livres et du septième, 1528-29.

4° *Le livre VIII*. — Divisions et contenu, 1529. — Sources, 1529-30. — Classification et discussion, 1531-34 (mais voir XV, 195-200). — Comparaison du l. VIII et des autres, III, 1534.

II. LES ENSEIGNEMENTS. — Ils sont principalement d'ordre liturgique, IX, 801.

1° *Sacrements en général*. — Leur symbolisme efficace, XIV, 504, 507-08. — Caractère sacramentel, II, 1702.

2° *Baptême et préparation au baptême*. — Le symbole de foi, I, 1677; XIII, 2504, 2538 (résurrection); XV, 2972 (vie éternelle). — Catéchuménat, II, 1971-72, 1975-76, 1977, 1978, 1980, 1982-85 *(passim)* (cf. II, 1885 : catéchèse). — Baptême, II, 185, 187-88.

3° *Confirmation*, III, 1037.

4° *Eucharistie et messe*. — Foi en l'eucharistie, V, 1142-43. — Ministres de la communion, III, 490. — Liturgie de la messe, X, 989, 1347, 1349-50, 1355-61, 1366, 1377, 1384, 1386, 1389, 1395, 1400. — Épiclèse, V, 205. — Anamnèse (des martyrs et des saints), XIV, 916-17. — La « grande prière » de Clément et les *Const. apost.*, X, 886, 962. — Suffrages pour les morts, XIII, 1207, 1236, 1348. — Renvoi des pénitents, VII, 1328.

5° *Clergé*. — Hiérarchie à trois degrés, XI, 1231 (rôle des évêques, des prêtres, des diacres). — Prééminence de l'évêque, VI, 2368. — Diacres, IV, 713, 718, 725; leur soumission à l'évêque, II, 858; Aaron, type du diacre, I, 5. — Diaconesses et veuves, IV, 687-89 *(passim)*, 693-94. — Sous-diacres, XI, 1233; XIV, 2460. — Chantres, confesseurs, vierges, diaconesses, XI, 1232. — Lecteurs, IX, 125; XI, 1234. — Portiers, XI, 1234; XII, 2601. — Exorcistes, V, 1782; VIII, 2612; XI, 1255. — Imposition des mains, rite de réconciliation, d'ordination ou de bénédiction, VII, 1321, 1327, 1332-34, 1338; XI, 1245. — Ordination : de l'évêque, XI, 1247-48; du prêtre, 1248-49; du diacre, 1249-50 (cf. IV, 725); du lecteur, XI, 1250; des confesseurs, des diaconesses, 1252. — Rites secondaires et cérémonies, 1254-55, 1257. — Formules d'ordination, XI, 1177. — Nullité des sacrements conférés par les dissidents, XIII, 2392. — L'office public, XI, 956.

6° *Pénitence.* — Pouvoir de remettre les péchés, I, 149. — Rôle de l'évêque dans la rémission des péchés, XII, 771 (cf. I, 156; III, 841). — Les *Const. apost.* et la pénitence, XII, 791 (cf. 813).

7° *Autres pratiques.* — Bénédiction de l'eau bénite, IV, 1980, 1983. — Suppression des places réservées aux martyrs, XIV, 892.

8° *Discipline.* — Mariage des clercs et monogamie, II, 2076-77, 2078-79. — Idoles et idolothytes, VII, 650, 683. — Attitude à l'égard des esclaves, V, 467-68. — Prêt à intérêt, XV, 2330. — Dîmes, II, 850, 854. — Jeûne du carême, II, 1727-29, 1732.

9° *Indications spéciales.* — Sur le Canon des Écritures, II, 1589. — Sur la mort, XII, 350. — Sur les cléotiens, III, 224; les masbothéens, X, 254; les nicolaïtes, XI, 503, 504.

Du VIIIe livre des *Constitutions*, il existe une recension légèrement divergente, désignée tantôt sous le nom d'*Epitome*, tantôt sous celui de *Constitutiones per Hippolytum*. La source commune est encore ici la *Traditio apostolica* d'Hippolyte. — Sur l'*Epitome*, voir III, 1530, 1533 et, aux *Tables*, ce mot lui-même. — Sur les *Constitutiones per Hippolytum* et les *Canons d'Hippolyte*, voir art. HIPPOLYTE (Saint), VI, 2502. — Sur l'*Ordonnance ecclésiastique égyptienne*, voir VI, 2502-03; son identification substantielle avec la *Traditio apostolica*, voir ci-après : *Tradition apostolique*, dont il est nécessaire de donner les références, en raison de son antériorité sur les autres textes pseudo-apostoliques.

Éditions des *Constitutions* : F.-X. Funk, *Didascalia et Constitutiones apostolorum*, Paderborn, 1906 (voir *D. T. C.*, IV, 748); Quasten, dans *Floril. patrist.* de Bonn, VII, 180-233. — Traduction (allemande) du VIIIe l. (moins le c. XLVII) par Storf, dans *Bibl. der Kirchenväter*, V, 1912. — Études principales récentes : H. Leclercq, dans *D. A. C. L.*, III, 2732-48; Athénagoras, Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος, Alexandrie, 1933, p. 481 sq.; Antoine, dans *R. O. C.*, XXVIII, 1931-1932, p. 362-75; G. Prado, dans *Eph. liturg.*, Rome, 1932, p. 481-86; Bardy, dans *D. D. Can.*, IV, 453-60. — Sur l'arianisme du compilateur, Turner, dans *J. T. S.*, XV, 1913-1914, p. 53-65; XVI, 1914-1915, p. 54-62; XXXI, 1929-1930, p. 128-41.

III. AUTRES ÉCRITS DU MÊME NOM, III, 1536-37. — *a) Apostolische Kirchenordnung*, II, 1613 (voir *supra*, *Canons des apôtres*, § II, 1°). — *b) Constitution* ou *Ordonnance ecclésiastique égyptienne (Ægyptische Kirchenordnung)*, II, 1615 (voir *supra*, *Canons des apôtres*, § II, 2°, et ci-après, *Tradition apostolique*). — *c) Constitution des saints apôtres* : analyse, III, 1536. — *d) Sur la naissance du Sauveur*, d'après les *Const. apost.*, III, 1536-37.

La *Constitution des saints apôtres* a été traduite et éditée par F. Nau, dans *R. O. C.*, XII, 1907, p. 225-54. — Un ms. grec, *Vatic. 2072*, lui donne le nom de *Didascalie de N.-S. J.-C.* (indiquée sous ce titre, *D. T. C.*, IV, 749).

Didascalie des apôtres. — Article général [F. Nau], IV, 734-48.

I. TEXTE. — *a) Versions* : latine, 735-36; syriaque, 737-38; arabe (Abou-Maqarah et autres), 738-40; éthiopienne, 740-41. — *b) Sources*, 741. — *c) Origine* (destinées, patrie et époque, auteur), 746-47.

II. ENSEIGNEMENTS : constitution d'une Église au IIIe s., 741-46 (on suivra l'ordre de l'article).

1° *L'évêque et ses fonctions*, 742-43; XV, 1273; ses qualités morales, XI, 1278; XII, 771. — Consécration de l'évêque, VII, 1331-32. — Son pouvoir de lier et de délier, XIV, 505. — Juge des consciences, III, 841, il doit accueillir les coupables, XII, 771-72. — Procédure de la pénitence, XII, 777, et réconciliation, 787 (cf. VII, 1323, 1327 et XII, 791, 813). — Symbolisme efficace des sacrements, XIV, 504-05, 507. — Liturgie de la messe, X, 926-27. — Foi en l'eucharistie, V, 1142.

2° *Hiérarchie subalterne*, IV, 743-44. — Trois degrés, XI, 1231. — Diacres, II, 858. — Diaconesses et veuves, IV, 688-89. — Sous-diacres, XI, 1233; XIV, 2460. — Confesseurs (pneumatiques ou spirituels), leur autorité, III, 847.

3° *Vie interne de la communauté*, IV, 744-45 (société chrétienne, famille, martyre). — Les dîmes, II, 850-51. — Le jeûne, 1725-27, 1732. — L'esclavage, V, 467. — Culte des saints, XIV, 891, 905. — Prière pour les morts, XIII, 1198. — Résurrection, 2504, 2538.

4° *Vie externe*, IV, 745-46. — Les idolothytes, VII, 681-82.

Éditions : F.-X. Funk, *Didascalia et Const. apost.*, Paderborn, 1905; dom Connolly, *Didascalia apostolorum : the Syriac Version translated and accompanied by the Verona Latin fragments*, Oxford, 1929; J. M. Harden, *The Ethiopic Didascalia translated*, 1920; traduction franç. par Nau, 2e éd., Paris, 1912. — Travaux : E. Tidner, *Sprachliche Kommentar zur lat. Didascalia*, Stockholm, 1938; Baumstark, dans *Oriens christ.*, III, 1903, p. 209-17; Athénagoras, dans Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος, 1933, p. 484 sq.; Van Unnik, dans *Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis*, La Haye, 1939, p. 65-100; Bardy, dans *D. D. Can.*, IV, 1218-24; H. Leclercq, dans *D. A. C. L.*, IV, 800-12.

Doctrine des Douze apôtres ou *Didachè* — Histoire. Authenticité. Intégrité. Caractéristiques. Auteur, date et lieu de composition. Analyse. Enseignements [E. Jacquier], I, 1680-87.

I. RAPPROCHEMENTS AVEC D'AUTRES LIVRES, notamment : Pseudo-Barnabé, II, 417-18; *Canons des apôtres*, II, 1613; *Constitutions apostoliques*, III, 1520, 1521, 1523, 1526; *Didascalie des apôtres*, IV, 711; *Testament de N.-S. J.-C.*, XV, 195, 198; S. Irénée, VII, 2515.

II. ENSEIGNEMENTS. — 1° *Écriture et Tradition.* — Écriture, I, 1682; canon, I, 1686-87. — Argument prophétique, XIII, 711. — Tradition, XV, 1257-58, 1298. — Pour l'Écriture, voir aussi *Apostoliques (Pères)*.

2° *Dogme.* — Connaissance de Dieu, IV, 1027-28; Trinité, XV, 1606, 1609; *Fils de Dieu*, V, 2407-08. — Création, III, 2058. — Incarnation, VIII, 1247. — Église, IV, 2109 (le mot); XV, 2179-80 (unité); XIV, 854 (sainteté); IV, 2201 (pouvoir de gouvernement); I, 231; V, 1657 (charismes). — Fin du monde, V, 2507. — Feu du jugement (sens exact), V, 2241. — Résurrection, XIII, 2520. — Vie ou mort éternelle, V, 48; XV, 2965.

3° *Morale.* — Catéchèse, II, 1880. — Les deux voies, I, 1640; IV, 2364; V, 40; X, 614; XV, 2965. — Bonnes œuvres et mérite, X, 614; XV, 2965. — Accomplissement de la loi et secours de la grâce, XII, 1261. — Péchés assimilés à l'idolâtrie, VII, 649, 677. — Exhortation au repentir, XII, 731. — Soumission à la volonté divine, XV, 3323. — Pratique et amour de la pauvreté, II, 854; III, 579-80. — Chrétiens et pécheurs, VII, 1309.

4° *Culte et sacrements.* — Résumé, I, 1685-86. — Liturgie, IX, 800 (cf. 837). — Baptême, II, 179, 180, 182, 185 (cf. XV, 1606 : formule; XIV, 499 : symbolisme). — Eucharistie, V, 1126; XI, 1219-20; communion, III, 516-17; messe, X, 865-82 (cf. 855, 956-58; II, 1542; I, 2576). — La *Doctrine des apôtres* et la messe des présanctifiés, XIII, 79. — Pénitence : confession rituelle des péchés, III, 840; exhortation au repentir, XII, 731; allusion à la pénitence ecclésiastique, 757-58 (cf. 763). — Dimanche, IV, 1300; XI, 1219-20. — Agapes, I, 551; X, 867, 871, 873-76, 879.

5° *Ministère chrétien.* — État de transition dans la *Didachè*, I, 1686. — « Surveillants » et diacres, XI, 1219-20. — Ἐπίσκοποι, diacres, faisant office de prophètes et de docteurs, V, 1662-63 (cf. IV, 706 : diacres); II, 858. — Élection des ἐπίσκοποι, IV,

2256. — Imposition des mains (χειροτονία), xi, 1244 (cf. vii, 1314, 1331).

Ce petit livre, écrit Altaner (*Patrologie*, trad. franç., § 6, p. 42), porte dans le manuscrit grec, outre le titre mentionné, un titre plus long et sans doute primitif : « Doctrine du Seigneur par les douze apôtres aux païens (ou pagano-chrétiens) », Διδαχὴ Κυρίου διὰ τῶν δώδεκα ἀποστόλων τοῖς ἔθνεσιν; il n'embrasse pas la prédication du Christ proprement dite, telle qu'elle est dans l'Évangile, mais se contente de satisfaire les tout premiers besoins d'une jeune communauté en indications morales, en prescriptions rituelles et en règlements disciplinaires (voir *D. T. C.*, x, 866 : « La *Didachè*, petit catéchisme à l'usage des fidèles »).

La patrie de la *Didachè* doit être placée en Syrie et sa date d'origine dans la première moitié du IIe s. Cette ancienneté est indiquée avant tout par la situation interne des Églises supposées dans l'ouvrage (situation des prophètes, des évêques et des diacres; forme des prières eucharistiques; désignation de Jésus comme « serviteur de Dieu », etc.). La dater après 150 est donc peu vraisemblable. De nouvelles recherches ont prouvé la dépendance de *Didachè*, i-vi, par rapport à Barnabé, xviii-xx (il s'agit des deux voies). Par contre, l'idée d'une dépendance par rapport au *Pasteur* d'Hermas (Robinson, Connolly, Muilenburg) ou au *Diatessaron* de Tatien (Dix) ne paraît pas acceptable. A rejeter, enfin, l'hypothèse selon laquelle la *Didachè* serait une dérivation d'une précédente *Didascalie* (Athénagoras).

D'après le fragment copte nouvellement découvert, les prières eucharistiques étaient suivies d'une prière sur l'huile sainte (μύρον). Si le passage est authentique, il s'agit vraisemblablement de l'huile consacrée pour donner le baptême et la confirmation (Altaner, *loc. cit.*, 43; cf. Riebartsch, dans *Liturg. Zeitschr.*, 1929, p. 201-06).

Éditions. — Voir les Œuvres complètes des Pères apostoliques, ci-dessus, col. 214. — H. Lietzmann, dans *Kleine Texte für Vorlesung und Uebungen*, Berlin, 1936; Th. Klauser, dans *Floril. patrist.*, Bonn, 1940.

Traductions. — Fr. Zeller, dans *Bibl. der Kirchenväter*, xxxv, Kempten, 1918; B. Knopf, *Handbuch zum N. T. Ergänzungsband*, 1920, p. 1-40 (avec commentaire); Henneke, *Neutestamentl. Apocryphen*, Tubingue, 1924, p. 555-65; M. del Pra, Vicence, 1938.

Études. — A. Robinson, *Barnabas, Hermas and the Didache*, 1920; Bartlet, dans *J. T. S.*, 1921, p. 239-49; Capelle, dans *R. Bén.*, 1922, p. 71 sq.; Connolly, dans *J. T. S.*, 1922-23, p. 147-57 *(Did. et Didascalia)*; J. Muilenburg, *The Literary relations of the Epistle of Barnabas and the Teaching of the Twelve apostles*, 1929 (cf. Connolly, dans *J. T. S.*, 1931-32, p. 237-53); Robinson-Connolly, dans *J. T. S.*, 1934, p. 113-46, 225-48; Altaner, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, 1932, p. 556 sq.; Cassel, dans *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, xii, Münster, 1932, p. 327; Burkitt, dans *J. T. S.*, 1931-1932, p. 25-27; Capelle, dans *R. T. A. M.*, 1934, p. 231-33; Cadbury, dans *Jewish Quart. Rev.*, Philadelphie, 1936, p. 403-06; Streeter, dans *J. T. S.*, 1936, p. 369-74; cf. 1937, p. 165-67; Riebartsch, dans *Liturg. Zeitschr.*, 1929, p. 201-06 (prière sur l'huile) (cf. *Jahrb. für Liturgiewiss.*, 1929, p. 245); J. Hob, *Die Kirchliche Busse im II. Jahrhund.*, 1932, p. 103-11; Dix, *Didachè and Diatessaron*, dans *J. T. S.*, 1933, p. 242-50; Connolly, *ibid.*, 346 sq.; Athénagoras, Νεώτεραι ἀπόψεις ἐπὶ τῆς Διδασκαλίας, Διδαχῆς καὶ τῶν ἀποστολικῶν Διαταγῶν, dans Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος, Alexandrie, 1933, p. 67 sq.; cf. *E. O.*, 1934, p. 125 sq.; Peradze, *Zeitschr. für neutest. Wiss.*, Giessen, 1932, p. 111-16 (texte géorgien) (cf. Peeters, *Anal. Boll.*, v-A, 3); Middleton, dans *J. T. S.*, 1935, p. 259-67 (prière eucharistique); Gibbins, *ibid.*, 373-86 (section liturgique de la *Didachè*); Bardy, *La vie spirituelle d'après les Pères des trois premiers siècles*, 1935; Streeter, *Die Primitive Church*, 1929, *Append.*, n. 3; Broek-Utne, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, 1935, p. 576-81 (*Did.*, xi, 11); Staerk, dans *Z. N. W.*, 1936, p. 83 sq. (eschatologie); Connolly, dans *J. T. S.*, 1937, p. 364-79 (i, 3 *b*-ii, 1, non interpolé, contre Streeter); *Downside Review*, 1937, p. 339-49 (antérieure au montanisme); *ibid.*, p. 477-89 (ix-x : agape, non eucharistie); Creed, dans *J. T. S.*, 1938, p. 370-87 (postérieure à 130); Dibellius, dans *Zeitschr. für neutest. Wiss.*, 1938, p. 32-41 (*Did.*, ix-x : prière des Judéo-hellènes passés au christianisme); Telfer, dans *J. T. S.*, 1939, p. 133-46, 258-71 (composée aux environs de 180, à Antioche, comme lettre encyclique); Knox, *ibid.*, 146-49 (*Did.*, iii, iv); F. E. Vokes, *The Riddle of the Didachè*, Londres, 1938 (cf. *R. H. E.*, 1939, p. 540-43; *Theol. Literaturzeitung*, Leipzig, 1935, p. 302 sq.); Klauser, *Pisciculi dargeboten* (F. J. Dölger), Münster, 1939, p. 157-64 (sur *Did.*, vii, 1-3); Poschmann, *Pænitentia secunda*, 1940, p. 88-97. — Cf. bibliogr. dans Altaner, éd. italienne, 1944. — « L'ouvrage plus récent de E. Besson, *La Didachè ou l'Enseignement des douze apôtres*, Bihorel-les-Rouen, 1948 écrit G. Bardy, est très décevant » (*Catholicisme*, iii, 749).

On consultera également *D. A. C. L.*, iv, 772-800 : « La dépendance de la *Didachè* par rapport à Pseudo-Barnabé, dit H. Leclercq (col. 775), est une gageure dont il n'y a rien à dire » (!).

Symbole des apôtres. — I. Histoire [P. Batiffol], i, 1660-73. — II. Origine et autorité [A. Vacant], i, 1673-80.

I. Histoire. — 1° *Le mot*, i, 1660-61; symbole et profession de foi, xiv, 2925.

2° *Les deux textes du Symbole*, i, 1661-62; *trois* textes, après 1914-1918, xv, 2927 (voir note, *infra*).

3° *Texte reçu ou gallican*, i, 1662-65. — Formules à lui spéciales : *Creatorem cœli et terræ*, iii, 2076-77; *descendit ad inferos*, iv, 567-73; *sanctorum communionem*, iii, 450-54; *vitam æternam*, xv, 2969-71.

4° *Texte ancien ou romain*, i, 1665-68. — Éléments dans le *De Trinitate* de Novatien, xi, 821-22, 826; chez Félix Ier, v, 2129; chez Denys, pape, iv, 424. — Formule christologique, i, 1661; viii, 1247. — Différences entre les formules du ive et celles du iiie s., i, 1666-68.

5° *Le symbole romain avant l'an 200*, i, 1670-72. — Complément sur les origines historiques, xv, 2926-28. — Formules de foi apparentées : symbole de S. Justin, viii, 2250-53; de S. Irénée, vii, 2412-13; de Novatien, xi, 818; de Tertullien, xv, 141-42.

6° *Symbole romain et symboles des Églises d'Orient.* — Après Nicée, i, 1668-69; Antioche (341), i, 1434; Sardique (343), xiv, 1111; Sirmium, xiv, 2176-77 (351), 2178-79 (357), 2182 (359) (cf. i, 1826); Niké (Ustodizo) (359), i, 1827; Rimini (359), xiii, 2710; Séleucie (359), xiv, 1786; Constantinople (360), i, 1829. — Cf. symbole (d'Eusèbe) de Césarée, i, 1796; de Cyrille de Jérusalem, iii, 2539-40; d'Épiphane, xv, 2928-29; iii, 1229-30; quelques éléments des *Constitutions apostoliques*, iii, 1527; professions de foi des catéchumènes au baptême, ii, 214-15; xiv, 2927. — Avant Nicée : pas de formule arrêtée en Orient, i, 1669-70 (cf. xv, 2927-28 : conclusions de Lietzmann et de Krebs); voir : traits épars dans Ignace d'Antioche, vii, 703-04; Aristide, i, 1866; Noet, x, 2195-96; Origène, xi, 1510. — Voir *Symboles*.

II. Origine. Autorité. — *a)* Origine apostolique, i, 1673-76. — Premiers linéaments; formules trinitaire et christologique, xiv, 2926-27. — *b)* Attribution aux apôtres : comme enseignement traditionnel, i, 1676-78; comme rédaction, 1678-80 (thèses affirmative et négative). — *c)* Autorité, non de doctrine inspirée, mais de règle de foi, i, 1680; xv, 2937.

Recherches nouvelles sur les origines du Symbole des apôtres. — Très récemment, le Père J. de Ghellinck a publié un ouvrage (*Patristique et M. A. Étude d'hist. littér. et doctr.*, i, *Recherches sur les origines du Symbole des apôtres*, Paris, Desclée, 1946), pour l'instant définitif, sur les origines du Symbole des apôtres. Il est impossible de ne pas donner ici un aperçu de ce travail remarquable. Pour en saisir l'ordonnance, il faut se reporter aux indications relatives au symbole et fournies par l'*Enchiridion* de Denzinger-Bannwart-Umberg. Les éditions antérieures donnaient simplement deux formes du symbole occidental : *recentior (Textus receptus)*, *antiquior (Romanus)*, celles-là mêmes qui sont indiquées dans

le *D. T. C.* par P. Batiffol, l'une et l'autre forme accompagnées de l'indication des sources avec correspondance des textes des différentes sources, n. 2-7 (les n. 8-12 étant réservés à la forme orientale). Le P. Umberg, au n. 1, donne une autre indication relative à une *forma antiquissima*. Son exposé fera mieux comprendre la suite de cette note additionnelle : « Le Symbole qu'on appelle des apôtres se compose essentiellement : 1. d'une partie trinitaire (trois articles affirmant la foi aux trois Personnes); — 2. d'une partie christologique, ajoutée au second article. Or il existe des formules composées en manière de symboles et dépourvues de cette partie christologique. Ces formules paraissent antérieures au Symbole des apôtres. Une formule presque achristologique — qui peut-être de toutes est la plus ancienne — se trouve dans l'ouvrage (infecté de gnosticisme), écrit en 150-180, *Le Testament de N.-S. J.-C.* (éd. L. Guerrier, dans *P. O.*, IX, 1913), ou dans l'ouvrage presque identique, *Epistula apostolorum* (*Discours de Jésus à ses apôtres après la résurrection*, éd. K. Schmidt, dans *T. U.*, 1919) [voir *Apocryphes*, § Nouveau Testament]. On y trouve (réponse 32) ce symbole bref (p. 192) :

(Credo) in Patrem omnipotentem; — et in Jesum Christum, Salvatorem nostrum; — et in Spiritum Sanctum Paraclitum, in sanctam Ecclesiam, et in remissionem peccatorum.

« Une autre formule achristologique, employée déjà peut-être au IIIe s. dans la liturgie égyptienne, a été découverte dans un papyrus trouvé à *Dêr Balyzeh* » (monastère copte; texte de ce papyrus publié dans *P. O.*, XVIII, 1924, p. 425-29, par Ch. Wessely; cf. Quasten, dans *Floril. patrist.*, VII, 37-44; *D. A. C. L.*, art. *Canon*, II, 1882 sq.). Voici cette formule :

Πιστεύω εἰς θεὸν πατέρα παντοκράτορα· — καὶ εἰς τὸν μονογενῆ αὐτοῦ υἱὸν τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστόν· — κα εἰς τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ εἰς σαρκὸς ἀνάστασιν ⟨ἐν⟩ ἁγίᾳ καθολικῇ ἐκκλησίᾳ.

Les trois titres *forma recentior*, *forma antiquior*, *forma antiquissima* marquent les trois étapes parcourues par la recherche historique. En ordre régressif, la première est la *forma recentior*, c.-à-d. notre symbole actuel avec ses quatorze articles. Se place ensuite une formule plus courte, *forma antiquior*, ancien symbole romain, auquel manquent, comme on l'a vu plus haut, plusieurs articles ou fractions d'articles. Après 1914-1918, des études comparatives font croire en outre à l'existence d'une *forma antiquissima*, neuf articles au plus et, sans doute, moins encore.

Cette triple distinction marque l'aboutissement des recherches des érudits. Première phase (1439-1860), où prédomine la polémique (de Ghellinck, *op. cit.*, 18-40) contre l'origine de rédaction apostolique, mais où déjà l'existence d'une *forma antiquior* est établie (dès le XVIIe s.), dans quelques recherches passées souvent inaperçues au milieu des polémiques. Ces études, en effet, ont eu pour résultat de faire entrevoir, soit dans le symbole, soit à côté du symbole, une *Regula fidei*, qui se rapproche de l'idée de tradition. Ce résultat est sanctionné par l'œuvre de Auguste Hahn, *Bibliothek der Symbole und Glaubensregeln der apostolisch-katholischen Kirche*, Breslau, 1842.

Mais c'est surtout après 1860, avec les travaux de Caspari et de ses successeurs, que la *forma antiquior* devient l'objet d'études considérables et méthodiquement organisées. C'est l'objet de la seconde phase, dans laquelle, outre Caspari, nous rencontrons Harnack, Kattenbusch, Burn et Loofs (de Ghellinck, 41-116). Aux études générales de ces auteurs (voir la bibliographie, *D. T. C.*, I, 1673), se superposent des exposés plus restreints, des ouvrages de vulgarisation, des études sur des points particuliers. Le P. de Ghellinck résume (p. 112-16) les résultats de son enquête; opinions, hésitations, contradictions, variations des auteurs. On voudra bien s'y reporter. Le plus clair résultat de tous ces efforts a été l'existence indiscutée de deux formules, la formule longue *(Textus receptus)* et la formule courte de l'ancien symbole romain, composé non en latin, mais en grec. Par là se pose la question des rapports du symbole romain et des symboles orientaux (cf. *D. T. C.*, I, 1668-70). On remarque en Orient, dès avant 272 : pour les uns, des symboles indépendants du vieux symbole romain (Caspari, Loofs, Sanday, Kunze, Clemen, Connolly, pour la Syrie; Zahn, Barnes, Kattenbusch, avec nuances, pour l'Égypte, la Syrie, la Cappadoce); pour d'autres, de simples « kérygmes », principalement christologiques (Hausslciter et R. Seeberg), associés avec le baptême *in nomine Jesu* et augmentés de quelques assertions sur le Père créateur, sur le Saint-Esprit, etc.; mais ces kérygmes s'interprètent plus naturellement comme une formule de symbole à trois membres (de Ghellinck, 115-16) : nous touchons ainsi à la « formule *antiquissima* » dont Umberg a donné deux exemples.

L'étude de cette formule, ignorée de l'article du *D. T. C.* (t. I), fut la tâche des auteurs de la troisième phase (après 1914). C'est l'objet de la troisième partie de l'ouvrage du P. de Ghellinck (p. 118-238). Désormais « on ne regarde plus comme requis de supposer une seule souche commune à toutes les formules; à côté de la formule romaine pouvaient en circuler d'autres qui, pour n'être pas appelées à la même glorieuse survivance, avaient cependant une origine indépendante; avant d'être éliminées par leur puissante rivale, elles avaient pu lui être parallèles pendant quelque temps. Il y a plus : dans l'étude de la préhistoire du symbole romain, on avait habituellement envisagé cette formule comme formant un bloc, ou un tout, constitué tel dès l'origine, et voilà que les recherches se prononcent pour une rédaction composite : deux formules parallèles et simultanées, l'une christologique, plus ou moins développée, l'autre trinitaire, mais de brève structure, se seraient un jour amalgamées pour ne constituer qu'un seul énoncé devenu le symbole romain... Cette première formule trinitaire courte porte l'épithète d'*antiquissima* dans le résumé de Denzinger-Umberg » (de Ghellinck, *op. cit.*, 118-19).

Les études de Lietzmann et de Dölger, celles du P. Lebreton laissaient entendre, dès 1918, que l'origine du symbole baptismal à forme trinitaire devait être placée vers l'an 100. Mais l'existence ou mieux la coexistence des deux formules — quelles que soient les difficultés de détails soulevées contre certaines affirmations — a été mise en relief par les études du P. Peitz et de Haussleiter, d'une part, et du P. Nussbaumer, d'autre part. Toutefois le problème de leur fusion n'est pas résolu de la même façon par les auteurs (*ibid.*, 141-44).

Des deux formules, trinitaire courte et christologique plus longue, laquelle devait être considérée comme originale? L'étude des liturgies, les travaux de Lietzmann, de Reinhold Seeberg et surtout de dom Connolly et de dom Capelle ont tranché la question en faveur du texte court. Quant aux motifs qui ont pu décider l'insertion de la christologie dans le texte court, les auteurs restent hésitants et le P. de Ghellinck lui-même n'apporte pas de solution ferme (*op. cit.*, 185-87). Mais, au point de vue doctrinal, l'étude la plus intéressante est, sans contredit, celle des rapports du symbole avec le N. T. Sont ici interrogés les protestants Feine, von Dobschütz, A. Jérémias et surtout Oscar Cullmann (*ibid.*, 192-201, 259-72). La conclusion qui ressort de cet ensemble de recherches critiques semble être celle-ci : avec les deux formules, trinitaire (courte) et christologique (plus développée), il devient difficile de revenir à la thèse d'une origine du symbole romain aux environs de l'an 100 ou 120. Toutefois, en ne considérant que le contenu et non la forme du symbole, certaines parties de son libellé peuvent être reportées à une date très voisine des premiers disciples des apôtres. La liturgie baptismale est ici d'une utilité certaine. Les textes néotestamentaires, en effet, établissent, sinon l'existence de formules fermes, du moins l'insistance à exiger dès l'origine, comme préparation au baptême, une formule de foi doctrinale qui, au début, a pu être de type plus ou moins constant, mais dont le libellé va se rétrécissant, et rapidement, en Occident. Ainsi s'entr'ouvrent des aperçus très acceptables sur des horizons plus reculés que ceux qu'on admettait généralement en certains milieux. A. Michel.

Bibliographie complémentaire. — 1° *Travaux sur l'origine du Symbole.* — Une bibliographie exhaustive (de 1842 à 1949) a été publiée par de Ghellinck, *op. cit.*, p. 273-99. On ne transcrira ici que les plus importants ouvrages ou articles signalés (depuis 1900) :

a) Chez les protestants. — Burn, *The Textus receptus of the Apostles' Creed*, dans *J. T. S.*, III, 1902, p. 481-500; C. Turner, *The hist. and use of Creeds... in the early centuries*, dans *The Church histor. Soc.*, n. 85, Londres, 1906; A. G. Mortimer, *The Creeds*, Philadelphie, 1906; H. Lietzmann, *Symbole der alten Kirche*, dans *Kleine Texte*,

fasc. 17-18, 1906; 2e éd., 1931; Burn, *The Apostles' Creed*, dans *Oxford Church text books*, Londres, 1906; 2e éd., 1907; R. Seeberg, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, I, 2e éd., Leipzig, 1908, p. 169-70, 171-79, 272; A. Goetz, *Das apostolische Glaubensbekenntnis*, dans *Religionsgeschichtl. Volksbücher* de Schiele, Tubingue, 1913, série IV, XVII; J. Kunze, *Die Entstehung des sogen. apostolischen Glaubensbekenntnisses unter dogmengeschichtl. Gesichtspunkt*, dans *Internat. Monatsschr.*, XI, 1914, 1311-39; Th. Schermann, *Die allgemeine Kirchenordnung frühchristliche Liturgien und kirchliche Ueberlieferung*, dans *Studien zur Gesch. und Kultur des Altertums* : rapports avec la liturgie, II, 1915, p. 309-15; rapports avec la règle de foi, III, 1916, p. 709-14; R. Seeberg, *Zur Gesch. der Entstehung des apost. Symbols*, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XL, 1922, p. 1-41; H. Lietzmann, *Symbolstudien, VIII-XII*, dans *Z. N. W.*, XXII, 1923, p. 257-79; A. Westphal, *Le symbole des apôtres. Ses origines, sa formation, la valeur religieuse de son enseignement*, Neuilly-sur-Seine, 1928; E. von Dobschütz, *Das Apostolicum in biblisch-theologischer Beleuchtung*, Giessen, 1932; Karl Barth, *Credo. Die Hauptprobleme der Dogmatik, dargestellt im Anschluss an dem apostol. Glaubensbekenntnis*, Munich, 1935; O. Cullmann, *Les traces d'une vieille formule baptismale dans le N. T.*, dans *Rev. d'hist. et de philos. relig.*, XVII, 1937, p. 424-34; *Les origines des premières confessions de foi*, *ibid.*, XXI, 1941, p. 77-100; XXXII, 1942, p. 30; *Les premières confessions de foi chrétiennes* (art. précédents réunis en brochure), 1943.

b) Chez les catholiques. — Dom Chamard, O. S. B., *Les origines du symbole des apôtres*, dans *R. Q. H.*, LXIX, 1901, p. 337-408; LXX, 1901, p. 247-53; Bardenhewer, *G. A. L.*, I, 68-76; V. Ermoni, *Hist. du Credo, symbole des apôtres*, dans *Sc. et rel.*, n. 248, Paris, 1902; G. Semeria, *Il Credo. Studi religiosi*, II, 1902, p. 1-21; G. Voisin, *L'origine du symbole des apôtres*, dans *R. H. E.*, III, 1902, p. 297-323; [Mgr] A. Mac Donald, *The apostolic authorship of the Symbol*, dans *Americ. eccles. review*, XVIII, 1903, p. 1-11, 181-92, 348-61, 439-50, 527-43; *The symbol in the second century*, *ibid.*, XIX, 1903, p. 1-15; *The symbol of the apostles, a vindication of the apostles authorship of the Creed on the lines of the catholic tradition*, New-York, 1903; 2e éd., 1925; E. Vacandard, dans *Études de critique et d'hist. rel.*, Paris, 1905, p. 3-68; G. Morin, O. S. B., *Textes inédits relatifs au symbole et à la vie chrétienne*, dans *R. Bén.*, XXII, 1905, p. 505-24; *Deux sermons africains des Ve-VIe s., avec un texte inédit du symbole*, *ibid.*, XXXV, 1924, p. 233-45; Connolly, O. S. B., *The early syriac Creed*, dans *Z. N. W.*, VII, 1906, p. 202-23; H. Thurston, S. J., *Apostles' Creed*, dans *Cath. Enc.*, I, 1907, p. 629-32; E. Vacandard, *Le symbole des apôtres*, dans *R. Q. H.*, LXXXII, 1908, p. 193-207; LXXXVI, 1909, p. 559-66; dans *D. A. F. C.*, I, 272-83; Peitz (cf. *D. T. C.*, XIV, 2928), *Das vorephesinische Symbol der Papstkanzlei*, dans *Miscell. hist. pontif.*, I, Rome, 1939; J. Lebreton, *Le symbole baptismal*, dans *R. Sc. rel.*, VIII, 1918, p. 8-33; *Hist. du dogme de la Trinité*, II, Paris, 1928, p. 141-73; *Les origines du symbole baptismal*, dans *R. Sc. rel.*, XX, 1930, p. 97-124; J. Haussleiter, *Trinitarischer Glaube und Christusbekenntnis in der alten Kirche...*, Gütersloh, 1920 (cf. Lebreton, dans *R. Sc. rel.*, XIII, 1923, p. 349-53); Nussbaumer, cf. *D. T. C.*, XIV, 2928; Connolly, *On the text of the baptismal Creed of Hippolytus*, dans *J. T. S.*, XXV, 1923-24, p. 131-39; *St Ambrose and the « Explanatio symboli »*, *ibid.*, XLVII, 1946, p. 185-96; G. Bardy, *Le symbole de Lucien d'Antioche et les formules du synode « in Encæniis » (341)*, dans *R. Sc. rel.*, III, 1912, p. 139-55, 230-44; *La règle de foi d'Origène*, *ibid.*, IX, 1919, p. 162-96; cf. *Astérius le Sophiste* (symbole de Lucien d'Antioche), dans *R. H. E.*, XXII, 1926, p. 221-72; B. Capelle, O. S. B., *Le symbole romain au IIe s.*, dans *R. Bén.*, XXXIX, 1927, p. 33-45; *L'origine antiadoptianiste de notre texte du symbole de la messe*, dans *R. T. A. M.*, I, 1929, p. 7-20; *Les origines du symbole romain*, *ibid.*, II, 1930, p. 5-20; Ruys Goyo, S. J., *Los origines del Simbolo apostolico*, dans *Estudios eclesiasticos*, XIII, 1934, p. 316-37; Restrepo-Jaramillo, S. J., *Tertuliano y la doble formula simbolica*, dans *Gregorianum*, XV, 1934, p. 3-58; F. J. Badcock, *The Apostles' Creed*, dans *Church Quarterly review*, CXVIII, 1934, p. 40-56; H. Holstein, *Les formules du symbole dans l'œuvre de S. Irénée*, dans *R. Sc. rel.*, XXXIV, 1947, p. 454-61; C. H. Roberts et B. Capelle, O. S. B., *An early Euchologium. The Dêr Balizeh Papyrus enlarged and reedited*, dans *Bibl. du Muséon*, XXIII, Louvain, 1949, p. 32-33, 57-61 (mais voir *D. T. C.*, X, 1363-65); Crehan, S. J., *Early christian baptism and the Creed*, dans *The Bellarmine series*, XII, Heythrop College, 1949.

2° *Travaux sur des articles spéciaux du Symbole.* — *Et in Jesum... :* J. Böhmer, *Zum 2. Artikel des Apostolikums...*, dans *Z. N. W.*, VII, 1906, p. 176-81; Ch. Holl, *Zur Auslegung des 2. Artikels des sogen. apostolischen Glaubensbekenntnisses*, dans *Sitzungsber.* (Acad. de Berlin), I, p. 2 sq., et la note de Harnack sur cette étude, *ibid.*, p. 112; voir aussi Kattenbusch, dans *Theolog. Literaturzeitung*, XLV, 1920, p. 221-24; à propos des contributions de Holl, Harnack et Lietzmann sur ce sujet dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, voir ci-dessus.

Sub Pontio Pilato : T. H. Bindley, *Pontius Pilate in the Creed*, dans *J. T. S.*, VI, 1904-1905, p. 112-13; St. Liberty, *The importance of Pontius Pilatus in Creed and Gospel*, *ibid.*, XLV, 1944, p. 38-56.

Descendit ad inferos : Gschwind, *Die Niederfahrt Christi in die Unterwelt...*, dans *Neutest. Abhandlungen*, Münster, II, 1911, p. III-V; J. Kroll, *Beiträge zum « Descensus ad inferos »*, dans *Verzeichnis der Vorlesungen an den Akad. zu Braunsberg im Winter 1922-1923*, Königsberg, 1922; G. Philips, *La descente du Christ aux enfers et L'œuvre du Christ aux enfers*, dans *Rev. ecclés. de Liège*, XXV, 1932-1933, p. 144-56, 272-86; J. Chaine, art. *Descente aux enfers*, dans *D. B. S.*, II, 395-431; S. Kowalski, *Le problème de la descente de J.-C. aux enfers dans la Ire épître de S. Pierre*, dans *Collectanea theol. Soc. theol. Polonæ*, XXI, 1949, p. 42-76.

Et in Spiritum sanctum : F. Nautin, *« Je crois à l'Esprit-Saint, dans la Sainte Église, pour la résurrection de la chair »*, coll. *Unam Sanctam*, Paris, 1947.

Sanctam Ecclesiam catholicam : W. E. Crum, *The use of the term « Catholic Church »*, dans *Proceedings of the Soc. of biblical archeology*, XXVIII, 1905, p. 171-72; Ad. von Harnack, *Das Alter des Gliedes « Heilige Kirche » im Symbol*, dans *Theol. Abhandl. Ad. Schatter...*, Stuttgart, 1922, p. 171-73.

Sanctam Ecclesiam, communionem sanctorum : H. Barclay Swete, *The Holy catholic Church, the communion of saints. A study in the Apostles' Creed*, Londres, 1917.

Sanctorum communionem : G. Morin, O. S. B., *« Sanctorum communionem »*, dans *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1904, p. 209-25; F. J. Badcock, *Sanctorum communio*, dans *J. T. S.*, XXI, 1919-1920, p. 106-22; Valentin Morel-Breton, *La communion des saints*, dans *B. C. S. R.*, Paris, 1934; F. R. Montgomery-Hitchcock, *Holy communion and Creed in Clement of Alexandria*, dans *Church Quarterly Review*, CXXIX, p. 57-70.

On trouvera, dans la Table des matières de l'ouvrage du P. de Ghellinck, d'autres références pour les formules : *Communionem sanctorum*, « Descente aux enfers », *Ecclesia sancta catholica, Mater Ecclesia, Remissio peccatorum, Resurrectio mortuorum, Resurrexit, Sub Pontio Pilato, Unum Deum, unus Deus, Vitam æternam.* — Bon aperçu des travaux du P. de Ghellinck, dans *D. A. C. L.*, art. *Symbole*, XV, 1756-78.

Tradition apostolique de S. Hippolyte. — Cet ouvrage a sa place marquée ici dans les *Tables*, parce qu'il est à la source des *Constitutions apostoliques* et qu'il doit être identifié à l'*Ordonnance égyptienne*, dont il a été question plus haut (voir *D. T. C.*, VI, 2503-04; XV, 197-98).

I. Le texte. — Dans l'édition qu'il a donnée de la *Tradition apostolique* (coll. *Sources chrétiennes*, XI, Paris, 1946), dom B. Botte apporte quelques nouvelles précisions sur la valeur du texte. G. Dix (dont on citera et appréciera l'édition plus loin) estime que la *Tradition* remonte aux environs de 215. Ce n'est pas un ouvrage apocryphe comme les *Canons*, les *Constitutions*, la *Didascalie*, mais un ouvrage publié par S. Hippolyte, sous son nom, à Rome même. Et c'est bien l'état de la liturgie et de la discipline romaine au début du IIIe s. qu'on y trouve.

Le sort de ce texte a été très différent en Occident et en Orient. En Occident, il est vite tombé dans l'oubli. Il en a existé une version latine, dont, vers le Ve ou VIe s., s'inspira l'auteur des *Statuta Ecclesiæ antiqua*; cette version latine a été éditée par E. Hauler, en appendice à l'ouvrage (cité *D. T. C.*, VI, 2503) : *Didascaliæ apostolorum fragmenta veronensia latina. Accedunt canonum qui dicuntur apostolorum et ægyptiorum reliquiæ*, Leipzig,

1900, p. 92-121 (cf. dom A. Wilmart, *Le texte latin de la « Paradosis » de S. Hippolyte*, dans *R. Sc. rel.*, IX, 1919, p. 62-79). En Orient, en Syrie et en Égypte, la *Tradition apostolique* a été incorporée à deux compilations d'origine syrienne : *Constitutions apostoliques* et *Testament de N.-S. J.-C.*; mais avec de telles retouches et amplifications qu'elle y est, dit dom Botte, pour ainsi dire noyée. En Égypte, elle a passé, sous forme de canons apostoliques, dans des collections traduites en copte, en arabe, en éthiopien.

La version latine, tout incomplète qu'elle soit, est un témoin précieux du texte original : même sous les erreurs de traduction, avec l'aide des autres témoins, elle laisse deviner ce que le traducteur a mal compris. D'autres documents peuvent servir de témoins. C'est d'abord la *Constitution de l'Église égyptienne* (nom impropre, puisqu'il s'agit d'un écrit foncièrement romain), qui n'a pas les lacunes du texte latin, mais a subi des transformations considérables dans les différentes versions où nous la possédons : égyptienne (copte sahidique, dans Horner, *The « Statutes of the apostles » or « Canones ecclesiastici »*, Londres, 1904, p. 296-363); arabe (trad. sur le copte, dans Horner, *op. cit.*, p. 89-125 et 233-93; mais mieux : J. et A. Périer, *Les 127 canons des apôtres*, dans *P. O.*, VIII, 590-621 : can. 21-47; voir *supra*, col. 219); éthiopienne, seule possédant les prières d'ordination attestées par le latin, mais disparues du copte et de l'arabe. C'est aussi la compilation intitulée *Constitutions apostoliques* (voir *supra*, col. 220), l'*Epitome* (voir *supra*, col. 221, et *Epitome*), le *Testament de N.-S. J.-C.* (voir *D. T. C.*, XV, 194-201) et les *Canons d'Hippolyte* (voir *Hippolyte*), qui n'ont de valeur pour reconstituer le texte de la *Tradition* que dans la mesure où ils sont parallèles aux autres témoins, notamment le *Testament*.

Éditions : F. X. Funk, *Didascalia et Constitutiones apostolorum*, II, *Testimonia et scripturæ propinquæ* (fragments de la vieille version latine, complétés par une traduction latine du copte), Paderborn, 1905, p. 97-119; Th. Schermann, *Die allgemeine Kirchenordnung, frühchristliche Liturgie und kirchliche Ueberlieferung*, I, *Die allgemeine Kirchenordnung des II. Jahrh.*, Paderborn, 1914; R. H. Connolly, *The so-called « Egyptian Church order » and derived documents*, Cambridge, dans *Texts and studies*, VIII-4, 1916 (dom Connolly donne en appendice un texte dans lequel les fragments latins sont complétés par une traduction anglaise faite sur les versions orientales); B. S. Easton, *The Apostolic Tradition of Hippolytus*, Cambridge, 1924; E. Jungklaus, *Die Gemeinde Hippolytus*, Leipzig, en appendice à son étude sur la communauté d'Hippolyte, dans *T. U.*, XLVI-2, 1928 (trad. allemande sur le texte latin complété par l'éthiopien); G. Dix, *The Treatise on the Apostolic Tradition of St Hippolyte of Rome. Historical introduction, textual materials and translation, with apparatus criticus and some critical notes*, Londres, 1937 : « Essai d'érudition critique tout à fait remarquable, écrit dom Botte, *op. cit.*, p. 19, indispensable aux spécialistes. Il donne une traduction anglaise à laquelle est jointe, s'il y a lieu, la version latine. De plus, un apparat critique note les variantes des différents témoins et justifie les leçons adoptées. Quand le texte est trop incertain, les différents témoins sont juxtaposés en synopse »; enfin dom B. Botte, O.S.B., *La « Tradition apostolique »*, Paris, 1946, donne un texte aussi proche de l'original qu'il est permis de l'atteindre actuellement. En principe, le texte latin est suivi là où il existe; à son défaut, l'auteur suit la tradition des trois versions sahidique, arabe, éthiopienne, en tenant compte, pour les départager, de l'appui que leur donnent le *Testament* ou les *Canons*. Nous avons ici résumé l'Introduction (p. 5-21), qui se continue par un bref exposé sur *La liturgie d'après la « Tradition apostolique »* (p. 21-24; texte de l'écrit, p. 25-84). A. MICHEL.

II. LES ENSEIGNEMENTS. — Voir art. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, III, 1531-34. — Imposition des mains, VII, 1317, 1318 (baptême), 1320 (confirmation), 1325 (prière eucharistique), 1333-34 (ordination; cf. 1341), 1336 (contact physique), 1338 (prière concomitante) (cf. 1349, 1362). — Liturgie, IX, 801, 824 (indication d'art. du P. Galtier). — Messe, X, 928, 1325 (cf. 1347-51 : anaphore d'Hippolyte; 1358-59, 1362, 1394). — Ordre : XI, 1230 (hiérarchie à trois degrés et degrés inférieurs; cf. 1232, 1233), 1247 (rites d'ordination), 1247-48 (évêque), 1248-49 (prêtre), 1249-50 (diacre), 1250-51 (sous-diacre, lecteur, confesseurs), 1252-53 (autres ordinations; cf. 1255) (voir *Imposition des mains*). — Pénitence, XII, 765-66 (pouvoir de remettre les péchés). — Prêtre, XIII, 153 (fonctions), 160 (choix). — Sacerdoce conféré par le martyre (?), XIV, 893 (cf. XI, 1251). — Tradition, XV, 1276. — Et l'art. VIE ÉTERNELLE, XV, 2970.

On devra nécessairement se reporter à ce qui a été dit ci-dessus des différents écrits publiés sous le nom des apôtres et s'inspirant de la *Tradition* d'Hippolyte : *Constitutions apostoliques*, *Ægyptische Kirchenordnung* (« Ordonnance apostolique égyptienne »), etc.; voir également, *infra*, *Hippolyte (Canons d')*.

APPARENCE et RÉALITÉ. — Dans l'ordre de la connaissance, I, 600-01 (agnosticisme); XI, 564-65, 569-71 (Nicolas d'Autrécourt), 730 (manière de connaître et manière d'exister, chez Abélard), 750 (image irréelle et réalité, chez Occam; cf. 891). — Connaissance des phénomènes selon Kant, VIII, 2311. — La chose en soi et la fausse apparence du monde sensible selon l'idéalisme, XIII, 1875-76. — Mort apparente et mort réelle, X, 2495. — Hérésie docète : le Christ n'aurait eu qu'un corps apparent, IV, 1482-83, 1485; VII, 463 (voir *Docétisme*). — Corps réels ou apparents dans les apparitions sensibles, voir *Apparitions*.

Voir art. *Apparences historiques*, dans *D. B. S.*, I, 588-96.

APPARITEURS. — Leurs fonctions dans les procès ecclésiastiques, XIII, 630.

Voir A. Amanieu, art. *Appariteur*, dans *D. D. Can.*, I, 757-64.

APPARITIONS, VISIONS, VISIONNAIRES. — **Apparitions.** — Article général [J. Forget], I, 1687-92.

I. NOTION, I, 1687-88.

II. ESPÈCES. — 1° *Apparitions bibliques*. — *a) De Dieu*, I, 1688. — Voir : théophanies, I, 1368-69; Abraham, I, 95; Dieu, IV, 950, 954, 964; Décalogue, IV, 161 (cf. Exode v, 1747-48); gloire, VI, 1388-92. — Esprit-Saint, apparition sous forme de colombe, V, 685; VIII, 1184; et de langue de feu, I, 350; V, 687; XV, 1583.

b) Des anges, I, 1688-89 (cf. 1189-90). — A. T. : Genèse, VI, 1190, 1191, 1203; Tobie, XV, 1154-55, 1168-69 (Raphaël); Nombres, XI, 689 (Balaam), 706; Josué, VIII, 1566 (ange de Jahvé); Juges, VIII, 1844 (Gédéon); 1860. — Sur l'ange de Jahvé, voir *supra*, col. 154. — Daniel, IV, 73-74. — N. T. : S. Luc, IX, 992-93 (l'ange de l'annonciation; cf. VIII, 1175, 1177); Jésus-Christ, VIII, 1179 (les anges à la naissance du Sauveur), 1214 (à sa résurrection). — Voir les références, I, 1688-89.

c) Des morts, I, 1689; apparition de Samuel, XIII, 2793, 2795-96; de Moïse et d'Élie au Thabor, I, 1689; de morts ressuscités à la mort du Christ, VIII, 1519; XIII, 2567; du Christ lui-même ressuscité, VIII, 1219-21, 1406; du Christ au jugement dernier, 1752, 1757-58, 1762, 1763.

2° *Apparitions extrabibliques*, I, 1689-90; du Christ à Raymond Lulle, IX, 1075; du Sacré-Cœur à Ste-Marguerite-Marie, III, 322-26 (cf. XV, 3062); de la Ste Vierge (en général), IX, 2469; à Lourdes, 2472 (cf. XII, 1302); à La Salette, VI, 1372; à S. Dominique (rosaire), XIII, 2907; à S. Simon Stock (scapulaire), XIV, 1256 (cf. XII, 1302); de S. Pierre à S. Léon (?), IX, 252; des âmes du purgatoire en général, X, 2007 (cf. IV, 445).

III. POSSIBILITÉ, I, 1690; grâce à la puissance divine, X, 1829-30; pour les esprits angéliques, I, 1690 (cf. 1246; XV, 3382); pour les morts, XIII, 1313-14: XV, 3383-84.

IV. Convenance, i, 1690-91; des théophanies, i, 1368-69 (cf. iv, 963-64); des apparitions du Sacré-Cœur, iii, 326, 330-31, 339; de N.-S. ressuscité, viii, 1213, 1215; de la Ste Vierge, ix, 2469; xiii, 2907; xiv, 1257-59; des anges, vi, 126; des âmes, xii, 1314-15, 1319. — Le cas de S. Paul, i, 1691; xi, 2350, 2352; de Ste Thérèse, xv, 562. — Voir *infra, Visions.*

V. Formes corporelles, i, 1691-92; iv, 964 (Dieu); i, 1231-32 (apparitions d'anges). — Explication philosophique : manifestation extérieure (objective) ou représentation imaginative (subjective), xv, 2381-82.

Les apparitions non scripturaires qui ont donné naissance à des dévotions approuvées par l'Église ne sont pas pour autant garanties par l'infaillibilité de l'Église : « [Celle-ci] ne se porte pas garante de la vérité du fait : simplement, elle n'empêche pas de croire des choses auxquelles les motifs de foi *humaine* ne font pas défaut. C'est ainsi qu'en a décrété la S. C. des Rites (9 mai 1877) : « *Ces apparitions ou révélations n'ont été ni approuvées ni condamnées par le S.-Siège, qui a simplement permis qu'on les crût de foi purement humaine, sur les traditions qui les relatent, corroborées par des témoignages et des monuments dignes de foi.* » Qui tient cette doctrine est en sécurité. Car le culte qui a pour objet quelqu'une de ces apparitions, en tant qu'il regarde le fait lui-même, c.-à-d. en tant qu'il est *relatif*, implique toujours *comme condition* la vérité du fait; en tant qu'*absolu*, il ne peut jamais s'appuyer que *sur la vérité*, attendu qu'il s'adresse à la personne même des saints que l'on veut honorer » (Pie X, encycl. *Pascendi*, éd. de la Bonne Presse, iii, 175; lire sur la question : Marin-Sola, *L'évolution homogène du dogme catholique*, i, 2e éd., 481-83).

Le fait que l'Église étend à tout l'univers catholique une fête commémorant une apparition de la Ste Vierge (Lourdes, par ex.) ou d'un saint (S. Michel) ne nous oblige qu'à un assentiment religieux pratique ou de prudence (Marin-Sola, *op. cit.*, i, 483, note 1).

Voir notre article dans *L'Ami du clergé*, 1929, p. 273-78; et le *D. T. C.*, ix, 215-216 (*Traité* de Lenglet-Dufresnoy). A. Michel.

Visions. — Visions et apparitions, x, 2634.

I. Visions, phénomènes mystiques, v, 1823, 1839, 1859; x, 3618; xiii, 2273. — Distinctes de la vision intuitive et de la vision prophétique, x, 2615. — Visions et révélations (sensibles, imaginatives, intellectuelles), v, 1811 (cf. xv, 570). — Visions mystiques, origine divine ou diabolique à discerner, x, 2618, 2628, 2634, 2650; voir art. Discernement des esprits, iv, 1375 sq. — Visions intellectuelles, x, 2606-07 (S. Augustin); sentiment de présence divine, 2613-14 (Richard de S.-Victor), 2624 (S. Jean de la Croix), 2634-35 (Ste Thérèse). — Visions spirituelles de substances immatérielles, 2618, 2619 (S. Jean de la Croix; cf. viii, 776-77). — Vision de Dieu, 2616 (Richard de S.-Victor); xv, 798 (Thomassin); de la Trinité, x, 2635 (Ste Thérèse; cf. 2636, 2645). — Visions sensibles et imaginaires, 2618 (S. Jean de la Croix), 2634, 2636 (Ste Thérèse, cf. 2668 et v, 1881). — Visions intérieures, motifs de crédibilité, vi, 238; vii, 1851-53, 1861-62, 1863 (cf. iii, 2222-23). — Vision de Dieu dans le néoplatonisme, xii, 2375; dans le palamisme, voir *Palamas* (Grégoire) et *Hésychastes* (cf. Syméon Studite, xiv, 2974, et Syméon le Théologien, 2942, 2949-52, 2958). — Vision intuitive, voir *Intuitive (Vision).*

II. Visions, phénomènes prophétiques, xiii, 710 (vision, synonyme de parole de Dieu). — Mode de la vision prophétique, 716-18. — Vision intellectuelle, imaginative, sensible, 719-20. — La vision affirmée dans les prophéties : Isaïe, viii, 15; Jérémie, 842, 874, 880; Ézéchiel, v, 2034, 2036, 2039 (cf. xiii, 2500); Daniel, iv, 63, 68, 69-70, 76; Abdias (*Visio Abdiæ*), i, 23; Amos, 1118; Habacuc (*Onus quod vidit H.*), vi, 2007; Michée, x, 1624; Nahum (*Liber visionis Nahum*), xi, 4; Osée, 1633-34; Zacharie, huit visions, xv, 3651-56.

III. Visions assimilées. — Visions par songe, xiv, 2366; l'ange à Corneille, vii, 1847; vision de S. Pierre (pratiques judaïques), 1852; viii, 1687; xv, 3359; visions des stigmatisés, v, 1880; xiv, 2618, 2619-20 (cf. vi, 810 : S. François); visions par fait de bilocation, v, 1879. — Visions de Ste Hildegarde, vi, 2471-74; de Marguerite d'Oyngt, xi, 1704-05; de Marie d'Agréda, i, 628; de Marine de Escobar, xiii, 1160. — Hexaméron et théorie de la vision, vi, 2332, 2345-46.

Voir art. Mystique (*Théologie*), x, 2599-2674, et Prophétie, xiii, 708-37. — J. de Tonquédec, *Introd. à l'étude du merveilleux et du miracle*, Paris, 1916; art. *Apparitions*, dans *D. Sp.*, i, 801-09; card. Lépicier, *Le monde invisible*, Paris, 1931. — De multiples récits d'apparitions dans Max Marin, *L'âme humaine et sa vie future*, Paris, 1930 (voir la critique de ce livre par L. Roure, dans *Études*, ccv, 622). — Une phrase de Cajetan, *D. T. C.*, xiii, 1272, rectifie les affirmations du moine d'Eysham, iv, 445-46. — Jean Hellé, *Les miracles*, Paris, 1949 (le chap. sur Beauraing devra être revu, les évêques belges ayant reconnu la réalité des apparitions). A. M.

Visionnaires. — Cités dans le *D. T. C.* : Irving, vii, 2567; Kuhlmann (Quirin), viii, 2376; Labadie (Jean), 2383; Lead (Jeanne), ix, 94; Luther (?), ix, 1148; Postel (Guillaume), xii, 2658; Smith (Joseph), xiv, 2251; Swedenborg, 2874; Valentin, xv, 2500, 2507; Vintras (Michel), xv, 3055-62. — Voir art. Montanisme, x, 2364-65.

APPEL. — Ce vocable n'est indiqué dans le D. T. C. que par un renvoi à Pape et à Concile, i, 1692.

Dans son sens strict, l'appel doit se dire d'un recours à une autorité supérieure pour infirmer une sentence déjà portée. Ici, afin de mettre en relief l'autorité suprême du pape, dans une première section, on rappellera : le principe de l'appel à Rome; les principaux recours effectifs à l'autorité pontificale au cours des siècles; quelques dispositions du droit actuel sur les appels en matière de procès ecclésiastiques; — dans une seconde section, on indiquera les articles du *D. T. C.* où il est question de l'appel d'une sentence du pape à l'autorité « supérieure » du concile général. Ce sont là, semble-t-il, les deux points de doctrine que la double référence à *pape* et à *concile* invite à considérer.

I. Appel a l'autorité supérieure. — Indication générale, viii, 1984 (can. 1879).

1° *Principe de droit.* — Appels à Rome, xi, 1880-81 (cf. conc. de Sardique, xiv, 1113-14; viii, 1916; xi, 523; xv, 2983); Gratien, vi, 1737 (suprématie du S.-Siège).

2° *Recours effectifs à l'autorité romaine*, xi, 1878, 1881-82. — Chronologiquement : Fête de Pâques, xi, 1949, 1950; xiii, 269. — Baptême des hérétiques (Étienne Ier), ii, 221; iii, 2460; v, 971. — Appel à Denys de Rome contre Denys d'Alexandrie, iv, 424, 427; xv, 1645-50. — Appel pour Cécilien contre les donatistes, iv, 1703; xiii, 277. — Athanase se justifiant à Rome, i, 2147; xiii, 278. — Appel à Innocent Ier en faveur de S. Jean Chrysostome, viii, 666; xiii, 281. — Pélagianisme : appels de Pélage et de Célestius au pape, xii, 696-98; réaction des évêques africains à Rome, 698-700 (cf. i, 2280-82). — Appel d'Apiarius contre le synode provincial, xv, 2307, et affaire d'Antonius, 2310-11. — Cause de Nestorius déférée à Rome, xiii, 282; iii, 2479; xi, 98-99 (cf. v, 139). — Flavien : appel (?) au concile, au pape, ii, 2191; v, 1587; ix, 246-48. — Monothélisme : Sergius à Honorius, x, 2307 (cf. iii, 1262); appels postérieurs à Rome pour terminer la controverse, x, 186 (conc. de 649); iii, 1265 (IIIe conc. de Constantinople). — Recours à Adrien pour terminer l'iconoclasme, vii, 585. — Double recours de Charlemagne au même (adoptianisme), i, 405. — Ignace à Nicolas Ier contre Photius, xii, 1566, 1567

(cf. xi, 507). — Teutberge au même, xi, 511-13. — Rothade au même contre Hincmar, xi, 517. — Hincmar de Laon à Adrien II, vi, 2486; i, 456. — Appel d'Abélard au pape contre le conc. de Sens, i, 38; vii, 1959-60. — Recours à Eugène III contre Gilbert de la Porrée, vi, 1351. — Interventions près du S.-Siège pour ou contre Pierre Lombard, xii, 2004-05, 2007-08, 2009-11. — Appel d'Ingeburge à Célestin III, vii, 1965 (cf. ii, 2062). — Différend pour Cantorbéry porté devant Innocent III, vii, 1967. — Guillaume de Saint-Amour contre les « prêcheurs », xiv, 759-60 (cf. i, 722). — Au tribunal d'Inquisition, Clément V enlève le procès des Templiers et l'évoque à son tribunal, iii, 64. — Appel à Jean XXII contre Jean de Pouilly, viii, 798. — Appels de Nicolas de Strasbourg et de Maître Eckart, iv, 2059. — Le *syllabus* de 1277, contre S. Thomas, révisé en 1322, xv, 106, 629. — Appel de Jean Lutterell contre Occam, xi, 868, 872, 890; citation en Curie de Nicolas d'Autrécourt, 896, 898. — Isabelle Romée à Calixte III (révision du procès de Jeanne d'Arc), ii, 1351. — La question du « sang du Christ » portée à Clément VI et terminée sous Pie II, xiv, 1094 (cf. viii, 291). — Recours contre Luther, ix, 1154-55. — Ravenstein dénonce Baïus, ii, 48; défense de Baïus, 49-51; décision de Pie V, 48, 64 sq. — Accusation de Molina et congrégations *De auxiliis;* sentence de non-lieu, x, 2154-66. — Galilée dénoncé, son procès, vi, 1063 sq. — Controverse janséniste : dénonciation à Rome par Habert, viii, 467; requête des évêques, 475; formulaire et recours au pape, 515; recours du roi contre les quatre évêques récalcitrants, 518; le « cas de conscience » déféré à Rome, xiii, 1493; instances diverses du roi pour provoquer la bulle *Vineam Domini*, 1501-04; dénonciation des *Réflexions morales*, 1521, et demande, par Louis XIV, de la bulle *Unigenitus*, 1528. — Fénelon porte sa cause *(Maximes des saints)* à Rome, v, 2152. — Dénonciation des « quiétistes » par Caracciolo à Innocent XI, x, 2187; xiii, 1562. — Laxisme : censures *de la Sorbonne*, ix, 51; *de* Louvain, 66, 68-70; de l'Assemblée du clergé, 58-65; Rome, saisie par la faculté de Louvain, se prononce par la voix d'Innocent XI, 72 sq.

A vrai dire, la centralisation romaine évoque désormais à son jugement suprême les difficultés dogmatiques ou disciplinaires beaucoup plus qu'elle n'attend qu'on les lui présente en première ou en seconde instance. Les références indiquées ci-dessus montrent suffisamment comment, au cours des âges, Rome s'est affirmée de plus en plus le centre de lumière auquel l'appel en faveur de la vérité n'a jamais été vain.

3° *Dispositions canoniques actuelles en matière d'appel* (succinctement). — Aspects divers de l'appel (judiciaire, extrajudiciaire; dévolutif, suspensif; can. 1879-1891), viii, 1984. — Droit d'appel reconnu par l'Église aux accusés (can. 1879); xiii, 621; au tribunal inférieur lui-même (can. 1572), au promoteur de justice et au défenseur du lien (can. 1879), 629, 634, 637 (cf. 638 : causes d'ordination). — Tribunaux d'appel, 630-31; xv, 1517-18 , 1520-21; la Rote, tribunal d'appel, 1523. — Appel contre refus d'absolution (de peine), xii, 641; appel dévolutif contre une censure, 643; appel contre une peine vindicative, 650.

Indications rudimentaires, qui devront être complétées par l'art. *Appel* du *D. D. Can.* (A. Amanieu), i, 764-807.

II. Appel d'une sentence pontificale au concile général (ou *au futur concile*, ancienne formule). — Antécédents à la doctrine conciliaire : Philippe le Bel veut en appeler au concile contre Boniface VIII, ii, 996. — Principes erronés posés dans la lutte entre Louis de Bavière et Jean XXII, xi, 874-75 (Occam); x, 155-56 (Marsile de Padoue; cf. 160-61, 164-65, 169-70, 174; viii, 637). — Doctrine professée avant Pise-Constance : Thierry de Niem, xv, 616 (cf. xiv, 1490); Gerson, vi, 1318-19, 1320 (cf. 1111); xiv, 1489; Pierre d'Ailly, i, 647, 650; vi, 1111; xiv, 1490; Zabarella, xiv, 1490; xv, 2643; Nicolas de Cuse, xi, 610-11 (cf. 604-05). — Théorie conciliaire, iii, 664 (conciles), 1202-03, 1206 (conc. de Constance; cf. xiv, 1488-89); ii, 118-19 (Bâle); voir aussi xii, 1626 (Pie II [Æneas Sylvius]). — Gallicanisme et autorité du concile par rapport au pape, iv, 196-97 (cf. 193, 198); vi, 1107-08 (doctrine de Tournély); jansénisme et autorité du pape, xiii, 332; xii, 2205-06 (cf. 2181-83 : synode de Pistoie); fébronianisme et supériorité du concile, xiii, 331 (cf. v, 2117-18; iii, 123); mémoire de Mgr Maret, vi, 1114-15. — Pénalités portées par la Const. *Apostolicæ Sedis*, i, 1614 (excommunications, 1°, n. 4), 1616 (interdits, ii, 1).

Le droit promulgué par le Code est le suivant (can. 2332) : « Tous et chacun, de quelque état, rang ou condition, *même royale, épiscopale ou cardinalice*, qu'ils soient, appelant des *lois*, décrets et mandements du *pontife romain actuellement en fonctions*, au *concile universel*, sont *suspects d'hérésie*, et, par le fait, contractent l'excommunication spécialement réservée au Siège apostolique; quant aux universités, collèges, chapitres ou autres personnes morales, quelques noms qu'elles portent, elles encourent l'interdit également réservé spécialement au Siège apostolique » (les mots en italique indiquent les changements apportés au texte d'*Apostolicæ Sedis* ou les ajoutés). — Pour de plus amples explications, on se reportera à l'art. *Appel au futur concile*, par A. Amanieu, dans le *D. D. Can.*, i, 807-18.

Appel comme d'abus. — R. Naz définit ainsi l'appel comme d'abus (*D. D. Can.*, i, 818) : « Une voie de recours ouverte devant les juridictions séculières, contre certains actes des juges ou des supérieurs ecclésiastiques, soupçonnés d'être contraires aux lois. » Cet appel comme d'abus existait déjà sous l'Ancien Régime (cf. *D. T. C.*, xi, 2271; xiii, 2701); plusieurs fois on l'invoqua au cours des controverses jansénistes (*ibid.*, viii, 474; xv, 2074). Le premier des articles organiques (*ibid.*, iii, 761-62) le restaure indirectement. L'appel comme d'abus est lui-même un abus commis par le pouvoir civil contre l'autorité ecclésiastique et, comme tel, il était un reste de gallicanisme, justement condamné par le *Syllabus*, prop. 41 (*ibid.*, vi, 1137; xiv, 2899-2900).

Voir les articles de R. Naz, dans le *D. D. Can.*, i, 818-27, et de A. Bride, dans *Catholicisme*, i, 740-42.

Appel divin (au sacerdoce ou à l'état religieux). — Voir art. Vocation, xv, 3149-50, 3154-56.

APPELANTS. — Nom des jansénistes ayant fait appel de la bulle *Unigenitus* au concile général : voir *Jansénisme*.

APPÉTIT. — Doctrine de S. Thomas d'Aquin [A. Gardeil], i, 1692-1700.

I. Définitions. — 1° *Notion*, i, 1692-93 (appétit naturel et appétit animal).

2° *Applications théologiques*, i, 1693. — Appétit, tendance naturelle de toutes choses vers Dieu, ii, 505-06 (S. Augustin; cf. i, 2432-33); ii, 510-11 (S. Thomas; cf. iv, 948; v, 2483-84, 2487; xv, 833). — Appétits (tendances) déterminant les principes de la loi naturelle, i, 1693; ix, 880-81. — Tendances naturelles dans le Christ, viii, 1293, 1294, et « passions » compatibles avec sa sainteté, 1329-32 (cf. prop. 10 de Fénelon, v, 2155).

II. Appétit sensitif (ou *sensible*) et appétit volontaire. — 1° *Doctrine philosophique*, i, 1693-95; voir aussi : iii, 803-04; viii, 2005; xi, 2213; xv, 1018, 2860 (texte de Cajetan). — Influence du rationnel sur le sensible, xii, 486, 490; xv, 1018-19. — *Habitus* d'ordre sensible et d'ordre intellectuel, 2753-54; innés ou acquis, 2754-55 (voir *Vice, Vertu*). — Mouvements spontanés de l'appétit sensible,

3301; et responsabilité à leur égard, I, 2405 (S. Augustin); XII, 179-83, 247, 482-84 (péché de sensualité selon divers auteurs); voir aussi : 436-37 (S. Anselme), 465 (Alexandre de Halès), 466 (S. Bonaventure), 467 (S. Albert le Grand), 482-84 (S. Thomas), 534 (Baïus), 1996 (Pierre Lombard).

2° *Applications théologiques*, I, 1695. — L'appétit rationnel, voir art. VOLONTAIRE, XV, 3300-09, et renvois. — Volonté et appétit sensitif : délectation sensible, IV, 626; IX, 1339-41; morose, IV, 245-46; passions (aspect psychique et physiologique de l'acte unique de l'appétit sensitif), XI, 2213-17; habitudes mauvaises, VI, 2016-17, et habitudinaires, 2019-26 (voir art. VOLONTAIRE, XV, 3302, et renvois). — Appétit sensitif et péché originel : *a)* avant la chute, dans la justice originelle, VIII, 2027-28, 2031 (S. Augustin), 2036-37 (S. Thomas; cf. III, 805-06; XII, 470); XII, 495 (P. Auriol), 506 (Biel), 541 (Bellarmin); état d'innocence, d'intégrité, VII, 1939, 2266; — *b)* relation au péché originel lui-même (sensualité et concupiscence dans l'essence et la transmission du péché), XII, 344 (S. Athanase), 395, 396-97 (S. Augustin), 435-36 (S. Anselme), 445 (Abélard), 448-51 (auteurs du XIIe s.), 456-57 (P. Lombard), 459 (Prévostin), 459-60 (Alexandre de Halès), 464-65 (S. Bonaventure), 479-81 (S. Thomas), 492 (Henri de Gand), 493 (Matthieu d'Aquasparta), 494-95 (P. Auriol; cf. 1870), 504 (Duns Scot; cf. IV, 1887), 532-33 (Baïus), 547 (jansénisme), 551-52 (Bossuet), 554-55 (Noris), 555 (école thomiste) (voir *Concupiscence, Péché originel*). — Appétit sensitif et péché actuel, XII, 178-83, 193, 195-98, 200, 230, 231-33 (voir *Acte humain, Volontaire*). — Appétit sensitif dans le Christ, III, 813; VIII, 1293-95, 1329-32. — L'appétit sensitif et l'âme séparée, VI, 1424-25; et le corps glorieux, III, 1900; XIII, 2566; passibilité des corps des damnés, V, 2236-38. — Appétit sensitif et état de nature pure, XII, 471, 485 (cf. III, 811-12; XI, 40).

III. APPÉTIT IRASCIBLE ET CONCUPISCIBLE. — 1° *Doctrine philosophique*, I, 1695. — Les deux tendances, XI, 2217. — Passions du concupiscible, 2217 : amour et haine, II, 2217; III, 804 (cf. II, 2261-62; V, 622; VI, 2032); désir, IV, 624; V, 627; aversion, XI, 2217, 2218 (cf. III, 805); joie et tristesse, III, 2257, 2012; V, 131, 627 (joie et tristesse dans l'âme du Christ, VIII, 1330-31). — Passions de l'irascible, XI, 2217-18 : espérance et désespoir, V, 609-10; IV, 620, 621; audace, VI, 537-38; crainte, III, 2011 (cf. VI, 538; X, 250); colère, III, 355-57; voir aussi : envie, V, 131-32; orgueil, XI, 1422-23, 1433. — Vertus régulatrices : du concupiscible : la tempérance, XV, 95-96, 968; de l'irascible : la force, VI, 537-38; XV, 968. — Valeur moralisatrice de la prière, XIII, 240. — Ascèse et appétits sensibles, VIII, 785 (S. Jean de la Croix); XV, 69-70 (Tauler); états affectifs, XIII, 174-75 (cf. 171-72). — Utilisation des appétits sensitifs comme moyen de conversion, VII, 1586.

2° *Applications théologiques*, I, 1695-96. — Sujets des blessures faites par le péché originel, I, 1695; III, 806-09; XI, 38-39; XII, 464, 465, 477, 482-86 (voir *Péché originel*). — Applications analogiques à l'espérance, V, 608-11.

IV. APPÉTIT NATUREL ET APPÉTIT ÉLICITE. — Élicite et impéré, I, 346. — Rapports des deux appétits, 1696. — Appétit d'exigence et de simple capacité, 1696-97. — Application aux rapports de la nature et de l'ordre surnaturel, 1697-1700.

L'article du P. Gardeil devrait être complété d'aperçus nouveaux sur les rapports de la nature et de la grâce. Toute l'apologétique nouvelle (voir *Apologétique*, § VIII, 3°) est orientée en ce sens. On se reportera à l'article complémentaire qui figure à *Surnaturel* (voir aussi *D. T. C.*, XIV, 2854-59); on pourra également consulter F.-I. Thonnard, *Précis de philosophie*, 1950, p. 868-1047, 1079-88.

APPHIA ou *Appia*. — Une des destinataires de l'épître à Philémon, XII, 1400.

APPLANUS (Constant). — Notice [V. Oblet], I, 1700.

APPLICATION. — Usage d'application, en matière de propriété, XIII, 835, 837-40, 841.

Application des fruits (de la messe). — Voir *Fruits de la messe; Messe*.

Application des mérites. — Voir *Mérites*, mais aussi *Indulgences, Prière*.

APPRÉHENSIVE (Connaissance). — Voir *Compréhensive (Science)*.

APPROBATION. — **Approbation des conciles.** — Voir art. CONCILES, III, 638 (synodes), 639 (conciles provinciaux), 655 (confirmation des conciles œcuméniques; cf. 657); voir aussi : XI, 417 (Nicée I); III, 657, 1231 (Constantinople I); 657; V, 159-60 (Éphèse); III, 657-61 (Chalcédoine); XV, 1907-10 (Constantinople II); III, 661-62 (Constantinople III); 663; XI, 440 (Nicée II); III, 663-64, 1305 (Constantinople IV).

Pour les conciles généraux suivants, la question de l'approbation, de la confirmation ou de l'acceptation ne se pose plus, puisqu'ils sont convoqués directement par le pape. Pie IV confirma purement et simplement le concile de Trente (*D. T. C.*, XV, 1485). Sur le concile de Bâle, cf. *ibid.*, II, 127-28; de Constance, 1221-23.

Approbation des confesseurs, I, 1700-07. — Voir *Pénitence* (sacrement).

Approbation des livres. — Voir *Livres et lectures*. — Index, VII, 1570-80.

Approbation des ordres religieux. — Voir art. RELIGIEUX, XIII, 2170-72. — Infaillibilité : de l'Église, IV, 2187-88; du pape, VII, 1706.

APPROPRIATION. — En matière de propriété, XIII, 839-41, 845.

Appropriation aux personnes de la Sainte-Trinité. — Voir *Trinité*.

« A PRIORI ». — Voir *Priori (A)*.

APRONIANUS. — Sénateur romain, dont le nom revient souvent dans les œuvres de Rufin, son ami (voir art. de R. Aigrain, dans *D. H. G. E.*, III, 1074-75). C'est lui qui communiqua à Rufin les attaques contenues dans la lettre LXV de S. Jérôme.

Voir ici VIII, 901-02.

APTITUDE, IDONÉITÉ. — Vocation sacerdotale, XV, 3150-51. — Vocation religieuse, 3154 (cf. 3172). — Aptitude au mariage, VII. 1434, 1436, 1438. — Pour établir ses enfants, avoir égard à leurs aptitudes, XI, 2020.

APULÉE DE MADAURE (fin du IIe s.). — Commentateur néoplatonicien, auteur du *De dogmate Platonis* et du *De deo Socratis*, XII, 2291. — Sur les mystères d'Isis, I, 1744-45 (cf. XV, 1084-85). — Cité : XIV, 2510.

AQUARIENS ou *hydroparastates*. — Notice [G. Bareille], I, 1724-25. — Encratites, V, 8. — Marcion, X, 948. — Tatien, *ibid.* — S. Justin (?), X, 898, mais voir 954 (l'usage aquarien). — Manichéisme, IX, 1886. — Cités : IX, 841.

Voir les articles de A. Lehaut, dans *D. H. G. E.*, III, 1102-03, et de L. Batiffol, dans *D. A. C. L.*, I, 2648-54; de ce même auteur, *L'eucharistie*, 2e éd., 1913, p. 238, 242, 249; A. d'Alès, *De sanct. eucharistia*, 1929, p. 51-52.

AQUARIUS (*Mathias dei Gibboni*, dit). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 1725.

AQUASPARTA (Matthieu d'). — Voir *Matthieu d'Aquasparta*.

AQUAVIVA ou *d'Acquaviva* (Claude). — Cinquième général de la Compagnie de Jésus, né le 15 sept. 1543, mort le 31 janv. 1615. Pendant son généralat très agité, il sut faire face à toutes les difficultés que suscitèrent à son ordre les controverses théologiques et certaines calomnies lancées soit contre sa propre personne, soit

contre quelques membres de la Compagnie. On lira à ce sujet l'intéressant article de E.-M. Rivière, S. J., dans *D. H. G. E.*, I, 354-58. Les références qu'on va lire se rapportent toutes aux interventions d'Acquaviva relativement à ces difficultés.

A. et le *Ratio studiorum*, VIII, 1018-26; XIV, 1720. — Directives sur la doctrine de la grâce, VIII, 1026-35; X, 2171 (cf. controverse *De auxiliis*, III, 81-83; X, 2156, 2164-65). — Le décret sur le congruisme et le molinisme, III, 1132-34 (cf. XII, 2978). — A. et le début de la vie morale, VIII, 1087. — A. et la matière légère en fait de luxure, VIII, 1087-88; IX, 1342-43; XIII, 500 (cf. XIV, 1078 : rétractation de Sanchez, sous l'influence de Rebellus, XIII, 1911). — Mise en garde contre le laxisme, VIII, 1082; XIII, 500-01. — A. et le tyrannicide, VIII, 1084; XIV, 2716. — A. et Possevino, XII, 2649-50, 2655. — A. et le thomisme de Suarez, XIV, 2694.

AQUIBA ou *Akiba*. — Auteur juif d'un classement des sentences du Talmud, XV, 12-13 *(Michna)*, 18-19. — Sa mort héroïque, XIII, 2303.

AQUILA, prosélyte juif, auteur de la version dite d'Aquila. — Notice [E. Mangenot], I, 1725-28 (cf. XV, 2711). — Voir *Textes et versions*.

Voir *D. H. G. E.*, III, 1108-10 (A. Tricot).

AQUILA (Pierre d'). — Notice [V. Oblet], I, 1728. — Notice plus considérable à SCOTELLUS [A. Teetaert], XIX, 1730-33. — Cité : XV, 1749.

AQUILA et PRISCILLE. — Deux époux qui, à Corinthe, donnèrent l'hospitalité à S. Paul et dont il se plaît à reconnaître, dans ses lettres, le dévouement à la cause de l'Évangile. — Voir l'art. de E. Le Camus, dans *D. B.*, I, 809-11.

Cités : XI, 2410; XIII, 2857, 2866 (cf. VI, 2092 : ils seraient les auteurs de l'épître aux Hébreux, selon Harnack).

AQUILÉE. — Origine du patriarcat, XI, 2294. — L'affaire des Trois Chapitres, cause du schisme d'Aquilée, XV, 1914-17; Pélage Ier, XII, 668-69; Pélage II, 670-74; Serge Ier, XIV, 1913-15. — Aquilée et Venise, XI, 2294-95. — S. Léon Ier et l'évêque d'Aquilée, IX, 232-33. — Concile d'Aquilée (381), voir *Conciles*, § Conciles particuliers. — Paulin d'Aquilée, voir XII, 62-67.

Sur le patriarcat d'Aquilée, voir *D. H. G. E.*, III, 1112-42; *D. A. C. L.*, I, 2654-91.

AQUIN (S. Thomas d'). — Voir *Thomas d'Aquin* (S.).

ARABI, mystique musulman (1165-1240). — Son panthéisme, XI, 1864.

ARABIE, ARABES. — 1° *Préhistoire et histoire*. — Descendance d'Ismaël (?), I, 107. — Emprunts du Lévitique (?) aux Arabes de la péninsule sinaïtique, IX, 478. — Origine arabe (?) du prophétisme, XIII, 724. — Les Arabes d'Ézéchias et Sennachérib, XIII, 2825. — Arabie et royaume de Saba, XIV, 431.

2° *Ère chrétienne*. — S. Paul en Arabie, VI, 1038-39; XI, 2355-56. — Évêques de l'ancienne Arabie : Bérylle de Bostra (IIIe s.), II, 799-800 (et Origène, conc. de 244 : cf. XI, 1492-93; Hefele-Leclercq, I, 29, note 1; art. *Arabiens*, dans *D. H. G. E.*, III, 1339); Tite de Bostra (IVe s.), XV, 1143-44; Antipater de Bostra (Ve s.), I, 1440 (cf. *D. H. G. E.*, III, 713-14; Théodore de Pharan, XV, 279 (cf. X, 193, 2317); Théodore Abucara (VIIIe s.), I, 287; ses œuvres arabes, VII, 928 (cf. *D. H. G. E.*, I, 157-58).

3° *Les invasions arabes*. — Mahomet, IX, 1572, 1634-35 (cf. III, 1772-79 : Coran). — Église d'Alexandrie depuis la conquête arabe, I, 794-97; X, 2251, 2255-57; les monophysites et les Arabes, 2321. — Les Arabes et l'Église d'Antioche, I, 1407 (cf. XI, 2267, 2279); répercussion dans l'Église de Constantinople, III, 1336-38. — Invasion musulmane en Éthiopie, V, 950. — Arabes et musulmans en Géorgie, VI, 1254, 1256; influence, 1277. — Église de Jérusalem, VIII, 1000-01 (cf. XIV, 1381-82). — L'Église maronite-jacobite et les Arabes, X, 7, 12, 30; *les melchites*, 517. — Les Arabes en Perse, XI, 183; l'Église nestorienne sous la domination arabe, 187-96; littérature, 273-83, et ouvrages en arabe, 283-85. — Église syrienne, XIV, 3081; écrits en arabe, 3029-31. — Timothée Ier et ses écrits apologétiques en arabe, XV, 1132 (traductions, 1131). — Invasion en Espagne, V, 554; 594; XV, 1196-97 (cf. X, 1721).

4° *Versions ou textes arabes d'écrits intéressant les origines*. — *a) Écrits canoniques*. — Versions arabes de la Bible, voir *Textes et versions* (Écriture sainte).

b) Apocryphes. — *Évangile arabe de l'enfance*, V, 1637; *Histoire arabe de Joseph le charpentier*, 1638; *Canons des apôtres*, II, 1605, 1611, 1612-16; *Canons apostoliques*, 1618-19. — *Épître de S. Pierre à S. Clément*, 1626. — Version arabe des *Constitutions apostoliques*, III, 1522; de la *Didascalie*, IV, 738-40; de l'*Ordonnance ecclésiastique égyptienne*, II, 1615; VI, 2502; de l'*Octateuque de Clément*, II, 1616; des *Canons d'Hippolyte*, VI, 2502.

c) Autres écrits. — Traduction arabe du *Diatessaron*, XI, 276; ouvrages sur le manichéisme, 1853-54; traduction des ouvrages de Mani, 1868. — Écrits sur les pseudo-sabéens de Harran, XIV, 436. — Les Arabes et les bardesanites, II, 400 (cf. *D. H. G. E.*, VI, 768). — Les *Dix chapitres* de Thomas de Kaphartab, X, 15.

5° *Philosophie et théologie des Arabes*. — Aristotélisme des Arabes, I, 1879-81; V, 844 (cf. XIII, 1692-94; XIV, 1703-04). — Leur platonisme, XII, 2292 (cf. 2320, 2352). — Philosophie religieuse : existence de Dieu : simples indications, IV, 885, 932-33; exposé général, 1202-09, 1211-23, 1228-30, 1241-43 (cf. I, 2628-31, 2634-36 : Averroès). — Le fatalisme arabe, IV, 638. — Création, III, 2083, 2085 (cf. XV, 667). — Mystique arabe, IV, 1209-11; XI, 1864-65, et surtout XIV, 2444-58 (soufisme); et le discernement des esprits, IV, 1398-99; et l'idée de sacrifice, XIV, 664-65. — *Varia :* embryotomie, IV, 2410; prêt à intérêt, XV, 2332, 2341. — Influence sur la cabale (?), II, 1273, 1276.

6° *Les Arabes et les auteurs postérieurs*. — La scolastique du XIIIe s. et principalement S. Thomas d'Aquin, voir paragraphe ci-dessus (aristotélisme, platonisme et philosophie religieuse); intelligence humaine et intelligence divine, XV, 659 (S. Thomas), 784 (Thomas d'York). — Influence sur Th. d'York, 784, 786; sur Guillaume d'Auvergne, VI, 1971. — Raymond Lulle et les Arabes : désir de les convertir, IX, 1075, 1080, 1086; sa connaissance de la pensée arabe, 1132-33; son apologétique, 1122 sq.; préoccupation des Arabes dans ses œuvres théologiques et apologétiques, 1096-1101 (aux n. suivants : 2°, 13°, 19°, 29°, 35°, 52°; cf. 1126 sq.); dans ses œuvres poétiques, 1104-06 (n. 1°, 11°); dans ses écrits antiaverroïstes, 1106-07 (cf. 1119-22); dans ses écrits sur la croisade et les missions, 1108-09 (n. 6°, 7°, 9°); l'imagerie des Arabes et le *Grand art*, 1117; écrits en arabe, 1112. — S. Raymond de Peñafort et l'étude de l'arabe, XIII, 1809. — Dominique de Nissa, ouvrages se rapportant à l'arabe et aux doctrines arabes, XIV, 2062-64. — Guadagnoli, écrits arabes d'apologétique, VI, 1890-91. — Simon-Joseph Assémani, travaux sur les mss. et la grammaire arabes, I, 2120, 2122. — Simon Assémani, travaux sur la littérature arabe, 2122. — Influence (?) arabe sur Spinoza, XIV, 2493. — Les Arabes sous la plume de Voltaire, XV, 3413-14, 3434, 3438, 3454.

7° *L'Arabie actuelle*. — Population, religion, I, 2081, 2085-86, 2088; X, 1926 (voir *Asie*). — Mis-

sions catholiques, x, 1869, 1875, 1880, 1893, 1905 (sœurs arabes), 1924 (langue liturgique), 1973-74.

Pour l'histoire de l'Arabie, voir *D. H. G. E.*, III, 1158-1339.

ARABIEN, *Arabianos*. — Notice [P. Godet], I, 1728.

ARACHIEL DE CACCIATURO. — Notice [P. Godet], I, 1728.

ARAGON (Espagne). — Voir *Espagne*.

ARAGON (Pierre). — Notice [V. Oblet], I, 1728-29. — Coexistence de la science et de la foi, VI, 467. — Accroissement des vertus, XV, 2787.

ARANDA (Philippe). — Notice [C. Sommergovel], I, 1729.

ARANTHON D'ALEX (Jean d'). — Sa Vie par dom Le Masson (dans les controverses jansénistes), IX, 204, 205-06.

ARAUJO (François de). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 1729-30.

ARAUJO (Joseph de). — Notice [C. Sommervogel], I, 1730.

ARBIOL Y DIAZ ou *Diez* (Antoine). — Notice [V. Oblet], I, 1730.

On trouvera dans le *D. H. G. E.* (III, 1460-61) et dans le *D. Sp.* (I, 834-36) une nomenclature de ses œuvres. — Quelques études spéciales le concernant doivent être indiquées : M. Jiménez Catalan, *Ensayo de una tipografia zaragozana del siglo XVII*, Saragosse, 1927; *Ensayo... del siglo XVIII*, Saragosse, 1929; J. Heerinckx, *Les écrits d'A. Arbiol, O. F. M.*, dans *A. F. H.*, XXVI, 1933, juill.-octobre.

ARBITRAGE. — En général et entre patrons et ouvriers [A. Tanquerey], I, 1730-37. — Notion et esquisse historique, 1730-33. — Conflits entre patrons et ouvriers, 1733-37. — Doctrine de Léon XIII, III, 1871 (cf. IX, 356).

I. L'ARBITRAGE DANS LE « DROIT DU TRAVAIL » EN FRANCE. — La question de l'arbitrage dans les conflits du travail a évolué considérablement depuis l'article de Tanquerey. Il est indispensable d'en retracer les aspects successifs.

1° *Notions générales*. — En cas de conflits *collectifs* de travail (grèves, lock-out...), il y a finalement nouvel accord, écrit ou oral, nouvelles conditions élaborées entre les parties. Ne pourrait-on pas arriver à cet accord en évitant les troubles économiques et sociaux résultant de ces conflits collectifs? C'est le but recherché par la création des institutions de conciliation et d'arbitrage.

La *conciliation*, par un ensemble de démarches et de procédures — les deux principales seront de faire exposer clairement par chacune des parties en conflit sa position, puis de créer un climat favorable en ramenant le conflit à son objet et à ses vraies proportions — peut conduire les parties à un accord. Si cet accord n'est pas possible, on recourra à l'*arbitrage*.

2° *Arbitrage*. — Les deux parties nomment un arbitre et elles s'en rapportent à son jugement; c'est lui qui tranchera définitivement. Cependant l'arbitre n'est pas un juge : c'est des parties que l'arbitre reçoit sa fonction, fonction temporaire, tandis que le juge, nommé par l'État pour une fonction permanente, est *au-dessus* des parties.

L'on voit immédiatement les difficultés techniques de l'arbitrage : la personnalité de l'arbitre doit être telle que les deux parties le reconnaissent à la fois pour son impartialité et sa compétence. Or, pour être compétent, il faut être plus ou moins de la profession et, pour être impartial, il faudrait n'en pas être. En second lieu, le juge ne fait qu'appliquer le droit, tandis que souvent l'arbitre devra créer le droit. Enfin, l'arbitre doit faire accepter sa sentence. En cela l'arbitrage se rapproche de la conciliation; en certains cas, des parties acceptent une solution imposée par l'arbitre, solution que ni l'une ni l'autre n'aurait su s'imposer d'elle-même. Des sanctions peuvent être prévues, mais, en fait, l'organisation de sanctions s'est toujours heurtée à de gros obstacles dans le droit du travail.

Il faut d'ailleurs ajouter les difficultés d'ordre psychologique. L'arbitrage porte atteinte à la fois aux prérogatives des employeurs et à celles de la collectivité ouvrière. Les premiers craignent d'avoir à révéler le secret de leurs affaires, de compromettre leur autorité, et peut-être de troubler la marche économique de leur entreprise. Du côté du mouvement ouvrier, l'arbitrage obligatoire rendrait la grève illicite et risque de procurer moins d'avantages que la grève, quand la solidarité ouvrière s'affirme plus forte. De toute façon, il expose les parties aux risques d'incompétence ou de partialité de l'arbitre.

Ces difficultés expliquent l'évolution historique de l'arbitrage en France depuis le début de ce siècle.

3° *Historique de la législation française sur l'arbitrage*. — *a)* Les procédures de conciliation et d'arbitrage étaient inscrites dans la loi du 27 déc. 1892 (voir *D. T. C.*, I, 1735). Toutefois elles étaient facultatives, intéressant toutes les professions, mais ne concernant que les différends entre employeurs et salariés. La sentence n'avait qu'une autorité morale, la loi s'étant abstenue volontairement de lui donner force exécutoire : la sentence est affichée et la loi compte sur la force de l'opinion publique.

De 1893 à 1920, sur 23 711 grèves, il y eut 4 729 recours en conciliation (soit dans 18 % des cas); 1 550 conflits seulement furent réglés, 1 417 par conciliation, 133 par arbitrage (Rouast et Durand, op. *infra cit.*, p. 273).

b) En 1936, les conflits sociaux présentent une acuité particulière qui pousse le Parlement à établir une procédure efficace de conciliation et d'arbitrage. La loi du 24 juin 1936 pose le principe de leur obligation. La loi du 1[er] oct. 1936 fait pour la deuxième fois mention d'une procédure légale, mais ce n'est que la loi du 31 déc. 1936 qui est un aboutissement : elle pose les principes généraux et donne au gouvernement le pouvoir de créer par décret des commissions de conciliation et d'arbitrage.

Les conflits dans l'industrie et le commerce sont seuls soumis à ces procédures; la loi est applicable à tous les conflits, même entre groupements de salariés; les conventions collectives doivent prévoir des arbitres et des surarbitres et l'on a ainsi des organismes permanents; le choix et les pouvoirs des arbitres sont définis; la loi ne donne cependant pas encore une autorité particulière à la sentence arbitrale; celle-ci doit être *motivée*, ce qui permet de construire le droit (jurisprudence); elle est obligatoire et rendue publique; elle est sans appel.

c) La loi du 4 mars 1938, elle-même complétée par des décrets, va encore modifier profondément la loi de 1936. En particulier, elle institue la *Cour supérieure d'arbitrage* qui précisera — ce que la jurisprudence avait dégagé depuis 1936 — et mettra en relief la distinction entre deux ordres de conflits et les rôles différents des arbitres dans l'un ou l'autre cas : conflits *juridiques*, dans lesquels l'arbitre tranche par un acte juridictionnel; il applique le droit commun; — conflits de *réglementation* (parfois qualifiés de conflits d'intérêts ou de conflits économiques), dans lesquels l'arbitre fait acte de législateur et juge *en équité*.

Les parties peuvent déférer la sentence arbitrale à la Cour supérieure d'arbitrage pour incompétence, excès de pouvoir, etc.; en ce cas, celle-ci ne juge pas au fond, mais, s'il y a lieu, peut renvoyer devant un nouvel arbitre. On peut aussi, en certains cas, en appeler au ministre du travail — seconde forme d'appel — qui jugera sur le fond ou fera nommer un nouvel arbitre.

d) Le décret-loi du 1[er] sept. 1939 suspendit les procédures de conciliation et d'arbitrage en raison de la stabilisation des conditions de travail décidée au début des hostilités.

e) La *Charte du travail* prévoyait la conciliation et l'arbitrage obligatoires par les « tribunaux du travail ». En fait, les juridictions du travail n'ont jamais fonctionné.

f) Dans la période de « dirigisme », les taux de salaires étaient fixés par l'État. Or les conflits relatifs à la rémunération du travail représentaient 60 % des cas soumis aux arbitres. Les autres, relatifs à l'embauchage, aux comités d'entreprise, etc., sont de plus en plus soumis à l'inspection du travail.

g) Ce n'est qu'en 1950 que la loi du 11 févr., sur les conventions collectives, en son titre II, institue à nouveau la *conciliation obligatoire;* si les parties ne la provoquent, le préfet ou le ministre du travail en prendra l'initiative.

Mais, devant les résistances patronales et ouvrières, la loi n'impose pas l'arbitrage : celui-ci reste facultatif, sauf lorsqu'il est l'objet d'un accord entre les parties ou lors-

qu'il est imposé par les dispositions d'une convention collective. Le rôle de l'arbitre demeure ce qu'il était dans la législation antérieure; dans les conflits relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des lois, règlements, conventions collectives ou accords en vigueur (ce qu'on appelle « conflits juridiques »), l'arbitre est juge; il se borne à appliquer le droit existant; dans les conflits portant sur des questions non résolues par les règles de droit (ce qu'on appelle « conflits de réglementation »), l'arbitre a le pouvoir de statuer en équité (voir ci-dessus, § c).

Les sentences arbitrales peuvent être l'objet d'un recours en cassation devant la Cour supérieure d'arbitrage, rétablie par la loi de 1950; celle-ci peut soit rejeter le pourvoi, soit annuler la sentence attaquée et renvoyer devant un nouvel arbitre. E. LAMBINET.

Bibl. — A. Rouast et P. Durand, *Précis de législation industrielle*, Paris, 1947, p. 266-82, n. 223-36; Olga Dubias, *L'arbitrage obligatoire dans les conflits collectifs du travail*, Paris, 1938; L. Katz, *L'arbitrage obligatoire entre patrons et ouvriers*, 1938; Ph. Caillaux, *Pouvoir des arbitres d'élaborer et de modifier les conventions collectives du travail*, 1939; M. Coblentz, *Le rôle de l'arbitrage dans l'élaboration et dans l'application du statut ouvrier*, 1939; André Parodi, *L'arbitrage dans les conflits du travail d'après la récente législation française*, 1939; M. Ferrez, *Le caractère et le rôle de l'arbitrage dans les différends collectifs du travail*, Lyon, 1942.

II. L'ARBITRAGE EN DROIT CANONIQUE. — La législation actuelle (can. 1925-1932) est résumée à l'art. PROCÈS ECCLÉSIASTIQUES, XIII, 628.

Nous nous contenterons de donner ici les textes du Code relatifs à la transaction et à l'arbitrage, renvoyant, pour de plus amples explications, aux commentaires cités à la bibliographie.

Transaction (can. 1925-1928). — Can. 1925, § 1. « Comme il est très désirable que les fidèles évitent entre eux les conflits, le juge doit les exhorter, lorsqu'une discussion contentieuse concernant l'intérêt privé lui est soumise pour être tranchée par voie de jugement, à terminer le conflit par une transaction, si quelque espoir d'accord subsiste.

§ 2. « Le juge pourra satisfaire à ce devoir soit avant que les parties soient appelées en justice, soit dès qu'elles auront comparu, soit à tout autre moment qui lui semblera plus opportun pour faire plus efficacement une tentative.

§ 3. « Il convient cependant à la dignité du juge, d'ordinaire du moins, de ne pas entreprendre personnellement cette opération, mais d'en commettre la charge à quelque prêtre, surtout à ceux qui sont juges synodaux. »

Can. 1926. « Dans les transactions, on doit observer les lois civiles du lieu où la transaction a lieu, à moins qu'elles ne soient en opposition avec le droit divin ou ecclésiastique, et sauf les prescriptions des canons qui suivent. »

Can. 1927, § 1. « La transaction ne peut pas être faite validement dans les causes criminelles, dans les causes contentieuses, relatives à la dissolution d'un mariage, en matière bénéficiale, quand il y est discuté du titre même du bénéfice, à moins que l'autorité légitime n'y accède, ni dans les matières spirituelles où intervient le paiement d'une chose temporelle.

§ 2. « Mais, si la question porte sur des biens temporels ecclésiastiques et sur des choses qui, même annexées à des choses spirituelles, peuvent cependant être considérées séparément des choses spirituelles, la transaction peut se faire, étant observées toutefois, si la matière l'exige, les solennités prescrites par le droit pour l'aliénation des biens ecclésiastiques. »

Can. 1928, § 1. « L'effet de la transaction heureusement conclue se nomme composition ou accord.

§ 2. « Chaque partie paie la moitié des frais imposés par la transaction, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement. »

Arbitrage (can. 1929-1932). — Can. 1929. « Pour éviter les discussions judiciaires, les parties peuvent aussi conclure une convention, par laquelle le litige est remis au jugement d'une ou de plusieurs personnes, soit pour qu'elles tranchent la question selon les règles du droit, soit pour qu'elles la tranchent selon l'équité et transigent; les premiers sont appelés *arbitres*, les seconds *arbitrateurs*. »

Can. 1930. « Les prescriptions des can. 1926, 1927 sont applicables aussi au compromis par arbitres. »

Can. 1931. « Ne peuvent remplir validement les fonctions d'arbitres : les laïques dans les causes ecclésiastiques, les excommuniés et les infâmes après sentence déclaratoire ou condamnatoire; les religieux ne peuvent accepter la charge d'arbitres sans la permission de leur supérieur. »

Can. 1932. « Si les parties ne veulent consentir ni à la transaction, ni au compromis par arbitres ou arbitrateurs, le conflit doit être tranché par voie de jugement proprement dit. »

Bibl. — Ces dispositions sont commentées assez brièvement par A. Bride, dans *Catholicisme*, I, 755-57, et plus longuement par A. Amanieu, dans le *D. D. Can.*, I, 862-901; on consultera aussi R. Naz, *Traité*, IV, n. 643-57. — En ce qui concerne le droit civil, la transaction est réglée par les art. 2044 sq. du Code civil, et l'arbitrage par le Code de procédure civile, part. II, l. III, art. 1003-29.

III. ARBITRAGE INTERNATIONAL. — Histoire, I, 1730-33 (cf. VI, 1934-35). — Rôle des papes au Moyen Age, VI, 1934-35. — Conférences de La Haye et Cour permanente d'arbitrage, 1935-36; attitude de Léon XIII, 1936; IX, 357-58; XI, 2318-19. — Arbitrage de Léon XIII entre l'Allemagne et l'Espagne, 2318 (cf. IX, 357); de Pie X, dans l'Amérique du Sud, XI, 2319; appel de Benoît XV en faveur de l'arbitrage, XV, 2622. — Doctrine : Suarez, XIV, 2723 (cf. XV, 3138, 3141 : Vitoria). — Doctrines préfigurant la S. D. N. : Suarez, XIV, 2727; Léon XIII, IX, 357.

Bibl. — Sur l'arbitrage dans la Bible : *D. B.*, I, 887-88. — S. D. N. et arbitrage international : Rousseau, *La compétence de la S. D. N. dans le règlement des conflits internationaux*, Paris, 1927; Codsi-Goubran, *Le problème des sanctions dans l'évolution de l'arbitrage international*, Paris, 1923; B. Falikmann, *L'arbitrage de la S. D. N.*, Paris, 1932. — L'O. N. U. et l'arbitrage : R. Barraine, *L'Organisation des Nations Unies*, Paris, 1946.

IV. ARBITRAGE EN VALEURS BOURSIÈRES. — Notion, II, 1105-06.

Cl. Raphaël, *L'arbitrage en valeurs, en change et en métaux précieux*, Paris, 1935.

ARBITRE (Libre). — Voir *Volonté*, § Liberté.

ARBRES (Gen., II et III). — 1° *L'arbre de la science du bien et du mal.* — Occasion de la chute, I, 375, 376; XII, 276, 293 *(Hénoch)*, 294 *(Jubilés)*, 351 (Chrysostome). — Interprétation, 279, 282-84 (allégorique criticable), 321 (Théophile d'Antioche).

2° *L'arbre de vie.* — Et l'immortalité, VIII, 2025, 2026 et 2032 (S. Augustin; cf. XII, 276, 286, 393). — Conception des théologiens du XII[e] s., VIII, 2036; de S. Thomas, 2037. — Interprétation allégorique, XII, 279; chez S. Jean Damascène, VIII, 726-27. — Cité par *Testament de Lévi*, XII, 295; l'*Apocalypse de Moïse*, 297; Origène, 333; Méthode d'Olympe, 341; l'Ambrosiaster, 371.

Sur le symbolisme des arbres dans l'antiquité chrétienne, voir *D. A. C. L.*, I, 2691-2709.

ARBUSSY (Joseph). — Notice [B. Heurtebize], I, 1737-38.

AROADE (Grégoire). — Notice [A. Palmieri], I, 1738.

ARCADIUS. — Évêque, légat de Célestin au concile d'Éphèse, V, 141, 155, 160; XI, 110.

ARCANE. — Article général [P. Batiffol], I, 1738-58.

1° *La question de l'arcane*, I, 1738-43. — La commode explication de l'arcane (Bingham) et les théologiens catholiques, 1738-39. — Casaubon et l'hypothèse des mystères païens, 1740. — J. Daillé et la discipline de l'arcane, *ibid.* (cf. IV, 4). — Schelstrate acclimate la doctrine de l'arcane, I, 1741; XIV, 1279. — Acceptée désormais par les catholiques et par plusieurs protestants, I, 1742-43.

2° *L'arcane des mystères païens*, I, 1743-47 : mystères d'Isis, 1743-45; de Mithra, 1745; d'Éleusis, 1745-47 (cf. 1750).

3° *L'arcane chrétien.* — *a) Les deux premiers siècles.* — Clandestinité reprochée à l'enseignement chrétien : Cécilius de Minucius Félix, I, 1747 (cf. X, 1795); Celse d'Origène, I, 1747; II, 2094; XI, 1501. — — Langage symbolique de Clément d'Alexandrie, I, 1748 (voir cependant « enseignement réservé », vraie « gnose », tradition « secrète », III, 151, 152-53, 191). — Pas d'arcane chez S. Justin, I, 1749 (cf. II, 1979); ni chez S. Irénée, I, 1749-50; ni chez Théophile d'Antioche, XV, 532; ni chez Tertullien, I, 1750; II, 1979; mais, au contraire, ils reprochent aux gnostiques leur arcane, I, 1750; II, 1979 (cf. VII, 2415; XV, 2500 : Valentin; 2515 : Ptolémée; 2516 : Héracléon; et aussi VI, 1458).

b) Du IIIe au Ve s. — Le catéchuménat et l'enseignement fermé, I, 1752-56 : Origène, 1752-53; la *missa catechumenorum* et le secret des mystères réservé aux fidèles, II, 1979; I, 1754-55; X, 1348, 1353, 1357; S. Cyrille de Jérusalem, I, 1755; III, 2560-61; S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome, II, 1980 (cf. I, 1755); S. Épiphane, I, 1755; S. Augustin, 2419; II, 1980. — L'argument de l'arcane, sans valeur pour l'établissement tardif de la liste des sacrements, XIV, 545; le silence sur l'extrême-onction, V, 1929; et la pénitence, XII, 795. — *L'amen* après la consécration et le secret des mystères, XI, 1455 (voir l'explication du *D. A. C. L.*, I, 1556-60).

c) Depuis le Ve s. — Derniers vestiges, S. Innocent Ier, I, 1756-57 (cf. II, 1980). — Évolution en Occident et en Orient, I, 1757. — Survie des formules dans la liturgie de la messe, 1757-58.

Note complémentaire. — On a tenu à détailler les indications relatives à l'arcane, afin de permettre au lecteur de saisir plus facilement les divergences qui séparent l'exposé de Batiffol de celui de Vacandard (dans *D. H. G. E.*, III, 1497-1513). Ce dernier se demande (col. 1506) si S. Irénée, tout en réprouvant le secret dont les gnostiques entouraient leurs mystères, n'aurait pas déjà connu la discipline du catéchuménat et l'arcane chrétien. A la suite de Funk *(Das Alter der Arkandisziplin)*, Vacandard croit pouvoir faire remonter jusqu'à S. Justin (150) l'existence du catéchuménat dans la grande Église (col. 1506). Dans *I Apol.*, LXI, il est visiblement question du catéchuménat; l'exposé des rites de l'eucharistie ne vient qu'ensuite (LXV-LXVII) et semble montrer que le catéchuménat, distinct de la participation des fidèles au sacrifice, comportait un certain arcane chrétien. Si, malgré l'arcane, Justin donnait une description si détaillée de l'eucharistie, c'est par la nécessité où se trouvait l'apologiste de ne rien cacher aux persécuteurs de l'Église (col. 1507). Vacandard est très affirmatif en ce qui concerne Tertullien, *Apol.*, VII, et d'autres textes cités par Funk. Il ajoute que « Mgr Batiffol, moins sûr dans son art. *Arcane* du D. T. C., se rallie à l'opinion de Funk dans *Études d'histoire...*, p. 25-27 » (voir bibliogr.). La polémique de Tertullien contre les valentiniens ne permet pas de « conclure que la grande Église n'avait pas elle-même des disciples pour qui certains rites restaient, pendant leur instruction, de véritables mystères » (col. 1505). Aux auteurs des IIIe-Ve s. favorables à l'existence d'un arcane (et indiqués dans les références de l'art. du *D. T. C.*), Vacandard ajoute (col. 1507-09) quelques noms : *Canons d'Hippolyte*, 28 et 29; Athanase, *Apol. contra arianos*, 11; *Peregrinatio Etheriæ*, éd. Geyer, XLVI, 6; *Const. apost.*, II, LVII; S. Épiphane, *Hær.*, XLII, 3, 4; S. Ambroise, S. Basile.

Mais, malgré les points de contact assez étroits entre les deux auteurs, c'est sur « la nature de l'arcane chrétien » qu'une nouvelle divergence s'affirme : « Quel que soit le sens qu'on y attache, le mystère chrétien était soumis à la discipline de l'arcane. Et l'arcane enveloppait à la fois la doctrine et la liturgie. En fait de doctrine, Origène déclare que le secret s'applique à très peu de points, puisque les principaux articles du symbole : conception virginale de Jésus, sa crucifixion, sa résurrection, les fins dernières de l'homme, sont à la portée de tous. Même en matière de liturgie, les orateurs sacrés, notamment S. Augustin, commentent les textes évangéliques qui ont trait à l'eucharistie avec une exubérance qui frise parfois l'indiscrétion. Rares sont les Pères qui, au même degré que S. Basile et S. Innocent Ier, craignent de trahir, par la parole et par la plume, le secret des mystères qui leur sont confiés. Il reste toutefois que, sur certains points précis, la discipline de l'arcane avait pour tous force de loi. On ne peut, il est vrai, citer aucun concile qui ait porté cette loi. Mais elle régnait comme une règle commune, comme un usage établi, auquel toute l'Église se soumettait.

« De ce que cette discipline était liée au catéchuménat, Mgr Batiffol en conclut qu'elle « fut une règle catéchétique, que l'on pouvait sacrifier à l'occasion. Une règle « catéchétique, ajoute-t-il, une méthode de pédagogie, « l'arcane est cela, rien que cela » (*Études d'histoire...*, p. 32-34). Il semble que cette conception de l'arcane n'est pas adéquate à la réalité. Funk fait justement observer que l'enseignement donné aux catéchumènes ne comprenait ni la formule du baptême, ni la notion de l'eucharistie. S. Cyrille de Jérusalem et la pèlerine Éthérie le donnent expressément à entendre. « Cette discipline « fut changée plus tard, et elle nous paraît aujourd'hui « un contresens. L'instruction sur les sacrements doit « précéder la réception des sacrements et non la suivre. « Ainsi l'exige la pédagogie. Si donc les Pères suivaient « un ordre inverse, il est clair comme le jour que ce ne « pouvait être pour une raison purement pédagogique. » L'arcane était pour eux plus qu'une simple règle catéchétique. L'arcane était vraiment la discipline du secret. Ajoutons seulement que cette discipline était moins rigoureuse que celle de l'arcane païen. Aucune peine grave, autant que l'on sache, n'en punissait la violation. Et certains ouvrages, tels que la première *Apologie* de S. Justin, en soulevaient légèrement le voile. Il est vrai que ces livres n'avaient et ne pouvaient avoir qu'une publicité très restreinte. Cette exception ne détruit pas la règle commune » (Vacandard, *loc. cit.*, 1511-12).

M. Bardy semble avoir réduit le problème historique à ses justes proportions : « En somme, la discipline de l'arcane se réduit à peu de chose, et même elle semble avoir varié selon les milieux, sinon selon les hommes. Liée à l'institution du catéchuménat, elle est inconnue avant la fin du IIe s. Lorsqu'elle paraît, elle atteint presque exclusivement la discipline des sacrements, qui sont, pour les non-initiés, des mystères : le baptême et l'eucharistie. Encore cette réserve disparaît-elle après le Ve s. On pourra continuer à dire que les baptisés sont des initiés : ce mot a perdu ici son sens propre » (*Catholicisme*, I, 764-65).

Bibliographie. — *Arcane des mystères païens* : art. *Mithra (La religion de)*, dans *D. A. F. C.*, III, 578-90; *Mystères païens (Les) et S. Paul, ibid.*, III, 964-1014 (bibliogr. abondante); Fr. Cumont, *Les mystères de Mithra*, Bruxelles, 1913; M.-J. Lagrange, *Les mystères d'Éleusis et le christianisme*, dans *R. B.*, 1919, p. 157-217; *Attis et le christianisme, ibid.*, 419-80; Vénard, *Le christianisme et les religions de mystères*, dans *R. C. F.*, 1920, p. 182-200, 283-98.

Arcane chrétien : Funk, *Das Alter der Arkandisziplin*, dans *Kirchengeschichtl. Abhandl. und Untersuch.*, III, Paderborn, 1907, p. 42-55; P. Batiffol, *L'arcane*, dans *Études d'hist. et de théol. positive*, Paris, 1904; G. Bardy, *La théologie de l'Église, de S. Irénée au conc. de Nicée*, Paris, 1947, p. 62-69; J. Lebreton, dans Fliche-Martin, II, 66-69.

A. MICHEL.

ARCHANGE. — Voir *Ange.*

ARCHANGE DE BURGO-NOVO ou de *Bourg-Neuf.* — Notice [V. Oblet], I, 1758.

ARCHANGE DE LYON (Michel *Desgranges* ou *Degrange*). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], I, 1758-59. — *D. H. G. E.*, III, 1536.

ARCHANGE DE TERMONDE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], I, 1759.

ARCHDEKIN ou *Archdeacon* (Richard). — Notice [C. Sommervogel], I, 1759-60.

ARCHE D'ALLIANCE. — Description de l'arche donnée par Dieu à Moïse, V, 1746; sa construction, 1747; symbole de la présence de Jahvé et du monothéisme, IV, 967 (cf. VI, 1389; XIII, 2792, 2793, 2794, 2800). — L'arche aux mains des Philistins, qui la renvoient, XIII, 2776; son transfert au Temple, 2779, 2832; gardée par la cité sainte, 2848.

On se reportera à l'art. *Arche d'Alliance* du *D. B.*, I, 912-23, qui expose : 1° la raison d'être de l'arche : conserver sous une forme sensible le sentiment d'un Dieu unique, attentif aux besoins du peuple; — 2° la description de l'arche, avec deux essais de reconstruction; — 3° sa destination : elle devait d'abord contenir le « témoignage », c.-à-d. les tables de la Loi, mais encore et surtout « supporter l'oracle, c.-à-d. l'espace délimité par la table du propitiatoire et les ailes des Chérubins ». C'est là que Dieu se manifestait par ses oracles (Num., VII, 89; Jos., VII, 6-10); — 4° l'histoire de l'arche, dont les références ci-dessus indiquent quelques traits; — 5° la réfutation de certaines allégations rationalistes, selon lesquelles les Israélites auraient construit leur arche sur le modèle d'une arche égyptienne et dans laquelle ils auraient enfermé un objet sacré, objet d'idolâtrie. — Le symbolisme de l'arche est plus intéressant : symbole du Verbe incarné (cf. S. Thomas, *Sum. theol.*, Iª-IIæ, q. CII, art. 4, ad 6um); symbole de la Sainte Vierge : *fœderis arca* (S. Ambroise (?), serm. XLII); symbole de l'Église militante (Is., IV, 5) et triomphante (Apoc., XI, 19).

ARCHE DE NOÉ. — Voir *Déluge*.

ARCHELAI (Acta disputationis). — « Dispute d'Archelaüs et de Manès », voir art. HÉGÉMONIUS, VI, 2113-14.

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE (et art. connexes).

Il faut distinguer l'archéologie *biblique* et l'archéologie *chrétienne*, qui seule fait l'objet d'un article dans le *D. T. C.* (l'archéologie biblique est signalée XV, 2263).

L'archéologie biblique étudie les monuments et les objets du passé qui permettent de mieux comprendre les deux Testaments. On ne peut ici que renvoyer au *D. B.*, I, 928-32, et surtout au *D. B. S.*, I, 602-13; plusieurs des art. spéciaux annoncés au t. III, col. 318, ont déjà paru : *Fouilles et champs de fouilles...*, III, 318-524 (bibliogr. considérable); *Inscriptions...*, IV, 384-482; *Jérusalem*, IV, 897-966; *Langues et écritures sémitiques*, V, 259-334. — Voir aussi : H. Vincent, *Canaan*, Paris, 1914; A.-G. Barrois, *Manuel d'arch. bibl.*, I, 1939; *Précis d'arch. bibl.*, 1935; Albright, *Archeol. and the relig. of Israel*, Baltimore, 1942; bibliogr. anglaise dans Chester Mac Cown, *The ladder of progress in Palestine*, New-York-Londres, 1943.

Archéologie chrétienne. — Article général [H. Marucchi], I, 1760-69.

1° *Objet et sources.* — Application des règles de l'archéol. à l'étude des manifestations de la vie chrétienne dans l'antiquité, I, 1760. — Art chrétien dans ses manifestations, *ibid.* (cf. 1995-2022, et ici, *infra*). — Sources, épigraphie, 1761 (cf. V, 300-58, et ici, *infra*).

2° *Histoire sommaire*, I, 1761-65 (indications générales, à compléter soit par les art. du *Dictionnaire* — nous donnons ci-après quelques références — soit par les notices des *Tables*). — Auteurs particuliers : Panvinio, XI, 1874-76; Bingham; Baronius, II, 426, et les auteurs ayant subi son influence, XII, 1438 (notamment Aringhi et Almici); Molanus (Jean), X, 2087; Gretser (*De cruce Christi*), VI, 1868; Bosio, les mauristes Montfaucon, X, 2389; Mabillon, IX, 1427; Martène, X, 179; Ruinart, XIV, 161; les bollandistes, II, 950 (cf. I, 330-32); Zaccaria, XV, 3648; et, plus récemment, les PP. Garrucci, Martin, Didron, Cahier, VIII, 1054 (cf. II, 1303); Muratori, X, 2548-50; J.-B. de Rossi, fondateur du *Bullettino di arch. crist.* (devenu, en 1895, le *Nuovo Bullettino...*), et ses continuateurs en Italie (cf. VIII, 240 : revues d'archéol.), en France (P. Allard, X, 247; L. Duchesne, etc.), en Allemagne (cf. 871, 880), en Grande-Bretagne (cf. VI, 1724), I, 1763-65.

3° *Principaux monuments chrétiens étudiés. Les catacombes.* — *Notion générale*, I, 1765 (cf. XIV, 1888). — Description sommaire, I, 2001. — Baptistères dans les catacombes, II, 379. — Crypte des papes, III, 456; sépultures des SS. Pierre et Paul, XIII, 264; de S. Calixte, II, 1333; de S. Urbain Ier, XV, 2268.

Inscriptions funéraires, V, 304-06, 309.

Peintures et fresques. — En général, I, 1996, 1999; VII, 767. — Représentations (soit réelles, soit symboliques) : *A. et N. T.* : Adam et Ève, I, 2011 (avec le serpent); sacrifice d'Abraham, 104, 2013; étoile de Jacob, 2012; Daniel aux lions, III, 461; IV, 64; Tobie et le poisson, III, 461; XV, 1166; Suzanne, Job, David et sa fronde, III, 461; Isaïe, prophétie de l'Emmanuel, I, 2012; IV, 2439; Jonas, symbole de la résurrection du Christ, I, 2013; III, 461; Jésus-Christ, VIII, 1153; son monogramme, I, 2012; ΙΧΘΥΣ, *ibid.*; III, 468; l'agneau de Dieu, I, 579; annonciation, 2010, 2012; mages et Hérode, baptême de Jésus, noces de Cana, 2012; le Bon Pasteur, 60; Orphée et Jésus (Sermon sur la montagne), 2013; multiplication des pains, résurrection de Lazare, guérison du paralytique, 2012; la Samaritaine, 2013; la Croix, 2013; III, 2349-50; la Vierge Mère, IX, 2440-42; XIV, 932; culte de Marie, des apôtres et des martyrs, 895, 932 (cf. III, 457). — *Sacrements*, I, 2014-16; chambre des sacrements, III, 457; V, 1184; le baptême, I, 2014; II, 233, 234-36; VII, 1318; l'eucharistie, V, 1184-95, *passim* (cf. 1197, 1200, 1201, 1202, 1206; VII, 1325; X, 960); la messe près des reliques des martyrs, XIII, 2327-30; la pénitence (?), I, 2014; ordre sacré, 2010 (cf. 315 : acolyte); le mariage (?), 2016. — *Eschatologie* : la vie future, I, 2016; mort et résurrection, 2017; jugement de l'âme, 2017-19; VIII, 1773; sein d'Abraham, I, 118; le ciel, 2019-21; II, 2495-99 (épigraphie et iconographie); culte des martyrs, XIII, 2318, 2327-30; et des saints, XIV, 895, 900; III, 457 (cf. ici, *supra*); communion des saints et manifestations de cette communion, 458, 472, 475, 477; prières pour les défunts, 462.

Art chrétien primitif (et manifestations de la vie chrétienne). — Art chrétien primitif [R.-S. Bour], I, 1995-2022. — Art et archéol., 1995. — Histoire de l'art chrétien (esquisse), 1996. — Art chrétien et art profane, 1997. — Sources et moyens d'interprétation, 1998. — Église et art religieux; le can. 36 d'Elvire, *ibid.*; IV, 2383-85; VII, 576 (cf. Hefele-Leclercq, I, 240). — Caractères, I, 1999. — Branches diverses : peintures, mosaïques, architecture, catacombes (voir *supra*), basiliques, sculpture, etc., 2000-04 (cf. I, 1764-68). — Art chrétien, source de renseignements sur les croyances primitives, 2004; l'Écriture sainte, 2005; l'Église, 2005-07; S. Pierre et sa primauté, 2007-10; la hiérarchie; la Trinité; les anges et les démons, 2010; la création de l'homme et le péché originel, 2011; Abel et Caïn, 32; la christologie, 2012-14 (cf. 901-04 : Α et ω); les sacrements, 2014-16 (cf. II, 233-36 : baptême; 236-44 : valeur théologique des représentations du baptême; V, 1183-96 : eucharistie; 1196-1209 : valeur au point de vue dogmatique); l'eschatologie, I, 2016-21 (vie future, mort et résurrection, jugement, ciel); communion des saints, III, 454-80; sein d'Abraham, I, 115.

Épigraphie chrétienne. — Article général [R.-S. Bour], V, 300-58.

1° *Généralités.* — Notion, histoire, paléographie, chronologie, collections, etc., V, 300-12.

2° *L'épigraphie, science annexe de la théologie*, V, 312-58; XV, 493. — Principaux domaines touchés par l'épigr. : *Écriture sainte*, V, 313-15 (cf. XIII, 2820-30 : inscriptions assyro-babyloniennes corroborant les données de III et IV Reg.). — *Pères de l'Église*, V, 315; l'Église elle-même, 316 (cf. XI, 200-06, 210 : inscriptions relatant l'introduction du christianisme en Chine). — *Hiérarchie* : Pierre et la primauté, V, 317-19; XIII, 264; évêques, prêtres, diacres, sous-diacres; clergé inférieur : acolytes (cf. I,

313), lecteurs, exorcistes et portiers; chantres et *fossores*, v, 319-23; vierges et veuves chrétiennes, 323. — *Culte :* la liturgie, 324-26 (cf. IX, 800); lieux de prière, v, 326. — *Dogme :* Dieu et la Trinité; anges et démons; homme et péché originel, v, 327-31; christologie : sigles, monogrammes et symbolisme du poisson; divinité; vie humaine du Christ, et glorieuse au ciel, 331-34 (cf. III, 468). — *Sacrements :* baptême, II, 233-43 *(passim)*; eucharistie et messe, v, 1183-1208 (*passim*, surtout 1195-96; cf. I, 64 : Abercius; x, 958 : Abercius et Pectorius); confirmation, pénitence, mariage, v, 334-39. — *Eschatologie :* vie et mort, 339; tombeau et inscriptions, 340; XIV, 894, 1888; survie, v, 341; résurrection, *ibid.*; XIII, 2545; vie éternelle, v, 342; purgatoire, III, 460-67; XIII, 1210-12, 1236; enfer, v, 343; ciel et joies futures, 343-46; II, 2495-98; communion des saints, III, 454-79. — *Vertus :* foi, v, 346; espérance, 347; amour de Dieu, *ibid.*, et du prochain (vertus sociales), 351; crainte de Dieu et piété, 347; prière, 347-49; fuite du monde et pureté, 349; péché, *ibid.*; vertus familiales, 350. — *Divers :* épigr. du sein d'Abraham, I, 115; agneau pascal, 585; épigr. et extrême-onction (?), v, 337, 1951. — L'inscription libérienne, IX, 644, 658.

Iconographie. — Épigr. et décoration iconogr., v, 310. — Iconogr. des catacombes, voir *supra.* — Iconogr. et appropriation aux personnes de la Trinité, I, 1715. — Abel, 31, 32, 34. — Aaron, 6-7. — Agneau de Dieu, 579-81. — Descente de Jésus aux enfers, IV, 610. — Baptême, II, 233-35. — Ciel, 2498. — Sainte Vierge, IX, 2440-42. — Voir art. IMAGES *(Culte des)*, VII, 766-843, spécialement 767-69, 770, 771, 785-87, 840 (images de la Trinité, du S.-Esprit), 841 (des anges).

Le *D. A. C. L.* constitue une source inépuisable de renseignements sur l'archéologie chrétienne, les monuments de l'art chrétien des premiers siècles, les personnages qu'ils illustrent ou les prolongements doctrinaux qu'ils impliquent, aussi bien que sur les auteurs qui ont traité d'archéologie ou des matières connexes. Il faudrait renvoyer à l'ouvrage tout entier; c'est pourquoi nous ne donnons ici aucune référence particulière.

ARCHICONFRÉRIES. — Voir *Adoration*, § Adoration perpétuelle.

ARCHIDIACONUS. — En théologie, nom d'un canoniste du XIIIe s., Guy de *Baysio*, « archidiacre » de Bologne, cité XV, 2365. — *D. D. Can.*, I, 948.

ARCHIDIACRE. — Le nom signifie « premier ou chef des diacres ». La fonction primitive consistait à présider la distribution des aumônes, vraisemblablement en souvenir du rôle des premiers diacres (Act., VI, 2). Le rôle et l'influence de l'archidiacre grandirent au fur et à mesure de l'accroissement des richesses dans l'Église. Au Ve s., il avait la charge d'éduquer les jeunes clercs pour les préparer aux ordinations. De là, un vestige de cette charge dans le cérémonial de l'ordination, quand l'évêque demande à l'archidiacre « si les ordinands sont dignes » (cf. *D. T. C.*, XI, 1266, 1268).

L'administration temporelle, la visite annuelle du diocèse rentrèrent aussi dans les attributions de l'archidiacre : c'est ce qui explique la sorte de juridiction criminelle dont il jouit au VIe s. (*ibid.*, XV, 1518). La puissance et l'autorité de l'archidiacre se développèrent jusqu'au XIIIe s. Mais la création de nouveaux agents diocésains inaugura et précipita son déclin. Aujourd'hui, l'archidiaconat n'est plus qu'un titre honorifique, réservé au vicaire général chargé plus spécialement d'une portion du territoire diocésain. Le nombre des archidiacres dans le même diocèse est variable. — Voir *Catholicisme*, I, 785; *D. D. Can.*, I, 948-1004.

Archidiaconat chez les maronites, x, 124. — Dans l'Église syrienne, XIV, 3074.

ARCHINTO (Philippe). — Notice [C. Toussaint], I, 1769. — Cf. *D. H. G. E.*, III, 1550-53; *Catholicisme*, I, 787-88.

ARCHIPPUS. — Un des destinataires de l'épître à Philémon, XII, 1400.

ARCHIPRÊTRE. — Le Code prévoit l'existence d'archiprêtres dans son can. 217, § 1 : « L'évêque doit distribuer son territoire en régions ou districts, composés de plusieurs paroisses et appelés décanats, *archiprêtrés* ou vicariats forains. » Termes synonymes en droit canonique : les pouvoirs appartenant aux vicaires forains sont donc ceux des doyens et des archiprêtres. La coutume et le droit particulier diversifient fréquemment la signification de ces termes. Ordinairement, en France, le titre d'archiprêtre est réservé aux curés des chefs-lieux d'arrondissements; parfois, seul le curé de la cathédrale porte ce titre; moins fréquemment, les doyens sont appelés archiprêtres (à Metz, par ex.).

« L'archiprêtre capitulaire a le droit et le devoir de veiller sur les fidèles de l'église cathédrale. Mais le partage des responsabilités entre l'évêque, le chapitre et lui a donné lieu, au cours des siècles, à des discussions et à des recours au S.-Siège.

« De façon certaine incombent à l'archiprêtre : l'application de la messe pour le peuple aux jours prescrits, la prédication et l'enseignement catéchétique, les obligations inhérentes à sa qualité de membre du chapitre (office choral et résidence). Cependant les absences motivées par le ministère curial ne le privent pas (sauf disposition contraire de l'acte de fondation) du droit de percevoir les émoluments et distributions affectés aux offices célébrés sans qu'il soit présent » (A. Bride, dans *Catholicisme*, I, 789; pour l'histoire du titre archipresbytéral, cf. *ibid.*, et *D. D. Can.*, I, 1004-26).

Archiprêtre, dignité de l'ordre presbytéral chez les maronites, x, 124; titre dans l'Église syrienne, XIV, 3068, où l'archiprêtre peut conférer les ordres inférieurs, 3069.

ARCHITECTURE CHRÉTIENNE. — Voir *Archéologie chrétienne*, § Art chrétien primitif.

ARCHON. — Le grand Archon dans la gnose de Basilide, II, 468-71 (cf. VI, 1445).

ARCHONTIQUES. — Secte gnostique [G. Bareille], I, 1769-70.

Voir *G. A. L.*, I, 353, 356; E. de Faye, *Gnostiques et gnosticisme*, Paris, 1913, p. 331; *D. H. G. E.*, III, 1577.

ARCIMBOLDI (Jean-Ange), archevêque de Milan. — Notice [B. Heurtebize], I, 1770-71. — Voir *D. H. G. E.*, III, 1578.

ARCUDIUS (Pierre). — Vie. Œuvres [L. Petit], I, 1771-73. — Publia certains ouvrages de Jean Beccos, VIII, 659. — Sur la formule grecque d'absolution, XII, 1131. — Ouvrages sur la procession du S.-Esprit, v, 826 (bibl.). — Sur le purgatoire, XIII, 1284.

ARDEBOO. — Voir *Abedoc.*

ARDENGUS ou *Ardingus.* — Chanoine de Pavie, mort (vers 1249) évêque de Florence. Pendant son séjour à Paris, a repris et résumé la *Somme* de Guillaume d'Auxerre (cf. *D. T. C.*, XIV, 2362). — Hauréau, *Notices et extraits des mss.*, XXI, 219; Ughelli, *Italia sacra*, III, 1667, p. 142-44; 2e éd., 225-31; Chevalier, *B. B.*, I, 345. — *D. H. G. E.*, III, 1611.

ARDENT (Raoul). — Voir *Raoul Ardent.*

ARDIGO (Robert). — Et le monisme psychologique, x, 320.

ARENDT (Guillaume-Amédée-Auguste). — Vie Œuvres [J. Forget], I, 1773-74.

ARENT (Tobie). — Notice [C. Sommervogel], I, 1774-75.

ARÉOPAGITE. — Voir *Denys l'Aréopagite.*

ARESI (Paul). — Notice [V. Oblet], I, 1775.

ARÉTHAS DE CÉSARÉE. — Évêque de cette ville († après 932), adversaire du patriarche Nicolas Ier le Mystique dans l'affaire des mariages de Léon VI le Sage (cf. *D. T. C.*, XI, 622). Ses nombreux écrits sont demeurés pour la plupart inédits. Sont édités un *Comment. sur l'Apocalypse* (sur ce commentaire, cf. *ibid.*, VII, 2523); un panégyrique des martyrs d'Édesse, Samonas, Gurias et Alibas; l'éloge funèbre du patriarche Euthyme, et plusieurs lettres. — Kugéas, *A. et son œuvre*, Athènes, 1913

(en grec); *D. H. G. E.*, III, 1654; J. Compernas, dans *Didaskaleion*, I, 1912; II, 1913, et dans *Studi bizantini*, III, 1931; IV, 1935; V. Grumel, dans *Catholicisme*, I, 808.

ARÉTIN (Ange Gambiglioni). — Notice [B. Heurtebize], I, 1775.

ARÉTIN (François), ou *Franciscus de Pitignanis.* — Notice [B. Heurtebize], I, 1775.

ARETIUS (Benoît). — Notice [B. Heurtebize], I, 1775.

AREVALO (Faustin). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], I, 1775-76 (cf. VIII, 103, 110; bibl.).

Notices de J. Zellinger, dans *L. T. K.*, I, 626; A. Henri, dans *D. A. C. L.*, I, 2802; P. Bernard, dans *D. H. G. E.*, III, 1656; J. Lebreton, dans *Catholicisme*, I, 808.

AREZZO (Gui). — Voir *Gui d'Arezzo.*

ARGELLATI (François). — Notice [V. Oblet], I, 1776.

ARGENS (D'). — Écrivain déiste du XVIIIe s., XIII, 1749.

ARGENTAN (Louis-François d'). — Voir *Louis-François d'Argentan.*

ARGENTINA (Thomas d'). — Voir *Thomas de Strasbourg.*

ARGENTINE (République). — Voir *Amérique*, § Amérique latine. — Le Code argentin et la restitution, XIII, 2476.

ARGENTRÉ (Charles du Plessis d'). — Vie. Œuvres [V. Oblet], I, 1777-78.

On notera qu'il y a trois évêques du même nom : *Charles*, évêque de Tulle, celui dont il est question dans l'art. du *D. T. C.*; *Jean-Baptiste* (1730-1805), évêque de Séez; *Louis-Charles*, frère du précédent (1723-1808), évêque de Limoges (sur ce dernier, voir *D. H. G. E.*, IV, 70-73; cité : *D. T. C.*, XV, 2).

ARGHOUM, roi des Tartares. — Et le christianisme en Orient, XI, 215, 221, 539.

ARGYROPOULOS (Jean). — Notice [L. Petit], I, 1778-79. — Voir la nomenclature de ses œuvres philosophiques dans *D. H. G. E.*, IV, 93.

ARGYROS, duc d'Italie au nom de l'empereur byzantin (1051-1058). — Son rôle entre Léon IX et Constantin Monomaque, au moment du schisme, XIV, 1355, 1370 (cf. X, 1681-83, 1690, 1696-98). — Voir *D. H. G. E.*, IV, 93-96.

ARIALD. — Le diacre Ariald et l'origine des patarins, XI, 2243-44. — Voir *Alexandre II.*

ARIANISME. — Voir *Arius, arianisme.*

ARIAS DEL CASTILLO (Jean). — Notice [V. Oblet], I, 1864.

ARIAS DE VALDERAS (François). — Notice [V. Oblet], I, 1864.

ARIENS. — Voir *Arius.*

ARIGNANI (Jean-Baptiste). — Notice [V. Oblet], I, 1864.

ARINGHI (Paul). — Oratorien italien (1600-1676), traducteur (en latin) de la *Roma sotterranea* de Bosio. En réalité, il s'agit plutôt d'une adaptation originale, faite surtout de phraséologie et de polémiques inutiles (voir *Archéologie chrétienne* et *Bosio*). Signalons également deux ouvrages du genre parénétique : *Monumenta infelicitatis sive mortes peccatorum pessimæ*, Rome, 1664; *Triumphus pænitentiæ sive selectæ pænitentium mortes*, 1670. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 169.

ARINTERO (Juan Gonzales). — Auteur dominicain (1860-1928), connu principalement par ses ouvrages de théologie mystique (cf. *D. T. C.*, X, 2662, 2665), étude à laquelle l'a conduit l'apologétique. Son apologétique, tout d'abord d'allure concordiste, l'amena, par des vues plus personnelles, à partir de 1901, à une considération plus pénétrante du principe de l'évolution. L'ouvrage qui a fait sa réputation est intitulé *Disenvolvimento y vitalidad de la Iglesia*, 4 vol. : *Evolucion organica; Evolucion doctrinal; Evolucion mistica; Mecanismo divino de los factores de l'evolucion eclesiastica.* Sa doctrine de l'évolution mystique fut complétée dans une œuvre volumineuse, *Cuestiones misticas o seo las alturas de la contemplacion accessibiles a todos*, Salamanque, 1920.

« Comme d'instinct, écrit le P. M.-M. Gorce, l'école dominicaine contemporaine a reconnu dans le P. Arintero le théoricien qui lui donnait la solution du problème métaphysique et religieux posé par les faits mystiques... Arintero a passé aux théologiens de son temps comme un message général dont ils ont toujours discerné la portée et souvent agréé la teneur » (art. *Arintero*, dans *D. Sp.*, I, 855-59). A. MICHEL.

ARIOSTO (Alexandre). — Notice [B. Heurtebize], I, 1864.

ARISTARCHOS (S.). — Éditeur de discours et d'homélies de Photius, XII, 1542, 1547, 1549, 1561, 1566, 1577, 1580.

ARISTÉE. — La *Lettre* du Pseudo-Aristée et la version des Septante, XV, 2701-03; VIII, 1587; I, 803 (cf. *D. B.*, I, 963; V, 1625-29). — Le vrai Aristée, écrivain juif, XV, 2703 (cf. *D. B.*, I, 963).

ARISTÈNE (Alexis). — Notice [L. Petit], I, 1864. — La primauté a passé au siège de Constantinople, XIII, 375.

ARISTIDE. — Vie. Œuvres [G. Bareille], I, 1864-67 (cf. 1583). — *Apologie* : traités généraux, 1865-66; date, XIII, 1429-30. — Fragment de l'*Apologie* dans l'*Histoire de Barlaam et Josaphat*, II, 413 (cf. I, 1865). — Éloge de la supériorité morale des chrétiens, I, 1865. — Théologie : voir *Apologistes (Pères).* — Tradition, XV, 1261; Dieu, IV, 1029; Fils de Dieu incarné, V, 2214; VII, 451; équivalence de chair et homme, 1448; création, III, 2059; messe et sacrifices visibles, X, 907; résurrection, XIII, 2521. — Idolâtrie et idolothytes, VII, 678.

ARISTION. — Personnage mystérieux, appelé par Papias « disciple du Seigneur », XI, 1945. — Et la finale de Marc, IX, 1948. — Attribution à Aristion de l'épître aux Hébreux, VI, 2092.

Voir *D. H. G. E.*, IV, 192; et surtout *D. B. S.*, I, 619-21, bibliogr. (Bardy).

ARISTOBULE, Juif d'Alexandrie, commentateur allégorique du Pentateuque. — Le but de son commentaire était de montrer que le Pentateuque était la source de la philosophie et de la sagesse païenne. On a voulu en faire l'auteur du livre de la Sagesse (cf. *D. T. C.*, XIV, 721). Il ne doit pas être confondu avec celui dont parle S. Paul, Rom., XVI, 11.

Les fragments qui restent de son œuvre ont été réunis par Eichhorn, *Allgemeine Bibliothek der bibl. Liter.*, V, 253-59. — Cf. *D. B.*, I, 964.

Cité à propos de l'école d'Alexandrie, I, 803; XI, 2342.

ARISTOCRATIE. — 1° *Gouvernement civil.* — Indication générale, IV, 272, 276, 281, 293; VI, 1533, 2377. — Théories : Aristote et S. Thomas, XV, 650; IV, 282-83; Savonarole, 288; Benoît de Soncino, 289; Zwingli, XV, 3892, 3924; J.-J. Rousseau, XIV, 113; IV, 304; Montesquieu, X, 2382.

2° *Gouvernement religieux.* — Théocratie et aristocratie chez les Juifs, IX, 1493. — Église catholique : monarchie, non aristocr., VI, 2378 (cf. 1550); non tempérée d'aristocr., mais unie à l'aristocr., 1534, 1551. — Erreurs sur ce point : Durand de Mende, 1539; XIII, 310; Pierre d'Ailly, I, 647; XIII, 311; Gerson, VI, 1318; XIII, 311; Nicolas de Cusa, XI, 610; Tournély, VI, 1099; Ph.-A. Schmidt (?), XIV, 1512; H. Maret, IX, 2036. — Aristocr. et démocratie dans l'Église : Marsile de Padoue, X, 162; Occam (?), XI, 876; M.-A. de Dominis, IV, 1671. — Voir SCHISME BYZANTIN, XIV, 1407-11; SCHISME D'OCCIDENT, 1488-90; et ici, *Église, Hiérarchie, Gallicanisme, Gouvernement ecclésiastique, Primauté.*

ARISTOCRITE. — Manichéen, dont le nom est mentionné dans la seconde formule grecque d'abjuration du manichéisme (*P. G.*, I, 1467). Auteur de la *Théosophie*, où il veut démontrer que toutes les religions n'ont en

somme qu'une même doctrine. — P. Alfaric, *Les Écritures manichéennes, leur constitution, leur histoire*, Paris, 1918, p. 117-20.

Sur Porphyre, XII, 2556; le *Testament de N.-S. J.-C.*, XV, 199.

ARISTON DE PELLA. — Vie. Œuvres [G. Bareille], I, 1867-69 (cf. 1583). — A. et la question juive, 1584; VIII, 1873, 1874.

Bibl. — Schürer, *Gesch. des jüd. Volkes im Zeitalter J. C.*, I, Leipzig, 1914, p. 63-65; Jean Juster, *Les Juifs dans l'Empire romain*, I, Paris, 1914, p. 54; *G. A. L.*, I, 202-06; A. J. Williams, *Adversus Judaeos. A bird's eye view of christ. Apologies until the Renaissance*, Londres, 1935. Cf. *D. H. G. E.*, IV, 201.

ARISTOPHANE. — Et l'usure, XV, 2319. — Prédictions sibylliennes, XIV, 2029.

ARISTOTE, ARISTOTÉLISME, NÉOARISTOTÉLISME. — TRADUCTIONS ET COMMENTAIRES D'ARISTOTE (signalés dans le *D. T. C.*). — Aba II (nestorien), XI, 291; Albert le Grand, I, 669; Alexandre d'Alex., 773; âme (écrits sur l'), 973; Arabes (philosophes), voir *supra*, col. 238, et *Algazel, Averroès, Avicenne*; Bessarion, II, 804; XII, 2296; Boèce, II, 920; XV, 358 (voir *Boèce*); Duns Scot, IV, 1865, 1867-70; Georges, évêque des Arabes, I, 1879; XIV, 3029; Grosseteste, VI, 1887; XV, 2341; Guillaume de Moerbeke, XII, 1936; XV, 2341; Heynlin (Jean *a Lapide*), VI, 2356; Ibas, I, 1878; Javelli, VIII, 535; Jean Philopon, 832-34, 838, 972; X, 2243; Lefèvre d'Étaples, IX, 133; Major, 1662; Marsile d'Ingen, X, 152; Martin de Torrecilla, 210; Matthys Gérard, 393; Maurus (Sylvestre), 447; Michel Scot, I, 2506; XII, 1936; XV, 374; Oresme (Nicolas), XI, 1407, 1409; Padouans (philosophes), XIII, 1702; Pierre d'Auvergne, XII, 1881; Pierre de Castrovol, 1896; Pierre Gallego, 1936; Plethon, 2396; Porphyre, 2259, 2282, 2587; Rubio, XIV, 144; Samuel Cassini, 1061; Scholarios (Gennade), 1527, 1545, 1552, 1558; Sepulveda (J.-G.), 1906; Silvestre de Ferrare, 2087; Suarez, 2636, 2641; Théodore Metochitès, XV, 234; Théophile Korydallée, IX, 1503; S. Thomas d'Aquin, XV, 637, 639, 641-51, 651-93 *(passim)* (voir *infra*, col. 253); Timothée I[er], XV, 1129; Victorinus Afer, 2889. — Indications générales, XV, 374.

CITATIONS DU NOM D'ARISTOTE (sans rapports très étroits avec la doctrine). — Albert le Grand, I, 1877; XV, 2344; Amaury de Bène, I, 936; Ammonius, III, 2065; anges, I, 1226, 1260; S. Anselme, 1335, 1344; XV, 363; apories, 3701. — Bergson, XIII, 1889, 1897, 1902, 1904, 2273; Bessarion, II, 804; XII, 2296; Bradwardin, XV, 767, 771; Bryennios, I, 1014; Brunschvicg, XIII, 1872. — Cabale, II, 1276, 1280; Campanella, XIII, 1716; Melchior Cano, IX, 714, 715, 726, 732, 736; création, III, 2088-92, 2106, 2160; Cremonini, XIII, 1701. — David de Dinan, IV, 159; Dieu, 1165, 1169, 1174, 1176, 1177, 1180, 1182, 1183, 1185, 1192, 1193, 1194, 1198, 1199, 1200 (voir *infra*, col. 254); Duns Scot, 1877, 1940. — Érasme, V, 396; Esparza, IV, 910. — Fulbert de Chartres, VI, 966. — Galilée, 1090; gallicanisme, 1109; Gassendi, XIII, 1722; Gauthier de S.-Victor, VI, 1171; Gilbert de la Porrée, 1334; Giordano Bruno, XIII, 1714; gnosticisme, VI, 1441, 1457 (cf. I, 981); A. Govéan, XIII, 1707; Guillaume d'Auvergne, VI, 1970, 1973; Guillaume d'Auxerre, XV, 2750; Guillaume de La Mare, XIII, 1858. — Hugues de S.-Victor, XV, 368. — Jansénisme, VIII, 337, 369, 372, 377, 405, 426, 496; S. Jean Damascène, 697, 709, 710, 751; Jean de Jandun, 764; Jean de La Rochelle, 788; Joachim de Flore, 1454. — Kant, 2306, 2326. — Laberthonnière, XIII, 1835, 1842; Léonard de Vinci, 1713; Léonce de Byzance, IX, 425; R. Lulle, 1113, 1119 (péripatétisme), 1121 (néoaristotélisme); Luther, 1147, 1169, 1188, 1196, 1204, 1238, 1260, 1293 (cf. XII, 511; XIII, 2069). — Mahométisme, IX, 1592; Maignan, 1654; Malebranche, 1777, 1781, 1789; Marsile de Padoue, X, 173; matérialisme, 289, 290; Mélanchthon, 507; métempsycose, 1583; Moneta de Crémone, 2215. — Nicolas d'Autrécourt, XI, 564, 569, 570, 573, 579; nominalisme, XIII, 1865. — Occam, XI, 880, 889, 898, 901; Ochin, 918; Olieu, XIV, 2545; ontologisme, XI, 1000, 1028, 1039; Oratoire, 1134, 1135, 1136; Orezzi, 1405; Origène, 1490, 1512-13, 1546; Osbert Pickenham, 1628; Othon de Freising, 1664. — Palamas, 1735; Palmieri, 1836; Pascal, 2088, 2106, 2129; péché, XII, 155, 185; péché originel, 538; Petau, 1321; philosophie, 1469, 1472, 1485, 1487, 1489, 1490; Pic de la Mirandole (Jean), 1605; Pierre Auriol, 1820, 1826, 1833, 1841, 1848, 1872, 1879; Pierre Lombard, 1959, 1984, 1990; Pirot, XIII, 515; platonisme, XII, 2258, 2261, 2263, 2269, 2275, 2287, 2291, 2321, 2340, 2361; Poisson, 2410; Porphyre, I, 1872; Portugal, XII, 2630; Postel, XV, 2660; Prévostin de Crémone, XIII, 168; Prutenus (Louis de Prusse), 1085. — Ramus, 1707 (cf. XI, 1134); réalisme, XIII, 1836, 1839, 1840, 1847, 1850, 1852; Rosmini, 2923; Rousselot, XIV, 135. — Saint-Simon, 777; Schell, 1276; Schlegel, 1494; Seripando, 1923, 1937; socialisme, 2288; Stattler, 2569; Suarez, 2670, 2710, 2712, 2719. — Talesio, XIII, 1714; Tanner, XV, 42; Tatien, VI, 2304; Tertullien, XV, 145; S. Thomas d'Aquin, 681, 685, 2346 (cf. XII, 1221; et ici, *infra*, col. 253); Thomas de Strasbourg, XV, 780; Thomas d'York, 786; Thomassin, 793; Tiphaine, 1141; Torrès (Torrensis), 1240. — Ubertin de Casale, 2025 (cf. XIV, 2545); Ulrich de Strasbourg, XV, 2060. — Vacant, 2449; Valencia, 2480, 2481, 2486, 2496; Valentin (gnostique), 2602, 2605; Vanini, XIII, 1709; Ventura, XV, 2636; Victorinus Afer, 2911; Vital du Four, 3108, 3114; Voltaire, 3445. — Zwingli, 3746, 3748.

Aristotélisme de la scolastique. — Article général [A. Chollet], I, 1869-87. — Accusations d'aristotélisme exagéré et dangereux (culte d'A. sans discernement; suprématie d'A.); falsification des doctrines originales grâce à la philosophie arabe; perversion de la méthode rationnelle, ainsi que du dogme; rébellion envers l'autorité ecclésiastique, 1870-71 (cf. IV, 1174-76). — En appendice : iconographie de l'aristot. chrétien, 1886; aristot. de la Renaissance, 1886-87.

1° *L'aristotélisme au temps des Pères.* — Indications générales, I, 1871; XV, 357. — Discrédit d'A. chez certains Pères en raison des hérésies, XII, 2319, 2322 (cf. 2258); XV, 1694. — A. patron des ariens (?), I, 1790; XI, 365; XII, 2319. — Réfutation des anoméens par la relation aristotélicienne, XIII, 2136 (cf. 2141, 2143). — Philosophie aristotélicienne au secours de l'orthodoxie, XIV, 1692, avec Léonce de Byzance, XV, 1694 (cf. IX, 425), et, moins exactement, avec Jean Philopon, VIII, 832, 838. — S. Jean Damascène, 697; XIV, 1693.

2° *Entrée des doctrines péripatéticiennes en Occident.* — Les trois entrées, XV, 359 : *a) Première*, 359, 373 (bibl.); Boèce, II, 921; XIII, 1845; XIV, 1695; XV, 353, 358, 373; — *b) Seconde* (au XII[e] s.), XV, 359 (cf. IV, 1188); Abélard, XV, 366 (cf. XI, 717, 719, 722, 724); dialecticiens (aristotéliciens) et antidialecticiens, XIV, 1698-1702; XV, 361; S. Anselme, « métaphysicien sans la métaphysique d'A. », 363; Simon de Tournai, 374 (cf. XIV, 2126, 2128); Pierre de Poitiers, XV, 374 (cf. XII, 2039); Étienne Langton, XV, 374; Jean de Salisbury, VIII, 812. — *c) Troisième* (XIII[e] s.), XV, 374; traductions ano-

nymes, gloses et commentaires : Adam de Bockfeld (cf. *D. H. G. E.*, I, 471, n. 32), Michel Scot, Michel l'Allemand, XV, 374 (cf. I, 2506); Robert Grosseteste, XV, 375; VI, 2387; Guillaume de Moerbeke, XV, 375, 2341 (cf. XII, 1936). — Apports généraux d'A. : principe d'interprétation et d'élaboration rationnelles du donné théologique, XV, 375; possibilité d'organisation systématique rationnelle, 376; structure scientifique, 377; Guillaume d'Auxerre, 377-78; Odon (Eudes) Rigaud, 378 (cf. XIII, 2705); Guillaume de Méliton, XV, 378.

On devra ici tenir compte de l'introduction de l'aristot. par les philosophes arabes ou juifs (voir *infra*, 4°).

3° *Aristotélisme et écoles au XIIIe s.* — Raison des divergences d'attitude à l'égard de l'aristot., I, 1873; XII, 1485; XIV, 1702; XV, 392. — *Augustinisme*, I, 1874, 2503-06; XIV, 1702; XV, 392-94; spécialement Alexandre de Halès, I, 778; IV, 1188; XV, 393; S. Bonaventure, II, 975; IV, 1188; XII, 1485; XV, 100, 394-97, 655 (voir *Augustinisme*). — *Averroïsme*, I, 1875, 2628-38 (voir ce mot et *infra*, 4°). — Aristot. de *S. Albert* et de *S. Thomas*, I, 1875; XII, 1485 (cf. IV, 1192); S. Albert le Grand, son adaptation de l'aristotélisme, I, 1877 (cf. 671-73); VI, 872-73; XII, 1485; XIV, 1704; XV, 378, 389, 628, 642 (voir *supra*, col. 65). — S. Thomas d'Aquin, XIV, 1705; VI, 880; XII, 1485; XV, 379, 641-651; aucune servilité à l'égard de l'aristotélisme, I, 1875-78; IV, 1176; S. Thomas est un conciliateur, IV, 1192, 1197-1202.

4° *L'aristotélisme des Arabes et l'influence arabe sur la scolastique.* — Sources chrétiennes de la philosophie arabe, I, 1878 (cf. IV, 1203, 1205); influence des Syriens monophysites ou nestoriens, XIII, 1849 (cf. 1692); XIV, 1703, 1715 (cf. 3029); XV, 1129, 1132. — Caractère adventice de l'aristot. arabe, I, 1879; ses falsifications, 1870; et mélanges d'erreurs, 1881. — Philosophie des arabes, IV, 1203-07. — Introduction de cette philosophie dans la scolastique, I, 1880; IV, 1206; VI, 864; XIII, 2560; XIV, 1703. — Influence réelle, I, 1880; IV, 1202; mais aucune servilité à l'égard des philosophes non chrétiens, I, 1875-78. — Exemples : l'âme, I, 1006; les esprits supérieurs, 1226; l'intelligence, XIII, 1851, 1856; la volonté, la liberté, XV, 691; la création, III, 2081, 2090, 2157; indépendance à l'égard d'Avicenne, IV, 931; d'Averroès et de Gundisalvi, XIII, 1851; de Maïmonide, III, 2087; de Proclus et de Plotin, 2089; d'A. lui-même, 2090, 2091, 2092 (cf. 2106; IV, 1557). — Conclusion : indépendance doctrinale de S. Thomas et de la scolastique, I, 1875-78, 1881; III, 2092; IV, 283; XIII, 1486; foi et tradition guidant la philosophie, III, 2092; IV, 931, 1207-09.

Sur les philosophes arabes, voir *supra*, col. 238; ainsi que *Alfarabi*, col. 81 (cf. également *El-Farabi*); *Algazel*, *ibid.*; et *infra*, *Averroès et averroïsme*, *Avicebron*, *Avicenne*, *Maïmonide*.

5° *Controverses et condamnations de l'aristotélisme.* — (On suit l'ordre chronologique des événements). — Augustinisme et aristot., I, 1874; XII, 130 (Pecham); XIII, 2672; XV, 654; thèses augustiniennes opposées à l'aristot., I, 2503-06; esquisse historique de la lutte, 2506-09; IV, 1207. — École franciscaine et aristot., I, 2506; XV, 401; école dominicaine augustinienne, VI, 869-72. — Vraie portée de l'antagonisme, I, 2506, 2508.

Erreurs de David de Dinan et aristot. (?), IV, 159. — Amalriciens et A., I, 939. — Première réprobation, conc. de Sens-Paris (1210), 938, 1882; VI, 864; XIV, 1703. — Intervention (1215) du légat Robert de Courson, I, 939, 1883; VI, 864; XIII, 2750. — Mesures provisoires (?), VI, 1806. — Intervention (1231) de Grégoire IX pour faire expurger les livres d'A., I, 1884; IV, 1207; VI, 1806; XIV, 1704, 2119. — Guillaume [d'Auvergne, évêque] de Paris, condamne dix propositions, IV, 1207; VI, 1968. — Quelques transgressions : règlement donné aux étudiants anglais, I, 1884; A. au programme de la faculté des arts, 1885. — Rappel de la condamnation par Urbain IV (1263), 1885, à cause de l'averroïsme, mais tolérance de l'aristot. chrétien de S. Thomas, I, 1885-86.

Démarche de Jean XXI près d'Étienne Tempier, évêque de Paris, I, 1261, 2634; VIII, 633; XV, 655. — Double condamnation (1270 et 1277) portée par É. Tempier, I, 1261, 2506-09, 2632, 2634; IV, 1207, 1865; VI, 892, 896; XII, 131, 1930, 2351; XIII, 1693, 1856, 2672; XIV, 1708, 2043, 2051; XV, 100-06, 386, 655, 671, 691. — É. Tempier et Gilles de Rome. VI, 1359; XIV, 1867. — Condamnation portée à Oxford par R. Kilwardby, I, 1262; III, 2083; IV, 1865; VI, 892, 896; VIII, 2354; XIV, 1708; XV, 394, 655, 682; et par Pecham, 682; cf. XII, 131.

Canonisation de S. Thomas, I, 1261; VI, 890; XIV, 1708; XV, 106, 393, 628, 693. — Revision du procès de Tempier, 106. — Condamnation rapportée par Étienne de Bourret (1325), I, 1261; VI, 885, 892; XV, 106, 107, 625.

6° *Le néoaristotélisme de la Renaissance.* — Indication générale, I, 1886. — L'école des Padouans, XIII, 1697-99; leurs inspirateurs, Averroès (voir ce mot) et Alexandre d'Aphrodise (voir *supra*, col. 77). — Deux erreurs fondamentales : sur l'âme, sur Dieu, XIII, 1698 (cf. VI, 565); erreurs sur l'âme, voir *supra*, col. 125, 5°; erreurs sur Dieu, indications brèves, XI, 1808; X, 289 (cf. VIII, 2681-83). — Condamnation par le Ve conc. du Latran, VI, 566; VIII, 2681.

On trouvera dans Fliche-Martin, XIII, *Le mouvement doctrinal du XIe au XIVe s.*, l. II (Van Steenberghen), de précieux renseignements et une bibliogr. plus complète sur le mouvement aristotélicien au XIIIe s. D'ailleurs, l'auteur lui-même renvoie fréquemment aux art. du *D. T. C.* — Les controverses augustiniennes-aristotéliciennes postérieures à 1325 seront rappelées à *Augustinisme*.

Synthèse doctrinale, philosophique et théologique. — 1° *La philosophie aristotélicienne, christianisée par S. Thomas.* — Caractère général, XII, 1480. — Les trois parties de la philosophie, XV, 342, 358.

a) Questions d'ontologie. — L'être et les dix catégories, V, 835; XV, 831; acte et puissance, I, 334; III, 2194; XV, 643, 834-38; acte pur, I, 338,; III 2136; IV, 1180; XV, 842. — Première et seconde essence, V, 837; VII, 371. — Substance, V, 835. — Accidents, I, 303. — Nature, VII, 385; X, 36; XV, 1694. — Nature et hypostase (φύσις, ὑπόστασις), IX, 405; X, 2244-45 (cf. XV, 644). — Forme, VI, 541-43; matière, IV, 1193, 1194 (sur ces deux mots, voir également CAUSE, II, 2021-24). — Matière et forme, V, 836; VI, 543; X, 303; XV, 391, 838. — Unité de forme substantielle, V, 569; XV, 655, 678-84 (cf. XIV, 1095). — Essence et existence, V, 844; XV, 839-43; cf. IV, 1179-81 (opinion du P. Chossat). — Cause, II, 2019-27; XV, 644 (cf. 833); fin, cause des causes, XII, 1465. — Les principes de contradiction ou d'identité, de raison, de causalité, de finalité, XV, 643, 646, 832-34. — Substances immatérielles, IV, 1198; XV, 902.

b) Théodicée. — Théologie naturelle, XV, 647. — Essence de Dieu, V, 834. — Existence de Dieu, III, 2106; preuves métaphysiques, IV, 930-48; à compléter par XV, 853-60 (premier moteur); XII, 1480 (pluralisme des mondes mus; cf. XV, 644); premier principe indémontrable (?), IV, 910 (mais

cf. 1180). — Dieu, démontrable par la raison, sens de ce mot, 843. — Cause exemplaire et idées subsistantes, III, 2150. — Notion d'infini, IV, 1189, 1199. — Science divine par rapport aux choses : nécessité de conséquence et non du conséquent, XII, 2939; futurs contingents, 2978. — Applications des principes aristotéliciens, XIV, 1607, 1610; XV, 869-71 (science de Dieu).

c) Cosmologie. — Éternité du monde, III, 2136, 2137; XV, 655, 663-68. — Création *ex nihilo* (?), IV, 1194 (cf. XV, 648, 668-72). — L'hypothétiquement nécessaire dans le monde, X, 1828. — Mouvement et ordre du monde et des natures, XI, 570. — Perfection du monde, 573 (d'après Nicolas d'Autrécourt), mais cf. XV, 3346. — Chute des corps, XV, 644 (prélude à la loi de Newton).

d) Anthropologie. — Unité du composé humain, XIII, 2560 (cf. XV, 680). — Essence et hypostase, VII, 369. — Ame, forme du corps, VI, 550; XV, 678-84, 911-13. — L'intellect agent, 645 (thèse aristotélicienne rejetée par Vital du Four, 3108). — Facultés de l'âme, 913-16. — L'animation, I, 1306. — Spiritualité et immortalité de l'âme, X, 1584; XV, 641 (cf. 646). — Volonté, puissance passive, 692.

e) Problème de la connaissance. — La logique, XV, 642. — Jugements, 643. — Choses et idées, IV, 898. — Démonstration, 925; XV, 643. — Connaissance mathématique et connaissance d'expérience, VI, 322; certitudes pratiques inférieures, XIII, 431, 435, 442, 454; science et opinion, VI, 96-97. — Science, XV, 459; objet et sujet de la science, 456-57; sciences subalternées, 398. — Sensation, connaissance sensible, 645, d'où dérive toute connaissance, IV, 1190. — Connaissance intellectuelle, XV, 645. — Valeur des principes directeurs de la connaissance, 646.

f) Questions de morale. — La science morale (éthique), XV, 648. — Ascétisme, IV, 2228. — Béatitude, contemplation du bien, II, 497, 498-501; XV, 689. — Bien, II, 827; bien désirable, IV, 1196; XV, 962. — Communisme, III, 586. — Crainte, 2011 (cf. 2020, 2022). — Appel de Dieu à l'homme, XV, 3163. — Épikie, V, 350; XIII, 429. — Esclavage, V, 458. — *Habitus*, habitude, XV, 2755. — Ignorance particulière et universelle, XIII, 420. — Joie et tristesse, XI, 2029. — Justice, VIII, 2017 (cf. XV, 1002). — Mal; nature, origine, III, 2161; IX, 1680, 1682-85. — Mariage et droit naturel, 2174. — Orgueil, humilité, XI, 1411. — Passion et responsabilité, XII, 195; et habitude, XI, 2226. — Péché chez A. et chez S. Thomas, XII, 142, 147, 162, 164, 173. — Propriété : droit, XIII, 774, 823; usage, 784; XV, 3257; fonction de l'argent, 2350; prêt à intérêt, 2318 (cf. 2325, 2350). — Jugement prudentiel, 1001. — Tyrannie, 1948; tyrannicide, 1988. — Véracité, 2683. — Vertu, 2742 (cf. 2750); vertu, juste milieu, 2792; vertus intellectuelles, 2774, 2777. — Violence, 3086; dans le mariage, IX, 2189. — Volonté et fin, XV, 1007. — *Morale politique*, IV, 273, 286; XV, 649; gouvernement monarchique, VI, 1532; et courant démocratique, 1109 (cf. IV, 282-84).

2° *Influence directe sur la théologie.* — Apports généraux, voir *supra*, *Aristotélisme de la scolastique*, 2°. — Problèmes spéciaux : *Trinité :* définition aristotélicienne de la génération appliquée à la procession du Verbe, XV, 1742 (cf. 892; V, 2471); distinction des personnes expliquée par les relations, XIII, 2141-45 (cf. XV, 894). — *Angélologie* (formes subsistantes), I, 1230; XV, 672-76, 902. — *L'homme :* le composé humain, XV, 911-13; VI, 569-72; notion de nature et péché originel, XII, 458; et dons gratuits, 469-71. — *Incarnation :* personne et nature, XV, 924-28 (en dégageant de l'exposé ce qui est propre à une opinion thomiste) (cf. VI, 371, 415, 423, 500). — *Matière et forme :* forme, VI, 541-46, avec les applications en sens analogique : péché formel, XII, 147; élément matériel et formel du péché originel, 459; disposition matérielle à la justification, VIII, 2120; causes finale, efficiente, méritoire, formelle de la justification (conc. de Trente), 2181; vertus à l'état informe et vertus formées sous l'influence de la charité, VI, 1606; XV, 2779, 2784, 2785, 2788 (cf. 545). — On parle aussi de l'objet matériel et de l'objet formel des vertus (voir ce mot). — Sacrements : matière et forme; sacrements valides et informes, voir *Sacrements*. — Lieux théologiques et *Topiques* d'A., IX, 716 (cf. 718, 721, 732, 742-47). — A. et la théologie des Jésuites, VIII, 1013, 1024. — Voir aussi *Thomas d'Aquin (S.)* et *Théologie*.

En marge de la théologie : emprunt d'Eccl. à A., IV, 2020; A. est-il sauvé?, XIII, 1084.

ARITHMÉTIQUE. — Science relevant du *quadrivium* à la faculté des arts au Moyen Age, XV, 2239.

ARIUS, ARIANISME. — Article général [X. Le Bachelet], I, 1779-1863.

En ce qui concerne les doctrines, la marche des événements et les interventions conciliaires, on a suivi l'ordre de l'article du *D. T. C.* Un dernier paragraphe donne ensuite, par ordre alphabétique et avec l'indication des références, la liste des personnages ayant joué un rôle prépondérant dans la crise arienne.

I. PÉRIODE ORIGINAIRE (318-325), I, 1779-99. — 1° *L'hérésiarque.* — Vie, 1779-81 (cf. 1806; XI, 1741 : sa mort). — Rapports avec Mélèce de Lycopolis, X, 532-34. — Réunions synodales et synode (320) d'Alexandrie condamnant A., I, 1780 (cf. 801) (Hefele-Leclercq, I, 363).

2° *Propagation de l'hérésie*, I, 1781-84. — A. et les deux Eusèbe, I, 1781 (voir *infra*, § V, 1°, n. 8 et 9). — Encycl. du clergé d'Alexandrie, *ibid.* (cf. 765). — Activité des amis d'A., 1782; conc. arien de Bithynie, *ibid.* (Hefele-Leclercq, I, 378). — Seconde encycl. d'Alexandre d'Alex., 1783 (cf. 765). — Intervention de Constantin, 1783

3° *Doctrine d'Arius*, I, 1784-94; XV, 1652 : l'ἀγέννητος, I, 1784; XV, 1661 (voir *infra*, § II, 7°, n. 2); la génération, I, 1785; influence du *Logos* philonien, *ibid.*; XII, 2319; le Fils, I, 1786 (cf. VI, 2360; V, 2448; XII, 2303); Trinité, I, 1786; III, 1607; XV, 1652 (cf. III, 2078; XV, 2656 : Verbe; V, 718; XV, 1664 : S.-Esprit); christologie, I, 1787; VII, 468; fondements scripturaires et patristiques, I, 1788-90; XV, 1653 (cf. IX, 1025, 1028 : école de Lucien d'Ant.); et philosophiques, I, 1789, 1791; XV, 1653.

4° *Opposition catholique.* — Alexandre d'Alex. et A., I, 764, 1780, 1791-93 (cf. 1792 : appréciation d'auteurs protestants; et ici, *supra*, col. 76). — S. Athanase, 1793, 2144 (voir ce nom). — Eustathe d'Ant., V, 1554, 2450; XI, 403.

5° *Conc. œcuménique de Nicée*, I, 1794-96; XI, 401; XV, 1654. — Débats préliminaires, I, 1794; partis, *ibid.*; symbole présenté, 1795; but du concile, *ibid.* — Conc. de Nicée et mélétiens, X, 533.

6° *Symbole de Nicée.* — L'ὁμοούσιος, I, 1796; XI, 405-07 (voir *infra*, II, 7°, n. 1).

7° *Suites immédiates du concile*, I, 1797-99; V, 2449; voir *Marcel d'Ancyre* et *Athanase (S.)*

II. RÉACTION ANTINICÉENNE (330-361), I, 1799-1830. — 1° *Origine*, 1793-1802. — Souvenir de Lucien d'Ant., 1800 (cf. *infra*, § V, 1°, n. 12); — profession de foi d'A., *ibid.* (cf. IX, 1028); — influence d'Eusèbe de Césarée, I, 1800, et d'Eusèbe de Nicomédie, élevé au siège de Constantinople, 2146; — interprétation fautive de l'*omoousios* et termino-

logie défectueuse de Marcel d'Anc., 1801 (cf. v, 838; VII, 375; IX, 1994; XV, 1657-59).

2° *Lutte des eusébiens contre les nicéens*, I, 1802-06. — Déposition d'Eustathe d'Ant., 1802; v, 1556-58. — Attaques multipliées contre S. Athanase, I, 1802 : synode de Tyr (335), 1804 (Hefele-Leclercq, I, 656-66); synode de Jérusalem (335) (Hefele-Leclercq, I, 666); accusé à Constantinople et exilé à Trèves, 1804, 2145-47. — Procès de Marcel d'Anc., 1805; IX, 1994. — Tentative de réhabilitation d'Arius, I, 1805.

3° *Constance, protecteur des antinicéens*, I, 1806-09. — Intrigue eusébienne, 1807; Athanase dépossédé de son siège en faveur de Grégoire le Cappadocien, 1808, 2147 (pseudo-synode d'Antioche (339), Hefele-Leclercq, I, 698-99), et second exil d'Athanase, 2147. — Attaques contre Athanase et Marcel portées au pape Jules I[er] et réponse de celui-ci, 1809; VIII, 1915.

4° *Synode d'Antioche « in encæniis »* (341), I, 1809-12, 1434 (Hefele-Leclercq, I, 702-33). — Les quatre formules du concile, 1810-12, excluant toutes l'*omoousios*, 1812. — Macédonius, intronisé de force à Constantinople, contre Paul, 1812, 1818; IX, 1468 (voir *infra*, 7°, n. 3, *b*).

5° *Lutte d'influence : conc. de Sardique et de Philippopolis*, I, 1812-17. — Concile de Sardique (343), 1812-14 (cf. XIV, 1109-14) (Hefele-Leclercq, I, 737-812, 819-23). — Défection des eusébiens, I, 1813; XIV, 1110. — Instance en faveur des évêques orthodoxes exilés (Athanase et Marcel), I, 1814, 2147; XIV, 1111. — Conciliabule eusébien à Philippopolis, I, 1814 (Hefele-Leclercq, I, 813) : encycl. des eusébiens, avec un nouveau symbole, l'ἔκθεσις μακρόστιχος (4e formule d'Antioche *in encæniis*), I, 1814; XIV, 1110; formule non acceptée aux conc. de Milan (345, 347) (Hefele-Leclercq, I, 848), XIV, 2175. — Retour d'Athanase à Alexandrie, I, 1816, 2148. — Diverses réconciliations (d'évêques ariens), 1816.

6° *Persécution ouverte :* l'arianisme en Occident, I, 1817-21. — Léonce d'Ant., Aétius et Eunomius (voir § V, 1°, n. 2 et 7) : nouvelle coalition antinicéenne, 1817. — 1re formule de Sirmium, 1818; VII, 469; XIV, 2176-78 (cf. II, 461) (Hefele-Leclercq, I, 852-62). — Mort de Jules I[er]; élection de Libère, I, 1818, 2149; IX, 632. — Accusations nouvelles contre Athanase, attitude de Libère, I, 1818, 2149; IX, 632. — Condamnation d'Athanase par Constance à Arles et Milan, I, 1819, 2150; IX, 633 (Hefele-Leclercq, I, 869-77). — Exil d'Athanase, I, 1820, 2150; et de Libère, IX, 634 (voir ces noms). — Déplorable état des Églises, I, 1821.

7° *Fractionnement de l'arianisme en face de l'orthodoxie*, I, 1821-23; II, 461; VI, 2391.

1. *L'orthodoxie.* — *L'ὁμοούσιος, les homoousiens.* — 'Ομοούσιος, tessère de l'orthodoxie, I, 931, 1322, 1796-98, 1801, 1830, 1839, 1843; III, 1229 (opposition des macédoniens; voir *infra*, n. 3, *b*), 1605-08, 1611-14, 2547 ('O. absent des *Catéchèses* de Cyrille de Jér.; cf. I, 1828; III, 2347-49; IX, 1934); IV, 31, 1588, 1611 (condamnation du mot chez Paul de Samosate; cf. IX, 1028; XII, 50; XV, 1628-1648); V, 396 (Érasme), 1528 (Eusèbe de Césarée), 1574 (eustathiens d'Antioche), 2449; VI, 2397 (S. Hilaire; cf. 2423; XV, 1668); IX, 643 (Libère; cf. 649), 1028 (Lucien d'Ant.), 1037 (Lucifer de Cagliari), 1995 (Marcel d'Anc.; cf. 1997); X, 523 (Mélèce d'Ant.); XIII, 2136; XV, 1655, 1656, 1662, 2661 (consubstantiel; cf. 1641 : Origène?). — 'O. et 1re formule de Sirmium, XIV, 2176-78 (cf. IX, 682); et la 2e formule (anoméenne), XIV, 2179. — 'O. *(ousie)* et conc. de Rimini, XIII, 2708, 2710; et le conc. de Séleucie, XIV, 1786, 1788. — Orientation nouvelle (?) à la fin du IVe s. (influence de Plotin), XII, 2344; XV, 2891. — 'O. appliqué au S.-Esprit (Cyrille d'Alex.), XII, 2328. — 'O. au conc. de Paris (360), I, 1830 (Hefele-Leclercq, I, 960). — Consubstantiel et Victorin, XV, 2916; et Tite de Bosra, 1143.

2. *L'arianisme pur :* ἀνόμοιος κατ'οὐσίαν, *Anoméens.* — Histoire. Doctrine [X. Le Bachelet], I, 1322-26. — Aétius et Eunomius (voir § V, 1°, n. 2 et 7), fondateurs, I, 1322, 1821 (cf. 506; V, 1502-04; VI, 2391). — Arianisme primitif et anoméisme (ressemblances, divergences), I, 1324. — Anoméisme et dialectique aristotélicienne, *ibid.*; V, 740; XIII, 2136; XIV, 1692; et influence platonicienne, XII, 2320, 2323. — Théodicée anoméenne, V, 1507-11 : substance divine simple, sans distinction, même virtuelle, ἀγεννησία, I, 2231; IV, 1143; V, 1506, 1507; diversité de substance du Père, ἀγέννητος, et du Fils, γεννητός, I, 1324, 2079, 2231; IV, 1082, 1085; V, 1506; XII, 2320 (cf. VII, 706 : rapprochement avec la terminologie d'Ignace d'Ant.); connaissance compréhensive de l'essence simple de Dieu, I, 1325, 2079; IV, 1073, 1088; XII, 2321 (cf. V, 1508); distinction entre οὐσία et ἐνέργεια, V, 1511. — Trinité arienne et Paul de Samosate, XII, 47, 49; XV, 1627. — Incarnation, V, 1507. — Idéologie et origine des noms, 1511-13 (cf. I, 2231; IV, 1083-86). — Progrès des anoméens sous Julien, I, 1323, 1834; VIII, 1964 (cf. 1950). — Anoméens et 2e formule de Sirmium, XIV, 2179 (cf. V, 1485; VI, 2391-93, 2398; XV, 1793). — L'arianisme anathématisé en 358 (Sirmium), à Séleucie et à Rimini, I, 1323; V, 1485; XIV, 1789. — Pratique de la réitération du baptême des orthodoxes, I, 1325; V, 1513. — Anoméens et Eudoxe d'Ant., I, 1323, 1834, 1837; V, 1485, 1487. — Ariens (ou eudoxiens) et anoméens (ou eunomiens), I, 1835; V, 1503, 1510. — Eunomiens et eunomioeutychiens (ou eunomioeupsychiens), V, 1514. — Anoméens et acaciens, I, 1828 (cf. 1323); et Basile d'Anc. (voir § V, 1°, n. 5), I, 1824-26; II, 462; V, 1485; *XIV, 1791, 2180*; et le pape Damase I[er], IV, 34 (Hefele-Leclercq, I, 980, 985); et les Cappadociens, XV, 1679. — Condamné finalement à Constantinople, I, 1844; IX, 1467, 1485. — Voir § V, 1°, n. 2, 6, 7.

3. *Semi-arianisme.* — *a) Homéousiens*, 'Ομοιούσιος. — Semi-ariens [É. Amann], XIV, 1790-96. — 'Ομοιούσιος, I, 1322, 1822, 1825; II, 462 (Basile d'Anc.); IV, 31; V, 1568 (Eustathe de Sébaste), IX, 1474, 1476; XIV, 1790; XV, 1663, 2895, 2916. — Georges de Laodicée et Basile d'Anc., XIV, 1792-95. — L'ὁμοιούσιος et la 2e formule de Sirmium, 2178 (cf. V, 1485). — Conc. d'Ancyre (358) : ὅμοιος κατ'οὐσίαν, I, 1176, 1822, 1824, 1826; IX, 653; XIV, 1791-94; XV, 1662 (contre la formule strictement arienne). — Réaction en faveur des homéousiens (3e formule de Sirmium), XIV, 2178, 2180 (cf. I, 1824). — Libère et la 3e formule, IX, 643, 649, 652-54. — 4e formule (« *credo* daté ») : retour à un arianisme plus accentué et formule de Nikè (« *credo* impérial »), *I, 1826*; XIV, 2183 (cf. 1787). — Homéousiens et homéens (Acace de Césarée) à Séleucie, 1788 (voir *Acace, acaciens*). — 'O. et symbole de Rimini-Constantinople, XIII, 2710 (cf. V, 1487; VI, 2424). — Rimini condamné par Libère, IX, 636. — Les homéousiens et S. Athanase, I, 1831, 2159; XV, 1663; et S. Hilaire, I, 1831; VI, 2391; XV, 1663, 1668; et S. Cyrille de Jér., III, 2533 (voir *supra*, n. 1). — Les méléliens et l'arianisme, X, 834.

b) Macédoniens. — Esquisse [É. Amann], XIV, 1790 (cf. III, 1613). — Macédonius. L'hérésie macédonienne [G. Bardy], IX, 1464-78. — Pneumatomaques ou macédoniens, XII, 2409; IX, 1464-66; ou marathoniens, V, 1568; IX, 1467. — Fondateur (?), Macédonius, évêque de Constantinople, 1468, 1470. — L'homéousianisme de Macédonius, V, 1537; IX, 1470; rejet de l'*omoousios*, III, 1229; et de l'homéisme acacien, à Lampsaque, I, 1836 (Hefele-Leclercq, I, 974). — Les macédoniens et Eusèbe d'Émèse, V, 1537; et Eustathe de Sébaste, 1571. — La question du S.-Esprit les fait rallier vers l'arianisme, IX, 1473. — Doctrine sur le S.-Esprit, 1476-78 (cf. V, 757). — Réfutation par les Cappadociens, V, 729, 732, 734, 736; par Didyme, 739-41 (cf. XV, 1670, 1679); par Victorin, XV, 1684; par Théodore de Mopsueste, 266; par Théodoret, 305.

c) Homéens, ὅμοιος. — "Ομοιος, I, 291, 1312, 1822, 1826, 1836. — L'ὅμοιος et S. Basile, 1839; et S. Athanase, XV, 1662. — Chefs homéens, en Orient : Acace de Césarée (le Borgne), notice [X. Le Bachelet], I, 290 (cf. 1823; II, 462); — en Occident, Ursace de Singidunum et Valens de Mursa, *I, 1803*, 1823; XIII, 2709 (voir § V, 1°, n. 18). — Doctrine des homéens-acaciens [X.

Le Bachelet], I, 290-91. — Les acaciens et la formule de Nikè-Rimini, XIII, 2709 (cf. 4e formule de Sirmium, XIV, 2182-85; et Séleucie, 1787-89). — Suprématie homéenne, I, 1829 (cf. VI, 2393). — Synode acacien de Constantinople (360), I, 1829 (Hefele-Leclercq, I, 956). — Les homéens sous Jovien, 1835. — Revirement sous Valens, 1836. — Acaciens et macédoniens au conc. de Lampsaque (364), 1837 (Hefele-Leclercq, I, 974); démarche des macédoniens-ariens auprès de Libère, IX, 636. — Lutte de doctrine et de personne entre Acace et Basile d'Anc., II, 462; et Cyrille de Jér., III, 2529-31 (cf. 2533). — Eudoxe, gagné à l'homéisme, V, 1485. — Eudoxiens et homéens, 1487. — S. Hilaire et les homéens : en Orient, VI, 2393; en Occident : Auxence de Milan (voir, § V, 1°, n. 4), 2395.

8° *Anarchie doctrinale : symboles contre symboles*, I, 1823-26. — En 357, 2e formule de Sirmium, 1823 (cf. XIV, 2178; VI, 2398) (Hefele-Leclercq, I, 899). — En 358 : synode d'Antioche, I, 1824 (cf. V, 1485) (Hefele-Leclercq, I, 903); conc. d'évêques gaulois (lieu inconnu), I, 1824 (cf. XII, 1369); conc. d'Ancyre, I, 1824 (cf. 1176; V, 1485; XIV, 1791-93) (Hefele-Leclercq, I, 903). — En 359, 3e formule de Sirmium, I, 1825 (cf. XIV, 2181) (Hefele-Leclercq, I, 908).

9° *Le « credo » impérial : Rimini et Séleucie.* — En 359 : 4e formule de Sirmium, I, 1826 (cf. XIV, 2181-83; écrit de Georges de Laodicée, 1793); conc. de Rimini, I, 1827; VI, 2424 (cf. XIII, 2708); formule de Nikè, I, 1827 (cf. XIII, 2709); conc. de Séleucie, I, 1828 (cf. XIV, 1786-90; I, 290).

10° *La suprématie homéenne*, I, 1829. — En 360, synode acacien de Constantinople, 1829 (cf. 291; II, 462) (Hefele-Leclercq, I, 956). — En 360 ou 361, conc. de Paris, I, 1830 (Hefele-Leclercq, I, 960). — Divisions dans l'Église d'Antioche, 1403, 1830; X, 520-24. — Synode arien d'Antioche, I, 1830.

III. Décadence et chute de l'arianisme dans l'empire romain. — 1° *Renaissance nicéenne*, sous l'influence de S. Athanase et de S. Hilaire, I, 1831. — Rapprochement avec les homéousiens, 1831 (voir *supra*, § II, 7°, n. 3, *a*).

2° *Synode d'Alexandrie* (362), 802, 1832-34. — La querelle des trois hypostases, 1833 (cf. VII, 378-81; X, 523; XV, 1665-67). — Tentatives pour réduire le schisme d'Antioche, I, 1834; X, 524; annihilées par Lucifer de Cagliari, IX, 1032 sq. (cf. X, 524-31 : Mélèce d'Antioche) (Hefele-Leclercq, I, 963).

3° *L'arianisme sous Julien et Jovien.* — Faveur accordée à Aétius : synode arien d'Antioche (362), réhabilitant l'hérésiarque, I, 1834 (cf. 517; V, 1486). — Le parti semi-arien et Macédonius, I, 1835 (voir *supra*, § II, 7°, n. 3, *b*). — Exil et retour d'Athanase, 1835, 2151. — « Conversions » homéousiennes : synode d'Antioche (363), 1836 (cf. 1434) (Hefele-Leclercq, I, 972).

4° *Revirement homéen sous Valens.* — Tranquillité en Occident, sous Valentinien, sauf à Milan (Auxence), I, 1836. — En Orient, sous l'arien Valens, recrudescence de l'hérésie homéenne; synode de Lampsaque (364), soir *supra*, § II, 7°, n. 3, *c*. — Persécutions contre les orthodoxes, les semi-ariens et les novatiens, 1836-38.

5° *Progrès de la renaissance nicéenne.* — Le rôle apaisant et conciliateur des Pères cappadociens, I, 1838-40; VII, 381-85; XV, 1670 sq. — S. Basile, I, 1838 (cf. II, 448, 453 : écrits antiariens; XV, 1671-75, 2651). — S. Grégoire de Nysse, 1675-77, 2658 (cf. VI, 1848). — S. Grégoire de Nazianze, XV, 1677-80, 2657 (cf. VI, 1840, 1842). — Amphiloque d'Iconium, I, 1122, 1838, 1847; XV, 1678, 2658. — Didyme l'Aveugle, IV, 754; XV, 1678, 2658. — Eusèbe de Samosate, I, 1838; II, 443 (sa Vie, dans Bedjan, *Acta sanct. martyrum* [textes syriaques], Paris, VI, 335-77). — Apollinaire, I, 1506, 1838 (cf. *D. H. G. E.*, III, 964-65).

6° *L'Orient et Rome.* — L'arianisme et Rome, XIII, 278-80. — Synodes des homéousiens à Smyrne (et ailleurs) (Hefele-Leclercq, I, 976), et recours à Libère, I, 1840. — Conc. de Singidunum (Belgrade) et Tyane, *ibid.* (Hefele-Leclercq, I, 979). — Conc. de Damase, *ibid.* (cf. IV, 30); d'Illyrie, I, 1841; d'Iconium, 1842 (Hefele-Leclercq, I, 980-83). — Damase, Basile et le schisme antiochien, 1841; IV, 32; X, 525-27. — Difficultés dans le règlement des affaires d'Orient, I, 1841; IV, 31-34 (cf. X, 526, 530 : conclusion).

7° *Gratien et Théodose.* — Édit de tolérance de Gratien (378), I, 1842. — Courants divers chez les semi-ariens : synode d'Antioche en Carie (378) et d'Antioche de l'Oronte (379), 1843 (cf. 1434) (Hefele-Leclercq, I, 985). — Théodose et l'édit de Thessalonique, 1843; déclin de l'arianisme en Orient, *ibid.*; et en Occident (conc. d'Aquilée de 381), 1844 (Hefele-Leclercq, I, 987, note 2; II, 49-52). — *Confessio fidei catholicæ* (de Damase), *ibid.*; IV, 34 (Denz.-Bannw., 58-82).

8° *Conc. œcuménique de Constantinople* (381). — Tenue du concile, convoqué par Théodose, I, 1844; III, 1227-29; règlements disciplinaires, I, 1844; l'*homoousie* du S.-Esprit, 1845; III, 1229; IX, 1474 (contre les macédoniens); le symbole dit de Constantinople, I, 1845; III, 1229; XIV, 2931-33. — Le conc. et le schisme d'Antioche, I, 1845; X, 528 (sur tous ces points, Hefele-Leclercq, II, 1-48). — Synodes de Milan (381), de Constantinople (382), Ve de Rome sous Damase (382), I, 1846 (Hefele-Leclercq, II, 52-63).

9° *Agonie de l'arianisme.* — Répression de l'hérésie par Théodose, I, 1847. — Conc. de Constantinople (383), *ibid.* (cf. 1323; V, 1505; IX, 1474) (Hefele-Leclercq, II, 63-66). — En Occident, S. Ambroise, I, 942, 1848. — Les restes de l'arianisme aux Ve et VIe s., 1848. — Voir § IV.

IV. Arianisme chez les peuples germaniques et dans les temps modernes. — 1° *Importation de l'arianisme chez les peuples germaniques.* — L'arianisme prêché par Ulfila, I, 1849-51 (cf. XV, 2048-57) (Fliche-Martin, IV, 367-72).

2° *L'arianisme wisigothique.* — Son histoire, I, 1851. — IIIe conc. de Tolède et conversion de Reccarède, 1853; XV, 1177-79, 1182. — Symboles de Tolède; profession de foi de Reccarède, 1199. — IVe conc., 1199; VIe conc., 1200; XIe conc., 1203; XIV, 2933 (sur ces conciles, Fliche-Martin, IV, 374, 376; V, 230-67; Hefele-Leclercq, III, 222-28, 266-77, 279-81, 311-14).

3° *Arianisme burgonde.* — Conversion de la Gaule, I, 1853. — S. Avit, *ibid.*, 2639, 2642 (Fliche-Martin, IV, 393-96).

4° *Arianisme vandale.* — Vandales en Andalousie, I, 1854; V, 554; en Afrique, I, 1854; XV, 2881 (cf. *D. H. G. E.*, I, 827-31; XI, 1201-06); V, 496 (S. Eugène). — Colloque de Carthage et Hunnéric, I, 1855; XV, 2881 (cf. Hefele-Leclercq, II, 930; *D. H. G. E.*, XI, 1203-05). — Successeurs d'Hunnéric, I, 1855 : Thrasamond et S. Fulgence, *ibid.* (cf. VI, 969); Hildéric et synode de Carthage (525), I, 1856 (Hefele-Leclercq, II, 1069). — Gélimer et Bélisaire; conc. de Carthage sous Reparatus (536), *ibid.* (cf. Hefele-Leclercq, II, 1136).

5° *Arianisme ostrogothique.* — Théodoric le Grand, I, 1856-57 (cf. II, 2169 : Th. et l'épiscopat de S. Césaire). — Son arbitrage dans l'élection de Symmaque, XIV, 2984. — Revirement de Théodoric, I, 1857; condamnation de Boèce, II, 919; emprisonnement de Jean Ier, VIII, 593; choix de Félix III,

v, 2131. — Fin de l'arian. ostrogothique, I, 1857.

6° *Arianisme lombard.* — Invasion des Lombards, I, 1857. — Rôle d'Agilulfe et de Théodelinde dans la conversion des Lombards, *ibid.* — Disparition de l'arianisme lombard, 1858.

7° *Caractère de l'arianisme germanique.* — Aspect de la théologie, I, 1858; de l'histoire, 1859.

8° *Renaissance de l'arianisme avec la Réforme.* — Négation de la divinité du Fils dans la branche rationaliste de la Réforme, I, 1860; arminiens (subordinatianisme), 1971; Clarke, IV, 4-6; XVI, 1779; antitrinitaires, XV, 1772-80; unitariens, 2166, 2168; protestants italiens, 1773 (spécialement Gentile, 1776); Milton et Newton, I, 1860; XV, 1779; les Socins et le socinianisme, XIII, 1712; XIV, 2326-28, 2330-32; XV, 1777-79; Michel Servet, XIII, 1711; XIV, 1971; XV, 1770, 1773.

9° *Caractère de l'arianisme dans les temps modernes.* — Objection rationaliste, 1861; objection historique : le subordinatianisme anténicéen, 1862 (cf. XV, 1616-22; V, 2418-23).

V. Principaux auteurs impliqués dans la controverse arienne. — En ce qui concerne les auteurs plus ou moins impliqués dans l'affaire arienne, on indiquera, après la référence de l'art. qui leur est consacré dans le *D. T. C.*, les autres références ayant trait à leur activité; — pour les écrivains catholiques, dont l'activité ne s'est pas manifestée seulement à l'occasion de l'arianisme, on renverra purement et simplement à leur art. du *D. T. C.*; les notices particulières dont ils font l'objet dans les *Tables* donneront les autres références utiles.

1° *Ariens ou semi-ariens.* — 1. *Acace de Césarée, dit le Borgne*, I, 290 (acaciens, *ibid.*). — Cf. : I, 1808, 1809, 1813, 1817, 1821, 1823, 1828, 1836, 2149; II, 462; III, 2528, 2530; IV, 33; V, 1503, 1550; VI, 2391; VII, 380; IX, 636, 654; X, 522, 525; XIV, 1788.

2. *Aétius*, I, 516-17. — Cf. : I, 1781, 1790, 1815, 1817, 1822, 1826, 1829, 1837; II, 462; V, 1485, 1502-05, 1510, 1556, 1568; VI, 2391; VIII, 1964; X, 521; XII, 1496-98; XIV, 1789, 1892. — Cf. G. Bardy, *L'héritage littér. d'A.*, dans *R. H. E.*, XXIV, 1928, p. 809 sq.

3. *Astérius le Sophiste.* — Astérius de Cappadoce, « philosophe de la faction arienne » (S. Jérôme, *De viris illustr.*, XCIV; *P. L.*, XXIII, 697), mort après 341. D'abord sophiste (rhéteur, conférencier) païen, Astérius, après sa conversion au christianisme, fut disciple de Lucien d'Ant. Son apostasie, lors de la persécution de Maximin Daïa, lui ferma l'accès des dignités ecclésiastiques, mais ne l'empêcha pas de devenir un des plus ardents propagateurs des idées d'Arius. Il publia un exposé de la doctrine arienne, qui fut vivement critiqué par Marcel d'Anc. et par S. Athanase. Astérius riposta en accusant Marcel de sabellianisme. S. Jérôme connaissait d'Astérius des commentaires des Psaumes, des évangiles et de l'épître aux Romains, lesquels, dit Jérôme *(loc. cit.)*, « étaient étudiés avec grande ardeur par les adeptes de son parti ». Astérius parut encore au conc. d'Antioche de 341. On ignore l'année de sa mort. Il fut arien « de droite » (cf. Épiphane, *Panarion*, LXXVI, 3); aussi fut-il violemment critiqué par Philostorge (voir ce mot).

A l'époque de Socrate (*H. E.*, I, XXXVI; *P. G.*, LXVII, 172), les écrits d'Astérius étaient encore en circulation. De nos jours, on ne peut qu'en relever quelques traces et fragments dans le *Contra Marcellum* d'Eusèbe de Césarée et chez S. Athanase, *Or. contra arianos* (*P. G.*, XXVI, 77, 225, 324, 449); *De decret. Nicænæ synodi* (*ibid.*, XXV, 429); *De synodis* (*ibid.*, XXVI, 713). — Voir Zahn, *Marcell von Ancyra*, Gotha, 1867, p. 38 sq.; *G. A. L.*, III, 122 sq.; G. Bardy, *A. le Sophiste*, dans *R. H. E.*, XXII, 1926, p. 221 sq., et dans *D. H. G. E.*, IV, 1167.

4. *Auxence*, évêque arien de Milan (355-375), originaire de Cappadoce, prit part au conc. de Rimini, où il fut excommunié avec Valens et Ursace. La profession de foi, quelque peu équivoque, qu'il fit pour obéir à l'empereur Valentinien, le sauva et lui permit de garder son siège malgré les efforts de S. Hilaire (cf. VI, 2395). La protection dont Valentinien couvrait Auxence fut sans doute la raison pour laquelle il ne fut pas désigné à côté d'Ursace et de Valens dans la condamnation portée contre ces évêques par le pape Damase (IV, 31). A l'automne 374, Auxence mourut. Son successeur fut S. Ambroise, auquel un deuxième Auxence, vraisemblablement le même qu'Auxence de Durostorum, devait donner plus d'un souci (cf. X, 467; *D. H. G. E.*, V, 935-38). — Voir : I, 942, 1823, 1827, 1836, 1838, 1840; IV, 31; VI, 2395, 2404; XV, 2052.

5. *Basile d'Ancyre*, II, 461-63. — Cf. : I, 1813, 1818, 1823-26, 1828, 1831-35, 1839; III, 2530, 2533; V, 1485, 1487, 1537, 1550, 1568, 2449; VI, 2391; VII, 375; IX, 635, 643, 651-54, 1466, 1469-73; X, 521; XII, 47; XIV, 1786-89, 1792, 1795, 2176, 2179, 2183; XV, 1662, 1668, 2056, 2892, 2905, 2916.

6. *Eudoxe*, V, 1484-87 (eudoxiens, 1487). — Cf. : I, 292, 1790, 1813, 1824, 1826, 1829, 1834-38; V, 1503, 1556; IX, 643, 652, 1472; X, 521; XIV, 1788, 1795.

7. *Eunomius*, V, 1501-14 (anoméens, I, 516, 1322-26). — Cf. : I, 1822, 1826-29, 1837, 2073, 2231; II, 448, 451; IV, 33, 1073, 1082-94, 1096, 1101, 1112; V, 732, 734, 739, 781, 1485, 1501-14; VI, 1848, 2391; IX, 1467, 1475; XI, 130; XII, 1495-98, 2308, 2320-23, 2344, 2347, 2367, 2385-89; XV, 299, 304.

8. *Eusèbe de Césarée*, V, 1527-32. — Cf. : I, 290, 764, 1328, 1781, 1791, 1794, 1797, 1799, 1801, 1803, 1811, 1823; IV, 1075; V, 1537, 1540, 1545, 1556, 1558, 2449-58; XI, 400, 403-06; XV, 1654-56.

9. *Eusèbe de Nicomédie*, V, 1539-51. — Cf. : I, 764, 1781-84, 1791, 1794, 1797, 1802, 1805, 1808, 2145; III, 1319; V, 1556, 1559; VIII, 1943, 1950; IX, 1030, 1468; X, 520, 534; XI, 404, 407; XIV, 1795; XV, 1654, 2049, 2892, 2906.

10. *Eustathe de Sébaste*, V, 1565-71. — Cf. : I, 1823, 1825, 1829; III, 2530; IX, 636, 1466, 1474; X, 522, 527; XIV, 1791, 1793.

11. *Georges de Laodicée*, VI, 1230. — Cf. : I, 1803, 1809, 1813, 1817, 1823, 1828; II, 462; III, 2530; V, 1537, 1556, 1558; IX, 1472; X, 522; XIV, 1791, 1793, 1795, 2183.

12. *Lucien d'Antioche*, IX, 1024-31. — Cf. : I, 1781-83, 1791, 1794, 1799, 1801-15, 1817, 1822; IV, 1628; V, 1842; IX, 1474. — Sa doctrine et l'arianisme, IX, 1028.

13. *Macedonius*, IX, 1468-72. — Cf. : I, 292, 1803, 1806, 1812, 1823, 1827, 1829, 1834; III, 1228, 1319; V, 1568; IX, 1464-66, 1467; XII, 2409; XIV, 1790.

14. *Marc d'Aréthuse*, évêque eusébien, rédacteur de la 4e formule de Sirmium, XIV, 2182. — Cf. : I, 1813, 1826; V, 1350; VIII, 1943; IX, 1469; XIV, 1785.

15. *Marcel d'Ancyre*, IX, 1993-98. — Cf. : I, 1794, 1801, 1804-06, 1808-18, 1822, 1841, 1844, 2153; II, 461; III, 2533; IV, 34; V, 1546, 1548, 1556, 1560, 2451; VII, 379, 466; VIII, 1916; IX, 636, 652, 654, 1468; X, 828; XII, 1533; XIV, 1791, 2175; XV, 1657-59.

16. *Photin de Sirmium*, XII, 1532-35. — Cf. : I, 1815; XIV, 2175.

17. *Ulfila*, XV, 2048-57. — Cf. : I, 1829, 1850.

18. *Ursace* et *Valens* (deux noms presque toujours accolés). — Deux disciples d'Arius, devenus, le premier, évêque de Singidunum (Belgrade), le second, de Mursa en Mésie. Ils défendirent les idées d'A. dans les différents synodes auxquels ils prirent part et furent excommuniés par Damase, IV, 31. — Cf. : I, 291, 1803, 1813, 1816, 1818, 1823, 1825, 1827, 1829, 1840, 2149, 2152; II, 461; IV, 31; V, 1550; VI, 2391, 2404; IX, 633, 653, 1470; XII, 47, 1533; XIII, 2708; XIV, 1793, 2178, 2183; XV, 2050, 2892.

2° *Écrivains catholiques.* — S. Alexandre d'Alexandrie, I, 764-66. — S. Athanase, 2143-78. — S. Basile de Césarée, II, 441-55. — S. Damase, pape, IV, 28-36. — Didyme l'Aveugle, 748-55. — S. Eusèbe de Verceil, V, 1553. — S. Eustathe d'Antioche, 1554-65. — Faustin, 2105-07. — S. Grégoire de Nazianze, VI, 1839-44. — S. Grégoire de Nysse, VI, 1847-52. — S. Hilaire de Poitiers, 2385-2462. — Libère, pape, IX, 651-59. — Lucifer de Cagliari, 1032-44. — Mélèce d'Antioche, X, 520-31. — Phébade d'Agen, XII, 1369-74. — Victorinus Afer, XV, 2887-2954. — S. Zénon de Vérone, 3685-90.

Une mention spéciale doit être accordée à Osius de Cordoue (256-357), surnommé l'Athanase de l'Occident. Il présida probablement le conc. de Nicée et celui de Sardique. Il défendit la doctrine nicéenne par la parole plus que par la plume. Cependant, par un acte de faiblesse qu'excuse son grand âge, il souscrivit la 2e formule de Sirmium. — Voir : I, 1783, 1794, 1812-14, 1819; V, 1555; IX, 643; XI, 399-402; XV, 1657.

Bibliographie. — Depuis la publication de l'art. Arianisme, une littérature considérable a vu le jour. On ne saurait ici en donner le détail. On voudra donc se reporter : 1° aux différents articles signalés dans les références ci-dessus indiquées; — 2° à Hefele-Leclercq, i, 335-987; — 3° à Fliche-Martin, iii, 69-192, 237-98. — Indiquons spécialement : P. Snellmann, *Der Anfang des arian. Streites*, Helsingfors, 1904; S. Rogala, *Die Anfänge des arian. Streites* (ouvrage capital), Paderborn, 1907; Tixeront, *Hist. des dogmes*, ii (ces trois ouvrages sont indiqués dans la réimpression du *D. T. C.* de 1937). — Voir également J. Zeiller, *Les origines chrét. dans les provinces danubiennes de l'Empire*, Paris, 1918; *Arian. et relig. orient. dans l'Empire romain*, dans *R. Sc. rel.*, 1928, p. 73-86; G. Bardy, *Arianisme*, dans *Catholicisme*, i, 810-14.

ARKHANGELSKIJ (A.-K.). — Auteur russe, xiv, 227, 229.

ARLES. — Conciles d'Arles, voir *Conciles*, § Conciles particuliers. — Légende de Ste Anne et de ses trois mariages, xv, 3550. — Arles et la papauté, vi, 2386, 2390; xv, 2999-3001, 3708-09.

ARMAND DE BELLEVUE. — Notice [P. Mandonnet], i, 1887-88.

ARMÉE DU SALUT. — Origine, xiii, 854. — Propagande, x, 1621. — Le card. Manning, ix, 1912. — Au Canada, ii, 1501.

ARMÉES (Dieu des). — Sens de ce mot, xiii, 2792 (cf. xv, 2740, 2743). — Voir *D. B.*, v, 1288.

ARMÉNIE. — Article général [L. Petit], i, 1888-1968.

Dans cet article, pour abréger, les références à Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, seront indiquées par le sigle : H.-L.; celles à Jugie, *T. D. C. O.*, v, par J.

I. Histoire religieuse. — 1° *Le pays et ses vicissitudes politiques*, i, 1888. — 2° *Religion primitive*, 1891. — 3° *Origines chrétiennes*, 1899 (cf. xiii, 357; i, 69 : Abgar; et *supra*, col. 35, *Addaï*). — 4° *S. Grégoire l'Illuminateur*, i, 1893 (cf. 1259; vi, 1836, 1248). — 5° *De Nicée à Chalcédoine*, i, 1894 (cf. ii, 1619 : Nersès Ier et les *Canons apostoliques;* viii, 8 : Isaac (?) ou Chahak le Grand; vi, 1249, 1274; x, 789 : Mesrop). — Contre le nestorianisme : Acace de Mélitène, i, 290; xi, 130; Rabboula, xi, 130; xiii, 1620; xv, 1871; Ibas, iii, 1258; xv, 1877; attirance au monophysisme, x, 2230, 2265. — 6° *Opposition à Chalcédoine*, i, 1896. — 7° *Églises de Géorgie et d'Albanie*, 1897, 1927, 1939 (cf. vi, 1240, 1248, 1276, 1286; viii, 1939). — 8° *Tentatives d'union avec les Grecs*, i, 1899, 1927. — Sur les condamnations du conc. Quinisexte, xiii, 1588, 1590, 1593; Germain Ier et Jean Otznétzi, i, 1928; vi, 1305; x, 2234. — 9° *Hérésies indigènes*, i, 1900 (cf. Eznik de Kolb, ix, 2012; v, 2043). — Bardesane, ii, 302, 304; borborides, 1032; vi, 1455, 1456; euchites, messaliens, i, 1926; v, 1460; pauliciens d'Arménie, ii, 2 (baanites); xii, 56, 58 (cf. Photius, xii, 1541); thondrakiens, i, 1900; xiii, 2350 (i, 577); chatzinzariens, ii, 2350. — 10° *Nouvelles tentatives d'union*, i, 1901. — Au ixe s. : Nicolas le Mystique, xi, 622; le catholicos Zacharie, viii, 13; conc. de Chirakavan, i, 1929. — Aux xie et xiie s. : Démétrius de Cysique, viii, 13; Nicétas Stethatos, xi, 481, 482; Euthymius Zigabène, v, 1578; Nersès IV, xi, 69; Théorien, xv, 538 (H.-L., v, 1050); synode de Hromkla, i, 1930; xi, 70. — Au xive s. : Isaïe de Const. et les Arméniens, xiii, 375. — 11° *Premiers rapports avec l'Église romaine*, i, 1903; x, 187 (conc. de 649); xi, 507 (Nicolas Ier); x, 2239 (théopaschites arméniens) (H.-L., iii, 349; iv, 312); xi, 73 (Nersès de Lampron et Célestin III); vii, 1969 (Innocent III); v, 1491 (Eugène III); i, 1931; ii, 696 (articles dénoncés à Benoît XII et réponse des Arméniens) (H.-L., vi, 846); i, 393 (conc. d'Adana); vi, 46 (Florence; H.-L., vii, 1079) (voir aussi xiv, 595; xi, 1315 : textes; 1310; v, 1324; vii, 1412 : autorité du décret; x, 496 : Mekhitar; i, 1948 : Abgar et Pie IV). — 12° *Rupture de l'unité hiérarchique :* Grande et Petite Arménie, i, 1905, 1932. — 13° *Catholicat d'Etchmiadzin*, 1905. — 14° *Cathol. de Sis ou de Cilicie*, 1907. — 15° *Cathol. d'Aghtamar*, 1908. — 16° *Patriarcat de Jérusalem*, 1908; viii, 1007. — 17° *Patriarc. non uni de Constantinople*, i, 1909. — 18° *Patriarc. catholique*, i, 1911 (cf. xi, 1931, 2295); élection du patriarche, x, 1937; et des évêques, 1938; rapports du patriarche et du pape, 1943. — Rétrospectivement : ix, 333 (métropolite catholique); xii, 1685 (siège archiépiscopal à Constantinople); xv, 2551, 2561, 2569 (patriarche Hassoun et conc. du Vatican); ix, 339 (réconciliation des schismatiques anti-infaillibilistes), 350 (le cardinal Hassoun). — 19° *Archevêché arménien de Lwow*, i, 1916, 2602, 2604, 2608; x, 1931; xi, 1939; xii, 2451. — 20° *Ordres religieux et associations*, i, 1917. — Frères uniteurs, 1904; *vartapets*, 1917, mékhitaristes, x, 495, 497; religieuses, xii, 2461. — 21° *Missions catholiques*, i, 1919 (cf. iii, 1511; vi, 1284, 1286; x, 1905, 1918, 1925, 1926, 1939). — Voir aussi : vi, 1023 (Galano); xiv, 2529; xiii, 1803 (spirituels); xi, 943 (Odoric de Pordenone). — 22° *Missions protestantes*, i, 1920. — 23° *Statistique religieuse*, 1921 (cf. *D. H. G. E.*, iv, 367); Asie, i, 2081, 2085; Autriche, 2616; Bulgarie, ii, 1224; Chypre, 2447, 2467; Égypte, i, 801; Ruthénie, xiii, 2480; Roumanie, xiv, 22, 28, 65. — Persécution musulmane, x, 244. — 24° *Liste des patriarches*, i, 1922 (*D. H. G. E.*, iv, 371-77).

II. Conciles. — 1° *De Nicée à Vagharchapat*, i, 1925 : Achtichat (365); Vagharchapat (426); Synode de 435 (cf. xi, 130) (H.-L., ii, 420); Chahapivan (447); canons de Jean Mantagouni; syn. d'Aghouen (488) (sur l'ensemble, J., 382). — 2° *De Vagharchapat au conc. de Karin*, i, 1927 : Vagharchapat (491), x, 2230; Tvin ou Dovin (525 ou 527), i, 2658; Tvin (552 [cf. x, 2236] et 556) (H.-L., ii, 1077, 1078; iii, 334, note; J., 383). — 3° *De Karin au conc. de Chirakavan*, i, 1928 : Karin (633, date contestée); Tvin (645 et 652); Isaac III et Jean Stylite; conc. de Manazkert ou de Tvin (719), ii, 697; v, 1971; x, 2231, 2236; conc. de 726 (?), viii, 13; Partav (770) (cf. J., 383; H.-L., iii, 258 [note], 334). — 4° *De Chirakavan à Hromkla*, i, 1929 : Chirakavan (862), x, 2231, 2239 (J., 384); Hromkla (1179) (cf. *supra*, § I, 10°), xi, 70, 72. — 5° *De Hromkla à Florence*, i, 1930 : Tarse (Nersès de Lampron), xi, 73 (H.-L., v, 1084); Sis (en 1204, 1243, 1251, 1292, 1307, 1342) (H.-L., vi, 601, 846; J., 384). — 6° *Après Florence :* Adana (1616), i, 393 : Lwow (1689), Bzommar (1851), Constantinople (1869), Chalcédoine (1890), Rome (1911), (H.-L., xi, 451, 506, 537, 719, 881).

III. Littérature. — 1° *Langue et écriture*, i, 1933 (cf. vi, 1274; x, 789). — 2° *Débuts de la littérature chrétienne*, i, 1933 (cf. vi, 1836 : *Homélies* de Grégoire l'Illuminateur); i, 558 (Agathange). — 3° *Traductions*, i, 1935; x, 790; xv, 2722 (versions de la Bible); *Histoire* de Faustus (*D. A. C. L.*, ix, 1588); *Chronique* et *Histoire* d'Eusèbe, v, 1528, 1530; *Apologie* d'Aristide, i, 1865; *Homélies* de Sévérien de Gabala, xiv, 2002; œuvres de S. Éphrem, *D. B.*, ii, 1890; de S. Jean Damascène, viii, 750; Actes de martyrs, i, 326. — 4° *Historiens et théologiens*. — *Au Ve s.*, i, 1936 : Eznik de Kolb, v, 2042; Korioun (Qorium), x, 790; Mambré, Moïse de Khoren (art. annoncé, non paru), Élisée (ou Elische, Eghiche), i, 326; Jean Mandacouni (cf. Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 306, n. 3, 1, 5, 2, 6, 4). — *Du VIe au XIIe s.*, i, 1937 : Ananias de Chirak (*D.H.G.E.*, ii, 1432); Jean Otznétzi (cf. § I, 8°); Ananias de

Narek (*D. H. G. E.*, II, 1435); Paul de Taron, Grégoire Magistros (J., 483); Vie de S. Marouta (?), x, 145. — *Au XIIe s.* : Nersès le Gracieux, XI, 69; Ignace et Sarkis (J., 485); Nersès de Lampron, XI, 72 (cf. I, 326); Grégoire Tegha (J., 485); Michel le Syrien, x, 1718 (J., 473). — *Au XIIIe s.* : Vartan le Grand, x, 2236; XIII, 357 (J., 486); texte intéressant de Mékitar de Dachir, XIII, 357 (J., 486). — *Au XIVe s.* : Orbélian, Jean d'Orodn, Grégoire de Dathev, VI, 1837; x, 2236. — *Au XVe s.* : Thomas de Metsop (sur tous ces auteurs, J., 486, 487). — 5° *Littérature des derniers siècles*, I, 1942-44 (à compléter par J., 488); sur Jean Agop, I, 624.

IV. Croyance et discipline. — 1° *Symboles et professions de foi*, I, 1941-48. — 2° *Procession du S.-Esprit*, 1949 (cf. II, 697, 701 : Benoît XII). — Sur Avedichian, I, 2627. — 3° *Incarnation*, 1950 (cf. II, 697, 701). — Attitudes contradictoires, I, 1950; monophysisme sévérien, x, 2228 sq.; Nersès IV, 2232; XI, 70; formule cyrillienne (J. Otznétzi, Chosrov, Nersès de Lampron), x, 2234; actistètes (voir ce mot), Vartan et Grégoire de Dathev, 2236; julianisme des Arméniens, VIII, 1939; x, 2236; XIII, 354. — 4° *Le Trisagion* (et formule théopaschite), I, 1951 (cf. 1927, 1928; x, 2239). — 5° *Ames. Eschatologie*, I, 1020, 1952; Benoît XII, II, 697, 699, 701, 704 (cf. XV, 1359). — Péché originel, II, 697, 701 (cf. XII, 509). — Grâce et justification, II, 697, 702. — Vision intuitive, 699, 704; VII, 2368. — Purgatoire, I, 1953; II, 699, 704; XIII, 1350; prière pour les morts, 1355; l'essentiel du purgatoire, 1355. — Sur l'âme, voir *supra*, col. 128. — 6° *Église; primauté du pape*, I, 1953 (cf. II, 597, 698, 702; XIII, 355). — Sur la primauté : pour (Serkis et Orodn), XIII, 356; contre (Mekhitar de Dachir et Vartan), 357 (bibliogr.). — 7° *Sacrements*, I, 1954; en général, II, 698, 702; XIV, 552. — *Baptême*, I, 1954; II, 698, 702 (cf. *Decr. pro Armenis*, 268, 269). — *Confirmation*, I, 1955; II, 698, 703; III, 1077. — *Eucharistie*, I, 1955; matière (pain azyme, vin sans eau), 1956, 2656, 2658; XI, 1468; XIV, 3077, 3086; communion aux enfants jointe au baptême, III, 565 (Denz.-Bannw., n. 542); messe, sacrifice, x, 1329; consécration, II, 698, 703; XV, 1399 (sur l'épiclèse, v, 255, 263; cf. 284, 1325; IX, 102); liturgie, XI, 1438, 1467, 1471, 1474, 1476, 1485 (cf. *D. A. C. L.*, VI, 1646, 1650; II, 2680); I, 1951 *(Trisagion)*; messe des catéchumènes, XI, 1470; des présanctifiés, XIII, 96; baiser de paix, XI, 1448; doctrine eucharistique du *Decr. pro Armenis*, v, 1325. — *Pénitence*, I, 1956; II, 698, 703; absolution, I, 211 (Vartan, Grégoire de Dathev); confession, III, 1926 (cf. 901 : *Decr. pro Armenis*); XIV, 3058. — *Extrême-onction*, I, 1956 (cf. 1928); II, 698; v, 1958, 1971. — *Ordre*, I, 1957; II, 698, 703 (cf. XI, 1258, 1177). — *Mariage*, I, 1958; II, 699, 703; sacrement, IX, 2332 (Vartan); consentement mutuel et bénédiction du prêtre, 2333; causes de divorce, 2334 (Mikkhitar Goch); I, 508; affinité, 527. — 8° *Calendrier liturgique*, 1958; langue liturgique, VIII, 2582; IX, 816. — 9° *Fêtes*, I, 1959; II, 699, 704 (cf. I, 1927, 1928, 1931 : Noël, Épiphanie). — 10° *Images*, I, 1960; II, 690, 704 (cf. XIII, 2350 : reliques). — 11° *Jeûnes*, I, 1961 (cf. 269; II, 699; XIV, 3028). — 12° *Livres liturgiques*, I, 1963. — 13° *Office divin et messe*, I, 1966 (voir ci-dessus *Eucharistie*).

Autres doctrines. — Les anges, voir *supra*, col. 164. — L'Écriture, VII, 2095. — La Vierge Marie, XI, 1468; x, 2235, 2236 (rôle dans l'incarnation); VII, 978 (sainteté parfaite).

On consultera : *D. H. G. E.*, IV, 290-391; *D. A. C. L.*, IX, 1576-99; — au point de vue doctrinal, M. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 349-787, *passim*.

ARMÉNIENS (Décret aux). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers (Florence); et *supra*, art. *Arménie*, § I, 11°.

ARMES, ARMEMENT. — Voir *Guerre*, *Service militaire*.

ARMINIUS, ARMINIENS. — Vie et doctrine d'A. Disciples [E. Mangenot], I, 1968-71. — A. et la doctrine calviniste sur la prédestination; controverse avec Gomar, 1968; XII, 2961; XIII, 851 (cf. VI, 1481-83 : gomarisme strict supra-lapsaire et gomarisme historique). — Episcopius et l'arminianisme, I, 1969; v, 367. — Les cinq articles des remontrants et le synode de Dordrecht, I, 1969; les contre-remontrants, III, 1670. — Conséquences pour la justification, I, 1971; VIII, 2198. — Sacrements : baptême et Cène, I, 1971; II, 336. — Influence de Socin sur A., XIII, 1711. — L'arminianisme en Angleterre, I, 1293; et l'école presbytérienne de Cumberland, XIII, 115; et Thomas Scot, XI, 330. — Jansénius et le synode de Dordrecht, VIII, 322; attitude de Malderus, IX, 1768; de G. Penotto, XII, 1180. — La « Bible des États », XV, 2736.

Bibl. — F. Siegmund-Schultze, *Die evangel. Kirchen der Niederlande*, 1922, c. x; N. Blokker, *Die Bruderschaft der Remonstranten*, dans *Die evangel. Kirchen der Niederlande*, Gotha, 1934, p. 79-87. — Cf. Y. Congar, dans *Catholicisme*, I, 845.

ARN (746-821). — Abbé de S.-Amand, puis archevêque de Salzbourg, il accompagna Léon III lors de son retour à Rome (*D. T. C.*, IX, 305-07) et reçut de ce pape le pallium; Salzbourg devint métropole de la Bavière. Arn est l'auteur d'un recueil de formules épistolaires (*M. G. H.*, *Form.*, 438-55). — Voir G. Hocquart, dans *Catholicisme*, I, 847.

ARNALDISTES. — Voir *Arnaud de Brescia*.

ARNAUD (Pasteur E.). — Son *Hist. des protestants du Dauphiné*, II, 1439, 1441.

ARNAUD (Ignace). — Notice [C. Sommervogel], I, 1971.

ARNAUD DE BADETO. — Notice [P. Mandonnet], I, 1972.

ARNAUD (ou *Ernauld*) **DE BONNEVAL.** — Moine de Marmoutier, au début du XIIe s., abbé de Bonneval, au dioc. de Chartres et, pour cette raison, appelé également Arnaud *de Chartres*. Il disparait de Bonneval en 1156 et va finir ses jours probablement à Marmoutier. Les manuscrits de ses œuvres sont à la biblioth. de Troyes (n. *509, 644, 663, 888, 923, 1183, 1388, 1391*). Presque tous ces ouvrages ont été édités : *Tractatus ou Liber de cardinalibus Christi operibus quem scripsit ad Adrianum papam* (ms. *509*; *P. L.*, CLXXXIX, 1609); *Tract. de operibus sex dierum* (ms. *923*; *ibid.*, 1513 sq.); dans le *ms. latin 1925* de la Bibl. nat., il est intitulé *Paradisus animæ; Tract. de quinque verbis Domini in cruce* (ms. *644*); dans le ms. *1388*, cet ouvrage porte le titre de *Tract. de sex verbis*; éd. à Anvers (1532), par Fr. Titelman, il eut depuis pour titre : *Tract. de septem verbis* (*P. L.*, *loc. cit.*, 1677 sq.); *Sermo de laudibus Virginis Matris* (ms. *1388*; *ibid.*, 1725); *Comment. in ps. CXXXII* (*ibid.*, 1569); *Opusculum de septem donis Spiritus sancti* (*ibid.*, 1589); *Meditationes variæ*, ayant pour objet la passion du Christ (*ibid.*, 1733); une *Expositio super Ysaiam* (ms. *923*) n'a jamais été éditée. A. a également écrit le second livre de la *Vie de S. Bernard*, commencée par Guillaume de S.-Thierry (ms. *663* et *888*; éd. dans *P. L.*, CLXXXV, 267-302).

Dans le ménologe cistercien, au 6 févr., on lit cet éloge d'A. : *vir doctrina pariter et pietate celebris*. Ses écrits justifient cette appréciation. Certains ont été jadis attribués à S. Cyprien. On a voulu également faire de lui un moine cistercien de l'abbaye de Bonnevaux (dioc. de Vienne, Dauphiné). La controverse n'est pas possible : Mabillon y a mis fin dans son édition des œuvres de S. Bernard (cf. *P. L.*, CLXXXIX, 1509).

Bibl. — Ceillier, XIV, 616; E. Du Pin, *Nouv. bibl. des auteurs ecclés.*, 1696, XIIe s., p. 91; C. Oudin, *Comment. de script. Eccl. antiquis*, II, Leipzig, 1722, col. 1289; A. Prévost, dans *D. H. G. E.*, IV, 421; J.-M. Canivez, dans *D. Sp.*, I, 888.

Voir : ix, 2392 (corédemption mariale); 2430 (souffrances de Marie); 34 (lavement des pieds).

ARNAUD DE BRESCIA. — Vie. Doctrine. Disciples [F. Vernet], i, 1972-75. — Sur la vie, 1972; 36 (A. et Abélard); vii, 1960 (et Innocent II); v, 1490 (et Eugène III); i, 457 (et Adrien IV). — Condamnation au IIe conc. du Latran, viii, 2642. — Exécution et mort, i, 457, 1973.— Doctrine erronée : droit de propriété de l'Église, ii, 848 (cf. i, 1973). — A. est-il visé par le can. 23 du conc. du Latran?, viii, 2642 (cf. xv, 1723; viii, 1547). — Disciples, i, 1974 (arnaldistes).

Bibl. — L. Halphen, *Études sur l'administration de Rome au M. A.*, dans *Bibl. de l'École des hautes-études, Sc. hist. et philol.*, fasc. 166, Paris, 1907; R. Breyer, *A. von B.*, dans *Histor. Taschenbuch*, publ. par W. Maurenbrecher, VIe sér., 8e année, Leipzig, 1889, p. 123-78; A. de Stefano, *A. di B. e i suoi tempi*, Rome, 1921; G. W. Greenaway, *A. of B.*, Cambridge, 1931; P. Fedele, *L'era del senato*, dans *Arch. della Soc. romana di storia patria*, xxxv, 1912, 583-610. — *Cf. P. R. E.*, ii, 117-22; *D. H. G. E.*, iv, 423-25; J. Guiraud, *Hist. de l'Inquisition au M. A.*, i, 1935, p. 28-30; Hefele-Leclercq, v, 733-36 (note, avec une bibliogr. abondante, mais déjà ancienne); Fliche-Martin, ix, 89, 99-102.

ARNAUD MONTANERI. — Notice [E. Mangenot], i, 1978.

ARNAUD DE VILLENEUVE. — Vie. Œuvres. Erreurs [F. Vernet], i, 1975-78. — Caractère de sa doctrine, viii, 1454 (joachimisme). — Hostile à la doctrine thomiste, vi, 889. — Favorable aux spirituels, xiv, 2533 (cf. 2546).

L'article doit être complété par celui de G. Mollat, dans *D. H. G. E.*, iv, 440-42. La chronologie des œuvres d'A. a été établie par H. Finke, *Aus den Tagen Bonifaz VIII. Funde und Forschungen*, Münster, 1902, p. 101-226, cxvii-ccxxii. Finke a également précisé et complété ce qu'on savait des relations d'A. et de Boniface (*D. T. C.*, i, 1976), dans *Acta Aragonensia*, ii, Berlin, 1908, p. 872, 891-97.

G. Mollat complète ainsi la bibliographie : R. Chabas, *Testamento de A. de V.*, dans *Bol. de la Real Acad. de la hist.*, xxviii, 1896, p. 87-90, 90-92; De Fita, *A. de V., sitio y fecha de su defuncion*, *ibid.*, xxxi, 1897, p. 313; P. Meyer, dans *Romania*, xxii, 1893, p. 108-11; P. Pansier, *A. de V. libellus regiminis de confortatione visus*, dans *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1903, p. 1-6; F. Tocco, *Due opuscoli inediti di A. di V.*, dans *Archiv. stor. ital.*, xviii, 1886, p. 459; P. Diepgen, *A. von V. als Politiker und Laientheologe*, Berlin, 1909. — H. Finke (cf. *Acta Aragon.*, table, au mot *Villanova*, et surtout t. ii, p. 870-97) a publié un grand nombre de correspondances diplomatiques concernant A. On trouvera encore d'autres documents dans : Antonio Rubio y Lluch, *Documentos per l'historia de la cultura catalana Mig-Eval*, i, Barcelone, 1908, *passim*; R. Chabas, *Inventorio de los libros, ropas y demas efectos de A. de V.*, dans *Rev. de archivos, bibliotecas y museos*, viii, 1903, part. II, p. 157; M. Van Heuckelum, *Spiritualistische Strömungen an den Hören von Aragon und Anjou während der Höhe des Armutsstreites*, Berlin, 1912, p. 6-25.

ARNAULD (Mère Angélique). — Sœur d'Antoine. Nommée abbesse à onze ans, elle décida, dès l'âge de dix-sept ans, de se réformer et de réformer son monastère de Port-Royal-des-Champs : elle y maintint une ferveur rigide et sincère, et son influence demeura prépondérante, même lorsque sa sœur, la Mère Agnès Arnauld, fut nommée abbesse (1654). Les religieuses se transportèrent à Paris en 1625 (Port-Royal de Paris).

Lorsque l'influence de Saint-Cyran pénétra dans le monastère (1636), le jansénisme s'y installa. — Voir *D. T. C.*, iv, 1968, 1971; viii, 516; sur le *Chapelet secret*, d'inspiration bérullienne, mais que la Sorbonne condamna, iv, 1970. — Cf. *D. H. G. E.*, iv, 489-93.

ARNAULD (Antoine). — Vie. Œuvres [J. Brucker], i, 1978-83.

1° *A. et le jansénisme en général.* — Influence de Saint-Cyran, i, 1978; iv, 1970, 1973; viii, 454. — Augustinisme d'A., xii, 550 (cf. viii, 318; xv, 813). — Premiers écrits en faveur de Jansénius, i, 1980; viii, 430, 452, 456, 467, 508; et conflit avec Isaac Habert, 466-69 (cf. vi, 2012). — Relations avec jansénistes ou sympathisants : religieuses de Port-Royal, viii, 516, 517; xi, 640; Lalanne, viii, 518, 2454; xi, 635; Nicole, viii, 518; xi, 634, 635 (cf. vi, 32; xi, 637-40); Pascal, xi, 2098, 2102, 2105; à l'occasion des *Provinciales*, 2084-87 (cf. 2101, 2109; viii, 504) ou des *Pensées*, xi, 2112, 2120; influence sur Pascal au cours des controverses, 2196-99; Neercassel, xv, 2396 (cf. xi, 59; xiii, 1472); du Vaucel, i, 1982; xv, 2396, 2585; Codde, 2397; Pavillon, év. d'Alet, viii, 505; xii, 77. — Polémique avec Jean Nicolaï, vi, 917; xi, 491. — Adversaire des Jésuites, i, 1982; ix, 46; viii, 510, 1079; xi, 698; xii, 2118; xiii, 500, 516.

2° *A. défenseur de la présence réelle.* — *Perpétuité de la foi*, i, 1981 : sur l'eucharistie (œuvre de Nicole), xi, 639; v, 1124; collaboration de Richard Simon, xiv, 2098, 2115; et de Renaudot, xiii, 2381; réfutant le ministre Claude, iii, 9, et Jurieu, viii, 1997. — Objections à la théorie cartésienne, v, 1422-24, 1429 (cf. 1435; iv, 555 : dom Dégabets).

3° *Le livre « De la fréquente communion »*, i, 1979; iii, 538; viii, 457-60. — Polémiques, 460-66. — Adversaires : Nouët, 460; xi, 811, 2096; Lombard, viii, 461; Petau, *ibid.* (cf. 1060, 462, 464; xii, 1314, 1315, 1325); S. Vincent de Paul, ix, 89; Séguin, xiv, 1780; Marandé, ix, 1937; S. Alphonse de Liguori, i, 913, 1978. — Favorables : G. Hermant, vi, 2264; Th. de la Milletière, viii, 463, 2544; anonyme, 464; A. Le Maistre, ix, 200. — Condamnations relatives à *La fréquente communion* : Alexandre VIII (prop. 18, 22, 23), i, 757 (cf. xiv, 1192).

4° *Les cinq propositions.* — Leur condamnation, i, 1980 (cf. viii, 474, 481, 482, 484, 485, 492, 494 [bibl.]. — Le « droit » et le « fait », i, 1980; viii, 500, 501, 502-05, 516; xi, 638; xiii, 1469; xiv, 1490. — Le formulaire de 1657 et le silence respectueux, i, 1980; viii, 506, 508, 509, 510; xi, 638 (cf. v, 2181; xi, 640 : Ferrier). — La nouvelle hérésie des Jésuites, hérésie imaginaire, « phantôme » du jansénisme, i, 1981; viii, 510; xi, 640. — Conférences de Comminges, viii, 511, 513. — Sur le formulaire d'Alexandre VII, i, 728; viii, 514, 515, 517, 519, 520; xi, 640; xii, 1467. — La paix de Clément IX, viii, 520, 523-29 (bibl.).

5° *Dernières années d'A.* — « N. T. de Mons », i, 1981; ix, 201, 1806; xi, 641; xiii, 1471; xiv, 2107 (Richard Simon). — A. et la régale, xiii, 1474. — A. et Quesnel, 1461, 1464, 1468. — Écrits sur la hiérarchie, 1475. — A. et Steyaert, *ibid.*, xiv, 2616. — Derniers écrits jansénistes, xiii, 1475. — Sur le formulaire de Malines, 1476.

6° *Quelques points spéciaux de doctrine.* — Sur la grâce, viii, 482, 484, 485; xi, 235; dissentiment avec Nicole, xiii, 1473. — Sur la confirmation, contre Jacques Sirmond, xiv, 2191. — Sur l'attrition (A. Sirmond), 2185; les formules de contrition, xiii, 189; satisfaction et pénitence, viii, 463 (cf. xiv, 1192; xv, 3642 : Yves de Paris; ix, 4 : Launoy). — Critique de Malebranche, i, 1981; ix, 1777; xv, 3342. — Définition du mot « probabilisme », xiii, 417. — Édition de *La nécessité de la foi*, par Ellies Du Pin, xii, 2113. — Des échos d'A. chez Ricci, 2136, 2141; et au synode de Pistoie, 2153, 2199.

On se bornera ici à donner l'indication de quelques ouvrages (d'après J. Carreyre, dans *D. H. G. E.*, iv, 447-84), renvoyant, pour des renseignements bibliographiques plus complets, aux notices *Jansénisme, Quesnel, Unigenitus.* — A. Gazier, *Hist. génér. du mouvement janséniste, depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 2 vol., Paris, 1902, i, 10, 48-53; H. Bremond, *Hist.*

litt. du sentiment relig. en Fr., IV, 1920, p. 285-316; J. Laporte, *La doctrine de Port-Royal*, t. I, *Essai sur la formation et le développement de la doctrine*, I, *Saint-Cyran*, p. XX-XLVI; t. II, *Exposition de la doctrine d'après Arnauld*, I, *Les vérités de la grâce*; II, *Le grand Arnauld et ses amis (Nicole, Pascal, Quesnel)*, 1923 (très bienveillant pour A., qu'il considère comme le représentant authentique de la doctrine catholique). — Voir également *D. Sp.*, I, 881-88.

ARNAULD (Henri), évêque d'Angers. — Prélat fervent, zélé, janséniste, « l'un des plus politiques du royaume » (Grandet), frère d'Antoine. — Son rôle dans la querelle janséniste, VIII, 518-22; XIII, 1468. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 484-88.

ARNAULD (Robert), dit *Arnauld d'Andilly*. — De la même famille, dont il était l'aîné. Janséniste lui aussi, nonobstant la fausseté de la légende le représentant comme un des sept conjurés se proposant de réformer la religion en France (VIII, 323; voir aussi XI, 2085, 2088). — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 493-500.

ARNDT (Jean). — Vie. Œuvres [E. Mangenot], I, 1983-84. — Précurseur du mouvement piétiste, XII, 2084 (cf. 2087, 2088).

ARNO (ou *Arnon*) **DE REICHERSBERG**. — Notice [E. Dublanchy], I, 1984-85. — Adversaire de Folmar, dans la question de l'ubiquisme, XV, 2037.

ARNOBE L'ANCIEN. — Notice [P. Godet], I, 1985-86 (n'est pas compté parmi les apologistes des IIe et IIIe s., I, 1583-87). — Son *Adv. gentes*, 1535, 1985; III, 2071; place dans la patrologie, XII, 1201. — L'*Adv. gentes* et l'Écriture, VII, 2084; son apologétique, I, 1986; III, 2250; VI, 111; VII, 656; XI, 2182 (cf. XV, 2527 : rapprochement avec Pascal). — Théodicée, I, 1986; IV, 1063-66 (cf. 1141, 1145); Dieu, Père, Fils incarné, I, 1986; V, 2434; VII, 456; volonté salvifique, XV, 3361. — L'âme, origine et destinée, I, 999, 1986; XII, 2266; XV, 1351, 1354 (cf. V, 61 : immortalité des âmes justes; VII, 2519 : dépendance d'Irénée [?]; XIII, 1231 : prière pour les morts; V, 61 : enfer). — Fin du monde, V, 2522.

La bibliogr. d'A. est indiquée dans Fr. Gabarrou, *Le latin d'A.* et *A., son œuvre*, Paris, 1921. — On peut ajouter : Löfstedt, *Arnobiana*, Lund, 1917; Brakman, *Arnobiana*, Leyde, 1917; K. Kistner, *Arnobiana*, Progymn. S.-Ingbert (Palatinat); Bæhrens, dans *Berliner phil. Wochenschrift*, 1918, p. 271; Kroll, *Arnobius-Studien*, dans *Rhein. Museum*, LXXII, 1917, p. 63 sq.; Carl Weyman, *Textkritische Bemerkungen zu A.*, dans *Festschrift S. Merkle*, Düsseldorf, 1922, p. 386-95; S. Colombo, dans *Didaskaleion*, 1930, p. 1-124; F. Tullius, *Die Quellen des A. im 4. 5. 6. Buch seiner Schrift « Adv. nat. »*, 1934; H. Hagendahl, *La prose métrique d'A.*, Göteborg, 1937; E. Rapisarda, *Clemente (Aless.) fonte di A.*, Turin, 1939; *Arnobio*, 1945; Festugière, *La doctrine des « Uiri noui » sur l'origine et le sort des âmes d'après A.*, dans *Mémorial Lagrange*, II, p. 11-66; E. F. Micka, *The problem of div. anger in A. and Lactantius*, Washington, 1943. — Outre l'édition de la *P. L.* et celle du *Corpus* de Vienne, on possède aujourd'hui un texte meilleur dans l'édition de C. Marchesi, *Corpus Paravianum*, LXII, Turin, 1934.

ARNOBE LE JEUNE. — Notice [P. Godet], I, 1986-87.

On devra consulter maintenant P. de Labriolle, dans *D. H. G. E.*, IV, 547-49. — A. ne serait plus un évêque gaulois, mais un moine, probablement originaire d'Afrique, et habitant Rome (cf. *D. T. C.*, XII, 2779; XIII, 286). Personne n'hésite plus à lui attribuer la paternité du *Prædestinatus* (cf. *ibid.*, XIV, 2192; XII, 2778). De son *Comment. des Psaumes*, on a présenté un texte affirmant la primauté romaine, XIII, 283; et plusieurs indications relatives à la pénitence, XII, 825. Dom Morin admet l'authenticité du *Conflictus*, dans lequel on relève une citation tendancieuse de Novatien sur la Trinité, XV, 1637. A ces ouvrages déjà notés par P. Godet, il faut ajouter le *Liber ad Gregorium* (éd. par dom Morin, dans *R. Bén.*, XXVII, 1910, p. 53 sq.). Les *Adnotationes* ou *Expositiunculæ in Evangelium* lui sont également attribuées par dom Morin. — Voir Altaner, *Patrologie*, 1951, § 91, n. 3 (cf. *D. T. C.*, XII, 2778); dom Morin, *A. le Jeune*, dans *Études, textes et découvertes*, I, Maredsous, 1913, p. 309-82.

ARNOLD (Geoffroy). — Notice [B. Heurtebize], I, 1987.

ARNOLD (Matthew). — Auteur (protestant américain) de *God and the Bible*, Boston, 1876; *Literature and dogma*, trad. franç. : *La crise religieuse*, Paris, 1876. — Présomptions grandissantes contre le miracle, X, 1825.

ARNOLD (Nicolas). — Notice [B. Heurtebize], I, 1987-88. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 582.

ARNOLD (Thomas). — Maître de l'école libérale dans l'anglicanisme, XI, 1677; adversaire des tractariens, 1687; de Newman, 1694. — Ward, d'abord son disciple, XV, 3512 (cf. XI, 1689), se détache de lui, à la suite de la publication des *Remains* de Froude, XI, 1687; XV, 3512. — Le libéralisme de la *Broad Church* actuelle est issu de l'enseignement d'A., XI, 1677, 1702.

ARNOLD DE LUDE ou *de Tongres*. — Notice [B. Heurtebize], I, 1988.

ARNOLDI (Barthélemy). — Notice [B. Heurtebize], I, 1988.

L'article devra être complété, surtout pour la bibliogr., par *D. H. G. E.*, IV, 583-86.

ARNOLDI (François). — Notice [B. Heurtebize], I, 1988-89. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 586.

ARNOLDI (Henri), 1407-1487. — Chartreux célèbre par sa piété et ses ouvrages. Notaire au conc. de Bâle, il se fit ensuite chartreux à la maison du Val-Ste-Marguerite à Bâle, dont il fut prieur de 1450 à 1480. Il écrivit la *Chronique de la chartreuse de Bâle* (publ. dans *Basler Chroniken*, I, Leipzig, 1872). Parmi ses ouvrages proprement théologiques, citons : *Cursus B. M. V. secundum morem cartusiensium; De conceptione immaculata Virginis Mariæ*, Anvers, 1527; *Tract. de modo perveniendi ad veram et perfectam Dei et proximi dilectionem* (faussement attribué à Denys le Chartreux), 1472 (?). S. Autore a dressé la liste complète de ses ouvrages, laquelle est insérée dans Chr. Nicklès, *La chartreuse du Val-Ste-Marguerite à Bâle*, Porrentruy, 1903. — Cf. *D.H.G.E.*, IV, 590.

ARNOU (Nicolas). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], I, 1989. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 594.

ARNOU (R.), S. J., professeur à la Grégorienne. — Auteur de : *Le désir de Dieu dans la philosophie de Plotin*, Paris, 1921. — Cité : XIII, 1542; XV, 2909.

ARNOUL DE LISIEUX. — Notice [E. Dublanchy], I, 1990. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 609-11.

ARNOUL D'ORLÉANS. — Évêque de cette ville (vers 965). — Cité : VI, 1109; XIII, 300; XIV, 2077. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 616.

ARNOUL DE REIMS. — Bâtard du roi Lothaire, nommé archevêque de Reims par Hugues Capet, XIV, 2078; XIII, 300. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 618.

ARNOUL (ou *Ernulphe*) **DE ROCHESTER**. — Notice [E. Dublanchy], I, 1989.

L'art. du *D. H. G. E.*, VI, 644, indique deux autres écrits d'A. : *Liber de incertis nuptiis*, et *Quatuor quæstiones divinæ Scripturæ*. Dans ce dernier, il explique l'usage de l'*hostia intincta* et résout des difficultés concernant l'eucharistie (cf. *D. T. C.*, V, 1244).

ARNOULD DE LA PIERRE. — Frère utérin de Richard de Fournival, originaire de la Picardie, élu en 1236 évêque d'Amiens, il résilia sa charge en 1247 et mourut l'année même (16 juill.). Il avait été, de longues années, maître en théologie et régent à Paris avant son épiscopat. Avec Philippe le Chancelier, il soutint violemment, en 1235, la licéité de la pluralité des bénéfices. On a retrouvé un certain nombre de ses questions scolaires dans le ms. de Douai *434*. — Cf. Bouvier, *Hist. relig. de la ville d'Amiens*, 336-59; P. Glorieux, *Les 572 questions du ms. de Douai 434*, dans *R. T. A. M.*, 1938, p. 253 sq.; *D. H. G. E.*, IV, 600.

ARNOULT (Jean-Baptiste). — Notice [V. Oblet], I, 1990.

ARNOUX (Jean). — Notice [C. Sommervogel], I, 1990.

Bibl. — H. Fouqueray, *Hist. de la Compagnie de Jésus en Fr.*, III, Paris, 1922, p. 398, 420-25, 435-37,

469-74; E. Griselle, *Le P. J. Arnoux, jésuite, confesseur de Louis XIII, et les négociations avec la reine mère*, dans *Rev. du monde anc. et nouv.*, 1910, p. 721-73. — Cf. *D. H. G. E.*, iv, 627.

ARON (Pierre-Paul). — Archevêque roumain uni d'Alba-Julia. Son rôle dans l'organisation religieuse, xiv, 20, 31, 41, 44.

ARPE (Pierre-Frédéric). — Notice [E. Mangenot], i, 1990. — Cité : xiii, 1719. — *D.H.G.E.*, iv, 675.

ARQUILLIÈRE (Henri-Xavier). — Origine du gallicanisme : Charlemagne et Philippe le Bel, vi, 1132-34. — Sigebert de Gembloux, antigrégorien, xiv, 2039.

Spécialiste des études sur le gallicanisme, Mgr Arquillière a publié : *Lamennais et le gallicanisme* (thèse), Lyon, 1907; *L'origine des théories conciliaires*, Paris, 1911; *Qu'est-ce que le gallicanisme?*, 1921; *Sur la formation de la théocratie pontificale*, 1925; *Le plus ancien traité de l'Église : Jacques de Viterbe, « De regimine christiano »*, 1926; *L'Église et la politique concordataire*, 1929; *Observations sur l'augustinisme politique*, 1930; *La papauté grégorienne de Léon IX à Boniface VIII (1049-1303)*, dans *Tu es Petrus*, 1934; ouvrages capitaux (thèses de doctorat ès lettres) : *Grégoire VII. Essai sur sa conception du pouvoir pontifical* et *L'augustinisme politique*, 1934. — Voir *Catholicisme*, i, 859.

ARRAS (Synode d'). — Note sur le synode diocésain de 1025 [J.-B. Martin], i, 1990-91; voir *Conciles*, § Conciles particuliers. — Le diocèse d'A. et les conférences pédagogiques (1911), vi, 640.

« ARRHEA ». — Rémissions, compensations des taxations pénitentielles, xii, 850, 926 (cf. vii, 1602, 1603).

ARRHENIUS (Claude). — Notice [V. Oblet], i, 1991.

ARRIAGA (Rodrigue de). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], i, 1991 (cf. viii, 1046). — Ses *Disputationes* et le *De pænitentiæ sacramento*, xii, 1123. — L'essence du sacrifice de la messe, x, 1175. — Le problème de la foi : certitude et acte de connaissance, vi, 213; critique d'une opinion de Suarez, 235; bonne foi possible des hérétiques, 249; dans les âmes privilégiées, impossibilité morale du doute, 404; le *pius credulitatis affectus* préalable à l'acte de foi, 431; objet formel de la foi, 473; analyse de l'acte de foi, système d'A., 475-77.

Astrain, *Hist. de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España*, vi, Madrid, 1920, p. 4, 49-53; Antonio, *Biblioth. hisp. recens*, ii, 260. — Cf. *D. H. G. E.*, iv, 717.

ARRIBA (François). — Notice [V. Oblet], i, 1991.

ARRIGHI (Jean-Baptiste). — Notice [V. Oblet], i, 1991. — Cf. *D. H. G. E.*, iv, 723.

ARROY (Besian). — Voir *Besian*.

ARRUBAL (Pierre d'). — Notice [C. Sommervogel], i, 1991-92. — A. et les congrégations *De auxiliis*, x, 2156, 2158, 2159.

ARSÈNE. — Moine russe, fondateur du germe de l'Académie de Moscou, xiv, 337; à l'école patriarcale de Nikon, 338. — Voir *Arsène Stanovskij*.

ARSÈNE, archevêque d'**Elassona**. — Documents sur Jérémie II Tranos, de Moscou, viii, 892.

ARSÈNE, évêque d'**Horta**. — Il semble bien que cet Arsène serait le même que l'apocrisiaire Arsène, père d'Anastase l'Apocrisiaire. Avec son fils Anastase, il manœuvra pour faire parvenir Nicolas Ier au souverain pontificat : aussi celui-ci en fit-il un apocrisiaire (voir ce mot aux *Tables*), et le chargea-t-il de certaines missions en Gaule (cf. xi, 513, 519, 522). Nicolas s'aperçut trop tard que sa confiance était mal placée. Son successeur Adrien II, devant son élévation au parti impérialiste, dut compter avec Arsène. Celui-ci fut compromis dans l'affaire de la fille d'Adrien (voir l'art. *Anastase l'Apocrisiaire*). Il s'enfuit à Bénévent, où il mourut. — Cf. *D. H. G. E.*, iv, 753.

ARSÈNE, patriarche serbe d'**Ipek**. — *Son rôle dans* l'Église de Carlovitz (de 1690 à 1707), ii, 1763-65. — Le patriarcat actuel d'Ipek, xi, 2292.

ARSÈNE, métropolite de **Kiev**. — Notice [A. Palmieri], i, 1995.

ARSÈNE 'ABD'OUL-AHAD, archevêque maronite de Damas. — Et l'affaire du patriarche Estéphan (1774), x, 94.

ARSÈNE AUTORIANOS, ARSÉNISTES. — Notice [L. Petit], i, 1992-94. — Vie et écrits d'A., i, 1992 (cf. iii, 1393). — Un texte d'A. sur l'autorité souveraine de S. Pierre, xiii, 371. — Schisme des arsénistes, i, 1993. — Les arsénistes au IIe conc. de Lyon, ix, 1405.

ARSÈNE LE GRAND. — Un texte tiré de sa *Vie*, relatif à l'épiclèse, v, 253. — Correspondant de Photius, xii, 1542.

ARSÈNE MATZIEVITCH. — Notice [A. Palmieri], i, 1994-95.

ARSÈNE STANOVSKIJ. — Professeur à l'école patriarcale de Nikon, avec le moine Arsène, xiv, 338.

ARSÉNISME, ARSÉNISTES. — Voir *Arsène Autorianos*.

ART, ARTS. — **Art** (vertu intellectuelle), xv, 2775 (cf. 2793, 968; iv, 1739). — Art et prudence, xiii, 1033; et prudence (providence) en Dieu, 1010 (cf. 1005, 1013); et vertus cardinales, ii, 1717.

Art notoire. — Forme de superstition, xiv, 2790 (cf. 2804).

Arts, beaux-arts. — 1° *Étude et concept de l'art.* — Importance (Schlegel), xiv, 1492. — Art et bien (Nicolas d'Autrecourt), xi, 574. — Art, accroissement de valeur (Boutroux), xiii, 2262, 2264; confusion entre beauté et moralité (Leuba), 2245 (cf. xii, 1461, 1466 : Benedetto Croce); entre art et religion (Weber), iv, 1267. — Traité d'esthétique (Buffier), ii, 1172. — De l'art et du beau (Lamennais), viii, 2507. — Du vandalisme dans l'art (Montalembert), x, 2348. — Enseignement des beaux-arts et universités catholiques, xv, 2258. — Histoire des beaux-arts (*Journal de Trévoux*), 1510.

2° *Beaux-arts, civilisation et religion.* — Utilité pour la nation, xiv, 779, 792, 793; pour la religion (Saint-Simon), 785 (cf. xiii, 1390); pour les cérémonies religieuses, ii, 2147. — L'art et l'immaculée conception, vii, 1141. — L'art religieux en Ukraine, xiv, 405. — Ste Hildegarde et la représentation de l'homme primitif, vi, 2475. — Papes, protecteurs des beaux-arts : Eugène IV, v, 1495; Innocent VIII, vii, 2003; Innocent X, 2006; Léon Ier, ix, 229, 235; Léon X, 330; Nicolas V, xi, 546; Pascal Ier, 2056; Paul III, xii, 12; Paul V, 25-26; Pie II, 1628; Sixte IV, xiv, 2215; Sixte-Quint, 2255.

3° *Art et morale.* — L'art pour l'art, v, 2500; xiii, 1694. — Art et salaire, xiv, 991; et travail du dimanche, iv, 1325. — Devoir de l'État, v, 884.

4° *L'art chrétien.* — Voir *Archéologie chrétienne*, § Art chrétien primitif.

Arts libéraux (au Moyen Age). — Faculté des arts (*trivium et quadrivium*), xv, 2239, 2240 (cf. xiv, 2076; xiii, 1614 : énumération des arts libéraux); actuellement encore à Québec, xv, 2256. — Les arts subordonnés à la théologie, 354 (cf. 416). — Sommes relevant des arts, xiv, 2346. — Les arts, préparation à la philosophie (Hugues de S.-Victor), vii, 260 (cf. xiii, 2680 : Richard de S.-Victor). — Défiance d'Otloh de S.-Emmeran, xi, 1669. — Ouvrages se rapportant aux arts : Siger de Courtrai, xiv, 2052; Clichtove, iii, 239.

ARTÈME. — Moine russe du xvie s.; son rôle dans l'affaire Baskin, xiv, 268-70.

ARTÉMON ou *Artémas*. — Notice [G. Bareille], i, 2022. — Voir *supra*, col. 38.

ARTICLE, ARTICLES. — **Article de la mort.** — Voir *Mort*.

Articles de 1682 (Quatre). — Voir *Gallicanisme.*

Articles de foi. — Définition [C. Ruch], I, 2023. — Voir *Foi.*

Articles fondamentaux (Système des). — Exposé historique et doctrinal. Réfutation [A. Tanquerey], I, 2025-35. — Chez les auteurs protestants : George Calixte, 2026; II, 1369 (cf. 1376 : Calov); XV, 1329; Turetin, I, 2026; Cranmer, 2026; III, 2028; Locke, IX, 859; XV, 2218; Spinola : *puncta principalia*, XIV, 2483, 2488. — Art. fond. et unité de l'Église : Jurieu, I, 2027-29; VIII, 1996; XV, 2203, 2218; et Nicole, VIII, 1999; XI, 641; XV, 2204; Leibniz et Bossuet, IX, 189-93; II, 1066-69; XV, 1329, 2205. — Impossibilité d'établir des art. fond. par la seule Écriture, I, 2029-32 (cf. XV, 2172); et nécessité d'en revenir au magistère, VI, 150-71; XV, 1347-49.

Il est cependant un sens traditionnel, distinguant, dans la foi catholique, certains dogmes qu'en un sens on peut appeler fondamentaux, parce qu'ils doivent être crus explicitement, tandis que d'autres dogmes peuvent n'être connus ou crus qu'implicitement (cf. *D. T. C.*, V, 1869). Les théologiens catholiques font tous cette distinction. — Voir Franzelin, *De div. Traditione et Scriptura*, th. XXVIII, p. 278; Billot, *De Ecclesia*, 1922, th. XVII, p. 404; *De immutabilitate Traditionis*, 1922, c. II (cf. *D. T. C.*, XV, 1344); d'Herbigny, *Theologia de Ecclesia*, II, 1921, n. 227, 235, 390; de Grandmaison, *Le dogme chrétien*, 1928, p. 247. — Pour montrer l'impossibilité d'art. fond., il suffit de se reporter aux essais infructueux d'union entre chrétiens des diverses confessions (*D. T. C.*, XV, 2218-25). A. MICHEL.

Articles organiques. — Ajoutés au Concordat, III, 1760. — Voir *Concordats*, § France.

Articles de Smalkalde (1538). — Confession de foi du luthéranisme, composée par Luther lui-même. Au début de son pontificat, Paul III avait très nettement manifesté son intention de tenir un concile; Vergerio, son nonce, fut envoyé en Allemagne pour y préparer les esprits. Luther, qu'il rencontra, lui promit de se rendre à l'assemblée. Les princes protestants, ligués à Smalkalde, se réunirent en 1537 en cette ville. L'électeur Jean-Frédéric proposa à Luther un contre-synode : ce fut là l'origine des *Articles de Smalkalde* (texte dans J. T. Müller, *Symbolische Bücher der evang.-lutherischen Kirche*, 295-317; cf. *D. T. C.*, XI, 1342). Cette confession de foi traite d'abord des points doctrinaux communs aux catholiques et aux protestants. La IIe partie, consacrée à la rédemption par le Christ, expose la justification par la foi seule, rejette la messe, le purgatoire, les pèlerinages, les reliques, les indulgences, l'invocation des saints. La papauté n'est pas de droit divin. Sur ces points, aucune entente possible. Les articles sur lesquels la discussion aurait pu s'ouvrir venaient en dernier lieu : péché originel, loi, pénitence, évangile, sacrement de l'autel, confession.

Plusieurs de ces points ont trouvé leur référence dans le *D. T. C.* : messe, X, 1093; purgatoire, XIII, 1267; péché originel (auquel sont rattachées d'autres erreurs), 2048; pénitence, XII, 1058, 1059, 1061; eucharistie, V, 1341, 1350; ordre (sur l'ordre, le pouvoir des évêques et du pape), XI, 1342. A. MICHEL.

ARTIFICIELLE (Fécondation ou insémination). — Voir *Fécondation artificielle.*

ARTISANS. — Chez les Juifs, VIII, 1643. — Corporations ou confréries d'artisans au M. A., III, 1868 (cf. VII, 208). — Problème moral pour les artisans d'objet de luxe, IX, 1339. — Petits artisans et capitalisme (selon K. Marx), XIV, 2315.

ARTOTYRITES. — Secte d'illuminés [G. Bareille], I, 2035. — Voir *Montan, montanisme.*

ARUNDEL (Thomas), 1353-1414. — Évêque, successivement d'Ely et d'York, et archevêque de Cantorbéry. C'est lui qui convoqua le synode de Londres de 1397, où furent condamnées 18 propositions de Wyclif (*D. T. C.*, V, 1323; cf. Hefele-Leclercq, VI, 1441). En 1407, après un exil de plusieurs années, rentré à Cantorbéry, il réprima avec énergie les agissements des partisans de Wyclif et des lollards (constitution synodale de 1408, *D. T. C.*, XV, 3610; cf. Hefele-Leclercq, VI, 1444, 1448; *D. H. G. E.*, IV, 844; IX, 919).

ARUNTAS ou *Arunda.* — Tribu australienne dont le cas est intéressant pour l'étude de l'origine de la religion, XIII, 2194, 2220 (cf. 2227, 2232; IX, 1546).

ARUSPICES. — Voir *Divination.*

ARVAI (Georges). — Notice [V. Oblet], I, 2036.

ASA, roi de Juda et ancêtre du Christ. — Voir XI, 1974; XIII, 2813, 2834. — Cf. *D. B.*, I, 1051-54.

ASBESTAS. — Voir *Grégoire Asbestas.*

ASCARGORTA (Jean d'). — Notice [E. Mangenot], I, 2036.

ASCELIN. — Notice [E. Mangenot], I, 2036. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 887.

ASCENSION. — **Ascension d'Isaïe** (apocryphe). Voir *supra*, col. 191, 9°.

Ascension de Jésus-Christ. — Aucun article n'a été consacré à ce dogme dans le *Dictionnaire.* On indiquera ici quelques idées maîtresses.

1° *Le fait historique de l'ascension et ses circonstances.* — Il est rapporté dans Luc., XXIV, 44-51; Act., I, 1-11; Marc., XVI, 19 (cf. S. Pierre, Act., I, 22). D'autres textes annoncent l'asc. (Joa., III, 13; VI, 63; XX, 17) ou la rappellent (Act., II, 34; III, 21; I Petr., III, 22; I Thess., IV, 14-17; Eph., I, 20; IV, 10; Phil., III, 20; Col., III, 1; I Tim., III, 16; Hebr., IV, 14; VI, 19-20; VII, 26; IX, 24). L'expression « monté aux cieux » est ici évidemment en partie métaphorique. Elle signifie essentiellement que la nature humaine du Christ s'est dégagée visiblement de la condition terrestre qu'elle avait revêtue, pour recevoir la plénitude de la gloire. Néanmoins le corps du Christ, par rapport aux disciples qui le voyaient alors, s'est élevé visiblement au-dessus de l'endroit où il se trouvait, par un mouvement en apparence contraire aux lois de la pesanteur, et ce mouvement miraculeux l'a transporté hors de l'atmosphère terrestre. La liturgie a conservé le nom d'*ascension* à cette « montée du Christ vers le ciel », et le nom d'*assomption* à l'entrée de la Ste Vierge, corps et âme, dans la gloire, peut-être pour marquer, par le premier terme, que le Christ est monté au ciel par sa propre puissance, mais que la Vierge en a reçu de Dieu le privilège. Toutefois *assumptus* est également appliqué au Christ (Act., I, 11) et l'antienne du *Magnificat*, aux secondes vêpres du 15 août, rappelle que Marie« *hodie... cœlos ascendit.*

Quant aux circonstances de l'asc., elles sont faciles à déterminer : le *temps :* 40 jours après la résurrection (Act., I, 3), à l'issue d'un dernier repas (*ibid.*, I, 4-8); — le *lieu :* le mont des Oliviers (*ibid.*, I, 12); — les *témoins :* Benoît XIV pense que non seulement les apôtres, mais encore tous ceux qui étaient entrés dans le cénacle pour prier avec eux furent témoins du miracle (cf. *D. B.*, I, 1072); d'autres auteurs estiment, au contraire, que seuls les apôtres en furent témoins (Jacquier, *Les Actes des apôtres*, p. 20); — un *nuage* déroba aux apôtres la vue du Sauveur : « Il apparut comme un signe de la divinité, de même que la gloire du Dieu d'Israël s'était montrée dans une nuée au-dessus du tabernacle » (S. Thomas, *Sum. Theol.*, IIIa, q. LVII, art. 4, ad 3).

2° *Le dogme de l'ascension.* — L'article : « qui est monté aux cieux » se lit dans tous les symboles et s'impose donc à la foi catholique. Cette glorification du Crucifié, victorieux de la mort, complète la résurrection, prépare la mission du S.-Esprit et, par là même, devient le mystère de notre humanité, appelée à partager la gloire de son Chef.

L'asc. *complète la résurrection* (cf. S. Thomas, *op. cit.*, IIIa, q. LIII, art. 1) : « Par sa résurrection, le Christ a commencé une vie immortelle et incorruptible... Il ne convenait donc pas... qu'il demeurât sur terre, mais, bien au contraire, il fallait qu'il montât au ciel » (*ibid.*, q. LVII, art. 1). Vainqueur de la mort, Jésus affirme sa victoire totale en pénétrant visiblement dans le séjour de l'immortalité. Et cette suprême manifestation de Jésus nous fait mieux connaître sa gloire : « Notre respect pour le Christ s'augmente, car nous ne le considérons plus comme un homme terrestre, mais comme un Dieu » (*ibid.*, art. 6; cf. Phil., II, 8-9).

L'asc. *prépare la mission du S.-Esprit.* Jésus devait disparaître pour que vienne l'Esprit-Saint (Joa., XVI, 7;

cf. Lagrange, *Év. selon S. Jean*, 418). La présence continuelle sur terre d'un Jésus glorifié eût été difficilement conciliable avec la liberté de la foi. La prédication de la foi impliquait, dans le plan divin, la mission visible de l'Esprit-Saint au jour de la Pentecôte et l'existence de charismes nécessaires pour enseigner, confirmer, propager la religion chrétienne (cf. S. Thomas, *op. cit.*, Iª, q. XLV, art. 7, ad 6). Le S.-Esprit, procédant du Père et du Fils par amour, est le principe de notre sanctification; il convenait donc que le Fils fût remonté au ciel avant que soit manifesté, visiblement ou invisiblement, l'Esprit d'amour qui doit « nous ravir vers les réalités célestes » (*ibid.*, art. 7).

L'asc. est aussi *le mystère de l'humanité* sauvée dans et par le Christ. En trois points, S. Thomas résume l'influence de l'asc. sur notre salut : « *Jésus nous a préparé la voie pour monter au ciel* (Joa., XIV, 2; Mich., II, 15). Il est en effet notre Chef : là où le chef a passé, il faut que passent les membres...; — *Jésus est entré au ciel pour intercéder pour nous* (Hebr., VII, 25)... Dieu, qui a exalté de la sorte la nature humaine du Christ, n'aurait-il pas aussi pitié de ceux pour lesquels le Fils de Dieu a pris la nature humaine? » — Enfin, siégeant dans les cieux comme Dieu et Seigneur, « il s'est élevé au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses » de ses dons (*op. cit.*, IIIª, q. LVII, art. 6).

3° *Causalité de l'ascension par rapport à notre salut.* — Commentant cet article, le P. Synave (*Vie de Jésus*, éd. de la Revue des Jeunes, IV, 356-58) rappelle que l'asc. est cause de notre salut, en tant que cause efficiente, parce que l'humanité glorifiée du Sauveur demeure même au ciel l'instrument de notre sanctification, et en tant que cause exemplaire, parce qu'elle est le type de notre ascension vers le ciel après la résurrection générale (cf. *Ami du clergé*, 1949, p. 241-45).

Voir *D. B.*, I, 1071-73; *D. B. S.*, I, 628; *D. A. C. L.*, I, 2926-43. — S. Thomas, *Sum. theol.*, IIIª, q. LVII; Billot, *De Verbo incarnato*, 1912, p. 539 sq.; Daffara, *De peccato originali et de Verbo incarnato*, 1948, p. 423 sq.

A. MICHEL.

L'asc., vérité de foi catholique, X, 1848 (cf. VIII, 1225); consignée dans les Écritures, VIII, 1226 (cf. I, 351; IX, 1948). — Enseignement dogmatique de la fête de l'Ascension, IX, 920; causalité exemplaire de l'asc., XV, 263 (Th. de Mopsueste); pensée pieuse suggérée par l'asc., XI, 1122 (Oratoire). — Liturgie : fête de l'Ascension, V, 2184, 2186, 2187; mentionnée au canon romain, X, 1367; dans les messes orientales, 1330, 1345; fraction de l'hostie à l'Ascension dans la messe celtique, 1385. — L'asc., garantie de la vérité de l'eucharistie (?), V, 1004. — Le corps du Christ à l'asc., d'après Honorius Augustodunensis, VII, 156. — L'asc. et le Coran, III, 1790.

ASCÈSE, ASCÈTES, ASCÉTIQUE, ASCÉTISME. — Ascétique [E. Dublanchy], I, 2037-55. — Ascétisme [E. Dublanchy], I, 2055-77. — Voir *Mystique et ascétique*.

ASCHBACH (Joseph d'). — Notice [V. Oblet], I, 2077.

ASCLÉPAS, évêque de Gaza (IVᵉ s.). — Assiste au conc. de Nicée, puis, déposséde de son siège vers 326, est envoyé en exil; il est peut-être rappelé en 337, comme S. Athanase. Derechef exilé et dénoncé à Jules Iᵉʳ, avec S. Athanase et Marcel d'Ancyre, mais réhabilité au conc. de Rome de 340, il assiste au conc. de Sardique, en 343, où il est, malgré les évêques semi-ariens, et après leur départ, de nouveau réhabilité (cf. *D. T. C.*, XIV, 1110, 1111). — Voir *D. H. G. E.*, IV, 901.

ASÉITÉ. — Attribut divin [C. Toussaint], I, 2077-80. — Voir *Dieu*, § Aséité.

ASIE. — État religieux. Missions [P. Pisani], I, 2080-2119.

I. RELIGIONS NON CATHOLIQUES IMPLANTÉES EN ASIE. — 1° *Chrétiennes.* — Arméniens, I, 1907-10 (cf. 2082, 2087); Géorgiens, 2082; VI, 1239, 1267; nestoriens, I, 2083; XI, 173, 195, 199, 207, 213, 256; Syriens orthodoxes (grecs), I, 1415; orthodoxes grecs, I, 2087, 2095 (Corée), 2096 (Chine); III, 1448, 1461, 1465; gréco-russes et nestoriens, XI, 260 (cf. XIV, 1450). — Protestants (et missions protestantes), I, 2084, 2089, 2093 (index), 2094, 2096 (Chine); XIV, 3145.

2° *Non chrétiennes.* — Juifs, I, 2084, 2089 (Inde) (on ajoutera l'État d'Israël); musulmans, I, 2083, 2084 (Perse; cf. IX, 1633); I, 2089 (Inde; cf. 2093), 2093 (Chine); brahmes, I, 2089 (Inde); Hindous, 2089, 2093; bouddhistes, 2089 (Inde), 2096 (Indochine), 2093 (Chine); taoïsme, 2093 (Chine); shintoïstes et bouddhistes (Japon), 2095; XIV, 2020; confucianisme (philosophie), I, 2095 (Corée), 2096 (Indochine et Chine). — Voir les tableaux, I, 2085, 2089, 2091, 2093, 2096; III, 1461, 1465.

II. COURANTS D'IDÉES, CONTROVERSES ET FAITS RELIGIEUX DES PREMIERS SIÈCLES. — 1° Plusieurs des Églises d'Asie se recommandent d'une origine apostolique : Jérusalem, VIII, 997; Antioche, I, 1400; Éphèse, V, 178; Galatie (Paul et Barnabé), VI, 1027; Colosses (probablement Épaphras), III, 380 (voir le tableau des sièges d'origine apostolique, en Palestine et Syrie, Grèce, province d'Asie et Asie Mineure, Cappadoce, dans Michiels, *L'origine de l'épiscopat*, Louvain, 1900, en fin de vol.; cf. aussi *D. B. S.*, II, 1329; J. Colson, *L'évêque dans les communautés primitives*, Paris, 1951, p. 44, 87 [note 2], 88). — Origines peu sûres : l'Arménie, évangélisée par Barthélemy et Thaddée; l'Église d'Éthiopie, par l'eunuque de la reine Candace ou S. Matthieu, V, 922; l'Église nestorienne, par S. Thomas ou Addaï, XI, 160, 161. Ce qui est vrai, c'est que le christianisme s'est répandu rapidement en Asie après la dispersion des apôtres, XIII, 695.

2° Une pléiade d'écrivains illustre les premiers siècles des Églises d'Asie. Il suffit de rappeler ici les principaux noms : S. Ignace d'Antioche, S. Polycarpe, S. Justin (originaire de Naplouse), Tatien, Théophile d'Antioche, Méliton de Sardes, S. Irénée (originaire d'Asie Mineure), S. Grégoire le Thaumaturge, Paul de Samosate, S. Lucien d'Antioche, S. Méthode d'Olympe, Eusèbe de Césarée, S. Basile, Basile d'Ancyre, Acace de Césarée, les deux Grégoire (Nazianze et Nysse), S. Amphiloque, Didyme l'Aveugle, S. Eustathe d'Antioche, S. Cyrille de Jérusalem, Apollinaire, S. Épiphane, Diodore de Tarse, Nestorius (originaire de Perse), Théodoret de Cyr, les deux Syriens Aphraate et Éphrem, etc.

3° C'est autour de ces noms que se situent les grands courants d'idées et les controverses célèbres dont l'Asie a été le témoin aux premiers siècles de notre ère : docétisme, IV, 1484; gnosticisme, IV, 1434; millénarisme, X, 1760; monarchianisme, 2195; XII, 49; XV, 1627; adoptianisme, I, 403; apollinarisme, 1505; arianisme, 1779; macédonianisme (en dehors de Constantinople et d'Alexandrie), IX, 1465, 1470; nestorianisme (dans l'Église nestorienne d'Asie), XI, 173; conc. de Chalcédoine et monophysisme, II, 2195; V, 1595; X, 2219; dans le domaine disciplinaire, la controverse pascale, XI, 1948. — Toutes ces questions font l'objet d'articles particuliers dans les *Tables;* on voudra bien s'y reporter.

III. MISSIONS CATHOLIQUES EN ASIE. — Missions nestoriennes, I, 2097 (Vᵉ s.) (cf. XI, 195). — Missions au M. A., I, 2099; Innocent IV, VII, 1988; frères mineurs, VI, 823 (cf. Fliche-Martin, X, 278-90). — Missions du XVIᵉ au XIXᵉ s., I, 2100 (cf. XIV, 3095-97, 3099; sur le rôle des Portugais dans l'Église syro-malabare, 3098, 3100; XII, 2618; XIV, 3108; de l'archevêque de Goa, 3109-15; des jésuites, 3116; des carmes, 3122). — Sur l'affaire des rites malabares et chinois, I, 2104-09; IX, 1704; II, 2364. — Missions au XIXᵉ s., I, 2109-18; au XXᵉ s., X, 1869, 1880-93, *passim;* 1924-39 (cf. 1973-84).

IV. ÉTAT ACTUEL (1951) DES MISSIONS ET DE LA HIÉRARCHIE. — L'établissement de la hiérarchie catholique a singulièrement modifié, en plusieurs régions de l'Asie, l'état des missions catholiques. Les indications suivantes sont prises dans l'*Annuaire pontifical* de 1948, avec quelques additions relevées dans les *A. A. Sedis*, jusqu'à sept. 1951. On procédera par ordre alphabétique des contrées asiatiques, et on spécifiera s'il s'agit de sièges résidentiels (aujourd'hui très nombreux), de vicariats apostoliques ou de simples préfectures. La date des érections postérieures à l'article du *D. T. C.* figure entre parenthèses, après le nom du siège.

1° *Arabie.* — Vic. apost. d'Arabie (antérieurement Aden) (28 juin 1889).

2° *Asie Mineure.* — L'évêché latin de Smyrne est rétabli comme vic. apost.

3° *Chine.* — Hiérarchie complètement établie (11 avr. 1946). Les érections postérieures à cette date sont indiquées. En partant du Nord, voici les archevêchés et leurs suffragants : 1. *Macao*, suffr. de Goa, aux Indes, possession portugaise. — 2. *Mongolie intérieure :* Suiyuan, métr.; suffr. : Ningsia ou Ninghsia, Siwantzé, Tsining. — 3. *Mandchourie :* Moukden, métr.; suffr. : Yingkow (1949), Kirin, Fushun, Szepingkai, Yenki, Jéhol, Chihfeng (1949). — 4. *Hopeh :* Pékin, métr.; suffr. : Ankwo, Chaoshien ou Tchaoshien, Chengting (anc. Chengtingfu), Kinghsien (9 janv. 1947), Paoting, Shuntch, Sienhsien, Suanhwa, Taming, Tientsin, Yungnien, Yungping. — 5. *Shantung :* Tsinan, métr.; suffr. : Chefoo ou Yentai ou Tchefu, Chowtsun, Ichow, Tsaochow, Tsingtao, Yangku, Yenchow. — 6. *Shansi :* Taiyuan, métr.; suffr. : Fenyang, Luan, Shohchow, Tatung, Yutze, Hungtung (18 avr. 1950). — 7. *Shensi :* Sian ou Singnan, métr.; suffr. : Fongsian ou Fengsiang, Hanchung, Sanyuan, Yenan, Chowchich (10 mai 1951). — 8. *Kansu :* Lanchow, métr.; suffr. : Tsinchow, Pingliang (1950). — 9. *Kiangsou :* Nanking, métr.; suffr. : Haimen, Shanghaï, Soochow (9 juin 1949), Suchow. — 10. *Anhwei :* Anking, métr.; suffr. : Pengpu, Wuhu ou Ouhou. — 11. *Honan :* Kaifeng, métr.; suffr. : Chengchow ou Tchen-Tchow, Kweiteh, Loyang, Sinyang ou Sinyangchow, Nanyang, Chumatien, Weihwei. — 12. *Szechwan :* Chungking (Chungkiang ou Tchountsing), métr.; suffr. : Changtu ou Tchengtu, Kiating, Ningyuan, Shungking, Suifu ou Sinfu, Tatsienlu ou Kanting, Wanhsien. — 13. *Hupeh :* Hangchow, métr.; suffr. : Hanyang, Ichang, Kichow, Laohokow, Shinan, Wuchang. — 14. *Hunan :* Changsha ou Shangsha, métr.; suffr. : Changteh ou Tchangteh, Hengchow, Yuanling. — 15. *Kiangsi :* Nanchang, métr.: suffr. : Kanchow, Kian, Nanchang, Yukiang. — 16. *Chekiang :* Hangchow, métr.; suffr. : Ningpo, Taichow, Yungkia (3 mars 1950). — 17. *Fukien :* Foochow, métr., suffr. : Amoy ou Hsiau, Funing, Tingchow (8 mai 1947). — 18. *Kwantung :* Canton, ou Kwangchow, métr.; suffr. : Hong-Kong ou Hsiankiang, Kaying ou Kiaying, Kongmoon ou Kiangmen, Pakhoi ou Peihai, Schiuchow ou Shaochow, Swatow ou Shantow. — 19. *Kwangsi :* Nanning, métr.; suffr. : Wuchow. — 20. *Kweichow :* Kweiyang, métr.; suffr. : Lanlung ou Anlung. — 21. *Yunnan :* Kunming, métr.; suffr. : Tali (9 déc. 1948).

32 préfectures demeurent en dehors de la hiérarchie : Chaotung (Yunnan), Haïchow (Kiangsou), île de Haïnan (Kwantung), Hingamu (Shensi), Idushien (Shantung), Kiamusze (Mandchourie), Kiangchow (Shansi), Kienow (Fukien), Kweilin (Kwangsi), Lichow (Hunan), Lintsing (Shantung), Lintung ((Mandchourie), Lishui (Chekiang), Paoking (Hunan), Huchi (Hupeh), Shaowu (Fukien), Shasi (Hupeh), Shihsien (Kweichow), Siangtan (Hunan), Saingyang (Hupeh), Sining (Kansu), Sinkiang (Kansu), Sinsiang (Honan), Suihsein (Hupeh), Tsitikar (Mandchourie), Tungchow (Shensi), Tunki (Anhwei), Weihaiwei (Shantung), Yangchow (Kiangsou), Yihsien (Hopeh), Yochow (Hunan), Yungchow (Hunan).

4° *Corée.* — Aucun évêché, mais 4 vic. apost. et 3 préf. : vic. apost. : Heijo (auparavant Penggang), Séoul, Taikyu ou Taikou, Kanko ou Hamhrung (auparav. Wonsan); — préf. : Kwoszu ou Koapju, Shunsen, Zenshu ou Chonju. — Abb. *nullius :* Tokugen.

5° *Formose.* — 3 préf. : Formose ou Kaoshung, Taïpeh (30 déc. 1919), Taïchung (10 août 1950).

6° *Indes orientales.* — *Rite latin.* — 1. *Agra*, métr.; suffr. : Ajmer (auparav. préf. de Rajpoutana; 21 mai 1913), Allahabad, Lucknow. — 2. *Bombay*, métr.; suffr. : Calicut (12 juin 1923), Madura (8 janv. 1938), Mangalore, Poona, Trichinopoly, Tuticorin (12 juin 1923), Karachi (20 mai 1948; devenue métr. dans le Pakistan, 15 juillet 1950). — 3. *Calcutta*, métr.; suffr. : Chittagong (25 mai 1927), Dacca (métr. au Pakistan, 15 juill. 1950), Dinajpur (25 mai 1927), Krishnagar ou Kisnaghur, Patna (10 sept. 1910), Ranchi (25 mai 1927), Shillong (auparav. pref. d'Assam; érigé le 9 juill. 1934); Sambalpur, pris sur Calcutta, Ranchi et Magpur (14 juin 1951); préf. de Sikkim. — 4. *Colombo* (île de Ceylan), métr.; suffr. : Chilaw (5 janv. 1939), Galle, Jaffna, Kandy, Trincomalie. — 5. *Delhi* et *Simla*, métr. (antér. Simla; érigé le 13 sept. 1910; nom changé le 11 avr. 1937); suffr. : Lahore, Multan (20 juill. 1939), Rawalpindj (8 juill. 1947). — 6. *Goa*, métr. et patr. des Indes orient., et primat d'Orient (colonie portugaise); suffr. : Cochin, Dili (île Timor et Malaisie; 4 sept. 1940), Macao (en Chine), Méliapour et S.-Thomas de Méliapour. — 7. *Madras*, métr.; suffr. : Bezwada (13 avr. 1937), Cuttack (1er juin 1947), Guntur (13 févr. 1940), Hyderabad, Nagpur ou Nagpoor, Nellore (3 juill. 1928), Vizagapatam; de plus, préf. de Jubbulpore et mission de Bellary. — 8. *Pondichéry*, métr.; suffr. : Bangalore, Coïmabatore, Kumbakonam, Malacca, Mysore, Salem (26 mai 1930). — 9. *Vérapoly*, métr.; suffr. : Kottar (26 mai 1930), Quilon, Trivandrum (1er juill. 1937), Vijayapuram (14 juill. 1930, rite latin et rite oriental).

Rite chaldéo-malabare. — *Ernakulam*, métr. (21 déc. 1923); suffr. : Changanacherry, Kottayam, Trichur ou Trichoor (tous érigés en évêchés le 21 déc. 1923), Palaï (25 juill. 1950).

Rite syro-malankar. — *Trivandrum*, métr. (11 juin 1932); suffr. : Tiruvalla (11 juin 1932).

Vic. apost. — Birmanie mérid., Mandalay (antér. préf. à Kongtung; 5 janv. 1939), Toungoo (antér. Birmanie orient.; 7 avr. 1927).

Préf. apost. — Akyab (9 juill. 1940), Bhamo (5 janv. 1939), Gorakhpur (15 juill. 1946), Ihansi (12 janv. 1940), Indore (11 mars 1935), Jubbulpore (18 juill. 1932), Kengtung (27 avr. 1927), Sikkim (préf. depuis le 16 juin 1931), Bellary (mission).

7° *Indochine.* — Buichu (Tonkin centr.; démembré le 9 mars 1936, pour former le vic. apost. de Thai-Binh), Haïphong (Tonkin orient.), Hanoï (Tonkin occid.; évêché le 8 avr. 1950; démembré à plusieurs reprises), Hué (Cochinchine septentr.), Hung-Hoa (Tonkin supér.), Kontum (18 janv. 1932), Langson et Caobang (11 juill. 1939), Laos (4 mai 1899), Phat-Diem (Tonkin marit.), Pnom-Penh (Cambodge), Quinhon (Cochinchine orient.), Saïgon (Cochinchine occid.), Thai-Binh (9 mars 1936), Thanh-Hoa (7 mai 1932), Vinh (Tonkin mérid.), Vinh-Long (8 janv. 1938); préf. apost. : Vietane et Luang-Prabang (14 juin 1938, démembré du Laos).

8° *Indonésie.* — *Bornéo :* vic. apost. : Bendjermasin, Pontianak; préf. apost. : Bornéo septentr., Sarawak, Sintang. — *Célèbes :* vic. apost. : Makassar, Manado. — *Java :* vic. apost. : Bandoeng, Djakarta (Batavia), Malang, Poerwokerto, Semarang, Surabaja; préf. apost. Sukabumi. — *Petite Sonde :* vic. apost. — *Sumatra* (et îles adjacentes) : vic. apost. : Medan, Palembang; préf. apost. : Banka et Billiton. — *Timor :* év. Dili, suffr. de Goa; vic. apost. : Atamboca.

9° *Irak.* — *Rite latin :* Bagdad, archev. dépendant du S.-Siège. — *Rite chaldéen :* Bagdad-Mossoul, patr.; év. : Bagdad, Kerkouk, Akra, Zakho. — *Rite syrien :* Bagdad, archev.; Mossoul, archev. — *Rite arménien :...*

10° *Japon.* — Tokio, métr.; suffr. : Fukuoka (16 juill. 1927), Nagasaki, Osaka, Sendaï (auparav. Hokodaté), Yokohama (3 nov. 1937); Sapporo (déc. 1952); vic. apost. : Hiroshima (4 mai 1923); préf. apost. : îles Shikoko (27 janv. 1904), Kagoshima (18 mars 1927), Karafuto (21 mai 1938), Kyoto (17 juin 1937), Miyasaki (28 janv. 1935), Nagoya (18 févr. 1922), Niigata (13 août 1912), Urawa (5 janv. 1935).

11° *Palestine.* — *Rite latin :* patr. de Jérusalem. — *Rite melkite :* Amman ou Transjordanie (titre : Petra, Philadelphie et Transjordanie, archev.; 2 mai 1932), dépendant du patr. d'Antioche.

12° *Perse* ou *Iran.* — *Rite latin :* Ispahan, résidence à Téhéran, archev. — *Rite arménien*, Ispahan, év. — *Rite chaldéen :* Urmiah ou Ourmiah, Salmas, Sena.

13° *Rhodes.* — Rhodes ou Rodi, archev. dépendant du S.-Siège (rétabli siège résidentiel, 7 févr. et 28 mars 1928).

14° *Siam.* — Vic. apost. : Bangkok (auparav. Siam), Chantaburi (Thaïland, 11 mai 1944), Rajabury ou Ratjabury (3 avr. 1941).

15° *Sibérie.* — Év. de Vladivostok (2 févr. 1923), dépendant du S.-Siège; vic. apost. de Sibérie (1er déc. 1921).

16° *Syrie.* — (On se reportera aux différents art. du *D. T. C.*, notamment Maronite [*Église*], Syrienne [*Église*].) — Indications de l'*Annuaire : Rite maronite :* Antioche, patr.; archev. : Alep, Beyrouth, Chypre, Damas, Sidon, Tripoli du Liban; év. : Gebail et Batroun (dioc. unis au patr.), Héliopolis (résidence à Balbeck). — *Rite syrien pur :* Antioche, patr.; archev. : Alep, Damas, Émèse ou Homs; év. : Beyrouth, Nabk. — *Rite arménien :* Cilicie (dioc. de Beyrouth, résidence à Bzommar); archev. : Alep, Beyrouth. — *Rite melkite :* Antioche, patr.; métr. sans suffr. : Alep, Beyrouth, Bosra et Hauran, Émèse; — Damas, métr.; suffr. : Baalbeck, Zahlé; — Tyr, métr.; suffr. : Césarée de Philippe; S.-Jean-d'Acre, Sidon, Tripoli. — *Rite syro-chaldéen :* Mardin. — *Vic. apost. latin d'Alep* (titulaire, délégué apost. pour la Syrie).

17° *Turquie d'Asie.* — *Rite latin :* Smyrne, métr.; suffr. : Candi (île de Candie). — *Rite syrien :* archev. : Gezirah, Mardin; év. : Diarbékir, Orfa. — *Rite arménien :* archev. : Constantinople, Sébaste ou Sivas, Tokat; év. : Adana, Amida, Ancyre, Brousse, Césarée du Pont, Erzeroum, Karpouth, Marasc, Mardin, Mélitène, Musc, Trébizonde (év. en fait peu existant). — *Rite chaldéen :* archev. : Amida, Seert; év. : Amadia, Gezirah, Van.

ASILE (Droit d'). — Étude sur le droit d'asile (intercalée dans l'art. Immunités ecclésiastiques), vii, 1255-58 (cf. xiv, 700). — Violation du droit d'asile, xv, 3084. — Droit d'asile des ambassades près du pape, xiv, 2221 (cf. 2013).

Voir *D. H. G. E.*, iv, 1035-47; *D. D. Can.*, i, 1089-1104; *D. Soc.*, ii, 53-75; *Catholicisme*, i, 909-13; la thèse de M. Pierre Timbal Duclaux de Martin, *Le droit d'asile*, Paris, 1939; Bahramy, *Le droit d'asile* (chez les musulmans), Paris, 1938.

ASKIDAS (Théodore), évêque de Césarée. — D'abord diacre à la Nouvelle-Laure, puis évêque vers 546, xi, 1575; xv, 1888. — Origéniste, iii, 1251; xi, 1575, 1587; xii, 660; mais signant l'édit de Justinien, xi, 1578, 1580; xv, 1888; son isochrisme, xi, 1579, 1585. — Principal instigateur de l'affaire des Trois-Chapitres, xv, 1888 (cf. iii, 1232, 1238, 1258; xii, 661; xv, 1895, 1918). — Askidas et Vigile, 1899, 1906, 3004.

ASMODÉE. — Démon qui, d'après le livre de Tobie, a fait mourir sept époux successifs de Sara, xv, 1154 (cf. 1160, 1168). — Origine de ce nom, 1170 (cf. viii, 1663). — Cf. *D. B.*, i, 1103.

ASMONÉENS. — Nom donné aux derniers Macchabées, qui, tout en étant vassaux des Séleucides, furent en réalité indépendants, viii, 1601 (cf. 1608). — Époque de la composition de Zacharie (?), x, 1486; de Nahum (?), xi, 9; de la littérature messianique non canonique, x, 1511, 1517.

ASPERSION. — De l'eau bénite (sacramental), xiv, 473, 475. — Baptême par aspersion, voir *Baptême*, § Matière.

ASPILCUETA (Martin), dit *Navarrus.* — Notice [J. Bellamy], i, 2119. — Analyse de son *Manuale*, xiii, 457 (cité 572). — Règles pratiques pour la communion, iii, 531; pour la sanctification du dimanche : chasse, iv, 1326; omission partielle de la messe, 1339; attention requise, 1342; dispense (coutume) et compensation, 1345; nulle autre obligation que la messe, 1346. — Sur l'obligation de la loi pénale, xv, 1534. — Souveraineté du peuple en cas d'incapacité du prince, 1962.

ASSAFI ABOU'L FADAÏL IBN AL'ASSAL. — Théologien copte, x, 2276 (trinité), 2286 (confession), 2289 (mariage), 2293 (sur les *Préceptes de l'A. T.*).

ASSASSINAT. — Voir *Homicide.*

ASSASSINS. — Secte isma'ilienne, ix, 1592, 1596, 1632, 1634. — Son histoire, 1602. — Cf. *D. H. G. E.*, iv, 1084-87 (bibliogr.).

ASSÉMANI (Élie). — Cousin de Joseph-Simon (voir *infra*), envoyé par Clément XI aux bibliothèques de Nitrie, i, 2120 (cf. x, 116).

ASSÉMANI (Étienne-Stéphane-Évode), neveu de Joseph-Simon. — Vie. Œuvres [J. Parisot], i, 2119. — Ses travaux, x, 116. — Cité : 120, 126, 137; xii, 1509. — Cf. *D. H. G. E.*, iv, 1095.

ASSÉMANI (Joseph-Aloys), neveu de Joseph-Simon. — Notice [J. Parisot], i, 2120 (cf. x, 118; xi, 320). — L'Église nestorienne et Rome, 237. — Cité : x, 125, 131. — Cf. *D. H. G. E.*, iv, 1096.

ASSÉMANI (Joseph-Simon). — Vie. Œuvres [J. Parisot], i, 2120-22 (cf. x, 116; xi, 158). — Légation chez les maronites, i, 2121; x, 80. — Cité (documents ou bibliogr.) : v, 208 (anaphores); viii, 304; x, 19, 120, 124, 146, 147, 149, 2230; xi, 158, 166, 179, 230, 238, 308, 312, 320; xii, 1509, 1510, 1516, 1518, 1519, 1522, 1523, 1525, 1530; xiv, 3093; xv, 1127. — *Cf. D. H. G. E.*, iv, 1096.

ASSÉMANI (Simon), petit neveu de Joseph-Simon. — Notice [J. Parisot], i, 2122 (cf. x, 118; l'indication, v, 208, doit être complétée *Joseph*-Simon). — Cf. *D. H. G. E.*, iv, 1098.

ASSEMBLÉES. — **Assemblée de Florence,** préparatoire au conc. de Pistoie, xv, 2176.

Assemblées chrétiennes primitives. — Ass. religieuse et ass. profane, iv, 2108; xi, 2470, 2474. — Ass. dominicale, x, 866 (cf. i, 1680).

Assemblées générales du clergé (Ancien Régime). — Le recueil d'Odespun, xi, 930. — Assemblée de *1378* (Vincennes) : élection de Clément VII, xiv, 1472. — *1398* (7 mai) : contre l'obédience de Benoît XIII, 1478; vi, 1314. — *1406 :* appel au concile, 1110, 1315; xii, 1339. — *1438* (Bourges) : Pragmatique Sanction, xii, 2783. — *1450* (Chartres) : Pragmatique Sanction attribuée à S. Louis, 2780, 2785. — *1510 :* contre Jules II, viii, 1919. — *1582, 1585, 1588, 1598, 1610 :* élection des évêques, xi, 1897 (cf. 1585); assistance du prêtre au mariage, ix, 2272. — *1614*, viii, 534. — *1615 :* réception du conc. de Trente, xii, 1643; xv, 1495 (cf. viii, 2619). — *1634 :* thèse gallicane du mariage contrat et sacrement, ix, 2263. — *1641* (Mantes) : réprobation de livres laxistes, 43; xiv, 2191 (édit. des livres de Petrus Aurelius [Saint-Cyran]). — *1645*, xv, 30. — *1646*, xiii, 2108 (Réginald et Annat). — *1650 :* les 5 propositions jansénistes, viii, 474; xii, 2043; jugement d'évêques, iv, 508. — *1651 : Libertés de l'Église* de P. Pithou, xii, 2237. — *1653 :* bulle d'Innocent X, xi, 2083. — *1654 :* les 5 propositions, viii, 501, 504, 516; xiii, 1467. — *1655-1656 :* les 5 propositions, le droit, le fait, viii, 502, 504; xv, 2063, 2069; xiii, 1467; réfutation de P. Pithou, xii, 2237; traduction de la Bible, xv, 2114; propositions laxistes dénoncées, ix, 49. — *1657 :* Const. d'Alexandre VII, viii, 505, 507; xi, 2097, 2099. — *1660 :* formulaire (de 1657), viii, 508; xv, 808; missel de Voisin, xv, 3281. — *1661 :* même formulaire, xi, 2196; viii, 510. — *1681* (juill.) : Églises d'Alet et de Pamiers, xiii, 1474. — *1682 :* les 4 articles, iv, 185-205; xiii, 329 (à ce sujet, voir *Gallicanisme;* ix, 59 (probabilisme) (cf. *D. H. G. E.*, iv, 1098-1103). — *1695*, xiii, 1488. — *1696* et *1699*, xiv, 2263. — *1700 :* et Sfondrati, xiv, 2017; xiii, 1488; vii, 1690; probabilisme et laxisme, xiii, 553-57 (cf. 554, 572; ix, 42, 49, 55, 58-65, 74, 78, 80, 84); péché philosophique, xii, 269; défense de soi, iv, 229. — *1705*, xiv, 2262; vii, 1690; sur la bulle *Vineam Domini*, xiii, 1502, 1507, 1511. — *1711*, 1526. — *1713*, vii, 1690. —

1713-1714 : bulle *Unigenitus*, xv, 2064-66, 2067-70 (cf. 2141, 2151, 2157 [bibliogr.]; xiv, 2263). — *1723*, xv, 2129. — *1725*, 2130. — *1726*, 2131. — *1727* : sur la messe, x, 1216 (cf. ix, 114). — *1730*, xi, 970 (éloge de M. Olier). — *1732*, xiv, 2269 (Soanen). — *1745*, xv, 1407 (N. Travers). — *1750* et *1755*, x, 2370. — *1765* : autorité civile et domaine spirituel, vi, 2375. — *1775* : condamnation d'ouvrages de Voltaire, xv, 3468. — Sur les assemblées générales, xi, 1897. — Cf. *D. H. G. E.*, iv, 1103-14.

Assemblées politiques françaises. — *Assemblée constituante (1789)*. — Const. civile du clergé, iii, 1537 (voir ce mot aux Tables). — Voir également : Pie VI, xii, 1664; xv, 2007; Boisgelin (card. de), ii, 943; Grégoire (Henri), vi, 1855; Lamourette, viii, 2543; Rastignac (Armand), xiii, 1677; Reynaud (M.-A.), 2653. — Sécularisation du mariage, ix, 2273, 2276. — Déclaration des droits de l'homme, xv, 2007.

Assemblée législative (1791). — Son rôle au point de vue religieux, iii, 1584; continué et aggravé par la Convention, 1587. — Voir xii, 1666 (Pie VI); ix, 2274, 2277 (mariage).

Assemblée constituante de 1848. — Lacordaire à l'assemblée, viii, 2396, 2420.

Assemblée nationale de 1871. — Et la restauration de la monarchie en France, xv, 2618.

Voir *Diètes, Convention nationale, Corps législatif, Parlement*.

ASSENTIMENT. — Adhésion de l'intelligence à une doctrine : terme fréquemment employé, spécialement, vi, 362; ix, 76. — La *Grammaire de l'assentiment* de Newman, xi, 385-97.

ASSERMET (François-Marie). — Notice [E. Mangenot], i, 2123.

ASSISTANCE. — Assistance aux offices, xi, 957, 959 (cf. xii, 2185). — A la messe, voir *Eucharistie*, § Messe.

Assistance publique, bienfaisance. — Nécessité et formes, i, 2569. — Assist. corporelle et spirituelle, v, 28; ii, 2259; vii, 190 (hospitaliers); voir *Aumône, Charité*. — Hôpitaux interconfessionnels, vi, 2239. — Assist. rationnelle de Chaurand, ii, 2350. — Assist. de l'État : à la société, v, 893; aux enfants abandonnés, vii, 1725 (cf. i, 468). — Sur la bienfaisance, tant privée que publique, cf. l'art. Propriété, xiii, 777 (intervention de l'État), 782 (usage de la propriété). — Sur l'organisation sociale de l'assist. en différents pays, voir : i, 847 (Allemagne); ii, 1489 (Canada); v, 580 (Espagne); i, 1070 (États-Unis); vi, 647 (France), 1701 (Grande-Bretagne); viii, 170, 183 (Italie); xii, 2621 (Portugal).

Assistance du Saint-Esprit. — Existence, nature, effet, sujets de cette assist. [E. Mangenot], i, 2123-27. — Voir *Trinité*, § Esprit-Saint.

ASSOCIATIONS, SOCIÉTÉS. — 1° *Généralités*. — Liberté et droit d'assoc., v, 897; viii, 2491; ix, 537; inscrits au programme du libéralisme catholique, ix, 537 (cf. 530), 550, 586. — Assoc. et propriété, xiii, 763. — Droit d'assoc. et droit de grève, vi, 1872. — État et assoc. ou soc., v, 896, 880; xiii, 779. — *Contrat social* de Rousseau, xiv, 112.

2° *Associations et sociétés religieuses*. — Projet de Lamennais, ix, 551. — Assoc. religieuses et vie religieuse, xiii, 2168. — Assoc. cultuelles (loi de Séparation), vi, 631, 657; xii, 1720, 1722, 1724; xv, 1214 (cf. x, 1745 : Mgr Mignot); voir *Pie XI*.

3° *Associations professionnelles*. — Corporations et syndicats, iii, 1867-79 (cf. iv, 317). — Assoc. d'ouvriers *(L'Avenir)*, ix, 535; assoc. catholiques ouvrières (1871), 608; assoc. ouvrières et le régime de la grande industrie, iii, 595; assoc. patronales et ouvrières, iv, 316 (cf. syndicats professionnels, 308); syndicats neutres, confessionnels et interconfessionnels, vi, 2236. — Doctrine de Léon XIII, iii, 1872; ix, 356 (assoc. professionnelles); vi, 2237 (syndicats interconfessionnels); de Pie X, 2238; xii, 1735. — Voir *Syndicalisme*.

4° *Associations et sociétés industrielles et commerciales*. — Soc. par actions, i, 362-66; obligations et actions, iii, 407; soc. financières, xv, 2358, 2361, 2370, 2384. — Prohibitions aux clercs, iii, 407, 232.

5° *Associations et sociétés secrètes*. — Condamnées par l'Église, vi, 725 (francs-maçons et carbonari); Clément XII, iii, 114; Benoît XIV, ii, 707; Pie VII, xii, 1682; Léon XII, ix, 334; Grégoire XVI, vi, 726; Pie IX, 727; xiv, 2895; Léon XIII, ix, 341; excommunication et refus de sépulture ecclésiastique, xii, 655; xiv, 1898; voir *Franc-maçonnerie*. — Illuminés de Bavière, vii, 756. — Les associations, au point de vue social, ont été indiquées pour les pays suivants : Allemagne, i, 847, 851; vi, 2237; xii, 1735; Belgique, ii, 538, 548; Canada, ii, 1489; Espagne, v, 578; États-Unis, i, 1070; France, vi, 641, 650, 651; Grande-Bretagne, 1702; Italie, viii, 183; Pologne, xii, 2437, 2461-63; Roumanie (droit d'association), xiv, 26.

ASSOMPTION. — Assomption (Augustins de l'). — Voir *Augustins assomptionnistes*.

Assomption de Moïse (apocryphe). — Voir *supra*, col. 191, 8°.

Assomption de la Sainte Vierge. — Histoire de la doctrine. Preuves. Définibilité [J. Bellamy], i, 2127-41. — Voir *Marie*, § Assomption.

Définition du dogme par Pie XII. — I. La définition. — 1° Le 1er nov. 1950, Pie XII a défini *ex cathedra* le dogme de l'assomption de Marie en ces termes : *Postquam supplices etiam atque etiam ad Deum admovimus preces, ac Veritatis Spiritus lumen invocavimus, ad Omnipotentis Dei gloriam, qui peculiarem benevolentiam suam Mariæ Virgini dilargitus est, ad sui Filii honorem, immortalis sæculorum Regis ac peccati mortisque victoris, ad ejusdem augustæ Matris augendam gloriam et ad totius Ecclesiæ gaudium exsultationemque, auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli ac Nostra pronuntiamus, declaramus et definimus divinitus revelatum dogma esse Immaculatam Deiparam semper Virginem Mariam, expleto terrestris vitæ cursu, fuisse corpore et anima ad cælestem gloriam assumptam* (*A. A. S.*, 4 nov. 1950).

La définition porte directement sur « l'élévation du corps et de l'âme de Marie à la gloire du ciel ». Le mode de l'élévation n'est pas précisé : la théologie enseignera que l'agilité des corps glorieux suffit à l'expliquer. L'indication concomitante : « à la fin du cours de sa vie terrestre », sans être expressément définie, présente cependant un double aspect doctrinal intéressant. Premièrement, elle affirme l'incorruption du corps de Marie, même dans l'hypothèse où la Mère de Dieu serait passée par la mort avant d'entrer en âme et en corps dans la gloire du ciel. Pie XII, dans la bulle *Munificentissimus Deus*, rappelle à ce sujet que, du fait de l'immaculée conception, Marie « n'a pas été sujette à la loi de demeurer dans la corruption du tombeau ». L'ensemble de l'Église a toujours cru à cette préservation de la pourriture et de la poussière. Intimement liée au dogme de l'assomption corporelle, cette préservation de toute corruption doit être tenue comme une vérité proche de la foi. En second lieu, la formule, imprécise à dessein : « à la fin de sa vie terrestre », laisse intacte la question controversée de la mort de Marie. On ne trouve d'ailleurs, dans le texte pontifical, aucune allusion à une immortalité *de droit*, ou à une prédestination plaçant Marie dans un ordre supérieur qui la garantisse de la mort.

2° *Les deux raisons fondamentales du dogme*. — L'immaculée conception et l'assomption sont intimement liées. « Par sa mort, le Christ a vaincu le péché et la mort, et celui qui est surnaturellement régénéré par le Rédempteur triomphe par le même Christ du péché et de la mort. Toutefois, en vertu d'une loi générale, Dieu ne veut pas accorder aux justes le plein effet de leur vic-

toire sur la mort, sinon quand viendra la fin des temps. C'est pourquoi les corps même des justes sont dissous après la mort et ne seront réunis, chacun à sa propre âme glorieuse, qu'à la fin du monde. Cependant Dieu a voulu exempter de cette loi universelle la Bse Vierge Marie. Grâce à un privilège spécial, la Vierge Marie a vaincu le péché par son immaculée conception et, de ce fait, elle n'a pas été sujette à la loi de demeurer dans la corruption du tombeau et elle ne dut pas non plus attendre jusqu'à la fin du monde la rédemption de son corps. »

La seconde raison essentielle, c'est que le pape ne fait que sanctionner une vérité certainement révélée et enseignée comme telle par le magistère ordinaire. Pie XII n'a pas voulu définir le dogme sans interroger les évêques, dont l'accord presque unanime est « un argument certain et solide servant à établir que l'assomption corporelle au ciel de la Bse Vierge Marie — laquelle, en ce qui concerne la « glorification » céleste elle-même du corps virginal de la Mère de Dieu, ne pouvait être connue par les forces naturelles d'aucune faculté de l'âme humaine — est une vérité révélée par Dieu et, par conséquent, elle doit être crue fermement et fidèlement par tous les enfants de l'Église ». Car, ainsi que l'affirme le conc. du Vatican, « on doit croire de foi divine et catho- « lique les choses contenues dans la parole de Dieu « écrite ou transmise, et que l'Église propose à notre « foi par son magistère ordinaire et universel comme des « vérités révélées par Dieu » (*De fide cath.*, c. III).

Cette seconde raison est plus amplement développée dans la bulle. Par des exemples choisis, Pie XII montre comment « des témoignages, des indices, des traces de cette foi commune de l'Église ont apparu au cours des siècles, depuis l'antiquité, et [comment] cette même foi s'est manifestée dans une lumière plus vive de jour en jour ». Le pape insiste particulièrement sur la liturgie de l'assomption, « qui n'engendre pas la foi catholique, mais plutôt en est la conséquence ». Et cette liturgie rappelle « non seulement qu'il n'y eut aucune corruption du corps inanimé de la Bse Vierge Marie, mais encore son triomphe remporté sur la mort et sa « glorification » céleste à l'exemple de son Fils unique Jésus-Christ ».

3° *Concordances du dogme et de l'Écriture.* — Sans insister sur les textes qu'avec « une certaine liberté » les orateurs sacrés appliquent à la Vierge, ni même sur la femme de l'Apocalypse en laquelle plusieurs ont vu « l'indication de l'assomption », Pie XII semble accueillir avec plus de faveur les textes sur lesquels déjà, à propos de l'immaculée conception, les théologiens ont insisté : *Ave gratia plena* (Luc., I, 28) : le mystère de l'assomption serait « le complément de cette grâce surabondante accordée à la Bse Vierge »; *Benedicta tu in mulieribus (ibid.)* : « bénédiction en opposition avec la malédiction d'Ève ». — Mais l'opposition Ève-Marie revient opportunément à propos du *Protévangile*. Marie est étroitement unie au nouvel Adam « dans cette lutte contre l'ennemi infernal, lutte qui devait, ainsi que l'annonçait le *Protévangile*, aboutir à une complète victoire sur le péché et la mort, qui seront toujours liés l'un à l'autre dans les écrits de l'Apôtre des nations (cf. Rom., v et VI; I Cor., xv, 21-26, 54-57). C'est pourquoi, de même que la glorieuse résurrection du Christ fut la partie essentielle de cette victoire et comme son suprême trophée, ainsi le combat commun de la Bse Vierge et de son divin Fils devait se terminer par la « glorification » de son corps virginal, car, comme le dit le même apôtre, « lorsque ce corps mortel aura revêtu l'immortalité, « alors s'accomplira la parole qui est écrite : La mort a « été engloutie dans sa victoire » (I Cor., xv, 34).

Parmi les meilleurs commentaires de la bulle pontificale, on doit citer : dom Capelle, dans *N. R. Th.*, 1950, p. 1009; M. Labourdette et M.-J. Nicolas, dans *Rev. thom.*, 1950, p. 249; *Ephem. mariologicæ*, 1951, fasc. 1, trois art. des PP. M. Peinador (argumentation scripturaire), B. Garcia-Rodriguez (théologie), J.-Fr. Bonnefoy (la bulle); avec des considérations plus personnelles : Tiburzio Gallus, S. J., *La Madonna assunta*, Turin, 1951; A. Fries, *Das Dogma von der Himmelfahrt Mariens*, Siegburg, 1951.

II. Travail préparatoire des théologiens. — Il ne saurait être ici question de relever l'immense bibliographie relative à la définibilité de l'assomption, depuis l'article de Bellamy. Quelques indications montreront ici en quels sens se sont dirigés les théologiens, préparant à leur façon la définition pontificale.

1° *L'argument historique*, jadis tenté par plusieurs auteurs, est aujourd'hui abandonné. Les documents humains remontant jusqu'au fait de l'assomption sont introuvables. Il s'en faut toutefois que les documents historiques soient sans importance; ils peuvent témoigner d'une tradition très ancienne, peut-être divino-apostolique, et corroborer ainsi l'enseignement du magistère ordinaire. De plus, les magnifiques éloges décernés à Marie par des Pères très anciens, sans viser directement l'assomption, forment une sorte de préjugé très favorable à cette doctrine. Le parallèle rapprochant Marie de Jésus (Irénée, Hippolyte, Grégoire le Thaumaturge, Éphrem, Épiphane) paraît fournir une indication suggérant de conclure de l'ascension du Fils à l'assomption de la Mère.

2° *L'argument scripturaire* a été retenu par la plupart des théologiens. Tout naturellement, les deux textes (Gen., III, 15 et Luc., I, 28) invoqués pour justifier l'immaculée conception. On en a rapproché Luc., I, 42, salutation d'Élisabeth : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes » — la bénédiction de Marie, antithèse de la malédiction d'Ève. Pie XII a retenu, lui aussi, ces textes. Ajoutons la vision de la femme de l'Apocalypse (XII), qui serait une réplique du *Protévangile*. D'autres textes paraissent sollicités : Ps., CXXXI, 8 : *Surge Domine in requiem tuam, tu et arca sanctificationis tuæ*; I Cor., xv, 21-23 : la Vierge devant être associée au Christ comme cause de notre résurrection. Fondements scripturaires plutôt que preuves, affirment d'excellents théologiens.

3° *Révélation implicite?* — L'assomption, a-t-on dit, est implicitement contenue dans trois vérités plus compréhensives : association de Marie au Christ dans sa victoire sur la mort; immaculée conception exemptant la Ste Vierge du péché originel et de ses suites; maternité virginale, garantie de droit contre la corruption du tombeau. Argument de convenance, ont dit d'autres auteurs, montrant simplement l'harmonie profonde que l'analogie de la foi nous fait découvrir entre ces vérités.

4° *Enseignement du magistère ordinaire* : nous sommes certains du caractère révélé de cette vérité, non parce que nous la découvrons dans l'Écriture où elle ne se trouve pas, non parce qu'elle est affirmée par la plupart des théologiens qui sont simplement l'École, mais parce qu'elle est la croyance générale de l'Église, soit enseignante, soit enseignée. La croyance actuelle de l'Église montre qu'elle y a toujours cru. Le recueil des PP. Hentrich et de Moos, *Petitiones de assumptione corporea B. V. M. in cælum definienda ad S. Sedem delatæ*, Rome, 1945, n'a pas d'autre objet que de démontrer la croyance actuelle du magistère ordinaire.

5° *Une solution : canonisation intégrale*, solution présentée par J. Coppens : le pape déclare infailliblement, sans définir qu'il s'agit d'une vérité révélée, que Marie est dans la gloire du ciel, en corps et en âme. Solution qui avait le mérite de prévenir les difficultés scripturaires, dogmatiques et historiques, mais qui n'a pas été retenue.

6° *Argument général de l'association de Marie à la victoire du Christ.* — « Associée à la parfaite victoire du Sauveur sur le démon et sur le péché, [Marie] doit être associée à sa pleine victoire sur la mort par la résurrection anticipée et l'assomption » (Garrigou-Lagrange). On sait que le pape a retenu textuellement l'argument.

Bibliographie sommaire (les chiffres 1°, 2°, etc., renvoient, dans l'ordre, aux arguments présentés ci-dessus). — 1° Dom P. Renaudin, *La doctrine de l'ass. de la Ste Vierge dans la tradition des cinq premiers siècles...*, Paris, 1913; *Ass. B. M. V. Matris Dei, disquisitio theologica*, Turin, 1933; M. Jugie, *La mort et l'ass. de la Ste Vierge dans la tradition des cinq premiers siècles*, dans *E. O.*, 1926; — en sens opposé : J. Ernst, *Die leibliche Himmelfahrt Maria histor.-dogmat. nach ihrer Definierbarkeit beleuchtet*, Ratisbonne, 1924; F. Cavallera, *A propos d'une enquête patristique sur l'ass.*, dans *B. L. E.*, 1926, p. 97; — sur les documents historiques : C. M. Cervetti, *La asunción de la Santíssima Virgen en cuerpo y alma a los cielos*, Santiago de Chile, 1922; et surtout M. Jugie, *La mort et l'ass. de la Ste Vierge, étude histor. doctr.*, Cité du Vatican, 1944; Faller, *De priorum*

sæculorum silentio circa ass. B. M. V., dans *Anal. gregoriana*, 1946; F. Cayré, *L'ass. aux quatre premiers siècles de l'Église*, dans *Vers le dogme de l'ass.* (Journées de Montréal), 1948, p. 123.

2° G. Mattiussi, *Utrum corporea Virginis ass. ad fidei cathol. depositum pertineat?*, Acquapendente, 1922; M. Favier, *L'ass. corporelle de la Mère de Dieu*, Paris, 1926; Deneffe, *Gehört die Himmelfahrt Mariä zum Glaubensschatz?*, dans *Sch.*, 1928; Fonzeca, S. J., *L'ass. di Maria nella S. Scrittura*, Rome, 1948; A.-M. Malo, *La Bible et l'ass.* (Journées de Montréal), p. 103; T. Gallus, *Ass. B. M. V. ex « Protevangelio » definibilis*, dans *Div. Thomas* (Pl.), 1949, p. 121; M. de Tuya, *El N. T. y el misterio de la asunción de la Virgen*, dans *Cienc. thom.*, 1950, p. 84.

3° Fr. Müller, *Origo divino-apostolica doctrinæ evectionis B. V. ad gloriam cælestem quoad corpus*, Innsbrück, 1930; R. Garrigou-Lagrange, *L'ass. est-elle formellement révélée de façon implicite?*, dans *Doctor communis*, 1948, p. 28; J.-Fr. Bonnefoy, *L'ass. est-elle définissable comme révélée « formaliter implicite »?*, dans *Marianum*, 1950, p. 194; P. Vadeboncœur, *Comment reconnaître une doctrine révélée?* (Journées de Montréal), p. 74; — contre : J. Rivière, *La question mariale dans la théol. contemp.*, dans *R. Sc. rel.*, 1931, p. 28; J. Ernst, *Die leibliche Himmelfahrt Maria*, série d'art. dans *Theol.-prakt. Quartalschr.* de Linz, 1921, 1924, 1925, 1927; *Neues zur Kontroverse über die Definierbarkeit der Himmelfahrt Maria*, dans *Bonner Zeitschr. für Theol. und Seelsorge*, 1929, p. 289; 1930, p. 16. — Aspects particuliers de l'argument : Bonnefoy, *L'ass. de la T. S. V. et sa prédestination* (Journées de Montréal), p. 293; H. Bouëssé, *De la maternité de Marie à sa glorieuse ass.*, dans *N. R. Th.*, 1948, p. 923; G. Frenaud, O. S. B., *Preuve théol. de l'ass., fondée sur le dogme de la maternité divine*, dans *Bull. de la Soc. fr. d'études mariales*, 1948, p. 119; B. Lago, O. F. M., *La asunción corporal de la Sta Virgen y su conception immaculada*, dans *Verdad y vita*, Madrid, 1948, p. 167; L. Laurent, O. F. M., *L'ass. et la maternité divine*, dans *L'assomption* (Congrès du Puy-en-Velay, 1949), p. 135; M. Llamera, O. P., *La maternidad y la asunción de Maria*, dans *Cienc. thom.*, 1950, p. 105; É. Longpré, *L'ass. et l'imm. conc.* (Journées de Montréal), p. 243; H. Rondet, *Ass. et corédemption*, dans *L'assomption*, p. 151.

4° J.-V. Bainvel, *Définibilité de l'ass.*, dans *Actes du congrès marial de Nantes*, 1924, p. 135. — L'argument a pris toute son ampleur avec l'ouvrage des PP. Hentrich et de Moos (cité au § II); Fr. Müller, *Petitiones de assumptione corporea B. V. M. in cœlum definienda*, dans *Gr.*, 1946, p. 110; E. Druwé, *Vers la définition dogmatique de l'ass.*, dans *R. Sc. rel.*, 1946, p. 462.

5° Coppens, *La définibilité de l'ass.*, dans *E. T. L.*, 1947, p. 5; critiqué par Roschini, O. S. M., *La definibilità dell' ass.*, dans *Marianum*, 1947, p. 260; et Filograssi, S. J., *De defin. ass. B. M. V.*, dans *Gr.*, 1948, p. 7.

6° R. Garrigou-Lagrange, *art. cité* de *Doctor communis*, p. 28.

Ces indications sont par trop schématisées : les thèses chevauchent fréquemment les unes sur les autres. On s'en rendra mieux compte en lisant, dans le *Bull. de la Soc. fr. d'études mariales*, 1948, l'exposé de la question par Cl. Dillenschneider, C. SS. R.; *L'ass. corporelle de Marie. État actuel de la question et positions de la théol. contemp.*, p. 13-55 (abondante bibliogr.); dans le même vol. : H. Rondet, S. J., *La défin. de l'ass., question de méthode*, p. 57; G. Jouassard, *L'ass. corporelle de la Ste Vierge et la patristique*, p. 97. — On consultera avec fruit : C. Friethoff, O. P., *De doctrina ass. corp. B. M. rationis theol. illustrata*, dans *Ang.*, 1938; C. Balic, O. F. M., *De definibilitate ass. B. M. V. in cœlum*, dans *Antonianum*, 1945; *De corporali in cælis ass. Deiparæ V. M.* (publication des Facultés de la Comp. de Jésus), Barcelone, 1946; G. Bover, S. J., en collab. avec les PP. de Aldama et Fr. de P. Sola, *La ass. de Maria*, coll. *Bibl. de autores cristianos*, Madrid, 1947. — Et les manuels de mariologie : Merkelbach, Roschini, Keuppens, Plessis, etc. — La revue *Marianum*, 1939, 1940, 1941, 1950-52, a publié de riches bibliogr. A. MICHEL.

ASSOMPTIONNISTES. — Voir *Augustins assomptionnistes*.

ASSURANCE. — Espèce de contrat aléatoire, I, 698.

ASSURBANIPAL, roi d'Assyrie. — Voir *Assyrie-Babylonie*, 3°.

ASSYRIE-BABYLONIE.

L'A. et la Babylonie, bien que contrées distinctes, sont inséparables dans leur histoire. Babylone fut incorporée à l'A. sous le règne de Téglatphalasar III. Mais l'A. elle-même devint tributaire de Babylone, jusqu'au moment où le puissant empire fut renversé par Cyrus. On ne placera ici que les références ayant trait aux relations historiques de l'Assyrie-Babylonie avec le peuple de Dieu, aux prophéties concernant ces relations (et souvent faits historiques et prophéties sont à tel point unis qu'il est impossible de les séparer), ainsi qu'aux concordances relevées entre les croyances et pratiques assyro-babyloniennes et la religion juive ou chrétienne.

Quant aux « emprunts » que la Bible aurait faits aux légendes babyloniennes, on les indiquera à la place que leur réservent habituellement les auteurs : *Babylone et la Bible* (voir à ce mot).

1° *Contacts historiques*. — Terre d'Assur, VII, 646; Téglatphalasar Ier en Syrie, XIII, 2791. — Assyro-Babyloniens et royaumes d'Israël et de Juda, 2820-27 (cf. 2831, 2834); voir également : IV, 993, 997; VI, 1956, 1976, 1992; VII, 646; XI, 1976, 1992. — Chez les prophètes : Isaïe, VIII, 14-63, *passim* (cf. IV, 2430; X, 1434, 1437, 1438-43, 1472, 1477, 1478); Michée, X, 1653, 1654, 1657, 1660, 1663 (cf. 1445, 1446); Nahum, XI, 4, 7-10, 13-15; Sophonie, XIV, 2368, 2371, 2379 (cf. X, 1448); Jérémie, VIII, 843, 845, 850, 857, 860, 861, 862, 864, 866, 869, 871, 873 (cf. IV, 998; VII, 642; X, 1451); Psaumes, X, 1461, 1462, 1464; Ézéchiel, V, 2037; X, 1467 (cf. IV, 999); Zacharie, XV, 3649, 3652, 3655, 3658; X, 1474, 1487; Daniel, IV, 64, 66, 70, 71; X, 1499; Tobie, XV, 1153, 1158-60, 1165; IV, 997; X, 1510; Jonas, VIII, 1497, 1498, 1499, 1501, 1503; Joël, VIII, 1490; Osée, XI, 1630, 1636, 1646. — Captivité d'Israël, XIII, 2809; de Juda (à Babylone), 2811, 2815, 2835 (cf. VII, 635; XI, 1976, 1992). — Sur le retour et la restauration du royaume de Juda, V, 522 (Esdras et Néhémie); l'histoire du judaïsme après l'exil, VIII, 1595.

2° *Pratiques assyriennes et infiltrations*. — Divinités assyr. et Bible, VII, 646; monothéisme et religion assyr., 611; influence, 646; XIII, 2839; origine du nom de Jahvé, IV, 961. — Législation assyr. et hébraïque, IX, 477, 488, 495; XI, 701, 710. — Rapprochements : astres veilleurs et anges, VIII, 1479, 1486 (cf. XV, 1169); Ahikar et Tobie, XV, 1158-60; tablettes des destinées et prédestination, XII, 2811. — Magie, XIII, 1136; et sorcellerie, IX, 1516; XIV, 2394, 2407; et médecine, V, 1764; et divination, IV, 1442. — Purification des péchés, XIII, 1923; sacrifice, XIV, 664, 672, 677, 679; sacrifice humain (?), I, 99. — Indices du droit de propriété, XIII, 820; prêt à intérêt, XV, 2317; banques, II, 146. — Divorce, IV, 1456. — Eschatologie, X, 1536; sépulture des morts, III, 2312; état des âmes, VIII, 1730; XIII, 1168, 1286; l'enfer, V, 38.

3° *Principaux rois d'Assyrie cités*. — Adad-nirâna III, XIII, 2822; Asarhaddon, 2827 (cf. XV, 1158); Assurbanipal, XI, 1992; X, 1554; XIII, 2827; XIV, 2377; Nabuchodonosor II, IV, 1000; VIII, 843, 864, 869, 871, 873, 905; X, 1451, 1489, 1499, 1502; XI, 1976; XIII, 2809, 2817, 2827, 2832; XV, 3655; Salmanasar III, XIII, 2821, 2822, 2832; Salmanasar IV, VIII, 16; XIII, 2809, 2823; XV, 1153, 1158; Sargon II, VIII, 16, 28, 31; X, 1653, 1657; XIII, 2823; Sennachérib, VIII, 20, 28, 32, 35-37, 50; X, 1434, 1438-43, 1452, 1459-62, 1471, 1504, 1551; XIII, 2809, 2814, 2824-27, 2829, 2832; XV, 1158. — Téglatphalasar Ier, XIII, 2791. — Téglatphalasar III (ou Phul), VIII, 16, 19, 28, 49, 51; X, 1434, 1437; XIII, 2809, 2814, 2822, 2832.

ASTARTÉ. — Voir *Mystères et cultes païens*.

ASTATES. — Pauliciens d'Arménie [C. Verschaffel], I, 2141 (cf. XII, 59).

ASTÈRE ou *Asterius* (Saint), évêque d'Amasée. — Notice [C. Verschaffel], I, 2141. — Son *Homélie sur les deux fils*, VII, 1400. — Sur l'adultère, I, 482. — Cité au IIe conc. de Nicée, XI, 423, 426.

Bibl. — M. Schmid, *Beitr. zur Lebensgeschichte des A. von Amasia*, 1911; M. Bauer, *A., Bischof von Amasia...*, 1911; A. Bretz, dans *T. U.*, XL-1, 1914 (éd. de l'*Homélie sur les deux fils*); Fecioru, dans *Biserica ortod. rum.*, LV, 1937, p. 624 sq.; Skard, *A. d'Amasée, A. le Sophiste*, dans *Symbolæ Osloenses*, Oslo, 1940, p. 86-132.

ASTÉRIUS LE SOPHISTE. — Voir *Arius, Arianisme, supra*, col. 261.

ASTÉRIUS URBANUS. — Le nom d'Astérius Urbanus apparaît dans un des extraits empruntés par Eusèbe de Césarée à un polémiste dont il ne donne pas le nom, et qui avait écrit contre la prophétie montaniste, vers 193 (*D. T. C.*, X, 2356, n. 6). — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 1162 (bibliogr.).

ASTESANUS. — Notice [E. Mangenot], I, 2142. — Sa *Summa*, XIII, 451, 2671 (cf. VI, 832). — Sur l'absolution par les laïques, XII, 967. — Gravité du péché d'usure, XV, 2352.

ASTI (Jean-Baptiste d'). — Notice [V. Oblet], I, 2142.

ASTON (Jean). — Hérétique anglais, disciple de Wyclif. Maître ès arts et bachelier en théologie, son activité se situe entre 1382-1387. On lui attribue divers traités : *Contra usurpatores cleri; De recto usu sacramenti; Ratio suæ fidei; Contra mendicitatem otiosam; Ad populum conciones.* Poursuivi et condamné par l'archevêque Courtney de Cantorbéry, il finit, disent les uns, par se soumettre (*D. T. C.*, XV, 3607). Mais son repentir ne dura pas (cf. 3608). — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 1194.

ASTORGA (Alva y). — Voir *Alva y Astorga*.

ASTORGA (Turribius d'). — Voir *Turribius d'Astorga*.

ASTORIN (Pierre-Élie). — Notice [J. Bellamy], I, 2142.

ASTRES, ASTRONOMIE, ASTROLOGIE. — Entre l'astronomie et l'astrologie existe une profonde différence. Ces deux sciences ont pour objet les astres; mais, tandis que l'astronomie les étudie au point de vue de leur constitution physique et des lois qui les régissent, l'astrologie considère l'influence, réelle ou imaginaire, qu'ils peuvent exercer sur la destinée des hommes. L'astronomie est une science exacte; l'astrologie, une science ou plus souvent un moyen divinatoire; ce qui la fait ranger ordinairement par les théologiens, à la suite de S. Thomas (*Sum. theol.*, IIa-IIae, q. XCV, art. 5), parmi les « altérations superstitieuses du culte de Dieu » (cf. *ibid.*, q. XCIII). Mais il s'en faut que l'on doive toujours considérer l'astrologie comme une superstition : plusieurs congrès, depuis quinze ans, se sont tenus, ayant pour objet l'astrologie scientifique (sur cette « science » remise en honneur de nos jours, voir *Ami du clergé*, 1937, p. 289).

I. ASTRONOMIE. — Origine des astres : d'après la Bible, VI, 2326, 2349; VIII, 1471; d'après le manichéisme, IX, 1875. — La fin du monde et les astres, V, 2509, 2533, 2540, 2542. — Les anges et les astres, VIII, 1478, 1479; astres-dieux dans la philosophie antique, 1481 (cf. XI, 1065 : ophites); culte des astres I, 123 (Abraxos); XIII, 2292. — Concept aristotélicien et thomiste des corps célestes, VI, 2340; XV, 612, 667 (cf. XIII, 1012; XIV, 2397). — Astron. et arts libéraux, XV, 2239; XIV, 2076 (voir *Arts libéraux*). — Année astronomique et calendrier grégorien, VI, 1842; et controverses pascales, XI, 1952. — Le *Livre astronomique* d'Hénoch, X, 1513. — Lumière du Christ et lumière des astres (P. Auriol), XII, 1838. — Les papes et l'astron. : Léon XIII, IX, 354; Gerbert (Silvestre II), XIV, 2076.

Auteurs ayant traité d'astronomie. — « L'Astronome », XII, 879; Bacon, II, 17; Bruno (Giordano), XIII, 1714; Copernic, VI, 1058; Delfino, IV, 258; Érigène (Scot), V, 417; Galilée, VI, 1058, 1075; Morin, X, 2489; Nas, XI, 34; Pighi, XII, 2095; Ptolémée, VI, 1058, 1060; Riccioli, XIII, 2664; Jean de Saxe l'Astronome, XIV, 1239; Théodore Métochitès, XV, 234; S. Thomas d'Aquin, VI, 878; XV, 645.

II. ASTROLOGIE. — Exposé général, XIV, 2798-2803 (cf. 2789, 2796). — Astrol. et fatalisme, V, 2097 (cf. IV, 63). — Influence des astres (S. Thomas), XIII, 1857, 1873; astrologie diabolique, XIV, 2810, 2408. — Croyances diverses : pérates, V, 1522; gnose, VI, 1451 (cf. II, 396 : Bardesane); elcésaïtes, IV, 2238; origénisme, XI, 1571, 1582; mahométisme (influence sur l'œuvre du Prophète), IX, 1573, 1589, 1596, 1604 (cf. 1620); hérétiques russes du XVe s., XIV, 255; philosophes padouans de la Renaissance, XIII, 1694, 1699, 1700, 1712; — voir également : Ficin, V, 2281, 2284; Mélanchthon, X, 505; Nauséa, XI, 47; Nicéphore Grégoras, 463. — Contre l'astrol. : S. Augustin, IV, 635; XII, 802; XIV, 2798; Victor Cl. Marius, XV, 2879; S. Thomas, XIV, 2397; Suarez, XIV, 2701; Oresme, XI, 1407; Murner, X, 2565; Guillaume d'Auvergne, VI, 1972. — L'Église et l'astrol., VII, 2033; Tempier, XV, 99; Cecco, brûlé par l'Inquisition, II, 2048. — Voir *Divination*.

ASTRONOME (L'). — Écrivain anonyme du IXe s., auteur d'une Vie de Louis le Pieux (citée XII, 879), éditée assez défectueusement par E. Pertz, dans les *M. G. H.*, *Script.*, II, 604-48. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 1253.

ASTROS (Paul-Thérèse-David d'). — Notice [J. Bellamy], I, 2141. — Le libéralisme catholique, IX, 561 (cf. VIII, 2496, 2510).

ASTROY (Barthélemy). — Notice [V. Oblet], I, 2143.

ASTRUC (Jean), médecin de Montpellier (1684-1766). — Ses *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse* (anonyme, 1753) furent le point de départ d'attaques contre l'authenticité du Pentateuque (voir *D. B.*, I, 1196; V, 85). — Cité : VI, 1201.

ASTUCE. — Voir XIII, 1067 (prudence astucieuse).

ATARBIUS. — Antiorigéniste qui, vers la fin du IVe s., parcourait la Palestine pour obtenir la condamnation d'Origène. Voir ses démarches auprès de Rufin et de S. Jérôme, XI, 1569; XIV, 154. Il ne nous est connu que par S. Jérôme, *Apol. adv. Rufinum*, *III*, XXXIII (*P. L.*, XXIII, 481).

ATHALARIC, roi des Goths. — Rôle des rois goths de Ravenne dans les élections pontificales, patriarcales, épiscopales, IV, 2294 (cf. VIII, 595).

ATHALLAH. — Moine, « patriarche des Syriens » (?) et la défection de chrétientés syro-malabares au XVIIe s., XIV, 3120.

ATHALIE. — Reine de Juda, XIII, 2809, 2831, 2840; cf. XI, 1975, 1978. — Son idolâtrie, VII, 631.

ATHANASE (Saint), patriarche d'**Alexandrie** — Vie. Écrits. Doctrine [X. Le Bachelet], I, 2143-78.

I. VIE ET CONTROVERSES. — Avant l'épiscopat, I, 792, 2143. — A. et S. Antoine, 2142, 2146, 2150, 2159; III, 584; XV, 3156. — Notion et condamnation de l'arianisme, I, 1786-88, 1793. — A. et le conc. de Nicée, 1795, 2144; V, 1528; XI, 403, 406; XV, 1654. — Intrigues des eusébiens, I, 1802-09, 1817-21, 1835, 1837, 2146, 2149-53 (spécialement, V, 1544-46), et synodes de Tyr (334), I, 2146; V, 1528; IX, 1470; X, 535; d'Antioche (339), I, 2147, 1808; d'Arles et Milan (355), 1819, 2150; VI, 2390; cf. aussi I, 1754, 2145. — Les cinq exils d'A., I, 2145, 2147, 2150-2152 (cf. 1804, 1809, 1820, 1835, 1837). — A. et les formules de Sirmium, XIV, 2178 (2e form.: cf. I, 1811), 2182 (4e form.). — Pseudo-intervention du pape S. Marc, IX, 1959. — Jules Ier et A., VIII, 1915 (cf. I, 1808, 1813, 1816, 2147-49; XIII, 278, 286). — Le cas d'A. au conc. de Sardique, I, 1813, 2147; XIV, 1109. — Libère et A., VI, 2407; IX, 631, 633, 634, 636-39 *(passim)*, 644, 646-51 *(passim)*, 654-

56 (cf. xi, 2156 : appréciation de Pascal). — Conc. d'Alexandrie de 362, i, 802, 1832, 2172; v, 757; vii, 379; ix, 1040; xv, 1666. — Voir *Arianisme*. — Années paisibles, i, 2148, 2152.

A. et Julien l'Apostat, viii, 1963 (cf. i, 1835, 2151); et Marcel d'Anc., xiv, 2175 (cf. ix, 1994, 1996); et Eusèbe de Verceil, v, 1553; ix, 1032; et Eusèbe de Nicomédie, v, 1542, 1547-49; et Lucifer de Cagliari, ix, 1033, 1036; et le schisme mélétien, x, 521, 530; sur Eustathe d'Ant., v, 1556-58; sur Sérapion de Thmuis, xiv, 1908.

II. Écrits. — Tableau général, i, 2154. — Écrits authentiques, 2154-62; discutés, 2162; douteux, 2164; apocryphes, 2165. — Documents relatés : sur Origène, v, 706; xi, 1566, 1573; sur Denys d'Alex., vii, 1660; x, 2206; xv, 1646; sur Théognoste, xv, 336; sur les Dimœrites, iv, 1358; mission envoyée en Éthiopie, v, 923. — Pseudo-A. et Macédoniens (dialogues), ix, 1465; et rhétoriens, xiii, 2654. — Éditions des Mauristes, x, 429, 2389; Nannius, xi, 23; Finckelmann, ix, 1465. — Trad. de Newman, xi, 336, 381, 383. — Voir *infra, Notes complémentaires*.

III. Doctrine. — Traits caractéristiques, i, 2166. — Méthode, 2173; iv, 1549. — Conditions pour comprendre la théologie, xii, 2376, 2378, 2383 (cf. v, 1819). — Influence platonicienne, i, 2167; xii, 2309, 2336 (cité : 2288, 2319, 2322, 2323, 2346, 2348, 2362, 2372).

1° *Théodicée*. — Enseignement général, i, 2168; monothéisme ; simplicité, transcendance, incompréhensibilité, sagesse de Dieu, créateur et provident, iv, 1070-73 (*passim*: cf. 1138, 2428; xiii, 948). — Rôle du Logos dans la création, iii, 2068, 2110, 2126; xii, 2353; et la conservation des choses, iv, 1190. — Polythéisme et idolâtrie, vii, 622 (cf. iv, 1073). — Prédestination et salut, xii, 2828; xv, 3360.

2° *Les créatures*. — Anges, i, 1204, 1207, 1208, 1213 (*Tables*, 156); démons, iv, 359 (cf. v, 1773); homme, corps et âme, i, 2168 (*Tables*, 119); justice originelle, 2168; viii, 2025; péché originel, xii, 343-46.

3° *La Trinité*. — i, 2171-73; xv, 1659-67 (cf. 801; 1701 : bibliogr.); cité, 1712, 1801. — L'ὁμοούσιος et ses équivalents, i, 1797, 1804, 1831, 1833, 2172; iii, 1607-13 (*passim*); v, 2450; xi, 406; xii, 2344; xv, 1628, 1656. — Οὐσία et ὑπόστασις, i, 802, 1833; vii, 372, 373, 379-81; xv, 1666. — Père et Fils (relation et génération), v, 2450; xi, 400; xiii, 2137; xv, 1660. — S.-Esprit : doctrine générale, v, 718-22; xv, 1664; divinité et consubstantialité, v, 680, 684, 705, 757 (cf. iii, 1613); procession, 577-79; xv, 1757. — Opération commune *ad extra*, iv, 1072; xv, 1665, 1823, 1836. — Trinité et sanctification des âmes, 1836 (cf. 1819). — *Theologia*, synonyme de connaissance de la Trinité, 344.

4° *L'incarnation*. — i, 2169-71. — Liée à la rédemption, i, 2169; vii, 1491 (cf. xiii, 1934, 1938, 1941). — Convenance, vii, 1475; xiii, 1976. — Humanité du Christ, i, 2170; iii, 2020; v, 1141; vii, 458; viii, 1257; fausse interprétation sur ce point de la pensée d'A., i, 2170; v, 1591; x, 1718; xiv, 3033; insuffisance de terminologie et de concepts exacts, i, 2171; vii, 374, 457. — Pas de kénose, viii, 2345. — Science et ignorance du Christ, i, 590; viii, 1259; xiv, 1634, 1636, 1640. — Consécration messianique au baptême, xi, 2362. — Descente et prédication aux enfers, iv, 597; vii, 1817.

5° *Mariologie*. — Maternité divine, ix, 2351; virginité, 2373.

6° *Grâce*. — Doctrine générale, i, 2174. — Rédemption et grâce, xiii, *1934, 1938, 1941* (cf. vi, 1566; viii, 2094). — Nécessité, xii, 1263; cf. *supra*, en 3°, la subdivision Trinité et sanctification.

7° *Église*. — Concept de l'Église en face de l'arianisme, i, 2174; xv, 2188. — Valeur de l'enseignement de l'Église, 1281, 1299. — Primauté romaine, vii, 1660; xiii, 278, 286; xv, 2188. — Vérité de l'Église prouvée par Daniel, iv, 78.

8° *Sacrements*. — Baptême, i, 2175; ii, 182, 203, 215. — Confirmation, iii, 1033 (cf. 1052). — Eucharistie, i, 2175; v, 1140; x, 1323 (1318, s'il s'agit d'A.); xv, 1397. — Pénitence, i, 2175 (cf. 147). — Extrême-onction (?), vii, 1330; v, 1937. — Ordre, xi, 1276 (cf. i, 1754, 2145). — Mariage, ix, 2088, 2103.

9° *Écriture*. — Canon, ii, 1576, 1589; xiii, 2849 (ép. aux Romains); vi, 2270 (exclusion d'Hermas). — Autorité, vii, 2085, et inspiration, 2193. — Écriture et Tradition, xv, 1276, 1277, 1280 (cf. 1291). — Foi, vi, 114, 436.

10° *Divers points de la vie chrétienne*. — Pâques : usage juif, xi, 1955; échéances pascales d'Alexandrie, 1958. — Carême et jeûne, ii, 1729. — Détachement des richesses, iii, 585; xv, 3250. — Service militaire, xiv, 1978. — Fuite devant les persécuteurs, vi, 955, 960.

11° *Eschatologie*. — Jugement immédiat, viii, 1787 (cf. Pseudo-A., 1792; xiii, 1248). — Ciel, ii, 2488. — Enfer, v, 65. — Purgatoire (Pseudo-A.), xiii, 1207. — Fin du monde, v, 2523. — Résurrection, xiii, 2534.

Notes complémentaires : F. Cavallera, *S. Athanase* (coll. *La pensée chrétienne*), Paris, 1908; F. Lauchert, *A. der Grosse*, Cologne, 1911; G. Bardy, *S. Athanase* (coll. *Les saints*), 1914; art. *Athanase*, dans *D. Sp.*, i, 1047-52; *D. H. G. E.*, iv, 1313-40; E. Schwartz, *Zur Gesch. des A.*, dans *Nachrichten von der Königl. Gesellsch. der Wiss. zu Göttingen*, Phil.-hist. Kl., 1904, p. 333-401, 518-47; 1905, p. 164-87, 257-99; 1908, p. 305-74; 1911, p. 367-426, 469-522. Plusieurs conclusions de Schwartz ont été attaquées par F. Loofs, dans *Sitzungsberichte der Königl.-preuss. Akad. der Wiss.*, Berlin, 1908, p. 1013-22; H. Lietzmann, *Chronologie der ersten und zweiten Verbannung des A.*, dans *Z. W. T.*, xliv, 1901, p. 380-90; *G. A. L.*, iii, 44 sq.; K. F. Hagel, *Kirche und Kaisertum in Lehre und Leben des A.*, Leipzig, 1936; L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, ii, 1910, p. 125-403; Fliche-Martin, iii, 69-176, 237-76 (Bardy), 277-98 (Bardy et Palanque).

Sur différents points de la pensée d'A. : G. Voisin, *La doctrine christol. de S. A.*, dans *R. H. E.*, i, 1900, p. 226-48 (réfutant l'interprétation apollinariste de la pensée d'A. par K. Hess, *Studien über das Schriften und die Theologie des A. « Contra Gentes » und « De incarnatione »*, Fribourg-en-Br., 1899); E. Weigl, *Untersuch. zur Christologie des hl. A.*, Paderborn, 1914; V. Cremers, *De Verlossingsidee bij A. den Grote*, Turnhout, 1924; L. Gaudel, *La théologie du Λόγος chez S. A.*, dans *R. Sc. rel.*, 1929, p. 524 sq.; 1931, p. 1 sq.; E. Mersch, *Le corps mystique du Christ*, i, 1933, p. 306-39; Ch. Hauret, *Comment le « Défenseur de Nicée » a-t-il compris le dogme de Nicée?*, Bruges, 1936; J. Gross, *La divinisation du chrétien d'après les Pères grecs*, Paris, 1938, p. 201-18; Al. Spindeler, *Cur Verbum factum?*, Paderborn, 1938; J.-B. Berchem, *Le rôle du Verbe dans l'œuvre de la création et la sanctification d'après S. A.*; *Le Christ sanctificateur d'après S. A.*, dans *Ang.*, xv, 1938, p. 201-51, 515-58; L. Bouyer, *L'incarnation et l'Église corps du Christ dans la théologie de S. A.*, Paris, 1943; Richard, *Christol. de S. A.*, dans *M. S. R.*, 1947, p. 5-54; Unger, *Sotériologie*, dans *Francisc. studies*, 1946, p. 30-53, 171-94.

Seeck a accusé A. d'avoir falsifié les documents relatifs à l'arianisme (*Untersuch. zur Gesch. des nicän. Konzils*, dans *Zeitschr. für Kirchengeschichte*, 1896, p. 1-71, 319-62). Accusation sans fondement (cf. Rogala, *Die Anfänge des arianischen Streites*, dans *Forschungen zur Lit. und Dogmengesch.*, vii-1, Paderborn, 1907; H. Baynes, *Athanasiana*, dans *Journ. of Egyptian archeologie*, xi, 1925, p. 58-69).

Peu de discussions récentes concernant l'attribution à A. de certains ouvrages contestés. Contre Kehrhahn (*De sancti A. quæ fertur « Contra Gentes » oratione*, Berlin,

1913), Woldendorp a défendu l'authenticité du *Contra Gentes* et du *De oratione* (*De incarnatione, een geschruft van A.*, Groningue, 1920). — Des autres *Discours contre les ariens*, il est de plus en plus admis que les trois premiers sont incontestablement authentiques; le quatrième ne l'est pas. A. Puech (*Hist. de la litt. grecque chrétienne*, Paris, 1930) résume la série des différences littéraires qui, même en dehors de toute question doctrinale, militent en faveur de la non-authenticité. — En ce qui concerne les deux livres *Contra Apollinarium*, dont l'authenticité ne semble pas défendable, « la position de A. Stegmann (*Die zwei athanasianischen Bücher gegen Apollinaris*, dans *Th. Q.*, 1920, IV), attribuant à un disciple d'Athanase le premier et à un tout autre personnage le second, semble commandée par la forme et le contenu de ces deux livres » (L. Bouyer, *op. cit.*, p. 155). — Le *De incarnatione et contra arianos*, certainement inauthentique, présente cependant une grande unité de doctrine avec les trois *Discours* : ce doit être l'œuvre d'un disciple immédiat. — La question de l'authenticité de la *Vita Antonii* ne peut pas se poser; mais autre est la question de sa valeur historique (cf. Bardy, dans *D. Sp.*, I, 702). — Si le traité *De virginitate* (*P. G.*, XXVIII, 251-82) est certainement apocryphe, il ne s'ensuit pas que nous ne possédions plus le *De virginitate* dont S. Jérôme atteste l'existence (*De vir. ill.*, 89). Il semble que J. Lebon l'ait découvert dans le ms. syriaque Brit. Mus., Add. *14607* (sur ce point, voir l'art. du *D. Sp.* et la bibliogr.).

On consultera : J. Lebon, *Pour une édition critique des œuvres de S. A.*, dans *R. H. E.*, XXI, 1921, p. 524 sq. — Une édition critique est en cours par H. G. Opitz, sous la direction de la commission *Untersuchungen zur Ueberlieferung der Schriften des A.* — J. Lebon a publié les *Athanasiana syriaca*, dans *Le Muséon*, 1927, 1928. — Voir aussi F. L. Cross, *The study of St. A.*, Oxford, 1945; G. Müller, *Lexicon Athanasianum*, Berlin, 1944 sq.

Symbole d'Athanase. — Étude générale [J. Tixeront], I, 2178-87. — Pour le détail, voir *Symboles*.

ATHANASE, patriarche jacobite d'**Antioche**, dit *A. de Balad*. — Notice [J. Parisot], I, 2188.

Voir *D. H. G. E.*, IV, 1364. — A. Baumstarck suppose qu'A. de Nisibe, traducteur des *Lettres* de Sévère, est distinct d'A. de Balad (*Gesch. der syr. Lit.*, Bonn, 1922, p. 259). F. Nau a traduit et édité la lettre défendant de manger des viandes provenant des sacrifices des Arabes (*Ancienne litt. canonique syriaque*, fasc. 3, Paris, 1908).

ATHANASE, patriarche jacobite d'**Antioche**, dit le *Chamelier*. — Cité : X, 6, 9; XV, 1861.

Voir Michel le Syrien, *Chronique*, éd. Chabot, t. II. — Des écrits de ce patriarche, il reste, en syriaque : sa profession de foi (*D. T. C.*, X, 6), *Chronique*, p. 405; une lettre écrite aux moines du monastère de Mar Mattaï, *ibid.*, 414; et, en éthiopien et en copte : la traduction d'un discours prononcé à Alexandrie en l'honneur de Sévère d'Ant. — J. Goodspeed, *The life of Severus, patriarch of Antioch, by Athanasius (of Antioch)*, dans *P. O.*, IV. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 1363.

ATHANASE III, patriarche melkite d'**Antioche**. — Son attitude à l'égard de Rome, I, 1417; X, 520.

Voir sa biographie dans *D. H. G. E.*, IV, 1369. — L'activité littéraire d'A. fut remarquable. Il faut citer : *Hist. des patriarches d'Antioche*, utilisée par C. Karalevskij, *Hist. des patriarcats melkites*, 1909; *Liturgicon*, 1701, concernant le prêtre et le diacre pour l'office de vêpres, du matin et de la messe; *Horologium*, en arabe et en grec, prières canoniques; *Évangéliaire* et *Psautier*, Alep, 1704, 1706; éd. de 34 homélies de S. Jean Chrysostome, 1707; *Liber prophetiarum*, 1708; enfin un *Liber dictus petra scandali*, trad. sous sa direction, bien qu'il n'en soit que l'inspirateur (Leipzig, 1718; Londres et Alep, 1921). Sur cette bibliographie, voir *D. H. G. E.*, IV, 1369-74, et les sources indiquées en fin d'article. — *T. D. C. O.*, V, 530.

ATHANASE Ier, patriarche de **Constantinople** (1289-1293, 1304-1310), dit le *Macédonien*. — Son éloge par Muzalon, X, 2583. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 1379-81.

ATHANASE de **Paros**. — Vie. Œuvres [L. Petit], I, 2189. — Cité à propos de Palamas, XI, 1775, 1776; de Macaire de Corinthe, IX, 1450, 1452. — Sur le jugement particulier, XIII, 1343.

D. H. G. E., IV, 1392; *T. D. C. O.*, I, 527, 659, 665; nombreuses références aux t. II, III, IV.

ATHANASE, religieux de **Picpus**. — Notice [V. Oblet], I, 2188.

ATHANASE (Pierre), dit le *Rhéteur*. — Notice [L. Petit], I, 2187. — Cf. *D. H. G. E.*, IV, 1394.

C'est à l'aide des données de Legrand (signalées dans la bibliogr.) qu'a été rédigée par G. Yperidis la notice insérée dans l'Ἐγκυκλοπαιδικὸν Λέξικον d'Eleutheroudakis, Athènes, 1927 (t. I, p. 302-03).

ATHANASE MATTHIEU (Mar). — Métropolite de Malankaraï, XIV, 3146.

ATHÉISME. — Notions. Histoire. Condamnation [C. Toussaint], I, 2190-2210. — Voir *Dieu*, § Athéisme.

ATHÉNAGORE. — Vie. Œuvres. Particularités [G. Bareille], I, 2210-2214 (cf. 1585).

1° *Vie*, I, 2210. — 2° *Apologie*. Analyse, 2211. — Contre le polythéisme, *ibid.*; VII, 651-55 (*passim*).— Unité et attributs de Dieu, IV, 1032-34, 1145; providence, XIII, 943. — Doctrine chrétienne et Écriture inspirée, II, 1560; VII, 2080; témoignage des prophètes, III, 2241. — Création, III, 2059. — Trinité, I, 2214; XV, 1619; Verbe, Fils de Dieu, son rôle dans la création, I, 2214; III, 2122; V, 2419; XV, 1620 (cf. 2654). — S.-Esprit, I, 2214; V, 700; XV, 1620; procession, V, 774. — Anges et mauvais anges, I, 2214; IV, 343, 1033. — Anthropologie, I, 983; âme, 2213, non préexistante, X, 1587, et libre, V, 618. — Sacrifice eucharistique, X, 907. — Mariage et secondes noces, IX, 2096 (cf. I, 2212). — Jugement et sanctions de Dieu, V, 50; VIII, 1769. — 3° *De la résurrection*, I, 2212; III, 1891; V, 2518; XIII, 2522. — 4° *Particularités* : loyalisme politique, I, 2213; montanisme (?), 2213; influence platonicienne, *ibid.*; III, 2059. — Cité : XII, 2297, 2300, 2329, 2352, 2363.

1° *Éditions*. — Texte de la *Supplique* dans J. Geffcken, *Zwei griechische Apologeten*, Leipzig, 1907; trad. allemande par Eberhard, dans *Bibl. der Kirchenväter*, XII, Kempten-Munich, 1913; trad. française par G. Bardy, dans *Sources chrétiennes*, III, Paris, 1943; P. Ubaldi, *Athenagora. La « Supplica » per i cristiani*, Turin, 1922.

2° *Études*. — L. Arnould, *De Apologia Athenagoræ*, Paris, 1898; Barner, *Die Lehre des A. von Gottes Einheit und Dreieinigkeit*, Leipzig, 1903; L. Chandonard, *La philos. du dogme de la résurrection de la chair au IIe s. Étude sur le* Περὶ ἀναστάσεως *d'A.*, Lyon, 1905; A. Puech, *Les apologistes chrétiens du IIe s.*, Paris, 1912, p. 192-206; J. Tixeront, *Mélanges de patrologie*, Paris, 1921, p. 75-80; J. Lebreton, *Hist. du dogme de la Trinité*, II, Paris, 1928, p. 402-405. — Cf. *D. H. G. E.*, V, 12.

ATHINGANS. — Voir *Atinganis*.

ATHOS (Monastères et moines du Mont-). — Éléments d'histoire, III, 1415-18, 1488, 1492-1500; XIV, 1383, 1460-62. — L'A. et les Géorgiens, VI, 1257. — L'Académie de l'A. et Bulgaris, II, 1236. — L'A., Palamas et le palamisme, XI, 1736, 1738, 1740, 1747, 1779, 1784 (cf. II, 407; III, 1408; XIII, 1545). — Moines théologiens : Agapios Landos, I, 557; Bronsky, II, 1137; Cyprien de Kiev, III, 2472; Macaire de Corinthe, IX, 1449; Macaire Macrès, 1507; Nicodème l'Hagiorite, XI, 486; Philothée Kokkinos, XII, 1498; Prochore Cydonès, XI, 1793; XII, 1500 (cf. Scholarios, XIV, 1525). — Fondateur, S. Abraham, III, 1415.

On devra se reporter à l'art. plus complet de C. Korolevskij, dans *D. H. G. E.*, V, 54-124 (bibl. importante).

ATOMES, ATOMISME. — L'atomisme matérialiste, X, 283, 285, 288, 289, 297, 298, 317-19 (cf. 326); chez Nicolas d'Autrécourt, XI, 572, 574, 578; restauré par Gassendi, XIII, 1722.— L'atomisme et l'information du corps par l'âme, VI, 578-81; et l'eucharistie, V, 1433. — Réfutation par Claudius

Marius Victor, xv, 2878. — Dynamisme des atomes dans la formation des cellules vivantes, 1378.

ATTALIATES (Michel). — Notice [L. Petit], I, 2215.

Étude plus complète de L. Bréhier, dans *D. H. G. E.* v, 144-46.

ATTENTAT A LA PUDEUR. — Distinct du viol, xv, 3063.

ATTENTION. — Étude générale [V. Oblet], I, 2215-20. — Attent. et advertance, 2215. — Attent. et responsabilité dans l'acte moral, 2216-18; xii, 229-31 (cf. 260, 266); advertance actuelle nécessaire au péché (?), viii, 1084 (cf. vi, 609); voir *Acte humain, Conscience, Ignorance, Moralité, Péché, Volontaire* (cf. *Probabilisme*). — Attent. requise dans la préparation à la foi, vi, 396 (cf. 171). — Inadvertance et bonne foi, ii, 1011. — Puissance d'attent. chez S. Thomas, vi, 880. — Attent. requise dans l'administration des sacrements, I, 2219; x, 1779. — Attent. requise dans la récitation du bréviaire, I, 2219 (cf. xiii, 174, 213-20 : prière en général; iv, 1341 : messe du dimanche).

ATTÉNUANTES (Circonstances). — Voir *Circonstances.*

ATTICHY (Louis Doni d'), 1598-1664. — Évêque de Riez, puis d'Autun, auteur de la lettre des évêques demandant à Innocent X la condamnation du livre de Jansénius (1650) (cf. ix, 108; viii, 475). Ce n'est donc pas Habert, évêque de Vabres, qui rédigea cette lettre. — Cf. *D. H. G. E.*, v, 159.

ATTICUS, patriarche de Constantinople. — Vie. Œuvres [C. Verschaffel], I, 2220. — Attitude à l'égard de S. Jean Chrysostome, viii, 666.

D. H. G. E., v, 161. — Ne doit pas être confondu avec le philosophe néoplatonicien Atticus, dont il est question xii, 2325, 2340, 2349.

ATTINGANTS ou *Athingans.* — Notice [C. Verschaffel], I, 2222.

ATTIS (Mystères et culte d'). — Voir *Mystères et cultes païens.*

ATTON, archevêque de **Milan** (1072-1075). — Succéda à Guy, menacé d'anathème par Grégoire VII pour son attitude hostile aux patares. Henri IV, pour remplacer Guy, nomma un certain Godefroy, qui contraignit Atton à se retirer. Ce dernier ne put jamais prendre possession de son siège. Vraisemblablement cet Atton est le même personnage que le cardinal de Saint-Marc, auteur du *Capitulare*, qui est la première collection canonique composée sous l'inspiration de Grégoire VII. Il n'est pas certain qu'Atton soit demeuré fidèle à Grégoire. Cf. l'art. Patarins, xi, 2244-46 (É. Amann). — Idées d'Atton sur l'ordre, xi, 1288; xiii, 2416. — Fliche, art. du *D. H. G. E.*, v, 184 et *La réforme grégorienne*, 1924, t. I et II.

ATTON, prieur de **S.-Pierre-de-la-Réole.** — Et la fête de la Conception, vii, 1033.

ATTON de **Verceil.** — Vie. Œuvres [C. Verschaffel], I, 2222. — L'inspiration chez S. Paul, vii, 2200. — Infaillibilité du pape, 1670. — Prescriptions du *Capitulare* (communion et pénitence), xii, 898 (cf. 909, 919).

ATTOUCHEMENTS IMPURS. — Luxure, ix, 1351.

ATTRAIT. — Dans la vocation, xv, 3170, 3171-74, 3179.

ATTRIBUTS DIVINS. — Article général [C. Toussaint], I, 2223-35. — Voir *Dieu* et *Trinité.*

L'art dogmatique du *D. T. C.* trouve un complément utile au point de vue de la piété dans l'art. *Attributs divins (Méditation des)*, de P. Pourrat, dans *D. Sp.*, I, 1078-98. L'auteur divise son étude en quatre parties : 1. Comment pouvons-nous connaître les attributs divins; 2. Classification des attributs divins d'après les auteurs spirituels; 3. Fruits surnaturels de la méditation des attributs divins; 4. Diverses méthodes proposées pour cette méditation. Citons quelques extraits de cette quatrième partie, tout au moins en ce qui concerne les temps modernes.

S. Ignace de Loyola, à la 4ᵉ semaine des *Exercices*, veut que l'exercitant considère comment sa « puissance limitée descend de cette puissance suprême et infinie [de Dieu] qui est là-haut, et il en est ainsi de la justice, de la bonté, de la pitié, de la miséricorde, etc. C'est comme des rayons qui émanent du soleil, comme les eaux qui découlent de la source ».

L'école française ne pouvait délaisser la méditation des attributs divins. M. Olier a composé un traité sur cette méditation (cf. *D. T. C.*, xi, 973). Quand il explique les prérogatives du sacerdoce, il remarque que « le sacerdoce est la plus haute participation de la sainteté de Dieu et de sa souveraineté sur ses créatures » (*Traité des saints ordres*, IIIᵉ part., c. I). S. Jean Eudes a bien expliqué le rôle de cette méditation dans la vie chrétienne, qui est de faire adorer et imiter les divines perfections : « Puisque [Dieu] est notre *prototype*, nous devons incessamment étudier sa vie et ses perfections, afin de les imiter et de former en nous une image vivante de cet adorable exemplaire » (*Entretiens intérieurs*, 7ᵉ entr., *Méditations*, p. 94; cf. *D. T. C.*, v, 1480).

Olier et Eudes avaient reçu du P. de Condren cette dévotion aux attributs divins. Condren, parlant du sacrifice en général, s'exprime ainsi : le sacrifice « est premièrement institué pour adorer Dieu, pour reconnaître sa grandeur et pour rendre hommage à ses perfections divines... En second lieu, pour honorer son souverain domaine, non seulement sur la vie et la mort, mais sur l'être même... En troisième lieu, le sacrifice est pour reconnaître et pour honorer la plénitude de Dieu, c.-à-d. que Dieu se suffit à soi-même et que nulle créature ne lui est nécessaire » (*L'idée du sacerdoce et du sacrifice de J.-C.*, 1901, p. 38-41; cf. *D. T. C.*, iii, 816).

Cette dévotion aux attributs divins procède de Bérulle. Dans les *Grandeurs de Jésus* (*D. T. C.*, ii, 799), Bérulle démontre constamment que, par le mystère de l'incarnation, Dieu a excellemment manifesté toutes ses perfections : « Ce mystère, dit-il, veut être le chef de ses œuvres..., l'œuvre par lequel il veut triompher lui-même de lui-même, c.-à-d. de ses perfections divines » (*Grandeurs*, iii, 3; dans Migne, *Œuvres complètes*, col. 191). C'est sans doute la dévotion bérullienne aux attributs divins qui suggéra à Bossuet la pensée de composer ses *Élévations sur Dieu, sur son unité et ses perfections* (*Élévations sur les Mystères*, 1ʳᵉ semaine, I, 3).

Bibliogr. choisie : Pseudo-Denys, *Des noms divins* (*P. G.*, iii, 585-996, et commentaires, iv); S. Bernard, *De consideratione*, l. V (*P. L.*, clxxxii, 787 sq.); *De divinis nominibus*, dans *Opuscula S. Thomæ;* S. Bonaventure, *Itinerarius mentis in Deum* (dans *Opera*, v, Quaracchi); Denys le Chartreux, *De oratione*, n. 31-35 (*Opera*, iv, Tournai, p. 57 sq.); Alvarez de Paz, *De materia orationis mentalis*, part. III, Paris, 1876, t. vi; Luis de la Puente, *Meditaciones*, part. VI; Léonard Lessius, *De perfectionibus moribusque divinis*, Anvers, 1620; *De divinis nominibus*, Bruxelles, 1840 (trad. Bouix); Placidius Spies, O. S. B., *Sacrarum meditationum alveare*, Kempten, 1663; Angélique d'Alègre, Cap., *Le chrétien parfait, ou le portrait des perfections divines, tiré en l'homme sur son original*, Paris, 1665; J. Nouët, S. J., *Introd. à la vie d'oraison*, l. iv, 2ᵉ entretien; S. Jean Eudes, *Entretiens intérieurs de l'âme chrétienne avec son Dieu*, rééd. par Lebrun, *Méditations sur divers sujets de S. Jean Eudes*, Paris, 1932; J.-B. Avrillon, *Réflexions théologiques, morales et affectives sur les attributs de Dieu*, Paris, 1705; Fénelon, *Traité de l'existence et des attributs de Dieu*, part. II, *Instructions et avis sur divers points de la morale et de la perfection chrétienne*, xvii, xviii; Ernest Dubois, C. SS. R., *De exemplarismo divino*, Rome, 1897; *De opere divini exemplarismi*, Rome, 1899; [anonyme], *Dieu et ses infinies perfections d'après la Ste Écriture, les docteurs de l'Église et les saints*, Marseille, Publiroc, 1926.

ATTRITION. — Article général [A. Beugnet], I, 2235-58. — Décret d'Alexandre VII, 2257-62 (cf. vii, 1412; x, 2410; *Tables*, 74). — Voir *Pénitence* (Sacrement), § Attrition.

ATZBERGER (Léonard). — Théologien allemand et continuateur de l'œuvre de Scheeben, dont il publia (1898 et 1903) les dernières leçons de la *Théologie dogmatique* (sacrements et eschatologie). — Voir xiv, 1292.

Principaux ouvrages : *Die Logoslehre des Athanasius*,

1880; *Die Unsündlichkeit Christi, histor.-dogmatisch dargestellt;* et surtout les deux ouvrages : *Die christl. Eschatologie in den Stadien ihrer Offenbarung im A. und N. T.*, 1890; *Gesch. der christl. Eschatologie innerhalb der vornicänischen Zeit*, 1896. — Cf. W. Koch, dans *L. T. K.*, I, 782. A. Michel.

AUBE. — Ornements sacrés, XI, 1591, 1593, 1598, 1600.

AUBE (Benjamin). — Notice [J. Bellamy], I, 2262.

AUBERGES. — Et les clercs, III, 234. — Voir *Hôtellerie.*

AUBERMONT (Jean-Antoine d'). — Notice [P. Mandonnet], I, 2263. — Cf. *D. H. G. E.*, v, 220.

AUBERT, curé de Chanes, docteur en Sorbonne. — *Traité du prêt de commerce*, XV, 2410.

AUBERT (Étienne). — Voir *Innocent VI.*

AUBERT (Noël), sieur de Versé. — Notice [J. Mercier], XV, 2700.

AUBERTIN (Edme). — Notice [B. Heurtebize], I, 2263.

AUBESPINE (L'). — Voir *L'Aubespine.*

AUBETERRE (Antoine d'). — Voir *Antoine d'Aubeterre.*

AUBRY (Jean-Baptiste), bénédictin. — Notice [B. Heurtebize], I, 2264.

AUBRY (Jean-Baptiste), des Missions étrangères de Paris. — Notice [E. Mangenot], I, 2264 (cf. XV, 442).

AUCTOREM FIDEI (Bulle). — Voir *Pistoie (Concile de)* et *Jansénisme.*

AUDACE. — Passion de l'irascible, XI, 2218.

AUDEBERT (Bernard). — Et les travaux de la congrégation de S.-Maur, X, 407.

Archives de la France monastique : Les mémoires du R. P. dom Bernard Audebert, publiés par dom L. Guilloreau, Paris, 1911. — Cf. *D. H. G. E.*, v, 298.

AUDEBERT (Étienne). — Notice [C. Sommervogel], I, 2265.

AUDEBOIS DE LA CHALINIÈRE (Joseph-François). — Notice [V. Oblet], I, 2265. — Rectification d'orthographe et de prénom faite à Saudubois de la Chalinière, XIV, 1211.

AUDET (Nicolas), 1482-1562. — Théologien né en Chypre et général des Carmes au XVIe s. Il travailla avec ardeur à la réforme de son ordre, au progrès des études et à la préservation de ses religieux à l'égard des doctrines protestantes. Il assista, en qualité de général, aux premières sessions du conc. de Trente. C'est à ce titre qu'il intervint dans la discussion des prérogatives pontificales (*D. T. C.*, XIII, 324). — Cf. *D. H. G. E.*, v, 305.

AUDIBERT DE MASSILLIAUX DE LUSSAN (Louis-Jacques). — Voir *Lussan.*

AUDIENS. — Voir *Audius.*

AUDITEURS. — Auditeurs du T. S. Père, III, 1952; de Rote, 1968; XV, 1521; Auditeur dans les procès ecclésiastiques, XIII, 630.

Le rôle des auditeurs ou instructeurs, dans les procès ecclésiastiques, est prévu par le Code, can. 1580-1583. Il suffira ici de rappeler ces textes.

Can. 1580, § 1 : L'Ordinaire peut constituer, soit d'une façon stable, soit pour une cause déterminée, un ou plusieurs auditeurs ou instructeurs. — § 2 : Le juge peut choisir un auditeur seulement pour la cause dont il connaît, à moins que l'Ordinaire n'y ait déjà pourvu. — Can. 1581 : Autant que possible, pour un tribunal diocésain, les auditeurs doivent être pris parmi les juges synodaux; pour un tribunal de religieux, ils doivent être pris parmi les membres de la même religion, selon les dispositions des constitutions. — Can. 1582 : Leur fonction est de citer et d'entendre les témoins, et d'effectuer les autres actes judiciaires selon les termes de leur mandat, mais non de rendre la sentence sur le fond. — Can. 1583 : A n'importe quel moment du litige, l'auditeur peut être éloigné de sa fonction par celui qui l'y a appelé, pour une juste cause et sans qu'il en résulte de préjudice pour les parties.

« Le Code, écrit P. Torquebiau (Naz, *Traité*, IV, 65), ne mentionne pas d'une manière très précise les fonctions de l'instructeur; l'instructeur, qu'il désigne du nom d'*auditor*, est *actorum instructor;* il est chargé des actes d'instruction; or ces actes sont très divers; parmi ceux que l'instructeur a le droit d'accomplir, le Code signale expressément : la citation et l'interrogatoire des témoins (can. 1582, 1773), la descente sur lieux (can. 1807), la reconnaissance et la collation des pièces dont l'original ne peut être produit à l'audience (can. 1827, § 2). Le Code ajoute (can. 1582) : *aliaque acta judicialia secundum tenorem mandati.* Les pouvoirs de l'instructeur sont donc déterminés avant tout par celui qui le nomme. On peut lui confier : la réception du rapport que dresse le curseur sur les actes qu'il a signifiés, la contestation du litige dans les causes faciles, la détermination de certains délais judiciaires, la réception des serments des parties, des témoins, des experts, etc.; on ne le chargera pas des actes qui relèvent du tribunal collégial. Le droit ne lui interdit formellement que de rendre le jugement définitif. » — Voir aussi *D. D. Can.*, I, 1399 sq.

AUDIUS, AUDIENS. — Histoire. Doctrine [G. Bareille], I, 2265 (cf. 1371; XV, 527). — Les Audiens et la *Didascalie*, IV, 746.

Voir art. *Audée*, dans *D. H. G. E.*, v, 299; *Audius*, dans *Catholicisme*, I, 1022; *Audianer*, dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, I, Leipzig, 1943, col. 910-15; Hefele-Leclercq, I, 479-88.

AUFKLÄRUNG. — Par ce terme, qui n'a pas d'équivalent français, on entend la conception allemande du « philosophisme », c.-à-d. de l'état d'esprit qui tend à libérer l'humanité de tout ce qui n'est pas susceptible de se légitimer comme vrai et juste devant la raison naturelle, entendue au sens intellectualiste du terme. C'est ainsi que l'*Aufklärung* a nié la révélation (cf. *D. T. C.*, XV, 1330), les miracles et les mystères, pour réduire la religion à une simple pratique morale reposant sur la triade « bien, liberté, immortalité », triade présentée d'abord comme un ensemble de vérités démontrées, puis ramenée par Kant au rang de postulats de la raison pratique.

Rationaliste, puis criticiste en philosophie, individualiste en politique, l'*Aufklärung* a dénié à la religion tout pouvoir sur la vie publique, qu'il faut en outre libérer de toute dépendance envers le passé (cf. *ibid.*, XII, 1489; XIII, 1763).

Le piétisme (*ibid.*, XII, 2091), le romantisme (*ibid.*, XIII, 1767), l'historicisme sont des réactions contre le rationalisme de l'*Aufklärung*. Bien que l'*Aufklärung* ait nié la révélation et voulu réduire les dogmes à l'état de simples vérités naturelles, son attitude n'en a pas moins indirectement rendu de notables services à la théologie, en obligeant les catholiques à créer des chaires de théologie morale et pastorale, et en provoquant l'essor de la méthode homilétique et catéchistique (*ibid.*, XV, 441; XIII, 565, 595).

Bibl. — Em. Kant, *Beantwortung der Frage : Was ist Aufklärung?* et *Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft* (VIII, 2299, 2300); Merkle, *Die kathol. Beurteilung des Aufklärungs-Zeitalters*, 1909; *Die kirchl. Aufklärung im kathol. Deutschland*, 1910; Sägmüller, *Wissenschaft und Glaube in der kirchl. Aufklärung*, 1910; Brüggemann, *Das Weltbild der deutschen Aufklärung*, 1930.

Cité : XII, 1312; XIII, 1360; et à propos de : Kant, VIII, 2299, 2300, 2305, 2328; Onymus, XI, 1061; Reders, XIII, 2018; Ronge, 2902; Schleiermacher, XIV, 1507; Schneider, 1516; la scolastique, 1725; Stattler, 2578; Stolberg, 2626; Voltaire, XV, 3470; Zwingli, 3921.

AUFRERI (Étienne). — Notice [V. Oblet], I, 2267.

AUGER (Edmond). — Notice [C. Sommervogel], I, 2267.

AUGIER (Barnabé), théologien dominicain (30 juin 1864-23 oct. 1937). — A publié, dans la *Revue thomiste* et dans *R. S. Phil.*, des articles sur la doctrine eucharistique de S. Thomas, question dont il avait une connaissance extrêmement approfondie et personnelle. Y. Congar.

AUGSBOURG. — Diètes, voir ce mot; — Confession, Intérim, voir *Protestantisme.*

AUGURES. — Voir *Divination.*

AUGUSTALIS. — Écrivain africain, connu par l'auteur anonyme du *De ratione Paschæ*, composé à Carthage en

455. Bruno Krusch a fait une étude approfondie de cet ouvrage (*Studien zur christl.-mittelalterl. Chronologie. Der 84 jährige Ostercyclus und seine Quellen*, Leipzig, 1880). D'après Krusch, A. était homme de science, catholique et peut-être évêque. Son ouvrage, le *Laterculus*, comprenait sans doute les tables pascales des années 213 à 312, et a pu être écrit vers la fin du IIIe s., peut-être avant 297. — Cf. *D. H. G. E.*, v, 414; *D. T. C.*, XI, 1953.

AUGUSTE, électeur de Saxe. — Et le protestantisme, III, 1715; IX, 1319.

AUGUSTIN (Saint). — Art. général [E. Portalié], I, 2268-2472.

I. VIE. — I. Éducation chrétienne, crise morale, manichéisme, professorat, conversion, I, 2268-72; cf. III, 2072; XV, 2511. — II. De la conversion à l'épiscopat : Cassiacum, formation chrétienne, transformation, I, 2272-75; cf. XIII, 1542; néophyte et religieux, I, 2275; prêtre, 2275. — III. Épiscopat, 2276-84.

1° Lutte contre les *manichéens*, 2277; IV, 1496; IX, 1842, 1844-1849 *(passim)*, 1851, 1858, 1863, 1865, 1866, 1872, 1873, 1875, 1877-79 *(passim)*, 1882, 1883 (pseudo-A.), 1885, 1889 *(passim)*, 1891-94 *(passim)*; cf. XIV, 1764 (Secundinus). — Écrits antimanichéens, IX, 1856; cf. I, 2292-94. — Voir III, 2072 (origine de la matière); IV, 1496-98 (docétisme); XI, 1605 (contre Priscilliens). — Voir *infra*, § *Péché originel*.

2° Contre les *donatistes*, I, 2277; III, 1698; IV, 1687, 1689, 1691, 1692; X, 239. — A. et schisme donatiste, IV, 1702-06 *(passim)*, 1708, 1710-18 *(passim)*, 1722-27 *(passim)*; V, 2128 (Félicien de Musti). — Donatistes et circoncellions, II, 2513, 2515-17; X, 239. — Écrits antidonatistes, IV, 1712-13; I, 2294-96.

3° Contre le *pélagianisme*. — *a) De l'origine à Innocent Ier*, 2280. — Notion de l'hérésie, XII, 676 (cf. 382); I, 2380-83; VIII, 2096; X, 639-43. — Ses origines orientales, I, 2280; XV, 270 (Théodore de Mops.); cf. XII, 677. — A. et Pélage, XII, 678-82; 383-87; et Célestius, 682. — Dénonciation de Paulin de Milan, 67. — A. et conc. de 411, I, 2280; XII, 686. — Premières interventions (écrits n. 46-49, I, 2296), 2280; XII, 687. — A. et conc. orientaux favorables à Pélage, XI, 1603, 1605; XII, 690-94; et conc. de Milève (416), I, 2281; XII, 695; X, 1753; et sentence d'Innocent Ier, VII, 1948; XII, 385, 696. — *b) Deuxième phase, Zosime :* A. et les documents d'appel, I, 2281; XII, 697; XV, 3711; — son apport au conc. de Carthage (418), I, 2281; X, 1754, 1758; IX, 763; XII, 699. — Sur le péché originel, 371-81, 388-402, 699; voir § *Péché originel*. — A. et fragments de la *Tractoria*, I, 2282; XII, 701; XV, 3713. — Défense de Zosime, I, 2282. — Et Jérôme, XI, 1604; XII, 688; VIII, 1927, 1930; cf. I, 1303 (cas d'Anien). — Écrits (n. 50-52, I, 2997), XII, 686, 689, 693. — *c) Troisième phase :* A. et Julien d'Éclane, I, 2282; VII, 1740; VIII, 1927, 1930; XII, 702-06 *(passim)*. — Écrits (n. 55-58, I, 2298), XII, 705, 2842. — A. et Leporius, I, 2283; IX, 435; XII, 708. — Cf. Marius Mercator, IX, 2483.

4° Contre le *semi-pélagianisme*, I, 2283. — Tendances antiaugustiniennes, XIV, 1797; XII, 1194, 2807; II, 2059; IX, 219; X, 652-54. — Vitalis et l'*initium fidei*, XIV, 1798-1800; XII, 2838. — Écrit (n. 61, I, 2299), X, 653; XII, 2838. — Moines d'Hadrumète, I, 2283; X, 652; XII, 2837; XIV, 1800. — Lettre à Sixte, XII, 2836; XIV, 696, 2196 (confusion de Sixte II et de Sextus, 2195). — Autres écrits (n. 2, 59-60, I, 2287, 2299), XII, 2838; XIV, 1800-02. — Cassien et A., II, 1826; X, 683; XII, 2838; XIV, 1803. — Hilaire de Marseille et Prosper d'Aquitaine à A., XIV, 1809, 1810, 1815, 1818; XII, 2839, 2842; XIII, 847. — Célestin Ier et A., II, 2052; IX, 220; XIV, 1819. — Derniers écrits (n. 62, 63, I, 2299), XIV, 1812. — L'augustinisme attaqué, Vincent de Lérins, XIV, 1819, 1821, 1823; XV, 3046-49; *Capitula Gallorum*, XIV, 1824; *Prædestinatus*, 1825; XII, 2776; — défendu : *Contra Collatorem*, XIV, 1825; *De vocatione omnium gentium*, 1831. — A. et Gélase Ier, XII, 2834; et Hormisdas, XI, 1088; XII, 2834; et conc. d'Orange, XI, 1090, 1091, 1094, 1095, 1097-99 *(passim)*; cf. II, 2060. — Sur ces controverses, Ripalda, XIII, 2731. — Voir *infra*, § *Grâce et prédestination*, 303.

5° Contre l'*arianisme*, I, 2283. — Écrits (n. 64, 65, I, 2299), 1849. — Contre Maximin, X, 466, 471; et Photin de Sirmium, XII, 1535. — Le mot « semi-arien », XIV, 1790.

Sur la vie et les luttes doctrinales de S. Augustin : Fliche-Martin, IV, 47-128; 249-50; 397-409; P. de Labriolle, dans *D. H. G. E.*, v, 440-73; F. Cayré, *Patrologie*, I, 599-622; P. Alfaric, *L'évolution intellectuelle de S. A.* (tendancieux), Paris, 1918; H. Marrou, *S. A. et la fin de la culture antique*, 1938; G. Bardy, *S. A. L'homme et l'œuvre*, 1940; J.-E. Le Blond, *Les conversions d'A.*, 1950. — Voir *infra* (col. 306), bibliographie doctrinale.

II. ÉCRITS. — I. Autobiographie et correspondance, I, 2286. — II. Philosophie et littérature, 2288. — III. Apologie contre les infidèles, 2290. — IV. Contre les hérésies : *a)* manichéisme, 2292; *b)* donatisme, 2294; *c)* pélagianisme, 2296; *d)* semi-pélagianisme, 2298; *e)* arianisme, 2299. — V. Écrits scripturaires, 2300. — VI. Dogme et morale, 2302. — VII. Pastorale et prédication, 2305. — VIII. Œuvres supposées, 2306. — Ordre chronologique des écrits, 2311.

Édition bénédictine Blampin-P. Coustant (*P. L.*, XXXII-XLVII), II, 903; III, 1986; X, 408, 426; — préface de Mabillon, IX, 1430, 1434; — suspicion de jansénisme, X, 412; II, 904-06; VIII, 2578; IX, 1434; X, 2389; XIV, 162; cf. A.-M.-P. Ingold, *Hist. de l'édit. bénéd. de S. A.*, 1903. — Textes et trad. signalés : Florilège de Vincent de Lérins, XV, 3046; Sermon de Syagrius attribué à S. A., XIV, 2876; Texte et trad. de Matthias Hauzeur, VI, 2062; Trad. grecques : Cydonius, III, 2457; Planude, XII, 2251; XIV, 1331. — L. Bertrand, *Les plus belles pages de S. A.*, 1914. — Le *Corpus* de Vienne, de 1887 à 1923, a publié 18 vol. des œuvres de S. A.; la publication est loin d'être terminée. — Une édition, avec trad. franç. et notes, est en cours de publication (Desclée-de Brouwer, Paris) : 36 traités en 1952 (voir *Année théologique*, 1951, p. 272-78, l'analyse de ce « monument patristique », F. Cayré). — Parmi les plus récentes trad. des *Confessions* : de Labriolle (1925), Combès (1944), Mondadon (1947). — Dès 1930, dom G. Morin édita 138 sermons ou fragments inédits qu'il estime authentiques, *Miscellanea Agostiniana*, t. I (publ. par les Ermites de S.-A.). — D'innombrables édit. et trad. des traités spéciaux ont été faites depuis 50 ans. Se reporter à Altaner, *Patrologie* (édit. allemande de 1951).

III. DOCTRINE, GÉNÉRALITÉS. — 1° *Rôle hors de pair*. — 1. A. le plus grand des Pères, I, 2317. — 2. Influence doctrinale, 2319-22; XV, 353. — 3. Caractère de la doctrine : théocentrique et catholique, I, 2322-25; IV, 1621; XII, 2317. — 4. Autorité de S. A., I, 2462 : *a)* Documents officiels, 2463-66; Célestin, 2463, 2518; II, 2052, 2058; IX, 220; XII, 1197; XIV, 1819; Gélase Ier, I, 2464; cf. VI, 1179; Hormisdas, I, 2464; XI, 1088; XII, 2834; cf. XIV, 1752. Conc. d'Orange et Boniface II, I, 2465; II, 2060 (voir *supra*); Jean II, I, 2465; cf. VIII, 596; autres pontifes, I, 2468; cf. X, 2160 (Clément VIII). — *b)* Interprétation excessive, I, 2466-69; VIII, 345; cf. Alexandre VIII, I, 762, 2467; XII, 1198. — *c)* Interprétation trop large, I, 2469. — Voir, *infra*, l'art. *Augustinisme* et la *Note complémentaire*.

2° *Influence néoplatonicienne*. — 1. Réelle, I, 2325; XII, 2258, 2260, 2287-89 *(passim)*, 2293, 2298, 2312-14, 2317, 2355-57 (cf. 2358); XIII, 1835, 1838, 1841, 1844, 1909. — 2. Résultats : rappro-

chements inexacts, I, 2327; XII, 2569 (sur Porphyre). — Conceptions maintenues en philosophie et en théodicée, I, 2327; bien suprême, II, 834; simplicité de l'Un suprême, I, 2328; rayonnement du Souverain Bien, 2328; III, 2165; nature créée et origine du mal, I, 2328; III, 2072, 2154 (exemplarisme); morale, I, 2329. — Théories connues mais rejetées, I, 2329; III, 2073; V, 1856; XII, 2283. — Erreurs corrigées ou rétractées, I, 2329-31, 2355; III, 1192, 2073; X, 1583; XII, 2301; XIII, 967, 973, 982.

Quelques points de l'art. PLATONISME DES PÈRES, XII : le monde et Dieu, 2258; — âme, préexistence, 2267; origine et image de Dieu, 2281, 2381; — degrés des êtres, 2278; — dépréciation de la connaissance sensible, 2280; — système ternaire des concepts, 2285; — Platon et l'Écriture, 2294, 2295; — Trinité platonicienne, 2322, 2329, 2336; — le monde intelligible, 2336, 2342; — création, 2348; contemplation créatrice de Dieu, 2354, 2362; — omniprésence de Dieu, 2359-61; — vie intérieure et faute morale, 2362, 2365; — purification chrétienne, 2377-79; — connaissance de Dieu, 2372 et contemplation divine par l'âme, 2383, 2386, 2388; cf. XIII, 1542; XV, 350.

3° *Connaissance religieuse.* — 1. *Certitudes et limites :* A. et le scepticisme, I, 2331; XII, 1469, 1473; cf. VI, 282 (doute fictif); — certitude intellectuelle : rôle de la volonté et dispositions morales, I, 2332-34; VI, 211, 330; XII, 1483; — pressentiment et besoin du divin, V, 1817, 1825, 1836, 1847; XIV, 2056; supérieur aux données des sens, V, 1851; — devant le mystère, I, 2333; XV, 476.

2. *Connaissance intellectuelle :* I, 1003, 2334; XII, 2280; le monde intelligible, I, 2334; XII, 2336, 2342; — l'illumination divine, I, 2334; XII, 2342-44 et ses différentes interprétations : panthéiste, I, 2334; ontologiste, 2335; XI, 1003-07; scolastique, I, 2335; XV, 684; solution : illumination éclairant directement l'intelligence, I, 2336; cf. VI, 947 (fruition de Dieu).

3. *Foi et raison :* deux ordres de connaissance, I, 2337; VI, 398, 456, 468; XII, 1483; — rapports mutuels, I, 2338; VI, 188, 264, 463; XII, 1483; XIV, 1695; XV, 463; — démonstration de la foi : l'apologétique, I, 2339, 1535; III, 2252-57; VI, 187, 254 (miracle, X, 1802, 1850; propagation du christianisme, XIII, 693, 703; indéfectibilité de l'Église, IV, 2147; conservation des écrits sacrés, VI, 151; assistance du S.-Esprit, 159). — Critique des faits préternaturels, IX, 1531.

Foi chez S. A. : nature, I, 2337; VI, 98; XV, 2760; — croyance à l'autorité, VI, 112, 224; — règle de vérité, 280. — Fermeté de la foi, 89; — certitude, 342, 373, 438. — Perte, 295, 319. — Foi et grâce, 237, 359; et charité, 360. — Objet religieux, 378. — Nécessité, possibilité pour tous, VII, 1823, 1835, 1848, 1859. — Foi et mérite, VI, 394. — Péché contre la foi, 398. Voir aussi 67, 73, 78, 86, 98, 111, 139, 151, 237, 330, 369, 372, 438; et CROYANCE, III, 2393.

4. *Sources de la foi :* Écriture. Tradition. Magistère, I, 2340; XV, 1292-94, 1294-95, 1326; VI, 151, 159. Voir *infra*, § *Église*, 301.

Bible de S. A. : I, 2341. — Canon, II, 1592, 1566. — Inspiration et autorité divine, I, 2342; II, 1563, 1566; VII, 2092, 2114-16, 2138, 2179, 2198; XV, 1008; inerrance, VII, 2213, 2217, 2226, 2236, 2242, 2255, et critique textuelle, XV, 708; cf. II, 24; interprétation, I, 2382, 2384; cf. XIII, 2798; XV, 1942, 188. — Versions, I, 2342; Septante, 2702, 2708; *Itala*, 2708, 2375; Vulgate, 2478. — Usage indu de l'Écriture, XIV, 2782. — Sciences profanes et Écriture, XV, 353.

Pentateuque (authenticité), V, 1198, 1206. — Genèse, hexaméron, I, 2300, 2349; VI, 2338; voir *infra*, § *Création;* — Adam, I, 369, 371, 372, 376, 377, 379, 384, 386; voir *infra*, §§ *Création* et *Péché originel;* — Ève, V, 1642, 1647, 1650; — Abel et Caïn, I, 30, 33; — Arche de Noé, XV, 354; — Abraham (sacrifice), I, 102; (sein), 112, 114; — Bénédiction de Jacob à Juda, VI, 1218. — Deutéronome, prophétie, IV, 668. — Samuel, évocation d'Endor, XIII, 2796; XIV, 2508. — Jonas, VIII, 1499. — Prophétie de Nathan, XIII, 2798. — Ps. XC et LXXII, XIII, 1104. — Tobie, XV, 1166. — Sagesse, XIV, 710, 713, 724. — Esther, V, 868. — Isaïe, l'Emmanuel, IV, 2439. — Machabées, sacrifice de Juda, IX, 1496. — Problème synoptique, XIV, 3006, 3012. — Baptême de Jean, VIII, 651, 654; — les béatitudes, II, 516; — lavement des pieds, IX, 17; — finale de Marc, 1943. — Actes : conflit d'Antioche, VIII, 903; l'Église de Rome au temps de S. Paul, XIII, 2871. — S. Jacques, canonicité, VI, 287. — Jugement d'ensemble, I, 2345.

Exégèse de quelques textes plus importants : (Num., XXX, 4 sq.) XV, 3188; — (Sap. et Rom., I, 19-20) XI, 2430, 2432; — (Mt., V, 25-26) XIII, 1171; — (I Cor., III, 13-15) XIII, 1177, 1220, 1254, 1258, 1273; cf. V, 2250, 2251, 2258; — (Jac., II, 10) XII, 165.

5. *A. et la théologie.* — Concept de la théologie, XV, 345, 350-53, 359; — dialectique en th., XIV, 1694; — th. affective, XV, 426. — Foi illuminant l'intelligence, XIV, 1695. — Dogme et th., IV, 1620; XV, 482; — immutabilité et progrès, IV, 1620; — hérésies, occasion de progrès, *1611;* V, 717; VI, 353; XIII, 977. — Importance doctrinale des pratiques, IV, 1645. — Th. et tradition, IV, 1552; XV, 1294; — et doctrines profanes, 353, 793. — Raison supérieure et inférieure, VII, 1891. — Œuvre dogmatique d'A., IV, 1551. — Voir *Augustinisme.*

IV. DOCTRINES SPÉCIALES. — 1° *Dieu.* — Exposé général, I, 2344-46. — 1. *Connaissance de Dieu :* naturelle, rationnelle, IV, 856, 799, 851; XII, 2372; — obscure et spontanée, IV, 879, 883, 887 (cf. 877), 922. — 2. *Preuves de l'existence*, IV, 1107; XV, 795; cf. IV, 1240; I, 2344. — 3. *Nature divine*, I, 2345; IV, 1108-12; — les noms divins, 1112-16; cf. 1137, 1143, 1144. — Transcendance divine, IV, 1231, 2438, et imperfection de notre connaissance, IV, 922. — Dispositions morales pour connaître Dieu, IV, 890, 896; XII, 1483. — 4. *Attributs :* incompréhensibilité, XV, 797; — simplicité, 797, 2678; cf. III, 2157; XII, 2277; — éternité, V, 916; XV, 797; — toute-puissance, 3354; cf. IV, 635 (par opposition au destin); — omniprésence, XV, 797; — Dieu, vérité essentielle et béatifiante, XV, 2676, 2678, 2680; — bien absolu et amour souverain, 796, 797; cf. IV, 636; IX, 670; XIV, 1599, 1600, 1606; — science, XV, 798, 799; XIV, 1598, 1599, 1600; cf. I, 2346; — exemplarisme divin, III, 2154; et présentialité des existants, IV, 905. — Providence, XIII, 961, 962-68; XV, 790; IV, 635; — universalité de la prov., XIII, 969-73; — origine du mal, optimisme augustinien, III, 2170; IX, 1692-95; XIII, 973-79; XV, 3340; — fin du gouvernement divin, XIII, 979-84. — Volonté divine, VII, 1829, 1830; XV, 3331. — Conservation des créatures, III, 1191. — Voir *infra*, § *Grâce et prédestination.*

2° *Trinité.* — Exposé général, I, 2346-49. — Le *De Trinitate*, XV, 1684-92; cf. XIV, 1332, 1534. — Point de départ de la spéculation augustinienne, XV, 891, 1085, 1825. — Images, analogie, théorie psychologique, XIV, 1332; XV, 1688, 1689, 1729, 1741, 1767, 1806, 1816, 1828, 2664-66. — Relations, XIII, 2138, 2151; XV, 800, 1688, 1753 : Père, XII, 1189; cf. V, 2357; — Fils, divinité, V, 2476; XIII, 656; — S.-Esprit, V, 750-52. — Fils et Verbe, XIII, 656; XV, 1737, 1744; — et ange de Jahvé, V, 2457. — Processions, XV, 890; cf. V, 761; — du Verbe, XIII, 656; XV, 1690, 1809, 2664; — du S.-Esprit, XIII, 660; V, 752, 801-04; XIV, 1564 (interprétation de Scholarios); cf. XV, 891. — Verbe, cause (exemplaire) du monde, XV, 2640; cf. III, 2119, 2130. — Noms du S.-Esprit, XV, 1819; IV, 1730; — les sept dons, 1763. — Unité d'opération *ad extra*, III, 2113; V, 751; XV, 892, 1687, 1823. — Traduction d'ὑπόστασις, XV, 1687, 1698; cf. VII, 378, 392. — Missions invisibles, XV, 1839. — Appropriations,

Communion sous les deux espèces, 555, 564. — 5. *Pénitence : a)* Pénitence, rémission des péchés, I, 2426; cf. 153, 238; III, 850; XII, 811, 843. — Pouvoir des clefs, I, 2426; 151; XII, 811 (rôle de l'Église). — Discipline pénitentielle, XII, 795, 801. — Matière : péchés, I, 2427-29; 238; III, 850; — inégalité des péchés, I, 2440; XII, 167; fautes capitales, XIV, 1196. — Pénitence publique ou secrète, III, 890; — peines infligées, XIV, 1144-46, 1154, 1159; — difficultés et atténuations, XII, 806-08, 933; — traitements divers, XIV, 1149 (péchés d'ignorance ou secrets, 1160, 1162); — pénitence accordée une seule fois, I, 2430; XII, 780, 805, 835. — Pénitence sacrement, I, 2430; XII, 845. — *b)* Confession, III, 852, 856; XII, 812; — secret, III, 890; — aux laïques (pseudo-Aug.), 877. — *c)* Contrition : notion du repentir, XII, 732; — attrition, I, 2241, et contrition surnaturelle, III, 1682; cf. 1676, 1679; XIV, 1171, 1176; XV, 954; — efficacité de la contr. parfaite, II, 2238-40 .— *d)* Satisfaction : notion, XIV, 1138; — réparation du scandale dans l'Église, XIV, 1146, 1154, 1166, 1202; du dommage, XIII, 2468. — Le *De vera et falsa pænitentia* (pseudo-A.), XII, 795. — *e)* Rite de l'imposition des mains, geste sacramentel (?), VII, 1341; — de réconciliation, 1307; II, 230; — dans la réconciliation des hérétiques, VII, 1401, 1404, 1408. — 6. *Extrême-onction:* texte de Jac., V, 14 : I, 2418; V, 1956. — 7. *Ordre :* principe augustinien sur la validité, même chez les hérétiques, I, 2417; XI, 1256, 1279, 1290, 1383; cf. XIII, 2397, 2411; XV, 3474. — Rite d'ordination : imposition des mains, XI, 1246, 1254. — Devoirs des prêtres et des évêques, 1280; — sacerdoce des fidèles, 1280. — 8. *Mariage :* écrits (n. 94-98), I, 2304. — Éléments *(proles, fides, sacramentum)*, I, 2431; IX, 2094, 2107-09, 2126, 2136; XI, 2005. — Sacrement, I, 2431; — sainteté, IX, 2064, 2102; — symbolisme, IX, 2104; — indissolubilité, même en cas d'adultère, I, 479, 2431. — Acte conjugal : légitimité, IX, 2093-95; intention voluptueuse, 2095; cf. IX, 75. — Mariage et virginité, I, 2432; IX, 2096, 2187. — Secondes noces, IX, 2100; — polyandrie et polygamie, IX, 2050. — Un cas de bigamie, II, 884.

V. Péché originel. Grace et prédestination. — 1° *Péché originel. — a) Existence :* A. en est-il l'inventeur? I, 2394; XII, 575, 590, 621. — Affirmations scripturaires : I, 279, 288, 317; (Rom., V, 19), 326, 368, 388. — Tradition antérieure, XII, 390; Irénée, 326 (cf. VII, 2458); Cyprien, XII, 390; Réticius d'Autun, XIII, 2572; Hilaire de Poitiers, VI, 2450; Ambroise, I, 949; XII, 367 (cf. Ambrosiaster, XII, 387, 388, 367-71, cité sous le nom d'Hilaire); Jérôme, VIII, 906, 918; les Pères grecs, XII, 362; Origène, 337; Athanase, 346; Grégoire de Nysse, 348; Basile, 347; Chrysostome, 353; VIII, 676-79; les évêques de Diospolis, XII, 692; — et l'argument du baptême, IX, 841; XII, 390; cf. II, 208; — et l'état actuel de l'humanité, XII, 390-92, 597. — *b) Nature :* XII, 392-96; I, 2395. — Privilèges de la justice originelle, I, 2384; VIII, 2025, 2027, 2031-33; X, 2490-94 *(passim)*; XII, 392; — perdus par la volonté pervertie d'Adam (faute d'orgueil), 393, 585. — Élément moral de la faute, IV, 1612; VIII, 349; XII, 394. — *c) Gravité :* 394, et transmission à toute l'humanité par la génération, 394-96; cf. I, 2384. — Conséquences en cette vie, XII, 379, 398; — en l'autre, 400. — Péché et concupiscence, I, 2395, 2396; XII, 379, 396, 454, 596, 615; cf. III, 809, 812; VIII, 2103; IX, 1209. — Autres fautes héréditaires (?), I, 2398. — *d) État des enfants morts sans baptême :* II, 366, 367; IX, 761-64 *(passim)*, 769; XII, 376, 386, 387.

2° *Grâce et liberté.* — Interprétations diverses de la pensée d'A., I, 2376; — développement de cette pensée, 2377. — Au système pélagien, A. oppose : 1. *La souveraineté absolue de Dieu :* I, 2385; voir XIII, 961-84 (art. Providence). — *a) Notion de la grâce,* VI, 1556; VII, 1791. — Sa nécessité : pour tout acte bon, salutaire, vertueux, I, 2385-87; IV, 1612, 1645; VI, 1571, 1576 (priorité de la grâce); VIII, 2098; XII, 1265; cf. VI, 1577-80, 1654 (grâce excitante, adjuvante); XIII, 221; — même pour les vertus naturelles (des infidèles), I, 2387; VI, 1579; VII, 1790, 1844; — pour l'accomplissement des préceptes naturels, VI, 1585; — pour l'*initium fidei*, I, 2407; V, 24; VI, 1658; VII, 1743; VIII, 2078, 2098; X, 2105. — Première grâce, VIII, 2099; X, 648. — *Adjutorium quo* et *sine quo*, VI, 1658; XII, 1266, 2878. — Rôle primordial de la grâce, X, 644, 646. — — *b) Efficacité de la grâce,* I, 2391, 2407; III, 1121; VI, 1662; XII, 202; — grâce suffisante, à tous, XV, 980; cf. V, 19, 24 (l'endurcissement); VI, 1596; VII, 1835, 1837; XII, 1266 (accomplissement des préceptes). — *Facienti quod in se est*, X, 645; XII, 1266; XV, 974. — *c) Grâce et justification,* VII, 1823, 1842, 1845, 1881; cf. VI, 1606; VIII, 2099; XII, 1269; — la foi nécessaire, VII, 1869, 1906. — *d) Grâce et persévérance,* VI, 1684; XII, 1265-67; — finale, VI, 1594; VII, 1791; XII, 1267, 1293, 1300, 1301. Voir *infra*, § *Prédestination.* — *e) Gratuité absolue,* I, 2384, 2407; IV, 1612; VI, 1555; X, 642, 644; — et mérite, I, 2407; X, 646, 649-51, 686, 690.

2. *Une sauvegarde réelle de la liberté :* prescience divine et liberté, IV, 636; — grâce efficace et liberté, I, 2387-89; VI, 1578, 1654, 1658; X, 647; XII, 1265, 2865; — coopération de l'homme, VIII, 427-30; 2098; X, 649; XII, 2869, 2870; — bonnes œuvres méritoires, X, 648; cf. VIII, 2097 (la foi sans les œuvres); — liberté et peccabilité, I, 2385; VI, 1594, 1657; XII, 379, 1268. — Textes demandant explication : perte du libre arbitre, I, 2404; cf. IX, 1286; XII, 399; VIII, 420-24 (exposé janséniste); — péchés nécessaires, I, 2405; cf. XII, 378-81; 398-400; VIII, 364, 429 (exposé janséniste); — grâce irrésistible, I, 2406; cf. VIII, 386, 400 (exposé janséniste).

3. *La conciliation de la grâce et de la liberté :* I, 2389-92. — La Providence, VII, 1788; — le mystère, III, 1127; VII, 1859. — Interprétation thomiste, XIII, 44; cf. 60, 70; — moliniste, III, 1127; X, 2096.

Ces aspects généraux du problème trouveront leur complément plus loin, dans l'exposé des conclusions tirées de S. Augustin lors des controverses baïanistes, jansénistes et molinistes. Voir *Augustinisme.*

3° *Prédestination.* — Exposé, I, 2398-2408; XII, 2804, 2815, 2832-96. — Autorité d'A., 2835. — Idée générale, I, 2398; XII, 2833; — points de vue : doctrinal, 2841; et moral, 2842. — Documents historiques, voir *supra*, § *Vie, Semi-pélagianisme.* — Le mystère, XII, 2843-48; — gratuité, X, 646; XII, 2848, 2861; — préd. *ab æterno*, 2849; — prescience et préd., I, 2399; XII, 2850-52. — Préd. à la grâce, 2852; — à la gloire, 2854; — *ante* ou *post prævisa merita*, I, 2401-03; X, 645; XII, 2884. — Nombre des prédestinés et des réprouvés, 2855, 2856. — Préd. et persévérance, 2857; voir *supra*, § *Grâce et persévérance.* Élection divine infaillible, XII, 2858-61, 2862, 2887. — Vocation, 2876. — Grâce et préd., XII, 2865, 2869, 2870; — rôle du mal dans la préd., 2863. — L'*auxilium quo* et *sine quo*, 2878; voir *supra*, § *Grâce et liberté.* — Préd. et volonté salvifique, I, 2401; XII, 2888-92; XV, 3362; cf. I, 2405 (péchés nécessaires); 2407 (grâces refusées); XII, 1298 (Rom., XII, 7-25), 2892-94 (objections d'ordre moral); 2894 (méthode défectueuse d'A.). — Définition de la prédestination, 2895.

VI. Morale. — 1° *Fondement doctrinal :* Dieu, fin de l'homme, i, 2432-34; ii, 504-08 (béatitude); x, 2219, 2224, 2435. — Deux voies : amour de Dieu, amour de soi, xii, 196. — Bien et devoir, i, 2434; ii, 834. — Acte humain, i, 342; sa moralité, x, 2467. — Source de l'obligation, i, 2434; loi éternelle, x, 2435; — naturelle, iv, 167; ix, 883; — divine positive, 887; cf. iv, 163, 169 (décalogue). Voir *supra*, § *Péché*. — Mérite et bonnes œuvres, i, 2434; — et loi mosaïque, xiv, 2882; — sous la loi chrétienne, viii, 2098; cf. i, 2435; x, 639-51 (voir *supra*, § *Grâce, Justification*).

2° *Loi fondamentale :* la charité, i, 2435; ii, 2220-22, 2238-40, 2252; iv, 1732. — Charité et autres vertus, i, 2435; v, 606; xiii, 2307; — et mérite, i, 2436; ii, 2246; — et quiétisme, i, 2436 (voir *Espérance, Attrition*); — et amour de bienveillance, i, 2437; ii, 2220-22. — Vertus : notion, xv, 2745, 2751, 2758; xiii, 671; — origine, xv, 2760; — accroissement, 2769. — Vertus théologales, xv, 2783; — foi, 2760 (voir *supra*, § *Foi chez S. A.*); — espérance, i, 2437; v, 606, 607, 619, 630, 650 (cf. 653, 658); — charité (voir ci-dessus).— Vertus morales, xv, 2780; — justice, viii, 2017; — piété, iv, 1746; — crainte servile, v, 470. — Passions, x, 2436. — Péché, i, 2434; x, 2436; xii, 144, 158, 209, 214; xv, 970; — inégalité des fautes, xii, 167; — sensualité, 179; — « délectation morose », xii, 183; — tentation, 205; xv, 116-18; — le péché, peine du péché, xii, 218. — Ignorance de la loi : un cas d'adultère, ix, 883. — Hiérarchie des péchés, voir plus loin, 4°.

3° *Lois particulières :* i, 2438-40. — Cas douteux et probabilisme, i, 2438; xiii, 522. — *a) Morale individuelle :* i, 2438. — Contre le culte dû à Dieu : superstition, xiv, 2761, 2765, 2768, 2776, 2792, 2796; — magie, 2789, 2790; — astrologie, 2769, 2800; cf. iv, 634. — Cultes défectueux, xiv, 2778, 2803, 2806, 2816; ix, 1529; — idolâtrie et démonolâtrie, xiv, 2809, 2810; cf. vii, 679 (idolothytes). — Dimanche, iv, 1308, 1312, 1313 (pseudo-A.), 1319. — Jeûne, ii, 1731; xiii, 1448. — Prière, xiii, 170 (pseudo-A.), 198, 201, 206, 208, 210 (cf. v, 1463), 214, 223, 230, 232; x, 648; — pour les morts, i, 2439; xiii, 1223, 1232, 1235, 1302, 1322 (voir *infra*, § *Purgatoire*). — Respect de la vie, xiv, 2742, 2744; cf. 1978; iv, 227 (légitime défense); x, 2500 (peine de mort). — Orgueil, xi, 1412, 1421; — luxe, ix, 1336. — Luxure, 1346; cf. i, 479 (adultère); vii, 1540 (inceste); iii, 802 (concubinage). — *b) Morale sociale :* i, 2439. — Droit de propriété, i, 2439; x, 2440; xv, 2352; — devoir de l'aumône, x, 648; cf. i, 2564. — Mensonge, ix, 1436; x, 556; xi, 1614. — Morale familiale, i, 479; voir *supra*, § *Sacrements, Mariage*. — Société civile, origine du pouvoir, xv, 1957, 1959; — autorité du « prince », i, 2440; x, 2438; xv, 1950; — lois civiles, ix, 903; — peines légales, xv, 2617. — Usure et commerce, x, 2441; xv, 2328, 2338, 2348, 2352. — Esclavage, i, 2439; v, 509. — Guerre, vi, 1912-14; x, 2438. — Tolérance, xv, 1215, 1216. — Église et État, i, 2440; iv, 2213.

4° *Morale ascétique :* Hiérarchie des mérites et démérites, i, 2440; — préceptes et conseils, 2240; ii, 1871; — péchés mortels et véniels, i, 2241; xii, 225, 228, 246; cf. i, 2426; iii, 850; x, 648. — Perfection et degrés, i, 2241; x, 2431; xii, 1220, 1228, 1231; xv, 352; — obligation, xii, 1236-39 *(passim)*; xv, 1007. — Degrés de gloire, vi, 1418; et de châtiments, v, 77.

5° *État religieux et de perfection :* i, 2441; xv, 3246; opposé à l'ascèse païenne, 3244. — Vœux, xv, 3226; — continence et chasteté, 3248, 3249, 3268; cf. 3067 (viol d'une vierge); xii, 1248; — pauvreté, xv, 3254 (cf. iii, 585); xii, 1248; — obéissance, xv, 3260. — Consécration des vœux, 3270, 3274.

6° *Théologie mystique :* i, 2068, 2334, 2442; x, 2605.

VII. Eschatologie. — Fin du monde et antéchrist, i, 1363, 1364; v, 2527; xv, 604. — *a) Origénisme :* i, 2444, 2450; v, 77; — millénarisme, i, 2444; x, 1763; xiii, 2568. — *b) Sort des âmes après la mort :* i, 2444-47; cf. 112, 113, 115; ii, 660, 662, 670, 680, 682, 686, 690, 782; vi, 1414; xiii, 1220, 1287, 1321; voir aussi *D. T. C.*, art. Ciel, ii, 2485 et Enfer, v, 94. — *c) Purgatoire :* i, 2447-49; xiii, 1220-23, 1324, 1344; v, 2251, 2258 (feu); 2289 (durée); xiii, 1232, 1235, 1238 (prières, suffrages). — *d) Résurrection :* i, 2449; xiii, 2541-43, 2566, 2567, 2568; xv, 2970; v, 111 (corps des damnés); iii, 1896 (corps glorieux). — *e) Jugement particulier :* viii, 1799-1801; — général, 1797-99, 1812, 1819. — Feu du jugement, v, 2258. — *f) Enfer :* i, 2450-52; v, 77 (dogme); 98 (éternité); 101, 102 (lieu); 2227, 2230, 2233, 2236 (feu); 108 (pseudo-A.); 114 (autres peines). — Mitigation, x, 1998, 2004; iv, 16. — *g) Ciel et vision de Dieu :* i, 2452 (cf. 2445, 2446); ii, 506, 507, 2485; vi, 1397, 1400, 1405, 1407, 1411, 1418; vii, 2366, 2389, 2390.

Bibl. complémentaire. — En 1929, E. Nebreda a publié une *Bibliographia augustiniana*, devenue aujourd'hui très incomplète. On indiquera ici les publications les plus importantes parues depuis l'art. de Portalié.

1° *Formation intellectuelle et doctrine générale de S. A.* — E. X. Eggersdorfer, *Der hl. A. als Paedagoge und seine Bedeutung für die Geschichte der Bildung*, Fr.-en-Br., 1907; Jos. Popp, *Die Weltanschauung A.*, Munich, 1909; Joh. Hessen, *Die Begründung der Erkenntnis nach dem hl. A.*, dans *Beiträge*, 1916; Ch. Boyer, *L'idée de vérité dans la philosophie de S. A.*, Paris, 1921; *Christianisme et néoplatonisme dans la formation de S. A.*, 1921; *Essais sur la doctrine de S. A.*, 1933; Ét. Gilson, *Introduction à l'étude de S. A.*, 2e éd., 1943; G. Combès, *S. A. et la culture classique*, 1927; R. Jolivet, *S. A. et le néoplatonisme chrétien*, 1932; *Dieu, soleil des esprits, la doctrine augustinienne de l'illumination*, 1933; P. Henry, *Plotin et l'Occident*, Louvain, 1934; J. Finaert, *L'évolution littéraire de S. A.*, Paris, 1939; *S. A., rhéteur*, 1939; J. Hessen, *Die Philosophie des hl. A.*, 1947; F. Cayré, *Initiation à la phil. de S. A.*, Paris, 1947. ; P. Courcelle, *Recherches sur les « Confessions » de S. A.*, 1950.

2° *Doctrine scripturaire.* — Odilon Rottmanner, O.S.B., *A. et l'auteur de l'Épître aux Hébreux*, dans *R. Bén.*, 1901, p. 257; F. Bouby, *S. A., Les « enarrationes » sur les psaumes*, dans *R. August.*, 1903, p. 411; L. Hugo, *Der geistige Sinn der hl. Schrift beim hl. A.*, dans *Zeitschrift für kath. Theol.*, 1908, p. 657; E. Dorsch, *St. A. und Hieronymus über die Wahrheit der bibl. Geschichte*, id., 1911, p. 421, 621; de Mondadon, *Bible et Église dans l'apologétique de S. A.*, dans *R. Sc. rel.*, 1911, p. 209, 441, 546; W. Rüting, *Untersuchungen über A. « Quaestiones und locutiones in Heptateuchum »*, Paderborn, 1916; A. Bludau, *Der hl. A. und I Joh., 7-8*, dans *Theologie und Glaube*, 1919, p. 370; *Die Epistula ad Parthos*, id., p. 223; A. Malfatti, *Una controversia tra S. A. e S. Girolamo*, dans *Scuola catt.*, 1921, p. 321, 402; Eulogio Nebreda, *Introductio divi A. ad Sacram Scripturam*, dans *Rev. Española de Estud. Bibl.*, 1927-1928; *La question sinoptica y San A.*, dans *Illustración del Clero*, Madrid, 1925-1926; *San A. y el Comma Joanneum*, id., 1926-1927; A. Fernandez, *De mente S. A. relate ad unitatem sensus litteralis*, dans *V. D.*, 1927, p. 278; Marie Comeau, *S. A. exégète du IVe évangile*, Paris, 1930; *La rhétorique de S. A. d'après les Tractatus in Joannem*, 1930; Costello, *St. A.s' Doctrine on the Inspiration and Canonicity of Scripture*, Washington, 1930; M. Pontet, *L'exégèse de S. A. prédicateur*, Paris, 1945.

3° *Dieu, nature, attributs; Trinité.* — F. Merklen, *L'image de Dieu; l'homme, image de Dieu; l'âme humaine, image de Dieu*, dans *R. August.*, 1902, p. 2, 72, 569; Heinrich Weinand, *Die Gottesidee der Grundzug der Weltanschauung des hl. A.*, Paderborn, 1910; Joh. Hessen,

Die unmittelbare Gotteserkenntnis nach dem hl. A., 1919; *Der augustinische Gottesbeweis historisch und systematisch dargestellt*, Munster, 1920; M. Grabmann, *Der göttl. Grund menschl. Erkenntnis, nach A. und Thomas v. Aquin*, 1924; *Grundgedanken des hl. A. über Seele und Gott*, 1929; Ch. Boyer, *La preuve de Dieu augustinienne*, dans *Arch. de phil.*, 1930; W. P. Tolley, *The Idea of God in the Philos. of S. A.*, 1930; F. Cayré, *Dieu présent dans la vie de l'esprit*, Paris, 1951; M. Mellet, *Les attributs de Dieu dans la phil. de S. A.*, 1952; M. Schmaus, *Die psychol. Trinitätslehre des hl. A.*, Munster, 1927; R. Boigelot, *Le mot « personne » dans les écrits trinitaires*, dans *N. R. Th.*, 1930; F. Cavallera, *La doctrine de S. A. sur l'Esprit-Saint à propos de la Trinité*, dans *R. T. A. M.*, 1930; L. Legrand, *La notion philos. de la Trinité chez S. A.*, Paris, 1931; C. Van Lierde, *Doctrina S. A. circa dona Spiritus S., ex textu Is. XI*, Würtzbourg, 1935; J. Chevalier, *S. A. et la pensée grecque : les relations trinitaires*, Fribourg (Suisse), 1940; A. Dahl, *A. und Plotin* (sur le problème trinitaire), Lund, 1945; Ch. Boyer, *L'image de la Trinité*, dans *Gr.*, 1946, p. 173, 333.

4° *Création de l'homme, état primitif, péché originel.* — J.-N. Espenberger, *Die Elemente der Erbsünde nach A. und der Frühscholastik*, Mayence, 1905; E. Portalié (en réponse aux art. de J. Turmel), *La critique de J. Turmel... Études*, 1908 (tiré à part); E. Bonaiuti, *La genesi della dottrina agostiniana intorno al peccato originale*, Rome, 1919; *Sant'Agostino*, Rome, 1917; ouvrages réfutés par Fr. Borgoncini Duca, *Il profilo di S. A. e la genesi della dottrina agostiniana intorno al peccato originale*, Rome, 1919, et par Nicola Concetti, *Esame della genesi della dottrina agostiniana intorno al peccato originale di Ernesto Bonaiuti*, Fermo, 1922; J. de Blic, *Le péché originel selon S. A.*, dans *Recherches*, 1926, p. 97; 1927, p. 414, 512; Philips, *La raison d'être du mal d'après S. A.*, Louvain, 1927; A. Slomkowski, *L'État primitif de l'homme dans la tradition de l'Église avant S. A.*, Paris, 1928. — Parmi les publications de 1930 : R. Jolivet, *Le problème du mal chez S. A.*, dans *Arch. de phil.*, rééd. 1936; P. Galtier, *S. A. et l'origine de l'homme;* Ch. Boyer, *Dieu pouvait-il créer l'homme dans l'état d'ignorance et de difficulté?;* B. Leeming, *Augustine, Ambrosiaster and the « Massa perditionis »*, dans *Gr.;* R. de Sinéty, *S. A. et le transformisme*, dans *Arch. de phil.* — N. Merlin, *S. A. et les dogmes du péché originel et de la grâce*, 1931; Arnou, *Contemplation créatrice*, dans *Gr.*, 1932, p. 124; A. Darmet, *Les notions de raison séminale et de puissance obéd. chez S. A. et S. Th. d'Aq.*, 1935; De Blic, *Processus de la création*, dans *Mélanges Cavallera*, 1948, p. 179.

5° *Grâce et prédestination.* — Trinitade Salgueiro, *La doctrine de S. A. sur la grâce, d'après le Traité à Simplicien*, Strasbourg, 1925; Fr. J. Saint-Martin, *La pensée de S. A. sur la prédestination gratuite et infaillible des élus à la gloire d'après ses derniers écrits*, Paris, 1930; Ch. Boyer, *Le système de S. A. sur la grâce d'après le « De correptione et gratia »*, dans *Recherches*, 1930; R. Garrigou-Lagrange, *La volonté salvifique chez S. A.*, dans *Rev. Thom.*, 1930; Dumont, *Le surnaturel chez S. A.*, dans *Recherches*, 1931, p. 513; 1932, p. 29, 194; G. Combès, *La charité d'après S. A.*, Paris 1934; Marianus de Lama, *S. A. doctrina de gratia et prædestinatione*, Turin, 1936; Lionel Pelland, *S. Prosperi Aq. doctrina de prædestinatione et voluntate Dei salvifica, de ejus in Augustinismum influxu*, Montréal, 1936; N. Merlin, *S. A. et les dogmes du péché originel et de la grâce*, Paris, 1931; L. Bovy, *Grâce et liberté chez S. A.*, Montréal, 1938; J. Wang, *S. A. et les vertus des païens*, Paris, 1938. — On consultera également avec profit J. Rivière, *Le dogme de la Rédemption chez S. A.*, Paris, 1933.

6° *Christologie et sotériologie.* — C'est dans ce dernier ouvrage que nous prendrons la bibliographie utile, avec les appréciations de J. Rivière lui-même : K. Kuehner, *Augustin's Anschauung von der Erlösungsbedeutung Christi*, Heidelberg, 1890 (petite dissertation académique, dont le moindre mérite est de constituer la première monographie sur le sujet; il reste beaucoup à y prendre encore aujourd'hui); J. Gottschick, *Augustins Anschauung von der Erlöserwirkungen Christi*, dans *Z. Th. K.*, 1901, p. 97-313 (étude objective et substantielle à peine influencée par les postulats de la théol. protestante. Longue recension par F. Kattenbusch, dans *Theolog. Literaturzeitung*, 1903, p. 199-205, qui la tient pour décisive); O'Scheel, *Die Anschauung Augustins über Christi Person und Werk*, Tübingue et Leipzig, 1901 (thèse destinée à établir la dépendance d'A. à l'égard du néoplatonisme pour l'ensemble de sa christologie. Elle n'a pas été seulement contestée du côté catholique, mais aussi du côté anglican, dans *The critical Review*, mars 1903, p. 157); Id., *Zu Augustins Anschauung von der Erlösung durch Christus*, dans *Theol. Studien und Kritiken*, 1904, p. 401, 491 (long mémoire où l'auteur défend les positions de son ouvrage contre l'art. de J. Gottschick, non sans lui faire de sérieuses concessions et en proclamer la haute valeur); C. Van Combrugge, *La doctrine christologique et sotériologique de S. A. et ses rapports avec le néoplatonisme*, dans *R. H. E.*, 1904, p. 237, 477 (critique d'O'Scheel, d'après son livre de 1901; mais l'auteur écrivait trop tôt pour avoir connaissance du mémoire complémentaire qui en précise les conclusions, pas plus que l'historien allemand n'a pu tenir compte des fortes objections de son contradicteur); J. Rivière, *Le dogme de la Rédemption, étude historique*, Paris, 1905, p. 248-61, 403-08, 422; *Le dogme de la Rédemption chez S. A.*, Paris, 1928 (extrait de la *R. Sc. rel.*). 1927-1928. — Ajoutons : É. Gilson, *Philosophie et incarnation selon S. A.*, Paris, 1947.

7° *Mariologie.* — Phil. Friedrich, *Die Mariologie des hl. A.*, Cologne, 1907; S. Protin, *La mariologie de S. A.*, dans *Rev. August.*, 1902, p. 375; A. Albéry, *Mariologie augustinienne*, *ibid.*, 1907, p. 705; Neveut, *La Maternité divine*, dans *Div. Thom.* (Plaisance), 1931, p. 524; F. S. Muller, [sur l'Immaculée Conception], dans *Miscellanea agostiniana*, t. II, p. 885; contredit par dom Capelle, dans *R. T. A. M.*, 1932, p. 361.

8° *Église.* — Capistran Romeis, *Das Heil der Christen ausserhalb der wahren Kirche nach* A., Fr. en B., 1908; P. Batiffol, *Le catholicisme de S. A.*, 1929; A. Seitz, *Die Heilsnotwendigkeit der Kirche nach der altchristl. Literatur bis zur Zeit des hl. A.*, Fr. en B., 1903; P. Monceaux, *S. A. et le donatisme*, t. VII de l'*Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, Paris, 1923; F. Hoffmann, *Der Kirchenbegriff des hl. A.*, 1933; U. von Balthasar, *Aug., Das Antlitz der Kirche*, Einsiedeln, 1942; G. Spanedda, *Il mistero della Chiesa nel pensiere di S. A.*, Sassari, 1945; Mersch, *Le corps mystique du Christ*, Paris, 1935.

9° *Sacrements.* — En général : J. Hymnen, *Die Sakramentslehre Augustins in Zusammenhang dargestellt und beurteilt*, Bonn, 1905. Quelques articles de revue : Hocedez, *Recherches*, 1919, p. 1-29 (notion du sacrement dans les *Tractatus in Joa.*); Neveut, *Div. Thom.* (Plaisance), 1931, p. 3-27 (théologie sacramentaire); Féret, *R. S. Phil.*, 1940, p. 218-43 *(sacramentum; res)*. — Eucharistie : M. Blein, *Le Sacrifice de l'Euch. d'après S. A.*, Lyon, 1908; A. Blank, *Die Lehre des hl. A. von Sakramente der Euch.*, Paderborn, 1907; E. Tarchier, *Le sacrement de l'Euch. d'après S. A.*, Lyon, 1907; K. Adam, *Die Eucharistielehre des hl. A.*, Paderborn, 1907; P. Batiffol, *L'Euch., la présence réelle et la transsubstantiation*, 8ᵉ éd., Paris, 1920, p. 422-53; G. Lecordier, *La doctrine de l'Euch. chez S. A.*, Paris, 1930; P. G. Bracci, *Victima sancta. Pensiere, dottrina e insegnamento di S. A. sulla Euc.*, 1931; D. Zähringer, *Das kirchl. Priestertum nach dem hl. A.*, Paderborn, 1931; P. Bertocchi, *Il simbolismo eccles. della Euc. in S. A.*, Bergame, 1937; L. Brigué, *Les dispositions à la communion*, dans *Recherches*, 1939, p. 335-428; P. Camelot, *Réalisme et symbolisme*, dans *R. S. Phil.*, 1947, p. 394-410. — Pénitence : Fr. Hünermann, *Die Busslehre des hl. A.*, Paderborn, 1913; voir ici, XII, 845, bibl., les titres de Posschmann et K. Adam. — Mariage : A. Pereira, *La doctrine du mariage selon S. A.*, Paris, 1930; A. Reuter, *S. A. doctrina de bonis matrimonii*, Rome, 1942; N. Ladomerskij, *S. A., docteur du mariage chrétien*, Rome, 1942.

10° *Eschatologie.* — Lehaut, *L'éternité des peines de l'enfer dans S. A.*, Paris, 1912; C. Hartmann, *Der Tod in seiner Beziehung zum mensch. Dasein bei A.*, 1932; H. Eger, *Die Eschat. Augustins*, 1933; J. Leahy, *S. A. on Eternal Life*, 1939.

11° *Morale et conceptions sociales et politiques.* — J. Martin, *La doctrine sociale de S. A.*, Paris, 1912; B. Roland-Gosselin, *La morale de S. A.*, 1925; J. Mausbach, *Die Ethik des hl. A.*, Fr. en B., 1929; Ch. Boyer, *S. Augustin* (coll. *Moralistes chrétiens*, Paris, 1933); A. Reul, *Die sittl. Ideale des hl. A.*, 1928; H. Arendt, *Der Liebesbegriff bei A.*, 1929; L. Cecchini, *Il problema morale in*

S. A., Reggio (di Emilia), 1934; G. Combès, *La charité d'après S. A.*, 1934; V. Nolte, *Augustins Freundschaftsideal in seinen Briefen*, 1939; J. Rohner, *La finalité morale chez les théol., de S. A. à Duns Scot*, 1939; G. Hultgren, *Le commandement d'amour chez S. A.* (d'après les écrits de 386-400), 1939; C. A. Oberstar, *S. A. doctrina de vitio capitali superbiæ*, Lubliana, 1940.

B. Seidel, *Die Lehre des hl. A. vom Staate*, 1909; O. Schilling, *Die Staats-und Soziallehre des hl. A.*, 1910; F. Offergelt, *Die Staatslehre des hl. A.*, 1914; J. Bouvet, *S. A. et la répression de l'erreur religieuse*, Mâcon, 1918; B.-Wendorff, *Die Staatslehre des Aur. Aug. nach De civ. Dei*, 1926; J. Bourgeot, *Augustins Philos. des Friedens und des Krieges*, 1926; G. Combès, *La doctrine politique de S. A.*, 1927; A. Brucculeri, *Il pensiero sociale di S. A.*, Rome, 1932; H.-X. Arquillière, *L'augustinisme politique*, 1934; C. V. von Horn, *Die Staatslehre A. nach De civ. Dei*, 1934; R. Regout, *La doctrine de la guerre juste de S. A. à nos jours*, 1935; Fr. Baynes, *The political idea of S. A. De civ. Dei*, Londres, 1936; F. Ghera, *I problemi del cristianismo antico nella Città di Dio di S. A.*, Palerme, 1939; Tr. Serra, *El derecho y el Estado en S. A.*, Madrid, 1944.

12° *Spiritualité et ascétisme.* — E. Zeller, *Flores quos in horto divi A. discepsit*, Stuttgart, 1912; L. Bertrand, *Les plus belles pages de S. A.*, Paris, 1914; A. Tonna-Barthet, *S. Patris A. doctrina ascetica sive sententiæ ex operibus ejusdem magni Doctoris excerptæ in 5 libr. distributæ*, Einsiedeln, 1916; *De vita christiana libri VII ex genuinis operibus S. P. A.*, Rome, 1917; *Enseñanzas prácticas del Evangelio sacádas de las obras de S. A.*, Barcelone, 1912; *L'Évangile commenté par S. A.*, Paris, 1930; P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, I, 1919, p. 269-344; E. Nebreda, *De oratione sec. div. A., summosque doctores Eccl., J. Chrysost. et Thom. Aq.*, Bilbao, 1923; A. Gardeil, *L'âme, sujet récepteur de la grâce selon S. A.*, dans *Rev. thom.*, 1925-1926; J. Martin, *Doctrine spirituelle de S. A.*. 2e éd., Paris, 1930; F. Cayré, *La contemplation augustinienne*, 1927; *La divine présence d'après S. A.*, 1933; *La méditation selon l'esprit de S. A.*, 1935; E. Hendrikx, *Augustins Verhältnis zur Mystik*, 1936. Parmi les publications du XVe centenaire (1930), citons : J. Vermeersch, *Le concept de vie religieuse dans S. A.*, dans *Gr.*; J. Maréchal, *La vision de Dieu au sommet de la contemplation;* Mersch, *Deux traits de la doctrine spirituelle de S. A.*, dans *N. R. Th.*

Dans la plupart des ouvrages qui ont abordé le problème mystique, le nom et l'influence de S. Augustin se retrouvent fréquemment. Quelques exemples : P. Rousselot, *Pour l'histoire du problème de l'amour au M. A.*, Munster, 1908, dans *Beiträge;* E. Vansteenberghe, *Autour de la Docte ignorance* (Docte ignorance, expression augustinienne, voir ici XI, 607), Munster, 1915 (dans *Beiträge*); Gutberlet Butler, *Wester Mysticism, The teaching of SS. Augustine, Gregory and Bernard on Contemplation and the contemplative Life*, Londres, 1922; R. Arnou, *Le désir de Dieu dans la phil. de Plotin* (influence de Pl. sur S. A.), Paris, 1927. — Voir aussi les traités de théologie mystique, Mgr Saudreau, *La vie d'union à Dieu et les moyens d'y arriver d'après les grands maîtres de la spiritualité*, 2e éd., Angers, 1921, p. 83-89; Garrigou-Lagrange, *Perfection chrétienne et contemplation*, S.-Maximin, 1925, p. 206-09, 671; A. Gardeil, *La structure de la connaissance mystique*, Paris, 1924. — Cf. Ch. Boyer, *D. Sp.*, I, 1101-30.

13° *Apologétique.* — Despinay, *Le chemin de la foi d'après S. A.*, Vézelay, 1930; Steszko, *L'apologétique de S. A.*, 1932; R. de Vooght, *La notion philos. du miracle chez S. A.*, dans *R. T. A. M.*, 1938, p. 317; *Les miracles dans la vie de S. A.*, *ibid.*, 1939, p. 5; *La théologie du miracle selon S. A.*, *ibid.*, 197.

14° *Varia.* — S. Augustin et S. Thomas : Hessen, *Augustinische und Thomistische Erkenntnislehre; eine Untersuchung über die Stellung des hl. Thomas v. Aq. zur augustinischen Erkenntnislehre*, Paderborn, 1921. Ét. Gilson, *Pourquoi S. Thomas a critiqué S. A.*, dans *Arch. d'hist. doctr. et litt. du M. A.*, Paris, 1926; L. Penido, *Cur non Spiritus Sanctus a Patre Deo genitus, S. A. et S. Th.*, dans *Rev. Thom.*, 1930, p. 472; M. Grabmann, *Die göttliche Grund menschlicher Wahrheitserkenntnis nach A. und Th. von Aq.*, Munster, 1924; B. Jansen, *Quomodo Divi Aug. theoria illuminationis sæc. XIII concepta sit*, dans *Gr.*, 1930.

En 1930, à l'occasion du XVe centenaire de la mort de S. Augustin, toutes les publications catholiques ont présenté des études sur le grand Docteur. Nous en avons cité quelques-unes. On rappellera en terminant l'encyclique de Pie XI, *Ad salutem* (20 avr. 1930), exaltant la doctrine d'Augustin, notamment sur la fin de l'homme, l'Église, Dieu, la société humaine, la grâce, et exhortant les chrétiens à imiter ses vertus et les religieux sa pratique de la vie religieuse. A. Michel.

Auteurs cités à propos de S. Augustin, et, en particulier, de l'influence exercée par ce Docteur sur la théologie catholique. On se contentera des principales références.

Antérieurs à S. A. — Héracléon, VI, 2199; XV, 2517; — Tertullien, XV, 132, 148; — Tertullianistes, 169; — Optat de Milève, XI, 1078, 1082; — Victorinus Afer, XV, 2890, 2896, 2948; — S. Jean Chrysostome, VIII, 676.

Contemporain. — S. Jérôme, VIII, 902; II, 194, 368; X, 632.

Ve s. — Cassien, I, 2519, 2520; II, 1827, 1828; X, 653; XIV, 1802; — Evodius, V, 1731; — Fauste de Riez, I, 2520, 2524; V, 2104; XII, 408, 417; XIV, 1833; — Gélase Ier, I, 2521; — Gennade de Marseille, III, 527; VI, 1224; XIV, 1151; — Hadrumète (Moines d'), XIV, 1800; — Hilaire et Prosper, 1809; — Honorat de Marseille, I, 2520; — S. Léon le Grand, VII, 980; IX, 286; XIV, 526, 527; — Leporius, IX, 435; — Lucidus, 1022; XII, 1270, 2805, 2808; — Marius Mercator, IX, 2481; — Orose, XI, 1603, 1606-08 *(passim)*, 1611; — J. Pomère, XII, 2543; — S. Prosper, I, 2519, 2525; IV, 374; X, 653; XII, 1267, 2897; XIII, 846-48, 2543; XIV, 1695, 1815, 1825; XV, 2746, 3195, 3225; — Théodore de Mopsueste, XV, 270, 272, 276; — Vigile de Thapse, XV, 3007; — Vincent de Lérins, XIV, 1819; XV, 3046, 3048; — Vitalis, XIV, 1798; — *De vocatione omnium gentium*, I, 2524; XII, 2898; XIV, 1830. — Voir les références aux art. *Pélagianisme, Semi-pélagianisme, Prédestination.*

VIe s. — Boèce, XII, 1484; — S. Césaire d'Arles, I, 2526; II, 2170-72 *(passim)*, 2178; V, 81; VIII, 1801, 2100; X, 656; XII, 2807, 2899; XIV, 1841; — Eugippius, V, 81; XII, 826; — Facundus d'Hermiane, V, 1811; — S. Fulgence, I, 2521; II, 192; V, 1182; VI, 968, 970-72; VII, 980; VIII, 2100; X, 346, 979; XII, 819, 1267, 2898; XIV, 1839; — Jean Maxence, I, 2521; XII, 417; — Julien d'Halicarnasse, XII, 419, 421, 422; — Philoxène de Mabboug, 417, 419; — Sévère d'Ant., XII, 424; — Conc. d'Orange, XI, 1087. — Voir *Semi-pélagianisme.*

VIe-VIIe s. — S. Grégoire le Grand, I, 2527; VII, 980; IX, 2117; X, 764, 981; XII, 2901; — S. Ildefonse de Tolède, X, 347; XIII, 2544; — S. Isidore de Séville, V, 1182; X, 984; XII, 824, 2901; XIV, 526, 527; — S. Maxime le Confesseur, XII, 429.

VIIIe s. — Alcuin, VII, 980; X, 347, 995; XV, 355, 360; — S. Bède, VII, 980; X, 985; XIII, 2544.

IXe s. — Amalaire, X, 997; — Claude de Turin, III, 17; — Érigène, V, 409, 416, 419; XII, 433, 2912; — Gottescalc, I, 2527; VI, 1501; XII, 2901-03, 2907, 2933; — Haymon d'Halberstadt, X, 663; — Hincmar, I, 2528; X, 1021; XII, 883, 2919, 2928; — Loup Servet, IX, 966; XII, 2908; — Paschase Radbert, V, 1229; X, 1009, 1017, 1020; XIII, 1631, 1638; — Prudence de Troyes, XIII, 1081, 1083; cf. XII, 2908, 2909, 2912, 2925; — Raban Maur, III, 2113; X, 1005; XII, 2902, 2911; XIII, 1614, 1615; XIV, 1697, 2410; XV, 1702; — Ratramne, V, 1229; X, 1015; XII, 2910; XIII, 1781, 1784, 1787; — Théodulphe d'Orléans, XV, 331; — Walafrid Strabon, X, 1007; XIII, 1239.

XIe s. — S. Anselme, I, 1335, 1336, 1340, 1352, 2503; IX, 1193; XII, 436, 438, 440, 1485, 2936; XIV, 1700; XV, 1710, 3225, 3279; — Anselme de Havelberg, XV, 1755; — Anselme de Laon, IX, 2141; — Bérenger, II, 729; VIII, 2566; X, 1027; — Bernold de Constance, I, 2502; XI, 1290; XIII, 2417; — Durand de Troarn, III, 526; V, 1230; XIV, 2602; — Gérard de Cambrai, X, 1023; — Guitmond, V, 1230; X, 1032; — Lanfranc, VIII, 2566; — Odon de Cambrai, XII, 442; — Otloh de S.-Emmeran, XI, 1668; — Waltram de Nauenbourg, XV, 3508; — Yves de Chartres, X, 348, 1042.

XIIe s. — Abélard, II, 369; VII, 1016; X, 765; XII, 445, 446; — Alger de Liège, I, 2504, 2534; XIV, 2604; — Bacon (Roger), I, 2511; — Baudoin de Cantorbéry, X, 1051; — S. Bernard, I, 2504; II, 761, 765, 770, 782,

2221; v, 654; viii, 2122; ix, 1193; x, 672; — Gandulphe de Bologne, xii, 455; — *Gauthier de S.-Victor*, vii, 1025; — Gérard de Cambrai, x, 1023; — Gratien, ix, 2149; x, 1042; xiii, 2468; xv, 2352; — Guillaume de S.-Thiéry, vi, 1981; — Hildebert de Lavardin (du Mans), x, 605; — Honorius d'Autun *(Augustodunensis)*, vii, 144, 146, 149, 157; xii, 442; xvii, 441; — Hugues de S.-Victor, i, 2504, 2506; ii, 2221, 2240; v, 653; vii, 246, 248, 259, 265, 280, 287, 294, 304; ix, 1191, 2146; xii, 451; xiii, 1238, 2549; xiv, 529; xv, 1717; — Hugues Éthérien, xv, 1757; — Hugues Métel, 1712; — S. Martin de Léon, xv, 1721; Ognibene, xi, 1295; — Pierre Diacre, xii, 1929; Pierre Lombard, i, 2433, 2532; ii, 2524; iii, 1185; iv, 1732; v, 619; viii, 2034, 2108, 2112; ix, 1192, 2153; x, 675, 676, 678, 2004; xi, 1303; xii, 165, 455-58, 1953, 1954, 1970, 1979, 1981, 1984-86 *(passim)*, 1989, 1991-97 *(passim)*, 2002 (pseudo-A.), 2009, 2937; xiii, 1239, 2426, 2551; xv, 2202, 2339; — Pierre le Vénérable, x, 1044; — Prévostin, xiii, 166, 2429; — Richard de S.-Victor, x, 2615, 2618; xv, 1718; — Rupert de Deutz, xiv, 171, 176, 180, 182, 183, 186, 191, 199, 200; — Simon de Tournai, xiv, 2129; — *Summa Sententiarum*, xii, 451 (pseudo-A.), xiv, 530; — Victorins (en général), i, 2504; vii, 353; xii, 448.

XIIIe s. — Albert le Grand, i, 2514, 2533; ii, 369; ix, 2194; xii, 462, 958; xiv, 1704; xv, 950; — Alexandre de Halès, i, 779, 2505; viii, 2119; x, 1053, 1055; xii, 459, 464, 2938; xiii, 1241; xv, 393; — Bacon, ii, 14; — Berthold de Ratisbonne, xiii, 1780; — S. Bonaventure, i, 2433, 2505, 2511, 2534; ii, 975, 976, 2221; v, 619, 2229; viii, 2127; xi, 1009; xii, 464, 465, 468, 1485, 2938; xiii, 2560; xiv, 1706; xv, 387, 394; — Duns Scot, i, 2512; iv, 1872, 1875, 1876, 1879, 1894, 1940; xiv, 1709; xv, 401; — Durand de Mende, x, 1064; — Eustache d'Arras, i, 2513; — Ste Gertrude, vii, 302; — Gilles de Rome, i, 2513, 2534; xiv, 1708; — Grégoire IX, xv, 355; — Grossetête, i, 2511; — Guillaume d'Auvergne, vi, 1970, 1972; — Guillaume de Paris, i, 2511; ix, 1195; — Henri de Gand, xii, 492; — Hugues de S.-Cher, i, 2509; vi, 870; — Hugues de Strasbourg, vi, 871; — Jacques de Mende, vi, 870; — Kilwardby, i, 2507; vi, 871; viii, 2355; xv, 394; — Matthieu d'Aquasparta, x, 387; xii, 493; — Maxime Planude, xiv, 1713; — Moneta de Crémone, vi, 871; — P. Olivi, i, 2510; xi, 986; — Pécham, i, 2508, 2512; xii, 126, 128, 130-33 *(passim)*; xv, 660; — Pierre de Tarentaise, i, 2505, 2508; vi, 870; — Pierre de Trabibus, xii, 2052, 2059, 2060, 2063; — Richard de Mediavilla, i, 2505, 2513; x, 1075; xiii, 2673; — Roland de Crémone, vi, 870; — Ét. Tempier, xv, 102, 105; — Thiéry de Freiberg, xv, 613; — S. Thomas d'Aquin, i, 342, 2433, 2514, 2532-35 *(passim)*; iv, 1189, 1197, 1748, 1768; v, 2227, 2230, 2233; vi, 139, 877; vii, 1817; viii, 2037, 2120; ix, 2194; x, 681, 1057, 1060, 1061, 2435-37 *(passim)*, 2438; xii, 180, 201, 246, 469, 471-74 *(passim)*, 482, 487, 490, 551, 2944-51 *(passim)*, 2955; xiii, 201, 223, 1244; xiv, 1705, 2398, 2790, 2993; xv, 661, 668, 671, 675 (pseudo-A.), 679, 684, 686, 687, 693, 701, 713, 720, 722, 724, 727, 731, 735, 743, 744, 746-748 *(passim)*, 750, 752, 755, 758, 760, 825, 828, 880, 881, 883, 889-92 *(passim)*, 902, 906, 968, 983, 990, 1744, 2738, 3204, 3218; — Thomas d'York, xv, 784-86 *(passim)*; — Ulric de Strasbourg, vi, 887; xv, 711, 2060; — Vital du Four, xiii, 1860; xv, 3114.

XIVe s. — Bradwardin, i, 2536; vi, 1512; x, 698; xv, 767, 772; — Démétrius Cydonès, xiv, 1714; — Gérard de Zutphen, ix, 1197; — *Grégoire de Rimini*, i, 2513; ix, 1197; xii, 496, 507; — R. Lulle, ix, 1113, 1115, 1124, 1133; — Fr. de Meyronnes, x, 1639, 1642; — Nicolas de Cues, x, 1073; — Occam, xi, 769, 879, 882; xv, 405; — Palamas, xi, 1766; — Pierre Auriol, xii, 1820, 1835, 1847.

XVe s. — Bessarion, xiii, 1254; — G. Biel, x, 1073; xii, 507, 509; — Favaroni, viii, 2130; ix, 1198; — Ficin, i, 2514; — Gerson, ix, 1198; x, 1072; — Marc Eugenicos, v, 2249; — Thomas a Kempis, xii, 2959; xv, 764; — Wessel, xv, 3531.

XVIe s. — Bellarmin, ii, 597; viii, 1806; x, 767, 2170; — Cochlée, x, 729; — Driedo, ix, 1199; — Fisher, viii, 2156, 2157; x, 1105; xiii, 1273; — Gropper, x, 733; — Hochstraeten, x, 729; — S. Jean de la Croix, x, 2623; — Molanus, x, 2088; — Pighi, xii, 2099, 2101; — Politi (Ambroise Catharin), v, 2213; xii, 2423, 2430; — Sanders, xiv, 1091; — Seripando, ix, 1199, 1221; x, 745; xii, 516, 1110; xiv, 1938; — Sixte de Sienne, xiv, 2238; — Soto (Dominique), vii, 1750; xii, 529; — Soto (Pierre), xiv, 2437, 2438, 2442; — Suarez, xiii, 189, 1289; xiv, 2647, 2651, 2664, 2671, 2689; — Ste Thérèse, x, 2633; — Torrès (Jérôme de), xv, 1240; — Valencia, xv, 2467, 2471, 2475-79 *(passim)*, 2482, 2486, 2490, 2496; — Vasquez, xv, 2604, 2608; — Wimphelin, xv, 3547.

XVIIe s. — Annat, i, 1321; viii, 501; xii, 1324; xv, 432; — Arnauld, i, 1980; viii, 466; xii, 550; — M. Barcos, ii, 390; viii, 457; xiv, 2804; — Bérulle, xi, 1132, 1134; — Bossuet, ii, 370, 1080, 1088; vii, 1138; x, 2613; xii, 551, 552; xiii, 1481, 1485; xiv, 2106, 2112; xv, 2135; — Descartes, i, 2514; xii, 1490; — Fénelon, v, 2138, 2159-61 *(passim)*; xiii, 1496; — Habert, vi, 2012; viii, 467; — Havelmans, vi, 2065; — Juvénal d'Anagni, i, 2515; — Launoy, ix, 6; — Leibniz, ix, 180, 185; xi, 1013; — Maldonat, vii, 1151; ix, 1775; — Malebranche, i, 2515; ix, 1780, 1789, 1793, 1800, 1802; — Marandé, ix, 1937; — Martin (André), i, 2515; x, 214; — Nicole, xii, 550; xiv, 1473; — Noris, xi, 797-99 *(passim)*; xii, 554; — Pascal, xi, 2137, 2142, 2146; xii, 550; — Petau, ii, 270; viii, 455, 456; x, 766; xii, 553, 1316, 1321, 1330, 1332; — Pierre de S.-Joseph, viii, 454; — Ripalda, xiii, 2721, 2731-33 *(passim)*; — Salmanticenses, vi, 374; vii, 1841; Senault, xiv, 1855; — Sfondrati, xiii, 1487; xiv, 2014-17; — Simon (Richard), i, 2515; vi, 1512; xiv, 2106, 2111; — Sirmond, viii, 455; — Thomassin, xi, 1014; xv, 787, 789, 791-800 *(passim)*, 802-12 *(passim)*; — Tillemont, xii, 550; — Tricassin, xv, 1541; — Worst, xv, 3584.

XVIIIe s. — Bergier, xii, 564; — Gerdil, xi, 1014; — Le Clerc (L.), ix, 108; x, 2551; — Muratori, x, 2551; — Paul de Lyon, xii, 43; — Stattler, xiv, 2569, 2573.

XIXe s. — Cousin, xi, 1017; — Fabre, 1019; — Gioberti, xi, 1018, 1040; — Lacordaire, viii, 2399; — Lepin, x, 1226, 1272; — G. Milone, xi, 1034; — Minges, ix, 770; — Newman, xi, 334; — Rosmini, 1028; xiii, 2922; — Schell, xiv, 1277; — Vacant, vii, 1776; — Vercellone, xi, 1036.

AUGUSTIN (Ermites de S.). — Origine et histoire, i, 1137, 2474-77; xv, 3271. — Développement à Chypre, ii, 2461; — en Pologne, suivi de décadence, xii, 2454. — Le bullaire des Aug., ii, 1250. — Attitude des Aug. à l'égard de Jean XXII et de l'antipape Nicolas V, xii, 1925. — Les Aug. et Pierre de Candie (Alex. V), 1892. — Travaux d'hagiographie monastique, i, 332. — Leur passage en Mésopotamie, xi, 249; — et missions actuelles, x, 1879, 1933, 1981, 1993. — État au début du xxe s., i, 2475; voir Autriche, i, 2609; — collèges en Amérique du Sud et aux Philippines, v, 591. — Cf. *D. H. G. E.*, v, 498-628; congrégations de femmes, *ibid.*, 629-53.

La théologie des Augustins est exposée à l'art. *Augustinisme*. Auteurs augustins ayant un article ou une mention dans le *Dictionnaire*.

XIIIe-XIVe s. — Carusio, ii, 1811; Aug. Trionfo, xv, 1855; Gilles (Ægidius) de Rome, vi, 1358; Jacques de Viterbe, viii, 305; Alex. de S.-Elpidc, i, 786. — *XIVe s.* : Albertus de Padoue, viii, 201; Simon de Crémone, *ibid.*; Clément Marchand, ix, 2004; Facino d'Aste, v, 2065; Arnauld de Toulouse, xv, 1242; Barthélemy d'Urbin, ii, 437; Guillaume de Villana, xv, 3011; Thomas de Strasbourg, xv, 780; Hermann de Schildiz, xiv, 1285; Grégoire de Rimini, vi, 1852; Galfridus Hardeby, 2042; Alph. Vargas, xv, 2534. — *XVe s.* : Dominique de S.-Séverin, xiv, 768; Bernard de Rousergues, 101; Henri Fuel, vi, 949; Pierre Farget, v, 2090; Augustin Favaroni, v, 2113; Barthélemy de Padoue, viii, 207; Bonaventure Baduarius, 202; Paul de Martabuffis, 209; Gabriel Garafoli, vi, 1163; Théodoric Vrie, xv, 3471; Gottschalk, vii, 32. — *XVIe s.* : Barth. Arnoldi, i, 1988; Gilles de Viterbe, vi, 1365; Luther, ix, 1146; Jean Bernard Forti, vi, 611; Louis de Beja Perestrello, ii, 536; Ferrari Zacharie, v, 2175; Gonzalvo Cervantes, ii, 2168; Gaspar, vi, 1164; Seripando, xiv, 1923; Barth. Pallazuolo, viii, 221; Ant. Dulciati, 220; Basile Monaldi, x, 2193; Ambroise Fiandino (ou de Naples), vi, 19; Ambroise Quistelli, xiii, 1600; Jean de Guevera, vi, 1962; Jean Hoffmeister, vii, 19; Gaspar Casal, ii, 1820; Aug. Moreschin, x, 2486; Ange Ferri, v, 2178; Guillaume Barlow, ii,

416; Joseph Pamphile, xi, 1841; François de Cristo, iii, 2330; Didace de Tapia, xv, 51; Alphonse de Mendoza, x, 550; Ant. de Castronovo, ii, 1837; Pierre Aragon, i, 1728; Fabien Clavarius, iii, 44; Louis de Léon, ix, 359; Onuphre Panvinio, xi, 1874. — *XVIIe s. :* Michel-Barth. Salon, xiv, 1048; Ange Rocca, xiii, 2757; Thomas de Gratanius, vi, 1727; Louis Alberti, i, 675; Basile Ponce de Léon, xii, 2548; Corneille Lancelot, viii, 2555; Louis Lancelot, 2555; Paul Ciera, ii, 2513; Ant. Calancha, ii, 1130; Ant. Freire, vi, 798; Corneille Curtius, iii, 2454; Jean Mantels, ix, 1918; Ant. Kerbeeck, viii, 2349; J.-B. Arrighi, i, 1991; Anselme Fazio, v, 2115; Grégoire Dainelli, iv, 5; Pierre-Damien Coninck, iii, 1153; Guillaume Farinoni, v, 2091; Grég. Falconi, 2069; Louis Bariola, viii, 228; Jacques Manzoni, 226; J.-B. Le Glain, ix, 161; Léonard Coquée, iii, 1771; Christ. de Fonseca, vi, 523; Jean Dupuy, iv, 1961; Henry Hyvens, vii, 572; Martin de Alviz, i, 931; Jérôme Canto, ii, 1680; Grég.-Nunez Coronel, iii, 1866; André de S.-Thomas, i, 1185; Raphaël Bonerba, ii, 986; Christian Wolf (Lupus), xv, 3583; Farvacques, v, 2091; Ch. Moreau, x, 2482; Marc Forstal, vi, 611; Ant. Gagliardi de Rota, vi, 996; Pierre de Comitibus, iii, 387. — *XVIIIe s. :* Fr.-Nic. Gavardi, vi, 1173; Pierre-Lambert Ledrou, ix, 127; Bernard Désirant, iv, 627; Jean Azevedo, i, 2653; Jos. Cliquet, iii, 243; Fulg. Belleli, ii, 600; Jean-Laurent Berti, 795; Jean-Laurent Czepenski, iii, 2584; Ant.-Dominique Gandolfi, vi, 1142; Colomban Hampl, vii, 329; Jacques Homey, vii, 34; Aug. Hofler, 21; Thaddée Caluxo, ii, 1377; Ant. Hochkirchen, vii, 11; Michel Canto, ii, 1680; Aug. Capler, ii, 1693; Joseph Chiozza, ii, 2391; Pierre-Joseph Gallarreta, vi, 1095; Gélase Heiber, vi, 2122; Barth. Faber, v, 2045; Anselme Hormannseder, vii, 161; Baudouin de Housta, vii, 196; Henri Florez, vi, 50; Joseph Maugis, x, 396; Aug. Giorgi, vi, 1375; Emmanuel Pignone del Carretto, ii, 1803; Romain Fischer, v, 2555; Vincent Fanlo, v, 2075; J.-B. Cortivo, iii, 1914. — *XIXe s. :* Joseph Canal, ii, 1505; Angelicus Fischer, v, 2554; Jean Carabelloni, ii, 1696; Fructuose Fehrer, v, 2125; Auguste Fischer, v, 2554; Pierre Fernandez, v, 2174; François Cuadrado, iii, 2398; Card. Aug. Ciasca, ii, 2472.

A l'art. Italie (t. viii), on relève quelques noms omis *dans la précédente liste : Thomas, abbé de S.-André de* Verceil, 196; Jean de Fabriano, 201; Antoine de Rampigollis, 206; Paul Nicoletti et Anselme de Monte Falco, 207; André de Billis, 212; Anselme Bocturnus, 217; Antoine de Castronovo, 217; Joseph Pamphili, 220; Fortuné Scacchi, 223; Antère-Marie de S.-Bonaventure, 223; Grégoire Falconio, 224; Paulin Berti, 224; Jacques Manzoni, 226; Jérôme Nicoli, 228; Ange Marcelli, 237. — Voir aussi Asti (Jean-Baptiste d'), i, 2142.

A l'art. Portugal (t. xii), quelques noms : Ægidius Lusitanus; Gaspar do Casal, Francisco de Cristo, 2624; Agostinho Osorio, 2625; João Soares, Sebastião Toscano, Pedro da Veiga, 2627; Francisco Anunciação, 2628; Tomé de Jesus, Agostinho de Santa Maria, Sebastião Toscano, 2629; Inacio Santa Maria, 2633.

AUGUSTIN (Règle de S.). — Art. général [J. Besse], i, 2472-83. — 1° Sur la règle elle-même : i, 2472; xiii, 2169 (cf. 2161); xv, 3271. — 2° Religieux suivant la règle : 1. *Hommes :* Chanoines réguliers, xiii, 2162, 2169; Prémontrés, 2169 (cf. 4; voir l'art. Prémontrés); Ermites de S.-Augustin, voir *supra;* Ordres militaires, i, 2477; x, 1758; xiii, 2162; Frères prêcheurs ou dominicains, i, 2477; xiii, 2169; Trinitaires, i, 2477; Mercédaires, 2478 (voir l'art. Rédemption des captifs, xiii, 2005); Servites, i, 2478; xiv, 1982; Religieux hospitaliers, i, 2479; autres congrégations, 2479; cf. i, 1454 (Antonins); 1137 (anachorètes). — 2. *Femmes :* Congrégations répondant aux ordres ci-dessus cités, 2480; hospitalières, 2481; Brigittaines, 2481; Angéliques, Annonciades, Visitandines; congr. vouées à l'éducation des filles, 2482; vouées à leur redressement et persévérance, 2483. — Voir aussi Notre-Dame de la Charité, v, 1471, 1480.

AUGUSTIN (Antoine). — Voir *Antoine Augustin.*

AUGUSTIN D'ALVELDT, ou **D'ALFELD.** — Notice [E. Mangenot], i, 2483. — *D. H. G. E.*, ii, 894.

AUGUSTIN DES ANGES. — Notice [V. Oblet], i, 2484. — *D. H. G. E.*, v, 421.

AUGUSTIN DE CANTORBÉRY (Saint). — L'histoire de S. Augustin, premier archev. de Cantorbéry, nous est connue surtout par S. Bède (*H. E.*, I, xxiii-II, iii; *P. L.*, xcv, 52-86). Celui-ci use des textes de S. Grégoire le Grand et y mêle des éléments légendaires. Voir, avec la bibliographie, *D. H. G. E.*, v, 427-32 (Fehrenbach); Fliche-Martin, v, 279-89 (Aigrain); *Catholicisme*, i, 1025. — Cité : viii, 2580; xi, 1956; xv, 230.

AUGUSTIN DE CONEGLIANO. — Notice [Édouard d'Alençon], i, 2484. — *D.H.G.E.*, v, 435.

AUGUSTIN D'ESBARROYA ou **D'ESBARAGA.** — Notice [P. Mandonnet], i, 2484. — *D. H. G. E.*, v, 437.

AUGUSTIN DE ROME, ou *Favaroni.* — Notice [A. Palmieri], v, 2113. — F. et Luther, ix, 1203. — Doctrines sur le Christ, condamnées à Bâle, v, 2113, vii, 542, 2381; xiv, 1652; cf. xv, 1237. — *D. H. G. E.*, v, 438.

AUGUSTIN TRIONFO. — Voir *Trionfo* (Augustin).

AUGUSTIN DE LA VIERGE MARIE *(Guillaume de Goazmoal).* — Notice [Thomas de Jésus], i, 2484.

AUGUSTINISME (Développement de l'). — Exposé général [E. Portalié], i, 2501-61.

L'art. touchant pour ainsi dire à toute la théologie du péché originel, de la grâce, de la prédestination, on devra se contenter, pour éviter les redites inutiles, de donner ici les indications très générales, les références particulières devant être relevées aux articles spéciaux.

I. Augustinisme en général. — 1° *Influence, jusqu'à la période scolastique :* i, 2501-03; xv, 353. — 2° *Au début du XIIIe s. :* i, 2503-06 : prédominance du platonisme; thèses psychologiques, *supra,* col. 122-24; théories cosmologiques, matière, *rationes seminales,* i, 2350, 2504; composition hylémorphique des esprits, *supra,* col. 157; i, 1225; pluralité des formes, *supra,* col. 123; impossibilité de la création *ab æterno,* i, 2350. — 3° *Augustinisme* et *aristotélisme :* 2506-13; cf. thomisme et augustinisme, xv, 655-93; *supra,* col. 311; — transformation de la théorie de l'illumination divine, i, 2509-12; xv, 684; — l'intellect agent, i, 2512; xiii, 1852; — fusion de l'arist. et de l'aug., i, 2513; xv, 654. — 4° *Temps modernes :* renaissance du platonisme et de la philosophie augustinienne, i, 2514; — aug. et cartésianisme, 2514; — et ontologisme, 2515; cf. *supra,* col. 312.

II. Augustinisme théologique. — 1° *Caractère général.* — i, 2515 (jugements, progrès, abandons).

2° *Triomphe de l'augustinisme.* — 1. Sur le pélagianisme, i, 2517-19; voir *supra,* art. *Augustin,* I, *Vie,* § *Lutte contre le pélagianisme,* col. 297, et V, *Péché originel, grâce, prédestination,* col. 303. — 2. Sur le semi-pélagianisme, i, 2519-22; voir *supra,* art. *Augustin,* I et V, mêmes indications; xii, 2806-08. — 3. Résultat : aug. adouci, i, 2524-26; xii, 2897-901 (disciples immédiats d'A.). — 4. Consécration au conc. d'Orange, i, 2526; xi, 1087; xii, 406-12.

3° *Augustinisme au IXe s.* — 1. Prédestinatianisme de Gottescalc, i, 2527; vi, 1500; xii, 2901-20. — 2. Conc. de Kiersy (853), xii, 2920. — 3. Conc. de Valence (855), i, 2528; xii, 2922. — 4. Conc. de Savonnières et de Toucy (Thuzey), i, 2530; xii, 2926-32.

4° *Augustinisme et scolastiques du M. A.* — 1. *Caractère général* de leur interprétation, i, 2530; — tendances augustiniennes en scolastique, xiv, 1702 (xiiie s.), 1711 (xive-xve s.), 1718 (xvie s.); — en théologie, xv, 392-400. — Augustiniens dominicains, vi, 869-72; x, 681; xiv, 1708; — franciscains, x, 681, 687, 700; xiv, 1708; cf. i, 2485. — 2. *Particularités : a)* distinction du naturel et du surnaturel,

I, 2531; VI, 1606-08; XV, 978. — *b)* Péché originel, I, 2531, et l'influence de l'aug. (au XIIe s., XII, 447-58; cf. IX, 1190; aux XIIIe et XIVe s., XII, 491-95; ermites de S.-Aug., 495; aug. orthodoxe des XVIIe et XVIIIe s., 550-55). — Influence de l'aug. dans la théol. russe, 618; — question des enfants morts sans baptême, I, 2532; XII, 2935-59. — *c)* Rôle de Dieu dans le salut : prédestination, I, 2532; XII, 2935-59; — salut des infidèles (ermites de S.-Aug.), VII, 1886. — *d)* Liberté humaine et distribution de la grâce, I, 2533; VI, 1595; XIII, 1014-17; XV, 3370-74. — *e)* Providence et grâce actuelle, I, 2534; VI, 1600-04. — 3. *Courant pélagien au M. A.* : négation du péché originel chez Abélard, *supra*, col. 6 : XII, 444; du concours divin : Durand de S.-Pourçain, IV, 1865; XIII, 58; Auriol (?), XII, 1857. — 4. *Courant prédestinatien (XIVe s.)* : I, 2535-39; XV, 767-72 (Th. Bradwardine); XI, 899 (Jean de Mirecourt). — 5. *Questions spéciales* : trad. augustinienne sur la pénitence, XII, 1041-44; — et la confession aux laïques, III, 899.

5° *Augustinisme prédestinatien et hérétique.* — 1. *Wyclif* : caractère de son prédestinatianisme, I, 2539-42; XV, 3599 (sur les erreurs wiclifistes qui en sont la conséquence, XV, 3590 sq.); cf. 3586, 3594, 3596.

2. *Les Réformateurs*, I, 2542-45. — *a) Luther* : influence de l'aug., IX, 1188-1206 (S. Augustin, 1189, 1254-57; aug. du XIe au XIIIe s., 1190-96; du XIIIe au XVIe s., 1196-1202; cf. 1216). — Seripando et Luther, 1199-1201; cf. VIII, 2183; IX, 1221-25; X, 750; XIV, 1930-38. — L'école aug. à la fin du M. A. et Luther, IX, 1202-06; XV, 414, 416; voir Favaroni (ou Augustin de Rome), V, 2113; Gilles de Viterbe, VI, 1365. — Influence sur les doctrines : négation de la liberté, IX, 1212, 1244; XV, 2960; — concupiscence et péché originel, VIII, 2135; IX, 1210-12, 1214; XII, 511; XIII, 2047; — bonnes œuvres et mérite, IX, 1219, 1244; X, 707-10; cf. VIII, 2129; — foi justifiante, IX, 1230; VIII, 2141-43; — grâce-charité, IX, 1239; — vie privée, 1315. — *b) Calvin* : prédestinatianisme absolu, I, 2542; XIII, 2059; II, 1406-12; — état primitif et péché originel, I, 2543-45; II, 1400-04; XIII, 2050; — justification, X, 725; II, 1403; VIII, 2142, 2146. — *c) Les grandes lignes de la doctrine augustinienne maintenues au conc. de Trente* : I, 2545; sur le péché originel, XII, 518-25; — sur la nécessité de la grâce, VI, 1577; VIII, 2174; — sur la liberté, et le pouvoir d'agir bien ou mal, VIII, 2174; XII, 2961; — la prédestination au mal, XII, 2962; — sur la justification par la foi seule, VIII, 2177-90; — sur la nécessité des bonnes œuvres et le mérite, X, 755-61.

Augustin, cité à propos des Réformateurs : Calvin, II, 1402, 1414, 1416; X, 725; XIII, 1270, 2045, 2050, 2095; XV, 1769. — Carlostadt, II, 1751. — Confession anglicane, XIII, 1418, 2077; d'Augsbourg, X, 718. — Luther, VIII, 2135; IX, 1189, 1195, 1202, 1206, 1209, 1214, 1216, 1218, 1227, 1232, 1233, 1244, 1254-57, 1258, 1263, 1286, 1290, 1293, 1300, 1315, 1325; X, 712; XII, 511, 2960; XIII, 1267; XV, 414, 416, 1767, 2960. — Mélanchthon, X, 503; XIII, 2056. — Réforme, XIII, 2040. — Wyclif, XV, 3586, 3594, 3596. — Zwingli, XV, 3751, 3761, 3765, 3821, 3837.

6° *Faux augustinisme de Baïus et des jansénistes.* — I, 2546-48.

1. *Baïus*, II, 64-110; XII, 531-40, 2962.

Augustin, cité à propos de Baïus : II, 38, 43, 50, 51, 52, 57, 60, 61, 64, 70, 71, 72, 73, 75, 81, 82, 83, 84, 86, 90, 92, 96, 97, 99, 105. — Sur le péché originel, XII, 531, 533, 535, 536, 538, 539, 540. — Sur la grâce, VI, 1578. — Sur les formules de S. Aug., VI, 1579; II, 86; XV, 1210.

2. *Jansénius.* — Voir VIII, 318-529, surtout 330-448. — Doctrines où Jansénius se réclame de l'autorité d'Aug. : contre le pélagianisme, VIII, 331, 333, 335, 337, 340; — grâce, 340; — état d'innocence, 346; — péché originel, 348; XII, 546; — peines du péché, ignorance, VIII, 352, 497; concupiscence, 353-55; déchéance du libre arbitre, 355-59 (cf. I, 2435-36); — péché nécessaire (infidèles et impies), VIII, 359-64, et liberté, 364-67. — État de nature pure : impossible, 367, 371, 373, 374; cf. 489 (amour naturel), XII, 546. — A. et la grâce, VIII, 377; — grâces de la Loi, 378; — grâce en Adam et dans l'homme déchu, 381-83; — effets différents, 383; — nécessité de la grâce actuelle, 384, 385; — grâce efficace, 386-88; cf. 485, 490, 511; VII, 1734; — suffisante, VIII, 389, 392; VII, 1733-35; — grâce et infidèles, VIII, 391; VII, 1735; — grâce et obéissance aux commandements, VIII, 392; VII, 1787; absence de grâce, VIII, 393; — gratuité du secours divin, 394. — Grâce efficace, nature, 400, 511; — grâce excitante, 403; — grâce et amour, 405; — foi et charité, 406; — grâce insuffisante sans la charité, 410, 411. — Agir *sicut oportet*, 407; — crainte de l'enfer et des peines temporelles, 408, 409. — Liberté, notion, 416; — et nécessité, 412, 413, 418, 505, 511; — *a peccato*, 420, 421; — liberté et indifférence, 422, 424; — accord de la grâce et de la liberté, 425-27; cf. 427-31. — Prédestination, 431 sq.; gratuité, 433-35; — des anges et des hommes, 436, 437, 438, 439; cf. I, 2398-404, 2546-48. — Réprobation, VIII, 441; cf. I, 2397-98. — Le Christ est-il mort pour tous?, VIII, 444-45.

Augustin, cité dans les controverses jansénistes : Jansénius et Augustin, VI, 916; VIII, 320-23, 325, 341-45, 377, 447, 455, 466, 468, 469, 474, 497, 500, 502, 505, 506, 515, 1059; XII, 547; XIII, 1489; XV, 2065, 2068, 2139, 2144-45, 2841. — Annat, VIII, 501; XIII, 2105-10; Arnauld, I, 1980; VIII, 466; Aug. et thomisme, 490; et Aristote, 496; Barcos, II, 390; VIII, 457; XIV, 2804; Bossuet, XV, 2135; Fénelon, V, 2159-61; XIII, 1496; Habert, VI, 2012; VIII, 467; Macédo, IX, 1462; Marandé, IX, 1936; Nicole, XIV, 1473; Pascal (défense d'Arnauld), XI, 2086, 2121, 2154, 2157, 2161, 2164, 2171, 2180, 2189, 2198; Paul de Lyon, XII, 43; Petau, VIII, 455; Pierre de S.-Joseph, VIII, 454; Réginald, XIII, 2111; Sébille, XIV, 1754; Sfondrati, XIII, 1487; XIV, 2014-17; Stockmans, XIV, 2623; Tamburini (Pierre), XV, 34; Tricassin, 1541; Viateur de Coccaglio, 2841.

3. *Quesnel.* — Voir XIII, 1460-1535; XV, 2061-2162.

Augustin invoqué : Quesnel, XIII, 1463, 1465, 1523, 1525, 1530, 1533; — bulle *Vineam Domini*, 1509, 1519; — bulle *Unigenitus*, XV, 2065, 2066, 2079, 2082, 2085, 2089, 2098, 2102, 2130, 2135, 2137, 2155.

Au synode de Pistoie, XII, 2141, 2143, 2145, 2148, 2153, 2162, 2183, 2187, 2194, 2195; — bulle *Auctorem Fidei*, 2204, 2209, 2210, 2214, 2218.

7° *L'augustinisme dans les écoles catholiques depuis le XVIe s.* — Problème qui se pose, I, 2549-51; XII, 2996.

1. Solution *thomiste*, I, 2551-53; XII, 2940-58, 3003-19; XIII, 67-71, 998-1023; XV, 878-84.

2. Solution *moliniste*, I, 2553-55; VI, 1664; X, 2101-41. — La controverse aux congr. *De auxiliis*, X, 2154-66. — Voir art. *Grâce*, *Prédestination*.

On ne sera pas étonné que l'autorité de S. Augustin et de S. Thomas soit exploitée en sens divers et parfois opposés. Le *Dictionnaire* relate les opinions et ne prend pas parti.

3. Solution *augustinienne*. — L'augustinianisme [E. Portalié], I, 2485-2501. — *a)* Aug. rigide : Noris, I, 2486; XI, 796-802; Bellelli, II, 600; Berti (Jean-Laurent), 795; Marcelli, I, 2486; VIII, 237; Moreau, X, 2482; Viator de Coccaglio, XV, 2838, 2842; — exposé, I, 2487-90; et critique, 2490-92; XIII, 66; cf. VI, 1674. — *b)* Aug. modéré : prédétermination morale : avant S. Thomas, I, 2493; S. Thomas lui-même, 2493; thomistes postérieurs, 2494. — Mises au point : sur S. Thomas, XIII, 39-56; Gonzalez de Léon, VI, 1493; Gonzalez de Albelda, 1492; Araujo,

I, 1729; Ant. Réginald, XIII, 2109, 2113; Guillermin, voir ce mot aux *Tables*. — *c)* Système de Thomassin, I, 2496; XV, 808-12. — *d)* Système des sorbonnistes et de S. Alphonse de Liguori, I, 2496-99; cf. 916; — critique générale, 2497; — particulière, 2498. — Bref de Benoît XIV sur l'orthodoxie des trois systèmes, I, 2555.

Note complémentaire. — Pour mettre un ordre plus logique dans l'exposé de l'augustinisme, il a paru indispensable d'insérer ici le développement suivant, dû à un spécialiste de la matière, le R. P. Cayré :

I. Vue d'ensemble. — Voir les art. Augustin (S.), notamment, I, 2453-70; Augustinianisme, 2485-501; Augustinisme, 2501-55. — La distinction établie entre les trois art., et surtout entre les deux derniers, n'est pas absolument nette et amène des confusions qu'il est nécessaire d'éviter. Les cadres doivent être élargis pour y introduire les précisions réalisées depuis cinquante ans.

1° Le mot *augustinianisme* est équivoque chez Portalié. Il désigne : *a)* la doctrine de l' « ordre augustinien » aux XVIIe-XVIIIe s. (2485-92); — *b)* le système théologique expliquant par une influence morale l'action de la grâce sur l'âme (2492-99). Ce dernier sens rejoint en fait l'augustinisme présenté plus loin, ou encore le « congruisme » (III, 1120-33). — Le mot « augustinianisme » désignera pour nous exclusivement la doctrine de l'ordre augustinien; celle-ci a eu, avant Noris et Berti, des représentants qu'il faut au moins mentionner, au Moyen Age et à la Renaissance.

2° Par *augustinisme*, Portalié désigne d'abord « d'une manière générale l'ensemble des doctrines d'Augustin ou du moins un certain esprit philosophique qui les pénètre » (2501); il s'en tient, en fait, à cet esprit philosophique et sous-entend ce qui a été dit à Augustin (S.) et qu'il ne faut pas cependant perdre de vue. Or, certains points n'avaient pas dans la pensée du Maître l'importance que leur ont attribuée des disciples lointains, parfois désaxés ou étroits. D'autre part, le mot « augustinisme » désigne « le système sur l'action de Dieu, la grâce, la liberté » (2501), largement exposé (2515-55). Pour être bien compris, cet aspect du sujet doit être rattaché à l'exposé du système lui-même (2375-409). Il faut, par ailleurs, introduire ici une partie détachée de l'article sur l'Augustinianisme (2492-99). Par contre, on regrette que l'auteur ait maintenu, dans la même synthèse historique, les développements fidèles à la tradition catholique et les déviations manifestes, comme le protestantisme. En cette note, où prédominera l'aspect doctrinal, on essaiera de coordonner à ce point de vue les données du P. Portalié par l'apport des recherches et des découvertes faites depuis un demi-siècle.

3° Cinq points de vue sont à distinguer, qui permettent de faire un premier classement des valeurs de base en ce sujet si complexe. Nous insisterons sur le « grand augustinisme », le distinguant de l'augustinisme « historique » et de l'augustinisme « courant », ainsi que des divers augustinismes « partiels » qui ont surgi à chaque époque de l'Église. Les déviations seront indiquées à part.

a) L'augustinisme historique est l'ensemble de la doctrine de S. Augustin, telle qu'elle ressort de son œuvre. Le mot « historique » ne désigne donc pas l'histoire des doctrines, mais les doctrines de l'histoire, celles dont s'occupe l'historien. On la trouve sous sa forme originelle, dans les œuvres de l'auteur, sommairement analysées (2286-315), ou en larges synthèses, avec mise en relief des points saillants (2317-457).

b) L'augustinisme courant, officiel, est l'ensemble des doctrines sur la grâce qui, dès l'antiquité, ont marqué l'action de S. Augustin et sont entrées dans l'enseignement commun de l'Église, avec son approbation expresse dès la fin des premières controverses (2515-27).

c) Les *augustinismes partiels* sont des aspects particuliers de la pensée de S. Augustin, mis en lumière à des époques diverses, en conformité avec la doctrine catholique. On se bornera à en relever une dizaine qui ont été ou sont encore particulièrement en vue. On élargira, en les complétant, les données de Portalié (2501-15).

d) Le *grand augustinisme* est une synthèse ordonnée de la pensée de S. Augustin, non seulement sur la grâce, mais sur l'ensemble de la doctrine chrétienne et sur les principes qui lui assurent la vitalité propre dont témoigne la persistance de son action. La formule est de Portalié (2514); il importe de grouper les éléments dispersés dans l'article.

e) Les *faux augustinismes* sont l'œuvre d'auteurs qui se sont attachés à S. Augustin avec trop de passion personnelle, en s'éloignant de l'esprit catholique du saint Docteur. Ils ont fait ainsi subir à la doctrine augustinienne une déviation grave. On évitera ces écarts en approfondissant la pensée totale de S. Augustin, et, connaissant mieux le point de départ de ces erreurs, on pourra les combattre victorieusement dans leurs manifestations et dans leurs causes.

II. L'Augustinisme historique. — Formule équivoque : on l'entend couramment des progrès et de l'influence de la pensée augustinienne à travers les siècles. Mais cette notion, qu'on peut appeler « épisodique » est superficielle et risque d'associer des activités et des hommes différents et même opposés. La pensée *authentique* de S. Augustin doit être historiquement précisée. Une telle recherche s'impose spécialement pour notre Docteur qui, mieux et plus que d'autres, a synthétisé la pensée chrétienne antique et préparé ses développements ultérieurs.

Avant de s'étendre et d'agir au loin, dans le temps et l'espace, une doctrine s'est formée en un milieu donné, s'est affirmée en des circonstances précises, et mieux encore en un état d'âme particulier. Tout cela doit contribuer à nous éclairer sur la genèse des œuvres produites, des formules adoptées, des synthèses réalisées. Si la vie d'Augustin nous est bien connue par ses écrits, il n'en faudrait pas voir uniquement les faits extérieurs, notamment les controverses qui eurent un si grand éclat; plus importantes peut-être, pour connaître la pensée profonde du saint Docteur, sont les œuvres venues d'une inspiration personnelle, répondant à un besoin de son âme : les *Dialogues* après la conversion, les *Confessions* au début de l'épiscopat, le *De Trinitate* et les *Commentaires sur la Genèse*, ou, à la fin de la vie, les *Révisions*. Ce dernier écrit, dont une édition récente montre la richesse, projette de vives lumières sur l'ensemble de l'œuvre et reste l'une des bases de l'augustinisme historique. Répondent à ce que nous appelons l'augustinisme historique, les synthèses de Portalié (2286-315, 2317-457); de Tixeront, *Hist. des dogmes*, II (1909), 354-512; de F. Cayré, *Patrologie*, II (1931), 597-697.

III. L'Augustinisme courant, officiel. — Le nom de S. Augustin a été associé aux luttes pour la défense du dogme de la grâce non seulement de son vivant, contre Pélage, mais après sa mort, contre le semi-pélagianisme condamné au IIe concile d'Orange. L'approbation des actes de ce concile par Boniface II (531) leur donna une valeur définitive et universelle (cf. Denz.-Bannw., 174-200 et ici I, 2517-27; XI, 1087-1103). Cette décision confirmait l'attitude prise par les papes depuis la mort de S. Augustin.

L'Église n'approuve pas des systèmes, mais des doctrines. E. Portalié a cependant pu dire (col. 2526) qu'à Orange, c'est un certain augustinisme qui fut consacré par l'autorité pontificale, un « augustinisme vrai, mais modéré », écartant le prédestinatianisme et proclamant pour tous les baptisés la faculté pleine et entière de se sauver s'ils le veulent; retenant d'ailleurs les positions d'Augustin sur les points essentiels : péché originel, rôle de la grâce avant, pendant et après la justification, sa nécessité pour tout bien. Cette doctrine est le fond même de l'enseignement catholique depuis cette époque et le concile de Trente l'a confirmé, en le précisant sur quelques points (col. 2545; Denz.-Bannw., 792-843).

Mêmes restreintes à un fond doctrinal courant, les approbations pontificales assurèrent à S. Augustin une autorité exceptionnelle dans l'Église et les autres doctrines du saint Docteur en devaient bénéficier par contre-coup. Jamais il ne fut condamné, malgré les attaques dont il fut parfois l'objet. Au contraire, les papes ont témoigné de toute manière leur confiance en l'évêque d'Hippone. Complétons ici les indications de Portalié, en signalant, outre la lettre citée de S. Célestin, l'*Indiculus gratiæ* qui est d'inspiration analogue (Denz.-Bannw., 128-42); au Ve s., l'attachement à S. Augustin de S. Léon le Grand (dont S. Prosper fut le secrétaire) et de S. Gélase, qui écrivit les *Dicta adversus pelagianam hæresim* en esprit augustinien, mais modéré; au VIe s., S. Hormisdas, Félix III, Boniface II et S. Grégoire le Grand. Une tradition était créée, et elle ne fut pas inter-

rompue. Les abus des jansénistes seuls ont obligé le pape Alexandre VIII à rappeler que l'autorité de S. Augustin ne dispensait pas de tout égard à une bulle pontificale et récemment Pie XI, tout en confirmant la confiance de ses prédécesseurs en S. Augustin, renouvelait la même réserve contre ceux qui manquaient de sens catholique au point de placer l'autorité de ce Père « au-dessus de l'autorité de l'Église enseignante elle-même » (*A. A. Sedis*, 1930, p. 204). S. Augustin avait de lui-même une opinion plus modeste et n'hésitait pas à se corriger ou à nuancer ses opinions, témoin les *Revisions* (cf. *De dono perseverantiæ*, XXI, 55-56; *P. L.*, XLV, 1027).

Si importante qu'ait été historiquement l'action d'Augustin dans la controverse sur la grâce, même avec le prestige des approbations pontificales, elle ne doit pas nous faire oublier les autres aspects de la pensée du grand Docteur, mis en lumière au cours des siècles, pour des causes et sous des influences diverses. Ce sont là les *augustinismes partiels*.

IV. Les augustinismes partiels. — Il faut, en effet, insister sur les auteurs catholiques, fidèles dans leur pensée aux doctrines fondamentales de l'Église, malgré une grande diversité de tendances. C'est l'art. Augustinisme (I, 2501-55) qui doit être repris ici et complété sur un plan à la fois doctrinal et historique.

1° *L'augustinisme antipélagien.* — Ce sont les tendances des disciples de S. Augustin qui, après sa mort, jusqu'au concile d'Orange, continuèrent son action contre les pélagiens attardés et les semi-pélagiens soucieux de sauver la liberté humaine qu'ils estimaient compromise. Le plus en vue est S. Prosper d'Aquitaine, établi à Rome, à la Cour pontificale (cf. XIII, 846; Cayré, *op. cit.*, 180). Son activité augustinienne est conçue différemment selon qu'on s'en tient aux œuvres publiées sous son nom ou qu'on y ajoute l'un ou l'autre des trois anonymes augustiniens, écrits à son époque, et que certains lui attribuent, au moins en partie : *Hypomnesticon*, *De vocatione omnium gentium*, *Capitulaires célestiniens* (cf. Dom M. Cappuyns, dans *Rev. Bén.*, 1927 et 1929; *R. T. A. M.*, 1929). Ces écrits supposent, chez leur auteur, le souci très net d'atténuer les positions les plus dures d'Augustin. Marius Mercator, contemporain de S. Prosper, n'eut pas une influence doctrinale aussi marquée. Par contre, S. Fulgence de Ruspe eut une action décidée en ce sens, malgré les obstacles venus du dehors (cf. VI, 968; Cayré, *op. cit.*, 186; G.-G. Lapeyre, *S. Fulgence de Ruspe*, 1929). Le centre principal de résistance à l'augustinisme, au ve s., fut, en Gaule, le monastère de Lérins où écrivait, au temps de S. Prosper, S. Vincent de Lérins et d'où sortit, vers la fin du siècle, Fauste, évêque de Riez (cf. XV, 3045; V, 2101; ct ici I, 2520-26).

2° *L'augustinisme théologique médiéval.* — « Théologique » fait pendant à « mystique » du groupe suivant. Le véritable initiateur fut ici S. Anselme († 1109), qui puisa largement dans l'œuvre augustinienne, après S. Grégoire et son école, mais avec une originalité de pensée que n'eut pas le grand pape. Sur les précurseurs du mouvement, voir I, 2501-06. Il faudrait d'ailleurs ajouter beaucoup d'autres influences, même philosophiques, notamment celle de Denys l'Aréopagite, de Scot Erigène et, depuis la fin du XIIe s., d'un Aristote déformé par les tendances monistes des interprètes arabes et juifs (voir *Tables*, 253). S. Augustin cependant restait le maître par excellence, notamment pour S. Anselme dont l'influence est prépondérante au début du XIIe s. (cf. Cayré, *op. cit.*, 390-408). Malgré l'éclectisme de tant de sources d'inspiration, on peut parler d'un véritable augustinisme, plus théologique que philosophique, fécond en œuvres multiples, et qui prépare l'éclosion des grandes Écoles de la fin du XIIIe s. (cf. Forest, dans Fliche-Martin, XIII, 49-68). L'influence augustinienne reste particulièrement sensible en face d'Abélard, chez Hugues de S.-Victor (*ibid.*, 111-23; F. Cayré, *op. cit.*, 437-45).

3° *L'augustinisme mystique médiéval.* — Les représentants du mysticisme médiéval témoignent, eux aussi, de l'influence de S. Augustin, sous une forme plus religieuse que spéculative. C'est d'Augustin, plus encore que d'Anselme, que s'inspirent, au XIIe s., les maîtres de l'École de S.-Victor, après Guillaume de Champeaux : Hugues et Richard de S.-Victor (voir leurs art.; cf. Cayré, *op. cit.*, II, 437-51). Cette note est encore plus accentuée chez S. Bernard, très préoccupé de dénoncer les abus de la science, même en théologie. Malgré sa puissante personnalité, l'abbé de Clairvaux dépend de S. Augustin en des points fondamentaux. Le *De diligendo Deo* est augustinien d'esprit, comme le *De gratia et libero arbitrio*, qui reprend le titre d'un ouvrage de S. Augustin et en reproduit la doctrine. Comme chez Augustin, la dévotion à l'humanité du Christ s'allie au culte de la divinité; les effusions mystiques des *Homélies sur le Cantique des cantiques* trouvent un précédent en certaines pages des *Confessions* et dans les *Enarrationes* (homélies) sur les psaumes (cf. Cayré, *op. cit.*, 417-37; *D. T. C.*, II, 746; P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, II, 34-118, 148-92; Forest, dans Fliche-Martin, XIII, 111-31). Cette influence se prolongera au XIIIe s., spécialement par l'action de S. Bonaventure, qui fixa l'augustinisme de l'École franciscaine dans les cadres d'un platonisme amplifié (*D. T. C.*, II, 962; Cayré, *op. cit.*, II, 493-522; É. Gilson, *S. Bonaventure*, 1924; voir Van Steenberghen, dans Fliche-Martin, XIII, 218-36; L. Veuthey, *S. Bonaventuræ philosophia christiana*, Rome, 1943).

4° *L'augustinisme scolastique.* — A l'apogée de la scolastique, S. Thomas est le guide par excellence. Il reprend la doctrine du maître, la corrige, la perfectionne et, sur bien des points, prend position contre l'augustinisme courant d'alors. Il n'abandonne pas pour autant S. Augustin lui-même, qui demeure, parmi les Pères, la grande autorité dont il se réclame. Il a groupé en ses écrits la substance doctrinale de l'œuvre augustinienne. Son intellectualisme répond bien à l'exemplarisme intuitionniste d'Augustin, qui insiste sur une vie de l'esprit réaliste dans ses bases, affective dans sa finalité morale. Il a maintenu les positions essentielles sur la Trinité et la grâce. On peut donc, en un sens large, parler à son sujet d'un augustinisme scolastique. Cependant le Docteur Angélique apporte tant d'éléments nouveaux, une méthode si personnelle que sa synthèse doit être mise à part : elle est unique. Il est néanmoins logique d'inscrire le thomisme dans la série des augustinismes : on marque ainsi, entre l'évêque d'Hippone et S. Thomas, des contacts doctrinaux qu'on ne peut négliger sans fausser l'histoire, et l'on se ménage des secours utiles dans l'interprétation de ces deux grands génies, si différents par la méthode, si proches par la pensée sur les points fondamentaux. Ils se complètent plus qu'ils ne se répètent (voir *D. T. C.*, XV, 651-93, 823-1029; Cayré, *op. cit.*, 528-689; Van Steenberghen, dans Fliche-Martin, XIII, 246-65). Chez Duns Scot, on trouve une présentation aristotélicienne de l'augustinisme; mais ici la scolastique est moins sobre que dans le thomisme; elle est trop subtile pour le commun des esprits. En dépit des apparences, le volontarisme scotiste est moins augustinien que l'intellectualisme thomiste (cf. *D. T. C.*, IV, 1865-947; Cayré, *op. cit.*, 639-57; M. de Gandillac, dans Fliche-Martin, XIII, 331-62).

5° *L'augustinisme politique.* — Ce sont les tendances médiévales appliquant à l'État les principes de *La Cité de Dieu*, au risque de rabaisser le niveau doctrinal de S. Augustin. Ces adaptations, favorisées par le prestige de Charlemagne, trouvèrent de hauts appuis dans l'Église avec Nicolas Ier et Grégoire VII. Sans nier la distinction des deux pouvoirs, spirituel et temporel, on insista sur la prédominance du premier, allant jusqu'à lui attribuer le droit de déposer rois et empereurs (cf. H.-X. Arquillière, *L'augustinisme politique*, Paris, 1934; *S. Grégoire VII*, 1934). Boniface VIII promulgua à ce sujet la doctrine traditionnelle du pouvoir indirect, mais en termes qui parurent être une affirmation du pouvoir direct. De là, de violentes oppositions (cf. J. Rivière, *Le problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel*, Louvain, 1926). Quelques théologiens, notamment dans l'ordre augustinien, défendirent la thèse du pouvoir direct (cf. Cayré, *op. cit.*, 672-80).

6° *L'augustinianisme*, ou doctrine de « l'ordre augustinien ». — Cet ordre, créé en 1256 par Alexandre IV, qui groupa une dizaine de congrégations surtout ermites, eut une action doctrinale assez marquée dès le XIIIe s. Historiquement, cette influence fut sensible à trois époques : *a)* Dès la fin du XIIIe s., Gilles de Rome, archevêque de Bourges, défendit le pouvoir direct du pape sur le temporel; il fut suivi par Augustin Trionfo (XV, 1859) et par Alvaro Pelayo (XIII, 309). — *b)* Au XVIe s., en face du luthéranisme, Gilles de Viterbe et Seripando maintinrent la théorie de la double justification, que Seripando défendit au concile de Trente (VIII, 2183;

ix, 1221-25; xiv, 1923-40). Cette doctrine, qui sauvegardait la liberté, ne fut pas adoptée, sans être formellement condamnée. — *c)* Au xviie s., en face du jansénisme, le futur cardinal Noris expliqua l'action de la grâce par une *prédétermination morale*, rattachée au mot de S. Augustin : *quod amplius nos delectat, secundum id operemur necesse est* (*In Gal.*, n. 49). Noris écartait la science moyenne et la prédétermination physique. Malgré les dénonciations, la théorie ne fut pas condamnée (cf. *supra*, 318, et Cayré, *op. cit.*, 635-37, 668, 724).

7° *Le congruisme augustinien.* — On donne le nom de « congruisme » à un système théologique cherchant à expliquer l'action de la grâce dans l'âme sans détruire la liberté. Les maîtres de cette École insistent sur une *influence morale* de la grâce, d'après le mot de S. Augustin : *Cujus autem miseretur* (Deus) *sic eum vocat, quomodo scit ei congruere ut vocantem non respuat* (*Quest. ad Simplicianum*, I, q. ii, 13; *P. L.*, xl, 119). C'est depuis le xvie s. surtout que ce point de vue a été retenu, bien que certains textes antérieurs, de S. Thomas et d'autres auteurs non jésuites, aient été interprétés en ce sens par Portalié (2492-99). On peut évidemment rattacher tout cet exposé au mot Congruisme, applicable avant tout aux auteurs jésuites envisagés (*D. T. C.*, iii, 1120-33). Tout en reconnaissant une réelle affinité entre ces systèmes, on doit dire que le rapprochement avec S. Augustin est plus verbal que réel.

8° *L'augustinisme spirituel bérullien.* — Bérulle fut plus qu'un admirateur de S. Augustin : il le prit pour maître et le recommanda aux siens comme guide spirituel (cf. Pourrat, *Spiritualité chrétienne*, iii, 510-18). L'influence augustinienne s'y manifeste non seulement dans la doctrine sur la grâce, mais encore dans l'attention aux droits de Dieu. H. Bremond a parlé du « théocentrisme » de Bérulle; d'autres parlent de son « christocentrisme ». En réalité, le véritable angle de vision en spiritualité bérullienne est le *théandrisme* : c'est l'union, dans le Christ, de la divinité et de l'humanité qui attire le fondateur de l'Oratoire français et donne à sa spiritualité sa note la plus caractéristique. Frappé par la condition unique de cette humanité assumée par le Verbe, il rattache tout à ce point central : dépendance jusqu'au sacrifice plénier, adoration jusqu'à l'extase, adhérence jusqu'à la soumission totale à l'Esprit de Dieu. Tout se tient dans cette perspective, bien augustinienne par plusieurs de ses aspects, même si elle ne condense pas tout l'augustinisme. Le théandrisme à base augustinienne explique l'intériorité si accusée de l'école bérullienne sous toutes ses formes (cf. M. Théron, *Le théandrisme de Bérulle*, *Année théol. august.*, 1952).

9° *L'augustinisme ecclésial.* — Écho spirituel de la *Cité de Dieu*, cet augustinisme a été particulièrement représenté au xixe s., par le fondateur des Augustins de l'Assomption. Le P. d'Alzon fut attiré vers l'Église à la fois par les résistances qu'elle rencontrait en France de la part du gallicanisme et du jansénisme expirants, par la sympathie que les malheurs de Pie IX suscitèrent à l'égard du pape, par un zèle apostolique débordant, en Orient comme en Occident (voir ci-après l'art. sur les *Augustins de l'Assomption*). Par delà cet aspect extérieur, c'est le Christ lui-même que le P. d'Alzon aimait à voir vivant dans son Église. D'où la note primordiale qui caractérise la spiritualité donnée à ses fils : l'amour de Jésus-Christ, dont l'amour de Marie et l'amour de l'Église ne sont que la manifestation nécessaire. D'ailleurs ce net christocentrisme, pastoral et pratique, s'appuie chez lui sur un vrai théocentrisme doctrinal, dont S. Augustin est l'inspirateur, comme S. Thomas en est le guide dans l'enseignement (cf. F. Cayré, *Vers l'action avec S. Augustin*, 1950).

10° *L'augustinisme philosophique.* — Il est impossible de trouver chez S. Augustin une synthèse toute faite de sa pensée philosophique; mais presque partout les éléments d'une telle synthèse sont à glaner. Tant d'abus sont faits de nos jours de la pensée de S. Augustin, qu'il importe de la reconstituer objectivement. Pareille reconstitution doit être réalisée beaucoup plus par comparaison avec les Grecs, dont S. Augustin s'inspire, qu'avec le Moyen Age, qui amplifie la pensée du docteur africain, sous l'influence de nouvelles préoccupations. La pensée philosophique d'Augustin, fondamentale pour le chrétien, est marquée par le rôle central de Dieu, pur esprit, et de l'âme spirituelle, faite à son image; par l'intériorité des voies menant à Dieu et par le triple aspect de la divinité conçue à la fois comme cause de l'existant, raison d'être de l'intellection, règle de la vie morale. Il y a là une métaphysique supérieure, explicitement formulée dans toutes les œuvres de S. Augustin et en particulier dans les *Soliloques* (l. I et II), les *Confessions* (l. VII, c. x-xvii) et la *Cité de Dieu* (l. VIII, c. iv-x) (cf. Cayré, *Phil. de S. Augustin*, i, *Initiation*, 1947; ii, *Dieu présent dans la vie de l'esprit*, 1951).

L'augustinisme philosophique ainsi conçu peut se définir : une haute métaphysique, de caractère exemplariste, spécialement attentive à la vie de l'esprit. Sa valeur historique est le meilleur garant de sa portée actuelle et durable. On le verra avec le « grand augustinisme » dont il est un élément fondamental sur le plan naturel. Cet exemplarisme fondé sur la vie de l'esprit n'implique ni ontologisme, ni innéisme; il se fonde sur une simple intuition des principes, que S. Augustin n'a pas approfondie en psychologue, comme le fera S. Thomas. La théorie thomiste de l'intellect agent aura elle-même pour base ces intuitions auxquelles S. Augustin s'attachait par-dessus tout. Il y voyait le point d'appui de l'élévation vers Dieu, de cette élévation dont il était si préoccupé même sur le plan naturel, alors qu'il négligeait trop, semble-t-il, le problème de la formation des idées. On peut compléter S. Augustin sur ce point sans ébranler sa construction d'ensemble, qui fut d'une simplicité géniale et qui reste féconde.

V. Le grand augustinisme. — L'augustinisme que nous appelons « grand » doit être distingué de toutes les formes partielles précédentes. Il constitue une synthèse doctrinale universelle. Il réunit non la totalité des doctrines ou des opinions du saint Docteur, mais celles qui ont joué, dans le passé, un rôle important dans la vie de l'Église et sont encore en état de le jouer aujourd'hui et demain. Nous nous bornerons ici à formuler ces *thèses fondamentales*, dogmatiques ou morales, sous la forme qu'elles avaient dans l'œuvre d'Augustin, mais aussi en montrant l'*esprit* qui les animait en cette œuvre et leur assure encore une vitalité irrésistible.

1° *Thèses fondamentales d'ordre révélé.* — C'est le domaine propre de la théologie. S. Augustin s'arrête, avant tout, au mystère de la *Trinité*, auquel il s'est attaché durant quinze ans, en dehors de toute controverse, et mû par un attrait religieux aussi profond que lucide en vue d'une pénétration intellectuelle qui prélude à la scolastique (*Epist.*, cxx; *P. L.*, xxxiii, 432-62; Cayré, *Contemplation augustinienne*, c. viii, 216-33). — *Jésus-Christ*, Verbe incarné, est un autre mystère fondamental de la synthèse augustinienne. Si le théocentrisme est au premier plan, le christocentrisme n'en est pas la négation : c'est comme Dieu que le Christ attire d'abord S. Augustin, sans détriment des grandeurs de son humanité. L'union de ces deux mystères tempère ce que l'un pourrait avoir de trop élevé à nos yeux par sa transcendance et l'autre, de commun par sa familiarité. L'Incarnation appelle la Rédemption qui nous conduit à l'intimité avec Dieu par le Christ et par son Esprit devenu notre esprit. — La *grâce* — qui en est l'aboutissement normal — représente l'action divine sous toutes ses formes et elle tient une place éminente dans l'œuvre d'Augustin, vrai docteur du surnaturel. — Elle est l'objet propre de l'activité de l'*Église*. L'Église représente le Christ sous un aspect nouveau, l'un de ceux qu'a mis en relief la pensée augustinienne. L'Église est le Corps mystique du Christ; elle est éminemment la « cité de Dieu » dès ici-bas, cité dont le Christ est le Roi et l'animateur par son Esprit; cité voyageuse en marche vers la Cité céleste, fin de tout et suprême explication des mystères de la cité terrestre.

La *vie morale* fut franchement établie par Augustin, dès sa conversion, sur la recherche de la béatitude, d'une béatitude fixée en Dieu, avec une fermeté qui dépassait de très haut les spéculations des philosophes (cf. *De moribus*, I, iii-ix). Les classifications anciennes en quatre vertus cardinales ont été maintenues (*ibid.*, xix-xxiv) et précisées par leur rattachement aux vertus théologales, en particulier à la charité (*ibid.*, xi-xviii; xxv-xxx). Ces distinctions, déjà utilisées par S. Ambroise (*De officiis*, I, xxxv sq.), sont devenues classiques en théologie et c'est sur elles que S. Thomas a centré la théorie des vertus (II^a-II^{ae}).

2° *Esprit de la synthèse augustinienne.* — En envisageant dogme et morale en leurs seuls éléments essentiels, on aboutit à une grande synthèse. Mais son originalité serait trop peu saillante pour qu'on puisse parler d'augustinisme. L'augustinisme appelle des traits caractérisés. Une comparaison avec la synthèse thomiste peut les mettre en relief. Tandis que S. Thomas a construit son œuvre sur un plan scientifiquement ordonné, S. Augustin a dû réaliser une théologie vivante, synthèse qui, par delà la philosophie lui servant de base, groupe et relie entre eux ses éléments dans la chaude atmosphère mystique où les maintient l'action des dons du Saint-Esprit.

a) Un réalisme spirituel et théocentré caractérise la philosophie augustinienne. Par là, Augustin corrige et complète Platon qui l'a initié au spiritualisme, mais dont il sent les lacunes. Il cherche Dieu par une voie tout intérieure et il le trouve en son âme comme créateur, illuminateur et régulateur de la conscience. Dieu est ainsi découvert par la voie exemplariste qui fonde une haute intuition et repose elle-même sur une perception immédiate des principes dont Augustin considère surtout les orientations supérieures, laissant à S. Thomas le soin d'en étudier la formation psychologique. Sagesse naturelle s'épanouissant en un besoin de Dieu, que la nature seule ne saurait satisfaire. Ce dynamisme intérieur donne une direction très spéciale aux recherches même naturelles d'Augustin et répond à merveille à ses préoccupations surnaturelles (cf. F. Cayré, *Dieu présent dans la vie de l'esprit*, 1951; *Initiation...*, p. 245-94).

b) Dans la théologie du révélé, plus encore qu'en philosophie, ce dynamisme vital se manifeste tant avec la foi qu'avec la morale. La synthèse doctrinale présentée plus haut fait apparaître l'implication des dogmes dans une dépendance vitale : ordre de valeur, peut-on dire, plus que logique spéculative. — La *Sainte Trinité* est bien à la base : c'est d'elle que tout vient, à elle que tout aboutit. Le théocentrisme est ici la loi fondamentale et, sur le plan du surnaturel révélé, doit aller jusqu'aux Personnes. Le reste suit, en un ordre indiscutable : le *Christ*, Personne divine, agissant en Dieu jusque dans les faiblesses de l'humanité et les humiliations du Calvaire; la *grâce*, action même de Dieu dans l'homme, action particulièrement attribuée à l'Esprit-Saint envoyé par le Christ pour continuer son œuvre; l'*Église*, synthèse vivante de toutes les réalités divines déjà proposées. L'Église y ajoute un lien communautaire, d'ordre divin et surnaturel d'abord, mais destiné de plus à s'épanouir en d'autres domaines jusqu'à saisir l'humanité entière, personnes et société dociles à la grâce. C'est le thème de la *Cité de Dieu*. Ces liens puissants et profonds n'ont pu être saisis que par un mysticisme pénétrant, et c'est cela même qui caractérise, sur le plan dogmatique, le véritable augustinisme.

Il en va de même sur le plan moral. A l'ordre des vertus purement objectif, emprunté aux stoïciens, S. Augustin substitue l'ordre qui répond à ses préoccupations personnelles et à ses tendances intimes. Tout l'ordre moral est centré sur la charité (voir ci-dessus), mais il préfère orienter la morale vers la vie parfaite, la sagesse. Les vertus sont hiérarchisées sur le plan des dons du Saint-Esprit, associés aux béatitudes : l'humilité est au point de départ, avec la piété; la force avec la prudence ou le conseil représentent une étape supérieure; aux approches du sommet, voici la vraie science du créé et l'intelligence du divin, don spécial de pénétration supérieure. Enfin, la sagesse se superpose à tout, achève tout, remplace tout. Il s'agit d'une sagesse divine et humaine, tour à tour contemplative et active, ou, pour mieux dire, opérante. L'action de Dieu et celle de l'homme sont ici associées en perfection, à des degrés d'ailleurs différents.

3° Tel est l'essentiel du « grand augustinisme ». Son allure primitive, spontanée, ne se retrouve plus guère dans les écrits didactiques postérieurs : ni les textes théologiques les meilleurs du XIIIe s., ni leurs adaptations, si heureuses soient-elles, ne répondent exactement à la mentalité d'un Père du IVe s. Les déformations historiques de l'augustinisme sont venues pour la plupart de ce qu'on n'a pas lu les œuvres d'Augustin dans l'esprit où elles ont été écrites. Une initiation s'impose donc pour retrouver cet esprit et la plus nécessaire est, avec l'étude des données techniques, la recherche des principes qui caractérisent le grand augustinisme. Seule, cette initiation préviendra les abus qu'on peut faire des textes anciens, écrits en des circonstances spéciales. Les difficultés seront écartées indirectement, grâce à de vives lumières puisées à une source plus haute que la science théologique, à une sagesse surnaturelle et mystique. Cette initiation est à la portée d'âmes droites, ayant de Dieu et de ses perfections la haute idée qu'inspire la foi vivante, âme et force de l'augustinisme authentique. Cet augustinisme doit avoir sa place à côté du thomisme qu'il a préparé de loin et qu'il peut encore aujourd'hui compléter en ce domaine pratique : certains penseurs, rebutés parfois par l'austérité de l'École, pourront être attirés vers Dieu par la voie plus large de la sagesse chrétienne.

VI. Faux augustinismes. — Il y en a quatre formes principales, toutes étudiées dans le *D. T. C.* Il suffira donc de quelques références avec mises au point (voir *supra*, *Augustinisme théologique*, 5°, 6°, col. 315). — 1. Les *prédestinatiens* : dès le Ve s., les premiers écrits accusant l'erreur prédestinatienne furent condamnés à Orange (I, 2522-27); au IXe s., prédestinatianisme de Gottescalc (I, 2527-30); du XIVe au XVIe s., prédestinatianisme de Bradwardin, Wyclif, Luther et Calvin (I, 2535-45). — 2. Les *protestants* : indication sommaire des erreurs au point de vue augustinien (I, 2542-45). Développements dans les art. spéciaux. Voir ci-dessus. — 3. Les *jansénistes* : exposé très condensé (I, 2545-49). Sujet repris dans les art. Baius, Jansénisme, Quesnel. Voir ci-dessus. — 4. Les *ontologistes*. L'ontologisme est une déformation de la doctrine augustinienne de la connaissance. Il s'est développé au XIXe s., dans des milieux très distingués de penseurs catholiques, en France, en Belgique, en Italie. Sans doute ses partisans ont cherché et trouvé des précurseurs dans les siècles antérieurs, au XVIIe avec Malebranche et même au XIIIe avec S. Bonaventure (cf. *supra*, 311-312). Le mot « ontologisme » a été opposé à « psychologisme » par Gioberti, pour faire pièce au cartésianisme. Les ontologistes se sont réclamés de S. Augustin (voir XI, 1004-07); c'est le mysticisme latent de certaines pages, où S. Augustin parle d'une vue de Dieu par l'esprit, qui attirait ces auteurs; mais ils ne distinguaient pas assez les deux ordres, naturel et surnaturel, qui sont associés chez Augustin. Même dans l'ordre naturel, ils négligeaient l'intermédiaire dans lequel se réalise cette vue : pour S. Augustin, en effet, c'est l'ensemble des principes, acquis par une intuition de base, qui sont comme le miroir où l'esprit voit Dieu indirectement. Ces erreurs ontologistes auraient pu être évitées par une étude méthodique de la philosophie augustinienne de la connaissance.

En plus de l'art. du P. Portalié, voir : E. Rotureau, *Augustinisme*, dans *Catholicisme*, I, 1038 sq.; Ugo Mariani, *Agostinismus*, dans *Enciclopedia cattolica italiana*, I, 503 sq.; É. Gilson, *Introd. à l'étude de S. Aug.*, 2e éd., 1943; *L'esprit de la philos. médiév.*, 1941; F. Cayré, *Introd. génér. aux œuvres de S. A.*, 2e éd., 1947; *Initiation à la phil. de S. A.*, 1947; *Dieu présent dans la vie de l'esprit*, 1951.

F. Cayré.

AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION ou **ASSOMPTIONNISTES**. — I, 2477.

I. Œuvre doctrinale du fondateur. — De son fondateur, le P. d'Alzon (1810-80), la congrégation tient son impulsion, ses directives doctrinales et son critère : *sentiendum cum Petro*. Le P. d'Alzon préconisait le retour aux Pères de l'Église, principalement à S. Augustin, sans négliger cependant S. Thomas. Sous l'égide de ces grands docteurs, il combattit le cartésianisme et l'éclectisme universitaire, et s'opposa à toute infiltration janséniste ou gallicane.

1° La forme principale de son apostolat fut l'enseignement sous toutes ses formes. Il comprit l'importance de l'enseignement supérieur et l'urgence de la formation d'une élite catholique, tant laïque que d'Église. Dans son collège de Nîmes, il tenta un essai d'école de hautes études, avec cours de théologie et de droit canonique. Il lança la *Rev. de l'enseignement chrétien* (Ire sér., 1850-55; 2e sér., 1871-77), organisa en 1872 le *Congrès de l'enseignement libre* qui contribua à la victoire du 12 juill. 1875 et préluda à l'essor de notre enseignement supérieur (cf. S. Vailhé, *Vie du P. Emmanuel d'Alzon*, II, c. IV, V, XXII; Mgr Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst*, I, c. X).

2° Promoteur du mouvement social et des œuvres qu'il inspire, le P. d'Alzon institua dans le diocèse de Nîmes l'Œuvre des journaux et des bibliothèques, avec, pour organe, la *Rev. des bibliothèques paroissiales.* L'Association de S.-François de Sales (1855) fut ensuite confiée (1857) à Mgr de Ségur. Au chapitre général de 1868, le P. d'Alzon donna à ses religieux d'importantes directives en matière sociale : ce fut l'origine de l'*Œuvre de N.-D. de Salut* (1871), prière et action pour le relèvement national, et surtout de la *Bonne Presse*, amorcée dans le modeste Bulletin des pèlerinages. *La Croix-Revue*, fondée en 1880, devint, en 1883, *La Croix* quotidienne.

3° En 1862, sur un mot de Pie IX, le P. d'Alzon « s'éprit de la résurrection de l'Orient chrétien ». Notre congrégation, déclara-t-il, a son but marqué : la réunion des Églises orientales, ce qui implique l'étude des langues, du droit, de l'histoire, des rites, de la théologie de l'Orient. Trente ans d'incubation et le rêve se trouva réalisé.

L'œuvre écrite du P. d'Alzon révèle la spiritualité solide, profonde, qui anima son débordant apostolat. Nettement théologale, elle est aussi toute centrée sur le Christ. Elle se réclame des doctrines communes, des formes catholiques de dévotion, et revendique comme maîtres : S. Augustin, S. Jean de la Croix, S. François de Sales. Voir *Circulaires aux religieux de l'Ass.*, Paris, 1912; *Directoire des Aug. de l'Ass.*, Paris, 1935. Commentaires dans les *Méditations, Conférences, Instructions.* Une grande partie de la correspondance et la prédication en totalité sont encore inédites. — Voir *L'Ass. et ses œuvres*, Paris, 1893, 1914; E. Bailly, dans *Rev. augustinienne*, I, 337-74 : *S. Aug. et le P. d'Alzon;* E. Bouvy, *ibid.*, XVII, 5-24 : *Les directions intellectuelles du P. d'Alzon;* S. Vailhé, *Vie du P. Emm. d'Alzon*, 2 vol., Paris, 1927, 1934; S. Salaville, dans *D. Sp.*, I, 411-21 ; F. Cayré, *Vers l'action avec S. Aug.* (spiritualité du P. d'Alzon), Paris, 1950.

II. Œuvre doctrinale de la congrégation. — Elle est le prolongement de l'apostolat doctrinal du fondateur, suivant la triple orientation qu'il inaugura : études augustiniennes et sciences sacrées; propagande religieuse; études byzantines.

En mars 1871, le P. Fr. Picard (1832-1903) rédigea, dans la *Rev. de l'enseignement chrétien*, le *Projet de Ligue catholique pour la défense de l'Église.* Fondateur des Pèlerinages nationaux et de la Bonne Presse, il s'avéra comme un chef aussi entendu dans l'organisation des études que souple à parer aux mille difficultés issues de la persécution (cf. E. Lacoste, *Vie du P. François Picard*, Paris, 1932). — Frère du P. Vincent de Paul Bailly, le « Moine » de *La Croix*, le P. Emmanuel Bailly (1842-1917), deuxième successeur du P. d'Alzon, a laissé : *Retraites du pèlerinage national à Lourdes*, Paris, 1915, 1916; *Notes et documents pour servir à l'hist. du P. d'Alzon et de ses œuvres*, 5 vol., Paris, 1905. — Le P. Gervais Quénard, supérieur général depuis 1923, a publié des ouvrages d'Écriture sainte et de spiritualité biblique : *Mémento du N. T.*, Paris, 1921, 1925; *L'Évangile du royaume de Dieu*, 1935; *Le message des apôtres*, 1940; *Le Christ est venu*, 1946. En collaboration avec les professeurs du scolasticat N.-D. de France de Jérusalem, spécialement les PP. Germer-Durand (cf. *D. B. S.*, III, 613-15) et L. Dressaire (auteur de *Jérusalem à travers les siècles*, Paris, 1931), il a préparé une œuvre authentiquement scientifique, *La Palestine, guide hist.*, 5° éd., Paris, 1935.

1° *Études augustiniennes et sciences sacrées.* — A Louvain, où il avait transféré le scolasticat, le P. Fr. Picard fonda (1902) la *Rev. augustinienne*, bulletin des maisons d'études des Assomptionnistes. Le P. E. Bouvy (†1940) rédigea l'article-programme. De mars 1902 à déc. 1910, la revue comprend 17 tomes : elle s'occupe surtout de théologie et de philosophie thomiste, s'attachant à retrouver la pensée de S. Thomas dans ses commentateurs. Principaux rédacteurs : en exégèse, le P. S. Protin († 1946); en droit canon, le P. Th. Retaud († 1916), auteur de *La Curie romaine*, notes historiques et canoniques, d'après la Const. *Sapienti consilio*, par J. Simier, Paris, 1909; en littérature, le P. G. Le Liboux († 1918), rédacteur de la *Semaine littéraire;* en patrologie et en histoire, le P. E. Bouvy, dont la thèse de doctorat était *De sancto Isidoro Pelusiota libri tres*, Nîmes, 1886.

Le P. F. Cayré a concentré la recherche sur l'œuvre et la doctrine de S. Augustin. Tout en caractérisant l'ensemble du mouvement doctrinal dans l'Église, des origines à nos jours (*Précis de patrologie*, 1re éd., 2 vol., 1927, 1930; 2e éd., *Précis de patr. et hist. de la théol.*, 3 vol., 1931, 1933, 1944), il s'est appliqué à définir « la méthode », en vue de préparer une édition générale des « œuvres », qui mette l'accent sur la « pensée » authentique du Docteur d'Hippone (cf. la note bibliographique donnée *supra*, col. 298). Du P. Cayré également : *La contemplation augustinienne, principes de la spiritualité de S. Aug.*, 1927; *Initiation à la philosophie de S. Aug.*, 1947. *Dieu présent dans la vie de l'esprit*, 1951, dégage chez S. Augustin les maîtresses lignes d'une métaphysique de l'esprit. Ailleurs, il montre, dans l'augustinisme intégral, une théologie vivante, caractérisée par une singulière union des trois vertus théologales. Théologie dont le centre de gravité est le Christ envisagé dans sa quadruple vie : divine; humaine, dans l'incarnation; intérieure, par la grâce dans les âmes; ecclésiale, dans l'Église, son épouse (cf. *Les sources de l'amour de Dieu, la divine présence d'après S. Aug.*, 1935). Si la substance de cette spéculation a été organisée par S. Thomas, d'une manière supérieure à celle des augustiniens médiévaux, S. Augustin cependant ne cesse de la compléter sur le plan de la vie (cf. *Introd. générale* [aux œuvres de S. Aug.] : *Les directions doctrinales de S. Aug.*, Paris, 1939, 1948, par F. Cayré et F. Van Steenberghen). — Ces principes sont mis à contribution dans *L'Année théologique* (fondée en 1940), devenue en 1952, *L'Année théol. augustinienne*, associant S. Augustin et S. Thomas.

Une collection, *Les grands mystiques* (Desclée-De Brouwer), offre, en 24 titres prévus, une représentation de toutes les écoles de spiritualité. 3 vol. parus : *Mystique paulinienne et johannique*, de J. Huby, 1947; *S. Bernard mystique*, de dom J. Leclercq, 1948; *Ste Thérèse mystique*, de M. Lépée, 1950. — Le P. J. Saint-Martin, auteur de *La pensée de S. Aug. sur la prédestination gratuite et infaillible*, 1930, traite le même sujet au *D. T. C.*, XII, 2832-96. — Dans sa thèse de doctorat, le P. G. Finaert aborde la physionomie littéraire de S. Augustin par l'étude de sa rhétorique et l'analyse des particularités de son style.

Le *Précis d'hist. de la philosophie*, du P. F.-J. Thonnard, 3e éd., 1948, est complété aujourd'hui par un *Précis de philosophie* en harmonie avec les sciences modernes, Paris, 1950.

2° *Propagande religieuse et apostolat social.* — Pour propager les directives pontificales, la Bonne Presse publie : les *Actes des papes contemporains*, depuis Léon XIII (avec un premier vol. contenant les principaux actes de Grégoire XVI et de Pie IX); l'*Annuaire pontifical catholique*, créé par Mgr Battandier, continué par le P. Chardavoine (40 t. parus); *La Documentation catholique* (fusionnant 4 revues antérieures : « Questions actuelles »; « Chronique de la presse »; « Action catholique »; « Organisation et défense religieuses »). — En librairie, la Bonne Presse édita : un *Abrégé du catéchisme du conc. de Trente*, par A. Dumazer et Th. Durafour, A. A., 1900, 1920; la coll. des *Chefs-d'œuvres des auteurs français*, où figurent les œuvres notoires de : S. François de Sales, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon, Maistre, Frayssinous, Lamennais, etc. Au service de la même cause, le P. Abel Fabre († 1929) a publié *Pages d'art chrétien*, 1920, 1927; *Manuel d'art chrétien* (hist. de l'art chrétien des origines à nos jours), 1928. — Parmi les publications qui s'ajoutèrent à *La Croix*, signalons : les *Conférences*, 1898-1914; les *Contemporains*, 1892-1914; les *Causeries du dimanche*, 27 sér.; *Prêtre et apôtre*, etc.

3° *Études byzantines.* — En 1897, le P. Louis Petit (voir son art., XII, 1345), réalisant un vœu du P. d'Alzon et conformément à la lettre *Adnitentibus nobis* (1895), fonda à Kadi-Keüi (Chalcédoine) un Institut de hautes études orientales, doublant un séminaire gréco-bulgare. Il entreprit l'étude méthodique des questions relatives au monde orthodoxe et, dès oct. 1897, fit paraître les *Échos d'Orient.* La revue s'attaquait aux obstacles séculaires où achoppent les dissidents orientaux. Au cours de sa publication, la revue a contribué à la connaissance de l'Orient chrétien : histoire civile et religieuse de l'Empire grec d'Orient, patrologie et littérature byzantines antérieures à 1453, histoire contemporaine des Églises orientales. Les bibliographies recensent articles

et ouvrages paraissant en toutes langues européennes. La collection (1897-1942) comprend 39 tomes. L'Institut assomptionniste de Kadi-Keüi a préludé à la création de l'Institut pontifical oriental, auquel il a fourni ses premiers professeurs (1917-1922). Mgr Petit fut lui-même à l'origine du mouvement qui aboutit à l'érection de la *S. C. pro Ecclesia orientali* (cf. S. Vailhé, *Mgr Louis Petit*, Paris, 1944; *Mémorial Louis Petit* [Mélanges d'hist. et d'archéol. byzantines], Paris, 1948).

Le *D. T. C.* (xi, 2030) a présenté le P. J. Pargoire, premier disciple du fondateur. — Les rédacteurs des *É. O.* furent tous d'assidus collaborateurs des dictionnaires en voie de publication, ainsi que des périodiques suivants : *Bessarione; L'Orient chrétien;* Revue byzantine russe de Pétrograd; Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople; *Byzantinische Zeitschrift* de Munich; *Theologische Revue* de Münster; *Catholic Encyclopedia* de New-York; *Revue des questions hist.*, etc. — Relevons dans l'ample production du P. Vailhé : *Répertoire des monastères de Palestine*, Paris, 1900; *S. Michel le Syncelle*, 1902; *Sophrone le Sophiste et Sophrone le Patriarche*, 1903; *S. Euthyme le Grand*, 1909; *Index sedium titularium archiepiscopalium et episcopalium* (anonyme), Rome, 1933; ses art. dans *É. O.*, i-xvii; *D. T. C.*, i, 1399; ii, 1174; iii, 1307, etc.; plus de 200 art. dans *Catholic Encyclopedia* américaine.

Collaborateur aux *É. O.* depuis 1902, auteur du *Schisme byzantin* (aperçu historique et doctrinal), Paris, 1941, le P. M. Jugie a publié : de 1921 à 1935, les 5 vol. de sa *Theologia dogmatica christianorum orientalium;* de 1928 à 1936, les *Œuvres complètes de Georges Scholarios* (déjà publiées en grec pour la première fois par Mgr Petit, X. Sidéridès et M. Jugie), 8 vol.; *De processione Spiritus Sancti ex fontibus revelationis et secundum orientales dissidentes*, Rome, 1936. En plus de son importante collaboration au *D. T. C.*, mentionnons : *Hist. du canon de l'A. T. dans l'Église grecque et l'Église gréco-russe*, 1909; *Nestorius et la controverse nestorienne*, 1912; *La prière pour l'unité de l'Église*, 1920; *Joseph de Maistre et l'Église gréco-russe*, 1923; *La mort et l'assomption de la T. Ste Vierge* (étude historique et doctrinale), Cité du Vatican, 1944; *Où se trouve le christianisme intégral ?*, Paris, 1948; *L'Immaculée conception dans l'Écriture sainte et la tradition orientale*, Rome, 1952.

Le P. Romuald Souarn († 1948), consulteur de plusieurs Congrégations romaines, a donné à maints périodiques et dictionnaires des études de droit canonique oriental. En outre il a publié : *Mémento de théol. morale à l'usage des missionnaires*, Paris, 1907; *Praxis missionarii in Oriente servata*, 1911; *De confessariis religiosarum*, 1912; en collabor. avec le P. F. Vandenkornhuysse, *Le curé et la paroisse*, 1940. — Le P. Raymond Janin a collaboré aux *É. O.*, x-xxiv, et au *D. T. C.* Il a publié *Bulgares* et *Bulgarie*, dans *D. H. G. E.;* de plus : *Les Églises orientales et les rites orientaux*, 3ᵉ éd., Paris, 1935; *Les Églises séparées d'Orient*, 1930, etc.

Dans le champ de la liturgie et de l'hagiographie grecques, le P. Rabois-Bousquet (Pétridès) († 1911) s'adonna à la publication des textes liturgiques et à l'étude des mélodes grecs : cf. *É. O.*, iii-xv; *D. A. C. L.*, 14 art.; *D. T. C.*, 7 articles; *D. H. G. E.*, 50 art.; et plus de 200 à la *Catholic Encyclopedia*. — Du temps même de dom Pitra, le P. E. Bouvy attira l'attention des contemporains sur les textes de la liturgie grecque, en rechercha la genèse, en étudia la composition métrique : *Poètes et mélodes*, Nîmes, 1886; *La prose syntonique chez les Grecs*, 1886; *Les études grecques en Orient*, Paris, 1895; *La fête de l' « Eisodos » dans l'Église grecque*, Sienne, 1894. Voir sa bibliogr. dans *É. O.*, 1941-1942, p. 480-89.

Dans le domaine de l'érudition musicale et liturgique, le P. J. Thibaut († 1938) est l'auteur de nombreuses études en diverses revues françaises, allemandes et russes. On lui doit : *Origine byzantine de la notation de l'Église latine*, Paris, 1907; ainsi que l'œuvre considérable *Monuments de la notation ekphonétique et neumatique de l'Église latine*, S.-Pétersbourg, 1912; *Monuments de la notation ekphonétique et hagiopolite de l'Église grecque, ibid.*, 1913. Sur nos origines liturgiques, il a émis des opinions très personnelles : *Liturgie romaine* (primitive, africaine, grecque, latine), Paris, 1925; *Ordre des offices de la semaine sainte à Jérusalem* (du ivᵉ au xᵉ s.), 1926; *L'ancienne liturgie gallicane* (son origine, sa formation), 1930. Voir sa bibliogr. dans *É. O.*, xxxvii, 501-04. — L'érudition du P. Emereau (1889-1937) (voir bibliogr., *É. O.*, xxxviii, 247-49) s'est exercée dans l'hymnographie et les études critiques de littérature et de philosophie byzantines : thèse de doctorat, *S. Éphrem le Syrien* (son œuvre littéraire grecque), Paris, 1913; art. Iconoclasme, dans *D. T. C.*, vii, 575-95. — De son professorat à la Propagande, nous devons au P. Salaville des *Studia orientalia liturgico-theologica*, Rome, 1940, où il émet des vues originales et pratiques sur la liturgie, instrument d'unité. Il a donné : *Les liturgies orientales*, dans *Liturgia*, Bloud, 1930; *Liturgies orientales* (la messe), 1942; *Nicolas Cabasillas (Explication de la divine liturgie)*, 1943, coll. *Sources chrétiennes*. Mentionnons sa collaboration à : *É. O.*, xii-xxx; *D. H. G. E.*, 50 art.; *Rev. augustinienne*, iii, v, vi, xii, sur l'union d'après les orthodoxes; *D. T. C.*, art. Hénotique et Léon le Sage. *L'Épiclèse eucharistique* a été étudiée par lui dans *D. T. C.* et *D. A. F. C.*

L'Institut byzantin abandonna, en 1937, la résidence de Kadi-Keüi pour s'établir à Bucarest, où il devint l'Institut français d'études byzantines. Parvenus à leur t. xxxix, les *É. O.* ont repris le cours de leurs livraisons sous le titre *Rev. des études byzantines*. La récente expulsion de Roumanie (1948) obligea à transférer le siège à Paris, 8, rue François-Iᵉʳ. En dépit des obstacles, l'Institut n'a jamais interrompu ses travaux. Le programme initial s'est même amplifié sous la direction du P. V. Laurent. La double refonte de la *Constantinopolis christiana*, de Ducange (1721), et de l'*Oriens christianus*, de Le Quien (xviiiᵉ s.), entre toujours dans les perspectives de la rédaction. Précisément le *Corpus notitiarum episcopatuum Ecclesiæ orientalis græcæ* du P. V. Laurent, en collaboration avec E. Gerland (2 fasc. parus), représente un gros apport à cette œuvre monumentale. Depuis 1932, l'Institut assume une double tâche : l'analyse et la publication des *Actes officiels des Églises orientales grecques*. Des cinq parties de cette vaste mise à jour, actes des patriarches, actes synodaux, actes épiscopaux, actes des dignitaires, actes des monastères, la première a vu paraître 3 fascicules, sous le titre *Regestes des actes du patriarcat de Constantinople* (liste critique et analytique des actes émis sur toute l'étendue du patriarcat byzantin depuis l'origine jusqu'à 1453; fasc. i, 381-715; ii, 715-1043; iii, 1043-1206), Chalcédoine, 1932, 1936, 1947 : œuvre importante pour l'histoire de l'Église, et que Pie XI suivait avec intérêt. Son auteur, le P. V. Grumel, a d'autres titres à figurer ici : deux études dans *D.T.C.* : Images, et Léonce de Byzance; *Recherches sur l'hist. du monothélisme*, *É. O.*, xviii-xxiv.

Ont également travaillé à la cause unioniste : S. Hurtevent, *L'unité de l'Église*, Paris, 1930; S. Guichardan, *Le problème de la simplicité divine en Orient et en Occident aux XIVᵉ et XVᵉ s. (Grégoire Palamas, Duns Scot, G. Scholarios)*, Lyon, 1932. Signalons encore : E. Stephanou et P. Tannery, *Georges Pachymère, « Quadrivium »* (introd. au texte révisé), Rome, 1940; S. Broussaleux, *Nicolas Cabasilas, « La vie en Jésus-Christ »*, Amay-sur-Meuse, 1931.

M.-A. Devynck, a. a.

AUMONE. — Étude générale [A. Beugnet], i, 2561-71. — *a)* Notion, 2561. — *b)* Nécessité et obligation, 2562-66. — Écriture : A. T. : 2563; Deut., iv, 663; Prov., xiii, 929; Eccli., iv, 2052; Tob., xv, 1156, 1167, 1174; pour l'ensemble, viii, 1642; — N. T. : Évang., iii, 577; ix, 999; x, 599; Act., iv, 708 (premiers diacres); S. Paul, xv, 1051, 1112 (diacres et aumônes), 1114 (diaconesses et veuves), cf. iv, 686; xi, 2474; S. Jacques, viii, 280. — Tradition : Église primitive, iii, 574; iv, 708, 717; cf. ii, 854, 858; — Pères, i, 2564; S. Clément de Rome, iii, 580; cf. Pseudo-Clément, x, 615; Tertullien, iii, 580; Clément d'Alexandrie, 193, 194, 580; S. Cyprien, 2463; S. Basile, ii, 449 (discours divers); iii, 585; S. Grégoire de Nysse, xiv, 1158; S. Jean Chrysostome, iii, 584; viii, 686; S. Ambroise, iii, 582; x, 631; S. Augustin, 648; S. Léon, ix, 225; cf. v, 652. — Conciles, i, 2565 (cf. Hefele-Leclercq, IVᵉ de Carthage, ii, 114-23 *(passim);* Vaison, 456; Agde, 983; Orléans, 1010; Paris, iii, 171; Tours, 186). — *c)* Pratique : biens d'Église et

entretien des pauvres, ii, 855, 857; — biens du clergé, 854; cf. 1858; — dîmes, 850; — offrandes à la messe, vii, 71, 72; x, 884, 907, 920, 935, 960, 1392. — L'aumônerie pontificale, iii, 1957. — *d)* En dehors de l'Église : manichéisme, ix, 1882; islamisme, iii, 1820; ix, 1637.

Morale. — A. et charité, ii, 2257, 2259; xiii, 789; A. spirituelle, 791; — valeur morale, 1172. — Devoir corollaire au droit de propriété, i, 2562; xiii, 782, 784, 790, 798; xv, 3144 (Vitoria); — réparation d'injustices, 2353 (usuriers), cf. IIIe conc. du Latran (can. 25), viii, 2647 (Hefele-Leclercq, v, 1105); xv, 2367 (restitution); 173 (testament à l'article de la mort). — Casuistique : Suarez, xiv, 2700; Vazquez et Diana (Pascal), xi, 2107; cf. ix, 75; position fausse de Vigilantius, xv, 2993. — L'A. offerte pour les défunts, xiii, 1232, 1233, 1249, 1279, 1280, 1303, 1322, 1335; xv, 2593.

Aumône et pénitence. — Valeur expiatrice et satisfactoire, xii, 745, 769, 775, 802, 804, 822, 827, 836, 841, 865, 873, 917, 933, 985, 997, 1004, 1047, 1054, 1072, 1104, 1110, 1165, 1166; xiv, 1130, 1140, 1158, 1168, 1169, 1170, 1177, 1190, 1208; cf. 1057 (Salvien). — A. et commutation ou rachat de pénitences, ii, 1749 (jeûne); xiv, 1167, 1179, 1181-84; cf. vii, 1603, 1604, 1609; ii, 1844; — A. et indulgences, vii, 1606, 1608, 1614; xv, 3551; — commerce des indulgences, vii, 1615-19 *(passim)*; — sur les collecteurs d'aumônes, IVe conc. du Latran, viii, 2664; conc. de Trente, xv, 1434, 1435. — L'A., sacramental, xiv, 474. — Mesure et formes de l'A., i, 2566-71.

Voir G. Marsot, art. *Aumône* et *Bienfaisance*, dans *D. Soc.*; Many, art. *Aumône*, dans *D. B.*; L. Prunel, *Pauvres (L'Église et les)*, dans *D. A. F. C.*; L. Bouvier, *Le précepte de l'aumône chez S. Thomas d'Aquin*, Montréal, 1935; R. Brouillard, *La doctrine cath. de l'aumône*, dans *N. R. Th.*, 1927, p. 5-36; Id., art. *Aumône et Bienfaisance*, dans *Catholicisme*.

AUMONIERS. — Aumônier secret pontifical, iii, 1957; — dans les écoles publiques d'Angleterre et d'Irlande, vi, 1706; — A. militaires, xii, 865 *(Conc. germanicum primum)*; i, 2607 (Autriche); ii, 540 (Belgique); xii, 2442 (Pologne).

AURÈLE, évêque de Carthage (392-430). — Dès son accession au siège primatial de Carthage, il se vit opposer par les donatistes deux évêques rivaux, Primianus et Maximianus (iv, 1710). Plus de vingt conciles se tinrent sous son épiscopat. Le premier à Hippone (393) décida que la date de Pâques serait chaque année communiquée aux primats d'Afrique par l'évêque de Carthage (Hefele-Leclercq, ii, 82). Un certain nombre de conciles, de 394 à 411 (*ibid.*, 97, 125, 154-59), s'efforcèrent de réduire le schisme donatiste et aboutirent à la conférence de 411 (*D. T. C.*, iv, 1715). Les autres conciles se sont tenus contre les pélagiens en 411, 416, 418, 419, 421, 426 (Hefele-Leclercq, ii, 168, 183, 191, 198, 213, 215; cf. à ce propos *D. T. C.*, xii, 686, 695, 697, 698, 700; vii, 1948; xv, 3710, 3712; et 2308, affaire d'Apiarius). « Aurèle, écrit G. Bardy, ne fut pas un intellectuel. Il n'a rien écrit, sinon peut-être quelques lettres signées de lui et d'autres évêques, surtout de S. Augustin (selon les vraisemblances, c'est l'évêque d'Hippone qui a lui-même tenu la plume). Mais ce fut un homme de gouvernement, un chef : grâce à lui, l'Église de Carthage qui, pendant tout le ive s., n'avait eu à sa tête que des évêques assez falots, retrouva l'autorité dont elle avait besoin pour combattre l'hérésie et achever la centralisation de la chrétienté africaine. Sa généreuse bonté lui mérita l'attachement de son peuple et son caractère lui valut le respect de ses collègues africains et étrangers, voire celui du pape » (*Catholicisme*, i, 1069).

A. Audollent, art. *Aurelius*, dans *D. H. G. E.*, v, 726-38; H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, ii, Paris, 1904, p. 99-101, 122-26, 128-34; G. Lapeyre, *L'ancienne Église de Carthage*, i, 1932, p. 1-143.

AURELIUS. — Lecteur de Carthage, ordonné par S. Cyprien, ix, 120, 122, 124.

AURÉOLE. — Étude [Th. Ortolan], i, 2571-75. — Nature, 2571; vi, 1404. — Espèces, i, 2573; — A. du martyre, x, 227; — triple A. de Marie, ix, 2434. — Rejaillissement, i, 2575.

AURICULAIRE (Confession). — Voir *Pénitence* (sacrement), § Confession.

AURIFEX (Nicolas Buonfigli). — Voir *Nicolas*, et xi, 560.

AURIOL (Pierre). — Voir *Pierre Auriol*, et xii, 1810.

AUSONE, maître de S. Paulin de Nole. — xii, 68, 71.

AUSPICES. — Voir *Divination*.

AUSTERFIELD (Concile d') (viie s.). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

AUSTÉRITÉ. — Voir *Mystique* et *Ascétique*.

AUSTRALIE. — Données ethnographiques, xiii, 2194, 2205, 2208, 2209, 2216-18, 2227 (Durkheim), 2201 (Lévy-Bruhl), 2229,2231-34 (*passim*, Schmidt); cf. ix, 1546; xiii, 2236, 2240, 2242. — Situation religieuse : rôle de la Propagande, x, 1869; — délégué apostolique, 1875; xi, 1921; — missions catholiques (principales indications), x, 1919, 1949, 1995; — nominations des évêques, xi, 1903, 1906; — visites *ad limina*, 1911. — Colonies melkites et maronites, 1930. — Anglicanisme, xiii, 892; — méthodisme, x, 1614, 1617. — Voir *Océanie*.

Hiérarchie actuelle : 6 métropoles, 22 sièges. — 1. Sydney, métr.; suffr. : Armidale, Bathurst, Lismore, Maitland, Wagga-Wagga, Wilcannia-Forbes et, depuis le 15 nov. 1951, Wollongong (pris sur Sydney et Camberra-Goulburn). — 2. Adélaïde, métr.; suffr. : Darwin, Port-Auguste. — 3. Brisbane, métr.; suffr. : Cairns, Rockhampton, Toowoomba, Townsville. — 4. Melbourne, métr.; suffr. : Ballarat, Sale, Sandhurst. — 5. Perth, métr.; suffr. : Geraldton; vic. apost. de Kimberley; abbaye *nullius* de Nouvelle-Nurcie. — 6. Camberra-Goulburn, arch. rattaché directement au S.-Siège.

En Tasmanie, Hobart est directement rattaché au S.-Siège.

AUSTRASIE. — S. Venance Fortunat et l'A., vi, 612; — Vie de S. Sigisbert, roi d'A., xiv, 2037.

AUTEL. — Article général [E. Mangenot], i, 2575-84.

1° *Origine et histoire*, i, 2575. — *a)* Écriture : A. T. (cf. *D. B.*, i, 1266-73), vi, 1205 (Gen.); v, 1746 (Ex.); cf. 1747, 1761; ix, 463 (Lev.); xiii, 2803, 2840 (Reg., Salomon); v, 543 (Esdr.); xiii, 2841 (A. des parfums). — N. T., i, 2576 : table du Seigneur (S. Paul), x, 831; — A. chrétien (Hebr.), 836-42, 844. — *b)* Tradition : les Pères, i, 2576-78; x, 892 (S. Ignace d'Antioche), 923 (Origène), 933 (Tertullien). — Catacombes, autels-tables, xiii, 2329; cf. v, 1188, 1206. — A. mobile *ad corpus*, xiii, 2338; *super corpus*, x, 933 (?); xiii, 2338. — A. et reliques, 2352, 2354, 2359, 2370, 2375, 2376; cf. xii, 2211 (synode de Pistoie). — Corps placé sous l'A., xiv, 1891. — Sacrifice de l'A., synonyme de messe, x, 1012, 1021, 1030, 1072, 965 (Ambrosiaster), 966 (S. Ambroise), 1060 (S. Augustin). — A. remplacé par une table (chez certains protestants), xi, 1184. — Sur l'antimension, voir *Tables*, 183. (La plupart de ces références se rapportent aussi au § suivant.)

2° *Matière et forme*, i, 2578-81; — origine des retables, xiii, 2352.

3° *Consécration*, i, 2581; cf. ii, 636; v, 1711; xiv, 475. Voir *infra*, note.

4° *Nombre*, i, 2582; — critiques du synode de Pistoie, xii, 2142, 2189, 2201, 2211.

5° *Espèces*, i, 2582-84. — A. privilégié, vii, 1625; — l'indulgence, x, 1296; xiii, 1309; — célébration à un A. privilégié en raison de l'honoraire, vii, 83. — A. grégorien, xv, 1409; — indulgence, 1411; — critiques du synode de Pistoie, xii, 2155, 2188; et condamnation par Pie VI, 2213. — Ornements

liturgiques de l'A., xi, 1590, 1594, 1596; cf. ix, 776 (nappe d'A.).

Le Code s'occupe des autels principalement au l. III, tit. xi.

Autel fixe. — Can. 1197, § 1, 1° : L'autel est dit fixe ou immobile lorsque la table et les éléments qui lui servent de base ont pu être consacrés en même temps, comme formant une seule et même chose.

Autel mobile. — Can. 1197, § 1, 2° : Sous le nom d'autel mobile ou portatif, on entend une pierre, ordinairement petite, qui seule est consacrée et qu'on appelle aussi autel portatif ou pierre sacrée; ou encore ladite pierre avec sa base, qui cependant n'a pas été consacrée en même temps qu'elle. — § 2 : Dans une église consacrée, un autel au moins, de préférence l'autel majeur, doit être immobile; dans l'église simplement bénite, tous les autels peuvent être mobiles. — Can. 1198, § 1 : Une seule pierre naturelle, monolithe et non friable, doit constituer la table de l'autel immobile ou la pierre sacrée. — § 2 : Dans l'autel immobile, la table de pierre doit constituer tout l'autel et adhérer parfaitement à la base; la base ou tout au moins les côtés ou colonnes par lesquels la table est supportée doivent être en pierre. — § 3 : La pierre sacrée doit être assez grande pour supporter l'hostie et la majeure partie du calice.

Structure de l'autel. — Can. 1198, § 4 : Conformément aux lois liturgiques, il doit y avoir un sépulcre contenant des reliques de saints et clos par une pierre, soit dans l'autel immobile, soit dans la pierre sacrée.

Consécration de l'autel. — Can. 1199, § 1 : Pour que le sacrifice de la messe puisse être célébré sur un autel, celui-ci doit être consacré selon les lois liturgiques : tout entier, s'il s'agit d'un autel immobile; la consécration sera limitée à la pierre sacrée, si c'est un autel mobile. — § 2 : Tous les évêques peuvent consacrer les autels portatifs, les privilèges particuliers étant saufs; quant aux autels fixes, il faut observer les prescriptions du can. 1155. [Ce can. 1155 doit être interprété à la lumière du can. 1147, § 1, lequel, tout en affirmant le droit exclusif des évêques, ajoute que le pouvoir de consacrer peut être accordé à d'autres *par le droit ou par indult.* Ainsi, en ce qui concerne les autels, les cardinaux (can. 239, § 1, 20°) sans restriction (sauf celle du can. 1157, consentement de l'Ordinaire), les prélats et abbés *nullius* peuvent consacrer les autels fixes (can. 323, § 2) et de plus ont les facultés énumérées au can. 294, § 2, qui accorde aux vicaires et préfets apostoliques (non évêques) le pouvoir de consacrer les autels portatifs. Même faculté accordée aux provicaires et propréfets (can. 310, § 2). Les saintes huiles employées devront avoir été bénites par un évêque.]

Exécration de l'autel. — Can. 1200, § 1 : L'autel fixe perd sa consécration, si la table est séparée de sa base, ne fût-ce qu'un moment; en ce cas l'Ordinaire peut permettre qu'un prêtre réitère la consécration de l'autel d'après le rite et la formule plus brefs. — § 2 : Tant l'autel fixe que la pierre sacrée perdent leur consécration : 1° s'ils sont brisés largement, soit relativement à l'importance de la fracture, soit relativement à la place de l'onction; 2° si les reliques sont enlevées, si le couvercle du sépulcre est brisé ou enlevé, sauf dans le cas où c'est l'évêque ou son délégué qui enlève le couvercle pour le consolider, le réparer ou le remplacer, ou bien pour vérifier les reliques. — § 3 : Une fracture légère du couvercle n'entraîne pas exécration et tout prêtre peut consolider la fente avec du ciment. — § 4 : L'exécration de l'église n'entraîne pas l'exécration des autels, soit fixes, soit mobiles, et vice-versa.

La formule brève dont il est question au § 1 du can. 1200 est celle qu'a promulguée la S. C. des Rites (9 sept. 1920), en appendice au Rituel romain (éd. de 1925).

Titre de l'autel. — Can. 1201, § 1 : Comme l'église, chaque autel de l'église, au moins immobile, doit avoir son titre propre. — § 2 : Le titre principal de l'autel majeur doit être le même que le titre de l'église. — § 3 : Avec la permission de l'Ordinaire, le titre de l'autel mobile, non celui de l'autel fixe, peut être changé. — § 4 : Des autels ne peuvent être consacrés aux bienheureux, même dans les églises et oratoires auxquels leur office a été concédé, sans un indult du Siège apostolique (voir *D. T. C.*, xv, 1152).

Usage. — Can. 1202, § 1 : L'autel, soit fixe, soit mobile, doit être exclusivement réservé aux offices divins et surtout à la célébration de la messe, tout autre usage profane étant écarté. — § 2 : Aucun cadavre ne doit être placé sous l'autel; ceux qui ont pu être inhumés près de l'autel doivent être distants d'au moins 1 mètre; autrement on ne pourrait célébrer la messe avant qu'ils aient été retirés. [Toutefois, cette prohibition ne s'applique plus, lorsque entre l'autel et le sépulcre il y a une voûte.]

L'autel du Saint Sacrement. — Can. 1268, § 1 : La sainte eucharistie ne peut être conservée habituellement que dans un seul autel d'une même église. — § 2 : Elle doit être gardée régulièrement dans l'autel majeur, excepté : « *a)* pendant les derniers jours de la semaine sainte selon les lois de la liturgie; *b)* lorsqu'un autre autel que l'autel majeur paraît permettre de rendre plus facilement et plus décemment à la sainte eucharistie le culte qui lui est dû; *c)* dans les églises cathédrales, collégiales ou conventuelles, à cause des exigences de l'office du chœur : on y conserve le Saint Sacrement dans une chapelle ou un autel latéral » (Naz, *Traité*, iii, 85; cf. can. 1268, § 2, fin). — § 4 : Les recteurs d'églises doivent veiller à ce que l'autel du Saint Sacrement soit orné plus que les autres...

Autel et tabernacle. — Can. 1269, § 1 : La sainte eucharistie doit être conservée dans un tabernacle inamovible, placé au milieu de l'autel.

L'autel et la célébration de la messe. — Can. 822, § 1 : La messe doit être célébrée sur un autel consacré... — § 2 : Le privilège de l'autel portatif est concédé par le droit ou par indult du S.-Siège [ce privilège est concédé par le droit aux cardinaux (can. 239, § 1, 7°); aux évêques (can. 349, § 1, 1°); aux vicaires, préfets, administrateurs apostoliques non évêques (can. 308, 315)]. — Can. 823, § 2 : A défaut d'autel de son rite propre, le prêtre peut célébrer sur un autel d'un autre rite catholique, mais pas sur les *antimensia* des Grecs. — Can. 823, § 3 : Sur les autels papaux, personne ne peut célébrer sans indult apostolique.

Sur l'autel privilégié, voir *D. T. C.*, vii, 1625; cf. art. *Autel*, dans *D. A. C. L.*, i, 3155-89; *D. D. Can.*, i, 1456-1468.

AUTEURS. — Droits d'A., voir *Propriété*, § Propriété littéraire. — A. des Livres saints, voir chaque livre.

AUTHENTICITÉ. — Histoire du mot. Signification théologique [E. Mangenot], i, 2584-93. — Significations anciennes, 2585; — signification moderne, 2586; xv, 1037. — A. et autorité, i, 2586; — et canonicité, xv, 1037. — A. des Livres saints (en général), i, 2586, 2591; — A. et définition tridentine, 2592; ii, 1603. — A. de la Vulgate, i, 2587; xv, 3488. — Rôle de la critique, iii, 2331, 2336.

Voir *D. B. S.*, i, 666-76. — En ce qui concerne l'authenticité d'écrits particuliers, de reliques, d'indulgences, se référer aux noms correspondants.

AUTOCÉPHALES (Églises). — Églises orientales dissidentes, xiv, 1372, 1376, 1377, 1379, 1382, 1383, 1384, 1407-11; cf. 1415-18; xv, 2209; xi, 2291-94.

AUTOCRATIE. — Voir *Pouvoir.*

AUTODAFÉ. — Et l'Inquisition, vii, 2044-46. — Voir *D. H. G. E.*, v, 815-23.

AUTOSUGGESTION. — Voir *Suggestion.*

AUTRICHE-HONGRIE. — **I. Autriche.** — État religieux [P. Pisani], i, 2593-2617. — Publications catholiques [E. Muller], 2617-21.

Nous prenons ici le mot Autriche dans le sens précisé au début de l'art., i, 2593; et les indications fournies se rapportent à la situation antérieure à la guerre de 1914. Les modifications apportées par le nouvel état de choses ne pourront être indiquées que succinctement.

1° *Statistique religieuse*, i, 2593-97.

2° *Situation juridique.* — *a)* Église catholique. Au xviii° s., sous Joseph II, voir *Tables*, 85 et, *infra*, *Joséphisme*, *Fébronianisme;* — concordat de 1865, i, 2600; xiii, 1788; — clergé et service militaire, vii, 1233. — Orientaux unis, i, 2602; — ruthènes, xiv, 389; — roumains, 18, 31, 35, 37, 39, 44, 47, 49, 50-52 *(passim)*, 62, 64 et (après 1918),

92; — arméniens de Lwow, XI, 1939. — *b)* Grecs non unis, I, 2602; — Église serbe, II, 1759-76 (Carlovitz); cf. XIV, 1376, 1379; — et la Bosnie-Herzégovine, II, 1042. — *c)* Autres confessions (protestants, Islam, Israélites), I, 2603; XV, 2987 (Vieux catholiques).

3° *Autriche et papauté.* — Pie II (XVe s.) et le conflit tyrolien, XII, 1621. — Neutralité d'Urbain VIII (XVIIe s.), XV, 2305. — Joséphisme et fébronianisme (*Tables*, 85), VIII, 1543; V, 2120; cf. IX, 511, 2273; — A. et Pie VI, XII, 1655-57; cf. VIII, 1545; XIII, 331; — et Pie VII, XII, 1681, 1682; — et Pie VIII, 1684; — et Grégoire XVI, VI, 1823; — et Pie IX, I, 2600-02; XII, 1688 (Metternich); 1691 (Italie et A.); cf. 1697; 1705 (États pontificaux), cf. 2690; 1707 (convention religieuse), cf. IX, 576; XIII, 1788 (concordat); XIV, 1068 (revalidation de mariages); II, 1956 (catéchisme); XIV, 2889 (*Syllabus*); XV, 2547 (conc. du Vatican); l'épiscopat au conc. du Vatican, 2540, 2551, 2556 (sur Mgr Strossmayer, voir *Croatie-Slavonie*), 2561, 2563, 2580; — A. et Léon XIII, IX, 336, 346; — et Pie X, XII, 1717; cf. IX, 338; III, 722.

4° *Autriche et gouvernement religieux.* — Réception du conc. de Trente, XV, 1491. — Nonciatures, XI, 1919, 1920, 1921; XII, 1656. — Nomination des évêques, XI, 1901, 1906, 1941. — Législation autrichienne sur : l'empêchement d'impuissance, VII, 1440; — la disparité de culte, IV, 1427; — le rapt, XIII, 1674; — les droits du détenteur de bonne foi, 2476. — L'Immaculée Conception, VII, 1097, 1129. 1184, 1186.

5° *Divisions ecclésiastiques.* — *a)* Catholiques, I, 2604-07. — *b)* Grecs orientaux, 2607. — *c)* Autres confessions, 2608. — Voir statistiques, 2594-98.

Les bouleversements de deux guerres ont singulièrement modifié l'organisation de la hiérarchie catholique, telle qu'elle est indiquée I, 2605. Voici, succinctement, les changements introduits : 1. Province de *Vienne :* les trois diocèses maintenus : Vienne, métr.; S.-Hippolyte, Linz, suffr. — 2. Prov. de *Salzbourg :* trois dioc. maintenus : Salzbourg, métr.; Gurk, Graz ou Seckau, suffr. Les autres dioc. : Trente et Bressanone à l'Italie, voir VIII, 160; Lavant ou Maribor, à la Yougoslavie, voir ce mot. — 3. Prov. de *Goritz* ou Gorizia : tout entière passée à l'Italie, sauf Veglia (Krk) à la Yougoslavie. — 4. Prov. de *Zara :* sauf Zara à l'Italie, les autres dioc. à la Yougoslavie. — 5. Prov. de *Prague :* tout entière à la Tchécoslovaquie. — 6. Prov. d'*Olmütz :* tout entière à la Tchécoslovaquie. — 7. *Cracovie :* à la Pologne, voir carte, XII, 2446. — 8. *Lemberg* (Leopold, Lwow) : à la Pologne, *ibid.*

Voir *D. H. G. E.*, V, 880.

6° *Ordres religieux.* — Esquisse, I, 2608. — Ordres d'hommes, 2609. — Ordres militaires, 2610. — Ordres de femmes, 2610. — Bénédictins de Salzbourg, II, 617; — capucins autrichiens, III, 1510; — filles de la Charité autrichiennes, 1514; — mékhitaristes de Vienne, X, 501. — Voir missions autrichiennes, 1882, 1883, 1884, 1889, 1892, 1894, 1899, 1959, 1965. — Cf. *infra :* écrivains ecclésiastiques.

7° *Enseignement.* — Primaire, secondaire, supérieur, I, 2610-14; cf. XV, 2261; — séminaires, I, 2614-16.

8° *Publications sur les sciences sacrées*, I, 2617-21.

Auteurs, originaires d'Autriche, ayant un article ou une mention dans le *D. T. C.* On n'a pas répété les noms déjà publiés à l'art. *Allemagne, supra*, 87-90.

XVIe-XVIIe *s.* — Théologiens franciscains antiprotestants, VI, 837. — Bonagratia de Habsheim, II, 955. — Ferchio (Matthieu), V, 2170. — Finckeneis (Basile), 2476. — Forstal (Marc), VI, 611. — Frank (Joseph), 721. — Jérôme et François-Antoine de Goritz, VIII, 983. — Gozze (Ambroise), VI, 721. — Gradi (Étienne), 1690. — Illsing (Jacques), VII, 755. — Kamperger (François-Louis), VIII, 2297. — Krauss (Jean), 2375. — Lambert Lambrecht, VI, 841. — Laymann, IX, 86. — Magni (Valentin), 1553. — Marquard (Léon), VI, 845. — Mezger (François, Joseph et Paul), X, 1690. — Reinech (Félix), XIII, 2131. — Rosmer (Paul), 2917. — Scherer (Georges), XIV, 1280. — Tanner, XV, 40. — Wiesing (Antoine), VI, 845.

XVIIe-XVIIIe *s.* — Aaron de Bistricz, I, 7. — Aigner, 642. — Alexi (Alexius de Saint-André), 825. — Azzoni (Dominique), 2664. — Bardarini, II, 391. — Bonelli (B.), II, 971, VI, 853. — Cortivo (Jean-Baptiste), III, 1914. — Elbel, VI, 855. — Ghil (Joseph), 1342. — Gottschich, 1507. — Habrick, 2026. — Hachoffer (Arnold), 852. — Haiden (Jean), 2032. — Halden (Jean-Baptiste), 2035. — Hemm (Jean-Baptiste), 2146. — Hertzig (François), 2314. — Holzaeppel, VII, 34. — Hormannseder (Anselme), 161. — Horner (Grégoire), 176, 1184. — Kampmiller, VIII, 2297. — Krisper (Crescence), 2375. — Léonardelli (Bonaventure), IX, 399 — Linek (Mathias), 776. — Liscutin (Alexandre), 783. — Loserth, 939. — Maister (Joseph), 1663. — Mayr (Cher.), VI, 855. — Montifontanus (Lucien), IX, 1031. — Polansky (Thaddée et Népomucène), XII, 2413. — Paulin de Saint-Barthélemy, XIV, 3128. — Pejacevich (François-Xavier), XII, 659. — Rautenstrauch (von), XIII, 1790. — Redn (Juste), 2019. — Reinhard de Linz, 2132. — Ruffini (Juvénal), XIV, 152. — Les *Salisburgenses* (XVIIe et XVIIIe s.), II, 617-20; cf. 626-28. — Sappel (Ladislas), VI, 855. — Sardagna, XIV, 1109. — Schambogen (Sébastien), 1263. — Schardt, 1263. — Sasserath (Rénier), VI, 855. — Scheffer (Guy), XIV, 1272. — Schmid (Maurice), 1510.

XVIIIe-XIXe s. — Andexer, I, 1179. — Dagn (Placide), IV, 3. — Denifle, 414. — Franzelin, VI, 765. — Hilaire de Sexten (Catterer), 2464. — Jahn (Jean), VIII, 315. — Knoll (Albert de Bulsano), I, 664; *supra*, 65. — Oberrauch (Héraclien), XI, 860. — Rauscher (cardinal), XIII, 1787. — Thuille (Les frères) d'Eppan, VI, 861. — Weniger, XV, 3527.

PUBLICATIONS RELIGIEUSES (depuis 1905). — 1° *Apologétique.* — G. Bichlmair, *Urchristentum u. kathol. Kirche*, 1925; Brunsmann, *Lehrbuch der Apologetik*, 1924; J. Donat, *Die Freiheit d. Wissenschaft*, 3e éd., 1925; D. Feuling, *Glaubensgewissheit u. Glaubenszweifel*, 3e éd., 1926; J. Fischl, *Wissenschaft u. Offenbarung*, 1947; *D. Mensch bei Nietzsche u. im Christentum*, 1948; R. Klimsch, *Wie Gottsuchen d. Wahrheit funden*, 1923; A. Mager, *Theosophie u. Christentum*, 2e éd., 1925; A. Michelitsch, *Apologetik*, 3e éd., 1925; *Elementa apologetica*, 1925; K. Prümm, *D. christl. Glaube u. d. altheiden. Welt*, 2 vol., 1935; *Christentum als Neuheitserlebnis*, 1939.

2° *Art religieux.* — S. Pirchegger, *Untersuch. über d. altsloven. Freisinger Denkmäler*, 1931; J. Weingartner, *Tempel und Paläste*, 1936; *Gotische Wandmalerei in Südtirol*, 1949; *Tiroler Bildstöcke*, 1949.

3° *Droit canonique.* — J. Haring, *Grundzüge d. kirchl. Rechts*, 3e éd., 1924; *D. kirchl. Eheprozess*, 2e éd., 1932; *D. kirchl. Strafprozess*, 1931; C. Holböck, *Handbuch d. Kirchenrechts*, 2 vol., 1951; M. Hussarek, *Oest. Staatskirchenrecht*, 2e éd., 1908; W. Plöchl, *Das Eherecht d. Mag. Gratianus*, 1935; A. Pöschl, *Bischofsgut u. mensa episc.*, 3 vol., 1908-1912; *Kurzgef. Lehrb. d. kathol. Kirchenrechts*, 2e éd., 1921; J. Trummer, *Die Gewohnheit als kirchl. Rechtsquelle*, 1932; L. Wahrmund, *Quelle z. Gesch. d. röm. Kanon-Prosesses im M. A.* (à partir de 1905); F. Zehentbaner, *Kirchenrecht bei Bonifatius*, 1910.

4° *Écriture sainte.* — J. Dillersberger, *D. neue Gott* (sur l'ép. aux Éphésiens), 1935; *Das Wort vom Logos*, 1935; *Markus*, 1948-1949; *Lukas, ibid.*; K. Fruhstorfer, *Weltschöpfung u. Paradies nach d. Bibel*, 1927; J. Gabriel, *Untersch. über d. altest. Priestertum*, 1933; P. Goechter, *Summa introductionis in N. T.*, 1938; F. S. Gutjahr, *Einleitung z. d. Schriften des N. T.*, 1923; U. Holzmeister, *Chronologia vitæ Christi*, 1933; *Hist. ætatis*

N. T., 2e éd., 1939; *Epist. Ia B. Petri*, 1937; *Summa introductionis in N. T.*, 1924; A. Hudel, *Lehrb. d. Einheit im A. T.*, 1920; Fr. Hummelauer, *Exegetisches zu Inspirationsfrage*, 1904; Th. Innitzer, *Johannes d. Täufer*, 1908; *Die Parabeln d. Evangelien*, 1909; continuation des commentaires de Pölzl (voir *infra*) : *Matth.*, 4e éd., 1932; *Mark.*, 2e éd., 1916; *Luk.*, 3e éd., 1922; *Joh.*, 4e éd., 1926; *Leidensgesch.*, 3e éd., 1925; F. X. Pölzl, *Der Weltapostel Paulus*, 1905; *Die Mitarbeiter d. Weltapostel Paulus*, 1911; *Kurzgef. Kommentar zu den 4 hl. Evangelien*, 4 vol., I, 1900 (continué par Innitzer-Stettinger); F. Sauer, *Kurze Einleitung in d. hl. Büch. d. A. T.*, 1948 (refonte du livre de Hudel, *Kurzgef. Einleitung in d. hl. Büch. d. A. T.*, 1925); *Welt u. Menschenschöpfung*, 1948; N. Schlögl, *Die Psalmen*, 1912; *Der babyl. Talmud*, I, 1922; *Die echte bibl. hebr. Metrik*, 1912; A. Schöpfer, *Gesch. d. A. T.*, 6e éd., 1923; *Bibel u. Wissenschaft*, 1932; G. Stettinger, *Einzele und Massenseelsorge im N. T.*, 1916; *Kommentar z. Ev. d. hl. Markus* (Pölzl-Innitzer); *Der Paraclet*, 1922; J. B. Umberg, *Schriftlehre v. Sakr. d. Firmung*, 1920.

5° *Églises orientales.* — A. M. Amann, *Ostslaw. Kirchengesch.*, 1950; A. Audal, *Die Serb.-orth.-Nationalkirche*, 1922; J. Hollnsteiner, *Die Union mit den Ostkirchen*, 1928; K. Krzmar, *Rom u. d. Ruf z. Einheit*, 1929; *Der Riss zw. Orient u. Okzident*, 1931.

6° *Enseignement catéchistique et liturgie.* — O. Etl, *Kathol. Liturgie*, 3e éd., 1927; *Katechet. Didaktik u. Päd.*, 1931; *Gnadenquellen*, 2e éd., 1937; *Firmung u. katech. Tätigkeit*, 1938; M. Gatterer, *Katechetik*, 3e éd., 1924; J. A. Jungmann, *Missarum sollemnia*, 2 vol., 1949; *D. Stellung Christi im lit. Gebet*, 1925; *D. Bussriten*, 1932; *Gewordene Liturgie*, 1941; *Die Eucharistie*, 1947.

7° *Histoire.* — 1. *Générale.* — J. P. Kirsch et V. Lutzich, *Gesch. d. kathol. Kirche*, 1905; G. Loesche, *Gesch. d. Protestantismus in Oest.*, Vienne, 3e éd., 1930; J. Loserth, *Fontes rerum Austriacarum*, vol. LVIII, 1906; LX, 1907; L. Santifaller, *Austria sacra*, I, 1949; Ernst Tomek, *Kirchengesch. Oesterreichs*, 2 vol., 1935, 1949; C. Wolfsgruber, *Kirchengesch. Oest.-Ungars*, Vienne, 1909.

2. *Hist. particulière.* — A. Audal, *Der Katholizismus in Oest.*, 1931; Fuchs, *Geist.-Strömungen in Oest.*, *1867-1918*, 1949; *Kathol. Glaube u. deutsches Volkstum in Oest.*, publié par l'*Arbeitskreis* autrichien catholique; J. Hollnsteiner, *Das Konkordat*, Vienne, 1934; Otto Posch, *A. J. Gruscha u. d. österreich. Katholizismus, 1820-1911*, Vienne, 1911; K. Rudolf, *Aufbau im Widerstand, Oesterreich, 1938-1945*, 1947; H. Srbik, *D. Beziehungen v. Staat u. Kirche in Oest. während d. Mittelalters*, 1904.

3. *Hist. locale.* — K. Eder, *D. Land ob d. Enns vor d. Glaubensspaltung*, 1932; *Glaubensspaltung u. Landstände in Oest. ob d. Enns*, 1936; F. Grass, *Pfarrei u. Gemeinde in Spiegel d. Weistümer Tirols*, 1950; K. Hugelmann, *D. Reichsgedanken bei Nikolaus v. Kues*, 1943; A. Lang, *D. Salzburger Lehen in Steiermark bis 1520*, vol. I, Graz, 1937; *Die Lehen d. Bistums Seckau*, 1937; J. Mack, *D. Reform-u. Aufklärungsbestrebungen im Erzstift Salzburg unter Erzb. Hier. v. Collorado*; F. Martin, *Regesten d. Erzbischöfe u. d. Domkapitels v. Salzburg*, 1934; A. Ratz, *Pfarrnetzentwicklung... in Südburgenländ. Raum*, 1950; E. Tomek, *Das kirchl. Leben in Wien, 1522-1740* (« Hist. de la ville de Vienne », v, 14); C. de Waal, *General-Schemat. d. kathol. Pfarr. und Ordensniederlass. in Oest.*, 1934; B. H. Zimmermann, *Reformation u. Gegenreformation bei d. Kroaten in österr.-ung. Grenzraum*, 1950; *Benedikt.-Mönchtum in Oest.*, *Festschrift d. öst. Bened. Klöster*, 1949; *Fünfhundert Jahre Franziskaner d. öst. Ordenprov.*, *Fetschrift*, 1951.

8° *Morale* (surnaturelle et sociale). — L. Krebs, *V. F. Milde u. d. Seelsorge in Strafsbäusern*, 1932; *Religionsunterricht u. Laienmoral*, 1923; A. M. Knoll, *Gespräche mit J. Seipel*, 1932; G. Lienz-Heinzel, *Complementum*, I, *De castitate*, 33e éd., 1948; *De pœn. eccl.*, 26e éd., 1949; J. Messner, *Soz. Frage u. soz. Ordnung*, 1928; *Sozialökonomik*, 1928-1929; *D. Naturrecht*, 1952; *D. soz. Frage u. d. Katholizismus* (en collab. avec J. Strieder), 1931; *D. soz. Frage d. Gegenwart*, 1934; *Widersprüche in d. menschl. Existenz*, 1951; A. Mitterer, *Mann u. Weib nach d. Weltbild d. hl. Thomas u. dieses d. Gegenwart*, 1933; *Elternschaft u. Gattenschaft nach d. Weltbild d. hl. Thomas u. dieses d. Gegenwart*, 1949; H. Noldin, *Epitome theol. moralis*, 6e éd., 1924; H. Noldin-A. Schmitt, *Summa theol. moralis*, 3 vol., I, 1951; II et III, 1945; « Oest. Leogesellschaft », *D. soz. Wirken d. kathol. Kirche in Oest.*; *D. kathol. Kirche in Wort u. Bild*, 2e éd., 1904, 1907; M. Pflieger, *D. Kirche u. d. Sozialismus*, 1932; J. Seipel, *D. wirtschaftetischen Lehren d. Kirchenväter*, 1907; *Von d. soz. Liebe* (paroles de prêtre), 1933; F. Zehentbauer, *D. Zinsproblem nach Moral u. Recht*, 1920.

9° *Pastorale.* — V. Bieler, *Verkehr mit Gott*, 1951; L. Engelhart, *Neue Wege d. Seelsorge in Ringen um der Grosstadt*, 1928; M. Gattern, *Wie betet man Brevier?*, 7e éd.; O. Gerster, *Munus confessarii*, 1927; *Tract. de satisfactione sacram.*, 1926; O. Graber, *Christus lebt in mir*, 2e éd., 1936; M. Pfliegler, *Heilige Bildung*, 1948; *D. Religionsunterricht*, 1935, 3 vol.; *D. lebende Christ vor d. wirkl. Welt*, 1937; *D. Theol. d. relig. Bildung*, 1935; *D. Methodik d. relig. Bildung*, 1936; *Vor d. Entscheindung*, 6e éd., 1946; *D. rechte Augenblick*, 5e éd., 1948; *D. religiöse Situation*, 1948; H. Rahner, *Eine Theol. der Verkündigung* (théol. kérygmatique), 2e éd., 1939; K. Rahner, *Hörer des Wortes*, 1941; J. Schüch, *Handbuch d. Pastoraltheol.*, 3 vol., 1919, 1920, 1924; J. Ude, *D. kathol. Lebensprogramm*, 3e éd., 1925; S. Waitz, *Christus u. d. Kranken*, 3e éd., 1917; *D. heilige Dienst*, 1933; Fr. Zach, *Moderne oder kathol. Kulturideal?*, 1925.

10° *Patristique.* — H. U. Balthasar, *Origenes, Geist u. Feuer*, 2e éd., 1951; *Corpus scriptorum* (=C. S. E. L.), vol. I-LXX, 1866-1942; L. Hammersberger, *D. Mariologie d. ephremischen Schriften*, Vienne, 1938; Jellouscheck, *Johannes v. Neapel*, 1918; J. List, *Zwei Zeugnisse f. d. Lobrede b. Gregor v. Nazianz*; A. Mayer, *D. Staatsidee d. Augustinus*, 1920; C. J. Perl, *Augustinus*, « *Der Gottesstaat* », I, 1951; K. Rahner, *Aszese und Mystik in d. Väterzeit* (en collab. avec le P. de Viller), 1939.

11° *Philosophie.* — J. Donat, *Summa phil. christianæ*, 8 vol., 1931 sq.; A. Mitterer, *D. Ringen d. alten Stoff-Form Metaphysik mit d. heut. Stoff-Physik*, 1935.

12° *Religions comparées.* — Fr. König, *Christus u. d. Religionen d. Erde*, 3 vol., 1951; W. Schmidt, *D. Ursprung d. Gottesidee*, I-IX, 1912-1949; *Handbuch d. vergleich. Religionengesch.*, 1930.

13° *Théologie.* — J. Haring, *Einführung in d. Studium d. Theol.*, 1911; L. Lercher, *Institutiones theol. dogm.*, 4 vol., 1940-1949, revues par F. Lakner et J. B. Umberg; A. Michelitsch, *Kommentatoren z.* « *Summ. theol.* » *d. hl. Thomas*, 1924; J. Stufler, *D. Thomae Aq. doctrina de Deo operante*, 1923; *Theol. Studien*, de la « Leogesellschaft »; J. Ude, *D. Erschaffung d. Welt*, 2e éd., 1923; J. B. Umberg, *Systema sacramentorum*, 1930.

14° *Revues.* — *Anthropos*, Mödling, près Vienne; *Archiv(aus) und Chronik* (dioc. de Seckau), Gratz; *Bibel und Liturgie*, Klosterneuburg; *Christlich-pädagogische Blätter*, Vienne; *Die Frohe Botschaft* (pour la science et la pratique de l'homélie), A. Zwettler, Vienne, 1946; *Gloria Dei*, Gratz, Salzburg, Vienne; *Handes Amsorya* (arménien), éd. par les PP. mékhitaristes de Vienne; *Heiligenkreutzer Studien*, Vienne; *Heiliger (In) Sendung*, publié par l'Institut de pastorale, « Oest. Seelsorgeinstitut »; *Jahrbuch d. Wiener kathol. Akademie*, Vienne; *Kleine Texte zu Theol. u. Seelsorge*, Vienne; *Musica orans* (pour la musique d'église catholique), Graz, Salzbourg, Vienne; *Neue Klosterneuburger Hefte*, éd. par Pius Parsch, Vienne; *Oest. Archiv für Kirchenrecht*, Vienne; *Schriftenreihe d. Wiener kathol. Akademie*, Vienne; *Der Seelsorger*, Vienne; *Theol.-Prakt. Quartalschrift*, Linz; *Viam (In) salutis*, éd. par l'Institut de liturgie, Salzbourg; *Wort und Wahrheit*, Vienne; *Die Zeit im Buch*, éd. par l'Institut de pastorale; *Zeitschrift f. kathol. Theol.*, Innsbruck-Vienne. AD. W. ZIEGLER.

II. Bohême. — Voir *infra*, 455.

III. Hongrie et Magyarie. — Deux articles : [E. Horn], VII, 41-61; [Id.], IX, 1566-71 (le second art., postérieur à 1919, complète le premier en indiquant les modifications survenues du fait de la guerre).

1° *Histoire*, VII, 41-52; — lutte contre les musulmans, 43-45; — contre le germanisme et le protestantisme, 46-49; cf. XIV, 18, 20, 94; — confession calviniste hongroise, 556; — les martyrs, X, 242; — répercussions du Kulturkampf, VII, 52; — mariages mixtes et lois anticatholiques, 52.

2° *Hongrie et papauté.* — Sylvestre II et S. Étienne, VII, 41; XIV, 2032; — canonisation de

S. Étienne, II, 1636; — lois de S. Étienne sur la *sanctification du dimanche*, IV, 1317, 1336. — Urbain II, XV, 2275. — Urbain III et son légat à Spalato, 2287. — Innocent III, VII, 1968. — Urbain IV, XV, 2293. — Nicolas III, XI, 534. — Nicolas IV, 538. — Urbain V, XV, 2296. — Calixte III, II, 1348; VII, 45. — Paul II, XII, 4, 6. — Pie IV (conc. de Trente, XV, 1447, 1453, 1464; usage du calice, 1462, 1491). — Pie VI, VII, 50; cf. XII, 1656; — Pie IX (conc. du Vatican; prélats, Haynald, XV, 2541, 2580; Simor, 2551; gouvernement et infaillibilité, 2582). — Léon XIII, IX, 346. — Pie X et la Const. *Provida*, XIII, 747, abrogée ensuite, 756.

3° *Situation religieuse* (avant et après 1919). — Organisation du clergé, diocèses et revenus, VII, 53-55; IX, 1566; XIV, 22. — Nomination des évêques, XI, 1901, 1906, 1929, 1942. — Nonciature, 1921. — L'Église grecque unie, VII, 55; IX, 1569; — les Roumains de Transylvanie, XIV, 46, 51, 58. — L'Église grecque orientale, VII, 55; IX, 1569; cf. XI, 1931 (Arméniens). — Protestants, VII, 56; IX, 1567; cf. XIII, 851, 856. — Israélites, VII, 52, 56; IX, 1569. — Religieux catholiques, 1569-71; II, 2300 (chartreux); XIII, 29 (prémontrés). — Divers : trad. hongroise de la Bible, XV, 2737; — le Code hongrois sur le viol, 3070.

4° *Enseignement et littérature ecclésiastique*, VII, 57-61; IX, 1567-69.

Écrivains, originaires de Hongrie, ayant un article ou une mention dans le *D. T. C* :

*XV*ᵉ *s.* : Pelbart Ladislai de Temesvar, XII, 715. — *XVI*ᵉ *s.* : Oswald de Lasko, XI, 1657. — André de Monozloy, X, 2323. — *XVII*ᵉ *s.* : Barsony de Lovas Bereny, II, 429. — Debrecinus, IV, 161. — Kis (Émeric), VIII, 2357. — Pàzmàny (Pierre), I, 47; XII, 97. — *XVIII*ᵉ *s.* : Andrassy, I, 1179. — Arvai, 2036. — Campion, II, 1450. — Damiani de Tuhegli, IV, 38. — Descricius (Deseriz), 619. — Erdoedi (Gabriel-Antoine de), V, 400. — Faludi (François), 2070. — Graff (Gabriel), VI, 1690. — Kapi (Gabriel), VIII, 2331. — Muszka (Nicolas), X, 2569. — Otrokotsi Foris (François), XI, 1669. — Prileszky (Jean-Baptiste), XIII, 244. — Schmitth (Nicolas), XIV, 1512. — *XIX*ᵉ *s.* : Roskovany (A. de), voir *Tables*.

Personnages mêlés aux affaires de Hongrie : Antonio Possedino, XII, 2649, 2657. — Nicolas Olah, XI, 960. — Ot Guiral, 1659.

AUTUN. — Inscription de Pectorius, voir *Pectorius*.

AUVERGNE (Guillaume d'). — Voir *Guillaume d'A.*

AUVERGNE (Pierre d'). — Voir *Pierre d'A.*

AUXANIUS, évêque d'Arles. — Fils du préfet du prétoire, succéda à S. Césaire. Le pape Vigile (cf. XV, 2999), lui accorda le pallium, avec le consentement de l'empereur Justinien. Nommé par le pape son vicaire en France (22 mai 545), A. fut chargé de juger la cause de Prétextat, évêque de Cavaillon.

Voir *D. H. G. E.*, V, 931.

AUXENCE, de Durostorum. — Né à une date et en un lieu inconnus, Auxence fut élevé dans l'arianisme par Ulfila, sur lequel il donne des renseignements par une lettre jointe par l'évêque arien Maximin à sa *Dissertatio contra Ambrosium* (cf. XV, 2048; X, 467). Expulsé de son siège de Durostorum par Théodose, il se réfugia à Milan, près de l'impératrice Justine.

Voir *supra*, 262, *Arianisme*. — *D. H. G. E.*, V, 936.

AUXENCE, de Milan. — Voir 261, *Arianisme*.

AUXERRE. — Guillaume d'A., VI, 1976; — Remi d'A., XIII, 2376; — Heiric d'A., V, 428. — Synode d'A., voir *Conciles*, § Conciles particuliers (I, 2622).

AUXILIIS (Congrégations De). — Molinisme, X, 2154-66.

AUXILIUS. — Notice [E. Mangenot], I, 2622. — A. et les ordinations du pape Formose, V, 980; XI, 1284; XIII, 2410; XIV, 1920; XV, 3473. — Sur le pape Léon V, IX, 316., — *D. H. G. E.* V, 971.

AUZON (Louis-Napoléon). — Et l'Église française catholique et apostolique, II, 2340, 2346. — *D.H.G. E.*, V, 983.

AVANZINI (Pierre). — Notice [A. Beugnet], I, 2623. — *D. H. G. E.*, V, 991.

AVARICE. — Étude générale [A. Beugnet], I, 2623-27. — *a)* Définition, 2623. — *b)* Moralité, 2624-25; — doctrine du livre des Proverbes, XIII, 930; — A. opposée au vice de prodigalité, 672, et à la vertu de libéralité, 795; — A. plus coupable à l'article de la mort (Salvien), XIV, 1057; — A. et parcimonie, III, 2019. — Doctrine des Pères : S. Basile, 848; — S. Jean Chrysostome, VIII, 686; — S. Césaire, III, 871. — Répression au concile d'Elvire, IV, 2388. — *c)* Péchés dérivés : l'A., péché capital, I, 2625; II, 1690, 1691; — abus dans la célébration de la messe, XI, 1140; — A. et usure, XV, 2331; — et amour désordonné des richesses, 2350; — et vol, XII, 851. — *d)* Remèdes, I, 2626.

Voir R. Brouillard, art. *Avarice*, dans *Catholicisme*, I, 1107, et bibliogr.; art. *Avarice*, dans *D. Soc.*, II, 1297-1306; Folghera, *Les vertus sociales* (*Somme théol.*, éd. de « La Revue des jeunes »), 293 sq. et notes, 428-30. On consultera avec profit les encycliques sociales des papes et les « Semaines sociales », Toulouse, 1921, p. 317; Mulhouse, 1931, *passim*. Voir aussi O. Lemarié, *La morale des affaires*, Paris, 1928, p. 10; J. Rogues de Fursac, *L'avarice*, Paris, 1911.

AVE MARIA. — Voir *Salutation angélique;* et I, 1273.

AVE MARIS STELLA. — Et le culte de la Ste Vierge, IX, 2464, 2467; XIII, 2908; XIV, 972.

AVE REGINA CÆLORUM. — Et George Scholarios, XIV, 1549.

AVEDIKIAN (Gabriel). — Notice [J. Miskgian], I, 2627.

AVELLANEDA (Diego). — Notice [C. Sommervogel], I, 2628.

AVENCER. — Traducteur du *De animalibus* d'Aristote, XII, 1936.

AVENDANO (Alphonse de), théologien dominicain (XVIᵉ s.). — Et le molinisme, X, 2143.

AVENDANO (Diego). — Notice [C. Sommervogel], I, 2628. — Sur l'esclavage, V, 491, 509, 512. — *D. H. G. E.*, V, 1021.

AVENDANO Y EZTENAGA. — Notice [C. Sommervogel], I, 2628. — *D. H. G. E.*, V, 1022.

AVENIR (L'), journal. — Lamennais et *L'A.*, VIII, 2484, 2489, 2490-95, 2505, 2507, 2513, 2520; IX, 507, 510, 519, 619-22, 625. — Montalembert et *L'A.*, X, 2345, 2350; cf. IX, 570, 574, 587. — Lacordaire et *L'A.*, VIII, 2394, 2399, 2401, 2421. — Mgr Maret et *L'A.*, IX, 2033. — J. Ventura et *L'A.*, XV, 2033. — Mgr Gerbet et *L'A.*, VI, 1297. — Card. Pie et *L'A.*, XII, 1741. — L. Veuillot et *L'A.*, XV, 2822. — *L'A.* et le gouvernement de Louis-Philippe, 1967; — et l'infaillibilité pontificale, 2544.

AVENT. — Rédemption et préface de l'A., XIII, 1914; — transfert des jours de jeûne au temps de l'A. (synode de Pistoie), XII, 2219. — A., début de l'année liturgique, IX, 819. — Ornement rose au IIIᵉ dim. de l'A., XI, 1597. — L'A. empêche, en certains cas, les dispenses de jeûne et d'abstinence, VIII, 1416.

AVERROÈS, AVERROÏSME. — Article général [A. Chollet], I, 2028-38.

1° *L'averroïsme.* — Averroès, philosophe arabe, aristotélicien, I, 2619; XIII, 1692; XV, 375. — Pénétration de ses écrits, VI, 864; XIII, 2560. — Influence en Occident, 1851; XIV, 1703, 1724. — Philosophie et religion, XII, 1485-87. — Erreurs, I, 1875, 2629; XIII, 1693 : sur les anges, intelligences séparées, I, 2629; cf. 1260; XV, 908; — sur l'âme et l'intelligence universelle, I, 2635; VI, 565; cf. XV, 2976; — sur la

création et la Providence, I, 2634; III, 2083, 2086 (création *ab æterno*); cf. 2139, 2176, 2133 (acte créateur et création passive); xv, 666-68; XII, 2352; XIII, 987, 989, 1007. — Théodicée d'A., IV, 1217-23; cf. 1226, 1238; — doctrine de la participation, 1228-30. — Les averroïstes latins, I, 1261, 2636; IV, 1557; XIII, 1693, 1697, 1702; voir surtout : Boèce de Dacie, II, 923; Siger de Brabant, XIV, 2048-52; Jean de Jandun, VIII, 764; et *Tables*, 254 (néoaristotélisme de la Renaissance).

2° *Théologiens catholiques et averroïsme.* — Albert le Grand, I, 673, 2506, 2632; III, 2083; IV, 1236, 1239; XIII, 1693; XIV, 2042; XV, 100, 105, 393, 625, 652; — S. Thomas d'Aquin, I, 2506, 2632; IV, 931, 1237-43; cf. XIII, 1857; VI, 880; XIII, 1693, 1853; XIV, 2042, 2051; XV, 642, 652-54, 668, 886, 908, 909, 913; — Henri de Gand, IV, 1185; — Thomas d'York, XV, 786; — Cajétan, II, 1326; — Thomas de Sutton, XIV, 2872.

3° *Luttes et condamnations de l'averroïsme.* — Voir *Aristotélisme*, 5°; cf. *Boèce de Dacie* et *Siger de Brabant*. — *D. H. G. E.*, v, 1032-92.

AVERSA (Guitmond d'). — Voir *Guitmond.*

AVERSA (Raphaël). — Notice [J. Bellamy], I, 2638. — *D. H. G. E.*, v, 1096.

AVESTA. — Voir *Perse*, § Religion.

AVEUGLE. — Cécité : irrégularité, VII, 2549 (*Canons apostoliques*). — Aveuglement spirituel, V, 16. — Aveugle-né, symbole du baptême (?), II, 235.

Le simple manque de vision, toute difformité étant exclue, de l'œil droit n'était en général pas considéré comme une infirmité. On distinguait le cas analogue de l'œil gauche, appelé « œil du canon » parce que le prêtre doit tourner la tête de ce côté vers le missel pendant le canon de la messe. La S. C. des Religieux, dans un rescrit particulier du 28 nov. 1924, déclara qu'il n'y a pas irrégularité. Quand le sujet ne peut lire d'aucun œil, même s'il a quelque faculté de voir, il y a irrégularité : l'accès aux ordres fut notamment refusé par la S. C. du Concile, les 17 sept. 1814 et 28 juill. 1860; il fut accordé par la S. C. des Sacrements les 27 juill. 1921 et 29 juill. 1925. Pie X et Benoît XV permirent chacun à un jésuite complètement aveugle de recevoir les ordres sacrés. L'indult permettant à un prêtre aveugle de continuer à célébrer, rare aux XVIII[e] et XIX[e] s., est aujourd'hui plus fréquent. Cf. Naz, *Traité*, II, 247.

AVEZAN (Jean d'). — Notice [V. Oblet], I, 2638. Voir *D. H. G. E.*, v, 1102.

AVIAU DU BOIS DE SANZAY (Charles-François d'). — Notice [V. Oblet], I, 2639. — *D. H. G. E.*, v, 1104.

AVICEBRON (Salomon Ibn Gebirol), philosophe juif (1020-1070). — Notice dans *D. H. G. E.*, v, 1104-07. — Son néoplatonisme, XI, 1865; cf. XII, 2279. — Forme et matière, émanation de Dieu, III, 2083; XII, 2279; cf. XV, 786 (Thomas d'York), 3107 (Vital du Four). — S. Thomas et A., 672, 680; cf. IV, 1206, 1225, 1241. — A. et Spinoza (?), XI, 1868.

La composition hylémorphique de tout être créé, même de l'âme, est une caractéristique de la doctrine d'Avicebron : « Tout ce qui est inférieur à Dieu ne saurait être une actualité pure : il se mélange toujours à l'être fini une certaine dose de potentialité, qui est précisément sa matière et qui va se dégradant depuis la matière spirituelle des intelligences et de l'âme humaine jusqu'à la matière grossière des corps » (É. Gilson, *La philos. au Moyen Age*, I, p. III-12).

AVICENNE (Ibn Sina, en hébreu *Aven Sina*), philosophe et médecin arabe (980-1037). — Né à Afshana, près de Bukhara (Turkestan). Sa doctrine est contenue surtout dans une Somme philosophique en 18 vol., *Al-Schefâ*, « La guérison ». De Dieu émane la première intelligence, celle de Saturne, de laquelle dérive celle de Jupiter, etc., jusqu'à l'intellect agent qui meut notre monde et l'humanité. La matière étant éternelle, Dieu n'est pas un créateur, mais un donateur de formes (*dator formarum*). L'intellect agent, forme séparée, illumine l'intelligence individuelle (passive) qui dans son développement passe par cinq stades : intelligence matérielle (pure possibilité); intellect possible (intelligence enrichie des vérités premières); intellect en acte (prêt à recevoir d'autres connaissances); intellect acquis (orné de ces connaissances); esprit saint (doué d'intuitions supérieures). On peut appeler *mystique*, en un sens impropre, cette connaissance supérieure ou les théories qui s'y rapportent. Avicenne subissait ici l'influence du néoplatonisme ou même du christianisme. D'après Cayré, *Patrologie*, II, 472.

Influence platonicienne, XII, 1485, 2292; XIV, 1702. — Mystique, IV, 1209-11; cf. 1204; XIII, 1850; XIV, 2448. — Philosophie (connaissance de Dieu), IV, 1211-13; cf. 1214; 885 (connaissance extrinsèque) et 1182, 1228 (agnostique). — Dieu et les créatures, III, 2083; XII, 2350, 2352, 2353; — création *ab æterno*, 2057; XV, 668. — Sur l'âme, XIII, 1853; — âme et corps, X, 1592. — A. et Averroès, IV, 1216-19 (*passim*), 1222; XV, 401; — et Maïmonide, IV, 1225; — et S. Thomas, 931, 945, 1161, 1201, 1218, 1222, 1224, 1241; VI, 880; XV, 642, 667, 671, 680, 684, 686. — Influence sur Thiéry de Freiberg, 612. — Voir *Aristotélisme.*

D. H. G. E., v, 1107-19, par M.-M. Gorce, avec bibliogr. — Carra de Vaux, *Avicenne*, Paris, 1900; É. Gilson, *La philos. au Moyen Age*, I, 102 sq.; *Avicenne et le point de départ de Duns Scot*, dans *Arch. d'hist. doctr. et litt. du M. A.*, 1926; *Les sources gréco-arabes de l'augustinisme avicennisant*, *ibid.*, 1929-30; D. Saliba, *Étude sur la métaphysique d'Avicenne*, Paris, 1926; Mehren, *Philos. d'Ibn-Sina d'après des documents inédits*, Louvain, 1882; Id., trad. de plusieurs ouvrages mystiques, dans *Muséon*, 1882-83.

AVIGNON. — Schisme d'A., XIV, 1468; — papes d'A., voir *Papauté*, § Papes d'Avignon. — Concile d'A. (1209), voir *Conciles*, § Conciles particuliers. — Université d'A., voir *Universités*, § Avignon.

AVILA (François d'). — Notice [P. Mandonnet], I, 2639.

AVILA (Sainte Thérèse d'). — Voir *Thérèse de Jésus* (Ste); et XV, 552.

AVIT DE VIENNE (Saint). — Vie. Œuvres. Doctrine [F. Vernet], I, 2639-44. — Lettre du pape Hormisdas, VII, 176; — lettre de S. A. contre Fauste de Riez, XIV, 1837. — Sur la messe : le mot, X, 978; — le mystère chrétien à la messe, *ibid.*; — sur la pénitence accordée à l'article de la mort, XIV, 1156, 1200; cf. 1160. — *D. H. G. E.*, v, 1205-08.

AVIZ, ordre militaire. — X, 1759.

AVOCATS. — 1° *Droit civil.* — Obligations et droits, VIII, 1868; — secret professionnel, XIV, 1758, 1759; — réparation des dommages, XIII, 2485; — le cas du divorce civil, IV, 1477.

Sur ces points, voir *Catholicisme*, I, 1435-40; III, 929.

2° *Droit ecclésiastique.* — L'avocat dans les procès d'Inquisition, VII, 2039-41, cf. 2060; — dans les procès ecclésiastiques actuels, XIII, 632, 634.

Le Code traite des avocats aux can. 1655-66.

1° *Intervention de l'avocat.* — Obligatoire dans les causes *criminelles* (can. 1655, § 1). Dans les procès *civils* concernant les mineurs et les personnes morales, ou dans lesquels le bien public est directement intéressé, un avocat est assigné au plaideur qui n'en a pas ou même adjoint à l'avocat choisi par le plaideur (can. 1655, § 2). Dans les autres procès contentieux, le juge peut imposer l'intervention d'un avocat, si des intérêts importants sont en jeu (can. 1655, § 3).

2° *Constitution de l'avocat.* — 1. *Nombre* (can. 1656, § 3). — Plusieurs avocats peuvent être constitués. — 2. *Qualités. a)* Être catholique, majeur, jouir d'une bonne réputation; un non-catholique ne peut être admis qu'exceptionnellement (can. 1657, § 1). De ce chef sont exclus ceux que le droit déclare privés des actes légitimes ecclésiastiques (can. 2256, 2°). Cette inhabilité est encourue *ipso facto* pour certains délits (can. 2263; 2294, § 1; 2353; 2354, § 1; 2375, 2385); elle

doit être décrétée pour d'autres (can. 2294, § 2; 2315; 2350, § 2; 2357, § 2). — *b)* Être docteur en droit canonique ou tout au moins être compétent (can. 1657, § 2). — *c)* Sauf dispositions contraires des constitutions, un religieux ne peut être avocat que pour les causes intéressant son institut et avec l'autorisation de son supérieur (can. 1657, § 3). — 3. *Approbation.* — L'approbation de l'Ordinaire est requise, même simplement tacite; l'approbation est générale (pour les avocats agréés), ou valable pour une cause déterminée (can. 1658, § 2); — l'approbation du délégué apostolique est requise dans les causes jugées par lui (§ 3). — Dans les causes relevant des tribunaux des réguliers (can. 1579, § 1, 2), l'approbation est donnée par le juge; mais dans les causes énumérées au § 3, l'avocat, même religieux, reçoit l'approbation de l'Ordinaire du lieu (can. 1658, § 4). — 4. *Commission.* — L'avocat est constitué par un acte judiciaire, dit *commission*, qu'il reçoit du juge ou des plaideurs (can. 1661; cf. 1655, § 1-3). — 5. *Fin de la commission.* — Par révocation, soit du juge (can. 1663), soit du plaideur (can. 1664, § 1); — par renonciation ou à la fin de l'instance (cf. can. 1740; sur les effets de la fin du mandat de l'avocat en cours de l'instance, voir can. 1735).

3° *Droits et devoirs.* — 1. *Droit à une juste rétribution* (can. 1665, § 1). — Elle est fixée par le concile provincial (can. 1909, § 1). — Toute convention ayant pour objet l' « achat du droit litigieux », des honoraires trop élevés, la remise à l'avocat d'une partie des gains obtenus à l'issue du procès, est nulle de plein droit (can. 1665, § 1, 2). — 2. *Devoirs.* — Ce sont les devoirs tracés par la morale : s'acquitter consciencieusement de son rôle, mettre en application la science du droit; n'accepter que des causes justes ou dont la justice est probable; même en cas de cause juste, mais vouée à l'échec, avertir le client; ne jamais user de mensonge pour obtenir gain de cause.

4° *Sanctions.* — Coupable de conventions interdites (can. 1665), l'avocat peut être frappé d'une amende, être suspendu de sa charge et, en cas de récidive, se la voir enlever (can. 1665, § 2); — coupable de trahison de sa mission, l'avocat est menacé des peines suivantes : destitution, réparation des dommages causés, amende et toute autre peine proportionnée à sa faute (can. 1666).

Remarques particulières. — 1. Les avocats consistoriaux et les avocats de la Rote peuvent plaider devant tous les tribunaux, sauf interdiction de l'Ordinaire; en ce cas, un recours leur est donné devant la S. C. des Sacrements. — 2. Les causes des pauvres, soit à la Rote (*Normæ*, art. 56, 183-185), soit devant un tribunal diocésain (can. 1916) doivent être plaidées gratuitement. — 3. Des avocats sont prévus pour les causes de béatification et de canonisation, auprès de la S. C. des Rites : ils « doivent posséder le doctorat en droit canonique, ou tout au moins la licence en théologie, et avoir fait un stage auprès d'un des avocats de la S. C. ou auprès du sous-promoteur général; et avoir en outre le titre d'avocat de la Rote » (can. 2018). — 4. Clercs, avocats dans les causes civiles (can. 139, § 3) : il faut l'autorisation de l'Ordinaire (cf. VII, 1245).

Voir *D. D. Can.*, I, 1524-1535; P. Torquebiau, dans Naz, *Traité*, IV, 143-46; Bride, dans *Catholicisme*, I, 1140.

AVORTEMENT. — Nature. Moralité. Peines canoniques [A. Beugnet], I, 2644-52. — L'A. et l'expulsion du fœtus humain, voir *Animation*. — Sur les propositions condamnées par Innocent XI, cf. X, 79.

1° *Peines canoniques selon le droit actuel.* — 1. *Irrégularité* (can. 985, 4°). — 2. *Excommunication :* « Ceux qui procurent l'avortement, sans en excepter la mère, encourent, si l'effet se produit, l'excommunication réservée à l'Ordinaire » (can. 2350, § 1). — 3. *Déposition.* — « ...et s'ils sont clercs, ils seront, en outre, déposés », (*ibid.*). Cette dernière peine est *ferendæ sententiæ*.

2° *Controverses au sujet de l'avortement indirect.* — 1. A-t-on le droit de considérer les fœtus ectopiques comme de simples tumeurs cancéreuses qu'on peut enlever avant qu'ils aient provoqué une hémorrhagie fatale? La question posée de cette façon est peut-être susceptible d'une nuance corrective ainsi formulée : « A-t-on le droit de considérer la grossesse ectopique comme analogue à une tumeur cancéreuse? » Cette formule nouvelle est susceptible d'accentuer le caractère de probabilité de la réponse affirmative donnée par d'excellents auteurs. Lorsque la vie de la mère est vraiment en danger, Lehmkuhl (*Theol. moral.*, I, n. 104), s'appuyant sur J. Antonelli (*Medicina pastoralis*, II, Rome, 1905, n. 112), considère l'opération comme licite : directement et en soi, cette opération ne vise que la tumeur et non le fœtus qui y est renfermé; c'est *per accidens* que le fœtus est soustrait aux conditions de vie. Mais il ne faudrait pas qu'une action directe vienne provoquer la mort du fœtus et en empêcher le baptême (cf. Genicot-Salmans, I, n. 376; Pisceta-Gennaro, II, n. 223, 224; Prümmer, II, n. 146; Aertnis-Damen, I, n. 583). Vermeersch hésite à suivre ces auteurs (II, n. 630). Le P. Gemelli s'oppose à cette solution. C'est bien le fœtus, dit-il, qui est un danger pour la mère et il ne suffit pas de le dénommer tumeur pour avoir le droit de le faire disparaître. Mais précisément, la formule nuancée proposée en second lieu ne dénomme pas le fœtus tumeur, et c'est là ce qui donne à la nuance apportée sa valeur au point de vue moral.

2. A-t-on le droit d'enlever l'utérus gravide quand s'y déclare un cancer du col? Ici encore Gemelli n'hésite pas à affirmer que « l'extirpation de l'utérus du corps de la mère » est « un moyen homicide », donc un avortement direct, toujours condamnable (cf. *N. R. Th.*, 1933, p. 526). A quoi le P. Vermeersch et de nombreux théologiens, rejetant cette assimilation, ripostent qu'il n'y a ici qu'un « avortement indirect ». L'effet mauvais n'a pas été recherché et choisi comme moyen : « Une norme pratique de discernement serait celle-ci : séparé de la circonstance à laquelle est dû l'effet mauvais, agirait-on de même, extirperait-on l'utérus cancéreux de la même façon? Si oui, c'est signe que notre action, comme telle, ne se termine pas à l'effet mauvais... » (*ibid.*, 605).

La discussion des thèses en présence est, on le pense bien, assez vive. On en trouvera un exemple dans l'art. *Avortement* du *D. D. Can.*, I, 1554-1558. Après avoir constaté que les solutions envisagées par le corps médical tendent de plus en plus à chercher et à trouver les moyens de sauver la mère *et* l'enfant, l'auteur, tout en reconnaissant que les solutions de nombreux théologiens modernes ne sont ni approuvées ni condamnées par l'Église, incline à « prendre le *non occides* sans aucune distinction ni exception » et à « condamner avec l'Église *quamcumque operationem directe occisivam* » (col. 1558). Mais précisément il faudrait déterminer quand l'opération est *directement* provocatrice de l'avortement.

A deux reprises, S. S. Pie XII a formellement condamné toute atteinte *directe* à la vie de l'enfant dans le sein de sa mère : discours aux chirurgiens, 20 mai 1948 (*Doc. cath.*, XLV, 775-780); discours aux sages-femmes, 29 oct. 1951 (*ibid.*, XLVII, 1473-94; voir surtout 1476-77). Précédemment, 12 nov. 1944, le Souverain pontife faisait la même leçon aux médecins italiens membres de l'Union médico-biologique S.-Luc (*ibid.*, XLIV, 961-70).

AVOUÉS. — Secret professionnel, XIV, 1758; — le cas du divorce civil, IV, 1477. — A. ou procureurs dans les procès ecclésiastiques, XIII, 632; — dans les procès de canonisation, 639.

Les dispositions du Code seront rappelées à *Procureur*.

AVRILLON (Jean-Baptiste-Élie), théologien mystique de l'ordre des Minimes (1652-1729). — Il composa un grand nombre d'ouvrages de piété, la plupart souvent réédités. Voici les principaux : *Réflexions théologiques, morales et affectives sur les attributs de Dieu, en forme de méditations pour chaque jour du mois*, Paris, 1705; *L'année affective ou sentiments sur l'amour de Dieu tirés du Cantique des cantiques pour chaque jour de l'année*, Paris 1707; *Méditations et sentiments sur la sainte communion*, Paris, 1714; *Commentaire affectif sur le grand précepte de l'amour de Dieu*, 1718; *Commentaire affectif sur le psaume « Miserere »*, Paris, 1728. D'autres ouvrages sont destinés soit aux personnes consacrées à Dieu dans le monde ou en religion, soit à la sanctification des différents temps liturgiques.

Après sa mort ont encore été publiés : *Sentiments sur l'amour de Dieu ou les trente amours sacrés pour chaque jour du mois*, Paris, 1737; *Sentiments sur la dignité de l'âme, la nécessité de l'adoration, les avantages des afflictions et sur l'abandon de Dieu*, Paris, 1738; *Traités de l'amour de Dieu à l'égard des hommes et de l'amour du prochain*, Paris, 1741.

Voir Moreri, *Dict. hist.*, I, Paris, 1759, p. 548-49; Roberti, *Disegno storico dell' ordine dei Minimi*, III, Rome, 1922, p. 776-83; P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, IV, Paris, 1928, p. 333-36; J. de Guibert, dans *D. Sp.*, I, 1185-86. A. MICHEL.

AVVACUM. — Voir *Abbacum.*

AXIONICUS. — Disciple de Valentinien d'après Tertullien (*Adv. Val.*, 4) (cf. XV, 2504, 2510). Vécut à la fin du IIe s.; était originaire d'Antioche. Au témoignage d'Hippolyte (*Philos.*, VI, 35), le plus fameux représentant du valentinianisme oriental. Mais ne fit que répéter les erreurs du maître. — *D. H. G. E.*, v, 1256.

AXONIUS (Joachim). — Notice [V. Oblet], I, 2652.

AYALA (Martin Pérez d'). — Notice [J. Bellamy], I, 2652. — Voir art. et bibliogr., dans *D. H. G. E.*, v, 1266.

AYMAR (Antoine-Jacques). — Notice [E. Mangenot], I, 2652.

AYOSSA (Antoine). — Notice [Édouard d'Alençon], I, 2652. — *D. H .G. E.*, I, 1280 (Ajossa).

AYRES D'ORNELAS E VASCONCELLOS, évêque de Funchal, puis archevêque de Goa (1837-1880). — Voir *Ornelas* (Ayres d').

Voir *D. H. G. E.*, v, 1321.

AYRINHAC, prêtre de S.-Sulpice (1862-1930). — Professeur, puis supérieur au séminaire de San Francisco, auteur d'ouvrages de droit canonique, XIV, 823.

AZAR. — Son action en faveur des Maronites, X, 54-56.

AZARIAN (Étienne), patriarche arménien de Cilicie (1826-1899). — Archevêque titulaire de Nicosie (1877), promu au patriarcat arménien pour succéder à Mgr Hassoun, créé cardinal par Léon XIII (voir *Arménie*, 264). A écrit : *Ecclesiæ armenæ traditio de Romani Pontificis primatu*, Rome, 1870; cf. XIII, 356.

D. H. G. E., v, 1339.

AZARIAN, *Aristarce* (Joseph), abbé général des Méchitaristes et archevêque de Césarée (1782-1855). — Œuvres : *Die Erziehung im Geiste des Christentums*, Vienne, 1839; *Entwurf zu einem System f. den Religionsunterricht*, 1853 (écrits en italien, ces deux ouvrages ne furent publiés qu'en allemand); *De vita communi perfecta utriusque sexus* (ab Aristarce abbate generali). — Voir X, 501; *D. H. G. E.*, v, 1339.

AZEVEDO (Jean). — Notice [V. Oblet], I, 2653. — *D. H. G. E.*, v, 1350.

AZOR (Jean). — Notice [C. Sommervogel], I, 2653. — Enclin à l'indulgence, VIII, 1081; — ses *Institutiones morales*, XIII, 484, 489. — Son opinion sur la perte du pouvoir, XV, 1962, et le meurtre du tyran, 2005.

AZPILCUETA. — Voir *Aspilcueta.*

AZRAQITE (École). — Secte musulmane fondée par Nâfi'ibn'al Azraq, IX, 1630.

AZYME. — Exposé de la question [J. Parisot], I, 2653-64.

1° *État de la question* à l'origine de la dispute, 2653.

2° *Exemple du Christ et des apôtres*, 2654. — Voir également v, 1035, 1043; III, 1411 (Περὶ τῶν Φράγγων); VI, 983 (G. Severos); XV, 538 (Théophylacte).

3° *Les deux traditions*, v, 1313; XIV, 1333. — La controverse, X, 1336, 1394; XIII, 373. — *a) Tradition orientale :* pain fermenté, I, 2655-59. — En plus des références de l'art. : Grégoire Mammas, VI, 1864; — Michel Cérulaire, III, 1411; X, 1698; XIV, 1351, 1352, 1357; cf. 1682: — Pierre III d'Antioche, XII, 1809; — Léon d'Acrida, X, 1683; — Nicetas Stetathos (Pectoratus), 1692; Jean V d'Antioche, XIV, 1360; Panaretos, XI, 1849; Rabboula (?), XIII, 1625; Syméon II de Jérusalem, XIV, 2990; — Jacobites syriens, 3086; — Syro-Malabares, 3156; — Nestoriens, XI, 310; — Coptes, X, 2283; — Église russe, XIV, 217 (métropolite de Bulgarie); 225 (Cyrille de Turov); 246 (Philothée de Pskov); 278 (Philarète, patriarche, XVIIe s.); 289 (Yvan Nasedka), cf. 291; 311 (Paul Negrebedskij); 324 (les Likhydi), 341, 347 (enseignement antilatin). — Les quatre patriarches à Pie IX, 1390. — Les exceptions : I, 2657-59; — Arméniens, 1956; XI, 1468; XIV, 3077, 3086; — Syriens (?), XIII, 1625; — Theorianos (question accessoire), XV, 540; cf. XIV, 220. — *b) Tradition occidentale*, I, 2659-61. — Discussions : Sirmond, XIV, 2199; Mabillon, IX, 1427, 1436; Bona, II, 952; IX, 1462; Macedo, 1463. — Répliques aux attaques grecques : Hilarion à Stetathos, VI, 2465; S. Léon IX à Cérulaire, X, 1685; Dominique de Grado à Pierre d'Antioche, XII, 1809. — *Théologiens latins antigrecs*, v, 1383.

4° *Législation*, I, 2663. — IIe conc. de Lyon, IX, 1387; — conc. de Florence, VI, 42, 44; — Benoît XIV, v, 1367.

Code, can. 816 : Dans la célébration de la messe, le prêtre, selon son rite propre, doit employer du pain azyme ou du pain fermenté, quel que soit l'endroit où il célèbre. — Can. 866, § 3 : Le saint viatique est à recevoir par les moribonds dans leur rite propre, mais en cas de nécessité il est permis de le recevoir dans n'importe quel rite. — Il faut ajouter, pour montrer l'esprit de la législation ecclésiastique, les remarques suivantes : « Depuis l'époque de Benoît XIV, il fut généralement admis que les fidèles d'un rite employant à la messe le pain azyme devaient communier au pain azyme, et que ceux d'un rite employant le pain fermenté devaient communier sous les espèces propres à leur rite, sauf cas de nécessité, lorsqu'il s'agit du devoir pascal ou du viatique ou sauf dispense particulière. En 1893, la S. C. de la Propagande concéda la faculté de communier habituellement dans un autre rite à ceux qui n'avaient pas sur place d'église ou de prêtre de leur rite; en 1894, Léon XIII l'accorda également dans le cas où l'église propre était trop distante; mais cette double disposition ne valait pas pour le devoir pascal ou le viatique, sauf cas de nécessité. En 1912, Pie X, voulant favoriser la communion fréquente, étendit à tous les fidèles le libre choix du rite pour les communions de dévotion » (Ch. de Clercq, dans Naz, *Traité*, II, 139-40).

La dissertation de Mabillon est reproduite dans P. L., CXLIII, 1219-78; les documents relatifs à la controverse du XIe s. sont réunis dans *P. L.*, CXLIII, et *P. G.*, CXX. — Voir *T. D. C. O.*, I, 311-51; III, 232-56; art. *Azymes*, dans *Catholicisme*, I, 1148; F. Cabrol, *Azymes*, dans *D. A. C. L.*; Th. Spačil, *Doctrina theologiæ Orientis separati de sanctissima eucharistia*, dans *Orientalia christiana*, XIV, Rome, 1929, p. 114-45.

AZZONI (Dominique). — Notice [C. Sommervogel], I, 2664.

BACHKINE (Mathieu Séménov), hérétique russe du XVIe s. — Notice [A. Palmieri], II, 6; cf. XIV, 267 (Baskin).

BACKER (Augustin de). — Notice [C. Sommervogel], II, 8.

BACON (François), philosophe anglais (1561-1626). — Frappé de la stérilité des discussions philosophiques auxquelles il avait assisté à l'université de Cambridge, il conçut l'idée de substituer à l'aristotélisme une méthode d'observation de la nature. Après une carrière politique assez mouvementée, il a consacré ses dernières années à des travaux intellectuels. — Au point de vue religieux, signalons *Essays, Religious méditations, Places of perswasion and disswasion*, Londres, 1597; les *Essays*, au nombre de 10 dans cette édition, devinrent 58 en 1625 (trad. latine par Rawley, 1628, *Sermones fideles, sive interiora rerum*). En 1605, à Londres, parut *The two books of Francis Bacon of Proficience and advancement of learning divine and humane*, première esquisse du *De dignitate et augmentis scientiarum libri novem*, 1623. Mais son principal ouvrage est le *Novum organum, sive indicia vera de interpretatione naturæ*, 1620, seconde partie de l'*Instauratio magna* (cf. XIV, 1723; XIII, 1728). « En cosmologie, Bacon en est resté à une assez vague théorie des *formes*, et il n'a pas, quoi qu'on en ait dit, pressenti le rôle capital des mathématiques dans la physique moderne. En psychologie, il a admis dans l'homme deux âmes [VI, 560], dont l'une lui est commune avec les bêtes et l'autre lui est insufflée par Dieu... En morale, il a appliqué sa méthode expérimentale à l'étude du bien et des moyens de le réaliser; ce qui l'a conduit à poser en principe la supériorité du bien commun sur le bien individuel, et à proposer une culture et une thérapeutique de l'âme par le moyen de l'habitude. En théodicée, il a admis la possibilité d'une démonstration de l'existence de Dieu [IV, 1259]; il a même cru cette démonstration si facile, qu'il a été jusqu'à écrire : « Personne ne nie l'existence de Dieu s'il « n'a intérêt à le faire. L'athéisme est plutôt sur les « lèvres qu'au fond du cœur » [I, 2204]. Par contre il a nié que la théologie naturelle pût préparer à la foi et que la raison humaine pût s'exercer utilement sur les données de la révélation. Personnellement d'ailleurs il fut croyant; et il n'y aurait lieu de douter sérieusement de son christianisme que si l'opuscule intitulé *The characters of a believing christian in paradoxes and seeming contradictions*, paru sous son nom après sa mort, était authentique » (E. Vansteenberghe, dans *D. H. G. E.*, VI, 81). Bien que Bacon ait admis de multiples causes d'erreur (cf. *D. T. C.*, V, 442), et que Montaigne ait exercé sur lui une certaine influence (X, 2344), on ne saurait donc le ranger parmi les sceptiques et les incroyants.

Sur la pensée de Bacon : J. de Maistre, *Examen de la philos. de Bacon* (cf. IX, 1674); Ch. de Rémusat, *Bacon, sa vie, son temps, sa philos. et son influence jusqu'à nos jours*, Paris, 1877; Fonsegrive, *François Bacon*, 1893; G. Sortais, *La philos. moderne depuis Bacon jusqu'à Leibniz*, I, 1920, p. 99-548.

BACON (Jean). — Voir *Baconthorp* (Jean).

BACON (Robert). — Maître de la faculté de théologie d'Oxford, entra chez les dominicains en 1234, tout en continuant son enseignement (VI, 869). Il demeure discutable qu'il soit l'auteur de la Vie de S. Edmond (*ibid.*, 871). Il était l'oncle de Roger Bacon (voir l'art. suivant). R.-M. Martin, dans *R. S. Phil.*, IX, 1920, p. 564; F. Pelster, dans *Sch.*, I, 1926, p. 53-59.

BACON (Roger). — Étude générale [G. Delorme], II, 8-31. — Vie et incidents, 8-10; XIII, 1802; XV, 104. — Écrits, II, 10-12; XIII, 1805; XIV, 2341; XV, 704. — B. et les sciences : *a)* philosophie, II, 12-14; IX, 1133; XIII, 1133, 1851; — *b)* sciences et esprit scientifique, II, 16-20; — méthode, XIII, 1696, 1713, 1873; — *c)* linguistique, II, 14-16; XV, 704; — *d)* synthèse doctrinale, II, 20-23; sur la théologie et la Bible, VII, 726; XV, 347, 372, 394; — exégèse dialectique, 715; — critiques aux sommistes et aux sententiaires, XIV, 1877; XV, 372, 407; — influence sur R. Lulle, IX, 1123, 1126, 1139. — B. et la correction de la Vulgate, II, 23-31; VII, 234; — le nom de Vulgate, XV, 3474.

L'édition des œuvres de R. B. s'est poursuivie avec succès, grâce à R. Steele, *Opera hactenus inedita R. B.*, 16 fasc., Oxford, 1905-1940, avec collab. du P. Delorme, A. G. Little, E. Withington. On a dorénavant : 1, *De vitiis contractis in studio theologiæ;* 2-4, *Liber communium naturalium;* 5, *Secretum secretorum;* 6, *Compotus;* 7, *Quest. supra undecimum Primæ Philosophiæ;* 8, *Quæst. supra libros quatuor Physicorum;* 9, *De retardatione accidentium senectutis;* 10, *Quæst. supra libros Primæ Philos.;* 11, *Quæst. alteræ supra libros Primæ Philos.; supra De plantis; Metaphysica vetus Aristotelis;* 12, *Quæst. supra librum de Causis;* 13. *Quæst. supra libros octo Physicorum Aristotelis;* 15, *Summa grammaticæ; summulæ dialectices;* 16, *Communia mathematica.* — S. H. Thomson, *An unnoticed treatise of R. B. on time and motion*, dans *Isis*, 1937, p. 219-24; H. Rashdall, *Fr. R. B. Compendium studii theologici*, Aberdeen, 1911; en appendice, A. G. Little, *De operibus R. B.* Cf. la chronologie des œuvres proposées par T. Crowley, O. F. M., dans *The Quæstiones of R. B. and the problem of the soul in the thirteenth century*, thèse de Louvain, 1939.

Voir H. Hoffmann, dans *Rev. néoscol. de philos.*, 1906, p. 371-91; 1908, p. 474-98; 1909, p. 32-46; A. G. Little, *R. B., Essays contributed by various writers*, Oxford, 1914; Cl. Baeumker, *R. B.'s natural Philos.*, dans *Franz. Studien*, 1916, p. 1-40, 109-39; R. Carton, *L'expérience physique chez R. B.; L'expérience mystique de l'illumination interne chez R. B.; La synthèse doctrinale de R. B.*, dans *Études de philos. médiévale*, II, III, V, Paris, 1924; J. A. Shéridan, *Expositio plenior hylemorphismi R. B.*, dans *Analecta gregor.*, XVII, 1938; E. Longpré, dans *Catholicisme*, I, 1159; Vandewalle, dans *D. H. G. E.*, VI, 83-87. P. GLORIEUX.

BACONTHORP (Jean). — Souvent désigné Jean Bacon : III, 920 (secret de la confession); cf. VII, 1082, 1090, 1097, 1100 (Immaculée Conception); IX, 2163 (mariage). — C'est le plus grand théologien carme, en dehors de la réforme thérésienne. Jusqu'à la fin du XVIIIe s. parurent des manuels *ad mentem Bacchonis*, et les chapitres généraux des Carmes imposèrent à plusieurs reprises la doctrine de celui que ses contemporains appelaient *Doctor Resolutus* (IV, 1508).

I. VIE. — Baconthorp est le nom de la localité du comté de Norfolk où il naquit. Il prit l'habit au couvent de Blakney, « aux premières années de son adolescence », probablement vers 1305; il suivit les cours des meilleurs maîtres de son ordre, Robert de Walshigam à Oxford, Guy de Perpignan à Paris. En 1324, il est nommé régent du *studium* parisien à la place de Maubert; en 1327, il est élu provincial, charge qu'il semble avoir exercée durant neuf ans. Il a vraisemblablement pu assister aux chapitres généraux d'Albi (1327), de Valenciennes (1330) et de Nîmes (1333). Ayant quitté sa charge de provincial, il enseigna à Cambridge et probablement à Oxford. En 1345, on retrouve encore sa trace : il mourut sans doute à Londres, en 1348.

II. ÉCRITS. — Jean Bale, carme de la fin du XVe s., attribue à J. B. 250 titres d'ouvrages, chiffre sujet à caution; mais cependant près de 150 traités doivent être considérés comme authentiques. Les plus importants sont : le commentaire sur les *Sentences;* trois disputes quodlibétales; les commentaires sur les épîtres de S. Paul, sur le *De Trinitate*, le *De civitate Dei* de S. Augustin, *In libros metaphysicorum*, sur le *De anima*, le *De ethica* et sur d'autres traités aristotéliciens. La *Bibliotheca carmelitana*, de Cosmes de Villiers, donne un panorama exact des formes de son activité intellectuelle, en signalant : 48 ouvrages scripturaires, 9 de théologie dogmatique, 6 de théologie morale, 15 de controverse, 22 de philosophie, 9 de droit canonique. Signalons son *De magisterio infallibili Summi pontificis*, et *De beatorum visione contra papam* (Jean XXII). Ont été imprimés : le commentaire sur les *Sentences* (Paris, 1485; Milan, 1510; Venise, 1526; Crémone, 1618; Madrid, 1754); les *Quodlibeta I* et *III* (Venise, 1527; Crémone, 1618; Madrid, 1754); le *Compendium Legis Christi* (Venise, 1527); ainsi que des traités sur des questions carmélitaines, dans les *Specula* de l'ordre (Venise, 1507; Anvers, 1680). Le chapitre général de Venise (1524) avait ordonné de répandre dans l'ordre les œuvres éditées de Jean Baconthorp : voir X, 1675.

III. Doctrine. — Elle n'a pas encore été étudiée à fond. Il serait utile de le faire pour mieux connaître un maître incontesté de la scolastique et pour utiliser les renseignements qu'il donne sur ses devanciers et ses contemporains. — En *métaphysique*, dans la question des universaux, il s'oppose à son contemporain Pierre Auriol, plus avancé sur la pente du nominalisme; mais il n'a déjà plus le réalisme intégral de S. Thomas ou de Guy de Perpignan. Entre les deux théories en présence sur l'essence et l'existence, il imagine une troisième opinion : la distinction n'est pas réelle, mais graduelle, selon les divers degrés d'être. Le principe d'individuation est la forme, et, dans l'homme vivant, il distingue corporéité et âme intellective. — En *psychologie*, il n'admet pas la distinction thomiste de l'âme et de ses puissances. Les sens internes sont six : sens commun, imaginative, cognitive, estimative, mémoire, « phantaisie ». Encore qu'à Salamanque S. Jean de la Croix ait plutôt subi l'influence de S. Thomas, il faut remarquer cependant que le docteur mystique admet ces mêmes six sens internes, et c'est sans doute sous la même influence de J. B. qu'il parle de touches de substance en des termes qui ont paru inadmissibles à certains thomistes. Notre auteur n'admet pas non plus la distinction d'intellect agent et d'intellect passif, car, dit-il, comme beaucoup d'autres choses, l'intellect peut être, sous divers aspects, actif et passif. Il repousse comme inutiles et absurdes les espèces intelligibles. A la suite de son maître d'Oxford, Robert de Walshigam, B. est volontariste : la volonté prime et donne aux actes d'intelligence leur caractère. — En *théodicée*, il est congruiste. La prédestination joue *pro talibus qui bene usuri sunt de libero arbitrio* et l'acte humain est *causa alliciens vel congruentiæ*. Dans la question de la création, il n'incrimine point le philosophe qui admet l'éternité de la matière, car la création *ex nihilo* dans le temps ne nous est enseignée que par la révélation. — Dans le traité *Des vertus et des vices*, il faut retenir cette définition du péché originel : *Carentia justitiæ originalis cum debito trahendi eam*. — L'acte de foi est un acte d'intelligence; l'acte d'espérance, un acte de volonté : *fides perficit intellectum; spes autem voluntatem*. — Le péché véniel diminue vraiment la grâce et la charité. A remarquer, dans le traité des *Sacrements*, que quiconque n'a pas de péché grave sur la conscience devrait s'approcher chaque jour de la table sainte.

Dans l'histoire de la théologie mariale, l'évolution de B. touchant la croyance à l'Immaculée Conception est particulièrement intéressante. Au début de son enseignement (1320-1325), il attaque Pierre Auriol qui défend le privilège. En 1330, il soutient que Marie a contracté la faute comme fille d'Adam, mais en tant que prédestinée à être la Mère de Dieu elle ne contracta pas la souillure. Plus tard, dans un commentaire sur S. Matthieu, il affirme : dans sa conception selon la chair, il n'y avait en elle aucune nécessité de contracter le péché, car elle était prédestinée à être la Mère de Dieu. Enfin, dans le commentaire sur les *Sentences* (vers 1340), il reconnaît son erreur : « Elle n'a pas contracté le péché originel, au moment de l'animation... quoique, considérant le droit commun, j'aie ailleurs parlé autrement » (voir vii, 1082).

J. B. mérite son titre de Docteur Résolu : résolument il s'élance sur les opinions adverses, les dissipe grâce à une extraordinaire subtilité et sait choisir une opinion personnelle. Il est un de ces maîtres qui se soucient peu de copier leurs devanciers et, la foi étant sauve, ne craignent pas de choquer leur adversaire. Subtil, audacieux, puissant, pénétrant dans l'investigation, il n'a de Thomas d'Aquin ni le bon sens, ni l'unité de doctrine et l'envergure, ni le génie. Il est moins connu que Duns Scot, sans doute parce que les franciscains furent partout plus nombreux que les carmes, mais aussi parce qu'il appartient à une génération postérieure, faite d'hommes au talent moins marqué.

On a trop longtemps retenu le titre de « prince des averroïstes » (iv, 1508), qui lui fut décerné au xvie s.; mais l'excellent historien carme Xiberta a définitivement fait justice de cette accusation ou de la mauvaise interprétation donnée à ce titre. A l'affirmation de Renan (*Averroès et l'averroïsme*, Paris, 1861, p. 319), à savoir que par le moyen de B. l'averroïsme devint traditionnel dans l'ordre des Carmes, il faut substituer celle de Wulf : « On a faussement conclu à l'averroïsme de B. Il n'en est rien; dans toutes les questions caractéristiques, il tourne le dos à l'averroïsme, aucune exceptée » (p. 111). Et Gilson, en son édition de 1944, corrige : « On doit rayer de la liste des averroïstes latins le carme J. B. » (p. 688).

Outre les ouvrages sur l'histoire carmélitaine (ii, 1790-92), signalons Jean Bale, *Scriptorum illustrium Majoris Britanniæ catalogus*, Bâle, 1559, centurie v, c. i, 382-86; Zagaglia, *Cursus theologi sec. mentem ac germanam doctrinam J. B.*, Ferrare, 1671; Cosme de Villiers, *Bibl. carmelitana*, Orléans, 1752 (Rome, 1927), t. i, 743-53; Hurter, ii, 1906, p. 544-45; Wessels, *Joannes de B. et ejus schola*, dans *Analecta O. C.*, 1914, p. 84-90, 109-15; Franco, *J. Bachonius*, *ibid.*, 1914, p. 168-73; Crysogono de J. S., *J. Bacon y la filosofia medieval*, dans *Archiv. carmel.*, i, 1931, p. 28-54; *Maître J. B.*, dans *Rev. néoscolastique de philos.*, 1932, p. 341-65; De Wulf, *Hist. de la philos. médiévale*, iii, Louvain, 1947, p. 110-11; É. Gilson, *La philos. au Moyen Age*, Paris, 1944, p. 668; Xiberta, *De magistro J. B.*, dans *Analecta O. C.*, 1927, p. 3-128, 516-26; *De scriptoribus schol. sæc. XIV, ex ordine Carm.*, Louvain, 1931, p. 167-240; Anastase de Saint-Paul, dans *D. H. G. E.*, vi, 87-90; Grammatico, dans *Enciclop. Treccani*, Milan, v, 825; Élisée de la Nativité, *Études carmélitaines*, avr. 1935, p. 106-14; Nil di San Brocardo, *Il profilo storico di G. B.*, dans *Ephemerides carmeliticæ*, nov. 1948, p. 431-543. Avec l'ouvrage du P. Xiberta, *De scriptoribus...*, cette étude du P. Nil est la plus exhaustive et celle qu'il faudra désormais consulter pour connaître J. B.

Élisée de la Nativité.

BACUEZ (Nicolas-Louis), prêtre de S.-Sulpice (xiv, 817), né à Loison le 2 févr. 1820, mort le 21 août 1892. — Auteur du manuel d'Écriture sainte qui porte son nom (821). A publié également des ouvrages de spiritualité à l'usage des séminaristes et des prêtres : *Manuel du séminariste en vacances*, 12e éd., 1929; *Du sacerdoce et du saint ministère par les Pères de l'Église*, 1861; *S. François de Sales, modèle et guide du prêtre et du pasteur*, 1861 (1911); *Du saint office au point de vue de la piété*, 1867 (1926); *L'office divin et la vie de l'Église; Petit office de la Bse Vierge* (avec notes et avis pratiques), 1868; *Instructions et méditations à l'usage des ordinands sur l'état ecclésiastique, les ordinations et les saints ordres*, i, *Tonsure*, 1881; ii, *Ordres mineurs*, 1884; iii, *Ordres sacrés*, 1890; *Du divin sacrifice et du prêtre qui le célèbre*, 1888 (1895); *Du directeur de séminaire, conditions, devoirs, pratiques*, 1892; *De l'intérêt et de l'usure au point de vue de la conscience*, 1891 (xv, 2381). — *D. H. G. E.*, vi, 93.

BACZEK (Jean), théologien polonais. — Ses écrits, xii, 2504.

BADE (Colloque de). — Histoire [L. Jérôme], ii, 31-33; cf. iii, 1717; xv, 3772. — *D. H. G. E.*, vi, 129.

BADGER (G. P.), auteur anglican. — Sur l'Église nestorienne, xi, 288; cf. 247, 259, 299, 305.

BADIA (Thomas), dominicain. — Notice [P. Mandonnet], ii, 33.

Baraldi, *Tomaso Badia*, Modène, 1830; *D. H. G. E.*, vi, 145; *Catholicisme*, i, 1162.

BAETS (DE). — Voir *De Baets*.

BAEUMKER (Clément), savant historien catholique allemand. — Né le 17 sept. 1852 à Paderborn, mort le 7 oct. 1924, après avoir été recteur de l'université de Munich. Son œuvre intéresse trop les sciences ecclésiastiques pour que son nom puisse être passé sous silence. Il faut signaler avant tout les *Beiträge zur Gesch. der Philos. des Mittelalters*, « la première en date et la plus importante collection de textes et de travaux consacrés à la philosophie et à la théologie médiévale ». Plus de 100 fascicules sont parus sous sa direction et il y publia lui-même des ouvrages sur Avicebron (1892-95), Siger de Brabant (1898), Witelo (1908), Alfarabi (1916), Alfred de Sareshel (1923), Jepa (1924); deux ouvrages posthumes de lui y figurent aussi : *Contra amaurianos* (traité anonyme du xiiie s.) (t. xxiv) et *Studien und Charakteristiken zur Gesch. der Philos., insbesonders des Mittelalters*, publié par M. Grabmann (1928), *mit einem Lebensbilde Baeumkers* (t. xxv). D'autres travaux sur Alfred de Sareshel ont été publiés ailleurs, ainsi que sur Pierre d'Espagne, Gundissalinus, Alain de Lille,

Roger Bacon, le Livre des XXIV philosophes, Sextus Empiricus, etc. Outre des monographies nombreuses sur la philosophie moderne et des aperçus synthétiques sur différents sujets, il faut encore signaler : *Gesch. der patristischen Philos.* et *Die christliche Philos. des Mittelalters* (dans *Kultur und Gegenwart*). Enfin, en 1884, B. publia un ouvrage capital, *Das Problem der Materie in der griechischen Philos.* Peu d'hommes ont contribué dans la même mesure à la renaissance des études médiévales et à la restauration de la philosophie et de la théologie scolastiques. — *D. H. G. E.*, vi, 182-84 et bibliogr. A. Michel.

BAGDAD. — Synode de 869. Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

BAGNOLAIS, secte vaudoise (xiie s.). — Histoire [G. Bareille], ii, 33; cf. 1983. — *D. H. G. E.*, vi, 219, et bibliogr.

BAGOT (Jean). — Notice [C. Sommervogel], ii, 34.

BAHRDT (Karl Friedrich), théologien allemand protestant († 1792). — Sur Jésus-Christ, viii, 1377.

BAIANISME. — Voir *Baïus* (Michel).

BAIBAKOS (André-Apollos). — Notice [A. Palmieri], ii, 35. — *D. H. G. E.*, vi, 239.

BAIER (Jean-Guillaume). — Notice [B. Heurtebize], i, 35.

BAIL (Louis). — Notice [J. Bellamy], ii, 36. — Sa théologie affective, xv, 424.

Voir *D.H.G.E.*, vi, 248; *D.Sp.*, i, 1192; *D.B.F.*, iv, 1231.

BAILLET (Adrien). — Vie. Œuvres [C. Toussaint], ii, 36. — Hostilité à l'Immaculée Conception, vii, 1178; — rigorisme dans l'interprétation des faveurs de Marie, ix. 2457; — critique des offices avancés en raison du jeûne, ii, 1739. — *D. H. G. E.*, vi, 253; bibliogr., 255.

BAILLY (Louis). — Notice [E. Dublanchy], ii, 37. — Cf. vi, 695. — *D. H. G. E.*, vi, 263.

BAIN (Alexandre), philosophe anglais (1818-1903). — Signalé en raison de ses tendances associationnistes et déterministes, xv, 3386, 3519.

Voir Ribot, *Psychologie anglaise contemporaine*, 249-332.

BAINS. — L'Église ancienne paraît sévère pour l'usage des bains publics (cf. conc. de Laodicée, can. 30, viii, 2612; Quinisexte, can. 77, xiii, 1591). Le P. Brouillard en donne la raison : « Il n'est pas vrai que l'Église primitive ait *méprisé ou négligé le corps; mais, dans les* thermes romains, elle dut constater, avec réalisme, des dangers venant des libertés excessives qu'on y prenait, de la promiscuité des sexes, des débauches auxquelles trop souvent on s'y livrait » (*Catholicisme*, i, 1167). Il suffira de reproduire ici la bibliographie de cet article : *D. Soc.*, iii, 75-87; *D. B.* (les bains dans la Bible), i, 1386; *D. A. C. L.* (aux origines de l'Église), ii, 72-117. Sur les bains au Moyen Age, G. d'Harcourt, *La vie au M. A.*, coll. *Que sais-je ?*, 1944, p. 48-49; Dr P. Galland, *L'Église et l'hygiène au M. A.*, Paris, 1933, p. 15-29. — Cf. P. M. Riquet, *Conférences de N.-D.*, iii, Paris, 1948.

BAINVEL (Jean-Vincent), jésuite français, né à Pleugoumelen, près d'Auray, en 1858, mort à Paris en 1937. — Professeur de théologie morale, puis de théologie fondamentale au scolasticat de Jersey et, depuis 1900, à l'Institut catholique de Paris, où il succéda au P. de la Broise et enseigna pendant vingt-cinq ans. Il suivit de près la crise moderniste et donna un certain nombre d'articles et de livres à la fois sûrs et très ouverts. Outre ses traités latins, *De magisterio vivo et traditione* (1905), *De Scriptura sacra* (1910), *De Ecclesia Christi* (1925), ses ouvrages *La foi et l'acte de foi* (1908), *Nature et surnaturel* (1920) ont été longtemps classiques. Il préparait un travail sur la théologie de S. Anselme, dont on a l'anticipation dans l'article du *D. T. C.* Ses écrits sur *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus* (1919) et sur *Le saint cœur de Marie (ibid.)*, riches d'histoire, de théologie et de spiritualité, restent très appréciés. Il prit une part importante à la fondation de la *Rev. pratique d'apologétique* et à la coll. de *Théol. historique* publiée chez Beauchesne par les professeurs de l'Institut cath. de Paris. — Cité : xii, 553. H. Rondet.

BAISER. — *a)* Luxure, i, 745 (Alex. XII, prop. 40), cf. ix, 1351. — *b)* Liturgie : B. de l'autel, des reliques et de l'évangile, xiii, 2358. — B. de paix : aux origines, x, 857, 860, 897, 906, 1356 (*Const. apostoliques*), 1362 (*Testament de N.-S.*); — en Occident, 934, 947, 1385 (lit. romaine), 1400 (lit. actuelle), 2529 (lit. mozarabe), 1374 (comparaison); — en Orient, xi, 1447 (rit antiochien), 1471 (byzantin), 1480 (alexandrin), 1484-86 (tableau récapitulatif).

BAÏUS ou **DE BAY** (Jacques), neveu du suivant. — Notice [B. Heurtebize], ii, 37; — censure contre Lessius, 56; — son baïanisme, 57. — La messe, véritable sacrifice, x, 1147.

BAÏUS ou **DE BAY** (Michel), **BAÏANISME.** — Biographie. Doctrine. Condamnation. Apologies. Baïanisme [X. Le Bachelet], ii, 38-64. — Commentaire des prop. condamnées [Id.], 64-111.

1° *Commencements de l'enseignement de B.*, ii, 38-41; — B. et Ruard Tapper, 39; xv, 53; cf. vi, 232 (Hessels); — jugement de la Sorbonne, ii, 40; cf. vii, 1127; — B. au conc. de Trente, ii, 41.

2° *Doctrine.* — *a) Nature innocente*, ii, 41; i, 2548; vi, 1569; viii, 2033; — erreurs sur l'état primitif, ii, 67-74; x, 2490; xiv, 2850; xv, 861. — *b) Nature tombée*, ii, 43; iv, 799; xii, 532-55; — forces de l'homme et libre arbitre, ii, 81-89; iii, 259; vi, 1659; — actions naturellement bonnes impossibles, 1578, 1580; — œuvres des infidèles, vii, 1729, 1730; x, 2468; — le péché. ii, 93-98; xii, 592; péché originel, 531-35; infidélité, vii, 1931; péché mortel et véniel, xii, 226; — concupiscence, ii, 98-100; iii, 811; xii, 534. — *c) Nature relevée*, ii, 44-46; iv, 830; — charité et préceptes divins, i, 2435, 2548; ii, 107-10; i, 2238; xii, 1289; cf. 1283; — Ste Vierge et péché originel, vii, 1127, 1169, 1176; — mérite, ii, 74-78; x, 769; — justification, ii, 100-04; vi, 1627; viii, 2207; — sacrements, ii, 104-07; cf. i, 194; x, 1170; — satisfaction et peines temporelles, ii, 107-10. — *d) Genèse de la doctrine*, ii, 46. — B. et S. Augustin, voir *Augustinisme*, 315; formules apparentées, i, 2405; iv, 1612; xii, 410; xv, 1210.

Correspondance, dans les art. du D. T. C., des propositions condamnées : prop. 1, i, 2548; xiv, 2850; xv, 2095; — 2, xiv, 2850; — 3, i, 2548; vii, 2356; xiv, 2850; — 4, i, 2548; vii, 2356, 2850; — 5, i, 2548; vii, 2356; xiv, 2850; — 6, i, 2548; xiv, 2850; — 7, i, 2548; xiv, 2850; xv, 2095; — 8, xiv, 2850; xv, 2108; — 9, i, 2548; xiv, 2850; — 12, vi, 1593; — 13, vi, 1593; — 15, vi, 1593; — 16, xv, 2100, 2102; — 17, vi, 1593; — 20, xii, 226; — 21, i, 2548; iii, 811; vii, 2356; xii, 532, 535, 2962; xiv, 2850; xv, 861, 2136; — 22, iii, 811; vii, 2318; xii, 535; xiii, 1645; — 23, i, 2548; iii, 811; vii, 2356; xii, 535; — 24, i, 2548; iii, 811; xii, 535; xiv, 2850; — 25, x, 2468; xii, 410, 534, 537, 1289, 2962; xiii, 1645; xiv, 1846; xv, 2100, 2102; — 26, i, 2548; iii, 811; vii, 2356; xii, 532, 2962; — 27, xii, 534, 1289, 2962; xiv, 1846; xv, 2096, 2102; — 28, xii, 534; — 29, xii, 534, 537, 2962; — 30, vi, 1582, cf. xv, 2608; xii, 534, 537; — 31, viii, 2207; — 32, viii, 2207; — 33, viii, 2207; — 34, xii, 537, 1289; xiv, 2850; xv, 2098; — 35, i, 2549; xii, 534; xv, 2079, 2096, 2100, 2102; — 36, xii, 537, 1289; xv, 2097, 2098; — 37, xii, 534, 537; — 38, i, 754, 2238; xii, 537; xv, 2098, 2102; — 39, iii, 259; vi, 1659; ix, 669; xii, 537; — 40, i, 2549; xii, 534; xv, 2079, 2098; — 41, iii, 259; vi, 1659; xii, 537; — 42, vi, 1627; xiv, 2850; — 46, i, 752, 2405, 2549; vii, 1444, 1730; xii, 592; — 47, vii, 1444; xii, 592; — 48, xii, 592; — 50, i, 752, 2405, 2549; vii, 1730; xii, 534, 536; — 51, i, 752, 2405, 2549; vii, 1730; xii, 534, 536; — 54, vii, 1730; xii, 1283; — 55, iii, 811; xii, 532; — 56, i, 194; — 58, i, 194; — 61, xiv, 2850; — 63, vii, 1730; viii, 2207; — 64, viii, 2207; xiv, 2850; — 66, i, 2549; iii, 259; vi, 1659; ix, 669; xii, 537, 2962; — 67, i, 2549; xii, 2962; — 68, i, 2549; vii, 1730, 1931; — 69, viii, 2207; xiv, 2850; — 70, viii, 2207; — 72, vii, 1127; xv, 2108; — 73, vii, 1127, 1169, 1176, 2108; — 74, i, 2549; xii, 534; — 75, i, 2405, 2549; vii, 2318; xii, 534, 536; — 76, i,

2405; vii, 2317; — 78, i, 2548; iii, 311; x, 2490; xii, 532; xiv, 2850; — 79, i, 2548; iii, 811; xiv, 2850.

3° *Première condamnation par Pie V.* — Ravensteyn et B., ii, 48; xii, 1792; — Leroy, ix, 448; — Lessius, 453. — Bulle *Ex omnibus afflictionibus*, ii, 48; — sens de la condamnation (virgule déplacée), 48, 59; viii, 529; — commentaire des propositions, ii, 64-111.

4° *Apologies de B.*, ii, 49-53; — B. et la faculté de Louvain, 52.

5° *Deuxième condamnation.* — Sur l'infaillibilité du pape, ii, 53; — controverse Marnix-B., xi, 1103; — bulle *Provisionis nostræ* de Grégoire XIII, ii, 54; vi, 1810. — Mission de Tolet et soumission de B., ii, 54; viii, 1057; xv, 1223; — doctrine lovanienne, ii, 56; — réaction contre Lessius, 57; x, 2099, 2173; xiv, 2231; — Bellarmin et B., viii, 1057; ii, 561, 587.

6° *Baïanisme après B.* : ii, 57; Janson, viii, 529; — Jacques Baïus, ii, 57; — Gabrielis, vi, 985; — Viou, xv, 3093; — Jansénius, Quesnel, voir *infra*. — Parallèle B.-Noris, ix, 1463; xi, *800*; cf. ii, 61. — B. et Luther, ix, 1220; — controverse Du Chesne-Orsi, iv, 1844; xi, 1616. — Ripalda et B., xiii, 2712; cf. ii, 58. — Douai et Louvain, 59; — Alexandre VIII et les 31 articles, 60; voir *Tables*, 75. — Urbain VIII, viii, 474.

7° *Les suites du baïanisme.* — *a)* Pour la doctrine catholique, xii, 535-38, 591-97; cf. v, 1862. — *b)* Dans l'hétérodoxie : B. et Jansénius, viii, 319, 424; — Jansénius et le sens des propositions condamnées, 347; prop. 64, viii, 366; prop. 25, 27, 28, 29, 33, 36, 37, viii, 367; prop. 55, viii, 376; prop. 39, 66, viii, 417; B. et Arnauld, 467; — B. et Quesnel, xiii, 1463; cf. vi, 1578 (prop. 1, 2, 5, 9, 20, 44); — B. et le synode de Pistoie, vi, 1578 (prop. 23, 24); cf. xii, 2209, 2148, 2194; — B. et la théologie des grecs modernes, 614.

Voir F.-X. Jansen, *Baïus et le baïanisme*, Louvain, 1927; H. de Lubac, *Deux augustiniens fourvoyés, Baïus et Jansénius*, dans *Recherches*, 1931, p. 422-43, repris dans *Surnaturel*, 1946, p. 15-37; Rondet, *Gratia Christi*, 1948, p. 287-93; Pastor, viii, Fribourg, 1923, p. 267-76; A. de Meyer, *Les premières controverses jansénistes en France*, Louvain, 1919; F. Litt, *La question des rapports de la nature et de la grâce, de Baïus au synode de Pistoie*, Fontaine-l'Évêque, 1934.

BAJANOV (Basile Borisovitch). — Notice [A. Palmieri], ii, 111. — *D. H. G. E.*, vi, 279.

BAJAZET Ier. — Et l'empereur Manuel II Paléologue, ix, 1925; — prière de Manuel, 1932. — *D. H. G. E.*, vi, 280.

BAKER (Pacifique), écrivain ascétique et controversiste anglais, franciscain († 1774). — Sur la prière, xiii, 182. — *D. H. G. E.*, vi, 290.

BAKIRITES, secte musulmane. — ix, 1588.

BAKOUNINE. — Propagande anarchiste, i, 1157.

BAL. — Voir *Danse*.

BALAAM (Oracles de). — L'histoire de Balaam est rapportée au livre des Nombres (xi, 689, 701; cf. Num., xxii, xxiii, xxiv, ces derniers chapitres contenant ses oracles). — Voir *D. B.*, i, 1398; *La sainte Bible* (Pirot-Clamer), ii, 379-405.

Caractère prophétique de ses oracles, xiii, 716; x, 1419; viii, 1116.

BALAAMITES. — Hérétiques du Ier s. (cf. N. T. : Apoc., ii, 14-15; Judæ, 11; II Petr., ii, 15), que ces divers écrits rattachent à Balaam. Nous sommes ici en présence de mauvais chrétiens, de mœurs et de doctrines répréhensibles. Les auteurs inspirés les mettent en relation avec Balaam; mais il est improbable qu'eux-mêmes aient songé à se réclamer de ce personnage. La plupart des commentateurs de l'Apocalypse identifient ces balaamites aux nicolaïtes (xi, 499). — Cf. Allo, *L'Apoc. de S. Jean*, Paris, 1921, p. 30-31.

BALABAN (Gédéon). — Vie. Œuvres [A. Palmieri], ii, 112.

Sur la famille des Balaban, *D. H. G. E.*, vi, 294.

BALADITES, ordre religieux maronite. — x, 135, 138, 1902.

BALAN (Jean). — Et le concordat roumain, xiv, 27.

BALAN (Nicolas), métropolite orthodoxe en Roumanie. — Et l'union à Rome, xiv, 90, 92.

BALDELLI (Nicolas). — Notice [C. Sommervogel], ii, 112; cité : vi, 1430. — *D. H. G. E.*, vi, 329.

BALDESANI (Guillaume), chanoine de Turin (xve s.). — Auteur d'ouvrages faussement attribués à Rossignoli, xiv, 7.

BALDI (Aloysio). — Voir *Panormitanus*.

BALDI (Gérard), théologien servite. — xiv, 1987.

BALDRIC DE LIÈGE. — Et Rathier de Vérone, xiii, 1680, 1682.

BALDRUCCI (Nicolas), oratorien italien. — xii, 1437. — *D. H. G. E.*, vi, 342.

BALDUIN ou **BAUDOIN** (Martin), dit *Rythovius*. — Notice [V. Oblet], ii, 112.

BALDUIN *ou* **BAUDOIN** (*Thomas*). — Notice [V. Oblet], ii, 113.

BALDUINUS JUNIUS. Voir *Jonghe* (Beaudoin de); et *D. T. C.*, viii, 1508.

BALDUINUS LEERSIUS (Baudoin de Leers), carme. — Et la bulle de Jean XXII, xiv, 1256.

BALE. — Concile, voir *Conciles*, § Conciles particuliers. — Université, voir *Universités*.

BALE (John), évêque anglican d'Ossory (Irlande) (1495-1563). — D'abord carme, il apostasia et se maria. Après la chute de son protecteur, Th. Cromwell, il se réfugia en Allemagne. A l'avènement d'Édouard VI, il rentra en Angleterre, fut nommé à l'évêché d'Ossory. Après la mort d'Édouard, il dut de nouveau s'enfuir et résida à Bâle jusqu'à l'avènement d'Élisabeth. Il mourut à Cantorbéry. Sa production littéraire est très abondante. Citons : *Illustrium Majoris Britanniæ scriptorum summarium in quinque centurias divisum*, Bâle, 1558 (voir vii, 1023, sur l'Immaculée Conception; — sur Richard de Mediavilla, xiii, 2669; — sur Osbert Pickenham, xi, 1627). En dehors de cette histoire très estimée, il faut mentionner une collection de martyrologes wicleffistes et plusieurs écrits antiromains. — *D. H. G. E.*, vi, 363.

BALFOUR (A. James), philosophe et homme d'État anglais (xixe s.). — Son apologétique, i, 1566, 1573; cf. iii, 2376, 2381, 2394.

BALL (John), un des chefs de la révolte des paysans d'Angleterre en 1378. — *D. H. G. E.*, vi, 392; on y trouvera son témoignage sur Wicleff (*D. T. C.*, ix, 916).

BALLA (Philibert). — Notice [C. Sommervogel], ii, 129.

BALLAERT (Van). — Voir *Michel de Saint-Augustin*.

BALLAINI (Jean), *Joannes Balainius*. — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 129; cité : vi, 836.

BALLERINI (Antoine). — Vie. Œuvres [C. Sommervogel], ii, 130. — La question du probabilisme et la doctrine de S. Alphonse, xiii, 593; — et l'interprétation de la 4e proposition condamnée par Innocent XI, vi, 203, 204; — et le sacrement de pénitence, peut-être informe, xiii, 2621, 2622. — De l'attention requise en priant, 216. — Malice du péché de pollution, ix, 1347. — *D. H. G. E.*, vi, 398.

BALLERINI (Les frères Jérôme et Pierre). — Vie. Œuvres [C. Verschaffel], ii, 131. — Édition des œuvres : de S. Léon, ix, 299, 300; de Noris, xi, 798; de Rathier de Vérone, xiii, 1681, 1683, 1686. — Sur l'infaillibilité pontificale, vii, 1684, 1689.

D. H. G. E., vi, 399; cf. Tarcisio Facchini, *Il Papato, principio di Unità, e Pietro Barberini*, Padoue, 1950.

BALLI ou **BALLO** (Joseph). — Notice [J. Bellamy], ii, 132. — Théorie sur la transsubstantiation, v, 1444-47.

BALLY (Philibert-Albert). — Notice [B. Heurtebize], ii, 132. — *D. H. G. E.*, vi, 410.

BALMÈS (Jacques). — Vie. Œuvres [C. Toussaint], II, 132.

Le P. Bareille a donné une trad. franç. de J. Balmès (*Mélanges religieux, philosophiques, politiques et littéraires*, Paris, 1852). C'est de là (p. 356-70) qu'est extraite l'opinion sur les limbes réservés aux infidèles (VII, 1898); cf. Capéran, *Problèmes des infidèles*, essai hist., 2e éd., 483).

Voir *Catholicisme*, I, 1190; *D. H. G. E.*, VI, 413; A. Leclère, *De facultate verum assequendi secundum B.*, Paris, 1900; Narciso Roura, *La vida y las obras de B.*, Madrid, 1910; Juan Zaraguëta, *La philos. de J. B.*, dans *Rev. néoscol. de philos.*, 1910; J. P. Siegfried, dans *Cath. Enc.*, II, 224-26; Giebens, *L'influence religieuse de B.*, dans *N. R. Th.*, LIV, 1927, p. 361-79; J. Tusquets, *L'estratagema filosofica de B.*, dans *Criterion*, 1927, p. 408-18; M. Flori, *Valor de las formas dialecticas segun B.*, dans *Estud. ecles.*, 1928, p. 400-14; *De problemate critico secundum doctrinam J. B.*, dans *Anal. sacra Tarragonensia*, V, 1920, p. 103-28; Ernesto La Orden Miracle, *J. B. politico*, Madrid, 1942; A. de Blanche-Raffin, *J. B., sa vie et ses ouvrages*, Paris, 1949. — Les œuvres complètes de Balmès ont été éditées par P. Casanova (s. d.), 33 vol.

BALSAMON (Théodore), patriarche d'Antioche. — Vie. Œuvres [L. Petit], II, 135-37; *cf.* I, 1412. — Commentaires canoniques sur le conc. *in Trullo*, XIII, 1585, 1586, 1590, 1591, 1593; — l'évêque de Rome, le patriarche œcuménique et autres patriarches, 375, 377; XI, 2290; — la pentarchie, 2270, 2273, 2285; — le droit de stauropégie, 2278; — empereur et patriarche, XIV, 1445. — Sur le rite byzantin à Alexandrie, XI, 1437; — les moines confesseurs, XII, 1133; III, 861, 864, 867; — confession obligatoire, 870 — *D. H. G. E.*, VI, 419-21.

BALTASSAR. — Et Daniel, IV, 1001; cf. 70, 71.

BALTES (États). — *Situation religieuse* (1948). — *Esthonie* : un administrateur apostolique à Tallin (nov. 1924); — *Lettonie* : Riga, métr. (1922); suffr., Liapaja (ou Libau) (1937); — *Lithuanie* : Kaunas, métr. (1926); suffr. : Kaisedorys (1926); Panevezys (1926); Telsiai (1926); Vilkaviskis (1926). La prélature de Klaipedia unie à Telsiai (1926). — Le nombre des catholiques, peu considérable en Esthonie (2 000 environ), est plus important en Lettonie (près de 500 000) et très considérable en Lithuanie (près de 2 millions). — Une université (théologie) à Kaunas (XV, 2265). — Protestantisme peu développé, malgré l'effort des sociétés bibliques (2737).

BALTIMORE. — Conciles, voir *Conciles*, § Conciles particuliers. — Université, voir *Universités*.

BALTUS (Jean-François). — Notice [C. Sommervogel], II, 137. — Sa défense des SS. Pères accusés de platonisme, XII, 2298.

BALTZER (Jean-Baptiste), théologien allemand, né à Andernach le 16 juill. 1803, mort à Bonn le 1er oct. 1871. — Prof. de dogmatique à Breslau, il subit l'influence de son maître Hermès, dont il enseigna les idées, même après sa condamnation par Grégoire XVI (1835). B. se rétracta dans *Beiträge zur Vermittlung eines richtigen Urtheils über Katholicismus und Protestantismus*, Breslau, 1839, 1840. Il se fait ensuite l'avocat de Günther, *Neue theologischen Briefe an Anton Günther* (1853), écrit mis à l'Index en 1859, deux ans après la condamnation de Günther. Un *Pro memoria* présenté à Rome pour sa justification (1860) fut rejeté. La fin de sa vie se passa en conflit avec l'évêque de Breslau : cette attitude regrettable détruisit tout le bien que B. avait pu faire en Silésie par ses controverses antiprotestantes : *Biblische Schöpfungsgesch.*, 2 vol., 1867, 1873; *Ueber die Anfänge der Organismen und die Urgesch. des Menschen*, 1869 (1873). En 1870, il rejeta ouvertement le dogme de l'infaillibilité pontificale. Il fut suspendu (18 nov. 1870) et mourut subitement, sans s'être réconcilié avec l'Église.

E. Friedberg, *J.-B. B., ein Beiträg zur neuesten Gesch. des Verhältnisses zwischen Staat und Kirche in Preussen*, Leipzig, 1873 (tendancieux); A. Franz, *J.-B. B., ein Beiträg zur neusten Gesch. der Diözese*, Breslau, 1873; E. Melzer, *B. Leben, Wirken und wissenschaftliche Bedeutung*, Bonn, 1877; H. Bruck, dans *K. L.*, 2e éd., I, 1907-1909; Hurter, V, n. 1549-50; *Festschrift der Universität Breslau*, II, 1911, p. 120 et *passim*. A. MICHEL.

Semi-rationalisme, XIV, 1853; — sur l'âme, principe vital, VI, 562; — sur l'union hypostatique, VII, 555-56; — sur la science de Jésus-Christ, XIV, 1660.

BALUE (Jean), cardinal. — Voir *La Balue*.

BALUZE (Étienne). — Notice [J.-B. Martin], II, 138. — Actes et préface, IIe conc. de Constantinople, XV, 1904, 1922. — Authenticité (Lactance) du *De mortibus persecutorum*, VIII, 240. — Ses éditions citées : Amolon, I, 1126; S. Cyprien, III, 2470; Loup de Ferrières, IX, 967; Marius Mercator, 2485; Salvien, XIV, 1058; S. Vincent de Lérins, XV, 3054. — *D. H. G. E.*, VI, 439-52.

BALYZEH (Anaphore de). — Liturgie égyptienne, X, 1363.

BAMBERG. — Université, voir *Universités*.

BANCEL (Louis). — Notice [P. Mandonnet], II, 139. — *D. H. G. E.*, VI, 475.

BANDEL (Joseph-Antoine de). — Notice [B. Heurtebize], II, 139.

BANDELIER (J.-B.), ministre de l'Église chrétienne française. — II, 2348.

BANDELLI (Vincent). — Notice [P. Mandonnet], II, 139. — Dispute sur l'Immaculée Conception, VII, 1120, 1122-24; XIV, 2208.

BANDIN (Maître). — Voir *Bandinus*.

BANDINELLI (Roland). — Voir *Alexandre III*.

BANDINUS, BANDIN. — Notice [E. Dublanchy], II, 140; cf. XII, 1964. — Trinité, XV, 1719; — réalité ontologique des vertus, XIII, 2648; — effets du baptême dans l'âme des enfants, XV, 2761. — onction, rite de l'ordination, XI, 1292; — reviviscence des péchés, XIII, 2648; — les âmes après la mort, 1238.

Voir *G. S. M.*, I, 388; A. Teetaert, *La confession aux laïques dans l'Église latine*, 1926, p. 142, n. 3; J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XIIe s.*, 2e éd., 1948, p. 270, 312; sur la définition des sacrements, Damien Van den Eynde, *Les définitions des sacrements (1050-1240)*, Louvain, 1950, p. 51, 56, 61, 63, 178; sur le sacrement de pénitence, P. Anciaux, *La théol. du sacrement de pénitence au XIIe s.*, Louvain, 1949, p. 356, 365, 370, 386, 394, 480, 493, 540; *D. H. G. E.*, VI, 488.

BANEZ (Dominique). — Article général [P. Mandonnet], II, 140-45. — 1. *Biographie*, 140. — Influence de Vitoria, XV, 3123, 3126; — B., prof. de Vazquez, 2602; — et la mort de D. de Soto, XIV, 2427. — 2. *Écrits*, II, 141. — 3. *Bañez et Ste Thérèse*, 141. — 4. *Les disputes sur la grâce*, 142-45. — Congr. *De auxiliis*, I, 2551-55; X, 2154, 2155, 2156; XV, 2467; voir *infra*, le théologien. — 5. *Bañez, théologien*, II, 145. — *Dieu* : Connaissable, IV, 870; démontrable, 926, 928; preuves de son existence, 933, 947; VII, 1874, 1877; cf. IV, 917; — volonté antécédente salvifique, VII, 1840; XV, 3370. — *Anges* : Leur amour naturel, 3376. — *Incarnation* : Liberté et obéissance du Christ, 934. — *Trinité* : Relations, XIII, 2141, et essence, XV, 1811, 1813; habitation du S.-Esprit par la grâce, XV, 1844. — *Église* : Marques, IV, 2130; XV, 2200; — magistère, IV, 2185, 2187, 2188, 2196; — le pape : magistère suprême, VII, 1688, 1691, 1692; son pouvoir *ad finem supernaturalem*, XV, 3130; — conciles, VII, 1710. — *Foi et théologie* : Sources, Écriture, Tradition, IV, 1627; XV, 1323; — inspiration de l'Écriture, VII, 2132; — foi : *evidentia attestantis*, VI, 400; conditions de l'assentiment, 408, 420; objet de foi et objet de science, 464; foi et crédibilité probable, 202; XIII, 469, 533; — théologie : objet formel surnaturel, XIV, 2670; cf. XV, 418, 419, 451; hérésie et ignorance affectée, VI, 2221. — *Vertus, grâce et mérite* : L'âge de raison et l'acte de charité, VII, 1872-78; — accroissement, reviviscence et actes *remissi*, II, 2231; XIII, 2637; XIV, 1029, 2679; XV, 958, 2787. —

Efficacité de la grâce, vi, 1666-71; x, 2097-98; xii, 2984; voir *infra*, questions controversées. — *Probabilisme de B.* : xiii, 460, 481, 497; xv, 965; *supra*, Foi; — défense : contre le diffamateur, ix, 45; le pouvoir tyrannique, xv, 1978. — *Questions controversées* : Prédétermination physique et grâce efficace : B. interprète fidèle de S. Thomas, x, 2180; xiii, 52; xiv, 1027, 2435; xv, 829; — ou initiateur d'une conception nouvelle, le bannézianisme, xiv, 1718 : B. et Molina, x, 2180; cf. 2101, 2137, 2142, 2143; xiv, 2332, 2689; bannézianisme et molinisme, xiii, 2123; cf. xii, 2972 (sur la liberté); 2254 (Platel); xiv, *1515 (Schneemann)*; xv, *1141* (Tiphaine); xiii, 2122 (de Régnon); cf. x, 2180; *supra*, Congr. *De auxiliis*. — *Divers* : B. et Jean de Ripa, xiii, 2712; — et Catharin, xii, 2424; — dénonciation et condamnation de Sá, 2630; xiv, 426.

Les dominicains espagnols Beltràn de Heredia, Venancio Carro, Alberto Colunga, Ant. Carrión ont consacré à un B. certain nombre d'études dans la *Ciencia tomista*, xxv, 64-78, 208-40; xxvi, 63-73, 199-223; xxvii, 40-51, 331-74; xxviii, 36-47; xxxv, 1-29; xxxvii, 1-17, 289-309; xxxviii, 35-58, 171-86; xxxix, 60-81; xl, 312-42; xlii, 34-57, 343-45; xliii, 193-99; xlvii, 26-39, 162-79. — Sur les relations de B. et de Ste Thérèse, voir P. Alvarez, *Santa Teresa y el Padre B.*, Madrid, 1904; M. Lépée, *B. et Ste Thérèse*, Paris, 1947.

BANQUE. — Définition. Historique. Opérations. Classifications [C. Antoine], ii, 146-57. — Banque et morale, 154-56; — problèmes posés, ix, 40; xv, 2321 (prêts), cf. 2323; 2353 (pratiques usuraires); 2362 (changes); 2364 *(stipendium laboris)*; 2372 (usure); 3290 (matière grave en vol); v, 2111 (faux).

BANQUEROUTE. — Généralité. Banqueroute simple et frauduleuse. Action judiciaire [C. Antoine], ii, 157-61.

BANS. — Publications de mariage ou d'ordination [Boudinhon], ii, 161-67; cf. xiii, 737; obligation, 741; xi, 1403.

Législation canonique actuelle. — 1° *Mariage.* — La publication des mariages doit être faite par le propre curé (can. 1022; 1023, § 1). Si une des parties a résidé en un lieu plus de six mois après la puberté, l'Ordinaire jugera si la publication des bans doit y être faite (can. 1023, § 2). La publication doit être faite trois dimanches ou jours de fête consécutifs (can. 1024); elle peut être remplacée, avec l'assentiment de l'Ordinaire, par un affichage d'au moins huit jours, incluant deux dimanches (can. 1025). Pas de publications pour les mariages mixtes ou contractés avec dispense de disparité de culte (can. 1026). L'Ordinaire peut dispenser des publications de bans pour cause légitime (can. 1028, § 1). Si le mariage n'a pas été contracté dans les six mois, les publications, sauf avis contraire de l'Ordinaire, seront renouvelées (can. 1030, § 2). Si aucun empêchement n'est découvert, ni douteux, ni certain, le curé, après les publications faites, peut admettre les parties au mariage (can. 1031, § 3).

2° *Ordination.* — xi, 1403. A. Michel.

BANTOUS, peuplades d'Afrique, animistes. — i, 530-34; v, 2192; ix, 1544; xiii, 2239.

BAPTÊME (En général). — **I. Baptême dans l'Écriture** [J. Bellamy], ii, 167-77.

1° *Figures ou prophéties.* — A. T., ii, 168, 197-200, 234; cf. xii, 1772; xv, 1936. — N. T., ii, 235.

2° *Indications générales*, i, 144; ii, 169-78; — Matth. (xxviii, 19), x, 342, 370; xv, 1571, 1807, 1826; — Marc., ix, 1955, cf. ii, 174; viii, 2048; — Joa., 578; (I Joa.), 592; — Act., i, 351; xi, 1210, 1211, 1240, 2357, 2368; xii, 727, 752; — S. Paul, xi, 2347, 2379, 2424, 2429, 2436, 2441, 2444, 2447-50, 2462, 2466, 2471, 2489; xiv, 495; cf. Rom., xiii, 1180, 2876, 2890-92; I Cor., iii, 1851; II Cor., 1859, 1889; Gal., vi, 1045, 1049, 1561; Tit., xv, 1078, 1083-85, 1088, 1114; — I Petr., xii, 1772. — Voir en outre : ii, 1702; vi, 1562; vii, 1344-46; viii, 2048, 2073; xiv, 495; cf. ii, 317, 321.

3° *Institution.* — *a)* B. de Jean, distinct du B. du Christ, ii, 169, 235, 322, 359; voir l'art. Jean-Baptiste *(Baptême de S.)* [H. Houbaut], viii, 646-56 : existence, histoire du rite johannique, 646-49; — survivance (?), 649; cf. 1307; ix, 1822; x, 255; — rite distinct du B. chrétien et à lui inférieur, viii, 651; cf. xiii, 2065; — thèse de certains protestants, i, 334 et erreurs luthériennes signalées au conc. de Trente, ii, 305, 322, 323; viii, 654 (remplacer ici référ. à Theiner par référ. à Ehses, *Conc. Trid.*, v, 835 sq.). — *b)* B. de J.-C. : *institution*, ii, *169*; xiv, 540, 625; — selon les protestants, 558; — les rationalistes, 562; — circonstances de temps et de lieu, ii, 169.

4° *Rites constitutifs.* — Matière et forme, ii, 170-73; viii, 577; x, 342; — B. « dans l'Esprit et le feu », ii, 170, 357; — *in nomine Jesu*, 172, 184, 271; cf. i, 352; xiv, 565, 2926; xv, 1584.

5° *Nécessité et conditions*, ii, 173, 174; viii, 577, 2048 (Marc., xvi, 16), 2065 (S. Paul).

6° *Mode d'action et effets*, ii, 174-76; i, 352; viii, 577; xv, 1115 (régénération); cf. vi, 1606; xi, 2447-50; xii, 1772.

7° *Usage.* — Ministre et sujet, ii, 176; cf. 2522 (judaïsants).

II. Baptême d'après les Pères grecs et latins. — [G. Bareille], ii, 178-218 (indications par ordre chronologique).

N. B. — Dans ce § II, ainsi que dans le § VIII, on relève uniquement les noms d'auteurs, avec références aux endroits où ils sont cités. Les références en chiffres italiques indiquent les passages où la question du baptême est traitée *ex professo*. Ce relevé *analytique* sera suivi d'une *Synthèse générale*, mettant en relief les aspects divers de l'enseignement théologique, dans les principaux passages où ils sont étudiés *(infra, 365)*. On s'est efforcé ainsi d'éviter des redites trop nombreuses.

IIe s. — Épitaphe d'Abercius, i, 62, 65; ii, 205, 242; xiv, 502; xv, 2182; — Actes de Paul et Thècle, ii, 202, 1702; — de Pierre, 202; — Pseudo-Barnabé, 201, 421; vii, 1346; xiv, 499; — cf. *Apostoliques (Pères)*, *Tables*, 215; — caïnites, ii, 1307; — Pseudo-Clément, 205, 1702; iii, 56; — *Didachè*, *i, 1685*; ii, 179, 180, 182, 185, 186; x, 342; xiv, 499; xv, 2179; — *Évangile des Égyptiens*, ii, 202; — Hermas, 185, 201, 202, 205, 208, 212, 1702; *vi, 2282*; xiv, 499; xv, 2181; — S. Ignace d'Antioche, ii, 182, 186; vii, 708; xi, 1226; — S. Irénée, ii, 181, 182, 192, 196, 208, 1702, 1985; vi, 1565; *vii, 1346, 2412*, 2495; xi, 2459; xiv, 501; xv, 1606, 2510; — S. Justin, ii, 179, 186, 200; vii, 1346; *viii, 2270*; xiv, 500; — Marcion, ix, 2025; — marcosiens, xi, 2439; — Épitaphe de Pectorius, ii, 241; xii, 2239; xiv, 502; — Symbole des apôtres, 2928; — Théodote (gnostique), ii, 1702; vi, 1451; xv, 2518; — Théophile d'Antioche, ii, 196; xiv, 501; — S. Victor, pape, ii, 187; xv, 2863; cf. viii, 2178.

IIIe s. — Clément d'Alexandrie, ii, 179, 180, 202, 212, 217; *iii, 183, 184*; viii, 2094; xiv, 502; *Pseudo-Clémentines*, xii, 772; — S. Corneille, ii, 210; — S. Cyprien, 179, 180, 181, 182, 184, 193, 194, 196, 197, 203, 204, 205, 208, 210, 214; *iii, 2460, 2466*; v, 716; vi, 1566; vii, 1347, 1355; x, 343, 1780; xii, 1264; xiii, 2387; xiv, 490, 510, 524; voir *infra*, § III; — Denys d'Alexandrie, ii, 183; — conc. d'Elvire, 187, 188, 203, 210, 217, 219; *iv, 2390*; — S. Étienne, pape, ii, 182, 184; iii, 2460; *v, 971-73*; x, 1780; xiii, 2387, 2619; voir § III; — Firmilien, ii, 182, 184, 204, 205, 208; *v, 2553*; x, 1780; voir § III; Hiéracas, vi, 2360; viii, 2086; — S. Hippolyte, ii, 198; *vi, 2510*; — *Canons d'Hip-*

*XII*e *s.* — Abélard, I, 173; XIV, 528; — Alexandre III, I, 717; II, 267, 273, 279; voir *infra*, Roland Bandinelli; — Bandin (Maître), XV, 2761; — S. Bernard, II, 251, 277, 755, 774; — Pierre de Bruys, II, 281, 1153; VI, 2181; — Egbert de Schaunang, II, 281; — Étienne de Tournai, 267; — Geoffroy de Vendôme, VI, 1229; X, 348; — Gratien, VI, 1749; — Hugues d'Amiens, VII, 212; — Hugues de Saint-Victor, II, 250, 251, 270, 271, 277, 282, 285, 286, 287; *VII, 281;* X, 349; XIV, 529; — Leidrade, IX, 196; — Maurice de Paris, II, 267; — Ognibene, 253, 267; — Pierre Auriol, XII, 1870; — Pierre le Chantre, 1904; — Pierre Lombard, II, 250, 251, 267, 270, 271, 286, 287, 289; X, 350; *XII, 2001,* 2015; XV, 2761; — Pierre le Vénérable, II, 281; XII, 2073; — Raoul Ardent, XV, 2762; — Robert Paululus, X, 349; — Robert Bandinelli, II, 251, 253, 267, 270, 271, 276, 279, 282, 283, 285, 287; voir *supra, Alexandre III;* — Rupert de Deutz, XIV, 196; — Maître Simon, 2092; — *Summa Sententiarum,* II, 250, 287; *VII, 286;* X, 350; XIV, 530; — synodes : Londres (lire Westminster, 1199), II, 274 (Hefele-Leclercq, V, 1224); Vérone (1184), 275; York (1195), 274 (*ibid.*, V, 1170).

*XIII*e *s.* — Albert le Grand, II, 251, 267, 268, 271, 272, 286, 289; X, 351; — Alexandre de Halès, *I, 782;* II, 251, 253, 254, 267, 277, 286, 289, 293; X, 351; — S. Bonaventure, II, 254, 271, 272, 277; X, 353; — conciles : Lambeth, II, 274 (Hefele-Leclercq, VI, 278); IVe du Latran, I, 684; II, 270, 275, 281, 285, 313; XIV, 594; IIe de Lyon, II, 292; IX, 1385; — Gégoire IX, II, 253, 269; — Guillaume d'Auvergne, XIV, 578; — Innocent III, II, 253, 281, 289; VII, 1979; X, 1779; XIV, 594, 631, 636; XV, 2762, 2780, 2787; — Pierre Olivi, II, 290; XI, 985; XV, 2763, 2977; — Pierre de Poitiers, XI, 1084; — Richard de Fishacre, XIV, 580; — Robert de Courson, XV, 2762 (et autres théologiens); — Duns Scot, II, 250, 251, 252, 267, 278, 283, 289; *IV, 1911-13;* X, 352; — S. Thomas, II, 250, 251, 253, 254, 256, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 275, 276, 277, 279, 280, 282, 283, 285, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 293, 326, 2140; IV, 719; V, 1778; X, 351, 352; XII, 455, 487; XIII, 2619; XIV, 529, 633, 637; XV, 947.

*XIV*e *s.* — Conciles : Ravenne (1311), II, 255 (Hefele-Leclercq, VI, 638); Tarragone (1391), 255 (*ibid.*, VI, 1435); Vienne (1312), 270, 281, 291; XI, 985; XIV, 594, 596; XV, 1306, 2763, 2780, 2787, 2977; — Durand de Saint-Pourçain, II, 282; — Ubertin de Casale, XV, 2026, 2977.

*XV*e *s.* — Ange Carletti, XII, 1032; — Biel, II, 821, *822;* — conc. de Florence, 268, 269, 270, 275, 285, 286, 288, 292, 312, 313, 319, 321, 326; X, 336, 352; XIV, 594-96, 636; — Gerson, II, 275; — Martin V, X, 202.

*XVI*e *s.* — Bellarmin, II, 272, 282, 320; — Cajétan, 272, 275; VII, 2278; XV, 3210; voir *infra*, 371, *Sort des enfants morts sans baptême;* — Catéchisme du conc. de Trente, II, 250, 251, 288, 292, 312, 313; X, 353; XIV, 619; voir *infra*, § IX; — Contarini, VIII, 2162; — Jules III, II, 283; — Melchior Cano, 253, 272; VII, 1868; — Dominique Soto, II, 251, 278, 320; — Suarez, 250, 252, 256, 268, 269, 272, 278, 280, 283, 284, 286, 291, 320; XIV, 627, 2668, 2702.

*XVII*e *s.* — Alexandre VIII, I, 761; II, 268; — Bossuet, 319, 370; — Estius, 270; — Farvacques, I, 761; II, 268; — Gonet, 251, 278; — Jansénius (sur la conception baptismale des pélagiens), VIII, 332, 338; (sur les suites du B.), 442; — De Lugo, II, 280; XIV, 627; — Jean Morin, II, 268; — *Salmanticenses*, X, 354; — Tournély, II, 278.

*XVIII*e *s.* — S. Alphonse de Liguori, II, 256; — Benoît XIV, 282, 283; IX, 1732; — Billuart, II, 251, 268; — Clément XI (bulle *Unigenitus*), XV, 2098; — Clément XII (rites malabares), IX, 1728; cf. 1721, 1732; — Drouin, II, 272; — Orsi, 272; XI, 1615; — *Wirceburgenses*, II, 251, 253, 271, 282, 286, 291.

*XIX*e *et XX*e *s.* — Ballerini-Palmieri, II, 256; — Billot, 252, 290, 292; XII, 487; XIII, 2620; cf. VII, 1891, 1898; IX, 771; — Corblet, II, 254, 255, 274, 276, 284, 286; — Gousset, IV, 719; — Hurter, II, 251, 278; — Monsabré, X, 2330; — Newman, XI, 328, 369; — Perrone, II, 278; — Chr. Pesch, 252, 256, 280, 283, 284, 286; X, 354; XIV, 627; — Pie IX, II, 292; — Pourrat, X, 343; — Rosmini, XIII, 2942; — Sasse, II, 291; — Schanz, 252; — Schell, 251; — Van Noort, XIV, 627, 632.

IX. Baptême d'après le concile de Trente. — [C. Ruch], II, 296-328.

1° *Erreurs condamnables.* — Frères bohèmes, II, 939; — hussites, VII, 346; — Wicleff, XIV, 596. — Les réformateurs : Calvin, II, 312, 315, 323, 324, 1414; XIII, 2066; — Luther, II, 312-15, 322, 323, 324; IX, 1209, 1212, 1255, 1306; XIII, 2063; XIV, 599; — Mélanchthon, XIII, 2082; — Zwingli, II, 315, 324, 325; XIII, 2057, 2065; XV, 3815, 3818, 3819-24, 2852. — Divers : anabaptistes et dérivés, I, 1128; II, 314, 325, 1133; XIII, 2065; — Ochin, XI, 923; — Érasme, II, 325.

2° *Textes du concile.* — B., remède du péché originel, II, 296-301; XII, 514; XV, 1435. — B. et justification, II, 301-04; XV, 1437. — Sacrement de B., II, 304-08. — Abus à réformer, 309; XV, 1440. — B. et pénitence, II, 309-11; XII, 1089. — Parrains et parenté spirituelle, II, 311; XI, 2002.

3° *Doctrine.* — *a) Valeur* de la doctrine romaine, II, 312; XIV, 595. — *b) Rite,* matière et forme, validité, II, 312; X, 336; XIV, 640; — nécessité, can. 4, 605; — forme trinitaire, II, 313; XV, 1826; — profession de foi des parrains, II, 313; XV, 3210, 3213. — *c) Effets* : les erreurs, II, 313-16; — doctrine catholique, 316-22 (rite efficace, 316); XI, 1085; XIV, 606-09; — par le mérite du Christ, II, 316; VIII, 2181, 2182; — pour ceux qui n'y apportent pas obstacle, II, 316; XIV, 606, 638; voir *infra, Synthèse générale,* B. des enfants; — justification par le B., II, 317; VII, 903; XIII, 1918; — dispositions requises, II, 316, 327; XIV, 640; XV, 955, 1436, 1827; cf. VII, 1772; — première justification, VIII, 2173; XII, 516, 523-25; XIV, 625; — accroissement (exceptionnel) de la grâce, 626; — B. et concupiscence, II, 318; XII, 523-25; cf. III, 809; — péchés actuels, II, 319; XII, 1090; XIII, 1180; — sanctification, II, 319; VIII, 2180; XII, 1089; — acquisition des vertus, II, 320; VII, 1782; XV, 2763; — incorporation à l'Église, II, 321; IV, 2157, 2161; — caractère, II, 320, 1703, cf. 1701, 1702, 1705; XIV, 631; — droit à l'héritage du ciel, II, 321; I, 434; mais conditionné, II, 321; perdu par le péché, récupérable par la pénitence, 322; cf. deuxième justification, VIII, 2174; XII, 1087, 1089 (B. et pénitence); cf. XV, 1503. — *d) B. du Christ et B. de Jean,* II, 322; VIII, 653-55; voir *supra*, § I. — *e) Ministre,* II, 323; VII, 2271; X, 1777, 1778, 1779, 1784, 1786; XIV, 610-12; — ministre hérétique, IV, 2170; VI, 2233. — *f) Sujet :* anabaptistes, combattus par Luther, Zwingli et Calvin; leur erreur, II, 324; cf. *supra;* — doctrine catholique, 325; B. nécessaire au salut de tous, 325, cf. 308; XIV, 605; — enfants, II, 325; XII, 517, 523; — adultes, II, 326; — conditions de validité, 327; cf. XIV, 636 (enfants), 637 (adultes); — licéité, voir *infra*, § XI; — dispositions requises chez les adultes, cf. *supra*. — Interdiction de réitérer le B., II, 326; XIV, 609; ou de rendre la liberté aux adultes qui refuseraient de

ratifier les promesses faites en leur nom (doctrine d'Érasme), II, 308, 327. — *Suppléances*, voir *infra*, 370, B. de désir, B. de sang.

X. Baptême dans l'Église anglicane et chez les protestants après le concile de Trente. — [G. Morel et E. Mangenot], II, 328-41.

1° *Église anglicane*, II, 328-30; XIII, 2068; — négation de la régénération par le B. (affaire Gorham), I, 1299; II, 329; XIII, 1370; — doctrine de l'anglo-catholicisme, 1418; — rubriques du *Prayer Book*, II, 330.

2° *Luthériens et réformés*, II, 330-36; XIII, 2062, 2064, 2066; — textes liturgiques, II, 330; — opinions des théologiens, 331-34; — règlements pratiques, 334.

3° *Sectes diverses*, II, 336-37; — sociniens, 336; XIV, 2332; — arminiens, I, 1971; II, 336; — puritains, 336; cf. XIII, 114, 1361; — méthodistes, II, 336; X, 1619; — baptistes, dunkers et mennonites, II, 337; IV, 1864; XIII, 2065; X, 551, 554; — mormons, XIV, 2256; — quakers, II, 337; XIII, 1441.

4° *Valeur du B. administré dans ces sectes :* principes généraux, II, 337; — décisions particulières, 339-41.

XI. Baptême des infidèles et des enfants d'hérétiques. — Doctrine de Benoît XIV, complétée par les théologiens [C. Ruch], II, 341-55.

1° *Enfants :* validité, licéité du B. conféré malgré les parents, II, 343-48; cf. XI, 2018; — en temps normal, II, 343; cf. 282; XV, 1217; — exceptionnellement : cas divers, II, 344-47; — obligation résultant du B., 347; — IVe conc. de Tolède, can. 60, XV, 1194; — le cas d'enfants d'hérétiques, de schismatiques, d'apostats, II, 348; — B. conféré à la demande des parents : cas divers, 348-51. — Règles posées par le Code, VII, 1934.

2° *Adultes*, II, 352-55; — âge, 351; cf. Code, can. 745, § 2, 2°; — interdiction de la contrainte, 352; cf. XIV, 638; VII, 2278; — B. reçus par contrainte, 2278; XV, 1194; — valides ou invalides?, II, 353; Code, can. 752, § 1. — Conditions de la validité, 353 (sujet); VII, 2278; voir *supra*, § IX; — préparation fructueuse, II, 353, voir *supra*, § IX, dispositions requises. — B. des Juifs, XI, 402.

XII. Baptême dans l'Église gréco-russe. — Addition aux art. : Syméon le Théologien, VII, 903; XIV, 2052; — Nicolas Cabasilas (XIVe s.) sur le B., II, 1294. — Sur le B. par infusion : Panarétos (XIVe s.), XI, 1848; — Syméon de Thessalonique (XVe s.), XIV, 2977, 2981; — Michel Cérulaire, 1352, 1389; — Orzechowski (XVIe s.), XI, 1626; cf. XII, 2475, 2490; — P. Moghila (XVIIe s.), X, 352, 2067, 2075; XIV, 1392, 1425. — Rebaptisations (XVIIIe s.), 1390. — En Russie spécialement : synode de Vladimir (1274), 234; — Niphon (XIVe s.), 220; — Cyprien, 238; — concile de Moscou (1620), 278, 287, 1391, 1392; — Silvestre Madvedev, 314; — Likhudi, 324; — Nasedka et le B. de Valdémar, 289-91; — Avvacum et le B. nikonien, 300; — désaccord entre grecs et russes (XXe s.), 1396, 1413, 1423; XII, 1394 (Drosdov); — patriarcat d'Antioche (XXe s.), XIV, 1395; — grecs et anglicans, 1398, 1399.

XIII. Synthèse générale. — 1° *Bases scripturaires du B.*, II, 167-78; — B. de Jean et B. chrétien, 322; VIII, 646 sq.; voir *supra*, § I.

2° *B. sacrement*, II, 179, 250, 304, 311, 312, 316; IV, 2157, 2161; XIV, 529.

3° *Institution*, II, 169, 250 (scolastiques), 307; III, 2564 (Cyrille de Jérusalem); XIV, 568.

4° *Matière*, II, 170, 180-82, 244, 246, 253-57, 311, 312, 316; X, 336; XIV, 640; — immersion, II, 185, 189, 237, 254-67 (on remarquera que la pagination passe de 256 à 267); XIV, 495; XV, 1182; voir *supra*, *Baptême dans l'Église gréco-russe;* — infusion ou ablution, aspersion, II, 186, 237, 254-56.

5° *Forme*, II, 172, 182-85, 244 (coptes), 247, 267-69, 311, 312; — trinitaire, 172, 182, 269-71, 307, 313; — conditionnelle, 273; — *in nomine Jesu*, voir *supra*, § I.

6° *Nécessité et obligation*, II, 173, 208, 243, 249, 273-77, 307; XI, 2018; — B. des cliniques, II, 209-11; XIV, 543; — époques fixées, II, 276; IX, 277, 288, cf. 231; XI, 998.

7° *Efficacité*, II, 174, 206-08, 286, 316; XI, 1084; XIV, 499.

8° *Non réitérable*, II, 205, 219-32 (controverse), 249, 308, 311, 327; sauf en cas de doute, 294, 339-41; IV, 2170; XIII, 421; XIV, 3048; voir *supra*, *Baptême dans l'Église gréco-russe*.

9° *Effets*, II, 237, 240, 286-93, 421; XIV, 496; — justification, rémission des péchés et des peines, II, 175, 241, 244, 247, 287, 296, 317, 318, 319; VIII, 288 (pour le péché originel spécialement); X, 1755 (Milève); XI, 1095 (IIe conc. d'Orange); I, 684 (IVe conc. de Latran), 317-19; cf. XII, 523 (Trente); mais n'enlève pas la concupiscence, II, 318; III, 809; — régénération spirituelle, II, 179, 242, 244, 248; — grâce et adoption divine, I, 434; II, 175, 202, 248, 289, 319, 320; — dons et vertus, 320; VII, 1782; XV, 2763, 2780; — habitation du S.-Esprit, II, 175, 245, 290; — droit au ciel, 179, 202, 242, 321; — incorporation à J.-C. et à l'Église, 175, 203, 242, 292, 321; IV, 2157, 2161; — accès aux autres sacrements, II, 203; XIV, 499; — grâces actuelles, II, 290; — chez les adultes, grâces proportionnées aux dispositions, 293.

10° *Caractère*, II, 204, 206, 242, 291, 320, 1699-1702; XIV, 506, 631.

11° *Ministre*, II, 176, 186-89, 238, 245, 248, 284-86, 323; — qualité du ministre, 189, 219-32 (controverse sur les ministres hérétiques), 323; XIV, 511, 612; cf. X, 1778, 1779-91 *(passim):* VII, 2271-78 *(passim)*. — Parrains, marraines, II, 239, 313; XI, 2002; XV, 3210, 3213.

12° *Sujet*, II, 171, 176, 190, 245, 248, 279-81, 323-27; — adultes, 191, 239, 279-81, 325, 327, 351-55; conditions, 173, 280, 302, 310, 316; VII, 2278; XIV, 640; XV, 955, 1436, 1827; cf. VIII, 2186; — B. des enfants, II, 192, 239, 256, 281-84, 300, 308, 317, 325; X, 1755; XII, 523; XIV, 506, 510; enfants d'infidèles, II, 282, 341-51; VII, 1934; — *in utero*, II, 283; XIV, 1284; cf II, 256; embryons, IV, 2405-08; XV, 3102.

13° *Liturgie*, voir *supra*, § II, IVe s., liturgie ancienne; II, 213-18; 245 (copte), 249 (syrienne), 293-95, 312; l'eau baptismale, IV, 1979-81; cf. XIV, 619; exorcismes, V, 1777-80; XII, 390, 407; — onction postbaptismale, II, 215-17; VII, 1358-84 (interprétation différente, III, 1029-42). — Liturgie prébaptismale, catéchuménat, II, 1983; cf. catéchèse, 1881, 1884. — Baptistères, 211, 379. — B. solennel et B. privé, XI, 998-1000 (ondoiement); cérémonies sacramentales, XIV, 465, 467, 470, 475.

NOUVELLE LÉGISLATION CANONIQUE. — Les lois relatives au baptême sont promulguées dans le Code, l. III, pars Ia, tit. I, *De baptismo*. Après avoir rappelé (can. 737, § 1) la nécessité du baptême qui ne peut être conféré validement « que par l'ablution avec une eau vraie et naturelle, accompagnée des paroles prescrites », il distingue (§ 2) deux sortes de baptême : « Lorsque le baptême est conféré avec tous les rites et toutes les cérémonies ordonnées par les rituels, il est appelé *solennel;* sinon, il est *non solennel* ou *privé*. »

1° *Ministre du baptême*. — Ce qui concerne le ministre est réglé par les can. 738-41. Dans le can. 738, § 2, « le Code formule ces règles d'une façon très large et on peut dire que pratiquement, dès que l'enfant ne naît pas

dans la paroisse de ses parents — lorsque la mère va accoucher ailleurs, cas très fréquent de nos jours — le curé de cette paroisse perd son droit de baptiser » (C. de Clercq, dans Naz, *Traité*, II, 23). — A propos du diacre, ministre extraordinaire (can. 741), plusieurs remarques s'imposent : *a)* on corrigera le texte du *D. T. C.*, là où il parle de « délégation » de l'Ordinaire ou du curé (IV, 719); « l'autorisation » *(ibid.)* suffit, *de licentia*, dit le can. 738, § 1; cf. 739, 741; — *b)* la « juste cause » exigée pour la permission accordée « n'est pas nécessairement une cause grave...; n'importe quel motif raisonnable suffit : si par ex. le curé est simplement fatigué ou si un diacre désire baptiser un membre de sa famille » (De Clercq, *loc. cit.*, 24); — *c)* bien que la décision du 10 févr. 1888 interdise au diacre de bénir le sel et l'eau, « néanmoins, s'il n'y avait pas de sel requis, il pourrait en bénir » *(ibid.)*.

Le baptême non solennel (can. 759, § 1), conféré *in mortis articulo*, peut l'être par n'importe qui. Autant que possible un ou deux témoins y assisteront, qui pourront faire la preuve du baptême (can. 742, § 1). « Si un prêtre est présent, il sera préféré au diacre, un diacre le sera au sous-diacre, un clerc à un laïc, un homme à une femme, à moins que, pour un motif de pudeur, il convienne que la femme baptise plutôt que l'homme, ou à moins que la femme connaisse mieux la forme et la manière du baptême » (can. 742, § 2). « Le père et la mère ne peuvent baptiser leur enfant qu'en cas de péril de mort et s'il n'y a pas d'autre personne » (can. 742, § 3). La parenté spirituelle résultant d'un tel baptême est aujourd'hui supprimée (cf. XI, 2003). — Le can. 744 indique quel doit être le ministre du baptême d'adultes.

2° *Sujet.* — Le can. 745, § 2, 2° définit l'adulte.

1. *Enfants.* — Le can. 746 règle les baptêmes *prénataux* : baptême intra-utérin, § 1; administré sur la tête, § 2; sur un membre différent, § 3; sur le fœtus retiré de la mère décédée, § 4; obligation de rebaptiser sous condition le fœtus baptisé dans le sein de la mère, § 5. — Le can. 747 concerne le baptême du fœtus abortif; le can. 748, celui des êtres bizarres; le can. 749, celui des enfants nés de parents inconnus. — Pour les enfants d'infidèles, d'hérétiques ou de schismatiques, cf. VII, 1934.

2. *Adultes.* — En dehors du péril de mort, can. 752, § 1; minimum de disposition requise dans le péril de mort, § 2; en quel cas conférer le baptême sous condition, § 3. Le Code indique les cas où l'on *doit* le conférer; il n'exclut pas les cas où on *peut* le faire : « Le moribond n'est plus en état de demander le baptême lorsqu'il est en trop grande faiblesse ou lorsqu'il a perdu ses sens. — Il faut distinguer entre ceux qui n'ont jamais entendu parler de la religion chrétienne et les autres. Chez ces derniers, la moindre attitude favorable dans le passé ou le moindre signe dans le présent seront interprétés comme une intention d'appartenir à cette religion maintenant qu'ils sont en danger de mort. Le Code se contente d'une probabilité et le baptême est d'ailleurs toujours conféré sous condition. Beaucoup d'auteurs vont plus loin : ils déclarent que dans les régions où la religion chrétienne est assez connue, mais où un grand nombre ne sont pas baptisés, on doit tenir compte de la possibilité d'une telle intention chez tout moribond privé de ses sens, et par conséquent lui conférer le baptême sous condition avant de lui donner l'absolution sous condition. Certains disent aussi qu'on peut même l'accorder à un moribond qui aurait été hostile à la religion, pour le cas où il aurait changé de sentiment en un dernier moment de lucidité, ce qui est psychologiquement possible. Il faut cependant tenir compte du scandale que pourrait provoquer le baptême qu'on lui confère. — La question est plus complexe lorsque le moribond n'a jamais entendu parler de la religion chrétienne. Peut-il encore y avoir alors intention suffisante...? La simple volonté d'accomplir tout ce qui est nécessaire au salut ou l'attrition peuvent-elles encore être appelées une intention implicite de recevoir le baptême? La question est controversée; certains moralistes déclarent qu'il faut prendre le parti le plus sûr et baptiser sous condition sur simple probabilité (attitude dans le passé ou signe dans le présent) de cette intention, ou même sur simple possibilité, ce qui reviendrait à baptiser tous les infidèles en danger de mort, sauf cas de scandale » (De Clercq, *loc. cit.*, 34-35). Au cas où le moribond se rétablirait, on ne peut le rebaptiser sous condition s'il s'y oppose. — Le can. 753 règle les obligations relatives au baptême des adultes : jeûne, assistance à la messe, communion. — Le cas des *amentes* est réglé par le can. 754.

3° *Cérémonies.* — Elles sont réglées par les can. 755-61. Le can. 756 concernant le rite du baptême comporte des conséquences juridiques importantes : « La progéniture doit être baptisée selon le rite des parents » (§ 1). « Si l'un des parents appartient au rite latin et l'autre au rite oriental, l'enfant sera baptisé dans le rite du père, sauf si le droit particulier statue autrement » (§ 2). « Si l'un des parents seulement est catholique, l'enfant sera baptisé dans ce rite » (§ 3). Mais les conséquences juridiques du baptême sont suspendues en trois cas : baptême privé conféré en cas de nécessité; fraude, même des parents (l'enfant appartient alors au rite dans lequel il aurait dû être baptisé); dispense du S.-Siège.

4° *Matière : l'eau baptismale.* — Le can. 757, après avoir rappelé l'obligation de se servir de l'eau bénite pour le baptême, indique le moyen ou de compléter les quantités insuffisantes, ou de refaire de l'eau nouvelle, à l'aide des formules du Rituel (tit. II, c. VIII). — L'usage des saintes huiles est réglé par le can. 734. — Le baptême peut être conféré par infusion, par immersion, ou par aspersion; mais les prêtres du rite latin doivent l'administrer en conformité avec le rituel latin, donc par infusion (can. 758).

5° *Baptême privé.* — Réglé par le can. 759. — Voir ONDOIEMENT, XI, 998-1000.

6° *Parrainage* (can. 762-769). — Les can. 762 et 763 prescrivent l'obligation du parrainage au baptême solennel (762, § 1), privé (762, § 2), conditionnel (763, § 1). « Lors de la réitération sous condition d'un baptême, ni le parrain qui a assisté au premier baptême, ni celui qui est présent au second ne contractent la parenté spirituelle, à moins qu'il n'ait été le même dans les deux cas » (can. 763, § 2). — Un seul parrain ou tout au plus un du sexe masculin et un du sexe féminin (can. 764). — Sur les conditions requises pour être parrain (can. 765), voir XI, 2003. Pour la licéité, can. 766; en cas de doute, can. 767. — Le parrainage par procuration est admis en vertu des règles générales du droit... Dans une réponse particulière (24 juill. 1925), la S. C. des Sacrements désapprouve la pratique du simple mandat présumé, selon laquelle les parents ou le ministre désignent le procureur au nom du parrain absent, en vertu d'une coutume que celui-ci est censé ne pas ignorer. Elle ajoute cependant qu'il y aura parenté spirituelle, si le parrain déclare par la suite avoir connu et admis cette coutume. Dans une instruction qu'elle adresse ensuite à tous les Ordinaires (25 nov. 1925), elle demande que la procuration soit donnée à une personne déterminée et, à moins que le curé soit suffisamment au courant..., qu'il en soit fait la preuve par document authentique ou par témoins (*A. A. Sedis*, XVIII, 43-47). — Sur la parenté spirituelle, effet du parrainage, voir *D. T. C.*, XI, 2002. — Le can. 769 rappelle les soins spirituels que les parrains doivent donner à leurs filleuls. Voir aussi l'instruction du 25 nov. 1925.

7° *Temps et lieu du baptême.* — 1. *Temps.* — « Aussitôt que possible » (can. 770), sans précision : on s'en tiendra donc aux règlements diocésains, sauf motif raisonnable de différer plus longtemps le baptême. En cas d'urgente nécessité, le baptême privé est conféré n'importe quand et n'importe où (can. 771); — le baptême privé des adultes hérétiques sera conféré de préférence le matin (can. 759, § 2); — même le baptême solennel peut être conféré n'importe quels jours; celui des adultes, de préférence aux vigiles de Pâques et de Pentecôte (can. 772).

2. *Lieu.* — « En principe », le baptistère de l'église ou de l'oratoire public (can. 773); mais exceptions possibles (cf. can. 775; 776; 464, § 2; 1368, etc.). Fonts baptismaux normalement à l'église (can. 774, § 1), ou dans une autre église ou un oratoire situés dans les limites de la paroisse (can. 774, § 2). — « Si, à cause de la distance des lieux ou pour d'autres motifs, celui qui doit être baptisé ne peut venir ou être transporté sans grave inconvénient ou péril à l'église paroissiale ou à une autre église ayant le droit d'avoir des fonts, le baptême peut et *doit* être conféré *par le curé* dans une église ou dans un oratoire public proche, situés dans les limites de la paroisse *et ne possédant pas de fonts baptismaux* » (can. 775). Règle neuve; les mots importants ont été soulignés.

Le Code prévoit l'administration du baptême dans les maisons privées (can. 776, § 1) en deux cas : pour les enfants de ceux qui exercent le pouvoir suprême; quand l'Ordinaire estime qu'il y a « un motif juste et raisonnable ». Toutefois « le baptême doit être conféré dans l'oratoire de la maison ou tout au moins dans un lieu décent, avec de l'eau bénite selon la coutume » (can. 776, § 2).

8° *L'acte de baptême* (can. 777-79). — En ce qui concerne les enfants illégitimes, le Code donne des indications opportunes (can. 777, § 2). On devra éviter toute mention pouvant faire croire à un mariage religieux de leurs parents (si les noms des parents sont inscrits dans l'acte), l'illégitimité ayant des conséquences canoniques (cf. can. 232, § 2, 1°; 320, § 2; 331, § 1, 1°; 504; 984, 1°). Si le baptême n'a pas été conféré par le propre curé, celui-ci devra en être averti aussitôt que possible (can. 778). Enfin, le témoignage d'une seule personne ou le serment du baptisé lui-même (s'il a été baptisé à l'âge adulte) peuvent faire la preuve de la collation du baptême (can. 779).

Bibl. sommaire. — 1° *Écriture.* — W. Koch, *Die Taufe in N. T.*, Münster, 1921; L. Lemonnyer, *Notre baptême d'après S. Paul*, Paris, 1927; V. Jacono, *Il Battesimo nella dottrine di S. Paolo*, Rome, 1935; E. Brusdon, *La notion biblique du baptême*, dans *Études théol. et relig.*, 1938, p. 67 sq., 135 sq.; A. d'Alès, *De baptismo et confirmatione*, Paris, 1927, c. I, 1-29; Vacant, art. *Baptême*, dans *D. B.*, I, 1433-41; A. d'Alès et Coppens, art. *Baptême*, dans *D. B. S.*, I, 852-924. — Sur le baptême *in nomine Jesu* : K. Gillmann, *Taufe im Namen Jesu oder im Namen Christi*, Mayence, 1915; M. D. Jonghe, *Le baptême au nom de Jésus d'après les Actes des apôtres*, dans *E. T. L.*, 1933, p. 647 sq.; A.-B. Boulanger, O. P., *Le baptême, la confirmation (Somme théol.*, éd. « Rev. des jeunes »), Paris, 1930, p. 315, note 14; A. d'Alès, *De baptismo et confirmatione*, 54-58; J. Lebreton, *Hist. du dogme de la Trinité*, I, Paris, 1927, p. 339-40, 609-10.

2° *Études générales.* — Les art. dans : *Connaissances religieuses*, I, 616-39 (Bricout); *Catholicisme*, I, 1207-20 (Jacquemet); 1220-27 (A. Bride); *D. D. Can.*, II, 110-74 (Torquebiau); 174-201 (Herman); *D. A. C. L.*, II, 251-346 (De Puniet); *D. Sp.*, I, 1218-30 (E. Delaye); *D. A. F. C.*, II, 789-823, *Initiation chrétienne* (A. d'Alès); encycl. *Liturgia*, 1935, p. 696-708. — Les auteurs de théologie sacramentaire : A. d'Alès, *De baptismo et confirmatione*, Paris, 1927; B. Bartmann, *Précis de théol. dogm.*, trad. franç., II, 1935, p. 274-300; Billot, *De sacramentis*, I, Rome, 1924, p. 223-89; A.-B. Boulanger, *op. cit.*; Cappello, *Tract. can.-moralis de sacramentis*, I, 5ᵉ éd.; Diekamp-Hoffmann, *Theol. dogm. manuale*, IV, Paris, 1934; Gihr, *Les sacrements de l'Église cathol.*, trad. franç., I, Paris, 1900, p. 223-358; H. Lennerz, *De sacramento baptismi*, Rome, 1942; Lépicier, *Tract. de baptismo et confirmatione*, Paris, 1923; Ch. Pesch, *Prælectiones dogmat.*, VIII, Fribourg-en-Br., 1910; A. de Smet, *De sacr. in genere, de baptismo et confirmatione*, 1925; O. Schœllig, *Les sacrements*, trad. franç., 1938, p. 30-51; Naz, *Traité*, II (Ch. de Clercq), Paris, 1947, p. 19-60; F. Cuttaz, *Les effets du baptême*, Juvisy, 1931; Plus, *Baptême et confirmation*, Paris, 1929; P. Paris, *L'initiation chrétienne, Leçons sur le baptême*, 1944; Philippon, O. P., *Les sacrements dans la vie chrétienne*, Paris, 1945, p. 19-67; Scheeben, *Les mystères du christianisme*, trad. franç., Paris, 1947, c. VII-VIII *(passim)*.

3° *Études plus spéciales.* — Forme : J. Brinktrine, *Die trinitarischen Bekenntnisformeln und Taufsymbole*, dans *Th. Q.*, 1922, p. 156-90; *Zur Gesch. der Tauffarmel*, dans *Theol. und Glaube*, 1917, p. 415 sq.; H. Dondaine, *La forme du baptême selon Cajétan*, dans *R. S. Phil.*, 1940, p. 331 sq. — Ministre : la controverse baptismale, A. d'Alès, *Baptême des hérétiques*, dans *D. A. F. C.*, I, 390-418; *La question baptismale au temps de S. Cyprien*, dans *R. Q. H.*, 1907; *La théol. de S. Cyprien*, 1922, p. 173-210; P. Batiffol, *L'Église naissante*, 458-84; Fliche-Martin, II, 199-209; Hefele-Leclercq, I, 172-191; J. Ernst, *Papst Stephan I. und Ketzertaufstreit*, Mayence, 1905; H. Koch, *Die Tauflehre des Liber « De rebaptismate »*, Braunsberg, 1907; F. Gillmann, *Zur Frage der Selbsttaufe*, dans *K.*, I, 1917, p. 380 sq. — Sujet : O. Cullmann, *Le baptême des enfants et la doctrine biblique du baptême*, dans *Cahiers théol.*, 1948, p. 19-20; A. Landgraf, *Kindertaufen und Glaube in der Frühscholastik*, dans *Gr.*, 1928, p. 337 sq., 497 sq. — Caractère : B. Radowsky, *Quomodo character baptismalis sit signum configurativum Christo*, dans *Collect. theol.*, 1932; G. Thils, *Le pouvoir culturel du baptême*, dans *E. T. L.*, 1938, p. 683 sq.; Fr. J. Dölger, *Σφράγις, eine altchristliche Taufbezeigung*, Paderborn, 1911. — Liturgie : J. Lebreton, *Liturgie baptismale et symbole baptismal*, dans *Hist. du dogme de la Trinité*, II, 134-173. — Orientaux : Spačil, *Doctrina theol. Orientis separati de sacramento baptismi*, Rome, 1926; C. Giannelli, *Un documento sconosciuto della polemica tra Greci e Latini intorno alla formula battesimale*, dans *Orientalia christiana periodica*, 1944, p. 154-160; *T. D. C. O.*, III, 52-125; V, 286, 644-57. — Crise protestante : A. Wagner, *Reformatorum sæc. XVI de necessitate baptismi doctrina*, dans *Divus Thomas* (Pl.), 1942, p. 5 sq.; P. Hörger, *Conc. Trid. de necessitate baptismi in decreto de justificatione*, dans *Antonianum*, 1942, p. 193 sq., 253 sq.; sur la doctrine générale du conc. de Trente, A. Michel, dans Hefele-Leclercq, X, références données à l'Index analytique au mot Baptême. A. MICHEL.

Sur la pensée d'Origène, voir J. Daniélou, *Origène*, 1948, p. 72-74.

Le « baptême de feu » (Matth., III, 11; Luc., III, 16) a reçu, dans la tradition, une triple explication. *a)* Les uns l'interprètent du don du S.-Esprit à la Pentecôte (cf. Act., I, 5). Interprétation trop étroite, car le contexte suggère une certaine purification faite par le Seigneur dans l'âme des siens (cf. Deut., IV, 24; Is., I, 25; IV, 5; LXII, 1; Mal., III, 2-3; Cant., VIII, 6; Luc., XII, 49). D'ailleurs le don de la Pentecôte appartient à la consommation de l'œuvre du Christ et trouve une représentation plus parfaite dans la confirmation. — *b)* D'autres ont pensé au feu qui purifiera les justes à la résurrection : tel Origène. — *c)* D'autres enfin estiment qu'il s'agit du feu de l'enfer : tels S. Grégoire de Nazianze (?) (*Orationes*, XXXIX, 19, dans *P. G.*, XXXVI, 357 C; et, en sens différent, *Orat.*, XL, 36, *ibid.*, 412); S. Hilaire (*In Matth.*, c. II, 4, *P. L.*, IX, 926 B). — S. Thomas (*Summ. theol.*, IIIᵃ, q. LXVI, art. 3, ad 1ᵘᵐ) : « Quant au feu dont parle S. Jean-Baptiste, on peut l'entendre : soit, avec S. Jérôme, du S.-Esprit qui descendit sur les apôtres sous la forme de langues de feu; soit, avec S. Jean Chrysostome, de l'épreuve qui nous purifie de nos fautes et apaise la concupiscence; ou bien, on peut dire avec S. Hilaire : à ceux qui ont été baptisés dans le S.-Esprit, il reste encore à être purifiés par le feu du jugement » (cf. A. d'Alès, *De baptismo et confirm.*, 15). A. M.

Les interprétations du texte paulinien sont aussi variées que nombreuses (voir A. d'Alès, *op. cit.*, 83). Bartmann résume ainsi la question : « Le baptême pour les morts a été interprété de diverses manières : 1° La critique libérale affirme que l'Apôtre manifeste ici sa croyance à la magie sacramentaire païenne, à l'*opus operatum* mécanique. — 2° Quelques catholiques prétendent qu'il y avait réellement, à Corinthe, un baptême pour les morts et que S. Paul, sans l'approuver ni le désapprouver, en tire simplement un argument *ad hominem*. — 3° D'autres catholiques comprennent les « morts » au sens spirituel et appliquent l'état de mort à ceux qui se font baptiser : « on ne se fait baptiser, en effet, que

pour la résurrection » (*Précis de théol. dogm.*, trad. franç., II, 298). La deuxième interprétation a trouvé écho dans le *D. T. C.*, aux références indiquées (voir aussi F. Prat, *Théol. de S. Paul*, 17e éd., 1930, p. 162; Allo, *Première épître aux Corinthiens*, 413). Beaucoup de modernes « entendent ce baptême d'une cérémonie annexée au baptême normal, quoique demeurant un rite distinct, comportant un ensemble de prières plus ou moins officielles et constituant une sorte de sacramental pouvant valoir pour les âmes dont le sort dans l'autre vie n'était pas encore définitif. On peut invoquer... l'usage liturgique de l'absoute » (C. Spicq, dans la *Ste Bible* de Pirot-Clamer, XI *b*, 285). Voir également Dürselen, *Die Taufe für die Toten*, dans *Theol. Studien und Kritiken*, 1903, p. 291-308; J. Delazer, *De baptismo pro mortuis*, dans *Antonianum*, 1931, avril. A. M.

Sort des enfants morts sans baptême. — Dans l'Église latine [J. Bellamy], II, 364-78; dans l'Église gréco-russe [M. Jugie], XII, 622-24. — Fondement dogmatique : nécessité de baptiser les enfants, II, 192, 196, 300, 364; X, 2278 (monophysites); XII, 335, 347 (?), 386; voir *supra*, 364, § IX. — Doctrine contraire des pélagiens, II, 195, 364; VII, 384, 387, 400; VIII, 333; IX, 763; XII, 677, 681, 686, 691, 714; cf. Luther, 517. — Peine : exclusion de la vision béatifique, I, 2517, 2548; II, 296, 325, 364-67; VII, 1745; XII, 353, 361, 366, 370, 377, 385, 597, 600, 695, 699, 2915, 2917; cf. IX, 769; Innocent III, II, 371; IX, 765, 768; Clément IV et IIe conc. de Lyon, II, 371; IX, 766, 1385; cf. XIII, 1263 (conc. de Florence); Pie VI, II, 372; IX, 767, 768; XII, 549, 2210; — peine du dam sans la peine du sens, II, 366, 368-72; VII, 1746, 1837, 1896; VIII, 450; XII, 411, 3015; S. Grégoire de Nazianze (et *alii*), II, 367; IX, 761; XII, 349; S. Grégoire de Nysse, IX, 762; XII, 349; S. Augustin première manière, II, 367; IX, 762; Honorius d'Autun, XII, 442; Pierre Lombard, II, 369; XII, 487; X, 765; Alexandre de Halès, II, 369; XII, 462; S. Bonaventure, II, 365; XII, 465; S. Albert le Grand, II, 369; IX, 765; S. Thomas d'Aquin, I, 2532; II, 365, 369, 374; IX, 765, 768; XII, 487; P. Auriol, 495, 1870; Duns Scot, IV, 1939; XII, 505; Biel, 508; cf. II, 820; Lessius, XII, 544; *Salmanticenses*, 556; Perrone, 565; Billot, IX, 768; — peine positive du sens, 768 : S. Augustin, I, 2397; II, 195, 367, 368 (et *alii*); VII, 1746; IX, 762; XII, 379, 400, 411; XV, 3310 (Pseudo-); S. Césaire d'Arles, II, 2177; S. Grégoire le Grand, IX, 764; XII, 412, 553; S. Odon de Cluny, XI, 938; S. Anselme, IX, 765; XII, 439; Abélard, II, 369; IX, 765; XII, 446; XV, 3310; Roland Bandinelli, II, 369; *Summa Sent.*, 369; Ubertin de Casale, XV, 2026; Bellarmin, II, 373, 597; IX, 767; Bossuet, II, 370; IX, 767; XII, 552; D. Petau, II, 370; IX, 766; XII, 552, 553; augustiniens, I, 2487; II, 370; Noris, 370; IX, 767; XII, 554. — Sort éternel des enfants morts sans B. et bonheur (?) naturel, IX, 769; cf. 768; II, 374-76; V, 2498. — Prescience divine et morts sans B., VIII, 646; XII, 2836, 2839, 2843, 2846, 2848, 2857, 2886, 2937 (P. Lombard), 2990; XIV, 1810, 1813; — et volonté salvifique, VII, 1834; XIV, 2891 (S. Augustin), 2998 (S. Prosper d'Aquitaine); cf. II, 376-78. — Morts sans B. et sépulture ecclésiastique, XIV, 1897. — Opinions hasardées, II, 364-66; cf. Cajétan, 305, 325, 1328; Catharin, XII, 2427, 2430; Klee, VIII, 2359; Sfondrate, VII, 2015; XII, 553; XIV, 2016; Zwingli, XIII, 2050; — sur le lieu de séjour, XII, 556 (Catharin); VI, 2476 (Ste Hildegarde).

On prétend retrouver l'opinion de Cajétan chez S. Bernard (cf. *D. T. C.*, II, 774) et d'autres théologiens du Moyen Age (le *D. T. C.* ne mentionne que S. Bonaventure). La vérité est différente.

1° S. Bernard dit simplement que la nécessité du baptême n'a commencé qu'à la promulgation suffisante de l'Évangile. Les sacrements anciens ont-ils gardé depuis leur efficacité? Dieu seul le sait (*Epist.*, LXXVII, c. II, n. 6; *P. L.*, CLXXXII, 1035). Cette théorie de la valeur encore actuelle des sacrements préchrétiens a trouvé un écho chez plusieurs théologiens (cf. *D. T. C.*, II, 277-78); mais le cas n'intéresse pas directement le problème des enfants de chrétiens (*ibid.*, XIV, 652).

2° La question était posée différemment par de grands théologiens du Moyen Age. Ils envisagent le cas où le baptême a été réellement administré, mais de façon invalide par défaut de *forme* (Hugues de Saint-Victor, *De sacram.*, II, part. VI, c. II; Guillaume d'Auxerre, *Summa aurea*, tr. III, c. IV, q. II; S. Bonaventure, *In IV Sent.*, dist. III, part. I, art. 2, q. II, ad 2um; Richard de Médiavilla, *ibid.*, q. III, ad 5um; Alexandre de Halès, *Summa*, part. IV, q. VIII, m. 3, art. 3, § 2) ou par défaut d'*intention* (Durand de Saint-Pourçain, *In IV Sent.*, dist. VI, q. II, n. 12), ou par défaut de *matière*, l'ablution faisant défaut (Pierre de la Palu donne comme exemple le baptême par aspersion de milliers de personnes, dont plusieurs peuvent n'avoir pas été atteintes par l'eau, *In IV Sent.*, dist. VI, q. I, n. 6). Cas très exceptionnels, où l'invalidité du sacrement serait un motif d'espérer en une intervention exceptionnelle et quasi miraculeuse de Dieu : « privilège spécial », dit S. Bonaventure; « très spécial », déclare Durand.

3° Gerson propose l'intervention des parents comme supplément du baptême d'eau impossible; il ne s'agit plus d'« intervention miraculeuse », mais de réponse de Dieu à une prière confiante. Cette thèse prélude à celle de Cajétan; mais elle est encore formulée d'une façon dubitative. Elle est reprise plus affirmativement par Biel (*In IV Sent.*, dist. IV, q. II, dub. 2). Au XVIIIe s., Amort l'accepte pleinement, envisageant « pour les enfants encore dans le sein de leur mère une justification extrasacramentelle accordée par Dieu en raison des prières très efficaces de leurs parents » (*Theol. mor.*, II, 1758, tr. XI, § 3, p. 120 sq.).

4° L'opinion de Klee est beaucoup plus ancienne que lui. Noël Alexandre en fournit un précédent pour 1368 (*H. E.*, t. XIV, c. III, a. 21; t. XV, 213 sq.) : une illumination surnaturelle permettrait à l'enfant, à l'instant de la mort, de faire un acte d'amour de Dieu. Thèse reprise par L. Laurenge, dans *Année théologique*, 1952, p. 145. Un décret du S.-Office (19 févr.-5 mars 1936) condamne une théorie analogue.

5° Le P. Minges estime que peut-être le séjour aux limbes ne serait pas éternel et que les enfants pourraient être sauvés, « si les justes offraient pour eux les mérites et le précieux sang de Jésus-Christ » (*Compendium theol. dogm. spec.*, II, 1922, p. 142). Parmi les considérants de la mise à l'Index de la théologie de Schell, le système du baptême de souffrance a été indiqué par l'autorité romaine comme un *audacior et temerarius modus loquendi* (cf. *Kölner Pastoralblatt*, bulletin de l'archevêque de Cologne, 1908, p. 231).

Sur tous ces points, voir nos articles dans *L'Ami du clergé*, principalement 1922, p. 725-35; 1931, p. 497-512; 1948, p. 33-43 (cette dernière étude appréciant l'art. du P. Héris, *Le salut des enfants morts sans baptême*, dans *Maison-Dieu*, cahier 10); 1951, p. 97 (sur l'art. de E. Boudes, *Réflexions sur la solidarité des hommes avec le Christ. A l'occasion des limbes des enfants*, dans *N. R. Th.*, 1949, p. 589-605), 569. A. MICHEL.

BAPTISTA (Jean). — Notice [V. Oblet], II, 378.

BAPTISTA (Jean-Ildefonse), théologien probabiliste. — XIII, 483.

BAPTISTE DE SALE (de *Salis*) ou *Trovamaia*. — Notice [Édouard d'Alençon], II, 378; cf. VI, 834; XII, 1032. — Sur le mélange de liqueur au vin consacré, V, 1414. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 528; *D. D. Can.*, II, 201.

BAPTISTE SPAGNOLI DE MANTOUE. — Vie. Œuvres [P. Anastase de Saint-Paul], IX, 1918-23.

BAPTISTÈRES. — But. Histoire [G. Bareille], II, 379-81; cf. 186. — Voir *D. A. C. L.*, art. *Baptistères*.

BAPTISTES. — Secte protestante, XIII, 853, 855 (cf. IV, 1864, Dunkers), 890. — Canada, II, 1493, 1500; IV, 1864; Chine (Chantung), XIII, 892; États-Unis, I, 1050, 1074; France, VI, 658; Grande-

BARETTI (Augustin), prédicateur dominicain du début du XVIIe s. — Prédicateur de la reine Marie de Médicis, il prêcha souvent en italien, mais la plupart de ses sermons ou panégyriques ont été traduits en français. Citons : *Doctes et rares sermons sur les évangiles et fêtes de l'avent; Deux oraisons à la louange de S. Charles Borommée; Trésor des plus excellentes vertus; Quatre sermons de l'Ascension, Pentecôte, Trinité et miséricorde de Dieu*, éd. à Paris, de 1617 à 1619; *Predica della immaculata conceptione della B. Virgine*, 1582; *Vagho giardino di rose correspondenti a sacri mysterii de SS. Rosario*, Avignon, 1606; les *Discorsi morali sopra i sette salmi del nostro Innocenzio Cybo*, 3 vol. publiés par le P. Innocent Cybo lui-même et réimprimés en 1627; deux autres panégyriques de S. Charles Borromée, 1614, 1616; *Discorso delle lagrime di Maria Virgine nella morte di N. S. Gesù Cristo*, Anvers, 1620. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 784.

BAREZZI (François). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 401.

BARHADBESABBA 'ARBAYA (Mar), évêque d'Alwan ou Holven. — Sur Narsaï, XI, 26; — le nestorianisme, 78, 82, 86, 91, 270; — sur les macédoniens, IX, 1475; — sur S. Pierre, XIII, 346.

Voir *T. D. C. O.*, V, 30, 45, 227, 244, 245, 247, 249. — Faut-il identifier l'évêque de Holwan et l'auteur de l'*Hist. eccl.*? Cf. *D. T. C.*, XI, 270.

BAR HÉBRÆUS (Grégoire *Abul Faradj*). — Vie. Œuvres [F. Nau], II, 401-06. — Esprit universel et écrivain remarquable, 406; XIV, 1715, 3022, 3031, 3032, 3040. — Discipline jacobite, 3077; la hiérarchie, 3071, 3072, 3074; cf. I, 1428: les diaconesses, XIV, 3076. — Écriture : canon, 3018 : commentaires, 3019. — Dogme : Trinité, 3034; procession du S.-Esprit, 3032; incarnation, II, 403; XIV, 3034, 3036; X, 2234; et formules monophysites, XIV, 3035, qu'il réduit à une question de mots, II, 403; cf. X, 2230; — création, XIV, 3038; — anges et démons, 3045; — péché originel, 3038; — S. Pierre et le pape, 3040; — fins dernières, 3047. — Sacrements : en général, 3047; — baptême et confirmation non réitérables, 3048; — baptême des enfants, 3049; — eau baptismale, 3085; — confirmation, 3050; — consécration, 3055 (communion des stylites, XIII, 80; messe des présanctifiés, 82; communion *extra missam* et consignation du calice, 85, 87, 91); — confession, XIV, 3059; — mariage, 3062 (empêchements, 3063 sq.; cf. I, 526; divorce, IV, 2334); — ordre, XIV, 3066, 3069; cf. V, 1782 (exorcistes). — Sur Michel le Syrien, X, 1712, 1715, 1716, 1719; — les maronites, 10; — Timothée Ier, XV, 1127; — la mort d'Abul Faradj, XI, 276; voir *Tables*, 16.

Voir *T. D. C. O.*, V : nombreuses références données à la Table, p. 790; classement des textes édités et des manuscrits dans A. Baumstarck, *Gesch. der syr. Lit.*, Bonn, 1922, p. 312-20; *D. H. G. E.*, VI, 792; *Catholicisme*, I, 1249 (bibliographie).

BARI (Concile de) (1098). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

BARIAN (Nicolas). — Sur les monts de piété, XV, 2363. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 802.

BARILE (Jean-Dominique). — Notice [V. Oblet], II, 406.

BAR-KEPHA (Moïse). — Voir *Bar-Cépha*.

BAR-KOKEBA ou *Koreza*, chef de l'insurrection messianique. — VIII, 1605, 1696; X, 1420; XI, 1236.

BAR-KONI (Théodore). — Voir *Théodore Bar-Koni*.

BARKOWICH (François-Wenceslas). — Notice [V. Oblet], II, 406.

BARLAAM, de *Seminara*. — Vie. Œuvres [F. Vernet], II, 407-10. — Rôle de B. contre Palamas et les palamites, XI, 1737-39 *(passim)*, 1753, 1755, 1765, 1774, 1777, 1779-82 *(passim)*; cf. III, 1409; XIII, 1546. — Contre B., II, 1674 (Cantacuzène); XI, 456 (Nic. Grégoras); XII, 1504 (Phil. Kokkinos); XV, 514 (Théophane de Nicée); XI, 1743-45 (Palamas). — Issue de la controverse, II, 408; XI, 1772, 1783, 1784, 1802, 1810, 1813, 1816. — Procession du S.-Esprit, 1734 (au début); 1768 (ensuite); XV, 1761 (enfin). — Derniers échos de la controverse sous Scholarios, XIV, 1539, 1552.

Voir, dans *D. H. G. E.*, VI, 817-34, l'art. très complet de M. Jugie; sur la doctrine de la procession du S.-Esprit, Jugie, *De processione Sp. S., secundum orientales dissidentes*, Rome, 1936, p. 25-27; *T. D. C. O.*, II, Table, 802; IV, 643; *Catholicisme*, I, 1253; multiples références dans S. Guichardan, *Le problème de la simplicité divine en Orient et en Occident*, Lyon, 1933, p. 217.

BARLAAM et JOSAPHAT ou *Joasaph* **(Légende des SS.)**. — Histoire de la légende. Texte. Rapport avec la théologie [J. Van den Gheyn], II, 410-16. — Citée I, 322, 1865; II, 684. — Voir *Agapet* et *Aristide*.

Travaux récents : Harris, *The sources of Barlaam and Joasaph*, dans *Bulletin of John Ryland's Library*, Manchester, 1925; G. Moldenhauer, *Die Legende von Barlaam und Josaphat auf der iberischen Halbinsel*, Halle, 1929; cf. M. Jugie, *Catholicisme*, I, 1253.

BARLOW (Édouard *Booth*, dit). — Notice [V. Oblet], II, 416.

BARLOW (Guillaume). — Notice [V. Oblet], II, 416.

Ce William Barlow (*D. H. G. E.*, VI, 845) consacra Parker (*D. T. C.*, XI, 1156). Avait-il le caractère épiscopal? (*ibid.*, 1157; cf. 1162). A-t-il eu l'intention? 1187. — Voir *Ordinations anglicanes*.

BARNABÉ (Saint), apôtre. — Cousin de Marc, IX, 1920. — Son élection comme apôtre, I, 1648, 1651; XV, 193, 3150. — Apostolat à Antioche, I, 1399. — L'imposition des mains à Antioche (Act., XIII, 1-3), XI, 1221, 1238, 2471; XV, 3150; — conflit d'Antioche, XI, 2430. — Apostolat à Chypre (avec S. Paul), II, 2425. — Compagnon de S. Paul, VI, 1040, 1042; VII, 670; XI, 2337, 2348, 2357, 2371-73 *(passim)*. — Paul et B. imposant les mains aux « anciens », 1214; cf. XIII, 139. — Lieu d'inhumation, II, 2430. — Attribution à B. de l'épître aux Hébreux, 1587; VI, 2075, 2078, 2089-91.

BARNABÉ (Épître dite de Saint). — Histoire. Contenu. Authenticité. Intégrité. Enseignements [G. Bareille], II, 416-22. — Voir APOSTOLIQUES *(Pères)*, I, 1634-46 *(passim)*; *Tables*, 213-16.

1° *Auteur et but*. — Attribuée à l'Apôtre, II, 419 et, de plus, 1586 (S. Clément d'Alexandrie), 1587 (Église d'Alexandrie), 1588 (Origène), 1589 (Eusèbe); VI, 2270 *(Codex sinaïticus)*. — Écrivain judéo-chrétien, apologétique antijuive, I, 1534; II, 419; VIII, 1871, 1874; cf. I, 1636, 1645, 1646.

2° *Indications d'anciens auteurs*, I, 1681; II, 416, 418 *(Didachè)*; 416 (Hermas); VII, 2515 (S. Irénée); voir *supra* (S. Clément, Origène, Eusèbe) et II, 416.

3° *Écriture*. — Sur le sens de διαθήκη, XV, 186. — Écriture en général, II, 420; IV, 2094; XV, 1259; — inspiration, VII, 2077; — interprétation spirituelle et chrétienne, X, 887; XV, 188, 1612; parfois fantaisiste, 190, 248; et allégorique, II, 419; XI, 711; XII, 1455; XV, 1612. — Citations de l'A. T., II, 1574, 1575; IV, 59, 2036; XV, 3323; du N. T., II, 1583, 1584; V, 2070; VI, 1025; X, 359, 887.

4° *Tradition*. — Voir XV, 1258, 1298.

5° *Dogme*. — *a)* Dieu, IV, 1027; XV, 1612; — J.-C., rédempteur par ses souffrances, I, 1639, 1640; II, 422; V, 2407-09 *(passim)*; VI, 1565; VII, 450; VIII, 1248; XV, 2966. — S.-Esprit, V, 695. — Trinité, XV, 1612. — *b)* Création, créatures : anges et démons, I, 1640; II, 421; IV, 339; — homme, I, 1640; l'âme (destinée à la vie immortelle), 1640; II, 421 (corrigez la référence donnée aux *Tables*, 118). — Reconnaissance au Dieu créateur, 2058. — *c)* Eschatologie : mort éternelle (enfer), V, 48; XIII, 1190; — bonheur du ciel, II, 2478; XV, 2966. —

Jugement, VIII, 1768; XV, 2966; cf. I, 1639, 1640; XIII, 1190, récompensant les œuvres, VIII, 2082; X, 614; XV, 2966; jugement par le Christ, VIII, 1766. — Résurrection, I, *1640*; X, *614*; XIII, 2520-21. — Vie éternelle, XV, 2965. — Fin du monde et millénarisme, X, 1761; V, 2507, 2517.

6° *Morale.* — Les deux voies, I, 1640, 1643; II, 418; IV, 2364; V, 68; X, 614; XV, 2966. — Justification : foi et œuvres, I, 1640; VIII, 2082; XV, 2966. — Vie de la grâce par le Christ, IV, 1754; VI, 1565; XV, 2966. — Mérite et rétribution, X, 614; XV, 2966. — Persévérance, XII, 1261. — Péché conduisant à la mort, VII, 650; voir *Les deux voies.*

7° *Église.* — Choix des apôtres, I, 1639. — Unité, XV, 2179 et schisme, XIV, 1288. — Autorité doctrinale, XV, 1258. — Apostolicité de doctrine, 1259.

8° *Vie chrétienne.* — Culte du dimanche, I, 1645; IV, 1309; X, 887; XV, 2179. — Baptême et effets, I, 202, 1640; XIV, 843; XV, 2179, 2966; — son symbolisme, XIV, 499. — Eucharistie et messe, X, 888. — Vie pure du chrétien, II, 418; — obéissance aux commandements, X, 614; — jeûne, justice, charité, 887; — conformité à la volonté de Dieu, XV, 3323.

Sur S. Barnabé, voir *D. H. G. E.*, VI, 848. — Le texte de la Lettre se trouve dans les éditions des Pères apostoliques, cf. *Tables*, 214; il a été édité et traduit dans le *Florilegium patristicum* de Bonn, 1940; éd. franç. par Hemmer, 1907. Bibl. dans Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 60.

BARNABITES *(Clercs réguliers de Saint-Paul).* — Notice [C. Berthet], II, 422; cf. I, 2609.

Théologiens barnabites cités : Bally, II, 132; Barelli (François), 401; Barelli (Henri), 401; Bascapé *(A Basilica Petri)*, 441; Bellarini, 559; de Bonis (Joseph), 1008; de Bonis *(Homobonus)*, 1008; Bossio, 1049; Bovero (François-Marie), VIII, 233; Cacherano, II, 1299; Fabulotti, VIII, 226; Ferrari, 237; Gavanti, 229; Gerdil, VI, 1299; Giribaldi, 1377; Grandi, 1725; Griffini, 1877; Lambruschini, VIII, 2471; Langhi, 2576; Maderni, IX, 1509; Marchini, 2008; Monti, 2394; Paravicini, VIII, 233; Pozzobonello, XII, 2773; Rossignoli, XIV, 8; Savi, VIII, 237; Tornielli, 229; Ungarelli, 235.

BARNABO (Alexandre), cardinal (1801-1874). — Son rôle au conc. du Vatican, XV, 2551.

BARNES, évêque anglican de Birmingham. — Sa position à l'égard du modernisme, XIII, 898, 900.

BARNES, *Barns* (Jean). — Notice [B. Heurtebize], II, 424. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 860.

BARNES (Robert). — Notice [V. Oblet], II, 424. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 861.

BARON (Vincent). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], II, 425. — Sur le probabilisme, XIII, 506; cf. 503, 512, 525, 527, 530, 547; X, 1649; XV, 37. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 867.

BARONIUS (Cardinal César). — Notice [A. Ingold], II, 426. — B. et les oratoriens d'Italie, XII, 1435, 1437, 1438; — amitié de Serrarius, XIV, 1913. — Martyrologe, 937. — Annales résumées ou continuées, XIII, 2711 (Rainaldi); XIV, 2551 (de Sponte); critiquées, XI, 1728 (Pagi *senior*); cf. IX, 928; VIII, 2638; 340 (jansénistes).

Positions historiques : Honorius I[er], VII, 118, 125, 127; Jean X, VIII, 616; Libère, IX, 637, 646, 653, 655; Marin II, 2477; conc. d'Antioche *(Canons des apôtres)*, II, 1621; can. 36 du conc. d'Elvire, IV, 2381; évangélisation de la Géorgie, VI, 1245; II[e] conc. du Latran, VIII, 2637, 2644; S. Exupère, V, 2022.

Voir *D. H. G. E.*, VI, 871-82; *Catholicisme*, I, 1258-61; F. Calenzio, *La vita e gli scritti di cardinale Cesare Baronio*, Rome, 1907; L. Ponnelle et L. Bordet, *S. Philippe Néri et la société romaine de son temps*, Paris, 1928.

BARONIUS (Juste). — Notice [V. Oblet], II, 426. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 882.

BARONNAT. — Notice [V. Oblet], II, 426.

BARRADAS ou *Barradius* (Sébastien), jésuite portugais (1543-1615). — Professeur d'exégèse à Coïmbre et Evora, XII, 2626. — Sur l'inspiration, VII, 2230. — Voir *D. B.*, I, 1467; *D. H. G. E.*, VI, 890.

BARRAL (Louis-Mathias de). — Notice [J. Bellamy], II, 427. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 894 (bibl.); *Catholicisme*, I, 1262.

BARRE (Joseph). — Notice [V. Oblet], II, 427.

BARRÈS (Maurice), écrivain français (1862-1923). — Sur le pessimisme allemand, IX, 1216; — l'angoisse de Pascal, XI, 2117. — Critiques d'E. Mangenot sur *La colline inspirée*, IX, 1835; cf. XV, 3062.

Voir *Catholicisme*, I, 1263; H. Massis, *Jugements*, I, 1922; H. Bremond, *M. Barrès*, 1924; H. Gouhier, *Notre ami M. Barrès*, 1928; A. Garreau, *Barrès*, 1945.

BARRIENTOS (Diégo). — Notice [P. Mandonnet], II, 427.

BARRIENTOS (Genès de). — Notice [P. Mandonnet], II, 427. — *D. H. G. E.*, VI, 920.

BARRIÈRE (Pierre de). — Notice [V. Oblet], II, 427; cf. [É. Amann], XII, 1883. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 927.

BARRUEL (Augustin). — Notice [C. Sommervogel], II, 428. — Cité, à propos de la constitution civile du clergé, III, 1567, 1568, 1569, 1570, 1572, 1575, 1603 (bibl.). — Voir *D. H. G. E.*, VI, 937.

BAR-SALIBI (Denys). — Voir *Denys Bar-Salibi.*

BARSANIENS ou *barsanuphiens* ou *sémidalites.* — Notice [G. Bareille], II, 429.

BAR-SAUMA. — Voir *Barsumas.*

BAR SCHAKAKO (Jacques-Sévère). — Voir *Jacques Bar Schakako.*

BAR SOHOCHAN (Jesu). — Voir *Jean X*, patriarche syrien.

BAR SINAYA (Élie), métropolite de Nisibe. — Voir *Elie Bar Synaya.*

BARSONY DE LOVAS BERENY (George). — Notice [V. Oblet], II, 429.

BARSOV (Nicolas Ivanovitch). — Notice [A. Palmieri], II, 430. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 958.

BARSUMAS ou *Bar-Sauma*, prêtre et archimandrite monophysite. — Notice [F. Nau], II, 434. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 946.

BARSUMAS ou *Bar-Sauma*, évêque de **Nisibe.** — Vie. Œuvres [F. Nau], II, 430. — Influence dans l'Église nestorienne, XI, 26, 176, 178, 314. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 948; *T. D. C. O.*, V, 16, 17, 28, 170.

BARSUMAS ou *Bar-Sauma*, évêque nestorien de **Suze.** — XI, 183. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 950 (bibliographie).

BARTH (Karl), théologien calviniste contemporain. — Son protestantisme traditionnel, XIII, 864, 902; XIV, 2760, — Cité, XV, 363, 1046, 3911. — Voir *Tables*, 100; *Catholicisme*, I, 1267, bibliographie.

BARTHEL (Jean-Gaspard). — Notice [J. Bellamy], II, 455. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 965.

BARTHÉLEMY (Saint), apôtre. — Ses relations (?) avec l'Église arménienne et le siège de Babylone, XI, 307; XIII, 357; — et l'Éthiopie, V, 922.

Voir notice de E. Le Camus, dans *D. B.*, I, 1470; *D. H. G. E.*, VI, 965; Évangile apocryphe de B., *Tables*, 192.

BARTHÉLEMY D'ANGLETERRE. — Son *De proprietatibus rerum*, VI, 1382. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 975.

BARTHÉLEMY D'ANTIBES (Durand). — Voir *Durand B. d'Antibes.*

BARTHÉLEMY DE BRESCIA, canoniste du XIII[e] s. — La confession au prêtre, XII, 963; aux laïques, 968, 969. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 984.

BARTHÉLEMY DE CARRANZA. — Voir *Miranda.*

BARTHÉLEMY D'ÉDESSE. — Notice [E. Mangenot], II, 435. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1001.

BARTHÉLEMY FUMUS, dominicain italien (XVI[e] s.). — Auteur de l'*Armilla aurea;* l'opinion certaine, XIII, 456.

BARTHÉLEMY DE GLANVILLE. — Voir *Glanville;* et *D. T. C.*, VI, 1382.

Dans cet article le P. Édouard d'Alençon nie la possibilité d'identifier ce Barthélemy de Glanville avec Barthélemy l'Anglais, ci-dessus indiqué. Thèse contredite par J. Goyens, dans *D. H. G. E.*, VI, 975.

BARTHÉLEMY DE LOS RIOS, augustin (1580-1650). — Propagateur de l' « esclavage de Marie ». Écrits (ceux du moins dont l'authenticité paraît indiscutable) : *De hierarchia mariana libri sex*, Anvers, 1641; *Hist. B.M.V. de Bono successu*, 1641; *Christus Dominus in cathedra crucis docens et patiens*, Bruxelles, 1645; *Vitta coccinea sive commentarius super evangelia Passionis et resurrectionis Christi Domini*, Anvers, 1646; *Horizon Marianus, sive de excellentia et virtutibus B. M. V. tractatus novem*, 1647. — Cf. A. Musters, *La souveraineté de la Vierge, d'après les écrits de Barthélemy de Los Rios*, Bruges, 1946.

BARTHÉLEMY DE MAESTRICHT, théologien cistercien (XV[e] s.). — II, 2311. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1013.

BARTHÉLEMY DES MARTYRS ou *Barthélemy Fernandez.* — Notice [P. Mandonnet], II, 436. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 983.

BARTHÉLEMY DE MEDINA. — Voir *Medina.*

BARTHÉLEMY DE PISCIALIS. — Voir *Piscialis.*

BARTHÉLEMY DE PISE ou de *San Concordio.* — Notice [P. Mandonnet], II, 435; XII, 1005, 1032; XIII, 452. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1027.

BARTHÉLEMY DE PISE ou *Spina.* — Voir *Spina.*

BARTHÉLEMY DE SAINT-FAUST *(Pirro)*, cistercien. — [V. Oblet], II, 436. — Voir *D.H.G.E.*, VI, 1024.

BARTHÉLEMY D'URBIN. — Notice [V. Oblet], II, 437. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1034.

BARTHOLE, *Bartholo de Sassoferrato*, jurisconsulte italien (1314-1357). — Premier commentateur du *Corpus juris civilis;* auteur des *Consilia, quæstiones et tractatus. Opera omnia*, Venise, 1615. On connaît l'adage : *Nemo bonus jurista nisi sit bartolista.* — Sur la propriété, D. T. C., XIII, 760; le tyrannicide, XV, 1995. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1050.

BARTHOLI (François). — *Tractatus de indulgentia S. M. de Portiuncula*, XII, 2608.

BARTMANN (Mgr Bernard), théologien allemand contemporain. — Les explications de la transsubstantiation au Moyen Age, XIV, 198. — La foi ecclésiastique et les canonisations, 973. — Voir *Tables*, 93.

BARTOLI (Jean-Baptiste). — Notice [J. Bellamy], II, 437. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1046.

BARTOLO (Salvatore di). — Auteur italien de *I Criteri teologici*, trad. franç., 1886. Mis à l'Index en raison d'une doctrine défectueuse sur l'inspiration; cf. *D. T. C.*, VII, 2188.

BARTOLUCCI SALVATOR. — Voir *Salvator.*

BARUCH. — Le prophète. Analyse du livre. Authenticité et canonicité. Texte et versions. Doctrine [V. Ermoni], II, 437-41. — B. et Jérémie, IV, 997; VII, 642, 2071; VIII, 844, 855, 863, 865; XV, 2704, 3477. — Canonicité, authenticité, II, 438, 1572, 1575, 1577, 1581; XV, 311. — Doctrine : Dieu et les faux dieux, IV, 997; VII, 642; XV, 1556 (sagesse divine, cf. II, 439), 1549; — christologie et messianisme, II, 439; V, 2364; X, 1454.

Baruch est ce scribe de profession qui entra au service de Jérémie, transcrivit ses oracles et composa sur son maître un écrit biographique en insistant sur les phases souffrantes de sa carrière prophétique, de 608 à 587. — On a mis sous le patronage de Baruch un livre deutérocanonique qui nous fait pénétrer à l'intérieur des communautés juives de la Diaspora et nous laisse deviner quelques-unes des raisons qui expliquent leur remarquable maintien : lien avec Jérusalem par collectes, missives et communion de prières; prière synagogale; relecture anthologique des Livres saints (notamment Deut., Jer. et Is., XL sq.); culte de la Torah; loyalisme envers les autorités étrangères; ressentiments terribles et espoirs fous qui gardent à Israël sa tension eschatologique. Le livre de Baruch ne possède littéralement qu'une unité artificielle. Voici les divers éléments qu'on peut y discerner.

a) Une introduction narrative (I, 1-14) nous transporte en 582; Baruch, que Jer., XLIII, 6-7 signalait à Taphnès en 587, est maintenant à Babylone et donne lecture d'un livre dans une assemblée d'exilés. L'assemblée, émue, collecte de l'argent pour Jérusalem, où l'on ramènera aussi des vases sacrés que Baruch vient de récupérer. Une lettre des exilés définit leur position politique et spirituelle à l'intention des Juifs de Jérusalem; elle est en même temps le bordereau d'envoi d'une prière qu'on devra lire au Temple en signe de communion. — Cette préface n'est pas limpide. On a l'impression qu'un rédacteur a combiné une introduction à des « paroles », dites de Baruch, qui pourraient être III, 9-IV, 4, et une introduction à une prière de la Gola, donnée en I, 15-III, 8. La présence d'anachronismes, dont l'un se trouve aussi en Daniel, conduit pour ce travail à une date assez tardive, sans doute maccabéenne.

b) La prière de confession et d'espoir (I, 15-III, 8) est de style liturgique comme Neh., IX et Dan., IX. Elle fut écrite sans doute pour les réunions synagogales et suppose un original hébreu.

c) L'écrit de sagesse (III, 9-IV, 4) identifie Sagesse et Torah comme Eccli., XXIV, 23. Israël est depuis longtemps en exil (III, 10), la Loi reste son privilège essentiel (IV, 1-4). Les réminiscences de Job sont particulièrement fréquentes. Un original hébreu est vraisemblable.

d) L'écrit parénétique et prophétique (IV, 5-V, 9) où Jérusalem apostrophe les exilés, puis reçoit les encouragements du prophète, exprime un ressentiment violent contre Babylone et des espoirs messianiques dans la note de la seconde partie d'Isaïe. Il y a une rencontre entre le Psaume de Salomon, XI, 3 sq. et Bar., V, 5 sq., qui pourrait être l'original.

Les trois éléments qui précèdent ne donnent guère de prises pour une datation précise. La doctrine principale est celle du péché national et de la souffrance qui en résulte (I, 17-19, 22; II, 8-10, 24; III, 8, 10-13; IV, 7-8), telle qu'elle se trouve en Neh., IX. La croyance à la résurrection n'est pas soupçonnée : on en est toujours à la conception du shéol (II, 17; III, 11, 19). La consonnance de *c* avec Eccli., XXIV et de *d* avec Eccli., XXXVI pourrait indiquer l'époque de Ben Sirah, qui ne messiérait pas non plus à *b*.

La Vulgate, qui reproduit la Vieille Latine, a joint à ce qui précède l'épître de Jérémie, qui existe séparément dans le grec. Cette dissertation (Bar., VI) ressortit à une apologétique facile contre les idoles identifiées à leurs statues. C'est la ligne d'Is., XLIV, 9-20 et plus précisément de Jer., X, 1-16. Aucun effort de composition : bout à bout l'auteur accumule les phrases méprisantes, qu'il a coupées de temps en temps par des sortes de refrains. L'idolâtrie visée est celle de Babylone à une basse époque. Peut-être VI, 2 indique-t-il un repère : l'exil est censé devoir durer sept générations, soit deux cent quatre-vingts ans; cela nous amènerait, en prenant le même point de départ que Jer., XXV, 12; XXVII, 7, soit 597, aux environs d'Alexandre. II Mac., II, 1-3 semble attester que circulait un écrit apocryphe de Jérémie contre les faux dieux; cette lettre, qui suppose un original hébreu, en est-elle une forme dérivée? A. GELIN.

BARUCH (« Apocalypse » et « Paralipomènes » de). — Sur les corps ressuscités, XIII, 2512. — Voir *Tables*, 191.

BASCAPÉ ou *A Basilica Petri* (Charles). — Notice [C. Berthet], II, 441. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1065.

BASILE l'Arménien. — Sur l'histoire du patriarcat byzantin, III, 1350, 1354, 1362, 1364, 1372; XIV, 1328.

BASILE, chef des bogomiles. — Voir *Bogomiles.*

BASILE (Pseudo-). — Cité, V, 2364; VII, 458; XII, 2015; XIV, 1640. — Voir *Évagre le Pontique.*

BASILE D'ACHRIDA, *Acridenus.* — Notice [C. Verschaffel], ii, 460. — Archevêque de Thessalonique, iii, 1379. — Voir *D. H. G. E.*, vi, 1160.

BASILE D'ANCYRE. — Vie. Œuvres [X. Le Bachelet], ii, 461. — Voir *Arianisme*, col. 262; *D. H. G. E.*, vi, 1104.

BASILE II D'ANCYRE. — Et l'iconoclasme, vii, 800, 824. — Voir *D. H. G. E.*, vi, 1107.

BASILE DE CÉSARÉE ou *le Grand.* — Vie. Doctrine [P. Allard], ii, 441-55.

Basile le Grand, son frère S. Grégoire de Nysse et son ami S. Grégoire de Nazianze forment le groupe des « Pères cappadociens ». Ils sont cités fréquemment d'une façon collective, mais presque toujours comme introduction à l'analyse de leurs doctrines particulières, souvent semblables. Cf. *D. T. C.*, iv, 1082, 1094, 1207, 1225, 2428; v, 751, 1147, 1819, 2256, 2453, 2458; vi, 2336; vii, 386, 458, 460, 494, 2089, 2109; viii, 2025; ix, 1457; xii, 347, 2259, 2264, 2277, 2288, 2293, 2309-11, 2321, 2333, 2339, 2343-46, 2353, 2361; xiii, 949, 951, 2136; xiv, 1652; xv, 350, 1670, 1692, 1860, 2034.

1° *Vie*, ii, 441. — Épiscopat de Grégoire de Nazianze, vi, 1840; — Eustathe de Sébaste, v, 1565-71 *(passim)*; ix, 1473; xiii, 280. — Affaire de Mélèce, i, 1841, 1843; iv, 32; vii, 381; x, 524, 525, 530; xiii, 280. — Visite aux solitaires, v, 1568. — S. Amphiloque et le traité du S.-Esprit, i, 1122. — Mort, xv, 2845. — Panégyrique en son honneur, vi, 1850.

2° *Écrits*, ii, 444-51. — Éditions et traductions, vi, 1163; ix, 1934; x, 428; xi, 23; xiv, 156; xv, 1034. — Autorité invoquée par S. Cyrille d'Alexandrie, 1287; Philostorge, xii, 1498; S. Augustin, xv, 1294; cf. xii, 347; xv, 1290; II[e] conc. de Constantinople, 1304; conc. *in Trullo*, xiii, 1589; II[e] conc. de Nicée, xi, 436, 438; Hugues Éthérien, xv, 1756; Jean Beccos, 1759; S. Thomas, 741, 742, 1307; conc. de Trente, xii, 1074. — S. B. et les écrivains antérieurs : Denys d'Alexandrie, iv, 426; v, 713; S. Grégoire le Thaumaturge, 2446; S. Irénée, vii, 2519; Libère, ix, 644; Origène, v, 705; xi, 1495, 1567; Philon, xii, 2289. — Lutte de S. B. contre Eunomius, ii, 448; v, 1504, 1505; voir *infra*, § *Doctrine*, Dieu.

3° *Doctrine.* — 1. *Sources*, ii, 451. — Écriture, vii, 2089; — inspiration, 2109, 2195, 2210; — foi et Écritures, 89. — Tradition, ix, 793; x, 1324; xii, 1192 (les Pères); xv, 1282, 1290. — La liturgie, ix, 793. — La foi, crédibilité, iii, 2245; — et la théologie, xv, 350; — et la philosophie, iv, 1550; xii, 2308, 2319, 2327 (Aristote); cité, xiv, 1692. — 2. *Dieu*, iv, 1083 (ἐπίνοια), 1085 (noms divins), cf. v, 1510, 1511; iv, 1088 (incompréhensibilité), 1091 (connaissance de Dieu), cf. 1135, 1138, 2428; xii, 2338 (monde intelligible); Dieu, pur esprit, i, 1025; — lumière intelligible, v, 920; — providence, xiii, 949; xiv, 1562; — le mal, ix, 1690, 1695; — volonté salvifique, xv, 3360. — 3. *Trinité*, ii, 451-54; v, 2446; xii, 2344, 2345; xv, 344 (θεολογία), 1609, 1671, 1679. — Terminologie trinitaire, iv, 1550; v, 2454; vii, 381, 386, 397, 494; xv, 2914. — Unité de nature, v, 840, 2454; et d'opération *ad extra*, xv, 1823; — sur le reproche de trithéisme, v, 2458; x, 2246; xii, 2344. — Rôle dans la controverse antiarienne, i, 1838; v, 2454; vii, 381; voir *Tables*, 258. — Processions divines, xiii, 656, 657, 660; — relations, 2136, 2148, 2152; xv, 1670, 1671-74. — Le Père, xii, 1189. — Le Fils, génération, v, 2455; le Verbe consubstantiel, ii, 453; xv, 2657; cf. v, 2454. — Le S.-Esprit, ii, 454; v, 724-29, 763; — procession, v, 780-83; vi, 35; — image de Dieu, xv, 1818; — puissance sanctificatrice, v, 236; vi, 1566, 1567; — âme du monde (?), xii, 2331; — dons du S.-Esprit, iv, 1758. — S. B. et les pneumatomaques, 1464. Voir *infra*, § *Morale et vie spirituelle.* — 4. *Incarnation*, vii, 1452, 1465, 1478, 1490; xii, 2345; — union hypostatique, vii, 458, 460; — humanité consubstantielle, viii, 1257; — progrès dans le Christ, xiv, 1636; — l'ignorance du dernier jour, 1640. — 5. *Création, créatures :* action unique des trois personnes, iii, 2112; — l'héxaméron, vi, 2366; cf. 1849; — anges, i, 1199; vi, 1566; — démons, iv, 360; cf. vi, 1566; — âme humaine, i, 1025; — justice originelle, viii, 2025; — péché originel, vi, 1566; xii, 347; — petit nombre des élus, v, 2364, 3018, et salut des infidèles, vii, 1847. — Origine du langage, viii, 2573. — 6. *Église :* unité, xv, 2188; cf. 1860; — schisme et hérésie, xiv, 1298; — S. Pierre, chef, x, 2274; — autorité du pape, vii, 1661; voir § *Vie*, Affaire de Mélèce; — progrès du corps mystique, xiv, 1636; — communion des saints, iii, 439; xiv, 913. — 7. *Culte :* invocation des saints, 908; — fêtes solennelles, 924; pèlerinages, 926; — anniversaire des martyrs, xiii, 2325; — culte des reliques, 2330, 2334, 2340; — des images, vii, 796, 813, 821, 832; cf. xi, 420, 421; xiii, 2348; — voir *infra*, Liturgie. — 8. *Eschatologie :* jugement, viii, 1783, 1785, 1788; x, 637; — rétribution miséricordieuse, 637; — résurrection, xiii, 2534; — enfer et feu, v, 68, 2253; x, 2001; xii, 1254; — purgatoire, 1199, 1248, 1260, 1324; cf. x, 2001; feu du purgatoire, v, 2253, 2256; cf. 2242; xiii, 1199 (feu du jugement). — Ciel et paradis, ii, 2488; vii, 2365 (vision intuitive); — vision passagère de l'essence divine, xii, 2386. — Fin du monde, v, 2523.

4° *Théologie sacramentaire.* — Origine divine des sacrements, x, 314; — efficacité, xiv, 505. — *Baptême*, ii, 188, 232; vi, 1567; — des hérétiques et schismatiques, x, 1782, 1789, 2369; xiii, 2393; xiv, 1298. — *Confirmation :* chrismation postbaptismale, iii, 1032. — *Eucharistie :* présence réelle, v, 1147; x, 1343; — messe, épiclèse, v, 235; x, 1324; — communion, iii, 484; communion monastique, xiii, 81. — Liturgie, xi, 1438, 1472, 1477, 1480, 1482, 1487 (bibl.); — consécration, v, 1147; xi, 1472, 1481; xiv, 917; xv, 1397. — *Pénitence :* confession, i, 20, 148; discipline, vii, 1599; — ministre, iii, 839, 841; — matière, 848, 871; — péchés secrets, 851, 857; — satisfaction xiv, 1170, 1147, 1153; — peines : interdit, vii, 2281; excommunication, 2282. — *Ordre :* imposition des mains, xi, 1246, 1253, 1256; — ordinations douteuses, xiii, 2393. — *Mariage :* son honnêteté, ix, 2088; — adultère, i, 481, 507; — unions incestueuses, vii, 1546; cf. i, 524; — sur les deuxième et troisième noces, ix, 2112, 2328; cf. 2097.

5° *Morale et vie spirituelle.* — Conscience et jugement, xiv, 2998. — Foi, iii, 2245; — espérance, sa valeur morale, v, 649; — bonnes œuvres et mérite, viii, 3088; x, 637; — humilité, viii, 2087; — détachement des choses matérielles pour suivre l'Esprit-Saint, v, 1819; xii, 2310; — grâce, condition du progrès, 1263; xv, 2770; — action du S.-Esprit dans l'âme, vi, 1567, 1606; — vie intérieure, xii, 2362; — contemplation, 2310. — Usage des biens : l'aumône, i, 2564; x, 2440; — les accapareurs de blé, iii, 582; — l'usure, x, 2440; xv, 2324; — la pauvreté, iii, 586; — la fuite du luxe (pour les clercs), xi, 436 (II[e] conc. de Nicée); de l'ivresse, vi, 1521. — La vie religieuse, xiii, 2161; xv, 3192, 3251, 3245; — office divin, xi, 957; — virginité, xv, 3249; ix, 2088; cf. xi, 438 (II[e] conc. de Nicée); — obéissance, xv, 3259; pauvreté, 3251.

La bibliographie de S. Basile pourrait être complétée d'une façon considérable. On se contentera des indications les plus importantes. Sur les éditions nouvelles de textes, voir Altaner, *Patrologie*, éd. allemande, 1951,

p. 250. — Sur la doctrine : E. Scholl, *Die Lehre des hl. B. von der Gnade*, Frib.-en-Br., 1881; A. Kranich, *Der hl. B. in seiner Stellung zum Filioque*, Braunsberg, 1881; Th. Schermann, *Die Gottheit des hl. Geistes nach der griechischen Väter des IV. Jahrh.*, Frib.-en-Br., 1901; F. Nager, *Die Trinitätslehre des hl. B.*, Paderborn, 1912; J. Maier, *Die Eucharistielehre der 3 grossen Kappadozier*, 1915; M. Jugie, *S. B., évêque de Césarée*, 1929; J. Rivière, *S. Basile*, coll. *Moralistes chrétiens*, 1925; P. Humbertclaude, *La doctrine ascétique de S. B.*, 1932; Y. Courtonne, *S. B. et l'hellénisme*, 1934; *Homélies sur la richesse*, 1934; S. Giet, *Les idées et l'action sociale de S. B.*, 1941; *Sasima, une méprise de S. B.*, 1941; D. Amand, *L'ascèse monastique de S. B.*, Berlin, 1949; G. Bardy, dans *D. H. G. E.*, VI, 1111; *D. Sp.*, I, 1273; *Catholicisme*, I, 1280; De Ghellinck, *Patristique et Moyen Age*, III, 1948, p. 311-38 (sur le S.-Esprit). — On trouvera d'autres, références aux art. *Eunomius; Eusthate de Sébaste; Mélèce*, etc. — Des nombreux articles ou études cités dans Altaner, on retiendra seulement, relatif à la divinité du S.-Esprit (qu'on accuse S. Basile d'avoir passée sous silence), De Ghellinck, *Un cas de conscience dans la carrière de S. B.*, dans *Miscellanea Vermeersch*, 1935, p. 217-37. — Les lettres VIII et CLXXXIX, revendiquées par P. Allard comme authentiques (*D. T. C.*, II, 454), doivent être restituées, la première à Évagre le Pontique (cf. A. Melcher, *Der VIII. Brief des hl. B., ein Werk des Evagrius Pontikus*, dans *Münster. Beitr. zur Theol.*, I, 1923, et W. Bousset, *Apophtegmata, Studien zur Gesch. des ältesten Mönchstums*, Tubingue, 1923, p. 335-41), l'autre, à S. Grégoire de Nysse (cf. *G. A. L.*, III, 157).

A. Michel.

Règle et moines de Saint-Basile. — Étude [J. Besse], II, 455-59. — Sur les règles, 447; cf. XIII, 2161, 2169; voir *Basile de Césarée*, § *Morale et vie spirituelle.* — Règle basilienne et moines confesseurs, III, 862, 865; — et l'abstinence, I, 265. — Les moines orientaux et la règle basilienne, 306. — Activité des basiliens : en Autriche, 2609; au Canada, II, 1486; en Italie, VIII, 135; en Pologne, XII, 2460, 2466; — en Roumanie, XIV, 67; — dans l'Église ruthène, 387, 389, 392, 399, 406; — dans les missions, X, 1902, 1905.

Parmi les théologiens basiliens, citons : Aaron de Bistricz, I, 7; Barlaam, II, 407; Bessarion, 801; Cozza-Luzi, 2008; Kulczynski, VIII, 2379; Tomaszewski, XII, 2505. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1180-1236.

BASILE DE CILICIE. — Notice [P. Godet], II, 463. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1127.

BASILE DE NOVGOROD. — Notice [A. Palmieri], II, 459. — XIV, 237. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1150.

BASILE D'OSTROG. — Notice [A. Palmieri], II, 460. — Controverse antiprotestante, XIV, 288.

BASILE DE SÉLEUCIE. — Vie. Œuvres [P. Godet], II, 459. — Allusion au péché originel, XII, 415; — sainteté de Marie, VII, 912; — feu du purgatoire, XIII, 1203; — les anges et la faute du démon, IV, 363.

BASILE DE SOISSONS. — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 464. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1157.

BASILIDE. — Sources. Vie. Système. Critique. Secte basilidienne [G. Bareille], II, 465-75. — Compléments, I, 118, 1393; II, 2509; IV, 1490; VI, 1444-46; IX, 1687, 2080. — Cité, I, 119, 635; III, 148, 150, 171; IV, 1484; VI, 1434, 1435, 1448; IX, 1889, 1899, 1962, 2018; X, 939, 1584; XI, 1509, 1511; XVI, 606, 1623, 1637, 2512. — Sur l'ensemble de la doctrine, voir *Gnosticisme*.

Voir G. Bardy, dans *D. H. G. E.*, VI, 1169; *Catholicisme*, I, 1286-88, et bibl. : E. de Faye, *Introduction à l'étude du gnosticisme*, 1903; *Gnostiques et gnosticisme*, 2e éd., 1925; W. Bousset, *Hauptproblem der Gnosis*, Göttingue, 1917; Steffes, *Das Wesen des Gnosticismus*, Paderborn, 1922; Leisegang, *Die Gnosis*, Leipzig, 1924; Hendrix, *L'hérésiarque alexandrin Basilide*, Amsterdam, 1926; H.-L. Puech, *Où en est le problème du gnosticisme?*, dans *Rev. de l'université de Bruxelles*, 1934.

BASILIDIENNES (Pierres). — Voir *Abraxas*, 13.

BASILIENS. — Voir *Basile de Césarée*, § *Règle et moines de S. Basile.*

BASILIQUES. — Notices, I, 1768, 2002; II, 2148. — Basiliques romaines, XII, 1146 (et leurs pénitentiers) : S.-Pierre, IX, 229; XI, 546; XII, 12, 25; cf. VII, 1619; XIV, 2236; — S.-Paul et S.-Jean de Latran, IX, 229.

BASIN (Bernard). — Notice [V. Oblet], II, 475. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1244.

BASIRE (Isaac). — Notice [V. Oblet], II, 475. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1249.

BASLY (Déodat de). — Voir *Déodat de Basly*.

BASNAGE (Jacques), théologien protestant. — Causes de la Réforme, XIII, 2024; — unité de l'Église, XV, 2204. — Diacres et eucharistie, IV, 714. — Plagiat (?) d'Ellies du Pin, XII, 2114. — Voir *D.H.G.E.*, VI, 1251.

BASOS (École de). — Et Timothée Ier, XV, 1129, 1132.

BASRA (Abraham de). — Voir *Abraham de Basra.*

BASSOLIS (Jean de). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 475. — Sur le secret de la confession, III, 920; — pouvoirs de l'Église relativement au mariage, IX, 2217. — Voir VI, 831.

BASSUS, disciple de Cérinthe. — Notice [G. Bareille], II, 476. — Voir *Colorbasus*.

BASTIAN (Adolphe). — Sa théorie de l'*Elementargedanke*, sur les faits sociaux et religieux, XIII, 2227.

BASTIAT (Frédéric) (1801-1850), économiste de l'école libérale. — Sur l'ordre providentiel de la propriété, XIII, 804; cf. XIV, 2308; — l'effort, élément de valeur, XV, 2625. — Cité : V, 891.

Voir Gide et Rist, *Hist. des doctrines économiques*, 3e éd., 385-407.

BASTIDA (Fernand de la), théologien jésuite. — Procureur de la Compagnie aux Congr. *de Auxiliis*. Quitta la Compagnie et devint chancelier de l'université et chanoine de Valladolid. — Voir *D. T. C.*, X, 2155, 2160, 2161, 2163; M. Alcoser Martinez, *Hist. de la universidad de Valladolid*, III, 1921, p. 10, 16, 22, 335; Hurter, III, 1907, p. 402 (note); *D. H. G. E.*, VI, 1291.

BASTIDE (Louis). — Notice [E. Mangenot], II, 476.

BASTIDE (Dom Philippe) (1620-1690). — Travaux, X, 433. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1297.

BASTIEN (Dom Pierre), bénédictin de Maredsous (1866-1940). — Il enseigna la théologie morale et le droit canon aux jeunes moines de l'abbaye du Mont-César (Louvain). Membre de la commission pour la codification du droit canon (en 1905) et chargé du cours de droit canon à S.-Anselme (Rome) en 1914. Directeur des *A. A. Sedis* et consulteur de nombreuses congrégations romaines. Rentré définitivement à Maredsous en 1939, il y mourut le 20 févr. 1940. Travaux spécifiquement canoniques : *Tract. de jubilæo anni sancti aliisque jubilæis*, 1901; *Commentaire de la Const. « Conditæ a Christo » sur les instituts à vœux simples*, 1902; *De la communion fréquente et du décret « Quemadmodum »*, trad. franç. d'un opuscule du cardinal Gennari, 1904; *Des censures qui atteignent la liquidation des biens ecclésiastiques et des congrégations religieuses*, 1905; *La communion quotidienne et le décret de la S. C. du Concile du 20 déc. 1905*, dans *Rev. théol. franç.*, mars 1906; *De frequenti quotidianaque communione ad normam decreti « Sacra Tridentina synodus »*, 1907; *Compendium privilegiorum congr. Cassinensis*, en collaboration avec dom Gérard Oesterlé, *pro manuscripto; Petit manuel... pour gagner l'indulgence de l'année sainte*, 1925; *Conspectus historicus-juridicus de regimine monasterii in ordine S. Benedicti*, dans *Jus pontificium*, 1930; divers cours de droit canon encore manuscrits; et son ouvrage principal : *Directoire canonique à l'usage des congrégations à vœux simples*, 5e éd., 1951; trad. allemande, 1911; italienne, 1926; une édition mise à jour est en préparation; un traité *De religiosis*, resté inachevé, a disparu pendant la guerre.

Dom R. Reul.

BASTON (Guillaume-André-René). — Vie. Œuvres [J. Bellamy], II, 476.

Voir *D. H. G. E.*, vi, 1300; Mgr Baunard, *De l'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*, 1907, p. 580.

BATAILLARD (Charles). — Notice [V. Oblet], ii, 478.

BATARD. — Voir *Irrégularité*.

BATHILDE (Sainte). — Et le rachat des esclaves, v, 479.

BATIFFOL (Pierre-Henri). — Né à Toulouse, le 27 janv. 1861, prêtre en 1882, recteur de l'Institut catholique de Toulouse de 1898 à 1907, mort à Paris le 13 janv. 1929. Ses œuvres « touchent à tous les domaines de l'histoire ancienne ecclésiastique... [Ses] travaux [lui] ont assuré..., dans la France et dans l'Église, un rôle comparable à celui des Petau et des Thomassin » (J. Rivière, *D.H.G.E.*, vi, 1328). — Deux collections sont dues à son initiative : *Bibl. de l'enseignement de l'hist. eccl.*, 1895; *Études d'hist. des dogmes de l'anc. litt. eccl.*, 1905. Son nom est attaché à la fondation du *B. L. E.* (cf. *D. T. C.*, x, 2016) et du *Bull. d'anc. litt. et d'archéol. chrét.*

Œuvres personnelles. — *a)* Histoire de la littérature chrétienne : publication de textes inédits, *Studia patristica*, 1899-1900; *Tractatus Origenis* (en réalité Grégoire d'Elvire), 1900; *La Vaticane de Paul IV à Paul V*, 1890; deux thèses de doctorat, *L'abbaye de Rossano*, et *Quæstiones Philostorgianæ*, 1891; *La litt. grecque chrét.*, 1897; Introd. littéraire aux *Odes de Salomon* (trad. par Mgr Labourt), 1891; différents mémoires dans la *Römische Quartalschrift*, 1888-1895, et dans la *Byzantinische Zeitschrift*, 1898-1901; *Actus S. Philippi*, dans *Anal. Boll.*, 1890; et ses premières recherches sur les origines chrétiennes, dans *R. B.* — *b)* Science biblique : *Les manuscrits grecs de Bérat d'Albanie* et le *Codex purpureus*, dans *Arch. des missions scientifiques et littéraires*, IIe sér., t. xiii, 1887; notices sur les manuscrits du texte sacré, dans *D. B.*, 1891-1899; *Six leçons sur les évangiles*, 1897; *Orpheus et l'Évangile*, 1910. — *c)* Histoire de la liturgie : *Hist. du brév. romain*, 1893, refondue en 1911; *Leçons sur la messe*, 1919 (cf. *D. T. C.*, x, 1402); de ses communications au *Bull. de la Soc. des ant. de France*, à la *R. Q. H.*, à la *R. H. E. F.*, les plus considérables ont été réunies dans *Études de lit. et d'archéol. chrét.*, 1919. — *d)* Histoire des dogmes : *Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique*, 1907; *Études d'hist. et de théol. positive*, 1902, dont la discipline pénitentielle forme le principal morceau; *L'eucharistie*, 1905; la 1re édition, mise à l'Index (cf. *D. T. C.*, xii, 1726), a fait place à une nouvelle édition (1913) profondément remaniée; *L'enseignement de Jésus*, 1900. Après sa démission (1907), Mgr Batiffol put mettre sur pied sa tétralogie sur les origines du christianisme : *L'Église naissante et le catholicisme*, 1909; *La paix constantinienne*, 1914; *Le catholicisme de S. Augustin*, 2 vol., 1920; *Le Siège apostolique*, 1924.

Mgr Batiffol fut un des premiers collaborateurs du *D. T. C.* — On lui doit plusieurs articles (voir en fin des *Tables*), notamment *Léon Ier (S.)*, qui complète et achève les quatre ouvrages précédents. Signalons encore : *S. Grégoire*, 1925; *Les survivances du culte impérial*, 1920; *Catholicisme et papauté*, 1926.

Voir J. Rivière, *Mgr Batiffol*, 1929, et dans *D. H. G. E.*, art. cité. Autres notices : L. Saltet, dans *B. L. E.*, 1929; J. Lebreton, dans *Le Correspondant*, 16 févr. 1929; Mgr du Vauroux, *ibid.*, 10 juill.; le P. Lagrange, dans *La Vie intellectuelle*, mars 1929; G. Bardy, dans *Recherches*, avr. 1929, et *Catholicisme*, i, 1306; V. Carrière, dans *R. H. E. F.*, janv.-mars 1929; dom G. Morin, dans *Hochland*, mars 1929. A. MICHEL.

1° N. T. et ancienne littérature chrétienne, xii, 1202. — Insertion au symbole de l'art. *Vitam æternam*, xv, 2970; cf. i, 1664. — Le 28e can. de Chalcédoine, xiii, 287, et S. Grégoire, 292; patriarcats et évêque de Rome, xi, 2255, 2257, 2260, 2266, 2269, 2275. — Discussions préliminaires au Ier conc. de Nicée, 403, 404; et lettre impériale relative à la date pascale, 407. — La « chute » de Libère, ix, 650, 657. — Constantin et l'immunité des clercs, vii, 1235. — Sur Philostorge, xii, 1495, 1496, 1497. — S. Augustin et l'indépendance de l'Église, xv, 1753; — l'unité de l'Église (Denys de Corinthe), 2182. — L'œuvre de Jérôme de Jérusalem, viii, 984.

2° Les apocalypses juives, viii, 1588; — apocryphes messianiques, x, 1511. — S. Jean (c. xxi), viii, 550. — Enseignement de Jésus sur le royaume et le jugement, 1753; le mérite, x, 596, et la faiblesse de la morale juive, 598, 601. — Documents sur l'authenticité de la Vulgate, xv, 3489.

3° Liturgie : culte des églises, ix, 816; messe anniversaire, x, 989; liturgie de la messe, 1230; — mémento des vivants, 1396, et des morts, 1397. — Offices des saints (viiie s.), xiv, 920.

4° Sens primitif de la théologie, xv, 343; — théologie positive, 439, 445. — Attachement d'Origène à l'enseignement traditionnel, x, 1509; — sa prédication, 1554. — Manifestations du modernisme, 2019, 2026 (Loisy). — Entretiens de Malines, xiii, 1410. — Prêtre pénitentier, iii, 842; — péchés irrémissibles, xii, 1121. — Presbytres, xiii, 150; xv, 1102. — S. Jérôme et l'épiscopat, viii, 971, cf. 975.

5° L'eucharistie : N. T., v, 990, 992, 997, 1002, 1004, 1007, 1040, 1043, 1047, 1055, 1057, 1060, 1061, 1077, 1090, 1092, 1108; cf. x. 840; — à l'âge apostolique, 849, 851 (repas, arcane [?], cf. i, 556, Conclusions); — et les Pères apologistes, xi, 1227. — Auteurs divers : *Didaché*, x, 855, 867, 880; S. Ignace, v, 1127; S. Justin, x, 896, 899; viii, 2273, 2274; S. Irénée, v, 1130; x, 911; xiv, 2593; *Actes de Jean*, x, 949; Tertullien, v, 1132; S. Clément d'Alexandrie, 1137; x, 883, 885, 886; Origène, v, 1139; S. Cyprien, x, 939; Firmilien, 926; S. Grégoire de Nysse, v, 1150; S. Ambroise, 1156; x, 966, 968; S. Jean Chrysostome, 1375; Pseudo-Chrysostome, xiv, 2595; S. Cyrille d'Alexandrie, x, 1374; Théodoret, 1376; Nestorius, v, 1160; Eutherius de Tyane, 1166; lettre à Césaire, 1170; S. Augustin, 1174, 1177; les augustiniens, 1182; S. Léon, x, 976; cf. ix, 288, 290; *Testament de N.-S.*, x, 1361; Bérenger, 1027; Paschase Radbert, v, 1213, 1224, 1231; Ratramne, 1216.

BATISTA (Jean-Ildephonse). — Notice [P. Mandonnet], ii, 478. — Voir *D. H. G. E.*, vi, 1330.

BATTAGLINI (Marc). — Notice [J. Bellamy], ii, 478.

BATTEREL (Louis), oratorien (1679-1752). — Ses documents sur l'Oratoire forment 6 vol., publiés à Paris (1902-1905) sous le titre *Mémoires domestiques, pour servir à l'hist. de l'Oratoire*. — Voir *D. T. C.*, xi, 1127, 1130; xii, 2410; xiv, 1779, 1855, 2097, 2111, 2117; xv, 787, 790, 817, 822; *D. H. G. E.*, vi, 1240.

BAUCIO (Charles de). — Notice [V. Oblet], ii, 479.

BAUDEAU (Nicolas). — Notice [E. Mangenot], ii, 479. — Propriété foncière, xiv, 2292. — Voir *D. H. G. E.*, vi, 1347.

BAUDIN (Émile), philosophe français, professeur à l'université de Strasbourg, né à Éply (Meurthe-et-Moselle) le 22 févr. 1875, décédé à Lausanne le 11 mars 1949. — Ses ouvrages sont consacrés principalement à la psychologie et à la morale : *Cours de philos. : Psychologie*, 1917 (*Précis*, 1936); *Morale*, 1936 (*Précis*, 1937); *Précis de logique des sciences*, 1938. *Introd. générale à la philos.* : i, *Qu'est-ce que la philos.?*, 1927. *La philos. de Pascal*, i, *Pascal et Descartes*; ii, *Pascal, les libertins et les jansénistes*; iii, *Pascal et la casuistique*, 4 vol., Neufchâtel, 1946-47. Différents art. dans la *Rev. thomiste*, 1901; dans la *Rev. de philos.*, 1906; dans la *R. Sc. rel.*, 1921, 1922-23, 1925 (cf. *D. T. C.*, xi, 2121, 2162), 1929-30. — Cf. *D. T. C.*, xiv, 2275; xv, 2616. — *Catholicisme*, i, 1311.

BAUDOT (Dom Jules) (1857-1929). — Collaborateur des *D. A. C. L.* et *D. T. C.*; a publié une vingtaine de brochures dans la coll. *Science et religion*; *Le Bréviaire*, dans *B. C. S. R.* Son œuvre principale est le *Dict. d'hagiographie*, 1925. — Voir Dom Gazeau, dans *Catholicisme*, i, 1311.

BAUDOIN, archevêque de Cantorbéry. — Notice [V. Oblet]. — Sur l'Écriture, ii, 1563; vii, 2182, 2218; — la Trinité, xv, 1722; — l'eucharistie, v, 1247, 1292, 1301; x, 1050. — Voir *D. H. G. E.*, vi, 1415.

BAUDOIN (François). — Notice [V. Oblet], II, 479.

BAUDOUIN ou *Balduin* (Martin). — Voir *Balduin* (Martin).

BAUDOUIN ou *Balduin* (Thomas). — Voir *Balduin* (Thomas).

BAUDOUIN DE LEERS. — Voir *Balduinus Leersius.*

BAUDRAND (Henri) (1637-1699), sulpicien. — Principaux ouvrages, XIV, 826. — Voir *D.H.G.E.*, VI, 1429-31.

BAUDRILLART (Cardinal Alfred). — Né à Paris le 6 janv. 1859; entra à l'École normale; agrégé d'histoire. Thèse : *De cardinalis Quirinii vita et operibus.* Premier ouvrage : *Philippe V et la cour de France*, 5 vol., 1890-1901. Entré à l'Oratoire, prêtre en 1895. De 1897 à 1908, directeur du *Bulletin critique.* En 1904, il publia *L'Église catholique, la Renaissance et le protestantisme.* Directeur du *D. H. G. E.* en 1907. Les événements lui suggérèrent *Quatre cents ans de concordat*, 1908. Recteur de l'Institut catholique de Paris en 1907, il publia la *Vie de Mgr d'Hulst* (2 vol., 1912-1914), où l'on trouve d'intéressants aperçus sur les controverses entre historiens, exégètes et théologiens, et sur le mouvement progressiste en matière d'enseignement religieux. Durant la guerre, il s'efforça, par le Comité catholique de propagande française à l'étranger, de modifier l'opinion extérieure sur la France, surtout auprès des neutres. Académicien en 1918, évêque d'Himéria en 1921, il assura en 1928 les conférences de N.-D. de Paris sur le thème de « La vocation catholique de la France ». Parmi les nombreuses conférences publiées, signalons le recueil *A la jeunesse, conseils d'hier et d'aujourd'hui*, 1932. Pie XI le créa cardinal-prêtre en 1935. A. Baudrillart mourut pendant la guerre, à Paris, le 19 mai 1942.

Le *D. T. C.* a bénéficié de la collaboration du futur cardinal. A. Michel.

BAUDRY (Charles-Théodore) (1817-1863). — Évêque de Périgueux (1861-1863). — Ontologiste, XI, 1003, 1004. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1443.

BAUDRY D'ASSON (Antoine). — Notice [V. Oblet], II, 480.

BAUFET (Guillaume de). — Notice [V. Oblet], II, 480. — Et Jean de Paris, V, 1309; cf. VIII, 840. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1450.

BAUGÉ (Étienne de). — Notice [V. Oblet], II, 480.

BAUME. — Voir *Chrême (Saint).*

BAUMSTARK (Antoine). — Orientaliste allemand, connu surtout par sa *Geschichte der syrischen Literatur mit Ausschluss der christlich-palaestinensischen Texte*, Bonn, 1923. A également publié diverses études dans *Oriens christianus*, Leipzig, et *Studien zur Geschichte des Altertums*, Paderborn. — Cité sur : Jacques d'Édesse, VIII, 200; Jacques de Nisibe, 294; Jacques de Saroug, 305 (bibl.); Narsaï, XI, 30 (bibl.); Rabboula, XIII, 1624, 1626 (bibl.); Église syrienne, XIV, 3019, 3022, 3029. — Voir *T. D. C. O.*, V, aux *Tables.*

BAUNY (Étienne). — Notice [C. Sommervogel], II, 480. — Théologien laxiste, IX, 40, 42-44, 47, 89; XI, 2088, 2090, 2106, 2109; cf. VIII, 1084. — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1497.

BAUR (Christian), théologien et exégète protestant (1792-1860). — Fondateur de l'école de Tubingue (voir *Universités*, § Tubingue). Ses études portèrent surtout sur les origines du christianisme. La liste de ses travaux a été dressée par H. Schmidt, dans *Realencykl. für prot. Theol. und Kirche*, II, 467-70. Dès le début de son enseignement, il fut aux prises avec Möhler dont il attaqua la *Symbolique*, dans *Der Gegensatz des Katholizismus und Protestantismus*, 1834 (cf. *D. T. C.*, VIII, 2210; X, 2053). Dans *Die christliche Gnosis oder die christliche Religionsphilosophie in ihrer geschichtlichen Entwickelung* (1835), il présente une conception de la religion chrétienne où entrent différentes théories modernes rationalistes, et notamment la philosophie religieuse de Hegel. Cette philosophie domine les œuvres consacrées à l'histoire des dogmes : *Die christliche Lehre von der Versöhnung, in ihrer geschichtlichen Entwickelung*, 1841-43 (cf. *D. T. C.*, XIII, 1953, 1954, 1943); *Die christliche Lehre von der Dreieinigkeit und Menschwerdung Gottes in ihrer geschichtlichen Entwickelung*, 3 vol. (*ibid.*, VIII, 1399); *Lehrbuch der christlichen Dogmengesch.*, 3e éd., 1867. L'influence de Hegel se fait également sentir dans les ouvrages de critique biblique, *Ueber die Christuspartei in der korintischen Gemeinde*, 1831 (pétrinisme = thèse; paulinisme = antithèse; Église = synthèse) (*ibid.*, IX, 976; XII, 1774; XIII, 1770). Baur s'attaque à l'authenticité des épîtres de la captivité et des pastorales, dans *Die sogenannten Pastoralbriefe des Apostels Paulus auf neue kritisch untersucht*, 1845 (*ibid.*, XI, 2469; XV, 1045, 1047, 1067, 1082), et dans *Paulus, der Apostel Jesu Christi. Sein Leben und Wirken, seine Briefe und seine Lehre*, 1845 (*ibid.*, XI, 2452; XII, 1400; XV, 1061). Sur les évangiles les deux principaux ouvrages, le second complément du premier, sont : *Kritische Untersuchungen über die kanonischen Evangelien, ihr Verhältnis zu einander, ihren Charakter und Ursprung*, 1847, et *Das Markus-Evangelium nach seinem Ursprung und Charakter...*, 1851 (*ibid.*, IX, 976; XIV, 3007). La dernière période de sa vie fut consacrée à l'histoire de l'Église : le premier seul des trois volumes de cette histoire a été rédigé de sa main, *Das Christentum und die christliche Kirche der drei ersten Jahrhunderte*, 1853. C'est à ce volume que se rapportent les références aux institutions de la primitive Église (*ibid.*, VIII, 1378; V, 1694; XIII, 147).

« Baur a puissamment contribué à miner l'autorité et le respect que les protestants témoignaient encore à l'Écriture... Il a introduit dans la théologie protestante une bonne partie de son audace à trouver des combinaisons, surtout en matière d'exégèse et d'histoire du dogme » (J. Grisar, dans *D. H. G. E.*, VI, 1505; cf. bibliographie).

BAUR (Dom Christian). — Sur S. Jean Chrysostome, VIII, 668.

BAUSSET (Cardinal Louis-François de). — Vie. Œuvres [V. Oblet], II, 481. — Sur Fénelon, V, 2140, 2153, 2154, 2163; — et Mme Guyon, VI, 1898, 2000, 2002, 2004; cf. XV, 5 (Lettres de Tabaraud). — Voir *D. H. G. E.*, VI, 1509.

BAUTAIN (Louis-Eugène-Marie). — Vie. Œuvres [J. Bellamy], II, 481-83. — Propositions souscrites, 482, 483, rapprochées de celles souscrites par Bonetty, 1020-25. — Applications ou rappels : 2165; III, 2333; IV, 809, 836, 848, 851, 865, 929; VI, 188; X, 1850, 2417; XII, 1491; XIII, 1645; XIV, 2057, 2060; XV, 1350. — Hermésiens et B., IV, 829; VI, 1834, 2301. — Moehler et B., X, 2054. — Carême de B. : religion et liberté, IX, 574.

Sur l'ouvrage de Régny, voir *D. T. C.*, XV, 1350. Sur l'œuvre de Bautain, Walter Marshall Horton (prot.), *The philosophy of the abbé Bautain*, New-York, 1920; P. Rousselot, *La vraie pensée de Bautain*, dans *Recherches*, 1914, p. 453; A. Lugan, *Le « Newman français », l'abbé Bautain* (présentation de l'ouvrage de Horton); cf. *D. H. G. E.*, VI, 1516-20; *Catholicisme*, I, 1322.

BAUTZ (Johann). — Théologien allemand catholique du XIXe s. Auteur de plusieurs ouvrages estimables d'apologétique : *Grundzüge der christlichen Apologetik*, Mayence, 1887, mais surtout d'eschatologie : *Die Hölle* et l'art. *Hölle*, dans *Kirchenlexikon; Das Fegfeuer*, 1883; *Der Himmel*, 1885; *Weltgericht und Weltende*, 1886. — Cité, V, 119, 2219; VIII, 1817, 1822, 1824, 1826. — La théologie de Bautz pêche cependant par un réalisme exagéré.

BAUZON (Louis-Marie), prêtre du diocèse d'Autun (1819-1893). — Il réédita l'*Hist. gén. des auteurs sacrés*, de dom Ceillier, 15 vol., 1858-1863, avec Tables, 2 vol., 1869. — Voir *D. T. C.*, XIII, 1683; *D. H. G. E.*, VI, 1522.

BAVA (André). — Notice [V. Oblet], II, 483.

BAVOSI (Alphonse). — Notice [V. Oblet], II, 484.

BAY (Jacques de). — Voir *Baïus.*

BAYESID BISTAMI. — Mystique soufiste, XIV, 2450.

BAYET (Albert). — Sur la conscience morale, III, 1171; — et la loi, IX, 886. — Sur le suicide, XIV, 2741.

BAYLE (Pierre). — Écrits et doctrines [V. Oblet], II, 484-91. — B. contre l'Église, V, 1730, 2074; — son rationalisme, voire son athéisme, 1730; XIII,

1732-34; xv, 3444; — indifférentisme, 2218; — tolérance, xiii, 1736. — La « théodicée » de B., iv, 1255; — l'idée de Dieu dans la morale sociale, xv, 3446. — B. et le fanatisme, v, 2072. — Répliques à B. sur la Providence et le mal, ix, 184; xv, 224; 3343; xii, 1311; cf. x, 786. — B. et Pierre Charron, xii, 1914; — et Jurieu, xv, 3408; — et Montesquieu, x, 2384; — et Rousseau, xiii, 1758; — et Spinoza, iii, 3093; — cité à propos de Voltaire, xv, 3388, 3405, 3408, 3426, 3452, 3459; cf. (autres citations), xii, 1328; xiii, 1740, 1746, 1752, 1763; xiv, 1083; xv, 3560. — Œuvres brûlées à Colmar, 3392. — Voir *D. H. G. E.*, vii, 41-51 (bibliographie).

BAYLY (Thomas). — Notice [V. Oblet], ii, 491. — Voir *D. H. G. E.*, vii, 52.

BAYMA (J.), théologien jésuite. — Son explication de la transsubstantiation, xv, 1399.

BAYON (Nicolas). — Notice [E. Mangenot], ii, 491.

BAZARD (Saint-Amand). — Et le saint-simonisme, xiv, 786-89 *(passim)*.

BAZAROV (Ivan-Ivanovitch). — Notice [E. Mangenot], ii, 491. — Voir *D. H. G. E.*, vii, 62.

BAZIN (Jean-Baptiste). — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 492. — Voir *D. H. G. E.*, vii, 73.

BEATE DE CUENZA (Isabelle-Marie *Herratz*, dite la). — Notice [E. Mangenot], ii, 492.

BÉATIFICATION. — Article général [T. Ortolan], ii, 493-96. — Notion, 493; — acte préparatoire à la canonisation, 494; iii, 1652; — procédure, 1645-52; xiii, 639-41; xv, 3083. — Béatifications formelles et équipollentes, ii, 493; xiii, 641. — Droit des évêques, ii, 494; iii, 1632-34; xiv, 974. — Certitude, ii, 405; iv, 2198; xiv, 974. — Culte, ii, 496; xiv, 935, 975. — Quelques cas de béatification : Bellarmin, ii, 575; voir *infra*, 406; Jean de Britto, ix, 1741; Raymond Lulle, 1134.

Voir bibl. dans *Catholicisme*, i, 1342; et *infra*, *Canonisation;* cf. les art. du Code, exposés dans *D. T. C.*, xiii, 639-41.

BÉATITUDE. — Article général [A. Gardeil], ii, 497-515 (concernant uniquement l'aspect eudémoniste de la question; pour l'aspect eschatologique, voir *Ciel*, § Intuitive (Vision). — *a) Philosophes anciens*, 497-502; — Platon, 497, 826; viii, 369; xii, 2266, 2375; — Aristote, ii, 498, 827; viii, 369; xii, 142; cf. xv, 649, 689, 961; — Philon, 501, 828; xii, 1447, 2271; — Plotin, ii, 502, 830; xii, 2381; — Cicéron, ii, 501. — *b) Écriture :* A. T., 502; xiii, 1138-43 (psaumes); viii, 1470 (Job), cf. 1476; iv, 2022 (Eccl.), 2051 (Eccli.); xiv, 741 (Sap.). — N. T., ii, 503, voir *Ciel*. — *c) Pères et théologiens :* S. Clément d'Alexandrie, iii, 173; — Origène, xi, 1551; — S. Augustin, ii, 504-08; i, 2327, 2328, 2432-34; ii, 834; xii, 2342; xv, 352; — Pseudo-Denys, ii, 508, 831; — Boèce, 509; — Pierre Lombard, 509; — S. Albert le Grand, xv, 689; — S. Thomas, ii, 510-13; xv, 649, 689, 961; cf. v, 2483; — G. de La Mare, xv, 690; — Duns Scot, ii, 513; iv, 1934; — Occam, xi, 880; — Grégoire de Valencia, xv, 2487; — Zwingli, 3803. — *d) Décisions canoniques :* propositions condamnées : arméniens, ii, 699; vii, 2368; Baïus, prop. 3, 4, 5, 11, 21 : ii, 74, 76, 77, 67; béghards, prop. 5 : ii, 532; vii, 2368; Rosmini, ii, 38, 40; xiii, 2948, 2949. — Pour les autres décisions, voir *Ciel*, *Benoît XII* (Const. *Benedictus Deus*), et *Purgatoire*. — Questions relatives à une béatitude naturelle, vii, 1745; xii, 348, 487, 542, 544, 600, 622; xv, 907, 962.

Voir, dans *Catholicisme*, i, 1342-55, l'exposé de toute la question, avec bibliographie.

BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES. — Étude [A. Gardeil], ii, 515-17. — Énumération, 515; vii, 323; — S. Ambroise, ii, 516; — S. Augustin, i, 2301 (n. 76); ii, 516; x, 2431; — S. Thomas, ii, 516; cf. vi, 948. — B. et dons du S.-Esprit, ii, 517; iv, 1745-48. — B. et mérite, x, 596. — Voir *D. B. S.*, i, 927.

BEATTY (Codex Chester). — Épîtres pastorales, xv, 1042, 1048.

BEATUS DE LIBANA. — Notice [C. Verschaffel], ii, 517.

BEAUCAIRE DE PEGUILLON (François de). — Notice [J.-B. Pelt], ii, 518. — Voir *D. H. G. E.*, vii, 118.

BEAUDOIN DE JONGHE. — Voir *Jonghe* (Beaudouin de).

BEAUDOUIN (Réginald), dominicain (1842-1907). — Professeur (1863-92) et régent des études au collège théologique replié à Volders (Tyrol), puis à Corbara (1881-92); *socius* du Rme P. Frühwirth en 1893, il mourut à Rome le 24 mars 1907. Si le P. Beaudouin a peu publié, il a su donner aux études une remarquable impulsion dans la province dominicaine de France récemment restaurée; il a formé les têtes de la future équipe du Saulchoir : Gardeil, Schwalm, Mandonnet, Sertillanges. Thomiste fervent, il était remarquablement ouvert aux courants de la pensée moderne : Maurice Blondel aimait à rappeler la compréhension intelligente qu'en des temps difficiles il trouva près de lui.

De son vivant, le P. Beaudouin publia *La prémotion physique selon S. Thomas; réplique à la « Civiltà Cattolica » et réponse au R. P. Mazzella*, Bar-le-Duc, 1879, 23 p. (extrait des *Annales du monde religieux*). Après sa mort, le P. Ambroise Gardeil fit imprimer un *Tractatus de conscientia*, Paris, 1911, xix-116 p. Dans cet opuscule, partie achevée d'un traité demeuré à l'état de notes, le P. Beaudouin étudie la nature objective de la conscience, vraie ou fausse; sa nature subjective, certaine, douteuse ou probable. C'est à S. Alphonse qu'il se rallie particulièrement pour la casuistique de la conscience probable (cf. *D. T. C.*, xv, 965).

Voir A. Gardeil, *Le T. R. P. Beaudouin*, dans *L'Année dominicaine*, 1907, p. 192-201, 249-62; *Soixante-dix ans d'études et d'exodes*, *ibid.*, 1910, p. 59-85. P.-A. Liégé.

BEAUFORT (Pierre-Roger de). — Voir *Grégoire XI*.

BEAUGENCY (Concile de) (1104). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

BEAUGENDRE (Antoine), bénédictin (1628-1708). — Éditions des œuvres de Hildebert de Lavardin, vi, 2467; et des sermons de Pierre Lombard, xii, 1961. — Voir *D. H. G. E.*, vii, 138.

BEAULIEU (Bouju de) — Voir *Bouju de Beaulieu*.

BEAUMONT (Mademoiselle de). — Notice [E. Mangenot], ii, 520.

BEAUMONT (Christophe de), archevêque de Paris (1703-1781). — Il mena contre les jansénistes une guerre impitoyable qui lui aliéna le Parlement et le fit exiler hors de Paris. C'est lui qui exigea le *billet de confession* pour permettre l'administration des derniers sacrements. Cet « Athanase du xviiie s. » défendit, contre les philosophes, la doctrine catholique (cf. *D. T. C.*, xii, 563; xiv, 115, 130; xv, 3395), et écrivit une lettre pastorale en faveur des jésuites (*ibid.*, xii, 1254). — Voir *D. H. G. E.*, vii, 204.

BEAUNE (Jean de). — Notice [P. Mandonnet], ii, 520.

BEAUSOBRE (Isaac de). — Notice [B. Heurtebize], ii, 520. — Voir *D. H. G. E.*, vii, 247.

BEAUX-ALMIS. — Voir *Thomas Beaux Almis*.

BEAUX-ARTS. — Voir *Art*.

BEAUX-FILS et **BEAUX-FRÈRES.** — Sur la loi juive du lévirat et le cas de Ruth, xiv, 374, 381. — Voir *Empêchements de mariage*, § Alliance; *D. B.*, iv, 213-16.

BEAUZÉE (Nicolas). — Notice [C. Toussaint], ii, 521.

BEBENBURG (Lupold III de). — Voir *Lupold*.

BEC (Abbaye du). — Voir S. Anselme, i, 1327; Lanfranc, viii, 2558; Yves de Chartres, xv, 3625; cf. ii, 608. — *D. H. G. E.*, vii, 325.

BECANUS (Martin ou *Van der Beeck*, dit). — Vie. Œuvres [J. Brucker], II, 521. — Sa doctrine sur : la substance surnaturelle créée, VII, 532; — sur le sens de l'Écriture, 2227; — l'unité de l'Église, XV, 2203; — la messe, XI, 1174; — le probabilisme, XIII, 482; — le tyrannicide, XV, 2003. — Cité, XI, 1368 (ordre); XIV, 615 (sacrements); XV, 1804, 1813 (Trinité); VI, 1683 (grâce excitante); VIII, 1046.

BECCARIA (César), jurisconsulte italien (1738-1794). — Son *Traité des délits et des peines* et la peine de mort, X, 2500; — à ne pas confondre avec Beccaria (Hippolyte), maître général des dominicains (XVIe s.), X, 2156.

BECCOS (Jean). — Voir *Jean XI Beccos*.

BÉDA (Noël), théologien français de la faculté de théologie de Paris. — Ardent à poursuivre ce qui lui semblait favoriser les idées de la Préréforme ou les idées luthériennes. C'est ainsi qu'il attaqua vigoureusement Robert Estienne, Lefèvre d'Étaples (*D. T. C.*, IX, 148), Jacques Merlin (X, 787), Érasme. Le cardinal Marc Viger prit la défense de Lefèvre d'Étaples (*ibid.*, XV, 2991). Syndic de la faculté, Béda entreprit de faire censurer le *Miroir de l'âme pécheresse*, de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier. D'autres imprudences hâtèrent sa perte. Après avoir été mis en prison, il mourut à l'abbaye du Mont-S.-Michel (8 janv. 1537). — Voir *D. H. G. E.*, VII, 391.

BÉDÉ DE LA GORMANDIÈRE (Jean). — Notice [B. Heurtebize], II, 528. — Voir *D. H. G. E.*, VII, 402.

BÈDE LE VÉNÉRABLE (Saint). — Vie. Ouvrages. Influence [P. Godet], II, 523-26. — Bénédictin, docteur de l'Église, 603; VI, 1712. — *a) Histoire :* S. Accas, I, 293; — Bertwald, XIV, 1915; — Serge Ier, *ibid.*; — S. Wilfrid d'York, XV, 3539; — Victor de Capoue (fragments), 2875; — Victorinus Afer (?), 2899; — épiscopat de Ceadda, XIII, 2400; cf. XI, 1283; — conversion des Anglo-Saxons (motif), II, 1892; — sur la tonsure, XV, 1236. — Fin du schisme d'Aquilée, 1917. — *b) Écriture sainte :* inspiration, VII, 2117; — questions scientifiques, 2181; — véracité des évangiles, 2214; — Genèse, bénédiction de Jacob à Juda, VI, 1219; — résurrection de Lazare, portée apologétique, III, 2257; — Bon Samaritain et sacrements, XIV, 537; — impies de Jude, 6-7, VIII, 1679; — Jacques, V, 14-16, voir *Pénitence*, *Extrême-Onction*; — version anglo-saxonne de S. Jean, XV, 2734. — *c) Théologie :* Trinité, 1703, cf. 1721 (Pseudo-). — Création, III, 2074; VI, 2339. — Démons, IV, 382. — Péché originel, XII, 413, 457; — circoncision, remède, II, 2524. — Prédication de Jésus aux enfers, IV, 602; VII, 1818. — Mariologie, 981; IX, 2391, 2414, 2416. — Sacrements : symbolisme, X, 985; cf. XIV, 527 (cité, 529); — baptême, V, 247; — confirmation, III, 1058, 1063; VII, 1390 (Pseudo-); — communion fréquente, III, 521, 524; — messe, V, 247; X, 986, 991 (cité, 995, 997, 1009, 1021, 1023, 1030); — pénitence : rémission des péchés, XII, 868, 1080, cf. I, 183; pouvoir des clefs, XII, 887, 891, 892, cf. I, 169; ministre (prêtre), XII, 907; III, 874; (laïques), XII, 869, 930, 936, 965, cf. I, 183; pénitentiels, XII, 1168, cf. 899 (Pseudo-); reviviscence des péchés, XIII, 2645 (cité, XII, 846, 874, 890, 900, 1161, 1175); — onction publique et privée, V, 1955, 1970, 1981, 1983. — Eschatologie : jugement (anecdotes), VIII, 1803; — purgatoire, XIII, 1227 (cité, 1238, 1243, 1291, 1314); — résurrection, 2544; — fin du monde, V, 2531. — *d) Culte :* date pascale, XI, 1916, cf. 1963; — images et peintures des saints, XIV, 940; cf. auréoles, I, 2571. — Culte des saints (pseudo-), XIV, 950.

Voir les art. des différents dictionnaires : *Kirchenlexikon* (Werner); *Realencyklopädie* (Schœll); *Dictionary of national biography* (Plummer); *D. A. C. L.* (dom Quentin); *D. H. G. E.* (Raby); *L. T. K.* (Zimmermann); *D. Sp.* (Vernet); *Catholicisme* (Hocquart); G. F. Browne, *The vener. Bede, his Life and Writings*, 2e éd., 1928; *Bede, his Life, Time and Writings, Essays edited by A. Hamilton Thompson*, 1935; dom Capelle, *Le rôle théologique de Bède le Vénérable*, dans *Studia anselmiana*, VI, 1936, p. 1-40.

BEDJAN (Paul), lazariste (1838-1920). — Né en Perse; a édité un grand nombre de textes orientaux et de livres liturgiques syriaques. On en trouvera la liste complète dans *D. H. G. E.*, VII, 412. « Toutes les éditions de Bedjan [sont] très soignées et faites d'après les meilleurs manuscrits que ce consciencieux travailleur avait pu se procurer » (card. Tisserant, *D. T. C.*, XI, 322). Le P. Bedjan est fréquemment cité au cours des articles concernant la littérature syriaque.

Éditions citées : diverses œuvres de Bar Hébræus, II, 505; XIV, 3087; — Nestorius, *Livre d'Héraclide*, XI, 82, 187; — *Actes des martyrs*, 168, 286; *Liber superiorum*, 186; — *Hist. de Yahballâha*, 211, 213; — *Manuel de piété*, 288; — *Bréviaire*, 322.

BEELEN (Monseigneur Jean-Théodore) (1807-1884). — Prêtre hollandais, appelé à la faculté de théologie de Louvain pour y enseigner l'exégèse et les langues bibliques (1836) (cf. *D. T. C.*, II, 550). — Voir ici (sur Rom., I, 4) VIII, 1343.

Voir E. Lamy, *Notice sur la vie et les travaux de Mgr Beelen*, dans *L'Annuaire de l'université catholique de Louvain*, 1885, p. CVI-CLIV; J. Coppens, art. *Beelen*, dans *D. H. G. E.*, VII, 416; *L'enseignement de la théol. à l'université de Louvain depuis sa restauration en 1834*, dans *E. T. L.*, IX, 1932, p. 608-34; G. Ryckmans, *L'enseignement de la théol. à l'université de Louvain depuis sa restauration*, *ibid.*, 688-704. J. Coppens.

BÉGHARDS, BÉGHINS, BÉGUINES. — Histoire. Doctrines [F. Vernet], II, 528-35. — B. orthodoxes et hétérodoxes, 528-31; cf. VI, 772; VII, 2032; VIII, 1455; XV, 2978, 3271. — Rapprochements avec les : fraticelles, VI, 772; frères du libre esprit, 802; spirituels, VII, 2032; XIV, 2546, cf. 2524, 2533; lollards, IX, 913, 915; XIV, 3606; turlupins, II, 534; XV, 1931; avec Eckart, IV, 2058; et Tauler, XV, 76. — Erreurs et condamnations, II, 532; VI, 601; VII, 2032, 2368; XI, 1046, 1057, 1866; XV, 2978.

Voir *D. T. C.*, XIV, 2549; *D. H. G. E.*, VII, 426-41; J. Greven, *Die Anfänge der Beginen*, Münster, 1912; *Der Ursprung des Beginenwesens*, dans *Historisches Jahrbuch*, Munich, 1914, p. 26, 291; L. J. Philippen, *De Begijnhoven*, Anvers, 1918, etc.; *D. D. Can.*, II, 277-87. *Catholicisme*, I, 1371, 1376 devra être consulté pour apporter une meilleure distinction entre les orthodoxes des Pays-Bas et de la Rhénanie et les hétérodoxes.

BEGUIN (Denis). — Notice [J. Brucker], II, 535.

BÉHAM (Albert de). — Légat pontifical d'Innocent IV, il a consigné les pièces relatives au conflit de ce pape avec Frédéric II. — VII, 1992.

Voir Höfler, *Albert von Beham und Regesten Papst Innozens IV.*, 1847 (cf. VII, 1995).

BEHM (Johann), théologien allemand. — Son livre *Die Handauflegung im Urchristentum*, Leipzig, 1911, cité VII, 1308, 1345; XI, 1245, 1256.

BEISAN (Fouilles de). — XIII, 2790. — Voir *D. B. S.*, I, 950.

BEJA PERESTRELLO (Louis de). — Notice [B. Heurtebize], II, 536. — Voir *D. H. G. E.*, VII, 485.

BELETH (Jean), théologien (XIIe s., † vers 1160). — Auteur du *Rationale divinorum officiorum* (*P. L.*, CCII, 51). — Sur la messe, X, 1049.

BELGIQUE. — Constitution. État religieux. Enseignement. Œuvres sociales. Sciences sacrées [T.-J. Lamy], II, 536-58.

1° *Hommes et idées.* — *XIe s. :* Wazon de Liège, XV, 3521; — sur la principauté de Liège, VII, 176; XV, 1967. — *XIVe s. ;* développement du culte de l'Immaculée Conception, VII, 1097. — *XVe s. ;* Cantor et « hommes de l'intelligence », II, 1681. — *XVIe s. :* Gomar et gomarisme, VI, 1477; — Baïus et baïanisme, II, 38; — excès du mysticisme, XV, 77; — réception du concile de Trente, 1496; mariages

mixtes et clandestins, IX, 2247; XIII, 745. — *XVIIe s.* : Jansénius et jansénisme, VIII, 318; — attritionisme et contritionisme, I, 2258; — probabilisme, XIII, 567; — laxisme, IX, 65-70; — synodes et catéchisme, II, 1938, 1940, cf. 1967; — Bolland et les bollandistes, 950. — *XVIIIe s.* : joséphisme et réactions, VIII, 1546; XII, 1660. — *XIXe s.* : concordats (1801 et 1827), III, 758, 739, voir *Concordats*, § Belgique; — libéralisme et révolution de 1830, IX, 511, 514, 520-25; — restauration de l'université de Louvain, II, 544, voir *Universités*, § Belgique; — libéralisme aux Congrès de Malines (Montalembert), IX, 585-91; X, 2353; XIV, 2880; et *Syllabus*, IX, 591-92; — ontologisme en B., XI, 1037; — marxisme en B., XIV, 2316; — Pecci (futur Léon XIII) à Bruxelles, IX, 335, 336; — Léon XIII et syndicats belges, XI, 1037; — card. Dechamps et conc. du Vatican, XV, 2546, 2550, 2556, 2562, 2564; et renouveau de l'apologétique, I, 1563; cf. IV, 178, 180. — *XXe s.* : card. Mercier et conversations de Malines, XIII, 899; 1409; et renouveau du thomisme, XIV, 1727; et pouvoir de l'occupant (guerre de 1914), XI, 2312; — évêques et séparatisme flamingant, XV, 1986; — A. Vermeersch et doctrine sociale en B., 2690.

2° *Constitution belge*, II, 536-40. — Quelques points : documents sur la législation scolaire, IV, 2092; XIV, 1671, 1690; — nomination des évêques, XI, 1906; — nonciature, 1920; — condition juridique des illégitimes, VII, 752; voir *supra*, libéralisme, et Léon XIII; IX, 346.

3° *Statistique religieuse, ordres religieux, missions*, II, 540-44 : chartreux, 2300; prémontrés, XIII, 4-5, 17, 24, 29. — Missions (Scheut, I, 547, 2113); X, 1871 (Scheut); bénédictins, 1870; croisiers, 1880; franciscains, 1882; jésuites, 1882, 1883; trappistes, 1884; montfortains, 1885; Sacré-Cœur d'Issoudun, 1886; de S.-Quentin, 1887; rédemptoristes, 1887; salésiens, 1888; S.-Esprit, 1889; Scheut, 1889; Pères Blancs, 1890; — frères, 1893; — religieuses, 1897, cf. XII, 2460; — médecins missionnaires, X, 1913. — Voir aussi Congo belge, 1942, 1960; — Propagation de la foi, 1954; — bulletins missionnaires, 1965; tableaux récapitulatifs, 1981, 1987.

4° *Enseignement*, II, 544-48; thèses de Louvain (1851-1901), 546.

5° *Congrès, œuvres sociales*, II, 548-50.

6° *Publications*, II, 550-57; cf. hagiographie, I, 330-33; bollandistes, II, 950; monuments, 557.

Écrivains signalés dans le D. T. C. (classés par siècle et, dans chaque siècle, par ordre alphabétique).

VIe s. — S. Eleuthère de Tournai, IV, 2320.

Xe s. — Rathier de Vérone, XIII, 1679.

XIe s. — Adalbold, I, 368; Wazon, XV, 3520.

XIIe s. — Alger, I, 827; Guillaume de Saint-Thierry, VI, 1981; Philippe de Harvengt, XII, 1407; Rupert de Deutz, XIV, 169; Tanchelin, XV, 38.

XIIIe s. — Henri de Gand, VI, 2191.

XIVe s. — Lambert Guerric, VIII, 2470.

XVe s. — Briard (Jean), II, 1130; Cantor (Gilles), 1681; Dorland (Pierre), IV, 1782; Fernand (Charles), V, 2172; Jean d'Oudewater, VIII, 826; Kersbele (Philippe), 2350; Loe (Godefroy), IX, 864; Loen (Henri), 867.

XVIe s. — Adriaensz, I, 446; Axonius (Joachim), 2652; Baïus, II, 38; Balduin (Martin), 112; Bunderius (Jean), 1263; Cassandre (Georges), 1823; Clichtove (Josse), III, 236; Coster (François), 1920; Crabbe (Pierre), 2010; Curtenbosch (Jean de), 2453; Del Rio (Martin), IV, 262; Driedo, 1828; Dunkan (Martin), 1863; Fabricius ou Lefèvre (André), V, 2062; Garet (Jean), VI, 1158; Gilles (Richard), 1358; Havens (Arnold), 2063; Hessels (Jean), 2321; Hochstraten (Jacob), VII, 11; Hunnaeus (Augustin), 329; Jacques d'Enghien, VIII, 291; Kerbeeck (Antoine), 2349; Kersbele (Philippe), 2350; Latomus ou Masson (Jacques), 2626; Lensaeus (Jean de Lens), IX, 216; Leroy (Pierre), 448; Licht ou Lucius (Pierre), 708; Lipse (Juste), 778; Loher (Bruno), IX, 869; Loher (Thierry), 870; Pellens (Jean), XII, 718; Peltanus (Théodore), 721; Pierre (Alexandre), 1800; Pierre de Gand, 1938; Pierre du Mont de Buret, 2031; Ravensteyn (Josse), XIII, 1793; Rivius (Eustache), 2748; Roy (François Le), XIV, 139; Tapper (Ruard), XV, 52; Zegers (Nicolas-Tacite), 3685.

XVIIe s. — Alegambe (Philippe), I, 705; Alexandre de Sainte-Thérèse, 786; Alphonse de Saint-Victor, 920; Astroy (Barthélemy d'), 2143; Aubermont (Jean-Antoine d'), 2263; Baïus (Jacques), II, 37; Bolland, 950; Bouvignes (Louis de), IX, 949; Chasteau (Louis du), II, 2318; Cocq (Florent de), III, 265; Collins (Henri), 309; Coninck (Gilles de), 1152; Coninck (Pierre-Damien), 1153; Cordier (Balthasar), 1846; Corona (Mathias), 1866; Curtius (Corneille), 2454; Daineff (Grégoire), IV, 5; Daniel de la Vierge, 105; Der-Kennis (Ignace), 531; Diertins (Joseph), 755; Engelen (Guillaume Van), V, 121; Estrix ou Esscherix (Gilles), 878; Fay (Pierre du), 2114; Fisen (Barthélemy), 2555; Foullon (Jean-Érard), VI, 618; Froidmont (Libert), 925; Gabrielis (Gilles), 985; Gallemart, 1096; Gertmann (Mathias), 1330; Gratanius (Thomas), 1727; Geulincx (Arnauld), XIV, 1722; Halloix (Pierre), VI, 2039; Harney (Mathias), 2046; Helmont (François-Mercure Van), 2127; Huart (Ignace), VII, 197; Hugo (Hermann), 203; Huygens (Gommaire), 350; Hyvens (Henri, d'Yve), 572; Jacobi (Jean), VIII, 257; Jansénius, 319; Janson (Jacques), 529; Lancelot (Corneille), 2555; Lancelot (Henri), 2555; Landsheere (Guillaume de), 2557; Le Glen (Jean-Baptiste), IX, 161; Le (Dent Maximilien), 125; Lessius (Léonard), 453; Lobbet de Lanthin (Jacques), 846; Lupus, voir Wolf; Mantellius ou Mantels (Jean), 1918; Louis de Marche, 2006; Marchant (Jacques), 2004; Marchant (Pierre), 2004; Merchier (Guillaume), X, 572; Le Mire (Albert), 1862; Paesmans (Gilles), XI, 1726; Pauly (André), XII, 75; Pellens (Jean), 718; Peuplus (Ambroise), 1355; Philips (Maurice), 1439; Potvliet (Massée), 2664; Roncourt (Jean), XIV, 17; Schildere (Louis de), 1283; Scribani (Charles), 1734; Tirin (Jacques), XV, 1143; Van der Veken, 2530; Visch (Charles de), 3098; Wolf (Christian), dit *Lupus*, 3583.

XVIIIe s. — Abeele (Van den), I, 28; Archange de Termonde, 1759; Boudart (Jacques), II, 1090; Boassert (Fulgence), VI, 968; Caers (Jean-Baptiste), II, 1301; Daelman (Charles-Ghislain), IV, 2; Damen (Armand), 36; Delbecque (Norbert), 244; Dens (Pierre), 421; Dens (Théodore-Emmanuel), 423; Désirand (Bernard), 627; Doyer (Pierre), 1821; Feller (François-Xavier de), V, 2135; François de Bruxelles, 762; François d'Enghien, 733; Gaspar (Bormans) de Sainte-Marie-Madeleine de Pazzi, VI, 1164; Gautier (Joseph), 1172; Hennebel (Jean-Libert), 2148; Henri de Saint-Ignace, 2195; Heyendal (Nicolas), 2354; Huylenbroucq, VII, 355; Housta (Baudoin de), 196; Janssens (François-Elinga), VIII, 532; Lacroix (Claude), 2424; Ledrou (Pierre-Lambert), IX, 127; Lefébure (Jacques), 129; Le Plat (Josse), 432; Léonard de Saint-Martin, 398; Louis de Flandre, 952; Maugis (Joseph), X, 396; Meuer (Liévin de), 1631; Misson (Joseph), 1997; Parmentier (Antoine), XI, 2043; Pauwels (Nicolas), XII, 76; Pien (Ignace), 1743; Pien (Jean), 1744; Postel (Henri-Joseph), 2662; Raust (François Van),

1656; Sall (Antonin), xiv, 1040; Van Espen (Zeger-Bernard), xv, 2530; Verhulst (Philippe-Louis), 2674.

XIXe s. — De Backer (Augustin), ii, 8; Bouquillon (Thomas), 1093; Buck (Victor de), 1161; Carbonnelle (Ignace), 1712; Dechamps (Cardinal), iv, 178; Génicot (Édouard), vi, 1223; Reeth (Gonsalve de), xiii, 2020; Vermeersch (Arthur), xv, 2687.

Le mouvement scientifique en Belgique depuis 1900. — Nombre des personnages ici cités ont une notice aux *Tables.*

1° *L'université de Louvain.* — Ce mouvement est considérable et pourrait paraître disproportionné à l'exiguïté du pays. Mais il est dû, pour une bonne part, à l'influence de l'université de Louvain. Celle-ci fut supprimée en 1797 à la Révolution française (A. Simon, *L'université catholique de Louvain*, dans *Un siècle de l'Église catholique en Belgique (1830-1930)*, t. ii, 99-121). Au lendemain des deux guerres mondiales, malgré tous leurs soucis d'ordre pastoral, les évêques belges n'ont rien diminué de leur sympathie et de leur soutien à une université qui, à elle seule, constitue un hommage splendide rendu à la foi, une apologétique vivante. Située à la frontière linguistique de la Belgique, elle est un centre où les civilisations de l'Occident, latine et germanique, ne cessent de se côtoyer et de se compénétrer.

Parmi les évêques lui ayant marqué une bienveillance toute particulière, et en nous bornant à ceux qui nous ont quittés, il faut nommer : S. Ém. le card. Mercier, professeur honoraire (1851-1926); Mgr A. Stillemans, évêque de Gand (1832-1916); Mgr G. Waffelaert, évêque de Bruges (1847-1931); Mgr G. Rasneur, évêque de Tournai (1874-1939); Mgr. H. Coppieters, évêque de Gand, professeur honoraire (1874-1947). Deux évêques auxiliaires ont également bien mérité de l'*Alma Mater* louvaniste : Mgr J. Van Cauwenbergh, auxiliaire de Malines (1879-1950), ancien vice-recteur, et Mgr E. Van Rechem, évêque auxiliaire de Gand (1858-1943).

A deux reprises (1914 et 1941), l'université a subi une épreuve terrible. La bibliothèque, détruite par l'incendie, a été reconstituée au prix d'immenses efforts et grâce à la générosité des pays alliés. Les bâtiments endommagés ont été reconstruits; et le développement de l'université s'est traduit par un nombre toujours croissant d'étudiants et de professeurs. Plusieurs écoles ou instituts nouveaux lui ont été adjoints : Institut orientaliste, École de pédagogie, École de psychologie, École supérieure des sciences religieuses, Institut des langues et civilisations africaines, etc. Un grand recteur, Mgr Ladeuze (1870-1940), sut réaliser la tâche immense qui s'imposait à lui, et son successeur, Mgr Van Waeyenbergh, continue à servir admirablement la grande institution.

2° *Autres foyers d'étude.* — Parmi les foyers d'études théologiques et scientifiques installés au sein de la ville universitaire, il faut citer : les deux scolasticats de la Compagnie de Jésus, qui ont été érigés en facultés; le collège philosophique et théologique des dominicains; l'abbaye norbertine de Parc-Héverlé; l'abbaye bénédictine du Mont-César; les séminaires des Pères scheutistes, des missionnaires du Sacré-Cœur, des Pères conventuels; les maisons des frères mineurs, des prêtres du Sacré-Cœur, des assomptionnistes, des Pères du S.-Esprit. Depuis la première guerre mondiale surtout, les fondations religieuses se sont multipliées; citons : les séminaires des Pères Blancs (Héverlé), des carmes (Haasrode), des salésiens (Vieux-Héverlé), des lazaristes, des oblats de Marie-Immaculée (Corbeek-Loo); les résidences des aumôniers du travail, des capucins, des montfortains, des servites, des Pères de Sion, des ermites de S.-Augustin, des auxiliaires des missions, des bénédictins-olivétains. La plupart des ordres ou congrégations envoient leurs étudiants suivre les cours à l'université, tantôt pour la théologie et la philosophie, tantôt pour prendre des grades dans les sciences profanes, surtout depuis que l'État exige des diplômes universitaires chez les professeurs des collèges libres qui aspirent à être subventionnés (1951).

Les *Facultés de N.-D.-de-la-Paix* des Pères jésuites à Namur, les *Facultés S.-Louis* du diocèse de Malines sont des centres d'enseignement pour les lettres, la philosophie et les sciences. C'est aux Facultés de Namur que le P. Castelein a exercé une notable influence. Namur possède une riche bibliothèque et les scolastiques de la province méridionale des jésuites y vont parfaire leur formation humaniste. A Bruxelles, les Facultés S.-Louis possèdent une *École des sciences philosophiques et religieuses;* destinée aux laïques, elle attire un certain nombre d'esprits curieux ou avides d'une formation plus approfondie. Les *collèges théologiques* des grands ordres religieux, les divers *grands séminaires* (Malines, Liège, Namur, Bruges, Gand, Tournai) sont des milieux où la science théologique est cultivée avec succès, parfois avec éclat (voir *infra*, § *Revues*). Une mention spéciale est due à l'*Œuvre des bollandistes* (Bruxelles, collège S.-Michel), qui depuis longtemps possède un renom international. La *Ruusbroec-Gezelschap* est d'origine plus récente; fondée à Anvers par les jésuites flamands, elle se voue à l'ancienne littérature religieuse néerlandaise. La bibliothèque des bollandistes est spécialisée dans l'hagiographie au sens le plus large; l'autre, dans l'histoire des lettres religieuses des Pays-Bas. Citons encore les *abbayes bénédictines :* Maredsous, d'où rayonnèrent dom Morin, dom Berlière, dom de Bruyne, dom Marmion; le Mont-César à Louvain, Lophem, Chevetogne. Plus récemment, sous l'impulsion de Mgr Callewaert, l'abbaye de Steenbrugge-lez-Bruges s'est engagée dans l'étude de l'ancienne littérature chrétienne, tandis qu'Affligem centralise le mouvement liturgique flamand.

De nombreuses *semaines d'études* sont à signaler : Semaines sociales, Semaines d'ethnologie et de missiologie, Journées bibliques, Journées mariales, études pour l'union des Églises, etc.

3° *Revues.* — *Ephemerides theologicæ Lovanienses*, publication remarquable par la tenue scientifique et spécialisée de ses articles et par sa bibliographie; fondée en 1924, sous l'impulsion de Mgr Van Hove, ancien collaborateur de la *R. H. E.* — La *Nouv. rev. théol*, visant un plus large public, passa des mains de deux prêtres séculiers à celles des capucins, puis des rédemptoristes, et enfin des jésuites; elle fut dirigée de 1926 à 1951 par le P. Levie. Chaque diocèse possède son organe : *Rev. diocés. de Namur* (précédemment *Collationes Namurcenses*); *Rev. diocés. de Tournai* (précédemment *Collationes Tornacenses*); *La Vie diocés.* de Malines, devenue les *Collectanea Mechliniensia;* les *Collationes Brugenses* (la plus ancienne des revues diocésaines); la *Rev. eccl. de Liège* et les *Collationes Gandavenses.* Le chan. Théodore Van Tichelen avait fondé une revue apologétique, *Ons Geloof*, disparue peu après la mort du fondateur. La *Rev. apologétique* avait déjà cessé d'exister dès le début de la première guerre mondiale. Plus récemment, les jésuites flamands de Louvain, en collaboration avec leurs confrères des Pays-Bas (Maastricht et Nimègue), ont publié les *Bijdragen van de Noord-en Zuidnederlandse Jezuïeten.* — Le droit canon est représenté par la partie bibliographique des *E. T. L.*, par la *N. R. Th.*, ainsi que par la *Rev. des communautés religieuses.* — L'histoire ecclésiastique est représentée par la *Rev. d'hist. eccl.*, fondée en 1900 par Cauchie et Ladeuze; elle publie des articles originaux de première valeur. Son directeur fut longtemps A. De Meyer († 1952). — Citons encore : les *Analecta Bollandiana*, Bruxelles, la *Rev. bénédictine*, Maredsous; les *Recherches de théol. anc. et médiévale*, Mont-César, qui s'attachent surtout à mettre en lumière les œuvres inédites du Moyen Age théologique. La *Ruusbroec-Genootschap* publie *Ons Geestelijk Erf;* sous le titre *Sacris erudiri*, les bénédictins de Steenbrugge éditent un volume annuel de sciences religieuses (liturgie et patristique). — Mentionnons enfin : *Analecta Præmonstratensia* (hist. des Prémontrés); *Clair-Lieu* (Pères croisiers); *Augustiniana* (depuis 1951, ermites de S.-Augustin); *Affligemensia* (abbaye d'Affligem-lez-Alost, depuis 1945).

Les études orientales ont à leur disposition : les *Anal. Boll.* (Bollandistes); le *Muséon*, dont les études couvrent tout le domaine de l'orientalisme, mais s'attachent spécialement aux Pères et anciens écrivains ecclésiastiques des Églises orientales (professeurs Lefort et Lebon).

La *Rev. néo-scolastique*, pour des raisons d'opportunité, a changé son titre en *Rev. philosophique de Louvain* (Inst. sup. phil.); parallèlement les dominicains publient *Tijdschrift voor Philosophie.* Les sciences positives, utiles à la philosophie elle-même, trouvent un organe dans la

Rev. des questions scientifiques. La *Société scientifique de Bruxelles*, où la collaboration scientifique est assurée par des professeurs des facultés de médecine et des sciences de Louvain, mène le bon combat dans le domaine de l'apologétique scientifique.

Les revues d'intérêt général sont assez nombreuses : *Rev. générale belge*, fusion de la *Rev. générale* et de la *Rev. belge; Rev. nouvelle* (Tournai); *Kultuurleven* (dominicains); *Streven. Katholiek Kultureel Tijdschrift* (jésuites); *Dietsche Warande en Belfort* (lettres catholiques flamandes). — Pour la liturgie, la pastorale, la spiritualité : *Tijdschrift voor Liturgie* (Affligham); *Bulletin des questions liturgiques et paroissiales* (Louvain); *Sacerdos* (frères mineurs); *Évangéliser* (dominicains); *Pastor Bonus* (prêtres diocésains, Malines); *Tijdschrift voor Geestelijk Leven* (dominicains, Louvain); *Paroisse et liturgie* (Lophem); *Esprit et vie* (Maredsous). Parmi les bulletins de propagande missionnaire, le *Bulletin des missions* (Lophem); *Église vivante* (auxiliaires des missions, Louvain) méritent une mention particulière. Publications de propagande et de spiritualité : *De Standaard van Maria* (montfortains); *De Bode van het Heilig Hart* (jésuites flamands). *Lumen vitæ*, du centre international d'études de formation religieuse (jésuites, Bruxelles), fait connaître les plus récentes publications et initiatives de pédagogie religieuse.

4° *Collections scientifiques.* — Les *Acta sanctorum* des bollandistes et le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum orientalium*, commencé jadis par J.-B. Chabot, sont les plus importantes; le *Corpus*, détruit par l'incendie au début de 1940, sera prochainement reconstitué. — Le *D.H.G.E.*, commencé par le card. Baudrillart, est aujourd'hui dirigé par les professeurs De Meyer († 1952) et Van Cauwenbergh. — Le *Spicilegium sacrum Lovaniense*, dû à l'initiative de Mgr Lebon et des Pères de Ghellinck et R. Martin, publie des travaux concernant la patrologie et l'histoire de la théologie médiévale. — D'autres collections moins importantes doivent être citées : les *Dissertationes* pour la maîtrise en théologie ou en droit canonique de l'université de Louvain; le *Sylloge*, recueil des dissertations doctorales dans ces deux disciplines ; les collections de l'*Institut supérieur de philosophie*, la *Bibliothèque du Muséon*, la *Bibliothèque de la R. H. E.*, la *Bibliothèque des E. T. L.*, le *Recueil de travaux d'hist. et de philologie*, les *Analecta Lovaniensia, biblica et orientalia*, la *Bibliothèque de l'Institut supérieur des sciences religieuses*, les *Ann. nuntia Lovaniensia* (cf. Univ. de Louvain, *Catalogue de livres*, I, *Théol.*, *Philos.*, *Sciences humaines*, 1951). — Le *Museum Lessianum*, des Pères jésuites, publie des livres de spiritualité, des travaux de théologie et de philosophie. — Les *Cahiers de la N. R. Th.* se rattachent à la dite revue. A Namur les Pères jésuites possèdent une *Bibliothèque de la faculté de philos. et lettres*, où paraît la *Bibliotheca janseniana belgica*, du P. Willaert. — Enfin, les Pères de l'abbaye de Steenbrugge-lez-Bruges projettent de rééditer les meilleures éditions modernes des Pères grecs et latins. Une *Clavis Patrum latinorum* est parue, introduction à la nouvelle collection.

5° *Publications philosophiques.* — Depuis l'article de Mgr Lamy (*D. T. C.*, II, 536-58), c'est grâce aux efforts du futur card. Mercier que l'Institut supérieur de philosophie a donné un essor vraiment remarquable aux études philosophiques. On dira à *Mercier* (Cardinal Désiré) les mérites de sa contribution personnelle. C'est surtout le problème épistémologique qui a retenu l'attention du professeur Mercier et qui retint celle de son successeur, Mgr Noël. Le philosophe le plus original et le plus profond fut peut-être le P. Maréchal, S. J. On doit citer aussi le nom de M. de Wulf, pour l'histoire de la philosophie; de A. Michotte van den Berck, pour la psychologie expérimentale; de Mgr A. Pelzer, *scrittore* à la Vaticane, qui a dressé un catalogue monumental des manuscrits latins médiévaux.

Parmi les philosophes belges actuels dont les noms reviennent le plus souvent dans les bibliographies, il faut citer : G. Delannoye (†), L. de Raeymaeker, N. Balthasar, A. Mansion, F. Grégoire, F. Van Steenberghen, L. Bellon, P. Ortegat, H. Walgrave, A. Hayen, P. Henry, F. Taymans, A. Dondeyne, D. de Petter; parmi les laïques : Ed. de Bruyne et, à Liège, Marcel de Corte. On a pu réunir à Louvain les manuscrits d'E. Husserl; des spécialistes s'occupent à déchiffrer les 40 000 pages de texte in-8° rédigées en sténo par le philosophe lui-même et conservées à l'*Husserl-Archiv*.

6° *Écriture sainte.* — Si les jésuites Huyghe et surtout Corluy méritent une mention honorable, c'est aux traditions universitaires introduites par Beelen, Van Hoonacker et Ladeuze qu'il faut remonter pour trouver la source du mouvement biblique en Belgique. — Sur Van Hoonacker, cf. J. Coppens, *Le chan. Albin V. Hoonacker, son enseignement, son œuvre et sa méthode exégétiques*, Bruges, 1935; *Hoonacker* (Albin Van), dans *D. B. S.*, IV, 123-28. Œuvres : *De compositione litteraria et de origine mosaica Hexateuchi disquisitio historico-critica* (rééditée et revue par J. Coppens, 1949); *Les douze petits prophètes*, coll. biblique du P. Lagrange, 1908. Dans ce dernier ouvrage, l'interprétation de l'A. T. atteignit un degré de perfection qui n'a été dépassé qu'au point de vue de la critique des formes littéraires. — Une remarquable maîtrise dans la critique et l'histoire du texte s'affirma chez H. Coppieters, *De historia textus Actorum apostolorum*, Louvain, 1902. Ce domaine attira également dom de Bruyne, membre de la commission pour l'édition de la Vulgate. — La théologie biblique, presque entièrement abandonnée par les catholiques aux exégètes protestants, fut abordée par E. Tobac, *Le problème de la justification dans S. Paul*, Louvain, 1908, 1941. Son successeur, le chan. L. Cerfaux, a repris le problème en proposant une solution différente. Dans la trilogie qu'il achève présentement, il étudie successivement, à la lumière de la théologie paulinienne, d'abord la notion d'Église, puis la personne du Christ, et enfin la dignité et la vocation du chrétien. Voir *La théol. de l'Église suivant S. Paul*, 1942. S. Paul, estime l'auteur, doit plus à la théologie juive et à la version des LXX qu'à l'hellénisme proprement dit.

Dans le domaine de l'A. T., l'*Hist. critique des livres de l'A. T.*, par J. Coppens (1938), a coïncidé avec la reprise d'études plus approfondies sur l'Ancienne Loi dans les milieux catholiques. L'auteur proclame dans cet ouvrage la liberté dont doit jouir l'exégète catholique dans ses recherches scientifiques, s'il veut faire œuvre utile et profitable au bon renom de l'Église. Ni la doctrine de l'inspiration, ni celle de l'inerrance ne courent de danger : il suffit de les comprendre à la lumière des textes scripturaires eux-mêmes, de la théologie thomiste et de l'enseignement des grandes encycliques récentes. Du même auteur on peut signaler la thèse sur *L'imposition des mains et les rites connexes dans le N. T. et dans l'Église ancienne.* — Parmi les théologiens belges dont la bibliographie biblique est abondante il faut citer : parmi ceux qui sont morts, A. Camerlynck, C. Van Ongeval, Th. Van Tichelen, I. Beaufays; parmi ceux qui vivent encore : S. Exc. Mgr Charue, dom Duesberg, D. Célestin Charlier, les Pères J. Levie et G. Lambert, S. J., Dom Jacques Dupont, A. Descamps, Bède Rigaux, O. F. M., A. Van der Heeren, P. Van Imschoot, F. M. Braun et Ceuppens, O. P., J.-B. Valvekens, B. Wambacq, V. Laridon, J. Heuschen, V. Jacques, H. Van den Bussche, J. Giblet. Au grand public, la *Bible de Maredsous* apporte une traduction intégrale des Écritures, entreprise par un groupe de moines sur la base des textes originaux et des meilleures traductions françaises.

La nomination du chan. Gonzague Ryckmans à l'université de Louvain (1927) inaugure un nouveau développement de l'enseignement des langues sémitiques : ce professeur est spécialiste de la littérature et de l'histoire de l'Arabie du Sud. D'autres domaines sont explorés par ses disciples : Robert de Langhe étudie les textes de Ras Shamra-Ugarit.

7° *Théologie dogmatique.* — De la plume du chan. M. De Baets rien de banal n'est sorti; une nomination brusque l'arracha à la théologie dogmatique spéciale. Son collègue, Léon Becker, fut original mais prétendait rester fidèle à l'impulsion que lui avait imprimée, à Rome, le P. Mattiussi. Les théologiens de Louvain renouvelèrent la documentation scripturaire et patristique, trop négligée par certains professeurs de l'Université grégorienne, notamment Billot. Citons : C. Van Crombrugghe, Werner Goossens, les Pères Merkelbach et Aloïs Janssens; en apologétique, J. Laminne. Le nom de J. Bittremieux reste attaché surtout à la mariologie; J. Van der Meersch et A. Van Hove ont publié des manuels classiques appréciés. Parmi les religieux, le P. Godts, C. SS. R. s'est distingué comme polygraphe; les Pères de Villers et P.

Claeys Boûûaert ont malheureusement trop peu publié. En revanche, le P. Mersch obtint un grand succès par ses ouvrages sur le Corps mystique. Les problèmes de la grâce ont retenu l'attention de G. Philips et du P. Taymans, S. J.; et le P. Malevez, S. J., suit avec beaucoup d'attention et de sens critique la pensée des théologiens protestants.

8° *Théologie morale.* — Le P. Vermeersch, S. J., domine sa génération (cf. *D. T. C.*, xv, 2687). Venu relativement tard à l'enseignement de la morale, le P. Merkelbach, O. P., a produit une œuvre plus spéculative. Les manuels de Génicot-Salsmans ont supplanté celui de Haine et font concurrence à la *Theologia Mechliniensis*, connue et répandue sous le patronage de Dens. Les séminaires diocésains n'ont pas manqué de bons moralistes : à Liège, le chan. Knoch fut en avance sur son temps dans les questions d'éducation sexuelle. A Tournai, le chan. Dermine intervint avec audace dans les questions actuelles; à Bruges, notons les publications des professeurs Waffelaert, Dignant, De Smedt. A Malines, la *Theologia Mechliniensis* fut rajeunie par le chan. Gougnard, qui fit prévaloir une interprétation moins stricte du jeûne; son œuvre, encouragée par Mgr Tessens, lui-même bon moraliste, fut dignement continuée par le chan. V. Heylen. A Liège, s'exerça l'influence de Mgr Leroux, président de l'Association des professeurs et anciens étudiants des facultés canoniques de Louvain.

A Louvain, les professeurs Ernest Van Roey, Joseph Lottin, Oscar Dignant ont été arrachés bien vite à l'enseignement de la morale. Le chan. A. Janssen, titulaire actuel de la chaire, est auteur de nombreux ouvrages; pour les prêtres de langue flamande, il a repensé la philosophie morale, le droit naturel et maints problèmes de morale spéciale. L'œuvre du chan. Jacques Leclercq est vaste et variée; il est trop tôt pour la juger : sur plus d'une question controversée, il a heurté des opinions reçues et obligé ses contemporains à reconsidérer les problèmes.

La théologie morale n'a pas connu de passionnants débats. Le probabilisme n'a plus soulevé de tempêtes : tout au plus quelques remous autour du problème des actes imparfaits, soulevé par le chan. Ranwez. Mais l'*Union de Malines*, fondée par le card. Mercier et continuée par S. Ém. le card. Van Roey, a fourni une œuvre constructive, les *Codes de Malines*.

9° *Droit canonique.* — Le nom de Mgr Moulart fut salué longtemps comme celui du plus brillant canoniste. Mgr De Becker, son successeur, se spécialisa dans les questions matrimoniales. Ce fut surtout Mgr A. Van Hove qui fit rayonner au loin la haute valeur des disciplines canoniques de l'université de Louvain. Il eut d'ailleurs l'avantage de vivre à une époque où la Belgique compta de nombreux et excellents canonistes : A. Monin, Mgr R. Koerperich, dom Bastien, F. Claeys Boûûaert, P. de Brabandere, A. de Meester, Gommaire Michiels, G. Simenon, J. Brys, A. Vermeersch et J. Creusen. Les manuels de De Brabandere-Van Coillie-De Meester, Vermeersch-Creusen, Claeys Boûûaert-Simenon, G. Vromant comptent parmi les plus répandus. Le R. P. Piat, de Mons (chan. J.-J. Loiseaux, avant son entrée chez les Capucins), exerça une influence considérable par ses consultations morales et canoniques dans la *N. R. Th.* A Louvain, l'enseignement de Van Hove et Monin est continué par trois des élèves de ces deux maîtres, MM. W. Onclin, H. Wagnon et G. Fransen.

10° *Histoire ecclésiastique.* — Elle a été particulièrement cultivée, sous l'influence des bollandistes (P. Peeters, *L'œuvre des bollandistes*, dans *Subsidia hagiographica*, xxiv, 1942), et de la *Revue d'histoire ecclésiastique.* Citons A. Cauchie, Reusens, dom Berlière, Mgr C. Callewaert, RR. Pères Willaert et de Moreau (†), Monchamp et Laenen, Mgr G. Simenon, MM. De Schrevel, J. Paquay, Fernand, Claeys Boûûaert, J. Warichez, Floris Prims, Rodolphe Hoornaert, J. Schmitz, F. Baix, le P. de Meulemeester, R. Aubert. On peut regretter que les *Analectes pour l'hist. eccl. de la Belgique* aient cessé de paraître. Citons encore la grande *Hist. de l'Église en Belgique* (E. de Moreau). L. Willaert, S. J., a entrepris d'écrire l'histoire du jansénisme belge. L'histoire de la piété aux Pays-Bas, *Geschiedenis van de Vroomheid in de Nederlanden* (i, 1950), deviendra une œuvre monumentale (Rév. P. St. Axters, O. P.). Et dom Ph. Schmitz écrit l'*Hist. de l'ordre bénédictin*, non moins importante.

11° *Patristique.* — Déjà honorablement représentée en 1900 par les écrits de Mgr Hebbelynck et de Mgr T. Lamy, la patristique doit beaucoup à la fondation du *Corpus script. orient.*, auquel collabora, dès l'origine, le chan. Forget. Mais l'école de patristique de Louvain est dominée par les noms de Mgr J. Lebon et de Mgr Th. Lefort, dont plusieurs élèves prolongent le brillant enseignement : MM. R. Draguet, G. Garitte, M. Cappuyns, A. Van Roey, les Pères Vosté (†), Van Helmond, Van den Eynde, Buytaert. La contribution du P. de Ghellinck est considérable; sa spécialité fut la littérature latine médiévale, à laquelle se rapportent aussi les recherches et travaux de dom Lottin, Mgr Pelzer, des Pères R. Martin, O. P., A. Teetaert, D. Van den Eynde, des professeurs De Wulf et F. Van Steenberghen.

Patristique et histoire se rejoignent chez les bollandistes. Le P. Peeters a retracé le portrait des maîtres éminents de la Compagnie : Ch. de Smedt, A. Poncelet, J. Van den Gheyn, Fr. Van Ortroy, H. Delehaye, H. Bosmans (*Figures bollandiennes contemporaines*, Bruxelles, 1948); lui-même mérite de figurer dans cette galerie de maîtres (*Bibliographie du P. P. Peeters*, dans *Anal. Boll.*, 1951). H. Delehaye semble toutefois avoir dépassé tous ses confrères; son œuvre est considérable et il a su faire servir à ses travaux personnels le fruit des recherches de ses meilleurs collaborateurs.

12° *Liturgie.* — Le rôle de Mgr C. Callewaert a été prépondérant. Si les études historiques sur la liturgie retiennent aujourd'hui moins l'attention, le Rme Père dom Capelle, abbé du Mont-César, et dom B. Botte continuent cependant les grandes traditions. En revanche, les écrits du chan. Croegaert, des Pères Vandeur et L. Beauduin visent plutôt à la vulgarisation. Les *Questions liturgiques et paroissiales* publient des bulletins bibliographiques, analytiques et critiques.

13° *Spiritualité.* — Trois noms sont à retenir : ceux de Mgr Waffelaert, évêque de Bruges; du card. Mercier (cf. *Le card. Mercier, fondateur de séminaire. Recueil publié à l'occasion du centenaire de la naissance du cardinal*, Louvain, 1951); et de dom Marmion, abbé de Maredsous. Une influence pratique et directe rayonna de la vie sainte du P. A. Petit, S. J., et de celle de l'abbé É. Poppe, du diocèse de Gand. *La vie intérieure simplifiée*, du P. Tissot, et *L'âme de tout apostolat*, de dom Chautard, connurent un grand succès, ainsi que les ouvrages du P. Charles, S. J., et le livre classique, *Probatio caritatis*, du chan. J. Mahieu. Aujourd'hui, J. Leclercq est un des écrivains spirituels les plus féconds et les plus appréciés; toutefois il rencontre une certaine résistance sur des points litigieux. Dans la question, très à l'ordre du jour, de la spiritualité du clergé, le chan. G. Thils est un des théoriciens les plus connus.

14° *Apostolat.* — Les problèmes de l'apostolat ont été abordés avec succès par les abbés A. Bruynseels, A. Ryckmans, M. Van Hoeck, les Pères Dabin, Gerrébaert et L. de Coninck. A la lumière des initiatives prises par la *Légion de Marie*, S. Exc. Mgr Suenens écrivit *La théol. de l'apostolat*, 1951. L'effort d'étude et de coordination a été remarquable dans le domaine de l'apostolat missionnaire; sous l'impulsion du P. Charles, les *Semaines de missiologie* ont connu un succès complet. Rajeunir l'enseignement religieux et l'adapter aux besoins des temps modernes a été le but des manuels de religion publiés par les Pères jésuites, les sœurs de Vorselaar, ainsi que par les sœurs de Huldenberg; le *Centre d'études* des jésuites (Louvain, puis Bruxelles) a contribué à ce renouveau des méthodes et des livres d'instruction. En langue flamande, et dans le même but, la revue *Vlaams Opvoedkundig Tijdschrift* (chan. Frans d'Hovre et A. De Coene), et les publications du chan. Vlerick.

15° *L'union des chrétiens.* — Le problème de l'œcuménisme a suscité la fondation des Moines de l'Union (Amay, puis Chevetogne), qui éditent *Irénikon*. Les assomptionnistes possèdent un périodique flamand où sont étudiés les problèmes de l'union des Églises. On connaît les émouvants entretiens de Malines, voir *supra*, § *Hommes et idées*; le P. de Bivort de la Saudée a publié un premier rapport historique concernant ces entretiens, sur la base des notes et manuscrits de Mgr Batiffol.

16° *Divers.* — La Belgique compte de nombreux essayistes, tels : C. Buysse (†), P. Halflants (†), C. Mel-

loy (†), R. Boigelot, J. Vieujean, J. Alzin, L. Honoré, P. Dohet, G. Hoornaert (†), L. Levaux, R. Thibaud, O. Englebert, M. de Corte, J.-M. de Buck, O. Daumont, R. Claude, Ch. Moeller, lauréat des *Scriptores catholici*, Fr. Hermans, auteur d'une *Hist. doctrinale de l'humanisme chrétien*. — Parmi les prédicateurs qui ont illustré la chaire : en langue flamande, Mgr K. Cruysberghs; en langue française, les Pères Duesberg, L. Humblet, J. Draime et Th. Hénusse.

17° *L'activité des Belges à l'étranger*. — Plusieurs Belges enseignèrent aux universités romaines : parmi les défunts, les Pères Vermeersch, de Ghellinck, Merkelbach, Vosté, dom (Mgr) Laurent Janssens, Bastien; ou travaillèrent à la Bibliothèque Vaticane : Mgr Hebbelynck. Le P. Vosté et dom Janssens furent secrétaires de la Commission biblique. Ce dernier publia un volumineux commentaire de la *Somme* de S. Thomas (voir son article). — Cf. Mgr Vaes, *Notre pays à Rome, à travers les siècles*, 1950.

18° *Échos des controverses*. — Les théologiens belges bien informés n'aiment pas les querelles. S'ils tiennent à être à la tête du progrès, ils se défient des manies d'innovation. La zélotypie n'est pas de mode chez eux : ils se reconnaissent mutuellement le droit de se tromper, à condition de ne pas s'obstiner dans l'erreur. Une honnête liberté dans la recherche est la rançon du progrès scientifique; sans elle, la théologie risque de s'anémier sans pouvoir se développer.

Les difficultés rencontrées par Mercier à Louvain relèvent à peine de l'histoire des doctrines. Traditionalisme, ontologisme, néocartésianisme n'avaient plus de vitalité. L'opposition à la fondation de l'Institut supérieur de philosophie est venue d'ailleurs, et il est inutile d'y insister. — Au début du siècle, les dominicains de Louvain se montraient ardents défenseurs de la doctrine bannézienne de la prédétermination, tel le P. Antoine Dummermuth. Aux soutenances de thèses, ses collègues ne se privaient pas d'attaquer sur ce point les vues du professeur Laminne, épris d'éclectisme. Le chan. L. Becker, ancien élève de la Grégorienne, trouva de sérieuses oppositions. Disciple de Mattiussi, il prétendait prolonger la pensée de son maître, en combattant Billot, en contestant nombre de théories courantes, en cherchant à démolir l'autorité de théologiens renommés. Il entendait simplifier la théologie en s'appuyant sur les textes scripturaires et sur un commentaire radical de S. Thomas. Son enseignement aboutit à des théories que ses élèves crurent entachées d'erreur. Il dut renoncer à son cours de théologie spéculative (N. Balthasar, *Éloge funèbre de M. le chan. Becker*, dans *Annuaire de l'univ. cathol. de Louvain*, 1920-26, p. CCLXX-CCLXXXIX). — En théologie fondamentale, le livre du P. Charlier, O. P., *Essai sur le problème théologique*, 1938, provoqua plus de remous à l'étranger que dans son pays d'origine. Rome ne précisa pas quelles opinions elle entendait réprouver. En fait, il convient d'y distinguer deux tendances : l'une souligne l'importance et l'autorité du magistère dans le développement du dogme; l'autre cherche à élaborer une connaissance intuitive du dogme, qui expliquerait son progrès chez le théologien (W. Goossens, *Notion et méthodes de la théol. L' « Essai » du P. L. Charlier*, dans *Collationes Gandavenses*, XXVI, 1939, p. 115-34).

La mariologie reçut une remarquable impulsion de ce qu'on a appelé les « intuitions » du card. Mercier : ce dernier aurait voulu que l'Église proclamât comme dogme la médiation universelle de Marie; il obtint le concours de C. Van Comgrugghe, B. Merkelbach, J. Lebon, J. Bittremieux. L'engouement manifesté pour la mariologie amena W. Goossens à réclamer plus de modération et de rigueur (*De cooperatione immediata Matris Redemptoris ad redemptionem objectivam quæstionis controversæ perpensatio*, 1939). Appuyant les réserves du P. Lennerz, cette brochure força les mariologues à approfondir le problème de la corédemption mariale (Cl. Dillenschneider, *Le mystère de la corédemption mariale. Nouvelles théories*, Paris, 1951). L'article de J. Coppens, *La définibilité de l'Assomption*, dans *E. T. L.*, 1947, fut salué par d'éminents théologiens (les Pères Rahner et Cavallera) comme un acte de courage et de loyauté qui contribuait à mieux situer et préciser la doctrine de ce privilège marial.

L'objet de la dévotion au Sacré-Cœur fut débattu entre le chan. Leroy, de Liège, et le P. Vermeersch, ce dernier contestant que la charité divine fût directement honorée dans le culte.

La fondation des Semaines d'ethnologie, réalisée cependant avec l'encouragement du card. Mercier et sous le patronage de l'université de Louvain, déplut au chan. Ph. Colinet, qui chercha à ameuter les théologiens romains (*Philos. ou hist. des religions*, Louvain, 1914).

L'enseignement scripturaire de Louvain provoqua les soupçons et les attaques de quelques esprits apeurés. A. Van Hoonacker, H. Poels, H. Coppieters, A. Camerlynck, dom de Bruyne, G. Rasneur furent plus ou moins inquiétés. L'ouvrage capital de Van Hoonacker faillit être déféré à l'Index. Le P. Delattre, professeur à la Grégorienne, se distingua par son agitation. Le card. Mercier prit personnellement la défense de son professeur qui, par un mémoire justificatif envoyé au S.-Office, n'eut pas de peine à se justifier pleinement. — Un article de Ladeuze sur le *Magnificat* provoqua quelque inquiétude : ce cantique n'était attribué à la Vierge que d'une manière partielle et médiate (J. Coppens, *Paulin Ladeuze, oriëntalist en exegeet, 1870-1940*, Bruxelles, 1940). L'émoi avait été d'autant plus vif qu'un autre théologien belge contestait en même temps l'intégrité de l'oraison dominicale. Ladeuze n'insista pas ; les évêques lui donnèrent tort d'une façon élégante qui fit cesser toute discussion.

La synopse de A. Camerlynck et H. Coppieters fut également discutée. On lui reprochait de faire trop de concessions à la théorie des deux sources (*Evangeliorum sec. Matth., Marc. et Lucam synopsis*, 1908; cf. J. Coppens, *Son Exc. Mgr Coppieters*, 1950). A. Camerlynck fut couvert par son évêque, Mgr Waffelaert; mais le professeur de Louvain manqua une promotion : la Providence lui accorda une large compensation en l'appelant au siège épiscopal de Gand.

H. Poels, docteur de Louvain, devenu professeur à Washington, eut à souffrir davantage. Le P. Van Kasteren, S. J., l'attaqua assez vivement au sujet d'une brochure sur l'inspiration. Mais cette polémique cessa d'autant plus vite qu'un des contradicteurs de Poels quitta l'Église. A Washington toutefois Poels rencontra de nouvelles difficultés : on prit prétexte de son enseignement sur le Pentateuque pour réclamer sa démission. A Rome, le P. Fonck, S. J., prit sa défense; mais, à la suite d'un malentendu dont le Souverain pontife fut la victime, Poels préféra retourner dans son pays, où il devint l'organisateur d'œuvres sociales, le « roi non couronné » du Limbourg hollandais (H. Poels, *A Vindication of my Honor*, Washington, s. d.).

Le modernisme ne prit pas racine en Belgique. Chose piquante! le reproche de modernisme fut adressé au card. Mercier (Maisie Ward, *Insurrection versus Resurrection. The Wilfrid Wards and the Transition*, II, Londres, 1938, p. 306; sur certains sentiments du cardinal, notés par Wilfrid Ward, *ibid.*, 316-17). L'origine de ces imputations doit être rapportée aux relations de l'archevêque de Malines avec George Tyrrell et à quelques nominations moins heureuses faites ou projetées (nomination de St. George Mivart; candidature de l'abbé Renard). Dans la suite, le cardinal fut violemment attaqué par Tyrrell et lui-même écrivit une lettre pastorale où il condamna l'hérésie et mit l'opinion belge en état d'alerte.

En morale, la controverse Lintelo-Godts sur la communion fréquente tourna à la confusion de ce dernier. Le nationalisme flamand donna lieu à des discussions sur le pouvoir doctrinal des évêques. L'ouvrage d'un jésuite flamand, V. Cremers, fut attaqué par le chan. J. Van der Meersch, *Over het leergezag in de Heilige Kerk. Antwoord op het Wederantwoord van E. P. Cremers, S. J.*, dans *Collationes Brugenses*, 1929. Ce dernier s'était d'ailleurs spécialisé dans les mises au point (J. Van der Meersch, *Quæstiones disputatæ*, Bruges, 1948).

Les idées du card. Mercier sur la perfection du clergé diocésain n'ont pas rencontré l'adhésion unanime des religieux; de même quelques religieux discutent les ouvrages de G. Thils, *Nature et spiritualité du clergé diocésain*, 1946, et de J. Leclercq, *La vocation religieuse*, 1951. — Les affirmations de dom Festugière en matière de piété liturgique ont été contestées par des représentants de la spiritualité ignatienne. Voir M. Festugière, *La liturgie catholique. Essai de synthèse suivi de quelques développements*, 1913. — Enfin les problèmes des sens de l'Écriture et de l'interprétation théologique des Livres saints ont suscité quelques débats. La discussion a été

exposée par J. Coppens, *Les harmonies des deux Testaments*, 2e éd., 1948; L. Cerfaux-J. Coppens-J. Gribomont, *Problèmes et méthode d'exégèse théologique*, 1950; J. Coppens, *Vom christlichen Verständnis des Alten Testaments. Supplément aux Harmonies des deux Testaments*, dans *Folia Lovaniensia*, n. 3-4, 1952.

Dans la vie politique et sociale, aucune intervention retentissante comparable à celles de Mgr Moulart, au XIXe s., sur le libéralisme. Nous avons dit que le nationalisme flamand avait provoqué des discussions sur le pouvoir doctrinal des évêques. Plus importante est la part prise par des théologiens belges dans la condamnation de *L'Action française*. Ils ont réagi avec violence, tel le P. Dabin, contre l'emprise grandissante de C. Maurras sur la jeunesse. L'enquête menée en Belgique semble bien avoir été le point de départ du mouvement qui aboutit à la condamnation sévère du maurassisme par Pie XI.

Peu de controverses donc ont agité le monde théologique belge. Grâce à la triple entente de l'université catholique, des séminaires et des collèges d'ordres religieux, il est peu de pays où la science théologique ait pu accomplir tant de progrès et où la culture moyenne du clergé et des fidèles soit si élevée.

Bibl. — Les publications d'auteurs belges sont signalées dans la bibliographie courante de : *R. H. E.; E.T.L.; Annua nuntia Lovaniensia; Bibl. académ. de l'univ. de Louvain* (jusqu'en 1938). Notices biographiques dans *Annuaires de l'univ. cath.*, et dans *Annuaires des académies belges;* sur les personnes encore en vie, *Le Livre bleu. Recueil biographique*, 1950. Renseignements sommaires et de seconde main dans : E. de Seyn, *Dict. des écrivains belges*, 1931; *Dict. biogr. des sciences, des lettres et des arts en Belgique*, 1935; E. Matthieu, *Biogr. du Hainaut*, 1902-05. Sur les théologiens belges, notices plus étendues dans *Annua nuntia Lovaniensia, Annuaires de l'univ. de Louvain*, et dans les *Tables* de ce dictionnaire.

L'Hist. de l'Église en Belgique, du P. de Moreau († 1952), n'a pas atteint la période moderne et contemporaine; on pourra lire, du même, dans *D. H. G. E.*, VII, 520-756, art. *Belgique*, ainsi que le précis *L'Église en Belgique des origines au début du XXe s.*, 1945; l'art. *Les lettres religieuses*, dans R. Bindelle, *État présent des lettres françaises en Belgique*, I, s. l., 1949, p. 141-51; l'ouvrage collectif, *Un siècle de l'Église en Belgique*, 1941.

Sur l'histoire de la faculté de théologie de Louvain de 1834 à 1932 : *E. T. L.*, 1932-33; études parues en vol., *Le Ve centenaire de la faculté de théol. de Louvain, 1432-1932, Liber memorialis*, 1932. Voir également *Prêtres de Belgique*, dans *N. R. Th.*, 1930. Beaucoup de renseignements sont réunis dans les Tables de la *R. H. E.* (1900-26, par A. Versteylen; 1927-40, par S. Hanssens); et de la *N. R. Th.* (1914-39), Louvain, 1940. Les événements courants, dans les chroniques des *E. T. L.*

Les volumes de « Mélanges », publiés au cours des dernières années, contiennent des notices bibliographiques du savant auquel ils sont dédiés : *Miscellanea J. Bittremieux; A. de Meyer; J. de Ghellinck; J. Maréchal; P. Peeters; R. Martin; A. Vermeersch; Mgr Pelzer; Th. Lefort; A. Janssen.*

Sur le mouvement scientifique en Belgique : E. Van Roey, *Les sciences théol.*, dans le *Mouvement scientifique en Belgique, 1830-1905*, II, 1908, p. 488-523; *Prêtres de Belgique*, dans *N. R. Th.*, 1930, p. 617-744; R. Kremer, *Prêtres de Belgique dans l'enseignement théol. et philos.*, *ibid.*, 1930, p. 683-709; J. Laenen, *Geschiedenis van het Seminarie van Mechelen*, 1930; *Eeuwfeest van het Bisdom en Groot Seminarie Brugge, 12 juli 1934*, Bruges, 1934; J. Coppens, *Paulin Ladeuze, oriëntalist en exegeet*, Bruxelles, 1940; *Le chan. Albin Van Hoonacker*, 1935; Od. Jacobs, *Edward J. M. Poppe, 1890-1924*, Averbode, 1937; P. Peeters, *L'œuvre des bollandistes*, 1942; *Figures bollandiennes*, 1948; É. de Moreau, *Les missionnaires belges de 1804 jusqu'à nos jours*, 2e éd. par J. Masson, 1944; J. Salsmans, *Prof. Dr Emiel Vliebergh (1872-1925)*, 1945; J. Creusen, *Le P. Arthur Vermeersch. L'homme et l'œuvre*, 1947; A. Marlier, *Lodewijk-Vincent Donche, S. J. (1769-1857), stichter van de Zusters der christelijke Scholen*, 1948; *Geschiedenis van het ondewijs en het opvœdingswerk van de Zusters der Christelijke Scholen te Vorselaar, 1820-1940*, Westmalle, 1940; E. Laveille, *Un semeur de joie. Adolphe Petit, S. J. (1822-1914)*, 2e éd., 1949; A. Simon, *Le card. Sterckx et son temps (1792-1867)*, 2 vol., 1950; L. Picard, *Un pionnier. Le chan. Brohée*, 1950; L. De Raeymaeker, *Le card. Mercier et l'Institut supérieur de philos.*, 1951; Mgr Vaes, *Ons Land te Rome door de Eeuwen heen. Notre pays à Rome à travers les siècles*, 1950; F. Claeys Boùùaert, *Le diocèse de Gand pendant la première occupation allemande, 1914-1918*, Bruxelles, 1949.

La Belgique durant la deuxième occupation allemande : J. Leclef, *Le card. Van Roey et l'occupation allemande en Belgique. Actes et documents*, 1945; L. Dantinne, *L'Église catholique en Belgique sous l'occupation allemande*, 1946; J. Alzin, *Prêtres de Dieu livrés aux bêtes et au feu*, s. l., 1945; *Martyrologe, 1940-45*, Arlon, 1947; *Léon Leloir*, Bruges, 1946; *Le diocèse de Tournai sous l'occupation allemande*, 1946; H. Haag, *Rien ne vaut l'honneur. L'Église belge de 1940 à 1945*, Bruxelles, 1946.

J. COPPENS.

BELIN (Jean-Albert). — Notice [B. Heurtebize], II, 558; XI, 2179. — Voir *D. H. G. E.*, VII, 775.

BÉLISAIRE, général de Justinien. Et les papes Silvère et Vigile, XIV, 2066; XV, 2995, 2996-98. — Voir *D. H. G. E.*, VII, 776.

BELLAMY (Jean-Julien). — Notice [E. Mangenot], II, 559.

Outre ses art. au *D. T. C.*, qui seront signalés à la fin des *Tables*, on doit mentionner de lui *La théol. cath. au XIXe s.*, Paris, 1904.

BELLARINI (Jean). — Notice [E. Mangenot], II, 559.

BELLARMIN (Saint François-Robert-Romulus), cardinal, docteur de l'Église, théologien jésuite. — Biographie. Écrits. Doctrine. Influence [X. Le Bachelet], II, 560-99.

I. BIOGRAPHIE, II, 560-77. — Points particuliers : Louvain, Baïus, 561, 587; 51, 75, 79; VIII, 1057. — Collège romain, les *Controverses*, II, 562, 564, 577; VI, 1869 (Gretser), 2126 (Heiss); XV, 1226 (Tolomei), 2471 (Valencia). — Commentaires de Salméron, II, 562; XIV, 1041. — Lessius, II, 562, 580; X, 2099, 2170; cf. VIII, 1032. — Vulgate, II, 564, 583; XV, 3480, 3489. — Molinisme et Congr. *De auxiliis*, II, 566, 568, 587; IV, 1958 (Du Perron); X, 2145, 2156, 2158, 2159, 2162, 2164; III, 83; — sur Molina spécialement, VIII, 1026, 1027, 1029, 1032; X, 2167, 2169, 2181. — Controverse anglicane, II, 570, 581-83; XII, 34; XV, 1954, 1956. — Controverse gallicane, II, 571, 389; VI, 1118, 1122; XIII, 2699. — B. et Galilée, II, 572-74; VI, 1062, 1063-66 *(passim)*, 1071, 1077, 1078, 1080; cf. XII, 54.

II. ÉCRITS. — De controverse, II, 577; — polémiques spéciales, 579; — exégèse, 583; — pastorale et morale, 584; — inédits, 586 (voir note complémentaire).

III. DOCTRINE. — 1° *Traits généraux*, II, 588; X, 2448.

2° *Points spéciaux*. — *a) Primauté du pape*, II, 589; VII, 2431 (texte de S. Irénée); XIII, 326, 338; cf. VI, 1535 (gouvernement de l'Église), 1550, 2371; — autorité doctrinale, VII, 1710; cf. IX, 252 (lettre de S. Léon); — infaillibilité, VII, 1683-85 *(passim)*, 1688, 1691, 1716 (pape hérétique); IX, 637, 655 (cas de Libère); — conciles, II, 590; IV, 2193. — Primauté et pouvoir temporel, II, 594; XII, 2685. — *b) Pouvoir indirect*, II, 591-93; IV, 2218; V, 901; VIII, 1061; XIV, 2708. — *c) Origine du pouvoir*, II, 593-95; IV, 292; VI, 1533; XV, 1954, 1956, 1960, 1978 (sur *b)* et *c)*, voir *supra*, Controverses anglicane et gallicane). — *d) Grâce et prédestination*, II, 595-97; — voir *supra*, molinisme et Congr. *De auxiliis;* — volonté salvifique, VIII, 397; — prédestination, X, 2170; XII, 2947, 2967, 2976, 2985; XV, 3369; — nombre des élus, XII, 3018; cf. IV, 2366; — science moyenne, X, 2168; XIII, 985; — grâce, notion, II, 75; — congruisme, XII, 2975-78, 2979; cf. III, 1120; VIII, 387; X, 2171; — nécessité,

II, 79; VI, 1678; VIII, 370; — accordée aux pécheurs, XV, 3371; — coopérante efficace, VI, 1655, 1671, 1677; XIV, 2734; cf. XII, 2979; — prémotion, X, 2168, 2171; non prédéterminante. VI, 1645; VIII, 1027. — Justification, 2209; cf. 2078; — certitude, VI, 1620. — Mérite, X, 577, 613, 616, 660, 711, 752. 771, 779, 780; et persévérance finale, XII, 1301; — enfants morts sans baptême, II, 597, 373; XII, 552. — Questions connexes : état de nature pure, VIII, 367; — concupiscence naturelle, 373; — concupiscence de l'esprit, 2028; — grâce d'Adam, VI, 1682; et justice originelle, VIII, 2041, 2042 (bibl.); — péché originel, XII, 512, 531, 541-45 *(passim)*; cf. 613, 619; — nature déchue, XI, 40.

3° *Autres points dogmatiques. — a) Sources :* Écriture : canon, II, 1600; — inspiration, VII, 2139, 2145, 2183; — inerrance, 2227; — Vulgate, XV, 3480, 3489; cf. 3501; II, 578, 588. — Tradition, VII, 1684; XV, 1311, 1324; — sur les Pères et écrivains ecclésiastiques, II, 578, 584, 588, XII, 1205; XV, 3217. — *b) Foi :* Et révélation, VI, 382; — justifiante, 85 — *c) Église :* Notes, IV, 2131; XV, 2212; — unité, 2202; — catholicité, II, 2002; — visibilité, IV, 2143; — indéfectibilité, 2149; — membres, 2154, 2160-64 *(passim)*; VIII, 1352; — propagation du christianisme, XIII, 694; — autorité doctrinale, IV, 2186, 2188, cf. 2204. — *d) Trinité :* Relations, XV, 1811, 1813. — *e) Incarnation :* Union hypostatique, VII, 545-48; — liberté et obéissance du Christ, VIII, 1300; — christ médiateur, 1346; — chef du Corps mystique, 1352; — royauté, 1356. — Descente aux enfers, IV, 594, 612, 613, 615, 619. — Marie : Immaculée Conception, VII, 1124, 1140, 1150, 1153, 1157, 1159; cf. 1162, 1166, 1172. — *f) Sacrements :* En général, XIV, 539; — institution, 658; — causalité, 618; — matière et forme, X, 339, 340; — caractère, II, 1698; — sacramentaux, XIV, 476; — lavement des pieds, IX, 35. — *Eucharistie :* Paroles de l'institution, V, 1024; — transsubstantiation, 1364; XV, 1401, 1405; 2046 (sur la formule de concorde de 1580); cf. X, 1039; — messe : définition, 1144; cf. 1147, 1157, 1217, 1232; — essence, 1176-79; cf. 1154, 1159, 1168, 1187, 1236; — les deux consécrations, 1249; — et la communion, 1255-57, 1262; XIV, 1729; — participation des fidèles, X, 1285; — efficacité, 1291, 1293. — Communion sous les deux espèces, III, 571. — Cité, XV, 2492; cf. XIV, 196, accusations contre Rupert de Deutz. — *Pénitence*, XII, 1113-17 *(passim)*. — *Ordre*, XI, 1365-67; — épiscopat, 1383, 1386, 1388; — juridiction épiscopale, 1390-91. — Voir aussi 1206, 1257, 1312, 1325 (rite); V, 908 (perfection acquise). — *Mariage :* controverses, IX, 2250; contrat-sacrement, 2254, 2256; — juridiction matrimoniale, 2270. — *g) Eschatologie : Jugement :* particulier, VIII, 1806, 1809; — général, 1815; feu du jugement, V, 2244, 2245. — *Purgatoire :* Existence, XIII, 1282-88 *(passim)*; cf. 1289, 1320; — dans l'Écriture, 1165, 1170-74 *(passim)*, 1176, 1276. — Peines, 1290, 1292, 1294, 1301; IV, 18, 19; V, 2260. — Mitigation, X, 2009. — Suffrages, XIII, 1303, 1307, 1309, 1310. — Prière des âmes, 1316. — *Enfer :* V, 100, 101; 2210, 2220; IV, 9, 11, 16, 21. — *Limbes*, IX, 767, 768. Cf. *supra*, enfants morts sans baptême. — *h) Culte :* Des idoles, VII, 605; — de la croix, III, 2355, 2358; — des images, VII, 826, 831; cf. IV, 2384 (conc. d'Elvire); — des saints, II, 565; XIV, 876 (A. T.), 967 (N. T.); cf. 973 (vies de saints), 947, 2843. — Prières non exaucées, XIII, 240.

IV. AUTORITÉ. INFLUENCE, II, 597-99. — Juste Lipse, IX, 782; Malderus, 1767; Du Perron, IV, 1958; XV, 1495; Nobili, IX, 1713; Schevichavius, XIV, 1282; Catharin, XII, 2433. — Sur l'enseignement thomiste, VIII, 1018, 1020, 1023, 1024, 1045. — Probabilisme, 1085. — Philosophie de Platon, XII, 2297. — Église nestorienne, XI, 233; — russe, XIV, 328.

Bibl. très enrichie par le P. Le Bachelet lui-même : *B. avant le cardinalat. Correspondance et documents*, 1911; B. *et la Bible sixto-clémentine*, 1911; *B. et Giordano Bruno*, dans *Gr.*, 1923, p. 193 sq.; *B. et les Exercices spirituels de S. Ignace*, dans *Bull. des Exercices*, 1912, p. 37; mais surtout *Auctuarium bellarminianum*, 1913, publication fournissant une documentation nouvelle et considérable, avec des documents inédits, manuscrits de B. et de ses contemporains.

J. de la Servière, *La théol. de B.*, 1913; *Les idées politiques de B.*, dans *R. Q. H.*, oct. 1907, p. 378 sq.; janv. 1908, p. 56 sq.; *B. et la mission de Chine*, dans *Gr.*, 1921, p. 614 sq. — Dans *Gr.*, 1921 : G. Domenici, *La genesi e le vicende e i giudici delle controverse bellarminiane*, 513 sq.; A. Vaccari, *Note del V. B. sul Genesi*, 579 sq.; C. Beccari, *Operosità del V. B. come vescovo et come cardinale*, 487 sq.; A. de Blase, *B. e Dante*, 589 sq.; J. M. Dalmau, *B. y la nozion de sacrificio en la teologia católica del siglo XVI*, 543 sq. — Dans *Civilta catt.* : A. Vaccari, *Il beato B. e le accuse dei suoi moderni detrattori*, juill. 1923, p. 46 sq. : *Galileo e il card. B.*, sept., 481 sq.; oct., 118 sq.; déc., 415 sq.; *La dottrina cattolica del B. Roberto B. proscritta della Lombardia austriaca*, mai 1925, p. 403 sq., 515 sq.; *Il card. B. e l'opportunità della sua missione scientifica*, juin 1930, p. 481 sq. — Dans *Razon y Fe :* Fr. Segarra, *San R. B. y el primado del romano pontefice*, juill. 1930, p. 5 sq.; Luis Izaga, *Ideas politicas de san R. B.*, oct., 12 sq., 118 sq. — Dans *Stimmen der Zeit :* E. Raitz von Frentz, *Zum Charakterbild des Kard. B.*, 1923, p. 193 sq.; *Der Heiligsprechungsprozese des Kard. B.*, 1930, p. 322; E. Bömighaus, *Die jüngsten Kirchenlehrer Albert der Grosse und Kard. B.*, 1932, p. 1 sq. — *Divers :* E. Raitz von Frentz, *Die aszetischen Schriften des Kard. B.*, dans *Zeitschr. für Aszese und Mystik*, 1930, p. 215 sq.; *Vollkommenheit und Liebe nach der Lehre des hl. Kard. B.*, *ibid.*, 1932, p. 1 sq.; A. Merk, *Bibel und Bulle Sixtus V.*, dans *Sch.*, 1927, p. 515 sq.; J. Gemmel, *Zur Staatslehre des Kard. B.*, 1929, p. 161 sq.; *Die Lehre des Kard. B. über Kirche und Staat*, 1930, p. 357 sq.; S. Merkle, *Grundsätzliche und methodologische Erörterungen zur Bellarminforschung*, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, 1926, p. 26 sq.; C. A. Kneller, *Die Bibelbulle Sixtus V.*, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, 1928, p. 202 sq.; J. Brodrick, *Scholar and Saint*, dans *The Month*, 1923, p. 193 sq., 289 sq.; *By the Death-Bed of B.*, 1928, p. 234 sq.; *Doctor of the universal Church*, 1931, p. 401 sq.; E. Masterson, *Blessed R. B. theologian*, 1928, p. 385 sq.; Alban Goodier, *Francis of Sales and R. B.*, 1928, p. 193 sq.; *B. defender of faith*, 1930, p. 481 sq. La plupart de ces articles ont paru à l'occasion soit de la béatification (13 mai 1923), soit de la canonisation (29 juin 1930). S. Robert B. a été proclamé docteur de l'Église le 17 sept. 1931.

Le *Commentaire sur les Psaumes* a été réédité par R. Galdos, S. J., dans *Scriptores Societatis Jesu*, I, Rome, 1931; II, 1932.

Principales Vies : J. Fuligatti, *Vita del card. B.*, Rome, 1924; J. Brodrick, *The life and work of blessed R. Fr. card. B.*, 2 vol., Londres, 1928; A. Fiocchio, *S. Rob. B.*, Rome, 1930; J. Thermes, *Le Bx R. Bellarmin*, coll. *Les saints*, Paris, 1923. A. MICHEL.

BELLECIUS (Aloïs). — Notice [H. Watrigant], II, 599. — Voir *D. H. G. E.*, VII, 836.

BELLEGARDE (Octave de *Saint-Lary* de). — Notice [B. Heurtebize], II, 600. — Voir *D.H.G.E.*, VII, 851.

BELLELLI (Fulgence). — Voir AUGUSTINIANISME, I, 2485, 2500; cf. VI, 1672; II, 61, 73; XIII, 65. — *D. H. G. E.*, VII, 858.

BELLENGHI (Philippe-Marie). — Notice [B. Heurtebize], II, 600.

BELLEVUE (Armand de). — Voir *Armand de Bellevue*.

BELLI (François). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 601.

BELLIERS (François de), abbé de Manne. — Son rôle au conc. de Trente, XV, 1465.

naissance à la *Rev. bénédictine* (1884). Plus tard (1911) cette publication érudite laissait le terrain libre pour une *Rev. liturgique et bénédictine* (1911-14), qui devint la *Rev. liturgique et monastique* (1919-40).

En 1899, Maredsous fondait le monastère du Mont-César à Louvain. D. Lambert Beauduin (cité xv, 1828) y déterminait un vigoureux effort d'apostolat et d'études liturgiques. Les petits fascicules de *La Vie liturgique*, mués en 1911 en une véritable revue, *Les Questions liturgiques*, diffusèrent en pays de langue française la doctrine et les idées, indispensable fondement d'un mouvement liturgique durable. Concurremment avec la publication de cette revue, le Mont-César instituait, en 1912, des *Semaines liturgiques* dont les comptes rendus forment une collection de 8 volumes d'études et de rapports.

Mentionnons aussi le rayonnement de l'abbaye de S.-André-lez-Bruges, qui publie depuis 1919 le *Bulletin paroissial liturgique*, devenu en 1946 *Paroisse et liturgie*, et *L'Artisan et les arts liturgiques*, 1927-1940, 1946 sq.

Une autre fondation de Beuron tient une place de premier rang en matière liturgique : l'abbaye de Maria-Laach. Grâce à l'influence de D. Ildefons Herwegen, intelligemment secondé par des moines comme D. Odo Casel et D. Kunibert Mohlberg, le monastère de Ste-Marie-au-Lac fut pendant l'entre-deux-guerres et reste encore actuellement un lieu de culture liturgique où des recherches critiques, animées par une théologie vécue, s'expriment en des publications aussi riches de doctrine que les volumes des collections : *Ecclesia orans*, I, 1918; XXII, 1939; *Liturgiegeschichtliche Quellen und Forschungen*, I, 1918; XXVIII, 1935; et surtout *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, I, 1921; XV, 1935, devenu depuis *Archiv für Liturgiewissenschaft*, I, 1950; II, 1952.

b) Principaux travaux liturgiques. — Pour en venir aux travaux particuliers, il faudrait mentionner les auteurs d'instruments de travail tels que D. Ernest Vykoukal, *Bibliogr. pour l'étude des sacramentaires*, dans *Annuaire de l'univ. cath. de Louvain*, LXXVI, 1912, p. 425-40; D. P. Bruylants, *Concordance verbale du sacramentaire léonien*, Louvain, 1952, et *Les oraisons du missel romain*, t. I et II, Louvain, 1952; les dictionnaires de D. Bruno Avila (version du *Liturgisches Lexikon*, de J. Braun, S. J., Madrid, 1927) et de D. Alexis Hoffmann (Collegeville, Minn., 1928); le lexique liturgique de D. Florian Kühar (Komaron, 1933).

Parmi les œuvres *didactiques*, citons : les cours de liturgie de D. André Azcarate (Buenos-Aires, 1934), de D. Germain Prado (Madrid, 1935), de D. Antoine Coelho (5 vol., Braga, 1928); le manuel de D. Alphonse Neugart (2 vol., Einsiedeln, 1926-27); le catéchisme liturgique de rit oriental de D. Placide de Meester (2e éd., Pompéi, 1939); et les *Institutiones in sacram liturgiam* de D. Philippe Oppenheim (Turin, 1937-47).

c) Textes édités. — D. Paul Cagin, *Le sacramentaire gélasien d'Angoulême*, Angoulême, 1918; et ses travaux sur *L'euchologie latine*, dans le *Scriptorium Solesmense*, 1906-12; D. Bernard Botte, *Le canon de la messe romaine*, Louvain, 1935; D. Pierre Salmon, *Le lectionnaire de Luxeuil, Rome, 1944*; D. Bernard Capelle contribue à éditer *An early euchologium. The Dêr-Balizeth papyrus erlarged and reedited*, Louvain, 1949; D. Perez de Urbel, *Liber Comicus*, éd. critique, t. I, Madrid, 1950.

d) Études sur les livres liturgiques. — Sur le Bréviaire : D. Suitbert Baümer (Fribourg, 1895), et D. Jacques Alameda (Barcelone, 1931); le Pontifical romain : D. Pierre de Puniet (2 vol., Paris, 1930-31); le Psautier : D. Pierre de Puniet (2 vol., Paris, 1935) et D. Jacques Alameda (Beasain, 1930); le Missel : D. Jules Baudot (Paris, 1912); sur les origines de prime : D. Jacques Froger (Rome, 1946). Une mention toute particulière revient à l'ouvrage de D. Henri Quentin, *Les martyrologes historiques du Moyen Age* (Paris, 1908), pour sa valeur méthodologique. Signalons encore D. René Hesbert, *Antiphonale missarum sextuplex...* (Bruxelles, 1935).

e) Études grégoriennes. — L'abbaye de Solesmes est le centre compétent des études critiques relatives au chant grégorien. Son œuvre capitale est la monumentale publication de *La paléographie musicale* (I, 1903; XIII, 1930), à laquelle ont collaboré, outre D. Joseph Pothier et D. André Mocquereau, DD. Fernand Cabrol, Paul Cagin, Charles Mégret, Pierre de Puniet, etc. Les principales études qui ont accompagné cette publication sont *Les mélodies grégoriennes*, de D. J. Pothier, Tournai, 1880; et *Le nombre musical*, de D. A. Mocquereau, 2 vol., Rome, 1908, 1927.

L'Institut pontifical de musique sacrée a connu des compétences comme celles de D. Paul Ferretti (*L'esthétique grégorienne*, récemment traduite en français par les soins de D. Armand Agaësse, Rome, 1938) et de D. Grégoire Suñol.

Les principales revues bénédictines de plain-chant sont *La Rev. grégorienne* de Solesmes, depuis 1911; et *La Rev. du chant grégorien* de l'abbaye S.-Wandrille, 1895-1940.

L'ouvrage de D. Louis Baron, *L'expression du chant grégorien* (2 vol., Kergonan, 1947, 1948) est une excellente initiation à l'intelligence des pièces du graduel.

3. *Patristique.* — L'ordre de S.-Benoît compte ici de fortes individualités et d'éminents érudits. Autour de la *Rev. bénédictine* gravite toute une pléiade de chercheurs. Bien qu'ils soient surtout des historiens, nommons-en les deux premiers directeurs : D. Ursmer Berlière et D. Philibert Schmitz, dont les travaux ne sont pas étrangers à une meilleure connaissance de l'époque des Pères. A D. Germain Morin revient le mérite de quelques découvertes et publications de premier ordre : le lectionnaire wisigothique de Tolède du VIIe s. (Maredsous, 1893); une très ancienne version latine de l'Épître de S. Clément de Rome (Maredsous, 1894); les *Commentarioli et tractatus* de S. Jérôme sur les Psaumes (Maredsous, 1897); l'auteur du *Te Deum*, Niceta de Remesiana; les œuvres de Godescalc du IXe s.; des inédits d'Arnobe le Jeune; les *Sermones S. Augustini post Maurinos reperti* (2 vol., Rome, 1930-33); et l'édition des *Opera omnia* de S. Césaire (3 vol., Maredsous, 1937-42). D. André Wilmart a également enrichi la *Rev. bén.* de quelque cent cinquante articles sur des sujets bibliques, liturgiques, mais principalement sur la littérature médiévale.

L'œuvre de ces pionniers est poursuivie par D. Cyrille Lambot, qui, après son étude et son édition des *Œuvres théologiques et grammaticales de Godescalc d'Orbais*, Louvain, 1945, s'est attaché à l'étude des œuvres de S. Augustin, dont il a publié des *Sermones selecti XVIII*, Bruxelles, 1950; D. David Amand, qui prépare une édition des œuvres de S. Basile; D. Jean Leclercq, récemment chargé par le chapitre général de l'ordre des Cisterciens (1948) de donner une édition critique des œuvres de S. Bernard.

D. Jean Parisot a publié, dans les deux premiers volumes de la *Patrologie syriaque*, le texte et la traduction latine des *Démonstrations* de S. Aphraate (Paris, 1894, 1907). D. Philippe Chevalier a livré, dans ses *Dyonisiaca* (2 vol., Paris, 1937, 1949), le résultat de ses travaux sur les traductions des écrits aréopagitiques. En 1938, a paru à Seckau le premier d'une série de cinq volumes, édition des *Opera omnia* de S. Anselme de Cantorbéry, due à D. François Sal. Schmitt. D. Cuthbert Butler a publié un texte critique et une étude sur *L'hist. lausiaque* de Palladius (Cambridge, 1898-1904); signalons aussi son édition critico-pratique de la Règle de S.-Benoît (3 éd., Fribourg-en-Br., 1912, 1917, 1935). A propos de la Règle, mentionnons : le commentaire de D. Paul Delatte, Paris, 1913; le *St Benedict and the sixth century*, de D. Jean Chapman, Londres, 1929; et le récent débat sur l'auteur de la *Regula Magistri* et ses rapports avec S. Benoît. D. Jean Marie Déchanet a étudié Guillaume de Saint-Thierry (Bruges, 1940-42); DD. Jean-Marie Pfättisch et Odo Casel, S. Justin (Münster, 1912-13); Anselme Eberhard, Athénagore (Kempten, 1913); Aimé Lambert, Etheria (Ligugé, 1936-37), Edmund Beck, S. Éphrem (Rome, 1949-51); Paul Antin, S. Jérôme (Paris, 1950); Polycarp Sherwood, Maxime le Confesseur (Rome, 1952).

Le collège bénédictin de S.-Anselme à Rome publie dans ses *Studia anselmiana*, outre des études philosophiques et théologiques, des travaux touchant la patristique : ceux de D. Salvator Marsili, sur les rapports Évagre-Cassien (1936); de D. Anselme Günthör, sur Didyme l'Aveugle (1940); de DD. Bernard Capelle, Inguanez, Thum, sur Bède le Vénérable (1936); de D. Étienne Tavarès Bettencourt, sur Origène (1945), etc. Cette collection compte actuellement 30 volumes, parus de 1933 à 1952.

Par des introductions et traductions annotées, les bénédictins ont contribué à répandre parmi les fidèles la connaissance et le goût des écrits patristiques; les moines

de la Pierre-qui-vire et D. Jean Leclercq pour *La voie royale et le diadème des moines* de Smaragde (1949) dans la coll. *Sources chrétiennes;* DD. Jean Leclercq et R. Dolle : Léon le Grand, *Sermons I* (1949), B. Botte : Ambroise de Milan, *Des sacrements. Des mystères* (1950), R. Gillet : Grégoire le Grand, *Homélies morales sur Job* (1952); D. Julian Alameda a donné en 1952 le premier vol. des *Obras completas de S. Anselmo*, Madrid; D. Jean Leclercq a édité et traduit la *Correspondance* d'Yves de Chartres (Paris, Belles-Lettres, t. I, 1949).

On doit enfin à D. Basilius Steidle une *Patrologia* (Fribourg, 1937), qui est un manuel latin précieux pour sa bibliographie et à D. Éloi Dekkers une *Clavis Patrum latinorum...*, Steenbrugges, 1951, répertoire des meilleures éditions critiques des Pères latins des huit premiers siècles.

Faisant le pont entre la patristique et la théologie, les *R. T. A. M.* et le *Bulletin* qui leur est annexé (1929-40, 1946 sq.) méritent à cette place une mention toute particulière. Elles sont le fruit du travail des moines du Mont-César de Louvain, parmi lesquels il faut citer, après l'abbé, D. Bernard Capelle, DD. Maïeul Cappuyns, Odon Lottin, Bernard Botte, Henri Pouillon, etc.

2° *Théologie.* — 1. *Dogme et morale.* — Pour être moins cultivée que la théologie positive, la théologie spéculative a cependant, elle aussi, retenu l'effort studieux de nombreux bénédictins.

Les professeurs du collège de S.-Anselme comptent dans leurs rangs des théologiens connus, parmi lesquels D. Laurent *Janssens tient une place éminente. Sa *Summa theologica* (9 vol., Rome, 1900-14) est une œuvre durable. Citons encore DD. Laurent Zeller (1906-10), Hartman Strohsacker (1906-12), Suitbert Birkle (1912) et surtout D. Anselme Stolz (1939).

Sans être, tant s'en faut, professeur, D. Anschaire *Vonier, abbé de Buckfast, a fait une œuvre théologique aussi originale que féconde. Ses principales œuvres ont été traduites en français : *La nouvelle et éternelle Alliance*, S.-Brieuc, 1932; *La victoire du Christ*, Paris, 1935; *La clef de la doctrine de l'eucharistie*, Lyon, 1942; *Le peuple de Dieu*, Lyon, 1943; *Christianus*, Paris, 1946; *L'Esprit et l'Épouse*, Paris, 1947; *La personnalité du Christ*, En-Calcat, 1951.

Les moines de Solesmes éditent les œuvres théologiques de Jean de Saint-Thomas (I, 1931; IV-1, 1946). D. Paul Delatte a donné un *De Deo trino* (Solesmes, 1894) et un *De Deo uno* (*ibid.*, 1895). D. Léopold Soukup a publié une édition allemande de S. Thomas (25 vol., Salzbourg, 1934). D. Placide de Meester s'est voué à l'étude de la théologie orthodoxe. D. Léon de Rudloff présente, dans sa *Petite théol. dogmatique à la portée de tous*, une excellente synthèse de la doctrine catholique (adaptation française, Paris, 1937). Signalons encore les études de : D. Philippe Claramunt, sur la Trinité, 1910; D. Otto Haering, sur les sacrements, 1910; D. Cassien Rojo, sur le S.-Esprit, Salamanque, 1935; D. André Cabassut, sur les peines de l'enfer, 1927; D. Lucien Chambat, *Les missions des personnes de la Ste Trinité*, Fontenelle, 1943; D. Charles Massabki, *Le sacrement de l'amour*, Paris, 1946; D. Edmond Boissard, *Questions théol. sur le mariage*, Paris, 1948.

La mariologie sous ses différents aspects a particulièrement attiré la méditation de certains bénédictins. Citons DD. Augustin Daniels, rapport en 1912; Albert Hammenstede, rapport en 1912; Paul Renaudin, Paris, 1913; Jacques Alameda, Vitoria, 1928; Gaston Démaret, 3 vol., Paris, 1937, etc.

En théologie morale, un seul nom à retenir, celui de D. Odon Lottin, du Mont-César, dont les *Principes de morale* (2 vol., Louvain, 1947) forment la synthèse des recherches et travaux de toute une vie.

2. *Ascétique et mystique.* — Les moines sont, par devoir d'état, orientés à considérer la théologie plutôt sous son aspect ascético-mystique. Quelques-uns ont tenté de livrer un peu de leur expérience ou de leurs réflexions en ces matières.

Le plus connu et le plus lu est sans contredit D. Columba Marmion, abbé de Maredsous. *Le Christ vie de l'âme* (1917), *Le Christ dans ses mystères* (1919), *Le Christ idéal du moine* (1922) sont des ouvrages dont l'extraordinaire diffusion assure encore la pénétration bienfaisante de la doctrine de S. Paul dans toutes les catégories de fidèles.

DD. Jean Chapman, Eugène Vandeur, Idesbald Van Houtryve ont également écrit de nombreuses œuvres d'édification spirituelle. D. Cuthbert Butler, dans son *Western Mysticism* (1922), a envisagé la question d'un point de vue plutôt historique. On ne peut taire les ouvrages de D. Anselme Stolz : *Théol. de la mystique*, version franç., Chevetogne, 1939, et *L'ascèse chrétienne*, version franç., Chevetogne, 1948; ni celui de D. Benoît Baur, *Werde Licht!*, 3 vol., Fribourg-en-Br., 1937.

Il faut encore mentionner ici les éditions d'auteurs spirituels. Les moines de S.-Paul de Wisques et de S.-Pierre d'Oosterhout ont donné des traductions françaises des œuvres de Cassien (4 vol., S.-Maximin, 1920-23), de Ruysbroeck l'Admirable (6 vol., Bruxelles, 1917, 1920, 1938), de Louis de Blois (3 vol., Paris-Tours, 1911-22). Ceux de Solesmes et de Farnborough ont fait connaître les mystiques anglais (5 vol. parus, Tours, 1923-28) et les révélations de Ste Gertrude (2e éd., Tours, 1926) et de Ste Mechtilde (2e éd., Paris, 1906); ceux du Mont-Serrat, dans leur collection *Mistics de Montserrat* (I-V, 1925-30), les mystiques catalans. D. Philippe Chevallier a donné une nouvelle traduction française et une étude critique du Cantique de S. Jean de La Croix (Paris, 1930-33). D. Albert Jamet a réédité les *Écrits spirituels* de Marie de l'Incarnation, publiés par D. Claude Martin au XVIIe s. (4 vol., Paris, 1929-39). D. Jean Hesbert édite *La perfection du chef* du même auteur (Paris, 1952).

Citons, pour terminer, trois collections d'intérêt surtout spirituel : la coll. *Pax*, de Maredsous (I, 1921; XL, 1937); les *Scripta monastica*, de l'abbaye de Praglia et la coll. *Tradition monastique*, de l'abbaye de Clervaux (t. I, 1948; t. II, 1950).

3. *Pastorale.* — Il s'agit ici avant tout des ouvrages et travaux visant la catéchèse et la formation religieuse des fidèles.

Après les manuels dits de Pastorale, comme celui de D. Amand Polz (Innsbruck, 1910) qui a connu au moins quinze éditions de 1911 à 1913, l'effort le plus utile et le plus fructueux qui ait été fourni est celui de l'adaptation du Missel romain à l'usage des fidèles. Dans toutes les langues il en existe des traductions dues à des bénédictins.

Le premier missel des fidèles publié depuis le mouvement liturgique du XIXe s. est l'œuvre de D. Gérard Van Caloen; il parut en 1882, à Tournai. En 1907, D. Anselme Schott, de Beuron, en donnait une traduction allemande, plus de trente fois éditée en vingt ans. D. Cabrol le traduisit en français; 2e éd., Tours, 1926. En 1927, D. Gaspard Lefebvre, de S.-André-lez-Bruges, publiait la première édition d'un *Missel quotidien et vespéral* destiné à une surprenante diffusion. Traductions : D. Alphonse Gubainas, en espagnol, Barcelone, 1924; D. Emmanuel Caronti, en italien, Vicenza, 1929; D. Urbanus Bomm, de Maria-Laach, en allemand, Einsiedeln, 1932; D. Jean Chrysostome de Aguiar, en portugais, Turnhout, 1932; D. Beda Keckeisen, en brésilien, Bahia, 1933; D. Lazare Seco, en espagnol, Winterberg, 1934; D. François-Xavier Szunyogh, en hongrois, 2e éd., Budapest, 1934; D. Marien Schaller, en tchèque, Prague, 1935; D. Bernard de Chabanne, En-Calcat, 1937. Signalons aussi la série des *Missels de Clervaux*, Turnhout; le *Missel vespéral quotidien* de DD. Debar-Bergès, Limoges, 1943-51; et *Les feuillets liturgiques* de l'abbaye d'Hautecombe.

Renouvelant *L'année liturgique* de D. Prosper Guéranger, dans le même dessein d'initiation liturgique, signalons l'œuvre importante du card. Alfred Ildefons Schuster, *Le liber sacramentorum*, 9 vol., 1919-27.

3° *Droit canonique.* — C'est au card. Justinien Sérédi que l'on doit la publication des t. VII à IX des *Codicis iuris canonici fontes*, Rome, 1935, 1938, 1939. D. Henri Leclercq a entrepris la traduction de l'*Hist. des conciles*, de Ch.-Joseph Hefele, I à VIII, Paris, 1907-21.

Les études et les travaux de DD. Raphaël Molitor, Henri Suso Mayer et Bruno Albers sont assez importants pour marquer dans l'histoire du droit canonique, malgré leur caractère strictement monastique, voire spécifiquement bénédictin. Signalons encore le *Directoire canonique*, de D. Pierre Bastien, 4e éd., Maredsous, 1933, et le *De monachico statu juxta disciplinam byzantinam*, Rome, 1942, de D. Placide de Meester.

On ne peut terminer cette revue des activités bénédictines en matière de sciences sacrées sans mentionner les

services rendus par l'ordre à la cause de l'union des Églises.

Par un motu proprio en date du 15 déc. 1897, Léon XIII confia le collège grec de S.-Athanase au primat des Bénédictins qui en devint le procureur près le S.-Siège, à charge pour lui d'entretenir quarante séminaristes du rite grec. Le droit canonique, la patrologie, la liturgie, en général toutes les branches qui offrent quelques particularités dans leur Église doivent leur être enseignées au collège même par les moines bénédictins.

D'autre part, pour répondre à l'invitation pressante que Pie XI adressait au primat le 21 mars 1924, et sur l'initiative de D. Lambert Beauduin, quelques moines de Maredsous, de S.-André de Bruges et d'Affighem se réunissaient en 1925 à Amay-sur-Meuse dans le dessein de former un monastère spécialement destiné à étudier la doctrine et la liturgie des Églises russe et orientales. En 1939, la communauté s'établissait à Chevetogne. La revue *Irénikon* publie le résultat des travaux de ces moines et donne toute la documentation souhaitable relative à la question de l'union des Églises et aux problèmes de l'œcuménisme. Signalons entre autres les études compétentes de D. Olivier Rousseau et de D. Clément Lialine.

Voir la partie bibliogr. des *Annales O. S. B.*, Subiaco, 1898-1937; *D. H. G. E.*, vii, 1060-1234 (Ph. Schmitz); viii, 225-41 (Id.); *Catholicisme*, i, 1393-1405, 1446-52 (G. Marié). H.-M. Rochais, o. s. b.

BÉNÉDICTION. — Notion. Pouvoir. Espèces. Effets [E. Mangenot], ii, 629-39. — *a) Notion*, 629, 2142; ix, 828; xiv, 474. — *b) Existence :* A. T., ii, 629; vii, 1302; x, 872, 877; — N. T., ii, 631; vii, 1305 (J.-C.), cf. viii, 1152; vii, 1306 (apôtres); — B. de la coupe, x, 829, 834, 848, 852, 854; — négation de Wicliff, xv, 3609. — *c) B. de personnes*, ii, 632; — à la fin de la messe, x, 2360; — après le *Pater*, 1378 (rite gallican); 2538 (rite mozarabe); — en dehors de la messe, ii, 633; cf. xiv, 480 (après la communion); vii, 1625 (B. papale). — *d) B. d'objets*, ii, 634; — pain et vin à la messe, x, 1255, cf. 1252; — raisins et vin chez les coptes, 2302; — eau bénite, iv, 1982, 1983; — saintes huiles, v, 2015; saint chrême, ii, 2406, 2408, 2410; iii, 1095; huile des catéchumènes, ii, 1985; huile des infirmes, v, 1972, 2008; — linges et ornements sacrés, ix, 777; xi, 1600; — pain bénit, 1731; — lieux sacrés, xv, 3075, 3077; — cimetières, xiv, 1892. — *e) Espèces ;* consécratives et invocatives, ii, 636; xiv, 474, 697. — Consécratives : abbés et abbesses, i, 12, 18; — autels et églises, 2581; — *Agnus Dei*, 609; — sacre des rois, xiv, 483-85; cf. *supra*, B. d'objets. — Invocatives : B. *in articulo mortis*, i, 256; — B. nuptiale, voir *Mariage* et *Temps prohibé*, xv, 113-15 (can. 1108). — *f) Ministre*, ii, 636; xiv, 480; — évêques, v, 1711, 2015; — prêtres, xiii, 154; — diacres, xv, 2853, cf. xiv, 480; — lecteurs, ix, 122; xi, 1732. — *g) Effets et mode d'action*, ii, 637-39; xiv, 476; cf. ii, 2143.

Voir *D. A. C. L.*, aux mots *Bénédiction; Bénédiction de l'eau; Bénédictions épiscopales; Bénédictionnaire*, ii, 670, 685, 716, 727; *Catholicisme*, i, 1405; *D. D. Can.*, ii, 349 sq.

BÉNÉDICTION NUPTIALE. — Étude [A. Beugnet], ii, 640. — Voir *Mariage*, § Bénédiction nuptiale.

BENEDICTIS (Jean-Baptiste de). — Notice [J. Brucker], ii, 644; cf. vi, 94; xiii, 545. — Voir *D. H. G. E.*, vii, 1234.

BENEDICTUS (Cyprien). — Voir *Bénet*.

BÉNÉFICES. — 1° *Bénéfices industriels et commerciaux.* — Voir les art. Commerce, iii, spécialement 401, 403-05; Vente, xv, 2626, 2631; Usure, 2319, 2340, 2347, 2350, — Participation aux B., xiv, 984. — Restitution des B., xiii, 2473.

2° *Bénéfices ecclésiastiques.* — Histoire, xi, 1890-94; cf. ii, 856, 866; xii, 2160; xv, 812, 1147. — B. et charge d'âmes, i, 1107-09; iii, 38, 230; xv, 1440, 1467, 1483. — B. et docteurs, iv, 1505; — et étudiants, xv, 2238. — Collation, iii, 2441; iv, 650, 676, 1676; v, 1716; vii, 1636, 1975; viii, 1982; xiii, 2445, 2446; xv, 1417, 1440, 1457, 1479, 1483. — Translation, iii, 2440, 2446; viii, 1885. — Démission, abandon, iv, 266, 267, 270; — retrait et suppression, i, 1608; iii, 2445; iv, 453, 462, 467; v, 1741; vi, 2245, 2246; viii, 1885; xii, 641, 649, 652, 656, 657, 658; xiv, 2864, 2865. — Échange, iii, 2446. — Union de B., xv, 1441, 1448; — cumul, iv, 2267; vi, 1968; vii, 222, 336; xi, 1365, 2091; xiii, 422, 424, 427; xiv, 756; xv, 1400, 1438, 1440, 1442, 1476, 1479, 1504, 2296. — Réserves, iii, 60; cf. ix, 1350; iii, 71; x, 200; cf. iii, 2442; v, 1716; viii, 1984; xiii, 2444-46; xv, 1475. — B. majeurs et mineurs (simples), xi, 1890; xii, 2159; xv, 1483. — Titre canonique, xi, 1402; xv, 1149; cf. 1147, 1148. — Droit de dévolution, iv, 675-78; — de patronage, iii, 2442; iv, 266; viii, 1982; xv, 1448. — Obligations : office, iii, 231; xi, 955, 958; xiv, 2465; — résidence, iii, 230, 2449; v, 1716; xv, 1439; — usage des revenus, i, 2119; ii, 857, 866; v, 1716; vi, 942; xv, 819; cf. ix, 946 (louage); — profession de foi, xiii, 680-82; xiv, 2936. — Sujets : voir *supra*, collation; — sujets indignes, iv, 677; — abbés commendataires, iii, 2430; — réguliers, xv, 1448. — Abus : décret d'Alexandre VII, i, 740; l'ingérence laïque, iv, 648: 2267; vi, 1795; xv, 2272, 2278, 2281, 2282; voir *Investitures*; cf. les art. Pragmatique sanction, xii, 2780 (S. Louis), 2782 (Bourges); Constitution civile du clergé, iii, 1552. — Voir également *Régale* (Droit de).

Voir *D. H. G. E.*, vii, 1237-70; *D. D. Can.*, ii, 670-706; *Catholicisme*, i, 1416-22 (bibliographie).

BÉNET, BENETI, BENEDICTUS (Cyprien). — Notice [B. Heurtebize], ii, 645.

BÉNÉVENT (Concile de) (1087). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

BENGEL (Johann-Albrecht), exégète protestant (1687-1752). — Il publia en 1734 un texte corrigé du N. T. Son *Gnomon N. T. in quo ex nativa verborum vi simplicitas, profunditas, concinnitas, salubritas sensuum cælestium indicatur* (1752) a été plusieurs fois réédité. C'est un commentaire bref du N. T. Le sens critique de Bengel est gâté par des erreurs grossières de doctrine, qu'il faut attribuer à l'influence de son piétisme dans lequel mysticisme et apocalyptique se coudoient. Néanmoins sa modération lui permit de critiquer les exagérations d'un Zinzendorf (cf. *D. T. C.*, xv, 3703).

Voir *D. H. G. E.*, vii, 1294 et la bibl. — *D. T. C.*, xii, 1758; xiii, 259; xv, 1782.

BENI (Paul), dit *Eugubinus.* — Notice [B. Heurtebize], ii, 645. — Voir *D. H. G. E.*, vii, 1309.

BÉNIGNITÉ. — Et miséricorde, xv, 3353.

BÉNITE. — Voir *Eau.*

BENIZI (Philippe). — Voir *Philippe Benizi* (Saint).

BENOIST (Charles). — Sur la formule : l'Église libre dans l'État libre, ix, 507. — Démocratie, iv, 294; — et l'éducation civile et morale, 311.

BENOIST (René). — Vie. Œuvres [E. Levesque], ii, 645. — Trad. de la Bible, ii, 646; xv, 2732. — Voir *D. H. G. E.*, vii, 1377.

BENOIT Ier, pape. — Notice [H. Hemmer], ii, 647. — Voir *D. H. G. E.*, viii, 7.

BENOIT II, pape. — Notice [H. Hemmer], ii, 648. — Sur certaines propositions de conciles espagnols, vii, 508; viii, 1941; xv, 1188, 1206, 1210, 1705, 3324. — L'offrande de cheveux, 1229. — Voir *D. H. G. E.*, viii, 9.

BENOIT III, pape. — Notice [H. Hemmer], ii, 648. — Sur les ordinations d'Ebbon, ix, 314; xiii, 2407; — le *Filioque*, xii, 1544; — l'affaire d'Asbestas, 1559; et d'Ignace, 1564. — B. et Anastase le Bibliothécaire, xi, 521; *Tables*, 147. — Cité, xi, 520. — Voir *D. H. G. E.*, viii, 14.

— Docteurs de l'Église, IV, 1809-10; VII, 2532. — Esclavage, V, 501. — Exorcismes, 1782, 1785; possession diabolique, XII, 2542; extases diaboliques, V, 1887. — Gratien, autorité du *Décret*, VI, 1730. — Index (procédure), XIV, 2575; *donec corrigatur*, III, 39. — Indulgences, VII, 1632, 1634. — Sacrée Pénitencerie, XII, 1145, 1147; IV, 2464. — Procès, XIII, 622. — Sépulture, XIV, 1890. — Stigmatisation, 2620. — Traité *De synodo*, XI, 1374.

6° *Sacrements.* — Institutions, XIV, 553, 569; — ministre, X, 1792; cf. VII, 2276. — *Baptême :* sous condition, II, 274; intra-utérin, XIV, 1284; — des infidèles, II, 282; — Baptême des infidèles d'après B. XIV [C. Ruch], 341-55. — *Confirmation :* ministre, III, 1099-1100; matière, 1095-96; cf. VII, 1385; forme, III, 1098; sujet, 1100-01. — *Eucharistie :* présence réelle, V, 1361; X, 1263; pain azyme, I, 2664; vin acidulé, V, 1367; et eau chaude, 1368. — Messe, X, 1212; — application, 1296, 1305, 1307; — des présanctifiés, XIII, 101; — honoraires, VII, 69, 71, 78, 81, 82, 83, 85, 86, 89, 90; — binage, II, 895-98 *(passim)*. — Renouvellement des saintes espèces, III, 492. — Communion sous les deux espèces, III, 562, 566, 567; — port de la communion, XV, 2852; — viatique et extrême-onction, 2847. — Offertoire des défunts, interprétation, XIII, 1300. — *Pénitence :* probabiliorisme de B. XIV, 562, 576-79, 586; cf. III (Concina), 680, 684, 686, 688-89, 690, 692-94, 702-04; cf. XI, 682 (Noceti). — Attritionisme, I, 2254, 2255, 2259, 2261. — Absolution *in articulo mortis*, 258; chez les grecs, 202, 252. — Péchés réservés, XIII, 2449, 2458. — Pénitence à infliger pour certains crimes, IV, 2487. — Complicité *in peccato turpi* et *absolutio complicis*, III, 617, 620, 621, 623, 624, 631; — *sollicitatio*, IV, 420; XIII, 622; XIV, 2339, 2340; — dénonciation fausse, XIII, 2450, 2451; — divulgation du complice, X, 2555. — *Ordre :* matière et forme, XI, 1330; — validité des ordinations grecques, 1316; — sujet, 1387, 1388; — nomination des évêques, 1907; — ordre de l'épiscopat, 1384, 1388; — origine de la juridiction, 1390; — droits de l'évêque, V, 1712-14; — résidence, 1717; — visite et rapport quinquennal, 1720; XI, 1910; — translation, V, 1724; — voir EXORCISTE, 1782. — *Mariage :* ministre (?), IX, 2257; — matière, 2303; — mariage des hérétiques, 2247; et clandestinité, 2456; XIII, 745; secret, IX, 2248. — Empêchements : pouvoir de les établir, IV, 2453; cf. 2450; — publics ou occultes, 2442; — affinité, I, 1520; — honnêteté publique, VII, 67; — bonne foi, IV, 2457; — bans, II, 162, 165; IV, 2453; IX, 2248; — indissolubilité, IV, 1471; — continence, IX, 2298; — revalidation, IV, 2494-97 *(passim)*; — *sanatio in radice*, 2496-98; XIV, 1065, 1067, 1068, 1072, 1073; — pouvoirs de la Pénitencerie, IV, 2464. — Privilège paulin, XIII, 406-07, 412, 415.

7° *B. XIV et les Églises orientales.* — Maronites, XIV, 2936; X, 83, 86-88, 123, 134-35; cf. I, 2121; XI, 1937. — Patriarches, 2282. — *Filioque*, V, 2341. — Sacrements : absolution, I, 202, 252; — eucharistie, V, 1361; X, 1263. — Fins dernières, purgatoire, XIII, 1282, 1300.

Voir *Kirchenlexikon*, II, 317-22; Pastor, XVI, 1-440; *D. H. G. E.*, VIII, 164-67; *D. D. Can.*, II, 752-61; *Catholicisme*, I, 1439.

BENOIT XIV, antipape. — Le faux B. XIV, élu par Jean Carrier, XII, 2024, et disparu déjà au conc. de Constance, III, 1211.

BENOIT XV, pape (1914-1922). — I. VIE. — Jacques della Chiesa, né à Gênes le 21 nov. 1854, élu pape le 3 sept. 1914, mort le 23 janv. 1922. Docteur en droit de l'université de Gênes, élève du collège Capranica et de l'Université grégorienne (1875-79). Prêtre le 21 déc. 1878, il entre à l'Académie des nobles (1879-82). Secrétaire de Mgr Rampolla, nonce à Madrid (1883-87). Minutante à la Secrétairerie d'État; chargé de missions à Vienne (1889, 1890); substitut de la Secrétairerie d'État (23 avr. 1901); archevêque de Bologne (16 déc. 1907); cardinal (25 mai 1914). Le conclave, ouvert le 31 août après la mort de Pie X, l'élut pape. Il prit le nom de Benoît XV, en souvenir de Benoît XIV qui avait été archevêque de Bologne.

Le pontificat de Benoît XV fut assombri par la Grande Guerre (1914-18); l'après-guerre posa des problèmes qui ne purent être résolus qu'incomplètement. Atteint d'une bronchite grippale, Benoît XV mourut le 22 janv. 1922.

II. INTERVENTIONS RELIGIEUSES. — 1° *Sciences spéculatives.* — 1. La première encyclique, *Ad beatissimi* (1er nov. 1914) (cf. *D. T. C.*, X, 2452; XV, 1968) contient une prise de position doctrinale. Tout en renouvelant la condamnation portée contre le modernisme, tout en exigeant qu'on maintienne l'intégrité de la doctrine, Benoît XV blâme l'attitude de certains catholiques, « les intégristes » *(ibid.*, X, 2045), leur interdit de s'ériger maîtres dans l'Église et, reconnaissant à chacun le droit d'exprimer son opinion en matière libre *(ibid.*, VIII, 1041; XV, 491), recommande à tous la soumission aux évêques. — 2. Dans un motu proprio sur l'Académie S.-Thomas, Benoît XV renouvelle les directives concernant la philosophie de S. Thomas; le 7 mars 1916, à propos de doutes soulevés au sujet du motu proprio *Doctoris Angelici* et des 24 thèses thomistes, la S. C. des Séminaires et Universités affirme que : *a)* la *Somme théol.* de S. Thomas doit être le texte des leçons pour la partie scolastique des questions; *b)* les 24 thèses philosophiques contiennent la doctrine véritable de S. Thomas et sont toutes proposées comme des directives sûres *(ibid.*, VIII, 1042; XIV, 1727; XV, 448). — 3. Dans l'encyclique *Spiritus Paraclitus* (15 sept. 1920), publiée à l'occasion du XVe centenaire de la mort de S. Jérôme *(ibid.*, VIII, 949; VII, 2092, 2114), le pape rappelle la doctrine commune de l'Église en matière d'inspiration, l'autorité souveraine de l'Écriture, avec, comme conséquence, la préservation et l'absence de toute erreur *(ibid.*, VII, 2213); puis il condamne « ceux qui pensent que les parties historiques de l'Écriture s'appuient non pas sur la vérité *absolue* de faits, mais seulement sur leur vérité relative », ou encore ceux qui pensent pouvoir maintenir l'exactitude de l'ordre des faits historiques dans la Bible « en prenant pour règle non la réalité objective, mais l'opinion des contemporains », ou enfin « ceux qui, par abus de certains principes, justes du reste tant qu'on les renferme en certaines limites, en arrivent à ruiner le fondement de la véracité des Écritures et à saper la doctrine catholique transmise par l'ensemble des Pères » *(ibid.*, VII, 2243; cf. 2254, 2260, 2263, 2292, 2296, 2313); ici est visé l'abus des citations implicites et des procédés littéraires. — 4. Décret du S.-Office (5 juin 1918) sur la science de l'âme du Christ *(ibid.*, XV, 1663).

2° *Organisations pratiques.* — 1. *Droit canonique :* promulgation du Code (Const. *Providentissima Mater*, 27 mai 1917) (cf. *D. T. C.*, XII, 1747); institution d'une Commission pour l'interpréter authentiquement (15 sept. 1917). — 2. *Enseignement :* motu proprio *Seminaria clericorum* (4 nov. 1915), instituant la S. C. des Séminaires et Universités. — 3. *Censure des livres :* attribuée au S.-Office (allocution du 22 mars et motu proprio du 25 mars 1917; cf. VII, 1570). — 4. *Prédication :* l'encyclique *Humani generis Redemptoris* prescrit un double examen sur la conduite et la science des futurs prédicateurs. La S. C. Consistoriale (28 juin 1917) fixe les règles pour la prédication sacrée, appliquant la discipline inculquée par les can. 1327, 1328, 1337 du Code. — 5. *Liturgie :* célébration de trois messes le 2 nov. (Const. apost. du 10 août 1918); S. Éphrem, docteur de l'Église (encyclique *Princeps apostolorum*, 5 oct. 1920). — 6. *Études scripturaires :* le motu proprio du 23 nov. 1914 institue une commission pour la révision de la Vulgate; les lettres apostoliques *Cum Biblia sacra* (16 août 1916) portent un nouveau règlement de l'Institut biblique pontifical et fixent les relations dudit Institut avec la commission de révision de la Vulgate et la Commission biblique.

3° *Églises d'Orient.* — 1. Le motu proprio *Dei providentia* (1er mai 1917) établit une Congrégation spéciale pour l'Église orientale (cf. *D. T. C.*, X, 1869, 1872; XI, 1933). — 2. Le motu proprio *Orientis catholici* (15 oct. 1917) crée à Rome un Institut des hautes études orien-

tales. — 3. Les lettres apostoliques *Cum catholicæ* (15 avr. 1915) publient une prière indulgenciée à réciter pour l'union des peuples chrétiens d'Orient avec l'Église romaine. — 4. Benoît XV a exprimé sa sympathie aux populations d'Arménie, de Palestine, de Syrie, du Liban qui ont souffert de la guerre (allocution consistoriale du 10 mars 1919).

4° *Missions.* — La lettre apostolique *Maximum illud* (30 nov. 1919) atteste la sollicitude de Benoît XV à l'égard des missions (cf. *D. T. C.*, xv, 3171). On peut dire que c'est à lui que remonte l'initiative du mouvement missionnaire qui devait se développer sous Pie XI (*ibid.*, x, 1970) : devoirs des chefs de missions; formation du clergé indigène (*ibid.*, x, 190); recherche par les missionnaires, non des intérêts de la puissance à laquelle ils appartiennent, mais avant tout du bien des âmes. Aux fidèles le pape recommande l'aide aux missions par la prière et les aumônes (*ibid.*, x, 1953). Trois grandes œuvres pontificales doivent être favorisées : Propagation de la foi; Sainte-Enfance; S.-Pierre-Apôtre. L'Association du clergé pour les missions doit être établie partout (*ibid.*, x, 1957; cf. 1912, 1916).

III. Rôle politique. — 1° *Avec les nations belligérantes.* — Trois principes ont inspiré l'attitude de Benoît XV : hâter la fin de la guerre par une paix juste; tenir l'Église en dehors du conflit, tout en condamnant les atteintes à la morale et au droit des gens, d'où qu'elles viennent; enfin pratiquer la charité chrétienne à l'égard de tous. Voir : exhortation *Ubi primum*, 8 sept. 1914; encyclique *Ad beatissimi*, 1er nov. 1914; décret du 10 janv. 1915 prescrivant des prières pour la paix; lettre du 5 mai 1915 au card. Gasparri. Une exhortation à la paix fut adressée, le 1er août 1917, aux chefs des peuples belligérants (cf. *D. T. C.*, xv, 2622), formulant des propositions concrètes en vue d'une « paix stable et honorable pour tous » (détail dans *Actes de Benoît XV*, Bonne Presse, i, 182-83). Cette note pontificale n'obtint pas le résultat espéré. Elle ne fut pas toujours bien interprétée et le pape dut préciser certains points et répondre à diverses objections. — La neutralité du S.-Siège fut affirmée à plusieurs reprises (allocution consistoriale du 22 janv. 1915; *Actes*, i, 67; lettre au card. Bégin, *ibid.*, i, 200-03; *allocution consistoriale du 4 déc. 1916, ibid.*, i, 134). — Enfin l'action pontificale fut humanitaire et charitable au suprême degré : libéralités en argent (en Belgique, France, Autriche, Italie, Roumanie); intervention en faveur des prisonniers, de leur hospitalisation en Suisse, de leur échange; en faveur des civils condamnés par les tribunaux de guerre et qui souvent durent la vie à Benoît XV (cf. *Le pape et la Grande Guerre*, dans *Annuaire pontifical*, de Mgr Battandier, 1920, p. 56-68). Après la guerre, le pape continua son action charitable : encyclique *Paterno jam diu* (24 nov. 1919), en faveur des enfants affamés de l'Europe centrale; *Annus jam plenus* (1er déc. 1920), en faveur des enfants débilités de tous pays, surtout Russie, Hongrie, régions orientales.

2° *Avec l'Italie.* — Après l'entrée en guerre de l'Italie, Benoît XV exposa la situation fausse où se trouvait le S.-Siège. Cependant un rapprochement ne tarda pas à s'opérer entre le Vatican et le Quirinal. En 1920 (encyclique *Pacem Deo*), le pape traça les règles d'une restauration chrétienne de la paix et proclama Marie « Reine de la paix »; il leva l'interdiction faite aux chefs d'État catholiques de venir à Rome (*Actes*, ii, 142). À la veille des élections de 1919, il permit la constitution du parti populaire de Don Sturzo, « pour la défense des libertés individuelles, politiques et sociales ». Déjà de son côté l'Italie ne considérait plus comme intangible la loi des garanties. La question romaine faisait ainsi, sous Benoît XV, un pas décisif.

3° *Avec les autres nations.* — Les transformations politiques issues de la guerre devaient inciter le pape à conclure de nouveaux concordats : la question fut abordée dans l'allocution consistoriale du 21 nov. 1921 (*Actes*, iii, 105-09). A sa mort, des négociations étaient entamées avec plusieurs pays. Les relations diplomatiques se sont multipliées. En 1914, le Vatican ne comptait que 14 représentations de divers rangs; en 1922, ce chiffre était monté à 27. Le S.-Siège, en 1914, n'accréditait que dix nonces ou internonces; en 1922, ce chiffre s'élevait à 24. Les relations furent reprises avec la France et le Portugal; elles furent inaugurées avec l'Angleterre, la Hollande, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie. Sur l'attitude et l'action de Benoît XV pendant et après la guerre, cf. *D. T. C.*, vi, 1942, 1949, 1957; x, 2401, 2429; xi, 2315, 2317, 2319, 2320, 2321, 2323; xv, 2622.

Benoît XV prononça 42 béatifications et 3 canonisations (dont celles de Ste Marguerite-Marie Alacoque et de Ste Jeanne d'Arc).

Voir *Actes de B. XV*, 3 vol., Bonne Presse, Paris; Yves de la Brière, *Le pape B. XV*, dans *Études*, cxl, 1914, p. 452; Fr. Ehrle, *Von Pius X. zu Benedikt XV.*, dans *Stimmen der Zeit*, lxxxviii, 1915, p. 201; *Benedikt XV. und die Lösung der römischen Frage, ibid.*, xcii, 1917, p. 505; G. Goyau, *Papauté et chrétienté sous B. XV*, Paris, 1922; C. Gallet, *Le pape B. XV et la guerre*, 1918; H. Le Floch, *La politique de B. XV*, 1920; Fr. Ehrle, *Benedikt XV. im Weltkrieg; seine Friedensarbeit und Liebestätigkeit*, dans *Stimmen der Zeit*, xci, 1916, p. 301; *Die päpstliche Friedensnote an die Häupter der Kriegführenden Völker vom 1 August 1917, ibid.*, xciv, 1918, p. 1. Ces quelques indications (voir bibl. plus complète dans *D. H. G. E.*, viii, 172) suffisent pour appuyer le sens de notre article. A. Michel.

Ajouter : Fête de Marie Médiatrice, ix, 2403, 2470. — Indulgence attachée à une église, vii, 1628; — au rosaire, 1633. — Indulgence de la Portioncule, xii, 2609. — Service militaire des clercs, vii, 1233. — Un usage de loi pendant sa vacation, xiii, 691. — Sur la Pénitencerie apostolique, xii, 1148; — la Signature apostolique, xv, 1524. — Création d'un évêché italo-byzantin, xi, 1942. — *Religio depopulata*, xv, 3554. — Relations des peuples entre eux, x, 2401, 2429. — Concession liturgique aux Tchèques, viii, 2587. — Cité, xii, 1345, 2435; xiv, 90.

BENOIT (Antoine-Vernier). — Notice [V. Oblet], ii, 717.

BENOIT (Pseudo-). — Capitulaires de B., xi, 1146.

BENOIT D'ALIGNAN, d'abord bénédictin, puis frère mineur († 11 juill. 1268). — Il a dédié au pape Alexandre IV un traité *De summa Trinitate et fide catholica in decretalibus (cod. Parisinus lat. 4224* et Rome, Bibl. Aless., *cod. 141).*

Voir sa notice dans *Catholicisme*, i, 1441. Le traité est analysé par Petit-Radel, dans *H. L. Fr.*, xix, 84-91. Cf. aussi M. Grabmann, *Der Franziskanerbischof Ben. de Alignano († 1268) und seine Summa zum caput Firmiter des IV. Laterankonzils*, dans *Kirchengeschichtl. Studien P. Mich. Bihl, O. F. M.*, *dargeboten*, Colmar, 1941, p. 50-64; Amédée Teetaert, dans *D. D. Can.*, ii, 761-65.

BENOIT AMBARACH. — Voir *Ambarach.*

BENOIT D'ANIANE ou *Benoît Wittiza* (Saint). — Vie. Œuvres [J. Besse], ii, 708. — Sur son rôle dans la controverse adoptianiste, i, 407; ii, 605.

Sur Benoît et le concile d'Aix-la-Chapelle de 816 ou 817 (cf. *D. T. C.*, i, 655; Hefele-Leclercq, iv, 9-18, 25-30), Werminghoff, *Die Beschlüsse des Aachener Konzils 816*, dans *Neues Archiv*, 1902, p. 605 sq. — Voir *D. H. G. E.*, viii, 177 (dom Schmitz) et, du même, *Hist. de l'ordre de S.-Benoît*, i, Maredsous, 1942, p. 92 sq.; Hardy, *La vie et l'œuvre de S. Benoît d'Aniane*, Paris, 1888; dom J. Winandy, *L'œuvre monastique de S. Benoît d'Aniane*, dans *Mélanges bénédictins*, S.-Wandrille, 1947, p. 235-58; *Catholicisme*, i, 1442 (dom Marié).

BENOIT D'ASSIGNANO ou *de Côme*, dominicain du début du xive s. — Né à Côme, évêque de cette ville fin 1327, décédé le 9 oct. 1339. D'après Léandre Albert, il aurait écrit une concordance des textes apparemment contradictoires de S. Thomas d'Aquin (cf. *D. T. C.*, vi, 895). Sur ce traité, demeuré manuscrit, une controverse a surgi, à laquelle ont pris part le P. Mandonnet (*Mélanges thomistes*, Paris, 1923, p. 46 sq.), P. Pelster (*Gregorianum*, iv, 1923, p. 75-125), Mgr Grabmann (*Divus Thomas* [Frib.], IIIe sér., i, 63 sq.).

BENOIT D'ASTI, évêque de Segni. — Et le traducianisme, xv, 1356.

BENOIT DE CANFELD. — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 718.

Sur cet auteur mystique voir, dans les Mélanges offerts à M. Émile Picot, Paris, 1913, l'art. de M. Rébelliau,

Le chevalier chrestien du P. capucin Benoît de Canfeld; H. Bremond, *Hist. litt. du sentiment relig. en France,* II, 136 sq.; cf. *D. T. C.*, XV, 3623; Ubald d'Alençon et Marie Benoît du Bourg d'Iré, *Le P. Benoît de Canfield,* dans *Études franciscaines,* XLII, 1930, p. 688-707; *D. H. G. E.*, VIII, 196 (bibl.); *D. Sp.*, I, 1446-52.

BENOIT LE LÉVITE ou *Benoît le Diacre.* — C'est le nom que se donne l'énigmatique auteur d'une compilation en trois livres de pseudo-capitulaires du IXe s. « Les buts de la collection ne sont pas difficiles à dégager. Quelques grandes lignes dominent : libérer l'Église franque de la puissance tyrannique des seigneurs ou des hauts fonctionnaires, assurer l'autorité des juridictions ecclésiastiques, affermir le pouvoir des évêques, en supprimant l'institution des chorévêques et en limitant les prérogatives des métropolitains » (G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, I, 1445).

Éditions : *M. G. H.*, *Leg.*, II-2, p. 17-158, reproduite dans *P. L.*, XCVII, 698-912. Nouvelle édition dans la sér. in-4° des *M. G. H.*, tenant compte des travaux de E. Seckel, *Studien zu Benedictus Levita,* dans *Neues Archiv,* de 1900 à 1919.

Voir E. Seckel, *Realencykl. für protest. Theol.*, XVI, 265-67; J. P. Kirsch, *The catholic encyclopedia,* II, 406-07; F. Baix, dans *D. H. G. E.*, VIII, 213-18; P. Fournier-G. Le Bras, *Hist. des coll. canoniques en Occident,* I, 1931, p. 126-233. — Cité, *D. T. C.*, I, 161-67 *(passim)*, XIII, 2404.

BENOIT DU MONT-SORACTE, moine. — Auteur d'une chronique (fin XIe s.).

Voir *D. H. G. E.*, VIII, 241. Texte de la chronique (moins les passages empruntés aux auteurs connus), dans *M. G. H.*, *Script.*, III, 695-719; reproduit dans *P. L.*, CXXXIX, 9-50. — Sur Jean XII, *D. T. C.*, VIII, 620, 622.

BENOIT DE NURSIE (Saint). — Voir *Bénédictins,* § S. Benoît.

BEN-SIRA (Jésus). — Auteur de l'Ecclésiastique, IV, 2034, 2041; cf. VIII, 1584. — Voir *D. B.*, II, 1544.

BENSON (Edward White), archevêque anglican de Cantorbéry (1829-1896). — Et le puséyisme, XIII, 1397. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 279.

BENTHAM (Jérémie), jurisconsulte et moraliste anglais (1748-1832). — Partisan d'une doctrine utilitaire, uniquement fondée sur la *quantité* des plaisirs; cf. XIII, 1771; V, 673. — Sur la peine de mort, X, 2500. — Cité, XV, 3512.

BENZI (Bernard). — Notice [J. Brucker], II, 719; cf. III, 688-91 *(passim)*. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 295.

BENZO, évêque d'Alba (XIe s.). — Dans la lutte des Investitures, partisan acharné d'Henri IV contre Grégoire VII. Auteur du *Liber ad Henricum IV* (dans *M. G. H.*, *Script.*, XI, 591-681).

Cité, *D. T. C.*, XI, 530; XV, 2280. — Voir H. Lehmgrübner, *Benzo von Alba...,* dans *Historische Untersuchungen,* de Jastrow, fasc. 6, Berlin, 1887; A. Fliche, *La réforme grégorienne,* I, 1924, p. 368-73; Fliche-Martin, VIII, 170; *D. H. G. E.*, VIII, 298.

BERARDI (Antoine) ou Mgr *Marcellin de Sainte-Thérèse* (1829-1892). — Évêque titulaire de Parium et investi de la haute juridiction sur les catholiques du rite syro-malabare. Auteur d'une *Hist. de l'Église cath. du Malabar.* — Voir *D. T. C.*, XIV, 3140. — *D. H. G. E.*, VIII, 328.

BERARDI (Charles-Sébastien), canoniste italien (1719-1768). — Écrits : *Gratiani canones genuini ab apocryphis discreti...,* 4 vol., Turin, 1752-56, travail critique de grande importance, auquel est ajouté *De variis sacrorum canonum collectionibus ante Gratianum; Commentaria in jus ecclesiasticum universum,* 4 vol., 1766 sq.; *Institutiones juris ecclesiastici,* 2 vol., 1769; *De rebus ad canonum scientiam pertinentibus,* 2 vol., Milan, 1846. — Cité à propos de l'excommunication, *D. T. C.*, V, 1735. — Voir *D. D. Can.*, II, 766.

BERARDI (Émile), moraliste de la fin du XIXe s. — Écrits principaux : *Theol. moralis theorico-practica,* 1905; *De sollicitatione,* 1886; *De recidivis et occasionariis,* 1886; *Praxis confessariorum,* 2e éd., 1892. — Cité, *D. T. C.*, sur la danse, IV, 120, 123; sur la foi, VI, 205.

BÉRARDIER (Denis). — Notice [C. Toussaint], II, 719. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 331.

BERARDUCCIO (Marc-Antoine). — Notice [V. Oblet], II, 719.

BÉRAUD (Armand-Bernard). — Notice [V. Oblet], II, 719.

BÉRAULT (Michel). — Notice [B. Heurtebize], II, 720. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 334.

BERCHÈRE *(Le Goux de la).* — Voir *Le Goux.*

BERDIAEF (Nicolas), philosophe russe (1874-1948). — Principaux écrits : *Un nouveau Moyen Age,* 1927; *L'esprit de Dostoïewski,* 1929; *Problème du communisme,* 1932; *Esprit et liberté,* 1933; *Christianisme et réalité sociale,* 1934; *De la destination de l'homme,* 1935; *Cinq méditations sur l'existence,* 1936; *Les sources du communisme russe,* 1936; *Esprit et réalité,* 1938; *De l'esclavage et de la liberté de l'homme,* 1939; *Essai d'une métaphysique eschatologique,* 1942; *La dialectique existentielle du divin et de l'humain,* 1942; *Au seuil de la nouvelle époque,* 1947; *Le royaume de César et le royaume de l'esprit* (encore manuscrit). « Les thèmes de sa philosophie s'apparentent aux existentialismes et personnalismes contemporains, tout en prolongeant une tradition gnostique » (P. Archambault, dans *Catholicisme,* I, 1459). — Cité, *D. T. C.*, XIV, 360; XV, 3259.

BÉRENGER DE LANDORRE, treizième maître général des Frères Prêcheurs. — Originaire de Béziers, entré chez les prêcheurs de Toulouse (1282), sa carrière est d'abord vouée à l'enseignement. A Paris, il est licencié en théologie (26 mars 1308), puis régent (1308-10). Deux fois provincial de Toulouse, il est vicaire (8 juin 1311), puis maître général de l'ordre (13 mars 1312). Archevêque de Compostelle (sept. 1317), il meurt (18 sept. 1330) à Séville. De son activité enseignante on ne garde que quelques sermons, des questions disputées et un ouvrage, *Lumen animæ,* d'ailleurs contesté.

Voir P. Glorieux, *Répertoire...,* I, notice 65; *D. H. G. E.*, VIII, 372.

P. GLORIEUX.

BÉRENGER DE POITIERS (Pierre). — Vie. Œuvres [E. Vacandard], II, 720.

Voir *D. H. G. E.*, VIII, 379; indications dans J. G. Sikes, *Peter Abailard,* Cambridge, 1932, p. 232-33, 238-39.

BÉRENGER DE TOURS. — Vie. Doctrine. Controverse bérengarienne [F. Vernet], II, 722-42. — 1° *Vie,* 722-26. — 2° *Doctrines :* Diverses, 726. — Erreurs sur l'eucharistie, 727-36; — présence réelle (?), 736; V, 1217 sq.; — transsubstantiation, II, 729, 735; V, 1223; XV, 1398 (cf. X, 1027-29; XIV, 528, 2602, 2610); — sa doctrine philosophique, II, 728; — stercoranisme (?), 736; XIV, 2602; — ubiquisme (?), XV, 2036; — réordinations, XIII, 2414. — La controverse bérengarienne, II, 736; V, 1217-18, 1223, 1235-39, 1380 sq.; VI, 1801 sq.; X, 347, 1009, 1027. — B. cité, VI, 965; IV, 2322; V, 1272; VI, 965; X, 976, 988, 994, 1029; XV, 361. — 3° *Personnages mêlés à la controverse :* Abbaud, I, 10; Adelman, 399; II, 724, 731; V, 268, 1218; X, 1028, 1218, 1381; — card. Albéric, I, 661; II, 607, 739; — Alexandre II, 725; — Alger de Liège, I, 827; II, 730; V, 1236, 1277, 1286; X, 1030; XIV, 2604; — S. Anastase, I, 1666; II, 738; V, 1381; X, 1028; — Asselin, I, 2036; II, 607, 730, 735, 738; V, 268; XIV, 2602; — Bernold de Constance, II, 791; V, 1237; — Eusèbe Brunon, II, 725, 727, 736; V, 268, 1381; XIV, 2601; — Durand de Troarn, II, 607, 724, 738; V, 268, 1218; X, 1028, 1030; — Guitmond d'Aversa, II, 730, 734-35, 736, 737; V, 268, 1218, 1235, 1286; VI, 1991; XIV, 2603; — Hugues de Breteil, évêque de Langres, II, 729, 731, 738; VII, 221; X, 1028, 1030; — card. Humbert, V, 1218, 1381; VII, 311; XIV, 2601; — Lanfranc, II, 607; V, 1218, 1380; VIII, 2559, 2563, 2565; X, 1030; — Paschase Radbert, II, 735; V, 1218, 1380; X, 1009; XIII, 1630, 1632; — Wolphelm, II, 607; V, 1277; X, 1028. — 4° *Les autorités de B.*, II, 729; Jean Scot Érigène, 730; V, 405, 429, 1380; — Ratramne, 1380; cf. 1051; XIII, 1783. — 5° *Conciles ayant condamné B. :* Reims (1050), II, 724; Verceil (1050), 724 (Hefele-Le-

clercq, IV, 1056); — Tours (1054), 725; VI, 1794 (*ibid.*, 1108); — Rouen (1063), II, 725 (*ibid.*, 1233); — Rome (1059), 725; V, 1218 (*ibid.*, IV, 1170); — Poitiers (1075), II, 725 (*ibid.*, V, 135); — S.-Maxence (Maixent), 725 (*ibid.*); — Rome (Latran, 1078), 725, 733 (*ibid.*, V, 243); — Rome (1079), 725, 733 (*ibid.*, 248); — voir aussi synode de Rome (1050) (*ibid.*, IV, 1040). — Rétractations de B., I, 9; II, 725; XV, 1398, 3630. — 6° *Restes de l'erreur*, II, 737; Hugues Metel, 737; X, 1574; Rupert de Deutz, XIV, 173; cf. 171. — 7° *Résultats de la controverse*, II, 739; V, 1221-30.

Outre les références indiquées à Hefele-Leclercq, voir *D. H. G. E.*, VIII, 385-407 (dom Cappuyns); A.-J. Macdonald, *Berengariana*, dans *J. T. S.*, XXXIII, 1931-32, p. 180-86; G. Morin, *Bérenger contre Bérenger. Un document inédit des luttes théologiques du XIe s.*, dans *R.T.A.M.*, IV, 1932, p. 109-33 (écrit antibérengarien); J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XIIe s.*, éd. de 1948, voir Table, 560; dom Heurtevent, *Durand de Troarn et les origines de l'hérésie bérengarienne*, 1912, qui peut toujours être consulté avantageusement.

BERGER (Élie), érudit français (1850-1925). — Spécialisé dans l'histoire des XIIe et XIIIe s., il a publié de nombreux travaux (cf. H. Omont, dans *Bull. philologique et hist., année 1925*, Paris, 1927) dont plusieurs intéressent l'histoire religieuse. Citons tout spécialement : *Les registres d'Innocent IV, recueil des bulles de ce pape...*, 4 vol., Paris, 1881-1919, accompagné d'une magistrale introduction jointe au t. II, *S. Louis et Innocent IV. Étude sur les rapports de la France et du S.-Siège*, réédité et revu, Paris, 1893. — Voir *D. T. C.*, IX, 1362. — *D.H.G.E.*, VIII, 450.

BERGER (Pierre). — Notice [V. Oblet], II, 742.

BERGER (Samuel), érudit français, protestant (1843-1900). — Ses travaux ont gravité autour de l'histoire de la Vulgate, qu'ils ont renouvelée, et des diverses versions occidentales de la Bible. De tous ses ouvrages, l'un doit être considéré comme classique : *Hist. de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, Nancy-Paris, 1893. — Voir *D. T. C.*, IX, 1837; XV, 3501. — *D.H.G.E.*, VIII, 451 (ouvrages).

BERGER DE MALISSOLES (François de), évêque de Gap (1706-1738). — Son souci constant fut de préserver son clergé du jansénisme. — Sa condamnation des *Réflexions morales*, de Quesnel, XIII, 1524. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 453.

BERGIER (Nicolas-Sylvestre). — Vie. Œuvres [E. Dublanchy], II, 742. — Son *Dictionnaire théologique*, 743; — et la doctrine du péché originel, XII, 563; — et le pouvoir du démon, IX, 1527; — et le nombre des élus, IV, 2372. — Anglicanisme et culte des images, VII, 784. — Attaque de Ricci contre *Le déisme réfuté par lui-même*, XII, 2139. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 471; *L. T. K.*, II, 185.

BERGOUNIOUX (Frédéric-Marie). — Savant franciscain, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. — Cité, XV, 1379, 1580; cf. XIII, 1906. — Voir *Catholicisme*, I, 1465.

BERGSON (Henri), philosophe français (1859-1941). — Professeur au Collège de France, où ses cours « sont restés célèbres par l'affluence, la qualité et la ferveur de ses auditoires » (P. Archambault, dans *Catholicisme*, I, 1465). — Œuvres principales : *Essai sur les données immédiates de la conscience*, 1889; *Matière et mémoire*, 1896; *Évolution créatrice*, 1907; *Les deux sources de la morale et de la religion*, 1934. Œuvres secondaires : *Quid Aristoteles de loco senserit*, thèse latine de doctorat, 1889; *Le rire. Essai sur la signification du comique*, 1900; *L'énergie spirituelle*, 1919; *Durée et simultanéité*, 1922; *La pensée et le mouvant*, 1934. — On ne saurait trop reconnaître les services rendus par Bergson à la cause de la philosophie, qu'il a dégagée du matérialisme et engagée sur des voies qui aboutissent à Dieu. Sans doute sa pensée, surtout dans les premiers ouvrages, pouvait paraître teintée d'une sorte de panthéisme déguisé; c'est ce qui a mis l'Église en garde contre eux. Les trois premiers sont à l'*Index*. Mais il est incontestable que cette pensée a subi une évolution très réelle qui a singulièrement rapproché Bergson des solutions catholiques et thomistes. Les art. RÉALISME (XIII, 1889-1904) et RELIGION (2264-85), ce dernier surtout (dont les bonnes feuilles ont été soumises au philosophe), éclaireront suffisamment les lecteurs du *D. T. C.* Mais on ne saurait s'étonner de rencontrer çà et là des appréciations divergentes. A. MICHEL.

Philosophie générale de B., et évolution de sa pensée, XIII, 1889-99; — intuition, 1894-97; cf. XIV, 1475; — intuition et théologie, XIII, 1903; — anti-intellectualisme (?) : bergsonisme et thomisme, 1899-1903; cf. XV, 1013; — subjectivisme (?), IV, 782; XIII, 2276; — monisme panthéiste (?), X, 327-30; XI, 1871; XIII, 2275; XV, 1378, 3100. — Métaphysique incomplète, XIII, 2283. — Critique du matérialisme, X, 287, 308, 312; — cf. V, 1803; XIII, 1777, 1854, 1863, 1871, 1878, 1882; XIV, 1466, 1477, 2317. — Sur *Les deux sources*, XIII, 2265-75; — critique de la thèse, 2275-85. — Origine profonde de la religion, 2247, 2204; cf. XIV, 2795. — L'idée de Dieu et son existence, IV, 782, 900; XIII, 2273, 2278-79. — Optimisme et problème du mal, XII, 577; XIII, 2275, 2284. — Immortalité de l'âme, 2275. — Élan vital et création, XII, 577; XIII, 2274. — Mysticisme et mysticisme chrétien, XII, 577; XIII, 2270-72, 2280-82. — Énergie spirituelle et vanité, XV, 2532.

Voir *D. T. C.*, X, 330; l'ouvrage de M. Maritain, *La philos. bergsonienne*, a eu une 5e éd. en 1948; A. Thibaudet, *Le bergsonisme*, 2 vol., 1924; J. Chevalier, *Bergson*, 1926; F. Challaye, *Bergson*, 1929; Vladimir Jankelevitch, *Bergson*, 1931; R. Jolivet, *Essai sur le bergsonisme*, 1931; É. Rideau, *Les rapports de la matière et de l'esprit dans le bergsonisme; Le dieu de Bergson*, 1932; R. Lacombe, *La psychologie bergsonienne*, 1933; A.-D. Sertillanges, *H. Bergson et le catholicisme*, 1941; P. Valéry-F. Delattre-L. Lavelle-R. Le Senne, *Études bergsoniennes*, 1947; *Archives de philos.*, vol. IX (B. Romayer, *Les deux sources...*); vol. XVII, *Bergson et bergsonisme*; L. Husson, *L'intellectualisme de Bergson*, 1947; F. Meyer, *La pensée de Bergson*, 1948; A. Cresson, *Bergson, sa vie, son œuvre, avec un exposé de sa philos.*, 1941; Lydie Adolphe, *La philos. religieuse de Bergson*, 1947; Hjalmar Sunden, *La théorie bergsonienne de la religion*, 1947. — Les *Études bergsoniennes* ont donné les vol. II et III : vol. II : H. Bergson, *L'idée de Dieu chez Aristote*; É. Bréhier, *Images plotiniennes, images bergsoniennes*; Jeanne Delhomme, *Durée et vie dans la philos. de Bergson*; vol. III : R. Polin, *H. Bergson et le mal*; P. Andreu, *Bergson et Sorel*; Lydie Adolphe, *Bergson et l'élan vital*; H. Mavit, *Bergson et l'existence créatrice*. — Récemment Mlle Adolphe a publié *La dialectique des images chez Bergson*, 1951. A. MICHEL.

BÉRITAUT. — Voir *Alexandre de la Passion*.

BERKELEY (George), évêque anglican et philosophe (1685-1753). — Au point de vue philosophique, Berkeley représente l'idéalisme immatérialiste le plus radical. Les corps sont connus par leurs représentations et, pour eux, c'est là leur seul être : *esse est percipi*. Mais l'apparent univers des objets suppose un univers de sujets, dont l'être est précisément de les percevoir : *esse est percipere*. Au principe de tous ces esprits, il y a l'Esprit infini en qui ils ont unité et subsistance. C'est de l'idéalisme pur, avec une tendance panthéiste. — Écrits : *Essai d'une nouvelle théorie de la vision*, 1709; *Traité sur les principes de la connaissance humaine*, 1710; *Trois dialogues entre Hylas et Philonoüs*, 1713; *Alciphon ou le petit philosophe*, 1732; *Siris, chaîne de réflexions et de recherches philosophiques concernant les vertus de l'eau de goudron*. — Application de son idéalisme au concept de Dieu, *D. T. C.*, IV, 1260; — de la personne, VII, 429.

Sur Berkeley, voir A. Penjon, *Vie et œuvres de Berkeley*, 1878; G. Lyon, *L'idéalisme en Angleterre au XVIIIe s.*; Beaulavon-Parodi, *Œuvres choisies de Berkeley*, 1895, Introduction.

BERLENDI (François). — Notice [B. Heurtebize], II, 745.

BERLIÈRE (Dom Ursmer), bénédictin de Maredsous (1861-1932). — De 1894 à 1912, il dirige la *R. Bén.* Dès 1890, il commence sa grande publication, le *Monasticon belge...* Membre suppléant (1897), puis membre actif (1907), et enfin président (1922) de la *Commission royale*

d'hist. de Belgique, il est, en outre, l'organisateur et le premier directeur de l'*Institut historique belge de Rome*, créé en 1902. Il trace un plan d'études et lance la collection des *Analecta vaticano-belgica* (1906). En 1907, il donne sa démission et cède à Godefroid Kurth une place qu'il devait reprendre de 1922 à 1930, après avoir obtenu l'union de l'Institut romain et de la Commission royale dont il détenait la présidence. En 1912, il est nommé conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique. Adopté par plusieurs académies et sociétés savantes, il est encore nommé consulteur de la section historique de la Congr. des Rites (1930).

L'œuvre de dom Berlière comprend un nombre considérable d'articles d'érudition parus dans la *R. bén.*, dans les diverses publications des académies royales de Belgique et dans d'autres revues... Il a, en outre, publié quelques ouvrages de synthèse très remarquables : *L'ordre monastique des origines au XIIe s.*, 1912; *La dévotion au Sacré-Cœur dans l'ordre de S.-Benoît*, 1923; *L'ascèse bénédictine des origines à la fin du XIIe s.*, 1927. Il fut également collaborateur du *D. T. C.*

Voir dom Hadelin de Moreau, dans *Rev. liturgique et monastique*, 1932, p. 13-28; J. Cuvelier, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1930, p. 111-171 (bibl. complète); dom Gazeau, dans *Catholicisme*, I, 1471.

DOM GAZEAU.

BERMAN (Jean-Pierre). — Notice [A. Beugnet], II, 745. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 533.

BERMUDEZ (Johanès). — Son intrusion comme patriarche d'Éthiopie, V, 950.

Voir J.-B. Coulbeaux, *Hist. politique et religieuse de l'Abyssinie*, II, Paris, 1929, p. 85, 105-12, 128-31; S. Euringer, *Der Pseudopatriarch Joannès Bermudes (1539-56)*, dans *Theologie und Glaube*, XVII, 1925, p. 226-56; F. Rodrigues, S. J., *Mestre João Bermudes*, dans *Revista de historia*, Porto, 1919, p. 1-23.

BERNADOT (Marie-Vincent), dominicain français (1883-1941). Prieur du couvent de S.-Maximin, son intense ministère de retraite aboutit à la fondation (1919) de *La Vie spirituelle*. En 1929, il lança *La Vie intellectuelle*, organe de la foi agissante dans le monde contemporain. C'est autour de ces deux revues que la maison des *Éditions du Cerf* a vu le jour. C'est autour d'elles aussi que se rassemble un véritable mouvement de jeunes chrétiens décidés. En 1934, l'œuvre se double d'un hebdomadaire de choc, *Sept*, plus engagé dans l'actualité (il devait cesser de paraître dès août 1937), et, en 1938, d'une publication de spiritualité populaire, *La Vie chrétienne avec Notre-Dame*. En 1940, le P. Bernadot se retira à Labastide-l'Évêque, où il se consacra au ministère pastoral durant ses derniers mois.

Écrits personnels : *De l'eucharistie à la Trinité* (1917), dont le tirage atteint 130 000 exemplaires; sa lecture a marqué d'innombrables vies chrétiennes au coin de la plus profonde doctrine de la grâce sanctifiante; — *L'ordre des Frères Prêcheurs* (1918), qui est la meilleure présentation pour un large public de l'idée de S. Dominique et de la vie de son ordre; — *Notre-Dame dans ma vie* (1937), petit livre de spiritualité mariale aux solides fondements doctrinaux; — *Ste Catherine de Sienne au service de l'Église* (1940).

L'activité du P. Bernadot était dominée par la persuasion qu'une doctrine solide doit présider à toute vie spirituelle comme à toute activité chrétienne : « Ceux qui croiraient devoir réserver la prédication des vérités plus hautes à une élite et à des circonstances exceptionnelles tarissent, sans le vouloir, dans l'Église, la plus abondante source de sainteté; car la vérité est le principe de tous les dévouements et de tous les transports d'amour... Nous croyons qu'il est bon de faire connaître Dieu, autant que Dieu s'est lui-même révélé » (Préface à *De l'eucharistie à la Trinité*). Aussi, bien qu'il ne fût pas théologien de métier, la pensée théologique française de l'entre-deux-guerres lui doit beaucoup. Une partie de la vitalité des mouvements qui témoignent du renouveau actuel dans la pensée et dans l'action catholiques en France est l'œuvre du P. Bernadot. Homme d'Église dans la plénitude de l'expression, il fut divinateur en ce qui concerne les besoins de l'Église, hardi dans ses réalisations, soucieux de la catholicité vraie et de l'universelle évangélisation.

Voir P. Boisselot, O. P., *Un maître de la spiritualité : le P. Bernadot*, dans *L'Année théologique*, 1942, p. 123-29; *La Vie spirituelle*, 1er août 1941, p. 97-107; *Les vingt-cinq ans de « La Vie spirituelle »* (numéro spécial de cette revue), 1944; *Lettres de direction du P. M.-V. Bernadot*, Paris, 1946.

A. LIÉGÉ, O. P.

BERNALD. — Voir Bernold.

BERNARD (Saint), abbé de Clairvaux. — Vie. Œuvres. Lutte contre Abélard. Doctrine. Caractère et influence [E. Vacandard], II, 746-85.

I. VIE, II, 746-49; — rappels : 2532, 2538; VII, 135; XIII, 2162; XV, 3013. — Personnages en relation avec S. B. : Abélard, voir *infra*; — Anaclet II, II, 747; cf. Innocent II; — Eugène III, 746, 756 *(De consideratione)*; IV, 2217; V, 1490, 1491; XIII, 303; — Geoffroy d'Auxerre, II, 749; VI, 1228, 2178; — Gilbert de la Porrée, II, 748; IV, 1178; V, 2464; VI, 1351, 1354, 1356; — Guillaume de Saint-Thierry, II, 752; VI, 1981; — Harding, II, 747, 2532; — Henri et les henriciens, 748; VI, 2178, 2181; — Hugues de Saint-Victor, II, 755; cf. 251, 277; IV, 2172; VII, 243; — humiliés, 312; — Innocent II, II, 747, 760; VII, 1672, 1955, 1960; VIII, 2641; XII, 2337; — S. Malachie, II, 756; — Nicolas de Clairvaux, 749; XI, 596; — Philippe de Harvengt, XII, 1408; — Pierre Bérenger, II, 720, 750; — Pierre Lombard, XII, 1943, 1947 (cité, 2006, 2009); — Pierre de Pise, VIII, 2641; — Pierre le Vénérable, II, 752; XII, 2066, 2071, 2076; — Richard de Saint-Victor (?), XIII, 2678; — Robert de Melun, 2752; — Robert Pulleyn, 2753; — Roger, abbé de Colombe, II, 756; — Serlon, XIV, *1940*; — les Templiers, II, 753; X, 1759; — Yves de Chartres, XV, 3637.

II. ÉCRITS, II, 749-58; — éditions et commentaires, VI, 1228; IX, 1425; X, 428, 786; XII, 1608, 1841.

III. LUTTE CONTRE ABÉLARD, II, 759-61; cf. I, 37, 43-48 *(passim)*, 163; II, 720, 747, 750, 755 (âme), 766 (péché originel, rédemption), 2240 (nécessité du baptême); III, 2262 (foi), 2082 (création); V, 2464 (dogme trinitaire), cf. XV, 1714; VII, 1959; VIII, 2118 (pélagianisme); X, 669 (mérite); XII, 447 (péché originel), 914 (confession), 2337 (trinité platonicienne); XIII, 1692 (théologie rationaliste), 1945 (rédemption). Voir § suivant.

IV. DOCTRINE, II, 761-82. — 1° *Sources*, 761; — Écriture, VII, 2217; — Pères : augustinisme de S. B., IX, 1193; cf. I, 2504. — 2° *Principes et méthode*, II, 761; — foi, VI, 394; motifs, III, 2262; certitude, VII, 2218; — contre le rationalisme, XIII, 1692. — Sa conception de la théologie, XV, 362, 367, 391. — 3° *La règle de la foi*, II, 762; — Écriture et Église, IV, 2098; — enseignement de l'Église et du pape, IV, 2098, 2181; VII, 1672. — 4° *Dieu et la Trinité :* Dieu, II, 763; — connaissance de Dieu, IV, 1187; — nature et attributs, 1153, 1167, 1174, 1196, 1206. — Trinité, II, 750, 763; V, 2464; XV, 1717; cf. XIII, 1692. — 5° *Jésus-Christ :* Christologie, II, 764; circoncision de N.-S., 2524; — chair passible, VI, 1017; — union hypostatique, VII, 511, 533; cf. XV, 2958; — connaissance de l'incarnation dans l'A. T., II, 755; — sa convenance, VII, 1465, 1468, 1477; cf. 1533 (bibl.). — Rédemption : péché originel et rédemption, II, 764-67; VII, 1031; XII, 447, 457; XIII, 1945, 1975. — 6° *Mariologie et intercession des saints : a)* Immaculée Conception, II, 767; VII, 858, 868, 1010-15, cf. 1024, 1034, 1044, 1050; — sanctification, IX, 2361; — lettre sur la conception, VII, 1021; IX, 2415; XII, 1842; XV, 2425; — *b)* Prérogatives, II, 768; — vœu de virginité, IX, 2386-87; — impeccance, 2415; — corédemptrice, 2391; — médiation, 2399, 2408, 2436; — culte marial, XIII, 2906; — Marie et notre persévérance finale, IX, 2455, 2460. — *c)* Intercession des saints, II, 769; — culte des saints, XIV, 945, 954-58, 960, 962. — 7° *Création.*

Angélologie : Création, III, 2082; — âme, II, 720, 750, voir *infra*, § *Eschatologie*. — Anges, I, 1225; II, 769; — ange gardien, I, 1226; — démon, IV, 388. — 8° *Église*, II, 770-74; — corps du Christ, IV, 2158; — pape, II, 757, 770, voir *supra*, § *La règle de foi;* — évêques, 753, 771; — cardinaux, 772: — clercs, 755, 772; — moines, 756; — prérogatives, 772-74; — Église et pouvoir civil, 753; IV, 2217; XII, 2719. — 9° *Sacrements :* Le mot, IX, 32 (appliqué même au lavement des pieds). — *a)* Baptême, II, 251, 277, 755, 774; IV, 2172 (salut des non-baptisés), 2240 (baptême de désir); X, 221 (martyre); II, 2524 (circoncision et péché originel); voir *supra*, péché originel et rédemption. — *b)* Eucharistie, 774; cf. V, 1230, 1249. — *c)* Pénitence, I, 168; II, 775; XII, 913, 937, 1080. — *d)* Extrême-onction, II, 775; cf. V, 1986. — *e)* Ordre, II, 775; cf. 753, 755, 757. — *f)* Mariage, 775; IX, 2140. — 10° *Justification. Prédestination : a)* Libre arbitre et grâce, II, 776; I, 2493, 2533; VIII, 414, 428, 2119; XII, 1273; XV, 2137; — mérite, X, 671-75. — *b)* Justification, II, 776; — sur la « foi justifiante », V, 1789; VIII, 2108, 2114, 2121-23, 2124, 2142, 2189; — certitude de la prédestination, II, 778; XII, 3017. — 11° *Mysticisme :* Mystique et scolastique, XIV, 1701. — Vie spirituelle : devoirs relatifs et absolus, VIII, 1078; — discernement des esprits, IV, 1382, 1414; — dons du S.-Esprit, 1769; — espérance et charité, V, 654, 668; — humilité et orgueil, IV, 1382; VII, 328; XI, 1414, 1420; — jeûne, II, 1738; — vertus, XV, 2747; — vocation et vœux, 3160, 3197, 3255, 3263, 3271. — Amour de Dieu, II, 752; motif, 2221; — degrés, 779; cf. XIII, 1565; — tiédeur et progrès, XV, 1027; — perfection, IV, 1382; XII, 1235; et joie surnaturelle, V, 1822; — contemplation mystique, X, 2644; cf. 2640; — extase, V, 1892. — 12° *Eschatologie :* enfer, purgatoire, ciel, II, 780; XIII, 1229 (purgatoire); — jugement, VIII, 1807; — résurrection, XIII, 2549; — délai de la béatitude, II, 689, 781, 2487. — 13° *Divers :* textes invoqués par Luther, IX, 1170, 1193, 1215, 1223, 1257, 1259, 1274; XIII, 2033; — par Pascal, XI, 2156; — antiphonaire cistercien, II, 754; — sur la guerre, VI, 1912; — sur le miracle, X, 1803.

V. CARACTÈRE DE CETTE DOCTRINE ET SON INFLUENCE, II, 782-85.

Voir E. Vacandard, *Vie de S. Bernard, abbé de Clairvaux*, 2 vol., Paris, 1910; W. von Steinen, *Bernhard von Clairvaux, Leben und Briefe*, Breslau, 1926; P. Lasserre, *Un conflit religieux au XIIe s., Abélard contre S. Bernard*, Paris, 1930; *S. Bernard et son temps : recueil de mémoires et communications présentées au congrès de Dijon*, 1928; P. Mitterre, *La doctrine de S. Bernard : le théologien, l'ascète, le mystique, le docteur de l'Église*, Bruxelles, 1932; Didier, *La dévotion à l'humanité du Christ dans la spiritualité de S. Bernard*, Paris, 1929; A. Le Bail, *S. Bernard, docteur de la dévotion à N.-S. J.-C.*, Cîteaux, 1932; B. Hänsler, *Die Marienlehre des hl. Bernhard*, Ratisbonne, 1917; P. Aubron, S. J., *L'œuvre mariale de S. Bernard*, Paris, 1935; A. Raugel, *La doctrine mariale de S. Bernard*, 1937; dom Noguès, *La mariologie de S. Bernard*, 1935; dom Maréchaux, *S. Bernard, Père de l'Église*, 1927; *L'œuvre doctrinale de S. Bernard*, dans *La Vie spirituelle*, 1927, p. 634-50; F. Radeke, *Die eschatologischen Anschauungen Bernhards von Clairvaux*, Langesalze, 1915; J. Schuck, *Das religiöse Erlebnis beim hl. Bernhard von Clairvaux*, Wurtzbourg, 1922; R. Linhardt, *Die Mystik des hl. Bernhard von Clairvaux*, Munich, 1925; Watkin Williams, *The mysticism of St. Bernard of Clairvaux*, Londres, 1931; *St. Bernard of Clairvaux*, Manchester, 1935; É. Gilson, *La théol. mystique de S. Bernard*, Paris, 1934; J. Leclercq, *S. Bernard mystique*, 1948; *D. Sp.*, 1454-1499.

BERNARD (Claude), savant français (1813-1878). — Professeur de physiologie en Sorbonne (1854), au Collège de France (1855); créateur de la physiologie expérimentale et théoricien de la méthode expérimentale.

Voir sa notice et sa bibliographie dans *Catholicisme*, I, 1484 (P. Archambault). — Sa tendance scientifique, *D. T. C.*, X, 296, cf. 1817; XV, 2677.

BERNARD (Paul), jésuite. — Cité, XIII, 1171, 1179, 1285 (à propos du purgatoire), 1311 (son art. CIEL, II, 2474); XIV, 962 (à propos de l'art. *Saints* du *D. A. F. C.*). Collaborateur du *D. T. C.*

BERNARD (R.), dominicain. — Cité, XII, 469, 472, 474, 477, 482, 501 (péché originel, *Somme théol. de S. Thomas, Le péché*, t. II); XV, 2753, 2775, 2780, 2791 (*La vertu*), 2860 (*Le péché*, t. I); XIII, 796 (*Les vertus sociales*).

BERNARD D'ARRAS. — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 785. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 583.

BERNARD D'AREZZO. — Et Nicolas d'Autrécourt, XI, 561, 564-71; cité, 576, 579, 581, 584.

BERNARD DE BESSE, franciscain (XIIIe s.). — Secrétaire de S. Bonaventure. Ses œuvres historiques sont de première importance pour l'histoire des débuts de l'ordre : *Liber de laudibus beati Francisci* (éd. dans *A. F.*, III, 662-92); *Catalogue des ministres généraux* (éd. Fr. Ehrle, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, VII, 1883, p. 323-52). En outre, il serait l'auteur ou l'inspirateur d'un opuscule ascétique attribué à S. Bonaventure, *Speculum disciplinæ* (dans *Opera omnia*, Quaracchi, VIII, p. XCV-XCVI et 593-622). — Voir *D. T. C.*, XII, 119. — *D. H. G. E.*, VIII, 594.

BERNARD DE BOLOGNE (*Florian Toselli*). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 786.

BERNARD DE BOTTONE. — Professeur et chancelier de l'université de Bologne, maître du canoniste Guillaume Durantis. Auteur d'un commentaire sur les *Décrétales* de Grégoire IX, qui, dans la suite, est devenu la *Glossa ordinaria* (cf. N. Paulus, *Gesch. des Ablasses im Mittelalter*, I, Paderborn, 1922, p. 320). L'*Apparatus ad Decretales Greg. IX* a été souvent édité, principalement Lyon, 1572, 1584.

Voir A. Teetaert, *La confession aux laïques dans l'Église latine...*, 1926, p. 344. — Cité, *D. T. C.*, XII, 967, 969.

BERNARD DE CONSTANCE (ou *Bernold*). — Voir *Bernold*.

BERNARD DÉLICIEUX, frère mineur. — Célèbre pour sa lutte contre les excès des inquisiteurs dominicains dans le midi de la France (fin du XIIIe s.).

Cité, *D. T. C.*, XIV, 2540. — Voir Michel de Dmitrewski, *Fr. Bernard Délicieux, O. F. M. Sa lutte contre l'Inquisition de Carcassonne et d'Albi, son procès (1297-1319)*, dans *A. F. H.*, XVII, 1924, p. 183-218, 313-37, 457-88; XVIII, 1925, p. 3-32; bibl. gén. dans *A. F. H.*, 1924, p. 187-90; *D. H. G. E.*, VIII, 652-58.

BERNARD DE FONTCAUDE, prémontré. — Premier abbé de Fontcaude, dans l'ancien diocèse de S.-Pons de Thomières. Il a laissé un écrit contre les vaudois, publié avec deux autres par Gretzer, *Trias scriptorum adversus valdensium sectam...*, inséré dans *P. L.*, CCIV, 793 sq. — Cité, *D. T. C.*, XII, 918; XV, 2593. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 662.

BERNARD DE GANNAT ou *d'Auvergne*, dominicain du début du XIVe s. — XII, 1000. — Sur le sacrement de pénitence, valide et informe, 1000; cf. 1009, 1018. — Cité, XV, 678. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 588.

BERNARD D'HILDESHEIM, évêque de cette ville (1130-1153). — Sur les ordinations des schismatiques, XI, 1288; XIII, 2416. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 670.

BERNARD DE LUXEMBOURG. — Notice [P. Mandonnet], II, 787. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 682.

BERNARD DE PARME (Saint). — Indications bio-bibliogr., VIII, 198. — Sur la réparation des dommages, XV, 2361. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 721.

BERNARD DE PAVIE. — Professeur de droit à Bologne (1170-1180), prévôt de Pavie, évêque de Faenza, puis de Pavie († 1213). — Sa collection de *Décrétales*, IV, 208; cf. XIII, 622, 1819. — Ordinations des schismatiques, 2423; — le cas du pape hérétique, VII, 1715; — les fiançailles d'enfants, 66.

Bernard est l'auteur d'une Vie de S. Lanfranc, son prédécesseur à Pavie (insérée par les bollandistes, *A. S.*, juin, IV, 620-30). — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 723; *D.D.Can.*, II, 782-89.

BERNARD DE SYLVESTRIS ou *de Tours*. — Ce Bernard a été souvent confondu avec Bernard de Chartres (Maître Bernard) et Bernard de Moëland ou de Quimper. L'identification n'est plus possible après les travaux d'A. Clerval sur *Les écoles de Chartres au Moyen Age*, Chartres, 1895 (cf. *D. H. G. E.*, VIII, 607, 746; *Catholicisme*, I, 1474, 1482, 1483). Son système, exposé dans l'*Experimentarius* et le *De mundi universitate*, admet un dualisme éternel, Dieu et la matière, avec une série d'êtres échelonnés les reliant. Le monde est, lui aussi, éternel. Ce qui fait qu'on peut accuser Bernard, sinon de panthéisme formel, du moins de tendances à cette erreur (cf. *D.T.C.*, XI, 1866; XV, 1714).

Voir É. Gilson, *La cosmogonie de B. de Sylvestris*, dans *Arch. d'hist. doctr. et litt. du Moyen Age*, Paris, 1928.

BERNARD DE TRILIA, dominicain du XIIIe s. — Écrits principaux : *Postilla super IV libros Sententiarum*, perdu; *Quæst. XVIII de cognitione animæ conjunctæ corpori*, copie à la Bibl. nat.; *Quæst. de cognitione animæ separatæ*, inachevé; *Quæst. de spiritualibus creaturis et de potentia Dei; Quæst. in septem primos libros Metaphysicæ*, couvent de S.-Jacques, à Paris; *Quæst. de distinctione esse et essentiæ*. En outre, différentes *Postillæ* sur les livres de l'Écriture sainte. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 763. — *D. T. C.*, XV, 687.

BERNARDES (Manoel), oratorien portugais. — Ses écrits, XII, 2628.

BERNARDI (Michel). — Tradition populaire relative à la Portioncule, XII, 2605.

BERNARDIN DE BUSTI (Bienheureux), franciscain († 1500). — Auteur de : *Rosarium sermonum*, 2 vol., Lyon, 1525; Brixen, 1588; *Mariale*, Milan, 1493; *Pro defensione montium pietatis*, Milan, 1503. — Voir *D.H.G.E.*, VIII, 786.

Sur les monts-de-piété, VI, 834; XV, 2363; — sur les privilèges de Marie, IX, 2400, 2418; — Immaculée Conception, VI, 834; VII, 1122; — sanctification de S. Joseph, VIII, 1517.

BERNARDIN DE FELTRE (Bienheureux) (1437-1494), observantin, missionnaire apostolique. — Il combattit la dépravation des mœurs, l'usure et érigea en maints endroits des monts-de-piété (*D. T. C.*, VI, 834; XV, 2363; cf. VIII, 2683). Son culte a été reconnu par Benoît XIII. Il a laissé quelques écrits dont, au point de vue théologique, voici les principaux : *De modo confitendi*, Brescia, 1542; *De perfectione christiana*, Venise, 1532; *De expugnatione paradisi*, 1554.

Voir bibl. dans *D. H. G. E.*, VIII, 790; P. L. de Besse, *Le B. Bernardin de Feltre et son œuvre*, 2 vol., Paris, 1902; Moiraghi, *Vita del B. Bernardino da Feltre, propagatore dei monti di pietà*, Pavie, 1894; *L. T. K.*, II, 211-12. — *D. T. C.*, VI, 825.

BERNARDIN DE PARIS. — Notice [A. Teetaert], XI, 2031. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 797.

BERNARDIN DE REGGIO. — Voir REGGIO, XIII, 2101.

BERNARDIN DE SIENNE (Saint). — Vie. Écrits. Doctrines [F. Vernet], II, 787-91. — Vicaire général des observants, VI, 816. — L'incarnation, sa fin, VII, 1495. — Le nom de Jésus, II, 789; X, 201. — Définition de la messe, 1072. — Le sacerdoce, XI, 1374. — Mariologie : maternité divine, IX, 2356; médiation universelle, 2392, 2400; Immaculée Conception, VII, 1117. — Culte de S. Joseph, II, 789; VIII, 1516. — Pour d'autres doctrines, voir l'art. du *D. T. C.* — Influence de l'*Arbor vitæ* d'Ubertin de Casale sur B., XV, 2029; cf. XIV, 2545. — B. et Nicoles d'Osimo, XI, 628; — et Albert de Sarziano, XIV, 1123.

On consultera avec profit l'art. du P. Longpré (*Catholicisme*, I, 1487), dont nous extrayons les notes suivantes relatives à la bibliographie. L'ordre des Frères Mineurs a entrepris l'édition critique de l'œuvre entière de S. Bernardin : pour y travailler, une commission a été instituée par le Rme P. Léonard Bello, le 9 mai 1940, à Quaracchi. Depuis la mort du P. Bughetti († 1944), elle est dirigée par le R. P. Dionisio Pacetti.

Sur la vie, toutes les sources du XVe s. sont indiquées par Pacetti, *De S. Bern. Senensis operibus. Ratio criticæ editionis*, p. 210-17. Étude critique par S. Stawiewski, *Der hl. Bern. von S. Untersuchungen über die Quellen seiner Biographen*, Münster-en-W., 1931. Biographie très remarquable par A. G. Ferrers-Howell, *S. Bern. of S.*, Londres, 1943; G. Cantini, O.F.M., *S. Bern. da S., divinus Christi nuntius*, Rome, 1944.

Sur la doctrine : D. Scaramuzzi, *La dottrina del B. Giov. Duns Scoto nella predicazione di S. Bern. da S.*, Florence, 1930; M. Sticco, *Il pensiero di S. Bern. da S.*, Milan, 1924; 2e éd., *Pensiero e poesia in S. Bern. da S.*, Milan, 1945 (doctrine sociale); surtout C. Piana, O.F.M., *San Bern. da S. teologo*, dans *Saggi e ricerche*, p. 139-201 (solide exposé, riche bibl.); A. Blasucci, O. F. M. Conv., *La spiritualità di S. Bern. da S.*, dans *M. F.*, XLIV, 1944, p. 3-67; G. Folgarait, *La teologia mariana di S. Bern. da S.*, Milan, 1939; P. Emm. al Izegem, O.F.M. Cap., *De doctrina mariologica S. Bern. Senensis*, dans *C. F.*, X, Rome, 1940, p. 383-94; Lorenzo di Fonzo, O. F. M. Conv., *La mariologia di S. Bern. da S.*, dans *M. F.*, 1947, p. 3-102; *D. S. p.*, I, 1518-21.

BERNARDIN DE SIENNE. — Mieux connu sous le nom d'*Ochin*. Voir ce mot.

BERNARDINI (Paulin). — Notice [P. Mandonnet], II, 791. — Sur l'infaillibilité pontificale, VII, 1684. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 810.

BERNARDINS. — Voir *Cisterciens*.

BERNHARDI (Von). — Sur la guerre, VI, 1906, 1945.

BERNIER (Abbé Étienne-Alexandre). — Un des négociateurs du Concordat français de 1801, III, 745-47, 759.

Sur Bernier, J. Leflon, *É.-A. Bernier, évêque d'Orléans*, 2 vol., Paris, 1938; Fliche-Martin, XX, 1949, p. 178 sq.

BERNINI (Dominique). — Notice [B. Heurtebize], II, 791.

BERNIS (François-Joachim *de Pierre*, cardinal de), (1715-1794). — Son rôle dans l'élection de Clément XIV, III, 125; — et la suppression des Jésuites, 127, 130. — Son rappel comme ambassadeur, XII, 1665. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 847.

BERNOLD DE CONSTANCE (ou *Bernald, Bernard*). — Vie. Œuvres [F. Vernet], II, 791. — Sur les rebelles à Grégoire VII, XV, 2281; — l'harmonisation des décrets, VI, 1743; cf. XI, 1887; XV, 366; — les ordres conférés par les schismatiques et les simoniaques, XI, 1288; XIII, 2408, 2416; cf. 2418.

Sur Bernold, voir A. Fliche, *La réforme grégorienne*, II, Louvain, 1925; Fliche-Martin, VIII, 219, 254. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 853.

BERNON DE REICHENAU (1008-1048). — Sur les quatre-temps, XIII, 1453. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 861.

BERNOUILLI (C.-A.). — Le problème des « deux théologies », XV, 444.

BERON. — Notice [V. Oblet], II, 793. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 879.

BERRUYER (Isaac-Joseph), écrivain jésuite du XVIIIe s. (1681-1758). — Est surtout connu par son *Hist. du peuple de Dieu...*, qui fut plus d'une fois censurée et condamnée. — Voir *D. B.*, I, 1627-29.

Au point de vue strictement théologique, on doit lui reprocher ses tendances adoptianistes, VI, 718; VII, 549-54; VIII, 1270; XV, 1314, 2414.

BERSEAUX (Charles-Eugène). — Notice [E. Mangenot], II, 793.

BERSIER (Eugène), pasteur protestant. — Cité, XI, 1348; XIII, 884.

BERTEAUD (Mgr Jean-Baptiste-Pierre-Léonard), évêque de Tulle (1798-1879). — Sur la foi, VI, 364. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 929.

BERTET (Jean) ou *Berthet*, jésuite (1622-1692). — Descartes et la Compagnie, IV, 558. — Voir *D.H. G. E.*, VIII, 936.

BERTH (Ed.). — Auteur des *Dialogues socialistes*, Paris, 1901. — Cité, XIII, 810; XIV, 2317.

BERTHAUD DE SAINT-DENYS († 1er août 1307). — Avant de devenir chancelier de l'université de Paris (1288-95), il était, depuis 1278 au moins, maître en théologie et régent. On le trouve presque continuellement en procès contre les chanoines de S.-Victor, contre l'université et son recteur. Le 23 déc. 1299, il est nommé évêque d'Orléans. En 1303, il mène l'opposition contre le pape, aux côtés du roi et des légistes. Il intervient encore comme juge dans la cause de Jean de Paris (Quidort, cf. *D. T. C.*, VIII, 840). De son œuvre il reste quelques sermons, un *Quodlibet* du 5 mars 1282 et une question disputée. — Voir P. Glorieux, *Répertoire...*, I, notice 194. P. GLORIEUX.

BERTHELET (Grégoire). — Notice [B. Heurtebize], II, 794. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 951.

BERTHIER (Guillaume-François). — Vie. Œuvres [J. Brucker], II, 794. — *L'Encyclopédie*, XV, 1512; — Hardouin et Berruyer, 1514; — *Mémoires de Trévoux*, II, 794; XV, 1512, 1514. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 954.

BERTHIER (Joachim), théologien dominicain. — Né le 26 déc. 1848 et décédé le 21 déc. 1924 à Fribourg (Suisse), où il avait enseigné depuis la fondation de l'université (1890) jusqu'en 1905. Outre des travaux archéologiques ou d'histoire dominicaine, on lui doit un *Tractatus de locis theologicis*, Turin, 1888; une traduction de Dante et des publications concernant l'étude de S. Thomas d'Aquin : *L'Étude de la « Somme théol. » de S. Thomas d'Aquin*, 1893; *Tabulæ synopticæ totius « Summæ theol. »*, 1893; *Tabulæ totius « Summæ contra Gentiles »*, 1900; *S. Thomas Aquinas « Doctor communis » Ecclesiæ*, 2 vol., 1914 et 1919. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 956. Y. CONGAR.

BERTHIER (Joseph), fondateur des missionnaires de la Ste-Famille. — Auteur d'un *Abrégé de théol. dogmatique et morale*, Lyon, 6e éd., 1946. — Cité, V, 26 (devoirs des enfants); XIV, 1743 (scrupule).

BERTHOLD (Saint), premier prieur de l'ordre des Carmes, II, 1777, 1780; cf. I, 654, 662. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 960; *Catholicisme*, I, 1500.

BERTHOLD HUENLEN, dominicain (XIIIe s.). — Auteur d'une *Summa confessorum*, XII, 1004. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 963.

BERTHOLD PIRSTINGER. — Auteur de la *Tewsche Theologey*, IX, 2230, 2232.

BERTHOLD DE RATISBONNE, frère mineur (1210-1272). — Célèbre par ses prédications. — Cité, IX, 2181.

Voir *D. H. G. E.*, VIII, 980-87 (bibl. excellente); à compléter par *D. Sp.*, I, 1532-34.

BERTHOLD DE ROHRBACH, hérétique mystique du XIVe s. — Sur la prière, XIII, 185; II, 534; — sa mort, 531. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 987.

BERTHOLET (A.), exégète protestant. — Voir *Tables*, 98. — Cité, VIII, 1582; XIV, 376.

BERTI (Alexandre-Pompée). — Notice [V. Oblet], II, 795. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 996.

BERTI (Jean-Laurent). — Notice [B. Heurtebize], II, 795. — Augustinianisme rigide, I, 2485-92 (*passim*), 2500 (bibl.); II, 61, 73; cf. XIII, 65. — Enfants morts sans baptême, 370. — Prédestination, XIII, 2982. — Désir naturel de la vision intuitive, VII, 2357; cf. 2374. — Étude sur la pénitence, XII, 1120. — Voir *Augustinisme*. — *D. H. G. E.*, VIII, 997.

BERTINI, philosophe italien. — Disciple de Gioberti, XI, 1030.

BERTON (Guillaume), chancelier de l'université d'Oxford. — Et Wycliff, V, 1320; cf. XV, 3601.

BERTRADE DE MONTFORT. — Mariage adultère avec Philippe Ier, XV, 3626; XI, 2069.

BERTRAM (Adolf). — Sur Théodoret, XV, 320.

BERTRAND, pasteur protestant. — Sur le calvinisme, XIII, 874; — sur Pascal, XI, 2118.

BERTRAND (Joseph), jésuite. — Sur la mission du Maduré, IX, 1709, 1715, 1717, 1734, 1745 (bibl.). — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1093.

BERTRAND (Louis-Antoine), historien sulpicien (1825-1917). — Ses ouvrages, XIV, 829; cf. XIII, 1491. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1086.

BERTRAND (Pierre), cardinal. — Notice [C. Ruch], II, 796. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1095.

BERTRAND DE BAYONNE, frère mineur de la province d'Aquitaine, appelé parfois *Strabo de Baiona*, à cause de l'infirmité qui le faisait loucher. — Il appartient à la première génération des Mineurs. Bachelier en théologie à Paris, il y lit les *Sentences* vers 1240, en même temps qu'Albert le Grand. Sa dialectique était redoutable et bien connue. Elle s'emploie à fond pour défendre les Mendiants contre Guillaume de Saint-Amour. Peut-être fut-il régent au collège des Mineurs (vers 1250-53). On ne possède que des extraits de son commentaire sur les *Sentences*. On lui a parfois attribué, à tort, le *Manus quæ contra* (mai-août 1256), qui est l'œuvre de Thomas d'York. Il est mort à Limoges (1259). — Voir P. Glorieux, *Répertoire...*, II, notice 306; *D. H. G. E.*, VIII, 1040. P. GLORIEUX.

BERTRAND DE GOT. — Voir *Clément V*.

BERTRAND DE LA TOUR, frère mineur. Originaire du Quercy, de Camboulit. Voué d'abord à l'enseignement; maître en théologie de Paris et régent (1311); provincial d'Aquitaine, homme de confiance de Jean XXII; bientôt nommé archevêque de Salerne, puis cardinal. On le voit intervenir dans l'affaire des spirituels de Provence (1315) (*D. T. C.*, XIV, 2538), des thèses apocalyptiques d'Olivi (1318-20), dans la question de la pauvreté (1322). On possède de lui, outre quelques questions disputées, d'abondantes postilles sur les évangiles et les épîtres des dimanches. Il mourut en 1332.

Voir P. Glorieux, *Répertoire...*, II, notice 349; *H. L. Fr.*, XXXVI, 190-203; *D. H. G. E.*, VIII, 1084 (bibliographie). P. GLORIEUX.

BERTWALD, archevêque de Cantorbéry. — Et Serge Ier, XIV, 1915. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1114.

BÉRULLE (Pierre de), cardinal. — Vie. Ouvrages [A. Ingold], II, 798. — L'Oratoire, XI, 1104-06 (fondation), 1107-20 (spiritualité), cf. 1121-35 (*passim*), 974 (Olier), 978-81 (*passim*); XIV, 1776 (Séguenot), 2839 (Surin). — B. et la messe, X, 816, 1196; cf. 1202, 1206, 1281. — Et les carmélites, II, 1784. — Cité, V, 1796; VIII, 323; XI, 2181; XIII, 1555, 1869.

Éditions : *La vie de Jésus* a été rééditée par le P. Mollen, avec une introduction explicative, Éd. du Cerf, 1930. De son côté, le P. Rabeau a publié à part *La direction spirituelle, Mémorial de direction pour les supérieurs*, avec notes, Éd. de « La Vie spirituelle », 1928. *La correspondance du card. de Bérulle*, éd. complète et critique, a été publiée par J. Dagens, dans la *Bibliothèque de la R. H. E.*, 1937-39. Les opuscules l'ont été par G. Rotureau, 1944.

Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1115-35; *D. Sp.*, I, 1539-80; *Catholicisme*, I, 1511-16; E. Cloyseault, *Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, publié par le R. P. Ingold, 5 vol., t. I, 1882; L. Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'hist. de l'Oratoire...*, 5 vol., publiés par les PP. Ingold et Bonnardet, t. I, 1903; Cl. Taveau, *Le card. de Bérulle, maître de la vie spirituelle*, 1933; H. Bremond, *Hist. litt. du sentiment religieux...*, III (*passim*); VIII, 3-56; A. Mollen, *Le card. de Bérulle*, 2 vol., 1947; Jean Galy, *Le sacrifice dans l'école française de spiritualité*, 1951, surtout 21-106 (bibl. intéressante); Dagens, *Bérulle et les origines de la restauration catholique*, 1951. A. MICHEL.

BÉRYLLE, évêque de Bostra. — Notice [P. Godet], II, 799. — Sur la Trinité, XV, 1645; cf. X, 2204.

Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1136; G. Bardy, *Paul de Samosate*, 2e éd., 1929, p. 231-33.

BESANT (Annie). — Sur la théosophie, XV, 540-45 (*passim*); — panthéisme, 547 et Trinité, 1645; — le Christ, 548; — doctrine sur l'homme, 549; — le Karma et le sacrifice du Christ, 550; cf. X, 1575; — métempsychose, 1593. — Citée, XV, 552.

BESEB'EL (Georges de), patriarche maronite. — X, 69.

BESIAN ARROY, docteur en Sorbonne et théologal de Lyon. — Sur le jansénisme, VIII, 327. — Voir *D. H. G. E.*, IV, 731.

BESOIGNE (Jérôme). — Notice [B. Heurtebize], II, 800. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1176 (bibliogr.).

BESOIN. — Voir *Nécessité.*

BESSARION, cardinal. — Vie. Œuvres [A. Palmieri], II, 801-07. — Rôle au conc. de Florence, VI, 28, 31-33 *(passim)*, 38. — Sur la Trinité et la procession du S.-Esprit, 34, 38-40; V, 763, 796, 799, 806, 812, 2320, 2322; VIII, 659; XII, 2249, 2394, 2398; XIV, 1537, 1541, 1557, 1565; — présence de la Trinité dans l'âme juste, XV, 1844. — Sur la confirmation, III, 1098. — Sur l'eucharistie, V, 1414; — forme (signification de l'épiclèse), 198, 259, 278, cf. 290, 291. — Sur le purgatoire, VI, 31; XII, 1252-56; cf. 1259, 1288, 1327. — Primauté du pape, VI, 42. — Légation en Allemagne, XII, 1620. — Venise et les Turcs, 1624. — B. et Platon, 2296; cf. V, 2284.

Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1181-99; L. Mohler, *Kardinal Bessarion als Theologe, Humanist und Staatsmann*, I, Paderborn, 1923 (un certain nombre d'erreurs chronologiques); II, en 1927, texte grec et latin de *In calumniatorem Platonis;* III, en 1942, écrits inédits et rares. Sur son rôle au conc. de Florence, *D. H. G. E.*, VIII, 1198; J. W. Taylor, *Bessarion the Mediator*, dans *Transactions of the American Philological Association*, LV, 1924, p. 120-27; R. Loenertz, *Pour la biographie du card. Bessarion*, dans *Orientalia christiana periodica*, X, 1944, p. 116-49; Hefele-Leclercq, VII, 951 sq., surtout 967-87, 998-1000.

BESSE (Dom Jean-Martial), moine bénédictin (1861-1920). — Il a publié de nombreux ouvrages ayant trait à la vie monastique : *Le moine bénédictin*, 2e éd., 1898; *Les moines d'Orient antérieurs au conc. de Chalcédoine*, 1900; cf. *D. T. C.*, II, 448; *Les études eccl. d'après la méthode de Mabillon*, 1900; trois brochures, dans la coll. *Science et Religion : D'où viennent les moines* (n. 160), *Les moines de l'Afrique romaine du IIIe au Ve s.* (n. 201), *Les Bénédictins* (n. 228); *Vie du card. Pie*, 1903; *S. Wandrille*, 1904, coll. *Les Saints; Les moines de l'ancienne France. Période gallo-romaine et mérovingienne*, 1906. Il a créé *Les Archives de la France monastique* et la *Rev. Mabillon;* de 1906 à 1920, il publia 8 vol. de la coll. *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France.* En 1922, parurent deux ouvrages posthumes : *Le tombeau de S. Martin de Tours; Les mystiques bénédictins des origines au XIIIe s.*, coll. *Pax.* Dom Besse a laissé transpirer ses préférences politico-religieuses dans un certain nombre d'ouvrages : *Le Ralliement. Une page d'hist. contemporaine* (sous le pseudonyme de Léon de Cheyssac), 1906; *Église et monarchie*, 1910; *Aux catholiques de droite*, 1910; *Le catholicisme libéral*, 1911; *La question scolaire*, 1912; *L'Église et les libertés modernes. Le Syllabus*, 1913; *Les religions laïques. Un romantisme religieux*, 1913. Dom Besse fut collaborateur du *D. T. C.* — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1201-05; *Catholicisme*, I, 1523. A. MICHEL.

BESSON (Monseigneur), évêque de Lausanne, Fribourg et Genève. — Ses œuvres, XIV, 2759.

BESTIALITÉ. — Définition, IX, 1350; cf. I, 741 (prop. 24). — Répression ancienne, XII, 873, 1164. — Examen de conscience, 924.

Le Code ne mentionne la bestialité qu'au can. 2359, § 2, en ce qui concerne les pénalités frappant les clercs *in sacris* coupables de délits contre le sixième commandement. Les clercs coupables « doivent être frappés de *suspense*, déclarés *infâmes*, *privés de tout office*, bénéfice, dignité ou charge s'ils en avaient et, dans les cas plus graves, *déposés* ». La plupart des canonistes considèrent la bestialité, à l'instar de l'adultère, comme une cause légitime de rupture, même perpétuelle, de la vie commune. Cf. can. 1129.

BETHARRAM. — Histoire, IX, 1989; — prêtres de B., X, 1887 (missions).

BETHLÉEM. — Et Jésus-Christ : prophétie de Michée, X, 1655, 1657, 1665; cf. 1445, 1528, 1545, 1565; — naissance du Christ, VIII, 1141, 1181, 1369; cf. XIV, 1962 (le bœuf et l'âne). — B. et Ruth, 373, 376; — et S. Jérôme, VIII, 898. — Voir *D. B.*, I, 1688-95; *D. B. S.*, I, 970-75.

BEURON (Congrégation de). — Voir *Bénédictins; Catholicisme*, II, 5; *D. H. G. E.*, VIII, 1281.

BEURRIER (Louis). — Notice [V. Oblet], II, 807. — *D. H. G. E.*, VIII, 1282.

BEURRIER (Paul), chanoine régulier et abbé de Ste-Geneviève (1608-1696). — Curé de S.-Étienne-du-Mont, et confesseur de Pascal mourant (cf. *D. T. C.*, XI, 2156, 2182, 2199-2202). Outre une *Vie de Ste Geneviève* (1642) et deux recueils d'homélies, il laisse : *Speculum christianæ religionis...*, 1663; *La perpétuité de la foy et de la religion chrétienne dans les trois états de la loy de nature, de la loy écrite, et de la loy de grâce*, 2 vol., 1680. Sur ses *Mémoires inédits*, cf. *D. T. C.*, XI, 2203 (bibl.). — Voir *D.H.G.E.*, VIII, 1282.

BEUVELET (Matthieu), oratorien. — Ses méditations, XI, 1375.

BEVERIDGE (Guillaume), théologien anglican, évêque de S.-Asaph (1637-1708). — Cité, II, 1607, 1608, 1610; IX, 2255. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1289.

BEYROUTH (Université de). — Voir *Université*, § Beyrouth.

BEYSCHLAG (Wilhelm), théologien protestant (XIXe s.). — Sur Jésus-Christ, VIII, 1369, 1372.

BÈZE (Théodore de). — Vie. Œuvres [E. Dublanchy], II, 807-12. — Ami de Calvin, 1378, 1380; — B. et la conjuration d'Amboise, 1302; et les colloques de Poissy, III, 1722; IV, 772; XV, 2695; — et de Montbéliard, III, 1725. — Traduction de la Bible, XV, 2729, 2732. — Contre l'antitrinitaire Gentilis, 1780. — Sacerdoce, XI, 1344; cf. XIV, 560; — présence « réelle », IV, 772. — Éd. de Phébade d'Agen, XII, 1369. — Cité, 2660.

H. M. David, *Theodor Beza*, New-York-Londres, 1899; Bernus, *Th. de B. à Lausanne*, 1900; A. Cartier, *Les idées politiques de Th. de B. d'après le traité « Du droit des magistrats »*, Genève, 1900; A. Picard, *Th. de B., ses idées sur le droit d'insurrection et son rôle pendant la première guerre de religion*, 1906; N. Weiss, *Le rôle de Th. de B. en France au XVIe s.*, Genève, 1906; E. Choisy, *L'État chrétien calviniste à Genève au temps de Th. de B.*, *ibid.*, s. d.; bibl. plus complète dans le *Compte rendu du IIIe centenaire de la mort de Th. de B.*, Genève, 1906; *D. H. G. E.*, VIII, 1344-51; *Catholicisme*, II, 9.

BÉZIERS (Conciles de) (1233-1246). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

BÉZOMBES (Jacques). — Notice [C. Toussaint], II, 812.

BIALOBRZESKI (Martin), évêque de Kamieniec et prédicateur. — XII, 2483. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1367.

BIANCHI (André), théologien jésuite. — Sur le probabilisme, XIII, 499, 511.

BIANCHI (Ignace-Louis). — Sur le sort des enfants morts sans baptême, II, 365; XII, 2081 (n. 73).

BIANCHI (Jean-Antoine). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 812. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1376 (n. 12).

BIANCHI (Paul). — Notice [P. Mandonnet], II, 813.

BIARD (Pierre). — Notice [H. Dutouquet], II, 813.

BIBLIANDER (Théodore), théologien et orientaliste réformé. — III, 1839. — *D. H. G. E.*, VIII, 1405.

BIBLE. — Voir *Écriture sainte.*

BIBLIOTHÉCAIRE, BIBLIOTHÈQUE. — *a) Bibliothécaire de la Ste Église romaine :* Marcel II, X, 1992; — Aléandre, I, 693; — Baronius, II, 426; — Maï, IX, 1650; — Pitra, XII, 2238 (cf. *Catholicisme*, II, 21). — *b) Bibliothèques :* Alexandrie, I, 789; — Ambrosienne (Milan) : Maï, IX, 1650; Muratori, X, 2547; — Ratti, voir *Pie XI* (cf. *Catholicisme*, II, 22); — Mékhitaristes (Venise), X, 499; — Nationale (Paris), X, 140; — Sorbonne (Paris), XIV, 2389, 2393; — Vaticane : Nicolas V, XI, 547; Sixte IV, XIV, 2215; Sixte-Quint, 2235; Paul V, XII, 26; F. Barbérini, II, 385, — préfets : Fr. Barberini, 385; Ant. Carafa, II, 1709; Cozza-Luizi, III, 2008; Maï, IX, 1650; Schelstrate, XIV, 1278. — Voir XI, 18; XII, 2243 (cf. *D. Soc.*, III, 767; *Catholicisme*, II, 24). — B.

populaires (Italie), VIII, 170; — en général (cf. *Catholicisme*, II, 25).

BICKELL (Gustave-Guillaume-Hugues). — Né à Cassel (7 juill. 1838), mort à Vienne (25 janv. 1906). D'abord protestant, s'est converti au catholicisme et fut ordonné prêtre en 1867. Professeur de langues orientales à Innsbruck (1874), puis à Vienne (1891). A publié : *S. Ephraemi Syri carmina nisibena*, 1866 (cf. *D. T. C.*, V, 1937, sur l'extrême-onction); *S. Isaac Antiocheni opera*, 1873-77. Dans *Messe und Pascha* (1872), il cherche à prouver l'origine apostolique de la messe en s'appuyant sur certaines analogies avec le rituel de la Pâque juive. La plupart de ses travaux concernent la littérature hébraïque. — Cf. *D. T. C.*, II, 2072 (célibat eccl.). — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1419.

BICYCLETTE. — Et port du viatique, XV, 2858.

BIDDLE (John), théologien unitaire (1601-1662). — XV, 1779, 2163.

BIDERMANN (Jacques). — Notice [P. Bernard], II, 813. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1424.

BIEDERLACK (Joseph), moraliste et sociologue jésuite. — Né à Graven, près Münster-en-W., mort à Innsbruck le 15 févr. 1930. Entré à la Compagnie en 1864, il enseigna le droit canon, la morale, la pastorale à Innsbruck (1882-97), à Rome (1897-1909), de nouveau à Innsbruck (1909-15). Très estimé de Léon XIII, il s'employa à diffuser les idées sociales à un moment où d'autres avaient encore à leur égard une attitude réticente. Écrits : *De sacramento matrimonii tractatus moralis et juridicus*, 1890; *De justitia et jure*, 1891; *Prælect. juris canonici*, 1891; *Synopsis prælect. moralium*, 1891; *De contractibus*, 1892; *De religiosis*, 1919. En allemand : *Le prêt à intérêt*, 1898; *La théorie moderne du droit criminel*, 1898; *Théologie et mouvement syndical*, 1910; *La question sociale*, 10e éd., 1925.
P. LORSON.

BIEL (Gabriel). — Vie. Œuvres. Doctrine. Influence [C. Ruch], II, 814-25. — 1. *Nominalisme*, 816; IX, 1184; XI, 733, 888. — 2. *Points de doctrine : a) Connaissance religieuse*, II, 818; — intelligence des vérités de foi, XV, 399; — *Christus totus*, sujet de la théologie, 405; — autorité du pape, II, 818; VII, 1682; XIII, 316; — magistère de l'Église, II, 818. — *b) Dieu et âme*, 819; — preuve de l'existence de Dieu, XI, 781; — science divine, X, 2118; — volonté divine, XV, 3312; cf. 3315; — salvifique, 3368; — puissance absolue, XI, 764; — identification de l'âme et des facultés, II, 819; IX, 1239. — *c) Trinité*, II, 819; — principe formel des processions, XV, 1808; — présence substantielle de la Trinité, 1844. — *d) Fin de l'homme. Grâce et prédestination*, II, 819; grâce sanctifiante, IX, 1239; grâce et amour de Dieu, VIII, 2128; XV, 973; — nécessité de la grâce, X, 705; 2108; XV, 973; — grâce efficace, X, 2171; — concours divin, 2110; — *facienti quod in se est*, VIII, 2129; X, 706; — prédestination, X, 2125, cf. 2118; — vertus morales, XV, 2781; — dons du S.-Esprit, IV, 1777. — *e) Etat primitif de l'homme et péché originel*, II, 820; XII, 506-08, cf. 540; VIII, 2128; — morts sans baptême, XII, 508; — Immaculée Conception, VII, 1116; XII, 510. — *f) Incarnation et rédemption*, II, 821; — mérite de Marie relatif à la maternité divine, IX, 2356, 2358; — filiation adoptive de l'humanité du Christ, VI, 716. — *g) Justification et mérite*, II, 821; XI, 769, 770, 772, 773, 775, 776, 885; — mérite *de congruo*, X, 706; cf. *supra.*, *d)*, *facienti...* — *h) Foi*, II, 822; — crédibilité, foi infuse et foi acquise, III, 2282; — foi et science, VI, 455; — foi des apôtres, 402; — hérésie, VI, 2217. — *i) Sacrements en général*, causalité sacramentelle, II, 822; XIV, 592. — *j) Baptême*, II, 822; — et péché originel, XII, 510. — *k) Eucharistie*, II, 923; V, 1313 (matière), cf. 1314; XV, 1398 (transsubstantiation), cf. 2038; — messe, X, 1069, 1071, 1073, 1075, 1081; — usages superstitieux, 1078. — *l) Pénitence*, II, 823; — attrition, contrition et absolution, I, 181; cf. XII, 1044; — doctrine générale, XII, 1036-38; cf. 1039, 1040. — 3. *Influence*, II, 824; IX, 1087. — Cité, XV, 421.

Biel ayant été professeur et recteur de l'université de Tübingen, il n'y a rien d'étonnant que les travaux récents sur les débuts de cette université contiennent des renseignements nombreux sur lui. Voir C. Feckes, *Der erste grosse Dogmatiker der Universität Tübingen in seiner wissenschaftlichen Bedeutung*, dans *Th.-Q.*, CVIII, 1927, p. 50-76; J. Haller, *Die Anfänge der Universität Tübingen*, Stuttgart, 1927; H. Hermelink, *Die theologische Facultät in Tübingen vor der Reformation, 1477-1534*, Tübingen, 1906; *Pastor*, trad. franç., III, 1909; C. Feckes, *Die Rechtfertigungslehre des G. Biel und ihre Stellung innerhalb der nominalistischen Schule*, dans *Münsterische Beiträge zur Theologie*, n. 7, Münster, 1925; cf. *D.H.G.E.*, VIII, 1429-35.

BIELOBODSKI (Jean). — Sa théologie « opportuniste », XIV, 311.

BIEN. — **I. Le bien ontologique** [A. Gardeil], II, 825-42; cf. 1031 (bonté).

1° *Le Souverain Bien selon les anciens philosophes.* — Platon, II, 826; XII, 1479, 2264, 2335; cf. III, 2165; — Aristote, II, 827; XV, 647; — platoniciens, XII, 2351, 2361; — Philon le Juif, II, 828; III, 2166; XII, 1445; — Albinus, 2272; — Numénius, II, 829; XII, 2273; — Plotin, II, 830; III, 2165; XII, 2281, 2325; — Proclus, II, 832; III, 2165; XII, 2286.

2° *Dieu, Souverain Bien, dont dérive toute bonté; selon les Pères.* — *a) Grecs :* Athénagore, III, 2166; — Clément d'Alexandrie, II, 833; III, 155, 158; IV, 1040, 1042, 1045, 1139; — Origène, II, 830; IV, 1047, 1051, 1074; XII, 2375; — S. Athanase, IV, 1071, 1074; — S. Grégoire de Nazianze, II, 833; XII, 2351; — S. Grégoire de Nysse, II, 833; — S. Jean Chrysostome, 833; IV, 1907; — Synésius, II, 833; — S. Cyrille d'Alexandrie, 833; III, 2502; IV, 1074; — Pseudo-Denys, II, 831; III, 2141, 2142, 2165; IV, 1124; XII, 2351; — S. Jean Damascène, II, 833; IV, 1129; XII, 2361. — *b) Syriaques :* S. Éphrem, IV, 1079, 1081. — *c) Latins :* Tertullien, II, 833; IV, 1056, 1058; — Lactance, II, 833; VIII, 2435, 2440; — S. Ambroise, II, 833; IV, 1100; — S. Augustin, II, 834; I, 2328; III, 2141, 2165, 2166; IV, 1107, 1109, 1114; — S. Léon le Grand, II, 833; IX, 281; — S. Prosper d'Aquitaine, II, 833; — Boèce, 834; — S. Fulgence, 833; VI, 970; — S. Isidore de Séville, II, 834; VIII, 105; — Hugues de Saint-Victor, VII, 274; — Richard de Saint-Victor, II, 834; XIII, 2684; — Pierre Lombard, II, 834. — *d) Confirmation de la doctrine par les décisions condamnant les hérésies dualistes*, 835. — Voir ARIANISME, I, 1786, 1787; — GNOSE, VI, 1433; GNOSTICISME, 1434, avec les références des *Tables:* IX, 1686; — MANICHÉISME, 1688, 1841 sq.; — ALBIGEOIS, I, 677 sq.; — CATHARES, II, 1987; — PRISCILLIEN, XIII, 391 sq.; — VAUDOIS, XV, 2586 sq. — *Condamnations :* formule *Fides Damasi*, IV, 31; cf. symboles antipriscillianistes, XIV, 2929; conc. de Braga (563), XIII, 395; Tolède (XIe) (675), XIV, 2933; XV, 1202; Latran (IVe), I, 683; — profession de foi d'Innocent III, XV, 2595; cf. VII, 1971; — décret *Pro jacobitis* (Denz.-Bannw., 707, 710). — Sur le concept origéniste de l'intervention du mal dans la création, voir *Origène*, *Origénisme* et *Mal*.

3° *Doctrine de S. Thomas d'Aquin.* — *a) Le bien en soi*, II, 836; — être et bien, IV, 1197. — *b) Le bien en Dieu*, II, 837; Dieu, B. par essence, IV, 1198. — *c) Le bien dans les créatures*, II, 839; III, 2169, 2195; — l'optimisme, 2147; XV, 3336-47; voir *Mal*.

4° *Scolastiques postérieurs à S. Thomas*, II, 840-42. — Décisions canoniques, 842.

Depuis l'art. du P. Gardeil, a été éditée la *Summa de bono*, d'Ulrich de Strasbourg. Voir *D. T. C.*, XV, 2059; *Catholicisme*, II, 31-41.

II. Bien moral. — Voir *Acte humain*. Moralité de l'acte humain.

III. Bien commun (intérêt général). — Le Bien commun, but de l'État, IV, 302, 315; V, 879, 881, 886, 888, 892; XI, 2307; XIII, 769, 801, 830; XIV, 2714; XV, 1529, 1531, 1950, 1952, 1955, 1960, 1963, 1972, 1974, 3137. — Sortes de B. c., XIII, 1070, 1071. — B. c. et B. particulier, IV, 1305; V, 900; IX, 902; XI, 2320; XIII, 830. — B. c. et loi, IX, 873, 874, 900; XI, 2309, 2311, 2316. — B. c. et : justice générale, VIII, 2006; XIII, 794, 844; — justice distributive, VIII, 2011, 2013; — charité, XIII, 789, 798. — B. c. temporel et fin dernière spirituelle, IV, 284; V, 882, 887. — Problèmes spéciaux. B. c. et : délits et peines, XII, 625, 628, 631; — divorce, IV, 1472; IX, 2048, 2049; — éducation des enfants, IV, 283, 2090; — empêchements de mariage, IX, 2301; — guerre, VI, 1908; — impôts, XV, 1536, 1539; — mort (peine), X, 2503; — propriété privée, XIII, 778; XIV, 2322; — salaire, 1011, 1015; — secret, 1759; — suicide indirect, 2747; — témoignages et dénonciations, IV, 419; XV, 86, 91; — tyrannie, XI, 2324; XV, 1977, 1982, 1985, 1987, 1993, 1997, 2013. — Voir La Mettrie, VIII, 2540; Helvetius, VI, 2130.

Sur le bien commun, voir Th. Bésiade, O. P., *La justice sociale d'après S. Thomas*, dans *Mélanges thomistes*, III, Le Saulchoir, 1923; M. S. Gillet, *Le problème social et la justice sociale*, dans *Rev. de philos.*, XXXIII, 1926, p. 156-88, 267-77; S. Schwalm, O. P., *Leçons de philos. sociale*, I, Paris, 1910; J.-T. Delos, art. *Bien commun*, dans *D. Soc.*, III, 831-855; et surtout Suzanne Michel, *La notion thomiste du bien commun*, Paris, 1932.

IV. Biens (en général). — Principales catégories, XIII, 2431. — Biens spirituels, V, 631; X, 2575; XIII, 229; XIV, 471; cf. III, 429 (communion des saints); XIV, 2737 (suffrages). — B. temporels, III, 393, 601; IV, 228-30; V, 631; VI, 1930; XIII, 230, 800, 1067, 1069, 2477, 2490; XIV, 479; XV, 171. — B. du corps et de la vie, XIII, 2432; cf. IV, 228; XIV, 2742. — B. de la réputation et de l'honneur, II, 1369; IV, 230; X, 488. — Autres dénominations : universalités et B. individualisés, XIII, 760; — B. corporels et incorporels; consomptibles et non consomptibles, 761; fongibles et non fongibles, 761; cf. II, 1161; meubles et immeubles, XIII, 761; cf. I, 363; IV, 522; XIV, 2292; XV, 2624; naturels, produits, capitaux, XIII, 762; — communauté de biens, III, 576-80.

V. Biens ecclésiastiques. — Article général [P. Fourneret], II, 843-78.

1° *Droit de l'Église*, II, 843-46; — acquisition et possession, 847-49; cf. XII, 2215 (condamnation du synode de Pistoie); XIV, 2897 *(Syllabus)*, 2912; XV, 1527. — Adversaires : Dominis, IV, 1674; — Frères Bohêmes, II, 931, 932; — Jean Hus, 848; III, 1214; — lollards, IX, 914, 918, 920, 924; — Marsile de Padoue, X, 161-62, 168; — régalistes gallicans, VI, 1124; VII, 1219; cf. Tournély, VI, 1119; — vaudois (albigeois, cathares), I, 678; XV, 2593; — Voltaire, XV, 3462; — Wyclif, II, 848; XV, 3588, 3590-91, 3593, 3596, 3598; cf. III, 1213; — Zwingli, XV, 3739 (n. 33), 3909 (sécularisations).

2° *Sources du patrimoine de l'Église*, II, 849-54. — 1. *Aumônes*, 850; XI, 2472; XII, 1417 (collectes); III, 576, 579 (mise en commun des B.); XIV, 1057 (dons à la mort); — aumônes-indulgences, VII, 1601, 1603, 1608, 1609, 1616, 1617; — aumônes-rédemptions, II, 1844; XIV, 1181; — donations pieuses, IV, 1695, 1697, 1699; cf. IX, 1060. — 2. *Prémices*, II, 850; voir I, 1684 (*Didachè*, XIII, 1-7); IV, 743 *(Didascalie)*. — 3. *Dîmes*, II, 850; XV, 1526; dans les Églises : de Chypre, III, 2451, 2456; — d'Éthiopie, V, 936; — de Syrie, XIV, 3082; — syro-malabares, 3150 (dixième de la dot). — 4. *Redevances :* ordinations et funérailles, II, 851, 1849, 1851; XIV, 1902-05; — administration des sacrements, II, 1842-51 (casuel); cf. honoraires de messe, VII, 69, 71-74; — taxes de chancellerie, II, 1852-58; cf. XIV, 2156-58. — 5. *Revenus et bénéfices*, II, 852; réserves bénéficiales, XIII, 2444.

3° *Usage et réglementation.* — Administration (Église latine), XIII, 2444, 2500; cf. II, 857-64; (Église copte), X, 2264; — œuvres d'hospitalisation, VII, 190-91, 1618; — répartition, II, 855-58, 1850, 1856; XII, 2540 (voir Thomassin, XV, 819); — titre canonique, 1149-51; — louage, IX, 945; — aliénation, XV, 2634; — restitution, XII, 1769. — Décisions conciliaires (complétant les articles déjà cités) : Elvire, II, 1840; IV, 2389; — Braga, II, 1840, 1841-43; VII, 74; — Agde (506), can. 4, 5, 6, 7, 22, 26, 33, 45, I, 563; — Tolède (IIIe) (589), redevance et corvées, XV, 1179; — Tolède (IVe) (633), administration temporelle, *1181*; — Quini-sexte (692), can. 28, 35, XIII, 1587, 1588; — Chalcédoine et Nicée (IIe), can. 11, 12, 13, XI, 433-34; — Aix-la-Chapelle (836), I, 655; — Latran (Ier) (1123), can. 12, 14, 18, 20, 22, VIII, 2632; — Latran (IIe) (1139), can. 5, 10, 24, 25, VIII, 2639-40; Latran (IIIe) (1179), can. 5, 7, 13, 14, 15, 19, VIII, 2646; — Latran (IVe) (1215), can. 29, 30, 32, 34, 39, 43, 46, 53-56, 63-66, VIII, 2657-58; — Lyon (Ier) (1245), can. 9, 13, IX, 1368; — Lyon (IIe) (1274), can. 4, 12, 21, 22, 24, 26, 1380; — Vienne (1312), XV, 2978; — Trente (décret de réforme), XXIe sess., can. 3, 7, 9, XV, *1460-61*; XXIIe sess., can. 11, XV, 1463; XXIVe sess., can. 13, 14, 15, 17, XV, 1479; XXVe sess., décret sur les réguliers, can. 2, 3; décret de réforme, can. 1, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 16, XV, 1481, 1483. — Const. *Apostolicæ Sedis*, excommunications réservées *speciali modo*, n. 11, I, *1614*; *simpliciter*, n. 8, 9, I, 1614; non réservées, n. 3, I, 1615. — Règles actuelles, voir *infra*.

4° *Sujet juridique*, II, 864-67; — titre d'ordination, XV, 1146; — religieux, XIII, 2169.

5° *Les biens d'Église et l'État.* — Le fisc, II, 867-77. — Immunité à cet égard, VII, 1218, 1231, 1246-51, 1258; cf. XV, 2979 (conc. de Vienne); XIV, 2911 (encycl. *Quanta cura*), 2897 (*Syllabus*, prop. 26, 27). — L'investiture laïque, VI, 1798; XI, 2059-64; XV, 3638. — *Allemagne*, voir *Tables*, 83, 3°, 4°. — *Autriche*, I, 2598-2602; VIII, 1543-46; XII, 1655. — *Églises autocéphales*, XIV, 1436-43. — *Empire romain :* Constantin et Silvestre Ier, 2069, 2072-75; cf. XII, 2671-76 (pouvoir temporel) sq. — *Empire d'Orient :* sous Sévérin, XIV, 2006; sous Vitalien, XV, 3116; cf. XII, 2678. — *Espagne*, XV, 1190-93, 1197; V, 566, 570, 576. — *États-Unis*, I, 1071. — *France :* Pragmatique Sanction (Louis IX), XII, 2780; — Bourges, 2781; — Philippe le Bel et Boniface VIII, II, 992, 993, 995 sq.; et Clément V, III, 63-65, 68; cf. XV, 3012; — gallicanisme politique, VI, 1124-37; cf. XIV, 2388; — Pie VI et la Révolution, XII, 1663-69; Constitution civile du clergé, III, 1538, 1541-46, 1548, 1551-53, 1555-56, 1563, 1583, 1587, 1593; — Pie VII et Napoléon, XII, 1671-81; — Concordat de 1801, III, 727 sq.; — le libéralisme catholique, IX, 542; — la Séparation et ses suites, VI, 630-33, 644-46, 653. — *Grande-Bretagne :* Guillaume le Roux et S. Anselme, I, 1329; — Édouard Ier et Jean Pecham, XII, 104; — Wyclif, XV, 3587, 3593, voir *supra*, 1°; — l'œuvre du protestantisme, VI, 1695-97; cf. I, 1282-89; — État et Église anglicane, XIII, 887-92; — et Église catholique : en Angleterre, VI, 1699-1702; en Écosse, 1703; en Irlande, 1703-07. — *Hongrie :* aperçu historique, VII, 41-52; — relations (avant

1918), 53-55; (après 1918), IX, 1566. — *Italie :* vicissitudes du pouvoir temporel du pape, XII, 2679-92; voir *supra*, Pie VI et la Révolution; Pie IX, 1687-1706; — depuis 1870, VIII, 138-49; XII, 2692-99; — Italie et Cité du Vatican, 2699-2704. — *Pologne :* État, associations religieuses et Église dans la gestion des biens, 2445-50; cf. 2438, 2440. — *Portugal :* avant la république, 2612-14; pendant, 2614; rénovation catholique, 2615. — *Roumanie :* concordat de 1928 et biens d'Église, XIV, 29; cf. 31, 90.

Les can. 1495-1551 exposent le droit ecclésiastique sur les biens temporels : droit d'acquisition, de conservation, d'administration, pour l'Église universelle et les églises particulières et autres personnes morales habilitées (can. 1495); — droit de lever des impôts (1496); — mode d'acquisition (1499); — de distribution (1500); — de perception (1502); — qui a le droit de recueillir les aumônes (1503); — le tribut pour l'évêque (1504), pour le séminaire (1505), pour le diocèse (1506); — les taxes (1507); — prescription des biens ecclésiastiques (1508-12); — donation et dernières volontés (1513-17).

Administration des biens ecclésiastiques. *Tables*, 37. Obligation des contrats (can. 1529). — Régime des aliénations (1530); — conditions à observer (1531); — autorisations (1532); — inobservation de ces règles (1534). — Dans les donations, capacité de donner et de recevoir (1535, 1536). — Prêt (1537); — gage (1538); — vente et échange (1539, 1540); — louage (1541); — emphytéose (1542); — prêt de consommation (1543).

Fondations pieuses (can. 1544); — en faveur d'établissements séculiers (1545); — autorisation, acceptation, administration, conditions de forme (1546-49); — en faveur d'exempts (1550). — Réduction des charges (1551).

Les peines frappant les délits relatifs aux biens ecclésiastiques sont énumérées dans les can. 2345-49. — Les usurpateurs de biens appartenant à l'Église romaine, clercs et laïcs, font l'objet du can. 2345. — Le can. 2346 protège tous les biens d'Église quels qu'ils soient et punit l'usurpation, le détournement, l'empêchement apporté à la perception des fruits. Les coupables et leurs coopérateurs sont punis (excommunication), mais non pas ceux qui n'agissent pas en vue d'un intérêt personnel. Voir aussi le can. 2334 qui vise ceux qui font des lois ou prennent des décrets contre les droits de l'Église. Les aliénations illicites sont visées au can. 2347; la non-exécution des legs l'est au can. 2348; le refus de payer les taxes, au can. 2349.

Voir *D. D. Can.*, II, 836-41; *Catholicisme*, II, 52-57; M. Pistocchi, *De bonis Ecclesiæ temporalibus*, Turin, 1932; G. Vromant, *De bonis Ecclesiæ temporalibus*, Louvain, 1934; Naz, *Traité*, III, 222-58. A. MICHEL.

BIENFAISANCE. — Voir *Assistance.*

BIGAMIE. — Considérée en elle-même, et comme irrégularité [E. Valton], II, 878-83, 883-88.

1° *Bigamie simultanée*, II, 878. — Luther et Philippe de Hesse, IX, 1177, 1281; cf. X, 510; XIII, 2093; IX, 2226 (Calvin), 2253.

2° *Bigamie successive ou secondes noces*, II, 879-83; — S. Paul, 879; IX, 2063; XV, 1050, 1104 (1). — Pères de l'Église, IX, 2096-2101 : Athénagore, I, 2213; IX, 2096; Clément d'Alexandrie, II, 879; III, 181; IX, 2096; Origène, 2096; S. Basile, II, 879; IX, 2097; S. Grégoire de Nazianze, II, 879; VI, 1844; IX, 2097; S. Épiphane, II, 879; IX, 2098; S. Jean Chrysostome, II, 880; VIII, 670; IX, 2098; *Pasteur d'Hermas*, VI, 2287; IX, 2098; Novatien, XI, 843, 847; Calixte Ier, II, 1341, 2070; Tertullien, 879, 1341, 2069; X, 932, 2365; XV, 131, 136 (n. 13), 137 (n. 28), 138 (n. 35), 142, 167; S. Jérôme, II, 879; VIII, 915; IX, 2099; S. Ambroise, II, 879; I, 950; IX, 2099; S. Augustin, I, 2304, 2431; II, 879; IX, 2100; XV, 3202. — Difficultés de certains textes, II, 880. — Conciles et décisions pontificales : Néocésarée, IX, 2096; Nicée (Ier), can. 8, XI, 411; *Décrétales* de Grégoire IX, IX, 2161; Innocent IV, XIV, 550; Lyon (IIe), IX, 1386, 2324; Florence *(Pro Jacobitis)*, VI, 47. — Auteurs latins du XIIe s. : collections canoniques, IX, 2130; Anselme de Lucques, 2132; Pierre Damien, 2133; Hugues d'Amiens, 2143; Pierre Lombard, 2154; *Summa sententiarum*, 2161.

3° *Bigamie et irrégularité.* — *a)* Église latine : II, 883-87, 2069; cf. IX, 2150, 2159; VII, 2541, 2542, 2546, 2560, 2564. — *b)* Églises orientales : gréco-russe, IX, 2321; XIV, 1456, 1459; — monophysites, IX, 2334; — maronites, X, 121; — coptes syriens, 2290, 2295; — syriens, XIV, 3070; — ruthènes (?), XII, 2653; — voir XV, 3559 (controverse Holtzclau-Billuart).

4° *Trigamie, tétragamie, polygamie.* — *a)* Trigamie, voir références précédentes. — *b)* Tétragamie, XV, 200; cf. X, 1625; XIV, 1390; — le cas de Léon le Sage, II, 880; III, 1356; VIII, 617; IX, 367-74; 2328; XIII, 367; XIV, 1346; cf. III, 1356; IX, 385 (législation); — Yvan le Terrible, 2328. — *c)* Polygamie, 2050, 2175, 2224; — dans l'A. T., IV, 1932; IX, 882, 2052, 2147, 2214, 2224, 2287, 2304; XV, 3310; — et privilège paulin, XIII, 412; — chez les Juifs, II, 2070; VIII, 1643; — chez les musulmans, III, 1826; IX, 1640; — en Éthiopie, V, 939, 950, 956; — chez les anabaptistes, IX, 500; — et Ochin, XI, 923; — et J. Smith (mormons), XIV, 2254, 2258; — théories évolutionnistes, IX, 2307; — et la communauté des femmes, XI, 501, 504; XIV, 2299; en sens opposé, 795; XV, 3592.

Code : 1. *Irrégularité* (ordinations). — Can. 984, 4°: (Sont irréguliers) « les bigames, c.-à-d. ceux qui ont contracté successivement deux ou plusieurs mariages valides ». Cette irrégularité était assez confuse (cf. *D.T.C.*, II, 883); le Code l'a simplifiée : pour autant qu'elle est *ex defectu*, elle ne provient plus que de la bigamie successive réelle (autorisée par le can. 1142); il suffit que les mariages soient valides de n'importe quelle façon, comme auparavant (cf. *ibid.*, 884 *b*); mais, contrairement à ce qui était admis (*ibid.*, 884 *c*) et malgré l'opinion de certains auteurs, l'irrégularité est encourue même si les mariages ne sont pas consommés. — Can. 985, 3° : (Sont irréguliers, mais cette fois *ex delicto*) « ceux qui osent attenter un mariage ou en accomplir les formalités civiles, lorsqu'ils sont eux-mêmes tenus par les liens du mariage ou par l'ordre sacré ou par des vœux de religion même simples et temporaires, ou lorsque la femme est liée par de mêmes vœux ou par un mariage valide ». La doctrine exposée dans *D. T. C.*, II, 885-86 est ainsi simplifiée : le can. 985, 3°, sans discussion possible, étend l'irrégularité de bigamie à tous les actes qui sont réellement une bigamie simultanée ou une bigamie similitudinaire. L'irrégularité atteint donc tous les actes coupables de ce genre; elle atteint aussi celui qui est lié par des vœux religieux simples ou solennels, celui qui veut se marier avec une femme liée par les vœux de religion et aussi, cela va sans dire, le cas de bigamie réelle simultanée. Dans toutes ces hypothèses, il n'est pas requis que le mariage soit consommé; il suffit que le mariage religieux ait été conclu ou attenté ou même qu'un simple mariage civil ait eu lieu. — 2. *Infamie.* — Can. 2356 : « Les bigames, c.-à-d. ceux qui, nonobstant le lien conjugal, auront attenté un autre mariage, même simplement, comme on dit, civil, sont par le fait même infâmes. S'ils méprisent la monition de l'Ordinaire et persistent dans leur commerce illicite, ils seront selon la gravité de leur responsabilité ou excommuniés ou frappés d'interdit personnel. » (Sur l'infâmie de droit, voir XII, 652; cf. *D. D. Can.*, II, 853 sq.). A. MICHEL.

BIGARD (Stéphanie et Jeanne), fondatrices de l'œuvre de S.-Pierre-Apôtre. — Voir *D. T. C.*, X, 1956. — P. Lesourd, *L'holocauste de Jeanne Bigard*, Paris, 1938.

BIGOT DE PRÉAMENEU. — Sur la prescription, XIII, 128, 130.

BIHL (Michel), historien de l'ordre des frères mineurs (1878-1950). — Originaire du diocèse de Metz. Après son ordination sacerdotale (1902), il professe l'histoire ecclésiastique à Fulda (1903). C'est là que se révèle sa vocation. En 1907, il est affecté à la section d'histoire

au collège international de Quaracchi : d'abord collaborateur du P. Golubovich, il assume ensuite (1908), comme directeur et préfet de la section d'histoire, la rédaction de l'*Archivum franciscanum historicum*.

Au cours de ses séjours à Quaracchi (1907-15, 1920-30, 1933-50), il mena de front la direction de l'*Archivum* (I-XLI) et des *Analecta franciscana* (V-X), tout en collaborant à d'autres revues d'histoire, à des dictionnaires et encyclopédies. Riche d'une information puisée dans d'importantes bibliothèques et archives d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie et de Suisse, le médiéviste publia, avec un souci d'exactitude et une méthode critique qui ont fait sa réputation, des travaux et documents intéressant l'ensemble de l'histoire franciscaine. Au nombre de ces travaux, il convient de relever spécialement l'édition critique des *Legendæ S. Francisci* des XIII[e] et XIV[e] s., du *Liber conformitatum* de Bartholomée de Pise, et de plusieurs constitutions générales de l'ordre.

Voir *Kirchengeschichtliche Studien P. M. Bihl als Ehrengabe dargeboten*, Colmar, 1944, p. 351-66; *A. F. H.*, XXXVII, 1944, p. 355-402 (où l'on trouve, comme dans l'ouvrage précédent, la liste des publications); *Acta ordinis Minorum*, Quaracchi, LXIX, 1950, p. 180-82; *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, IV, Rome, 1950, p. 296-97. CL. SCHMITT, O. F. M.

BILIO (Luigi), barnabite (1826-1884). — Cardinal (1866), un des présidents du concile du Vatican. Il publia de nombreux articles de théologie, écrivit avec P. Mozzoni les *Tavole cronologiche della storia delle Chiesa universale* (Rome, 1861-67), révisa l'histoire du concile du Vatican de Cecconi. Il passe pour un des auteurs du *Syllabus* et de l'encyclique *Quanta cura*.

Voir I. Pica, *Le cardinal Bilio, barnabite, un des présidents du concile du Vatican*, Paris, s. d.; *D. H. G. E.*, VIII, 1473. — Cité : XIV, 2880; XV, 2551, 2552, 2566, 2572, 2575.

BILLI ou **BILLY** (Jacques de). — Notice [B. Heurtebize], II, 888. — *D. H. G. E.*, VIII, 1488.

BILLICANUS (Théobald), dit aussi *Gernolt* ou *Gerlacher*, né à Billighem-lez-Landau (fin du XV[e] s.), mort le 5 août 1554 à Marbourg. — A cause de sa sympathie pour Luther, il dut quitter Heidelberg et partit pour Weil où il publia *Perornata eademque verissima D. Christophori descriptio*, 1522. Il y attaque le culte des images. Dans ses sermons, il se livre à des diatribes contre l'intercession des saints et le purgatoire. Il dut se réfugier à Nordlingen, où la Réforme avait déjà été prêchée par Caspar Kantz. Outre un commentaire sur Michée, *Michaeas propheta unus de duodecim cum scholiis* (1524), il publia *Renovatio Ecclesiæ Nordlingiacensis* (1525), exposé d'une réforme à la fois radicale et conservatrice de la liturgie (maintien du latin). Billicanus développe la doctrine luthérienne sur l'eucharistie, dont l'usage, déclare-t-il, pas plus que la réception du baptême, n'est nécessaire pour appartenir à l'Église. Il développe les mêmes thèses dans une lettre à Urban Rhegius, qui la publia sous le titre *De verbis cœnæ dominicæ* (1526). Toutefois, sur le même thème, Billicanus s'exprime, en des sens différents et divergents, dans des lettres adressées à Œcolampade, Schleupner et Pirkheimer. L'*Epistola ad Johannem Hubelium* sur le même sujet n'apporte pas d'éclaircissement à une doctrine peu claire qui semble tenir le milieu entre Luther et Zwingle.

Chanoine de l'église du S.-Esprit à Heidelberg, Billicanus voulut obtenir le doctorat en théologie de l'université de cette ville : il donna un mémoire où la doctrine catholique sur l'eucharistie est défendue et il insiste sur le fait qu'il a gardé le célibat. Ayant essuyé un refus, il se marie et se présente à l'université de Wittemberg dans le même but. Il est pareillement éconduit. Au moment de la diète d'Augsbourg, Billicanus demande au cardinal Campegio d'être réintégré comme prêtre catholique tout en restant marié. Il fit alors une profession de foi de caractère catholique (1530). Avec lui la plupart des prédicants de Nordlingen se retournèrent vers l'Église romaine.

Jusqu'à la fin de sa vie, Billicanus subit les contrecoups de ses attitudes peu franches. Il put néanmoins obtenir à Marbourg la chaire de rhétorique, devint docteur en droit et professeur d'histoire (1550). Consulté par le comte Othon-Henri au sujet de l'introduction de la Réforme dans le Palatinat, ses avis (1547-48) trahissent la préoccupation de concilier la nouvelle doctrine avec l'enseignement catholique. Il propose de retenir une bonne partie de la liturgie et défend la nécessité de la communion *sub utraque*.

Voir Th. Kolde, *Billicanus*, dans *Realencykl. für prot. Theol. und Kirche*, III, 1897, p. 232-37; *Th. Billicanus*, dans *Die Religion in Gesch. und Gegenwart*, I, 1927, p. 1119; N. Paulus, *Billikan*, dans *L. T. K.*, II, 1931, p. 357-58; P. Polman, *Billicanus*, dans *D. H. G. E.*, VIII, 1478. A. MICHEL.

BILLICK ou **BILLICUS** (Everard). — Notice [E. Mangenot], II, 889. — Interventions au concile de Trente, XII, 1075; XV, 1448.

BILLOT (Louis), théologien de la Compagnie de Jésus. — Né à Sierck (Moselle) le 12 janv. 1846, prêtre au grand séminaire de Blois, entré dans la Compagnie en 1869, professeur d'Écriture sainte à Laval (1871-75), de théologie dogmatique à l'université catholique d'Angers (1878-82), à la maison d'études de Jersey (1882-85), au Collège romain (1885-86, 1887-1910). En 1910, il fut nommé consulteur du S.-Office; en 1911, Pie X le créa cardinal-diacre du titre de Santa Maria in Via Lata. Démissionnaire en 1927 (on lira sur ce point l'art. que lui consacre le P. Lebreton, dans *Catholicisme*, II, 62), et redevenu le P. Billot, l'éminent théologien acheva sa carrière dans l'ombre et le silence de la vie religieuse, à Galloro, où il mourut le 18 déc. 1931.

Billot fut avant tout professeur de théologie : il a publié, selon les circonstances et presque toujours en vue de l'utilité de ses auditeurs, les différents traités qui resteront son titre de gloire. Voici ces ouvrages, avec la date de leur première parution : *De Verbo incarnato*, 1892; *De peccato personali*, 1894, lequel, joint au *De peccato originali*, 1910, est devenu *De peccato personali et originali*, 1912; *De sacramentis*, I, 1894; II, 1895; *De Deo uno, De Deo trino*, 1895, réunis postérieurement en 1 vol.; *De Ecclesia*, I, 1900; II, 1910; *De virtutibus infusis*, 1901; *De novissimis*, 1902; *De inspiratione Sacræ Scripturæ*, 1903; *De sacra traditione*, 1904, devenu *De immutabilitate traditionis contra modernam hæresim evolutionismi*, 1907; enfin *De gratia*, I[re] part. en 1912, achevé en 1921.

La doctrine de Billot est caractérisée par un vigoureux effort pour revenir aux sources mêmes de la pensée thomiste (cf. *D. T. C.*, XV, 830). On peut contester telles ou telles de ses affirmations; on ne peut mettre en doute la sincérité avec laquelle même à l'égard des traditions reçues dans la Compagnie de Jésus — le retard apporté à la publication du *De gratia*, qui n'a vu le jour qu'après le cardinalat, en est une preuve — Billot a cherché la vérité thomiste. Il excelle à ramener les problèmes à leurs termes véritables; il les expose en fonction, non d'une apologétique qui risque toujours d'être déformante, mais de la doctrine traditionnelle (cf. Hocedez, *Hist. de la théol. au XIX[e] s.*, III, 370). « Le P. Billot est parmi les plus fervents disciples de S. Thomas mais sa fidélité n'est pas aveugle ni purement passive; ce qu'il reçoit du maître, ce ne sont pas des conclusions qu'il répète; ce sont des idées maîtresses qui éclairent sa marche, des principes féconds qu'il pénètre et développe avec une rare puissance d'intuition. Sous cet aspect, il dépasse un de ses grands devanciers, avec lequel il a d'ailleurs bien des traits communs, Franzelin; mais la recherche positive est chez lui moins riche et moins personnelle » (J. Lebreton, *loc. cit.*, 61). Si la base positive est réduite chez Billot à un strict minimum, elle est suffisante cependant pour montrer la parfaite cohérence de l'explication spéculative avec la doctrine révélée.

Billot a publié également, dans les *Études*, deux séries d'articles; les premiers consacrés à *La Parousie* (publiés ensuite en 1 vol., Beauchesne, 1920); les seconds intitulés *La providence de Dieu et le nombre infini d'hommes en dehors de la voie normale du salut*. L'auteur estime qu' « un nombre infini » d'hommes ont été ou sont encore incapables d'être des « adultes de raison » et, en conséquence, au point de vue de leur responsabilité, sont assimilables aux enfants dont la raison n'est pas encore éveillée. Thèse discutable et discutée (voir d'Alès, *Salut des infidèles*, dans *D. A. F. C.*, IV, 1168; L. Capéran, *Le problème du salut des infidèles*, 1934, p. 512-31; S. Harent, *Infidèles (Salut des)*, dans *D. T. C.*, VII, 1891-94, 1898-1912). Le P. Billot avait décliné l'offre de

M. Vacant en vue d'une collaboration au D. T. C., xv, 2461. A. Michel.

1° *Révélation et foi.* — Écriture : inspiration, vii, 2171-73, 2205; — les citations implicites, 2264 (appréciation incomplète : voir la 2e éd., 1906, p. 151-56). — Tradition, xv, 1335, 1341, 1442-45. — Foi : crédibilité et foi, vi, 225, 241, 404, 521 : — évidence intrinsèque et extrinsèque, v, 1727; cf. 1731; — foi et connaissance du miracle, x, 1853; — foi, caractère surnaturel, vi, 270; — objet, 382, 2213; — perte de la foi, 2216, 2217, 2226, 2227; — persévérance, 300; — vérité et obscurité, 448; — acte de foi : libre, 423, 428, 433; scientifique, 446; — foi et science, 446, 455, 456, 459, 462; — conclusions théologiques, 383; — analyse de l'acte de foi, 473, 485, 491, 496, 511. — La foi et l'erreur de fait, vi, 2218.

2° *Église.* — Motifs de crédibilité, vi, 521; — objet de foi, iv, 2145; — unité, xv, 2209; et hérésie, vi, 2211-2218, 2225, 2226, 2228; et schisme, xiv, 1307; — sainteté, 849, 852. — Forme de gouvernement, vi, 1535. — Juridiction des évêques, xi, 1391. — Infaillibilité de l'Église, iv, 2187, 2193; — du pape, vii, 1701. — Pouvoir du pape, xii, 2767; — concile, iv, 2193; — Église et État, vi, 1542; — origine du pouvoir, xv, 1958. — Condamnation d'ouvrage dans le sens de l'auteur, xi, 1587. — A. T. et royaume de Dieu (Église), viii, 1515. — Église et école, iv, 2084. — Pouvoir de lier et de délier, viii, 1989.

3° *Dieu et Trinité.* — Attributs divins, i, 2230, 2234; — science divine, xiv, 1616; — liberté, xv, 3336; — volonté, 3315, 3349; absolue, 3348; salvifique, 3370, 3373; par rapport aux infidèles, vii, 1891-93, 1898-1907; aux enfants, xv, 3373; — prédestination : infaillibilité, ix, 676; gratuité absolue à la gloire, xii, 2947, 2967, 2977; fondement, 3001; cf. xiv, 2736; — justice de Dieu, xv, 3351. — Trinité : connaissance, 1816; — processions, xiii, 649; — relations divines, 2140, 2144, 2145, 2151; xv, 1811, 1813, 1821; — constitutif des personnes, xiii, 2152; xv, 1814; — « subsistences » en Dieu, xiii, 2154; — actes notionnels, xi, 803; xv, 895, 1822; — le Verbe, 1817; — le S.-Esprit, 1820; — acte de foi en la Trinité, 1827; — grâce créée et présence des personnes (grâce incréée), 1843; — culte de latrie, vii, 327; improprement dit (images), vii, 827. — Dieu, fondement du bien moral, v, 2488.

4° *Jésus-Christ.* — Incarnation : motif, xv, 923; convenance, vii, 1472; nécessité, 1481; — constitutif de la personne ontologique du Christ, xv, 926; cf. vii, 424 (hypostase), 529 (union hypostatique); cf. vi, 576; — sainteté et grâce, viii, 1280, 1283, 1289; — impeccabilité et liberté, 1292, 1298, 1301, 1304, 1311; — enseignement, 1349; — puissance sur la grâce, 1317; sur les miracles, 1321; — passibilité, 1329; cf. iv, 24; — chef du Corps mystique, viii, 1350; — sa prédestination, 1344; — le *Pater*, 1335; — prophéties eschatologiques, xiii, 718; xiv, 1649; — science, 1664; — opération théandrique, xv, 216; — rédemption, xiii, 1967, 1974, 1980, 1990, 2001. — Coopération mariale à l'incarnation, vii, 1510; — Marie médiatrice, ix, 2394; — S. Thomas et l'Immaculée Conception, xv, 943.

5° *Péché.* — Justice originelle, vi, 1608; viii, 2041; — péché originel, xii, 475, 476, 485, 487, 501, 503, 529; xv, 920; — actuel, xii, 503; — habituel, vii, 1444; — d'omission, xii, 153; — véniel, 243; et grâce sanctifiante, vi, 1628; — philosophique, xii, 271. — Causalité divine dans le péché, 205; — obstination, vi, 1598; — adulte, grâce ou péché, 1601.

6° *Grâce, justification, mérite.* — Grâce, nécessité, vi, 1572, 1580, 1582, 1584, 1586, 1679, 1681, 1682; xii, 1291; — surnaturelle *quoad modum* (?), vi, 1583, 1590; vii, 1789; — actuelle excitante, vi, 1648; x, 2172; — suffisante donnée à tous, vi, 1598; — efficace et liberté, 1651, 1653; ix, 679; et prédestination, xii, 1299; — prémotion, vi, 1646, 1647, 1679, 1681; xiii, 44; xiv, 2735; — grâce et péché, vi, 1613; — grâce sanctifiante inhérente, viii, 2220; — cause méritoire, vi, 1635; cf. 1604; — certitude, 1621, 1623; — accroissement ou « diminution », 1628-33; — disposition à la justification, 1631-33; cf. xii, 998; — grâce et impeccance, viii, 1578; et persévérance, xii, 1286; — reviviscence, xiii, 2631, 2633, 2634; — reviviscence des mérites, 2640, 2643; xv, 958.

7° *Vertus :* infuses, influence, vi, 1682; — acquises, xv, 2758; — infuses (morales) 2780, 2781, 2782, cf. 2761; — croissance, vi, 1628; xv, 2772; — facilité d'exercice, 2767, 2768; — diminution, 2773; — disparition, 2788; — reviviscence, 2633; — connexion, 2786, 2787; don du S.-Esprit : infusion, ii, 290; — connexion avec la grâce, vi, 1648; — — action, x, 2666 (*De virtutibus infusis*, 1901, p. 188).

8° *Sacrements.* — Institution, xiv, 572; — causalité, 586, 622-24; — fixité des rites, vii, 1409. — *Baptême*, ii, 272, 292. — *Eucharistie :* transsubstantiation, v, 1365; xv, 1402-05; — messe, x, 1157, 1163-67, 1181, 1193, 1256, 1276, 1284; cf. xv, 951; — unité du sacrifice, x, 1288; — efficacité, 1290, 1292, 1294; cf. 1296, 1298; — application, 1314. — *Pénitence :* absolution, i, 248; — attrition, 2258; — et sacrements des vivants, 2249; — sacrement valide mais informe, i, 2252; xii, 990, 1126; — conception du pouvoir des clefs au début du xiiie s., 973; — *ex attrito fit contritus*, 2258; — charité et contrition parfaite, ii, 2229, 2238, 2245; — et justification, xii, 998; — reviviscence, 990; xiii, 2623. — *Ordre :* matière, vii, 1417; cf. 1409; xi, 1326, 1372; — les sept ordres, 1384; — sous-diaconat, 1381; — épiscopat, 1383; source de juridiction, 1391. — *Mariage :* contrat-sacrement, ix, 2293; cf. 2294; — sous condition, 2296; — matière et forme, 2304. — Mariage de S. Joseph et de la Ste Vierge, viii, 1511.

9° *Eschatologie.* — *Mort* et terme, x, 2492-94; xiii, 1297; — et derniers hommes, v, 2245. — *Jugement :* particulier, viii, 1806; — général, 1819, 1822; — la parousie, xiii, 1188. — *Enfer :* dam, iv, 7, 10, 13, 16; — feu, v, 2211, 2218; — action sur les corps, 2238; — mitigation, x, 2005-07. — *Purgatoire :* existence, xiii, 1283, 1285, 1288; — peines, 1290, 1293; — état des âmes, 1297, 1300; — localisation, 1316; — feu, v, 2250, 2252; xiii, 1319. — *Ciel :* Gloire essentielle, vi, 1401; — avant la résurrection, 1409; — gloire consommée, 1413; — gloire et grâce (vertus), 1429; et grâce actuelle, 1425. — Vision intuitive (possibilité), vii, 2356, 2361; — intelligence créée et essence divine, 2379. — *Limbes*, iv, 22; ix, 761, 768, 769; — adultes et limbes, 771; vii, 1898-1907. — *Fin du monde*, v, 2549. — Indication sur l'encyclique *Pascendi*, x, 2032 (reconnue fausse).

BILLUART (Charles-René). — Vie. Œuvres [P. Mandonnet], ii, 890-92. — 1. *Tendances générales :* théologie, xv, 417, 420, 428, 830; — Tradition, 1328, 1339; — Écriture en langue vulgaire, 2739. — 2. *Église*, iv, 2131, 2144, 2155, 2162, 2163; — unité, xv, 2201; — visibilité, iv, 2155; — appartenance, 2162, 2165, 2169; — infaillibilité de l'Église, 2186, 2187, 2192, 2193; — du pape, vii, 1685, 1689, 1692. — 3. *Dieu :* Attributs, i, 2229, 2234; —

prédestination, xii, 2977, 2984, 2986; xv, 3368; — science, xii, 2973; *cf.* xv, 1619 (bibl.). — Volonté salvifique, vii, 1880. — Trinité, 1803, 1808; — procession du Verbe, 1809, 1810, 1818; xiii, 655; — relations, xv, 1811, 1813; xiii, 2152, 2154, 2156 (bibl.); personne, xv, 1814. — 4. *Création :* illumination angélique, xv, 3381; — démons, iv, 404; — innocence et communisme, iii, 590; — péché originel, xii, 528; — déchéance, xi, 40; — orgueil, 1433. — 5. *Incarnation :* personne incarnée, vii, 417, 1512; — fin, xv, 923; — nécessité, vii, 1479, 1481; — sainteté du Christ, viii, 1276; — puissance, 1323 (bibl.); — valeur infinie des actions du Christ, xv, 954; — mérite et coopération de Marie, vii, 1510; xv, 940; — vierge mère, ix, 2387. — 6. *Péché :* omission, xii, 153, 156; — inégalité, 167; — volonté, 182; — objet, 200; — *macula peccati*, 216; — véniel, 237, 243; — philosophique, 263, 271. Voir *supra*, *Création*. — 7. *Vie surnaturelle :* Actes surnaturels, x, 2415; xv, 972; — et prémotion, xiii, 64, 65. — Grâce : nécessité, vi, 1586, 1591, 1678; — opérante, 1655; — suffisante, efficace, vi, 1663, 1667; xv, 983; cf. vii, 1880-82 (distribution). — Persévérance, xii, 1285; — finale, 1296, 1301. — Mérite, xv, 987; — reviviscence, xiii, 2640, 2643 (bibl.); xv, 958. — Antimolinisme, x, 2179 (défense de Serry, xiv, 1960; controverse Maugis, x, 396; et congruisme, iii, 1130. — Appel à la grâce et salut des infidèles, vii, 1880-83. — Vertus : foi, crédibilité, 2297; vi, 402, 435 — objet formel, xv, 994; — péché d'hérésie, vi, 2226; — espérance, v, 636, 642; — charité : accroissement, ii, 2233; — et justification, 2245; cf. v, 637. — 8. *Sacrements :* institution, xiv, 571; — causalité, 617; — intention, 638. — Baptême, ii, 251, 268, 272. — Pénitence : attrition, i, 2253; xv, 954, 955; cf. xii, 1125. — Eucharistie : communion fréquente, iii, 543; — transsubstantiation, xv, 948, 1402; — messe, x, 1155, 1276; xv, 951; fruits, x, 1296. — Ordre : matière, xi, 1372; cf. vii, 1410; — essence du rite, xi, 1325; — épiscopat, 1383. — Mariage : troisièmes noces, xv, 3559; — entre absents, ix, 2259. — 9. *Eschatologie :* enfer, v, 84; feu de l'enfer, 2210, 2232; — purgatoire, xiii, 1305; — élus, iv, 2366; — vision bienheureuse, vii, 2376, 2378, 2379, 2384, 2386. — 10. *Morale :* Conscience, xiii, 560; — probabiliorisme, 560-62. — Loi, ix, 873; — naturelle, 881; — ecclésiastique, 892. — Acte humain, x, 2471. — Culte : marial, ix, 2453; — des saints, xiv, 967, 972, 973; — des images, vii, 830; et des reliques, xiii, 2368-70; cf. 2373. — Résistance à la tyrannie, xv, 1967; — tyrannicide, 2004. — Vœu : douteux, 3221; — obligation, 3222; — sujet, 3223; — solennité, 3232. — Esclavage, v, 515. — Luxure, ix, 1341, 1347.

BILOCATION. — Phénomène extatique, v, 1879; cf. x, 1571, 2650. — *Catholicisme*, ii, 64.

BILSEN (C. J. Van). — Notice [P. Mandonnet], ii, 892.

BILZ (J.). — Sa division de la théologie, xv, 492.

BINAGE. — Histoire. Discipline. Liturgie [T. Ortolan], ii, 892-99. — Cf. iii, 2451; vii, 89; — chez les syriens, xiv, 3086.

Législation actuelle du Code. — 1° *Interdiction générale.* Can. 806, § 1 : Sauf à Noël et au 2 nov., il n'est pas permis au même prêtre de célébrer plusieurs messes par jour, sauf indult apostolique ou autorisation de l'Ordinaire. — 2° *Autorisations particulières.* Can. 806, § 2 : L'Ordinaire ne peut donner l'autorisation que s'il estime avec prudence qu'à cause de la pénurie de prêtres une partie des fidèles ne pourrait assister à la messe un jour de précepte; il n'est pas en son pouvoir de permettre plus de deux messes au même prêtre. Le Code s'en remet donc totalement à son jugement s'il s'agit d'un jour de précepte; mais, quoique la coutume comme telle ne puisse justifier le binage, l'Ordinaire peut encore considérer des usages contraires ou immémoriaux difficiles à modifier (cf. can. 5) comme correspondant aux besoins des fidèles.

Des indults demeurent nécessaires pour le binage en dehors des jours de précepte et pour le trinage. Avant le Code, le trinage n'avait été accordé qu'à titre tout à fait exceptionnel : actuellement, en raison de la pénurie de prêtres, les indults de ce genre sont fréquents. Certains évêques ont obtenu d'autoriser le binage à certains jours qui, sans être d'obligation, comportent des offices qui alimentent la piété des fidèles : jeudi saint, premier vendredi du mois, fête du Sacré-Cœur, lundi de Pâques, de Pentecôte, fête de S. Étienne, Circoncision, mercredi des Cendres, etc. Bien plus, en certains diocèses, les évêques peuvent autoriser le binage en semaine pour assurer, en plus de la messe annoncée, une messe de mariage ou d'enterrement. — Le prêtre qui, sans l'autorisation voulue, célèbre plus d'une messe par jour, s'expose à une suspense temporaire (can. 2381).

A. Michel.

BINET (Étienne). — Notice [H. Dutouquet], ii, 899. — *D. H. G. E.*, viii, 1504.

BINET (Nicolas), avocat au parlement de Paris (xviie s.). — Traduction janséniste de Rodriguez, xiii, 2759, 2761.

BINIUS ou **BINI** (Séverin). — Vie. Œuvres [J.-B. Martin], ii, 900. — Et le Ier conc. de Lyon, ix, 1366.

BINSFELD (Pierre). — Notice [E. Mangenot], ii, 901.

BINTERIM (Joseph-Antoine), en religion *Flosculus.* — Théologien allemand catholique (1779-1855), franciscain, mort curé de Bruhl, faubourg de Dusseldorf. Ses études concernent le mariage, la discipline, le culte, la Bible, les relations de l'Église et de l'État. Son intransigeance doctrinale ne fut pas sans causer des difficultés soit à la politique pontificale, soit à son évêque. Son immixtion dans les disputes au sujet du mariage lui valut six mois de forteresse (janv.-août 1849).

Malgré ses défauts outranciers, Binterim n'est pas sans mérite. Compilateur zélé, savant, il a contribué puissamment à l'étude de la théologie pastorale, à l'organisation de l'administration ecclésiastique, de la liturgie, des synodes, de la discipline matrimoniale. Son ouvrage *Die vorzüglichsten Denkwürdigkeiten der christkatholischen Kirche* (7 vol. en 17 t., Mayence, 1825-41) a rendu de grands services à l'histoire et à l'archéologie. De lui également : *Pragmatische Gesch. der deutsch. National - Provinzial - und - Diözesansynoden* (7 vol., Mayence, 1835-52). Avec Mooren, il publia *Die alte und neue Erzdiözese Köln* (4 vol., Mayence, 1828-31). Dès le 22 mai 1821, l'université de Wurtzbourg lui confère le titre de docteur en théologie et, en 1852, l'université de Louvain, celui de docteur en droit canon. — Cité : i, 322 (sur les Actes des martyrs); iii, 910.

Voir *K. L.*, ii, 848-54; Hurter, v, 1332-37; P. Pfülf, *Kardinal Geissel*, i, 1895, p. 548 sq.; Schönig, *L. T. K.*, ii, 363; H. Dausend, *Binterim und der Franziskanerorden*, dans *Annalen des hist. Vereins für die Gesch. des Niederrheins*, cxvi, 1930, p. 148-54; T. Schönig, *Anton Joseph Binterim als Kirchenpolitiker und Gelehrter*, Dusseldorf, 1933; *D. H. G. E.*, viii, 1510. A. Michel.

BIOLOGIE, BIOLOGISME. — Sur cette « science neuve, en pleine création », voir G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, ii, 67-69.

Voir ici : x, 292, 296, 299, 302, 316; xiii, 2245, 2276; cf. 2259-60; xv, 1365 sq.

BIRKENMAIER (A.). — Sur Pierre Auriol, xii, 1827, 1832.

BIRMANIE. — Missions catholiques, x, 1875, 1891, 1896, 1899, 1902, 1906, 1907, 1920, 1928, 1931, 1952; *Tables*, 278. — *D. H. G. E.*, viii, 1533-36.

BIRUNI (Al-), historien persan (environ an 1000). — Auteur de la *Chronologie des peuples orientaux*, éd. Sachau, Leipzig, 1898. — Cité : ix, 1842, 1853, 1858, 1860, 1862, 1870, 1892.

BISHOP (Edmond), savant liturgiste anglais (1846-1917), auteur de nombreuses publications de liturgie. — *D. H. G. E.*, ix, 1-3. — Cité : x, 1381, 1393, 1400, 1402.

BISMARCK (Othon, prince de). — Pie IX, xii, 1708; — Léon XIII, ix, 343; — Veuillot, xv, 2820.

BISSY (*Henri de Thiard*, cardinal de) (1657-1737). — Évêque de Toul (1687), de Meaux (1705), cardinal (31 mai 1715). De Bissy fut très mêlé aux polémiques jansénistes. Par mandement du 16 avr. 1710, il condamna les *Institutiones theologicæ* de Juénin (cf. *Mémoires de Trévoux*, déc. 1713, p. 2116-36; juill. 1717, p. 1274-97). Principaux écrits antijansénistes : *Remarques sur un projet de mandement de M. le cardinal de Noailles, présenté de sa part à MM. les cardinaux de Rohan et de Bissy. Lettre circulaire de Mgr de Bissy aux évêques de France*, 26 juill. 1717 (cf. xv, 2160); *Mémoire contre l'appel... où l'on démontre que l'appel interjeté de la bulle « Unigenitus » au futur concile est manifestement nul et insoutenable*, 1718; *Lettre pastorale (22 févr. 1719) en réponse à une instruction pastorale du cardinal de Noailles; Traité théologique adressé au clergé du dioc. de Meaux, conformément à ce qu'il a promis dans sa dernière instruction pastorale*, 2 vol., 1722 (cf. *Mémoires de Trévoux*, 1723, p. 1352-94; traité rédigé par le P. Thomas Dupré, jésuite). Ce traité fut violemment attaqué, au nom de six évêques, par Boursier, janséniste notoire. Par la plume de Dupré, de Bissy répliqua : *Mandement et instruction pastorale... contenant la réfutation d'un écrit adopté par MM. les évêques de Pamiers, Senez, Montpellier, Boulogne, Auxerre et Mâcon...*, 1723. D'autres écrits postérieurs eurent moins de retentissement. De Bissy fut mêlé de près aux discussions relatives à Quesnel (voir xiii, 1480, 1486 [sur Bossuet], 1498 [sur Fénelon], 1526, 1528 [sur Noailles]). Sur son rôle pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, voir xv, 2063, 2067, 2128. Contre les appelants de la congrégation de S.-Maur, *ibid.*, x, 416.

Voir *D. H. G. E.*, ix, 14-16; Gazin-Gossel, *Henri de Thiard, card. de Bissy*, dans *R. H. E. F.*, ii, 539-53, 679-701. A. Michel.

BISTRICZ (Pierre-Paul *Aaron*). — Voir *Aaron de Bistricz.*

BITTNER (François-Antoine), théologien allemand (1812-1888). — Professeur de morale à Breslau, où il s'opposa aux idées güntheriennes préconisées par Baltzer. Écrits : *De Logo joanneo commentatio*, 1836; *De cruce Salvatoris commentatio*, 1836; *Die katholisch-dogmatische Lehre von dem Mysterium der hl. Eucharistie*, Posen, 1838; surtout *Die Welt und ihre religiöse Gesch. Ein patristischer Grundriss zu Vorlesungen über Römisch-katholische Dogmatik* (plus développé ensuite et publié à Mayence sous le titre *De civitate divina commentarii*). Autres ouvrages moins importants : *De catholicæ theologiæ Romanae inter præcipua philosophiæ genera salutari ac cælesti mediocritate commentatio* (aperçu critique de la philosophie), 1850; *Ueber die Geburt, Auferstehung und Himmelfahrt Jesu Christi des Welterlosers. Eine katholisch-dogmatische Studie*, Ratisbonne, 1859. Quelques écrits de polémique antiprotestante et plusieurs traductions d'ouvrages théologiques français ou latins. — *D. H. G. E.*, ix, 33.

BITTREMIEUX (Joseph). — Né à Sysseele-lez-Bruges (7 avr. 1878); décédé à Bruges (31 oct. 1950). Professeur (1919) à la faculté de théologie de Louvain. Il resta généralement fidèle à l'enseignement de son maître, le P. Billot, mais il le compléta au contact des professeurs de Louvain et par des recherches personnelles dans l'ancienne tradition thomiste et franciscaine. Il contribua à restaurer la notion thomiste du péché originel. Il prit une large part au progrès et au succès de la mariologie. Principaux écrits : *De analogica nostra cognitione et prædicatione Dei*, Louvain, 1913; *Lessius et le droit de guerre*, Bruxelles, 1920; *De mediatione universali B.M.V. quoad gratias*, Bruges, 1926; *Doctrina mariana Leonis XIII*, 1928; *Marialia*, Bruxelles, 1936.

Voir J. Coppens, *L'enseignement et l'œuvre théol. de M. le chanoine Bittremieux*, avec bibl. complète, *E.T.L.*, xxiii, 1947, p. 329-77. J. Coppens.

BIVAR (François). — Notice [B. Heurtebize], ii, 902.

BIVERO (Pedro de), jésuite espagnol (1572-1656). — Il joua un rôle actif dans les débuts de la controverse janséniste. Aussitôt l'*Augustinus* publié, il fit paraître un *Memorial al serenissimo Cardinal Infante de España* et une lettre à *Al Em. e Rev. Señor de la Cueva de la Congregación de la Inquisición* (26 janv. 1641). Après la protestation des jansénistes près du cardinal infant, Bivero publia un second mémorial : *Circa querimoniam frivolam jansenianam* et, pour répondre à ses adversaires, *Epistola ad doctores jansenianos, ad rem Cornelii Jansenii episcopi Yprensis censuræ et invectivæ ex multis aliquot in sanctos patres et Ecclesiæ doctores*, Anvers, 1641.

Voir Sommervogel, i, 1525-28; E. Uriarte et M. Lecina, S. J., *Biblioteca de escritores de la Compaña de Jesus pertenacientes a la antigua esistenza de la España*, i, Madrid, 1925, p. 486-89.

BIVORD DE LA SAUDÉE (J. de). — Voir *Tables*, 170. — Cité : xiii, 1408, 1411.

BIZET (Martin-J.-B.). — Notice [C. Toussaint], ii, 902.

BIZOQUES. — Voir *Fraticelles.*

BIZZOZERO (Jean-Baptiste). — Notice [C. Toussaint], ii, 903.

BLACHE (Antoine). — Notice [C. Toussaint], ii, 903.

BLACKMAN (A. M.). — Sur les psaumes, xiii, 1113.

BLACKWOOD (Adam). — Notice [C. Toussaint], ii, 903. — *D. H. G. E.*, ix, 54.

BLAJ. — Capitale du catholicisme roumain, xiv, 22, 31, 70.

Sur les conciles de Blaj, voir *Conciles*, § Conciles particuliers; Hefele-Leclercq, xi, 199-206; 628-655; 837 sq.

BLAKHERNES. — Le miracle de N.-D. de Blakhernes, xiii, 1153.

BLAMPIGNON (Émile-Antoine), professeur de droit ecclésiastique à la Sorbonne (1830-1908). — Son *Étude sur Malebranche* (Paris, 1861) l'a fait soupçonner d'ontologisme, xi, 1003, 1015; cf. ix, 1804 (bibl.). — *R. H. E.*, x, 1909, p. 224; *D.H.G.E.*, ix, 79.

BLAMPIN (Thomas). — Vie. Œuvres [B. Heurtebize], ii, 903-07; x, 426. — *D. H. G. E.*, ix, 80; *Catholicisme*, ii, 72.

BLANCHARD (Pierre-Louis), prêtre anticoncordataire (1758-1829). — Promoteur du schisme de la Petite-Église, cf. i, 1372-78. — Blanchardisme, ii, 907.

Voir *D. H. G. E.*, ix, 93; A. Dechêne, *Un schisme anticoncordataire : le blanchardisme*, dans *Études*, 20 juill. 1930, p. 167-87.

BLANCHET (Léon). — Sur Pascal, xi, 2182, 2183; xiv, 2184; — sur Campanella, xiii, 1715; — et Descartes, 1725.

BLANCKART (Nicolas). — Voir *Candidus* (Alexandre).

BLANDRATA (Georges). — Note sur son antitrinitarisme, xv, 1776.

BLANKE (Fritz). — Doctrine sacramentaire de Zwingli, xv, 3814-16; cf. 3818; 3832 (eucharistie); cf. 3837; 3841 (la Cène).

BLANLO (Jean), sulpicien (1617-1657). — xiv, 812. — *D. H. G. E.*, ix, 145.

BLANQUI. — Sur la propriété, xiii, 811.

BLARER ou **BLAURER** (Ambroise), théologien réformé (1492-1564). — Ancien prieur de l'abbaye bénédictine d'Alpirsbach. Il publia (1523) une apologie de son apostasie et (1524) un ouvrage sur la fonction du pasteur protestant. Adversaire de Jean Eck, il fit échouer les pourparlers d'union de 1526 et travailla à introduire la Réforme à Memmingen et Ulm (avec Œcolampade et Bucer), en 1528-31, à Geislingen, en 1531, à Esslingen, en 1532; il épousa (1533) une religieuse apostate, Catherine Walter de Bildeck.

Blarer est connu pour son activité dans le Würtemberg (1534-1538). On y trouve le premier exemple de collaboration entre luthériens et calvinistes. Ehrard Schnepf représentait les premiers; Blarer, les seconds. Avant tout, les deux théologiens composèrent une formule moyenne sur l'eucharistie : le corps du Christ serait présent *substantialiter* et *essentialiter, non autem quantitative vel qualitative vel localiter.* Cet accord de

Stuttgart (1534) est d'une importance capitale pour l'histoire de la controverse eucharistique; il prélude à la *Concordia* de Wittemberg de 1536. Blarer dut se défendre contre l'accusation d'instabilité lancée par un écrit anonyme, *Ein Widerruf Ambrosii Blarers* (1535). Un différend avec Schnepf sur le culte des images (1537), l'échec de sa tentative de réforme à l'université de Tubingue (échec réparé par Grynaeus, Mélanchton et Brentius), enfin son refus de souscrire à Smalkalde à la doctrine luthérienne sur la Cène (1537), tout cela amena sa démission (1538). Il retourna à Constance, puis travailla à l'introduction de la Réforme en diverses villes, jusqu'à sa mort.

Voir *D. H. G. E.*, IX, 149 et bibl. Cf. Rauscher, *Blarer*, dans *Die Religion in Gesch. und Gegenwart*, I, Tubingue, 1927, p. 1142-43; K. Meisen et F. Zöpfl, *Johannes Eck, Vier deutsche Schriften gegen Martin Luther, den Burgermeister und Rat von Konstanz, Ambrosius Blarer und Konrad Sam* (*Corpus catholicorum*, XIV), Münster en W., 1929, p. XIX-XXIII, 41-52; N. Paulus, *Blarer*, dans *L.T.K.*, II, 387.

BLASCO (Charles). — Notice [C. Toussaint], II, 907.

BLASPHÈME. — I. En général. — Notion. Malice. Peines [V. Oblet], II, 907-10. — Contraire à la foi (S. Thomas) et à la religion (Suarez), XIII, 2312. — B. et colère, III, 360; et orgueil, XI, 1431. — B. et imprécation, VII, 1425. — *Peccatum mortale*, dès la primitive Église, III, 849; XII, 802.

1° *Formules blasphématoires douteuses*. — Voir la *Lettre pastorale collective* des évêques belges (1903), dont on trouve un bon commentaire dans Ed. Brahm, *Dissertatio de formula G. V. D., Deus damnet me*, Bruxelles, 1904; cf. L. Manisse, C. SS. R., *Étude de quelques locutions françaises prétendument blasphématoires*, Tournai, 1908; de Ed. Brahm, également, *De formula S. N. de D.*, Paris, 1908. Mais, par contre, on relira avec profit la conférence de Mgr d'Hulst sur le respect dû au nom de Dieu (Carême 1903, p. 111-12). Voir Vitrant, *Théol. morale*, 1941, n. 493-96.

2° *Peines canoniques*. — Elles sont aujourd'hui laissées à la prudente estimation de l'Ordinaire. Can. 2323 : « Celui qui aura blasphémé ou fait un parjure extrajudiciaire sera puni comme l'Ordinaire estimera prudent de le faire, surtout si c'est un clerc. » — *Catholicisme*, II, 78-83.

II. Contre le Saint-Esprit. — Nature. Espèces. Irrémissibilité [E. Mangenot], II, 910-16. — Voir XII, 199.

La question des péchés irrémissibles dans la discipline pénitentielle de l'Église aux premiers siècles est très différente (voir *D. T. C.*, XII, 779-83; XI, 839-41, 843-45). — Sur le péché contre le S.-Esprit, *D. B. S.*, I, 981-89.

BLASS. — Sur l'évangile de S. Luc, IX, 982; — l'épître aux Hébreux, VI, 2085; — l'expression εἰς αὐτόν, 66.

BLASTARÈS (Matthieu). — Notice [L. Petit], II, 916. — Sur le patriarcat de Constantinople, XI, 2279; — contre le *Filioque*, V, 821; XV, 1762. — Manuel remanié par Macaire le Hiéromoine, IX, 1455. — Cité : VIII, 755.

Voir *D. H. G. E.*, IX, 160; *T. D. C. O.*, I, 450; II, 593; III, 72, 87, 225, 250, 402; IV, 600 (références doctrinales).

BLATMAÏC (S.). — Sa Vie, par Walafrid Strabon, XV, 3505. — Voir *D. H. G. E.*, IX, 163 (*Blathmac*).

BLAUZA (*Gabriel de*), *patriarche maronite*, X, 72.

BLAVATSKY (Hélène). — Et la théosophie, XV, 543; cf. 541, 546, 549, 552.

BLEMMYDE (Nicéphore). — Voir *Nicéphore Blemmyde*.

BLIC (Jacques de), théologien de la Compagnie de Jésus, né à Pommard (5 mai 1887), décédé à Strasbourg (10 juill. 1948). — Professeur à Vals, à l'Institut catholique de Paris, puis à la faculté de théologie de Lille. A collaboré à plusieurs revues et a été, en grande partie, l'inspirateur et l'initiateur des *Mélanges de science religieuse*. La bibliographie du P. de Blic a été donnée dans le numéro de nov. 1948 de cette revue. En ce qui concerne le *D. T. C.*, elle sera complétée à la fin des *Tables*. — Cité : péché, XII, 189, 255; — philosophique, 262; — théologie politique de Suarez, XIV, 2709; — volonté des anges, XV, 3378.

BLOIS (Vénérable Louis de), trente-quatrième abbé de Liessies.

Voir *D. H. G. E.*, 1228-42 (art. d'importance capitale); *D. Sp.*, sur Ste Gertrude, VI, 1336.

BLOMENVENNA (Pierre). — Notice [C. Toussaint], II, 917. — *D. H. G. E.*, IX, 242.

BLOMFIELD, évêque anglican de Londres. — Cité : XIII, 1389; XV, 3569.

BLONDEL (Dr Charles), médecin psychiatre et psychologue contemporain. Cité, à propos de la liberté, XV, 386; et du suicide, XIV, 2741.

BLONDEL (Maurice), philosophe français. — Né à Dijon (2 nov. 1861). A l'École normale supérieure, il fut l'élève de Boutroux et d'Ollé-Laprune. Il donna sa thèse, *L'action*, en 1893. Après divers enseignements à Chaumont, à Montauban, au collège Stanislas, à Lille, il fut définitivement nommé à la chaire de philosophie d'Aix-en-Provence (1897-1937), où il est mort le 4 juin 1949.

Sa philosophie chrétienne touche de trop près à l'enseignement religieux pour qu'il puisse être ignoré des théologiens. Il a d'ailleurs été maintes fois cité dans le *D. T. C.* Principales œuvres : *Lettre sur les exigences de la pensée contemporaine en matière d'apologétique et sur la méthode de la philos. dans l'étude du problème religieux* (dans *Annales de philos. chrét.*, janv.-juill. 1896); *Hist. et dogme* (*Quinzaine*, 16 janv., 1er-16 févr. 1904); *La semaine sociale de Bordeaux et le monophorisme*, sous le pseudonyme de « Testis » (*Annales de philos. chrét.*, 1909-10); *Le procès de l'intelligence*, 1920; *Le problème de la mystique* (*Cahiers de la nouv. journée*), 1925; *Le problème de la philos. cath.* (*ibid.*), 1932; *Ollé-Laprune. L'achèvement et l'avenir de son œuvre*, 1923. Il faut surtout rappeler les importants ouvrages de la vieillesse : *La pensée*, 2 vol., 1934; *L'Être et les êtres*, 1935; *L'action*, nouv. éd. en 2 vol., 1936, 1937; *La philos. et l'esprit chrétien*, 3 vol. (I, 1944; II, 1946; le IIIe t. est annoncé dans l'ouvrage posthume suivant); *Exigences philos. du christianisme*, 1950. Une adaptation de sa thèse latine a été publiée en 1930 sous le titre : *Une énigme hist. Le « Vinculum substantiale » d'après Leibniz et l'ébauche d'un réalisme supérieur*. Il faut aussi consulter *L'itinéraire philosophique de M. Blondel* (propos recueillis par F. Lefèvre), 1928.

Blondel a eu de nombreux admirateurs : les critiques ne lui ont pas fait défaut. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître — et l'affirmation vient d'un de ses « adversaires » les plus déclarés — que son œuvre est « traversée de bout en bout par une grande aspiration vers Dieu et le surnaturel, par une flamme intense ». Voir, *infra*, bibliographie à consulter.

A. MICHEL.

Blondélisme, XIII, 1881-89; cf. 1903; XV, 1013. — L'action, I, 1578; V, 1842, 1851; XIV, 1582. — Intellectualisme, XII, 1472; et intuition, 1475. — Philosophie chrétienne, XIII, 1689; cf. 1839; XV, 499. — Apologétique, IV, 853, 859, 863, 866. — Immanence, I, 1572; III, 2306; XII, 582; — Dieu et les normes de la pensée, XIII, 1876; — foi, objet, 2291; origine surnaturelle, VI, 260. — Ame primitive, XIII, 2291; — kantisme, IV, 907; — loi, IX, 887. — Miracle, VI, 277; X, 1815. — Pascal et le jansénisme, XI, 2119. — Péché originel, XII, 579, 599. — Cité : X, 2018; XII, 1470; XIII, 1777; XV, 3321.

Voir *Catholicisme*, II, 94-96; P. Archambault, *Vers un réalisme intégral. L'œuvre philos. de M. Blondel*, 1922; Fr. Taymans d'Eypernon, *Le blondélisme*, 1933; Bl. Romeyer, *La philos. religieuse de M. Blondel*, 1943; *Pour un cinquantenaire : hommage* (collectif) *à M. Blondel*, 1946; H. Duméry, *La philos. de l'Action, essai sur l'intellectualisme blondélien*, 1948; *La spiritualité blondélienne*, dans *N. R. Th.*, 1950, p. 704-14; J. Paliard, *Blondel ou le dépassement chrétien*, 1950; H. Bouillard, *L'intention fondamentale de M. Blondel et la théol.*, dans *Recherches*, 1949, p. 321-402; *Les Études philos.*, janv.-mars, 1950. — Adversaire : J. de Tonquédec, *Immanence, Essai critique sur la doctrine de M. Maurice Blondel*, 1913; *Pourquoi j'ai critiqué Blondel*, dans *Rev. thomiste*, 1949, p. 565-80.

BLONIUS, *de Blonié, de Blony.* — Voir *Plove* (Nicolas).

BLOUNT (Charles), auteur anglais, rationaliste. — XIII, 1729.

BLUDAU (Augustin), exégète allemand. — Né à Guttstadt (Prusse orientale), le 6 mars 1862; prêtre en 1887; professeur d'exégèse du N. T. à Münster en W., 1895-1908; évêque d'Ermland en 1908; mort le 9 févr. 1930. Bludau s'est spécialisé dans la critique textuelle du N. T. A en croire Steinmann, ses recherches sur le *Comma Johanneum* n'auraient pas été sans influence sur la déclaration du S.-Office du 2 janv. 1927 (*D. T. C.*, XV, 2645). Principales publications : *De Alexandrinæ interpretationis libri Danielis indole critica et hermeneutica*, Münster en W., 1891; *Die alexandrinische Uebersetzung des Buches Daniels*, Fribourg-en-Br., 1897; *Die beiden ersten Erasmus-Ausgaben des N. T. und ihre Gegner*, 1902; *Juden und Judenverfolgungen im alten Alexandrien*, Münster en W., 1906; *Die ersten Gegner der Johannesschriften*, Fribourg-en-Br., 1925 (cf. X, 2362); *Die Schriftfalschungen der Haeretiker*, Fribourg-en-Br., 1925.

Sur le *Comma Johanneum*, voir divers articles dans *K.*, 1902, 1904, ainsi que dans *L. T. K.*, III, 16. Biographie écrite par Meinertz, 1931. Cf. *L. T. K.*, II, 399.

BLYSSEM (Henri). — Notice [P. Bernard], II, 917. — *D. H. G. E.*, IX, 261.

BOB (Jean), archevêque uni d'Alba Julia. — XIV, 21, 32, 33, 35, 37.

BOBBIO (Missel ou sacramentaire de). — Origine et autorité, IX, 810. — Sur la bénédiction de l'huile, V, 1965. — Le lavement des pieds, IX, 21. — La messe, X, 1371. — *D. A. C. L.*, II, 939 sq. et XV, 265.

BOCHART DE SARON (François), évêque de Clermont. — Le cardinal de Noailles (affaire Quesnel) et le P. Le Tellier, XIII, 1527; IX, 457. — *D. H. G. E.*, XI, 314.

BOCHENCZYK ou **LUBELCZYK** (André), théologien polonais. — Œuvres principales, XII, 2479.

BODHIDHARMA, prince indien. — Et le bouddhisme, XI, 1860.

BODIN (Jean). — Notice [C. Toussaint], II, 918; cf. XIII, 1717. — Sur le tyran et le tyrannicide, XV, 1998; cf. 1964.

Voir R. Chauviré, *J. Bodin, auteur de « La République »*, Paris, 1916; Moreau-Reibel, *J. Bodin et le droit public*, 1935; A. Ponthieux, *Quelques documents inédits sur J. Bodin*, dans *Rev. du XVIe s.*, XV, 1928, p. 56-69; P. Mesnard, *La pensée religieuse de Bodin*, *ibid.*, XVI, 1929; Aldo Garosci, *J. Bodin, Politica e diritto nel Rinascimento francese*, Milan, 1936; H. Hauser, *De quelques points de la bibliographie et de la chronologie de J. Bodin*, dans *Mélanges Prats*, Paris, 1930; *D. H. G. E.*, IX, 330. La publication critique des œuvres complètes de ce juriste philosophe a été entreprise par P. Mesnard, aux Presses Univ. de France; le t. I a paru en 1952.

BOÈCE. — Vie. Ouvrages. Influence [P. Godet], II, 918-22.

1° *Ouvrages*, II, 919; VIII, 192; cf. XV, 672. — Commentaires sur B., VI, 1352 (Gilbert de la Porrée); cf. II, 835; IV, 1165; — XV, 1868 (Trivet); — 641, 650 (S. Thomas); cf. II, 835; IV, 636; — traduction de Planude, XIV, 1713.

2° *Doctrine et influence.* — Dépendance du néoplatonisme, XII, 2278, 2290, 2380; cf. IV, 1227, 1232; — mais traduction et introduction des œuvres d'Aristote, XII, 2290; XV, 353, 358. — Rôle préparateur à la scolastique, XII, 1484; XIV, 1695, 1713; — influence sur : Pierre Lombard, XII, 1984, 1990, 1993, 1996; Guillaume de Saint-Thierry, XV, 1711; Hugues de Saint-Victor, 1717; Gilbert de la Porrée, IV, 1165; S. Thomas, 1192; VII, 393; XV, 379, 390 (voir définition de la personne retenue par de nombreux auteurs). — *Définition de la personne* et influence, VII, 392 *(substantia=subsistentia)*; XIII, 2150, 2687; cf. 2690; XV, 805, 925, 1697, 1720, 1740, 1743, 1813; — corrigée par Scot, 1750. — *Dieu :* connaissance, IV, 890, 1131; — transcendance, 1130; — unité et simplicité, 1166; — bonté participée dans les créatures, 1197; cf. II, 834; — êtres simples et composés, IV, 1220, 1239; — destin et providence, 636; — notion de l'éternité, VI, 913; XV, 798. — *Trinité*, XIII, 2139; XV, 1697; cf. V, 805 (S.-Esprit). — *Le Christ :* union hypostatique, VIII, 506; — nature humaine passible, VI, 1009. — *Varia :* enfer, 81; — vertu, XV, 2748.

L'étude sur Boèce a été complètement renouvelée par dom Cappuyns (*D. H. G. E.*, IX, 348-80). On consultera l'abondante bibliographie de cet article. Boèce, écrit l'auteur, « a été, plus par l'exemple de son effort, partout sensible, que par la teneur de sa doctrine, l'éclaireur de l'esprit médiéval, respectueux de Platon, accueillant pour Aristote, ami de toute sagesse humaine et divine. Mais, si tels sont ses principaux titres de gloire, Boèce n'a pas été qu'un canal et qu'un exemple. Il a légué aux hommes du Moyen Age quelques bienfaits plus précis. Il a forgé, à l'usage des penseurs, d'une part, des notions (nature, substance, personne, éternité, béatitude, providence, etc.), des distinctions (*id quod* et *id quo*, *esse* et *id quod est*, etc.)...; d'autre part, un vocabulaire technique qui, malgré ses allures un peu barbares, s'est universellement imposé (voir Grabmann, *G. S. M.*, I, 156-57, 162, 174; K. Bruder, *Die philosophischen Elemente in den Opuscula sacra des Boethius*, Leipzig, 1928, *passim*, etc.). *Sa Consolatio* a été, pendant des siècles, une manière d'évangile profane, soulageant et enthousiasmant tour à tour les âmes méditatives. Enfin, Boèce a contribué puissamment à poser et à résoudre certains problèmes chers au Moyen Age : la question des universaux se rattache historiquement au deuxième commentaire sur Porphyre...; voir, pour l'interprétation de Boèce, K. Bruder, *op. cit.*, p. 36-57; H. J. Brosch, *Der Seinsbegriff bei Boethius...*, Innsbruck, 1931, p. 74 sq.; V. Schurr, *Die Trinitätslehre des Boethius...*, Paderborn, 1935, p. 22 sq.; la distinction réelle entre l'essence et l'existence se réclame (à tort, il est vrai : voir M.-D. Roland-Gosselin, *Le « De ente et essentia » de S. Thomas d'Aquin*, 1926, p. 142-45; H. J. Brosch, *op. cit.*, *passim;* V. Schurr, *op. cit.*, p. 32 sq., 42 sq.) de l'opuscule III; le rapport entre la foi et la raison, entre l'*auctoritas* et la *ratio*, est vu à travers les déclarations des *Opuscula* I (...) et II (...). C'est surtout par ses vues sur ce rapport et par la manière dont il les a appliquées dans ses opuscules théologiques que Boèce est le fondateur de la « méthode scolastique », c.-à-d. de ce procédé d'examen qui consiste à concentrer tout l'effort de la réflexion *(ratio)* sur les virtualités logiques d'une proposition ou d'un ensemble de propositions *(auctoritas)* dont on accepte, d'autre part, l'énoncé sans discussion ni contrôle. Préoccupé d'assimiler livresquement et de transmettre tel quel le savoir des anciens plus que d'en vérifier ou d'en élargir les bases, logicien passionné, se plaisant au jeu subtilement réglé des concepts, Boèce est regardé à bon droit comme le père de l'intellectualité médiévale ».

BOÈCE DE DACIE. — Identification. Biographie. Œuvres [A. Chollet], II, 922. — Cité : I, 1260; XV, 909.

Voir P. Doncœur, *Notes sur les averroïstes latins, Boèce le Dace*, dans *R. S. Phil.*, IV, 1910, p. 500-11; P. Mandonnet, *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIIIe s.*, 2e éd., I, 224-31, 314; Id., *Note complémentaire sur Boèce de Dacie*, dans *R. S. Phil.*, XXII, 1933, p. 246-50; M. Grabmann, *Neu angefundene Werke des Siger von Brabant und Boetius von Dacien*, dans *Sitzungsberichte der bayer. Akad.*, Phil. Klasse, II, Munich, 1924; Id., *Die Opuscula De summo bono sive de vita philosophi und De sompniis des Boetius von Dacien*, dans *Arch. d'hist. doctr. et litt. du Moyen Age*, VI, 1932, p. 287-317. — *D. H. G. E.*, IX, 381.

BOECK (Jérôme de), évêque schismatique de Harlem. — XV, 2411.

BOECKENHOFF (Charles), canoniste allemand (1870-1917). — Professeur à l'université catholique de Strasbourg (1902-11). Publications : *Das apostolische Speisengesetz in den ersten fünf Jahrhunderte*, 1905; *Speisesatzungen mosaischer Art in mittelalterlichen Kirchenrechtsquellen des Morgens-und Adendlandes*, 1907; *Die Unauflöslichkeit der Ehe*, 1908; *Katholische Kirche und moderner Staat*, 1911, 1920; *Reformehe und christliche*

Ehe, 1912. Les écrits de Böckenhoff se distinguent par la sûreté de la documentation et la précision de l'argumentation.

BOEGNER (Marc), théologien protestant contemporain. — Cité : XIII, 906; XV, 2221.

BOEHME (Jacques). — Vie. Œuvres [L. Lœvenbruck], II, 924. — Son panthéisme, IV, 786, 1245; — et sa conception de la Trinité, XV, 1781. — Apologie de B. par Quirin Kuhlmann, VIII, 2376.

Nombreuses éditions allemandes de l'œuvre de Boehme; en français, *L'aurore naissante* (trad. Louis-Claude de Saint-Martin), Milan, 1927; *Mysterium magnum* (trad. et deux études de Berdiaef), Paris, 1945. — Sur Boehme, A. Koyré, *La philos. de Jacob Boehme*, Paris, 1929.

BOÉMOND ou **BOHÉMOND** (Marc). — Principauté franque d'Antioche et Alexis Comnène, III, 1376; XI, 2072.

BOGERMANN (Jean). — Président du synode de Dordrecht : son rôle dans le gomarisme, VI, 1478, 1484.

BOGOMILES. — Histoire. Doctrine [F. Vernet], II, 926-30. — Origine : Bulgarie (pope Bogomile), 927; cf. I, 677; II, 1232; XII, 60; — pénétration en Bosnie, II, 1038, 1042. — Réfutation, III, 1915 (Cosmas); VI, 2466 (Hilarion de Mogléna); V, 1579 (Euthymius Zigabène); — répression : conc. vers 1110, *ibid.*: 1143; III, 1378; cf. II, 927; VII, 2026 (Alexis Comnène). — Affinité de doctrine dualiste, I, 677, avec : manichéisme, VII, 2095; — cathares, II, 1988, 1992; — albanais, I, 658; — concorésiens, III, 780; — euchites, V, 1455; voir *Messaliens*.

Voir *D. H. G. E.*, art. *Amis de Dieu*, II, 1277; *Bogomiles*, IX, 408; *D. Sp.*, *Bogomiles*, I, 1751-54; G. Ficker, *Die Phundagiagiten*, Leipzig, 1908 (le bogomilisme aurait pris naissance en Phrygie; son fondateur aurait été un higoumène, Tzourillas, condamné pour viol; ses sectateurs se seraient appelés *phoundagiagites*, puis *phoundagiates*, et simplement *phoundaïtes* et seulement ensuite *bogomiles*). Sur l'ouvrage de Ficker, voir M. Jugie, *Phoundagiagites et Bogomiles*, dans *É. O.*, 1909, p. 257-62; *Catholicisme*, II, 108.

BOGORODSKY (N. M.), théologien russe (fin du XIXe s.). — Sur la procession du S.-Esprit, *ex Patre per Filium*, V, 796; 2333. — *T. D. C. O.*, II, 458.

BOHAÏRIQUE (Version). — Version copte de l'épître aux Romains, XIII, 2851; XV, 2721.

BOHÊME. — Ancien royaume de Bohême; englobé postérieurement dans l'Empire austro-hongrois; actuellement partie principale de la Tchécoslovaquie.

1° *Faits historiques.* — Histoire de la Bohême (Pie II), XII, 1630; — Ottokar Ier et Innocent III, VII, 1968; — Ottokar II, candidat à la couronne impériale et Urbain IV, IX, 1390; XV, 2293; — Guillelma et guillelmites, VI, 1982; — Jean Hus et le wiklifisme bohême, VII, 333-45; cf. III, 1214; — Jérôme de Prague, VIII, 986-89, 994; III, 1214; — hussites, II, 119; XII, 6; VII, 346-48; — Jean Podiebrad, Rokytsana, les calixtins et Paul II, II, 121, 931; VII, 347; XII, 6; — Jules II et les hérétiques de Bohême, VIII, 1920. — Insurrection de 1618, XII, 36; cf. VI, 1818.

2° *Questions hussites.* — Erreurs sur l'ordre, XI, 1333, 1336; — l'utraquisme, II, 115, 1364; III, 566; VII, 346; XV, 1461, 1491; — les *Compactata* de Bâle, II, 121, 1366; VII, 347; XII, 6, 1622.

3° *État religieux.* — S. Norbert, patron de la Bohême, XIII, 5, 19; — action des prémontrés, 25 (Lohelius), 29 (abbayes). — Infiltrations hérétiques: vaudois, XV, 2597; fossariens, VI, 615; lucifériens (XIVe s.), IX, 1058; taboritisme, VII, 346; cf. II, 110, voir *supra*, hussites, calixtins; protestantisme, XIII, 852; Vieux catholiques, XV, 2987. — État présent en Tchécoslovaquie : relations avec le S.-Siège (avant 1948), XI, 1921; cf. 1901, 1941; — missions, X, 1873, 1961; universités, XV, 2244 (Prague), cf. 2248, 2265; — Église orthodoxe, XIV, 1385, 1410; — nationale, 1385; cf. XV, 2435; — ruthènes et Tchécoslovaquie, XI, 1928; cf. 1941. — Trad. de la Bible, XV, 2737. — Langue liturgique, II, 931; VIII, 2582, 2587.

BOHÊME, MORAVIE. — *Littérature religieuse.* — 1° *Articles.* — Jakoubek († 1429), VIII, 252; Lechner († 1634), IX, 105; Felgenhauer († vers 1660), V, 2125; Lallemandet († 1647), VIII, 2456; Rodrasem (XVIIe s.), XIII, 2758; Absolon (Jean) († 1730), I, 133; Krauss (Jean), VIII, 2375; Kugler (Jean), 2376; Freyberger (André), VI, 924; Kolbe (Fr.), VIII, 2374; Makas (Fr.), IX, 1678; Lhotsky, 504; Polansky (Thaddée et Népomucène), XII, 2413; Azzoni, I, 2664; von Rautenstrauch, XIII, 1790 (tous du XVIIIe s.); Günther, VI, 1992. — Hagiographie, I, 333.

Voir l'art. copieux du *D. H. G. E.*, IX, 418-80, qui embrasse toute l'histoire religieuse de la Bohême depuis le Ve s. jusqu'à l'époque contemporaine; ainsi que l'art. *Bohêmes* (Frères), *ibid.*, 480-84. Dans *Catholicisme*, II, le P. Congar indique : V.-L. Tapié, *Une Église tchèque au XVe s. L'Unité des Frères*, Paris, 1934; *Corpus confessionum*, éd. C. Fabricius, part. X, t. I, *Die Brüdergemeine*, Berlin, 1936; *Ekklesia*, part. V, livr. 20, *Die Kirchen der Tschechoslowakei*, Leipzig, 1937. A. MICHEL.

2° *Bibliographie tchèque contemporaine.* — 1. *Ouvrages généraux.* — A. Tumpach-J. Podlaha, *Dejiny a bibliografie české kat. literatury od r. 1828-1923* 5 vol., Prague, 1812-1923; *Česky slovnik Bohovedny*, 3 vol. (A-H), Prague, 1912-15.

2. *Écriture sainte.* — F. Sušil, *Evangelium Matouše, Marka, Lukáše, Jana*, Prague, 1877, 1885, 1886; *Skutky Apoštolské*, Prague, 1869; *Listár sv. Pavla ap.*, 2 vol., Prague, 1870-71; *Pismo sv. Nového Zákona*, Prague, 1872; M. Mlčoch, *Staroveda biblická*, Prague, 1888; *Psalterium*, Olomouc, 1890; *Zaltár*, Olomouc, 1906; L. Sykora, *Umučeni a oslaveni PNJKrista podle 4 evangelit*, Prague, 1896; *Pravost knih Nového Zakona*, Prague, 1902; *Uvod do Pisma sv. Nového Zákona*, 2 vol., Prague, 1907; *Bible česká. Knihy Nového Zákona*, Prague, 1817-23; J. Sedláček, *Vyklad posv. žalmu*, 2 vol., Prague, 1900; Id. et J. Chabot, *Commentarii in Evang. Dionysii Bar Salibi*, Paris, 1906-33; J. Sedláček, *Jüdische Erzählungen*, Vienne, 1909; *Uvod do knih Nového Zákona*, Prague, 1904; *Biblické zprávy v ruzném svetle*, Prague, 1909; *In Apocalypsim Actus et Epist. cath. commentarii Dionysii Bar Salibi*, Rome, 1910; *Kniha soudcuv*, Prague, 1910; *Biblické déje a osoby*, *ibid.*; F. Černy, *Evangeliár Olomoucky*, Prague, 1901; A. Musil, *Od stvoreni do potopy*, Prague, 1905; T. Hudec, *Sv. Jan Apoštol*, Brno, 1909; *Za času Kristovych*, Brno, 1919; *Pravá podova Kristova*, Brno, 1940; V. Zapletal, O. P., *Das Buch Cohelet*, Fribourg, 1911; *Die Schoepfungsbericht*, Ratisbonne, 1911; A. Sanda, *Starosemitské nápisy*, Prague, 1912; J. Slaby, *Sion a mesto Davidovo*, Prague, 1915; J. Vajs, *Psalterium Paleoslavicum*, Prague, 1916; *Evangelium sv. Marka*, Prague, 1927; J. Kurz, *Evangelium Assemani*, Prague, 1929; J. Hejčl, *Bible česká, Knihy Starého Zákona*, Prague, 1917-23; B. Kutal, *Liber prophetae Hoseae*, Olomouc, 1929; *Liber prophetae Joelis*, Olomouc, 1932; *Liber prophetae, Amos et Abiae*, Olomouc, 1933; J. Vašica, *Staročesky evangeliár*, Prague, 1931; J. Miklík C.S.S.R., *Zivot Bl. Panny Marie*, *Ibid.*, *Umučeni, PNJKrista*, Prague, 1933; *Biblická archeologie*, Oboriste, 1936; *Zivot Abrahámuv;* J. Heger, *Kniha moudrosti*, Brno, 1946; *Zalmy*, Brno, 1939; *Kniha Job*, Prague, 1933; P. Švach, O. P., *Charisma apoštolátu*, Olomouc; R. Col, *Biblická inspirace*, Prerov, 1939; *Hermeneutika biblická; Biblická stilistika a poesie; Symbolické úkony proroka Oseáše;* J. Merell, *Papyry a kritika novozákonniho textu*, Prague, 1939; *Starokrestanské apokryfy*, Prague, 1942; *Uvod do četby Nového zákona*, Prague, 1947; K. Miklík, C.S.S.R., *Manželstvi Panny Marie*, Tasov, 1946; J. Adámek, C.S.S.R., *Apokalypticky Kristus;* L. Matoušu, *Svaty Pavel a jeho listy*.

3. *Apologétique.* — A. Lenz, *Antropologie katolicka*, Brno, 1882; P. Vychodil, O.S.B., *Apologie krestanstvi*, Brno, 1893; R. Spaček, *Božstvi Ježiše Krista*, Prague, 1906; *Ježiš Kristus*, Prague, 1913; V. Smolik, *Encyklika « Pascendi »*, Prague, 1911; J. Kratochvil, *Vira a veda ve*

filosofii strednlho veku, Prague, 1914; J. Beran, *Sugesce a zázraky Kristovy*, Hradec Králové, 1919; J. Konečny, *Ježtš Kristus, ibid.;* J. Pospíšil, *Co jest Cirkev*, Brno, 1926; R. Hynek, *Veda a zázrak*, Prague, 1929; A. Kudrnovsky, *Apologetika*, Prague, 1932; V. Porizka, *Solovjev a Cirkev*, Olomouc, 1935; A. Musil, *Krestanské Cirkve nynejšlho Orientu*, Olomouc, 1939; A. Kubeš, S. J., *Apologetika;* S. Braito, O. P., *Cirkev*, Olomouc, 1946; J. Kubalík, *Česke krestanstvi*, Prague, 1947; *Papežská neomylnost a jejt ohlasy v zemich slovanskych, ibid.;* C. Jež, S. J., *Osobni Buh a naboženstvi*, Prague, 1923.

4. *Dogme.* — A. Lenz, *Mariologie*, Prague, 1879; V. Simanko, *O Bohu jednom v bytosti*, Prague, 1891- *Vyvoj Mariologie do 400*, Hradec Králové, 1921; Kade rávek, *O puvodu tvorstva*, Prague, 1897; A. Spaldak, S. J., *Clovek a zvtre*, Prague, 1907; *Das Ideal der einen Kirche und der Weg dahin*, Gotha, 1928; J. Sedlák, *Palčuv spis proti Husovu traktátu « De Ecclesia »*, Brno, 1912; *Jacobi de Noviano, Magistri Parisiensis disputatio cum hussitis*, Brno, 1914; Th. Spáčil, S. J., *Repetitorium apologeticae et theol. fundamentalis*, II, *De Eccl.*, Oeniponte, 1917; *La teologia di S. Anastasio Sinaita*, Rome, 1923; *Pravoslavná theologie a možnost unie s vych. cirkvemi*, Prague, 1925; *Učent M. Jana Husi*, Brno, 1931; *Doctrina theologiae Orientis separati, De SS. eucharistia*, 2 vol., Rome, 1928-29; *De sacra infirmorum unctione*, Rome, 1931; *De revelatione fide et dogmate*, 2 vol., Rome, 1933-35; *De sacramentis in genere*, Rome, 1937; *Christus caput Corporis Christi mystici Ecclesiae*, Rome, 1921; A. Šanda, *Synopsis theologiae dogmaticae specialis*, Fribourg-en-Br., 1916-22; *Theologia dogmatica, ibid.*, 1916-27; J. Pospíšil, *Katolická verouka*, Brno, 1922-24; R. Špaček, *Katolická verouka*, Prague, 1922; J. Matocha, *Bytost milosti posvecujici ve svetle Písma sv.*, Olomouc, 1925; F. Cinek, *Podstata knežské ordinace*, Olomouc, 1929; K. Kubcš, S. J., *Maria*, Prague, 1936; R. Dacík, O. P., *Verouka pro laiky*, Olomouc, 1937-41; A. Salajka, *Ve svetle viry, katolická verouka*, Olomouc, 1945; O. Petru, O. P.. *Matej z Janova o častém sv. prijimáni*, Olomouc, 1946.

5. *Morale.* — J. Stárek, *Katolická mravouka*, Prague, 1884; Z. Rehák, *Katolická mravouka*, Prague, 1893; A. Vreštal, *Katolická mravouka*, Prague, 1912; *Lichva a urok*, Prague, 1899; R. Špaček, *Práce ve svetle Božiho zjeveni*, Prague, 1901; A. Soldát, *O jedinosti a nerozlučnosti manželstvi* Prague, 1906; A. Kudrnovsky, *Spiritismus*, Prague, 1908; V. Smolák, *O souboji*, Prague, 1913; O. Karlík, *Lež ve svetle sv. Augustina*, Olomouc; *O vyznamu panenstvi*, Olomouc; J. Mueller, *Mravni svedomi*, Olomouc; A. Pelikán, S. J., *Hra o duši*, Prague, 1946, 6ᵉ éd.; *O puvodu mravniho svedomi*, Prague, 1946; *Ovoce se stromu poznáni*, Prague, 1941; *Pred svatbou*, Frydek, 1946; J. Beran, *O knežském celibate*, Prague, 1941; *Psychologie zpovednice; ibid.;* R. Dacík, O. P., *Mravouka podle zásad sv. Tomaše Akvin.*, Oloumouc, 1946.

6. *Pastorale.* — A. Skočdopole, *Prtručni kniha pastyrského bohoslovi*, České Budejovice, 1890-91; G. Pecháček, *Zpovednice*, Prague, 1897; J. Kachnik, *Lidské vašne a jejich vychova*, Prague, 1916; J. Foltynovsky, *Duchovni správa*, Olomouc, 1936; *Duchovni rečnictvi, ibid.;* B. Vašek, *Katolická Akce*, Olomouc, 1939; R. Dacík O. P., *Základy katolicke Akce, ibid.;* J. Hlouch, *Konverse a konvertité*, Olomouc, 1940; *Problém odpadu, ibid.; Odpoledni pobožnosti, ibid.;* F. Tomášek, *Cinná škola v náboženském vyučováni v ohledu na metodu M. Montessoriové, ibid.; Pedagogika*, Olomouc, 1947; J. Resl, *Katechese pro obecné školy*, Prague, 1941-42; V. Kubícek, *Katechetika*, Olomouc, 1946, 3ᵉ éd.; J. Hronek, *Katechetika*, Prague, 1946; J. Urban, O. F. M., *Cesty k vire, ibid.; Učeni viry pro vstup dospelych do Cirkve Kristovy*, Prague; A. Stork, S. J., *Soustavné vedeni duši*, Brno, 1931-35.

7. *Droit canonique.* — K. Borovy, *Uredni sloh cirkevni*, Prague, 1879; R. Neuschl, *Krestanská sociologie*, Brno, 1898-1900; J. Sedlák, *Vyvoj dispensačni praxe*, Prague, 1903; K. Kašpar, *Cirkevni zákonodárstvi o náboženskych kongregacich*, 2 vol., Prague, 1903-04; *Nejnovejši predpisy o reholnich kongregacich*, Prague, 1917; J. Kachník, *Ethica catholica*, Olomouc, 1909-12; A. Brychta, *O jmeni cirkevnim a jeho správe*, Hradec Králové, 1910; A. Soldát, *Nástin základu a všeobecnych zásad společenskohospodárskych*, Olomouc, 1913; *O válce a právu prirozenem a mezinárodnim*, Prague, 1915; F. Reyel, *Jádro krestanské sociologie*, Hradec Králové, 1914; M. Pícha, *Preslo-li rakouské právo jmenovaci na vládu Republiky čsl.*, Prague, 1925; H. Skácel, *Politika podle zásad katolickych*, Prague, 1926; B. Vašek, *Z problému dnešni společnosti*, Olomouc, 1926; *Sociálni práce*, Prague, 1929; *Spravedlnost v živote hospodárském*, Prague, 1931; *Krestanská sociologie, ibid.; Dejiny krestanske charity*, Olomouc, 1941; *Rukojet krestanské sociologie*, Olomouc, 1935; J. Pejška, *Cirkevni právo*, 3 vol., Semily, 1932; Oboriste, 1934-37; *Jus canonicum religiosorum*, 3ᵉ éd., Fribourg-en-Br., 1927; J. Martinu, *Manželské právo Cirkve katolické*, Olomouc, 1928; L. Svatoš, *Právni poradce duchovni správy*, Prague, 1932; J. Matzke, *Manželstvi v praveku*, Olomouc, 1934; A. Fuchs, *Kurs krestanské státovedy*, Prague, 1938; F. Kop, *Vyvoj metropolitni pravomoci v Cirkvi západni*, Prague, 1944; L. Matoušu, *Praelectiones ex iure canonico : De beneficiis et bonis eccl. temporalibus*, České Budejovice, 1946; *Jus matrimoniale, ibid.*, 1945.

8. *Liturgie.* — Kupka, *O cirkevnim roce*, Prague, 1897; *O Mši sv.*, Prague, 1898; J. Vajs, *Memoria liturgiae slavicae in diocesi Auxerensi*, Veglae, 1906; *Nejstarši breviar chrvatsko-hlaholsky*, Prague, 1910; F. Cinek, *Mše sv. v bohoslužebném rádu cirkevniho roku*, Olomouc, 1931-34; M. Schaller, O. S. B., *Liturgie*, Prague, 1933; B. Malina, *Dejiny rimského breviáre*, Prague, 1939; J. Foltynovsky, *Liturgika*, Olomouc, 1932.

9. *Ascétique et mystique.* — Zák, S. J., *O modlitbe prosebné*, Prague, 1906; *Asketika*, Hradec Králové, 1924; J. Jaroš, S. J., *Život podle Božského Srdce Páne, ibid.;* A. Stork, S. J., *Z duchovniho života*, Prague, 1947, 4ᵉ éd.; R. Dacík, O. P., O. *prátelstvi*, Prague, 1946; *Prameny duchovniho života*, Olomouc, 1948; K. Miklik, C.S.S.R., *Jak chce Buh, tak bud*, Prague; J. Ovečka, S. J., *Uvod do mystiky, zvlášte sv. Jana od Križe*, Olomouc; *Duchovni cvičeni sv. Ignáce z Loyoly*, Prague, 1941; *Návod k rozjimavé modlitbe, ibid.;* Th. Spáčil, S. J., *Život Krista Pána podle čtyr evang.*, 5 vol., Prague, 1930-32; *Ze života pratel Kristovych*, Prague, 1933; *Psallite Regi Nostro*, 2 vol., Olomouc, 1941, 1948.

10. *Art chrétien.* — P. Vychodil, O. S. B., *Básnictvi a mravouka*, Prague, 1897; J. Myslivec, *Ikona*, Prague, 1947; A. Cala, O. P., *Duchovni hudba*, Olomouc; J. Cibulka, *Starokrestanská ikonografie a zobrazováni ukrižovaného*, Prague.

11. *Histoire ecclésiastique.* — K. Kryštufek, *Všeobecny cirkevni dejepis*, Prague, 1888-92; *Protestantstvi v Čechách*, Prague, 1906; *Rozluka Cirkve od Státu ve Francii*, Prague, 1911; *Rozluka Cirkve od Státu v U. S. A.*, Prague, 1913; *Dejiny Cirkve katolicke*, Prague, 1918; Procházka, *Misie jesuitské vubec*, Brno, 1886; Pohunek, *Antika a krestanstvi*, Prague, 1910; Samsour, *Cirkevni dejiny obecné*, 2 vol., Prague, 1907; *Papežové v dejinách*, Brno, 1908; *Základy Patrologie*, Brno, 1908; J. Sedlák, *Tractatus causam J. Hus a parte catholica illustrantes*, Brno, 1911-13; *M. Jan Hus*, Prague, 1915; *Stadie a texty k náboženskym dejinam českym*, 2 vol., Olomouc; Snopek, *Apoštolové slovanšti Konstantin Cyril a Metod*, Prague, 1913; A. Podlaha, *Vita S. Venceslai incipiens verbis « Ut anuntietur »*, Prague, 1917; F. Cinek, *K naboženské otázce v prvnich letech naši samostatnosti 1918-25*, Olomouc, 1926; *Velehrad viry*, Olomouc, 1936; *Arcibiskup Dr Antonin Cyril Stojan*, Olomouc, 1933; K. Kašpar, *Hus a jeho ovoce*, Hradec Králové, 1926; Neumann, *Prameny k dejinám duchovenstva*, Olomouc, 1926; *M. Jan Hus*, Prague, 1931; *Prostonárod. naboženské hnuti*, Hradec Králové, 1931; F. Dvornik, *La vie de S. Grégoire le Décapolite et les Slaves macédoniens au IXᵉ s.*, Paris, 1926; *Les Slaves, Byzance et Rome au IXᵉ s., ibid.; S. Venceslas, duc de Bohême*, Prague, 1929; *Les légendes de Constantin et de Méthode vues de Byzance*, Prague, 1933; *De Sancto Cyrilo et Methodio in luce historiae Byzantinae*, Prague, 1927; *L'œcuménicité du huitième concile (869-870) dans la tradition occidentale du Moyen Age*, Bruxelles, 1936; *National Church and the Church Universal*, Westminster, 1944; *The Photian Schism, History and Legend*, Cambridge, 1948; trad. franç., Paris, 1950 *(Unam sanctam);* J. Pekar, *Sv. Václav*, Prague, 1929; Stejskal, *Sv. Jan Nepomucky*, 2 vol., Prague, 1921-22; *Sv. Václav, jeho zivot*, Prague, 1925; A. Stloukal, *S. Venceslas dans l'hist. et dans la tradition*, Prague, 1929; A. Fuchs, *Novejši papežská politika*, Prague, 1930; A. Friedl, *Kodex Jana z Jenštejna*,

Prague, 1931; K. Zela, *Náboženské pomery v Olomouci*, Olomouc, 1931; Alberti, *Papezové*, 5 vol., Prerov, 1931-41; F. Robenek, *Velkomoravská metropole*, Kromeriž, 1934; B. Ráček, S. J., *Církevní dejiny*, Prague, 1939; Kadlec, *Byzantské krestanství*, Prague, 1946; Krlín, *Papežská politika, ibid.*; J. Olšr, S. J., *Gli ultimi Rurikidi e le basi ideologiche della sovranità dello Stato russo*, Rome, 1947.

12. *Périodiques.* — *Acta academiae Velehradensis*, Olomouc, 1932 sq. (antérieurement Prague, 1911 sq.; antérieurement, *Slavorum litterae theologicae*, Prague, 1905 sq.); *Časopis katolického duchovenstva*, Prague, 1905 sq.; *Na Hlubinu*, Olomouc, 1926 sq.; *Logos*, Prague, 1946 sq.; *Vitezové, sbírky životopisu*, 1934 sq.; *Hlídka*, Brno, 1898-1941.

3° *Bibliographie slovaque contemporaine.* — 1. *Écriture sainte.* — S. Zlatoš, *Písmo sv. u Bernolákovcov*, Trnava, 1939; J. Búda, *Evangelium Starého Zákona. Preklad knihy Izaiáša proroka*, 2 vol., *ibid.*, 1942-43.

2. *Apologétique.* — C. Dudáš, *Hladanie Absolútna*, Bratislava, 1942; N. Višnovsky, *Resurrexit, ibid.*, 1942, 2e édition.

3. *Dogme.* — J. Šimalčík, *Milost Bozia a človek*, Ružomberok, 1939; *Vesmír a Boh*, Trnava, 1944; A. Šurjansky, *De mysterio Verbi incarnati ad mentem S. Joannis Ap.*, Rome, 1941; J. Hanko, *Rozumná viera*, 2 vol., Trenčín, 1944.

4. *Morale.* — A. Spesz, *Mystika, magia, mediumizmus*, Trnava, 1939; *Manželstvo, vel'ke tajomstvo, ibid.*, 1942; *Spiritizmus či parapsychologia?, ibid.*, 1947; *Boj proti vojne, ibid.*, 1948; *Katolícka mravouka, ibid.*; Chladny-Hanus, *Laska k národu*, Turčiansky Sv. Martin, 1941; Benešovsky, *Poznámky k národnostnímu principu*, Trnava, 1942; C. Dudáš, *Najhlbší koren vlastnictva, ibid; Problém rovnosti*, Košice, 1946.

5. *Pastorale.* — M. Salatnay, *Vedúca zásada hospodárskeho života*, Trnava, 1939; *Katolícka akcia, ibid*;. 1940; S. Faith, *Kazatel'ské rečníctvo, ibid.*; 1941; *Činny katolicizmus, ibid.*; 1944.

6. *Droit canonique.* — E. Funczik, *Interpretatio C.I.C.*, Trnava, 1930; *Katolícké manželske právo, ibid.*, 1936; *Cirkevnoprávna kazuistika, ibid.*, 1940; *Cirkevnoprávne predpisy, ibid.*, 1946; *Prevádzanie modu vivendi, ibid.*, 1947; Ferenčík, *Manželsko-právne smernice*, Ruzomberok, 1935.

7. *Liturgie.* — J. Brišák, *Neznáma obeta*, Kosice, 1946.

8. *Missiologie.* — K. Kmet'ko, *Svetové misie*, 2 vol., Nitra, 1941-42.

9. *Histoire ecclésiastique.* — J. Špirko, *Cirkevné dejiny*, 2 vol., Turčiansky Sv. Martin, 1943; *Tridentsky snem*, Košice, 1947; *Patrologia*, Prague, 1939.

BOHÊMES (Les Frères). — Origine. Progrès. Transformations et déclin. Doctrine [G. Bareille], II, 930-41. — Catéchisme, 1907; — langue liturgique, 931; VIII, 2585; — Unité des frères, II, 933; XV, 3703 (Zinzendorf); cf. XII, 2084; — Frères moraves, II, 937; I, 1133; XV, 3697; — herrnhutes, 3697, 3703; cf. III, 1452; XIV, 1496, 1499 (Schleiermacher). — Église morave : ancienne, évangélisation, I, 456; liturgie, VIII, 611 (Jean VIII); V, 978 (Étienne V); intervention de Jean IX, VIII, 615; — dissideute, XV, 3703; cf. I, 1050.

BOILEAU (Jacques). — Notice [C. Toussaint], II, 941. — *Sur Bossuet et Quesnel*, XIII, 1486; *cité* : 1482, 1484, 1491; — ouvrages sur la pénitence, XII, 1119; — traduction de Ratramne, XIII, 1784; — son *De pluritate beneficiorum* critiqué par Fr. Vivant, XV, 3147.

BOIREAU (Jacques). — Notice [H. Dutouquet], II, 942.

BOIS (Henri), théologien calviniste. — Sur la Trinité, XIII, 880.

BOISDRON (M.-A.), dominicain, professeur à Fribourg (Suisse). — Les probabilités en théologie morale, XIII, 595.

BOISGELIN (Cardinal *Jean-de-Dieu-Raymond de Cucé de*), — Notice [C. Constantin], II, 942-44. — Sur la Constitution civile du clergé, III, 1558-61. — *D. H. G. E.*, IX, 557.

BOISREGARD (Nicolas *Andry*, dit de). — Voir *Andry*.

BOISSIER (Gaston), littérateur français (1823-1908). — Sur le martyre, X, 237, 246; — cité : XIII, 2611. — *Catholicisme*, II, 114.

BOLDUO ou **BOULDUC** (Jacques). — Voir *Jacques de Paris*.

BOLGENI (Jean-Vincent). — Notice [P. Bernard], II, 944-47. — Sur la charité, 945, 2220-23; V, 672. — Cité : XIII, 592. — *D. H. G. E.*, IX, 612.

BOLIANSKII [Ossip]. — Sur un opuscule de Philarète Drozdov, XII, 1393.

BOLINGBROKE (*Harry Saint-John*, lord, vicomte de). — Notice [C. Constantin], II, 947-49; cf. XIII, 1743, 1747; IV, 235; — ami de et cité par Voltaire, XV, 3388, 3404, 3429, 3431, 3438, 3442, 3456.

BOLIVAR (Jean de). — Notice [P. Mandonnet], II, 949.

BOLIVIE. — Voir *Tables*, 135, 137. — Code civil, sur la restitution, XIII, 2476.

BOLKHOVITINOV (Eugène). — Notice, II, 950.

BOLLAND (Jean). — Notice [J. Van den Gheyn], II, 950-51; — sur la Légende dorée, VIII, 312; XIV, 943.

BOLLANDISTES. — *Acta sanctorum*, I, 330; XIV, 973; cf. VIII, 1048, 1054. — Estius et Bolland, V, 873. — Rosweyde, XIV, 10, 2843; — Surius, 2843, 2846; — V. de Buck, II, 1164-66; — Ét. Souciet, XV, 1515; — Prémontrés, XIII, 27.

L'œuvre du P. de Buck fut continuée à sa mort par le P. Ch. de Smedt; celui-ci, aidé par ses collaborateurs (les PP. Hippolyte Delehaye, Albert Poncelet, Paul Peeters), réalisa le programme projeté (voir le détail de l'œuvre dans *D. H. G. E.*, IX, 631). Du P. Delehaye, il faut citer ici : *Les légendes hagiographiques* (citées, *D. T. C.* : XIII, 2372; XIV, 924); *Les origines du culte des martyrs* (*ibid.*, XIV, 889, 896, 922, 923, 934); *Cinq leçons sur la méthode hagiographique* (937); *L'œuvre des bollandistes*, Bruxelles, 1920. — *D. H. G. E.*, IX, 618-32; 633-35.

BOLLANI (Dominique). — Son *Tractatus de immaculata Virginis conceptione*, VII, 1161.

BOLOGNE. — Concile de Trente à B., XV, 1441, 1506; cf. X, 1122; — école de B. sur l'ordre, XI, 1294; XIII, 2421; cf. 2427. — Concordat de B., III, 733; voir *Concordats*, § France; — université, voir ce mot, § Italie.

BOLOTOV (Basile). — Notice [A. Palmieri], II, 951. — Concessions aux catholiques sur la primauté pontificale et le *Filioque*, XIV, 363, 1424; V, 2334; XIII, 385; cf. 265.

Après la mort de Bolotov, ont été éditées des œuvres proprement théologiques dans les *Suppléments* aux *Tcherkovny Viedomosti*, 1906; *L'éparchie dans l'ancienne Église*, n. 3, p. 99-105; *Chorévêques et périodeutes*, n. 4, p. 149-54; n. 10, p. 486-92. Outre les *Theses über das Filioque von einem russischen Theologen* (anonyme) publiées en 1898, une publication posthume, faite par A. Brilliantov, est à signaler *Sur la question du Filioque*, Pétrograd, 1914. L'œuvre principale de Bolotov est également posthume, *Leçons sur l'hist. de l'Église ancienne*, 4 vol., Pétrograd, 1907, 1910, 1913, 1918 (éd. Brilliantov) : t. I, *Introd. à l'hist. eccl.*, avec une seconde partie, *Les sources spéciales de l'hist. eccl.*; II, *Hist. de l'Église dans la période avant Constantin*; III, *Hist. de l'Église dans la période des conciles œcuméniques* (les sept premiers, seuls reconnus par l'Église orthodoxe); la deuxième partie, *L'organisation eccl.*, tire son importance des conceptions de l'auteur sur le gouvernement de l'Église et « les prétentions de l'évêque de Rome »; IV, *Hist. de la pensée théologique*, de l'arianisme à l'iconoclasme.

On a dit que Bolotov range la question du *Filioque* parmi les opinions qui ne peuvent faire obstacle à l'union avec l'Occident. Sur la primauté romaine, ses lumières historiques l'obligent bien à reconnaître le *fait*, même dans les premiers siècles; mais il n'y veut pas voir un *droit divin*. La primauté romaine ne saurait être légitimée en droit et Bolotov en demeure doctrinalement

l'adversaire résolu. — Voir Jugie, dans *T. D. C. O.*, I, 611, 627-28; controverse entre Bolotov et Goussev sur le *Filioque*, dans *Rev. intern. de théol.*, 1899, p. 583 sq.; 1903, p. 1-6, 413, 567-75; d'Herbigny, *Theol. de Ecclesia*, II, 138-40; S. Salaville, art. *Bolotov*, dans *D. H. G. E.*, IX, 669-76; *Catholicisme*, II, 116.

BOLZANO (Bernard). — Né à Prague en 1781, professeur à l'université de Prague en 1808, destitué en 1820, mort le 18 déc. 1848. Ses pénétrantes études concernant la logique lui ont valu d'être célébré comme un des plus grands logiciens de tous les temps. S'inspirant de Leibniz, de Platon et d'Aristote, il s'applique à démontrer, contre Kant et la philosophie idéaliste allemande, la « subsistence » de la vérité, à savoir que la vérité d'une proposition est indépendante de l'appréhension de cette vérité par une conscience. De ce fait il exerça une influence considérable sur le nouveau réalisme philosophique allemand, particulièrement sur la phénoménologie.

Dans sa philosophie religieuse, Bolzano a des vues pénétrantes et des pensées profondes, mais se ressent encore beaucoup de l'*Aufklärung*. Œuvres : *Wissenschaftlehre* « Doctrine de la science », 4 vol., nouv. éd., 1929; *Athanasia oder Gründe für die Unsterblichkeit der Seele*, 1827; *Lehrbuch der Religionswissenschaft*, 4 vol., 1834; *Philosophie der Mathematik*, nouv. éd., 1926; *Autobiographie*, 1836, 1876.

Voir Bergmann, *Das phil. Werk Bolzanos*, 1909; H. Fels (catholique), *B. Bolzano, Sein Leben und seine Werke*, 1929; Ed. Winter, *Religion und Offenbarung in der Religionsphilosophie Bernard Bolzanos*, Breslau, 1932.

BONA (Cardinal Jean). — Notice [L. Lœvenbruck], II, 952. — Sur les messes bifaciales, X, 1050; cf. VII, 75; — les altérations de la liturgie, IX, 840; — le pain azyme, 1462; XIV, 2193; — la perfection souhaitable dans l'offrande de la messe et la récitation de l'office, XI, 1376; — les vies de saints, XIV, 2844. — Cité : VII, 220; XV, 2426. — *D. H. G. E.*, IX, 706; *D. A. C. L.*, II, 992; *D. Sp.*, I, 1762.

BONACCORSI (G.). — Sur l'inspiration et l'interprétation de l'Écriture, VII, 2246, 2308.

BONACINA (Martin). — Notice [L. Lœvenbruck], II, 953; cf. XIII, 484; — sur le tyrannicide, XV, 2003.

BONACURSE (*Bonacursus, Buonacorsi*). — Notice [F. Vernet], II, 953. — Sur les passagiens, XI, 2206; XV, 1724; — sur le mariage, IX, 2214.

BONAGRATIA DE BERGAME (*Boncortese*). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], II, 954. — Querelle des spirituels, VIII, 1452; XIV, 2533, 2535, 2537, 2540, 2542; XV, 2030; — B. et Jean XXII, VIII, 635; XI, 868, 870; XII, 1924, 1925, 2105, 2791; — et Pierre Olivi, XI, 2212. — Cité : XII, 1805.

Voir *D. H. G. E.*, IX, 720; *L. T. K.*, II, 445. — L. Oliger, *Fr. Bonagratia de Bergamo et ejus tractatus de Christi et apostolorum paupertate*, dans *A. F. H.*, XXII, 1929, p. 292-335, 487-511.

BONAGRATIA DE HABSHEIM. — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 955. — Voir SCHLOSSER (Bonagratia), XIV, 1508. — *D. H. G. E.*, IX, 723.

BONAL (Antoine), sulpicien (1827-1904). — Reviseur et continuateur de la théologie de M. Vieusse, théologie dite de Poitiers, XIV, 803; XV, 504; — sur la messe, X, 1223. — *D. H. G. E.*, IX, 724.

BONAL (Raymond). — Notice [E. Mangenot], II, 956.

Voir *D. H. G. E.*, IX, 725; B. Mayran, *R. Bonal dans les dioc. de Pamiers et d'Alet*, Foix, 1914.

BONALD (François). — Notice [H. Dutouquet], II, 957. — *D. H. G. E.*, IX, 727.

BONALD (Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de). — Vie. Œuvres. Méthode. Idées [C. Constantin], II, 958-61. — Doctrine fondamentale : correspondance politique et religieuse, 959; VIII, 2484, 2501; IX, 518; XV, 1954; — origine du langage, II, 959; VIII, 2570; — traditionalisme et religion, III, 2305; IV, 807-09, 1819; cf. XV, 1350; V, 2073; — ontologisme (?), XI, 1015; — influence sur Lamennais, VIII, 2480, 2483, 2485, 2501, 2516, 2522; IX, 518. — Cité : VIII, 2478, 2482, 2508; IX, 611, 1674, 1678; XI, 1024, 1039; XIII, 1797; XV, 2468, 2470, 2635, 2636. — P. Moulinié, *De Bonald*, Paris, 1916.

BONALD (Louis-Jacques-Maurice de), cardinal-archevêque de Lyon (1787-1870). — Cité : XII, 1741. — *D. H. G. E.*, IX, 727.

BONALD (Victor de). — Notice [C. Constantin], II, 962.

BONAMICO (Lazare). — Disciple de Pomponazzi à Padoue, XIII, 1700.

BONAPARTE (Joseph). — Concordat de 1801, III, 747; — cité : XII, 1667.

BONAPARTE (Napoléon). — Voir *France*, § Napoléon Ier.

BONARDO (Vincent). — Notice [P. Mandonnet], II, 962. — *D. H. G. E.*, IX, 736 (Bonardi).

BONAVENTURE (Saint). — Vie. Œuvres. Doctrine [E. Smeets], II, 962-86.

1° PERSONNALITÉ, TRAVAUX ET ATTITUDES DOCTRINALES. — 1° *Vie*, II, 962-66; — canonisation, 966; XIV, 2213; — docteur de l'Église, II, 966; XIV, 2230; — B. et Sixte IV, II, 975; et Sixte-Quint, 975; VI, 936; XIV, 2250; et S. François, II, 977; V, 1880; et le IIe conc. de Lyon, IX, 1376-90 *(passim)*.

2° *Travaux :* Ses écrits, II, 967-74. — Éditions, ouvrages de, sur, attribués à B. : VI, 541, 831, 835, 844, 859; VII, 215-20 *(passim)*; VIII, 197, 985; IX, 1070, 1508, 1999; X, 356; XII, 119, 716, 1843, 1973, 2014, 2634; XIII, 2103, 2132; XIV, 150, 1233, 1768, 1864, 1874, 2345, 2991; XV, 1543.

3° *Attitudes doctrinales :* aristotélisme, II, 976; X, 387; XII, 130; XV, 391, 656; — averroïsme, I, 2631, 2634; XV, 100, 103, 652; — défense des ordres mendiants, II, 964, 969; XIV, 757, 762; — Pierre Lombard, XII, 1967; — Hugues de Saint-Victor, VII, 297, 301; — Alexandre de Halès, II, 968, 975; XV, 1730; — S. Thomas, II, 963, 968, 975, 981, 983; XII, 1485-87; XIV, 1707; XV, 386, 389, 483, 489, 622, 632, 652, 656, 661, 668-69, 671, 673, 679, 685, 688, 689, 715, 729, 741, 751, 1744, 1747, 2483, 2487, 2683, 3239; — Ubertin de Casale, 2029; — spirituels, VIII, 1445; XIV, 2526.

II. INFLUENCE. — En général, II, 982; XV, 1738. — Dans l'ordre franciscain, VI, 836, 844. — Spéciale : Alexandre d'Alexandrie, XII, 1025; — Bérulle, XI, 1107, 1111; — Biel, II, 816; XII, 506, 507; — Gerson, II, 974; XV, 406; — Jean de Saxe, XIV, 1238; — joachimites, VIII, 1439, 1448, 1459; — G. de La Mare, 2467-69; — Louis de Prusse, XIII, 1086; — R. Lulle, IX, 113-15 *(passim)*, 1129, 1132; XV, 1739; — Luther, IX, 1215, 1237; XII, 511; — Matthieu d'Aquasparta, X, 388; XII, 492; — Pécham, 107, 127, 134, 136; XV, 655; — Pierre de Trabibus, XII, 2057, 2060, 2062; — Richard de Médiavilla, 494; XIII, 2674; XV, 590; — Scheeben, 1852; — Simon de Lens, XIV, 2124; — Suarez, 2691; — Symphorien de Mons, 2991. — B. cité : I, 2513; IV, 1733; V, 1891; VI, 829, 832; VII, 1065, 1091; VIII, 428; X, 1071; XII, 444, 458, 482, 491, 1012, 1022, 1474, 1849, 1878; XIII, 2668, 2752; XIV, 614, 1784, 1866, 1872, 1883, 2042, 2051, 2614, 2705; XV, 420, 437, 657, 742, 747, 751, 1785.

III. DOCTRINES. — 1° *Philosophie.* — En général, XII, 1466, 1486; XIV, 1706; — augustinisme, I, 2508; XII, 1485, 1494; — illumination intellectuelle, I, 2336, 2510, 2512; II, 970, 978-80; XV, 685; — unité et multiplicité, III, 2084, 2090; XII, 2275; — ontologisme (?), XI, 1002, 1008-09; cf. 1021, 1028, 1034, 1037, 1048; — sur le *De causis*, XII, 2292. — Psychologie : primat de la volonté, XV, 628; — liberté, 691.

2° *Théologie en général et sources.* — Théologie, IV, 1542; XV, 347, 355, 372, 394-98, 400 (bibl.), 477

(vérités révélées secondaires); — positive, 426; — ascétique et mystique, II, 972, 980; X, 2643; XV, 423; — sur les Frères Mineurs, II, 973. — Écriture : autorité, I, 258; II, 969; VII, 2123; — inspiration, 2201, 2219; — sens littéral et spirituel, XIII, 219; — genres littéraires, XV, 729; — exégèse, 715; — Écriture et théologie, 718; — écrits exégétiques, II, 971. — Tradition, XV, 1307; — les Pères, 741.

3° *Dieu. Trinité.* — *Itinerarium mentis ad Deum*, II, 969. — L'infini et les preuves de l'existence de Dieu, IV, 1239; cf. II, 969; — doctrine de la participation, IV, 1233-35; — connaissance négative de Dieu, XII, 2373; — idée de Dieu obscurcie par le démon, IV, 922; — science divine, X, 2117; XV, 661; — volonté salvifique, 3368; — prédestination, X, 2122, 2125; XII, 2938-40; cf. 2953; I, 2532. — Trinité, XV, 1735-38; cf. II, 969; — processions, XIII, 658, 661; XV, 1815; du Verbe, V, 2465; XV, 2668; cf. 1747, 1808; du S.-Esprit, 1749, 1810; cf. V, 2328; — relations, XV, 1821; — innascibilité du Père, 1744; missions divines, 1831; — habitation, 1844, 1850.

4° *Création et créatures.* — Création *ab æterno*, II, 977; III, 2176; XII, 2057; XV, 655, 665, 668; — notion, 670; — fini et infini, III, 2089; — pluralité des formes, XV, 679, 909; — le miracle, X, 1804. — Les anges, nature composée, I, 1227, 2505; II, 977; XII, 2359; XV, 673; — connaissance, I, 1227; — peccabilité et obstination, XV, 2483; — démons, IV, 392, 922; — leur pouvoir, possession, XII, 2641, 2644.

5° *Péché originel.* — Justice originelle, XII, 1076; XIV, 2662, 2664; cf. VIII, 2035-36. — Péché originel, XII, 463-68; cf. 453; — transmission, I, 2397; — péché originel et esclavage, V, 506; — enfants morts sans baptême, II, 981; XII, 487. — Doctrine de S. Augustin sur les païens, 538.

6° *Incarnation et rédemption.* — Convenance et nécessité, VII, 1468, 1475; — union hypostatique, 410, 520, 522, 541; VIII, 1276, 1292. — Jésus-Christ : science infuse, XIV, 1654; — progrès, *ibid.*; — impeccabilité, VIII, 1292; — liberté, 1299; — Sacré-Cœur, III, 308. — Rédemption, XIII, 1949, 1977, 1978; — expiation, 1973.

7° *Mariologie.* — Virginité, IX, 2384, 2387 (vœu); — Immaculée Conception (?), II, 977; VII, 1045, 1047, 1056, 1070, 1074; — maternité (mérite), IX, 2358; — impeccabilité, 2418; — médiation, 2400; — compassion, 2431; — culte d'hyperdulie, III, 2407; IX, 2449, 2461; XIV, 961.

8° *Église.* — Corps mystique, III, 446. — Infaillibilité de l'Église, IV, 2183; — et du pape, VII, 1675; cf. II, 969. — Sa primauté, XIII, 304.

9° *Justification, grâce et vertus.* — Justification, VIII, 2110, 2117, 2119, 2127. — Grâce actuelle, VI, 1639; *facienti quod in se est*, 1603; — salut des infidèles, IV, 2173; VII, 1850; — grâce prévenante et subséquente, VI, 1654; — nécessité, 1578, 1580; — et liberté, I, 2533. — Grâce sanctifiante, VI, 1609; VIII, 2116; XII, 1271; cf. VI, 1635; IX, 1238-39; — certitude, VI, 1618; — accroissement, 1627; — péché mortel et grâce, 1630. — Mérite, X, 679, 683, 688 (divisions), 690-92 *(de condigno)*, 693-95 *(de congruo)*, cf. VIII, 2119; X, 699-701 (valeur), 709 (texte pessimiste expliqué). — Voir aussi XIV, 2681. — Vertus : en général, XV, 2751, 2756; — et grâce, 2789. — Dons du S.-Esprit, IV, 1772. — Foi : foi et raison, III, 2269; foi et science, VI, 454; — adhésion ferme, VI, 392; — rôle de la volonté, 430; — objet, 456; cf. XV, 2490. — Espérance, V, 615, 618 (certitude), 634 (motif), cf. 657; 636 (actes), cf. 646. — Charité, II, 2220 (motif), 2221-23 (objet), 2242 (efficacité), cf. 2245, 2247 (acte).

10° *Sacrements.* — *a) En général :* Être physique, XIV, 532; — signification, 534. — Institution : convenance, 537; — sept, 549, cf. II, 967; — médiate, XIV, 566, 569, cf. 575. — Causalité, II, 967; XIV, 579, 616; — efficacité, VII, 1414; cf. XI, 1085 *(opus operatum)*; par le désir du sacrement, II, 2245; — grâce sacramentelle, XIV, 627, 629. — *b) Baptême :* forme, II, 268, 272; — nécessité, voir *supra*, 5°, enfants morts sans baptême. — *c) Confirmation :* institution, III, 1071; cf. XIV, 566. — *d) Eucharistie :* Sacrement, V, 1303, 1304 (présence réelle), cf. 1305; 1305 (transsubstantiation), cf. 1307; XV, 1398, 1400; V, 1310 (mode de présence), 1312 (le sacrement), 1313 (matière), cf. 1314-15; 1316 (forme), 1317 (efficacité), 1318 (ministre), 1319 (effets), 1392 (accidents eucharistiques). — Communion fréquente, III, 529; — sous les deux espèces, 570; — stercoranisme, XIV, 2607. — Sacrifice, X, 1054, 1055 (prêtre), 1080 (valeur), 1295 (application). — *e) Pénitence :* Absolution, I, 176, 182, 187, 189; XII, 970, 952, 957, 986; XIII, 2674. — Confession, III, 920, 934, 966, 969; — obligation (même aux laïques?), 878, 900, 906, 907, 961, 1049; cf. I, 176, 187; — en cas de péché douteux, XIII, 423. — Confession verbale, III, 902; — réitération, 912; — des péchés véniels, 915; — intégrité, 917; — ministre, 895, 908. — Attrition et contrition, I, 2244, 2254, 2257; XII, 972; cf. I, 176. — Rémission des fautes, II, 967; XII, 974. — Satisfaction, XIII, 1960; XIV, 1189. — *f) Extrême-onction :* institution, V, 1988; cf. 2007; — ministre, 1992; — effets, 1993-95 *(passim)*; — sujet, 1995-97; — réitération, 1997. — *g) Ordre :* XI, 1304 *(passim)*, 1328. — *h) Mariage :* étude du mariage, IX, 2171, 2178 (acte conjugal), 2180 (mariage et virginité), 2187 (droit et usage), cf. 2195; 2189, 2190 (consentement), 2197, 2198, 2205, 2219 (le sacrement), 2301 (mariage des infidèles), 2206 (bénédiction nuptiale), cf. 2210; 2214 (institution primitive), 2217 (pouvoir de l'Église).

11° *Eschatologie.* — Jugement particulier, VIII, 1808; — général, 1824. — Purgatoire : péchés véniels, XIII, 1240; — peines, feu, 1241; dam, 1242; démons (?), 1243; — gravité, 1241, 1292-93. — Enfer : feu, V, 2211; son action, 2229. — Vision béatifique, VI, 1395; XV, 658, 689; cf. VII, 2379. — Béatitude formelle, II, 977; — gloire accidentelle, VI, 1403. — Résurrection, XIII, 2553-55 *(passim)*. — Fin du monde, V, 2539. — En marge : hypothèse (impossible) d'un homme mourant sans la grâce et sans péché mortel, XII, 249.

12° *Questions de morale.* — Biens matériels, de droit naturel, communs, III, 589. — Conscience morale, 1170. — Consentement au mal, 1186. — Culte : des reliques, XIII, 2360; — des saints, XIV, 953, 959; — superflu (superstition), 2786. — Décalogue et préceptes naturels, IV, 169. — Prière : mentale, XIII, 187; — l'office, 219; — demande de biens spirituels, 229. — Syndérèse, XIV, 2992, 2995. — Usure, XV, 2346, 2352. — Vocation, 3169. — Vœu, 3197, 3202, 3225, 3272; — de religion, 3235, 3245, 3246; — de chasteté, 3248; — de pauvreté, 3250, 3256; — d'obéissance, 3263.

Pour ne pas multiplier les références, voir la bibliographie abondante donnée par le P. Longpré dans les articles qu'il a consacrés à S. Bonaventure : *D. H. G. E.*, IX, 741-88; *D. Sp.*, I, 1768-1843; *Catholicisme*, II, 122-28. — Quelques livres plus importants : É. Gilson, *La philos. de S. Bonav.*, Paris, 1943; F. Imle, *Die Theologie des hl. Bonav.*, Werl, 1934; C. Nölkensmeier, *Ethische Grundfragen bei Bonav.*, Leipzig, 1932; S. Clasen, *Der hl. Bonav. und das Mendikantentum...*, Werl, 1940; Lorenzo di Fonzo, *Doctrina S. Bonav. de univers. mediatione B. V. Mariæ*, Rome, 1938; E. M. Chiettini, *Mariologia*

di S. Bonav., 1942. — Dans la coll. *Études de philos. médiévale* : J.-M. Bisson, *L'exemplarisme divin selon S. Bonav.*; J.-Fr. Bonnefoy, *Le S.-Esprit et ses dons selon S. Bonav.* — Œuvres ascétiques : P. Jean de Dieu, *Œuvres spirituelles de S. Bonav.*, 4 vol., 1929-46; V.-M. Breton, *S. Bonav.*, coll. *Maîtres de la vie spirituelle*, 1942; J.-Fr. Bonnefoy, *S. Bonav.*, *Les trois voies de la vie spirituelle*, Montréal, 1945.

BONAVENTURE *(Gargiulo de Sorrento)*, capucin (1843-1904), évêque de San Severo (Pouilles). — Il fut toujours fidèle à sa petite patrie, dont il fit connaître l'histoire en divers écrits. A sa famille franciscaine il consacra de nombreux travaux : sur S. François, *L'indulgenza della Porziuncula e il modo d'acquistarla*, 1872; *S. Francesco d'Assisi. Commento storico al cap. XI del Paradiso dantesco*, 1880; *S. Francesco predicatore. Appunti storici sulla predicazione antica e moderna*, 1885; *S. Francesco nell'Italia meridionale*, 1885; *Il libro dei Fioretti di S. Francesco*, 1885. Deux Vies de saints franciscains : *Cenno storico intorno la vita del pellegrino Benedetto Giuseppe Labre, terziario francescano*, 1875; *S. Lorenzo di Brindisi al cospetto di Napoli e dei Napoletani*, 1881. Notons aussi quelques écrits sur les capucins. Mais, au point de vue théologique : *S. Tommaso d'Aquino e la filosofia scolastica*, 1897; *Del sistema scientifico di S. Tommaso*, 1898; *S. Tommaso d'Aquino nato in Belcastro, studiato in Benevento, nel IV anniversario dell'Academia tomistica Sanseverese*, 1900; *Il Redentore, ossia la vita descrittiva di N. S. G. C.*, 1902; *La corredentrice. Piccola mariologia universa*, 1903; *La corporea assunzione di Maria e la tradizione nella scuola francescana*, 1901. Tous ces ouvrages se recommandent par une saine érudition.

Voir *Analecta O. F. M. Cap.*, xx, 1904, p. 252-56; Apollinaire de Valence, O. F. M. Cap., *Bibl. Fr. Min. Cap. provinciæ neapolitanae*, 1886, p. 68-72; Benjamin de Sarno, O. F. M., Cap., *Mons. Bonaventura Gargiulo*, dans *Italia francescana*, vi, 1931, p. 300-07.

J. Eymard d'Angers, o. f. m. Cap.

BONAVENTURE DE COCCAGLIO (pseudonyme *Rambaldo Norimene*). — Collaboration avec son frère Viateur, xv, 2838-40. — *D. H. G. E.*, ix, 794.

BONAVENTURE DE LANGRES. — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 986. — *D. H. G. E.*, ix, 801.

BONAVENTURE DE SAINTE-ANNE. — Voir *Vernant* (J. de).

BONDROIT (Amédée), canoniste belge, né à Pipaix (15 juill. 1870), décédé à Estavayer-le-Lac, près Fribourg (Suisse) (4 mars 1940). — Élève à Louvain de trois professeurs d'élite, Mgr Moulart, Mgr de Becker, le chan. Cauchie, il publia un mémoire remarqué : *De capacitate possidendi Ecclesiæ necnon de regio proprietatis vel dispositionis dominio in patrimonio ecclesiastico ætate merovingica (a. 481-751)*, Louvain, 1900. Docteur *honoris causa* en droit canonique, il suppléa Mgr de Becker et succéda (1900-1901) à Mgr Moulart. Une fatigue excessive l'obligea à renoncer à l'enseignement. De 1900 à 1904, A. Bondroit eut une part prépondérante dans le lancement et les premiers succès de la *Rev. d'hist. ecclésiastique*.

Voir A. Van Hove, *L'enseignement de la théol. à l'univ. de Louvain depuis sa restauration... Le droit canonique*, dans E. T. L., 1932, p. 663-73; *M. le chan. A. Bondroit, prof. honoraire à la faculté de théol. Notice nécrologique*, dans *Annuaire de l'univ. cathol.*, Louvain, 1940-41, p. ciii-ix.

J. Coppens.

BONELLI (Benoît). — Éditeur de S. Bonaventure, ii, 971, 983; vi, 853. — *D. H. G. E.*, ix, 839.

BONERGA (Raphaël). — Notice [B. Heurtebize], ii, 986.

BONET (Nicolas). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], ii, 986. — *D. H. G. E.*, ix, 849-52.

Voir Martin de Barcelone, *Nicolas Bonet* († *1343*), *Tourangeau, doctor proficuus*, dans *É. F.*, xxxvii, 1925, p. 638-57; V. Doucet, dans *A. F. H.*, xxvii, 1934, p. 531-64, 559; cf. xxvi, 1933, p. 257-81.

BONÉTISME. — Bonet « fut-il le fondateur du bonétisme? On lui attribue communément l'opinion qui porte son nom, d'après laquelle les paroles du Christ auraient opéré une espèce de « transsubstantiation » en vertu de laquelle le disciple Jean serait devenu le fils naturel de la Ste Vierge. L'attribution de cette doctrine à Nicolas Bonet semble reposer sur le témoignage de Gilles Charlier, vicaire général de Cambrai, décédé en 1470 plus d'un siècle après la mort de Bonet... Des indices positifs nous obligent, semble-t-il, à rejeter cette attribution tardive. Le premier adversaire de cette théorie fut le dominicain Nicole Aymeric, dans son *Tractatus contra hæreticaliter asserentes beatum Joannem evangelistam fuisse beatæ Mariæ Virginis filium naturalem* (1395). Il nous apprend que l'opinion a été prêchée la première fois à Rome devant le pape Urbain V († 1370) par un maître en théologie des frères mineurs. La doctrine fut ressuscitée plus tard par d'autres franciscains; mais personne n'en attribue l'origine à Nicolas Bonet avant Gilles Charlier » (*D. H. G. E.*, ix, 851).

BONFRÈRE (Jacques), théologien et exégète de la Compagnie de Jésus (1573-1642). — En théologie, il s'est fait un nom avec sa théorie de l'inspiration (voir vii, 2149-51), théorie qui, après le conc. du Vatican et l'encyclique *Providentissimus Deus*, ne saurait être maintenue (cf. C. Pesch, *De inspiratione sacræ Scripturæ*, Fribourg-en-Br., 1906, n. 317-26). — Sur la Sagesse, xiv, 718.

BONGHI (Ruggero). — Aveu sur les bienfaits de l'enseignement religieux, viii, 164.

BONHEUR. — Définition [A. Gardeil], ii, 987. — B. et aspiration humaine, v, 2496; vii, 1586; viii, 367; x, 663; xv, 961; cf. xi, 2126, 2129 (Pascal). — B. et morale, iv, 2228; vii, 1889; x, 2159; cf. 2467; — selon les rationalistes, xiii, 1738, 1750; cf. 1742 (Shaftesbury), 1753 (d'Alembert), 1761 (Condorcet), 1766 (Fourier), 1771 (Bentham); xiv, 190 (Rousseau), cf. 104, 127; xv, 3407 (Voltaire). — Thèse de Hartley, xii, 1311. — Théorie platonicienne du B., i, 2330; cf. 2433. — B. de Dieu (Philon), xv, 1565; — de l'homme (messianisme), x, 1405; — état de justice originelle, viii, 2029; — destinée et fin dernière, iv, 639; v, 648, 2493. — Voir *Béatitude*, *Gloire*, *Intuitive* (Vision), *Ciel*. — Limbes (bonheur), xii, 544. — *Catholicisme*, ii, 131.

BONHOMME (Le P.). — Notice [C. Toussaint], ii, 987. — *D. H. G. E.*, ix, 875.

BONICHON (François). — Notice [A. Ingold], ii, 988. — *D. H. G. E.*, ix, 880.

BONIFACE Ier (Saint), pape. — Pontificat [H. Hemmer], ii, 988. — Son élection, iv, 2290. — L'Illyricum, ii, 988; iii, 1351; xi, 2275; xiv, 1323. — Autorité du Siège romain, xv, 1302; cf. 2308 (et Illyricum). — Fin du pélagianisme, ii, 989; xii, 706, 707; xiii, 282; xiv, 1818, 1827. — Fonctions des sous-diacres, 2461. — Lettre de S. Jérôme, viii, 907.

BONIFACE II. — Pontificat [H. Hemmer], ii, 989. — Autour de son élection : un antipape (Dioscore), un successeur désigné (Vigile), le successeur élu (Jean II), 989; iv, 2283, 2284, 2294; viii, 595; xv, 2994, 3004; cf. xi, 1002. — Autorité du pape dans la condamnation du semi-pélagianisme à Orange, 1089, 1092, 1102; cf. i, 2465; vii, 1667; xii, 201, 411, 2899; xiv, 1848; — dans l'affaire de l'Illyricum, xiii, 291; xiv, 1323. — Sur S. Augustin, i, 2465.

BONIFACE III. — Pontificat [H. Hemmer], ii, 990. — Et le titre de patriarche œcuménique, xiv, 1324; cf. xiii, 2091.

BONIFACE IV (Saint). — Pontificat [H. Hemmer], ii, 990. — Décret apocryphe sur les pouvoirs des moines, 166. — Et la Grande-Bretagne, 990; xiii, 294; — lettre de S. Colomban, xv, 1916.

BONIFACE V. — Pontificat [H. Hemmer], ii, 991. — Et la Grande-Bretagne, xiii, 294; — lettre à Edwin, ii, 1892; xv, 1703 (sur la foi).

BONIFACE VI. — Pontificat [H. Hemmer], ii, 991.

BONIFACE VII. — Pontificat [H. Hemmer], ii, 991. — Intrus, 650; iii, 1358; viii, 628; — et pape (984-85), xiv, 1347.

Sur tous les articles précédents, voir *D. H. G. E.*, IX, 895-904.

BONIFACE VIII. — Pontificat. Jugement. Bulle *Unam sanctam* [H. Hemmer], II, 992-1003. — Autour de son élection, 992, 2063; IX, 989 (Olivi); cf. XIV, 2530, 2533; XV, 2030. — B. et Philippe le Bel, II, 992-96 *(passim)*; III, 63; VI, 1133; VII, 1231; X, 379, 381; XII, 1932; XV, 2199, 2973, 3010; — bulles *Clericis laicos*, II, 993, 998; VII, 1250; *Ausculta fili*, II, 994, 998; *Unam sanctam*, texte et commentaire, 999-1002; cf. IV, 2159, 2203; VI, 1114; VII, 1703, 1994; XIII, 317; XIV, 2507; — procès de B. (sous Clément V), III, 62, 67; X, 379; XIII, 1535; XV, 3103; cf. conc. de Vienne, XIII, 308; XV, 2973. — B., l'Italie et les Colonna, II, 993; VI, 774; X, 380; XIII, 308, 1804. — B. et les spirituels, II, 993; VI, 1984; cf. 774, 779; VIII, 258; XIV, 2533, 2545; XV, 2978. — B. et Célestin V, III, 68; — Clément V, 61, 68; — Maître Eckart, IV, 2058; — R. Lulle, IX, 1082, 1097; — Mathieu d'Aquasparta, X, 378, 379, 380; — Raymond Godefroy, XIII, 1804; — Ubertin de Casale, XV, 2027, 2030.

Théologie et droit canonique. — Le *Sexte*, III, 68; IX, 2163. — Clôture des moniales, III, 252, 255; XV, 3079; — délégation, IV, 253, 254, 256; — déposition et dégradation des clercs, 463, 471, 493; — Immaculée Conception, VII, 1100; — immunités, 1222; militaire, 1231; fiscale, 1250; — Inquisition (procédure), 2039, 2044, 2059; — institution canonique, VIII, 1983; — interdits, VII, 2286; — irrégularités, 2556; — jubilé, VIII, 1612; — mariage (cas de nullité), V, 452; — règle *tutior*, XIII, 422; — réserve de bénéfices, 2445; — séculiers et réguliers (bulle *Super cathedram*), II, 997; XII, 1805; — sépulture (choix), XIV, 1890; — *violatio*, XV, 3074; — vœu, 3233; chasteté (ordre sacré), XIV, 2908, 2921, 2465. — Fondation d'universités : Avignon, XV, 2242; Sapience, 2246, 2255.

Voir *D. H. G. E.*, IX, 904-09; *D. D. Can.*, II, 940-48 (H.-X. Arquillière); *Catholicisme*, II, 136 (É. Griffe); Hefele-Leclercq, VI, 348-467. — Parmi les nombreux ouvrages cités, relevons : Baumhauer, *Philipp des Schöne und Bonifaz VIII.*, Leipzig, 1920; J. Rivière, *Le problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel*, Paris; Pocquet du Haut-Jussé, *Boniface VIII et Philippe le Bel*, dans *Mélanges Albert Dufourcq*, 1932; G. Digard, *Philippe le Bel et le S.-Siège*, 2 vol., 1936; L. Tosti, *Storia di Bonifazio VIII e dei suoi tempi*, 2 vol., 1846.

BONIFACE IX. — Pontificat [H. Hemmer], II, 1003. — Cf. XIV, 1474-80 *(passim)*; I, 643; XI, 614; XII, 2021. — Bénéfices ecclésiastiques en Angleterre, XV, 3609; — réordinations (pendant le schisme), XIII, 2430; — bulle à l'abbé de S.-Osithe, XI, 1386. — B. et Jean de Monzon, VIII, 792; — et Michel de Bologne, X, 1675. — Cité : IV, 1662; XV, 613.

Voir *D. H. G. E.*, IX, 909-22 (E. Vansteenberghe); *Catholicisme*, II, 138; L. Zanutto, *Il pontefice Bonifazio IX*, dans *Memorie friulesi sullo scisma d'Occidente*, 1389-1404, Udine, 1904.

BONIFACE (Saint) *(Winfrid)*. — Vie. Écrits. Doctrine [F. Vernet], II, 1005-08. — Légat, XI, 1882; — apôtre de la Germanie, II, 604, 1005, 1893; VI, 1782, 1785; XIII, 1603; XV, 2390, 2673; — Adelbert et Clément l'Écossais, II, 1006; I, 367; III, 200. — Virgile et les antipodes, II, 1007; XV, 3094, 3096. — Forme du baptême, II, 1007; cf. 269; VIII, 2580; XI, 1189; XIII, 2401, 2403; XV, 3094. — Exposé trinitaire, 1703; — indissolubilité du mariage, IV, 1466; — saintes huiles, V, 1971; — ses conciles sur la pénitence, I, 166; XII, 862, 865; XIV, 1181. — Cité : VIII, 2580; XII, 848; XIII, 1608.

Voir *D. H. G. E.*, IX, 883-95; *L. T. K.*, II, 452-56; *Catholicisme*, II, 139; Fliche-Martin, V, 536-42; Hefele-Leclercq, III, 806-933 *(passim)*.

BONIFACE, prêtre. — Légat de S. Léon I[er] au conc. de Chalcédoine, IX, 258; cf. II, 2192.

BONIFACE, primicier romain. — Controverses pascales, XI, 1963.

BONIFACE DE BRUXELLES, séculier, maître en théologie de Paris au début du XIII[e] s. — Régence de 1222 à 1229; puis écolâtre à Cologne (1229-31), évêque de Lausanne (1231-39); se retira à l'abbaye de la Cambre, où il mourut en odeur de sainteté en 1265.

Voir P. Glorieux, *Répertoire...*, notice, 126; H. Foerster, *Der hl. Bonifatius in Lausanne*, dans *Hist. Jahrb.*, 1937, p. 290-304; A. Simon, *S. Boniface, son temps, sa vie, son âme*, Bruxelles, 1935; *D. H. G. E.*, IX, 955.

P. Glorieux.

BONIFACE DE CEVA, conventuel colétan († 1517). — Réforme des conventuels, XIV, 1264. — *D. H. G. E.*, IX, 947.

BONIS (Fr. de), pseudonyme de *J.-B. de Benedictis*. Voir *Tables*, 415.

BONIS (Homobonus de). — Notice [C. Berthet], II, 1008.

BONIS (Joseph de). — Notice [C. Berthet], II, 1008.

BONIZO DE SUTRI, né vers 1040, mort entre 1090-99. — Partisan ardent de la réforme de Grégoire VII, il dut quitter son évêché de Sutri devant les partisans d'Henri IV. A Plaisance, il fut saisi par des émeutiers qui lui crevèrent les yeux et lui mutilèrent plusieurs membres. Ses principales œuvres sont : *Paradisus*, encore inédit; *Liber ad amicum*, apologie de Grégoire VII; *Liber de vita christiana*, où les textes canoniques, fort nombreux, viennent à l'appui des thèses absolues qu'il entend défendre. Il déplore les adoucissements apportés par Urbain II aux thèses grégoriennes (*D. T. C.*, XV, 2281; cf. XII, 900). — Bibl. dans *D. H. G. E.*, IX, 997-98; *Catholicisme*, II, 146.

Sur la réconciliation du pécheur, XIV, 1177; — sur le mariage, IX, 2137. — Cité : XV, 2864.

BONJOUR (Les frères Claude et François). — Notice [L. Loevenbruck], II, 1008. — Fondateurs des fareinistes ou flagellants, 1008; V, 2076-81 *(passim)*.

BONNAND (Clément), vicaire apostolique dans l'Inde. — Son synode de Pondichéry, IX, 1739-44.

BONNECHOSE (Cardinal Henri-Marie-Gaston de), archevêque de Rouen. — Rôle au conc. du Vatican, XV, 2537, 2550, 2563. — *D. H. G. E.*, IX, 1027.

BONNE-ESPÉRANCE (François de), théologien carme (XVII[e] s.). — II, 1785; — sur la messe, X, 1174.

BONNE FOI. MAUVAISE FOI. — Bonne foi. Définition. Bonne foi juridique; théologique [E. Dublanchy], II, 1009-19. — Foi et bonne foi des hérétiques ou schismatiques, VI, 165, 231, 306; — bonne foi (?) des apostats, 287, 291-300. — Salut possible aux non-catholiques de bonne foi, IV, 2376; cf. 2170. — Hérétiques de bonne foi et sacrements, VI, 2231; cf. XIV, 1309. — Bonne foi et faux témoignage, XV, 88. — Possesseur de bonne foi, 2624; — et prescription, XIII, 118, 123 (mauvaise foi), bonne foi théologique, 124; — juridique, 125, 126 (mauvaise foi), 130. — Et restitution, 2466; 2473-81, 2491, 2496.

On trouve dans *L'Ami du clergé* (1936, p. 513-19) une étude sur *La bonne foi en droit canon*. I. Dans le droit des *Décrétales*. II. Dans le droit actuel : 1° cas où le législateur tient compte de la bonne foi, où celle-ci supplée à l'exécution des prescriptions ordinaires ou bien met à l'abri de certains désagréments; 2° cas où la bonne foi ne suffit pas; 3° cas où la bonne foi est formellement exigée, avec quelques exceptions; 4° cas où la bonne foi est présumée et cas où elle ne l'est pas; 5° moyens de garantir la bonne foi ou de la rendre très probable, de prouver la bonne foi ou la mauvaise foi; 6° punitions de la mauvaise foi.

BONNE PRESSE. — Voir *Tables*, 325.

BONNES ŒUVRES. — Voir *Œuvres*.

BONNET (Antoine). — Notice [H. Dutouquet], II, 1019.

BONNETTY (Augustin). — Vie. Écrits. Propositions souscrites [E. Dublanchy], II, 1019-26. — Traditionalisme, IV, 809; XV, 1350; — méthode fidéiste, X, 2417; — les quatre propositions, 582; XV, 2637; 1re, II, 1020; 2e, 1022, 2165; XIII, 1646; 3e, II, 1024; IV, 848, 929; VI, 189-90; XIII, 1645, 2606; 4e, II, 1024; IV, 869. — B. et l'ontologisme, XI, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1026, 1034, 1039; — sur le P. de Ravignan (et Lacordaire), XIII, 1798; — sur Migne, X, 1731, 1738. — Cité : III, 2233; IV, 829, 836, 848; X, 1023, 1724, 1736; XII, 564; XV, 3321.

BONNEVAL (Arnauld de). — Voir *Arnauld de Bonneval.*

BONNIOT (Joseph de). — Notice [J. Brucker], II, 1026. — Pratique de la loi, IV, 2091. — Miracle; objections scientifiques, X, 1858 (bibl.); contrefaçons, 1847; XII, 2643; — possession diabolique, 2643. — *D. H. G. E.*, IX, 1080.

BONO (Jean-Baptiste). — Notice [C. Toussaint], II, 1027.

BONOMELLI (Mgr Jérémie), évêque de Crémone (1831-1914). — Prélat zélé et remarquable par sa charité. Très attaché aux idées libérales, il n'était pas exempt d'erreurs doctrinales; sur son opuscule anonyme, *Roma, l'Italia e la realtà delle cose*, voir *D. T. C.*, VIII, 179, et sur sa thèse concernant le transformisme, XV, 1395. Principaux écrits : *Proprietà e socialismo*, 1886; *Seguiamo la ragione*, 3 vol.; *Ce qu'il faut penser du XIXe s.*, Paris, 1902; *Questioni religiose, morali et sociali del giorno*, 3 volumes.

Voir *D. H. G. E.*, IX, 1087; *Enciclopedia italiana*, VI, 432; *G. Bonomelli vescovo di Cremona*, dans *Brixia sacra*, V, 257-60; *Civiltà catt.*, 1914, p. 632; G. Varischi, *Bonomelli nella conciliazione*, Crémone, 1930.

BONOSE, évêque de Sardique (IVe s.). — L'hérésiarque. Les bonosiens [X. Le Bachelet], II, 1027-31. — Erreur sur la virginité de Marie, condamnée par S. Sirice, 1028; IX, 2376; XIV, 2173; — sur Jésus-Christ, fils adoptif de Dieu, II, 1029; VIII, 1267; XIV, 2933; cf. IV, 2337. — Photiniens et bonosiens, XII, 1536.

Voir G. Bardy, art. *Bonosiens*, dans *D. H. G. E.*, IX, 1093; *Bonose*, dans *Catholicisme*, II, 154; *Paul de Samosate*, 2e éd., Louvain, 1929, p. 413; J. Zeiller, *Les origines chrét. dans les prov. danubiennes de l'Empire romain*, Paris, 1918, p. 244-50.

BON PROPOS. — Voir *Propos* (Bon et ferme).

BONRECUEIL (Duranty de). — Voir *Duranty.*

BONSIRVEN (Joseph-Paul), théologien jésuite contemporain. — Cité : XIII, 2507-12 (théologie juive palestinienne sur la résurrection); XV, 2960-62 (évolution de la pensée juive sur l'immortalité); 9-30 (Talmud).

Principaux ouvrages de l'auteur : *Sur les ruines du Temple ou le judaïsme après 70*, Paris, 1928; *Le judaïsme palestinien au temps de J.-C., sa théol.*, 2 vol., 1935; *Exégèse rabbinique et exégèse paulinienne*, 1938; *Juifs et chrétiens*, 1935; *Les Juifs et Jésus*, 1936; *Les épîtres de S. Jean*, coll. *Verbum salutis*, 1935; *L'épître aux Hébreux, ibid.*, 1943; *Les enseignements de J.-Chr.*, 1946; *L'évangile de Paul*, 1948; *L'Apocalypse de S. Jean*, coll. *Verbum salutis*, 1951; *Théol. du N. T.*, 1951; *Judaïsme palestinien au temps de J.-C.*, dans *D. B. S.*, IV, 1145-1285; trad. italienne, 1950. — *Catholicisme*, II, 158.

BONTÉ. — Emploi théologique du mot [A. Gardeil], II, 1031. — Voir *Bien* (Le).

BONTEMPS (Gaudence). — Notice [E. Mangenot], II, 1031; cf. VI, 841. — Voir *Bontempi*, dans *D. H. G. E.*, IX, 1123.

BONTEMPS (Léger). — Notice [B. Heurtebize], II, 1032. — *D. H. G. E.*, IX, 1124.

BONUCCI (Augustin), général des Servites. — Au conc. de Trente, XIV, 1986.

Sur le discours de Bonucci, assez tendancieux, voir F. Cavallera, dans *B. L. E.*, 1913, p. 253.

BONUS. — Voir *Domnus II.*

BONUS, secondicier romain. — Fixation de la fête de Pâques, XI, 1963.

BONVILLE ou **BOVILLE** (Antoine). — Voir *Terill.*

BONWETSCH (Nathanaël), théologien protestant. — Né à Norka, territoire des « Allemands de la Volga » (Russie), le 17 févr. 1848; professeur à Dorpat (Esthonie), 1883; à Goettingue, 1891, où il est mort, le 19 juill. 1925. Écrits : *Die Schriften Tertullians nach ihrer Abfassungszeit*, 1878 (« Écrits de Tertullien selon leur suite chronologique »); *Gesch. des Montanismus*, 1881; *Kyrill und Methodius*, 1855; *Grundriss der Dogmengesch.* (« Précis de l'hist. des dogmes »); *Kirchengesch. Russland* (« Hist. eccl. de Russie »). A édité, dans le *Corpus* de Berlin : Hippolyte, 1897 sq.; Methodius d'Olympe, 1917. — Sur S. Léon, voir *D. T. C.*, IX, 291; montanisme, X, 2370 (bibliographie).

BOOK OF COMMON PRAYER. — Voir *Prayer Book.*

BOONEM (Jacques), archevêque de Malines (1621-1655). — Contre le laxisme, X, 67. — *D. H. G. E.*, IX, 1144-66.

BOOTH. — Voir *Barlow* (Édouard).

BOOZ. — Cité : XIV, 374, 375, 378 (livre de Ruth).

BORBORIENS, BORBORITES. — Histoire. Doctrines [G. Bareille], II, 1032. — Voir II, 384; VI, 1456; XI, 1064. — *D. H. G. E.*, IX, 1178.

BORDEAUX. — Synode de 1624; concile de 1850. — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

BORDES (Charles), oratorien. — Notice [A. Ingold], II, 1033. — *D. H. G. E.*, IX, 1201.

BORÉ (Eugène), supérieur des prêtres de la Mission. — Son œuvre en Perse, XI, 254.

BOREEL *(Borrel* ou *Borel)* **DE DUINBEKE** (Adam). — Notice [L. Loevenbruck], II, 1033.

BORETZY (Job). — Notice [A. Palmieri], II, 1034.

BORGIA (Famille). — Alphonse (Calixte III), II, 1345; — son népotisme, 1349; — Rodrigue Lançol (Alexandre VI), 1349; I, 724; — César, 725; — Lucrèce, 725; — S. François de B., général des Jésuites, XV, 2466.

Voir *D. H. G. E.*, IX, 1223-28 (César); *Catholicisme*, II, 170 (S. François de Borgia).

BORGO SAN DONNINO (Gérard de). — Son *Introductorius in Evangelium æternum*, VIII, 1443-45; cf. 795, 1450, 1452; XV, 3061.

BORIS et GLÈBE (ou *Glics*) (Saints). — Deux des douze fils de S. Vladimir, premier prince chrétien de Russie, massacrés par leur frère Sviatopolk, après la mort de leur père, et honorés comme martyrs, II, 1663.

Voir A. Ponomarev, art. *Boris et Glieb*, dans *Encycl. théol. orthod.*, II, 954-68; *Catholicisme*, II, 172.

BORIS PLOTNIKOV. — Notice [A. Palmieri], II, 1034.

BORKOWSKI (Stanislas von Dünin-). — Ses ouvrages sur Spinoza, XIV, 2489, 2505 (bibliographie).

BOROWSKI. — Sur la religion de Kant, VIII, 2308, 2320.

BORROMÉE (Saint Charles). — Voir *Charles (S.) Borromée.*

BOSA, évêque d'York (678-705). — Et la division du diocèse de Northumbrie, XV, 3542. — *D. H. G. E.*, IX, 1296.

BOSON, bénédictin de l'abbaye du Bec (1065-1136). — Dans le *Cur Deus homo*, S. Anselme le prend comme interlocuteur. Le *Liber de conceptu virginali* lui est dédié. — Voir, sur l'Immaculée Conception, *D. T. C.*, VII, 999. — *P. L.*, CL, 723-32, *Vita Bosonis; D. H. G. E.*, IX, 1322; *Catholicisme*, II, 173.

BOSNIE-HERZÉGOVINE. — Histoire religieuse. État en 1900 [A. Palmieri], II, 1035-49. — Évangélisation, 1035-37. — Union à l'Église romaine, 1037-41; — mission d'Ot Guiral, XI, 1659; — conc. de Florence, VI, 48. — L'Église orthodoxe, II, 1041; III, 1445, 1465-1467 *(passim)*, 1479; XI, 2292; XIV, 1376-1377. — Bogomiles, II, 1042; 928. —

1492, 1493, 1494, 1497, 1502, 1514, 1515, 1525, 1530, 1573, 1575, 1653, 1655, 2025, 2772; XIV, 162, 180, 1958, 1962, 2089, 2103, 2116, 2837, 2841; XV, 1330, 3013.

L'article doit être sérieusement complété, surtout au point de vue théologique. Bossuet, en effet, a touché à tous les points de la théologie catholique. On se référera à l'étude de F. Cayré, *Patrologie et hist. de la théol.*, III, 135-82. Nous avons montré jadis ce que pourrait être une dogmatique tirée des œuvres de Bossuet (*L'Ami du clergé*, 1927, p. 721-36). — Bien des points doctrinaux ont été abordés par E. Levesque, dans *D. H. G. E.*, IX, 1339-91 (bibl.); sur la spiritualité de Bossuet, P. Dudon, dans *D. Sp.*, I, 1874-83; dans *R. H. E. F.*, mars 1931, les travaux parus sur Bossuet, de 1900 à 1931 (Carrière). A. MICHEL.

BOSSUET (Jacques-Bénigne) (1664-1743), évêque de Troyes, neveu de l'évêque de Meaux. — Agent de son oncle à Rome contre Fénelon, V, 2154, 2156; — évêque de Troyes, opposé à la bulle *Unigenitus*, XV, 2126; dénoncé comme hérétique, IX, 431; cf. XV, 1511 *(Mémoires de Trévoux)*. — *D.H.G.E.*, IX, 1391-95.

BOST (Th.). — Sur le protestantisme libéral, XIII, 874.

BOSTIUS (Arnold), carme flamand du XVe s. — VIII, 2351. — *D. H. G. E.*, IV, 555 (liste de ses ouvrages).

BOSTRA (Tite de). — Voir *Tite de Bostra*.

BOTTALLA (P.), jésuite. — Ame, forme du corps humain, VI, 575, 588 (bibliographie).

BOTTARELLI (Jean-Baptiste). — Notice [P. Mandonnet], II, 1089.

BOUCAT (Antoine). — Notice [C. Toussaint], II, 1090; X, 1775; XI, 1372. — *D. H. G. E.*, IX, 1439.

BOUCHARD (Hugues). — Notice [A. Ingold], II, 1090. — *D. H. G. E.*, IX, 1443.

BOUCHÉ (Jules), professeur de théologie aux facultés de Lille, puis archiprêtre d'Avesnes. — Sur l'apostolat, XI, 1209, 1391. — *Dispositive operari*, XIV, 585.

BOUCHER (Jean), cordelier observantin. — Auteur du *Bouquet sacré*, récit de ses voyages en Orient (X, 113). « Valeur documentaire assez mince. » Boucher a publié des sermons et des traités où l'allégorie fleurit et que B. Hauréau tourne en ridicule (*Hist. litt. du Maine*, I, Paris, 1871, p. 164-78). Boucher a publié un ouvrage plus important, *Les triomphes de la religion chrétienne*, 1628. « Quand on confronte l'effort de Boucher et celui d'autres apologistes du XVIIe s., celui de Pascal, entre autres, on est frappé de la similitude des difficultés qui ont retenu ces deux défenseurs du christianisme et souvent de l'identité des réponses que tous deux font à leurs adversaires » (J. Dedieu, dans *D. H. G. E.*, IX, 1456).

Voir *Boucher et Pascal*, dans *Rev. d'hist. litt. de la France*, janv.-mars 1931.

BOUCHER (Jean), théologien ligueur (1548-1644). — La liste de ses œuvres est assez considérable (voir *D.H.G.E.*, IX, 1457-60). — Cité, à propos du tyrannicide, XV, 1997.

BOUDART (Jacques). — Notice [C. Toussaint], II, 1090.

BOUDDHISME. — Voir *Indes*.

BOUDINHON (Auguste), canoniste français (1858-1941). — « Mgr Boudinhon a dirigé *Le Canoniste contemporain* pendant vingt-cinq années (1890-1916) et a publié de nombreux articles dans la *Rev. du clergé français*. On lui doit : *La nouvelle législation de l'Index*, 1890; *Le mariage et les fiançailles*, 1907; *Biens d'Église et peines canoniques*, 1909; *Les procès de béatification et de canonisation*, s. d. » (G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, II, 192). Ajoutons : *Sur l'hist. de la pénitence à propos d'un livre récent* (celui de Lea) (dans *Rev. d'hist. et litt. relig.*, II, 1897, p. 306-44, 496-524), « admirable esquisse, dont les travaux ultérieurs n'ont fait que confirmer l'exactitude d'ensemble et qui est le préambule obligatoire à toute étude sur la pénitence » (É. Amann, XII, 844); *Sur l'hist. des indulgences à propos d'un livre récent* (de Lea), (dans *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, III, 1898, p. 435-55; *La théol. de l'extrême-onction* (dans *Rev. cath. des Églises*, II, 1907). — Boudinhon a traduit en français : H. Thurston, *Étude historique sur le chemin de la croix*, 1907; card. Gennari, *Questions de morale, de droit canonique et de liturgie*, 1912, 6 vol.; A. Fortescue, *La messe, étude sur la liturgie romaine*, 1921 (cf. *Catholicisme*, II, 193). Boudinhon a donné quelques articles dans le *D. T. C.*

Conc. de Laodicée, VIII, 2611, 2615 (bibl.); — extrême-onction, V, 1906, 1953, 2012; — hérésie et livres hérétiques, peines, VI, 2247; VII, 1579; — indulgences, 1605-07 *(passim)*; — ondoiement, XI, 999; — ordre et ordinations anglicanes, 1157, 1159, 1170, 1181, 1191 (bibl.); — trentain grégorien, XV, 1410, 1412.

BOUDON (Henri-Marie) (14 janv. 1624-1702), archidiacre d'Évreux, auteur spirituel. — Sa spiritualité est résumée dans *Dieu seul ou l'association pour l'interest de Dieu seul*, 1662. L'ouvrage fut dénoncé comme empreint de quiétisme, et mis à l'Index (9 sept. 1688). Un autre ouvrage, *Le saint esclavage de l'admirable Mère de Dieu*, fut simplement désapprouvé. — *Catholicisme*, II, 193; *D. Sp.*, I, 1887. — Cité : III, 321, 336; XI, 1126; sur le P. Surin, XIV, 2836.

BOUDOT (Paul). — Notice [C. Toussaint], II, 1090. — *D. H. G. E.*, IX, 1492.

BOUDOU (A.). — Commentaire sur les Actes des apôtres, voir *Tables*, 25; cf. XV, 579, 1060.

BOUGAUD (Louis-Victor-Émile) (1824-1888), évêque de Laval. — Principaux écrits : *Étude hist. et critique sur les Actes et le culte de S. Bénigne, apôtre de la Bourgogne*, 1859; *Hist. de Ste Chantal*, 2 vol., 1861; *Hist. de Ste Monique*, 1866; *Hist. de la Bse Marguerite-Marie*, 1874. Son œuvre principale est *Le christianisme et les temps présents*, 5 vol., 1872-74. Citons aussi : *Le grand péril de l'Église de France*, 1878; *Hist. de S. Vincent de Paul*, 2 vol., 1889; *De la douleur*, posthume, 1894; *Sermons et discours*, 1889. — *D. H. G. E.*, IX, 1494. — Cité : VIII, 1409 (Vie de Jésus); V, 2214 (feu de l'enfer).

BOUGEANT (Guillaume-Hyacinthe). — Notice [H. Dutouquet], II, 1090. — Cf. V, 275 (lire : Bougeant et non : Hongnant), 285. — *D. H. G. E.*, IX, 1495.

BOUGEREL (Joseph) (1680-1753), prêtre de l'Oratoire. — Il a rédigé des *Éloges historiques*, notamment *L'éloge de Thomassin*, publié à part, Paris, 1725. — *D. H. G. E.*, IX, 1495; et ici, XV, 787, 816.

BOUGIS (Simon), de la congrégation de S.-Maur (1630-1714). — X, 433. — *D. H. G. E.*, IX, 1497.

BOUGLÉ (Célestin) (1870-1940), sociologue français (de l'école sociologique; tendance solidariste). — Auteur de nombreux ouvrages de sociologie : *La démocratie devant la science; Qu'est-ce que la sociologie ?; Les idées égalitaires; Évolution des valeurs; Le solidarisme*, etc. — Cité : XIII, 2213; XIV, 787, 2275.

BOUHOURS (Dominique). — Notice [H. Dutouquet], II, 1091. — Sur le péché philosophique, XII, 258, 267. — Sur Saint-Simon, XIV, 2105. — Cité : XIII, 1473. — *D. H. G. E.*, IX, 1501.

BOUIX (Marcel). — Notice [H. Dutouquet], II, 1092. — Sur Ste Thérèse de Jésus, XV, 554. — *D.H.G.E.*, X, 45.

BOUIX (Marie-Dominique), frère du précédent, canoniste distingué (1808-1870). — Auteur d'un vaste *Cursus juris canonici*. On trouvera la liste des *Tractatus*, qui composent ce *Cursus*, dans *D. H. G. E.*, X, 47, dans *Catholicisme*, II, 197, dans *D. D. Can.*, II, 969. — Cité : VIII, 1977; XIV, 1295.

BOUJU, de *Beaulieu* (Théophraste). — Notice [C. Toussaint], II, 1092. — Voir XV, 3010. — *D.H.G.E.*, X, 49.

BOUKHARI. — Ses travaux sur le droit musulman, X, 1622.

BOULAINVILLIERS (Henri, comte de) (1658-1722), sociologue français. — « Son œuvre le classe comme un précurseur, aussi bien dans le domaine des institutions, où il annonce Montesquieu, que dans l'élaboration des grandes théories politiques du XVIIIe s. qui tendent à la réforme de l'État » (*D. H. G. E.*, X, 52). — Cité : XIII, 1730.

ces mesures, mais jusqu'à sa mort (30 avr. 1863) demeura fidèle à la doctrine de son maître Hermès. Comme député à l'Assemblée nationale de Francfort (1848) et à la diète de Prusse (de 1852 à 1861), Braun fut un courageux défenseur du droit de l'Église catholique (cf. Schrörs, cité : XIV, 1852; Hocédez, *Hist. de la théol. au XIXe s.*, I, 198-200).

BRAUN (Oscar), orientaliste allemand. — Sur ses ouvrages et traductions, voir *T. D. C. O.*, v, 34, 245, 467, 759, 784-86. — Et *D. T. C.*, x, 148; xv, 1129.

BRAVO (Marc-Antoine). — Notice [C. Toussaint], II, 1124.

BREDEMBACH (Mathias). — Notice [L. Lœvenbruck], II, 1124. — *D. H. G. E.*, x, 494.

BREF. — Histoire. Nature. Autorité. Recueils [T. Ortolan], II, 1124-27. — B. et bulles, 1126, 1257. — Secrétaire des B., III, 1946, 1958. — Dispenses accordées sous forme de B., IV, 2463; XIV, 661. — Cf. *D. D. Can.*, II, 1060.

BRÉHAL (Jean). — Notice [P. Mandonnet], II, 1127. — *D. H. G. E.*, x, 498; *Catholicisme*, II, 238 (bibl. sur Jeanne d'Arc).

BRÉHIER (Émile), philosophe français, mort en 1952. — Principaux ouvrages : *Hist. de la philos.*, 2 vol., Paris, 1926-28; 1929-32; *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, 3e éd., Paris, 1925; *Y a-t-il une philos. chrétienne?* (dans *Rev. de métaphysique et de morale*, 1931, p. 133-62).

Sur cette dernière question, cité : XI, 2122; XIII, 1689, 1835. — Sur la philosophie néoplatonicienne : influence de l'Inde, XI, 1862; XIII, 1541; — et le christianisme, XII, 433, 2259, 2270, 2286, 2362, 2365, 2371, 2372; — et la philosophie du Moyen Age, XI, 1865, 1866; — et Pascal, 2180. — Philon le Juif, XII, 1446. — Philosophie rationaliste, XIII, 1733, 1740, 1762, 1764-66, 1768. — Sur Bergson, 1889.

BRÉHIER (Louis-René), historien français, mort en 1952. — Principaux ouvrages : *Le schisme oriental du XIe s.*, Paris, 1899; *L'Église et l'Orient*, 1907; *Les croisades*, 1907; *L'art chrétien, son développement iconographique*, 1918; *L'art en France, des invasions barbares à l'époque romane*, 1930, etc.

Voir *Catholicisme*, II, 238; surtout Fliche-Martin, IV, p. 423-96, 513-58; v, 7-16, 55-210, 431-504. — Sur Nicéphore Grégoras, *D. T. C.*, XI, 460; — Jean Beccos, xv, 1760.

BREMOND (Henri), écrivain ecclésiastique français, membre de l'Académie française, né en 1865, mort en 1933. — On trouvera sa biographie dans *Catholicisme*, II, 239-42 (G. Jacquemet). Pour s'en tenir aux ouvrages ayant quelque rapport avec la théologie, citons : *L'inquiétude religieuse*, 2 vol., 1900, 1909; *Apologie pour Fénelon*, 1910; et surtout l'*Hist. littéraire du sentiment religieux en France*, et une collection d'*Études et documents pour servir à l'hist. du sentiment religieux*, avec une *Introduction à la philos. de la prière*, 1929, et un *Bossuet, maître d'oraison*, 1931. Bremond « a réhabilité la vie mystique auprès d'un large public qui n'en parlait auparavant que pour en rire. Par son art magnifique, il a mérité d'être égalé lui-même aux plus grands maîtres de la littérature de la France » (G. Jacquemet). — *D. H. G. E.*, x, 518-29.

Mystique et vie mystique, x, 2601; — témoignage des mystiques, 2649. — Prière, XIII, 177, 182 (Saudreau, Brancati), 184, 185, 189 (Arnauld), 192, 196, 198, 217, 219, 220, 222, 241 (Suarez, Gagliardi). — Humanisme et péché originel, XII, 545. — Études individuelles : Jésuites, VIII, 1076; — Lallemant, 2461, 2463; — Newman, VI, 77; XIII, 192; — Nicole, XI, 643-45; XII, 551; XIII, 241; — l'Oratoire, XI, 1127, 1132; Bérulle, 1107, 1115, 1123; de Clugny, 1128; Condren, 1121; Noulleau, 813-15; Séguenot, XIV, 1776, 1779; Thomassin, XV, 818, 820, 823; XIII, 217; Yvan, XV, 3623; — Pascal, XI, 2098, 2121, 2202; — Piny, XII, 2120, 2123; XIII, 217; — Quiétistes (alumbrados, 1553; guérinets, 1560); — Richeome, 2698; — Alph. Rodriguez, 2761; — Vie de Ste Chantal, à l'Index, XII, 1727.

BRÉMONT (Étienne). — Notice [C. Toussaint], II, 1127.

BRENTANO (François). — Neveu du poète lyrique Clément Brentano, il est né à Marienberg, près Boppard (Prusse rhénane), le 16 janv. 1838, et mort à Zurich le 17 mars 1917. Ordonné prêtre en 1864, professeur à Wurtzbourg en 1866, Brentano quitta l'Église en 1875, pour des raisons d'ordre dogmatique, mais il s'abstint de toute polémique contre elle. Il eut plus tard de grands succès à Vienne (Autriche) comme professeur de philosophie. Adepte du réalisme aristotélicien, Brentano combattit l'idéalisme allemand sous toutes ses formes et exerça une influence réelle sur un certain nombre de disciples et notamment sur Husserl et la phénoménologie. Ses recherches d'ordre psychologique et critériologique jouissent d'une haute estime en Allemagne et ont été rééditées en ces derniers temps. « Brentano est persuadé que sa philosophie tient lieu d'une doctrine complète du monde et de la vie. Les religions ne sont que des solutions populaires de problèmes philosophiques » (J. Dopp, dans *D. H. G. E.*, x, 540). — Parmi ses œuvres (*ibid.*, 541), citons : *Psychologie vom empirischen Standpunkt*, 3 vol., rééd. par D. Kraus, 1924-28; *Versuch über die Erkenntnis*, éd. par A. Kastel, 1925; *Vom Ursprung sittlicher Erkenntnis*, rééd. en 1934; *Vom Dasein Gottes*, éd. par A. Kastel, 1929. — Sur *Clément* Brentano, voir Hocedez, *Hist. de la théol. au XIXe s.*, II, 344.

BRENTIUS ou **BRENZ** (Jean). — Vie. Œuvres [L. Lœvenbruck], II, 1128-30. — B., Mélanchthon et Luther, IX, 1256. — L'union hypostatique et l'ubiquisme, VII, 548; cf. 546-47; xv, 2042-43; cf. 1403. — Controverse sacramentaire, XIV, 452; cf. 456; — B. et Pierre de Soto, 2436. — *D. H. G. E.*, x, 542-44.

BRESCIA (Arnaud de). — Voir I, 1972.

BRESCIA (Jacques de). — Voir VIII, 291; XIV, 1094.

BRESCIA (Philastre de). — Voir XII, 1398.

BRÉSIL. — Voir *Amérique latine*, § Brésil, col. 138.

BRETON (Fr.-Valentin), théologien franciscain contemporain. — Principaux ouvrages : *Le Christ et l'âme franciscaine*, 1927; *La communion des saints*, 1934 (cf. *D.T.C.*, XIII, 282); *La vie de prière*, 1948; *La Trinité*, 2e éd., 1951.

BRETSCHNEIDER (Karl Gottlieb), un des coryphées du rationalisme dans la théologie protestante allemande. — Né le 11 févr. 1776 à Gersdorf, mort le 22 janv. 1848 à Gotha, où il était inspecteur général de l'Église protestante. Son manuel de théologie dogmatique eut quatre éditions de 1814 à 1938. Dans le *Corpus Reform.*, il publia les œuvres de Mélanchthon, ainsi que des lettres jusqu'alors inédites de Calvin, de Bèze, et d'autres réformateurs. Par ses *Probabilia de evangelii et epistolarum Joannis apostoli indole et origine*, Leipzig, 1820, il a inauguré la critique niant l'authenticité des écrits johanniques. — Voir *D. T. C.*, XIV, 712. — *L. T. K.*, II, 550.

BREUIL (Henri), ethnologue catholique. — Voir sa notice dans *Catholicisme*, II, 252. A la bibl., ajouter le dernier ouvrage (en collaboration avec R. Lantier), *Les hommes de la Pierre ancienne*, Paris, 1951. — Cité : XII, 2529, 2532; XIII, 2239.

BRÉVIAIRE. — Voir *Office divin.*

BREWER (H.), jésuite. — Sur le symbole *Quicumque*, XIV, 2930. — Aux auteurs favorables à la thèse de Brewer, ajouter Lietzmann, *Encycl. Britannica*, VI, 1929, p. 659; Badcock, *History of the Creeds*, 1930; Palanque, *S. Ambroise*, 1933. — Cf. Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 236.

BREYER (Remi). — Notice [V. Ermoni], II, 1130. — *D. H. G. E.*, x, 654.

BRIARD ou **BRIAERT** (Jean). — Notice [J. Forget], II, 1130. — *D. H. G. E.*, x, 664.

BRIÇONNET (Guillaume) (1472-1534). — D'abord évêque de Lodève (à dix-sept ans) et abbé de S.-Germain-des-Prés, fils de Guillaume (devenu après la mort de sa femme, archevêque de Reims), enfin transféré à Meaux. Accueillit à Meaux Farel, v, 2081; et Lefèvre d'Étaples, IX, 136, 144. — Sur le « groupe » de Meaux, 144, 145, 151.

Pour éviter les confusions, on se reportera aux art. du *D. H. G. E.*, x, 676-82 : *Briçonnet* (Claude), évêque de Lodève;... (Denis), évêque de Toulon;... (Guillaume),

l'Écriture, 2203, 2206; — apologétique biblique, 2240; — vérité relative, 2260; — citations implicites, 2262.

BRUCOLAQUE. — Nature. Origine de la croyance [L. Petit], II, 1139-42.

BRUEYS (David-Augustin de). — Notice [C. Constantin], II, 1142. — *D. H. G. E.*, x, 886.

BRUGÈRE (Louis-Frédéric). — Notice [E. Levesque], II, 1143; cf. XIV, 804, 826. — Certitude morale, VI, 211. — Cité : XV, 2447. — *D. H. G. E.*, x, 887.

BRÜGGLER (Secte des). — Voir *Kohler.*

BRUGIÈRE (Pierre). — Notice [C. Constantin], II, 1144.

BRULEFER (Étienne), de son nom *Pillet.* — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1146. — *D. H. G. E.*, x, 916.

BRUMOY (Pierre). — Notice [J. Brucker], II, 1147; cf. XV, 1514. — *D. H. G. E.*, x, 922.

BRUNEAU (Joseph), sulpicien. — XIV, 820.

BRUNET (Fr.-Florentin). — Notice [V. Ermoni], II, 1147.

BRUNET (G.). — Sur Bl. Pascal, XI, 2116, 2117.

BRUNETIÈRE (Ferdinand), littérateur français et polémiste catholique (1849-1906). — On ne peut ici retracer l'évolution de B., qui peu à peu le conduit au catholicisme (voir *D. H. G. E.*, x, 937-42; *Catholicisme*, II, 289). On se contentera d'indiquer les discours qui jalonnent son avance chrétienne : *La renaissance de l'idéalisme*, Besançon, 1896; *Le besoin de croire, ibid.*, 1898; *Les ennemis de l'âme française*, Lille, 1899; *Les raisons de croire, ibid.*, 1900. Au point de vue apologétique : *La science et la religion*, 1895; *Catholicisme ou protestantisme*, 1896; *Discours de combat*, 1899-1903; *Sur les chemins de la croyance. Première étape, l'utilisation du positivisme*, 1905 (seul publié); *Cinq lettres sur Ernest Renan*, 1906; *Vincent de Lérins* (en collab. avec P. de Labriolle); *Questions actuelles* et (ouvrages posthumes) *Discours de combat*, 1907; *Lettres et combat*, 1912; *Pages sur Renan*, 1921. B. fut du nombre des « personnages influents » (les cardinaux verts) (*D. T. C.*, XII, 1721) qui avaient préconisé un essai loyal de la loi de Séparation.

Son apologétique, résumé, I, 1574; cf. III, 2393. — Fondement social de la morale, x, 2417. — Jugement sur Bossuet, II, 1055, 1089; Mme Guyon, 1070; VI, 2005; et Richard Simon, XIV, 2114; — sur Pierre Charron, XII, 1915; — Massillon, x, 264; — Pascal, XI, 2102, 2107-09; — le rationalisme du XVIIIe s., XIII, 1738; et Voltaire, XV, 3445. — Nécessité d'un organisme régulateur de la foi, VI, 159.

BRUNHES (Mgr Gabriel), évêque de Montpellier, né en 1874, mort en 1947. — Principaux ouvrages : *La foi chrétienne et la philos. au temps de la renaissance carolingienne*, 1902; *Christianisme et catholicisme*, 1924; *La foi et sa justification rationnelle*, 1928. — Sur Scot Erigène, voir *D. T. C.*, v, 420, 422. — Crédibilité et foi, XIV, 137.

BRUNI (François). — Notice [A. Milon], II, 1148. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 1203.

BRUNO (Saint). — Vie. Fondation des chartreux [S. Autore], II, 2274-82. — Sa canonisation, 1637. — Enseignement sur la communion des saints, III, 444; — les démons, IV, 384; — la fin du monde, v, 2533.

Sur l'œuvre de S. Bruno, voir l'art. *Chartreux*, dans *D. H. G. E.*, x, 951; *Catholicisme*, II, 291.

BRUNO (appelé encore *Saint Boniface*), évêque latin. — Et sa mission chez les Petchenègues, XIV, 212.

BRUNO (Eusèbe), évêque d'Angers (XIe s.). — Son amitié pour Bérenger le compromit lors des controverses qui aboutirent à la condamnation de l'hérésie bérengarienne (voir *D. H. G. E.*, x, 954; *D. T. C.*, II, 723). Mais l'évêque se détacha de Bérenger (*D. T. C.*, II, 725; cf. 737, 739; XIV, 2601).

BRUNO (Giordano). — Notice [L. Lœvenbruck], II, 1148-50. — Sa philosophie et sa doctrine religieuse, 1149; XIII, 1714; IV, 1245. — Conception du monde, XII, 1311; 1489; XIII, 1727. — Cité : 1718.

Bibl. dans *D. H. G. E.*, x, 972-77; *Catholicisme*, II, 295, notamment : V. Salvestrini, *Bibliografia delle opere di G. B.*, Pise, 1926; A. Mercati, *Il sommario del processo di G. B.*, Cité du Vatican, 1942.

BRUNON D'ASTI ou **DE SEGNI** (Saint). — Notice [P. Godet], II, 1150. — Son attitude dans les difficultés de Pascal II, XI, 2064, 2068, 2072; cf. II, 1150. — Son traité *De sacrificio azymi* est signalé XIV, 2940. — Doctrines : Abel, figure du Christ, I, 35. — Vérité de l'Écriture, VII, 2218. — Agneau pascal et Jésus, I, 584. — Sacrements : eucharistie, v, 1251; x, 348; pénitence, XII, 911; ordre et réordinations, XI, 1292; XIII, 2417. — Fin du monde, v, 2534. — L'usure et l'Écriture, XV, 2337.

D. H. G. E., x, 968; *D. A. C. L.*, II, 1330 sq.; dom Amelli, *S. Brunone, vescovo di Segni...*, Mont-Cassin, 1903; *S. Brunone di Segni, Gregorio VII ed Enrico IV in Roma (1081-83), ibid.* Sur les éditions de ses œuvres, *D. H. G. E.*, 969 (bibliographie).

BRUNSCHVICG (Léon), philosophe français (1896-1944). — Voir *Catholicisme*, II, 296. — Œuvres principales : *La modalité du jugement*, 1897; *Introduction à la vie de l'esprit*, 1900; *Pascal* (édition des *Pensées*), 1908-25; *Les étapes de la philosophie mathématique*, 1912; *L'expérience humaine et la causalité physique*, 1922; *Spinoza et ses contemporains*, 2e éd., 1923; *Le progrès de la conscience dans la philosophie occidentale*, 2 vol., 1927; *De la vraie et de la fausse conversion*, dans *Rev. de métaph. et de morale*, 1930-32; *De la connaissance de soi*, 1931; *Les âges de l'intelligence*, 1937; *Raison et religion*, 1939. — La *Rev. de métaph. et de morale* (janv.-avr. 1945) a publié : *Léon Brunschvicg, l'homme et l'œuvre.* — Philosophie très difficile à enfermer en quelques formules, écrit P. Archambault (*Cath.*, II, 296). Au point de vue qui nous occupe ici, B. « s'est montré particulièrement hostile et sévère à toutes les formes de la religion positive, où il ne voit qu'une survivance de la pensée mythique et finalement d'une représentation infantile du monde ».

Aperçus sur sa philosophie, XIII, 1871-76; cf. XII, 1470, 1473, 1476; cité : 1466, 1469, 1474, 1478; XV, 1012. — Philosophie et religion, XIII, 1764. — Sur Pascal, XI, 2102, 2114, 2183, 2191. — Sur Spinoza, XIV, 2489, 2495, 2505.

BRUNUS ou **BRAUN** (Conrad). — Notice [V. Ermoni], II, 1151.

BRUYNE (Dom Donatien De). — Exégète bénédictin (1871-1935). — Vulgate et S. Jérôme, XV, 3476; — le psautier, 3485; — prologues marcionites, XIII, 2872. — Voir *Catholicisme*, III, 499; *R. H. E.*, 1936, p. 98 sq.

BRUYS (Pierre de). — Vie. Doctrines [F. Vernet], II, 1151-56. — Pierre le Vénérable et P. de Bruys (et ses disciples les pétrobrusiens), XII, 2073; cf. 2069; XIV, 966. — Henri et les henriciens, VI, 2179; XIV, 955. — Erreurs pétrobrusiennes, II, 1153-55; cf. VII 783 (culte de la croix); — donations pour les morts, XIV, 956; — sur les saints, 955; — eucharistie et messe, v, 1239, 1240; x, 1043; XV, 2036.

BRYAS (Charles de). — Voir *Charles de l'Assomption.*

BRYENNIOS (Joseph). — Vie. Œuvres [A. Palmieri], II, 1156-61. — Sur la procession du S.-Esprit, II, 1159; cf. v, 821 (bibl.); XV, 1762. — Sainteté mariale, VII, 953. — Ordre, XI, 1399.

La théologie de Bryennios est plus complètement exposée dans *T. D. C. O.* : vie, écrits, I, 451-53 (cf. 527, 664); — palamisme, II, 123, 242; — prescience divine et liberté humaine, 192, 204, 212; — processions divines, 267; — du S.-Esprit, 288, 389; — anges, 559; — état du premier homme, 588; — Ste Vierge, 685; — nécessité de la grâce, 734 (note); — nombre des élus, 752; — sacrements, III, 19, 25; baptême, 62, 81; eucharistie, 251; ordre, 438; pénitence, 368; — fins dernières : IV, 28, 70, 180, 190-93 (jugement); 105, 115 (purgatoire); 187 (résurrection); élus et damnés, 198, 199. — *D. H. G. E.*, x, 993.

BUCAREST (Archevêché et diocèse catholique latin de). — État religieux, XIV, 56-59; 71-72.

BUCCERONI (Janvier), moraliste et canoniste jésuite; professeur à l'Université grégorienne (mort en 1918). — Principaux ouvrages : *Institutiones theol. moral.*, 4ᵉ éd., 1900; *Enchiridion morale...*, 2ᵉ éd., 1890; *Commentarii... de Const. Apostolicæ Sedis... Benedicti XIV*, *Sacramentum pænitentiæ...*, 1890; *De censuris in genere et specie*, 1896; *De casibus reservatis, de absolutione danda, differenda, deneganda*, 1897; *De S. Josepho, sponso B. M. V.*, 1896 (voir ici, VIII, 1521); *De auxilio sufficienti infidelibus dato*, 2ᵉ éd., 1890 (VII, 1930); *De causalitate sacramentorum*, 1889 (XIV, 618). — Sur le tyrannicide, XV, 2009.

BUCER ou **BUTZER** (Martin). — Vie. Œuvres [L. Lœvenbruck], II, 1161-64. — Rôle dans la Réforme, à Marbourg (1529), 1162; XIV, 456; *Confessio tetrapolitana*, II, 1162; cf. V, 1342; accord de Wittemberg, II, 1163; XIV, 460; *Intérim* d'Augsbourg, II, 1163; VI, 1882; délai de Francfort (1539), XV, 1420; — colloque de Ratisbonne (1542), 1423; — velléité de concile protestant, IX, 1179; — conciliations : en général, XIV, 464; avec Calvin, XIII, 2061, 2074; Vermigli, XV, 2694; Zwingli, XV, 3730, 3736, 3832, 3838, 3840, 3860. — Controverses : Latomus, VIII, 2625; Gropper, VI, 1885; Pighi, XII, 2099; XV, 1423; Zittard, 3704. — Doctrines : création et liberté divine, XV, 3324; — sacrements, XIV, 599; — inspiration des Réformateurs, IX, 1237.

On se reportera aux art. du *D. H. G. E.*, X, 1015, et de *Catholicisme*, II, 299. — Indications bibl. extraites de ces articles : A. Lang, *Der Evangelienkommentar M. Butzers und die Grundzüge seiner Theologie*, Leipzig, 1900; G. Anrich, *Martin Bucer*, Strasbourg, 1914; H. Eells, *Martin Bucer*, Londres, 1931; W. Pauck, *Das Reich Gottes auf Erden. Utopie und Wirklichkeit. Eine Untersuchung zur Butzers « De regno Christi » und zur englischen Staatskirche des 16. Jahrhunderts*, Berlin, 1928; J. Courvoisier, *La notion d'Église chez Bucer*, Paris, 1933; W. Bellardi, *Die Geschichte der « Christlichen Gemeinschaft » in Strassburg (1546-1550). Der Versuch einer « zweiten Reformation »*, Leipzig, 1934. — Sur B. et le protestantisme anglais : A. Harvey, *Martin Bucer in England*, Marbourg, 1906; E.-C. Messenger, *The Lutheran origin of the Anglican Ordinal*, Londres, 1934; C. Hopf, *Martin Bucer and the English Reformation*, Oxford, 1946. — Controverses sacramentaires : W. Köhler, *Zwingli und Luther, ihr Streit um das Abendmahl nach seinen politischen und religiosen Beziehungen*, 1931.

BUCHBERGER (Michel). — Le Dr Buchberger avait publié, entre 1907 et 1912, les deux vol. du *Kirchliches Handlexikon*, réimprimé sans changement en 1923. Devenu évêque de Ratisbonne, Mgr Buchberger a remplacé son œuvre première par le *Lexikon für Theologie und Kirche* (10 vol.). — Voir XV, 2457; *Tables*, 96.

BUCHEZ (Philippe-Joseph-Benjamin), publiciste français (1796-1865). — Voir XIV, 2304. — Cf. A. Cuvillier, *P.-J.-B. Buchez et les origines du socialisme chrétien*, 1948.

BUCHNER (Louis), médecin allemand, matérialiste (1824-1899). — Auteur de *Force et matière*, 1852 (trad. franç., 1863 et 1907); *Science et nature* (trad. franç., 1866); cité : I, 2194; X, 294; XIII, 1769; cf. I, 2198, 2206.

BUCK (Victor De). — Vie. Œuvres [J. Van den Gheyn], II, 1164-66; cf. I, 331. — De B. et le puséysme, XIII, 1386. — Cf. *D. H. G. E.*, X, 1032.

BUCQUET (Antoine et Claude). — Sectateurs de Guérin, XIII, 1557; cf. 1560.

BUDDAS. — Notice [E. Mangenot], II, 1166; cf. IX, 1859. — *Catholicisme*, II, 301.

BUDDE (Karl). — Exégète protestant, auteur de *Die Bücher Richter und Samuel*, 1890 (cf. XIII, 2782); *Die Bücher Samuel*, 1902; *Die Bücher Habakuk und Sephanja* (XIV, 2375).

BUDDÉE (Jean-François), théologien luthérien allemand (1667-1729). — Voir notice, *D. B.*, I, 1963. — Controverse avec Javorskij, XIV, 350. — Ses *Institutiones* enseignées en Russie, 355, 357.

BUDGE (E. A. Wallis). — Sur les œuvres de Philoxène de Mabboug (*The discourses of Philoxenus*, 2 vol., 1894), XII, 1516, 1526; — « Le livre de l'Abeille » (de Salomon de Bassorah), XIV, 3090.

BUFFIER (Claude). — Notice [P. Bernard], II, 1167-73. — Critiques de la *Theologia dogmatica...* de Noël Alexandre, I, 771; XII, 268. — Collaborateur aux *Mémoires de Trévoux*, II, 1167 sq.; XV, 1510, 1514. — *D. H. G. E.*, X, 1083-87.

BUFFON (Georges-Louis Le Clerc, comte de). — Né à Montbard en 1707, mort en 1788. Auteur de l'*Histoire naturelle* (40 vol.). On cite également son discours de réception à l'Académie, *Discours sur le style*. — Théories censurées par la Sorbonne, XIII, 1771. — Sur le principe vital, VI, 561; XV, 3101.

BUGENHAGEN (Jean). — Collaborateur de Luther, dont il fut le confident et le confesseur. Né le 24 juin 1485 dans l'île de Wollin (Poméranie), d'où son surnom de *doctor Pomeranus*, recteur d'école à Treptow (Brandebourg) en 1504; prêtre en 1509, sans avoir fait de théologie, il se laisse gagner par l'idéal d'Érasme, s'adonne à l'étude de la Bible. Ayant lu des livres de Luther, il le rejoint en 1521 à Wittenberg, se marie en 1522 et devient curé de Wittenberg en 1523, où il meurt, le 20 avr. 1558.

B. a fourni sa contribution aux controverses concernant le mariage des prêtres et l'eucharistie; mais son activité fut plutôt d'ordre pratique. L'organisation de l'Église et des écoles en Saxe électorale, dans les duchés de Brunswick et de Poméranie, dans les villes de Hildesheim, de Hambourg et de Lubeck et dans le royaume du Danemark, fut en grande partie son œuvre. En matière liturgique, il fut plutôt de tendances conservatrices. C'est ainsi que, lors de l'*Intérim*, il soutint avec Mélanchthon que les cérémonies de la confirmation, de la messe, de la confession et de l'extrême-onction ainsi que le culte des saints pouvaient être conservés comme étant des choses en soi indifférentes, *adiaphora*. Voir I, 397.

Sa correspondance a été publiée par O. Vogt, 1888-1890; ses *Sermons*, par G. Buchwald, 1885, 1909, 1910, 1920. Le texte des règlements ecclésiastiques rédigés par lui-même se trouve dans Sehling, *Die evangelischen Kirchenordnungen des 16. Jahrhunderts*, 1902 sq. — Cf. *Realencyl. f. prot. Theol. und Kirche*, III, 525; *L. T. K.*, II, 622; *D. H. G. E.*, X, 1087; *D. B.*, I, 1964. A. MICHEL.

BUGLIO (Louis). — Notice [J. Brucker], II, 1173. — Cf. *D. H. G. E.*, X, 1090.

BUIS BÉNIT. — Symbole de la résurrection et de l'immortalité, XIII, 2548.

BUISSON (Ferdinand). — Écrivain et homme politique français. — Sur Calvin et le calvinisme, II, 1389, 1418; XIII, 874; — la neutralité scolaire, IV, 2087.

BUISSON ARDENT (Ex., III, 2-15). — Manifestation de Dieu à Moïse, IV, 954, 964; cf. XIII, 2513.

BUKENTOP (Henri). — Récollet flamand, lecteur émérite de théologie de l'université de Louvain, mort à Louvain en 1716. Hébraïsant distingué, il fut un sage investigateur des solutions aux difficultés scripturaires. Écrits : *Lux de luce*, Bruxelles, 1710; *De sensibus Sacræ Scripturæ et cabala Judæorum*, Louvain, 1704. — Cf. *D.B.*, I, 1970. — Sur l'inspiration, VII, 2151, 2233.

BUKOVINE. — Voir XII, 2450; XIV, 390.

BULGAKOV (Macaire). — Notice [M. Jugie], IX, 1443; cf. XIV, 357, 358; — hist. de l'Académie de Kiev, 335, 347; — réforme des études en Russie, 344. — Cité : 363, 369 (bibl.). — Dieu et ses attributs, XI, 1815. — Procession du S.-Esprit, V, 824 (bibl.); cf. VI, 767. — Unité de l'Église, XV, 2211. — Messe et croix, X, 1344. — Ordre, XI, 1394, 1399. — Mariage, éléments, IX, 2322; causes de divorces, 2324. — Suffrages et purgatoire, XIII, 1335.

La théologie de Macaire a été exposée en détail dans *T. D. C. O.*, I-IV (voir les tables). *Catholicisme*, II, 306.

BULGAKOV (Serge), théologien russe orthodoxe (1871-1944). — D'abord lancé dans l'économie politique (*Agriculture et capitalisme*, 1901; *La philosophie de l'économie*, 1912). La révolution de 1917 l'oriente vers le christianisme. Prêtre en 1918, il doit se retirer en Crimée; en 1923, il est expulsé et se réfugie à Prague, puis (1925) est appelé à Paris par le métropolite Euloge qui lui confie la direction de l'Institut de théologie de S.-Serge. Ses ouvrages se rapportent à ce qu'il appelle la « Sophiologie ». On peut les classer en deux trilogies : la première renferme trois ouvrages consacrés à la « Sophie créée » : *Le Buisson ardent; L'ami de l'Époux; L'échelle de Jacob*, sur la Vierge, S. Jean-Baptiste, les anges. La seconde,

plus considérable, est une synthèse théologique sur les thèmes fondamentaux de la religion : *L'Agneau de Dieu*, 1933 (tr. franç., sous le titre : *Le Verbe incarné*, 1944, amputée de l'introduction historique); *Le Consolateur*, 1936 (tr. franç. *Le Paraclet*, 1946); *L'Épouse de l'Agneau* (public. posthume, 1946). — Ajoutons, pour un public non spécialisé : *L'Orthodoxie* (en français), Paris, 1932; *La Sagesse de Dieu* (en anglais), Londres, 1937. — Sur cette Sophiologie, voir XIV, 366; cité : XV, 2214 (orthodoxie et union des Églises); XIV, 1432, 1437.

Sur Bulgakov, voir : B. Zenkovski, *Le P. Serge Bulgakov*, dans *La Vie intellectuelle*, juin 1945, p. 39-45; Salaville, dans *Études byzantines*, III, 1945, p. 238-46; L. Zander, *Le P. Serge Bulgakov*, dans *Irenikon*, 1946, p. 168-85; dom C. Lialine, *Le débat sophiologique*, *ibid.*, 1936, p. 168-205; 704-05. — *Catholicisme*, II, 307-09.

BULGARES, BOULGRES, hérétiques. — Voir *Bogomiles*, *Tables*, 455 et *Cathares*.

BULGARIE. — Histoire religieuse [S. Vailhé], II, 1174-1236 (on suivra l'ordre de l'article). — 1° *Avant les Bulgares :* la question de l'Illyricum, II, 1174-77; III, 1354, 1372; VIII, 604; XII, 1563; XIV, 1323, 1328, 1337. — 2° *Invasion des Bulgares :* leur conversion, II, 1177-79; VI, 594; VIII, 603; XI, 508; XII, 1570, 1582 (rôle de Formose); cf. XV, 290. — 3° *Hésitations entre Rome et Constantinople :* II, 1179-82; III, 1373; XIV, 18. — L'affaire bulgare : sous Nicolas I[er], I, 455; VI, 594; VIII, 604; XI, 508; XII, 1571; — sous Adrien II, I, 455; VI, 594; VIII, 604; XI, 509; XIV, 1336; cf. III, 1282; — sous Jean VIII, VIII, 604; XIV, 1336, 1345. — Synthèse : XII, 1569-72, 1573 (Nicolas I[er]); 1570, 1573; cf. XI, 508 (Photius); XII, 1582, 1583; VII, 720 (Ignace); XII, 1584, 1588, 1590; III, 1282 (Adrien II). — 4° *Patriarcat : vicissitudes*, II, 1182-85. — Tsar (Syméon, Pierre, II, 1182; XIV, 1345). — Patriarcat, XI, 2275; 2279 (bénédiction du S. chrème; cf. III, 1449; XIV, 1416); 2293; XII, 1572; XIV, 1345, 1373. — S. Clément, III, 134; — Constantin, 1226; — Théophylacte, XV, 536. — Rome et Johannitza, VII, 1969; III, 1384; cf. II, 1189. — 5° *Archevêché bulgare d'Ochrida*, II, 1185-89; III, 1373; XIV, 1351 (Léon); cf. X, 1682. — 6° *Patriarcat de Tirnovo*, II, 1180-94; III, 1406, 1444. — 7° *Patriarcat d'Ochrida*, II, 1194-1202; III, 1406 (Dorothée); XIV, 384; suppression, II, 1200; III, 1431. — 8° *Liste des patriarches d'Ochrida*, II, 1202. — 9° *Domination du Phanar*, 1204-06. — 10° *Création de l'exarchat*, 1206-12; III, 1442. — 11° *Période contemporaine*, II, 1212-19. — 12° *Organisation intérieure*, 1219-28; III, 1436, 1460, 1466; XIV, 23, 56; 1378, 1382, 1399, 1458, 1463; XV, 2210, 2215. — 13° *Église bulgare uniate*, II, 1228-36; XIV, 1389. — Documents, XII, 1555, 1556.

Questions particulières : Consultations de Nicolas I[er] : sur le baptême, I, 271; — sur l'inceste, VII, 1548. — Mariage, cas de divorce, IX, 2327. — Abus de la communion (sans confession), XII, 1133. — B. et bogomiles (et pauliciens), II, 928; XII, 60; VII, 2026; cf. Cosmas, III, 1915. — Hilarion, évêque de Mogléna, VI, 2466. — Apostasie de Boris, fils de Ferdinand I[er], II, 1216; IX, 351. — Missions catholiques, II, 1175, 1177-82, 1228-36 *(passim)*, IX, 351; X, 1869, 1875; 1880, 1885, 1887, 1896, 1898, 1905, 1923, 1925, 1973; XII, 2456.

Voir R. Janin, *D. H. G. E.*, X, 1120-94 (bibl.).

BULGARIS (Eugène). — Vie. Œuvres [A. Palmieri], II, 1236-41. — Sur les anges, I, 1249, 1250, 1251, 1252. — Sur Dieu et ses attributs, XI, 1813. — Sur l'au-delà, XIII, 1343.

Ici encore il est nécessaire de se reporter à *T.D.C.O.*, I, II, IV, nombreuses références. — Cf. *D. H. G. E.*, X, 1195; *Catholicisme*, II, 309.

BULGARIS (Nicolas). — Notice [A. Palmieri], II, 1241. — Sur la messe, X, 1345. — Matière et forme du mariage, IX, 2322.

D. H. G. E., X, 1198. — *T. D. C. O.*, I, 521; III (sur les sacrements), références nombreuses.

BULINSKI (Melchior) (1800-1877), chanoine de Sandomierz (Pologne), historien ecclésiastique. — A publié (en langue polonaise) : *Hist. de l'Église universelle*, 6 vol., Varsovie, 1860-66; *Histoire de l'Église polonaise*, 3 vol., Cracovie, 1873-74. — *D. H. G. E.*, X, 1203. — Voir *D. T. C.*, XII, 2509.

BULL *(Bullus)* (Georges). — Notice [P. Godet], II, 1242. — Sa *Defensio fidei nicænæ*, 1242; XV, 1330.

BULLE D'OR. — Charles IV et Innocent VI, VII, 1999.

BULLES PONTIFICALES. BULLAIRES. — **I. Bulles.** — Histoire. Définition et objet. Bulle et bref. Particularités. Espèces. Sceau. Critique [T. Ortolan], II, 1255-63. — Voir BREFS, II, 1125. — Clauses pontificales relatives aux bulles, III, 32, 34, 37. — Dispenses octroyées par bulle, IV, 2463. — Rédaction des bulles (prélats abréviateurs du parc majeur), III, 1970. — Falsifications des bulles, V, 2112; pénalités, I, 1614, 1615 *(Apostolicæ Sedis)*; XII, 655 (Droit du Code, can. 2360); et déposition des clercs, IV, 486.

Le can. 2360 définit ainsi la forme du délit : § 1 : « Ceux qui fabriquent ou falsifient des lettres, décrets ou rescrits du Siège apostolique ou se servent sciemment des mêmes lettres, décrets ou rescrits. » — Peines : *a)* Atteignant tous les délinquants, l'excommunication *latæ sententiæ*, spécialement réservée au S.-Siège; *b)* Spéciales aux clercs : § 2 : « Les clercs coupables de ce délit doivent de plus être frappés d'autres peines qui peuvent aller jusqu'à la privation du bénéfice, de l'office, de la dignité et de la pension ecclésiastique... » Quant aux religieux : « Qu'ils soient privés de tous les offices qu'ils ont en religion et de voix active et passive, en plus des autres peines établies dans leurs constitutions respectives. » Il n'est plus question, directement du moins, de la déposition. — Voir *D. D. Can.*, II, 1126 sq.

II. Bullaires. — Bullaires généraux et particuliers. Autres ouvrages contenant des bulles pontificales. Source. Autorité [T. Ortolan], II, 1243-55. — Bullaire *Cherubinorum*, II, 1245; voir également 2361; III, 2592.

« Les documents pontificaux relativement récents ont été édités à part : *Acta Gregorii XVI*, Rome, 1901-04, 4 vol.; *Acta Pii IX*, Rome, 1848-78, 9 vol. La typographie vaticane a édité 24 vol. des *Acta Leonis XIII* et 5 vol. des *Acta Pii X*, 1907-16. Depuis 1909, les actes pontificaux sont insérés dans les *A. A. Sedis*, revue officielle du S.-Siège. — La Bonne Presse, de Paris, a édité, avec la trad., les *Lettres apostoliques de Léon XIII* (7 vol.), les *Lettres apostoliques de Pie X* (8 vol.), les *Actes de Benoît XV* (3 vol.), les *Actes de Pie XI* (18 vol.) » (É. Jombart, dans *Catholicisme*, II, 312). — Cf. Claeys Bouüaert, dans *D. D. Can.*, II, 1121-26.

BULLETIN DE LITTÉRATURE ECCLÉSIASTIQUE. — Revue de l'Institut catholique de Toulouse. Cité dans le *D. T. C.*, à maintes reprises, surtout à propos du P. Portalié, XII, 2592; de Mgr Batiffol, du P. Lagrange, de Mgr Saltet, du P. Cavallera, de J. Rivière, etc. Voir ces noms.

BULLINGER (Jean-Henri), théologien réformé suisse (1504-1575). — Dans la polémique sur l'eucharistie, il est du côté des Suisses. Sur la prédestination, il est avec Calvin. C'est lui qui rédigea la *Confessio Helvetica posterior.* Il polémiqua contre les anabaptistes et les catholiques. Contre ces derniers, il écrivit : *De origine erroris in negotio eucharistiæ; De origine erroris in divorum simulacrorum cultu* (réédités ensemble, 1539); *Der Alt Glaub* (1539); *De conciliis* (1561). « Son but est de démontrer la concordance de la doctrine réformée avec celle des premiers siècles et de faire voir par quels degrés l'Église de Rome s'en serait écartée, surtout sous l'influence d'infiltrations païennes et juives » (P. Polman, *D. H. G. E.*, X, 1211). Cf. G. von Schulthesz-Rechberg, *Heinrich Bullinger*, Halle, 1904; N. Gooszen, *Bullinger*, Rotterdam, 1909; *L. T. K.*, II, 631; P. Polman, *L'élément historique dans la controverse religieuse du XVI[e] s.*, Gembloux, 1932, surtout p. 99-109. — Cité : XIV, 2326; XV, 2042, 3900.

BULSANO. — Voir *Albert de Bulsano, Tables*, 65.

BULTEAU (Louis). — Un des membres importants de la congrégation de S.-Maur, x, 429, 433. — Cf. *Catholicisme*, II, 320; *D. H. G. E.*, x, 1214.

BULTMANN (Rudolf), exégète protestant allemand. Publications principales : *Jesus*, Berlin, 1926; et surtout sa *Geschichte der synoptischen Tradition*, Goettingen, 1921. Il cherche à éliminer le merveilleux de l'Évangile, en le rapprochant des légendes issues de l'imagination populaire dans les religions les plus différentes. Voir à son sujet L. de Grandmaison, *Jésus-Christ*, Paris, 1928 (références à la Table des auteurs cités). Cité dans *D.T.C.*, à propos du *Tu es Petrus*, XIII, 252.

BUNDERIUS *(Van den Bundere)* (Jean). — Notice [P. Mandonnet], II, 1263. — *D. H. G. E.*, x, 1215.

BUNSEN (Christian-Karl-Josias, baron de) (1791-1860), diplomate et théologien allemand. — Principaux écrits : *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte* (1845-47); *Gott in der Geschichte* (1857-50); *Bibelwerk* (1858-70); divers travaux sur S. Ignace d'Antioche et les *Philosophoumena* qu'il attribua à S. Hippolyte. « Il s'attacha surtout à réconcilier l'idée religieuse chrétienne et la philosophie de son temps » (G. Bardy, *Catholicisme*, II, 320). Ministre de Prusse auprès du S.-Siège, à Berne, à Londres, il s'efforça de rattacher l'anglicanisme au protestantisme allemand, voir XI, 1696.

BUONACCORSI. — Voir *Bonaccorsi.*

BUONAGRATIA de **Bergame.** — Voir *Bonagratia.*

BUONAIUTI (Ernesto). — Prêtre italien moderniste, directeur de la *Rivista storica-critica delle scienze teologiche*; auteur de *Le modernisme catholique*, tr. franç., Paris, 1927. Cité x, 2018, 2028, 2036, 2042, 2044. — Il a également publié : *Lutero e la Riforma in Germania*, Bologne, 1926 (cf. XIII, 2037).

BUONPENSIERE (Henri), théologien dominicain (1864-1929). — Il enseigna dans les collèges dominicains : à la Minerve, de 1879 à 1894, sauf une brève interruption, puis de 1897 à 1909; enfin au séminaire du Latran, de 1913 à 1925. Il a publié un commentaire des traités *De Deo uno* et *De Deo trino* de la *Somme*, laissant lithographié un commentaire du traité des sacrements. Ces commentaires ont toute la rigueur des *disputationes* scolastiques. Œuvres : *Comment. in Iam part. Sum. theol. S. Thomæ Aquinatis*, q. I-XXIII, Rome et Ratisbonne, 1902; *Comment...*, q. XXVII-XLIII, Vergara, 1930.

Y. CONGAR.

BURCHARD de **Strasbourg.** — Théologien dominicain du XIIIe s., auteur d'une *Summa de casibus*, XII, 994, 1004.

BURCHARD, évêque de **Worms** de 1000 à 1925. — Il a laissé deux collections juridiques : la plus célèbre est le *Decretum*, ou *Correctorium* ou *Brocardus* (voir IV, 206). L'autre, *Leges et statuta familiæ sancti Petri Wormatiensis*, forme un code à l'usage des vasseaux de l'évêché, édité dans *M. G. H., Const. et Acta*, I, p. 639-44. — Sur Burchard, Ebbon, *Vita Burchardi episcopi Wormatiensis*, dans *M. G. H., Script.*, IV, 829 sq.; voir la bibl. du *D. H. G. E.*, x, 1246, et de *Catholicisme*, II, 322; cf. De Ghellinck, *Le mouvement théol. du XIIe s.*, 1948.

Sur le *Decretum*, contenu et portée théologique, IV, 206; VI, 1733, 1735-36. — Le l. XIX, *Corrector et medicus*, XII, 847, 899, 903, 906-08 (pénitence publique, obligation et rite), 923, 926, 935; XII, 1175; XIV, 1183; XV, 3632. — Satisfaction, XIV, 1175, 1178; — pénitences et rédemptions, 1183, 1185. — Mariage, IX, 2130. — Ordalies, XI, 1144, 1147. — Magie : illusions diaboliques, IX, 1524. — Cité : IV, 1839; VI, 1728, 1734, 1738, 1742; XI, 1144, 1887; XII, 864, 899; XIII, 1813, 2119; XV, 3630.

BUREAU (Paul), sociologue français (1865-1923). — Vulgarisateur et rénovateur de l'école de *La Science sociale* de Le Play. Œuvres principales : *La crise morale des temps nouveaux*, 1907 (à l'Index); *L'indiscipline des mœurs*, 1920; *L'Introduction à la méthode sociologique*, 1923. Bibl. plus complète dans *Catholicisme*, II, 324.

Méthode sociologique, XIII, 2213, 2220. — Mariage et fécondité, IX, 2313-15; XI, 2006.

BURG (William). — Notice [V. Ermoni], II, 1264.

BURGO-NOVO (Archange de). — Voir *Archange, Tables*, 244.

BURGOS (Alphonse de), ou *de Valladolid.* — Voir *Tables*, 103.

BURGOS (Pierre-Alphonse de). — Voir I, 905 et *Tables*, 103.

BURGUNDIO de **Pise**, juriste du XIIe s. (1110?-1190). — Son séjour à Constantinople (1135-38), sa connaissance du grec lui fournissent l'occasion de faire connaître, par ses traductions, plusieurs ouvrages d'écrivains orientaux : S. Jean Damascène, *De fide orthodoxa* (XII, 2291); S. Jean Chrysostome, *Homiliæ in Matthæum, in Johannem, in Genesim;* S. Basile, *In Isaiam;* Némésius d'Émèse, *De natura hominis* (XII, 229; XI, 66); Hippocrate, *Aphorismes;* dix ouvrages de Galien, un fragment des *Geoponica*, les *citations grecques du Digeste*, etc. — Cf. *D. H. G. E.*, x, 1363-69 (bibl.; la référence à De Ghellinck, *Le mouvement théol. du XIIe s.*, devra être corrigée : éd. 1948, p. 375 sq., et table, p. 561).

BURIDAN (Jean), maître ès arts de l'université de Paris; recteur de l'université au début du XIVe s. — Cité à propos d'Occam, XI, 896, 900. — Cf. *D. H. G. E.*, x, 1370-75.

BURIGNY (Jean Lévesque de). — Notice [C. Constantin], II, 1264. — Cf. *D. H. G. E.*, x, 1375.

BURLEIGH (Walter) (ou *Gauthier*). — On a voulu en faire un franciscain, peut-être à cause de ses relations avec Ockham. Il fut à la vérité un maître séculier qui étudia, puis enseigna à Oxford, Paris et Toulouse. *Socius* de Sorbonne, puis maître en théologie, on le voit polémiquer avec Ockham, Thomas de Wylton, Fr. de Marchia, Ot Guiral. De retour en Angleterre, il fut le précepteur du Prince Noir, Édouard III († 1337), l'ami de Richard Boston de Bury († 1345). Sa production littéraire, surtout philosophique, est considérable. On connaît au moins 43 ouvrages de lui, et l'on possède 21 éditions incunables de ses œuvres, plus 17 autres postérieures à 1500. Ses positions philosophiques sont d'un réalisme extrême, contre toutes les formes de nominalisme.

Art. *Burleigh*, dans *Dict. of National Biography*, VII, 374-76; M.-Th. Disdier, art. *Burley* (Walter), *D. H. G. E.*, x, 1381; C. Michalski, *La physique nouvelle et les différents courants philosophiques au XIVes.*, Cracovie, 1928; L. Baudry, *Les rapports de Guillaume d'Occam et de Walter Burleigh*, dans *Arch. hist. doctr. et litt. du M. A.*, 1934, p. 155-73; S. Harrisson Thomson, *William Burleighes Commentary on the Politics of Aristotle*, dans *Mélanges Pelzer*, 557-578.

P. GLORIEUX.

BURNET (Gilbert). — Historien anglican. — Résumé de la doctrine eucharistique de Pierre Vermigli, XV, 2696-98. — Son apologétique, I, 1544.

BURNET (Thomas). — Théologien anglais (1635-1715), auteur de l'ouvrage *De statu mortuorum et resurgentium* (livre posthume), réfuté par Muratori, x, 2251; cf. VIII, 1727. — Cité VI, 1321.

BURNICHON (Joseph), S. J. — Historien de *La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle*, 4 vol. — Les jésuites et l'ontologisme, XI, 1026, 1049.

BURRAGE (Champlin). — Auteur de *The early english Dissenters*, Cambridge, 1912. — Sur les *Indépendants*, VII, 1557.

BURY (Jean-Baptiste). — Historien anglais de S. Patrice, XI, 2297, 2300 (à la bibliographie).

BUS (César de) (1544-1607). — Fondateur des Doctrinaires ou Pères de la doctrine chrétienne (*D. H. G. E.*, x, 1408; *Catholicisme*, II, 332). — Cité à propos de l'Oratoire, XI, 1104, 1106.

BUSCH (Jean). — Chanoine régulier de Windesheim, prévôt de Sülte, près Hildesheim (1399-1480 ?). Sur la réforme des couvents, IX, 912. — Voir *D. H. G. E.*, x, 1410-12. — Principaux ouvrages : *Chronicon Windeshemense; Liber de reformatione monasteriorum.*

BUSÉE (Gérard). — Notice [E. Lœvenbruck], II, 1265.

BUSÉE (Jean), *Busæus, Buys.* — Notice [J. Brucker], II, 1265. — Cf. *D. H. G. E.*, x, 1414.

BUSÉE (Pierre), *Busæus, Buys.* — Notice [J. Brucker], II, 1265; cf. 1525. — Cf. *D. H. G. E.*, x, 1414.

BUSENBAUM (Hermann). — Vie. Œuvres [J. Brucker], II, 1266-68. — Tendances et méthode, VIII, 1074-76; XIII, 486. — Ambition, définition, I, 941. — Testament et droit naturel, XV, 178. — Vœu,

définition, xv, 3182. — Confesseur et pénitent ignorant, vii, 739.

BUSSON (Henri). — Écrivain littéraire, *La pensée religieuse française, de Charron à Pascal*, Paris, 1933. — Cité, xii, 1911, 1913 (sur Bodin), 1914; xiii, 1717, 1720 (sur Pierre Charron), 1721 (libertins).

BUSTI (Bernardin de). — Voir *Bernardin*. — Cf. vii, 1122.

BUTLER (Alban) (1710-1773). — Missionnaire et érudit anglais (*D. H. G. E.*, x, 1439). — Son ouvrage sur *La gloire romaine*, i, 1544.

BUTLER (Dom Edward-Cuthbert), O. S. B., 1858-1934. — Dom Butler fut avant tout un historien du monachisme et des doctrines monastiques; celles-ci l'introduisirent dans le domaine de la théologie ascétique et mystique. Aussi reçut-il, peu avant sa mort, le titre de docteur en théologie *honoris causa* que lui décerna le chapitre général de la congrégation anglaise (1933).

1° *Vie*. — Né à Dublin, le 6 mai 1858; élève au collège des bénédictins de Downside de 1869 à 1875, puis étudiant à Londres; novice bénédictin à Belmont en 1876; profès le 24 sept. 1877 pour l'abbaye de Downside, où il se fixe en 1880; prêtre le 20 sept. 1884; professeur, puis préfet des études au collège de l'abbaye de 1888 à 1892; *scholar* à Cambridge, avec dom Gasquet, de 1894 à 1904; de nouveau à Downside après un séjour à Maria-Laach (1904). Sous-prieur (1906), puis abbé de Downside (6 nov. 1906; bénit le 12 mars 1907); enfin président de la congrégation bénédictine anglaise (1914). Réélu abbé de Downside pour huit ans en 1914, il résigna sa charge le 3 juill. 1922 et se retira au prieuré conventuel d'Ealing, à Londres, où il mourut le 1er avril 1934.

2° *Œuvres*. — Il débuta par des travaux d'histoire monastique : *Notes on the origin and early development of the restored english benedictine congregation* (1887); *The Lausiac history of Palladius*, étude publ. en 1898, suivie d'une édition critique annotée du texte en 1904 (voir xi, 1823 sq.; xv, 3269, 3270); des art. pour la *Catholic Encyclopedia* (par ex. *Anthony the Hermit*, 1907) et pour l'*Encyclopedia Britannica; Sancti Benedicti Regula monasteriorum*, édition *critico-practica* de la Règle, en 1912 (rééd. en 1927 et 1935); *Benedictine monachism*, 1919 (2e éd. augmentée en 1924), trad. en français par Ch. Grolleau (1924). — *The life and times of archbishop Ullathorne* (2 vol., 1926) (voir xi, 336, 339) orienta ses travaux vers l'histoire de l'Église au xixe s.; en 1930, il publia l'histoire du concile du Vatican (*The Vatican Council*, 2 vol.), excellent ouvrage répondant aux préoccupations apologétiques du prédicateur de la Catholic Evidence Guild, habitué aux auditeurs de plein air de Hyde Park. Le même souci se retrouve dans *Religions of authority and the Religion of the Spirit*, simple réunion d'articles déjà publiés ailleurs (1930), et dans ses œuvres spirituelles elles-mêmes. — *Western mysticism. The teaching of SS. Augustine, Gregory and Bernard on contemplation and the contemplative life. Neglected chapters in the history of Religion*, 1922 (2e éd. augm. en 1926); les sous-titres indiquent suffisamment le contenu du livre et les prétentions de l'auteur; cet ouvrage, rempli d'aperçus lumineux sur l'ascèse et la mystique, offre un remarquable choix de beaux textes; c'est une œuvre éminemment saine, mais dont l'auteur, très peu préoccupé de théologie, n'a pas non plus l'expérience personnelle de la vie mystique (cf. x, 2605, 2649). Les mêmes qualités et les mêmes défauts se retrouvent dans *Ways of christian life* (1932); dom Butler y expose les enseignements des grands maîtres de la vie spirituelle, principalement Ste Thérèse d'Avila et S. François de Sales, mais en les mettant cette fois à la portée du grand public.

Catholicisme, ii, 335-36. — *R. H. E.*, xxx, 1934, p. 727-28 (dom Gougaud). — Dom David Knowles, *Abbot Butler : a memoir. The works and thought of abbot Butler. Abbot Butler : a bibliography*, trois art. du n. 151 (juill. 1934) de la *Downside Review*. Dom R. Gazeau.

BUTLER (Joseph), évêque anglais de Durham (1692-1752). — « En pleine époque du déisme anglais, Buttler non seulement maintint les affirmations positives de la foi, non seulement continua, au sein d'une Église anglicane très travaillée par le rationalisme, une sorte de tradition Haute-Église à laquelle aima à se rattacher, au xixe s., le mouvement d'Oxford; mais il se fit l'apologiste écouté du christianisme et de ses dogmes. Son œuvre principale, *The Analogy of Religion, natural and revealed, to the Constitution and Course of Nature*, Londres, 1736, est encore lue et éditée aujourd'hui (trad. franç., Paris, 1821) » (Y. Congar, *Catholicisme*, ii, 336). Sur cet ouvrage de B., i, 1296; iii, 2303; xiii, 1744.

BÜTTNER, théologien allemand protestant, disciple de Wolf. — Trinité et rédemption, xv, 1784.

BUY, BHUIS ou **BUHY** (Félix). — Notice [P. Étienne], ii, 1268.

BUYS (Jean et Pierre). — Voir *Busée*.

BUYSSE (Paul). — Apologiste belge, auteur d'une apologétique en 3 vol. : i, *Vers la croyance : Dieu, l'âme et la religion devant la raison et le cœur de l'homme*, Paris, 1922; ii, *Vers la foi catholique : 1. L'Église de Jésus devant la raison et le cœur de l'homme*, 1925; 2. *Jésus devant la critique*, 1926. — Cité, xiii, 695, 701, 704, 707; xiv, 856, 867.

BUZANVAL (Nicolas Choart de) (1611-1679). — Évêque de Beauvais, ardent janséniste (*D. H. G. E.*, x, 1447). — Voir viii, 528; xii, 78.

BUZETTI (Vincent-Benoît). — Notice [V. Ermoni], ii, 1270.

BUZY (Denis), exégète contemporain, supérieur général des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram. — Principaux ouvrages : *Introduction aux paraboles évangéliques*, Paris, 1912; *S. Jean Baptiste*, 1923; *Les paraboles traduites et commentées*, 1933; *S. Joseph*, 1937; *Jésus. Suite chronologique des quatre évangiles*, 1949; *Le Cantique des cantiques traduit et commenté*, 1950. Collaborateur de publications scripturaires, en particulier de la *Sainte Bible* Pirot-Clamer. — Cité : viii, 1367, 1368 (sur Jean-Baptiste); xi, 1633 (les symboles d'Osée); xv, 3663 (les anges dans les visions de Zacharie).

BYTHOS. — Le couple Bythos-Sigé dans la gnose valentinienne, xv, 2502, 2514, 2518; cf. vi, 1448, 1451.

BYZANCE. — Voir *Constantinople*.

BZOWSKI *(Bzovius)* (Abraham). — Écrivain polonais dominicain (1567-1637). — Notice, xii, 2497. — Voir *D. H. G. E.*, x, 1518.

chose); — eschatologie, II, 1287; — le Messie, 1288. — 5° *Critique*, 1289.

CABALLERO (Raymond Diosdado). — Notice [P. Bernard], II, 1291. — *D. H. G. E.*, XI, 3 (bibl.).

CABANIS, médecin et philosophe (1757-1808). — XIII, 1762, 1765; cf. XIV, 772, 774.

CABASILAS (Constantin), archevêque de Durazzo (vers 1230-1234). — Sur l'identification de ce personnage avec Cabasilas de Tiberiopolis et Cabasilas d'Ochrida, voir *D. H. G. E.*, XI, 13; — et *D. T. C.*, Jean de Citros, VIII, 755.

CABASILAS (Nicolas). — Vie. Œuvres [F. Vernet], II, 1292-95. — Sur le palamisme, 1292; XI, 1798. — Controverses antilatines, II, 1292; V, 821 (bibl.); XV, 1762 *(Filioque)*; V, 252, 256-60, 290; X, 1335 (épiclèse). — Théologie spirituelle : messe, présence réelle, 1332, 1334; — mariologie, VII, 945-47.

La bibliographie de N. C. doit être complétée : *D. H. G. E.*, XI, 14-21; *D. Sp.*, II, 1-9 : *T. D. C. O.*, I-IV (voir tables). — Salaville, *N. C. Explication de la divine liturgie*, coll. *Sources chrét.*, IV, Paris, 1943, introd., 5-63; E. Braniste, *Explicarea sfintei Liturghii dupa N. C.*, Bucarest, 1943. — Doctrine eucharistique : Kramp, *Die Opferanschauungen der römischen Messliturgie*, 2ᵉ éd., Ratisbonne, 1924, p. 112-67; F. K. Lukman, *La doctrine de N. C. et de Siméon de Thessalonique* (en slovène), dans *Bogoslovni Vestnik*, VII, Ljubljana, 1927, p. 1-14; M. de la Taille, *Mysterium fidei*, Paris, 1931 (voir tables); S. Salaville, *De cultu eucharistiæ in Oriente*, dans *Acta primi conventus pro studiis orientalibus*, Ljubljana, 1925, p. 62-69. — Mariologie : Jugie, *E. O.*, XVIII, 1916-19, p. 373-88; *La mort et l'assomption de la Ste Vierge*, Cité du Vatican, 1944, p. 332. — Doctrine spirituelle : G. Horn, « *La vie dans le Christ* » *de N. C.*, dans *R. A. M.*, III, 1922, p. 29-45; S. Salaville, *Les principes de la dévotion au Sacré-Cœur dans l'Église orientale : la doctrine de N. C.*, dans *Regnabit*, 1923, p. 298-308; S. Broussaleux, *N. C.*, « *La vie en Jésus-Christ* », trad. franç., avec introd., Amay, 1934; S. Salaville, *Le christocentrisme de N. C.*, dans *E. O.*, XXXV, 1936, p. 129-67; *Brevis notitia de N. C. ejusque liturgico-spirituali doctrina*, dans *Eph. liturg.*, 1936, p. 384-401; M. Lot Borodine, *La grâce déifiante des sacrements d'après N. C.*, dans *R. S. Phil.*, XXV, 1936, p. 299-330.

CABASILAS (Nil). — Notice [F. Vernet], II, 1295-97. — Sur le palamisme, XI, 1798. — Controverses antilatines, XIV, 1731; — *Filioque*, V, 821 (bibl.); XV, 1762; cf. XIV, 1558; — primauté pontificale, XIII, 374, cf. 387. — Sur Nicétas de Maronée, XI, 474.

T. D. C. O., I, II, IV (voir tables); sur la procession du S.-Esprit, II, 386-89; sur la primauté du pape, IV, 394-96.

CABASSUT (Dom A.). — Mitigation des peines de l'enfer, X, 1998.

CABASSUT (Jean), oratorien. — Notice [A. Ingold], II, 1297. — Sur le Iᵉʳ conc. de Lyon, IX, 1366. — *D. H. G. E.*, XI, 23.

CABET (Étienne), 1788-1856. — Son utopie communiste, XIV, 2304. — Cité : 2296.

CABEZUDO (Didacus Nuño). — Notice [B. Heurtebize], II, 1297.

CABRERA (Alphonse de). — Notice [P. Mandonnet], II, 1298. — Cité : VIII, 1306. — *D. H. G. E.*, XI, 38; *D. Sp.*, II, 10.

CABROL (Dom Fernand), O. S. B. (1855-1937). — Dom C. est un des liturgistes qui ont le plus contribué au renouveau actuel des études de théologie sacramentaire. A ce titre, il mérite d'être mentionné ici.

1° *Vie.* — Né à Marseille, le 11 déc. 1855; profès de Solesmes, le 20 sept. 1877; prêtre le 3 juin 1882; prieur claustral en 1894; prieur à Farnborough en 1896, où il assure le succès de la jeune fondation; prieur conventuel de Kergonan (1898), puis de Farnborough (20 juill. 1900); abbé de Farnborough (20 juill. 1903), qu'il gouverne jusqu'en 1924; à cette date, il obtient un coadjuteur pour pouvoir vaquer plus aisément à ses travaux; il meurt le 4 juin 1937.

2° *Œuvres.* — Il demeure, avant tout, le créateur du *D. A. C. L.*, qu'il dirige seul de 1903 à 1913, puis avec la collaboration de Dom Henri Leclercq. — On lui doit des travaux historiques : *Bibliogr. des bénédictins de la congrégation de France*, 1889; 2ᵉ éd., 1905; *Hist. du card. Pitra*, 1893; *L'Angleterre chrét. avant les Normands*, 1909; *S. Benoît*, coll. *Les Saints*, 1933. Dom C. est surtout connu pour ses travaux concernant la liturgie : *L'hymnographie grecque*, 1893; *Étude sur la « Peregrinatio Silviæ »: les églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVᵉ s.*, 1895; *Le livre de la prière antique*, 1900, plusieurs fois réédité et traduit; *Les origines liturgiques*, 1906; *Introd. aux études liturgiques*, 1907; la coll. *Monumenta liturgica* (5 vol. parus de 1902 à 1912), avec l'aide et la collaboration de dom Férotin et de dom H. Leclercq; de nombreuses traductions de textes liturgiques : missel, vespéral, rituel, offices de la semaine sainte; enfin des études de vulgarisation, genre dans lequel il excellait : *La fête de Pâques et la réforme du calendrier*, 1912; *La réforme du bréviaire et du calendrier*, 1912, coll. *Science et religion*, n. 646-47; *La prière des premiers chrétiens*, 1929, coll. *La Vie chrét.*, n. 8; *Les livres de la liturgie latine*, 1930, et *La messe en Occident*, 1932, dans *B. C. S. R.*; et dans *D. T. C.*, l'art. *Messe dans la liturgie*.

Voir *D. H. G. E.*, XI, 45; *Catholicisme*, II, 344. — Art. nécrol. dans *R. H. E.*, 1937, p. 919-22 (dom Gougaud); *Rev. grégorienne*, 1937, p. 201-12; 1938, p. 1-6 (dom Havard); *La Vie bénédictine*, 1937, p. 360-65.

Dom R. Gazeau.

Sur Alcuin, XIV, 1697; — et le lectionnaire de Smaragde, 2248. — Pitra, XII, 2239, 2242; — et Migne, X, 1723, 1727, 1731, 1739. — Règle de S. Benoît, IV, 286. — Linéaments de la messe et formules juives, V, 1111; — culte de Marie, IX, 2442, 2445 (annonciation); — eucharistie et tombeau des martyrs, XIII, 2329; — mémento des morts, 1236.

CACAULT (François). — Son rôle au Concordat de 1801, III, 746, 753, 767; XII, 1672.

CACAVÉLAS (Jérémie). — Notice [A. Palmieri], II, 1298.

CACCIALUPO (Jean-Baptiste). — Notice [B. Heurtebize], II, 1298.

CACCIARI (Pierre-Thomas). — Notice [B. Heurtebize], II, 1298.

CACCIGUERRA (Buonsignore ou Jérôme). — Notice [E. Mangenot], II, 1298.

CACCINI (Thomas et Mathieu). — Leur attitude à l'égard de Copernic et Galilée, VI, 1061, 1064.

CACERES (Didace de). — Notice [E. Mangenot], II, 1299.

CACHERANO (Joseph). — Notice [E. Mangenot], II, 1299.

CACHEUX (Narcisse). — Notice [E. Mangenot], II, 1299.

CACHIA (V.-M.), O. P. — Sur la transsubstantiation, XV, 1405. — La thèse de C. fut attaquée par A. M. Vellico, *De transsubstantiatione juxta Joannem Duns Scotum*, dans *Antonianum*, 1930, p. 301-32; réplique de C., *Animadversiones in transsubstantiationis doctrinam*, dans *Angelicum*, 1931, p. 246-62.

CADALOÜS ou *Cadalus*, antipape. — Nommé par Henri IV, et opposé à Alexandre II, sous le nom d'Honorius II. Voir I, 710. — Hefele-Leclercq, IV, 1210-34; *D. H. G. E.*, XI, 53-99.

CADANA SALVATOR. — Voir *Salvator*; et XIV, 1050.

CADEI ou *Cadaeus* (Jean-André). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1299.

CADIOU (René), auteur contemporain. — A écrit : *La jeunesse d'Origène. Hist. de l'École d'Alexandrie au début du IIIᵉ s.*, Paris, 1936; *Introd. au système d'Origène*, 1932.

Cité : sur Origène, XIII, 2528 (résurrection des morts); XIV, 503 (notion du sacrement).

CADONICI (Jean). — Notice [B. Heurtebize], II, 1300.

CADRY (Jean-Baptiste), ou *Darcy*. — Notice [B. Heurtebize], II, 1300.

tus (formules), 214; — péché, peine du péché, 219; — rémissibilité, 221; — péché véniel, 236, 241, 245; — éveil de la raison et péché, 251, 253, 254; cf. VII, 1866. — Péché philosophique, XII, 263. — 8. *Grâce et vertus :* Surnaturel et puissance obédientielle, XIV, 2665; — actes surnaturels et obligation, VI, 374. — Justification, X, 2116; — et éveil de la raison, VII, 1866, 1871. — Grâce sanctifiante et persévérance, XII, 1277; — et persévérance finale, 1295. — Vertus morales, acquises et infuses, XV, 2780; — connexion, 2786, 2785. — Foi : doctrine générale, III, 2282-85; — crédibilité, 2215; — évidence de crédibilité, VI, 217; — foi et science, 458, 464; — liberté, 408. — Hérésie, 2222, 2224. — Réfutation de Zwingli sur la foi, XV, 3841. — Espérance : motif, V, 639, 657; XV, 997. — Charité : motif, V, 639, 644, 657, 659. — 9. *Questions de morale :* Fin dernière de la moralité, XV, 962. — Conscience douteuse, XIII, 450; — et solutions tutioristes, 455, 464, 466, 473, 511, 542, 610, cité : 459. — Compensation occulte, III, 603. — Dimanche : travaux, IV, 1323, 1326, 1328; XIV, 2701; — messe et office, IV, 1341. — Intention et délectation sensible, 119. — Orgueil, XI, 1414, 1417-19, 1421, 1423, 1428, 1430 (cité : 1425, 1432); cf. VI, 1429. — Tyran et tyrannie, XV, 1949, 1972. — Viol, devoir de la vierge, 3067. — 10. *Religion :* Sur les difficultés des canonisations, II, 1644. — Vœux, XV, 3188, 3201, 3206, 3211, 3212, 3221, 3226, 3280 (bibl.). — Culte des reliques, XIII, 2360; — des images, VII, 826. — Bénédiction et consécration des objets, II, 637. — Superstition, XIV, 2415, 2701, 2771, 2777, 2780, 2802, 2803, 2809, 2811, 2814, 2816, 2818-20 *(passim)*, 2820. — 11. *Sacrements :* Causalité sacramentelle, 588, cf. 585. — Baptême : enfants morts sans baptême, II, 305, 325, 364; XIV, 1934; XV, 3373. — Eucharistie : causalité, III, 571; — transsubstantiation, V, 1365; XV, 949, 1401, 1404, 1405. — Messe : immolation mystique, 951; — essence, X, 1108, 1109, 1110, 1112, cf. 1146, 1238; — fruits, 1120, cf. 1295-96. — Confession préparatoire, XII, 1050. — Réfutation de Zwingli, XV, 3841. — Pénitence : doctrine générale, XII, 1016-19; — absolution conditionnelle, I, 253; — contrition, XII, 1017, 1084, 1094, 1107; XV, 954, 956; — reviviscence des mérites, 958; — confession préalable à la communion, XII, 1050; — satisfaction (omission), XIV, 1205, 1207. Cité : XII, 1020, 1043. — Mariage : validité malgré l'adultère, I, 497; IX, 2058; — unité, 2062; — par procureur, 2231. — Ordre : pouvoir épiscopal, XI, 1314; — forme du sacrement, 1326. Cité : 1348. — 12. *Eschatologie :* opinion singulière : choix de l'âme *in instanti termini*, XV, 959; XIII, 1294. — Sur la vision de Dieu, IV, 897, 900; — vision intuitive, VII, 2358, 2385. — Feu du jugement, XIII, 1177 (I Cor., III, 13-15). — Feu de l'enfer *(alligatio)*, V, 2232; — dam, XIII, 1290; — perversion des damnés, XV, 960, 2483. — Purgatoire : doctrine, XIII, 1272; — certitude du salut, 1299; — suffrages, 1306; — visions et apparitions, 1272, 1314. — Ames délivrées par le Christ, IV, 617.

4° *Exégèse.* — Indications générales, II, 1328. — Livres canoniques, VI, 2079; XIV, 710; XV, 3486. — Traduction latine, 2729, 3479. — Inspiration, VII, 2131, 2225. — Allégorisme des récits primitifs, V, 1648.

Voir *D. H. G. E.*, XI, 248-52; Y. Congar, dans *Catholicisme*, II, 367-69; Id., bio-bibliographie, dans *Rev. thomiste*, numéro spécial sur Cajétan, 1934 (pour le IVe centenaire de sa mort).

CALABRE (Edme), membre de l'Oratoire (1665-1710). — XI, 1130.

CALAMATO (Alexandre). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1330.

CALANCHA (Antoine de la). — Notice [A. Palmieri], II, 1330. — *D. H. G. E.*, III, 764.

CALANDION, patriarche d'Antioche (481-485). — Zélé chalcédonien. Il rejeta la communion de Pierre Monge, patriarche monophysite d'Alexandrie, écrivit contre lui à l'empereur Zénon, au patriarche Acace de Constantinople et au pape S. Simplice. Comme Pierre le Foulon avait ajouté au *Trisagion* la formule : *qui avez souffert pour nous*, il y inséra ces autres paroles : *Christ notre Dieu*, pour qu'on n'attribuât pas la Passion à la Trinité. Ce compromis ne fut pas retenu. Quand parut l'*Hénotique* (484), C. refusa d'y souscrire. Il fut exilé sous un prétexte politique; mais dans son court pontificat, il avait réussi à éteindre les derniers restes du schisme eusthatien, en faisant transporter solennellement les restes d'Eusthate à Antioche (cf. V, 1561). — Cité : I, 1406; XIV, 2163; XII, 1511-1513, 1522-1524 (ces dernières références relatives à son opposition à Philoxène de Mabboug).

CALANNA (Pierre). — Voir *Pierre Calanna;* et XII, 1890.

CALAS (Jean), calviniste du XVIIIe s. (1698-1762). — Accusé du meurtre de son fils Marc-Antoine, il fut condamné sans preuves absolument convaincantes et, après de multiples démarches de Voltaire, qui s'intéressa à cette affaire, fut réhabilité.

Voir *D. H. G. E.*, XI, 340-44; *Catholicisme*, II, 370, M. Chassaigne, *L'affaire C.*, 4e éd., Paris, 1929; H. Robert, *Les grands procès de l'hist.*, Ire sér., Paris, 1922, p. 169-210. — Cité : à propos de Voltaire, XV, 3398, 3422, 3425, 3468.

CALATAYUD (Pierre de). — Notice [P. Bernard], II, 1330. — *D. H. G. E.*, XI, 349.

CALATAYUD (Vincent-Marien de). — Notice [E. Dublanchy], II, 1331. — *D. H. G. E.*, XI, 348.

CALOO (Jacques). — Notice [P. Étienne], II, 1331.

CALDERON (Antoine). — Notice [E. Mangenot], II, 1332. — *D. H. G. E.*, XI, 364.

Ne pas confondre le théologien avec Pedro Calderon de la Barca (1600-81), qui a composé quantité de pièces religieuses pour le théâtre. Celui-ci est cité : VII, 1143, pour une pièce en l'honneur de l'Immaculée Conception. — *D. H. G. E.*, XI, 369; *Catholicisme*, II, 373.

CALDEY. — Monastère de moines anglicans, convertis au catholicisme (1913). Voir XIV, 867; XV, 2220. — Actuellement les bénédictins de C. sont établis à Prinknash, tandis que leur monastère a été vendu aux cisterciens de Chimay qui se sont, au nombre de vingt-trois, fixés dans l'île (1928). — *D. H. G. E.*, XI, 375; *Catholicisme*, II, 375.

CALÉCAS (Jean), patriarche de Constantinople (1334-1347). — Son rôle dans la controverse palamite, XI, 1777 sq., et surtout 1785-89. — *D.H.G.E.*, XI, 378; *Catholicisme*, II, 377; *T. D. C. O.*, II, 58-63.

CALÉCAS (Manuel). — Notice [S. Vailhé], II, 1332. — Antipalamite, IX, 1981; XI, 1799. — Sur le *Filioque*, V, 825 (bibl.); XV, 1761. — Sur le feu du purgatoire, XIII, 1251. — Témoignage sur le IIe conc. de Lyon, IX, 1383.

D. H. G. E., XI, 380-84; *Catholicisme*, II, 378; J. Gouillard, *Les influences latines dans l'œuvre théol. de M. C.*, dans *E. O.*, XXXVII, 1938, p. 36-52; R. Lœnertz, O. P., *M. C., sa vie et ses œuvres d'après ses lettres et ses apologies inédites*, dans *Archiv. Fr. Prædicatorum*, XVII, 1947, p. 195-207; *T. D. C. O.*, I-IV (voir tables).

CALENDRIER. — Grégorien, VI, 1812; XV, 1487; cf. III, 44. — Son adoption progressive dans les Églises orientales, même orthodoxes, X, 64; XIV, 98, 1378, 1381, 1390, 1405. — Année liturgique, IX, 819-21. — C. liturgique arménien, I, 1958; — monophysite, X, 2301; — nestorien, XIII, 1393; — des jacobites émigrés, XIV, 3087. — C. et messe orientale, XI, 1434. — Projets de réforme à Constantinople : sous Nicéphore Grégoras, 456, 464; — sous Jérémie II, VIII, 889. — Ouvrage de Raban Maur sur le C., XIII, 1615.

Voir *D. D. Can.*, II, 1195 (C. civil); 1226 (C. liturgique); 1252 (C. canonique). — *Catholicisme*, II, 379 (C. israélite); 381 (C. chrétien).

CALÈS (Jean), exégète de la Compagnie de Jésus, né à Larzac (Dordogne), le 6 août 1865, mort à Vals près le Puy, le 1er août 1947. — Pendant huit ans, de 1922 à 1930, le Père C. avait étudié, dans les *Recherches de sc. relig.*, les psaumes d'Asaph et des fils de Coré et le psautier des Montées. Son ouvrage principal a été la suite de ces travaux : *Le livre des Psaumes*, 2 vol., Paris, 1936. — Cité : xi, 696, 697, 704; xiii, 1104, 1105, 1141, 2798; xiv, 2374.

CALIANI (Silvestre). — Auteur (?) roumain de *La fleur de la vérité*, xiv, 32.

CALICI (Jean-Baptiste). — Notice [E. Mangenot], ii, 1333.

CALIXTE ou **CALLISTE Ier** (Saint), pape. — Étude [G. Bareille], ii, 1333-42. — 1° Vie, 1333-34; succède à Zéphirin, xv, 3690; et précède Urbain Ier, 2268. — Antagonisme d'Hippolyte, vi, 2492; xiii, 271. — 2° Accusations d'Hippolyte *(Philosophumena)*, ii, 1334-37. — 3° Doctrine trinitaire, 1337; v, 2429; vi, 2507-09; x, 2200, 2202-04; xv, 1630-31 (cité : 1645, 1647, 1648). — 4° Gouvernement : Discipline *pénitentielle*, vi, 2510; vii, 662; xii, 785; xv, 162; — l'édit de C., i, 149; vii, 662-64; — Tertullien et C., xii, 765; C. ou Agrippinus (?), xv, 162; bibl., xii, 844; voir *Agrippinus*. — Discipline *ecclésiastique*, ii, 1340, 2070. — Discipline *matrimoniale*, 1341; ix, 2110. — Discipline *baptismale*, ii, 1341; iv, 2234, 2238. — Institution des quatre-temps, xiii, 1447.

Voir *D. H. G. E.*, xi, 421; *Catholicisme*, ii, 387. — Une bibliographie suffisante a été donnée au *D. T. C.*, xii, 844. Y ajouter P. Galtier, *Le véritable édit de C.*, dans *R. H. E.*, 1927, p. 465. — Sur le cimetière de S.-C., *D. A. C. L.*, ii, 1664-1754.

CALIXTE ou **CALLISTE II**, pape. — Pontificat [H. Hemmer], ii, 1343-45. — Attitude de Guy de Bourgone (futur C.) à l'égard de Pascal II et de Henri V, xii, 2064, 2067, 2069 (cité : 2073). — C. et le Ier conc. de Latran, viii, 2628-32 *(passim)*, 2635, 2636. — Droit de régale, xiv, 2011. — Célibat ecclésiastique, ii, 2085-87. — Ordalies, xi, 1148, 1150. — C. et S. Norbert, xiii, 3; — et l'antipape Bourdin (Grégoire VIII), viii, 2635; cf. 2632, 2634; voir *Bourdin*. — *D. H. G. E.*, xi, 424-38. — Fliche-Martin, viii, 376 sq.

CALIXTE ou **CALLISTE III**, pape. — I. Vie [J. de la Servière], ii, 1345-51. — Sollicitude pour : l'ordre de la Merci, xiii, 2007; — l'Église maronite, x, 41, 43, 45; — l'Église melchite, 518. — Concession faite à l'esclavage, v, 510. — Pie II lui succède, xii, 1617, 1628. — *D. H. G. E.*, xi, 438-44.

II. Le contrat du cens d'après la bulle *Regimini* [L. Choupin], ii, 1351-62. — Cité : iii, 715; xv, 2362. — *D. D. Can.*, iii, 233-53.

CALIXTE ou **CALLISTE III**, antipape. — Jean de Struma, élu pour succéder à l'antipape Pascal III, et reconnu par Frédéric Barberousse, pour faire opposition à Alexandre III, ii, 1361; cf. i, 714.

CALIXTE (George). — Notice [V. Ermoni], ii, 1362. — Union par les articles fondamentaux, i, 2026; — par le consentement des cinq premiers siècles, xv, 1329, 2217. — Trinité et A. T., 1771. — *D. H. G. E.*, xi, 399.

CALIXTE DE NAPLES. — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 1364.

CALIXTE DE SAINT-SEVER. — Voir *Campel*, *infra*, 503.

CALIXTINS, partisans de George Calixte. — Voir ce mot.

CALIXTINS ou **UTRAQUISTES.** — Histoire [G. Bareille], ii, 1364-67. — Sur l'usage du calice pour la communion des laïques, iii, 566; ii, 115, 931, 937; vii, 347; cf. v, 1332. — Attitude des papes : Pie II, xii, 1622; Pie IV, 1644; — de S. Pierre Canisius, ii, 1519. — Jacobel, chef des C., viii, 252. — Cités : xv, 1330.

CALL (Richard). — Notice [V. Ermoni], ii, 1367.

CALLEBAUT (André), O. F. M. — Sur Pécham, xii, 130, 134.

CALLENBERG (Gaspar). — Notice [P. Bernard], ii, 1368.

CALLEWAERT (Mgr Camille). — Né à Zwevegem-lez-Courtrai le 1er janv. 1866, décédé à Bruges le 6 août 1943, docteur en droit canonique de l'université de Louvain (1892), Mgr C. s'intéressa durant toute sa carrière aux études historiques et se spécialisa très tôt dans l'histoire de la liturgie. Outre de nombreuses études d'histoire locale, telles : *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges* (1904), *Chartes anciennes de l'abbaye de Zonnebeke* (1925), et des articles souvent originaux se rapportant à l'histoire générale de l'Église : *Étude critique sur l'opuscule de Aleatoribus* (Louvain, 1891), *Jansénius, évêque d'Ypres, ses derniers moments, sa soumission au S.-Siège* (en collaboration, Louvain, 1893), il publia plusieurs ouvrages didactiques sur la liturgie, dont les *Liturgicæ institutiones* (par ex. *De sacra liturgia universim*, 3e éd., Bruges, 1933) sont le plus connu et le plus apprécié. Les amis du prélat publièrent à Bruges après sa mort un recueil intitulé *Sacris Erudiri*, dans lequel ils ont rassemblé les articles les plus importants de l'historien et du liturgiste. Mgr C. présida durant de nombreuses années le mouvement liturgique dans les provinces flamandes du pays. Il laissa le souvenir d'un prêtre de grande piété et d'un grand savoir. Sous sa direction (1907-34), le séminaire de Bruges connut une des périodes les plus brillantes de son histoire. — Cité : xi, 1599, 1600 (sur les ornements sacrés).

A. Van Hove, *Mgr C. Call.*, dans *Université catholique de Louvain. Annuaire (1942-43)*, lxxxvi, Tongres, 1943, p. xxxii-xli; J. Coppens, *In memoriam Mgr C. Call.*, dans *E. T. L.*, xx, 1943, p. 178-80. J. Coppens.

CALLINICOS IV, patriarche de Constantinople. — Notice [A. Palmieri], ii, 1368.

CALLINIQUE, archimandrite de **Couzena.** — Destinataire de plusieurs ouvrages de Nicéphore Calliste, xi, 447, 449, 450.

CALLINIQUE de **Rufinianes.** — Témoignage sur l'extrême-onction, v, 1962.

CALLISTE, papes. — Voir *Calixte*.

CALLISTE (Nicéphore). — Voir *Nicéphore;* et xi, 446.

CALLISTE Ier, patriarche de Constantinople (de 1350 à 1353; de 1354 à 1363?). — Chaud partisan de Palamas; le palamisme fut officiellement canonisé au concile des Blakhernes (1351) et imposé à l'Église byzantine par Jean Cantacuzène. Les antipalamites furent traités comme des hérétiques au temporel comme au spirituel; mais après la chute de Cantacuzène (1355), seules restèrent en vigueur les peines spirituelles que C. appliqua sans ménagement. C. a laissé : un sermonnaire de 52 discours et homélies (inédit, sauf un discours pour l'Exaltation de la croix, édité par J. Gretzer, *De cruce Christi*, Ingolstadt, 1600); *Vie de Grégoire le Sinaïte*, publiée par I. Pomjalovskij, S.-Pétersbourg, 1894; *Vie de Théodose de Tirnovo*, conservée en slave; *Homélie sur la Dormition de la Ste Vierge*, publiée dans Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος, viii, Alexandrie, 1911, p. 114-49; *Panégyrique de Jean le Jeûneur*, édité par H. Gelzer, dans *Z. W. T.*, xxix, 1886, p. 64-89. — *D. H. G. E.*, xi, 444; *Catholicisme*, ii, 391 (Jugie).

Voir xi, 1789-93. Cité : 1740, 1798. — Juridiction sur les Bulgares, xiii, 375; xiv, 1373.

CALLY (Pierre). — Notice [E. Mangenot], ii, 1368. — Cité : v, 1426, 1429, 1438 (cartésianisme et eucharistie). — *D. H. G. E.*, xi, 449.

CALMES (Thomas), exégète français († 1906). — Ouvrages principaux : *Qu'est-ce que l'Écriture sainte?*, Paris, 1899; *L'évangile de S. Jean*, Paris, 1904; *Épîtres catholiques, Apocalypse*, 1905.

A ces trois ouvrages répondent les références suivantes : iii, 509, 553 (communion), 832, 838 (confession); iv, 1018 (paternité de Dieu); vii, 2169, 2206

(inspiration); V, 994, 1000, 1003, 1006, 1008 (eucharistie); 1917 (extrême-onction).

CALMET (Dom Augustin), O. S. B. (1672-1757). — Religieux de S.-Vanne (*D. T. C.*, II, 626), abbé de S.-Léopold de Nancy, puis de Senones, où il mourut. Liste de ses ouvrages dans *D. H. G. E.* (XI, 451). Retenons-en : *Commentaire littéral sur tous les livres de l'A. et du N. Testament; Dict. hist., crit., chronol., géogr. et littéral de la Bible; Commentaire litt., hist. et moral sur la Règle de S. Benoît.* Son principal titre de gloire est l'*Hist. eccl. et civile de Lorraine*, 4 vol., 1728; 2e éd., « expurgée », 1729.

Voir biographie dans J. Godefroy, *Biblioth. des bénédictins de la congrégation de S.-Vanne et S.-Hydulphe*, Ligugé, 1925, p. 33 sq.; chan. Roussel, *Dom A. C., abbé de Senones. Son refus de l'épiscopat*, dans *Bull. de la Soc. philomat. vosgienne*, LVII, 171-211; Id., *Dom C., abbé de Senones, son action pastorale, 1728-57, ibid.*, LII, 1926, p. 3-84.

Figures dans le récit du péché originel, V, 1648; XII, 279. — Sens typique de la prophétie de l'Emmanuel, IV, 2437; VIII, 54. — Interprétation de Jonas, 1502. — Date de composition du livre des Proverbes, XIII, 920; cf. 934 (bibliographie). — Sur le livre de Zacharie, XV, 3659.

CALOGNOMON (Gérasime). — Notice [A. Palmieri], II, 1369.

CALOMNIE. — Définition. Moralité. Obligations et répression [E. Dublanchy], II, 1369-76. — C., détraction et diffamation, IV, 1300; — et délation, 244; — et jugement téméraire, VIII, 1829. — Réparation due, IV, 1639; — solutions laxistes, IX, 45, 47, 49, 52, 54, 65, 68; XIV, 1081. — Condamnations : Innocent XI (prop. 30, 43), IX, 78, 80; — Alexandre VII (prop. 17, 18), I, 738. — « Calomnies » de Pascal, XI, 2094, 2104 sq.; — des jésuites, 2097.

CALOV (Abraham). — Notice [V. Ermoni], II, 1376; cf. XV, 1330.

CALUSCO (Thaddée). — Notice [A. Palmieri], II, 1377.

CALVAIRE. — Sépulture (?) d'Adam, I, 381. — Messe et C., X, 914, 977, 986, 988, 998, 1010, 1030, 1059.

CALVENZANO (Jean-Antoine). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1377.

CALVI (Jean-Baptiste). — Notice [E. Mangenot], II, 1377.

CALVIN, CALVINISME. — Études générales [A. Baudrillart], II, 1377-1423. — Voir *Protestantisme*.

CALYVAS (Georges). — Notice [A. Palmieri], II, 1423.

CAMALDULES. — Histoire. Règle. Écrivains [J. Besse], II, 1423-31. — Fondateur, S. Romuald, 1423, 1636 (canonisation); VIII, 194. — Branche bénédictine, II, 607; XIII, 2162. — Personnages remarquables, II, 1426-31; et, en plus : Ambroise le Camaldule, I, 953 (*Tables*, 116); — Ph.-Marie Bellenghi, 600; — André Gioannelli, VI, 1373; — Grégoire XVI, 1822-36; cf. VIII, 237; — Pierre Delfini, 218. — C. : au Mont-Cælius (trentain grégorien), XV, 1410, 1415; — en Autriche, I, 2609; — en Pologne, XII, 2454.

Voir *D. H. G. E.*, XI, 512-36; *L. T. K.*, V, art. *Kamaldulenser; D. Sp.*, art. *Camaldules; K. L.*, art. *Camaldoleser; Cath. Enc.*, art. *Camaldolese;* R. d'Andria, *La congregazione Camaldolese e la sua storia*, Naples, 1937; Ciampelli, *Camaldoli capo del ordine benedittino Camaldolese*, dans *Riv. stor. bened.*, 1907, p. 371; 1908, p. 233; 1909, p. 190; 1911, p. 187; *Guida storica di Camaldoli...*, Udine, 1906; Franke, *Romuald von Camaldoli und seine Reformtätigkeit zur Zeit Ottos III.*, dans *Histor. Studien*, CVII, Berlin, 1913; *Quellen und Chronologie zur Gesch. Romualdo von Camaldoli*, Halle, 1910.

CAMARGO (Ignace de). — Notice [P. Bernard], II, 1431; cf. XIII, 544, 575. — *D. H. G. E.*, XI, 540.

CAMARIOTA (Mathieu). — Notice [A. Palmieri], II, 1432.

CAMATEROS (Andronic). — Notice [A. Palmieri], II, 1432. — Cité : XIV, 1713; XV, 1762. — *T.D.C.O.*, I, II, IV (voir *Tables*).

CAMATEROS (Jean). — Notice [A. Palmieri], II, 1433.

CAMBLAT (Barthélemy). — Notice [E. Mangenot], II, 1433.

CAMERARIUS (Barthélemy). — Notice [E. Mangenot], II, 1433. — Sur la prescience divine, I, 2551; X, 2096.

CAMERARIUS (Guillaume). — Voir *Chalmers;* et II, 2211.

CAMÉRIERS (Cour romaine). — III, 1957. — *Catholicisme*, II, 435-38.

CAMERLINGUE (Cardinal). — Du Sacré-Collège, III, 1934, 1935, 1943, 1961; — de la sainte Église, 1940, 1961-64. — *D. D. Can.*, II, 1275-78; *Catholicisme*, II, 438-40. — Voir *Cardinaux*.

CAMERLYNCK (Achille), docteur et maître en théologie de Louvain (1869-1951). — Après douze ans d'enseignement au grand séminaire de Bruges, le chan. C. se signala, dans le ministère paroissial, à Ostende et à Courtrai, par de nombreuses initiatives dans le domaine de l'enseignement et dans celui du progrès social. Outre sa dissertation de maîtrise, *De quarti evangelii auctore* (Louvain, 1899), il publia, en collaboration avec H. Coppieters, *Evangeliorum secundum Matthæum, Marcum et Lucam synopsis juxta Vulgatam editionem* (Bruges, 1910). Ce dernier ouvrage parut aux yeux de certains exégètes trop favoriser la « théorie des deux sources ». Les difficultés auxquelles donna lieu l'introduction sont exposées par J. Coppens, *Son Exc. Mgr Coppieters* (*Folia Lovaniensia*, 2) Bruges-Paris, 1950. — J. Mahieu, *In memoriam A. C., 1869-1951*, 1952. J. COPPENS.

CAMÉRON (Jean). — Notice [V. Ermoni], II, 1434. — *D. H. G. E.*, 601-03.

CAMÉRON (Richard-Archibald), **CAMÉRONIENS** — Notice [V. Ermoni], II, 1434; cf. XIII, 852.

CAMILLE DE LELLIS, CAMILLIENS. — Maison de camilliens en Pologne, XII, 2454. — *D.H.G.E.*, XI, 604, 606; *Catholicisme*, II, 440-42.

CAMILLI (Nicolas-Joseph), premier évêque de Jassy. — XIV, 60.

CAMILLIS (Jean de). — Notice [A. Palmieri], II, 1435.

CAMISARDS. — Guerre des C. Idées religieuses [F. Vernet], II, 1435-43. — Martyrs des C., X, 242. — Allut, camisard, I, 895.

Voir *D. H. G. E.*, XI, 607-14; *Catholicisme*, II, 442; J. Dedieu, *Le rôle politique des protestants français (1685-1715)*, Paris, 1921; M. Pin (protestant), *Jean Cavalier*, Nîmes, 1936; A. Ducasse, *La guerre des C.*, Paris, 1946 (ouvrage tendancieux et passionné).

CAMPANELLA. — Vie. Œuvres. Doctrine [P. Mandonnet], II, 1443-47. — Sa philosophie, XIII, 1715-17, cf. 1724. — Intuition de l'infini, XIV, 2493. — Immaculée Conception, VII, 1131, 1144, 1171.

Bibl. importante dans *D. H. G. E.*, XI, 627, dont on retiendra plus spécialement : L. Blanchet, *C.*, Paris, 1920; Dentice d'Accadia, dans l'*Encycl. italiana*, VIII, 567-70; et les travaux de R. Amerio, *Ritrattazione dell'ortodossia campanelliana*, dans *Riv. filos. neo-scol.*, XXI, 1929, p. 140-130; XXII, 1930, p. 435-461; *La diagnostica della religione positiva in T. C., ibid.*, XXIV, 1932, p. 174-197; *Di alcune aporie dell'interpretazione deistica della filos. di C. al lume degli inediti, ibid.*, XXVIII, 1936, p. 605-615; *L'opera teologico-missionaria del C.*, dans *Archivum Fr. Prædicatorum*, V, 1935, p. 174-193. Pour ses œuvres, voir L. Firpo, *Bibliografia degli scritti di T. C.*, Turin, 1940.

CAMPANUS (J.). — Antitrinitaire (XVIe s.), XV, 1773. — Et Georges Witzel, 3578.

CAMPBELL (Alexandre), fondateur de la secte des « chrétiens » ou « christians ». — II, 2414. — *D. H. G. E.*, XI, 630.

CAMPEGGI (Camille). — Notice [P. Mandonnet], II, 1447. — *D. H. G. E.*, XI, 632.

CAMPEGGI(O) (Jean-Baptiste), évêque de Majorque, fils du suivant (1507-1583). — Interventions au conc. de Trente, v, 1336 (eucharistie); xii, 515 (péché originel). — *D. H. G. E.*, xi, 632.

CAMPEGGI(O) (Laurent), cardinal (1474-1539). — Légat à la conférence d'Augsbourg (1530), iii, 1703; — congrégation préparatoire du conc. de Trente, xv, 1418. — *D. H. G. E.*, xi, 633-40 (bibliographie).

CAMPEGGI(O) (Thomas), évêque de Feltre. — Vie. Œuvres [E. Mangenot], ii, 1447. — Rôle au colloque de Worms, xv, 1422; — au conc. de Trente, 1426, 1429; viii, 2166 (justification); xiv, 607 (sacrements); iii, 1091 (confirmation); v, 1331 (confession préalable à la communion); 1352 (transsubstantiation); xii, 1095 (attrition); x, 1115, 1125 (messe). — *D. H. G. E.*, xi, 644; *D. D. Can.*, ii, 1278.

CAMPET, CAMPETTI (Pierre), *Calixte de Saint-Sever*. — Notices [P. Édouard d'Alençon], ii, 1448; [A. Teetaert], xii, 1890.

CAMPION (Le Bienheureux Edmond). — Notice [H. Dutouquet], ii, 1448. — *D. H. G. E.*, xi, 650; cf. Evelyn Waugh, *Edmund Campion*, 1935.

CAMPION (Hyacinthe). — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 1450.

CAMPIONE (François-Marie). — Notice [A. Palmieri], ii, 1451.

CAMPO (Alexandre de), évêque d'Angamalé (Église syro-malabare). — xiv, 3123-25, 3139, 3144.

CAMPO (Thomas de). — Cousin du précédent et adversaire, xiv, 3120-27 *(passim)*, 3131, 3143-49.

CAMUS, membre de l'Assemblée constituante. — Sur la Constitution civile du clergé, iii, 1572.

CAMUS (Bonaventure). — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 1451.

CAMUS (Jean-Pierre), évêque de Belley. — Notice [E. Mangenot], ii, 1451. — Sur Saint François de Sales, xiv, 1746; — et Antoine Sirmond, 2185. — Pénitence et communion, viii, 465.

Voir *D. H. G. E.*, xi, 671; cf. iv, 704 (Arras); v, 665 (Aulnay); vii, 891 (Belley); ix, 1103-05 (Bons); Bremond, *Hist. du sent. relig.*, i et vii.

CAMUSET. — Notice [E. Mangenot], ii, 1452.

CANA (Miracle de). — Cause efficiente, ii, 2015. — Médiation de Marie, ix, 2407. — Science de Marie, 2416, 2420 (interprétation de Joa., ii, 14). — C. et le mariage, 2064, 2089, 2102, 2105, 2109, 2114, 2168, 2180, 2217, 2305. — Figure de l'eucharistie, v, 1190, 1197, 1201. — *D.A.C.L.*, ii, 1802-19.

CANAAN. — Voir *Chanaan*.

CANADA. — Catholicisme. Protestantisme [A. Fournet], ii, 1452-1505.

1° *Catholicisme*. — Du xvie s. au traité de Paris, ii, 1452-64; — après 1763, 1464-82; — état actuel, 1482-96. — Développement de la hiérarchie, xii, 1712 (Pie IX); ix, 349 (Léon XIII); x, 1869 (Pie X); — choix des évêques, xi, 1903, 1905, 1906; — délégué apostolique, 1921. — Hiérarchie : vicariats apostoliques, x, 1946. — Interventions de Léon XIII (chevaliers du Travail), ix, 355; — de Pie IX (loi contre les religieux), vii, 1233. — Érection de l'université Laval, xii, 1712. — Conc. de Québec (1851) et catéchisme, ii, 1958; — et conférences ecclésiastiques, iii, 826. — Histoire : les sulpiciens au C., ii, 1458-60; xi, 969 (M. Olier); xiv, 827-28 (la Compagnie). — Martyrs au xviie s., ii, 1457; x, 246. — Missions catholiques intéressant le C., 1881-1900 *(passim)*, 1946, 1954, 1957, 1964, 1991; xii, 2461. — Ruthènes et C., x, 1874; xi, 1929, 1941; xiv, 390, 394, 1450. — Cité : iv, 1458; x, 1925; xiii, 1660, 2476; xv, 2535, 2549, 3021. — Hiérarchie actuelle, *D. H. G. E.*, xi, 695.

2° *Protestantisme*. — Avant la conquête, ii, 1496. — Histoire des sectes, 1496-1505. — Anglicans, 1496; xiii, 892; — presbytériens, ii, 1498; xiii, 114; — méthodistes, ii, 1499; x, 1617; — anabaptistes et baptistes, ii, 1500; iv, 1864 (dunkers); x, 554 (mennonites). — Secte russe des doukhobors, iv, 1805. — État actuel, ii, 1500-05.

Publications catholiques sur les sciences sacrées. — L'établissement de la religion catholique au C. remonte au milieu du xvie s., alors que Jacques Cartier, navigateur français, découvrait la terre canadienne. La civilisation fut introduite en Nouvelle-France à la même époque. Pourtant la préoccupation principale des premiers apôtres venus de France se limita forcément à l'évangélisation des indigènes qu'ils trouvèrent sur place et à la conservation dans la foi des colons venus de la mère patrie. Hommes d'une grande valeur intellectuelle, capables certes de travaux scientifiques, ces premiers apôtres n'eurent ni les loisirs nécessaires à la production scientifique, ni les bibliothèques indispensables à un pareil labeur.

Le manque d'imprimerie qui dura jusqu'en 1764, la cession du C. à l'Angleterre et la séparation complète de la France qui s'ensuivit ajoutèrent encore aux difficultés. La France, qui avait toujours été la source de la vie intellectuelle du pays, cessa en grande partie son influence bienfaisante. Le développement et l'essor intellectuels de la colonie furent paralysés.

Il faudra attendre le xxe s. pour assister à un réveil vraiment merveilleux et prometteur. Le C., adulte et conscient de sa mission intellectuelle aussi bien que de sa mission politique, produira une belle moisson d'ouvrages théologiques.

I. Du xvie au xxe siècle. — Les premiers livres arrivent de France. Ils se bornent à l'histoire des missions et à la spiritualité. Le xviie s. produira l'ouvrage de Marc Lescarbot, *La conversion des sauvages qui ont été baptisés en Nouvelle-France, cette année*, Paris, 1610, et les « Brèves relations » des PP. Paul Le Jeune, Barthélemy Vimont, Jérôme l'Allemant, etc., qui formeront les *Relations des jésuites*. Publiées d'abord à Paris, celles-ci seront par la suite recueillies dans la collection des *Jesuit Relations and allied Documents* (73 vol.), par R. Gold Twaithes, Cleveland, 1896-1901. Le R. P. Léon Pouliot, S. J., a consacré une importante étude à cette grande collection, *Étude sur les « Relations des jésuites » de la Nouvelle-France (1632-72)*, Montréal et Paris, 1940.

Vers la même époque, l'apostolat des récollets était décrit par les ouvrages de : Gabriel Sagard, *Hist. du C. et voyages que les frères mineurs recollects y ont faicts pour la conversion des infidelles...*, Paris, 1636; Chrestien Le Clercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie...*, Paris, 1691, et *Premier établissement de la foy dans la Nouvelle-France...*, 2 vol., Paris, 1691.

D'autres récits missionnaires très importants pour l'histoire de l'Église primitive canadienne parurent très tôt. *L'état présent de l'Église et de la colonie franç. de la Nouvelle-France*, dû à la plume de Mgr Jean-Baptiste de la Croix Chevrières de Saint-Vallier, successeur de Mgr de Laval à Québec, fut imprimé d'abord à Paris en 1688, puis réimprimé à Québec en 1857. Félix Martin, S. J., nous renseignera plus tard sur cette période en publiant sa compilation intitulée *Relations inédites de la Nouvelle-France, 1672-79*, 2 vol., Paris, 1861, et *Relations des jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, Québec, 1858. Les *Lettres édifiantes écrites dans les missions étrangères* paraîtront à Paris de 1717 à 1758 et de 1773 à 1776; en tout 34 vol., dont 4 consacrés aux missions d'Amérique. Sur cette période encore, le P. Auguste Carayon, S. J., publiera à Paris, en 1864, pour répondre aux accusations malveillantes de Michelet, une série de pièces inédites, *Première mission des jésuites au C.*

Aux xviie et xviiie s., on publiera en France quelques Vies des fondateurs de l'Église du C. : telles les Vies de Mère Marie de l'Incarnation par son fils dom Claude Martin, O. S. B., en 1677, et par Pierre-François-Xavier Charlevoix en 1735; *La vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin, religieuse hospitalière de la Miséricorde de Québec en la Nouvelle-France*, Paris, 1671, par le R. P. Paul Raguenau, S. J. Et en 1681, dom Cl. Martin éditera les *Lettres* et les *Retraites* de Marie de l'Incarnation, sa mère.

Au début du xviiie s., en 1703, Mgr de Saint-Vallier

fera imprimer à Paris le *Rituel du dioc. de Québec* et les *Statuts, ordonnances et lettres pastorales...*

L'établissement de l'imprimerie à Québec, en 1764, facilitera grandement la publication des livres essentiels. De 1764 à 1820, on imprimera 140 volumes de toute sorte et de peu d'importance au point de vue littéraire et historique. C'était tout de même le début.

L'honneur d'être le premier livre imprimé au C. revient à un livre religieux, *Le catéchisme du dioc. de Sens par Mgr Jean-Joseph Languet, archev. de Sens*, Québec, 1765, petit in-8°. Il s'agit donc tout d'abord des besoins ordinaires de la religion et de l'évangélisation. De même, le livre suivant sera *Nehiro-Iriniui Aiamihe Masainahigan, petit livre de prières des hommes nationaux, Tadoussac, Portneuf, Il et Jérémie*, dû à de La Brosse, S. J. Il commençait une tradition que les oblats de Marie Immaculée perpétueront de façon merveilleuse dans leur apostolat auprès des tribus de l'Arctique.

Les impressions se font bientôt plus suivies : en 1795, on publiera *Heures romaines;* en 1796, *Le petit livre de vie qui apprend à bien vivre et à bien prier Dieu*, et *Recueil de cantiques à l'usage des missions, des retraites et des catéchismes*. Vinrent ensuite : en 1797, *Hist. abrégée des événements extraordinaires et miraculeux arrivés à Jérusalem à la mort ou dormition de la Ste Vierge;* en 1802, *Processionnal romain;* en 1804, *Vespéral romain à l'usage du dioc. de Québec*.

La première édition de l'*Imitation de J.-C.* (trad. du P. De Gonnelieu) remonte à 1813 et fut imprimée à Québec. 1818 vit *La vie de la Vén. Marguerite Bourgeois*, par Ransonnet, P. S. S.; et, en 1821, parut à Montréal la première *Hist. abrégée de l'A. T. avec celle de la vie de N.-S.*

Un livre d'histoire intéressant fut imprimé en 1834 par l'abbé Noiseux, *Liste chronologique des évêques et des prêtres tant séculiers que réguliers, employés au service de l'Église du C., depuis l'établissement de ce pays, et aussi la liste des évêques des autres possessions britanniques de l'Amérique du Nord*, Québec. F.-X. Garneau publia sa grande *Hist. du C.* (jusqu'en 1841) à Québec, 3 vol., 1845-48.

M. l'abbé Jérôme Demers imprimait, en 1835, le premier manuel de philosophie, *Institutiones philos. ad usum studiosæ juventutis*, Québec, in-8°; il sera continué au XXe s., par les abbés Fillion, Grenier et Robert, tandis qu'on relèvera aussi une imposante série de traités particuliers ou de monographies sur des sujets philosophiques. Les années suivantes virent successivement paraître : *Esquisse de la vie et des travaux apostoliques de Sa Gr. Mgr François-Xavier de Laval-Montmorency*, Québec, 1845; *Le N. T. de N.-S. J.-C.*, traduit en français par Mgr C.-F. Baillargeon, Québec, 1846; *Archéol. relig. du dioc. de Montréal*, de J. Viger, Montréal, 1850.

Dans la seconde moitié du XIXe s., on est témoin d'un grand développement des travaux historiques, biographiques, scripturaires et dogmatiques.

1° *Histoire*. — On cite Brasseur de Bourbourg, *Hist. du C., de son Église et de ses missions depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours*, 2 vol., Paris, 1852, mais cet ouvrage est cependant dépourvu de valeur. On trouve en outre : F.-J. Bressany, S. J., *Relation abrégée de quelques missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, traduit par le P. F. Martin, Montréal, 1852; C. de Rochemonteix, *Les jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe s.*, 3 vol., Paris, 1895; *Mémoire sur les missions de la Nouvelle-Écosse, du Cap-Bretonet de l'île du Prince-Édouard, de 1760 à 1820. Réponse aux « Memoirs of Bishop Burke »*, par Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, rédigés par un comité de prêtres du diocèse de Québec, Québec, 1895; H.-R. Casgrain, *Les sulpiciens et les prêtres des Missions étrangères en Acadie (1676-1762)*, Québec, 1897; R. P. Pierre Laure, *Missions du Saguenay. Relation inédite de 1720 à 1730*, Montréal, 1889; L. Richard, *Hist. du collège des Trois-Rivières*, Les Trois-Rivières, 1885; F. Martin, S. J., *Les jésuites martyrs du C.*, Montréal, 1877; A. Gosselin, *L'Église du C.*, Paris, 1895; Faillon, P. S. S., *Hist. de la colonie franç.*, 3 vol., Ville-Marie et Paris, 1865-66 (ouvrage sujet à caution). On publia également à Montréal, en 1869, la très précieuse *Hist. de Montréal*, de Dollier de Casson (1636-1701), pendant trente ans supérieur des sulpiciens. Enfin à la fin du siècle, le R. P. Alexis, O. F. M. Cap., composait son *Hist. de la province eccl. d'Ottawa...*, 2 vol., Ottawa, 1897.

Deux ouvrages permettent de suivre le développement du pays depuis les origines : J.-B.-A. Ferland, *Cours d'hist. du C.* (jusqu'en 1769), 2 vol., Québec, 1861-65; M.-Th. Chapais, *Cours d'hist. du C.*, 8 vol., Québec, 1919-34.

2° *Biographie*. — M. Faillon, P. S. S., publia : *Vie de Mme d'Youville, fondatrice de la Charité de Ville-Marie, dans l'île de Montréal, en C.*, Ville-Marie (c.-à-d. Paris), 1852; *Vie de la Sœur Bourgeoys, fondatrice de la congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie en C.*, 2 vol., Paris, 1853; *Vie de Mlle Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie*, 2 vol., Paris, 1854. On trouve une *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de S.-Sulpice et de la colonie de Montréal*, 2 vol., Paris, 1873; 4e éd., revue par M. Samon; éd. abrégée, Montréal, 1866 (cf. *D. T. C.*, XIV, 827). En 1855, Henri de Courcy donna, sous le pseudonyme de C. de Laroche-Héron, *Les servantes de Dieu en C. Essai sur l'hist. des communautés relig. de femmes de la province*, Montréal. M.-H.-R. Casgrain écrivit : *Hist. de la Mère Marie de l'Incarnation... précédée d'une esquisse sur l'hist. relig. des premiers temps de cette colonie*, Québec, 1864; *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Québec, 1864. Quelques années plus tard, le P. F. Martin, S. J., donna toute une série de biographies des apôtres jésuites de la Nouvelle France : *Le R. P. Isaac Jogues de la Compagnie de Jésus, apôtre des Iroquois*, Paris, 1874; éd. canadienne, Québec, 1874; *Hurons et Iroquois. Le P. J. de Brébeuf. Sa vie, ses travaux, son martyre*, Paris, 1877; *Un missionnaire des Hurons. Autobiogr. du P. Chaumonot*, Paris, 1885. M. l'abbé Rambouillet publia à Langres, en 1877, la *Vie de Jeanne Mance, l'héroïne chrét. de Montréal;* et Nicolas Burtin, O. M. I., imprimait à Québec, en 1894, sa *Vie de Catherine Tekakwitha, vierge iroquoise décédée en odeur de sainteté à l'ancien village du Sault-S.-Louis, le 17 avr. 1680*.

On eut aussi durant cette période des biographies des membres du clergé canadien avec : l'abbé Cyprien Tanguay, *Répertoire général du clergé canadien*, Québec, 1868; Mgr H. Têtu, *Les év. de Québec, notices biogr.*, Québec, 1889; G. Dugas, *Mgr Provencher et les missions de la rivière Rouge*, Montréal, 1889; Sœur S. Félix, *Mgr de Saint-Vallier et l'hôpital général de Québec...*, Québec, 1882; L.-M. Leblond de Brumath, *Mgr Bourget, archev. de Marianopolis (anc. év. de Montréal)*, Montréal, 1885.

3° *Dogme et apologétique*. — L.-N. Bégin, *La Ste Écriture et la règle de foi*, Québec, 1874; Eusèbe Belleau, *Les empêchements dirimants de mariage*, Lévis, 1889; E.-J. Auclair, *La foi cath. dans ses relations avec la raison et la volonté;* M. Cuoq, *Jugement erroné de M. Ernest Renan sur les langues sauvages*, Montréal, 1869; L.-A. Paquet, *La foi et la raison, en elles-mêmes et dans leurs rapports*, Québec, 1890; Demetrius Gallitzin, *A Defense of Catholic Principles, in a Letter to a Protestant Minister in America*, Montréal, 1843; R. P. Braun, *Instructions dogmatiques sur le mariage chrét.*, Québec, 1866.

4° *Écriture sainte*. — Frédéric de Ghyvelde, O. F. M., *Vie de N.-S. J.-C. écrite avec les paroles mêmes des quatre évangiles*, Québec, 1894; L. Legoff, O. M. I., *Hist. de l'A. T. raconté aux Montagnais*, Montréal, 1889; N. Burtin, O. M. I., *Hist. de l'A. T. traduite en iroquois*, Montréal, 1890; S. Exc. Mgr Paul Durieu, O. M. I., *Chinook Bible Book*, Kamloops, 1889; S. Exc. Mgr Joseph Faraud, O. M. I., *Petite Hist. sainte en montagnais et en caractères syllabiques*, Paris, 1876; S. Exc. Mgr Émile Grouard, O. M. I., *Abrégé d'Hist. sainte*, Paris, 1876.

5° *Missions*. — Si l'espace le permettait, il faudrait citer, pour donner une idée du gigantesque travail de traduction entrepris par les oblats, les ouvrages des RR. PP. Émile Petitot, Charles Arnaud, Henri Aubémard, Joseph-Charles Camper, Xavier Ducot, François-Xavier Fafard, André Garin, Albert Lacombe, L. Legoff, Gabriel Morice, qui traduisirent les livres religieux en montagnais, Peau-de-Lièvre, Esclave, Sauteux, Cris, Loucheux, Castor, Chinook, Porteurs, et le curieux ouvrage du P. Jean-Marie Le Jeune, *Polyglott Manual*, imprimé avec des moyens de fortune à Kamloops, en 1896 (c'est un livre de prières polyglotte en onze langues : latin, anglais, chinook, stalo, thompson, lillœt, okanagan, sushwap, shwannish, sheshel, slayamen).

Les *Missions des missionnaires oblats de Marie Immaculée*, Paris, ont publié de nombreuses relations de missions.

II. Le XXe siècle. — Les sciences sacrées se sont particulièrement développées au cours du XXe s., grâce sur-

tout aux facultés de théologie des universités d'Ottawa, de Montréal et de Québec, aux Instituts d'études médiévales d'Ottawa-Montréal et de Toronto et à l'activité scientifique des divers ordres religieux, en particulier des dominicains, des franciscains, des jésuites, des oblats de Marie Immaculée et des sulpiciens. Il ne faudrait pas non plus minimiser l'apport des sociétés philosophiques et théologiques telles que l'Académie canadienne S.-Thomas d'Aquin et la Société thomiste de l'université d'Ottawa, dont plusieurs travaux ont été publiés.

Pour se faire une idée exacte de la production scientifique canadienne dans le champ qui nous intéresse, les livres seuls ne sauraient suffire; une part beaucoup plus considérable a été publiée sous forme d'articles dans les revues canadiennes qui s'occupent de sciences ecclésiastiques, dont les principales sont : la *Rev. canadienne* (1864-1922); la *Nouvelle France* (1902-18); le *Canada franç.* (1888-91; 1918-46), devenu depuis la *Rev. de l'univ. Laval;* la *Rev. de l'univ. d'Ottawa* (1931); les *Carnets viatoriens* (1935), des Clercs de S.-Viateur; le *Laval théol. et philos.* (1945); les *Mediæval Studies* (1939), de l'Institut d'études médiévales de Toronto; et les *Sciences eccl.* (1948), publiées par les facultés de théologie et de philosophie des Pères jésuites de Montréal. La *Rev. de l'univ. d'Ottawa*, dirigée par les Pères oblats de Marie Immaculée, a publié un grand nombre de travaux de la Société thomiste de l'université d'Ottawa, tandis que l'Académie canadienne S.-Thomas d'Aquin a maintenu son organe propre de 1930 à 1943.

Diverses séries de publications ont fourni le meilleur des travaux techniques : telles celles de l'université d'Ottawa; de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa-Montréal; les *Études et recherches* (1934) des RR. PP. dominicains d'Ottawa; les *Theologica Montis Regii*, de la faculté de théologie de l'université de Montréal; les publications du scolasticat de l'Immaculée Conception des Pères jésuites de Montréal, de l'institut d'études médiévales de Toronto; et les Éditions de l'université Laval.

1° *Méthodologie et bibliographie.* — M. l'abbé Gérard Yelle, P. S. S., a publié, en 1945, le premier manuel de méthodologie, intitulé *Travail scient. en discipline eccl.*, Montréal; R. P. Yvon Le Floc'h, A. A., *Classification des notes d'après la « Somme » de S. Thomas à l'usage du clergé*, Québec; R. P. Gaston Carrière, O.M.I., *Précis de méthodologie...*, Ottawa, 1951.

Dans le domaine de la bibliographie et de l'organisation des bibliothèques ecclésiastiques, la maison d'éditions *Fides* et les écoles de bibliothécaires de Montréal et d'Ottawa ont largement contribué à l'organisation scientifique des bibliothèques des maisons d'enseignement ecclésiastique. Les bibliographies préparées par l'École de l'université de Montréal sont particulièrement utiles.

Les Éditions de l'université d'Ottawa ont distribué en Amérique la version française des *Norme per il catalogo degli stampati*, de la Bibliothèque apostolique Vaticane, connue sous le titre de *Règles pour le catalogue des imprimés*, Cité du Vatican, 1950. Cette traduction est l'œuvre des RR. PP. Gaston Carrière, O. M. I., Paul Drouin, O. M. I., et Bernard Julien, O. M. I., de l'université d'Ottawa et du séminaire universitaire S.-Paul.

Il faut aussi noter l'excellent ouvrage du P. Antonin Papillon, O. P., *Scriptores ordinis Prædicatorum annis 1738-50 recensiti*, 4 fasc., Paris, 1931-35.

2° *Écriture sainte.* — S. Exc. Mgr P.-E. Roy a publié *A travers l'Évangile*, Québec; et M. Victor Many, P. S. S., édita un livre semblable, *Études évangéliques*, Montréal, 1918. Il s'agit de commentaires assez simples. Le P. Fortuné (Mizzi) de la Valette, O. F. M. Cap., a donné un commentaire de l'Apocalypse, *Apocalypse de S. Jean, Bref commentaire*, 1939; ouvrage suivi d'un travail de Léandre Poirier, O. F. M., *Les sept Églises ou le premier septénaire prophétique de l'Apocalypse*, Washington, 1943. Laval Laurent, O. F. M., a donné une traduction des Actes des apôtres, *Aventures apostoliques. Les Actes des apôtres*, Québec, 1942. La Société canadienne de la Bible a distribué, pour sa part, plusieurs centaines de mille exemplaires des quatre évangiles, traduction de M. Lepin; et l'Association catholique des études bibliques au Canada (A. C. E. B. A. C.) a entrepris la traduction complète du N. T. Les Psaumes ont été l'objet de plusieurs études : Louis Gladu, O. M. I., *Les hymnes du Bréviaire romain*, Ottawa, 1900; Pierre Théoret, *Les vêpres*, Montréal, 1945; Albert Strobel, O. M. I., *La conversion des gentils dans les Psaumes*, Ottawa, 1950. Le R. P. Donat Poulet, O. M. I., a étudié un point de la Genèse dans l'ouvrage *Tous les hommes sont-ils fils de Noé?*, Ottawa, 1941. M. Y. Charron, P. S. S., a montré les relations de la foi et de la raison en Écriture sainte dans *La foi et la raison dans la pénétration des Écritures*, Montréal, 1941. Il faudrait ajouter S. Ém. le card. J.-M.-R. Villeneuve, O.M.I., *Les Divines Écritures*, Québec, 1938. La Commission léonine de S. Thomas prépare au Canada, sous la direction du R. P. Tremblay, O. P., l'édition des commentaires scripturaires de S. Thomas.

3° *Études dogmatiques.* — Les RR. PP. dominicains de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa ont édité, au cours des années de guerre, la *S. Thomæ de Aquino ordinis Prædicatorum « Summa theologica » cura et studio Instituti studiorum medievalium Ottaviensis ad textum S. Pii V iussi confectum recognita...*, Ottawa, 1942-45. C'est le premier ouvrage d'une telle envergure entreprise au C. Une nouvelle édition est présentement en préparation.

Quelques commentaires importants de la *Somme théologique* ont également été édités. Les commentaires de Mgr Louis Adolphe Paquet ont joui d'une faveur internationale : *Disputationes theologicæ seu Commentaria in Summam theologicam Divi Thomæ*, 6 vol., Québec, 1919-23. Plus récemment M. l'abbé A. Ferland, P. S. S., a donné un *Commentarius in Summam D. Thomæ*, comprenant les *De gratia* et *De sacramentis in communi*, le *De sacramentis in speciali* et *De novissimis*, le *De Verbo incarnato et redemptore*, le *De Deo uno et trino*. Le R. P. Emmanuel Doronzo, O. M. I., a commencé en 1946 un très important commentaire de S. Thomas; l'ouvrage comprendra une vingtaine de forts volumes; sont déjà parus le *De baptismo et confirmatione*, le *De eucharistia*, le *De sacramentis in genere* et le *De pœnitentia*. MM. G. Yelle et G. Fournier, P.S.S., ont donné, en 1945, les deux vol. *De Ecclesia* et *De locis theologicis et apologetica*, Montréal. MM. A. Mathieu et H. Gagné, de l'université Laval, ont pour leur part commencé une édition du *Cursus theologicus* de Jean de Saint-Thomas.

Des éditions de manuscrits ont été présentés par les *Mediæval Studies* de Toronto.

Les monographies sur des sujets dogmatiques sont assez nombreuses. Parmi les plus importantes, on relève : Eugène Marcotte, O. M. I., *La nature de la théol. d'après Melchior Cano*, Ottawa, 1949; Paul Lacouline, *Imperfection ou péché mortel*, Québec, 1945; Ernest Latko, *Origen's Concept of Penance*, Québec, 1949; Yvon Charron, P. S. S., *Encyclique sur le Corps mystique du Christ*, Montréal, 1945; Marie-Antoine Roy, O. F. M., *L'état de grâce*, Montréal, 1945; Fernand Paradis, P. S. S., *Synthèse théol. sur le renoncement chrét.*, Montréal, 1945; Gérard Yelle, P. S. S., *Le mystère de la sainteté du Christ selon le card. Pierre de Bérule*, Montréal, 1938; Gérard Carluccio, O. S. B., *The Seven steps to Spiritual Perfection, according to Saint Gregory the Great*, Ottawa, 1949; Napoléon Boutin, O. M. I., *La pénitence, le plus humain des sacrements*, Ottawa, 1950; Lambert Bovy, *Grâce et liberté chez S. Augustin*, Montréal, 1948; Jean-Léon Allie, O. M. I., *L'argument de prescription dans le droit romain, en apolog. et en théol. dogmatique*, Ottawa, 1940; Léon Bouvier, S. J., *Le précepte de l'aumône chez S. Thomas d'Aquin*, Montréal, 1935; Joseph-Marie Parent, O. P., *La doctrine de la création dans l'école de Chartres*, Ottawa-Paris, 1934; A.-M. Éthier, O. P., *Le « De Trinitate » de Richard de Saint-Victor*, Ottawa-Paris, 1939; Lionel Pelland, S. J., *S. Prosperi Aquitani doctrina de prædestinatione et voluntate Dei salvifica*, Montréal, 1936; Robert Morency, S. J., *L'union de grâce selon S. Thomas*, Montréal, 1950; Lucien Roy, S. J., *Lumière et sagesse. La grâce mystique dans la théol. de S. Thomas*, Montréal, 1948; Paul-Henri Barabé, O. M. I., *Jésus, notre Sauveur*, Ottawa, 1949; Clément Morin, P. S. S., *Surnaturelle sagesse*, Montréal, 1942; Giovanni Leclerc, M. S. C., *La notion de personne et l'incarnation du Verbe*, Québec, 1945.

On trouvera également des études intéressantes dans les congrès eucharistiques tenus à Montréal en 1910, à Québec en 1938. Il faudrait aussi ajouter la longue série d'entretiens de l'avent et du carême de S. Ém. le card. J.-M.-R. Villeneuve, O. M. I., sur les indulgences, la messe et les sacrements.

4° *Apologétique.* — Les travaux de vulgarisation sont nombreux, mais les travaux scientifiques sont plutôt

rares. Mentionnons en particulier Mgr L.-A. Paquet, *Études et appréciations. Fragments apolog.*, 1917; *Nouveaux fragments apolog.*, Québec, 1927.

5° *Liturgie et histoire sacramentaire.* — J.-M.-R. Villeneuve, *Petite année liturgique*, Québec, 1944; Emmanuel Bourque, *Hist. de la pénitence-sacrement*, Québec, 1947; *Pour l'hist. de la messe. L'ordinaire de la messe et le canon. Des apôtres à nos jours*, Québec, 1946; *Étude sur les sacramentaires. Première partie, Les textes primitifs*, 1948; et aussi une série de cérémoniaux. Il conviendrait de noter de très importantes initiatives du Centre catholique de l'université d'Ottawa pour faire rayonner la vie liturgique de l'Église. Qu'il nous suffise de mentionner *Prie avec l'Église*, tiré à plus de 200 000 exemplaires chaque semaine.

Le chant liturgique a été étudié par M. l'abbé Ferdinand Biron, *Le chant grégorien dans l'enseignement et les œuvres musicales de Vincent d'Indy*, Ottawa, 1941; Lucien David, O. S. B., *Le rythme verbal et musical dans le chant grégorien*, Ottawa, 1933; G. Mercure, O. S. B., *Rythmique grégorienne*, S.-Benoît-du-Lac, 1943. Parmi les recueils de cantiques, celui du R. P. Conrad Latour, O. M. I., est le plus liturgique et le plus en vogue.

Enfin le R. P. Paul-V. Charland, O. P., a publié *La grande artiste ou le zèle artistique de l'Église*, Québec, 1923.

6° *Mariologie.* — Les études suivantes méritent d'être signalées : Paul-Henri Barabé, O. M. I., *Marie, notre Mère*, Ottawa, 1947; M.-M. Desmarais, O. P., *S. Albert le Grand, docteur de la médiation mariale*, Ottawa-Paris, 1935; Charles de Koninck, *La sagesse qui est Marie*, Québec, 1943; E. Théoret, *La médiation mariale dans l'école franç.*, Paris, 1940; François Barral, M. S. C., *La médiation de Marie*, Québec, 1943.

Le grand congrès marial d'Ottawa, en 1947, a donné naissance à la Société canadienne d'études mariales, avec siège à Ottawa. La Société publie ses travaux dans des volumes annuels, *Études mariales*. Des études sont également contenues dans le volume du *Congrès marial du dioc. de Québec*, Québec, 1932.

Les RR. PP. franciscains ont publié le résultat de leurs journées d'études mariales, *Vers le dogme de l'assomption*, Montréal, 1948. Il convient aussi de signaler l'apostolat du centre marial canadien de Nicolet, qui publie l'excellente revue *Marie*.

7° *Théologie de l'histoire.* — Le R. P. Georges Simard, O. M. I., de l'université d'Ottawa, s'est spécialisé dans ce genre d'ouvrages. Il a donné : *Les maîtres chrét. de nos pensées et de nos vies*, Ottawa, 1937; *Maux présents et foi chrét.*, Ottawa, 1940; *Études canadiennes. Éducation politique, chose d'Église*, Ottawa, 1938.

8° *Morale, pastorale et catéchétique.* — Voici les meilleurs ouvrages : Cyrille Labrecque, *Consultations théol.*, Québec, 1945; Hervé Blais, O. F. M., *Les tendances eugénistes au C.*, Montréal, 1942; E.-J. Auclair, *Le mariage clandestin des cath. devant la loi du pays*, Sherbrooke, 1901; S. Exc. Mgr Albert Pascal, O. M. I., *La famille et le mariage chrét.*, Prince-Albert, 1916; Stanislas Larochelle, O. M. I., *Précis de morale médicale...*, Ottawa, 1940, avec trad. anglaise et portugaise; Paul Lachapelle, *Psychiatrie pastorale*, Montréal, 1942; H. Trudel, *Éléments de morale médicale;* J. Z. Dufort, *Éthique professionnelle.*

Dans le domaine de la catéchétique, le R. P. Fernand Porter, O. F. M., a fait l'historique de *L'institution catéchistique au C. Deux siècles de formation relig., 1633-1833*, Montréal, 1949. M. C. E. Roy a publié, à Paris, *L'organisation catéchétique*, 1939; et la *Méthode pédagogique de l'enseignement du catéchisme*, 1935. Ces principes ont été très bien mis en pratique par les sœurs de l'Assomption de la Ste-Vierge dans leur ouvrage en 6 vol., *Aux petits du royaume.*

Deux initiatives du Centre catholique de l'université d'Ottawa ont connu un succès sans précédent : le *Cours de préparation au mariage* et *La Vie est belle*. Publié d'abord en français, puis traduit en anglais, le premier n'a cessé de progresser : il possède maintenant plusieurs éditions en dehors de ces deux éditions canadiennes; il vient d'être introduit en Belgique, en France, en Italie, en Espagne, au Chili et en Allemagne. *La Vie est belle* est un cours d'orientation dans la vie, qui a été particulièrement bien reçu au Canada.

9° *Spiritualité.* — Plusieurs points de spiritualité ont été traités de façon très adéquate dans les ouvrages suivants : A. Lamarche, O. P., *La seconde conversion*, Montréal; Paul-Henri Barabé, O. M. I., *Obstacles*, Montréal-Ottawa, 1943; *Perfection*, Ottawa, 1945; *Les secrets de la messe*, Montréal-Ottawa, 1943; Stanislas Larochelle, O. M. I., *La confession, moyen de progrès*, Montréal, 1949; Alexandre Faure, O. M. I., *Heures eucharistiques sacerdotales*, Ottawa, 1946; Rodrigue Normandin, O. M. I., *Bienheureux ceux qui croient*, Ottawa, 1944; *Une grande oubliée, l'espérance chrét.*, Ottawa, 1948; Louis-Marie Lejeune, O. M. I., *La beauté de l'âme chrét., relig., sacerdotale*, Ottawa, 1922; Henri Jeannotte, *Comment vivre sa vie : conseils de vie chrét.*, Montréal, 1943; S. Exc. Mgr Émile Yelle, P. S. S., *Mes ordinations*, Montréal, 1938; Louis-Adolphe Paquet, *Au soir de la vie*, Québec; S. Exc. Mgr O.-E. Mathieu, *A mes prêtres*, 1919; L.-A. Paquet, *La prière dans l'œuvre du salut*, Québec, 1931; J.-F. Bérubé, prêtre du T. Saint-Sacrement, *La piété eucharistique*, Montréal, 1945; Adrien Malo, O. F. M., *Les exigences pratiques du surnaturel*, Montréal, 1939; une sœur de la Providence, *Le service d'amour de Dieu*, Montréal, 1942; *La foi en l'amour de Dieu*, Montréal, 1938.

10° *Histoire ecclésiastique.* — Il n'existe pas encore d'histoire complète de l'Église canadienne. L'excellent ouvrage de Louis-Marie Le Jeune, O. M. I., *Dict. gén. du C.*, 2 vol., Ottawa, 1931, est indispensable pour quiconque veut obtenir des informations précises sur l'Église du C. Divers ouvrages sur les missions compléteront les informations.

L'abbé A. Gosselin a donné le seul travail d'ensemble sur l'Église jusqu'en 1784 : *La mission du C. avant Mgr de Laval*, Évreux, 1909; *Vie de Mgr de Laval, premier év. du C.*, 2 vol., Québec, 1890; *L'Église du C. depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, 3 vol., Québec, 1911-14; *L'Église du C. après la conquête*, 2 vol., Québec, 1916-17. En 1922, la Société historique de Montréal publiait *Les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, œuvre de Sœur Morin (1649-1731).

D'autres écrits ont également leur importance : Gabriel-Adrien Morice, O. M. I., *The Catholic Church in the Canadian Northwest*, Winnipeg, 1936; *Hist. de l'Église cath. dans l'Ouest canadien... (1659-1915)*, 4 vol., Winnipeg, 1928; *History of the Catholic Church in Western C.... (1659-1895)*, 2 vol., Toronto, 1910; Wm. Perkins Bull, *From Macdonnell to McGuigan; The History of the Growth of the Roman Catholic Church in Upper C.*, Toronto, 1939; *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716*, Québec, 1939; A. Bernard, C. S. C., *Hist. de la survivance acadienne*, Montréal, 1935; S. Exc. Mgr Alexandre Taché, O. M. I., *Esquisse sur le nord-ouest de l'Amérique*, Montréal, 1869; *Le dioc. de Montréal à la fin du XIXe s.*, Montréal, 1900; L.-S.-G. Lindsay, *Le centenaire de l'archevêché de Québec, 1819-1919*, Québec, 1919; Alexis, O. F.M. Cap., *L'Église cath. au C.*, Québec, 1923. On consultera avec intérêt : les ouvrages missionnaires du R. P. Pierre Duchaussois, O. M. I., *Apôtres inconnus; Aux glaces polaires; Femmes héroïques;* ainsi que *Capitale d'une solitude*, par Germain Lesage, O. M. I., Ottawa, 1946.

Des renseignements précieux seront également puisés : dans les volumes annuels de la Société canadienne d'histoire de l'Église; dans *Les mélanges relig.*, Montréal, 1841-46; dans les biographies des fondateurs de l'Église du C. et des fondatrices de communautés féminines canadiennes; dans les histoires des divers collèges canadiens, où on trouve souvent des renseignements sur les diocèses et l'établissement de l'Église dans la région.

On trouve quelques ouvrages portant sur l'histoire générale : Georges Simard, O. M. I., *Les univ. cath.*, Ottawa, 1939; G. Paré-A. Brunet-P. Tremblay, *La renaissance au XIIe s. Les écoles et l'enseignement*, Ottawa-Paris, 1933; et un travail intéressant de Gérard Brassard, A. A., *Armorial des év. du C.*, Montréal, 1940.

11° *Missiologie.* — Des écrits de base ont été édités par l'Institut de missiologie de l'université d'Ottawa : R. P. Fernand Jetté, O. M. I., *Qu'est-ce que la missiologie?*, 1950; Joseph-Étienne Champagne, *Manuel d'action missionnaire*, 1947, avec trad. anglaise.

S. Exc. Mgr Martin Lajeunesse, O. M. I., a écrit un excellent ouvrage de pastorale missionnaire, *Directives missionnaires*, Le Pas, 1942.

L'histoire des missions a été traitée par : Joseph-Étienne Champagne, O. M. I., *Les missions cath. dans l'Ouest canadien (1818-75)*, Ottawa, 1949; Roger Buliard, O. M. I., *Inuk. Au dos de la terre*, Paris, 1949; André

J. Krzesinski, *Le problème du christianisme en Extrême-Orient*, Montréal, 1947. Des compléments se trouvent dans les ouvrages précités des RR. PP. Duchaussois, A. Morice, dans les écrits cités *infra*, § 12° et 13°, ainsi que dans les ouvrages de la période du XVIe au XXe siècle.

12° *Biographies et autobiographies.* — On trouve dans ce genre de précieux renseignements pour l'histoire de l'Église. Les quarante biographies écrites par N.-E. Dionne, *Serviteurs et servantes de Dieu en C.*, Québec, 1904, sont précieuses. On citera en outre : E. Jonquet, O. M. I., *Mgr Grandin, oblat de Marie Immaculée*, Montréal, 1903; E.-P. Chouinard, *Galerie des prêtres du dioc. de S.-Germain de Rimouski*, 1902; Allaire, *Dict. biogr. du clergé canadien*, 6 vol., 1910-34; Georges Robitaille, *Telle qu'elle fut. Études critiques sur Marie de l'Incarnation*, Montréal, 1940; Y. Charron, P. S. S., *Mère Marguerite Bourgeoys*, Montréal, 1950; Albert Jamet, O. S. B., *Marguerite Bourgeoys*, 2 vol., Montréal, 1942; Émile Georges, C. J. M., *S. Jean Eudes*, Paris, 1925; Albert Bettinger, prêtre du T. Saint-Sacrement, *Le B. Pierre-Julien Eymard et sa méthode d'oraison...*, Montréal, 1925; Édouard Lecompte, S. J., *Une vierge iroquoise, Catherine Tekakwitha (1656-80)*, Montréal, 1927; *Les jésuites du C. au XIXe s.*, I (1842-72), Montréal, 1920; Albert Jamet, O. S. B., *Écrits spirituels et hist. de Marie de l'Incarnation*, 4 vol., Paris, 1929-35; *Le témoignage de Marie de l'Incarnation*, Paris, 1932 (ces deux ouvrages dépassent le cadre biographique et traitent de la doctrine spirituelle de Marie de l'Incarnation); S. Exc. Mgr Alexandre Taché, O. M. I., *Vingt années de missions dans le nord-ouest de l'Amérique*, Montréal, 1866; G. Morice, O. M. I., *Vie de Mgr Langevin*, S.-Boniface, 1916; S. Exc. Mgr Émile Grouard, O. M. I., *Souvenir de mes soixante ans d'apostolat dans l'Athabaska-Mackenzie*, Lyon-Winnipeg; Marie-Emmanuel, O. S. U., *Marie de l'Incarnation d'après ses lettres*, Ottawa, 1946; S. Exc. Mgr Gabriel Breynat, O. M. I., *Cinquante ans au pays des neiges*, 3 vol., Montréal, 1946-48; D. Frémont, *Mgr Provencher et son temps*, Winnipeg, 1935; dom Benoît, *Vie de Mgr Taché, archev. de S.-Boniface*, S.-Boniface, 1904; G. Lesage, O. M. I., *L'évêque errant* (Mgr Ovide Charlebois, O. M. I.), Ottawa, 1950.

13° *Ordres religieux.* — Plusieurs religieux ou prêtres ont écrit l'histoire de leur institut et de ses activités au C. On trouvera la vie de presque toutes les communautés de femmes où l'on décrit les œuvres de la congrégation. On peut citer en outre les ouvrages suivants : Hermas Bastien, *L'ordre hospitalier de S.-Jean-de-Dieu au C.*, Montréal, 1947; Hilaire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, O. F. M. Cap., *Les capucins au C.*, Montréal, 1941; *Au service des missions, ibid.; Cinquante ans de rayonnement eucharistique. Les pères du Très S.-Sacrement au C. (1890-1940)*, Montréal; *Les franciscains du C. et leurs missions*, Montréal, 1927; *Au service de l'Église. Ordres relig. et congrégations eccl. du C. franç.*, Montréal, 1924; Henri Bourassa, *Le C. apostolique*, Montréal; *Frères prêcheurs en terre canadienne*, Ottawa, 1939; O.-M. Jouve, *Les franciscains et le C.*, Québec, 1915; Gauthier, P. S. S., *La Compagnie de S.-Sulpice au C.*, Montréal, 1926; Mgr O. Maurault, P. S. S., *Nos Messieurs*, Montréal, 1935.

14° *Action catholique.* — Les écrits d'Action catholique forment une bonne part de la production ecclésiastique des dernières années. Au nombre des meilleurs, on relève : N. Daly, C. SS. R., *Catholic Action*, Toronto, 1927; *Corps mystique et Action cath., Journées d'études sacerdotales, févr. 1946*, Montréal, 1949; *La L. O. C. canadienne : mystique et technique*, Montréal, 1947; *La J. A. C. en action*, Québec, 1945; Michel Doran, O. P., *L'Action cath.*, Ottawa, 1945; *La vie paroissiale et l'Action cath.*, Montréal, 1945; Ovila Meunier, O. M. I., *Le curé dans la hiérarchie de l'Action cath.*, Trois-Rivières, 1940; Roland Fournier, P. S. S., *La théol. de l'Action cath.*, Montréal, 1940; *Action cath. et action sociale. Semaines sociales du C.*, Québec, 1941; Papin Archambault, S. J., *Les objectifs de l'Action cath.*, Montréal; *De Rome à Montréal. L'Action cath. à travers le monde*, Montréal, 1942.

15° *Éloquence sacrée.* — Mgr L.-A. Paquet, *Cours d'éloquence sacrée*, 2 vol., Québec, 1925-26.

Telle est en résumé la contribution du C. à la littérature ecclésiastique, abstraction faite de la philosophie et du droit canonique. Tenant compte de la jeunesse de la nation canadienne et des difficultés très particulières auxquelles elle a dû faire face pour assurer sa survivance d'abord et son développement ensuite, on a droit d'être fier de ce bilan.

L'Église canadienne, fondée par les meilleurs apôtres de la France, est encore aujourd'hui soutenue dans son effort missionnaire par les successeurs de ces pionniers de l'Évangile. Les terres arctiques lui sont encore particulièrement redevables d'un grand nombre d'ouvriers. Tandis que les prêtres canadiens se dévouent aujourd'hui sous tous les cieux à l'évangélisation des peuples les plus divers, redonnant ainsi ce qu'eux-mêmes ont reçu si généreusement de la France, les facultés ecclésiastiques et les ordres religieux s'efforcent de se livrer au travail scientifique. Les trois facultés de théologie de Montréal, d'Ottawa et de Québec ont fait, depuis la Constitution apostolique *Deus scientiarum Dominus* notamment, d'immenses progrès et on remarque très justement que le grand effort scientifique date surtout des années qui ont suivi immédiatement la promulgation de la grande charte des universités catholiques. Le mouvement initial est maintenant donné. Des revues scientifiques se sont fondées en ces dernières années, des instituts médiévaux ou missionnaires ont été érigés qui encouragent et stimulent le travail scientifique.

La seconde partie du XXe s. verra certainement une merveilleuse floraison de publications scientifiques sortir des presses de nos universités catholiques.

Bibliographie. — N.-E. Dionne, *Inventaire chronol. des livres, brochures, journaux et rev. publiés en langue franç. dans la province de Québec, depuis l'établissement de l'imprimerie au C. jusqu'à nos jours, 1764-1905*, Québec, 1905; *Québec et la Nouvelle-France. Bibliogr. Inventaire chronol. des ouvrages publiés à l'étranger en diverses langues sur Québec et la Nouvelle-France, depuis la découverte du C. jusqu'à nos jours, 1534-1906*, Québec, 1906; *Inventaire chronol. des livres, brochures, journaux et rev. publiés en langue anglaise dans la province de Québec, depuis l'établissement de l'imprimerie au C. jusqu'à nos jours, 1764-1906*, Québec, 1907; Philéas Gagnon, *Essai de bibliogr. canadienne*, Québec-Montréal, 1895-1913; Léon Pouliot, S. J., art. *C.*, dans *D. H. G. E.*, II, 675-698; G. Carrière, O. M. I., *Caritas ad veritatem. Les vingt ans de la Soc. thomiste de l'univ. d'Ottawa, 1929-49*, dans *Rev. de l'univ. d'Ottawa*, 1949, p. 473-83; *L'oblat de Marie Immaculée linguiste et grammairien*, dans *Études oblates*, 1951; J. Bernad, O. M. I. *Bibliogr. des missionnaires oblats de Marie Immaculée, 1816-1915*, Liège, 1922.

G. Carrière, o. m. i.

CANAL (Joseph). — Notice [A. Palmieri], II, 1505. — *D. H. G. E.*, XI, 698.

CANALES (Jean). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1506. — *D. H. G. E.*, XI, 700.

CANDIDIEN (Comte). — Protecteur du conc. d'Éphèse, V, 141, 158; XI, 111, 114.

CANDIDO (Vincent). — Notice [P. Mandonnet], II, 1506.

CANDIDUS. — Théologien arien du IVe s., ami de Victorinus Afer, XV, 2891, 2897, 2900, 2909.

CANDIDUS (Alexandre) (Nicolas *Blanckart*). — Notice [P. Servais], II, 1506.

CANDIDUS BROGNOLUS. — Auteur d'un *Manuale exorcistarum*, XII, 2637.

CANDIE (Pierre de). — Voir *Alexandre V*.

CANDORSKY (Jean). — Notice [A. Palmieri], II, 1506.

CANEPANOVA (Pierre). — Voir *Jean XIV*.

CANGIAMILA (François-Emmanuel). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1507.

CANI (Louis). — Notice [A. Palmieri], II, 1507.

CANISIUS (Saint Pierre), premier jésuite allemand, protecteur de la réforme ecclésiastique au XVIe s. — Notice biographique. Écrits. Caractéristique et rôle [X. Le Bachelet], II, 1507-1537.

1° *Vie.* — Relations avec Surius, II, 1508; XIV, 2842; — Simonetta, XV, 1466; — Commendone, II, 1518, 1519; XV, 1470; — Ferdinand Ier, II, 1513.

2° *Apostolat.* — Conc. de Trente, II, 1508, 1516. — L'Index, 1516. — En Allemagne, 1509-21; XV, 1491, 1504; — *Centuries* de Magdebourg, II, 1520;

XII, 1648; — controverses à Worms, II, 1514-18; III, 1707-11; — jugement sur l'*Interim*, II, 1514; — sur l'usage du calice, 1516-19. — Apostolat en Suisse, 1521; XIV, 2754, 2756.

3° *Catéchismes*, II, 1265, 1524, 1534, 1914, 1920, 1938, 1941, 1950; XII, 1650; XV, 1486.

4° *Éditions*. — Différents auteurs anciens, II, 1532, 1535; — spécialement André de Véga (foi justifiante), VII, 1750; XV, 2611; — Tauler, 68, 76; — Wilfrid Strabon, 3503.

5° *Doctrine*. — Sur la foi, II, 1521; VI, 71; — le Sacré Cœur, III, 314; — le culte marial, VII, 1140 (Immaculée Conception); IX, 2449; — le culte des saints, XIV, 964, 967. — Prudence dans l'usage de l'exorcisme, XIII, 2646.

Béatifié par Pie IX, le 24 juin 1864; canonisé et déclaré docteur de l'Église par Pie XI, le 21 juin 1925.

Voir O. Braunsberger, *Beati P. Canisii epistulæ et acta*, Fribourg-en-Br., 1896-1923, 8 vol.; *P. Canisius*, *ibid.*, 1917; P. J. Thermes, *Le B. P. Canisius*, Fribourg (Suisse), 1917; L. Cristiani, *S. P. Canisius, second apôtre de l'Allemagne*, Paris, 1925; J. Lebreton, *Canisius (S. P.)*, dans *Catholicisme*, II, 458.

CANIVETZKY (Épiphane). — Notice [A. Palmieri], II, 1537.

CANO (Melchior). — Biographie. Écrits. Doctrine [P. Mandonnet], II, 1537.

1° *L'ouvrage capital : les « Lieux théologiques »*. — Article général [A. Gardeil], IX, 712-47; cf. II, 1539; V, 599; XIV, 1718; XV, 422, 1344. — L'idée des « lieux » chez Carranza, IX, 712; X, 1860; — influence de Vitoria, VI, 908; XIV, 718; XV, 3123, 3124, 3126. — Prologue de Serry à l'édition des *Lieux*, II, 1540; IX, 728, 730; XIV, 1960. — Sources : forme, Agricola, Cicéron, IX, 714, 716; voir *Tables*, 60; — matière, S. Thomas, 714. — Définition des « lieux », 716. — Nomenclature et classification, 717. — Tâche du théologien, 718-22.

2° *Élaboration des « lieux »*. — 1. *Écriture sainte*, IX, 722; — canon des Écritures, II, 1598; IX, 723; — inspiration, VII, 2132; IX, 724; — inerrance, VII, 2226; IX, 723. — 2. *Traditions apostoliques*, 725; XV, 1322, 1328; — 3. *Église :* Son autorité, IX, 726; — infaillibilité, IV, 2185, 2186; cf. XIV, 2937, 2939; — dans la canonisation des saints, II, 1640; IV, 2186; IX, 728; — et l'approbation des ordres religieux, IV, 2187. — Unité, XV, 2200; — catholicité, II, 2042; — visibilité, IV, 2142. — 4. *Conciles*, IX, 726. — 5. *Église romaine :* pape, 728-30; — l'*ex cathedra*, V, 1732; — infaillibilité, VII, 1685, 1687, 1691; cf. 1715 : le pape, personnellement hérétique (?). — 6. *Autorité des Pères*, IX, 730; — les sources chrétiennes, IV, 1156. — 7. *Raison naturelle, philosophie et révélation*, IX, 731; cf. XIV, 1718; XV, 421, 422, 433 (théologie et exigences modernes, orientation nouvelle). — 8. *Histoire*, IX, 732; XV, 409, 429; cf. 426, 427 (scolastique et positive); XIV, 973 (hagiographie).

3° *Théologie et lieux théologiques*. — Théologie de C., XV, 409, 422, 427; — rôle de la théologie et du droit canonique en morale, X, 2405; — les questions théologiques, IX, 733; — les notes théologiques, 734; — utilisation des « lieux », 736-39; — les règles de la foi, VI, 2214; — doute et hérésie, 2217.

4° *Les lieux théologiques après M. Cano*. — Indications générales, IX, 739-42. — La notion du lieu théologique [A. Gardeil], 742-47.

Références aux auteurs cités : Razzi, XIII, 1829; Gravina, VI, 1770; Dominique de la Sainte-Trinité, IV, 1667; Opstraet, XI, 1077; Du Plessis d'Argentré, I, 1778; Zambaldi, XV, 3681; Mazzinelli, X, 478; S. Egger, VI, 854; Gotti, 1505; Pierre Annat, I, 1321; Gerbert, VI, 1295; Antoine Mayr, X, 474; XV, 1328; Stattler, XIV, 2568; Christmann, II, 2415; Banez, XV, 418; Contenson, 424; Perrone, 1336; Bainvel, 1341; Denefle, 1346.

5° *Questions spéciales*. — 1. *Foi et justification :* la vie surnaturelle, X, 2097; — son ultime disposition, 2116; — concours divin, 2112; — justification extrasacramentelle, XII, 1078; cf. II, 2237; — désir du sacrement, II, 2242; — foi justifiante, motifs de crédibilité, III, 2285; son objet, VI, 458; VII, 1868-72; XV, 3131; foi explicite au Christ pour le salut, II, 2242; reviviscence des mérites, XIII, 2638. — 2. *Sacrements :* Causalité morale, XII, 1020, 1022; XIV, 589, 614, 618. — Eucharistie au conc. de Trente, V, 1330, 1331; — les accidents, 1421. — La pénitence : éléments, XII, 1077; — attrition et absolution, 1020; — institution divine de la confession, 1021, 1080; — reviviscence, 1022; — obligation de la confession, 1048; circonstances aggravantes, III, 914; complice, 917-18. — Mariage, éléments, ministre, II, 1540; IX, 2255, 2303. — 3. *Messe :* rite essentiel, la fraction, X, 1145, 1176, 1186, 1262; — efficacité, 1295. — 4. *Mariologie :* contre l'Immaculée Conception, VII, 1153. — 5. *Création :* de l'âme, XV, 1358. — 6. *Probabilisme*, XIII, 459. — 7. C. et Cajétan sur le sens de l'Écriture, XV, 3486; — sur la vérité de l'Écriture, VII, 2226; cf. IX, 723 (deutérocanoniques). — C. et les jésuites, XIV, 1950.

Voir *Catholicisme*, II, 465; *D. Sp.*, II, 73; A. Lang, *Die « Loci theologici » des M. C. und die Methode des dogmatischen Beweises*, Munich, 1925 (ouvrage capital, analysé en partie par Gardeil); V. Beltrán de Heredia, *M. C. en la Universidad de Salamanca*, dans *Ciencia tom.*, 1933, p. 178-208.

CANON. — Redevance dans les baux emphythéotiques, IX, 945.

CANON (Privilège du). — Voir Immunités, VII, 1220-24; cf. VIII, 2643; XV, 1234, 3081 (violation du privilège); XIV, 695 (sacrilège). — Aboli en Pologne, XII, 2443. — Voir *Sacerdoce*.

CANON DES LIVRES SAINTS (Canonicité; proto-et deutérocanoniques). — Article général [E. Mangenot], II, 1550-1605.

1° Le mot « Canon » appliqué à la Bible; définition de la canonicité, II, 1550-55. — Livres canoniques par opposition à livres apocryphes, voir *Tables*, 190. — Authenticité et canonicité, XV, 1037; voir *Tables*, 332.

2° *Critérium de la canonicité*. — 1. *Protestants :* Luther, II, 1556, 1594; XIII, 2045; — Calvin, II, 1399, 1557; XIII, 2045; — Église anglicane, 2047; — confession des Églises calvinistes de France, II, 1399; — premières déviations protestantes et critiques modernes, 1558. — 2. *Catholiques :* recours à l'origine divine et à l'autorité régulatrice des Livres saints, 1559, 1595; — reconnaissance de l'origine et de l'autorité divine de l'Écriture par l'Église : dans ses lectures liturgiques, 1564; IX, 833; par la tradition, II, 1565; et les décisions explicites de l'Église, 1567 (cf. IV, 35; VI, 1179, décret dit de Gélase; XIII, 269, fragment de Muratori; VIII, 2613-14, conc. de Laodicée; V, 2026, C. d'Innocent Ier; et *infra*, conc. de Trente et du Vatican).

3° *Canon de l'Ancien Testament*. — 1. *Canon juif :* Obscurités sur sa formation et sa clôture, Esdras et la Grande Synagogue, II, 1569; — les rabbins, IV, 2033; VIII, 1612; XV, 2703. — C. palestinien et C. alexandrin : identité primitive, II, 1570; et diversité, 1572. — Le C. juif et la version des Septante, XV, 2703-06. — 2. *Canon chrétien :* formation, de l'origine à la fin du IIIe s., II, 1574; du IVe au XVIe s., 1576; — doutes sur les deutérocanoniques en Occident du Ve au XIIe s., 1579; mais progrès en Orient, 1580, et finalement disparition des doutes, 1582.

Études spéciales : Baruch, II, 438; — Daniel, IV, 58; — Ecclésiaste, 2001-06; — Ecclésiastique, 2033-41; — Esdras et Néhémie, V, 527-29; — Esther, 854-57; —

Ezéchiel, 2032; — Judith, VIII, 1712-14; — Lamentations, 2526; — Macchabées, IX, 1485-77 (le IIIe livre, non canonique); — Paralipomènes, XI, 1971, 1980-82, 1991; — Proverbes, XIII, 913-15; — Ruth, XIV, 372; — Sagesse, 706-12; — Tobie, XV, 1165.

4° *Canon du Nouveau Testament.* — 1. Période de *formation et de concentration (de 95 à 220),* II, 1582-88. — 2. Discussion des deutérocanoniques, 1588-92; XV, 190; — chez les Judéo-chrétiens, VIII, 1698.

a) Études spéciales sur chaque livre (pour beaucoup authenticité équivaut à canonicité) : S. Matthieu, X, 359-60; — S. Marc, IX, 1939; finale (c. XIV), 1943; — S. Luc, 971; textes discutés, 974; — S. Jean, VIII, 539; finale (c. XXI), 50. — Actes des apôtres, I, 346. — Épîtres : de S. Paul, en général, XIII, 2847; Romains, 2848; Ire aux Corinthiens, III, 1849-50; IIe aux Cor., 1858 (une IIIe [?], 1857); Galates, VI, 1025; Éphésiens, V, 163-66; Philippiens, XII, 1420; Colossiens, III, 381-82; Thessaloniciens (Ire et IIe), XV, 576, 583; pastorales, 1037-43; Philémon, XII, 1340; Hébreux, VI, 2070-81; — de S. Pierre (Ire), XII, 1762; (IIe), 1781-84; — de S. Jean (Ire), VIII, 582; (IIe et IIIe), 586 : — de S. Jacques, 262-69; — de S. Jude, 1670-73. — Apocalypse, I, 1463-67.

b) Références aux auteurs cités (qui, dans leurs articles respectifs, apportent un témoignage au C. des Écritures) : *Ier et IIe s. :* Pères apostoliques, voir *Tables*, 214; — *Didachè*, I, 1686; — S. Ignace d'Antioche, VII, 702. — Pères apologistes, voir *Tables*, 207; — S. Justin, VIII, 2245-49 (sur les apocryphes, 2249-50); — Tatien, XV, 61 *(Diatessaron);* — Théophile d'Antioche, 533; — Tertullien, 143 (apocryphes, 144); — S. Irénée, VII, 2415 (apocryphes, 2416). — *IIIe s. :* Clément d'Alexandrie, III, 138, 164 (apocryphes, 165); — Origène, XI, 1505; — S. Hippolyte, VI, 2498-501, 2509. — *IVe s. :* Victorinus Afer, XV, 2901; — Eusèbe de Césarée, V, 1529; — S. Athanase, I, 2176; — S. Hilaire de Poitiers, VI, 2414; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2543; — S. Épiphane, V, 364; — S. Basile, II, 445; — S. Grégoire de Nysse, VI, 1849; — Théodore de Mopsueste, XV, 245; VII, 2105; — S. Jean Chrysostome, VIII, 673; — S. Jérôme, 935 (deutérocanoniques = apocryphes, 978, 980); — S. Augustin, I, 2300-02, 2341. — *Ve s. :* S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2483-88. — *VIe s. :* Junilius Africanus, VIII, 1974. — *VIIe s. :* S. Isidore de Séville, 107. — *VIIIe s. :* S. Jean Damascène, 714. — *XIIIe s. :* S. Thomas d'Aquin et autres, XV, 697-701. — *XIVe s. :* Nicolas de Lyre, IX, 1413. — *XVIe s. :* Sixte de Sienne et les dénominations de proto-deutérocanoniques et apocryphes, XIV, 2238; — Cajétan et les deutérocanoniques, XV, 3486; — M. Cano et deutérocanoniques, IX, 723.

5° *Décret du concile de Trente.* — Texte, II, 1593. — Commentaire, nature et critérium de la canonicité, 1595; — autorité des livres canoniques (sans distinction de proto- et de deutérocanoniques), 1596-98; cf. IV, 2099; — intégrité de la canonicité, II, 1599-1603; XV, 3479 (Vulgate); 1433 (conc. de Trente). — *Confirmation du décret tridentin* au conc. du Vatican, II, 1604; — et par Léon XIII, 1605; VII, 2069. — Voir *Inspiration* et *Interprétation de l'Écriture.*

Les Écritures dans les autres confessions chrétiennes : Église gréco-russe : conc. *in Trullo*, XIII, 1583; rejet des deutérocanoniques, XIV, 280 (Rogov); 353 (Procopovich); XII, 1386 (Drosdov); cf. XIV, 1389, 1394, 1399, 1411, 1413. — Église copte et éthiopienne, V, 944; X, 2271. — Église syrienne, XIV, 3018; cf. XV, 2720. — Église nestorienne, XI, 291. — Confessions protestantes : Luther et autres réformateurs, II, 1594; — Zwingli, 1595; XV, 3773; — Wyclif, 3593; — confession anglicane, XIII, 2047.

Canon biblique. — Les récentes introductions à l'A. T. réservent une place importante à l'histoire de la formation du C. (voir surtout O. Eissfeldt, 1934; A. Bentzen, 1948; A. Weiser, 1949). Le phénomène de base est la croyance à la parole inspirée des « hommes de Dieu », sous les trois formes signalées en Jer. XVIII, 18, auxquelles on peut ajouter le chant du poète (Jud., V, 12). L'assemblée cultuelle fut proprement le *Sitz im Leben* où s'affirma l'autorité de ces paroles divines fixées par écrit. Par la lecture des écrits déposés au sanctuaire (I Sam., X, 25; Deut., XXXI, 26), Dieu parle à son peuple. Les lois ont eu, les premières, ce caractère sacré, dès les anciennes amphictyonies (M. Noth, *Die Gesetze im Pentateuch*, 1940); la réforme deutéronomique de Josias, en 621, donna à la tradition mosaïque un sens régulateur; puis la réforme d'Esdras (Neh., VIII-X) fonda le judaïsme sur la base du Code sacerdotal. Le Pentateuque dans sa forme dernière était ainsi canonisé un siècle après le retour de l'exil. Il devait rester seul au C. des Samaritains, qui se séparèrent des Juifs sans doute vers la fin du IVe s. L'origine du C. des prophètes doit se chercher dans le travail d'édition de leurs disciples (Is., VIII, 16; Jer., XXXVI), dans la promotion que donna à leurs oracles le temps de l'exil, et dans la lecture liturgique qu'on en fit ensuite (doxologies dans Am. et le second Is.). Ben Sira (autour de 200 av. J.-C.) connaît Is., Jer., Ez. et les douze prophètes. Les *Prophetae priores* (Jos., Jud., Sam., Reg.) furent assimilés aux précédents et constituaient certainement une quantité close au temps du Chroniste; ses livres n'y furent point ajoutés. Dans la troisième partie du canon *(Ketubim)*, les psaumes ont la première place (Luc., XXIV, 44; II Mach., II, 13) et leur emploi cultuel explique leur valorisation; la même explication vaut pour les Lamentations et l'œuvre du Chroniste, qui exalte les lévites. Quant aux sages, on les considéra comme inspirés (Eccli., XXIV, 33) et parfois leur antiquité, au moins apparente, aida à leur canonisation; on en dira autant de Daniel.

On aurait tort de durcir trop tôt l'idée du C. Le petit-fils de Ben-Sira, qui écrit en 117 av. J.-C., ne connaît pas encore des contours bien précis à sa troisième partie. Et quant à la seconde, on y pratiqua assez tard, semble-t-il, des additions. Josèphe (*Contre Apion*, I, VIII) fut le premier à définir avec précision le C. par ces quatre caractères : l'inspiration divine, qui fut à l'œuvre de Moïse à Artaxerxès (465-424); — la séparation des productions profanes; — le nombre de 22 livres; — l'interdiction d'apporter le moindre changement au texte. *IV Esdr.*, XIV, 18-48, écrit vers la même époque, corrobore Josèphe quant au contenu du C.; et Matth., XXIII, 35 également. On conclura que le C. s'est définitivement fixé entre le petit-fils de Ben-Sira et Josèphe, et avec les critères qu'a conservés ce dernier. Ainsi la limitation de l'inspiration de Moïse à Artaxerxès a dû servir à éliminer les apocalypses qui se donnaient comme les œuvres d'Adam, d'Hénoch, de Noé ou des patriarches. Le synode juif de Jamnia (vers 100 ap. J.-C.) discuta moins de la réception de certains livres dans le C. que de leur droit à s'y maintenir. Le débat roula sur Ez., Prov., Cant., Eccl. et Esther.

Sur le C. des Juifs d'Alexandrie, il faut signaler la théorie de P. Kahle (*Schweich Lectures*, 1941), d'après laquelle il n'y eut pas, chez les Juifs d'Égypte, de texte standard ni de collection canonique, en dehors du Pentateuque. Les autres livres auraient simplement été des livres d'édification. C'est l'Église qui, au IIe s., pour avoir un texte canonique de tout l'A. T., aurait choisi entre différentes traductions qui existaient chez les Juifs une édition normative et aurait ainsi créé ce que nous appelons les Septante.

Le P. Lagrange a publié, en 1933, une *Hist. anc. du C. du N. T.* (Paris, Gabalda), dont il a marqué ainsi les étapes : *période de sécurité* (jusqu'à la fin du IIe s.); *période de doutes*, purement critiques et scientifiques, atteignant certains livres (210 à 350 environ); *période de promulgation officielle* (350 à 405). Sur cet ouvrage, voir les remarques de R. Draguet, dans *R. H. E.*, 1934, p. 637-644. A. GELIN.

CANON DE LA MESSE. — Voir *Eucharistie*, § Messe. — *D.A.C.L.*, II, 1847-1910.

CANONICO-LÉGALES (Associations). — Voir *Associations*, *Tables*, 281.

CANONIQUE (Droit). — Voir *Droit*, § Droit canonique.

CANONIQUE (Pénitence). — Voir *Pénitence.*

CANONISATION. — I. Dans l'Église romaine. [T. Ortolan], II, 1626-59. — 1° *Généralités :* Apothéoses païennes et C. 1626. — Culte des martyrs dans la primitive Église, 1627-30; X, 236; XIV, 890 sq. — Culte des confesseurs non martyrs, II, 1630; XIV, 933 sq. — Jugement de C. progressivement réservé

au pape, VIII, 1632-34; XIV, 973. — 2º *Définition :* C. et béatification, II, 1634; voir *Tables*, 389. — 3º *Division :* C. formelle et C. équipollente, 1636; — C. équipollentes douteuses, 1639. — 4º *Infaillibilité*, 1639; IV, 2186, 2198; VII, 1699; XIV, 974, 975; cf. XIII, 2664 (ouvrage de Riccioli). — 5º *Prudence de l'Église*, II, 1642; — vertus héroïques, 1643; XIV, 858; — miracles, II, 1644; X, 1846, 1849. — 6º *Procédure*, II, 1645-56; indications complétées et mises au point par les can. 1999-2141, XIII, 639-41; cf. 2733, 2740 (rôle de la S. C. des Rites).

Principales C. signalées : S.Bernard, par Alexandre III, II, 748; — S. Bruno, par Grégoire XV, 2278; — S. Louis, par Boniface VIII, 997; — S. Alphonse de Liguori, par Grégoire XVI, XIII, 588. — C. faites par : Clément X, III, 96; — Clément XI, 110; — Clément XII, 114; — Clément XIII, 124; — Paul V, XII, 27; — Pie X, 1739.

Voir Naz, *Traité*, IV, 480-534; *D. D. Can.*, III, 10-37; *D. Sp.*, II, 77-85.

II. Dans l'Église russe. — Histoire. Bases de C. qui a le droit de canoniser? Enquête. Rites actuels [J. Bois], II, 1650-72. — Cf. Ivan Kologrivof, *Essai sur la sainteté russe*, Bruges, 1953.

CANONS (Écrits divers). — **Canons des apôtres**, voir *Tables*, 218.

Canons arabes. — Attribués au Ier conc. de Nicée, XI, 408.

Canons conciliaires. — Voir *Conciles*.

Canons ecclésiastiques. — Du VIIIe livre des *Constitutions apostoliques*, III, 1529, 1531; cf. II, 1615; V, 1658; X, 2272; XIII, 270. Cf. *Constitution apostolique égyptienne*, et *Apostolische Kirchenordnung* (ouvrage identique), *Tables*, 221.

Canons des Églises monophysites (S. Athanase, S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Jean Chrysostome, Timothée Ier, docteurs de l'Église). — X, 2273.

Canons d'Hippolyte. — Voir *Hippolyte* (Saint).

Canons pénitentiels. — Voir *Pénitentiels :* C. de d'Achéry, XII, 1166; — C. Cottoniani, 1167; — G. Gregorii, 1166; cf. I, 495; — *Hibernenses*, XII, 1162; XIV, 1179; — C. Theodori Cantuarensis, XII, 1167; — C. Wallici, XIV, 1179.

CANOSSA. — Voir *Grégoire VII;* et VI, 1796, 1802.

CANTACUZÈNE (Jean VI), empereur d'Orient et théologien grec. — Notice [L. Lœvenbruck], II, 1672-75; cf. XI, 1789-92, 1797.

CANTACUZÈNE (Matthieu). — Notice [M. Jugie], X, 374.

CANTINA ou **CANTINI** (Thomas). — Notice [S. Autore], II, 1675.

CANTIQUE DES CANTIQUES. — Unité. Authenticité. Division. Interprétation. Objet [V. Ermoni], II, 1675-80.

Références aux auteurs indiqués, II, 1679 (en suivant l'ordre de la liste) : Origène, IX, 1499; — S. Hippolyte, VI, 2499; — S. Grégoire de Nysse, 1849; — Théodoret, XV, 310; — Procope de Gaza, cf. *D. B.*, V, 688; — S. Grégoire le Grand, VI, 1779; — Juste d'Urgel, VIII, 2001; — Pseudo-Cassiodore, II, 1833; — Haymon d'Halberstadt, VI, 2068; — Apponius, *D. B.*, I, 1540; — S. Bède, *D. B.*, I, 1540; — Alcuin, I, 690; *D. B.*, I, 340; — Angelome, *D. B.*, I, 593; — Anselme de Laon, voir *Tables*, 178; *D. B.*, I, 1953; — S. Brunon d'Asti, II, 1151; *D. B.*, I, 1953; — Rupert de Deutz, XIV, 173; *D. B.*, V, 1272; — Honorius d'Autun, VII, 150; — S. Bernard, II, 749-50, 777-779; — Gilbert de Hoylandia, 750, 2539; *D. B.*, III, 241; — Guillaume de Saint-Thiéry, VI, 1982; — Richard de Saint-Victor, XIII, 2677; — Gilbert Foliot, *D. B.*, III, 241; — Philippe de Harveng, XII, 1410; — Alain de Lille, voir *Tables*, 62; — Cantacuzène (Matthieu), X, 374; — S. Thomas d'Aquin, XV, 636-699; — Denys le Chartreux, *D. B.*, II, 1388; — Pierre d'Ailly, I, 646; — Gerson, VI, 1328-29; — Louis de Léon, IX, 361-62; — Michel Ghisleri, *D. B.*, III, 235; — Titelmans, XV, 1145; — J. de Pinéda, XII, 2116; *D. B.*, V, 440; — Bossuet, *D. B.*, I, 1866; — Hug, *D. B.*, III, 768; — Kestemaker, *D. B.*, III, 1907; — Le Hir, *D. B.*, IV, 162; — Schegg, *D. B.*, V, 1528. — Et, en plus : J. Pécham, XII, 108; — Gilles de Rome, VI, 1368; — Génébrard, 1183; — J. B. Novati, XI, 815; — S. Nil d'Ancyre, 666; — Michel Psellos, XIII, 1152; — Rémi de'Girolami, 2378; — S. Jérôme, VIII, 922; — Julien d'Éclane, XII, 703; — Léonard de Giffon, IX, 397; — J. Malderus, 1770; — Réticius d'Autun, XIII, 2572; — Théodore de Mopsueste, XV, 246; — Thomas Gallus, 774; — Thomas de Vaucelles, 775.

Le C. des cantiques, fruit du judaïsme postexilien (?), VIII, 1584. — Sens allégorique ou littéral (Théodore de Mopsueste), XV, 246; — mystique (Louis de Léon), IX, 362; — textes appliqués à la Ste Vierge, XIV, 173, 177 (Rupert de Deutz); — Immaculée Conception, VII, 864-66, 946-47; — virginité mariale, IX, 2377. — Versions, XV, 2720, 2729. — *D. Sp.*, II, 86-109.

On est de plus en plus d'accord pour dater le C. des cantiques de l'époque perse ou même du début de l'époque grecque. Ce même accord n'existe pas quant à son exégèse. Voici une revue des opinions où nous ferons figurer, le plus possible, les auteurs catholiques :

1º Le C. a été écrit comme une allégorie (mieux : une parabole). L'auteur, utilisant le thème biblique du mariage entre Jahvé et Israël, nous explique, sous l'affabulation d'un amour humain, l'histoire de l'Alliance. Les interprétations un peu artificielles et raffinées de Joüon (1909) et Ricciotti (1927) sont abandonnées par Buzy (1950) et Robert (1951) : pour le premier, le C. chante la ferveur d'un amour renouvelé que ne traverse plus aucune crainte d'infidélité; pour le second, c'est le chant d'un amour qui cherche encore le pardon. On est après l'exil. La parabole, contrairement aux habitudes bibliques (cf. Is., V, LIV), est tacite et peut se réclamer, dit-on, du cas d'Ibn el Faril (1182-1235), poète soufi du Caire, qui dans son « Diwan » aurait mis, sans avertir, un sens mystique ésotérique sous un poème d'amour apparemment humain.

2º Le C. a été écrit comme un drame. Pouget-Guitton (1934) ont redonné quelque regain à cette hypothèse qui, vers 1890, était celle de la plupart des exégètes, qui ne s'entendaient d'ailleurs ni sur le sens du drame, ni sur sa reconstitution scénique. Son intérêt, d'après Pouget-Guitton, tiendrait à ce que la Sulamite reste fidèle à son berger malgré les avances royales : la pièce serait ordonnée à une apologie de la fidélité conjugale et accessoirement à un éloge des mariages assortis. « Le sujet, tel que le conçoivent les partisans de l'interprétation dramatique, est une paysannerie, telle que les aimaient les âmes sensibles de la fin du XVIIIe s. » (Lods).

3º Le C. aurait été un chant liturgique servant à accompagner les rites de fertilité dans le culte d'Adonis-Tammuz. Puis, on l'aurait revisé dans l'intérêt du culte de Jahvé, qui féconde la terre au printemps. Cette étrange hypothèse qu'on trouve chez des non-catholiques (Meek, 1922; Wittekindt, 1926; Haller, 1940) se heurte au fait qu'on n'aurait pas reçu une telle liturgie en un temps où l'esprit exclusiviste était très développé.

4º Le C. est un recueil de chants nuptiaux. L'hypothèse est partie des observations de Wetzstein sur les festivités villageoises des Hauranites pour leurs noces. Ces observations furent utilisées par Delitzsch (1875), Budde (1882), Siegfried (1898), Eissfeldt (1934). L'hypothèse paraissant insuffisante, on opine qu'une partie des chants du C. représente de simples poèmes d'amour (Lods, 1950).

Cette exégèse a trouvé des adeptes chez les catholiques. Ainsi Suys (dans *Biblica*, 1932, p. 209-227) fait appel au comparatisme égyptien. Voir encore Steinmann (1949). Tobac (1926) pense à une collection de chants profanes qui a pris un autre sens du fait d'un auteur inspiré dont le rôle est ainsi décrit : « Le rédacteur inspiré qui a réuni ces divers chants a voulu, au moyen d'une parabole tacite, représenter l'amour de Jahvé pour Israël et d'Israël pour Jahvé » *(Les cinq livres de Salomon*, 110). C'est pourquoi, sans doute, les commentaires de Zapletal (1907) et Miller (1927) superposent au sens littéral propre un sens typique allégorique. A. GELIN.

CANTIQUES. — 1º *Cantiques dans l'Écriture sainte.* — Les C. des mss. des Septante, XV, 2706; — C. de l'A. T., commentaire de Verecundus de Junca, 2673.

— C. d'Anne, mère de Samuel, XIII, 2794. — Les trois C. évangéliques, IX, 835 (cf. *D.A.C.L.*, II, 1994).

2° *Cantiques populaires.* — Les C. extraliturgiques dans la dévotion aux saints, XIV, 947; — amorces de C. dans la messe primitive (hypothèse), X, 880. — C. non canoniques et IVe conc. de Tolède, XV, 1181. — Pitra et les mélodes grecs, XIII, 2243. — C. du P. Spé, XIV, 2474; — C. spirituels du P. Surin, 2837. — *D.A.C.L.*, II, 1975-99.

CANTO (Jérôme). — Notice [A. Palmieri], II, 1680.

CANTO (Michel). — Notice [A. Palmieri], II, 1680.

CANTOR (Gilles). — Notice [E. Mangenot], II, 1681.

CANTOR (Pierre *le Chantre*). — Voir XII, 1901.

CANTORBÉRY. — *S. Augustin, premier archevêque* de C., VI, 1779; — Théodore, nommé par Vitalien archevêque, XIV, 1328; XV, 3116; — S. Dunstan, IV, 1947; — Lanfranc, VIII, 2558; — S. Anselme, I, 1327; — Baudoin (1185-90), voir *Tables*, 386; — Kilwardby, VIII, 2354; — Pécham, XII, 100; — Winchelsea, XV, 3553; — Thomas Bradwardine, 765; — *Cranmer*, III, 2026; — *Pole*, XII, 2413. — Après la Réforme : Mathieu Parker, I, 1289; — Whitgift, 1292; — Abbot, 22; — Laud, 1294; XIII, 1366; — Wake, 1367; XV, 2219; — Summer, XIII, 1373; — Tait, 1377, 1379, 1396; — Benson, 1397; — Temple, 1402; I, 1300. — Davidson, XIII, 889. — Voir : *Lambeth* (Conférences); — *Convocation* de C. et d'York.

CANUS. — Voir *Cano* (Melchior).

CAP (Le). — Voir *Afrique*, 50, 51. — Missions catholiques, I, 549; X, 1893, 1943, 1987.

CAPALTI (Annibale), cardinal. — Au concile du Vatican, XV, 2552, 2562.

CAPASSI (G.-M.), théologien servite. — Auteur de *Intellectus triomphans, in dogmaticis captivus, in scholasticis liber* (1683), XV, 432.

CAPECELATRO (Alfonso), cardinal, oratorien italien et restaurateur de l'Oratoire en Italie (1824-1912). — Vice-bibliothécaire au Vatican, puis bibliothécaire et archevêque de Capoue (*D. H. G. E.*, XI, 835). — Cité : à propos de S. Philippe Néri et des possessions diaboliques, *D. T. C.*, XII, 2646.

CAPELLARI (Mauro). — Voir *Grégoire XVI.*

CAPELLE (Dom Bernard), bénédictin. — Abbé coadjuteur, puis abbé du Mont-César à Louvain (1942). Collaborateur de la *R. Bén.*, de la *R. H. E.*, et de deux revues de son monastère: *Questions liturg. et paroissiales; Recherches de théol. anc. et médiévale.* — Dom Gazeau, dans *Catholicisme*, II, 487. — Sur un recueil de traités et sermons de Maximin, arien, *D. T. C.*, X, 469.

CAPELLIS (François-Marie de). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1683.

CAPELLO (Marc-Antoine). — Notice (P. Édouard d'Alençon], II, 1683.

CAPELLO (Marius-Ambroise), dominicain. — Né à Anvers en 1597, évêque de cette ville en 1652. En 1641, Henschenius accuse C. d'être favorable à Jansénius et à l'*Augustinus*. C. est invité à adhérer à la bulle *In Eminenti*. Fils soumis de l'Église, il le fait, mais reste incliné à la douceur et à la négociation. Thomas Turcus, élu général en 1646, le choisit comme *socius;* ils voyagent ensemble en France, en Belgique, en Espagne. Déjà désigné en 1645 pour l'évêché mexicain de Guaxaca, C. parvient à se faire nommer à un évêché des Pays-Bas; d'abord à Ypres, puis à Anvers. Mais il doit attendre deux ans avant de recevoir ses bulles. Entre temps, il joue un rôle pacificateur dans les querelles jansénistes, et doit s'occuper du cas de l'archevêque de Malines, Boonen, et de l'évêque de Gand, Triest, qui avaient refusé leur adhésion à la bulle *In Eminenti*. Il doit également s'occuper de religieux dominicains accusés de sympathie pour les jansénistes. Sacré le 30 sept. 1652, il joue désormais un rôle prépondérant dans les fondations religieuses de son diocèse : couvent de norbertines, chapitre collégial de S.-Jacques, paroisse S.-Laurent, maison de Maricoles, fondation Capello, etc. Il meurt le 4 oct. 1676. C. de CLERCQ.

CAPÉRAN (Louis), théologien français contemporain. — Auteur d'une thèse remarquée, *Le problème du salut des infidèles*, I, *Essai hist.;* II, *Essai théol.*, nouv. éd., Toulouse, 1934. Signalons encore, au point de vue théologique : *Petite encyclopédie de la religion*, 4 vol.; *Foi laïque et foi chrét.; la question du surnaturel*, 1937.

Cité : salut des infidèles, VI, 1599, 1602; VII, 1829, 1852, 1894, 1898, 1919; — distribution de la grâce, VI, 1602; — volonté salvifique universelle, XV, 3356, 3360, 3372.

CAPET (Jean). — Notice [B. Heurtebize], II, 1684.

CAPÉTIENS. — Un commencement de gallicanisme au début de leur dynastie, VI, 1109. — Les contingents des évêques pour l'armée, VII, 1230.

CAPILLA** ou **CAPIGLIA (*André*). — Notice [S. Autore], II, 1685.

CAPISTRAN. — Voir *Jean de Capistran* (Saint).

CAPISUCCHI (Raymond), cardinal. — Notice [P. Mandonnet], II, 1688; cf. XI, 1312.

CAPITAL, CAPITALISME. — Terminologie, XIII, 772. — Légitimité en principe, 780; — mais liaison du C. et du travail, 780, 781; cf. III, 594, 1870; IX, 355, 358 (doctrine de Léon XIII). — C. et commerce, III, 398; — et biens de consommation, XIII, 771; XIV, 2324, 2325; — et production, 2385; — et profit, 2386. — C. et revenus, devoirs afférents, 2384; cf. I, 364; XIII, 793-95. — C. et ancienne discipline de l'Église, XV, 2388; — Capitalisme actuel, 2388; — inhumain, XIII, 786, 789. — Société capitaliste et précapitaliste (Adam Smith, Ricardo), 805, 808. — C. et libéralisme, IX, 534; XIII, 803; — et marxisme, 809, 812; XIV, 2312, 2314, 2315; — et collectivisme, XIII, 813.

R. Brouillard, *Capitalisme*, dans *D. Soc.*, IV, 596; H. du Passage, *Morale et capitalisme*, Paris, 1935; R. Boigelot, *L'Église et le monde moderne. Capitalisme, socialisme et réforme de régime*, 1936; E. Mounier, *De la propriété capitaliste à la propriété humaine*, 1936; Mgr Ancel, *Lucidité*, dans *Cahiers du clergé rural*, déc. 1950; R. Brouillard, *Capitalisme*, dans *Catholicisme*, II, 499-505.

CAPITALE (Peine). — Voir *Mort* (Peine de).

CAPITANI (Mozzi de'). — Voir *Mozzi;* et X, 2543.

CAPITATION, impôt destiné au Temple. — XV, 1526, 1530.

CAPITAUX (Péchés). — Voir *Péchés*, § Péchés capitaux.

CAPITON ou *Capito* (Wolfgang-Fabrice Köpfel). Notice [V. Ermoni], II, 1692. — Relations avec Zwingli, XV, 3726-3736. — Tentatives avec Bucer pour accorder le luthéranisme et les sacramentaires, V, 1342. — Cité : IX, 151, 1294.

Voir *Catholicisme*, II, 506 (Y. Congar); *D. H. G. E.*, XI, 860 (G. Allemang); P. Kalkhoff, *M. Capito im Dienste Erzbischof Albrechts von Mainz*, Leipzig, 1907; O. E. Strasser, *Capitos Beziehungen zu Bern*, 1928; *La pensée théol. de W. Capiton dans les dernières années de sa vie*, dans *Mém. de l'univ. de Neufchâtel*, XI, 1938.

CAPITULA GALLORUM. — Thèses augustiniennes exagérées, mises en circulation au moment des controverses semi-pélagiennes, XIV, 1824. — Réponse de S. Prosper, 1827; XIII, 847. — Sur les *capitula* annexés à la lettre de S. Célestin, 847; XIV, 1829.

CAPITULAIRE (Vicaire). — Voir *Chanoines* (Chapitre).

CAPITULAIRES (Pseudo-), de Benoît le Lévite. — Réordinations, I, 161-67; XIII, 2404. Voir *Tables*, 423.

CAPITULAIRES CAROLINGIENS. — Un article à la fois historique et doctrinal leur a été consacré dans *D. H. G. E.*, XI, 863-71; et dans *Catholicisme*, II, 507.

Au point de vue théologique, les C. sont cités : sur les abbesses, I, 19; — l'extrême-onction, V, 1971; — les fêtes, 2185; — le dimanche, IV, 1314; — les ordalies, XI, 1143; — la dîme, XV, 1526.

IX, 82. — C. contre Fagnano, XIII, 513. — C. critiqué par Martinez de Prado, 487; Mercorius, 504; Baron, 506. — Cité à propos du probabilisme : 494, 520, 521, 526, 530, 540. — Sur la malice de la luxure, VI, 601; — l'usage licite de la calomnie, IX, 49. — Crédibilité et crédentité, VI, 173. — *Catholicisme*, II, 527.

CARATTINI, dominicain. — Controverse avec Concina sur la pauvreté religieuse, III, 678, 769.

CARAYON (Auguste), jésuite (1813-1874). — Sur les missions des jésuites à Constantinople et dans le Levant au XVIIe s., III, 1426, 1457, 1458. — *Catholicisme*, I, 529.

CARBEN (Victor de), rabbin converti. — Son apologétique, VIII, 1900.

CARBONARISME, CARBONARI. — Société secrète (franc-maçonnerie), VI, 727; — absolution des censures encourues, XII, 1156; excommunication *simpliciter reservata* au S.-Siège, 655. — Charbonnerie française, XIV, 787. — Cités : IX, 515-547.

CARBONE ou *Carbonia* (Louis). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1712. — Sur la théologie, XV, 426.

CARBONNELLE (Ignace). — Notice [J. Van den Gheyn], II, 1712. — *D. H. G. E.*, XI, 1001.

CARCAFÉ, synode de 1806. — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

CARDAN (Jérôme). — Indications biobibliographiques; sa pensée philosophique, XIII, 1702.

CARDENAS (Jean de). — Notice [P. Bernard], II, 1713. — L'évidence de crédibilité et la prop. 4 condamnée par Innocent XI, VI, 203; — comment disposer un moribond à cette certitude de crédibilité, 205. — Sur Caramuel, II, 1713; VI, 173. — Sa conception du probabilisme (contre Baron et Fagnano), XIII, 525, 567; cf. 570.

CARDINALES (Vertus). — [A. Gardeil], II, 1714. Voir *Vertus*.

CARDINAUX. — Histoire. Création. Devoirs et droits [J. Forget], II, 1717-24.

1° *Origine et développements du cardinalat.* — Le *presbyterium* romain, II, 1718-20; III, 1933. — Les sept diacres et les sept diaconies, II, 1718; IV, 711; V, 2050; — dix-huit diacres au temps de S. Bernard, II, 772; — réduits à quatorze (Sixte-Quint), XIV, 2234. — Les vingt-cinq prêtres et vingt-cinq titres ou paroisses, III, 1719; IX, 1991; cf. XV, 1146 (titres cardinalices); encore attachés à leur église au IXe s., III, 1933; — devenus vingt-huit au XIIe s., II, 772; et cinquante sous Sixte V, XIV, 2234. — Sept évêques suburbicaires, II, 1720; réduits à six par l'union des sièges de Porto et Ste Rufine, 1344.

2° *Création des cardinaux.* — Par le pape seul, II, 1720; — recommandations de S. Bernard, 772. — les sujets présenteront les mêmes garanties que les candidats à l'épiscopat (conc. de Trente, sess. XXIV, *De reform.*, can. 1) 1720; et seront choisis dans l'Église universelle, XIV, 2632 (Mgr Strossmayer). — Règles posées par Sixte-Quint pour la promotion et les cérémonies de promotion des C., II, 1720. — C. de Curie, 1721.

Principales créations signalées : Pie II, XII, 1625; — Sixte IV, XIV, 2214; — Paul III, XII, 11, 13, 14-15; XV, 1415-1416; — Paul IV, XII, 21; Pie IV, 1634; XV, 1450; — Sixte-Quint, XIV, 220. — Étrange création de quatre cardinaux par Pierre de Luna (Benoît XIII), XII, 2024.

3° *Déposition et destitution des cardinaux.* — Nonobstant l'opinion de S. Bernard, II, 772; IV, 513, les C. sont d'une dignité supérieure à toute autre et justiciables du seul pape, XII, 639; cf. II, 2127; ils ne peuvent être déposés que par le pape, IV, 514; les autres C. n'ayant que voix consultative, 514-16.

Quelques cas de déposition : IV, 514; cf. VIII, 1919 (Carvajal, Briçonnet, Fr. de Borgia, de Prie, par Jules II); IX, 331 (Riario, Petrucci, Sauli, par Léon X); XII, 1635 (Carlo Caraffa, par Pie IV); III, 111 (Coscia, par Clément XII).

4° *Insignes et privilèges.* — Historique, II, 1721. — Séance et vote aux conciles œcuméniques, III, 642. — Ministres extraordinaires de la confirmation, 1099 (cf. le Code, can. 239, § 1, 23°); et de l'ordre XI, 1400. — Droit d'absoudre au for sacramentel des péchés et censures réservés, XII, 647. — Concession et application d'indulgences, VII, 1624. — Autorisation de pénétrer dans la clôture, XV, 3080. — Inviolabilité (privilège du canon et du for), XIV, 695; XV, 3081, 3082. — Option, II, 1721; — cas du cardinal doyen, III, 114. — Voir *infra*, *Note canonique*.

5° *Composition et organisation du Sacré-Collège.* — Les trois ordres et le cardinal doyen, II, 1721; voir *supra*, 1° *Origine et développements*. — C. palatins, III, 1940; — dataire ou prodataire, *ibid.*; — secrétaire d'État, 1942-46 (au cas « unique » du cardinal Rospigliosi, devenu pape, il faut ajouter aujourd'hui celui du cardinal Pacelli, devenu Pie XII); — cardinal neveu, 1943; heureuse réaction d'Innocent XII, VII, 2014; — cardinal camerlingue du Sacré-Collège, III, 1934, 1935, 1943, 1961; et de la Ste Église, 1940, 1961-64; cardinal secrétaire des brefs, 1946; — cardinal secrétaire des mémoriaux, 1947. — Légats *a latere*, XI, 1918.

6° *Devoirs et droits des cardinaux.* — Devoir d'assistance au pape, II, 1722. — Obligation de la résidence (avec les adoucissements nécessaires), XV, 3085. — Prétentions injustifiées des C., à certaines époques, pour restreindre l'exercice du pouvoir pontifical : compromis des électeurs d'Innocent VI, VII, 1998; — capitulation signée au concile de Bâle, II, 115; V, 1492; — engagements imposés à Jules II, VIII, 1918; — à Paul II, XII, 4; — pris par Léon X, IX, 329. — Le grand devoir : élection du pape en cas de vacance du Siège, II, 1722; même pendant la tenue d'un concile, XV, 1415, 1451; — décret de Nicolas II, rôle prépondérant accordé aux C.-évêques, XI, 527-29; IV, 2312-14; cf. 2316 (conflit Innocent II-Anaclet II); — modification au décret de Nicolas II par Alexandre III : les trois ordres électeurs, loi des deux tiers, 2316-18. — Voir *Élection des papes; Conclave.*

Sede vacante, aucune juridiction propre au collège cardinalice, VIII, 1994; — limitation des pouvoirs, III, 114; — seule l'élection pontificale doit préoccuper les C., VII, 1998. — Rôle des C. près du pape régnant, consistoires et Congrégations, II, 1722. Voir *Congrégations romaines*.

Quelques attitudes ou rôles de C. à certaines époques de l'histoire de l'Église : XIIIe s. : A l'égard du joachimisme, VIII, 1441, 1445, 1447. — *XIVe s. :* Pendant le Grand Schisme d'Occident, XIV, 1470, 1474, 1481, 1482-84; — à Pise et Constance, 1484, 1485; cf. XII, 2128; XV, 2302, 2303. — *XVIe s. :* Réforme et conc. de Trente : sous Paul III, XII, 12, 13, 15, 17, 18; XV, 1417, 1418, 1421, 1423, 1425, 1427, 1430, 1438, 1440; — sous Jules III, VIII, 1920; XV, 1444, 1447; — sous Pie IV, XII, 1635 (rôle de S. Charles Borromée), 1638, 1642, 1645; XV, 1450, 1452, 1455, 1457, 1462, 1465, 1467, 1470, 1473, 1475, 1479, 1481, 1484. — *XIXe s. :* La crise napoléonienne : III, 745, 747, 756, 757-58, 760; XII, 1671 (Concordat de 1801), 1674 (sacre), 1676 (rupture), 1677 (mariage avec Marie-Louise : les C. rouges et noirs, cf. 1678); III, 773 (concile de Paris, cf. XII, 1677, 1678-79), 775 (concordat de Fontainebleau); XII, 1679-81 (Consalvi et la réorganisation de l'Église).

NOTE CANONIQUE. — Le Code traite des C. aux can. 230-241. On ne relèvera ici que les points les plus im-

portants. Contrairement à l'affirmation relevée au *D. T. C.*, IV, 712, tous les C.-diacres doivent *aujourd'hui* être au moins prêtres (can. 232, § 1). Pour éviter les inconvénients du népotisme, le même can. § 2, 3° exclut de la dignité cardinalice « ceux qui sont parents d'un cardinal encore en vie, au premier ou au second degré de consanguinité ».

Création d'un cardinal réservé « in pectore ». — Le can. 233, § 2 dispose : Si le pontife romain, après avoir annoncé la création d'un cardinal en consistoire, suspend la communication du nom de l'élu, celui-ci ne jouit d'aucun des droits et privilèges des C. durant ce temps. Mais, après que le pontife aura publié son nom, il jouit desdits droits et privilèges depuis la publication, et du droit de préséance à partir du jour où sa création fut annoncée (réservée *in pectore*).

Sur l'option. — Tout en conservant leur priorité d'ordre et de promotion, les C.-prêtres et diacres peuvent en vertu d'une option faite en consistoire et approuvée par le Souverain pontife, passer à un autre titre cardinalice; au bout de dix ans de présence dans l'ordre diaconal, les C.-diacres peuvent passer par option dans l'ordre presbytéral; *ils prennent alors rang avant tous les* autres C.-prêtres élevés après eux à la dignité cardinalice. — Si un siège suburbicaire devient vacant, les C.-prêtres présents dans la Curie peuvent opter en consistoire pour ce siège, d'après l'ordre de priorité de leur promotion. — Enfin, aucune option n'est possible entre les Églises suburbicaires; le cardinal-évêque qui devient doyen joint à son titre celui d'Ostie (can. 236, § 1-4).

Privilèges. — Les privilèges des C. sont énoncés au can. 239. Voici les principaux qui intéressent plus directement la théologie : § 1, 1° Entendre partout les confessions, y compris celles des religieux des deux sexes, et absoudre de tous péchés et censures, mêmes réservés, à l'exception seulement des censures réservées très spécialement au S.-Siège et celles qui sont attachées à la révélation d'un secret du S.-Office. 5° *Bénir en tout lieu*, d'un seul signe de croix, en y attachant toutes les indulgences que le S.-Siège a *coutume de donner*, les rosaires et les autres couronnes de prières, les croix, les médailles, ainsi que les scapulaires..., avec faculté d'imposer ceux-ci sans formalité d'inscription. — 6° Ériger, au moyen d'une seule bénédiction..., les stations du chemin de la croix, en y attachant toutes les indulgences...; en faveur de ceux qui sont empêchés, par la maladie ou un autre motif légitime, de parcourir les stations..., bénir des crucifix avec application de toutes les indulgences attachées par les pontifes romains à l'exercice du chemin de la croix. — 20° Procéder, en tout lieu, moyennant les conditions requises et l'observation du can. 1157, aux consécrations et bénédictions d'églises, d'autels, de vases et ornements sacrés, d'abbés, *ainsi qu'à d'autres* consécrations et bénédictions semblables, à l'exception de *la consécration des saintes huiles, si le cardinal n'a pas* le caractère épiscopal. — 22° Conférer la première tonsure et les ordres mineurs, à condition que le candidat ait des lettres dimissoriales de son Ordinaire propre. — 23° Administrer le sacrement de confirmation sous réserve de l'inscription du nom du confirmé, conformément au droit. — 24° Concéder des indulgences de deux cents jours, même celles qui peuvent être gagnées *toties quoties*, dans les endroits ou instituts soumis à la juridiction ou à la protection du cardinal; concéder aussi des indulgences à gagner en d'autres endroits, mais seulement par ceux qui sont en présence du cardinal lors de leur concession; ces dernières indulgences doivent être *renouvelées chaque fois.* (Selon *un décret de la* S. Pénitencerie, du 20 juill. 1942, les C. peuvent concéder des indulgences de trois cents jours.)

Sacre du pape. — Le cardinal doyen jouit du privilège d'ordonner ou de consacrer le pape élu, si celui-ci a besoin d'être ordonné ou d'être consacré évêque; en l'absence du cardinal doyen, ce privilège appartient au vice-doyen ou, à défaut de celui-ci, à un cardinal suburbicaire, par ordre d'ancienneté (can. 239, § 2).

Autres privilèges. — Les C. sont considérés comme des princes de famille royale, en tant que successeurs éventuels à la couronne pontificale (*Caeremoniale cardinalium*, cité par Bangen, *Die römische Curie*, Münster, 1854, p. 642). Il faut une autorisation pontificale pour qu'ils puissent être cités devant une juridiction séculière (can. 120); seul le pape est compétent pour les juger (can. 1557); une sanction spéciale les protège contre toute violence (can. 2343); ils sont exempts des lois pénales ecclésiastiques, sauf mention spéciale (can. 2227); ils ne sont pas tenus à la loi relative aux livres prohibés (can. 1401).

Le can. 240 précise les droits des C. dans leurs titres.

Sede Vacante. — Conformément au can. 241, le Sacré-Collège des C. n'a dans ce cas d'autres pouvoirs que ceux qui sont indiqués par la Constitution de Pie XII (8 déc. 1945). « Le Sacré-Collège ne peut notamment pas disposer des droits du S.-Siège, ni changer les lois générales, ni en dispenser... Mais il peut régler les questions relatives à la future élection du pape et, en cas d'urgence, appliquer aux difficultés les solutions opportunes de l'avis de la majorité des C.... La charge de cardinal *secrétaire d'État* cesse, mais non la charge de cardinal *doyen* ni celle de cardinal *camerlingue*. Celui-ci prend alors en main l'administration des biens et des droits temporels du S.-Siège. Restent également en fonction le cardinal *grand pénitentier* [sur ce cardinal voir *D. T. C.*, XII, 1141, 1144, 1146], le cardinal *vicaire de Rome* et en général ceux qui président les Congrégations et autres Offices romains » (Naz, *Traité*, I, n. 533).

Dans les procès de béatification et de canonisation, le cardinal rapporteur de la cause est appelé le cardinal *ponent* (voir *D. T. C.*, II, 1650; XIII, 639). — Chaque institut religieux peut avoir un cardinal *protecteur* (can. 499, § 2). Simple « protecteur », il veille sur l'institut, l'aide, appuie ses suppliques, mais n'a aucune autorité effective. Sur l'histoire du cardinal protecteur, voir Naz, *Traité*, I, n. 815.

Voir *D. D. Can.*, II, 1310-44; III, 990-1000; *Catholicisme*, II, 535-46 (on y trouvera d'intéressants détails qui n'ont pu prendre place ici); Naz, *Traité*, I, n. 522-533; 815, 3°; V. Martin, *Les C. et la Curie*, Paris, 1930; M. Belardo, *De juribus S. R. E. cardinalium in titulis*, Rome, 1939. A. MICHEL.

CARÊME. — Les observances du C. au cours de l'histoire [E. Vacandard], II, 1724-50.

1° *Les trois premiers siècles.* — Jeûne pascal primitif, continué du vendredi au samedi saint en Occident; jeûne de dix jours à Alexandrie et en Syrie : pas de jeûne quadragésimal, discussion des textes, II, 1724-28.

2° *Du IVe au VIe s.* — La « quadragésime » préparatoire au baptême combinée avec la semaine pascale, II, 1728-34. — L'usage d'Antioche et de Constantinople, 1728; — de Jérusalem, 1729; — d'Alexandrie, 1729; — de Rome, 1730; cf. IX, 223-24 (S. Léon); étendu aux autres Églises d'Occident et d'Afrique, II, 1731-33. — L'abstinence d'œufs, de fromage, de poisson, de vin, jointe au jeûne, 1733. — Les jeûnes montanistes, X, 2369.

3° *Du VIIe au IXe s.* — L'innovation romaine : C. commencé au mercredi des Cendres, II, 1735. L'abstinence moins stricte, 1736. — Divergences latines et orientales, III, 1412-13; — Église de Jérusalem, VIII, 703; — monophysite copte, X, 2296; — nestorienne, XI, 317. — Réprobation par l'Orient du « relâchement » latin, XIV, 1333, 1337, 1357, 1389, s'appuyant sur le concile *in Trullo* (can. 56), XIII, 1590. — Pratiques de C. présentées par ce concile (can. 52, 89), 1589, 1592. — Messe des présanctifiés réservée au temps de pénitence de C., 79, 81, 92, 109; cf. conc. de Laodicée (can. 49, 83, 89), VIII, 2612; et conc. *in Trullo* (can. 52), XIII, 84, 1589.

4° *Moyen Age : période des adoucissements*, II, 1736-44. — Durée du jeûne, 1736. — Adoucissements, 1737-43. — Causes qui exemptent de la loi, 1743-44. — Le cas des ouvriers, 1744.

5° *Les temps modernes.* — Régime d'adoucissements et de dispenses : heure et composition du repas principal, 1744; — dispenses : âge, maladie, pauvreté, fatigue, travail et simplement dispense, 1746. — L'aumône, complétant la pénitence, 1749. Voir *Aumône.*

Le C., entrée en pénitence publique, xii, 816, 832, 881, 921, 950; — temps de la confession des péchés, 899, 930, 934, 1133. Voir ABSOLUTION QUADRAGÉSIMALE, i, 259. — Sur la loi elle-même du jeûne et de l'abstinence, voir *Jeûne et abstinence*.

La bénédiction solennelle des noces est interdite depuis le mercredi des Cendres, jusqu'au dimanche de Pâques inclusivement (Code, can. 1108, § 2). Toutefois les évêques peuvent, en tenant compte des lois liturgiques, permettre pour une juste cause la bénédiction nuptiale, en avertissant les époux de garder la modération dans les pompes extérieures (can. 1108, § 3). — — Pendant le C. des prédications plus fréquentes doivent être faites dans les églises cathédrales et paroissiales (can. 1346, § 1), et si un sermon de C. est donné aussitôt après l'office choral des chanoines, ceux-ci sont obligés d'y assister (can. 1346, § 2).

Voir *D. A. C. L.*, art. *Carême*, ii, 2139-2158; *Catholicisme*, ii, 547-57; *D. D. Can.*, art. *Carême*, ii, 1345-1354; *D. Sp.*, ii, 136-152.

CARIATIL (Joseph). — Préconisé archevêque de Cranganore (Indes), xiv, 3127, 3139.

CARISCHIARANTI (Pierre), prêtre catholique géorgien († 1890). — Fondateur de la congrégation de l'Immaculée Conception, à Constantinople, vi, 1287.

CARLETTI (Peregrino Maria). — Notice [A. Ingold], ii, 1750.

CARLETTI DE CHIVASSO (Ange). — Voir *Ange*.

CARLISME. — Le C. espagnol et la vie religieuse du pays, v, 566, 569, 575, 580; vi, 1825.

CARLOMAN, fils de Charles Martel et maire du palais pour l'Austrasie. — Son rôle dans la réforme religieuse, xv, 3672-74. — *D. H. G. E.*, xi, 1058.

CARLOMAN, fils de Louis le Germanique. — Son intervention contre Charles le Chauve et la politique du pape Jean VIII, viii, 602.

CARLOSTADT *(Carlstadt, Carolstadt)*, de son vrai nom André-Rodolphe Bodenstein. — Notice [L. Loevenbruck], ii, 1750-54. — Controverse avec Luther contre Eck, 1751; iii, 1702-03; ix, 1157, 1197. — Fanatisme radical, s'inspirant de Münzer et réprouvé par Luther, ii, 1751-53; ix, 1163, 1166, 1298, 1304; cf. i, 1129. — Sur l'eucharistie (présence réelle), ii, 1752; v, 1341; xv, 3831. — Sur la messe, ii, 1751; ix, 1298, 1304-05. — Cité : 1295; xv, 3577, 3835.

Voir *D. H. G. E.*, xi, 1067; *K. L.*, vii, 181-86; *P. R. E.*, x, 73-80; *L. T. K.*, v, 837, sq.; H. Barge-Freys, *Die gedruckten Schriften des Andreas Bodenstein von Karlstadt* (énumération de 156 écrits imprimés), dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, xxi, 1904, p. 153 sq.; *Andreas Bodenstein von Karlstadt*, Leipzig, 1905, 2 vol.; K. Müller, *Luther und Karlstadt*, Leipzig, 1908; E. Hertzsch, *Karlstadt und seine Bedeutung für das Luthertum*, 1932.

CARLOVITZ (Église de). — Immigrations serbes en Hongrie. L'Église serbe d'Autriche-Hongrie avant 1690. De 1690 à 1848. De 1848 à nos jours (1905). Organisation intérieure et statistiques [J. Bois], ii, 1754-76. — En raison des bouleversements politiques survenus, la métropole de C., ii, 1047, iii, 1445; xiv, 1376, a été en fait absorbée par le patriarcat serbe d'Ipek, 1357; cf. ii, 2292. — Cité : xiv, 1379, 1417, 1437.

Le métropolite de C., Antoine Krapovitskij et ses idées sur la doctrine sophianique; le péché originel et, en général, ses corrections et suppressions erronées du catéchisme de Philarète Drozdov, xiv, 366; xii, 621, 1384.

CARMATHISME. — Doctrine musulmane, originairement des 'Alides Keïsânites, ix, 1592; cf. 1595, 1598, 1603...

CARMES (Ancien couvent et séminaire des). — Sur les martyrs de 1792, ix, 1835; x, 410. — Mgr Maret et le séminaire des C., ix, 2033. — *Catholicisme*, ii, 582-84.

CARMES (Ordre des). — Article général [B. Zimmermann], ii, 1776-92.

1° *Origine.* — Le mont Carmel, ii, 1777; xiii, 2159; — les ermites, ii, 1778.

2° *Les carmes en Orient.* — La règle de S. Albert substituée à celle de S. Augustin, ii, 1778; i, 662; — adoucie postérieurement par Hugues de Saint-Cher, vii, 224; mais reprise par Ste Thérèse, voir *infra*. — Les C. en Terre sainte, ii, 1778.

3° *Antiquité de l'ordre.* — Filiation imaginaire avec Élie et Élisée, ii, 1779. — S. Berthold, premier général (xiie s.), 1780 (cf. *D. H. G. E.*, viii, 962). — Exagérations à éviter, 1780.

4° *Les carmes en Europe.* — Ordre mendiant, xiii, 2162; S. Simon Stock en est élu prieur général (ou sixième général, cf. xiv, 1256), ii, 1780. — L'ordre du Carmel et la défense de l'orthodoxie, 1781.

5° *Les réformes.* — Adoucissements apportés à la règle primitive, stimulant les plus fervents, ii, 1782 : cinq réformes successives, 1782.

6° *Les Carmélites.* — Réforme de Ste Thérèse, ii, 1782-85; xv, 561-66; inspirée par S. Pierre d'Alcantara, xii, 1797; et soutenue par S. Jean de la Croix, viii, 768. — Ste Thérèse et les missions, ii, 1783. — Expansion des Carmélites, 1784.

7° *Études chez les Carmes Chaussés.* — Indications générales, ii, 1784.

Auteurs carmes possédant un article :

XIVe s. — Gérard de Bologne († 1318), vi, 1289; Gui de Perpignan († 1342), 1963; Michel de Bologne (Anguani) († 1416), x, 1674; Geoffroy de Cornouailles, vi, 1228; Durham (Nicolas), iv, 1966; Hecton ou Eston (Walter), viii, 2332; Kellawe ou Kello (Walter), 2333; Richard de Maidstone († 1396), xiii, 2669; Pugula (Guillaume de) ou William Powell, xi, 1730; Paul de Pérouse († 1344), xii, 45; Osbert Pirkenham (ou O. l'Anglais) († 1334), xi, 1627; Walsingham (Robert), xv, 3506.

XVe s. — Walden (Thomas Netter) († 1430), xv, 3505; Patrington (Étienne) († vers 1417), xi, 2326; Consobrinus (Jean) († 1475), iii, 1197; Oudewater ou de Aquavetere (Jean d'), viii, 826; xi, 1671; Loe (Godefroy de) († 1470), ix, 864; Mantoue (Bx. Baptiste Spagnoli de) († 1516), 1918; Kersbele (Philippe) († 1489), viii, 2350.

XVIe s. — Calco (Jacques) († 1533), ii, 1331; Candidus (Alexandre) († 1555), 1506; Gilles (Richard), vi, 1358; Marinario (Antoine) († 1570), ix, 2478; Billick (Everard) († 1557), ii, 889; Rossi, dit Rubeus (Jean-Baptiste) († 1578), xiv, 5; Nicolas Audet († 1562), xi, 558; Pierre Alexandre († 1563), xii, 1800; Verrati (Jean-Marie) († 1563), xv, 2700; Thomas Beaulxamis († 1589), 765; Domanini (Lactance) († 1595), iv, 1650; Courtin (Pierre) († 1599), iii, 1985; Nicolas Aurifex Buonfigli († 1601), xi, 560; Licht ou Lucius (Pierre) († 1603), ix, 708; Paul-Antoine Foscarini († 1616), xii, 53.

XVIIe s. — Cochelet (Anastase) († 1624), iii, 264; Cornejo de Pedrosa (Pierre) († 1618), 1864; Michel de la Fuente († 1626), x, 1703; Pompeio-Ucilio Vanini († 1619), xiii, 1709; Antoine de la Mère de Dieu († 1641), i, 1445; Corona (Matthias) († 1676), iii, 1866; x, 348; Daniel de Saint-Joseph, iv, 106; Marinario (Antoine II) († 1689), ix, 2479; Vernant (Jacques de) († 1667), xv, 2699; Urbain de l'Ascension († 1664), 2306; Daniel de la Vierge († 1678), iv, 105; François de Bonne Espérance († 1677), vi, 733; André de la Croix († 1675), i, 1184; Charles de l'Assomption († 1686), ii, 2272; Irénée de Saint-Jacques († 1676), vii, 2536; Henri de Saint-Ignace († 1719), vi, 2195; Félicien de Sainte-Madeleine († 1685), v, 2128; Alexandre de Sainte-Thérèse († 1686), i, 786; Félix Buy ou Bhuis († 1687), ii, 1268; Augustin de la Vierge Marie († 1689), i, 2484; Maur de l'Enfant Jésus (Le Man) († 1690), x, 402; Palacio (Ange) († 1645), xi, 1733; Lezana (Jean-Baptiste de) († 1659), ix, 502; Léon de Saint-Jean (Jean Macé) († 1671), 394; Lumbier (Raymond) († 1684), x, 1707; Astorin (Pierre-Élie) († 1703), i, 2142.

XVIIIe s. — Antoine de l'Annonciation († 1714), i, 1445; Ange de la Passion († 1731), 1272; Alexandre de la Passion († 1731), 785; Ange de Sainte-Marie († 1734), 1273; Cosme de Villiers, iii, 1917; Antoine de Saint-Joseph,

I, 1447; Apollinaire de Saint-Thomas, 1505; Gaspard de Sainte-Marie-Madeleine de Pazzi (Bormans), VI, 1164; Anastase de la Croix († 1761), I, 1167; Cacciari (Pierre-Thomas) († 1768), II, 1298.

A ces indications, on peut ajouter celles des carmes italiens, cités : VIII, 202, 206, 213, 221, 224, 230.

8° *Études chez les Carmes Déchaux.* — Les *Complutenses*, II, 1795; — les *Salmanticenses*, 1785; XIV, 1017 sq. — Controverses en Pologne, II, 1787; XII, 2455, 2493. — Mystique, II, 1787; X, 2618 (S. Jean de la Croix), 2628 (Ste Thérèse). — Voir la note complémentaire.

Auteurs possédant un article :

S. Jean de la Croix († 1591), VIII, 767.

*XVII*ᵉ *s.* — Joseph de Jésus-Marie (François de Quiroga) († 1629), VIII, 1523; Thomas de Jésus († 1627), XV, 778; François de Sainte-Marie († 1649), VI, 736; Ferdinand de Jésus, V, 2172; Martin de la Mère de Dieu († 1656), X, 215; Agudi (Louis-Marie), I, 638; Modeste de Saint-Amable († 1684), X, 2048; Louis de Sainte-Thérèse (Claude de Bouchamp) († 1671), IX, 960; Julien (Esprit) ou Philippe de la Sainte-Trinité († 1671), VIII, 1925; Dominique de Sainte-Thérèse († 1654), IV, 1667; Cyprien de la Nativité de la Vierge († 1680), III, 2475; Joseph du Saint-Esprit († 1674), VIII, 1539; Paul de Tous les Saints († 1683), XII, 53; Dominique de la Sainte-Trinité († 1687), IV, 1667; Gabriel de Saint-Vincent († 1671), VI, 977; André de la Mère de Dieu († 1674), I, 1184; Laurent de Sainte-Thérèse († 1670), IX, 12; Jean-Baptiste Pallavicini (Cassien de Saint-Élie), XI, 1830; Gervais de Saint-Élie (Bizorero) († 1696), VI, 1339; Libère de Jésus (Étienne de Miliis) († 1719), IX, 659 (cf. VI, 232); Antoine de Saint-Jean-Baptiste († 1699), I, 1447.

*XVIII*ᵉ *s.* — Honoré de Sainte-Marie (Blaise Vauzelle) († 1729), VII, 91; Cyrille de Sainte-Marie († 1733), III, 2581; Paul de la Conception († 1734), XII, 39; Martial de Saint-Jean-Baptiste (Jean Lacombe) († 1736), X, 181; Joseph du Saint-Esprit († 1736), VIII, 1533; François de Jésus-Marie († 1677), VI, 735; Léonard de Saint Martin († 1796), IX, 398.

9° *Dévotions.* — Envers la Ste Vierge, II, 1788. — Le privilège de l'Immaculée Conception, 1788; VII, 1082, 1095, 1126, 1128, 1130, 1157, 1158, 1160. — Le scapulaire, XIV, 1255-59; cf. XII, 1302.

Les affirmations de l'article sur le scapulaire devront être complétées et peut-être rectifiées par le livre du P. Barthélémy Xiberta, *De visione S. Simonis Stock*, Rome, 1950.

10° *Revues.* — État au début du siècle, II, 1780.

11° *État actuel de l'ordre.* — Les indications fournies ne correspondent plus à la réalité. Voir *infra*, note complémentaire.

12° *Missions.* — 1. *Anciennes :* en Chypre, II, 2459; — en Mésopotamie et en Perse, XI, 250; — dans l'Église syro-malabare, XIV, 3121, 3124-30, 3131, 3134, 3136, 3141, 3161 (bibl.); — en Pologne, XII, 2455, 2493. — 2. *Actuelles : Carmes*, X, 1880, 1926, 1929, 1933, 1974, 1978, 1980, 1994; cf. 1903 (tiers ordre). — Cf. I, 2091-92, 2103, 2112. *Carmélites*, X, 1895, 1906; III, 1513. — Apostolat en Espagne, V, 565, 581; — au Portugal, XII, 2617.

Voir *D. D. Can.*, II, 1354 (Règle des C. Chaussés); 1356 (des C. Déchaux). — *Catholicisme*, II, 567. — *D.H.G.E.*, XI, 1070.

Théologie dans l'ordre des Carmes. — L'étude sur les C. rédigée en 1905 par le P. Benoît-Marie de la Sainte-Croix (Benedict Zimmerman, 1859-1937) constitue, avec l'ouvrage du même auteur, *Monumenta hist. carmelitana* (Lérins, 1907), le premier apport moderne à l'histoire carmélitaine. Nul n'a écrit depuis en cette matière sans profiter des recherches du savant carme de Londres.

Aujourd'hui, les renseignements du *D. T. C.* doivent être complétés : en ce qui concerne l'histoire de l'ordre, par l'article *Carmel*, du P. Melchior de Sainte-Marie, O. C. D., dans *D. H. G. E.*, XI, 1070-1104; pour la spiritualité, par l'article *Carmes*, des RR. PP. Titus Brandsma, O. C., et Gabriel de Sainte-Madeleine, O. C. D., dans le *D. Sp.*, II, 156-209.

Nous apportons ici quelques compléments aux indications données par le R. P. Zimmerman sur la vie intellectuelle de l'ordre : I. Moyen âge. II. La réforme thérésienne. III. Mouvement théologique de la première moitié du XXᵉ siècle.

I. MOYEN AGE. — 1° *Organisation des études.* — Venu en Occident au début du XIIIᵉ s., l'ordre du Carmel fut bientôt entraîné dans le mouvement intellectuel qui caractérise cette époque. Le sixième prieur général, Simon Stock, devant adapter au style de vie occidental l'existence de ces ermites venus d'Orient, entreprit, ou tout au moins permit, la fondation de couvents dans les cités universitaires : Cambridge (1249), Oxford (1253), Paris (1259) et Bologne (1260). Cependant, les études ne furent véritablement organisées que par le neuvième général, Pierre de Millau (1276-94). Au chapitre général tenu à Londres en 1281, on prit plusieurs décisions concernant les *studia generalia*. Au début du XIVᵉ s., ces *studia* étaient au nombre de huit : Paris, Toulouse, Bologne, Florence, Montpellier, Cologne, Londres (avec Oxford et Cambridge) et Rome. Ce chiffre devait doubler en l'espace d'un siècle; mais les centres intellectuels les plus influents demeuraient sans conteste Oxford, Cambridge, Bologne et surtout Paris. Tandis que les autres *studia* ne recrutaient ordinairement que des étudiants de leurs régions respectives, Paris voyait affluer aux pieds de ses maîtres des religieux de toutes les provinces, fait d'une extrême importance pour le développement des études dans l'ordre du Carmel. Vers 1285, un « frère de l'ordre de la Bse Vierge Marie du Mont-Carmel » figure parmi les auditeurs qui interviennent au *Quodlibet* soutenu à Paris par Henri de Gand. En 1295, l'université de Paris confère pour la première fois à un carme, Gérard de Bologne, le grade de maître en théologie. Humfred Necton à Cambridge, et Pierre Swanington à Oxford recevaient le même grade à la même époque.

2° *Gérard de Bologne* (cf. *D. T. C.*, VI, 1289-90). — Né à Bologne entre 1240 et 1250, il fut sans doute initié à la théologie par Gilles de Rome, Henri de Gand et Godefroid de Fontaines. S. Thomas d'Aquin et S. Bonaventure étaient déjà morts lors de sa venue à Paris. Premier maître en théologie dans l'ordre des C., il fut élu prieur général au chapitre tenu à Bruges en 1297, et il exerça cette charge jusqu'à sa mort à Avignon, le 17 avril 1317. Il a composé des *Quaestiones ordinariae*, des *Quodlibeta*, un *Commentarium super Sententias*, et une *Summa notabilis* demeurée inachevée. Aucun de ses ouvrages n'a été imprimé, mais on trouve ses œuvres manuscrites à Florence (Bibl. nat.), au Vatican, à Oxford (collection Merton), et à Paris (Bibl. nat., ms. *lat. 17485, 14572*). Franchement aristotélicien, Gérard n'abandonne le Philosophe que lorsque son enseignement lui paraît contraire à la foi. Sans doute, il accorde à Thomas d'Aquin — non encore canonisé — l'autorité particulière que mérite son œuvre doctrinale, mais il n'est pas à proprement parler disciple de l'Aquinate. Il faut abandonner définitivement, sur ce point, une erreur trop souvent répétée. Voici quelques positions personnelles de Gérard de Bologne.

1. *Métaphysique.* — Il admet l'objectivité des universaux; mais à force de combattre Scot, il glisse de l'ordre ontologique à un certain subjectivisme, et sa théorie devient simpliste. Il s'oppose encore à Scot dans sa conception du rôle et de la nature de l'analogie, et il adopte une position semblable à celle de S. Thomas dans les problèmes des concepts transcendantaux, des attributs divins et de la science de Dieu. Cependant, il combat énergiquement, avec Godefroid de Fontaines et contre S. Thomas, la distinction réelle entre l'essence et l'existence dans les êtres créés. Il n'admet pas que la matière soit principe d'individuation, il refuse aux anges l'individualité spécifique et ne retient que la première des preuves thomistes de l'existence de Dieu.

2. *Psychologie.* — L'âme est bien la forme de l'être humain, les puissances sont probablement distinctes de l'essence de l'âme, mais les raisons de S. Thomas ne lui paraissent pas convaincantes. A la suite de Godefroid de Fontaines, Maître Gérard s'engage dans un intellectualisme extrême : non seulement l'intelligence est plus noble que la volonté, mais elle n'en dépend aucunement, fût-ce en produisant l'acte de foi. Dans l'acte d'intelligence interviennent l'intellect possible, l'intellect agent, le phantasme et les premiers principes. Il rejette l'inter-

vention des espèces, le verbe mental est l'*actus intelligendi* lui-même. Dans l'ordre surnaturel, on parvient à la connaissance de l'être surnaturel grâce à une intervention de la volonté divine.

3. *Théologie*. — Il estime, contre Scot, que la raison dernière du bien et du mal n'est pas la volonté de Dieu, mais sa sagesse. La prédestination et la réprobation n'ont aucunement leur raison d'être dans l'homme. Dans la controverse sur l'Immaculée Conception, Gérard, comme ses contemporains, se place parmi les adversaires du privilège. Dans la question des vertus infuses, il enseigne qu'elles ne touchent pas à la substance de l'acte humain. Un acte naturel et un acte surnaturel ne diffèrent pas spécifiquement. Avec Godefroid, Gérard enseigne que la charité peut être diminuée par le péché véniel.

3° *Guy Terrena* (*D. T. C.*, vi, 1963-1964). — Né vers 1270 à Perpignan, il vint à Paris en 1300 où il suivit les cours de Godefroid de Fontaines, dont il fut, avec Jean de Pouilly, le disciple le plus fameux. Il fut élu prieur général en 1318, devint évêque de Majorque en 1321, puis d'Elne en Roussillon en 1332. Il mourut en 1342.

Guy a laissé un commentaire du livre des *Sentences*, six disputes quodlibétales, et des commentaires sur divers livres d'Aristote. Durant ses charges, il composa un *De perfectione vitæ* et une *Concordia evangeliorum*, imprimés en 1631. Son ouvrage *Summa de haeresibus*, imprimé en 1528 à Paris et en 1631 à Cologne, donne de précieux détails sur les hérésies du midi de la France au XIVe siècle.

Sur la pente qui éloigne ses contemporains du pur réalisme, il est plus distant du nominalisme que Pierre de la Palud, Durand de Saint-Pourçain ou Pierre Auriol. Il maintient ferme l'unité intrinsèque de la métaphysique, science de l'être en tant qu'être. L'être, et non Dieu, est l'objet premier de l'intelligence. Il prend fermement position contre la distinction entre essence et existence, qu'il juge contraire à la pensée d'Aristote. De même, il n'accepte pas la matière comme principe d'individuation. Il a rejeté un moment l'unité de forme dans l'être humain, mais après la canonisation de S. Thomas il revient à la conception thomiste.

En psychologie, Guy admet la distinction entre l'essence de l'âme et ses facultés; mais il n'admet pas les espèces intelligibles. La béatitude est avant tout dans l'intelligence.

En physique, il est, parmi les scolastiques, un de ceux qui ont le mieux pressenti des lois comme celle de la gravitation. On trouverait dans ses *Quodlibeta* des affirmations qui seraient comme autant de jalons préparant les esprits à la découverte du mouvement exact des astres. En théodicée, il accepte les cinq preuves thomistes de l'existence de Dieu, tout en préférant de beaucoup la première. Il est avec S. Thomas contre Scot dans la controverse des attributs divins. La prédestination est pour lui un acte de l'intelligence divine *quae bonos praeordinat ad vitam*, et donne aux bons les secours appropriés. La cause de cette prédestination ne peut être hors de Dieu. Il ne lui semble pas possible de prouver par la raison la création *ex nihilo*. Avec Godefroid de Fontaines, Henri de Nédélec, Jean de Naples, Durand de Saint-Pourçain, etc., Guy nie que les processions divines aient leur principe dans un acte semblable à celui de nos facultés. C'est la fécondité de la nature divine qui en est le principe, et les relations divines sont réellement identiques à l'essence. Le principe formel des actes notionnels est l'essence. Il abandonne S. Thomas quand il s'agit de chercher le principe du mérite : ce rôle ne peut pas être attribué à la charité, mais doit l'être à un habitus intellectuel, sagesse ou prudence intellectuelle. Il professe, à la manière des thomistes, la surnaturalité de l'acte de foi. Durant sa carrière de professeur, Guy enseigna que les infidèles négatifs peuvent se sauver. Devenu évêque, il modifia son point de vue. De même, sur la question des vœux solennels, il s'éloigne de S. Thomas pour affirmer que le pape peut en délier. Touchant la question du motif de l'incarnation, Guy est du côté de S. Thomas, tout en affirmant que la question est en fait de peu d'importance. En ce qui concerne l'union hypostatique, il veut que la subsistance comporte en Jésus-Christ quelque chose d'absolu. L'être provenant de l'union n'est pas une simple juxtaposition des parties, mais constitue une véritable réalité absolue. En mariologie, Guy rappelle souvent le caractère spécialement marial de sa famille religieuse, mais, comme S. Thomas et Gérard de Bologne, il nie le privilège de l'Immaculée Conception. Il est évident que Marie fut purifiée du péché originel *quam cito fieri potuit*. Un témoignage oral nous apprend cependant qu'il aurait, à la fin de sa vie, admis le privilège. La chose n'aurait rien d'étonnant, eu égard à la rapidité avec laquelle la fête de la Conception devint fête patronale des carmes d'Avignon en ces débuts du XIVe siècle.

Guy de Perpignan fut appelé *doctor Parisiensis*, au temps de sa plus grande célébrité à Paris. Puis, d'autres l'ayant dépassé en réputation, on le nomma *doctor Breviloquus*, appellation qui lui convient fort bien, car il se distingue par la concision de son style, en même temps que par la fermeté de ses idées. L'historien a l'impression que si ce maître n'avait pas été pris très vite par les charges de gouvernement comme prieur général d'abord, comme évêque ensuite, il aurait été de taille à fonder une véritable école carmélitaine déjà esquissée par Gérard de Bologne. Cette école aurait été caractérisée par cet intellectualisme extrême hérité de Godefroid de Fontaines qui, poussé jusqu'aux limites permises par les dogmes catholiques, se retrouve avec une logique remarquable dans toutes les opinions personnelles de Guy. Jean Baconthorp, qui fut en son genre plus fécond, plus personnel et plus puissant que Guy, brisa cette ligne par un volontarisme très net. Il n'y a pas eu, au Moyen Age, d'école philosophique carmélitaine, et vouloir, comme on a essayé de le faire, parler d'une école carmélitaine *qui aurait été éclectique* parce que les maîtres carmes ne se rattachèrent à aucun système défini, est un non-sens contre lequel a réagi heureusement la revue de la faculté de théologie des Carmes Déchaux.

4° *Jean Baconthorp*. — Né dans le comté de Norfolk, étudiant à Oxford, puis à Paris, il devint, vers 1324, régent du *studium* parisien. Toute sa vie fut consacrée à l'étude et à l'enseignement. L'importance de son œuvre et l'influence qu'elle exerça sur la vie intellectuelle de l'ordre lui ont fait consacrer une notice spéciale (*Tables*, 348). Il mourut probablement à Londres en 1348. On signale (*D. T. C.*, XII, 1878) son opposition à Pierre Auriol.

5° *Scolastiques postérieurs*. — *Paul de Pérouse*, bachelier de Paris en 1342, dont quelques bibliothèques conservent le commentaire sur les *Sentences*, est déjà un semi-nominaliste pour qui la vérité dépend de l'existence des choses singulières. La mort l'empêcha de poursuivre une carrière qui s'annonçait brillante.

Avec *Jean Braunmart* († 1407), natif d'Aix-la-Chapelle, lecteur des *Sentences* à Paris vers 1380 et l'un des fondateurs de la faculté de théologie de Cologne, nous sommes en plein nominalisme. Occam est son maître, reconnu comme tel. Le chapitre général de 1336 avait bien demandé de se garder des doctrines *male sonantes*, mais avec le Schisme d'Occident et la peste noire rien ne put résister à la vague de désordre intellectuel.

Un maître se distingue dans la deuxième moitié du XIVe s. : c'est *Michel de Bologne* (*D. T. C.*, x, 1674-1677). A partir de 1364, il est à Paris où il lit la Bible, commente les *Sentences* et reçoit la maîtrise. Il enseigna à Bologne, devint provincial et, quand éclata le Schisme, fut nommé par Urbain VI prieur général des provinces de son obédience. Cinq ans après, le même pape le déposait de sa charge. Il mourut en 1400. Michel de Bologne fut un exégète remarquable, et il passe auprès de plusieurs pour le meilleur commentateur des Psaumes à son époque. Il faut signaler qu'il eut l'idée d'entreprendre un *Dictionnarium sacrum* (deux tomes pour les trois premières lettres de l'alphabet) et un *Alphabetum theologicum*, tous deux conservés aux archives carmélitaines de Rome. Mais il faut avouer qu'il n'est plus de la race des maîtres dont nous avons parlé. On a pu écrire de lui, non sans raison : « Ce ne fut pas un grand théologien, mais un bon professeur. »

Thomas Netter de Walden (*D. T. C.*, xv, 3505) s'est rendu particulièrement célèbre dans la lutte contre les wicleffistes. Maître à l'université d'Oxford, confesseur et conseiller de plusieurs rois d'Angleterre, il fut nommé commissaire royal contre l'hérésie. Il représenta Henri IV aux conciles de Pise et de Constance. Envoyé en Pologne en mission extraordinaire, il convertit le duc Witorb qu'il sacra roi de Lithuanie. De retour en France, il reçut le dernier soupir d'Henri V à Vincennes. Il mourut à Rouen en 1430, alors qu'il accompagnait Henri VI comme

aumônier. Son œuvre maîtresse, le *Doctrinale antiquitatum fidei Ecclesiae catholicae*, est un véritable arsenal où puisèrent à l'envi ceux qui luttaient contre l'hérésie.

Le chapitre général de 1416 prescrivit de suivre l'enseignement des docteurs de l'ordre, surtout Jean Baconthorp et Michel de Bologne. Les constitutions du Bx Jean Soreth, en 1466, celles de 1499 et de 1586 rappellent la même ordonnance. C'est en 1593 que S. Thomas est nommé pour la première fois et ajouté à ces auteurs.

II. La réforme thérésienne. — 1° *Les premières constitutions des Carmes Déchaussés* — En 1581, celles-ci répétèrent encore la prescription de suivre les auteurs de l'ordre. Mais l'emprise de Salamanque sur le berceau de la réforme thérésienne était trop prépondérante pour laisser ces anciens maîtres exercer leur influence sur les Déchaux. Tandis qu'au sein de l'antique observance la renaissance scolastique donne un certain regain à l'école baconienne qui inspira des manuels jusqu'au milieu du XVIIIe s., les constitutions des C. déchaussés de la congrégation d'Espagne en 1601, celles de la congrégation d'Italie en 1599, 1605, etc., insistent sur le caractère exclusivement thomiste de l'enseignement à donner en leurs « collèges ». Dans cette pensée, les supérieurs d'Espagne décidèrent, en 1613, la composition de deux manuels, l'un de philosophie *(Complutenses)*, l'autre de théologie *(Salmanticenses)*.

2° *Les « Complutenses »* (*Catholicisme*, II, 1426-1428). — A cette époque, beaucoup de familles religieuses devaient, d'après leurs lois respectives, suivre la doctrine pure de S. Thomas. La manière dont les *Complutenses* entendirent cette prescription fut décisive pour les C. Déchaux. Désormais ils seront thomistes à l'instar des Dominicains. Dans les 2 522 pages de leur « manuel » composé entre 1624 et 1628, les C. d'Alcala de Henares *(Complutum)* reprennent, sous la forme scolastique traditionnelle d'un commentaire des œuvres d'Aristote et de S. Thomas, une véritable synthèse de la philosophie aristotélico-thomiste, et avec une grande érudition ils exposent et réfutent, à l'occasion de chaque thèse, les positions philosophiques de leurs devanciers ou de leurs contemporains. Douze éditions suivirent en quarante ans. L'édition de 1640, imprimée à Paris, comportait la *Métaphysique* de Blaise de la Conception (1603-94), provincial de Paris. On connaît la déclaration de Gonet, au prologue de son *Clypeus : Non habuit Angelicus Doctor fortiores pugiles quam Complutenses philosophi, quibus non alii puriorem D. Thomae doctrinam tradiderunt.*

3° *Les « Salmanticenses »*. — C'est dans le même esprit et dans les mêmes conditions que parut le *Cursus dogmaticus* des C. de Salamanque. Plus qu'aucun autre traité composé par des Carmes, ce *Cursus dogmaticus* a trouvé accès dans le patrimoine général de la théologie. Le *D. T. C.* (XIV, 1017-1031) lui a consacré une étude qui met au point la question des auteurs. Elle est signée du P. Deman, O. P., qui rappelle et expose très heureusement les thèses caractéristiques du *Cursus*, et remarque avec raison que ces thèses se laissent difficilement ramener à des principes constants. Nous pensons aussi avec le P. Deman que la séparation entre dogmatique et morale, telle qu'elle a été conçue par les *Salmanticenses*, selon la mode du temps, n'est pas des plus heureuses, et que « la véritable science morale fait les frais de cette séparation ». Mais nous ne sommes plus d'accord avec l'auteur lorsqu'il apprécie la méthode de ce *Cours dogmatique* (*ibid.*, 1020-1022). L'ouvrage appartient, par la volonté expresse de ceux qui le composèrent, au genre de la théologie scolastique. « L'objet en est de débattre les questions selon la méthode rationnelle la plus rigoureuse. » Ces théologiens ont eu la fortune de vivre en l'un des trois ou quatre moments de l'humanité où l'on a possédé le plus à fond le sens de la métaphysique. La méthode d'enseignement de leur famille religieuse, leur discipline rigoureuse leur ont permis de devenir éminents en ce domaine. Ils en ont profité pour élever à la théologie catholique un monument dont les abords sont peut-être touffus, mais dont la qualité première, et jusqu'ici la plus appréciée, est précisément la pénétration philosophique, la puissance métaphysique. D'autres ont cultivé des genres différents; faut-il reprocher aux C. de Salamanque d'avoir excellé dans le leur? On nous dit de ce *Cours* : « Écrit pour l'école, il n'en est guère sorti. On peut rêver pour la science théologique d'une autre fortune. » C'est un reproche très souvent adressé à S. Thomas, et avec lui à Cajétan et Jean de Saint-Thomas... Sans doute faut-il aujourd'hui compléter et adapter cette méthode. Mais on doit se réjouir de pouvoir s'appuyer sur une base aussi solide et l'on peut maintenir que la théologie ne doit pas devenir uniquement la science positive des textes du magistère, de l'Écriture et des Pères. Il ne faut cesser d'affirmer, avec le premier des *Salmanticenses*, le P. Antoine de la Mère de Dieu : « Le cours de philosophie est pour nous la préparation au cours de théologie. »

L'influence des *Complutenses* et des *Salmanticenses* sur tout le mouvement théologique dans l'ordre des C. Déchaux fut décisive. Durant le XVIIe et le XVIIIe s., les auteurs carmes restent marqués par cette double note : la fidélité à S. Thomas et la valeur doctrinale.

4° *En France.* — L'histoire de la théologie doit conserver la mémoire d'un mouvement intellectuel remarquable parmi les C. Déchaux de France au moment de leur plus grande prospérité entre 1650 et 1680. L'initiateur semble en avoir été le P. Dominique de Jésus (Gérard Vigier, 1596-1638), profès en 1613. Louis XIII appréciait beaucoup la façon dont il soutenait ses thèses. Le public parisien cultivé sortait émerveillé de ces séances. Le P. Lanouë, minime, spécialiste du genre, a composé un *Planctus super mortem P. Dominici*. Le P. Dominique mourut, âgé de quarante-deux ans, en 1638. Son disciple, le P. Blaise de la Conception (1603-1694), profès en 1623, devint provincial de Paris. Il est plus célèbre que son maître, et on l'a appelé *Magister totius ordinis*, tant son ardeur était grande à promouvoir les études. Son œuvre la plus connue est la *Métaphysique*, qui servit à compléter le *Cours* des *Complutenses*. Il publia aussi une *Philos. moralis* (Paris, 1647), qui eut une certaine vogue. Le P. Dominique de la Trinité, natif de Nevers, clôt cette liste (*D. T. C.*, IV, 1667). Il fit sa carrière surtout à Rome et à Malte, aux séminaires des missions, devint définiteur général, puis préposé général (1659). Il mourut en 1687. Son œuvre principale est une *Bibliotheca theologica* en 7 volumes (Rome, 1665-75).

5° *Théologie mystique.* — Chez les C. de la fin du XVIIe s., l'adresse à manier la méthode scolastique devint prodigieuse et parfois, il faut bien le dire, quelque peu effarante! De la rencontre de cette mentalité avec les aspirations spirituelles du Carmel naquit la génération de ceux qu'on a appelés les scolastiques de la mystique. Philippe de la Trinité (1603-1671) (*D. T. C.*, XII, 1412) et Joseph du Saint-Esprit (1667-1741) (*D. T. C.*, VIII, 1533-1538) sont devenus célèbres par leurs traités souvent réédités. Ce dernier, dont l'œuvre rappelle par son ampleur celle des *Salmanticenses*, a institué une série de prédicables mystiques, à la manière des prédicables logiques. Toute son œuvre se répartit sous ces titres : le genre, la différence, l'espèce, le propre et l'accident. Nous ne croyons pas pouvoir souscrire au jugement porté sur lui (*ibid.*, VIII, 1538) : « A lui seul il a fait plus peut-être pour la théologie mystique que n'ont fait ses confrères les *Complutenses* pour la philosophie, et les *Salmanticenses* pour la théologie. » En fait, il n'a guère exercé d'influence en dehors de son ordre. Toutefois il clôt très honorablement un mouvement théologique et mystique qui allait se trouver interrompu durant près de cent cinquante ans (*D. Sp.*, t. II, col. 177).

III. Mouvement théologique de la première moitié du XXe siècle. — Les nombreuses provinces détruites par les révolutions et les guerres se relevèrent progressivement durant la seconde moitié du XIXe siècle. Une telle œuvre de restauration est toujours plus longue pour un ordre avant tout contemplatif qui, de ce fait, compte peu de membres. Aussi faut-il attendre la deuxième décade du XXe s. pour voir se dessiner un nouvel élan intellectuel. Pour mettre à jour les chiffres indiqués dans le *D. T. C.* en 1905, notons que la branche de l'antique observance compte, vers le milieu du XXe s., environ 2 000 religieux répartis en 20 provinces, et une cinquantaine de couvents de moniales. Les C. Déchaux sont approximativement 3 500 religieux répartis en 30 provinces. Les monastères de Carmélites Déchaussées sont au nombre d'environ 650, dont 150 en France, et une centaine en pays de missions. On évalue à 10 000 environ le nombre des moniales. Près de 70 congrégations du tiers ordre, surtout féminines, se rattachent à la famille carmélitaine qui compterait, en tout, environ 30 000 religieux et religieuses.

La renaissance de la vie intellectuelle est marquée par une rénovation des études historiques. Tandis que le P. Benoît-Marie de la Sainte-Croix, O. C. D. (1859-1937), poursuivait les travaux qui ont été à l'origine de cette rénovation, le P. Gabriel Wessels, O. C. (1866-1944), et le P. Barthélemy Xiberta, O. C., devenus tous deux assistants généraux à Rome, regroupèrent les éléments nécessaires pour une perspective plus vraie et plus complète de l'histoire carmélitaine. Ce dernier s'est attaché particulièrement à l'étude du mouvement intellectuel de l'ordre au XIVe s., et son ouvrage sur la *Vision de S. Simon Stock* résume les différentes découvertes dont devront tenir compte ceux qui parleront du scapulaire du Carmel. Parmi les Déchaussés, le P. Silverio de Sainte-Thérèse, connu dans le monde savant par son édition critique des œuvres de Ste Thérèse de Jésus, a créé la *Bibliotheca mistica carmelitana*, dans laquelle ont également paru les œuvres de S. Jean de la Croix et celles du P. Jérôme Gratien. Peu d'ordres religieux possèdent l'équivalent de son *Hist. del Carmen Descalzo en España*, dont les quatorze volumes décrivent de façon complète et attrayante l'histoire de la réforme thérésienne dans les pays de langue espagnole.

En 1901, les C. de l'antique observance érigèrent à Rome un collège international, qui devint faculté de théologie. Vers 1910, la florissante province des C. déchaux de Navarre vit se dessiner un mouvement de publications philosophiques et théologiques. Le P. Valentin de l'Assomption (1862-1948), devenu par la suite Mgr Zubizarreta, archevêque de Santiago de Cuba, publia à Burgos, en 1909, une *Theol. dogmatico-scolastica* bientôt adoptée par un grand nombre de séminaires. Cette œuvre plusieurs fois rééditée a été complétée par une *Medulla theol. dogmaticae*, d'un millier de pages, dont la large diffusion dit suffisamment le mérite. C'est encore à Burgos que le P. Marcel de l'Enfant Jésus (1873-1943), professeur de philosophie au collège carmélitain de Vitoria, a publié un *Cursus philos. scolasticae ad mentem S. Thomae* (1922, 3 vol.), également adopté dans un grand nombre de séminaires. Les *Analecta* de l'ordre ont dit avec raison de ce professeur : *nulli secundum inter Carmelitas hujus scientiae cultores*. Il faut signaler encore du même auteur une *Philos. moralis et socialis* (1913), qui place ce religieux parmi les pionniers de l'action sociale en Espagne. Plusieurs ouvrages ou opuscules sur cette matière ont été publiés par le P. Marcel, devenu conseiller ecclésiastique de l'Association des ouvriers catholiques.

En 1926, les C. Déchaussés fondent à Rome un collège international devenu faculté de théologie en 1936. Depuis la révision des constitutions, en 1925, les C. Déchaux peuvent recevoir les grades académiques auxquels la réforme thérésienne avait renoncé. La revue de la faculté de théologie, *Theresianum*, devenue *Ephemerides carmeliticae* en 1947, ainsi que les *Études carmélitaines* et la *Revista de Espiritualidad* (Rome) publient des travaux de théologiens carmes, notamment du P. Henri du Saint-Sacrement, Romain, devenu évêque d'Anagni, du P. Philippe de la Trinité (province de Paris) et du P. Gregorio de J.-C. (Bilbao).

Fidèles à leur mission d'enseigner aux hommes les voies de l'union à Dieu, les C. se sont surtout préoccupés d'étudier la vie spirituelle sous ses multiples aspects théologiques, psychologiques et historiques. Ces recherches tiennent la première place dans la vie intellectuelle de l'ordre, puisqu'elles correspondent à son idéal. Pour prendre connaissance de ce mouvement, il faut se reporter à l'article *Carmes* du *D. Sp.*, ainsi qu'aux articles qui seront consacrés aux saints du Carmel dont les œuvres ont fait l'objet d'éditions critiques et de nombreux travaux : Ste Thérèse de Jésus, S. Jean de la Croix, Ste Thérèse de l'Enfant Jésus. Ces études inspirèrent la fondation de revues spécialisées dont nous parlerons plus loin. Relevons simplement les noms de quelques chefs de file. En Espagne, le P. Crisogono de Jésus (1904-44), en Italie le P. Gabriel de Sainte-Marie-Madeleine, en Flandre le P. Jérôme de la Mère de Dieu, qui publièrent plusieurs ouvrages sur la tradition mystique carmélitaine. En France le P. François de Sainte-Marie dirige une collection d'ouvrages de spiritualité, *La Vigne du Carmel*. Le T. R. P. Marie-Eugène de l'Enfant Jésus a donné une synthèse de la spiritualité carmélitaine dans les deux volumes : *Je veux voir Dieu* et *Je suis fille de l'Église*.

Il faut mentionner ici Sœur Thérèse-Bénédicte de la Croix (Édith Stein, 1891-1942), carmélite de Cologne, qui fut durant plusieurs années, avant son entrée en religion, assistante de Husserl et qui joua ainsi un rôle important parmi les intellectuels catholiques allemands. Elle est morte victime des persécutions nazies. Elle laisse plusieurs ouvrages, notamment sur les rapports de la phénoménologie et du thomisme, et sur la doctrine spirituelle de S. Jean de la Croix. Ces œuvres, en partie manuscrites, sont éditées à Louvain par les soins du R. P. provincial des C. Déchaux de Hollande et du bibliothécaire du fonds Husserl.

Au sujet des *revues*, le *D. T. C.* pouvait dire à juste titre, en 1905 : « Ce genre de publications n'a jamais eu beaucoup de vogue parmi les C. » Les périodiques alors signalés étaient plutôt des bulletins qui, de temps à autre, publiaient un article d'allure scientifique. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et sur ce point le progrès est très net. Les Grands C. ont fondé en 1910 les *Analecta ordinis Carmelitarum* qui, en dehors de leurs informations officielles, ont apporté une contribution précieuse à la solution de problèmes historiques discutés. Depuis 1926, les C. Déchaux possèdent à leur tour les *Analecta ordinis Carmelitarum Discalceatorum*. Elles ont publié notamment des monographies du P. Ambroise de Sainte-Thérèse sur *les missions et les diverses maisons de l'ordre* dans le monde. Depuis 1947, paraissent à Rome les *Ephemerides carmeliticae*, dirigées par les professeurs de la faculté de théologie. A côté d'études proprement théologiques, cette revue publie des travaux sur la tradition spirituelle du Carmel, ainsi que des mémoires sur l'histoire carmélitaine. La *Rivista di vita spirituale*, fondée par le P. Gabriel de Sainte-Marie-Madeleine (1893-1953), crée autour d'elle, en Italie, un remarquable mouvement de spiritualité. En Espagne, la *Revista de Espiritualidad*, fondée par le P. Crisogono de Jésus, a pris place parmi les meilleures revues de la péninsule. A Valladolid, paraissent les *Estudios josefinos*. La revue de spiritualité *El Monte Carmelo*, de Burgos, a fondé récemment la collection *Arte y Cultura*. En Belgique, la bibliothèque de *Spiritualité carmélitaine*, fondée par le P. Étienne de Sainte-Marie, publie des monographies.

Il n'est pas exagéré de dire que parmi les revues du Carmel, la plus appréciée et la plus connue est celle qui porte le titre d'*Études carmélitaines*. Fondée en 1911 par le P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur pour traiter des traditions mystiques et des privilèges de l'ordre, elle fut confiée en 1931 au P. Bruno de Jésus-Marie, qui inaugura, sous une forme nouvelle, la deuxième série. Il a été dit tour à tour de cette revue : « Un des périodiques les plus élevés dans l'ordre spirituel » *(Le Temps)*; « Une des revues qui font le plus honneur à la science catholique » *(Nova et Vetera)*; « La première revue dans le monde par sa perfection intrinsèque et sa compétence universelle » *(Ciencia tomista)*; « Celle qui tient le premier rang parmi les revues de France » *(Italia)*. Le mouvement des Études carmélitaines comporte en outre des congrès internationaux de psychologie religieuse, qui, au nombre de huit, se sont réunis à Avon et ont reçu les encouragements de Pie XI et de Pie XII. La signification de ce mouvement dans l'ordre du Carmel semble avoir été fort heureusement exprimée par ces lignes du P. Bordachar, S. C. B. : « Deux précisions, parmi tant d'autres qu'il nous serait loisible de produire, suffisent à révéler l'ampleur du rayonnement intellectuel du Carmel... A l'ère de la scolastique les théologiens carmes de Salamanque...; aujourd'hui les Études carmélitaines, sous la vigoureuse impulsion d'un très grand esprit, se sont placées, avec une audace et une pondération égales, à l'avant-garde du mouvement des idées contemporaines, à la pointe offensive d'une apologétique rénovée, comme également elles fournissent une contribution de premier ordre au développement d'une mystique progressive. »

Bibl. — La bibliographie générale du Carmel, établie en 1905 par le P. Benedict Zimmerman, dans le *D. T. C.*, doit être complétée par celles qui accompagnent les articles *Carmel*, dans *D. H. G. E.*, XII, 1100-04, et *Carmes*, dans le *D. Sp.*, VII, 156-209. Nous nous contenterons de les compléter ici en ce qui concerne la philosophie et la théologie.

Études historiques. — P. Benedict Zimmerman, O. C. D., dans *Mon. hist. carmelitana*, Lérins, 1907, a publié le *Tractatus Johannis Trisse de magistris Parisiensibus*, la *Continuatio ejusdem, auctore Johanne*

Barret, et un *Supplementum*, p. 376-442; Anastasio Cuschieri, O. C., *Fra Gerardo di Bologna*, dans *Rivista storica carmelitana*, Florence, 1950; dans *Analecta ordinis Carmelitarum*, Rome, 1910 sq., ont été publiées différentes études sur Gérard de Bologne, Jean Baconthorp, Thomas Walden, notamment le catalogue des ouvrages de ce dernier, d'après la 4e éd. du *Doctrinale fidei;* Barthélemy Xiberta, O. C., *De scriptoribus scholasticis XIV saeculi, ex ordine Carmelitarum (Biblioth. de la Rev. d'hist. eccl.)*, Louvain, 1931; *Guiu Terrena, Carmelita de Perpinyà (Estudis Catalans)*, Barcelone, 1932; sur Jean Baconthorp, voir dans les *Tables* la bibliographie spéciale de cet auteur; Gabriel de l'Annonciation, O. C. D., *De fide in Immaculatam Conceptionem apud Carmelitas usque ad saeculum XVI*, Barcelone, 1931; Benedict de la Croix (Zimmerman), O. C. D., *Les Carmes aux universités du Moyen Age*, dans *Études carmélitaines*, avr. 1932; *Les carmes humanistes*, oct. 1935; Élisée de la Nativité, O. C. D., *La vie intellectuelle des Carmes*, dans *Études carmélitaines*, avr. 1935; Otho Merl, O. C. D., *Theol. Salmanticensis* (en allemand), Ratisbonne, 1947; Albert de la Vierge, O. C. D., *Hist. de la filosofia carmelitana*, Avila, 1947.

Manuels. — P. Valentin de l'Assomption, O. C. D. (Mgr Zubizarreta), *Theol. dogmatica ad mentem S. Thomae Aquinatis*, Burgos, 1910, 3 vol.; P. Marcel de l'Enfant Jésus, O. C. D., *Cursus philos. scholasticae ad mentem S. Thomae*, Burgos, 1922, 3 vol.; *Philos. moralis et socialis*, Burgos, 1913.

Les œuvres d'Édith Stein (Sœur Thérèse-Bénédicte, O. C. D.) sont en cours de publication. Déjà paru, *Edith Stein Werke*, publié par Dr. Gelber et Romeus Leuven, O. C. D., Louvain, 1950, 2 volumes.

Voici quelques travaux (dont plusieurs thèses doctorales de la faculté de théologie des C. Déchaux de Rome) concernant les *Salmanticenses*. — P. Teresius a S. Agnete, *De resolutione actus fidei secundum Salmanticenses*, Rome, 1939; Maximilianus a S. Teresia, *Doctrina Salmanticensium de motivo incarnationis*, Rome, 1940; Pierluigi di S. Cristina, *La dottrina del peccato originale secondo Rosmini, confronto con la dottrina dei Salmanticesi*, Rome, 1941; Theophilus a Salvatore, *De influxu charitatis in meritum juxta mentem Salmanticensium*, Rome, 1943; Cyrillus a Matre Dei, *Doctrina Salmanticensium de debito contrahendi peccatum originale in B. V. Maria*, Rome, 1945; Melchior de Sainte-Marie, *Erfzonde en Onbevlekte Ontvangenis bij de Salmanticenses*, Louvain, 1943; Teresius a S. Agnete, *Doctrina Salmanticensium de modo inhabitationis SS. Trinitatis in anima justi*, Plaisance, 1942; *De natura fidei theologicae secundum Salmanticenses*, dans *Ephem. carmelit.*, I, 1947; Enrico di S. Teresa, *La spiritualità dei Salmanticesi*, dans *Vita carmelitana*, 1941; *Il carattere del « cristocentrismo » nella tesi dei Salmanticesi*, *ibid.*, mai 1943; *Dio in noi secondo i Salmanticesi*, *ibid.*, nov. 1943.

Dans les *Études carmélitaines*, il faut signaler un ensemble d'études théologiques du P. Philippe de la Trinité, O. C. D. : *La recherche de la personne*, avr. 1936; *Certitude et surnaturalité de la foi*, avril 1937; *Dieu de colère et Dieu d'amour*, dans le n. *Amour et Violence*, 1946; *Du péché de Satan et de la destinée de l'esprit*, dans *Satan*, 1948; *Moralité objective et subjective* dans *Trouble et lumière*, 1949; *Du cœur du Christ à l'Esprit d'amour*, dans *Le Cœur*, 1950; *Amour mystique et chasteté parfaite*, dans *Mystique et continence*, 1952; *Certitude de l'assomption*, dans *Magie des extrêmes*, 1952. — *D.A.C.L.*, II, 2166-75 *(Liturgie)*.

P. Élisée de la Nativité, o.c.d.

CARNATTI (Pierre-Paul), de Novare. — Son panégyrique de S. Charles Borromée, XII, 2082. — A qui l'identifier? 2083.

CARNAVAL. — Les folies du C. et l'adoration des Quarantes Heures, I, 442. — *Catholicisme*, II, 584.

CARNÉADE, philosophe grec (214-129), fondateur de la Nouvelle Académie. — Son opinion sur la nature de Dieu, XII, 1481.

CARO (Edme-Marie), philosophe français (1826-1887). — De l'école de Cousin, il défendit les thèses spiritualistes, notamment dans *L'idée de Dieu et ses nouveaux critiques*, 1864. — Voir IV, 239.

CAROLI, moine apostat (XVIe s.). — Discussion trinitaire avec Calvin, XV, 1769.

« CAROLINES DIVINES ». — En théologie anglicane, c'est le nom qu'on donne à des théologiens du temps des rois Charles Ier et Charles II, théologiens qui exprimèrent la tendance catholicisante de l'anglicanisme. — Voir XI, 1675.

Y. Congar.

CAROLINES (Iles). — Arbitrage de Léon XIII, IX, 357. — Missions dans les C., X, 1875, 1883, 1938, 1950, 1983, 1995.

CAROLINGIENS ou **CARLOVINGIENS.** — 1° *La dynastie carolingienne et le pouvoir pontifical* (de Pépin le Bref à l'avènement de Hugues Capet, par ordre chronologique). — Zacharie, XV, 3672-74; cf. VI, 1121; — Étienne III, V, 973-74; XIII, 2402; — Constantin II, III, 1225; — Étienne IV, V, 976; — Adrien Ier, I, 448-50; — S. Léon III, IX, 304-11; — Étienne V, V, 977; — Pascal Ier, XI, 2054-57; — Eugène II, V, 1489; — Grégoire IV, VI, 1790; — Serge II, XIV, 1916-17; — S. Léon IV, IX, 313-14; — Benoît III, II, 648; — S. Nicolas Ier, IX, 2118-23; XI, 506, 509-15, 523-25; — Adrien II, I, 452-54, 456; VI, 595; — Jean VIII, VIII, 601-03; — Étienne VI, V, 977-78; — Formose, VI, 596; — Benoît IV, II, 649; — Jean X, VIII, 616-17; — Jean XII, 622; — Benoît V, II, 649; — Silvestre II, XIV, 2077-80.

2° *Les artisans de la renaissance carolingienne.* — Charlemagne, X, 993-94; XII, 862. — Adrevald de Fleury, I, 446; — Agobard de Lyon, 613; — Alcuin, 687; — Amalaire de Metz, 933; — S. Bède (comme précurseur), II, 523; — Enée de Paris, V, 25; — Érigène (Jean Scot), 401; — Florus, VI, 53; — Halitgaire, 2035; — Haymon d'Halberstadt, 2068; — Hincmar de Reims, 2482; — Jessé d'Amiens, VIII, 1010; — Jonas d'Orléans, 1504; — Leidrade, IX, 195; — Paul Diacre, XII, 40; — Paulin d'Aquilée, 62; — Prudence de Troyes, XIII, 1079; — Raban Maur, 1601; — Radbert Paschase, 1628; — Rathier de Vérone (héritier de la renaissance carolingienne), 1679; — Ratramne, 1780; — Remi d'Auxerre, 2376; — Remi de Lyon, 2379; — Théodulfe d'Orléans, XV, 330; — Walafrid Strabon, 3498; — Wandalbert de Prüm, 3509; — Wénilon de Sens, 3525. — La plupart de ces noms se retrouvent dans les exposés ou controverses théologiques de l'époque carolingienne, voir *infra*.

3° *Doctrines et pratiques.* — *Adoptianisme*, I, 404-13, voir *Tables*. — *Collections canoniques* (*Dyonysiana-Hadriana, Hispana, Dacheriana*, etc.), IV, 207, 302; VI, 1734-36; XII, 1172; XIII, 298; XIV, 1172; XV, 2332. — *Confirmation :* existence, III, 1059-61; — matière, l'imposition des mains, 1061; l'onction chrismale, 1062; imposition et onction, 1063-64; cf. VII, 1387-91. — *Divorce :* pratique aux temps carolingiens, IV, 1464-69; voir Nicolas Ier (divorce de Lothaire). — *Écriture sainte :* explication de la Bible, XV, 2731; — revision de la Vulgate, 3478. — *Église :* Réaction en faveur d'élections canoniques des évêques; la présence des *missi* engendre peu à peu des abus, V, 2263-65; — aux élections du pape, les mêmes réactions, utiles en soi, engendrent des abus, 2299-301; — autorité pontificale et Églises particulières, IV, 502; — la primauté affirmée, mais tenue en rang secondaire, XIII, 297-98; — les Fausses Décrétales, 298-99. Origine du gallicanisme politique, VI, 1132. — *Eucharistie :* travaux, V, 1209-16; voir *infra*, Messe et Liturgie. — *Immunités :* exemptions de charges pour le clergé, VII, 1229-30, 1240, 1242-44. — *Imposition des mains :* voir *supra*, Confirmation. — *Lavement des pieds :* au jeudi saint, IX, 26, 29. — *Lieux saints :* protectorat de Charlemagne, VIII, 1000. — *Liturgie*, V, 1210; X, 993. — *Messe : ibid.;* — *Expositio missae* et controverses, X, 993-1022.

— *Office divin :* dans les communautés de clercs, xi, 947. — *Pénitence :* rémission des péchés, i, 169-70; iii, 891; — pénitence publique et pénitence privée à l'époque de la réforme carolingienne, xii, 869-94; cf. 927 (Alcuin) et 948 (bibl.) : — les pénitentiels à l'époque carolingienne, 1172-74; xiv, 1169-78, 1182-85; — caractère pénal et administratif de la pénitence publique, 1166-69. — *Philosophie et théologie :* Renaissance, 1697; — la théologie sous le régime de la grammaire, xv, 360; — l'accord des textes, 366; — rôle de l'autorité, xii, 1484. — Travail de la réflexion philosophique (J.-S. Érigène), xiii, 1691; cf. xii, 1484; xiv, 1697. — *Prédestination,* xii, 2901-35. — *Quatre-temps,* xiii, 1452. — *Réordinations,* 2401-11. — *Trinité :* le problème trinitaire, xv, *1705-08;* — messe et préface de la Trinité, 1720. — *Usure :* le problème de l'usure, 2333-35.

Indications utiles par É. Amann, *L'époque carolingienne,* Paris, 1937, dans Fliche-Martin, vi.

CAROLINS (Livres). — Histoire. Doctrines [F. Vernet], ii, 1792-99. — 1° *Histoire :* Authenticité, 1792-94; — auteur : Alcuin (?), i, 692; xiii, 2355 (c'est l'avis d'É. Amann, dans Fliche-Martin, vi, 125); — ou Théodulfe d'Orléans (voir bibl.). — Livres C. et *Capitula,* ii, 1794. — 2° *Doctrines :* Culte des images, 1795; i, 441, 450-52; vii, 775-78, 782-83; cf. viii, 1506; xi, 440; xiii, 297, 2355. — Procession du S.-Esprit, ii, 1797; v, 809, 2313; xv, 1705. — Eucharistie et messe, ii, 1797; v, 1210; x, 994-97. — Écriture et inspiration, ii, 1798; vii, 2214.

Sur Charlemagne et le II° conc. de Nicée, et son hostilité contre l'Église grecque, cf. ii, 1797; voir É. Amann, dans Fliche-Martin (vi, 120-27). — Pour aider le lecteur à renouveler la question des Livres C., on ne saurait mieux faire que de reproduire la note bibliographique de G. Hocquard, dans *Catholicisme,* ii, 587 : « On consultera les Livres C. dans l'édition de Hub. Bastgen (dom Bède Bastgen, O. S. B.), dans *M. G. H., Concilia,* ii, Supplem., 1294. Elle repose sur deux mss. : le *Cod. Vatic. 7207,* écrit en 790 (texte des l. II et III seulement), et le *Cod. 663* de la Bibl. de l'Arsenal de Paris (écrit avant 825) qui donne le texte intégral. Ce dernier copie exactement le *Cod. Vatic. 7207;* il donne donc un bon texte. Le *Cod. Vatic. 7207* devait être l'exemplaire définitif; mais on y porta les corrections des théologiens de la cour de Charlemagne, en présence de ce dernier (en notes tironiennes). On ne put l'envoyer au pape; l'exemplaire qui fut expédié est maintenant perdu (son existence a été démontrée par G. Mercati, *Bessarione,* 1921, p. 112-119). Le *Cod. Vatic. 7207* fut sans doute apporté à Rome par Aléander au xvi° s. et placé dans la *Camera librorum prohibitorum,* d'où il sortit sous le pontificat de Pie IX. — L'édition princeps des Livres C. par Eli(as) Phili(ra) (Jean du Tillet, évêque de Meaux), Paris, 1549, qui utilise le *Cod. 663,* est celle qui fut mise à l'Index; dans la suite, elle fut reproduite par M. Goldast, *Imperialia decreta. De cultu imaginum,* Francfort, 1608 (d'où elle passa dans la *P. L.,* xcviii, 990-1349), et par les éditions de Francfort (1628), de Hanovre (1731).

« Pour le contexte historique, voir : A. Gasquet, *L'Empire byzantin et la Monarchie franque,* Paris, 1888; O. Harnack, *Das karol. und byzantin. Reich in ihren wechselseitigen politischen Beziehungen,* Goettingue, 1880.

« Les études essentielles sont : H. Bastgen, dans *Neues Archiv,* 1911, p. 629-66; 1912, p. 13-52, 453-533, bibliogr. détaillée et complète p. 457-74; 1919, p. 682-90; et l'art. *Libri Carolini,* dans *L. T. K.,* vi, 1934, p. 553-54; K. Hampe, dans *Neues Archiv,* 1896, p. 82-113; Hefele-Leclercq, iii-2, p. 1061-91; J. Maréchal, *Les Livres C.,* Lyon, 1906; Hauck *Kirchengesch. Deutschlands,* ii, 2° éd., p. 316-31...

« L'attribution à Théodulfe a été proposée par A. Allgeier, *Histor. Jahrb.,* 1926, p. 333-53; et par W. von den Steinen, dans *Neues Archiv,* 1931, p. 207-80, et dans *Quellen und Forsch. aus italien. Archiven und Bibliotheken,* 1929, p. 1-93; De Bruyne, dans *R. Bén.,* 1932, p. 227-34... »

CARON (Augustin-Pierre-Paul) (1779-1850), prêtre de la Compagnie de S.-Sulpice. — Vie et ouvrages, xiv, 824. — *D. H. G. E.,* xi, 1107.

CARON (Raymond). — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 1799. — *D. H. G. E.,* xi, 1140.

CARPINSKY (Jean). — Notice [A. Palmieri], ii, 1799.

CARPOCRATE. — Vie. Doctrine. Disciples [G. Bareille], ii, 1800-03. — Autres exposés : vi, 1447; i, 1394. — Sur le Christ, vi, 1447; vii, 2461. — Immoralité, i, 1394; ii, 1308; vi, 1447. — Métempsycose, 1447; x, 1586. — Marcellina et marcellianites, ii, 1802; ix, 2003. — Les carpocratiens visés par l'épître de S. Jude (?), viii, 1676.

Voir E. de Faye, *Gnostiques et gnosticisme,* Paris, 1925, p. 413-19; G. Bardy, dans *D. H. G. E.,* xi, *1118; Catholicisme,* ii, 590.

CARRA DE VAUX (Baron), auteur français du début du xx° s. A publié *Les Penseurs de l'Islam,* Paris, 1921-1926, 4 vol.; il avait auparavant édité *La doctrine de l'Islam,* 1909.

Cité : iv, 1398, sur le discernement des esprits chez les Arabes; xiv, 1703, la pensée philosophique des Arabes et le dogme musulman.

CARRANZA (Barthélemy de). — Voir *Miranda.*

CARRARA (Barthélemy). — Notice [A. Palmieri], ii, 1803.

CARRARIA (Paul). — Notice [P. Mandonnet], ii, 1803.

CARRÉ (J.-R.). — Sur Voltaire, xv, 3387, 3393, 3405-06, 3412.

CARRÉ DE MONTGERON (Louis-Basile). — Vie. Œuvres [J. Carreyre], x, 2392-94. — Sur les convulsionnaires de S.-Médard, iii, 1758-60. — *D. H. G. E.,* xi, 1128.

CARRETTO (Emmanuel Pignone del). — Notice [A. Palmieri], ii, 1803.

CARRIÈRE (François). — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 1803. — Sur la prophétie de Malachie, concernant les papes, xv, 3554. — Son ouvrage sur la liturgie, ix, 799.

CARRIÈRE (Joseph), théologien de la Compagnie de S.-Sulpice. — Notice [E. Levesque], ii, 1804; cf. xiv, 806. — L'autorité civile et le divorce, iv, 1473. — Sur les dispositions informes des testaments, xv, 178. — Interdiction de mettre à mort le tyran, 1976, 2007; mais peut-être peut-il être déposé, 2007.

CARROLL (John) (1735-1815), premier évêque des États-Unis, à Baltimore — Son apostolat aux États-Unis, i, 1054-56.

Voir *D. H. G. E.,* xi, 1139; *Catholicisme,* ii, 598. Sur sa vie et son œuvre, P. Guilday, *Life and times of J. Carroll,* New-York, 1922, 2 vol., ouvrage fondamental.

CARRON (Guy-Toussaint-Julien) (1760-1821), ecclésiastique français. — Deux fois exilé en Angleterre, il s'y lia d'amitié avec Lamennais qu'il encouragea à entrer dans les ordres. — Voir viii, 2475-2477. — *Catholicisme,* ii, 600.

CARTANI (Augustin de). — Notice [A. Palmieri], ii, 1805.

CARTANOS (Joannikios). — Notice [A. Palmieri], ii, 1805.

CARTÉSIANISME, CARTÉSIENS. — Voir *Descartes.*

CARTHAGE. — 1° *Conciles et synodes;* voir *Conciles,* § Conciles particuliers. — 2° *Vie religieuse jusqu'à l'invasion des Vandales :* Multiplication des sièges épiscopaux autour de C., v, 1692-93; — primatie de C., xi, 2257. — Agrippinus, premier évêque connu, i, 637, voir *Tables,* 60. — L'apologiste Tertullien, xv, 130; — devenu montaniste, adversaire d'Agrippinus, x, 2363-66, 2367. — S. Cyprien, iii, 2459; — et les *lapsi,* xi, 829, 833; — l'Église novatienne à C., 842. — Le baptême des hérétiques :

conflit entre S. Cyprien et S. Étienne Ier, II, 219-23; v, 971. — L'évêque Mensurius (†311), au lendemain de la persécution de Dioclétien, IV, 1687, 1702 (cf. *D. H. G. E.*, XI, 1192). — Son successeur Cécilien, 1688, 1702-03; — Donat des Cases Noires et Donat le Grand contre Cécilien; schisme donatiste, et décision de S. Miltiade, pape, 1688, 1689-91; x, 1764-65; cf. IV, 1701-08. — L'évêque Gratus et le concile de 349, 1708. — La fin du donatisme : S. Augustin, I, 2277-80; IV, 1712-18. — Aurélius, primat de C. (†430), voir *Tables*, 329 : la crise pélagienne (Aurélius, Augustin contre Pélage), I, 2380-84; XII, 675-714. — Les papes Innocent Ier, VII, 1947-50; Zosime, XV, 3709-16; Sixte III, XIV, 2196; cf. IX, 219. — L'évêque S. Capréolus, II, 1693. — Invasion et persécution vandale, XV, 2881-82. — L'évêque Quodvultdeus, voir *Tables*, à ce mot.

Voir *Tables*, 49-50 *(Afrique)*. Sur C. chrétienne, art. *Afrique*, dans *D. H. G. E.*, I, 705-833 (l'article va jusqu'en 531); *Agrippinus*, *ibid.*, 1030-43; et *Carthage*, *ibid.*, XI, surtout col. 1178-1201. Ce dernier article complète heureusement le *D. T. C.* par l'histoire de l'Église de C. sous les Vandales (col. 1201-06), le retour des Byzantins (1206-09), le déclin et l'extinction du christianisme carthaginois (1209-12). On y trouvera enfin (col. 1216-19) quelques indications sur l'épiscopat; aux noms cités plus haut, il faut ajouter, postérieurement à la période à laquelle se fixent nos références du *D. T. C.*, S. Eugène (cf. *D. T. C.*, v, 1496), Réparatus (*ibid.*, IX, 630), Primosus (en 553), Publianus (566-81), Dominicus (vers 600), Fortunius (642-46), Victor (en 646), etc. Fliche-Martin, II, 136-38, 148, 161-210; III, 41-52, 205-15, 455-60. Sur le nouveau diocèse de Carthage, *Catholicisme*, II, 604-06. Sur l'archéologie, *D.A.C.L.*, II, 2190-2330.

CARTHAGÈNE (François). — Notice [E. Mangenot], II, 1810.

CARTHAGÈNE (Siège épiscopal de). — Autrefois métropole, mais placée en 610 sous la juridiction de Tolède, XV, 1179. — Rétablissement du siège en faveur de Pierre Gallego, XII, 1935.

CARTIER (Gall). — Notice [B. Heurtebize], II, 1810.

CARUSIO (Barthélemy), *Barthélemy d'Urbin.* — Notices [A. Palmieri], II, 1811; [v. oblet], 437. — *D. H. G. E.*, VI, 1034 (Barthélemy d'Urbino).

CARVAJAL (Bernardin Lopez de), cardinal espagnol. — Il exerça une grande influence à Rome sous les pontificats d'Innocent VIII et d'Alexandre VI. Il fit partie du conciliabule de 1511 contre Jules II; il fut excommunié, mais, sous Léon X, fit amende honorable et devint évêque d'Ostie et doyen du Sacré-Collège. — *D. H. G. E.*, XI, 1239. — Voir *D. T. C.*, VIII, 2668-71, 2672, 2676.

CARVAJAL (Louis). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1811. — En faveur de l'Immaculée Conception, VII, 1166.

CARVIN (Jean Faber dit de). — Voir *Faber;* et v, 2050.

CARYOPHYLLES (Jean). — Notice [A. Palmieri], II, 1812. — A compléter par M. Jugie, dans *Catholicisme*, II, 609.

CARYOPHYLLES (Jean-Matthieu). — Vie. Œuvres [A. Palmieri], II, 1813. — *Catholicisme*, II, 610.

CAS DE CONSCIENCE. — Voir *Casuistique.*

CAS RÉSERVÉS. — Voir *Réserve.*

CASAJOANA (Valentin). — Notice [P. Bernard], II, 1820.

CASAL (Gaspar). — Notice [A. Palmieri], II, 1820. — Cf. XII, 624. — Sur la messe, x, 1184, 1280. — Cité : 1179, 1196.

CASALE (Ubertin de). — Voir *Ubertin;* et XV, 2021.

CASALICCHIO (Charles), moraliste jésuite. — Auteur de *Tuta conscientia...*, à l'Index, XIII, 567; VIII, 1089.

CASANI DE MARSALA (Casimir). — Voir *Casimir Casani de Marsala.*

CASARTELLI (Louis-Charles). — Né à Cheetham (Manchester) le 14 nov. 1852, décédé à Manchester le 18 janv. 1925, il succéda en 1900 à Mgr Ch. de Harlez dans l'enseignement des langues de la Perse et de l'Inde et de la philologie comparée, à l'université de Louvain. En 1903, il devint évêque de Salford. Les charges du ministère pastoral ne l'empêchèrent pas de se vouer encore à la science. En 1906, il fonda la *Dante Society*. Il accepta aussi la chaire de langues iraniennes à l'université de Manchester et devint, en 1910, membre du conseil de cette institution. C. publia plusieurs mémoires importants sur la religion des Perses : *La religion des rois Achéménides d'après leurs inscriptions* (1894), *Leaves from my Eastern Garden* (1908); et un nombre considérable d'articles dans diverses revues savantes ainsi que dans la *Dublin Review*, parmi lesquels diverses contributions à l'histoire de l'Église dans les temps anciens ou modernes. Ces articles ont été, en partie, rassemblés dans *A forgotten Chapter of the Second Spring* (influence des Rosminiens en Angleterre) (1895), *Sketches in History, chiefly Ecclesiastical* (1906).

Voir A. Carnoy, *Sa Grandeur Mgr Louis-Charles C., év. de Salford, professeur honoraire de la faculté de philos. et lettres*, dans *Ann. de l'univ. cath. de Louvain*, 1920-26, p. XVII-XXXIV; S. Furlani, au mot *C.*, dans *Enciclopedia Cattolica*, III, 1949, p. 972. J. COPPENS.

CASARUBIOS (Antoine de). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1821.

CASATI (Paul). — Notice [P. Bernard], II, 1821. — *D. H. G. E.*, XI, 1254.

CASEL (Dom Odo), théologien et liturgiste bénédictin (1886-1948). — Ses deux thèses de doctorat (théologie au collège S.-Anselme de Rome; philosophie à l'université de Bonn) ont été publiées : *La doctrine eucharistique de S. Justin* (dans *K.*, 1914); et *De philosophorum graecorum silentio mystico* (1919).

« Le théologien de la liturgie, écrit dom Gazeau, se révéla dans deux brochures de la coll. *Ecclesia orans :* 2, *Das Gedächtnis des Herrn in der altchristlichen Liturgie* (1918; trad. franç. par les moniales de Ste-Croix de Poitiers et H. Chirat, dans la coll. *Lex orandi*, n. 2, sous le titre : *Le mémorial du Seigneur dans la liturgie de l'antiquité chrét.*, Paris, 1945); et n. 9, *Die Liturgie als Mysterienfeier* (1922). Dom Casel consacra toute sa vie à défendre cette conception « mystérique » du culte chrétien; il le fit en en élargissant et en en approfondissant toujours les fondements théologiques dans les quinze volumes de la coll. *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft* (1921-41) dont il était le directeur. En outre deux volumes ont mis en lumière la fécondité religieuse de ces spéculations théologiques : *Das christliche Kultmysterium* (1932; trad. franç. de dom Hild, dans la coll. *Lex orandi*, n. 6, *Le mystère du culte dans le christianisme*, Paris, 1946); et *Das christliche Festmysterium* (1941)...

Il y a chez dom Casel, comme chez Karl Barth, une réaction très vive contre le « rationalisme théologique » : la théologie, pense-t-il, doit être avant tout adoration du mystère de Dieu, du Dieu qui ne se révèle qu'à la foi; il ne faut pas chercher à pénétrer comme par effraction dans la ténèbre divine; le Dieu vivant ne peut être connu que dans la mesure où il se révèle et il ne se révèle qu'à ceux qui s'approchent de lui dans l'adoration de l'esprit... » (*Catholicisme*, II, 613-14).

CASELIUS (Jean), philosophe protestant aristotélicien de l'université de Helmstedt. — XIV, 1724.

CASEY (H.), S. J. — Sur la confession auriculaire, I, 2427; XII, 1121.

CASEY (R. Pierse). — Sur les fragments de Théodote le gnostique, XV, 2517; cf. 2519 (bibl.).

CASIMIR CASANI DE MARSALA. — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1821.

CASIMIR DE TOULOUSE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1822.

CASIMIRI (Franç.-Antoine). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 1822.

CASINI (Antonio), théologien jésuite (1687-1755). — Professeur au Collège romain, il n'a laissé que des dissertations assez brèves. La plus importante, *Quid est homo, sive controversia de statu purae naturae* (1724), a été insérée après le livre V du *De opificio sex dierum* de Petau. Scheeben en donna une édition nouvelle aug-

mentée de notes (1862); trad. franç. avec préface, de l'abbé Cros (1864). — *D. H. G. E.*, xi, 1299.

CASNEDI (Charles-Antoine). — Notice [P. Bernard], ii, 1822. — Défenseur du probabilisme, xiii, 563. — *D. H. G. E.*, xi, 1300.

CASPARI (Charles-Paul) (1814-1892). — Juif d'origine, né dans le duché d'Anhalt, il est amené au christianisme (1838) par la lecture des évangiles. Orientaliste de renom, il est appelé (1847) à la chaire scripturaire de l'A. T. de l'université de Christiania (Oslo) et désormais s'oriente vers l'étude des origines du symbole. Sa méthode contraste avec celle de ses devanciers : du champ des recherches, il fait non plus un terrain de polémique, mais un domaine purement scientifique : « Pour assurer aux exposés et aux conclusions la base d'induction ferme et étendue qui leur manquait, Caspari s'imposa d'étudier par le détail chacune des attestations anciennes connues des symboles de foi, d'examiner de près tous les traits de leur rédaction et toutes les circonstances de leur emploi, de ne rejeter aucun détail comme indifférent qu'après un sérieux examen, et enfin de multiplier ses points d'appui par l'apport de nombreux matériaux nouveaux, dont il pressentait la présence dans les dépôts de manuscrits » (J. de Ghellinck, *Patristique et Moyen Age*, i, 44).

Écrits : En allemand, *Ungedruckte, unbeachtete und wenig beachtete Quellen zur Gesch. des Taufsymbolums und der Glaubensregel*, 3 vol., Christiania, i, en 1866; ii, 1869; iii, 1875. Une quatrième partie (1879) est intitulée *Alte und neue Quellen zur Gesch. des Taufsymbolums und der Glaubensregel.* Trois autres volumes d'éditions de textes, moins directement relatifs aux symboles, ont été publiés de 1883 à 1890, *Kirchenhistorische Anecdota* (voir *D. T. C.*, ii, 2175). Une série d'études antérieures a été réunie en volume (1881), sous le titre *Historisk-kritiske afhandlinger over en del virkelige og formentlige orientalske daabsbe kjendelser.* Citons également : sur l'origine du symbole dit de Constantinople, *Aus historischkritischen Studien über das kirchliche Taufbekenntnis*, dans *Zeitschr. für die gesammte lutheranische Theol. und Kirche*, 1857, p. 634; en 1886, *Hat die alexandrinische Kirche zur Zeit des Clemens ein Taufbekenntnis besessen oder nicht?*, dans *Zeitschr. für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben*, vii, 362-75; *Der Glaube an die Trinität Gottes, sein Verhandensein im ersten christl. Jahrhundert*, Leipzig, 1894.

« Le ton de C., dit encore de Ghellinck, se distingue de tous ceux de ses prédécesseurs et de ses contemporains par la note religieuse qui préside à son activité scientifique » (*op. cit.*, 45). Il est regrettable cependant que C. n'ait pas songé « à réunir en faisceau ses idées éparses et à coordonner synthétiquement ce qui avait fait l'objet de trente années de minutieuses études analytiques » (*ibid.*, 47). — J. de Ghellinck, *op. cit.*, i, *L'œuvre de C.-P. C.*, 43-49. — Homélie de Césaire d'Arles, ii, 2175; — sur S. Jérôme (livre de Job), viii, 910; — profession de foi de Jean de Jérusalem, xi, 1570. — Cité : iii, 450, 451, 940, 1154; v, 2094, 2102, 2309; xii, 823.

CASPE (Louis de). — Voir *Louis de Caspe;* et ix, 950.

CASSANDRE (Georges). — Notice [B. Heurtebize], ii, 1823. Initiateur du système des articles fondamentaux, i, 2025. — Compromis avec les protestants sur le mérite, x, 731; — et Luther sur le culte des saints, xiv, 963.

« Si [C.] s'est fourvoyé comme théologien et controversiste, il a laissé comme liturgiste des travaux estimables qui lui ont mérité d'être classé, à côté de Pamélius de Bruges, parmi les précurseurs des grands érudits du xviie s. » (*Catholicisme*, ii, 615). — *D. A. C. L.*, ii, 2333-40.

CASSATION. — Devant les tribunaux ecclésiastiques, xv, 1517, 1524. Voir *Signature aspotolique.*

CASSIEN (Jean). — Vie. Ouvrages, Doctrine [P. Godet], ii, 1823-29.

1° *Le moine, l'ascète*, ii, 1825. — Vocation à la vie religieuse, xv, 3158; — les vœux, 3195-3269. — Morale : classification des péchés capitaux, ii, 1689, 1825; iii, 887; xi, 2028; xii, 1165; — orgueil, xi, 1412, 1417, 1420, cf. 1423; cité : 1414, 1433. — Discrétion, vertu régulatrice, iv, 1384; — de la joie spirituelle à la tristesse, 1380-82; — pénitence-ascèse, xii, 731, 820; xiv, 1150; — remède à la tristesse, xi, 2030; — mensonge et vérités secrètes, x, 561.

2° *L'adversaire de Nestorius*, ii, 1826; ix, 219; xi, 77, 79, 98-100, 106, 134, 137, 138, 144; xiv, 1818; — et de Léporius, ix, 435-39; xi, 99; xii, 708.

3° *C. et le semi-pélagianisme*, ii, 1826-28. — Thèses catholiques sur la nécessité de la grâce, 1827; et la peccabilité humaine, xii, 1269. — Erreur sur le début de la conversion à Dieu, ii, 1828; xii, 2838; xiv, 1817; cf. vi, 1575. — C. et S. Augustin, i, 2519; — et Prosper d'Aquitaine, xiii, 847; xiv, 1825-27; — et le décret de Gélase, 1838; — et le IIe conc. d'Orange (can. 8), xi, 1096. — Semi-pélagianisme reproché par Jansénius, viii, 331, 337-40. — Molina rapproché de C., xiv, 1796. — Les idées de C. et le semi-péliagianisme, 1802-08, 1811. — Cité : xii, 2905; xiv, 1162, 1820, 1830, 1842.

4° *Autres questions théologiques.* — *Ame :* créée par Dieu, corporelle, i, 1004; — après la mort, pas de sommeil de l'âme, viii, 180; — ni de rétribution immédiate, xiii, 1223. — *Anges et démons :* création des anges avant toute créature visible, i, 1194; — corporéité, 1198; — péché des anges, iv, 373; — les démons et les hommes, 373. — *Jacques (Épître de) :* citée par C., viii, 268; — le texte, v, 14-18; et la prière pour la rémission des péchés, 1955. — *Messe :* sacrifice véritable, x, 977. — *Nocolaïtes :* d'où leur hérésie, xi, 508.

Voir *D. H. G. E.*, xi, 1319-49 (dom Cappuyns), bibl. abondante. On y ajoutera : *D. Sp.*, ii, 214-76 (Olphe-Galliard); de cet auteur, *Vie contemplative et vie active d'après C.; La pureté du cœur d'après C.; La science spirituelle d'après C.*, dans *R. A. M.*, 1935, 1936, 1937; dom Ménager, *La doctrine de C.*, dans *V. S.*, 1923; O. Kemmer, *Charisma maximum, Untersuchungen zu C. Vollkommenheitslehre und seiner Stellung zum Messalianismus*, Louvain, 1938; L. Cristiani, *C.*, S.-Wandrille, 1946; G. Bardy, dans *Catholicisme*, ii, 616. Cf. *D.A.C.L.*, ii, 2348-57.

CASSIEN (Jules). — Notice [G. Bareille], ii, 1829. — Source pour l'histoire du gnosticisme, vi, 1435. — Condamnation du mariage, v, 7, 11; ix, 2080. — Chef du docétisme, iv, 1480 (Cassius = Cassien).

CASSIN (Mont). — Voir *Bénédictins.*

CASSINI (Samuel). — Voir *Samuel Cassini;* et xiv, 1061.

CASSIODORE. — Vie. Ouvrages. Influence [P. Godet], ii, 1830-33. — Renseignements bibliographiques sur : la traduction du *De bello judaico*, vi, 2120; — Primasius, xiii, 246; — Victorin de Pettau, xv, 2883; — Victorinus Afer, 2899; — Pélage, son commentaire sur S. Paul, xii, 679. — Influence sur les études médiévales, xiv, 1695, 1697, 1698; xv, 347, 360, 399; cité : 510. — Doctrines : Dieu, sa nature, iv, 1130, 1132, 1144; — Trinité, v, 806; xv, 1702. — Le dragon (démon) et S. Michel, péché des démons, iv, 380. — Écriture sainte, véracité, vii, 2180, 2214. — Extrême-onction, prêtre ministre, v, 1959. — Grâce, bonnes œuvres et mérite, x, 657. — Cité : viii, 190, 192.

Voir *D. H. G. E.*, xi, 1349-408 (dom Cappuyns), bibl. abondante; *Catholicisme* (G. Bardy), ii, 618-21; *D.A.C.L.*, ii, 2357-65; *D. Sp.*, ii, 276-77.

CASSITO (Louis-Vincent). — Notice [P. Mandonnet], ii, 1834.

CASTAGNA (Jean-Baptiste). — Voir *Urbain VII;* et xv, 2305.

CASTANEDA (François). — Notice [A. Palmieri], ii, 1834.

revenus bénéficiaux, *ni* d'un traitement de l'État ou d'une autre autorité, qui tiendrait lieu de ces revenus (par ex. le traitement assuré par le denier du clergé). Il est ici question des redevances appelées *jura stolae* (can. 1410), qui reviennent au curé à l'occasion de certaines fonctions pastorales. Ces redevances sont *obligatoires ou volontaires*. Si elles sont obligatoires, elles proviennent généralement d'une taxation imposée par l'autorité ecclésiastique. C'est ainsi que l'indemnité qui échoit au curé à l'occasion des funérailles doit être fixée par l'Ordinaire, qui est tenu de suivre les directives données par le can. 1234. Parfois la coutume ou même une taxation diocésaine ont introduit une redevance à percevoir à l'occasion de la célébration des mariages *ou de l'administration du baptême*. Mais celle-ci est toujours subordonnée au principe général que l'administration des sacrements doit être gratuite (can. 736). La taxation ne peut affecter que des circonstances spéciales de solennité ou de labeur extrinsèque. Encore faut-il qu'après avoir été fixées par un concile provincial, les taxes soient approuvées par le S.-Siège (can. 1507). Si elles proviennent de la coutume, *il faut que* cette coutume affecte tout le diocèse, ait été observée pendant le temps requis et revête les autres conditions de droit (can. 26-28). Pratiquement, elle doit avoir obtenu l'approbation au moins tacite de l'autorité diocésaine. Il ne suffirait donc pas d'invoquer, sous prétexte de coutume juridique, un usage plus ou moins long et uniforme, observé dans une paroisse ou un district particulier.

« Les règles sont identiques pour les taxes imposées à l'occasion de sacramentaux, par ex. pour des bénédictions. De même, pour celles qui seraient perçues à l'occasion d'actes relevant de la juridiction dite volontaire (par ex. pour des extraits de baptême, des lettres testimoniales, des lettres de nomination), ou à l'occasion de certaines dispenses. En particulier, les dispenses doivent être données gratuitement; si pour les frais accessoires une taxe est exigée, elle doit être approuvée par Rome (can. 1506, 1507)...

« Le Code marque nettement la volonté du législateur de soustraire la fixation des redevances au bon vouloir des curés. Si quelqu'un d'entre eux se permettait cette liberté en s'attribuant une quotité supérieure à la somme fixée par l'autorité, il accaparerait un bien qui ne lui revient pas; en justice donc, il serait tenu à restitution (can. 463, § 2). Si celle-ci, vu les circonstances, comportait un danger pour la réputation ou l'honneur du curé, il faudrait s'adresser à l'Ordinaire pour trouver une solution convenable.

« Outre les taxes imposées, il peut y avoir aussi des oblations volontaires. Le § 3 du can. 463 en traite spécialement : *Même si quelque office paroissial a été accompli par un autre ecclésiastique, les redevances vont au curé, à moins que ne soit clairement établie la volonté contraire des donateurs, pour la partie qui dépasse la somme fixée par taxation.* Par ex., si un autre prêtre célèbre les funérailles, il a droit naturellement à l'honoraire correspondant à la messe célébrée à telle heure, en tenant compte des cérémonies qui s'y ajoutent. Mais ceci étant déduit, tout le surplus, qui régulièrement revient au curé, doit être remis à celui-ci. Quand la taxation est clairement établie, la dévolution de la *pars parochi* ne laisse aucun doute. Mais si c'est la coutume ou l'usage qui a introduit le paiement d'une redevance, *il sera souvent* plus difficile de délimiter ce qui revient au curé... Devant ce manque de précision, il semble équitable d'interpréter l'intention des donateurs en faveur du prêtre qui remplace le curé, à moins que l'usage communément reçu n'en décide en sens contraire. Ainsi il est généralement reconnu que les oblations ou offrandes qui se font, dans l'église paroissiale, pendant la messe, reviennent au curé. D'autre part, les oblations qui sont données, dans l'église paroissiale, à l'occasion de la vénération de reliques ou d'un pèlerinage, ne sont pas habituellement destinées au curé. L'usage local, interprète de la volonté des fidèles, les affecte généralement aux besoins et à l'ornementation de l'église où elles ont été données » (Naz, *Traité*, I, 523-25). Le can. 463, § 4 recommande au curé « d'accorder gratuitement son ministère à ceux qui sont incapables de payer ».

CASUISTIQUE, CAS DE CONSCIENCE. — Les deux articles se complètent : CASUISTIQUE [E. Dublanchy], II, 1859-77. — CAS DE CONSCIENCE [Id.], 1815-20.

On se contentera des indications relatives à la casuistique *en général*, laissant de côté les solutions apportées par les casuistes aux différents cas de conscience concrets provoqués par la pratique de la morale chrétienne, par ex. : loi du dimanche, formation de la conscience douteuse, occasions de péché, volontaire indirect, dommage, restitution, jeux de bourse, sacrements en général et en particulier, etc.

Notion de la C., II, 1860, 1815-16; VIII, 1073-75; X, 2402, 2412, 2419, 2447, 2454; XV, 425, 495. — Méthode, II, 1860-63; X, 2420, 2450. — Moyens de résoudre les cas de conscience : autorité de l'Écriture, II, 1817; — du pape, 1817; IV, 2205 (obéissance due); VII, 1710 *(in re dubia)*; cf. IX, 276 (S. Léon); — des Congrégations romaines, II, 1818; III, 1108-11; VII, 1711; XIII, 530; cf. XII, 1156 (Pénitencerie); — des Pères, II, 1818; XII, 1199; — des théologiens moralistes, II, 1819; cf. X, 2456 (autorité de S. Thomas et de S. Alphonse). — Union nécessaire de la scolastique, comme science morale, et de la C., II, 1819, 1861, 1863; X, 2404, 2420, 2422, 2450; XIV, 1022; — tendances différentes, XIII, 485-90; — et même opposées, avec danger de laxisme (bénignisme ou bénignité), 490-94; X, 41; voir *infra*, Jésuites et C. Limites, II, 1861-62. — Conclusion doctrinale, XIII, 602-19, spécialement 603, 604, 606-09, 615-19. — Réponse aux objections, II, 1863-70. — Aperçu historique : chez les catholiques, 1870-76; — chez les protestants, 1876-77. — Les casuistes chez les Juifs, avant Jésus-Christ, VIII, 1646, 1647. — Jésuites et C. : *a)* les attaques : Pascal et les *Provinciales* (de la 5e à la 17e), IX, 47; XI, 2088-96, 2104-10; — *L'apologie...* (de Pirot), X, 50-54, 71; XI, 2099; XIII, 515; — critiques d'Arnauld, VII, 462; — des jansénistes d'Utrecht, XIV, 2414; — du synode de Pistoie, XII, 2155, 2175; — *b)* défense et mise au point : morale et conférence des cas de conscience, VIII, 1069-73; — C., 1073; — méthode, 1074-76; — part de vérité, mais exagérations dans les reproches de « bénignisme » des casuistes, 1078-82; — l'enseignement casuistique des jésuites, 1089-91. — Le cas de conscience janséniste, VI, 1101; XIII, 1490. Voir *Jansénisme*. — Les « cas de conscience » de Mgr Parisis, XI, 2039.

1° *Nomenclature générale* : casuistes ou auteurs de cas de conscience des premiers siècles à nos jours, II, 1870-77.

2° *Mentions ou articles* (en dehors des jésuites) :

XIIIe s. — S. Raymond de Peñafort, XIII, 1806, cf. 408; XII, 903; Guillaume de Rennes, VI, 1980; XIII, 438; Jean de Fribourg, VIII, 76; XII, 1004; adapté par Berthold Huenlen, résumé par Guillaume de Cayeux, 1004; Burchard de Strasbourg et la *Summa casuum*, 994; XIII, 439; Pierre de Saxe, XIV, 1240.

XIVe s. — *Summa astesana*, VI, 832; XIII, 451; *Summa pisana*, de Barthélemy a Sancto Concordio, II, 435; XII, 1005; XIII, 452; *Summa rudium*, XII, 1005; Nicolas d'Osimo, XI, 628; XII, 1032. Voir PÉNITENCE, 1004-07; et PÉNITENTIELS, 1160-75.

XVe s. — *Summa angelica*, d'Ange Carletti, I, 1272; XII, 1032; XIII, 452; *Summa pacifica*, de Pacifique de Ceredano, XI, 1721; *Rosella casuum*, de Baptiste de Sale, II, 378; XII, 1032; XIII, 452.

XVIe s. — Jean Cagnazzo ou Tabiensis, II, 1302; XII, 1012; XIII, 452; Sylvestre Prierias (Mazolini), X, 471; Barthélemy Fumus, *Summa casuum consc.*, XIII, 456 (cf. *Tables*, 379); Cajétan, II, 1322; XIII, 450-51, 455; S. Antonin de Florence, I, 1452; XIII, 447; Barthélemy de Chaymis (Caimo), II, 1306; XIII, 452; Antoine Currara, VI, 838; V, 601; Michel de Carcano, VI, 834; Antoine de Cordova (Cordoue), I, 1444; V, 601; Aspicuelta (Navarrus), I, 2119; V, 601; XIII, 457; Sébastien de Cattaneo, II, 2013; Barthélemy de Ledesma, IX, 126; Jean Benedicti, II, 601; Emmanuel Rodrigues, XIII, 2762, cf. V, 601.

XVIIe s. (première moitié). — Antoine Rufus de Tufaria, I, 1449; Jacques Graffius (de Graffis), VI, 1691;

L. Carbone, II, 1712; Robert (en religion Grégoire) Sayer, XIV, 1241; Paul Bianchi, II, 813; Barthélemy de Saint-Fauste, 436; Henri de Villalobos de Zamora, V, 60; VI, 848; Jean-Baptiste Bizzozero, II, 903; Samuel de Lublin, XIV, 1063; Jean de la Cruz (de la Croix), VIII, 788; Homobonus de Bonis, II, 1008; Joseph Rozell, XIII, 2916; Jean-Baptiste de Lézana, IX, 502; Antonin Diana, IV, 734; cf. Martin de Acolea, X, 202; Thomas Hurtado, VII, 331; Pierre de Saint-Joseph, XII, 2042; Pierre Marchant, IX, 2004; Antoine Naldi, XI, 18; Vincent Candido, II, 1506; IX, 71; Castilento, II, 1835; Caramuel, 1709; XIII, 492.

XVIIe s. (deuxième moitié). — Fromageau, VI, 929; cf. Treuvé, XV, 1509; R. Bonal, II, 956; Gabriel de Saint-Vincent, VI, 977; Aegidius (Gilles) de Cesaro, 1358; Henri Heinlin, 2124; Jacques de Sainte-Beuve, XIV, 832; Urritigoyti, XV, 2312; Bernard Bissus, II, 623; François Genet (futur évêque de Vaison), VI, 1221; Genet (Jean-François), son frère, 1222; Fr. Henno, 2152; Martin de Torrecilla et Jacques de Corella, V, 602; cf. X, 210.

XVIIIe s. — Alexandre de la Passion, I, 785; Jean Pontas, XII, 255; cf. III, 366; I, 1116; XIV, 805; Benjamin Elbal, Sebald Minderer et Irénée Bierbaum, VI, 855; Raybler Sasserath, XIV, 1128; Ch. A. Argentino, I, 1776.

N. B. : un certain nombre d'auteurs de la nomenclature générale n'ont pas d'autre mention.

3° *Les jésuites et l'enseignement casuistique :*

XVIe s. — Henri Blyssem, II, 917; Jacques Lainez, VIII, 1069; Jean Polanco, 1070, cf. 1089; Emmanuel Sa, XIV, 425; François Tolet, XV, 1224; Henri Henriquez, VI, 2197; Jean Azor, I, 2653; XIII, 484; Étienne d'Avila, VIII, 1089.

XVIIe s. — Paul Comitoli, III, 388; VIII, 497; Valère Regnault (Reginaldus), XIII, 2115; Emmanuel Rodriguez, 2762; Ferdinand Rebellus, 1910; Sanchez, 484; VIII, 1089; XIV, 1075; Gordon (Jacques Lesmoir), VI, 1497; Martin de Funez, 972; Diego Alvarez, I, 926; Étienne Bauny, II, 480 (*Tables*, 387); Vincent Filliucci, V, 2352; Paul Laymann, IX, 86; XIII, 484; Étienne Fagundez, VIII, 1089; Ferdinand de Castropalao, II, 1836; XIII, 485; Joseph Agostini, I, 625; Charles Musart, VIII, 1089; François Bardi, II, 401; XIII, 499; Antoine de Escobar y Mendoza, V, 520; Thomas Tamburini, XV, 34; François Pellizari, VIII, 1089; Jean de Alloza, I, 895; Antoine Quintanadueñas, XIII, 1597; Hermann Busenbaum, II, 1266; VIII, 1076; XIII, 456; Georges Gobat, VI, 1469; Emmanuel Mascarenhas, Gabriel Beati, Adam Burghaber, VIII, 1089; Matthieu Stoz, XIV, 2628; Richard Archdekin (Archdeacon), I, 1759; XIII, 527; Jean-Baptiste Taverne, XV, 80; Charles Casalicchio, VIII, 1089; XIII, 567; Jacques Illsung, VII, 755; VIII, 1089.

XVIIIe s. — Gaspar Biesman, Jean Giuliani, VIII, 1089; Claude Lacroix, 2424; Joseph Vogler, 1090; Nicolas Mazzotta, X, 478; Paul Zelt, VIII, 1090; Gabriel Antoine, I, 1443; XIII, 562; Jean Reuter, 2572; François Zech, XV, 3684; Pierre Theubet, VIII, 1090; Edmond Voit, XV, 3281; Louis Wagemann, VIII, 1090.

XIXe s. — Jean-Pierre Gury, VI, 1993; Ballerini (Antoine), II, 130; Maurice Matharan, VIII, 1090; Édouard Génicot, VI, 1223; Janvier Bucceroni, voir *Tables*, 485; Augustin Lehmkuhl, IX, 172; Jérôme Noldin, VIII, 1090.

L'art. CASUISTIQUE est complété par l'art. JÉSUITES *(Théologie morale des)* (De Blic) et l'art. LAXISME (É. Amann). Voir aussi *D. A. F. C.*, art. *Théol. morale* (Brouillard), surtout col. 1654 sq. Sur Pascal et les *Provinciales*, voir l'art. PASCAL; et surtout E. Baudin, *La philos. de Pascal*, III, *Pascal et la C.*, Neuchâtel (Suisse), 1947. *Catholicisme*, II, 630-37.

CATACOMBES ROMAINES. — Voir *Archéologie chrétienne*, 245-247.

CATALA (Jordan). — Son ministère en Orient et aux Indes sous le pontificat de Jean XXII, XIV, 3095.

CATALEPSIE. — Et les phénomènes mystiques, V, 1874; XIII, 2246.

CATALOGNE. — Voir *Espagne*.

CATAPHRYGIENS. — Voir *Montanisme*.

CATÉCHÈSE. — Notion et histoire de la C. [G. Bareille], II, 1877-95. — Notion, 1877; XV, 2949.

Ier et IIe s. — C. apostolique, II, 1878; XIV, 3010, 3013, 3015; cf. IX, 985 (évangiles); XI, 2348, 2359-64 (S. Paul); cf. VIII, 1246. — *Didachè :* les deux voies, II, 1880; I, 1683-84, cf. 1640; IV, 171, 2364; V, 40; X, 614; XV, 2965. — Auteurs reflétant la C. primitive, II, 1880.

Du IIIe à la fin du Ve s. — Quatre sortes de C. : admission au catéchuménat, II, 1881, 1971; — C. des cathécumènes, 1884, 1974-75; — des compétents, 1885-88, 1975-77; cf. IV, 1589; — des néophytes, II, 1888, 1979-83. — Symbole primitif : *Traditio et redditio symboli*, I, 1662, 1671-73; III, 2139; IV, 1589-90; VIII, 1247, 2090; XIV, 2926-28; XV, 257. — *Catéchèses*, de Théophile d'Antioche, 531; — de S. Irénée, VII, 2413; cf. I, 1670; II, 1877-81; — de S. Pacien, XI, 1720; — de Nicétas de Rémésiana, 478; — de S. Cyrille de Jérusalem, III, 2533-35, 2537-39, 2543-76 (doctrine des C.), cf. V, 1143; — de Théodore de Mopsueste, XV, 255, 257-70 (doctrine des C.). — La *Grande Catéchèse* de S. Grégoire de Nysse, VI, 1848; — le *De catechizandis rudibus* de S. Augustin, I, 2305.

De la fin du Ve s. au IXe. — C. ancienne et enseignement postérieur au baptême, II, 1880-95; cf. 1896. — C. de Théodore le Studite (IXe s.), XV, 294-95, 298; — de Syméon le Théologien (XIe s.), XIV, 2945.

Voir H. Leclercq, art. *Catéchèse, Catéchisme, Catéchumène*, dans *D. A. C. L.*, II, 2530-79 (abondante bibl.); G. Bardy, *L'enseignement religieux aux premiers s.*, dans *R. Ap.*, LXVI, 1938, p. 641-55; LXVII, 1938, p. 5-18; *Catholicisme*, II, 645.

CATÉCHISME. — Histoire et manuels employés [E. Mangenot], II, 1895-1968. — 1° *Au Moyen Age :* du VIIe au XIIe s. 1896; — méthodes nouvelles au XIIIe s., 1899; — nouveaux C. au XIVe s., 1901. — 2° *Au XVe et au XVIe s. avant le protestantisme :* en France, 1902-05; — en Espagne et en Allemagne, 1905; — en Italie, en Angleterre et chez les humanistes, 1906. — 3° *C. protestants :* précédant l'*Enchiridion* de Luther, 1907; — C. de Luther, 1909; — autres C. protestants du XVIe s., 1909; C. postérieurs, 1910-12. — 4° *C. catholiques du XVIe s. après 1517 :* Avant le C. romain : en Allemagne, 1913; — en France, 1915; — en Espagne et au Portugal; en Italie, 1916; — au Mexique, 1917; — Le C. romain, 1917-18. — C. postérieurs au C. romain, 1919. — C. des petites écoles et des confréries de la Doctrine chrétienne : en Allemagne, 1920; — en Italie, 1921; — en France, 1922-24; — dans les Pays-Bas, 1924. — 5° *Au XVIIe s. :* En France, 1925-27; — C. des missions, écoles et paroisses, 1927-32; — autres C. diocésains, 1932; — C. privés, 1936. — Hors de France : C. des églises et des écoles, 1938-42; — en Amérique latine et dans les pays de mission, 1942. — 6° *Au XVIIIe s. :* En France : C. diocésains, 1943-48; — C. privés, 1948. — Hors de France; C. diocésains, 1948; — C. privés, 1949. — 7° *Au XIXe s. :* C. diocésains : en France, 1951-56; — en Allemagne, en Autriche-Hongrie, 1956; — en Suisse, en Irlande, au Portugal et en Espagne, en Italie, en Angleterre, 1957; — dans l'Amérique du Nord et du Sud, 1958; — dans les pays de mission, 1959. — Projet d'un C. universel au conc. du Vatican, 1960-63. — C. privés et explications de C. diocésains : en France, 1963; — dans les autres pays, 1966-67.

Indications complémentaires. — Allemagne, I, 873; — Autriche, 2621; — Espagne, V, 589; — France, VI, 636; — Frères Prêcheurs, 904; cf. 916; XII, 1639 (C. romain); — Italie, VIII, 146.

Enseignement catéchistique. — Connaissance catéchistique, V, 1837. — C. et théologie, XV, 463. — C. et Décalogue, IV, 173; — et commandements de l'Église, III, 390, 392. — Devoir des parents, XI, 2016; — des pasteurs ayant charge d'âmes, I,

1108; XIV, 1670; — enseignement du C. à l'école, 1668; — union de l'enseignement religieux et de l'enseignement profane, 1671; — C. supérieur dans les classes secondaires et supérieures, 1673-75; cf. IV, 2084-85. — Catéchisation de la jeunesse en France, VI, 636, 641. — C. universel, II, 1960; XV, 2559. — Le lectorat et l'enseignement du C., IX, 122. — L'empêchement de catéchiste, IV, 2443; XI, 2003.

Doctrine du Catéchisme romain. — Voir II, 1917-18. — Pie IV et le C. R., 1918; XII, 1639. — Le conc. de Trente et le C. R., XV, 1483, 1486, 1504; cf. II, 1524. — Auteurs, 1917; VI, 916; XII, 1639. — Annotations : Fabricius (titres), V, 2063; Réginald (préface), XIII, 2110. — Le C. R. au synode de Pistoie, XII, 2192. — Traduction de Nieremberg, XI, 658. — Doctrine : absolution aux habitudinaires et récidivistes, VI, 2022; XI, 914; — adoption surnaturelle, I, 435; — animation, 1313; — baptême, II, 272, 288, et infusion des vertus, XV, 2780; — charité, II, 1220; — chrême, 2400; — descente de J.-C. aux enfers, IV, 574, 584, 587, 590, 618; — eucharistie (forme), V, *199*, *282* (voir transsubstantiation); — extrême-onction : efficacité, 2020; réitération, 2021; — impôt, XV, 1534; — intégrité primitive, VIII, 2027; — loi chrétienne et Loi mosaïque, X, 2410; — messe (oblation et immolation), X, 1269; — prière, XIII, 201, 205, 207, 208, 212, 222; pour qui prier, 233; efficacité, 236, 240; — primauté du pape, 327; — sacrements : ministère des hommes, X, 1777; causalité, XIV, 619; — Symbole des apôtres, I, 1679; — transsubstantiation, XV, 948; cf. XIII, 2944, voir *supra*, eucharistie; — vertus et baptême, XV, 2780; — unité du mariage, X, 2062.

Principaux auteurs et catéchismes cités. (Indications complétant celles de l'article, dont on suit l'ordre.)

XIIe s. — Honorius *Augustodunensis (Elucidarium)*, VII, 145; Hugues de Saint-Victor *(De quinque septennis)*, 246; Hugues d'Amiens, 209; Jean de Salisbury, VIII, 813.

XIIIe s. — S. Thomas d'Aquin, VI, 904; Raymond Martin, *ibid.*; La *Somme le Roi*, de Laurent d'Orléans, *ibid.*; S. Edme de Cantorbéry, IV, 2103.

De 1400 à 1517. — Gerson, VI, 1324; Kölde, VIII, 2374; Henri de Langenstein, 2574; Savonarole, XIV, 1230; Érasme, V, 394; Jean Colet, III, 362; Wimpheling, XV, 3548.

Catéchismes protestants. — Vaudois et frères Bohêmes, II, 940; Capito, 1692; Bugenhagen (voir *Tables*, 486); — Luther, IX, 1255 *(Enchiridion)*, 1332, 1333; XIII, 2063 (sacrements), 2181 *(ibid.)*; XV, 1767 (Trinité); — Calvin, II, 1383; cf. XV, 1768-69 (Trinité), 2217 (Église); — Ochin, XI, 922; XV, 1775 (Trinité); — Georges Witzel, 3581; Zwingli, 3740; Kant, VIII, 2308; C. de Rakow, XIV, 2320. — C. anglicans, XI, 1685, cf. 1680; III, 1081 (préparation à la confirmation). — C. quakers, XIII, 1442.

Catéchismes catholiques de 1517 à 1600. — G. Witzel (voir *supra*, Witzel ayant adhéré d'abord à la Réforme, puis ayant rompu avec Luther); Dietenberger, I, 873; VI, 911; XII, 1650; — Gropper, VI, 1884; — Pierre de Soto, I, 873; XIV, 2434; — Jean Fabri, V, 2056; Nausea, XI, 46, 48-49; Titelmann (ou Titelmans), XV, 1145; Hosius, VII, 181; Clinge, III, 243; — Canisius, II, 1524-26; cf. I, 873; XII, 1650; II, 1939, 1941 (complété par Pierre Busée, 1955; commenté par De Scouville, XIV, 1734; traduit en néerlandais par Zegers, XV, 3685; inspira Deharbe, IV, 232); VII, 1140 (Immaculée Conception); XV, 2200 (unité de l'Église); — Dupréau (Prateolus), XII, 2786; Lindanus, IX, 775; Sonnius, XIV, 2367; Hessels, VI, 2323; Hunnaeus, VII, 330; — Barthélemy de Carranza (Miranda), X, 1861; cf. XIV, 2426 (B. de C. et Dominique Soto); — Jean de Saint-Thomas, VIII, 805; Barthélemy des Martyrs, II, 437; Louis de Grenade, IX, 956 sq.; Croquet-Galenus, VI, 1055; Louis Carbone, II, 1712; — Bellarmin, 584-85; VII, 1140 (Immaculée Conception); — Lorichius, IX, 936; Ledesma, 126; S. Charles Borromée, II, 2267, 2268, 2270; Gagliardi (Achille), VI, 995. — Sur César de Bus et Romillon, XI, 1104, 1106. — C. en langue aztèque (Pierre de Gand), XII, 1938.

XVIIe s. — Richelieu, XIII, 2697; XIV, 1779 (suffisance de l'attrition); VII, 1140 (Immaculée Conception); — Abelly, I, 56; S. Vincent de Paul et la formation des prêtres pour l'enseignement catéchistique, IX, 91; — Jacques Olier et la Compagnie de S.-Sulpice, XI, 966, 970, 971, 976, 977; XIV, 810-11; cf. II, 1934 (De Lantages et De La Chétardye); — Bossuet, II, 1083; III, 392 (commandements de l'Église); VII, 1139 (Immaculée Conception); cf. XII, 2192; XIII, 2663; I, 1952. — J.-P. Camus, II, 1452; Claude Fleury, VI, 22; cf. XII, 2140; Hardouin de Péréfixe, VII, 1140 (Immaculée Conception); Paul Boudot, II, 1090; S. Jean Eudes, V, 1748; Surin, XIV, 2837, 2842; Talon (C. de Grenade), XV, 30; Boudart, II, 1090; Van Steenbergen, XIV, 2586; Malderus, IX, 1768; De Scouville, XIV, 1734; Martin de Cochem, X, 208; Sailer, XIV, 754; Kedd, VIII, 2332; Ruiz de Montoya, XIV, *164*; *Maurice Gambarini*, X, *404*; Benoît de Seminara, XIV, 1796.

XVIIIe s. — C. d'Aix (de Brancas), X, 1156 (messe); Grenoble (Vauge), XI, 1130; Lyon (Montazet), X, 2371; XII, 2167; Mâcon (Moreau), X, 1156 (messe); Montpellier (Pouget), XII, 2664; 2140; Naples, 2140, 2161; Paris (Fr. de Harlay; Christ. de Beaumont), VII, 1179 (Immaculée Conception); Sens (Languet de Villeneuve de Gercy), VIII, 2601, 2605. — Ricci, le synode de Pistoie et les C., XII, 2136, 2140, 2144, 2192; XIII, 2663. — Grégoire de Lyon, VI, 1838; Bougeant, II, 1090; — Mésanguy, X, 1403; XII, 2140, 2144, 2192; XIII, 2663; — Alletz (Pons-Augustin), I, 890; Pavie de Fourquevaux (C. historique et dogmatique), XII, 76, 2136; Feller, V, 2135; Gourlin, VI, 1519; XII, 2167; Chifflet (Laurent), II, 2363; Spinola (C. de Naples, voir *supra*); Pauwels, XII, 76; Schefmacher, XIV, 1274.

XIXe s. — Le C. impérial, II, 1951-53. — Les nouveaux C., 1953-56; cf. XIV, 811 (C. rédigés par des sulpiciens); XV, 201 (Teysseyrre); VII, 574 (Icard); VI, 1877 (Nancy, Gridel). — Hirscher, 2512; — J. Deharbe, IV, 232; cf. I, 873; A. Portmann et X. Kunz, VI, 904. — C. de Baltimore, III, 392. — Projet de C. universel au conc. du Vatican, II, 1960-63; XV, 2559. — C. de Pie X, XIII, 1318 (les âmes du purgatoire et nous). — Le C. national français (et le denier du culte), XV, 1528 : ce C., réclamé par l'opinion publique, est le résultat d'un travail de spécialistes, qui aboutit, en 1947, à un texte réduit, plus clair, plus facile à mémoriser, que les textes précédents. « Ce manuel, écrit M. le chanoine A. Boyer, n'est pas parfait. Il semble meilleur que le précédent et est certainement moins bien que celui ou ceux qui lui succéderont » (*Catholicisme*, II, 648).

Catéchismes orientaux. — *Coptes*, X, 2270. — *Grecs orthodoxes :* Bernadakis, XV, 2212 (unité de foi), cf. 2214; IX, 2324 (mariage); — Bulgaria (Nicolas), II, 1241; X, 1345 (messe); XI, 1392 (ordre, institution), 1394 (ordres, sacrements), 1811 (antipalamisme); — Damascène Christopoulos, 1811; — Georges S. Gegli, 1393 (institution de l'ordre); XV, 2214 (unité de l'Église); — Nectaire Kephalas (attributs divins), XI, 1811; — Khamadopoulos, XV, 2211 (unité de l'Église), cf. 2213; — G. Koïdakis, IX, 2325 (mariage); XI, 1396 (ordre), cf. 1398; XIII, 1337 (purgatoire); XV, 2212 (unité de l'Église); — J.-E. Mesoloras, 2214 (unité de l'Église); Jean Nathanaël, X, 1345 (messe); Constantin Oeconomos, XII, 623 (enfants morts sans baptême); Mélèce Pigas, XIII, 1337 (purgatoire); Sp. Sungras, XV, 2213 (notes de l'Église); Théophile de Campanie, X, 1345 (messe). — *Russes :* Philarète Drosdov, son C. chrétien de l'Église orthodoxe gréco-russe, XIII, 1381-84, 1391-92 (Écriture et tradition), 1392-93 (concessions au luthéranisme), 1393 (procession du S.-Esprit); cf. XIV, 355-58; IX, 2322 (mariage); X, 1345 (messe); XII, 617 (péché originel); XIII, 1346 (purgatoire); XV, 2210 (unité de l'Église); — Antoine Khrapovitskij, et son C. divergent de celui de Philarète, XIV, 1437; XII, 1383-84, cf. 621 (péché originel); — Platon Levchine, 2257; — Pierre Moghila, sa confession ou C., X, 2070-80; IX, 2318 (mariage); XI, 1394, 1396 (ordre), 1439; XIII, 1333 (purgatoire), cf. 1342; XIV, 313, 321, 340, 346, 1412; — P. Moghila et Mélèce Syrigos, X, 2070; XIV, 1413, 1414, 3164, 3166; — Siméon de Polock, 321; — Laurent Zizanij, IX, 2320 (mariage); XII, 1332, 1383 (purgatoire); XIV, 279 (exposé du C.); XV, 2210 (unité de l'Église); — Stéphane Zizanij, XIV, 340. — *Ruthènes :* catéchèses et C., 400, 401.

Catéchismes fantaisistes : les « théophilanthropes », xv, 522; — Voltaire, 3424.
D. D. Can., II, 1403-35; *D. Sp.*, II, 279-288.

CATÉCHUMÉNAT. — Notion et histoire. Préparation au baptême [G. Bareille], II, 1968-87. — 1° C., institution de l'Église primitive, 1968-71. — 2° Entrée dans le C., admission, 1971; IV, 2390 (conc. d'Elvire), cf. 2386; — rites, II, 1972; cf. VII, 1315-17, 1337 (imposition des mains et signe de la croix); — droits et devoirs, II, 1973; — durée, 1974; — passage à la classe des compétents, 1975; cf. VII, 742 (renseignements de S. Ildefonse). — 3° Préparation immédiate au baptême, préparation ascétique, 1977-79; — catéchétique, voir *Catéchèse;* — C. et enseignement fermé, I, 1752-56; la *missa catechumenorum* et les mystères réservés aux fidèles, 1754-55. — Anciens écrits concernant les catéchumènes (complément à l'article) : *Canon des apôtres*, II, 1615; *Constitutions apostoliques*, III, 1529, 1532-34; *Testament de N.-S.*, xv, 196; conc. de Laodicée (can. 46) et Quinisexte (can. 78), XIII, 1592; cf. xv, 2949 (Victorinus Afer); IX, 277 (S. Léon). — Sur la *missa catechumenorum*, x, 862, 898, 933, cf. 128; — le renvoi des catéchumènes, 946, 1348, 1356, 1361; cf. VII, 1317; XIII, 101. — *Missa catechumenorum* dans les différents rites : gallican, x, 1370; celtique, 1381-82; romain, 1387-92; antiochien, XI, 1442; persan, 1445; byzantin, 1468; cf. XIII, 101 (messe des présanctifiés); arménien, XI, 1470; alexandrin, 1477-79; copte, x, 2300-01; cf. XI, 1485 (tableau récapitulatif); x, 1355 *(Constitutions apostoliques);* 1361 *(Testament de N.-S.).* — C. et état de pénitent, XII, 778, 785, 794-95, 803. — Liturgie prébaptismale, II, 1984-85; — *Traditio et redditio symboli*, 1984; voir *Catéchèse.* — Après l'initiation, 1985; voir *Baptême.*

Théologie du catéchuménat. — Catéchumènes croyants, membres de l'Église et du Corps mystique, IV, 2161, 2163; VIII, 1352; — leur justification implique le vœu du baptême, II, 79, 102 (prop. 18, 33 de Baïus); et comporte la rémission des péchés, 102-03 (prop. 43); — foi nécessaire, 303 (conc. de Trente, sess. v, c. IX); cf. VIII, 2090. — C. et fruits de la messe, x, 1311.

Discipline. — Ordination des catéchumènes, XI, 409 (Ier conc. de Nicée, can. 2); réconciliation des catéchumènes pénitents, 414 (id., can. 14). — Les cérémonies du C. et l'ondoiement, 999. — C. et sépulture ecclésiastique, XIV, 1897. — Péché d'hérésie et catéchumène, VI, 2225. — C. et privilège paulin, XIII, 402, 406; — et pouvoir judiciaire de l'Église, 625. — C. et bénédictions et exorcismes, XIV, 481.

Voir H. Leclercq, *Catéchèse, Catéchisme, Catéchumène*, dans *D. A. C. L.*, II, 2530-2579; Dom P. de Puniet, *Apertio aurium, ibid.*, I, 2523-2537; *Baptême, ibid.*, II, 251-346; *Catéchuménat, ibid.*, II, 2579-2621; Dom B. Capelle, *L'introduction du C. à Rome*, dans *R. T. A. M.*, v, 1933, p. 150-51; O'Reilly, *Catéchuménat*, dans *D. Soc.*, IV, 816.

CATERINI, cardinal. — Président de la commission pour le *Syllabus*, XIV, 2878; — de la députation *De disciplina* au conc. du Vatican, xv, 2551.

CATHALA (Marie-Raymond), théologien dominicain. — Né le 23 avr. 1886, près de Carcassonne, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, où il est mort le 3 janv. 1932. On lui doit, outre une édition manuelle du Commentaire de S. Thomas sur les *Métaphysiques* d'Aristote (Marietti, 1915), un certain nombre de chroniques et d'articles de théologie, d'apologétique et de mystique, publiés dans la *Rev. thomiste*. Rappelons en particulier une étude très originale sur *La vie de l'Église* (dans *Rev. thom.*, 1912, p. 743-62; 1913, p. 1-16, 137-58, 655-77; 1922, p. 217-30), où l'Église est étudiée comme un composé surnaturel, un organisme vivant. — *Le Père C., des Frères Prêcheurs*, Toulouse, 1932. Y. CONGAR.

CATHARES, ALBIGEOIS, VAUDOIS. — Trois articles réunis en une seule présentation, en raison des doctrines similaires qui, nonobstant des différences très réelles, rapprochent ces trois groupes d'hérétiques, VII, 2025-31; xv, 1723.

I. Albigeois, Cathares. — *Albigeois :* Origines. Doctrines. Organisation. Église et A. [F. Vernet], I, 677-87. — *Cathares :* Origine. Histoire. Doctrines. Littérature [F. Vernet], II, 1987-99.

Identité des C. et des A., ceux-ci C. du midi de la France, II, 1988; cf. I, 678.

1° *Les diverses sectes de cathares.* — Anciennes : encratites, v, 5-6; cf. I, 1646; novatiens, XI, 840; agynniens, I, 641. — Au Moyen Age : pauliciens de Bulgarie, XII, 60; bogomiles, II, 927 (voir *Tables*, 487, 455); Henri et henriciens, 748; VI, 2178, 2182; de Bruys et borussiens, II, 1154 *(Tables*, 484*)*; Eon de l'Étoile (?), v, 134; Tanchelin (?), xv, 38; lucifériens du XIIe s., IX, 1046; josépins (?), VIII, 1547; passagiens, XI, 2206; humiliés (?), VII, 316; albigeois, I, 677; cathares, II, 1987; patarins, c. italiens, XI, 2243; xv, 1723; bagnolais, II, 33; concorréziens, III, 779; albanais, I, 658; II, 1992-93. — Trait d'union commun : le dualisme manichéen, I, 678; II, 1988-89; IX, 1872.

2° *Sources de renseignements.* — Bonacurse (ou Buonacorsi), II, 953; VII, 2026; XI, 2206; xv, 1723 (voir *Tables*, 461); Ebrard, IV, 1995; Eckbert de Schönau, 2081; Ermengaud, v, 434; Moneta de Crémone, x, 2211-15; Prévostin de Crémone (?), XIII, 165 *(Summa contra haereticos) :* Rainier Sacchoni de Plaisance, 1643; Pierre des Vaux de Cernay, xv, 2601; Ste Hildegarde, VI, 2476.

3° *Histoire.* — Filiation des C. au Moyen Age, II, 1988; — propagande en France et en Espagne, 1990; — en Italie, 1991; — en Allemagne et en Angleterre, 1992; — pays orientaux et slaves, 1992. — Organisation, les croyants et les parfaits, I, 689; — unité et divisions, II, 1993-94.

4° *Doctrines.* — Point de vue philosophique : le dualisme, absolu ou mitigé, I, 678, 1268; II, 1993-94; III, 2081; IV, 1298; cf. VII, 2095; xv, 1726. — Point de vue chrétien : Trinité, I, 678; xv, 1725; — rejet de l'A. T., I, 678; VII, 2095; x, 2214; traduction du N. T., xv, 2733, 2738; — anges, I, 1268; — création du monde visible par le démon, II, 1993; III, 2080-81; — incarnation et rédemption, I, 678; — rejet des sacrements, II, 1993; XIV, 549, 593; cf. x, 1788; baptême remplacé par le *consolamentum*, I, 679; II, 275; pas de baptême d'enfants, 281; négation de la confession, I, 683; XII, 917; de l'eucharistie, v, 1241, 1242; de la messe, x, 1025-27; erreurs sur l'ordre, I, 680; XI, 1338; réprobation du mariage, II, 1993; IX, 2173-74, 2220; cf. x, 2214; — négation de la résurrection de la chair, I, 1993; — du culte des saints, XIV, 962; — du purgatoire, II, 1993; XIII, 1264; — apologie du suicide, XIV, 2742, 2746; — rejet du serment et des tribunaux, VII, 316. — La plupart de ces erreurs signalées au IVe conc. du Latran, I, 683-84. — Danger antisocial du catharisme, II, 1994-96; VII, 2062.

5° *L'Église et le catharisme.* — *a) Anciens cathares :* quartodécimans, XIII, 1447; — réconciliation des C. novatiens (conc. de Laodicée), VIII, 2612; — validité de leur baptême, x, 1782; — baptême des encratites, 1782; — baptême et ordinations des C. au Ier conc. de Nicée, 1781; XI, 411-12. — *b) Cathares et albigeois :* en général, I, 680. — Attitude modérée de Wazon de Liège, xv, 3523; et de l'Église au XIe s., VII, 2017; — conc. de Toulouse (1119), VIII, 2648; — Eugène III, v, 1491, au concile de Reims (1148); cf. I, 680; VIII, 2648; — IIe conc. du Latran (1139), contre Pierre de Bruys

et Arnaud de Brescia, II, 1155; VIII, 2649; — Alexandre III, VII, 2018; et le III[e] conc. du Latran (1179), VIII, 2648; — Lucius III et le conc. de Vérone (1184), I, 681-83; cf. VII, 2018; IX, 1060-61; — IV[e] conc. du Latran et Innocent III (1215), I, 683-85; VIII, 2659; cf. V, 1243. — La croisade contre les A., VIII, 2659-60; cf. VII, 137 (Honorius III); — l'Inquisition, 2017, 2019, 2021, 2025-28; — rôle des frères prêcheurs, III, 1699-1702; VI, 864, 903; VII, 2019; XIII, 2909.

Sur les albigeois et la croisade, J. Guiraud, dans *D. H. G. E.*, I, 1619-94; et *Hist. de l'Inquisition au Moyen Age*, I, Paris, 1935; Fliche-Martin, IX, 91-102. Voir la bibliographie donnée par ces auteurs et ajoutée aux différents articles cités. — Sur la spiritualité des Albigeois, *D. Sp.*, I, 289.

II. Vaudois. — Origines et organisation. Doctrine. Évolution [L. Cristiani], XV, 2586-601.

1° *Origines.* — Valdès, fondateur, et les pauvres de Lyon, XV, 2586; cf. VII, 2028; VIII, 2649; — et les « humiliés » (humiliates) lombards, XV, 2588; cf. VII, 312, 317. — Schisme et hérésie, XV, 2587-89. — V. de Lombardie et arnaldistes, I, 1974. — Organisation, XV, 2589-91.

Les *sources de renseignements*, cf. XV, 2586, sont à peu près les mêmes que pour les C. Y ajouter Bernard de Fontcaude, III, 1699 (voir *Tables*, 430); Samuel Cassini, XIV, 1062; Th. Jacomellus, VIII, 258.

2° *Doctrines.* — Influence réelle des C., XV, 2591, 2592; et cependant différences marquées, I, 677; II, 1990; V, 1240; VII, 2029; VIII, 2649; XV, 2591-92. — Catéchisme vaudois, II, 1907. — Exposé général des erreurs et leur justification par l'Écriture, XV, 2591-95. — Biblicisme exclusif, 2738; traduction de la Bible, 2730, 2733; négation d'un auteur unique des deux Testaments, 187; cf. IV, 1298; VII, 2095. — Rejet du serment, 2029; XIV, 2541; du service militaire et du métier des armes, VII, 2029; des tribunaux criminels et de la peine de mort, 2029; X, 2500. — Révolte contre les supérieurs indignes, VII, 2029; XIV, 962; XV, 1723. — Contre le pouvoir d'ordre, comme tel, XI, 1368-69; XII, 918; et la messe célébrée par un prêtre pécheur, validement ordonné, X, 1052; et les prières, indulgences et messes pour les défunts, V, 1240; VII, 2029; XIII, 1264 (purgatoire); et les cérémonies et ornements de la messe, X, 1079. — Erreurs sur : l'incarnation, VI, 557; — les sacrements et leur efficacité, XIV, 549, 593, 612; cf. X, 1786; — l'eucharistie, VII, 2029; cf. V, 1240; XV, 2036; voir *supra*, sur la messe; — la pénitence, VII, 2029; XII, 918.

3° *L'Église et les vaudois.* — Voir *supra, L'Église et le catharisme.* — Sur la profession de foi d'Innocent III, imposée aux V., IV, 1298; VI, 557; VII, 2095; X, 1052, 1786; XIV, 2934, 2937; XV, 187, 2592-95.

4° *Évolution.* — Des origines à la révolution protestante, XV, 2597, cf. 3036 (prédictions de S. Vincent Ferrier); XIII, 210 (au Grand Schisme). — De la révolution protestante à 1848, XV, 2598; cf. II, 933, 938 (frères bohémes); XV, 3696 (frères moraves). — De 1848 à nos jours, 2600; cf. VIII, 115, 117 (Italie).

Cités : III, 596; VI, 802; VII, 334; VIII, 1435; IX, 1047; X, 1777; XIV, 612; XV, 1931.

CATHARIN (Ambroise), *Lancelot Politi.* — Vie et œuvres [M. Gorce], XII, 2418-34. — Orientation antiluthérienne de la théologie de C., 2418-22; — C. et Cajétan, 2420; II, 1329. — Augustinisme et humanisme de C., VI, 912-14; cf. XII, 2420. — Thomisme de C., teinté de scotisme et de prémolinisme, 2422; VI, 913; XIV, 1717, 2435, 2438. — C. au concil. de Trente, XII, 2428-33. Ses théories personnelles : prédestination du Christ : incarnation non subordonnée à la rédemption, VII, 1496; XII, 2427, 2433; — péché originel, sa transmission, 2427, 2429; 527-29, 542, 555; XIV, 1028 *(Salmanticenses)*; cité : XII, 531; — enfants morts sans baptême, 544, 556, 2430; — œuvres des infidèles, 2431; — grâce, prédestination et motion divine (prémolinisme), I, 2251; VI, 909, 913; X, 2124, 2181; XII, 2422-27, 2429-31; cf. XIII, 1899; XIV, 2442 (P. de Soto); — justification, VIII, 2163; — certitude de l'état de grâce, XII, 2429; XIV, 2430 (D. de Soto); cf. VI, 1619; — la Ste Vierge et les saints, XII, 2421-22; l'Immaculée Conception, 2422; VII, 1130, 1132, 1156, 1158, 1166, 1168. — Sur la consécration eucharistique, XII, 2432; V, 231; cf. 199, 202, 274; II, 2353 (mise à l'Index d'une théorie similaire de Cheffontaines); — l'intention du ministre des sacrements, XII, 2432; VII, 2273-78; XIV, 1735, 1961; — feu métaphorique de l'enfer, V, 2213-14. — Véracité de l'Écriture, VII, 2225. Cité : II, 2353; XIII, 1899, 1909; XIV, 2238; XV, 1429.

Voir *D. H. G. E.*, XI, 1501 : *Catholicisme*, II, 672-75; V. Beltrán de Heredia, *Controversia « de certitudine gratiae » entre Domingo Soto y Ambrosio Catarino*, dans *Ciencia tomista*, LXI, 1941, p. 17-29; J. Olazarán, *La controversia Soto-Catarino-Vega sobre la certeza de la gracia*, dans *Estudios eclesiasticos*, XVI, 1942, p. 145-83.

CATHEDRA (Ex). — Voir *Papauté*, § Infaillibilité.

CATHÉDRALES. — Décrets tridentins les concernant, XV, 1463, 1479, 1483; VIII, 1988. — L'art et les C., II, 2148; cf. 1303; VI, 966; XII, 1628. — Destructions par fait de guerre, VI, 1950. — Voir *Chanoines*, § Chapitres.

CATHERINE DE GÊNES (Sainte). — Vie par Matthias Thanner, XV, 204. — Révélations sur le purgatoire, X, 2007; XIII, 1291, 1299, 1315. — *D. H. G. E.*, XI, 1506-15; *Catholicisme*, II, 691; *D. Sp.*, II, 290-325.

CATHERINE DE SIENNE (Sainte). — Estime accordée à Grégoire XI, VI, 1808; — conseils à Urbain VI, XV, 2303; — appréciation sur le Grand Schisme d'Occident, XIV, 1469; — sur les abus dans l'Église, XV, 3606. — Stigmatisée, XIV, 2617, 2620. — Canonisation, XII, 1628; cf. IX, 1502 (Maconi). — *D. H. G. E.*, XI, 1517-21; *Catholicisme*, II, 696-700; *D. Sp.*, II, 327-48.

CATHOLICISME. — Voir *Christianisme*.

CATHOLICISME SOCIAL. — « Le catholicisme social, écrit M. Folliet, est un mouvement de pensée et d'action qui, respectueux de la morale chrétienne telle que l'Église en garde le dépôt, et désireux de réaliser à même le temporel des virtualités de justice et d'amour encloses dans l'Évangile, s'emploie à confronter les données des faits et les possibilités des techniques avec les règles et les exigences morales, afin de promouvoir, en des lieux et en des temps définis, une réforme des structures sociales et économiques, des institutions et des mœurs, qui consacre le progrès de la justice et, du même coup, assure au royaume de Dieu les meilleures possibilités d'expansion » *(Catholicisme*, II, 712). On se reportera à l'article très suggestif de M. Folliet, *ibid.*, 703-21; bibliogr. abondante, 721-22. — Le mouvement social catholique s'est développé surtout sous l'influence de Léon XIII, IX, 355-56; cf. IV, 306-07, 312-21.

CATHOLICITÉ. — Voir *Notes de l'Église.*

CATHOLICOS. — Voir *Patriarcats.*

CATHOLIQUES (Épîtres). — Voir *Jacques (S.); Jean l'Évangéliste (S.); Jude (S.); Pierre (S.).*

CATHREIN (Victor), moraliste jésuite allemand contemporain (1845-1931). — Auteur d'ouvrages estimés, notamment de : *Philosophia moralis* (pars VI[a] du *Cursus philosophicus in usum scholarum*, publié par les PP. Jésuites allemands chez Herder; l'ouvrage a eu un grand nombre d'éditions); *Moralphilosophie*, Leipzig; *Die Sittenlehre des Darwinismus*, Fribourg-en-Br., 1885; *Einheit*

2864; S. Bonaventure, 2938; S. Albert le Grand, 2940; S. Thomas, 2941-47, cf. 2954; Scot, 2958; Molina, 2967, cf. x, 2124, 2130; Bellarmin, xiii, 2976; Suarez, 2977; P. Soto, xiv, 2401. — Réprobation : causes, x, 2135; xii, 2954-55, 2961 (Calvin), 3011.

g) Causalité d'appropriation aux personnes de la Trinité. — Relations *ad intra*, xii, 1189-90; xiii, 647; xv, 1817, 1826; — causalité *ad extra*, i, 1711-12.

3. *Jésus-Christ; incarnation.* — Causes de l'incarnation; efficiente principale, vii, 1507; xv, 1202; cf. vi, 2436 (S. Hilaire); — instrumentale, vii, 1509; — formelle 1510; — quasi matérielle, 1524 (dispositive), 1525 (méritoire); — finale, 1482-1506; cf. iv, 1891 (Scot). — Humanité du Christ; causalité propre, viii, 1313; — instrumentale, 1314; relativement aux grâces gratuitement données, 1315; au pouvoir des miracles, 1316; cf. x, 1835; à son propre corps, viii, 1316; à la production de la grâce, 1317; cf. vii, 532; — causalité morale ou physique, 1318-23; cf. x, 1837; — causalité méritoire, viii, 1325-27; — C. finale, 1316; x, 1809. — la divinité, C. efficiente principale du miracle, viii, 1397-98; cf. x, 1803-06, 1831. — Autres C. instrumentales du miracle, 1833-38. — J. C., C. méritoire et occasionnelle de la grâce (Malebranche), ix, 1795, 1799; l'occasionnalisme appliqué aux miracles (Id.), 1796. — J.-C., C. de notre prédestination (Molina), x, 2134.

Le Verbe, C. exemplaire de la création, xv, 2641 (S. Jean), 2651 (Philon); cf. v, 2417. — C. de la création, xi, 2456-58 (S. Paul); cf. iii, 2059-61, 2115-20. — C. exemplaire et efficiente principale de notre résurrection, xiii, 2515-16, 2553.

4. *Vie surnaturelle : grâce, vertus, sacrements.* — C. du surnaturel, xiv, 2852; cf. xiii, 1918; x, 2114 (grâce actuelle); xii, 1016 (grâce sanctifiante); cf. xv, 983; iv, 2363 (salut éternel); — justification : opinion de S. Thomas, vi, 1631-33; xv, 986; de Suarez, xii, 988; xiv, 2674; doctrine du conc. de Trente, vi, 1633-36; viii, 1318, 2181; xiii, 1918; cf. iv, 1179. — Vertus : C. efficiente et dispositive, xv, 2761-64; cf. ii, 289; xv, 2769, 2780. — Sacrements : C. intrinsèques, matière et forme, x, 335-54 (voir, en chaque sacrement, matière et forme), et ici spécialement pour la pénitence, xii, 974 (S. Thomas), 1027 (Scot); et le mariage, les quatre C., ix, 2171. — Causalité sacramentelle, exposé général, doctrine et opinions, xiv, 577-624; cf. xiii, 2625. Pour les opinions des auteurs particuliers, voir *Sacrements*.

5. *Inspiration de l'Écriture.* — C. principale (Dieu) et instrumentale (l'écrivain), vii, 2114 (Benoît XV), 2120 (S. Albert le Grand), 2120-22 (S. Thomas); cf. xv, 1008; vii, 2124 (Nicolas de Lyre), 2128 (Michel Aiguan), 2130 (Jacques Pérez), 2155-56 (schéma du conc. du Vatican), 2157 (Franzelin), 2161 (Didiot), 2165 (Brandi), 2172 (Billot), 2173 (Durand); doctrine générale, 2174-77.

En réalité, tous les auteurs catholiques enseignent le caractère instrumental de l'auteur inspiré. On a signalé ici ceux qui ont employé explicitement l'expression C. principale, C. instrumentale. Voir *Écriture*, § Inspiration.

6. *Causes et causalités diverses.* — Coopération à l'injustice et restitution, iii, 1763, 1766, 1769; cf. xiii, 2481-89; — dommages causés et réparations, 2469. — C. de l'enfer, v, 115-18. — C. de l'erreur, 443-46. — C. du laxisme, ix, 38. — Marie (la Vierge) et l'incarnation, vii, 1510; et les miracles, x, 1836, cf. 1838. — Miracles opérés par les anges, 1833 (voir *Tables*, 159, 160, § Ministère); et les hommes saints et pécheurs, x, 1835-37. — C. de la mort, 2489-92. — C. de la Réforme, xiii, 2020-37. — C. et fin de l'origine de la religion, 2237-38. — C. de la révélation, 2582. — Volontaire *in causa*, xv, 3305-08.

CAUSES MAJEURES. — Notion. Historique. Législation [J. Steiger], ii, 2039-42.

Le Code (can. 220) définit les C. majeures : « les affaires plus importantes réservées au Souverain pontife par leur nature ou par une loi positive. » « On peut les grouper en quatre séries : *a) Matières doctrinales :* définition des dogmes (can. 1323, § 2); sauvegarde de la doctrine par des décrets universels (can. 247, § 1); interdiction de livres dans toute l'Église (can. 1395, § 1); charge des missions (can. 1350, § 2); institution canonique accordée aux universités (can. 1376); C. de béatification et de canonisation (can. 1999 sq.). — *b) Matières législatives :* lois générales et pouvoir d'en dispenser de plein droit (can. 81); concordats (can. 3). — *c) Affaires administratives :* érection des provinces et diocèses (can. 215); institution des évêques (can. 329, § 2); leur déposition ou translation (can. 430); gouvernement souverain des instituts religieux (can. 499); administration suprême des biens ecclésiastiques (can. 1499); organisation du culte divin (can. 1145). — *d) Affaires judiciaires :* procès intéressant les chefs d'États, les cardinaux et les nonces; procès criminels d'évêques, même titulaires (can. 1557), ces personnes ne pouvant être frappées de peines ecclésiastiques que par le pape (can. 2227, § 1) » (*Catholicisme*, ii, 730-31, par É. Jombart). — Cf. *D. D. Can.*, iii, 10-120. — Ces indications sont suffisantes pour qu'on puisse se reporter aux articles intéressés.

CAUSSADE (Jean-Pierre de), auteur spirituel de la Compagnie de Jésus (1675-1751). — C'est un maître de la doctrine de l'abandon (cf. *Tables*, 2; *D. H. G. E.*, xii, 17; *D. Sp.*, ii, 354-69; *Catholicisme*, ii, 732-34). Ouvrages : *Instructions spirituelles en forme de dialogues, suivant la doctrine de M. Bossuet, évêque de Meaux*, texte intégral publié en 1931 par H. Bremond sous le titre *Bossuet, maître d'oraison; — Abandon à la Providence divine envisagé comme le moyen le plus facile de sanctification;* 5e éd., 1867, complétée par 128 lettres et un *Discours... sur les fondements et la vraie nature de la vertu d'abandon;* éd. définitive, 1928. — Cité : iii, 1623; v, 671; xiii, 1021.

CAUSSE (A.), auteur protestant contemporain. — Principaux ouvrages intéressant l'Écriture et les origines chrétiennes : *Les « pauvres » d'Israël*, Paris, 1922; *Les plus vieux chants de la Bible*, 1926; *Les dispersés d'Israël* (origine de la Diaspora), 1929; *Du groupe ethnique à la communauté religieuse*, 1937; et, dans la *Rev. d'hist. et de philos. relig.* (Strasbourg), un certain nombre d'articles. — Cité : xiii, 1113, 1125, 1137.

CAUSSIN (Nicolas). — Notice [H. Chérot], ii, 2043. — Cité : viii, 1090. — *D. H. G. E.*, xii, 18; *D. Sp.*, ii, 371.

CAVAGNIS (Félix) (1841-1906). — Professeur de droit public au Séminaire romain; cardinal en 1901. Auteur des *Institutiones juris publici eccl.*, plusieurs éd., Rome, 1882-1906. Deux autres ouvrages ont été traduits en français : *Della natura di società giuridica e publica competente a la Chiesa*, Rome, 1880; tr. franc., 1891; *Nozioni di diritto publico naturale ed eccl.*, Rome, 1886; trad. franç., 1887. — Cité : v, 881, 884, 903, 905. — *D. D. Can.*, iii, 124.

CAVAL (Michel) (1799-1882), sulpicien. — Auteur d'un livre de controverse, xiv, 808.

CAVALCANTI (Augustin). — Notice [A. Palmieri], ii, 2044.

CAVALIER (Jean). — Chef d'une bande de camisards, ii, 1437-38. — *D. H. G. E.*, xi, 610-12 *(passim)*.

CAVALLERA (Ferdinand), théologien jésuite contemporain.

Successeur du P. Portalié comme professeur de théologie positive à l'Institut catholique de Toulouse, il a écrit sur lui la notice du *D. T. C.*, xii, 2590. Il dirige le *B. L. E.*, le *D. Sp.* et la *R. A. M.* — Principaux ouvrages : *Le schisme d'Antioche* et thèse complémentaire indiquée au *D. T. C.*, v, 1565, *S. Athanase*, 1908; *Index de la P. G.*, 1912; *Thesaurus doctrinae cathol. ex documentis*

magisterii eccl., 1920; *S. Jérôme, sa vie et son œuvre*, I, 1922; *Précis de la doctrine sociale de l'Église*, 1931. Ajoutons ses nombreux articles, principalement dans le *B. L. E.*, l'édition des *Lettres spirituelles du P. J.-J. Surin*, et divers articles se rapportant à cet auteur dans la *R. A. M.*

S. Augustin et la prophétie de l'Emmanuel, IV, 2439. — Sur S. Eustathe d'Antioche et les eustathiens, V, 1555-60 *(passim)*, 1574-76. — Les sacrements au conc. de Trente, XIV, 541, 574, 607-08, 609-10. — Sacrements de l'Ancienne loi, 604. — Le sacrement de pénitence au conc. de Trente, XII, 1073, 1074, 1076, 1078, 1079-80, 1082, 1086, 1087, 1088, 1092. — Sur S. Jérôme, VIII, 894, 909; — et Origène, XI, 1569, 1570, 1573; cf. XV, 2993; — et la Vulgate, 3476. — S. Athanase et le dogme trinitaire, 1659. — Sur le P. Surin, XIV, 2835, 2837, 2841 *(passim)*; cf. XII, 2645.

CAVE (Guillaume). — Notice [C. Constantin], II, 2044.

CAVELLUS (Hugues), *Mac Caughwell*. — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 2045.

CAVERNE DES TRÉSORS, apocryphe. — *Tables*, 190.

CAVOUR (Comte de). — La question romaine, XII, 1697-1704. — La formule : « l'Église libre dans l'État libre », commune à Montalembert et à C., IX, 507; X, 2353; cf. IX, 583, 589.

CAVOUR (Marquis Gustave), frère du précédent. — Et la philosophie rosminienne, XI, 1029.

CAVVADIAS (Macaire). — Notice [A. Palmieri], II, 2046.

CAXAL (Antoine), théologien de l'ordre de la Merci. — XIII, 2009.

CAYET (Pierre-Victor-Palma). — Notice [E. Mangenot], II, 2046.

CAYLUS (Daniel-Charles-Gabriel de Pestel de Lévis de Turières de) (1669-1754). — Évêque d'Auxerre (1705). En 1714, il fut un des quarante évêques qui acceptèrent la bulle *Unigenitus*; et cependant, en 1717, il suivit Noailles et fit appel de la bulle. — Cité : XV, 2129, 2133. — *D. H. G. E.*, XII, 30-32 (bibliographie).

CAYRÉ (Fulbert), théologien assomptionniste contemporain.

Il s'est spécialisé dans l'étude de S. Augustin. A exposé lui-même ici sa conception de la pensée augustinienne, *Tables*, 323. En plus des ouvrages cités col. 324, il faut indiquer : *Les sources de l'amour divin*, 1933; *Vers l'action avec S. Augustin*, 1950; et surtout *Patrologie et hist. de la théol.*, 3 vol. parus. Le P. Cayré est le fondateur et le directeur de *L'Année théol. augustinienne*.

S. Augustin et la théologie de la Trinité, XV, 1684; — et la prédestination, XII, 2833, 2836, 2849, 2853; sur l'interprétation de I Tim. (II, 4), 2891; — et le pape Zosime dans la controverse pélagienne, XII, 386. — L'augustinisme de Pomère, 2543. — Le *Pastoral* de S. Grégoire, XI, 1282. — Molina et prédestination, XII, 2967. — Jugement sur le mouvement scolastique : influence de Boèce, XIV, 1696; — Xe et XIe s., 1698; — S. Bonaventure, XII, 463; XIV, 1707 (problème de la connaissance chez S. Bonaventure et S. Thomas); — Duns Scot, 1709. — Sur le *De sacerdotio* de S. Jean Chrysostome, XI, 1278.

CAZALI (Abbé). — Controverse sur le jeûne et l'abstinence, III, 679; — cité : 681.

CEADDA (Saint), ou *Chad*, évêque de Mercie († 672). — Au sujet de sa réordination, XIII, 2400. — Cité : XV, 229, 3540.

C. fixa son siège à Lichfield; cf. *D.H.G.E.*, XII, 33; *Catholicisme*, II, 855 (Aigrain).

CECCO (Stabili Francesco, dit). — Notice [P. Vernet], II, 2048.

CÉCILE (Sainte). — Urbain Ier et la légende de Ste C., XV, 2268; cf. IV, 2319. — Études de dom Guéranger sur Ste C., VI, 1896. — *D. H. G. E.*, XII, 36-40; *Catholicisme*, II, 742; *D. A. C. L.*, II, 2712-38.

CÉCILIEN DE CARTHAGE. — Son élévation au siège de Carthage, IV, 1702; cf. 1688. — Intrigues et déposition, *ibid.* — Intervention de Constantin et du pape Miltiade, 1688, 1703; cf. X, 1765; XIII, 277, — C. consacré par un évêque traditeur (?), IV, 1688, 1702; XIII, 2396; XV, 1251. — Décision du pape (conc. d'Arles), IV, 1704; — et de Constantin, 1704-05.

Voir *D. H. G. E.*, XI, 125-30 (A. Audollent); *Catholicisme*, II, 744 (G. Bardy) : Fliche-Martin, III, 35, 41-52; Hefele-Leclercq, I, 265-98, 746, note 9; P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, III, 40-41, 59; IV, 15-25, 205, 326-32, 487-90; V, 14-18; H. Leclercq, *L'Afrique chrét.*, I, 336-45.

CÉDRENUS (George). — Voir *George Cédrenus*.

CEILLIER (Dom Remi). — Vie. Œuvres [A. Beugnet], II, 2049-51; cf. 626; XII, 1206. — Polémique sur la morale des Pères avec le protestant Barbeyrac, II, 985. — Sur Eustathe de Sébaste, V, 1568; — et les eustathiens, 1572. — A propos de la Trinité, sur Guillaume de Saint-Thierry, XV, 1711; Hugues Métel, 1712; Guillaume de Conches, 1714; Achard de Saint-Victor, 1721; Joachim de Flore, 1726; Guillaume d'Auvergne, 1731. — Sur l'*Histoire* de Pierre Comestor, XII, 1919.

Voir G. Bardy, dans *Catholicisme*, II, 746; dom U. Berlière, *Dom R. Ceillier, O. S. B.*, dans *Rev. liturg. et monastique*, XI, 1927, p. 157-61.

CEINTURE. — Ceinture de la Vierge, à Prato : l'émeute à son sujet, XII, 2197; cf. 2190.

CELADA (Didace ou Diègue de) († 1661). — Exégète jésuite, professeur à Alcala et Madrid, interprète de différents livres de l'A. T. — Cf. Hurter, III, 1056. — Sur l'étendue de l'inspiration, VII, 2183.

CELEBRET. — Licence écrite autorisant un prêtre à célébrer : prescriptions du conc. de Trente, XI, 1364; cf. V, 1710; XV, 2463; — et du synode de Pistoie, XII, 2186. Actuellement, c'est le can. 804 qui fait loi en ce qui concerne le *celebret* ou lettre de recommandation. En voici le texte :

Can. 804, § 1. Le prêtre étranger à l'église dans laquelle il demande de célébrer, qui montre des lettres de recommandation authentiques et encore valides de son Ordinaire, s'il est séculier, ou de son supérieur, s'il est religieux, ou de la S. Congr. Orientale, s'il est de rite oriental, sera admis à la célébration de la messe, à moins qu'entre temps il ait commis un fait pour lequel il doive être écarté de la célébration de la messe.

§ 2. S'il n'a pas ses lettres, mais si sa probité est bien connue du recteur de l'église, il peut être admis; il peut même l'être une ou deux fois, s'il est inconnu du recteur, pourvu qu'il porte l'habit ecclésiastique, qu'il ne reçoive rien à aucun titre pour la célébration dans l'église où il officie, et qu'il inscrive son nom, sa fonction et son diocèse dans un livre particulier.

§ 3. Les règles particulières données par l'Ordinaire du lieu, tout en maintenant sauves les prescriptions de ce canon, doivent être observées par tous, même par les religieux exempts, à moins qu'il ne s'agisse d'admettre un religieux à célébrer dans l'église de sa religion.

Voir le commentaire dans Naz, *Traité*, II, 87-89. — *D. D. Can.*, III, 126.

CÉLESTIN Ier (Saint), pape. — I. BIOGRAPHIE [H. Hemmer], II, 2051. — Affaire d'Apiarius et Antonius, XV, 2309-11. — Affaire de Nestorius : C. et Nestorius, III, 653; V, 139, 141, 142, 144, 153; VIII, 188-89; XI, 77, 79, 98, 101, 102, 106, 119, 120, 137; XII, 710; XIII, 282, 1622; cf. II, 1826 (rôle de Cassien); — C. et Cyrille d'Alexandrie, III, 2479, 2480; VIII, 188-89; XI, 96, 101; XIII, 282; — C. et le conc. d'Éphèse, III, 648-49, 651, 653; V, 141, 157, 159; XI, 107, 110; — C. et Jean d'Antioche, V, 160; — primauté et autorité du Pontife romain affirmées à cette occasion, III, 141; V, 157-58; VII, 1664; XIII, 282-83, 288. — Sur l'admission des pécheurs moribonds à la pénitence, I, 156, 2245; V, 2026; XII, 792; XIV, 1142, 1155. — Aux évêques de Gaule, concernant leur vêtement, XI, 1590, 1593; — sur les formules du

sacrement de l'ordre, 1247. — Conversion de l'Irlande, xi, 2298. — Sur l'élection des évêques, iv, 2259.

II. Lettre contre les semi-pélagiens et les « Capitula » annexés [E. Portalié], ii, 2052. — *a)* La lettre de C. aux évêques de Gaule, distincte des *Capitula*, 2052. — Approbation de S. Augustin, tout en réservant les questions plus ardues, i, 2463, 2467, 2468, 2470; ii, 2052; xii, 2806, 2807, 2834, 2897, 2518, 2900; xiii, 847; xiv, 1818-19; xv, 3049. — *b)* Les *Capitula*, texte et traduction, ii, 2053-59. — Sources, doctrine et autorité, 2059-61; cf. i, 2464-65; xiii, 847-49; xiv, 1818, 1828, 1829, 1830. — Correspondance de doctrines : c. vi (persévérance) : ii, 2054; vi, 1677; xii, 1269; — c. ix (nécessité de la grâce en général) : ii, 2056; vi, 1684; — c. ii (loi de la prière et de la foi) : ii, 2057; xiv, 1596; — c. xiii (questions plus ardues); ii, 2058; xii, 2806, 2087, 2834, 2900; cf. i, 2463; — conclusion (nécessité de la grâce) : ii, 2058; vi, 1575. — Cité : i, 2519, 2520; iv, 498, 501; v, 162; ix, 219; xi, 90, 116, 128, 129, 141, 2298; xii, 406, 2278; xiv, 1822, 1837, 2196.

Voir *D. H. G. E.*, xii, 56; *Catholicisme*, ii, 748; *D. A. C. L.*, ii, 2794 sq. — Fliche-Martin, iv, 256-58; É. Amann, *L'affaire Nestorius vue de Rome*, dans *R. Sc. rel.*, 1949, p. 5-37, 207-44; 1950, p. 28-52, 235-65 (voir *Tables*, 109).

CÉLESTIN II. — A la mort de Calliste II (1124), le cardinal Tébaldo Buccapecci, de Ste-Anastasie, fut élu pape et à contrecœur accepta, prenant le nom de Célestin II. Mais, par suite d'une manœuvre des Frangipani, le cardinal Lambert d'Ostie fut également élu sous le nom d'Honorius II (*D. T. C.*, vii, 132-33). C. II s'effaça devant son concurrent. N'ayant été ni sacré, ni intronisé, son nom ne figure pas dans la liste des papes.

CÉLESTIN II, pape (1143-1144). — Notice [H. Hemmer], ii, 2061. Cité : xv, 3554, — *D. H. G. E.*, xii, 59-62.

CÉLESTIN III, pape (1191-1198). — Notice [H. Hemmer], ii, 2061. — L'unité chrétienne à Chypre, 2434, 2449 (Église latine). — C. et les visées d'Henri VI sur Byzance, iii, 1380. — Le mot « université », xv, 2230. — Absolution *in articulo mortis* des cas réservés au pape, xii, 896. — Pouvoir délégué à plusieurs personnes, iv, 255. — Peines portées contre les clercs coupables d'hérésie ou de crimes, 462, 490. — Sur le duel, xi, 1151. — Indulgence de la croisade, vii, 1608. — *D. H. G. E.*, xii, 62-77 (bibl.). — *Catholicisme*, ii, 749.

CÉLESTIN IV, pape (1241). — Notice [H. Hemmer], ii, 2062; cf. iv, 2318. — *D. H. G. E.*, xi, 77.

CÉLESTIN V (Saint *Pierre Célestin*), pape (1294). — Pontificat [H. Hemmer], ii, 2062. — Fondateur des Célestins, 2064. — Renonciation à la tiare, 2063; vi, 774; et Boniface VIII, ii, 992, 997; vi, 1109; xiii, 1804; xv, 2973; — appréciation de P. Olieu, xi, 988; — et d'Ubertin de Casale, xv, 2027. — C. et les spirituels, xiv, 2529-30; cité : 2545; cf. vi, 814, 771, 774; cité : 775, 779.

Voir *D. H. G. E.*, xii, 79-101 (bibl. importante); *Catholicisme*, ii, 750. Parmi les ouvrages plus récents : L. Seltenhammer, *Papst Celestin V. (Peter von Murrone)...*, Vienne, 1907; F. X. Seppelt, *Studien zum Pontifikat Papst Celestins V....*, Berlin, 1911; Id., *Monumenta Coelestiniana. Quellen zur Gesch. des Papsts Coelestins V.*, Paderborn, 1921; Barbaini, *Celestino V, anacoreta e papa*, Milan, 1936.

CÉLESTIN DE MONT-DE-MARSAN. — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 2064.

CÉLESTIN DE MOUILLERON-LE-CAPTIF, capucin (1885-1947). Il a publié et annoté des *Poèmes hébreux anciens* (Toulouse, 1946), qui pour la plupart appartiennent à l'âge d'or de la poésie hébraïque post-classique; ils sont en grande majorité religieux et se recommandent par leur ancienneté; souvent l'on y rencontre des strophes antichrétiennes, qui nous renseignent sur les traditions rabbiniques à l'égard du christianisme. *In memoriam. Le R. P. Célestin de Mouilleron-le-Captif, Vendée (1885-1947)*, dans *Voix franciscaines*, 1947, p. 245-47. Julien-Eymard d'Angers, O. F. M. Cap.

CÉLESTIN DE SOISSONS. — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 2064.

CÉLESTINS. — Histoire. Règle. Écrivains [J. Besse], ii, 2064-68. — S. Célestin V, fondateur, 2062, 2064. — Beurrier, 807; — J. Genesti, vi, 1221; — B. Gonon, 1491; — Cl. Prou, xiii, 907. — *D. H. G. E.*, xii, 102; *Catholicisme*, ii, 751; *D. Sp.*, 377-85.

CÉLESTIUS. — Disciple de Pélage. Voir *Pélage* (pélagianisme et célestianisme).

CÉLESTRE (Antoine). — Notice [P. Édouard d'Alençon], ii, 2068.

CÉLIBAT, CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE. — Étude générale [E. Vacandard], ii, 2068-88.

1° *Célibat en général.* — Doctrine du Christ sur le C. et la virginité, ii, 2070, 2321; ix, 2065, 2071-72; — de S. Paul, ii, 283; iii, 1853; ix, 2065; xi, 2418-20; — du concile de Trente, ix, 2246; — du *Syllabus*, xiv, 2908, 2921. — Modestie et retenue demandées aux célibataires (IIe conc. de Nicée), xi, 439. — Éloge et défense du C., ix, 141 (Lefèvre d'Étaples), 1930 (Manuel Paléologue); x, 2331 (Monsabré); xii, 2561 (Porphyre); xiii, 1421 (anglo-catholicisme). — Thèses excessives : Hiéracas, vi, 2360; cathares et vaudois, i, 679; ii, 1993; xv, 2596, 2599. — Sur le nicolaïsme aux temps apostoliques, xi, 501, 502, 505.

2° *Célibat ecclésiastique, du Ier au IVe s.* — Age apostolique; clergé monogame, ii, 2068-70; xv, 1049-50 (I Tim.), 1052 (Tit.); cf. ii, 2069, 2070. — Sous Calliste Ier, 1341. — Décisions conciliaires : Elvire (can. 27), iv, 478, 723, 2380, 2387-88; cf. xiv, 2467; Ancyre (can. 10), ii, 2076; cf. iv, 478; (can. 19), i, 1174; Nicée (Ier) (can. 3), xi, 409-10; cf. i, 557 (agapètes); xiv, 2466 (sous-introduite); cf. vi, 2287; Gangres (can. 4), ii, 2076; Carthage (390), 2075; cf. iv, 723. — Thèse de Bickell sur l'origine apostolique du C. ecclésiastique, ii, 2072 (cf. *Tables*, 437). — Textes patristiques et disciplinaires relatifs à la question, ii, 2069-78; cf. viii, 916; xv, 2993 (Vigilantius); xi, 1554, 1557 (Origène); xiv, 2998 (Synésius); voir aussi iv, 478, 723; xiii, 161 (prêtresse). — Épigraphie, v, 319, 320, 321.

3° *Loi du célibat du IVe au XIIe s.* — 1. *En Orient*, ii, 2078-80; cf. xiii, 1584-87, 1589 (conc. *in Trullo*, can. 3, 4, 5, 6, 12, 13, 26, 44, 47); iii, 1639; iv, 478. — *a)* Église grecque : Continuation de cette discipline après le xiie s. : discipline du conc. *in Trullo*, 478; xiv, 1333, 1337; iii, 1639; cf. xi, 1394. — Tolérance de l'Église romaine à ce sujet, iii, 1640. — Hostilité des byzantins aux latins sur ce point, xiv, 1333, 1356, 1361, 1390, 1394; cf. x, 1692, 1694, 1699. — Loi du C. imposée aux seuls évêques, 1456, nonobstant une tendance contraire, 1454; cf. vi, 382; ii, 1636 (Lucar); — inconvénients du mariage, 1458; cf. iii, 864. — Régime des Italo-Grecs, 1639. — *b)* Église gréco-russe : de Pierre de Russie, xiv, 237; de Philarète, 278; d'Ivan le Terrible, 286; des Likhudi, 324; cf. 1394. — *c)* Église copte : discipline des évêques, x, 2263; — des prêtres et des diacres, 2295. — *d)* Église nestorienne de Perse : Mariage du bas clergé, xi, 184, 316; C. du haut clergé, 186; — discipline ébranlée par l'ordination d'enfants en bas âge, 314. — Influence de Barsumas en faveur du mariage des évêques, 174; cf. ii, 431 (voir *Tables*, 378); C. aboli par Acace, 431; xi, 177 (*Tables*, 17). — *e)* Église maronite : mariage permis aux simples prêtres, mais avant l'ordination, x, 121-22. — *f)* Église syrienne jacobite : empêchement de bigamie, xiv, 3070; — C. de l'évêque, 3073; cf. 3064, 3066, 3081. — *g)* Église syro-malabare : discipline, 3154.

le décret du 18 avr. 1936 ne porte que sur l'absolution du clerc délinquant, qui demanderait de continuer à cohabiter avec sa complice, *servatis servandis*. Si le mariage civil a eu lieu sans que l'impétrant, venu à résipiscence, sollicite cette faveur spéciale, il peut obtenir l'absolution de son Ordinaire, si le cas est occulte, comme nous l'avons expliqué plus haut, en vertu du can. 2237. Il pourrait aussi profiter, le cas échéant, de la faveur spéciale accordée *in casu urgentiori*.

« La dispense du célibat ecclésiastique est un acte de juridiction qui, dans la discipline actuelle de l'Église latine, est réservée au Souverain pontife. Celui-ci l'exerce, s'il y a lieu, par l'intermédiaire de la S. Congr. du Concile. Cette dispense est parfois accordée, pour un motif grave, aux sous-diacres qui croient devoir rentrer dans la vie séculière. Les diacres eux-mêmes peuvent l'obtenir moyennant une raison d'une gravité proportionnée. Mais, dans l'état présent de la discipline, les prêtres ne l'obtiennent pas, sauf le cas spécial d'ordination reçue sous l'empire de la crainte (voir can. 214). C'est ce que déclara encore récemment la S. Pénitencerie, dans son décret du 18 avr. 1936 : *La loi du saint célibat est gardée dans l'Église latine avec tant de sollicitude que, si des prêtres sont en cause, presque jamais dans les siècles écoulés dispense n'en fut donnée, et, dans la discipline actuelle, absolument jamais, pas même en péril de mort* (*Acta*, XXVIII, 242). Benoît XV déclara dans une allocution consistoriale du 16 déc. 1920 : *Si l'Église latine est forte et prospère, elle doit une grande partie de sa force et de sa splendeur au célibat de ses clercs, célibat qui doit être conservé intact* (*Acta*, XII, 585). En cas de danger de mort, un sous-diacre ou un diacre, qui vivrait dans une situation irrégulière, peut obtenir de l'Ordinaire dispense de l'empêchement de l'ordre sacré et contracter validement mariage; même si le recours à l'Ordinaire est impossible, le curé ou le prêtre assistant, en vertu du can. 1098, ou le cas échéant tout confesseur, peut accorder la même dispense. Mais pour les prêtres, la loi est inflexible : même en danger de mort, la régularisation par dispense est exclue; il n'y a qu'une voie possible : le repentir et éventuellement la séparation...

« Can. 132, § 2. *Les clercs mineurs peuvent contracter mariage, mais, à moins que ce mariage ne soit nul du chef de violence ou de crainte, ils perdent de plein droit l'état clérical*... Le Code prévoit également le cas (can. 132, § 3) d'un homme marié qui, de bonne foi, recevrait un ordre majeur. *L'homme marié qui, sans dispense apostolique, a reçu les ordres majeurs, même s'il a agi de bonne foi, ne peut pas exercer des ordres*. Ce cas extraordinaire pourrait se produire à la suite de renseignements erronés sur la mort de l'épouse. L'état de mariage constitue un empêchement à la réception des saints ordres (can. 987, n. 2). Si cet empêchement est levé par une dispense pontificale, la sanction du can. 132, § 3 ne s'applique pas...

« Can. 133, § 1-4. *Que les clercs s'abstiennent de retenir chez eux ou de fréquenter de quelque manière que ce soit les femmes dont la fréquentation pourrait éveiller des soupçons. — Les clercs ne peuvent cohabiter qu'avec des femmes dont la proche parenté ne permet de rien soupçonner de mal, telles que la mère, la sœur, la tante et quelques autres, ou avec des femmes dont l'honnêteté, jointe à un certain âge* (provectior aetas), *écarte tout soupçon. — Si la cohabitation avec des femmes qui normalement ne devraient éveiller aucun soupçon, ou bien leur fréquentation donnaient lieu, dans quelque cas particulier, à du scandale ou à un danger d'incontinence, il appartient à l'Ordinaire du lieu de juger de ces circonstances et, le cas échéant, d'interdire aux clercs la susdite cohabitation ou fréquentation. — Les contumaces* [c.-à-d. ceux qui s'obstinent dans une résistance coupable] *en cette matière sont présumés concubinaires* » (Naz, *Traité*, I, 294-97).

Sur la procédure contre les clercs concubinaires, voir *D. T. C.*, XIII, 644. On se reportera aussi aux articles : CLERCS; DÉPOSITION ET DÉGRADATION DES CLERCS; CHASTETÉ; NICOLAÏTES. — Voir encore *D. A. C. L.*, II, 2802-32; *D. D. Can.*, III, 132-56; *D. Sp.*, II, 385-96. Bon résumé dans *Catholicisme*, II, 756-63.

6° *Apologétique du célibat ecclésiastique*. — Objections contre le C. et réponses, III, 1643-49. — Le droit divin, 1643; — le droit naturel, 1644-47; — le bien social, 1647-49. — Les défaillances sont du domaine personnel et n'infirment pas la sainteté de l'Église, XIV, 856; — c'est même un argument en faveur de sa stabilité, 2555. — Le C. donne au clergé latin une supériorité réelle, 865. — Cf. G. Jacquemet, *Motifs du célibat sacerdotal*, dans *Catholicisme*, II, 763-69.

CÉLICOLES. — Notice [G. Bareille], II, 2088.

CELIDONIUS, évêque de Besançon (vers 444). — Déposé par un concile et rétabli par S. Léon, IX, 237-38. — Duchesne, *Fastes*, I, 114-16.

CELIS (Fr.-Pedro), théologien mexicain († 1677), de l'ordre de la Merci. — XIII, 2012.

CELLINI (Livio). — Chargé par Grégoire XIII de négocier à Constantinople, près du patriarche Jérémie II, l'adoption du nouveau calendrier, VIII, 889.

CELLITES ou **ALÉXIENS**. — Congrégation religieuse de frères lais, ayant pour but de soigner les malades et plus spécialement d'hospitaliser les aliénés. Leur nom de « cellites » vient de *cella*, parce qu'à l'origine ces pieux laïcs habitaient des cabanes situées dans le voisinage de leurs hôpitaux. « Alexiens » vient de S. Alexis, patron des institutions vouées aux œuvres de miséricorde (*D. H. G. E.*, XII, 118-22, bibl. importante). Ils suivent la règle de S. Augustin (*D. T. C.*, I, 2479, 2481).

CELLIUS (Antoine). — Notice [R. Coulon], II, 2089.

CELLOT (Louis). — Notice [H. Chérot], II, 2089. — Son *De hierarchia* et la querelle du laxisme, IX, 42-43. — Son Histoire de Gottescalc et le prédestinatianisme, XII, 2805.

CELSE. — Vie. *Discours véritable*. Appréciation [G. Bareille], II, 2090-2100. — L'apologie *Contra Celsum*, d'Origène, 2091; I, 1535; XI, 1501, 1560. — Doctrines particulières de C. indiquées et réfutées par Origène : sur l'Écriture, II, 1561, 2094 : cf. VII, 2082; VIII, 2427; XI, 1507; XII, 2825, 2826; — sur Jésus-Christ, II, 2095-97; C. connaît les récits de l'enfance, VIII, 1365; mais nie la divinité du Christ, V, 2438; cf. XIII, 702; son amour pour les hommes, XI, 1540; Jésus est occasion de polythéisme, 1526; XV, 1616; — sur les chrétiens en général et leur religion, II, 2097; prédication secrète du christianisme, I, 1747, 1752; doctrine empruntée au platonisme, XII, 2295; aux religions orientales de mystères, XI, 1067-69, cf. 1075; XII, 2581; XIV, 2774; religion méprisable au point de vue de la raison et de la philosophie, XI, 1513, 1561-62; XII, 2300, 2301; cf. XIII, 701-702; XI, 1514; notion grossière de la divinité; réfutation, IV, 1047; VIII, 2256; XI, 1535; le S.-Esprit, âme du monde, 1529; erreur sur la Providence, 1531; accusation d'offrande des prémices aux démons, X, 921.

Contra Celsum cité : I, 1535, 1747, 1752; II, 1564, 1575, 1621; III, 2065-67, 2243; IV, 1046-51 *(passim)*, 1053; V, 110, 2437, 2438, 2439, 2442; VI, 81, 227; VII, 388, 453, 454, 1452, 1490; VIII, 1251, 1365, 1697, 1706, 2091, 2256; X, 921, 923; XI, 1067, 1501, 1507, 1512, 1513, 1514, 1515, 1518, 1519, 1524, 1526, 1529, 1531, 1533, 1534, 1535, 1540, 1541, 1542, 1546, 1548, 1549, 1557, 1560, 1561, 1562, 1563; XII, 2295, 2300, 2301, 2305, 2331, 2336, 2348, 2365, 2367, 2372, 2375, 2376, 2579, 2580, 2581, 2825; XIII, 693, 696, 945, 946; XIV, 854, 1634, 2774; XV, 1616, 1640, 1641, 1644, 3337.

Aux ouvrages signalés XI, 1565, il faut ajouter : L. Rougier, *Celse ou le conflit de la civilisation antique et du christianisme primitif*, Paris, 1926; A. Miura-Stange, *Celsus und Origenes. Das Gemeinsame ihrer Weltanschauung nach den acht Büchern des Origenes gegen Celsus*, Giessen, 1926; O. Glöckner, *Die Gottes-und Weltanschauung des Celsus*, dans *Philologus*, LXXXII (1926-27), p. 329-52; P. de Labriolle, *La réaction païenne. Étude sur la polémique antichrétienne du Ier au VIe s.*, Paris, 1934, p. III, sq.; J. Daniélou, *Origène*, Paris, 1948, p. 109-34. *D. H. G. E.*, XII, 127; *D.A.C.L.*, II, 2907-11.

2. *En Occident. Formation progressive de la discipline.* — *a)* IVe-VIIe s. : Conc. d'Elvire, voir *supra.* — Sirice, pape, à Himerius (conc. romain de 386), II, 2080; IV, 478, 723; XIV, 2172. — Innocent Ier, II, 2080, cf. 2069; VII, 1943; cf. V, 2024. — Le cas des diacres, II, 2081; IV, 723; — des sous-diacres, II, 2081; XIV, 2464. — S. Léon le Grand, II, 2081; IX, 291; XIV, 2464. — Les conciles du VIe s., II, 2082-84; cf. I, 563 (Agde); XV, 1179, 1180 (synode et IVe conc. de Tolède). — Grégoire le Grand, II, 2083; III, 229; XIV, 2464. — *b)* VIIIe-IXe s. : Décadence; amélioration sous Charlemagne, II, 2084; cf. S. Boniface, 1006; Zacharie, pape, XV, 3672-74; Léon VII, IX, 316-17. — Le siècle de fer, II, 2084; IV, 482 (cf. Étienne VI et VII, V, 979, 980; Boniface VI, II, 991; cf. VIII, 614; et surtout Serge III, XIV, 1920; cf. VIII, 619; Jean X, 616; Jean XI, 619; Jean XII, 620; Benoît IX, II, 651). — *c)* Réforme grégorienne : 2085-87; Jean XIII, 627; S. Léon IX, IX, 324; Nicolas II, XI, 527, 530 (cf. Hefele-Leclercq, IV, 1167-69); Alexandre II, I, 709, et la *Pataria* de Milan, XI, 2243-45; S. Grégoire VII, VI, 1795 (conc. de Rome, 1074), 1799 : cf. XIII, 302; Urbain II, XV, 2270, 2272, 2278, 2283; Calixte II (Ier conc. du Latran, 1123), VIII, 2634; cf. II, 1344; Innocent II (IIe conc. du Latran), VIII, 2639; cf. VII, 1959; Alexandre III (IIIe conc. du Latran), VIII, 2646; Innocent III (IVe conc. du Latran), 2657; cf. III, 1634. — Auteurs : Rathier de Vérone, XIII, 1684; S. Pierre Damien, IV, 41, 47; Yves de Chartres, XV, 3630; Lanfranc, VIII, 2562; S. Bernard *(ad Clericos)*, II, 755; Honorius Augustodunensis, VII, 146. — Contre le célibat, Wenrich de Trèves, XV, 3528.

4° *La continence des clercs du XIIe s. à la législation canonique actuelle* [H. Moureau], III, 1633-49. — *a)* Du XIIe s. à la Renaissance : Les quatre conciles du Latran, voir *supra.* — *Décrétales* de Grégoire IX, 1634; cf. VI, 1806; — influence de S. Norbert, XIII, 3-5. — Conc. de Vienne, XV, 2979. — Nicolas V, XI, 544. — Concile de Bâle, II, 122; III, 800; XIII, 313. — Pragmatique Sanction de Bourges, XII, 2784. — Léon X et le Ve conc. du Latran, VIII, 2684. — Papes de la Renaissance (reproches fondés) : les cardinaux de Sixte IV, XIV, 2214; Innocent VIII, VII, 2002; Alexandre VI, I, 724-26; et (fautes de jeunesse) Paul III, XII, 10; Pie IV, 1633. — Wycliff contre le C.; XV, 3606 (?), 3610. — *b)* La Réforme et le conc. de Trente : La Réforme et le mariage des prêtres, XIII, 2034; cf. IX, 1297; XV, 3728, 3730; — Luther, IX, 1164, 1165; XIII, 2093; — Mélanchthon, X, 503; — Zwingli, 2094; XV, 3728, 3738, 3869; cf. 3722; — Calvin, XIII, 2095; — anglicanisme, 2096; cf. 1407. — Violateurs du C. : Osiander, XI, 1652; — Ochin, 916; — Œcolampade, 949; — Orzechowski, 1625; — Witzel, XV, 3577, 3578, 3580. — Défenseurs du C. : Canisius, II, 1509; — Thomas More, X, 2480; — Michel Médina, 487. — Conciliateurs : Pflug, XII, 1368; Charles-Quint et l'*Interim*, II, 1635; cf. proposition faite au conc. de Trente, II, 1516, 1519, 1635; XV, 1464, 1467, 1469. — Discipline maintenue par le conc. et sanctions contre les délinquants, II, 1636; III, 800; XI, 1363; XV, 1483; — après le concile, en Allemagne, 1491. — Discipline maintenue chez les jansénistes, synode de Pistoie, XII, 2160, 2167; dans l'Église d'Utrecht (au début), XV, 2432. — Contre le C., Jean et Pierre Pithou, XII, 2234; Montesquieu, X, 2385; et Voltaire, XV, 3434. — Dispenses en Angleterre : légation du cardinal Pole, III, 1636, 1641, cf. 750. — *c)* Révolution française et suites : Tout d'abord maintien de la discipline dans l'Église constitutionnelle, 1636-37; — ensuite loi civile autorisant le mariage, 1588, 1590, 1592, 1598; cf. VI, 1530, 1752, 1856. — Légation du cardinal Caprara pour réconciliation des coupables, III, 760, 1641. — Rappel de la discipline par Grégoire XVI et Pie IX, 1637; VI, 1832; XIV, 2908 *(Syllabus)*. — Attitude des Vieux catholiques, XV, 2985; — des jansénistes contemporains d'Utrecht, 2432, 2438; — tendance reprochée aux modernistes, X, 2033.

5° *Législation canonique.* — 1. *Avant le Code.* — *a)* Prohibition du mariage aux clercs majeurs, III, 1637; — obligation de la chasteté et vœu, 1638; II, 2327; XIV, 2464-65. — Ordre sacré, empêchement dirimant au mariage, II, 2327; IV, 2445; — conc. de Trente (sess. XXIV, can. 9), IX, 2246 (simple indication); — modalités, III, 1638-39. — *b)* Cohabitation des clercs majeurs avec les femmes et fréquentation, 1640; cf. conc. d'Elvire, IV, 2388; — IIe conc. de Nicée, XI, 437, 439; — Ier conc. du Latran, VII, 2634; III, 233, cf. 256. — Voir *supra*, 2°, agapètes, sous-introduite. — Cas spécial de S. Paulin de Nole, XII, 68. — *c)* Dispense de l'obligation du C. et exercice du pouvoir de dispenser, II, 1640-41 (voir *supra*, 4°, légations du cardinal Pole et du cardinal Caprara). — décret du S.-Office (20 févr. 1888), 1642 (voir *infra*, 2. *Législation actuelle*). — *d)* Sanctions : conc. de Trente, III, 800; — mariage civil et excommunication, 1642; I, 1615 (*Apostolicae Sedis*, 3°, 1); — irrégularité, VII, 2543, 2545, 2564; — sacrilège, XIV, 696; — suspicion d'hérésie, III, 1642-43. — Déposition, IV, 482, 484, 489 *(sollicitatio ad turpia)*; cf. XIV, 2338 (voir *infra*).

2. *Législation actuelle.* — « Can. 132, § 1. *Les clercs dans les ordres majeurs ne peuvent contracter mariage; ils sont tenus d'observer la chasteté; s'ils enfreignent cette obligation, ils se rendent coupables de sacrilège, sauf le cas prévu dans le can. 214, § 1.* Le Code ne tranche pas directement la question de savoir si les clercs des ordres majeurs sont tenus au célibat et à la pratique de la chasteté en vertu d'un vœu... » (R. Naz, *Traité*, I, 294; voir *D. T. C.*, XIV, 2464-65). « Rappelons que le mariage témérairement tenté par un clerc dans les ordres majeurs serait non seulement illicite, mais aussi invalide. L'ordre sacré constitue en effet un empêchement dirimant (can. 1072). De plus, le clerc qui ferait ce simulacre de mariage civil serait puni d'une excommunication *latae sententiae*, dont l'absolution est réservée *simpliciter* au Siège apostolique.

« En vertu des principes généraux, inscrits dans le can. 2237, § 1, l'Ordinaire est compétent pour absoudre de cette excommunication si le cas est occulte, c.-à-d. si la faute commise par le clerc n'est pas publiquement connue comme telle. Ceci peut avoir lieu, soit parce que le caractère sacré du coupable est ignoré dans le lieu du mariage civil, soit parce qu'il s'est rendu dans une autre région où sa faute est ignorée ou oubliée. Il est cependant un cas, dans lequel l'absolution de cette excommunication est réservée d'une façon absolue à la S. Pénitencerie, quelque caché que soit le délit commis par le prêtre. C'est le cas prévu par le décret de la S. Pénitencerie du 18 avril 1936 (*Acta*, XXVIII, 1936, p. 242) : il y est supposé qu'un prêtre, ayant contracté une union civile, se trouve plus tard devant de telles difficultés qu'il demande, avec l'absolution, l'autorisation de pouvoir cohabiter avec sa complice, en promettant toutefois d'observer la continence, ainsi que l'autorisation de recevoir les sacrements *more laicorum*. Dans ce cas, l'absolution de l'excommunication est, avec la concession des dites autorisations, réservée absolument à la S. Pénitencerie, à l'exception du cas de péril de mort. Encore faut-il, si le péril de mort est écarté, faire ratifier l'absolution par la S. Pénitencerie. Enfin, il fut expressément déclaré que la faculté d'absoudre de cette excommunication *in casu urgentiori*, telle que la décrit le can. 2254, § 1, est enlevée aux confesseurs (déclaration de la S. Pénitencerie, 4 mai 1937, *Acta*, XXIX, 283). En réalité donc, l'absolution de cette excommunication est rendue plus sévère que celle même des excommunications réservées *specialissime* au S.-Siège : pour celles-ci, en effet, existe la faculté d'absoudre *in casu urgentiori*, donnée par le can. 2254 à tous les confesseurs.

« Il sera utile d'observer que la mesure sévère prise par

CELTES, liturgie celtique. — Pays de rite celtique, IX, 21. — Les moines celtes et la pénitence privée, XII, 853; cf. 1161 sq. (pénitentiels). — Liturgie celtique, IX, 794, 796, 799, 811, 816, 819, 838; X, 1366, 1393; cf. IX, 825 (prières celtiques); X, 1377, 1379-86 (messe); XIII, 2546 (mention au canon de la résurrection); XIV, 918, 946 (culte des saints); cf. VI, 1708; IX, 21 (lavement des pieds postbaptismal); XI, 1964-69 (comput pascal). — La magie chez les anciens druides celtes, IX, 1517.

Voir *Catholicisme*, II, 777-83 (religion des C.), bibl. : Vendryès, *La religion des C.*, 1948, coll. *Mana*, vol. III; Hubert, *Les C. depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique*, 1932, coll. *Évolution de l'humanité*. — Dom Gougaud, dans *D.A.C.L.*, *Celtique (Art)*, II, 2911-69; *Celtiques (Liturgies)*, II, 2969-3032; Id., *Les chrétientés celtiques*, Paris, 1911. — *Liturgia*, Bloud et Gay, 822-26; *Catholicisme*, II, 783-88 (liturgie des C.).

CÉNACLE. — Voir *Pentecôte*.

CENALIS, *Céneau* (Robert). — Notice [L. Loevenbruck], II, 2100. — *D. H. G. E.*, XII, 134.

CENDRES (Imposition des). — Aux pénitents, XII, 832, 921; — cérémonie du mercredi des C., 816, 904 (sacramentaire d'Hadrien). — Cf. IX, 823; II, 1735. — *Catholicisme*, II, 790 : *D, A. C. L.*, II, 3037-3044.

CÈNE. — Récit de la C. et institution de l'eucharistie, V, 1031 (SS. Matth. et Marc), 1052 (S. Paul), 1062 (S. Luc). Théologiens, XII, 2432 (Catharin); XIV, 1043 (Salméron); interprétations protestantes, V, 1340-43; cf. X, 1081-99; 953-54 (Harnack). Cf. 1075, 802-05. — C. et pâque juive, 862; XV, 2576 (Théodoret); VI, 2043 (Hardouin); XV, 734 (S. Thomas) (voir *D. B. S.*, II, 1172 : cadre du rite eucharistique). — Dernière C., testament et alliance, X, 811, cf. 853, 1019; V, 1033, 1040, 1071; XV, 185; XI, 2426 (S. Paul); X, 1088 (Luther); XV, 3814 (Zwingli). — Dernière C. et sacrifice, X, 804-18, 825-29, cf. 832, *848*, 1122, *1125*, *1131*; XIV, 667, 686, 690; — auteurs, X, 1088 (Luther), 1094 (Zwingli), 1096 (Calvin), 1171 (Suarez), 1200 (de Condren); XIV, 1044 (Salméron), 1935 (Seripando), cf. 1939 (bibl.). — Dernière C. et C. chrétienne primitive, X, 829 (S. Paul), 848-53 *(ibid.)*, 882 *(Didachè)*. — La C. et Melchisédech, 1120; — et le sacrifice du Calvaire, 1196 (Bérulle) 1226 (Lepin), 1238-40 (de la Taille), cf. 1243.

La Cène chez les protestants. — Négation de la messe en général, XIII, 2077-81; cf. XV, 3826. — C. luthérienne, IX, 1306, 1321; X, 1089; XIII, 2068; — confession préalable à la C., I, 216-19; III, 938; XII, 1069. — C. calviniste, II, 1415, cf. 1384, 1389; X, 1097; XIII, 2074, 2080; — Opposition calviniste et luthérienne, III, 1713-14; — sur les abstèmes, I, 260. — C. zwinglienne, X, 1094; XIII, 2071, 2073, 2080; XV, 3818, cf. 3825, 3828, 3852; — et mennonites, X, 554. — Mélanchthon et Luther, 510. — C. anglicane, XIII, 2067, 2077; — confession et C., I, 223, 227; III, 931; — et puséyisme, XIII, *1418*. — Voir aussi Pierre Martyr-Vermigli, XV, 2696; — unitariens, 2170.

Pour ce qui concerne les rapports de la C. et de la messe voir *Eucharistie*, § Messe. — *Catholicisme*, II, 791-93; *D.A.C.L.*, II, 3445-47.

CÉNOBITES. — Voir *Anachorètes*.

CENS. — Contrat. D'après la bulle *Regimini* de Callixte III, II, 1351-62.

CENSURES DOCTRINALES. — Article général [H. Quilliet], II, 2101-13. — Définition; pouvoir de porter les C., 2101. — Espèces, 2103. — Classification, 2104. — Caractère des diverses C., 2105. — Modalités diverses, 2110. — Interprétation, valeur et usage, 2111. — Pouvoir de l'Église (pape, Congrégations romaines, facultés de théologie), 2101-03; IV, 2193-95; VII, 1699; III, 1108, 1110; cf. XV, 2682 (vérité des C.); VII, 1570-72; IX, 726-32 (lieux théologiques, de l'Église aux théologiens et canonistes). — C. portées avec des notes déterminées : proposition hérétique, II, 2105; V, 446; VI, 2211-15; — proche de l'hérésie, II, 2106; V, 446; — erronée, II, 2106; V, 446; X, 2006; XV, 2682; — proche de l'erreur, II, 2106; V, 446; — téméraire, II, 2107; V, 446, 91, 2218 (enfer, feu de l'enfer); X, 2006 (mitigation des peines); XV, 2682. — Prohibitions de l'Index, VII, 1572 sq. — Proposition probable et improbable, II, 2107; XIII, 417; — scandaleuse, II, 2109; X, 2006; — schismatique, I, 2109; XIV, 1296.

Une sorte de censure doctrinale est la censure préalable des écrits, dont la législation se trouve dans le Code (can. 1384-1394).

Can. 1385, § 1. Ne peuvent être édités, même par des laïques, sans être passés préalablement par la censure ecclésiastique : 1° Les livres de la Sainte Écriture ou leurs annotations et commentaires; 2° Les livres qui concernent les divines Écritures, la sainte théologie, l'histoire ecclésiastique, le droit canonique, la théologie naturelle, la morale et les autres disciplines de ce genre, religieuses et morales; les livres et brochures de prières, de dévotion, de doctrine ou de formation religieuse, morale, ascétique, mystique, ou autres ouvrages du même genre, même s'ils paraissent devoir favoriser la piété; et plus généralement tous les écrits dont le sujet touche à la religion ou à l'honnêteté des mœurs; 3° Les images sacrées destinées à être imprimées de toutes façons, qu'elles comportent ou non des prières annexées. — § 2. La permission d'éditer les livres et les images mentionnés au § 1 peut être donnée par l'Ordinaire propre de l'auteur, par l'Ordinaire du lieu dans lequel les livres et les images sont éditées, ou l'Ordinaire du lieu dans lequel ils sont imprimés, de telle sorte cependant que, si un des Ordinaires a refusé la permission, l'auteur ne puisse pas la demander à un autre Ordinaire sans lui avoir fait connaître le refus qu'il a rencontré précédemment. — § 3. Les religieux doivent obtenir aussi la permission de leur supérieur majeur.

Can. 1386, § 1. Il est interdit aux clercs séculiers sans le consentement de leurs Ordinaires, aux religieux sans la permission de leur supérieur majeur et de l'Ordinaire du lieu, d'éditer aussi des livres qui traitent des choses profanes, de même que d'écrire dans les journaux, les feuilles ou brochures périodiques, ou de les diriger. — § 2. A moins que ce ne soit pour un motif juste et raisonnable approuvé par l'Ordinaire du lieu, les laïques catholiques ne doivent pas écrire dans les journaux, feuilles ou brochures périodiques qui ont coutume d'attaquer la religion ou les bonnes mœurs.

...Can. 1388, § 1. Aucun livre, sommaire, brochure, feuille, etc., dans lesquels sont contenues des concessions d'indulgences, ne doit être édité sans la permission de l'Ordinaire du lieu. — § 2. La permission expresse du S.-Siège est requise pour qu'il soit permis d'éditer dans n'importe quelle langue soit la collection authentique des prières ou des œuvres pies auxquelles le S.-Siège a attaché des indulgences, soit la liste des indulgences apostoliques, soit le sommaire des indulgences réuni antérieurement mais non encore approuvé, ou constitué actuellement pour la première fois d'après les concessions diverses.

...Can. 1390. Dans l'édition des livres liturgiques et de leurs extraits, de même que des litanies approuvées par le S.-Siège, l'attestation de l'Ordinaire du lieu dans lequel a été faite l'édition ou l'impression doit établir leur concordance avec les éditions approuvées.

Can. 1391. Les versions des Saintes Écritures en langue vulgaire ne peuvent pas être imprimées, si elles n'ont été approuvées par le S.-Siège, ou éditées sous la vigilance des évêques et avec des annotations extraites principalement des saints Pères de l'Église ou de savants écrivains catholiques.

Can. 1392, § 1. L'approbation du texte original d'une œuvre quelconque ne vaut pas pour ses traductions dans une autre langue, ni pour ses éditions successives; c'est pourquoi les traductions et les nouvelles éditions d'une œuvre approuvée doivent être munies d'une nouvelle approbation. — § 2. Les extraits de périodiques édités à part ne sont pas considérés comme des éditions nouvelles

et, partant, n'ont pas besoin d'une nouvelle approbation.

Note : comme la censure des journaux et périodiques présente des difficultés en raison de la rapidité qu'elle exige, Pie X a prescrit qu'à cette fin un censeur soit attaché à la rédaction.

Can. 1393, § 1. Dans toutes les curies épiscopales, il doit y avoir des censeurs d'office pour juger les publications destinées à être éditées. — § 2. Dans l'accomplissement de leur office, faisant abstraction de toute acception de personnes, les examinateurs doivent avoir seulement en vue les dogmes de l'Église et la doctrine commune des catholiques, qui est contenue dans les décrets des conciles généraux, les Constitutions du Siège apostolique ou ses prescriptions, de même que dans le consentement des docteurs approuvés. — § 3. Les censeurs seront choisis dans les deux clergés, recommandés par leur âge, leur érudition, leur prudence: ils devront tenir un juste milieu entre l'approbation et la condamnation des doctrines. — § 4. Le censeur doit donner son avis par écrit. S'il est favorable, l'Ordinaire donne pouvoir d'éditer, en le faisant précéder du jugement du censeur *(Nihil obstat)* et de son nom. Dans des circonstances extraordinaires, c.-à-d. très rares au jugement prudent de l'Ordinaire, la mention du censeur pourra être omise. — § 5. Le nom du censeur n'est jamais révélé aux auteurs avant qu'il ait produit un avis favorable.

Can. 1394, § 1. La permission par laquelle l'Ordinaire donne pouvoir d'éditer doit être donnée par écrit, être imprimée au début ou à la fin du livre *(Imprimatur)*, de la feuille ou de l'image, avec le nom de celui qui le concède, le lieu et la date de la concession. — § 2. Si la permission est refusée, les raisons du refus sont communiquées à l'auteur sur sa demande, à moins qu'un grave motif n'exige le contraire.

Note : Dans des cas très rares, l'Ordinaire peut dispenser de la mention de l'*Imprimatur* : tel serait le cas où cette mention risquerait d'éloigner le lecteur, en décelant l'origine ecclésiastique de l'ouvrage (cf. Naz, *Traité*, III, n. 192-203; *Catholicisme*, II, 797-99). — *D. D. Can.*, III, 157-69.

CENSURES ECCLÉSIASTIQUES. — Article général [T. Ortolan], II, 2113-36. Voir *Peines*.

CENTINI (Maurice). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 2136.

CENTRE CATHOLIQUE. — En Allemagne, « les visées anticléricales et même antichrétiennes qui étaient allées en s'accentuant dans les différents États allemands depuis 1860 s'étaient affichées au grand jour au cours des polémiques auxquelles avait donné lieu le concile du Vatican. Les catholiques prussiens, encouragés bientôt par Ketteler qui gagna à leurs idées les cercles ecclésiastiques, estimèrent que le meilleur moyen de parer au danger était d'en revenir, en la perfectionnant, à la tactique qui leur avait si bien réussi dix ans auparavant. Ils décidèrent de constituer un parti qui ne serait plus strictement confessionnel, mais ouvert à tous ceux qui désiraient défendre les traditions chrétiennes et la liberté religieuse contre l'intransigeance laïcisante des nationaux-libéraux ». Ce fut le parti du *Centre*, qui ne visait pas seulement la défense religieuse, mais se présentait avec un programme démocratique et social très complet... (Fliche-Martin, XXI, 384-85). — *D. T. C.*, XII, 1709; IX, 343; I, 848; cité : X, 2018, 2029, 2041; VI, 1945.

« CENTURIES DE MAGDEBOURG ». — Œuvre de Flacius Illyricus, pour prouver « que l'Église luthérienne seule, et non l'Église romaine, a le droit de se dire apostolique, en montrant par l'histoire qu'elle est pleinement d'accord avec l'Église primitive » (*D. T. C.*, VI, 4). Cette œuvre fut publiée siècle par siècle, d'où le nom de *Centuries* (VI, 11). Cité : II, 1520, 1527, 1535.

CÉPHALOTOMIE et CÉPHALOTRIPSIE. — Voir *Embryotomie;* et IV, 2410.

CÉPHAS. — Voir *Pierre (S.)*.

CÉRAMEUS (Nicolas). — Notice [A. Palmieri], II, 2136.

CERCIA (Raphaël). — Notice [H. Dutouquet], II, 2137.

CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS. — Du libéralisme économique au corporatisme, IX, 619.

CERDON. — Notice [G. Bareille], II, 2138. — Voir aussi VI, 1453; IX, 2017, 2019; XV, 82.

Voir G. Bardy, dans *Catholicisme*, II, 828; *D. H. G. E.*, XII, 162; Harnack, *Marcion. Das Evangelium des fremden Gottes*, Leipzig, 1924, p. 31-39; F. Sagnard, *La gnose valentinienne*, Paris, 1949, p. 86-89.

CÉRÉALIS, évêque de Castellum. — Son traité contre l'arien Maximin, à Carthage (vers 480), XV, 1696. — *Catholicisme*, II, 829; cf. Ceillier, XV, 242-44; *G. A. L.*, IV, 548.

CÉREDANO (Pacifique de). — Voir *Pacifique;* et XI, 1721.

CÉRÉMONIAL (Sacrée Congrégation du). — Annexe de la S. C. des Rites, III, 1116; — constituée en dicastère à part, XIII, 2739, 2741; — son secrétaire, III, 1960.

Can. 254. A la Congrégation Cérémoniale est dévolue la direction des cérémonies qui se font dans la chapelle pontificale et dans la Cour pontificale, ainsi que des fonctions sacrées que les cardinaux accomplissent en dehors de la chapelle pontificale. La même Congrégation est saisie des questions concernant la préséance tant des cardinaux que des ambassadeurs envoyés par les différentes nations auprès du S.-Siège. — Voir *D.A.C.L.; D. D. Can.*, III, 258-60.

CÉRÉMONIAL DES ÉVÊQUES. — Voir *D. A. C. L.*, II, 3297. — *D. D. Can.*, III, 253-55.

CÉRÉMONIES. — Article général [R. Compaing], II, 2139-51. — Voir *Liturgie*.

CÉRÈS. — Les féries des semailles, le sacrifice à C. et les quatre-temps de déc., XIII, 1449.

CERF. — Image du catéchumène soupirant après le baptême, II, 236.

CERF DE LA VIÉVILLE (Le). — Voir *Lecerf;* et IX, 104.

CÉRINTHE. — Vie, Doctrine, Disciples [G. Bareille], II, 2151-55. — C. et les écrits johanniques, VIII, 545. — Doctrines de C., VI, 1440; VIII, 560; cf. IV, 1488. — C. et S. Jean, VIII, 560; — et les ébionites, 1703; — et S. Irénée, 1704. — Sur le Christ, IV, 1486; VII, 2461; XI, 2487; cf. VIII, 1241. — Millénarisme, 1706. — Influence à Éphèse, VII, 1705. — Cité : 2414; VIII, 1707.

Voir C. Schmidt, *Gespräche Jesu mit seinen Jüngern nach der Auferstehung*, Leipzig, 1919, p. 403-52; A. Bludau, *Die erste Gegner der Joannesschriften*, Fribourg, 1925; M.-J. Lagrange, *L'évangile selon S. Jean*, Paris, 1925, spécialement LXXII-LXXIII; J. Lebreton, *Hist. du dogme de la Trinité*, 2ᵉ éd., Paris, 1928, p. 483-94; G. Bardy, *Cérinthe*, dans *R. B.*, 1921, p. 344-73; *Catholicisme*, II, 834; *D. H. G. E.*, XII, 169.

CERISES. — Vin de cerise pour la liturgie en Russie au XVIᵉ s., XIV, 275.

CERRI (Celso). — Auteur augustinien d'un traité de la grâce édité par Muratori, X, 2551.

CERRI (Urbano). — Relation à Innocent XI sur le catholicisme bosniaque, II, 1039.

CERTITUDE. — Article général [A. Chollet], II, 2155-68.

1° *Grandes divisions.* — C. spontanées et C. contrôlées, II, 2155; cf. III, 2371. — C. vulgaire et C. scientifique, VI, 228; cf. III, 2373. — C. métaphysique, physique, morale, X, 1848; VI, 211-15, cf. 209; II, 2167. — C. philosophique et raisons éternelles (illumination divine augustinienne), I, 2331-34, 2334-37, 2509 sq.; XV, 685-87 (S. Thomas, S. Bonaventure, Duns Scot), 3106 (Vital du Four).

2° *Certitude, scepticisme et dogmatisme.* — Scepticisme et dogmatisme, II, 2156; III, 2383. — Doute et C., II, 2157; III, 2372; XV, 2677; — et incertitude, IV, 1811. — La C. exclut le doute raisonnable, III, 2225; cf. 2389-90; VI, 208; — la volonté en chasse le doute déraisonnable, III, 2383-88. — Conscience douteuse et certaine, 1168-69. — Doute méthodique universel, impuissance intellectuelle, II, 2156; IV, 1814-16; — Descartes, IV, 537; XII, 1470; Saint Augustin, I, 2331; XII, 1469, 1473; VI, 282; Nicolas d'Autrécourt, XI, 563; cf. 587; XIII, 1645; XV, 2677;

Kaufmann, *C. von H.*, Cologne, 1862; Greven, *C. von H.*, dans *Annalen des hist. Vereins für den Niederrhein*, 1916, p. 1 sq.; Kœniger, *Die Beichte nach C. von H.*, 1906; Ph. Schmidt, *Der Teufels und Dæmonenglaube in den Erzählungen des C. von H.*, 1926; Harder, *Die sittlichen Begriffe im Dialogus miraculorum des C. von H.*, thèse, Halle, 1916; J. Riegel, *Die älteste Sammlung Kirchlieder, Fastenpredigten*, dans *Bonner Zeitschrift für Theologie und Seelsorge*, 1930, p. 155 sq.; *L. T. K.*, II, 779; *D. Sp.*, II, 430-32. D'après les notes de G. Fritz (†).

CÉSAIRE DE NAZIANZE (Saint). — Notice [C. Verschaffel], II, 2185. — Sur l'Écriture, VII, 2089.

CESALPINI (André). — Notice [C. Toussaint], II, 2186. — Ses *Quaestiones peripateticae*, XIII, 1708.

CÉSAR (Jules). — Cité : VIII, 1602; X, 1575; XIII, 821; XV, 1989, 1993, 1998.

CÉSAR DE BUS. — Voir *Bus* (*Tables*, 490); aux références données, ajouter II, 1924.

CESARE (Bonaventure-Amédée de). — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 2186.

CÉSARÉE DE CAPPADOCE. — Léonce de C. et le christianisme en Arménie (Grégoire l'Illuminateur), I, 1893. — S. Basile de C., voir *Tables*, 381. — Lettre de S. Denys, pape, IV, 424. — *D.H.G.E.*, XII, 199.

CÉSARÉE DE PALESTINE. — Lieu de composition des épîtres aux Colossiens, aux Éphésiens, aux Philippiens, à Philémon (?), V, 180, 1401, 1417; cité : VIII, 998. — L'Église de C. et S. Denys, pape, IV, 425. — Personnages : Acace, voir *Tables*, 16 : Eusèbe, V, 441. — *D. H. G. E.*, XII, 206.

CÉSARÉE DE PHILIPPE. — La confession de S. Pierre, XII, 1750; cf. VIII, 1205. — *D. H. G. E.*, XII, 209.

CÉSARIENNE (Opération). — Étude morale [H. Moureau], II, 2187; — *vivente matre*, 2187; — *post mortem*, 2188. — Voir *Naissance*.

CESARINI (Julien), cardinal. — Il faut distinguer trois cardinaux Cesarini : Julien (1398-1444), dont il est question dans ces références et auquel un long article est consacré dans *D. H. G. E.* (XII, 220-49); — Julien junior (1466-1510), petit-neveu du précédent (*D. H. G. E.*, XII, 249); — Alessandro († 1542), neveu de ce dernier (*ibid.*, 261-20).

Julien C. senior était cardinal de S.-Ange, de Ste-Sabine et de Tusculum, légat en Allemagne pour la question hussite, président du conc. de Bâle, membre actif de celui de Ferrare-Florence, légat dans les pays danubiens; il disparut à la bataille de Varna (10 nov. 1444). « En vrai juriste de son époque, ancien élève de Bologne et de Padoue, C. ne pouvait être qu'un adhérent convaincu de la théorie conciliaire, adversaire de tout curialisme. Il était persuadé que, dans le conflit entre Rome et Bâle, le pape défendait une position intenable et il croyait agir dans l'intérêt supérieur de l'Église en le suppliant de modifier son attitude... D'accord pour combattre tout ce qui pouvait être à l'origine d'abus, il voulait que les mesures prises dans le cadre d'une *reformatio capitis* tinssent compte des exigences de l'équité (provision à assurer en échange de la suppression des annates) et s'opposait à des projets dont le seul résultat eût été d'attenter à la dignité du Siège apostolique sans aucun profit pour la réforme... Lorsque l'expérience lui eut ouvert les yeux, en toute loyauté il ne s'obstina pas et se rallia consciemment à une thèse qu'il avait d'abord combattue. Ainsi qu'il l'expliqua plus tard à Piccolomini, « c'est le privilège de l'être libre « que de pouvoir abandonner l'erreur pour la vérité » (*D. H. G. E.*, XII, 246-47).

« La seule biographie moderne de C. est formée par un ensemble de deux thèses, se complétant l'une l'autre : H. Fechner, *Giuliano Cesarini bis zu seiner Ankunft in Basel*, Berlin, 1907; P. Becker, *Giuliano Cesarini*, 1935 ». Cf. bibl. du *D. H. G. E.*, 247-49.

Cardinal légat en Bohême, II, 1364, 114, cf. 116; VI, 26. — Président du conc. de Bâle, II, 114, 1365; V, 1493; X, 199; — son œuvre, II, 117, 118, 119, 125; cité : 123, 127. — Translation de Bâle à Ferrare, VI, 25, 26; — l'union des grecs et des latins, 30; — controverse sur le *Filioque*, 31-33, 36, 39; — décret d'union, 43; — discussion sur le purgatoire, XIII, 1252-54.—Théorie conciliaire, VI, 46.—Mort, V, 1494.

CÉSAROPAPISME. — Voir *Église et État.*

CEYLAN (Ile de). — Hiérarchie, voir *Tables*, 278. — Chrétienté nestorienne, XI, 197. — Missions catholiques actuelles, X, 1869, 1871, 1883, 1884, 1886, 1895, 1897, 1900, 1902, 1904, 1911, 1918, 1919, 1930, 1952, 1977; XII, 2455.

CHABOT (Jean-Baptiste), savant orientaliste, né à Vouvray, en 1860, mort le 7 janv. 1948. — Il fut, avec MM. Hyvernat et Forget, un des fondateurs et directeurs du *Corpus scriptorum christianorum orientalium*. A cette collection il donna de nombreux ouvrages, entre autres : *Documenta ad origines monophysitarum illustrandas; Eliae Nisibeni opus chronologicum; Dionysii Bar-Salibi commentaria in Evangelium*. En dehors du *Corpus*, il a publié d'autres textes syriaques, la *Chronique* de Denys Tell-Mahre, le *Synodicum orientale*, la *Chronique* de Michel le Syrien (cf. *D. T. C.*, X, 1716), le *Commentaire de Théodore de Mopsueste* sur l'évangile de S. Jean (*ibid.*, XV, 241).

Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (16 nov. 1917), il fut chargé par l'Institut de France de poursuivre la publication du *Corpus inscriptionum semiticarum*, puis, par le gouvernement général de l'Algérie, de préparer celle du *Recueil des inscr. libyques*. Citons encore deux ouvrages d'un caractère plus général : *Choix des inscr. de Palmyre*, 1922; *Hist. de la litt. syriaque*, 1934. — G. Bardy, dans *Catholicisme*, II, 853.

CHACON (Alphonse), en latin *Ciacconius*. — Notice [R. Coulon], II, 2189. Annotations à la prophétie de S. Malachie, XV, 3554. — *D.H.G.E.*, XII, 263.

CHAD *(Ceadda)*, évêque d'Essex, puis de Mercie à Lichfield († 664). — Voir *Ceadda.*

CHADUC (Blaise). — Notice [C. Toussaint], II, 2189.

CHAFI'I (Mouhammad Idrîs ach), docteur sounnite. — IX, 1613-14.

CHAGAS (Antonio das), mystique portugais. — XII, 2628.

CHAIGNON (Pierre). — Notice [H. Dutouquet], II, 2189. — *D. Sp.*, II, 438.

CHAILLET (Pierre), théologien jésuite contemporain. — Möhler et l'unité de l'Église, XV, 2207.

CHAINE (Joseph) (1886-1948). — Professeur d'exégèse aux Facultés catholiques de Lyon. Docteur de théologie de la faculté de théologie, il étudia l'Écriture sainte à l'École biblique de Jérusalem et à l'Institut biblique de Rome. Il enseigna cette branche des sciences sacrées dans les deux séminaires de Lyon (1921-31), à la faculté de théologie catholique (1927-48). « Bien informé, très ouvert aux besoins des intelligences modernes dans tous les ordres du savoir, il n'avait pas seulement une influence profonde sur ses étudiants, mais faisait rayonner son apostolat sur un public instruit, de convictions et de tendances très diverses » (*L'Ami du clergé*, 1948, p. 273).

Principaux ouvrages : *L'épître de S. Jacques*, 1927; *Les épîtres catholiques*, 1939, dans la coll. *Les Études bibliques*, du P. Lagrange; *Introduction à l'étude des prophètes*, 1932, in-12, *ibid.; Le livre de la Genèse*, Éd. du Cerf, 1948. Il fut, à *L'Ami du clergé*, de 1946 à 1948, le successeur du chanoine Pirot pour la partie scripturaire. — Cité : XII, 166; XIII, 2184. A. Michel.

CHAINE (Le Père M.), orientaliste du début du XXe s. Ses travaux sur la liturgie éthiopienne, V, 207, 208, 969 (bibliographie).

CHAINES BIBLIQUES. — Définition et rôle dans la tradition, XV, 1290; cf. 357, 361.

On devra consulter l'article de Mgr Devreesse (dans *D. B. S.*, I, 1084-1233), qui complétera les rares indications fournies par le *D. T. C.* aux art. suivants : André de Césarée, I, 1181; cf. VII, 2521; Aréthas de Césarée, VII, 2523; Carafa (Antoine), II, 1709; Comitoli (Paul), III, 388; Cordier, 1846; Jean Diacre, XII, 2243, 2566; Maï, IX, 1651; Macaire Chrysiképhalos, 1447; Nicéphore Théotokis, XI, 472-73; XV, 2873; Nicetas d'Héraclée, *ibid.;* Origène, XI, 1499; Peltanus, XII, 721; Photius, 1540; Pierre de Laodicée, 1940; Pitra, 2566; XV, 2875; Porphyre, 2566; Poussines, 2669; Procope, XIII, 670;

xv, 2873; Théodoret, xv, 310-11, 335; Théodote d'Ancyre, 330; Théodose d'Héraclée, 232; Théognoste, 335; Thomas d'Aquin, 1307; Victor d'Antioche, 2872-74; Victor de Capoue, xii, 2243, 2566; xv, 2874-76.

CHAIR. — Dans le mystère de l'incarnation, désigne l'humanité tout entière, vii, 446, 449, 452, 455, 460, 1451-53 *(passim);* cf. xi, 154. — Dans l'eucharistie, C. est synonyme de corps, v, 1016-21, 1024. — Résurrection de la C., résurrection des corps animés, xiii, 2501-2504. — Voir ces mots. — *D. Sp.*, ii, 439-49.

CHAIRE DE SAINT-PIERRE. — Sa *cathedra* à Rome, xiii, 265, 273, 275 (S. Cyprien), 286 (au conc. de Chalcédoine). — La C. de S. Pierre conservée au Vatican, xv, 3562.

CHAISE (Le Père de La). — Voir *La Chaise.*

CHAIX. — Ancien dominicain, auteur du catéchisme sur le Concordat, anticoncordataire de Lyon, xv, 2421.

CHALCÉDOINE. — Concile œcuménique. Voir *Conciles*, § Conciles œcuméniques.

CHALCIDIUS. — Traducteur et commentateur du *Timée* de Platon. Vraisemblablement diacre, il entreprit son œuvre à la prière d'Osius, évêque de Cordoue (ive s.). Chrétien, il connaît les Écritures et utilise les *Hexaples* d'Origène. « Le principal intérêt de C. est le témoignage qu'il rend aux préoccupations philosophiques de certains chrétiens de langue latine dès la première moitié du ive s. » (G. Bardy, dans *D. H. G. E.*, xii, 277). Cité au *D. T. C.*, xii, 2290, 2291.

CHALDÉE. — *Antiquité.* — Les Chaldéens formaient une tribu qui entra dans l'histoire de la Mésopotamie au ixe s. avant l'ère chrétienne. Leur domaine était aux confins du golfe Persique (*D. T. C.*, i, 94, ABRAHAM); ils s'infiltrèrent dans la Babylonie et, vers 720, rendirent pendant quelque temps Babylone indépendante de l'Assyrie. C'est en 626 que Nabopolassar fonda l'empire néo-babylonien avec une dynastie chaldéenne dont le prince le plus brillant fut Nabuchodonosor II, qui ruina Jérusalem (587) et emmena en captivité la meilleure partie de Juda.

Idolâtrie primitive des Chaldéens, i, 97; — magie et sorcellerie, v, 1764; vii, 604; ix, 1516; xi, 1861; xiv, 2394, 2407. — Les Chaldéens et le royaume de Juda, iv, 997; — époque de la captivité, 996 (Habacuc), cf. vi, 2009; iv, 999 (Baruch), cf. ii, 437; iv, 998 (Ézéchiel), cf. v, 2033 sq.; iv, 1000 (Daniel), cf. 64, 65 (interprétation du songe de Nabuchodonosor). — Le Code d'Hammurabi et le mariage (polygamie), ix, 2052; l'inceste, vii, 1540. — Inhumation et crémation des morts, iii, 2312 — Araméen, langue chaldéenne biblique, iv, 56; xv, 2716, cf. 2719. — Voir *Assyrie* et *Babylone.*

Ère chrétienne. — Patriarcat de Babylone, xi, 307. — Missions d'Odoric de Pordenone en C., 943. — Sur le rite chaldéen, voir *Nestorius. Église nestorienne.* — Sur le droit chaldéen, *D. D. Can.*, iii, 292-388.

CHALINIÈRE (Saudubois de la). — Voir *Saudubois;* et xiv, 1211, avec rectifications indiquées.

CHALKIAS (Jean). — Notice [A. Palmieri], ii, 2208.

CHALLONER (Richard). — Vie et œuvres [J. de la Servière], ii, 2208-11.

Voir *D. H. G. E.*, xii, 282. E. H. Burton, *The Life and Times of Bishop Challoner*, Londres, 1909; M. Trappes-Lomax, *Bishop Challoner*, 1936; D. Gwynn, *Bishop Challoner*, 1946. — *Richard Challoner*, essais publiés par la Westminster Cathedral Chronicle, 1946.

CHALMERS (Guillaume). — Notice [A. Ingold], ii, 2211.

CHALMERS (Thomas). — Vie. Œuvres [J. de la Servière], ii, 2212-14. Cf. vi, 197; xiii, 853.

CHALON-SUR-SAONE. — Concile. Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

CHALONS-SUR-MARNE. — Théologie dite de Châlons, xv, 502; cf. vi, 2014.

CHAM. — Sa malédiction reportée sur Chanaan, vi, 1212; cf. x, 1412.

CHAMARD (Dom François), bénédictin. — Né à Cholet (16 avr. 1828), profès bénédictin à Solesmes (15 août 1856), moine de Ligugé (1865), mort à Chevetogne (9 juill. 1908). A publié : *Vies des saints personnages de l'Anjou*, 3 vol., 1863; *S. Martin et son monastère de Ligugé*, 1873; *Hist. eccl. du Poitou*, 3 vol., 1874, 1880, 1889; *Correspondance concernant la Vendée militaire*, 1880; *Origines et responsabilités de l'insurrection vendéenne*, 1898; *Hist. de la guerre de la Vendée*, 6 vol., 1899. « Dans son livre sur les *Églises du monde romain* (1877), dans de nombreux articles de critique historique parus dans la *R. Q. H.*, *La Rev. du monde catholique*, *La Rev. trimestrielle*, *L'Univers*, *La Vérité française*, dom C. défend avec érudition et conviction les thèses historiques « traditionnelles ». Seule sa dissertation sur *Les reliques de S. Benoît* (1882) [citée au *D. T. C.*, xiv, 921] conserve une réelle valeur critique » (Dom Gazeau, dans *Catholicisme*, ii, 878). Autres écrits : *La Révolution; Le Concordat*, 1891; *Hist. de la congrégation de la Providence de la Pommeraye*, 1887; *Pieuses considérations sur les principales vérités de la foi*, 1906. Il a été le continuateur de l'*Hist. univ. de l'Église cathol.* de Rohrbacher (années 1869-89).

CHAMBORD (Comte de). — Et le cardinal Pie, xii, 1742; — et Louis Veuillot, xv, 2818, cf. 2825.

CHAMBRE APOSTOLIQUE (Cour romaine). — Rôle. Histoire. Prélats la composant, iii, 1961-63. — Cité : iv, 182; xi, 1918. — *Catholicisme*, ii, 883-85; *D. D. Can.*, iii, 388-431.

CHAMBRES BASSES et CHAMBRES HAUTES. — Voir *Convocations* de Cantorbéry et d'York.

CHAMIER (Daniel), auteur calviniste du xviie s Sa thèse « catholique » sur le mérite, x, 768; — cité : x, 768; xiii, 2125.

CHAMOS. — Dieu de Moab, vii, 646; cf. xiii, 2833.

CHAMPDORAT (Simon-Pierre de *La Fosse* de). — Voir *La Fosse;* et viii, 2447.

CHAMPEAUX (Guillaume de). — Voir *Guillaume;* et vi, 1976.

CHAMPEILS (Léonard). — Notice [H. Dutouquet], ii, 2214.

CHAMPFLOUR (De), évêque de La Rochelle. — Attaque les *Réflexions morales* de Quesnel, xiii, 1523; cf. 1530, 1534.

CHAMPFLOUR (Étienne de), sulpicien — Son attitude dans l'affaire du Cas de conscience, xiv, 809; cf. xiii, 1492.

CHAMPGRAND (Abbé de), théologien de S.-Sulpice. — xiv, 816.

CHAMPION (Pierre), jésuite du xviie s. — Il a publié les écrits de trois grands auteurs spirituels, les PP. Jean Rigoleuc (*D. T. C.*, xiii, 2707), Louis Lallemant (viii, 2460, 2462), Jean-Joseph Surin (xiv, 2837). — *Catholicisme*, ii, 890; *D. H. G. E.*, xii, 347.

CHAMPS (Étienne *Agard* de), théologien jésuite du xviie s. — Sur le probabilisme, xiii, 517; — et la grâce suffisante aux pécheurs endurcis, xv, 3371.

CHANAAN ou **CANAAN.** — Le pays de C., description, habitants, viii, 157; cf. xiii, 2790. — Perspectives mosaïques, x, 1419, 1426, 1542. — Conquête par Josué, viii, 1572-73; cf. xi, 688, 689, 690, 694, 703. — Législation promulguée avant la conquête, iv, 658. — Survivance des Cananéens après la conquête, viii, 1835. — Luttes politiques et contaminations religieuses, 1838, 1843, 1846, 1850, 1851-55, 1857; cf. xiii, 2776, 2789, 2837, 2841; cité : 2800, 2801, 2815; — les dieux cananéens, vii, 643-45 : cf. iv, 962 (?). — Influences cananéennes dans le Lévitique, ix, 478; — sur le prophétisme, xiii, 724. — L'incinération en C., iii, 2310.

Voir Barrois, *Canaan*, dans *D. B. S.*, i, 997-1022; H. Cazelles, dans *Catholicisme*, ii, 451-55; H. Vincent, *Canaan d'après une exploration récente*, Paris, 1907; Desnoyers, *Le livre des Juges*, 1930, p. 229-67; Kittel, *Gesch. des Volkes Israel*, i, Gotha, 1921, p. 70-112, 175-260; Ricciotti, *Hist. d'Israël* (trad. Auvray), i, 1939, p. 51-122.

En 1919, sa stabilité monastique est transférée de Maredsous à Downside; il séjourne encore à Rome de 1919 à 1922. Nommé prieur claustral (1922-1929), il est enfin élu abbé de Downside (11 avr. 1929) et meurt le 7 nov. 1933.

2° *Œuvres d'érudition.* — Érudition scripturaire et patristique : *Bishop Gore and the catholic claims*, 1905; *The first eight general councils and papal infaillibility*, 1906; *The condemnation of Honorius*, 1907; *The sacrist rolls of Ely*, 1907; *Notes on the early history of the Vulgate Gospels*, 1908; *John the presbyter and the fourth Gospel*, 1911; *Studies on the early papacy*, 1928; *St Benedict and the sixth century*, 1929.

3° *Œuvres spirituelles.* — En 1917, il se tourne vers les questions spirituelles et publie dans l'*Encyclopedia of Religion and Ethics*, de Hastings, un long article intitulé *Mysticism, Christian, Roman Catholic*, qui fut très remarqué. Après sa mort, son secrétaire, dom G. Roger Hudleston, rassembla et publia sa correspondance : *The spiritual letters of dom John Chapman, O. S. B., 4th abbot of Downside* (mars 1935; 2e éd., augm., août 1935; trad. franç. partielle d'Éliane Roustang, 1949, coll. *La vigne du Carmel*); deux « appendices » font suite aux lettres spirituelles : I, *Contemplative prayer, a few simple rules* (art. paru dans la revue *Pax* des bénédictins de Caldey); et II, *What is mysticism* (art. paru dans la *Downside Review*, janv. 1928).

Pour dom C., la « faculté mystique » n'est pas un don du S.-Esprit; elle n'offre rien de surnaturel au sens propre. Elle est la « survivance d'une voie préternaturelle vers le surnaturel, c.-à-d. vers Dieu ». Aussi un travail ascétique de purification de l'âme peut-il parfois suffire à décaper cette puissance, partiellement oblitérée en nous par le péché originel, pour en permettre un exercice purement naturel; le cas sera d'ailleurs très rare; il suppose des individus d'un tempérament naturel très doué de ce côté. Le plus souvent, Dieu utilise cette pierre d'attente et, par sa grâce, il aide l'âme, surnaturellement, dans son labeur de restauration de sa faculté mystique atrophiée.

Voir *D. Sp.*, II, 488-92 (dom Hudleston); *Catholicisme*, II, 946-47; Dom Butler, *Abbot Chapman*, dans *Downside Review*, 1934, p. 1-12; Dom Christopher Butler, *On a friendly critique of abbot Chapman, ibid.*, 1938, p. 259-81; *R. H. E.*, XXX, 1934, p. 204-05 (dom Gougaud).

DOM R. GAZEAU.

CHAPT DE RASTIGNAC (Armand). — Notices [C. Toussaint], II, 2215; [Carreyre], XIII, 1678. — *Catholicisme*, II, 949.

CHARBONNEL (Roger). — Auteur de *La pensée italienne au XVIe s. et le courant libertin* (Paris, 1919). Cité : sur Pierre Charron, XII, 1909, 1911, 1915; — sur l'école padouane, XIII, 1699-1701; — sur Machiavel, 1701; — sur Bernardino Telesio de Cosenza, 1714; — sur Campanella, 1717.

CHARBONNIER (Foi du). — Foi, VI, 348. — Jugement d'Abélard, XIII, 1691; — de Newman, XI, 395.

CHARDIN *(Teilhard de).* — Voir *Teilhard de Chardin.*

CHARDON (Charles-Mathias). — Notice [B. Heurtebize], II, 2216; cf. 625. — Cité : à propos de l'absolution, I, 197; — de l'extrême-onction, V, 1928. — Voir bibliographie des art. sur les sacrements.

CHARDON (Louis) (1595-1651), dominicain du couvent de l'Annonciation à Paris. — A traduit : *Dialogue de Ste Catherine de Sienne*, 1648; *Institutions de Tauler*, 1650; et publié : *Méditations sur la Passion de N.-S. J.-C. pour tous les jours de l'année*, 1650. Son ouvrage principal est *La croix de Jésus, où les plus belles vérités de la grâce sanctifiante sont établies*, Paris, 1647 (cf. *D. T. C.*, XV, 424). — *Catholicisme*, II, 951; *D. Sp.*, II, 493-503.

CHARDON DE LUGNY (Zacharie). — Notice [C. Toussaint], II, 2216.

CHARFÉ, concile syrien catholique (1888). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

CHARGE D'AMES. — Définition. Espèces. Devoirs qu'elle comporte. Qualités qu'elle exige [A. Beugnet], I, 1107-12.

DROIT DU CODE. — 1° *Qui a charge d'âmes?* — En dehors du Souverain pontife qui possède « un pouvoir vraiment épiscopal, ordinaire et immédiat, s'exerçant tant sur toutes les Églises et chacune d'elles que sur tous les pasteurs et tous les fidèles et chacun d'eux » (can. 218, § 2), les évêques et ceux qui leur sont assimilés ont charge d'âmes. « Les évêques résidentiels sont les pasteurs ordinaires et immédiats des diocèses qui leur sont confiés » (can. 334, § 1). La charge d'âmes est partagée dans une certaine mesure par le coadjuteur (can. 351) et le vicaire général (can. 366, § 1; 368, § 1). Dans les missions, « les vicaires et les préfets apostoliques jouissent dans leur territoire des mêmes droits et facultés que les évêques résidentiels dans leurs diocèses, à moins que le S.-Siège ne se soit réservé certaines facultés » (can. 294, § 1). — Dans les instituts de religieux, « les supérieurs et les chapitres, selon leurs constitutions et le droit commun, possèdent sur leurs sujets le pouvoir dominatif » (pouvoir qui atteint le fond de chaque âme pour son bien surnaturel) (can. 501, § 1). « Dans les instituts de clercs exempts, les supérieurs participent de plus à la juridiction de l'Église aux deux fors » *(ibid.)*. — « Le curé est le prêtre ou la personne morale à qui une paroisse est confiée, comme son office propre, avec la cure d'âmes à exercer sous l'autorité de l'Ordinaire du lieu » (can. 451, § 1). « Sont assimilés aux curés et viennent en droit sous le nom de curés, avec tous leurs droits et toutes leurs obligations : 1° Les quasi-curés, qui sont à la tête des quasi-paroisses dont traite le can. 216, § 3 (...divisions ecclésiastiques des vicariats et préfectures apostoliques). 2° Les vicaires paroissiaux, s'ils sont investis de la juridiction paroissiale complète » (le vicaire *actuel* du can. 471, auquel la personne morale munie de la *cura habitualis* délègue sa juridiction; le vicaire *économe* des can. 472, 473, remplaçant le curé dans une paroisse vacante; le vicaire *substitué* du can. 474, qui a reçu tout le pouvoir du curé, mais à titre provisoire) (can. 451, § 2). « Le curé est tenu d'office à exercer la cure d'âmes en faveur de tous ses paroissiens qui ne sont pas légitimement exempts de sa juridiction » (can. 464, § 1). « Pour un motif juste et grave, l'évêque peut soustraire à la juridiction du curé les familles religieuses et les maisons pieuses établies sur le territoire de la paroisse et qui ne sont pas exemptes de cette juridiction en vertu du droit commun » (*ibid.*, § 2). En ce dernier cas, c'est l'aumônier qui a charge d'âmes : dans une maison exempte de droit de la juridiction du curé, par ex. le séminaire, c'est le supérieur qui a charge d'âmes.

2° *Droits et devoirs attachés à la charge d'âmes.* — 1. *Évêques.* — Ils doivent veiller à l'observation des lois ecclésiastiques et réprimer les abus (can. 336; cf. *D. T. C.*, V, 1713); résider dans le diocèse (can. 338; cf. V, 1717; VI, 949); célébrer la messe pour les diocésains, dimanches et fêtes de précepte (can. 339; cf. V, 1721); rapport quinquennal au pape sur son diocèse (can. 340-42; cf. V, 1720); visite canonique du diocèse (can. 343-346; cf. V, 1719); administrer la confirmation (can. 785; cf. V, 1710); et le sacrement de l'ordre (can. 995; cf. V, 1711); prédication personnelle (can. 1327; cf. V, 1713).

2. *Curés.* — Ce sont proportionnellement les mêmes charges; can. 462 (fonctions réservées aux curés); — can. 463 (droit à certaines redevances); — can. 465 (résidence; cf. *D. T. C.*, III, 2449); — can. 466 (application de la messe pour les paroissiens; cf. III, 2450); — can. 467 (devoirs généraux : administration des sacrements, célébration des offices, souci du bien de ses ouailles, charité envers les pauvres, instruction des enfants, prédication; cf. III, 2449, 2452; X, 1791); — can. 468, § 1 (visite des malades, cf. III, 2451); — can. 469 (écoles et bonnes œuvres; cf. III, 2452).

Voir *Curé, Évêque.* — *D. D. Can.*, IV, 900-941; V, 569-589.

CHARGES PIEUSES. — Voir *Don, Donation.*

CHARISME. — Les C. dans la primitive Église : S. Paul, XI, 1207, 1221, 2414-18, 2475; cf. XIII, 2892; XV, 581, 589, 604; — cités : VIII, 856; IX, 837; XV, 1589, 1591, 2746, 2760, 3150; — épîtres pastorales, XI, 2470-72; XV, 1073, 1117. — S. Pierre, XII, 1778. — Rapprochement avec l'A. T., XIII, 2779. — Apostolat et enseignement charismatique, I, 230; V, 1657, 1697; XI, 1209; XV, 1298, 1333. — Choix des ministres sacrés chez les charismatiques, V, 1663; XI, 1221; XIII, 148. — C. et Corps mystique, XI, 2470; XIII, 2892; XV, 3148, 3158. — C. et don de l'Esprit,

III, 986-91, cf. 992, 1019, 1028, 1056. — C. divers : prophétie, XIII, 710; miracle, X, 1836; don des langues, VIII, 2591, 97; discernement des esprits, IV, 1379; C. de guérison, V, 1932, 1945. — Enseignement du *Testament de N.-S.*, des *Constitutions apostoliques*, III, 1529; XV, 197; — de la *Didachè*, I, 1684, 1686; VIII, 870; XV, 1257; — de la *Ia Clementis*, 1258; — de la *Tradition apostolique*, X, 1362; — de S. Irénée, VII, 2488, cf. 2429, 2454; — de S. Justin, VIII, 2251; XV, 1261. — Applications ou interprétations erronées : montanisme, X, 2358; cf. Tertullien, 2364-66; I, 232, XV, 162, 1267; — priscillianisme, XIII, 398; — réformateurs, I, 230-32; V, 1698; XI, 1198, 1245; V, 1916 (Calvin et l'extrême-onction); XIII, 2041 (Luther et l'interprétation de la Bible). — Doctrine catholique : les C. grâces *gratis datae*, V, 1823; VI, 1558; VIII, 1315; XV, 978, 1008-10. — Phénomènes mystiques et C. (?), X, 2663.

Le *D. T. C.*, n'ayant pas donné d'article « Charisme », on devra se reporter au *D. B. S.*, art. *Charismes* (A. Lemonnyer), I, 1233-43, et à sa bibliogr.; *D. Sp.*, III, 503-07. Voir aussi, dom Maréchaux, *Les charismes du S.-Esprit*, Paris, 1921; F. Prat, *La théol. de S. Paul*, I, 17e édit., 1930, note D, p. 498-503; *D.A.C.L.*, III, 579-98.

CHARITÉ. — Notion générale. Vertu théologale. Acte de C. envers Dieu. Acte de C. envers le prochain. Péchés opposés à la C. [E. Dublanchy], II, 2217-66.

I. NOTION GÉNÉRALE. — 1° *Enseignement scripturaire.* — *a)* A. T. : Lev., IX, 492; Tob., XV, 1155, 1165, 1167, 1174; Prov., XIII, 929; Ps., III, 1133; XIII, 1128, 1136-37; Os., XI, 1645, 1651; XII, 725; Zach., XV, 3651. — *b)* N. T. : doctrine générale, X, 2427-29, 2432-34; II, 2219, 2236, 2248, 2252; XV, 2323; Luc., IX, 998; *Joa.*, VIII, 574-76, 591; XV, 2742; Act., 2742; S. Paul, Rom., XIII, 2877; I Cor., III, 1855; XV, 2760, 2783; cf. XI, 2425-26; *II* Cor. (VIII, 3 sq.), XII, 1417; Eph., V, 185; I Thess., XV, 592; Phil., XII, 1421, 1432; Hebr., X, 843; Jac., VIII, 271; I Petr., XII, 1773-74. — La loi de crainte et la loi d'amour, III, 2016; XII, 728. — *c)* En marge des écrits inspirés : Coran, III, 1818, 1820; Talmud, XV, 23-24.

2° *Amour naturel et charité théologale.* — *a)* Doctrine, II, 2217; XV, 966; cf. V, 621 (S. Thomas); VI, 750 (S. François de Sales), cf. V, 621; nominalistes, XI, 771, 773; VII, 1767 (Ripalda), cf. 1827; XIII, 2730-37; X, 2148 (Molina), cf. 2167. — Thèse de P. Rousselot sur « le problème de l'amour au Moyen Age », XIV, 137. — L'amour de Dieu et la religion naturelle chez Leibniz, IX, *185-88, 194*; — chez Spinoza, XIV, 2499, 2503. — *b)* Erreurs excluant tout milieu entre la C. théologale et la cupidité vicieuse : Baïus, I, 2238; II, 45, 90-92 (prop. 38, 34, 36, 16); cf. XII, 537-38; — Jansénius, VIII, 354, 359, 363, 369-70, 404, 407, 408, 498, se référant à S. Augustin, mal compris, 359-66; cf. I, 2435-36; XII, 546-47; — Quesnel, XIII, 2078; XV, 2099-2102 (prop. 44-58); XII, 548; cf. I, 2238; — propositions condamnées par Alexandre VIII (prop. 7, 8, 11, 13), I, 754-56; cf. 2238; — synode de Pistoie, XII, 549, 2209 (prop. 23); cf. I, 2238; — Pascal, XI, 2177. — *c)* L'amour de soi-même et la C., II, 2223, 2234; IX, 949; VI, 1426. — Voir *Égoïsme; Gloire (Vaine)*, etc.

3° *Charité théologale.* — *a)* Foi, espérance et C., VIII, 2015; X, 2441; — S. Paul, III, 1855; — Proclus, XIII, 668; — Clément d'Alexandrie, III, 101; — Origène, XII, 2308; — S. Augustin, docteur de la C., I, 2432, 2435; V, 607, citant S. Paul, 606; XV, 2783; — le néoplatonisme, XII, 2363, 2369; — l'augustinisme, I, 2490; — S. Grégoire, XV, 2746; — Yves de Chartres, 3632; — S. Thomas, 968, 2774; — Duns Scot, IV, 1904; — conc. de Trente, VIII, 2182; cf. V, 608; — Suarez, XIV, 1700; — Bossuet, IX, 64; — Moghila, X, 2874. — *b)* Foi et C. : Victorinus Afer, XV, 2942; — Nicolas de Cuse, XI, 610; — Luther, IX, 1238, 1242-43; — conc. de Trente, VIII, 2190; — Jansénius, 341, 391, 406; — Pascal, XI, 2167; — chez les protestants, IX, 190, 194. — *c)* Espérance et C., V, 621, 623-27, 637, 643-45, 648-49, 652; — amour intéressé et désintéressé, voir *infra, Motif de la C.* — *d)* Dons du S.-Esprit et C., IV, 1732-35; — *Ubi caritas et amor, Deus ibi est*, IX, 28-30; — C. et recherche de la vérité (Thomassin), XV, 791, 792, 795-97. — *e)* Expressions propres à certains auteurs : C. substantielle et accidentelle (S. Bernard), II, 778; — initiale et efficace (Billot), 2224-25; — parfaite et imparfaite (Jansénius), VIII, 394, 405, 407; (Luther), XIII, 1265, 1275; — amour d'amitié et amour de bienveillance (Billuart), I, 2253; — C. intense et moindre (contritionnistes), *ibid.*; — C. ébauchée et parfaite (Pallavicini, Bossuet), *ibid.*; — amour de C. et amour de concupiscence (ou d'espérance) (Tournély; *Wirceburgenses*), 2254; cf. II, 2222 (S. Bonaventure); V, 621 (S. François de Sales); VIII, 407 (Jansénius); — contrition parfaite et contrition sans C., XII, 1094; VIII, 2178.

II. VERTU THÉOLOGALE DE CHARITÉ. — 1° *Objet.* — Dieu, objet de béatitude par la vision béatifique, II, 2217; XV, 999; cf. épigraphie chrétienne, V, 347. — Opinions diverses, II, 2218; — objet primaire (Dieu) et secondaire (créatures), 2219 (S. Thomas); cf. XV, 1000, 1006; épigraphie chrétienne, V, 351; — ou accidentel (Duns Scot), IV, 1908; cf. XII, 1888 (Pierre de Blois).

2° *Motif.* — *a)* L'infinie perfection de Dieu, motif prédominant, II, 2219, 2224. — Opinion de Bolgéni, 2220, cf. 945; V, 672; XIII, 2125 (Regono); et la véritable pensée de S. Augustin, II, 2220; V, 650-51; substantiellement reproduite par Hugues de Saint-Victor, S. Bernard, S. Bonaventure, II, 2221-23; voir *infra.* — *b)* Motif d'amour désintéressé : chez les Pères grecs, V, 649-50; S. Augustin, 650-51, voir *supra;* S. Anselme, 651; Abélard, 652, cf. II, 2224; Hugues de Saint-Victor, V, 653; S. Bernard, 654, cf. II, 752; S. Albert le Grand, V, 655; S. Thomas, 622, 631-32; II, 2223; XV, 999; S. Bonaventure, II, 2222; XIV, 2995 (syndérèse); Duns Scot, V, 641; IV, 1907-08; Bossuet, XIII, 1577; cf. V, 2149; IX, 64; Malebranche, 1779; le P. Yvan, XV, 3624. — *c)* Opinions sur l'amour désintéressé : Bolgéni, voir *supra;* Amort-Bossuet, V, 671; Henri de Saint-Ignace, 672; Jansénius, 658, cf. 623; voir cependant VIII, 407, *421*; *Molinos*, V, *662*; XIII, *1564*; laxistes, IX, 74, 75 (prop. 5-7, 10); Fénelon, V, 663, 2149, 2150, 2155-56; XIII, 1577, 1579, 1581; Surin, XIV, 2840; Tauler, XV, 71. — *d)* Incompatibilité du péché mortel et de la C., XII, 220, 227, 938-39. — Sur le péché et la C. due à Dieu, 158, 160, 172, 196-97; — péché véniel et C., 237, 241-44.

3° *Propriétés.* — *a)* Amitié avec Dieu, II, 2225; V, 646; X, 2413; XI, 1857; XV, 999; cf. XIV, 764 (Saint-Jure); voir *Tables*, 140. — Amitié divine et panthéisme, XI, 1857. — Les divers degrés mystiques de l'amitié divine, II, 2225; XII, 1220; cf. II, 779 (S. Bernard); IV, 2073 (Eckart); X, 2626 (S. Jean de la Croix), 2633 (Ste Thérèse), 2637 (S. François de Sales). — *b)* Unité spécifique de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, II, 2226; IV, 1908 (Scot); XV, 1000 (S. Thomas). — *c)* Identité avec la C. béatifique, II, 2226; XV, 972, 1018. Vie éternelle, consommation de la C. (S. Clément), 2967. — C. et vie éternelle (école nominaliste), XI, 775. — La C. demeure au ciel, XV, 2760, 2796 (S. Paul); cf. XI, 2416; VI, 1421, 1424; IV, 1909 (Scot). — *d)* Ordre de dignité, II, 2227; XV, 2784, 2790. — Éloge de la

C. : supériorité sur les charismes (I Cor., xiii), xi, 2416; xv, 2760. — C., soutien et forme des autres vertus, vi, 545; cf. Proclus, xiii, 668; S. Augustin, i, 2302, 2432-37; cf. xii, 2314; xv, 2745; Victorinus Afer, 2942; S. Léon, viii, 2100 : S. Thomas, ii, 2227; xv, 1000. — Contemplation et amour de C., xii, 2383 (S. Augustin); vii, 289 (Hugues de Saint-Victor); cf. iii, 1617, 1623, 1629; voir *supra*, les degrés mystiques de l'amitié divine. — Lien de la C. entre les vertus cardinales, ii, 1717; xv, 2785 : force (le martyre), x, 221; xv, 1004; justice, 1003; cf. vi, 1657; prudence, xiii, 1037-40; amour de la patrie, xi, 2306-13; clémence, iii, 46; mansuétude, ix, 1917; application à la doctrine scotiste, iv, 1905; voir *infra*, § iii, *Acte de C. envers Dieu*, C. et perfection.

4° *Genèse, augmentation, perte ou diminution de la charité.* — *a)* Genèse, ii, 2227-28; — don de Dieu, par l'action du S.-Esprit, vi, 1657; xi, 1100; cf. iv, 1734, 1902, 1741, 1745; xii, 699; infusée plus probablement dans la première justification, avec les autres vertus théologales, xv, 2786 sq.; et avec la grâce sanctifiante, en proportion de cette grâce, ii, 2228; vi, 1626; xiv, 626-27; xv, 978, 2790; — infusée au baptême aux petits enfants, ii, 289-90; xi, 985-86; xv, 2977 (Olieu et conc. de Vienne); — viii, 2182; v, 608; vi, 1608-09 (conc. de Trente). — C., *habitus* distinct de la grâce, vi, 1610-11; xii, 1271; xv, 375, 978 (S. Thomas); iv, 1901 (Scot, distinction formelle); cf. viii, 2127; — et des dons du S.-Esprit, iv, 1734; — identifiée avec le S.-Esprit (Pierre Lombard), xii, 1993, 2014; xv, 1841. — *b)* Augmentation, possibilité, ii, 2228; cf. 532; — par la pratique de l'ascétisme, i, 2056; des conseils évangéliques, ii, 2235; iii, 1180-81; vii, 1291; cf. dévotion, iv, 680-81; perfection chrétienne, v, 906-08; x, 2431; xii, 1219, 1230-44 *(passim)*, 2367; xiv, 2837 (Surin); xv, 1005-08. — Augmentation sacramentelle, xiv, 626; spécialement par l'eucharistie, iii, 507, 508, 509, 511, 512; v, 1099-101; x, 1076. — Le fait de l'augmentation, ii, 2229; xv, 2769-70; cf. 1000. — Lois de l'augmentation : causalité divine et coopération humaine, ii, 2229; cf. x, 780-782; xv, 2770. — Mesure de la grâce (et des vertus) dans la justification sacramentelle, xiv, 626-27; et dans la justification extrasacramentelle, ii, 2229; controverses : école thomiste, ii, 2230 (divergences entre thomistes, 2231-32; vi, 1627-28; xii, 993; xiii, 2630-34, 2636-43; xiv, 1027-29 [*Salmanticenses*]; xv, 2758-2770); écoles non thomistes, ii, 2232; xiii, 2632, cf. 2640-43; xv, 2770; — un texte de Pie XI à ce sujet, xiii, 2634. — Cas spécial de l'accroissement sacramentel, ii, 2233; xiii, 2632; xiv, 626-27. — *c)* Perte ou diminution de la vertu, ii, 2233; vi, 1028-30; xv, 2772-73, 2794.

III. Acte de charité envers Dieu. — 1° *Conditions.* — Requises et suffisantes, ii, 2234; cf. v, 623, 2049-50 (Bossuet et Fénelon); vi, 1585-88; x, 2114 (Molina), cf. 2148, 2167 (Bellarmin en désaccord avec Molina); i, 2437 (S. Augustin).

2° *Degrés de la charité parfaite.* — En cette vie, ii, 2234; cf. i, 2043-44, 2441-43. — *a)* C. et connaissance, ii, 2235; iv, 1743 (don d'intelligence), 1745 (don de sagesse); — même dans les états mystiques : doctrine de S. Augustin, x, 2605; de Hadéwijch, 2612; de Richard de Saint-Victor, 2613; de S. Jean de la Croix, 2619-26; de Ste Thérèse, 2629-37, cf. xv, 570; de S. François de Sales vi, 744-47, 751, 754-56, 758; x, 2638-45; de R. Lulle, ix, 1128-32; d'Alphonse Rodriguez, xiii, 2761; de Ruysbroeck, xiv, 412-16; d'Ubertin de Casale, xv, 2028; de Maxime le Confesseur, x, 459. — *b)* L'amour des mystiques et l'érotisme, xiii, 2246, 2271; — et les explications psychologiques, v, 1811-14; — et l'extase, 1877, 1885, 1889. — *c)* L'acte de C. et les conseils évangéliques, ii, 2235, cf. *supra;* cf. xii, 1222; — et la sainteté, xiv, 845, 851, 856; — et les vœux de religion, xv, 3229, 3235, 3238, 3240, 3242, 3244, 3246, 3247, 3254, 3258, 3261, 3263, 3272, 3274, 3275, 3277. — *d)* Genèse de l'acte de C., ii, 2236; nécessité de la grâce, 2235, vi, 1593; xiv, 2672; xv, 986.

3° *Effets de l'acte de charité.* — *a)* Extrasacramentel : justification, ii, 2236-38; iii, 1680; vii, 1761; viii, 2182 (conc. de Trente); xii, 891-92; xiv, 2672-76 (Suarez); xv, 986 (S. Thomas), cf. 2763-64. Cf. viii, 2122 (S. Bernard), 2159 (Pighi); cf. xii, 2102; viii, 2161 (Gropper), 2162 (Contarini), 2173 (Jules Contarini); xii, 2153-54 (synode de Pistoie). — *b)* Acte de C. parfaite et baptême de désir, ii, 2238-44; doctrines apparentées, viii, 2094, 2117 (S. Thomas); cf. xv, 985-87; viii, 2122 (S. Bernard), 2183 (conc. de Trente). — *c)* S. Thomas et l'argument de l'enfant parvenant à l'âge de raison, vi, 1601; vii, 1863, cf. 1865 (Capréolus), 1866 (Cajétan), 1867 (Dom. Soto), 1876 (Bañez), 1878 (Jean de Saint-Thomas), 1881 (Billuart), 1883 (Hugueny), 1884 (d'Aguirre), 1887 *(Salmanticenses)*, 1888 (Suarez), 1890 (Schiffini), cf. vi, 1602; vii, 1893-94 (Billot), 1893-94; — Sur Melchior Cano, ii, 2242; vii, 1868-70; — Seyssel, vii, 1895. — *d)* Acte de C. et sacrement de pénitence, i, 179; ii, 2244-45; iii, 1684; x, 2106 (Molina); xii, 942 (Pierre Lombard), cf. 947, 976, 978, 980, 985, 987-89, 991-92, 1017 (Cajétan); — doctrine du conc. de Trente, iii, 1685; cf. xii, 1078, 1093, 1115 (Bellarmin); — connexion entre l'acte de contrition parfaite et la réception de la grâce sanctifiante, ii, 2245; cf. *supra, Genèse... de la C.* — *e)* Valeur de l'acte de C. : satisfactoire, 2245, cf. xiv, 1192; xiii, 1960; — méritoire, x, 752, 772, 781, cf. 684; xiii, 234; xiv, 1263 (Schatzgeyer); xv, 989 (S. Thomas); cf. prop. 18 de Baïus, ii, 79; 34 de Quesnel, xv, 2095; — C. actuelle, ii, 2246-48; x, 781; ou virtuelle, ii, 2248-49; x, 749, 759; xv, 988-89 (S. Thomas); cf. vii, 2270-71; x, 2468; xiii, 235; ii, 2249 (opinion de Vasquez); — impétratoire, 2250; cf. xiii, 173, 178, 183, 184, 222, 236, 237-38 (dans la prière). — *f)* Autres effets, ii, 2251.

4° *Nécessité.* — *a)* Nécessité de moyen, ii, 2251; cf. à l'instant de la séparation de l'âme et du corps, xiii, 1294; pour la persévérance finale, 1292-1302; xv, 960; — nécessité de précepte, ii, 2252-56; xv, 1006-07; thèse de A. Sirmond, xiv, 2184. — *b)* Actes du magistère; Alexandre VII, prop. 1, ii, 2253; cf. i, 731; xiii, 532; Alexandre VIII, ii, 2253; cf. i, 749; Innocent XI, prop. 5, 6, ii, 2255; cf. xi, 74. — *c)* Obligation à l'âge de raison, ii, 2253-54; cf. *supra*, S. Thomas et l'argument de l'enfant parvenant...

5° *Divers.* — L'amour de Dieu selon S. François de Sales, vi, 755; — et le don de piété, iv, 1746; — et le culte du Sacré-Cœur, iii, 298-303; cf. viii, 1358. — Ames du purgatoire fixées dans la C., xiii, 1296-97. — Origène et restauration finale dans la C., xi, 1552. — Amour de Dieu et amour de Marie, iii, 351; ix, 2449.

IV. Acte de charité envers le prochain. — 1° *Nature spécifique :* Ordonnée à l'amour de Dieu, ii, 2256; xv, 1000, 1008. — Effets intérieurs et extérieurs, ii, 2257; — joie et paix, iv, 1745; — miséricorde, 1746, — bienfaisance, voir *Assistance;* — correction fraternelle, iii, 1907. — Voir *Dons* et *Fruits du S. Esprit.* — Amour naturel et acte de C. surnaturelle, ii, 2258 : voir *Tables*, au mot *Amitié*, 140-41. — Acte de C. chez les anges, xv, 3375-78.

2° *Précepte divin.* — *a)* Acte intérieur, ii, 2258; — propositions laxistes condamnées par Innocent XI (10, 11), ix, 75; cf. 60. — *b)* Actes extérieurs : l'aumône, i, 2561-71; x, 599, 615, 631, 652, voir *Tables*

328-29; cf. propriété et C., xiii, 758, 782, 788-92; xiv, 2701 (Suarez); enseignement de S. Jean Chrysostome, viii, 686; exemple de S. Exupère, v, 2023; de S. Vincent de Paul, ix, 90-91; C. et prêts d'argent, xv, 2323; — C. et casuel, ii, 1839, 1843; voir *Tables*, au mot *Biens d'Église*, 439-41; — amour des ennemis, ii, 2260-61; v, 124-25; x, 2424; — amour de la patrie, xi, 2314-17, 2318, 2321-22. — *c)* C. et Corps mystique, viii, 1349-51, 1358 (royauté); cf. vii, 270 (Hugues de Saint-Victor); — lien d'unité entre les membres de l'Église : Écriture, xv, 2175, 2177, 2179; Pères apostoliques, 2180; apologistes, 2183-84; Clément d'Alexandrie, iii, 193; Origène, xv, 2187; S. Basile, 2189; S. Jean Chrysostome, 2191-92; S. Cyrille d'Alexandrie, 2193; S. Ambroise, 2194; S. Augustin, 2196; Pierre Lombard, S. Thomas, 2199; théologiens postérieurs, 2200-05; — doctrine de l'Église, 2225-27; — pas d'unité de communion sans l'unité de foi et de chef, 2225; cf. xiv, 1415. — C. des fidèles à la messe, x, 906; xi, 1732. — C. à laquelle préside l'Église romaine (S. Ignace), xiii, 267, cf. 270 (S. Soter). Voir *Communion des saints*. — C. au purgatoire, xiii, 1302, 1306, 1310. — *d)* Modèles d'amour pour les hommes : Jésus-Christ, son amour créé et incréé, iii, 286-93; viii, 1162-64; xii, 747; cf. xi, 1115-17 (école bérullienne); — la Ste-Vierge, ix, 2425-27. Voir Marie, xi, 1117-18. — L'acte héroïque, ix, 2471.

V. Péchés opposés a la charité. — 1° *Envers Dieu*, ii, 2261; — haine, vi, 3032-34; — coexistence de la C. et de la haine de Dieu (Occam), xi, 895; — voir *Péché* (mortel et véniel); acédie, xiii, 2026; tiédeur, xv, 1026.

2° *Envers le prochain*, ii, 2261-65; anarchie, i, 1154; calomnie, ii, 1375; colère, iii, 359; contention, ii, 2264; délation, iv, 244; dénonciation, 419; diffamation, 1304, 1306; discorde, ii, 2263; division ou schisme, xiv, 1286; envie, v, 131-34; guerre, vi, 1899; haine, 2034; imprécation, vii, 1425; injure, 1937-38; jalousie, ii, 2262; viii, 315-18; jugement téméraire, 1829; médisance, x, 492; querelle, ii, 2264; vi, 1899; schisme, xiv, 1286; sédition, ii, 2265; voir guerre, xv, 1970-71; vengeance, 2615. — Voir égoïsme, orgueil, amour-propre exagéré. — 3. Quelques cas spéciaux où la C. peut être en jeu : commerce, iii, 405; secrets, xiv, 1757, 1759; témoignage en justice, xv, 89-92, 94; testaments, 173-74.

Voir *D. Sp.*, art. *Charité*, ii, 508-691; cf. *Accroissement des vertus dans S. Thomas...*, i, 138-50; *D.A.C.L.*, iii, 598-656; *Catholicisme*, ii, 959-76. Van Roey (Card.), *De virtute caritatis quaestiones selectae*, Malines, 1929. J. Keller, O. P., *De virtute caritatis ut amicitia quaedam divina*, dans *Xenia thomistica*, ii, Rome, 1925, p. 233; B. Egenter, *Gottesfreundschaft*, Augsbourg, 1928; M.-A. Janvier, *La charité. Sa nature et son objet*, Paris, 1914; R. Garrigou-Lagrange, *Perfection chrét. et contemplation*, 1923; *L'amour de Dieu et la croix de Jésus*, 1929; *Les trois conversions et les trois voies*, 1933; *Les trois âges de la vie intérieure*, 1938; H.-D. Noble, *L'amitié avec Dieu*, 1932; *L'amitié*, 1941; P. Philippe, *Le rôle de l'amitié dans la vie chrétienne*, Rome, 1938; J.-M. Kergoustin, *Vers un ciel plus beau par la charité parfaite*, Lille, 1933; H. Lavaud, *Amour et perfection chrétienne*, Lyon, 1941; E. Mersch, *Morale et Corps mystique*, 1949; E. Mura, *L'humanité vivifiante du Christ*, Lyon, 1951; A. Pépin, *La charité envers Dieu*, Paris, 1952.

CHARLAS (Antoine). — Notice [C. Toussaint], ii, 2266; cf. xv, 2586.

Voir J.-M. Vidal, *A. Charlas*, Castillon-en-Couserans, 1934 *(Bull. hist. du dioc. de Pamiers)*; *D. D. Can.*, iii, 617; *D. H. G. E.*, xii, 423.

CHARLEMAGNE. — 1° *Vie et relations :* Couronnement, ix, 308; xiv, 1327; — et Léon III, ix, 304-08; v, 2316; vi, 1132; ix, 805; xiii, 297, 2405; — et Adrien Ier, i, 406, 448-50; ii, 1847; iv, 2264; vii, 779; xi, 440; xiii, 297, 2358; xiv, 946; xv, 2333; — et Alcuin, i, 687-89, 690-92; iv, 2335; ix, 805; xiii, 2355; xiv, 946, 950, 1697; xv, 2333; — et Jessé d'Amiens, viii, 1010; — et Leidrade, ix, 195; — et Paul Diacre, xii, 40-42; — et Paulin d'Aquilée, 62, 66. — Sa canonisation, ii, 1639; — ses historiens : Eginhard, ix, 309; Notker (moine de S.-Gall), xi, 805. — 2° *Réforme et renaissance carolingienne :* Influence générale, xii, 862; cf. vii, 1242; x, 993; xiii, 1605; xv, 360; — discipline ecclésiastique, liturgie, ix, 26, 797, 807, 816, 839, 843; cf. v, 1209 (eucharistie); x, 993-1009 (messe); ii, 1894, 1898 (baptême); xiv, 946 (fêtes). — Morale, contre l'usure, xv, 2333; — la simonie, ii, 1841, 1847; — introduction du carême, 1735, 1738; — des quatre-temps, xiii, 1452; — pour le célibat ecclésiastique, ii, 2084; — réglementation de la pénitence, xii, 862-894, 1172-74; xiv, 1166. — l'onction à la confirmation, vii, 1387. — 3° *Charlemagne et la doctrine.* — L'adoptianisme, i, 404-08; iv, 2335 (Elipand); v, 2132 (Félix d'Urgel); cf. xiii, 297; vi, 712 (conc. de Francfort). — *Filioque*, v, 2315, 2316, cf. 2313, 2329; xiii, 297; xiv, 2248-49. — Culte des images, i, 440-41; ii, 1792; vii, 774-75, 778-79; xi, 440-41; xiii, 2355; cf. 2351, 2354 (reliques des martyrs). — Revision de la Vulgate, xv, 3478. — 4° *Le gouvernement de l'Église :* césaro-papisme naissant, xi, 523; xiii, 297; — immunité des clercs, vii, 1229, 1230; — élection des évêques, iv, 2264; — la papauté, 2299; vi, 1131-33; xiii, 297, 329; xiv, 2074; — l'Empire d'Orient, 1327-29; — les Lieux saints, viii, 1000. — 5° *Divers :* fondation de l'université de Paris, xv, 2231; cf. xii, 1812; — conc. d'Aix-la-Chapelle et de Rome, i, 655; xiii, 297; xiv, 2248.

Cité : vi, 53, 661; ix, 29, 1658; xi, 1883, 1899, 2054, 2055; xii, 1600; xiii, 1603, 2360; xiv, 279, 950, 958, 1348, 1696; xv, 330, 333, 2314, 2332, 2338, 3413.

Voir *D. A. C. L.*, iii, 656-825; *D. H. G. E.*, xii, 424-44 (A. Dumas); Kleinclausz, *L'Empire carolingien. Ses origines et ses transformations*, Paris, 1902; *Charlemagne*, 1934; É. Amann, *L'époque carolingienne*, dans Fliche-Martin, vi; J. Calmette, *Charlemagne. Sa vie et son œuvre*, Paris, 1945. — *Tables*, au mot *Capitulaires carolingiens*.

CHARLES LE CHAUVE (Charles Ier, roi de France, Charles II, empereur), quatrième fils de Louis le Pieux (823-877). — 1° *Relations avec les papes :* Adrien Ier, i, 456; — Nicolas Ier, xi, 509; dans le divorce de Lothaire, 514; l'affaire de Rothade, 517, 518, cf. 524; xiii, 298, les écrits de Scot Erigène, v, 401, 402, 406, 428; — Jean VIII, son couronnement, viii, 602; cf. iv, 2264 (élection épiscopale); — Formose, vi, 596. — 2° *L'affaire de Gottschalk* (Gottescalc), vi, 1500-02, cf. 2483; ix, 964, 965; xii, 2908, 2909, 2910, 2911, 2912, 2913, 2920, 2922, 2926, 2927, 2929. — 3° *Divers :* Charles et les deux Hincmar, vi, 2482, 2486; cf. xiii, 298; — et Loup de Ferrières, ix, 963; — et Paschase Radbert, xiii, 1630; — et Prudence de Troyes, 1079; — et Ratramne, 1780, 1783, 1786; cf. x, 1013; — et Usuard, xv, 2313; — et Wénilon de Sens, 3525-27. — Cité : x, 1027; xi, 512, 516; xiii, 1618, 2403, 2406, 2408; xiv, 2187; xv, 3499, 3504. — *D.H.G.E.*, xii, 441; *D.A.C.L.*, iii, 825-65 (manuscrits).

CHARLES LE GROS. — Ses démêlés avec Étienne VI, v, 977. — Et Jean VIII, xii, 1594; cf. viii, 602. — Sa déposition, xii, 894; cf. v, 978. — *D. H. G. E.*, xii, 445.

CHARLES-QUINT. — Voir *Tables*, 85, au mot *Allemagne*.

CHARLES (Paul), pasteur protestant du xviie s. — Controverse avec Daniel de Saint-Sever, xiv, 768.

CHARLES (Pierre), théologien jésuite contemporain, collaborateur de la *N. R. Th.* et du *D. T. C.* (art. KANT). Le P. Charles s'est spécialisé dans la missiologie. Principales publications : *Dossiers de l'Action missionnaire*, Louvain, dans *Xaveriana*, 1926-29; rééd. 1939 (t. I); *Le problème des centres extra-coutumiers et quelques-uns de ses aspects*, dans *Institut colonial international*, XXIIIe, sess., Londres, oct. 1936, rapport préliminaire, 180 p.; *Missiologie*, I, 1939; nombreuses brochures dans la coll. *Xaveriana*, dont quelques-unes signées Pierre de Bézoard. Cité : XIV, 2803. — *Catholicisme*, II, 990; *D. T. C.*, X, 1969.

CHARLES D'ABBEVILLE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 2272.

CHARLES DE L'ASSOMPTION (ou *de Bryas*). — Notice [E. Mangenot], II, 2272-74. — Ses variations sur la science moyenne, VI, 2151; XII, 2253.

CHARLES BORROMÉE (Saint). — Vie. Œuvres et doctrine [F. Vernet], II, 2267-72. — Borromée et le conc. de Trente, XII, 1634, 1635, 1636, 1643, 1645; XIII, 328; XV, 1454, 1456, 1467, 1470, 1479, 1485, 1487, 1489, 1491. — Héroïsme de S. Charles, X, 1792. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 1137. — Les jésuites, VIII, 1072. — Les humiliés, VII, 315. — Sa pastorale : administration des sacrements, XII, 1123; — manières de baptiser, II, 334; — fréquente communion, VIII, 459-60; — sacrement de pénitence : satisfaction, XIV, 1205; absolution des habitudinaires et occasionnaires, XI, 913, 915, cf. 909; des concubinaires, III, 811; — conférences ecclésiastiques, 819, 821; quatre-temps, XIII, 1453; port de la barbe pour les clercs, XV, 1232; — l'avarice des clercs, II, 1843; — le catéchisme, 1921. — Cité : XI, 1822, 1851; XII, 2456; XIV, 1926, 1936. — Conflit à propos des oblats de S.-Charles, IX, 1900; XV, 3574. Cf. XII, 2456.

Voir *D. H. G. E.*, XII, 486-534 (Roger Mols), bibliographie considérable; *D. Sp.*, II, 692-700; et ici *Conciles de Milan*.

CHARLES VERRI DE CRÉMONE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 2274.

CHARLÉTY (Sébastien), historien français. — Cité pour son histoire de *La monarchie de Juillet*, IX, 565; du *Saint-simonisme*, XIV, 770, 789, 797, 2319.

CHARLEVOIX (Pierre-François-Xavier). — Rédacteur aux *Mémoires de Trévoux;* auteur de plusieurs ouvrages, XV, 1515.

CHARLIER (Jean). — Voir *Gerson;* et VI, 1313.

CHARLIER (L.), théologien dominicain contemporain. — Auteur d'un *Essai sur le Problème théologique*, Thuillies, 1938. Cité : XV, 417, 418, 420, 847.

CHARMES (Thomas de). — Voir *Thomas de Charmes*.

CHARON (Cyrille *Korolewski*), attaché à la Bibliothèque Vaticane. — Cité : XI, 1466-75 *(passim)*.

CHARRON (Pierre). — Étude générale [C. Constantin], XII, 1906-16. — Vie et œuvres, 1906-09. — Le livre *De la Sagesse*, 1909-11; cf. XIII, 1718. — La pensée de C., XII, 1911-16; cf. IV, 1816 (doute); 802 (connaissance naturelle de Dieu).

Voir *Catholicisme*, II, 996; F. Strowski, *Pascal et son temps*, 3 vol., I, *De Montaigne à Pascal*, Paris, 1922; J.-B. Sabrié, *De l'humanisme au rationalisme*, P. C., 1913.

CHARTE. — De 1814, IX, 518, 533, 541, 564, 566, 567, 568, 593. — Charte de 1830, 530, 538, 540, 564, 568, 570, 573, 593.

CHARTRES (École de). — L'école épiscopale de Chartres jouit, dès le Xe s., d'une réelle célébrité qui se développera au XIe s. avec Fulbert, VI, 964, au XIIe avec S. Yves, XV, 3625. Parmi les élèves ayant passé par Chartres, il faut citer, au XIe s., Bérenger de Tours, II, 722; Hugues de Langres (de Breteuil), VII, 220; Adelman de Liège, I, 393; Ascelin, I, 2036; — au XIIe s., les chanceliers Bernard de Chartres (Maître Bernard) (*Tables*, 431); Gilbert de La Porrée, VI, 1350; Thierry de Chartres, V, 430; élèves célèbres, Bernard de Tours (*Tables*, 431), XI, 1860; Guillaume de Conches, VI, 1981; Clarembaud d'Arras, Hermann le Dalmate; les évêques Jean de Salisbury, VIII, 808; Guillaume de Champagne (Champeaux), VI, 1976; Pierre de Celle, XII, 1896; Étienne de Tournai; Pierre de Blois, XII, 1884; Pierre de Pavie, etc.

L'influence platonicienne qui domine dans l'École de Chartres (cf. XII, 2293, 2296) se reconnaît au réalisme très accusé de la plupart de ses maîtres dans la question des universaux (XIII, 1847). Le réalisme exagéré de Guillaume de Conches le conduit à identifier le S.-Esprit et l'âme du monde, sans d'ailleurs renoncer à la foi chrétienne (XV, 1714). Ces tendances panthéistes se cristallisèrent en un vrai système, élaboré avec Bernard de Tours, dans son *De mundi universitate*, XV, 1714. Sur le panthéisme populaire de l'École de Chartres, voir XI, 1866.

CHARTREUSES (Moniales). — Organisation, II, 2288. — Marguerite d'Oyngt, XI, 1704. — Voir *Chartreux*.

CHARTREUX. — Étude sur S. Bruno et l'ordre cartusien [S. Autore], II, 2274-2318. — S. Bruno, voir *Tables*, 483.

1° *Règle.* — Les coutumes de dom Guigues, II, 2282; cf. VI, 1964-66. — Statuts, II, 2284-86; cf. IX, 202-03; XV, 3271 (vœux). — Organisation de l'ordre, II, 2287.

2° *Histoire de l'ordre.* — Propagation, II, 2289. — Approbations pontificales, 2291. — Hommes illustres, 2292. — Faveurs royales, 2293. — Épreuves, 2294 (pendant le Schisme d'Occident, V, 2179; XIV, 1480; jansénisme, XV, 2408; cf. II, 1300 [Cadry]; joséphisme, VIII, 1545).

On trouvera, dans *Catholicisme* (II, 1006-08) : la liste des fondations de chartreuses en France de 1084 (Grande-Chartreuse) au XVIIIe s.; — celle des restaurations faites depuis 1815. « Les C. français, expulsés au début du XXe s., reconstituèrent trois maisons à l'étranger : Farneta (Lucques, Italie), Aula Dei (Saragosse, Espagne), Pleterje (Yougoslavie). Les moniales de Beauregard ne furent pas inquiétées; celles de La Bastide se réfugièrent en Italie, à San Francesco et à Motta Grossa (Turin). » Ces cinq chartreuses existaient encore en 1949. Au 1er janv. 1949, il y a en France quatre monastères de moines : Grande-Chartreuse, Sélignac, Montrieux, Mougères; deux de moniales : Beauregard (Grenoble), Nonenque (Rodez) (d'après dom Gazeau).

3° *Études et travaux théologiques.* — 1. *Étude de la théologie.* — Prescriptions de dom Guigues, II, 2300-02. — Règlements divers, 2302-09. — Principaux auteurs cités : Jean Heynlin, 2303; cf. VI, 2354; Ludolphe de Saxe, II, 2303; IX, 1067; Nicolas Albergati, II, 2303; voir *Tables*, 64; Lansperge, II, 2304; VIII, 2606; cf. III, 312; VI, 1336 (précurseur de la dévotion au Sacré-Cœur et éditeur de Ste Gertrude); Thiérry Loher, éditeur des œuvres de Denys le Chartreux, II, 2305; IX, 870; Le Masson, II, 2307; IX, 202-08; Antoine Molina, II, 2308; X, 2088.

2. *Théologiens* (on suivra la liste établie, II, 2309-18, en la complétant au besoin; les noms en italique indiquent les articles spéciaux).

a) De 1084 à 1383 (II, 2310). — *Guigues Ier*, VI, 1964; *Guigues II*, 1966; Ponce de Balmey, cf. VII, 218; Gautier (Walterus); *Ubertin de Casale*, XV, 2021; Guillaume Crassi; Boson; Nicolas de Snals; Aymon d'Aoste; Porchetto Salvago, cf. VIII, 202; *Ludolphe de Saxe*, IX, 1067; Jean de Castro.

b) De 1384 à 1483 (II, 2310-12). — *Henri Eger*, IV, 2104; Marc (Orel ou Parison); Thomas (Boni Lapidis); *Henri Koemenade de Caesfeld*, VIII, 2336; anonyme; Adrien Monet; Jean de Brederode; Marquard de Wartenberg; Étienne (d'Olmütz), cf. XII, 1362; Nicolas; *Henri de Hassia* (ou de Hesse, dit *le jeune*), VI, 2194; *Hugues de Balma*, VII, 215; Goswin de Beck; Jean Le Riche; Gérard de Scheedam; Nicolas Albergati, cf. *Tables*, 64; Barthélemy de Maestricht, cf. *Tables*, 379; *Étienne Maconi*, IX, 1502; *Boniface Ferrier*, V, 2178; *Jacques Jüterbock*, VIII, 297; *Henri de Piro*, XII, 2126; *Jean Hagen, de Indagine*, VI, 2029; *Denys de Lewis* (le Chartreux), IV, 436; *Jacques de Gruytroede*, VIII, 296; *Henri Loen*, IX, 867; André de Ferrare; Égide de Goudsmid; Marcel Geistius; Laurent Zeeven de Rosendaël; Laurent Blumenaw. Voir XII, 1364, les noms de Michel d'Aggsbach, Henri Arnold de Bâle, Jacques d'Erfurt.

c) De 1484 à 1583 (II, 2312-14). — *Jean Heynlin ou de la Pierre*, VI, 2354; *Nicolas de Kempf* (ou de Strasbourg), VIII, 2337; cf. XII, 1363-64; *Werner Rolewinck*, VIII, 2763; *Pierre Dorland*, IV, 1782; *Pierre Cousturier*, III, 1987; *Jean-Juste Lansperge*, VIII, 2606; cf. VI, 1336; III, 312; *Laurent Surius*, XIV, 2842; cf. VIII, 260; *Jean de Libra*, IX, 706; *Pierre Blomenvenna*, II, 917; Henri Dissenlus; Simon de Zanacchi; Laurent Giustiniani; Thomas Spenser; Jean Batmanson; Tilmann Moscus ou Moscnus; Jean Morocourt; Jean Valier; Vincent Manerio; Juste de Schoenhoeven; Albert de Diest; Jean de Billy; *Jean de Padilla*, XI, 1725; Benoît Zaccharias, VIII, 221; *Gérard Kalckbrenner*, 2296; *Thierry Loher*, IX, 870; *Bruno Loher*, 869; *Godefroy Tillmann*, XV, 1034; Laurent Camora ou Zamorra, XV, 3683.

d) De 1584 à 1683 (II, 2314-16). — Fiacre Billard; Pierre Carbo Metropagita; Guillaume Cheisolme; Luc Braunold; Pierre Caldès; *Étienne de Salazar*, XIV, 1033; *Arnold Havens*, VI, 2063; *Antoine de Molina*, X, 2088; *Josse Lorichius*, IX, 935; Jean Valero; *Benoît Fasolini*, V, 2093; *Jérôme Planes*, XII, 2247; *Théodore Petrejus*, 1352; Vincent Suriano; *Joseph Rossel*, XIII, 2916; cf. XIV, 3 (art. en double); *Fr. Ganneron*, VI, 1150; *Martin de Alcolea*, I, 687; Louis Torrès; Jérôme Carnottea; Barthélemy Valperga; Damien Fasiolo; Benoît Plutino; Vincent-Philippe Tronchon; Timothée Baroffi; Pierre Torrès; Jean Thomasio; *Laurent Lucchini*; Jean de Baeza; Sévère Tarfaglione; Joseph de Sainte-Marie; Nicolas Bonnet; Matthieu Valera; Jean Ferrer; Antoine Bravo de Laguna; Winandus de Coster; *Robert Clarke*, III, 1-2; François del Moral; *Antoine Dulken*, IV, 1861; *Antoine Wolmar*, XV, 3583; cf. XII, 1364; *Thomas Cantina*, II, 1675; *Polycarpe de la Rivière*, XIII, 2747; *Matthias Thanner*, XV, 204; *Laurent Wartenberger*, XV, 3520; cf. XII, 1364. Sont nommés également, sous cette dernière référence, Hilarion de Gaming (†1610) et Matthias Mittner (†1632).

e) De 1684 à 1783 (II, 2316-17). — *Innocent Le Masson*, IX, 202; Joseph Giavardi; *Gaspar Gil*; *Martin Tordera*; Jean-Baptiste M... de Capri; Anonyme d'Ittingen; Bonaventure d'Argonne, de Rouen; Pierre Horst, de Trèves; Étienne Lochon; Daniel Campanini; Innocent Casanova; *Alexis Gaudin*, VI, 1166; Pascal Combes; Barthélemy Giampieri; *Léopold Wydemann*, XV, 3614; cf. XII, 1359; Sébastien Sartorius; Sébastien Treger; Denys Grano; Domenico Dargoni.

f) De 1784 à 1883 (II, 2317-18). — Benoît Tromby, I, 332; Joseph de Rigaud; Joseph de Martinet; Antoine Galateri; Guillaume Armély; Antoine de Saint-Joseph de Castro; Joseph Pons; Joseph de la Nativité; Michelange Lattanzi; Léon Niccolaï; Ferreira de Mathos; Zeno Rodriguez de Léon.

g) De 1884 à 1950 (II, 2318 et *Tables*). — *Gabriel-Marie Fulconis*, VI, 967; Paul Leclerc; Servilius Petermans; *Robert* (en religion Pierre) *Montagnani*, X, 2335; *Jean Garcias*, VI, 1154;

K. L., art. *Karthaeuser*; *L.T.K.*, V, 857; *Cath. Enc.*, art. *Carthusian Order*, III, 388 sq.; *D. Sp.*, art. *Chartreux*, II, 705-776; *Catholicisme*, II, 1008-14.

CHARVOZ (Abbé), curé de Montlouis. — « Théologien » de la secte de Vintras, XV, 3055, 3059.

CHASSAY (Abbé), professeur de philosophie à Bayeux. — Admirateur de Gioberti, auteur de l'ouvrage *Le mysticisme catholique*, XI, 1016.

CHASSE. — Interdite aux fidèles, dimanches et fêtes, IV, 1315, 1322, 1326; — aux clercs, III, 234. — Influence de la C. dans les civilisations primitives et anciennes, XIII, 817-19, 820, 842. — Synésius de Ptolémaïs et la C., XIV, 2997, 2999-3000.

CHASTEAU *(a Castro)* (Louis du). — Notice [Édouard d'Alençon], II, 2318.

CHASTEL (Marie-Ange). — Notice [J. Brucker], II, 2319.

CHASTETÉ. — On juxtapose ici trois articles : la C. elle-même; le vice opposé à la C., la luxure; le mouvement antinomiste (opposition à la loi morale, surtout à la C.), tel qu'il s'est produit à diverses reprises au cours des siècles.

I. Chasteté. — Vertu. Conseil. Vœu [E. Dublanchy], II, 2319-31.

1° *Vertu.* — Définition, II, 2319; IX, 1339; XV, 98, 1004. — Subdivisions, II, 2320; C. parfaite et virginité, 2320; cf. XIII, 2157, 2159; XV, 1004; 3248; — virginité matérielle, II, 2320; XV, 3063 sq. (à propos du viol); cf. I, 2573; — C. imparfaite, propre à chaque état de vie, II, 2321; VI, 744 (époux); IX, 2314-15 (époux); III, 1648 (célibat dans le monde), cf. 1645. — Sur la C. imposée aux clercs majeurs et aux religieux, II, 2068 (célibat); III, 1633 (continence); XIII, 2159, 2175, 2180-81 (religieux); XV, 3248-49 (vœu de continence). — Vertus complémentaires ou connexes, II, 2321; I, 261 (abstinence); IX, 1351 (pudeur, pudicité). — Sur tous ces points, voir I, 2064, 2067, 2073, 2074-77 (ascétisme).

2° *Conseil de chasteté.* — 1. *Existence et nature : a) Écriture :* Évangile (Jésus-Christ), II, 2321 (Matth., XIX, 11); cf. I, 2073; II, 2069; XIII, 2159; XV, 3249; — *Beati mundo corde; Neque nubent, neque nubentur*, XIII, 2159. — S. Paul, II, 2322 (I Cor., VII, 25-38); cf. XIII, 2159; XV, 3248; et surtout XI, 2418-20 (éloge de la virginité); XV, 592 (la pureté). — *b) Tradition chrétienne : Age apostolique* (Act., XXI, 9), 3248; *Canons des apôtres*, 5, 6, 16, 17, 19, 50; voir *Tables*, 218; *Constitutions apostoliques*, II, 2076-77, 2078-79. — *IIe s. :* Hermas, VI, 2283; S. Ignace d'Antioche, VII, 710 (virginité); cf. IX, 2088; S. Polycarpe, V, 48; S. Justin, IX, 2088; S. Denys de Corinthe, *ibid.;* Minucius Félix, X, 1795; IX, 2088. — *IIIe s. :* Clément d'Alexandrie, III, 148, 181; IX, 2088 (virginité et continence dans le mariage); Pseudo-Clément, *Lettres aux vierges*, III, 219; Origène, XI, 1554 (perfection exigée des clercs), cf. XV, 3248; Tertullien, *Ad uxorem*, II, 2323; *De virginibus velandis, De pudicitia*, XV, 136, 138, 141, 142 *(De monogamia)*, cf. 166; Novatien, *De bono pudicitiæ*, XI, 819; S. Cyprien, II, 2323; *Ad virgines*, III, 2464; IX, 2090; Pseudo-Cyprien, *Liber de disciplina et bono pudicitiæ*, III, 2464; *De singularitate clericorum*, 2465; cf. XI, 820; Méthode d'Olympe (Banquet), X, 1608; XV, 3248. — *IVe s. : Pères grecs :* S. Athanase (mariage et virginité), IX, 2088, 2103; *De virginitate (?)*, I, 2164; S. Basile (?), IX, 2088 (virginité); cf. XV, 3249; S. Cyrille de Jérusalem, III, 2559 (continence, virginité), cf. IX, 2089; S. Grégoire de Nysse, *De la virginité ou de la perfection*, VI, 1850; cf. IX, 2089; XV, 3249; S. Jean Chrysostome, VIII, 670 (virginité et continence), cf. IX, 2089; XV, 3249; — *Pères latins :* S. Ambroise, *De virginibus, De viduis, De virginitate, De exhortatione virginitatis*, I, 946; IX, 2090; S. Jérôme, II, 2323; VIII, 915; IX, 2091-93 (virginité, supérieure au mariage); cf. réfutation des erreurs laxistes exaltant le mariage au détriment de la virginité, 2085-87 (cf. VI, 2443; VIII, 1577-73; XV, 2993); S. Augustin, *De continentia, De sancta virginitate, De bono viduitatis*, I, 2304, 2441; II, 2323; IX, 2093; S. Césaire d'Arles, II, 2183. — *De S. Augustin à S. Thomas :* Indications générales, II, 2324; cf. VIII, 105, 106 (S. Isidore de Séville); II, 753 (S. Bernard, C. des évêques). — *XIIIe s. :* S. Thomas, 2324; XII, 1248 (continence, élément essentiel de la perfection chrétienne), cf. XV, 3249; 633 (C. personnelle). — *c) La crise protestante :* Luther et la C., II, 2324; C. impossible, IX, 1164, 1213, 1218, 1228, 1274 (contre les vœux), 1278, 2225; XIII, 2052, 2092, 2094; XV, 3227. — Doctrine de Zwingli, XIII, 2094; XV, 3738; — de Calvin, II, 1401; IX, 2226; XIII, 2095; — de Mélanchthon, IX, 2226. — Erreur des réformateurs condamnée au concile de Trente : virginité, supérieure au mariage, 2244, 2246 (can. 10); — défense de la vérité par les théologiens, II, 2325; — les elcésaïtes, adversaires de la doctrine de S. Paul sur la virginité, IV,

2238; — arguments et répliques aux objections, II, 2325; III, 1644-49. — 2. *Pratique* : Conditions antécédentes, II, 2326; cf. IX, 1355 (occasions à éviter); XV, 3174-81 (vocation). — Dispositions concomitantes, II, 2326; VII, 326 (humilité); cf. IX, 1356; XI, 1413, 1432; — IX, 1356 (prière), cf. XIII, 205; — III, 513 (communion). Voir PERSÉVÉRANCE, XII, 1291-92. — Secours de la grâce, VI, 1584; VIII, 741; XIV, 1803-04.

3° *Vœu de chasteté.* — Utilité de la continence perpétuelle pour la perfection, III, 1176, 1180; XII, 1248; XV, 3243, 3263. — Objet du vœu, II, 2327; XV, 3249. — Espèces ou subdivisions, II, 2327. — Conditions d'obligation, 2327-28; XIII, 2176; XV, 3201. — Effets : fautes contre la C., sacrilèges chez les personnes consacrées à Dieu, chez les clercs majeurs, II, 2328; XIV, 696; cf. II, 2078-87 (célibat ecclésiastique); III, 1637-40 (législation canonique du célibat); XIV, 2464 (fondement de l'obligation du célibat). — Vœu, empêchement au mariage, II, 2328; IV, 2443, 2445; — dispense, 2329-31; XII, 1151-52, 1156, 1158-59 (commutation).

II. Luxure. — Vice capital opposé à la C., II, 1688-92 *(passim)*; cf. 1825. — Notion. Gravité. Espèces. Conséquences. Remèdes [J. Adloff], IX, 1339-56.

1° *Notion.* — Délectation charnelle déréglée, extraconjugale, 1340; — conjugale, véniellement coupable, V, 376, 378; gravement coupable, 378, 380-81.

2° *Gravité.* — *a)* Fautes de luxure et fautes d'impudicité, IX, 1340; cf. V, 380; VI, 607. — Arguments des théologiens, IX, 1341-42. — Décisions ecclésiastiques, 1342; — propositions condamnées par Alexandre VII, I, 741, 745 (24, 25, 40, 41); par Innocent XI, IX, 75, 82 (9, 50, 51, prop. laxistes); cf. VI, 601; II, 1711; par le même, XIII, 1668-70 (prop. quiétistes, 41, 42, 47, 49, 51, 52); intervention d'Aquaviva, IX, 1342. — Faute légère subjectivement, 1343; XII, 229-33; — culpabilité indirecte, IX, 1343-44; XV, 3305-08. — *b)* Fondements scripturaires, IX, 1344; cf. V, 46; XV, 592; XII, 1789; III, 1852; VIII, 1673, 1676. — *c)* Pères de l'Église : S. Polycarpe, Hermas, V, 48; S. Justin, 49; S. Jean Chrysostome, IX, 1345; V, 73; cf. VIII, 685; S. Grégoire de Nysse, IX, 1345; S. Augustin, 1345; S. Césaire d'Ales, II, 2181; Cassien, 1825; XIV, 1803-04; IX, 1345; S. Grégoire le Grand, 1345. — *d)* Morale chrétienne et morale indépendante : Deux tendances, rationaliste et matérialiste, 1345. — Rationalisme, XIII, 1737 sq.; — matérialisme, X, 292 sq.; — monisme, 315 sq., 330 (Freud).

3° *Espèces.* — 1. *Péchés consommés : a) Juxta naturam*, IX, 1346. — Fornication simple, 1346; VI, 600-04; — concubinage, III, 796-803; — prostitution, VI, 604-05; cf. XV, 1213. — Fornication qualifiée, IX, 1346; — adultère, I, 461-511, voir *Tables*, 45; bigamie, II, 878-88, *Tables*, 441; — inceste, VII, 1539-55; — rapt, XIII, 1665-75; — sacrilège, XIV, 696; — stupre ou viol, VI, 606; XV, 3062-74 — *b) Contra naturam*, IX, 1346; — pollution ou onanisme solitaire ou masturbation, 1346-49; cf. 82 (prop. 49); I, 741 (prop. 24); V, 381; — onanisme conjugal, 380-81 (voir *Tables*, art. *Pie XI*, encyclique *Casti connubii*); — sodomie, IX, 1349; cf. V, 381; — bestialité, IX, 1350. — *c)* Peines portées contre les coupables : excommunication, XII, 655-56 (violation du célibat ecclésiastique); — infamie, 657 (bigamie, crimes d'impudicité); — exclusion des actes légitimes, 657 (adultères, concubinaires publics, condamnés pour délit *contra sextum*). — 2. *Péchés externes non consommés*, IX, 1350-52; — contre la pudicité (attouchements, regards, lectures, paroles et chants), 1351; cf. IV, 112-23 (danse). — 3. Péchés internes : pensées, 1352; — délectation morose, 1353; IV, 245-50; — plaisir, IX, 1353; — désir, 1353; IV, 624-25.

4° *Conséquences*, IX, 1354; cf. IV, 2225 (égoïsme); V, 17 (endurcissement); II, 2261-64 (haine, jalousie, discorde); voir PASSION, XI, 2217, 2220-21, 2224, 2226-29.

5° *Remèdes.* — Voir *supra*, Pratique de la C.; et IX, 1355-56.

III. Antinomisme ou opposition à la loi (de la chasteté). — Étude historique sur l'antinomisme [G. Bareille], I, 1391-99.

1° *Aux temps apostoliques*, I, 1392. — S. Paul, XI, 2465-68, 2477; XV, 592; — S. Jacques, VIII, 278-79; — S. Pierre, XII, 1777-78; — S. Jude, VIII, 1676; — S. Jean et les nicolaïtes, XI, 500-05 *(passim)*.

2° *Chez les gnostiques.* — Nomenclature des sectes, I, 1393-96; cf. III, 148-49; VI, 1436, 2494, VIII, 2251; XI, 1063. — Doctrine générale, I, 1393; VI, 1442-43, 1459, 1462-63. — « Justification » de l'antinomisme, I, 1395-96; — altération de l'Écriture, 1396; — fabrication d'apocryphes, 1396, voir ce mot; — traités, 1397. — Sectes et auteurs particuliers : adamites, I, 301; antitactes, 1441; cf. V, 921 (éthicoproscoptes); barbélites, II, 382; Basilide, I, 1393; II, 472; VI, 1444; borborites, II, 1032; caïnites, 1307-08; Carpocrate, II, 1801-02; VI, 1447; Cerdon, II, 2138; VI, 1453; elcésaïtes, IV, 2238; entychites, V, 130-31; eunuques, 1516; Isidore, VI, 1446-47; Marc le Gnostique, IX, 1961; naasséniens, XI, 1063; VI, 2494; ophites, XI, 1063; paterniens, 2246; pératcs, V, 1522, 1525; Simon le Magicien, VI, 1440-43; XIV, 2133, 2134; Valentin et disciples, VI, 1451; XV, 2506.

3° *Marcionites.* — Antinomisme opposant le N. à l'A. T., Jésus-Christ au Dieu créateur, I, 1397. — Prétentions ascétiques, 2065, 2072; cf. encratites, V, 4-7. — Chefs et théoriciens, Jules Cassien, II, 1829; Marcion, I, 1397; VI, 1453-55; IX, 2009 sq. (surtout 2023-25); Satornil ou Saturnin, VI, 1443-44; XIV, 1210; Tatien, V, 7; XV, 65-66; Sévère, V, 7-8; Dosithée, 8. — Sectes : apostoliques, I, 1631; apotactiques, 1646; aquariens, 1724. — Opposition à l'encratisme hérétique, V, 9-13; cf. III, 148-49 (Clément d'Alexandrie); IX, 2078-80 (adversaires du mariage).

De cet antinomisme encratite, on peut rapprocher le rigorisme des montanistes, en raison de leur ascétisme exagéré, IX, 2360, dont il faut rapprocher Tertullien, 2363-67; XV, 131, 162; cf. IX, 2080-84; et Novatien, 2084; XI, 839-41; et les théories ascétiques exagérées d'Eustathe de Sébaste, X, 2084; cf. V, 1567-68; d'Aérius, I, 515; cf. V, 1568; d'Hiéracas de Léontopolis, VI, 2359-61; cf. IX, 2085.

4° *Antinomisme manichéen.* — Suite de l'antinomisme gnostique, codifié par Manès, I, 1398; cf. IX, 1858; — base du système, le dualisme, 1872; la lutte contre le mal par la continence obligatoire, 1880-81; cf. IX, 228. — Priscillianisme, d'inspiration manichéenne, XIII, 391-99.

Sont également d'inspiration manichéenne les sectes qui pullulèrent au Moyen Age et apportèrent, dans le sens soit de l'immoralité, soit de l'ascétisme exagéré, le trouble dans la société chrétienne : albanais, I, 658 (voir *Tables*, 63); albigeois, 678-79, 685; VIII, 2648, 2659 (*Tables*, 554); bagnolais, II, 33, 1989; béghards, 531-32; VII, 2031 (*Tables*, 392); bogomiles, II, 60, 926-30 (*Tables*, 455); Bruys (Pierre de) et pétrobrussiens, 1153-55 (*Tables*, 484); cathares, 1987 sq., 1993-96; VII, 2026; VIII, 2648 (*Tables*, 555); concoréziens, III, 779; condormants, 815; Henri, henriciens, VI, 2180-81; lucifériens (XI[e] s.), IX, 1045-47; (XIII[e] s.), 1050; (XIV[e] s.), 1054-55; patarins, XI, 2243-45; pauliciens et baanites; XII, 58; II, 2-4; vaudois, XV, 2586 sq.; 2596; cf. VII, 2028, VIII, 2649, 2660.

Sont à rattacher à un antinomisme latent les sectes d'opposition, au point de vue moral, à la loi divine et ecclésiastique : *a)* Dans les premiers siècles : aétiens, I, 517; cottions, mangons (?), III, 1929; circoncellions, II, 2513; cyniques (Crescens), III, 2323; euchites, V, 1463-65; cf. VI, 2358 (hicètes); éthicoproscoptes, V, 922. — *b)* Au Moyen Age et à des époques plus rapprochées, les sectes d'illuminés : apostoliques (du XIIIe et XIVe s.), I, 1633-34; cf. IV, 1859-61 (Dulcin) (*Tables*, 213); guillelmites, VI, 1982; Tanchelin, XV, 39; josépins, VIII, 1547; frères du libre esprit, VI, 800-09; Jeanne Daubenton et turlupins, IV, 147; XV, 1931; danseurs, 134; hommes de l'intelligence (Gilles Cantor), II, 1681; VII, 38-40; — sectes issues du protestantisme ou de l'anabaptisme : adrianistes, I, 447; famille d'amour, V, 2070; frères de l'amour (David Joris) et rankers, I, 1120-21; frères libres, IX, 707; cf. anabaptistes, I, 1128-34; — sectes diverses : starovières (en Russie), XIV, 301-02; labadistes (en France), VIII, 2385-86; Bruggler (en Suisse), de Christian et Jérôme Kohler, 2372; la Béate de Cuenza, II, 492.

5° *Antinomisme chez les luthériens.* — Controverse Mélanchthon-Jean Agricola, I, 632-34. — Appréciation de Conrad Wimpina sur l'antinomisme luthérien, XV, 3552.

Sur la chasteté : Pie XI, encycl. *Casti connubii*, 31 déc. 1930, *A. A. Sedis*, même date; A. Vermeersch, *De castitate et vitiis contrariis*, Rome, 1921; *Catéchisme du mariage chrétien*, 1931 (cf. *D. T. C.*, XV, 2689); M.-A. Janvier, *Exposition de la morale cath. La vertu de tempérance*, 1921; H. Jones, *Précis de morale cath.*, trad. franç., Mulhouse, 1938, p. 222 sq., 749 sq.; J.-B. Vitrant, *Théol. morale*, 1941, n. 1029 sq.; S. François de Sales, *Introd. à la vie dévote*, IIIe part., c. XI, XII; *D. Sp.*, art. *Chasteté*, II, 777 sq.; *D.A.F.C.*, *ibid.*, I, 503-508 (P. Goy); travaux du Groupe lyonnais d'études médicales, dans : *Questions relatives à la sexualité* (abbé Monchanin, *Biologie et morale sexuelle*), 1929; *Médecine et adolescence* (R. Biot, *Problèmes sexuels de l'adolescence*), 1935; *Médecine et mariage* (E. Lancrenon, *Le célibat;* R. Biot, *Mariage et célibat*), 1938. Cf. *Catholicisme*, II, 1017-22 (R. Brouillard et É. Jombart).

Sur l'encratisme : G. Blond, *L'hérésie encratite vers la fin du IVe s.*, dans *Science relig. Travaux et recherches*, Paris, 1944, p. 157-210; cf. *Catholicisme*, IV, 112-14 (G. Bardy); Fliche-Martin, III, IIIe part., c. II (P. de Labriolle), § 4-6, p. 379-92.

CHASUBLE. — Ornement sacré, XI, 1591, 1596, surtout 1598-1600. — *Catholicisme*, II, 1022-23 (bibliographie).

CHATEAUBRIAND (Vicomte François-René de). — Vie. Rôle. Œuvres apologétiques. Influence religieuse [C. Constantin], II, 2331-39. — Pascal, appréciation de C., XI, 2105, 2115; influence de Pascal sur C., 2194. — Lacordaire, *Le génie du christianisme* et les *Conférences*, VIII, 2397, 2400. — Voltaire : *Le génie du christianisme* écrit en fonction de Voltaire, XV, 3469. — Schleiermacher, rapprochement avec C., apologiste de la religion par le cœur, XIV, 1499. — Cité : IX, 1675, 1678; XIV, 1495.

Voir *Catholicisme*, II, 1023-25 (L. Chaigne); P. Moreau, *Chateaubriand. L'homme et la vie. Le génie et les livres*, 1927; V. Giraud, *Le christianisme de Chateaubriand*, 2 vol., 1925-27; A. Maurois, *Chateaubriand*, 1938.

CHATEL (Ferdinand-François). — Vie. Écrits. Doctrine, constitution de son Église schismatique et démembrement de cette Église [E. Mangenot], II, 2339-50. — *Catholicisme*, II, 1027 (J. Morienval).

CHATIZEL DE LA NÉRONNIÈRE (Pierre-Joseph). — Notice [C. Toussaint], II, 2350.

CHATZINZARIENS ou CHAZINZARIENS. — Notice [S. Vailhé], II, 2350.

CHAUMONT (Henri-Louis-Joseph), auteur et animateur spirituel (1838-1896). — Fondateur de diverses associations pieuses : *Société de S.-Benoît Labre; Société des Filles de S.-François de Sales*, des *Fils de S.-François de Sales*, et surtout des *Prêtres de S. François de Sales.* — Écrits principaux : *Directions spirituelles de S. François de Sales*, 18 vol.; *Notes explicatives sur l' « Introduction à la vie dévote »*, Paris, 1901.

Voir H. Debout, *Le chanoine H. Chaumont et la sanctification du prêtre*, 1930; Mgr Laveille, *L'abbé H. Chaumont, fondateur de trois sociétés salésiennes*, 1919; *D. Sp.*, art. *Chaumont*, II, 813-818; *Catholicisme*, II, 1029 (S. Hecquet).

CHAURAND (Honoré). — Notice [J. Brucker], II, 2350.

CHAUTARD (Dom Jean-Baptiste), abbé de Sept-Fons, auteur spirituel (1858-1935). — Son principal écrit, *L'âme de tout apostolat*, a été traduit en 10 langues et a eu déjà 17 éditions françaises.

Voir *Catholicisme*, II, 1030 (M.-B. Brard); *D. Sp.*, art. *Chautard*, II, 818-820 (dom Marie-Godefroy); et *Un moine, dom J.-B. Chautard, abbé de Sept-Fons (1858-1935)*, 1938.

CHAUVIN (Constantin), évêque d'Évreux (1859-1930). — Ancien professeur d'Écriture sainte au séminaire de Laval et membre de la Commission biblique. Il s'est attaché surtout à la question de l'inspiration des Écritures. Sa thèse, *L'inspiration des Divines Écritures d'après l'enseignement traditionnel et l'encyclique « Providentissimus Deus »* (Paris, 1896), est analysée au *D. T. C.* (VII, 2168-69, 2204). Cette thèse ayant soulevé quelques contradictions, il répondit par un article, *Encore l'inspiration biblique*, dans *La Science cath.* (1900, p. 301 sq.). Son opinion sur la canonicité des Livres inspirés est discutable (*D. T. C.*, II, 1603; cf. ses *Leçons d'introd. générale aux Divines Écritures, Paris, 1898*). Autres écrits : dans coll. *Science et religion : L'enfance du Christ; Le procès du Christ; Le purgatoire* (cf. *D. T. C.*, XIII, 1213). — *D. H. G. E.*, XII, 603.

CHAVARA (Cyriaque-Élie), supérieur des tertiaires dans l'Église syro-malabare. — Refuse l'épiscopat, XIV, 3134; — rédige un office abrégé, 3160.

CHAVASSE (Balthasar). — Notice [H. Dutouquet], II, 2351.

CHAVES (Thomas de). — Notice [R. Coulon], II, 2351. — Sur les cours de Fr. de Vitoria, XV, 3127.

CHEFFONTAINES (Christophe de). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], II, 2352. — Sur les paroles de la consécration, 2353; V, 273.

Dans *Catholicisme*, II, 1033, le P. É. Longpré a donné un abondant complément bibliographique.

CHEKINA (ou mieux *šekināh*). — Expression signifiant « la gloire de Dieu » et Dieu lui-même, VI, 1388-92; cf. V, 2374; XV, 1559. — *D. B.*, art. *Gloire de Dieu*, III, 251.

CHELINSKI (Remy), théologien polonais. — Antitrinitaire, XV, 1777.

CHELODI (Jean), canoniste contemporain, avocat à la Rote. — *Jus matrimoniale*, Trente, 1919; *Jus pœnale*, 1925. Voir XII, 628.

CHELTCHITSKY (Pierre). — Théoricien de l'unité dans la secte des frères bohêmes, II, 931-33.

CHEMIN. — Fondateur du culte théophilanthropique et auteur du *Manuel des théophilanthropes*, XV, 519, 521, 522.

CHEMIN DE LA CROIX. — Sur l'histoire de la dévotion au « C. de la croix », on consultera A. Bride, dans *Catholicisme* (II, 1035). Cet auteur résume la législation canonique actuelle et donne une bonne bibliographie de toute la question.

Rosaires et C. de croix, XIII, 2908; cf. XV, 3042. — Réserves de l'évêque et du synode de Pistoie sur l'exercice du C. de la croix, XII, 2140, 2164.

CHEMIN DE DAMAS. — Voir *Paul (S.)*, § Chemin de Damas.

CHEMINAIS DE MONTAIGU (Timoléon). — Notice [J. Brucker], II, 2353.

CHEMINS DE FER. — Fraudes donnant lieu à restitution, XV, 1537.

CHEMNITZ (Martin). — Vie. Œuvres [L. Loevenbruck], II, 2354-57. — Écrits luthériens, 2355; — anticatholiques, 2356; cf. I, 1179 (Andrada); II, 579 (Bellarmin); cf. XII, 1113; XIII, 1793 (Ravenstein); cf. V, 1357; XIV, 2437 (Pierre de Soto); XV,

2470 (Valencia). — Opinions sur la contrition, selon le protestantisme, XII, 739; — la rémission des péchés par la foi sans les œuvres, 1063; — attribution aux catholiques d'un concept erroné sur la contrition, 1058, 1115. — Contre la doctrine tridentine de la justification, VIII, 2193; — formule de concorde, 2196. — Sur le mérite, x, 710, 765. — Confirmation : non pas sacrement, III, 1059; mais rite à conserver, son cérémonial, 1084; sur le Saint Chrême, II, 2397. — Avantages de la confession, III, 939; — pratique, 940. — Eucharistie : présence réelle et ubiquisme, XV, 2045; cf. VII, 543. — négation de la messe, X, 1141. — Sur le mariage, IX, 2252. — L'au-delà : l'invocation des saints, XIV, 965; — la prière pour les morts, XIII, 1321. — Cité : I, 2543.

Bibl. récente dans K. Schottenloher, *Bibliogr. zur deutschen Gesch. im Zeitalter der Glaubensspaltung, 1517-83*, I, *Personen*, Leipzig, 1933, n. 2850-58.

CHÊNE (Concile du) (403). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers; et VIII, 665.

CHENEVIÈRE (Charles), pasteur protestant de Genève. — Sur l'inspiration littérale des Écritures, XIII, 866.

CHÉNON (Émile), historien du droit. — Auteur de : *Hist. des rapports de l'Église et de l'État du Ier au XXe s.*, Paris, 1913; *Le rôle social de l'Église*, 1924.

Cité : XIV, 2899 (rôle social de l'Église), XV, 1962, 1963 (perte de la légitimité du pouvoir), 1983 (résistance au pouvoir tyrannique).

CHENOUDI, patriarche copte (IXe s.). — Profession de foi monophysite, X, 2333.

CHENOUDI, évêque copte de Misra (fin du XIe s.). — Profession de foi contre les phantasiastes, X, 2334.

CHENU (Marie-Dominique), théologien dominicain contemporain. — Recteur des facultés du Saulchoir de 1932 à 1942. A réédité, du P. Gardeil, *Le donné révélé et la théol.*, 1932; a publié *(pro manuscripto) : Une école de théol., Le Saulchoir*, 1937. Le P. Chenu a succédé au P. Roland-Gosselin à la direction de la *R. S. Phil.*, où il a publié différents articles. — Cité : XV, 474. — *Catholicisme*, II, 1041.

CHERBURY (Édouard-Herbert). — Notice [J. de la Servière], II, 2357-60. — Son système religieux, XIII, 1729; cf. IV, 235; 1244; II, 2416. — Ses idées sur la connaissance naturelle de Dieu, IV, 776.

CHERCHEURS, secte religieuse. — Notice [V. Ermoni], II, 2360.

CHÉRUBIN DE MAURIENNE *(Alexandre Fournier)*. — Notice [P. Édouard d'Alençon], II, 2360; cf. III, 1727.

CHÉRUBIN DE SAINT-JOSEPH, théologien carme (1639-1716). — A laissé plusieurs ouvrages érudits, notamment une *Bibliotheca criticæ sacræ*, dont les quatre premiers volumes seulement ont été édités. Il en avait commencé le résumé dans *Summa criticæ sacræ*, ouvrage qu'il ne put achever. — Hurter, IV, 341. — Cité, à propos de l'inspiration de l'Écriture : VII, 2185.

CHÉRUBIN DE SPOLÈTE. — Notice [A. Teetaert], XIV, 2549.

CHÉRUBINI (Laërce). — Vie. Œuvres [T. Ortolan], II, 2361. — *Bullarium magnum Cherubinorum*, 1245, l'œuvre de Laërce ayant été continuée par ses fils Ange-Marie, O.S.B., et Flavius. Cf. 1245, 2362.

CHÉRUBINS. — Voir *Ange*, § Hiérarchie.

CHESNE (Jean-Baptiste du). — Voir *Du Chesne;* et IV, 1844.

CHEVALIER (Jacques-Louis-Antoine), philosophe français. — Actuellement doyen de la faculté des lettres de Grenoble. Travaux : thèses de doctorat : *Étude critique du dialogue pseudo-platonicien l'Axiochos*, 1914; *La notion du nécessaire chez Aristote et ses prédécesseurs, notamment chez Platon*, 1915; — *Essai sur la formation de la nationalité et les réveils religieux au Pays de Galles, des origines à la fin du VIe s.*, 1929; — trois études sur *Les maîtres de la pensée française : Descartes*, 1921; *Pascal*, 1922; *Bergson*, 1923. M. Chevalier a étudié spécialement le cas de Pascal, sur lequel il est revenu : *Pascal*, 1936, coll. *Les grands cœurs; Pascal. Pensées sur la vérité de la religion chrétienne*, 1925, coll. *Les moralistes chrétiens; L'œuvre de Pascal*, 1936. Citons encore : *Essai de métaphysique scientifique, L'habitude*, 1929; *La vie de l'esprit*, 1931; *L'idée et le réel*, 1932. — *Catholicisme*, II, 1049 (P. Archambault).

Cité : pour son réalisme, XIII, 1891. — Sur Pascal, XI, 2079, 2115, 2119, 2140, 2174, 2175, 2183, 2196, 2201.

CHEVALIER (Ulysse-Cyr-Joseph), historien et bibliographe français (1841-1923). — Ouvrages principaux : *Répertoire des sources hist. du Moyen Age*, I, *Biobibliogr.* (de 1877 à 1886); II, *Topo-bibliogr.* (de 1889 à 1903); *Gallia christ. novissima*, 3 vol.; *Repertorium hymnologicum*, supplément aux *Anal. Boll.* de 1889 à 1903, puis tirage à part, sous le titre de *Bibliothèque liturgique*, t. III, IV, X; les t. I-II, V-IX de la *Bibl. liturg.*, comprenant les ordinaires de Laon, Reims et Bayeux; *N.-D. de Lorette*, Paris, 1907. — Cité : IX, 657. — *D.A.C.L.*, IX, 1743-44; *Catholicisme*, II, 1048.

CHEVALIERS. — Manuel du chevalier chrétien de R. Lulle, IX, 1108. — C. : porte-glaive, X, 1759; — teutoniques, 1759; XIII, 2162; cf. I, 664 (Albert de Brandebourg); XII, 2473; — de Malte, ou S.-Jean de Jérusalem, XIII, 2162; cf. I, 638 (Aguero); — de l'ordre de la Rédemption des captifs, XIII, 2006; — de Notre-Dame (et le rosaire), 2909. — Chevalerie de Marie (Vintras), XV, 3057. — Société des C. du travail (Canada et États-Unis), IX, 355. — C. de l'Apocalypse, voir I, 1498.

Sur la chevalerie, lire l'art. d'A. Fliche, dans *Catholicisme*, II, 1047-48, sa bibliographie, spécialement L. Gautier, *La chevalerie*, 2e éd., Paris, 1890, et Fliche-Martin, VIII, 474 sq.

CHEVALLIER (Léopold). — Notice [E. Mangenot], II, 2362; cf. XV, 2448.

CHEVEUX. — Décisions du conc. *in Trullo* (can. 21, 96) sur les C. des clercs et des laïques, XIII, 1586, 1593. — C. à la résurrection des corps, 2566. — Éloge de la chevelure, éloge de la calvitie, XIV, 3000. — Voir *Tonsure;* et XV, 1228.

CHÈVRES. — Emploi des C. dans la divination, XIV, 2510.

CHIARAMONTI (Grégoire-Barnabé). — Voir *Pie VII*.

CHIAVETTA (Jean-Baptiste). — Notice [C. Toussaint], II, 2363.

CHIERICATO (Jean). — Notice [A. Ingold], II, 2363. — *D. D. Can.*, III, 881.

CHIFFLET (Jean-Jacques), médecin et antiquaire. Frère de Pierre-François, auteur d'une Histoire de Besançon, II, 2364. — *D. A. C. L.*, III, 1328-30.

CHIFFLET (Laurent). — Notice [H. Dutouquet], II, 2363. — *L. T. K.*, II, 862; *D. Sp.*, II, 842-44.

CHIFFLET (Pierre-François). — Vie. Œuvres [H. Dutouquet], II, 2363. — Sur Victor de Vita, XV, 2882 (bibl.); — Vigile de Thapse, 3006. — *D.A.C.L.*, III, 1330.

CHIFFRE. — Correspondance secrète. Cour romaine : secrétaire du C., III, 1959.

CHIHAB (Émirs), gouverneurs du Liban. — Convertis à l'Église maronite, X, 52-54. — Cf. 99 (émir Joseph Chihâb).

CHIISME. — Forme politique du mahdisme, IX, 1578. — Identification avec l'imâmisme ou mahdisme, 1582-1606 (sectes imâmites). — Le C. moderne, 1641. — Les chiites et le panthéisme, XI, 1864. — Cité : III, 1776; XIV, 2444. — Voir *Soufisme*.

CHILI. — Voir *Amérique*, 137. — Missions catholiques, X, 1870, 1880, 1882, 1888, 1894, 1948, 1951, 1993-94. — Relations diplomatiques avec le Vatican, XI, 1921; cf. XII, 1725. — Code civil sur la restitution, XIII, 2476. — Auteurs : Fuensalida (Diego-Joseph), VI, 949; Lacunza (Emmanuel), VIII, 2444.

CHILIASME. — Voir *Millénarisme*.

sacerdotes, appartiennent à la période des vingt années de professorat à Lille » (*Ami du clergé*, 1936, p. 698). A. MICHEL.

Cité : v, 1228; vii, 2388; viii, 1160; x, 2500 (rituel de Cambrai), 2668; xiii, 1298, 1300, 1301, 1302, 1303, 1316; xiv, 855.

CHOLONIEWSKI (Stanislas), auteur ecclésiastique polonais (1791-1846). — xii, 2502.

CHOQUET (François-Hyacinthe). — Notice [R. Coulon], ii, 2394.

CHORÉVÊQUES. — Définition et pouvoirs, v, 1706; xiii, 2403; cf. x, 124; xi, 1385. — Situation hiérarchique, v, 1693; — can. 13 d'Ancyre, i, 1174-76; — reproduit au conc. d'Antioche (341), avec d'autres prescriptions, *ibid.*; cf. xiv, 3069; de Charfé, *ibid.* — Décision du Ier conc. de Nicée, xi, 412; — du IIe conc. de Nicée, 435; — du conc. de Laodicée, viii, 2612. — Les C. chez les maronites, x, 124. — Chez les syriens, xiv, 3069, 3074, 3080. — S. Basile et les C. simoniaques, xi, 1253; — Raban Maur et les C. d'Occident, xiii, 1617.

On complétera par *D. D. Can.*, iii, 686-94; *D.A.C.L.*, iii, 1423-52; *Catholicisme*, ii, 1072-75 (bibliogr. importante).

CHORTAKIS (Mélétios). — Notice [A. Palmieri], ii, 2394.

CHOSES. — Réalités, objets de connaissance. Voir *Nominalisme* (problème des universaux); *Réalisme*. — Biens. Propriétés (voir ces mots). — C. saintes, xiv, 842.

Tout le l. III du *Codex juris can.* est consacré aux *choses*, C. spirituelles, C. temporelles ayant relation aux spirituelles. Le *De rebus* comprend six parties : I, Sacrements (can. 731-1153); II, Lieux et temps sacrés (can. 1154-1254); III, Culte divin (can. 1255-1321); IV, Magistère ecclésiastique (can. 1322-1408); V, Bénéfices et autres institutions non collégiales (can. 1409-94); VI, Biens temporels de l'Église (can. 1495-1551).

CHOSROV LE GRAND, évêque arménien de Antzevatsiq (vers 972). — Œuvres, i, 1939. — Contre l'eutychianisme, x, 2235. — Forme de l'eucharistie, v, 255. — Liturgie de la messe, x, 1329. — Progrès dans le bonheur des saints, xiii, 1355. — *T.D.C.O.*, v, Index, 791.

CHOSSAT (Marcel), jésuite français, né à Marboz (Ain) en 1862, mort à Lyon en 1926. — Outre un ouvrage de jeunesse sur *Les Jésuites et leurs œuvres en Avignon de 1553 à 1758* (1896) et divers travaux sur l'histoire de la scolastique, dispersés dans des revues, il écrivit pour le *D.A.F.C.* et le *D.T.C.* d'importants articles (DIEU). La critique n'a pas ratifié les conclusions de son étude sur *La Somme des Sentences, œuvre de Hugues de Mortagne* (Louvain, 1923) (cf. *D. T. C.*, xii, 1965).

De Ghellinck, *Le mouvement théol. du XIIe s.*, 2e éd., 1948, p. 293-96, et en outre diverses notes; voir Table alphabétique, 562. H. RONDET, S. J.

CHOU-KOU-TIEN (Chine). — Le *Sianthropus Pekinensis* (ossements préhistoriques), xii, 2528, 2530, 2533.

CHOUMNOS (Irène). — Princesse byzantine devenue religieuse sous le nom de Sœur Eulogie, xv, 340; cf. ii, 2395.

CHOUMNOS (Nicéphore). — Notice [A. Palmieri], ii, 2395; cf. i, 1012 (sur l'âme); xv, 339 (sur Théolepte).

Notices plus complètes dans K. Krumbacher, *Gesch. der byz. Lit.*, 2e éd., Munich, 1897, p. 478-82; R. Gaillard, *Nicéphore Grégoras. Correspondance*, Paris, 1927, p. 317-24; V. Laurent, dans *D.H.G.E.*, xii, 765-68.

CHOUPIN (Lucien), jésuite français, né à Mont-Saxonnex (Hte-Savoie) en 1859, mort à Lyon en 1932. Longtemps professeur de théologie morale et de droit canon au théologat d'Ore Place et de Fourvière, le P. Choupin a laissé de nombreux articles de revues et deux ouvrages plusieurs fois réédités : *La valeur des décisions doctrinales du S.-Siège* (1907) et *La nature et les obligations de l'état religieux* (1923). H. RONDET, S. J.

Sur la valeur doctrinale de l'encyclique *Quanta cura*, vii, 1704; — du *Syllabus*, xiv, 2919; cf. 2880, 2890, 2898, 2905, 2906, 2908, 2918. — Organisation du S.-Office, xi, 953-55.

CHRÉMATISTIQUE. — Art d'acquérir les richesses (Aristote). Et le prêt à intérêt chez les Grecs, xv, 2318.

CHRÊME (Saint), CHRISMATION, ONCTION CHRISMALE. — Étude générale [P. Bernard], ii, 2395-2414.

L'article sur les *huiles saintes* faisant défaut, on donnera les indications générales relatives aux onctions dans les divers sacrements, tout en réservant aux articles spéciaux les indications plus particulières. En rapprochant les références relatives à la chrismation postbaptismale, on se souviendra des divergences d'opinions.

1° *Le saint chrême.* — Origine et histoire, vues générales, ii, 2395-2401. — Chrismation postbaptismale, 215-17; vii, 1358-60; — rattachée au baptême et non à la confirmation, 1360-69 (en sens contraire, 1369-74; iii, 1037-39). — Chrismation et confirmation : Écriture, iii, 998, 1000-01, 1013-14 (onctions préfiguratives de l'A. T.), 1026 (onction de J.-C., cf. vii, 1366; viii, 1338); — « Chrême », nom du S.-Esprit, v, 733 (S. Grégoire de Nysse); vii, 1356-57 (divers). — Chrismation et réconciliation des hérétiques, 1374; iii, 1030. — *Affirmations patristiques* (interprétations divergentes) : *IIe s.* : Théophile d'Antioche, ii, 2396; iii, 1028, 1038; vii, 1358; — *IIIe s.* : Clément d'Alexandrie, ii, 2396; iii, 1029; Origène, ii, 2396; iii, 1037; S. Hippolyte, 1038; vii, 1370; Tertullien, ii, 2396; iii, 1029, 1038; vii, 1358, 1359, 1361, 1369; S. Cyprien, ii, 2396; iii, 1030, 1038; vii, 1358, 1359, 1361, 1369; S. Corneille, ii, 2396; iii, 1029 (?), 1038 (?); — *IVe s.* : S. Ambroise (et Pseudo-), ii, 2397-98; iii, 1031-32, 1044; vii, 1363, 1371; S. Athanase (et Sérapion de Thmuis), iii, 1033, 1037; S. Basile, ii, 2397; iii, 1032; S. Cyrille de Jérusalem, ii, 2397; iii, 1032, 1037, 1055, 2565-69; vii, 1360; S. Hilaire de Poitiers, 1365, 1366; conc. de Laodicée, ii, 2397; iii, 1033; S. Optat, ii, 2397; iii, 1031; vii, 1358, 1359, 1361; S. Pacien, ii, 2397; iii, 1031, 1039; vii, 1372; auteur du *De Salomone*, iii, 1039; *Canons d'Hippolyte* (iiie s.); *Constitutions apostoliques; Testament; Tradition apostolique; Constitution apostolique égyptienne*, ii, 2398; iii, 1037-38, 1044; vii, 1362; — *Ve s.* : S. Augustin, ii, 2398; iii, 1034, 1039; vii, 1358, 1359, 1362, 1370; Gennade de Marseille, 1365; S. Innocent Ier, ii, 2397; iii, 1033, 1040; vii, 1362, 1373; S. Léon le Grand, ii, 2398; iii, 1034; conc. d'Orange de 441, 1041; vii, 1358, 1368; cf. Sirmond (Jacques), xiv, 2188-92; Théodoret, ii, 2398; iii, 1034; — *après le Ve s.* : aperçu général, ii, 2398-99; iii, 1039-42, 1062; vii, 1368-69; S. Avit, i, 2642; S. Grégoire le Grand, iii, 1035, 1040; vii, 1368; S. Isidore de Séville, iii, 1035, 1038, 1062; vii, 1359, 1360, 1363, 1371; S. Ildefonse, 1360, 1364, 1372. — S. Germain de Paris, iii, 1040; vii, 1367. — Chrismation et confirmation (l'onction ajoutée à l'imposition des mains), iii, 1062; vii, 1375-82; — onction chrismale, iii, 1062-64. — Chez les scolastiques, ii, 2399; iii, 1072-73; — sur l'origine du saint chrême, ii, 2399-2400; iii, 1073. — Décisions conciliaires sur l'emploi du saint chrême : IVe conc. de Tolède, 1062; IIe de Lyon, 1073; ix, 1386; Décret *pro Armenis* (Florence), iii, 1073. — Les hérétiques et le saint chrême : vaudois, 1082; — protestants, ii, 2397 (Calvin), 2400-01 (Luther, Chemnitz, Calvin); iii, 1090 (articles retenus au conc. de Trente). — Conc. de Trente, 1093 (can. 2). — Chrismation et Églises orientales : copte monophysite, x, 2281; syro-malabare, xiv, 3109; cf. 3151; maronite, x, 131.

Chrismation dans le sacrement de l'ordre. — Rite arménien, ordination de l'évêque, XI, 1260; — maronite, 1261; — gallican, 1267; — fusion des rites gallican et romain, 1269; — Pontifical actuel, 1273 (prêtre), 1274 (évêque). — Conc. de Trente, 1350, 1351, 1361. — Pas d'onction dans l'Église orientale, 1395.

Onctions dans le sacrement d'extrême-onction. — Dans l'Écriture, v, 1897 sq.; — aux quatre premiers siècles, 1931 sq.; — du Ve au VIIe s., 1952 sq.; — aux VIIIe et IXe s., 1970 sq.; — chez les scolastiques, 1986, 1989-90; — au conc. de Trente, 2005-07; — chez les théologiens postérieurs, 2009, 2014-16.

2° *Éléments constitutifs.* — *a)* Huile, II, 2401; III, 1037-42, 1062-64, 1072, 1078, 1094. — Calomnies orientales, II, 2402; X, 2268-69; XIV, 1337-38. — Arméniens, I, 1955; II, 2402; XV, 539. — Maronites, X, 131. — *b)* Baume, II, 2402-06; III, 1095.

3° *Consécration.* — *a)* L'évêque, ministre, II, 2406-08; III, 1095-96; cf. V, 1711; XIV, 480; — simple prêtre, par délégation (?), II, 2407-08; III, 1096. — Chez les orientaux, le patriarche, II, 2410; III, 1448; XI, 2278, 2283; XIV, 1416 (approvisionnement des Églises autocéphales). — *b)* Rite, II, 2408-11.

4° *Symbolisme.* — Par rapport au Christ, II, 2411-12; cf. *supra*, 1°, onction de Jésus-Christ, III, 1026; VII, 1366; — au S.-Esprit, II, 2412; cf. *supra*, 1°, V, 733; VII, 1356; — d'après les scolastiques, II, 2412.

5° *Usages.* — *a)* Dans l'A. T., 2412. — *b)* Dans le christianisme : Baptême, II, 181-82, 215, 254; — confirmation, III, 1094-98; — ordre, cf. *supra*, Chrismation dans le sacrement de l'ordre; — vases sacrés, II, 2413; — consécration des autels, I, 2581; — première pierre et dédicace des églises, XIV, 475; — sacre des rois, 484; — bénédiction des cloches, II, 2413; — *Agnus Dei*, I, 609. — Répression de certains abus, II, 2413.

Le Code fournit quelques indications sur le saint chrême : c'est un mélange d'huile d'olive et de baume; actuellement cette matière est nécessaire à la validité; il doit avoir été bénit par l'évêque le jeudi saint (can. 734, § 1, 2). — En ce qui concerne l'administration du baptême en cas d'urgence, « si le ministre est prêtre ou diacre, il accomplira également les cérémonies qui suivent le baptême..., si le temps le permet... [can. 759, § 1]. En ce qui concerne l'onction avec le saint chrême, il faut excepter le cas où le ministre n'aurait pas cette huile sainte avec lui » (Ch. De Clercq, dans Naz, *Traité*, II, 41). — « Le sacrement de confirmation doit être conféré par l'imposition des mains avec l'onction du chrême sur le front... » (can. 780). « Le chrême employé dans le sacrement de confirmation doit être consacré par l'évêque, même si le sacrement est conféré par un simple prêtre... » (can. 781, § 1). — Consécration : « Personne, s'il ne possède pas le caractère épiscopal, ne peut faire validement les consécrations, à moins que le droit ou qu'un indult apostolique ne le lui permette » (can. 1147, § 1). « La consécration au sens strict est une dédicace faite avec une huile sainte. Les consécrations furent d'abord réservées à l'évêque et se trouvent au pontifical romain : le sacre des rois et des reines, la consécration des églises et des autels, des calices et des patènes, des cloches (pour lesquelles il existe une bénédiction sans huile sainte depuis 1908). Le droit a accordé la faculté de faire les consécrations à quelques autres dignitaires également : aux cardinaux (can. 239, § 1, 20°); aux prélats et abbés *nullius* en ce qui concerne les églises et autels, les calices et patènes (can. 323, § 2); aux vicaires et aux prélats apostoliques (can. 294, § 2) et aux provicaires et pro-préfets (can. 310, § 2) en ce qui concerne les autels portatifs, les calices et patènes. Les *abbés de regimine* ont conservé divers privilèges. Tout Ordinaire ou prêtre délégué peut, dans les cas prévus au can. 1200, § 1, 2, consacrer à nouveau un autel. Enfin des indults du S.-Siège peuvent accorder le privilège de faire une ou plusieurs consécrations » (De Clercq, *loc. cit.*, II, 418-19).

Voir *D. D. Can.*, art. *Chrême*, III, 700 sq.; *D.A.C.L.*, art. *Huile*, VI, 2777 sq.; *Onction*, XII, 2116 sq.; *D. B.*, art. *Baume*, *Baumier*, I, 1517, 1519. A. Chavasse, *La bénédiction du chrême en Gaule avant l'adoption intégrale de la liturgie romaine*, dans *Rev. du Moyen Age latin*, 1945, p. 109-28; L.-A. Molien, *Liturgie des sacrements*, Paris, 1948, p. 123-46. Dans *Catholicisme*, II, 1076, le P. Dalmais, O. P., a donné un aperçu de l'histoire du saint chrême en Orient, et indiqué en bibliographie quelques études intéressantes : L. Petit, *Du pouvoir de consacrer le saint chrême*, dans *É. O.*, III, 1899, p. 1-7; *Composition et consécration du saint chrême, ibid.*, 129-45; S. Pétridès, *Consécration du saint chrême à Damas en 1660, ibid.*, V, 1902, p. 76-81; *Le Livre copte du chrême*, dans *Muséon*, 1928, p. 49-80; 1932, p. 181-234, etc.

CHRÉTIEN DE BEAUVAIS. — Originaire de Verdun; maître ès arts à Paris, puis bachelier en théologie, il est connu surtout par la lutte ardente qu'il mena aux côtés de Guillaume de Saint-Amour contre les Mendiants. Il se rétracta après la condamnation du *De periculis* (oct. 1255 à Anagni; août 1257 à Paris). Il se peut qu'il ait obtenu la maîtrise en théologie. Il dut mourir avant 1264. — P. Glorieux, *Répertoire des maîtres...*, I, notice 163.

P. GLORIEUX.

CHRÉTIENS ou **CHRISTIANS.** — Voir *Christians*.

CHRÉTIENS HISTORIQUES, calvinistes hollandais; XII, 84.

CHRÉTIENS DE L'AVÈNEMENT. — Voir *Adventistes*.

CHRÉTIENS DE SAINT-JEAN-BAPTISTE. — Voir *Mandéens*.

CHRÉTIENS DE SAINT-THOMAS. — Et l'Église de Perse, XI, 160.

CHRÉTIENS SELON L'ÉVANGILE ou **DARBYSTES,** secte roumaine. — XIV, 97.

CHRÉTIENS SOCIAUX. — Voir *Christianisme social*.

CHRÉTIENTÉ. — Au point de vue historique, le mot « chrétienté » désigne, au Moyen Age, la communauté des peuples catholiques de l'Europe, vivant dans une unité de culture et de foi, à laquelle se rapportaient les usages, les institutions, les lois, toute la vie sociale et même politique. Le pape y apparaît comme le chef suprême, intervenant soit directement en vertu de sa juridiction spirituelle, soit indirectement pour la sauvegarde de la morale mise en péril par les agissements des princes. Cette chrétienté médiévale a son point de départ dans l'Empire romain d'Occident, elle atteint son point culminant au début du XIIIe s. avec Innocent III; son déclin commence aux conflits de Boniface VIII et de Philippe le Bel, et le Grand Schisme d'Occident en précipite la fin.

On consultera spécialement les art. concernant : Adrien Ier, I, 450; S. Léon III, IX, 309-11; S. Pascal Ier, XI, 2054-56; Eugène II, V, 1489; Serge II, XIV, 1917; S. Léon IV, IX, 313-14; S. Nicolas Ier, XI, 519-25; Adrien II, I, 452-54, 456; — et, après l'éclipse du siècle de fer, la réforme grégorienne, avec S. Léon IX, IX, 322-25, 328; Nicolas II, XI, 526-31; Alexandre II, I, 709-11; S. Grégoire VII, VI, 1795-97, 1797-1800, 1801-03; Urbain II, XV, 2278-85; Pascal II, XI, 2057-69 (Allemagne), 2069-71 (France, Angleterre, Espagne); Calixte II, II, 1343-45, et le Ier conc. du Latran, VIII, 2632-35, 2636; Honorius II, VII, 133-35; Innocent II, 1959-61; et le IIe conc. du Latran, VIII, 2643; Alexandre III, I, 714-17; et le IIIe conc. du Latran, VIII, 2647-51; Lucius III, IX, 1059-62; Urbain III, XV, 2285-88; Innocent III, VII, 1962 (Italie), 1963 (Empire), 1965 (France), 1966 (Angleterre), 1968 (autres royaumes), 1972-80 (idées théologico-politiques); et le IVe conc. du Latran, VIII, 2655-56, 2659-66; Honorius III, VII, 136-38; Innocent IV, 1982 (Empire), 1987 (la chrétienté), 1989 (idées théologico-politiques); et le Ier conc. de Lyon, IX, 1368-73; Urbain IV, XV, 2288 sq., surtout 2294; Clément IV, III, 59-61; Innocent V, VII, 1996; Nicolas III, XI, 533-35; Martin IV et ses difficultés, X, 195-97; Nicolas IV, XI, 536-38; Boniface VIII, II, 992-99, et la bulle *Unam sanctam*, 999-1002; Clément V et Philippe le Bel, III, 62-63; et le conc. de Vienne, XV, 2973; Jean XXII et Louis de Bavière, VIII, 636; Benoît XII conciliateur, II, 655; Innocent VI, VII, 1999. — Voir aussi PAPE, XI, 1883 (réforme grégorienne); INQUISITION, VII, 2016-21. — Fliche-Martin, VIII, IX, X (la chrétienté romaine).

CHRISMANN (Philippe Néri). — Notice [E. Mangenot], II, 2415. — Sur l'Écriture, VII, 2185-87.

CHRISMATION. — Voir *Chrême* (Saint).

CHRIST. — Voir *Jésus-Christ.*

CHRISTIAN SCIENCE ou **CHRISTIAN SCIENTISTS,** secte protestante. — Fondée par Mary Baker, XIII, 355. — Citée : V, 1804, *1810*, 1829, 1851.

CHRISTIANISME et CATHOLICISME. — Si les deux termes sont distingués, ce n'est pas qu'on les oppose; mais, devant la multiplicité des confessions religieuses qui se disent chrétiennes, l'apologétique doit poursuivre un double objet, le second complétant le premier : la démonstration chrétienne qui prouve l'origine divine de la religion du Christ; la démonstration catholique qui prouve l'origine de l'Église catholique (voir *Tables*, 197). — Sur un sujet aussi vaste que le « christianisme », on ne peut ici qu'indiquer les grands courants de pensée auxquels le christianisme s'est heurté depuis ses origines : Chr. et judaïsme; judéo-chrétiens, VIII, 1681; controverses, 1870 (*Tables*, 206, Pères apologistes); — Chr. et polythéisme (*Tables*, 206); cf. mazdéisme, XIII, 2300; idolâtrie, VII, 648-68; — Chr. et philosophies anciennes (*Tables*, 207); aristotélisme (*Tables*, 252; pour les époques plus tardives, 252-54); — platonisme, XII, 2259; cf. 2562 (Porphyre); I, 298 (influence sur S. Augustin); — Chr. et gnosticisme, VI, 1434; cf. Valentin, XV, 2497; école d'Alexandrie, I, 805; Clément d'Alexandrie, III, 152; — Chr. et manichéisme, X, 1841 (*Tables*, 554, cathares; 297, S. Augustin et le manichéisme); — Chr. et mahométisme, X, 1572; cf. XIII, 2300; — Chr. et panthéisme, XI, 1855; cf. religions de l'Inde, XIII, 2294-2300; — Chr. et matérialisme-monisme, X, 282; — Chr. et rationalisme, XIII, 1688; cf. christianisme rationnel ou déisme, II, 2415; Voltaire et le christianisme, XV, 3452; — Chr. et théosophisme, 540; — Chr. et modernisme, X, 2009. — Voir aussi agnosticisme (*Tables*, 57); philosophie et religion, XII, 1479; athéisme, I, 2190.

CHRISTIANISME RATIONNEL. — Voir *Déisme.*

CHRISTIANISME SOCIAL, CHRÉTIENS SOCIAUX. — « *Le christianisme social est le nom d'un* mouvement et d'une revue protestante ayant pour but de promouvoir l'insertion des exigences de l'Évangile dans tous les domaines de la vie humaine » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, II, 1089). — Voir *D. T. C.*, XIII, 880-86; XV, 2221. — *Léon VI le Sage, chrétien social (?)*, IX, 384.

CHRISTIANS ou **CHRÉTIENS,** secte baptiste. — Notice [V. Ermoni], II, 2414.

CHRISTIE (William), fondateur d'une congrégation unitarienne en Écosse. — XV, 2165.

CHRISTO (Georges de), archidiacre d'Angamalé (Indes). — Cité : XV, 3107, 3109, 3111, 3114, 3118-20.

CHRISTODULOS, patriarche d'Alexandrie (1047-1078). — Et l'Église d'Éthiopie, V, 932.

CHRISTOLOGIE. — Voir *Jésus-Christ.*

CHRISTOLYTES. — Notice [G. Bareille], II, 2417.

CHRISTOPHE, pape. — Pontificat [H. Hemmer], II, 2418. — Cité : VIII, 614; IX, 316; XIV, 1919. — *D.H.G.E.*, XII, 778.

CHRISTOPHE, patriarche d'Alexandrie. — Notice [A. Palmieri], II, 2418.

CHRISTOPHE, primicier de l'Église romaine (VIIIe s.). — Et l'élection d'Étienne IV, V, 975-77.

CHRISTOPHE, duc luthérien de Wurtemberg. — Et les controverses ubiquistes, XV, 2041-45.

CHRISTOPHE (Angelos). — Notice [A. Palmieri], II, 2419.

CHRISTOPHE DE CHEFFONTAINES. — Voir *Cheffontaines.*

CHRISTOPHE DAMALAS. — Voir *Damalas.*

CHRISTOPHE DE MADRID. — Opuscule sur la communion fréquente (avec Salméron), III, 532.

CHRISTO-SACRUM, société religieuse des Pays-Bas. — Notice [V. Ermoni], II, 2419.

CHRODEGAND (Saint), évêque de Metz (715-766). — Évêque réformateur, il imposa à ses *canonici* la vie commune dans sa ville épiscopale et, à cette fin, composa une Règle qui devait plus tard être généralisée dans tout l'Empire franc.

Catholicisme, II, 1094-96; *D.H.G.E.*, XII, 781-84 (abondante bibliogr.). Cf. *D. Sp.*, art. *Chrodegang*, II, 877-78.

Quelques points de la Règle : confession, III, 885; — office divin, XI, 957; — administration de la pénitence, XII, 867; — C. et le concile d'Aix-la-Chapelle de 817, I, 655.

CHROMATIANUS DÉMÉTRIUS. — Voir *Démétrius.*

CHROMATIUS, évêque d'Aquilée († 407). — Œuvres, VIII, 188. — Hurter, I, n. 167.

CHRONIQUES (Livre des). — Sources des livres des Rois et des Paralipomènes (appelés aussi Chroniques); rapport avec ces ouvrages, XIV, 2812-13; cf. XI, 1980-82. — *Catholicisme*, II, 1098-1102.

CHRONOGRAPHE DE 354. — Et la venue de S. Pierre à Rome, XIII, 264.

Dans *Catholicisme*, II, 1102-03 (G. Bardy), courte notice intéressante sur ce compilateur inconnu et le contenu de son œuvre entière.

CHRONOLOGIE BIBLIQUE. — Voir *D.B.S.*, I, 1244-1304.

CHRYSANTHOS (Notaras). — Notice [A. Palmieri], II, 2419. — Sur le purgatoire et le feu du purgatoire, V, 2248; XIII, 1335. — Cité : XII, 1130 (pénitence). — *Catholicisme*, II, 1113.

CHRYSAPHE, grand chambellan de l'empereur Théodose II. — Il joua un rôle important dans les questions théologiques au temps du concile de Chalcédoine (cf. V, 1583-88). — *Catholicisme*, II, 1113 (G. Bardy).

CHRYSIPPE, prêtre de Jérusalem († 479). — Cet auteur est resté presque un inconnu des patrologues jusqu'à ces dernières années. Cyrille de Scythopolis (*Vie de S. Euthyme*, éd. Montfaucon, dans *Analecta græca*, 1688) déclare qu'il est l'auteur de nombreux écrits dignes de passer à la postérité. Ces écrits consistaient surtout en panégyriques et en homélies. Quatre panégyriques ont été édités : sur S. Théodore Teron (éd. A. Sigalas, dans *Byz.*, VII, [1921]; *A. S.*, 4 nov., II, 55-72); sur S. Michel Archange (éd. Sigalas, Ἐπετερὶς τῆς ἑταιρείας βυζαντινῶν σπουδῶν, Athènes, 1926, p. 85-93); sur la Mère de Dieu (éd. Jugie, dans *P. O.*, XIX, 1926, p. 336-43; Sigalas, dans *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*, Athènes, II, 1934, p. 145-50); sur S. Jean-Baptiste (éd. Sigalas, Athènes, 1937; cf. *Anal. Boll.*, 1937, p. 337-39 et *Byzantinische Zeitschr.*, Leipzig, 1937, p. 408-11).

Sur la dépendance de C. par rapport à Hésychius († après 451), Sigalas, dans *L.T.K.*, II, 949; Martin, dans *R. H. E.*, 1934, p. 54-60; Ehrhard, dans *T. U.*, L, 74 sq. Altaner, *Patrologie*, 1951, Frib.-en-Br., 190; *D.H.G.E.*, XII, 784 (G. Bardy). Cf. Jugie, *L'Immaculée Conception dans l'Écriture sainte et dans la tradition orientale*, Rome, 1952, p. 89-92. — Voir *D. T. C.*, sur l'Immaculée Conception, VII, 911.

CHRYSIPPE DE TARSE, philosophe stoïcien (282-204). — Sur cet auteur, voir É. Bréhier, *Chrysippe*, coll. *Les grands philosophes*, Paris, 1910.

Sur la providence, XIII, 961, 967; — et l'optimisme stoïcien, XV, 3338.

CHRYSOBERGÈS (Maxime). — Voir *Maxime le Dominicain;* et X, 459.

CHRYSOKEPHALOS (Macaire). — Voir *Macaire Chrysokephalos;* et IX, 1445.

CHRYSOLANUS ou *Grossolanus* (Pierre). — Voir *Pierre Grossolanus;* et XII, 1939.

CHRYSOLOGUE (Saint Pierre). — Voir *Pierre Chrysologue* (S.); et XII, 1916.

CHRYSOLORAS (Démétrius). — Notice [A. Palmieri], II, 2420.

CHRYSOLORAS (Manuel). — Notice [A. Palmieri], II, 2422.

CHRYSOPOLIS (Saint Maxime de). — Voir *Maxime le Confesseur;* et X, 448.

CHRYSOSTOME (Saint Jean). — Voir *Jean Chrysostome* (S.); et VIII, 660.

CHRYSOSTOME (Le Père *Urrutibéhéty*), O.F.M. (1853-1935). — Né à Ithorots (Basses-Pyrénées) le 3 oct. 1853,

le Père C. est surtout connu comme précurseur de la dévotion au Christ Roi et défenseur de la primauté du Christ. Après avoir exercé diverses charges dans sa province de 1875 à 1891, et publié de nombreux articles, entre autres un petit essai, *Le vœu d'abandon* (2e éd., 1890), qui lui attira maints ennuis, il passa les quarante dernières années de sa vie dans une demi-retraite à Lille (1895-1902) et à Orléans (1902-1935).

De 1890 à 1892, il donne à la *Rev. franciscaine* (Bordeaux) vingt-six articles sur *Le Verbe incarné, premier-né des créatures, ou Jésus-Christ, Chef de toute la création.* C'est en ce sens que se dirigera désormais toute son activité. C'est par son influence et ses conseils qu'un de ses élèves, le P. Yves-M. Poulpiquen prépare la construction d'une église dédiée au Christ Roi (Si-Yu, Chang-Tung), en 1916. Parmi ses nombreux tracts, signalons : *Marie, Reine de la création*, Rome-Lille, 1905; *Le Christ, Roi de la création*, 1906 (traduits en diverses langues). Sa prière au Christ Roi, sous sa dernière forme : « O Christ Jésus, je vous reconnais pour Roi universel. Tout ce qui a été fait a été créé pour vous. Exercez sur moi tous vos droits... », a obtenu la faveur d'une indulgence plénière, *semel in die, suetis sub conditionibus, lucrandam* (21 févr. 1923). Dès 1898, le Père C. publiait *Christus, Alpha et Omega, seu de Christi universali regno, auctore Fr.-Maria-Michaele, O. F. M.* Ce florilège de textes entendait prouver par voie d'autorité une dizaine de thèses par lesquelles s'est exprimée, au cours des siècles, la foi en la primauté du Christ. En cette même année le P. Risi, O.S.J.D., faisait paraître à Rome ses quatre volumes, *Sul motivo primario della Incarnazione del Verbo.* La documentation de ce travail révéla au Père C. l'insuffisance de son essai : de là, une seconde édition, considérablement augmentée (Lille, 1919).

La parution de cet ouvrage déclencha une série de polémiques (notamment avec les PP. Galtier, S. J., et Hugon, O. P.). Le problème fut ainsi posé devant l'opinion publique. Le Père C. y répondit en publiant *Le motif de l'incarnation et les principaux thomistes contemporains*, Tours, 1921.

La doctrine du Père C. est en gros celle de l'école scotiste, encore que le Père C. ait cité plus volontiers les Pères de l'Église. Il aurait pu tirer meilleur parti des travaux de ses amis, notamment de l'ouvrage monumental du P. Risi, et de l'*Essai sur la primauté de N.-S. J.-C. et sur le motif de l'incarnation*, du Père J.-B. du Petit-Bornand, O. M. Cap., qu'il a connu trop tardivement pour l'utiliser. Habile pour découvrir le côté faible de ses contradicteurs et pour réfuter leurs thèses, il ne voyait pas les faiblesses réelles et les lacunes qu'on lui signalait dans son propre système.

Le mérite du Père C. est d'avoir rappelé la part de vérité contenue dans la thèse scotiste et d'avoir été l'initiateur du mouvement qui devait aboutir à l'institution de la fête du Christ Roi (11 déc. 1925).

Voir Jean-Fr. Bonnefoy, O. F. M., *Un précurseur de la dévotion au Christ Roi, le T. R. P. Chrysostome Urrutibéhéty, O. F. M. (1853-1935)*, dans *Studi franciscani*, xxxiii, 1936, p. 411-27 (*curriculum vitæ*, bibliographie et efforts de propagande en faveur de la royauté du Christ et de Marie). J.-Fr. Bonnefoy, o.f.m.

Cité : Cause finale de l'incarnation, vii, 1492, 1493, 1494, 1497, 1499, 1506.

Voir également H. Bouëssé, O. P., *Le Sauveur du Monde*, i, *Place du Christ dans le plan de Dieu*, Chambéry-Leysse, 1951, p. 173-308; et, en réplique, J.-Fr. Bonnefoy, *Un essai récent sur le plan divin de la création*, dans *Miscellanea francescana*, 1952, p. 425-60.

CHUBB (R.-W.), historien du mouvement d'Oxford (*The Oxford movement*, Londres, 1892). — Cité : xi, 1677-80 *(passim)*, 1683-1702; xiii, 1367-1375.

CHURCH (High-; Low-; Broad-). — Voir *Anglicanisme*, 169.

CHURCH ASSEMBLY (pour l'organisation de l'Église anglicane), xiii, 890, 1405; — C. Association (contre le ritualisme), 1391; — English C. Union (pour le ritualisme), 1390; — C. Unity Octave (pour l'union des Églises), xiii, 1411.

CHYCHAS (Nathanaël). — Notice [A. Palmieri], ii, 2423.

CHYLAS (Jean). — Notice [A. Palmieri], ii, 2423.

CHYPRE (Église de). — [A. Palmieri], ii, 2424-72.

1° *Église grecque.* — *Première période : a)* De l'introduction du christianisme au conc. d'Éphèse, ii, 2425-28; cf. xi, 2357 (prédication de S. Paul aux Juifs venus de Chypre); — Valentin le Gnostique et valentiniens à C. (?), xv, 2498, 2512; — Salamine, métropole : S. Épiphane, v, 363. — *b)* Luttes pour l'autonomie ecclésiastique, ii, 2428-30; cf. i, 1404; v, 145; xi, 2264; — transfert du métropolitain à Néojustinianopolis (?), Constantinople (?), ii, 2431; xiii, 1588, avec le privilège de la consécration du saint chrême, xi, 2279. — *c)* Du conc. d'Éphèse à la conquête latine, ii, 2432-34; — attitude de Georges de C. dans l'hérésie iconoclaste, 2432; cf. vii, 582, 587; — sur le culte des images, Léonce, évêque de Néapolis (Chypre) (582-602), 771; cf. xi, 423; — Constantin de Constantia, vii, 775; cf. xi, 419, 422; — domination arabe, ii, 2432-33; — byzantine, 2433-34. — *Deuxième période : domination latine : a)* Sous les Lusignans, 2434; cf. xi, 538; — difficulté de juridictions, ii, 2435-39; Célestin III, 2449-50; Honorius III, 2436, 2452; Innocent III, 2451; Grégoire IX, 2437; Innocent IV, 2437-38; Constitution d'Alexandre IV, 2439; cf. i, 721. — *b)* De la constitution cypriote à la fin de la domination latine, ii, 2440; — Urbain IV, 2440; — Jean XXII, Pierre de la Palu et l'évêché de Limisso (Chypre), xii, 2035; — Urbain V, ii, 2441; cf. xv, 2296-97; — l'Église de Constantinople, ii, 2441. — *c)* Chypre et l'Église nestorienne, xi, 225-27; cf. 237; — et les chrétiens de Syrie (maronites), x, 40; — et l'union de Florence, ii, 2441; x, 48-50; — domination vénitienne, ii, 2442; cf. 2454. — *Troisième période : Chypre sous le joug musulman :* ruines des Églises, 2442; cf. x, 113; — réorganisation de l'Église grecque orthodoxe, ii, 2442; cf. iii, 1405; et de l'Église de C. au xviie s., ii, 2443-45; — domination anglaise, 2445-46. — *État actuel :* Statistique, 2446; cf. iii, 1448 (situation à l'égard de Constantinople); xiv, 1382 (diocèses actuels), 1409 (synode périodique), 1437 (confusion et conflits), 1463 (décadence monacale). — Récents événements (1905), ii, 2447-49. — Anglicanisme et Église de C., xiv, 1398.

2° *Église latine.* — *a)* Hiérarchie : succession des évêques, ii, 2449-54; — la custodie franciscaine et le patriarche latin de Jérusalem, viii, 1009; xi, 2294. — *b)* Luttes des évêques, ii, 2455. — *c)* Synodes, 2457. — *d)* Saints, 2450. — *e)* Monachisme, 2450. — *f)* Maronites catholiques, 2462-63; voir *supra*, x, 40. — *g)* De l'occupation musulmane à nos jours, ii, 2463-66. — Missions, x, 1881, 1896.

3° *Confessions orthodoxes autres que les grecs.* — Communautés arméniennes, maronites (cf. xi, 1930), coptes (cf. x, 2259), jacobites, nestoriennes, abyssines, géorgiennes, ii, 2466-68. — Les Linobambaci, 2468.

Divers : Abus relatif à l'onction et à la pénitence, xii, 1129; anaphore de S. Jacques (trad. grecque) en usage chez les byzantins de C., xi, 1437, 1438. — Auteurs originaires de C. : Isaïe, viii, 82; Pierre Athanase, i, 2187; Louis Androutzis, 1187. — *D.H.G.E.*, xii, 791-820 (R. Janin).

CHYTRÆUS (David). — Auteur protestant (fin du xvie s.) affirmant l'unité de doctrine entre luthériens et orientaux. Réfuté par Possevino, xii, 2651.

CIACCONIUS, *Chacon* (Alphonse), dominicain espagnol (1540-1599). — Ses contemporains l'ont considéré comme un historien et un archéologue de valeur. Il s'appliqua à l'étude de diverses catacombes romaines. Son ouvrage principal est *Vitæ et res gestæ Summorum Pontificum* (Rome, 1677). L'adaptation et les commentaires des devises de la prophétie dite de S. Malachie, publiée par Arnold de Wion, est de Chacon (xv, 3554). — *D.H.G.E.*, xii, 263.

2445 (S. Augustin); vi, 2456 (S. Hilaire); — caractère essentiellement surnaturel de cette vision, vii, 2352-54; xiv, 2683 (Suarez); xv, 860 (S. Thomas); cf. ii, 532 (béghards); 74, 76, 77 (Baïus); xi, 1048, 1057 (ontologisme); xiii, 2929-33, 2948 (Rosmini).

2. *Possibilité.* — Convenance, vii, 2354; — désir naturel de voir Dieu, i, 1698; vii, 2356-59; xiv, 138 (P. Rousselot), 1025, 2856-57; xv, 861, 962, 2487. — Démonstration négative, vii, 2360.

3. *Existence.* — *a)* Écriture : S. Paul, ii, 673-74; vii, 2361-63; — S. Jean, 2363; — autres auteurs, 2364; — *b)* Tradition, ii, 676-84; — témoignages opposés, 684-89; — divergences entre l'Occident et l'Orient, 688-95; cf. xi, 1750-65 (doctrine palamite), 1777-1816 (controverse palamite); cf. vii, 2364-67. — Doctrines de : S. Irénée, 2493; S. Augustin, i, 2444, 2446-47; S. Jean Chrysostome, vii, 2366; iv, 1095-98; viii, 684; Théodoret, vii, 2367; iv, 1098; Gabriel Severos, vi, 983; Narsaï, xi, 30; Zénon de Vérone, xv, 3689. — *c)* Documents du magistère, vii, 2368-69; — condamnation de l'erreur (?) arménienne, ii, 699, 704; — bulle *Benedictus Deus*, 658; cf. viii, 639; — condamnation des béghards, ii, 552; — déclaration des conc. de Lyon (IIe) et Florence, ix, 1385; xiii, 1263.

4. *Nature.* — *a)* Opinions fautives ou improbables : vision, opération des sens, vii, 2369; cf. i, 2452 (S. Augustin); — irruption de la divinité dans l'âme (Henri de Gand), vi, 1394; iv, 1934; — vision sans intermédiaire, vi, 1394 (Jean de Ripa); cf. vii, 2373. — *b)* Nécessité d'un *habitus*, la lumière de gloire, dans l'intelligence, vii, 2370-72; vi, 1421. — Interprétations défectueuses, vii, 2372-75; cf. xii, 1871 (Pierre Auriol); xi, 893 (Occam); xiii, 2674 (Richard de Médiavilla); xv, 798 (Thomassin). — La lumière de gloire, qualité créée, infuse dans l'intelligence, vii, 2375. — *c)* Rôles respectifs de la lumière et de l'essence divine, 2376-79. — Opinions : S. Thomas et les augustiniens, xv, 658-60; — Scot, iv, 1934; — Suarez, xiv, 2685-87; — Ripalda, xiii, 2720.

5. *Objet.* — *a)* Principal, vii, 2380. — Difficulté en raison de l'incompréhensibilité divine, 2380-81; iii, 635; xi, 784-85; cf. iv, 1041 (Clément d'Alexandrie), 1048 (Origène), 1057 (Tertullien), 1064 (Arnobe et Lactance), 1072 (S. Athanase), 1073 (S. Cyrille d'Alexandrie), 1075 (Eusèbe de Césarée), 1077 (S. Cyrille de Jérusalem), 1079 (Aphraate, cf. i, 1459); iv, 1080 (S. Éphrem), 1088 (Cappadociens), 1095 (S. Jean Chrysostome, cf. viii, 684); iv, 1101 (S. Hilaire), 1106 (Marius Victorinus, cf. xv, 2951); iv, 1110 (S. Augustin, cf. i, 2447); iv, 1130 (S. Léon, Fulgence, Cassiodore). — Solutions de : Vasquez, vii, 2381; Suarez, 2381; Petau, 2382; Tolet, Thomassin, 2382; cf. xv, 798; thomiste, vii, 2382-84; xv, 860-63; cf. xiv, 1025 *(Salmanticenses).* — *b)* Secondaire, vii, 2386-89. — *c)* Inégalités dans la vision, 2384; cf. iii, 1894 (S. Irénée); vi, 1416-19 (degrés dans la gloire); viii, 1577 (erreur de Jovinien); xiii, 1263; cf. vi, 1393 (conc. de Florence). — *d)* Controverses : sur l'objet de la vision du Christ, vii, 2385; cf. *infra;* — vision intuitive et attributs divins, 2385; cf. i, 2333; vi, 1398; et personnes divines, vii, 2386; vi, 1398. — *e)* Visions mystiques et vision intuitive, x, 2627-29, 2634-36; cf. xiv, 2949 (Syméon le Théologien); xv, 75 (Tauler), 613 (Thiérry de Freiberg), 798 (Thomassin). — La vision extuitive des ontologistes, xi, 1021; cf. 1046.

3° *Béatitude céleste et gloire des élus.*

1. *Gloire essentielle.* — Vision intuitive et jouissance de Dieu, vi, 1393; cf. i, 2330, 2438 (S. Augustin); — opinions abandonnées, vi, 1394. — Trois opinions sur l'élément formel de la gloire essentielle : thomiste; vision, élément formel, 1395; xv, 962; — scotiste : amour ou joie béatifiante, vi, 1395; iv, 1935; — éclectique : vision, amour, jouissance, également formels, vi, 1399; cf. Suarez, xiv, 2697.

2. *Gloire accidentelle.* — Concept général, vi, 1401. — *a)* Improprement dite : les *dotes animæ*, 1402-03; — propriétés dérivées de la vision intuitive : perpétuité, vii, 2291; xv, 3378; impeccabilité, vii, 1275, 2291; cf. ii, 512; viii, 401, 413 (Jansénius); xv, 959; sans progrès possible, vii, 2389; v, 919. — *b)* Proprement dite : existence et élément spécifique, vi, 1404; cf. iv, 1936 (Scot). — Gloire accidentelle à certains élus : auréoles, i, 2571; fruits spirituels, vi, 1405-06; persistance du caractère sacramentel, ii, 1706; vi, 1425. — Gloire accidentelle commune : dans l'âme, intelligence et volonté, 1406-09; — dans le corps ressuscité, 1409; iii, 1879-1906; cf. iv, 1937 (Scot). Voir *Corps glorieux* et *Résurrection des morts;* — biens extérieurs et société des élus, vi, 1409-12; cf. *supra,* § I, *Paradis. Séjour des élus.*

3. *Gloire consommée.* — *a)* Erreur de perspective de certains Pères reculant à la fin du monde l'entrée dans la gloire, vision de Dieu; cf. *supra,* § II, 2°, *Béatitude essentielle et vision intuitive,* 3. *Existence, b)* Tradition. Voir aussi v, 2208, 2252; viii, 1769; xiii, 1191. — *b)* Doctrine catholique : Accroissement possible de gloire accidentelle jusqu'à la fin du monde, vi, 1412-13; qui n'ajoute rien à la gloire essentielle, 1413. La réunion du corps appartient à la gloire accidentelle, 1414; opinions divergentes de : S. Augustin, i, 2447; S. Bernard, ii, 781; cf. 689-90; xiv, 954-55; S. Zénon de Vérone, xv, 3689; S. Bonaventure et S. Thomas junior, vi, 1414-15. — *c)* Gloire consommée après la résurrection, 1415; et bonheur inaltérable des élus, vii, 2392; cf. 2505 (S. Irénée); i, 2452 (S. Augustin), 1331-32 (S. Anselme).

4. *Vie de la grâce sur terre et gloire céleste.* — *a)* Grâce, germe de gloire, vi, 1420-21, 1611, 1612; cf. i, 437, voir *Adoption surnaturelle* (*Tables,* 39-40); — conception nominaliste, vii, 773-76. — *b)* Dans la gloire, disparition de la foi, vi, 1422; cf. 440, 450, et des *habitus* se rapportant à la foi, 1422; cf. xiii, 716 (prophétie); opinion moins probable admettant la persistance de la vertu de foi, sans son exercice, vi, 1423; — disparition de l'espérance, 1423; et de la crainte, iii, 2022; voir cependant iv, 1747; — opinion divergente de Suarez et d'autres, vi, 1424. — *c)* Maintien et modification des autres vertus, 1424-25; charité, ii, 2226; cf. xv, 2796; — dons du S.-Esprit, iv, 1747-48; grâce actuelle, vi, 1425.

5. *Questions particulières : a)* Vision intuitive apanage des élus, accordée à quelques âmes privilégiées dès ici-bas (?), vii, 2389 (Moïse, S. Paul, la Ste Vierge), ix, 2410-11. — *b)* Vision intuitive dans l'âme du Christ : Science de vision, conséquence de l'union hypostatique, vii, 567; cf. i, 587; viii, 736 (S. Jean Damascène), 1259, 1273; ix, 419-20 (Léonce de Byzanze); xiv, 1626-65 (surtout 1637, 1651-53; documents du magistère, 1662-65); xv, 3108 (Vital du Four). — Extension de cette science, vii, 2381, 2388; viii, 1273; xiv, 1652. — Impeccabilité, suite de la vision intuitive (école scotiste), viii, 1291; cf. vii, 1278. — Permanence de la vision sans obscurcissement, xiv, 1653, malgré la liberté nécessaire au mérite, viii, 1297-1312; et la coexistence de la tristesse et de la douleur, 1330-32; cf. 2339 sq. (kénose). — *c)* Gloire de la Ste Vierge

au C., ix, 2433; — perfection de sa science de vision, 2433; cf. vii, 2388. — Auréoles, ix, 2434. — Gloire spéciale de la maternité et de la royauté, 2434-35. — *d)* Béatitude des anges fidèles, voir *Tables*, 159.

III. Nombre des élus. — Article général [A. Michel], iv, 2350-78. — 1° *Considérations générales.* — Le nombre *absolu* des élus, secret de l'élection divine, iv, 2358; cf. 2241; viii, 440; xii, 2428; xiv, 2657; voir *Prédestination* et renvois. — Nombre *relatif* (élus plus ou moins nombreux) : opinions, iv, 2350; — liberté non illimitée de la discussion, 2352-55.

2° *Le problème du nombre relatif des élus.* — 1. *Écriture :* en faveur du petit nombre, iv, 2355-62; cf. xv, 880; — du grand nombre, iv, 2362-64. — 2. *Tradition et théologiens :* Indications générales, 2364-71. — Compléments : S. Irénée, vii, 2492; Malebranche, ix, 1801; Massillon, x, 260; Palamas, xi, 1766; Pascal, 2184. — Thèses de Catharin, xii, 2423, 2425; — de Billot, vii, 1891, 1898-1911. — Solutions rigoristes en ce qui concerne les infidèles, 1730-36; — laxistes, 1736-40. — Considérations théologiques, iv, 2371-77. — Voir *Limbes.*

La question du ciel en dehors du christianisme. — Les élus de l'A. T. et la vision béatifique, ix, 1808; cf. Abraham *(Sein d')*, i, 115-16 et *Tables*, 11; — cabale, ii, 1288; — Coran, iii, 1815-16; ix, 1611-12, 1617; — Égyptiens, xiii, 1167; — Juifs, 1170; 2303; cf. viii, 1746, 1749; x, 1513, 1515, 1517-18, 1525; — géorgiens primitifs, vi, 1243-44; — manichéens, ix, 1884; — Perses, viii, 1659-71; 1729; xiii, 1168; — religions de l'Inde et d'Extrême-Orient, 2300; — shintoïsme et culte des morts, xiv, 2025.

CIENFUEGOS ALVARO (Fr.-Xavier), cardinal. — Notice [H. Dutouquet], ii, 2511-13. — Vie eucharistique du Christ, 2512; x, 1189-90; cf. v, 284-85. — Sur l'Immaculée Conception, vii, 1191. — *L. T. K.*, ii, 964.

CIERA (Paul). — Notice [A. Palmieri], ii, 2513.

CIERGES. — Pratique des premiers siècles, produit naturel du sentiment religieux; similitude avec les cultes païens, xiii, 2332; cf. xiv, 906, 924. — Dans les liturgies : orientale, xi, 1441; — messe romaine, x, 1391; — mozarabe, 2526. — Réglementation par le synode de Pistoie, xii, 2189. — Vente tolérée dans les églises, xiv, 701. — C. pascal et *Agnus Dei*, i, 607. — C. et casuel, ii, 1856-57.

CIJAR (Pierre de). — Sur l'ordre de la Merci, xiii, 2007, 2009.

CILICIE. — Et S. Paul, xi, 2334; — Théodore de Cantorbéry, xv, 229; — Théodore de Mopsueste, 235. — Catholicat de C., i, 1907. — Missions catholiques, x, 1895-96.

CIMETIÈRES. — Voir *Morts.*

CINÉMA. — C. catholique à Paris, vi, 634. — Interdiction des projections cinématographiques dans les églises, xiv, 701. — *Catholicisme*, ii, 1126-33.

CINQ-CENTS (Conseil des). — Déportation des prêtres insermentés et Portalis, xii, 2594.

CIOCCHI DEL MONTE, cardinal. — Voir *Jules III.*

CIOROGARIU (Romain), évêque orthodoxe d'Oradea. — Son action en Roumanie, xiv, 52, 88-89.

CIPARIU (Timothée), publiciste, historien, philologue roumain (†1887). — Notice et œuvres, xiv, 39-40.

CIPOLLA (Joseph), controversiste italien. — iii, 1727-30.

CIPPULLUS (Grégoire). — Notice [R. Coulon], ii, 2513.

CIRCARIE. — Nom d'une province religieuse dans l'ordre de Prémontré, xiii, 7, 13, 29.

CIRCONCELLIONS. — I. En Afrique au IVe siècle. — Histoire. Doctrine [G. Bareille], ii, 2513-17. — Et les donatistes, 2514-16; iv, 1707, 1711, 1714. — Sur le suicide, xiv, 2742; cf. ii, 2516.

Voir F. Martroye, dans *D.A.C.L.*, iii, 1692-1710; *D.H.G.E.*, xii, 837; cf. i, 773 sq. (art. *Afrique*); P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, iv, Paris, 1914, p. 178 sq.; Odette Vannier, *Les C. et leurs rapports avec l'Église donatiste d'après le texte d'Optat*, dans *Rev. africaine*, lxvii, 1926, p. 13-28; Ch. Saumagne, *Ouvriers agricoles ou rôdeurs de celliers? Les C. d'Afrique*, dans *Annales d'hist. écon. et soc.*, 1934, p. 351-64.

II. Hérétiques du XIIIe siècle. — Notice [F. Vernet], ii, 2518.

CIRCONCISION. — Histoire. Théologie [V. Ermoni], ii, 2519-27.

1° *Histoire.* — Origine et but, ii, 2519. — C. chez les Hébreux, 2520-21; cf. vi, 1205 (Genèse); viii, 1569 (Josué). — Symbolisme, ii, 2521; — figure du baptême, 200, 206; — C. du cœur, 200, 2521; xi, 2433; — initiation religieuse, ii, 200; xi, 2367; — C. et justice de la Loi, viii, 1688, 2050; xi, 2443, 2448. — Cérémonial, ii, 2522; — appliquée aux seuls enfants mâles, xiv, 648, 653; voir cependant x, 2294 (Coptes). — Conflit au début du christianisme : les judaïsants, i, 350; vi, 1035-36; viii, 1682-83, 1686 (conflit d'Antioche), 1686-92 (Galatie); xi, 2371, 2376, 2380; cf. iv, 1987 (ébionites); xiii, 2870 (les prosélytes); iv, 1987 (ébionites). — Règlement du conflit, vi, 1040, 1050; viii, 1683, 1685. — Abrogation (progressive), ii, 2522; chez les Elcésaïtes, iv, 2237; — les Coptes, ii, 245; x, 2294; — les Éthiopiens, v, 944; — les nestoriens, xi, 368. — C. de Timothée, xv, 3677. — L'expression : « Jésus serviteur de la C. », xiii, 2865.

2° *Théologie.* — C. et péché originel, ii, 2523. — C. et grâce, 2526. — Valeur de la C. (justification), xi, 2367; xii, 1429; xiii, 2876. — Rôle de la C. (justification), viii, 2046, 2050; xiv, 648, 654, 655. — Doctrine de Pierre Lombard, xii, 2001, 2015.

Voir Lesêtre, dans *D. B.*, ii, 772-80; Cazelles, dans *Catholicisme*, ii, 1134; Lemonnyer, dans *D. B. S.*, *Conc. de Jérusalem*, ii, 113-20; Fliche-Martin, i, 164-79.

CIRCONSPECTION. — Et prudence, xiii, 1052, 1066.

CIRCONSTANCES (Influant sur la moralité des actes). — Notion. Application [F. Deshayes], i, 573-75; cf. x, 2461-63; xii, 161, 174-77. — Accusation des C. en confession, 924 (xiie s.); iii, 913-15 (trois opinions : Guillaume d'Auvergne, Guillaume d'Auxerre, Pierre de Tarentaise et disciples); xii, 950 (canon 21 du IVe concile de Latran); 1013 (Sylvestrina); 1030 (Scot); 1032 (Ange Carletti); 1038 (Gabr. Biel); 1043 (Maître Adrien); 1045 (conc. de Cologne, 1280); 1071 (erreurs protestantes); 1080, 1085 (discussions à Trente); 1097, 1108 (conc. de Trente). — Nécessité ou utilité de l'accusation, iii, 943, 947, 954. — Secret de la confession, 921. — Rôle de la prudence, iii, 948; xiii, 1052, 1059, 1064. — C. excusantes ou aggravantes et peines canoniques, xii, 627, 639-40, 1045; cf. iv, 485.

« CIRCUMCISI », hérétiques du Moyen Age. — Mis au ban de l'Empire par Frédéric II, xi, 2206.

CIRCUMINCESSION. — Article général [A. Chollet], ii, 2527-32. — Voir *Trinité.*

CIRQUES. — Les jeux de C. et Novatien, xi, 819; — et le conc. d'Elvire, iv, 2391; cf. 2396; — au temps de S. Léon le Grand, ix, 226.

CISNEROS (Ximénès de), cardinal. — Voir *Ximénès.*

CISON (Al.-Th.), archevêque catholique de Bucarest. — Son action religieuse près du gouvernement, xiv, 57, 88, 91.

CISTERCIENS. — Étude générale [J. Besse], ii, 2532-50.

1° *Origines*, ii, 2532; — S. Robert de Molesme, fondateur, *ibid.*, cf. 2275; xiii, 2162. — S. Bernard, voir ce mot.

2° *Règle et organisation*, II, 2533; — S. Bernard et l'idéal de Cîteaux, XV, 3255; — et Philippe de Harvengt, XII, 1408; — C. et ordres militaires, II, 2533; X, 1759; — et Prémontrés, XIII, 6, 7, 9, 18; — les abbés cisterciens, II, 2533-34; cf. I, 11-12 (Trappistes).

3° *Réformes et congrégations diverses*, II, 2534-37.

4° *Privilèges et liturgie*, II, 2537; — voir *infra*, *Notes additionnelles*.

5° *Services rendus*, II, 2537-38. — Missions actuelles, I, 547, 549 (Afrique); X, 1884, 1889, 1895 (Trappistines), 1903 (N.-D. d'Annam).

6° *Personnages célèbres*, II, 2538; — Eugène III, V, 1490; — Lucius III, IX, 1058; — Benoît XII, II, 653. — Le bullaire cistercien, 1251. — Cités : IX, 1362.

7° *Écrivains*, II, 2538-49.

Les noms indiqués ici par siècle complètent les listes de l'article de dom Besse.

XIIe s. — S. Bernard (voir *Tables*, 428; et *supra*); Aelred (*Tables*, 47); Alain de Lille (*ibid.*, 62); Amédée de Lausanne (*ibid.*, 134); Balduin (Thomas), II, 113; Guillaume de Saint-Thierry, VI, 1981; Isaac de l'Étoile, VIII, 14; Joachim de Flore, 1426; Nicolas de Clairvaux, XI, 596; Othon de Freising, 1663; Serlon de Savigny, XIV, 1940.

XIIIe s. — Adam de Perseigne (*Tables*, 34); Césaire d'Heisterbach (*ibid.*, 574); Geoffroy d'Auxonne, VI, 1227; Richard de Saint-Laurent (?), XIII, 2675; Vaux de Cernay (Pierre des), XV, 2601; Weerde (Jean de), 3524.

XIVe s. — Alexandre, VIII, 205; Bertrand Reolitus, *ibid.*; Jacques de Ternines (non de Termes), XV, 573; Humbert de Prulliaco, XII, 998.

XVIe s. — Martin Bialobrzeski, XII, 2483; Stanislas Zdeszek-Ostrowski, *ibid.*

XVIIe s. — Barthélemy de Saint-Faust, II, 436; Bartolocci (Jules), VIII, 223; Bivar (Fr.), II, 902; Caramuel, 1709; Huart (Ignace), VII, 197; Imbonati, 841; Incesin (Martin de Sainte-Marie), 1539; Pierre de Lorca, IX, 934; Louis de Mendoza, X, 550; Ch. de Visch, XV, 3098; Laurent de Zamora, 3683.

XVIIIe s. — Pezron, II, 2545; cf. X, 181; IX, 441; XII, 1365; Troïli, XV, 1868; Fumagalli (Ange), VIII, 239; Inguimbert (Malachie d'), VII, 1934. — *Trappistes :* réforme, II, 2536-37; Rancé, *ibid.*, 2544; XIII, 1652; cf. II, 2286; VII, 1935; IX, 1428-29; X, 181, 440; XV, 618 (Thiers), 1029 (Pierre Le Nain de Tillemont); Gervaise, II, 2546; VI, 1339.

8° *Quelques points d'histoire*. — Pierre le Vénérable et les C., XII, 2066, 2071; — Richard de Saint-Victor et les C., XIII, 2677; — Vincent de Beauvais, lecteur à l'abbaye de Royaumont, XV, 3027. — Les C. et l'Inquisition, VII, 2019; — et le Grand Schisme d'Occident, XIV, 1481; — et la mort de S. Thomas d'Aquin, XV, 627. — L'affaire des trappistes de la Meilleraye (1831), IX, 553. — Les C. dans le monde : Allemagne, II, 2536; — Autriche, I, 2609; II, 2537; — Belgique, 2537; — Bosnie-Herzégovine, 1045; — Canada, 1486; — Chypre, 2460; — Espagne, 2534 (Mont-Sion), 2535 (Aragon); — France, 2532, 2536, 2537 (Cîteaux); 747 (Clairvaux; S. Bernard); — Italie, 2535-36, 2537; VIII, 124, 128; — Pologne, II, 2536; XII, 2454; — Portugal, II, 2535; — Suisse, 2537.

Notes additionnelles. — 1° *Sur l'histoire des Cisterciens.* — On complétera l'article du *D. T. C.* par la monumentale étude de dom Canivez, parue dans *D.H.G.E.*, XII, 852-997; et par l'article du même auteur, dans *D.D.Can.*, III, 745-795. Voir également, pour la liturgie cistercienne, Trilhe, dans *D.A.C.L.*, III, 1779-1811; et, pour l'ensemble, l'article court, mais substantiel, de dom Marie-Bruno Brard, dans *Catholicisme*, II, 1143-51.

2° *Les pouvoirs concédés aux abbés de Cîteaux relativement au sacrement de l'ordre.* — Voir *D.T.C.*, I, 14; V, 1711; XI, 1385-86. — Depuis la note insérée aux *Tables* (4), la question a été reprise. En plus des deux bulles signalées au *D.T.C.*, XI, 1385 (bulle *Sacræ religionis* de Boniface IX; *Exposcit* d'Innocent VIII), en 1943 a été publiée une bulle de Martin V (16 nov. 1427), bulle *Gerentes*, concédant à l'abbé cistercien d'Altzelle, au diocèse de Meissen, pour une période de cinq ans, le pouvoir de donner à tous ses moines, sans autorisation préalable de l'évêque du lieu, tous les ordres, y compris les ordres majeurs, *omnes etiam sacros ordines*. Voici comment Mgr Journet interprète ces documents : « Avant de voir des lieux théologiques authentiques dans ces documents exhumés par les historiens, plusieurs des théologiens contemporains en ont proposé diverses interprétations. Ils ont dit, par ex., que les privilèges pontificaux ne visaient que des exemptions; ils accordaient aux abbés non pas le pouvoir inouï de conférer par eux-mêmes les ordres majeurs, mais de les faire conférer par un évêque de leur choix, indépendamment de l'évêque du lieu; ou encore que ces abbés pouvaient avoir le caractère épiscopal; ou que la bulle de Boniface IX, ayant été retirée par le même pape, n'avait qu'une portée restreinte et pouvait être négligée...

« De plus en plus, ces interprétations semblent devoir être abandonnées. Voici les conclusions de H. Lennerz (*De sacramento ordinis*, Rome, 1947, p. 146, n. 240-41), auxquelles nous nous rangerons : « Nous connaissons « maintenant deux bulles, l'une de Boniface IX, l'autre « de Martin V, conférant à un simple prêtre le pouvoir « d'ordonner des diacres et des prêtres; et une troisième « bulle, celle d'Innocent VIII, conférant le pouvoir d'or- « donner des diacres. Sur l'authenticité des deux pre- « mières bulles, il n'existe aucun doute. Mais la bulle « même d'Innocent VIII ne peut plus être aujourd'hui « sérieusement suspectée, et il est certain que les abbés « cisterciens ont usé pendant des siècles du privilège « qu'elle leur décernait. D'autre part, les termes de ces « bulles sont clairs : il s'agit bien d'une collation des « ordres.

« Trois papes ont ainsi autorisé un simple prêtre à « conférer soit le diaconat, soit le diaconat et la prêtrise. « Il semble dès lors qu'il faut conclure qu'un prêtre, « moyennant une délégation du Souverain pontife, peut « être ministre de ces ordres. On ne saurait prétendre « que ces trois papes ont erré dans des matières aussi « graves que celle du ministre du sacrement de l'ordre. « Tant que la bulle d'Innocent VIII, dont l'authenticité « n'apparaissait d'ailleurs pas clairement, était seule « connue des théologiens, on comprend qu'ils aient hésité « à reconnaître au Souverain pontife le droit de concéder « à un simple prêtre un tel privilège. Nous savons aujour- « d'hui que trois papes l'ont fait : c'est donc qu'ils pou- « vaient le faire... »

« En résumé : les Souverains pontifes ont concédé ce « privilège à de simples prêtres. Ils pouvaient donc le « concéder. Donc un simple prêtre peut, moyennant une délégation du Souverain pontife, être ministre des ordres du diaconat et de la prêtrise » (*Vues récentes sur le sacrement de l'ordre*, dans *Rev. thomiste*, 1953, p. 100-01). — Sur l'explication théologique, voir à l'art. *Ordre*.

Bibl. réduite. — Fliche-Martin, VIII, 445-57; IX, 297-307; J.-B. Mahn, *L'ordre cistercien et son gouvernement*, Paris, 1945; dom Le Bail, *L'ordre de Cîteaux*, « *La Trappe* », 2ᵉ éd., 1947; dom A. Malet, *La liturgie cistercienne*, Westmalle, 1921; R. Aigrain, *La liturgie cistercienne*, dans *Liturgia*, p. 836-41; S. Lenssen, *Hagiologium cisterciense*, Tilbourg, 1948. — Statistique (1947) des monastères, dans *Catholicisme*, II, 1146; des monastères de cisterciennes, 1142.

CITATIONS. — 1° *Citations bibliques*. — 1. *Citations implicites :* décision de la Commission biblique, VII, 2260-65; — aux livres des Paralipomènes, XI, 1989. — 2. *Citations de l'A. T. dans les livres du N. T. :* évangiles, VII, 2215, 2227, 2231; — S. Matthieu, X, 364; cf. 1664; — S. Paul, XI, 2342-45. — 3. *Citations chez les Pères :* S. Irénée, VII, 2417-19; — S. Justin, VIII, 2246-50; — Clément d'Alexandrie, III, 165; — Origène, XI, 1495-1500; — Tertullien, XV, 143-45; — S. Hilaire, VI, 2414-16; — S. Augustin, I, 2341-44; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2542-44; — S. Basile, II, 445-46; — S. Grégoire de Nysse, VI, 1849; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2502; — S. Jean Damascène, VIII, 714; — S. Thomas d'Aquin, XV, 709-10. — 4. *Citations justifiant l'authenticité ou la canonicité des Livres saints :*

Genèse, vi, 1197-98; — Deutéronome, iv, 656; — Tobie, xv, 1166; — Judith, viii, 1713; — Esther, v, 855; — Psaumes, xiii, 1094; — Proverbes, 914; — Ecclésiaste, iv, 2003; — Cantique, ii, 1676; — Sagesse, xiv, 706-09; — Ecclésiastique, iv, 2035-36; — Isaïe, viii, 39, 65, 75; — Jérémie, 855; — Ézéchiel, v, 2032; — Daniel, iv, 59-61; — petits prophètes : Osée, xi, 1650; Joël, viii, 1494; Amos, i, 1119; Jonas, viii, 1499; Michée, x, 1665-66; Habacuc, vi, 2009-10; Aggée, i, 565, 568; Zacharie, xv, 3649, 3668, 3669; — livres des Macchabées, ix, 1486-87. — S. Matthieu, x, 359-60; — S. Marc, ix, 1940-42; — S. Luc, 971-73; — S. Jean, viii, 542-44; Ire épître, 585; IIe épître, 586; Apocalypse, i, 1463-64; — Actes des apôtres, 346; — épîtres de S. Paul : Romains, xiii, 2856-57; Ire aux Corinthiens, iii, 1850; IIe aux Corinthiens, 1858; Galates, vi, 1025; Éphésiens, v, 165-66; Philippiens, xii, 1420; Colossiens, iii, 382; Ire aux Thessaloniciens, xv, 576; IIe aux Thessaloniciens, 583; Pastorales, 1038; Hébreux, vi, 2070-71; — S. Pierre, Ire épître, xii, 1762-63; IIe épître, 1782; — S. Jacques, viii, 263-64; — S. Jude, 1670-71.

Sur les *C. de l'A. T. dans le N. T.*, et sur les *C. implicites*, voir *D. B. S.*, ii, 23-55.

2° *Citations patristiques.* — Chez S. Thomas, C. explicites, xv, 741-44; — implicites, 745-47; — usage de ces *auctoritates*, 749-51.

CITÉ (Droit de). — A Rome : et la propriété, xiii, 824; — et le domicile, iv, 1651.

CITÉ DE DIEU. — La *C. de Dieu* de S. Augustin, i, 2290-91; — expression de la communion des saints, iii, 442-43; xiv, 913. — Opposée à la « Cité du diable », 1091; cf. xiii, 1797; xv, 1934; vi, 722. — Adaptation par Leibniz, ix, 179, 188, 190, 192.

CITEAUX. — Voir *Cisterciens.*

CITTARD (Matthias). — Voir *Zittard;* et xv, 3704.

CIVIDALE (Synode de). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

CIVILISATION. — Quatre types de C. primitive, xiii, 2229; cf. 816-17; — postérieurement, C. de petite culture, 2292; cf. 819; — de la grande chasse, 2292; cf. 818; — des pasteurs nomades, 2293; cf. 819; — C. secondaire et tertiaire, 2293; cf. 820; — C. de l'époque historique, 2293; cf. 822, 823, 828 (toutes étudiées en fonction de la religion, 2292-93, et de la propriété, 816-31). — C. rudimentaire et justice originelle, viii, 2021; cf. xii, 571-72; — C. matérielle et spirituelle, viii, 2022. — Critique de la C. par Fourier, vi, 619-22; et Rousseau, xiv, 104; cf. 112-13. — Fausse conception utilitariste, 2287; — socialiste (civilisation chrétienne périmée), xiii, 807; cf. x, 319, 322. — Le S.-Siège, ennemi de la C. (?), vi, 722; — condamnation portées par le *Syllabus*, xiv, 2883, 2886, 2910, 2920; — thèse contraire de J. de Maistre, ix, 1671. — La C. au ve s. (Ozanam), xi, 1708; — le culte des reliques, élément de C. au Moyen Age, xiii, 2353; — les pénitentiels et la C., xii, 1178; — influence des cérémonies religieuses, ii, 2150. — Une histoire de la C. par Voltaire, xv, 3413-18.

CIVILTA CATTOLICA. — Revue romaine des PP. Jésuites, fondée en 1849, par le P. Curci. Après quelques hésitations des supérieurs, la volonté de Pie IX indiqua (9 janv. 1850) au R. P. Roothaan qu'on se mît à l'œuvre sans tarder. A partir du 4 avr. 1850, la revue parut, d'abord à Naples, puis à Rome, à Florence (de 1870 à 1877) et enfin à Rome. — *D.T.C.*, viii, 240; ix, 579.

Principaux rédacteurs : Taparelli d'Azeglio, xv, 49-51; — Tarquini, 58; — Cornoldi, iii, 1865; — Liberatore, ix, 629. — La *C. C.* et le conc. du Vatican (infaillibilité pontificale), xv, 2539, 2542, 2813; — sur Pie IX, xii, 1690, 1691, 1692, 1699; — sur le libéralisme, ix, 579, 582, 584, 590, 593, 600, 603. — Attaque Rosmini, xiii, 2927. — Loue Montagnani, x, 2330.

CLAESSENS (P.), ontologiste belge. — xi, 1037.

CLAEYS BOUUAERT (Paul), théologien jésuite contemporain (†1931). — Sur la *Summa Sententiarum*, vii, 252, 254, 256, 257; cf. 294. — *N.R.Th.*, 1931, p. 712-17.

CLAGE (Charles), théologien polonais du xviie s. (sous le pseudonyme de Didymus Hermanovillanus). — Œuvres, xii, 2493.

CLAIRE D'ASSISE (Sainte), fondatrice des Clarisses. — vi, 809.

Voir dans *Catholicisme*, ii, 1160-64, l'article et la bibliographie consacrée à Ste C. (É. Longpré). — *D.H.G.E.*, xii, 1032-36. — Voir *Clarisses.*

CLAIRE DE MONTEFALCO (Sainte) (1275-1308). — Ses stigmates, v, 1880. — Ubertin de Casale et Ste C., xv, 2034. — *D.H.G.E.*, xii, 1037.

CLAIRVAUX (Abbaye de). — Voir *Cisterciens.*

CLAN. — Et totem (Durkheim), xiii, 2209, 2218; cf. 817; — et sacrifices religieux, 2802; — et propriété, 815; — et mariage, ix, 2308.

CLANDESTINITÉ. — Voir *Mariage*, § Empêchements.

CLAPWELL ou *Knapwell* (Richard), dominicain du xiiie s. — Inculpé d'hérésie par Pécham, xii, 107; xv, 397.

CLAREMBAUD D'ARRAS, disciple de Thierry de Chartres et de Hugues de Saint-Victor. — Connu par son *Commentaire sur « La Trinité »* de Boèce. Il y attaque Abélard et se montre peu compréhensif pour les idées de Gilbert de la Porrée. Prévôt et archidiacre d'Arras (1153), il mourut vers 1160. W. Jansen a édité son commentaire, *Der Kommentar des Clerembaldus von Arras zu Boethius « De Trinitate »*, Breslau, 1926. — Cité : xii, 2380, 2381.

CLARENO ou *Clarino* (Ange). — Voir *Ange de Clarino* (*Tables*, 165).

CLARISSES. — Ste Claire d'Assise, fondatrice, vi, 809. — Et les « frères de l'observance », ix, 331. — La Bse Isabelle de France et le monastère de Longchamps, xiv, 1-2. — Maisons en Pologne, xii, 2458. — Missions, x, 1895, 1898, 1899.

Sur l'ordre des C. ou des « Pauvres Dames », leur histoire et les statistiques actuelles de leurs monastères, voir É. Longpré, dans *Catholicisme*, iii, 432-440.

CLARKE (Adam). — Notice [J. de la Servière], iii, 1.

CLARKE (Robert). — Notice [S. Autore], iii, 1-2.

CLARKE (Samuel). — Vie. Œuvres [J. de la Servière], iii, 2-8. Son apologétique, 3; xiii, 1744; — influx de Dieu sur le monde : controverse avec Leibniz, iii, 6-8; ix, 176, 181; — quatre classes de déistes, iv, 233-34; cf. xv, 3452. — Erreur subordinatienne (trinitaire), iii, 4-6; xv, 1779, 2163; — réfutation par Hawarden, vi, 2066. — *L.T.K.*, ii, 978.

CLARTÉ. — C. et certitude de la Parole de Dieu (la Bible), d'après Zwingle, xiii, 2043; xv, 3766; cf. xiii, 2043 (Luther). — C. des corps glorieux, iv, 1886, 1887, 1900, 1901; cf. 1856, 1937 (Scot); xi, 2402; xiii, 2517. — Philosophie : idée claire et idée obscure; — idée claire, confuse et distincte, iv, 875.

CLASSES SOCIALES. — 1° *Généralités :* C. ouvrières, iv, 277, 296; ix, 535; — bourgeoises, iv, 295; — salariés et employeurs, xiv, 991; — antagonisme ou opposition, iv, 285. — 2° *Attitude socialiste :* exploiteurs soutenus par la religion contre les exploités (K. Marx), xiii, 2221-23; — capitalisme et prolétariat (Marx), xiv, 2315; — jouisseurs et travailleurs (Meslier), 2297; — lutte des C., 2276; — ou, au contraire, alliance du capital et du travail (Considérant), 2306. — 3° *Attitude catholique :* inégalité nécessaire des conditions sociales, iv, 314; xii, 1733 (Léon XIII et Pie X); cf. xiv, 2320-25; —

non-abolition des C. sociales, xii, 1734; xiii, 813 (contre le communisme, iii, 574); — mais travail hiérarchisé, 595; — C. et corporations, xv, 2628; — équilibre entre les C., xiii, 780; et répartition équitable des biens naturels, 842-43.

En marge : C. dans le communisme platonicien, xiv, 2295; — C. populaires et « tyran » dans l'Antiquité, xv, 1948. — Règlements aristocratiques entravant, dans l'Église syro-malabare, la conversion des C. inférieures, xiv, 3114, 3150. — Organisation de classe chez les ouvriers des Pays-Bas, xii, 86.

Voir A. Desqueyrat, dans *Catholicisme*, ii, 1169-71, dont nous extrayons quelques indications bibliographiques : N. Berdiaeff, *Le christianisme et la lutte des C.*, Paris, 1932; Marie-Louise Ferre, *Les C. sociales dans la France contemporaine*, 1935; P. Angel, *Essais sur Georges Sorel. De la notion de classe à la doctrine de la violence*, 1937; J. Lhomme, *Le problème des C.*, 1938; G. Izard, *Les C. moyennes*, 1938; Abbé R. Philippot, *C. moyennes et question sociale*, 1938; A. Desqueyrat, *C. moyennes françaises*, 1939; Semaine sociale de Bordeaux, *Le problème des C. dans la communauté nationale et dans l'ordre humain*, 1939.

CLAUDE (Jean). — Vie. Œuvres [C. Constantin], iii, 8-12. — Controverse sur l'eucharistie, 9-10; avec Nouet, xi, 811; Arnauld (Nicole), i, 1981; v, 1124; xi, 639; cf. xiv, 2115 (Richard Simon); xiii, 2381 (Renaudot). — Sur l'Église avec Bossuet, ii, 1060. — *L. T. K.*, ii, 979.

CLAUDE APOLLINAIRE (Saint). — Voir *Apollinaire* (Saint), évêque d'Hiérapolis.

CLAUDE (DE) LA COLOMBIÈRE (Bienheureux), prêtre de la Compagnie de Jésus (1641-1682). — Il fut le premier à discerner l'authenticité des révélations faites à Ste Marguerite-Marie et joua ainsi un rôle prépondérant dans les débuts difficiles de la dévotion au Sacré-Cœur.

Voir *D.H.G.E.*, xii, 1073-75; *Catholicisme*, ii, 1172-74; *D. Sp.*, iii, 939-43. Biographies : P. Charrier, *Hist. du Vén. P. Cl. de la Colombière*, 1894; 2e éd. abrégée, 1904; L. Perroy, *Le P. Cl. de la Colombière*, 1923; G. Guitton, *Le Bx Cl. de la Colombière, son milieu et son temps*, 1943. — Cité : iii, 282, 288, 303, 325-28, 329, 333, 334, 335.

CLAUDE DE TURIN. — Vie. Doctrines [F. Vernet], iii, 12-19. — Sur le culte des images, 14-15; vii, 780-81. — Sur le culte des saints et des anges, iii, 15; xiv, 951. — Sur le culte des reliques, iii, 15; xiii, 2355. — Sur le culte de la croix, iii, 15, 2339. — Voir Jonas d'Orléans, adversaire de C., viii, 1506-07; et les remarques formulées xiv, 951-52. — Doctrines douteuses ou faussement attribuées, iii, 16-18. — *Catholicisme*, ii, 1174.

CLAUDEL (Paul), diplomate et écrivain français contemporain. — Ses sentiments religieux se sont manifestés dans maintes œuvres inspirées par l'Écriture ou la théologie.

Voir une notice sur ses œuvres, dans *Catholicisme*, ii, 1175-77. — Cité : xii, 2371.

CLAUDIEN MAMERT. — Voir *Mamert* (Claudien); et ix, 1809.

CLAUDIUS MARIUS (Victor). — Voir *Victor Claudius ;* et xv, 2877.

CLAUDIUS DE SAVOIE. — Protestant unitaire du xvie s., xv, 1773.

CLAUSEL DE MONTALS (Claude-Hippolyte), évêque de Chartres. — Notice [C. Constantin], iii, 42. — Et le cardinal Pie, 44; xii, 1741.

CLAUSES APOSTOLIQUES. — Article général [T. Ortolan], iii, 19-42. — Définition, 19; — C. pouvant se rencontrer dans tous les rescrits pontificaux, 20; — C. spéciales aux rescrits pour le for intérieur, 22; — C. spéciale aux rescrits pour le for externe, 26; — C. spéciales aux bulles pontificales, 31; — C. propres aux réponses des Congrégations, 38. — Abréviations, 40. — *D. D. Can.*, iii, 820-22.

CLAVARIUS (Fabien). — Notice [A. Palmieri], iii, 44.

CLAVIUS (Christophe). — Notice [J. Brucker], iii, 44. — Et Galilée, vi, 1059, 1061. Et le calendrier grégorien, vi, 1812. — *D.H.G.E.*, xii, 1081.

CLAYES (Raphaël de). — Voir *Raphaël;* et xiii, 1659.

« CLEF » DE MELITON. — Édité par Pitra, xii, 2241.

CLEFS (Pouvoir des) (« Lier et délier »). — On s'en tiendra strictement aux deux idées renfermées en ces mots.

1° *En vue de la rémission des péchés.* — 1. *Textes scripturaires*, i, 139-40, 144, 171-72, 196, 198; iii, 832; xi, 1205; xii, 751; xiii, 1182; xii, 753 (S. Paul); xiii, 1986 (pouvoir des clefs et rédemption universelle).

2. *Tradition.* — *a) Les Pères.* — Primitive Église, i, 230; — S. Ignace d'Antioche, Pseudo-Clément, 146; — S. Cyprien, xii, 769; — Origène, i, 235; xi, 1555; — Canons d'Hippolyte, i, 234; — *Constitutions apostoliques*, 149; — Tertullien, xv, 81; — Novatien, i, 148; — « Lier et délier » à la fin du iiie s., xii, 789. — S. Pacien et S. Ambroise, i, 150, 151; xii, 809-12; — S. Hilaire, i, 151; — S. Jérôme, 150; viii, 982; — S. Basile, iii, 863; — S. Jean Chrysostome, i, 146; — S. Cyrille d'Alexandrie, 147; — S. Éphrem, 206; — S. Augustin, i, 151, 164, 2426-28; iii, 852; xii, 807; — S. Fulgence, 819-20; — Julien Pomère, 821; — Arnobe le Jeune et S. Pierre Chrysologue, 825. — Au début du ve s., i, 151.

b) Époque carolingienne. — Sacramentaire grégorien, i, 161; — Pénitentiel de Théodore de Cantorbéry, xii, 857; — Pontifical romano-germanique, 905; — Benoît le Lévite, i, 161-62; xii, 927; — Halitgaire, 867; i, 164; — S. Bède, 169; xii, 868, 887, 892. — Christian Drutmar, 869; — Alcuin, 870, 887; i, 162; — Raban Maur, 170; — Hugues d'Halberstadt, 162; — « Lier et délier » à l'époque carolingienne, xii, 892-94.

c) xie et xiie s. — Burchard de Worms, xii, 908; — Yves de Chartres, i, 163; — Lanfranc, Anselme de Laon, xii, 910; — Raoul Ardent, iii, 875; — Rupert de Deutz, xii, 911; — *De vera et falsa paenitentia*, 912; cf. iii, 882, 886, 876; — Roland Bandinelli (Alexandre III), xii, 914, 942; cf. i, 174; — Richard de Saint-Victor, 174; xii, 915, 940; xiii, 2679; — Gandolfe de Bologne, xii, 915; — Pierre Lombard, 916, 927, 943; cf. i, 173, 174; — Alain de Lille, xii, 927; — Robert Pulleyn, 942. — Le pardon et les « clefs » de l'Église au xiie s., 938-39.

d) xiiie s. — Alexandre de Halès, xii, 956, 962; — Hugues de Saint-Cher, 957, 962, 964; — S. Bonaventure, i, 136; xii, 956-57, 962, 966; — Albert le Grand, 958, 962, 969; — Innocent IV, 959, 961; — S. Raymond de Peñafort, 960, 963; cf. iii, 894; — Guillaume d'Auxerre, Césaire d'Heisterbach, Jacques de Vitry, xii, 962; — Jean le Teutonique, Jean de Dieu, Geoffroy de Tournai, 963; — Guillaume d'Auvergne, 965. — Résumé, 969, 970-71.

e) S. Thomas et les thomistes (du xiiie au xvie s.). — S. Thomas, xii, 975, 980, 982, 985, 986, 990, 991; cf. i, 177; xi, 1311. — Romain de Rome, Burchard de Strasbourg, Henri de Suse, 994; — Jean de Fribourg, 994, 998, 999, 1000; — Pierre de Tarentaise (Innocent V), 995; — Hugues de Strasbourg, Guillaume de Paris, 997; — Pierre de la Palu, 1003; — Albert de Brescia, Barthélemy de Pise, 1005; — Raynier de Pise, 1006; — Pierre de Blois, xii, 1887; — Sommes *Sylvestrina* et *Tabiana*, 1013; — Sylvestre de Ferrare, 1015; — Cajétan, 1017; — Vitoria, 1019, 1020.

f) Franciscains et nominalistes. — Richard de Médiavilla, xii, 1023; — Guillaume de Ware, Gauthier de Bruges, 1026; — Duns Scot, 1030; iv, 1927;

— Somme *Rosella casuum* (Baptiste de Salis), 1032; — Pierre Auriol, III, 903; — Occam, XII, 1036; — G. Biel, 1037; — Major, Medina, 1040; — Henri de Gand, 1041; — Thomas de Strasbourg, Maître Adrien (Adrien VI), 1042; cf. III, 904.

3. *Controverses et hérésies.* — Pierre d'Osma, XIV, 1191; — Benoît XII (*Libellus ad Armenos*), XII, 1046; — Wyclif, Hus, 1052; cf. XV, 3604; XI, 1335; — Wyclif et le pouvoir des indulgences, XV, 3600; cf. VII, 1594; XIV, 2737; Luther, I, 215; III, 936; XII, 1055, 1059, 1071; XIII, 2081; L. et Jean Eck, XII, 1054; et Tetzel, 1054; cf. XI, 1337; et Wimpina, XV, 3552; et bulle *Exsurge* (n. 11), XII, 1056; et Sorbonne, 1057; — Mélanchthon, 1060-62, 1071; cf. XI, 1338 (confession d'Augsbourg), 1340; — Calvin, XII, 1064; XIII, 2085; — Zwingli, XII, 1065; XIII, 2082; — confession helvétique, XII, 1065; cf. I, 220; — de Hongrie, XII, 1066; — anglicane, I, 226.

4. *Concile de Trente et théologiens postérieurs.* — Concile : XII, 1071 (erreur n. 8), 1073 (Matth., XVIII, 18); cf. 1081, 1082, 1086; — chapitres : 1089 (II); cf. 1091 (Gropper); 1096 (V); 1099 (VI); cf. III, 895; — can. : XII, 1109 (10); cf. I, 200; III, 896; XII, 1105 (3); — cf. Alexandre VII, I, 736; et Laynez, XI, 1353. — Théologiens : Bellarmin, XII, 1116; — Morin, 1118.

5. *Églises orientales.* — Conc. *in Trullo* (can. 102), XIII, 1593; — Syméon le Nouveau théologien, III, 867; — Nicéphore cartophylax (II?), XII, 1134; — Syméon de Thessalonique, III, 867; — Marc d'Éphèse (à Florence), XIV, 1152; — *Confession* de Dosithée, XI, 1392; — Jacobites, I, 208; — Coptes, 213.

2° *Relatif à la juridiction.* — 1. *Écriture.* — Textes de S. Matthieu, IV, 2115-16, 2175; VI, 1549; VIII, 1978, 1989 (les deux fors); XIII, 251, 256-57; cf. I, 1653; VII, 1645 (Innocent III), 1649-50 (la primauté).

2. *Pères.* — S. Cyprien, XIII, 274; cf. III, 2467-68; IV, 2125; — S. Augustin, VII, 1648; cf. I, 2413; — S. Maxime le Confesseur, XIII, 294-95; S. Jean Damascène, 296; — S. Bernard, 303.

3. *Du XIIe au XVIe s., en Occident.* — Pierre Auriol, XII, 1876; — Boniface VIII (bulle *Unam sanctam*), II, 1000; — Jacques de Viterbe, XIII, 307; — Gerson, 311; — Marsile de Padoue, X, 161; — G. Biel, XIII, 317; — Cajétan contre Almain (à propos de Matth., XVIII, 17), 318.

4. *Protestantisme.* — Luther, XIII, 1342, 1343; — Zwingle, XI, 1346; — Bellarmin, sur Matth. (XVI, 18), IV, 2143.

5. *Gallicanisme et fébronianisme.* — Sur Matth. (XVI, 18); VI, 1104, 1107; — Richer, XIII, 2701; — Fébronius, V, 2118.

6. *Églises orientales.* — Église nestorienne (IVe s.), XIII, 345; — Église byzantine (IXe s.), S. Méthode, 359; Théodore Studite, Abou-Kourra, 360; Photius (avant le schisme), 361; — Église russe, Cyrille de Tourov, Arsène Autorianos, 371; — un anonyme byzantin, 372; — livres liturgiques byzantins, 389; — Philarète Drosdov, XII, 1387.

CLEMEN (Carl), exégète protestant du début du siècle. — Principaux ouvrages : *Die Chronologie der paulinischen Briefe*, 1893; *Der Gebrauch des A. T. in der neutestamentlichen Schriften*, Gütersloh, 1895; *Die Anfänge eines Symbols im N. T.*, dans *Neue kirchliche Zeitschrift*, VI, 1895, p. 323 sq.; « *Niederfahren zu den Toden* ». *Ein Beitrag zur Würdigung des Apostolikums*, Giessen, 1900; *Die christliche Lehre von der Sünde*, Gottingue, 1897; *Paulus, sein Leben und Wirken*, Giessen, 1904; *Das Evangelium Christi*, Leipzig, 1905; *Die Apostelgesch. im Lichte der neueren Text-Quellen und historisch-kritischen Forschungen*, Giessen, 1905; *Der Einfluss der Mysterienreligionen auf das älteste Christentum*, Giessen, 1913; *Religionsgeschichtliche Erklärung des neuen Testaments*, Giessen, 1924. — Cité : XII, 282, 1419; XIII, 2305; XV, 1045.

CLÉMENCE (Vertu de). — Notion. Avantages. Exercice [L. Desbrus], III, 45-47. — Vertus connexes : mansuétude, IX, 1917; — tempérance, XV, 98; — longanimité, miséricorde, etc., 3353.

Voir le *De clementia* de Sénèque, texte et trad. dans l'édition Budé, Paris, 1921. Dans *Catholicisme*, II, 1182, le P. Brouillard rapproche de la C. le droit de grâce, inscrit dans la constitution française actuelle.

CLEMENCEAU (Georges). — Son attitude au moment de la loi de Séparation, XII, 1722-23.

CLÉMENCET (Charles). — Notice [B. Heurtebize], III, 47. — *Catholicisme*, II, 1182; *L. T. K.*, II, 984.

CLEMENS (Franz-Jakob), philosophe catholique (laïc) (1815-1862). — Il renoua en Allemagne la tradition thomiste et scolastique. Privat-Dozent à Bonn (1843), professeur à Munster (1856-61), député dès 1848 au parlement de Francfort, animateur du rassemblement des catholiques, il jeta les fondements de l'association de S.-Vincent. Il s'attaqua aux idées de Gunther (cf. VI, 1992), dans une vigoureuse polémique qui lui attira des répliques de Kuhn, professeur de Tubingue (VIII, 2378). Principaux écrits : *Die spekulative Theol. a. Günthers und die katholische Kirchenlehre*, Cologne, 1853; deux écrits de polémique contre les günthériens, *Die Abweichung der Günther'schen Speculation...*, et *Neue theologische Briefe* (an den Dr Günther), Cologne, 1853; *De scholasticorum sententia philosophiam esse ancillam theologiæ commentatio* (cité : XIV, 1726). En 1847, il avait publié *Giordano Bruno und Nikolaus von Cusa*.

Voir *Allgemeine deutsche Biographie*, IV, 315-17; X. Koch, dans *L. K. T.*, II, 984; Hurter, V, 526; E. Hocedez, *Hist. de la théol. au XIXe s.*, Paris, 1952 (voir à la Table).

Ad. W. ZIEGLER.

CLEMENS MERCATOR. — Voir *Marchand* (Clément); et IX, 2004.

CLÉMENT Ier DE ROME (Saint), pape. — Étude générale [P. Godet], III, 48-56.

I. VIE ET LETTRE AUTHENTIQUE. — 1° *Vie.* — La personnalité de S. Cl., III, 48-50; — successeur très proche de S. Pierre, 48; cf. 580; XIII, 262, 266 (témoignages d'Irénée); 2318 (culte des SS. Apôtres); XV, 1263 (Eusèbe); désigné par S. Pierre (?), IV, 2281. — Continuateur de l'enseignement du Sauveur et des apôtres, XV, 1263, 1279. — Venue de S. Pierre à Rome, XIII, 262; — ordre de la succession des papes, III, 49; cf. XV, 1263; — S. Paul, son voyage en Espagne, 1061; — date de son martyre, 1063; — Exil de Cl. en Chersonèse et évangélisation (?) de la Géorgie, III, 49; VI, 1245.

2° *Ouvrage authentique.* — La *I^a^ Clementis ad Cor.*, III, 50-51; cf. II, 1583; V, 1672; XIII, 270 (lettre à Soter). — Sur les troubles de l'Église de Corinthe, III, 50; IV, 491, 2119; X, 882; XII, 758. — Utilisée par Hermas, V, 1666-67; — par Justin et Irénée, VII, 2514. — Considérée comme Écriture (?), II, 1587; VII, 2416; — atteste la suprématie de Rome, III, 51; XIII, 390. — Éditions et versions, III, 51.

3° *Doctrine.* — 1. *Écriture et tradition.* — A propos d'exégèse, XV, 248; — sur les rapports de C. et des Écritures, voir *Tables* (214). — Tradition, XV, 1258. — Argument prophétique, XIII, 711.

2. *Dogme.* — *a)* Dieu, III, 51; IV, 1027-28 (attributs); XIII, 942 (providence); XII, 2816 (prédestination); cf. 2830; XV, 3359 (volonté salvifique). — La Trinité, I, 1639; V, 693-94; XV, 1610; cf. 1609; divinité du Fils de Dieu, III, 52; V, 2408; — le Saint-Esprit, 693; dans l'Église de Corinthe, III, 1028. — *b)* Création, III, 2058; — les anges, I, 1640. — *c)* Incarnation, III, 52; VII, 1447, 1489; — union personnelle, 450 (communication des idiomes); VIII, 1247-48; — et rédemption, III, 52-53; VI, 1564; XIII, 1935-36. — Jésus-Christ, Fils de Dieu, médiateur, XV, 1609. — *d)* Fins dernières : Enfer, V, 48; — ciel, bonheur des élus, II, 2479;

cf. xi, 529; xiv, 2036; xv, 3528. — Neutralité de Lanfranc, viii, 2562-63. — C. et Victor III, xv, 2868; — et Urbain II, 2269, 2270, 2273, 2274, 2275, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282; cf. xiv, 1369; — et Pascal II, xi, 2057. — Sur les ordinations faites par Guibert, 1288; xiii, 2419-20; xv, 2282; cf. iv, 649. — Deusdedit, adversaire de C., 647-48. — C. et le métropolite Jean de Kiev, xiv, 1361; — réponse de Jean, 218; cf. 278, 1369.

Voir P. Kehr, *Zur Gesch. Wiberts von Ravenne (C.III.)*, dans *Sitzungsberichte der preuss. Akad. der Wissenschaften*, Phil.-hist. Klasse, Berlin, 1921, p. 355-68, 973-88; A. Fliche, *La réforme grégorienne*, iii, voir la table des noms propres; Fliche-Martin, viii, principalement 148-57.

CLÉMENT III, pape (1187-1191). — Pontificat [H. Hemmer], iii, 57-59. — Textes canoniques : ii, 2133 (absolution des censures réservées); iv, 1851 (duel); vii, 1221 (violateurs de l'immunité ecclésiastique); 2558 (irrégularité *ex defectu*); xii, 896 (confession); xv, 112 (temps prohibé, mariage). — C. et Joachim de Flore, viii, 1427. — *D.H.G.E.*, xii, 1096-1109.

CLÉMENT IV, pape (1265-1268). — Pontificat [H. Hemmer], iii, 59-61. — Gui le Gros ou Gui Faucois (cf. vii, 2022), légat d'Urbain IV, xv, 2294; — inquisiteur et pape, sur les pouvoirs de l'inquisiteur, vii, 2022. — Son élection, iii, 714. — C. et Charles d'Anjou, xi, 532. — Négociation avec Constantinople, iii, 1391; en vue du II[e] conc. de Lyon, ix, 1382. — Symbole de foi, 1382, 1384-86 (texte), 1388; iv, 2159; xiii, 308; cf. ix, 766 (limbes); xiii, 1249 (peines du purgatoire); iv, 1298; xv, 3324 (Dieu et Trinité); — portée dogmatique du symbole, vii, 1674; xiv, 2934. — Réserves bénéficiaires, iv, 2270; xiii, 2245. — C. et Roger Bacon, ii, 10; cf. 27, 30 *(Opus majus)*; 19-20 (réforme du calendrier). — C. et les légats, xi, 1925. — C. et Guillaume de Saint-Amour, xii, 135; xiv, 761. — C. et S. Thomas d'Aquin, xv, 624. — G. Mollat, dans *D.H.G.E.*, xii, 1109; et *Catholicisme*, ii, 1186.

CLÉMENT V, pape (1305-1314). — Pontificat [H. Hemmer], iii, 61-69. — Élection de C.; ses rapports avec Philippe le Bel; leurs morts rapprochées, 61-63, 69; cf. 714. — C. et le conc. de Vienne, 62, 65; xv, 2974, 2977, 2979; — vii, 2323; xv, 2975 (Olivi); — ii, 532; vi, 815-06; vii, 2368; xv, 2978 (condamnation des béghards); — ii, 63-64, 65-67; xiii, 308, 2162; xv, 2973-74 (suppression des Templiers). — C. et Boniface VIII, iii, 67-68; cf. ii, 999, 1002; iv, 1250; xv, 2973. — C. et les mineurs : Pierre d'Angleterre au concile, xii, 1805; — influence de Vital du Four, xiv, 2537; xv, 3105; — condamnation de Bonagratia, xiv, 2537; — frères mineurs, viii, 1452; xiv, 2522, 2534; — spirituels, 2539; xv, 2023; — fratricelles, vi, 774, 778; — frères du Libre Esprit, 804; — bulle *Exivi de paradiso*, 775, 814; xii, 1819; xiv, 2536; xv, 2023, 2978-79; cf. xii, 1819 (Auriol); xv, 2027 (Ubertin de Casale). — Décrétales dogmatiques : la blessure du Christ, xv, 2975; cf. xi, 985; — l'union de l'âme et du corps, vi, 546; xv, 2975; — la grâce baptismale, ii, 270, 281, 290; xi, 985; xv, 1306, 2763, 2780, 2787, 2977. — Décrétales disciplinaires *(Clémentines)* : i, 129; iii, 68; ix, 2163; *Exivi de paradiso*, voir *supra*; — *Dignum est* (*scriptores* de la Pénitencerie), xii, 1140; cf. vii, 2043, 2060; — sur les « réserves, annates, expectatives », xiii, 2445; cf. 308; iv, 2270; — sur l'exemption fiscale des clercs, vii, 1250; — sur l'âge des ordinands, iv, 724. — *Ex gravi* (sur l'usure), xv, 2978; cf. 2351, 2366; — *Si quis suadente diabolo* (pénalités contre ceux qui frappent les ministres sacrés), vii, 1222; — *Passiones* (contre les tournois), iv, 1847; — contre les mariages contractés sans dispenses, vii, 1553; — simplification des procès, vii, 622.

Divers. — Condamnation des apostoliques du xiv[e] s. (Dulcin), iv, 1860-61. — Acceptation du gouvernement de fait, xv, 1973. — Fondation d'université à Orléans, 2242. — C. et Lulle, ix, 1083, 1085; — et Andronic II de Constantinople, iii, 1396; — et Ubertin de Casale (notion de l'Église), xv, 2027; — liturgie en langue tartare, viii, 2584.

Voir G. Mollat, dans *Catholicisme*, ii, 1187; et surtout *D.H.G.E.*, xii, 1115-29 (abondante bibliogr.); Id., *Les papes d'Avignon*, 9[e] éd., 1950.

CLÉMENT VI, pape (1342-1352). — Pontificat [H. Hemmer], iii, 69-72. — Et le futur Urbain V, xv, 2295. — C. et l'Empire : Louis de Bavière, iii, 70; xi, 871; xiii, 309-10; — condamnation de Marsile de Padoue, x, 172, 173; — Charles de Luxembourg, candidat, iii, 70; viii, 750. — L'Angleterre et la guerre de Cent Ans, xv, 3587; Th. Bradwardine, 766. — L'empire de Constantinople (1347-50), iii, 70, 1398-99; les Arméniens, 70; v, 199 (formule de la consécration). — La vie en Avignon et l'Italie, iii, 70-71. — Soumission d'Occam, xi, 872, 890; cf. 898; xv, 1782; — condamnation de Nicolas d'Autrécourt, xi, 561; xv, 2677; cf. iv, 2182; xiii, 1645; xv, 1752; — soumission des flagellants, vi, 16; — emprisonnement de Jean de Roquetaille, viii, 801.

Règlement du conclave, iii, 710-11, 713. — Valeur infinie des actions du Christ, xiii, 1989; xv, 934; — le sang du Christ séparé du corps, vii, 521, 538; xiv, 1095; cf. vi, 897. — L'Immaculée Conception : selon les jansénistes, xv, 2425; objectivement, vii, 1080. — Cité, iii, 572. — G. Mollat, dans *D.H.G.E.*, xii, 1129-62.

CLÉMENT VII *(Robert de Genève)*, pape d'Avignon (1378-1394), au début du Schisme d'Occident. — A la mort de Grégoire IX, les cardinaux élurent Barthélemy Prignano, qui prit le nom d'Urbain VI (xiv, 1469-70; xv, 2302). Les fautes d'Urbain indisposèrent ses électeurs qui s'efforcèrent de prouver que son élection était entachée de nullité et qui l'invitèrent à déposer les insignes du souverain pontificat. Sans attendre sa réponse, ils le déposèrent comme « intrus » et procédèrent à l'élection d'un nouveau pape. Robert de Genève fut élu et prit le nom de Clément VII (xiv, 1470-71; xv, 2303). — Sur la difficulté, pour les contemporains de ces papes, de reconnaître quel était le pape légitime, voir xiv, 1471. — Sur la division de la chrétienté, résultant de cette double élection, 1471-75; voir également : scission des ordres religieux, 1486; intrusion des universités dans la politique, 1487-88. — Clément VII mourut le 16 sept. 1394. — Cité : à propos de partisans ou d'adversaires, ii, 1003-04; iii, 2022, 2023; v, 2028; vii, 1085-86 (Jean de Monzon, sur l'Immaculée Conception); cf. vi, 900; viii, 792, 2574; ix, 162, 396; x, 1674; xi, 623; xii, 1883, 2020, 2026; xv, 2243, 3035. — G. Mollat, dans *D.H.G.E.*, xii, 1162-75.

CLÉMENT VII, pape (1523-1534). — Pontificat [H. Hemmer], iii, 72-76. — C. et Charles-Quint, 73, 74; cf. ii, 1319; iii, 1615; xii, 10-11; xv, 1414 (projet de concile); cf. ii, 1320. — C. et l'Angleterre : Henri VIII et son divorce, iii, 73-75; vi, 2184, 2185, 2187; cf. 1156; ii, 1320; iii, 2026; xi, 1155; xii, 10-11. — Imposition des mains dans l'ordination, xi, 1319. — Sur les indulgences, vii, 1620. — Sur la cessation de la réserve des péchés, xiii, 2456. — C. et les franciscains : observance, vi, 818-19; — capucins, 822; — et Gilles de Viterbe, 1366; — Pighi, xii, 2095; — Nicolas Audet, xi, 559; — Christophe Numar, 850; — Antoine-Marie Zaccaria et ses clercs, xii, 14. — Roger Mols, dans *D.H.G.E.*, xii, 1175-1244 (bibliographie).

CLÉMENT VIII (Gilles-Sanchez de Muñoz), antipape (1423-29). — Notice [É. Amann], x, 2546. — Benoît XIII (Pierre de Luna) et Muñoz, xii, 2024; cf. iii, 1211. — *D.H.G.E.*, xii, 1245-49.

CLÉMENT VIII, pape (1592-1605). — Pontificat [J. de la Servière], III, 76-86.

1° *Élection, caractère et actes concernant le peuple romain.* — Aperçu général, III, 76-77. — Réforme de la Cour romaine, II, 866; III, 77; — bien matériel et moral du peuple romain, 77; — supplice de Giordano Bruno, 77; cf. II, 1149.

2° *Affaires politiques et diplomatiques.* — France : absolution d'Henri IV; promulgation des décrets du conc. de Trente, III, 77-79; XII, 31, 2650; XV, 1494; cf. IV, 1954-55. — Angleterre, III, 80. — Autres pays : Pologne, 81 (lui-même, ancien légat en Pologne, XIV, 2229); pays slaves, III, 81 (sur Dimitri, cf. XIV, 276-77), etc.

3° *Questions théologiques et disciplinaires.* — 1. *Controverse « De auxiliis »*, III, 81-84; X, 2154-62; cf. I, 2466, 2468, 2554; II, 566-67; VI, 916; VIII, 320, 468; IX, 210-11; X, 2144, 2164, 2167, 2172, 2177; XIII, 2122; XIV, 1969, 2640, 2646; XV, 2467, 2471; — S. Thomas, *Doctor communis*, VIII, 1024. — 2. *Diverses Constitutions et éditions :* Sur le duel, III, 84; IV, 1852, 1854. — Renouvellement de la Constitution *Postquam divina bonitas* de Paul IV, III, 84; XII, 22; XIII, 1920. — Examen des évêques, III, 616. — Interdiction de la confession et de l'absolution à distance, 84; I, 241; XIV, 2640, 2703. — Interdiction du commerce aux clercs, III, 232. — Restriction du pouvoir des évêques, I, 733. — Revision de la Vulgate : Bible sixto-clémentine, II, 564-65; III, 84; XIII, 327; XIV, 2234; XV, 1486, 3480; traduction en langue vulgaire, 2738-39. — Livres liturgiques, III, 84; IX, 798. — Catéchisme, II, 1921. — Index, III, 84; 412. — Pontifical, XI, 1270. — Quarante-Heures, I, 443, 445; III, 84; XII, 27. — Canonisations, III, 84; II, 1636; XIII, 1809. — 3. *Réforme des réguliers :* Prescriptions de C., III, 85; rappelées par Paul V, XII, 27. — Secret de la confession de sujets indignes, III, 84, 968; cf. 923. — Cas réservés, 84; XIII, 2450. — Dimissoriales, III, 85; IV, 1351. — Ordres religieux : Carmes, XV, 566; Feuillants, V, 2265; Bénédictins (congr. de S.-Vanne et S.-Hydulphe), II, 614; Doctrinaires français, 1924, etc. — 4. *Églises étrangères et missions :* Missions, X, 1868; XI, 250. — Pouvoirs du métropolite de Kiev, XII, 35. — Maronites, X, 62, 64 (empêchements de mariage), 113, 120. — Italo-Grecs, I, 202, 252, 505; V, 2008. — Église syro-malabare, XIV, 3106, 3107, 3109, 3115. — 5. *Décisions diverses :* De foi : C. VIII est successeur de S. Pierre, XV, 1244, 2602. — Légèreté (?) en matière de luxure, IX, 1342; XIV, 1078. — Contrition parfaite et grâce habituelle, XV, 2608. — Ordre : rite, XI, 1330; chez les Grecs, 1316; cf. IV, 727. — Extrême-onction, matière, 1319; cf. V, 2008. — Simonie, XIV, 2146. — 6. *Personnages cités à propos de C. :* Bellarmin, II, 565; VII, 827; XII, 2297; S. François de Sales, VI, 737; Graziani, 1774; Lemos, IX, 210; Malachie (prophétie dite de S.), XV, 3554; J. Menghi, X, 551; Paleotti, XI, 1821; Possevino, XII, 2655; Th. de Régnon, XIII, 2212; Sanchez, XIV, 1084; Santorio, 1104; Sasbold (Église d'Utrecht), XV, 2393; Schopp, XIV, 1571; Serry, 1959; Suarez, 2640; Tolet, XV, 1223; Torres (Louis), 1241; Valencia, 2457; Vazquez, 2602; les doctrinaires français, II, 1924. — Cité : II, 564, 566, 568; V, 1711; VI, 1774, 1821; X, 66; XII, 24, 25, 26, 35; XIII, 327; XV, 2602. — R. Mols, *D.H.G.E.*, XII, 1249-97, bibl.; Pastor, X, 653, 659; XI, en entier.

CLÉMENT IX, pape (1667-1669). — Pontificat [J. de la Servière], III, 86-94. — Biographie, 86-87. — C. et Louis XIV : guerre de Candie; annulation du mariage de Marie de Savoie; arrêt d'Agen, 87-89. — C. et le jansénisme : la « paix de Clément IX », 89-93; cf. I, 1981; VIII, 519, 520-22; — conséquences et interprétations jansénistes, IV, 2189; XIII, 1467-69, 1471, 1472, 1476, 1492, 1499, 1503-04, 1508, 1520; XII, 2228; — citée : V, 2052; VIII, 517; X, 411; XIII, 1460, 1461. — C. et Arnauld (perpétuité de la foi), I, 1981; — et Nicole, XI, 635; — et le patriarche Élie X (nestorien), 238. — C. et les rites chinois, II, 2371. — Autres actes, III, 93-94; cf. I, 730 (paix avec le Portugal). — R. Mols, dans *D.H.G.E.*, XII, 1297-1313, bibl.; Pastor, XIV, 525-610.

CLÉMENT X, pape (1670-1676). — Pontificat [J. de la Servière], III, 94-98. — Élection, gouvernement de Rome, démêlés avec la France, etc., 95-96. — Canonisations, 96. — Jansénistes, 96-97; cf. XIII, 1468; XV, 2396 (Neercassel d'Utrecht). — Constitution *Superna magni patrisfamilias* (privilèges des réguliers), III, 97; cf. XIII, 2457. — Ordonnance relative aux missions, III, 98; XI, 52. — Église chaldéenne, 231, 239. — Exhumation des corps des saints, III, 98. — Pastor, XIV, 611-665; R. Mols, dans *D.H.G.E.*, XII, 1313-26, bibliographie.

CLÉMENT XI, pape (1700-1721). — Pontificat [J. de la Servière], III, 98-111. — Biographie, 98-100. — Politique, 100-04. — *Jansénisme : a)* En France, 104-08; bulle *Vineam Domini*, et le cas de conscience, 104-05; cf. IV, 2173, 2189; XI, 679; XIII, 1493, 1495, 1496, 1500-19, 1534; XV, 2061, 2065, 2076, 2136, 2682; bref *Universi dominici*, III, 105-06; XIII, 1521-23; bulle *Unigenitus*, III, 106-08; 424; XII, 548; XIII, 1523-25, 1645; XV, 2081-2162, 2225; cf. I, 298; II, 61, 64, 88; IV, 2173; XV, 3365. Sur tous ces points, voir *Jansénisme*. — *b)* En Hollande, III, 108; XV, 2397-98 (Codde), 2398 (Th. de Cock), 2401 (Bylevelt), 2402, 2535 (Varlet); cité : 2415, 2439. — *Missions*, III, 108-10; — rites chinois, II, 2375-81, 2383, 2384, 2388, 2389; — rites malabares, I, 2104-05, 2107; IX, 1724-27; — Congrégation *De rebus Græcorum*, XI, 1932; — Maronites, X, 72-73, 75, 78; — rites orientaux, XIV, 83; — Élie Assémani, X, 116; cf. I, 2120; — Mekhitaristes, X, 496, 497. — *Actes divers :* Code Léopold, III, 110; — canonisations, 110; — fête de la Conception de Marie Immaculée, 110; VII, 1185; cf. 1181; et le titre de « Immaculée Conception », 1188; — ordinations anglicanes, XI, 1171; — probabilisme (affaire Gonzalez), XIII, 544-46; cité : 571; — constitutions de la Visitation, VI, 752; et le culte du Sacré-Cœur, III, 337. — C. et le cardinal Albani, I, 659; — et Mabillon, IX, 1432; — et les bénédictins, X, 413, 429; cf. 416 (dom d'Inguimbert); — et le catéchisme de Pouget, XII, 2666-67; — et Querini, XIII, 1458; — et Vaucel, XV, 2586; — et Viateur de Coccaglio, XV, 2842. — Concours pour la nomination des curés, III, 2444. — Cité : III, 112; X, 411, 2178; XII, 1145.

Voir les bibl. des art. JANSÉNISME; QUESNEL; UNIGENITUS. — R. Mols, dans *D.H.G.E.*, XII, 1326-61; Pastor, XV, 1-388.

CLÉMENT XII, pape (1730-1740). — Pontificat [J. de la Servière], III, 111-15. — Initiatives au milieu des complications politiques, 111-13. — Affirmations jansénistes sur S. Augustin et S. Thomas réfutées, 113; X, 2178; XV, 2153. — L'Église d'Utrecht, III, 113; XV, 2407. — Église maronite, X, 79-80, 82-83; cf. I, 2121 (Assémani). — Rites malabares, XI, 1728-30 (bref *Compertum*), 1730-31 *(Concredita nobis)*, cf. 1732, 1733. — Église chaldéenne, 243. — Bulle *Apostolatus officium*, sur le conclave, III, 716. — Cardinaux résidant à Rome, VI, 718. — Bulle *In eminenti*, contre la franc-maçonnerie, 726. — La dévotion au Sacré-Cœur, 1139. — Immaculée Conception, VII, 1187. — Indulgences du chemin de la croix, VII, 1621. — Le régent de la S. Pénitencerie, XII, 1147. — Mauristes jansénistes, X, 416. — Et Querini, XIII, 1458. — Cité : VI, 1344; XII, 1653. —

xiii, 263; primauté, 272. — Concept de l'Église, iv, 2123-24; 2128 (notes); 2156 (nécessité); xv, 2186 (unité); cf. iv, 1608; communion des saints, iii, 435. — 5. *Philosophie :* Sagesse et philosophie, 167-68; i, 817-18; xii, 2262, 2263, 2304-05. — Larcins de la philosophie (thèmes chrétiens), iii, 151, 168; xii, 2306-07. — Origine divine de la vraie philosophie, iii, 169. — Philosophie païenne, préparation au christianisme, 169; i, 819-21; — utilisation postérieure à l'acte de foi, iii, 170; i, 821-23; iv, 1550; vi, 186; xv, 348.

Influence néoplatonicienne, i, 809, 823; xii, 2274, 2305, 1455, 2288; — citations de Platon, 2287, 2304-05; des philosophes grecs, 2304. — Réactions de C. contre la fausse philosophie de Pythagore, x, 1580. Voir *infra*, § *Foi et gnose.*

III. Doctrines anthropologiques, morales et ascétiques. — 1° *Doctrines anthropologiques.* — 1. *La nature humaine :* Dignité naturelle et surnaturelle, iii, 171; i, 816; xii, 2266, 2306. — *Ame :* préexistence (?), iii, 172; i, 994; x, 1857; — nature : spiritualité, iii, 172; i, 993-94; et immortalité, iii, 172; xii, 2320; — simplicité : composition : dichotomie ou trichotomie (?), i, 993; iii, 172-73; xi, 1017; xii, 2306. — 2. *Destinée :* la similitude divine, iii, 173-74; xii, 2306, 2308; cf. 2330. — 3. *Moyens d'action :* liberté, i, 817; iii, 174; vi, 394; — grâce, iii, 174; vi, 1565; xii, 1262, 2822; — diverses formes de la grâce, iii, 175. — 4. *Péché originel,* 175; xii, 329-32, 381.

2° *Principes de morale générale.* — Actes humains, iii, 176-77; — aspect moral de la vie chrétienne et valeur des œuvres humaines, x, 625. — Règles de moralité, iii, 177-78 : loi éternelle, participation au *Logos* (voir *supra*), loi naturelle; cf. i, 817. — Vertus, iii, 178; cf. 148. — Morales théologique et rationnelle, 178-80.

3° *Morale. Ascétisme. Eschatologie. L'ascension gnostique.* — 1. *Préliminaires :* Foi et philosophie, i, 817-20; iii, 181; cf. xiv, 1693; xv, 348; — et motifs de conversion, iii, 2642-43 (voir *infra*). — Force, l'homme parfait, 149-50, 181; — mariage et continence, 181; xv, 3266; et castration, 3267; et virginité, ix, 2088; — réfutation des encratites, 2088 (Basilide, Marcion); v, 11-13 (Jean Cassien, Tatien); — secondes noces, ix, 2096; — célibat des clercs, ii, 2076; — fidélité conjugale et adultère, i, 477. — 2. *L'ascension gnostique :* Dispositions préalables d'ordre moral, iii, 181-82; xii, 2376; et intellectuel, signes de la vérité du christianisme, iii, 149-50, 182, 2242-43; cf. xiii, 696, 712 (propagation du christianisme); v, 2435 (divinité du Christ). — Progrès, iii, 183-84; — rôle de la foi, de l'espérance, de la crainte, i, 2240. — 3. *Moyens de régénération, de purification, d'expiation,* iii, 184. — Baptême, effets, 184; ii, 179-80, 202; vi, 1565; x, 2602; cf. ii, 356 (baptême par le feu); — confirmation (?), iii, 184; — après le baptême, purification, pénitence, 184-85; xii, 144, 148; cf. i, 146, 230, 235; iii, 847, 853, 856, 860, 862 (confession); xii, 759, 766 (réconciliation). — 4. *Doctrines eschatologiques,* iii, 185-88; — jugements et sanctions, 185-86; viii, 1774-75; — châtiment, iii, 186; — purification après la mort, 186; v, 2253; xiii, 1192-93, 1195, 1324; — châtiments définitifs, iii, 186; v, 56-57; cf. iv, 347; — résurrection, iii, 187; xiii, 2528; — bonheur des justes, iii, 188; ii, 2481; — fin du monde, v, 2519; xiii, 1195.

4° *Foi et gnose. Amour de Dieu et amour des hommes. Culte. Sacrements.* — 1. *Foi et gnose :* Leurs rapports, iii, 188-91; vi, 79, 186; xv, 348. — Foi, adhésion à un principe, iii, 189; de connaissance supérieure, i, 821; vi, 186; orientée vers la vie future et le salut, iii, 190; vi, 186; — assentiment libre, 110, 394; — ni opinion, 89; ni science, 114; — foi et raison, iv, 1040; — nécessité de la foi, vii, 1810-13; cf. 1822, 1929 (sources). — La gnose, œuvre du Christ, iii, 190-91; — tradition secrète, 191; cf. xiv, 487 (μυστήριον). — 2. *Charité, effets sanctificateurs et unitifs :* Terme de l'ascension gnostique, iii, 191; — vie intérieure du gnostique, xii, 2362; assimilation avec Dieu, 2306; cf. 2308; — contemplation, 2306, 2382; — contemplation mystique, x, 2602, 2603-05; rôle de la charité, de l'amour de Dieu, xii, 2366, 2367. — L'impassibilité, la gnose parfaite, le désintéressement absolu, iii, 192-93; cf. x, 560; vi, 1438; xv, 1275. — 3. *Charité envers le prochain. Vie sociale :* fraternité, pardon des injures, bon usage des richesses, iii, 193-94; cf. xv, 3189, 3250; — aumône et détachement des biens, iii, 580; cf. i, 2564; — mais rejette le communisme intégral de Carpocrate, xiii, 802; — et l'usure, xv, 2324; — condamne Épicure, i, 816. — 4. *Culte du vrai gnostique,* iii, 153, 194-95; — prière à Dieu seul, xiv, 904; — culte des reliques (?), xiii, 2327; — éloignement des pratiques païennes, vii, 655, 681; — bienveillance à l'égard des esclaves, v, 464. — Bénédictions : imposition des mains, vii, 1335. — Vie chrétienne, ii, 1871. — 5. *Sacrements :* voir *supra*, baptême; confirmation; pénitence; mariage; hiérarchie ecclésiastique. — Théologie sacramentaire, xiv, 502-03. — Sur l'ordination, xi, 1245. — Eucharistie, iii, 195-98; cf. v, 1135-37; iii, 519 (communion); x, 872, 918-20, 954 (messe). — Agapes, iii, 198; i, 554.

IV. Notes spéciales. — Virginité de Marie, ix, 2371. — Fuite pendant la persécution, vi, 957-58. — Sur le diacre Nicolas et les nicolaïtes, xi, 501; cf. 504; — les ophites, 1067, 1070; — Simon le Magicien, xiv, 2135, 2138; — les mystères païens d'Éleusis, i, 1747-48; — les *Livres sibyllins*, xiv, 2028, 2030, 2032. — C. et Tatien, xv, 61; — Irénée, vii, 2518-19; — Théodoret, xv, 308, 315.

Contre la gnose et les gnostiques : vi, 1433, 1434, 1435, 1446 (Isidore), 1447 (Carpocrate); cf. i, 391; xiii, 802; i, 1441 (antitactes); cf. xi, 1070; ii, 465, 466, 469, 470, 473 (Basilide); vi, 1437, 2202 (Héracléon), 2146 (hématites); x, 948-49 (aquariens, valentiniens, hématites); xv, 2498-99, 2505, 2512, 2513 (Valentin); vi, 1457; cf. xv, 1275 (Écriture mutilée); vi, 1458 (tradition déformée), 1459 (transposition des termes chrétiens); cf. xv, 1275.

Cité : iv, 1074; v, 6; vi, 1463, 1467; x, 954; xi, 1003, 1039, 1489, 1494, 1498, 1503, 1509, 1513, 1541; xii, 1784, 1788, 2293, 2297, 2300; xiv, 1692, 1910, 3001; xv, 355, 1042, 2501, 2519, 3272.

Édition critique des œuvres de C., par O. Staehlin, Leipzig, 1905-09; Tables, 1934-36. Trad. des *Excerpta ex Theodoto*, par Casey, Londres, 1934; par F. Sagnard, Paris, 1948; du *Protreptrique*, par Cl. Mondésert, dans *Sources chrét.*, ii, Paris, 1942; du premier *Stromate*, par M. Caster (texte grec, introd. de Cl. Mondésert; notes de M. Caster), *ibid.*, 1951; d'*Extraits*, par G. Bardy, dans *Moralistes chrét.*, 1926.

Voir E. de Faye, *C. d'Al. Étude sur les rapports du christianisme et de la philos. grecque au II*e *s.*, 2e éd., Paris, 1906; G. Bardy, *C. d'Al.*, 1926; *La vie spirituelle d'après les Pères des trois premiers s.*, 1935, p. 183-214; C. Bigg, *The christian platonists of Alexandria*, 2e éd., Oxford, 1913; W. Bousset, *Jüdisch-christliche Schulbetrieb in Alexandrien und Rom. Literarische Untersuchungen zu Philo und Clemens von Alexandrien, Justin und Irenaüs*, Gœttingue, 1915; W. Scherer, *K. von Alex. und seine Erkenntnisprinzipien*, 1907; J. Hering, *Étude sur la doctrine de la chute et de la préexistence des âmes chez C. d'Alexandrie*, 1923; J. Meifort, *Der Platonismus des K. von Al.*, Tubingue, 1928; Cl. Mondésert, *C. d'Al., Introd. à l'étude de sa pensée relig. à partir de l'Écriture*, Paris, 1944; P. Camelot, *Foi et gnose. Introd. à l'étude de la connaissance mystique chez C. d'Al.*, Paris, 1945; P.

Dudon, *Le gnostique de S. C. d'Al., opuscule inédit de Fénelon*, 1930; J. Munck, *Untersuchungen über C. von Al.*, Stuttgart, 1933. Dans *R. Sc. rel.* : G. Bardy, *Aux origines de l'école d'Alexandrie*, 1937, p. 65 sq.; P. Camelot, *Les idées de C. d'Al. sur l'utilisation des sciences et de la litt. profanes*, 1931, p. 38 sq.; *C. et l'utilisation de la philos. grecque*, 1931, p. 541 sq.; J. Lebreton, *La théorie de la connaissance relig. chez C. d'Al.*, 1928, p. 457 sq.; J. Moingt, *La gnose de C. d'Al. dans ses rapports avec la foi et la philos.*, 1950, p. 195 sq., 398 sq., 537 sq.; 1951, p. 82 sq.; C. Mondésert, *Le symbolisme chez C. d'Al.*, 1936, p. 158 sq. On consultera utilement les art. de G. Bardy, dans *D.H.G.E.*, XII, 1423-28 et *Catholicisme*, II, 1203-06, leur bibliographie; et celle de Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 162, 164.

CLÉMENT D'ANCYRE (Saint) († 312). — Poème par Léon le Sage, IX, 389. — *D.H.G.E.*, XII, 1083.

CLÉMENT DE BOISSY (Athanase-Alexandre). — Notice [C. Toussaint], III, 199-200.

CLÉMENT L'ÉCOSSAIS. — Notice [G. Bareille], III, 200. — Et S. Boniface, II, 1006. — *D.H.G.E.*, XII, 1429.

CLÉMENT MARCHAND *(Clemens Mercator).* — Voir *Marchand* (Clément), IX, 2004.

CLÉMENT DE PHILIPPES, compagnon de S. Paul. — XII, 1416, 1423. — *D. B*, II, 803.

CLÉMENT DE SMOLENSK, métropolite de cette ville (XIIe s.). — Œuvres, XIV, 226; cf. 231.

CLEMENTE DE TERZORIO. — « Les missions des Frères Mineurs capucins », X, 1967.

CLEMENTIEVSKY (Irénée). — Notice [A. Palmieri], III, 201.

CLÉMENTINES, recueil de décrétales de Clément V. — Voir *Clément V.*

CLÉMENTINS (Apocryphes). — Voir *Clément Ier de Rome* (Saint).

CLEOBIUS. — Notice [G. Bareille], III, 223; cf. VI, 2118.

CLÉOMÈNE, hérétique du IIIe s. — Cité dans les *Philosophoumena*, X, 2197; modaliste, cf. 2200, 2202; XV, 1629, 3690, 3691. — *Catholicisme*, II, 1208; *D.H.G.E.*, XII, 1432.

CLÉOPAS (Denys). — Notice [A. Palmieri], III, 224-25.

CLÉOPHAS, nom, dans la Vulgate, d'un ou de deux personnages du N. T. — Leur nom est, dans le grec, différemment écrit : Κλεόπας (Luc., XXIV, 18); Κλωπᾶς (Joa., XIX, 25). C. et Alphée devraient-ils être identifiés? Voir la légende de Ste Anne, XV, 3550. — *D. B.*, II, 806-07.

CLERCK (Jean). — Notice [B. Heurtebize], III, 225.

CLERGÉ, CLERCS. — Voir *Religieux* (clergé régulier); et *Sacerdoce.*

CLÉRICALISME. — Pas plus qu'à l'anticléricalisme (*Tables*, 182), le *D. T. C.* n'a consacré d'article au cléricalisme. Dans l'article de *Catholicisme* (II, 1235), le P. Lecler le définit ainsi : « La propension d'une Église ou d'une société spirituelle à s'immiscer dans les affaires séculières, pour transformer l'autorité publique en simple instrument de ses desseins. » Après en avoir étudié les différentes formes, l'auteur conclut sagement : « Les clercs doivent d'autant plus s'en garder que les peuples ont la mémoire longue et qu'ainsi les fautes commises dans le passé peuvent gêner gravement les intérêts de l'Église et entraver l'exercice de sa mission spirituelle. » — On a accusé de cléricalisme, Schrader, XIV, 1578; Louis Veuillot, XV, 2832.

CLÉRISSAC (Humbert-Marie), religieux dominicain. — Né le 15 oct. 1864 à Roquemaure, entré dans la province de Lyon, mort le 15 nov. 1914. Il n'avait eu qu'une vie de prêcheur sans éclat, réservant sa parole le plus souvent aux communautés religieuses ou vivant à l'étranger en raison des expulsions. Il avait cependant reçu Ernest Psichari dans l'Église, en févr. 1913. Mais son influence s'exerça surtout après sa mort, par la publication posthume d'un certain nombre d'écrits, en particulier de son *Mystère de l'Église*, qui vint à point nommé éveiller et alimenter en ses débuts la redécouverte du sens de l'Église, caractéristique de l'entre-deux-guerres 1918-1939. — Œuvres : *De S. Paul à Jésus-Christ*, Paris, 1899; *L'esprit de S. Dominique*, S.-Maximin, 1924; *Le mystère de l'Église*, Paris, 1918; *La mission de Ste Jeanne d'Arc*, Lyon, 1941; *La lumière de l'Agneau*, Lyon, 1943.

Y. CONGAR.

CLERMONT. — Théologie dite de C. [J. Rivière], XV, 502; cf. XIV, 804.

CLERMONT-TONNERRE (Anne-Antoine-Marie-Jules, duc de), cardinal. — Notice [C. Constantin], III, 235.

CLET (Saint), pape. — Voir *Anaclet;* et I, 1142.

CLICHTOVE (Josse) *(Clichtoue ou Clithoue).* — Étude générale [A. Clerval], III, 236-43. — Vie, 237; relations avec Lefèvre d'Étaples, IX, 133, 135, 148. — Œuvres, III, 239-42. — Influence, 242. — Marie, rédemptrice et réparatrice, IX, 2393; — sur la messe, contre Luther, X, 1108, 1110-11. — Prière, XIII, 172. — Cité : VIII, 2155; XV, 412.

Voir *D.H.G.E.*, XII, 1461; *Catholicisme*, II, 1249; A. Renaudet, *Pré-Réforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)*, Paris, 1916.

CLICHY (Conciles de). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

CLIFFORD (William), théologien catholique anglais (1823-1893), évêque de Clifton. — Il est connu par une explication particulière du Ier chapitre de la Genèse, *The Days of the week and the works of Creation* (dans *Dublin Review*, avr. 1881, p. 311-32). Le prologue de la Genèse, d'après lui, serait un chant liturgique des Hébreux, sans caractère historique. Il s'efforça de répondre aux difficultés qu'on lui opposait dans *The Days of creation, some further considerations* (*ibid.*, avr. 1883, p. 397-417). — *D. B.*, II, 807. — *D.T.C.*, VI, 2325, 2345. Cité : XV, 2563.

CLIMAQUE (Le). — Voir *Théophane le Climaque;* et XV, 512.

CLINGE (Conrad). — Notice [P. Édouard d'Alençon], III, 243.

CLINIQUES (Baptême des). — Baptême des malades, II, 209-11.

CLIQUET (Joseph). — Notice [A. Palmieri], III, 243.

CLOCHE (Antonin), dominicain (1628-1720). — Maître général en 1686. « Il intervint dans l'affaire du jansénisme et des *appelants* (cf. les deux lettres publiées dans *R. S. Phil.*, VI, 1912, p. 77-80), dans celle des rites chinois. Il soutint ses religieux en Extrême-Orient, en Afrique, en Perse. Il fit imprimer une édition arménienne du bréviaire dominicain pour la province d'Arménie. En 1690, il publia une nouvelle édition des *Constitutions* de l'ordre (*Archivum Fratrum Prædicatorum*, VI, 1936, p. 341-43). Il encouragea et aida Échard dans la rédaction de ses *Scriptores ordinis Prædicatorum* [cf. *D.T.C.*, IV, 2054]; il est à l'origine des travaux qui devaient aboutir à la publication du *Bullaire* de l'ordre (*Archivum Fratrum Prædicatorum*, I, 1931, p. 494-99) et des *Annales* du P. Mammachi » (A. Duval, dans *Catholicisme*, II, 1255). — Cité : VI, 1511, 1513; XIV, 1961.

CLOCHES (Droit ecclésiastique). — Il est réglé par le can. 1169, § 1 : « Il convient que chaque église ait des cloches, par lesquelles les fidèles soient invités aux divins offices et aux autres actes de la religion. » Le *Pontifical romain* indique comme fonction du portier de sonner les cloches (*D.T.C.*, XII, 2601). Le *Cérémonial des évêques* (l. I, c. VI, n. 3) prescrit la sonnerie des cloches avant la messe et les heures canoniales (surtout vêpres et matines); à l'élévation de la grand-messe; avant le départ du prêtre qui porte solennellement la communion aux malades (cf. *Rituel*, tit. IV, c. IV, n. 10; *D. T. C.*, XV, 2846); le matin, à midi et le soir, pour annoncer l'*Angelus* (cf. *D.T.C.*, I, 1278, 1279). Le *Rituel* (tit. V, c. VIII, n. 4) recommande la sonnerie au moment du trépas d'un fidèle et demande (tit. VI, c. VI) qu'aux funérailles des enfants, si les cloches sont sonnées, le son soit une sonnerie plutôt de fête. La suppression des sonneries aux trois jours de la semaine sainte est prescrite par le *Cérémonial des évêques* (l. I, c. XV, n. 14). Le *Missel* mentionne la sonnerie des cloches au *Gloria* du jeudi saint, du samedi saint, de la vigile de la Pentecôte. Il est interdit de sonner les cloches aux funérailles qui auraient lieu aux jours de grande fête après l'office du soir : la loi est formelle (cf. S. C. Rit., 8 janv. 1904, n. 4130, ad 2); exception est

faite pour les premières vêpres de la Commémoraison des fidèles défunts, quand elles se célèbrent — comme il arrive le plus souvent — à la suite des secondes vêpres de la Toussaint.

Le § 2 du can. 1169 rappelle que « les cloches des églises doivent être consacrées ou bénites selon les rites des livres liturgiques ». « Le *Pontifical romain* (part. II, *De benedictione signi vel campanæ*) décrit la fonction liturgique, qu'il réserve à l'évêque pour les seules églises consacrées. Après la récitation de sept psaumes, la cloche est lavée d'eau bénite, à l'extérieur et à l'intérieur; elle reçoit ensuite sept onctions extérieures, en forme de croix, avec l'huile des malades, et quatre onctions intérieures avec le saint chrême, qui sont le rite essentiel; enfin une fumigation d'encens et d'autres parfums. La cérémonie s'achève par un évangile que chante le diacre, avec toute la solennité de la grand-messe. C'est l'épisode de Jésus chez Marthe et Marie (Luc., x, 38-42) : la voix des cloches nous rappelle qu' « une seule chose est nécessaire »... L'Ordinaire du lieu ne peut déléguer un simple prêtre sans un indult du S.-Siège (S. C. Rit., 19 avr. 1687): celui-ci observe tous les rites prescrits, y compris les onctions.

« Du *Pontifical* cette bénédiction est passée au *Rituel*, selon une formule approuvée le 22 janv. 1908, dont peut user un prêtre délégué par son évêque. Elle concerne les églises non consacrées, mais seulement bénites. Entre deux oraisons, l'officiant asperge et encense la cloche.

« La consécration et la bénédiction se perdent, si la cloche est brisée ou rendue impropre à son usage; si elle est employée à des usages *indecoros* ou mise en vente publique (can. 1305).

« Le *Rituel* contient aussi une bénédiction du métal pendant la fonte de l'airain et une troisième formule pour bénir une cloche destinée à un usage profane. La première n'est pas réservée à l'évêque, tandis que la seconde lui est propre (*Appendice*, éd. de 1925, n. 15 et 8) » (Robert Lesage, dans *Catholicisme*, II, 1250-51).

Le § 5 du can. 1169 indique que, « relativement à la consécration ou à la bénédiction des cloches, on observera les prescriptions des can. 1155, 1156 ». (Il s'agit du pouvoir réservé à l'Ordinaire quant aux consécrations et aux bénédictions.) (Cf. *D.T.C.*, XIV, 480.)

Les § 3 et 4 règlent l'usage des cloches : « L'emploi [des cloches] dépend uniquement des autorités ecclésiastiques. — Réserve faite des conditions que les donateurs des cloches ont pu stipuler avec l'approbation de l'Ordinaire, une cloche bénite ne peut être affectée à des usages profanes, si ce n'est par nécessité, avec la permission de l'Ordinaire ou par l'effet de la coutume. » Le droit civil français respecte ces dispositions. (En voir les applications dans *Catholicisme*, *loc. cit.*, 1252-55. — Cf. *Traité des cloches*, de J.-B. Thiers, dans *D.T.C.*, XV, 618.)

La clochette à main, ou *tintinnabulum*, est prévue dans les livres liturgiques. On ne doit pas remplacer la clochette par un gong (S. C. Rit., n. 4000, ad 3). Au début de la messe, quand le prêtre sort de la sacristie, c'est la clochette de la porte de la sacristie qui doit être sonnée, et ce, à toutes les messes (*Instruction clémentine*, n. 16). En principe, sauf les exceptions indiquées ci-après, la clochette doit être sonnée à toutes les messes, même pontificales (S. C. Rit., n. 4377), même si le servant y assiste seul (*ibid.*, n. 3638, ad 3). Les sonneries du *Sanctus* et des deux élévations sont obligatoires (*Missel*, *Ritus servandus*, tit. VII, n. 8; tit. VIII, n. 6). On peut aussi donner quelques tintements à l'*Hanc igitur*, à la petite élévation avant le *Pater*, aux trois *Domine non sum dignus*. La clochette de l'enfant de chœur peut accompagner la sonnerie des cloches au *Gloria* du jeudi saint, du samedi saint, de la vigile de la Pentecôte; on peut également sonner la clochette aux bénédictions du Saint-Sacrement. Le *Rituel* demande qu'on le fasse en portant le viatique. Toutefois, « quand le Saint-Sacrement est publiquement exposé, on ne peut sonner à aucun des autels de l'église (*Instr. clém.*, 16; S. C. Rit., n. 3157, ad 10; n. 3448, ad 2); de même le son de la clochette est prohibé aux messes privées célébrées à quelque autel latéral, pendant que se célèbre dans l'église une fonction liturgique solennelle ou tout au moins publique (S. C. Rit., n. 3814) : pendant le chant ou la récitation chorale des heures canoniales, durant la célébration de la messe conventuelle ou d'une messe chantée, pendant une procession à l'intérieur de l'église, une absoute au catafalque, un sermon » (Robert Lesage, dans *Catholicisme*, II, 1257).

CLORIVIÈRE (Pierre-Joseph *Picot de*). — Notice [H. Dutouquet], III, 244.

Voir *Catholicisme*, II, 1258; F. Uzureau, *Le P. de la C., et le serment de Liberté-Égalité*, Paris, 1925; R. Bazin, *Le P. de la C., contemporain et juge de la Révolution*, 1926; J. Sternaux, *Le P. de la C.*, Innsbruck, 1927; F. de Bellevue, *Le P. de la C. et sa mission*, Wetteren, 1933.

CLOS (Temps). — Voir *Empêchements de mariage*.

CLOTURE. — Étude générale [B. Dolhagaray], III, 244-57. — Notions générales, 244-45. — Cl. papale et épiscopale, 257. — C. des religieux : active, 246-47; — passive, 247-52. — C. des religieuses; et exceptions, 252-57; cf. XII, 897. — *Apostolicæ Sedis*, excommunications réservées *simpliciter* au pape (n. 5, 7), I, 1615; — droit actuel, XII, 655-58 (voir can. 2342, 2385, 2386); — résumé de toute la législation, XV, 3078-80. — Concession (avant le Code) accordée à certains prêtres (n. 4), XII, 1156.

Voir J. Creusen, dans *D.D.Can.*, III, 892-908; Jombart et Viller, dans *D. Sp.*, II, 979 sq.; Naz, *Traité*, I, n. 879-81, p. 641-48; J. Creusen, *Religieux et religieuses*, 4e éd., Louvain, 1930, n. 226-39; *Catholicisme*, II, 1260-62.

CLOYSEAULT (Charles-Edme). — Notice [A. Ingold], III, 257. — Cité : XI, 1122, 1127, 1128, 1129, 1131, 1132, 1135 (sur De Condren et l'Oratoire); XIV, 1858 (Senault); XV, 787, 791, 816, 821 (Thomassin), 3625 (Yvan).

CLUGNY (François de), oratorien (1637-1694). — Notice, XI, 1128.

Voir *D. Sp.*, II, 1008 sq.; Bremond, *Hist. du sentiment relig.*, VII, 279-300; *Catholicisme*, II, 1266.

CLUJ-GHERBA (Évêché roumain uni de). — Érection et institutions, XIV, 53-55.

CLUNY (Ordre et Abbaye de). — Voir *Bénédictins*, 409.

COACTION (Liberté de). — Étude générale [A. Chollet], III, 258-63. — Définitions et distinctions, 258; IX, 661; X, 2103. — Erreurs, 258-60; cf. DÉTERMINISME, IV, 643-46; IX, 667-68; — Luther, III, 258; IX, 668, 1284-87; — Calvin, III, 258; II, 1401-03; — Bucer, 1161; — Zwingli, XV, 3783; — Baïus, IX, 669; II, 81 (prop. 39, 41, 66); VIII, 366 (prop. 67 et non 64); — Jansénius, IX, 669 (prop. 3); VIII, 478, 485-91; cf. 364-67, 412-13, 419, 457 (anonyme); contre Jansénius, 455 (Petau), 469 (P. Deschamps). — On devra consulter le développement de l'augustinisme, dans le sens du prédestinatianisme, I, 2535-49. — Solution de S. Thomas, XIII, 2970-71; des augustiniens, 2982. — C. (présence ou absence) et liberté, III, 260-63.

COACTION ou **COERCITION (Pouvoir de).** — Voir *Église; Peines*.

COADJUTEURS. — Évêques, V, 1705-06; — curés, « C. » des évêques (S. Thomas), III, 2433.

Le Code prévoit : le chanoine-coadjuteur, désigné par l'évêque pour acquitter les fonctions d'un chanoine légitimement empêché (can. 420, § 1, 4°); le vicaire-coadjuteur, pour suppléer au curé incapable (can. 475). Les coadjuteurs, exception faite des vicaires, sont nommés par le S.-Siège (can. 1433).

COADJUVANTE (Grâce). — Voir *Grâce*.

COCHELET (Anastase). — Notice [P. Servais], III, 264.

COCHET (Jean-Baptiste). — Notice [C. Toussaint], III, 264. — Sur la possibilité de la transsubstantiation, V, 1443.

COCHIN. — La famille C., dont on trouve déjà des membres sous S. Louis, a eu aux XIXe et XXe s. quelques représentants remarquables : *Augustin* C. (1823-72), célèbre par ses amitiés avec Lacordaire, Montalembert, de Falloux; il fut à l'origine des cercles d'ouvriers (cité au *D.T.C.* : IX, 581, 584, 588, 592, 608; XV, 2545). — *Denys* C., fils du précédent (1851-1922), fut, pendant sa longue vie de parlementaire, le défenseur des droits de l'Église (cité au *D. T. C.* pour son appréciation sur Spencer). — *Henry* C.

(1854-1926), également fils d'Augustin, fut député du Nord. Il est connu pour ses travaux sur l'Italie de la Renaissance (cité : xv, 2299). — *Catholicisme*, II, 1274.

COCHLÉE (Jean). — Notice [C. Toussaint], III, 264. — Contre Luther : sur la justification, VIII, 2157, 2158; cf. 2155; — sur le mérite, x, 729; — sur la messe, 1100, 1101.

Voir H.-M. Féret, dans *Catholicisme*, II, 1275; H. Jedin, *Des Joh. C. Streitschrift « De libero arbitrio hominis » (1525). Ein Beitrag zur Gesch. der vortridentinischen katholischen Theol.*, Breslau, 1929; Ad. Herte, *Die Lutherkommentare des Joannes C.*, Münster, 1935. Plusieurs opuscules de C. ont été publiés dans le *Corpus catholicorum* de Münster.

COCK (Théodore de), provicaire apostolique pour l'Église d'Utrecht. — xv, 2397, 2398, 2400.

COCONNIER (Marie-Thomas), théologien dominicain (1846-1908). — Professeur au séminaire d'Issy, il entra au noviciat dominicain de S.-Maximin en 1876 et fut, à la fondation de l'Institut catholique de Toulouse, chargé de la chaire de philosophie, qu'il occupa douze ans. Lors de la fondation de l'université de Fribourg (Suisse) en 1890, il fut nommé professeur de théologie. C'est de là qu'avec le P. Mandonnet et le P. Berthier, il fonda la *Rev. thomiste* (1893), dans laquelle il donna plusieurs articles remarquables (*Spéculative ou positive?*, 1903). Ainsi prit-il une large part à la restauration scolastique et thomiste, selon la formule de Léon XIII : *Vetera novis augere*. Il mourut soudainement le 8 avr. 1908.

Outre des articles dans les *Annales de philos. chrét.* et la *Rev. thomiste*, il a publié : *L'âme humaine*, Paris, 1890; *L'hypnotisme franc*, 1897.

Voir M.-Fr. Cazes, *Le T. R. P. Coconnier. Quelques notes sur sa vie, ses œuvres et sa mort*, Toulouse, 1908.

Y. Congar.

COCQ (Florent de). — Notice [E. Mangenot], III, 265.

COCQUELIN (Nicolas). — Notice [C. Toussaint], III, 266.

COCQUELINES (Charles). — Notice [T. Ortolan], III, 266.

CODDE (Pierre), vicaire apostolique d'Utrecht. — xv, 2396-2401.

CODE D'HAMMOURABI. — Voir *Hammourabi*.

CODE SACERDOTAL. — Voir *Pentateuque*.

CODES. — Voir *Droit*, § Codes.

CODEX. — On désigne généralement les manuscrits des textes scripturaires en faisant suivre ce mot du nom du lieu d'où le manuscrit est originaire : *C. Alexandrinus*, *C. Sinaiticus;* ou bien du nom du lieu où il est actuellement conservé : *C. Vaticanus;* ou bien du nom d'un de ses propriétaires : *C. Bezae;* ou encore de quelque autre circonstance particulière; *C. Ephraemi rescriptus*, etc. Sur le Codex paulinien *Chester Beatty*, voir xv, 1042. — Il est inutile de renvoyer aux articles du *D. T. C.* où ils sont cités.

CODRINGTON (H.-W.), orientaliste anglais. — Auteur de *The Syrian Liturgies of the presanctified*, dans *J.T.S.*, IV, V (cf. *D.T.C.*, XIII, 111). — Cité : XIII, 80-81, 85-88, 93.

COEFFETEAU (Nicolas). — Notice [R. Coulon], III, 267-271.

COELO DE AMARAL (Nicolas). — Notice [A. Palmieri], III, 271.

CŒUR (En général). — Sens et emplois du mot C., III, 271-73. — Νοῦς et C. dans la vie hésychaste, XI, 1752; cf. 1784. — Mouvement passionnel et C., 2214; cf. 2222, 2224. — Foi et C., selon Pascal, 2139, 2140, 2141, 2152, 2169-71, 2179-80, 2188; cf. 2149. — Théologie du C. de Zinzendorf, xv, 3699.

CŒUR DE MARIE (Dévotion au). — Nature. Historique [E. Dublanchy], III, 351-54. — Rôle de S. Jean Eudes, v, 1468-71; — la Société du C. de M., 1476; bibl., 1479-82. — Voir III, 317; XI, 1125.

La fête du C. Immaculé de Marie a été fixée par Pie XII au jour octave de la fête de l'Assomption. Le diocèse de Paris avait une fête du « C. Immaculé de Marie, Refuge des pécheurs », pour l'archiconfrérie établie à l'église N.-D.-des-Victoires (*Catholicisme*, II, 1286). Sur la dévotion au C. de Marie, voir *ibid.*, 1284 et *D. T. C.*, IX, 2466.

Congrégations sous le vocable du C. de Marie, I, 547-50 (S.-Esprit et S.-C. de Marie), II, 543, 1485-86; v, 1475; x, 1885, 1906, 1907, 1909, 1947-48, 1987-88, 1993-96; XII, 2617.

Voir Bainvel, *Le saint C. de Marie*, Paris, 1918; C. Lebrun, *La dévotion au C. de Marie; étude hist. et doctrinale*, 1918; C. Olmi, *La dévotion au C. Immaculé de Marie*, 1947; H. Pujolras, *Cultus purissimi Cordis B. M. V. : natura et fundamenta*, Milan, 1943.

CŒUR-SACRÉ DE JÉSUS (Dévotion, culte). — Théologie et développement historique de la dévotion [J. Bainvel], III, 271-351 (on suivra l'ordre de l'article).

I. Théologie. — 1° *Objet.* — Terminologie, III, 271-73; — le C. de chair, objet de la dévotion, 274; deux éléments subordonnés, 277; — le C. de Jésus, emblème de son amour; sa vie intime, 280; — le Sacré-C. et la personne du Verbe, 283; cf. XIV, 2787 (danger de superstition d'un culte mal compris); — l'amour méconnu et outragé, III, 285; — Passion et eucharistie, 286; le C. eucharistique, 345; XIV, 2787; — amour créé et incréé, amour pour Dieu et pour les hommes, III, 287; — résumé, 292. Voir Culte en général, 2405-06, 2417-18. — Sur le C. de Jésus et la pénitence, 315; VIII, 1286.

2° *Fondements de la dévotion.* — Fondement historique, III, 293; — dogmatique, 293; — philosophique (controverses) : C., emblème ou symbole de l'amour, 294-97.

3° *Acte propre de la dévotion au Sacré-Cœur.* — Fin, III, 298; cf. VIII, 1358; — esprit, caractère, pratique, III, 299. — La dévotion au Sacré-C., religion de Jésus, 301.

II. Développement historique. — 1° *Avant Ste Marguerite-Marie.* — La Ste Écriture : la plaie du C., III, 303. — XIe-XIIe s. : symbolisme du C. percé, 305 (S. Bernard, Guillaume de Saint-Thierry, Gilbert de Holland, B. Guerric d'Igny); cf. VII, 279 (Jean de Fécamp). — XIIe-XIIIe s. : premières traces du culte, III, 307-11 (S. Bonaventure, la « Vigne mystique »; Ste Mechtilde; Ste Gertrude); cf. VI, 1137-40. — XIVe-XVe s. : propagation du culte, III, 311 (Ste Catherine de Sienne); cf. xv, 2025 (Ubertin de Casale). — XVIe s. : dévotion ascétique, III, 312 (Lansperge); cf. VIII, 2609. — XVIe-XVIIe s. : développement du culte privé, prières, pratiques, livres, images, III, 313 (S. Ignace, S. Canisius, Hajnal, Druzbicki, S. François de Sales et la Visitation). — S. Jean Eudes, 317; cf. v, 1468-71, 1477-79, 1481; XI, 1125.

2° *Ste Marguerite-Marie.* — État de la dévotion : quelques contemporains, III, 320. — Formation de la sainte, 321. — Les apparitions, 322 (1re); 323 (2e); 325 (la grande apparition). — Débuts de la nouvelle dévotion : le P. de la Colombière; apostolat de Marguerite-Marie, 326-30; — développements, pratiques et promesses, 330-31; cf. la grande promesse et la persévérance finale, 331; XII, 1302; — message pour le roi, commencements de réalisation, III, 331; — vision du 2 juill. 1688; mission de la Visitation et de la Compagnie de Jésus, 332-34; cf. VIII, 1096. — La dévotion à la mort de Marguerite-Marie, III, 334.

3° *De Ste Marguerite-Marie à nos jours.* — Les Chartreux : dom Le Masson, III, 336; cf. IX, 205. — La fête du Sacré-C. : Benoît XIII; Clément XIII; Pie IX; Léon XIII, III, 337-43; la consécration du genre humain au Sacré-C., 340; IX, 340. — Vie et rayonnement de la dévotion, III, 343-47.

III. Les papes et le Sacré-Cœur. — Clément IX, v, 1469; — Clément X, III, 319; — Innocent XI, 336; — Innocent XII, 276, 326, 336-37; — Clément XI, 337; — Benoît XIII, 337-38; VI, 1139; — Clément XII, 1139; — Benoît XIV, III, 293, 338;

vi, 1138-39; xii, 2140; — Clément XIII, iii, 124, 273, 274, 276, 319, 334; vi, 1139; — Clément XIV, 1139; — Pie VI et les jansénistes de Pistoie, iii, 274, 277, 278, 283, 290, 293, 298; vi, 1139; xii, 1660, 2137, 2138, 2139-40, 2147, 2164, 2200, 2216-17 (prop. 61-63), 2224 (notes de Feller); xiii, 2663 (Ricci); — Pie IX, iii, 296, 299, 339, 340, 341; — Léon XIII, 303, 340, 342; ix, 340; — Pie XI (voir *infra*).

IV. Diverses questions. — Images du Sacré-C., iii, 277, 323, 325, 344-45; xi, 1596; — sur le drapeau français, iii, 331-32, 347. — Scapulaire, 344. — Culte de N.-D. du Sacré-C., 345.

Développement contemporain de la fête et de la dévotion au Sacré-Cœur. — Pie XI : obligation de réciter, à la fête du Christ-Roi, la consécration au Sacré-C. et les litanies; — le 8 mai 1928, encyclique *Miserentissimus Redemptor* sur la réparation due par tous au Sacré-C.; — 29 janv. 1929, nouvelle messe et nouvel office du Sacré-C.; — 3 mai 1932, encyclique *Caritate Christi compulsi*, prières et expiations à adresser au Sacré-C. dans les maux actuels du genre humain; — l'encyclique *Miserentissimus Redemptor* annonçait l'élévation de la fête du Sacré-C. au rite double de Ire classe avec octave privilégiée de IIIe ordre; et comportait, en annexe, une nouvelle formule d'*Acte de réparation au Sacré-C. de Jésus*, à réciter chaque année à la fête du Sacré-Cœur.

Congrégations sous le vocable du Sacré-Cœur. — Frères, Prêtres, Fils, Oblats. — Le *D.T.C.* indique leurs activités surtout missionnaires : i, 547-50, 2609; vi, 695; x, 1871, 1886, 1887, 1889, 1903-04, 1922, 1933, 1939, 1942, 1944-45, 1949-50, 1971-72, 1979-80, 1987-88, 1990, 1991-92, 1995-96; xii, 2456, 2461; xiv, 3142. — Sur la congrégation maronite du Sacré-C. et la visionnaire Hendiyé, x, 88-100. — Congrégations féminines : Dames, Servantes, Filles (du Sacré-C. ou de N.-D. du Sacré-C.), Petites Servantes, Sœurs missionnaires, Tertiaires, Sœurs des Sacrés-C. de Jésus et de Marie, etc., x, 1894-95, 1897, 1898, 1900, 1908, 1910, 1938; xii, 2459, 2460, 2617.

Université du Sacré-C., xv, 2259, 2263-64; — *faculté* de théologie du Sacré-C., 2259, 2263-64.

Bibl. — 1° *Auteurs cités dans l'article et possédant une notice dans le D. T. C.* — Alphonse de Liguori, i, 917, 919 : Collet, iii, 366; J. Croiset, 2338; Feller, v, 2136; J. de Gallifet, vi, 1137; Garriguet, xiv, 819; Gautrelet, vi, 1172; Gerdil, 1301; Laurent de Paris, ix, 12; de Lussan, 1146; Muzzarelli, x, 2584; Ramière, xiii, 1650; Marc-Antoine Raynaud, 2653; Riche, 2696; Ricci, 2663 (voir *supra*, Pie VI); Tabaraud, xv, 6; Terrien, 130; Vermeersch, 2691.

2° *Autres auteurs.* — Bainvel, *La dévotion au Sacré-C. de Jésus*, Paris, 1917; Bucceroni, *Comment. in cultum SS. C. J.*, Paris, 1880 (compléter sa notice, *Tables*, 485); Castelain, *De cultu eucharistico Cordis Jesu*, 1928; *A l'école du Sacré-C.*, 1921; *Le culte du C. eucharistique de Jésus*, 1920; De la Colombière, voir *Tables*, 619; Mgr Gauthey, *Le Sacré-C. de Jésus*, 1925; A. Hamon, *Hist. de la dévotion au Sacré-C.*, Paray-le-Monial, 1927; G. Kanters, *Le Cœur de Jésus étudié dans la tradition cath.*, 3 vol., Bruxelles, 1927; F. Lemp, *Das Herz Jesu*, Brixen, 1909; J.-B. Lemius, *Le culte du C. eucharistique de Jésus*, Paris, 1930; Lepidi, *De cultu Cordis Jesu eucharistici*, Rome, 1905; L. Lévesque, *L'origine du culte du Sacré-C.*, 2 vol., 1905; *Le théocentrisme de S. Thomas et les principes thomistes de la dévotion au Sacré-C.*, dans *R. Ap.*, 1920, p. 63 sq.; cardinal Manning, *Glories of the Sacred Heart*, trad. franç., *Les gloires du Sacré-C.*, x, 1914; J. Nix, *Cultus SS. J. C. et purissimi Cordis Mariæ*, Fribourg-en-Br., 3e éd., 1905; H. Noldin, *Die Andacht zum hl. Herz Jesu*, 10e éd., Innsbruck, 1914; F. Piazza, *La devozione al Cuore di Gesù nel suo svolgimento storico*, Pavie, 1921; P. Pörtzschen, *Das Herz des Gottmenschen im Weltenplane*, Trèves, 1926; Ch. Sauvé, *Le culte du Sacré-C.*, 1905; Mgr Sinibaldi, *Il regno del SS. Cuore di Gesù*, Milan, 1924.

COGLIANI (Virgilio-Tommaso), critique italien. — Auteur d'une étude : *Giacomo Capocci e Guglielmo de Villana scrittori politici del secolo XIV*, xv, 3011, 3013.

COGNAT (Joseph) († 1888), ecclésiastique français. — Il dirigea l'*Ami de la religion* de 1852 à 1855 (*Tables*, 139), publia *Clément d'Alexandrie, sa doctrine et sa polémique* (*D. T. C.*, xi, 1017) et, sur les sujets controversés à l'époque, *Polémique religieuse*, Paris, 1861. Il faut citer aussi *M. Renan, hier et aujourd'hui*, 1883. — Sur *Louis Veuillot* et *L'Univers*, voir xv, 2809, 2822. — Hurter, v, n. 722; Hocédez, *Hist. de la théol. au XIXe s.*, 90, 99.

COIMBRE, université. — Voir *Universités*.

COLANGELO (François). — Notice [A. Ingold], iii, 354.

COLARBASE. — Voir *Colorbasus*.

COLBERT (Charles-Joachim) (1667-1738). — Cousin du suivant, nommé le 1er nov. 1696 évêque de Montpellier, il eût été un prélat remarquable, si son épiscopat n'avait pas été dominé par une opposition irréductible à la bulle *Unigenitus*.

Voir xv, 2126, 2129, 2132, 2133, 2160; xiv, 2269. — Combattu par de Tencin, xv, 115. — Inspirateur du catéchisme de Pouget, xii, 2665, 2667.

COLBERT (Jacques-Nicolas) (1654-1707), docteur de Sorbonne, académicien, coadjuteur, puis archevêque de Rouen (29 janv. 1691). — Sur la bulle *Vineam Domini* de Clément VI, xiii, 1504, 1507, 1510.

COLENSO (John-William). — Notice [J. de la Servière], iii, 1379; cf. xiii, 1379. — *D. B.*, ii, 832.

COLÈRE. — Dans l'ordre physique et dans l'ordre moral [G. Blanc], iii, 355-61.

1° *Ordre physique.* — C., désir de vengeance, iii, 355-56; xi, 2216, 2222; xv, 2614, 2615. — Causes, iii, 356-57; i, 2626 (avarice); xi, 1422, 1431 (orgueil); cf. i, 1695; xi, 2218. — Effets, iii, 357; xi, 2231 (responsabilité atténuée); cf. ix, 1218 (le cas de Luther); iv, 1694 (donations révocables); xi, 2233 (énergie accrue).

2° *Ordre moral.* — C. vertu, iii, 357-58; cf. xi, 2233-34; — C. péché, iii, 358-59; ii, 1690, 1691 (péché capital); xii, 775, 1165; xiii, 930; — circonstances, xii, 247. — Péchés connexes et dérivés, iii, 359-60; blasphème, ii, 908; impatience, xi, 2250; imprécation, vii, 1425; injure, 1937. — Remèdes, iii, 360-61; résistance aux premiers mouvements, xii, 232; mansuétude, ix, 1917-18; tempérance, xv, 98-99. — *D. B.*, ii, 833; R. Brouillard, dans *Catholicisme*, ii, 1294-97.

COLERIDGE (Henri-Jacques), jésuite anglais (1822-1893). Connu pour son ouvrage ascétique *Vita vitæ nostræ meditantibus* (1869); comm. anglais en 22 vol. (1874-1892). Professeur d'Écriture sainte à S.-Bruno's, il publia un certain nombre d'ouvrages de théologie scripturaire. — *D. B.*, ii, 834.

COLERIDGE (Samuel Taylor). — Notice [J. de la Servière], iii, 361. — Son système apologétique et son influence sur le mouvement d'Oxford, iii, 2303.

COLET (Jean). — Vie. Œuvres [J. de la Servière], iii, 362-63. — Cité : xv, 412, 414. — A. Humbert, *Les origines de la théol. moderne*, Paris, 1911, p. 131-47.

COLETI (Nicolas). — Notice [J.-B. Martin], iii, 363. — Sur la chronologie des œuvres de Lucifer de Cagliari, ix, 1036.

COLIGNY. — Relations de Calvin avec C., ii, 1392-94.

COLLATION (Jeûne). — Règles à observer, ii, 1740-41, 1745; viii, 1413.

Code. — Can. 1251, § 1 : « La loi du jeûne prescrit qu'il ne soit fait qu'un repas par jour; mais elle ne défend pas de prendre un peu de nourriture matin et soir, en observant toutefois la coutume approuvée des lieux, relativement à la quantité et à la qualité des aliments. »

§ 2 : « Il n'est pas défendu de consommer viandes et poissons au même repas, ni de remplacer la réfection du soir par celle de midi. »

COLLATION ECCLÉSIASTIQUE. — Mode pour acquérir la juridiction, viii, 1982. — C. des bénéfices, iii, 2441; iv, 650, 676, 1676; v, 1716; vii, 1636,

1975; VIII, 1982; XIII, 2445, 2446; XV, 1417, 1440, 1457, 1479, 1483. — Voir *Tables*, 416.

COLLECTES (Oraisons). — Prières collectives, VIII, 825-27; X, 1374, 1382, 1390, 1392, 2524.

COLLECTES (Quêtes). — Voir *Quêtes*.

« **COLLECTION EN CINQ LIVRES** », collection inédite de textes concernant la pénitence (XIe s.). — XII, 899.

COLLECTIVISME. — Forme de possession en commun, III, 574. — C. et socialisme, XIII, 812; XIV, 2276; — C. marxiste, 2293; — C. et anarchie, I, 1156. — Dangers et écueils du C., XIII, 769, 773, 776. — Thèse catholique : propriété et usage commun, 782-84, 801; propriété collective, 763, 767, 815 (C. primitif). — S. Jean Chrysostome et l'appropriation collective, III, 584. — Voir *Communisme; Fouriérisme; Socialisme;* et surtout *Propriété*.

COLLÈGE (Sacré). — Voir *Cardinaux*.

COLLÈGES. — 1° *Enseignement secondaire.* — Fondations de S. Canisius, II, 1510; — les Oratoriens, XI, 1104; — les Prémontrés, XIII, 28. — En Asie, I, 2091-92, 2097-98, 2113-14; — en Belgique, II, 540-41; cf. 547; — au Canada, 1483, 1487; — en Espagne, V, 564; — aux États-Unis, I, 1061-62; — en France : C. de Beauvais, X, 1403; Louis-le-Grand, IX, 1654; cf. XV, 1510, 1512; — aux Pays-Bas, XII, 84; — en Pologne, 2621; — en Suisse, XIV, 2754; — en pays de mission, X, 1873, 1883, 1916-17, 1925, 1928, 1930, 1938-39, 1960.

2° *Collèges ecclésiastiques ou religieux (enseignement supérieur).* — Américain du Nord, I, 1069; — américain du Sud (Pio Latino), 1087; — Angelico (C. S.-Thomas), VIII, 150; XV, 2263; — anglais (de Douai), I, 886; XV, 3561; — S.-Thomas, VI, 1813; — S.-Anselme, XV, 2263 (cf. *Tables*, 412-13); — arménien, X, 1873; — belge (séminaire à Rome), II, 541; — Bernardins, XIV, 1365; — Bons-Enfants, 1457; — Clermont, VI, 930; IX, 1773; XII, 1313, 1317, 1321, 1324; — Consolata (Turin), X, 1890; — Coqueret, XV, 3118; — érythréen, X, 1873; — germanique, VI, 1812; XV, 1488; — grec, VI, 1813; cf. III, 1458; X, 1873; — grec-albanais, 1873; — S.-Jacques, XV, 3119; — Louvain (S.-Esprit), II, 541; — Mangalore, X, 1906; — maronite (Ravenne), 66; XI, 18; — maronite (Rome), X, 61, 103, 139, 1873; XIV, 2167; — melchite, X, 1873; — Moghila, XIV, 336; — pénitenciers de S.-Pierre, VIII, 1072; — Pont-à-Mousson, VI, 1813; — Propagande, X, 1870; cf. VIII, 150; III, 1458; XV, 2263; et C. en dépendant, X, 1870-71; — ruthène, 1873; — Sapience, VIII, 150; X, 45; XIV, 2167; — Woodstock (Sacré-Cœur), XV, 2261.

3° *Collège de France et Sorbonne.* — Cités : X, 115; XIV, 2168; XV, 2246; cf. XIII, 1702, 1708; XIV, 2385; cf. 2386 (C. similaires).

4° *Collège romain ou Université grégorienne.* — Cité : V, 583; VI, 1812; VIII, 150, 1016, 1023, 1039, 1044, 1045, 1047, 1053, 1054, 1061, 1064, 1072, 1076, 1085, 1089.

Professeurs ayant une notice. — Arnou (*Tables*, 270); A. Ballerini, II, 130; Bellarmin, 561; Biederlack (*Tables*, 437); Billot (*ibid.*, 444); Bolgeni, 946; C. Boyer (*ibid.*, 477); Bucceroni (*ibid.*, 485); Cienfuegos, 2511; Cornély (voir *Tables*); Faure, V, 2100; Ferretti, 2178; Francolini, VI, 763; Franzelin, 765; Gismondi, 1381; Gury, 1994; Kleutgen, VIII, 2359; J. Ledesma, IX, 126; J. de Lugo, 1071; S. Maurus, X, 447; Mazzella, 478; N. et P. Pallavicino, XI, 1831-32; Palmieri, 1836; Passaglia, 2207; Perrone, XII, 1255; Pignataro, 2109; Schrader, XIV, 1576; Suarez, 2638; Taparelli, XV, 48; Tarquini, 58; Tolet, 1223; Tolomei, 1225; Tongiorgi, 1227; Valencia, 2467; Vazquez, 2602; Vermeersch, 2687; Wernz, 3530.

Voir *Catholicisme*, II, 1308-10, *Collèges ecclésiastiques de Rome*.

COLLÉGIALES. — Voir *Chanoines*, § Chapitres.

COLLET (Pierre). — Vie. Œuvres [V. Ermoni], III, 364-67. — Abrégé de Tournely, XV, 1244; cf. 503, 504. — Sur la messe, X, 1189. — Morale antiprobabiliste, XIII, 565. — *D. Sp.*, II, 1121-23.

COLLÉTANS, franciscains. — VI, 817.

COLLINS (Anthony). — Notice [J. de la Servière], III, 367; XIII, 1742. — C. et Voltaire, 1748; XV, 3411, 3430, 3453, 3454, 3456, 3458.

COLLINS (Henri). — Notice [R. Coulon], III, 369.

COLLIUS (François). — Notice [B. Heurtebize], III, 369 (orthographié *Collins*). — Les infidèles aux limbes, VII, 1894.

Voir L. Capéran, *Le problème du salut des infidèles*, Toulouse, 1934, analyse l'ouvrage de Collius, *De animabus paganorum* (p. 286-98 de l'*Essai historique*).

COLLOQUES. — Voir *Controverses*.

COLLYRIDIENS. — Notice [G. Bareille], III, 369. — Culte envers Marie réprouvé, IX, 2444; cf. 2446, 2453; XIV, 906; — et par Mahomet lui-même, III, 1785.

COLMAN (Saint), évêque de Lindisfarne (Angleterre) (VIIe s.). — Conflit à propos du comput pascal, XI 1968.

Voir, sur S. Colman (fête le 18 févr.), *A. S.*, 18 févr., 82-88; De Smedt et de Backer, *A. S. Hiberniæ*, Bibl., dans *Catholicisme*, II, 1314.

COLOGNE. — 1° *Diocèse.* — Au temps de S. Boniface, XV, 3673, 3674; — *métropole* de S. Boniface lui-même au synode de 745 (cf. Hefele-Leclercq, III, 968; *Catholicisme*, II, 141, corrigeant *D. T. C.*, II, 1005). — L'électorat de C., XI, 1919, 1922. — S. Albert le Grand et S. Thomas à C., I, 666; XV, 621. — Archevêques de C. au temps du luthéranisme : Gebhardt von Truchsess, XI, 1919; Hermann de Wied et Adolf de Schauenburg, VI, 1884.

2° *Nonciature.* — Institution et protestations, XI, 1919, 1922, 1923; cf. Dominis, IV, 1672; Fébronius, V, 2117.

3° *École de Cologne : sur la double justification.* — Et Luther, IX, 1223-25. — Exposé, VIII, 2159-64, 2182-84; — Gropper, 2160; VI, 1882, 1883; — Pighi, XII, 2102-03; VIII, 2159-60; — Contarini, 2162-64; cf. XII, 2095; — Seripando, XIV, 1937-38.

4° *Conciles.* — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

5° *Universités.* — Voir *Universités*.

COLOMB (Christophe). — Et Alexandre VI, V, 486-87; — et Léon XIII, 555. — *Catholicisme*, II, 1315.

COLOMBA (Saint), fondateur et abbé d'Iona (521-597), apôtre de l'Irlande, puis de l'Écosse. — Cité : VII, 1912; XI, 1968-69 (controverses pascales).

Voir *A. S.*, juin, II, 180-236; H. Leclercq, *Iona*, dans *D.A.C.L.*, VII, 1425-61; Adamnan, *Vita S. C.*, éd. Fowler, 1920; W. D. Simpson, *The historical S. Columba*, 1927; *The celtic Church in Scotland*, 1935; L. Gougaud, *Les chrétientés celtiques*, 1911, p. 139-42; Fliche-Martin, V, 301-02; Bardy, dans *Catholicisme*, II, 1316; et *D.H.G.E.*, XIII, 342.

COLOMBAN (Saint). — Vie. Règle. Pénitentiel. Autres écrits [E. Martin], III, 370-76. — Vie, 370. — Règle, 371-74; cf. VI, 1709; XV, 3261; — supplantée par la Règle de S. Benoît, XIII, 2161; — confession fréquente, III, 884; — des péchés véniels, 889. — Pénitence et pénitentiel, 374-75, 875, 880; XII, 848-49, 854, 855, 859, 874, 1164, 1169; XIV, 1138, 1170. — Autres écrits, III, 375; XV, 1703 (sermons), 1916 (lettre sur les Trois Chapitres). — Divers : controverse pascale, XI, 1964-66; — observances singulières, XIV, 2783. — Cité : X, 2354, 1870.

Fliche-Martin, V, 310, 341-42, 512-17, 530; G. Metlake, *The life and writings of S. Colomban*, Philadelphie, 1914; J. G. Laux, *Der hl. Kolumban*, Fribourg-en-Br., 1919; L. Gougaud, *Les chrétientés celtiques*, 145-50, 180-82, 219-21, 276-78, 308-10; *Les saints irlandais hors d'Irlande*, Louvain, 1936, p. 51-62; Ch. Hole, dans *D.C.B.*, I,

605-07; dans *D.H.G.E.*, XIII, 313 sq.; L. Gougaud, dans *D.A.C.L.*, III, 2195-98; H. Leclercq, *ibid.*, IX, 2725-44; A. Teetaert, *D.D. Can.*, III, 1005-24; L. Gougaud, *D. Sp.*, II, 1131-33; R. Aigrain, dans *Catholicisme*, II, 1317-21.

COLOMBE (Ludovico delle), auteur d'un ouvrage hostile à Galilée. — VI, 1059.

COLOMBE AU BAPTÊME DE JÉSUS (La). — Manifestation du S.-Esprit, V, 685; — signification symbolique, VIII, 1184; — dogmatique, XV, 1578; — interprétation gnostique, 2503.

D.A.C.L., III, 2198 sq. *Catholicisme*, II, 1323, valeur symbolique; l'art. *Colombe eucharistique*, *ibidem*.

COLOMBIE. — État de l'Amérique latine (voir *Tables*, 136-37). — Missions catholiques (*ibid.*, 135). — Nonciature, XI, 1921. — Pie IX et la législation religieuse (mariage), IX, 2279; — Code civil : sur la restitution, XIII, 2476.

COLOMBIÈRE (Claude de la). — Voir *Claude*.

COLON (J.-B.), professeur à la faculté de théologie catholique de Strasbourg. — Cité : XII, 295; XIII, 255.

COLONIA (André de). — Notice [C. Toussaint], III, 376.

COLONIA (Dominique de). — Notice [P. Bernard], III, 376. — Critique exagérée de Pouget, XII, 2666.

COLONIES. COLONISATION. — Colonisation et exploitation, V, 555; cf. 486-503. — Thèses opposées : Sepulveda (légitimité de l'exploitation), XIV, 1906; Barthélemy de Las Casas (respect et justice à l'égard des peuples sauvages), VIII, 2620-21; cf. XIV, 1905. — Thèses modérées de Dominique de Soto, 2425; de Suarez, 2721-22; de Vitoria, 3123 (*Relectiones de Indis*), 3128, 3131, 3143. — Critiques de Voltaire, XV, 3416. — Civilisation et guerres de colonisation, VI, 1924-26.

Sur les abus du colonialisme, voir *Semaine sociale de Marseille*, 1930; J. Folliet, *Le droit de colonisation*, Paris, 1933.

COLONNA (Famille). — Famille dont l'origine première remonte à l'époque de l'Empire romain. Le nom viendrait de la colonne Trajane auprès de laquelle auraient vécu les ancêtres : elle a donné un pape et vingt-sept cardinaux à l'Église.

Cités : Rivalité des C. et des Orsini, II, 2062; X, 377; XIV, 2207. — Jacques C., cardinal de Nicolas III; et Pierre, cardinal de Nicolas IV et Boniface VIII, II, 993, 996; — Jacques C. et les spirituels, XIV, 2538, 2545; cf. XV, 2022-23. — Gilles C., ou Gilles de Rome, VI, 1358; — Landulphe C., VIII, 2557; — Othon C., Martin V, X, 197. — Prosper C., neveu de Martin V, V, 1492-93; XIV, 2206. — Laurent C., 2207. — Vittoria C., XII, 2415.

Voir *Catholicisme*, II, 1327-29; *D.H.G.E.*, XIII, 330-340; A. Coppi, *Memorie Colonnesi*, Rome, 1855.

COLORBASUS. — Nom. Personnage. Doctrine [G. Bareille], III, 378; cf. XIII, 1915.

COLOSSES. COLOSSIENS. — Voir *Paul* (Saint).

COLYBES. — Origine et symbolisme I, 981-82; — controverse, I, 2189; XI, 487.

COMAN (Jean de). — Voir *David-George;* et IV, 152.

COMBAT. — Sens propre : voir *Duel; Guerre*. — Sens figuré : lutte entre le bien et le mal : les deux Cités, XIII, 1796-97; — le « C. spirituel », XIV, 1745; VI, 995; XIII, 2695. — Cf. Rathier de Vérone, 1681.

COMBEFIS (François). — Notice [R. Coulon], III, 385-87. — Sur Honorius, VII, 125; — Eutychès, V, 1595. — Épiclèse, 199; — condition de la validité de la consécration, 202, 275.

COMBES (Émile). — Et la séparation des Églises et de l'État, IX, 621, 622; cf. XII, 1718, 1724.

COMENIUS. — Nom latinisé de Jean Amos Komansky. — Voir ce mot.

COMESTOR ou *Le Mangeur* (Pierre). — Voir *Pierre Comestor;* et XII, 1918.

COMI DE REGGIO, frère mineur. — Compagnon du P. Bernardin de Reggio, XIII, 2101.

COMIERS (Claude). — Notice [C. Toussaint], III, 387.

COMITIBUS (De) ou *Conti* (Blaise). — Notice [P. Édouard d'Alençon], III, 387.

COMITIBUS (*Pierre* de). — Notice [A. Palmieri], III, 387.

COMITOLI (Paul). — Notice [P. Bernard], III, 388. — Ses *Responsalia moralia*, XIII, 497.

COMMANDEMENTS DE DIEU et DE L'ÉGLISE. — **I. Décalogue** [E. Mangenot], IV, 161-76. — Sa révélation divine, 161, 964; V, 1746, 1753, 1760; — opinions des critiques modernes, IV, 162-64. — Nature : loi naturelle, divine positive (mosaïque et chrétienne), 167-70; IX, 888, 889; X, 2410-11. — Obligation, IV, 170-71; VIII, 1734-35; XIV, 2184; — place dans l'instruction morale des catéchumènes et des fidèles, IV, 171; — possibilité d'en accomplir les préceptes, avec la grâce, XII, 1262-64 (Pères), 1274 (S. Thomas); cf. XV, 972-73; XII, 1278 (scotistes); cf. IV, 1899; XII, 1291-92 (conc. de Trente); cf. VI, 1583-85; — position de Pascal, XI, 2160; de Jansénius, VIII, 392; de Quesnel, XV, 2137; de Luther, IX, 2137. — La pratique des C. et la vie spirituelle, XIV, 2954. — Protection de Marie et observance des C., IX, 2461. — Le deuxième précepte et le culte des images, VII, 766, 802-03. — Classification, IV, 164-67. — Différences entre le Décalogue mosaïque ou chrétien et les codes moraux non chrétiens, 173-76.

Voir A. Eberharter, dans *D.B.S.*, II, 341-51; W. Paterson, dans *Dictionary of the Bible* (non cath.); P. Volz, art. *Décalogue*, dans *Die Religion in Gesch. und Gegenwart* (id.), Tubingue, 1927; H. Cazelles, dans *Catholicisme*, III, 500-02; R. Brouillard, *ibid.*, 502-05.

II. Commandements de l'Église. — Nature. Classification [E. Dublanchy], III, 388-93. — Principes exposés à **Lois,** § La loi ecclésiastique, IX, 889-99.

Voir A. Villien, *Hist. des commandements de l'Église*, Paris, 1936; Brouillard, dans *Catholicisme*, II, 1337-39. — Les préceptes particuliers à chaque commandement de Dieu ou de l'Église sont étudiés en des articles spéciaux.

COMMÉMORAISON DES MORTS. — Voir *Morts*.

COMMENDE. — Selon l'intention première, la « commende » n'avait pas d'autre but que de confier temporairement une église ou un monastère dépourvus de titulaire à un prélat chargé de son administration. Au cours des âges des abus très graves se glissèrent dans la collation des commendes : l'on voit, au Moyen Age, le principe de la commende devenir un moyen détourné permettant d'échapper à la défense de cumuler les bénéfices. Bien plus, les mesures édictées par la *Pragmatique Sanction* de 1438 (cf. XII, 2780), puis par le concordat de 1516 (III, 733), finirent par mettre dans la main du roi les nominations aux dignités ecclésiastiques : par là, on prélude à l'établissement définitif, en ce qui concerne les bénéfices réguliers, du système de la commende poussé aux extrêmes limites, des séculiers se trouvant nantis, par la commende, des revenus de ces bénéfices. On a noté ici (XIII, 10), les déplorables effets de la commende en certains prieurés et abbayes. Le concile de Trente s'émut d'un tel état de choses, et l'évêque Psaume de Verdun s'y fit remarquer par un discours persuasif contre les commendes (cf. XIII, 1088). Mais le concile ne put qu'édicter des prescriptions relatives aux conditions à remplir par les candidats au titre d'abbé commendataire et soustraire à la commende certains établissements plus importants (cf. XV, 1448, 1479, 1482-83). — Le Code prévoit (can. 1412, 5°) des commendes temporaires, concessions des revenus d'une église ou d'un monastère, faites à un sujet de telle façon qu'au décès du commendataire l'intégralité du revenu fait retour à l'établissement grevé de la commende.

Voir E. Magnin, art. *Bénéfices en France*, dans *D.D. Can.*, II, 460, 461; R. Laprat, art. *Commende*, *ibid.*, III, 1029 sq.; M. Marion, dans *Dict. des institutions de la France aux XVII*[e] *et XVIII*[e] *s.*, Paris, 1923; G. Marié et É. Jombart, dans *Catholicisme*, II, 1340-42.

Pie XI, 777, 778, 785. — Condamnations acquises, accords établis, questions pendantes, III, 593-96. — Voir *Collectivisme; Marxisme*.

Les références à Pie XI concernent l'encyclique *Quadragesimo anno* (14 mai 1931). Parlant de la transformation du socialisme, le pape écrit : « Une partie du socialisme... a versé dans le communisme; celui-ci a, dans son enseignement et son action, un double objectif... : une lutte des classes implacable et la disparition complète de la propriété privée. A la poursuite de ce but, il n'est rien qu'il n'ose, rien qu'il respecte; là où il a pris le pouvoir, il se montre sauvage et inhumain à un degré qu'on a peine à croire et qui tient du prodige, comme en témoignent les épouvantables massacres et les ruines qu'il a accumulées dans d'immenses pays de l'Europe orientale et de l'Asie; à quel point il est l'adversaire et l'ennemi déclaré de la Ste Église et de Dieu lui-même, l'expérience, hélas! ne l'a que trop bien prouvé... » Et le Souverain pontife condamne l'incurie de ceux qui « ...laissent se propager les doctrines qui, par la violence et le meurtre, vont à la destruction de la société tout entière », mais aussi l'inertie de ceux « qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société » (trad. officielle de la Typographie vaticane, *A. A. Sedis*, 1er juin 1931).

On trouve également la condamnation par Pie XI du communisme dans les encycliques *Miserentissimus Redemptor, Caritate Christi, Acerba animi, Dilectissima nobis*. Le 19 mars 1937, il renouvelait d'une manière plus solennelle ces condamnations dans l'encyclique *Divini Redemptoris*, spécialement consacrée au « communisme athée ». Nous empruntons au R. P. Ducattillon, O. P. (*Catholicisme*, II, 1405), le résumé des enseignements de cette encyclique : « Dans l'encyclique *Divini Redemptoris*, ce qui est plus particulièrement et nommément pris à partie, c'est le communisme marxiste léniniste proprement dit, tel qu'il est mis en œuvre dans le bolchévisme. Il est condamné comme précédemment d'un point de vue social (« il prétend renverser l'ordre « social »; il est « une peste mortelle qui s'attaque à la moelle de la « société humaine et qui l'anéantirait »), mais avec des précisions nouvelles en ce qui concerne : *a)* « la lutte des « classes, avec ses haines et ses destructions »; — *b)* la liberté, « principe spirituel de la conduite morale », dont le communisme « dépouille l'homme » : « il enlève à la « personne humaine tout ce qui constitue sa dignité, « tout ce qui s'oppose moralement à l'assaut des instincts « aveugles. On ne reconnaît à l'individu, en face de la « collectivité, aucun des droits naturels à la personne « humaine; celle-ci, dans le communisme, n'est plus « qu'un rouage du système... C'est à la collectivité que « le communisme reconnaît le droit ou plutôt le pouvoir « discrétionnaire d'assujettir les individus au joug du « travail collectif, sans égard à leur bien-être personnel, « même contre leur propre volonté, et quand il le faut « par la violence »; — *c)* l'autorité : « dans les relations « des hommes entre eux, on soutient le principe de l'égalité absolue, on rejette toute hiérarchie et toute autorité établie par Dieu, y compris l'autorité des parents. « Tout ce qui existe de soi-disant autorité et subordination entre les hommes dérive de la collectivité comme « de sa source première et unique »; — *d)* la propriété du capital : « on n'accorde aux individus aucun droit de « propriété sur les ressources naturelles ou sur les moyens « de production, parce qu'ils sont l'origine d'autres « biens, et que leur possession entraînerait la domination « d'un homme sur l'autre. Voilà précisément pourquoi « ce genre de propriété privée devra être radicalement « détruit, comme la première source de l'esclavage économique. »

« Mais c'est aussi, cette fois, le caractère athée du communisme moderne et en particulier du communisme marxiste et bolchévique qui est dénoncé. L'encyclique porte expressément sur « le communisme bolchévique « *et athée* ». La doctrine du communisme est surtout athée en raison des principes du matérialisme dialectique et historique qu'il professe : « Cette doctrine enseigne qu'il n'existe qu'une seule réalité, la matière, « avec ses forces aveugles; la plante, l'animal, l'homme « sont le résultat de son évolution. De même, la société « humaine n'est pas autre chose qu'une apparence ou « une forme de la matière qui évolue suivant ses lois... « Dans une telle doctrine, c'est évident, il n'y a plus de « place pour l'idée de Dieu, il n'existe pas de différence « entre l'esprit et la matière, ni entre l'âme et le corps; « il n'y a pas de survivance de l'âme après la mort et, « par conséquent, nulle espérance d'une autre vie ». « Pour la première fois dans l'histoire, nous assistons à « une lutte froidement voulue et savamment préparée de « l'homme contre « tout ce qui est divin » (II Thess., II, 4). « Le communisme est, par sa nature, antireligieux et « considère la religion comme « l'opium du peuple », parce « que les principes religieux qui parlent de la vie d'outre-tombe empêchent le prolétaire de poursuivre la réalisation du paradis soviétique, qui est sur cette terre. »

« Le caractère irréligieux du communisme s'affirme encore dans les persécutions qu'il déchaîne. « Là où le « communisme a pu s'affirmer et dominer — et ici nous « songeons avec une particulière affection paternelle aux « peuples de la Russie [cf. *D.T.C.*, XIV, 325, 364] et du « Mexique — il s'est efforcé par tous les moyens de détruire (et il le proclame ouvertement) la civilisation et « la religion chrétiennes jusque dans leurs fondements, « d'en effacer le souvenir du cœur des hommes, spécialement de la jeunesse. Évêques et prêtres ont été bannis, « condamnés aux travaux forcés, fusillés et mis à mort « de façon inhumaine; de simples laïques, pour avoir « défendu la religion, ont été suspectés, malmenés, « poursuivis et traînés en prison et devant les tribunaux. » De même, en Espagne où le fléau communiste s'est déchaîné avec une violence encore plus furieuse. « Or on ne peut dire que de telles atrocités soient de ces phénomènes passagers qui accompagnent d'ordinaire toute grande révolution, des excès isolés d'exaspération comme il s'en trouve dans toutes les guerres; non, ce sont les fruits naturels d'un système qui est dépourvu de tout frein intérieur... Lorsque du cœur des hommes l'idée même de Dieu s'efface, leurs passions débridées les poussent à la barbarie la plus sauvage. »

Le mal s'est accentué encore dans l'après-guerre et sous le pontificat de Pie XII. La persécution organisée par le communisme athée sévit avec une intensité accrue dans les pays d'Extrême-Orient soumis à son emprise et dans les « républiques populaires » d'Europe sous l'influence de la Russie soviétique. Chose étrange, en Italie et en France, se sont développées, chez des chrétiens qui ne partagent pas cependant l'idéologie matérialiste du marxisme, des tendances « progressistes », favorables au programme économique et social du communisme. Le S.-Siège a encouragé, dans leur résistance aux entreprises destructives de leurs gouvernements respectifs, les épiscopats de Yougoslavie, de Tchécoslovaquie, de Hongrie et de Pologne; il a donné des consignes très nettes aux catholiques italiens lors des élections de 1948; enfin, après la mise en garde du cardinal Suhard (31 janv. 1949), le S.-Office, accentuant encore et précisant les directives de l'archevêque de Paris, a rendu le décret suivant qu'il est préférable de transcrire textuellement :

Quæsitum est ab hac Suprema Sacra Congregatione :

1. Utrum licitum sit partibus communistarum nomen dare vel eis favorem præslare;

2. Utrum licitum sit edere, propagare vel legere libros, periodicos, diaria vel folia, quæ doctrinæ vel actioni communistarum patrocinantur, vel in eis scribere;

3. Utrum christifideles, qui actus de quibus in n. 1 et 2 scienter et libere posuerint, ad sacramenta admitti possint;

4. Utrum christifideles, qui communistarum doctrinam materialisticam et antichristianam profitentur, et in primis qui eam defendant vel propagant, ipso facto, tanquam apostatæ a fide catholica, incurrant in excommunicationem speciali modo Sedi apostolicæ reservatam.

Emi ac Revmi Patres... respondendum decreverunt :

Ad 1. Negative : *communismus enim est materialisticus et antichristianus; communistarum autem duces, etsi verbis quandoque profitentur se religionem non oppugnare, re tamen, sive doctrina sive actione, Deo veræque religioni et Ecclesiæ Christi sese infensos esse ostendunt;*

Ad 2. Negative : *prohibentur enim ipso jure* [cf. can. 1399 du Code].

Ad 3. Negative, *secundum ordinaria principia de sacramentis denegandis iis qui non sunt dispositi;*

Ad 4. Affirmative.

Le décret est daté du 1er juill. 1949. — A la suite de ce décret, la question fut posée de savoir si le prêtre pou-

vait assister au mariage des communistes. La réponse fut celle-ci (11 août 1949) :

Attenta speciali natura sacramenti matrimonii, cujus ministri sunt ipsi contrahentes et in quo sacerdos fungitur munere testis ex officio, sacerdos assistere potest matrimoniis communistarum ad normam can. 1065, 1066. In matrimoniis vero eorum de quibus agit n. 4 præfati decreti, servanda erunt præscripta can. 1061, 1102, 1109, § 3.

COMMUNISTES, hérétiques du Moyen Age. — [F. Vernet], III, 596.

COMMUTATION, acte par lequel une autorité légitime change une obligation en une autre. — Pouvoirs de la Sacrée Pénitencerie, XII, 1154. — C. du vœu de chasteté, 1158, 1159. — C. de pénitence sacramentelle, 850, 873, 884, 926, 1119, 1162; XIV, 1178-83 (rédemptions); — C. de serment promissoire, 1956; — C. en matière d'œuvres indulgenciées, VII, 1610, 1634-35; — C. en matière de pénalités, XII, 638. — *D. D. Can.*, III, 1181-86.

COMMUTATIVE (Justice). — Voir *Justice* (vertu).

COMNÈNE (Andronic). — Notice [A. Palmieri], III, 596.

COMNÈNE (Jean). — Notice [A. Palmieri], III, 597.

COMNÈNE-PAPADOPOLI (Nicolas). — Notice [A. Palmieri], III, 597.

COMOUTOS (Antoine). — Notice [A. Palmieri], III, 598.

COMPAGNIE DE JÉSUS. — Voir *Jésuites.*

COMPAGNIES MAUVAISES. — Notion. Règles morales [L. Desbrus], III, 598-601. — Voir *Occasion;* et XI, surtout 915.

« COMPAGNONS DU PROPHÈTE », secte musulmane. — IX, 1609.

COMPANS (André de). — Voir *Cyprien de la Nativité;* et III, 2475.

COMPASSION DE LA VIERGE. — Voir *Marie.*

COMPENSATION. — C. et justice, VIII, 2014-15; cf. XIII, 2432 (réparation des dommages), 2500 (réparation excusant de la restitution).

Compensation occulte. — Définition. Légitimité [E. Dublanchy], III, 601-04; cf. XV, 3298-3300. — Laxisme (prop. 37), IX, 79. — *Catholicisme*, II, 1419.

Compensation (Probabilisme à) ou **Compensationnisme.** — Voir *Conscience douteuse*, § Probabilisme à compensation.

COMPÉTENCE. INCOMPÉTENCE. — C. ou juridiction des juges, VIII, 1863. — C. exclusive du pape dans les causes majeures, II, 2041, 2042. — C. pour nommer les docteurs, IV, 1506. — C. du for ecclésiastique, VI, 525-26, 529-31; VIII, 1991; XIII, 626-27; — causes du for mixte, VIII, 1991; XIII, 627. — C. de l'Ordinaire : curé, VIII, 1995; cf. III, 2434, 2435; comme témoin qualifié du mariage, XIII, 747, 749, 751-52; — évêque, VIII, 1995; V, 1709-16; cf. confirmation, III, 1098; ordre, XI, 1400-01. — C. des tribunaux ecclésiastiques, VIII, 1991; XIII, 628-29; causes matrimoniales, 637-38; causes d'ordination, 638; causes de béatification et de canonisation, 639-41; cf. II, 497, 1645-56.

Voir Naz, *Traité*, IV, n. 41, notion de la C.; 42-43, titres de la C.; 44-47, conséquences du défaut de C.; 48-50, prorogation de la C.; 153-155, exception d'incompétence; 156-158, conflit de compétence.

COMPÉTENCE (Privilège de). — Indications sur ce privilège, VII, 1252.

COMPÉTENTE (Science). — Étude générale [B. Dolhagaray], III, 607-17. — 1° Obligation pour les clercs d'une science compétente, 228, 607. — 2° Compétence en sciences sacrées, 607-10; VIII, 1987; XIV, 1686; — étude particulière de la théologie de S. Thomas, 1685; IX, 353 (Léon XIII); XII, 1729-30 (PieX); mais aussi des autres sciences, III, 610 (Léon XIII); cf. XV, 629. — 3° Science compétente pour chaque ordre : tonsure, III, 611; à corriger par XV, 1233 (can. 976, § 1); — ordres mineurs, III, 612; IX, 123 (lecteur); V, 1785 (exorciste); — sous-diaconat, III, 612; voir office divin, XI, 957-59; — diaconat, III, 613; IV, 722; — sacerdoce : en général, III, 613-14; pour les confessions, 945-47; curé et pasteur d'âmes, 2444; VIII, 1988; — ignorance et démission, IV, 269. — Science compétente pour les évêques, XI, 427 (conc. de Nicée); VIII, 1988 (droit canon actuel); assimilation de conditions pour le vicaire général, 1988.

Le concile de Trente avait exigé pour la tonsure de savoir lire et écrire et de connaître les rudiments de la foi; pour les ordres mineurs, de savoir le latin. Le Code veut (can. 976, § 1) que les études théologiques aient été commencées; il ne parle pas d'études latines ni philosophiques; mais celles-ci sont supposées, au moins dans la mesure où elles sont nécessaires pour bien suivre et comprendre la théologie (can. 1364, 1365, § 1). Le can. 976, § 2 concerne le sous-diaconat : « Compte tenu de la prescription du can. 975, le sous-diaconat ne sera conféré qu'à la fin de la troisième année du cours de théologie, le diaconat qu'au début de la quatrième année, la prêtrise qu'après le milieu de la même quatrième année. » — § 3 : « Le cours de théologie doit être accompli, non pas en particulier, mais dans un des établissements institués à cet effet selon le programme des études déterminé au can. 1365 » (voir *D. T. C.*, XIV, 1684).

« En ce qui concerne l'épiscopat, le concile de Trente exige pour les séculiers la maîtrise, le doctorat ou la licence en théologie ou en droit canon, ou un témoignage de capacité décerné par une académie ecclésiastique; pour les réguliers, il faut un témoignage semblable donné par leurs supérieurs. Cette dernière modalité est reprise dans le can. 331, § 1, 5°, à défaut d'un doctorat ou d'une licence en théologie ou en droit canon, tandis que pour les séculiers se trouvant dans ce cas une preuve quelconque d'une science équivalente, par ex. un enseignement, des prédications, des publications, suffira » (*Ch. De Clercq, dans Naz, Traité*, II, n. 270, 271).

COMPÉTENTS (Catéchumènes). — Passage du catéchumène à la classe des C., II, 1975-77. — Catéchèse des C., *1885-88.*

COMPIÈGNE (Conciles de). — Voir *Conciles*, § Conciles particuliers.

COMPLICITÉ. — Complices du péché ou du délit (en général). — Confession : le pénitent doit-il dévoiler son complice? III, 917-18; — interdiction au confesseur de demander le nom du complice, X, 2555. — Confession du complice sans influence sur celle de l'autre, III, 948. — C. par coopération à une action coupable, voir *Coopération.* — Pénalités et C., XIII, 1674; — avortement, I, 2651 (*Tables*, 341); — duel, IV, 1853.

Le Code interdit sévèrement au confesseur de demander le nom du complice (can. 888, § 2). — Le canon justifiant l'opinion professée au *D. T. C.*, XIII, 1674, est le suivant : can. 2209, § 1 : « Ceux qui, d'un commun accord, concourent physiquement au délit sont tenus pour également coupables, à moins que les circonstances n'aggravent ou n'atténuent la culpabilité de l'un d'entre eux. » § 2 : « Dans un délit qui, de sa nature, demande un complice, chaque partie est également coupable, à moins que le contraire ne résulte des circonstances » (ex. : concubinage, mariage des clercs ou des religieux, duel). § 3 : « Non seulement le mandant qui est le principal auteur du délit, mais aussi ceux qui poussent à le consommer ou y concourent d'une manière quelconque contractent, toutes choses égales d'ailleurs, une aussi grande imputabilité que l'exécuteur du délit, si le délit n'eût pas été commis sans leur concours. »

Complicité « in peccato turpi ». — Étude générale [B. Dolhagaray], III, 617-32. — Notion et caractère de cette C., 617-22. — Absolution du complice, nullité de principe, conditions de validité et de licéité, 620-22; cf. XIII, 2455; — cas exceptionnels, VI, 622-31. — Textes de Benoît XIV, 620-24 *(passim)*, 631; — du conc. de Trente, 620; XII, *1101.* — Péna-

lités, I, 1614 (*Apostolicæ Sedis*, n. 10), III, 626; XII, 655.

Le Code actuel aborde la question en deux endroits.

Can. 884 : « L'absolution du complice dans un péché impur est invalide, sauf en péril de mort; et même en ce péril, sauf le cas de nécessité, elle est illicite de la part du confesseur, conformément aux Constitutions apostoliques et spécialement à celle de Benoît XIV, *Sacramentum pœnitentiæ*, du 1er juin 1741. » Cette Constitution est publiée comme Document V annexé au Code. Les autres sont *Apostolici muneris* (8 févr. 1745) (cf. *D.T.C.*, III, 620, 621), *Convocatis* (25 nov. 1749), *Inter præteritos* (3 déc. 1749) (cf. *Fontes*, n. 355, 402, 404). Le péché impur est ici tout péché *de sexto*, matériellement et formellement grave de la part du fidèle et du prêtre, même commis avant le sacerdoce de celui-ci. Ainsi l'a déclaré la S. Pénitencerie (22 janv. 1879) : *Confessarium non posse absolvere complicem cum quo* ante sacerdotium in puerili ætate turpiter egit, *nisi moraliter certus sit, ipsum jam ab alio confessario directe et valide a peccato complicitatis absolutum fuisse*. Sur l'interprétation de cette réponse, voir A. A(manieu), dans l'*Ami du clergé* (1947, 193 sq.).

Can. 2367, § 1 : « Le prêtre absolvant ou simulant d'absoudre son complice *in peccato turpi* encourt *ipso facto* l'excommunication réservée *specialissimo modo* au Siège apostolique, même quand ce complice est à l'article de la mort, si un autre prêtre, même non approuvé pour les confessions, peut entendre la confession du mourant sans causer un grand déshonneur ou un grave scandale, excepté le cas où le moribond refuse de se confesser à un autre. » Le prêtre qui *simule* l'absolution entend tromper le pénitent en lui laissant croire qu'il l'absout, soit qu'il récite matériellement la formule d'absolution sans intention d'absoudre, soit qu'il prononce d'autres paroles ou esquisse un signe de croix, etc. Si le prêtre avertit le pénitent qu'il ne lui donne pas l'absolution, mais lui donne une bénédiction pour sauver les apparences aux yeux des fidèles trop rapprochés du confessionnal, il ne peut être accusé de simuler l'absolution.

L'article de la mort doit être entendu au sens de danger sérieux de mort, prudemment apprécié (le can. 884 parle en effet simplement de péril de mort). La Constitution de 1741 *(Sacramentum pœnitentiæ)* ne parlait que de l' « article de la mort »; mais depuis, les auteurs avaient étendu cette notion au péril de mort. Cette même Constitution exigeait qu'aucun prêtre ne fût disponible; celle de 1745 *(Apostolici muneris)* admettait le cas où un autre prêtre ne pourrait être cherché sans créer scandale ou infamie. Dans la Constitution *Apostolicæ Sedis* (cf. *D. T. C.*, III, 626), Pie IX répète que l'excommunication n'est pas encourue par le prêtre dans ces deux hypothèses; mais le can. 2367, § 1 en ajoute une troisième : le cas où le moribond refuse de se confesser à un autre prêtre qu'à son complice.

Can. 2367, § 2 : « Encourt la même excommunication celui qui absout ou feint d'absoudre son complice n'accusant pas le péché de complicité dont il n'a pas encore été absous, s'il omet cette accusation à l'instigation directe ou indirecte du confesseur. » Instigation directe, quand le prêtre a positivement averti son complice de ne pas parler de ce péché, sous prétexte que c'est inutile. Instigation indirecte, quand il a persuadé au complice que ce n'était pas un péché, du moins un péché grave, de façon que le pénitent n'en parle pas. Dans l'*Ami du clergé*, à deux reprises (1947, p. 193 sq., 449 sq.), A. Amanieu estime que le prêtre ne parviendra jamais ou presque jamais à convaincre le complice de l'absence de péché mortel en cette matière. Peut-être, avec É. Jombart, pourrait-on apporter ici une nuance : « C'est possible, dit cet auteur, pour des choses énormes comme la *copula;* mais pour bien des actes moins importants, à notre époque de grande immoralité et de grande ignorance, beaucoup de fidèles risquent d'admettre la légèreté de matières » (Naz, *Traité*, IV, 773). Quoi qu'il en soit, jusqu'au 16 nov. 1934, on exigeait généralement, pour qu'il y eût excommunication, une complicité *formelle* en matière grave et, en conséquence, que le confesseur n'ait pas, avant la faute, persuadé à son complice que l'action serait sans gravité ou même non coupable. Mais le S.-Office (16 nov. 1934; *A. A. Sedis*, 634) a cru devoir donner une note plus sévère, spécialement approuvée par le Souverain pontife. Parmi les *indirecte inducentes*, il faut ranger le prêtre qui, dans la confession ou hors de la confession, a persuadé à quelqu'un qu'il n'y aura pas péché ou du moins péché grave *in turpibus inter se patrandis*, et ensuite absout sacramentellement ou feint d'absoudre cette personne se confessant seulement d'autres péchés. L'excommunication est donc encourue nonobstant le subterfuge du confesseur. Une autre décision du S.-Office (21 juill. 1934) a étendu aux Orientaux catholiques les dispositions du can. 2367.

Voir *D. D. Can.*, III, 1212-52; De Smet, *De absolutione complicis*, Bruges, 1921; Cappello, *De censuris*, Turin, 1925, n. 163-88; Noldin, *De sacramentis*, Innsbruck, 1936, n. 370-72; L. Linahen, *De absol. complicis in peccato turpi*, Washington, 1942. A. M.

COMPLIES. — Voir *Office divin*, § Heures.

COMPLUTENSES. — Voir *Carmes*, *supra*, 533.

COMPOSÉ HUMAIN. — Voir *Ame* (*Tables*, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, surtout 124, 128, 129 et 130).

COMPRÉHENSIVE (Science). — Étude générale [H. Quilliet], III, 632-35. — Notion et caractère spécifique, 632; I, 281; VII, 2380. — Espèces multiples : science compréhensive de Dieu, III, 633; I, 282; XIV, 1601; — science des anges, I, 1233; XIV, 1621. — Significations diverses, III, 633. — Sujets différents, 634.

L'incompréhensibilité divine. — Doctrine des Pères : Dans l'ordre naturel, XI, 1763; IV, 1032 (Tatien); 1035 (Théophile d'Antioche); 1039 (S. Irénée); 1044 (Clément d'Alexandrie); 1049 (Origène); 1054 (Méthode d'Olympe); 1057 (Tertullien); 1061 (S. Cyprien); 1062 (Novatien); 1064 (Lactance et Arnobe); 1070 (Pères alexandrins), cf. III, 2502; IV, 1073 (Cyrille d'Alexandrie); 1072 (S. Athanase); 753 (Didyme); 1075 (Eusèbe de Césarée); 1077, cf. III, 2545 (S. Cyrille de Jérusalem); IV, 1078 (S. Épiphane); 1080 (S. Éphrem); 1088-91 (Cappadociens), cf. II, 451, 448 (S. Basile); IV, 1095 (Théodoret); 1101, 1130 (Pères latins); 1101 (S. Hilaire); 1102 (S. Jérôme); XV, 2905-06 (Victorinus); IV, 1110, cf. I, 2345-46 (S. Augustin); IV, 1118 (Denys l'Aréopagite); 1127 (S. Jean Damascène); 1130 (Cassiodore et Boèce); 1133 (S. Isidore de Séville). — Conclusion, 1134.

Dans l'ordre surnaturel de la vision intuitive : aucune connaissance compréhensive, soit extensivement, soit intensivement, VII, 2382-83, cf. 2381. — Solutions de : Vasquez, 2381; Suarez, 2381; Tolet et Thomassin, 2382; thomiste et classique, 2382-83.

COMPROMIS. — En arbitrage, I, 1733; — dans l'élection pontificale, III, 714; ou épiscopale, IV, 2272.

COMPTON CARLETON (Thomas) († 1666), jésuite anglais. — Professeur de philosophie au collège anglais de S.-Omer et de théologie au collège anglais de Liège. Écrits : *Philosophia universa*, Anvers, 1649; *Prometheus christianus*, 1652; *Cursus theologici*, 2 vol., Liège, 1658, 1662. — Critique de la théorie eucharistique de Descartes, V, 1429. — Hurter, IV, 32-33.

COMPUT PASCAL. — Voir *Pâques*, § Date.

COMTE (Auguste), philosophe français (1798-1857), chef de l'école dite positiviste. — Aperçu de sa philosophie : écrits, XIII, 1767; cf. XII, 1460. — Influence du positivisme, XIII, 1773-75. — L'athéisme du positivisme, I, 2197-98; cf. 2207, 2210 (condamnation); — les trois étapes de l'évolution religieuse, VII, 617; cf. V, 2193, 2195 (fétichisme). — Religion et survie, X, 322. — Portée de la connaissance, 292, 316; — les lois fixes du monde, XIII, 1905. — Fondements philosophiques du mariage, IX, 2306. — Capitalisme et petites entreprises, XIII, 811. — Relations avec Saint-Simon et les saint-simoniens, XIV, 770, 773, 790. — Cité : IX, 583; XII, 576; XIII, 1701, 1761, 1877; XV, 1012.

CONCÉLÉBRATION. — Ce terme désigne la coopération de plusieurs célébrants à la consécration eucharistique. On l'a mentionnée ici, X, 929 (S. Hippolyte), 938 (S. Cyprien), cf. 956, 990 (substitution des messes individuelles à la concélébration), 1353 (anaphore de Sérapion); XIV, 3086 (rite syro-malabare). La C. n'existe plus dans le rite latin que pour la messe d'ordination (XI, 1273) et de la consécration d'un évêque (1274).

Voir Dom de Puniet, dans *D.A.C.L.*, III, 2470-88; Dom L. Bauduin, dans *La Maison-Dieu*, VII, 3-27.

CONCEPTION. — C. de l'enfant et son animation, I, 1305-20 (voir *Tables*, 171); — de S. Jean-Baptiste, VII, 958; cf. 917; XV, 2316; — de Ste Anne, VII, 917, 958; — suivie d'une sanctification avant la naissance : Jérémie et S. Jean-Baptiste, VIII, 842; S. Joseph, 1517. — C. de la Ste Vierge, *voir Immaculée Conception.*

CONCEPTUALISME. — Une des solutions du problème des universaux. Parmi les partisans du C. au Moyen Age, on cite, nonobstant leur affinité au nominalisme : Abélard, I, 42; XI, 718-33, 750; Occam, 749-52, 753-54; et plus exactement Pierre Auriol, XII, 1848, 1849-53.

CONCILE (Congrégation du). — Institution, III, 1114-15; IV, 1840; IX, 2247; XII, 1643; XV, 1485-86; cf. III, 1108; VI, 1811; XI, 1895, 2247; XII, 1650; XIII, 2740; XIV, 656, 2234. — *Décisions générales :* abbés (juridiction), I, 12; (dimissoriales), IV, 1350; — baptême *in utero*, II, 284; — biens d'Église (aliénation), XIII, 2444; — clercs (abusant des fonctions cléricales), IV, 466; dispense de bigamie, II, 887; de l'irrégularité *ex defectu lenitatis*, VII, 2561; — communion : première communion, III, 498; communion différée, 503; communion fréquente, 534, 539; décrets (12 févr. 1679), 539; (20 févr. 1905), 548-51; cf. XII, 1739; communion des malades, XV, 2848; cf. XII, 1739; — conciles non œcuméniques (approbation), II, 2042; XIII, 2443; — conférences ecclésiastiques, III, 823, 825; — confession (approbation), I, 1703; — curés et paroisses : élection, VI, 2371; administrateur unique, III, 2437; résidence, 2449; administration des sacrements, 488; messe *pro populo*, V, 2190-91; denier du culte, XV, 1528-29; démission, IV, 267; — duels académiques et pénalités, 1855; — écoles, enseignement religieux, XIV, 1674; — fêtes : assistance aux sermons, IV, 1339; dispense de l'abstinence, V, 2191; — fiançailles, 2271, 2275-76; VII, 66-67; cité : V, 2268; — messe : application aux infidèles, VI, 940; application anticipée, X, 1308; honoraires, VII, 78-79, 81-82, 83, 86, 87-89; XIV, 658, 2147, 2154; — mariage : bans, II, 164; fulmination de dispenses, IV, 2489; cf. III, 28; consentement valide, V, 461; IX, 2248; présence nécessaire du prêtre, 2249, 2271; ministres, 2257; empêchements pour les non-catholiques (avant le Code), IV, 2456; validité et baptême douteux, 1423; femme dépourvue d'ovaires, VII, 1436; adultère, I, 505; rapt, XIII, 1670; modifications apportées au décret *Ne temere*, 745-47; cf. 690, 738; IV, 1655; — nonces (juridiction avant 1918), XI, 1925; — ondoiement, 999; — ordre : irrégularités, bigamie, II, 885; épilepsie, V, 362; possession diabolique, VII, 2559; ordination des sujets d'abbayes *nullius*, IV, 1350; — pontife romain (infaillibilité), XII, 1641; — profession de foi de Pie IV, IV, 1506; XIII, 684; XIV, 2935; — taxes de chancellerie, 2146; — titres d'ordination, XV, 1150; — Vulgate (interprétation stricte du texte), 3489. — *Décisions particulières :* prérogatives de l'abbesse de Conversano, I, 21; — pouvoirs accordés aux évêques de l'Amérique latine, 1085.

Rattaché à la Congrégation du Concile, un Office pour l'enseignement du catéchisme a été créé par Pie XI (1923); — à côté de la S. Congrégation fonctionne un *studio* ((école pratique) d'études canoniques : supprimé en 1908, il fut rétabli en 1919.

CONCILES. — Étude générale [J. Forget], III, 636-76.

Nos références s'étendent bien au delà des indications de l'étude de J. Forget. En voici la disposition : I. Références suivant et complétant l'article de Forget. II. C. œcuméniques : personnages impliqués et décisions. III. C. particuliers.

I. ÉTUDE GÉNÉRALE. — I. Acceptions diverses. — Le mot « concile », III, 636. — *Notion propre*, 636-37.

II. Origine historique. — 1° *Les apôtres :* exemples cités, III, 637; I, 250, 1650-51; VIII, 1683-85. — 2° *Premiers siècles :* IIe s., X, 2358 (montanisme); XI, 1950 (controverse pascale); — IIIe s. : Carthage (220); Iconium et Synnada (230), V, 2553; cf. II, 222; Antioche (263-68), I, 1433; V, 2553; — début du IVe s. : Elvire, 2378; Arles (314), II, 230, 231; IV, 1704; XI, 1954; Ancyre, I, 1173; Alexandrie (320), 801; Néocésarée (320), VII, 2546; IV, 2449; IX, 2096, 2111; XIII, 1586; Ier de Nicée, XI, 399; C. romains, 1885. — Ces exemples seront complétés *infra*.

III. Divisions. — 1° *Synode diocésain*, III, 637; prescrit aux C. suivants : Auxerre, I, 2622 (Hefele-Leclercq, III, 216); Huesca (598) (*ibid.*, 237); XVe de Tolède, XV, 1189 (*ibid.*, 585); Florence, XIII, 314; Trente, XV, 1479; Pistoie, XII, 2143, 2179; — son autorité doctrinale : selon Melchior Cano, IX, 727; selon le synode de Pistoie (prop. 11), XII, 2107. Cf. 899; X, 1876 (synodes des vicariats apostoliques).

Le Code dispose au can. 356, § 1 : « Dans chaque diocèse doit être célébré, au moins une fois tous les dix ans, le synode diocésain, dans lequel on doit traiter uniquement des points qui se rapportent aux nécessités ou aux utilités particulières du clergé et du peuple du diocèse. » § 2 : « Si l'évêque dirige plusieurs diocèses unis sur le pied d'égalité, ou s'il a un diocèse en titre et un ou plusieurs en administration perpétuelle, il suffira qu'il convoque seulement un synode diocésain formé de tous les diocèses. » Les canons suivants règlent les convocations à faire, le fonctionnement du synode, dont l'évêque, après avoir consulté les membres, reste en fin de compte le seul législateur. — Naz, *Traité*, I, n. 652-58; M. Pistocchi, *De synodo dioecesana*, Turin, 1922.

2° *Concile provincial*, III, 638; prescrit aux C. suivants : Ier de Nicée (can. 5), XI, 410; Chalcédoine (can. 19 et non 17) IV, 509-510 (H.-L., II, 807); Orléans (533) (*ibid.*, 1133); IVe du Latran (can. 6), VIII, 2656; Trente, XV, 1479. — Congrégation pour la révision des C. provinciaux, I, 1115. — Compléments, *infra*, § III, *Conciles particuliers*.

Le Code prévoit, dans chaque province ecclésiastique, un concile provincial tous les vingt-cinq ans (can. 283). Les dispositions concernant le président et les membres du concile, ainsi que la promulgation des actes et décrets, dûment approuvés au préalable par la S. Congr. du Concile (cf. XIII, 2443), sont réglés par les can. 284-91. — Naz, *Traité*, I, n. 582-87.

3° *Concile national* (appelé parfois primatial ou patriarcal), III, 639. — Exemples dans le *D.T.C.*, I, 199 (C. du IXe s.); XV, 1176-97 (C. de Tolède). — Autorité, IV, 1434; cf. XII, 2221-22 (prop. 85 du synode de Pistoie, condamnée par Pie VI). — Menace de C. national par Charles-Quint, XV, 1428. — Projet de C. national sous Clément XI, 2076.

Du point de vue canonique, le concile national, comme tel, n'est pas admis. Le droit canon s'en méfie, à cause de l'ingérence exagérée que les pouvoirs civils prirent parfois dans de soi-disant conciles nationaux. Qu'il suffise de citer les synodes (1047, 1080) réunis sur l'intervention des empereurs allemands Henri III (Sutri) et Henri IV (Brixen) (cf. *D.T.C.*, III, 57; VI, 1797); ainsi que le concile national français convoqué à Paris en 1811 par Napoléon (*cf.* XII, 1677). Les théories régalistes exigeant de tels conciles furent condamnées par Pie VI (voir *supra*, synode de Pistoie) et par Pie IX (*Syllabus*, prop. 36; cf. XIV, 2898). En 1849, les évêques d'Allemagne et de France demandèrent de pouvoir se réunir, dans leurs pays respectifs, en conciles nationaux; mais Pie IX n'accorda pas cette autorisation. — Naz, *Traité*, I, n. 580-81.

4° *Concile général* (d'Orient ou d'Occident), ou C. plénier, III, 640, cf. XI, 1885. — Exemples : Ier et IIe de Constantinople, 1230, 1238; cf. XV, 1922-24;

Quinisexte, XIII, 1581, 1593, 1596-97; Arles (314) voir *supra;* Latran (649), X, 186; Rome (680), I, 559-62; II, 1265; cf. XI, 1885; Sardique, XIV, 1109; Pise, XII, 2128; Bâle, II, 113; Constance, III, 1200. — C. plénier de Carthage (418), X, 1753. — C. de Tolède, voir *supra*. — Décision du C. de Constance, III, 1212. — C. de Pavie et de Sienne, XIV, 2625 *a* (à l'*Addendum* en fin de vol.).

Le Code prévoit la réunion de conciles pléniers et en donne les conditions de licéité (*D. T. C.*, XIII, 2443) : can. 281, 282, 287, 288, 289, 290, 291. Au XIX[e] s., se sont tenus quelques conciles pléniers; à Baltimore (1852, 1866, 1884), cf. *D. T. C.*, I, 1059, 1060, 1061; en Irlande (1875); en Australie (1885 et 1895); et le concile plénier de l'Amérique latine, à Rome (1899), I, 1083.

5° *Concile mixte*, III, 640. — Exemples : Rome (251), XI, 838; — Rome (679), I, 559; — Rome (601) (Hefele-Leclercq, III, 238-39); — le σύνοδος ἐνδημοῦσα de Constantinople, III, 1327-28; XIV, 822; cf. ORIGÉNISME, XI, 1577; — Turin, XV, 1927.

6° *Concile œcuménique*. (On bloquera ici les § IV-XII de l'article de Forget, avec les indications succinctes indispensables, les références détaillées devant être fournies *infra*, au § II, *Conciles œcuméniques*).

1. *Éléments de l'œcuménicité*, III, 641-42. — *a) Pape :* l'autorité pontificale, 641, 657 (Jules I[er]); IV, 2193; cf. VII, 1687-88 (Valencia); 1688 (Suarez); XV, 3633 (Yves de Chartres); II, 1065-66 (Bossuet). — *b) Membres :* évêques, III, 642; XIV, 1429; — évêques résidentiels, XV, 1425 (C. de Trente), 2538 (C. du Vatican); — cardinaux, II, 1721; — abbés (*Tables*, 4); XV, 1430, 2538; — évêques titulaires *in partibus*, 2538, 2549; — généraux d'ordres, 1429, 1431, 1433; — théologiens à titre consultatif, 1429. — *c) Participation des laïques :* doctrine du IV[e] C. de Constantinople, III, 1288-90; — erreur de Marsile de Padoue, X, 163; — au C. de Chalcédoine, IX, 260; — au II[e] C. d'Orange, XI, 1101-02; — au C. de Plaisance (1095), XV, 2282; — aux C. de Tolède, 1190, 1197; — dans l'Église ruthène, XIV, 398; — les chefs de gouvernements, voir *infra*, § II.

2. *Convocation*. — *a)* Principe : droit exclusif du pape, III, 643-44; cf. XV, 3633 (Yves de Chartres); — C. d'Occident, III, 644; cf. *infra*, § II; — C. d'Orient convoqués par les empereurs, IV, 2211; III, 645-51; rôle du pouvoir pontifical, 651-52; voir *infra*, § II. — *b)* Opinions hétérodoxes : schisme byzantin, XIV, 1428; — Thierry de Niem, XV, 616; — Voltaire, 3462. — *c)* Droit des cardinaux en cas d'urgence et de vacance du S.-Siège (?), XII, 2129.

3. *Présidence*. — D'autorité : pape ou légats du pape, III, 653-55; — d'honneur, de protection, 653; XIV, 1429; voir *infra*, § II.

4. *Confirmation*. — Explication des termes : antécédente, concomitante, subséquente, III, 655-56; — application aux C. d'Orient : antécédente, Éphèse, Chalcédoine, III[e] et IV[e] de Constantinople, II[e] de Nicée (et peut-être subséquente); concomitante pour les autres, 657, 661, 662, 663, 664. Pour le I[er] de Nicée et les I[er] et II[e] de Constantinople, voir *infra*, § II.

5. *Autorité*. — Suprême, égale à celle du pape, mais en sa dépendance, III, 664; cf. IV, 2199. — Droit d'examen approbatif ou confirmatif pour une chose déjà jugée, III, 665. — Doctrine de S. Augustin, I, 2414; de S. Thomas, XV, 740; de Melchior Cano, IX, 717, 726-28. — Autorité supérieure à celle des C. particuliers, XV, 1915. — Conceptions déficientes : Victorinus Afer, 2904; Spinola, XIV, 2486; jansénistes, XV, 2149, 2439; Orientaux, autorité exclusive, VI, 159.

Doctrine conciliaire. — Le C. général, supérieur au pape, XIII, 310, 317; cf. XIV, 1221; XV, 2980, 3725; — C. de Pise, XII, 2129; de Constance, III, 1206, 1221; de Bâle, II, 118-19, 124; V, 1493. — Auteurs : Æneas Sylvius (Pie II), avant son pontificat, XII, 1630; d'Ailly, I, 647, 648; III, 1221; XIII, 311; XIV, 1490; Döllinger (?), XV, 2982; Gerson, VI, 1318, 1321; XIII, 311; Jean de Ségovie, VIII, 818; Langenstein, 2575; Marsile de Padoue, X, 163-64; Richer, VII, 1688; XIII, 270; Soanen, XIV, 2267; Stattler, 2572; Sylvestre Prierias, VII, 1686; Tamburini, XV, 31; Thiéry de Niem, XIV, 1490; XV, 616; Tournély, XIII, 330; XV, 1243, 2065; Tudeschi, VII, 1679; Valla, XV, 2523; Vigor, 3010; Zabarella, XIV, 1490; XV, 3643.

Voir Pragmatique Sanction, XII, 2785; — Déclaration de 1682, IV, 193 (n. 6), 197 (IV), cf. 196 (II), 198. — Le cas du pape hérétique soumis au C., XIV, 1489. — La théorie conciliaire condamnée à Trente, XV, 1454, 1456, 1467; cf. *Syllabus* (prop. 35, 36, XIV, 2898).

6. *Valeur doctrinale des chapitres et des canons*. — L'anathème des canons indique l'hérésie, III, 666; I, 1169-70; II, 2105; — les chapitres doctrinaux et les formules indiquant leur portée dogmatique, 666; — éléments à distinguer, 667. — Sur ces points, cf. VII (infaillibilité), 1699-1703.

7. *Décrets conciliaires et unanimité morale* (?), III, 667-69.

8. *Utilité, nécessité des conciles œcuméniques*, 669-70.

Le Code (can. 222-229). — Can. 222, § 1 : « Il ne peut y avoir de concile œcuménique qui ne soit pas convoqué par le Pontife romain. » § 2 : « Il appartient au Pontife romain de présider le concile œcuménique par lui-même ou par d'autres, d'établir et de déterminer les matières à traiter et l'ordre à suivre, de transférer le concile, de le suspendre, de le dissoudre et d'en confirmer les décrets. » — Can. 223, § 1 : « Sont appelés au concile et y ont voix délibérative : 1. Les cardinaux, même non évêques; 2. Les patriarches, les primats, les archevêques, les évêques résidentiels, même non consacrés; 3. Les abbés *nullius* et les prélats *nullius;* 4. L'abbé primat, les abbés supérieurs des congrégations monastiques, les supérieurs généraux des ordres exempts de prêtres, mais non ceux des autres ordres, à moins que le décret de convocation ne statue autrement. » § 2 : « Les évêques titulaires convoqués au concile obtiennent eux aussi voix délibérative, à moins que la convocation n'exprime expressément le contraire. » § 3 : « Les théologiens et les canonistes qui peuvent être invités au concile n'y ont que voix consultative. »

Les can. 224-226 concernent les procureurs des membres empêchés de venir, l'obligation pour tous de demeurer au concile pendant toute sa durée, et la possibilité d'ajouter aux questions posées par le Pontife romain d'autres questions.

Can. 227 : « Les décrets du concile n'ont force obligatoire définitive qu'après avoir été confirmés par le Pontife romain et promulgués par son ordre. » — Can. 228 : « Le concile œcuménique est muni du pouvoir souverain sur l'Église universelle. Il n'existe pas d'appel d'une décision du Pontife romain au concile œcuménique » (sur ce point, voir *Tables*, 233-34). — Can. 229 : « S'il arrive que le pape vienne à décéder pendant la célébration du concile, celui-ci est interrompu de plein droit, jusqu'à ce que le nouveau Souverain pontife ordonne de le reprendre et de le continuer. »

Voir Naz, *Traité*, I, n. 513-21; Iung, dans *D.D.Can.*, III, 1260-82; *Kirchenlexikon*, art. *Concilien*.

II. CONCILES ŒCUMÉNIQUES. — Cette étude rappelle l'histoire des C. œcuméniques, les principaux personnages qui y sont impliqués, les décisions prises. Les références à l'*Histoire des conciles* de Hefele-Leclercq seront indiquées brièvement H.-L.

Série chronologique des conciles œcuméniques. — 1° *Doctrine catholique*, III, 670-74. — 2° *Opinions hétérodoxes : a)* Église gréco-byzantine : les sept premiers seuls œcuméniques, XIV, 1390, 1397, 1404-05, 1408, 1410, 1419, 1421-22; cf. XII, 1385 (Philarète Drozdov); XIII, 1353; XV, 2215, 2222; — avec l'impossibilité de réunir désormais un C. œcuménique, XIV, 1408, 1423-33, 1464; — succédanés du C. œcuménique, 1435; cf. XV, 2213. — *b)* Autres

opinions orientales : C. Quinisexte (8 C.), xiii, 1583; — Syméon de Thessalonique *(ibid.)*, xiv, 2980; — Coptes (3 C.), x, 2272, 2275; cf. 1718 (Michel le Syrien); — Jacobites (3 C.), xiv, 3031; cf. 3020; — Nestoriens (2 C.), xi, 292; cf. 313. — *c)* Opinions occidentales : Vieux catholiques et jansénistes d'Utrecht (7 C.), xv, 2442; cf. xii, 2147 (jansénistes de Pistoie); — Anglo-catholiques (puseyistes) (7 C.), xiii, 1411; cf. 1414. — 3° *Hésitations sur le concile de Trente* (Leibniz et Molanus), ix, 193; x, 2082 sq.

Premier concile de Nicée (325). — [G. Fritz], xi, 399-417.

1° *Convocation.* — Rôle de Constantin, iii, 648; cf. i, 1794, 1797, 1798, 1800, 1802, 1803, 1807; v, 1540; xi, 399, 401-02, 404; xiii, 278; cf. iv, 2221 (songe de Constantin).

2° *Rôle de l'Église romaine.* — Sylvestre Ier, iii, 656-57; xi, 417; xiii, 278; xiv, 2069. — Voir aussi : S. Léon Ier, ix, 263, 267; S. Hilaire, pape, vi, 2385; Libère, ix, 551; xiii, 273-80; *Félix III*, vi, 2167; xiv, 1330, 1340; Adrien Ier, v, 2313.

3° *Composition.* — Membres, i, 1794; xi, 402-03; xv, 1654, 2549; — les chorévêques, v, 1594.

4° *Débats.* — Aperçu général, i, 1795; xi, 403-04; xv, 1654-55.

5° *Décisions doctrinales.* — 1. *Symbole*, i, 1264, 1796; iii, 2112; iv, 1297; v, 756, 808, 838, 917; vii, 449, 1508; ix, 1703; x, 2272; xi, 405-06, 791; xii, 634, 1193; xiii, 650, 659, 1916; xiv, 2926, 2931-33; xv, 328, 1280, 2224, 2680, 2972, 2351, 2364; — cf. 328 (Théodore d'Ancyre); iii, 2481 (Cyrille d'Alexandrie); cf. i, 767; xv, 2891, 2903 (Victorinus Afer); xii, 1935 (Pierre le Foulon); xv, 257-58 (Théodore de Mopsueste). — 2. *Foi de Nicée et l'*ὁμοούσιος, i, 1796-97; xv, 1655-57; cf. iii, 1606-13; iv, 1588; v, 717, 724, 917; xi, 406-07, 416-17 (lettre synodale). — Cité : v, 1528, 2448, 2454, 2457; x, 1718, 2275; xiii, 283; xv, 1801; — l'ὁμοούσιος et les œuvres *ad extra*, xii, 2353; — sur l'ὁμοούσιος et ses contradictions, voir *Tables*, 257-58. — 3. *Foi de Nicée aux époques postérieures :* Ier C. de Constantinople, iii, 1229; Éphèse, v, 148; Chalcédoine, ii, 2202; IIe de Constantinople, iii, 1251; cf. Hénotique, vi, 2161 sq.; Quinisexte (can. 1), xiii, 1582; Rimini, 2708; IIIe et XIVe de Tolède, xv, 1671-81. — Pères de l'Église, xii, 1192; — Cappadociens, 2345; cf. xv, 1671-81; voir *Arianisme.* — Quelques auteurs particuliers : Clarke, iii, 4; Eusèbe de Nicomédie, v, 1539, 1540; Marcel d'Ancyre, x, 1993; Marouta de Maypharqat, 147; Newman, xi, 341; Théodore de Mopsueste, xv, 263. *Cf.* i, 2171; vi, 2419-25; xii, 1373; xv, 1654, 1657, 1659-65, 1669.

6° *Décisions disciplinaires.* — Schisme mélétien, x, 533-36; xi, 407; cf. xiii, 2391, 2400. — Question pascale, xi, 407, 1954-58, 1962, 1963; — l'équinoxe de printemps, xv, 1487 (corrigeant un *lapsus*, vi, 1812). — Canons : texte, xi, 408-16 (H.-L., i, 503-620) (sur ces canons, voir ii, 1610, *Canons des apôtres*); xiii, 1583 (Quinisexte); x, 2292 (droit canonique copte); 146 (Marouta de Maypharqat); iv, 722 (Paphnuce); xv, 1894 (Vigile).

Citations des canons : Can. 1 : ii, 1608; iii, 1640; v, 1515-16, 1520; vii, 2541, 2550, 2553; xi, 408. — *Can. 2 :* ii, 1608; iv, 461; vii, 2541, 2547. — *Can. 3 :* i, 557; iv, 2258-59; xi, 437; xiii, 1854; xiv, 2467. — *Can. 4 :* iv, 476, 498, 509, 715, 2257; v, 1683; xi, 228, 1253, 2254-55. — *Can. 5 :* ii, 1608; iii, 638; iv, 509, 510; xi, 2254-55; xiv, 1288. — *Can. 6 :* ii, 1607, 2429, 2430; iii, 1321; iv, 509, 510, 511, 2286; vi, 1537; vii, 1947; xi, 2253-59, 2265, 2275; xiv, 1319, 2188, 3040. — *Can. 7 :* iii, 2529; iv, 509; viii, 999; xi, 2262. — *Can. 8 :* ii, 880, 1987; iv, 460; v, 1693, 1694; vi, 2228; vii, 1329; ix, 2097; x, 1782; xi, 411, 846, 1398; xii, 51, 790; xiii, 2390, 2394, 2400; xiv, 2864. — *Can. 9 :* vii, 666, 2541, 2543; xi, 1253. — *Can. 10 :* vii, 2541, 2543; xi, 1253. — *Can. 11 :* vi, 2228; vii, 666; xii, 790; xiv, 1143, 1153, 1155. — *Can. 12 :* vi, 1916; vii, 666, 1599; xii, 790; xiv, 1198, 1978. — *Can. 13 :* i, 165; v, 1355, 2026; vii, 666; xi, 413; xii, 790, 1325; xiv, 1143, 1153, 1155, 1178; xv, 2844. — *Can. 14 :* ii, 1975, 1976. — *Can. 15 :* 1608; iv, 474; x, 147; xiii, 633; xv, 1146. — *Can. 16 :* iv, 455, 456, 477, 489, 1349, 1351; x, 147. — *Can. 17 :* iv, 455; x, 147; xii, 634, 790; xiii, 1585; xv, 2329, 2333, 2337, 2338, 2351. — *Can. 18 :* iv, 715; x, 147; xiii, 1584. — *Can. 19 :* ii, 183, 231; iv, 455, 475, 693; vi, 2228; x, 147, 1782; xi, 1277; xii, 51; xiii, 2390. — *Can. 20 :* x, 147; cf. xiii, 1592 (Quinisexte, c. 92).

Cité : i, 208; ii, 1608, 1610; iv, 502, 505, 717; v, 1685; vi, 529, 589; x, 147-48; xiii, 367, 2389; xiv, 3092; xv, 2310.

Premier concile de Constantinople (381). — [J. Bois], iii, 1227-31; cf. i, 1844-46; iii, 657 (H.-L., ii, 1-48).

1° *Occasion et convocation.* — Suite de l'arianisme : les macédoniens, i, 1835; iii, 1227, 1319; ix, 1472-74. — Rôle de Théodose, i, 1844; iii, 1227; ix, 1474.

2° *Composition.* — Membres, i, 1844; iii, 1228, 2531 (Cyrille de Jérusalem); xv, 2549. — Présidence, i, 1844; iii, 1228, 1320; x, 528 (Mélèce); vi, 1840 (Grégoire de Nazianze); cf. x, 529.

3° *Décisions* (voir H.-L., ii, 8-45). — 1. *Doctrinales :* Le tomos et le symbole, iii, 1229-30, 2541; iv, 2129; x, 2272; xi, 292; xiv, 2931-33. — *Can. 1 :* confirmation du C. de Nicée, i, 1845 (texte), 1506; iii, 1229; v, 808; vii, 387; ix, 1463, 1474; xiii, 1582; xiv, 1790; consubstantialité du S.-Esprit, iv, 34, 1588; v, 807; vii, 384 (discours de S. Grégoire); cf. *infra*, can. 5. — 2. *Disciplinaires :* Résumé, i, 1844-45; iii, 1380; cf. vi, 1840 (Maxime le Cynique et S. Grégoire); x, 529 (élection de Flavien à Antioche); cf. iii, 1325; x, 529; conflit prolongé, i, 1230; iv, 33; x, 329; xiii, 280 (C. repris en 382, i, 1846; iii, 1230; vii, 1453). — *Canons : can. 2 :* organisation ecclésiastique, iii, 1322 (texte); xi, 2259-60 (commentaire); cf. iv, 449, 500, 1362; xi, 653, 2265; — *can. 3 :* prééminence de Constantinople, iii, 1322-23 (texte), 1326; iv, 500, 510; v, 1535-36; xi, 2262, 2264, 2265, 2287; xiii, 286, 287, 289, 354, 366, 374, 375, 385, 387, 1588; xiv, 1317, 1319, 1320, 1326, 2197; — *can. 4 :* Maxime le Cynique, cf. *supra;* — *can. 5* (en réalité du synode de 382), i, 1846 (texte); — *can. 6* (du synode de 382), 1846; iv, 462, 499, 500, 511; xi, 2265; — *can. 7* (texte dans Quinisexte, can. 95), xiii, 1593; cf. ii, 232, 1973, 2397, 2404-05; iii, 1045, 1049, 1098.

4° *Œcuménicité ultérieurement admise.* — 1. En Orient, ii, 2202 (Chalcédoine); cf. iii, 1230-31. — 2. En Occident : Damase (?), iii, 671; cf. iv, 55; — attitude de S. Léon, de *Félix III*, de *Pélage II*, iii, 1231; cf. ix, 261, 264; — approbation de Vigile, de Pélage II, iii, 1231; cf. xv, 1894; xii, 670; du IVe C. du Latran, viii, 2662; C. de Tolède, xv, 1178, 1188, 1202.

Cité : iv, 33; v, 2453, 2457; vii, 387; ix, 1474; xii, 289; xiv, 1326; cf. iv, 573 (descente aux enfers) (?).

Concile d'Éphèse (431). — [M. Jugie], v, 137-63; cf. iii, 671, 2480; xi, 109-17 (H.-L., ii, 219-418).

1° *Préliminaires.* — Position de Nestorius, v, 137-39; vii, 471; ix, 2353-54; xi, 93-94. — Intervention de S. Cyrille, v, 139-40; vii, 474; xi, 95-98; — C. romain de 430, v, 139; xi, 98-103. — Christologie des Alexandrins et des Antiochiens,

vii, 495. — Anathématismes cyrilliens, xi, 103-05; iii, 2492-93; texte, 2509-12; cf. v, 148, 808; vii, 392, 535, 599, 1278 (10e); viii, 1289 (10e), 1319 (11e); vii (12e); xv, 506. — Contre-anathématismes de Nestorius, xi, 79, 81. — Critique des anathématismes cyrilliens par Théodoret, 108; cf. xii, 664; xv, 303, 1873. — Double sommation à Constantinople, v, 140; xi, 101, 105-06.

2° *Le concile.* — L'idée d'un C., xi, 106. — Convocation : les empereurs, iii, 645, 648, 651; v, 106-07, 109; xv, 1878; — le comte Candidien, xi, 111, 112; — rôle de S. Cyrille, v, 141; iii, 2478-81; xi, 96-98, 109, 111; xv, 1288; — de S. Célestin Ier, ii, 2052; v, 141; xi, 98-103, 110; xiii, 282-83, 288; cf. 336; xv, 1302; — ses légats, v, 155, 160. — Tenue du C. : Ire session, sans les Orientaux, 142; xi, 112-14; xv, 878; — C. ou conciliabule des Orientaux, v, 142; xi, 114-16; xiii, 1623; cf. i, 1409; — iie-viie sessions, v, 144-46. — Intervention impériale, xi, 116-20. — Paix enfin réalisée : accord de 433, iii, 2481-83; x, 120-26; xv, 1878; — le formulaire, xi, 122; — le symbole, 123; texte grec, iii, 2514; cf. 2514-15; vii, 522; xi, 149; xv, 237, 1870; — les six canons, v, 145, 154; xii, 713 (voir H.-L., ii, 337-40). — Attitude de certains membres : Acace de Mélitène, i, 290; Alexandre de Hiéraple, 766-69; Alype, 931; Dioscore, iv, 1370; Rabboula d'Édesse, xiii, 1623-24; xv, 1878; Théodote d'Ancyre, 328; Théodoret, 300, 302, 318; cf. ii, 1255-56; xv, 1882; Ibas, sa lettre, iii, 1256-57; xv, 1877-80, 1883.

3° *Documents originaux et versions.* — v, 146-48, cf. 137; xi, 88-90; xii, 664, 1803.

4° *Décisions principales.* — Décret général contre Nestorius, Jean d'Antioche et ses partisans, iv, 495; v, 145; vii, 477; xi, 119; — Nestorius et l'eucharistie, v, 1159. — La foi de Nicée, vii, 450, 522; — défense de falsifier le symbole, v, 148-52; cf. 2321-31 (addition du *Filioque* au symbole). — Condamnation des pélagiens, 152-55; i, 2517-18; viii, 1928; xii, 406, 607 (can. 1), 711-13. — Primauté du pontife romain, iv, 513; v, 155-58; cf. xiii, 336; xv, 1302. — Condamnation des messaliens, v, 1458-59. — Règlement du conflit Antioche-Chypre, 145; ii, 1607, 2429. — Conclusions : sur le culte dû à Jésus-Christ, iii, 2416; — sur la théologie mariale, vii, 904-05; ix, 2354, 2380; — le mot *Théotokos*, iv, 1589.

5° *Œcuménicité.* — Certaine dès le début, iii, 657; v, 158-61; cf. ii, 2052 (S. Célestin); xi, 138 (S. Léon); xiv, 2196 (S. Sixte, iii). — C. Quinisexte, xiii, 1582, 1583; — Tolède, xv, 1178, 1188; — foi traditionnelle du C., xii, 1193; xv, 1286-87; cf. vii, 450.

Cité : ii, 432, 434, 1608, 2181; iv, 1985; v, 1419, 1694; vii, 73, 517, 522; viii, 2483 (Marius Mercator); cf. x, 794, 1718; xv, 137; xii, 711; xi, 76, 79, 82, 97, 134, 138; xiii, 355; xiv, 1436, 1820-22, 2162; xv, 505, 510, 1304, 1317, 1325, 1461, 1887, 1894, 1910, 1912, 1918, 3050.

Second concile d'Éphèse, dit « Brigandage d'Éphèse » (449), voir *infra*, 713.

Concile de Chalcédoine (451). — [J. Bois], ii, 2190-2208; cf. iii, 671; vii, 260-67 (H.-L., ii, 649-857).

1° *Convocation.* — L'empereur Marcien, iii, 646; cf. 649, 654, 1329; ix, 260. — Pourparlers antérieurs de S. Léon, après le Brigandage d'Éphèse, ii, 2190-92; ix, 255-60; cf. iii, 654, 665.

2° *Le concile.* — 1. *Actes et sessions*, ii, 2192-94; Présidence des légats, assistés de commissaires impériaux, 2041, 2194; ix, 260. — S. Léon et le C., iii, 657-61; ix, 260-67, 272, 293-94, 299-300; xiii, 285-88. — 2. *Documents doctrinaux : a)* Tome de Léon à Flavien, ix, 248-50; texte, vii, 478-82; commentaire, 482-83; cf. iv, 2181; xiii, 285. — *b)* Formulaire, ii, 2194; cf. vii, 483; texte, 2195-2202 (complété au C. de 649, x, 190); explications dogmatiques, ii, 2202-07; cf. vii, 394, 483-84, 486, 490, 495, 527, 1453; iv, 1589; xiii, 351; xiv, 1628; xv, 206; conforme à la doctrine de S. Léon, vii, 390, 395-96; exemple du pouvoir d'enseignement de l'Église même après une définition pontificale, vi, 1106. — *c)* Canons disciplinaires, voir *infra.* — *d)* Décisions particulières : condamnation d'Eutychès, v, 1588; — de Dioscore, iii, 1325; iv, 1373-74; v, 1536-37, 1588; x, 2220; xiii, 285, 352; cf. 353 (discours du légat Paschasinus); — réhabilitation des condamnés d'Éphèse, xv, 1881-84 (cf. Ibas, 1883, 1903; Théodore de Mopsueste, vii, 555-56; xv, 237, 278, 1884; Théodoret, 302, 320, 324, 1881-82, 1902; cf. iv, 499); — érection du patr. de Jérusalem, iv, 510; viii, 999; xi, 2263-64; — contre la divination et le sortilège, iv, 475; — subsides à un évêque déposé, 453; — sur les chorévêques, v, 1694.

3° *Foi du concile.* — Selon la tradition des Pères, xv, 1303; — et les C. antérieurs, 1304, 1317, 1370; cf. 450; voir *infra*, can. 1; — et le symbole dit de Nicée-Constantinople, v, 150; xiv, 2932; — et les C. postérieurs : IIe de Constantinople, *Trois Chapitres*, iii, 1246-47, 1248, 1250, 1256, 1258-59; cf. iv, 2191; xii, 670-74; xv, 1890, 1891, 1894, 1896, 1902, 1905, 1913, 1917, 1918, 1920, 1923; cf. *Hénotique*, vi, 2158, 2159, 2162-63, 2164, 2166; xv, 1907-10, 2296, 3001, 3002-03, 3003-04; IIIe de Constantinople, iii, 1259-60, 1267, 1270-71; x, 2307, 2313, 2317, 2321; Tolède, xv, 1178, 1188, 1198; IIe de Nicée, xi, 430; Quinisexte, xiii, 1582, 1584; Latran (649), x, 193; — et les papes : S. Gélase Ier, vi, 1179; Hormisdas, vii, 164, 165, 174; Pélage Ier, xiii, 664, 667; Pélage II, 671; S. Simplice, xiv, 2162; Vigile, xii, 672-73; xv, 1907-10, 2996, 3001, 3002-03, 3003-04.

4° *Les écrivains postérieurs.* — Acace de Constantinople, i, 288-89; iii, 1329; iv, 513; xii, 2030; Barsumas, ii, 434; Basilisque, iii, 1332; vi, 2156; xiii, 2030; les diacrinomènes, iv, 732; Ebedjésus Bar-Bérika, 1985-86; Euphémius, vi, 2170; Eusèbe de Dorylée, v, 1837; Facundus d'Hermiane, 2066; gaïanites, vi, 999; Jean le Cappadocien, vii, 167; Liberatus, ix, 630; Léonce de Byzance, 402, 409-21, 424, 426; Macédonius II, iii, 1332; moines scythes et Jean Maxence, xiv, 1747, 1750, 1752; Nersès II, xv, 539; Philoxène de Mabboug, xii, 1513-15, 1520, 1525, 1529-30; Pierre le Foulon, 2030, 2031; Rusticus, xi, 87; xiv, 3033, 3042; xv, 1881; Vigile de Thapse, v, 1598; xv, 3006, 3008.

5° *Les Églises orientales.* — D'Antioche, i, 1400; — arménienne, 1896-97; cf. C. de Karin (633), de Tvin (645), de Manazkert (719), 1928; de Chirakavan (862), 1929; symboles, 1950-51; cf. xi, 2239; — copte, x, 2251, 2253, 2254, 2265, 2271; — éthiopienne, v, 926, 956; — maronite, x, 6, 7, 10, 13, 18, 30; — melkite, 516; — monophysites, v, 1597, 1600; x, 2218, 2222, 2228, 2241, 2244, 2246, 2249; cf. xiv, 3033, 3038 (jacobites); — nestorienne, xi, 183, 189, 277, 289, 291, 293-95, 297, 299, 301; xiii, 351.

6° *Quelques points particuliers.* — Incarnation, voir *supra*, formulaire, explications dogmatiques. — Ste Vierge, ix, 2354-55, 2380; primauté du pape, iv, 499; xiii, 353.

Cité : iii, 1153, 1330; iv, 510, 513, 518, 712, 1986, 2191, 2260; v, 164, 808; vi, 2155, 2171, 2177; vii, 457, 458, 502, 517, 1461, 1523, 2339; viii, 999; ix, 400; x, 2224, 2307, 2321; xi, 80, 89, 127, 134, 135,

140, 154, 2253-54, 2256, 2265; xii, 48, 661, 670, 1193; xiii, 351, 353, 355; xiv, 430, 432, 1322, 1323, 1330, 1430, 1990, 1995, 1999, 2162, 2933, 3021, 3064; xv, 237, 302, 306, 315, 1289, 1874, 1877, 1887, 1890, 2680, 3675, 3678.

7° *Canons disciplinaires* (voir H.-L., ii, 767-828). — *Can. 1 :* les anciens canons gardent force de loi (voir *supra*, 3°, *Foi du concile*). — *Can. 2 :* contre la simonie, ii, 1847; iv, 477; xi, 430, 437, 1253; xiv, 2144. — *Can. 3 :* gestion des biens temporels, sauf quelques exceptions, interdite aux clercs, iii, 232; iv, 481; vii, 1236, 1239. — *Can. 4 :* vie monacale, iii, 246. — *Can. 5 :* résidence et translation des clercs (cf. *D.H.G.E.*, vi, 1274, sur Bassien, évêque d'Éphèse). — *Can. 6 :* l'ordination implique le rattachement à une Église, *D. T. C.*, xv, 1147. — *Can. 7 :* les clercs ne peuvent exercer une fonction publique, vii, 1236. — *Can. 8 :* obligation de se soumettre à l'évêque, iv, 495. — *Can. 9 :* procès, juridiction du métropolitain et du patriarche pour juger l'affaire : iii, 1320; iv, 480, 511, 512, 1363; xi, 1362, 2262, 2266; xv, 3082. — *Can. 10 :* interdiction aux clercs d'appartenir à deux Églises. — *Can. 11 :* secours aux pauvres munis de recommandations. — *Can. 12 :* divisions ecclésiastiques, iv, 477; xiv, 1317. — *Can. 13 :* sans lettre de leur évêque, les clercs ne peuvent exercer leur ministère dans une cité étrangère. — *Can. 14 :* mariage entre chrétiens et non-chrétiens interdits, ix, 2113. — *Can. 15 :* âge fixé pour les diaconesses, iv, 692, 693, 697; ix, 2113; xiii, 1589 (Quinisexte, can. 40). — *Can. 16 :* mariage interdit aux vierges et moines ayant fait vœu de chasteté, ix, 2113. — *Can. 17 :* paroisses rurales, conflits, appel au patriarche, iv, 511; iii, 1329; xi, 2262; xiii, 1587, 1588; xiv, 1317 (Quinisexte, can. 25, 38). — *Can. 18 :* conspiration des clercs contre leur évêque, xiii, 1588 (Quinisexte, can. 34). — *Can. 19 :* métropolitains, évêques et C. provinciaux, iv, 509-510. — *Can. 20 :* pénalités contre les évêques transgresseurs du can. 5. — *Can. 21 :* plaintes que les clercs peuvent porter contre leurs évêques. — *Can. 22 :* interdiction aux clercs de s'emparer des biens de leurs évêques. — *Can. 23 :* les clercs venus à Constantinople sans mandat doivent être expulsés. — *Can. 24 :* les couvents ne doivent pas être transformés en habitations mondaines; cf. xiii, 1589 (Quinisexte, c. 49); iv, 1429. — *Can. 25 :* les églises ne doivent être vacantes plus de trois mois, iv, 675. — *Can. 26 :* administration des biens temporels, ii, 859; iv, 675; xi, 433. — *Can. 27 :* pénalités contre le rapt, xiii, 1667; cf. 1592 (Quinisexte, c. 92). — *Can. 28 :* Constantinople nouvelle Rome, iii, 1326; iv, 510, 511; vi, 1536-39; ix, 260-65 *(passim)*, 294, 297; xi, 2262-63, 2284; xiii, 287, 289, 292, 363, 366, 374, 375, 379-80, 385, 386, 387, 390, 665, 1588 (Quinisexte, can. 36); xiv, 1318-21 (texte), 1324, 1325, 1410; xv, 2209. — *Can. 29 :* impiété de la réduction d'un évêque à l'état presbytéral. — Les *can. 29* et *30* ne sont que des reproductions de textes de la ive session.

Deuxième concile de Constantinople (553). — [J. Bois], iii, 1231-59. — Cf. Trois Chapitres *(Affaire des)* [É. Amann], xv, 1868-1924 (H.-L., iii, 1-156).

1° *Débuts de la controverse.* — 1. *Résumé*, iii, 1231-36. — 2. *Développements et précisions : a)* Auteurs visés dans les Tr. Ch., xv, 1869-90; cf. 243, 245, 247, 248, 302, 324; viii, 2281, 2282; — leur condamnation au Brigandage d'Éphèse, xv, 1884; — réhabilitation à Chalcédoine, 1881; — agitation monophysite, 1884. — *b)* Intervention de Justinien, son édit, 1888; cf. vii, 450; — attitude des autorités ecclésiastiques, xv, 1890. — *c)* Le pape Vigile, 2296-99; — affaires orientales, 3001-04; — Vigile à Constantinople, le *Judicatum* de 548, 1890; — opposition en Occident, 1894. — *d)* Nouvelle intervention de Justinien, édit de 551 et convocation du C., 1896; cf. iii, 647; — attitude de Vigile, xv, 1894; cf. vii, 1701; xiii, 291, 353. — Vigile et Primasius, 245.

2° *Le concile.* — 1. *Historique*, iii, 671, 1236-39. — Le *Constitutum* (553) de Vigile, 1237; xii, 672; xv, 1901-03. — Les sessions : le C. contre le pape, 1904, 1922; — capitulation finale de Vigile, 1907; — le *Judicatum* (de 554), 1908; cf. 3004. — 2. *Conclusions doctrinales et juridiques :* Chalcédoine et Constantinople, 1917-24; cf. iv, 2191. — Schismes consécutifs, xv, 1911-17; cf. xi, 2224; xii, 674. — 3. *Autour du concile :* Attitude de Pélage Ier avant le pontificat, 662-66; après le pontificat, 667-68; — de Pélage II, 672, 674. — Le C. et l'autorité de S. Cyrille, iii, 2525; de S. Léon Ier, xiv, 1405; et Théodore de Mopsueste, ii, 1567. — La défense des Trois Chapitres : Facundus d'Hermiane, v, 2066; — Liberatus, ix, 630; — Rusticus, xiv, 371; — Victor de Tunnunum, xv, 2880; — et surtout Pélage, xii, 663-66; cf. xv, 244.

3° *Décisions doctrinales.* — Préambule des anathématismes, xv, 1304; — autorité reconnue des Pères occidentaux, xiv, 1315, 1406. — 1. *Les anathématismes sur les Trois Chapitres :* Textes et commentaires, iii, 1239-59 (voir H.-L., iii, 68-132). — *Anath. 1 :* 1240, 2079, 2414-15; v, 839; vii, 390, 485, 1518; xv, 1824. — *An. 2 :* iii, 1241. — *An. 3 :* 1242; vii, 485; xv, 506-07. — *An. 4 :* iii, 1242, 2416; vi, 556; vii, 390, 485, 522, 524. — *An. 5 :* iii, 390, 1254; vii, 486. — *An. 6 :* iii, 1247; vii, 488; xv, 940. — *An. 7 :* iii, 1248; vii, 391, 486, 488, 489; xv, 207. — *An. 8 :* iii, 1249; vii, 391, 396, 487, 1453; xv, 207. — *An. 9 :* iii, 1250, 2416, 2418; vii, 391, 487. — *An. 10 :* iii, 1251 *(Unus de Trinitate...)*; vii, 171, 390, 487; viii, 596; x, 191; xv, 506, 508, 512. — *An. 11 :* iii, 1251; x, 1596; xi, 1495. — *An. 12 :* iii, 1252, 2417; vi, 451; vii, 2319; viii, 1293; xv, 932. — *An. 13 :* iii, 1255; xv, 244, 324. — *An. 14 :* iii, 1256-59. — 2. *Les anathématismes contre Origène : a)* Condamnation générale (an. 11), iii, 1251; xi, 1495. — *b)* Interventions de Justinien, viii, 2280, 2286; xi, 1576; — ses anathématismes, 1577-78. — *c)* Le Ve C. et Origène, 1579-88; — ses anathématismes, 1581-85; — sur l'âme humaine et l'âme du Christ (voir *Tables*, 119); — l'apocatastase, v, 78, 91; xiii, 1254, 1256, 1260-61, 1344-45; — anges et démons i, 1265-66; iv, 407. — Cf. iii, 2079.

4° *Le concile reçu dans l'Église.* — En Orient, déjà au C. Quinisexte, xiii, 1582; — chez les Maronites, x, 6, 18; — les Nestoriens, xi, 300. — En Occident, pas encore en Espagne au viie s., xv, 1188.

Cité : v, 809; vii, 119, 500, 502, 517, 1278, 1461, 2319; x, 2250; xi, 2294; xii, 1193; xiii, 353, 1258, 1581, 1596; xiv, 1315, 1915; xv, 240, 246, 1317, 1874.

Troisième concile de Constantinople (680-681). — [J. Bois], iii, 1259-74 (H.-L., iii, 472-538).

1° *Objet.* — 1. *Aperçu historique*, iii, 671, 1259-66. — 2. *Le monothélisme :* Histoire, 1260; vii, 97; x, 2307-16. — L'*Ecthèse* d'Héraclius, vii, 97-98, 107; x, 186 sq., 2318, 2320; cf. iii, 1261, 1264, 1338; — le *Type* de Constant, 1264, 1338; vii, 107; x, 186, 2320; xv, 1945-48. — 3. *Le cas d'Honorius Ier* *a)* Rôle d'Honorius, vii, 99-124 *(passim)*. — de Sergius, vii, 98; sa lettre à Honorius, collusions avec Cyrus de Phase et Théo[illegible] Pharan, x, 2307-23, spécialement 2307, 2[illegible]

I, 454; VII, 719; XII, 1580. — Petit nombre des Pères, III, 1277; XII, 1580. — Convocation et présidence, III, 655, 663, 1276; cf. IX, 2476 (Marin); — présence de Métrophane de Smyrne, X, 1627; et d'Anastase le Bibliothécaire, III, 1276; XI, 522.

2° *Sessions et actes.* — Les dix sessions, III, 1277-82. — Les actes, 1282; — traduction latine intégrale d'Anastase et abrégé tendancieux, 1282-83.

3° *Canons.* — 27 canons latins et 14 grecs, III, 1283-84 (voir H.-L., IV, 520-30). — 1. *Principaux canons dogmatico-disciplinaires : Can. 1* (grec, 1) : III, 1284; cf. XV, 1305, 1317; — à rapprocher de Chalcédoine, can. 1 (*supra*, 663); de Quinisexte, can. 2 : XIII, 1583; du IIe C. de Nicée, can. 1 : XI, 426. — *Can. 2* (voir H.-L., IV, 521) : III, 1295, 655; cf. VII, 1666-67, 1670; XIII, 292; XIV, 847. — *Can. 17* (extraits) (grec, 12) : III, 1288; cf. XI, 2266, 2277; XIV, 1445. — *Can. 21* (grec, 13) : III, 1291; IV, 2141; VII, 1651-52; cf. XI, 2264, 2266, 2269-75 (la pentarchie), 2285; XIV, 1336; — à rapprocher du Ier C. de Constantinople, can. 3 (*supra*, 660) : III, 1322; de Chalcédoine, can. 23 (*supra*, 663); de la politique de S. Léon IX, IX, 326; du IVe C. du Latran, VIII, 2662; — sur la primauté pontificale, XIII, 292, 363-65. — *Can. 19* (voir H.-L., IV, 528) : III, 1293-94. — 2. *Principaux canons dogmatiques : Can. 3 :* 1296-99 (texte reproduit VII, 811); cf. III, 2353-54, 2357, 2416; VII, 781, 795; XV, 1305; — à rapprocher du IIe C. de Nicée, XI, 425; VII, 810 (décret dogmatique). — *Can. 11* (grec, 8) : III, 1299-1301; cf. I, 1027; IV, 1609; VI, 559, 563; VIII, 1270; XV, 1305. — 3. *Principaux canons disciplinaires : Can. 12* et *can. 22 :* III, 1301-04; cf. IV, 2259; — à rapprocher du Ier C. de Nicée, can. 4 : XI, 410; du IIe de Nicée, can. 3 : 428.

Autres can. non cités dans l'article. — *Can. 5 :* texte, VII, 2346; cf. 2350; V, 1783; IX, 120; XI, 2277. — *Can. 8 :* 2277 (voir H.-L., IV, 524). — *Can. 10 :* 2277 (*ibid.*, 525). — Les *can. 4, 6, 9* (*ibid.*, 522, 523, 525) déclarent nulle l'élection de Photius et nulles les ordinations et nominations faites par lui. — Le *can. 7* (*ibid.*, 524) interdit tout enseignement à ceux que le concile anathématise. — Le *can. 13* (*ibid.*, 526) interdit l'accès aux hautes dignités ecclésiastiques, aux laïques et aux administrateurs des biens des princes. — Le *can. 14* (grec, 11) (*ibid.*, 527) prescrit l'honneur qui doit être rendu aux évêques. — Les *can. 15, 18, 20, 23* (*ibid.*, 527, 528, 529) concernent l'administration des biens ecclésiastiques. — Le *can. 16* (*ibid.*, 527) détermine les peines infligées à ceux qui, sous l'empereur Michel, se sont moqués des cérémonies de l'Église, ont joué le rôle d'évêques et n'ont pas encore fait pénitence. — Le *can. 26* (*ibid.*, 530) règle la conduite à suivre en cas d'appel d'un clerc contre son évêque. — Enfin le *can. 27* (grec, 14) (*ibid.*, 530) invite à ne pas déroger aux signes traditionnels indiquant les diverses dignités.

4° *L'affaire bulgare au VIIIe concile*, III, 1282; I, 445; II, 1180; XIV, 1336-37. — Voir *Tables*, 487.

5° *Œcuménicité.* — Approbation antécédente, III, 663-64; cf. 1304. — Documents, 1304-07; cf. XII, 1081; XIII, 368, 369; XIV, 1431; XV, 1317.

Cité : III, 866, 873 (exercices pénitentiels), 2417; IV, 518; V, 78; VII, 123, 781; XII, 1546; XV, 2573.

On lira (parfois avec précaution) Fr. Dvornik, *Le schisme de Photius, Hist. et légende*, Paris, 1950; dans la partie *Hist.*, voir c. III, IV, V et surtout VI, ce dernier concernant spécialement le VIIIe concile; la partie *Légende* donne de nombreux renseignements sur l'œcuménicité reconnue ou contestée du VIIIe concile.

Premier concile du Latran (1123). — [F. Vernet], VIII, 2628-37 (H.-L., V, 630-44).

1° *Histoire*, VIII, 2628-31; II, 1344; III, 672. — Œcuménicité, VIII, 2631.

2° *Œuvre du concile.* — 1. Fin de la querelle des Investitures, confirmation du concordat de Worms, VIII, 2632-33; cf. VII, 124; XIII, 302.

2. Croisade, VIII, 2630.

3° *Canons*, VIII, 2631-32. Les listes des canons étant divergentes selon les éditions, on donnera la concordance de la liste de Vernet (n. du canon en italique) avec celle (n. du can. entre parenthèses) de H.-L., V, 631-39. — *Can. 1 :* contre la simonie, VIII, 2634 (texte) (can. 1); II, 1847; XV, 1306. — *Can. 2* (can. 6). — *Can. 3 :* interdiction aux clercs de fréquenter les femmes, VIII, 2634 (texte) (can. 7); II, 2086. — *Can. 4 :* interdiction aux laïques de disposer des biens ecclésiastiques, VIII, 2633-34 (texte) (can. 8); IV, 1429. — *Can. 5 :* interdiction du mariage entre consanguins, VIII, 2635 (texte) (can. 10); VII, 1549 (indiqué comme étant can. 20). — *Can. 6* (can. 5). — *Can. 7* (can. 4). — *Can. 8* (can. 11). — *Can. 9* (can. 2). — *Can. 10* (can. 3). — *Can. 11* (can. 13). — *Can. 12 :* VIII, 2636 (can. 14). — *Can. 13 :* la trêve de Dieu, 2636 (can. 13 de Mansi; dans H.-L., IV, 1637). — *Can. 14* (can. 15). — *Can. 15 :* contre les faux-monnayeurs (can. 16); IV, 487; XIV, 2011. — *Can. 16 :* VIII, 2636 (avec redites du can. précédent) (can. 16). — *Can. 17 :* contre ceux qui dépouillent les pèlerins, VIII, 2636 (can. 17). — *Can. 18* (can. 18 de Mansi; dans H.-L., V, 637). — *Can. 19* (can. 19). — *Can. 20* (can. 20). — *Can. 21 :* interdiction aux clercs majeurs du mariage et du concubinat (can. 7); II, 2086-87; III, 1637; XIV, 2464. — *Can. 22* (can. 22). — Dans la liste de VIII, 2632, le *can. 17* comporte interdiction aux moines de donner l'extrême-onction, d'imposer des pénitences publiques, etc. (can. 18). A noter chez H.-L. (V, 639) un canon donné par dom Martène. — Concernent spécialement les biens ecclésiastiques les *can. 12, 14, 18, 20, 22;* VIII, 2632.

Les références données au Ier C. du Latran : V, 839; VI, 556; XV, 1823, doivent s'entendre du C. du Latran de 649. — Fliche-Martin, VIII, 391-95.

Deuxième concile du Latran (1139). — [F. Vernet], VIII, 2637-44 (H.-L., V, 721-46).

1° *Histoire*, VIII, 2637; III, 672; VII, 1959.

2° *Œuvre du concile.* — *a)* Fin du schisme, VIII, 2640; II, 747; VII, 1958. — *b)* Privilèges accordés à des églises et des monastères, VIII, 2642. — *c)* Le C., triomphe pour Innocent II, mais inefficace, 2643.

3° *Canons.* — Liste des 30 canons, VIII, 2639-40 (voir H.-L., V, 725-33). — *Principaux canons : can. 1* et *2 :* contre les simoniaques, VIII, 2639; II, 1852; — *can. 6, 7* et *8 :* célibat des clercs, II, 2087; III, 1634, 1637, 1640; IV, 723-24; — *can. 9 :* interdiction aux moines et chanoines de quitter leur cloître pour étudier la jurisprudence, VII, 1240; — *can. 11, 12 :* contre les violateurs de la trêve de Dieu, VIII, 2643; — *can. 13 :* contre l'usure, XV, 2335, 2338; — *can. 14* et *29 :* interdiction des tournois, IV, 1846; — *can. 15 :* privilège du canon, VII, 1221, 1257, 1258; XI, 1889; XII, 897; XIII, 2450; XV, 3081; — *can. 17 :* interdiction des mariages entre consanguins, VII, 1549; — *can. 18-20 :* contre les incendiaires, XII, 897; — *can. 23 :* condamnation des doctrines hétérodoxes, VIII, 2642-43 (texte); IX, 2140 (*ibid.*); XV, 1723; cf. I, 1972 (Arnaud de Brescia); II, 1155 (Pierre de Bruys); XIII, 303; — *can. 24 :* gratuité des sacrements, VIII, 2640; — *can. 28 :* élection des évêques, IV, 2269. — Concernent les biens ecclésiastiques, les *can. 5, 10, 24, 25.*

Voir Fliche-Martin, IX, 70-71, 137-38 (brèves considérations).

Troisième concile du Latran (1179). — [F. Vernet], VIII, 2644-52 (H.-L., V, 1086-1112).

1° *Histoire*, VIII, 2644-46; I, 716; III, 678. — Nombreux participants, XV, 2549.

2° *Œuvre du concile.* — *a)* Fin du schisme (Victor IV, Pascal III, Calixte III), cf. I, 714; VIII, 2647. — *b)* Sur le nihilisme christologique (bien que la condamnation soit antérieure au C.), 2650; I, 416-17; VII, 512; XII, 2003-09. — *c)* Plainte sur les abus dans le culte, XIV, 2782.

3° *Canons.* — Insérés aux *Décrétales*, IV, 207. — Liste, VIII, 2646-47 (voir H.-L., V, 1086-1108). — *Canons principaux : can. 1 :* élection du pape, IV, 2316-18; — *can. 2 :* nullité des ordinations faites par les antipapes, IX, 1060; — *can. 3 :* qualités requises chez les évêques, IV, 1430; — *can. 4 :* droit des évêques, 495; — *can. 5 :* titre canonique, XV, 1147; — *can. 7 :* gratuité des sacrements, II, 1842, 1847, 1848, 1850; IX, 2205; XIV, 548; — *can. 8 :* collation des bénéfices, IV, 676; cf. can. 3 et 17; — *can. 9 :* empiétement sur l'autorité des évêques, 495; — *can. 10 :* contre l'admission des moines à prix d'argent, VIII, 2651 (texte); XIV, 2145; cf. can. 7; — *can. 11 :* immoralité des clercs, III, 1634; IV, 488; — *can. 14* (texte à compléter dans H.-L., V, 1098) : défense aux laïcs de contraindre les clercs à se présenter à leurs tribunaux, XV, 3082; cf. IV, 483; — *can. 18 :* fondation pour un maître chargé d'enseigner les clercs et les enfants pauvres, VI, 863, 865; — *can. 19 :* contre les redevances imposées par les laïcs, VII, 1249; — *can. 20 :* interdiction des tournois, IV, 1846; — *can. 21-22 :* trêve de Dieu, VIII, 2651; — *can. 23 :* lépreux, 2651; — *can. 25 :* contre les usuriers, XV, 2342, 2350, 2353, 2365-66; — *can. 26 :* contre les Juifs et les Sarrasins, VIII, 2650; cf. 2662; — *can. 27 :* contre les albigeois, les routiers, les vaudois, les cotereaux, 2648 (texte); I, 581; III, 1925, 1926, 2081; VII, 2017; IX, 1060; XI, 2243; XV, 1725, 2587, 2595. — Concernent les biens ecclésiastiques, les *can. 5, 7, 13, 14, 15, 19.*

Cité : I, 717; V, 381 (références non identifiées); VI, 1356; XII, 1898; XIII, 304; XIV, 549.

Voir Fliche-Martin, IX (b), 156-74. — Résumé du discours inaugural de Rufin, récemment découvert par dom Morin.

Quatrième concile du Latran (1215). — [F. Vernet], VIII, 2652-67 (H.-L., V, 1316-98).

1° *Histoire*, VIII, 2652-56; III, 672; VII, 1972; XIII, 305. — Participants, VIII, 2652-54; XV, 2548; — absence des Grecs, III, 1387.

2° *Canons.* — Liste, VIII, 2652-54; passés aux *Décrétales*, IV, 209. Cf. H.-L., V, 1323-98.

3° *Œuvre du concile.* — On suivra l'ordre des canons : *Can. 1* (dit C. *Firmiter*), XIV, 2934 (symbole de foi); texte, I, 683-85; cf. III, 2081; — Dieu, 2080-81; IV, 1171-72, 1298; VII, 2380; XI, 784; — Trinité, IV, 1171-73; XI, 1764 (du can. 2); XIII, 651, 2149, 2151; procession *ab utroque*, V, 759, 811; XIII, 660 (du can. 2); voir *infra*, can. 2; — création (principe unique), III, 2081, 2111, 2173, 2189, 2190; — âme, I, 1027; — anges, 1266-70; — démons, IV, 408; — analogie entre Créateur et créature, XIII, 2583 (du can. 2); XV, 865 *(ibid.)*; — Jésus-Christ, incarnation, VI, 557; VII, 490, 1508; VIII, 1269; passibilité, VI, 574, 587; — rédemption, XIII, 1917 (citation du texte); — eschatologie, résurrection, VI, 572; XIII, 2503; jugement, VIII, 1723; enfer et paradis, V, 91; — Église, IV, 2159, 2160, 2181; X, 1052; — sacrements, XIV, 549, 594; baptême, II, 275, 281, 285, 313; XIV, 549, 594; eucharistie et transsubstantiation, IV, 1610; V, 1224, 1234, 1302, 1321-22, 1377, 1401-03, 1410, 1411; X, 1250; XIV, 549, 594; XV, 1398; cf. 2698 (interprétation de Vermigli); messe, X, 1037, 1052; pénitence, XIV, 549, 594; voir *infra*, can. 21. — *Can. 2 :* contre Joachim de Flore et Amaury de Bène; texte (incomplet), I, 939; XV, 1727-28 (la première partie, C. *Damnamus*, dans Denz.-Bannw., 431); — le principe erroné : *essentia generat essentiam*, V, 759; VIII, 1451; XI, 792; XIII, 1764; cf. 2139; XII, 2009; — doctrine condamnée, VIII, 1432; formules du C., XIII, 659; cf. XV, 1727; XIII, 2139-40, 2143, 2145, 2146, 2149; XV, 1823; — Joachim contre Pierre Lombard, VI, 1356; — le C. approuve Pierre Lombard, I, 417; V, 2454; XV, 1727, 1729; cf. 1798, 1821; — rapprochement avec Richard de Saint-Victor, XIII, 2691, 2694; — sur Amaury de Bène, I, 939; XI, 1866; XIV, 949, 965. — *Can. 3 :* peines contre les hérétiques : VIII, 2660 (prédicateurs sans mission, texte); la croisade, 2658-59; clercs hérétiques, IV, 486; hérétiques condamnés, I, 939; VII, 2028, 2368; IX, 1703; XI, 2206; XV, 2595. — *Can. 4 :* Grecs unis et baptême, VIII, 2661 (texte); cf. II, 270, 313. — *Can. 5 :* patriarcats, VIII, 2662 (texte); III, 1231; cf. 1291-96; V, 1704; XI, 1934, 2264, 2284; XIII, 305. — *Can. 6 :* synodes provinciaux, III, 639. — *Can. 9 :* règles à suivre là où il y a plusieurs rites, XIV, 3140. — *Can. 11 :* institution d'un maître pour l'instruction des clercs, VI, 864, cf. 865, 868; XIII, 1807. — *Can. 12 :* chapitres généraux des monastères et visitateurs, IV, 495-96. — *Can. 13 :* interdiction d'établir de nouveaux ordres, XIII, 2163. — *Can. 14 :* contre l'incontinence des clercs, III, 1634. — *Can. 15 :* ivrognerie et chasse interdites aux clercs, 234. — *Can. 17 :* récitation de l'office divin et célébration de la messe, XI, 958. — *Can. 18 :* interdiction aux clercs de tout ce qui peut amener mort d'homme; duel prohibé, VII, 1241; XI, 1145, 1149 (texte), 1150, 1152. — *Can. 21 :* confession et communion annuelles obligatoires; texte, XII, 949-50; III, 483-86, 893; cité : I, 199; II, 2270; III, 498; X, 380; XII, 947, 957, 959, 961, 965, 968, 981, 1025, 1035, 1044, 1048, 1049, 1070, 1074, 1079, 1080, 1081, 1085, 1098, 1109; XIII, 1814; interprétation de Calvin, 2085; des jansénistes, XV, 2431. — *Can. 23 :* provisions des Églises vacantes, IV, 676. — *Can. 24 :* mode électoral, 2269, 2272. — *Can. 25 :* exclusion du pouvoir séculier dans les élections ecclésiastiques, 2269. — *Can. 40* et *41 :* sur la prescription, XIII, 124, 130. — *Can. 46 :* redevances imposées aux clercs, VII, 1250. — *Can. 50 :* empêchements d'affinité et de consanguinité, I, 520; IV, 1433; VII, 65, 66, 1550; XI, 1996. — *Can. 51 :* mariages clandestins; bans à publier, II, 162; XIII, 741. — *Can. 62 :* indulgences; limitation du pouvoir des évêques; culte des reliques, VII, 1609; XI, 1889; XII, 927; XIII, 2358. — *Can. 63 :* réprobation des taxes excessives, II, 1848, 1850, 1852. — *Can. 64 :* contre la simonie, XIV, 2145. — *Can. 66 :* sacrements gratuits, II, 853, 1842, 1854; IX, 2205. — *Can. 67 :* contre l'usure juive, XV, 2342, 2348, 2354. — Concernent les biens ecclésiastiques, les *can. 22, 30, 32, 34, 39, 43, 46, 53-56, 63, 65.*

Cité : IV, 1419, 2159, 2181; VII, 1972; XIV, 2528; XV, 1603, 1798.

Premier concile de Lyon (1245). — [F. Vernet], IX, 1361-74 (H.-L., V, 1633-79).

1° *Histoire*, IX, 1361-64; III, 672; VII, 1983-84; XIII, 305. — Sessions conciliaires, IX, 1364-65.

2° *Participants au concile*, IX, 1363-64; — Hugues de Saint-Cher, VII, 223; — Pierre de Kiev, XIV, 232.

3° *Liste des canons*, IX, 1365-68.

Hefele-Leclercq donne les 17 canons inscrits au registre d'Innocent IV. Il ajoute 12 canons, dont le 7[e] et le 9[e] correspondent aux n. 18 et 19 du *D. T. C.* Les canons indiqués VIII, 1987, comme appartenant au C. de 1245 ont été insérés (après la tenue du C.), parmi les canons du II[e] C. (1274). Voir H.-L., VI, 193, 194 (II[e] C. de Lyon, can. 13, 14).

4° *Œuvre du concile.* — *a)* Vie chrétienne et discipline ecclésiastique, IX, 1368 *(can. 1-12)*; — protection des biens des églises *(can. 13)*; — contre les attentats à la vie humaine *(can. 19*; cf. Hefele-Leclercq, can. 9). — *b)* Lutte contre les Tartares *(can. 16)*; — croisade contre les Grecs schismatiques en faveur de l'Empire latin et de la Terre sainte *(can. 14-15)*, 1369; cf. III, 1388; XIII, 305. — *c)* Excommunication et déposition de Frédéric II *(can. 18*; H.-L., can. 7), IX, 1369-72; cf. VII, 1984, 1990, 1992-96. — *d)* Résultats du C., IX, 1372-73. — Cité : IV, 198; VII, 1993; XII, 102.

Voir Fliche-Martin, X, 238-47; A. Fliche, *Le premier C. œcuménique de Lyon (1245). Sa place dans l'hist. de la chrétienté médiévale*, Lyon, 1945.

Second concile de Lyon (1274). — [F. Vernet et V. Grumel], IX, 1374-1410 (H.-L., VI, 153-218).

1° *Histoire.* — 1. *Préparation*, IX, 1374-77; cf. III, 672; VI, 1807; XIII, 306. — 2. *Membres participants*, IX,1376-77, 1390; Pierre de Tarentaise (Innocent V), VII, 1996; Ottoboni-Fieschi (Adrien V), IX, 1376; Pierre d'Espagne (Jean XXI), VIII, 638; Jérôme d'Ascoli (Nicolas IV), XI, 536; Albert le Grand, I, 667; S. Bonaventure, II, 965; Odon Rigaud, XIII, 2704; Tempier, XV, 99; S. Thomas d'Aquin, 627; cf. 1855. — 3. *Les six sessions*, IX, 1377-79.

2° *Œuvre du concile.* — Profession de foi, IX, 1384 (texte), 1386-87 (remarques). Voir *infra, Réunion de l'Église grecque.* — *Quelques canons : can. 1 :* procession du S.-Esprit, V, 811 (texte); cf. 2340; IV, 1609; IX, 1382-83; XII, 1188; XV, 1761, 1762; — *can. 2 :* élection du pape, III, 709-12; — *can. 12 :* rapports avec le pouvoir civil, IX, 1390; cf. II, 848, 1063; contre l'extension des régales, IV, 186; VII, 2008; — *can. 13 et 14 :* âge requis pour qu'un clerc puisse être chargé d'une église paroissiale; obligation de se faire ordonner dans les trois mois, VIII, 1987 (voir note, *supra*, au Ier C. de Lyon); — *can. 16 :* irrégularité de bigamie, II, 1381; — *can. 23 :* interdiction de fonder de nouveaux ordres, IX, 1389; XIII, 2163; XIV, 1983, 2525, 2528; cf. VIII, 1447; — *can. 27 :* contre les usuriers, XV, 2342, 2355, 2366, 2368, 2369. — Sur les reliques (?), XIII, 2358. — Sur la croisade, VIII, 1389.

3° *Réunion de l'Église grecque.* — Histoire, III, 1390-95; XIII, 306; XIV, 1365. — Profession de foi, voir *supra*; cf. 2934, 2938. — Articles de foi rappelés : Ste Écriture, I, 1385; VII, 2095; XV, 187. — Dieu, unique créateur, IX, 1703. — Trinité, XII, 1188; XV, 1306, 1762, 3324; — procession du S.-Esprit, voir *supra* (can. 1). — Christologie (rappel), VII, 4490; VIII, 1269; — descente aux enfers, IV, 574. — Église : autorité, 2141; XV, 1306; magistère, IV, 2181; — nécessité d'y appartenir, 2159; — sainteté, XIV, 847; — primauté romaine et patriarcats, VIII, 1994; XIII, 306. — Sacrements, XII, 1046 (corriger : Vienne), 1127; XIV, 551; — confirmation, VII, 1393, 1508; — eucharistie, épiclèse, V, 256; transsubstantiation, XV, 1399; — pénitence, XII, 1128; — extrême-onction, V, 1918, 1988; — ordre, imposition des mains, IV, 727; — mariage, le sacrement, IX, 2196; troisièmes et quatrièmes noces, 2324, 2329. — Eschatologie : en général, VIII, 1723-24; II, 2510; XIV, 1569; cf. X, 1591; — jugement, rétribution, V, 91; VIII, 1723-24; — peine du péché originel, II, 371; IX, 766; XII, 552; — vision béatifique, VII, 2370; — purgatoire, XIII, 1160, 1249-50; cf. 1247-49, 1251-52; cité : 1280, 1284, 1289, 1325; XIV, 2737; — enfer, V, 91; — résurrection, XIII, 2502; cf. VI, 572.

4° *Après l'union.* — 1. *Suites immédiates :* Le patriarche Joseph remplacé par Veccos, III, 1393; VIII, 657; IX, 1392. — Résumé des événements, III, 1393-98; — sous Grégoire X, IX, 1392; — Innocent V et Jean XXI, 1393-97; VIII, 632; — Nicolas III, IX, 1397-1400; V, 2340; XI, 533-34; — agitation antiunioniste, IX, 1490; X, 195; — excommunication de Michel Paléologue, IX, 1402; III, 1395-96. — 2. *Rupture de l'union :* Andronic et Veccos, IX, 1403-05; — et Georges de Chypre, 1403-05; VI, 1231. — Synode et condamnation de Veccos, IX, 1406. — Polémique, 1407; cf. VIII, 658-59; VI, 1232-34. — Conclusion et appréciation, IX, 1409.

Cité : IV, 2181; V, 817; VIII, 657, 1003; IX, 770; X, 197, 1770; XI, 534; XIV, 1365, 1371, 1983, 2528, 2926, 2934; XV, 2224, 2293, 2573.

Voir Fliche-Martin, X, 446-59, 487-503; M. Jugie, *Le schisme byzantin. Aperçu historique et doctrinal*, Paris, 1941, p. 259-60; A. Fliche, *Le problème oriental au second C. œcuménique de Lyon*, dans *Orientalia christiana periodica*, XIII (1947).

Concile de Vienne (France) (1311-1312). — [J. Leclercq], XV, 2973-79 (H.-L., VI, 644-719).

1° *Histoire*, XV, 2973-76; III, 65, 672; XIII, 308.

2° *Suppression des Templiers*, III, 63-67; XIII, 2162; XV, 2974.

3° *Décrets dogmatiques.* — *a)* Décrétale *Fidei catholicæ*, contre les erreurs d'Olivi : témoignage de la tradition, VII, 2323; blessure du Christ, XV, 2975; VIII, 1270; sur le mariage, IX, 2212. — Union de l'âme et du corps, IV, 1610; V, 847; VI, 546-51, 558, 559, 571-72, 586 (bibl.), 896, 1578, 1640; VIII, 1267; XI, 983 sq.; XV, 2975-77, 3101. — Doctrine de Vienne et Pierre de Trabibus, XII, 2058; Pierre Auriol, 1863, 1876; Descartes, IV, 553; Rosmini, XIII, 2940. — Baptême et effets (grâce et vertus), II, 270, 281, 290; IV, 2195; VI, 1608; XI, 985 (doctrine d'Olivi); XII, 455; XIV, 594; XV, 1306, 2762-63, 2780, 2783, 2787, 2977. — *b)* Décrets pris contre les béghards, II, 530, 532-35, 539; VI, 546, 1400, 1420; VII, 2368, 2370-75; XI, 1057; XV, 2978; — rapprochements avec Tauler, 78; Ruysbroeck, VI, 806; l'ontologisme, XI, 1046. — *c)* Décrétale sur l'usure, XV, 2978, 2342, 2372; cf. 2351, 2355, 2378.

4° *Décisions disciplinaires.* — *a)* Sur la pauvreté et l'ordre de S.-François, XV, 2978; cf. VI, 775, 814; XI, 988; XIV, 2527-38 (spirituels), spécialement 2527, 2532, 2535; XV, 2023, 2029-31, 3103-05, 3278 (vœux essentiels); — frères du libre esprit, VI, 601. — *b)* Réformes, XV, 2979; — autorité du pape, VI, 1540; cf. II, 530; — inférieurs et supérieurs, IV, 1430; — droit des évêques dans la collation des bénéfices, 676; — cf. Durand de Mende (junior), 1963; Raymond Lulle, IX, 1085; cf. 1109. — *c)* Contre les abus des *quæstores*, VII, 1614; — sur l'inquisition, VII, 335, 2025, 2056.

Concile de Ferrare-Florence (1439-1445). — [A. Vogt], VI, 24-50 (H.-L., VII, 951-1051).

1° *Préliminaires : Ferrare.* — *a)* Cause du C. et personnages présents, VI, 24-29. — *b)* Quatre questions principales à traiter, 28-33; XI, 1809; — appel à l'autorité des Pères, XV, 1306. — *c)* Préparation en Orient, XIV, 1123-24.

2° *Florence, suite de Ferrare.* — 1. *Du 26 févr. au 26 août 1439* (Église grecque), VI, 33. — *a) Trinité :* le *Filioque*, 34-41; — texte du décret, XV, 1763-69; cf. I, 562; V, 810, 812, 2320, 2341, 2467; XII, 1188, 1189 (l'expression αἰτία), 2125; XIII, 2140, 2149, 2152; XIV, 1422; XV, 866, 894, 1762, 1765, 1766, 1810, 1819; — présence de la Trinité dans l'âme juste, 1844. — *b) Eucharistie :* les azymes, VI, 42; I, 2664; V, 1324; — épiclèse, 1324, 258-61. — *c) Purgatoire : a.* Discussion de la doctrine, XIII, 1252-64; VI, 41; décret d'union (texte), XIII, 1262-64; cf. X,

2002-03. — *b*. Questions connexes : feu du purgatoire, XIII, 1242; v, 2246, 2249; cf. 2250-52, 2260; — jugement et rétributions, VIII, 1725; v, 91; IX, 766, 768; x, 1591, 2003; XII, 554 (peines du péché originel et du péché actuel); x, 2003 (dilation des peines, cf. 2002, conception de Marc Eugenicos); cf. II, 2510; XII, 509 (péché originel), 552; II, 371; IX, 766-68 (morts sans baptême et limbes); VII, 2368, 2369, 2370 (vision de Dieu, un et trine); cf. XIII, 2948-49; — coulpe et peine, satisfaction dès cette vie, 1262; cf. 1255; XIV, 1151-52; cf. 1569 (Scholarios); suffrages, 2737; cf. XIII, 1259-60. — *d) Autorité suprême de l'Église romaine et du pape*, 314-15 (texte du décret d'union), cf. 319; IV, 2136, 2181; cf. 198; VI, 1115, 2379; VII, 1682; XIV, 2938; XV, 1467-69, 2224 (unité de l'Église); — respect du système patriarcal, XI, 2276, 2284-85; et des rites orientaux, XIV, 1367. — *e) Après le concile* : question de l'adultère et dissolution du mariage, I, 497; IX, 2324; — rappel des décrets par Grégoire XIII, VI, 1810.

2. *Du 26 août 1439 au 26 avr. 1442*. — *a) Schisme de Bâle*. — Bâle et l'union avec les Grecs, II, 122. — Rupture du C. avec le pape, 122-23. — Décrets schismatiques du C.; élection de l'antipape Félix V, 123-25; cf. VI, 45-46 et *infra*, *Tables*, 697.

b) Décret pro Armenis. — *a*. Décret d'union, VI, 46-47; cf. I, 1904, 1931; — sur l'ancienne interdiction des viandes étouffées, 277; — inspiration de l'Écriture, VII, 2095.

b. Partie sacramentaire empruntée à S. Thomas, XI, 1310, 1315; XIV, 594; — autorité et valeur du décret, VII, 1392; x, 337-38; XI, 1316-17 (Vasquez, Suarez, Billot), 1318-19 (Van Rossum), 1320-21 (de Guibert), 1321-33 *(L'Ami du clergé)*.

Note. — Ces controverses ne sont pas dirimées, en ce qui concerne le passé, par la Constitution *Sacramentum ordinis* de Pie XII, du 30 nov. 1947 (*A. A. Sedis*, 28 janv. 1948). Voir *Ordre*.

c. Détails du décret. — α) Sacrements en général : texte, XIV, 594-96; cf. 553-54; — nombre septénaire, 553; cf. IV, 1615; — efficacité, XIV, 531, 604, 607; — éléments constitutifs, x, 336-38, 350, 352, 1784; cf. v, 2293; XI, 1186; XIV, 2190 (Sirmond); — intention, 623; VII, 2275; x, 1784; — caractère, XIV, 609; II, 1698; — ministre, x, 1784; — sacrements de l'Ancienne Loi, XIV, 654. — β) Baptême : éléments, II, 268; forme, 269; nécessité, 275; ministre, 285; effets, 287; cf. 288, 299; IV, 1613; XV, 2111; porte des autres sacrements; XIV, 636; incorporation au Christ et à l'Église, II, 292; caractère, 326. — γ) Confirmation, III, 1089, 1096-98; VII, 1348, 1386, 1392-93; XIV, 569. — δ) Eucharistie, III, 507; v, 1324-25 (et les références qui y sont incluses); cf. XV, 1399; épiclèse, v, 197; cf. 258, 276; XII, 1394; effets, III, 507. — ε) Pénitence : texte, XII, 1046-47; cf. 1018, 1074, 1076, 1077, 1083, 1088, 1102, 1114; efficacité de l'absolution, IV, 1616; forme du sacrement, I, 191, 200, 241, 245; cf. 202, 239. — ζ) Extrême-onction, v, 1988-90, 1992, 1995, 2010, 2014, 2015-16, 2019. — η) Ordre : texte, XI, 1315; v, 1783; — discussions relatives à l'essence du sacrement, XI, 1316-33; cf. 1366, 1380; IV, 727-28; VII, 1410-24 (le décret et l'imposition des mains). — θ) Mariage : texte, 2220; cf. 2255; I, 497.

c) Décret pro Jacobitis. — Préparatifs de l'union, VI, 47; v, 941. — Décret et acte d'union, 942; cf. I, 131; IV, 2159; x, 2256; XIV, 1125. — Erreurs corrigées par le C., v, 942-50. — Quelques points : *a*. Trinité : texte, XV, 1764-65, 1766; cf. XI, 790; XIII, 2140, 2149, 2152; unité d'opération *ad extra*, III, 2111; IV, 1298; XV, 1823; — *b*. Écriture : Dieu, seul auteur des deux Testaments, VII, 2095; XV, 187; cf. II, 1568; — *c*. création, liberté divine, XV, 3334; — *d*. incarnation, VII, 490; cf. 404; VIII, 1267, 1269, 1278, 1289 (impeccabilité); XIII, 1917 (médiateur); XV, 3325 (deux volontés); — *e*. Église et sacrements : appartenance à l'Église, IV, 2159; cessation des obligations légales devant l'institution des sacrements de la Nouvelle Loi, I, 269; XIV, 553, 596; cf. 604; nécessité du baptême, II, 364; cf. IV, 1610; XIV, 652-53; épiclèse et eucharistie, v, 1325-26; XV, 1399; — *f*. légitimité des deuxièmes, troisièmes et quatrièmes noces, II, 880; IX, 378.

3° *Le concile à Rome*. — Raison du transfert, VI, 47-48. — Unions nouvelles : Bosniens, 48; cf. II, 1038; Mésopotamiens, VI, 48; Chaldéens et Maronites, 49; x, 42, 48-50; Syriens-Melchites, 518.

Cité : I, 277, 1450, 1904; II, 123; IV, 1645; v, 282, 817, 1419, 2256; x, 1770; XI, 2286; XII, 1091; 1106; XIII, 373, 1163, 1203, 1250, 1278, 1311, 1321, 1337, 1345; XIV, 247, 551, 601, 602, 603, 611, 847, 1404, 1526, 1528, 1552, 2935; XV, 1208, 1317, 1471, 1798, 1806, 1824, 2570, 2573.

Personnages principaux ayant joué un rôle important dans le concile (références aux articles autres que FLORENCE *(Concile de)*. — Eugène IV, v, 1492-96. — *Latins* : Albergati (Nicolas) (*Tables*, 64); Cesarini (Julien) (*Tables*, 575); Jean de Raguse ou de Montenero, VIII, 791; XIII, 2140; XIV, 2625 *(Addendum)*; XV, 1765; Jean de Torquemada, v, 198, 258; XIII, 1235, 1256-59; XV, 1237. — *Grecs* : Bessarion, II, 201-02; v, 198, 259, 1414, 2246, 2320; XII, 1189, 2296; XIII, 1252, 1253; cf. 1284, 1289; XV, 1765; Scholarios (Gennade), III, 1401; XIII, 1331; XIV, 1388, 1523-25, 1530-32, 1535-39, 1549-50, 1554-56, 1564-65; Grégoire Mammas, III, 1401; v, 813, 2252, 2321; VI, 1864; Isidore de Kiev, I, 1412; III, 1400; v, 198, 258; x, 518; XIV, 386, 1374; Marc Eugenicos, I, 1412; v, 259, 2246, 2252-53, 2255, 2322; IX, 1949, 1969-70, 1983-86; x, 2002; XIII, 1186, 1253, 1259, 1349-50; XIV, 1151, 1372; Jean Eugenicos, v, 1497, 1501.

Résultats négatifs du concile. — A Jérusalem, VIII, 1003; — chez les Grecs, I, 1412; XIV, 1388; — en Russie moscovite, XI, 2286, 2287; XII, 2478; XIV, 242-49, 264, 316, 319, 323, 1387, 1391, 1412; cf. v, 1491.

Bibl. complémentaire, à PURGATOIRE, XIII, 1325-26.

Cinquième concile du Latran (1512-1517). — [F. Vernet], VIII, 2667-86; cf. III, 672 (H.-L., VIII, 297-302; 339-375; 396-423; 464-75; 517-65).

1° *Histoire*. — 1. *Préparatifs*, VIII, 2667-70; cf. 1910-20, et II, 1315 (conciliabule de Pise); cf. XIII, 317. — Controverse Cajétan-Almain, I, 896; II, 1316; XIII, 317. — 2. *Concile de Jules II*, VIII, 2670; II, 1316. — Contre la Pragmatique Sanction, VIII, 2671 (abolie par Louis XI, XII, 2786; rétablie par Louis XII, XIII, 317); VIII, 2676; cf. VI, 1125. — Adhésion de Maximilien au C., VIII, 2671-72. — 3. *Concile de Léon X*, 2671-73; — adhésion de Louis XII, 2672; IX, 330. — Condamnations du conciliabule (Jules II et Léon X), VIII, 2668, 2670, 2671, 2673, 2674, 2676; — abrogation de la Pragmatique Sanction, 2672, 2677, 2678-79.

2° *Œcuménicité*. — Petit nombre des membres, VIII, 2674; — objections, 2674-75; — certitude doctrinale de l'œcuménicité, 2675.

3° *Œuvre du concile*. — 1. *La fin du schisme*, VIII, 2676-77. — 2. *Concordat avec la France*, 2678; III, 733-35; IX, 330; XIII, 317. — 3. *Dogme et morale* : *a)* Primauté du pontife romain, VI, 1115; VII, 1687; VIII, 2678-79; cf. XIII, 317; XV, 1306; — portée de la Constitution *Pastor Æternus*, VIII, 2679 (opinion de Bossuet). — *b)* Union avec les Églises d'Orient, 2680-81; — Ruthènes, cf. XIII, 386; — Abyssinie, cf. v, 950; — Maronites, cf. x, 28-30. — *c)* Lutte contre l'hérésie, VIII, 2681; cf. XIII, 1648; — en faveur d'une prédication saine (bulle *Supernæ majestatis*), VI, 147; VII, 2323; VIII, 2684; XV, 1306; — contre les élections simoniaques, VIII, 1919;

1021; xv, 990. — C. xiv : *Réparation de ceux qui sont tombés*, i, 194; ii, *303*, 319, 320, 321, 322, 327; vi, 1597; xii, 741; xiii, 1183, 1288; xiv, 1130. — C. xv : *Par tout péché mortel se perd la grâce, mais pas nécessairement la foi*, i, 755; ii, *303*, 321; vi, 291, 294, 313, 1629; viii, 2189; xii, 741; xv, 2764, 2788, 2794. — C. xvi : *Le mérite :* définition au C.; histoire du décret, texte et commentaire du chapitre, x, *735*-61; ii, 76, 79, 2231, 2232, 2249, 2250; iii, 666, 686; v, 1861; vi, 1628-29, 1684-85; vii, 1870; viii, 1297, 2222; xii, 1127; xiii, 2633, 2635; xiv, 1716, 2674; xv, 957, 976, 991, 3349.

Canons. — *Can. 1 :* i, 2545; ii, 316; vi, 1577; viii, 2174, 2212. — *Can. 2 :* i, 2545; ii, 316; vi, 1577; viii, 2174, 2212. — *Can. 3 :* i, 2545; iii, 1121, 1683; vi, 129, 256, *359*, 1577, 1640, 1655; vii, 728; viii, 2174, 2212; x, 2104, 2105, 2106, 2113, 2138; xiii, 48, 67. — *Can. 4 :* i, 2545; ii, 1023; vi, 1577, 1655, 1659, 1665, 1666; viii, 2174, *2177;* cf. 416; ix, 679; xii, 741, 2961; xiii, 67; xiv, 1716; xv, 2086, 2091. — *Can. 6 :* i, 2545; ii, 1023; iii, 2563; vi, 1577, 1578, 1631, 1640; viii, 2174, 2180; xii, 205, 2962, 2995; xv, 3330. — *Can. 7 :* i, 2545; ii, 87, 316; vi, 1608-09, 1633; vii, 1729-30; viii, 2174, 2180; x, 2114; xv, 2079, 2096, 2099. — *Can. 8 :* i, 757, 2239; vi, 84; vii, 1739; viii, 2174, 2180; xii, 741, 1288; xv, 2106, 2107. — *Can. 9 :* i, 2545; iv, 1606; v, 1861; vi, 82, 1618, 1624; viii, 2174, *2178;* xii, 741; xiv, 1716. — *Can. 10 :* viii, 2174, *2182*, 2184; xiii, 1919, 2947; xiv, 1716; xv, 987, 2947. — *Can. 11 :* viii, 2174, *2182*, 2184, 2221; xi, 1186; xii, 1286; xiii, 2385, 2386, 2630, 2947; xiv, 1716; xv, 976, 987, 1844, 2947. — *Can. 12 :* v, 1861; vi, 82; viii, 2174, 2187; xii, 1288; xiii, 1919, 2385. — *Can. 13 :* v, 1861; viii, 2174, 2187; xii, 1288; xv, 2086. — *Can. 14 :* v, 1861; viii, 2174, 2187; xii, 1288. — *Can. 15 :* v, 1861; viii, 2174, 2175, 2187; xv, 3365. — *Can. 16 :* i, 2545; v, 617, 1861; vi, 76, 145, 207, 1594; viii, 2174, 2175, 2188; xi, 2161; xii, *1288*-89, 1295, 1300, 3008, 3017. — *Can. 17 :* i, 2545; v, 1861; viii, 2174, 2175; xii, 2962, 2996; xiii, 2651; xv, 3365. — *Can. 18 :* v, 1861; vi, 1596; viii, 2175, 2189; xii, *1282*, 1283, 1291, 2962. — *Can. 19 :* i, 2545; ii, *303*, 321; viii, 2175, 2189; xiv, 2832. — *Can. 20 :* ii, *304*, 321; iv, 2204; vi, 63, 1629-30; viii, 2175, 2189; xii, *1282*. — *Can. 21 :* ii, *304*, 321; viii, 1358, 2175, 2189. — *Can. 22 :* xii, *1283*-86, 1291, 1292, 1295, 1298, 3008; vi, 1678, 1694; xi, 2161. — *Can. 23 :* ii, *304*, 321; iii, 813; vi, 1594, 1629; viii, 2224; ix, 2418, 2419; xii, 226, 1283; xv, 2137. — *Can. 24 :* viii, *2188*, 2223; x, 760; xiii, 2633; xv, 2770. — *Can. 25 :* v, 91; xii, 1127, 1283; xv, 2100. — *Can. 26 :* v, 657; ix, 679; x, 760; xii, 226; xv, 957, 2100. — *Can. 27 :* ii, *304*, 321; vi, 294, 1629; viii, 2175, *2189*-90; xii, 226; xv, 2794. — *Can. 28 :* iii, 2374; iv, 802; vi, 82, 294, 313, 367; viii, 2175, *2190;* xv, 2102, 2788. — *Can. 29 :* ii, 302, 322; vi, 1597; viii, 2175. — *Can. 30 :* 2175; xiii, *1280;* cf. v, 91. — *Can. 31 :* 657; viii, 2175; x, 760; xii, 1283; xiii, 2632. — *Can. 32 :* ii, 76, 79, 2249, 2250; vi, 1416; vii, 1728, 1754; viii, 1351, 2175; x, 574, 759, 760; xii, 1127; xiii, 2632, 2633, 2635; xv, 957, 991, 2091, 2108, 2771, 3349. — *Can. 33 :* i, 2545; x, *2175*. — Cité : à propos de Baïus, ii, 76, 79, 87, 97, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 109; — du jansénisme, viii, 392, 397, 403, 407, 410, 416, 428, 450, 455, 458, 462, 468, 494, 499, 520; — et du C. de Pistoie, xii, 2156, 2159, 2162, 2173, 2184, 2186, 2209, 2211, 2213, 2214, 2216, 2221.

2° *Décret de réformation sur la résidence des évêques et des autres clercs inférieurs* (texte dans Michel, *op. cit.*, 162-65). — C. i : résidence, i, 1616; v, 1718; vii, 2282-84; xv, 1438-39. — C. ii : modération dans l'octroi des dispenses, iv, 251, 1439; vii, 1636. — C. iv : visite des églises, iv, 251-52. — C. v : censure pour les délinquants, i, 1616.

viie session : Sacrements en général; baptême et confirmation. — 1° *Le dogme.* — Préliminaires : doctrines protestantes visées par le C., xiv, 593-99; cf. 554; xv, 3764; — discussions des théologiens et des Pères, xiv, 599-605.

Canons sur les sacrements en général. — Préambule (texte dans Michel, *op. cit.*, 191-92). — *Can. 1 : Institution des sept sacrements par J.-C.*, xiv, 603-04; — explications théologiques, 556-77; cf. 536-40 (les sept sacrements); ii, 316; iii, 1024, 1093; iv, 1615, 1642. — *Can. 2 : Sacrements chrétiens et sacrements préchrétiens*, xiv, *604* (l'erreur protestante, 598, n. 6); cf. 652-54; iv, 1610. — *Can. 3 : Les sacrements ne sont pas égaux entre eux*, xiv, 605 (597, n. 3), 635. — *Can. 4 : Nécessité des sacrements*, 605 (597, n. 2), 542, 633. — *Can. 5 : Les sacrements et la foi*, 606 (598, n. 5; 599, n. 14); ii, 316; iii, 2429; v, 2423. — *Can. 6 : Ils contiennent la grâce et la confèrent à qui n'y apporte pas d'obstacle*, xiv, *606* (597, n. 4), 531, 619, 625; ii, 316, 317; iii, 510; xiv, 1716; cf. iv, 1578. — *Can. 7 : A qui possède les qualités requises, la grâce est toujours conférée*, xiv, *607* (597, n. 4; 598, n. 8), 1716; iii, 510. — *Can. 8 : L'efficacité ex opere operato*, xiv, *607* (597, n. 4; 598, n. 7), 624, 1716; ii, 310; iv, 1605; xi, 1085-86; xiii, 2624. — *Can. 9 : Trois sacrements impriment un caractère*, xiv, *609* (598, n. 9); ii, 320, 326, 1698, 1702-03; iii, 1076; iv, 1613, 1614, 1615; xi, 1358, 1361, 1380. — *Can. 10 : Les chrétiens n'ont pas tous un pouvoir égal sur les sacrements*, xiv, *610* (599, n. 11); x, 1777; xiii, 154, 155. — *Can. 11 : Intention requise dans le ministre*, xiv, *610* (599, n. 13); i, 761; iii, 1093; vii, 2271, 2277; x, 1779-80; xi, 1186; xiii, 155. — *Can. 12 : Validité du sacrement administré par un ministre en état de péché mortel*, xiv, 611 (599, n. 10); iii, 1093; x, 1786; xiii, 155, 156. — *Can. 13 : Les rites reçus ne sauraient être méprisés ou omis sans faute*, i, 243; ii, 2140; xiv, *612* (599, n. 12), 455, 640-41.

Canons sur le baptême. — 14 canons : texte, ii, *307-08*. — Voir les références aux *Tables*, 364-65.

Canons sur la confirmation. — 3 canons : texte, iii, *1092-93*. — Voir les références aux *Tables, infra*, art. *Confirmation*.

2° *Décret de réformation* (texte dans Michel, *op. cit.*, 232-36). — C. iii : collation des bénéfices aux sujets capables, i, 300. — C. vi : bénéfices unis, iv, 506. — C. vii : visite des bénéfices unis et administration, i, 1108; v, 1719. — C. viii : réparation des églises; souci des âmes, iv, 506. — C. x : les chapitres ne peuvent délivrer de lettres dimissoriales *sede vacante*, i, 1617; iv, 1348, 1350; vii, 2283. — C. xi : facultés pour être promu aux ordres, iv, 1349. — C. xiii : examen préalable à la collation des bénéfices, 1501. — C. xiv : causes civiles des exempts jugés par les évêques, ii, 2127; xii, 635.

3° *Transfert du concile à Bologne : viiie, ixe, xe sessions*, xv, 1441-43. — Le C. interrompu, 1443.

Concile de Jules III. — Préliminaires, viii, 1920; xv, 1444; — ouverture du C.; présidence de Crescenzi, 1444-45. — *Sessions vides (xie et xiie)*, 1445.

xiiie session : L'Eucharistie. — Indications générales, xv, 1445-47; v, 1418-19.

1° *Le dogme.* — 1. *Préparation des chapitres et des canons :* A Trente (en 1547), xv, 1442; v, 1326-28; — à Bologne, 1328; — à Trente (en 1551), 1329-33. — Rédaction et discussion des canons, 1323; — des chapitres, 1335; — les abus, 1336; cf. 1418-20.

— 2. *Erreurs condamnées :* Sources : Luther, 1340, 1346, 1350; — Mélanchthon, 1352; — Carlostadt, II, 1752; XIV, 443-45; — Chemnitz, XV, 2045; — Bucer, Capiton, V, 1342; XIV, 460-63; — Calvin, V, 1342; II, 1415-17; XIII, 2073; — Hoen, XIV, 442-43; — Œcolampade, XI, 949-50; XIV, 449-51; — Zwingle, V, 1349; XIII, 2070; XIV, 447-49; XV, 3825-42. — Articles visés, V, 1329-33.

Chapitres et canons correspondants (le texte des chapitres et de plusieurs canons n'existant pas dans le *D. T. C.*, on renverra à Denzinger-Bannwart). — Préambule (sans portée dogmatique) (dans Michel, *op. cit.*, 255). — C. I : *Présence réelle* (Denz.-Bannw., 874) : analyse, V, 1344-45, 1419-20; cf. IV, 1534; VII, 2318; X, 1264; XIV, 1716; XV, 3764; — *can. 1 :* V, 1343; cf. 1302; IV, 1606; XIV, 1716. — C. II : *Raison de l'institution de ce sacrement* (*ibid.*, 875) : III, 483, 507-08, 510, 511, 533; — *can.* 5 (*ibid.*, 887). — C. III : *Excellence de l'eucharistie : présence intégrale du Christ sous chaque espèce* (*ibid.*, 876) : analyse, V, 1350-52; cf. 199; III, 569; VI, 578; X, 1263, 1271; XIII, 2944; XIV, 1716; — *can. 3 :* V, *1351*, 1419, 1422, 1434, 1451; IV, 1936; X, 1263; XIV, 1716. — C. IV : *Transsubstantiation* (*ibid.*, 877): analyse, V, 1347-50; XIV, 1716; XV, 1399, 1402; cf. IV, 1606; — *can. 2 :* V, 1347; XIV, 1716, 2609; XV, 949, 1399, 1402, 1403, 1405; — rappelé, V, 1419, 1426, 1450, 1451 (et à propos de Descartes, 1424, 1426; IV, 558, 559). — C. V : *Culte de l'eucharistie* (Denz.-Bannw., 878) : V, 1353; cf. III, 2417; — *can. 6 :* V, *1353-54*. — C. VI : *Réserve de l'eucharistie et port aux malades* (*ibid.*, 879) : III, 488; V, 1354; — *can. 7 : 1354-55;* III, 488, 504; XV, 2851. — C. VII : *Dispositions requises pour recevoir dignement l'eucharistie* (*ibid.*, 880) : I, 744-45, 759; III, 494, 504-05, 533, 542, 910; XII, 1048, 1111; XIV, 640; — *can. 11 :* III, *911;* XII, 1112-13; cf. 1048-50; I, 1616; XIV, 640; XV, 3065. — C. VIII : *Usage de ce sacrement* (*ibid.*, 881-82) : III, 486, 494, 533, 573; — *can. 8*, *can. 10* (*ibid.*, 890, 892), XV, 2431 (jansénistes); can. 9 : III, *483-84*, 485.

2° *Décret de réformation* (dans Michel, *op. cit.*, 283-87). — 8 chapitres : résumé, XV, 1446; — cités globalement, XIII, 622. — C. I : les évêques doivent veiller sur leurs subordonnés, XII, *637;* XV, *1216* (texte partiel); V, 1705, 1715. — C. IV : procédure pour déposer les clercs criminels, IV, 465, 469. — C. VI : normalement, l'évêque n'a pas à paraître personnellement, 506. — C. VII : qualités requises chez ceux qui déposent contre l'évêque, 507; VI, 2379. — C. VIII : les causes majeures sont déférées au Souverain pontife, IV, 506; V, 1705.

XIVᵉ SESSION : PÉNITENCE ET EXTRÊME-ONCTION. — 1° *Le dogme.* — 1. *Pénitence.* — Doctrines de la Réforme, XII, 1053-69; cf. 738-40; — travaux préliminaires du C., catalogue des erreurs, 1069-73; cf. XIV, 3764; — discussion des articles, XII, 1073-86.

Chapitres. — Prologue, XII, 1086. — C. I : *Nécessité et institution du sacrement de pénitence*, *1087;* I, 145, 196; II, 316, 320, 321, 322, 327; IV, 1534, 1642; VI, 1597; XI, 1206; XII, 742. — C. II : *Différence du baptême et de la pénitence*, *1089;* II, 17, 319, 321, 322, 326, 327, 2126; III, 481; X, 336; XIII, 1183, 1288; XIV, 1716; cf. XV, 2225. — C. III : *Parties et fruits du sacrement*, XII, *1090;* I, 191, 239, 245, 246, 738; X, 342; XIV, 1716, 1717. — C. IV : *De la contrition (et de l'attrition)*, XII, *1092;* I, 757, 778, 2235-37, 2239, 2242, 2246-47; cf. 2248, 2249, 2252 (2259-62, attritionisme et contritionisme); II, 2238, 2245; III, 1672, 1677, 1678, 1680, 1685, 1691; V, 608; VI, 291; VII, 1299, 1761-62; VIII, 410; IX, 63; X, 2108, 2160; XII, 742, 971-72; cf. 1115 (contrition informe), 1126 (contrition et justification); XIV, 1129, 1190, 1717; XV, 956, 1839, 2107. — C. V : *Confession*, XII, *1096;* I, 736; III, 833, 839, 904, 918, 924; cf. 908; IV, 1616; XII, 161, 164. — C. VI : *Ministre du sacrement et de l'absolution*, *1099;* I, 188, 194, 198, 200; III, 895; IV, 1616; V, 2293; XI, 1325; XII, 970; XIII, 155, 156. — C. VII : *Cas réservés*, XII, *1100;* II, 2132; III, 896, 897, 898; IV, 467, 2170; VII, 2379; XIII, 2450; XV, 425. — C. VIII : *Nécessité et fruit de la satisfaction*, XII, *1101;* XIV, *1131;* I, 738; II, 107, 319, 320, 321, 322; XII, 223; XIII, 1186, 1919; XIV, 1130-33. — C. IX : *Les œuvres satisfactoires*, XII, *1103;* XIV, *1133;* cf. 1130, 1145, 1152, 1205, 1209, 1984, 2825-26.

Canons. — *Can. 1 :* XII, *1104.* — *Can. 2 : 1104;* cf. I, 1616; II, 322; III, 481; IV, 1351. — *Can. 3 :* XII, *1105;* I, 145, 191, 196, 2245; IV, 1534; VII, 2318; XI, 1206, 1325, 1355; XIII, 159. — *Can. 4 :* XII, *1105*, 943; I, 738; XIV, 1129, 1716. — *Can. 5 :* XII, *1106;* I, 743, 2239; X, 2160; XII, 743; XIV, 1717; XV, 2100, 2107. — *Can. 6 :* XII, *1107;* I, 736; III, 833, 904. — *Can. 7 :* XII, *1108;* I, 736; III, 919; XII, 161; XIII, 2450. — *Can. 8 :* XII, *1108;* III, 907. — *Can. 9 :* XII, *1109;* cf. 970; I, 194, 198; II, 970; IV, 1616; V, 2293; VII, 1418; XIII, 155. — *Can. 10 :* XII, *1109;* I, 200; VII, 2318; XIII, 156. — *Can. 11 :* XII, *1110;* voir c. VII. — *Can. 12 : 1110*, 223; XIII, 1126, 1919; voir c. VIII. — *Can. 13 :* XII, *1110;* XIII, 235; XIV, 1133, 2826. — *Can. 14 :* XII, *1111;* XIV, 1133. — *Can. 15 :* XII, *1111;* XV, 2106.

2. *Extrême-onction.* — Préliminaires (en 1547), V, 1998; XV, 1443; (en 1551), V, 1998; — articles protestants discutés, 1998-2000; cf. 2002-04.

Chapitres. — C. I : *Institution* (Denz.-Bannw., 907), V, 1918, 1927, 2008, 2010, 2016; VII, 2318. — C. II : *Effets* (*ibid.*, 910), V, 1918, 1920, 2012; XIV, 625, 1716. — C. III : *Ministre et temps de l'administration :* (*ibid.*, 910), IV, 726; V, 1918, 1970, 2019, 2021; cf. 1918; VII, 2318.

Canons. — *Can. 1 :* I, *2005;* cf. 1918; III, 834. — *Can. 2 :* I, *2005;* cf. 1918. — *Can. 3 :* 2006; cf. 1918. — *Can. 4 : 2006;* cf. 1918, 1970, 2011, 2017.

2° *Décret de réformation* (dans Michel, *op. cit.*, 384-90). — Prologue et 13 chapitres : résumé, XV, 1447. — C. II : un évêque *in partibus* ne peut conférer les ordres sans permission de l'Ordinaire, I, 1616; II, 2126; IV, 1348. — C. IV : les clercs sont soumis à la correction de l'évêque, II, 2125; IV, 493. — C. VI : obligation pour les clercs de revêtir l'habit de leur ordre; pénalités, III, 229; IV, 493. — C. VII : les homicides volontaires exclus de toute ordination, II, 2131; IV, 467; VII, 1232. — C. VIII : nul, même archidiacre, ne peut punir des clercs non soumis à son autorité, IV, 494.

3° *Prorogation et suspension du concile*, XV, 1446-49; cf. V, 1337; — travaux sur la messe et l'ordre; cf. sessions XXII et XXIII. — *Sessions vides (XV*ᵉ *et XVI*ᵉ*)*, 1448. — Mort de Jules III, III, 1448; VIII, 1921.

CONCILE DE PIE IV. — Pie IV et la reprise du C., XII, 1835-37. — Pie IV, l'empereur Ferdinand, François II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne, XV, 1449-50. — Légats présidents, 1450. — Premiers débats et *sessions vides (XVII*ᵉ, *XVIII*ᵉ, *XIX*ᵉ et *XX*ᵉ*)*, 1451-57; — débats sur la résidence et la réforme générale, 1454, 1455, 1460; — difficultés et apaisement, 1456-60. — A la XVIIIᵉ session, commission pour examiner les livres dangereux, III, 1112.

XXIᵉ SESSION : LA COMMUNION SOUS LES DEUX ESPÈCES ET CELLE DES PETITS ENFANTS. — Articles réservés sur l'eucharistie, V, 1337-40; XV, 1459. — Débats préliminaires, V, 1337-40 (exposé plus complet dans Michel, *op. cit.*, 393-410),

Chapitres et canons. — Préambule (Michel, *op. cit.*, 411); cf. III, 666. — C. I : *Les laïques et les clercs ne célébrant pas ne sont pas astreints de droit divin à la communion sous les deux espèces, 552-53;* — bases traditionnelles, 554-67; cf. V, 1003; X, 1401; XIV, 2785; XV, 1461; — opinion libre, III, 572; — *can. 1* (Denz.-Bannw., 934). — C. II : *Pouvoir de l'Église dans la dispensation de l'eucharistie, 567-68;* XIII, 151; — *salva illorum substantia*, XI, 1332; XIV, 571, 572, 575, 576, 577, 2785; — *can. 2* (*ibid.*, 935). — C. III : *Sous chaque espèce est reçu le Christ dans sa totalité et son intégrité*, III, *569* (cf. *supra*, sess. XIII, c. III); — *can. 3* (Denz.-Bannw., 936). — C. IV : *Avant l'âge de raison, les enfants ne sont pas obligés à la communion sacramentelle*, 481, 498 (*ibid.*, 933); — *can. 4* (*ibid.*, 937).

Décret de réformation (texte complet dans Michel, *op. cit.*, 420-24). — 9 canons (chapitres) : résumé, XV, 1460. — C. I : gratuité des lettres dimissoriales et testimoniales; gratuité des ordres, II, 851, 1848, 1853; XIV, 2146, 2158. — C. II : nul ne doit être admis aux ordres, s'il n'a pas de quoi vivre, XV, 1148. — C. IV : nombre de prêtres suffisant pour administrer les paroisses, IV, 251. — C. V : union de bénéfices à perpétuité, *ibid.* — C. VI : vicaires donnés aux recteurs ignorants; punition des scandaleux, III, 1635, 1642. — C. VII : restauration des églises, II, 860. — C. VIII : visite par l'Ordinaire des monastères en commende et de tous bénéfices, V, 1709, 1719. — C. IX : aumônes et indulgences, II, 2127; VII, 1620.

XXIIe SESSION : LA MESSE. — 1° *Le dogme.* — Antécédents : négations de la Réforme et réaction catholique, X, 1085-1112; — articles incriminés, 1113; cf. VIII, 2585; XIV, 2832 (plus complètement dans Michel, *op. cit.*, 425-29); — discussions des théologiens, X, 1112-14; et des Pères, 1115-26.

Chapitres. — Prologue des chapitres, X, *1128;* et des canons, *1129;* cf. 2589, 2590. — C. I : *Institution du sacrifice, 1130, 1132;* cf. 1216, 1245, 1246, 1248, 1250, 1260, 1264, 1265, 1266-75 *(passim)*, 1299; IV, 1534; VI, 934; XI, 1205, 1325, 1355, 1379; XIII, 159, 1919, 1984; XIV, 686; XV, 951, 954. — C. II : *Relation entre la messe et le sacrifice de la croix*, X, *1134*, 1136, 1137; cf. 1046, 1164, 1209, 1216, 1233, 1246, 1265, 1266, 1267, 1275, 1286, 1293; III, 554; VI, 933; XIII, 1280, 1919, 1984; XIV, 2826; XV, 953. — C. III : *Messes en l'honneur des saints* (Denz.-Bannw., 941), X, 1137, 1290, 1292; cf. XIV, 2785. — C. IV : *Canon de la messe* (*ibid.*, 943), X, 1138, 1152; XI, 1600. — C. V : *Cérémonies solennelles du sacrifice de la messe*, XIV, *465-66;* X, 1138. — C. VI : *Messes privées* (*ibid.*, 944), III, 493, 573; X, 1138, 1252. — C. VII : *L'eau ajoutée au vin* (*ibid.*, 945), 1138-39. — C. VIII : *Langue liturgique* (*ibid.*, 946); cf. IX, 2586, 2588; X, 1139.

Canons (*ibid.*, 948-56). — *Can. 1 :* X, *1133*, 1172, 1246, 1248, 1268; XI, 1355; XIII, 159. — *Can. 2 :* III, 554; IV, 1534; VII, 2318; X, *1133;* cf. 1246, 1268; XI, 1205, 1325, 1355, 1379; XIII, 159. — *Can. 3 :* X, *1135;* VI, 933; X, 1246, 1293; XIII, *1286*, 1919; XIV, 2826. — *Can. 4* (*ibid.*, 951). — *Can. 5* (*ibid.*, 952), X, 1290, 1292; XIII, 1919; XIV, 2826. — *Can. 6* (*ibid.*, 953), 3764, 3843. — *Can. 7* (*ibid.*, 954), X, 1252; XI, 1600; XIV, 466. — *Can. 8* (*ibid.*, 955), X, 1252. — *Can. 9* (*ibid.*, 956), VIII, 2586, 2589; XV, 2115.

2° *Partie disciplinaire : De observandis et evitandis in celebratione missarum.* — Prologue et dispositif, X, 1139-41; IV, 1338; VII, 79, 86, 1254. — Décret sur la demande de la concession du calice, III, 566; cf. XV, 1461 (textes dans Michel, *op. cit.*, 456-59, 465-66).

3° *Décret de réformation.* — 11 canons (chapitres) : résumé, XV, 1462-63. — C. I : vie et honnêteté des clercs, III, 229, 233, 234, 819. — C. II : choix des sujets pour les églises cathédrales, III, 614-15; IV, 1505; XI, 1896, 1908. — C. V : dispenses confiées à l'Ordinaire, II, 2140, IV, 2489. — C. VII : appels, II, 2140. — C. VIII : évêques, dispositions pieuses, visite des lieux pieux, 2140, 2145; V, 1716, 1718. — C. IX : les administrateurs doivent rendre compte de leur gestion, III, 33. — C. X : notaires épiscopaux soumis au jugement de l'évêque, IV, 251. — C. XI : peines pour les usurpateurs de biens d'Église, I, 1616; II, 848.

Entre les sessions XXII et XXIII. — Difficultés, arrivée du cardinal de Lorraine et des Français, XV, 1463-70. — Morone, président du C., 1470.

XXIIIe SESSION : L'ORDRE. — 1° *Le dogme.* — Erreurs protestantes, XI, 1334-46. — Travaux préliminaires : catalogue des erreurs et discussions, 1349-54; cf. 1339; XV, 1463.

Chapitres. — C. I : *Institution du sacerdoce de la Loi nouvelle*, XI, *1354;* cf. V, 1703, 2065; VIII, 1335-36; XI, 1130, 1204, 1206, 1379; XIII, 159. — C. II : *Des sept ordres*, XI, *1355;* cf. IV, 720, 726; VII, 1419; XI, 1380, 1384. — C. III : *Du sacrement de l'ordre, 1356;* cf. IV, 726; XIII, 159; XIV, 540, 1716. — C. IV : *Hiérarchie et ordination ecclésiastique*, XI, *1357-59;* III, 1093; V, 1703; VI, 1545, 2366; VIII, 1992; XI, 1389, 1391; XIII, 152, 158, 161, 321-25; XV, 1107, 1110.

Canons. — *Can. 1 :* XI, *1359;* cf. 1206, 1382. — *Can. 2 : 1359;* cf. IV, 726; V, 1784; VII, 1419; XI, 1380, 1381. — *Can. 3 : 1360;* cf. IV, 726; V, 1783; VII, 1419; XI, 1381, 1382; XV, 3160. — *Can. 4 :* XI, *1360;* cf. IV, 726, 1606; VI, 1545; VII, 1419, 1423; XI, 1325, 1379, 1380; XIII, 2385. — *Can. 5 :* XI, *1361;* cf. VII, 1419, 1423. — *Can. 6 :* XI, *1361;* cf. III, 1093; IV, 720, 726; V, 1702; VI, 2381; XI, 1381, 1382, 1383; XIII, 152. — *Can. 7 :* XI, *1362;* cf. III, 1569, 2433; V, 1703; VI, 1545; XI, 1353, 1385; XIII, 158; XV, 3168, 3174. — *Can. 8 :* XI, *1362;* cf. 1353, 1896-97; V, 1723.

2° *Décret de réformation* (texte complet dans Michel, *op. cit.*, 494-505). — 18 canons (chapitres) : résumé, XI, 1363. — C. I : peines pour les pasteurs négligents, I, 1108, 1110; III, 2450, 2452; V, 1703, 1717, 1718, 1721, 2190; VII, 77. — C. III : les évêques doivent eux-mêmes conférer les ordres, IV, 1348, 1352. — C. IV : sujets de la première tonsure, III, 611; VII, 2564. — C. V : garanties exigées des ordinands, II, 166; III, 611. — C. VI : âge requis pour obtenir un bénéfice; privilège du for, IV, 464; XIII, 622. — C. VII : examen des ordinands, V, 1713. — C. VIII : comment et par qui doit-on être ordonné, I, 1616; III, 611; IV, 478, 1351; V, 1723. — C. X : ordinations faites par des prélats inférieurs, I, 14, 1616; IV, 1350; XI, 1385. — C. XI : interstices, III, 612; IV, 1350; VII, 2348, 2350. — C. XII : âge requis pour les ordres majeurs, IV, 724. — C. XIII : diacres et sous-diacres; ordinations et fonctions, III, 612; VII, 2348, 2350. — C. XIV : ordre du presbytérat; obligations, I, 1616; III, 607, 613; IV, 1435; V, 1721; VII, 2348, 2350. — C. XV : approbation nécessaire pour confesser, I, 1701 (texte); II, 2127; V, 1709. — C. XVI : les inutiles et les vagabonds ne doivent pas être ordonnés, III, 231; V, 1709, 1715; XV, 1148, 2464. — C. XVII : ordres mineurs; comment rétablir leur exercice? II, 887; VI, 591. — C. XVIII : érection des séminaires et éducation des clercs, III, 228, 610, 611, 612, 819; XIV, 1683.

XXIVe SESSION : LE MARIAGE. — Préliminaires : difficultés renaissantes dans les débats, XV, 1473-77; — débats et discussion des articles, IX, 2238-46; cf. 2070. — Décisions du C. (résumé), 2246-47.

1° *Le dogme.* — *Canons :* Préambule (Denz.-Bannw., 969) : fragments, I, 498; IV, 1455, 1471; IX, 2067; XI, 2422. — *Can. 1 : Le mariage est un sacrement,* IX, *2246;* XIV, 2906. — *Can. 2 : Interdiction de la polygamie simultanée (ibid.,* 972), IX, 2246; cf. 2242, 1282. — *Can. 3 : Empêchements de consanguinité et d'affinité,* 2246; I, 524; IV, *2445;* XIV, 2907. — *Can. 4 : L'Église a le pouvoir d'établir des empêchements,* IX, 2246; cf. 2244; IV, *1474, 2445-47,* 2449; XIV, 2907. — *Can. 5 : L'hérésie et l'incompatibilité d'humeur ne justifient pas la dissolution du mariage (ibid.,* 975), IV, 1474; IX, 2246; XI, 2324; XIII, 401. — *Can. 6 : Le mariage ratifié et non consommé est dissous par la profession solennelle religieuse (ibid.,* 976); III, 1639; IX, 2246; cf. I, 719. — *Can. 7 : L'Église n'est pas dans l'erreur en enseignant que le lien du mariage ne peut être dissous par l'adultère d'un conjoint,* 472, 498, *500*-04; IV, 1474; IX, 2246, 2242, 2324; — sur ce canon, voir doctrine de l'Église grecque, I, 504; XI, 2324; XV, 1211. — *Can. 8 : L'Église ne se trompe pas en permettant pour des causes légitimes la séparation de corps et de cohabitation (ibid.,* 978), I, 509; IX, 2246. — *Can. 9 : Le mariage des clercs majeurs ou des religieux ayant fait vœu solennel de chasteté est invalide (ibid.,* 979-980), II, 2087; III, 1637, 1643; IV, 466, 724; IX, 2246; XV, 3228. — *Can. 10 : L'état du mariage n'est pas préférable à la virginité ou au célibat,* IX, *2246,* 2244; XV, 3228. — *Can. 11 : Sur les temps clos et les bénédictions de l'Église (ibid.,* 981), IX, 2246; XV, 111. — *Can. 12 : Les causes matrimoniales relèvent des juges ecclésiastiques,* IV, *2445;* IX, *2246;* cf. 2261; XIII, 625; XIV, 2907.

2° *La discipline.* — Décret disciplinaire en 10 chapitres (texte dans Michel, *op. cit.,* 554-65). — C. I *(Tametsi) : Forme du mariage : présence du curé et des témoins, invalidité des mariages clandestins :* analyse, XIII, 742-45; cf. I, 1616; II, 161, 162, 163, 640-41, 644; III, 32, 38, 2451; IV, 252, 1656, 2444, 2465, 2467, 2494; VII, 793; IX, 2247, 2266, 2271, 2301, 2456, 2476, 2494, 2497; XIII, 687, 690, 739, 742, 2580; XIV, 3065; XV, 113. — C. II : *Restrictions à l'empêchement de parenté spirituelle,* IV, 2443. — C. III : *Empêchement d'honnêteté publique,* V, 2273; VII, 66, 68. — C. IV : *Empêchement d'affinité illégitime,* I, 521, 524. — C. V : *Contre les mariages contractés aux degrés défendus : dispenses à accorder,* IV, 1433, 1437, 1439, 2472. — C. VI : *Peines contre les ravisseurs,* I, 1616; IV, 1421; VII, 2560; XIII, 1668-69, 1674. — C. VII : *Mariage des « vagi ».* — C. VIII : *Peines contre les concubinaires,* III, 799. — C. IX : *Anathème contre les seigneurs et magistrats qui contraignent leurs justiciables à se marier contre leur gré,* I, 1616; III, 1643. — C. X : *Défense de célébrer les mariages en temps prohibé,* II, 643; XV, 113.

3° *Décret de réformation* (texte dans Michel, *op. cit.,* 565-84). — 21 chapitres : résumé, XV, 1472. — C. I : création des évêques et des cardinaux : I, 300; II, 1720; IV, 514, 515; XI, 1896, 1908; XIV, 2936. — C. II : synodes provinciaux et synodes diocésains, III, 638, 639; V, 1705. — C. III : visite des diocèses, II, 2125; V, 1719, 1720. — C. IV : prédication; autorité de l'évêque, I, 1108; V, 1705; cf. IV, 1338, 1347. — C. V : des causes criminelles (majeures et mineures), II, 2042; IV, 505-06, 509, 1439; V, 1705, 1721, 1722; XIII, 622. — C. VI : pouvoir des évêques relativement aux dispensés des irrégularités, des suspenses et à l'absolution des crimes, II, 2132; cf. 888; IV, 253, 1435; VI, 530; VII, 2558, 2566. — C. IX : visite des églises séculières ne relevant pas d'un diocèse, II, 2087; IV, 466, 1350; V, 1719. — C. X : exécution des ordonnances prises en suite des visites, 1719; XV, 113. — C. XI : les privilèges des particuliers ne diminuent pas le droit des évêques, IV, 466; V, 111; XIII, 2162. — C. XII : qualités requises chez ceux qui doivent être promus aux dignités des cathédrales, I, 1111; III, 615, 819, 2443, 2449; IV, 1505; VIII, 1987; XIV, 680, 2936. — C. XIII : vie des églises cathédrales et paroissiales; délimitation des paroisses, II, 850; III, 2430, 2435, 2436. — C. XIV : suppression de la simonie ou de l'avarice, II, 1852; IV, 1505. — C. XVI : fonctions du chapitre, *sede vacante,* II, 2125; III, 616; IV, 494, 676; V, 1705. — C. XVII : collation des bénéfices, III, 2436; IV, 494, 1505. — C. XVIII : nomination de vicaire dans les cures vacantes; nomination et examen des curés, I, 300; 1111; III, 38, 2438, 2444; IV, 1505; V, 587; XIV, 2146. — C. XX : causes relevant de la juridiction ecclésiastique, III, 31; IV, 494; XIII, 622.

XXVe SESSION. — Travaux préparatoires, XV, 1479-81.

1° *Le dogme.* — 1. *Purgatoire :* Travaux des théologiens et des Pères, texte du décret, XIII, *1278*-81. — Suffrages pour les âmes du purgatoire, 1302, 1307; cf. 234; XIV, 2737, 2826. — Sur la prédication du purgatoire, XIII, *1279* (décret), 1318-19; cf. XIV, 2785. — Bibl., XIII, 1326. — 2. *Invocation, vénération des saints; culte des reliques* (texte dans Denz.-Bannw., 984-88, partiel; dans Michel, *op. cit.,* 592-96) : *a)* Culte des saints, analyse, XIV, 965-66, 975; cf. IV, 2198; IX, 2451, 2454, 2475; XIII, 224. — *b)* Reliques, *2366,* 2373; IX, 2473; XIII, 2546; XIV, 971, 975, 977. — *c)* Images, VII, *812,* 784, 795, 801, 806, 825, 834, 836; III, 2354, 2357, 2362; IX, 2473. — 3. *Indulgences* (texte dans Denz.-Bannw., 989, partiel : dans Michel, *op. cit.,* 626-27) : *résumé* doctrinal, VII, 1620, 1621; XIV, 2826.

2° *La discipline.* — 1. Décret sur *le choix des viandes, les jeûnes et les jours de fête* (dans Michel, *op. cit.,* 629); cf. XV, 1483. — 2. Décret mentionnant *le catalogue de l'Index,* cf. III, 1112; XII, 1639; — *le catéchisme,* cf. II, 1917; — *le Bréviaire et le Missel,* cf. XI, 1894; XII, 1640; XIII, 2738. — 3. *Obligation de recevoir et d'observer les décrets du concile,* XV, 1484; cf. XI, 1894; XII, 321; voir aussi III, 37-38, 2003, 1114.

3° *Décrets de réformation.* — 1. *Sur les réguliers et les moniales.* — 22 chapitres (dans Michel, *op. cit.,* 600-10). — C. II : III, 38. — C. IV : 246-47. — C. V : 245, 252; XV, 3079. — C. VI : I, 12. — C. IX : V, 1716. — C. XII : 1715. — C. XVIII : I, 1616. — C. XXII : II, 2127. — Cités globalement, 2127 : C. III, IV, V, IX, XII, XIII, XIV, XVI, XXII.

2. *Réformation générale.* — 21 chapitres (dans Michel, *op. cit.,* 610-26). — *Chapitres cités :* C. I : train de vie modeste pour les dignitaires de l'Église, I, 1487. — C. II : qui doit recevoir et enseigner les décrets du concile ? IV, 1506; XIII, 680. — C. III : modération dans l'emploi des censures; défense aux magistrats civils de se mêler de ces choses, II, 2120; V, 1736, 1744; VII, 2031; XIII, 2169; XV, 2120. — C. IV : messes en nombre excessif, V, 1710. — C. VI : l'évêque et les chapitres exempts, 1716. — C. VII : plus d'accession et de régression aux bénéfices; coadjuteurs, III, 2441; V, 1706. — C. VIII : charges des possesseurs de bénéfices et des administrateurs d'hôpitaux, XII, 636. — C. IX : droit de patronage, questions s'y rapportant, V, 1716; XIII, 129; XIV, 2146. — C. X : juges synodaux, IV, 254; V, 1709; XIII, 622. — C. XI : locations de biens d'Église, V, 1719. — C. XII : dîmes, 1715. — C. XIII : quarte funéraire, II, 1851; XIV, 1904. — C. XIV : procédure contre les clercs concubinaires, I, 1616; III, 800, 1635, 1640, 1642; IV, 466, 468, 473, 485, 493. — C. XVIII : observation des canons

du concile, 2472. — C. XIX : contre le duel, 1852, 1855. — C. XX : recommandations aux princes relativement aux immunités ecclésiastiques, 464, 2219; VI, 529; VII, 1220, 1261; XIII, 627.

PROMULGATION ET APPLICATION DES DÉCRETS. — 1° *Confirmation par Pie IV*, à la demande des Pères du C., de tous les décrets (même rédigés sous Paul III et Jules III), XV, 1485; cf. 1484; XI, 1894. — 2° *Compléments apportés à l'œuvre du C.*, 1485-87 : Congrégation du C. (*Tables*, 655); Index (voir ce mot); catéchisme (*Tables*, 550); Vulgate (voir ce mot; et *supra*, 675); Missel et Bréviaire (voir *Office divin*); calendrier et martyrologe (*Tables*, 498); profession de foi de Pie IV (texte dans Michel, *op. cit.*, 638-41); cf. XII, 1640; XIV, 2935, 2936, 2938. — 3° *Application* des décrets en Italie, XV, 1487-89. — Réception en divers États, 1489-90; — spécialement en Suisse, 1490; — en Allemagne, 1491-93; — en France, 1493-96; cf. XII, 31-33.

VALEUR ŒCUMÉNIQUE DU CONCILE. — En général, III, 641-42. — Exclusion des protestants, XV, 1496-98; cf. IX, 193 (Leibniz); X, 2083-87 (discussion de Molanus); XIV, 2483, 2486. — Conditions d'œcuménicité, XV, 1498, 1502. — Œuvre doctrinale et réformatrice du C., 1502; cf. 425; VIII, 1005-06 (C. de Jérusalem de 1673); XI, 229 (les Chaldéens de Mésopotamie); XIV, 3113, 3151-53 (Syro-Malabares); XV, 2391 (premier synode d'Utrecht); cf. 2412, 2414.

APPENDICES. — 1° *Citations du concile* (sans références). — I, 217. — II, 290. — III, 505, 565, 1071, 1683. — IV, 508, 557, 1578, 1605, 1610, 1612, 1613, 1615, 1640, 1642, 1645, 1649, 1829, 1853, 2170, 2198, 2446, 2494. — V, 231, 273, 282, 283, 582, 637, 675, 1159, 1162, 1361, 1429, 1994-95. — VI, 397, 508, 522, 1108, 2322. — VII, 1412, 1413, 1429, 1739, 1750-51, 1757, 2272, 2274. — VIII, 407, 411, 494, 651, 653-54, 2208. — X, 767, 1053, 1099, 1106, 1110, 1146, 1168, 1175, 1214, 1220, 1228, 1235, 1246, 1250, 1251, 1270, 1277, 1280, 1287. — XI, 346, 1270, 1314, 1319, 1368, 1373, 1374, 1378, 1387, 1391. — XII, 591-92, 1050, 1069, 1115, 2017, 2961. — XIII, 145, 319, 1163, 1917-18. — XIV, 1148, 1152, 1196, 1205, 1231, 1269, 1684, 1958, 2670, 2672-78, 2680, 2693, 2703, 2832, 3080, 3130, 3111. — XV, 1320, 1358, 1402, 1405, 2116, 2494, 2550, 3515, 3553, 3576, 3581.

2° *Quelques personnages dont le nom est attaché au concile.* — Paul IV, XII, 22; Paul V, 26, 31; — Baïus, II, 41; — Canisius, 1508, 1514, 1524, 1914; — Castro (Alph. de), I, 905; — Catharin (Politi), VI, 914; XII, 2423, 2428-33; — S. Charles Borromée, II, 2267-68; — Chemnitz, 2356; XII, 1115; XIV, 2437; — Contarini, VIII, 2162; — Le Courrayer, IX, 115; — Curtenbosch, III, 2453; — Driedo, IV, 1820; — Frères Prêcheurs, VI, 914-16; — Gropper, 1884; VIII, 2162; — Hessels, VI, 2321-22; — Hosius, VII, 180-82, 184-86, 187; XII, 2480; — Lainez, VIII, 2449; cf. 1060, 1078; — Massarelli, X, 256; — Nauséa, XI, 46; — Newman, 346; — Nicolas Audet, 559; — Ninguarda, 675; — Paleotti, 1822; — Pallavicino, 1367; — Pascal, 2160, 2161; — Pflug, XII, 1367; — Pighi, 1367; VIII, 2159; — Pole, XII, 2415; — Psaume, XIII, 25, 1087-92; — Pusey, XV, 3518; — Ravesteyn, XIII, 1793; — Réginald, XIII, 2110; — Salméron, XIV, 1041, 1043-46; — De Sainctes (Claude), XIV, 755; — Sarpi, 1118; cf. IX, 115; — Scripando, 1221; XIV, 1923, 1925, 1926-27, 1930-38; — Soto (Dominique), 2423, 2430; cf. VI, 914-16; XV, 828; — Soto (Pierre), XIV, 2431, 2433, 2436, 2437, 2442; — Tapper, XV, 53; — Theiner, 218; — Vega (André), 2610-11; — Vigor, 3009; — Vitoria, 3123; — Voltaire, 3416.

Concile du Vatican (1869-1870). — Article général [J. Brugerette et É. Amann], XV, 2536-85.

I. HISTOIRE. — Bref aperçu, III, 673.

1° *Avant le concile.* — 1. *Genèse*, convocation et but, XV, 2536-39. — 2. *Polémiques* : avant le C., 2539-48; se prolongeant à propos de la discussion de l'infaillibilité, 2560-63.

Personnages ayant pris part aux controverses (seuls sont indiqués ici ceux qui, en dehors de cet article, possèdent un article spécial ou une notice dans le *D. T. C.*).

a) Évêques. — *Opposants :* Clifford (*Tables*, 634); — Darboy, IV, 143; IX, 604, 606-07; — Dupanloup, IV, 1951; IX, 603-07; — Hefele, VI, 2112, 2213; — Hugonin, VII, 204; — Ketteler (voir *Tables*); — Maret, IX, 2035-37; VI, 1116; — Rauscher, XIII, 1788; — Strossmayer, XIV, 1517, 2633. — *Partisans :* Audo, 3135; — de Bonnechose (*Tables*, 468); — Cullen, III, 2403; — Dechamps, IV, 178-79, 181; — Freppel, VI, 799; — Hassoun (*Tables*, 264); — Manning, IX, 1903-06; — Pecci (futur Léon XIII), 338; — Pie, XII, 1742; — Perrone, 1255; — Pitra, 2238.

b) Ecclésiastiques ou laïques. — *Opposants :* de Broglie (*Tables*, 481); — Doellinger, IV, 1517-18; VI, 164; IX, 1388; — Funk, VI, 973; — Gratry, 1756-57; — Montalembert, IX, 598; X, 2354; — Newman, XI, 344-50; — Theiner (Augustin), XV, 217; — les catholiques libéraux, IX, 598-607. — *Partisans :* Alzog, I, 932; — Franzelin, VI, 766; XV, 1336; — Guéranger, VI, 1896; — Hergenröther, 2258; — Hettinger, 2324; — Kleutgen, VIII, 2360; — Perrone, XII, 1255; — Ramière, XIII, 1649; — Scheeben, XIV, 1271; — Schneemann, 1513 (cf. VII, 2433, texte de S. Irénée); — Schrader, XIV, 1577-79; — L. Veuillot, IX, 599, 603, 604, 605; XV, 2812-17; — Ward, 3516; — Wilmers, 3543.

Sur les rapporteurs, Mgr Gasser et Mgr Martin, voir *Tables*, à leurs noms.

2° *Le concile.* — Ouverture, composition et nouveauté, XV, 2548-55; — procédure en députations, congrégations générales, 2550-54; — la presse, 2554.

3° *L'œuvre du concile.* — 1. Délibérations sur la Constitution *Dei Filius*, XV, 2555-59; — et les projets disciplinaires, 2559. — 2. Infaillibilité pontificale (partisans et opposants), 2560-63; voir *infra;* — lutte pour la définition, 2563-77. — 3. La définition, 2575-77.

4° *Après le concile.* — 1. Les *résultats :* élimination du gallicanisme, XV, 2577; VI, 1116-17; — soumission de l'épiscopat et des fidèles, XV, 2578-80. — 2. *Agitations consécutives :* les Vieux catholiques, 2581, 2983-85; cf. 2428-30; — les jansénistes d'Utrecht, 2427-28; — Pusey, XIII, 1406; — la Petite Église et le C., XV, 2423-24. — Représailles gouvernementales, 2547-48, 2581; Bismarck et Pie IX, XII, 1710.

5° *Doctrines à rapprocher des décisions du concile.* — Agnosticisme, I, 604. — Athéisme, 2209. — Descartes, IV, 535-36. — Fidéisme, V, 1862; VI, 189-90; cf. III, 2334-36. — Gallicanisme, VI, 1115-17, 1137. — Hermès, 283; cf. 261, 280, 360, 2303; voir *Semi-rationalisme.* — Kuhn, VIII, 2379. — Matérialisme, I, 2209; cf. 1027, 1271; III, 2189; X, 334; XV, 3100. — Ontologisme, XI, 1055, 1872. — Panthéisme, I, 2210; III, 2185-88; XI, 1872-73; XV, 1352. — Pascal, XI, 2190. — Positivisme, I, 2210. — Rationalisme, XIII, 1777. — Rosmini, 2034, 2936, 2937, 2938, 2941. — Rousselot, VI, 251-64, 267. — Schleiermacher, 179. — Semi-rationalisme, XIV, 1851-54. — Traditionalisme, IV, 824-71; XV, 1350. — Cf. IV, 759, 1299, 2196; VI, 1542.

II. DÉCISIONS DOGMATIQUES. — (Afin de grouper synthétiquement les indications et suivant un ordre facile à repérer, on a mis en italique les numéros de l'*Enchiridion* de Denzinger-Bannwart où se trouvent les textes conciliaires auxquels il est renvoyé.)

1° *Constitutio « Dei Filius », de fide catholica.* — *Autorité* dogmatique des chapitres, III, 667. — Préambule, *1781;* I, 2126 (texte); II, 1026; III, 2182 (texte); IV, 762; XIII, 1777, 1781.

C. I : *De Deo rerum omnium creatore, 1782;* I, 603, 1268; cf. 1269, 1271, 2209; III, 2182 (texte), 2139-40; VI, 462, 1150, 1159, 2429; IX, 1703; X, 334; XI, 1872 (texte), 1764; XIII, 1003; XIV, 1598, 1599; XV, 1352; cf. 1360, 3322, 3324; — *1783;* I, 1027, 1268, 1269; III, 2173, 2182 (texte); IV, 408, 549, 1163; VI, 1387; XIII, 1003; cf. 1004; 1872-73; XV, 3327, 3334; — *1784 :* III, 2183 (texte); XIII, 1003, 1014; XIV, 1598.

Canons. — *Can. 1 : 1801;* I, 1029; III, 2183 (texte); IV, 1299; IX, 1703. — *Can. 2 : 1802;* III, 2183 (texte); IV, 1299; XV, 3100. — *Can. 3 : 1803 ;* I, 1268; III, 2183 (texte); IV, 1159, 1299; XI, 1873 (textes). — *Can. 4 : 1804;* III, 2183 (texte); IV, 1299; XI, 1873 (texte); XIII, 2592; XV, 1352. — *Can. 5 : 1805;* III, 2183-84 (texte), 2140; XI, 1873 (texte); XV, 3327, 3334.

C. II : *De revelatione, 1785;* I, 1027; III, 2182 (texte); IV, 408, 485, 549, 801, 824 (texte), 825-71 (commentaires et applications), 874, 928, 1150, 1163; V, 1862; VI, 119, 216, 358 (texte), 462, 517; VII, 1757; X, 2589; XII, 567; XIII, 1003; cf. 1004, 1646, 1872-73, 2286 (texte), 2581, 2606, 2607-08; XV, 1350, 3319, 3327, 3334; — *1786;* II, 1024; III, 2183 (texte); IV, 536, 803, 825 (texte); cf. 869, 1575, 1594, 1599; VI, 122, 358, 451, 513, 536; VII, 1757; X, 2590; XII, 567; XIII, 258, 1648, 2286 (texte), 2581 (texte), 2606; — *1787;* II, 1604; IV, 1533, 1597, 2095; VI, 146, 522; VII, 2152-57 (sur l'inspiration), 2298-2311 (sur l'interprétation), 2323-25; XV, 1312, 1318; — *1788;* IV, 1533, 2098; V, 1862; VI, 522; VII, 2098, 2155, 2294-95, 2298-2311, 2314.

Canons. — *Can. 1 : 1806;* I, 603-04, 1629; II, 2165; III, 2154 (texte); IV, 812, 825 (texte), 928; V, 1852; VI, 190 (texte); XIII, 1003, 1646, 2286 (texte); XV, 3319. — *Can. 2 : 1807;* IV, 242, 803; VI, 519; XII, 567; XIII, 2287 (texte), 2282-90 (commentaire), 2602. — *Can. 3 : 1808;* IV, 242; VI, 367; XII, 567; XIII, 2287 (texte et commentaire), 2598. — *Can. 4 : 1809;* II, 1604; IV, 242; VII, 2096, 2098 (texte).

C. III : *De fide, 1789;* III, 2183 (texte), 2204-05; IV, 791, 845, 1579, 1591, 1599; V, 1862, 1863; VI, 82, 109, 115, 123, 124, 149, 166-67, 190, 362, 377, 423, 432, 436, 440, 460, 471, 499, 510, 512, 2303; VII, 1705, 1779-91, 1801-02, 1860; VIII, 2214; XIII, 1647; XV, 995, 2680, 2764; — *1790;* III, 2206, 2216, 2227, 2235; IV, 927; V, 1864; VI, 190 (texte), 227, 229, 237, 254, 256, 267, 277, 423, 505, 517, 519; VII, 1861; X, 1799, 1848, 1850, 1854, 2598; XIII, 413, 426, 479, 713, 714; cf. 721, 735, 1647; XIV, 2058; — *1791;* I, 2545; VI, 82, 119, 254, 360, 367, 413, 429, 438, 2303; VIII, 1351; IX, 695; — *1792;* IV, 527, 1576, 2194, 2199; V, 1862; VI, 82, 169, 522, 2215; VII, 1460; XIV, 2937; XV, 1328; — *1793;* III, 421, 2227; IV, 2169; VI, 227, 256, 267, 280, 289-90 (texte), cf. 512, 519; VII, 1780, 1794, 1801-02; — *1794;* III, 2215, 2226, 2228, 2257; IV, 1820; VI, 82, 217, 227, 264, 267, 289-90 (texte), 292, 295, 298-300, 309, 320, 512, 519, 1596, 2217, 2227, 2303; VII, 1794; VIII, 2404; XIII, 693, 706-07; XIV, 848.

Canons. — *1810;* III, 2134 (texte); IV, 242; IX, 693; X, 2598; XIII, 1647, 2598. — *Can. 2 : 1811;* IV, 242, 846; V, 1862; VI, 117; cf. 166, 377, 436, 2303; VII, 2186. — *Can. 3 : 1812;* III, 2217, 2235; IV, 243; V, 1862, 1863; VI, 239, 519; VII, 1862, 2186. — *Can. 4 : 1813;* III, 2184 (texte), 2236 (texte); VII, 2184; X, 1799 (texte), 1848, 1854; XIV, 2053. — *Can. 5 : 1814;* III, 2236; IV, 243; VI, 82, 395, 397, 416, 433, 2303; VII, 2186; VIII, 1351. — *Can. 6 : 1815;* III, 2235, 2236; IV, 1820; VI, 286, 287 (texte), 290, 292, 2217, 2303; VII, 1794, 2186; IX, 695.

C. IV : *De fide et ratione, 1795;* I, 1150; II, 2166; IV, 535, 1579, 1591; VI, 82, 101, 358 (texte), 441; VII, 1454-55; IX, 694; X, 2406, 2408, 2587 (texte); XIII, 1645; XV, 852, 862, 1212; — *1796;* I, 1151, 1152; IV, 846, 1537, 2429; VI, 101, 358, 448, 522; VII, 2332; X, 2587 (texte), 2593-94; XII, 2998, 2300; XIII, 1648; XV, 448, 452, 454, 1796; — *1797;* IV, 1530, 1575, 1578, 1603-04; VI, 133, 340, 522; IX, 694; XIII, 1648; XIV, 1597; — *1798;* IV, 1602; V, 1862; VI, 522; IX, 694; — *1799;* I, 1024; IV, 537, 846, 1530, 1534, 1578, 1597; VI, 355; XIII, 1648, 1649; XV, 474, 499; — *1800;* IV, 526, 1176, 1603, 1604, 1620, 1637; V, 1863, 1869; VI, 82, 133, 158; XV, 1209-10, 1298, *1300, 1309, 1802, 3053.*

Canons. — *Can. 1 : 1816;* I, 1150; IV, 243; VI, 82, 101, 436, 448; IX, 694; X, 2588 (texte), 2590; XV, 862. — *Can. 2 : 1817;* IV, 243; XIII, 1648. — *Can. 3 : 1818;* IV, 1637; V, 1863; VI, 133, 158. — Finale : *1819-20;* III, 1110; IV, 528, 836, 2196, 2209; VI, 2229 (texte); VII, 1711.

2° *Constitutio dogmatica Iª de Ecclesia Christi.* — Préambule, *1821;* IV, 2110; VI, 2367, 2379. — C. I : *De apostolici primatus... institutione, 1822-23;* IV, 1575, 2115; VI, 1116; VII, 1652 (texte partiel); XIII, 335. — C. II : *De primatus perpetuitate, 1824-25;* XIII, 335 (texte), 336 (texte du canon). — C. III : *De primatu Romani Pontificis, 1826-31;* XIII, 336-37 (texte), 337-38 (texte du canon); cf. 340-43; IV, 1613; V, 1702; VI, 1116 (texte), 1137 (texte); XI, 1391. — C. IV : *De Romani Pontificis infallibili magisterio, 1832-40;* I, 2126, 2127; IV, 1602, 1640; V, 1731, 1733; VI, 1117 (texte); VII, 1635, 1639, 1655 (texte partiel), 1694 (texte des n. *1839-40*), 1699-1702; cf. XIII, 335; voir la note, 2431.

3° *Projets qui n'ont pas abouti* (interruption du C.). — 1. *Constitutio IIª de Ecclesia :* évêques et pape, XIII, 341-43; — prérogatives et unité de l'Église, XV, 2225-26; cf. 2559; — rapports de l'Église et des États, IX, 605-06. — 2. *Constitutio de doctrina catholica :* Trinité, XV, 1796-97 (schéma primitif de la sess. III, c. I), 1797-99; cf. 1823. — Incarnation, VII, 406, 556-57. — Rédemption, XIII, 1920-21; cf. X, 1273. — Péché originel, XII, 567-69; cf. 592, 595; — essence, VII, 899; — peine, II, 372; — unité de descendance, XII, 589; cf. 568; XV, 1390-91, 1394; — sur le dogme de l'Immaculée Conception, VII, 1215. — Grâce : essence de la grâce sanctifiante, VIII, 2221, 2207-08; — nécessité de la grâce pour le mérite, X, 770-71. — Eschatologie : jugement particulier, VIII, 1727; X, 2494; — enfer, V, 94. — 3. *Divers :* Condamnation de l'ontologisme, IV, 1299; XI, 1055-56. — Définition de l'assomption, I, 2180. — Catéchisme universel, II, 1896, 1960-63. — Devoirs des clercs, XV, 2559; — office divin, XI, 958; — conférences, III, 828. — Simplification des procédures, XIII, 622.

Cité : III, 1234; IV, 791, 812, 1172, 1517, 1619, 1622, 1643, 2134, 2136; V, 1712, 2331; VI, 123, 164, 171, 218, 349, 377, 380, 440, 446, 465, 471, 1547; VII, 126, 127-28, 1473, 1694, 1705, 2145, 2163-64, 2186, 2323, 2330, 2332, 2333, 2334; VIII, 1296; X, 1811, 1849, 1850, 1955, 2590, 2593, 2594, 2595; XI, 784, 786, 1391, 1895; XII, 1199, 2134, 2205; XIII, 327, 386, 695, 1386, 2284, 2615, 2934-39 *(passim);* XIV, 1598, 1854, 2891, 2935, 2938, 2939; XV, 442, 452, 454, 1298, 1312, 1316, 1320, 1327, 1350, 1352, 1360, 2427, 3324, 3326, 3334, 3346.

A la bibliographie, ajouter : C. Butler, *The Vatican Council. The Story told from inside in Bishop Ullathorne's letters,* Londres, 1930, 2 vol. (voir *Tables,* 491); F. Campana, *Il Concilio vaticano,* Lugano, 1926, 2 vol.; F. Mourret, *Le C. du Vatican;* A. Hagen, *Hefele und das Vatikanische Konzil,* dans *Th. Q.,* CXXIII, 1942, p. 223 sq.; R. Aubert, dans Fliche-Martin, XXI, Paris, 1952, c. X, 311-67; cf. *Documents concernant le tiers parti au C. du Vatican,* dans *Abhandlungen über Theol. und Kirche,* « Mélanges Karl Adam », Dusseldorf, 1951, p. 241-59.

III. CONCILES PARTICULIERS. (On donnera par ordre alphabétique les différents conciles dont les décrets sont signalés dans le *D. T. C.* Une typographie différente discriminera les conciles possédant un article spécial ou considérés comme plus importants.)

Achtiohat. — Voir *C. arméniens.*

Adana. — *C. arménien de 1316* (corriger la date). — [J. Lamy], I, 393; cf. 1931.

Aenham ou **Enham.** — *C. de 1009 (?)* (H.-L., IV, 914). — Confession annuelle, III, 886. — Abstention des œuvres serviles, v, 2188. — Jeûne des quatre-temps, XIII, 1451.

Agde. — *C. de 506.* — Histoire [A. Vacant], I, 563. — Présidence de S. Césaire, II, 2109. — 71 canons : *can. 1 :* irrégularité de bigamie, I, 563; cf. VII, 2545; — *can. 4 :* devoir de l'aumône, I, 2565; — *can. 7 :* sur les biens ecclésiastiques, II, 856, 863; — *can. 9 :* interdiction aux clercs majeurs de cohabiter avec leurs femmes, IV, 478; — *can. 12 :* jeûne du carême, II, 1732; — *can. 13 : traditio symboli*, 1981; — *can. 14 :* consécration des autels, I, 2581; — *can. 15:* pénitence difficilement accordée aux jeunes, facilement aux mourants, XIV, 1156; cf. XII, 813; — *can. 18 :* communion à Noël, Pâques et Pentecôte, III, 484, 521, 522; — *can. 21 :* fêtes et office divin, v, 2185, 2187; XI, 957; — *can. 22 :* droit de l'Église sur les biens, II, 856; — *can. 29 :* protection des affranchis, v, 477; — *can. 38* (indiqué par erreur 28): pénalité de la flagellation, VII, 2061; — *can. 39 :* célibat du sous-diaconat, II, 2082; XIV, 2464; — *can. 42 :* excommunication des devins; défense de les consulter, IV, 474, 1448, 1449; — *can. 43 :* ceux qui ont été soumis à la pénitence sont exclus de la cléricature; interdiction aux irréguliers d'exercer leurs fonctions, VII, 2544, 2552; — *can. 45 :* exception est faite au can. 7, permettant à l'évêque d'aliéner des biens de faible revenu, IV, 863; — *can. 47 :* obligation d'assister à la messe le dimanche, 1335; cf. 1339; — *can. 49 :* pénalités contre les clercs coupables de malversation relativement aux biens de l'Église, 461; — *can. 50 :* réclusion des clercs criminels, 458, 461; — *can. 61 :* les incestueux pourront contracter mariage, I, 485, 488; cf. VII, 1547; — *can. 62 :* pénalité réprimant l'homicide commis sur un esclave, v, 476; — *can. 63 :* sanctification des fêtes (cf. can. 21), 2185, 2187; — *can. 64* (cf. can. 63) : excommunication pour trois ans du clerc absent de son église pour les grandes fêtes, IV, 479; — *can. 68 :* contre les sorciers, XIV, 2405; — *can. 69 :* ne seront ordonnés ni les brouillons, ni les usuriers, ni les fauteurs de séditions (vengeances personnelles), XV, 2330; IV, 474; — *can. 70 :* les clercs bouffons seront déposés, 476.

Voir H.-L., II, 973-1002 (qui arrête au can. 47 les canons certainement authentiques); Malnory, *S. Césaire d'Arles*, Paris, 1894, p. 62 sq.; *D.A.C.L.*, I, 871-77; *D.H.G.E.*, I, 920; *Catholicisme*, I, 190.

Aïn-Chaqiq. — *C. maronite de 1786* (H.-L. [C. de Clercq], XI, 297-303), x, 103.

Aïn-Traz. — *C. de 1811* (*ibid.*, XI, 368).

C. melkite de 1835 (*ibid.*, XI, 379-90). — Sur l'épiclèse, v, 265; — honoraire pour les messes des présanctifiés, XIII, 97.

C. de 1909 (*ibid.*, 790-836). — Interdiction de ces honoraires, XIII, 97.

Aix-la-Chapelle. — Indications [A. Vacant], I, 650-55.

C. de 789 (H.-L., III, 1027-34). — Culte des anges, I, 1268; — enseignement religieux, II, 1897; — assistance à la messe dominicale, IV, 1335, 1336; — prohibition des œuvres serviles, 1336; — de la chasse, 1315; — contre le divorce, 1466; — devoirs des évêques (saintes huiles) et des prêtres (ministère), v, 1972; — contre la magie, IX, 1524; — contre l'usure, XV, 2334.

C. de 798 ou 799 (H.-L., III, 1097). — Adoptianisme et Félix d'Urgel, I, 407, 688; v, 2133; XIII, 297.

C. de 809 (*ibid.*, III, 1129-34). — Sur le *Filioque :* rôle de Charlemagne, de Smaragde, de Théodulfe d'Orléans, v, 2315-16; XIII, 297; XIV, 2248; XV, 1706; cf. IX, 311; — sur les ordalies, XI, 1143.

C. de 813 (*ibid.*, III, 1145). — Déposition des clercs se livrant à la sorcellerie *(can. 17)*, IV, 483.

C. de 816 ou mieux 817 (H.-L., IV, 9-30). — Exemption du service militaire pour certains moines, VII, 1229; — office divin, XI, 957; — interdiction de l'épreuve de la croix *(can. 27)*, 1143; — empêchement de rapt, XIII, 1867; — contre l'usure, XV, 2335.

Capitulaire de 828. — Sur la communion faite *sæpius* et mieux préparée, III, 522.

C. de 838 (H.-L., IV, 93-99). — Contre le trafic des choses saintes, II, 1841, 1851, 1852; — sur l'enseignement religieux, 1898; cf. v, 1974; — communion du dimanche *(can. 32)*, III, 522, 560; — devoir des évêques et des prêtres *(can. 5, 8)*, 2436; v, 1974; cf. 1979, 1983; — contre l'immoralité du clergé *(can. 6-10)*, IV, 481; — interdiction des plaids et actes judiciaires, le dimanche, 1314.

C. de 860 et de 862 (H.-L., IV, 243, 288). — Divorce de Lothaire, IX, 2119, 2121; XI, 510, 511.

Voir d'autres C. dans H.-L., III et IV; *D.H.G.E.*, I, 1249-57; *D.D.Can.*, III, 617-21; *Catholicisme*, I, 254; C. de Clercq, *La législation relig. franque de Clovis à Charlemagne*, Paris, 1937.

Aix-en-Provence. — *C. provincial de 1585.* — Présidé par Canigiani, disciple de S. Charles Borromée, et dont Charles de Bus (voir *Tables*, 490) fut l'âme : son programme, II, 1923; — catéchisme, 1918; — âge de la confirmation, III, 1076; — conférences ecclésiastiques, 820; cf. 818; — achats permis le dimanche, IV, 1323; — assistance aux vêpres recommandée, 1346; — sur l'aumône aux vagabonds, XV, 2463.

Alba-Julia. — *Synode roumain catholique de 1900* (H.-L. [De Clercq], XI, 856-61 [C. provincial de Blaj]). — La messe des présanctifiés n'est pas un sacrifice, XIII, 97. — Voir C. de *Blaj.*

Albano. — *C. provincial de 1703.* — Enseignement du catéchisme, II, 1949.

Albi. — *C. de 1254* (H.-L., VI, 77-82). — Enseignement du catéchisme, II, 1899; — obligation de trois communions par an, III, 483; — interdiction aux infidèles de travailler le dimanche, IV, 1318; — amende à qui n'assiste pas à la messe, 1338; — interdiction aux clercs de prendre part aux tournois *(can. 51)*, VII, 1231; — destruction des maisons des hérétiques, 2058; — obligation de trois confessions (et de trois communions) par an (cf. *supra*), XII, 1045; — port des cheveux pour les clercs, XV, 1232.

Synodes de 1753 et 1763. — Conférences ecclésiastiques, III, 824.

C. provincial de 1850. — Sur le catéchisme, II, 1955.

Alexandrie. — Indications générales [X. Le Bachelet], I, 801-03; cf. III, 637.

C. de 231 (H.-L., I, 156). — Contre Origène, I, 801; XI, 1492.

C. de 306 (*ibid.*, I, 211). — Pierre d'Alexandrie et Mélèce, X, 532-33; XII, 1802-03; — sur la réconciliation des *lapsi*, VII, 665.

C. de 320 (*ibid.*, I, 363). — Contre Arius, I, 1764, 1781; v, 1539.

C. de 339 ou 340 (*ibid.*, I, 692). — Synodale en faveur de S. Athanase, I, 2147.

C. de 362, dit des « Confesseurs » (*ibid.*, I, 963). — Sur la foi de Nicée, I, 1832-34; v, 839, 2454; VII, 379-81, 391; IX, 1040; XV, 1665-67; cf. I, 2151; v, 1554; IX, 1037; XV, 255, 1666.

C. de 363 (*ibid.*, I, 971). — Lettre synodale, I, 2152.

C. de 399 (*ibid.*, II, 122). — Théophile d'Alexandrie contre Origène, XI, 1571; XV, 523.

C. de 430 (*ibid.*, II, 264). — Cyrille d'Alexandrie contre Nestorius, III, 2480; v, 140; XI, 10; XV, 1754.

C. de 452 (*ibid.*, II, 881). — Protérius contre Timothée Aelure (voir *Timothée*).

C. de 457 et 477. — Timothée Aelure contre le C. de Chalcédoine (voir *Timothée*).

Synode de 589 (H.-L., III, 232). — Euloge et les Samaritains, I, 802.

Décret synodal de 633 (*ibid.*, III, 366), x, 2316.

Amalfi. — *C. de 1059.* — Nicolas II promulgue à nouveau les décrets de Latran, XI, 530.

C. de 1089. — Obligation pour les pénitents de renoncer à certaines charges, XII, 895.

Amérique latine. — *C. plénier de Rome de 1899.* — Histoire, analyse [P. Termoz], I, 1083-87. — Initiative de Léon XIII, 1083. — Privilèges accordés à l'Amérique latine, 1084-86. — Éducation du clergé et sciences sacrées, 1086-87; — conférences ecclésiastiques, III, 827; — catéchismes, II, 1958-59. — Enseignement : tolérance à l'égard des écoles neutres, XIV, 1678; — écoles catholiques, 1680; — devoirs des curés, 1682; — universités, 1686; — choix des maîtres et écoles normales, 1689.

La lettre *Trans Oceanum*, complétée par les décrets du 6 juill. 1899, du 1er janv. et du 4 mai 1900, avait accordé à l'Amérique latine les privilèges indiqués, I, 1084-86. Ces dispositions valaient pour trente ans; elles furent renouvelées pour dix ans (30 avr. 1929). Mais cette fois, le texte comportait 12 articles mis en accord avec le Code. Pie XII a prorogé pour dix ans les concessions de Pie XI (S. C. Consistoriale, 28 avr. 1939). Un seul changement y a été apporté : au lieu de (n. 3) : *Item Ordinarii locorum deputare possunt ad sacramentum confirmationis...*, on lit : *Item Ordinarii locorum, secluso vicario generali sine sui Ordinarii loci speciali mandato, deputari possunt.*

Anazarbe. — *C. de 392.* — Les macédoniens et le S.-Esprit, IX, 1475.

Ancyre. — Histoire. Indications générales [X. Le Bachelet], I, 1175-77.

C. de 283 (?). — *Can. 18 :* contre la bigamie, II, 880.

C. orthodoxe de 314 (H.-L., I, 298-326). — Reçu chez les monophysites, x, 2272. — *Can. 1-13 :* sur la pénitence; résumé, VII, 665-66. — *Can. 1 :* pour les prêtres ayant sacrifié aux idoles, IV, 452, 460, 474; cf. XIV, 2864. — *Can. 2 :* pour les diacres et clercs inférieurs *lapsi*, IV, 452-53, 460, 461; cf. 714, 717 (les diacres perdent-ils leur pouvoir de « consacrer »?); VII, 1598; XIV, 2864. — *Can. 5 :* pouvoir des évêques d'adoucir les peines, VII, 1599. — *Can. 7 :* peines pour les chrétiens ayant assisté aux repas païens, 1599. — *Can. 9 :* les hérétiques sont hors de l'Église, VI, 2228. — *Can. 10 :* célibat des diacres, II, 2076; IV, 478; XI, 1253. — *Can. 11 :* contre le rapt, IX, 2111; XIII, 1667. — *Can. 12 :* ordination par les chorévêques, 2404. — *Can. 13 :* ordination et pouvoir d'ordination, I, 1174-76; v, 1694; XI, 1253. — *Can. 14 :* faux ascétisme des encratites, v, 10. — *Can. 16-17 :* péché de bestialité, XII, 789; cf. v, 381. — *Can. 18 :* élection des évêques, IV, 2285. — *Can. 19 :* les vierges ne doivent pas cohabiter comme sœurs avec des hommes, I, 557; XIV, 2467. — *Can. 20 :* adultère et avortement, I, 2650; cf. v, 381; IX, 2111. — *Can. 21 :* prostitution, infanticide, VII, 1722; cf. XII, 790. — *Can. 22 et 23 :* homicide, 789; cf. XIV, 1183. — *Can. 24 :* contre le sortilège, la magie, la divination, etc., IV, 475.

Synode semi-arien de 358 (H.-L., I, 903). — Lettre synodale, XIV, 1791-93; — doctrine homéousienne, I, 1824-26; v, 1485, 1568 (Eustathe); XIV, 1876, 1891-93; cf. 1792, 1794; II, 461-62. — Rôle du parti à Séleucie, XIV, 1786-87.

Conciliabule de 375 (376) (*ibid.*, I, 983). — Déposition de S. Grégoire de Nysse, VI, 1847.

Angamalé. — *Synode diocésain de 1583*, XIV, 3105.

Angers. — *C. de 453* (H.-L., II, 883-86). — Péchés pénitentiels, III, 851; — déposition des clercs abandonnant leur charge pour l'armée ou des fonctions civiles *(can. 7)*, IV, 481; VII, 1236; — contre les vagabonds, nécessité de lettres de recommandation *(can. 8)*, VI, 590.

Synode de 1273 (?). — Sur l'abus des diacres substitués aux prêtres pour la confession, III, 898.

C. de 1279 (H.-L., VI, 257-65). — Interdiction aux notaires épiscopaux de prélever un casuel *(can. 2)*, II, 1852-53.

Synode de 1293. — Viatique avant extrême-onction, XV, 2847.

Synode de 1294. — Contre la sorcellerie, XIV, 2404.

C. de 1365 (H.-L., VI, 953-55). — Contre les péages imposés aux clercs, VII, 1248.

Angleterre (C. sans nom de siège). — *C. anglo-saxon de 692 (H.-L., III, 581).* — Réglementation du travail du dimanche; liberté accordée à l'esclave qu'on force à travailler, v, 477; cf. IV, 1316.

C. anglais de 969, sous Edgar et S. Dunstan (*ibid.*, IV, 830). — Interdiction de célébrer plus de trois messes par jour, II, 893.

Ani. — Voir *C. arméniens.*

Anse (près de Lyon). — *C. de 994* (*ibid.*, IV, 871). — Obligation de la communion, du jeûne et de la continence, au carême et dans la semaine de Pâques, III, 522; — obligation d'entendre les confessions, 885.

D'autres C. se sont tenus à Anse : *en 1025, 1070, 1076-77, 1100, 1112, 1299* (*ibid.*, v, 219, 467, 535; VI, 460). — Le dernier seul est intéressant au point de vue de la discipline générale.

Anségise. — *Capitulaires de 829.* — Prescrivant trois communions par an, III, 522; — recommandant la continence avant la communion, 525.

Antioche. — Indications générales [V. Ermoni], I, 1433-35; cf. III, 637.

C. de 264 (265), 268, 269 (270) (H.-L., I, 196-206). — Contre Paul de Samosate, IV, 425, 427, 453; v, 917; VII, 465; XII, 46, 47, 50; cf. XIV, 2467; XV, 1627-28; — le terme ὁμοούσιος condamné, 1629, 1648, 1657; cf. XII, 50.

Synode de 324 (?). — Prétendue lettre synodale favorable à Arius, v, 1540.

C. de 330 (*ibid.*, I, 641). — Déposition de S. Eustathe d'Antioche, I, 1802; v, 1528, 1556-59.

Conciliabule eusébien de 339 (340) (*ibid.*, I, 696). — Contre S. Athanase, I, 2147; cf. 1809.

C. de 341 (in encæniis) (*ibid.*, I, 702-33), I, 208, 1824; VIII, 1265, 1916; IX, 643; x, 2272; XIV, 3030, 3068; XV, 2972. — Présence d'Eudoxe de Germanicie, v, 1484; — d'Eusèbe de Nicomédie, 1551; — de Théodore d'Héraclée, XV, 232. — Relations avec les canons apostoliques, II, 1607, 1610 (pour le détail voir H.-L.). — *Canons cités : can. 1 :* célébration de la Pâque, XI, 475, 1958; IV, 475; — *can. 2 :* contre ceux qui s'abstiennent de prier et de communier, III, 484; XII, 790; — *can. 3 :* contre les diacres et les prêtres qui abandonnent leur paroisse, IV, 460, 480; — *can. 4 :* contre l'évêque, le prêtre ou le diacre déposé qui continue à exercer ses fonctions, I, 1809, 2147 (contre S. Athanase); — *can. 6 :* notion du schisme, XIV, 1288; cf. IV, 451; — *can. 7:* lettres de paix pour recevoir les étrangers, VI, 590; — *can. 8 :* lettres dimissoriales accordées par les chorévêques, v, 1694; — *can. 9 :* relation des évêques et du métropolitain, II, 1607-08; IV, 510; VI, 1536; XV, 2209; — *can. 10 :* ordinations permises aux chorévêques, v, 1694, 1706; XI, 1253; XIII, 2404; XIV, 2460; — *can. 11 :* pénalités contre l'évêque et les prêtres se présentant à la cour sans autorisation du métropolitain ou de l'évêque, IV, 679; — *can. 12 :* l'évêque déposé n'a pas le droit de recourir à l'empereur (contre S. Athanase), I, 1810, 2147; — *can. 13 :* l'évêque ordonnant des

sujets qui ne lui appartiennent pas sera déposé, IV, 477; V, 1706; XIV, 3069; — *can. 14-15* : le jugement d'un évêque appartient d'une manière irrévocable aux évêques de l'éparchie, I, 1809; IV, 498; XI, 1880; XIV, 1113-14, 1328; — *can. 16* : déposition de l'évêque qui abandonne son Église pour une autre, IV, 477; — *can. 17-19* : élection et consécration de l'évêque, 2285; XI, 1253 (ces canons envisagent le cas de l'évêque ne voulant ou ne pouvant se rendre dans sa ville épiscopale); — *can. 20* : le métropolitain convoquera deux conciles par an dans son éparchie, IV, 510; — *can. 22* : un évêque ne peut ordonner des sujets étrangers ni instituer des prêtres ou des diacres pour les lieux soumis à un autre évêque (cf. can. 13), 477; — *can. 24-25* : usage des biens ecclésiastiques, II, 858. — Les quatre formules de foi, I, 1810-12; cf. IX, 1026-27, 1094-95.

Synode de 343 (344?) (H.-L., I, 847-48). — Contre Photin, XII, 1532, 1534; cf. VIII, 1265.

Synode de 361 (*ibid.*, I, 960). — Élection de Mélèce, I, 1830; X, 552.

Synode arien de 362. — Contre le synode acacien de Constantinople; réhabilitation d'Aétius, I, 1834; cf. 517.

Synode de 363 (*ibid.*, I, 981). — Explication semi-arienne de l'ὁμοούσιος, I, 291, 1836; III, 2530; X, 524; XV, 1144.

Synode de 378 (379) (*ibid.*, I, 985), I, 1843; III, 2531; X, 528; XV, 1680 (ne pas confondre avec le synode d'Antioche de Carie, I, 1843).

Conciliabule d'Antiochiens à Éphèse en 431 et synode d'Antioche de 432 (H.-L., II, 382, 387, 398). — L'affaire de Nestorius et Jean d'Antioche, V, 143, 159; XI, 109, 114-16, 120.

Synode de 445 (*ibid.*, II, 479).

Synode de 447 (448) (*ibid.*, II, 490). — Condamnation des accusateurs d'Ibas, XV, 1879.

Synodes de 508, 509, 512 (*ibid.*, II, 1004, 1016), IV, 1366.

Anvers. — *Synode de 1610.* — Enseignement du catéchisme, II, 1938.

Synode de 1643. — Conférences ecclésiastiques, III, 819.

Aquilée. — *C. de 381* (H.-L., I, 987, note; II, 49). — Déposition de deux évêques ariens danubiens, IV, 31; cf. XV, 3007.

C. de 555 (*ibid.*, III, 146). — Contre les Trois Chapitres, XV, 1916.

C. de 700 (*ibid.*, III, 156). — Fin du schisme, XV, 1917; cf. XIV, 1915 (sous le nom de C. de *Pavie*).

C. de 1181, 1184, 1282, 1305, 1311, 1339 (indiqués *ibid.*, V, 1114, 1128; VI, 287, 599, 636, 840).

C. provincial de 1596. — Conférences ecclésiastiques, III, 820; — interdiction aux clercs de porter les armes, VII, 1232.

Aquitaine. — *C. de 535.* — Interdiction des mariages entre chrétiens et infidèles, IV, 1418.

Aranda (Espagne). — *C. de 1473* (H.-L., VIII, 45). — Cinq témoins requis, si le mariage est célébré à la maison, XIII, 741.

Arezzo. — *Décrets synodaux de 1697.* — Conférences ecclésiastiques, III, 820.

Arles. — *Ier C. général de 315* (H.-L., I, 275-98). — Bien que n'ayant pas d'article spécial, C. général, III, 640; convoqué par l'empereur Constantin, XIII, 277; XIV, 2068; a promulgué 22 canons de discipline générale, transmis à la haute autorité du pape S. Silvestre, XIII, 277; XIV, 2068; cf. XV, 1252. — *Can. 1* : uniformité dans la date de la célébration de Pâques, II, 2040; XI, 1954; cf. 1963, 1964, 1966, 1970; XIII, 277; — *can. 2* : le clerc attaché à une église ne doit pas passer à une autre, 278 (le *can. 21* répète la même prescription relativement aux diacres et aux prêtres); — *can. 3* : réglementation du service militaire, XIV, 1977; — *can. 6* : imposition des mains dans la réconciliation des malades, VII, 1316; — *can. 8* : sur la validité du baptême de certains hérétiques; leur réconciliation par la seule imposition des mains, II, 183; IV, 1704; VII, 1329, 1397; X, 1780; XIII, 2389; XV, 1252; — *can. 10* : l'adultère ne justifie pas de nouvelles noces, I, 481, 506; IX, 2111; — *can. 11* : interdiction aux chrétiennes d'épouser des païens, 2111; — *can. 12* : excommunication pour les clercs usuriers, XV, 2329, 2338; — *can. 13* : déposition des clercs traditeurs, mais validité des ordinations par eux conférées, IV, 451, 473, 1704; XII, 634; XIII, 2389, 2390, 2397; XV, 1252; — *can. 14* : excommunication aux faux dénonciateurs, XII, 790; — *can. 15* : abus commis par des diacres offrant le saint sacrifice, IV, 714, 717; — *can. 16* : l'excommunication ne peut être levée que par celui qui l'a prononcée, XIV, 1288; — *can. 20* : la consécration épiscopale doit être donnée par sept ou tout au moins trois évêques, IV, 476; — *can. 22* : on refuse la communion aux apostats malades, VII, 667. — Outre ces canons, le C. a réglé la question du donatisme en justifiant Cécilien, V, 2128; IV, 1704; XIII, 277. — Voir également la comparaison des canons d'Arles et d'Elvire, IV, 2380.

C. arien de 353 (H.-L., I, 869-72). — Condamnation de S. Athanase, I, 1819; IX, 633.

IIe C. de 443-452 (*ibid.*, II, 460-76). (Les dates sont incertaines; on a même dû rectifier certaines inexactitudes des articles du *D. T. C.*) — 56 canons. — *Cités* : *can. 2* : un homme marié doit faire vœu de continence, s'il veut devenir prêtre, II, 2081; VII, 2549; XII, 834; — *can. 5* : élection et sacre des évêques, IV, 476; — *can. 6* : le métropolitain doit confirmer l'élection de l'évêque, 509; — *can. 7* : les eunuques volontaires ne peuvent devenir clercs, VII, 2550; — *can. 12* : ne refuser la communion à aucun pénitent à l'article de la mort, XIII, 1234; — *can. 14* : déposition et excommunication des clercs usuriers, IV, 461, 474, 481; VII, 1246; XV, 2330; — *can. 16* : les diacres ne doivent pas usurper la place ni la fonction des prêtres, IV, 489; — *can. 17* : réconciliation des bonosiens par l'onction du saint chrême et l'imposition des mains, III, 1049; XII, 1536; — *can. 25* : émission des vœux monastiques (il s'agit d'apostats), XV, 3270; — *can. 28* : réconciliation des pénitents à l'article de la mort, I, 165; — *can. 29* : clercs demandant la pénitence, IV, 458; XII, 836; — *can. 30* (cf. Ier C. d'Orange, *can. 5*) : droit d'asile dans les églises, VII, 1257; — *can. 32* : les serfs des clercs ne peuvent être pris en compensation, V, 477; — *can. 34* (cf. Ier C. d'Orange, *can. 7*) : respect des affranchis de l'Église, VII, 1257.

C. de 451 (H.-L., II, 881). — Péchés pénitentiels, III, 851. — Lettre synodale au pape S. Léon, VII, 1668.

IIIe C. de 455 (*ibid.*, II, 886). — Confirmation, sacrement, III, 1089; cf. XV, 2521.

Synode de 475 (*ibid.*, II, 908). — Sur la prédestination et l'erreur de Lucidus, IX, 1021-22; XII, 407-08, 2994; XV, 3364; cf. VII, 1830.

VIe C. (carolingien) de 813 (*ibid.*, III, 1135). — *Canons cités* : *can. 1* : profession de foi; descente du Christ aux enfers, IV, 574; — *can. 4* (et non 29) : aucun laïque, sans l'assentiment de l'évêque, ne peut installer un prêtre dans son emploi ni l'en déposer, 494; — *can. 11* : interdiction des unions incestueuses, VII, 1548; — *can. 17* : les parents doivent instruire leurs enfants, II, 1897; — *can. 26* : les fautes publiques doivent être soumises à une pénitence publique, XII, 865, 875, 877, 1172.

C. de 1234. — Contre les albigeois : les hérétiques sont frappés de l'excommunication, IV, 486. — Ce C. (H.-L., V, 1560) fait suite à un *C. de 1211* (*ibid.*, V, 1289) et ses canons ont été renouvelés en 1246 (*ibid.*, V, 1706).

Synode provincial de 1263 (*ibid.*, VI, 113). — Contre l'erreur de Joachim de Flore, VIII, 1444.

Arméniens. — [L. Petit], I, 1925-33.

Voir la liste déjà donnée *supra*, 264, avec références à H.-L. et *T.D.C.O.*

1° De Nicée à Vagharchapat (325-491) : *C. de Achtichat* (vers 365), I, 1926. — *Législation canonique de S. Sahak*, 1926. — *C. de Chahapivan* (447), 1926-

théorie conciliaire. — *d) Dogme :* l'Immaculée Conception, vi, 900; vii, 1108-15; xv, 1237, 2425; — condamnation d'une erreur d'Augustin de Rome, v, 2113; vii, 542, 2381; viii, 1273; xiv, 1652; xv, 1237; cf. *Tables*, 214.

5° *Rupture entre le pape et le concile.* — Attitude scandaleuse et transfert du C. à Ferrare, ii, 125; vi, 25-27; cf. xiii, 313-14. — Les décrets schismatiques, ii, 124-25. — Le schisme et l'antipape Félix V, iii, 1941; v, 1494; vi, 45-46; xi, 541-43; xiii, 315; cf. x, 2375 (rôle de Pierre del Monte).

6° *Autorité et influence.* — Pas d'œcuménicité, ii, 125-27; iii, 640. — La théorie conciliaire désapprouvée et condamnée, ii, 127-28; viii, 2673, 2680 (Ve C. du Latran); vi, 46 (C. de Florence); cf. xiii, 314. — Influence néfaste : concordats se rattachant à Constance-Bâle, iii, 730-35; — affaiblissement de l'autorité pontificale, xi, 1917; — influence sur le gallicanisme, vi, 1111; cf. xiii, 320 (le cardinal de Lorraine à Trente).

Cité : iii, 728; vi, 24, 25, 43; vii, 1115, 1117, 1120, 1127, 1141, 1151, 1152, 1153; x, 174; xi, 543, 1893; xii, 1826, 2476; xiii, 329; xv, 1471, 1472, 1504, 3040.

Voir H.-L., vii, 666-949; N. Valois, *La crise relig. du XVe s. Le pape et le C., 1418-50*, Paris, 1909, qui a exposé, de façon neuve, l'histoire du C. et rectifié quelques erreurs commises par G. Pérouse dans son remarquable livre intitulé *Le cardinal Louis Aleman, président du C. de Bâle, et la fin du Grand Schisme*, Paris, 1904; E. Bursche, *Die Reformarbeiten des Basler Konzils. Eine kirchengeschichtliche Untersuchung*, Lodz, 1921; P. Becker, *Giuliano Cesarini*, 1935; P. Roth, *Das Basler Konzil*, Berne, 1931 (indications extraites de *Catholicisme*, i, 1188-89). Voir aussi *D.H.G.E.*, vi, 356.

Baltimore. — En général, i, 1058-59, 1069.

1° *Conciles provinciaux.* — *C. de 1829.* — Catéchisme, ii, 1958.

C. de 1852. — L'Église et l'esclavage, v, 502.

Synode de 1869. — Conférences ecclésiastiques, iii, 826.

C. de 1875. — Conférences ecclésiastiques, iii, 826.

2° *Trois conciles pléniers (nationaux).* — *C. de 1852.* — Catéchisme, ii, 1858.

C. de 1866, i, 1270; — catéchisme et écoles de la doctrine chrétienne, ii, 1958; — sépulture des hérétiques, vi, 2250; — conférences, iii, 826; — dans les mariages mixtes, présomption de la validité du baptême du conjoint non catholique, iv, 1422; — supercheries et superstitions dans le spiritisme, xiv, 2521.

C. de 1884. — Préparé à Rome, ix, 347-48; — commission pour les missions, i, 1072; — raisons nécessaires pour accorder les dispenses de religion mixte, iv, 1425; — élection des évêques, 2277-78; — droit de l'Église d'ouvrir des écoles catholiques, xiv, 1680, 1682; cf. ix, 348 (*convention de Mgr Ireland*).

Barcelone. — *C. de 540* (H.-L., ii, 1163). — Absolution aux pécheurs mourants, tout en réservant la pénitence à accomplir en cas de survie, vii, 1340; xiv, 1143.

C. de 599. — Contre l'abus de casuel à la confirmation, ii, 1843; — contre les ordinations simoniaques, 1847.

Bari. — *C. de 1098* (H.-L., v, 459-60). — Brève notice, xv, 2278. — Procession du S.-Esprit, v, 811; — rôle de S. Anselme, xv, 1754-55, 2278; cf. i, 1329. — Sur le conflit qui divisait S. Anselme et le roi Guillaume le Roux, xv, 2271. — Organisation ecclésiastique de l'Italie méridionale, 2284; — et lutte contre les abus, 2284-85.

Barsauma. — *C. du monastère de Barsauma de 1153.* — Sur le saint chrême, xiv, 3051.

Basle (Saint). — *C. de 991* (H.-L., iv, 844 sq.). — Objet du C. : la déposition de l'archevêque Arnoul de Reims, xiv, 2078-79; cf. iv, 504; xiii, 301. — Cité : vi, 1109.

Bavière. — *C. du Xe s.* — Sur les ordalies, xi, 1144.

Bayeux. — *C. de 1300.* — Interdiction aux clercs de porter les armes, vii, 1232.

Beaugency. — *C. de 1104.* — Philippe Ier et Bertrade réconciliés avec l'Église, xv, 3626.

Beauvais. — *C. de 845.* — Élection d'Hincmar à Reims, vi, 2482.

C. de 1114. — Anathème prononcé contre Henri V et contre l'évêque de Munster, xi, 2067.

Békorki. — *Synode maronite de 1790* (H.-L. [De Clercq], xi, 303-07). — Application des décisions du synode du Mont-Liban (voir ce mot), x, 100, 103.

C. national de 1856 (ibid., xi, 668). — Même but, avec les adaptations nécessaires, x, 106; cf. xi, 2283.

Bénévent. — *C. de 1087 (ibid.*, v, 334). — Excommunication de l'antipape Guibert, xv, 2868.

C. de 1091 (ibid., 352). — Emploi des lettres formées, vi, 590; interdiction des mariages aux temps prohibés, xv, 112.

C. de 1108 (ibid., 504). — Condamnation par Pascal II de l'investiture laïque, xi, 2060.

C. de 1113 (ibid., 540). — Discussion du mariage d'Alphonse d'Aragon et d'Uraque, xi, 2071.

C. de 1331. — Répression des abus relatifs à la sanctification du dimanche, iv, 1318.

C. de 1378 (ibid., vi, 1393-98). — Obligation de la messe paroissiale du dimanche, iv, 1336.

C. de 1693. — Confrérie de la doctrine chrétienne, ii, 1942.

C. de 1892. — Discussion des cas de conscience, iii, 826.

Beqata (S.-Antoine de). — *C. de 1757* (H.-L. [De Clercq], xi, 280 le place en 1756). — Organisation de l'Église maronite, x, 91.

Berghamstead. — *C. de 697* (H.-L., iii, 588). — Amende à qui fera travailler un serf le dimanche, iv, 1316.

Besançon. — *Synode de 1707* (renouvelant les statuts de 1573 et de 1618). — Prescription relative au synode décanal, iii, 819.

Béziers. — *Synode de 356.* — Contre S. Hilaire, vi, 2390, 2406; cf. i, 1821.

C. de 1233 (H.-L., v, 1556-58). — 26 canons. — *Cités : can. 5 :* assistance à la messe du dimanche, iv, 1336; — *can. 6 :* obligation d'un titre canonique, xv, 1147-48; — *can. 13 :* interdiction du métier des armes aux clercs, vii, 1231.

C. de 1246 (ibid., 1695-1703). — 46 canons; 37 instructions aux inquisiteurs. — *Canons cités : can. 2 :* pénalités contre les hérétiques et ceux qui les protègent, iv, 486; — *can. 5 :* règlement imposé aux quêteurs, vii, 1610; — *can. 7 :* les curés doivent expliquer le symbole, ii, 1899; — *can. 40 :* interdiction de faire travailler les infidèles le dimanche, iv, 1318. — *Instructions : can. 13 :* les témoignages émanant d'ennemis capitaux ne sont pas recevables, vii, 2039; — *can. 26, 29 :* recommandation des croisades outre-mer, pénalités réglées d'après les circonstances, 2055.

C. de 1310 (ibid., vi, 636). — *Can. 15 :* répression des abus relatifs à la sanctification du dimanche, iv, 1318.

Blachernes (Les). — *C. grec de 1084 (?), 1086 (?).* — Soumission de Léon de Chalcédoine, xiv, 2940-41.

Blackfriars. — *Synode de 1382.* — Contre Wycliff, xv, 3590. — Ce C. est donné (dans H.-L., vi, 1414) comme un C. de Londres, avec deux séries de propositions (10 et 14) condamnées. — Voir C. de *Londres*.

Blaj. — *C. provincial roumain de 1872 et 1900* (H.-L. [De Clercq], xi, 642, 856). — Élection des évêques catholiques, xi, 1941. — Voir C. d'*Alba-Julia*.

Bois-le-Duc. — *Synode de 1612 et 1650.* — Réunion annuelle des conférences ecclésiastiques, iii, 819.

Boniface (Saint). — *Statuta de 745.* — L'eucharistie ne doit pas être donnée aux morts, iii, 495.

Bordeaux. — *C. de 385* (daté par erreur 485) (H.-L., ii, 66). — Contre Priscillien, xiii, 392; — les C. peuvent juger en matière de foi, vi, 1100. — Cf. xiii, 394.

C. de 1080 (ibid., v, 281-82). — Rétractation de Bérenger, ii, 725.

C. de 1255 (ibid., vi, 55). — Interdiction de communier les petits enfants; seul le pain bénit doit leur être donné, iii, 496.

C. de 1583. — Catéchisme du C. de Trente, ii, 1918; — sur l'éducation et l'instruction de la jeunesse, 1963; — réduction du nombre des fêtes, v, 2186.

C. de 1584. — L'âge de la confirmation, iii, 1076.

C. de 1624. — Contre l'idée superstitieuse de ne pas se marier en mai, xv, 111.

C. de 1850. — Contre l'explication rationaliste du mystère de la Trinité, xv, 1797; — catéchisme, ii, 1955.

C. de 1856. — Preuves rationnelles de l'existence de Dieu, IV, 929; — nécessité morale de la révélation, 939.

C. de 1868. — Nécessité morale de la révélation, *ibid.*

Bourges. — *Capitula de 866* (Raoul de Bourges). — Interdiction, le dimanche, des œuvres serviles, IV, 1313-14; — nocturnes et vigiles obligatoires, 1335.

C. de 1031 (H.-L., IV, 953). — Obligation d'administrer les sacrements gratuitement, II, 1841; mais offrandes permises, 1845; — semblable législation pour les sépultures, 1850; — célibat des clercs et dégradation des délinquants, 2085; cf. IV, 460; — obligation pour les clercs de se raser et de porter la tonsure, XV, 1231.

C. de 1286 (*ibid.*, VI, 303). — Communion pascale, III, 485; cf. XV, 2843.

C. de 1584. — Droit de la paroisse sur les sépultures, III, 485; — interdiction aux clercs errants (*vagi*) de se présenter sans lettres de recommandation, XV, 2463, 2464.

C. de 1850. — Catéchisme, II, 1955.

Braga. — *IIe C. de 563* (*561* dans Denz.-Bannw.; cf. H.-L., III, 175-81; les deux dates sont utilisées indifféremment dans les articles du *D.T.C.*). — 1° Objet du C. dans sa partie *doctrinale :* le priscillianisme, IV, 407-08; XIII, 393, 395-98; — inspiration de S. Martin, X, 204-05. — *Anathématismes cités :* Trinité et incarnation : *an. 1, 2, 3, 4 :* V, 2457, 2462; VII, 391; VIII, 1261, 1266; XV, 1703-04; — émanation et préexistence des âmes : *an. 5, 6 :* XI, 1865; XV, 1351; — démons et origine de la matière et du mal : *an. 7, 8, 12, 13 :* IV, 407-08; IX, 1703; XIII, 2502. — 2° *Canons disciplinaires :* 22 canons. — *Cités : can. 11 :* offrande aux funérailles, II, 851, 1850; — *can. 13 :* les clercs dégradés admis à la communion *inter laicos*, IV, 457; — *can. 16 :* les suicidés n'auront pas de mémoire au saint sacrifice, pas plus que les coupables exécutés, XIII, 1238; — *can. 18 :* les corps ne doivent pas être enterrés dans les églises, XIV, 1888; — *can. 22 :* les contempteurs des canons lus au C. seront déposés, IV, 481.

IIIe C. de 572 (H.-L., III, 194-95). — 10 canons. — *Cités : can. 3 :* les ordres seront conférés gratuitement, II, 1847; — *can. 4 :* pas de redevance pour le baume du saint chrême, 1852; pénalités pour les prêtres qui consacrent le saint chrême, III, 1067; cf. II, 2405, 2407; — *can. 5 :* oblations faites aux évêques, 1851; — *can. 6 :* interdiction de consacrer une église bâtie par spéculation, VII, 74; — *can. 7 :* gratuité du baptême; les oblations volontaires peuvent être acceptées, II, 854, 1840.

IVe C. de 675 (*ibid.*, 314-15). — 8 canons. — *Cités : can. 1 :* matière du saint sacrifice, l'*intinctio panis*, III, 560; — *can. 5 :* recommandation aux évêques portant des reliques à leur cou, XIII, 2346, 2354; — *can. 7 :* contre la simonie, XIV, 2144.

Canons se rapportant à la *collection de S. Martin*, XIII, 1346; — irrégularité des clercs homicides, IV, 473.

Brême. — *Synode de 1230.* — Contre les Stédingiens, XIV, 2584.

Breslau. — *Synode de 1248* (H.-L., V, 1707-09). — Contre les mariages incestueux, VII, 1550; cf. XV, 2283.

Synode de 1582. — Catéchisme, II, 1920.

Brest-Litovsk. — Voir C. de *Brzese*.

Brixen. — *Conciliabule de 1080.* — S. Grégoire VII accusé de pactiser avec Bérenger, II, 725; XV, 3528.

Synode de 1603. — Catéchisme, II, 1938; — conférences ecclésiastiques et discipline générale, III, 819, 820; — silence prescrit à l'élévation de l'hostie, IV, 2326.

Bruges. — *Synode de 1576.* — Conférences, III, 819.

Brzese ou **Brest-Litovsk.** — *C. de 1596* (H.-L. [De Clercq], XI, 76-79). — Union des Ruthènes à Rome, XII, 2490; cf. XIV, 1391.

Bude. — *C. de 1279* (*ibid.*, VI, 247, où ce C. est relaté sous le nom de *Ofen*). — Législation dominicale, IV, 1326; — port de la tonsure, XV, 1232.

Burgos. — *Synode de 1077* (cité dans H.-L., V, 285). — Sur les ordalies, XI, 1144; cf. 1150.

Cabarsusse. — *C. donatiste de 393.* — IV, 1711; cf. V, 2128.

Cahors. — *Synode de 1289.* — Quarante jours chômés par an, V, 2186.

Synode de 1638. — Port de la tonsure, XV, 1232.

Caire (Le). — *Synode copte de 1898* (H.-L. [De Clercq], XI, 759). — Interdiction de la formule *unus de Trinitate crucifixus*, X, 2240; — procédure d'élection au siège patriarcal, XI, 1939; cf. 1943, 2283.

Calchut. — *C. de 787* (H.-L., III, 995, donne le nom de *Celchy* ou *Chelsea*). — Visite des diocèses, II, 1897.

Callinique. — *C. de 818.* — Croyance de l'Église syrienne sur la présence réelle, XIV, 3053.

Calvinistes. — *Synode national de 1559*, XIII, 2024.

Cambrai. — *Synode de 1548.* — Chant interdit pendant l'élévation, IV, 2326.

C. de 1565. — Gratuité des sacrements, respect des coutumes louables, II, 854, 1854; — réduction du nombre de fêtes, V, 2186.

C. de 1604. — Enseignement du catéchisme, II, 1925, 1938.

Cantorbéry. — *Statut de S. Edmond de 1236.* — Sur l'obligation de la communion pascale; deux autres communions recommandées, III, 484.

Capoue. — *C. plénier de 391* (H.-L., II, 80-82). — Objet principal du C., l'extinction du schisme mélétien, X, 528-29; cf. XV, 523. — Condamnation de Bonose, II, 1027; IX, 2376. — Défense de réitérer l'ordination, IV, 459.

Cette dernière indication doit être complétée d'après le *Codex canonum Ecclesiæ africanæ* (Mansi, III, 738) : « Nul ne doit être baptisé deux fois; nul ne doit être ordonné deux fois; les évêques ne doivent pas être transférés d'un siège à un autre. »

Assemblée de 1087. — Élection de Victor III, XV, 2868-70.

C. de 1569. — Gratuité de l'eucharistie, II, 1846; — casuel des sépultures, 1850; — respect des coutumes louables, 1854.

Carcafé. — Voir C. de *Qarqafé*.

Carie. — *Synode de 367.* — Sur le symbole de Lucien d'Antioche, IX, 1026.

Carthage. (Le *D. T. C.* a deux articles, II, 1806; X, 1753; mais on indiquera tous les C. auxquels se réfèrent les auteurs.)

1° *Conciles avant Aurèle.* — *C. de 220 (218-222)*, sous Agrippinus (H.-L., I, 154-56). — Réitération du baptême conféré par les hérétiques, III, 637; cf. II, 219.

C. de 249, sous Donatus (*ibid.*, I, 162, note 2, et 1089); déposition de Primatus, évêque de Lambèse; cf. V, 2050 (intervention du pape Fabien).

C. de 251, sous S. Cyprien (H.-L., I, 167-69). — Réconciliation des *lapsi*, XI, 833-34; cf. VII, 1597; XIV, 1198.

C. de 252 (*ibid.*, I, 169-71). — Encore la réconciliation des *lapsi*, XI, 834, 838-39; cf. VII, 1597-98.

C. de 254 (*ibid.*, I, 171-72). — L'affaire des évêques espagnols Basilide et Martial, IV, 452; cf. VI, 2228.

C. de 255 (*ibid.*, I, 174). — Réitération du baptême conféré par les hérétiques, II, 220; cf. III, 2460; II, 2396; VI, 2228; VII, 1329; X, 941; — baptême des enfants en cas de nécessité, II, 193.

C. de 256 (*ibid.*, I, 175). — Approbation de la décision précédente, II, 222; cf. III, 2460; cf. VII, 1310; X, 939; XIII, 387, 390, 1583.

C. de 312 (conciliabule *donatiste*) (*ibid.*, I, 268), IV, 1702; XV, 1251; — conciliabule de 330, IV, 1706.

C. de 348-349 (omis dans H.-L.; cf. *D.H.G.E.*, XI, 1222). — Déposition prononcée contre l'évêque conférant les ordres à un étranger, IV, 477; — déposition des clercs enfreignant la loi ecclésiastique, 481; — la déposition d'un prêtre requiert la présence de six évêques; celle d'un diacre, de trois évêques, 492; — réprobation de l'usure surtout chez les clercs, XV, 2330, 2331.

C. de 389-390, sous Genethlius (H.-L., II, 76-78). — 13 canons. — *Cités : can. 2 :* continence imposée aux clercs majeurs, II, 2075, 2081; IV, 723; cf. XIII, 1585-86; — *can. 3 :* consécration du saint chrême, des cierges et réconciliation publique des pénitents

interdite aux simples prêtres, II, 2397, 2406; — *can. 8 :* le prêtre frappé par son évêque peut en appeler aux évêques voisins ou au synode, IV, 491-92; — *can. 10 :* un évêque ne peut être déposé que par douze évêques, un prêtre par six, un diacre par trois, y compris le sien propre, 469, 492; — *can. 12 :* un évêque ne doit pas être institué sans l'assentiment du primat, V, 1704.

2° *Conciles suivants sous Aurèle.* — *C. de 394 (Carthaginense I)* (H.-L., II, 97).

C. du 26 juin 397 (Carthaginense II) (*ibid.*, II, 98-100).

C. du 27 août 397 (Carthaginense III). — Ce C. reprit les décisions d'un C. antérieur d'*Hippone de 393*, en y ajoutant quelques décisions nouvelles (H.-L., I, 100-02). (Aux références du *D. T. C.*, nous ajoutons entre parenthèses les canons correspondants du C. d'Hippone.) — *Can. 1, 2 :* sur le saint chrême, III, 1092 (can. 38). — *Can. 5 :* l'eucharistie ne doit pas être donnée aux morts, 495; XV, 2844 (can. 8). — *Can. 8 :* il faut six évêques pour juger un prêtre, trois pour un diacre, IV, 492 (can. 12). — *Can. 9 :* seront déposés les clercs qui méprisent le for ecclésiastique, VI, 527, 531 (can. 13). — *Can. 15 :* il est interdit aux clercs d'accepter des fonctions civiles, IV, 481 (can. 19). — *Can. 24 :* sur le miel et le lait offerts pour les fêtes de Pâques, VII, 72 (can. 7); — le clerc ne doit pas reprendre ce qu'il a prêté, XV, 2330, 2338 (can. 26). — *Can. 29:* le jeudi saint, un repas est pris avant de participer à l'eucharistie, III, 500; cf. XIII, 1235 (can. 32). — *Can. 30 :* les repas et banquets sont interdits dans les églises, I, 554-55 (can. 33). — *Can. 32 :* réconciliation des hérétiques par l'imposition des mains, VII, 1327 (can. 34). — *Can. 33 :* les vierges doivent demeurer dans leurs maisons et veiller les unes sur les autres, XV, 3079 (can. 35). — *Can. 34 :* le baptême sera conféré au catéchumène malade privé de connaissance, s'il a auparavant exprimé le désir d'être baptisé, II, 191 (can. 36); canon cité pour rappeler l'intention nécessaire, XIV, 638; — contre l'offrande des prémices, II, 850; — réordinations interdites, IV, 459; cf. XI, 1398; — lecture des Écritures divines, II, 1565; canon des Écritures, 1567-68; cf. XIII, 1583; XIV, 710 (Sagesse); XV, 1166 (Tobie) (can. 40). — Cité : IV, 1712.

C. (prétendu) de 398. — En réalité collection d'anciens canons pris parmi ceux des C. d'Afrique et d'autres C. surtout orientaux; auteur probable, S. Césaire d'Arles, II, 1806-07 [H. Moureau]; cf. 2171; IV, 1839; VII, 2095; IX, 119, 2105. On les connaît sous le nom de *Statuta Ecclesiæ antiqua.* (Pour nous conformer à de nombreuses indications du *D. T. C.*, on relèvera ici les références soit au C. de 398, soit aux *Statuta*) (H.-L., I, 102-20). — *Can. 1 :* profession de foi imposée à l'évêque élu, XIII, 680; cf. VII, 490, 2095. — *Can. 2-10 :* les diverses ordinations, II, 1807-10; IX, 119; XI, 1253, 1265; cf. VII, 1334, 1336 (can. 2, 3, 4); IV, 492 (can. 3); I, 315 (can. 6); V, 1781 (can. 7); IX, 124 (can. 8). — *Can. 12 :* les veuves (diaconesses) doivent connaître ce qui concerne leur ministère et instruire les ignorantes avant le baptême, IV, 689, 692. — *Can. 13 :* les fiancés doivent être conduits à la bénédiction du prêtre, IX, 2105; XIII, 740. — *Can. 17 :* l'évêque ne doit pas s'occuper personnellement des intérêts des veuves, des pauvres, des étrangers, mais par l'intermédiaire de l'archiprêtre et de l'archidiacre, I, 2565. — *Can. 18 :* l'évêque ne doit pas se charger d'exécuter les testaments, IX, 481. — *Can. 23 :* l'évêque n'entamera aucune action judiciaire sans la présence de ses clercs, 492. — *Can. 27* (et non 28) : ni l'évêque ni le clerc ne peuvent passer d'une localité à une autre sans autorisation, 476, 510. — *Can. 31 :* l'évêque administre les biens de l'Église, comme ne lui appartenant pas, I, 2565. — *Can. 32 :* l'évêque ne peut aliéner un bien d'Église sans l'assentiment de son clergé, II, 862. — *Can. 38 :* en cas de nécessité, le diacre sur l'ordre du prêtre peut distribuer la communion, III, 490. — *Can. 48 :* un cas de dégradation des clercs, IV, 451. — *Can. 49 :* suspense de son office au clerc qui manque aux vigiles, XIV, 2864. — *Can. 50 :* le clerc qui abandonne son poste sera privé de son emploi, IV, 479. — *Can. 66 :* un clerc estimant qu'une sentence prononcée contre lui par son évêque n'est pas fondée doit recourir au C., 491. — *Can. 67 :* les insurgés, les usuriers, les vindicatifs ne peuvent être ordonnés clercs, 474; XV, 2330, 2331. — *Can. 68 :* un clerc ordonné, après avoir dissimulé son état de pénitent, sera déposé, XIV, 2864. — *Can. 69 :* l'évêque qui ordonne un homme marié avec une veuve ou marié pour la seconde fois perd son droit d'ordination, I, 165. — *Can. 72 :* personne ne doit prier ni chanter des psaumes avec les hérétiques, IV, 475. — *Can. 76 :* le malade qui a demandé la pénitence, mais a perdu la parole ou la connaissance, sera réconcilié et recevra la communion : en cas de survie cependant, il doit se soumettre aux règles de la pénitence, XII, 790, 833, 1081; XV, 2844. — *Can. 78 :* même décision pour ceux qui reçoivent l'eucharistie pendant une maladie, I, 165; XII, 790; XV, 2845. — *Can. 79 :* si des pénitents meurent par hasard dans un voyage ou une traversée, on doit prier et offrir le saint sacrifice pour eux, XIII, 1234. — *Can. 83 :* on doit honorer les pauvres et les vieillards, I, 2565. — *Can. 85 :* préparation au baptême par l'abstinence et l'imposition des mains, II, 1978. — *Can. 89 :* doit être exclu de l'Église celui qui s'occupe de divination et de superstitions, IV, 1448. — *Can. 100 :* une femme ne doit pas baptiser, II, 188. — *Can. 101 et 103 :* l'Église entretient les veuves indigentes, I, 2565. — *Can. 104 :* une veuve consacrée à Dieu qui se remarie est excommuniée, IX, 2112.

C. du 27 avr. 399 (Carthaginense IV) (H.-L., II, 120-21). — Droit d'asile pour les églises, VII, 1256.

C. du 16 juin 401 (Carthaginense V) (*ibid.*, II, 125-26). — 9 canons. — *Cités : can. 1 :* les enfants des donatistes peuvent être élevés à la cléricature, I, 2278; — *can. 5 :* interdiction des pièces de théâtre les dimanches et jours de fête, IV, 1312; — *can. 6 :* un clerc déposé par son évêque ne doit être défendu par personne, VI, 528.

C. du 13 sept. 401 (Carthaginense VI) (*ibid.*, II, 127-29). — 19 canons. — *Cités : can. 2 :* les clercs donatistes convertis peuvent être maintenus dans la cléricature, I, 2278; — *can. 3 :* on enverra aux donatistes des ambassadeurs pour les convertir, *ibid.*; — *can. 4 (ou 3) :* on ne vendra aucun bien ecclésiastique sans l'assentiment du primat, II, 862; — *can. 5 :* institution des économes ecclésiastiques, 862; — *can. 11 (ou 12) :* les clercs ne sont pas soumis à la pénitence publique, IV, 457; — *can. 14 :* l'évêque ne peut prendre dans un monastère étranger un moine pour l'élever au sacerdoce, 495; VII, 2552, 2553; — *can. 17 :* suppression des chapelles des martyrs en dehors de celles qui contiennent leurs reliques ou qui constituent un souvenir historique, XIII, 2346. — C. cité : IV, 1712.

C. du 27 août 402 (Africanum VII), à *Milève* H.-L., II, 135). — 4 canons. — Article [É. Amann], X, 1752-53. — La référence IV, 1609, est inexacte, le C. de 402 n'ayant abordé aucune question doctrinale. — Prière liturgique, IX, 838.

C. du 25 août 403 (Carthaginense VIII) (H.-L.,

II, 154-55). — Invitation adressée aux donatistes pour une conférence commune, III, 1698-99; cf. I, 2278; IV, 1712.

C. de juin 404 (Carthaginense IX) (*ibid.*, II, 155). — Le C. a recours aux empereurs, I, 2278; IV, 1713.

C. du 24 août 405 (Carthaginense X) (*ibid.*, II, 156). — Remerciements aux empereurs pour leur intervention et nouvelle invitation aux donatistes, I, 2279; III, 1690.

C. du 13 juin 407 (Carthaginense XI) (*ibid.*, II, 156-58). — *Can. 5 :* I, 2279. — *Can. 10 :* un clerc ne peut être jugé par un juge séculier, VI, 529. — *Can. 12 :* appel à l'évêque de Rome pour avoir des lettres « formées » pour se rendre à la cour, XI, 650; VI, 590 (can. portant le n. 106 dans le *Codex can. Eccl. afric.*).

C. du 16 juin et du 13 oct. 408 (Cathaginense XII et XIII) (H.-L., II, 159).

C. de juin 409 et de juin 410 (Carthaginense XIV et XV) (*ibid.*, II, 159); cf. IV, 1714-15; XIII, 1583.

Conférences (avec les donatistes) de 411 (*ibid.*, II, 168-75; cf. 180-81), I, 2279-80; III, 1699; IV, 1715-16, 1724; V, 2128; VII, 1948; XII, 1268; cf. 384, 678, 682-83, 686, 690, 697, 711; XV, 3709, 3710, 3713.

C. de 418 (Carthaginense XVI). — 1. *Préliminaires : a)* Première condamnation des erreurs de Célestius (411 ou 412), sous Aurèle, XII, 384, 686; cf. I, 2280. — *b) C. de 416* (Carthage et Milève), en opposition avec le C. de Diospolis (voir *infra*), condamnation renouvelée : notice [É. Amann], X, 1753; cf. I, 2281; VII, 1663; — lettre à Innocent Ier, XII, 385, 694-95, 2989; — et réponse d'Innocent, I, 2281; II, 2059; VII, 1948-49; XI, 1879. — *c)* L'appel de Célestius et de Pélage à Rome, XII, 385-86, 697-98, 1369; — absolution de Pélage, XV, 3709-11; — réaction des Africains, XII, 386-88, 698; XV, 3711-12; — première réponse de Rome, 3712. — 2. *Le grand Concile africain* [É. Amann], X, 1753-58 (H.-L., II, 190-96) ; C. plénier, III, 640; I, 2281; XII, 386, 698; XV, 3712. — *Les canons :* leur nombre, X, 1751-55; cf. XII, 699-700; 1269; XIV, 1797, 1828. — *Can. 1 :* immortalité conditionnelle du premier homme, X, 1755; cf. 2490; I, 2384; VIII, 2026; XII, 386 (cf. 286), 699; XIV, 1797; XV, 272 (théorie de Théodore de Mopsueste). — *Can. 2 :* nécessité du baptême, même pour les enfants, en raison de la transmission du péché originel, X, 1755; I, 2384; II, 194, 225; XII, 386, 428, 699; XIV, 594 (cf. 652), 1797; cité : X, 349. — *Can. 3 :* les enfants morts sans baptême n'ont pas un lieu de repos et de salut en dehors du royaume des cieux, 1755-56; I, 2384; II, 364; IX, 762-63 (texte); XII, 386-87, 699; XIV, 1797. — *Can. 4 :* la grâce justifiante nous fait aussi éviter les fautes à venir, X, 1756; I, 2384; VI, 1574, 1585, 1639; XII, 1269; cité : 1407; XIV, 1797. — *Can. 5 :* la grâce nous éclaire, mais aussi nous donne la force de pratiquer le bien, X, 1756; I, 2384; VI, 1574, 1585, 1639; XIII, 269; cité : 1407; XIV, 1797. — *Can. 6 :* la grâce est absolument nécessaire pour pratiquer les commandements divins, X, 1756; I, 2384; VI, 1574, 1585, 1589, 1594, 1639; XII, 387, 1269, 2869; cité : 407; XIV, 1797, 2989. — *Can. 7 :* tout homme pèche, X, 1756-57; I, 2384; VI, 1594; XII, 387, 1291; XIV, 1797. — *Can. 8 :* sans fausse humilité, même le juste peut dire : « Pardonne-moi mes offenses », X, 1757; I, 2384; VI, 1594; XII, 387; XIV, 1797. — *Can. 9 :* il le dit en toute vérité, X, 1758; I, 2384; VI, 1594; XII, 387; XIV, 1797. — C. cité : IV, 1609; XII, 413, 430, 511, 514, 535, 3008; XIII, 2139. — Approbation des can. 4, 5 et 6, par les *capitula* annexés à la lettre de Célestin Ier, II, 2056-57.

Il y a, pour certaines références, un décalage d'une unité, en raison du can. 3 qui n'existe pas en certaines éditions. — Les canons disciplinaires sont au nombre de onze : 10-20. Seul le *can. 17* intéresse le *D. T. C.* : il porte que « tout clerc inférieur croyant avoir à se plaindre de son évêque doit, du consentement de cet évêque, s'adresser aux évêques voisins, puis au primat ou au concile, qui jugeront le différend »; cf. XV, 2307. C'est autour de ce canon que gravite toute l'affaire de l'appel du prêtre Apiarius au pape, XV, 2307-10.

C. de 419 (Carthaginense XVII). — C. plénier pour régler l'affaire d'Apiarius (H.-L., II, 196-201), XV, 2308. — Information sur l'authenticité des canons attribués au C. de Nicée, 2309; — synodale au pape Célestin, 2309-10; cf. IV, 501. — Sur la canonicité des livres de la Sagesse et de Tobie, XIV, 710-11; XV, 1166.

Codex canonum Ecclesiæ africanæ. — Cette collection est formée des ordonnances des anciens synodes africains. On trouvera dans H.-L. (II, 201-09) la correspondance des canons des précédents C. avec la liste du *Codex élaboré par le C. de 419.*

C. de 421 (Carthaginense XVIII) (H.-L., II, 213-14). — Promulgation de dix nouveaux canons, ajoutés au *Codex.*

C. de 425 (Carthaginense XX) (*ibid.*, II, 244-45). — Encore l'appel d'Apiarius, XV, 2309, 2311.

Un C. (le XIXe) se serait tenu en *424* (*ibid*, II, 214, note 2).

Cashel. — *C. national irlandais de 1171* (*ibid.*, V, 1053). — Interdiction des mariages entre consanguins, VII, 1550.

Catholiques allemands. — « *Concile* » *de 1845*, XIII, 2900.

Caturte. — *Synode syro-malabare de 1663.* — Nomination d'un évêque, XIV, 3123.

Césarée. — *Synode eusébien de 334.* — Contre S. Athanase, I, 1803, 2145; V, 1545.

Chahapivan. — Voir *C. arméniens.*

Chalon-sur-Saône. — *C. de 602 (603)* (H.-L., III, 246). — Jugement du métropolitain de Vienne, IV, 512; — sur la question pascale, XI, 1965.

C. de 639 (ou *647-650*, étant donné l'imprécision de la chronologie) (*ibid.*, III, 282-84). — *Can. 8 :* utilité de la confession et de la satisfaction sacramentelles, III, 880; XII, 848, 854; XIV, 1171; cf. IV, 2344 (influence de S. Éloi), 2348. — *Can. 9 :* affranchissement du serf qu'on fait travailler le dimanche, V, 477. — *Can. 16 :* gratuité des sacrements, II, 1847, 2405. — *Can. 18 :* repos dominical, IV, 1313. — *Can. 20 :* déposition de deux évêques, IV, 501; VII, 2544.

C. de 813 (*ibid.*, III, 1143-45). — *Can. 5 :* interdiction aux clercs de pratiquer l'usure, XV, 2334. — *Can. 12 et 16 (26) :* gratuité de la confirmation et du saint chrême, II, 1843, 1850, 1851, 2410. — *Can. 25 :* pénitence publique en désuétude et pénitence privée, XII, 865, 877. — *Can. 27 :* confirmation non itérable, III, 1069. — *Can. 33 :* confession des péchés au prêtre et pas seulement à Dieu, III, 834, 880 (texte); XII, 935 (texte). — *Can. 34-38 :* contre le laxisme en faveur de la vie pénitente, 865; cf. 1172; VII, 1604; XIV, 1201; — insuffisance des pénitentiels, XII, 874; cf. XIV, 1173, 1182. — *Can. 39 :* prière à la messe pour les défunts, XIII, 1235. — *Can. 46 :* continence recommandée avant la communion, III, 525. — *Can. 47 :* communion obligatoire pour tous le jeudi saint, excepté pour les pécheurs, 522. — *Can. 48 :* extrême-onction, V, 1972. — *Can. 50 :* repos dominical, IV, 1313, 1314.

Charfé. — *C. syrien catholique de 1853* (H.-L. [De Clercq], XI, 571; 1037-72, texte des actes). — Élection du patriarche, foi et discipline, XIV, 3023-24.

C. de 1888 (*ibid.*, XI, 599-627). — Indication générale, XIV, 3023; — sur le sacrement de la confirmation, III, 1078; — interdiction de la formule *unus de Trinitate passus est*, X, 2240; — récitation de l'office, XIV, 3027; — fêtes d'obligation, jeûne, 3028; — huile des infirmes, 3061; — empêchement de clandestinité, 3065-66; — exorciste et chantre, 3068; — chorévêques et ordinations, 3069; — âge requis pour les ordres, 3070; — obligations, pouvoirs et privilèges des membres de la hiérarchie, 3078; — le patriarche, 3078-79; cf. XI, 1943; — vie religieuse et monastique, XIV, 3082. — Cité : IV, 2278.

Chartres. — *Synode diocésain de 1526.* — Cheveux courts et tonsure, xv, 1232; — viatique donné avant l'extrême-onction, 2847.

Château-Gontier. — *C. de 1232.* — Les clercs débauchés auront la tête entièrement rasée, xv, 1231; — (?), mariages clandestins interdits et cassés par l'évêque, xiii, 741.

(Aucune concordance de ces références avec H.-L., pour les trois C. de Château-Gontier relatés dans l'*Hist. des C.*, vi, 73, 147-52, 839.)

Chelles. — C. *de 995* (H.-L., iv, 873). — Résistance au S.-Siège, xiv, 2079.

Chêne. — *C. de 403.* — Réuni par Théophile d'Alexandrie contre S. Jean Chrysostome à la villa de ce nom, viii, 665; — condamnation du saint, 665-66; xv, 523; cf. iv, 499; — un des griefs : indulgence excessive dans le pardon des péchés, xii, 799; xiv, 1158. — Antagonisme d'Alexandrie et d'Antioche, xi, 95; — rôle de Sévérien de Gabala, 2001; — de Marouthа de Maypherqat, x, 144; — défense par Palladius, xi, 1824.

Chirakavan. — *C. arménien de 862.* — Contre Eutychès, x, 2231; — allusion au trisagion, 2239. — Voir C. *arméniens.*

Chypre. — *C. vers 1660.* — Sur les paroles de la transsubstantiation, v, 261; — matière et forme des sacrements, xii, 1129.

Cincinnati. — *C. provinciaux* (i, 1855; ii, 1858; iii, 1861). — Conférences ecclésiastiques, iii, 826.

Cirta. — *C. de 305* (H.-L., i, 209-11). — Sur les évêques traditeurs, iv, 1703.

Cis ou **Sis.** — *C. arménien de 1342* (*ibid.*, vi, 846, 861-68). — Origine, ii, 696-97; — réponse du C. à Benoît XII, 699-704; cf. xi, 1260, sur l'introduction des rites latins d'ordination; — sur les sacrements, xiv, 553; — sur le purgatoire, xiii, 1250; — approbation des frères unis, i, 1904.

Pour les autres conciles tenus à Cis, voir C. *arméniens.*

Cividale de Frioul. — *C. de 796 ou 797* (*ibid.*, iii, 1093-95). — C. convoqué par Paulin d'Aquilée, xii, 62-63. — Une profession de foi; 14 canons disciplinaires. — *Profession de foi :* Trinité, xv, 1706; — le *Filioque*, v, 811; 2314-15; — contre l'adoptianisme, i, 406; — le baptême *in nomine Jesu*, ii, 271; — les prêtres doivent savoir le symbole de Nicée; les laïques, le symbole des apôtres, 1897. — *Canons cités : can. 7 :* un évêque ne peut déposer un prêtre, un diacre, un archimandrite sans consulter le patriarche, iv, 493; — *can. 8 :* interdiction de contracter des mariages défendus, ii, 161; — *can. 10 :* condamnation de l'adultère; en cas de dissolution du mariage pour cause d'adultère, défense de se remarier du vivant du conjoint, i, 486, 493; iv, 1466.

Clermont (Auvergne). — Trois C. importants et un synode.

C. de 535, présidé par Honorat de Bourges (H.-L., ii, 1139-42). — 10 canons disciplinaires. — *Cités : can. 2 :* élection de l'évêque, iv, 2262; — *can. 12 :* interdiction des mariages entre consanguins (cousins issus de germains), vii, 1547; xi, 1996; — *can. 15 :* sanctification des fêtes, v, 2185; — assistance à la messe, 2187; — *can. 16 (et 13) :* célibat ecclésiastique, ii, 2082.

C. de 1095, présidé par Urbain II (H.-L., v, 398-403). — Objet du C., xv, 2272, 2283-84 (croisade); — indulgence accordée aux croisés, vii, 1607; xiv, 1185; — excommunication du roi Philippe Ier, xv, 3626. — 33 canons disciplinaires. — *Cités : can. 1 :* rappel des institutions de paix recommandées par le C., 3628; — *can. 3 :* nul ne peut devenir doyen, ou archiprêtre, s'il n'est prêtre, 2283; — *can. 4 :* aucun clerc ne peut porter les armes, vii, 1231; — *can. 5 :* on ne peut élire pour évêque un laïc ou un clerc inférieur (sous-diacre), xv, 2283; — *can. 9 :* célibat ecclésiastique (dès le sous-diaconat), ii, 2086; — *can. 10 :* les femmes, sauf exception prévue par les canons, ne sont pas admises dans les maisons des clercs, 2086; — *can. 11 :* les bâtards exclus des dignités, xv, 2283; — *can. 15 :* ne pas recevoir d'un laïque une charge ecclésiastique, iv, 2267; — *can. 17 :* interdiction aux évêques et aux clercs de prêter le serment féodal au roi ou à un seigneur, à la réception d'une dignité ecclésiastique, xv, 2283; — *can. 19 :* les laïques ne doivent retenir aucune dîme ni en prélever pour eux-mêmes, 2284; — *can. 20 :* ils ne peuvent garder pour eux les revenus des autels ou des églises, 2284; — *can. 23 (et 27) :* jeûne de printemps, ii, 1737; xiii, 1453; — *can. 25 :* les fils de prêtres, diacres ou sous-diacres, sont exclus des charges ecclésiastiques, ii, 2086; — *can. 28 :* interdiction de la communion avec l'*intinctio panis*, iii, 560-61; — *can. 33 :* le prêtre placé dans une paroisse, même confiée à des moines, doit être approuvé par l'évêque, xii, 895, 897. — Cité : xv, 3638.

C. de 1130, présidé par Innocent II (H.-L., v, 687-88). — 13 canons disciplinaires : législation réprimant les émeutes contre le clergé, vii, 1221. — Interdiction de quitter le cloître pour étudier la jurisprudence, vii, 1240. — Privilège du canon, xii, 897; xiii, 2450; xv, 3081.

Synode de 1268 (*ibid.*, vi, 147). — Interdiction aux diacres de confesser, iii, 898.

Clichy. — *C. de 627* (*ibid.*, iii, 264). — Personnalité des monastères, même de fondation royale, ii, 866; — recommandations aux évêques au sujet des bonosiens, 1030; — ceux qui sont redevables à l'État de leur personne ou de leurs biens ne peuvent être admis parmi les clercs, vii, 1247; — contre les clercs usuriers, xv, 2330.

Cliffs'Hoo. — *C. de 747.* — Voir C. de *Cloveshoë.*

Cloveshoë. — *C. de 747, réuni par S. Boniface* (H.-L., iii, 903-11). — 30 canons. — *Cités : can. 3 :* visite annuelle du diocèse par l'évêque, ii, 1897; — *can. 10 :* ce que les prêtres doivent savoir, 1897; — *can. 11 :* symbole des catéchumènes, 1894; — *can. 15 :* récitation de l'office divin, xi, 957; — *can. 17* (Cliff's Hoo) : sanctification des fêtes et assistance à la messe (cf. can. 13), v, 2185; — *can. 18 :* sur les jeûnes à observer, xiii, 1451; — *can. 23 :* communion fréquente, iii, 521; — *can. 26, 27 :* exhortation à la pénitence et défiance des rémissions trop faciles, xii, 865; xiv, 1181-82.

Cognac. — *C. de 1260* (H.-L., vi, 96). — Réduction du nombre des fêtes, v, 2186.

Coire. — *Statuts synodaux de 1605.* — Conférences ecclésiastiques, iii, 820.

Colocza ou **Kalocsa.** — *C. de 1863.* — Culte des anges gardiens, i, 1270; — catéchisme, ii, 1957; — conférences ecclésiastiques, iii, 825; — connaissance naturelle de Dieu, iv, 930.

Cologne. — *Synode de 346 (?).* — Déposition de l'évêque Euphratès, i, 1817.

Synode de 1260 (H.-L., vi, 93). — *Can. 4 :* port de la tonsure, xv, 1231.

Synode de 1280 ou 1281 (*ibid.*, vi, 258-65). — *Can. 5 :* confirmation : âge, iii, 1076. — *Can. 7 :* célébration de la messe : ablutions, i, 91; élévation, iv, 2325; — renouvellement des saintes espèces, iii, 492. — *Can. 8 :* administration du sacrement de pénitence, xii, 1045.

C. de 1310 (*ibid.*, vi, 608-11). — Obligation de la confession et de la communion annuelles, cas réservés, xii, 1045.

Synode de 1357. — Contre la sorcellerie, xiv, 2404.

C. provincial de 1452 (*ibid.*, vii, 1224-26). — *Can. 7 :* port de la tonsure, xv, 1232.

C. provincial de 1536. — Préparé avec le concours de Gropper, vi, 1881; viii, 2159. — Contre les pénitences abusives imposées par les confesseurs, ii, 1845; — gratuité des fonctions des notaires ecclésiastiques, 1853; — enchiridion pour les curés sur la doctrine chrétienne, 1914; — écoles et instruction des enfants, 1920-21; — synodes décanaux, iii, 818; — âge de la confirmation, 1101; — élévation de l'hostie, iv, 2326; — doctrine de l'eucharistie, v, 1418; cf. 1429.

C. de 1549. — Contre les pénitences abusives, ii,

1845; — adoucissements aux lois du repos dominical, IV, 1323.

C. de 1598. — Conférences ecclésiastiques, III, 819.

Synode de 1651. — Recueillement des fidèles au moment de l'élévation, IV, 2326.

Synode de 1662. — Conférences ecclésiastiques, III, 819.

C. provincial de 1860. — Conférences ecclésiastiques, III, 825. — Foi et raison : limites de la raison, VI, 216, 322; — portée des motifs de crédibilité, III, 2233-34; — valeur de la raison pour connaître Dieu, IV, 230; — mais incompréhensibilité du mystère de la Trinité, XV, 1797. — Anthropologie : création de l'âme, principe des opérations vitales, VI, 564; — contre l'évolutionnisme intégral, XV, 1394.

Colonies anglaises, hollandaises et danoises. — *C. de 1854.* — Conférences ecclésiastiques, III, 825.

Compiègne. — *C. de 757* (H.-L., III, 941-43). — *Can. 1-3 :* affinité clandestine, I, 488; — possibilité d'un nouveau mariage, du vivant de l'époux incestueux, 489; cf. VII, 1548 (texte); — cas analogues *(can. 9, 11, 19)*, I, 490, 492; — portée réelle de ces décisions, IV, 1464. — *Can. 12:* validité du baptême conféré par un non-baptisé, II, 284 (texte).

C. de 1304 (H.-L., VI, 482). — Défense d'imposer aux clercs des collectes et des tailles, VII, 1249.

Compostelle. — *C. de 1114 (ibid.*, V, 547). — Interdiction des marchés et ventes publiques le dimanche, IV, 1315.

Constance. — *C. de 1414-1418* (*ibid.*, VII, 1-584). — Étude générale [A. Baudrillart], III, 1200-24.

1° *Histoire.* — Suite du C. de Pise, XII, 2130; XIV, 1484. — Convocation, III, 1201; — importance et nombre des membres, 1202; — les premières sessions : vote par nation, décidé *conciliariter*, I, 649-50; III, 1204-05. — But du C. : fin du schisme, XIII, 312-13; XIV, 1485; — mesures prises à cette intention : supériorité du C. sur le pape (Ve session), I, 650; III, 1202-04; IV, 198, 518; VI, 1320, 1540-41; XII, 2783; XIII, 311; XV, 2980. — Les trois papes en conflit : Jean XXIII, sa personnalité, les griefs formulés contre lui, sa fuite, sa renonciation, III, 1205-07; sa déposition, 1207-08; cf. VIII, 643; — Grégoire XII, VI, 1808-09; son abdication, III, 1208-09; — Benoît XIII (Pierre de Luna), XII, 2022-23; le C. et la déposition de Benoît, 2023-25; III, 1209-11. — Élection de Martin V, 1211-13; VI, 1115; X, 199; — réprobation de la thèse conciliaire par Martin V, VI, 1115; VII, 1679, 1682; XIII, 313; et par Sixte IV, XIV, 2208; cf. II, 127-28; sur ces points, voir VI, 1541.

Personnages ayant joué un rôle. — Pierre d'Ailly, I, 645, 646, 648-50; V, 2346-48; VI, 1540; VII, 1678; XIII, 314; XIV, 1490. — Gerson, VI, 16, 1313, 1320, 1323; VII, 1679; XII, 1343; XIII, 314. — Fillastre, V, 2346-50. — Zabarella, XIV, 1450; XV, 3643. — Thierry de Niem, XIV, 1490; XV, 613-16. — Jean Dominici, IV, 1666. — Juristes polonais, XII, 2475; cf. VI, 1115. — Jean de Torquémada, XV, 1235. — S. Vincent Ferrier, 3039-40; cf. VI, 10. — Antoine Caxal, XIII, 2009. — L'empereur Sigismond, III, 1200-02, 1205-06, 1209. — Jean Petit (sur le tyrannicide), XII, 1339-44. — André de Constantinople (union des Grecs), I, 1181-82; cf. XIV, 1371.

Pour Wicleff, les lollards, les flagellants, Jean Hus et Jérôme de Prague, voir *infra.*

2° *Décrets de réforme.* — *XIIIe session :* 9 décrets relatifs à la cession de Grégoire XII, III, 1209. — *XXXIXe session :* 5 décrets : périodicité des C., mesures préventives contre les schismes, suppression de certains abus, etc., 1212, 1223; cf. II, 114. — *XLe session :* 15 projets, III, 1212; application de ces décrets dans les concordats, 730-32, 1217-19; cf. XI, 1892-93, 1897 (élection des évêques); XII, 1142-43, 2781-82; XIII, 313; — les annates, I, 650; — le cens, II, 1359; — les impôts abusifs sur le clergé, VII, 1250-51.

3° *Décisions doctrinales.* — 1. *Contre Wicleff.* — Les erreurs de Wicleff au C. de Constance (VIIIe session) : en général, III, 1213-14; IX, 914-15; — autorité civile et divine, XV, 2590-93; cf. prédestination, I, 2540-42; — Bible, règle exclusive, XV, 3593-94; cf. 2112; — ecclésiologie, 3594-3600; IV, 2141; — indulgences, XV, 3600-01; VII, 1618; — eucharistie, XV, 3601-04; V, 1320-24, 1399-1413; — pénitence, XV, 3604-05; XII, 1051-52; cf. 1054; — ordre, XV, 3605; XI, 1334-35; — reliques, XIII, 2366. — Doctrine de Wicleff sur le mariage et la virginité, XV, 3606; — sur le culte des saints, XIV, 963, 965.

Articles condamnés à la VIIIe session. — Art. 1 : XV, 3604; cf. 1399; V, 1321. — Art. 2 : XV, 3604, 1399; V, 1321, 1412, 1451. — Art. 3 : XV, 3604, 1399; V, 1321; X, 1784, 1788; XIV, 596, 612. — Art. 4 : XV, 3598; I, 2541; XI, 1335, 1336; XII, 1051; XIV, 596. — Art. 5 : XV, 3605; III, 101. — Art. 6 : XV, 3592; I, 2540; IV, 408. — Art. 7 : XV, 3605; XII, 1052. — Art. 8 : XV, 3597; I, 2541. — Art. 9 : XV, 3600. — Art. 10 : 3596; II, 847. — Art. 11-14 : XV, 3598. — Art. 15 : 3591; I, 297, 2541; IV, 2141. — Art. 16 : XV, 3598; II, 847. — Art. 17 : XV, 1994, 2011, 3599; I, 2541. — Art. 18 : XV, 3598, 1527. — Art. 19 : XIII, 233. — Art. 20-22 : XV, 3596. — Art. 23-24 : 3597. — Art. 25 : 3599. — Art. 26 : I, 2541. — Art. 27 : XV, 3602, 3334; I, 2540; VII, 1473. — Art. 28 : XV, 3606; III, 1082; XI, 1335, 1336. — Art. 29 : XV, 3606. — Art. 30 : 3600. — Art. 31 : 3597. — Art. 32-33 : 3596; II, 868. — Art. 34 : XV, 3594. — Art. 35 : 3597. — Art. 36 : 3596; II, 848. — Art. 37 : XV, 3600; IV, 2141. — Art. 38 : XV, 3594. — Art. 39 : 3596; II, 848. — Art. 40-42 : XV, 3600; XIII, 1264. — Art. 44-45 : XV, 3596; II, 848. — Voir également les articles condamnés par W. de Courtenay (lollards), IX, 917-18. — Textes dans Denz.-Bannw., 581-625.

2. *Contre Hus.* — Ses erreurs au C. de Constance, II, 848; III, 1214; VII, 337-43, 1618; XI, 1335-36; XII, 1052; XV, 3611-13; — sa défense de Wicleff, VII, 341-42. — Cf. *infra, Calixtins et usage du calice.*

Articles condamnés à la XVe session. — Art. 1 : XV, 3612; III, 424; IV, 2141. — Art. 2 : XV, 3613. — Art. 3 : 3613; III, 424 (et non art. 31); IV, 2141. — Art. 4 : XV, 3613. — Art. 5 : 3613; IV, 2141. — Art. 6 : XV, 3612; III, 424; IV, 2141. — Art. 7 : XV, 3613. — Art. 8 : XI, 1336; XII, 1081; XIII, 1264; XIV, 596. — Art. 9-20 : XV, 3613. — Art. 21 : 3612. — Art. 22 : 3613; XI, 1336; XIV, 596. — Art. 23-24 : XV, 3613; XIV, 596. — Art. 25 : XV, 3613; II, 848; XIV, 596. — Art. 26 : XI, 1336; XV, 3613. — Art, 27-30 : 3613; XIV, 596. — Textes dans Denz.-Bannw., 627-56.

3. *Wicleffistes et hussites.* — Interrogations posées aux suspects au sujet des décisions de Constance (bulle *Inter cunctas* de Martin V), I, 199-200; III, 1221 (cf. Denz.-Bannw., 657-89). — *Interrogations :* 6 : III, 1221; — 17 : 569; — 18 : 566; — 20 : 901; — 22 : X, 337; XI, 1336; XIV, 596; — 23 : I, 297; — 24 : 297; — 26 : XIII, 1264; — 27 : 1269; — 29 : 2366; — 34-35 : II, 848.

4. *Calixtins et usage du calice (XIIIe session).* — Erreur de Jean Hus et des calixtins du début du XVe s. : obligation de droit divin pour les fidèles de communier sous les deux espèces, II, 1364; III, 565-66, 1214; VII, 347. — Condamnation par le C. de Constance, III, 565-66; — approuvée par le C. de Trente, XV, 1461.

Le *texte de Constance* n'ayant pas été donné dans le *D. T. C.*, il sera utile de le transcrire avec sa traduction (cf. Mansi, XXVII, 726-28) :

Cum in nonnullis mundi partibus quidam temerarie	Comme dans un certain nombre de provinces, plu-

asserere præsumant, populum christianum debere sacrum Eucharistiæ sacramentum sub utraque panis et vini specie suscipere; et non solum sub specie panis, sed etiam sub specie vini populum laicum passim communicent, etiam post cænam, vel alias non jejunum, et communicandum esse pertinaciter asserant contra laudabilem Ecclesiæ consuetudinem rationabiliter approbatam, quam tanquam sacrilegam damnabiliter reprobare conantur; hinc est,quod hoc præsens concilium sacrum generale Constantiense, in Spiritu Sancto legitime congregatum, adversus hunc errorem saluti fidelium providere satagens, matura plurium doctorum tam divini quam humani juris deliberatione præhabita, declarat, decernit et diffinit :

sieurs croient à tort que le peuple chrétien doit recevoir la sainte eucharistie sous les deux espèces du pain et du vin; et qu'ils communient les fidèles laïques non seulement sous l'espèce du pain, mais encore sous celle du vin, même après le repas; et qu'ils soutiennent de plus qu'on doit communier même sans être à jeûn, et cela contrairement à la coutume louable de l'Église, coutume justifiée par de bonnes raisons, et qu'ils osent qualifier de sacrilège; en conséquence, le présent concile, sacré et général, de Constance, légitimement assemblé dans l'Esprit-Saint, voulant pourvoir au salut des fidèles en s'opposant à cette erreur, après avoir consulté plusieurs docteurs les plus versés dans la connaissance du droit divin et humain, déclare, décrète et définit :

Quod licet Christus post cænam instituerit et suis discipulis administraverit sub utraque specie panis et vini hoc venerabile sacramentum; tamen, hoc non obstante, sacrorum canonum auctoritas laudabilis, et approbata consuetudo Ecclesiæ servavit et servat, quod hujusmodi sacramentum non debet confici post cænam, neque a fidelibus recipi non jejunis, nisi in casu infirmitatis, aut alterius necessitatis, a jure vel Ecclesia concesso, vel admisso.

Bien que le Christ ait institué ce très saint sacrement après le repas et l'ait administré à ses disciples sous les deux espèces du pain et du vin; néanmoins l'autorité respectable des saints canons et la coutume approuvée de l'Église ont maintenu et maintiennent que ce sacrement ne peut être réalisé après le repas et reçu par les fidèles non à jeun, sinon dans un cas de maladie, ou d'une autre nécessité, concédé ou reconnu par le droit ou l'Église.

Et sicut hæc consuetudo ad evitandum aliqua pericula aut scandala est rationabiliter introducta; quod licet in primitiva Ecclesia hujusmodi sacramentum reciperetur a fidelibus sub utraque specie, tamen postea a conficientibus sub utraque specie et a laicis tantummodo sub specie panis suscipiatur; cum firmissime credendum sit, et nullatenus dubitandum, integrum Christi corpus et sanguinem tam sub specie panis quam sub specie vini veraciter contineri.

Cette coutume a été introduite avec raison, en vue d'éviter certains dangers ou scandales; et bien que, dans la primitive Église, ce sacrement fût reçu par les fidèles sous les deux espèces, et qu'ensuite il ait été administré sous les deux espèces aux seuls célébrants, les laïques le recevant sous la seule espèce du pain; il faut néanmoins croire très fermement et ne pas douter que le corps entier du Christ et son sang sont contenus en toute vérité sous l'espèce du pain et sous l'espèce du vin.

Unde cum hujusmodi consuetudo ab Ecclesia et sanctis Patribus rationabiliter introducta, et diutissime observata sit, habenda est pro lege, quam non licet reprobare, aut sine Ecclesiæ auctoritate pro libito mutare. Quapropter dicere quod hanc consuetudinem aut legem observare, sit sacrilegium aut illicitum, censeri debet erroneum; et pertinaciter asserentes oppositum præmissorum, tanquam hæretici arcendi sunt et graviter puniendi per diœcesanos locorum, seu officiales eorum, aut inquisitores hæreticæ pravitatis, in regnis seu provinciis in quibus contra hoc decretum aliquid fuerit forsan attentatum aut præsumptum...

Puisque cette coutume a été introduite avec raison par l'Église et les saints Pères, et qu'elle a été observée depuis très longtemps, elle doit être considérée comme une loi qu'il n'est point permis de répudier ou de changer à son gré en dehors de l'autorité de l'Église. Aussi, affirmer qu'observer cette coutume et cette loi c'est un sacrilège ou un acte illicite, c'est commettre une erreur : ceux qui s'obstineraient à soutenir le contraire devraient être tenus comme hérétiques et punis sévèrement par les Ordinaires des lieux, ou leurs officiaux, ou les inquisiteurs, dans tous les royaumes et provinces, où ils auraient osé s'insurger contre le présent décret...

4° *Condamnation de personnes.* — *a)* Le procès de Jean Hus, III, 1214-15; XV, 2002; — l'affaire de son sauf-conduit, III, 1214, 1217; VII, 343; — sa mort courageuse, III, 1216; — répercussion en Bohême, II, 931; VII, 346. — *b)* Le cas de Jérôme de Prague, III, 1216; VIII, 989-94.

5° *Questions secondaires.* — *a)* Le tyrannicide, III, 1219; cf. XV, 1994-95, 2004, 2012. — Voir Jean Petit, XII, 1338-44. — *b)* Formes nouvelles de vie religieuse, III, 1219-20. — *c)* Les flagellants, 1220; VI, 16-18; XV, 3036-37.

6° *Autorité et influence.* — *a)* Œcuménicité de certaines parties, III, 673, 1221-23; XIII, 313; — mais non de ce qui concerne la supériorité du C. sur le pape, III, 1220-21; IV, 198; XIII, 312. — *b)* La théorie conciliaire, source d'erreur et de trouble dans l'Église : déclaration de 1682, IV, 196, 198; — gallicanisme, VI, 1106, 1111; — fébronianisme, V, 2112; — Constitution civile du clergé, III, 1537-39. — Cf. primauté pontificale, XIII, 312, 328-33 (du gallicanisme au Concordat et aux Articles organiques); et également *supra*, 2°, application des décrets dans les concordats. — Voir *Bâle* (C. de), *supra*, 696.

J. Hollnsteiner, *Das Konstanzer Konzil in der Geschichte der christlichen Kirche*, dans *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, Ergänzungsband, XI, 1929, p. 395-420; P. Arendt, *Die Predigten des Konstanzer Konzils. Ein Beitrag zur Predigt- und-Kirchengeschichte des ausgehenden Mittelalters*, Fribourg-en-Br., 1933; K. Schœnenberger, *Zur Geschichte des Konstanzer Konzils*, dans *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte*, XXVIII, 1934, p. 141-146; K. Zähringer, *Das Kardinalkollegium auf dem Konstanzer Konzil bis zur Absetzung Papst Johannes XXIII.*, Munster, 1935. (D'après *Catholicisme*, III, 93).

Synode diocésain de 1609. — Catéchisme, II, 1938.

Constantia (Chypre). — *Synode du milieu du VIIe s.* — Contre le monothélisme, II, 2432.

Constantinople. — Plusieurs C. secondaires et un plus important.

C. eusébien de 336 (H.-L., I, 670). — Contre Marcel d'Ancyre, I, 1805; V, 1546; IX, 1994.

C. eusébien de 339 (*ibid.*, I, 688). — Déposition du patriarche Paul, I, 1808.

Synode acacien de 360 (*ibid.*, I, 956-58). — Cité : I, 291, 1829; V, 1485; IX, 1469; XV, 2052 (présence d'Ulfila); cf. VIII, 1265.

C. de 382 (suite du C. œcuménique de 381; H.-L., II, 53-56). — Lettre synodale, II, 1607; III, 1230. — Can. 5 et 6 passés au C. de 381; voir *Tables*, 660.

C. de 394, sous Nectaire (H.-L., II, 97). — Prétentions des évêques Gabadius (ou Bagadius) et Agapit au siège de Bosra, XV, 235; IV, 496; cf. II, 1607, 1608, 1610.

C. de 448 (H.-L., II, 518-38). — Contre Eutychès, V, 1534, 1585-86; cf. II, 1608; IV, 495.

C. de 459 (*ibid.*, II, 887). — Contre les clercs simoniaques, IV, 477; XIV, 2144.

C. de 478 (*ibid.*, II, 913-14). — Déposition de Pierre le Foulon, VI, 2157; cf. I, 289; XII, 1934.

C. de 499 (?) (*ibid.*, II, 947). — Contre Diodore de Tarse et autres, IV, 1366; XII, 1512-13.

C. de 536, sous Ménas (*ibid.*, II, 1142-55). — Déposition d'évêques, XIV, 1991; XV, 3677; — présence des moines de S. Maron et autres, X, 3; — Ménas et sa conception du rôle de l'empereur, XIII, 292; XIV, 1315-16.

C. antiorigéniste de Ménas en 543 (*ibid.*, II, 1182-96). — Étude [G. Fritz], XI, 1574-88. Cf. I, 1265. — Texte des 15 canons, XI, 1581-85. — *Can. 1* : I, 1265; V, 78, 91; X, 1590; cf. XIII, 1987. — *Can. 2* : I, 1265; III, 2079; IV, 407; X, 1590. — *Can. 3* : I, 1265; X, 1590. — *Can. 4* : I, 1265; IV, 407; X,

1590. — *Can. 5* : v, 78. — *Can. 6* : I, 1265; IV, 407. — *Can. 7* : I, 1265. — *Can. 8* : IV, 1297-98. — *Can. 9-11* : VIII, 1251-52. — *Can. 12* : I, 1265; v, 78, 91; IV, 407. — *Can. 13* : I, 1265; v, 91. — *Can. 14* : I, 1265; v, 91. — *Can. 15* : I, 1265. — Voir aussi ORIGÈNE, spécialement : XI, 1528-38, 1539-41, 1545-53.

C. de 588, sous Jean le Jeûneur (*ibid.*, III, 221-22). — Le titre de « patriarche œcuménique », XIII, 292; cf. III, 1334; VIII, 828.

C. de 638 et 639 (*ibid.*, III, 391). — Promulgation de l'*Ecthèse*, VII, 107.

C. de 692 (in Trullo). — Voir C. *Quinisexte*.

C. iconoclaste de 753-754. — Voir C. d'*Hiéra*.

Synode « mœchien » de 809. — L'higoumène Joseph rétabli en ses fonctions, XV, 290.

Conciliabule iconoclaste de 815 (*ibid.*, III, 1211-21, actes; IV, 5-6, résumé). — Reprise de l'iconoclasme, VII, 588-89; XV, 291, 296.

C. de 843 (842) (*ibid.*, IV, 113). — Actes non parvenus : retour à la doctrine catholique sur le culte des images, VII, 590, 795; XV, 293.

C. de 861 (*ibid.*, IV, 275-82). — Photius contre le patriarche Ignace, XII, 1564-65; XV, 337; — dédoublement de ce C., XII, 1551; cf. 1546.

C. de 867 (*ibid.*, IV, 447). — Actes détruits, XII, 1551, 1579; cf. XI, 508; XIII, 362; XIV, 1336-37.

C. de 879-880, dit de Ste-Sophie (*ibid.*, IV, 585-606). — Réfutation du VIII[e] C. œcuménique et revendication de ce titre pour ce conciliabule, XII, 1553-54, 1589-91; — Jean VIII et le C. photien, 1592-95; cf. VIII, 608-09; XIV, 1340-42. — Cité : 1351, 1427; XII, 1546. — Pape et patriarche de Constantinople, XIII, 368.

C. de 1084 (?). — Culte des reliques, XIII, 2349; cf. (?) III, 1375.

C. de 1153 (?). — Sur la légitime défense, IV, 229.

C. de 1166 (*ibid.*, V, 1045-53). — Interdiction des mariages consanguins, VII, 1549-50.

C. de 1341 (*ibid.*, VI, 841). — Controverse palamite, condamnation de Barlaam, XI, 1739, 1778, 1781.

Synode de l'impératrice Anne de 1347 (*ibid.*, VI, 908). — Contre Jean Calécas, XI, 1788-89. — Voir aussi un synode de la même année, 1789-90.

C. de 1351 (*ibid.*, VI, 908). — Condamnation des barlaamites, XI, 1740; cf. 1750, 1757, 1759, 1763, 1790; — résumé du C., 1790-91.

Synode de 1368. — Contre Prochoros Cydonès, XI, 1792-93.

C. de 1484. — Règles pour la réconciliation des Latins et rejet du C. de Florence, XIV, 1388, 1390.

Synode de 1590. — le patriarche Jérémie et la Russie, XIV, 274; cf. 1375.

C. de 1638. — Condamnation des écrits de Cyrille Lucar, IX, 1015.

Synode de 1727. — Sur l'épiclèse, V, 260; — sur le palamisme, XI, 1812.

Réponse synodale de 1894. — De l'Église de Constantinople à Léon XIII, V, 260.

Pour les C. *arméniens* tenus à Constantinople au cours du XIX[e] s., voir *supra*, 695.

Cordoue. — *C. de 839* (H.-L., IV, 104). — Culte des reliques, XIII, 2350.

Cosenza. — *C. de 1579*. — Enseignement religieux, II, 1922.

Synode de 1606. — *Conférences hebdomadaires*, III, 820.

Coyaca (Espagne). — *C. de 1050* (H.-L., IV, 1064). — Sanctification du dimanche, IV, 1335; — port de la tonsure, XV, 1231.

Culm. — *Synode de 1641*. — Conférences ecclésiastiques, III, 819.

Synode de 1745, III, 824.

Diamper. — *Synode de 1599* (H.-L. [De Clercq], XI, 40-62). — Étude générale [E. cardinal Tisserant], XIV : résumé des actes, 3111-15; — discipline, 3149-54; — influence sur la liturgie, 3156-57; cf. XI, 1436. — Disparition d'anciens manuscrits, XIV, 3096.

Diarbékir. — *Synode de 1616*. — Profession de foi, XI, 236.

Dillingen. — Voir C. d'*Augsbourg* (1548).

Dingolfing. — *C. de 770-72* (H.-L., III, 956-63). — *Can. 3* (lire *1*) : sanctification du dimanche, IV, 1313. — *Can. 11* : duel, jugement de Dieu, XI, 1143; cf. 1150.

Diospolis. — *C. de 415* (*ibid.*, II, 178-83). — Résumé, XII, 691-94; — accusations portées contre Célestius et absolution de celui-ci, 385, 680-81; cf. XV, 3710; X, 1753. — Cité : II, 196; XI, 1603-04; XII, 696, 701; XIII, 281. — Le C. enseigne cependant : qu'il est impossible à l'homme de ne jamais pécher, XII, 1268; — la nécessité de la grâce, 1269; cf. XV, 3710. — Voir C. de *Carthage*.

Dordrecht. — *Synode protestant de 1618-1619*, VII, 1732-33. — Et le jansénisme, VIII, 321-22. — Sur la prédestination, VI, 155; XII, 2961. — Rôle de Gomar, VI, 1478. — Contre les arminiens, 1483; cf. I, 1970.

Douzy. — *Synode de 871* (H.-L., IV, 620). — Déposition d'Hincmar de Laon par Hincmar de Reims, VI, 2486.

Dovin ou **Dvin** ou **Tvin**. — *C. arméniens de 527* (*ibid.*, II, 1077-80). — Contre la simonie (*can. 4*), XIV, 2144; — interdiction aux clercs de pratiquer le prêt à intérêt, XV, 2330; — emploi du pain azyme, I, 2658; — contre le monophysisme, X, 2236; — contre les chalcédoniens, I, 1896-97. — *Tables*, 264 et 695.

Drolea. — *C. de 1199* (*Diocléa*, dans H.-L., V, 1222). — Contre les mariages entre consanguins, VII, 1550.

Dublin. — *C. provincial de 1351*. — Fête de la Conception, VII, 1095.

Düren. — *Diète synodale de 775*. — Et les ordalies, XI, 1143.

Durham. — *Synode de 1217* (H.-L., V, 1428). — Attitude des fidèles pendant l'élévation, IV, 2321, 2324.

Dvin. — Voir C. de *Dovin*.

Éauze. — *C. de 557* (*ibid.*, III, 165). — *Can. 6* : le serf qu'on oblige à travailler le dimanche sera affranchi, V, 477.

Eichstätt. — *Synode de 1447*. — Consécration et élévation, IV, 2327.

Synode de 1702. — Enseignement de la doctrine chrétienne, II, 1948.

Elne. — *C. de 306*. — Interdiction des mariages entre fidèles et infidèles, IV, 1418.

Elvire. — Étude générale [G. Bareille], IV, 2378-97.

1° *Importance*. — Intérêt historique, IV, 2378. — Intérêt canonique (tenue des synodes; discipline, sévérité), 2379-81. — Intérêt apologétique : rigorisme, 2381-82; cf. XII, 782-83, 789; — accusation de novatianisme, IV, 2382-83; — le *can. 36* et le culte des images, 2383-85; VII, 576, 806.

2° *Tenue*. — Lieu, date et membres présents, IV, 2385-87.

3° *Canons*. (L'objet des canons étant indiqué dans le texte de l'étude générale, il suffira de renvoyer à celle-ci, en indiquant les références aux autres articles du *D. T. C.*)

1. *Relativement au clergé*. — *a) Recrutement*, IV, 2387 : *can. 24*; cf. 477; — *can. 80*; — *can. 51*; cf. XII, 634; — *can. 30*; cf. VII, 2543; XI, 1233; XIV, 2459; — *can. 76*. — *b) Discipline ecclésiastique*, IV, 2387 : Clercs mariés, *can. 33*; cf. II, 2080; IV, 478, 723; — *can. 65*. — Fautes du clergé, 2388 : *can. 27*; cf. XIV, 2467; — *can. 17*; cf. 2467; — *can. 18*; cf. XII, 782; — *can. 20*; cf. IV, 461, 474; XV, 2329, 2331, 2337; — *can. 19*; cf. IV, 473; V, 1689. — Action de l'évêque, IV, 2389 : *can. 48*; cf. II, 1840; IX, 22, 23; — *can. 77*; cf. II, 188; III, 1033, 1048, 1051; V, 1688-89; — *can. 38* (et non 88); cf. II, 187, 188; III, 1033, 1048, 1051; VII, 1336; — *can. 32*; cf. III, 846; — *can. 22*; — *can. 46*; cf. VII, 667; — *can. 28*; cf. II, 1839; — *can. 29*; cf. VII, 2551. — Juridiction de l'évêque, IV, 2380 : *can. 53*.

2. *Relativement aux fidèles*. — *a) Catéchuménat et baptême*, IV, 2390 : *can. 39*; cf. 1973; VII, 1316; — *can. 42*; cf. II, 1974; — *can. 44* : cf. IV, 1972; — *can. 62*; cf. 1971; — *can. 4*; cf. III, 850; II, 1975; VII, 667 (4 et non 40); — *can. 11*; cf. II, 1975; IX, 2111; — *can. 37*; — *can. 68*; cf. II, 1975, 1977; VII, 1722; — *can. 45*; cf. II, 1977; — *can. 48*;

cf. 1840; IX, 22, 23; — *can. 38;* cf. II, 187, 188; III, 1033, 1048, 1051; VII, 1336; — *can. 77;* cf. II, 188; III, 1033, 1048, 1051; V, 1688-89. — *b) Vie chrétienne*, IV, 2391 : *a.* Fidélité : *can. 21;* cf. 1334-35; — *can. 22;* — *can. 46;* cf. VII, 667; — *can. 43;* cf. II, 218. — *b.* Ascétisme, IV, 2391 : *can. 23;* — *can. 26.* — *c.* Pratiques interdites : *can. 6;* cf. IX, 1524; XII, 782; XIV, 2404, 2410; — *can. 62;* cf. II, 1972; — *can. 34;* — *can. 35;* — *can. 67;* — *can. 81.* — *d.* Voyages : *can. 25* et *can. 58;* cf. VI, 590; — *can. 81.* — *c) Fiançailles et mariage*, IV, 2392-94 : *a.* Fautes commises avant le mariage : *can. 14;* — *can. 13;* cf. II, 853-54; XII, 782; — *can. 72.* — *b.* Empêchements : *can. 54;* cf. IX, 2111; — *can. 15;* cf. 2111; — *can. 16;* cf. 2111; — *can. 17;* cf. 2111; XII, 782; — *can. 61;* cf. I, 520; VII, 1546; IX, 2111; — *can. 66.* — *c.* Fautes pendant le mariage : *can. 70;* — *can. 7;* XII, 782; — *can. 10;* cf. IX, 2111; — *can. 11;* — *can. 9;* cf. 1480; IX, 2111; XII, 782; — *can. 8;* cf. IX, 2111; XII, 782; — *can. 69;* cf. IX, 2111; — *can. 47;* cf. 2111; — *can. 78;* — *can. 70;* — *can. 63;* cf. I, 2650; VII, 1722; XII, 782-83. — *d) Vie publique*, IV, 2394-97 : *a.* Maîtres et serviteurs : *can. 40;* — *can. 41;* — *can. 5;* cf. V, 476. — *b.* Chrétiens et non-chrétiens : *can. 49;* — *can. 50;* — *can. 57;* — *can. 59;* cf. VII, 667; — *can. 60;* cf. X, 230. — *c.* Usure, délation, faux témoignage : *can. 20;* cf. IV, 461, 474; XV, 2329, 2331, 2337; — *can. 73;* cf. II, 1975, 1977; — *can. 74;* — *can. 75.* — *d.* Sacerdoce et magistrature, IV, 2395-97 : *can. 1;* cf. I, 1607; III, 850; VII, 666-67; XII, 782; — *can. 2;* cf. III, 850; VII, 667; XII, 782; — *can. 3;* cf. III, 850; VII, 667; XII, 782; — *can. 4;* cf. III, 850; II, 1975; VII, 667 (4 et non 40); — *can. 55;* cf. 667; — *can. 56.*

Cité : sur la continence des clercs, V, 2024; — la pénitence, XII, 756, 773-74, 787, 789.

Embrun. — *C. provincial de 1727.* — Jugement de l'évêque de Senez, XV, 2131-33; cf. XIV, 2267; XV, 115. — Protestation de Barchman d'Utrecht, 2407.

Enham. — Voir C. de *Aenham.*

Épaone. — *C. de 517* (H.-L., II, 1031-42). — 40 canons. — *Cités : can. 3 :* pénitence publique, irrégularité, VII, 2544; — *can. 7 et 12 :* préservation des biens de l'Église, II, 863; — *can. 11 :* interdiction de soumettre les clercs aux jugements séculiers, XI, 1146; — *can. 16 :* réconciliation en cas d'urgence des hérétiques par un simple prêtre avec une chrismation, III, 1048; VII, 1374; — *can. 19 :* déposition d'un abbé, IV, 496; — *can. 21 :* abolition de l'ordination des veuves diaconesses, 696; — *can. 22 :* un évêque, prêtre ou clerc coupable sera enfermé dans un monastère, 458; — *can. 25 :* culte des reliques; psalmodie des clercs, XI, 957; — *can. 26 :* consécration des autels en pierre, I, 2579, 2581; — *can. 30 :* sur les unions incestueuses (entre consanguins); dispenses *post factum*, 485, 488; VII, 1547; cf. IV, 1431, 2459; — *can. 34 :* peine pour celui qui tue son esclave, V, 476; — *can. 39 :* droit d'asile, VII, 1257.

Éphèse. — *IIe C. de 449*, dit *Brigandage d'Éphèse* (H.-L., II, 555-630). — Histoire et physionomie du C., XV, 1880-81; cf. IX, 246-47 (Rôle de S. Léon); VI, 2385 (S. Hilaire, légat); — séances du C., IX, 253-54; — rôle de Dioscore, IV, 1371-73; d'Eusèbe de Dorylée, V, 1535-36; — voir également II, 2191; III, 645; IV, 499; V, 1587-88; X, 2271, 2275; XI, 87; XIV, 2162; XV, 301. — Présence d'Olympius de Constantia, II, 2432.

Cité : II, 434; IV, 1374; V, 1536; X, 2220, 2230; XI, 133, 138; XIII, 284, 354; XV, 1877.

Estinnes. — *C. de 743.* — Obligation des quatre-temps, XIII, 1452.

Étampes. — *C. de 1091* (H.-L., V, 466). — Contre S. Yves de Chartres, XV, 3626.

Évreux. — *Statuts de 1468.* — Obligation de la messe dominicale, IV, 1337.

C. de 1727. — Conférences mensuelles, III, 824.

Exeter. — *Synode de 1287 (1277).* — Sanctification du dimanche, IV, 1318; — messe paroissiale, 1336.

Faenza. — *Synode de 1569.* — Cheveux courts et tonsure, XV, 1232.

Fermo. — *C. de 1726.* — Interdiction de représenter les anges, I, 1270; — conférences ecclésiastiques, III, 824.

Ferrare. — Voir *C. de Florence.*

Fismes. — *C. de 881* — Non réitération de la pénitence, XII, 883.

Florence. — *C. de 1055.* — Par Victor II, XV, 2864.

C. de 1411. — Authenticité du livre de Tobie, XV, 1166. (Ces C. manquent dans H.-L.)

Francfort. — *C. de 794* (H.-L., III, 1045-60, 1240-46). — Notice [B. Dolhagaray], VI, 712-20.

1° *Partie dogmatique : sur l'adoptianisme.* — Histoire de l'erreur, voir *Tables*, 38-39. — Texte de la synodique, VI, 712-14. — Commentaire doctrinal, 714-20. — Sur la formule ambiguë du XVIe C. de Tolède, VII, 391, 508; VIII, 1269; XV, 1206.

2° *Partie disciplinaire.* — 56 canons. — *Cités : can. 2 :* contre la décision du IIe C. de Nicée (sur le culte des images), VII, 774-78, 806; cf. *Tables*, col. 666; — *can. 9 :* permission accordée à l'évêque de Verdun de se soumettre au jugement de Dieu, XI, 1143; — *can. 12 :* nul ne peut se faire reclus sans l'assentiment de l'évêque ou de l'abbé, I, 1139; — *can. 16 :* contre la simonie, XIV, 2145; — *can. 27 :* lettres de recommandation pour les clercs qui voyagent, VI, 590; — *can. 33 :* enseignement de la foi, le *Notre Père* et le symbole, II, 1897. — Cité : VI, 1100, 1109.

Freisingen. — *C. de 800* (H.-L., III, 1102-12). — Contre l'usure, XIV, 2334.

Synode de 1440 (*ibid.*, VII, 1150). — L'élévation de l'hostie après la consécration, IV, 2324; — contre l'abus dans le casuel, II, 1846; — droit de l'évêque de réglementer et de faire rentrer le casuel, 1854.

Fréjus. — *C. de 796.* — Contre l'ivrognerie des clercs, IV, 482.

Frioul. — Voir C. de *Cividale de Frioul.*

Fritzlar. — *C. provincial de 1243* (H.-L., V, 1625). — Prudence dans les questions à poser en confession, XII, 1045.

Gand. — *Synode de 1571.* — Conférences ecclésiastiques, III, 819.

Gangres. — *C. du milieu du IVe s.* (H.-L., I, 1029-45). — Objet de ce C. : condamnation d'Eustathe et des eustathiens, V, 1572. — Le *Libellus synodicus* du C., 1567, 1573 (texte). — 20 canons. — *Cités : can. 1 :* mépris du mariage, IX, 2084-85; — *can. 2 :* prohibition de l'usage des viandes : viandes suffoquées et sang, I, 276; IV, 475; VII, 682; — *can. 3 :* mépris de la propriété du maître des esclaves, V, 476; — *can. 7 et 8 :* mépris des oblations faites à l'Église et de leur distribution par l'économe préposé par l'évêque, II, 858-59; V, 1573; — *can. 9 :* continence gardée par mépris du mariage, IX, 2085; — *can. 10 :* mépris des gens mariés, cité, 2084; — *can. 11 :* mépris des agapes données aux pauvres, I, 554; VI, 1573; — *can. 12 :* excès commis par le port du vêtement monastique, 1573; — *can. 14 :* femme quittant son mari par mépris du mariage, cité IX, 2084; — *can. 15 et 16 :* abandon des enfants par leurs parents, abandon des parents par les enfants, VII, 1573; — *can. 19 :* ascète méprisant les jeûnes prescrits, IV, 476; — mépris des assemblées au tombeau des martyrs, XIII, 2346; XIV, 906. — Épilogue condamnant derechef tous ces excès, IX, 2085 (texte complet dans H.-L., I, 1042-43). — Cité : I, 208; V, 1567; X, 1255; XIV, 1358.

Gaza. — *C. de 541 ou 542* (*ibid.*, II, 1178-80). — Déposition de Paul, patriarche d'Alexandrie, IV, 456.

Geisleden ou Geizlide. — *C. de 1028* (*ibid.*, IV, 947). — Usage des ordalies, XI, 1144.

Geldon (dioc. de Namur). — *Synode de 1618.* — Punition des curés négligeant l'enseignement du catéchisme, II, 1939.

Gentilly. — *C. de 767* (H.-L., III, 725-26). — Sur le *Filioque*, v, 2313; xv, 1705; — sur le culte des images, VII, 774.

Géorgie. — *C. du début du XIIIe s. sous la reine Thamar*, VI, 1255.

Germanicum concilium. — *C. de 742 ou 743* (H.-L., III, 815-25). — 7 canons. — *Cités : can. 2* : évêques et prêtres accompagnant l'armée comme aumôniers, VII, 1229; XII, 865; — *can. 3* : évêque, ministre de la confirmation, III, 1066, 1069; — *can. 6* : pénalités contre les moines, religieuses et prêtres coupables de fautes charnelles, XII, 865. — Cité parmi les C. réformateurs de l'époque carolingienne, 862.

Girone. — *C. de 517 ou 616* (*ibid.*, II, 1029-30). — *Can. 6* : célibat imposé aux hommes mariés ordonnés diacres ou prêtres, II, 2082. — *Can. 9* : qui a reçu la pénitence par imposition des mains en cas de maladie grave peut être admis à la cléricature, s'il n'a pas subi de pénitence publique, VII, 1340.

C. de 1068 (*ibid.*, IV, 1268). — 14 canons. — *Can. 9* : contre l'usure, XV, 2335.

C. de 1078 (*ibid.*, V, 245-48). — 13 canons. — *Can. 8* : mariages entre consanguins interdits et annulés, VII, 1549. — *Can. 9* : contre l'usure et le concubinage, XV, 2335. — *Can. 11* : nullité des ordinations et des consécrations simoniaques, XI, 1287-88; XIII, 2416.

C. de 1197 (*ibid.*, V, 1178). — Peines contre les vaudois, XV, 2588.

Gnesen. — *C. de 1248 tenu à Breslau* (H.-L., V, 1707-09). — Enseignement du catéchisme (*can. 26*), II, 1899.

C. de 1417 (1447?) (H.-L., VII, 1155). — Cheveux courts et tonsure, XV, 1232.

Goa (Indes). — *C. de 1595*. — Règlements sages, mais discutables doctrinalement, XIV, 3105-06, 3151; — corrections apportées, 3156-57. — Voir *supra*, C. de *Diamper*.

Grado. — *Synode de 1296* (*ibid.*, VI, 454). — Contre les pratiques de sorcellerie, IX, 1524.

Gran. — *C. de 1114* (*ibid.*, V, 542-44). — 65 canons. — *Cités : can. 2* : le prêtre doit expliquer aux fidèles le *Pater* et le *Credo*, les épîtres et les évangiles, II, 1899; — *can. 4* : communion à Pâques, Pentecôte et Noël, III, 484, 523; — *can. 31 et 32* : célibat ecclésiastique, II, 2086; — *can. 48* : déposition des clercs rebelles, IV, 482; — *can. 59* : usure; déposition des clercs, infamie des laïques, XV, 2335.

Gratley. — *Diète synodale de 928* (*ibid.*, IV, 752). — Emploi des ordalies, XI, 1144.

Guastalla. — *C. de 1106* (*ibid.*, V, 496-97). — Validité des ordinations simoniaques et schismatiques, XI, 1293; cf. 2060.

Halifax. — *C. provincial de 1857*. — Enseignement religieux dans les écoles, II, 1958; — quatre conférences ecclésiastiques annuellement, III, 826.

Harlem. — *Synode de 1564*. — Interdiction de chanter des antiennes pendant l'élévation, IV, 2326.

Heathfield (Grande-Bretagne). — *C. de 680* (H.-L., III, 475-76). — Sur la procession du S.-Esprit, V, 811.

Héraclée. — *C. projeté par l'empereur Anastase en 515*. — Profession de foi préalable imposée par Hormisdas; refus d'Anastase, VII, 164-66; cf. VI, 2172-73. — C. se séparant sans avoir rien fait, 2173.

Herford. — *C. de 673* (H.-L., III, 310). — Convocation par Théodore de Cantorbéry et but du C., XV, 229-30. — Opposition de S. Wilfrid sur certains points, 3540. — *Canons cités : can. 1* : comput pascal, XI, 1969; cf. 1283; — *can. 9* : réorganisation de la hiérarchie, XV, 3540; — interdiction d'un nouveau mariage avant la mort de l'autre conjoint, I, 493; cf. IV, 1466.

Hétakh. — *Synode syrien de 1523*, XIV, 3023.

Hiéria. — *Conciliabule iconoclaste de 753*, achevé dans l'église des Blachernes (H.-L., III, 695-705). — Histoire et décisions du C., VII, 581-84; cf. XI, 2271; XIII, 296. — Le C. épargne le culte des reliques, 2348. — L'eucharistie, seule image du Christ, V, 251; cf. VII, 582. — Décisions annulées au II[e] C. de Nicée, XI, 408, 420, 422-25 (*passim*). Voir *Tables*, 666.

Le C. d'Hiéria et S. Germain de Constantinople, VI, 1302; VII, 582; — et S. Nicéphore, XI, 453; — et Théodote d'Ancyre, XV, 328; — et les *Livres carolins*, XIII, 297.

Hippone. — *C. de 393* (*ibid.*, II, 82-91). — Deux séries de canons : 4+39 (dans H.-L., numérotés à la suite). Ces canons ont été repris par le C. de Carthage de 397 (voir *supra*). — Cités ici sous le nom d'Hippone : *can. 3 (7)* : défense d'accepter les dons autres que le pain et le vin habituels à Pâques, II, 850; — *can. 4 (8)* : interdiction de donner l'eucharistie aux morts, III, 495; — *can. 12 (16)* : interdiction aux fils des évêques et aux clercs d'épouser des non-catholiques, IV, 1418; — *can. 21 (25)* : respecter dans la liturgie l'orthodoxie de la doctrine, IX, 838; — *can. 22 (26)* : défense aux clercs de reprendre ce qu'ils ont prêté, XV, 2330; — *can. 28 (32)* : repas du jeudi saint avant la communion, III, 500; — *can. 36 (40)* : canon des Livres saints, II, 1565; cf. XIV, 710 (Sagesse); XV, 1166 (Tobie).

Hohenaltheim. — *C. de 916* (H.-L., IV, 734-50). — Appui de l'Église au royaume chancelant de Germanie, VIII, 617.

Homs. — *Synode syrien de 1932*, XV, 3023.

Hromkla. — C. arménien de 1179, en faveur de l'union, XI, 72.

Iassy. — *Conférence de 1642*. — Examen de la confession de foi de Moghila, IX, 1016; cf. X, 2072; cité : IV, 1792.

Iconium. — *C. de 230 ou 235* (H.-L., I, 159-61). — Le baptême conféré par les hérétiques est invalide, II, 220; cité : III, 637.

C. de 376. — Sur la Trinité, V, 758.

Ilerda. — Voir C. de *Lérida*.

Illyrie. — *C. de 375*. — Sur la Trinité, V, 757.

Ingelheim. — *C. de 994*, sous Jean XV. — Pour casser les actes du C. de S.-Basle, XIV, 2079; cf. VIII, 629.

Irlande. — *C. attribués à S. Patrice* (H.-L., II, 888-98). — Les pénitentiels du I[er] synode, XII, 1162; cf. 848; — les *canones hibernenses*, 1162-63; cf. 848. — Condamnation de l'adultère (*can. 26* du II[e] synode), III, 521.

Jacobites (Synodes). — Église syrienne : *assemblée de 1930*, XIV, 3023, 3076. — Voir C. de *Hetakh* et *Homs*.

Jérusalem. — *C. de 49 ou 50* (H.-L., I, 1047). — I, 350 (Act., XV, 1-34); cf. XII, 1752 (rôle de S. Pierre); — identification avec Gal. (II, 1-10), VI, 1039-42; XI, 2371-74; cité : VI, 1035-36. — Les « anciens » du C., XI, 1213; — les convertis d'Antioche et le C., VIII, 1682-85. — Décision sur les idolothytes, VII, 670; cf. 684; — interdiction de la πορνεία (signification), 1544.

Synode de 335 (H.-L., I, 666). — Contre S. Athanase, I, 1804.

C. de 400. — Adhésion « digne et froide » à Théophile d'Alexandrie s'élevant contre Origène, XI, 1571-72.

C. de 415 (H.-L., II, 176-78). — Le pélagianisme discuté et absous, XII, 676, 690-91; cité : 693, 696, 386.

Synode de 634 et lettre synodale de Sophrone (*ibid.*, III, 365-67). — L'affaire du monothélisme, III, 1262-63; VII, 99; X, 2318-19; XIV, 2380, 2382. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 914.

Synode de 1672. — Condamnation des doctrines de Cyrille Lucar, IX, 1016-18; cf. VIII, 1004-07; — actes du synode, IV, 1793. — Doctrine : épiclèse, V, 260; — péché originel, XII, 612; — assomption de la Ste Vierge, I, 2138; — mariage chrétien, IX, 2318.

Synode melkite de 1849. — Le patriarche sacre les métropolitains, XI, 2282.

Joseph. — *Synode de Mar J., catholicos nestorien en 554* (H.-L., III, 1201-04). — Sur l'extrême-onction, V, 1960; cf. XI, 180.

Kalocsa. — Voir C. de *Colocza*.

Karin. — Voir *supra*, *C. arméniens*.

Kasrawan. — Voir C. de *Beqata*.

Kefartouta. — *C. syrien jacobite de 1180*. — Organisation du patriarcat, XIV, 3072-73.

Kiersy-sur-Oise. — Voir C. de *Quierzy*.

Kiev. — Voir *C. Russes*.

Lambeth. — *C. de 1204 (?)*. — Interdiction de biner, II, 894.

C. de 1281 (H.-L., VI, 277-82). — 27 canons. — *Cités : can. 1* : renouvellement des saintes espèces chaque

dimanche, III, 492; au prêtre seul le vin consacré, 565; interdiction au curé de communier des étrangers, exception faite des voyageurs et du cas de nécessité, 487; — *can. 2 :* on ne satisfait pas à plusieurs honoraires par une seule messe, VII, 80; — *can. 6 :* on ne doit pas donner l'absolution sans les pouvoirs nécessaires, XII, 1045; — *can. 10 :* explication par le curé de la doctrine chrétienne, II, 1900; — *can. 22 :* pénalités pour les clercs ne portant pas la tonsure, XV, 1231. — Ce C., assemblé par Pécham, XII, 104-05, promulgue à nouveau les constitutions du card. Ottoboni et les décrets du synode de Lambeth de 1261, 121.

C. de 1330 (*ibid.*, VI, 814-16). — 10 canons. — *Cités : can. 2 :* directives pour l'administration de la pénitence, XII, 1045; — *can. 3 :* confession obligatoire pour le prêtre en état de péché, 1045.

Lampsaque. — *Synode semi-arien de 364.* — Contre le C. de Constantinople de 360; dépose Eudoxe et Acace, I, 291; V, 1486; — sa doctrine : symbole homéousien, I, 1836-37; IX, 1026.

Langres. — *Statuts synodaux de 858.* — Imposition des mains, signe sensible du sacrement de confirmation, III, 1062; — obligation de recevoir l'onction, non du chorévêque, mais de l'évêque, 1067.

C. de 859. — Sur la prédestination : retouches au can. 5 du C. de Valence, XII, 2926; cité : 2935 (bibl.), 2994, 2995; XIII, 1082.

Laodicée. — *C. de 450 (?)* (H.-L., I, 989-1028). — Étude générale [É. Amann], VIII, 2611-15. — Origine des canons, 2611-12. (Pour les références, on suivra l'ordre présenté par É. Amann, et l'on complétera par quelques indications non prévues dans l'article). — 1° *Ordination et vie des clercs : Can. 3, 5, 11, 12, 15, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 41, 42, 43, 56, 57.* — Cf. *can. 11 :* IV, 688; XIII, 161; — *12 :* IV, 276, 2258; — *13 :* 2258; XI, 654; — *21, 22, 24, 25 :* 1233; — *26 :* V, 1782; — *41 :* VI, 590; — *57 :* V, 1688, 1694, 1707. — 2° *Liturgie : Can. 16-19, 44-48, 58* (et non 85); — Cf. *can. 19 :* VII, 1323, 1335; — *45 :* II, 1976; — *46 :* 1976, 1985; XIII, 1592; — *48 :* III, 1051, 1089. — 3° *Droit canonique : Can. 40, 49-52.* — Cf. *can. 49 :* III, 563; — *50 :* II, 1733; XIII, 1587; — *52 :* XV, 112. — 4° *Morale : Can. 4, 29, 30, 36, 53-55.* — Cf. *can. 4 :* XV, 2330-31; — *29 :* IV, 1310, 1311-12; — *30 :* XIII, 1591. — 5° *Sacrements : Can. 7-9, 2, 14, 1, 10, 31, 32, 34, 37-39.* — Cf. *can. 7-8, 11, 230-31 :* III, 2397; — *2 :* XII, 789-90; — *1 :* IX, 2027; — *32 :* IV, 475; — *34 :* XIV, 897 (cf. *9 :* IV, 475; XIV, 897). — 6° *Culte des anges : Can. 35.* — Cf. I, 1220-21; XIV, 907. — 7° *Livres saints : Can. 59-60.* — Cf. II, 1565; IX, 838; XIII, 1583. — Voir aussi *can. 27, 28 :* sur les agapes, I, 554; — cité : X, 2272; XII, 789.

Latran. — *C. de 649, sous Martin Ier* (H.-L., III, 434-51). — Étude générale [É. Amann], X, 186-94; cf. 2311, 2321-22; XIII, 294. — 1° *Histoire.* — Occasion du C., X, 186. — Actes conciliaires, 186. — Sessions, 187. — 2° *Définitions.* — *a)* Symbole, 190; cf. II, 2194-95; — addition, X, 191. — *b) Canons*, 20 en tout (Denz.-Bannw., 254-74) : *can. 1 :* X, 191; cf. III, 2111; VII, 391, 2380; XV, 1704; — *can. 2 :* X, 191; cf. VI, 556; VII, 1508; VIII, 1723; — *can. 3 :* X, 191; cf. VII, 1519; — *can. 4 :* X, 191; cf. VI, 1021; — *can. 5 :* X, 191 (texte); VII, 488 (texte); X, 2250; — *can. 6 :* 191; VII, 488 (texte); X, 2250; — *can. 7 :* 191; VII, 488 (texte); X, 2250; — *can. 8 :* 191; VII, 488 (texte); X, 2250; — *can. 9 :* 191 (corrigez : *8*); VII, 489 (texte), 527; X, 2321; — *can. 10 :* 191-92 (texte); VII, 489; VIII, 1267; X, 2250; XV, 3324; — *can. 11, 12 :* X, 192 (texte); VII, 489; VIII, 1267; X, 2250; — *can. 13, 14 :* X, 192; VII, 489; VIII, 1267; X, 2250; XV, 3324; — *can. 15 :* X, 192 (texte); VII, 489; VIII, 1267; X, 2250; XIII, 1324; XV, 212; — *can. 16 :* X, 192 (texte); VII, 489; VIII, 1267; XV, 212, 3324; — *can. 17 :* X, 193; VII, 489; VIII, 1267; XV, 1305; — *can. 18 :* X, 193; VII, 107; VIII, 1267; XIV, 847, 1660; XV, 1305, 1947, 3324; — *can. 19 :* X, 193; VIII, 1267; XV, 1305; — *can. 20 :* VIII, 1267; XV, 1305. — Cité : II, 2207; III, 640, 2526; VII, 112, 485, 502; XI, 80; XV, 208, 209, 225. — 3° *Communication des décrets*, X, 194.

Personnages cités. — Maur, évêque de Ravenne, IX, 303; Maxime le Confesseur, X, 449; Thémistius, XV, 220; Théodore de Pharan, 279.

Autres C. — Voir C. de *Rome*.

Lavaur. — *C. de 1213* (H.-L., V, 1293). — Et les cotereaux, III, 1925.

C. de 1368 (*ibid.*, VI, 960). — Contre ceux qui lèsent les droits de la paroisse, II, 1851.

Leopol ou **Lwow** (Pologne). — *Synode ruthène de 1891.* — Sur la messe des présanctifiés, XIII, 98; — sur la forme du sacrement de l'ordre, XI, 1396.

Leptines. — *C. de 743* (on trouve aussi, dans le *D.T.C.*, 744 et 745) (H.-L., III, 825-44). — *Can. 1 :* but réformateur du C., XII, 862; XV, 3673. — *Can. 3 :* interdiction de l'adultère et des mariages incestueux (entre consanguins), VII, 1547-48. — Carloman préconise des consultations préalables à la nomination des évêques, IV, 2264. — Interdiction aux époux séparés de contracter mariage du vivant de l'autre conjoint, 1466 (ce canon est inexistant dans Hefele; serait-ce une transposition du can. 7 cité par Hincmar? Cf. H.-L., III, 834).

Lérida. — *C. de 524* (H.-L., II, 1063-66). — *Can. 2 :* contre l'avortement et l'infanticide, I, 2650; VII, 1722. — *Can. 4 :* les incestueux s'obstinant à demeurer dans leur union ne pourront être admis qu'à la messe des catéchumènes, II, 1974. — *Can. 8 :* droit d'asile, VII, 1257. — *Can. 15 :* célibat ecclésiastique, II, 2082. — Canon attribué à Lérida concernant les mariages contractés en temps prohibé, XV, 112.

Lescar. — *Synode de 1637.* — Port de la tonsure, XV, 1232.

Liège. — *Statuts diocésains de 1287.* — Sur le nombre de fêtes, V, 2186.

Lillebonne. — *C. de 1080* (H.-L., V, 279). — Contre l'ingérence de l'État dans la déposition des clercs, IV, 495; — sur les ordalies, XI, 1148; — port de la tonsure, XV, 1231.

Lima. — *C. et synodes de 1582, 1592, 1594.* — Réglementation de l'esclavage, V, 500.

Limoges. — *C. de 1031.* — Réglementation du casuel à l'occasion des sacrements ou des actes de chancellerie épiscopale, II, 1847, 1852; — règle à suivre en cas de déposition d'un prêtre, IV, 456; — réduction du prêtre au diaconat, 460; — contre les recours abusifs des grands pénitents à Rome, XII, 897; XIII, 2449.

Lincoln. — *Synode de 1233.* — Surveillance des diacres qui remplissent certaines fonctions sacerdotales, III, 898.

Loaïsah ou **Louazé.** — *C. maronite de 1736* (H.-L. [C. De Clercq], XI, 220-73). — Rôle d'Assemani, I, 2121. — Sur les décisions de ce C., voir C. du *Mont-Liban*.

Lombers. — *C. de 1165 et 1175.* — Contre les hérétiques (cathares, bonshommes, etc.). — Nécessité de reconnaître toute l'Écriture, y compris l'A. T. tout entier, I, 1384-85; VII, 2095; — le baptême peut être conféré aux enfants, II, 281; — le pouvoir de consacrer appartient au prêtre, même indigne, V, 1243; X, 1051.

Londres. — *C. de 1070* (H.-L., IV, 1275; V, 140). — Déposition des clercs pour délits différents, IV, 483.

C. de 1102 (*ibid.*, V, 476-78). — Respect des droits paroissiaux pour le casuel (*can. 25*), II, 1851; — déposition des clercs coupables de sodomie (*can. 28*), IV, 488; — sodomie, péché réservé à l'évêque, XII, 897; — prohibition des mariages entre consanguins; condamnation de ceux qui ne les dénoncent pas, VII, 1549; — interdiction aux clercs d'être prévôts, procurateurs ou juges dans les causes où il y a effusion de sang, 1240; — condamnation des marchés d'esclaves non contrôlés (*can. 27*), V, 478; — port de la tonsure, XV, 1231.

C. de 1107 (1108?) (H.-L., V, 503-04). — Élection des évêques et réforme grégorienne, IV, 2268.

C. de 1125 (*ibid.*, V, 658-60). — L'évêque ne peut rien exiger pour les consécrations (*can. 3*), II, 1852; — on ne peut rien exiger pour la pénitence (*can. 9*), 1845; — contre l'usure (*can. 14*), XV, 2335; — ceux qui attentent aux droits des évêques sur leurs clercs sont excommuniés (*can. 9*), IV, 495; — contre la divination (*can. 15*),

1449; — interdiction des mariages entre consanguins *(can. 16, 17)*, VII, 1549.

C. de 1127 (H.-L., V, 667). — On ne doit rien exiger pour l'entrée au monastère *(can. 3)*, XIV, 2145.

C. de 1132 (?). — Offrandes au confesseur interdites, II, 1845.

C. de 1138 (Londres, Westminster) (H.-L., V, 720-21). — Contre les abus du casuel *(can. 1)*, II, 1841, 1843 (saint chrême), 1846 (eucharistie, extrême-onction), 1848 (mariage); — le viatique porté aux malades en cas de nécessité *(can. 2)*, III, 491; cf. XV, 2845; — l'évêque consécrateur ne doit rien exiger, mais peut accepter des offrandes *(can. 3, 4)*, II, 1852; — contre l'usure *(can. 9)*, XV, 2335.

C. de 1142 (?) (Londres-Westminster). — Aucune redevance pour l'eucharistie, II, 1846.

C. de 1143 (H.-L., V, 796). — La violence contre les églises, les cimetières et les clercs est réservée au pape, XIII, 2450.

C. de 1175 (Londres, Westminster) *(ibid., V, 1059-61)*. — Contre l'*intinctio panis (can. 16)*, III, 561; — interdiction des mariages clandestins *(can. 18)*, XIII, 741; — contre le duel judiciaire *(can. 3) (?)*, XI, 1144; — port de la tonsure, XV, 1232.

C. de 1199 (H.-L., V, 1223). — Interdiction des mariages consanguins, VII, 1550.

C. de 1200 (Londres, Westminster) (*ibid.*, V, 1223-26). — Les baptêmes douteux doivent être réitérés sous condition, II, 274; — rôle des diacres dans la confession, IV, 713-14; — les mariages doivent être annoncés trois fois, XIII, 741.

C. de 1237 (*ibid.*, V, 1577-81; cf. VI, 141). — Conférences décanales, III, 818.

C. de 1248. — Tonsure, XV, 1232.

C. de 1268 (*ibid.*, VI, 141). — Interdiction aux clercs d'être juges en causes sanguinaires, VII, 1241.

C. de 1286 (*ibid.*, VI, 299-300). — C. présidé par Pecham, XII, 107.

C. de 1321 (*ibid.*, VI, 791). — Assistance à la messe *(can. 6)*, IV, 1336.

C. de 1328 (*ibid.*, VI, 812). — Fête de la Conception, VII, 1095.

C. de 1382 (*ibid.*, VI, 1414). — Contre Hus, II, 847; — les lollards, IX, 917; — sur l'eucharistie, V, 1321 (articles de Wyclif), 1404. — Voir *Blackfriars*.

C. de 1395, 1401, 1409, 1413 (H.-L., VI, 1441). — Contre Wyclif sur les biens ecclésiastiques, II, 847.

C. de 1397 (*ibid.*, VI, 1441). — Contre Wyclif sur l'eucharistie, V, 1323.

C. de 1401 (*ibid.*, VI, 1444). — Contre Sautry, sur l'eucharistie, V, 1323-24.

Synode (morave) de 1741. — Sous l'influence de Zinzendorf, XV, 3699.

Lorette. — *Constitution synodale de 1850*. — Conférences mensuelles, III, 826.

Louazé. — Voir C. de *Loaïsah*.

Lowicz. — *Synode de 1556*. — L'affaire d'Orzechowski, XI, 1626.

Lwow. — Voir C. de *Leopol*.

Lyon. — *C. de 473*. — Fauste de Riez et Lucidus, IX, 1021.

C. de 566 (?). — Sur l'esclavage, V, 477.

C. de 567 (H.-L., III, 182). — Appel des jugements épiscopaux à Rome, IV, 501.

C. de 581 et 583 (*ibid.*, III, 206). — Célibat ecclésiastique, II, 2083; — affranchissement du serf qu'on fait travailler le dimanche, V, 477.

C. de 1055 (*ibid.*, IV, 1120). — Hildebrand, au nom de Victor II, dépose des évêques, IV, 504.

Mâcon. — *Ier C. de 583* (date de 581 fautive) (*ibid.*, III, 202-05). — *Can. 8 :* aucun clerc ne doit être cité devant *un juge séculier*, VI, 529. — *Can. 11 :* interdiction aux clercs majeurs de cohabiter avec leurs femmes, II, 2082; IV, 478. — *Can. 16 :* aucun chrétien ne peut être esclave chez les Juifs, V, 477.

IIe C. de 585 (*ibid.*, III, 208-14). — *Can. 1 :* sanctification du dimanche, IV, 1314; — interdiction des actes judiciaires, 1314; — pénalités, 1315. — *Can. 2 :* solennisation de la fête de Pâques, avec interdiction du travail des esclaves, V, 2188; cf. 477 (?). — *Can. 4 :* oblation du pain et du vin au sacrifice dominical, IV, 1335; VII, 71-72. — *Can. 5 :* sanctions contre ceux qui refusent la dîme, II, 851; XV, 1526. — *Can. 6 :* célébration de la messe à jeun, III, 500; — les restes eucharistiques distribués aux petits enfants à jeun, 496, 564. — *Can. 7 :* les esclaves affranchis sont sous la protection de l'évêque, V, 477. — *Can. 9 :* devant qui doit être portée la plainte contre un évêque, IV, 501. — *Can. 16 :* interdiction aux veuves de clercs de se remarier, 2449.

Maiphong. — *Synode maronite de 1780*. — Application aux maronites des décrets romains, X, 97.

Malines. — *C. de 1570*. — Contre les spéculations et trafics dans le casuel, II, 1850; — règlement du casuel, 1854; — fondations de messes, VII, 78.

C. provincial de 1607. — Méthode unique d'enseignement du catéchisme, II, 1938.

Synode de 1609. — Conférences ecclésiastiques, III, 819.

C. provincial de 1937. — Refus d'obéissance aux lois injustes, XV, 1976, 1982.

Manazkert. — *Synode de 726*. — Passibilité du Christ, X, 2231; — controverse entre Syriens jacobites et arméniens, 2236.

Mans (Le). — *Synode de 1247*. — Nombre des fêtes, V, 2186.

Mantoue. — Convocation du *C. de 1535*, XIII, 319; — programme projeté, XV, 1415-17; — échec du C., 1417-18.

Marciac. — Récitation de l'office par les sous-diacres, XIV, 2465.

Marienborg. — *Synode morave de 1745*. — Approbation du système de Zinzendorf, XV, 3699.

Markabta d'Tayyaye (Perse). — *C. d'évêques nestoriens de 424*, XI, 173; — témoignage en faveur de la primauté romaine, XIII, 345, 347-48, 350.

Maronites (Synodes). — *Synode de 1557*, X, 59.

Voir aussi *Aïn-Chaqiq*, *Békorki*, *Beqata* et *Mont-Liban*.

Mayence. — *C. de 813* (H.-L., III, 1138-43). — Un des C. réformateurs de Charlemagne, XII, 865, 1172. — *Can. 6 :* protection et défense des orphelins, VII, 1239. — *Can. 13 :* interdiction aux moines de s'occuper d'affaires temporelles : énumération de ces affaires, 1239, 1240. — *Can. 14 :* interdiction aux clercs de plaider, 1240. — *Can. 17 :* exemption pour les clercs du métier des armes, 1230. — *Can. 27 :* conservation du saint chrême, II, 2410, 2413. — *Can. 34 :* jours de jeûnes, XIII, 1452. — *Can. 36, 37 :* sanctification du dimanche et des fêtes, IV, 1313. — *Can. 46 :* contre l'ivrognerie, 482. — *Can. 47 :* les parents et parrains doivent instruire les enfants, II, 1897. — *Can. 52 :* sépultures dans les églises, XIV, 1889. — *Can. 53 :* excommunication des incestueux, VII, 1548. — *Can. 56 :* inceste, cause de nullité et empêchement de mariage, I, 488, 491. — *Can. 89* (lisez : *39*), VII, 1257.

C. de 829 (H.-L., IV, 60). — L'oblation des enfants et le cas de Gottschalk, XIII, 1618.

C. de 847 (Ier de Raban Maur) (*ibid.*, IV, 131-36). — *Can. 2 :* obligation d'exposer au peuple la foi chrétienne (*y compris* le dogme de la résurrection), XIII, 2549. — *Can. 21 :* contre l'avortement et l'infanticide, VII, 1722. — *Can. 24 :* l'épreuve du feu autorisée pour la justification d'un homme accusé de meurtre, XI, 1143. — *Can. 26 :* pénitence et extrême-onction à administrer aux mourants, ministre de l'absolution, I, 165-66, 199 (corriger la date du C.); V, 1974. — *Can. 28 :* recherche et punition des incestueux, XII, 866. — *Can. 29 :* mariages incestueux dans lesquels les conjoints doivent être séparés, I, 491. — *Can. 31 :* sur les pénitentiels, XII, 1172.

C. de 848 (IIe de Raban Maur) (H.-L., IV, 137). — Affaire et condamnation de Gottschalk, VI, 1501, 2483; XII, 2903-06; XIII, 1612. — *Cité :* 1604.

C. de 851 (*ibid.*, IV, 190). — Application à la pénitence privée des règles de la pénitence publique, XII, 884.

C. de 888 (*ibid.*, IV, 690). — Réconciliation publique des pénitents, I, 165. — *Cité :* IV, 210.

C. de 1049 (présidé par S. Léon IX) (*ibid.*, IV, 1029-34). — Physionomie générale, IX, 324; — contre la simonie dans l'ordination, II, 1847.

C. de 1233 (*ibid.*, V, 1546-50). — Contre les stedingiens, IX, 1049-52; cf. XIV, 2565; — divers canons *(11, 13, 14, 15, 19)* sur la pénitence, XII, 1045.

C. de 1261 (*ibid.*, VI, 99). — *Can. 6 :* attitude des fidèles pendant l'élévation, IV, 2324. — *Can. 7 et 8 :* confession secrète des malades à domicile, XII, 1045.

C. de 1451. — Port de la tonsure, XV, 1232.

C. de 1549. — Culte des images, VII, 795. — Interdiction aux clercs de porter les armes, 1232; — et la

2899, 2990, 2991; xiii, 64, 221; xiv, 1844; xv, 2844. — *Can. 4* : Dieu n'attend pas que nous désirions d'être purifiés du péché, mais c'est lui qui fait naître en nous le désir par le S.-Esprit, xi, 1094; i, 2526; ii, 2050; vi, 1676; vii, 1743; xii, 299, 2990, 2991; xiii, 64; xiv, 1844, 1845. — *Can. 5* : le commencement de la foi, le penchant vers la foi, est en nous l'œuvre de la grâce, et ne se produit pas naturellement comme la croissance. Si cette foi était naturelle en nous, tous les étrangers à l'Église devraient être appelés fidèles, xi, 1094; i, 2526; ii, 2060; vi, 361, 429; vii, 1743; xii, 410, 2991; xiv, 1844; xv, 993, 3364. — *Can. 6* : la miséricorde divine ne s'exerce pas vis-à-vis de nous parce que nous croyons et la demandons par nos seules forces; c'est la grâce qui fait que nous croyons, que nous prions; elle ne fortifie pas seulement dans l'homme l'humilité et l'obéissance; c'est elle qui fait l'homme humble et obéissant, xi, 1095; i, 2526; ii, 2060; vi, 1576-77; vii, 1743; x, 657; xii, 910, 2900, 2990; xiii, 64, 221. — *Can. 7* : sans la grâce, livrés à nos seules forces naturelles, nous ne pouvons rien penser ou rien choisir qui profite à notre salut éternel; nous ne pouvons non plus adhérer à la prédication de l'Évangile, xi, 1095; i, 2526; vi, 129, 1577, 1631, 1639, 1640, 1684; vii, 1743, 1786; x, 657, 2597; xii, 410; xiv, 1845. — *Can. 8* : il est faux de dire que les uns arrivent à la grâce du baptême par la miséricorde de Dieu et les autres par leur propre volonté qui a été contrariée par le péché d'Adam, xi, 1095-96; i, 2526; vii, 1743; viii, 357; xii, 410, 522; xiv, 1845. — *Can. 9* : toutes les bonnes pensées, toutes les bonnes œuvres sont des dons de Dieu, xi, 1096; i, 2526; viii, 364, 385; xii, 410, 2900, 2992; xiii, 64; xv, 980. — *Can. 10* : les saints ont aussi besoin du secours de Dieu, xi, 1096; vi, 1594, 1678, 1684; xii, 1270, 1291, 2991, 3008; xiii, 64; xv, 975. — *Can. 11* : nous ne pouvons consacrer à Dieu rien que nous n'ayons déjà reçu de lui, xi, 1096; i, 2526. — *Can. 12* : ce que Dieu aime en nous, c'est ce qu'il nous a donné, xi, 1096; i, 2526; x, 658; xii, 2900, 2993; xiii, 64. — *Can. 13*: le libre arbitre affaibli en Adam ne peut être relevé que par la grâce du baptême, xi, 1096-97; i, 2526; vi, 1589; xii, 409, 522. — *Can. 14* : le malheureux ne peut être délivré de sa misère que par la miséricorde divine qui le prévient, xi, 1097; i, 2526; xii, 409. — *Can. 15* : l'état d'Adam, tel que Dieu l'a fait, a été modifié par le péché, mais en pis; l'état de l'homme tel que le péché l'a fait est modifié par le baptême, mais en mieux, xi, 1097; i, 2526; xii, 409. — *Can. 16* : tout ce que nous avons est don de Dieu; celui qui ne reconnaît pas tenir de Dieu ce qu'il a de bien, ou ne possède pas ce bien, ou le perdra, xi, 1097; xii, 2993; xiii, 83. — *Can. 17* : la force des païens vient de la cupidité terrestre; la force des chrétiens vient de la grâce de Dieu répandue en nos cœurs, xi, 1097; i, 2526; xii, 410; xiv, 1845, 1846. — *Can. 18* : aucun mérite ne précède la grâce; mais la grâce précède les bonnes œuvres méritoires, xi, 1098; i, 2526; vi, 1593; viii, 364; ix, 679; x, 659. — *Can. 19* : même si la nature humaine possédait encore l'intégrité première, elle ne pourrait la conserver sans le secours du Créateur; à plus forte raison, le salut perdu ne peut être retrouvé sans la grâce, xi, 1098; i, 2526; vi, 1577; xii, 410, 1299. — *Can. 20* : Dieu fait dans l'homme beaucoup de bien sans sa coopération; mais l'homme ne peut faire de bien sans que Dieu ne lui accorde de le faire, xi, 1098; i, 2526; viii, 364; xii, 410, 2900; xiii, 63, 64, 75. — *Can. 21* : la loi ne justifie pas; et la grâce n'est pas une force naturelle de l'homme; ni la Loi, ni la nature ne justifiaient; c'est le Christ, mort pour accomplir la Loi, qui a rétabli la nature corrompue par le péché d'Adam, xi, 1098; xiii, 1917. — *Can. 22* : l'homme a reçu de Dieu tout ce qu'il a de justice et de vérité; de lui-même, il n'a que mensonge et péché, xi, 1098-99; i, 2526; ii, 84; xii, 410, 526 (corriger *can. 27*), 2900, 2993; xiii, 63, 64, 75, 2735; xiv, 1846. — *Can. 23* : quand l'homme fait le mal, il suit sa volonté propre; quand il fait le bien, il suit la volonté divine; mais dans tous les cas en agissant de sa propre volonté, xi, 1099; xii, 201. — *Can. 24* : l'habitation du Christ dans le chrétien comme l'habitation du chrétien dans le Christ est profitable au chrétien et non au Christ, xi, 1099-1100; i, 2526; xiv, 1845. — *Can. 25* : l'amour de Dieu est aussi un don de Dieu, xi, 1100; i, 2526. — Profession de foi finale, xi, 1100-02; ii, 2060; vi, 1596, 1659; vii, 1939; ix, 668; xii, 201, 410, 411, 522, 526, 1291, 2807, 2900, 2991; xiv, 594; xv, 1304, 3364. — Cité : ii, 2081, 2169, 2171, 2179; iv, 1609; viii, 403, 407, 2100; ix, 1021; xii, 407, 511, 523, 525, 535, 1116, 2807, 2915, 2924, 3009; xiii, 2728, 2731; xv, 974.

Orléans. — *Ier C. de 511* (H.-L., ii, 1005-15). — 31 canons. — *Cités : can. 2* : pénalités contre les ravisseurs, xiii, 1667; — *can. 3* : l'esclave réfugié dans une église doit être rendu à son maître, v, 477; — *can. 5* : les biens donnés aux églises doivent servir aux pauvres ou au rachat des prisonniers, i, 2565; — immunité fiscale à ces biens, ii, 870; — *can. 10* : les églises des hérétiques convertis doivent être consacrées comme les nôtres, i, 2581; leurs clercs pourront conserver leurs fonctions moyennant l'imposition des mains et la bénédiction, xiii, 2399; — *can. 19* : correction des abbés, des moines qui commettent des fautes, iv, 496; — *can. 22* (corriger *23*) : un moine ne peut quitter le monastère pour devenir anachorète dans une cellule, sans l'autorisation de son abbé et de l'évêque, i, 1136; — *can. 23* : les usufruitiers de biens d'Église ne doivent jamais devenir propriétaires, ii, 856; — *can. 26* : assistance à la messe du dimanche, v, 2187 (corriger *can. 25*); cf. iv, 1335 (le can. 25 concerne les fêtes de Pâques, Pentecôte et Noël que nul ne peut célébrer dans sa *villa*) (on indique, xi, 957, can. 26, l'obligation pour les clercs de célébrer l'office divin; en réalité, dans ce canon, il est simplement question d'assister aux offices des Rogations); — *can. 30* : pénalités contre les devins, sorciers, magiciens, iv, 1448, 1449; ix, 1524; xiv, 2404.

IIe C. de 533 (H.-L., ii, 1130-35). — 21 canons. — *Cités : can. 4* : condamnation de la simonie, sacerdoce acheté, ii, 1847; iv, 477, 2262; xiv, 2144; — *can. 6* : recrutement des clercs parmi les *conversi*, xii, 834 (aucun texte se rapportant à ce sujet); — *can. 7* : choix du métropolitain par les évêques de la province, le clergé du diocèse et le peuple, iv, 2262; — *can. 8* : un diacre se mariant quand il est esclave sera déposé; s'il fait pénitence, il pourra être admis à la communion, ii, 2083; — *can. 11* : on ne peut annuler le mariage des époux séparés pour une cause quelconque (le canon dit : cause de maladie), iv, 1466; — *can. 14* : pénalités contre les clercs négligeant leurs devoirs, 479; xi, 957; — *can. 15* : on reçoit les *oblationes defunctorum*, du moins pour ceux qui ne se sont pas suicidés, xiii, 1234; — *can. 18* : plus de diaconat conféré aux femmes, iv, 696; — *can. 19* : interdiction des mariages entre chrétiens et infidèles, 1418, 2459 (corriger ici la date du C.); — *can. 20* : les catholiques qui retournent aux idoles, mangent des mets offerts aux idoles ou des viandes étouffées, sont exclus de l'Église, i, 276; vii, 684.

IIIe C. de 538 (H.-L., ii, 1155-62). — 33 canons. — *Cités : can. 2* : suspense de trois mois à l'évêque qui tolère qu'un sous-diacre continue à vivre dans l'état de mariage, xii, 634; xiv, 2464; — *can. 3* : sacre et élection du métropolitain (cf. IIe C., can. 7); en outre : l'évêque devra être élu par le clergé et les citoyens avec le consentement du métropolitain, iv, 2262; cf. 2261; — *can. 6* : conditions pour être ordonné diacre ou prêtre ou pour devenir clerc; peines contre ceux qui ne se conforment pas à ces conditions, vii, 2542, 2550; cf. xii, 634; — *can. 7* : célibat ecclésiastique; peines contre ceux

qui se marient après avoir reçu les ordres ou commettent un adultère, IV, 458, 459; — *can. 8 :* le clerc parjure sera excommunié; le voleur ou le faussaire sera dégradé, 486; cf. 461, 474; — *can. 10* (corriger *11*) : dispenses pour le mariage (il s'agit de mariages contractés entre consanguins dans l'ignorance de la prohibition), 1431; cf. 2459; VII, 1547; — *can. 12 :* interdiction d'aliéner les biens d'Église ou de les grever de servitudes, II, 863; — *can. 13 :* interdiction des mariages entre chrétiens et Juifs, ou de manger avec ceux-ci, IV, 1418; — les chrétiens, esclaves des Juifs et forcés de judaïser, réfugiés dans une église, ne seront rendus que moyennant une caution, V, 477; — *can. 15 :* aucun évêque ne doit ordonner des clercs ou consacrer des autels dans des diocèses étrangers, IV, 477; — *can. 17 :* ce qui a été donné à un clerc par son évêque ne peut lui être enlevé à la mort de l'évêque, II, 856; — *can. 28 :* tout en évitant la superstition judaïque de ne pas voyager ou de ne pas orner la maison le dimanche, il faut s'abstenir des œuvres serviles, IV, 1313; les transgresseurs seront punis par l'évêque, 1315; — *can. 29 :* assistance à la messe, 1335; — *can. 27 (30) :* interdiction aux clercs de prêter à intérêt, XV, 2330; — *can. 31 (34) :* le juge qui ne châtie pas un rebaptisant sera excommunié pendant un an, II, 1030.

IVe C. de 541 (H.-L., II, 1164-74). — 38 canons. — *Cités : can. 2 :* durée du carême et jeûne obligatoire, II, 1732; — *can. 3 :* sanctification des fêtes en présence de l'évêque, V, 2187; — *can. 17 :* les évêques, prêtres et diacres doivent observer la continence, II, 2082, 2083; — *can. 27 :* interdiction des mariages entre consanguins; punition des contrevenants, VII, 1547; — *can. 30 et 31 :* contre l'asservissement des chrétiens aux Juifs, V, 477; et interdiction des mariages entre chrétiens et Juifs, IV, 1418.

Ve C. de 549 (*ibid.*, III, 157). — 24 canons. — *Cités : can. 1 :* réprobation des erreurs de Nestorius et d'Eutychès, VII, 1668; XV, 1895; — *can. 5 :* suspense de six mois à l'évêque qui a ordonné un clerc étranger à son diocèse, et le clerc ordonné restera suspens selon le jugement de son évêque, IV, 477; — *can. 6 :* l'évêque ne doit pas ordonner un esclave ou un affranchi; pénalités qui frappent l'évêque en faute, VII, 2548; — *can. 7 :* la liberté accordée à un serf doit être maintenue, V, 476-77; — *can. 9 :* un laïque ne peut être ordonné qu'après un stage d'un an depuis sa conversion, IV, 2342; VII, 2547; — *can. 10 :* tout évêque sera élu avec l'assentiment du roi, IV, 2252, 2265, 2279; — *can. 11 :* on n'imposera pas à un diocèse un évêque dont le peuple ne veut pas; l'évêque ainsi intronisé perdra pour toujours sa dignité, 2259; — *can. 13 :* pénalités contre ceux qui aliènent, soustraient les biens des églises, couvents, hôpitaux; exclusion de l'Église jusqu'à restitution, II, 863-64; — *can. 19 :* monastères de moniales, XV, 3079; — *can. 22 :* l'esclave réfugié dans une église ne sera rendu à son maître que si celui-ci fait serment de lui pardonner, V, 477.

C. de 1022 (*ibid.*, IV, 924-34). — Clercs hérétiques, déposés et même brûlés, IV, 483; cf. II, 1990; V, 1217.

Oscott. — *Synodes provinciaux tenus par le cardinal Wiseman en 1852, 1855, 1859*, XV, 3572.

Osnabrück. — *Synode de 1629.* — Silence pendant l'élévation, IV, 2326; — conférences ecclésiastiques, III, 819.

Oxford. — *C. de 1161* (H.-L., V, 949-50). — Contre les sectes hérétiques, V, 1243.

C. de 1222 (*ibid.*, V, 1429-36). — *Can. 3 :* casuel de chancellerie épiscopale interdit, II, 1852, 1853. — *Can. 8 :* liste des fêtes d'obligation, V, 2186, 2188; et des jours de jeûne, XIII, 1453; — sacrements, XIV, 549; — attitude pendant l'élévation, IV, 2324.

C. de 1287. — Contre les faux-monnayeurs, IV, 487.

C. de 1382 (*ibid.*, VI, 1124). — Contre Wyclif, défense du droit de propriété de l'Église, II, 847.

C. de 1408 (*ibid.*, VI, 1448-49). — En général contre Wyclif, II, 847; — contre les livres de Wyclif *(can. 6)*, V, 1324.

Constitutiones provinciales (Oxford, 1484), XII, 121.

Paderborn. — *C. de 785* (H.-L., III, 992-94). — *Can. 6 :* peine de mort contre ceux qui sont trop crédules relativement à la magie, IX, 1524; — peine de mort contre les profanateurs des saintes hosties, IV, 400.

Synode de 1688. — Attitude des fidèles pendant l'élévation, IV, 2326.

Palencia (Espagne). — *C. de 1322* (*ibid.*, VI, 793-98). — *Can. 4 :* interdiction du travail du dimanche, sauf nécessité et permission du prêtre; le transgresseur est excommunié, IV, 1318. — *Can. 10 (?) :* fondation de messes, VII, 78. — *Can. 20* (et non 19; corriger aussi la date du C.) : contre les abus de simonie et autres, II, 1848, 1853.

C. de 1388 (et non 1338) (H.-L., VI, 1427-28). — *Can. 3 :* dimensions de la tonsure, XV, 1231. — *Can. 6 :* interdiction du travail aux Juifs (infidèles), IV, 1318.

Palmaris (Synode de *Rome*, *499*, dit). — Voir *Rome*.

Paris. — *C. de 361* (date incertaine) (H.-L., I, 960). — Lettre synodale aux Orientaux sur l'ὁμοούσιος, I, 1830; cf. VI, 2406.

C. de 557 (*ibid.*, III, 171-74). — *Can. 1 :* respect des biens d'Église; qui les usurpe ou en fait mauvais usage est meurtrier des pauvres, I, 2565. — *Can. 4 :* les mariages incestueux sont interdits, VII, 1547. — *Can. 6 :* excommunication contre qui veut enlever une veuve ou une fille malgré ses parents, XIII, 1667.

C. de 614-615 (*ibid.*, III, 250-54). — *Can. 2 :* sur le choix des évêques (texte), IV, 2263. — *Can. 6 (4) :* excommunication contre le juge qui porterait une sentence contre des clercs sans autorisation de l'évêque, XV, 3082. — *Can. 7 (5) :* les affranchis sont sous la protection de l'Église, V, 477. — *Can. 13 (11) :* les évêques doivent être jugés devant le métropolitain, IV, 501.

C. de 825 (824) (H.-L., IV, 43-49). — Question des images, VII, 778-80; cf. XIV, 941; — sanctification du dimanche, IV, 1335.

C. de 829 (*ibid.*, IV, 60-72). — Le C. est divisé en 3 livres : l. I : 54 *capitula* (sur le clergé); l. II : 13 *cap.* (sur les laïques); l. III : 27 *cap.* (résumé des deux autres). — L. I : *can. 6 :* il faut instruire les enfants baptisés, II, 1898; — *can. 27 :* cf. *33 :* droit des évêques à administrer la confirmation, III, 1067; — défense aux chorévêques d'administrer ce sacrement, 1061; V, 1707; — *can. 32, 34 :* administration du sacrement de pénitence; laisser les pénitentiels, I, 199; VII, 1604-05 (texte et explications); XII, 866, 1172; cf. XIV, 1170 (le *can. 33*, indiqué I, 199 avec les deux précédents, concerne l'administration de la confirmation et le temps fixé pour conférer ce sacrement, III, 1060); — *can. 45 :* contre l' « abus épouvantable » des femmes distribuant la communion, III, 491; — *can. 50 :* célébration du dimanche, interdiction des œuvres serviles, des actes judiciaires, des marchés et ventes publiques, IV, 1313, 1314; — *can. 53 :* contre l'usure, XV, 2335; — *can. 54 :* confession avant la confirmation, III, 1068 (en réalité le canon dit simplement que ceux qui ont subi la pénitence publique ne peuvent être parrains et marraines). — L. III : *can. 2 :* contre l'adultère, les péchés contre nature, l'ivrognerie, la sorcellerie et toutes superstitions, I, 493; IV, 482, 483; XIV, 2404. — Rôle de Jonas d'Orléans, VIII, 1505, 1506, 1507.

C. de 845. — Voir C. de *Meaux-Paris*, can. 64, 65.

C. de 846-847 (H.-L., IV, 121-30). — *Can. 37 :* interdiction aux clercs de porter les armes, VII, 1230; — présence de Paschase Radbert, XIII, 1628.

C. de 856. — Voir C. de *Sens-Paris*.

C. de 1051 (1050) (*ibid.*, IV, 1061-63). — Condamnation de Bérenger, VI, 1100.

C. de 1074 (*ibid.*, V, 107-11). — Contre la loi du célibat ecclésiastique, II, 2086.

C. de 1104 (*ibid.*, V, 483). — Réconciliation de Philippe et de Bertrade avec l'Église, XV, 3626.

C. de 1200 (?). — Le confesseur ne doit pas imposer comme pénitence des messes qu'il célébrerait lui-même, II, 1845.

C. de 1210. — Voir C. de *Sens-Paris*.

C. de 1212-1213 (*ibid.*, V 1308-16). — 4 sections. — Sect. I : *can. 10* (et non 40) : conditions canoniques pour l'admission à la communion et à la sépulture ecclésiastique, III, 503; — *can. 11 :* pas de rétribution à exiger pour les sacrements; respect des coutumes louables, II, 1841. — Sect. IV : *can. 1 :* tonsure des évêques, XV, 1231; — *can. 10, 11 :* maison de l'évêque, ses employés : éviter les abus (texte), II, 1848; — *can. 12, 13 :* contre toute simonie de la part des évêques; gratuité du sceau et de la justice sommaire, 1852, 1853; — *can. 15 :* interdiction des combats singuliers et, dans les lieux sacrés, des actes de justice séculière, XI, 1145. — Rôle de Robert de Courçon, XIII, 2749.

Statut de 1215 par Robert de Courçon, reprenant les décisions de 1210, i, 1883-84; cf. 939.

Syllabus de 1277, préparé par le synode de 1270 (H.-L., vi, 150). — Condamnation des propositions aristotéliciennes, en 1270, xiv, 2042-43. — Le *syllabus* de 1277, xv, 101-06; cf. xi, 1046.

C. français de 1406 (*ibid.*, vi, 1290-1302). — Sens général des décisions, v, 2344-46; — rôle de Jean Petit, xiv, 1481; xii, 1338; de Guillaume Fillastre, v, 2344; de Pierre d'Ailly, i, 643.

C. de 1413-1414 (*ibid.*, vii, 292). — Propositions relevées par Gerson et déférées au C. de Constance, xii, 1340-41; cf. iii, 1219; xv, 1994.

C. de 1418-1419 (*ibid.*, vii, 650-54). — *Can. 25 :* chômage du dimanche, iv, 1318; — et assistance aux offices, 1336-37.

C. de 1528. — Voir C. de *Sens-Paris.*

Synode calviniste de 1559, xiii, 2024.

Assemblées synodales du clergé constitutionnel, iii, 1599.

C. « nationaux » des évêques constitutionnels de 1797 et 1801, iii, 1599-1600; 1602-03; cf. 755.

Conseils ecclésiastiques de 1809, iii, 771; — et de *1811*, 773.

C. de 1811. — Conflit entre Napoléon et Pie VII, iii, 773-75.

C. de 1849. — Projet de catéchisme, iii, 1955. — Contre l'interprétation rationaliste de la Trinité, xv, 1797.

Partav. — Voir C. *arméniens.*

Patrice (Canons de S.). — Voir *Irlande.*

Pavie. — *C. de 688-700 (?)* (*ibid.* [sous le nom de C. d'*Aquilée*], iii, 156). — Fin du schisme d'Aquilée, sous Serge Ier, xiv, 1915; cf. xv, 1917.

C. de 850 (H.-L., iv, 186-88). — *Can. 6 :* le ministre de l'absolution, i, 199. — *Can. 7 :* différence de l'absolution de l'évêque et de celle du simple prêtre, 164. — *Can. 8 :* caractère et effets du rite de l'extrême-onction, v, 1975. — *Can. 9 :* pour la sauvegarde de la vertu des filles, xv, 3069. — *Can. 17 :* appel à l'autorité civile pour l'application des peines satisfactoires, xiv, 1167. — *Can. 21* (lire : *19*) : contre l'usure, xv, 2335.

C. de 865. — Pardon demandé à Nicolas Ier en faveur de Lothaire (affaire de son divorce), xi, 514.

C. de 997 (H.-L., iv, 885-86). — Sentence de Grégoire V à l'égard des évêques ayant pris part à la déposition d'Arnoul de Reims, xv, 2080; cf. xiii, 301.

Pavie-Sienne. — *C. de 1423-1424* (*ibid.*, vii, 610-45). — C. dissous prématurément, vi, 1541-42; — résumé des séances, x, 199; rôle de Jean de Raguse, xiv, *Addendum*, 2625 *a;* — cité : xii, 2782.

Pazos. — *C. (novatien) du IVe s.* — Accepta le comput judaïque, xiv, 430; cf. xi, 844.

Penafiel (Espagne). — *C. de 1302* (H.-L., vi, 466). — *Can. 1 :* récitation de l'office divin, xi, 958.

Perpignan. — *C. de 1408, convoqué par Benoît XIII* (Pierre de Luna), xii, 2022, 2025.

Philippopoli. — *Conciliabule eusébien de 343* (H.-L., i, 813). — Cité : viii, 1265; ix, 1995; — attitude des évêques eusébiens et doctrine, i, 1814-15.

Photien. — *C. de 879.* — Voir C. de *Constantinople*, C. de *Ste-Sophie de 879-880.*

Pise. — *C. de 1131 (?).* — Droit d'asile, vii, 1257.

C. de 1135, sous Innocent II (H.-L., v, 706-14). — Condamnation de l'hérésiarque Henri, vi, 2179, 2181; — célibat ecclésiastique, ii, 2087; — réformes, vii, 1959.

C. de 1409 (*ibid.*, vi, 1368-92; vii, 1-69). — Histoire [G. Mollat], xii, 2128-30; cf. xiv, 1484-85. — Désir commun des cardinaux des deux obédiences, i, 722; vi, 1808; xii, 2022, 2128-29. — But du C. : déposition des deux papes : Benoît XIII, 2022; Grégoire XII, 2022, 2129; cf. vi, 1540; — élection de Pierre de Candie, Alexandre V, i, 723; vi, 1541; 1809; xii, 1893, 2023, 2129; xiv, 1485. — Attitude de Grégoire XII, i, 723. — Rôle de Pierre d'Ailly, 644; xiv, 1490; — de Simon de Cramaud, iii, 2023; — de Gerson, vi, 1317; xiv, 1490; — de Pierre de Candie, non encore élu pape, xii, 1893; — de Zabarella, xiv, 1490; — présence (?) de Fillastre, v, 2345. — Cité : iii, 1200, 1203; xii, 2027.

C. schismatique de 1511-1512 (*ibid.*, viii, 281-84). — Les cardinaux rebelles, viii, 2669; — convocation du C., 1919; — transfert à Milan, 1919, 2669. — Nullité du C., déclarée par Jules II, 2676; soumission de plusieurs révoltés, 2677. — Voir aussi ii, 1315-16 (rôle de Cajétan); xiii, 317-18; xv, 2989, 2991 (rôle de Marc Viger).

Synode de 1850. — Enseignement du catéchisme, ii, 1957; — conférences ecclésiastiques mensuelles ou bimensuelles, iii, 826.

Pistes. — *C. de 862* (H.-L., iv, 303). — Contre Rothade, xi, 517.

Pistoie. — *Synode janséniste de sept. 1786.* — Étude générale [J. Carreyre], xii, 2134-2230; cf. 1659-60; xiii, 2662.

1° *Préliminaires et origine.* — L'œuvre du duc Léopold de Toscane, xii, 2135; cf. xiii, 332. — L'œuvre de Scipion Ricci, évêque de Pistoie : ses publications, xii, 2136-39; cf. xiii, 2662; — son administration, xii, 2139-40; cf. xiii, 2662-63. — Programme du duc, xii, 2143-44.

2° *Le synode.* — 1. *Convocation et ouverture du synode*, xii, 2144. — 2. *Décrets : a)* La foi, 2146. — *b)* L'Église, 2147-48. — *c)* La grâce et la prédestination, 2148-50. — *d)* Les sacrements : baptême, 2150; — confirmation, 2150; — eucharistie, 2151-52; — *pénitence* (*dispositions, confession, indulgences*, cas réservés, excommunication, suspense), 2152-57; — extrême-onction, 2157; — ordre (titres d'ordination, irrégularités, bénéfices), 2157-62; — mariage (contrat et sacrement, droits de l'autorité civile), 2162-63. — *e)* La prière : prière en général, 2163; — prière publique, 2163-67. — *f)* La vie et les mœurs des clercs, 2167. — *g)* Conférences ecclésiastiques, 2168-70. — *h)* Constitutions synodales, 2170. — 3. *Mémoires au grand-duc : a)* Fiançailles et empêchements de mariage, 2171. — *b)* Réforme des serments, 2171. — *c)* Réforme des fêtes, 2171. — *d)* Nouvelle circonscription des paroisses, 2172. — *e)* Réforme des ordres religieux, 2173. — *f)* C. national, 2174. — *g)* Réponse du gouvernement grand-ducal et épilogue, 2174-75.

3° *Assemblée de Florence ou préparation du concile national.* — 1. *Convocation de l'assemblée*, xii, 2176-78. — 2. *Les sessions :* Ire et IIe sessions : manière de voter et synodes, 2178; — IIIe session : liturgie; — IVe session : restitution aux évêques de leurs droits; — Ve session : mémoire de Ricci sur les droits inaliénables des évêques, 2181-83; — VIe session : comment donner à l'Église des prêtres instruits, actifs, zélés, vertueux; âge de l'ordination, 2183-84; — VIIe session : concours pour les bénéfices; honoraires des messes; pluralité des bénéfices et abolition des dispenses, 2185-86; — VIIIe session : tenue du clergé et cérémonies de l'Église, 2186; — Xe session : discussions au sujet de S. Augustin, de certains documents épiscopaux et pontificaux, 2187; — XIe session : suffrages pour les défunts; effets de la communion des saints; meilleure distribution des revenus; qualités des curés; conférences; ressources nécessaires au clergé, 2187-89; — XIIe session : suppression du luxe dans les églises; prépondérance des offices importants; fonctions ecclésiastiques (messe, confessions), 2189-90; — XIIIe session : messe, communion, prédications de l'avent et du carême, éducation et instruction de la jeunesse, 2190-91; — XIVe session : livres à mettre entre les mains des prêtres; — XVe session : règlements à proposer pour les religieux et leurs églises, 2192-94; — XVIe-XXe sessions : discussions déjà abordées et reprises; clôture. — 3. *Après l'assemblée de Florence :* Elle n'est pas une approbation des décrets du synode, 2197. — Émeutes de Prato, 2197. —

Publication des actes, 2198. — Opposition aux décrets de Pistoie, 2199. — Ricci se défend, 2200-02.

4° *Bulle « Auctorem fidei » de Pie VI.* — 1. *Les préliminaires.* — Examen des actes de Pistoie et convocation de Ricci à Rome, XII, 2202-04.

2. *La bulle.* — *a) Erreurs sur l'Église :* prop. 1 : XII, 2205; cf. IV, 2150; — prop. 2 : XII, 2205; cf. I, 298; — prop. 3 : XII, 2206; cf. I, 298; XIII, 332; — prop. 4 : XII, 2206; cf. I, 298; IV, 2212, 2222; — prop. 5 : XII, 2206; cf. I, 298; IV, 2212, 2222; — prop. 6 : XII, 2206; cf. I, 298; — prop. 7 : XII, 2206; cf. I, 298; — prop. 8 : XII, 2206; cf. I, 298; — prop. 9 : XII, 2207; cf. I, 298; VIII, 1995; III, 2434; — prop. 10 : XII, 2207; cf. I, 298; VIII, 1995; III, 2434; — prop. 11 : XII, 2207; cf. I, 298; — prop. 12 : XII, 2207; — prop. 13 : 2207; — prop. 14 : 2207; — prop. 15 : 2207; cf. III, 424. — *b) Erreurs sur les différents états de l'homme :* prop. 16 : XII, 2208; cf. II, 69; VIII, 2026; XII, 548-49; — prop. 17 : 2208; cf. 549; — prop. 18 : 2208; cf. II, 74; XII, 549; — prop. 19 : 2208; cf. II, 97; — prop. 20 : XII, 2208. — *c) Erreurs sur la grâce :* prop. 21 : 2209; — prop. 22 : 2209; cf. IV, 2173; — prop. 23 : XII, 2209; cf. I, 2238; II, 86, 88; XII, 549, 1290; — prop. 24 : 2209; cf. I, 2238; II, 86, 91; XII, 549, 1290; — prop. 25 : 2210; cf. I, 2238; — prop. 26 : XII, 2210; II, 372; IX, 767, 768; XII, 549-50. — *d) Erreurs sur les sacrements :* prop. 27 : 2210; — prop. 28 : 2210; — prop. 29 : 2210; cf. V, 1361; XV, 1399; — prop. 30 : XII, 2211; cf. VI, 939; VII, 70, 76; — prop. 31 : XII, 2211; — prop. 32 : 2211; — prop. 33 : 2211; — prop. 34 : 2211; cf. XIV, 1192; — prop. 35 : XII, 2212; — prop. 36 : 2212; — prop. 37 : 2213; — prop. 38 : 2213; cf. XIV, 1196; — prop. 39 : XII, 2213; — prop. 40 : 2213; cf. VII, 1622; — prop. 41 : XII, 2213; cf. VII, 1622; — prop. 42 : XII, 2213; cf. VII, 1622; — prop. 43 : XII, 2213-14; cf. VII, 1622; — prop. 44-50 : XII, 2214; — prop. 51 : 2214; cf. XI, 1364; — prop. 52 : XII, 2214-15; cf. XI, 1364; — prop. 53 : XII, 2215; cf. XI, 1364; — prop. 54 : XII, 2215; cf. VII, 70; XI, 1364; — prop. 55 : XII, 2215-16; cf. XI, 1364; — prop. 56 : XII, 2216; cf. XI, 1364; — prop. 57 : XII, 2216; cf. XI, 1365; — prop. 58 : XII, 2216; cf. IX, 2278, 2277, 2281; — prop. 59 : XII, 2216; cf. IX, 2278, 2277, 2281; IV, 2447; — prop. 60 : XII, 2216; cf. IX, 2278, 2277, 2281; IV, 2447. — *e) Erreurs sur les offices, les exercices, les institutions relatives au culte religieux :* prop. 61 : XII, 2217; cf. III, 2417; — prop. 62 : XII, 2217; cf. III, 2417; — prop. 63 : XII, 2217; cf. III, 2417; — prop. 64-79; XII, 2217-20. — *f) Erreurs sur la réforme des réguliers :* prop. 80-83 : 2220-21; — prop. 84 : 2221; cf. XV, 3227 (art. 6-8). — *g) Erreurs sur la convocation du concile national*, XII, 2221-22. — *h) Observations terminales*, 2222; sur la façon de parler de la Trinité, 2222 (n. 2); XV, 1815.

3. *Après la publication de la bulle.* — Attitude de l'épiscopat : en Toscane, à Gênes; en Savoie (Gerdil); en Hollande (Église d'Utrecht), XII, 2223-25; — les « Nouvelles ecclésiastiques », 2225; — le canoniste Le Plat, 2225; — attitude et finalement soumission (?) de Ricci, 2226-30.

Cité : XV, 2079, 2390; cf. XI, 1850 (Panieri).

Plaisance. — *C. de 1095* (H.-L., V, 338-95). — C. réformateur d'Urbain II : règlement des ordinations faites par des simoniaques et excommuniés, XV, 2282-83; XIII, 2419; cf. XI, 1292; sur le sens du mot *irritum*, XIII, 2420; — juridiction dépendant des évêques pour l'administration de la pénitence, XII, 897; — fixation des quatre-temps, XIII, 1453; — condamnation de Bérenger, II, 737.

C. de 1132 (*ibid.*, V, 700). — Restauration de la discipline ecclésiastique, VII, 1959.

Polli. — *Synode de 1203.* — Retour de la Bosnie au catholicisme, II, 1042.

Poitiers. — *C. de 1074 ou 1075* (H.-L., V, 135-36). — Condamnation de Bérenger, II, 725.

C. de 1078 (indiqué une fois par erreur 1087) (*ibid.*, V, 229-32). — *Can. 1 et 2 :* port de la tonsure, XV, 1231. — *Can. 8 :* irrégularité des enfants illégitimes, VII, 2558. — *Can. 10 :* contre les clercs usuriers, XV, 2335.

C. de 1100 (*ibid.*, V, 468-71). — Renouvelle l'anathème contre Philippe I[er], XV, 3626; — les évêques ne doivent rien exiger pour les ordres, II, 1847 (ne serait-ce pas le can. 4 du précédent C. ?); — gratuité des actes de chancellerie épiscopale, 1852 (aucun canon de ce C. ne répond à cette prescription : on trouve [*can. 8-9*] : ne pas vendre, acheter ou aliéner des prébendes).

Pondichéry. — *Synode de 1844.* — Sur les rites malabares, approuvés par la Propagande, IX, 1739-40.

Pont-Audemer. — *C. de 1279* (H.-L., V, 242-44). — Promulgue le décret de Latran sur la communion pascale, III, 485; — port de la tonsure, 818; XV, 1231.

C. de 1305 (*ibid.*, VI, 596). — Fêtes d'obligation, V, 2186.

Prague. — *C. de 1346-1349, 1350, 1355; en réalité unique C. de 1349* (*ibid.*, VI, 902). — Prédication contre la sorcellerie, IX, 1524; XIV, 2404.

C. de 1410 (1408) (*ibid.*, VI, 1449). — Condamnation de Wyclif (biens ecclésiastiques), II, 847.

C. de 1605. — Enseignement du catéchisme, II, 1938.

C. de 1860. — Sur les anges gardiens, I, 1276; — projet de rédaction d'un catéchisme, II, 1957; — conférences ecclésiastiques, III, 825.

Przemysl. — *Synode de 1546.* — Opposition de Orzechowski au célibat ecclésiastique, XI, 1625.

Qarqafé. — *C. melkite de 1806* (H.-L. [De Clercq], XI, 337-60). — Dispenses de mariage, XI, 2284; — messe des présanctifiés, XIII, 97.

Québec. — *I[er] C. de 1851; II[e] C. de 1854.* — Sur le catéchisme, II, 1958; — conférences ecclésiastiques, III, 826.

Quedlimbourg. — *C. de 1085* (H.-L., V, 315-17). — Sur la date des quatre-temps, XIII, 1453.

Quierzy-sur-Oise. — Trois assemblées religieuses à Quierzy sont signalées dans le *D. T. C.*

Synode ou diète de 838 (H.-L., IV, 101-03). — Contre le *corpus triforme* et le stercoranisme d'Amalaire de Metz, V, 1211; X, 999; XIV, 2596-97; *Tables*, 168; — cf. VI, 54 (Florus de Lyon); I, 614 (Agobard), 933 (Amalaire).

C. de 849 (H.-L., IV, 150-56). — Contre Gottschalk. — Historique du C., XII, 2906; — déposition de Gottschalk, IV, 495; cf. VI, 501; XII, 2906; — présence de Paschase Radbert, XIII, 1628; de Wenilon de Sens, XV, 3525; mais non de Prudence de Troyes, XIII, 1080.

C. de 853 (*ibid.*, IV, 197-99). — Étude [B. Lavaud], XII, 2920-22. — Texte et traduction des quatre canons d'Hincmar, 2920-21. — *Can. 1 :* Il n'y a qu'une seule prédestination de Dieu, 2920; I, 2528; XII, 2994; XIII, 1003. — *Can. 2 :* Le libre arbitre de l'homme est guéri par la grâce, XII, 1270; 2920-21, 2994; I, 2528; IX, 668. — *Can. 3 :* Dieu veut que tous les hommes se sauvent, XII, 2921, 2994, 3011; I, 2528; X, 664; XV, 3364. — *Can. 4 :* Le Christ a souffert pour tous les hommes, XII, 2921, 2994; I, 2528; XIII, 1917; XV, 3364. — Voir : Hincmar, VI, 2483; Prudence de Troyes, XIII, 1081-82; Wenilon, XV, 3525-26; Remi de Lyon, XIII, 2379; C. de *Valence*; et PRÉDESTINATIANISME, XII, 2808-09.

Cité : IV, 219; V, 1100; XV, 3365.

Quinisexte. — *C. dit « In Trullo », de 692* (H.-L., III, 560-81). — Étude générale [G. Fritz], XIII, 1581-97.

1° *Convocation et date*, XIII, 1581.

2° *Les 102 canons.* — Références aux autres articles : *Can. 1 :* III, 1338-39. — *Can. 2 :* 1286, 1521, 1522, 1524 (sur les canons apost.); IV, 500; XII, 365, 429-30, 607; XIII, 295, 387; XV, 198. — *Can. 3 :* cf. II, 2079. — *Can. 4 :* XII, 2601. — *Can. 5 :* I, 557; XI, 409-10; XIV, 2467. — *Can. 6 :* II, 2079; III, 1639; XI, 1234; XIV, 1456. — *Can. 7 :* IV, 719; *Nicée I*, c. 18. — *Can. 8 :* XI, 431. — *Can. 10 :*

xv, 2330. — *Can. 11* : iv, 475 (corriger 1). — *Can. 12* : cf. can. 48. — *Can. 13* : iii, 1639, 1640; iv, 478; xi, 1234; xiii, 295; xiv, 1337. — *Can. 14* : iv, 724, 692. — *Can. 15* : 724. — *Can. 16* : 712. — *Can. 19* : vii, 2322. — *Can. 20* : iv, 460-61. — *Can. 22* : 477; xiv, 2144. — *Can. 23* : ii, 1846. — *Can. 25* : *Chalc.*, c. 17. — *Can. 26* : cf. can. 3. — *Can. 27* : cf. iii, 229. — *Can. 28* : ii, 850. — *Can. 29* : iii, 501; *Laodicée*, c. 50. — *Can. 30* : cf. can. 13. — *Can. 32* : i, 1899, 2656; cf. ii, 698. — *Can. 33* : i, 1899. — *Can. 34* : *Chalc.*, c. 18. — *Can. 35* : *Chalc.*, c. 22. — *Can. 36* : xi, 2264; xiii, 295; *Const. I*, c. 3; *Chalc.*, c. 28. — *Can. 37* : xi, 2273. — *Can. 38* : *Chalc.*, c. 17. — *Can. 39* : ii, 2431. — *Can. 40* : iv, 692. — *Can. 41* : i, 1139. — *Can. 44* : iii, 873. — *Can. 45* : iv, 476. — *Can. 48* : ii, 2079; cf. can. 12. — *Can. 49* : *Chalc.*, c. 24. — *Can. 50* : iv, 476. — *Can. 51* : iii, 234; iv, 111. — *Can. 52* : iii, 563; xiii, 84, 98. — *Can. 53* : xi, 2003. — *Can. 54* : vii, 1547. — *Can. 55* : xiii, 295; xiv, 1337, 1357; cf. x, 1699. — *Can. 56* : i, 1899, 2658; cf. xiv, 1337, 1357. — *Can. 57* : c. 3 des *Apôtres*. — *Can. 58* : iii, 491. — *Can. 61* : i, 1125; ix, 1524. — *Can. 62* : cf. can. 51. — *Can. 63* : 833. — *Can. 66* : i, 276; iv, 475; xiii, 295. — *Can. 69* : iv, 457; xiv, 1438. — *Can. 72* : 1434. — *Can. 73* : iii, 2352, 2353. — *Can. 74* : *Tables*, 52. — *Can. 77* : iv, 473; *Laodicée*, c. 30. — *Can. 78* : ii, 1976; *Laodicée*, c. 46. — *Can. 80* : iv, 1335; *Sard.*, c. 11 (14). — *Can. 81* : i, 2658; cf. x, 2239. — *Can. 82* : vii, 772, 795; cf. xi, 425, 427; xv, 55. — *Can. 83* : iii, 495; xv, 2844. — *Can. 87* : iii, 873. — *Can. 90* : *Nicée I*, c. 20. — *Can. 91* : i, 2650; *Ancyre*, c. 21. — *Can. 92* : xiii, 1668; *Chalc.*, c. 27. — *Can. 93* : xiv, 1454. — *Can. 95* : iii, 1049; xi, 1398; xiv, 1392; *Const. I*, c. 7. — *Can. 99* : i, 1899, 2658. — *Can. 102* : iii, 862, 873; xii, 1081.

3° *Appréciation.* — Sur l'ensemble des canons, xiii, 1593-94. — Effort de codification canonique, 2396; xiv, 1405; — en vigueur dans l'Église byzantine, i, 18; cf. xii, 813; xv, 3630. — Se présentant comme un complément du VIe C., xiv, 1325; cf. xv, 1925-26; avec des prétentions à l'œcuménicité, 1925. — Antilatinisme du C. : xiii, 295, 365, 390; xiv, 1333, 1337, 1370, 1402.

4° *Le Quinisexte et l'autorité romaine.* — Sous Serge Ier, xiii, 1594; viii, 600; xiii, 295; xiv, 1914. — Sous Jean VII, xiii, 1595; viii, 600; xiii, 295. — Sous Constantin Ier, 1596; iii, 1225; xiii, 295. — Adhésion du VIIe C. et du pape Adrien Ier (le IIe C. de Nicée attribuant au VIe C. les décrets du Quinisexte, xi, 422; cf. can. 1 et 6; xiii, 297), 1596. — Restrictions de Jean VIII, 1597.

Cité : *iii, 640; vi, 1781; xiii, 299; xiv, 1419, 1454.*

Quito. — *Synode provincial de 1851.* — Conférences ecclésiastiques, iii, 826.

Synode de 1869. — Catéchisme, ii, 1958.

Ratisbonne. — *C. de 792* (H.-L., iii, 1034-39). — Abjuration de Félix d'Urgel, i, 404-05; cf. 451; iv, 2335; v, 2132.

Synode de 799. — Communion hebdomadaire recommandée, iii, 522.

C. de 1524. — Réduction des fêtes, v, 2186.

Statuts diocésains de 1588. — Conférences, iii, 819.

Ravenne. — *Synode de 853.* — Sommation à Anastase le Bibliothécaire, ix, 314.

C. de 898, sous Jean VII (H.-L., iv, 717-18), viii, 614.

C. provincial de 997, sous Gerbert (*ibid.*, iv, 889). — Sur les offrandes des sépultures *(can. 3)*, ii, 1850.

C. de 1311 (H.-L., vi, 637-42). — Fixation des frais de chancellerie *(can. 32)*, ii, 1853.

Synodes de 1314 et 1318. — Tonsure, xv, 1232.

Synode provincial de 1568. — Instruction chrétienne et catéchisme, ii, 1922.

Synode de 1607. — Conférences ecclésiastiques, iii, 820.

Synode provincial de 1855. — Catéchisme, ii, 1957.

Reading. — *C. de 1279, par Pecham* (H.-L., vi, 245). — Constitutions provinciales, xii, 121.

Reims. — *C. de 625-630* (première date seule exacte; H.-L., iii, 260-64). — 25 canons. — *Cités : can. 7* (corriger 27) : droit d'asile, v, 477; — *can. 8* : pénitence imposée (mariages incestueux), xii, 848; — *can. 11* : un chrétien ne peut devenir esclave des Juifs, v, 477; — *can. 13* : les serfs, biens inaliénables de l'Église, 477-78; — *can. 14* : divination, magie, augures interdits, iv, 1448; xiv, 2404; — *can. 17* : un affranchi ne peut être réduit à l'état d'esclave, v, 477; — *can. 22* (?) : un esclave obligé de travailler le dimanche sera affranchi, 477.

C. de 813 (H.-L., iii, 1136-38). — 44 canons. — *Cités : can. 12* : ministre de l'absolution, i, 199; — *can. 16* : sur la pénitence, xii, 865; — *can. 31* : pénitence publique ou privée, 877; cf. 1172; — *can. 32* : contre l'usure, xv, 2334; — *can. 35* : sanctification du dimanche, iv, *1313*, 1314.

C. de 923 (*ibid.*, iv, 751-52). — Pénitence et rachat de ceux qui ont pris part à la guerre de Soissons, vii, 1605; cf. xiv, 1183.

Grand C. de 1049, sous la présidence de S. Léon IX (*ibid.*, iv, 1011-28). — Histoire et objet, ix, 323-24. — Dégradation de l'évêque simoniaque de Nantes, iv, 461. — Seul le pape est « apostolique »; excommunication de l'évêque de S.-Jacques de Compostelle, ix, 824. — Contre les nouveaux hérétiques (Bérenger?), ii, 724. — 12 canons. — *Cités : can. 1* : nul ne peut s'arroger le gouvernement d'une Église, s'il n'a été élu par le clergé et le peuple, ix, 324; iv, 2267; — *can. 2* : contre les ordinations simoniaques, ii, 1847; — *can. 4* : à l'exception de l'évêque ou de son représentant, nul ne peut prélever des redevances sur les parvis de l'église, 1841, 1842, 1850; — *can. 5* : aucune redevance pour le baptême, la sépulture, l'extrême-onction, la visite des malades, 1841, 1846; cf. 1843, confirmation (rapporté à un can. 16 inexistant); — *can. 7* : répression de l'usure, xv, 2335.

C. de 1094 (H.-L., v, 386). — Approbation du mariage de Philippe Ier et de Bertrade; refus d'Yves de Chartres d'y assister, xv, 3626.

C. de 1119 (*ibid.*, v, 577-91). — 5 canons. — *Cités : can. 1* : contre la simonie dans les ordinations, ii, 1851; — *can. 2* : contre l'investiture, iv, 2267; — *can. 5* : contre le concubinage des clercs, ii, 2086. — Hors canons : le jugement de Dieu pour tous ceux qui n'appartiennent pas à l'état militaire, xi, 1144; portée de ce décret, 1150.

C. de 1131 (*ibid.*, v, 694-99). — 14 canons (d'après *Codex Udalrici*) ou 17 canons (d'après Sirmond). — Présidé par Innocent II, vii, 1959. — *Can. 9* ou *13* : nul ne doit porter la main sur un clerc, xiii, 2450; xv, 3081.

C. de 1148 (H.-L., v, 823-38). — Présidé par Eugène III, v, 1491. — 1° *Problème dogmatique* : L'erreur de Gilbert de la Porrée, i, 1238, 2232; iv, 1165, 1173-74, 1298; v, 834; vi, 1351-52, 1353 (et références); xi, 786, 1764. — Gilbert dénoncé à Reims, ii, 748; — combattu par S. Bernard, i, 2233; ii, 748, 763; iv, 1173-75; vi, 1354; par Robert de Melun, xiii, 2751; et Pierre Lombard, xii, 1945. — Profession de foi du C., xv, 1715-16; — cf. i, 2232 *(can. 1)*; v, 759, 917 *(can. 1* et *3)*; xiii, 2143 *(can. 3)*; vi, 1353 *(can. 4)*; xv, 3326. — L'affaire d'Éon ou Eudes de l'Étoile, v, 134-36. — 2° *Discipline* : 18 canons. — *Cités : can. 7* : célibat ecclésiastique, ii, 2087; — *can. 10* : aucune église sans prêtre, avec des revenus suffisants pour le faire vivre, 1847; — *can. 16* : on ne doit rien demander pour le chrême, l'huile sainte et la sépulture, 1846, 1850; — *can. 18* : défense de protéger les hérétiques de Gascogne et de Provence (albigeois), i, 680-81.

C. provincial de 1157 (H.-L., v, 913-14). — Mesures de répression contre les cathares : confiscation des biens, vii, 2056; — épreuve du feu pour justifier de son innocence, xi, 1144.

C. de 1231 (*ibid.*, v, 1528-30). — Contre l'usure, xv, 2342.

C. de 1408 (*ibid.*, vi, 1447-48). — Pour la réduction des fêtes, v, 2186; — intervention de Gerson, vi, 1313.

Synode de 1583. — Casuel des chancelleries, ii, 1852;

Contre l'adoptianisme (C. nié I, 405, mais affirmé par Hefele; la nouvelle édition de Denz.-Bannw. l'a supprimé); — cf. 406 (?).

C. de 799, sous Léon III (H.-L., III, 1040-1041). — Contre l'adoptianisme, I, 405; cf. XIII, 297 (corriger la date).

Synode de 800. — Justification de Léon III, IV, 519 (corriger la date).

C. de 810, sous Léon III (H.-L., III, 1132). — Sur le *Filioque*, V, 2316; cf. IX, 311; XIII, 297.

C. de 826, sous Eugène II (*ibid.*, II, 50-53). — 38 canons. — *Can. 17* : au sujet des oblations, VII, 74 (corriger la date). — *Can. 18* : lettres dimissoriales authentiques délivrées seulement aux clercs demandés par un autre évêque, VI, 590. — *Can. 30* : interdiction des travaux et ventes le dimanche, IV, 1315.

Synode de 844 (?). — Cité : XIV, 1917.

Synode de 850, sous Léon IV (H.-L., IV, 189). — Sommations à Anastase [le Bibliothécaire]; IX, 314; cf. IV, 514; voir *Tables*, 147.

C. de 853, sous Léon IV (*ibid.*, IV, 196). — Renouvellement des mesures disciplinaires de 826, IX, 315; — sur la déposition d'Anastase, IV, 514; — sur les oblations, VII, 74.

Synode de 856 (?). — Réédification des églises détruites, II, 860.

Synode de 860, sous Nicolas Ier (*ibid.*, IV, 272-75). — Affaire de Photius, XII, 1550, 1552, 1563; cf. XI, 507.

Synode de 861, sous Nicolas Ier (*ibid.*, IV, 284-87). — L'affaire de Jean de Ravenne, XI, 516.

Synode de mars 862, sous Nicolas Ier (*ibid.*, IV, 311). — Sur Photius, XI, 507; XII, 1550, 1566. — Hefele *(loc. cit.)* relate un synode de la même date contre les théopaschites; cf. IV, 2140.

Synode d'avr. 863, sous Nicolas Ier (*ibid.*, IV, 326-30). — Toujours Photius, XII, 1550, 1567; cf. XIV, 1335; XI, 507. — *Can. 1* : déposition de Photius, pour avoir acquis l'épiscopat par des moyens illégaux, IV, 483. — *Can. 2* : déposition de Grégoire, pour son mépris de l'autorité et des lois ecclésiastiques, 482.

Synode de nov. 864, sous Nicolas Ier (*ibid.*, IV, 335, 360). — Photius, XII, 1550. — Divorce de Lothaire, XI, 512.

Encyclique (et synode) de 867 (*ibid.*, IV, 431-32). — Citée : XII, 1574; cf. 1601; XI, 508.

C. de mai 869, sous Adrien II (*ibid.*, IV, 468-74). — Résumé, XII, 1578-79; cf. I, 454; XII, 1550. — Cité : 1585; XIII, 365.

Synode (?) ou entrevue de juill. 869 (*ibid.*, IV, 389, note). — Affaire du divorce de Lothaire, I, 453-54; cf. VI, 595.

C. de 876, sous Jean VIII (*ibid.*, IV, 648, 650). — Deux C. contre Formose, VI, 596; cf. VIII, 613; XIII, 2409.

Synode d'août 879, sous Jean VIII (*ibid.*, IV, 681). — Réhabilitation de Photius. — Cité : XII, 1550, 1595; cf. VIII, 605.

C. cadavérique d'Étienne VI en 897 (*ibid.*, IV, 710). — Jugement posthume de Formose, V, 979; VI, 597; cf. XIII, 2410.

C. de 898, sous Jean IX (*ibid.*, IV, 715-17). — *Can. 1* : la procédure contre Formose est annulée, VIII, 614. — *Can. 10* : élection du pape selon le décret d'Étienne V. — *Can. 12* : à l'évêque est réservé le jugement sur les fautes charnelles, XV, 3069.

Conciliabule de 963, présidé par l'empereur Otton (*ibid.*, IV, 805-10). — Déposition de Jean XII, élection de Léon VIII, VIII, 624-25; cf. IX, 317.

C. de févr. 964 (*ibid.*, IV, 812-16). — Condamnation du C. précédent et réintégration de Jean XII, VIII, 625-26; IX, 317.

C. de juin 964 (*ibid.*, IV, 818-24). — Léon VIII réintégré; Benoît V déposé, IV, 461; IX, 318; XIII, 2411; — concession à l'empereur romain relativement aux élections des évêques et du pape, IX, 318; cf. IV, 2304-05.

C. de 993, sous Jean XV (*ibid.*, IV, 870). — Canonisation d'Ulrich d'Augsbourg, XIV, 943.

C. de 996, sous Grégoire V (*ibid.*, IV, 884-86). — Le cas d'Arnoul, évêque de Reims, XIII, 300; cf. XIV, 2080.

C. de 998, sous Grégoire V (*ibid.*, IV, 890-91). — Règlement de quelques questions ecclésiastiques, XIV, 2080-81.

C. de 1001-1002, sous Silvestre II (*ibid.*, IV, 895). — Règlement de l'affaire de Willigis, XIV, 2081.

C. de 1047, sous Clément II (*ibid.*, IV, 991). — Contre les ordinations simoniaques, II, 1847; cf. III, 57; IX, 323.

C. de 1049, sous S. Léon IX (*ibid.*, IV, 1002-09). — Contre la simonie et le concubinage des clercs, II, 1847, 2085; IV, 482; VI, 1798, 1799.

C. de 1050, sous S. Léon IX (*ibid.*, IV, 1040-55). — Célibat ecclésiastique, II, 2085; cf. VI, 1799; IX, 324-25; — affaire de Bérenger, II, 724-25; cf. VIII, 2565; IX, 324-25.

C. de 1051, sous S. Léon IX (*ibid.*, IV, 1068). — Cf. IX, 325.

C. de 1059, sous Nicolas II (*ibid.*, IV, 1139-79). — Décret relatif à l'élection des papes, XI, 527-30; cf. VI, 1798; IV, 2313. — Contre l'incontinence des clercs et la simonie, II, 1847; IV, 482; XI, 526-27. — Contre l'usure, XV, 2335. — Bérenger, II, 732, 736; cf. V, 1218, 1383; VI, 1800.

C. de 1060, sous Nicolas II (*ibid.*, IV, 1196). — C. distinct du précédent, mais renforçant ses décisions, IX, 531; — prêtres simoniaques, XIII, 2415.

C. de 1063, sous Alexandre II (*ibid.*, IV, 1230). — Contre les prêtres concubinaires, II, 1847; cf. I, 710 (quatre synodes romains); — excommunication de Cadalaüs (Honorius II, antipape).

C. de 1074, sous S. Grégoire VII (H.-L., V, 68-103). — Célibat ecclésiastique, II, 2085; cf. VI, 1795, 1799; — contre l'usure, XV, 2335.

C. de 1075, sous Grégoire VII (*ibid.*, V, 114-31). — Juridiction des curés sur leurs paroissiens, XII, 895. — Condamnation de l'investiture laïque, VI, 1796. — Invitation à déserter les églises des prêtres concubinaires, 1799.

C. du début de 1078, sous Grégoire VII (*ibid.*, V, 232-36). — Contre les ordinations simoniaques, II, 1847; cf. VI, 1801, 1802.

C. de la fin de 1078, sous Grégoire VII (*ibid.*, V, 240-44). — Contre les ordinations simoniaques et l'investiture laïque, VI, 1788-1800 (texte); cf. IV, 2267; — autres décisions (dîme, honoraires de messes, maigre du samedi), VI, 1801; — Bérenger, 1800-01; cf. 733. — Un cas de jugement de Dieu (épreuve du feu) autorisé, XI, 1144.

C. de 1079, sous Grégoire VII (H.-L., V, 248-54). — Liquidation de l'affaire Bérenger, II, 734 (formule de confession); XV, 1398 (transsubstantiation); cf. XIII, 1917; VIII, 2565; VI, 1801; I, 661. — Indécision de Grégoire dans le conflit pour le trône allemand, VI, 1796-97.

C. de 1080, sous Grégoire VII (H.-L., V, 262-68). — Condamnation de Henri et reconnaissance de Rodolphe, VI, 1797; — rôle des métropolitains dans l'élection des évêques, XI, 1886; cf. XIV, 2267.

C. de 1099, sous Urbain II (*ibid.*, V, 461-63). — Contre la simonie et en faveur de la liberté d'élection des évêques, XV, 2284-85; cf. IV, 2267; XIV,

2145; II, 1847 (à cet endroit le C. est indiqué comme tenu par Pascal II).

C. de 1102, sous Pascal II (H.-L., v, 474-75). — Contre l'empereur et le schisme allemand, XI, 2058-59.

C. de 1105, sous Pascal II (ibid., v, 483-87). — Affaires d'Angleterre, XI, 2070.

C. de 1112, sous Pascal II (ibid., v, 532-35). — Contre le pacte de 1111, XI, 2066; cf. 2061-64 (*ibid.*, v, 510-27).

C. de 1116, sous Pascal II (ibid., v, 551, 554-57). — Règlement définitif du pacte de 1111, XI, 2068-69.

C. de 1302, sous Boniface VIII (ibid., VI, 424-30). — Et la bulle *Unam sanctam*, II, 995-96, 999-1000 (texte).

C. de 1413 (ibid., VII, 93-97). — Continuation d'un concile ébauché par Jean XXIII fin 1412 : condamnation des œuvres de Wycliff, VIII, 642; cf. III, 1200. — Continuation à Constance.

C. de 1725, sous Benoît XIII. — Acceptation de la bulle *Unigenitus*, II, 705; cité : XV, 2404, 2841-42; — enseignement du catéchisme, II, 1949; — conférences ecclésiastiques, III, 826.

C. de 1899. — Voir C. plénier d'*Amérique latine*.

C. arménien de 1911, sous Pie X. — Organisation du patriarcat, XI, 1937-39, 2295; cité : X, 64; XI, 1943.

Rouen. — *C. de 650* (H.-L., III, 287-89). — Le *can. 15* concerne la sanctification du dimanche, IV, 1313; — assistance aux vigiles et vêpres, 1335; — sanctification des fêtes, V, 2185.

C. de 1063 (ibid., IV, 1233). — Formule de foi antibérengarienne, II, 725; — célibat ecclésiastique, 2085.

C. de 1072 (ibid., IV, 1281). — *Can. 1 :* consécration des saintes huiles par l'évêque entouré de douze prêtres, II, 2410. — *Can. 2 :* en cas de vacance du siège, obligation de demander les saintes huiles à un autre évêque, 2409-10. — *Can. 7 :* cérémonies de la confirmation, 2399; cf. III, 1060. — *Can. 10 (?)* : conservation des saintes huiles, II, 2410-11. — *Can. 9 :* quatre-temps, XIII, 1453. — *Can. 11 :* tonsure, XV, 1231. — *Can. 15* (et non 13) : célibat, II, 2086. — *Can. 20 :* les évêques convoqués pour la déposition d'un prêtre peuvent se faire représenter, IV, 493.

C. de 1096 (ibid., V, 445). — Excommunication pour le crime de faux.

C. de 1187 et de 1189 (sous la date de 1190, *ibid.*, V, 1158-61). — Respect du Saint-Sacrement; en dehors du cas d'extrême nécessité, le viatique doit être administré par un prêtre *(can. 3)*, V, 1243; XV, 2845; — le parjure, cas réservé *(can. 26)*, XII, 896.

C. de 1214 (et non 1224) (H.-L., V, 1316). — Reproduit le can. 18 de la IVe partie du C. de Paris de 1212-13, dans son *can. 19 :* interdiction du travail du dimanche.

C. de 1231 (ibid., V, 1524-28). — Interdiction aux diacres, sauf le cas de nécessité, d'entendre les confessions et d'administrer le viatique *(can. 34)*, III, 898; IV, 714.

C. de 1235 (?). — Obligation de la messe paroissiale, IV, 1336.

C. de 1299 (H.-L., VI, 457-58). — Interdiction des jugements le dimanche *(can. 2)*, IV, 1316.

C. de 1445 (H.-L., VII, 1151). — Contre la sorcellerie *(can. 3, 7)*, XIV, 2404.

Synode de 1581. — Règlement du casuel, II, 1854; — enseignement du catéchisme, 1918; — conférences ecclésiastiques, III, 819.

C. provincial de 1850. — Condamnation de Michel Vintras, XV, 3059.

Ruremonde. — *Synode de 1652.* — Conférences ecclésiastiques, III, 819.

Russes. — *C. de Kiev de 1169.* — Sur le jeûne monastique, XIV, 230.

C. de Moscou de 1448. — Élection de Jonas, XIV, 244.

C. de Moscou de 1490 et 1503. — L'hérésie judaïsante, XIV, 249-54.

Synodes de Moscou de 1547 et de 1549. — Canonisations multiples, XIV, 263-64.

C. des Cent Chapitres (Stoglav) de 1551. — C. réformateur; décisions disciplinaires, XIV, 264-67; cf. 295.

C. de Moscou de 1553-1554 : jugement et condamnation de Baškin et de Artème, XIV, 267-70.

C. de 1620. — Rebaptisation des Latins, XIV, 276-81 (on y trouve toutes les « erreurs » reprochées aux Latins); cf. XIV, 1391; — réception des protestants et hérésies à eux reprochées, 287-88; — sur la condamnation de Pierre Le Bègue, 279.

C. de Kiev de 1640. — Sur la forme de l'eucharistie, XIV, 310; cf. 350.

C. de 1654, 1655, 1656. — Réformes de Nicon sur la messe, les livres liturgiques et les rites de l'Église russe, XI, 647; cf. XIV, 318; 3167.

C. de Moscou de 1660. — Déposition du patriarche Nicon, XI, 648-49.

C. de 1666-1667 ou grand C. de Moscou. — Historique du C., XIV, 294-95; — déposition de Nicon, mais consécration de son œuvre, XI, 650-51; XIV, 1446-47. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 971.

C. de 1681. — Contre le protestantisme de Bielobodski, XIV, 311.

C. de 1690. — Condamnation d'écrits de tendance latinisante, XIV, 320-22; — changement dans l'école de Kiev, 350.

C. de 1749 et de 1766. — Contre le palamisme, XI, 1814.

C. de 1906-1908 (projeté). — Aucun accord possible avec les autres Églises chrétiennes, sauf les Vieux catholiques, XV, 2440-41.

C. panrusse de 1917. — Rétablissement du patriarcat, XIV, 1375; cf. 1448.

C. stratovière de Novgorod en 1694. — Contre les suicides volontaires, XIV, 297-98; — mais préoccupations ascétiques exagérées, 301-02.

C. de Vladimir-sur-Kliazma en 1274. — Contre la simonie; canons disciplinaires, XIV, 234-35.

Saint-Antoine de Beqata. — Voir *Beqata*.

Saint-Basle de Verzy. — *C. provincial de 991* (H.-L., IV, 844-66). — Déposition d'Arnoul de Reims, VI, 1108; XIII, 300-01. — Physionomie du C., XIV, 2078-79; — cité : 2081.

Saint-Félix de Caraman. — *C. de patarins et de catharins en 1167 (ibid.*, V, 1763), VII, 2026.

Saint-Gilles. — *C. de 1211 (ibid.*, V, 1288). — Jugement du comte de Toulouse, III, 1925.

Saint-Louis. — *IIe Synode de 1858.* — Conférences ecclésiastiques, III, 826.

Saint-Omer. — *Synode de 1583.* — Conférences ecclésiastiques, III, 819.

Synode de 1640. — Synodes décanaux, III, 819; — catéchisme, II, 1940.

Salamanque. — *Synode de 1335* (H.-L., VI, 833-35). — *Can. 15 :* condamnation des sorciers et de ceux qui leur prêtent concours, XIV, 2404.

Salerne. — *C. de 1596.* — Enseignement du catéchisme, II, 1922.

Salzbourg. — *C. de 800* (H.-L., III, 1106-08). — Sur le carême *(can. 11; cf. 2)*, II, 1735; — contre l'usure *(can. 10* de Riesbach), XV, 2334.

C. de 1274 (H.-L., VI, 221). — Tonsure, XV, 1232.

C. de 1281 (ibid., III, 275-77). — Excommunication des faux-monnayeurs, IV, 487.

C. de 1480. — Réglementation des oblations au clergé, II, 854.

Synode de 1490. — Élévation après la consécration, IV, 2324.

Saragosse. — *C. de 380 (?), antipriscillianiste (ibid.*, I, 986), XIII, 391-92; cf. 396, 398. — Symbole du C. (?), *Fides Damasi*, XIV, 2929; cf. V, 2313. — Cité : III, 556; V, 554.

Saram. — *C. de 1217.* — Coutumes louables et coutumes répréhensibles, en matière de casuel, II, 1842.

Sardique. — *Concile de 343* (H.-L., I, 737-812). — Étude générale [G. Bardy], XIV, 1109-14; cf. I, 1812-14; III, 657; VIII, 1916. — C. général et non œcuménique, III, 640. — Date, XIV, 1110.

Le « concile de Sardes » auquel il est fait allusion en V, 1722, à propos des causes criminelles des évêques, doit vraisemblablement désigner le présent concile de Sardique (cf. II, 2040; *D. D. Can.*, III, 60).

1° *Controverses doctrinales.* — Union des occidentaux et des orientaux (eusébiens), XIV, 1110-11;

I, 1812-13; — mais division; les orientaux maintiennent la déposition de S. Athanase, Marcel d'Ancyre, Asclépas et Paul de Constantinople, XIV, 1109-10; V, 1550; IX, 1469, 1471, 1995-96. — Innocence reconnue par les occidentaux de S. Athanase, XIV, 1111; I, 2147-48; d'Asclépas, *Tables*, 275; de Marcel d'Ancyre, IX, 1995-96; de Paul, 1469. — Le C. et Jules Ier, VIII, 1916; XI, 417; XIII, 278; XIV, 1114. — Formule de foi, VIII, 1265; finalement non élaborée, I, 1813; IX, 1996; XIV, 1111. — Lettres synodales, I, 1814; XIV, 1111-12.

Sur la prétendue formule de foi, voir H.-L., I, 757-59.

2° *Question pascale*, XIV, 1112; cf. XI, 1958 (*supputatio Romana*, amendée).

L'ordonnance sur la célébration de la fête de Pâques, dans H.-L., I, 804-06.

3° *Canons disciplinaires*. — 22 canons. — Résumé général, XIV, 1113. — *Cités : can. 1 :* translation d'un évêché à l'autre; cf. can. 12 de Nicée, IV, 477; V, 1551; — *can. 2 :* pénalité contre l'évêque usant de fraude pour changer de siège; cf. can. 21 d'Antioche (341), IV, 2382; cf. V, 1551; — *can. 3 :* interdiction à un évêque de voyager dans un diocèse autre que le sien, à moins d'y être invité; cf. can. 13 d'Antioche, XIV, 1113; — les discussions entre évêques doivent être jugées par le synode provincial, sauf appel au pape, 1113; cf. II, 2040; IV, 498, 505; X, 2275; XI, 650, 654, 1880; XIII, 278, 349, 356, 361, 363, 376, 390; — *can. 4 :* tant que le pape n'a pas statué, on ne doit pas donner de remplaçant à un évêque déposé par le synode provincial, II, 2040; IV, 454; — *can. 5 :* résumé, XIV, 1113; cf. IV, 498, 501; — *can. 6 :* résumé, XIV, 1113; IV, 476; — *can. 7 :* interdiction aux évêques de se rendre à la cour, II, 2040; — *can. 9 :* usurpation de fonctions supérieures, IV, 480; — *can. 10 :* un laïque demandé pour évêque doit passer par les ordres inférieurs : lecteur, diacre, prêtre, IX, 119; cf. VII, 2343, 2349; — *can. 11 :* résumé, XIV, 1113 : un évêque en voyage doit user de discrétion et ne pas s'absenter sans raison importante, III, 524; XIII, 1592; — *can. 12 :* on lui tolère trois dimanches d'absence; cf. XIV, 1113; — *can. 13-19 :* résumé, 1113; cf. IV, 510.

Cité : III, 640; IV, 500, 501, 2380, 2382 (C. d'Elvire); VI, 2406 (S. Hilaire); XIII, 366 (Osius); 1592 (C. Quinisexte); XV, 232 (Théodore d'Héraclée); 2983 (discussion d'authenticité).

Sarlat. — *Synode de 1729.* — Conférences ecclésiastiques, III, 824.

Savonnières. — Voir C. de *Toul*.

Schiarfé. — Voir C. de *Charfé*.

Segni. — *Synode de 1850.* — Conférences ecclésiastiques, III, 826.

Séleucie. — 1° *Séleucie-Ctésiphon*. — *C. persan de 410* (H.-L., II, 159-66). — Restauration de la discipline et de l'ordre dans le patriarcat, XI, 171; — obligation de l'abstinence pour les moines, I, 268.

C. de 486 (*ibid.*, II, 936, note). — Mesures disciplinaires contre les moines errants, XI, 177; — symbole de foi sur la christologie, 177.

C. de 585. — Reconnaissance de la primauté romaine, XIII, 349.

2° *Séleucie d'Isaurie*. — *C. de 359* (*ibid.*, I, 946-55). — But du C. : l'union des Églises sur une formule homéousienne [G. Fritz], XIV, 1786-90; cf. I, 1828. — Convocation par Constance de deux C. parallèles, Rimini et Séleucie, XIV, 1787; cf. XIII, 2708, 2710; XIV, 2181. — Rôle de Basile d'Ancyre, II, 462; XIV, 1786, 1787, 1788; voir *Tables*, 262; — d'Eudoxe, V, 1485; — de S. Cyrille de Jérusalem et d'Acace, XIV, 1788; cf. I, 291, 1828; III, 2530. — Formule d'union proposée : la IVe de Sirmium, I, 1826; XIV, 2181-83; *Tables*, 259, 9°. — Cité : VI, 2406; IX, 636, 654.

Seligenstadt. — *C. de 1023* (*ibid.*, IV, 921-24). — 20 canons. — *Cités : can. 1-2 :* jeûnes et quatre-temps, XIII, 1452-53; — *can. 3 :* temps prohibés pour le mariage, XV, 112; — *can. 5 :* aucun prêtre ne devra dire plus de trois messes par jour, II, 894; — *can. 7 :* le jugement de Dieu est imposé pour se justifier du crime d'adultère, XI, 1144, 1150; — *can. 16, 18, 19 :* texte du can. 18, XIII, 2449; XII, 897.

Sens. — *C. de Sens ou de Paris, en 856* (*ibid.*, IV, 199). — Les quatre *capitula* de Prudence de Troyes (texte), XII, 2925-26.

C. de Sens de 1141 (H.-L., V, 747-90). — Le C. provoqué par l'enseignement d'Abélard et demandé par celui-ci, I, 37-38, 44-45. — Les articles condamnés, avec l'approbation d'Innocent II, 45-48; cf. VII, 1959; XII, 1982; XIII, 1945. — Condamnation simultanée d'Arnaud de Brescia, I, 44, 1972; VII, 1960. — Présence de S. Bernard, I, 37-38; II, 747; — de Gilbert de la Porrée, VI, 1351. — *Articles cités ou commentés : art. 1 :* II, 764; III, 2113-14; IV, 1169-70; XV, 1714; — *art. 2 :* V, 759; cf. XV, 1714; — *art. 3 :* 1714, 3340; cf. XII, 2332, et (pour l'ensemble de la Trinité), VII, 1748-49; — *art. 4 :* II, 765; XIII, 1917, 1945; — *art. 5 :* I, 413-15; VII, 511, 757-58; VIII, 1270; XII, 2004; — *art. 6 :* IX, 668; X, 669; — *art. 7 :* III, 2142, 2146; IV, 1163, 1298; XV, 3328, 3339; — *art. 8 :* 3339, 3340; — *art. 9 :* I, 173; XII, 447; cf. 445-46; — *art. 11 :* VIII, 1287-88; — *art. 12 :* I, 170, 198, 199; XI, 1334; XII, 898, 1050; — *art. 13 :* X, 671; — *art. 14 :* cf. art. 1; — *art. 15 :* III, 2022; — *art. 16 :* IV, 388; — *art. 18 :* 574; — *art. 19 :* X, 670, 684. Voir *Tables*, 6 (les indications présentes aideront à corriger quelques fautes de typographie dans les chiffres).

C. de 1164 (inconnu de H.-L.). — Condamnation du nihilisme christologique par Alexandre III, I, 416.

Synode de 1210 (Sens-Paris) (H.-L., V, 1304-05). — Condamnation d'Amaury de Bène, de David de Dinan, d'Aristote, I, 938; cf. III, 2080; IV, 157; — interdiction d'enseigner Aristote, VI, 864; cf. I, 1882 (texte de la prohibition). — Condamnation de la thèse amauricienne sur la présence réelle, V, 1243; X, 1051-52.

C. de 1528 (Sens-Paris) (H.-L., VIII, 1070). — Décrets doctrinaux contre le luthéranisme : doctrine de la grâce, I, 2550; cf. XIII, 1277 (purgatoire); XIV, 464 (variations sur l'eucharistie); 964 (culte des saints).

C. provincial de 1850. — Uniformité dans l'enseignement du catéchisme, II, 1955.

Séville. — *C. provincial de 619* (H.-L., III, 256-58). — Délimitation de diocèses; abjuration de l'évêque eutychien Grégoire, VIII, 99. — *Can. 7 :* l'évêque seul doit procéder à la consécration de l'autel, à la confirmation, à la réconciliation des pénitents à la messe, II, 2399; III, 1048, 1066; — la chrismation n'est pas la confirmation, VII, 1364. — *Can. 9 :* des clercs, non des laïques, doivent être économes des biens de l'Église, II, 860.

C. provincial de 625. — Déposition de Martianus, VIII, 99.

Sidé. — *Synode de 390* (*ibid.*, II, 75). — Condamnation des messaliens, V, 1457.

Sidon. — *C. de 511 et 512* (*ibid.*, II, 1015-16). — Contre le monophysisme, XII, 1514 (attitude peu franche de Philoxène de Mabboug).

Sienne. — *C. provincial de 1850.* — Sur l'enseignement du catéchisme, II, 1957.

Sienne-Pavie. — Voir C. de *Pavie-Sienne*.

Singidunum. — *Synode arien de 367.* — Contre la divinité du Fils, I, 1840.

Sinuesse. — *Prétendu C. de 303* (H.-L., I, 207-08). — Le pape Marcellin sacrificateur aux idoles (?), XIV, 2988; cf. IV, 516.

Sirmium. — *C. de 347* (H.-L., I, 850-51). — Contre Photin, XII, 1533.

Conciles et formules [É. Amann], XIV, 2175-83. — Les 4 formules dans l'histoire de l'arianisme, I, 1818, 1823-24, 1825, 1826-27. — *Ire formule* (351) : occasion, histoire, textes dogmatiques, XIV, 2175-78; cf. V, 757, 2354; VII, 466, 469; IX, 643 (Libère); XII, 1533; XIV, 1786, 1792. — *IIe formule* (357) : occasion, analyse, 2178-80; XII, 1370-73 (critique de Phébade); cf. IX, 643, 644; XIV, 1792; XV, 2892. — *IIIe formule* (358) : XIV, 2180-81; cf. IX, 648 (Libère); XIV, 1786, 1788; XV, 2892. — *IVe formule* (359) : XIV, 2181-83; cf. IV, 569; XIII, 2708, 2709; XIV, 1788, 1789; — texte du *Credo* daté, 2182.

Sis. — Voir C. de *Cis*.

Smyrne. — *C. de 1869.* — Conférences ecclésiastiques, III, 827.

Soissons. — *C. de 744* (H.-L., III, 854-61). — *Can. 3 :* les abbés réguliers ne doivent pas aller à la guerre, mais seulement y envoyer leur contingent, VII, 1230 (le C. est indiqué par erreur de 741). — *Can. 5 :* l'avis des évêques doit être demandé avant de promouvoir un clerc aux dignités, IV, 2264. — *Can. 7 :* condamnation d'Adelbert, II, 1007; cf. XV, 3673. — *Can. 9 :* interdiction aux époux séparés de contracter un nouveau mariage, IV, 1466.

C. de 746 (non indiqué dans H.-L.). — Discipline pénitentielle, XII, 862.

C. de 833 (H.-L., IV, 87). — Règlement du conflit entre Louis le Pieux et Lothaire, XII, 879.

C. de 853 (*ibid.*, IV, 192-96). — Histoire de ce C., XIII, 2406-07; — sur l'élection d'Hincmar à Reims, nonobstant l'appel d'Ebbon, son prédécesseur déposé, IV, 454; VI, 2482; IX, 314; XI, 1283; — Hincmar et Rothade, 517, 518; cf. II, 2041.

C. de 866 (*ibid.*, IV, 392-413). — Histoire de ce C., XIII, 2407-08; — sur les réordinations, cf. XI, 519.

C. de 1092 (*ibid.*, V, 365-67). — Condamnation de la théologie de Roscelin sur la Trinité, XV, 1713; cf. V, 758; XIII, 2911.

C. de 1121 (*ibid.*, V, 593-602). — Condamnation des théories d'Abélard, I, 37, 43; V, 759; VII, 1959; XII, 1982.

Ordonnances synodales de 1561. — Sur la forme du mariage, IX, 2232.

Spalato. — *C. provincial de 530-532.* — Évêché de Bistua (Bosnie), II, 1036.

Spolète. — *C. provincial de 1849.* — Enseignement du catéchisme, II, 1957; — projet de *syllabus*, IX, 593.

Statuta Ecclesiæ antiqua. — Voir C. de *Carthage*.

Strasbourg. — *Synode de 1687.* — Conférences ecclésiastiques, III, 819.

Strigonie. — *C. provincial de 1858.* — Enseignement du catéchisme, II, 1957; — conférences ecclésiastiques, III, 825.

Stuttgart. — *Synode protestant de 1559.* — Profession de foi de Brenz et ubiquisme, XV, 2042.

Sutri. — *C. de 1046* (H.-L., IV, 986-87). — Règlement du conflit de trois papes rivaux, IV, 520; VI, 1792; IX, 321 (il existe des confusions sur l'attribution au C. de Sutri de tout le règlement de l'affaire; voir *ibid.*).

C. de 1059 (H.-L., IV, 1133-38). — Règlement du conflit entre l'antipape Benoît X et Nicolas II, IV, 520; XI, 526; cf. II, 652.

Synnada. — *Synode du début du IIIe s.* (*ibid.*, I, 161, 162). — Sur le baptême conféré par des hérétiques, II, 220; cité : III, 637.

Szabolch ou **Szaboles** (Hongrie). — *C. de 1092* (*ibid.*, V, 369). — Sur les jours de fête, V, 2186.

Tarczal (Hongrie). — *Synode calviniste de 1563.* — Analyse, XI, 1344-45.

Tarragone. — *C. de 380 (?).* — *Fides Damasi*, VIII, 1263-64.

Synode provincial de 1685. — Enseignement du catéchisme en langue vulgaire, II, 1942.

Synode de 1717. — Obligation pour les curés et confesseurs de suivre des conférences de morale, III, 823.

Synode de 1727. — Réduction du nombre des fêtes, V, 2187.

Synode de 1738. — Instruction suffisante pour l'ordre et le mariage, II, 1949.

Tarse. — Voir C. *arméniens*.

Télepte ou **Zelle.** — *C. de 386* (H.-L., II, 72). — Célibat ecclésiastique, II, 2080.

Thionville. — *C. de 821* (*ibid.*, IV, 32-33). — Pénalités contre qui frappe les clercs, XII, 1044.

Synode de 835 (*ibid.*, IV, 91-93). — Jugement des métropolitains par le C. provincial, IV, 512; cf. XI, 518 (déposition d'Ebbon de Reims).

Thurles. — *C. plénier irlandais de 1850.* — Conférences ecclésiastiques, III, 825.

Tolède. — I. CONCILES ANTÉRIEURS A L'INVASION ARABE. — Article général [A. Michel], XV, 1176-1208; — cités : V, 554.

Ier C. de 400 (H.-L., II, 69, note 2; et 122-25). — Occasion, XIII, 393; — relation du C. avec le *Libellus* de Pastor, XV, 1776-77; cf. V, 810; XI, 2241-42; — profession de foi, XV, 1197-98; cf. I, 1264; V, 2310, 2462; XII, 1192; XIII, 659, 2501, 2502; XIV, 2926, 2930; XV, 1351, 1704, 3324. — *Canons disciplinaires* (20 dans H.-L.) : *cités : can. 1 :* II, 2081; — *can. 2, 3, 5, 20 :* XI, 1233; cf. VII, 2552 (can. 2); — *can. 4 :* IV, 460; — *can. 5 :* 473, 480; X, 957; — *can. 8 :* VII, 2544-45; — *can. 10 :* V, 477; XIII, 2501; — *can. 11 :* XV, 1351; — *can. 14 :* III, 556; — *can. 17 :* 799; — *can. 20 :* II, 2397 (modifier la date du C.), 2407, 2409; III, 1048, 1090, 1092; V, 1688; VII, 1364.

C. de 447 (H.-L., II, 483-87). — Attribution à ce C. du *Libellus de* Pastor, V, 758, 2310; VII, 2095; XI, 2242; XIII, 650; cf. XV, 1777.

IIe C. de 527 (*ibid.*, II, 1080-84). — Histoire, XV, 1177; cf. 1190. — Canons : résumé, 1177. — *Cités : can. 1 :* XIV, 1683; cf. V, 582; IV, 724 (âge pour les ordres).

IIIe C. de 589 (*ibid.*, III, 222-28). — Histoire, XV, 1177-78; cf. I, 1853. — Importance : conversion du roi Reccarède et du peuple espagnol, XV, 1178; IX, 97 (présence de S. Léandre de Séville); cf. VIII, 95 (S. Isidore). — Confession de foi de Reccarède, XV, 1198-99; — addition du *Filioque*, V, 2311. — *Canons : a) doctrinaux*, XV, 1178 (texte); cf. V, 2311 *(can. 5)*; — *b) disciplinaires :* 23 canons; — *cités : can. 2 :* XV, 1178-79; cf. X, 2536 (modifier la date); — *can. 3 :* II, 864; cf. 874; — *can. 11 :* XII, 840 (texte), cf. 889; III, 861, 884; XV, 1179; — *can. 12 :* 1179; — *can. 13 :* VI, 531; XV, 3082; — *can. 14 :* IV, 1418; XV, 1194; — *can. 16 :* 1190; — *can. 17 :* VII, 1723; — *can. 18 :* 1737; — *can. 21 :* 1236, 1237. — Influence de Reccarède sur certains canons, XV, 1190.

Synode de 597 (H.-L., III, 236-37). — Deux canons connus, XV, 1179; cf. *can. 1 :* célibat ecclésiastique, II, 2081.

Synode de 610 (*ibid.*, III, 249-50). — Tolède devenue juridiquement métropole, XV, 1179; cf. VIII, 99.

IVe C. de 633 (*ibid.*, III, 268-77). — Réuni sous la présidence de S. Isidore, XV, 1179-80; VIII, 99-100. — Symbole de foi *(can. 1)*, XV, 1199-1200; cf. 1704, 2971; — sur l'incarnation, VIII, 1286; — le *Filioque*, V, 810, 2310; XII, 2711; — la descente aux enfers, IV, 574. — *74 canons disciplinaires : a) Discipline des clercs*, XV, 1180; VIII, 100. — Indications particulières : formation des clercs *(can. 24)*, XIV, 1683 (texte); cf. VIII, 101; — obligation de la chasteté *(can. 21, 22, 27)*, cf. VIII, 100; — port de la tonsure *(can. 41)*, XV, 1230; — âge requis pour le diaconat et la prêtrise *(can. 20)*, 1180; — conditions exigées des clercs venus de l'état de servage *(can. 73)*; — conditions d'admission aux ordres et à l'épiscopat *(can. 19)*, VII, 1237, 2542, 2543, 2545, 2550; — immunités : exemption de redevances et de corvées *(can. 47)*, 1247; VIII, 100; — sacre des évêques *(can. 19)*; — déposition des clercs coupables de divination *(can. 29)*, IV, 475, 483, 1449; de port d'armes en cas de sédition *(can. 45)*, 474; VII, 1227; — réhabilitation en cas

de condamnation injuste *(can. 28)*. — *b) Régime pénitentiel*, xv, 1180-81 *(can. 54, 55)*. — *c) Discipline monastique*, 1181 *(can. 9, 53)*; — vie plus parfaite *(can. 50)*, 3246. — *d) Administration temporelle :* droits et devoirs des évêques *(can. 32, 33, 36, 38)*, xv, 1181; — biens inaliénables : compensation exigée pour l'affranchissement des serfs *(can. 67)*, v, 478; — les économes seront pris dans les rangs du clergé *(can. 48)*, II, 860. — *e) Liturgie :* indications des *can. 2, 5, 7, 13, 15, 12, 14, 18 :* xv, 1181-82; cf. VIII, 100; — baptême par immersion (triple ou unique) *(can. 6)*, II, 186; — récitation de l'oraison dominicale *(can. 10)*, IV, 479; x, 2537; — la bénédiction épiscopale *(can. 18)*, 2538; — prescriptions pour le carême, II, 1741; — l'Apocalypse, livre inspiré *(can. 17)*, 1567; — ordre de la communion *(can. 18)*, IV, 457; — les diacres ne doivent pas remplir des fonctions supérieures à leur ordre *(can. 39)*, 719. — *f) Les Juifs :* les *can. 57-66* règlementent leur situation, xv, 1194-95 (textes : cf. [can. 57], IV, 2399; VII, 2278; III, 1062; [can. 63] IV, 1418). — *g) Église et État :* les C. sont des assemblées nationales (cortès), xv, 1182, 1190-91; cf. 1197; VII, 1237; — portée du *can. 75*, xv, 1191; — surveillance des juges civils par les évêques *(can. 32)*, VII, 1237; VIII, 100; — les clercs chargés de rendre la justice ne doivent pas s'immiscer dans les causes menant à une exécution capitale *(can. 31)*, IV, 480; VII, 1237.

Ve C. de 636 (H.-L., III, 277-78). — Décisions, xv, 1182-83 : canon religieux sur les Rogations *(can. 1)*, 1183; — canons politiques *(2-8)*, 1191.

VIe C. de 638 (H.-L., III, 279-81). — Profession de foi, xv, 1183, 1200-1202, 1204; cf. IV, 1297; v, 810, 2310 *(Filioque)*; XIII, 659; xv, 1704. — Trace d'une lettre d'Honorius Ier, VII, 95. — *18 canons disciplinaires*, xv, 1191 : *can. 3 :* élimination des Juifs de toute l'Espagne, xv, 1195; — *can. 4 :* contre la simonie, II, 1847; XIV, 2144; — *can. 7 :* ceux qui font profession de pénitent et reviennent à leur première vie seront enfermés dans un monastère, XII, 847; — *can. 8 :* l'homme jeune et marié qui, en danger de mort, est entré dans l'état de pénitent aura la permission de revenir près de sa femme, XII, 847; — *can. 11-14, 17-18 :* xv, 1191.

VIIe C. de 646 (*ibid.*, III, 285-87). — 6 canons, xv, 1183-84; — analyse du *can. 1 :* 1191-92; — symboles annexés par Mansi à ce C., 1202.

VIIIe C. de 653 (*ibid.*, III, 283-91). — Présence de S. Ildefonse, VII, 740; — proclamation de S. Isidore comme docteur de l'Église, VIII, 102; — son symbole est Nicée-Constantinople, xv, 1202, avec le *Filioque*, v, 810, 2311, 2312. — *Can. 2, 10, 13*, adoucissant les sanctions du can. 1 du précédent C. : xv, 1192. — *Can. 4-7 :* continence des clercs, 1184. — *Can. 8 :* instruction des clercs, 1184. — *Can. 9 :* carême, II, 1743; xv, 1184. — *Can. 12 :* sur les Juifs, 1195.

IXe C. de 655 (*ibid.*, III, 291-94). — Assistance de S. Ildefonse, VII, 740. — Canons concernant l'administration des biens ecclésiastiques, xv, 1184-85. — *Can. 10 :* pénalité pour les clercs incontinents, 1185. — *Can. 11 :* les esclaves appelés à l'état ecclésiastique doivent être affranchis par l'évêque, v, 477. — *Can. 17 :* jours auxquels les Juifs baptisés doivent assister au service divin célébré par l'évêque, xv, 1195.

Xe C. de 656 (*ibid.*, III, 294-96). — Résumé du C., xv, 1185. — 77 canons. — *Can. 4 et 5 :* les veuves et les femmes engagées dans les vœux doivent y demeurer fidèles, IV, 693. — *Can. 7 :* interdiction de vendre des esclaves chrétiens aux Juifs, xv, 1195; cf. IV, 477.

XIe C. de 675 (*ibid.*, 311-14). — Résumé, xv, 1185-86. — *a) Symbole de foi :* analyse, 1202-06; cf. XIV, 2933, 2938-39; IV, 1297; VII, 490; XII, 680; — Trinité, II, 2531; v, 539; XIII, 2139, 2149, 2152; xv, 1704, 1728, 1765, 1823; — Père, XII, 1189, 1192; XIII, 651; — Fils de Dieu, v, 2462, 2467; XII, 1189, 1192; XIII, 650, 659; — Saint-Esprit, v, 758, 810; XIII, 660; xv, 1831-32, 1840. — Incarnation, VI, 556; VII, 391, 507-08, 517, 537, 1278, 1456, 1519; VIII, 1267-68 (cf. II, 1029), 1290, 1343; — rédemption, XIII, 1917; — *Sancta Ecclesia*, XIV, 847; — eschatologie, VIII, 1723 (jugement); XIII, 2502-03 (résurrection); xv, 2971 (vie éternelle); voir can. 12. — *b) 15 canons disciplinaires : can. 5 :* contre l'asservissement aux Juifs, v, 477; — *can. 6 :* les clercs ne doivent pas s'immiscer dans les jugements à sentence de mort, IV, 480, 482; — *can. 7 :* l'évêque ne doit juger que d'une façon canonique, 493; — *can. 8 :* interdiction d'exiger des rétributions pour les sacrements, II, 1847; — *can. 9 :* interdiction de la simonie aux évêques, XIV, 2144; — *can. 12 :* on priera pour ceux qui ont reçu la pénitence à l'article de la mort (texte), XIII, 1234.

XIIe C. de 681 (H.-L., III, 540-46). — Histoire, xv, 1186-87. — Symbole de Nicée avec *Filioque*, v, 810, 2311; xv, 1202, 1705. — *13 canons disciplinaires : can. 1 :* 1193; — *can. 2 :* 1186-87; cf. XII, 847; — *can. 5 :* II, 893; x, 1178; — *can. 6 :* xv, 1187; cf. IV, 2265; — *can. 7 :* xv, 1193; — *can. 8 :* excommunication à qui abandonne sa femme, IV, 1466; — *can. 9 :* lois contre les Juifs, xv, 1187, 1195-96; — *can. 10 :* droit d'asile, 1193; cf. VII, 1257. — Présidence de S. Julien, VIII, 1940.

XIIIe C. de 683 (*ibid.*, III, 547-49). — Histoire, xv, 1187. — Symbole de Nicée avec *Filioque*, v, 810, 2311; xv, 1202, 1705. — Présidence de S. Julien, VIII, 1940. — *13 canons disciplinaires : can. 1 :* xv, 1193; — *can. 2 :* 1193; cf. IV, 495; — *can. 4-6 :* xv, 1193; — *can. 7 :* déposition des clercs qui, par vengeance, troublent le culte et dépouillent les autels, IV, 483; — *can. 9 :* xv, 1187.

XIVe C. de 684 (*ibid.*, III, 550-51). — Histoire, xv, 1187-88; — présidence de S. Julien, VIII, 1940. — L'expression : *voluntas genuit voluntatem*, xv, 1705; cf. VIII, 1941. — Condamnation du monothélisme, xv, 1188; VIII, 1941.

XVe C. de 687 (*ibid.*, III, 552-57). — Histoire, xv, 1188-89. — Deux expressions relevées par Benoît II : *Voluntas genuit voluntatem*, v, 2463; XI, 1764; xv, 1188, 1704, 1705, 3324, 3326; cf. v, 758, 2463; XIII, 2139; — *duæ naturæ, tres substantiæ*, VI, 556-57; VII, 391, 508; VIII, 1269, 1941; xv, 1188. — Présidence de S. Julien, VIII, 1940; et réaffirmation du titre de docteur de S. Isidore, 102.

XVIe C. de 693 (*ibid.*, III, 582-86). — Histoire, xv, 1189, 1196. — Profession de foi : analyse, 1206-08; cf. 1210. — Sur la Trinité, v, 758; — *voluntas genuit voluntatem*, xv, 1189, 1705, 3324, 3326; — descente de Jésus aux enfers, IV, 574. — *13 canons disciplinaires : can. 1 :* hâter la conversion des Juifs, xv, 1196; — *can. 2 :* sanctions contre les évêques négligents, v, 2265; — *can. 3* (et non 12) : crimes contre la continence, IV, 482; cf. XII, 847-48; — *can. 6 :* I, 2261 (texte).

XVIIe C. de 694 (H.-L., III, 586). — Symbole de Nicée, xv, 1202; cf. v, 810, 2311; xv, 1705. — Occasion du C. : complot juif, 1189-90, 1196-97. — *9 canons disciplinaires : can. 1 :* 1190; — *can. 2-6 :* sur la liturgie (*can. 3 :* rétablissement du lavement des pieds, IX, 24); — *can. 5 :* xv, 1190; cf. VII, 74; XIII, 1235; — *can. 8 :* répression des Juifs, xv, 1190, 1193, 1196-97.

XVIIIe C. de 701 (H.-L., III, 590). — Cité : XV, 1190.

Conclusion, XV, 1197.

II. CONCILES POSTÉRIEURS A L'INVASION ARABE. — Nomenclature, XV, 1176.

Synode de 1091 (H.-L., V, 351). — Épreuve du feu autorisée, XI, 1144; cf. 1150.

Synode de 1323 (*ibid.*, VII, 779). — Instruction sur les articles de foi et les sacrements, II, 1901.

Synode de 1347 (1345?) (*ibid.*, VII, 900). — Fixation du casuel, II, 1853.

Synode de 1453.—Interdiction du travail du dimanche, sauf raison majeure, IV, 1319.

Synode de 1468. — Même objet, IV, 1318.

Synode de 1473. — Casuel des notaires épiscopaux, II, 1853; — enseignement du catéchisme, 1905; — interdiction, le dimanche, du travail des infidèles, IV, 1318.

Tortose. — *C. de 1429* (*ibid.*, VII, 656). — Manuel de doctrine chrétienne, II, 1905.

Toul. — *C. de 550* (*ibid.*, III, 184). — Contre les mariages incestueux, VII, 1547.

C. de 859, à Savonnières (Tullense I) (*ibid.*, IV, 217-20). — Histoire, I, 2530; XII, 2926-29; cf. 2932, 2994; XIII, 1082, 2379; XV, 3526. — Autorité des évêques sur les abbés, IV, 495, 496.

C. de 860, à Tuzey, près Vaucouleurs *(Tullense II)* (*ibid.*, IV, 227-32). — Histoire, I, 2530; XII, 2029-32; cf. 1271, 2994-95, 3008; XIII, 1003; XV, 981, 3365, 3527.

Toulouse. — *C. de 1056* (*ibid.*, IV, 1122-23). — Contre la simonie, II, 1847 (corriger 1046).

C. de 1119 (*ibid.*, V, 570-73). — Contre les pétrobrusiens, II, 1155; — barbe rasée et tonsure pour les clercs, XV, 1231. — Assistance à la messe dominicale, IV, 1338; cf. I, 680.

C. de 1219 (*ibid.*, V, 1429). — Assistance à la messe dominicale, IV, 1338; nombre de fêtes, V, 2186.

C. de 1229 (*ibid.*, V, 1494-1501) : règlement inquisitorial. — *Can. 4* : confiscation menaçant les hérétiques, VII, 2056. — *Can. 6* : destruction de leurs maisons, 2057. — *Can. 13* : obligation trois fois par an de se confesser et de communier, III, 484. — *Can. 20* : contre les tailles perçues sur les clercs, VII, 1248. — *Can. 25* : mesures contre ceux qui n'assistent pas à la messe dominicale, IV, 1336, 1338.

C. de 1590. — Enseignement du catéchisme, II, 1918, 1923; — conférences ecclésiastiques, III, 820; — confirmation à sept ans, 1101; — boutiques fermées le dimanche, IV, 1323; — contre la divination, 1450.

Tournai. — *Synodes de 1600, 1643, 1673.* — Enseignement du catéchisme, II, 1938, 1940.

Tours. — *C. de 460* (H.-L., II, 898-900). — *Can. 2* : contre les clercs qui manquent à la continence, II, 2081; cf. IV, 452. — *Can. 5* : sont excommuniés les clercs qui quittent leur fonction pour la vie publique ou le service des armes, VII, 1236. — *Can. 12* : les clercs ne doivent pas voyager sans lettres de recommandation de leurs évêques, VI, 590. — *Can. 13* : les clercs faisant du commerce ne doivent prendre aucun intérêt, VII, 1246; XV, 2330. — Les péchés pénitentiels aux *can. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10* : III, 851. — *Religionis professio*, XV, 3270.

C. de 567 (*ibid.*, III, 184-92). — *Can. 1 et 2* (et non 21) : jugement des évêques au C. provincial, IV, 502. — *Can. 5* : soin des pauvres, I, 2565. — *Can. 18* : règles pour l'office divin, XI, 957. — *Can. 19* : célibat et continence, II, 2082, 2083; XIV, 2464. — *Can. 27* : contre la simonie des ordinations, II, 1847; XIV, 2144.

C. de 813 (*ibid.*, III, 1143). — *Can. 19* : défense au prêtre de donner sans discernement la communion, III, 564. — *Can. 22* : sur les pénitentiels en usage; choisir le meilleur, XII, 865; cf. 875, 1172; XIV, 1173; — ministre de l'absolution, I, 199. — *Can. 40* : interdiction des marchés et ventes publiques le dimanche, IV, 1314. — *Can. 42* : contre la magie, IX, 1525. — *Can. 50* : communion obligatoire trois fois par an, III, 522. — Vraisemblablement à ce C. doit être rapporté, sur l'extrême-onction, V, 1977.

C. de 1054 (*ibid.*, IV, 1108-10). — C. contre Bérenger, présidé par Hildebrand, futur Grégoire VII, VI, 1800; cf. II, 725.

C. de 1060 (*ibid.*, IV, 1202-04). — *Can. 7* : interdiction aux clercs de porter les armes, VII, 1231.

C. de 1163 (*ibid.*, V, 968-77). — Présidence d'Alexandre III, I, 714; — ses canons entrés dans les *Décrétales*, IV, 208; — sur le nihilisme christologique, I, 416; XII, 2003-04; — thèse de Gerhoch de Reichersberg, XII, 2005-06; cf. I, 716; V, 1266. — *Can. 2* : l'argent doit être prêté sans intérêt; on ne doit rien retenir sur les fruits des biens mis en nantissement, XV, 2356. — *Can. 4* : mesures contre les hérétiques; confiscation de leurs biens, VII, 2017, 2049, 2056. — *Can. 6* : interdiction rigoureuse des pratiques simoniaques pour l'entrée en religion et les sacrements, II, 1841, 1843, 1846, 1847.

C. de 1583. — Age de la confirmation, III, 1101.

Trèves. — *Synode de 846* (prescrit par Serge II et non tenu), XIV, 1917.

C. de 895. — *Can. 10* : sur le jugement des clercs, IV, 493 (ne s'agirait-il pas du can. 10 du C. de Tribur de la même année?).

C. de 1227 (H.-L., V, 1454-66). — *Can. 3* : promulgation du précepte de la communion pascale, III, 484-85; et de la confession préalable, XII, 1044; — interdiction de donner la communion à un indigne, sauf le cas du secret de la confession, III, 489; et aux trop jeunes enfants, 496; — l'élévation doit suivre la consécration, IV, 2324. — *Can. 4* : administration du sacrement de pénitence, XII, 1044-45. — *Can. 5* : célébration du mariage et publications à faire, XIII, 741. — *Can. 8* : devoir des prêtres : instruction du peuple, II, 1899; — *sollicitatio ad turpia* frappée d'excommunication, IV, 489.— *Can. 9* : bréviaire et récitation des heures, XI, 958.

C. de 1310 (*ibid.*, VI, 611-23). — 157 canons. — *Can. 35* : précepte dominical, IV, 1318. — *Can. 79, 80, 81* : magie et sorcellerie (sabbats), IX, 1524 (texte), 1535; XIV, 2404.

Synode de 1549. — Règlement relatif aux taxes, II, 1859 (texte); — explication de la doctrine chrétienne, 1915; — écoles secondaires, 1921.

Statuts diocésains de 1570. — Conférences ecclésiastiques, III, 819; cf. 821 (début du XVIIIe s.).

Tribur. — *C. de 895* (H.-L., IV, 697-707). — 58 canons, IV, 1844. — *Can. 10* : voir C. de *Trèves, supra.* — *Can. 16* : gratuité du terrain des tombeaux, II, 1850. — *Can. 17* : sépulture des fidèles en dehors de l'église, XIV, 1889. — *Can. 40* : cas où l'adultère est empêchement de mariage, I, 500. — *Can. 41, 42, 43, 44, 45* (textes) : VII, 1549; cf. I, 491. — *Can. 46* : indissolubilité du mariage en cas d'adultère, 493. — *Can. 54, 55, 56* : pénitence en cas d'homicide volontaire; diminution progressive, II, 1844; VII, 1605; XIV, 1182-83; cf. I, 165 (corriger can. 5). — Influence du C. sur le droit, IV, 219. — Sur les ordalies (*can. 31*), XI, 1143.

Troia. — *C. de 1093* (H.-L., V, 371). — Unions incestueuses, VII, 1549. — Présence de S. Bruno, II, 2276.

Trosly. — *C. de 909* (*ibid.*, IV, 722-25). — Et les collections canoniques, IV, 219. — *Can. 8* : contre le rapt et les mariages clandestins, XIII, 741. — *Can. 15* : exhortation finale à persévérer dans la foi, XII, 897.

Troyes. — *C. de 867* (*ibid.*, IV, 415-20). — La déposition des évêques dépend du pape, IV, 504.

C. de 878 (*ibid.*, IV, 666-78). — Dégradation de Formose, VI, 596; cf. XIII, 2409.

C. de 1107 (*ibid.*, V, 499-503). — Réprobation de l'investiture laïque, IV, 2267; cf. XI, 2060.

Trullo (Concile in). — Voir C. *Quinisexte.*

Tuam. — *C. provincial de 1817.* — Conférences mensuelles, III, 824.

C. de 1858. — Conférences, 825; — enseignement religieux, II, 1957.

Tulle. — *Synode de 1289.* — Nombre de fêtes, V, 2186.

Turin. — *C. vers 401 (?)* (H.-L., II, 129-35). — Étude sur les documents, la date et la signification du C. [É. Amann, XV, 1927-31]; cf. IV, 512; XV, 3709.

Statuts synodaux de 1514. — Tonsure, XV, 1232.

Tuzey. — Voir C. de *Toul.*

Twin ou **Dovin.** — Voir *C. arméniens.*

Tyane. — *Synode de 367* (H.-L., I, 979). — Lettres de Libère aux Orientaux, I, 1840.

Tyr. — *C. de 335* (*ibid.*, I, 656-66). — Contre S. Athanase. — Histoire, I, 1803, 2147; cf. III, 2532; V, 1528, 1545; cité : 1548; VIII, 1015; IX, 1470; X, 535.

C. de 514-515. — Interprétation monophysite de l'Hénotique, XII, 1515.

Utrecht. — *Ier C. de 1565.* — Réception des décrets du C. de Trente, XV, 2391, 2412; cf. 1490.

IIe C. de 1763. — Histoire et décrets, XV, 2412-18 [art. général de J. Carreyre]; cf. XII, 2222.

Synode de 1865. — Les anges gardiens dans l'enseignement religieux, I, 1270; — conférences ecclésiastiques, III, 825; — connaissance naturelle de Dieu, IV, 930.

Urbino. — *Synode de 1856.* — Conférences ecclésiastiques, III, 826.

Synode de 1859. — Les anges dans l'enseignement religieux, I, 1270; — catéchisme de Bellarmin, II, 1957.

Vagharchapat. — Voir C. *arméniens.*

Vaison. — *Ier C. de 442* (H.-L., II, 454-60). — *Can. 2 :* exercices pénitentiels, III, 851; cf. XIV, 1138; on priera pour ceux qui sont morts subitement au cours de ces exercices, XIII, 1234. — *Can. 3* (et non 5) : c'est l'évêque du diocèse qui doit fournir le saint chrême, II, 2410.

IIe C. de 529 (*ibid.*, II, 1110-15). — *Can. 1 :* les lecteurs ont le droit de se marier, II, 2083. — *Can. 3-5 :* office divin, XI, 957; au *can. 3 :* prière pour les défunts, XIII, 1235.

Valence. — *C. de 529* (*ibid.*, II, 1085). — C. à tendances semi-pélagiennes (?), XI, 1088-89; cf. VI, 1100.

C. de 855 (*ibid.*, IV, 204-08). — Dirigé par Remi de Lyon, XIII, 2379. — Histoire et texte des can. 2-6 : XII, 2922-25; 2295; cf. I, 2528-30. — *Can. 2 :* X, 664; XIII, 1003; XV, 3364. — *Can. 3 :* X, 664; XII, 3003, 3016; XV, 3365. — *Can. 6 :* XII, 1271. — Cité : IV, 1298; VI, 2483; XII, 2933, 2935 (bibl.); XIII, 1917, 1985; XV, 3526. — *Canons disciplinaires : can. 10 :* contre l'usure, 2335; — *Can. 12 :* ceux qui meurent en duel sont assimilés aux suicidés, XI, 1143, 1150.

C. de 1248 (?). — *Can. 11 :* procédure inquisitoriale, VII, 2040; — contre les sorciers, 2032-33.

Constitution synodale de 1261. — On doit assister le dimanche à la messe entière, IV, 1336.

Valladolid. — *Synode de 1322.* — Contre la sorcellerie, XIV, 2404.

Vannes. — *C. de 461* (lire *465*) (H.-L., II, 904-06). — *Can. 16 :* contre la divination, IV, 1448.

Venise. — *C. provincial de 1856.* — Conférences ecclésiastiques, III, 826.

Synode de 1859. — Enseignement du catéchisme, II, 1957.

Ver. — *Synode de 755* (H.-L., III, 934-38). — Publicité du mariage, XIII, 741.

C. de 844 (*ibid.*, IV, 117). — Contre une délégation pontificale à Drogon, XIV, 1917.

Verberie. — *C. de 753* (lire *756*) (*ibid.*, III, 917-21). — Canons sur le mariage, I, 485, 488, 489; — souvent compromis entre la doctrine de l'indissolubilité et la tolérance du divorce, IV, 1465. — *Can. 1 :* VII, 1548 (texte); cf. IV, 1431. — *Can. 5, 7, 9, 19 :* I, 490-91. — *Can. 10, 11 :* 492. — Autres décisions, le jugement de la croix imposé, XIV, 1143; — sur l'empêchement de crime (attribué à un *C. de 768*), I, 510.

Verceil. — *C. de 1050* (*ibid.*, IV, 1050-60). — Condamnation de Bérenger, II, 724, 736.

Vérone. — *C. de 1184* (*ibid.*, V, 1117-27). — Caractère conciliaire de la réunion de Vérone, et questions traitées, IX, 1059-61. — Constitution *ad abolendum :* hérétiques condamnés, 1060, 1061; I, 681, 682 (texte), 1975; VII, 313, 2028, 2049, 2056; VIII, 1547; XI, 1889, 2206; XV, 1723; — dogmes vengés, II, 275; V, 1243; XIV, 540, 549; cf. 847.

Vienne (Autriche). — *C. provincial de 1858.* — Sur les anges gardiens, I, 1270; — enseignement du catéchisme, II, 1957; — conférences ecclésiastiques, III, 825; — connaissance naturelle de Dieu, IV, 929-30.

Vienne (France). — *C. de 892* (H.-L., IV, 696). — Gratuité des actes de chancellerie (et administration des sacrements), II, 1852.

Vitré. — *Synode des Églises réformées de France (1617).* — Et l'obéissance due au roi, XV, 1954.

Vladimir. — Voir C. de *Russie.*

Warmia (Ermeland). — *Synode de 1575.* — Enseignement du catéchisme de Canisius, II, 1920.

Synode de 1582. — Prédication d'après le catéchisme, II, 1920.

Synode de 1610. — Conférences ecclésiastiques, III, 819.

Westminster. — Voir C. de *Londres.*

Winchester. — *C. de 1076* (H.-L., V, 215-17). — Célibat ecclésiastique, II, 2086; cf. VIII, 2562 (texte).

Worcester. — *C. de 1240* (H.-L., V, 1611). — Nombre des fêtes d'obligation, V, 2186; — avec permission de travailler, 2188; — port de la tonsure, XV, 1231.

Synode de 1287. — Age de la confirmation, III, 1076.

Worms. — *C. de 829* (*ibid.*, IV, 76-78). — Indissolubilité du mariage en cas d'adultère, I, 493.

C. de 868 (*ibid.*, IV, 458-65). — Profession de foi en la Trinité et spécialement sur la procession du S.-Esprit, V, 811; XV, 1707. — *80 canons disciplinaires.* — *Cités : can. 8 :* seuls les évêques doivent préparer le saint chrême, II, 2407; — *can. 9 :* célibat ecclésiastique, 2084; — *can. 25, 26, 30 :* administration de la pénitence et admission à la communion, I, 165, 199; — *can. 30, 32, 33 :* homicide de parents proches et incestueux, règles concernant leur mariage, 485; VII, 1548-49; cf. *can. 36, 63 :* I, 491; — *can. 35 :* déposition du clerc coupable d'avortement (ou d'homicide), IV, 487; — *can. 38 :* pénalité pour l'homicide perpétré sur un esclave, V, 476; — *can. 60 :* au seul évêque du diocèse il faut s'adresser pour le renouvellement de l'huile sainte, II, 2410; — *can. 73 :* sur les diaconesses, IV, 696; — *can. 80 :* on célébrera la messe pour les condamnés à mort qui auront fait une bonne confession avant leur exécution, XIII, 1235.

Concordat de 1122 (*ibid.*, V, 602-30). — Cité à propos de la nomination des évêques : IV, 2268; cf. II, 730.

York. — *Concile de 1195* (*ibid.*, V, 1169-71). — 12 canons (d'après l'énumération de H.-L.). — *Can. 1 :* port du viatique, XV, 2846. — *Can. 3 :* messes imposées par le confesseur ou objet d'un pacte, VII, 78. — *Can. 4 :* baptême, communion, pénitence en cas de nécessité par un diacre, IV, 714; XII, 897. — Baptême sous condition, II, 27. — *Can. 6 :* port de la tonsure, XV, 1231; — (?), élévation et transsubstantiation, V, 1243.

Zamosz ou **Zamostia.** — *C. ruthène de 1720* (H.-L., XI [De Clercq], 169-81). — Dispositions ecclésiastiques de ce C., XIV, 388, 399-400; — forme de l'ordre, XI, 1396.

Zelle. — Voir *Télepte.*

CONCILIATION ET ARBITRAGE. — Voir *Arbitrage.*

CONCINA (Daniel). — Étude générale [B. Coulon], III, 676-707; cf. XIII, 574-580.

1° *Biographie*, III, 676-77; — cité : VI, 920.

2° *Œuvres et controverses.* — Sur la pauvreté religieuse, III, 677. — Sur le jeûne, 679-81; cf. XIV, 1108; — controverses dirimées par Benoît XIV, II, 1745; III, 680; VIII, 1418. — Histoire du probabilisme, l'œuvre, les approbations et réactions, III, 681-83; XIII, 574-77; cf. 578; — polémiques, III, 683-88; cf. XIII, 542-43, 545, 575-76 (Segneri et Gonzalez), 562 (Amort); I, 1115; VI, 996 (Gagna); XIII, 592 (Payva); XV, 37, 38 (Tamburini); — sur le péché philosophique et les Dominicains, XII, 270-71. — Les cas réservés, III, 688-91; cf. II, 719 (Benzi); V, 2100 (Faure). — Théologie chrétienne, III, 691-96; XIII, 577-79; — polémiques avec les Jésuites, III, 692-96; — sur le tyrannicide, XV, 2004. — Sur l'absolution, III, 696-97; — voir la doctrine, VI, 2024-25. — Sur le prêt à intérêt, III, 697-99; cf. XV, 2378; — contre les professeurs d'Ingolstadt, III, 698; XV, 3684. — C. et le théâtre, III, 698-99. — *Compendium theol. christianæ*, 699-700. — Apologie de la Compagnie de Jésus, 700-02. — Divers : sur le mensonge, XI, 1615; — sur les distractions volontaires dans la récitation de l'office divin, XIII, 216; — Patuzzi et C., III, 686, 690-92; XI, 2329; cf. I, 911; Dufour et C., IV, 1856.

3° *Jugement sur Concina.* — C. et le S.-Siège, III, 702-05 (on trouvera les indications multiples de

l'appui de Benoît XIV, dans les deux articles consacrés à C., 676-707; XIII, 574-580). — 2. C. moraliste, III, 705-07; cf. I, 911-14 (système de S. Alphonse de Liguori).

CONCLAVE. — Voir *Élection des papes.*

CONCLUSION THÉOLOGIQUE. — Notion de la C. théologique, V, 1869; XV, 398, 419, 456; — d'après Suarez, 420; les *Salmanticenses*, 420; Melchior Cano, 422; cf. IX, 733, 735; Marin Sola, XV, 422; voir *Marin-Sola.* — C. théologique et révélation, IV, 1576, 1577; XV, 420. — Le problème de la C. théologique et l'homogénéité de la science théologique au dogme, 477-83; cf. 2681; — applications, 2682; VI, 395, liberté de l'acte de foi; X, 2006, fixité des peines infernales; XIV, 1651, science de vision du Christ; cf. VIII, 1273. — C. théologique et *assensus theologicus*, XV, 420; — *erreur doctrinale* opposée à certitude de la C. théologique, II, 2106; IV, 2184; VI, 2212.

Le problème de la conclusion théologique est toujours à l'ordre du jour chez les théologiens. Certains ouvrages, qui en ont traité dans le premier quart de ce siècle, sont restés classiques : *Le dogme chrétien, sa nature, ses formules, son développement*, du P. Léonce de Grandmaison; *L'évolution homogène du dogme catholique*, du P. Marin-Sola; *Le donné révélé et la théol.*, du P. Gardeil. Parmi les écrits récents, outre le remarquable article *(D.T.C.)* du P. Congar auquel renvoie plus d'une référence, il faut citer : P. Charlier, *Essai sur le problème théologique*, Thuillies, 1939; F. Gagnebet, *Un essai sur le problème théologique*, dans *Rev. thomiste*, 1939, p. 108-46; de Lubac, *Bulletin de théol. fondamentale*, dans *Recherches*, 1948, p. 130 sq.; Ch. Boyer, *Qu'est-ce que la théologie? Réflexions sur une controverse* (il s'agit de la controverse suscitée par la thèse du P. Tuyaerts, *L'évolution du dogme*, Louvain, 1919), dans *Gregorianum*, 1940, p. 264 sq.; *Sur un article des « Recherches de science relig. »* (il s'agit de l'article du P. de Lubac), *ibid.*, 1948, p. 153 sq. Tous ces écrits sont intéressants à consulter au sujet du révélé virtuel, objet de la théologie et conclusion théologique. A. MICHEL.

CONCOMITANT. — Ignorance concomitante, VII, 733-34; XIII, 420-21. Voir *Ignorance.*

CONCORDANCES. — S. Thomas d'Aquin : les C. dont il s'est servi dans la *Catena aurea*, XV, 702-04; C. de ses œuvres, VI, 895-96. — Thomas Gallus : C. réelles sur la Bible, XV, 774. — Hugues de S. Cher : sa C. et les C. dominicaines (XIIIe, XIVe, XVe s.), VII, 234-35. — Arlotto de Prato : C. à lui attribuée, XII, 2789-90. — C. évangéliques dans les premiers siècles : dangers, I, 618.

CONCORDATS. — Étude d'ensemble sur les C. et en particulier sur le C. de 1801 [G. Renard et C. Constantin], III, 727-79.

I. Notion générale. — Le C., accord entre l'Église et l'État; types principaux de C.; obligations réciproques, 727-29.

Depuis la publication de l'article, les théologiens et, depuis le Code (1917), les canonistes ont apporté les précisions nécessaires. Déjà, en 1910, dans son traité *De Ecclesia*, t. II, Billot a donné de la nature des concordats une notion claire et précise, bien capable de justifier la position actuellement adoptée par l'ensemble des théologiens et des canonistes. « Si l'on considère la *matière* des concordats, on doit dire qu'elle consiste, d'une part dans les concessions de certains *privilèges ecclésiastiques* ou pontificaux, d'autre part dans l'engagement, fait par l'État, de remplir des devoirs déjà obligatoires à l'égard de l'Église. Mais cette assertion, qui est celle de tous les canonistes, *ne préjuge en rien d'une autre question actuellement agitée : les concordats sont-ils des privilèges purs et simples, ou plutôt des contrats synallagmatiques, obligeant en justice l'une et l'autre partie contractante?* » A cette question, l'auteur fait une réponse très nette : « Oui, *les concordats sont des contrats bilatéraux, c'est-à-dire des conventions dont résulte une réelle obligation de part et d'autre.* On peut les comparer entièrement aux traités unissant entre elles les nations » (p. 128, 132).

Dans *Catholicisme*, II, 1458, A. Bride a donné, de cette convention juridique, une formule qu'on peut dire définitive :

« Le concordat n'est pas un *privilège accordé à l'Église* par un État omnipotent, source suprême de tous les droits (les légistes et certains civilistes : Sarwey, Hinschius, Rumelin, Sohm; à l'encontre : *Syllabus*, prop. *43* (cf. XIV, 2900, *D. T. C.*) et des juristes récents, comme Cahen, *De la nature juridique des concordats*, Paris, 1898).

Ce n'est pas non plus un *privilège octroyé par l'Église* (De Bonald, Tarquini, Liberatore); cette opinion, que l'on a essayé de couvrir du patronage de Pie IX, n'est plus en accord avec la théorie des privilèges (can. 60-78), ni avec celle des concordats (can. 3, 255 et 1471), telle qu'elle ressort des textes du Code.

« Le concordat est un « contrat synallagmatique », un « pacte bilatéral », qui engage les deux parties contractantes (Soglia, Cavagnis, Billot, Moulart, Labis, Augustine, Ottaviani, Jung, etc.). Cette théorie s'appuie tant sur la *forme* et les *solennités* usitées dans la rédaction du pacte et qui l'assimilent aux traités internationaux, que sur les *clauses* qui y sont contenues, les deux parties contractantes promettant qu'eux-mêmes et leurs successeurs observeront fidèlement le traité. Les déclarations expresses des papes qualifiant les concordats de « contrats » (Pie VII, en 1817), de « pactes solennels et bilatéraux » (Léon XIII en 1892; Benoît XV en 1921), de « conventions », etc., indiquent d'ailleurs assez la pensée du S.-Siège sur ce point.

« Il faut ajouter cependant que les *concordats, tout en* rentrant dans la catégorie des « pactes internationaux » (par leur *forme*, par la *capacité des personnes* contractantes et le *lien juridique* qu'ils créent), revêtent un caractère *spécial* et *singulier*, tant à cause de leur *objet* (matières spirituelles ou liées au spirituel, qui ne sauraient faire l'objet d'un contrat au sens strict, sans danger de simonie) qu'en raison de l'*inégalité* des parties contractantes (l'Église ayant une supériorité d'ordre « spirituel » sur l'État). L'Église, tout en assumant des obligations quant au mode d'utilisation de sa puissance, n'entend ni l'aliéner ni la diminuer.

L'interprétation des pactes concordataires se fait selon les normes du droit international (consultation mutuelle, attachement à la lettre et plus encore à l'esprit, recours à l'équité), avec cette particularité qu'en cas d'entente impossible ou de conflit insoluble, le droit (supérieur) de l'Église devra rester intact.

« Quant à l'abrogation, qu'elle soit totale ou partielle (dérogation), elle ne sera légitime que si elle est faite : *a)* soit d'un mutuel consentement; *b)* soit par une dénonciation juridique dans les formes et délais prévus; *c)* soit par une prescription ou coutume légitime; *d)* soit enfin par une dissolution *radicale* de la *personne de l'État* contractant (mais non par un simple changement de régime)...

« Si, en raison d'un changement substantiel survenu dans les circonstances, une convention concordataire devenait un obstacle au bien commun (et spécialement au bien des âmes), ou si l'observation des clauses s'avérait moralement impossible, l'accord deviendrait caduc et devrait être dénoncé par l'une ou l'autre des parties : le concordat est, en effet, soumis aux conditions tacites qui régissent tous les contrats, spécialement à cette clause de droit naturel : *rebus sic stantibus*, « tant que les choses restent en état ».

Application de ces principes : respect des droits essentiels de l'Église dans les C., IV, 2211; — devoirs de l'État à cet égard, 2212; — erreurs concernant la subordination prétendue de l'Église à l'État, 2222-24; cf. V, 897-905 (État et Église); VI, 1124-37 (gallicanisme des politiques); IX, 538-42 (thèse libérale de la séparation de l'Église et de l'État par la rupture du C.); IX, 613 (doctrine de Léon XIII; cf. XV, 1221). — C., source du droit pour les nominations épiscopales, XI, 1897; cf. IV, 2272-76.

D. D. Can., III, 1362-83; Billot, *De Ecclesia Christi*, II, 126-43; Ch. Journet, *La juridiction de l'Église sur la Cité*, Paris, 1931; H. Wagnon, *Concordats en droit international. Fondement, élaboration, valeur et cessation*, Gembloux, 1936; Lo Grasso, S. J., *Ecclesia et Status. De mutuis officiis et juribus. Fontes selecti*, Rome, 1946; Nicolas Iung, *Le droit public de l'Église dans ses relations avec les États*, Paris, 1948.

II. Histoire. — I. Les plus anciens concordats (ixe-xive siècle). — 1° *Concordats carolingiens.* — Le *privilegium* de Charlemagne, iii, 729; iv, 2300; — sur la *Constitutio Romana* d'Eugène II (824), 1489; ix, 313; xiv, 1916. — Faveur supprimée par Nicolas II, xi, 527-28. — Élection des évêques à l'époque carolingienne, iv, 2263-66.

2° *Concordats issus de la querelle des Investitures et autres concordats du xie au xive siècle.*

Les indications seront complétées par celles de A. Mercati, *Raccolta di concordati su materie ecclesiastiche tra la Santa Sede e le autorità civili (1098-1914)*, Rome, 1919; cf. *D. D. Can.*, iii, 1380-81. Les indications exclusivement propres à Mercati sont en italique; celles qui ne se trouvent pas chez cet auteur sont précédées d'un astérisque.

xie et xiie s. — *a)* 5 juill. 1098 : *constitution par Urbain II de la légation de Sicile;* cf. xv, 2272-73. — *b)* 21 juill. 1105 et août 1107 : projet de C. entre S. Anselme et Henri Ier d'Angleterre, et C. définitif entre Pascal II et le roi à Londres, iii, 730; xi, 2070-71; cité : iv, 2268, 2275 (élection des évêques). — *c)* 9 févr. et 11 avr. 1111 : convention de Sutri entre Pascal II et Henri V, iii, 729-30; xi, 2061-64; cf. ii, 1343; — annulée en 1112 et 1116, xi, 2066, 2068-69; cf. iii, 730. — *d)* 23 sept. 1122 : C. de Worms entre Calixte II et Henri V, 730; cf. 728; ii, 1343, 1344; — élection des abbés et des évêques, iii, 730; iv, 2267-68, 2275; — investiture, iii, 730; vii, 133, 1244; — ratifié par le Ier conc. du Latran, viii, 2632-33. — *e)* Juin 1156 : *pacte de Bénévent entre Adrien IV et Guillaume Ier de Sicile;* cf. i, 457-58. — *f)* De 1176 à 1180 : accords d'Alexandre III et de Henri II d'Angleterre au sujet des statuts de Clarendon, iii, 730; i, 715; cf. xiii, 626 (résumés dans Fliche-Martin [C. d'Avranches], ix *b*, 121-23). — *g)* Juill.-sept. 1177 : convention entre Alexandre III et Frédéric Ier, confirmant le C. de Worms, iii, 730; i, 714-15. — *h)* Févr. 1188 : *pacte entre Clément III et Guillaume de Sicile*, et rentrée du pape à Rome; cf. iii, 58. — *i)* Févr. 1190 : règlement promulgué (pour la Normandie) par l'archevêque de Rouen; confirmé en 1198 par Richard Cœur de Lion, 730 (cf. Hefele-Leclercq, v, 1158-61; Fliche-Martin, ix *b*, 219). — *j)* Juin 1192 : *paix de Tancrède de Sicile avec Célestin III;* cf. C. sicilien de Gravina (dans Fliche-Martin, ix *b*, 219). — *k)* 10 nov. 1198 : *C. entre Innocent III et Constance de Sicile;* cf. vii, 1962-63.

xiiie s. — *a)* Mai 1203 : *traité de Philippe de Suède avec Innocent III;* cf. vii, 1968 (simple indication de relations du pape avec la Suède). — *b)* 22 mars 1209 : *promesses d'Othon IV à Innocent III* (charte de Spire); cf. 1964. — *c)* Févr. 1212 : *pacte de Frédéric II avec Innocent III*, pour recevoir la couronne; cf. 1964-65. — *d)* 13 mai 1213 : *promesses de Jean sans Terre, roi d'Angleterre, et confirmation par Innocent III*, le 30 mars 1215; cf. 1967-68. — *e)* 14 avr.-25 nov. 1238 : *convention entre Grégoire IX et Sanche II de Portugal.* — *f)* 6 sept. 1245 : *serment d'Alphonse, comte de Boulogne.* — *g)* 1265 : *conditions apposées par Clément IV à l'investiture du royaume des Deux-Siciles en faveur de Charles Ier;* cf. iii, 59 (simple allusion). — *h)* 6 juin 1274 : *C. entre Grégoire X et Rodolphe Ier de Habsbourg;* cf. vi, 1807 (Fliche-Martin, x, 491). — *i)* 17 sept. 1295 : *confirmation par Honorius IV des constitutions édictées par Charles d'Anjou touchant les matières ecclésiastiques;* cf. vii, 138 (simple allusion). — *j)* 12 févr. 1288 : C. entre les évêques du Portugal et le roi Denys, approuvé par Nicolas IV, iii, 730, 735; iv, 2275. — *k)* 4 avr. 1297 : *pactes entre Boniface VIII et Jacques d'Aragon concernant l'investiture de la Sardaigne et de la Corse;* cf. ii, 992.

xive s. — *a)* 17 juill. 1303 : *promesse d'Albert Ier de Habsbourg;* cf. ii, 996 (simple allusion). — *b)* 11 oct. 1310-6 juill. 1312 : *promesse de Henri VII de Luxembourg;* cf. iii, 67 (id.). — *c)* 24 sept. 1351 : *accord entre Clément VI et Pierre IV d'Aragon;* cf. 71 (id.). — *d)* 10 juin 1372 : *accord entre le clergé de Tarragone et Pierre IV d'Aragon*, étendu par Jules III (20 mars 1551) aux territoires de Majorque, Minorque, Iviça et Sardaigne. — *e)* 1er sept. 1375 : composition entre Grégoire XI et Édouard III d'Angleterre; cf. xv, 2587.

II. Concordats issus de l'esprit de Constance et de Bale jusqu'au xixe siècle. — 1° *Du xive au xvie s.* — *a)* 1418 : C. des nations au conc. de Constance, avec l'Espagne, la France, l'Allemagne et l'Angleterre : histoire, analyse, application, iii, 731-32, 1218; iv, 2275; xi, 1892-93, 1897; — négociations nouvelles avec l'Angleterre et la France (convention de Genazzano en 1426), x, 200-01. — *b)* 17 févr.-19 mars 1448 : C. de Vienne (Worms) ou C. germanique : histoire, analyse, application, iii, 732-33; xi, 543; cité : 1893; xiii, 2445. — *c)* 6 janv. 1451 : *accord entre Alphonse V d'Aragon et les prélats de son royaume, approuvé par Nicolas V.* — *d)* 10 janv. 1459 : *indult de Nicolas V au duc Louis de Savoie, concernant les nominations aux bénéfices.* — *e)* 31 oct. 1472 : abolition de la Pragmatique Sanction de Bourges et C. entre Sixte IV et Louis XI, roi de France, iii, 733; — étude générale sur la Pragmatique Sanction (R. Hedde), xii, 2780-86; cf. iv, 2273; vi, 1135; viii, 2672; xi, 1897. — *f)* 7 févr. 1492 : *paix entre Innocent VIII et Ferdinand de Naples;* cf. vii, 2003 (simple allusion). — *g)* 1516 : C. de Bologne entre Léon X et François Ier, préparé de longue date par Pierre del Monte (dès 1442), x, 2375; — histoire, analyse, application, iii, 733-35; cf. iv, 2274; — abolition de la Pragmatique Sanction, qu'avait rétablie Louis XII, xiii, 317; — C. approuvé au Ve conc. du Latran, viii, 2672-75, 2678-79. Cité : iii, 728, 1541; iv, 185; vi, 1135; ix, 330, 511, 513, 515; xi, 1893, 1897; xiii, 1087, 2445; xv, 3720 (cf. *D. D. Can.*, iii, 1383-1404, étude de G. Lepointe et bibl.). — *h)* 25 juill. 1516 : C. entre les prélats portugais et le roi Emmanuel, confirmé par Léon X, iii, 735. — *i)* 1er juill.-1er déc. 1525 : *C. au sujet des bénéfices en Pologne.*

2° *Aux xviie et xviiie s.* (par nations). — 1. *Belgique :* 21 mai 1776 : *C. touchant la collation de quelques canonicats.* — 2. *Bohême :* 8 mars 1630 : convention sur les biens ecclésiastiques, iii, 735. — 3. *Espagne :* 1670 : *concordia Facheneti; — 1717 : C. non publié; — 1737 : *C. nouveau, incomplet, entre Clément XII et Philippe V; — 1753 : *C. entre Benoît XIV et Ferdinand VI, 735; iv, 2275; v, 568, 569; cf. iii, 112. — 4. *Milanais :* 2 juin 1615 : *C. confirmé par Paul V;* — 1757 : C. entre Benoît XIV et Marie-Thérèse; — 20 janv. 1784 : C. entre Pie VI et l'empereur Joseph II (pour les duchés de Milan et de Mantoue), 735; cf. xii, 1658. — 5. *Pologne :* 1736 : *accord entre Clément XII et Auguste III, iii, 112, 735. — 6. *Portugal :* 20 juill. 1778 : *C. entre Pie VI et Marie Ire de Portugal;* cf. xii, 1661. — 7. *Sardaigne :* 24 mars et 29 mai 1727 : C. entre Benoît XIII et Victor-Amédée, roi de Sardaigne, ii, 705; iii, 735; — 1741, 1742, 1750, 1770 : *C. entre Benoît XIV et Charles-Emmanuel III, ii, 706-07; iii, 735; iv, 2275 (nomination aux évêchés, aux bénéfices et réduction des fêtes); — 15 mars 1794, 4 sept. 1795, 18 juill.-1er déc. 1797 : *C. entre Pie VI et Victor-*

Amédée III, puis Charles-Emmanuel IV, rois de Sardaigne. — 8. *Sicile :* 1741 : C. entre Benoît XIV et Charles III, roi de Sicile, II, 706 (cour mixte de justice); cf. IV, 2275.

III. Concordats des xixe et xxe siècles (par pontificats). — 1° *Pie VII.* — *a)* 1801 : C. français, voir *infra, Concordat de 1801.* — *b)* 1802 : projet de C. italien, XII, 1673. — *c)* 5 juin 1817 : C. avec Maximilien de Bavière : projets et réalisation, dispositions principales, III, 736; cf. IV, 2275; VI, 533; VII, 1226 (Fliche-Martin, XX, 344-46). — *d)* 1817 : *C. avec Victor-Emmanuel III, roi de Sardaigne : simple règlement de questions de fait, III, 736; XII, 1681 (brève indication). — *e)* 16 févr. 1818 : C. avec Ferdinand Ier (ou IV), roi des Deux-Siciles, III, 736-38; cf. IV, 2275; VI, 533; XII, 1681-82 (Fliche-Martin, XX, 323-24). — *f)* 1818 : accords avec la Russie au sujet de la Pologne, 1681 (*ibid.*, 353). — *g)* 1821 : *C. prussien avec Frédéric-Guillaume *III : dispositions et application, III, 738; IV,* 2276; XII, 1682; — bulle et non C. (*ibid.*, 346-47; cf. 342-44, échec d'un C. unique). — *h)* 1821 : *essais de C. dans les provinces rhénanes, III, 738-39; cf. I, 842; C. suspendu jusqu'à Léon XII, voir *infra.*

2° *Léon XII.* — *a)* 1824 : *C. hanovrien avec George IV, roi d'Angleterre (conclu sous Pie VII, publié par Léon XII), III, 739. — *b)* 6 mai 1826 : *accord avec la maison ducale de Lucques, pour l'administration des biens ecclésiastiques, approuvé par Léon XII.* — *c)* 11 avr. 1827 : règlement pour les élections épiscopales dans les provinces du Rhin supérieur, voir *supra.* — *d)* 18 juin 1827 : C. avec Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, au sujet de la Belgique, 739; cité : XV, 2424. — *e)* 1828 : convention avec quelques cantons suisses au sujet de l'évêché de Bâle, III, 740; cf. IV, 2275; XI, 1898. Tous ces C. cités : IX, 333.

3° *Pie VIII.* — 23 mars 1830 : extension du C. suisse aux cantons d'Argovie et Thurgovie, III, 740.

4° *Grégoire XVI.* — *a)* 16 avr. 1834 : C. avec Ferdinand II, roi de Naples, sur les immunités ecclésiastiques, III, 740. — *b)* 27 mars 1841 : C. avec Charles-Albert, roi de Sardaigne, précédé (1836) par un C. relatif aux registres de paroisses, 740; XIII, 627. — *c)* 30 avr.-8 mai 1841 : *C. avec Francois IV, duc de Modène.* — *d)* 7 nov. 1845 : *C. suisse relatif au diocèse de S.-Gall, III, 740.

5° *Pie IX.* — *a)* 3 août 1847 : C. avec Nicolas Ier de Russie; conventions non exécutées, III, 740-41; IV, 2275; XII, 1706-07; cité : XIV, 27. — *b)* 18 sept. 1848 : *projet de C. Pareto-Rosmini, XII, 1694-95; cf. XIII, 2918. — *c)* 25 avr. 1851 : C. avec le grand-duc de Toscane, III, 742; XII, 1694. — *d)* 1851 : C. avec Isabelle II, reine d'Espagne, III, 741; déjà préparé (1845), VI, 1826; entravé par la révolution (1854) et remis en vigueur (22 août 1859), III, 741; XII, 1712; et surtout Espagne, V, 556 sq., principalement 566, 569, 575, 582, 599. — *e)* De 1852 à 1862 : C. avec les républiques de l'Amérique centrale : Costa-Rica et Guatémala (7 oct. 1852), Haïti (26 mars 1860), Honduras (9 juill. 1861), Nicaragua (2 nov. 1861), San Salvador (22 avr. 1862), Équateur (26 sept. 1862); constitution de 1855 en Argentine. Sur l'ensemble, I, 1088, 1092, 1094; III, 742-43; IV, 2275; VII, 1258; XI, 1900, 1901; XII, 1712-13. — *f)* 18 août 1855 : C. avec François-Joseph d'Autriche, I, 2600, 2610; III, 741; VI, 533; VII, 1226, 1258 (droit d'asile); XII, 1707; XIV, 1689; — négocié par Rauscher, XIII, 1788; XV, 2563; — cité : IV, 509; IX, 590; XIII, 627; XV, 2547. — *g)* 21 févr. 1857 : C. avec Pierre V, roi de Portugal, III, 742; XII, 1712; cité : XIV, 3141. — *h)* 8 avr. 1857 : C. avec Guillaume Ier, roi de Wurtemberg, III, 742; VII, 1226, 1258; XII, 1707-08; XIII, 627. — *i)* 28 juin 1859 : C. avec Frédéric, grand-duc de Bade, III, 742; VII, 1226, 1258; XII, 1707-08; XIV, 1689. — *j)* 28 juin 1859 : *C. avec le duché de Nassau, XII, 1707.

Les indications du *D. T. C.*, art. Concordats, s'arrêtant à la fin du pontificat de Pie IX, les indications concernant les pontificats suivants seront empruntées aux articles du *D. D. Can.*, III, 1381 et surtout 1431-72. Ce dernier article concernant les *Concordats postérieurs à la grande guerre* (Yves de La Brière) doit être consulté pour l'étude des dispositions juridiques de chaque concordat.

6° *Léon XIII.* — *a)* 8 juin 1881 : accord du S.-Siège et du gouvernement austro-hongrois au sujet de la Bosnie-Herzégovine. — *b)* 25 déc. 1882 : accord entre le S.-Siège et le gouvernement russe; cf. IX, 346-47; XIV, 2633. — *c)* 2 juill. 1884 : C. entre Léon XIII et le Guatémala; — 16 mars 1886 : ... *et le canton suisse du Tessin;* — 23 juin 1886 : ... et le roi Louis de Portugal; cf. IX, 350; XII, 2619; — 18 août 1886 : ... et le roi de Monténégro; cf. XIV, 27, 1689; — 31 déc. 1887 et 28 juill. 1892 : ... *et la république de Colombie; cf. 1093; VI, 533;* XI, 1902; — 1890 : ... et l'île de Malte; — 8 nov. 1890 : ... et la république de l'Équateur; cf. VII, 1258. — *d)* 5 déc. 1902 : C. pour l'érection de la faculté de théologie de Strasbourg.

7° *Pie X.* — *a)* 19 juin 1904 : convention entre Pie X et Alphonse XIII, roi d'Espagne. — *b)* 26 mai 1906 : C. touchant les missions catholiques du Congo. — *c)* 22 juill. 1907 : convention touchant l'enseignement dans les séminaires de la Pologne russe. — *d)* 24 juin 1914 : C. entre Pie X et Pierre Ier, roi de Serbie; cité : XIV, 27 (cf. *D. D. Can.*, III, 1439-40). — Le motu proprio *Quantavis diligentia* (9 oct. 1911) et les C., VI, 535-36.

8° *Pie XI et Pie XII.* — L'art. du P. de La Brière, combinant l'ordre logique avec l'ordre chronologique, a adopté une distribution que reproduit le présent résumé. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux colonnes du *D. D. Can.*

1. *États de la Baltique : Lettonie :* 30 mai 1922, ratifié le 3 nov., enregistré au Secrétariat de la Société des Nations le 16 juin 1923, complété par une convention additionnelle le 25 janv. 1938 (*D. D. Can.*, III, 1434); cf. *D. T. C.*, XIII, 627. — *Pologne :* 10 févr. 1925, ratifié le 2 juin (1434); cf. XII, 2435, 2439-51; XI, 1902, 1941; XIII, 627; — appliqué aux Grecs catholiques et aux Ruthènes domiciliés en territoire polonais, XIV, 393; cf. XII, 2434. — *Lithuanie :* 27 sept. 1923, ratifié le 10 déc. (1435-36); cf. XI, 1902. — 2. *États* (anciennement dits) *de la Petite Entente : Roumanie :* 10 mai 1929, ratifié le 7 juill., et complété par une convention additionnelle le 30 mai 1932 (1436-38); cf. XIV, 22, 27-29; — cité : 55, 61, 91; XI, 1902, 1941; — appliqué aux Ruthènes, 1928. — *Tchécoslovaquie :* 2 févr. 1928 (1438-39); *cf. 1901, 1902, 1941.* — *Yougoslavie :* 25 juill. 1935, juridiquement conclu, mais non ratifié (1440-41); cf. 1902; XIV, 1395-96. — 3. *Concordat italien du Latran :* 11 févr. 1929, ratifié le 7 juin (1441-43); cf. XI, 1902; XIII, 629; — abandon du privilège du for, XV, 3083. — 4. *Cinq États germaniques : Bavière :* 29 mars 1924, ratifié le 24 janv. 1925 et expressément confirmé par le C. d'Empire en 1933 (1443-45); cf. XI, 1900, 1902; *Tables*, 87. — *Prusse :* 14 juin 1929, ratifié le 13 août (1445-46); *Tables*, 87. — *Bade :* 12 oct. 1932, ratifié le 11 mars 1933 (1446-47); *Tables*, 87. — *C. d'Empire :* 20 juill. 1933, ratifié le 1er mai 1934 (1447-49). — *Autriche :* 5 juin 1933, ratifié le 1er mai 1934 (1449-51). — 5. *Portugal :* 7 mai

1940, ratifié le 1er juin (1451-54). — 6. *Espagne :* 27 août 1953, ratifié le 27 oct. (*A. A. Sedis*, XLV, 1953, p. 625-655; *Doc. cath.*, 20 sept. 1953, col. 1153-1167; J. Lecler, dans *Études*, janv. 1954). — *Situations extra-européennes : Proche-Orient :* accords avec la France des 4 déc. 1926-15 janv. 1927, concernant les honneurs dus aux agents diplomatiques français, nonobstant la fin du protectorat sur les établissements religieux (1454). — *Indes orientales :* deux accords des 15 avr.-3 mai 1928 et 11 avr.-29 juin 1929 avec l'État portugais sont substitués au C. de 1886, au sujet des nominations épiscopales dans les possessions portugaises et britanniques (1455-56); cf. XII, 2619-20. — *Équateur : modus vivendi* du 24 juill. 1937 et convention additionnelle sur les rapports de l'Église et de l'État (1456).

Le P. de La Brière tire les conclusions de son étude. On n'en peut ici qu'esquisser les grandes lignes. On constate d'abord, « dans de nombreux textes concordataires contemporains, *le renvoi explicite aux règles du droit canonique, proposées comme normes auxquelles devra se conformer la législation séculière touchant le même objet* ». En plus de cette indication générale, l'auteur souligne :

1° *Les nouveautés en matière de promotions épiscopales :* « La nouveauté des concordats de la période contemporaine est de restaurer presque universellement, sur ce point de première importance, la pratique exacte de la loi canonique. Mais, en même temps que le pouvoir spirituel recouvre sa prérogative normale, les mêmes concordats récents consacrent une formule ingénieuse pour reconnaître au gouvernement civil le moyen de faire entendre utilement ses observations sur le contre-coup politique que peut toujours déterminer une nomination épiscopale. Tel est le système qui donne au droit concordataire contemporain le caractère d'un *progrès considérable au point de vue spirituel*, en même temps que d'un *accommodement équitable avec le pouvoir temporel*, en des termes d'une originalité très intéressante »;

2° *Les nouveautés en matière de droit matrimonial :* « Cinq concordats ont traité de la valeur juridique du mariage religieux : Serbie, Lithuanie, Italie, Autriche et, pour une clause accessoire, Empire allemand... Trois autres pays concordataires du temps actuel reconnaissent l'efficacité légale du mariage religieux, sans que leur concordat fasse mention de cette règle qui était communément admise pour tous les cultes dans l'Europe orientale d'avant-guerre : ces pays sont la Lettonie, la Pologne, la Roumanie... » Mais c'est le concordat italien qui fournit les précisions les plus circonstanciées. « L'art. 34 du concordat d'Italie expose successivement : ... 1. *Le principe juridique... :* « L'État italien, voulant redonner « à l'institution du mariage, qui est la base de la famille, « une dignité conforme aux traditions catholiques de son « peuple, reconnaît au sacrement de mariage, réglé par « le droit canonique, les effets civils... » 2. *La procédure de transcription... :* « Aussitôt après la célébration du « mariage [à l'église], le curé expliquera aux époux les « effets civils du mariage, en donnant aux époux lecture des articles du Code civil sur les droits et les « devoirs des époux. Il rédigera l'acte de mariage, dont « il transmettra dans les cinq jours copie intégrale à la « commune, afin qu'il soit transcrit sur les registres de « l'état civil. » 3. *L'efficacité civile des constatations canoniques de nullité de mariage... :* « Les causes concernant « les nullités de mariage et la dispense du mariage ratifié « et non consommé sont réservées à la cause des tribu« naux et dicastères ecclésiastiques. » Et, quand les sentences sont rendues définitives, elles « seront transmises à la cour d'appel de l'État compétente pour le territoire, laquelle, par ordonnance en Chambre du Conseil, les rendra exécutoires pour les effets civils et ordonnera qu'elles soient notées sur le registre de l'état civil en marge de l'acte de mariage ». Le paragraphe « aryen », ajouté en 1938, aurait pu porter une atteinte sérieuse aux dispositions du concordat; mais un règlement d'administration publique (1939) apporta un accommodement sauvegardant l'essentiel de la doctrine catholique dans le cas d'un mariage d'aryen et de non-aryen;

3° *La reviviscence inattendue de quelques immunités ecclésiastiques.* — Cette reviviscence s'est affirmée en des proportions remarquables en faveur du clergé séculier et régulier « en matière de service militaire, de fonctions civiles, de procédures judiciaires et d'exonérations fiscales ». Plusieurs textes des pactes concordataires fourniraient ici des exemples (C. des États baltes, germaniques et danubiens, C. italien).

Voir, à la suite de l'article du *D. D. Can.*, l'abondante bibliographie sur les concordats contemporains.

III. Concordat de 1801. Ses destinées. — On suivra le plan de l'article de C. Constantin.

1° *Négociation.* — 1. Nécessité de mettre fin à l'anarchie religieuse et au schisme, III, 744, 1602; — à la religion naturelle des philosophes, au culte théophilanthropique, IX, 593; XIII, 1760; XV, 523. — 2. Ouvertures faites par Bonaparte en Italie et négociations à Paris, III, 745; — Spina et Consalvi, principaux négociateurs de Pie VII, 746-47. — 3. Deux résumés de l'histoire du C., XII, 1671-73; XIII, 333.

2° *Dispositions.* — 1. C., compromis entre l'Ancien Régime et les principes nouveaux, IX, 513-14. — 2. Les articles : art. 1 : liberté du culte catholique en France, en se conformant aux règlements de police, III, 748; — art. 2-3 : nouvelles circonscriptions des diocèses, 749; XII, 1672; — art. 4-5 : nomination des évêques, III, 750; cf. IV, 2274-75; articles invoqués contre le S.-Siège au moment de la Séparation, XII, 1718; — art. 6-7 : serment de fidélité (supprimé à la IIIe République), III, 751; — art. 8 : prière pour la République et les consuls; — art. 9-10 : paroisses et curés; — art. 11 : séminaire et chapitre cathédral, 751; — art. 12-15 : édifices religieux et biens ecclésiastiques, 751; cf. II, 867; traitement reconnu (art. 14) aux évêques et aux curés, pas aux desservants et aux vicaires, 1855; budget des cultes, XV, 1527; — art. 16 : transfert au nouveau gouvernement des droits et privilèges de l'ancien, III, 753.

3° *Mesures complémentaires.* — 1. Ratifications, III, 754; XII, 1672. — 2. Démission des évêques légitimes, III, 754; — évêques hostiles aux stipulations concordataires, I, 1372-74; XII, 1673; — deux nettement en révolte et auteurs du schisme anticoncordataire, I, 1374-75; — histoire et fin du schisme anticoncordataire [E. Mangenot], 1372-78; cf. XII, 1743 (apostolat de Mgr Pie). — 3. Démission des évêques constitutionnels : leur « concile national » de 1801, leurs observations, finalement soumission plus ou moins explicite, III, 755-57. — 4. Légation du cardinal Caprara, 757; cf. *Tables*, 521; — nouvelles circonscriptions diocésaines et nouvel épiscopat; difficultés relatives à la rétractation exigée des constitutionnels choisis comme évêques, III, 758-60; — réconciliation des prêtres mariés, 760, 1636-37; — réduction du nombre des fêtes, 766; V, 2187.

4° *Articles organiques et loi du 18 germinal an X.* — 1. *But :* ces Articles prétendent répondre aux règlements de police prévus à l'art. 1 du C., III, 760; XII, 1671-72. — 2. *Analyse des 77 Articles*, III, 761-66. — Quelques articles cités : 1-2 : XI, 1923; cf. XIV, 2900, 2885; *Tables*, 234 (appel comme d'abus); — 5 (fonctions gratuites) : II, 1856; — 39 (catéchisme) : 1951; — 54 (mariage civil antérieur au mariage religieux) : IX, 2274; — 68-69 (offrandes) : II, 1856. Cités en général : IX, 541; XIII, 333. — Ouvrages de Portalis, XII, 2594-95. — 3. *Leur destinée :* contredisant le C. et dénués de l'approbation pontificale, ils sont sans valeur morale, III, 766-67; — protestations de Pie VII, 768; XII, 1673; — modifications apportées par Napoléon, III, 768-69; — par la Restauration, 769; — tombés pour la plupart en désuétude, 769-70.

5° *Application du Concordat.* — Crise entre Napoléon et Pie VII touchant l'institution canonique des

évêques; Pie VII à Savone, dispersion des cardinaux, III, 770; XII, 1676-77. — Conseil ecclésiastique de 1809, III, 770-71; — opinion de Tabaraud, XV, 5; — opposition de Pie VII, III, 772. — Conseil ecclésiastique de 1811 et négociations de Savone, 772-73; XII, 1677. — Le concile de 1811 et ses exigences, III, 773-75; XII, 1678. — Le C. de Fontainebleau; rétractation de Pie VII, III, 775-76; XII, 1678-79.

6° *Concordat de 1817.* — Pie VII et la Restauration, XII, 1681. — C. de 1817, dispositions; nouvelles circonscriptions des diocèses et des provinces ecclésiastiques, III, 776-78; cf. XII, 1681. — Cité : IX, 515.

7° *Fin du Concordat.* — Le régime de la séparation préconisé par le libéralisme : insuffisance du C. et des Articles organiques, IX, 514; cf. 525, 588-90; — C. obstacle à l'affranchissement de l'Église, 541; — conditions de la séparation, 540-43. — Programme du parti républicain en 1869, III, 778; cf. IV, 2222-23; V, 903-04. — Condamnation de la thèse de la séparation : « l'Église libre dans l'État libre » : Pie IX, *Syllabus*, prop. 55, XIV, 2904; Léon XIII, IX, 613. — Préparation en France de la Séparation par le « combisme », 344-45. — Réalisation sous Pie X : histoire de la loi de Séparation, XII, 1721-24; — sur les « associations cultuelles », voir *Tables*, 281.

Pie XI est revenu sur la question des associations cultuelles condamnées par Pie X, dans les termes suivants : « Confirmant la réprobation de la loi inique de Séparation, mais, en même temps, jugeant que, avec les dispositions de l'opinion publique, les circonstances et les relations entre le Siège apostolique et la République française étaient profondément changées, vers la fin de l'année 1922, Nous avons déclaré que Nous n'aurions pas de difficulté à permettre, en voie d'essai, les associations diocésaines, aux deux conditions suivantes : d'une part, les statuts devraient être corrigés de manière à s'accorder, selon leur teneur et leur nature, au moins substantiellement, avec la constitution divine et les lois de l'Église; d'autre part, on devrait Nous donner des garanties, légales et sûres, pour éloigner, autant que possible, le danger que, dans le cas où des hommes hostiles à l'Église viendraient à tenir le gouvernail de la République, on ne refuse à ces associations toute force légale et conséquemment toute stabilité de droit, les exposant de la sorte à perdre les biens qui leur auraient été attribués » (encycl. *Maximam gravissimamque*, du 18 janv. 1924; *A. S. S.*, du 18 janv.). Les *Acta* donnent à la suite le texte des statuts acceptés par le S.-Siège et par le gouvernement français : il est à remarquer que c'est l'évêque du diocèse qui est à la tête de l'association; ce qui enlève le danger de schisme que redoutait Pie X.

Voir R. Naz, *Concordat de 1801*, dans *D. D. Can.*, III, 1404-31; abondante bibliographie.

CONCORDISME. — Voir à la fin de l'art. *Création*.

CONCORÉZIENS. — Histoire et doctrines [F. Vernet], III, 779-81. — Cité : II, 1993-94.

CONCOURS. — Droit de C. dans la collation des bénéfices ecclésiastiques, II, 2441. — C. pour la nomination aux cures : réglementation par le conc. de Trente, 2444; cf. XV, 1479 (sess. XXIV, *De reform.*, can. 18); — application du décret conciliaire (S. Pie V, Clément XI, Benoît XIV), III, 2444-45.

Sur tous ces documents, on lira J. Denis, *Concours pour les cures*, dans *D. D. Can.*, III, 1476-85; F. Claeys-Boùùaert, dans Naz, *Traité*, I, n. 753-56.

Il sera utile de transcrire les remarques de ce dernier sur la portée du can. 459, § 3, 3° : « L'Ordinaire du lieu doit soumettre le candidat à un examen sur la doctrine, à passer devant lui-même ou des examinateurs synodaux; il peut, avec le consentement des mêmes examinateurs, dispenser de cet examen un prêtre dont la science théologique serait bien connue. » Dans ce § 3 du can. 459, « il est dit simplement que, là où n'existe aucune forme de concours, il faut que les candidats soient soumis à un examen préalable. Aucune modalité n'en est indiquée, sauf la participation de l'Ordinaire et des examinateurs synodaux... Le texte du § 3 n'entre dans aucun détail : la forme de l'examen (orale ou écrite), l'époque où il doit se faire, la convocation des candidats sont passées sous silence. Leur détermination est laissée à l'appréciation de l'Ordinaire... A défaut de concours, l'examen reste de rigueur. Le nombre des examinateurs n'est pas indiqué; par conséquent, il suffira d'en avoir deux au moins. Leur avis semble décisif pour l'appréciation de la science théologique du candidat. Les autres qualités sont laissées à l'appréciation de l'évêque...

« *Restrictions admises à l'obligation de l'examen.* — 1° Outre la dispense donnée directement au candidat dont la science théologique est reconnue suffisante, la Commission d'interprétation du Code a permis que, dans certains cas, le candidat curé ne doive pas passer d'examen théologique spécial. Voici l'énumération de ces restrictions, contenues dans les réponses données le 24 nov. 1920.

« Ne sont pas soumis à l'examen : 1. Le curé transféré d'une paroisse à une autre, si la translation se fait sur l'initiative de l'Ordinaire; *non pas si elle se fait à la* demande du curé, à moins que l'Ordinaire, après avoir pris l'avis des examinateurs, ne juge que l'idonéité du candidat persiste et qu'elle est suffisante pour administrer la nouvelle paroisse. — 2. Le curé qui, quoique inamovible, a été transféré à une autre paroisse pour un des motifs d'ordre administratif énumérés par le can. 2147. Il est entendu que ce déplacement ne peut se faire que de l'avis conforme des examinateurs et des curés consulteurs (can. 2154). — 3. Le curé amovible transféré à une nouvelle paroisse, pour le motif et d'après la procédure énoncée dans les can. 2162-2167; ces canons supposent une translation faite pour le bien d'une des paroisses (ou des deux paroisses), mais contre le gré du curé déplacé.

« 2° A une autre question posée, la réponse de la Commission d'interprétation du Code fut moins nette. La question était formulée comme suit (24 nov. 1920, ad IV) : *Que faut-il faire si les clercs que l'Ordinaire juge capables ne veulent pas se soumettre à l'examen? ce qui peut-être arrivera assez souvent pour les petites paroisses.* La Commission répondit : *Pour autant que la réponse n'est pas prévue sous le n. I* (cas de translation faite à l'initiative de l'Ordinaire), *l'Ordinaire doit recourir à la S. C. du Concile.* — Cette réponse indique que la Commission se rend bien compte de la difficulté de la solution, mais qu'elle ne veut pas prendre sur elle d'accorder une dispense qui pourrait avoir une grande portée.

« 3° D'autre part, la Commission d'interprétation du Code a voulu aussi réagir contre la tendance à réduire d'une manière exagérée l'application du can. 459, § 3. Dans la série des questions posées, nous relevons au n. V : *L'examen prévu par le can. 996, § 2 et 3, s'il a été passé devant l'Ordinaire et les examinateurs synodaux, peut-il suffire, au moins, pour la nomination à une première paroisse?* (Il s'agit, dans le can. 996, de l'examen à passer avant l'ordination aux ordres sacrés.) La Commission a répondu (24 nov. 1920) : *Non, à moins que cet examen ne comporte aussi tous les points sur lesquels doit être interrogé le clerc qui va être pourvu d'une paroisse.*

« La question posée sous le n. VI demandait : *L'examen, dont traite le can. 130, § 1, suffit-il pour la nomination à une paroisse pour toute la période pendant laquelle les prêtres doivent le subir, à condition qu'il soit passé devant l'évêque et les examinateurs synodaux?* (Il s'agit, dans le can. 130, de l'examen que doivent passer annuellement les jeunes prêtres, pendant les premières années qui suivent leur ordination.) La Commission répondit (24 nov. 1920) : *Non, tout en tenant compte du § 2 du même canon.*

« 4° Enfin, dans sa réponse du 25 juin 1932, la Commission d'interprétation admit un nouveau motif de dérogation à l'obligation du can. 459. Elle a décidé que, s'il s'agit de la première nomination d'un curé à une paroisse *nouvellement érigée, le curé promu ne doit pas* prendre part au concours dont parle le can. 459, § 4. La raison de cette tolérance est claire. A une paroisse nouvellement érigée sont ordinairement attachées des charges extraordinaires : le nouveau curé doit plutôt être encouragé que soumis à une épreuve spéciale » (F. Claeys-Boùùaert, *loc. cit.*).

CONCOURS DIVIN, MOTION DIVINE, PRÉMOTION, PRÉDÉTERMINATION. — Ces vocables doivent être réunis, parce qu'ils désignent

tous, avec les divergences qui séparent les écoles théologiques, la même réalité : la part de Dieu dans chacun de nos actes, spontanés ou libres, d'ordre naturel ou d'ordre surnaturel. Deux articles principaux leur ont été consacrés : CONCOURS DIVIN [V. Frins], III, 781-96; PRÉMOTION PHYSIQUE [R. Garrigou-Lagrange], XIII, 31-77. Mais il faut ajouter : MOLINISME [E. Vansteenberghe], § *Concours divin*, x, 2109-16; THOMISME [R. Garrigou-Lagrange], § *Motion divine*, xv, 888; et GRACE [J. Van der Meersch], § *Grâce actuelle. Essence*, VI, 1640-53.

I. NOTIONS GÉNÉRALES COMMUNES. — 1. *Concours divin, motion divine :* C. général commun, C. spécial (création des âmes et actes surnaturels), III, 781-82; x, 2109, 2113; XIV, 2735. — 2. *Deux aspects :* L'acte de la volonté divine, ou du décret divin (C. *in actu primo*), et de l'influence divine faisant passer la nature créée de la puissance d'opérer à l'opération même (C. *in actu secundo*), III, 782. — Même distinction exprimée différemment chez les thomistes : motion *active incréée*, décret divin, Dieu lui-même, motion *passivement reçue*, XIII, 37, 40, 72. — 3. *Doctrines fausses : a) occasionnalisme :* la créature n'agissant pas, ou étant simple condition, Dieu agit pour elle, 32-33; cf. x, 2110 (Biel, Pierre d'Ailly); IX, 1786, cf. 1780 (Malebranche); conséquence erronée touchant la liberté, x, 2109; — *b) concours médiat :* Dieu ne concourant que par la conservation des natures et des forces de la créature; Durand de Saint-Pourçain, III, 782; IV, 1965; x, 2110; XIII, 58; Louis de Dole, III, 782; IX, 952; jadis peut-être Pélage, I, 2381-82; VIII, 335. — 4. *Preuves du concours divin : a)* scripturaires, III, 782-83, 1187-88; XIII, 60-63; — *b)* traditionnelles, III, 783 : S. Grégoire de Nazianze, XIII, 951; S. Jean Chrysostome, 952-53; S. Augustin, 965, 971-73; cf. I, 2382; III, 783; XII, 2870; Origène, XI, 1544; Orose, 1606; — *c)* enseignement du magistère, XIII, 1002-04, 1012; — *d)* rationnelles, III, 784-85; XIII, 57-58, 1004-08; xv, 888. — 5. *Conséquences : a)* l'agent créé, en un certain sens, cause instrumentale par rapport à Dieu, III, 786; XIII, 50, 57-58; — application à l'inspiration scripturaire (avec les nuances particulières aux diverses écoles), VII, 2160, 2161, 2164, 2165, 2167, 2168, 2169, 2171, 2172, 2173, 2174-75; — *b)* Dieu et la créature, causes totales et, sous un autre aspect, partielles de l'effet, III, 786; x, 1106, 1111; — en ce sens, le C. divin, même chez les thomistes, peut être dit simultané, XIII, 50; — *c)* l'entrée en activité de la créature dérive de Dieu, autant que la créature elle-même, sans relation de cause à effet, III, 787; cf. XIII, 41. — 6. *Difficulté, au principe de toutes les divergences d'opinions :* accord du C. divin et de la liberté humaine, III, 793-95; VIII, 1026-27; IX, 669, 672, 674, 678, 681; x, 2098, 2101-03; XIII, 58 sq., 1014 sq.; XIV, 1606; xv, 872 sq., 3329.

II. SAINT THOMAS, THOMISME. — On se contentera d'indiquer les références principales, bien des points connexes devant être proposés à *Grâce* et *Prédestination*. — 1. Différents modes de coopération, III, 785; XIII, 56. — 2. Analyse de la notion thomiste de motion : le C. divin est une motion suscitant, sans la nécessiter, l'action des causes secondes, 33; cf. VI, 1643; motion nullement indifférente, XIII, 35-36; ne consistant pas en une assistance extrinsèque de Dieu, 36; mais motion passivement reçue dans la créature, 39; appelée justement prémotion, en raison d'une priorité non de temps, mais de causalité, 41; prémotion physique, par opposition à prémotion morale (voir *infra*, § IV), 42; prémotion prédéterminante, d'une prédétermination non formelle, mais causale, 44-47, ne détruisant pas la liberté, mais au contraire la causant dans l'acte même qu'elle fait et qu'elle fait libre, 47-51; cf. 33; — deux causes totales, mais subordonnées, XII, 2970. — 3. Justification de la thèse thomiste : *a)* arguments présentés en faveur de la prédétermination et leur réfutation (par les adversaires molinistes), III, 788-96; cf. x, 2152; III, 1123; VI, 1652; XIV, 1610; — *b)* justification de la thèse de la prémotion prédéterminante, en soi, XIII, 51-56; à l'égard des actes salutaires, 59, 64; xv, 875-78. — 4. Applications : *a)* prémotion prédéterminante et grâce efficace, I, 2552; XII, 2970; XIII, 64-67; — spécialement persévérance finale, XII, 1296-99; — et impeccabilité, VII, 1272; VIII, 1291; — *b)* prédétermination et liberté des actes salutaires, XIII, 33, 67-71, 1014-17; XIV, 1617-18; xv, 983; cf. XII, 2970, 2984; — *c)* prédétermination et grâce suffisante, XIII, 74-76; cf. VIII, 483; — *d)* prédétermination et problème du péché et du mal, XIII, 71-74, 1017-19; XII, 202-05; cf. IX, 1697-99; xv, 3329-32; — *e)* prémotion physique et grâce actuelle, VI, 1643 (actes indélibérés), 1646 (actes délibérés salutaires); cf. 1652. — Voir I, 2551-53.

Théologiens de l'école thomiste. — Bañez, II, 145; x, 2097-98; XIII, 52; — Billuart, 43, 64, 65; XIV, 2734; — Bossuet, XII, 2988; XIII, 70; XIV, 2734; xv, 2136; — Cajétan, XII, 2957; XIII, 37; — Capréolus, XII, 2956-57; — Catharin, 2424; — Dummermuth, XIII, 69; cf. *Tables;* — Goudin, VI, 1115-16; XIII, 50, 54-55; — Hugon, 65; XIV, 2735; cf. *Tables;* — Massoulié, x, 278; — Nicolaï, XI, 493; — del Prado, XII, 2775, 3001; XIII, 37-38, 40-41, 44, 50; — Réginald (Antoine), 2109-10; cf. x, 2173; — Sébille, XIV, 1755; — Sertillanges, 1618; — Silvestre de Ferrare, XII, 2957; XIII, 52; — D. Soto, x, 2097, 2113; — Synave, XIII, 52-53; — Thomas de Lémos, 36; — Véga, x, 2113, 2114; — Zigliara, XIII, 37-38, 40, 41, 44, 50; XII, 2983.

Thomistes dissidents, rejetant la prédétermination, tout en admettant la prémotion : Bellarmin, II, 568; VI, 1671; x, 2168; — Billot, XIII, 44; Gayraud, VI, 1174; x, 2180; Guillermin, VI, 1667, 1676; XIV, 1719, 2735; cf. I, 2492, 2495, 2552; — Jannssens, Paquet, Pecci, XIII, 36; — Satolli, 40; et Van der Mersch, VI, 1663, 1666-71 (critique du « bannézianisme », opposé à S. Thomas); cf. 1642, 1648-51 (thèse de Billot sur le concours aux actes surnaturels; cf. *infra*).

III. MOLINA, MOLINISME. — 1. Molina rejette la thèse thomiste de la motion appliquant la créature à son acte; son système est le concours simultané : Dieu et la créature étant causes partielles formant une cause intégrale : et cependant tout l'effet résulte de l'action de l'une et de l'autre cause, x, 2110-11, 2139; cf. XIII, 34-35, 50, 58 (critique); VI, 1644-45, 1646, 1652; xv, 888. — 2. C. divin et volonté libre dans la production des actes naturels : Dieu n'agit pas *sur*, mais *avec* la cause seconde; la liberté est ainsi sauvegardée, x, 2112-13; cf. 2121; VI, 1651-53; XII, 2970-71; XIII, 69; — Dieu et le mal, x, 2112; et le péché, III, 787-88; cf. XIII, 72. — 3. C. divin dans la production des actes surnaturels : trois éléments de la cause intégrale : le concours *général* de Dieu, la volonté libre, la grâce prévenante; rôle de chacun d'eux, x, 2113-14; cf. I, 2553; VI, 1645; XIV, 2735 (application à la thèse de Billot sur la grâce efficace). — 4. Précisions ultérieures sur le mode d'action du C. général de Dieu, x, 2146-48; — sur le C. général et les actes surnaturels, 2148-49; cf. 2168; VI, 1646-47. — 5. Controverses thomistes et molinistes sur la prémotion et le C. simultané, x, 2179-84. — 6. Conclusion : « Il ne semble pas évidemment démontré ni que S. Thomas a été adversaire de la prédétermination physique, ni qu'il en a été partisan », 2184. — Voir I, 2553-55.

Les théologiens jésuites suivent Molina en ce qui concerne la science moyenne, le rejet des décrets prédéterminants et de la motion prédéterminante; pour le reste, ils jouissent de la plus grande liberté. — *Défenseurs du molinisme :* Lessius, IX, 453; cf. VIII, 1027; — Platel, XII, 2253-54; — Tanner, XV, 44; — Valencia, 2494-95; cf. 2469; — Vazquez, 2607. Parmi les auteurs récents : d'Alès, X, 2168-69, 2182; cf. *Tables*, 70; — Th. de Régnon, 2169; XIII, 2122; — Stufler, X, 2183. — Cf. 2181.

IV. AUGUSTINISME : PRÉMOTION MORALE. — 1. Position exacte de S. Augustin, I, 2387, 2391-92, 2406. — 2. Augustinisme rigide (Berti, Noris), 2487-92; — spécialement sur la délectation victorieuse, 2488-89; cf. XII, 2982-83. — 3. Augustinisme modéré, systèmes de prédétermination morale (prédécesseurs de S. Thomas; S. Thomas; premiers thomistes), I, 2492-95; dominicains adversaires de la prédétermination physique (selon le P. Guillermin), 2495-96; cf. XIV, 1718-19; Thomassin, I, 2496; cf. XV, 809-12; les Sorbonnistes, I, 2497; cf. XII, 2980; S. Alphonse de Liguori, I, 2497; cf. 916; et les théologiens de son ordre, Jansen, Desurmont, 2497; Hermann, XII, 2980. — Critique de la prédétermination morale, I, 2497-99; XII, 2983; XIII, 42, 58. — Rapprochement avec Scot, XII, 2958; cf. IV, 1879, 1900. — 4. La délectation victorieuse des jansénistes, VIII, 400-02, 420, 424, 426; 477-79; cf. 481, 482, 484-87, 489-90; XV, 2090-91. — Voir aussi II, 1116 (Bourcier); I, 2547; XII, 2963; XV, 2078 (Quesnel); et *Grâce* (efficace).

V. DIVERS. — Système de Georges Scholarios, XIV, 1560-62; — de Luther, IX, 1228-29; — d'Érasme, 1290; — du Coran, 1809-11; — la nécessité du fatalisme, V, 2095-97.

CONCRETS (Termes). — Voir *Abstraction.*

CONCUBINAGE, CONCUBINAT. — Étude générale [B. Dolhagaray], III, 796-803. — 1. Nature : public ou occulte, simple ou qualifié (comportant une malice spéciale), 796-97. — 2. Caractère distinctif : il exige entre personnes libres la continuité de relations coupables, qu'il y ait cohabitation ou non, 797; — comparaison avec les autres péchés de luxure, 797-98. — 3. Malice : aggravation de la fornication, voir ce mot; intrinsèquement mauvais, il s'oppose à la bonne éducation des enfants et doit être accusé en confession quant à l'espèce et au nombre de fautes commises, 798-99; IX, 2046; cf. Alexandre VII, prop. 25, I, 745; Innocent XI, prop. 48, IX, 82; cf. 53-54. — 4. Sanctions canoniques, III, 799; — concubinage des laïcs, 799; — C. des clercs, voir *Célibat.* — 5. Absolution des concubinaires, 800-03.

Le concubinat. — Chez les patriarches et les rois du peuple d'Israël, XIV, 1160-61; — S. Léon interdit l'union avec une concubine, IX, 2116; — interdiction du C. par Léon VI le Sage, 384; — de garder une concubine, S. Nicolas I[er], 2126; — C. autorisé chez les mahométans, 1640. — Le mariage purement civil, pour des catholiques, est un concubinage légal (Pie IX), 2279.

Le concubinage et le droit canonique. — Les sanctions portées autrefois par les conciles atteignaient le concubinage qualifié (adultérin ou incestueux); cf. conc. de Néocésarée, IX, 211, et les conciles cités III, 799 (Tolède, Autun, Clermont). C'est à partir du conc. de Trente *(ibid.)* qu'on trouve une mesure générale contre toute espèce de concubinage : « Grave péché pour les hommes non mariés d'avoir des concubines; très grave péché et qui va directement au mépris de ce grand sacrement de mariage, pour des hommes mariés, de vivre en cet état de damnation et d'oser même parfois entretenir et nourrir, dans leur propre maison, avec leurs épouses, leurs concubines. Aussi, voulant apporter des remèdes opportuns à un aussi grand mal, le saint concile ordonne que lesdits concubinaires, tant mariés que non mariés, de quelque état, dignité et condition qu'ils soient, si, après avoir été avertis trois fois par l'Ordinaire, même d'office, ils n'éloignent pas leurs concubines et ne se séparent pas de toute relation avec elles, seront frappés d'excommunication et ne seront pas absous tant qu'ils n'auront pas effectivement obéi à l'admonition faite. — S'ils persévèrent au mépris des censures pendant un an dans leur concubinage, l'Ordinaire procédera contre eux, en toute rigueur, selon la qualité du crime. — Quant aux femmes, mariées ou non, qui vivent publiquement en adultère ou en concubinage, si, après avoir été averties par trois fois, elles n'obéissent pas, elles seront châtiées rigoureusement, selon la gravité de leur faute, par les Ordinaires des lieux et cela d'office, sans qu'il ait été requis contre elles. Elles seront chassées de la ville et même du diocèse, si les Ordinaires le jugent à propos, et s'il en est besoin, on recourra à l'aide du bras séculier... »

Le Code n'a pas retenu cette législation. La discipline actuelle, pour les laïques, est ainsi résumée par É. Jombart (dans *D. D. Can.*, III, 1515) : « En vertu du can. 2357, § 2, les laïques qui vivent publiquement en concubinage doivent être exclus des « actes légitimes ecclésiastiques » jusqu'à ce qu'ils aient donné des signes d'une vraie résipiscence... L'exclusion des actes ecclésiastiques écarte le scandale de voir de tels individus assumer les fonctions de parrain, d'administrateur des biens d'Église, etc. — De plus, les concubinaires publics subissent toutes les mesures qui atteignent en général les pécheurs publics. Ils ne peuvent être reçus validement dans une association approuvée par l'Église (can. 693, § 1); on doit leur refuser la communion (can. 855, § 1); à moins de nécessité urgente, et en prenant alors l'avis de l'Ordinaire, les curés n'assisteront à leur mariage qu'après leur confession (ce qui suppose normalement la cessation de leur concubinage) (can. 1066); enfin, à moins qu'ils n'aient donné des signes de repentir, il faut les priver de la sépulture ecclésiastique (can. 1240, § 1, 6°). »

Trois autres points doivent être relevés : 1. Le concubinage, avant le Code, constituait un empêchement d'affinité, XI, 1998-99; cet empêchement a disparu; mais le concubinage public ou notoire constitue un empêchement d'honnêteté publique, 2000-01. — 2. Le concubinage peut être invoqué comme raison d'obtenir une dispense d'empêchement de mariage : soit pour réparer, soit pour prévenir, IV, 2477. — 3. Enfin, pour des personnes vivant matériellement dans le concubinage, la *sanatio in radice* peut être obtenue, XIV, 1071.

CONCUPISCENCE. — Étude générale [A. Chollet], III, 803-14.

1° *Fondements psychologiques*, III, 803-04.

2° *Définition*, III, 804-05; cf. VII, 2226. — Trois C., IV, 1411-12; VII, 745; XII, 197. — L'homme dominé par la C., XIII, 2887; — sa nature déchue, V, 1650; VIII, 1626-27, 2027-28, 2030; XI, 38-40; XV, 125.

3° *État de la question.* — La C. en opposition à la loi morale, III, 806. — Passion, C., volonté et responsabilité, XI, 2220, 2222, 2225. — Appétit sensible, concupiscible, I, 1695.

4° *Rapport de la concupiscence au péché originel*, III, 806-09. — On suivra l'ordre de l'art. PÉCHÉ ORIGINEL.

1. *Dans l'Écriture.* — A. T., III, 806; XII, 272, 284-85; cf. XI, 1430; V, 1650; VIII, 1625-27, 2027-28, 2030; XI, 38-40; — apocryphes, XII, 296 *(Apocalypse de Moïse)*, 299 (*Hénoch* slave), 300 *(Apocalypse de Baruch)*, 301-03 *(IV Esdras)*; — Philon, 304; — conclusion, 304-05. — N. T., XII, 312-14 (S. Paul, texte repris au conc. de Trente), 316-17; cf. IX, 1209; XI, 2447; XIII, 2287-88; cf. *supra*, Trois concupiscences.

2. *La tradition ecclésiastique avant la controverse pélagienne.* — *Pères grecs :* S. Irénée, VII, 2456-57, 2460; XII, 325, 327; — Clément d'Alexandrie, III, 175-76; XII, 329-30, 331; — Origène, XI, 1538-39; XII, 337-38; — Méthode d'Olympe, 341; — S. Athanase, I, 2169; XII, 345, 346; — Didyme l'Aveugle, 346; — S. Grégoire de Nazianze, 2378; — S. Grégoire de Nysse, 348; — Diodore de Tarse, 350; — S. Jean Chrysostome, VIII, 678, 2027; XII, 352; —

posterior, x, 763, 1097; xii, 1605; xiii, 1270; xiv, 964; xv, 1310-11, 2218. — C. gallicane, ii, 1399, 1404; viii, 2197-98; x, 763, 1098-99; xi, 1346; xii, 1066; xiii, 1271; xiv, 964; xv, 1310. — C. de La Rochelle (1571), ix, 1309; xv, 1771. — C. Belgica, viii, 2198; x, 763, 1099; xi, 1346; xii, 1066; xv, 2218. — C. d'Anvers, xi, 1339. — C. d'Écosse, viii, 2198; x, 1098; xii, 1066; xv, 2217, 2218. — C. des Pays-Bas, viii, 2197-98; xv, 1770. — C. de Thorn, v, 2003.

3° *Confessions sous l'influence de Zwingli.* — C. de Zwingli, *Fidei ratio. Christianæ fidei expositio*, voir *Zwingli*, et xv, 3742-43 (texte de la *Fidei ratio*). — C. de Zurich, x, 762, 1097. — C. de Bâle, viii, 2137, 2141. — C. de Berne, x, 762, 1097.

4° *Confessions anglicanes.* — 1. Église anglicane (42 puis 39 articles) : Sacrements, xiii, 2067-68. — Baptême, ii, 328-29; xiii, 2068. — Confirmation, iii, 1079-82. — Eucharistie, xiii, 2077; — messe, x, 1098; xiii, 2081. — Pénitence, confession, iii, 932-34; cf. xii, 1066; — justification, viii, 2193, 2198. — Ordre, xi, 1346; xiii, 2092. — Mariage, 2096. — Péché originel, 2051. — Mérites, prédestination et salut, 2061-62. — Libre arbitre, 2051. — Purgatoire, 1271, 2087. — 2. Église presbytérienne : C. de Westminster (1542, 1562) et de Savoy, i, 1289-91; vii, 1560; viii, 2200; x, 764, 1098; xiii, 114.

III. Orthodoxes. — Parmi les C. de foi orientales, on peut en relever sept, dont les trois premières ont une importance particulière : C. de Cyrille Lucar, ix, 1008. — C. de Pierre Moghila, x, 2070-80. — C. de Dosithée, iv, 1792-93. — Catéchisme de Philarète Drosdov, xii, 1381. — Censures de Jérémie II contre les protestants, viii, 888; cf. *supra*, C. d'*Augsbourg*. — C. de Gennade Scholarios, xiv, 1544. — C. de Métrophane Critopoulos, x, 1623. — Voir ces mots.

Note sur « l'Intérim » de Charles-Quint. — A la diète d'Augsbourg de 1548, Charles-Quint, voulant apaiser les conflits religieux, fit composer une profession de foi qui devait concilier le dogme catholique avec les tendances protestantes. Sur les théologiens appelés, dans les deux camps, à rédiger cette profession de foi, imposée en *intérim* en attendant les décisions du concile de Trente, voir : *D. T. C.*, i, 397; ii, 1129; vi, 1882, 1884; x, 504; xii, 16, 1367; xiv, 2424, 2434; xv, 3578, 3581. — Complété par l'Intérim de Leipzig, iii, 2397. — Aperçus doctrinaux, x, 504; cf. i, 397; viii, 2156; cf. x, 733-34. — Flacius contre l'*Intérim*, vi, 2-4, 5, 9.

Le texte complet de l'*Intérim* est fort difficile à trouver. Il sera utile de résumer ici les 26 chapitres doctrinaux, qui en constituent la partie, la première du document, la plus intéressante, tout en indiquant sommairement les idées maîtresses de la seconde partie (règlement pour la paix publique) et de la troisième partie (projet de réforme). On suit ici le texte publié par Goldast, *Constitutiones imperiales*, Francfort-sur-le-Main, 1613, p. 518-61.

Avant tout, il convient de signaler que les catholiques s'opposaient nettement à la prétention de l'empereur de régler par lui-même les conflits d'ordre religieux. Les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves s'exprimaient ainsi : « Il n'appartient qu'au pape et au concile général d'accepter, de dispenser ou de tolérer, en ce qui concerne le mariage des prêtres ou la communion sous les deux espèces. » L'empereur s'arroge un pouvoir qu'il n'a pas; sa décision est nulle. Cependant jusqu'aux décisions du concile, pour éviter un plus grand mal, que tout soit compromis, « Sa Majesté est humblement suppliée d'accepter les articles conciliés de la main de ceux qui les ont souscrits et désirent par eux rentrer dans le giron de l'Église chrétienne et universelle, à la condition que ces articles ne concerneront que les protestants et non les catholiques fidèles ». Ils exigent de plus « que tout prêtre, l'étant de fait ou voulant le devenir, ne soit plus autorisé à vivre dans le mariage et qu'aucun membre de l'ancienne religion, ecclésiastique ou laïque, ne puisse désormais adhérer à la religion nouvelle, mais garde sa fidélité à l'ancienne Église ». Enfin, là où l'ancienne religion a été perdue, que les biens soient restitués, que les églises, abbayes, couvents et communautés soient réintégrés dans leurs privilèges, libertés et droits, pour assurer la possibilité de célébrer le culte.

I. Chapitres doctrinaux. — 1° *Condition de l'homme avant la chute.* — 1. Rectitude primitive de l'homme créé à l'image de Dieu. — 2. Liberté lui fut laissée de choisir le bien ou le mal. — 3. Heureuse conséquence pour Adam et ses descendants, si Adam fût demeuré innocent.

2° *Condition de l'homme déchu.* — 1. La faute d'Adam entraîne la privation de la justice originelle et la révolte de la concupiscence. — 2. De là, blessure de la nature : *l'homme déchu ne peut plus désirer ou choisir librement le bien sans la grâce; la concupiscence qui domine en lui le rend ennemi de Dieu et il est d'autant plus empêché de faire le bien qu'il est plus attiré vers le mal.* — 3. Le libre arbitre est débile et blessé; *l'homme déchu est esclave du péché*, serviteur du démon, ennemi de Dieu. — 4. Ainsi le péché originel *place l'homme sous la domination de la concupiscence mauvaise et de Satan lui-même.* [Nous soulignons les passages tendancieux « enveloppés d'équivoques ».]

3° *La rédemption par le Christ.* — 1. La rédemption, impossible à l'homme, est possible par le sang de Notre-Seigneur. — 2. Dieu a placé nos iniquités sur son Fils, afin de nous réconcilier en son sang. — 3. Réconciliation totalement gratuite, où se manifestent à la fois la justice et la miséricorde divines.

4° *La justification.* — 1. Racheté par le sang précieux du Christ, l'homme *auquel est appliqué le mérite de la Passion est immédiatement* justifié : Dieu lui remet ses péchés, l'absout de la damnation éternelle et lui fait part de l'Esprit-Saint qui, par la charité répandue en son cœur, l'incite à rechercher ce qui est bon et juste et, l'ayant désiré, à le faire passer dans son action. — 2. C'est là *la vraie notion de la justice inhérente.* — 3. Cette justice ne supprime pas l'opposition de la concupiscence à l'esprit : il en résulte que *ceux qui s'attachent au service de la loi de Dieu sont encore dans leur chair soumis à la loi du péché et ne vivent pas sans péché.* — 4. Le Christ, *communiquant à l'homme sa propre justice, réalise en celui qui y participe, une justice inhérente capable, par le mérite de la Passion du Christ, d'accroissement et de renouvellement quotidiens.* — 5. Malgré cela, notre faiblesse serait un motif de trouble et de désespoir; mais le mérite du Christ étant cause de notre justice, c'est dans ce mérite que nous devons trouver le ferme appui de notre espérance. [On voit comment les rédacteurs ont su adapter la doctrine de la double justice de l'école de Cologne (cf. Hefele-Leclercq, x, 157-62) à la doctrine de la justification protestante par la foi-confiance aux mérites du Christ qui nous sont imputés. La grâce et la charité *inhérentes* à l'âme sont bien nommées dans le texte de l'*Intérim*, mais avec une imprécision et un vague permettant des interprétations inexactes.]

5° *Utilité et fruits de la justification.* — 1. Les justifiés jouissent de la paix avec Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ (Rom., v, 10). — 2. Les justifiés deviennent enfants adoptifs de Dieu et héritiers du ciel (Rom., viii, 17). [Pas un mot du « mérite » qui est, à proprement parler, « le fruit de la justification »; cf. x, 733.]

6° *Manière dont l'homme reçoit la justification.* — 1. La justice n'est pas accordée à l'homme en raison de ses œuvres de justice, mais par pure miséricorde (Rom., iii, 21-30). Toutefois Dieu exige le consentement de la volonté humaine avec un mouvement de détestation du péché, fruit de la grâce prévenante. — 2. Cette même grâce provoque un mouvement de foi aux promesses contenues dans l'Écriture. — 3. *Par cette foi et par la crainte de la divine justice* qui l'incite à considérer la miséricorde de Dieu et à trouver sa rédemption dans le Christ, *le pécheur est converti*; mû par la grâce divine, il conçoit *une confiance et une espérance qui l'amènent à croire à l'espérance en la miséricorde de Dieu et il parvient ainsi à la charité.* [Rapprocher l'art. 2 de Luther examiné dans la session xiv (*D. T. C.*, xii, 1070) : Deux parties seulement de la pénitence : « les craintes dont la connaissance du péché frappe les consciences et la foi que le pécheur conçoit de l'Évangile ou de l'absolution et par laquelle chacun croit ses péchés remis par le Christ ».]

— 4. Par une telle foi en Dieu, celui qui s'appuie sur la miséricorde divine et sur le mérite du Christ *et se confie en eux* reçoit la promesse de l'Esprit *et se trouve ainsi justifié en Dieu* (Rom., III, 22)... *Sa foi lui obtient* le don du S.-Esprit, par lequel la charité est répandue en nos cœurs. *Dans la mesure où* (cette charité) *s'ajoute à la foi et à l'espérance, nous sommes vraiment justifiés par une justice inhérente;* car cette justice est ainsi constituée par la foi, l'espérance et la charité, en sorte qu'*en enlevant un de ces éléments à la justice, on la laisse tout à fait incomplète.* [On ne peut nier que ces formules, vagues à dessein, s'inspirent cependant du concile de Trente (sess. VI, c. VI; *D. T. C.*, VIII, 2178). Mais combien ces descriptions confuses sont loin de la netteté des textes tridentins (sess. VI, c. VII et can. 10, 11; *ibid.*, 2181-82). D'après le concile de Trente, la justice n'existe que par la charité, couronnant la foi et l'espérance : elle est, ou elle n'est pas.]

7° *La charité et les bonnes œuvres.* — 1. La charité, pénétrant la justification, est le germe de toutes les bonnes œuvres : « La foi, sans les œuvres, est une foi morte » (Jac., II, 17-20). — 2. Ces bonnes œuvres sont nécessaires au salut. — 3. Dieu pourrait les exiger; mais, parce qu'elles procèdent de la charité et sont les effets de la grâce, *il a promis de les récompenser.* [Pas un mot du mérite proprement dit. Comparer sess. VI, c. XVI et can. 32; *D. T. C.*, X, 755-59.] — 4. *Plus les justes abondent en bonnes œuvres, plus leur justice s'accroît.* [Concile de Trente : « Par les bonnes œuvres qu'il accomplit *par la grâce* de Dieu et le mérite du Christ dont il est le membre vivant, le [chrétien] justifié *mérite* véritablement l'augmentation de la grâce » (can. 32); *D. T. C.*, X, 759.] — 5. Les œuvres surérogatoires *ne doivent pas être contraires à la loi divine.* [Phrase équivoque qui permet aux disciples de Mélanchthon d'accepter les deux propositions de l'*Intérim; D. T. C.*, XIV, 2829.]

8° *De la confiance en la rémission des péchés.* — Deux excès à éviter : une trop grande sécurité par la confiance en soi; le désespoir introduit par l'anxiété du doute. [Phrase trop générale pour ne pas être acceptée de tous.]

9° *De l'Église.* — 1. L'Église est l'assemblée des fidèles baptisés *que l'Esprit-Saint assemble et unit en une seule famille*, un seul corps, en raison de leur commun baptême et de leur même foi, une en tous (Eph., IV, 5). [Proposition en soi vraie, mais, vu la conception protestante de l'Église, insuffisante pour définir une Église juridique, essentiellement visible. L'équivoque persiste dans les articles suivants.] — 2. Jésus-Christ s'est livré pour son Église, afin de la sanctifier, de la rendre sainte et immaculée (Eph., V, 25-26). — 3. Hors de la communion *spirituelle* de l'Église, on ne peut conquérir la vie éternelle. — 4. Cette communion est caractérisée *par l'Esprit du Christ, descendant du Chef* (le Christ) *dans les membres.* — 5. L'Église, en tant qu'elle est constituée des membres vivant selon la charité est *seulement spirituelle et invisible;* mais cependant elle est aussi sensible, puisque le Christ ordonne de « dire à l'Église » (Matth., XVIII, 17). A cette Église appartiennent les évêques et les autres ministres. — 6. A cette Église appartiennent la prédication de la parole de Dieu, l'administration des sacrements, le pouvoir de lier et de délier, d'excommunier, d'ordonner les ministres sacrés, d'appeler aux fonctions ecclésiastiques, de faire des lois. — 7. Mais ces pouvoirs extérieurs doivent servir au perfectionnement des saints et à l'édification du Corps du Christ. [Satisfaction légitime est ici donnée aux désirs de réforme dans l'Église.] Toutefois les comparaisons dont se sert le Christ montrent qu'il y a, dans l'Église, des bons et des mauvais, ces derniers appartenant encore à la société extérieure des chrétiens, à moins qu'ils n'en soient retranchés par le schisme, l'hérésie, l'apostasie ou une juste sentence d'excommunication. — 8. Si misérable que soit sa condition, le pécheur peut encore être rendu à la communion des saints. — 9. Mais les schismatiques, hérétiques et apostats sont séparés et de l'Église spirituelle et de la société extérieure et ne peuvent se réconcilier tant qu'ils demeurent en cet état.

10° *Notes et marques de l'Église.* — 1. Il faut connaître les signes de la vraie religion. — 2. Ces signes sont d'abord *la vraie doctrine et l'usage correct des sacrements*, distinguant l'Église chrétienne des sociétés juives et païennes. [Cette concession faite aux « notes » proposées par les protestants aurait dû, dans les articles suivants, trouver une contrepartie plus nette dans l'énumération et la nature des « notes » catholiques.] — 3. C'est aussi l'unité, *avec le lien de la charité et l'acquiescement aux enseignements qui viennent des apôtres.* — 4. C'est enfin la catholicité. Ces dernières marques distinguent l'Église chrétienne des sociétés hérétiques et schismatiques.

11° *Autorité et pouvoir de l'Église.* — 1. Autorité pour discerner les Écritures vraies des fausses : de là, le « canon des Écritures ». — 2. Autorité pour découvrir le dogme dans les Écritures, c.-à-d. pour les interpréter. — 3. Autorité pour proposer les traditions qui lui viennent du Christ et des apôtres. — 4. Pouvoir d'excommunier renfermé dans le pouvoir de lier et de délier. — 5. Pouvoir de dissiper les doutes en matière de foi, et cela par l'autorité des conciles. — 6. Pouvoir de faire des lois, comme l'a fait jadis le concile apostolique de Jérusalem.

12° *Des ministres.* — 1. Pour expliquer la doctrine et faire les fonctions sacrées, l'Église doit avoir des ministres spéciaux, ces fonctions ne pouvant être remplies par tous les fidèles indistinctement. [Préambule habile à l'égard des protestants, bien qu'il passe sous silence l'origine divine du pouvoir des ministres. L'art. 2 n'y fera qu'une vague allusion en parlant du « sacerdoce ministériel communiqué par l'ordination ».] — 2. Il en fut déjà ainsi du temps des apôtres et le sacerdoce spirituel, commun à tous les fidèles (I Petr., II, 9), ne saurait être confondu avec le sacerdoce ministériel communiqué par l'ordination.

13° *Du Souverain pontife et des évêques.* — 1. Pour garder l'unité nécessaire à l'Église et écarter les schismes, l'autorité suprême du Souverain pontife, successeur de Pierre, est indispensable. — 2. En vertu du droit dont S. Pierre a été investi [on n'indique pas l'origine divine de cette investiture], le pape doit gouverner l'Église universelle et son pouvoir doit s'exercer non pour détruire, mais pour édifier, tout en laissant aux autres évêques leur part de sollicitude dans le gouvernement des diocèses dont ils sont, de droit divin, les évêques.

14° *Des sacrements.* — 1. Les sept sacrements ont été institués par le Christ *comme des signes visibles de l'appartenance des fidèles à la même Église.* — 2. Ils sont aussi des signes visibles de la grâce invisible *que la puissance divine confère aux hommes en agissant secrètement par eux.* [Est-ce suffisant pour exprimer le dogme de l'*ex opere operato ?*] Cette puissance agit indépendamment du mérite du ministre : un mauvais ministre donne utilement les sacrements.

15° *Du baptême.* — 1. Le baptême est nécessaire pour conférer la vie spirituelle, comme la naissance pour donner la vie naturelle. — 2. Il nous lave, sanctifie, justifie, remettant les péchés, originels et actuels. Par lui, nous nous revêtons du Christ. — 3. Il est constitué par l'eau et la parole divine qui, s'ajoutant à l'eau, nous purifie. — 4. Les paroles prescrites par le Christ en sont la forme : à cette prescription du Christ *se réfèrent la foi du baptisé, s'il est adulte*, et, s'il est enfant, la foi de l'Église et les paroles du ministre : « Je te baptise... », etc. [Formule assez équivoque, qui pourrait laisser supposer que, chez l'adulte, la foi du baptisé suffirait seule pour qu'opère le baptême (et tout autre sacrement) sans égard aux paroles de la forme.] — 5. *Pour exciter leur foi*, les adultes comprendront que le baptême les a consacrés à Dieu par la puissance du Père, du Fils et du S.-Esprit et que, unis à Dieu par un pacte solennel, ils ont renoncé à Satan et à ses œuvres et ont promis d'être soldats de Dieu. — 6. Le prêtre doit, ordinairement, baptiser; mais, en cas de nécessité, un laïque peut baptiser. Même conféré par un hérétique, mais avec la matière, la forme et l'intention requises, le baptême ne devrait pas être réitéré. — 7. Tout en purifiant des péchés, le baptême laisse subsister la concupiscence, mais en enlève la culpabilité. — 8. Par la vertu du S.-Esprit, il donne la force de surmonter les attraits de la concupiscence.

16° *De la confirmation.* — 1. Né à la vie spirituelle par le baptême, le chrétien doit y grandir et s'y fortifier par la confirmation, déjà administrée au nom du Christ par les apôtres aux Samaritains. — 2. A la primitive imposition des mains s'est ajoutée, aussitôt après l'ère apostolique, le rite plus expressif de l'onction du saint chrême, conformément à une tradition remontant aux apôtres. — 3. L'effet de ce sacrement est de communi-

quer le S.-Esprit pour donner au chrétien la force de vaincre les tentations. — 4. En recevant la confirmation, les enfants renouvelleront opportunément les promesses baptismales de fidélité à Jésus, d'obéissance à l'Église. — 5. Selon la doctrine de l'Église, c'est l'évêque qui est le ministre de la confirmation.

17° *Du sacrement de pénitence.* — 1. Le Christ a institué le sacrement de pénitence comme une « planche de salut » pour les chrétiens retombés dans le péché : *dès que le pécheur se repent vraiment de ses péchés, qu'il s'approche avec confiance de la miséricorde divine et croit recevoir en ce sacrement ce que le Christ a promis, se réalise en lui ce qu'il croit.* [Formule équivoque se rapprochant de l'art. 2 déjà relevé et condamné à Trente; *D. T. C.*, XII, 1070.] Le sacrement consiste dans l'absolution du prêtre, conformément à l'institution du Christ (Joa., XX, 22-23). — 2. Le prêtre a le pouvoir non seulement de remettre, mais encore de retenir les péchés, pouvoir de juger qui, *semble-t-il*, est renfermé dans le pouvoir des clés. Ce pouvoir de juger ne peut s'exercer que si le pécheur confesse et énumère ses péchés et la confession est d'autant plus nécessaire que les péchés les plus graves ne sont pas toujours les plus manifestes. — 3. Ainsi *la confession, avec énumération des péchés, paraît nous être recommandée (nobis commendata videtur).* [Où est ici l'institution divine de la confession?] Point de recherche anxieuse, mais un examen diligent et réfléchi. Et, *parce qu'on cherche ici le pardon dans l'absolution, la confession n'imposera pas au croyant autant d'ennui que l'absolution lui apportera de consolation.* — 4. Utilité de la satisfaction, non pour remettre la faute ou la peine éternelle, mais pour guérir les restes du péché, diminuer ou enlever la peine temporelle et préparer la voie à suivre désormais. — 5. Par la puissance et les mérites du Christ, l'absolution remet les péchés.

18° *De l'eucharistie.* — 1. Institution de ce sacrement par le Christ nous donnant son corps et son sang sous l'apparence du pain et du vin. — 2. Forme de ce sacrement : les paroles mémorables : « Ceci est mon corps, ceci est le calice de mon sang. » — 3. Aussitôt ces paroles prononcées, la substance du pain et du vin est changée au vrai corps et au vrai sang du Christ. — 4. Ne pas recevoir indignement ce sacrement, surtout *par manque de foi en lui.* La pratique *louable* de l'Église conduit le chrétien à l'eucharistie en le purifiant d'abord par la pénitence. [On remarquera la manière très différente de s'exprimer, quand il s'agit du « manque de foi » ou du péché dont il est simplement « louable » de se purifier.] — 5. L'eucharistie est nécessaire pour nous fortifier dans la vie surnaturelle; elle apporte une grande consolation à ceux qui ont une foi vive en la présence du Christ.

19° *De l'extrême-onction.* — 1. Aux précédents sacrements s'ajoute l'extrême-onction qui donne au chrétien gravement malade un secours spécial dans le danger de mort. Onction sacrée déjà employée par les apôtres sur l'ordre du Christ (Marc., VI, 19) pour guérir les malades, mais destinée à la guérison intérieure (de l'âme). — 2. Onction instituée par le Christ et dont le rite a été promulgué par S. Jacques (Jac., V, 14). — 3. Promulgation ratifiée par Jésus-Christ; mépriser ce sacrement est donc coupable et ce mépris est d'autant plus dangereux que le malade se trouve en péril plus grand et pour le corps et surtout pour l'âme. — 4. Onction réservée aux infirmes, gravement malades.

20° *De l'ordre.* — 1. *Tous les chrétiens sont prêtres dès là qu'ils offrent à Dieu des sacrifices spirituels;* mais ils ne sont pas tous ministres de l'Église et, dès l'origine, *certains sujets ont été choisis en vue du ministère à exercer dans l'Église.* [La formule est assez équivoque. On en rapprochera, de Luther : « Tous les chrétiens sont également prêtres », et : « L'ordre n'est pas un sacrement, mais un simple rite qui consiste à élire et à établir les ministres de la parole et des sacrements »; *D. T. C.*, XI, 1239 (art. 1), 1350 (art. 4).] Le sacrement de l'ordre a donc été institué avec, pour signe, l'imposition des mains et d'autres rites appropriés. — 2. Paroles du Christ justifiant cette institution : Joa., XX, 22-23; Marc., XVI, 15; Matth., XXVIII, 19-20; Luc., XXII, 19. Ce sont les évêques qui, par l'imposition des mains, perpétuent les pouvoirs sacrés d'ordre et de juridiction. Les ordres reconnus par l'Église (latine) sont au nombre de sept.

21° *Du mariage.* — 1. Institué par Dieu au paradis (terrestre), le mariage est l'union d'un homme et d'une femme pour une vie commune et perpétuelle. — 2. Sous les patriarches, double dérogation : polygamie et divorce. — 3. Divorce sanctionné par Moïse. — 4. Mariage restauré par le Christ dans sa pureté primitive. — 5. Double propriété du mariage, sanctionnée par l'Écriture : unité et indissolubilité. — 6. La grâce en a fait un sacrement. — 7. Institution bonne et honorable, même en tant qu'apaisement de la concupiscence. — 8. Réprobation de ceux qui attaquent le mariage. — 9. Le lien conjugal supérieur à tout lien humain. — 10. Les enfants feront bien de consulter leurs parents avant de contracter mariage; mais le défaut du consentement des parents ne peut constituer un empêchement dirimant. — 11. L'Ordinaire jugera s'il faut prendre des sanctions à l'égard des enfants qui passent outre à la volonté de leurs parents.

22° *Du sacrifice de la messe.* — 1. Aucune religion sans sacrifice. — 2. Pour rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû. — 3. Tout homme en a le sentiment instinctif et Dieu, voulant le salut de tous, a réalisé l'oblation (nécessaire à ce salut) dans le sacrifice sanglant de son Fils sur la croix. — 4. Victime d'un prix inestimable, le Christ a réconcilié et purifié tous les hommes. — 5. Le sacrifice de la croix, suffisant pour tous les péchés de tous les hommes et de tous les temps. — 6. Voir S. Paul, Hebr., X, 14; Col., I, 19-20; Eph., I, 10; cf. Is., LXIII, 3; LIII, 5. — 7. En vue de ce sacrifice parfait, Dieu inspira les sacrifices anciens. — 8. Non pour réconcilier l'homme par ceux-ci, mais pour rappeler à leur foi le sacrifice futur, cause de leur salut. — 9. Et, grâce à la foi en ce sacrifice futur, les sacrifices anciens pouvaient être salutaires. — 10. Un seul sacrifice est donc méritoire et efficace pour effacer les péchés, c'est le sacrifice du Christ au Calvaire. — 11. Les autres sacrifices n'ajoutent rien à ce sacrifice; ils ne font qu'en appliquer les fruits aux croyants et qu'exciter leur foi en l'efficacité de cette oblation unique. — 12. Certains sacrifices sont accessibles à tous les hommes : cœurs contrits, esprits humiliés, afflictions temporelles acceptées, prières, actions de grâces, etc. — 13. D'autres sont propres à chaque loi et attachés à des fonctions déterminées. Union intime de ces trois termes : loi, sacerdoce, sacrifice. — 14. Les sacrifices ont ainsi existé sous la loi de nature, offerts au vrai Dieu par les patriarches qu'animaient la foi dans le Sauveur futur, à de fausses divinités par les nations païennes. — 15. Perfectionnant la loi de nature, la Loi mosaïque institua des oblations extérieures, préfigurations du sacrifice à venir du Christ. — 16. Le Christ a doté la loi chrétienne d'un sacrifice et d'un sacerdoce nouveaux. — 17. A la dernière Cène, il institua le sacrement de son corps et de son sang, *recommandant aussitôt le double usage de ce sacrement* [ici perce la volonté d'accorder l'usage du calice aux fidèles], à la fois aliment salutaire pour l'âme et oblation faite en mémoire de la Passion. Le ministère de cette oblation fut confié aux apôtres, prêtres de la Nouvelle Loi. — 18. Ainsi Jésus a confié à l'Église l'oblation pure de son corps et de son sang, pour renouveler le sacrifice de son corps suspendu à la croix et de son sang répandu pour nous, et pour nous transférer le fruit de l'oblation sanglante où Jésus a consommé notre sanctification pour l'éternité : *hoc facite in meam commemorationem.* — 19. C'est là l'oblation pure et salutaire, remémorative du sacrifice unique, par lequel a été acquis le salut de tous, oblation qui non seulement signifie, mais renferme la vérité préfigurée par les anciens sacrifices, le corps et le sang du Christ s'offrant en victime sur la croix. Sur la croix, le Christ s'est offert d'une manière sanglante; maintenant nous offrons la même victime, mais d'une manière non sanglante et mystique, non certes pour nous mériter présentement *(jam primum)* la rémission de nos péchés et le salut de nos âmes, mais pour nous appliquer et nous approprier *par la foi* la rémission des péchés et la rédemption *déjà méritées auparavant.* [Ici, le texte de l'*Intérim* est favorable à la conception protestante; cf. la doctrine catholique, promulguée à Trente, sess. XXII, c. II (*D. T. C.*, X, 1134, 1136); d'ailleurs, le mérite antérieur de la Passion n'empêche pas que le renouvellement du sacrifice de la croix par la messe agit encore *hic et nunc*, comme cause de la grâce dans les âmes (*ibid.*, 1136).] — 20-25. Annonce

de ce sacrifice : la prophétie de Malachie (I, 11), selon l'interprétation des Pères, S. Irénée, S. Augustin, S. Ambroise, S. Jean Chrysostome, S. Athanase. — 26-28. Figure de ce sacrifice : l'offrande de Melchisédech (Gen., XIV, 13), comme l'expliquent S. Cyprien, Arnobe, S. Jean Damascène. — 29. Donc, deux sacrifices du Christ, *substantiellement* les mêmes, différents dans leur nature et la manière de les offrir : le sacrifice sanglant de la croix, le sacrifice du corps et du sang sous les espèces du pain et du vin, celui-ci confié aux apôtres et à leurs successeurs pour être renouvelé jusqu'à la fin du monde. — 30. Différents aussi les fruits des sacrifices : par le sacrifice sanglant, le Christ a obtenu la réconciliation du monde entier, la rédemption pour tous; dans le sacrifice confié à l'Église pour remémorer le sacrifice sanglant, le Christ est présenté au Père, non pour mériter de nouveau la rédemption et le rachat des péchés, mais pour nous appliquer *par la foi et la dévotion* cette rédemption déjà méritée par la croix. — 31-35. Les rites de la messe sont justifiés par l'exemple de Jésus à la dernière Cène, par les prescriptions de S. Paul et par l'autorité des Pères (S. Augustin, S. Jean Chrysostome, S. Basile, Théophylacte, S. Grégoire le Grand, S. Ambroise).

23° *Mémoire des saints à la messe; invocation et intercession des saints.* — 1. L'Église porte à la messe la pensée de tous ses membres : tout d'abord de ceux qui, ayant quitté ce monde, vivent auprès de Dieu. Elle adresse donc à Dieu ses actions de grâces pour la victoire qu'ils ont remportée sur le péché, le démon et la mort (le texte invoque ici Denys l'Aréopagite, S. Cyprien, S. Augustin). — 2. Nous demandons aussi, par les prières et les mérites des saints, le secours de la divine protection. Rien ne s'y oppose : puisque les saints nous sont unis par les liens de la charité, ils peuvent et ils veulent intercéder pour nous. — 3. Aussi nous pouvons les invoquer et demander leurs prières. — 4. Leurs mérites, pour autant, n'agissent pas dans l'œuvre de notre salut à l'égal des mérites du Christ, dont ils procèdent eux-mêmes. Dieu y a égard, non en justice, mais par miséricorde et par grâce.

24° *De la mémoire de ceux qui sont morts dans le Christ.* — 1. Le Christ ayant offert son sacrifice pour tous sans exception, l'Église ne veut oublier personne. Elle fait donc aussi mémoire de ceux qu'on peut croire morts dans la vraie foi du Christ, mais dont on ne sait pas avec certitude s'ils ont quitté ce monde complètement purifiés. Mais, tandis qu'elle fait mémoire des saints, non pour prier pour eux, mais pour qu'ils prient pour nous, des défunts elle fait mémoire pour prier pour eux, afin que Dieu leur accorde un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix. [Il n'est donc pas tout à fait exact d'affirmer que l'*Intérim* ne parle pas du purgatoire; cf. Richard, dans Hefele-Leclercq, IX, 419.] — 2. La communion des saints justifie la prière pour les défunts. — 3. Prier pour les défunts, c'est répondre à la pensée du Christ, à la recommandation de l'apôtre Jacques (V, 10); — 4-9. et à la pratique de l'Église attestée par les Pères : Denys l'Aréopagite, S. Jean Chrysostome, S. Jean Damascène, S. Augustin, S. Épiphane, Tertullien, S. Ambroise, S. Cyprien, S. Bernard.

25° *La communion, jointe au sacrifice.* — L'ancienne discipline de l'Église imposait la communion (sacramentelle) non seulement au célébrant, mais aux diacres et aux autres ministres de l'autel. Les fidèles doivent être exhortés, après s'être confessés et avoir été absous, à recevoir la grâce de la communion.

26° *Cérémonies et usage des sacrements.* — [Dans ce dernier chapitre, Charles-Quint fait esquisser un programme de réforme où, de sa propre autorité, il préconise la communion sous les deux espèces et tolère le mariage des prêtres. A côté de ces points contestables — qui furent contestés et réprouvés — on trouve d'excellentes choses.] — 1. Conserver les cérémonies du baptême; — 2. et de la messe. — 3. S'il y a des prêtres attachés au service d'une église, deux messes au moins seront célébrées chaque jour dans cette église, une matinale pour les travailleurs, une plus solennelle, à huit heures, pour les autres personnes. Dans les petits villages, au moins une messe chaque dimanche et fête. — 4. Les prédicateurs exhorteront le peuple à assister à la messe et même pourront en expliquer le sens religieux. — 5. Aucun changement au canon; mais on en fera une courte et claire explication. — 6. On conservera les cérémonies des autres sacrements, tout en éliminant ce qui pourrait donner lieu à superstition. — 7. On conservera dans les églises les autels, les ornements sacerdotaux, les vases sacrés, les bannières, les croix, les cierges, les images, sans adresser aucun culte d'adoration à ces objets et en évitant que les images et les statues soient l'occasion de manifestations superstitieuses. — 8. Maintien ou rétablissement de l'office canonial; — 9. ainsi que des vigiles et funérailles; — 10. des jours de fête; — 11. des processions des Rogations et de S. Marc; — 12. des solennités de la semaine sainte et de la bénédiction de l'eau baptismale le samedi saint et la veille de la Pentecôte; — 13-14. de l'abstinence, le vendredi et le samedi; — 15. des jeûnes, avec toutefois les dispenses nécessaires; — 16. des bénédictions et des exorcismes, à condition d'éviter la superstition.

17. L'état de célibat est *préférable* pour les clercs, à condition — et il faut souhaiter qu'il en soit ainsi pour un plus grand nombre — qu'ils observent la continence. *Toutefois, étant donné qu'un grand nombre de ceux qui exercent les fonctions du ministère ecclésiastique ont déjà, en beaucoup d'endroits, pris des épouses dont ils ne veulent pas se séparer, il convient, sur ce point, d'attendre la décision du concile général. En raison des circonstances présentes, tout changement apporté à ce qui existe pourrait provoquer de graves troubles.* — 18. Le mariage est, en soi, louable; mais le célibat, avec la chasteté, est supérieur.

19. Il faut juger de la même façon la communion sous les deux espèces. *Beaucoup en ont pris l'habitude et n'en pourraient être détournés sans une grave perturbation.* Le concile général, auquel tous les États de l'Empire sont soumis, apportera aux consciences les apaisements nécessaires. *Ceux qui jusqu'ici ont reçu la communion sous les deux espèces et ne veulent pas l'abandonner attendront la sentence du concile.* Toutefois ceux qui usent de la double communion ne doivent pas condamner l'ancien usage de la communion sous une seule espèce et ne fomenteront aucun trouble à ce sujet jusqu'à la décision du concile.

20. Le Christ est contenu intégralement sous chaque espèce. — 21. Il faut adorer Jésus-Christ dans l'eucharistie. — 22. Le corps et le sang du Christ demeurent dans l'eucharistie après la consécration. — 23. Il faut extirper de l'Église les scandales qui sont la principale cause des troubles du temps. *Si Sa Majesté Impériale a procuré cette utile réforme aux Églises, les hommes sincèrement religieux et amis de l'ordre non seulement ne la regretteront pas, mais au contraire s'efforceront de la promouvoir de tout leur cœur.* [Le document est contresigné par Sébastien (Hammerstein), archevêque de Mayence, archichancelier de l'Empire.]

II. Constitution pour la paix. — La constitution pour la paix comprend 30 articles. L'empereur veut la paix (1) et l'abolition de toute division, de toute guerre (2). Les perturbateurs seront punis (3), mis au ban de l'Empire, avec confiscation de leurs biens (4-5). Réparations seront accordées aux propriétaires lésés (6). Ordre de pourchasser et de punir les délinquants (7-14). Procédure à suivre pour dépister les suspects (15), pour punir ceux qui ont frauduleusement aliéné leurs biens (16), ou donné asile aux coupables (17-18). Diverses dispositions prises contre les protecteurs des bannis (19-23), contre les fauteurs de désordres errants dans l'Empire (24-25), contre ceux qui persévèrent dans leur rébellion (26). Conditions de l'absolution (27). Aucun privilège ne prévaudra contre la présente constitution (28-29). Exhortation à tous ceux qui, dans l'Empire, jouissent d'une autorité quelconque, à faire respecter la décision impériale et même à s'y obliger par serment (30).

III. Décret de réforme publié à la diète d'Augsbourg (1548). — En 37 articles, ce décret est une refonte et une confirmation des décisions prises à Augsbourg, en 1530, pour faire respecter la loi chrétienne et le Décalogue (Voir *supra*, 770). — 1. Répression du blasphème. Obligation de dénoncer les blasphémateurs. Peines dont sont frappés les blasphémateurs et leurs protecteurs ou complices. — 2. Répression des faux serments, des calomnies, des imprécations. — 3. Répression des blasphèmes à l'égard de la Vierge et des saints. — 4. Répression des blasphèmes et des calomnies proférés par des nobles. — 5. Répression des mêmes délits

commis par les soldats ordinaires. — 6. Lois et coutumes de guerre obligeant les soldats au respect des églises, des prêtres, des vieillards, des malades, des agriculteurs, des femmes enceintes ou en couches, des vierges. — 7. Règlement relatif aux troupes en cantonnement, pour prévenir les abus et exactions. — 8. Répression de l'ivresse. — 9. Interdiction du luxe exagéré dans les vêtements. — 10. Réglementation du vêtement pour les citadins et campagnards; — 11. pour la vieillesse; — 12. pour les docteurs et leurs épouses; — 13. pour les comtes et les barons. — 14. Selles et ornements des chevaux. — 15. Réglementation pour empêcher les excès de table aux mariages, baptêmes et funérailles. — 16. Peines portées contre les fraudeurs de vin; — 17. contre les usuriers; — 18. contre les accapareurs. — 19. Vente des grains et des fruits dans les champs et les vergers. — 20. Contre les Juifs, leur usure, leurs exactions. — 21. Répression des fraudes dans la vente des tissus de laine. — 22. Réglementation concernant les pauvres, les ruinés et ceux qui simulent ruine et pauvreté pour s'emparer de l'argent d'autrui. — 23. Répression des fraudes sur la vente du gingembre. — 24. Réglementation concernant les serviteurs des chevaliers. — 25. Interdiction des cohabitations malhonnêtes ou suspectes. — 26. Mendicité interdite à qui peut travailler. — 27. Expulsion décrétée contre les jongleurs, espions des Turcs. — 28. Les fous inoffensifs sont seuls tolérés dans la société; ils n'auront aucune arme. — 29. Les musiciens, joueurs de trompette, joyeux histrions à la solde des princes ou des magistrats ne devront exiger ni présent ni pourboire. — 30. Les chanteurs ambulants ne devront pas dénigrer le clergé devant les séculiers et les séculiers devant le clergé. Les danseuses de mauvaise vie seront punies. — 31. Règlement concernant les tuteurs et curateurs des pupilles et des mineurs. — 32. Honnêteté et droiture exigées des juges, des avocats, des procureurs. — 33. Les pharmaciens ne vendront que des drogues de composition récente. — 34. Interdiction d'imprimer des libelles ou de peindre des images excitant à la sédition, à la haine, à la discorde, surtout en matière religieuse. Les imprimeurs ne pourront rien éditer sans l'autorisation des magistrats et devront indiquer leur nom et le lieu de l'impression. — 35. Réglementation des travaux en or et en argent; ils devront contenir une quantité minima déterminée du métal précieux. — 36. Fixation des prix pour les travaux et la fabrication. — 37. Ordonnance permettant aux enfants, aux serviteurs des simples ouvriers et artisans d'accéder à des emplois et offices autres que le métier de leurs parents ou de leurs maîtres. Pénalités dont seront frappés ceux qui, d'une façon ou d'une autre, y mettront obstacle.

CONFIANCE. — Fondement : jugement de possibilité, v, 614; cf. 619. — Analyse de ce jugement, 628-30, 636. — Une des conditions de la magnanimité, ix, 1553. — Légitimité d'une certaine C. en soi, xiii, 134; — excessive, la C. en soi est dangereuse, 134; cf. *Orgueil*, et xi, 1418-19; *Gloire* (Vaine), et vi, 1429, 1431. — Excellence de la C. en Dieu : dans l'Écriture, viii, 1717 (Judith); x, 606, 610-11; xiii, 1021 (Providence); 926, 929 (Proverbes); 1133 (Psaumes); — confiance dans la prière, 184, 238-39; — et aux bonnes œuvres, x, 629, 634, 677-78. — C. catholique dans la justification en face de la foi-C. luthérienne, vi, 60-63; viii, 2141-43, 2147-48; xii, 1071 (art. 7); — doctrine du conc. de Trente, viii, 2178 (sess. vi, c. 6); 2186-87 (c. 9); — foi-C. et rémission des péchés, xii, 1109 (sess. vi, can. 9; sess. xiv, can. 9); et persévérance finale, 1288 (sess. vi, can. 16). — C. excessive et présomption, xiii, 131-32, 134-35.

CONFIDENCE. — Secret confié, xiv, 1757-58, 1761. — Simonie confidentielle, 2143.

CONFIRMATION. — On suivra l'ordre de l'article du *D. T. C.*, ainsi que de ses subdivisions.

Confirmation dans la Sainte Écriture. — [C. Ruch], iii, 975-1026.

1° *Dans les Actes des apôtres.* — Indications générales, i, 352; iii, 1028; vii, 1344, 1348; xi, 1210; xiv, 497. — Analyse de l'article : 1. Action du S.-Esprit dans l'Église primitive, iii, 975-78. — 2. Pierre et Jean donnent le S.-Esprit; confirmations de l'efficacité du rite (imposition des mains) employé par eux, 978-90. — 3. La grâce est conférée, don messianique destiné à tous, 980-82. — 4. Grâce liée à la grâce baptismale, mais distincte d'elle, 982-96; cf. vii, 1343. — 5. Grâce souvent accompagnée de charismes, mais non liée à eux, iii, 986-91; voir *Charismes*. — 6. Le don du S.-Esprit, 991-94. — 7. Communiqué directement par Dieu d'une manière exceptionnelle; ordinairement par des intermédiaires, 994-98. — 8. La communication directe, manifestée cependant par des prodiges, 996-99. — 9. Il y a précepte de recevoir le don divin, 999-1000. — 10. Ce rite primitif est l'équivalent de la C., 1000-01.

2° *Indications relevées dans d'autres écrits du N. T.* — 1. Matthieu et Marc, iii, 1001-03. — 2. S. Paul, épîtres de la captivité, 1003-04; vii, 1344. — 3. Épîtres pastorales, iii, 1004-06. — 4. Épître aux Hébreux, 1006-08. — 5. Épître de S. Jacques, 1008. — 6. *Prima Petri*, 1006. — 7. Écrits johanniques, 1008-12.

3° *Authenticité chrétienne du rite décrit par S. Luc.* — 1. Le rite n'est pas emprunté aux religions étrangères, iii, 1012-15. — 2. Ce rite distinct de l'ablution et destiné à donner le S.-Esprit n'est nié ni par les premières lettres de S. Paul, ni par les sources du livre des Actes, 1015-24; cf. vii, 1343-47. — 3. Comment remonter jusqu'à Jésus? iii, 1024-26.

Confirmation d'après les Pères grecs et latins. — [G. Bareille], iii, 1026-58. — Outre les références ci-après, on consultera avec profit les art. Chrême *(Saint)* et Imposition des mains.

1° *Noms.* — Différentes dénominations, iii, 1026-27.

2° *Confirmation, sacrement distinct du baptême.* — Vue d'ensemble, iii, 1027-35. — Compléments : 1. *Les deux premiers s. :* S. Clément de Rome, v, 693; — S. Irénée, ii, 2396; vii, 1346; xiv, 501. — 2. *IIIe s. :* Clément d'Alexandrie, ii, 2396; iii, 184; vii, 1319; — Tertullien, 1346; xiv, 489, 509; xv, 158; — S. Corneille, pape, iii, 1052; vii, 1347; — S. Cyprien, 1319, 1347; xiv, 490, 510, 511; — *De rebaptismate*, iii, 1058; vii, 1320, 1347; — S. Hippolyte, 1320, 1362; — Firmilien de Césarée, 1320. — 3. *IVe s. :* S. Hilaire, vi, 2451-52; vii, 1365; xiv, 493; — S. Pacien, ii, 2397; vii, 1372; — S. Optat de Milève, 1320, 1361; xiv, 515; — Ambrosiaster, vii, 1320; — S. Ambroise, i, 966; vii, 1320, 1363, 1371; xiv, 516; — S. Cyrille de Jérusalem, iii, 2565-69; vii, 1321-22; — S. Jean Chrysostome, v, 737. — Conciles : Elvire, can. 38, 77 : iii, 1033, 1051; iv, 2391; v, 1688; — Laodicée, can. 48 : viii, 2613; — *Constitutions apostoliques, Constitution ecclésiastique égyptienne,* iii, 1037; — *Didascalie,* iv, 742. — 4. *Ve s. :* S. Innocent Ier, vii, 1373, 1381, 1942; — S. Eucher, S. Gennade, 1366; — S. Augustin, i, 2418; vii, 1320; xiv, 521, 523; — S. Léon le Grand, ix, 290; — Pseudo-Eusèbe d'Émèse, iii, 1034; cf. v, 1338. — Au ve s., séparation normale et totale du baptême et de la C., vii, 1368-69; — textes allégués en sens contraire (leur explication selon le P. Galtier), 1369-79. — 5. *VIe s. :* S. Grégoire le Grand, 1382; — Pseudo-Denys, iv, 43; xiv, 550; — S. Ildefonse de Tolède, vii, 742, 1372; — S. Isidore de Séville, 1371; viii, 109.

3° *Matière.* — *Exposé du P. Galtier*, vii, 1347 sq. — 1. L'imposition des mains, pendant longtemps matière propre de la C., 1347-49; — considérée longtemps comme le seul rite propre et essentiel, à

de grâce, confession pour les adultes, III, 1068. — 3. Obligation, 1068.

6° *Effets*. — 1. Accroissement de la grâce sanctifiante, III, 1068. — 2. Grâce sacramentelle, 1068. — 3. Caractère, 1068-69. Cf. Pierre le Vénérable, XII, 2072.

7° *Rite sacramentel*. — 1. Époques diverses auxquelles la C. est administrée, III, 1069-70. — 2. Cérémonies, 1070.

Confirmation chez les scolastiques. — [P. Bernard], III, 1070-77.

1° *Institution*. — 1. Institution divine, III, 1070-71; cf. XIV, 564-65 (principes généraux de l'époque) : Yves de Chartres, XV, 2630; — Maître Simon, XIV, 2092; — S. Bonaventure, 566-67; cf. II, 2399-2400; — S. Thomas, XV, 947 (simple affirmation de la nature sacramentelle); — Duns Scot, IV, 1914; — Pierre de la Palu et Capréolus, XIV, 566. — 2. Institution apostolique, III, 1071-72; — Pierre Lombard, XII, 2001; — Hugues de Saint-Victor, VII, 281; II, 2399; — *Summa Sententiarum*, VII, 284; — opinion singulière d'Alexandre de Halès et son interprétation bénigne, II, 2399; XIV, 566.

On trouvera dans J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XII*e *s.* (2e éd., 1938), quelques utiles indications : comparaison du traité de la confirmation chez Gendulphe de Bologne et Pierre Lombard (p. 315-322); — développements donnés par Burchard de Worms à la doctrine de la confirmation (p. 427); — rapports des *Sententiæ divinitatis* (auteur anonyme) avec la *Panormia* d'Yves de Chartres (p. 68), d'Hugues de Saint-Victor avec la première partie de ladite *Panormia* (p. 470).

2° *Matière*. — 1. Matière éloignée : le saint chrême, II, 2399-2400; — symbolisme du saint chrême, 2412 (S. Bonaventure et S. Thomas); — composition et consécration de l'huile chrismale, 2401-11. — 2. Matière prochaine : *a)* chrismation, III, 1072-73; — rappel de l'importance de la chrismation en général, VII, 1378-79; — doctrine de S. Thomas, sanctionnée au conc. de Florence, 1392; XI, 1315; XIV, 595; — *b)* origine de la chrismation, III, 1073; — peut-être ces auteurs font-ils confusion avec la chrismation postbaptismale, cf. II, 181-82, 215; et surtout VII, 1349-79.

3° *Forme*. — Forme unique, par tous admise, III, 1073; — origine divine ou simplement apostolique? 1074. — Voir *infra*, § *Synthèse : questions morales et pratiques*.

4° *Ministre*. — 1. Ministre ordinaire : droit exclusif de l'évêque, III, 1074-75. — 2. Ministre extraordinaire, 1075; cf. IV, 1914 (Duns Scot); — autorisations accordées par Paul III, III, 1075; cf. 1049 (concession par Grégoire le Grand). — Ces concessions dépendent du pouvoir de juridiction, 1075. (Voir en sens opposé, *infra*, Note additionnelle.)

5° *Sujet*. — Condition : le baptême, III, 1075. — Age requis, 1075-76. — Obligation : S. Thomas, XIV, 633; — Duns Scot, IV, 1914; — Suarez, XIV, 2702.

6° *Effets*. — 1. Accroissement de grâce sanctifiante, III, 1076; cf. XIV, 626; — grâce de force spirituelle, III, 1076; cf. II, 1705; XIV, 628 (principe général); S. Thomas, 538, 595, 635; Duns Scot, IV, 1214. — 2. Caractère, III, 1076-77; II, 1700, 1705; XIV, 1306, 1307 (présupposé à l'ordre), 1632. — Place de la C. dans les sacrements, 635. — 3. Mauvaise réception de la C., VI, 1972-73 (Guillaume d'Auvergne).

Confirmation dans les Églises orientales. — [V. Ermoni], III, 1077-79 (on y ajoute ce qui concerne l'Église gréco-byzantine et russe).)

1° *Églises gréco-byzantine et russe*. — 1. *Sacrement :* C. un des sept sacrements (doctrine commune), XIV, 551-52 (profession de foi au conc. de Lyon); cf. Jean Beccos, 551; — conc. de Florence, 553-54; — Philarète Drosdov, XII, 1387. — Nié par Cyrille Lucar, IX, 1012. — 2. *Matière :* la seule imposition des mains, III, 1073; cf. confession de foi de Michel Paléologue : chrismation et imposition, rite unique, IX, 1386; XIV, 551; — contre l'onction, Michel Cérulaire, 1352; — Gabriel Sévère (de Philadelphie) et Nicolas Cabasilas, III, 1074. — 3. *Forme :* formule invocatoire, 1074, 1098; — cf. Gabriel Sévère, 1074; VI, 980; — Nicolas Cabasilas, III, 1074; cf. II, 1293. — 4. *Ministre :* le simple prêtre, III, 1075; XIV, 1333; — reproche fait aux Latins de reconfirmer le sujet confirmé par un simple prêtre, 1337. — 5. *Sujet :* enfants, immédiatement après leur baptême, 1333, 1361, 1390, 2981 (Syméon de Thessalonique). — 6. *Effets :* caractère indélébile, II, 1294 (Cabasilas); VI, 980 (Gabriel Sévère); XI, 1396-97 (Philarète Drosdov); et cependant, en sens contraire, XII, 1392; — le sacre de l'empereur, confirmation au degré supérieur, 1394. — Doctrine de certains Russes contre l'indélébilité, XIV, 1395. — 7. *Réitération de la confirmation :* Aux apostats rentrant dans l'orthodoxie, I, 82, 84; — aux Latins, 83; — aux protestants, 86, 87, 88; — aux ecclésiastiques, 90; cf. XIV, 1388, 1390, 1391, 1413. — Voir en sens contraire Moghila, 1392; contre Moghila corrigé par Mélèce Syrigos, 1425; cf. X, 2067, 2075. — Syméon de Thessalonique : le caractère de la C. et la reconfirmation des apostats, XIV, 2981. — Le conc. russe de 1620 et les Latins confirmés par l'onction, 278.

2° *Église arménienne*. — Indication générale concernant la C., I, 1955. — Accusations portées à Benoît XII concernant la C., II, 698; — réponse du conc. de Cis, 703.

3° *Église copte*. — Indication générale, III, 1077-78; X, 2281-82. — Ancien usage d'Égypte, III, 1037. — Rite selon Métrophane Critopoulos, X, 1625.

4° *Église syrienne*. — Indication générale, III, 1078-79. — Validité de la C. conférée par un hérétique, XIV, 3047-48. — Complément du baptême, non réitérable, 3050-51. — Matière et consécration du chrême, 3051. — Imposition des mains et onction, ministre, 3051-52. — Cf. III, 1037, ancien usage syrien.

Difficultés de l'Église syro-malabare avec les Latins au sujet de la C., XIV, 3108-09; — au synode de Diamper, 3111, 3115, 3151.

5° *Jacobites d'Éthiopie*. — Union à Florence, V, 942; cf. *Tables*, 673. — Altération, omission de la C., V, 945.

6° *Église nestorienne*. — C. sacrement du chrême, XI, 308. — Uni au baptême, 309. — Ce sacrement n'est plus administré, 315.

7° *Maronites*. — Le prêtre ministre, le saint chrême, X, 131.

Confirmation dans l'Église anglicane. — [J. Marchal], III, 1079-82.

1° *Sacrement*. — C. maintenue comme rite complémentaire du baptême, III, 1079; — état de vie, d'après les 39 articles (art. 25), I, 1290; cf. XIII, 2067; — admis, avec les autres sacrements, par l'« enseignement authentique de l'Église anglaise » (1922), 895; — et par la High Church, 897; — sacrement au sens large, selon Newman encore anglican, XI, 1693; — au sens propre selon les anglo-catholiques, XIII, 1418.

2° *Matière et forme*. — Suppression de l'onction, III, 1079-80.

3° *Effets*. — Complément du baptême, sorte d'ordination inférieure, III, 1080; — force du S.-Esprit, 1080-81.

4° *Ministre et sujet*. — Ministre l'évêque, III, 1081. — Sujet le baptisé (treize-seize ans); mais

retour désirable à l'ancienne tradition (cinq-sept ans), 1081.

5° *Office de la confirmation.* — Renouvellement des promesses baptismales, III, 1081; — précédé d'une préface (récitée par un clergyman) et suivie de l'imposition des mains par l'évêque, avec l'ancienne oraison des sacramentaires grégorien et gélasien, 1082.

La confirmation chez les réformateurs [P. Bernard] **et au concile de Trente** [E. Mangenot], III, 1082-93.

1° *Les réformateurs.* — 1. Précurseurs : vaudois, III, 1082; XV, 2594; — Wyclef et Jean Hus, III, 1082; XV, 3606; condamnés à Constance, III, 1082. — 2. Luthériens : Luther, 1083; IX, 1306-07; XIII, 2062, 2064; — Mélanchthon, III, 1084, 1089; — Chemnitz, 1084-85; II, 2401; — catéchismes protestants (Spener), III, 1085; — Zwingli, XIII, 2065; XV, 3818, 3819. — 3. Réformés : Calvin, III, 1087-83; XIII, 2044, 2066, 2067. — Mormons, XIV, 2256.

2° *Les erreurs protestantes soumises à l'examen des théologiens et des Pères à Trente.* — 1. Quatre articles erronés retenus, III, 1088; cf. XIV, 2832; — discussion des théologiens, III, 1090; — additions prises en considération (saint chrême), 1090-91. — Trois canons proposés; discussions des Pères (can. 3 principalement), 1091-92.

3° *Canons du concile.* — Can. 1 : III, 1092; XIV, 603; caractère imprimé, XI, 1306; XIV, 609. — Can. 2 : III, 1093; cf. II, 240. — Can. 3 : III, 1093; V, 1710-11; XI, 1357, 1362. — Cf. VII, 1392.

En marge : C. au synode de Pistoie, XII, 2150-51.

Synthèse : questions morales et pratiques. — [T. Ortolan], III, 1094-1103.

1° *Matière.* — 1. Éloignée : huile d'olive (obligatoire, sous peine de nullité); — mélangée de baume (adjonction considérée comme nécessaire), III, 1094; — bénite par l'évêque (de nécessité au moins de précepte), 1095-96. — 2. Prochaine : onction chrismale : faite sur le front; — en forme de croix; — par contact immédiat; — avec le pouce de la main droite, 1097.

2° *Forme.* — 1. Chez les Latins, III, 1098 (cf. Denz.-Bannw., 97). — 2. Chez les Grecs, 198 (cf. *supra*).

3° *Ministre.* — 1. Ordinaire : l'évêque; conditions de validité, de licéité; obligations, convenances, III, 1099. — 2. Extraordinaire : le prêtre, délégué par le Souverain pontife et non par l'évêque, 1099-1900.

4° *Sujet.* — L'homme baptisé, non encore confirmé. — 1. Age : primitivement, avec le baptême, III, 1100; — depuis l'administration séparée des deux sacrements, à l'âge de raison, 1101; — le cas des *amentes*, 1101-02. — 2. Obligation : distinction de la négligence et du mépris, 1102; — avant la tonsure, 1102; cf. XV, 1233. — 3. Dispositions, III, 1102-03.

NOTE ADDITIONNELLE. — 1° *Point de vue théologique.* — 1. Un premier problème est soulevé relativement à la modification introduite au cours des siècles dans *la matière du sacrement* de confirmation. Le P. Galtier a touché ce problème à IMPOSITION DES MAINS, soit à propos de l'onction introduite dans la matière du sacrement, soit surtout à propos de l'ordre et des affirmations du conc. de Florence (VII, 1392, 1408-24). Et la conclusion de cet auteur se ramène à ceci : « reconnaître à l'Église un réel pouvoir de déterminer les éléments essentiels de certains sacrements » (col. 1422). Nous avons nous-même utilisé et approfondi cette solution à propos de l'institution immédiate des sacrements par Jésus-Christ (XIV, 564-77). « L'institution immédiate porterait directement sur l'être intentionnel qui, au sens de Jean de Saint-Thomas, constitue l'élément formel du sacrement et, par voie de conséquence, sur *l'aptitude* de l'élément matériel (forme et matière) à signifier sacramentellement la grâce et à recevoir l'influence instrumentale de la Passion du Sauveur pour produire cette grâce. Dans cette conception, la détermination matérielle, physique, pourrait-on dire, de l'élément sensible et réel du sacrement devient une question secondaire, n'entrant pas nécessairement, quand le Christ ne l'a pas faite lui-même, dans la « substance » du sacrement » (col. 577).

2. Le problème du ministre *extraordinaire* trouve sa solution dans une considération analogue : « En dehors du baptême et de l'eucharistie, dont le Christ a institué les éléments sensibles, les autres sacrements n'auraient donc besoin, pour justifier leur institution immédiate par le Sauveur, que d'une intention de celui-ci, manifestée aux apôtres et laissant à l'Église le pouvoir et le soin de déterminer matière et forme. Pourquoi, lorsque le Christ n'a rien spécifié expressément, ne pas étendre ce pouvoir ministériel *à la désignation du ministre lui-même?* » (*Ami du clergé*, 1947, p. 405.) C'est la même conclusion qui clôt l'ouvrage d'Antonio Mostaza-Rodriguez, *El problema del ministro extraordinario de la Confirmacion* (Salamanque, 1952) : « L'unique solution qui nous paraît acceptable est de reconnaître à l'Église, en ce qui concerne le ministre de la confirmation, un pouvoir analogue à celui que de nombreux auteurs modernes lui concèdent relativement à la détermination de la matière et de la forme de certains sacrements, ou encore à celui qu'elle possède pour établir des empêchements dirimants au mariage » (p. 374).

2° *Point de vue canonique.* — Les compléments se présentent sous quatre chefs : 1. Le sacrement lui-même. 2. Le ministre. 3. Le sujet. 4. Considérations secondaires. Ces compléments seront donnés conformément au Code.

1. *Le sacrement lui-même.* — Le Code rappelle la doctrine reçue : « Le sacrement de confirmation doit être conféré par l'imposition des mains avec l'onction du chrême sur le front et par les paroles prescrites dans les livres pontificaux approuvés par l'Église » (can. 780). Des décrets ou des réponses à des doutes proposés indiquent nettement que la première imposition des mains n'est pas essentielle à la confirmation. Ainsi donc l'onction frontale (cf. can. 781, § 2) « suppose une certaine imposition de la main, lorsqu'elle n'est pas faite avec un instrument » (De Clercq, dans Naz, *Traité*, II, 62). — « Le chrême, employé dans le sacrement de confirmation, doit être consacré par l'évêque, même si le sacrement est conféré par un simple prêtre... » (can. 781, § 1). Sans doute, au Moyen Age, de simples prêtres ont pu recevoir le pouvoir de bénir l'huile nécessaire à la confirmation qu'eux-mêmes pouvaient administrer; sans doute aussi, la S. C. des Affaires ecclésiastiques extraordinaires a accordé (21 mars 1916), pour la durée de la guerre, à certains chefs de territoire ecclésiastiques non évêques le pouvoir de bénir les saintes huiles; mais ces concessions particulières n'infirment pas la règle générale : le fait, pour un simple prêtre, d'avoir reçu du S.-Siège le pouvoir d'administrer la confirmation ne lui confère pas *ipso facto* le pouvoir de bénir le saint chrême. « L'onction ne se fera pas avec un instrument, mais avec la main du ministre dûment imposée sur la tête du confirmand » (can. 781, § 2).

2. *Le ministre.* — « Le ministre ordinaire est seulement l'évêque » (can. 782, § 1). Mais « le ministre extraordinaire est le prêtre à qui cette faculté a été concédée en vertu du droit commun ou d'un indult particulier du S.-Siège » (can. 782, § 2). Le § 3 précise ceux qui reçoivent cette faculté en vertu du droit commun. Ce sont, « en dehors des cardinaux de la Ste Église romaine selon la norme du can. 239, § 1, 23°, l'abbé et le prélat *nullius*, le vicaire et le préfet apostoliques, qui ne peuvent toutefois faire usage valide de cette faculté que dans les limites de leur territoire et tant que dure leur fonction ». Les lettres de nomination d'un administrateur apostolique non évêque indiquent en général son pouvoir de confirmer, pouvoir qui semble plutôt un pouvoir *ipso jure* (cf. can. 315, § 1) qu'un pouvoir *ex indulto*.

Quant aux autres prêtres, c'est en vertu d'un *indult* qu'ils peuvent confirmer. Les évêques de l'Amérique latine jouissent de l'indult de désigner des prêtres de leur choix pour administrer la confirmation, mais à condition qu'ils soient constitués en dignité et exercent au moins la fonction de doyen (Constitution de Pie XI, 30 avr. 1929; *A. S. Sedis*, XXI, 554). Une instruction de la S. C. des

Sacrements (20 mai 1934; *ibid.*, 1935, p. 11-22) insiste pour que les prêtres confirmant en vertu d'indults soient des protonotaires apostoliques ou occupent une situation honorifique.

Pendant les deux guerres, des indults particuliers ont permis à de simples prêtres d'administrer la confirmation, mais les indults de ce genre indiquent toujours le territoire ou les personnes en faveur desquelles le pouvoir est accordé, ainsi que les restrictions apportées engageant sa validité. Le § 4 du can. 782 indique expressément que « le prêtre de rite latin qui possède en vertu d'un indult la faculté de donner la confirmation ne la confère validement qu'aux fidèles de son rite, à moins qu'un indult ne dise expressément le contraire ».

Concession de Pie XII. — Ces principes généraux permettent d'apprécier exactement la portée de la récente concession faite par Pie XII, accordant à de simples prêtres le pouvoir d'administrer la confirmation à des fidèles en péril de mort (décret *Spiritus Sancti munere*, 14 sept. 1946; *A. S. Sedis*, 1946, p. 349). En regard du droit, le décret innove sur deux points : *a)* Le pouvoir de confirmer est accordé non par le droit général, ni par un indult particulier, mais en vertu d'un *indult général*, valable pour toute l'Église latine. Un indult de ce genre a beaucoup d'analogie avec une « faculté déléguée par le droit » (can. 199), avec des limitations spécifiquement mentionnées dans ses articles. — *b)* Le pouvoir est accordé à de simples prêtres, non constitués en dignité, mais ayant charge d'âmes dans le ministère paroissial. Changement d'orientation dans une discipline qui exigeait précédemment un prêtre constitué en dignité.

Voici quelques passages d'un excellent commentaire de ce décret par A. Bride (*Ami du clergé*, 1947. p. 407-10) : « Celui qui est qualifié avant tout pour administrer la confirmation en cas de péril de mort, c'est d'abord *le curé*, tel qu'il est défini dans le can. 451, § 1, à l'exclusion cependant de la « personne morale » qui possède ce titre, à l'exclusion également de ceux qui seraient à la tête de paroisses « personnelles ou familiales » (constituées généralement par des diversités linguistiques ou nationales), telles qu'elles sont définies par le can. 216, § 4. Le curé en question doit avoir un territoire, dans lequel il exerce le ministère des âmes de façon à la fois stable et exclusive. — Sont assimilés au curé, en cette matière, non pas tous les vicaires paroissiaux énumérés aux can. 471-77, mais seulement le *vicaire curé* du can. 471 (vicaire *actuel* d'une paroisse dont la cure *habituelle* est confiée à une personne morale), le *vicaire économe* (celui que nous appelons souvent *administrateur* d'une paroisse vacante) prévu au can. 472, et enfin une troisième catégorie de ministres que le décret nomme « prêtres auxquels a été confiée de « façon stable et exclusive le soin des âmes dans un terri- « toire déterminé, avec une église propre et tous les « droits et devoirs des curés »... Il semble bien que les quasi-curés répondent à cette définition...; on pourrait entendre aussi les desservants de « chapelles de secours » ou d' « églises auxiliaires » qui, sans avoir le titre de curés, auraient juridiction pleine et exclusive sur un territoire déterminé (non encore érigé en paroisse) avec tous les droits et devoirs du pasteur... Mais ni les vicaires substituts (can. 474), ni les vicaires coadjuteurs (can. 475), même s'ils ont plein pouvoir, ni les vicaires généraux ou capitulaires (à moins qu'ils ne soient revêtus du caractère épiscopal) ne sont habilités à être ministres extraordinaires de la confirmation; encore moins les vicaires coopérateurs (can. 476).

« Le sujet doit se trouver en danger de mort *certain*, par suite d'une maladie grave dont on prévoit l'issue fatale. Des commentateurs... ont considéré que cette condition était l'équivalent de *in extremis* (que nous traduisons en français par : « à l'article de la mort »). Nous pensons que, d'après le texte même du décret, un *réel danger de mort* (entendu comme pour l'administration de l'extrême-onction, can. 940) suffit à assurer la validité... Si le péril de mort n'est pas *certain*, on n'administrera pas la confirmation, même sous condition (cf. *N. R. Th.*, janv. 1947).

« La condition de *licéité* la plus grave... est celle qui est exprimée dans le décret sous le n. 3 : *dummodo episcopus dioecesanus haberi non possit vel legitime impediatur... nec alius præsto sit episcopus.* (Il ne s'agit que de licéité, non de validité, et c'est le sentiment de J. Pizzoni, dans *Ephem. liturg.*, 1947, p. 14; du commentateur du décret dans *Il monitore ecclesiastico*, 1948, fasc. 7-12, p. 151.) Il importe peu que le ministre extraordinaire use de son pouvoir dans la ville épiscopale ou en dehors, que le siège épiscopal soit occupé ou vacant, pourvu que l'absence physique de tout évêque en communion avec le S.-Siège soit vérifiée. Cette absence peut être légitimée par une impossibilité physique ou morale, par un simple empêchement ou un inconvénient grave. »

Un décret postérieur de la S. C. de la Propagande (18 déc. 1947), s'inspirant du décret du 14 sept. 1946, permet aux Ordinaires dépendant de la Propagande d'accorder le pouvoir de confirmer, en cas de danger certain de mort, « à tous les prêtres à eux subordonnés et ayant charge d'âmes » (*A. S. Sedis*, 1er janv. 1948). — Un autre décret de la S. C. pour l'Église orientale accorde aux prêtres latins, jouissant d'un indult pour les fidèles de leur rite, le pouvoir de confirmer des fidèles de rites orientaux, pourvu que ceux-ci n'aient pas reçu la confirmation en même temps que le baptême dans leur rite (1er mai 1948).

Le Code ne s'occupe des pouvoirs appartenant aux prêtres orientaux que dans la mesure où ceux-ci les emploient à l'égard des Latins : « Il est interdit qu'un prêtre de rite oriental (catholique) qui jouit de la faculté ou du privilège de conférer aux enfants de son rite la confirmation en même temps que le baptême l'administre à des enfants de rite latin » (can. 782, § 5). Un prêtre oriental qui baptise un enfant latin en cas de nécessité (can. 98, § 1) doit se contenter de faire l'ablution baptismale; à plus forte raison, un prêtre oriental ne confirmera jamais un Latin indépendamment du baptême. Toutefois un cardinal de rite oriental non évêque conférera toujours validement et licitement la confirmation (can. 239, § 1, 23°).

Les conditions dans lesquelles le ministre confère licitement la confirmation sont indiquées can. 783 et 784. *Dans son territoire propre*, « l'évêque administre ce sacrement légitimement même à des étrangers, sauf si une défense de leur propre Ordinaire y met obstacle » (can. 783, § 1). — *En dehors de son territoire propre*, « l'évêque a besoin de la permission de l'Ordinaire du lieu, au moins présumée raisonnablement, à moins qu'il ne s'agisse de ses propres sujets auxquels il confère la confirmation en privé, sans crosse et sans mitre » (*ibid.*, § 2). — Quant au ministre extraordinaire, « il est permis au prêtre muni d'un privilège local de confirmer dans le territoire qui lui est désigné même les étrangers, à moins que les Ordinaires de ceux-ci le défendent expressément » (can. 784).

Le can. 785 rappelle à l'évêque l'obligation où il est « de conférer le sacrement aux sujets qui le demandent dignement et raisonnablement, spécialement au moment de la visite du diocèse » (§ 1). — Même obligation pour le prêtre muni du privilège apostolique « à l'égard de ceux en faveur de qui cette faculté est accordée » (§ 2). — « L'Ordinaire, empêché par une cause légitime ou n'ayant pas le pouvoir de confirmer, doit autant que faire se peut veiller à ce qu'au moins tous les cinq ans ce sacrement soit administré à ses subordonnés » (§ 3). — Mais « si l'Ordinaire néglige gravement de procurer le sacrement de la confirmation à ses subordonnés par lui-même ou par un autre ministre, la prescription du can. 274, 4° sera observée » (§ 4). Il s'agit d'une dénonciation au S.-Siège.

3. *Sujet.* — *a) Conditions générales.* — « Celui qui n'a pas été purifié par les eaux du baptême ne peut être validement confirmé; en outre, pour que quelqu'un soit licitement et fructueusement confirmé, il doit être en état de grâce et, s'il jouit de l'usage de la raison, suffisamment instruit » (can. 786).

b) Obligation. — « Quoique ce sacrement ne soit pas de nécessité de moyen pour le salut, il n'est permis à personne, lorsque l'occasion lui en est offerte, de le négliger; bien plus, les curés veilleront à ce que les fidèles y accèdent en temps opportun » (can. 787).

c) Age. — « Quoique l'administration du sacrement de confirmation soit différée avec convenance dans l'Église latine jusqu'à l'âge de sept ans environ, néanmoins elle peut avoir lieu auparavant, si l'enfant se trouve en péril de mort ou si le ministre le juge expédient pour des raisons justes et graves » (can. 788). — Ce canon fixe donc l'âge de la confirmation vers sept ans, âge auquel le décret *Quam singulari* avait ramené la première communion.

Il permet toutefois de devancer cet âge en péril de mort ou pour des raisons graves. « La Commission d'interprétation du Code, le 7 juin 1931, déclara qu'en dehors de ces cas il n'y avait pas lieu d'avancer l'âge de la confirmation [*A. S. Sedis*, xxiii, 353]. Cette réponse semblait ne pas approuver la coutume espagnole [laquelle admet une confirmation bien plus précoce]. Une nouvelle question fut posée à la S. C. des Sacrements. Elle répondit, le 27 févr. 1932, que cette coutume pouvait être maintenue : elle arguait des motifs graves et légitimes qui l'avaient introduite, ce qui était une façon d'accorder sa propre réponse avec celle de la Commission d'interprétation du Code et avec le can. 788 lui-même. Mais elle ajoutait que, partout ailleurs où cette coutume n'existait pas, l'âge de sept ans environ devait être la norme et l'instruction catéchistique précéder la confirmation. Elle promulgua sa réponse dans une déclaration du 30 juin 1932 [*A. A. Sedis*, xxiv, 271], où elle demandait encore que la confirmation ait lieu avant la première communion, à moins que celle-ci doive en être retardée (remarquons en effet que l'obligation de faire les Pâques commence avec l'âge de raison) (can. 859, § 1). L'instruction de la même Congrégation, du 20 mai 1934 [*A. A. Sedis*, xxvii, 11], reprend deux précisions à celle de la Propagande de 1774 : il est non seulement permis, mais recommandé de confirmer avant l'âge de sept ans les enfants qui seraient en péril de mort; parmi les causes légitimes pour devancer l'âge de la confirmation, il faut compter la prévision d'une absence prolongée du ministre habituel du sacrement. Le décret du 14 septembre 1946 permet précisément de conférer plus facilement la confirmation en péril de mort, même aux jeunes enfants.

« Qu'entendre par « absence prolongée » du ministre...? La périodicité minima des tournées de confirmation est de tous les cinq ans. Dans ce cas, il semble qu'on puisse au moins présenter à la confirmation les enfants de cinq à six ans, et qu'il vaut mieux que l'instruction catéchistique suive la confirmation que de différer ce sacrement jusqu'à l'âge de dix ou onze ans.

« La communion solennelle vers l'âge de dix ans [et même, ajoutons-le, onze, douze, voire treize ans] est consacrée en plusieurs pays à juste titre pour maintenir l'assiduité aux années de catéchisme préalables, mais on ne voit pas bien quelle raison justifie de situer la confirmation plutôt vers ce moment que vers celui de la première communion privée. En tous cas, là où la confirmation n'a pas lieu tous les ans, l'écart d'âge doit se trancher dans le sens nettement indiqué par l'instruction de la S. C. des Sacrements de 1934, c.-à-d. qu'on présentera à la confirmation avant l'âge habituellement observé, plutôt que de faire attendre jusqu'après cet âge la prochaine tournée de confirmation » (De Clercq, *loc. cit.*, 74-76).

4. *Considérations secondaires*. — *a)* « Si les confirmands sont plusieurs, ils assisteront à la première imposition ou extension des mains et ne partiront pas avant que tout le rite soit fini » (can. 789). — *b)* « Le sacrement peut être administré en tout *temps;* il convient toutefois beaucoup de l'administrer pendant la semaine de la Pentecôte » (can. 790). — *c)* « Quoique le *lieu* propre de la confirmation soit l'église, cependant ce sacrement pourra être conféré en tout lieu décent, pour une cause que le ministre jugera juste et raisonnable » (can. 791). — « L'évêque a le droit, dans les limites de son diocèse, de conférer la confirmation même dans les lieux exempts » (can. 792). — *d) Parrainage :* Selon l'antique usage, il doit y avoir un parrain de confirmation (can. 793). « Un seul parrain présentera seulement un ou deux sujets à la confirmation, à moins qu'il en semble autrement au ministre pour un juste motif » (can. 794, § 1). Cette règle se justifie en principe par le fait qu'un lien personnel s'établit entre parrain et filleul; ce lien deviendrait trop lâche si le même parrain servait pour beaucoup de confirmands. Mais, d'autre part, si ceux-ci sont très nombreux, il n'est pas pratique qu'un parrain intervienne pour chaque candidat. La S. C. du Concile (12 juill. 1823) tolérait qu'il n'y ait qu'un parrain pour tous les garçons, une marraine pour toutes les filles. Le can. 794, § 1 permet au ministre de l'autoriser pour une juste cause, et tel sera le cas chaque fois que le nombre des confirmands est assez élevé; et cependant le même can. (§ 2) demande que le parrain soit unique pour chaque confirmand.

Le can. 795 fixe les conditions de validité du parrainage. Elles ressemblent à celles du parrainage pour le baptême (voir *Tables*, 368). Au point de vue de la licéité, notons que le parrain doit être, en principe, différent de celui du baptême et du même sexe que le confirmand. On remarquera cependant que, dans les cas très rares où parrain et filleul seraient de sexes différents, la parenté spirituelle qui existerait entre eux ne serait plus aujourd'hui un empêchement au mariage (can. 796, 1°, 2°). Voir, sur tous ces points, *D. T. C.*, xi, 2003. A. Michel.

CONFIRMATION EN GRACE. — Impeccabilité pour le péché mortel, privilège accordé aux apôtres et à d'autres saints, notamment (et à fortiori) à la Ste Vierge, vii, 1272-75. — Cf. i, 1654 (apôtres); viii, 1517-18 (S. Joseph); ix, 2413-21 (Marie). — C. en grâce et persévérance finale, xii, 1299.

CONFISCATION DES BIENS. — Une des peines inquisitoriales, vii, 2056-57; cf. 2061-62; xii, 634-35.

« CONFITEOR ». — Son origine, xiv, 947. — *Catholicisme*, ii, 1522; *D.A.C.L.*, i, 2591 sq.; iii, 2251 sq.

CONFORMISTES, NON-CONFORMISTES. — Anglicanisme officiel (conformiste), i, 1291-92, 1294; cf. xiii, 888. — Dissenters (non-conformistes) [J. de la Servière], iv, 1440. — Égalité politique des deux, xi, 331. — Dodwell contre les non-conformistes, iv, 1510. — Indépendants et congrégationalistes, vii, 1557-69; voir *Congrégationalistes.*

Les rapports des anglicans actuels et des non-conformistes sont exposés à *Grande-Bretagne.*

CONFRATERNITÉ. — C. laïques dans l'Église, xiv, 858. — C. pour l'union avec Rome (en Angleterre, Confraternity of unity), xiii, 1411.

CONFRÉRIES. — Scapulaire, insigne des C. et tiers ordres, xiv, 1255. — C. et archiconfréries en Italie, viii, 168; et visite des malades, 171. — C. et archiconfréries pour l'adoration perpétuelle, i, 443, 444-45. — C. mariales, ix, 2169-70; — capucinés [F. Vernet], ii, 1695-96; — Immaculée Conception, vii, 1133-34, 1142, 1144, 1190; — Rosaire, xiii, 2909; et « gai savoir », 2910. — Hostilité de Ricci contre les C., xii, 2140. — C. lollardes, ix, 913. — C. soufistes, xiv, 2455-56.

Voir *Confrérie*, dans *D. D. Can.*, iv, 128-76; Naz, *Traité*, i, 732-39; Vromant, *De fidelium associationibus*, Louvain, 1932; É. Jombart, dans *Catholicisme*, iii, 3-4.

CONFUCIUS, CONFUCIANISME. — Rites chinois et honneurs à C., ii, 2367-68, 2370, 2375. — Philosophie de C. en honneur, i, 2095. — Confucianisme, religion de la Chine, 2093; x, 1934 (code moral); cf. xiv, 2921 (confucianisme et shintoïsme); x, 1936 (disparition comme religion d'État). — Place dans les religions panthéistes d'Orient, xi, 1859-61. — Interprétation des noms chinois concernant Dieu, ii, 2365. — Ignore les sanctions d'outre-tombe, viii, 1730. — Voltaire et C., xv, 3414, 3425, 3428, 3453.

Il est regrettable que le *D. T. C.* n'ait pas donné un aperçu synthétique de la vie et de l'enseignement de Confucius. On trouvera cet aperçu dans *Catholicisme* (R. Dorveaux), iii, 4-9. Nous en détachons ce résumé de la morale de Confucius, emprunté au Père H. Bernard-Maître, S. J., *Sagesse chinoise et philos. chrétienne* (Tientsin, 1935, p. 81-83) : La morale de Confucius « traduit en préceptes les règles d'une société patriarcale étroitement modelée sur la famille, dont elle n'est qu'une forme plus étendue. Le Fils du ciel était avant tout le chef de la grande famille chinoise et ses rapports étaient, en principe, ceux du père avec ses fils : la piété filiale sert à expliquer tous les devoirs humains, devoirs des citoyens envers les magistrats, devoirs des vivants envers les morts, devoirs des soldats envers leur patrie, devoirs des hommes envers le Souverain d'en-haut. Il n'est pas jusqu'aux devoirs envers soi-même qui ne soient dictés par la piété filiale : l'homme doit transmettre intact à ses descendants l'héritage (moral et matériel) légué par les ancêtres... ».

Confucius est « un moraliste érudit, doublé d'un « honnête homme », au sens où le XVIIe s. français entendait ce mot. Si l'on voulait à tout prix tirer une philosophie de son enseignement, ce serait celle du bon sens, de la mesure, celle d'un Socrate qui n'aurait donné naissance ni à Platon, ni à Aristote, simplement le Socrate de Xénophon ».

Aussi, on a pu se demander si Confucius, en raison de cette sagesse, n'a pas obtenu de Dieu le salut éternel (cf. *D. T. C.*, IV, 2174). L'ouvrage de Bernard-Maître a été réédité à Paris, 1949. Voir également : A. Rigaloff, *Confucius*, Presses universitaires de France, 1946; et plus récemment, Robert des Rotours, *Hist. des religions*, II, Paris, 1954, *La religion dans la Chine antique*, où l'enseignement de Confucius est situé dans l'évolution religieuse de la Chine antique.

CONGAR (Yves), théologien dominicain contemporain, né le 13 avr. 1904, à Sedan. — Collaborateur de *La Vie spirituelle*, de *La Vie intellectuelle*, du *Bulletin thomiste*, de la *Rev. des sciences philos. et théol.*, de *Témoignage chrétien*, de *Catholicisme*. Fondateur et directeur de la collection *Unam Sanctam*, où il a publié : *Chrétiens désunis, principes d'un « œcuménisme » catholique*, 1937; *Esquisse du mystère de l'Église*, 1942; nouv. éd., 1953; *Vraie et fausse réforme dans l'Église*, 1950; *Jalons pour une théologie du laïcat*, 1953; ce dernier ouvrage est un heureux développement de *Sacerdoce et laïcat* (conclusion à l'enquête de *La Vie intellectuelle* sur l'incroyance, Paris, 1947). Le P. Congar est un des pionniers de l' « œcuménisme » catholique dont il expose les principes théologiques. Sur cet objet, signalons : *La catholicité en marche. Réalisations et espoirs de l'Église (XIXe-XXe s.)*, Genève et Paris, 1948. Son internement en Allemagne (1940-45) lui a inspiré : *Leur résistance. Mémorial des officiers évadés, anciens de Colditz et de Lubeck, morts pour la France*, Paris, 1948.

Le P. Congar, collaborateur du *D. T. C.* (art. SCHISME; THÉOLOGIE), a bien voulu recruter lui-même la savante équipe de théologiens dominicains qui, avec lui, apportent leur collaboration aux *Tables*. A. MICHEL.

Cité : sur l'unité de l'Église, XV, 2209, 2228, 2229; cf. 424; et XIV, 866.

CONGO. — Missions catholiques, I, 547-48; II, 543-44 (missions belges); X, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1886, 1887, 1889, 1890, 1942-43, 1960, 1987-88.

CONGRÉGATION (La) (1801-1836). — Rôle sous la Restauration, VIII, 515, 519.

Voir G. de Grandmaison, *La Congrégation*, Paris, 1930; G. de Bertier, *Le comte Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'énigme de la Congrégation*, Paris, 1948; R. Rouquette, *Les mystères de la Congrégation*, dans les *Études*, oct. 1949, p. 48-61.

CONGRÉGATION « DE AUXILIIS ». — Voir *Grâce;* et X, 2154-66.

CONGRÉGATIONALISME, secte dérivée de l'anglicanisme. — Indépendants et congrégationalistes [H. Humbert], VII, 1557-70. — Origines : réforme de l'anglicanisme officiel, 1557-60; XIII, 853. — C. et presbytéranisme, VII, 1560-63; XIII, 112-13; — assemblée et confession de Westminster, VII, 1560; cf. 159; XIII, 112; — confession de Savoy, VII, 1561-62. — C. américain (Nouvelle-Angleterre), 1563-68. — C. moderne, 1568-69; cf. XIII, 853, 856, 890. — Browne (Robert), 113; II, 1136 (*Tables*, 482); — Cromwell, VII, 165; XIII, 113; — Hopkins, VII, 159; — Canada, II, 1501; — Église unitarienne, XV, 2165; — États-Unis, I, 1056; — Indes, XIII, 891. — Voir *Conformistes et non-conformistes*, et *Grande-Bretagne*.

CONGRÉGATIONS. — **Congrégations religieuses.** — Voir *Religieux et religieuses*.

Congrégations romaines. — Voir *Cour romaine* et chaque Congrégation en particulier.

Congrégations de la Ste Vierge. — Leur but, IX, 2469; — rôle des Jésuites, VIII, 1097.

CONGRÈS. — Amsterdam (1899), gynécologie, IV, 2413. — Autriche : Ems (1786), fébronianisme, XIII, 331. — Belgique : Malines (1863), II, 548; IX, 585-89; XIV, 2880-82, 2883; XV, 2516, 2575; Malines (1864), II, 549; IX, 590; Malines (1867), II, 549; IX, 597; — C. eucharistiques (1883, 1898, 1902), II, 550; — C. œuvres sociales (1886), 549; — C. international catholique (1894), 550. — C. internationaux catholiques (1891, 1897) (Vacant), XV, 2450; — internationaux chrétiens, 2430, 2433, 2434, 2435, 2436, 2440, 2442; cf. VI, 1543. — C. de Berlin (1910), protestantisme libéral, XII, 877. — Italie : œuvre des C., VIII, 177, 183-84; XII, 1731, 1732. — Missions, C. internationaux : Poznan (1927), Wurtzbourg (1928), X, 1970. — Munich (1863), XIV, 2880, 2894; XV, 3516. — Paris (1856), œuvres d'Orient, XII, 1698; — Paris (1912), C. calviniste, 877. — Pologne : C. de théologie, 2514. — Roumanie : C. catholiques, XIV, 76. — Suisse : C. ouvriers de Bienne (1893), IX, 356. — Athènes (1936), C. de théologie orthodoxe, XIV, 1432.

CONGRUISME. — Étude générale [H. Quilliet], III, 1120-38. — 1. C. et efficacité de la grâce (problème général), 1120-21; — explication opposée au thomisme, 1123; XV, 883. — 2. Formes du C., III, 1123-26; — explications diverses, 1125-30; — C. et prédéfinitions, 1126; X, 2149, 2170. — Auteurs : S. Augustin, I, 2389-91; — Bellarmin, II, 595-97; VI, 1671-72, 1677; XII, 2975-77; cité : 2947; XIII, 985; XIV, 2734; — Suarez, III, 1126 sq.; VI, 1678; XII, 2977-78; XIV, 2688-90; cité : 2734; VIII, 380; XII, 2947; XIII, 985; — C. et molinisme, III, 1130-34; XV, 3369; — décret d'Aquaviva et sa portée, III, 1132-34; VIII, 1032-35; XII, 2978; — C. de Vazquez, VIII, 380; XV, 2608; — C. sorbonniste (Tournély, Thomassin, S. Alphonse, Herrmann, etc.), III, 1123; VI, 1672; XII, 2980-81; cf. I, 2496-97; — C. interne ou prédétermination morale (Guillermin et auteurs par lui cités), VI, 1674, 1676; XIV, 1719; cf. I, 2495-96. — 3. C. et prédestination, III, 1134-37; voir *Prédestination*. — 4. Critique du C., 1129-30; — par les jansénistes, VIII, 424; cf. *Grâce*.

« CONGRUO » (Mérite « de »). — Voir *Mérite*.

CONINCK (Gilles de). — Notice [C. Ruch], III, 1152. — Moraliste classique, VIII, 1081, 1088. — Moralité et objet de l'espérance, V, 635, 641, 660-61. — Croissance de la foi et de l'espérance, XV, 2787-88. — Motifs de crédibilité, VI, 178, 218. — Foi : certitude par la réflexion sur l'infaillibilité de l'acte, VI, 388, 494-95; — évidence du fait de la révélation, 403; cf. 443; — liberté de l'acte de foi, 422. — Mérite de l'union hypostatique par le Christ, VII, 1528. — Cité : II, 2115 (censures); VI, 452 (science et foi); X, 1174 (essence du sacrifice de la messe); XV, 1402 (transsubstantiation); XII, 1123 (pénitence), 264 (péché philosophique); XIV, 615 (causalité, morale des sacrements).

CONINCK (Pierre-Damien). — Notice [A. Palmieri], III, 1153.

CONJECTURE. — C. et prophétie, XIII, 729-32; cf. 734-35.

CONJUGICIDE. — C. aggravant l'empêchement d'adultère, I, 510, 511; III, 2328-29. — Voir *Empêchements de mariage*.

CONJURATION. — [V. Oblet], III, 1153.

CONNAISSANCE. — Voir *Intelligence*.

CONNELL (Fr. J.), théologien rédemptoriste. — Auteur d'un traité sur les sacrements, Bruges, 1933. — Sur les sacramentaux, XIV, 471, 472, 474. — Sur la causalité physique des sacrements, 618.

CONNOLLY (Dom René-Hugues), bénédictin anglais de l'abbaye de Downside. — Il s'est spécialisé dans l'étude des origines de la liturgie. Il a fourni « une démonstration solide des conclusions suggérées par Schwartz... Par la comparaison des textes des prières de l'ordination d'un évêque dans les *Canons d'Hippolyte*, l'*Épitomé* du

VIIIe livre des *Constitutions apostoliques*, ces *Constitutions* elles-mêmes..., dom Connolly a constaté... une identité parfaite entre l'*Épitomé* et l'*Ordonnance*, un accord fréquent de cette *Ordonnance* avec les *Constitutions apostoliques*, là où celles-ci diffèrent des *Canons d'Hippolyte* et du *Testament*. Les deux premiers écrits sont donc en contact immédiat et il est impossible d'interposer entre eux les trois autres documents, quoique les *Constitutions apostoliques* aient eu un contact avec l'*Ordonnance* égyptienne plus direct que les *Canons d'Hippolyte* et le *Testament* » (É. Amann, art. HIPPOLYTE [S.], VI, 2503; cf. X, 1348, 1350; XV, 197). L'ouvrage de Connolly est intitulé : *The so-called egyptian Church order and derived documents* (dans *Texts and Studies*, Cambridge, 1916, n. 4). Voir aussi *The ordination prayers of Hippolytus* (dans *J. T. S.*, 1916, p. 55-58). De Ghellinck fait observer à juste titre qu'en identifiant les règlements ecclésiastiques égyptiens de S. Hippolyte avec la *Tradition apostolique*, Connolly fait bénéficier les professions baptismales de ce texte, apparentées au type occidental et nullement à celui de l'Orient, d'une donnée historique sûre pour pouvoir être datées de l'époque d'Hippolyte, c.-à-d. vers le premier quart du IIIe s. (*Patristique et Moyen Age*, I, 148-49).

Autres écrits : *The early Syriac Creed*, dans *Z. N. W.*, 1906, p. 202-23 (voir *Tables*, 227); *On the text of the baptismal Creed of Hippolytus*, dans *J. T. S.*, 1923-24, p. 131-39; *The « De Sacramentis », a work of St. Ambrose*, dans *The Downside Review*, 1941, 1942; *St. Ambrose and the « Explanatio symboli »*, dans *J. T. S.*, 1946, p. 185-96; *The « De Sacramentis », a work of St. Ambrose*, Two papers, Statton on the Fosse, 1946.

Cité : VII, 1318, 1324, 1333, 1336, 1338, 1341, 1349; IX, 117, 801; X, 929; XI, 148, 316, 1230, 1459; XIV, 887.

CONON, pape. — Notice [H. Hemmer], III, 1153.

CONON, abbé de la Grande-Laure. — Son action contre l'origénisme au VIe s., XI, 1579, 1585, 1586.

CONON, cardinal-évêque de Préneste († 1122). — Son activité intransigeante sous Pascal II, XI, 2067-69. — *D. H. G. E.*, XIII, 461-71.

CONON DE TARSE, CONONITES. — Histoire. Doctrines [G. Bareille], III, 1153-55. — Cf. VIII, 832-39; X, 2247; XV, 1694, 1861.

CONOPÉE, ornement du tabernacle. — XI, 1595, 1598, 1601.

CONRAD, cardinal, légat d'Honorius III. — Statuts de la faculté de médecine de Montpellier, et fondation de l'université de Toulouse, XV, 2242.

CONRAD DE HOHENSTAUFFEN. — Et Honorius II, VII, 133.

CONRAD DE MARBOURG, inquisiteur contre les lucifériens du Moyen Age. — IX, 1045-52.

CONRAD DE MEGENBERG, *de Magdenberg*, ou *de Monte Puellarum*. — Notice [B. Heurtebize], III, 1155. — *D. H. G. E.*, XIII, 491-95.

CONRAD DE SAXE. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1233-35. — Médiation de Marie, IX, 2400.

Voir *D. Sp.*, III, 1548; *L. T. K.*, VI, 152; S. Girotto, O. F. M., *Corrado di Sassonia predicatore e mariologo del sec. XIII*, coll. *Biblioteca di studi francescani*, Florence, 1952; cf. *D. H. G. E.*, XIII, 501; *Catholicisme*, III, 46.

CONRAD DE SUBURRA. — Voir *Anastase IV*.

CONRAD D'UTRECHT. — Notice [B. Heurtebize], III, 1155.

CONRADIN DE HOHENSTAUFFEN. — Et le trône de Sicile : sous Urbain IV, XV, 2289, 2291; sous Clément IV, III, 59-60.

CONRY, *Conrius* (Florent). — Notice [P. Édouard d'Alençon], III, 1156.

CONSALVI (Hercule), cardinal, né à Rome le 8 juin 1757, mort en 1824. — Secrétaire d'État de Pie VII, il prit une part prépondérante dans les négociations qui aboutirent au Concordat.

Voir III, 744-47, 755-56, 759; — destitution de la Secrétairerie d'État, 770; — son avis négatif touchant le concordat de Fontainebleau, 775; — réintégré secrétaire d'État, négocie le concordat de 1817, 776. — Son attitude à l'égard de Ricci et du synode de Pistoie, XII, 2228.

On trouvera dans *Catholicisme*, III, 46-47, et dans *D. H. G. E.*, XIII, une biographie complète de Consalvi et la bibliographie le concernant.

CONSANGUINITÉ. — Parenté naturelle, XI, 1995-98. — Péché d'inceste, VII, 1544-54; cf. IX, 1346. — Voir *Empêchements de mariage*.

CONSCIENCE. — Étude générale [A. Chollet], III, 1156-74.

1° *Conscience psychologique.* — 1. *Philosophie traditionnelle :* Genre de connaissance due à la C., III, 1157; — règles pour en établir les frontières dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel, 1157-59. — Connaissance intuitive du moi, I, 280; — de l'âme par ses opérations, X, 310, 314; cf. XIII, 1853; — de notre liberté, IX, 665-66; XI, 1537; — du principe de contradiction, IV, 903; — des relations de cause efficiente et de cause finale en nos actes, II, 2027, 2034. — Expérience de ce qui se passe en nous, V, 1818, 1826. — Rôle dans l'évidence et la certitude, II, 2160, 2167; cf. V, 1729. — C. maintenant unité et personnalité dans la série des phénomènes, X, 305-10, 329; — condamnant la métempsycose, 1593-95. — Conscience et discernement des esprits, IV, 1404. — C. de notre impuissance et nécessité morale de la grâce, VI, 1591. — 2. *Philosophie moderne :* Moi. — C. chez W. James, Maine de Biran, Kant, X, 310; Fouillée, 323, 325. — C. et matérialisme : Huxley, 296; Wundt, 316; Haeckel, 316-17; — théorie de l'épiphénoménisme, 303; et discussion, 308. — Courant de C. en communion au moi personnel, 309. — C. et monisme psychologique : Vacherot, 320; Spencer, 323; Fouillée, 325; Bergson, 328. — C. et réalisme : Husserl, XIII, 1879; Blondel, 1884. — 3. *Idée de Dieu :* Rôle de la C. selon Juvénal, IV, 897, 906-07; Esparza, 904, 905 sq.; Mansel, 1284; Hamilton, 1280, 1294; W. James, 1290; Vacherot, 1202; les modernistes, 1300. — C. et Absolu de Schelling, XI, 1870; — et Synthèse de Hegel, VII, 430; XIII, 1768; XV, 1789, 3343; — et Inconscient de Hartmann, IV, 1274-75, 1277-79; XI, 1871; XII, 1313; XV, 3346. — 4. *Origine de la religion :* Inconscient illusoire (P. Janet), XIII, 2244; cf. 727. — Subconscient à valeur objective (W. James), 2248; 727; cf. V, 1808. — Religion et C. claire (Boutroux), 2261; (H. Bergson), 2264. — Incompétence des témoignages de la C., 2285. — La C. dans la religion naturelle de Rousseau, XIV, 122, 130; XII, 558-59; — chez les unitariens, XV, 2169. — Religions de l'Inde : C. de l'identité avec Brahman, XI, 1859; — illumination bouddhique au delà de la C., XIII, 2270. — Théorie sociologique : C. individuelle et C. sociale, 2207, 2211. — 5. *Origine du dogme :* Schleiermacher, IV, 1582; V, 1808; XII, 858-59; XV, 1790; — Sabatier, IV, 1583; — Loisy, 1583-84; VI, 137; — modernisme en général, IV, 1300, 1584-86; VII, 564; VIII, 1385 (prop. 27 et 31, décret *Lamentabili*); cf. X, 2015, 2017, 2020, 2021-22, 2030, 2032 (simples indications). — 6. *La conscience, l'inconscient et les phénomènes mystiques :* Clément d'Alexandrie, 2602; — Pseudo-Denys, 2611; — Richard de Saint-Victor, 2613 (sentiment de la présence divine); — S. Jean de la Croix, 2621-22, 2624 (présence divine); — Ste Thérèse, 2632 (C. de l'extase), 2636, 2644 (présence); cf. V, 1811-13, 1825; III, 1626, 1630. — C. dans l'extase, V, 1892-93; — de la « torche » mystique, 1860. — Explication psychologique (J. Delacroix, Leuba, James), X, 2654-58; XV, 559. — Subconscient et esprit prophétique, XIII, 727; — et la métapsychique, X, 1570-71. — 7. *Conscience de soi et per-*

sonnalité (dans la philosophie moderne) : De Descartes à Rosmini, vii, 429, 432, 457-58; — Gunther, 431-32; — application à la Trinité, xv, 1793, 1795-96; à l'incarnation, vii, 554-56. — Rosmini et l'union hypostatique, 557-58. — C. divine et C. humaine dans la kénose, 560-61; cf. viii, 2348; — la subconscience du Christ (thèse de Sanday), vii, 561-63. — C. messianique dans le Christ (thèse moderniste), 565; viii, 1385; progrès de la C. messianique, 1387-94; — critique de la thèse, 1394-97; cf. 1174-75. — 8. *Varia :* C. superficielle et inconscient dans la préparation à la foi (P. Rousselot), vi, 261-62. — C. dans l'intuition de l'idée (chez les ontologistes), xi, 1040. — C. et sentiment fondamental chez Rosmini, 2924; et inconscience dans les âmes séparées, 1387. — Sur le « sommeil » des âmes dans le *šĕ'ôl*, xv, 2957-58.

2° *Conscience morale.* — 1. *Considérations générales,* iii, 1159-60. — C. morale et preuves de l'existence de Dieu, iv, 896, 902, 904, 906-08, 923. — 2. *Sa raison d'être :* Volontés inférieures dirigées dans le sens de la volonté supérieure de la loi, iii, 1160-61, 1170; — de toute loi : naturelle, ii, 1014; divine positive, 1015; ecclésiastique, 1015, 1017; civile, 1015. — Règle pratique et prochaine de moralité, x, 2398-99, 2403; xiii, 418, 440; xiv, 2699. — Distinction du for externe et du for de la C., vi, 526; x, 2405; xii, 1138-49. — 3. *Éléments intellectuels :* Jugement de conformité à l'ordre, iii, 1161; cf. ix, 874. — Rôle de la prudence : discernement, xiii, 433, 1025, 1059; formation de la C., xv, 1002; cf. 1027, 1034; cherche la certitude prudentielle, 964-65. — En cas de doute, la C. ne peut agir, xiii, 1047. — C. antécédente et subséquente, iii, 1162, 1166. — Défauts intellectuels : ignorance, ii, 1016; vii, 732-37; xi, 905; xii, 194; — erreur, v, 444-45; — C. fausse de bonne foi, ii, 1011; cf. viii, 1084; — application au péché d'hérésie, vi, 2219. — Remèdes aux défauts intellectuels : étude, v, 445; — attention, i, 2216-18; xiii, 1049; cf. *supra,* Rôle de la prudence. — 4. *Analyse de l'acte de conscience :* syndérèse, iii, 1162-63; xiii, 418; xiv, 2292; — science morale, iii, 1163; ix, 880-81, 883-84; — le conseil, iii, 1175-76; — le jugement prudentiel, cf. *supra.* — 5. *Éléments affectifs :* En général, 1164-65. — Appel et attrait du bien, ii, 837; cf. Appétit, i, 1694; — ordre moral et fin dernière, v, 2488-93; cf. x, 2463-65; — déformation de cet attrait au bien, xii, 211. — Éléments affectifs contraires : crainte, iii, 2012-14; habitudes mauvaises, vi, 2022, 2024; — passions et tentations, xi, 2227, 2228, 2230-32, 2238-40; xii, 194; cf. xiii, 1048, 1055 (prudence et passions); — difficultés des occasions, xi, 905-15; — peine des suites du péché, xii, 219. — On pourra aussi se référer aux influences sur le volontaire, xv, 3302-04. — 6. *Origine de la conscience morale :* Historique, iii, 1165; cf. ix, 879-80, 885-89; xi, 2429-31; cf. 2431-33. — Cf. iv, 161-62 (Décalogue); vi, 137-40 (voix de la C. naturelle); x, 2424-27. — 7. *Propriétés :* Immutabilité et mobilité de la C., iii, 1167-68; motifs d'ordre objectif, 1167; cf. *supra,* Défauts intellectuels; — motifs d'ordre subjectif, 1168; cf. *supra,* Éléments affectifs contraires; — tempérament, xiii, 1060; — impossibilité du discernement prudentiel, 1058-59; — passions et discernement, 1062; — négligence volontaire, 1065. — Voir causes du péché, xii, 191-201. — Certitudes et incertitudes, iii, 1168. — C. douteuse, iv, 1820; voir *infra, Note additionnelle.* — Force impérative, mélangée de non-obligation, iii, 1169-70. Voir *supra,* Règle pratique et prochaine de moralité. — 8. *Fausses prétentions de la conscience :* fausseté de la conception sociologique d'une C. commune, source de toute obligation et de toute sanction, 1070-74; — à rapprocher de la théorie sociologique de Durkheim, xiii, 2207. — 9. *Maladies de la conscience,* iii, 1174. — Sur le scrupule, xiv, 1735. Voir *Note additionnelle,* 2°.

Note additionnelle. — 1° Sur les *sanctions de la conscience,* quelques précisions peuvent être apportées. — 1. Tout d'abord la conscience postule une sanction morale. Le mérite appelle la récompense; le démérite, la punition. La sanction morale est la récompense ou le châtiment attachés à la pratique ou à la violation du devoir. Elle n'est pleinement morale que si elle comporte une exacte proportion entre la vertu et sa récompense, entre la faute et son châtiment. L'existence d'un tel rapport est exigé par la raison : c'est une loi de « justice non écrite » qui veut que la vertu soit récompensée et le vice puni. Cela, au nom de l'ordre moral et, par delà l'ordre moral, au nom de l'ordre universel ; le bon sans récompense, le méchant sans punition, à plus forte raison, le bon malheureux, le méchant dans la joie, ce sont là deux injustices, deux désordres également insupportables. — 2. Or les sanctions terrestres sont insuffisantes : *a)* Les sanctions terrestres sont de différentes sortes. On énumère : les sanctions *naturelles,* constituées par le plaisir ou la douleur (joie ou peine) résultant naturellement, dans l'ordre physique, des actes bons ou mauvais accomplis; — les sanctions *sociales,* constituées par la récompense ou le châtiment qu'attribue à nos actes une autorité extérieure; ces sanctions sont ou *diffuses,* quand elles émanent de l'*opinion* publique, ou *légales,* quand elles émanent de l'*autorité* publique; — enfin la sanction *intérieure* de la conscience : satisfaction et paix en face du devoir accompli; remords à la suite de la faute commise. — *b)* Ces sanctions sont insuffisantes. Ne parlons pas des sanctions *naturelles* qui peuvent ne pas exister. Bien plus, il arrive assez souvent que des actes bons entraînent des conséquences fâcheuses et que des actes mauvais soient suivis d'effets humainement heureux. Les sanctions *intérieures* de la conscience sont trop dépendantes de notre sensibilité pour être sûres et proportionnées. Des justes souffrent parfois de scrupules qui les tourmentent plus que le remords; des méchants ont leur conscience obnubilée qui les laisse parfaitement tranquilles. Les sanctions *sociales* sont encore moins sûres et moins proportionnées que celles de la conscience. La société, c'est le monde avec tous ses préjugés : il récompense et punit plutôt ceux qui lui plaisent ou lui déplaisent que ceux qui ont bien ou mal agi. Les sanctions *légales* ont peut-être un caractère moral plus accentué, bien qu'on puisse encore discuter de la moralité d'une sanction qui se présente avec l'aspect de contrainte sur la liberté humaine. Observons simplement que de telles sanctions ne sauraient atteindre tous nos actes moraux et, de ce chef, qu'elles se révèlent insuffisantes. Le méchant peut d'ailleurs échapper aux punitions et le juste, au contraire, peut être privé de toute reconnaissance extérieure. Et puis, quelle récompense assigner au héros qui sacrifie sa vie? Quelle punition, au criminel qui échappe à la justice et meurt sans avoir été inquiété?

C'est ainsi que la nécessité morale d'une sanction — impossible à réaliser complètement en cette vie — est un excellent point de départ pour démontrer l'existence d'une vie future dans laquelle Dieu, juge souverain et équitable, donnera à chacun ce qui est dû à ses œuvres. Voir *supra,* Conscience morale et preuves de l'existence de Dieu.

2° « La conscience qui ne peut sortir d'un doute incoercible doit s'abstenir d'agir. Mais, si elle est forcée d'agir et d'agir sans retard, que fera-t-elle? C'est là un problème qui a suscité bien des polémiques entre moralistes... »; cf. *D. T. C.,* xiii, 1047. — Nous ne faisons que signaler d'un mot le recours à l'*épikie,* cf. v, 358, déjà connue des anciens théologiens, cf. xiii, 429-30, Albert le Grand, S. Thomas; 446, Jean Nyder; 448, S. Antonin; 454, *Summæ confessorum.* — Mais il s'agit surtout de chercher une *règle légitime de conduite* en choisissant, entre plusieurs opinions divergentes, celle qui pourra donner à la conscience le moyen de former un jugement prudentiel où elle sera en sécurité. C'est toute la question du probabilisme, qui se rattache intimement au problème moral de la conscience, mais qui, vu son importance

doctrinale et historique, doit normalement être abordé à part. Toutes les questions relatives au rigorisme, tutiorisme, probabiliorisme, probabilisme et laxisme seront donc rappelées à *Probabilisme*. A. MICHEL.

CONSCIENCE (Liberté de). — Voir *Liberté*.

CONSCIENCIEUX, *Conscientiarii*. — Notice [F. Vernet], III, 1174.

CONSÉCRATION. — Voir art. *Eucharistie*, § Messe.

CONSÉCRATIONS LITURGIQUES. — Le Pontifical prévoit six C. proprement dites; deux concernent les personnes, quatre les choses : C. du prêtre élu à l'épiscopat, v, 1705, 1708; C. des vierges, I, 18; IX, 836; C. des églises (ou dédicace), v, 1711; IX, 836; C. des autels fixes, I, 2581; v, 1711; des vases sacrés (calice et patène), 1711. Mais le mot « consécration » déborde fréquemment cette acception stricte. Si l'on considère que la C. est une dédicace faite avec une huile sainte, il faudra parler de la C. des cloches (*Tables*, 603); des prêtres, dont l'ordination comporte l'onction de l'huile des catéchumènes, XI, 1267, 1269, 1272-73, 1361, 1395; des rois et des reines, IX, 836; XIV, 482. Bien plus, le droit canonique, rapprochant dans le même canon « les choses consacrées ou bénites d'une bénédiction constitutive », laisse entendre que choses et personnes à qui sont départies de telles bénédictions sont en réalité consacrées d'une façon permanente au service de Dieu (cf. XIV, 474-75; II, 636, bénédictions consécratoires) : bénédiction des abbés et abbesses, I, 12, 18; IX, 836; des chevaliers, 836. Les vœux religieux consacrent ainsi à Dieu les personnes qui les émettent, XV, 3266-76; et il y a sacrilège à violer les personnes et les lieux consacrés ainsi à Dieu, XIV, 694, 695, 696, 698, 699-702; XV, 3074, 3075, 3081-82.

L'huile sainte qui sert principalement aux C. est le saint chrême, lui-même consacré par l'évêque, II, 2406-11 (*Tables*, 603). On sait que la C. de l'autel requiert l'insertion de reliques de martyrs, XI, 432 (IIe conc. de Nicée); XIII, 2337, 2359-60. Voir dans l'Église copte, X, 2302; et dans le rite nestorien-chaldéen, XI, 318, 322.

« Les consécrations, écrit M. De Clercq, furent d'abord réservées à l'évêque et se trouvent au Pontifical romain... Le droit a accordé la faculté de faire des consécrations à quelques autres dignitaires également : aux cardinaux (can. 239, § 1, 20°); aux prélats et abbés *nullius*, en ce qui concerne les églises et autels, les calices et patènes (can. 323, § 2); aux vicaires et préfets apostoliques (can. 294, § 2) et aux pro-vicaires et pro-préfets (can. 310, § 2), en ce qui concerne les autels portatifs, les calices et patènes. Les abbés *de regimine* ont conservé divers privilèges. Tout Ordinaire ou prêtre délégué peut, dans les cas prévus au can. 1200, § 1, 2, consacrer à nouveau un autel. Enfin des indults du S.-Siège peuvent accorder le privilège de faire une ou plusieurs consécrations » (Naz, *Traité*, II, n. 476).

C. dans l'A. T., VII, 1303; XV, 3187; — dédicace du Temple, XIII, 2807.

CONSÉCRATIONS VOTIVES. — C. au Sacré-Cœur, III, 339 (C. partielles); 340-43 (C. du genre humain, par Léon XIII). — C. au service de Marie, IX, 2470-71.

CONSEIL (acte humain). — Étude générale [A. Gardeil], III, 1175-76. — Aboutit à l'acte d'élection, IV, 2243, 2248. — Rôle dans le discernement prudentiel, XIII, 1029; — C. et consentement, 1040; — perfection du C., 1042; cf. 1060-61; 1064; XV, 1001. — La crainte, adjuvant du C., III, 2012.

CONSEIL. — **Conseil des Anciens.** — Élection de Jean Portalis au C. des Anciens, XII, 2594.

Conseil des Cinq Cents. — Déportation des prêtres insermentés et Portalis, XII, 2594.

Conseil des Deux Cents *(Grand)*. — Approbation de la doctrine de Zwingli et abolition de la messe, XV, 3829; — introduction de la Réforme à Zurich, le Petit Conseil se montrant plus réfractaire à Bâle, 3870; cf. 3873-75.

Conseil épiscopal. — Ce sont les personnes que le chef du diocèse choisit librement et consulte sur les affaires de l'administration du diocèse. L'institution n'a rien de canonique : le Code est muet à son sujet. Toutefois, le Code prévoit un certain nombre de cas où l'Ordinaire est obligé de prendre l'avis ou d'avoir le consentement de certaines personnes avant de promulguer une décision.

L'avis du chapitre est requis, sans toutefois que l'Ordinaire soit obligé d'y conformer sa décision, dans quatorze cas : nommer ou révoquer les examinateurs prosynodaux (can. 386, 388), pour unir, diviser ou démembrer des bénéfices (can. 1248), ordonner une procession extraordinaire (can. 1292), nommer des chanoines (can. 403), fixer les taxes funéraires (can. 1231). Voir aussi les can. 1520, 394, 2292, 406, 1359, 895, 494, 400, 454, § 3, 5.

L'Ordinaire doit prendre l'avis du curé pour nommer un vicaire coopérateur (can. 476, § 4); il doit entendre les intéressés avant de réduire les charges des fondations (can. 1517, § 2).

Le consentement du chapitre (ou des consulteurs diocésains) doit être pris collégialement par le vicaire capitulaire dans les cas prévus aux can. 113; 958, § 1; 373, § 5. L'évêque a besoin de ce consentement dans les circonstances énumérées aux can. 394, § 2; 712, § 2; 1532, § 3; 1533; 1541, § 2; 1542; 1653; 1182. Il a besoin également du consentement des examinateurs synodaux pour dispenser d'examen un clerc candidat à une cure (can. 459, § 3). — D'après A. Bride, dans *Catholicisme*, I, 1131; III, 83.

Conseil œcuménique des Églises. — Voir *Œcuménisme*.

Conseil paroissial ou curial. — C'est le nom donné, en beaucoup de paroisses, surtout en France après la Séparation, aux conseils de fabrique prévus par le droit canonique (can. 1183, 1184). Le recteur d'une église, en effet, comme l'évêque pour son diocèse (cf. *Tables*, 37; can. 1520), est obligatoirement assisté dans son administration d'un conseil qui, lorsqu'il s'agit d'une église, est appelé conseil de fabrique. Le mot « fabrique » sert à désigner l'ensemble des revenus d'une église. Le conseil de fabrique n'est donc que le conseil d'administration dont le recteur doit s'entourer dans la gestion des biens de son église (Naz, *Traité*, III, n. 31).

On trouve le C. diocésain ou paroissial dans l'Église syrienne, cf. *D. T. C.*, XIV, 3083; ou même dans l'Église anglicane, XIII, 889.

Conseil privé (Grande-Bretagne). — Le C. privé de la reine s'est fait remarquer, malgré son manque d'autorité doctrinale, XIII, 1371, dans certaines affaires doctrinales du siècle dernier : affaire Gorham, 1370; — Denison, 1374; — les *Essays and reviews*, 1379; — la *Church Association*, 1395, 1398.

Conseil des supérieurs religieux. — Ce conseil est un groupe de religieux officiellement chargés d'aider le supérieur dans son gouvernement. Comme la question est uniquement du ressort du droit canonique, on se reportera à l'art. *Conseil (chez les religieux)* (M. Lalmant), dans *D. D. Can.*, IV, 268-80; résumé dans *Catholicisme* (É. Jombart), III, 75-77.

Conseil de vigilance. — L'encyclique *Pascendi*, parmi les remèdes prescrits contre le modernisme, demande, dans chaque diocèse, l'institution d'un C. de vigilance, X, 2034; prescription renouvelée par le motu proprio *Sacrorum antistitum*, XII, 1727.

CONSEIL (Don de). — Voir *Dons du S.-Esprit*.

CONSEILS, CONSEILLERS. — Leur responsabilité, en matière de restitution, XIII, 2482-83, 2488-89.

CONSEILS ÉVANGÉLIQUES. — Étude générale [E. Dublanchy], III, 1176-82.

1° *Définition.* — Sens général et sens restreint, III, 1176-77. — Auteurs invoqués : S. Ambroise, I, 945; — S. Augustin, 2440-43; — S. Thomas, XIV, 2825-27; cf. XV, 1006; — S. Alphonse de Liguori, I, 916-20 (spiritualité et ascétisme).

2° *Existence et excellence.* — Enseignement scripturaire, II, 2321, 2322-23; cf. XI, 2419-20; III, 1177, 1178; XIII, 2159-60; XIV, 852; XV, 3250, 3258; cf. I, 2055, 2059, 2073. — Enseignement traditionnel, III, 1178-80 (chasteté); cf. I, 2055, 2059 (ascétisme), 2075 (pauvreté, détachement), 2076 (obéissance). — C. évangéliques, origine de la vie religieuse, XV, 3153-54. — Pratique des C. évangéliques dans les premiers siècles de l'Église, III, 1178-79; cf. I, 1134-35, 2073; XIII, 2161; XV, 3248, 3250-55, 3258-63; cf. S. Antoine, XV, 3156; S. Basile, II, 455-58; S. Augustin, I, 2472 sq.; cf. 2477, 2478-79; XIII, 5; S. Benoît, II, 702-12. — C. évangéliques dans les ordres mendiants au XIII[e] s., III, 1179; — Frères Mineurs, VI, 811; XV, 2979; dissensions et divisions, VI, 812-23; XIV, 2527 (spirituels); voir *Frères Mineurs;* — Frères Prêcheurs : défense des C. évangéliques contre Guillaume de Saint-Amour, 757-62; XII, 1230-35; cf. II, 969 (S. Bonaventure); S. Thomas : notion de la pauvreté religieuse, VI, 896-97; cf. *Mendiants* (Querelle des). — C. évangéliques du XIII[e] s. à nos jours, III, 1179-80; — réfutation des adversaires, XV, 3225-30; documents du magistère, III, 1179-80; I, 679; XV, 2593, 2599 (vaudois); VI, 781 (fraticelles); XV, 3596 (Wiclef), 1481 (décret du conc. de Trente sur les réguliers); XII, 2221 (prétendue réforme des réguliers par le synode de Pistoie); XIV, 2903 (*Syllabus*, prop. 52); — cf. IX, 2041 (Margounios).

3° *Relations avec la perfection et l'état de perfection.* — Avec la perfection, III, 1180; XII, 1222-24, 1227-29, voir *Perfection;* — cf. XV, 3153; — l'esprit du scapulaire, esprit des C. évangéliques, XIV, 1255; — tiédeur, obstacle aux C. évangéliques, XV, 1027. — Avec l'état de perfection à acquérir, III, 1181; voir *Religieux.* — Avec le salut et la perfection d'autrui, 1181; cf. I, 2057-59; II, 2325-26.

Voir, outre *Religieux*, *Vœux de religion* et *Perfection*, l'art. *Imperfection;* et le livre du P. Timothée Richard, O. P., *Études de théol. morale, Le plus parfait*, Paris-Bruges, 1933.

CONSENTEMENT. — Acte de la volonté. — Notion. Psychologie. Morale. Historique [A. Gardeil], III, 1182-86.

1° *Principes généraux.* — 1. *Notion*, III, 1182. — 2. *Psychologie :* acte humain, se confondant avec élection, 1182-83; cf. I, 343; V, 2243, 2246. — 3. *Morale :* Généralités, III, 1183. — C. et acte volontaire, XV, 3301; — parfait et imparfait, 3304-05; — explicite et interprétatif; exprès et tacite; actuel, virtuel, habituel, 3305; cf. VII, 2268, 2271; XV, 3097; — direct et indirect, 2305-08. — Causes influant sur le C. volontaire, 3302-04; cf. *supra*, *Conscience;* éléments intellectuels et affectifs contraires. — Application au péché : péché, acte volontaire, même dans la simple omission, XII, 147, 149-50, 154, 159; — C. influencé par le manque de délibération, 229; par la sensualité, 179-83; l'ignorance et l'erreur, 185-91, 194-95; par la crainte, III, 2012-14; par la passion, XI, 2230-32; XII, 195; par le manque d'advertance (même pour des fautes graves comme l'adultère et la fornication), 229-31; cf. VI, 609. — Qualité du C., XII, 231-33. — C. à la délectation morose, IV, 245-50; XII, 184. — Sentiment et C. dans la tentation, XV, 126.

2° *Applications juridiques.* — 1. *Contrats :* C. légitime, III, 1658; — qualités du C., 1659-60; — vices du C. (erreur, violence et crainte, dol), 1660-64. — Personnes incapables de contracter par défaut de C., 1656. — 2. *Entrée en religion :* le C. libre est requis pour l'admission au noviciat et à la profession religieuse, XIII, 2173, 2176 (can. 542, 1°; 572, § 1, 4°). — 3. *Serment et vœu :* Nécessité d'un C. tout au moins sur la matière essentielle, XIV, 43; — exempt de violence et de crainte et pleinement libre, 1944 (cf. can. 1317, § 1, 2). — Le vœu comporte une promesse volontaire et délibérée, XV, 3199 (can. 1307, § 1); aussi tout vœu émis sous l'influence d'une crainte grave et injuste est nul de plein droit (*ibid.*, § 2). — 4. *Mariage :* le C. fait le mariage, IX, 2133 (Nicolas I[er]); cf. 2135 *(Institutes)*, 2138 (Yves de Chartres), 2141-42 (Anselme de Laon), 2144-45 (Hugues de Saint-Victor), 2151 (*Décret* de Gratien), 2152-53 (Pierre Lombard), 2156 *(Summa Sententiarum)*, 2158 (Alexandre III), 2159, 2160-62 *(Décrétales)*, 2171. — Doctrine des théologiens du XIII[e] s., 2182-86 (contrat et mariage), 2187, 2188-90 (qualités et vices du C.), 2191 (formation du contrat), 2195, 2203 (doctrine classique : forme du contrat), 2205. — Après le conc. de Trente : C. donné devant le curé et deux témoins, IX, 2248 (décret *Tametsi*); le curé lui-même actif et consentant, 2295 (décret *Ne temere* de Pie X). — C. par procureur valable, 2258-60. — Rôles des parents : leur C. est-il nécessaire? 2227, 2135-36, 2141-42; 2246, 2266, 2271. — Législation actuelle : C. nécessaire (can. 1081, § 2), 2295; — qualités du C., 2297; — conditions annulant sa validité, 2296; cf. 2297-98 (erreur, violence); — personnes inhabiles à contracter, 2297. — Voir *Mariage*, § Empêchements. — L'empêchement de rapt n'existe que si l'enlèvement est fait contre la volonté de la femme, XIII, 1670. — 5. *Baptême :* défense de baptiser les enfants d'infidèles sans le C. des parents, II, 341-55 (cf. *Tables*, 365); — décret de Martin V au sujet d'enfants juifs, X, 202 (et corriger, aux *Tables*, *ibid.*, la référence XI, 402). — 6. *Restitution :* obligation de justice au consentant, XIII, 2484-85.

Consentement universel. — Son autorité (d'après les traditionalistes), IV, 808.

La preuve de l'existence de Dieu, tirée du consentement universel des peuples, est ordinairement formulée de cette sorte : « C'est un fait que l'humanité, dans son ensemble, admet l'existence de la divinité. Or pareille unanimité morale serait inexplicable, si l'objet de cette croyance était inexistant. Donc Dieu existe. »

La sociologie est intervenue dans la recherche de la cause qui produit ce consentement universel. Cette science est aujourd'hui suffisamment avancée pour formuler les conclusions suivantes : on retrouve partout l'idée de Dieu sans la voir se former. On constate partout que cette idée existe déjà : la foi en un Être suprême est le fondement de la religion des peuples primitifs. L'école évolutionniste avec Andrew Lang, l'école ethnologique catholique avec P. Schmitt sont d'accord sur ce point, cf. *D. T. C.*, XIII, 2223. Les hypothèses échafaudées par les partisans de l'évolutionnisme, notamment Lévy-Brühl et surtout Durkheim, cf. 2196-2221, ne sont pas parvenues à ébranler le caractère primitif de l'idée de Dieu. La véritable explication doit être cherchée ailleurs que dans un phénomène d'évolution idéologico-sociale. Elle présuppose d'ailleurs la remarque suivante : l'argument du consentement universel prouve simplement que la persuasion universelle, précisément parce que universelle, émane de l'usage normal et universel de la raison; mais il ne conclut pas directement à l'existence de Dieu; il conclut simplement à l'existence de *raisons*, quelles qu'elles soient, qui démontrent vraiment, et pour l'ensemble des hommes, que Dieu existe.

Quelles sont ces raisons? On pourrait dire :

1° Que l'humanité primitive a utilisé, pour connaître l'existence de Dieu, une démonstration populaire et de sens commun. Cette démonstration existe « quand la raison spontanée s'élève à la connaissance certaine de l'existence de Dieu par une inférence causale très simple. Le sens commun n'a pas à s'embarrasser des difficultés soulevées au sujet de l'objectivité, de la valeur transcendante et analogique du principe de causalité; et c'est tout naturellement qu'il s'élève à la connaissance de la Cause première » (Garrigou-Lagrange, *Dieu*, 66). Voir,

sur l'universalité de la connaissance spontanée de Dieu, *D. T. C.*, IV, 876-87. C'est encore ici de la métaphysique, rudimentaire sans doute, mais très réelle. En cherchant Dieu, l'humanité primitive a fait de la métaphysique sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose;

2° Que cette idée de Dieu, persistante dans l'humanité à tous les âges de son existence, est un vestige de la révélation primitive. L'hypothèse est discutable et discutée; mais elle est d'autant plus vraisemblable que cette révélation primitive est, pour le croyant, une vérité bien proche de la foi, d'autant plus consolante qu'elle permettrait de mettre, aujourd'hui encore, à la portée des infidèles, l'étincelle de révélation et de foi nécessaire au salut. On lira, à ce sujet, la conclusion de E. Magnin, dans l'art. RELIGION, XIII, 2288-92. A. MICHEL.

— du 18 fructidor an V au 8 brumaire an VIII, culte du décadi, 1600-02; le culte théophilanthropique, xv, 518. — 6. *Fin du schisme; Concordat,* III, 1602. Voir *Concordat de 1801* (*Tables*, 758).

Personnages mêlés à la Constitution civile du clergé et possédant une notice dans le *D. T. C.* — *Opposants :* Boisgelin, II, 943; La Luzerne, VIII, 2465; Le Franc de Pompignan (?), XII, 2543; Deforis, IV, 230; François, VI, 732; Jacquemin, VIII, 259; Jordan, 1510; Mahé (Joseph), IX, 1571; Maultrot, X, 398, 400; Meilloc, XIV, 807; Mérault de Bizy, X, 570; Mézin, 1646; Reynaud, XIII, 2653; Tabaraud, XV, 1-2; Vauvilliers, 2601. — *Favorables :* Futurs évêques constitutionnels : Graziani, VI, 1751; Grégoire, 1854; Goultes, 1527; Lalande, VIII, 2451; Lamourette, 2548; Le Coz, IX, 116; Maudru, X, 393; Pacareau, XI, 1711; cf. Scipion Ricci, XIII, 2663. — *Autres :* Gaudin, VI, 1167; Lissoir, IX, 783; Minard, X, 1767; Schneider (Euloge), XIV, 1519; Solari, 2336; Tabourier, XV, 8; cf. Loménie de Brienne, VI, 1136.

Voir P. de la Gorce, *Hist. religieuse de la Révolution,* 5 vol., Paris, 1909-23; E. Préclin, *Les jansénistes du XVIIIe s. et la C. civile du clergé,* Paris, 1934; A. Latreille, *L'Église cathol. et la Révolution,* Paris, 1947; J. Leflon, *Bernier,* 2 vol., Paris, 1938; *M. Émery,* 2 vol., 1945-47; *La crise révolutionnaire,* dans Fliche-Martin, 1949; dom Leclercq, *L'Église constitutionnelle,* Paris, 1934.

CONSTITUTIONS. — Constitutions apostoliques. — Voir *Tables,* 220.

Constitutions politiques. — Voir *État; Pouvoir.*

Constitutions religieuses. — Définition, XIII, 2167.

CONSUBSTANTIATION. — Voir *Eucharistie,* § Présence réelle.

CONSUBSTANTIEL. — Notion et applications théologiques [H. Quilliet], III, 1604-15. — 1° *Étymologie et notions philosophiques,* 1604-06. — 2° *Le terme « consubstantiel »* (ὁμοούσιος) : consacré dans le langage de l'Église, 1606; voir *Arianisme* (*Tables,* 256, 257-58); Ier conc. de Nicée, XI, 406. — 3° *Applications :* 1. *Au Fils,* III, 1607-13; cf. V, 2397, 2402, 2407. — Voir également : 2425-26 (S. Irénée), cf. VII, 2444; V, 2432 (Tertullien); 2435 (Clément d'Alexandrie), cf. III, 158; V, 2437-38 (Origène), cf. XI, 1520; V, 2444 (Denys d'Alexandrie); 2448 (rappel du conc. de Nicée); 2450 (S. Athanase); 2451 (S. Cyrille de Jérusalem); 2452 (S. Hilaire), cf. VI, 2421; V, 2353 (Victorinus Afer); 2454-55 (Cappadociens), cf. II, 453 (S. Basile); VI, 1842 (S. Grégoire de Nazianze); V, 2456 (Pères syriaques); 2457-58 (conc. de Rome de 380); 2461 (S. Maxime le Confesseur). — 2. *Au S.-Esprit,* III, 1613-14. — Voir également : V, 702 (S. Irénée), cf. VII, 2445; V, 705, 707 (Origène), cf. XI, 1520; V, 712 (Hippolyte); 713 (S. Grégoire le Thaumaturge); 714 (Tertullien); 718, 722 (S. Athanase); 725 (S. Cyrille de Jérusalem, S. Basile); 731 (S. Grégoire de Nazianze); 733 (S. Grégoire de Nysse); 738 (S. Épiphane); 740 (Didyme); 744 (S. Éphrem); 747 (S. Hilaire), cf. VI, 2426; V, 748 (S. Ambroise); 750 (S. Jérôme); 750-51 (S. Augustin). — 3. *A la Trinité,* III, 1614-15; cf. 2528-29 (circumincession). — Voir également : S. Ambroise, I, 949; S. Athanase, 2172; S. Augustin, 2347; S. Basile, II, 453; Clément d'Alexandrie, III, 159; S. Cyrille de Jérusalem, 2547; S. Denys, pape, IV, 424; Didyme, 754; Lucifer de Cagliari, XV, 2657; Victorinus Afer, 2916. — Cf. les différents *Symboles; Trinité.*

CONTA (Basile), savant roumain (1846-1882). — Son monisme matérialiste, X, 318.

CONTARINI (Gaspard), cardinal. — Notice [B. Heurtebize], III, 1615. — Sa promotion au cardinalat par Paul III, XII, 13; XV, 1415; — préparation du conc. de Trente et de la réforme catholique, 1415, 1416, 1417 (principal auteur du *Consilium de emendanda Ecclesia;* cf. XII, 13), 1418, 1419, 1420, 1422, 1423, 1424, 1425, 1427. — Conférence de Ratisbonne, l'*Intérim,* XII, 15; X, 733-35 (mérite des bonnes œuvres); — C. et Pighi, XII, 2095, 2097-98; VIII, 2162-64 (double justice); cf. XII, 15-16, 2415; — la double justice et Pole, VIII, 2162; et Jérôme Aléandre, 2163; cf. I, 694. — C. blâme Pole, XII, 241. — Cité : VIII, 2183; X, 731, 759; XII, 13, 14, 15, 2102.

Outre les deux ouvrages de Hünermann et H. Rückert, cités X, 735, on consultera : le *Concilium Tridentinum,* de la Görresgesellschaft, XII, 131-45, 151-53, 208-14, 313-14; la correspondance de C. avec le cardinal Hercule de Gonzague, dans Friedensburg, *Quellen und Forschungen aus ital. Arch.,* II, 161-222; et, pour ses activités comme ambassadeur de Venise, H. Hackert, *Die Staatschrift Gasparo Contarinis und die politischen Verhältnisse Venedigs im sechzehnten Jahrhundert,* Heidelberg, 1940. — *D. H. G. E.,* XIII, 771-784.

CONTARINI (Jules), évêque de Bellune, neveu du précédent. — Doctrine minimisant le rôle de l'homme dans la justification, VIII, 2179.

CONTE A CORONATA (Matteo), canoniste franciscain, contemporain, né à Gênes le 7 mai 1889. — Cité plusieurs fois en bibliographie. Son principal ouvrage est un commentaire du Code en 5 vol., *Institutiones juris can.,* complété par 3 vol. *De sacramentis,* Turin, Marietti. Un abrégé des *Institutiones* a paru sous le titre *Compendium juris can.* Autres écrits : *Jus publicum eccl.; Interpretatio authentica Codicis,* avec les documents du S.-Siège jusqu'en 1947; *Manuale practicum juris disciplinaris et criminalis regularium; Il Terzordine francescano* (législation canonique), traduit en plusieurs langues. — Cité : XIV, 1887, 1904; XV, 2849, 3064, 3083, 3091.

CONTELORIO (Félix). — Notice [B. Heurtebize], III, 1616; cf. VIII, 228.

CONTEMPLATION. — Voir *Mystique.*

CONTENSON ou **CONTENSOUS** (Guillaume-Vincent de). — Vie. Œuvres [R. Coulon], III, 1631-33; cf. VI, 920. — Caractère de sa théologie, XV, 424, 488. — La raison de convenance en théologie, IV, 2372-73. — Révélation et inspiration, VII, 2147. — Foi et évidence *in attestante,* VI, 401, 442. — Transmission du péché originel, XII, 528. — Forces diminuées extrinsèquement dans l'état de nature déchue, XI, 40. — Efficacité intrinsèque de la grâce par la prédétermination causale, XII, 2984. — Secours actuel opérant la justification, XV, 986 (l'opinion de S. Thomas, VI, 1631-32). — A propos de probabilisme : l'ignorance des préceptes de droit naturel; coïncidence avec les thèses jansénistes, XIII, 506-07. — Sur le péché de sensualité, XII, 182. — Révélation et inspiration, VII, 2147. — Mariologie : sanctification de Marie en raison de la maternité divine, XV, 941; cf. IX, 2364, 2425; — coopération instrumentale de Marie à l'union hypostatique (?), 2352. — Le corps du Christ et notre chair après la communion, V, 1226; et notre résurrection, III, 513. — L'intention du ministre dans les sacrements, VII, 2274-75.

CONTENTIEUX. — Voir *Justice* et *Tribunaux.*

CONTENTION. — Définition et moralité, II, 2264; cf. VI, 1431.

CONTI (*Armand de Bourbon,* prince de). — Notice [C. Constantin], III, 1633.

CONTI (Michele-Angelo). — Voir *Innocent XIII.*

CONTI (Nicolas de'). — Son voyage en Inde (XVe s.), XIV, 3096.

CONTI (Sigismond de'). — Historien du début du XVIe s., comblé de faveurs par Sixte IV, XIV, 2215.

CONTI DE SEGNI (Hugolin). — Voir *Grégoire IX.*

CONTINENCE, INCONTINENCE. — Notion. Histoire. Législation canonique [H. Moureau], III, 1633-49. — L'article étant la continuation de *Célibat,* voir ce mot (*Tables,* 565-66). — C. et devoir conjugal, voir *Mariage.*

CONTINENTS. — Voir *Encratites.*

CONTINGENCE et NÉCESSITÉ. — Voir *Nécessité.*

« CONTINUATION DE THÉOPHANE ». — Sur le sort de l'empereur iconoclaste Théophile, XIII, 1246 (purgatoire).

CONTOGONIS (Constantin). — Notice [A. Palmieri], III, 1649.

Contogonis enseignait l'inspiration des deutérocanoniques, Εἰσαγωγὴ εἰς τὴν θεῖαν Γραφήν, p. 14. — *T. D. C. O.*, I, 660.

CONTRADICTION, TERMES ET PROPOSITIONS CONTRADICTOIRES ou **CONTRAIRES.** — Le principe de C., voir *Principes premiers.* — Liberté de C. et de contrariété, IX, 661; — indifférence de contrariété et de C. pour les jansénistes, VIII, 423; cf. troisième proposition, 485-91. — L'hérésie, contradictoire d'une proposition de foi, VI, 2213; voir cependant II, 3105-06; une vérité de foi, contradictoire de l'hérésie, VI, 2213. — Dieu ne peut réaliser des contradictoires, XV, 3354-55. — C. et problème des distinctions (chez les nominalistes), XI, 742-44; — Dieu et la réalisation des non-contradictoires, 764; cf. 776. — Nicolas d'Autrécourt; principe d'identité et règle de non-contradiction, 570; — C. de l'être corruptible, 576. — Nicolas de Cuse : par delà le principe de C., la coïncidence des contraires, 607. — Pascal et la méthode des contraires, 2174-75; cf. 2178. — Contrariété (à la loi, à la vertu), essentielle au péché, XII, 152, 158, 184, 192, 204, 213, 219; — contrariété et prétérition dans le péché, 234.

CONTRAINTE. — Voir *Violence.*

CONTRAIRES. — Voir *Contradiction.*

CONTRAT. — Définition. Conditions de validité. Obligation. Modifications [C. Antoine], III, 1649-70.

1° *Définition.* — 1. Nature : C. et quasi-C., C. et sollicitation, III, 1649-50. — 2. Division des C., 1650-52 (différentes espèces de C.).

Parmi les contrats ayant fait l'objet d'un article : C. aléatoires, I, 695-703; cf. jeux de bourse, II, 1100-16 (*Tables*, 70); — vente à terme (décret d'Alexandre III), I, 719; XV, 2357; — aumône, bienfaisance, I, 2561-71 (*Tables*, 328; cf. *Assistance*, 281); — C. du cens (Calixte III), II, 1351 (*Tables*, 499); — C. collectif de travail, III, 1871-72; cf. XIV, 979-89; — dépôt, IV, 521; — donation, 1692; — fiançailles, V, 2271; — hypothèque, VII, 568; — louage, IX, 940; — mariage, 2276-78, 2279-82; cf. 2288-95; — prêt de consommation et prêt de production, XV, 2382-89; prêt à intérêts, titres le justifiant, 2374-77, 2379-84; — simonie, XIV, 2142, 2147 sq.; usure, C. illicites, XV, 2356-59; cf. IX, 79-80; exceptions, XV, 2359-60; licites, 2360-65; — vente et achat, 2623-35; cf. *Commerce* (*Tables*, 645).

2° *Conditions de validité.* — 1. Quant à la matière, III, 1652-53; — cas de la simonie, conventions illicites de droit divin et de droit ecclésiastique, XIV, 2147-54; — titres excluant la simonie, 2156. — 2. Quant à la cause, III, 1653-55. — 3. Personnes capables de contracter, 1656-58. — 4. Consentement légitime, 1658-64; — vices du consentement : erreur, 1060; cf. V, 446-48; violence, III, 1061; cf. 2013 (crainte); XV, 3091 (violence); dol, III, 1663; cf. VI, 785-93 (fraude).

3° *Obligation.* — 1. Le C. engendre des obligations de justice commutative, XIV, 1013. — Règles d'interprétation des conventions, III, 1664-66; — réparation des dommages causés par exécution des conventions, IV, 1683-86; acquittement des dettes, XIII, 2492-94; et restitution prévue par un C., 2497. — 2. Extinction des obligations, III, 1666-67; cf. XIII, 2499-2500.

4° *Modifications du contrat.* — Serment, III, 1667; — obligation qui en résulte, XIV, 1952; — cessation de l'obligation, 1954. — Modalités, III, 1667-69. — Conditions, 1669-70.

CONTRAT SOCIAL. — Thèse de Jean-Jacques Rousseau, XIV, 111-14; cf. XIII, 1758-59; V, 888. — L'hypothèse du C. social et la peine de mort, X, 2502, 2506-07. — Concept du tyran en fonction du C. social, XV, 1956. — Le pacte « exprès » ou « tacite » chez Suarez n'a rien du contractualisme de Rousseau, XIV, 2712.

CONTREBANDE. — La C. et les lois pénales, IX 907; cf. XV, 1536-37.

CONTRE-REMONTRANTS. — Notice [L. Lœvenbruck], III, 1670-71. — Voir *Arminiens* (*Tables*, 266).

CONTRIBUTIONS. — Voir *Impôt.*

CONTRITION. — Voir *Pénitence* (sacrement).

CONTROVERSES, CONTROVERSISTES. — Notion. Principales C. Point de vue canonique et moral [H. Quilliet], III, 1694-1748. Les compléments à cet article seront intercalés en petits caractères.

1° *Notion.* — Divers sens du mot « Controverses », III, 1694-95.

2° *Principales controverses et principaux controversistes avant la Réforme.* — 1. S. Étienne et les Juifs, III, 1695; cf. IV, 709. — 2. C. de S. Paul (à Damas et Jérusalem, à Athènes, à Corinthe, à Éphèse, à Troas), 1695-97. — 3. S. Justin (*Apologies* et *Dialogue*), 1697-98; cf. VIII, 2233-38. — 4. C. avec les donatistes, S. Augustin, III, 1698-99; cf. I, 2277-80, 2294-96, 2410; IV, 1701-19 (*Tables*, 703). — 5. C. avec les vaudois (vers 1190), III, 1699 (*Tables*, 555). — 6. C. avec les albigeois, 1699-1702 (*Tables*, 554); cf. VI, 865 (S. Dominique).

Les premiers controversistes : au IIe s., Pères apologistes (*Tables*, 206-09); — auteurs antignostiques, VI, 1436-37 (Origène, S. Irénée, Tertullien, S. Hippolyte et ses *Philosophoumena*, Clément d'Alexandrie; cf. V, 2423-26; IX, 2010-11; XV, 2499-2502). — Autres controversistes (IIIe s.) : Adamantius (dialogue), I, 391 (*Tables*, 35); Arnobe l'Ancien, 1985 (*Tables*, 269); Lactance, VIII, 2426-32; Victorin de Pettau, XV, 2885 (*Adversus omnes hæreses*, aujourd'hui perdu); Méthode d'Olympe, contre Porphyre, X, 1612.

C. trinitaires. — Modalisme, monarchianisme, sabellianisme, X, 2193-2209; V, 2426 sq., 2443 sq. — C. arienne (*Tables*, 256-63). — Macédonianisme (C. pneumatomaque), IX, 1564 sq. — C. du *Filioque*, V, 762-829, 2309-42; XV, 1746, 1753-62.

C. christologiques. — Apollinarisme (*Tables*, 195). — Nestorianisme, III, 2489-99 (écrits de S. Cyrille d'Alexandrie); conc. d'Éphèse (*Tables*, 660-61); Nestorius, XI, 90-130; Théodoret, XV, 304. — Eutychianisme, monophysisme, V, 1582-89; cf. IV, 1369-73 (Dioscore); Éphèse (Brigandage d') (*Tables*, 713), X, 2219 (monophysisme sévérien); — C. théopaschite, 2237; VII, 171-75; XV, 505-12; — C. gaïanite, VI, 1002-22; — C. sur l'incorruptibilité du Christ (Julien d'Halicarnasse et Sévère), VIII, 1932-34. — Monophysisme trinitaire (Jean Philopon), X, 2243-49; VIII, 838; cf. S. Léon le Grand, IX, 246-67; cf. VII, 478-83; — conc. de Chalcédoine (*Tables*, 661-62); — affaire des Trois Chapitres, IIe conc. de Constantinople (*Tables*, 663-64). — Monothélisme, X, 2307-22; IIIe conc. de Constantinople (*Tables*, 664-65). — C. sur la science du Christ (agnoètes) (*Tables*, 57). — C. adoptianistes (*Tables*, 38-39). — C. du sang du Christ répandu pendant la Passion, VI, 897; VII, 538-39; XIV, 1094-97. — C. dogmatique (XIIe et XIIIe s.) sur l'union hypostatique, VII, 512-17 (conséquence de l'adoptianisme). — C. théologique sur le mode d'union, 29, 525-29. — C. sur le motif de l'incarnation, 1495-1507. — C. sur la liberté du Christ, VIII, 1295-1312.

C. sur Dieu. — C. sur le manichéisme, X, 1841-58; cf. S. Augustin, I, 2277, 2292-94; X, 1691-95; — Priscillien et le conc. de Braga, 391-400 (*Tables*, 699). — C. palamite, XI, 1777-1818.

C. pélagienne et semi-pélagienne. — S. Augustin, I, 2296-99, 2375-2408; VI, 1567-68; VII, 1741-42 (et Julien d'Éclane); XII, 382-413 (péché originel); 675-714 (pélagianisme); XIV, 1786-1850 (semi-pélagianisme); cf. conc. d'Orange (529) (*Tables*, 724-26).

C. sur la foi. — Analyse de la foi, VI, 469-512.

C. sur les sacrements. — Aspects généraux, IV, 1615-16; — causalité, XIV, 614-24; — baptême des hérétiques, II, 219-33; — eucharistie (C. bérengarienne) (*Tables* 424-25); — ordre : matière et forme, XI, 1315-33; réordinations, 1282-98; XIII, 2387-2431.

C. avec les Juifs. — Des origines à nos jours, VIII, 1870-1914.

C. iconoclaste. — Iconoclasme, VII, 584-87; IIe conc. de Nicée (*Tables*, 665-66); — Livres carolins (*Tables*, 539).

C. diverses. — Frères prêcheurs : aristotélisme de la scolastique (*Tables*, 253), cf. VI, 892-96; — âme, forme du corps humain (*Tables*, 130), 569-81, 896; — pauvreté religieuse, 896-97. — Frères mineurs, fraticelles, spirituels, 770; XIV, 2523. — Immaculée Conception, IV, 1616; VI, 846, 855; cf. 899-900. — C. sur la prédestination au IXe s., XII, 2901-35. — C. sur la thèse conciliaire (*Tables*, 657-58). — C. Paul de Burgos-Döring-Deza, à propos de Nicolas de Lyre, IX, 1418. — Diverses C. de Macedo, IX, 1461-63.

3° *Principales controverses et principaux controversistes de l'époque de la Réforme.* — 1. *En Allemagne.* — *a) Entre catholiques et protestants.* — *a.* Heidelberg (avr. 1518) [Eck et Luther], III, 1702; IV, 2056; IX, 1155; XII, 1055. — *b.* Augsbourg (oct. 1518) [Cajétan et Luther], III, 1702; II, 1317-18; IX, 1155. — *c.* Leipzig (juin-juill. 1519) [Eck, Luther et Carlostadt], III, 1702; II, 1751; IV, 2056; IX, 1157-58; XV, 3760-61. — *d.* Augsbourg (juin-sept. 1530) [Eck, Wimpina, Cochlée et Mélanchthon, Brenz, Schnepf], III, 1702; IV, 756 (Dietenberger); VIII, 2155; XIV, 459 (cf. *Tables*, 637). — *e.* Leipzig, nouvelle conférence (avr. 1534), III, 1704. — *f.* Haguenau (juin 1540), 1705; VIII, 2156; XV, 1422; cf. II, 1163 (Bucer); IV, 2057; VI, 1882 (Gropper); XII, 2231 (Pistorius senior). — *g.* Worms (nov. 1540-janv. 1541) [Eck, Gropper et Mélanchthon], III, 1705; XV, 1422-23; cf. IV, 2057; VI, 1882; XII, 2231. — *h.* Ratisbonne (avr.-juin 1541) [Eck, Pflug, Gropper et Mélanchthon, Bucer, Pistorius], III, 1706; XV, 1423; cf. II, 1163; IV, 2057; VI, 1882; XII, 15, 1367, 2231. — *i.* Ratisbonne (deuxième colloque, janv. 1546) [Malvenda, Billik, Hofmeister, Cochlée et George Major, Pistorius, Schepf, Frecht], III, 1707; VII, 19; VIII, 2156; cf. II, 890 (Billik); VII, 19 (Hofmeister); XII, 2231. — *j.* Worms (sept.-oct. 1557) [Canisius et Mélanchthon], III, 1707-11; cf. II, 1514-15; VI, 1885 [Gropper]. — *k.* Bade (1589) et Emmendingen (1590), III, 1711. — *l.* Francfort (1650) [Magni et divers ministres].

C. sur la liberté humaine, l'Église et les indulgences (juin 1519), à Leipzig [Luther, Carlostadt et Jean Eck], IX, 1157-58; cf. IV, 2056. — Premières C. sur la justification, VIII, 2154-55; 2209-10.

b) Entre protestants. — *a.* Conférence de Marbourg (oct. 1529) sur l'eucharistie, III, 1711-12; V, 1341-42; X, 510, 1095; XI, 950, 1652; XIV, 456-57; XV, 3825. — *b.* Concorde de Wittenberg (1536), III, 1712; XIV, 459-63. — *c.* Dispute de Leipzig (1550) [synergistes (Pfeffinger) et luthériens rigides], III, 1712. — *d.* Colloque de Gotha (1558) [Flacius et Strigel], 1713; VI, 5. — *e.* Dispute de Weimar (1560) [encore Flacius et Strigel], III, 1713; VI, 5-6. — *f.* Colloque de Cassel (1561) [calvinistes et luthériens], sur la fraction du pain, III, 1713-14. — *g.* Colloque de Maulbronn (1564) [luthériens et calvinistes], sur l'eucharistie, 1714; cf. II, 2355; XV, 2043. — *h.* Colloque d'Altenbourg (1568-69) [flaciens et mélanchthoniens], sur la justification, III, 1714-15. — *i.* Colloque de Zerbst (1570), 1715. — *j.* Colloque de Torgau (mai-juin 1576), élaboration du Livre de Torgau, 1715-16; XV, 2044-45.

C. antinomiste [Agricola et Mélanchthon, Luther arbitre], VIII, 2152-53; conférence de Torgau (1527), 2153. Cf. I, 633. C. de Bèze, II, 809-11.

2. *En Suisse.* — *a)* Colloques de Zurich (1523, 1524) [Zwingle, Faber et Hofmann], III, 1716-17; cf. XV, 3732, 3765, 3772. — *b)* Dispute de Bade (mai-juin 1526) [Eck, Faber, Mürner, Baer, Lempp et Œcolampade, Haller, Link, Hess, Immeli, Studer, Weissenburg], II, 31-33; III, 1717-18; V, 2082; XIV, 453; XV, 3736, 3772. — *c)* Colloque de Berne (janv. 1528) [Zwingle, Bucer, Capito, Haller et quelques catholiques], III, 1718; XIV, 454. — *d)* Colloque de Lausanne (1530) [Farel, Viret, contre quelques catholiques], III, 1719.

3. *En Hollande.* — C. entre contre-remontrants et arminiens, III, 1719-20; cf. I, 1969; II, 1423; XII, 2961 (voir *Dordrecht, Tables*, 712).

4. *En Pologne.* — Colloque de Thorn (1645), III, 1720-21.

5. *En France.* — *a) Colloques entre catholiques et protestants : a.* Colloque de Poissy (juill.-oct. 1561) [cardinal de Lorraine, Laynez et Th. de Bèze, Pierre Martyr], III, 1721-24; XV, 1451, 1465; II, 808; XV, 2695. — *b.* Conférence de Fontainebleau (1600) [cardinal Du Perron et du Plessy-Mornay], III, 1724-25; IV, 1956-57. — *b) Colloques entre hérétiques :* Montbéliard (mars 1586) [Théodore de Bèze et Andréa], III, 1725 (voir *Ubiquisme*).

6. *Controverses de S. François de Sales.* — C. publiques et privées, III, 1726-27. — Cf. VI, 739-42.

4° *Controverses diverses.* — Du card. Bellarmin : C. vénitiennes, II, 569; anglicanes, 570; gallicanes, 671-72. — Jésuites : C. protestante, VIII, 1054-57; janséniste, 1057-60; gallicane, 1060-63; rationaliste, 1063-68. — Frères mineurs : C. protestante, VI, 837, 846-47, 854-55. — Frères prêcheurs : C. protestante, 910-12; janséniste, 916-18; probabiliste, 918-19. — Controversistes et unité de l'Église, XV, 2202-07. — Autour du gallicanisme et du fébronianisme, XII, 2759. — C. sur le probabilisme, voir ce mot, XIII, surtout 481-530; et VIII, 1085-88. — C. thomisme et molinisme : science divine, grâce efficace, prémotion et concours divin, prédestination, voir ces mots. — C. sur la transsubstantiation, XV, 1399-1406. — C. sur l'essence du sacrifice eucharistique, X, 1143-1246. — C. sur la foi et l'analyse de l'acte de foi, VI, 469-512; — foi et science, 450-67. — C. antiprotestante sur la tradition, XV, 1323-36.

Inutile de relever les noms de tous les auteurs ayant pris part aux C. religieuses. On les trouvera, en grande partie, à l'art. *Apologétique* (*Tables*, 200-05).

5° *Controverse récente à Rome.* — Sur la venue de S. Pierre à Rome (févr. 1872), III, 1727-30.

La venue de S. Pierre à Rome n'est plus aujourd'hui controversée. Les contestations soulevées, au temps de la Réforme, par la polémique protestante n'ont jamais totalement cessé depuis. Cependant le nombre des critiques, même les plus opposés au catholicisme, qui les soutiennent va toujours en diminuant. « Le dernier négateur en renom de la venue de S. Pierre à Rome est, en France, Ch. Guignebert, *La primauté de Pierre et la venue de Pierre à Rome* (Paris, 1909). P. Monceaux (*L'apostolat de Pierre à Rome*, dans *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1910, p. 216-40) a donné de cet ouvrage une critique qui est demeurée sans réplique qui porte » (J. Zeiller, dans Fliche-Martin, I, 228; de cet ouvrage on lira, sur le sujet, les p. 228-32). Les récentes fouilles faites à S.-Pierre du Vatican ont apporté un surcroît de preuve à cette vérité historique. Voir à *Pierre (S.)*.

6° *Prescriptions canoniques.* — Décret d'Alexandre IV, III, 1731; cf. conc. de Trente, XV, 1435, 1479; — exceptions, III, 1734. — Décrets des Congrégations romaines (Propagande, Concile, S.-Office), 1734-35. — Récentes directives (Léon XIII, S. C. des Affaires ecclésiastiques), 1735-37.

On pourra rapprocher de ces prescriptions l'instruction du S.-Office du 20 déc. 1949 sur le *Mouvement œcuménique*. — *Documentation cath.*, 12 mars 1950, col. 329-35.

7° *Conclusions morales.* — Concernant la C. improprement dite, III, 1727. — Relatives à la C. proprement dite, 1738-48.

CONTUMACE. — Étude canonique [B. Dolhagaray], III, 1748-55.

1° *Conditions pour encourir les censures ecclésiastiques*, III, 1748-52; cf. II, 2114, 2121-23; XII, 642-43.

La contumace implique toujours mépris de l'autorité ecclésiastique, manifesté par une désobéissance à un ordre donné avec menace de censure :

Can. 2242, § 1 : « La censure ne punit qu'un délit extérieur, grave, consommé, joint à la contumace... »

§ 2 : « S'il s'agit de censures *ferendæ sententiæ*, est contumace celui qui, en dépit des monitions dont parle le can. 2233, § 2, n'interrompt pas son délit ou refuse de faire pénitence du délit accompli et de réparer convenablement les dommages et le scandale causés; mais, pour encourir une censure *latæ sententiæ*, il suffit de transgresser la loi ou le précepte auquel est attachée cette censure, à moins que le coupable n'en soit excusé par une cause légitime. »

§ 3 : « La contumace prend fin quand le coupable s'est vraiment repenti de son délit et en même temps a donné une satisfaction convenable pour les dommages et le scandale, ou du moins a sérieusement promis de satisfaire... »

Voir Naz, *Traité*, IV, n. 995-96.

2° *Contumace devant les tribunaux*, III, 1752-55.

Dans le droit actuel, la notion de contumace et la procédure contumaciale sont envisagées aux can. 1842-51 (voir Naz, *Traité*, IV, n. 533-50; P. Torquebiau, dans *D. D. Can.*, IV, 507 sq.). En voici le résumé : « La contumace consiste à désobéir à l'ordre du juge de comparaître devant lui. Le juge peut déclarer la contumace, lorsque la citation a été certainement faite et que la personne citée n'a pas présenté une juste excuse de son absence (can. 1842-44). Si le *défendeur* est contumax, on fait le procès sans lui et on peut le menacer de peines ecclésiastiques; s'il se présente au cours du procès, on lui permet de présenter sa défense, mais non de traîner les choses en longueur (can. 1846). Si le *demandeur* ne comparaît pas, on lui adresse une nouvelle citation; s'il n'y obéit pas, on le déclare contumax et il perd le droit de poursuivre son instance, mais le promoteur de justice peut la poursuivre en vue du bien commun (can. 1850). Le plaideur qui n'a pas « purgé » sa contumace (en prouvant son impossibilité d'arriver plus tôt) est condamné aux frais occasionnés par cette contumace et parfois à indemniser l'autre partie (can. 1851) » (É. Jombart, dans *Catholicisme*, III, 157).

CONTZEN (Adam). — Notice [H. Dutouquet], III, 1755-56. — Les évangélistes sont exempts d'erreurs, VII, 2230. — Canonicité des Écritures, II, 1555.

CONVENTION, CONVENTIONS. — Voir *Concordats; Contrats*.

CONVENTION NATIONALE (1792-1795). — Application de la Constitution civile du clergé, III, 1587-89; — et Pie VI, XII, 1666. — La mort de Louis XVI, XV, 2007. — Légitimité de l'insurrection vendéenne, 1972. — Écoles organisées par la C., 2249. — Lalande et la C., VIII, 2453.

CONVENTUELS. — Voir *Frères Mineurs*.

CONVERSANO (Abbesse de). — Autorité, I, 21.

CONVERSION, AVERSION. — 1. *Dans le péché :* péché actuel, *conversio ad creaturam, aversio a Deo*, XII, 151, 161, 166, 171, 218, 221, 222, 229, 235, 257-58, 733, 1018 (Cajétan); XI, 2157 (Pascal), cf. 2167; — péché d'orgueil, 1424, 1426, 1428; — péché originel, XII, 460 (Alexandre de Halès), 464 (S. Bonaventure), 543 (Bellarmin). — 2. *Dans la pénitence : le retour vers Dieu : a)* Appel de Dieu adressé aux hommes en vue de cette C., XV, 3356 sq. (volonté salvifique universelle); cf. MESSIANISME. — Ézéchiel (XVIII, 30), XII, 1087; — Osée, XI, 1648-49; — Jean-Baptiste et la pénitence préalable à l'entrée dans le royaume, VIII, 1183; cf. 651-52; — Jésus-Christ, 1188. — *b)* C., transformation totale de l'homme pécheur, VI, 102. — *c)* L'amour de Dieu pour l'homme, cause première de la C., XII, 2939 (S. Albert), 2945 (S. Thomas), 2969 (Molina). — *d)* Grâces de C. accordées à tous les pécheurs sans exception, VI, 1596-99; cf. VII, 1860 (les infidèles). — *e)* Apport de l'homme sous l'influence de la grâce, dans la pénitence, XII, 745, 976, 984, 999 (S. Thomas), 998 (Jean de Fribourg); — rôle de la grâce, 733 (S. Augustin); cf. VI, 1654; VII, 1860; XII, 737 (S. Thomas), 2872; — décisions du conc. de Trente, I, 2239; cf. XII, 1092; VI, 395, 1640, 1654-55; XII, 971-72; — rôle de la satisfaction, XIV, 1138, 1142-43. — 3. *Difficultés et impossibilités :* passions, XI, 2228-29; — habitudes mauvaises, VI, 2020-21; cf. XV, 2766; — endurcissement, V, 17, 21, 23; — impossibilité dans l'état de terme, X, 2492-95; XII, 980; XV, 959; — impossibilité pour l'ange déchu et pour les damnés, I, 1240; IV, 15-16, 399, 402; V, 90, 98; X, 2006; XII, 980; XV, 959, 3379; — comment convertir les indifférents, VII, 1582. — 4. *L'opinion de S. Thomas relative à la C. de l'enfant vers Dieu dès l'âge de raison*, XII, 248-55, 263; cf. VII, 1863-94 (appréciation des théologiens de toutes écoles). — 5. *La conversion des infidèles par l'évangélisation aux enfers*, 1814-18. — 6. *Questions d'ordre historique et pratique : a)* C. néoplatonicienne et chrétienne, XII, 2363. — *b)* La C. au catholicisme manifeste la vérité et la sainteté de l'Église, VI, 110-11; XIII, 692 sq.; XIV, 855. — *c)* Pénitents et *conversi* aux Ve et VIe s., XII, 823, 834; XIV, 1163; — difficultés à la fin de l'âge carolingien de maintenir la conversion inaugurée au baptême, XII, 830-31. — *d)* Pas de C. forcées, VI, 1918; IX, 690-91, 699; cf. méthode du card. de Richelieu, XIII, 2697; de S. Vincent de Paul, IX, 89-90; — exemples de C. forcées, X, 6; XII, 2473; — esclavage justifié (?) par l'espoir des C., V, 511; — exagérations doctrinales piétiste et janséniste, XII, 2091, 2149, 2153.

Quelques convertis remarquables, spécialement étudiés : S. Paul, XI, 2349-55; — S. Augustin, I, 2270-72; — Du Perron, IV, 1953-54; — Pascal, première C., XI, 2077; deuxième C., 2080; pas de troisième C., 2121; — de Rancé, XIII, 1652; — Chateaubriand, II, 2331-32; — Lacordaire, VIII, 2397-98; — Lamennais, 2474; — Newman, XI, 333-36; — Manning, IX, 1896-99; — Ward, XV, 3511-15.

CONVERTATI (Jean). — Notice [A. Palmieri], III, 1756.

« CONVOCATIONS » DE CANTORBÉRY et D'YORK. — Citées : XIII, 1371-73, 1376, 1378-80, 1391-93, 1405-06, 1410.

CONVULSIONNAIRES DE SAINT-MÉDARD. — Faits et appréciation [L. Lœvenbruck], III, 1756-62. — Pâris (François de), notice [J. Carreyre], XI, 2032-34. — Sur les « miracles » du diacre Pâris, X, 2392 (Montgeron); — critiques : Le Taste, VIII, 2523; cf. X, 416, 431; Hecquet, VI, 2110. — Auteurs mêlés aux controverses : Debonnaire, IV, 160; Lequeux, IX, 440; Pierre Le Clerc, XV, 2412; Legros, IX, 170; Pilé, XII, 2110; Pinel, 2117; Poncet, 2549; Soanen, XIV, 2270; cf. Varlet, XV, 2536; Vella, 2524. — Les phénomènes convulsionnaires de « secourisme », II, 1760; V, 2077, 2302; XIII, 2653 (Reynaud). — Ironies de Voltaire à ce sujet, XV, 3396, 3425, 3440, 3449, 3458. — Autres citations : XII, 2199; XV, 2409-10; 2421, 2431. — Discernement des « miracles » convulsionnaires, X, 1844, 1847; cf. 2392.

CONYBEARE (F. C.), exégète protestant anglais (1856-1924). — Principal ouvrage, *The Historical Christ*, Londres, 1914. « Pour F. C. Conybeare, le « Jésus historique » fut un rabbin imbu des préjugés de son milieu, qui s'est cru inspiré et destiné à devenir au moins le Messie; le « Christ de la foi » est une création de l'épileptique Paul de Tarse; *Myth. Magic and Moral*, Londres, 1909 » (Pinard de la Boullaye, *L'étude comparée des religions*, I, 1929, p. 511, note 3). Sa préoccupation polémique contre la divinité du Christ se manifeste particulièrement dans sa critique du texte de S. Matthieu, XXVIII, 19, *The Eusebian form of the Text Matth., XXVIII, 19* (dans

Z. N. W., II, 1901, p. 275-88); signalée dans *D. T. C.*, v, 2394; x, 370; cf. xv, 1584; et réfutée par J. Lebreton, *Hist. du dogme de la Trinité*, 6e éd., 1927, note E. — Voir également *D. T. C.*, I, 1900; XII, 58 (*The Key of truth, a manual of the paulician Church of Armenia*, Oxford, 1898).

COOK, disciple de Wesley. — Un méthodisme au caractère individuel, XIII, 873.

COOK (Florence), médium employé par W. Crookes dans des expériences spirites. — XIV, 2516.

COOPÉRATION. — Définition. Moralité. Obligations [E. Dublanchy], III, 1762-70. — 1. *Définition :* différentes sortes, 1762-63; cf. XIII, 2480-86 (C. positives); — 2486-87 (C. immédiate et médiate); — 2487-88 (C. négatives); III, 1763 (C. formelle et matérielle), cf. x, 2412. — 2. *Moralité : a)* Malice de la C. illicite formelle, III, 1763-67. — *b)* Licéité de la C. matérielle sous certaines conditions, 1767-69; — C. matérielle aux cultes hérétiques, VI, 2235; — règles du volontaire indirect, XV, 3306-08. — *c)* Applications : C. au duel, IV, 1853-55; — à l'hérésie ou au schisme, VI, 2224 (can. 2316), 2249 (can. 2318, § 1), 2250 (can. 2339); XIV, 1310-12 *(passim)*; — avortement indirect, I, 2645, 2649; — infanticide indirect ou abandon d'enfants, VII, 1725; — danse, IV, 132-33; — scandale, XIV, 1250, 1252; — suicide indirect, 2746-48. — Conditions non réalisées (laxisme, prop. 51), IX, 82. — Voir *Communication « in divinis »* (*Tables*, 647); *Complicité* (652). — 3. *Obligations résultant de la coopération injuste ou illicite :* Principes généraux, III, 1709-10; — restitutions des coopérateurs, XIII, 2480-88; — solidarité des coopérateurs, 2488.

Le Code envisage la coopération aux délits en trois canons :

1° *Coopérateurs physiques.* — Can. 2209, § 1 : « Ceux qui, d'un commun accord, concourent physiquement au délit sont tenus pour également coupables, à moins que les circonstances n'aggravent ou n'atténuent la culpabilité de l'un d'entre eux. »

§ 2 : « Dans un délit qui, de sa nature, demande un complice, chaque partie est également coupable, à moins que le contraire ne résulte des circonstances » (par ex. concubinage, mariage des prêtres, duels, etc.).

2° *Coopérateurs moraux nécessaires.* — Can. 2209, § 3 : « Non seulement le mandant qui est le principal auteur du délit, mais aussi ceux qui poussent à le consommer ou y concourent d'une manière quelconque, contractent, toutes choses égales d'ailleurs, une aussi grande imputabilité que l'exécuteur du délit, si le délit n'eût pas été commis sans leur concours. » (Ils encourent donc les mêmes peines.)

3° *Coopérateurs non nécessaires.* — Can. 2209, § 4 : « Si leur concours a simplement facilité le délit, qui aurait été commis de toute façon, l'imputabilité est moindre. » (Aussi n'encourent-ils pas les peines spéciales fixées pour le délit, à moins qu'un texte législatif n'ait prévu leur cas.)

4° *Coopération rétractée.* — Can. 2209, § 5 : « Celui qui, par une rétractation faite à temps, a pleinement supprimé son influence sur l'exécution du délit est exempt de toute imputabilité, même si l'exécuteur commet le délit pour des raisons personnelles; si l'influence n'a pas été pleinement retirée, la rétractation atténue, mais ne supprime pas complètement l'imputabilité. »

5° *Coopération négative.* — Parmi les coopérateurs négatifs, le Code frappe seulement ceux qui avaient, en vertu de leur office, une vraie obligation de *justice* de s'opposer au délit (magistrats, chefs militaires, fonctionnaires, gardiens, etc.). Encore ne sont-ils pas tenus d'exposer un bien supérieur (par ex. la vie) pour sauver une somme d'argent. Can. 2209, § 6 : « Celui qui concourt à un délit par la simple négligence de son office est tenu pour responsable, proportionnellement à l'obligation qu'il avait, en vertu de son office, d'empêcher le délit. »

6° *Postérieurement au délit.* — Can. 2209, § 7 : « L'éloge du délit commis, la participation au profit, le fait de cacher ou de recéler le délinquant, et d'autres actes postérieurs au délit déjà pleinement consommé peuvent constituer de nouveaux délits, si la loi les frappe d'une peine; mais, à moins d'accord avec le coupable avant le délit, ils n'entraînent pas l'imputabilité de ce délit. » — « Le Code, explique É. Jombart, punit comme *délits spéciaux* la faveur manifestée à l'excommunié (can. 2338, § 2), ou accordée au duel (can. 2351), le fait de défendre certains livres, tels ceux écrits par des hérétiques pour propager l'hérésie (can. 2318, § 1). Qui aide sciemment la propagation d'une hérésie est suspect d'hérésie (can. 2316) et donc soumis aux sanctions prévues par le can. 2315. En dehors de tels cas, les *fauteurs* de délits (flatteurs, recéleurs, etc.) n'en encourent les peines que si ces délits n'auraient pas été commis sans l'assurance préalable de leur concours. »

7° *Solidarité.* — Can. 2211 : « Tous ceux qui concourent au délit conformément au can. 2209, § 1-3, sont tenus solidairement des dépens et des dommages qui sont résultés du délit pour n'importe quelles personnes, lors même que le juge ne les aurait condamnés qu'à une peine proportionnelle. » — « La solidarité, ajoute Jombart, n'existe qu'entre les *principaux coopérateurs*, énumérés au can. 2209, § 1-3. Si l'un d'eux ne paie pas ce à quoi il a été condamné, l'obligation des autres est aggravée d'autant. A la limite, si un seul consent à payer, il doit tout payer. »

Voir Naz, *Traité*, IV, n. 942-43, 945.

COORNHERT ou **KOORNHERT** (Théodore). — Notice [V. Ermoni], III, 1770. — J. Lipse et C., IX, 782.

COPELLOTI. — Controverse sur le jeûne et l'abstinence avec Concina, III, 679-680.

COPERNIC (Nicolas), né à Thorn (Prusse orientale) le 18 févr. 1473, mort à Frauenbourg le 24 mai 1543. — Son grand ouvrage, *De orbium cælestium revolutionibus*, composé dès 1530, ne fut publié que plus tard par son disciple Rhéticus : « Parmi les savants, l'accueil fait à l'héliocentrisme de Copernic fut tout de suite favorable. Par contre, l'opinion du commun fut scandalisée. Luther et Mélanchthon, comme la grande majorité des théologiens catholiques, condamnèrent l'héliocentrisme comme contraire à l'Écriture... Plusieurs universités prononcèrent des condamnations (par ex. Tubingue, 1595). Au temps de Galilée cependant, l'ouvrage de Copernic n'était pas encore à l'Index romain. Campanella (cf. *Tables*, 502), dans son *Apologia pro Galilæo*, arguait encore de l'approbation donnée au théologien polonais par les censeurs de son livre pour essayer d'empêcher la condamnation du mathématicien florentin (1616). Non seulement ce fut en vain, mais la condamnation de l'un entraîna celle de l'autre, *nisi corrigetur, juxta decretum 1620*, ainsi que répéteront les éditions de l'Index romain des XVIIe et XVIIIe s. L'ouvrage de Copernic ne figure plus dans les éditions de l'Index actuellement en vigueur » (H.-M. Féret, dans *Catholicisme*, III, 171).

Un précurseur, Nicole Oresme, XI, 1406. — Osiander et la publication de l'ouvrage de C., 1653. — C. et Galilée, VI, 1058, 1061, 1064, 1066, 1067, 1071, 1072, 1076, 1081, 1083, 1088, 1090, 1092, 1093. — Foscarini défenseur du système et condamné lui-même, XII, 54; cf. VI, 1062, 1077. — Jugement de Bellarmin, II, 573-74; VI, 1062, 1077-78; XII, 54; — de Leibniz, IX, 189; — de Riccioli, XIII, 2664; — de Tanner, XV, 42. — Cité : x, 2252; XI, 1109, 2167; XII, 1489, 1490, 2796; XIII, 1713, 1715, 1716, 1728; XV, 645.

COPPENS (Joseph-Constant-Liévin), né à Termonde (12 oct. 1896). — Docteur et maître en théologie de Louvain (1925), professeur d'exégèse de l'A. T. (1927), il dirige, depuis 1930, le collège du pape Adrien VI. Principaux écrits : *L'imposition des mains et les rites connexes dans le N. T. et dans l'Église ancienne*, 1925; *Hist. critique de l'A. T.*, 1938, qui ouvrit des voies et des possibilités nouvelles à l'exégèse et à la critique catholiques des livres de l'Ancienne Loi; *Les harmonies des deux Testaments*, 1949, qui a renouvelé les discussions sur les divers sens des Écritures. — En dehors de ces ouvrages, il faut mentionner une série d'études sur l'histoire de l'exégèse et de la théologie qui le classent parmi les meilleurs connaisseurs du mouvement scientifique de notre époque, en particulier en Belgique; ses efforts et ses initiatives pour renouveler, en collaboration avec les sœurs de la Doctrine chrétienne de Vorselaar, l'enseignement bibli-

que du degré moyen et élémentaire : *Pour mieux comprendre et mieux enseigner l'Hist. sainte de l'A. T.*, 1930. — Dans la *Bible de Lille*, M. Coppens a donné la traduction des douze petits prophètes (1951), complètement revue en 1954. — Signalons encore : *La connaissance du bien et du mal et le péché du Paradis*, 1948; *La définibilité de l'Assomption*, dans *Ephem. theol. Lovan.*, 1947; *Eucharistie*, dans *D. B. S.*, II, 1146-1215. — Bibliographie complète (jusqu'en 1952) dans *Vom christlichen Verständnis des A. T.*, Bruges-Paris, 1954, p. 49-87. — Cité : x, 857; xi, 1197, 1238; xv, 1110. A. M.

COPPENSTEIN (Jean-André), théologien dominicain (XVIIe s.). — Adaptation des controverses de Bellarmin aux polémiques antiprotestantes, XII, 1117. — Hurter, III, 743.

COPPIETERS (Honoré), né à Overmeire-lez-Gand (30 mars 1874), décédé à Gand (20 déc. 1947). — Docteur et maître en théologie de l'université de Louvain, professeur à ladite université (1900-20), curé-doyen de Lokeren (1920-24) et à Alost (1924-27), évêque de Gand (1927-47).

Mgr Coppieters fut un des plus brillants élèves du professeur Paulin Ladeuze. Son enseignement à l'université se signala par la publication de mémoires importants sur l'Écriture sainte et de plusieurs articles d'orientalisme. Sa dissertation sur le texte des Actes n'a presque rien perdu de sa valeur, *De historia textus Actorum apostolorum*, Louvain, 1902; et la synopse des évangiles, composée en collaboration avec A. Camerlynck (*Tables*, 502), est encore rééditée, *Evangeliorum synopsis juxta Vulgatam editionem*, Bruges, 1910.

D'aucuns lui reprochèrent, ainsi qu'à son maître Ladeuze, une position trop en flèche dans la discussion des problèmes de critique littéraire néotestamentaire. Lui-même demanda à ses supérieurs de le nommer dans le ministère des âmes. Il y réussit si bien que le clergé du diocèse de Gand fut unanime à le souhaiter comme coadjuteur avec droit de succession de Mgr Seghers. La carrière épiscopale de Mgr Coppieters fut heureuse et bénie : il s'appliqua à gouverner ses prêtres avec bonté et se préoccupa surtout de stimuler leur zèle pastoral. — Cité : v, 183; VIII, 1684.

Voir J. Coppens, *Son Exc. Mgr Coppieters*, dans *Folia Lovaniensia*, Bruges-Paris, 1950; diverses notices dans *Annua nuntia Lovaniensia*, VII, 1950, p. 122-32; *Annuaire de l'université cath. de Louvain*, LXXXVII (1950); J. Coppens, *L'enseignement de la théologie à l'Université depuis sa restauration en 1834. L'Écriture sainte*, dans *E. T. L.*, IX, 1932, p. 608-34. J. COPPENS.

COPPOLA (André). — Notice [A. Palmieri], III, 1771.

COPRONYME (Constantin). — Voir *Constantin V* (*Tables*, 803).

COPTE (Église). — Voir *Égypte*.

COQUÉE (Léonard). — Notice [A. Palmieri], III, 1771.

COQUELIN (Dom), mauriste († 1682). — Historien de l'abbaye de Corbie, x, 437.

COQUELIN (François). — Notice [B. Heurtebize], III, 1772.

COQUEREL, père (Ath.). — Sa conception du protestantisme, v, 1800. Cité : IV, 793, 794.

COQUEREL (Josse), abbé de S.-Just-en-Beauvaisis. — Rapports avec Nicolas Psaume, évêque de Verdun, XIII, 1087.

COQUETTERIE. — La C. féminine et S. Cyprien, XII, 776; — et Tertullien, xv, 136.

CORAI DIAMANTIOS. — Notice [A. Palmieri], III, 1772.

CORAN. — Voir *Mahométisme*.

CORAS (Jacques de). — Notice [B. Heurtebize], III, 1844-45.

CORBIE (Abbaye SS.-Pierre-et-Paul, et S.-Étienne, O. S. B.). — Citée : Adalard, I, 366; orthographié Adalhard, XIII, 1628 (Vie par Paschase Radbert); Wala, I, 366; XIII, 1628 (Vie de Wala); Paschase Radbert, abbé, 1628-39; Ratramne, moine de C., 1780-87. — Cf. II, 605. — *Catholicisme*, III, 176-78 (dom Gazeau).

CORBINIEN (Saint), premier évêque de Freising (Bavière), né vers 680 à Châtres (aujourd'hui Arpajon), au sud de Paris; mort en 729 ou 730. — Selon sa volonté, son corps fut enseveli à Obermais (Tyrol sud), près du tombeau de S. Valentin. En 768, l'évêque Arbeo (Aribon) le fit transférer dans la crypte de la cathédrale de Freising. Sa fête se célèbre le 9 sept. et sa translation le 20 nov. C. était moine et évêque missionnaire; il fut envoyé par le pape Grégoire II pour évangéliser la Bavière. Son zèle lui attira des difficultés sous le règne du comte Grimoald, lors de ses prédications à Freising et aux environs. Il y fonda un monastère et, vers 724, l'évêché, point de départ du christianisme dans la Haute-Bavière et la Slovénie.

La Vie de S. Corbinien, écrite par Aribon, éditée par S. Riezler dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Munich, a reçu une édition critique par Br. Krusch, dans *M. G. H., Script. rer. merov.*, VI, 497-635; B. Arnold, *Das Leben des hl. Korbinian*, Freising, 1924; J. Schlecht, *Wissenschaftliche Festgabe zum 1200-jährigen Jubiläum des hl. Korbinian*, Munich, 1924; H. Frank, *Der hl. Korbinian, ein Klosterbischof*, Freising, 1934; *A. S.*, sept., III, 251-95; *B. H. L.*, 1947-49; *L. T. K.*, VI, 203; *D. C. B.*, I, 686; *D. H. G. E.*, VI, 1532-33 (art. *Bavière*); XIII, 825-26. A.-W. ZIEGLER.

CORBLET (Louis-Achille-Jules), écrivain ecclésiastique (1819-86). — Dans le domaine théologique, on lui doit : *Hist. dogmatique, liturgique et archéol. du sacrement de baptême*, Paris, 1881-82; cf. *D. T. C.*, II, 295; et *Hist. dogm., liturg. et archéol. du sacrement de l'eucharistie*, 1886; cf. v, 1208. Dans *Rev. de l'art chrétien*, il donna, en 1868, une étude des *Origines royennes de l'institut des Filles de la Croix*, utilisée par le P. de Sallnis et par H. Bremond, cf. XIII, 1560-61.

Cité : à propos du baptême, II, 168, 171, 234, 239, 255, 274, 276-77, 284-85, 337; — à propos de l'eucharistie, v, 1204; xv, 3014; — sur l'enseignement des Guérinets, XIII, 1560.

CORDARA (Jules-César). — Notice [J. Brucker], III, 1845.

CORDELIERS. — Voir *Frères Mineurs*.

CORDEMOY (Géraud), auteur et philosophe du XVIIe s. (1620-84). — Membre de l'Académie française. Il composa un traité sur le *Discernement du corps et de l'âme*, une *Hist. de France depuis le temps des Gaulois*, et divers écrits publiés en 1704 (Œuvres de Cordemoy). Il apporte une double modification à la notion cartésienne de Dieu : il en combat la tendance panthéiste et en accuse le caractère occasionaliste, IV, 1248-49.

CORDEMOY (Louis-Géraud de), fils du précédent. — Notice [B. Heurtebize], III, 1846.

CORDIER (Balthazar). — Notice [E. Mangenot], III, 1846.

Voir *D. B.*, II, 967-68 (E. Mangenot); *D.B.S.*, I, 1084-1233, art. *Chaînes exégétiques*, par R. Devreesse, *passim*.

CORDIER (Henri). — Édition de l'*Itinerarium* d'Odoric de Pordenone, XI, 946 (bibliographie).

CORDIER (Philibert-Louis). — Notice [P. Bernard], III, 1847.

CORDON. — Ornement sacré, XI, 1591, 1593, 1596, 1598, 1600, 1601.

CORDONNIER (Charles). — Auteur contemporain spécialisé dans l'histoire religieuse et la direction des âmes. — Né à S.-Venant (8 avr. 1870), chanoine titulaire de Rouen, membre des académies d'Arras et de Rouen. Ouvrages d'histoire : *Hist. des Filles de la Croix*, Paris, 1922; *Vie de la comtesse de Ségur*, 1930; *Madame Julie Lavergne*, 1936; *Vie du P. Barré, fondateur des Dames de S.-Maur*, 1938; *Vie de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen*, 2 vol., 1946, 1950; *Vie du card. Amette, archevêque de Paris*, 2 vol., 1950. Ouvrages de direction spirituelle : *Retraites progressives aux jeunes filles*, sur les épisodes évangéliques (*Bethléem; Nazareth; Au Temple de Jérusalem; Dans le silence et la prière; De la mort à la vie; A la recherche du vrai bonheur*); *Causeries familiales aux jeunes filles*. Ajoutons : des études sur la sainte eucharistie (*Vie du tabernacle; Vie issue du tabernacle; Hist. du culte du S.-Sacrement; Carême eucharistique*); des études sur les prophéties messianiques (*Les voix qui montent*,

2 vol.); *La très Ste Vierge; Visite à Béthanie;* enfin les carêmes prêchés à N.-D. de Paris pour les dames, de 1939 à 1943 : *La femme chrétienne en face du paganisme renaissant; Misère des femmes françaises; Rendre Dieu à la France; Stabiliser la famille; Grandes heures du foyer.* A. M.

CORDOUE (Concile de). — Voir *Tables*, 711.

CORDOVERO (Moïse). — Chef d'école dans l'interprétation de la cabale, II, 1272.

CORÉ (Fils de). — Sur les psaumes à eux attribués, XIII, 1098-99, 1101, 1102, 1104-05. — *D. B.*, V, 813.

CORÉ, DATHAN, ABIRON. — Leur châtiment et le respect de la hiérarchie sacrée, XI, 1202; cf. 707.

CORÉE. — Situation religieuse (*Tables*, 277). — L'apostolat sous Léon XIII, IX, 350. — Martyrs de C., X, 245. — Missions, I, 2081, 2094-95; cf. 2096, 2116-17; X, 1869, 1875, 1888, 1891, 1895, 1902, 1911, 1919, 1983-84; — mission orthodoxe, XIV, 1450.

COREGLIA (J. de), capucin espagnol. — Commentateur des propositions condamnées par Alexandre VII et Innocent XI, XIII, 570-71.

CORESSIOS (Georges). — Notice [A. Palmieri], III, 1847. — Attaché au palamisme, XI, 1812; — sa thèse sur l'expiation d'outre-tombe, XIII, 1333. — *T. D. C. O.*, I, 513.

CORGNE (Pierre). — Notice [B. Heurtebize], III, 1848.

CORINTHE (Église de). — Origines apostoliques, V, 1674, 1681-82; passage de S. Pierre à C. (?), XII, 1752; — l'évangélisation de S. Paul et la pensée grecque, XI, 2409; — rôle d'Apollos, 2410. — Primus, évêque au milieu du IIe s., V, 1681; — Denys de Corinthe, IV, 427; témoignages d'Hégésippe, VI, 2116, 2117; — cf. XV, 1057.

CORINTHIENS (Épîtres aux). — De S. Clément, pape (*Tables*, 622-23); — de S. Paul, voir *Paul* (S.).

CORLUY (Joseph), professeur d'exégèse et de langues orientales. — Né à Anvers, le 4 déc. 1834, J. Corluy entra dans la Compagnie de Jésus le 24 sept. 1853. Pendant vingt-quatre ans (1869-93), il enseigna l'exégèse et les langues orientales au collège théologique de son ordre à Louvain. Il mourut le 6 juin 1896.

Le P. Corluy publia plusieurs commentaires : sur le IVe évangile (Gand, 1878), sur Isaïe (Louvain, 1883), sur l'épître aux Romains (Louvain, 1883). De sa main nous possédons une *Introduction à la Ste Écriture* (1875), un traité *De Sacra Scriptura* (1883), et un *Spicilegium dogmatico-biblicum* (2 vol., Gand, 1885-86), commentant les textes les plus importants au point de vue de la théologie dogmatique; cf. *D. T. C.*, II, 551.

Le P. Corluy se distingua également dans l'orientalisme. Dans les *Anal. Boll.*, il édita la Passion de S. Mar Abu'l Masich (en araméen, 1886) et les *Acta* de S. Mar Pethion (en syriaque, 1886). — En outre, il contribua par un grand nombre d'articles, au *D. B.* (Vigouroux), au *Dict. apol.* (de Jaugey), aux *Études*, à la *Science cathol.* (bulletin scripturaire, 1886-96). Parmi les tout premiers, il fut sollicité par le chanoine Crampon à collaborer à la traduction bien connue. J. DE FRAINE, S.J.

Écriture : canon, II, 1601; inspiration, interprétation, VII, 2188, 2303-04, 2316-17 (Rom., V, 5). — Genèse : création, thèse de la vision, VI, 2332; concordisme, 2343. — Adam : science, VII, 608. — Ève, figure de Marie, V, 1652; VI, 1211; VII, 851, 852. — Prophéties messianiques, V, 2360, 2361, 2362, 2365, 2366; 70 semaines de Daniel, IV, 95. — Actes des apôtres, I, 347, 353, 354; don des langues, VIII, 2593, 2595, 2600. — Parousie, XV, 598. — IVe évangile : discours, V, 1012; cf. 989. — Connaissance de Dieu dans l'Écriture, IV, 836. — Foi stricte (S. Paul), VII, 1801. — Virginité et mariage, III, 1853. — Corps glorieux, 1856; — sur la kénose, XII, 1428. — Cité : II, 177 (bibl.); VI, 2109 (bibl.).

CORNARO (Pierre), patriarche latin de Constantinople (1286-1301). — Excommunie certains spirituels, XIV, 2534.

CORNEILLE (Saint), pape. — Pontificat [H. Hemmer], III, 1863. — Validité de son élection contre l'antipape Novatien, IV, 2287; — son ordination, XI, 1254. — C. et l'antipape Novatien, IV, 2289; — reproches, II, 210 (baptême clinique); non complété par le « sceau » de l'évêque, III, 1029; cf. II, 2396; VII, 1337, 1343; XI, 816, 829-30, 836-37; X, 930 (messe de Novatien : « offrandes rituelles »); XI, 1246 (ordination de Novatien); VII, 664 (le schisme). — Cyprien et C., II, 2460; — prières communes, XIV, 902. — Indulgence de C. à l'égard de l'évêque Tufima, 1198. — Énumération des ordres existant à Rome au IIIe s., I, 313; V, 1781; IX, 119; XI, 1232, cf. 1234 (portier); cf. XII, 2600; XI, 1233 (sous-diacre); V, 1881 (exorciste). — Sur le saint chrême, II, 2396.

CORNEILLE. — Le cas de C., dans les Actes (X, 1-48), III, 977, 980, 981, 983, 985, 988, 992, 994, 999; cf. VII, 1852; X, 504; XI, 2357, 2363.

CORNEILLE (Pierre). — Stances en l'honneur de l'Immaculée Conception, VII, 1142.

CORNEJO DE PEDROSA (Pierre). — Notice [P. Servais], III, 1864.

CORNELIUS A LAPIDE. — Cornelis Van der Steen est né à Bocholt (Belgique) le 18 déc. 1567. Entré au noviciat de la Compagnie de Jésus en 1592, il fut ordonné prêtre en 1595 et, peu après, enseigna à Louvain l'Écriture sainte, puis l'hébreu. Professeur au Collège romain en 1616, il y demeura jusqu'à sa mort (22 mars 1637). A l'article qui lui est consacré dans le *D. B.* (II, 1014-15), on trouvera la liste complète de ses ouvrages : commentaires sur tous les livres de la Bible, sauf Job et les Psaumes. « Cornelius a Lapide veut, comme il le dit, « donner solidement, brièvement, méthodiquement et « clairement le sens original et littéral » du texte sacré. Il n'y réussit pas toujours. Son commentaire, surchargé parfois d'interprétations allégoriques, est souvent exposé en un style lâche et sans méthode rigoureuse. Néanmoins, pour l'abondance des renseignements qu'il présente et la richesse de son érudition patristique, il reste très apprécié, notamment des prédicateurs. Ceux-ci peuvent aisément l'utiliser, non seulement grâce à l'*Index concionnatorius* qui termine l'ouvrage, mais grâce aux *Trésors de Cornelius a Lapide*, édités par Barbier en 1856 et au *Memoriale prædicatorum* du P. Perrone (1864, 2 vol.). » (P. Auvray, dans *Catholicisme*, III, 199).

Genèse, VI, 1207; — protévangile, 1211, 1213; — prophétie de Jacob, 1220; — sépulture d'Adam, I, 381. — Lévitique, IX, 471, 498. — Deutéronome : prophétie messianique, IV, 672; cité : 664; cf. VII, 851. — L'ange de Iahvé, V, 2357-58. — Daniel, IV, 70, 74; les 70 semaines, 89, 94. — Abdias, I, 23. — Sagesse : canonicité, XIV, 711; auteur, 718, 721, 743. — Inspiration, VII, 2148. — Actes : don des langues, VIII, 2593, 2596. — Eucharistie, V, 990, 1053; cf. X, 840. — Confession sacramentelle, III, 837. — Maternité divine, IX, 2342. — Jac. (V, 16), interprétation, V, 1911; cf. 2007. — Intercession des saints dans l'A. T., XIV, 874. — Résurrection (?) du Christ (Act., XIII, 34); XI, 2360. — Abondance de la grâce (Rom., V, 20), 2385. — Danger de l'apostasie, 2490. — Épiscopes et presbytres, XV, 1107; « veuves », 1113. — Apocalypse, I, 1475. — Cité : XI, 2490.

CORNELY (Rodolphe), théologien et exégète de la Compagnie de Jésus. Il naquit le 19 avr. 1830 à Breyell, en Rhénanie, et mourut à Trèves, le 3 mars 1908. Il s'était préparé longuement aux études d'Écriture sainte par un séjour de trois ans en Orient et particulièrement en Terre sainte (1863-66). Dès l'année suivante, il fut professeur d'exégèse au scolasticat de sa province à Maria-Laach, et cela jusqu'à l'expulsion des jésuites d'Allemagne (1872) sous l'influence du *Kulturkampf*. Après un séjour d'un an à Tervueren (Belgique), il fut envoyé à l'Université grégorienne de Rome pour y enseigner

l'Écriture sainte (1873-89). C'est durant son séjour à Rome, en 1885, qu'il commença la publication du célèbre *Cursus Scripturæ sacræ* (Paris, Lethielleux). En 1889, il émigra à Blijebeck en Hollande et de là revint en 1902 à Trèves.

Comme la plupart des écrivains de son ordre, où un certain universalisme est à l'honneur, C. ne se cantonna pas dans sa spécialité. Pendant huit ans, il avait été directeur des *Stimmen aus Maria Laach*, revue d'intérêt général (cf. *D. T. C.*, xiv, 1514), devenue depuis les *Stimmen der Zeit* (*Tables*, 97). Il avait fondé aussi la *Zeitschrift der katholischen Missionen*, qui resta longtemps la plus substantielle des revues missionnaires. Ses premiers ouvrages avaient été consacrés au genre biographique. Il avait publié à Mayence (1866) une Vie du Bx Ch. Spinola et, cinq ans plus tard, une Vie du Bx Pierre Favre.

Ce sont les travaux exégétiques qui lui ont donné sa notoriété : tout d'abord, des livres d'introduction à l'Écriture, qui furent beaucoup utilisés, *Historica et critica introductio in utriusque Testamenti libros sacros*, 3 vol., 1885-87; puis, un résumé plus accessible de ce gros ouvrage, *Introductionis in Sacræ Scripturæ libros compendium*, publié à Paris et réédité en 1929 par le P. Merk. Ses commentaires des épîtres de S. Paul, parus de 1890 à 1896 dans le *Cursus Scripturæ sacræ*, passent aux yeux des spécialistes pour le meilleur de son œuvre. Il existe aussi de lui, toujours dans la même collection, un commentaire du livre de la Sagesse, qu'édita le P. Zorell, en 1910.

Les tendances du P. Cornely ont été plutôt conservatrices. Il a défendu les positions traditionnelles avec érudition, sagesse et autorité. Son autorité ne lui venait pas seulement de sa valeur réelle, mais aussi de sa forte position à Rome. Son influence a été prépondérante lors de plusieurs et importantes décisions prises par l'Église au sujet des questions bibliques.

On trouvera des détails sur les positions exégétiques du P. Cornely dans *D. B. S.*, ii, 153-55 (A. Merk).

P. Lorson († 1954).

Inspiration, inerrance, interprétation de l'Écriture, vii, 2160, 2245-47, 2304, 2341; — par l'Église, 2317; cf. iv, 1545; — par les Pères, vii, 2326-28, 2332; — les différents sens chez S. Paul, xi, 2343. — Canon de la Bible, ii, 1570, 1572, 1573, 1601. — Genèse : division, vi, 1189; promesse faite à Abraham, i, 110; le nom de Jahvé, iv, 958. — Lévitique : authenticité, ix, 471. — Deutéronome : prophétie messianique, iv, 672; viii, 1117. — Josué : unité, 1553. — Isaïe (deutéro-), 39. — Abdias, i, 23. — Jérémie : texte, 853; lamentations, 2530. — Ecclésiaste : sentiments de l'auteur, iv, 2014; matérialiste (?), 2004, 2018. — Ecclésiastique : composition, 2042, 2043; originalité, 2044, 2045. — Paralipomènes, xi, 1994. — Sagesse : auteur, xiv, 714, 717-18, 720, 721; doctrines, 741. — Tobie : texte, xv, 1164. — Actes : don des langues, viii, 2594. — Épître de S. Jacques, v, 1926; — sur l'extrême-onction, 1930. — Ire épître de S. Pierre, xii, 1784. — Épître aux Hébreux : auteur, vi, 2089. — S. Paul : retraite en Arabie, xi, 2356; — son enseignement : chasteté, ii, 2322; justification, la foi d'Abraham, vi, 791; les judaïsants et la Loi, viii, 1685, 1688; rôle de la Loi, 2053, 2056, 2057; justice de Dieu et justification, 2059-60; foi et justification, 2061-62, 2065-66, 2070-71; cf. xi, 2435, 2441; surabondance de la grâce, 2385. — Jésus-Christ : révélation des mystères, x, 2590; xiii, 2581; divinité, xi, 2412; xiii, 2885; les frères du Seigneur, viii, 1169; les démons et le Christ, xi, 2412; prédestination et glorification, iii, 2055-56; viii, 1343; xiii, 2881, 2882. — Marie : maternité divine, ix, 2342. — Caractère sacramentel, ii, 1702. — Révélation de l'eucharistie, v, 1053. — Universalité de la mort, xi, 2403-04. — Parousie prochaine, ii, 2322; feu du jugement, v, 2231-42; xiii, 1176; jugement, fait sensible, viii, 1820, avec le Christ comme juge, 1747, 1758, 1760. — Cité : iii, 1851, 1856, 1859, 1863 (bibl.); iv, 75 (bibl.); v, 877; viii, 206; xiv, 743.

CORNET (Nicolas) (1592-1663), théologien du xviie s. — Son nom a été mêlé aux controverses jansénistes. « Syndic de la faculté de théologie, il crut de son devoir d'apporter quelque clarté dans cette confusion, et il résuma la doctrine du livre [l'*Augustinus*] en sept propositions, réduites ensuite à cinq, qu'il soumit à la censure de la faculté et qui furent en effet censurées par elle » (J. Calvet, dans *Catholicisme*, iii, 201). De là, irritation des jansénistes contre Cornet. — Voir *D. T. C.*, viii, 467, 474, 482, 485, 500.

CORNILL (Carl-Heinrich) (1845-1920), exégète allemand de l'école libérale. — Principaux ouvrages : *Das Buch des Propheten Ezechiel herausgegeben*, Leipzig, 1886; *Einleitung in die kanonischen Bücher des A. T.* (dans *Grundriss der theol. Wissenschaft*), Tubingue, 1891; 7e éd., 1913; *The book of the prophet Jeremiah*, Leipzig, 1895; *Die metrischen Stücke des Buches Jeremia* ..., Leipzig, 1901; *Der israelitische Prophetismus*, Strasbourg, 1903; *Das Buch Jeremia*, Leipzig, 1905.

Cité : Canon hébreu, ii, 1574; — Deutéronome, iv, 653; — Genèse, vi, 1193; — Jérémie, viii, 869, 877; — Josué, 1551. — Messianisme, x, 1417 (bénédiction de Jacob), 1418, 1421 (II Reg., vii, 16), 1428 (Amos), 1453 (Jérémie), 1478 (Isaïe); cf. iv, 986; x, 1448 (authenticité de Sophonie); cf. xiv, 2373. — Isaïe, oracle contre Tyr, viii, 31; l'Emmanuel, x, 1437. — Daniel, les 70 semaines, iv, 100. — Nahum, xi, 12. — Esdras, v, 538, 540. — Samuel (I-II), xiii, 2782. — Ruth, xiv, 377. — Origine arabe du prophétisme, xiii, 724, 725; cf. viii, 869.

CORNISH (F. Warre). — Auteur de *A History of the English Church in the nineteenth Century*, 2 vol., Londres, 1933-35. — Cité : sur Ward, xv, 3513-14, 3519; — sur Wiseman, 3567, 3568, 3570, 3571.

CORNOLDI (Jean-Marie). — Notice [H. Dutouquet], iii, 1865; cf. i, 1571. — *Catholicisme*, iii, 203 (B. Romeyer).

CORONA (Matthias). — Notice [P. Édouard d'Alençon], iii, 1866.

CORONEL (Grégoire-Nunez). — Notice [A. Palmieri], iii, 1866.

CORPORAL, linge sacré. — ix, 777, 778.

CORPORATIONS. — Étude générale [M.-B. Schwalm], iii, 1867-79. — 1. Définition d'après *Rerum novarum*, 1867. — 2. Nouveauté du problème et raisons de le poser actuellement, 1868-72; — C. au Moyen Age, xv, 2230; — régime corporatif ancien et salaire, xiv, 995, 1004; régime actuel, 1015. — 3. Droit corporatif, iii, 1873-79; — droit d'association, xiii, 779; — droit corporatif, défense de l'ouvrier, iv, 285, 294; — intérêts professionnels, xv, 2628. — 4. Doctrine pontificale sur le caractère chrétien des C., iii, 1879-75; — Léon XIII, 1873-75; cf. 593, 595; ix, 356; xiii, 316-17; cf. 308, 312; vi, 2237; Pie X, iii, 1875; vi, 2238; Pie XI, xv, 2629; — applications en Belgique, iii, 1875; cf. ii, 549; — en France, iii, 1875; cf. vi, 650-51; ix, 619; — Allemagne, iii, 1876; cf. i, 847; — Hollande, xii, 86; — Italie, viii, 183; — Espagne, v, 578-80. — 5. Principes d'organisation sociale, iii, 1877. — 6. Rapports avec l'État, 1877; cf. v, 896-97. — 7. Effets sociaux, iii, 1877. — 8. Questions controversables, 1878-79. — Cf. *Associations* (*Tables*, 281).

CORPS. — Corps célestes. — Voir *Astres* (*Tables*, 287-88, *passim*).

Corps du Christ. — Réalité, iv, 1484-1501 (docétisme). — *Humanité complète et parfaite*, viii, 1148-56, spécialement 1151-55. — Passibilité, vi, 1002-22 (controverse gaïanite); cf. v, 1602-03 (absorption de l'humanité dans le Verbe); 1608 (aphtartodocétisme). — Identité substantielle du C. du Christ avant sa mort et après sa résurrection,

VIII, 1218. — Église, C. du Christ, voir *Église*. — C. mystique, voir *Jésus-Christ*.

Corps glorieux. — Étude d'ensemble [A. Chollet], III, 1879-1906. — Voir *Résurrection*.

Corps humain. — 1. *Composé humain :* Union du C. à l'âme, voir *Ame* (*Tables*, 116-30, *passim*). — Une âme pour un C., voir *Métempsycose*, et X, 1574-95. — Origine : création du C. d'Adam et d'Ève (*Tables*, 30-31). — Corruptibilité naturelle du C. humain, et immortalité primitive conditionnelle, I, 374, 377; VI, 1009; VIII, 2025; X, 2489-90; XII, 290-91 (Sagesse); cf. XIV, 741-42; II, 72-73 (Baïus). Voir *Mort*. — Après la mort, le C. confié à la terre : crémation, III, 2310-23. — Résurrection des C. : identité des C., XIII, 2501-04; voir *Résurrection*. — 2. *Aspect moral :* S. Paul, 2886. — Jansénistes, VIII, 373. — Passion : troubles organiques, XI, 2214-17; — causes corporelles de la passion, 2236. — Devoirs envers le C. : vertu de tempérance, XV, 94-99; — exagération dans la mortification, VI, 12-18; — conséquences de l'intempérance, VII, 2267; voir aussi *Luxure;* — coups et blessures, XII, 802; cf. XV, 728-29; mutilations et opérations chirurgicales, X, 2569, 2578-79; — respect de la vie : homicide, V, 34-35, 37-38; cf. IV, 227 (légitime défense); — suicide, XIV, 2739, 2742-43. — Réparation des maux apportés au C., XIII, 2431, 2433-34; cf. 2435. — Devoirs des parents à l'égard du C. de leurs enfants, XI, 2011-15. — Devoirs de l'État à l'égard de la vie physique des citoyens, V, 884.

Corps subtils attribués aux anges. — Voir *Tables*, 155-58, *passim;* 161, 163, 164.

Corps de la Vierge Marie. — Voir *Assomption* (*Tables*, 282-85).

CORRADO (Jean-Baptiste). — Notice [R. Coulon], III, 1906.

CORRARO (Ange). — Voir *Grégoire XII*.

CORRECTEUR, fonctionnaire de la Pénitencerie apostolique. — XII, 1147.

CORRECTION FRATERNELLE. — Étude générale [G. Blanc], III, 1907-11. — 1. *Nature :* définition, division et objet, 1907-08; cf. II, 2257. — 2. *Obligation :* Précepte de droit naturel, positif et ecclésiastique, III, 1908. — Dénonciation, IV, 418. — Matière nécessaire et conditions, III, 1909-10. — 3. *Ordre à suivre*, 1910-11.

Outre la correction fraternelle, il faut considérer la correction *paternelle*, celle des supérieurs envers leurs inférieurs; ces devoirs de correction paternelle sont plus étendus et plus continuels : les parents à l'égard des enfants, XI, 2017-18; — les évêques vis-à-vis des diocésains, V, 1713-14; — les curés vis-à-vis des paroissiens, III, 2434; — le confesseur vis-à-vis des pénitents, 947-50.

Le Code envisage également une correction *pénale* (can. 2306-09). Voici les textes, dont on trouve l'explication, soit dans Naz, *Traité*, IV, n. 1123-28, soit dans *D. D. Can.*, IV, 690-701, soit dans *Catholicisme*, III, 217-18.

Can. 2306 : « Les remèdes pénaux sont : la monition, la correction ou réprimande *(correptio)*, le précepte, la mise en surveillance *(vigilantia)*. » — Cf. *D. T. C.*, XII, 653.

Can. 2308 : « Si la conduite de quelqu'un cause du scandale ou trouble gravement l'ordre public, il y a lieu à correction, que l'Ordinaire donnera lui-même ou par personne interposée ou même par lettre en l'adaptant aux conditions particulières de la personne et aux circonstances du fait. »

Can. 2309 : « § 1. La monition comme la correction peut être publique ou secrète. — § 2. La correction ou la monition publique doit se faire en présence d'un notaire ou de deux témoins, ou par lettre, mais de telle façon qu'un document fasse constater la réception et la teneur de la lettre. — § 3. La correction publique ne peut être donnée qu'à un coupable déjà convaincu du délit ou qui en a fait l'aveu; elle est judiciaire, si elle est donnée par le juge siégeant au tribunal ou par l'Ordinaire avant le procès criminel. — § 4. La correction judiciaire tantôt tient lieu de peine, tantôt a pour but d'aggraver la peine, surtout s'il s'agit d'un récidiviste. — § 5. De la monition et de la correction, même secrètement faites, on doit garder un document qui en fasse foi dans les archives secrètes de la curie. — § 6. La correction ou la monition peut se faire une ou plusieurs fois, suivant la décision prudente du supérieur. »

CORRECTOIRES (Querelle des). — Il est question de Correctoires dans l'histoire de l'exégèse latine au XIII[e] s. Il s'agit là d'un début d'édition critique, d'une révision du texte de la Bible alors en usage (cf. C. Spicq, *Esquisse d'une hist. de l'exégèse latine au Moyen Age*, Paris, 1944, p. 165-72; E. Mangenot, *Correctoires de la Bible*, dans *D. B.*, II, 1022-26). Une autre littérature de Correctoires a jailli en terrain théologique, entre 1277 et 1325, principalement entre 1282 et 1285, autour des doctrines de S. Thomas. Ce sont, à l'origine, des Correctifs, *Declarationes*, apportés par le maître franciscain Guillaume de La Mare aux principaux ouvrages de Thomas d'Aquin; écrits d'abord dans les marges des manuscrits (vers 1278), puis formant un cahier spécial (vers 1282), mis sous cette forme à la disposition des lecteurs franciscains et bientôt rendus obligatoires par le chapitre général de Strasbourg, en 1282. L'ouvrage comportait 109 articles; une troisième rédaction (vers 1284-85) en portera le chiffre à 138. Tous les points sur lesquels diffère l'enseignement thomiste de l'enseignement traditionnel y sont soigneusement relevés et critiqués.

Les répliques ne pouvaient tarder de la part des Prêcheurs, contre ce qu'ils dénoncèrent comme étant un *Corruptorium fratris Thomæ*. Ils y opposèrent des *Correctorium Corruptorii Thomæ*. On en connaît cinq, tous édités sauf un. On les désigne par leur premier mot. Le *Correctorium Corruptorii « Quare »* comportait 118 articles et reproduisait le texte de l'attaque (éd. P. Glorieux, *Les premières polémiques thomistes. Le Correctorium Corruptorii « Quare »*, Paris, 1927). D'origine anglaise, il est probablement l'œuvre de Richard Knapwell, O. P., retouché peut-être par un frère prêcheur français (Hugues de Billom?). — Le *Corr. Corr. « Sciendum »*, complet lui aussi et présentant également deux états légèrement différents. Le texte est prêt pour l'édition. L'auteur est un frère prêcheur anglais, au surnom de Colletorto (Guillaume de Makelfield? Robert d'Oxford?). — Puis, connaissant ces deux ouvrages, le *Corr. Corr. « Circa »* de Jean de Paris, dit Jean Quidort. Il ne comporte que les 60 premiers articles. Lui aussi a connu un double état rédactionnel (éd. J. P. Muller, *Le Corr. Corr. de Jean Quidort de Paris*, dans *Studia anselmiana*, XII-XIII, Rome, 1941). — Le *Corr. Corr. « Quæstione »* reproduit, comme *Quare*, le texte de Guillaume de La Mare qu'il fait suivre de sa réfutation; mais il s'arrête après le 30[e] article. Il est lui aussi d'origine anglaise, et connaît *Quare* (éd. J. P. Muller, *Le Corr. Corr. « Quæstione »*, dans *Studia anselmiana*, XXXV, Rome, 1954). — Enfin une dernière réplique provient de Rambert de Bologne, O. P., sous le titre d'*Apologeticum veritatis contra corruptorem*. Elle demeure incomplète, s'arrêtant au milieu du 16[e] article (éd. J. P. Muller, *Rambert de' Primadizzi de Bologne, Apologeticum veritatis contra Corruptorem*, dans *Studi e Testi*, CVIII, Vatican, 1943). Toutes ces polémiques s'inscrivent très probablement au cours des années 1282-74, sauf l'*Apologeticum* de Rambert, postérieur de quelques années sans doute. Il reste enfin, transmis par un unique manuscrit de Berlin, *Elector. 460*, une réplique franciscaine qui connaît la plupart de ces ripostes dominicaines, au moins *Quare* et *Circa*. Le texte est incomplet du début et l'ordre bouleversé. Il se situe vers 1315-20.

L'intérêt présenté par cette polémique est multiple. On y voit l'opposition entre les thèses de S. Thomas et les thèses traditionnelles, dites aussi augustiniennes; les innovations apportées par le docteur Angélique et relevées soigneusement par Guillaume de La Mare. On y trouve les arguments allégués de part et d'autre. On constate également l'importance et le rayonnement de S. Thomas dans les milieux universitaires, parisien et anglais; la diffusion de ses écrits au lendemain de sa mort; la naissance enfin d'une authentique école thomiste et l'attachement de ses premiers fidèles.

On consultera, en plus des éditions citées, P. Glorieux, *La littérature des Correctoires. Simples notes*, dans *Rev. thomiste*, xxxiii, 1928, p. 69-96. — R. Creytens, O. P., *Autour de la littérature des Correctoires*, dans *Archiv. Fr. Prædic.*, xii, 1942, p. 313-30. — P. Glorieux, *Les Correctoires. Essai de mise au point*, dans *R.T.A.M.*, xiv, 1947, p. 287-304. P. Glorieux.

Guillaume de La Mare, viii, 2457, 2468-69; xiii, 1858; xiv, 1708; Frères prêcheurs, vi, 892-94; Thomas (S.), xv, 656; cf. 660, 661, 662, 663, 670, 672, 673, 676, 677, 678, 679, 683, 684, 689, 690, 692; cf. xv, 386; Jean Quidort, viii, 841; xiv, 1708.

CORRÉSIENS. — Voir *Cotereaux.*

« CORRESPONDANT (Le) ». — D'abord journal hebdomadaire, puis bi-hebdomadaire, *Le Correspondant* s'effaça devant *L'Avenir* de Lamennais, puis reparut en 1843 sous la forme d'une revue; il cessa de paraître en 1933. — *Catholicisme*, iii, 218-19.

Cité : x, 507, 522, 526, 541, 542, 552, 553, 570, 572, 574, 577, 580, 581, 584, 588, 589, 592, 596, 597, 600, 601, 603, 605, 611, 612, 615, 627 (libéralisme catholique); — 1744, 1745 (E.-I. Mignot); — 2346, 2348, 2350, 2352, 2353, 2354 (Montalembert); — xi, 549, 551, 552 (A. Nicolas); — 1015, 1023, 1049 (ontologisme); — xv, 2805, 2811, 2814, 2819 (L. Veuillot).

CORROYEUR (*Théodote de Byzance* ou **Le**). — Voir *Tables*, 38.

CORRUPTICOLES ou **PHTARTOLATRES.** — Notice [S. Vailhé], iii, 1911-13. — Voir *Gaïanite* (Controverse), et vi, 1002-23.

CORSINI (Laurent), *Clément XII.* — Voir ce mot.

CORSSEN (P.), exégète protestant de la fin du xixe s. — Sur les origines des prologues des épîtres de S. Paul, xiii, 2856; — sur la doxologie finale de l'épître aux Romains, 2867-68. — Révision par S. Jérôme (aujourd'hui disparue) des épîtres de S. Paul, xv, 3476.

Principal ouvrage : *Epistula ad Galatas ad fidem optimorum codicum Vulgatæ recognita*, Berlin, 1885.

CORTE, philosophe ontologiste italien de l'université de Turin. — Cité : xi, 1029.

CORTÈSE (Paul). — Notice [B. Heurtebize], iii, 1913.

CORTIVO (Jean-Baptiste). — Notice [A. Palmieri], iii, 1914.

CORYDALÉE (Théophile). — Notice [A. Palmieri], iii, 1914. — *T. D. C. O.*, i, 510.

COSENZA (Bernardino Telesio de) (1508-1588). — Son *De rerum natura juxta propria principia*, Rome, 1555, dirigé contre l'aristotélisme, pour une philosophie indépendante et fondée sur l'expérience, xiii, 1714.

COSMAS, prêtre bulgare (xie s.). — Notice [A. Palmieri], iii, 1915.

COSMAS D'ALEXANDRIE. — Notice [A. Palmieri], iii, 1915.

COSMAS INDICOPLEUSTES. — Notice [E. Mangenot], iii, 1916. — Hexaméron, vi, 2335. L'Écriture et la forme du monde, vii, 2180. — Sur Daniel, x, 1500. — Sur les établissements nestoriens dans l'Inde, xi, 196-97.

COSMAS L'ANCIEN et **COSMAS LE JEUNE,** évêque de Maïouma. — Et S. Jean Damascène, viii, 693-94. — *Catholicisme*, iii, 226-27.

COSME DE VILLIERS ou **DE SAINT-ÉTIENNE.** — Notice [P. Servais], iii, 1917. — Cité : ii, 1785.

COSMOGONIE. — Voir *Création.*

COSMOLOGIE. — Voir *Création.*

COSOI (Théodore), hérétique russe du xvie s. — Notice [A. Palmieri], iii, 1917-20.

COSQUIN (E.). — Sur le livre de Tobie et l'histoire du sage Ahikar, xv, 1159, 1160.

COSSA (Balthazar), *Jean XXIII.* — Voir ce mot.

COSSART (Gabriel). — Notice [J.-B. Martin], iii, 1920.

COSTA (Jérôme de). — Pseudonyme de *Richard Simon*, xiv, 2104.

COSTER (François). — Notice [P. Bernard], iii, 1920-22. — Inspiration dictée, vii, 2133.

COTCHETOV SEMENOVITCH (Joachim). — Notice [A. Palmieri], iii, 1922.

COTELIER (Jean-Baptiste). — Notice [J.-B. Martin], iii, 1922-24. — Sur les *Agrapha*, i, 625.

COTEREAUX, COTTEREAUX. — Notice [P. Vernet], iii, 1924-26. — Cf. IIIe conc. du Latran, can. 27 (*Tables*, 669).

COTON (Pierre). — Vie. Œuvres [Y. de la Brière], iii, 1926-29. — Sa manière de présenter aux athées la preuve de l'existence de Dieu, et Pascal, iv, 805; cf. xi, 2165-66. — Son opinion sur l'Oratoire, xi, 1105. — Cité : ii, 957. — *Catholicisme*, iii, 233-35.

COTTIONS ou **MANGONS.** — Notice [F. Vernet], *iii, 1929.*

COTTOLENGO (Joseph-Benoît). — Voir *Joseph-Benoît Cottolengo.*

COTTON (John), premier pasteur des indépendants à Boston. — Auteur de la « Voie des Églises congrégationalistes clairement exposée », vii, 1566.

COTTONE *(André).* — Notice [A. Palmieri], iii, 1929.

COTTONE (Jean-Marie). — Notice [A. Palmieri], iii, 1929.

COTTOUNIOS (Jean). — Notice, iii, 1930.

COUCHE (Marc). — Notice [B. Heurtebize], iii, 1930.

COUCHOUD (Paul-Louis). — Contre l'existence du Christ, xiii, 1777. — L'*Apostolicon* marcionite et les épîtres de S. Paul, xv, 1047; cf. 1067. — Cité : iv, 1175.

COUDERC (Pierre), sulpicien (1629-1686). — Morale et doctrine catholique, xiv, 807.

COUDRETTE (Christophe). — Notice [B. Heurtebize], iii, 1930.

COULET (Paul-Arsène), orateur de la Compagnie de Jésus, né le 26 oct. 1881 à Arvant (Htc-Loire). — A prêché à la primatiale de Bordeaux depuis 1920. — Le problème de la famille, ix, 2047.

COULEURS LITURGIQUES. — Voir *Ornements sacrés.*

COULON (Claude-Antoine). — Notice [B. Heurtebize], iii, 1931.

COULPE. — C. *(culpa)* et peine, voir *Péché.*

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE INTERNATIONAL. — Institution, bibliographie, vi, 1935-36.

COUR ROMAINE. — Article général [T. Ortolan], iii, 1931-83. — Congrégations romaines [J. Forget], 1103-19. — Tribunaux romains [A. Bride], xv, 1520-25. — Offices de la Curie romaine.

I. COUR ROMAINE. — 1° *Historique.* — 1. C. *(curia)*, distincte des Congrégations et tribunaux, due à la souveraineté pontificale, iii, 1931-32. — 2. Formation, développement du ive au xixe s., 1932-40.

2° *Composition.* — 1. *Prélats palatins : a)* cardinaux palatins, iii, 1940 (*Tables*, 524); — dataire, 1940; voir *infra*, § Congrégations romaines, Daterie; — secrétaire d'État, 1942; — secrétaire des brefs, voir ii, 1125; — secrétaire des mémoriaux (aujourd'hui supprimé); — *b)* prélats palatins, iii, 1949; majordome, maître de chambre, auditeur, maître du Sacré Palais (toujours un dominicain); — *c)* camériers participants, 1957-60; — *d)* sacriste ou curé des Sacrés Palais apostoliques, 1960; — *e)* secrétaire de la S. C. Cérémoniale, 1960. — 2. *Prélats de la Révérende Chambre apostolique :*

a) cardinal camerlingue, 1961 (*Tables*, 524); — *b)* vice-camerlingue, 1963; cf. 1949; — *c)* auditeur général, trésorier général de la Chambre apostolique, 1963; — *d)* clercs de la Chambre apostolique, 1963. — 3. *Prélats domestiques ou de mantelletta : a)* assistants au trône pontifical, 1964; — *b)* protonotaires apostoliques (trois classes), 1965-67; (quatre classes depuis Pie X), 1967; — *c)* auditeurs de Rote, 1968, voir *infra*, § Tribunaux romains, Rote; — *d)* prélats votants et référendaires de la Signature de justice, 1969; — *e)* prélats abréviateurs du parc majeur, 1970; — *f)* prélats domestiques, 1971. — 4. *Camériers : a)* camériers secrets surnuméraires, 1972; — *b)* camériers secrets de cape et d'épée (trois classes), 1973-75; — *c)* camériers d'honneur (trois classes), 1975. — 5. *Chapelains : a)* chapelains secrets (trois classes), 1976-77; — *b)* clercs secrets, 1977; — *c)* chapelains communs (deux classes), 1977; — *d)* confesseur, 1977; — *e)* prédicateur, 1977; — *f)* sous-sacriste, 1978; — *g)* maîtres de cérémonies pontificales (deux classes), 1978; — *h)* chantres pontificaux, 1978. — 6. *Familiers intimes : a)* aides de chambre; — *b)* écuyer secret; — *c)* médecin et chirurgien du pape; — *d)* bussolanti, 1979. — 7. *Garde pontificale : a)* garde noble, 1980; — *b)* garde suisse; — *c)* garde palatine; — *d)* gendarmerie, 1981. — 8. *Employés subalternes :* maîtres portiers, massiers, huissiers apostoliques, 1981-82.

II. CONGRÉGATIONS ROMAINES. — Après un exposé d'ensemble, on étudiera séparément, suivant l'ordre du Code, chacune des Congrégations.

Doctrine générale. — 1° Antécédents et origine des Congrégations, III, 1103-05. — 2° Définition et apparition historique des Congrégations en général, 1105; — œuvre de Paul III, XII, 18 (Inquisition); cf. XI, 951; — de Paul IV, XII, 22; — de Pie V, 1650; cf. conc. de Trente et Index, XV, 1453, 1486; — de Grégoire XIII, VI, 1811; — de Sixte-Quint, XIV, 2222, 2234-35; — de Grégoire XV, VI, 1817-18; — d'Urbain VIII, XV, 2306 (Propagande); — de Clément IX, III, 94; — réforme de Pie X, XII, 1737. — 3° Composition et organisation, III, 1105. — 4° Congrégations ordinaires et extraordinaires, 1105. — 5° Action et autorité générale, 1105-06; — suspension des travaux pendant la vacance du Siège pontifical, 711; — interprétation et fixation de la jurisprudence, IV, 1840; — causes majeures à elles déférées, XIII, 622 (cf. *Tables*, 560); — organes de dispenses, IV, 2460; — compétence privative, III, 1106. — 6° Valeur des décisions pour les cas semblables, 1106-08. — 7° Autorité doctrinale, 1108-10; cf. IV, 2199; VII, 1579, 1697, 2321; XIV, 2894; XV, 1212, 2683; — et disciplinaire, 2380. — 8° Soumission due, III, 1110-11; cf. IV, 2195, 2209 (assentiment ferme); cf. 1573; VI, 2229. — 9° Procédure, III, 1111.

Le Code (can. 242-46) expose la doctrine générale concernant les Congrégations romaines.

Can. 242 : *La Curie romaine se compose des Sacrées Congrégations, des tribunaux et offices, tels qu'ils sont énumérés et décrits dans les canons suivants.* — Ce canon distingue implicitement *Cour* romaine, dont il est précédemment question, de la *Curie*, dont on vient de donner la composition.

Can. 243, § 1 : *Chaque Congrégation, tribunal et office, doit observer la discipline et traiter les affaires, d'après les normes tant générales que particulières établies par le Pontife romain.* — Ces normes furent publiées, en 1908, sur l'ordre de Pie X, en complément à la Constitution *Sapienti consilio;* elles se divisent ainsi : 1. loi propre de la S. Rote et de la Signature apostolique; — 2. ordre à observer : *a)* règles communes à tous les dicastères; *b)* règles spéciales à chaque Congrégation, tribunal ou office.

Can. 243, § 2 : *Tous ceux qui font partie des Congrégations, tribunaux ou offices de la Curie romaine sont tenus d'observer le secret, dans les limites et d'après la manière déterminées par rapport aux devoirs propres à chacun d'entre eux.*

Tout fidèle, tout Ordinaire peuvent s'adresser directement aux dicastères romains; il est mieux, pour le premier, d'y avoir un avocat ou un procureur, agréé par le S.-Siège; pour le second, un procureur permanent sera utile. Les congrégations religieuses d'hommes, de droit pontifical, doivent avoir leur procureur (can. 517); les congrégations de femmes passeront soit par leur Ordinaire local, soit leur cardinal protecteur.

La requête (en langue latine, italienne ou française) doit être rédigée clairement, exposer simplement l'objet de la supplique, et indiquer le nom, la qualité, le diocèse, le pays du suppliant. D'autres langues sont admises pour les requêtes à la S. Pénitencerie.

Les taxes sont indiquées au verso du rescrit.

Pendant les vacances d'automne, seules les affaires urgentes sont expédiées; les autres (du 20 août au 10 octobre) sont remises au mois de novembre.

Can. 244, § 1 : *Rien d'important ou d'extraordinaire ne peut être traité par les Congrégations, tribunaux ou offices, sans que leurs dirigeants en aient référé préalablement au Pontife romain.*

§ 2 : *Toutes les grâces et décisions ont besoin de l'approbation pontificale, à l'exception de celles pour lesquelles des facultés spéciales ont été accordées aux dirigeants des mêmes offices, tribunaux et Congrégations. Les sentences du tribunal de la Rote et de la Signature apostolique ne sont pas soumises à ladite approbation.*

On distingue : l'approbation pontificale *antécédente* et *subséquente;* l'approbation *in forma communi* et *in forma specifica*. La première indique que la Congrégation agit au nom du pape et par son autorité, mais non pas sur un mandat exprès et spécial. La seconde *(in forma specifica)* transforme la décision de la Congrégation en une décision proprement pontificale, quoique promulguée par le ministère de la S. Congrégation; elle s'exprime par des formules appropriées : *Motu proprio; Ex certa scientia; De apostolicæ auctoritatis plenitudine; Non obstante quacumque lege aut consuetudine contraria.* Toutefois l'autorité des décrets donnés avec une approbation *in forma specifica* ne diffère pas essentiellement de l'autorité des autres décrets.

Can. 245 : *S'il y a discussion au sujet de la compétence respective des Congrégations, tribunaux et offices de la Curie romaine, elle est tranchée par un collège de cardinaux que le Pontife romain constitue pour chaque cas à cet effet.* — La compétence de chaque Congrégation est donc exclusive (voir *supra*).

Can. 246 : *A la tête de chaque Congrégation, il y a un cardinal préfet; ou bien, si le Souverain pontife lui-même la préside* (S.-Office, Consistoriale, Orientale), *elle est dirigée par un cardinal secrétaire. Au préfet et au secrétaire sont adjoints les cardinaux que le Pontife jugera bon d'attacher à chaque Congrégation, avec les fonctionnaires nécessaires.* — Les fonctionnaires majeurs sont les prélats remplissant les fonctions de secrétaires ou, si le secrétaire est un cardinal, d'assesseurs; en outre, des sous-secrétaires ou substituts. Les fonctionnaires mineurs sont les auditeurs, les scribes, des appariteurs. Il faut ajouter : les consulteurs, théologiens et canonistes, chargés de donner leur avis; les avocats et procureurs *(agentes)*.

Le pouvoir des Congrégations est un pouvoir *pontifical*, s'exerçant au nom du pape, et ne comporte pas d'appel. Il ressortit au for externe (sauf pour la Pénitencerie). Ce pouvoir est législatif, doctrinal, administratif; un pouvoir judiciaire est réservé au S.-Office et aux Rites.

Le pouvoir *législatif* (Pie X, Constitution *Promulgandi*, 29 sept. 1908; Benoît XV, motu proprio *Cum juris*, 15 sept. 1917) s'exerce par des *instructions*, des *déclarations*, des *décrets*, des *dispenses*. — Le pouvoir *doctrinal* est exercé surtout par le S.-Office, parfois aussi par la S. Pénitencerie, la Congrégation des Séminaires et Universités, ou encore la Commission biblique. Approuvé *in forma specifica*, le décret doctrinal commande la soumission due aux actes émanés de l'autorité suprême.

Le pouvoir *administratif* ou *disciplinaire* donne aux Congrégations de trancher certains conflits, sans qu'elles soient pour autant investies de l'autorité proprement

judiciaire. Relèvent de cette juridiction administrative certains faits qui revêtent le caractère de conflits sans être pour autant de véritables procès : ce sont les litiges survenus entre l'administration et ses sujets.

En ce qui concerne la juridiction compétente, les exigences de l'information, les délais de recours et la forme des réponses traditionnellement employées, voir Naz (*Traité*, I, n. 546-48).

Voir, outre Naz, *Traité*, I, n. 534-48 : *D. D. Can.*, IV, 206-25; V. Martin, *Les Congrégations romaines*, Paris, 1930; N. Del Re, *La Curia romana, Cenni storici-giuridici*, Rome, 1941; A. Bride, *Curie romaine*, dans *Catholicisme*, III, 387-89; et rappelons L. Choupin, *Valeurs des décisions doctrinales et disciplinaires du S.-Siège*, 2e éd., Paris, 1928.

S.-Office. — S.-Office et, jusqu'en 1909, Inquisition : histoire, discipline (compétence, organisation, fonctionnement, secret) [F. Cimetier], XI, 951-55; cf. III, 1111; VII, 2016; XII, 1148; XIII, 631, 2442, 2451, 2742; XIV, 657, 2232; XV, 3083. — Code, can. 247. — Au S.-Office sont aujourd'hui rattachés l'Index et, pour la doctrine, les Indulgences.

1° *Décrets cités dans Denz.-Bannw.* (par pontificat). — 1. *Clément VIII.* — Absolution d'absent (Denz.-Bannw., n. 1088), I, 841.

2. *Innocent X.* — Erreur du double chef dans l'Église (n. 1091), II, 390; VI, 2013; VIII, 465; — discussions sur la grâce efficace (n. 1097), X, 2174.

3. *Alexandre VII.* — Contre la morale relâchée (n. 1101-45), I, 731-47; cf. IX, 72, 1142, 1989; X, 211; XV, 36. — Prop. 1, II, 2253; — prop. 2, IV, 1852; — prop. 8-9, VI, 940; VII, 81; X, 2467; — prop. 10, VII, 82; — prop. 13, 14, I, 1702; cf. 1705; voir *infra*, prop. 55 d'Innocent XI; — prop. 17, 1113; IV, 230, 1852; — prop. 18, 230, 1852; — prop. 19, VI, 194; — prop. 23, VIII, 1414; — prop. 24, 25, II, 1711; — prop. 26, 27, XIII, 532; — prop. 28, I, 297; — prop. 29, VIII, 1414; — prop. 38, 39; cf. XII, 1112; — prop. 40, IX, 1342; XIV, 1078; — prop. 41, III, 800; XI, 907; — prop. 42, XV, 2377, 2382; — prop. 43, XIII, 1289; — prop. 44, II, 2131. — Cité : VIII, 1081; IX, 58, 60, 66-70, 72; XIII, 547, 570-71, 1481, 1509, 1511, 1616. — Contritionisme et attritionisme (n. 1146), I, 2258-62; XII, 1094-96; cf. VII, 1412; IX, 54; X, 2410.

4. *Innocent XI.* — *Contre les erreurs laxistes* (n. 1151-1216), IX, 72-85; cf. 58, 68; X, 211; XI, 992; XV, 36. — Prop. 1-3, VI, 202; VIII, 1081; XIII, 533, 569-70; — prop. 4, VI, 200, 203; cf. III, 2232; — prop. 5-6, II, 2255; — prop. 8, XV, 97; — prop. 9, III, 2233; XV, 97; — prop. 10, 11, III, 2258; — prop. 15, XV, 3146; — prop. 18, XIII, 677, 2463; — prop. 19-23, III, 2214, 2225, 2233-34; V, 1846; VI, 192, 194, 205, 311-12; VII, 1759, 1792, 1794, 1796, 2390; XIV, 1107; — prop. 24, 1948; — prop. 25, 1944; — prop. 26-28, X, 566; XIV, 1949; — prop. 29, V, 2293; VI, 460; — prop. 30, IV, 230; cf. XI, 2091; voir *supra*, prop. 17, 18 d'Alexandre VII; — prop. 31-33, I, 738, 1113; IX, 66; — prop. 34-35, I, 2648; IV, 230; cf. XV, 3146; — prop. 36, 3287, 3297; — prop. 37, III, 604; — prop. 38, XV, 3292; — prop. 40-41, 2377; — prop. 42, 2382; — prop. 43-44, IV, 230; — prop. 45, VI, 200; XIV, 2154; — prop. 47, VIII, 1988; — prop. 48, III, 798; cf. II, 1711; — prop. 49, V, 381; cf. II, 1711; IX, 1347; — prop. 50, I, 465; — prop. 54; voir *supra*, prop. 34, 35 d'Alexandre VII; — prop. 55, 737; III, 485; voir *supra*, prop. 14 d'Alexandre VII; — prop. 57, voir *infra*, prop. 14-15 d'Alexandre VIII; — prop. 60, VI, 2025; XI, 914; — prop. 61, 909; — prop. 62, 907; — prop. 64, VI, 346; VII, 739. — Cité : V, 1862; VII, 1793; IX, 60, 66, 67, 69, 70; XIII, 502, 547-48. — Erreur condamnée (sur la communication de la toute-puissance divine) (n. 1217-18). — Décret sur le probabilisme (n. 1219), 533-37; cf. VI, 1495; VII, 2010; VIII, 1086; XI, 993. — Secret sacramentel (n. 1220), III, 489, 961, 974. — Molinosisme (n. 1221-88), XIII, 1563-73; cf. V, 1862; VII, 2011-12; X, 2188. — Prop. 7, 12, V, 662; cf. VII, 1739; — prop. 24, V, 662; — prop. 35, XIV, 966; — prop. 37, 41-47; VII, 1739.

5. *Alexandre VIII.* — Moralité objective, péché philosophique (n. 1289-90), I, 748-50; II, 1091, 2253; V, 91; VII, 736; XII, 256; cité : IX, 20. — Erreurs jansénistes (n. 1291-1321), I, 751-63; cf. XIII, 568-69; XIV, 1781. — Prop. 2, VII, 1730; XIII, 547; — prop. 3, III, 606; VII, 737, 1730; XIII, 548; cf. 570; — prop. 4, VII, 1728; — prop. 5, IV, 2173; VI, 1600; VII, 1730, 1736, 1786-87, 1790; — prop. 6, VI, 1660; VII, 1734; — prop. 8, 1730, 1786; — prop. 10, 13, V, 658; — prop. 14-15, I, 2238; — prop. 16-18, XIV, 1191; — prop. 18, I, 1979; — prop. 22, 23, 1979; — prop. 26, XIV, 966; — prop. 27, II, 268; — prop. 28, V, 2253; — prop. 30, VIII, 1059; cf. II, 390-91. — Cité : VII, 1797; IX, 60; XIII, 569.

6. *Grégoire XVI (et Paul V).* — Extrême-onction (n. 1628-29), V, 2014.

7. *Pie IX.* — Magnétisme (n. 1653), XIV, 2526; cf. VII, 360-63; XIV, 2520-21; (n. 2182), 2521; cf. 2822. — Condamnation de l'ontologisme (n. 1659-65), XI, 1047-56; cf. III, 2188; IV, 1299. — Sur l'unité de l'Église (aux Anglais) (n. 1685-87), XV, 2219, 2224; cf. XIII, 1384. — Fausse explication de la transsubstantiation (n. 1843-46), V, 1365-66; XV, 1399.

8. *Léon XIII.* — Réception et baptême des hérétiques convertis (n. 1848), II, 338-39; cf. I, 75; IV, 2166. — Condamnation des sociétés secrètes (n. 1860), VI, 727 (autres réponses du S.-Office, 727-31, *passim*). — Médecin et prêtre assistant à un duel (n. 1862), IV, 1854. — Crémation des cadavres (n. 1863-64), III, 2319-23; cf. XIV, 1885-86. — Divorce civil (n. 1865), IV, 1476-77; cf. III, 1768. — Craniotomie (n. 1889-90), IV, 2415; cf. I, 2648; II, 2187; V, 382; X, 2580. — Erreurs de Rosmini (n. 1891-1930), XIII, 2926-50; cf. II, 2111; IV, 1300; IX, 354; XI, 1879; — prop. 4-6, 8, 9, 10-12, 11, 13, 14-16, 18, 19, III, 2096; — prop. 7, XV, 2671; — prop. 4, 36, VI, 137; — prop. 20, XV, 1360; — prop. 23, XIII, 1297; — prop. 24, VI, 569; — prop. 25, 26, 36, 37, XV, 1794; cf. (prop. 25) X, 2598; — prop. 27, VII, 557; — prop. 29, 30, 31, V, 1366; cf. XV, 1399; — prop. 34, VII, 1215; — prop. 35, VIII, 2208. — Matière de l'eucharistie (vin) (n. 1937-38), V, 1367; XV, 3016-20 *(passim)*, 3023; cf. V, 1367 (farine panifiable). — Matière du baptême (n. 1977), appliqué au baptême *in utero*, II, 1367.

9. *Pie X.* — Formule très brève de l'extrême-onction (n. 1996), V, 2017. — Décret *Lamentabili* (n. 2001-65); — prop. 2, VII, 2311; IV, 1597; — prop. 3, 1597; — prop. 4, VII, 2312; IV, 1597; — prop. 5, VII, 2312; — prop. 8, III, 1108; VII, 1571; — prop. 11, 2192; — prop. 12, 2312; — prop. 13-15, VIII, 1384; — prop. 16, VII, 2320; VIII, 1385; — prop. 17, 18, 1385; — prop. 19, VII, 2331; — prop. 20, IV, 1586; VII, 564; — prop. 21, VI, 146; VII, 564; — prop. 22, 564; XIII, 2593; — prop. 23, 24, VII, 2334; IV, 1648; — prop. 25, VI, 194-95; cf. III, 2236; XIII, 1646; — prop. 26, IV, 1586; V, 1364; VI, 132; — prop. 27, VII, 566, 2320; VIII, 1385; — prop. 28, VII, 2320; VIII, 1385; — prop. 29, IV, 1648; VII, 566; VIII, 1385; — prop. 30, VII, 2320; IV, 1535; VII, 566; VIII, 1385; — prop. 31, IV, 1620; VIII, 1385; — prop. 32, IV, 1648; VIII, 1385; XIV, 1662; — prop. 33, XI, 2053; XIV, 1662; — prop. 34, 1662; — prop. 35, VIII, 1385; — prop. 36, IV, 1620; — prop. 37, VII, 2320; — prop. 38, 566; — prop. 39, XIV, 561; — prop. 40, IV, 1620; XI, 1196; XIV, 561;

— prop. 44, vii, 2320; — prop. 45, 2320; v, 1361; — prop. 47, vii, 2320; — prop. 48, 2320; v, 1919; — prop. 49, 50, xi, 1196; — prop. 51, ix, 2305; — prop. 52, vii, 2320; iv, 2113; xi, 1196, 2653; — prop. 53, iv, 2113; — prop. 54, 1620; — prop. 55, 56, 2113; — prop. 59, 2113; vi, 133; — prop. 60, viii, 1385-86; — prop. 64, iv, 1586; xiii, 1991; cf. xv, 1802.

10. *Benoît XV*. — Science bienheureuse du Christ (n. 2183-85), xv, 1664.

2° *Décrets divers*. — Absolution, abjuration d'hérétiques, i, 75; iv, 2166; vi, 2254-55. — *Augustinus* et jansénisme (cité), viii, 451-52, 453, 513. — Avortement, i, 2648-49; voir *supra*, Craniotomie. — Baptême (Église latine), ii, 254, 256, 258, 271, 274, 277, 279, 280, 294, 295; — des hérétiques : valeur, 339, 340, 341; — d'enfants d'infidèles, 343, 345, *347-49*, 351, *354*; iv, *2170*; cf. *pseudo-baptême*, xiii, 156. — Censures (absolution), ii, 2133-34. — Clercs : célibat, iii, 1642; — commerce, 408; — immunité militaire, vii, 1234; — administration des sacrements, x, 1792; — controverses avec les hérétiques, iii, 1735. — Clôture, 256. — Cœur (Sacré-), 344, 345. — *Comma johanneum*, viii, 587; xv, 2645. — *Communicatio in divinis*, v, 1743; vi, 2231-36 *(passim)* (l'affirmation, col. 2232 *f*, doit être corrigée par le can. 2262, § 2), 2239; voir *infra*, fréquentation scolaire. — Confession (secret), iii, 961. — Confucius, iv, 2174. — Culte (abus), xiv, 977. — Dénonciation, iv, 420. — Dieu (preuves de l'existence de), xiii, 2605. — Église, iv, 2148. — Eucharistie : jeûne, iii, 502; xv, 2848; — *messe (honoraires)*, vii, 80, 83; fruits, x, 1312; — communion des religieuses, iii, 541; — trentain grégorien, xv, 1410, 1412. — Évêques (droits, pouvoirs), v, 1713, 1722, 2014. — Excommunication, 1743. — Extrême-onction, 2017-18, 2021; — voir *supra*, Clercs, administration des sacrements. — Fécondation artificielle, vii, 1440. — Fénelon, v, 2154. — Francs-maçons, vi, 728, 730, 731. — Galilée, ii, 573; vi, 1064-65, 1071, 1075-76, 1080. — Hérésie : communication *in divinis* et peines, 2231-36, 2241-42, 2246, 2250, 2252-55; voir *supra*. — Immaculée Conception (titre), vii, 1174. — Jésuites, viii, 1080. — Mariage : bans, ii, 165; — bénédiction nuptiale, 642, 644; — causes matrimoniales, ix, 2284, 2294, 2298; xiii, 638; — dissolution, ix, 2300; cf. privilège paulin; — empêchements et dispenses (en général), iv, 2451-52, 2456-58, 2461-66, 2472, 2477, 2479, 2483, 2489; xii, 152; cf. iii, 25, 1642; iv, 1439; ix, 2249; — (en particulier) : crainte, 2298; disparité de culte, iv, 1421-26; honnêteté publique, vii, 68; impuissance, 1434-35; rapt, xiii, 1673; — légitimation des *spurii*, vii, 748; cf. 745; — privilège paulin, xiii, 400-06, 411-14, 416; — propre curé, 744; — revalidation et consentement, ix, 2294; — *sanatio in radice*, iv, 1438; v, 453; xiv, 1068-73; — témoins, xiii, 750. — Modernisme (cité), x, 2030-31, 2034-35; voir *supra*, Pie X. — Péchés réservés, xiii, 2450-53; cf. iii, 690 (controverse Concina). — Prêt à intérêt, xv, 2379. — *Problème ecclésiastique*, xiii, 1485. — Profession de foi, 682 — *Provinciales*, ix, 52; cf. xi, 2101. — Quesnel (cité), xii, 1503, 1532, 1534. — Rites chinois, ii, 2370-77, 2380-82, 2387; — et malabares, ix, 1725, 1727-29. — Sabbatin (privilège), xiv, 1257. — Scolaire (législation), 1668, 1673, 1675, 1680, 1688; — (et fréquentation), iii, 1768; vi, 2240-41; xi, 2017; xiv, 1677-79. — Sépulture (refus), 1901. — *Sollicitatio ad turpia*, 2339-40. — Dévotion superstitieuse, 2787. — Théosophie, xv, 552. — Trinité (foi au mystère), 1827-28. — Vintras, 3056, 3060. — Cité : ix, 894; xii, 1152.

Index. — Nature. Législation [A. Thouvenin], vii, 1570-80; cf. iii, 1112-13; ii, 2111; iii, 39, 40; vi, 2250; xii, 1650; xiv, 2232; xv, 1453, 1486; — Congrégation rattachée au S.-Office, vii, 1570, 1577-78; xi, 953, 1927.

Auteurs dont des ouvrages ont été mis à l'Index soit par le S.-Office, soit par la C. de l'Index. — Controverses du probabilisme et du laxisme, viii, 1080; ix, 66, 70, 71; xiii, 530-31, 571-74; — du jansénisme (condamnation d'évêques), xiv, 2625; xv, 2074; cf. Soanen, xiv, 2265, 2270; xv, 2131; — de l'ontologisme, xi, 1046-47; — du modernisme, x, 2029, 2044-45; xii, 1725-26, 1733. — Condamnations individuelles : Alexandre (Noël), i, 770; xiv, *1962*; — *Amico*, i, *1113*; ix, *70*; — *Annales de philos. chrétienne*, x, 2044; — Annat (Pierre), i, 1321; — Aubé, 2263; — Baillet, ii, 37; — Bailly, 37; — Barbéra, 387; — Barcos, 390; — Baucio, 479; — Bauny, 480; ix, 70; — Benedictis (de), ii, 644; — Benoist (René), 647; — Benoît de Canfeld, 718; — Benzi, 719; iii, 689; — Bénédictin non réformé, 906; — Berruyer, viii, 549; ix, 165; — Bodin, ii, 918; — Boileau, 941; — Bolgeni, 947; — Bonnetty, 1020-25; cf. v, 1862; vi, 189; vii, 1711; xiii, 1645, 2606; — Bourignon, ii, 1100; — Camus (J.-P.), 1452; — Caron, 1799; — Cave, 2045; — Cayet, 2047; — Cellot, 2090; — Cheffontaines, 2352; — Chiavetta, v, 1446; cf. ii, 2363; — Chrismann, 2415; — Clausels de Montals, iii, 43; — Clinge, 243; — Colonia, 377; — Combefis, 386; — Cousin, xii, 1742; — Curci, iii, 2429; — Delmare, iv, 261; — Descartes, iv, *564*; — *Dez, 685*; — Dominis, 1670; — *Duchesne* (L.), x, 2044; — Du Chesne (Philipoteau), 1844; — Du Four, 1857; — Duguet, 1858; — Debors-Desdoires, 2354; cf. 161; — Essarts (Al. des), v, 831; — Estrix, 878-79; vii, 1793, 1796; — Faure, v, 2100; — Febronius, 2116, 2119; — Félix Brandimarte, 2133; — Fellé, 2135; — Feydeau, iv, 1781; — Foscarini, xii, 54; — Froidmont, vi, 928; — Gabrielis, 985; — Gerberon, 985, 1292, 1294; — Galilée, 1063, 1072, 1080; — Gentillet, 1227; — Gioberti, 1375 — Gravina, iv, 2353; vi, 1773; — Grimaldi, 1879; — Gualdo, 1892; — Gunther, 1993; vii, 554; xv, 1796; — Guettée, vi, 1994; — Hahn, ii, 554; — Halloix, 2039; — Hardouin, 2045; vii, 549; — Helvetius, 2133, 2139; — Henri de S.-Ignace, 2196; — Henriquez (H.), 2198; — Hermès, 2301; xiv, 1852; — Hilaire de Paris, vi, 2463-64; — Hirscher, 2512-13; — Houtin, x, 2029; — Huart (?), vii, 197; — Hugonin, 204; — Huygens, 353; — Isenbiehl, 2319; — Jacques de Corella, viii, 295; — Juenin, 1720; — Knippenberg, 2360; — Lansperge, 2609; — Le Roy, x, 2029; — Libère de Jésus, ix, 660; — Loisy, x, 2027, 2029; — Lulle, 1137; — Lumbier, ix, 1142; — Maimbourg, 1659, 1660; xiv, 1278; — Malaval, ix, 1759; — Maldonat, 1775; — Malebranche, 1799; — Marca, 1988; — Marchini, 2008; — Jean Marin, 2477; — Maulhot, x, 399; — Maurras (Action française), xii, 1735; — Michel Medina, x, 487; — Gérard Mercator, 571; — Messenguy, 1403; — Étienne Mignot, 1742; — Montazet (Théologie de Lyon), 2372; xv, 503, 2524 (J. Valle); — Montesquieu, x, 2387; — du Moulin, viii, 1529; — Moya, x, 2515; — Neercassel, xi, 60; — de Noailles, 679-80; — Oberhauser, 855-58; — Oberrauch, 860; — Parisot (Père Norbert, abbé Platel), 2041, 2042; — Pascal (apologie pour les casuistes; les *Provinciales*), 2101; — Passaglia, 2210; xii, 1704; — Pavillon, xi, 78; — Pic de la Mirandole, iii, 2372; — Pichon (Jean), xii, 1610; — Pierre Charron, 1911; — Pinthereau, 2118; — Pissini (André), v, 1433; — Polygranus, xii, 2536; — Pomponazzi, 2545; — Pouget, 2667; — de Prades, 2774; — Prompsault, xiii, 683; — *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, x, 2029; — Rev. modernistes italiennes, 2044; — Sa, xiv, 426, 427; — Saguens, v, 1433; — Sanchez (Thomas), xiv, 1079; cf. vi, 201; — Schell, xiv, 1276-77, 1661; — Schneider (Euloge), 1519; — Schopp, 1573; — Seguin, 1771-72; — semi-rationalistes, 1852-54; — Sergeant, 1922; — Serry, 1963; — Simon (Jules), iv, 829; — Simon (Richard), xiv, 2100, 2107; — Soanen, 2265, 2270; xv, 2131; — Stattler, xiv, 2567, 2574-77; — Surin, 2838, 2842; — Tabaraud, xv, 5; — Tamburini (Pierre), 31, 32, 34; — Turmel, x, 2040; — Van Espen, xv, 2531; — Varet, 2534; — Voisin, 3281; — Wessenberg, 3536; — Zabarella, 3643; — Zamora (Joseph), 3681.

N'ont été relevées que des condamnations expressément rapportées dans le *D. T. C.*

Indulgences. — L'ancienne *Congrégation des Indulgences et des Reliques*, établie par Clément IX (VII, 1620), avait été provisoirement rattachée par Pie X, en ce qui concerne les indulgences, au S.-Office *(ibid.)*; mais Benoît XV, tout en laissant le S.-Office compétent sur la doctrine, a fait de la S. C. des Indulgences une section spéciale de la S. Pénitencerie (voir *infra*). Le Code a consacré cette réforme (can. 258, § 2).

Consistoriale. — Histoire. Rôle, III, 1117-18; cf. V, 1717; XIV, 2234-35. — Attributions étendues par Pie X, XII, 1737.

Code. — Can. 248, § 1 : « Le préfet de la Congrégation Consistoriale est le Pontife romain lui-même. Entre autres dignitaires, en font partie d'office le cardinal secrétaire du S.-Office, le cardinal préfet de la Congrégation des Séminaires et Universités et le cardinal secrétaire d'État. Parmi les consulteurs, il y a toujours l'assesseur du S.-Office, le secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires et le secrétaire de la Congrégation des Séminaires et Universités. »

§ 2 : « Cette Congrégation a dans sa compétence non seulement la préparation des consistoires, mais aussi l'érection des nouveaux diocèses, provinces et chapitres cathédraux ou collégiaux, dans les lieux non soumis à la S. C. de la Propagande; de même la division des diocèses déjà constitués; de même (toujours pour les territoires ne dépendant pas de la Propagande) la proposition des candidats aux évêchés, des administrateurs apostoliques, des coadjuteurs et auxiliaires d'évêques; l'examen ou procès canonique de ces candidats, de leurs faits et gestes, ainsi que de leur doctrine, tout en tenant compte du can. 255. » Il est question des pays où les nominations d'évêques doivent être traitées d'accord avec le pouvoir civil, où, dans les mêmes conditions, il s'agit de constituer et de diviser les diocèses; toutes matières relevant de la S. C. des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

§ 3 : « Relève encore de cette Congrégation tout ce qui a trait à la constitution, au maintien et à la situation des diocèses. En conséquence, elle exerce sa vigilance sur la manière dont les Ordinaires remplissent leurs obligations; elle prend connaissance des rapports écrits par les évêques sur l'état de leurs diocèses; elle ordonne les visites apostoliques et examine les résultats de celles qui ont été faites, tout en transmettant dans chaque cas aux diverses Congrégations ce qui se rapporte à leur compétence respective. »

Pie XI a fait entrer dans ses attributions tout ce qui concerne l'érection et la suppression de l'une ou de l'autre des dignités dans les chapitres, ainsi que ce qui a trait aux biens et revenus de la mense épiscopale (5 déc. 1922). Elle est chargée aussi de distribuer les facultés quinquennales aux Ordinaires non soumis à la Propagande ou à la S. C. de l'Église Orientale (20 avr. 1923). Depuis 1912, a été créée une section « pour le soin spirituel des émigrants ».

Nomination des évêques, XI, 1902-05, 1908-09 *(passim)*; cf. IV, 1439; — en Pologne, XII, 2441; — translation, V, 1724; — secret imposé, XV, 3083; — relations quinquennales, XI, 1911; — questions, 1911-15; cf. V, 1721; XII, 1737; — révocation d'indults, VII, 1637; — résidence, V, 1717. — Procès canoniques, XI, 1909. — Pouvoirs délégués des nonces, 1926-27. — Procédure de déplacement des curés, XIII, 642. — Profession de foi : prédicateurs et confesseurs, 681; — et serment antimoderniste, 682; — nouveau formulaire imposé aux évêques (vacation pour l'obligation), 692. — Lettre aux évêques d'Italie sur la vocation, VIII, 160, 161; XV, 493 (études), 3177. — Interdiction des projections cinématographiques dans les églises, XIV, 701; cf. VII, 1254. — Missions dépendant de la S. C., X, 1866, 1874. — Service militaire des clercs, VII, 1233-34. — Citée : X, 1866; XI, 955, 1904, 1909, 1911, 1926, 1943.

Sacrements. — Origine. Compétence. Organisation [A. Bride], XIV, 655-62. — Cf. Code, can. 249; XI, 1927; XIII, 2741. — Causes matrimoniales, IX, 2284, 2301; — dispenses, IV, 1437, 1439; cf. XIV, 657, 658; — dispenses de mariage, IV, 2460, 2461; XII, 1151, 1152; — à l'article de la mort, IV, 2466-69. — Dispenses d'irrégularité, XII, 1153. — *Sanatio in radice* (empêchement public), XIV, 1073; cf. IV, 2498; — empêchement simultanément occulte et public, 2480; — dispense de mariage non consommé, VII, 68 (honnêteté publique); IX, 2299; XIII, 623, 637-38, 2442; d'empêchement de rapt, 1673; — délégation en matière de mariage, 750. — Motifs de dispense, IV, 2478; — motif de pauvreté faussement allégué, 2491. — Clauses pour le for externe, 2482-86. — Taxes, 2402. — Constitution *Provida*, XIII, 747; — mariage permis à la femme ovariotomée, VII, 1435-36. — Causes d'ordination, XIII, 638. — Eucharistie : communion des enfants, responsabilité des parents, XI, 2019; XII, 1789; — jeûne eucharistique (dispenses), XV, 2848; — le viatique, 2850; — administration du viatique et de l'extrême-onction aux enfants, V, 2018; — port privé du viatique, XV, 2851; même par un laïc, 2857; — vin de messe, 3020, 3024-25.

Concile. — Voir *Tables*, 655.

Code. — Can. 250, § 1 : « A la Congrégation du Concile sont confiées toutes les affaires concernant la discipline du clergé séculier et du peuple chrétien. »

§ 2 : « En conséquence, il lui appartient de faire en sorte que les préceptes de la vie chrétienne soient observés; de régler les points qui concernent les curés et les chanoines; de même ce qui regarde les pieuses sodalités, les pieuses unions (même si celles-ci dépendent de religieux et sont érigées dans leurs églises ou couvents), les legs pieux, les œuvres pies, l'honoraire des messes, les bénéfices ou les offices, les biens ecclésiastiques, tant mobiliers qu'immobiliers, les impôts diocésains, les taxes des curies épiscopales et autres affaires de ce genre. Elle a la faculté d'exempter des conditions requises pour l'obtention d'un bénéfice, dans tous les cas où leur collation appartient aux Ordinaires. Il lui incombe aussi d'admettre à composition ceux qui ont occupé des biens ecclésiastiques, même appartenant à des religieux; de permettre aux fidèles d'acquérir des biens ecclésiastiques usurpés par le pouvoir civil. »

§ 3 : « Elle connaît de tout ce qui concerne l'immunité ecclésiastique; de même des discussions sur la préséance, sauf le droit de la Congrégation des Religieux et de la Congrégation Cérémoniale. »

§ 4 : « Elle a dans ses attributions tout ce qui se rapporte à la célébration et au contrôle des conciles, ainsi qu'aux réunions ou conférences des évêques, dans les territoires non soumis à la S. C. de la Propagande. »

§ 5 : « Elle est compétente pour tout ce qui regarde les controverses agitées sur les questions relevant de sa compétence, si elle estime que ces controverses doivent être résolues par la voie disciplinaire. Les autres litiges doivent être déférés au tribunal compétent. »

Indications complémentaires : Abbesses (élection), I, 18. — Baptême (formule), II, 270; — rebaptisation des hérétiques, 338; — baptême des adultes infidèles, 351. — Binage, 896, 897. — Cœur (Sacré-) de Jésus, III, 279. — Clercs : approbation pour les confessions, I, 1703, 1707; — commerce, III, 406; — chasteté (dispense du vœu), 1641; — juridiction déléguée, 2438; — translation, 2440; — irrégularité, VII, 2559, 2561, 2562; cf. X, 1725; — ministre des sacrements, obligation, 1792; — pas de communion le vendredi saint, XIII, 108. — Controverses, III, 1735. — Évêques, V, 1709, 1710, 1715. — Mariage : indissolubilité, I, 505; — dispense des empêchements (en général), IV, 1439; — empêchement occulte, 2442; — clandestinité, 2458; — erreur, V, 453; — impuissance, VII, 1436; — rapt, XIII, 1670; — vice de consentement, 2579; — *sanatio in radice*, IV, 2497; XIV, 1067; — Ordinaire et mariage, XIII, 743. — Profession de foi (additions), XIII, 680. — Législation scolaire, XIV, 1674. — Sépulture (refus), 1896, 1899. — Cité : I, 509; II, 166; III, 625, 1735, 2003; IV, 2445; IX, 83 (prop. 50; le

— viatique, xv, 2846, 2853; — saintes espèces à renouveler, III, 492-93; — sainte réserve, v, 1710; — image de Jésus sur l'hostie, 1367. — Coutumes, III, 2005. — Culte du Sacré-Cœur de Jésus, 273, 276, 294, 337-40, 343; cf. VI, 1138-39; — du Cœur de Marie, III, 354; — des reliques, voir *supra;* — des saintes images, VII, 1575. — Évêques : préséance, v, 1716; — privilège de l'autel portatif, 1717; — messe *pro populo*, 1721. — Extrême-onction : rite, *2015-16, 2018.* — *Immaculée Conception* : fête, VII, 1195. — Messe : honoraires, 82, 88; — quatre-temps, XIII, 1454-55. — Ondoiement, XI, 998, 999. — Ornements, linges sacrés, 1594-1600 *(passim);* cf. IX, 777 (pale). — Paroissiales (fonctions), III, 2448. — Purgatoire : traité de Ste Catherine de Gênes, IV, 20. — Sacramentaux, XIV, 480-81. — Sépulture, 1891, 1896, 1897, 1904. — Vase *sacré à réparer,* 698.

Section historique. — Création par Pie XI, pour l'étude des causes historiques des serviteurs de Dieu, XIII, 2743. — Citée : IX, 897.

Cérémoniale. — Institution et interventions, III, 1116; cf. 1977, 1978.

Code. — Can. 254 : « A la Congrégation Cérémoniale est dévolue la direction des cérémonies qui se font dans la chapelle pontificale et dans la Cour pontificale, ainsi que les fonctions sacrées que les cardinaux accomplissent en dehors de la chapelle pontificale. La même Congrégation est saisie des questions concernant la préséance tant des cardinaux que des ambassadeurs envoyés par les différentes nations auprès du S.-Siège. »

Affaires ecclésiastiques extraordinaires. — Institution, développement, III, 1118. — Suppléant la *Congrégation de Juridiction et de l'Immunité ecclésiastique*, réunie par Léon XIII à la Congrégation du Concile, 1115 (Congrégation de l'Immunité, citée : VI, 534; VII, 1261).

Code. — Can. 255 : « Il appartient à cette Congrégation de constituer et de diviser les diocèses, et aussi de mettre à la tête des diocèses vacants des candidats idoines, dans les pays où ces questions doivent être traitées de concert avec le pouvoir civil. En outre, elle doit s'occuper des affaires dont l'examen lui est confié par le Souverain pontife, par l'intermédiaire du cardinal secrétaire d'État, surtout de ces affaires qui sont en connexion avec les lois civiles et se rapportent aux conventions conclues avec diverses nations. » — Le secrétaire préside la première section de la Secrétairerie d'État (can. 263, § 1).

Controverses, III, 1735-37. — Directives sociales, VI, 2238. — Secret des délibérations, XI, 955. — Choix des évêques, 1902, 1903, 1906-07, 1908, 1909. — Sur les affaires de la Séparation en France, XII, 1722. — Citée : 1707. — Et la commission pour les affaires religieuses de Russie (*Tables*, 646).

Séminaires et Universités. — D'abord Congrégation pour l'Université des études romaines (Sixte-Quint), III, 1118; XIV, 2238. — Congrégation des Études (Léon XII), III, 1118. — Séminaires et Universités (Benoît XV). — Instituts connexes : Commission cardinalice pour les études historiques (Léon XIII), IX, 354; — Commission biblique (*Tables*, 645); — Institut biblique (Pie X), XII, 1729. — Académie de S.-Thomas d'Aquin, IX, 353-54.

Code. — Can. 256, § 1 : « Cette Congrégation a la charge de tout ce qui se rapporte à la direction, à la discipline, à l'administration temporelle et aux études des séminaires, sauf la compétence de la Congrégation de la Propagande. Elle est également chargée de diriger l'organisation et les études des instituts supérieurs appelés universités ou facultés dépendant de l'autorité de l'Église, y compris ceux qui sont dirigés par des religieux. Elle examine et approuve les nouveaux instituts. Elle accorde la faculté de conférer les grades académiques et indique les règles à suivre par ceux à qui ces grades sont conférés; s'il s'agit d'un homme d'une science spéciale, elle peut elle-même lui conférer les grades. »

§ 2 : « Cette Congrégation compte entre autres cardinaux *le cardinal secrétaire de la Congrégation* Consistoriale et, parmi ses consulteurs, l'assesseur de la même Congrégation. »

Congrégation des Études. — Dispenses pour les grades, IV, 1439. — Les 24 thèses thomistes, XII, 1729-30.

Congrégation des Séminaires et Universités. — Rapport triennal sur les séminaires, XI, 1913. — Programme et organisation des universités, XV, 2260, 2267; cf. 493. — Erreurs nazies, 2267. — Tableau des facultés et universités reconnues, 2261-66.

Église orientale. — Histoire, œuvre de Benoît XV : collèges, instituts et territoires, XI, 1931-34; cf. X, 1872-74.

La réforme de Benoît XV a été consacrée par le Code. Can. 257, § 1 : « Elle est présidée par le Souverain pontife. Elle a dans sa compétence exclusive toutes les affaires, de quelque nature que ce soit, qui concernent les personnes, la discipline, les rites des Églises orientales, même si ces affaires sont mixtes, c.-à-d. touchent également des personnes du rite latin, en raison d'une relation réelle ou personnelle. »

§ 2 : « En conséquence, cette Congrégation possède pour les Églises du rite oriental toutes les facultés que les autres Congrégations possèdent pour les Églises du rite latin, sauf le droit de la Congrégation du S.-Office déterminé par le can. 247. »

§ 3 : « Cette Congrégation tranche les controverses par la voie disciplinaire. Elle renvoie à un tribunal qu'elle-même désigne celles qu'elle juge devoir être tranchées par la voie judiciaire. »

En 1925 (*A. A. Sedis*, XVIII, 62), Pie XI a établi une Commission spéciale pour les affaires religieuses de Russie, XI, 1933. D'abord réunie à la Congrégation Orientale, un motu proprio (9 avr. 1930; *A. A. Sedis*, XXII, 153) l'en a séparée et lui a conféré l'autonomie. En 1934, Pie XI l'a rattachée à la S. C. des Affaires ecclésiastiques (*Tables*, 646).

Citée : XI, 1941; XIV, 1073, 3159.

Congrégations subsidiaires (non mentionnées dans le Code, ou supprimées). — Congrégation particulière de l'*État des Églises* (Benoît XIV). — Congrégation particulière pour la *Révision des conciles provinciaux* (Pie IX). — Congrégation particulière pour la *Résidence des évêques* (Urbain VIII, Benoît XIV), v, 1717. — S. C. de la *Juridiction* et de l'*Immunité ecclésiastique* (Urbain VIII), réunie à la S. C. du Concile (Léon XIII; cf. VI, 543; VII, 1261). Sur ces Congrégations, III, 1115. — S. C. pour la *Discipline régulière* (Innocent XII); — sur l'*État des ordres réguliers* (Pie IX), 1117; cf. *supra*, § S. C. des Évêques et Réguliers. — Dépendances de la Consistoriale : S. C. de l'*Examen des évêques* (Clément VIII), aujourd'hui supprimée; Congrégation particulière concernant les *Promotions aux archevêchés et évêchés* (Innocent XI, Benoît XIV, Léon XIII); *Congregatio Status* transférée aux Affaires ecclésiastiques extraordinaires, III, 1117-18. — Congrégation de la *Révérende Fabrique de S.-Pierre* (Jules II, Léon X, Clément VII, Benoît XIV, Pie IX), III, 1118.

III. TRIBUNAUX DE LA CURIE ROMAINE. — **Sacrée Pénitencerie.** — Pénitencerie apostolique : Histoire. Organisation [P. Chouet], XII, 1138-60. — Cf. Code, can. 258.

1° *Histoire.* — Des origines à Pie V, XII, 1139-44; cf. III, 1119. — Réforme de Pie V, XII, 1144-46.

2° *Organisation.* — 1. *Composition.* — *a)* Section principale, XII, 1146-48. — *b)* Section des Indulgences, 1148.

2. *Compétence.* — *a)* Section principale, XII, 1148-57. — *a.* Idée générale, 1148-50; cf. XI, 1927; — for interne (exclusivement depuis Pie X), XII, 1148; cf. IV, 1439, 2464-65, 2482; IX, 2301; — et for externe auparavant, IV, 2491. — *b.* Pratique courante, XII, 1150-55; — cas réservés, 1149; cf. XIII, 2447-48; — absolution des péchés réservés, XII, *1150*; cf. XIII, 2450, 2451-52; des censures réservées, XII, 1150; cf. II, 2134; — dispenses, XII,

1150; cf. iv, 1434, 1439; d'obligations, xii, 1150-51; jeûne et abstinence, ii, 1745-46; restitution de biens ecclésiastiques, xii, 1156-57; cf. iii, 1769; d'empêchements de mariage, xii, 1151-52; cf. iv, 2442, 2460, 2462, 2464-65; i, 423 (adoption); d'irrégularités, xii, 1152-53; de peines canoniques autres que les censures, 1153; — « sanations » et revalidations de mariage, 1153-54; cf. iv, 2498; xiv, 1073 *(sanatio in radice)*. — Demandes de dispenses, iv, 2478, 2480, 2481. — Commutations, xii, 1154; cf. xv, 3231-32. — Réhabilitations et condonations, xii, 1155; légitimation d'enfants, vii, 747. — Excommunication portée à propos de l'élection du pape, vi, 2371. — *c*. Délégations de pouvoirs, xii, 1154-55; — pouvoir des évêques concernant les hérétiques, vi, 2254. — *d*. Résolution de cas de conscience, xii, 1156-57; — absolution par téléphone, i, 243; — absolution simulée du complice, iii, 622-23; — absolution à refuser à qui nie le feu de l'enfer, v, 91, 2218; — communication civile avec excommuniés, 1743; — coopération douteusement licite, iii, 1768; — divorce, iv, 1475-76, 1477; — doctrine sûre de S. Alphonse en matière morale, iii, 539-40, 541; xiii, 587-88, 589; — honoraires de messe, vii, 86; — magnétisme, 361; — prêt à intérêt, xv, 2379-80; — trentain grégorien (condonation), 1413. — Valeur de ces décisions, ii, 1818. — *b)* Section des Indulgences, xii, 1157-58; cf. vii, 1620, 1623-25, 1628.

3. *Modes de recours à la Sacrée Pénitencerie*. — Quelques modèles, xii, 1158; — voir *supra*, Demandes de dispenses.

4. *Mode d'exécution des rescrits de la Sacrée Pénitencerie*. — Exemples, xii, 1158-60; — clauses jointes aux rescrits : for externe (avant Pie X), iv, 3483-86; for interne, 2486-88; voir *Clauses apostoliques*, et iii, 22-28 *(passim)*; — erreurs dans la concession, iv, 2491; — exécution, 2488, 2490.

Section des Indulgences (ancienne Congrégation des Indulgences et des Reliques, iii, 1116). — Institution (Clément VIII et Clément IX), modifications par Pie X, vii, 1620; xiii, 2739; — Indulgences rattachées définitivement à la Pénitencerie (Benoît XV), xii, 1148, 1737. — Absolution générale et bénédiction apostolique *in articulo mortis*, i, 257, 258, 259. — Autel privilégié, vii, 1626; — indulgence, 1623; xiii, 1309-10; — interdiction de demander un honoraire supérieur pour l'autel privilégié, vii, 79; — mais obligation d'y célébrer, 83; — privilège du 2 nov., 1616. — Indulgences : apocryphes, 1627; xiv, 977; — supputation du temps pour gagner l'indulgence, vii, 1628; — une seule indulgence plénière par jour pour la même œuvre (sauf exception), 1630, 1632; — visites de chapelles, 1630; — confession et communion requises, 1631-32; — traduction des prières approuvée, 1633; — commutation des œuvres prescrites, 1634. — Scapulaire, indulgences et privilèges, 1255, 1258-59. — Trentain grégorien, xv, 1410, 1412.

Sacrée Rote romaine. — Origine, état actuel, compétence, xv, 1521-23. — Cf. Code, can. 259; cf. xiii, 631. — Collège des auditeurs de Rote, iii, 1968-69. — Les causes soumises à la Rote sont d'ordre judiciaire, ix, 2301; xiii, 623. — Décision de la Rote, iv, 182-85. — Sur la dissimulation du consentement, ix, 2297; — sur la crainte, 2298; — sur la *sanatio in radice*, iv, 1438. — Reprise possible des causes matrimoniales jugées, xiii, 637. — Cité : iv, 1840; ix, 2284.

Signature apostolique. — Origine, état actuel, composition et compétence, xv, 1523-25. — Collège des prélats de la Signature, iii, 1969-70; voir *supra*, § Cour romaine. — Cf. xiii, 623, 631.

IV. OFFICES DE LA CURIE ROMAINE. — Chancellerie. — Code. — Can. 260, § 1 : « La Chancellerie apostolique, que préside le cardinal chancelier de la Ste Église romaine, a comme mission propre l'expédition des lettres appelées *bulles*, pour la concession des bénéfices et offices consistoriaux, pour la création de nouvelles provinces, ainsi que de nouveaux diocèses et chapitres, enfin pour la confection d'autres actes ecclésiastiques d'une importance majeure. »

§ 2 : « Ces lettres en forme de bulles ne peuvent être expédiées que sur l'ordre de la Congrégation Consistoriale pour les affaires de sa compétence et sur l'ordre du Souverain pontife pour les autres affaires, en s'en tenant dans chaque cas aux termes du mandat donné. » — Cf. *D. T. C.*, ii, 1257-58. — *D. D. Can.*, iii, 464-71.

Daterie. — Code. — Can. 261 : « La Daterie apostolique est dirigée par le cardinal dataire de la Ste Église romaine. Elle a pour mission d'examiner l'idonéité des clercs qui doivent être promus à des bénéfices non consistoriaux; de rédiger et d'expédier les lettres apostoliques de collation de ces bénéfices; de dispenser des conditions requises pour cette collation, quand celle-ci n'appartient pas à l'Ordinaire; de régler l'exécution des pensions et des charges que le Souverain pontife aurait imposées dans la collation desdits bénéfices. »

Ancienne organisation, iv, 2461-64; — à propos de clauses diverses, iii, 25, 29; cf. iv, 2482; — refus de dispense, vii, 1436. — Citée : iv, 2460, 2464-65. — *D. D. Can.*, iv, 1034-41.

Chambre apostolique. — Code. — Can. 262 : « A la tête de la Chambre apostolique se trouve le cardinal camerlingue de la Ste Église romaine. Cet office est chargé de veiller à l'administration des biens et des droits temporels du S.-Siège, surtout pendant sa vacance. Il doit alors observer strictement les règles contenues dans la Constitution *Vacante Sede* de Pie X, du 25 déc. 1904. »

Voir *D. T. C.*, iii, 1961-64; et *supra*, § Cour romaine. Citée : v, 1722. — *D. D. Can.*, iii, 388.

Secrétairerie d'État. — Code. — Can. 263 : « La Secrétairerie d'État, dont le chef est le cardinal secrétaire d'État, se divise en trois sections, dans l'ordre suivant :

« La première section, que préside le secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, s'occupe des affaires qui doivent être soumises à l'examen de cette Congrégation d'après le can. 255, tandis que les autres affaires sont, selon leur nature, confiées à des Congrégations particulières.

« La deuxième section, que préside le substitut, s'occupe des affaires ordinaires.

« La troisième section est dirigée par le chancelier des brefs apostoliques, qui s'occupe de l'expédition des brefs. » — Cf. *D. T. C.*, xiv, 661.

Sur le cardinal secrétaire d'État, iii, 1942-46; — le secrétaire des brefs, 1946-47.

Secrétairerie des brefs aux princes et des lettres latines. — Code. — Can. 264 : « Ces offices ont pour mission de rédiger en latin les actes dont le pape leur confie la rédaction. »

COURBON, docteur en théologie, xvii[e] s. — Sur l'oraison de contemplation, iii, 1622.

COURNOT (Antoine-Augustin), philosophe français (1801-77). — Ses travaux ont porté surtout sur les problèmes posés par le calcul des probabilités. Principaux ouvrages : *Exposition de la théorie des chances et des probabilités*, 1843; *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique*, 1851; *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, 1861; *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, 1872; *Matérialisme, vitalisme, rationalisme.*

Son œuvre est déjà une réaction contre le scientisme et laisse place à la contingence; les phénomènes vitaux y apparaissent distincts des phénomènes mécaniques; une part est faite au finalisme. Aussi bien, au point de vue religieux, Cournot réserve-t-il explicitement le rôle et la place d'une connaissance « transrationnelle ». — *Catholicisme*, iii, 240. — Cité : *D. T. C.*, vi, 2052.

COURONNE D'ÉPINES (Sainte). — Transportée par S. Louis, xiii, 2355. — Culte, 2365.

COURRAYER (Pierre-François Le). — Voir *Le Courrayer.*

La coutume donne au Code l'occasion des can. 25-30.

Le can. 25 concerne son élément *formel* : *La coutume obtient force de loi dans l'Église uniquement par suite du consentement du supérieur ecclésiastique compétent.* — Ce consentement est, comme l'enseignent S. Thomas, S. Antonin et Suarez et, comme le suppose le canon suivant, une véritable approbation accordant le caractère obligatoire au mode continu d'agir de la communauté (cf. E. Janssens, *La coutume, source formelle du droit d'après S. Thomas d'Aquin et d'après Suarez*, dans *Rev. thomiste*, xiv, 1931, p. 681-726). Mais il suffit d'un consentement général, le législateur établissant d'avance les règles selon lesquelles la coutume aura force de loi même sans qu'il la connaisse. Le Code accepte cette interprétation; voir *infra*, can. 27, § 1. Les supérieurs dont le consentement donne force de loi à la coutume ne peuvent être que les supérieurs ayant pouvoir législatif : pape (can. 218); concile œcuménique (can. 227); concile plénier ou provincial (can. 290); évêque résidentiel (can. 335, § 1); vicaire et préfet apostoliques (can. 294, § 1); administrateur apostolique permanent (can. 315, § 1); abbé et prélat *nullius* (can. 323, § 1); supérieurs religieux à qui les constitutions de leur congrégation reconnaissent un pouvoir législatif.

Can. 26 : *La communauté capable tout au moins de recevoir la loi ecclésiastique peut introduire une coutume qui obtiendra force de loi.* — La coutume de fait, susceptible de devenir coutume de droit, doit résulter d'actes *publics, libres, répétés* et *uniformes*. « Mais pour arriver à constituer une coutume ayant force de loi, ces actes doivent émaner d'une communauté capable de recevoir la loi ecclésiastique. Avant le Code, on distinguait entre les communautés capables de faire la loi et celles capables seulement de la recevoir. D'après la théorie selon laquelle le consentement du supérieur est une simple permission, seules les communautés investies du pouvoir législatif peuvent créer une coutume. D'après la théorie de l'approbation, même les communautés capables seulement de recevoir la loi peuvent poser les actes nécessaires à cet effet. C'est en ce sens que se prononce le can. 26. Il suppose donc la théorie de l'approbation. Ainsi les chapitres, les paroisses et probablement aussi les couvents de femmes peuvent être considérés comme capables d'introduire une coutume de fait » (Naz, *Traité*, i, n. 192).

Le Code distingue *trois sortes* de coutumes : coutumes opposées au droit en vigueur, *contra legem*; les coutumes en dehors de la loi, *præter legem*; les coutumes selon la loi, *secundum legem*.

a) Contra legem. — Can. 27, § 1 : *Aucune coutume ne peut déroger en quoi que ce soit au droit divin, positif ou naturel; elle ne peut non plus porter préjudice au droit ecclésiastique, à moins d'être raisonnable et légitimement en usage pendant quarante années continues et complètes; seule la coutume raisonnable qui est centenaire ou immémoriale peut être invoquée contre une loi ecclésiastique munie de la clause prohibant les coutumes futures.*

§ 2 : *La coutume qui est expressément réprouvée dans le droit n'est plus raisonnable.* — Le can. 27, § 2 ne parle que d'une réprobation explicite; mais ce canon doit être rapproché du can. 5 : *Les coutumes, soit universelles, soit particulières, actuellement en vigueur et contraires aux dispositions des canons du Code, si elles sont expressément réprouvées par les mêmes canons, doivent être corrigées comme des corruptions du droit, même si elles sont immémoriales; et leur remise en usage ne doit plus être permise; les autres coutumes, centenaires et immémoriales, peuvent être tolérées si les Ordinaires, tenant compte des circons-*

tances de lieu et de personnes, estiment qu'il n'est pas possible de les faire disparaître; les autres coutumes doivent être tenues pour supprimées, à moins que le Code n'ait expressément décidé le contraire. — Sont réprouvées, comme des déformations ou des altérations du droit, les coutumes mentionnées aux can. 343, § 2; 346; 396, § 2; 403; 409, § 2; 418, § 1; 433, § 1; 455, § 1; 460, § 2; 774, § 1; 818; 978, § 3; 1006, § 5; 1041; 1056, § 1; 1408; 1492, § 1; 1525, § 1; 1576, § 1. Les coutumes ni centenaires ni immémoriales sont abolies par le Code, sauf celles dont le maintien est admis par les can. 161; 168; 471, § 2; 1186; 1248; 1291; 1438; 1481, ou par indult.

b) Præter legem. — Can. 28 : *La coutume en dehors de la loi, qui est observée par la communauté sciemment avec l'intention de s'obliger, obtient force de loi si elle est, elle aussi, raisonnable et légitimement en usage pendant quarante années continues et complètes.* — Par définition, une coutume *præter legem* ne peut pas être explicitement ou implicitement réprouvée, puisqu'elle est tout à fait en dehors de la loi; mais une rationabilité positive est nécessaire : puisque la communauté prend sur elle une nouvelle obligation, celle-ci doit servir au bien commun.

c) Secundum legem. — Can. 29 : *La coutume est une excellente interprète de la loi.* — Doctrine constante de l'Église, que nous avons trouvée déjà dans les références indiquées ci-dessus.

Le can. 5, on l'a vu, s'occupe de l'abrogation des coutumes opposées aux canons du Code lui-même. Le can. 30 concerne l'abrogation de coutumes par d'autres lois universelles de l'Église ou par le droit particulier : *Le can. 5 demeurant appliqué, la coutume en opposition avec la loi ou en dehors de la loi est révoquée par une coutume ou par une loi contraire; mais, à moins de faire mention expresse d'elles, la loi ne révoque pas les coutumes centenaires ou immémoriales, et la loi générale ne révoque pas les coutumes particulières.* « La loi universelle peut donc abolir une coutume universelle, de même qu'une loi particulière peut abroger une coutume particulière. Mais la loi universelle n'abolit pas les coutumes universelles qui sont centenaires ou immémoriales. Elle n'abolit pas davantage les coutumes particulières. Pour abroger les unes et les autres, une stipulation expresse de la loi est requise. L'abrogation des coutumes centenaires ou immémoriales est exprimée par la clause : *non obstante consuetudine etiam immemoriali vel centenaria.* L'abrogation des coutumes particulières résulte de la clause : *non obstante quacumque consuetudine* ou *nulla obstante consuetudine contraria* » (Naz, *Traité*, I, n. 197).

Voir Van Hove, dans *D. D. Can.*, IV, 731-55; Noirot, dans *Catholicisme*, III, 262-64; Wehrlé, *De la coutume dans le droit canonique*, Paris, 1928; Van Hove, *De consuetudine. De temporis supputatione*, Malines, 1933; M. Noirot, *Le pouvoir des évêques à l'égard des coutumes contraires aux règles liturgiques*, 1949; et son art. dans *L'Année canonique*, I, p. 129-140.

COUVOUKLESIOS (Daniel). — Notice [A. Palmieri], III, 2006.

COVARRUBIAS (Diègue), ou *Covarruvias*. — Notice [T. Ortolan], III, 2006.

COXAM (Hercule). — Notice [B. Heurtebize], III, 2007.

COYPEL (Antoine), peintre belge du début du XVIIIe s. — Célèbre par son tableau de la Vierge écrasant la tête du serpent, VII, 1149.

COZZA (Laurent). — Notice, III, 2008.

COZZA-LUZI (Joseph). — Vie. Œuvres [A. Palmieri], III, 2008-09. — Continuation de la *Nova Patrum bibliotheca*, de Mai, IX, 1652-53 (É. Amann semble avoir dédoublé Cozza, dans l'art. MAI).

CRABBE (Pierre). — Notice [E. Mangenot], III, 2010. — Cité : III, 675.

D. Dranses, O. F. M., *Petrus Crabbe en zijn conciliorum collectio*, dans *Collactanea franciscana Neerlandica*, II, Bois-le-Duc, 1931, p. 427-46; *C. F.*, Assise, 1934, p. 301-02; P. Polman, O. F. M., *L'élément historique dans la controverse religieuse du XVIe s.*, Louvain-Gembloux, 1932, p. 467-68.

CRAFER, professeur à Cambridge. — Affirme dans l'encyclopédie de Hastings que l'expérience personnelle seule peut achever la preuve de l'existence de Dieu, IV, 793. — Cité : IX, 1458.

CRAIG (Jean), « réformateur » écossais (XVIe s.). — Notice [B. Heurtebize], III, 2010.

CRAIG (Jean), mathématicien écossais (XVIIe s.). — Cf. XI, 2185.

CRAINTE. — Étude générale [A. Gardeil], III, 2010-22.

1° *Généralités.* — Définition, la doctrine thomiste, III, 2010-11.

2° *Psychologie de la crainte.* — Passion de la C. (définition, espèces, causes), III, 2011-12; cf. XI, 2215, 2218; — C. et appétit irascible, I, 1695. — Violence et C., XV, 3088, 3090. — Espérance et C. des stoïciens, V, 612.

3° *Influence sur nos actes.* — C. et opinion, VI, 92-96; — jugements craintifs, 97; — volontaire, XV, 3302. — C. et responsabilité atténuée, III, 2012-14, 258, 262; XII, 627; XIII, 2436, 2438; XV, 3088; cf. 3090. — C. et scrupule, III, 2014; XIV, 1736.

4° *Conséquences juridiques.* — C. et contrat, III, 1661-62; — et vœux, XV, 3201; cf. 3091, 3092; — et mariage, IV, 2444; XV, 3091-92; — et censures, II, 2120, 2130; cf. contumace, III, 1750; XV, 3092.

5° *Moralisation de la crainte : la crainte de Dieu.* — Écriture (cf. *D. B.*, II, 1099-1100), I, 2239; Psaumes, XIII, 1133; Proverbes, 926; cf. III, 2016; Ecclésiastique, 2016; cf. VIII, 1640; Judith, 1716; Tobie, XV, 1173; — moyen de pédagogie sous la Loi (Clément d'Alexandrie), III, 166. — Vertu de C., VI, 2277 (Hermas); V, 347 (épigraphie); XV, 2747 (S. Grégoire). — Le sentiment de C. chez Ste Thérèse, 554-55. — C. et pénitence : les différentes sortes de C. : C. humaine, III, 2015; XV, 2107; cf. respect humain, XIII, 2461, 2465-66; — C. servile, III, 2015; I, 2237; IV, 2228-29; XII, 741, 987, 989, 1023, 1027, 1084; XV, 955, 2107 (et spécialement C. de l'enfer); V, 118, 119; VIII, 450; XII, 741; — C. servilement servile, I, 2237; III, 2015; XII, 989; XV, 2107; — C. filiale, III, 2016; XII, 987, 1023; XV, 2107. — C. servile, C. de l'enfer et attrition salutaire : doctrine de Luther, la contrition hypocrite, XII, 740, 1055 (prop. 6), 1058, 1059, 1070 (art. 3); cf. 1078, 1084; critique de Bellarmin, 1114-15, 1116; — doctrine du conc. de Trente : attrition salutaire et C. des châtiments divins (sess. VI), I, 2239; XII, 741, 1093-94; (sess. XIV), I, 2239-42; XII, 741-43, 1092-96, 1106-07, 1116; résumé, XV, 2106-07; C. espérance et commencement d'amour, I, 2254-55; V, 619-20; C. sur l'incertitude de l'état de grâce et espérance du salut, 617; VIII, 2187; XII, 1286-89; — objections et doctrine jansénistes, I, 2241-42; IV, 2228-29; spécialement Jansénius, I, 2238; VIII, 408-11, 499; Quesnel (bulle *Unigenitus*) (prop. 60-67), XV, 2103-08; cf. I, 2238; synode de Pistoie (prop. 25), 2238; XII, 2152-53; cf. 2149, 2210. — Cf. XIII, 1350 (jansénistes et Petitpied).

6° *Crainte de Dieu dans le Christ, chez les élus et les damnés.* — Dans le Christ, III, 2020-22; cf. VIII, 1287-88; I, 45, 47 (art. 11 d'Abélard). — Chez les élus : au ciel, I, 45, 47 (art. 15 d'Abélard); III, 2022; IV, 1747; — au purgatoire : erreur de Luther, la C. dans les âmes encore incertaines de leur salut, XIII, 1264-65 (prop. 38); doctrine catholique contraire, 1275-76 (J. Eck), 1277-78 (censures de la faculté de théologie de Paris); certitude du salut excluant toute C., 1299-1301. — Chez les damnés, III, 2022.

7° *Don de crainte.* — Voir *Dons du S.-Esprit.*

CRAMAUD (Simon de). — Vie. Rôle dans le schisme d'Occident. Opinions théologiques. Ouvrages [L. Salembier], III, 2022-26. — Cité : XIV, 1478, 1482; XV, 2231. — G. Mollat, dans *Catholicisme*, III, 270-71.

60; IV, 1079; — S. Éphrem, IV, 1079, 1081; — Pseudo-Denys, III, 2074-75; cf. IV, 433, 1125-26; — Proclus, III, 2074-75; XIII, 668; — S. Jean Damascène, III, 2075-76; cf. IV, 1129; VIII, 1129; XIII, 959.

5° *Documents ecclésiastiques.* — Avant Nicée : symboles et professions de foi, III, 2077-78; cf. XIV, 2925-26; I, 1661, 1662, 1666, 1667, 1668, 1672, 1673; — symbole de Nicée, I, 1796; cf. III, 2078-79; XI, 1405 (parallèlement au symbole d'Eusèbe). — Professions de foi : Origène, XI, 1516; — Tertullien, XV, 141, 151; — S. Grégoire le Thaumaturge, III, 2078; cf. VI, 1845. — Symboles : Nicée, III, 2078-79; cf. I, 1796; XI, 405; — Constantinople, III, 2079; — IIe concile de Constantinople, can. 1, III, 1240; — canons antiorigénistes, can. 1-3; XI, 1581-82.

III. ÉPOQUE SCOLASTIQUE. — 1° *Du IXe au XIIIe s.* — 1. Erreurs panthéistes : Scot Érigène, III, 2079-80; V, 416, 423-25; XI, 1866; — Amaury de Bène, I, 937; IV, 1170; — David de Dinant, 158-59, 1170. — Condamnation à Sens (1210) et au IVe conc. du Latran (1215), I, 939. — 2. Erreurs dualistes : Albigeois-cathares (*Tables*, 554); — dualisme, 678, 1268; II, 1993-94; IV, 1170, 1298; VII, 2095; XV, 1726. — Condamnation au IVe conc. du Latran, I, 683-84; III, 2081; VIII, 2656. — Auteurs opposés au dualisme : S. Anselme, III, 2081 (*Tables*, 175); — Abélard, 2082; IV, 1169 (*Tables*, 6); — S. Bernard, II, 750; III, 2082; — Honorius *Augustodunensis*, VII, 154; — Hugues de Saint-Victor, 274; — Rupert de Deutz, XIV, 186.

2° *Le XIIIe s.* — 1. Averroïsme (dualisme et émanatisme arabe); Avicenne, III, 2083; cf. I, 1224; IX, 1680; XII, 2350-51, 2352, 2353; IV, 668; — Algazel, 1195; — Averroès, III, 2083; cf. I, 2634 et *infra;* — Avicebron (*Tables*, 339); — Maimonide, III, 2083; cf. I, 1209, 1223-24; — Siger de Brabant, III, 2083; XIV, 2048; — Boèce de Dacie, III, 2083. — Condamnations, 2083 (*Tables*, 253). — 2. Synthèse scolastique : *a)* Connaissance du principe des choses : de Pierre Lombard et Alexandre de Halès, 2084 (*Tables*, 78), à S. Bonaventure, S. Albert le Grand et S. Thomas d'Aquin, 2084; cf. XV, 665-69; — comme cause efficiente, source de tout être, III, 2084; cf. IV, 939-40, 1196, 1239; voir *infra*, § Exposé dogmatique; — comme cause finale et exemplaire, *infra*, 849. — *b)* Pas de cause matérielle, sens du *ex nihilo*, III, 2035-39, 2091; — thèse contraire héritée des anciens philosophes grecs : la matière éternelle, I, 2200 (école ionienne); cf. 2194; XII, 2269, 2280, 2356, 2361 (platonisme et néoplatonisme); XVI, 663-68 (Aristote, interprétation de S. Thomas); cf. XV, 885; XII, 2396 (interprétation de Pléthon); XIV, 1546 (interprétation de Scholarios); —influence secondaire réelle du platonisme et de l'aristotélisme, et corrections apportées par la scolastique, III, 2089-92 (*Tables*, 298-99, 253); — thèse averroïste, I, 2635; XI, 1686; XIII, 989; XIV, 2043 (Siger de Brabant). — *c)* Éternité, liberté, immutabilité de l'acte divin, III, 2086, 2091; *infra*, 848. — *d)* Rapport avec le temps : C. *ab æterno*, *infra*, 850; — coexistence du fini et de l'infini, hors de Dieu, 2087-88; cf. *Concours divin;* — en Dieu, dans le même acte, deux connaissances, XIV, 1598-1601; XV, 869-70, et deux amours, 871-72, 3332-34, du fini et de l'infini. — Voir *infra*, § Fin de la création.

3° *Les derniers scolastiques*, III, 2092-93. — 1. Scotistes : Duns Scot, IV, 1884-85; — Pierre de Trabibus, XII, 2057; — Pierre Auriol, 1860-61, 1865-66. — 2. Nominalistes : thèse volontariste, XI, 762-63; XV, 3311-12; — Occam, XI, 879, 881; — Nicolas d'Autrécourt, 568, 572, 577, 578; — Biel, 764; II, 819; X, 2110, 2118; XV, 3312, 3315. — 3. Augustinisme (de la Renaissance) : Ficin, I, 2514; V, 2281, 2283-84; — Gemistos (Pléthon), XII, 2296, 2395, 2396-97, 2399-2400; — Bessarion, 2296; cf. V, 2284. — 4. Dominicains : Eckart, prop. 1-4, 26-27, IV, 2062, 2064-65, 2070-71; — Thierry de Freiberg, XV, 612; — doctrine thomiste, 884-89; — Capréolus, XIII, 1863-64; — Cajétan (*Tables*, 496); — Pierre Soto, XIV, 2441; — Billuart, (*Tables*, 447). — 5. Indépendants : R. Lulle, IX, 1119-20; — Thomas Bradwardine, XV, 767-68, 771; — Bossuet, 886; — Thomassin, 797-98. — 6. Jésuites : Suarez, XIV, 2645, 2654; — Valencia, XV, 2480-81; — Vasquez, 2607; — Petau, XII, 1318-19.

IV. DE DESCARTES A NOS JOURS. — 1° *Jusqu'à Hegel*, III, 2093-95. — Descartes : C. par Dieu, et librement, des essences elles-mêmes, I, 2093; IV, 545-47, 548-49; XV, 3313-14, 3317; cf. XIII, 1726. — Malebranche : liberté d'exercice, non de spécification, dans l'acte créateur, optimisme nécessaire, III, 2093; IX, 1785; XV, 3341-42. — Spinoza : panthéisme : nature naturante (Dieu) et nature naturée (monde « créé »), III, 2093-94; XI, 1868-69; XIII, 1727; XIV, 2496-97; XV, 3344-45. — Leibniz : Dieu obligé de créer le meilleur possible, III, 2094; IX, 181-83; XV, 3343-44. — Voltaire : son concept de la C., 3409, 3447-48; cf. XIII, 1756. — Diderot : négation de la C. et matière éternelle, 1754; cf. 1752; X, 291-92. — Kant : Dieu créateur, vérité pratiquement postulée, III, 2095; VIII, 2315-16, 2325. — Panthéisme idéaliste : émanation du divin : Fichte, Schelling, Hegel, III, 2095-96; XIII, 1767-68; XV, 3345-46; cf. 1787-89; III, 2187-88; IV, 1265, 1266-69; X, 316; — influençant Cousin, XIII, 1765-66 (*Tables*, 839). — Philosophie de l'inconscient, IV, 1274-79.

2° *Semi-rationalisme hermésien.* — Précurseur : Stattler, XIV, 1851. — Hermès : rapports de Dieu et du monde, VI, 2295-96, 2297; XIV, 1852. — Gunther : C. nécessaire, III, 2096; VI, 1993; XIV, 1853. — Cf. Baltzer (*Tables*, 355); — Knodt et Froschammer, 1853.

3° *Ontologistes.* — Gioberti, III, 2096; VI, 1374; XI, 1041-43. — Hugonin, 1044-46; cf. S.-Office (18 sept. 1861), prop. 6-7, 1048. — Rosmini, III, 2096; prop. 14-18, XIII, 2936-38.

4° *Idéalisme moniste et matérialisme contemporain*, III, 2096-2100; cf. X, 284; XIII, 1771-72. — Dès le XVIIIe s., la nature remplace Dieu, 1739; — au XIXe s., l'évolution rend inutile la C., 1771-73. — Auteurs : de Roberty, X, 332; — A. Comte, XIII, 1767; — Haeckel, X, 315-18; — Vacherot, IV, 1292; X, 321; — Renouvier, IV, 1293; — Hamelin, 1293-95; — Fouillée, X, 323; — Bergson, 327; — Blondel, 1885-89. — Évolutionnisme théiste et C., XV, 1376-77.

Exposé dogmatique. — I. LE FAIT DE LA CRÉATION. — 1° *Preuves théologiques.* — Voir *supra*, § Écriture et § Pères.

2° *Preuves de raison.* — 1. Possibilité d'une démonstration, III, 2100-01; cf. 2084; — indécision du conc. du Vatican, IV, 837-38; cf. 1138-39; — mais conclusion certaine, III, 2192-95. — 2. Voie directe : trois arguments, 2101 (mouvement), 2105 (multiplicité), 2106 (degrés); — critique, 2106-08. — 3. Voie indirecte : ni dualisme, ni panthéisme, mais créatianisme, 2108-09.

II. LE CRÉATEUR. — 1° *Dieu, créateur exclusif.* — 1. En fait : Écriture, symboles, conciles, III, 2109; voir *supra*, 843-44, 845. — Pères : leurs affirmations contre le dualisme gnostique et manichéen, 2110; IV, 1036-38 (S. Irénée); *supra*, 844; — contre l'arianisme et l'averroïsme, 2110; *supra*, 259, 338.

— 2. En droit : Dieu seul créateur; aucune créature, même à titre d'instrument, 2110-11; cf. 2506 (S. Cyrille d'Alexandrie); xv, 885 (S. Thomas); x, 1842-43 (application au miracle); xii, 2352.

2° *Œuvre commune des trois personnes*, iii, 2111-16. — 1. Enseignement de la foi, 2111; — symbole *Quicumque (unus omnipotens)*, xv, 1698, 1699; — conc. du Latran (649), can. 1 *(unam virtutem potentiam operationem creatricem omnium)*, x, 191; — XI[e] conc. de Tolède *(inseparabiles in eo quod sunt, in eo quod faciunt)*, xv, 1204; cf. VI[e] conc., 1201; xiii, 2139; — IV[e] conc. du Latran *(unum universorum principium)*, i, 683; — Innocent III (profession de foi imposée à Durand de Huesca), n. 2, xv, 1726; — profession de foi de Michel Paléologue *(totam in Trinitate deitatem... creatorem omnium)*, ix, 1384; cf. symbole de Léon IX (même texte), xv, 1726; — décret *pro Jacobitis*, 1764; cf. xiii, 2140. — 2. Écriture et Pères, iii, 2112; — conception des anciens Pères sur les rapports du Verbe et de la C. (*Tables*, 207); voir *infra*, § Appropriation de la C. au Verbe; — sur le subordinatianisme, v, 2432-33, 2436-37, 2440, 2443; cf. viii, 2260-61; xv, 1618, 1625, 2654; — S. Augustin, i, 2348; xv, 891; — Victorinus Afer, 2916. — 3. Scolastiques, iii, 2113-14; — Abélard, i, 46; iii, 2113; — Hugues de Saint-Victor, vii, 268; iii, 2114; — Richard de Saint-Victor, xiii, 2685, 2690; — S. Thomas, xv, 891, 896. — Preuves de raison, iii, 2114-15; cf. S. Thomas, *supra*; — *ad extra*, i, 399.

3° *Appropriation de la création au Verbe.* — 1. Simple affirmation : Intervention du Verbe dans la C., iii, 2115-19. — *a)* Écriture : A. T. : rapprochement avec la Sagesse, viii, 1467 (Job); iv, 2050-51 (Eccli.); xiii, 925 (Prov.); xiv, 733-37 (Sap.); cf. v, 2367-72; viii, 1619; — avec la Parole, 1620; cf. v, 2371-72; xv, 2645. — Écrits extracanoniques : théol. juive palestinienne, v, 2374; viii, 1620; xv, 2646 (Parole, Memra); — théologie alexandrine (Philon), v, 2383-86; xi, 2455; xii, 1447-52, 2330; xv, 2646-47, 2648, 2649, 2650; — en marge, *Logos* d'Héraclide et des stoïciens, v, 2379-81; xiv, 736-37, 738, 739-40; v, 2379-81. — N. T. : S. Paul, 2401, 2403; cf. iii, 383, 1854; vi, 2104; xi, 2451, 2453-57; xii, 1424-25; xv, 1586; — S. Jean, v, 2405; viii, 566; xv, 1597, 2647, 2650-52. — *b)* Les Pères anténicéens : apostoliques, iii, 2118 (*Tables*, 215); — apologistes, 2118-19 (*Tables*, 207); — Athénagore, i, 2214; xv, 1619-20; — Clément d'Alexandrie, iii, 155; — S. Hippolyte, vi, 2508-09; xi, 2457; xv, 1632; — S. Irénée, vii, 2450, 2464; cf. iii, 2118, 2119; — S. Justin, viii, 2259-61; xv, 1617-18; — Novatien, xi, 824; xv, 1636; — Origène, xi, 1522, 1530; xii, 2352; — Tatien, xv, 63, 1619; — Tertullien, 149-50, 1633; — Théophile d'Antioche, 533-34, 1621-22. — 2. Interprétation : *a)* Points sur lesquels les Pères se séparent des philosophes (action créatrice, personnalité distincte du Père et du monde; ni immanent au monde, ni intermédiaire entre Dieu et les créatures, consubstantialité), iii, 2119-21 (*Tables*, 207); xii, 2348-55 *(passim)*; — spécialement : action créatrice, v, 2417; personnalité distincte, 2415; consubstantialité, 2416, 2414-15; cf. 2430-32; voir *infra*, 848. — *b)* Affirmation confuse : génération temporelle du Verbe dans la C., iii, 2121-26 (Justin, Tatien, Théophile, Tertullien, Hippolyte); cf. v, 2418-21 (Athénagore, Justin, Tatien, Théophile). — Explications utiles, i, 2211; xv, 1620 (Athénagore); iii, 158-61; xv, 1637-39 (Clément d'Alexandrie); vi, 2506-09; xv, 1631-33 (Hippolyte); vii, 2446-49, 2464; xv, 1623-24 (Irénée); viii, 2256-61; xv, 1639-45 (Origène); 63-64, 1619 (Tatien); 150-51, 1633-35 (Tertullien); 533-34 (Théophile). — *c)* Fondement de l'appropriation, iii, 2126; — Fils de Dieu = Sagesse et Parole, v, 2367-74. Voir *infra*, § Cause exemplaire de la création.

4° *Personnes et nature dans l'acte créateur.* — 1. Personnes, iii, 2127. — 2. Nature, 2129. — Fondement scolastique dans le rapport de la relation à la subsistence, xiii, 2153-55.

III. L'acte créateur. Sa nature. — 1° *Acte d'intelligence et de volonté.* — 1. Données bibliques et patristiques : la « Parole » créatrice, métaphore, iii, 2129-30; — mais acte d'intelligence et de volonté, 2130-31; Dieu étant « infini dans son intelligence et sa volonté » (conc. du Vatican), xv, 3322. — 2. Données rationnelles : science de Dieu (intelligence) dirigeant la volonté dans la C. des choses, xiv, 1605-08; xv, 870-72; cf. xii, 2354; — C. réalisée par la volonté, 3327-28. — Analyse de la doctrine thomiste, 3328-29. — Prescience et volonté divines du mal, xiv, 1604; xv, 3329-32; cf. ix, 1694-96; xii, 201-07. — 3. Explications hétérodoxes, iii, 2131-33; voir *supra*, § Idéalisme moniste et matérialisme contemporain; xii, 2353-55 (néoplatonisme).

2° *Acte créateur et théories scolastiques de l'action.* — La C. n'est : ni une mutation, iii, 2133; cf. erreur d'Averroès, 2133 et iv, 1224, condamnée par Guillaume de Paris, 1207, et Étienne Tempier, xv, 101 (art. 5-6); — ni un intermédiaire, iii, 2132-33; cf. xii, 2351-53. — Action formellement transitive, ou mieux : formellement immanente, virtuellement transitive, iii, 2134-35; cf. vi, 594. — Relation de pure raison en Dieu; réelle dans l'être créé, iii, 2135.

L'auteur hésite sur la nature de cette relation; pour S. Thomas, la création, passivement considérée dans la nature créée, est une relation prédicamentale (*Sum. theol.*, I[a], q. xlv, art. 3, ad 1[um] et 2[um]).

IV. Immutabilité divine dans l'acte créateur. — 1. Immutabilité divine en général, iii, 2135-36; cf. iv, 1041, 1180, 1877; xv, 3326 (et références); — immutabilité et éternité, v, 913, 915-18. — 2. En Dieu, par la C., nul changement, ni moral, ni physique, iii, 2136-38; — tout changement étant du côté des créatures, 2138; xv, 3326. Voir *infra*, § Liberté de l'acte créateur. — Acte éternel de la volonté divine, réalisation dans le temps ou avec le temps, iii, 2139; xii, 2355; xv, 663-68. — Rapport de l'éternité au temps, v, 914.

V. Liberté de l'acte créateur. — 1° *Écriture*, iii, 2140. — Les affirmations scripturaires sur la nature de Dieu, iv, 948-1023, impliquent la liberté divine; voir, en particulier : Deutéronome, 661-62; — Psaumes, xiii, 1121-26; — Josué, viii, 1565-66; — Judith, 1715; — Isaïe, 47; — Jérémie, 873-74; — Ézéchiel, v, 2040; — Daniel, iv, 73; — Zacharie, xv, 3662; — Job, viii, 1466-68; — Ecclésiaste, iv, 2022; — Ecclésiastique, 2051; — Sagesse, xiv, 735, 738 (attributs divins), 742 (rétribution au jugement). — Cf. aussi Élection (acte divin), iv, 2240-41; — Providence, xiii, 937-39; — Prédestination (S. Paul), xii, 2813-14; cf. Romains *(Épître aux)*, xiii, 2879-83.

2° *Pères*, iii, 2140-42. — S. Irénée, 2140; cf. 2061; — S. Hippolyte, 2140-41; cf. vi, 2505, 2508; — Clément d'Alexandrie, iii, 2141; cf. 155; — Origène, 2141; cf. xi, 1517, 1528, 1529; — S. Basile, iii, 2141; cf. ii, 445; complété par S. Grégoire de Nysse, vi, 2336-37; — S. Grégoire de Nazianze, xii, 2354; — Victorinus Afer, xv, 2928; — S. Hilaire, vi, 2417; — S. Augustin, iii, 2141; xii, 2354; — S. Cyrille d'Alexandrie, iii, 2506; — Pseudo-Denys, 2141-42; — S. Grégoire le Grand, xii, 2354; — S. Jean Damascène, iii, 2142; cf. viii, 722.

3° *Scolastiques et philosophes modernes.* — 1. Négations de la divine liberté : *a)* Abélard, III, 2142; cf. I, 44 (prop. 7), 46; — optimisme nécessaire, 46; IV, 1163, 1298; III, 2146; XV, 3328, 3339-40 — *b)* Eckart, IV, 1163; cf. proposition 1-3, V, 2062; VII, 1473. — *c)* Wiclif, III, 2143; IV, 1163; cf. prop. 27, XV, 3602, 3334; I, 2540; VII, 1473. — 2. Exagération volontariste : Duns Scot, IV, 1880, 1881; XV, 3310-11; — Occam, XI, 763, 879; XV, 3311; — Jean de Mirecourt, XI, 899; XV, 3311-12; — G. Biel, XI, 764; XV, 3312; — Gerson, 3312; — P. d'Ailly, 3312-13 (corrigeant certaines appréciations de l'article qui lui est consacré, I, 651); — Descartes, XV, 3313-14; cf. IV, 546; — appréciation, XV, 3314-17; — négation de la liberté divine dans les systèmes panthéistes et monistes, voir *supra*, 846. — 3. Concept vrai de la liberté divine dans la C. : liberté d'exercice, III, 2144-46; et de spécification, 2146-50; cf. XV, 885-86, 3334-36. — Dieu n'est pas tenu par l'optimisme absolu, mais il a tiré le meilleur parti des éléments constituant le monde créé, XV, 3346-47; thèses de Platon, 3337; — des stoïciens, 3337; — de Philon, 3338; — de Plotin, 3339; — d'Abélard, 3339-40; cf. *supra*, 845; — de Malebranche, 3341-42; — de Leibniz, 3343-44; cf. IX, 182; — de Spinoza, XV, 3344-46. — L'enseignement commun reçu dans l'Église, 3346-47.

VI. CAUSE EXEMPLAIRE. — 1° *Notion*, III, 2150; II, 2033; cf. III, 2085-86. — Les idées, XII, 2263.

2° *Exemplarisme dans la Bible et la philosophie antique.* — 1. Bible, III, 2150; — la Sagesse, 2151; — le plan divin, VI, 2325-28. — 2. Philosophes : Platon, III, 2150, 2151 (les idées); XII, 2264-66; — Aristote, III, 2151 (idées abstraites et générales); — Philon, 2152; le Verbe, lieu des idées, XII, 2271; cf. 2273, 2331; — Plotin, 2275-80, 2331, 2357 (intelligence, lieu des idées). — 3. Épître aux Hébreux, 2152-53; cf. VI, 2097; — Évangile S. Jean, XV, 2640.

3° *Chez les Pères de l'Église*, III, 2153-55; cf. XII, 2339. — S. Justin, V, 1816; VIII, 2257; — S. Irénée, III, 2153; IV, 1037; — Clément d'Alexandrie, III, 155, 158-59, 160, 2153-54; — Origène, XI, 1524-25; XII, 2340; — Tertullien, III, 2153; XV, 150; — Eusèbe, III, 2154; — S. Grégoire de Nazianze, XII, 2354; — S. Augustin, I, 2328, 2503, 2509; III, 2154; V, 1816; XII, 2342-43, 2354, 2356, 2358; — Pseudo-Denys, III, 2155; XII, 2341.

4° *Théorie générale des idées en Dieu*, III, 2155-63. — Cf. science de Dieu, XIV, 1598-1619, spécialement 1602 (moyen de la connaissance divine); 1603 (connaissance des possibles); 1605 (connaissance des êtres en nombre infini). — Les controverses sont étudiées à *Dieu*, § Science de Dieu. — Les idées divines, causes des choses créées, XII, 2353-55; XIV, 166-69; cf. XV, 872; X, 2102.

VII. LA FIN DE LA CRÉATION. — 1° *Le problème.* — 1. Notion de la fin, III, 2163; II, 2034-36; V, 622, 2481, 2482-83; X, 2463-64. — 2. Pas de subordination de Dieu à la créature, III, 2163-64; — thèse du volontarisme en général, XV, 3310-14; — appliqué à la C., IV, 1880-81 (Scot); XI, 762-65 (Occam); cf. 879-80; et *supra*, § V, 3°; — thèse thomiste, XV, 833, 3327, 3328; — philosophie moderne, voir *supra*, § V, 3°.

2° *Écriture.* — Dieu crée pour une fin, sa gloire, par bonté, et a soumis à l'homme la C., III, 2163; — divers textes dans PROVIDENCE, XIII, 990-97.

3° *Pères.* — Échos du platonisme, III, 2165-66; cf. XII, 2361; XV, 3337-39; cf. I, 2328 (S. Augustin); — doctrine opportune contre le gnosticisme et le manichéisme, III, 2166; VI, 1460; IX, 1689-96. — Dieu créé par bonté, IV, 1075 (Didyme); I, 2328 (S. Augustin); VI, 970 (S. Fulgence); VIII, 722 (S. Jean Damascène); XII, 2350-51 (influence du platonisme sur les Pères); XV, 3332-39 (principes du platonisme : Platon, stoïciens, Philon, Plotin). — Théorie de Scot Érigène, V, 418-19.

4° *Scolastiques.* — 1. Comment Dieu agit pour une fin, III, 2166; XIII, 1013; cf. 1001-02, 1004, 1009-11. — 2. Dieu, fin principale et absolue de la C., III, 2167-68; V, 2483, 2486-88; — dans sa gloire extrinsèque et formelle, III, 2108; V, 2485; VI, 1387-88; cf. Leibniz, X, 185. — 3. Créatures, fin secondaire, III, 2168; V, 2493-97. — 4. Dieu crée par bonté, III, 2169-71; V, 2493; cf. base patristique, *supra*, 3°.

5° *Création matérielle subordonnée à l'homme*, III, 2171-73; V, 2187-88; VI, 2351-52. — Voir *infra*, § La C. et le conc. du Vatican.

VIII. RAPPORTS AVEC LE TEMPS. — 1° *En fait*, III, 2173-74. — *a)* Écriture, VI, 1187 (Gen.); XIII, 1124 (Ps.); 927 (Prov.); IV, 2022 (Eccl.); 2051 (Eccli.); XIV, 734-35, 739-40 (Sap.); VIII, 563, 565-66 (Joa.). — *b)* Documents du magistère, I, 683 (IVe conc. du Latran); IV, 2062 (prop. 1 d'Eckart, condamné par Jean XXII); *infra*, § La C. et le conc. du Vatican.

2° *En droit.* — 1. La C. n'est pas nécessairement *ab æterno*, III, 2174; — thèse contraire d'Origène, IV, 1051; XI, 1529-30; — thèse de l'averroïsme, I, 2634-35; III, 2176; XV, 667; cf. XIV, 1986 (Urbain de Bologne), 2043 (Siger de Brabant); — condamnation par Tempier, I, 2633; XV, 101, 103, 671; — cf. Motekallim, IV, 1205, 1213; — Maïmonide, 1223-24. — 2. La C. *ab æterno* est-elle possible? Thèses contradictoires, III, 2086-87, 2174-81; — autres références : Tertullien contre Hermogène, VI, 2308-10; cf. XV, 151-52; Didyme, IV, 1075; S. Cyrille de Jérusalem (symbole), III, 2540; S. Cyrille d'Alexandrie, 2506; S. Augustin, I, 2330, 2350, 2506; cf. XII, 2350 (thèse platonicienne); Victor Claudius Marius, XV, 2878-79; S. Thomas et opinions des contemporains, I, 2506; III, 2174-75, 2177, 2178-79; IV, 932; XIII, 1007; XV, 663-72, 854, 1019; cf. Raymond Lulle, IX, 1121; Pierre de Trabibus, XII, 2057; Scholarios, XIV, 1546; Théophane de Nicée, XV, 515-16; Thierry de Freiberg, 612. — 3. La C. dans le temps est-elle démontrable?, III, 2173; IV, 1885 (Duns Scot); XV, 668-72. — 4. La C. plus ou moins ancienne?, III, 2180-81.

IX. LA CRÉATION ET LE CONCILE DU VATICAN. — 1° *Texte*, III, 2181-84; cf. IV, 824-25, 1299; XV, 2555-57.

2° *Valeur et portée des chapitres et canons.* — 1. Chapitres, III, 2184. — 2. Canons, 2185.

3° *Commentaire.* — 1. Le dogme de la C. condamne le panthéisme sous toutes ses formes, III, 2185-88 (distinction du Créateur et des créatures); cf. XI, 1872-73; — indirectement l'ontologisme, 1048; — par la connaissance du Dieu créateur, l'agnosticisme, I, 603; l'athéisme, 2209-10; le matérialisme, X, 334. — 2. Le fait et l'objet de la C., III, 2188-90; — distinction de la matière et de l'esprit, XI, 1872-73 (condamnation de l'émanatisme); cf. I, 1268. — 3. Commencement temporel du monde, III, 2190-91; — simultanéité de la C. des anges, I, 1269-70; — l'homme créé ensuite, 1269-70; voir *infra*, § Cosmogonie; cf. condamnation de la préexistence des âmes (*Tables*, 129-30). — 4. Liberté de l'acte créateur, III, 2191; XV, 3327. — 5. Dieu, cause exemplaire et cause finale, III, 2191-92; V, 2481; VI, 1387. — 6. Cognoscibilité naturelle de la C., III, 2192-95; IV, 837-38; VI, 2333. — 7. Autres conclusions, III, 2195.

X. LA CRÉATION DANS L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN. — 1. Harmonie du dogme de la C. avec les

autres dogmes, III, 2195. — 2. Place dans la théologie, 2196-97. — 3. Place dans la philosophie, 2197. — 4. C. et apologétique, 2198-99.

II. CONSERVATION. — Fait. Nature. Agent. Objections [H. Pinard], III, 1187-97. — 1° *Le fait* : 1. Problème, III, 1187. — 2. Écriture, 1187-88; cf. XIII, 938, 1012. — 3. Pères : Grecs, III, 1188-91; — Clément d'Alexandrie, 157-58; — S. Cyrille de Jérusalem, XIII, 948; — S. Grégoire de Nazianze, 950-51; IV, 1138; — S. Jean Chrysostome, XIII, 952; — S. Jean Damascène, IV, 1127-28. — Latins, III, 1191-92; — S. Augustin, IV, 1109-10; XIII, 970, 973. — Influence platonicienne sur les Pères : conséquences de l'action créatrice : présence et transcendance divines, XII, 2359-61; — conservation et gouvernement intimement liés, XIII, 960. — 4. Scolastiques, III, 1192-93; — S. Bonaventure, IV, 1234; — S. Thomas, 1230-31, 1237; cf. III, 785; — Duns Scot, IV, 1885. — 5. Preuves de raison, III, 1193-94; cf. 784, 2087-88, 2092; XIII, 938; — position de Descartes, IV, 543-44. — 6. Note de la thèse, III, 1194. — 2° *Nature* : concept de C. et de conservation, 1194-95; cf. 2097-88; XV, 887. — 3° *Agent*, III, 1195; XV, 887-88. — 4° *Objections*, III, 1195-96.

III. COSMOGONIE. — Cosmogonie non chrétienne. — 1° *Platonisme*, XII, 2264-66, 2353-57; 2271 (Philon), cf. 1446-47; Plotin, 2276, 2277; Pléthon (Georges Thémistos), 2399-2400. — 2° *Gnose* : en général, VI, 1460-61; — Basilide, II, 467-69; VI, 1444-46; Héracléon, 2202-03; Ptolémée, XV, 2514-15; Satornil, XIV, 1210-11; Simon le Magicien, VI, 1441-42; cf. XIV, 2133-34, 2135; Théodote, XV, 2518; Valentin, 2502-04; cf. VI, 1449; école italique, 1452. — 3° *Dualisme* : manichéisme, IX, 1872-79; Bardesane et bardesanites, II, 396-97, 400; Hermogène, VI, 2308-10. — 4° *Divers* : Cabale, II, 1282; mandéens, IX, 1872-79; averroïsme, I, 2634; Doukhobors, IV, 1807; — Origène et origénisme, XI, 1528-33; cf. 1581-85.

Cosmogonie chrétienne. — I. LE RÉCIT DE LA GENÈSE. — 1° *Analyse du texte*, VI, 1187, 2325-27. — 2° *Ses caractères*, 2327; XV, 1382-84; cf. XII, 2793-94; — décret de la Commission biblique (30 juin 1909), VI, 2329; VII, 2242 (*Tables*, 645). — 3° *Origine* : *a)* mythique (Babylone et la Bible), VI, 2329-32 (cf. *D. B. S.*, I, 714-37); — *b)* directement révélée, 2332; — *c)* traditionnelle, 2333; — *d)* simplement inspirée, 2333-35.

II. LES INTERPRÉTATIONS. — *1° Dans l'antiquité.* — 1. École allégorique d'Alexandrie, VI, 2335; cf. I, 814-15; Philon, VII, 1446-52; Clément d'Alexandrie, III, 155-56; Origène, XI, 1528-33; cf. 1508; Anastase le Sinaïte, I, 1167. — 2. École réaliste d'Édesse et d'Antioche, VI, 2335-36; cf. I, 1436-37; S. Éphrem, V, 191; Théodore de Mopsueste, XV, 248-50 (critique de l'allégorisme et sens littéral); S. Jean Chrysostome (interprétation littérale), VIII, 672; Cyrille de Jérusalem (cat. IX), III, 2544; Théodoret, XV, 309; Sévérien de Gabala, XIV, 2003; Cosmas Indicopleustès, III, 1916; VII, 2180. — 3. Pères cappadociens et imitateurs, VI, 2336-37; S. Basile, II, 445-46; S. Grégoire de Nysse, VII, 1849; Jean Philopon, VIII, 835-36; Pseudo-Eustathe d'Antioche, V, 1562; S. Jean Damascène, VIII, 723. — 4. Pères latins, VI, 2337-39; Victorin de Pettau, XV, 2886; Lactance, VIII, 2427; S. Hilaire, VI, 2416-17; S. Ambroise, I, 944; S. Jérôme (ouvrages cités), VIII, 914, 950-51; S. Augustin, I, 2329-30, 2349-55; Marius Victorinus, XV, 2927-32; Isaac le Juif (ouvrage cité), VIII, 5; S. Isidore de Séville (ouvrages cités), 104, 105; S. Julien de Tolède (ouvrages cités), 1942; S. Grégoire le Grand (ouvrages cités), VI, 1778; Érigène, V, 416-18; Honorius *Augustobunensis*, VII, 148; Rupert de Deutz, XIII, 182-83. — 5. Scolastiques et auteurs (du XIIIe au XVIIIe s.), VI, 2339-40; S. Bonaventure, II, 970-71; Quaglia, XIII, 1434; Cajétan, II, 1329; Suarez, XIV, 2645.

2° Du XVIIIe s. à nos jours. — 1. Systèmes tenant compte des sciences naturelles, VI, 2340 : *a)* Restitutionnisme, 2340-41; cf. Th. Chalmers, II, 2211; I, 1564; Wiseman, XV, 3562. — *b)* Diluvionisme, VI, 2341. — *c)* Concordisme, 2341-44; Brucker (*Tables*, 482); Corluy (*Tables*, 817); Dessailly, VI, 705; Duilhé de Saint-Projet, I, 1557; Dutoit-Haller, 1564; d'Estienne et de Kirwan, VI, 705, 706; Lavaud de Lestrade, 705; J. Lefebvre, 705; Maupied, I, 1557; VI, 704; Meignan, 705; Moigno, I, 1557; VI, 705; Motais, VII, 2343 (*Tables*, 482); A. Nicolas, I, 1555; Pesnelle, 1563; Thomas, VI, 705; Vacant, XV, 2453; de Valroger, I, 1557; Vigouroux, VI, 704; XV, 2453 (cf. art. *Cosmogonie mosaïque*, dans *D. B.*, II, 1034-54). — 2. Systèmes faisant abstraction des sciences naturelles et expliquant le récit par lui-même, VI, 2344-46 : *a)* Allégorisme, 2344-45. — *b)* Poétisme, 2345. — Clifford (*Tables*, 634). — *c)* Vision, 2345; cf. 2332-33.

3° *Interprétation de l'auteur* [E. Mangenot], VI, 2346-54.

Les plus récents manuels de théologie dogmatique donnent une bibliographie renouvelée. On les consultera avec profit. Indiquons ici simplement quelques ouvrages particulièrement qualifiés : D. Sertillanges, O. P., *La création*, dans *Somme théol.*, Éd. de la Revue des Jeunes, 2e éd., 1947; *L'idée de création et ses retentissements en philosophie*, 1945; et, dans *Initiation théol.*, II, 1952, le c. IV, 207-21; J.-B. Senderens, *Création et évolution*, 1928; P. Charles, *Créateur des choses visibles*, dans *N. R. Th.*, 1940, p. 261 sq.; T. Philippe, O. P., *Contemplation métaphysique et mystère de la création*, dans *R. S. Phil.*, 1940; B. Montagne, O. P., *La parole de Dieu dans la création*, dans *Rev. thomiste*, 1954, p. 203 sq.; G. Thils, *Théol. des réalités visibles*, 2 vol., 1947, 1949; Bartmann, *Die Schöpfung*, Paderborn, 1934.

Pour serrer de plus près le texte inspiré : J. Chaine, *Le livre de la Genèse*, 1948; F. Ceuppens, O. P., *Quæstiones selectæ ex historia primitiva*, 2e éd., 1948; les notes de A. Clamer, *La Genèse*, dans la *Ste Bible*, de Pirot-Clamer, 1953; du P. de Vaux, *La Genèse*, dans la *Bible de Jérusalem*; dans *D. B. S.*, *Cosmogonie biblique*, sous ses deux aspects : comparaison avec les documents assyro-babyloniens, *Babylone et la Bible*, I, 714-37; interprétation des textes bibliques, *Genèse* (Historicité des trois premiers chapitres de la), III, 590-613; et, se substituant à Guibert-Chinchole, *Les origines*, M. Grison, *Problèmes d'origines*, Paris, 1954.

Sur la création *in tempore* ou *ab æterno* (*D. T. C.*, XV, 663-72) : J. Créteur, *L'éternité de la création dans S. Thomas*, dans *Rev. augustinienne*, II, 1910, p. 345 sq.; F. M. Stadeczek, *Die Auffassung des hl. Thomas von der Lehre des Aristoteles über die Ewigkeit der Welt*, dans *Philos. Jahrb.*, 1922, p. 38 sq.; A. Collel, *El Problema de la possibilità de la creacion ab æterno*, dans *Criterion*, 1927, p. 419 sq.

Les questions relatives à la création de l'homme devant être rapportées ultérieurement, aucune bibliographie ne serait ici à sa place. Même remarque en ce qui concerne le problème du mal. A. M.

NOTE SUR LE CONCORDISME. — Le concordisme est une tendance d'esprit qui s'est affirmée dans des milieux religieux, devant les étonnants progrès de la science réalisés au cours des tout derniers siècles. Les acquisitions de la science, pensait-on, ne pouvaient contredire les données de la Bible. Entre elles devait même exister un « accord parfait ». Le concordisme atteste à sa manière ce besoin d'unité qui est propre à l'esprit humain. Il fut *historiquement* à la base d'une apologétique qui s'avéra malheureuse, car elle voulait sauver l'inerrance de la Bible, alors que cette inerrance n'était pas en jeu. La Bible, en effet, n'est pas un « *bloc* »; tout n'y a pas valeur *d'affirmation;* mais un message religieux y est donné à travers des *représentations* qui portent la marque

d'une civilisation. C'est à distinguer ce relatif et cet absolu qu'est consacré le travail de l'exégète chrétien. A la racine de l'entreprise concordiste, il y a donc cette idée, aujourd'hui *antiquata*, que l'Écriture nous enseigne un système du monde, une astronomie, une zoologie, une paléontologie, etc.

Cela peut commander une première démarche, qui va à ajuster la science à la Bible. L'attachement au géocentrisme que montrèrent les juges de Galilée, celui des apologistes de la Restauration à Cuvier, défenseur de la fixité des espèces, s'expliquent par là. Et deux écrivains ont récemment soutenu, au nom d'une « évolution régressive » d'inspiration biblique, que l'homme actuel, loin d'être le terme d'une évolution, est celui d'une déchéance. Dans ces trois cas, la Bible, qu'on croyait bien lire, a commandé une option d'ordre scientifique.

Toutefois, le plus souvent, on a cherché à ajuster la Bible à la science. Et comme cette dernière n'est pas faite que de certitudes, mais aussi d'hypothèses, cet ajustage a été constamment à reprendre à mesure que les théories se modifièrent. L'entreprise était apologétique; il s'agissait de lire dans l'Écriture la science la plus récente : « Moïse possédait, quinze siècles avant l'ère chrétienne, une science qui ne devait éclore que trois mille ans plus tard. » Ces paroles de Lacordaire à Notre-Dame de Paris (1848) donnent le ton d'une époque férue de *concordance scientifique*. Pour s'adapter aux périodes géologiques, les « jours » de la Genèse devenaient des périodes de temps indéterminé. Ce contresens lexicographique commis par le protestant Leduc fut patronné en France par M. Émery (1798), s'étala par les soins du P. Félix en chaire de Notre-Dame (1863) et acheva sa carrière dans les tomes du *Dict. de la Bible* de F. Vigouroux (1897). Ce dernier défendit jusqu'à sa mort, survenue en 1915, ces mauvaises positions (*Manuel biblique*, 12e éd., I, Paris, 1906, p. 474-534). Il faut citer le plus abondant des controversistes, l'abbé Moigno, qui eut dès 1831 l'idée de son ouvrage, *Les splendeurs de la foi*, paru en 1878 (2e éd., 4 tomes, Paris, 1881; un abrégé a paru avec les signatures de Moigno-Dessailly, *Les Livres saints et la science. Leur accord parfait*, Paris, 1884). Duilhé de Saint-Projet (1822-97), qui mourut recteur de l'Institut catholique de Toulouse, abondait dans le même sens (*Apologie scientifique du christianisme*, Toulouse, 1885).

Le *concordisme préhistorique* ou *ethnographique* est une tentation plus récente. Il consiste à repérer dans les premiers chapitres de la Genèse les étapes de l'évolution de l'humanité, telles que se les représente la science actuelle. Dès 1934, de Montcheuil dénonçait des traces de concordisme de cette sorte chez l'ethnologue Schmidt et son traducteur Lemonnyer (*Mélanges théologiques*, Paris, 1945, p. 325). En 1945, le P. Buzy écrivait une vigoureuse étude contre cette erreur qu'il décelait dans l'air (*Le concordisme préhistorique ou la fin du concordisme*, dans *Mélanges E. Podechard*, Lyon, 1945, p. 17-26). Le P. Bea, recteur de l'Institut biblique, la pulvérisait à son tour (*Il problema del Pentateuco e della storia primordiale*, dans la *Civiltà cattolica* du 17 avr. 1948). Entre temps, Leconte de Noüy avait plié le texte sacré à une hypothèse évolutionniste (*L'avenir de l'esprit*, Paris, 1941, p. 230-31; *L'homme et sa destinée*, Paris, 1948, p. 100-04).

L'attitude concordiste relève, nous l'avons dit dès le début, d'un manque de souplesse exégétique qui durcit en *affirmations* un certain nombre de *représentations* dans lesquelles des affirmations ont été insérées. La discrimination des unes et des autres se fera si l'on s'applique à la recherche féconde des genres littéraires, à laquelle nous invite l'encyclique *Divino afflante Spiritu*, et si l'on prend soin de montrer combien le contenu de la foi, si riche dès les premiers chapitres de la Genèse, se trouve repris, confirmé et orchestré tout au long des Livres inspirés.

De plus, l'attitude concordiste a, à sa base, une erreur de méthodologie, qu'on aurait dû éviter si l'on avait été attentif à la voix de l'autorité. Celle-ci a insisté à la fois sur l'autonomie méthodologique des différents modes de connaissance et sur le concours qu'ils sont appelés à se fournir. Voir notamment : lettre de Pie IX, *Gravissimas inter*, à l'archevêque de Munich, 1863 (Denz.-Bannw., 1674); encyclique *Providentissimus* de Léon XIII (*ibid.*, 1947); décision de la Commission biblique, 1909 (*ibid.*, 2127); encyclique *Humani generis* de Pie XII, avec application à l'hypothèse scientifique de l'évolution.

Nous pouvons attribuer à la science, par rapport aux données bibliques, un véritable rôle réducteur : en dissolvant peu à peu dans les textes ce qui n'y était que représentations imparfaites dans l'ordre scientifique, elle aide la théologie à y cerner plus exactement des affirmations absolues.

Voir P. Denis, O. P., *Les origines du monde et de l'humanité*, Liège, 1951; C. Hauret, *Origines de l'univers et de l'homme d'après la Bible*, Luçon, 1950; A. Gelin, *Problèmes de l'Ancien Testament*, Lyon, 1952. A. GELIN.

CRÉDENTITÉ. — Origine du mot, VI, 173. — Voir *Crédibilité*.

CRÉDIBILITÉ. — Étude générale [A. Gardeil], III, 2201-2310.

Pour la commodité des recherches, l'étude, dans les *Tables*, sera divisée en deux parties : spéculative; positive et historique. Crédibilité et foi présentant des connexions très étroites, certaines références à *Foi* seront complétées et précisées à ce vocable.

I. PARTIE SPÉCULATIVE. — 1° *Définition.* — Deux points à retenir, III, 2202.

2° *Caractères généraux.* — 1. Caractère objectif, intellectuel, III, 2202-03; — erreur moderniste, VI, 198-99; — prop. 20 du décret *Lamentabili*, XIII, 2592-93. — 2. C. propriété de toutes les assertions révélées, III, 2203; cf. VI, 254-59, 519, 520-21; XV, 1344. — 3. C. et vérité extrinsèque, III, 2203; V, 1727-28. — 4. C., signification pratique présupposant une certitude intellectuelle, III, 2203; VI, 172, 191-215; — sur les suppléances possibles, voir *infra*, 6°.

3° *Crédibilité et genèse de l'acte de foi.* — 1. Trois tableaux, *credibile*, *credendum*, *crede*, III, 2204-06. — — 2. Quatre degrés dans la C. : *a)* C. simple (jugement de C. simple), 2206; — *b)* C. nécessitante (jugement de crédentité), 2207; cf. XIV, 2057, 2060; — *c)* C. impérative, III, 2209; — *d)* C. impérée ou consommée, 2209-10. — 3. D'où double C., 2210; thèse discutée, VI, 257-60; cf. 174. — 4. Jugement de C., grâce et foi, 365-66; XIII, 1646; XIV, 2057-60; — et autorité divine, VI, 383. — 5. Influence de la volonté, III, 2206, 2209, 2385; VI, 184.

4° *Particularités de la crédibilité rationnelle.* — 1. Antécédent spéculatif et devoir moral de croire, III, 2211. — 2. Caractère absolu ou relatif de l'antécédent; mais néanmoins caractère évident de la C., 2212-13; cf. 2381; V, 1727; VI, 217-20, 316, 317, 424, 439. — 3. Certitude rationnelle de la C. et foi surnaturelle, 470-514. — La C. peut manquer à celui qui croit, 279-349, spécialement 316-29.

5° *Démonstration de la crédibilité.* — 1. Nécessité (?), III, 2213-15. — 2. Possibilité de la démonstration : *a)* du côté du témoignage divin : cas du miracle, possibilité, 2216-19; cf. X, 1812-38; constatation, III, 2217; X, 1838-50; cf. VI, 275-78 (constatation par la foi [?]), 263-78; cf. XIV, 135-37; valeur probante, III, 2217-19; X, 1850-58; — *b)* du côté de l'acte de foi, III, 2219; cf. liberté de l'acte de foi sous l'évidence de C., V, 1728; VI, 393-469 (pour le détail des opinions, voir *Foi*).

6° *Suppléances subjectives de la preuve de la crédibilité.* — Suppléances naturelles des dispositions morales, III, 2220-22; cf. VI, 211; — suppléances surnaturelles de la grâce, III, 2222-23; XIV, 2056; — rôle de la grâce et de la foi, VI, 237-78; — question controversée : la C. connue par la foi (thèse du P. Rousselot), 263-75; cf. XIV, 135-37, 2057-60.

7° *Motifs de crédibilité.* — 1. Motif de C. et raison de croire, III, 2224; — preuve ou motif de C., et préambule de la foi, 2224-25; cf. VI, 221; XV, 993. — Motifs desservant l'intention de croire, III, 2225;

— exclusion de tout doute raisonnable, voir *Foi*. — Preuves spéculatives, démonstratives ou probables, III, 2226. — 2. Principaux motifs de C., 2226. — Existence de Dieu, motif fondamental, IV, 842. — Miracles physiques, X, 1798-1859; cf. IV, 2114-15; VI, 142; VIII, 1191-98; résurrection du Christ, 1213-28. — Miracles psychologiques (conversions soudaines, sagesse conférée par l'Esprit-Saint aux ignorants), VI, 238-39; X, 1811; XI, 2351 (conversion de S. Paul). — Conversion du monde et propagation admirable du christianisme, IV, 2132-33; XIII, 692-708. — Prophéties, 708-37, surtout 735-37; cf. VIII, 1110-24, 1199-1200. — Témoignage des martyrs, X, 246-54. — Beauté et transcendance de la doctrine du Christ, I, 1627-28; VIII, 1200-01, 1348; XIII, 705; XIV, 2056. — Stabilité de l'Église romaine, 2554-56. — Adhésion des classes instruites et d'intelligences supérieures, XIII, 697-98; cf. *supra*, Conversion du monde. — Accord des docteurs et stabilité doctrinale, XIV, 2555-56; — immutabilité et progrès, XV, 1349. — Vertu efficace de la doctrine chrétienne, XIII, 699-701, 705-08; sainteté héroïque, XIV, 858-59. — Vie de l'Église, XIII, 693 (texte du Vatican); IV, 2114-15; XIV, 2056, 2554-55.

8° *La crédibilité et l'apologétique*. — 1. L'apologétique en fonction de la C., III, 2227. — 2. Division de l'apologétique en fonction des preuves de la C., 2228; — science apologétique, 2228 (motifs nécessaires); — topique apologétique, 2229 (motifs probables), théologie argumentatrice; cf. VI, 518-20 (théologie fondamentale proprement dite).

II. PARTIE POSITIVE ET HISTORIQUE. — 1° *La crédibilité dans l'Écriture sainte*. — 1. A. T., III, 2236-37. — 2. N. T. : synoptiques, 2237; S. Jean, 2237; Actes et épîtres, 2238. — 3. Autres indications principalement dans les articles suivants : FOI, VI, 88-89, 108-09, 183-85, 215; — JÉSUS-CHRIST, 1175-86, 1188-98, 1199-1224; — MIRACLE, X, 1800-01; — PROPHÉTIE, XIII, 710-11; — SIGNE, XIV, 2055, 2058; cf. APOLOGÉTIQUE, I, 1533-34.

2° *La crédibilité chez les saints Pères*. — Indications globales, III, 2239-58. — Compléments pour *chaque* auteur cité : 1. Pères grecs : Quadratus, XIII, 1431; — S. Justin, I, 1534, 1583-84; VI, 185; VIII, 1250, 2263-64; X, 248; XIII, 711; — Méliton de Sardes, X, 543-44; — Athénagore, I, 2211-12; — Théophile d'Antioche, VI, 110; XV, 530, 532; — S. Irénée, VII, 2461-66 (divinité du Christ); XIII, 712 (prophétie de Michée); — *Recognitiones*, III, 202-03, 204; — voir aussi, aux *Tables, Pères apostoliques* et *Pères apologistes;* — Clément d'Alexandrie, 181-83; VI, 89, 110, 186; XIII, 712 (argument prophétique); — Origène, XI, 1501, 1560-63; cf. VI, 81, 110-11, 186; X, 696; XIII, 712; — Eusèbe de Césarée, V, 1529; X, 696-97; XIII, 712; — S. Basile, III, 2245; II, 444; — S. Jean Chrysostome, VI, 114; XIII, 712; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2488-89; cf. I, 1535; VI, 115, 186-87; XIII, 712; — Théodoret, XV, 307-09; cf. I, *1535;* — S. *Jean* Damascène, III, 2236; VIII, 701; I, 287. — 2. Pères latins : Tertullien, 1534; VI, 80, 151, 187; VIII, 1253-54; X, 696; XIII, 712; — S. Cyprien, III, 2461-62; VI, 90; XIII, 712; — Lactance, VI, 187; VIII, 2426-29; XIII, 699, 712; — Arnobe, I, 1985; — S. Augustin, 2338-40; VI, 112-13, 187-88, 264; X, 1802, 1850-51; XIII, 712; — S. Léon le Grand, IX, 281, cf. 283; — S. Grégoire le Grand, S. Isidore, S. Bède, S. Pierre Damien, cités uniquement dans l'article CRÉDIBILITÉ, III, 2257; — S. Anselme, I, 1343-44. — Les Pères et le miracle, X, 1850; — et la prophétie, XIII, 712.

3° *La crédibilité dans la théologie scolastique*. — 1. D'Abélard à Guillaume d'Auvergne (1120-1230) : Abélard, Rupert de Deutz, Hugues de Saint-Victor, S. Bernard, Guillaume de Saint-Thierry, Roland Bandinelli, Pierre Lombard, Robert Pulleyn, Richard de Saint-Victor, Moneta de Crémone, Guillaume d'Auxerre, III, 2259-65. (Compléments : Abélard, I, 45; Rupert, XIV, 184-86; Hugues de Saint-Victor, XIII, *2681; Moneta*, X, *2214;* Guillaume d'Auxerre, VI, 245, 1973). — 2. De Guillaume d'Auvergne à Capréolus (1230-1450) : Guillaume d'Auvergne, Alexandre de Halès, S. Albert le Grand, S. Bonaventure, S. Thomas d'Aquin, Raymond Martin, Henri de Gand, Duns Scot, Raymond Lulle, Gilles Colonna, Durand de Saint-Pourçain, Raymond Sebon, Holcot, Occam, III, 2265-81. (Compléments : Guillaume d'Auvergne, VI, 118-19; Alexandre de Halès, X, 1852; S. Albert le Grand, VI, *408;* S. Bonaventure, 392, 430; S. Thomas, V, 1728, 1729; VI, 240-45, 309, 401, 409-10, 415-16, 419, 430, 433, 434, 441; X, 1852-53; XIII, 699-700, 707 [propagation du christianisme], 714-18, 721-22, 736 [prophétie]; XIV, 2057-58; XV, 995; Duns Scot, IV, 1907; VI, 402, 408, 431, 442-43, 444, 447, 449, 450; Lulle, IX, 1122-26; Durand de Saint-Pourçain, IV, 1965; VI, 400, 445-46, 449-50; Raymond Sebon, X, 2340-41; Holcot, VI, 406, 407, 409; cf. VII, 30). — 3. De Capréolus aux *Salmanticenses* (1444-1679) : Capréolus, Nicolas de Cuse, Gabriel Biel, J.-Fr. Pic de la Mirandole, Cajétan, Silvestre de Ferrare, Melchior Cano, Michel Medina, Tolet, Molina, Bañez, Suarez, Jean de Saint-Thomas, Ripalda, Jean de Lugo, *Salmanticenses*, Pascal, *Logique de Port-Royal*, Bossuet, III, 2281-95. (Compléments : Capréolus [*Tables*, 521, § Foi]; Nicolas de Cuse, XI, 607-08; cf. 610; Biel [*Tables*, 437, § Foi]; Pic de la Mirandole, VI, 407, 409, 411; Cajétan, 217; cf. III, 2215 [*Tables*, 497]; Tolet, VI, 402, 431, 443; Bañez, 400, 408-09, 412, 420; Suarez, 402, 414, 416, 421-22, 471-73; Jean de Saint-Thomas, 223, 401, 414, 453; Ripalda, XIII, 2736; VI, *414, 495; Lugo*, 412, 431, 452, 482; *Salmanticenses*, XIV, 1028; VI, 401, 442, 473, 491; XI, 2179, 2182-83 [le pari], 2186-87 [fidéisme?], 2189 [immanentisme?]; Bossuet, II, 1060; III, 10; VI, 177, 427; VIII, 1906; XIII, 729, 736 [*Tables*, 472]). — 4. Fin du XVIIe s., XVIIIe et XIXe s. : Frassen, Gonet, Leibniz, Huet, Billuart, Kilber, Le Franc de Pompignan, Billot, Bainvel, Monsabré, III, 2295-99. (Compléments : Frassen, VI, 402, 443; Gonet, 418; Leibniz, IX, 179-80, 183 [miracle], 190-91; Huet, VII, 201; Billuart [*Tables*, 447, § Foi]; Kilber, VI, 401, 481; Le Franc de Pompignan, XII, 2544; Billot [*Tables*, 445, § Foi]; Bainvel, VI, 421, 424-25, 427-28, 446, 475-76; Monsabré, X, 2333.)

D'autres auteurs devraient être cités, dont les noms reviendront à *Foi*, principalement dans la question de l'analyse de l'acte de foi, VI, 469-512.

4° *État moderne de la question*. — 1. En Allemagne, III, 2299-2302 : Kant, cf. VI, 136, 444, 445; VIII, 2314-15; XIII, 1764; Jacobi; Schleiermacher, cf. 858-59; Hermès, cf. VI, 282-86, 413, 416; VII, 2290-95; XIV, 1851-52; Wegscheider; Günther, cf. VI, 1992-93; Froschammer, cf. XIV, 1854; Kuhn, cf. VIII, 2378-79; — auteurs de doctrine traditionnelle : Kleutgen; Scheeben, cf. VI, 432; Heinrich; Ottinger; Hettinger; Schanz; Hurter; de Groot. — 2. En Angleterre, III, 2302-05 : Stillingfleet; Butler; Paley; Coleridge, cf. 361; Newman, cf. XI, 385-97; VI, 194-97; Murray; W. James; Fr. Schiller; G. Tyrrell, cf. XV, 2018-20. — 3. En France, III, 2306-08 : de Bonald, cf. II, 960; Lamennais, cf. VIII, 2513-16; Lacordaire, cf. 2415-17; cardinal Dechamps, cf. IV, 180; — C. dans l'apologétique de l'immanence, I, 1577.

On complétera ces références en se reportant à l'article Apologétique, i, 1553-80.

5° *Conclusion : décisions canoniques.* — 1. Avant le xviie s., iii, 2232 (proposition 96 de Raymond Lulle et proposition 18 de Pic de la Mirandole). — 2. Propositions condamnées par Innocent XI, iii, 2232-33; — prop. 4, cf. vi, 171, 200, 204; ix, 74; — prop. 9, 10 (lire 19, 20), vi, 311; ix, 76; — prop. 21, vi, 192; vii, 1794-96; ix, 76; xiii, 1646; — prop. 23, cf. vii, 1792; ix, 76. — 3. Propositions souscrites par Bautain et Bonnetty, ii, 482-83, 1020-25; vi, 188-89; x, 1798; xiii, 1646. — 4. *Syllabus*, prop. 5, 7, xiv, 2891-92, 2892; x, 1799. — 5. Concile provincial de Cologne (1860), iii, 2233-34; vi, 216. — 6. Pie IX, encyclique *Qui pluribus*, 189, 192; xiii, 1647; xiv, 2057. — 7. Conc. du Vatican, sess. iii, c. iii et can. 3, 4, 5, 6, vi, 82, 115-20, 189-90, 286, 287, 289-90, 358, 360, 361, 395; ii, 1024; iii, 2234-35; vii, 1780; x, 1799; xiii, 693, 713, 735, 1647; xiv, 2059, 2555. — 8. Léon XIII, encyclique *Æterni Patris*, vi, 190, 192. — 9. Pie X, décret *Lamentabili*, prop. 25, iii, 2236; vi, 194-95; xiii, 1646; — serment antimoderniste, x, 1799.

Voir Aubert, *Le problème de l'acte de foi*, Louvain, 1945; Brillant et Nédoncelle, *Apologétique*, Paris, 1948; Dieckmann, *De revelatione christiana*, Fribourg-en-Br., 1930; Falcon, *La crédibilité du dogme cathol.*, Paris-Lyon, 1948; Garrigou-Lagrange, *De revelatione per Ecclesiam... proposita*, 2 vol., Rome, 1931; Goupil, *Apologétique*, Paris, 1936; de Grandmaison, *Jésus-Christ*, Paris, 1928; Guérard des Lauriers, *Les dimensions de la foi*, Paris, 1952; Journet, *Introduction à la théologie*, Paris, 1947; E. Masure, *Le signe*, Paris, 1954; de Poulpiquet, *Le miracle et ses suppléances*, Paris, 1914; de Wolf, *La justification de la foi chez S. Thomas d'Aquin et le Père Rousselot*, Bruxelles, 1946. — On se reportera également aux articles Foi; Miracle; Prophétie; Raison; Signe.

CREDNER (Karl-Auguste), théologien protestant rationaliste (1797-1857). — *D. B.*, ii, 1109-10.

Cité : ii, 1556 (canon des Livres saints); vi, 2079 (épître aux Hébreux); xv, 1045 (pastorales).

CREDO. — Voir *Apôtres* (Symbole des).

CRELIER (Henri-Joseph), exégète catholique (1816-1889). — Principaux ouvrages : *Les Psaumes traduits littéralement sur le texte hébreu*, i, Paris, 1858; *Le livre de Job* (contre Renan), 1860; *Le Cantique des cantiques* (contre Renan), 1861; *Examen critique de la « Vie de Jésus »* (de Renan), 1864. Dans le commentaire de la Bible (Lethielleux) : *Les Actes des apôtres*, 1883; *Exode et Lévitique*, 1896; *Genèse*, 1889. — Voir *D. B.*, ii, 1110. — Cité : i, 349; v, 1762; vi, 1207; vii, 851.

CRELL ou **CRELLIUS** (Jean), théologien socinien allemand (1590-1633). — Ses divers ouvrages ont été réunis sous le titre : *Omnia opera exegetica; sive ejus in plerosque Novi Testamenti libros commentarii maximam partem inediti*, Amsterdam, 1655. — *D. B.*, i, 1110.

Cité : xiv, 2329. — Sa réfutation par les auteurs catholiques, xv, 1778; cf. xii, 1317.

CRÉMATION. — Histoire. Discipline ecclésiastique [E. Valton], iii, 2310-23. — 1° *Histoire :* chez les pré-Chananéens, 2310; — les Égyptiens et les Chaldéens, 2311; — les Mèdes, les Perses, les Grecs, 2313; — les Romains, 2316; — les premiers habitants de l'Italie et de la Gaule, 2317; — les Hindous, 2318; — les chrétiens, 2318-19; cf. xiv, 1974. — 2° *Discipline :* décrets du S.-Office et commentaire, iii, 2319-23; — sépulture et C., xiv, 1885-87, 1899-1900. — 3° *Dogme :* C. et résurrection, xiii, 2545; cf. xiv, 1974.

Can. 1203, § 2 : « Il est interdit d'utiliser pour les cadavres le procédé de la crémation. Toute stipulation en ce sens ne doit pas être exécutée par les ayants cause du défunt. Si elle est insérée dans un contrat, un testament ou un acte quelconque, elle doit être tenue pour non écrite. » — Voir commentaire, dans *D. T. C.*, xiv, 1885, 1899. — *D. A. F. C.*, art. *Incinération; Catholicisme*, iii, 294; *D. B.*, ii, 1110; *D. D. Can.*, iv, 757-62.

CREMER (Bernard-Sébastien). — Notice [B. Heurtebize], iii, 2323.

CREMER (H.), en collaboration avec J. Kœgel, auteur de *Biblischtheologisches Wörterbuch der neutestamentlichen Gräzität*, Gotha, 1913.

Cité : iii, 1014; v, 1073; ix, 495; xiii, 1943; xv, 1118.

CRÉMERS (Victor), théologien flamand (1882-1949). — Il enseigna la théologie fondamentale et dogmatique au théologat belge de la Compagnie de Jésus à Louvain. Auteur d'un essai sur la sotériologie de S. Athanase, *De Verlossingsidee bij Athanasius de Groote*, Turnhout, 1923; il publia une étude synthétique originale sur les rapports de l'Église et de l'État, *Kerk en Staat*, Bruxelles, 1927 (voir *Tables*, 402). Outre plusieurs études de mariologie, il publia, dans les *Studia catholica* de Nimègue, ii, 1925, p. 57-70, 179-202 : *Quelques réflexions sur le « Mysterium fidei »* (du P. de la Taille). Dans les *Bijdragen* (des jésuites néerlandais), i, 1938, p. 28-80, *Het Millenarisme van Irenæus*, il pense pouvoir établir que les passages millénaristes de l'*Adversus hæreses* sont des interpolations. E. Druwé, s. j. († 1954).

CRESCENCE DE IÉSI, cinquième successeur de S. François (1244-1247). — Et les spirituels, xiv, 2526. — Cité : viii, 794.

CRESCENS, philosophe païen (iie s.). — Notice [G. Bareille], iii, 2323; — son hostilité contre S. Justin, viii, 2230.

CRESCENTIUS. — Famille romaine s'ingérant dans l'élection des papes à la fin du xe s., iv, 2306-07; cf. xiv, 1347-48; — C. Ier et Boniface VII, ii, 991; cf. xiv, 1347; et Jean XV, viii, 628; xiv, 1347; — C. II et Jean XVI contre Grégoire V, viii, 629; cf. vi, 1790; xiv, 1348; — C. III, viii, 629-30; cf. xiv, 1348; et Serge IV, 1348, 1921; C. III accueille Silvestre II, 2083.

CRESCENZI (Marcello), cardinal, président du conc. de Trente sous Jules III. — Promu cardinal par Paul III, xv, 1427; — nommé légat par Jules III, 1444; cf. 1447, 1497. — xiiie sess. : eucharistie, v, 1331, 1334. — xive sess. : pénitence, xii, 1069, 1082, 1086.

CRESCONIUS, grammairien donatiste. — Adversaire de S. Augustin, xiv, 1290-91; cf. i, 2295; iv, 1702, 1710-11, 1713, 1714. — *Catholicisme*, iii, 297.

CRESPI Y BORGIA (Louis). — Notice [B. Heurtebize], iii, 2324.

CRESPO (François). — Notice [B. Heurtebize], iii, 2325.

CRÈTE. — Les Crétois et Israël (I Reg.), xiii, 2790. — Fondation de l'Église de C. (S. Paul et Tite), xv, 1070, 1072, 1102, 1105, 1108; xiii, 139. — Personnages : S. André de C. (viie s.), i, 1182-84; — appel au pape Vitalien (viie s.), xv, 3116; — Élie de C. (viiie s.), iv, 2329; — Nicon le Métanoïte (xe s.), xi, 656; — Élie de C. (xie-xiie s.), iv, 2331; — Colomagnon (xiiie s.), ii, 1369. — L'Église de C., et l'Église de Constantinople, iii, 1460, 1467; — son autonomie, xiv, 1378, 1384, 1386; — un séminaire (xixe s.), iii, 1488. — Cité : x, 1836 (missions catholiques). — *D. B.*, ii, 1111-16.

CRÉTINEAU-JOLY (Jacques), historien français (1803-1875). — Cité : Clément XIV et les jésuites, iii, 126; — sur le colloque de Poissy, 1723-24; — sa bibliographie sur Consalvi et Bonaparte, 778. — *Catholicisme*, iii, 298 (J. Morienval).

CRETS (Dom G.-J.), théologien prémontré. — Auteur d'une thèse (Louvain), *De divina Bibliorum inspiratione* (1886), vii, 2159-60, 2234-35.

CREUSEN (Joseph), canoniste jésuite, né à Liège le 19 avr. 1880, consulteur du S.-Office et de la S. C. des Religieux. — Principales publications : *Tabulæ fontium Traditionis christianæ*, Louvain, 1927 (cf. *D. T. C.*, xv, 423); *Religieux et religieuses d'après la législation ecclé-*

siastique, 6e éd.; et surtout, en collaboration avec le P. Vermeersch, *Epitome juris can.*, 3 vol., Malines, 1921-23; 6e éd., *Museum Lessianum*, 1937-40; nombreux articles de la *N. R. Th.*

Sur la violation de la loi, XII, 628. — Sur l'effet rétroactif de la légitimation, XIV, 1066. — Simonie, 2155, 2160; — superstition, 2788. — Port du viatique, XV, 2852.

CRIME. — C. en général. C., empêchement de mariage [E. Valton], III, 2325-29.

1° *Crime en général.* — 1. C. et délits, III, 2325-26; IV, 258-61; XII, 624. — 2. Divisions, III, 2326; cf. XII, 628. — 3. C., cause d'exclusions des ordres, VII, 2543; cf. XIV, 3070 (Église syrienne); — C. et irrégularité *ex delicto*, VII, 2556; cf. 2560, 2564. — 4. Procès criminel : dans l'Antiquité, XIII, 635; — et C. secrets, 636. — Procédure, 636; cf. 644-45. — 5. Divers C. étudiés : infanticide, VII, 1717; — suicide, XIV, 2739; — faux, V, 2108; — homicide, VII, 34; — incendie, XII, 896; — traditeurs, XV, 1250; — C. de luxure, voir ce mot. — 6. Questions subsidiaires : C. et responsabilité, IX, 684; XII, 627; — C. et tolérance, XV, 1219-20; — C. et peine de mort, X, 2500-08; — devoir des avocats en matière criminelle, VIII, 1869; — privilège du for en matière criminelle, VI, 530; XIII, 627; — transaction interdite, 628.

2° *Empêchement de mariage*, III, 2327-29; cf. IV, 2445. — Dispense : compétence de la S. Pénitencerie, XII, 1152; — de la S. C. des Sacrements, XIV, 660.

Code. — Can. 1075 : « Ne peuvent contracter validement mariage : 1° ceux qui, durant un même mariage légitime, ont consommé entre eux l'adultère et se sont engagés mutuellement à se marier ou ont attenté mariage, même par un acte purement civil; 2° ceux qui, durant un même mariage légitime, ont consommé entre eux l'adultère, et si l'un d'eux tue son conjoint; 3° ceux qui, par une entente mutuelle, physique ou morale, ont causé la mort du conjoint, même sans avoir commis l'adultère entre eux. »

Dans la classification des empêchements en ce qui concerne la dispense (can. 1042), est indiqué parmi les empêchements de grade *mineur* (§ 2, 5°) : « L'empêchement de crime provenant de l'adultère avec promesse ou attentat de mariage même par le seul acte civil. » Lorsqu'il y a conjugicide, l'empêchement est donc de grade *majeur*. — Sur la diversité dans l'octroi de la dispense d'empêchement, *D. T. C.*, XIV, 660.

CRIOBOLIE, CRIOBOLIUM (ou *taurobolie*, *taurobolium*), rite païen analogue au baptême. — II, 238, 240.

« **CRISIAS** », ouvrage anonyme sur le jugement dernier. — Attribué faussement à Verecundus, XV, 2673.

CRISP (Tobie). — Notice [B. Heurtebize], III, 2329.

CRISPUS. — Baptisé par S. Paul (I Cor., I, 14), III, 1850; (Act., XVIII, 8), II, 174 (il s'agit certainement du même personnage).

CRISTEA (Miron), patriarche (1923) orthodoxe de Roumanie. — Son rôle dans l'organisation des Églises, XIV, 24.

CRISTIANI (Léon), théologien et historien contemporain, ancien doyen de la faculté (catholique) des lettres de Lyon. — Dans le domaine de l'histoire ecclésiastique, il s'est spécialisé dans l'étude du XVIe s. : thèse de doctorat ès lettres, sur *Luther et le luthéranisme*, Paris, 1908; *Du luthéranisme au protestantisme*, 1911; *Luther et la question sociale*, 1912 (dont on trouve des échos à l'art. RÉFORME, XIII, 2020-97); *Le Bx Canisius, second apôtre de l'Allemagne*, Paris, 1925; *L'Église à l'époque du conc. de Trente* (t. XVII de Fliche-Martin), 1948. Mais l'histoire de l'Église n'a pas absorbé l'activité du savant auteur; prêtre avant tout, il a su faire rayonner son influence sacerdotale dans nombre d'ouvrages et de brochures où la piété peut s'alimenter aux sources d'une doctrine sûre : *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*, 3 vol., 1933; dont les idées sont reprises dans *La divine hist. de Jésus, votre ami*, 1951; *La vie d'intimité avec N.-S. Jésus-Christ*, 1950; *Manuel d'hist. de Jésus-Christ*, en collaboration avec Ch. Aimond, 1935; *Le retour à l'Évangile, unique salut de la civilisation*, Lyon, 1936; *La Vierge Marie et les évangiles*, 1934. Dans le domaine de l'hagiographie, il faut citer, entre plusieurs écrits : *Mère Jeanne-François de Jésus*, Lyon, 1932; *Mère Marie-Ste-Cécile de Rome*, 1950. Dans le domaine de l'histoire, autre que celle du XVIe s. : *Jean Cassien*, 1946; *Aux origines du monastère de Lérins*, 1947; *La fin d'un régime*, tableau de la vie politique française de 1919 à 1939, Paris-Lyon, 1946.

L'œuvre de Cristiani est beaucoup plus considérable; on n'a cité ici que les principaux écrits. Mais il est impossible de passer sous silence la collaboration apportée au *D. T. C.*, et à *L'Ami du clergé* (études sur les origines et les développements du protestantisme et *Revue des revues*). A. MICHEL.

CRISTO (François de). — Notice [A. Palmieri], III, 2330.

CRITÈRE, CRITÉRIOLOGIE. — La critériologie « est l'examen réflexe et scientifique de nos certitudes spontanées pour en justifier l'infaillible vérité. Comme les certitudes les plus importantes constituent nos sciences, on l'appelle aussi « épistémologie » (ἐπιστήμη, « science ») ou théorie générale de la science vraie » (F.-J. Thonnard, *Précis de philosophie*, n. 871).

C. de la vérité, II, 2160-62; V, 1729; XV, 2677; — de la certitude, II, 2157-60; V, 1720. — Expérience religieuse, C. de connaissance, 1928-47. — C. d'évidence chez Descartes, IV, 538; — et Buffier, II, 1170; — et S. Thomas, XIII, 1852. — C. mennaisien de la vérité, VIII, 2479-80, 2502, 2511, 2513-15; cf. IV, 807. — Intuition et extase, C. de la vérité, V, 1889-92 (mystique chrétienne); cf. X, 2645-46; — IX, 1619 (soufisme). — Critériologie thomiste, XV, 1017-18; cf. 2676-77. — Critériologie kantienne : raison pure et raison pratique, VIII, 2308-12. — Théorie de la connaissance nominaliste et occamiste, XI, 752, 754, 882; cf. 564, 569-71 (Nicolas d'Autrecourt).

CRITIQUE. — Étude générale [E. Mangenot], III, 2330-37.

1° *Critique en général.* — 1. Nature, III, 2330. — Philosophie, C. de la connaissance, XII, 1463; XV, 2676; — des méthodes, de l'objet des sciences, de l'action, XII, 1464-65. — Esprit critique et recherche de la vérité, XV, 2677. — 2. Espèces : C. de provenance, III, 2330-31; cf. I, 2586; — externe et interne, III, 2331; cf. I, 2590-91; — négative et positive, III, 2331. — C. de conservation ou de restitution des textes (C. textuelle), 2331; cf. XV, 355-57. — C. d'interprétation (herméneutique), III, 2332; cf. VII, 2290; XV, 470. — C. indépendante (historique), III, 2331-32; XV, 491; — modernisme et C. historique, XII, 1730; cf. 1492; XV, 467. — C. historique appliquée par Pagi à l'histoire de Baronius, XI, 1723; — C. littéraire et historique (E. Mignot), X, 1748. — Hypercritique, III, 2332; — et rationalisme allemand, XIII, 1768; — et la croyance (Bayle), 1732; (Hume), 1744-45. — C. et modernisme, IV, 810 sq., 1538; X, 2014, 2016-17, 2019-20, 2033.

C'est grâce à la critique littéraire et historique que l'on parvient, pour beaucoup d'auteurs, à faire la discrimination entre leurs œuvres authentiques et les œuvres douteuses ou apocryphes qu'on leur avait attribuées. Dans cet article général, il ne saurait être question d'indiquer les résultats de la critique en ce qui concerne chaque auteur; on se référera, dans les *Tables*, à l'article concernant chacun d'entre eux.

2° *Critique biblique.* — 1. Utilité, nécessité, III, 2332-33; IV, 1533-35, 1540, 1597-98.

2. C. de provenance, III, 2333; cf. I, 2591 (authenticité); II, 1550-1605 (canon des Livres saints).

3. C. textuelle, III, 2333-35.

Sur ces deux points (2 et 3), on se référera, pour chaque livre canonique, à l'article qui lui est con-

sacré. On complétera toutefois par quelques autres références : Dieu, IV, 948-50, 956-62; Hexaméron, VI, 2325-46; inspiration de l'Écriture, VII, 2076, 2081, 2091-92, 2096-98, 2260-64; messianisme, principalement X, 1410-13, 1414, 1434-36, 1441, 1453, 1459, 1497-99; cf. IV, 66 sq.; Pentateuque, XII, 180; synoptiques (évangiles), XIV, 3002-17; Testament (A. et N.), XV, 186-94; S. Paul, XI, 2331-33, 2349-54, 2371-75, 2388-89; versions de la Bible, XV, 2700-39; Vulgate, 3481-85; texte hébreu de la Massore, X, 265-77.

4. C. d'interprétation, III, 2335; cf. VII, 2290 sq. (interprétation de l'Écriture). — Allégorisme scripturaire, I, 814-15 (école d'Alexandrie); cf. VI, 2335; — Clément d'Alexandrie, III, 165; — Origène, XI, 1508; cf. VII, 2193. — Allégorisme et typologie, XV, 1939-45. — Sens littéral et historique, I, 1437 (école d'Antioche); cf. VI, 2336; VII, 2105, 2195; cf. XI, 1507 (Origène).

5. Fausse C. et hypercritique, III, 2335; cf. IV, 1538; — C. rationaliste en Allemagne, XIII, 1769-70; — Renan, 1774-75; — modernistes, X, 2026, 2030, 2032. — Cf. *infra*, § C. et théologie.

Travaux de critique biblique. — Origène, XI, 1495-1501; — S. Jérôme, VIII, 909-14, 921-22; XV, 3475-78; — Roger Bacon, II, 22-27; — Théodulphe d'Orléans, XV, 332-33; — Richard Simon, XIV, 2097-2107; cf. 2112-13; XIII, 1731-32; II, 1061-63; XV, 2109-10; — Isaac Leclerc, XIII, 1732; — Lagrange (voir *Tables*); — Mangenot, IX, 1836; — Cornély (*Tables*, 818); — Vigouroux (*Tables*). — On trouvera aussi quelques indications dans les travaux scripturaires relatés à FRANCE, VI, 702-10; FRÈRES MINEURS, 839, 849, 857; ITALIE, VIII, 200, 208, 213, 222, 230, 235.

Voir trois encycliques : Léon XIII, *Providentissimus Deus*, dans Denz.-Bannw., 1941 sq.; Benoît XV, *Spiritus Paraclitus*, *ibid.*, 2181 sq.; Pie XII, *Divino afflante Spiritu*, dans *A. A. Sedis*, 20 oct. 1943. — A. Durand, *Critique biblique*, dans *D. A. F. C.*; H. Höpfl, dans *D. B. S.*, II, 175-240 (bibliogr. importante); L. Dennefeld, *Critique textuelle de l'A. T.*, *ibid.*, 240-56; H. J. Vogels, *Critique textuelle du N. T.*, *ibid.*, 256-74; M.-J. Lagrange, *Introd. à l'étude du N. T.*, Paris, 1935; L. Vaganay, *Initiation à la critique textuelle néotestamentaire*, 1934; J. Coppens, *Hist. critique des Livres de l'A.T.*, Louvain, 1942; P. Collomb, *La critique des textes*, Paris, 1931. Voir également : J.-M. Vosté, *De Scripturarum veritate juxta recentiora Ecclesiæ documenta*, Rome, 1924; H. J. Vogels, *Handbuch der neutestamentlichen Textkritik*, Münster, 1923; cf. *Catholicisme*, III, 299-304.

3° *Critique et théologie.* — 1. C. de provenance, III, 2336; cf., pour l'étude des Pères, XII, 1205-15.

Il s'agit avant tout de faire le triage des textes authentiques et des textes douteux ou apocryphes. On se référera à chacun des articles concernant un Père de l'Église ou un écrivain ecclésiastique.

2. C. textuelle, III, 2336 (même remarque que ci-dessus).

3. Interprétation, III, 2336-37. — Hypercritique, 2337.

On a relevé les principaux points de théologie ou d'histoire des dogmes où les critiques non catholique et catholique ont eu à s'exercer; on en a éliminé ce qui se rapporte aux controverses (voir ce mot), ou aux simples divergences d'opinion; et l'on s'en est tenu aux doctrines générales.

Communion des saints, III, 430-31. — Confirmation (textes scripturaires), 1019-26. — Décalogue, IV, 162-63. — Descente aux enfers, 566-67. — Épiscopes-presbytres (primitive Église), V, 1694-1701; XIII, 145-50; voir *infra*, Hiérarchie primitive. — Eucharistie (textes scripturaires), V, 990-1121. — Extrême-onction (textes), 1913-17, 1920, 1924-27. — Fin du monde (parousie), 2511-16, 2550; cf. XI, 2046 sq. — Foi (Écriture), VI, 57-78; 350-57 (idées préconçues). — Hébreux (eschatologie surnaturelle), VI, 38-42; cf. XV, 2957 sq. — Hiérarchie primitive, XI, 1197-98, 1215-16; *supra*, Épiscopes. — Jésus-Christ : les frères de J.-C., VIII, 1165-71; — existence historique, 1362-64; — caractère surnaturel de la venue de J.-C., 1364-70; — divinité, 1370-86; — conscience messianique, 1386-98; — prophéties messianiques, 1111-12, voir *supra*, 2°, 3., messianisme; — miracles, 1398-1406; — résurrection, 1214-23, 1406-08. — Juifs (pratiques religieuses), 1636-37. — Liturgie, IX, 792-93. — Mariage, 2306-10. — Marie (virginité), 2341-47. — Messe (textes), X, 796-804. — Messianiques (prophéties), voir *Messianisme*. — Miracle, 1812-26, 1839-42, 1845-47; *supra*, Jésus-Christ. — Monothéisme (apparition tardive), IV, 984 sq. — Péché originel (texte du récit), XII, 278-86; — thèses rationalistes et rationalisantes, 556-69. — Pénitence (C. protestante et moderniste), 1066. — Portioncule (indulgence), 2608. — Prophétie, XIII, 722-28, 730-31; cf. IV, 75-102; VIII, 1111-12; voir *Messianisme*, *Messianiques* (Prophéties). — Rédemption, XIII, 1924-26. — Rome (S. Pierre à), 262-65, 384-85; — authenticité et C. des textes *Tu es Petrus* et *Pasce oves*, VII, 1639-44; XIII, 251-57, 260. — Sacrements (origine), XIV, 562-64.

CRITOPOULOS (Métrophane). — Voir *Métrophane*.

CRIVELLI (Hubert). — Voir *Urbain III*.

CROATIE, SLOVÉNIE (Mouvement théologique en ces provinces). — **I. Croatie.** — I. LE DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE. — Les premiers travaux de théologie chez les Croates sont en étroite relation avec leurs efforts dans le domaine scolaire et culturel. Dès l'année 925, sous le roi Tomislav, à l'instigation du pape Jean X, commence un vigoureux développement des écoles ecclésiastiques ayant pour but de préparer les candidats au sacerdoce.

Quelques siècles après apparaissent les écoles de dominicains, où l'on enseigne la philosophie comme préparation à la théologie, puis le dogme et la morale chrétienne. A partir du XIIIe s., on essaie d'organiser ce travail sur le mode des autres enseignements supérieurs en Europe, prenant pour base les Sommes théologiques de Pierre le Lombard, d'Alexandre de Halès, d'Albert le Grand, et surtout de S. Thomas d'Aquin.

Le plus grand mérite dans le développement de la science théologique chez les Croates appartient au diocèse de Zagreb. Depuis sa fondation, en effet, en 1094, on y travaillait à la formation des candidats au sacerdoce. Sans être à même de préciser la date exacte où ce travail avait pris une forme plus systématique, il est certain que déjà vers le milieu du XIIIe s. il existait un séminaire pour la formation des futurs prêtres. Dans les statuts du chapitre du XIVe s. on note en effet que l'évêque Auguste Kažotić (1303-22) avait réorganisé le séminaire de Zagreb. Nous ne connaissons pas le système d'enseignement qui y était en vigueur, mais il est probable qu'il ressemblait à celui qui régnait aux XVe et XVIe s. et qui comprenait trois sections : la première pour la grammaire, la seconde pour la logique et la troisième pour la théologie. Nous ignorons également la méthode suivie dans ce triple enseignement. On sait seulement qu'il était surveillé par un chanoine-lecteur et donné par un prêtre sous-lecteur. On sait, en outre, que les évêques de Zagreb envoyaient les prêtres les plus doués aux universités de l'Europe occidentale pour y acquérir un savoir plus approfondi en vue du futur enseignement et de l'éducation de la jeunesse. Pour faciliter cette formation théologique, il avait été réglé que les chanoines étudiant à l'étranger auraient les mêmes traitements que ceux qui avaient des fonctions dans la patrie.

Quels étaient les résultats de ces divers efforts, il est difficile de l'apprécier dans l'ensemble, mais nous en trouvons des traces, entre autres, dans des manuscrits écrits par les *decretorum doctores*, qui avaient étudié à l'étranger. Il y en a sans nom d'auteur, mais d'autres ont conservé les noms de leurs écrivains. On possède ainsi, dans la bibliothèque de l'archevêché de Zagreb, un énorme in-folio contenant tout le droit canonique, écrit par Blaž de Moravče, *Decretalium libri descripti per Blasium de Marowcha*, can. zagr. anno 1476...

La science théologique prend un nouvel essor, lorsque

l'évêque de Zagreb, Georges Drašković, s'appuyant sur les décisions du concile de Trente, fonde en 1564 un vrai *seminarium clericorum*, situé dans des locaux plus appropriés et avec un système de travail plus adapté aux besoins du temps.

Mais le grand mérite pour l'avancement de la science théologique en Croatie au xvᵉ et au xviᵉ s. revient sans aucun doute aux deux grands ordres : les pauliniens et les jésuites. Dès le xvᵉ s. les pauliniens fondaient leur célèbre monastère de Lépoglava et y instituaient un *seminarium studiorum*, espèce de lycée, et, peu après, la haute école de philosophie et de théologie. Parmi les premiers professeurs qui y avaient donné leurs leçons il faut mentionner F. Jozefović, dont les cours manuscrits sont encore gardés dans la bibliothèque universitaire de Zagreb. Cette haute école de Lépoglava devenait bientôt une académie avec le droit de conférer des grades académiques; le premier doctorat de philosophie fut décerné en 1674 au Frère Ladislas Landar, élève d'Adalbert Turković, et le premier doctorat de théologie en 1715, à un autre candidat. L'enseignement donné à l'académie de Lépoglava dut avoir une assez grande réputation, puisque non seulement les gens du pays, mais même les Hongrois, qui possédaient cependant des écoles théologiques dans leur patrie, venaient suivre ses cours.

Les Pères jésuites, arrivés à Zagreb le 28 nov. 1606, instituèrent dès l'année suivante un lycée, et quelques années plus tard ils fondèrent avec le secours de l'évêque François Ergeljski une académie où l'on enseignait la théologie et la philosophie. Mais peu après, grâce aux conseils et aux dons du chanoine Nicolas Dianešević, on fonda à part la faculté de philosophie, ce qui contribua beaucoup au développement de la science sacrée. Cette académie fut élevée le 23 sept. 1669, par une bulle de l'empereur et roi Léopold, au rang d'université. Par là elle recevait les mêmes droits et privilèges qu'avaient les universités de Cologne, de Vienne, de Mainz, d'Ingolstadt, de Prague, d'Olomuc, de Trnava, de Košice et autres. L'acte du roi Léopold resta sans effet jusqu'au 3 nov. 1671, date à laquelle il fut accepté et reconnu par le Parlement du royaume de Croatie et Slavonie, *salvis juribus et libertatibus regni in suo vigore*. Ce fut un nouveau stimulant pour les amis de la science sacrée à travailler à son épanouissement. Au xviiiᵉ s., on fait des efforts pour bâtir un édifice répondant aux besoins de l'académie. On crée également des fonds. Le chanoine Tomo Augustić lègue 3600 florins pour le développement de la faculté de théologie, tandis que le chapitre de Zagreb porte cette somme à 15000 florins dans le but d'étendre l'académie aux trois facultés scolastiques. Le protonotaire apostolique Georges Plemić fait un don à l'académie pour qu'avec la rente de la somme soit entretenu un professeur de droit canonique. De cette manière l'académie de Zagreb, y compris le lycée comme institution préparatoire, possédait un enseignement sacré complet, avec 15 professeurs, dont un *professor controversiarum*, deux professeurs *theologiæ scolasticæ seu speculativæ*, deux professeurs *theologiæ moralis seu casuum conscientiæ*, et comptait en tout 631 étudiants et élèves.

Le travail à l'académie semble avoir été très actif. Tous les ans les étudiants avaient des controverses ou disputes publiques sur les matières enseignées. Ils publiaient aussi leurs dissertations. D'autre part on imprimait également les travaux des professeurs ou d'autres savants. Souvent c'étaient des travaux notables par leur valeur comme aussi par leur volume. En outre, l'évêque Jean Paxy érigeait en 1770 quelques nouvelles chaires : celles de langues sacrées et d'Écriture sainte, d'histoire ecclésiastique, d'éloquence sacrée.

A côté de l'académie de Zagreb, les Pères jésuites avaient aussi une petite académie à Sl. Požega, où un professeur enseignait la théologie et deux autres la philosophie.

Après la suppression de l'ordre des Jésuites, leur faculté continua de travailler dans la nouvelle académie des sciences à Zagreb, jusqu'à ce que, sur l'ordre de Joseph II, elle fût transférée dans le séminaire central de Zagreb. Pendant trois ans elle fut même transportée à Budapest, puis elle revint à Zagreb, sous le nom de *facultas theologica in lyceo episcopali*. L'enseignement suit le plan Stock-Rautenstrauch qui distingue : les disciplines *préparatoires*, avec l'encyclopédie théologique, l'histoire de la littérature théologique, l'herméneutique de l'A. et du N. T. et l'introduction aux Livres saints; les disciplines strictement *théologiques*, embrassant la dogmatique spéciale avec la polémique, la théologie morale, le droit canonique, la théologie pastorale; enfin les disciplines auxiliaires, comprenant la liturgie, l'homilétique, la pédagogie et la cathéchistique.

Lorsqu'en 1874 l'université de Zagreb devient une institution d'État, la faculté de théologie est déclarée, par une loi du Parlement croate du 30 juin 1874, en faire partie, et elle reste ainsi jusqu'au 29 janv. 1952, voire 30 juin de la même année. L'enseignement s'y conformait depuis des années à la Constitution *Deus scientiarum Dominus*, et durait sept ans.

Outre le travail de la faculté de théologie de Zagreb, l'enseignement sacré était assuré dans les séminaires diocésains de Split, Djakovo, Sarajevo, Rijeka, puis dans plusieurs hautes écoles théologiques de divers ordres religieux : celle des dominicains à Dubrovnik, celle des franciscains à Makarska, des jésuites à Zagreb, etc.

II. Travaux et publications. — Les dimensions de cet article rendent difficile de donner une énumération, si succincte soit-elle, des travaux et publications théologiques et philosophiques croates à travers les siècles; c'est d'ailleurs un travail qui, en bonne partie, n'a jamais été fait. Les guerres, les perturbations de tout genre pendant l'invasion turque, les vexations ultérieures aussi ont réduit l'acquisition littéraire théologique des siècles à un état difficilement accessible : un bon nombre d'écrits se trouvent dispersés dans des bibliothèques paroissiales de campagne, ou celles de personnes privées, quand ils n'ont pas fini dans les greniers, dans les caves ou quelque bric-à-brac. On ne peut pas dire la même chose pour la période plus récente : ici, malgré les dévastations de la dernière guerre, l'ensemble de la production théologique subsiste et on s'efforcera d'en donner une vue systématique, bien que encore nécessairement restreinte.

1° *Des commencements au XIXᵉ s.* — Voici quelques indications sommaires.

Parmi les plus antiques publications théologiques croates on compte les livres liturgiques glagolitiques, à savoir : les missels, les bréviaires, les lectionnaires, les offices pour les fêtes particulières, les rituels, les psautiers, les extraits des évangiles et des Actes des apôtres, les formules des diverses bénédictions. Les débuts de ces éditions remontent au xᵉ et au xiᵉ s. Aux siècles suivants paraissent les ouvrages au contenu religieux didactique, les abrégés des Pères et les livres de prières en latin et en croate, comme aussi les sermons. Ce ne sont pas toujours des ouvrages originaux, mais des compilations ou traductions adaptées aux besoins des lecteurs. Il y avait pourtant aussi des travaux personnels d'une valeur réelle. Mentionnons parmi les uns et les autres les suivants.

Au xivᵉ s. : *Fleur de toute sagesse*, ouvrage au contenu philosophique et moral, fait d'après un livre italien, sans nom d'auteur; *Le recueil*, d'Ivančić de Glavotok à Krk, contient divers traités théologiques.

Au xvᵉ s. : *Miroir*, transcrit par Zakan Luka pour l'abbé Grégoire, manuel dogmatico-moral traduit également, à ce qu'il semble, de l'italien; *Quadrige*, de l'abbé Simun Grebl, explication des dix commandements et des vertus théologales; *Antonin*, instructions pour les prêtres d'après S. Antonin, autre évêque de Florence; *Le manuscrit* de Milčetić, de Dobrinje, contient les diverses explications morales; Nikolas Kotoranin, ouvrage philosophique, sans titre.

Aux xvᵉ et xviᵉ s. : Jacques Dminić, *Recueil*, ouvrage de contenu moral; Jacques Blažiolović, *La confession générale*, trad., Senj, 1496; *Manuel des curés*, trad. de l'ouvrage *Manipulum curatorum* par Guidon, Senj, 1507; Rafael Levaković, *La doctrine chrét.*, Rome, 1528; *La lumière de l'âme fidèle*, trad. du latin (Košljun, la bibliothèque des franciscains); Georges Dragišić (Georgius Benignus de Salviatis), philosophe célèbre dans sa patrie comme à l'étranger, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres *La dialectique* et *De natura cœlestium spirituum quos angelos vocamus*, Florence, 1499; Ivan Polikarpo, *Totius humanæ vitæ modus*, 4 t., 1522; Georges Dubrovčanin (Georgius Raguseus) philosophe remarquable en son temps, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres : *Disputationum peripateticarum*, vol. un.; *Epistolarum de logica, rhetorica, aliisque scientiis libri tres; Commentarium in artem Raymundi Lulli; Commentarium in universam Aristotelis philosophiam*, 10 t.; *Commentaria in IV libr. Magistri Sententiarum;* Benko Benković, professeur à la Sorbonne à Paris a écrit entre autres : *Scot. subt. Epidicticon, Prædicamentorum, Perihermeneias, Elenchorum priorumque libri... pristinæ integritati restituti;* Grégoire Budisalić a écrit un grand nombre de traités sur l'immortalité de l'âme, Dieu et les créatures,

et sur l'éthique; Auguste (Étienne) Nalješkovič, professeur à Bologne et Venise, plus tard évêque de Trebinje, a publié le *Commentarium in I Sententiarum et primam partem Summæ theol. S. Thomæ*, Venise, 1509; Klement Ranjina a écrit 15 différents ouvrages; Ambroise Gučetić (Gozeus), *Correctiones in Commentarios Ludovici Vives in libros S. Augustini de Civitate Dei*, puis un autre ouvrage philosophique; Basile Gradić, *Livret sur la virginité* et *La vie virginale*, 1566; puis *Le livret très spirituel et très pieux sur la prière*, 1567; Mathieu Jerković, *Les réflexions pieuses*, Venise, 1582.

Au XVIIe s. : Mathieu Divković, *La doctrine chrét. pour le peuple slave*, Venise, 1631, et quelques autres écrits; Étienne Gradić, *Disputatio de opinione probabili*, et un ouvrage purement philosophique, *Peripateticæ philosophiæ pronuntiata disputationibus proposita a St. Gradio;* Benko Rogačić, *Euthymia, sive de tranquillitate animi*, Rome, 1690; *Unum necessarium*, ouvrage plusieurs fois édité en latin et en italien; Bartol Kašić, *Le miroir de la doctrine chrét.; Jardin de la virginité*, Venise, 1682; *Le conseiller au pénitencier apostolique*, Rome, 1640; François Glavinić, *La lumière de l'âme fidèle*, Venise, 1632; *Le paradis de l'âme*, Padoue, 1640; Michel Radnić, *Les réflexions sur l'amour de Dieu*, et un autre ouvrage sur la vanité du monde, Rome, 1683; Vital Andrijašević, *La voie du paradis*, Venise, 1686; *L'entretien spirituel de l'âme pieuse*, Jakin, 1679; Ivan Ančić, *La porte du ciel et la vie éternelle*, Jakin, 1687; *La lumière chrét. et la lumière spirituelle;* Ivan Borea, *De potentiis animæ;* Grégoire Arbić, *Summulæ P. Hispani ad mentem D. S. Joannis Scoti*, ouvrage inédit.

Au XVIIIe s. : Tom. Babić, ouvrage ascétique, Venise, 1726; Antoine Kačić, *La théol. de l'ordination ou manuel slave pour la connaissance du saint ordre*, Bologne, 1729, ouvrage écrit d'après la doctrine de S. Thomas d'Aquin et les décrets du concile de Trente; Andreas Kačić-Miošić, *Elementa peripathetica juxta mentem Subtilissimi Doctoris*, 1752; Étienne Rožić, *Compendium logicæ historico-dogmaticum-practicum;* Rüdjer Joseph Bošković, le plus célèbre savant croate, à côté d'ouvrages de physique et de mathématiques, a composé beaucoup d'écrits philosophiques, entre autres : *De natura et usu infinitorum et infinite parvorum*, Rome, 1741; *De viribus vivis*, Rome, 1745; *De lege virium in natura existentium*, Rome, 1755; *Philosophiæ naturalis theoria redacta ad unicam legem virium in natura existentium*, 1re éd., Vienne, 1758; Joseph Banovac, *Les sermons aux fêtes du carême*, Venise, 1737; Jerom Filipović, *Sermons sur la doctrine chrét.*, Venise, 1759; Marc Dobretić, ouvrage moral sur les sept sacrements de l'Église catholique à l'usage des curés du peuple slave, Ancône, 1782.

Le XIXe s. abonde surtout en ouvrages homilétiques.

2° *Du XIXe s. à nos jours.* — Depuis la fondation officielle de l'université de Zagreb en 1874 par l'évêque Strossmayer, avec les trois facultés principales : théologie, lettres, droit, et la nomination des premiers professeurs à la faculté de théologie, les conditions d'un travail systématique y deviennent plus favorables encore. Grâce aux bibliothèques, aux dotations, aux relations avec les savants étrangers, grâce particulièrement à l'académie théologique croate et sa revue *Bogoslovska Smotra*, la science sacrée acquiert en Croatie de nouvelles possibilités. Beaucoup de ces travaux ne se reflètent que dans les articles publiés dans la *Bogoslovska Smotra* ou autres revues. Indiquons uniquement les grandes lignes des résultats obtenus.

1. *Philosophie scolastique.* — Le premier qui contribuera à la connaissance de la philosophie scolastique chez les non-connaisseurs de la langue latine en Croatie sera Joseph Stadler, plus tard archevêque de Sarajevo. Professeur d'apologétique à la faculté de Zagreb, mais enseignant aussi, comme c'était alors la coutume, les grandes parties de la philosophie, il continuera de s'en occuper même comme archevêque. En 1904 il publie la première partie de sa *Logique* ou la *Dialectique;* en 1905, sa deuxième partie, la *Critique* ou la *Noétique;* puis en 1907, la *Métaphysique générale* ou l'*Ontologie;* en 1909, la *Cosmologie;* en 1910, la *Psychologie;* et enfin, en 1915, trois ans avant sa mort, la *Théol. naturelle.* Malgré une langue parfois un peu dure, ce cours de philosophie devint le moyen par excellence de formation intellectuelle d'une ou deux générations croates. — Antoine Bauer, professeur également à la faculté, et plus tard archevêque de Zagreb, esprit spéculatif et pénétrant, a laissé aussi quelques volumes de philosophie en langue croate, notamment la *Métaphysique générale* et la *Théodicée* (Zagreb, 1892 et 1894; 2e éd., 1918). — Son successeur à la même chaire, Étienne Zimmermann, compte parmi les auteurs les plus féconds dans le domaine de la philosophie croate. Outre ses ouvrages didactiques, écrits pour les besoins de l'enseignement, et plusieurs monographies, il a publié un grand nombre de volumes traitant de questions actuelles de philosophie, comme Kant et néoscolastique, philosophie et religion, religion et vie, philosophie de la vie, doctrine de la connaissance, fondements de la philosophie, religion et culture, etc., dont un bon nombre furent édités par l'Académie des sciences et arts de Zagreb. — Bien méritant de la philosophie scolastique est aussi le P. François Šanc, professeur à la haute école de philosophie des Pères jésuites à Zagreb, qui outre de nombreux articles écrits dans les diverses revues est l'auteur de la célèbre étude intitulée *Sententia Aristotelis de compositione corporum* (Zagreb, 1928), qui est considérée comme ayant opéré une véritable révolution quant au problème de la matière et de la forme. Il a écrit en plus un volume original sur le Créateur du monde (Sarajevo, 1935), un autre sur la Providence (Sarajevo, 1939), et enfin deux sur l'histoire de la philosophie (Zagreb, 1942-43) (un troisième est en préparation). — Un peu vieille déjà, mais digne d'être mentionnée également, est l'étude en 2 vol. de l'ancien professeur de la faculté, Antoine Kržan, sur l'*Origine de l'homme*, d'après les conclusions philosophiques et les sciences naturelles (Zagreb, 1874, 1877). Parmi les Pères dominicains, Hyacinthe Bošković, mort prématurément, a publié un volume sur le *Problème de la connaissance* (Zagreb, 1931), et une étude sur Albert le Grand. — Une courte, mais solide étude sur l'induction a été écrite par le P. Charles Grimm, S. I. (Zagreb, 1941). — Le P. Georges Božitković, O. F. M., a fait paraître une étude sur la vie et l'œuvre du philosophe Antoine Petrić (Belgrade, 1939). Le P. Krsto Kržanić du même ordre a publié en italien l'étude *La scuola francescana e l'averoismo* (Milan, 1929), et quelques autres écrits. — La chaire de philosophie à la faculté de théologie de Zagreb est occupée actuellement par Guillaume Keilbach, qui malgré sa jeunesse a déjà écrit plusieurs études et livres; ainsi, en allemand : *Die philos. Problematik der Religionen*, Rome, 1935; *Die Problematik der Religionen*, Paderborn, 1936; en croate : *Introd. à la psychologie de religion*, Zagreb, 1939; *Le problème de Dieu en philos.*, Zagreb, 1944, etc.

2. *Apologétique.* — Joseph Stadler, dont nous avons vu l'œuvre et l'influence philosophique, avait publié comme professeur ordinaire à Zagreb un volume de *Théol. fondamentale* (Zagreb, 1880), et un autre comme archevêque (Sarajevo, 1884). Ce n'est évidemment pas la conception actuelle de l'apologétique. Elle rappelle plutôt les premiers traités d'apologétique scientifique. Le premier volume porte en effet comme sous-titre : *Tractatus de vera religione, de vera Christi Ecclesia et de Romano Pontifice;* et le second : *Tr. de traditione, Scriptura et analysi fidei.* Mais à travers cette conception quelque peu antique on sent toujours le philosophe soucieux de ne rien avancer sans l'avoir solidement prouvé. — Un effort vers le renouvellement de la science apologétique est entrepris au début du XXe s. par le professeur François Barac, qui écrit pour sa thèse d'habilitation *Sur une apologétique cath. moderne* (Požega, 1907). Mais mal lui en prit. Autant, en effet, il avait été compris et bien reçu à la faculté, autant hors d'elle se souleva une campagne contre son travail. C'était le temps de la condamnation du modernisme, et les esprits zélés croyaient pouvoir le découvrir un peu partout. Une polémique violente se déchaîna à travers la presse catholique, divisant l'opinion en deux camps, chacun bien décidé à avoir raison. On vit enfin qu'il fallait faire appel à quelqu'un qui ne fût pas mêlé au litige. On traduisit en conséquence l'ouvrage en latin et on l'envoya au futur cardinal Mercier en Belgique, le priant de donner son avis impartial. La réponse fut favorable à M. Barac et le débat se clôtura par la réconciliation des deux camps. Le même auteur avait publié quelques autres travaux de moindre envergure, mais qui comme monographies ont une réelle valeur. Malgré la réconciliation qui s'était faite autour du livre de M. Barac, la polémique semble avoir laissé quelque malaise et ralenti le travail apologétique. Durant des années on ne voit plus surgir d'ouvrages notables. On traduit, on publie des monographies, des articles sur tel ou tel problème, on a l'impression qu'on n'ose plus attaquer le problème apologétique dans son ensemble. D'ailleurs on n'hésite pas seulement en Croatie, dans les autres pays on se demande quel est l'objet intégral de l'apologétique et quelle est sa vraie méthode. —

Depuis, d'autres questions ont été abordées, parmi lesquelles nous mentionnerons Georges Gračanin, *La personnalité morale d'après Kant et sa critique à la lumière de la philos. thomiste*, Paris, 1935, ouvrage préfacé par J. Maritain; du même, *Un philosophe moderne défenseur du christianisme*, où sont discutées les idées de H. Bergson; *L'indéterminisme scientifique et la possibilité du miracle; Les relations de l'ordre naturel et du surnaturel; Les prêtres apostats*, etc. Tout dernièrement l'auteur a édité comme manuscrit son traité de l'Église conçu d'une manière intégralement apologétique. — Božo Vuco, O. F. M., a publié deux volumes d'apologétique, *Dieu, homme, religion*, Mostar, 1933; et *La défense de ma croyance*, Zagreb, 1943.

Comme science préparant l'œuvre apologétique, l'histoire comparée des religions a son représentant distingué en Croatie en M. le professeur Alexandre Gahs, dont la réputation dans le monde dispense d'en dire davantage. Notons seulement que ses travaux paraissent pour la plupart dans la célèbre revue *Anthropos*, où il collabore avec le P. W. Schmidt et M. Koppers.

3. *Écriture sainte.* — Malgré les très nombreuses éditions du texte sacré en langue croate depuis des siècles, les Croates n'ont pas eu de traduction complète de la Bible avant 1831. Elle est l'œuvre d'un franciscain de Slavonie, le P. Pierre Katančić († 1825), et a été éditée par Grégoire Čevapović à Budapest en 6 volumes. Elle contient le texte latin à côté du texte croate, et des remarques marginales relativement peu nombreuses. La seconde traduction complète de la Bible a été faite par le prêtre dalmate Jean Mathieu Škarić, et elle a été publiée à Vienne sous le titre *Sveto Pismo staroga i novoga Uvita*, 12 vol. (1858-61). L'une et l'autre de ces traductions ont été faites sur le texte latin. Les traductions sur le texte original sont plus récentes; il en existe plusieurs, mais une seule parmi elles a pu être achevée et publiée en entier, celle de Jean Évangéliste Šarić (Sarajevo, 1941-42). Les autres publications partielles de la Bible sont celles de J. Stadler, *Écriture sainte du N. T.* (5 vol.), avec le commentaire d'après les grands auteurs bibliques; Valentin Čebušnik, *Écriture sainte de l'A. et du N. T.*, mais dont n'ont paru que 2 vol., embrassant une partie de l'A. T. François Zagoda, ancien professeur d'Écriture sainte à la faculté de Zagreb, a donné une traduction du N. T., qui grâce à une édition populaire semble être la plus répandue dans le pays. Antoine Sović, également ancien professeur d'Écriture sainte à la faculté, a traduit toute la Bible, avec un commentaire scientifique, mais l'auteur étant mort son œuvre manuscrite reliée en plusieurs magnifiques volumes se trouve déposée à la bibliothèque universitaire de Zagreb et attend son éditeur. Le P. Pierre Vlašić, O. F. M., a traduit les Psaumes de David (Dubrovnik, 1923-25), avec un commentaire exégétique. — Actuellement deux professeurs, M. Janko Oberški et M. Maximilien Lach, détiennent respectivement les chaires d'A. et de N. T. à la faculté de théologie et, à l'aide des moyens contemporains d'enseignement biblique, initient les auditeurs aux sciences sacrées. M. Oberški est en outre l'auteur de nombreux écrits, dont quelques-uns strictement bibliques, d'autres d'une nature plus générale. En dehors de la faculté, principalement dans les séminaires provinciaux, d'autres professeurs travaillent à la même tâche et ont édité leurs écrits. A la faculté, et dans quelques séminaires, on enseigne, comme sciences auxiliaires, les langues sémitiques et l'archéologie biblique, et M. Oberški a publié une grammaire hébraïque (Zagreb, 1949), et une grammaire arabe, la même année.

4. *Théologie dogmatique.* — Jean Bujanović, le premier professeur de dogme à la faculté de Zagreb, avait publié plusieurs ouvrages d'une doctrine solide et qui comme tels avaient servi de manuels à la faculté et dans les séminaires provinciaux. Il faut mentionner parmi eux : *Eschatologie*, 1894; *Les saints sacrements*, 2 vol., 1896, 1898; *Mariologie*, 1899; *Christologie*, 1922. — Dans le domaine de la mariologie c'est surtout le P. Charles Balić, O. F. M., qui a écrit : *Questiones disputatæ de Immaculata Conceptione B. M. V.*, Šibenik, 1931; *Ioannis Duns Scoti theologiæ marianæ elementa*, Šibenik, 1933; *De ordine Minorum tamquam duce pii fidelium sensus in quæstione de Immaculata Conceptione B. V. Mariæ*, 1934; *La prédestination de la très Ste Vierge dans la doctrine de Jean Duns Scot*, Paris, 1936; *Tractatus de immortalitate B. V. Mariæ*, Rome, 1948; *Testimonium de assumptione B. V. M. ex omnibus sæculis*, 2 vol., Rome, 1950. Le même auteur travaille, comme président de la commission scotiste, à la publication de l'édition complète des œuvres du docteur Subtil. — Actuellement, à la faculté de Zagreb, Mgr Étienne Bakšić, professeur ordinaire de dogme, a fait paraître plusieurs études très solides sur divers sujets : *Les baptistes et leurs erreurs*, Zagreb, 1937; *L'infaillibilité papale; S. Joseph*, Zagreb, 1939, qui représente une nouveauté doctrinale en langue croate, puisqu'elle considère le grand saint comme inclu dans l'ordre hypostatique et comme tel digne d'un culte de protodulie. Dans une étude sur la théosophie le même auteur examine cette doctrine à la lumière de la raison et de la révélation chrétienne. Du même encore, quelques autres écrits, mais les plus considérables parmi ses travaux sont un grand traité sur *La Trinité*, Zagreb, 1941; puis *Le Créateur du monde*, Zagreb, 1946. Là, Mgr Bakšić apparaît non seulement comme un esprit spéculatif, mais un théologien qui approfondit les questions jusqu'au bout. Le troisième volume de sa théologie dogmatique, *Le Rédempteur du monde*, était prêt pour l'impression mais n'avait pas pu paraître. — Un des auteurs qui autrefois éclaircit beaucoup de questions de dogme fut le P. Émilien Springer, S. J., professeur de théologie au séminaire de Sarajevo; il se trouva avoir le premier mis en valeur la thèse de l'*Eucharistie comme nourriture de l'âme* et quelques autres points concernant le Très S. Sacrement, que le P. de La Taille avait découverts de son côté. Cependant, le P. Springer ne put pas publier aussitôt ces travaux, sa doctrine paraissant nouvelle, et ce n'est qu'après la publication du grand ouvrage du P. de La Taille, *Mysterium fidei*, qu'il reçut l'autorisation nécessaire. — Du même séminaire il faut mentionner le P. Jean Bock, qui publia une étude sur le *Pater* (Paris, Lethielleux), qui, bien qu'écrite depuis des années, semble être encore ce qu'il y a de mieux sur le sujet. — Des études monographiques sur divers points dogmatiques ont été écrites par les PP. Grimm, Ant. Cikojević, Jean Marković, Pierre Grabić, François Müller, et d'autres.

5. *Théologie morale.* — Le domaine de la morale étant très vaste et posant tous les jours des problèmes nouveaux, l'activité des moralistes s'est manifestée surtout par des écrits répondant à des besoins du moment. Aussi ce n'est pas tant dans de gros volumes que nous la trouvons que dans des articles de revues. Or là les auteurs et les sujets traités sont si nombreux qu'il serait difficile d'en donner une énumération même très limitée. Peut-être la seule manière de s'en tirer serait d'indiquer quelques sujets sur lesquels on a surtout écrit. Ainsi les PP. Jean Kukula, Bogoljub Stričić et K. Stošić ont écrit sur l'éducation sexuelle de la jeunesse; le P. Charles Nola, sur la réforme sexuelle du mariage; sur le problème eugénique ont disserté le P. François Krautzer et plus particulièrement M. André Zivković. Sur le problème de la dénatalité ont écrit le même P. Krautzer, le P. Nola et quelques autres. Le P. Grabić a examiné la valeur et le rôle de la foi dans l'éducation morale du peuple; le P. Léonard Bajić, le rôle social de la propriété privée, comme aussi la justice sociale. Mgr Antoine Bauer et le P. O. Knezović ont traité la question de la crémation. Il n'est guère de moraliste qui n'ait pas abordé le sujet des mouvements totalitaires d'aujourd'hui. Les PP. Stričić et Knezović ont écrit sur le caractère et son éducation chez la jeunesse, et Antoine Alfirević sur la psychanalyse de Freud. Vitomir Jeličić, dans son livre *Une question moderne de la conscience*, a cherché à résoudre le problème de la continence périodique dans le mariage chrétien. Tomo Habdija a discuté la question de l'avortement, examinant son étendue et ses causes. — L'auteur cependant qui, plus que tous les autres, a écrit sur les questions morales est André Zivković, professeur de théologie morale à la faculté de Zagreb. Il a non seulement soumis à l'examen la plupart des problèmes moraux contemporains dans les diverses revues et publications, mais il a publié en croate son grand cours de théologie morale en 3 vol. (Zagreb, 1938 sq.); son grand mérite est la fidélité à la pensée de S. Thomas d'Aquin, en même temps que l'exposé clair de la doctrine de grands moralistes anciens et modernes. Rapidement épuisé, cet ouvrage attend sa seconde édition.

6. *Théologie orientale.* — Comme c'est naturel dans un pays où les catholiques vivent à côté ou dans le voisinage des « orthodoxes », une chaire particulière de la faculté est affectée à l'étude de la théologie orientale et des relations entre les catholiques et les orthodoxes. C'est surtout le premier professeur à cette chaire, Janko Šimrak, qui a contribué à l'examen et l'approfondissement de ce domaine. Son premier écrit porte le titre *Dissertatio juridico-historica*

de indissolubilitatis principio et divortiis in Ecclesia græco-orientali, 1908. Quatre ans après, il publie sa courte étude *De impedimentis unionis græco-orientalium cum Sede Romana in regno Croatiæ et Slavoniæ*, Prague, 1912. Suivent : *L'hist. de l'éparchie martchansco-svidnitienne et de l'union eccl. en pays yougoslaves*, Zagreb, 1924; *De relationibus Slavorum meridionalium cum Sancta Romana Sede apostolica sæculis XVII et XVIII secundum selecta documenta nondum edita*, Zagreb, 1926; *Græco-catholica Ecclesia in Jugoslavia, diœcesis Crisiensis, olim Marčensis historiæ et hodiernus status*, Zagreb, 1931; *La lutte pour l'union religieuse et eccl. depuis les premiers siècles jusqu'à 1685*, apologie de Paul Zoričić, Zagreb, 1932. — Une étude sur Athos et l'union des Églises a été écrite par J. Oberški, Zagreb, 1929. Autrefois, le P. Jean Marković avait écrit beaucoup sur l'union des Églises, et ses volumes, malgré leur ancienneté et le fait que l'auteur ne recourait pas aux documents originaux, sont censés avoir une certaine valeur. Ce sont : *L'autorité papale dans l'Église pendant les premiers huit siècles*, Zagreb, 1883; *Le césarisme et le byzantinisme*, 2 vol., Zagreb, 1891; *Gli Slavi ed i papi*, 2 vol., Zagreb, 1897. — Parmi les autres travaux, mentionnons : Pierre Berković, *La question de l'union et le franciscain Markovic*, Makarska, 1926, 1927; Georges Pavić, *Dimitrije Kydones, théologien grec du XIVe s.*; J. Radonić, *Le chef visible de l'Église pravoslave*, Makarska, 1939; Roko Rogošić, *L'état actuel de l'Église serbe;* Carolus Nežić, *De Pravoslavis Jugoslavis sæc. XVII ad catholicam fidem reversis necnon de eorum conceptu Romanæ Ecclesiæ*, Typis poliglotis Vaticanis, 1940.

7. *Patrologie.* — Les recherches patrologiques n'ont pas encore abouti à une vaste synthèse; aussi les Croates n'ont-ils pas d'ouvrage qui embrasserait toute la patrologie. Cependant bon nombre de travaux particuliers existent déjà grâce aux études de divers auteurs. En voici quelques-uns : P. Bock a étudié le *Pasteur d'Hermas;* la *Vie dans les premières communautés chrét.;* l'*Œuvre de S. Justin;* l'*Épître à Diognète; Trois célèbres inscriptions eucharistiques dans l'antiquité chrét.; S. Cyprien; Tertullien;* Joseph Marić, *Secunda questio prævia ad novam apologiam papæ Honorii I; Celebris Cyrili Alexandrini formula christologica de una activitate Christi in interpretatione Maximi Confessoris et recentiorum theologorum*, Zagreb, 1926; Antoine Jadrijević, *Les anciens martyrs chrétiens dans la Croatie dalmate*, Makarska, 1941. Le professeur actuel de patrologie, Georges Pavić, prépare bon nombre de travaux intéressant particulièrement l'Église d'Orient.

8. *Histoire ecclésiastique.* — Sauf quelques exceptions, les travaux et recherches des historiens croates n'ont pas été dirigés jusqu'à présent vers une synthèse complète d'histoire ecclésiastique, mais plutôt vers l'éclaircissement de divers points importants. Le seul historien qui ait, à notre connaissance, essayé de donner un cours complet d'histoire ecclésiastique est l'ancien professeur à la faculté de Zagreb, Julien Jelenić, mais il n'a pu l'achever : il est mort après le IIIe volume, qui traitait des premiers siècles. Les autres travaux se rapportent aux questions concernant l'histoire ecclésiastique soit générale, soit nationale. Mais comme le nombre de ces travaux est immense, bornons-nous à en mentionner quelques-uns seulement : Bulić don Frane, *Les inscriptions monogramiques de trois évêques de Solin du Ve au VIe s.; La découverte de l'ancien cimetière chrét. à Solin*, Zagreb, 1923, 1927; E. Lazsowski, *La lutte des Croates pour la foi romano-cath. (1646-47)*, Zagreb, 1933; Kamilo Dočkal, *Hist. de l'Église syrienne; ... de l'Église arménienne*, Zagreb, 1939, 1940; K. Draganović, *Bosnie aux yeux du visiteur apostolique Pierre Masarechie l'an 1624*, Sarajevo, 1936; *Massenübertritte von Katholiken zur « Orthodoxie » im kroatischen Sprachgebiete zur Zeit der Turkenherschaft; L'Église cath. en Bosnie autrefois et aujourd'hui*, Sarajevo, 1934; Étienne Sakač, *Jean de Ravenne, apôtre des Croates*, Zagreb, 1930; Miroslav Vanino, surtout dans *Fontes et studia : Les premiers jésuites croates*, IV; *L'hist. de l'enseignement philos. et théol. à l'Académie des jésuites à Zagreb; Cronicon collegii ragusini*, VII; *Les rapports missionnaires du XVIIe et XVIIIe s.*, I, XI; *Lovro Camelli et son hist. des missions populaires en Dalmatie vénitienne (1703-1762)*; puis dans *Croatia sacra (= C. S.) : La Dalmatie réclame des évêques au courant de la langue croate (1604)*, III (1933); *Les propositions de Bartol Kašic, S. J., au S.-Siège pour le salut et l'épanouissement du catholicisme en Turquie*, IV (1934), et plusieurs autres études, toutes très documentées; Rodolph Zaplata, *Les cath. en Bosnie pendant le régime turc (les documents de 1850 à 1878)*, dans *C. S.*, IV (1935); *Les trappistes en Bosnie pendant le régime turc de 1869 à 1878, ibid.*, III (1933); N. Maslać, *La lutte de l'Église cath. pour la liberté et le renouveau au XIe s.*, Zagreb, 1936; J. Oberški, *Les discours de Strossmayer au conc. du Vatikan*, Zagreb, 1929; D. Kamber, *Le cardinal Torquemada et trois bogomiles de Bosnie*, dans *C. S.*, II (1932); Oberški, *Les Croates à l'égard de l'infaillibilité papale*, Križevci, 1921; Gabro Cvitanović, *Le métropolite Antoine et l'Église cath.*, Makarska, 1923; Svetozar Rittig, *La langue glagolitique dans nos pays.*

9. *Droit canonique.* — Le premier professeur de droit canonique à la faculté de Zagreb, I. A. Ruspini, mort trop tôt, n'avait eu le temps de faire paraître que quelques-unes de ses nombreuses études : *Des causes diminuant l'imputabilité pénale et leur influence sur les peines*, dans *Bogoslovska Smotra* (= *B. S.*), XV (1927); *Des actes criminels contre le mariage*, dans *B. S.*, XIX (1931); *Des peines accessoires du nouveau Code*, dans *B. S.*, XIX (1931); *Nouveaux décrets du S.-Siège sur les universités et facultés des études eccl.*, XIX (1931); *Sens du can. 214 du Code*, dans *B. S.*, XVII (1929), et quelques autres qui toutes révèlent un juriste de grande valeur. Son successeur François Herman, lui aussi mort prématurément, a eu le temps de faire une traduction complète du Code de droit canonique, comme aussi d'en préparer un commentaire profond et étendu, malheureusement l'un et l'autre encore inédits. Parmi les autres auteurs qui ont publié leurs manuels de droit canonique il faut mentionner : Antoine Crnica, *Droit can. de l'Église cath. Introd. et normes générales*, I, Split, 1937; *Commentarium theoreticopracticum Codicis juris can. Normæ generales et de personis*, I, Šibenik, 1940; *De sacramentis et sacramentalibus*, II, Šibenik, 1941; *Le droit des réguliers et des laïques*, II, *La hiérarchie de l'Église cath.*, Šibenik, 1941; *Le manuel de droit can. de l'Église cath.*, Šibenik, 1945; J. Rogić, *Manuel de droit eccl.;* Roko Rogošić, *Manuel de droit eccl.* (à l'usage particulièrement des curés, Zagreb, 1941).

10. *Liturgie et théologie pastorale.* — Avant la deuxième guerre mondiale, de deux côtés surtout on travaillait au renouveau liturgique : c'était d'une part le professeur de liturgie et théologie pastorale à la faculté de Zagreb, Charles Kniewald; d'autre part un jeune prêtre, Joseph Kirigin, maintenant Père Martin, prieur des bénédictins à Opatija. Le professeur Kniewald travaillait surtout en savant : préparant des manuels de liturgie et de théologie pastorale pour ses auditeurs : *Liturgika*, Zagreb, 1937; *La théol. pastorale : I, L'aumônier; II, Le confesseur*, Zagreb, 1943; éditant des missels en langue croate à l'usage des fidèles, comme aussi des calendriers liturgiques pour chaque année; faisant des recherches soit sur le Missel romain, soit sur les codes liturgiques de Zagreb, de Čazma, etc., et sur les nombreuses particularités artistiques et liturgiques en Croatie. A cause de leur valeur ces travaux ont mérité d'être traduits en hongrois. — De son côté le jeune abbé Kirigin s'efforçait de faire pénétrer et d'approfondir l'esprit liturgique dans le peuple et parmi les intellectuels en éditant la revue *La Vie avec l'Église (Život s Crkvom)*, en organisant des congrès liturgiques. Actuellement, après s'être fait bénédictin, il a continué le travail en sous-œuvre et en profondeur : seul bénédictin dans le pays, il compte renouveler cet ordre autrefois si florissant et qui comptait environ 150 monastères et maisons, et ainsi donner à un grand nombre l'exemple d'une vie liturgique vivante. — Parmi les Pères jésuites un mérite particulier revient à Milan Pavelić, qui a traduit en une langue exquise les hymnes du Psautier et du Missel, ce qui a beaucoup contribué à la compréhension des richesses liturgiques de l'Église.

11. *Ascétique et mystique.* — Comme chez beaucoup d'autres peuples, les auteurs soucieux de donner une nourriture ascétique et mystique solide aux lecteurs ont recouru surtout aux traductions. On cherchait en général à donner ce qu'il y avait de meilleur chez les autres, on éditait en croate les grandes œuvres classiques, comme aussi les ouvrages des auteurs modernes. Beaucoup de simples particuliers ont essayé leurs aptitudes et leur bonne volonté, mais ce sont avant tout les grands ordres, jésuites, franciscains, dominicains, puis la bibliothèque *Source de vie (Vrelo Života)* qui ont le plus contribué à l'édition d'ouvrages ascétiques et mystiques de valeur. Il y a eu cependant aussi un certain nombre d'ouvrages originaux, tout particulièrement d'ordre hagiographique, comme par ex. : *La vie du Dr Ivan Merz, jeune Croate*, par Charles Kniewald;

et *Chevalier du Christ, Ivan Merz, Pierre Barbaric,* par Miroslav Vanino et P. Puntigam, etc. En outre les Pères dominicains éditaient une revue ascétique et mystique, *La Vie spirituelle (Duhovni Život).*

12. *Revues et périodiques.* — Outre un très grand nombre de journaux hebdomadaires, quotidiens, messagers et publications semblables, les Croates avaient plusieurs revues et périodiques soit strictement scientifiques, soit destinés aux hommes cultivés. Voici les principaux : éd. par l'Académie théologique croate : *Bogoslovska Smotra;* et *Croatia Sacra; Život,* éd. par les Pères jésuites; *Nova Revija,* éd. par les Pères franciscains de Makarska en Dalmatie; *Duhovni Život,* éd. par les Pères dominicains de Zagreb; *Vrela i prinosi (Fontes et studia),* dirigé par le P. Vanino, Zagreb; *Suvremena pitanja* (« Questions contemporaines »), publiant les divers ouvrages du point de vue catholique; *Istina i Život* (« Vérité et vie »), etc. En plus chaque diocèse possédait sa revue plus ou moins importante, dont les plus répandues étaient *Vrhbosna,* de Sarajevo, *Djakovacki glasnik,* et une ou deux autres. — Actuellement paraît, théoriquement comme hebdomadaire, une petite feuille de 4 pages pour toutes les régions croates.

G. GRACAnIN.

II. Slovénie. — 1° *Coup d'œil général.* — Jusqu'en l'année 1918, la Slovénie faisait partie de l'empire d'Autriche et était démembrée en diverses provinces autrichiennes, Carniole, Styrie, Carinthie, Goritza, Trieste. Les Slovènes sont presque tous catholiques, environ 1 600 000, et partagés en divers diocèses : archidiocèse de Gorizia (population moitié italienne), aujourd'hui en Italie; Ljubljana (Laybach) (population slovène); Lavant (résidence de l'évêque à Maribor, population slovène); Gurk, siège à Celovec (Klagenfurt) (population en partie germanique), aujourd'hui en Autriche; Trieste (population en majorité italienne) (*voir Autriche,* et *D. T. C.,* I, 2605). Les grands séminaires (études théologiques) existaient à Ljubljana, Maribor, Gorizia, Celovec (Klagenfurt). En 1919 fut fondée à Ljubljana une faculté de théologie, incorporée à l'université (cette université, jusqu'en 1941, s'appelait université *Roi*-Alexandre et non *Charles*-Alexandre, cf. XV, 2265). Aujourd'hui subsiste un séminaire unique dans la ville de Ljubljana, annexé à la faculté de théologie; le grand séminaire de Maribor, supprimé sous l'occupation allemande (1941-45), n'est pas encore rétabli; le séminaire de Gorizia est en Italie, et celui de Klagenfurt en Autriche.

Le plus ancien document de littérature théologique slovène est le *IIum Monumentum Frisingense* (vers 980), transcrit dans le livre liturgique de l'évêque de Freising (Allemagne), contenant une exhortation à la pénitence sacramentelle : œuvre courte, mais de talent, composée au IXe s. par les SS. Cyrille et Méthode dans l'ancien dialecte slovène de la Pannonie. Dans ce document, les idées orientales sont rapprochées de celles de l'Occident. La version latine avec commentaire se trouve dans la revue *Orientalia christiana periodica* (1950, p. 440-444). Dans la suite, jusqu'au XVe s., aucun document n'existe dans la littérature slovène. En l'année 1583, le protestant Georges Dalmatin édita à Wittemberg une version slovène de la Sainte Écriture, A. et N. T. Une fois le protestantisme éliminé de Slovénie, plusieurs prêtres catholiques, avec la permission des évêques, se servaient de cette traduction.

La première édition slovène catholique des évangiles et épîtres a été imprimée en 1612; une nouvelle édition, augmentée de chants d'église slovènes et du catéchisme, parut en 1672, par les soins de Jean Louis Schœnleben, docteur de théologie, d'une grande érudition. Le même auteur publia en latin six livres sur l'Immaculée Conception, *Palma virginea seu victoriæ marianæ,* Salzbourg, 1674, et *Carniola antiqua et nova,* 1681.

Aux XVIIe et XVIIIe s., furent éditées plusieurs collections d'homélies et de sermons en langue slovène. La plus remarquable de ces publications et le grand ouvrage de Jean de La Croix, O. Cap., édité sous le titre *Sacrum promptuarium,* et renfermant des sermons uniquement en langue slovène, 5 grands vol., Venise et Ljubljana, 1691-1707; œuvre de grande érudition théologique.

Des théologiens slovènes, professant hors de la patrie, ont publié des œuvres théologiques en latin ou en allemand, au cours des XVIIe-XIXe s. Nommons : Jean Sbogar, Marc Hansiz, F. X. Gmeiner, A. Luby, F. Stanonik, etc. Leurs ouvrages seront cités plus loin.

Au XIXe s., l'évêque de Lavant, Antoine Martin Slomšek (né en 1800, évêque de 1846 à 1862), a bien mérité des sciences ecclésiastiques. C'était un homme d'une sainteté remarquable — son procès de béatification est commencé. Il transféra le siège du diocèse à Maribor, y institua un grand séminaire nouveau en vue d'études théologiques plus approfondies (1859). L'évêque lui-même, doué d'une intelligence remarquable et prédicateur renommé, y enseignait la théologie pastorale et l'homilétique. En 1851, le même prélat fondait la confraternité des SS.-Cyrille-et-Méthode pour promouvoir l'union des chrétiens d'Orient avec l'Église catholique; cette confraternité s'est répandue en Autriche parmi les catholiques des régions germaniques, mais principalement chez les Slaves en Tchécoslovaquie et, d'une manière spéciale, dans le diocèse d'Olomouc (Olmütz) (Moravie), où se trouve Velehrad, autrefois centre de la mission slavone des SS. Cyrille et Méthode. Cette confraternité s'est rénovée à Velehrad même en 1891, sous le titre d'*Apostolat des SS.-Cyrille-et-Méthode.* Elle cherche à promouvoir l'étude de la théologie orientale; elle a fondé l'Académie de Velehrad et le périodique *Actes de l'Académie de Velehrad;* de 1907 à 1947, elle a tenu dix congrès internationaux pour les études orientales et l'unité des Églises. Par des lettres en date du 4 avr. 1951 adressées à S. Ém. le card. Tisserant, S. S. Pie XII, à juste titre, a voulu célébrer le centenaire de la confraternité des SS.-Cyrille-et-Méthode, instituée par l'évêque Slomšek.

Les professeurs du grand séminaire de Maribor ont publié, de 1898 à 1916, une revue périodique de théologie, *Voditelj v bogoslovnih vedah* (« Le guide des sciences théologiques »), qui a recueilli et mené à bonne fin de multiples travaux. A Ljubljana, de 1891 à 1906, les professeurs du grand séminaire ont publié une revue apologétique, *Katoliski Obzornik* (revue catholique); *de 1907 à 1944,* le périodique *Čas* (« Le Temps ») : ces deux publications ont recueilli de nombreuses dissertations théologiques.

Une faculté de théologie, érigée en 1919, dans l'université de Ljubljana, est devenue le foyer central de la science théologique pour toute la Slovénie. Le grand séminaire de Maribor, qui a existé jusqu'en 1941, a vu ses savants professeurs appelés à enseigner dans la faculté de théologie de Ljubljana. Cette faculté, de 1921 à 1944, éditait un périodique de théologie, *Bogoslovni Vestnik* (« Messager théologique »), 24 tomes jusqu'à ce jour, renfermant de nombreuses et importantes études théologiques. En 1951, elle publia *Collectanea (Zbornik) facultatis theologicæ,* tirés à peu d'exemplaires en ronéotypie.

2° *Philosophie.* — Dans les séminaires slovènes et à la faculté de théologie, la philosophie scolastique fait partie intégrante des études de théologie. Parmi les philosophes slovènes, il faut citer en premier lieu le Dr Alexis Ušeničnik, né en 1868, professeur, de 1897 à 1900, de philosophie et de théologie fondamentale; de 1900 à 1919, de théologie dogmatique au séminaire de Ljubljana; et de 1919 à 1938, de philosophie scolastique à la faculté. Ses principaux ouvrages (en langue slovène) sont : *Sociologie,* 1910; *Introduction à la philos.* (cours résumé), 3 vol., 1921-24; *Ontologie,* 1924; *Principe cath., questions choisies apologétiques et dogmatiques,* 1937. On trouvera d'autres études philosophiques, apologétiques et théologiques du même auteur dans la collection de ses *Œuvres choisies,* 10 vol., 1939-41.

Autres ouvrages philosophiques : Dr J. Krek, *Sociologie,* 1901; Dr J. Jeraj, *Sociologie,* 1932; Dr F. Kovačič, *Ontologie,* M (= Maribor), 1905; 2e éd., 1929; *Le docteur Angélique, S. Thomas d'Aquin,* 1909, 2e éd., 1929.

3° *Théologie dogmatique et apologétique.* — F. X. Gmeiner, professeur à la faculté théologique de Gratz, *Specimen theol. dogmaticæ,* 2 vol., Gratz, 1784; F. Stanonik, professeur à Gratz, *Dionysius Petavius,* 1873; *Pierre d'Auriol* (en allemand), dans *K.,* 1882.

De F. X. Grivec : *Doctrina byzantina de primatu et unitate Ecclesiæ* (latin-slovène), 1921; *De Ecclesia* (slovène), 1924; 2e éd., 1943; *Christus in Ecclesia* (slovène), 1936; *De religione christiana et de Ecclesia* (slovène), 1941; et diverses dissertations sur la théologie orientale, publiées dans les *Actes de l'Académie* ou *des Congrès de Velehrad.* Les plus importantes sont : *De nexu primatus cum Sede Romana* (*Actes de l'Académie,* 1947, p. 46-52); *De probitate ac sanctitate Cyrilli et Methodii (ibid., 1948, p. 6-19).* La première dissertation complète et corrige l'enseignement de presque tous les théologiens récents sur le lien de la primauté avec l'épiscopat romain. L'enseignement commun des théologiens contemporains est que la primauté a été attachée à Rome, parce que « l'élection de Rome par Pierre a manifestement été confirmée par Dieu » (*D. T. C.,* XIII, 339).

Le droit divin interviendrait donc en l'occurrence. Les théologiens contemporains semblent ici méconnaître l'explication proposée par les théologiens et les Pères du concile du Vatican. Les théologiens du concile, auteurs du premier schéma *de Ecclesia*, enseignent que l'union de la primauté à l'épiscopat romain a été faite par Pierre : *idemque factum, utpote penitissime cohærens cum iis, quæ de Romanorum Pontificum primatu catholica fide tenemus*, factum dogmaticum *est, ideoque certum non tantum certitudine simpliciter humana et historica, sed infallibilitatis* (Mansi, LI, 600). On ne saurait accorder trop d'importance au fait dogmatique comme tel (voir *D. T. C.*, IV, 2188). Les évêques du concile, à l'occasion du schéma corrigé *de Ecclesia*, ont observé que la primauté n'a pas été attachée au Siège romain *jure divino*, mais par le choix de Pierre inspiré de Dieu, *facto Petri et ordinatione divina*. La députation dogmatique des évêques approuva cette remarque et expliqua expressément que la primauté a été attachée au Siège romain *jure humano quod melius et verius jus ecclesiastico-apostolicum nominatur* (Mansi, LII, 31). Avec cette authentique explication concorde pleinement la doctrine du cardinal Franzelin : *Primatus cum Sede Romana non jure divino, non voluntate divina, sed voluntate Petri divinitus ducta, junctus est; conjunctio quidem juris apostolici dumtaxat est, at nihilominus immutabilis* (*Theses de Ecclesia Christi*, th. 12). — La seconde dissertation *(De sanctitate Cyrilli et Methodii)* montre que l'encyclique *Grande munus* de Léon XIII (1880) est comme une canonisation équivalente de ces saints, et donc infaillible quant à cet objet. Elle renferme, en effet, un précepte liturgique universel, donc infaillible, relatif au culte qui doit être, dans l'Église entière, rendu aux SS. Cyrille et Méthode. Il faut néanmoins observer que les faits singuliers rapportés dans l'encyclique ne sont pas garantis par l'infaillibilité, et l'histoire de la vie des deux saints renferme, en réalité, quelques erreurs ou récits moins exacts. Cette encyclique, vu son importance théologique, est donc digne de figurer dans les traités *De Ecclesia Christi*, chapitre du magistère du pontife romain. C'est là un exemple nouveau à ajouter aux exemples donnés dans le *D. T. C.* (VII, 1705) d'un enseignement pontifical infaillible provenant du magistère ordinaire.

Autres auteurs : F. Zigon, *De scientia media*, Gorizia, 1893; *Divus Thomas, arbiter controversiæ de concursu divino*, 1923; V. Fajdiga, *De miraculis moralibus*, 1942.

4° *Théologie morale, pastorale, ascétique et liturgie.* — J. Sbogar, *Theol. radicalis* (recueil des doctrines morales condamnées par les papes Alexandre VII, Innocent XI et Alexandre VIII), in-fol., Prague, 1698, 1701, 1725; A. G. Luby, *Theol. moralis in systema redacta*, 3 vol., Gratz, 1782, 1784, 1787; A. Zupančič, *Theol. pastoralis*, 1885, 1894; F. Ušeničnik, *Theol. pastoralis*, 2 vol., 1919-20, 1932, 1940; *Liturgica cath.*, 1933, 1945; C. Potočnik, *Ascetica*, 1942.

5° *Droit canonique.* — J. Zhishman, *Das Eherecht der orientalischen Kirche*, Vienne, 1864; Th. Dolinar, *Handbuch des in Oesterreich geltenden Eherechtes*, Vienne, 1813; F. X. Gmeiner, *Institutiones juris eccl.*, 3 vol., Gratz, 1792; R. Kušej, *Droit eccl.* (slovène), 1923; 2e éd., 1927; A. Odar, *Codex juris can.* (version slovène, avec addition des récents décrets), 1944; *Jugements de la Rote romaine dans les causes matrimoniales* (slovène), 1934; *De l'évêque et des réguliers* (slovène), 1936; *Du pouvoir eccl. et ses fonctions* (slovène), 1943.

6° *Sciences bibliques.* — Version slovène de la Ste Écriture, A. et N. T., avec commentaire, 1856-59; version critique du N. T., d'après le texte original, avec commentaire, par le Dr A. Snoj, I (1925), II (1929); M. Slavič, Ste Écriture, A. T., version slovène d'après le texte original, avec commentaire, I, Celje, 1939; J. Lesar, *Compendium hermeneuticum*, 1891; 2e éd., 1899; A. Snoj, *Introduction au N. T.* (slovène), 1940; M. Napotnik, *S. Paul* (slovène), M., 1892, 1893, 1904; A. B. Jeglič, *Messie* (slovène), 1914-15; *Psaumes et cantiques selon l'ordre du Psautier romain*, version slovène et exégèse ascétique, 7 fasc., 1915-16; J. Lesar, *Les apôtres du Christ* (slovène), 1924-25; St. Kociančič, *Specimina lectionis scripturæ hebraicæ*, Gorizia, 1853, 1860.

7° *Histoire ecclésiastique.* — M. Hansiz, S. J., *Germania sacra*, I, Augsbourg, 1727; II, 1729; III, Vienne, 1754; F. X. Lukman, *Martyres Christi*, Actes des martyrs, version slovène avec commentaire, Celje, 1934; *Opera selecta SS. Patrum*, version slovène avec introd. et commentaire, 8 vol. jusqu'en 1944; le même auteur a publié, sur l'histoire des dogmes, de nombreuses études dans le *Bogoslovni Vestnik;* M. Napotnik, *S. Victorin* (slovène), Vienne, 1888; J. Orožen, *Das Bistum und die Diöcese Lavant* (Histoires monographiques des paroisses), 8 vol., M., 1875-93; A. Stegensek, *Monuments de l'art eccl. du diocèse de Lavant*, M., 1905, 1909; F. Kovačič, *Hist. du diocèse de Lavant (1228-1928)* (slovène), M., 1928; *Vie de l'évêque A. M. Slomšek*, 2 vol., Celje, 1935, 1936; J. Gruden, *Das soziale Wirken der kath. Kirche in der Diözese Laybach*, L., 1906, *Conditions de l'Église en Slovénie au XVe s. et érection du diocèse de Laybach* (Ljubljana), 1908; *Hist. des Slovènes* (jusqu'à la fin du XVIIIe s.), ouvrage considérable, édité de 1910 à 1916, dans lequel il est également question de l'histoire ecclésiastique de la Slovénie; J. Turk, *Première charte de charité de l'ordre des Cisterciens* (slovène), 1942; *Cistercii statuta antiquissima*, Rome, 1949; F. X. Grivec, *SS. Cyrille et Méthode*, ouvrage de vulgarisation en vue de promouvoir l'unité chrétienne, 1927 (éd. en slovène, tchèque et slovaque); *Vies de Constantin et Méthode* (en latin), dans *Actes de l'Académie de Velehrad*, 1941; sources de la Vie des SS. Cyrille et Méthode; version latine des Vies de Constantin et Méthode écrites en slave ancien, avec commentaire, et complétée par des dissertations sur la théologie des SS. Cyrille et Méthode. Une édition slovène de cet ouvrage, augmentée et corrigée au point de vue philologique et historique, mais sans les dissertations théologiques, a été éditée à Ljubljana, en 1951; *Coup d'œil sur les Églises orientales* (slovène), 1930; *Les débuts de la littérature slovène*, 1942 (sur les premiers monuments slovènes de Freising); on trouvera la liste des autres travaux de l'auteur dans *Acta Academiæ Valehradensis*, XIX, fasc. III-IV, 169-186.

F. X. Grivec.

CROCE (Benedetto), philosophe italien contemporain, né à Pescasseroli (1866). — L'influence de Gentile l'inclina à étudier Hegel et Kant; mais la philosophie ne l'a jamais intéressé pour elle-même; il « n'a visé qu'à connaître les diverses formes de l'activité humaine ; non pas l'esprit et l'homme comme esprit (qui est problème philosophique), mais ses manifestations, les *faits* humains, comment ils se distinguent entre eux et quel est leur rapport, en somme les problèmes empiriques du « comment » et non ceux du « pourquoi », ni ceux de leur signification dernière » (Sciacca, *La philosophie italienne contemporaine*, trad. franç., Lyon-Paris, 1952). Il y a, selon Croce, deux formes fondamentales de l'activité spirituelle : l'activité *théorique* et l'activité *pratique*, dont chacune comporte deux degrés. Il distingue ainsi : l'*art* (intuition), la *philosophie* (concept); l'*économie* (utile), la *morale* (bien). Quatre ouvrages fondamentaux renferment la pensée de Croce : *L'Estetica come scienza dell'espressione e linguistica generale*, 8e éd., 1945; *Logica come scienza del concetto puro*, 6e éd., 1940; *Filosofia della pratica. Economia ed etica*, 5e éd., 1940; *Teoria e storia della storiografia*, 5e éd., 1941.

Renseignements plus amples dans Sciacca, *op. cit.*, 139-51; bibl., 152-54. — Cité : XII, 1461, 1464, 1466, 1477, 1493.

CROCIUS (Jean), ministre protestant du XVIIe s., professeur à Marbourg. — Son nom est resté attaché aux controverses qu'avec deux autres ministres il soutint contre Valérien Magni. — Cf. IX, 1561-63.

CROCKAERT (Pierre) († 1514). — Originaire de Bruxelles, il fut un fervent nominaliste avant d'entrer chez les Frères Prêcheurs (1503); chargé de l'enseignement de la théologie au couvent de S.-Jacques à Paris, il substitua aux *Sentences* l'explication de la *Somme* de S. Thomas (cf. *D. T. C.*, VI, 907), dont il édita, avec Fr. de Vitoria, la IIa IIæ en 1512. Il consacra plusieurs opuscules aux questions de logique et de physique sur lesquelles s'opposaient nominalistes et thomistes.

Aucune étude n'a encore été faite sur lui; on consultera le bref article que lui a consacré le P. Féret, dans *Catholicisme*, III, 309-10. — Cité : XV, 421, 3118-19.

CROCUS (Corneille). — Notice [P. Bernard], III, 2337.

CROISADE (Bulle de la). — De nombreuses grâces ont été accordées par Alexandre II aux fidèles qui chassèrent d'Espagne les envahisseurs musulmans (XIe s.). D'autres papes ont renouvelé ces privilèges. Le 12 août 1915, Benoît XV confirma et accrut les faveurs anciennes. Pie XI (15 août 1928) précisa certains points pour les adapter au Code. « Peut jouir de la bulle, sur tout le territoire de l'Espagne, quiconque, Espagnol ou étranger, en a reçu un sommaire; il faut aussi faire une aumône

fixée. Les faveurs comprennent le gain de plusieurs indulgences, des facilités pour la commutation de certains vœux, l'exemption d'un grand nombre de jeûnes et de jours d'abstinence. D'autres indults concernent l'office divin et la sépulture, des dispenses d'irrégularités et d'empêchements de mariage, la confession, les oratoires privés, le droit à une composition pour remplacer la restitution complète en matière de biens ecclésiastiques. La publication de la bulle doit se faire chaque année » (É. Jombart, dans *Catholicisme*, III, 313).

Voir dom Bernardet, art. *Croisade* (Bulle de la), dans *D. D. Can.*, IV, 774-99. Sur la libération progressive de l'Espagne et les interventions pontificales, *Catholicisme*, III, 311-14, *Croisades d'Espagne*.

CROISADE EUCHARISTIQUE. — C'est un mouvement d'apostolat chez les jeunes dont le but est de « former une génération eucharistique, née des décrets eucharistiques de Pie X, et qui, communiant tôt, bien et souvent, exploitera cette surabondance de vie divine dans un apostolat surnaturel pleinement efficace » (J.-M. Dérély, dans *Catholicisme*, III, 310).

Ce mouvement répond aux prescriptions de Pie X, III, 548, inscrites dans le Code, XI, 2019. — La C. eucharistique aux Pays-Bas, XII, 87.

CROISADES. — I. CROISADES D'ORIENT. — On nomme ainsi les expéditions militaires, organisées par les Occidentaux, à l'instigation de la papauté, pour conquérir les Lieux saints tombés au pouvoir des infidèles à la fin du XIe s., pour assurer la protection des pèlerins et pour prolonger l'existence d'un État latin en Syrie » (G. Mollat, dans *Catholicisme*, III, 314).

Le *D. T. C.* n'a pas étudié spécialement les C., mais on y trouve certaines indications qu'on rattachera aux différents pontificats. Déjà Serge IV, XIV, 1921, et Alexandre III, I, 616 (cf. VIII, 2649), avaient projeté la C. non seulement contre les cathares, mais aussi contre les infidèles d'Orient.

1re croisade. — Urbain II, XV, 2276-77; cf. III, 1374, 1376-77; XIV, 1360; VII, 1185 (indulgence); — et Jérusalem, VIII, 1001; cf. V, 933; — et Antioche, I, 1412, 1420; cf. XI, 2268; — et les maronites, X, 22-23, 34-35; — Pascal II, XI, 2071-72. — Citée : XII, 2037.

2e croisade. — Eugène III, V, 1491; cf. II, 748 (S. Bernard); XI, 1663 (Othon de Freising); XII, 1887 (Pierre de Blois).

3e croisade. — Clément III, III, 57-58; II, 2434 (Chypre); XV, 2288 (Urbain III). — Cf. VII, 1249.

4e croisade. — Innocent III, VII, 1969-70; cf. VIII, 2653, 2658, 2668; III, 1381-86, 1500 (patriarcat latin); XIV, 1371. — C. et reliques, XIII, 2051. — Citée : 370.

5e croisade. — Innocent III, VII, 1970; VIII, 2658-59; — Honorius III, VII, 137-38.

6e croisade. — Grégoire IX, VI, 1805.

7e croisade. — Innocent IV, VII, 1787-88; XIII, 305; IX, 1369, 1372 (conc. de Lyon). — Cf. II, 1779 (Carmes); XI, 935 (Odon de Châteauroux).

8e croisade. — Clément IV.

Citées : I, 1903; V, 941; VI, 1918; IX, 1602; X, 1758, 2256; XI, 219, 2207; XV, 3415.

II. CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. — Honorius III, VII, 137; cf. VIII, 2659-60 (IVe conc. du Latran); XIII, 2749 (Robert de Courçon); I, 681-82.

III. CROISADE CONTRE LES MAURES (1229). — Prédication de S. Raymond de Peñafort, XIII, 1807-08.

IV. CROISADES ULTÉRIEURES, PROJETÉES OU RÉALISÉES. — Urbain IV (1260-64), XV, 2293; — — Grégoire X (IIe conc. de Lyon) [1274], IX, 1379, 1389; — Jean XXI (1277), VIII, 632-33; — Nicolas III (1278), XI, 534; — Martin IV (1282), X, 196; — Nicolas IV (1291), XII, 107; — conc. de Vienne (1312), XV, 2974; — Jean XXII (1323); cf. XII, 2035 (Pierre de la Palu); XV, 3111 (Vital du Four); — Urbain V (1363), 2296; — Calixte III (1455), II, 1346; III, 1455; — Pie II (1457), XII, 1618, 1623-24; cf. XIV, 1086 (Sanchez de Arevelo); — Sixte IV (1471), 2201-04; cf. III, 1455; — Innocent VIII (1486), VII, 2003; cf. III, 1455; — Adrien VI (1521), I, 460; — conc. de Trente, XV, 1416; — S. Pie V (1571), XII, 1651; — Sixte-Quint (1585), XIV, 2228.

Voir L. Bréhier, *L'Église et l'Orient au Moyen Age. Les Croisades*, 5e éd., Paris, 1928; R. Grousset, *Hist. des croisades*, 2e éd., 3 vol., Paris, 1948-49; Fliche-Martin, VIII, 270-307, 486-92; IX, 200-13. — Bibl. ancienne : R. Lulle, *D. T. C.*, IX, 1108; L. Mainbourg, IX, 1658.

CROISET (Jean). — Notice [H. Dutouquet], III, 2338-39. — Cité à propos du Sacré-Cœur et de Ste Marguerite-Marie : 274, 275, 277, 278, 279, 286, 287, 288, 289, 297, 298, 299, 314, 322, 323, 329, 331, 332, 334, 335, 336, 337, 348. — Et le P. Gallifet, VI, 1137; — son ouvrage, *Exercices de piété* (9 vol.), VIII, 1105.

CROIX. — **I. Adoration de la croix.** — Article général [H. Quilliet], III, 2339-63.

1° *Ennemis du culte de la croix.* — Julien l'Apostat, III, 2339, 2496; — Claude de Turin, 2339-40; cf. 13-14; VII, 780; — Wicleff et wicleffistes, Calvin, Théodore de Bèze, Luther, etc., III, 2340; cf. 2422; VII, 784; — Cosoï, III, 1918; VII, 785. — Pierre de Bruys, II, 1153; VII, 783.

2° *La vraie croix : un culte lui est dû.* — Découverte de la vraie C., III, 2332-43, 2345, 2362; cf. 2346; VIII, 998; cf. 1000. — Hommages rendus : Pères de l'Église, III, 2343-44; — pèlerinages, 2344; — liturgie du vendredi saint et invention de la C., 2344-46; cf. XIII, 103-04; — exaltation de la sainte C., VIII, 822-23; cf. X, 2047.

3° *Culte religieux, dû aux images de la croix.* — C. et crucifix, III, 2346. — Témoignages anciens, 2346-49; cf. X, 1612 (Méthode d'Olympe). — Développement du culte, III, 2349-52; — art chrétien et iconographie, II, 2213-14; V, 310, 333. — Prédication et enseignement de l'Église, III, 2352-55; cf. IMAGES, VII, 768, 773, 776, 778, 780. — Réfutation des objections, III, 2355-56. — Emploi du signe de la C. dans la liturgie, II, 2408, 2410; III, 1072; VII, 1316, 1337-38, 1340, 1351-52, 1380, 1383-84; X, 974, 1041, 1058; IX, 822; XIV, 474, 698 (respect dû à la C.); XI, 308 (sacrement chez les Nestoriens); — le signe de la C. chez les Gréco-Russes, XIV, 1369; les Jacobites, 3084; les Coptes, X, 2297. — Voir *Bénédiction.*

4° *Nature du culte dû à la vraie croix et à ses représentations.* — 1. Culte relatif, III, 2356-57; IX, 2452. — 2. Doctrines conciliaires, III, 2357; — IIe conc. de Nicée, VII, 810-11; cf. 780; XI, 424; — IVe conc. de Constantinople, can. 3, III, 1296; VII, 781, 811; — conc. de Trente, 812. — Doctrine des *Livres carolins*, 776. — 3. Opinion des théologiens : S. Théodore Studite, 829; — Pierre le Vénérable, XII, 2073; — S. Thomas, VII, 825; XIII, 2359, 2363-65; — S. Robert Bellarmin, III, 2358-59; — S. François de Sales, VI, 741-42; — Bossuet, III, 2357; VII, 817. — Sur le sens du mot « adoration » de la C., 782, 827; cf. III, 2361-63.

II. Varia. — Reliques de la sainte C. (Code), XIII, 2376. — Chemin de la C. et rosaire, 2908-09; — et S. Vincent Ferrier, XV, 3042. — La C. et le conc. *in Trullo*, XIII, 1591 (can. 73). — Louanges de la C. (Raban Maur), 1617. — *De cruce Christi* (Gretser), VI, 1868. — La C., mémorial de la rédemption, XIII, 1945, 1947, 1962, 1964, 1967-68, 1975. — La C., jugement de Dieu, XI, 1140. — Peine infamante, VII, 2053-54. — Cité : II, 2350 (chatzinzariens); X, 837, 841; XIII, 1971; XIV, 1352. — Le crucifix doit dominer dans la salle du tribunal ecclésiastique (can. 1636).

H. Leclercq, art. *Croix* (Invention et exaltation de la vraie), dans *D. A. C. L.*, III, 3131 sq.; L.-A. Molien, *La prière de l'Église*, 2e éd., II, 1947, c. XIX, *Le culte de la croix au temps pascal*, 402 sq.; cardinal Schuster, *Liber sacramentorum*, éd. franç., Bruxelles, VII, 1931, p. 172-76; VIII, 1932, p. 271-75; *D. D. Can.*, IV, 816-41.

CROIX-ROUGE (La). — Organisation internationale dont le but est en temps de guerre comme en temps de paix de porter secours aux blessés, aux malades et aux malheureux. « Les diverses sociétés de la Croix-Rouge établies en diverses nations ont un organe commun, le Comité international de Genève, et se réunissent fréquemment en congrès internationaux », VI, 1932.

CROMAGNON (Race de). — Polygénisme, XII, 2528, 2531.

CROMBRUGGHE (Camille Van), chanoine de Gand, maître en théologie de l'université de Louvain, né à Smeerebbe-Vloersegem (2 mai 1876), décédé à Gand (14 janv. 1940). — Professeur au grand séminaire de Gand (1905-31), maître de conférences à l'université de Louvain (1909-21), professeur (1921-27), vicaire général de S. Exc. Mgr Coppieters (1927-40). Camille Van Crombrugghe fut salué par S. Ém. le cardinal Mercier comme le plus éminent des théologiens belges de son époque. Il fut, certes, un des plus brillants et des plus influents et peut-être le plus érudit. Alliant à une science solide du thomisme une érudition scripturaire et patristique de premier plan, il passe à juste titre comme un des maîtres de la théologie dite du contre-modernisme. A ce titre, il peut être comparé en France au R. P. Léonce de Grandmaison ou à Mgr Batiffol, en Allemagne au professeur B. Bartmann. Outre de nombreux articles, il publia trois ouvrages : *De soteriologiæ christianæ primis fontibus*, Louvain, 1905; *Tractatus de Verbo incarnato*, 2e éd., Gand, 1920; *Tractatus de B. V. Maria*, 1913.

Les deux derniers ouvrages sont de vrais modèles de manuels de théologie dogmatique. Très initié aux problèmes et aux difficultés de la science biblique et de la théologie historique, C. Van Crombrugghe se montra toujours prudent et modéré. En mariologie il favorisa la définibilité de l'assomption et il se fit le défenseur de la corédemption et de la médiation mariales.

J. Coppens, *Le chanoine Van Crombrugghe*, dans *Rev. cath. Idées et faits* (Bruxelles), XIX, 1940, n. 52; XX, 1940, n. 1-2; *Le chanoine C. Van Crombrugghe*, dans *Université cath. de Louvain, Annuaire 1940-41*, LXXXXV, Tongres, 1941, p. LXXXI-CII. — W. Goossens, *Vic. gen. K. Van Crombrugghe als theoloog en professor*, dans *Collationes Gandavenses*, XXVII, 1940, p. 17-35. — Cité : V, 227, 1053, 1077, 1085, 2460; VII, 861, 872; VIII, 1212, 1230; XIII, 1928, 1996. J. Coppens.

CROMER (Martin). — Notice [B. Heurtebize], III, 2363-64.

CROMWELL (Olivier), protecteur de la république d'Angleterre (1599-1658). — Député au Long Parlement (1640), il prépare la révolution, bat les troupes royales à Naseby (1645), institue une cour de justice qui condamne le roi Charles Ier à mort, soumet l'Irlande, l'Écosse, dissout le Long Parlement et joue enfin le rôle de dictateur.

Au point de vue religieux, attitude persécutrice à l'égard des catholiques, VI, 1697, 1704; VII, 1561; hostile aux presbytériens, XIII, 113, 1360; — ses sentiments à l'heure de la mort, IX, 1237. — C. et Hobbes, VII, 3. — Cité : XIII, 1439, 2046.

CROMWELL (Thomas), grand chancelier d'Angleterre sous Henri VIII (1485-1540). — Son influence sur ce roi, VI, 2186, 2188, 2190; — contre l'épiscopat, 2188; — contre les moines, 2188-89; — pour une version anglaise de la Bible, 2189; cf. XV, 2735. — Sa disgrâce et sa décapitation, VI, 2190. — Gardiner et C., 1156.

CROOKES (William), savant anglais de la fin du XIXe s. — A présidé des séances de spiritisme, dont miss Florence Cook était le médium, XIV, 2516.

CROYANCE. — Étude générale [S. Harent], III, 2364-96.

1° *Définition.* — Quatre sens : très large, III, 2364; large, 2364; précis, 2365; très restreint, 2366; cf. VI, 73, 110. — Foi-C., opposée à foi-confiance et foi-sentiment, III, 2367-68; VI, 58-60, 62, 67, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 79, 80, 82, 118; cf. V, 1728, 1846. — C. implicite et explicite, 1868.

2° *Objet.* — Vérités connues par le témoignage et vérités pour lesquelles une influence de la volonté est nécessaire sur l'intelligence, III, 2368-70.

3° *Causes.* — Habitude et association des idées, III, 2370. — Penchant à la certitude, 2371; cf. II, 2155-56. — Motifs intellectuels, III, 2371-72; cf. *Crédibilité.* — Ignorance des difficultés. — Imagination et action, 2373-75. — Sentiment, 2375. — Influence d'autrui (autorité du témoignage; influence morale et psychologique), 2376. — Volonté libre, 2377-78.

4° *Critique de la valeur des croyances.* — 1. C. illégitimes (influence des passions ou d'une volonté provoquant la certitude), III, 2378-80. — 2. C. légitimes : motif intellectuel de suffisance relative, 2380; — motif intellectuel de suffisance absolue, 2382; — doute imprudent éliminé par la volonté, 2383; — objections, 2387; cf. II, 2162 sq. — Conséquence pour la doctrine de l'évidence, III, 2388; cf. V, 1729-30; le doute cartésien, III, 2389; IV, 537; voir l'art. *Doute*, et VI, 90-91, 95. — l'équationnisme de Locke, III, 2390-91; IX, 852-54; — rôle de la volonté dans la C. légitime, III, 2391-93; XV, 3320.

5° *Rôle providentiel de la croyance.* — Dans l'éducation, l'action, la connaissance de la vérité, III, 2393; — rôle social et épreuve de la liberté, 2394-96. — Effets de la C., VI, 69. — C. et culte, III, 2421.

6° *Compléments.* — 1. *Croyance et religion.* — C. dans les religions, XIII, 2185-87, 2215-16 (Durkheim, Loisy); — C. à l'Être suprême chez les primitifs, 2223-43; — C., pensée en repos, règle d'action (W. James), 2252; — C. et critique (V. Delbos), 2256; — C. et sentiment (Höffding), 2253; — C. dans la religion statique (Bergson), 2267-68 *(passim)*; — forme traditionnelle des C. à protéger, 2291. — Dans le consentement universel, C. subjective et fait objectif, IV, 937.

2. *Newman.* — Développement des C., XI, 362. — Notionnel et réel dans les C., 386 (Dieu), 387 (Trinité), 388 (théologie dogmatique); cf. VI, 77-78.

3. *Pascal.* — C. fondée sur le cœur, XI, 2170-71; cf. 2179; — C. et foi, 2189.

4. *Croyance et foi en général.* — La psychologie de la croyance étant la même que celle de la foi, adhésion à la vérité, il a paru utile de rapprocher les deux articles Croyance et Foi dans les points communs.

C., 2364; foi, 95, 96; — 2365; 175; — 2366; 100; — 2368; 110; — 2369; 210; — 2370; 221, 389; — 2371-72; 118, 172, 191, 220, 407, 410; — 2373; 221, 328, 389; — 2374; 221, 328, 389; — 2375; 328; — 2376; 221, 256; — 2377; 328; — 2378-79; 206; — 2380-81; 90, 96, 221, 233, 284; — 2383; 211, 404; — 2384; 191, 208, 211; — 2386; 208; — 2387-88; 191, 209, 210; — (cf. 2388; IV, 925; — 2389; IV, 928); — 2390; VI, 329, 389; — 2391; 329, 389; — 2393; 284; — 2394-95; 197, 208, 216.

CRUAUTÉ. — La cruauté est un vice qui s'oppose à la vertu de clémence, forme de la tempérance. Elle pèche par excès dans le châtiment : « On appelle cruels, dit Sénèque, ceux qui ont une raison de punir, mais n'ont pas la mesure. » Si à la cruauté s'ajoute le plaisir pris à la peine infligée, c'est de la sauvagerie, de la férocité (cf. S. Thomas, *Summ. theol.*, IIa-IIæ, q. CLVII, art. 1, ad 3um). S. Thomas revient sur cette idée fondamentale dans la question CLIX, consacrée à la cruauté. Reprenant la comparaison entre la sauvagerie ou férocité et la cruauté, il conclut : « Il y a, entre la cruauté et la férocité la même différence qu'entre ce qui est mauvais, mais humain, et ce qui est bestial » (art. 2, c.). — Cf. *D. T. C.*, XV, 2615, 2620.

CRUCIFIX. — Voir *Croix.*

« **CRUDELIS HERODES** ». — Hymne de Sedulius, XIV, 1766. — *Catholicisme*, III, 355 (dom Gazeau).

CRUICE (Patrice-François-Marie) (1815-1865). — Sur l'Hexaméron de S. Basile, VI, 2336. — Hurter, V, 1260.

CRUM (Walter-E.), égyptologue contemporain. — Sa reconstitution de l'anaphore de Balyzeh, X, 1363. — *D.A.C.L.*, art. *Canon.*

CRUSIUS (Martin), théologien protestant de la fin du XVIe s. — Tentative de protestantisation près du patriarche Jérémie II, XII, 2482. — Rôle de Sokolowski, 2481-83.

CRUVEILHIER (P.), professeur au grand séminaire de Limoges. — Interprétation historique de la vie familiale d'Osée, XI, 1634.

CRUZ (Pierre de). — Voir *Pierre de Cruz;* et XII, 1927.

CRYFTS (Nicolas). — Voir *Nicolas de Cuse.*

CRYPTESTHÉSIE. — Métapsychique subjective, X, 1569.

CRYPTO-CALVINISTES ou **PHILIPPISTES.** — Notice [L. Lœvenbruck], III, 2396.

CSAJAGHY (Alexandre), évêque roumain (1851-1860) de Timisoara. — Son œuvre, XIV, 62.

CTÉSIPHON (Église de Séleucie-). — Voir *Séleucie* et *supra*, 741 (conciles).

CUADRADO (François). — Notice [A. Palmieri], III, 2398.

CUBA. — Situation religieuse, I, 1089 (*Tables*, 136).

CUDSEM (Pierre). — Notice [B. Heurtebize], III, 2398; — autre notice [É. Amann], IX, 1336, sous le nom de LUTSEM.

CUDWORTH (Ralph). — Vie. Œuvres [J. de la Servière], III, 2399. — Sur la Trinité, XII, 2297; — sur le platonisme d'Arius, 2320; — contradicteur de Hobbes, VII, 10; — sur le « médiateur plastique », VI, 560-61.

CUÉNOT (Lucien), professeur de zoologie à la faculté des sciences de Nancy (1866-1951). — « L. Cuénot est résolument finaliste et sa philosophie profonde, exprimée avec une grande émotion dans son discours sur *L'inquiétude métaphysique*, le place au premier rang des hommes de science qui ont posé avec netteté le problème de la destinée humaine » (F.-M. Bergounioux, dans *Catholicisme*, III, 358). — Ouvrages principaux : *La genèse des espèces animales*, 3e éd., 1935; *L'adaptation*, 1925; *L'espèce*, 1936; *Invention et finalité en biologie*, 1947; *Introduction à la génétique*, en collaboration avec J. Rostand, 1935. — Cité : XII, 2534; XV, 1367, 1395.

CUERVO (Juste), dominicain espagnol contemporain. — Sur le traité *De l'oraison et de la méditation*, de S. Pierre d'Alcantara, XII, 1797. — Bibliographie du même sur Louis de Grenade, 1800; cf. IX, 959; — sur S. Albert le Grand, XV, 378.

CUES (Nicolas de). — Voir *Nicolas de Cusa;* et XI, 601-12.

CULLEN (Paul), cardinal. — Vie. Œuvres [J. de la Servière], III, 2401-04. — Infaillibilité au conc. du Vatican, XV, 2569, 2572.

CULPABILITÉ. — Voir *Péché*, coulpe et peine.

CULTE (en général). — Étude générale [A. Chollet], III, 2404-27.

1° *Notion générale et formes diverses.* — 1. Manifestation d'un sentiment d'ordre religieux à l'égard d'un être supérieur, III, 2404; cf. XIII, 2308-10, 2184-87. — C. des héros et grands hommes, III, 2404; XIII, 2293. — C. familial (piété), III, 2404-05; V, 25; XI, 2302. — C. social (piété envers la patrie), III, 2405; XI, 2301-03, 2313-14.

2. C. religieux envers Dieu, III, 2405-06. — Écriture : *a)* A. T. : Genèse, VI, 1205; — Exode, V, 1753, 1760; cf. IV, 164, 167; — Lévitique, IX, 493 sq.; — Nombres, XI, 707 sq.; — Deutéronome, IV, 662; — Josué, VIII, 1568; — Juges, 1852, 1857; — Rois, XIII, 2800-03, 2838-42; — Esdras et Néhémie, V, 551; — Psaumes, XIII, 1129-32; — Jérémie, VIII, 875-77; — Osée, XI, 1644-46; — Michée, X, 1662; — Aggée, I, 572; — Zacharie, XV, 3662; — Malachie, X, 1751-53; — Machabées, 1494-97. — Voir *Judaïsme*, et VIII, 1647-51. — *b)* N. T. : l'Évangile et les pratiques juives, X, 367 (S. Matthieu); IX, 1955-56 (S. Marc); — pouvoir de Jésus pour modifier les rites juifs, VIII, 1201, 1209; XI, 1194-95, 1201-03; — pouvoir des apôtres, VIII, 1681-82, 1683-85; XI, 2371; — S. Paul, la Loi et la foi, VI, 1047-50; XI, 2380-87; — S. Jacques, VIII, 279-81.

3. Formes diverses. — Fondement : élément objectif et élément subjectif, III, 2406. — Dieu, C. de latrie, 2407, 2408-09. — Jésus-Christ, voir *infra*, § C. de J.-C. — La Vierge Marie, C. d'hyperdulie, III, 2407; IX, 2439-53. — S. Joseph, C. de protodulie, VIII, 1250-51. — Les saints, C. de dulie, III, 2407; IX, 2453; XIV, 961.

4. C. absolu ou relatif, III, 2409-10; cf. 2356-63 (C. de la croix); VII, 833-42 (C. des images); XIII, 2352-65 (C. des reliques).

Toutes ces applications seront étudiées en des articles particuliers, indiqués III, 2427.

5. C. naturel et surnaturel, III, 2410. — Le C. naturel, préconisé par des déistes, II, 2416; IV, 233, 234-35, 238-39; cf. XIII, 1740-45; Rousseau, XIV, 126-27; cf. XIII, 1757-59; Voltaire, XV, 3445 sq.; — influence de Voltaire sur les C. naturels de la Révolution : raison, Être suprême, théophilanthropisme, 3469; cf. 518-19. — Cf. C. des adorateurs (Daubermesnil), IV, 148; — C. de l'Église catholique française, II, 2345.

6. C. intérieur et extérieur, III, 2410-11; cf. 194 (Clément d'Alexandrie); XV, 2888 (Victorinus Afer). — Voir, pour le C. extérieur : *Cérémonies*, et II, 2139 sq.; *Dimanche*, et IV, 1308 sq.; *Fêtes*, et V, 2183 sq.; *Messe; Sacrifice*, etc.; — pour le C. intérieur : *Prière*, et XIII, 181-85 (prière mentale).

7. C. privé et public, III, 2411; — sur le C. public, voir : *supra*, références pour le C. extérieur; *Office divin*, et XI, 955 sq.; *Prière*, et XIII, 192-197 (§ Prière publique et privée).

On notera que ces références n'épuisent pas le sujet, dont on trouverait des ramifications dans de nombreux articles du *D. T. C.*

2° *Nécessité et précepte du culte en général.* — Adversaires : Spinoza, XIV, 2503-05 (aucune vertu des cérémonies); — Kant, VIII, 2316-19 (inutilité du C.); cf. XIII, 1767; — quakers, 1441; — quiétisme (prop. 40), 1567; — antipathie de Luther, IX, 1297; — C. intérieur de la foi, 1304; — suppression des messes, 1318; cf. XIII, 2029; — la Réforme contre la messe, 2079-81. — Doctrine catholique, III, 2412-13; cf. XIII, 2185, 2291; — objets obligatoires ou facultatifs du C., III, 2412; cf. XIV, 2824-33 (œuvres surérogatoires); — obligation du C. social et collectif (société religieuse, société civile); cf. *Messe*, et X, 1162-63, 1284-85; *Sacrifice*, et XIV, 675-78, 686-87; *État*, et V, 902-03; XIV, 2909 (*Syllabus*, prop. 77); la vraie liberté des C., IX, 697-703; voir *infra*, § Erreurs doctrinales, libéralisme. — Restrictions au C. public : synode de Pistoie, XII, 2216-20; — joséphisme, VIII, 1545; — gallicanisme, VI, 1136-37; — suspension du C. catholique par la Constitution civile du clergé, III, 1579; et du C. constitutionnel, 1589; — rétablissement du C. au Concordat de 1801, 747, 763; — la loi de Séparation de 1905, VI, 631 sq.

3° *Culte de Dieu et de la Trinité.* — Adoration du Dieu *un*, III, 2414; cf. IX, 2453. — C. des trois

personnes, III, 2414-15; XV, 1824-28; — fête de la Ste Trinité, III, 2414; XV, 1828; — pas de fête spéciale pour le Père, 1825; — fêtes du Fils et du S.-Esprit; les missions visibles et la loi de l'appropriation, 1825-26; cf. I, 1711-13; — C. du S.-Esprit : S. Grégoire de Nazianze, V, 731; S. Damase, 757; symbole dit de Nicée-Constantinople, III, 1229; XV, 1824.

4° *Culte de Jésus-Christ.* — Ste Écriture, III, 2115. — Documents ecclésiastiques : conc. d'Éphèse (lire anathématismes cyrilliens), anath. 8, 2510; — IIe conc. de Constantinople, anath. 4, 9, 12, 2416-17; cf. 1243, 1250, 1252; — IIe conc. de Nicée (sess. VII), XI, 425-26; — IVe conc. de Constantinople, can. 3, III, 1296; — adoration de la croix, voir *supra*, 876; — conc. de Trente (sess. XIII, c. V, can. 6), 2417; cf. V, 1353-54; — Pie VI, condamnation des prop. 62, 63 du synode janséniste de Pistoie, III, 2417-18; cf. 293; XII, 2217. — Conclusions sur l'adoration due à l'Homme-Dieu, III, 2418-19; voir *Hypostatique* (Union), et VII, 521-22; *Jésus-Christ*, et 1358-59.

5° *Histoire du culte.* — Chez les Juifs : les patriarches, III, 2420; cf. Genèse, VI, 1205; — Moïse, III, 2420; voir *supra*, 879, Écriture; — le judaïsme postérieur, *ibid.*; et VIII, 1647-51. — Hypothèses sur le développement du C. dans les religions des primitifs : simples indications, III, 2421-22; — études plus considérables, voir *Religion*, et XIII, 2182 sq.; — sur tous ces points, voir également *Idolâtrie*, et VII, 602 sq. — Dans l'Église catholique : on consultera les articles spéciaux concernant les manifestations du C. : *Liturgie;* les articles concernant les *sacrements*, la *messe*, le C. des *saints* (et de la *Vierge Marie*), le C. des *images* et des *reliques*, etc.; — deux papes sont indiqués comme ayant favorisé particulièrement le développement du C. : Pie II, XII, 1627; Clément XIII, III, 124.

6° *Erreurs doctrinales.* — 1. Anciennes erreurs apollinaristes, nestoriennes, ariennes (et pneumatomaques), III, 2422; voir ces mots. — 2. Wiclef et wicleffistes, 2422; XIV, 963; XV, 3608-09; IX, 921 (C. des images). — 3. Sociniens, III, 2422; XIV, 2331, 2332. — 4. Protestantisme : négation du C. des saints, des images, des reliques et défiance du C. extérieur, cf. 963-65; — défense de S. Canisius en faveur du C. de la Ste Vierge, IX, 2449; — images ou reliques des saints, XIII, 2366. Voir *supra*, 880, Luther, C. intérieur de la foi. — 5. Molinosisme, prop. 35-40, 1567. — 6. Modernisme, III, 2423-27; — l'expérience religieuse, source unique du C., 2423-26; X, 2030-31, 2032-33; cf. V, 1841-47, 1863; et surtout XIII, 2248-61; — application aux sacrements, III, 2426-27; cf. XIV, 561-62. — 7. Libéralisme : égalité des C. dans la vie sociale, IX, 512, 515, 524, 538, 539, 573, 584, 586-87, 614-15, 625; VIII, 2495 (Lamennais); cf. *Syllabus*, XIV, 2888, 2890, 2909; IX, 591. — Solution catholique, 697-703; — concordats et liberté politique des C., IV, 2221; — réalisation en Pologne, XII, 2436; — Portugal, 2614; — Roumanie, XIV, 88-93. — 8. C. de fausses religions : shintoïsme, 2024-25; — mormons, 2256; — C. idolâtres, voir *Idolâtrie*.

7° *Fautes morales contre le devoir du culte.* — 1. Respect humain, XIII, 2463. — 2. Superstition : cultuelle, XIV, 2787; — C. faux du vrai Dieu, 2771-78; — C. superflu, 2778-88; — superstition non cultuelle, 2788-94; — vaines observances, 2794-2816; — recours illégitime à Dieu, 2804-07; jugements de Dieu, 2807-08, voir *Ordalies;* recours au démon, C. diabolique, 2808-16, voir *Sorcellerie*. — Appréciation morale sur ces actes, 2816-23. — 3. Participation des catholiques aux C. dissidents, voir *Communication in divinis* (*Tables*, 647).

Le culte divin est régi, dans le Code, par les can. 1255-1321. On n'indiquera ici que ceux qui se rapportent à la matière étudiée dans l'article, *Culte en général*.

Can. 1255, § 1 : « A la Très Ste Trinité, à chacune de ses trois personnes, au Christ Seigneur, même présent sous les espèces sacramentelles, est dû le culte de latrie; à la Bse Vierge Marie, le culte d'hyperdulie; à tous les autres qui règnent avec le Christ dans les cieux, le culte de dulie. »

§ 2 : « Aux saintes reliques et aux images, vénération et culte *sont dus à cause de la personne* à laquelle ces reliques et ces images se rapportent. »

Can. 1256 : « S'il est rendu au nom de l'Église, par un personnage officiellement affecté à cette charge; s'il est constitué par des actes que l'Église a réservés pour honorer Dieu, les saints et les bienheureux, le culte est dit public; sinon, il est privé. »

Can. 1257 : « Au S.-Siège seul il appartient de réglementer la liturgie et d'approuver les textes liturgiques. »

Le can. 1258 règle la participation des fidèles aux cérémonies d'un culte non catholique. Voir *Communication in divinis*.

Can. 1259, § 1 : « Les prières et exercices de piété ne doivent pas être permis dans les églises ou les oratoires sans la révision et l'autorisation expresse de l'Ordinaire du lieu qui, dans les cas les plus difficiles, doit soumettre toute l'affaire au Siège apostolique. »

§ 2 : « L'Ordinaire du lieu ne peut pas approuver de nouvelles litanies destinées à être récitées en public. »

Can. 1261, § 1 : « Les Ordinaires des lieux doivent veiller à ce que les prescriptions des saints canons soient observées avec soin, et surtout que dans le culte divin, soit public, soit privé, ou dans la vie quotidienne des fidèles, aucune pratique superstitieuse ne soit introduite, ou ne soit admis quoi que ce soit d'étranger à la foi, de contraire à la tradition ecclésiastique, ou qui présente quelque apparence de trafic honteux. »

§ 2 : « Si l'Ordinaire du lieu a porté sur ce sujet des lois pour son territoire, tous les religieux, même exempts, ont l'obligation de les observer, et il peut visiter à cette fin leurs églises ou oratoires publics. »

Can. 1260 : « Les ministres de l'Église, dans l'exercice du culte, doivent dépendre uniquement de leurs supérieurs ecclésiastiques. » — Ce canon, pour la France, ne peut s'appliquer qu'au culte à l'intérieur de l'église; à l'extérieur (funérailles, processions), il est sous la dépendance des autorités municipales (loi du 5 avr. 1884).

Can. 1262, § 1 : « Il est souhaitable que les hommes et les femmes, dans les églises, soient groupés séparément, selon l'ancienne discipline. »

§ 2 : « Quand ils assistent aux fonctions sacrées, spécialement à la messe, soit à l'église, soit au dehors, les hommes doivent être découverts, à moins que les circonstances n'imposent le contraire, ou que les usages exigent qu'ils restent couverts; quant aux femmes, elles doivent avoir la tête couverte et être vêtues modestement, surtout quand elles s'approchent de la sainte table. »

CULTUELLES (Associations). — Voir *Associations* (*Tables*, 281).

CULTURE. — L'importance culturelle, mise en relief par Schlégel, XIV, 1493. — Universités catholiques, foyers de haute C., XV, 2254; cf. 92-93. — C. antique et christianisme, XIII, 1694, 1705; cf. XV, 348. — La C. au Moyen Age, 355, 360-61, 392; — à la Renaissance, 412. — Opposition de la foi et de la C. ou raison au XVIIIe s., 434. — La théologie, principe nécessaire d'un état chrétien de C., 487. — La religion aux stades de C. primitive, XIII, 2189, 2193, 2204, 2217-18, 2227-32 (cycle culturel), 2234, 2237-38, 2242-43 (formes culturelles diverses), 2292-93 (application de la méthode cyclo-culturelle), 2304 (bibliogr. de cette méthode). — Wimphelin et la supériorité culturelle de l'Allemagne, XV, 3547. — Probabilisme et C. morale de l'homme, XIII, 489.

CULTURKAMPF. — Voir *Kulturkampf*.

CUMBERLAND (Richard), théologien anglais de Cambridge (1632-1718). — Adversaire de Hobbes, VII, 10; XIII, 1736.

CUMMÉAN (Pénitentiel de). — On trouvera dans *D. C. B.*, I, 721-23 (J. Gammack) les indications utiles sur les saints qui, en Irlande, portent le nom de Cumméan. Un Cumméan ou Cummian est l'auteur d'un pénitentiel, que certains critiques attribuent à Cumméan le Long (590-662).

Sur ce pénitentiel, voir XII, 1165-66; cité : 1168, 1170, 1171, 1174, 1175, 1176, 1177; cf. 861, 873, 900; XIV, 1180. — C'est vraisemblablement un autre Cumméan qui intervint en Irlande dans les controverses pascales, XI, 1967.

CUMONT (Franz), historien contemporain des religions orientales. — Principaux ouvrages : *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 3e éd., Paris, 1928; *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, 2 vol., Bruxelles, 1894-1900; *Les mystères de Mithra*, Paris, 1902; *La théorie solaire du paganisme romain*, 1909; *Recherches sur le manichéisme*, 1908; *Astrology and Religion among the Greeks and Romans*, New-York, 1912; *Le culte égyptien et le mysticisme de Plotin*, 1921-22, etc.

Cité : III, 1013; V, 1118-19; VIII, 1363, 1370, 1660, 1951, 1954, 1956-59 *(passim)*, 1962, 1963; IX, 1855, 1874, 1876; XIII, 1924, 2611.

CUMUL DE BÉNÉFICES. — Le cumul des bénéfices est interdit par le can. 156 : « Deux offices incompatibles ne peuvent être conférés à personne. — Sont incompatibles les offices qui ne peuvent être remplis en même temps par la même personne. » Le même canon stipule (§ 3) que « la concession faite par le S.-Siège d'un second office n'est pas valable, à moins que la requête n'ait fait mention de la possession d'un premier office incompatible, ou que l'acte même de concession ne contienne une clause dérogatoire à la loi. »

Conc. de Trente, XV, 1438, 1440, 1442, 1448, 1504. — Exagérations du synode janséniste de Pistoie, XI, 1365; XII, 2161, 2185, 2216. — Controverse à ce sujet sous Guillaume d'Auvergne, VII, 222; XIII, 422; — solution de S. Thomas, 424, 427.

CUNILIATI (Fulgence). — Voir *Amatori* (Mario degli).

CUNON, évêque de Ratisbonne (XIIe s.). — Protecteur et ami de Rupert de Deutz, XIV, 172, 173, 174, 178, 179, 200, 203.

CUPIDITÉ. — Le mot *cupiditas* présente dans l'Écriture des sens assez divers, mais dont la note essentielle se situe dans un désir très vif (cf. Rom., XV, 23). On le prend ordinairement dans le sens de « convoitise ». Ainsi S. Paul parle-t-il de la « convoitise », plus particulièrement de l'amour de l'argent, comme de la racine de tous les maux (I Tim., VI, 10). Quand la cupidité place l'amour dû à Dieu en dessous de l'amour porté à la chose convoitée, elle est péché mortel et détruit la charité (S. Thomas, *Summa theol.*, IIa-IIae, q. XXIV, art. 10, ad 2um). — Cf. *D. T. C.*, XII, 209, 212, 772. — Citée : dans les pénitentiels de Cumméan, 1165; et d'Egbert, 1168.

CUPPÉ, chanoine régulier de S.-Augustin (XVIIIe s.). — Ouvrait le ciel à tous les hommes, VII, 1737-40.

CURATEUR et TUTEUR. — Le curateur ou tuteur est celui qui est chargé de répondre pour une personne incapable d'exercer ses droits, soit qu'elle n'ait pas encore un exercice suffisant de la raison, soit qu'elle ait été privée pour une faute grave du droit d'administrer ses biens. Le Code en étudie les devoirs à propos de la capacité d'exercice des personnes physiques, majeurs, mineurs, religieux, excommuniés (can. 1648, 1650, 1652, 1654); ou des personnes morales (can. 1653). — Naz, *Traité*, IV, n. 226-36; *D. D. Can.*, IV, 887.

Le *D. T. C.* étudie le droit du curateur au point de vue civil, à propos de l'émancipation des mineurs, IV, 2400-01.

CURCI (Ch.-Marie). — Notice [H. Dutouquet], III, 2428; cf. I, 1571. — Voir *Civiltà cattolica* (*Tables*, 617).

CUREL (Pierre). — Voir *Parisot*.

CURÉS, CURE. — Étude théologique et canonique [B. Dolhagaray], III, 2429-53.

1° *Origines*. — 1. Au point de vue historique, III, 2429-30. — 2. Au point de vue juridique : *a)* Thèse hérétique : prêtres égaux des évêques, 2430; — presbytériens, XIII, 112, 115; — fraticelles, prop. 2, VI, 779-80; XIV, 2541; — Marsile de Padoue et Jean de Jandun, X, 170; XI, 1334; — Wiclef et wicleffistes, 1335, 1336; cf. XV, 3613, 3606 (prop. 28), 3597 (prop. 8), 3601 (prop. 42); — Hus, XI, 1335; XV, 3613; — Luther, négations protestantes, XI, 1337-43; cf. IX, 1307; XIII, 2087-89; — Calvin et les réformés, XI, 1343-45; cf. XIII, 2090-92; — Zwingli, XI, 1345-46; XIII, 2089; XV, 3819; — conclusion, XI, 1346, 1350 (art. 4 retenu au conc. de Trente). — *b)* Thèse sorbonniste et janséniste : C. d'institution divine, III, 2430; — Gerson, VI, 1319; XV, 815; — Jean de Pouilly, VIII, 798-99; et Pierre de la Palu, XII, 2036; — S.-Cyran et Thomassin, XV, 815; — Richer, VI, 1545; Maultrot, X, 399; et Le Plat, XII, 2036; — Riballier, XIII, 2659; — jansénistes d'Utrecht, XV, 2076, 2155; — Ricci et le synode de Pistoie, XII, 2144; cf. 2143, 2179 (tendance). — 3. Doctrine catholique sur ce point, XIII, 152-53 (origine divine du presbytérat); VIII, 1995 (charge paroissiale d'origine ecclésiastique), XIII, 153; cf. Ier conc. du Latran, VIII, 2636; conc. de Trente, sess. XXIV, c. XIV (*Tables*, 684). — 4. C. successeurs des 72 disciples (?), III, 2431-32; VI, 1112, 1539, 1546; XV, 815. — 5. C. pasteurs (?), III, 2432; cf. XII, 2161-62, 2205 (prop. 2), 2207 (prop. 9), 2225 (Le Plat). — 6. C. dans la hiérarchie divine (?), III, 2432-33; — cf. hiérarchie d'ordre (évêques, *prêtres*, ministres), VI, 2381; XI, 1207-32; — de juridiction, VIII, 1992-94, 1995; — C. prélats mineurs (?), III, 2433. — 7. C. et conciles : nullement juges dans la foi, 2433; cf. 642; — prétentions jansénistes de Pistoie, prop. 9-10, XII, 2207; cf. VIII, 1995; VI, 1112 (Richer), 1319 (Gerson); — conc. de Constance, III, 1204. — 8. Juridiction au for externe (?), 2434; prop. 37, XII, 2213 (Pistoie). — Doctrine catholique, VIII, 1980, 1995; — for interne et for externe, 1989; cf. V, 526. — Impossibilité de porter des censures, II, 2125.

2° *Définition*. — 1. Notions positives constituant le concept de C., III, 2434; cf. VIII, 1995; XIII, 153-58; — conc. de Trente (*Tables*, 684).

2. Catégories diverses de C., III, 2435-36, 2438; cf. XIII, 748-49. — C. multiples dans la même paroisse (?), III, 2436-37; cf. X, 122 (chez les maronites).

Code. — Can. 460, § 1 : « D'après la règle du can. 156, le curé ne peut obtenir en titre qu'une seule paroisse, à moins qu'il ne s'agisse de paroisses unies de telle façon qu'elles restent sur un pied d'égalité. »

§ 2 : « Dans la même paroisse, il ne peut y avoir qu'un seul curé chargé de la cure d'âmes actuelle... »

Curés inamovibles et amovibles, III, 2437-38, 2438-39; cf. XIII, 642; — curés et desservants dans le Concordat de 1801.

Can. 454, § 1 : « Ceux qui sont préposés, en qualité de recteurs propres, à l'administration d'une paroisse doivent y être établis d'une manière stable. Cela n'empêche cependant pas qu'ils puissent en être écartés selon les règles du droit. »

§ 2 : « Tous les curés n'obtiennent pas le même degré de stabilité. Ceux qui en obtiennent le degré supérieur sont habituellement appelés inamovibles; ceux qui n'ont que le degré inférieur sont dits amovibles. »

Cette distinction, inaugurée par le décret *Maxima Cura* de Pie X (1910), est à la base de la procédure du déplacement des curés.

Procédure : ancien droit, III, 2439-40; — droit actuel (avec indication des canons du Code), XIII, 642-43.

3° *Institution et collation des bénéfices*. — Bénéfices majeurs et mineurs, XI, 1890; XII, 2159; XV, 1483. — Bénéfices de collation libre : par le Souverain pontife, III, 2441-42 (concours, voir *infra;*

dévolution, IV, 675-78; provision, réserve, coadjutorerie, alternative (*Tables*, 106, 416, 636); — par les collateurs inférieurs, mais ordinaires, III, 2442; V, 1716 (évêques); IX, 890 (assimilés). — Bénéfices soumis au droit de patronage, III, 2443; cf. IV, 266; VIII, 1982; XV, 1448. — Qualités requises, III, 2443; cf. I, 1111-12; VIII, 1987; — âge (*Tables*, 54-55); — ordre, III, 2444; à corriger par le can. 453, § 1 : « Pour que quelqu'un soit nommé valablement C., il doit avoir reçu le saint ordre de la prêtrise »; — absence d'irrégularités ou dispenses, VII, 2563-66; — science compétente, III, 613-15; VIII, 1987-88; — sur ces points, synode de Pistoie, XII, 2188, 2191. — Nomination par voie de concours, III, 2441, 2444-45 (cf. *Tables*, 759).

Nomination des curés d'après le Code. — Can. 455, § 1 : « Le droit de nommer et d'instituer les curés appartient à l'Ordinaire du lieu, à moins qu'il ne s'agisse de paroisses réservées au S.-Siège... »

§ 2 : « Quand le siège est vacant, ou que l'administration épiscopale est empêchée par une des circonstances indiquées au can. 429 [captivité, relégation, exil, inhabilité de l'évêque], il est de la compétence du vicaire capitulaire ou d'un autre ecclésiastique placé à la tête du diocèse :

« 1. D'établir des vicaires paroissiaux...;

« 2. De confirmer l'élection ou d'accepter la présentation à une paroisse vacante et de donner l'institution canonique au candidat élu ou présenté;

« 3. De nommer aux paroisses de libre collation, si le siège épiscopal est vacant depuis au moins un an. »

§ 3 : « Aucun de ces actes n'est de la compétence du vicaire général, à moins qu'il n'ait reçu un mandat spécial ou que se vérifie le cas du can. 429, § 1. »

Can. 458 : « L'Ordinaire du lieu doit s'efforcer de pourvoir la paroisse vacante d'un curé, selon les règles du can. 155 [délai : six mois; mais voir le can. 455, § 2, 3], à moins que les circonstances spéciales de lieux et de personnes... ne conseillent de différer la collation de l'office paroissial. »

Can. 459, § 1 : « L'Ordinaire du lieu est tenu... de conférer la paroisse vacante à celui qu'il juge le plus apte à l'administrer, sans avoir égard à aucune acception de personnes. »

§ 2 : « Pour former ce jugement, il doit tenir compte, non seulement de la doctrine du candidat, mais aussi de toutes les qualités requises pour bien administrer la paroisse vacante... »

§ 4 : « Dans les régions où la nomination aux paroisses se fait à la suite d'un concours..., que ce mode de nomination soit conservé jusqu'à ce que le Siège apostolique en ait décidé autrement. »

4° *Retrait du bénéfice paroissial.* — 1. Par la renonciation, III, 2445; IV, 266-69; VIII, 1985; — l'échange, III, 2446; cf. IV, 270 (permutation); — la translation, III, 2446; cf. VIII, 1985 (corriger 1885, aux *Tables*, 416); XIII, 643. — 2. Par la suppression du bénéfice, III, 2446-48 (*Tables*, 416); — cf. suspense, 2446; XIV, 2864, 2865; — déposition, IV, 453, 462, 467; — dégradation, 469, 470-71; — privation du bénéfice, III, 230, 2447. — Procédure à suivre (d'après le Code), XIII, 643-45.

5° *Droits et prérogatives des curés.* — Juridiction du C. (en général), III, 2447-48; VIII, 1995. — Droits et fonctions, III, 2448.

Les fonctions réservées aux curés sont énumérées dans le Code, can. 462. — Sont réservées aux curés, sauf disposition contraire du droit, les fonctions suivantes :

1. L'administration solennelle du baptême (*Tables*, 366);

2. Le transport public de la sainte eucharistie aux malades dans sa paroisse (can. 848, § 1);

3. L'administration du saint viatique, le transport public ou privé de la sainte eucharistie aux malades en forme de viatique (*D. T. C.*, XV, 2852, 2856) (can. 850);

4. L'administration de l'extrême-onction (tout en tenant compte, tant pour le viatique que pour l'extrême-onction, des can. 397, 3°; 514; 848, § 2; 938, § 2) (V, 2017);

5. Les proclamations requises avant la réception des ordres sacrés (II, 106-07; XI, 1403);

6. Les proclamations requises... avant la célébration des mariages (II, 161-66); l'assistance au mariage (*infra*); la bénédiction nuptiale (II, 639-41); cf. can.1101, § 1 : « Seul le prêtre qui peut assister validement et licitement au mariage peut donner cette bénédiction solennelle par lui-même ou par autrui »;

7. La célébration des funérailles, d'après les prescriptions du can. 1216 (et du can. 1230) (XIV, 1896-1905). — Le can. 1216 (complété par le can. 1218) prescrit les funérailles dans l'église paroissiale du défunt; le can. 1230 établit le droit du curé. Commentaires de ces canons à *Sépulture;*

8. La bénédiction des maisons faite d'après les livres liturgiques le samedi saint ou un autre jour selon les coutumes locales; la bénédiction des fonts baptismaux le samedi saint; les bénédictions données avec solennité hors de l'église — s'il s'agit d'une église capitulaire, ces fonctions peuvent être accomplies par le chapitre — bénédictions par ex. d'édifices, de statues, de drapeaux, de monuments funèbres, de vitraux d'églises, etc.

Notes complémentaires. — *a) Confirmation.* — Pouvoirs concédés aux curés par Pie XII (*Tables*, 787).

b) Eucharistie. — Communion pascale, III, 485, 487; faite dans la paroisse, 486.

Can. 859, § 3 : « Il faut encourager les fidèles à satisfaire à ce précepte dans leur paroisse; ceux qui y satisfont dans une autre paroisse auront soin d'avertir leur propre curé de l'accomplissement du précepte. »

Communion des enfants, III, 499; cf. II, 2270 (S. Charles Borromée).

Can. 854, § 4 : « Le jugement au sujet des dispositions suffisantes des enfants pour la première communion appartient au confesseur, ainsi qu'aux parents ou à ceux qui tiennent la place des parents. »

§ 5 : « Mais il revient au curé de veiller, même par un examen s'il le juge opportun, à ce que les enfants n'accèdent pas à la sainte table avant d'avoir l'usage de la raison ou sans dispositions suffisantes; et de s'assurer également que ceux qui ont cet usage et ces dispositions y accèdent aussitôt que possible. »

« La préparation à la communion dite solennelle des enfants, jointe souvent à l'émission d'une profession de foi, n'est pas réglée par le droit commun. Dans plusieurs régions, le droit particulier l'attribue aux curés et aux directeurs d'instituts d'éducation dirigés par des prêtres ou des religieux » (F. Claeys-Boùùaert, dans Naz, *Traité*, I, 523).

c) Pénitence. — Confession annuelle au « propre prêtre », IV[e] conc. du Latran, can. 21, VIII, 2657; cf. III, 893; XII, 949. — Controverse au sujet du *proprius sacerdos*, III, 908-09; — conc. de Trèves (1227), XII, 1044; — Guillaume de Saint-Amour : condamnation par Alexandre IV (1256), 1045; — Jean de Fribourg, 999; — *Summa monaldina*, 1026; — Jean d'Erfurt, XIV, 1237; — Jean de Pouilly, Pierre de la Palu et Jean XXII, XIII, 797-98; XII, 1046, 2036; cf. *litteræ confessionales*, 1140. — G. Biel et la délégation du propre curé, 1038. — Privilège de Martin IV, XIII, 2671. — Thèse janséniste de Pistoie : approbation ou même délégation du C. conditionnant la validité des confessions faites en son église, XII, 190.

d) Mariage. — Après Trente, présence nécessaire du C., II, 162; IV, 2466-67, 2493-94; cf. III, 2451-52. — Décret *Tametsi* et invalidité des mariages clandestins, XIII, 2451-52 (*Tables*, 693). — Rôle du prêtre avant Trente, X, 2192, 2205-07. — Décret *Ne temere*, XIII, 745-47. — Le Code : le propre C., 746-56 : délégation, 749; limites de compétence, 751; mode d'assistance, 752; condition de licéité, 752; célébration devant le C. de la future, sauf motif raisonnable ou mariage *mixti ritus*, 753; pénalités, 753; cas extraordinaires (péril de mort ou non), 754-56.

e) Droit à certaines redevances. — Can. 463. — Cf. *Casuel* (*Tables*, 546).

f) Autres fonctions curiales. — *Processions.* — L'organisation des processions, en dehors de l'église, sur le territoire de la paroisse, est réservée au curé. Cette prérogative s'applique même aux processions qui auraient pour point de départ une église différente de l'église paroissiale, sans en excepter les églises des religieux (Commission d'interprétation du Code, 12 nov. 1922, 10 nov. 1925). Le Code établit des exceptions à cette règle : pendant l'octave de la Fête-Dieu, les religieux peuvent conduire des processions hors de leurs églises (can. 1291). De plus, l'Ordinaire peut permettre aux religieux d'organiser d'autres processions (can. 1293). Le droit du curé ne s'étend pas à l'introduction de processions nouvelles, ni à la suppression de processions consacrées par la coutume : dans un cas comme dans l'autre, il doit obtenir l'assentiment de l'Ordinaire (can. 1294).

Relevailles. — Le droit commun ignore les relevailles (en latin *benedictio mulieris post partum*). En France, en Belgique et en d'autres pays, il est reçu que les relevailles ne peuvent avoir lieu que dans l'église paroissiale.

Cérémonies diverses. — D'autres cérémonies liturgiques peuvent être accomplies par les curés, mais ne leur sont nullement réservées. Telles sont : la bénédiction des cierges à la Chandeleur, celle des cendres au 1er mercredi du carême, celle des rameaux, les saluts et les expositions du S. Sacrement, les prédications, y compris celle de l'homélie dominicale, quoique celle-ci incombe au curé à un titre spécial (voir *infra*, § Prédication), mais pas exclusif.

g) Pouvoirs de dispense, IV, 1436; cf. 1329; VIII, 1416.

Dimanche, fêtes, abstinence et jeûne. — Code, can. 1245, § 1 : « Non seulement les Ordinaires de lieu, mais encore les curés, dans des cas isolés et pour un juste motif, peuvent dispenser leurs sujets pris individuellement et les familles, même hors de leur territoire, et dans leur territoire même les étrangers, de la loi commune de l'observance des fêtes, de même que de l'observance de l'abstinence et du jeûne ou encore des deux... »

Empêchements de mariage. — Cas du péril de mort. Can. 1043 : « En cas de sérieux péril de mort, les Ordinaires de lieu, pour pacifier la conscience, et, s'il y a lieu, légitimer les enfants, peuvent dispenser tant de la forme à observer dans la célébration du mariage que de tous les empêchements de droit ecclésiastique, publics ou occultes, même multiples, sauf de ceux provenant de l'ordre de prêtrise, ou de l'affinité en ligne directe issue d'un mariage consommé, en faveur de leurs propres sujets, où qu'ils demeurent, ou de ceux se trouvant de fait sur leur propre territoire, pourvu que tout scandale soit écarté et, si la dispense est accordée sur la disparité de culte et sur la religion mixte, que les cautions habituelles soient données. »

Can. 1044 : « Dans les mêmes circonstances que celles dont parle le can. 1043, et seulement dans les cas où il n'est pas possible d'atteindre l'Ordinaire du lieu, jouissent de la même faculté : le curé, le prêtre qui assiste au mariage conformément au can. 1098, 2°, le confesseur, mais celui-ci seulement pour le for interne et dans l'acte de la confession sacramentelle. »

Can. 1045, § 1 : « Les Ordinaires de lieu, sous les clauses contenues à la fin du can. 1043, peuvent concéder la dispense de tous les empêchements dont s'occupe le can. 1043, chaque fois que l'empêchement est découvert lorsque tout est prêt pour les noces, et que le mariage ne peut être différé sans qu'un grave dommage risque probablement de s'ensuivre, jusqu'à ce que la dispense ait été obtenue du S.-Siège... »

§ 3 : « Dans les mêmes circonstances, tous ceux dont parle le can. 1044 jouissent de la même faculté, mais pour les cas occultes seulement, dans lesquels l'Ordinaire ne peut être atteint ou s'il ne peut l'être qu'avec le risque de violation du secret. »

6° *Devoirs.* — 1. Profession de foi, III, 2448-49 (can. 461; 1406, § 1, 7°); XIII, 681; XIV, 2935-37.

2. Résidence, III, 2449; cf. I, 1110; XII, 2189; XV, 3085.

Code. — Can. 465, § 1 : « Le curé est tenu de résider dans le presbytère, près de l'église paroissiale... »

§ 2 : « Il est permis au curé de s'absenter pendant deux mois par an au maximum... »

§ 4 : « Si l'absence doit se prolonger plus d'une semaine, le curé doit avoir, outre un motif légitime, la permission écrite de l'Ordinaire; il doit laisser en ses lieu et place un vicaire suppléant, à approuver par le même Ordinaire... »

§ 5 : « Si le curé est forcé, pour une cause grave, de s'absenter à l'improviste pendant plus de huit jours, il doit en avertir l'Ordinaire par lettre..., en indiquant la cause de son départ et le prêtre qui le supplée... »

§ 6 : « *Même pour le temps d'une absence plus courte*, le curé doit pourvoir aux nécessités spirituelles des fidèles, surtout si des circonstances spéciales le demandaient. »

3. Prédication, III, 2449-50; cf. I, 1108; IV, 1347; XIII, 154; cf. *Catéchisme*, et I, 1108; XIV, 1670; cf. II, 1895-1960 *(passim)*, ordonnances synodales; ordonnances du conc. de Trente, XV, 1433, 1434, 1435, 1486; XII, 1639; — enseignement religieux, XIV, 1670 (can. 1330-33); — sur l'ensemble de l'enseignement religieux à l'école, voir *Scolaire* (Législation), et XIV, 1671-83.

4. Célébration de la messe, binage. — Messe et communions fréquentes, III, 2450; cf. I, 1109; III, 550-51 (cf. *Directoire pour la pastorale des sacrements*, n. 42-43). — Messe *pro populo*, I, 1110; III, 2450. — Binage (*Tables*, 447).

5. Administration des sacrements, III, 2451-52; X, 1791-93 (Code).

6. Autres devoirs relatifs à la visite des paroissiens, I, 1110; — à l'exemple des vertus, 1111; cf. V, 907; — au soin spirituel des malades, I, 1110; XV, 2847; — aux écoles et œuvres postscolaires, III, 2452; cf. XIV, 1670, 1679, 1690; — à l'administration temporelle des paroisses, voir *Concile de Trente*, et XV, 1440 (c. 3), 1483 (c. 11-13); — au respect de l'autorité épiscopale, III, 230-31; — à la récitation de l'office divin, 231; XI, 959; — à la surveillance de la paroisse (moralité et piété), III, 600 (compagnies mauvaises); IV, 127-30 (danses). — Voir également *Conférences ecclésiastiques*, et III, 816-28; — synode diocésain, IX, 890, etc.

7° *Varia.* — Sur la nomination des C. : en Allemagne, IX, 344; — en Espagne, V, 557, 567, 577, 587 (concours); — en Italie, VIII, 143; — en Pologne, XII, 2441; — en France (Constitution civile du clergé), III, 1554-55, 1558, 1566, 1568, 1573, 1581. — Les C. en France : avant 1789, III, 1539, 1540; — au Concordat de 1801, 763; — après la Séparation (situation et apostolat), VI, 631-53. — L'apostolat des C. de Rome, VIII, 167. — Rôle rétrospectif de C. dans l'administration du sacrement de pénitence, XII, 880, 895, 898, 933 (confesseur incapable). — Les C. selon le synode de Pistoie, cités : 2143, 2156, 2161, 2162, 2179, 2188, 2199, 2207.

On lira avec profit la brève étude d'A. Bride, dans *Catholicisme*, III, 378-84; on y trouvera l'indication de certains canons qui n'ont pu trouver place dans nos références.

CURETON (William), orientaliste anglais (1808-1864). — Édition de textes syriaques de Méliton ou attribués à cet auteur, X, 545.

A également édité l'ouvrage de Chahrastani sur les écoles islamiques, *The Book of Relig. and Philos. Sects*, Londres, 1847. — Pinard de la Boullaye, *L'étude comparée des religions*, I, 109.

CURIAL (Jean-Alphonse). — Notice [B. Heurtebize], III, 2453.

« CURIALES », magistrats municipaux de l'Empire romain, responsables de la rentrée des impôts. — XIII, 826; — irrégularité de ces magistrats, VII, 2549.

CURIE DIOCÉSAINE. — Voir *Évêque.*

CURIE ROMAINE. — Voir *Cour romaine.*

CURIEL (Jean-Alphonse), théologien espagnol de Salamanque († 1609). — Œuvres publiées après sa mort :

Lecturæ seu quæstiones in I^{am} II^{æ} S. Thomæ, Douai, 1618; Anvers, 1621; *Controversiæ in diversa loca S. Scripturæ*, Salamanque, 1911. — Hurter, III, 169. — Sur le péché véniel, *D. T. C.*, XII, 242.

CURIOSITÉ. — S. Thomas consacre à la curiosité la question CLXVII de la IIª IIæ de la *Somme* (traité de la tempérance). — Dans l'ordre de la connaissance *intellectuelle* (art. 1), la curiosité peut rendre défectueuse une tendance en soi bonne. La volonté de s'instruire est excellente, mais une curiosité désordonnée peut vicier cette volonté si, dans la science, elle cherche un moyen de s'enorgueillir, si elle fait négliger une étude plus nécessaire, si elle demande la science à des maîtres dont l'influence peut être pernicieuse, si elle fait rechercher la science des créatures sans l'ordonner à la connaissance de Dieu, si même elle nous attache à des études trop difficiles comportant des risques d'erreur. En bref, la curiosité intellectuelle est vicieuse, dans la mesure où elle est un désir immodéré ou imprudent. — Dans l'ordre de la connaissance sensible (art. 2), la curiosité devient plus facilement encore un vice, si elle pousse l'homme à des fins mauvaises : regards immodestes, ordonnés à la convoitise; examen indiscret des faits et gestes du prochain, afin d'en pouvoir médire. S. Thomas donne l'exemple des spectacles indécents comme excitation à la luxure, la vue de telles scènes faisant perdre, dit S. Jean Chrysostome, la pureté et la pudeur *(Homil. VI in Matth.)*. A. M.

CURTENBOSCH (Jean de). — Notice [J. Forget], III, 2453.

CURTIUS (Corneille). — Notice [A. Palmieri], III, 2454.

CUSE ou **CUSA** *(Cues)* (Nicolas de). — Voir *Nicolas de Cuse.*

CUSTODE ou **PYXIDE,** vases pour porter le viatique, XV, 2846; cf. 2852.

CUSTODIE DE TERRE SAINTE. — But et juridiction, VIII, 1009; X, 1973.

CUTHBERT (Saint) (vers 637-687). — D'abord prieur de l'abbaye de Melrose, puis à l'abbaye de Lindisfarne (664). C'est là qu'il fit adopter le comput romain, dont ne voulait pas S. Colman (*D. T. C.*, XI, 1968-69). Devenu évêque de Hexham, il échangea ce siège pour celui de Lindisfarne (685). En 686, il abdiqua et revint à son ermitage de Farne où il avait séjourné de 675 à 684.

Bède lui a consacré une longue notice dans son *H. E.*, IV, 27-32. Voir J. Haine, dans *D. C. B.*, I, 724-29; R. Aigrain, dans *Catholicisme*, III, 390-91. — *D. T. C.*, V, 1963.

CUTHBERT, archevêque de Cantorbéry (VIIIe s.). — Présida le conc. de Cloveshoé. Voir ce mot (*Tables*, 706). — Cité : XIV, 1181.

CUTHBERT DE BRIGHTON, capucin, historien de S. François et de l'ordre franciscain (1866-1939). — Directeur des *Franciscan Annals* de 1893 à 1896, de 1897 à 1902; adhérent à la *Société des études franciscaines* jusqu'en 1906, date à laquelle elle fut condamnée par le Rev. P. général; fondateur (1905) de la société dite *Twentieth Century Franciscans;* définiteur, puis ministre de la province capucine d'Angleterre; directeur-fondateur de l'*Institut historique des Frères Mineurs Capucins*, de 1931 à 1939. Il est surtout célèbre par sa *Life of St. Francis of Assisi* (1912) et son *The Capuchins. A contribution to the History of the Counter-Reformation* (1929). On lui doit de nombreux travaux intéressants les franciscains d'Angleterre : *The Friars and how they came to England, being a Translation of Thomas of Eccleston « De adventu FF. Minorum in Angliam »*, 1903; ou l'esprit franciscain : *St. Francis and Poverty*, 1910; *The Romanticism of St. Francis and others Studies in the Genius of the Franciscans*, 1915, 1924; ou tout simplement la vie sociale du chrétien : *Catholic Ideals in Social Life*, 1905; *Socialism or Democracy, and others Essays in Reconstructions*, 1926. Il édita, en les traduisant, plusieurs ouvrages de capucins du XVIe et du XVIIe s., huit sermons de Matthias Bellintani de Salo, prêchés à Milan en 1597 (*The Sufferings of Christ*, 1931), et un traité spirituel de Jean l'Évangéliste de Bois-le-Duc (*The Kingdom of God in the Soul*, 1930).

Voir Amédée Teetaert de Zedelgem, O.F.M.Cap., *In memoriam. P. Guthbertus a Brighton, primus præses Collegii S. Laurentii a Brundusio*, dans *Collectanea franciscana*, IX, 1939, p. 316-20; Gilbert de Londres, O.F.M. Cap., *« Franciscans in the hopfields », a memorial to the late Fr. Guthbert of Brighton, O.F.M.Cap.*, dans *Franciscan Annals*, LXIV, 1940, p. 55-58, 86-89.

JULIEN-EYMARD D'ANGERS, O.F.M. CAP.

CUTSEM. — Voir *Cudsem.*

CUVIER (Georges), savant français, partisan du fixisme des espèces (1769-1832). — Cité : II, 2017; VI, 2342; XV, 1367.

CYBÈLE (Mystères de). — Voir *Mystères païens.*

CYDONIUS ou **CYDONÈS** (Démétrius). — Notice [A. Palmieri], III, 2454-58. — Cité : XI, 1756, 1793 (controverse palamite); XIV, 1714 (théologie scolastique); XV, 1761 (procession du S.-Esprit).

Voir R. J. Lœnertz, O. P., dans *Catholicisme*, III, 395; Id., *Les recueils de lettres de Démétrius Cydonès*, Cité du Vatican, 1947 (bibliogr. de Cydonius), dans *Studi e Testi*, CXXXI; *Correspondance de Manuel Calécas*, Cité du Vatican, 1950, p. 53-57, *ibid.*, CLII; M. Jugie, dans *T.D.C.O.*, I, 476-78.

CYDONIUS ou **CYDONÈS** (Prochore), frère du précédent, et son compagnon dans la lutte contre le palamisme. — Il fut excommunié par le patriarche Philothée au concile palamite de 1368, cf. XI, 1793. L'essentiel de son activité littéraire a été donné : 1793; XIV, 1714.

Écrits : *De divino lumine, quod in monte Thabor apparuit (Cod. Vatic. 678*, fol. 31-103) [incipit : Ὅτι μὲν διττὸς ὢν ὁ τῆς θεολογίας τυγχάνει τρόπος]; *De essentia et operatione*, tiré des écrits de S. Thomas (2 livres sur 6 édités, dans *P. G.*, CLI, 1192-1242, sous le nom de Grégore Acindinos); traductions d'ouvrages latins : S. Augustin, *De libero arbitrio; De vera religione; De decem plagis et decem præceptis;* — S. Thomas d'Aquin, *Tertia pars Summ. theol.* (en partie, fragments dans *Cod. Vatic. 1102*); *Commentarium in Metaphysica Aristotelis* (le début); opuscules *De æternitate mundi; De potentia* et *De spiritualibus creaturis;* — Hervé Nédellec, *In libros Sententiarum;* — Boèce, *De differentiis topicis.*

Voir M. Jugie, dans *T.D.C.O.*, I, 480-81; *Catholicisme*, III, 396; — sur les traductions de Prochore, voir *Mélanges Ehrle*, I, Rome, 1924, p. 29-31; sur sa vie et ses œuvres, G. Mercati, *Notizie di Procoro e Demetrio Cidone, Manuele Caleca, Teodoro Meliteniota ed altri appunti per la storia della teologia e della letteratura bizantina del secolo XIV*, Cité du Vatican, 1931, p. 1-40, dans *Studi e Testi*, LVI. P. Lœnertz, *Les recueils de lettres de Démétrius Cydonès*, Cité du Vatican, 1947, p. 84-86, 109, 111, 112.

CYNIQUE (École). — Dans l'histoire de la philosophie grecque, l'école cynique, avec Antisthène, « s'affirme comme une exagération intransigeante du moralisme de Socrate » (Cuvillier, *Précis de philos.*, Paris, 1953, p. 359). « Le lieu où Antisthène et ses disciples se réunissaient était le *Cynosarge*, gymnase consacré à Hercule, et c'est du nom de ce lieu qu'ils prirent d'abord le nom de cyniques, qu'on rattache aussi à la racine κύων, « chien ». L'homme le plus sage est celui qui a le moins de besoins, qui est le plus capable de mépriser les faux biens que les hommes estiment... Le sage se suffit à lui-même » (Janet et Séailles, *Hist. de la philos.*, éd. de 1942, p. 937). — Rien d'étonnant que les cyniques aient poussé cette suffisance jusqu'à l'oubli ou la négation de Dieu, *D.T.C.*, I, 2201; XII, 1480.

CYNOCÉPHALES. — Ratramne, *Epist. de cynocephalis*, XIII, 1787.

CYPARISSIOTÈS (Jean). — Notice [A. Palmieri], III, 2458. — Adversaire du palamisme, XI, 1806-07.

CYPRIEN (Saint). — Vie. Ouvrages. Doctrine. Influence [P. Godet], III, 2459-70.

1° *Vie.* — Conversion et élévation à l'épiscopat, III, 2459; cf. 2461 *(ad Donatum);* IV, 2257; cf. V, 1683 (discipline de l'élection épiscopale). — Relèvement de la discipline et de la morale à Carthage, III, 2459; cf. XI, 773-75. — Novatien et le pape S. Corneille, III, 1864, 2459; V, 1686. — Conflits avec S. Étienne Ier : cas des évêques espagnols, 971; cf. IV, 452; VI, 2228; — l'évêque d'Arles, Marcien, V, 971; — baptême des hérétiques, III, 2460; cf. V, 971-73; II, 219-33; XIII, 1583 (*Tables*, 360-61);

règlement pacifique sous Sixte II, xiv, 2194. — Exil et martyre de C., iii, 2461; x, 235; xiii, 2322, 2324; — tombeau vénéré, 2323; — culte, 2331; xiv, 928, 938; xv, 2314 (martyrologe d'Adon).

2° *Écrits.* — Authentiques, iii, 2461-64. — Apocryphes, 2464-66. — Éditions : dom Maran (bénédictins de S.-Maur), ix, 1934; x, 428; cf. iii, 2470. — Traduction des lettres par L. Bayard (Paris, 1924-25).

3° *Doctrine.* — 1. *Écriture.* — Autorité, ii, 1562; vii, 2083-84, 2202. — Ancienne *Latina*, xiii, 2855. — Proverbes, 909. — Machabées, x, 1487. — Épître aux Romains, xiii, 2863. — Épître aux Éphésiens, v, 166. — Authenticité des Pastorales, xv, 1043.

2. *Dieu*, iv, 1061-62; — Trinité, v, 2433; xv, 2655. — Fils de Dieu, v, 2433. — Jésus-Christ, viii, 1255; — descente aux enfers, iv, 581. — S.-Esprit, v, 716.

3. *Création.* — Anges (péché et corporéité), i, 1196; — démons, iv, 348-49; v, 1771; ix, 1521.

4. *Vie surnaturelle.* — Péché originel, xii, 365; — nécessité de la grâce, vi, 1566; xii, 1264, 1268; — mérite des œuvres, x, 622-24; — prière du *Pater*, xiii, 197, 232.

5. *Crédibilité et foi.* — Prophéties, résurrection du Christ, témoignage des martyrs, iii, 2250; — idolâtrie, cause des maux qui affligent le monde, vii, 656; — déchéance des Juifs, vocation des gentils, vérité du christianisme, viii, 1872. — La foi, vi, 90. — Foi et mystère, x, 2592.

6. *Église.* — Vue d'ensemble, iii, 2467-69. — Unité, iv, 2156; xiii, 273-75; xv, 2184-86. — Autorité nécessaire : hérésies et schismes, iii, 423, 2668; iv, 2125-26; xiv, 1288-89; cité : 1293, 1296. — Évêques, dépositaires de la doctrine, xv, 1271-72. — Hiérarchie, xi, 1230-31. — Primauté, iv, 497; xiii, 263, 273-75; xv, 2184-86; cité : xiii, 281, 383; i, 2408, 2409. — Conciles, vi, 1105. — Pouvoir judiciaire, xiii, 624. — En dehors de l'Église, fausse liturgie, ix, 841.

7. *Sacrements.* — En général : vue d'ensemble, iii, 2466-67; — le mot, xiv, 490-91; — doctrine, 510, 511-13; cf. 522, 524, 542. — *a) Baptême :* Conséquences de la thèse du baptême des hérétiques sur les ordinations, xiii, 2389, 2392, 2396, 2399, 2426; cf. xi, 1225 (ordination de Novatien). — Baptême des enfants, ii, 193; xiv, 510; — figures du baptême, ii, 197-98; — effets, 203; xiv, 510; — nécessité, ii, 208; — baptême des cliniques, 210; — rite (Pseudo-C.), 214. — Baptême de désir, 2239. — Martyre et baptême, x, 227. — Saint chrême, ii, 2403. — Chrismation post-baptismale, vii, 1358, 1360, 1369, 1380; iii, 1038; cité : 1393. — *b) Confirmation :* imposition des mains, vii, 1319-20, 1346-47 (?); cf. iii, 1030, 1036, 1047; — effets attribués à la communication du S.-Esprit, vii, 1355, 1361, 1362; cf. 1382, 1392. — *c) Eucharistie :* matière, i, 2660, 2661; — consécration, v, 234, 236; — présence réelle, 1133; cf. 1134-35; — sainteté de l'eucharistie, x, 958; — communion fréquente, iii, 517; accordée aux dignes, v, 1133; — messe, x, 935-47, 961-62; cf. 954, 980, 997, 1005, 1009, 1021, 1055, 1105; — agneau pascal préfigure du Christ, i, 583; — participation au sacrifice, xiv, 890. — *d) Pénitence : lapsi*, xv, 162; cf. iii, 1864; v, 1133; xii, 734 (utilité de la pénitence); — apostats et *libellatici*, i, 1605-06; — apostats en pensée, xiv, 1158; — confesseurs en possession de la *prærogativa martyrii*, 893; *libelli pacis* en faveur des *lapsi*, i, 233-34; vii, 1596; xii, 777, 779; xv, 163; — péché d'idolâtrie, vii, 664; et idolothytes, 679. — Pénitence règne de la sévérité, i, 151; iii, 2466; vii, 664; viii, 2084; xi, 838; cf. *infra, Novatien;* mais indulgence aux pénitents, v, 2025; vii, 1597-98; — pénitence ecclésiastique à Carthage, xii, 769-70, 775, 776, 777 (confession); cf. iii, 839, 853, 856; xii, 777 (satisfaction); cf. 785-86; xiv, 1136, 1137, 1140, 1141-42, 1147, 1152; xii, 778-79 (réconciliation); cf. 787-89 (signification de la réconciliation); et *Novatien*, xi, 829-30, 832-35, 838-39, 839-40; — imposition des mains, i, 155; vii, 1307, 1310, 1327, 1397, 1399-1400, 1402-04. — Rôle du prêtre, iv, 1609; — du diacre, i, 155; iii, 846, 876; iv, 713; cf. xii, 779. — Péchés irrémissibles, 782; cf. xi, 832-36. — Cité : xii, 811, 861, 947, 1074, 1080, 1325, 1326, 1467, 2835, 2922. — *e) Ordre :* Évêque, élection, v, 1683; épiscopat unitaire, 1686; — déposition, iv, 454; — subordination des prêtres et des diacres, v, 1689; — rite de l'épiscopat, xi, 1246; cf. 1254. — L'évêque et l'unité dans l'Église, voir *supra*, § Église. — Prêtre, voir *supra*, Pénitence, rôle du prêtre; Ordre, subordination à l'évêque; — choix du sujet, xiii, 160; cité : 141, 153; — grandeur morale du sacerdoce, xi, 1277-78. — Diacre, voir *supra* (comme prêtre). — Sous-diacre, 1235; xiv, 2459. — Acolyte, xi, 1234; cf. i, 314. — Lecteur, ix, 119, 122, 124; xi, 1251. — Portier, xii, 2600. — Confesseurs, ix, 1251. — Ordinations de Novatien, xi, 1225. — Cité : 1287, 1290, 1303, 1382. — *f) Mariage :* Indissolubilité, même en cas d'adultère, i, 479; — mariage et virginité, ix, 2090; — interdiction aux vierges de cohabiter avec les ascètes (lettre à Pomponius), xiv, 2466. Voir *infra*, § Vœux.

8. *Eschatologie.* — Fin du monde, v, 2508, 2521. — Jugement, viii, 1779-80; cf. x, 623. — Enfer, v, 60-61. — Purgatoire, xiii, 1214; prière pour les morts, 1231; cf. 1287. — Résurrection, xv, 2673 (Pseudo-C.). — Vision intuitive, vii, 2365; — ciel, communion des saints, iii, 438; vi, 1411; xiv, 902, 908. — Vie éternelle, xv, 2969.

9. *Culte des martyrs*, xiii, 2316, 2326-27, 2328, 2333; cf. xiv, 896, 898, 935; — multitude des martyrs, x, 238; — Abel, premier martyr, i, 33.

10. *Vœux.* — Vie religieuse, xv, 3189, 3193, 3245, 3248, 3250, 3267-68, 3279; — virginité et mariage, ix, 2090; — interdiction de cohabiter avec les ascètes, xiv, 2466.

11. *Divers.* — C. admirateur de Tertullien, xv, 168. — Contre les jeux de hasard, i, 703-05. — Sur les spectacles (Pseudo-C.), xv, 168. — Utilisé par Pierre Lombard, xii, 1989; — par S. Thomas, xv, 740; — cité à propos de l'usure : xv, 2329. — Sur les 70 semaines de Daniel (Pseudo-C.), iv, 85, 86, 91. — Cité : xi, 831; xiv, 844, 2341.

4° *Influence*, iii, 2469-70.

Voir A. d'Alès, *La théol. de S. Cyprien*, Paris, 1922; H. Koch, *Cyprianische Untersuchungen*, 1926; D. D. Sullivan, *The life of the North Africans as revealed in the Works of St. Cyprian*, Washington, 1933; H. von Soden, *Die Cyprianische Briefsammlung*, Leipzig, 1904; G. Bardy, *La vie spirituelle d'après les Pères des trois premiers siècles*, Paris, 1935, p. 275-300. — Voir, sur le *De unitate Ecclesiæ, D. T. C.*, xv, 2185-86.

CYPRIEN, poète latin (ve s.). — Notice [F. Vernet], iii, 2470.

CYPRIEN, métropolite de **Kiev** (xive-xve s.). — Notice [A. Palmieri], iii, 2472. — Son rôle dans l'Église russe, xiv, 237-39.

CYPRIEN (Saint), évêque de **Toulon.** — Disciple et ami de S. Césaire d'Arles, il assista aux conciles provinciaux d'Arles (524), de Carpentras (527), d'Orange et de Vaison (529), de Valence (vers 529), de Marseille (533) et au concile national d'Orléans (541). — R. Aigrain, dans *Catholicisme*, iii, 402. — Cité : *D.T.C.*, xi, 1087, 1089.

CYPRIEN DE GAMACHES. — Notice [P. Édouard d'Alençon], iii, 2474.

Ordre, III, 2518; — grâce de l'ordination, XI, 1256. — Mariage, III, 2518; IX, 2065. — valeur symbolique et morale, 2064-65; — bénédiction des époux, II, 640. — Extrême-onction, III, 2519; — allusion (?), V, 1955. — Confirmation, III, 2519; — imposition des mains, 1036; cf. VII, 1323 (?); — dons du S.-Esprit, III, 1053. — Baptême, I, 147; III, 2519; II, 200. — Pénitence, III, 2519-20; XII, 732, 1080. — Eucharistie, III, 2520-21; V, 1159, 1162-65, 1171, 1373-75; XIV, 2595; XV, 1397; — messe, X, 1207, 1319, 1324; cité : 821, 1013, 1021; — consécration et épiclèse, V, 236, 293, 294, 295. — *c) Vie chrétienne*, III, 2521; foi, VI, 115; — et raison, 186-87; — foi, racine de la vertu et de la piété, VIII, 2101; voir *supra*, § Grâce. — Vœux, XV, 3192. — Carême, II, 1730. — Contre l'impiété de Julien l'Apostat, VII, 657; cf. III, 2496; VIII, 1945, 1951.

7. *Salut éternel, prédestination et vie future*, III, 2521-23. — Volonté salvifique et prédestination, XII, 2830; XV, 3361. — Jugement, VIII, 1787, 1789. — Purgatoire, XIII, 1202, 1204, 1207. — Enfer, V, 73. — Résurrection, XIII, 2535. — Ciel, II, 2490, 2494; cf. culte des martyrs, XIII, 2331, 2334, 2342; — et des saints, XIV, 908; cf. 915, 916. — Nombre des élus, IV, 2368. — Fin du monde, V, 2526. — Vision béatifique, VII, 2366.

8. *Influence et caractère général.* — *a) Les monophysites*, III, 2523-24; — Brigandage d'Éphèse, IX, 253; — Eutychès, V, 1583, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593. — Monophysisme verbal, formule μία φύσις, XII, 205; X, 2217, 2220-25 (formules cyrilliennes retenues); cf. XIV, 1989, 1993, 1995, 1999, 3033-34; V, 1597, 1599; XV, 207. — Monophysisme hétérodoxe, X, 2231, 2232, 2239 (théopaschitisme); cf. XIV, 1747, 1753; XV, 506, 508, 511. — Monophysisme orthodoxe, X, 2249; — Coptes, 2276; cf. XV, 206; — métamorphose du Verbe, V, 1604. — *b) Les monothélites*, III, 2524. — *c) L'orthodoxie catholique*, 2524-26. — C. et le nestorianisme, XI, 126, 127, 130, 131, 132, 133, 136, 137, 147, 148, 150, 151, 152, 155, 292; cf. IV, 1985-86; — et Théodoret (*Tables*, 661), cf. XV, 300, 303-04, 312, 317, 318, 320, 322, 329; — et l'Hénotique, VI, 2153, 2159, 2161, 2163, 2164. — C. et le IIe conc. de Constantinople (Trois Chapitres), II, 1237, 1238, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259; XII, 663, 664, 665, 666, 672; XV, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1878, 1879, 1881, 1887, 1889, 1894, 1897, 1898, 1902, 1905, 1907, 1910, 1918, 1919, 1921. — C. et le conc. du Latran de 649, X, 189, 192; XV, 212. — C. et le IIIe conc. de Constantinople, III, 1261, 1267, 1270, 1273; XV, 213. — *d) Personnages cités à propos de S. Cyrille :* Sixte III, XIV, 2198; — Alype, I, 931; — Atticus, 2221; — Anselme de Havelberg, XV, 1754-55; — Dioscore, IV, 1369-70; — Firmus, V, 2554; — Hugues Ethérien, XV, 1755, 1756, 1757; — Irénée de Tyr, VII, 2533; — Jean Veccos, XV, 1759; — Justinien, VIII, 2280, 2284, 2287 (μία φύσις); — Léonce de Byzance, IX, 413; XV, 208; — Maxime le Confesseur, X, 454; XV, 210; — Newman, XI, 377; — Petau, XII, 1310; — S. Thomas, XV, 741, 746, 1758; — Thomassin, 804, 806, 807; — Vigile de Thapse, 3008. — *e) Caractère général de S. Cyrille*, III, 2526.

L'article est à compléter par *Éphèse* (Concile d') et par *Nestorius*.

Voir Hefele-Leclercq, II, 268, 306-422; sur Éphèse, *ibid.*, 219-419; Fliche-Martin, IV, 149-210; M. Jugie, *Nestorius*, Paris, 1912, surtout p. 33-55, 156-194; J. Mahé, *La sanctification d'après S. Cyrille*, dans *R. H. E.*, X, 1909, p. 30-40, 469-92; F. Nau, *S. Cyrille et Nestorius*, dans *R.O.C.*, XV, 1910, p. 365-91; XVI, 1911, p. 1-54; A. Struckmann, *Die Eucharistielehre des hl. Cyrill von Alex.*, 1910; A. Eberle, *Die Mariologie des hl. Cyrill von Alex.*, 1921; J. B. Wolf, *Commentatorius in S. Cyrill. Alex. de Spiritu Sancto doctrinam*, Rome, 1934; I. Rucker, *Das Dogma von der Personlichkeit Christi*, 1934; E. Mersch, *Le Corps mystique du Christ*, I, Louvain, 1936, p. 487-536; P. Renaudin, *La théol. de S. Cyrille d'Alex. d'après S. Thomas d'Aquin*, Tongerloo, 1937; Du Manoir de Juaye, *Le problème de Dieu chez S. Cyrille d'Alex.*, dans *R. Sc. rel.*, 1937, p. 385-407, 549-96; *L'Église, Corps du Christ*, dans *Gr.*, 1938, p. 573-603; 1939, p. 83-100; *Dogme et spiritualité chez S. Cyrille d'Alex.*, Paris, 1944; Dubarle, *L'ignorance du Christ*, dans *E. T. L.*, 1939, p. 111-20; J. Van der Dries, *The formula of St. Cyr. of Alex.*, μία φύσις τοῦ Θεοῦ σεσαρκωμένη, Louvain, 1939; Nilus a S. B., *De maternitate divina B. M. V. Nestorii et Cyrilli sententiæ*, Rome, 1944.

CYRILLE D'ALEXANDRIE (Liturgie de S.). — Voir *Égypte*, § Rite alexandrin.

CYRILLE II DE BERRHÉE ou **CONTARIS,** patriarche de Constantinople. — Successeur et compétiteur de Cyrille Lucar, III, 1427, 1428; IX, 1006, 1007; XIV, 3163, 3166.

CYRILLE DE CÉRINES. — En compétition avec *Cyrille de Kitium*, pour le siège primatial de Chypre, II, 2447-48.

CYRILLE III IBN LAQLAQ, patriarche copte. — Ses ordonnances, X, 2293; — accord avec les évêques sur les préséances, 2295. — Voir *supra*, 893.

CYRILLE DE JÉRUSALEM (Saint). — Vie. Écrits. Doctrine [X. Le Bachelet], III, 2527-77.

1° *Bio-bibliographie.* — Avant l'épiscopat, III, 2527. — Épiscopat, 2528; cf. VIII, 998-99; — lutte avec Acace de Césarée, 2529; cf. I, 290; — exil et réintégration, III, 2530; cf. XIV, 1787, 1788, 1789; — dernières années, III, 2531; cf. I, 1844; II, 1230. — Jugements sur C., III, 2532; cf. I, 1801, 1822; XII, 2343. — Écrits : authentiques, III, 2533-37; — douteux ou apocryphes, 2537.

2° *Doctrine.* — 1. *Méthode et importance.* — Les *Catéchèses*, III, 2537-39; cf. IV, 1550-51, 1574; XIV, 1692; XV, 267, 268.

2. *Symbole.* — Texte, III, 2539; — rapports aux symboles de Nicée et de Constantinople, 2540; cf. IV, 568, 582; VIII, 1247; XIV, 2931-32; XV, 2972.

3. *Foi, sources de la foi.* — Écriture, III, 2542-45; — source de foi, VII, 2087-88; — inspiration, 2109. — Canon des Écritures, II, 1566, 1576, 1590; cf. II, 439, 440 (Baruch); IV, 61 (Daniel); cf. XIII, 712; IV, 2038 (Eccli.); VI, 2073 (Épîtres de S. Paul); VIII, 1713 (Judith); XIII, 2775 (Rois I et II); XIV, 373 (Ruth); XV, 1166 (Tobie); VIII, 2594 (Don des langues). — Écriture et tradition, 1276-77, 1281-82.

4. *Théodicée.* — Connaissance de Dieu, III, 2545; IV, 1076-77, 1148, 1589; cf. 1141; — substance de Dieu, VII, 372; — providence, XIII, 948, 950; cf. IV, 1589; — science de Dieu, XIV, 1599; — toute-puissance, XV, 3354; — volonté salvifique, 3360.

5. *Trinité.* — Le dogme, III, 2545-49; cf. 2527-33, 2537-41; V, 2451; XIV, 1791; XV, 1670. — Fils : Verbe, IV, 1589; XV, 2659; — double nature, IV, 1589. — S.-Esprit, XV, 1819; V, 722-24, 779, 1758 (cité par S. Thomas); — opération *ad extra* commune, XV, 1823. — Consubstantialité : objections, III, 2547-49; cf. I, 1828; IX, 1934; XII, 2343.

6. *Incarnation, rédemption.* — Exposé, III, 2549-50. — Jésus-Christ, préfiguré par Aaron, I, 5; — annoncé par Moïse, IV, 568; — l'incarnation, VII, 1449; VIII, 1258; union hypostatique, VII, 460; cf. IV, 1589. — Cause finale de l'incarnation : la rédemption, VII, 1490. — Rédemption, III, 2550-51; cf. XIII, 1937, 1938. — Descente aux enfers, IV, 582, 589, 598, 605; VII, 1817. — Cité : XI, 2362.

7. *Création.* — En général, III, 2078, 2079, 2120, 2142; VI, 2336. — Anges, III, 2551-53; cf. I, 1199, 1201, 1204, 1206-07, 1209, 1212. — Démons, 1199; IV, 359-60, 412.

8. *Hommes.* — Élévation et chute originelle, iii, 2553-56. — Mariologie : Immaculée Conception, vii, 891; — Vierge et Mère, xi, 2352; — virginité de Marie, 2373; — antithèse Ève-Marie, 2390.

9. *Eschatologie.* — En général, iii, 2556-58; — les sanctions de l'au-delà, x, 636-37. — Jugement, viii, 1782, 1785, 1786; — feu du jugement, v, 2242; — xiii, 1198-99. — Résurrection, iii, 2557; cf. xiii, 2536, 2539; v, 66; iii, 1881, 1896; x, 636. — Purgatoire, xiii, 1198-99, 1204-05. — Ciel, ii, 2488, 2489; vii, 2366. — Enfer, v, 66. — Vie éternelle, xv, 2972. — Fin du monde, v, 2524-25.

10. *Église.* — Notion : vie pratique, iii, 2558-59. — Nécessité de lui appartenir, iv, 2126, 2137; — de garder sa foi, 2178. — Unité, catholicité, autorité, xv, 2189-90; cf. ii, 2000; — sainteté, xiv, 854. — Vie chrétienne : la foi et les œuvres, viii, 2101; x, 636; — carême, ii, 1733; — interdiction des idolothytes, vii, 689. — Culte : de la croix, iii, 2343; — des saints, xiv, 909, 917, 927. — Ascétisme : pratique de la pureté et de la pauvreté, xv, 3250; — chasteté et mariage, x, 2039; — célibat ecclésiastique, ii, 2071, 2079.

11. *Sacrements.* — *a) Baptême : a.* Catéchuménat, ii, 191, 1976-77, 1977-78 (jeûne), 1978 (pénitence), 1978-79 (pratiques ascétiques), 1981-82 *(traditio symboli)*, 1983 (rites de l'initiation), 1984 (exorcismes); — connaissances doctrinales préparatoires, viii, 2091; — exomologèse, iii, 2560; xii, 730; — discipline de l'arcane, iii, 2560; cf. ii, 1979-80, 1881 (complément d'instruction). — *b.* Baptême, iii, 2561-65; — instruction préparatoire, ii, 203-04; — exorcismes, v, 1774-75; — éléments : eau, ii, 181; immersion, 185; matière et forme, 207; rites, 214; symbolisme, 199-200; — effets, iii, 2561; cf. ii, 201, 203 (régénération), 180, 205-06 (caractère); — efficacité, iii, 2563; xiv, 506, 507; cf. 542, 543, 544; — nécessité, iii, 2563; ii, 187, 209; — auteur, sujet, ministre, iii, 2564; cf. ii, 187, 189. — *b) Confirmation*, iii, 2565-66; cf. 1032; xiv, 507-08; — chrismation, rite distinct du baptême, iii, 2566; — éléments, 2567; saint chrême, ii, 2396, 2397, 2401, 2408, 2411; imposition des mains, vii, 1321-22; — effets propres, iii, 2567, 1052-53 (grâce), 1055 (sceau, caractère); cf. ii, 205-06; xiv, 507; — relation de la chrismation au baptême, iii, 2568-69; ii, 216; iii, 1037, 1045, 1057; — identité du rite cyrillien et du rite catholique, 2569. — *c) Eucharistie*, 2569-74; v, 1143-44; vi, 330; — présence réelle préservée de profanation, xiv, 2592, 2594; — transsubstantiation, xv, 1397; cf. xiv, 507; — messe, x, 1323-24, 1327; cité : 1013. — Objections protestantes, iii, 2571-74. — *d) Liturgie cyrillienne*, 2574; xi, 1438, 1447, 1450, 1451, 1457, 1463, 1466, 1474; — culte des saints et mémoires des défunts, xiv, 909; cf. xiii, 1208.

Édition des œuvres, préparée par dom Touttée et publiée par dom Maran (*D. T. C.*, ix, 1933; x, 429; cf. iii, 2576). — Ajouter à la bibliographie : J. Lebon, *S. Cyrille de Jérusalem et sa position doctrinale dans les luttes provoquées par l'arianisme*, dans *R. H. E.*, 1924, p. 181-210, 357-86; W. J. Swaans, *A propos des Catéchèses mystagogiques attribuées à S. Cyrille de Jérusalem*, dans *Muséon*, lv, 1942, p. 1-43.

CYRILLE DE KITTIUM. — Voir *Cyrille de Cérines.*

CYRILLE Ier LUCAR, patriarche de Constantinople. — Vie. Œuvres. Doctrine [C. Emereau], ix, 1003; cf. iii, 1426-31.

1° *Vie.* — Jeunesse et études, iii, 1426; ix, 1003-04. — Le patriarcat d'Alexandrie, 1005. — Le patriarcat de Constantinople (à sept reprises), iii, 1423; et surtout ix, 1005-08.

2° *Œuvres*, ix, 1008-09 : *La confession;* — *Apologie;* — *Contre les Juifs;* — *Dialogue contre les jésuites;* — lettres; — version grecque du N. T.; — *Histoire des persécutions d'Égypte... ;* — opuscules; — Codex *Alexandrinus.*

3° *Doctrine.* — 1. Analyse de *La confession*, ix, 1009-14. — 2. Détails et compléments : Procession du S.-Esprit, 1010. — Écriture sainte, 1010. — Prédestination, 1010. — Jésus-Christ médiateur : invocation des saints, injure pour le Christ, 1011; xiv, 939. — Notion de l'Église, ix, 1011; xv, 2210. — Justification, ix, 1012; — par la foi, i, 204-05; — aucune peine ne subsiste après la justification, xiii, 1340. — Libre arbitre, ix, 1012. — Sacrements (deux sacrements), 1012; i, 205; xii, 1129. — Eucharistie; présence réelle par la foi, ix, 1012. — Eschatologie : jugement particulier, xiii, 1342-43; — pas de purgatoire, ix, 1013; xiii, 1334, 1340; cf. 1341. — En faveur de l'Immaculée Conception, vii, 966-67.

4° *Réactions anticyrilliennes.* — Contre le calvinisme de *La confession*, xiv, 1396; réactions catholiques, ix, 1014-15. — Synode de Constantinople (1638), 1015; cf. iii, 1429, 1430; i, 205. — L'œuvre de Pierre Moghila et le synode de Jassy (1642), ix, 1015-16; x, 2065-66; cf. 2070, 2072; xiv, 3164; i, 205; iii, 1429. — Synode de Jérusalem (1672), viii, 1004-07; cf. iv, 1091-93, 1097; ix, 1016-18; i, 205. — Adversaires et défenseurs orientaux de C. : Korydalleus, iii, 1429; Mélèce Syrigos, xiv, 3163-64; Théophane III de Jérusalem, xv, 513.

CYRILLE NAOUMOV. — Notice [A. Palmieri], iii, 2580.

CYRILLE DE SAINTE-MARIE. — Notice [P. Servais], iii, 2581.

CYRILLE DE SCYTHOPOLIS. — Notice [S. Vailhé], iii, 2581. — Sur les controverses antiorigénistes, xi, 1574, 1576, 1579, 1585, 1587-88.

Une édition critique des œuvres de Cyrille de Scythopolis a été faite par E. Schwartz, *Kyrill von Scythopolis*, dans *T. U.* (1940).

CYRILLE DE TOUROV. — Notice [A. Palmieri], iii, 2577. — Cf. xiv, 223, 231, 396. — Sur la primauté pontificale, xiii, 371.

CYRILLE TRANKVILLION-STAVROVETZKY. — Notice [A. Palmieri], iii, 2580.

CYRUS, patriarche d'Alexandrie. — Notice [S. Vailhé], iii, 2582. — Sa conception du monoénergisme en Jésus-Christ, 1261; xv, 207-08; appliquée au monothélisme, x, 2307, 2309-10; cf. 187, 189, 190. — Sa responsabilité et son rôle dans le monothéisme, iii, 1261; vii, 98-99, 103, 110, 119; xiv, 2008, 2318, 2319, 2379-80. — Condamnation; vii, 112, 116, 120, 123; iii, 1269; x, 193. — Cité : vii, 105, 114; xv, 280. — Hefele-Leclercq, iii, 333-343.

CZACKI, nonce à Paris. — ix, 344-45. — Sa lettre sur le composé humain et l'opinion thomiste, vi, 550-51, 557, 575.

CZEPANSKI (Jean-Laurent). — Notice [A. Palmieri], iii, 2584.

CZOBLE, médecin et naturaliste français (1819-1873). — Sa méthode et le matérialisme moniste, x, 295-96.

p. 179 sq.; et du P. Buzy, *Les symboles de Daniel*, *ibid.*, 1918, p. 403 sq. — Le commentaire du P. Linder, *Commentarius in librum Daniel*, Lethielleux, 1939, représente un effort de l'exégèse traditionnelle. — Opinions plus nuancées et bibliogr. récente dans L. Dennefeld, *Les grands prophètes*, dans *La sainte Bible*, Letouzey, 1946. — Voir aussi Gruenthaner, *The four Empires of Daniel*, dans *Catholic biblical Quarterly*, janv. 1946, p. 72 sq., 201 sq.; J. Steinmann, *Daniel*, Éd. du Cerf, 1950; [J. de Menasce, dans la *Bible de Jérusalem*, Éd. du Cerf, 1954.]

« Citons, parmi les très importants travaux non catholiques : Montgomery, *Daniel*, dans *International critical commentary*, Édimbourg, 1927. — A. Bentzen, *Daniel*, dans *Handbuch zum A. T.*, Tubingue, 1937; [2e éd., 1952]. — H. L. Ginsberg, *Studies in Daniel*, New-York, 1948. — S. Driver, *Daniel*, dans la *Cambridge Bible*, 1901 (classique et modéré). »

La question du mode de composition du livre de Daniel reste toujours ouverte. On sait que les divisions organiques de cet écrit sont : I-VI (cycle des épisodes hagiographiques, où Daniel, un Juif, situé à la cour de Babylone, y acquiert la position d'un nouveau Joseph; les épisodes aboutissent tous à la glorification du Dieu unique, qui protège son peuple); VII-XII (cycle des visions, où est décrite prophétiquement, à plusieurs reprises, l'histoire du Proche-Orient jusqu'à l'avènement du royaume de Dieu); XIII-XIV (appendices où Daniel apparaît sous l'image du jeune juge plein de sagesse dans l'épisode de Suzanne; suivent les histoires de Bel et du Dragon). Ce qui complique la question, c'est le fait de la succession de trois langues qui ne correspondent pas exactement aux divisions organiques. I-II, 4 *a* est en hébreu, ainsi que VIII-XII. II, 46-III, 28; III, 91-VII sont en araméen. III, 24-90 (2 psaumes) et XIII-XIV sont en grec. Ces parties grecques sont à comparer aux additions d'Esther et ne posent pas de question trop difficile. Mais le passage de l'hébreu à l'araméen et vice versa constitue une des énigmes de l'A. T. La solution la plus simple est de penser qu'en I-II, 4 *a* l'auteur a voulu présenter son héros en utilisant la langue sacrée, avec peut-être le souci de faire pénétrer plus aisément le livre dans le canon. Il a pu traduire en hébreu ce qui existait déjà en araméen. Quant à VIII-XII, il l'aura composé directement en hébreu, avec les maladresses d'un auteur bilingue qui pensait en araméen; il écrivait à une époque de réveil national, qui redonnait vigueur à la langue des pères (II Mach., VII, 8). La question de composition est liée à celle de la date. On s'achemine actuellement vers des solutions complexes. La série I-VI, à laquelle VII est ajouté comme un appendice, contient un matériel prémacchabéen et représente les éléments d'un recueil antérieur au IIe s. Peut-être même l'éditeur grec de Daniel a-t-il puisé à ce recueil les épisodes de XIII-XIV. La série VIII-XII est écrite sous le règne persécuteur d'Antiochus IV Épiphane; elle pourrait n'être pas d'une seule venue, mais est écrite en tout cas entre déc. 167 (« l'abomination de la désolation » narrée en I Mach., I, 57) et déc. 164 (restauration du culte au Temple). Cette datation d'ensemble n'entre pas dans les détails : ainsi le chapitre II aurait été retouché vers 245 (ỳ. 42-43) et le chapitre VII réajusté à l'époque macchabéenne. On peut se reporter pour cette théorie d'ensemble aux études suivantes que différencient cependant des nuances appréciables : H. Cazelles, *Daniel*, dans *Catholicisme*, III, 447-53; T. Chary, *Les prophètes et le culte à partir de l'exil*, Tournai, 1955, p. 236-43; H. L. Ginsberg, *Studies in Daniel*, New-York, 1948.

Quant à la prophétie des 70 semaines, on s'en tiendra à l'exégèse aujourd'hui classique de Calmet, reprise par Lagrange et dans le *D. T. C.* : Cyrus, Onias III et Antiochus IV sont visés en IX, 25-27. Toutefois les 62 semaines qui sont au centre de la série (7+62+1) et qui étaient comprises « comme un chiffre rond » ont reçu une explication plus obvie. Car si les 7 premières semaines, comptées de 587 à 538, représentent bien 49 ans, et si la dernière, comptée de 171 (meurtre d'Onias III) à 165, en représente bien 7, les 62 semaines centrales, qui devraient représenter 434 ans, n'en représentent en fait que 367. Or R. H. Charles (*A critical and exegetical commentary on the Book of Daniel*, Oxford, 1929, p. 245-46) a montré que l'auteur suit une computation défectueuse par excès, attestée aussi chez le Juif égyptien Démétrius (vers 200 av. J.-C.) et chez Josèphe.

Enfin, le Daniel dont il est question en Ez., XIV, 12-60 et XXVIII, 3 n'est point le héros de notre livre. La référence est au roi Danel, dont un poème, découvert à Ras-Shamra et qu'on intitule aujourd'hui « La légende d'Aqhat, fils de Danel », nous a conservé quelques traits : ce monarque de la légende phénicienne, juste et sage, a sans doute rendu la vie à son fils par la prière.

A. GELIN.

4° *Règles pratiques.* — Pour le pasteur d'âmes au for externe, IV, 127. — Pour le confesseur au for interne, 130. — Sur la coopération aux danses, 132.

Voir *Catholicisme :* art. *Bal*, II, 1181 (R. Brouillard); *Danse*, III, 457, 458 (Id. et A. Bride); *Danse religieuse*, 460. Dans *D. Soc.*, III, 94-106 (J. Morienval); *Ami du clergé*, 1924, p. 145-49; 1937, p. 531-32; 1938, p. 389-90; 1947, p. 806-10 (Si le curé d'Ars revenait aujourd'hui...); 1948, p. 75-76 (jurisprudence).

DANSEURS. — Secte des Pays-Bas [G. Bareille], IV, 134-37.

DANTE ALIGHIERI. — Si Dante (1265-1321) doit avoir une place dans le *D. T. C.*, c'est surtout en raison de son œuvre capitale, *La Divine Comédie*. « Le poème est divisé en trois parties ou *cantiche*, chacune consacrée à l'un des trois mondes de l'au-delà. Dans l'Enfer et le Purgatoire, c'est Virgile qui est le guide de Dante; dans le Paradis, c'est Béatrice. On s'accorde, en général, à voir dans Virgile une allégorie de la Raison, dans Béatrice, celle de la Théologie; mais on dirait peut-être mieux, avec Giovanni Papini, que Virgile représente la Poésie et Béatrice l'Amour.

« Au cours de son voyage, Dante est censé rencontrer les personnages les plus illustres du passé et ses plus notables contemporains. Ces rencontres et ce dont il est amené à être le spectateur sont pour lui l'occasion : 1. d'exposer quelques-unes des principales thèses dans lesquelles se condensait alors le savoir, thèses théologiques surtout, mais aussi philosophiques, voire scientifiques; 2. d'évoquer les principaux événements de l'histoire et de formuler d'un point de vue moral son jugement sur les faits et sur les hommes; 3. de donner expression à sa foi profonde, mais aussi à ses admirations et à ses ressentiments; 4. enfin de brosser d'admirables fresques, qu'il sait faire tenir parfois dans les dimensions d'un vers.

« Comme création littéraire, la *Divine Comédie* est une œuvre qui n'a pas sa pareille ni son égale. Joyau incontesté de la poésie catholique, elle est de nature à s'attacher même des incroyants; mais elle ne saurait être vraiment goûtée que dans le texte original. Comme œuvre de doctrine, elle constitue une sorte de Somme où le thomisme le plus orthodoxe trouve moyen de s'exprimer, sans perdre de sa précision, dans une langue deux fois portée à l'art, par les images et par la musique. Mieux qu'aucun autre, Dante a su y faire palpiter la Raison comme un cœur et allumer une flamme à l'intérieur des idées » (A. Valensin, dans *Catholicisme*, III, 462-63).

D. et S. Thomas d'Aquin, VI, 885; XV, 627, 628. — Influencé par Ubertin de Casale, jugement sur Célestin V, Boniface VIII, Benoît XI, 2029; cf. XIV, 2545; — sur Joachim de Flore et S. François, 2545; VIII, 1453; sur Anastase II, VII, 1673. — Place de Siger de Brabant au Paradis, au milieu des grands théologiens philosophes, XIV, 2051. — Peines diverses en Enfer, V, 114. — Béatrice, symbole de l'Amour, X, 2613. — Cité : XV, 3505.

Le P. Valensin indique une bibliographie française, dont nous extrayons les ouvrages suivants : H. Hauvette, *Dante*, Paris, 1919; *Études sur « La Divine Comédie »*, 1922; L. Gillet, *Dante*, Paris, 1941; A. Masseron, *Pour comprendre « La Divine Comédie »*, 1939. — Le *D. T. C.* signale d'autre part quelques travaux d'Ozanam sur Dante, XI, 1707. Ajoutons le récent ouvrage du P. Aug. Valensin, *Le christianisme de Dante*, Paris, 1954.

DANTINE (Dom Maur), bénédictin de la congrégation de S.-Maur, né à Gonrieux (dioc. de Liège) le 1er avr. 1688, mort le 3 nov. 1746. — Chargé de continuer l'ouvrage de dom Coustant sur les *Décrétales*, il y travailla peu, mais réédita (aidé successivement par dom Le Pelletier, dom Toustaint et dom Carpentier) le *Glossaire* de Du Cange (4 vol.). Deux autres volumes parurent plus tard sous un autre nom, dom Maur ayant été relégué à Pontoise en raison de son attachement à « l'appel ». Il collabora ensuite au *Recueil des historiens des Gaules*, de dom Bousquet. Il travailla surtout à la traduction des Psaumes sur l'hébreu, puis à l'*Art de vérifier les dates*, qui fut publié après sa mort par dom Clémencet, cf. *D. T. C.*, III, 47. — Voir aussi X, 437-38.

DANTYSZEK *(Jean de Curiis)*. — Notice [A. Palmieri], IV, 137.

DANZER (Jacques). — Notice [B. Heurtebize], IV, 137.

DAON (Roger-François). — Notice [J. Dauphin], IV, 137.

DAPHNOPATÈS (Théodore). — Notice [S. Pétridès], IV, 139. — *Catholicisme*, III, 465.

DAPONTÈS (Constantin). — Notice [L. Petit], IV, 140.

DARABANT (Ignace), évêque catholique d'Oradéa (Roumanie). — Fondateur du séminaire roumain uni de ce diocèse, XIV, 47; cf. 48, 50.

DARBOY (Georges), archevêque de Paris. — Vie. Œuvres [A. Largent], IV, 141-44. — Son libéralisme au conc. du Vatican et antérieurement, IX, 604, 605-06, 607; XV, 2541, 2543, 2562, 2568, 2575, 2576, 2579; cf. 2817 (L. Veuillot); XIII, 1385-86 (propositions des anglicans pour le conc. du Vatican). — Cité : VI, 727; XI, 1715; XII, 427. — *Catholicisme*, III, 465-67.

DARBY (John Nelson). — Notice [J. de la Servière], IV, 144. — Darbystes, fraternités ou frères de Plymouth, 145-46; cf. XIII, 854; XIV, 96, 97.

DARCY. — Voir *Cadry*.

DARIAN (Joseph), archevêque maronite († 1920). — Sur le monothélisme moral, X, 9.

DARMET. — Cité sur les rapports du naturel et du surnaturel, XIV, 2665.

DARVARIS (Démétrius). — Notice [L. Petit], IV, 146.

DARWIN (Charles), savant naturaliste anglais (1809-1882). — En publiant (1859) son livre sur l'*Origine des espèces*, Darwin s'inspire à la fois des réflexions suggérées par une croisière sur les côtes de l'Amérique du Sud, des croisements opérés par les horticulteurs et les éleveurs pour modifier les espèces végétales et animales, et enfin des théories de l'économiste Malthus (la population s'accroît en progression géométrique, les subsistances s'accroissent seulement en progression arithmétique). Il en conclut qu'entre les individus ou espèces les plus proches par leurs besoins, il existe une « concurrence vitale », une sorte de *lutte pour la vie*. Il en résulte une sélection naturelle, analogue à la sélection artificielle des éleveurs et, en définitive, une « survivance des plus aptes » (Spencer).

Sur cette théorie, voir XIII, 1772; cf. 987; XV, 1367, 1368; X, 292, 293. — Évolution et finalité, II, 2037. — Difficulté d'admettre l'existence d'un Dieu personnel, IV, 1288. — Cité : X, 315, 317; I, 1563, 328; XI, 393; XV, 1380, 1394.

DATAIRE (Pénitencerie apostolique). — Fonctions, XII, 1147; cf. III, 1940-41, 1959. — Voir *Daterie*.

DATERIE APOSTOLIQUE. — Voir *Cour romaine*, § IV, *Offices de la Curie romaine*.

DATHENUS (Pierre), ministre calviniste du XVIe s. — Sa controverse avec Latomus, VIII, 2625.

DAUBENTON *(Guillaume)*, prédicateur et théologien jésuite, né à Auxerre (1648), mort à Madrid (1723). — En 1713, il semble avoir pris part, sur l'ordre de Clément XI, au projet de Constitution qui devint la bulle *Unigenitus*, cf. *D. T. C.*, XV, 2071, 2077. — Sur une lettre de Fénelon, XIII, 1500. — *D. B. F.*, III, 1481-83; *Catholicisme*, III, 474.

DAUBENTON ou **DAUBENTONNE** (Jeanne), hérétique du XIVe s. — Notice [G. Bareille], IV, 147.

DAUBERMESNIL (François-Antoine). — Notice [C. Constantin], IV, 148. — Voir *Théophilanthropique* (Culte), et XV, 518.

DAUDE (Adrien). — Notice [J. Brucker], IV, 149.

DAUNOU (Jean-Claude-François). — Notice [A. Ingold], IV, 149.

DAUPHIN ou **DELFINI** (Jean-Antoine). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IV, 150.

DAURES (Louis). — Notice [R. Coulon], IV, 151.

DAUSCH (Pierre), exégète allemand (1864-1944). — Défenseur de la tendance conservatrice. Auteur d'une formule qui a fait fortune : « Dire que Dieu est l'auteur du fond et l'homme, l'auteur de la forme, c'est pratiquer la « vivisection » dans l'action de l'inspirateur de la Bible »

(*Die Schriftinspiration, eine biblisch-geschichtliche Studie*, Fribourg-en-Br., 1891). Ses écrits : *Die Schriftinspiration*, 1891; *Der Kanon des Neuen Testament*, 1908; 4e éd., 1921; *Kath. Bilderbibel*, 1909; *Das Johannes-Evangelium*, 1909; 3e éd., 1911; *Jesus und Paulus*, 1910; 3e éd., 1914; *Das Leben Jesu*, 1910; 3e éd., 1914; *Kirche und Papsttum, eine Stiftung Jesu*, 1911; 3e éd., 1921; *Die Inspiration des N. T.*, 1912; *Die Wunder Jesu*, 1912; *Die synoptische Frage*, 1914; *Die Zweiquellentheorie*, 1915; *Die drei älteren Evangelien*, 1918; 4e éd., 1932; *Christus in der modernen sozialen Bewegung*, 1920; *Der Wunderzyklus und die synoptische Frage*, 1923.

Voir E. Hocedez, *Hist. de la théol. au XIXe s.*, III, 138.

Sur l'inspiration, VII, 2151, 2152, 2153, 2187, 2191, 2196, 2200, 2202; — sur le problème synoptique, XIV, 3016 (bibl.). — Cité : VII, 2082, 2093, 2191. A.-W. ZIEGLER.

DAVIANOS (Xavier-Émile). — Notice [S. Pétridès], IV, 151.

DAVID, deuxième roi du peuple de Dieu. — 1° *Histoire*. — 1. Le règne de D., XIII, 2777-80; cf. 2776, 2781, 2782, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2791; XI, 1978, cf. 1979, 1981, 1983, 1991; VIII, 1851. — Voir *Coran*, et III, 1807. — 2. Élection gratuite de Dieu, IV, 931; X, 583. — 3. Quelques faits : D. et Goliath, IV, 971; XIII, 2777, 2781, 2785; cf. 1097. — Amitié de Jonathas, VIII, 2777; XV, 183. — Exécution des messagers annonçant la mort de Saül et d'Isboseth, 1983; — des sept descendants de Saül, IV, 973. — Polygamie, IX, 2053. — 4. Vieillesse, XIII, 2806; — et rappel du souvenir de D., 2811, 2815-16, 2820, 2831. — 5. Péché de D., IX, 2055; XIII, 2779, 2788, 2789; XIV, 1141, 1145; cf. XIII, 1589 (prop. laxiste n. 50). — 6. Généalogie davidique, XI, 1985, 1988; XIV, 374, 376, 378, 381; — du Christ, VIII, 1142-44; cf. 1248.

2° *David et le culte de Dieu*. — Protection de Dieu, IV, 971-73; — piété et foi de D., 973-75; cf. XIV, 873-74. — Développement du culte divin, XI, 1977, 1991; cf. XIII, 2832. — Doctrine élevée sur Dieu, IV, 971-75; XIII, 2792-2802 *(passim)*. — Prières de D., XI, 1992, 2111, 2124-25, 2134; cf. 2130.

3° *David prophète et poète*. — Inspiration de D., VII, 2072; XIV, 880; cf. 879. — Prophéties et espérances messianiques, V, 2360, 2362; VIII, 1117-19; X, 1421-25; cf. 1429, 1431, 1542; XIII, 2837, 2838; cf. 2840; — oracles sur Babylone (Théodore de Mopsueste), XV, 250. — Le psalmiste, XIII, 1103, 1104; cf. 1093-94, 1098; XV, 249-50 (Théodore de Mopsueste); — références aux psaumes indiqués, XIII, 1104 : ps. VIII, 1117, 1128; ps. IX, 1122; ps. X, 1122; ps. XV, 1133; ps. XVI, 1143, 1146, 1147; ps. XVIII, 1119, 1140; ps. XIX, 1117, 1132, 1133; ps. XXIII, 1129; ps. XXIV, 1115, 1119; ps. XXIX, 1122, 1125; ps. XXXII, 1135, 1138; ps. LI, 1131, 1135; cf. XIV, 1136.

Cité : X, 1721; XIII, 2840; XIV, 3039.

Références bibliographiques au mot *Psaumes;* voir *Catholicisme*, III, 479-85 (H. Cazelles); *D. B. S.*, II, 287-330 (Pirot).

DAVID (Claude). — Notice [B. Heurtebize], IV, 152.

DAVID (Clément-J.), archevêque syrien de Damas. — Sur les Maronites, X, 17; bibliographie, 140; — sur Marouta de Maypherqat, 147.

DAVID (Daniel) *(Natchinsky)*. — Notice [A. Palmieri], IV, 152.

DAVID (Pierre). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IV, 153.

DAVID (Mme Renée). — Eugénisme répréhensible, IX, 2311.

DAVID D'AUGSBOURG. — Vie. Œuvres. Doctrine [G. Bareille], IV, 153-57.

On trouvera dans l'article que lui consacre le P. Longpré, dans *Catholicisme*, une bibliographie nouvelle intéressante. Cf. *D.H.G.E.*, VIII, 980-87 (Fr. M. Henquinet).

DAVID DE BEIT-RABBAN (VIIIe s.), théologien jacobite syrien. — XIV, 3029-30.

DAVID DE DINAN ou **DE DINANT.** — Vie. Erreurs [G. Bareille], IV, 157-60. — Panthéisme, XI, 1866; XV, 1725; cf. I, 938-39; III, 2080; IV, 1170; V, 430; — sur l'eucharistie, 1241.

Voir G. Théry, *Autour du décret de 1210. David de Dinant. Études sur son panthéisme matérialiste*, dans *Bibl. thomiste*, VI, 1925; A. Birkenmayer, *Découverte de fragments manuscrits de David de Dinant*, dans *Rev. néoscolastique*, 1933, p. 200-29; F. de Vaux, *Note conjointe sur un texte retrouvé de David de Dinant*, dans *R. S. Phil.*, 1933, p. 243-45. P. GLORIEUX.

DAVID DISHYPATOS. — Sur la doctrine palamite, XI, 1754, 1796.

DAVID-GEORGE (Joris). — Notice [A. Ingold], IV, 152; cf. VI, 808.

DAVID DE MENEVIA. — Auteur d'un pénitentiel breton, XII, 1163.

DAVIDIS (François). — Antitrinitaire de la fin du XVIe s., XIV, 2328; XV, 1777.

DAVIDSON (Randall-Thomas), archevêque de Cantorbéry, mort en 1930. — Favorable à l'œcuménisme chrétien, XV, 2221.

DAVY (Georges), sociologue français contemporain. — Auteur de différents ouvrages : *Éléments de sociologie; Le droit, l'idéalisme et l'expérience; Des clans aux empires* (avec collaboration de M. Moret); *Foi jurée;* et de nombreux articles. — Cité : IX, 2307, 2308.

DAVY DU PERRON (Jacques et Jean). — Voir *Du Perron*.

« DE ALEATORIBUS ». — Voir *Aleatoribus*.

DEBIÈVRE (Michel), théologien jésuite. — Auteur d'une remarquable étude, *La définition du conc. de Vienne sur l'âme*, dans *R. Sc. rel.* — Cité : VI, 547, 548-49, 558; XV, 2977.

DEBONNAIRE ou **DE BONNAIRE** (Louis). — Notice [B. Heurtebize], IV, 160.

DEBORA, femme juge en Israël. — Histoire, VIII, 1841-43, 1856-57. — Cantique de D., 1833, 1842. — Culte du palmier et du tombeau de D., 1841; XIII, 2315. — Citée : VIII, 1837, 1851.

DEBORS-DESDOIRES (Olivier). — Notice [A. Ingold], IV, 161. — Sur le nombre des élus, 2354.

DEBRECINUS (Jean). — Notice [E. Mangenot], IV, 161.

DÉCALOGUE. — Voir *Commandements de Dieu*.

DÉCANAT. — 1° Circonscription territoriale ecclésiastique : « L'évêque doit distribuer son territoire en régions ou districts, composés de plusieurs paroisses et appelés décanats, archiprêtrés ou vicariats forains... »

2° Dignité : décanat du Sacré Collège, voir *D. T. C.*, II, 1721 (*Tables*, 524); — de la Rote, voir *Cour romaine*, § Tribunaux ecclésiastiques, et XV, 1522; — du chapitre (non prévu expressément au Code; mais le doyen est souvent la première dignité du chapitre); — de faculté, canonique ou civile; — du vicaire forain ou « doyen ».

DÉCENCE. — Partie potentielle de la tempérance, *D. T. C.*, XV, 98. S. Thomas en traite d'un mot dans la IIa IIae, q. CLXVIII, art. 1 : avec Andronicus, il « distingue deux qualités qui doivent régler les mouvements extérieurs : la bonne tenue [*ornatus*], qui se rapporte à la personne elle-même et qu'il définit la science des bienséances, *scientia circa decens*, dans les gestes et le maintien; la bonne ordonnance [le bon ordre, cf. XV, 98], qui se rapporte aux affaires et circonstances variées et qu'il appelle un esprit de discernement, *experientia separationis*, c.-à-d. le savoir-faire diversifié suivant les actions ».

DECHAMPS (Étienne), ou *Agard de Champs*. — Notice [J. Brucker], IV, 176. — Thèses sur le libre arbitre, VIII, 469; cf. X, 2174. — Sur le probabilisme de la Compagnie de Jésus, XIII, 517. — Sur la distribution des grâces, XV, 3371. — *Catholicisme*, IV, 508 (P. Mech).

DECHAMPS (Victor-Auguste-Isidore), cardinal. — Vie. Œuvres. Doctrine [A. Largent], IV, 178-82. — Son apologétique, I, 1563; IV, 180-81; III, 2226;

XIII, 694; XV, 2207. — Sur la liberté, IX, 685. — Liberté divine dans la création, III, 2143. — L'Immaculée Conception, VII, 1216-17. — Infaillibilité pontificale au conc. du Vatican, XV, 2546, 2550, 2551, 2556, 2562, 2564, 2569, 2570.

DÉCHAUSSÉS, secte contemporaine de S. Augustin. — Notice [G. Bareille], IV, 182.

DÉCHAUSSÉS. — Augustins ou Récollets, I, 2474. — Carmes, II, 1782-83, 1785-88. — Franciscains, dits Observants ou Alcantarins, VI, 818, 819; XII, 1796-97. — Voir les articles se rapportant à chacun de ces ordres religieux.

DÉCIMES. — Histoire des D. ecclésiastiques, II, 874-75; VII, 1249-51; — réactions pontificales, XI, 1892. — Voir *Dîmes*, et III, 1541-42.

DÉCISION. — Indications canoniques [P. Fourneret], IV, 182-85. — Décisions de la Rote, 182; cf. XV, 1522. — Utilité, IV, 183. — Origine de la procédure, 184; XV, 1523. — Recueils, IV, 184.

De *Catholicisme*, III, 511 (A. Bride) : « En vertu de l'usage et sans qu'il y ait sur ce point de règle établie, les décisions du S.-Siège reçoivent des dénominations spéciales selon le dicastère d'où elles émanent. D'une manière générale, les termes de *décision* ou de *sentence* sont réservés pour les actes émanés des tribunaux (Rote, Signature, S.-Office). Les décisions doctrinales portent plutôt le nom de *définition* ou *déclaration* (S.-Office, pape, concile). En matière administrative, on emploie plutôt les termes de *résolution*, conclusion (S. C. du Concile). La Propagande procède par décrets et *instructions*.

DECKERS (Jean), théologien jésuite (1560-1619). — Enseigna la philosophie et la théologie à Douai, puis à Louvain. — Hurter, III, 225.

Controverse avec Estius au sujet du molinisme, V, 877. — L'enquête d'Aquaviva (1612-1613) et l'observation de D., VIII, 1027, 1046.

DÉCLARATION DE 1682. — Voir *Assemblées*, § Assemblées générales du clergé (Ancien Régime) [*Tables*, 280].

DÉCLARATION DES DROITS (DE L'HOMME). — Principes de 1789, IX, 512; — insérés dans la Constitution civile du clergé, III, 1541, 1546, 1583, 1593; cf. XV, 2007; XIII, 1760; — condamnés par Pie VI, IX, 513; XV, 2007; — influence voltairienne, 3468. — Évolution vers le libéralisme catholique, IX, 530-32, 570, 581, 584, 624; — les principes du *Syllabus*, 591; XV, 2909.

DECLAREUIL (J.). — Rome et l'organisation du droit, XIII, 827.

DÉCOLLETAGE. — Voir *Danse*, et IV, 113-15; cf. IX, 1338.

« DE CONDIGNO », « DE CONGRUO ». — Voir *Mérite*.

DÉCRET. — Définition au point de vue canonique [P. Fourneret], IV, 205. — D. *pro Armenis, pro Jacobitis*, voir *Conciles*, § Conc. de Florence (*Tables*, 673). — D. *Tametsi*, voir *Conciles*, § Conc. de Trente (*Tables*, 683). — D. *Ne temere*, voir *Concile* (Congrégation du) (*Tables*, 655).

DÉCRÉTALES. — Étude générale [A. Villien], IV, 206-12. — Définition, sens divers, 202; XIV, 2172.

I. Recueil de collections. — I. AVANT GRATIEN. — 1° *En Orient.* — Écrits pseudo-apostoliques, IV, 207, 1838 (*Tables*, 218-23, 517). — *Codex canonum (synodicon)*, dit *Græca auctoritas*, VI, 1838; cf. Jean le Scholastique, VIII, 830; IV, 1838; XII, 1846; et *Nomocanon en 14 titres*, 1846; cf. XIV, 2074. — Canons du conc. *in Trullo*, XIII, 1583-94; et du IIe conc. de Nicée, XI, 426-40. — Conc. de Photius, XII, 1545-47; cf. XIV, 2074.

Voir, dans Hefele-Leclercq, deux appendices importants : I, *Les conciles grecs dans les collections canoniques de l'Occident* (III, 1149-1200); — II, *La collection canonique nestorienne* (III, 1201-14); — cf. *D. T. C.*, XI, 313-14.

2° *En Occident.* — 1. *Collections de genre chronologique.* — *Prisca* ou *Itala*, IV, 1838. — Denys le Petit, *Dionysia (Dionysia-Hadriana)*, 448-49, 1839; VI, 1176, 1734; XI, 520, 1879, 1882, 1886; XII, 814, 1172. — *Avellana*, VI, 1734. — *Statuta Ecclesiæ antiqua*, IV, 1839 (*Tables*, 701). — *Hispana (Isidoriana)*, 207, 1838, 1839; VI, 1734; XII, 814, 1170, 1172; XIII, 2346, 2421 (cf. d'Aguirre, I, 840-41). — *Quesnelliana*, IV, 207 *(Codex can. Ecclesiæ Romanæ)*.

2. *Collections de genre systématique.* — *Breviatio canonum* (attribuée à Ferrand Fulgence), VI, 1734. — *Concordia canonum* (de Cresconius), 1734 (cf. *Catholicisme*, II, 1470 « Cresconius Gallicus »). — *Capitula* de Braga, X, 205; VII, 2542, 2548, 2550, 2553; XIII, 2346; XIV, 2410. — *Hiberna* (ou *Hibernensis*), VI, 1734 (collection irlandaise); XII, 1163, 1170; XIV, 1179. — Capitulaires (*Tables*, 520). — *Capitulare* et pénitentiel de Théodulfe d'Orléans, III, 528, 889; IV, 1335; XIV, 1176; XV, 333. — Hincmar de Reims *(Opusculum LV capitulorum)*, III, 818; IV, 2216; VI, 2485. — Raoul (Rodolphe) de Bourges, IV, 1335; XII, 1172; XIV, 1177. — Collection *Dacheriana* (ainsi nommée de son premier éditeur, dom Luc d'Achéry, I, 311), voir *Tables*, 19. — Décrétales pontificales du VIIIe s., XII, 864.

On ne saurait omettre les *pénitentiels* qui renferment des textes empruntés aux collections de cette époque. Pénitentiels : irlandais, XII, 1162; bretons, 1163; de S. Colomban, 1164; cf. 855 (*Tables*, 642); Cumméan, 861, 1165 (*Tables*, 883); recueils théodoriens, 1166, 1176, 1177, 1178; cf. XV, 231. — Pénitentiels dérivés : Bède, II, 525; XII, 1163 (*Tables*, 391); Egbert, 873, 1168, 1175; cf. IV, 482; de S. Colomban, XII, 1169; cf. III, 374, 889; de Cumméan et de Théodore, 524; IV, 482, 483, 1470, 1474; XII, 1169-70; XIV, 1179, 1181; cf. I, 163; XII, 495, 858; VII, 1438; *Sangalense tripartitum* et *Capitula judiciorum*, XII, 873, 900, 1171, 1175, 1177. — Cf. I, 494; III, 889.

3. *Réaction carolingienne contre les pénitentiels.* — Conciles réformateurs, XII, 1172 (*Tables*, 728).

Pénitentiels nouveaux : Halitgaire, XII, 863, 1173 *(Quadripartitus)*; cf. I, 164, 167; VI, 2035-36; XIV, 1173-74, 1182; Pseudo-Théodore, IV, 1470; XII, 849; XV, 231; et le *Discipulus Umbrensium*, XII, 857, 1175. — Groupes pénitentiels : pseudo-romains et insulaires, 1174-75; le *Corrector sive Medicus* (de Burchard de Worms, voir *infra*), 1175-76; *Summa de judiciis omnium peccatorum*, 899, 1176; *Collectio XII partium*, VI, 1736; IX, 2130; XII, 1176.

4. *Dernières collections avant Gratien.* — *a)* Avant la réforme grégorienne : Abbon de Fleury, IX, 2130 (*Tables*, 4). — Anselme de Milan (dédiée à), IV, 1839; VI, 1735; IX, 2139; XII, 1175. — Burchard de Worms (coll. en 5 livres; *Corrector*), III, 528, 818, 834, 877; IV, 1335, 1839, 2216; V, 1294; VI, 1733-39 *(passim)*; IX, 1524, 2130, 2131; XI, 1887; XII, 897, 899, 903, 906-08, 1176-77; XIII, 1452; XIV, 1175, 1177, 1183-84, 1185 (*Tables*, 489). — Réginon de Prümm, III, 528, 817, 877, 886; IV, 1335, 1839, 2216; V, 1977; VI, 1735; XII, 880, 899, 1175; XIII, 1452, 2118; XIV, 1183. — Collection en 74 titres, VI, 1736, 1738; IX, 2132. — Anselme de Lucques, IV, 1839; VI, 1737; VII, 2048; IX, 2132; XI, 1288, 1887; XII, 900 (*Tables*, 179). — Cardinal Deusdedit, IV, 647-48, 1839; VI, 1737; VII, 1714; XI, 1288, 1887; XII, 1177; XIII, 2416. — Bonizon de Sutri, VI, 1737; IX, 2137; XII, 900, 1177 (*Tables*, 468). — Atton de Verceil, *Capitulare*, III, 522, 817-18; IX, 2132; XI, 1887; XII, 898 (*Tables*, 293). — *b)* Après la réforme grégorienne : Alger de Liège, *Liber de misericordia et justitia*, VI, 1739; cf. XIII, 2421; XIV, 1293. — Yves de Chartres, *Tripartite*, *Décret*, *Panormia*, I, 166; II, 866; III, 877; IV, 1839; V, 1274, 1297, 1987; VI, 1728, 1734, 1738-39; VII, 1672, 1714, 2048; IX, 2138; X, 1042; XI, 1292, 1887; XII, 900, 1177, 2717, 2721; XIII, 302, 1448, 2419; XIV, 1293; XV, 3629-33. —

Cardinal Grégoire, *Polycarpus*, vi, 1739; ix, 2139. — Collections : *britannica*, 2139; — de Saragosse, 2139. — Voir d'autres collections dans *Catholicisme*, ii, 1304-06 (A. Bride).

Pénitentiels : depuis la réforme grégorienne jusqu'au *Décret* de Gratien, xii, 1177-78; cf. 903. Voir également xiv, 1170.

II. Le Décret de Gratien. — 1° *Gratien, son œuvre canonique* [A. Villien], vi, 1727-31; son autorité, 1730. — Cf. la IIe part. de l'art. Gratien, *La théologie* (de Gratien) *dans ses sources et chez les glossateurs de son « Décret »* [J. de Ghellinck], 1731-51, à laquelle renvoient plusieurs références précédentes.

2° *Références doctrinales et canoniques au « Décret ».* — Absolution, i, 166; adoption, 422-23; — adultère, 485-86, 489-90, 492. — Biens ecclésiastiques, ii, 802. — Carême, 1738-39; — censures, 2123; — communion, iii, 527, 528, 529; — confession, 877, 881-82; — curés, 2440. — Danse, iv, 132; — décrétales, 207; — démons, 406; — déposition, 451, 460, 478-80, 488, 493, 496, 498, 503, 505, 515, 517, 519; — dévolution, 676; — dimanche, 1335; — dispenses, 1429, 1433; — divination, 1449; — divorce, 1466-67; — donation de Constantin, xiv, 2073; — droit canonique, iv, 1837, 1839. — Église, 2217; — élection des papes, 2282-83, 2291, 2313; — empêchements de mariage, 2445; cf. v, 454; — épilepsie, 361-62; — erreur (empêchement de mariage), 454; — eucharistie, 1271, 1274 (présence réelle), 1294-95 (transsubstantiation), voir *Messe;* — eunuques, 1516. — For (privilège du), vi, 530, 534; — fuite pendant la persécution, 962-63. — Gélase Ier, 1179; — gouvernement ecclésiastique, 1536; — guerre, 1915-16, 1917-18. — Hérésie, 2223; — honnêteté publique, vii, 63; — honoraires de messes, 75, 78, 89. — Immunités, 1220, 1236, 1239, 1257; — impuissance, 1438; — Inquisition, 2037, 2048, 2056; — interdit, 2285; — irrégularités, 2543, 2548, 2550. — Lois, ix, 891; — luxure, 1346. — Magie, 1522-23; — mariage, 2149-51, 2154-55, 2159, 2161, 2163; cf. iv, 2445 (empêchements), 1465-67 (impuissance); cf. vii, 1438; v, 454 (erreur); — messe, x, 1042-43. — Pape : élection, iv, 2282-83; infaillibilité, vii, 1672-73, 1711; pouvoir, xi, 1887; xii, 2721-22; primauté, xiii, 304; — pénitence, xii, 894, 897, 901-03, 959-60; — pénitentiels, 1178; — Pierre Lombard et Gratien, 1964; cf. ix, 2151; xiii, 2425, 2428; — prescription, 128; prêtresses, xiii, 161; — procès ecclésiastiques, 622; — promulgation de la loi, 686. — Quatre-temps, 1452. — Reliques, xiii, 2354; — Réordinations, 2419, 2422; — réserve, 2450; — reviviscence des péchés, 2645, 2648. — Sacrements, xiv, 547; — schisme, 1293; — sépulture, 1889, 1903; — simonie, 2144, 2145, 2147, 2150; — suicide, 2745. — Universités (enseignement), xv, 2238, 2241; — usure, 2342. — Viol, 3064; — violation, 3082. — Cité : v, 1386, 1896; xiii, 739. — Cf. Yves de Chartres, xv, 3629-34 *(passim)*.

III. Postérieurement a Gratien. — 1° *Compilations.* — 1. Bernard de Pavie (*Tables*, 430), cf. iv, 208; vii, 66, 1715; ix, 2139, 2157; xiii, 622, 1819, 2423.

2. Maître Rufin, v, 1263, 1276; xi, 1295; xii, 2722; xiii, 2423; xv, 469.

3. Compilation I, II, III, IV, V, iv, 208-09.

« La *Compilatio Ia*, dont le plan servit de modèle aux suivantes, est l'œuvre de Bernard de Pavie († 1213), alors professeur à Bologne... Tout comme la *Compilatio IIa* (œuvre du Gallois Jean Wales, entre 1210 et 1215), elle est une collection privée.

« La *Compilatio IIIa* (la deuxième dans l'ordre de composition) fut entreprise par Pierre de Bénévent, sur l'ordre d'Innocent III, qui la promulgua comme *authentique*, en 1210. C'est la *première* collection canonique officielle. Comme les documents qu'elle rassemblait étaient postérieurs à ceux de la *Compilatio IIa* (qui parut après), elle obtint le troisième rang dans la classification de l'école de Bologne.

« La *Compilatio IVa* (*probablement* authentique, dit Gasparri) contient les dernières décrétales d'Innocent III (de 1211 à 1216) et les canons du IVe conc. du Latran (1215).

« La *Compilatio Va*, qui contient les décrétales d'Honorius III (1216-1227), fut promulguée comme *authentique* par ce pape en 1226. Les auteurs de ces deux dernières collections ne sont pas connus avec certitude » (A. Bride, dans *Catholicisme*, ii, 1422-23).

4. *Autres collections.* — Les « premiers recueils (antérieurs à la *Compilatio Ia*) sont des œuvres *privées* d'auteurs inconnus; c'est leur contenu seul qui permet de conjecturer le lieu et l'époque de leur composition. On les désigne habituellement par le nom de la bibliothèque dans laquelle les mss. ont été découverts ou sont conservés...

Parmi ces très nombreuses collections, trois ont une importance particulière : l'*Appendix conc. Lateranen. III*, la *Parisiensis II*, et la *Bambergensis*, composée en France entre 1181 et 1185, et qui contient, outre les canons du IIIe conc. du Latran de 1179, des décrétales d'Alexandre III et de Lucius III; la *Lipsiensis* (Leipzig), la *Casselana* et d'autres collections moindres en dépendent. On peut encore mentionner : les *Dertusensis I, II* et *III* (Tortosa), les *Parisiensis I, III* et *IV*, la *Francofortana* (Francfort), la *Brugensis* (Bruges), la *Cheltenhamensis* (Cheltenham) » (A. Bride, dans *Catholicisme*, ii, 1306).

2° *Des « Décrétales » de Grégoire IX à nos jours.* — 1. Grégoire IX, ii, 209-11; cf. vi, 1806. — L'œuvre de S. Raymond de Peñafort, xiii, 1818-20. — Voir *Raymond de Peñafort* (S.). — *Correctores Romani*, iv, 210; vi, 1811. — Citations, ii, 210.

« Les *Décrétales* de Grégoire IX étaient, de par la volonté du pape, une collection *authentique;* tous les textes qu'elle renfermait, quelle que fût leur origine, ou même leur authenticité, quelles que fussent les modifications qu'ils avaient subies, avaient valeur légale universelle, dans leur partie dispositive, comme s'ils émanaient tous, en 1234, de Grégoire IX lui-même légiférant pour toute l'Église : *volentes ut hac... compilatione universi utantur in judiciis et scholis.* On pouvait même désormais invoquer comme loi non seulement le texte de chaque chapitre, mais encore celui des titres, dont l'énoncé donnait un sens complet, comme par ex. : *Ne, sede vacante, aliquid innovetur.*

« Cette collection était, de plus, une collection *exclusive : ut hac tantum compilatione universi utantur.* Tous les textes de droit commun non insérés au *Décret* de Gratien qu'elle ne reproduit pas étaient *ipso facto* abrogés; ne gardaient leur valeur que les textes de droit particulier ou encore les lois universelles authentiques contenues dans le *Décret* de Gratien » (F. Cimetier, *Les sources du droit canonique*, Paris, 1930, p. 70).

2. Collections postérieures avant Boniface VIII, iv, 211.

Ces collections sont celles d'Innocent IV, cf. vii, 1984; d'Alexandre IV, d'Urbain IV, de Clément IV, de Grégoire X, de Nicolas V. « Innocent IV publia trois collections officielles de ses propres décrétales (en 1246, 1250, 1254), plus une collection privée. Les collections (privées) des décrétales d'Alexandre IV, Urbain IV et Clément IV sont restées à l'état de mss. En revanche Grégoire X (1274) et Nicolas III (1280) promulguèrent officiellement la collection de leurs décrets » (A. Bride, dans *Catholicisme*, ii, 1306).

3. Le *Sexte* de Boniface VIII, iv, 211.

Le *Sexte* est ainsi appelé parce qu'il est un VIe livre ajouté aux cinq de l'œuvre de Grégoire IX. Boniface VIII y inséra ses propres décrétales et celles des papes antérieurs depuis Grégoire IX. L'art. Sexte, annoncé iv, 211, n'existe pas.

4. Les *Clémentines*, décrétales et décisions du conc. de Vienne, sous Clément V, iii, 68; iv, 211, publiées par Jean XXII; cf. xv, 2979.

5. Les *Extravagantes* [A. Villien], v, 1896-97.

6. Deux collections non officielles : Pierre Matthieu, IV, 211; II, 1245-46; — Grégoire XIII (cf. *supra, Correctores Romani*), Sixte-Quint, cf. XIV, 2234; et Clément III, IV, 211.

Les actes pontificaux doivent être cherchés ensuite dans des recueils aussi nombreux que variés, *Acta, Regesta, Monumenta*. Aujourd'hui l'organe officiel de ces actes est *Acta Apostolicæ Sedis* (*Tables*, 25). — Quant au *Codex juris canonici*, préparé par Pie X, XII, 1737, et publié par Benoît XV (*Tables*, 420), les références à ses canons seront données à *Droit (canonique)*.

II. Les décrétales, la théologie et la discipline. — Il s'agit ici des questions abordées dans le *D. T. C.* et pour lesquelles une référence a été donnée aux décrétales.

Abrogation des lois, I, 129; — absolution, 199-200; — abstinence, 263; — acceptation des lois, 297-98; — acception de personnes, 300; — adoption, 422, 423; — adultère, 467, 495; — Alexandre III, 717-21 (voir *Tables*, 72); — Alexandre VII (voir *Tables*, 73-75); — asile (droit d'), VII, 1257.

Baptême, II, 270, 274, 275, 279, 281-82, 285, 353, 371-72; — béghards, 532 (*Tables*, 392); — Benoît XII, 657 (*Tables*, 417); — biens ecclésiastiques, II, 847-48, 849, 853, 862, 864; — bigamie, 880, 881 (883-84, 885-86, irrégularité), 888; — binage, 894; — Boniface VIII, 899-1002 (*Tables*, 467); — bullaire, II, 1243-55 *(passim)* (*Tables*, 488).

Carême, II, 1743; — casuel, 1851, 1852, 1854; — Célestin V (sa démission), 2063; — censures, 2114, 2122, 2123, 2125, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2135; — chirurgie, 2392; — chrême (saint), 2407; — clauses apostoliques, III, 31, 33, 34, 38; — Clément V, cf. *supra;* — clercs, 226, 227, 233, 234; — clôture, 244, 249, 252, 253, 255; — commerce, 405; — communion, 485; — compétente (science), 607-11 *(passim);* — conclave, 713; — concubinage, 797; — confession (science acquise en), 960, 974; — continence, 1634, 1640; — contumace, 1750, 1752; — coutume, 1993, 1994, 1999; — crémation, 2318; — crime, 2327; — curé, 2436, 2442, 2443, 2446.

Danse, IV, 132; — délégation, 253, 254, 255-56; — démission, 267, 268; — déposition, dégradation, 462-64, 465-70 *(passim)*, 485, 486, 487, 488, 490, 493, 494, 495, 496, 503, 505, 506, 507, 511, 514, 515, 517; — dévolution, 675, 676, 677; — diacres, 719, 724; — dimanche, 1335; — dimissoires, 1349-50, 1351; — disparité de culte, 1419, 1420; — dispense, 1430, 1432, 1435; — divination, 1449; — divorce, 1466, 1467, 1474; — droit canonique, 1837-40 *(passim);* — duel, 1846-47, 1851-52; cf. I, 732, 738; XI, 1147.

Église, IV, 1836, 2217; — élection des évêques, 2259, 2269, 2270; — élection des papes, 2291, 2292-94, 2317-18; — épilepsie, V, 361, 362; — erreur (empêchement de mariage), 452, 454-55; — esclavage, servage, 486-87; — évêques, 1705, 1706, 1712, 1719-20; — excommunication, 1735-37, 1740-41, 1742.

Fiançailles, V, 2273-74; — for (privilège du), VI, 529-34 *(passim);* fornication, VI, 601.

Grégoire IX, voir *supra*, 912. — Guerre, VI, 1918, 1920.

Homicide, VII, 35; — honnêteté publique, 64, 66; — honoraires de messes, VII, 66, 72, 75, 78, 82, 85, 89.

Illégitime, VII, 745; — immunités, 1221, 1222, 1223, 1239, 1240, 1241, 1249, 1250, 1252, 1253, 1254, 1257, 1260; — impubères, 1427-28; — impuissance, 1438-39; — inceste, 1553; — indulgences, 1608; — infaillibilité, 1673, 1714-15; — Inquisition, 2018, 2033, 2040, 2043, 2047, 2049-50, 2060, 2065; — interdit, 2281-82, 2283; — interstices, 2347, 2348; — irrégularités, 2553, 2554, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2563.

Léon IV, IX, 315; — limbes, 765; — lois, 891, 894, 898.

Magie (sortilège), 1523; — mariage, IX, 2130, 2158-62 *(passim)*, 2163-64, 2173, 2188, 2189, 2196, 2201; — maronites, X, 86.

Ordalies, XI, 1147, 1148, 1149, 1152.

Pape, XI, 1879, 1886, 1887, 1889, 1896, 2206; — peines ecclésiastiques, XII, 635, 647-48; — pénitence, 791-92, 805, 813-14, 815, 816, 864-67, 895, 896, 897, 898, 902, 903, 921 (cf. I, 717-21), 939, 959, 963, 967-68; cf. 1081-82; — pénitentiels, collections, 1172, 1178; — Pierre Lombard, 1950; — pouvoir du pape, 2722; — prescription, XIII, 124, 128, 129; — primauté, 304-05; — procès ecclésiastiques, 622; — promulgation de la loi, 687, 688.

Réordinations, XIII, 2422, 2425, 2428; — restitution, 2483; — revalidation, 2575.

Sacrements, XIV, 549; — sépulture, 1889-90, 1895, 1903; — schisme, 1293-94; — simonie, 2144, 2145, 2150, 2153; — Sirice (S.), XIV, 2172; cf. IV, 206; — Sixte-Quint, cf. *supra*.

Témoignage (faux), XV, 85; — tribunaux ecclésiastiques, 1519; — tyrannicide (légitime défense), 1979.

Universités, XV, 2230, 2231, 2238, 2242; — Urbain III, 2288; — usure, 2342.

Viol, XV, 3064; — violation, 3074, 3079, 3082.

N.-B. — Les références, moins nombreuses depuis la lettre I, seront compensées par les références aux canons du Code. Voir *Droit (canonique)*.

DÉCRÉTALES (Les Fausses). — Étude [A. Villien], IV, 212-22. — 1. Le Pseudo-Isidore ou Isidore Mercator, 212; VIII, 111; — collections antérieures : *Hispana* (frelatée) d'Autun, XIII, 2404; cf. IV, 213; — pseudo-capitulaires de Benoît le Lévite (*Tables*, 423), I, 161-63, 166, 167, 492; IV, 214; XII, 866; XIII, 2404; — littérature symmachienne, XIV, 2986-90. — 2. Contenu des trois parties, IV, 212-13 : *a)* Papes cités dans le *D. T. C.* (par ordre chronologique) : Anaclet, I, 1142; — Clément I[er], III, 222; — Évariste, V, 1640; — Alexandre I[er], I, 709; — Xyste I[er], XIV, 2194; — Télesphore, XV, 82; — Hygin, VII, 357; — Pie I[er], XII, 1612; — Anicet, I, 1303; — Soter, XIV, 2423; — Éleuthère (?), IV, 2320; — Victor I[er], XV, 2869; — Calliste I[er], II, 1334; XII, 866, 1082; XIII, 1447-48; — Urbain I[er], XV, 2268; — Pontien, XII, 2553; — Antère, I, 1366; — Fabien, V, 2050; — Lucius I[er], IX, 1057; — Xyste II, XIV, 2195; — Marcellin, 2988-89 *(gesta Marcellini);* — Miltiade ou Melchiade, II, 1736; X, 1765; — Silvestre I[er], *Constitutum Silvestri*, XIV, 2073-75, 2987-89; — Marc, IX, 1959; — Jules I[er], VIII, 1917; — Damase, XIII, 2404-05; XIV, 2078; — Anastase I[er], I, 1169; — Sixte III, *Gesta de Xysti purgatione*, XIV, 2199, 2988; — Gélase I[er], VI, 1180; — Anastase II, I, 1163; — Symmaque, littérature symmachienne, XIV, 2986; — Hormisdas, VII, 176; — Agapet I[er], I, 557; — Silvère, XIV, 2066-67; — Grégoire le Grand, VI, 1779; — Dieudonné I[er], IV, 1300; — Jean IV, VIII, 599; — Vitalien, XV, 3117. — *b)* Matières abordées : carême, dispense de jeûne, II, 1743; — causes majeures, 2041; XIV, 2078; — chorévêques, XIII, 2405; — déposition des évêques, IV, 503-06; — Donation de Constantin, XIV, 2072-75; — métropolitains (limitation de leurs droits), XI, 517; — ordalies, 1146-47; — pénitence, XII, 846; — primauté pontificale, XIII, 299, 300; — pouvoir du pape, VI, 598; XI, 1882-83; — réordinations, XIII, 2404-05. — 3. Date de la collection, IV, 213-14. — 4. But, 214. — 5. Patrie de l'auteur, 215-18;

cf. IX, 314; XIV, 2074. — 6. Influence; droit canonique, IV, 1839; — S. Nicolas Ier, XI, 520-21; — Yves de Chartres, XV, 3629, 3631.

D. D. Can. (Naz); *D. A. F. C.* (d'Alès); *Catholicisme* (A. Bride). — *D. T. C.*, BINIUS, II, 900; FAGNAN, V, 2068; REIFFENSTUEL (Anaclet), XIII, 2129.

DÉCRÉTALISTES, DÉCRÉTISTES. — Au cours de certains articles, on rencontre ces deux expressions, dont le sens a besoin d'être précisé : *décrétalistes* : les juristes qui se sont adonnés à l'étude des décrétales; *décrétistes* : ceux qui ont commenté le *Décret* de Gratien. — *Catholicisme*, III, 520-21 (A. Bride).

DÉCRETS. — Collection de textes canoniques [P. Fourneret], IV, 205-06. — Voir *Gratien; Burchard de Worms; Yves de Chartres*, etc.

DECURTINS (Gaspard), député suisse et sociologue (1855-1916). — Chef du parti ouvrier dans son pays. Il avait la confiance de Léon XIII qui lui adressa un bref important, dans lequel le Souverain pontife prit position en faveur d'une législation internationale du travail. — Cf. IX, 356; X, 2041. — Appréciation sur Pascal, IV, 803; XI, 2190.

DEDEL ou **BOEYENS** (Adrien). — Voir *Adrien VI*, et I, 459.

DÉDICACE. — Temple de Salomon, XIII, 2807. — Fête juive de la D. (ou des Encénies), VIII, 1649. — Fête chrétienne de la consécration des églises, voir *Consécration*. — Conc. d'Antioche (341), dit *in encoeniis*, ou de la D. (*Tables*, 692).

Voir *Catholicisme*, III, 521-27 (P. Auvray et M. Noirot). — *D.A.C.L.*, IV, 374-405.

DEDIEU (Joseph-Germain), théologien et polygraphe français contemporain (né le 18 déc. 1878). — Au point de vue religieux, il a publié : *Le rôle politique des protestants français (1685-1715)*, Paris, 1921; *Hist. politique des protestants français au XVIIIe s.*, 1925; *L'instabilité du protestantisme*, 1928; *L'expansion de la Réforme en France au XVIe s.; Les conséquences de la Réforme* (en anglais dans la coll. *L'hist. de la Réforme*, direction M. Eyre), Londres; *La dogmatique eucharistique chez les réformés*, dans *Eucharistia*, Bloud, 1931; *La spiritualité de Calvin et du calvinisme*, dans *D. Sp.* (1937); *Le catholicisme en face du protestantisme*, dans *Apologétique*, Bloud; *L'agonie du jansénisme*, 1928; *Le désarroi janséniste*, 1934; et dans le *D. T. C.*, l'art. PROTESTANTISME. — Cité : XI, 2181.

DEDOYAR. — Voir *Doyar* (Pierre de), et IV, 1821.

DÉDUCTION, INDUCTION. — En apologétique (méthode), VI, 516; — arguments contre le miracle, tirés du déterminisme (déduit ou induit), X, 1816, 1818. — En théodicée, D. et I. dans la découverte des attributs divins, I, 2226-27; — démonstration de l'existence de Dieu par I. (Gratry), VI, 1758-59; — méthode d'I. de Hartmann, IV, 1274. — En théologie : D., XV, 382, 456; cf. XIV, 850-52; — méthode scolastique déductive, X, 2418-19; cf. XIV, 1691; — sophisme d'I., V, 441 et de D., 442.

DÉFAUTS. — Définition. Division [T. Ortolan], IV, 222-26. — D. et imperfection, 222; voir *Imperfection*, et VII, 1286; et *Vice*, XV, 2858. — D. de la nature, IV, 223; VIII, 2025; cf. III, 805; VII, 1939; X, 2489; — de l'individu, IV, 223. — D. moraux, 223-26; — quelques références spéciales : manque de jugement et de bon sens, voir *Prudence*, et XIII, 1049; — vanité, suffisance, fierté, XV, 2531; — violence et vengeance, 2615, 3086; — dureté de cœur, voir *Égoïsme*, et IV, 2225-26; — légèreté, inconstance, précipitation, XIII, 1066; — mélancolie, chagrin, tristesse, pusillanimité, inquiétude, voir *Acedia*, et XI, 2026, 2028-29; — dissimulation, XV, 2685; — prodigalité, XIII, 670; — sensualité, XII, 179-83; — indulgence excessive pour soi, voir *Égoïsme;* — indolence, voir *Paresse*, et XI, 2024.

DÉFENSE DE SOI. — Droit de légitime défense [V. Oblet], IV, 227-30. — 1. Droit de légitime défense, 227. — 2. Règles morales, 227. — 3. Applications particulières, 227-30. — Applications laxistes condamnées : *a)* par l'Assemblée du clergé de 1700 (prop. 36, 37, 38, 39, 40), IX, 61; — *b)* par Alexandre VII (17, 18, 19), I, 738; — *c)* Innocent XI (30, 31, 32, 33), IX, 78.— Aucune application possible dans le duel, IV, 1848; — ni dans l'embryotomie, Innocent XI (34, 35), IX, 79; cf. I, 2648; IV, 2414. — Attaques contre Airault et Caramuel-Amico, IX, 44, 45, 54.

Extension du principe : à la guerre, VI, 1909-10; XV, 3139 (Vitoria), 3913 (Zwingli); — au tyrannicide, voir ce mot.

Droit canonique : en cas de légitime défense, pas de privilège du canon, VII, 1224; — pas de réparation, XIII, 2433; — pas d'imputabilité, 2433.

DÉFENSEUR DU LIEN. — Tribunaux pour les causes matrimoniales, XIII, 630, 637.

Trois sortes de défenseurs du lien : défenseur du lien matrimonial, institué par Benoît XIV (Constitution *Dei miseratione*, 3 nov. 1741); — défenseur du lien dans les procès de nullité d'ordination; — défenseur de la profession religieuse (Benoît XIV, *Si datum*, 4 mars 1748). Le Code n'a conservé que les deux premières.

Pour les détails canoniques, voir *D. D. Can.*, III, 74, 80, 112; IV, 1070; *Catholicisme*, III, 533-34 (É. Jombart).

DEFFRENNES (Pierre). — Sur le christianisme primitif, XIII, 2222.

Le texte cité est extrait d'un volume composé en équipe par des jésuites sous la direction du P. Kologrivof. On en trouve le résumé dans l'*Ami du clergé*, 1936, p. 460-61.

DÉFINITION. — Il ne s'agit ici que des définitions *dogmatiques*, dont il est fréquemment question dans le *D. T. C.*, et auxquelles aucun article spécial n'a été consacré.

1° La définition dogmatique peut être considérée au sens *actif* ou au sens *passif*. Au sens actif, elle est l'acte du magistère extraordinaire de l'Église, proposant aux fidèles, comme étant divinement révélé, un objet de foi non encore expressément défini. C'est là, en effet, un rôle du magistère infaillible de l'Église (cf. *D. T. C.*, IV, 2175-76, 2193; VII, 1694). Au sens passif, la définition est la proposition elle-même définie et présentée par l'Église comme divinement révélée.

Dogme et définition dogmatique ne sont pas deux notions se recouvrant adéquatement. Toute vérité définie comme révélée de Dieu est nécessairement un dogme; tout dogme n'est pas nécessairement défini, car certaines vérités révélées peuvent être enseignées et imposées à la croyance des fidèles par le magistère ordinaire de l'Église : *Fide divina et catholica ea omnia credenda sunt, quæ in verbo Dei scripto vel tradito continentur et ab Ecclesia sive sollemni judicio sive ordinario et universali magisterio tanquam divinitus revelata credenda proponuntur* (Denz.-Bannw., 1792).

2° Qu'ajoute donc la définition dogmatique au dogme lui-même? « On a exprimé le rôle à la fois éducatif et défensif, magistral et autoritaire de la définition dogmatique, en distinguant le pouvoir *doctrinal* et le pouvoir *judiciaire* de l'Église. Tandis que le premier n'est que l'expression permanente du magistère ordinaire, le second ne s'exerce qu'en des occasions particulières, lorsque des erreurs troublent les âmes ou lorsque la pensée ou la dévotion chrétienne sollicitent une détermination de son objet. La définition dogmatique comporte un aspect *juridique* qui connote une exigence de précision et un souci d'opportunité. Dès lors, même avant sa définition, une vérité peut faire *objectivement* partie du dépôt révélé tout en n'étant *juridiquement* qu'une pieuse croyance. C'est très clairement observable dans le cas de l'Immaculée Conception » (J. Dubois, dans *Catholicisme*, III, 538; cf. *L'Ami du clergé*, 1938, p. 469-71).

3° A quelles indices peut-on juger que l'Église a porté une définition dogmatique? Divers sont ces indices, et cependant faciles à reconnaître. En premier lieu, si une doctrine est expressément proposée comme doctrine révélée par Dieu; c'est le cas des plus récentes définitions : Immaculée Conception, infaillibilité du pape, assomption : *Definimus doctrinam quæ tenet beatissimam Virgi-*

nem Mariam in primo instanti suæ conceptionis fuisse ab omni originali culpæ labe præservatam immunem, esse a Deo revelatam... (Denz.-Bannw., 1641); *Docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus : Romanum Pontificem, cum ex cathedra loquitur...* (*ibid.*, 1839); *Declaramus et definimus divinitus revelatum dogma esse Immaculatam Deiparam semper Virginem Mariam... fuisse corpore et anima ad cælestem gloriam assumptam* (*A. A. Sedis*, 4 nov. 1950). — En second lieu, si la doctrine contraire est réprouvée comme hérétique. Le IVe conc. du Latran en fournit un exemple dans sa réprobation de la doctrine trinitaire de Joachim de Flore : *Si quis igitur sententiam vel doctrinam præfati Joachim in hac parte defendere vel approbare præsumpserit, tanquam hæreticus ab omnibus confutetur* (Denz.-Bannw., 432). — Troisièmement, si la définition est dite portée sur une vérité de foi, comme c'est le cas au conc. de Florence dans le décret *pro Græcis : In nomine Sanctæ Trinitatis... hoc sacro universali approbante Florentino concilio, definimus ut hæc fidei veritas ab omnibus christianis credatur et suscipiatur* (*ibid.*, 691). — Quatrièmement, si la formule employée indique que telle est la foi de l'Église, tout comme elle s'exprime dans le Symbole. Les conciles nous en fournissent plusieurs exemples : conc. du Latran (1215) : *Firmiter credimus et simpliciter confitemur...* (*ibid.*, 428); IIe conc. de Lyon : *Fideli ac devota professione fatemur...* (*ibid.*, 460); conc. du Vatican : *Sancta catholica apostolica Romana Ecclesia credit et confitetur...* (*ibid.*, 1782). — Enfin, nous trouvons dans les canons des conciles une formule empruntée à S. Paul (Gal., I, 7), la formule de l'anathème portée contre ceux qui professent une doctrine hérétique. On se référera aux canons du conc. de Trente où de multiples exemples pourraient être trouvés. *Si quis hoc vel illud senserit, anathema sit.*

4° Une objection pourrait être ici formulée avec quelque apparence de fondement. Plusieurs canons ont été portés, au conc. de Trente, se référant directement à des questions proprement disciplinaires, dans lesquelles on ne saurait découvrir une doctrine révélée (cf. sess. XXII, can. 5-9; sess. XXIII, can. 5; sess. XXIV, can. 6, 9, 11, 12). La réponse est facile : « C'est, avons-nous écrit [*L'Ami du clergé*, 1953, p. 37], un dogme formellement révélé que l'Église a reçu du Christ le pouvoir infaillible de réglementer la discipline chrétienne, en ce sens du moins que, par l'assistance du S.-Esprit, son autorité suprême ne pourra jamais établir de lois opposées à la foi ou aux mœurs, telles que les contient la révélation... Nier ce pouvoir, le considérer comme inutile, dangereux, telle était la thèse du synode janséniste de Pistoie, thèse réprouvée par Pie VI avec la note théologique *ad minus erronea* (Denz.-Bannw., 1578)... L'attitude révoltée des protestants contre la *discipline* de l'Église sur les rites de la messe équivaut implicitement à une *négation du pouvoir qu'elle a reçu du Christ* et c'est à ce titre, et pas à un autre, que la note d'hérésie est infligée sur trois points : négation du pouvoir de l'Église quant à l'usage de prononcer à voix basse une partie du canon et les paroles de la consécration; négation du pouvoir de l'Église prescrivant la célébration de la messe en latin ou n'autorisant pas à la célébrer partout et indistinctement en langue vulgaire; négation du pouvoir de l'Église quant au mélange de l'eau et du vin dans le calice. C'est la négation du pouvoir qui est en cause, et rien autre chose au point de vue dogmatique. » Il faut raisonner *a pari* en ce qui concerne les canons indiqués sur l'ordre ou le mariage (cf. Billot, *De sacramentis Ecclesiæ*, II, 1922, p. 444).

5° Une observation finale est nécessaire. La définition dogmatique ne propose comme vérité révélée et dogme de foi que ce qui est directement défini comme tel, non les raisons, les arguments qui y sont apportés comme justification, et pas même les doctrines qui pourraient être proposées comme des conclusions, des conséquences du principe *révélé*, ou ajoutées en manière d'explication (cf. Melchior Cano, *De locis*, l. V, c. V).

En ce qui concerne les définitions dogmatiques émanées du Souverain pontife parlant *ex cathedra*, voir ce mot, *D. T. C.*, V, 1731; et VII, 1699-1705; — sur la prétention gallicane exigeant le consentement de l'Église universelle, VI, 1105; cf. IV, 197 (n. IV).

A. MICHEL.

DEFORIS (Jean-Pierre). — Notice [B. Heurtebize], IV, 230. — Cité : X, 434. — Idées jansénistes : cf. Silvy, XIV, 2087-88.

DEGERT (Antoine), historien français contemporain, professeur à l'Institut catholique de Toulouse (1885-1931). — Docteur ès lettres; thèse sur *Le cardinal d'Ossat* (1894). Autres ouvrages : *Hist. des évêques de Dax; Hist. des évêques d'Aire; Hist. des séminaires français*. Traducteur de l'*Hist. des dogmes* de Schwane (cf. *D. T. C.*, XIV, 1583). Collaborateur de nombreuses revues (notamment *R. Q. H.; B. L. E.*) et encyclopédies (*D. H. G. E.; K. L.*). — Cité à propos d'articles dans *B. L. E.* : IX, 53, 65; 86; XI, 2110.

DÉGRADATION. — Voir *Déposition*.

DÉGRANGE (Michel). — Voir *Archange de Lyon*, et I, 1758.

DEGRÉS. — Voir *Grades*.

DEHARBE (Joseph). — Notice [J. Brucker], IV, 231.

DEHESNAULT (Jean). — Notes biographiques [C. Constantin], XIII, 1723.

DÉICIDE. — Voir *Dieu*.

DÉISME. — Voir *Dieu*.

DEISSMANN (Adolf), auteur protestant de la fin du XIXe s. et du début du XXe s. — Ses ouvrages sur l'Écriture sainte : *Die neutestamentliche Formul « In Christo Jesu »*, Marbourg, 1892; *Bibelstudien*, 1895; *Neue Bibelstudien*, 1897; *Licht vom Osten*, Tubingue, 1908; *Paulus, eine kultur-und religionsgeschichtliche Skizze*, 1911. Article *Epistolary Litterature*, dans l'*Encyclopædia biblica* de Cheyne, II, Londres, 1901, p. 1323-29.

Cité : V, 182, 369-73, 1621, 2378, 2400; VI, 2102; VIII, 1233; IX, 496; XI, 2044, 2350, 2476; XIII, 906; XV, 596.

DEJARDINS (Nicolas), auteur d'un supplément à la théologie dite de Clermont. — XV, 502.

DELACROIX (Henri), 1873-1937. — Né à Paris, professeur à la Sorbonne, l'un des principaux psychologues français contemporains. Principaux ouvrages : *Essai sur le mysticisme en Allemagne; Les grands mystiques chrétiens; La psychologie de Stendhal; La religion et la foi; Le langage et la pensée; Psychologie de l'art; Les grandes formes de la vie mentale; Études d'hist. et de psychologie du mysticisme.*

Sur les phénomènes mystiques et leur explication psychologique, X, 2652-58 *(passim)*; — sur le mysticisme d'Eckart, IV, 2068, 2070, 2072; — sur « l'activité subconsciente » de Ste Thérèse, XV, 559. — Grands mystiques, mystiques *minores* et *minimi*, XIII, 2245. — Sur la psychologie des animaux, X, 315.

DELAGE (M.-Yves), naturaliste français (1854-1920). — Partisan de l'évolutionnisme, XV, 1367.

DÉLAI. — 1° En droit canonique, c'est le temps accordé pour acquérir ou exercer un droit ou pour exécuter une obligation. On distingue les délais *légaux*, les délais *judiciaires*, les délais *conventionnels*. — Naz, *Traité*, IV, 195-202; *D. D. Can.*, IV, 1074-81.

2° Législation économique : le délai-congé, *D. T. C.*, XIV, 989.

DELAMET DE BUSSY (Adrien-Augustin). — Notice [A. Ingold], IV, 243.

DELAN (François-Hyacinthe). — Notice [B. Heurtebize], IV, 243.

DELARBRE (Raphaël), O. F. M. — Né à Aurillac (13 avr. 1843), clerc du séminaire diocésain de S.-Flour, entré dans l'ordre franciscain en nov. 1862, prêtre en 1867.

Élu quatrième ministre provincial de la province S.-Louis d'Anjou (1873-1882), il contribua à l'expansion de ses religieux, qu'il établit à Béziers (1874), Brive (1875), Pau (1876), puis en Angleterre, Espagne et Hollande, à la suite des lois de 1880.

Affecté à la curie généralice de l'ordre à Rome en qualité de définiteur général (1880-1889), puis de procureur de l'ordre (1889-1897), il devint un agent actif de la fusion des quatre branches franciscaines (observants, réformés, alcantarins et récollets), scellée par la bulle *Felicitate quadam* de Léon XIII (5 oct. 1897). Une part importante lui revient dans la rédaction des constitutions communes (éd. Quaracchi, 1891), ainsi que dans la fon-

dation des *Acta ordinis Minorum* et du Collège international S.-Antoine de Rome, aujourd'hui Athénée pontifical, toutes œuvres qui contribuèrent à l'unité.

Dévoué aux missions, le P. Delarbre, qui fut consulteur de la Propagande, veilla aux destinées de l'Œuvre de S.-Pierre, à l'envoi de religieux en Terre sainte, en Chine, au Maroc, au rétablissement des missions franciscaines du Japon, mais surtout apporta son précieux concours à Hélène de Chappotin (Marie de la Passion) dans la fondation et l'organisation des franciscaines missionnaires de Marie. Voir *D. T. C.*, x, 1897.

De retour en France (1901), il reprit, au titre de vicaire, puis de ministre provincial (1902-1908), la direction de sa province réorganisée. Les nouvelles lois de 1901, spoliant les congrégations, le contraignirent à rétablir à nouveau ses maisons de formation et d'études à l'étranger, cette fois en Suisse (Fribourg) et Italie (Bordighera, San Remo).

La curie généralice de l'ordre et les Congrégations romaines lui confièrent encore diverses missions, notamment les visites canoniques des provinces franciscaines d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal, de Dalmatie; celles des chanoines réguliers de l'Immaculée Conception en France, en Italie et en Suisse, et des franciscaines de la Famille de Marie en Pologne et en Russie : activités nombreuses auxquelles s'ajoutèrent des prédications de retraite et la rédaction de quelques opuscules de piété, dont deux volumes de méditations liturgiques.

Décédé à Bordeaux (13 nov. 1924), il est inhumé aux Châtelets, près S.-Brieuc, noviciat des missionnaires de Marie.

Acta ordinis Minorum, XLIV, Quaracchi, 1925, p. 60-62; Othon (Ransan) de Pavie, O. F. M., *L'Aquitaine séraphique*, Tournai, IV, 1907, p. 517-22, 565 sq.; *Cinquantenaire de la province S.-Louis d'Anjou en Aquitaine*, Bourges, 1901, p. 47-62, 99-102; M. Lucien Dané, O. F. M., *Le T. R. P. Raphaël Delarbre d'Aurillac*, Vanves, 1936. C. SCHMITT.

DÉLATION. — Notion [V. Oblet], IV, 244. — Pénalités contre les délateurs (conc. d'Elvire), 2395. — D. et Inquisition, VII, 2035, 2059. — D. et dénonciation, IV, 419.

DELATTE (Paul-Henri-Olis), deuxième successeur de dom Guéranger sur le siège abbatial de Solesmes, né le 27 mars 1848 à Jeumont, décédé à Solesmes le 20 sept. 1937. — Ouvrages : *De magisterio divino erga mentem humanam in ordine naturali*, 1882; *De Deo uno secundum naturam; De Deo trino secundum personas*, 1894-1895; *Dom Guéranger, abbé de Solesmes*, Paris, 1909; *Commentaire sur la Règle de S. Benoît*, 1913; *L'Évangile de N.-S. Jésus-Christ, le Fils de Dieu*, 1921; *Les épîtres de S. Paul replacées dans le milieu historique des Actes des apôtres.* — Cité, à propos des vœux de religion : XV, 3255, 3257, 3265, 3270. — *Catholicisme*, III, 551-52; dom A. Savaton, abbé de S.-Paul de Wisque, *Dom Paul Delatte*, Plon, 1954.

DELATTRE (Alphonse), jésuite belge, né à Templeuve (Hainaut), le 6 mars 1841, mort le 20 mars 1928 à Tronchienne. Prof. à Louvain, à la Grégorienne, consult. de la Com. biblique (1905). Ouvrages : *L'Asie occidentale dans les inscriptions assyriennes*, Paris, 1885, extrait de la *Rev. des questions scientifiques*; *Cyrus, d'après une nouvelle méthode historique*, 1883; *Les inscriptions historiques de Ninive et de Babylone. Aspect général de ces documents. Examen raisonné des versions françaises et anglaises*, 1879; *Le peuple et l'empire des Mèdes jusqu'à la fin du règne de Cyaxare*, 1885; *Salomon, Assurbanipal, Balthasar*, 1883; *L'Assyriologie depuis onze ans*, 1891, extrait de la *Rev. des questions scientifiques; L'américanisme, une planche de salut*, 1898; *Un catholicisme américain*, 1898; *Le cerveau picaresque*, Bruxelles, 1897; *Un congrès d'intellectuels à Gand en 1897*, Louvain, 1897; *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, Liège, 1904; *Le critérium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique. Réponse au P. M.-J. Lagrange, O. P.*, 1907; *Préludes à une réfutation de l'harnackisme*, Bruxelles, 1907.

V. Dubar, *Le R. P. Alphonse Delattre*, Louvain, 1928.

Cité : I, 1048 (américanisme : bibl.); IV, 958 (noms divins), 2437; cf. VIII, 61 *(ecce virgo concipiet)*; VI, 1189 (Genèse); VII, 852 (Ève et le péché originel), 2248, 2252 (inerrance biblique); XI, 2408 (bibl.; second avènement du Christ). — Voir *Tables*, 402.

DELATTRE (Louis-Alfred), savant archéologue, de la congrégation des Pères Blancs (1850-1932). — Connu pour les intéressantes découvertes qu'il a faites dans les ruines de Carthage. La plupart de ses écrits étant postérieurs aux articles du *D. T. C.* groupés sous le titre général *Archéologie chrétienne* (*Tables*, 245-47), son nom est à peine cité ici. Voir cependant V, 314. — *Catholicisme*, III, 652-54.

DELBECQUE ou **D'ELBECQUE** (Norbert). — Notice [R. Coulon], IV, 244.

DELBOS (Victor), historien de la philosophie (1862-1916). — Œuvres principales : *Le problème moral dans la philos. de Spinoza et dans l'hist. du spinozisme*, 1893; *La philos. pratique de Kant*, 1905; *Figures et doctrines de philosophes*, 1918; *La philos. française*, 1919; *Étude de la philos. de Malebranche*, 1924; *Maine de Biran et son œuvre philosophique*, 1931. — Joannès Wehrlé, *V. Delbos*, 1932. — Cité : VIII, 2312.

DÉLECTATION. — Voir *Concours divin; Motion divine; Prémotion; Prédétermination.*

DÉLECTATION MOROSE. — Nature. Malice. Cas [H. Moureau], IV, 245-50. — 1. Nature, 245; — suite du péché originel, XII, 341-42. — D. morose et désir, IV, 246, 624-26. — 2. Malice, 246-50; cf. III, 1185-86. — Analyse du péché de D. morose, XII, 341-42. — D. morose et luxure, IX, 1352-53. — 3. Cas particuliers, IV, 250. — D. et scrupule, XIV, 1737, 1742.

DÉLÉGATION. — Notions générales [E. Valton], IV, 250-57. — Notion, 250. — Espèces, 251. — Délégant et sous-délégant, 253. — Délégué et sous-délégué, 254. — Exercice du pouvoir délégué, 255. — Cessation du pouvoir délégué, 256.

Le Code. — La délégation concerne presque exclusivement le pouvoir de juridiction. Voir ce mot. Le pouvoir ecclésiastique est un pouvoir soit d'*ordre*, soit de *juridiction*. Le premier est donné par l'ordination ou la consécration, le second par une mission canonique (cf. can. 109). Le pouvoir d'ordre concerne la confection et la collation des sacrements et sacramentaux, ainsi que l'exécution de certaines fonctions liturgiques rattachées à certains degrés de l'ordre. Le pouvoir de juridiction s'applique à tous les actes de direction ou de gouvernement accomplis au nom de la puissance ecclésiastique et de par la députation qu'elle confère.

Voir également la différence du for *interne* et du for *externe*, *D. T. C.*, VI, 525-27; VIII, 1972; — de la juridiction *universelle* ou *particulière*, 1980; — de la juridiction *ordinaire* ou *déléguée*, 1980-87.

Dans la question de la délégation, il faut d'abord préciser, avec le can. 198, ce qu'on entend par *Ordinaire*, § 1 : « Sont reconnus comme *Ordinaires* (sauf exception expresse), outre le Souverain pontife : *a)* pour leur territoire propre les évêques résidentiels avec leurs vicaires généraux, les abbés et prélats *nullius* avec leurs vicaires généraux, les administrateurs apostoliques, les vicaires et préfets apostoliques, ainsi que ceux qui, à défaut des dignitaires sus-indiqués, sont désignés par le droit ou la coutume légitime pour les remplacer; — *b)* pour leurs sujets, les supérieurs religieux majeurs dans les ordres de prêtres exempts. » § 2 : « Par *Ordinaires des lieux*, on entend tous ceux qui viennent d'être énumérés, à l'exception des supérieurs religieux. »

1° La délégation. — Can. 199, § 1 : *Celui qui possède le pouvoir ordinaire de juridiction peut le déléguer à un autre, en tout ou en partie, sauf disposition contraire expresse du droit.*

2° La sous-délégation. — § 2 : *Le pouvoir de juridiction, délégué par le S.-Siège, peut être sous-délégué soit pour un acte particulier, soit habituellement, à moins que le délégué n'ait été désigné à titre strictement personnel ou que la sous-délégation soit formellement interdite.*

§ 3 : *Le pouvoir délégué pour l'ensemble des affaires* (ad universalitatem negotiorum) *par un clerc ayant la juridiction ordinaire inférieure à celle du pontife romain peut être sous-déléguée pour chaque cas particulier.*

§ 4 : *Dans les autres cas le pouvoir délégué ne peut être sous-délégué qu'en vertu d'une concession expresse faite*

par le délégant; toutefois s'il s'agit d'un acte non juridictionnel, les juges délégués peuvent sous-déléguer, même sans concession expresse.

§ 5 : *Aucune sous-délégation de pouvoirs ne peut donner lieu à une sous-délégation ultérieure, à moins qu'elle n'ait été expressément autorisée.*

3° Interprétation de la délégation. — Can. 200, § 1 : *Le pouvoir ordinaire de juridiction et le pouvoir délégué* (ad universalitatem negotiorum) *sont susceptibles d'une large interprétation; tout autre pouvoir de juridiction doit être strictement interprété. Toutefois celui à qui un pouvoir a été délégué est censé avoir reçu l'autorisation d'exécuter tout acte sans lequel son pouvoir ne pourrait être exercé.*

4° Preuve de la délégation. — § 2 : *A celui qui affirme avoir un pouvoir par délégation, incombe la charge de donner la preuve de cette délégation.*

5° Sujet de la juridiction (can. 201) et for dans lequel s'exerce la juridiction déléguée (can. 203). — Voir *Juridiction.*

6° Limites de la délégation. — Can. 203, § 1 : *Le délégué qui dépasse les limites de son mandat, quant aux personnes ou quant aux choses, ne produit de droit aucun résultat.*

§ 2 : *Toutefois, celui-là n'est pas censé avoir dépassé les limites de son mandat qui exécute son mandat d'une autre manière que celle préférée de l'autorité délégante, à moins que la manière d'agir n'ait été elle-même prescrite* (ad valorem) *comme une condition à observer.*

7° Délégation donnée à plusieurs. — Can. 205, § 1 : *Si plusieurs personnes ont reçu pour la même affaire une délégation de juridiction, et s'il y a doute au sujet de cette pluralité (délégation faite soit à un collège comme tel, soit à chacun des délégués), il est présumé que la juridiction est donnée à chacun,* en cas de grâce à concéder, *et qu'elle est donnée collégialement,* en cas d'affaire judiciaire.

§ 2 : *S'il y a plusieurs délégués, dont chacun est compétent, celui qui a commencé à traiter l'affaire exclut les autres, à moins que dans la suite il ne soit empêché ou qu'il renonce à continuer la même affaire.*

§ 3 : *Si la délégation est donnée à un collège, tous les membres de ce collège doivent s'occuper ensemble de l'affaire, sous peine d'invalidité des actes, à moins que le mandat ne comporte une autre solution.*

Can. 206 : *Si plusieurs personnes ont été successivement déléguées, l'exécution de l'affaire appartient à celui dont le mandat est antérieur aux autres mandats, à moins qu'il n'ait été expressément révoqué par un rescrit postérieur.*

8° Cessation de la délégation. — Can. 207, § 1 : *Le pouvoir délégué est éteint par l'exécution du mandat; par l'écoulement du temps ou l'épuisement du nombre de cas pour lesquels il fut concédé; par l'obtention complète ou la disparition du but de la délégation; par la révocation directement signifiée par le délégant au délégué ou par la renonciation du délégué directement signifiée au délégant et acceptée par celui-ci. Le pouvoir délégué ne cesse pas par l'extinction du droit du délégant, sauf dans les deux cas énoncés dans le can. 61.* (Le can. 61 prévoit la cessation de la délégation en raison d'une clause employée dans la délégation, par ex. : aussi longtemps que dure notre volonté [la volonté d'un mort n'existe plus]; ou bien encore, quand l'octroi d'une grâce est à faire à une personne déterminée, si le droit du délégant cesse d'exister avant que l'exécution n'ait été commencée [*res adhuc integra*].)

§ 2 : *En cas de juridiction concédée pour le for interne, si un acte a été accompli par inadvertance après que le temps de la juridiction est écoulé, ou que le nombre des cas permis est épuisé, cet acte est valide.*

§ 3 : *En cas de délégation faite aux membres d'un collège, si un de ces membres vient à faire défaut, la délégation faite aux autres cesse également, à moins que le texte de la délégation ne légitime une autre conclusion.*

9° Délégation du pouvoir d'ordre. — Can. 210 : *Le pouvoir d'ordre provenant d'un supérieur ecclésiastique légitime, soit par rattachement à un office, soit par concession à une personne déterminée, ne peut être confié à un autre, à moins que le droit ou un indult particulier ne le permettent expressément.*

Commentaire : « En tant que le pouvoir d'ordre vient du droit divin, il est patent qu'il ne peut être communiqué à un autre par celui qui en est investi. En tant qu'il vient du droit ecclésiastique, la loi positive s'oppose en général à ce qu'il puisse être délégué; toutefois cette règle est susceptible de dérogation dans des cas particuliers. Ainsi le prêtre qui a la faculté d'administrer la confirmation ou le sacrement de pénitence ne peut pas déléguer ces facultés pour autant qu'elles viennent d'un supérieur ecclésiastique, à moins que la faculté de les déléguer ne lui ait été expressément accordée. Une autre application peut être proposée à propos du pouvoir de bénir les vêtements et les vases sacrés; cette bénédiction constitue une fonction liturgique, qui dépend directement du pouvoir d'ordre; le can. 1304 en accorde la faculté à certains prêtres; ceux-ci ne peuvent pas la déléguer, à l'exception de l'Ordinaire du lieu et des supérieurs religieux qui y sont spécialement autorisés (can. 1304, 4° et 5°) » (Naz, *Traité*, I, n. 497).

Un cas très pratique de la délégation et de la sous-délégation concerne l'assistance du prêtre remplaçant le propre curé au mariage des fidèles. Voir *Mariage.*

Outre Naz, *Traité*, I, n. 483-94, on consultera : Vermeersch-Creusen, *Epitome juris canonici*, 7e éd., 1949, n. 311-21; M. Conte a Coronata, *Inst. juris can.*, 3e éd., I, 1047, n. 285-90; É. Jombart, *Manuel de droit can.*, 1949, n. 121-28; Id., dans *Catholicisme*, III, 558-60.

Voir A. Bride, dans *Catholicisme*, III, 366-68, où l'on retrouve les idées maîtresses exposées XII, 624 sq.

DELITZSCH (Franz), exégète allemand luthérien (1813-1890). — Successivement professeur à Rostock, Erlangen et Leipzig. Auteur de nombreux ouvrages exégétiques ou relatifs à la science biblique; de travaux ou de commentaires sur plusieurs livres de la Bible. — On trouvera dans *D. B.*, II, 1341-42, la liste de ces travaux.

Cité : III, 1008; IV, 1175, 2440; V, 2368; VI, 1207; VII, 851; VIII, 41, 78 (bibl.), 1146, 1463, 1643, 1744; IX, 468; X, 1415, 1417, 1436, 1535; XI, 11; XIII, 920 (bibl.).

DELITZSCH (Friedrich), assyriologue protestant (1850-1922). — Successivement professeur à Leipzig, Breslau et Berlin. Outre ses travaux sur l'assyriologie, il est connu pour son incursion dans le domaine religieux par ses ouvrages sur Babylone et la Bible *(Babel und Bibel)*, où s'affirme son incrédulité relativement à la révélation avant Abraham. — Voir son article dans *D. B. S.*, II, 351-52. — Cité : IV, 952, 961; VI, 2330; VII, 611, 612, 613.

DELIUS (Rudolf von), théologien protestant libéral (début du XXe s.). — Sur Jésus-Christ, VIII, 1374.

DELLA ROVERE. — François, voir *Sixte IV*. — Neveux de Sixte IV : Christophe, Dominique, Julien, XIV, 2214; Jean, Léonard, 2216.

DELMARE (Paul-Marcel). — Notice [E. Mangenot], IV, 261.

DEL MONTE (Jean-Marie *Giocchi*). — Voir *Jules III*.

DEL MORAL (Charles). — Théologien franciscain espagnol († 1731), auteur d'un ouvrage de théologie mariale, *Fons illimis theologiæ scoticæ marianæ e paradiso virgineo latices suos ubertim effundens, qui inde divisus in quatuor capita seu tractatus multiplicem Virginis Matris excellentiam subtili Venerabilis Doctoris Joannis Duns Scoti doctrina enucleatam expandit*, Madrid, 1730, 2 vol.

Plusieurs mariologues contemporains ont mis en relief quelques points de la doctrine mariale de Del Moral. Voir en particulier : C. Balić, O. F. M., *Die sekundäre Mittlerschaft des Gottesmutter*, dans *Wissenschaft und Weisheit*, IV (1937), p. 1-22; *La prédestination de la T. Ste Vierge dans la doctrine de Jean Duns Scot*, dans *F. F.*, XIX (1936), p. 114-158; *De regula fundamentalis theologiæ marianæ scotisticæ*, dans *Collectanea franciscana slavica*, II, Sebenic, 1940, p. 18 sq.; *De debito peccati originalis in B. V. Maria*, dans *Antonianum*, XVI (1941), p. 235 sq. — W. Sebastian, *De B. V. Maria, universali gratiarum mediatrice*, Rome, 1952, surtout p. 133-56 (autres références à l'Index des noms propres). — J.-B. Carol, *De corredemptione B. V. Mariæ. Disquisitio positiva*, Cité du Vatican, 1950, p. 338 sq. — B. Aperribay, *La muerte y la asunción de la Virgen en los representantes de la mariologia franciscano-española*, dans *Studia Mariana*, III, 263-284. — Voir surtout : Isidorus de Guerra Lazpiar, O. F. M., *Integralis conceptus maternitatis divinæ juxta Carolum del Moral*, Rome, 1953.

DELORME (Ferdinand), historien franciscain contemporain. — Sur Jean Pecham, XII, 117; — Pierre de Trabibus et Pierre Olivi, 2049; — doctrines de Pierre de Trabibus, 2050, 2052-53, 2064 (bibl.).

DELOS (Joseph-Louis-Aimé), théologien dominicain contemporain. — Né à Ham (1891), il s'est spécialisé dans le droit international et, depuis 1945, est consulteur canonique à l'ambassade de France près du Vatican. — Publications principales : *La société internationale et les principes du droit public*, 1929-1950; *Essai sur l'ordre politique national et international* (en collaboration avec Mgr de Solages), 1947; *La nation*, I, 1944, *Sociologie de la nation;* II, 1947, *Le nationalisme et l'ordre de droit*. De nombreux cours professés aux Semaines sociales; collaboration à *R. S. Phil.*, à la *Rev. générale de droit international public*, à la *Vie intellectuelle*, aux *Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique*, etc. L'idée fondamentale du P. Delos est celle-ci : « Les États, dépouillés de leur souveraineté absolue, sont intégrés comme des organes pourvus de larges compétences dans un ordre social et juridique qui a le bien commun pour principe et le fédéralisme pour moyen » (P. Darsy, dans *Catholicisme*, III, 569-70). — Cité : XV, 2254.

DELPHES (Inscription de). — Et la chronologie des épîtres aux Thessaloniciens, XV, 576, 582.

DELPHIN (Pierre). — Notice [J. Besse], II, 1428.

DEL PRADO (Norbert). — Notice [M.-M. Gorce], XII, 2774-75. — Son traité *De gratia et libero arbitrio*, VI, 1686; XIII, 55. — Notion métaphysique de Dieu, XV, 843. — Connaissance analogique de Dieu, 864-65. — Mariologie, 939. — Conversion eucharistique, 949. — Modes de la prémotion physique, 56, 65, 77 (bibl.). — Sur la prédestination, XII, 3001-02. — Interprétation de l'opinion de S. Thomas sur l'Immaculée Conception, XV, 942-44. — Cité : XIV, 1728.

DEL RIO (Martin-Antoine). — Notice [P. Bernard], IV, 262. — Obsession et possession, XII, 2642.

DELRUE (dom Marie-Joseph), supérieur général de S.-Maur (1756-1766). — X, 410; cf. 416.

DÉLUGE, DILUVIONNISME. — Résumé de l'événement, VI, 1187. — La thèse du diluvionnisme, 2341; cf. XIII, 2278, 2290. — Le déluge figure symbolique du baptême, II, 234; cf. IV, 2360; et des élus, 2360. — Le péché des anges rattaché au récit du déluge, XII, 1789. — Étude d'E. Mangenot, XI, 1839.

Sur le déluge, on consultera : J. Chaine, *Le livre de la Genèse*, Paris, 1948, p. 101-11; A. Clamer, *La Genèse*, 1953, p. 178-201; G. Contenau, *Le déluge babylonien*, Paris, 1941; H. Cazelles, *Déluge*, dans *Catholicisme*, III, 572-74; J. Plessis, *Babylone et la Bible*, dans *D. B. S.*, I, 754-65. L'art. *Déluge*, du *D.B.*, est aujourd'hui insuffisant.

DEL VAL (Honoré), théologien espagnol de l'ordre des Ermites de S.-Augustin (1859-1910). — Son ouvrage principal est *S. theologia dogmatica*, Madrid, 1905, en 3 vol. — Cité : XIV, 621 (causalité des sacrements). — Hurter, V, 840.

DÉMAGOGIE. — Comparée à d'autres régimes, IV, 281.

DEMAN (Albert, en religion *Thomas*), dominicain français. — Né à Roubaix (Nord) en 1899, il prit l'habit des frères prêcheurs en 1921, enseigna la théologie morale au collège dominicain du Saulchoir de 1923 à 1945, puis à la faculté de théologie de Fribourg en Suisse († 1954). Il laisse un certain nombre d'ouvrages consacrés à l'histoire de la philosophie grecque : *Le témoignage d'Aristote sur Socrate*, 1942; *Socrate et Jésus*, 1944; à différentes questions de vie spirituelle et d'apologétique : *Construction de la paix*, 1939; *L'Évangile dans le rosaire*, 1941; *Le mal et Dieu*, 1943; *Pourquoi nous croyons à la Providence*, 1945; *La spiritualité de la messe*, 1946; et surtout à la théologie morale. Outre sa collaboration régulière par articles, bulletins et recensions à *R. S. Phil.*, au *Bulletin thomiste*, à *Divus Thomas*, signalons : *Aux origines de la théologie morale*, 1951; *S. Thomas d'Aquin, La prudence*, II^a-II^æ, q. XLVII-LVI, trad. franç., notes et appendices, 1949; et les deux importants articles du *D. T. C.*, PÉCHÉ et PROBABILISME.

Comme théologien, le P. Deman marcha dans la voie tracée par les PP. A. Gardeil et A. Lemonnyer et caractéristique de l'école du Saulchoir : fidélité attentive à la pensée de S. Thomas étudiée dans ses sources et son contexte historique, approfondie pour elle-même dans une scrupuleuse objectivité. Cette exigence conduisit le P. Deman à des positions qui parurent parfois archaïsantes, trop peu accueillantes à certains développements ultérieurs de la doctrine et à une problématique moderne. Non qu'il y eût chez lui un parti pris obstiné de conservatisme thomiste. Mais ce théologien épris d'exactitude et de nuance dans la pensée comme dans le langage, très informé du développement historique de la théologie morale, montra une rare exigence de rigueur et de sérieux dans son travail. Ayant choisi lucidement S. Thomas, non seulement pour l'autorité de ses conclusions, ou même pour la cohérence de son système, mais pour la profondeur et la justesse de ses principes, le P. Deman ne consentit jamais aux adaptations et aux retouches qui, selon lui, faussent ou émoussent le thomisme authentique sous prétexte d'en rendre l'exposé plus facile, ou de le présenter à la mode du jour, ou d'en faire hâtivement une application superficielle. J. TONNEAU.

Cité : XII, 467, 484 (le péché de sensualité); — pour une théologie spirituelle, XV, 486.

DEMANDE (Prière de). — Voir *Prière*.

DEMANDE et OFFRE. — Voir *Offre.*

DEMBO (Gabriel). — Opposé à Jean Hormez, pour l'empêcher de devenir *catholicos* des Nestoriens catholiques, XI, 244.

DÉMÉTRACOPOULOS (Andronic). — Notice [L. Petit], IV, 263. — *T. D. C. O.*, I (voir Index); bibliogr. plus récente, dans *Catholicisme*, III, 575 (V. Grumel).

DÉMÉTRIUS, historien juif (IIIe s.). — Sur la version des Septante, XV, 2702.

DÉMÉTRIUS, évêque d'**Alexandrie.** — Et Origène, XI, 1491-92; cf. V, 1520. — *Catholicisme*, III, 576 (G. Bardy).

DÉMÉTRIUS, métropolite de **Cyzique.** — Notice [L. Petit], IV, 264.

DÉMÉTRIUS, évêque de **Philippes.** — Démarche à Rome contre les acémètes, XV, 509.

DÉMÉTRIUS CHOMATIANUS, archevêque d'Achrida (Bulgarie). — Notice [L. Petit], IV, 263; cf. II, 1186-87. — Sur le rôle du « basileus » dans l'Église, XIV, 1445-46. — Enfants morts sans baptême, XII, 422.

Bibl. plus récente dans *Catholicisme*, III, 576 (S. Franken); cf. *T. D. C. O.*, III (voir *Index*).

DÉMÉTRIUS CYDONES. — Voir *Cydones.*

DÉMÉTRIUS DE LAMPE. — Notice [L. Petit], IV, 265.

DÉMÉTRIUS LE SYNCELLE, également métropolite de Cyzique. — Signalé IV, 265.

DEMISIANOS (Jean). — Notice [S. Pétridès], IV, 266.

DÉMISSION. — Étude générale [P. Fourneret], IV, 266-71. — Définition, 266. — Qui peut démissionner ?, 268; — D. du pape; le cas de S. Célestin V, IX, 988-91 (Pierre Olivi); — D. des évêques, V, 1723-24. — Causes justifiant la D., IV, 268. — D. conditionnelle, 269. — D. reprise (?), 271.

Le *Code* emploie le mot *renunciatio* pour désigner la démission (renonciation à un bénéfice), dont les règles sont posées dans les can. 184-191.

1° Qui peut renoncer? — Can. 184 : *Quiconque est sain d'esprit et libre peut, pour un juste motif, renoncer à un office ecclésiastique, à moins que la renonciation ne lui soit interdite par une prohibition spéciale.* — Elle est interdite par le droit commun : *aux novices (can. 568);* aux clercs majeurs qui n'auraient pas autrement de quoi subvenir à leur subsistance (can. 1484); aux clercs qui renonceraient au bénéfice leur ayant servi de titre d'ordination (can. 1485); aux clercs qui renonceraient à un bénéfice en faveur d'un autre (can. 1486).

2° Renonciation nulle. — Can. 185 : *La renonciation causée par une crainte grave, injustement provoquée, ou par le dol ou par une erreur touchant la substance de l'acte, ainsi que la renonciation entachée de simonie, sont nulles de plein droit.* — L'erreur *accidentelle* (charges nouvelles incombant à l'office) n'annule pas la renonciation, mais peut donner naissance à une requête d'annulation. — Pour éviter la simonie, le Code interdit aux Ordinaires qui auraient accepté une renonciation d'en profiter pour conférer l'office auquel il a été renoncé soit à ses familiers, soit à ses parents ou aux parents du renonçant jusqu'au 2e degré inclusivement (can. 157). Voir aussi, *supra*, can. 1486.

3° Conditions de validité. — Can. 186 : *Pour être valide, la renonciation doit être faite soit par le titulaire renonçant, par écrit ou devant deux témoins, soit par un procureur muni d'un mandat spécial; l'écrit portant renonciation doit être déposé à la curie,* ordinairement la curie épiscopale.

4° Acceptation de la renonciation. — Can. 187, § 1 : *Pour qu'elle soit valable, la renonciation doit généralement être faite à celui à qui il appartient de l'accepter, ou, si l'acceptation n'est pas nécessaire, à celui qui a conféré l'office au clerc renonçant ou à son remplaçant.* — Aucune acceptation n'est prévue pour le Souverain pontife qui démissionne (can. 221); mais sa dénonciation doit être présentée au collège des cardinaux. Sans acceptation nécessaire, le supérieur général d'ordre ou de congrégation religieuse présentera sa renonciation au chapitre religieux, et le vicaire capitulaire (can. 443, § 1) au chapitre cathédral. — Le vicaire général, sans mandat spécial, ne peut accepter de renonciations (can. 152).

§ 2 : *En conséquence, si l'office a été conféré par confirmation, admission ou institution, la renonciation doit être faite au supérieur à qui, de droit ordinaire, il incombe de confirmer, d'admettre ou de conférer librement.* — Au pape, pour les offices majeurs ou mineurs réservés; à l'évêque pour les offices mineurs non réservés.

5° Renonciation tacite. — Elle résulte, de plein droit et sans déclaration de vacance de l'office, de :

L'émission de la profession religieuse (sauf les cas prévus au can. 584 : les bénéfices curiaux vacant un an après la première profession, les autres après trois ans);

La négligence à occuper l'office dans les délais fixés par le droit ou par l'évêque;

L'acceptation et de l'occupation pacifique d'un second office incompatible avec la conservation du premier;

L'apostasie publique;

La conclusion d'un mariage, même purement civil;

La conclusion d'un engagement militaire contrairement au can. 141, § 1;

L'abandon spontané et sans motif du port de l'habit ecclésiastique et du refus de reprendre cet habit dans le mois qui suit l'injonction faite par l'Ordinaire;

L'abandon irrégulier de la résidence obligatoire, prolongé au delà du délai fixé par l'Ordinaire pour le retour, ou du silence opposé à sa monition, le tout sans empêchement légitime (can. 188).

6° Conditions de l'acceptation. — Can. 189, § 1 : *Les supérieurs ne peuvent pas accepter la renonciation sans une cause juste et proportionnée.*

§ 2 : *L'Ordinaire du lieu doit accepter ou rejeter la renonciation dans le délai d'un mois.*

7° Effets. — Can. 190, § 1 : *Après une renonciation légitimement faite et acceptée, l'office est vacant du moment que l'acceptation a été notifiée au renonçant.*

Can. 191, § 1 : *Une fois la renonciation faite légitimement, on ne peut plus revenir sur elle; mais le renonçant peut obtenir l'office à un autre titre.*

§ 2 : *La renonciation et son acceptation doivent être notifiées en temps voulu à ceux qui ont un droit à exercer dans l'attribution de l'office* (par ex. aux électeurs ou à celui qui a le droit de patronage).

Voir Naz, *Traité*, I, n. 466-72; Vermeersch-Creusen, *Epitome juris can.*, 1949, n. 302-07; É. Jombart, dans *Catholicisme*, III, 577-79.

DÉMIURGE. — Voir *Gnosticisme* et *Trinité*, § Fils (Verbe).

DÉMOCRATIE. — Étude [B. Schwalm], IV, 271-321.

1° *Double sens : régime politique; mouvement social.* — Gouvernement par le peuple; modalités diverses, IV, 272-77; cf. V, 881, 890-91; VI, 2377; XV, 1958-59. — Mouvement social, IV, 278.

2° *Démocratie et théologie.* — Comment la D. intéresse la théologie, IV, 278-79; V, 882-83; XV, 1002.

3° *S. Thomas d'Aquin.* — 1. Les documents, IV, 279-80; — *Politique* d'Aristote, XV, 649-51; — *Somme théologique*, XIII, 1960; XV, 650; — *De regimine principum*, 650. — 2. Détails dans une œuvre encyclopédique, IV, 280-81; cf. loi du travail, V, 910 (voir *Tables*, à ce mot); — droit de propriété privée, XIII, 770, 774-75, 776, 784; — relations civiles avec les infidèles, XV, 1217-18, 1219; — guerre étrangère et civile, VI, 1918, 1932; XV, 1970-71. — 3. D. et autres régimes, IV, 281-82; cf. VI, 1532-33. — 4. Éléments démocratiques de la constitution parfaite, IV, 282; VI, 1533. — 5. Rapports avec le milieu où vivait S. Thomas, IV, 282-86; — corrections apportées aux thèses d'Aristote, 282-84; — application aux constitutions des frères prêcheurs, 286. — État et bien commun; respect des personnes et des familles, V, 894-96; IX, 874; XV, 1960, 1968-69. — 6. Valeur pratique et morale de la doctrine thomiste, IV, 286-87.

4° *Savonarole.* — Formes politiques possibles; mais D. à Florence, IV, 288-89 (l'art. SAVONAROLE, XIV, 1215, n'y fait pas allusion).

5° *Enseignement des théologiens sur la légitimité de la démocratie.* — S. Thomas d'Aquin, cf. *supra;* — la forme politique de droit humain *(jus gentium)*, IV, 290; cf. 1835; XV, 650. — Ont assimilé l'origine du pouvoir pontifical à celle du pouvoir civil : Pierre d'Ailly, I, 646, 647, 648; III, 1221; XIII, 311; XIV, 1630 (voir *Tables*, 61, théorie conciliaire); Almain, I, 696; Gerson, VI, 1318-19. — Ont distingué les deux origines : S. Antonin, IV, 291; Cajétan, I, 896; IV, 291-92; XIII, 317; Bellarmin, II, 593-95; IV, 292; VI, 1533; XV, 1954, 1956, 1960, 1978 (*Tables*, 404); Suarez, IV, 292; XIV, 2709-19; XV, 1957; Vitoria, 3129-30, 3134-35.

6° *Mouvement démocratique des temps modernes.* — Aux XVIII[e] et XIX[e] s., naissance de la D., IV, 293-98. — La D., fait imposé qu'il faut éduquer, 298-300.

7° *Directives pontificales.* — 1. De Pie VII à Grégoire XVI, IV, 300-01; — Pie VII, bulle *Ecclesiam*, 301; VI, 726; XII, 1682; — Léon XII, lettre *Quo graviora*, IV, 301; VI, 726; IX, 334. — 2. Grégoire XVI et le libéralisme : Lamennais, VIII, 2488-97; — le libéralisme, IX, 527-39, 575-78; — Grégoire XVI, VI, 726-27; — *Mirari vos*, IV, 201; IX, 559-60. — 3. Pie IX et la prop. 60 du *Syllabus*, IV, 301-04; cf. XIV, 2904. — 4. Léon XIII : *a)* question de principe; l'encyclique *Diuturnum*, IV, 304; IX, 340-41; cf. (sur le *Contrat social* de Rousseau) XIV, 111-14, 127; XV, 1956, 1958, 1960-61, 1962-63, 1964; — *b)* applications : *Immortale Dei*, *Sapientiæ christianæ*, IV, 305; IX, 341; — en France, ralliement à la République (*Au milieu des sollicitudes*, lettre aux cardinaux français), IV, 305-06; IX, 345; XV, 1858-59, 1963; — *c)* éducation de la D. et problèmes connexes; travaux relatifs aux enseignements du pape, IV, 306-12; cf. *Corporations*, et III, 1877, 1878; syndicats, VI, 2236-38; — *d)* sur la D. comme mouvement social : l'encyclique *Rerum novarum*, IV, 312-18; IX, 356; cf. III, 1870, 1871 (corporations), 592, 593 (communisme); XIV, 999, 1005-10 (salaire); cf. 1014, 2318, 2320 (socialisme); — *e)* l'encyclique *Graves de communi* sur la D. chrétienne, IV, 318-19; IX, 356. — 5. Pie X : directives sociales, IV, 319; cf. XII, 1731 (Action populaire en Italie); 1733-35 (le Sillon et le journal *La Démocratie*); 1735-36; VI, 2338 (syndicats ouvriers en Allemagne, cf. XII, 1735). — L'encyclique *Pascendi* et la D. dans l'Église, IV, 319-21. — 6. Pie XI : l'encyclique *Quadragesimo anno*, XIV, 1010-13.

On lira avec profit l'article de J. Lecler dans *Catholicisme*, III, 579-85, qui complète et renouvelle l'article de Schwalm, très particulièrement par un paragraphe concernant la pensée de Pie XII (col. 584) et la bibliographie qu'on reproduit ici.

G. Glotz, *La Grèce au V[e] s.* (t. II de l'*Hist. grecque*), Paris, 1931; A. Croiset, *Les démocraties antiques*, Paris, 1909; A.-J. Festugière, *Liberté et civilisation chez les Grecs*, 1947; J. Luchaire, *Les démocraties italiennes*, Paris, 1920; H. Pirenne, *Les anciennes démocraties des Pays-Bas*, 1910; J. Lecler, *Les théories démocratiques au Moyen Age*, dans *Études*, 5, 20 oct. 1935; G. de Ruggiero, *The History of European Liberalism*, Oxford, 1927; H. Kelsen, *La démocratie, sa nature, sa valeur*, Paris, 1932; B. Lavergne, *Le gouvernement des démocraties modernes*, Paris, 1933; L. Reynaud, *La démocratie en France*, 1938; G. Vedel, *Existe-t-il deux conceptions de la démocratie?*, dans *Études*, janv. 1946; *Manuel élémentaire de droit constitutionnel*, Paris, 1948; J. Lecler, *Démocratie et droits de l'homme*, dans *Études*, févr. 1946; A. Pose, *Philosophie du pouvoir*, Paris, 1948; R. Lacombe, *La crise de la démocratie*, 1948.

Voir dans *Catholicisme*, III, 585-93 (J. Morienval), un intéressant exposé de l'apostolat populaire entrepris, au lendemain de *Rerum Novarum*, par la *démocratie chrétienne*. Citons-en le paragraphe final : « On notera qu'au cours des dernières années et surtout depuis la fin de la guerre mondiale de 1939, les expressions *démocratie chrétienne*, *démocrates chrétiens* sont revenues en usage avec une valeur politique. Peut-être cependant vaudrait-il mieux continuer à dire : *démocratie* et *démocrates d'inspiration chrétienne*. Cela écarterait tout risque de confusionnisme, comme l'a voulu Léon XIII : on ne s'appliquera jamais trop à éviter l'ambiguïté que représente toute expression synonyme de « parti catholique. »

DÉMOCRITE, philosophe grec (vers 460-400). — Disciple de Leucippe, fondateur de l'école d'Abdère, où fut créé le système atomique. Très riche, Démocrite fut un grand voyageur, comme Thalès et Pythagore; il composa de nombreux ouvrages, dont on possède quelques fragments.

Voir Brochard, *Études de philos. ancienne et moderne*, c. III, *Protagoras et Démocrite*.

Son matérialisme athée, I, 2200, 2202; X, 288; — excluant la Providence, XIII, 987.

DÉMON. — Titres généraux : Le D. dans la Bible et la théologie juive [E. Mangenot], IV, 322-39. — D. d'après les Pères [E. Mangenot], 339-84. — D. d'après la scolastique et les théologiens postérieurs [E. Mangenot et T. Ortolan], 384-407. — D. d'après les décisions officielles de l'Église [E. Mangenot], 407-09.

I. Démon d'après la Bible et la théologie juive. — 1° *Ancien Testament.* — Genèse, tentation, chute, I, 375, 377; IV, 323; V, 1647, 1648, 1649; VI, 1187; VII, 849, 853-54; X, 1409-11; XII, 277, 281; XV, 122; le serpent = D., XII, 290; XIV, 747. — Exode (c. VII) [?], IX, 1520. — Lévitique, IV, 406. — Deutéronome, 406. — Isaïe (?), VIII, 1623, 1630. — Ézéchiel, IV, 401. — Livres de Samuel, 323-24, 406, 410; XIII, 2795-96; cf. IX, 1520 (?). — Paralipomènes, IV, 325; VIII, 1622. — Psaumes (Vulgate), XIII, 1127. — Job, IV, 324, 405; VIII, 1458, 1459, 1479 (*sâtân* non encore décrit comme un être mauvais); XIV, 1807; XV, 123. — Tobie, IV, 325; VIII, 1622-23; XIV, 877; XV, 1155, 1156, 1165, 1170-72; cf. 1160, 1173. — Zacharie, IV, 326; VIII, 1622; XV, 3664. — Sagesse, IV, 326; XII, 290, 292; XIV, 747. — Version des LXX de Gen. (VI, 2), IV, 326-27. — Autres passages où la traduction grecque introduit le D., 327-28.

2° *Le monde juif postérieur.* — 1. *Apocryphes* (on suivra l'ordre des *Tables*, 190-92, en omettant les apocryphes d'où la démonologie est absente) : *Vie d'Adam et d'Ève*, IV, 330; V, 1652-53; XII, 296. — *Hénoch* (éthiopien), I, 1190, 1195-96, 1480-81; IV, 328; V, 41; VIII, 1588, 1623, 1642, 1678-79; X, 1512-13, 1515; XII, 293-94 (livre des Songes); IV, 329; X, 1616 (livre des Paraboles); — *Hénoch* (slave ou Secrets d'Hénoch), I, 1483, 1484; IV, 329; V, 41, 2199. — *Jubilés*, IV, 329; V, 1653-54; VIII, 1623, 1679; X, 1518; XII, 294-95, 297-98. — *Testament des XII patriarches*, IV, 330; V, 41; VIII, 1623; X, 1519; XII, 295-96. — *Livres sibyllins*, IV, 330; X, 1522. — *Moïse (Assomption de)*, V, 41; X, 1522; *(Apocalypse de)*, XII, 296, 305. — *Isaïe (Martyre d')*, IV, 330; — *(Apocalypse d')*, I, 1492. — *IV[e] livre d'Esdras*, 1494. — 2. *Judaïsme postérieur*, IV, 330-31. — Josèphe et Philon, 330. — Influence platonicienne, XII, 2299 (Porphyre, 2284, 2570; cf. Plutarque et Plotin, 2284; XIV, 2402). — Mischna et Talmud, VIII, 1623; XV, 21; cf. IV, 331. — Judaïsme et mazdéisme, VIII, 1661-63; — et Coran, III, 1794-95, 1797-98, 1814; — et Cabale, II, 1285, 1287-88.

3° *Dans le Nouveau Testament.* — Évangiles : Jésus et les D., II, 910; IV, 331-34, 405, 411; V, 1768-70; VIII, 1187-88, 1193, 1198, 1403. — S. Matthieu, IV, 405, 409, 411; V, 92, 1768-70, 2208; XII, 2635, 2636, 2638, 2639; XV, 193, 1573; — S. Marc, IV, 409-10, 411; V, 1768-69; IX, 1947; XII, 2635, 2636, 2639; XV, 1573, 2595; — S. Luc, IV, 409, 411; V, 1768-70; IX, 987, 990; XII, 2635, 2636, 2638, 2639; — S. Jean (évangile et épîtres), IV, 410; V, 1777; VIII, 565, 577, 590; XII, 315; XV, 123-24, 603. — Actes des apôtres,

IV, 334, 409; V, 1768, 1770, 1777; VII, 684; XII, 2638. — Épîtres de S. Paul, IV, 334-35; XI, 2239, 2248, 2393; — aux Romains, XII, 2638; — Ire aux Corinthiens, III, 1851; IV, 401; X, 829 (idolothytes, cf. VII, 674-75, 684); XI, 2411-12, 2415, 2424-25; — IIe aux Corinthiens, XII, 315, 316; XV, 123; — aux Galates, XII, 2636; XIV, 285; — aux Éphésiens, IV, 401; V, 187, 1777; XII, 315, 316; XV, 123, 2459; — aux Philippiens, XI, 2450, 2456; — aux Colossiens, 2459; — aux Thessaloniciens, XV, 585, 601, 603, 604, 606-07; — à Timothée et à Tite, V, 1777; XI, 2476; XII, 315; XV, 123, 1065; — aux Hébreux, XI, 2484; XII, 315. — Épîtres des autres apôtres, IV, 335-37; — S. Jacques, XV, 123; — Ire de S. Pierre, 123; — IIe de S. Pierre, VIII, 1762; — S. Jude, 1673, 1678-79. — Apocalypse, IV, 337-39; I, 1477, 1478; XII, 315; XIV, 885; XV, 123.

II. Démon d'après les Pères. — 1° *Dans les trois premiers siècles.* — 1. *Pères apostoliques,* IV, 339-40; XIII, 1935; — cf. Barnabé, II, 418, 421; — Pseudo-Clément, V, 1774; — S. Ignace d'Antioche, VII, 705; — Hermas, VI, 2277, 2281. — 2. *Pères apologistes,* IV, 340-44; — cf. Athénagore, I, 1195, 2214; VII, 653; IX, 1521; XIII, 943; — S. Justin, I, 1195; IV, 404, 412; VII, 653; VIII, 2234, 2243, 2245, 2266-67; IX, 1520-21; XII, 318; XIII, 1935; XIV, 2402; — Minucius Félix, IV, 411; V, 51, 1771; VII, 653, 655; X, 1795; — Tatien, V, 50; VII, 653; IX, 1521; XII, 320; XIV, 2402; — Théophile d'Antioche, VII, 653; XII, 321-22. — 3. *Hérétiques du IIe s.* : Gnostiques en général, IV, 344-45. — Marcion, le dieu mauvais, VI, 1453-54, 1455; — Simon le Magicien, 1442 (chute d'Adam); — Satornil, 1446 (D. et hommes); — Valentin, XV, 2513 (D., auteur de la loi); cf. VI, 1449, 1451 (D. et essence hylique); — Théodote, XV, 2518 (D., complice du destin); — Héracléon, VI, 2203. — Dérivations chez Priscillien, XIII, 395; — et dans le manichéisme, IX, 1044-45, 1875; cf. 1893-94; 1877 (homme, participation de Dieu et du D.); cf. XI, 2246; XIII, 1543; IX, 1878 (D. et Adam); cf. 1885, 1889; XIII, 1264. — 4. *S. Irénée,* IV, 345-46, 412; — péché des anges, I, 1195; — enfer des D., V, 54; cf. IV, 404; — D. et péché originel, VII, 2457-58; XII, 324; — les « droits » du D., IV, 603; VII, 2476, 2480-81; XIII, 1940. — 5. *Clément d'Alexandrie,* IV, 346-47; — péché des anges, I, 1195; III, 156; — enfer, V, 57; — péché originel, symbolisme du serpent, XII, 330; — victoire sur le D., XIII, 1935. — 6. *Église d'Afrique :* Tertullien, IV, 347-48, 411; — péché des anges, I, 1195-96; XV, 152; — enfer, V, 51; — D. et idolâtrie, VII, 683; — et faute originelle, XII, 363; — influence mauvaise sur les hommes, 208; IX, 1521; XIV, 2402-03, 2510; XV, 152; — exorcisme, V, 1773; — S. Cyprien, IV, 348-49, 411; — péché des anges, I, 1196; — influence sur les hommes, IX, 1521; XII, 208; XIV, 2403; — exorcisme, V, 1771. — 7. *Rome :* Novatien, VII, 680; — S. Hippolyte, IV, 349. — 8. *Origène,* 349-52, 412; — péché des anges, I, 1195, 1196; XII, 337; — enfer et apocatastase finale, V, 57-58, 60; XI, 1548-49, 1550-52, 1576, 1578, 1582, 1584 (Adamantius, V, 58; cf. I, 1203); — Adam, esclave du D., XII, 333; — nécessité d'un « rachat » au D., IV, 603; XIII, 1939; — influence sur l'humanité, XII, 337; XIV, 2402; XV, 124; — rôle du D. au jugement, VIII, 1776; — D. et sacrifices païens, VII, 681; XI, 1571; cf. XIV, 907; — exorcisme, V, 1773. — 9. *Jules Africain,* I, 1197; IV, 352; VIII, 1924 (péché des anges). — 10. *Apocryphes clémentins,* III, 209; IV, 352; VII, 682. — 11. *Victorin de Pettau,* IV, 352-53; — son millénarisme, XV, 2887. — 12. *Victorinus Afer :* création des D., 2931; — leur pouvoir, 2931; — D. et péché originel, 2935; — restauration finale (?), 2952.

2° *Du IVe au VIe s.* — 1. *Maintien des sentiments précédents : a) Orient :* Évagre le Pontique, XV, 124; cf. V, 1612. — S. Méthode (de Tyr) d'Olympe (cf. X, 1606), IV, 353; — péché d'envie et perte de l'homme, XII, 340; cf. X, 1609. — Hegemonius, IV, 354; cf. VI, 2115. — Dialogue d'Amantius, IV, 354; cf. I, 391; XIII, 1939. — S. Grégoire de Nysse, IV, 354-55; V, 1774; — apocatastase, 80; — D. et péché originel, XII, 348; — rachat payé à Satan, IV, 603; VI, 1852; XIII, 1939, 1940. — Pseudo-Basile, IV, 355. — *b) Occident :* Péché de l'ange déchu (et autres considérations) : Lactance, 355-56, 411-12; V, 62, 1771; VIII, 2440-41, 2443. — Macrobius (?), IV, 356. — S. Ambroise, 356-57, 603; I, 949; XII, 366. — Rufin, IV, 357; V, 75. — Sulpice Sévère, IV, 357. — Cyprien (le poète), 358; III, 2471. — Commodien, IV, 358; III, 417. — 2. *Nouvelle orientation sur le péché des anges* (et autres considérations) : *a) Orient :* Alexandre d'Alexandrie; D. et enfer, V, 65. — Eusèbe de Césarée, IV, 358-59, 412; cf. IX, 1521; XIV, 2402, 2510 (magie et superstition). — S. Athanase, IV, 359, 412; V, 1773, 1774 (exorcisme); VIII, 1788; XII, 346. — S. Cyrille de Jérusalem, IV, 359-60, 412; III, 2552-53 (création, péché), 2557 (D. et Antéchrist); V, 1773, 1774 (exorcisme); VIII, 1788. — Didyme, V, 67 (enfer). — S. Basile, IV, 360; XIII, 950 (origine du mal). — S. Grégoire de Nazianze, IV, 361; — pas de rachat au D., XIII, 1929. — S. Épiphane, IV, 361, 404; V, 1774. — Théodoret, IV, 361-62; V, 74 (enfer); XII, 1414 (esclavage du D.); XIII, 1939-40 (« droits » du D.). — S. Jean Chrysostome, IV, 362-63; V, 72 (D. et enfer), 1774 (exorcisme); VII, 683 (idolothyte); XII, 351 (rôle du serpent); — « droit » du D., XIII, 1939. — S. Cyrille d'Alexandrie, IV, 363, 412; V, 73 (domination des D. en enfer); VIII, 1789 (télonies). — Basile de Séleucie, IV, 363. — S. Isidore de Péluse et Césaire de Nazianze, 364. — Évagre le Pontique, XV, 124; cf. V, 1612. — Proclus de Constantinople, IV, 605. — Théodore de Mopsueste, XV, 261 (J.-C. et Satan); XII, 255 (D. et péché originel); XV, 273-74 (« droit » du D.). — *b) Occident :* S. Hilaire, IV, 364-65; V, 1771 (exorcisme); VI, 2417-18 (allusion au péché charnel); cf. 2428; XIV, 910 (péché de Lucifer). — S. Philastre et Ticonius, IV, 365. — S. Jérôme, 365-67; VIII, 981 (enfer), cf. 982; V, 75-76; XIV, 2409 (sorcellerie); XV, 3270 (renoncement à Satan). — Ambrosiaster, IV, 368; XII, 368, 369; XIII, 1940 (péché originel et « droit » du D.). — S. Augustin, IV, 368-73; cf. I, 2366 (chute); cf. 1204-05; XI, 1412, 1428-29; XIII, 970, 974-75; — prédestination, XII, 2888; XIII, 977-78; — avantages naturels conservés, 965; — Jésus et le D., I, 2371; XIII, 1940, 1941; cf. 1934, 1936; — les « droits » du D., 1940; — peine du feu, V, 2206, 2234; — D. et humanité déchue, XII, 374, 390; XIV, 1799; — D. et magie, I, 2356; IV, 1445; IX, 1521-22; — et superstition, XIV, 2402, 2403, 2409, 2509; — et idolâtrie, 2766, 2768-69, 2774, 2800, 2806; — exorcisme, V, 1778 (cf. *Tables,* 301); voir également I, 2291; V, 2230-31; XIII, 988. — Jovinien et S. Jérôme, XII, 208. — Cassien, IV, 373-74; cf. XI, 1414; XV, 124. — Autres auteurs : S. Prosper (cf. XIV, 1826), S. Pierre Chrysologue, S. Léon le Grand (cf. IX, 1521; XV, 124), épître *ad Demetriadem,* S. Avit, Prudence, IV, 374-75; — Fauste de Riez, XIV, 1835. — Droits du D. en général, XIII, 1942, 1995.

3° *Du VIe au XIe s.* — 1. *Orient :* le Pseudo-Denys, XII, 427; XV, 124; — Anastase le Sinaïte, VIII, 1789 (télonies); — Procope de Gaza, S. Sophrone (cf. XII, 429), S. André de Césarée, Olympiodore d'Alexandrie, S. Jean Damascène (cf. V, 80; VIII, 724, 745, 1789; XII, 430; XV, 3379), S. André

de Jérusalem, S. Grégoire d'Agrigente, Photius, S. Aréthas de Césarée, Georges Hamartolos, Eutychius d'Alexandrie, Œcuménius, Michel Psellos (cf. XIII, 1152), Théophylacte, Zonaras, Michel le Syrien (cf. I, 1255-56), IV, 376-79; — Euthymius Zigabène, IX, 1044. — 2. *Occident :* Eugippius, S. Fulgence, S. Césaire d'Arles (cf. II, 2172-73; IV, 606; VII, 658), Apringius de Béja, Primasius d'Adrumède, Cassiodore, S. Grégoire le Grand (cf. IV, 385; VI, 1780; IX, 1521; XI, 1414; XIII, 1226), S. Martin de Braga (cf. X, 206), Taio, S. Isidore de Séville (cf. IV, 385; XI, 1414), S. Bède (cf. V, 2234), S. Julien de Tolède, S. Paulin d'Aquilée, Alcuin, S. Agobard, Jonas d'Orléans, Fréculphe de Lisieux, Raban Maur (cf. XIV, 2409-10), Walafrid Strabon, Angelomme, Haymon d'Halberstadt, Bérengaud de Ferrières, S. Pierre Damien, IV, 379-84. — Cf. S. Éloi, 2346.

III. Démon d'après les scolastiques et les théologiens postérieurs. — 1° *XIIe s.* — S. Bruno, Guibert de Nogent, Yves de Chartres (cf. XV, 3632), S. Brunon d'Asti, Hildebert du Mans, Honoré d'Autun (cf. I, 1222-23, 1224; VII, 151, 155), Rupert de Deutz (cf. I, 1223; V, 2209, 2234; XIV, 179, 180, 187, 195-96), S. Anselme (cf. I, 1223, 1224, 1338, 1339; V, 115; XIII, 1942), Abélard (cf. I, 45, 47, 1224; V, 115; XII, 208), Hervé de Bourgdieu, S. Bernard (cf. II, 765, 770, 781; IX, 1521; XIII, 1946), Robert Pullus (Pullein) [cf. I, 1224; XIII, 1947, 2754], Roland Bandinelli (cf. I, 1224; XIII, 1945), Hugues de Saint-Victor (cf. I, 1224; VII, 279), *Summa Sententiarum* (cf. I, 1224), Pierre Lombard (cf. 1223, 1224; V, 115, 2209; XIII, 1947) et Pierre Comestor, IV, 384-89. — Voir aussi : Robert de Melun, XI, 451; Thomas de Chatham, XII, 960; Ognibene, XIII, 1945; Anselme de Laon et Guillaume de Champeaux, 1946; Raoul Ardent et Simon de Tournai, 1947. Cf. *Sorcellerie*, XIIe siècle.

2° *XIIIe et XIVe s.* — Pierre de Poitiers, IV, 390; XIII, 1947. — Guillaume d'Auvergne, IV, 390-91; VI, 1972; XIII, 1948. — Alexandre de Halès, I, 1227; IV, 392. — S. Bonaventure, I, 1227; II, 967; IV, 392-93, 922; V, 220; XII, 463, 2641, 2644; XIII, 1950; XV, 2483. — S. Albert le Grand, I, 1227; IV, 493; XIV, 2411. — S. Thomas d'Aquin, I, 1235, 1236, 1238; IV, 395-97, 403, 406, 2255; V, 115, 2209, 2234; VI, 430; X, 1844; XI, 1429-30; XII, 207, 239, 472, 2640, 3018; XIII, 988, 1950; XIV, 1625, 1626, 2809-12, 2819; XV, 905, 907, 2483, 3377, 3378, 3379, 3380, 3381, 3382. — Duns Scot, I, 1236, 1239, 1240, 1241; IV, 397-98, 400, 403; XV, 3370, 3379. — Jean Bacon (Baconthorp), VII, 1090. — Chez les Syriens : Bar Hebræus, XIV, 3045.

3° *Depuis le XVe s.* — 1. *Occident* (principaux auteurs) : Suarez (étudié à part), IV, 398-400; cf. I, 1237, 1240, 1248; IV, 402, 405; V, 2233; XV, 3379, 3381. — Autres auteurs : Benoît XIV, XII, 2642; — Billuart, IV, 404; — Bonniot, XII, 2643; — Cajétan, IV, 402-03, 404; V, 2208, 2233; XIV, 2819-20; XV, 2483; — M. Cano, IV, 404; V, 2208; — Delrio, XII, 2642; — Estius, IV, 400, 404; XII, 2641; — Feuardent, IV, 404; — Frassen, 400; — Gonet, XV, 3378; — de Grandmaison, XII, 2636, 2643; — Jansénius, VIII, 493; — Jannsens (L.), XV, 3377; — Jean de Saint-Thomas, 3379; — de Lubac, 3377; — Maldonat, IV, 404; — Mazzella (C.), 401, 405; — Molina, VI, 271; — Palmieri, IV, 400, 401; — Pègues, XV, 3377; — Petau, IV, 400, 401, 402, 404; V, 2208; XII, 1318-19; — Ribet, IV, 413; XII, 2643; — Rivière (J.), V, 115; XIII, 1939-41; — Rosmini, 2945-46; — *Salmanticenses*, IV, 400, 401, 402, 403; — Salmeron, 402; — Schott, XII, 2642; — Schramm, 2643; — Smit (John), 2637, 2643; — Surin, 2642, 2645, 2646; — Tanner, XV, 45-47; — Thomassin, 803; — Thyræus, XII, 2641; — Valencia, XV, 2483; — Vasquez, IV, 403; XV, 3379. — 2. *Orient :* D. et purgatoire, selon Scholarios, XIII, 1330; XIV, 1569. — Gabriel Severos : D. et peine éternelle, XIII, 1332; — Zacharie Gerganos : D. et damnés, 1340. — Église russe : l'*Illuminateur* de Joseph de Volokolamsk (Jésus et le D.), XIV, 257; — Yvan le Terrible (domination du D. sur l'humanité déchue), 285; — eschatologie starovière (Antéchrist), 296-97. — 3. *Réformateurs :* Wycleff, XV, 3592, 3597, 3609; — Luther, 1161, 1163, 1173; XII, 512; XIII, 2049, 2074; XIV, 451, 455, 462-64; — Calvin, XIII, 2062; — Zwingle, 2087; XV, 3783.

IV. Synthèse doctrinale. — 1. Chute de Satan ou des anges, IV, 400-01; — et leur prédestination, XII, 2888, 2944, 2983, 3004; cf. XIII, 962, 970, 974-75, 977. — 2. Le chef des révoltés, IV, 401; IX, 1044; XV, 381. — 3. Nombre des révoltés, IV, 401; cf. 2351, 2373; XII, 3019. — 4. Épreuve, I, 1239; IV, 401; XV, 907; — peccabilité, 3377-78; cf. XII, 239; — épreuve, I, 1237, 1238, 1239, 1240; — péché d'orgueil, XI, 1412, 1428-30. — 5. Gravité du péché, I, 1235; IV, 401; — obstination, I, 1236; IV, 402; XII, 239; cf. V, 106 (l'art. OBSTINATION est inexistant); XV, 918, 2483, 3378-79. — 6. Nature des D. après la chute, IV, 402. — Spiritualité ou corporéité, I, 1230; IV, 402-03 (Cajétan); 371 (S. Augustin); cf. I, 2355; XIII, 1151 (Psellos). — Puissances naturelles conservées limitées, XV, 3381; cf. XIII, 965; XIV, 2398; — capables encore de bien moral (?), XV, 2483; — prodiges possibles, IV, 405; X, 1835; cf. XV, 3382. — Intelligence, I, 1232; IV, 396, 403; VI, 271; XV, 1625; — la foi des D., III, 2220, 2271, 2275; VI, 430; XIII, 2910; XV, 973, 993, 995, 1625 (mystère de l'incarnation). — Volonté, I, 1236; IV, 403, 2255; VIII, 401; XV, 3377-78; — application aux corps, 3382; et présences multiples ou multipliées, 2039, 3382; I, 1231-32; — images et apparitions, XIII, 1314. — 7. Châtiment, I, 1236, 1237; V, 91, 92, 97, 102, 110, 115; — avec dilation des peines (?), 2206; ou immédiatement, VIII, 490. — Dam, IV, 6, 404; XV, 3380. — Feu, IV, 404; X, 2208; XV, 3380; — explication thomiste, V, 2281-82; XV, 3380. — Rôle du D. en enfer, XIII, 1243. — 8. Hiérarchie, IV, 405 (cf. *supra*, 2). — 9. Action sur les hommes : *a)* Action néfaste, cause du péché, XII, 207-08; cf. XI, 1084; XV, 969; — action sur l'imagination et les sens, IX, 1519; XIV, 1738; cf. 2520; — tentation, V, 17; XV, 122-23, 3088-3382; — le « D. de midi », XI, 2027; voir *Tentation;* — erreur de Jovinien, VIII, 1577; XII, 208; — maux et châtiments, IV, 405; VII, 653. — Obsession, V, 1772, 1785; XII, 2645-46, 3382; — violences diaboliques, interprétation quiétiste, X, 2192; XIII, 1568, 1573. — Possession, XII, 2635-47; voir *Possession* (cas de possession; danseurs, IV, 134-36; V, 1879; Marthe Brossier, XIII, 1426; possédées de Loudun, XIV, 2835); — cas d'irrégularité, VII, 2551, 2559, 2564; XIV, 3070; — simulation de possession (conc. *in Trullo*), XIII, 1590. — *b)* Action « bienfaisante » : pouvoir d'intervention, IX, 1519-20; cf. VII, 358; — providence attribuée aux D., XIII, 988; — recours des hommes aux D., XIV, 2399, 2413, 2808-12, 2819-21; cf. 2774, 2793; dans l'idolâtrie, VII, 653, 658; cf. 674, 680, 681, 682, 683, 684 (idolothytes); I, 1124; IV, 1450-51, 2346; — danger d'erreur sous apparence de vérité, XIII, 1562-63; l'extase diabolique, V, 1886-87. — *c)* Discernement des phénomènes, IV, 1405, 1407-10, 1410-12; X, 2618, 2628, 2658-59, 2667-70; XII, 1376 (traité de Philamarinus). Cf. V, 1 (magie); 2192 (fétichisme); IV, 1445 (divination). — *d)* Assujettissement des pécheurs aux D., XII, 368, 387,

390, 414, 2869; XIII, 1944, 1945, 1946, 2049; XIV, 1799; cf. XI, 303 (Église nestorienne). — 10. Lutte contre le D., 1827 (thème général); — messe, X, 959; — sacramentaux, XIV, 478; — exorcismes, II, 2143; III, 1153; V, 1770-77, voir ce mot; dans le baptême, II, 1984-85; dans l'extrême-onction, V, 1965-66; voir exorciste et D., 1785-86. — Reliques et D., XIII, 2338, 2342; — *Ave Maria* et D., 2906.

On consultera également les art. SORCELLERIE, MAGIE, DIVINATION, SUPERSTITION, SPIRITISME, où il est fréquemment question des interventions démoniaques. Voir, en particulier, sorcellerie et démonologie, VII, 2032-34; IX, 1045-46, 1046-48 (diablerie au XIIe s.); 1048-52 (diablerie en Allemagne au XIIIe s.); 1052-53 (au XIVe s.); IX, 1162; X, 550 (XVIe s.); XIII, 1544. — Voir M. Garçon et J. Vinchon, *Le Diable*, XIV, 2476.

V. Décisions officielles de l'Église. — *Création des démons.* — 1. Symboles : Épiphane (Denz.-Bannw., n. 13), cf. XIV, 2928; — Nicée-Constantinople (*ibid.*, n. 54, 86), III, 1229-30, 2078-79; rapproché du symbole d'Eusèbe, XI, 405; — Pastor (*ibid.*, n. 19), I, 1264-65; XV, 1198. — 2. Conciles : conc. de Ménas, I, 1265; IV, 407; XI, 1578, 1582, 1584. — Conc. de Braga (antipriscillien), IV, 407-08; XIII, 395. — IVe conc. du Latran (1215), I, 683, 1268; III, 2081; IV, 408. — Conc. de Constance (cf. *supra*, § III, 3°, 3, Wycleff). — Conc. de Trente (sess. V, c. I), XII, 519. — Conc. du Vatican, I, 1268; IV, 408; III, 2182-83. — Voir aussi conc. de Carthage (416), XII, 387; et d'Orange, 407.

DÉMONIAQUES. — Définition. Existence. Cause. Responsabilité [T. Ortolan], IV, 409-13. — Voir *Démon*, § IV, 9, Action sur les hommes. Voir également *Exorcisme, Possession.*

DÉMOSTHÈNE. — Son opinion sur le prêt à intérêt, XV, 2318.

DENEFFE (Auguste), théologien jésuite (1875-1943). — Ses écrits : *Kant und die kathol. Wahrheit*, 1922; *Der Traditionsbegriff*, 1931 (sur le concept de tradition de Deneffe, outre l'exposé qui en a été fait au *D. T. C.*, XV, 1345-46, on consultera : J. Ternus, *Beiträge zum Problem der Tradition*, dans *Divus Thomas* [de Fribourg], XVI, 33-56; O. Müller, *Zum Begriff der Tradition i. d. Theologie der letzten hundert Jahre*, dans *Münch. Theol. Zeitschrift*, IV, 1953, p. 165-67). Autres publications : *Das henologische Prinzip*, dans *Stimmen aus Maria Laach*, LXXXIII, 9 sq.; *Gesch. des Wortes « supernaturalis »*, dans *Zeitschrift für kath. Theol.*, XLVI, 3 sq.; *Gualteri Cancellarii et Bartholomæi de Bononia, O. F. M., quæstiones ineditæ de Assumptione B. V. Mariæ*, 2e éd. par H. Weisweiler (*Opuscula et textus historiam Ecclesiæ ejusque vitam atque doctrinam illustrantia*, sér. scolast., fasc. IX, Münster-en-W., 1951).

Voir *R. H. E.*, XLVII, 54; *Theol. Rev.*, XLIX, 1953, p. 135. A.-W. ZIEGLER.

DENHA (Mar), évêque suffragant de l'Église syro-malabare à la fin du XVe s. — XIV, 3097-99.

DENIER DU CULTE. — Organisation après la loi de Séparation, VI, 644-45; cf. XV, 1527, 1528-29.

DENIFLE (Joseph; en religion : Henri Suso). — Notice [R. Coulon], IV, 414-16. — 1. Sur la théologie médiévale, 414-15; — Abélard et son école, I, 49-51; — école d'Abélard et école de S.-Victor, 51-52; — *Summa sententiarum*, 53; VII, 252; — *Sentences* de Pierre Lombard, XIV, 1861, 1884 (bibl.); — *Sentences* de Roland Bandinelli, I, 712-13. — Théologie au XVe s., XV, 408. — Sommes, XIV, 2346. — Université de Paris : *Chartularium...*, V, 433; VII, 1102; VIII, 2113; XI, 561; XIV, 2386, 2388, 2393-94 (bibl.); XV, 629-30, 2235, 2238, 2242, 3027. — Théologiens et exégèse, XIII, 1147; XV, 737 (S. Thomas). — 2. Théologie mystique au Moyen Age, IV, 415; — Eckart, 2067, 2068, 2070, 2072, 2079-80 (bibl.); cf. XIII, 1551 (bibl.); — Ruysbroeck, XIV, 411 (bibl.); — Suso, 2864 (bibl.); — Tauler, IX, 1257, 1262; XV, 77-78, 79 (bibl.). — Pseudo-mysticisme, IV, 786. — 3. Controverse antiluthérienne, IV, 415-16; cf. XIII, 2028, 2038 (bibl.); — D. (trad. Paquier) cité : IX, 1170, 1177, 1195, 1207, 1213-14, 1215, 1217, 1225, 1276, 1278, 1297, 1300, 1420; — cf. (justification et auteurs du Moyen Age) VIII, 2105, 2107, 2111-14 (*passim*), 2126-27, 2128, 2132, 2134, 2139, 2140, 2141, 2143, 2144, 2147, 2148, 2150, 2211; XIII, 1147; — mérite, X, 706, 707, 712. — Cité : XIII, 1820, 1821.

Voir les appréciations sur Henri Suso Denifle dans l'art. qui lui est consacré par le P. Féret, dans *Catholicisme*, III, 608-10.

DENIS (Charles), ancien directeur des *Annales de philosophie chrétienne* († 1905). — X, 2021. — « L'abbé Denis s'est laissé influencer par le modernisme. L'Index condamna en 1903 ses *Leçons de l'heure présente* et son *Carême apologétique* » (J. Morienval, dans *Catholicisme*, III, 610).

DENIS (Jules), philosophe de la fin du XIXe s. — Auteur d'un ouvrage remarquable, *De la philos. d'Origène* (Paris, 1884), XI, 1563 (bibl.). — Cité : 1528, 1533, 1542, 1550, 1552-53; XII, 2305; III, 2066-67.

DENIS (Léon), propagateur en France des idées spirites († 1927). — Indication de ses œuvres, XIV, 2515; — le credo spirite, 2517-18; cf. X, 1594-95 (métempsycose).

DENIS (Dom Paul), historien bénédictin du début du siècle. — Sur le jansénisme à la congrégation de S.-Maur, X, 411-12.

DENIS DE SAINTE-MARTHE. — Voir *Sainte-Marthe*, et XIV, 839.

DENISON (Maurice). — Sur l'eucharistie, dans l'Église anglicane, XIII, 1372-73, 1378.

DENISOV (André et Siméon), écrivains russes du XVIIe s. — [A. Palmieri], IV, 416-18. — *Catholicisme*, III, 611.

DENK (Jean), théologien antitrinitaire. — XV, 1779.

DENNEFELD (Louis), professeur d'A. T. et chargé des cours d'assyriologie à la faculté de théologie catholique de Strasbourg (1883-1954). — Collaborateur du *D. T. C.* Ouvrages : *Der alttestamentliche Kanon der antiochenischen Schule*, dans *Biblische Studien*, XIV, fasc. IV, Fribourg-en-Br., 1909; *Babylonisch-assyrische Geburtsnomina*, dans *Assyriologische Bibliothek*, XXII, Leipzig, 1914; *Die babylonische Wahrsagekunst*, Strasbourg, 1919; *Le judaïsme biblique*, Paris, 1925; *Les problèmes du livre de Joël*, Paris, 1926; *Hist. des livres de l'A. T.*, dans *B.C.S.R.*, 1929; *Le messianisme*, 1929; *Introduction à l'A. T.*, 1934; *Hist. d'Israël et de l'Ancien Orient*, dans *B.C.S.R.*, 1935; *Les grands prophètes traduits et annotés*, dans *La Ste Bible*, de Pirot-Clamer, VII, 1947. En collaboration : avec L. Prévost, M. David, D. Gorce et M. Lejeune, *Le Sinaï hier... aujourd'hui*, étude topographique, biblique, historique, archéologique, 1937; avec A. Robert et A. Tricot, *Initiation biblique. Introduction à l'étude des Stes Écritures*, 1939. Parmi les principaux articles, signalons : *La personnalité de Tialmat*, dans *R. Sc. rel.*, II, 1922, p. 1-12; JOËL *(Livre de)*, dans *D. T. C.*, VIII, 1489-95; JONAS *(Livre de)*, *ibid.*, 1497-1504; MESSIANISME, *ibid.*, X, 1404-1568; *Le « signe » dans la prophétie d'Emmanuel*, dans *R. Sc. rel.*, VII, 1927, p. 69-86; *Critique textuelle de l'A. T.*, dans *D. B. S.*, II, 240-56; *Les discours d'Élihou (Job, XXXII-XXXVII)*. *Reprise élargie d'une communication faite au XXe Congrès international des orientalistes* (Bruxelles, 5-9 sept. 1938), dans *R. B.*, XLVIII, 1939, p. 163-80. L. Dennefeld a également publié de nombreuses chroniques d'exégèse, de théologie et d'histoire de l'A. T., dans *R. Sc. rel.*, de 1930 à 1952. — D'après les notes communiquées par M. Nédoncelle. — Cité : V, 529; VIII, 673; X, 1436, 1553.

DÉNONCIATION. — Notion. Espèces. Droit naturel. Droit positif [V. Oblet], IV, 418-21. — D. et délation, 244, 413. — D. des hérétiques à l'Inquisition, 419; VII, 2035-36, 2037-39, 2059; — et des usuriers, XV, 2365. — D. des chefs de sociétés secrètes, IV, 420; VI, 728. — D. des prêtres coupables de sollicitation *ad turpia*, I, 1615; XII, 656; XIV, 2340. — *D. D. Can.*, IV, 1123-26.

DENS (Pierre). — Notice [J. Forget], iv, 421-23. — Sa *Theologia* et celle de Neesen, xi, 62; xii, 565.

DENS (Théodore-Emmanuel). — Notice [E. Mangenot], iv, 423.

DENYS (Saint), pape. — Notice (A. Clerval), iv, 423-25. — Querelle baptismale, ii, 223; iv, 424; v, 972; xiv, 2195. — Affaire du sabellianisme, iv, 424-25, 426, 427; cf. iii, 1611; v, 713-14, 2444-45; vii, 375, 1660; x, 2204, 2206-07; xiii, 275; xv, 1301, 1645-50, 1650-51 (cf. xi, 839), 2187, 2656; — primauté et infaillibilité de l'Église romaine, vii, 1660; xiii, 275. — D. et l'Église de Césarée, iv, 425; v, 972. — Cité : xi, 830.

DENYS (Ier-IV), patriarches de **Constantinople.** — iii, 1310, 1311, 1312. — D. Ier (1466-71, 1489-91), iii, 1420-21. — D. II (1546-55), iii, 1424. — D. III (1662-65), iii, 1311. — Denys IV (à cinq reprises). Notice [L. Petit], iv, 428. Sa lettre encyclique, iii, 1430; cf. 1431; ix, 1017; xiv, 320.

DENYS, métropolite de **Moscou.** — Et le patriarche Joachim d'Antioche, xiv, 272, 273.

DENYS D'ALEXANDRIE (Saint). — Notice [C. Verschaffel], iv, 425-27; identifié avec Denys l'Aréopagite (?), 431. — Question trinitaire, i, 2156; iii, 1611; iv, 424-25, 427; v, 713, 775-76 (S.-Esprit), 2444-45 (Fils); vii, 374-75; x, 2201, 2206-07; xi, 2253, 2255 (primauté d'Alexandrie en matière de dogme); xii, 275; xv, 1645-50, 1650-51, 1658, 2187, 2656; voir. sur tous ces points, *Denys* (Saint). — Christologie, v, 2444; vii, 456. — Écriture : inspiration, iv, 427; vii, 2083; — canon, ii, 1580; — Ecclésiaste, iv, 426, 2024; — Ecclésiastique, 2036; — épître aux Hébreux, 427; vi, 2072; — Apocalypse, i, 1465, 1469; iv, 436; vii, 2083; x, 1762; xiv, 3019; xv, 1274 (sur le millénarisme qu'en déduisent : S. Irénée, vii, 2519; Népos et ses disciples, x, 1762; xi, 68-69). — Le novatianisme, ii, 222; xi, 830, 839-40; xii, 787; — la réconciliation accordée aux moribonds, 770, 783, 787; x, 925; xiv, 1147, 1154; — et aux pénitents sur l'intercession des martyrs, vii, 1596. — Controverse baptismale, ii, 222; iv, 427; v, 972; xiv, 2195; xv, 1273. — Eucharistie, x, 925; cf. v, 1139-40; — pureté de l'âme et du corps, x, 925; — célébration du dimanche, xv, 1276; — prière à la messe pour les empereurs, x, 925; — le viatique aux mourants, iv, 427; v, 1139; x, 925, 1139; xiv, 1147, 1154; xv, 2843 (cf. *supra*, réconciliation des moribonds). — Question pascale, iv, 427; xi, 1953-54, 1956. — *Varia :* sur la création, iii, 2067; iv, 426; — noms de saints donnés au baptême, xiv, 896; — lettre (apocryphe) à Paul de Samosate, xii, 48. — Cité : xv, 334, 335, 1286; — par S. Thomas, 741.

Voir J. Burel, *Denys d'Alexandrie. Sa vie, son temps, ses œuvres*, Paris, 1905; Ch. Papadopoulos, *Denys le Grand* (en grec), Alexandrie, 1918; Ph. Sh. Miller, *Studies in D. the Great of A.*, Erlangen, 1933; bon exposé par J. Lebreton, dans Fliche-Martin, ii, 318-32.

DENYS D'ANDRINOPLE. — Notice [L. Petit], iv, 428.

DENYS L'ARÉOPAGITE (Pseudo-). — Étude [P. Godet], iv, 429-36.

1° *Écrits*, iv, 429-30. — Éditions, commentaires, authenticité, xiv, 3019; xv, 774-75, 1034, 1133, 3559; cf. xiv, 1692. Voir *infra*, *Influence*.

2° *Auteur*, iv, 430-33; cf. x, 1328; xi, 1715; xii, 2314; — Sévère d'Antioche (?), iv, 432; xiv, 1995, 1999; — Denys de Rhincoclure (?), iv, 431; — S. Denys, apôtre de Paris (?), ix, 3; x, 442, 549; xiii, 2370; xiv, 1213, 2192.

3° *Doctrine.* — Influence néoplatonicienne, iv, 1231; xi, 1863, 1865-66; xii, 1479, 1481-82, 2264, 2289-90, 2315-16; xiv, 1692. — Synthèse théologique, iv, 433-35. — 1. Dieu : Théodicée, 1118-27; xii, 2315-16; cf. 2318-19; — preuve de l'existence de Dieu, i, 602; iv, 1200, cf. 1189; xii, 2278; — transcendance divine (on sait plutôt ce que Dieu n'est pas que ce qu'il est; théologie négative), i, 598, 600, 1194; iv, 1164, 1168, 1200, 2424, 2428-29; x, 2604; xii, 2372-73; xv, 344; — simplicité divine, iii, 2113; xii, 2277; — infinité, iv, 1201; — bonté, nom substantiel de Dieu, 1182. — Trinité, v, 2461; xii, 1149 (le Père). — 2. Dieu et le monde : Dieu, principe du monde, iii, 2074-75; xii, 2348; — bonté se répandant sur tous, iii, 2142-43; cause de l'être, ii, 831-32; iv, 1191-94 *(passim)*, cf. 1195; et de non-existants, ii, 831-32; cf. ix, 1245; xii, 2351; — unité, principe de multiplicité, iii, 2157; xii, 2275. — Dieu présent aux êtres *(formale omnium)*, iv, 1192; cf. 1138, 1191; — le monde intelligible, xii, 2238, 2341; xv, 361; — connaissance que Dieu a du monde, iii, 2160. — 3. Les anges : hiérarchie, i, 1209-10, 1257; vi, 2362; xi, 1863; xii, 2286; — spiritualité, i, 1199; — intelligence, connaissance, 1202; — peccabilité, 1205; — ministère, 1213-14, 1218-19; — connaissance de Dieu par les anges, i, 602; iv, 1189; illuminés, transmettent les révélations, vii, 1847-48, 1851; x, 2437. — 4. Union hypostatique : tendances monophysites (?), iv, 429; v, 1606; vii, 493; x, 188, 2221, 2314; — l'opération théandrique, xiv, 2382; xv, 205, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 806. — 5. Péché originel, xii, 427-28; cf. 425. — 6. Sacrements : notion de « mystère », xiv, 468, 550; — symbolisme du chrême, ii, 2411; — eucharistie, v, 470-71; x, 1328-29; — ordre (rite), xi, 1257. — 7. Fins dernières : béatitude, ii, 508; — bonheur du ciel, 2490; — prière pour les morts, xiii, 1206; cf. 1246. — 8. Vie spirituelle : morale (D. et S. Thomas), x, 2437; — contemplation divine, iv, 1190; v, 1893; cf. 2461; x, 2437; xii, 1243; xiii, 1542; — vie intérieure, xii, 2353; — théologie mystique, x, 2606-12, 2643-44; xv, 344, 411, 423 : commentaire; viii, 1538-40; — état de perfection, x, 2437; xii, 1245, 1246. — 9. Foi : l'Écriture, règle de foi, iii, 2075; — analogie dans l'intelligence des vérités révélées, i, 602. — Cité : ii, 634 (bénédiction de l'huile).

4° *Influence*, v, 426. — IVe conc. de Constantinople, iii, 1285; — S. Anselme, xii, 440; — Eckart, iv, 2072-73; — Érigène (Scot), v, 402, 404, 406 (traduction des œuvres), 408, 415, 419, 424, 426, 428; xii, 2293, 2341; xiii, 1691; xv, 1708; — Hadewijch, x, 2612-13; — Hugues de Saint-Victor, vii, 265; — Jean de Dara, xiv, 3030; — S. Jean de la Croix, x, 2618, 2619, 2625; viii, 768; — Joseph du Saint-Esprit, 1539; — Lefèvre d'Étaples, ix, 135 (édition); — Luther, 1245, 1257; — S. Maxime, x, 450; — Fr. de Meyronnes, 1642; — Nicolas de Cuse, 2612; xi, 611; — Richard de Saint-Victor, 2613; xiii, 2691-92, 2694; — Tauler, xv, 67, 70; — S. Thomas, xii, 469, 505, 510, 538; xv, 741, 742, 746, 753, 755-56, 902, 1758; cf. x, 2437; — Ulrich de Strasbourg, xv, 2060. — Comparaison de S. Augustin et de D., 2443. — Influence de D. sur le néoplatonisme (!), xii, 2296.

Édition nouvelle, Quasten, dans *Florilegium patristicum* (Geyer-Zellinger), 1937 *(Ecclesiastica hierarchia)*. Traductions : J. Stiglmayer, dans *Bibliothek der Kirchenväter* (Bardenhewer-Weyman-Schermann), 1911, 1933; G. Darboy (rééd.), Paris, 1932; Ph. Chevallier, *Dionysiaca* (recueil donnant l'ensemble des traductions latines des ouvrages attribués à Denys, Innsbruck, 1937-49, 2 vol.); trad. franç. de M. de Gandillac, Paris, 1943; G. Della Volpe, *La dottrina dell' Areopagita e suoi presupposti neoplatonici*, Rome, 1941; E. Bulhak, *Authenticité des œuvres de S. Denys l'Aréopagite* (!), Rome, 1938.

Voir J. Durantel, *S. Thomas et le Pseudo-Denys*, 1919; G. Théry, *Scot Érigène et Denys*, dans *Archivium latini-*

tatis Medii Ævi (Bulletin Du Cange), Paris, 1931, p. 185-280; *Études dionysiennes, Hilduin trad. de Denys*, Paris, 1932; t. II, éd. de la trad. d'Hilduin, 1938; L. Baur, *Nicolaus Cusanus und Ps.-Denys*, dans *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften*, Phil.-hist. Klasse, n. IV (1940-41), 1941; Vos de Wael, *De myst. Theologie* (chez Denys le Chartreux), Nimègue, 1942; A. Combes, *Jean Gerson, commentateur dionysien*, cf. *Rev. d'hist. des religions*, 1944, p. 145-50.

DENYS BAR SALIBI (Jacques). — Notice [E. Tisserant], VIII, 283-86. — 1. Vie et œuvres, 283-85; cf. X, 1712; et M. Jugie, *Catholicisme*, III, 616. — 2. Doctrines, VIII, 285-86. — 3. Compléments : Écriture : commentaire de S. Matthieu et de S. Marc, XIV, 3019. — Symbole et commentaire, 3020. — Canons disciplinaires et pénitentiels, 3021, 2022. — L'homme créé et racheté par amour, 3036-37; — péché originel, 3037-38. — Christologie, X, 2234; — tentation de Jésus, XIV, 3036; — sanctification de l'homme par le Christ, 3037-38; — Trisagion, X, 2239. — Sur l'Église, XIV, 3038; — primauté de S. Pierre (seul), 3042. — Sur la Ste Vierge, 3043; — intercession des saints, 3045. — Sacrements : baptême (huit sortes), 3050; — confirmation, 3051; — eucharistie : consécration, 3056; V, 254, 297-98; eau mélangée au vin, XIV, 3086; — pénitence : *ordo*, 3060; absolution, I, 208-09; — ordres, XIV, 3066, 3067, 3068. — Prières pour les défunts, 3047. — Cité : 1715, 3031, 3032.

Sur la doctrine de Denys, voir *T.D.C.O.*, V, 471-73, 520-21, 551-52, 564-66, 618, 678-81, 690-91, 704-08, 765-66, 786.

DENYS CANTACUZÈNE PALÉOLOGUE, archevêque de Tirnovo. — Chargé de mission, lors de l'érection du patriarcat moscovite, XIV, 274-75.

DENYS LE CHARTREUX (Denys de Ryckel). — Notice [S. Autore], IV, 436-48; *doctor ecstaticus*, 1508. — 1. Vie, 436-38. — 2. Œuvres, 438-46; — éditions, II, 2305; IX, 869, 870 (frères Loher); — nouvelle édition, IV, 447. — 3. Doctrines : Écriture : inspiration, inerrance, VII, 2130, 2223; — sur Daniel, IV, 62, 80; — le Deutéronome, 664, 672; — sur l'Ecclésiaste, 2024; — sur Esther, V, 857; — sur l'épître aux Hébreux, VI, 2107; — sur le livre des Juges, VIII, 1862 (bibl.); — sur le don des langues, 2596. — Connaissance de Dieu, IV, 954, 1184, 1185, 1186, 1189, 1191, 1199. — Culte dû à Dieu et superstition, XIV, 2817; — culte des reliques, XIII, 2365. — Motif de l'incarnation, VII, 1496. — Foi et évidence, VI, 401; — vision de Dieu dès ici-bas, XII, 2386. — Justice créée, VIII, 2112; — grâce sanctifiante, VI, 1610, 1612; — actuelle, 1640. — Mystique, X, 2645. — Médiation de Marie au pied de la croix, IX, 2393; — Immaculée Conception, VII, 872, 1110. — S. Joseph, VIII, 1515. — Eucharistie : accidents eucharistiques, V, 1414; — communion, III, 530-31; — messe, X, 1069-70, 1078. — Pénitence : confession, III, 904, 908, 923; — efficacité sacramentelle, XII, 1012. — D. et Ulrich de Strasbourg, XV, 2060; — et les réformateurs, 75; — et les ontologistes, XI, 1002, 1010. — *Catholicisme*, III, 627-28 (P. Pourrat).

DENYS LE CISTERCIEN. — Voir *François de Paris*, et XI, 2032.

DENYS DE CORINTHE (Saint). — Notice [C. Verschaffel], IV, 427.

Pour replacer les références dans leur contexte, le mieux est de citer ici le passage d'Eusèbe relatant les lettres de Denys (*Hist. eccl.*, IV, XXIII, 2-7) : « Parmi ses écrits se trouvent la lettre aux Lacédémoniens [*D. T. C.*, XV, 2182], qui est une catéchèse d'orthodoxie et qui a pour sujet la paix et l'unité; la lettre aux Athéniens [2182], où il les incite à croire et à vivre selon l'Évangile et où il les blâme de leur négligence; ils avaient en effet presque abandonné les enseignements du Christ depuis que leur chef Publius avait été martyrisé lors des persécutions de cette époque... On montre encore une autre lettre aux Nicomédiens [Éphésiens], dans laquelle Denys attaque l'hérésie de Marcion et défend la règle de la vérité [IX, 2009; XV, 2182]. Il écrivit encore à l'Église qui pérégrinait à Gortyne en même temps qu'aux autres Églises de Crète : il loue Philippe, leur évêque, de ce que son Église s'est signalée par un grand nombre d'actions courageuses; il rappelle qu'on doit se garder de fréquenter les hérétiques. Dans sa lettre à l'Église qui pérégrinait à Amastris et à celles du Pont, qu'il dit avoir écrites à la prière de Bacchylide et d'Elpiste, il présente des explications des Écritures divines et indique que leur évêque s'appelait Palmas; il donne plusieurs avis sur le mariage et la continence et engage ses correspondants à recevoir les pécheurs, quelque coupables qu'ils soient, qu'ils aient commis une faute ordinaire ou même le péché d'hérésie [III, 840; XII, 765]. A ces lettres il faut ajouter une autre aux habitants de Cnossos, dans laquelle Denys exhorte Pinytos, leur évêque, à ne pas imposer le lourd fardeau de la chasteté, mais à tenir compte de la faiblesse du grand nombre [IX, 2088]. »

La lettre à Soter, évêque de Rome (Eusèbe, *op. cit.*, IV, XXIII, 9-11), est signalée : IV, 1309; XIII, 263, 267, 270; XIV, 2423; XV, 1265, 2183. — Une lettre particulière est adressée à Chrysiphora.

Voir Bardy, *La théologie de l'Église de S. Clément de Rome à S. Irénée*, Paris, 1945, p. 104-06; *Catholicisme*, III, 616.

DENYS DE GÊNES, *Tassorelli*. — Notice [P. Édouard d'Alençon], IV, 429.

DENYS LE PETIT. — Notice [C. Verschaffel], IV, 448. — Collection *Dionysiana*, 448-49, 1838-39; II, 1606-07, 1608, 1610, 1612 *(Canons des apôtres)*; III, 1287; XI, 1879, 1882, 1886-87; XII, 791, 814, 1172, 2412; XIV, 1790, 1829; XV, 1705, 1790. — Erreur sur la date de la naissance du Christ, IV, 449. — Fête de Pâques, VIII, 594; XI, 1962-63; cf. 1966, 1967, 1969. — Sur les quatre-temps, XIII, 1449.

Voir, pour la bibliographie, A. Bride, dans *Catholicisme*, III, 620. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'*édition critique* définitive des œuvres de Denys le Petit. Celle de Migne (*P. L.*, LXVII, 9-520), bien que complète, n'est que provisoire. A. Strewe, *Die Canonensammlung des Dionysius Exiguus in der ersten Redaktion*, Leipzig, 1931.

Ouvrages généraux : Duchesne, *Liber pontificalis*, 2 vol., Paris, 1886; *L'Église au VIe s.*, Paris, 1925; Fournier-Le Bras, *Hist. des collections canoniques en Occident*, I, Paris, 1931; J.-M. Versanne, *Denys le Petit et le droit canonique dans l'Église latine au VIe s.* (thèse), Villefranche-sur-Saône, 1913.

Pour les ouvrages et articles de *critique : D. D. Can.*, IV, 1152; Van Hove, *Prolegomena*, Rome, 1945, p. 157-61.

DENYS DE TELL-MAHRÉ, simple moine, élu patriarche de l'Église jacobite syrienne (818, mort en 845). — « Son œuvre principale est une *Histoire*, qui comprenait deux parties en seize livres et couvrait un temps de deux cent soixante ans, de l'avènement de l'empereur Maurice (582) à la mort de Théophile. Du travail original de Denys, il ne nous est parvenu qu'un seul chapitre. Mais ce travail a été utilisé, parfois même copié textuellement, par Michel le Syrien et par l'auteur d'une chronique anonyme » (G. Bardy, dans *Catholicisme*, III, 628). — Cf. *D. T. C.*, XIV, 3030; X, 1716. — Cité : X (hist. des maronites), 4, 9-13 *(passim)*, 27-28.

DENYSE (Jean). — Notice [B. Heurtebize], IV, 449.

DENYSE ou *De Niisse* (Nicolas). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IV, 449.

DENZINGER (Henri-Joseph-Dominique). — Notice [E. Mangenot], IV, 450. — Son *Enchiridion* est fréquemment cité dans le *D. T. C.*

DÉODAT (Joseph-Léon-Victor-Marie), théologien franciscain. — Né en 1862 à Basly (dioc. de Bayeux), il prit l'habit des Frères Mineurs à Caen (1879), sous le nom de Frère Déodat. Il fonda au Havre (1897) le couvent de l'Immaculée-Conception, où il travailla jusqu'à sa mort survenue le 14 juill. 1937.

1° *Œuvres.* — Après avoir publié, en 1900 et 1903, deux volumes sur *Le Sacré-Cœur* (cf. *D. T. C.*, IV, 1946, bibl.), et *Pourquoi Jésus-Christ?*, il fonda et dirigea (1903-12) la revue *La Bonne parole* pour propager et défendre les doctrines de l'école franciscaine. Puis, disposant les

textes du docteur Subtil selon les lignes maîtresses de sa construction philosophique et théologique, *Capitalia Opera*, il publia deux premiers volumes en 1908 et 1911. Survint la guerre et les dix autres volumes restèrent inédits. Il composa, par la suite, de nombreux ouvrages sur la position des Pères et des conciles quant à l'*Assumptus Homo*, ainsi qu'une volumineuse étude patristique sur l'ordonnement intrinsèque et l'ordonnement vital de l'Absolu Dieu trine. Dans un original et singulier poème, *La Christiade* (1918-27), dont on ne peut se défendre d'admirer la puissante harmonie musicale, il chante avec enthousiasme les rapports d'amour entre Dieu trine et l'*Assumptus Homo*, autour de quoi tourne tout le créé. Cette œuvre fut suivie de deux brochures explicatives : *L'Assumptus Homo* (1928), et *Le moi de Jésus-Christ* (1929). Enfin, l'important ouvrage *Scotus docens* (*D.T.C.*, XIII, 1861, 1862) est une présentation de Scot enseignant la philosophie, la théologie, la mystique.

2° *Doctrine.* — Avec Dieu Trinité, qui n'est pas trois énergies autonomes, mais une seule et insécable énergie, l'*Homo Assumptus* remplit presque toutes les pages de cette œuvre monumentale.

Le capital sujet de la prédestination du Christ a été, pour notre auteur, le point de départ de ses luttes théologiques. Dans l'actuel complexe mondial, librement voulu par Dieu trine, l'*Homo Assumptus*, à raison de l'indépassable amour de son cœur humain, ne doit au fait occasionnel de la future faute d'Adam ni son existence, ni la grâce d'être subjoint au Verbe. Il est voulu « aymeur suprême », *ratione sui et Dei*, et « douloureux », *ratione solius Adami*. Et, dans l'actuel univers, il n'est aucune salvation si ce n'est dans le rayonnement vital de l'*Homo Assumptus* pour qui tout est fait, sur qui tout est posé.

Dans la doctrine de Scot sur l'individualité humaine et l'activité humaine de Jésus, Déodat voit la plus haute justification du *perfectus homo susceptus* qui, selon lui, constitue le tréfonds même de la christologie. La déitante susception d'un homme, existant de son existence propre, fonde l'incarnation du Verbe; elle est la raison d'une réciprocité prédicative entre les deux extrêmes de l'union. Parce que sujet, au tout prime instant, d'une subjonction physique, transcendantale à Dieu Verbe, l'*Homo Assumptus* ne possède pas l'ultime solitude nécessaire pour être une personne sur le plan créé — celle-ci se définissant : « un individu intellectuel complet, indépendant » — mais il n'en est pas moins un individu intellectuel complet, jouissant de la plus haute liberté créée.

Les efforts du P. Déodat pour remettre en honneur la doctrine de Duns Scot furent vivement encouragés par Benoît XV, au cours de deux audiences, en 1918. L'importance de ses publications le place parmi les plus célèbres théologiens scotistes.

Voir la liste complète des ouvrages du P. Déodat, avec exposé de sa doctrine, dans L. Seiller, O. F. M., *Un théologien scotiste, le R. P. Déodat de Basly, 1862-1937*, Paris, Éditions Franciscaines (extrait de *F. F.*, XXI, 1938). Parmi les ouvrages cités, relevons : *La métaphysique de l'Homme-Dieu*, 3 vol., 1914-18 (inédit); *Documents* publiés en fin de *La Christiade*, II, 297-334; *Le Jésus-Christ du magistère papal*, 1930-33 (en partie inédit); *Inopérantes offensives contre l'* « *Assumptus Homo* », 1924-35; *La structure philosophique de Jésus, l'Homme-Dieu*, 1937 (en partie inédit); ainsi qu'une volumineuse étude patristique sur l'ordonnement intrinsèque et l'ordonnement vital de l'Absolu Dieu trine (inédit).

Jugement sur l'œuvre et la personne, avec *Souvenirs personnels*, d'É. Longpré, O. F. M., dans *Nos Cahiers* (Montréal), III, 1938, n. 3, p. 213-44. Sur la doctrine christologique, J. Rivière, *Chronique de théol. dogm.*, dans *R. Sc. rel.*, XI, 1931, p. 71-87; Mgr Gaudel, *La théol. de l'Assumptus Homo*, *ibid.*, XVII, 1937, p. 64-90, 214-34; XVIII, 1938, p. 45-71, 201-17. Pour le jalonnement de ses étapes, *Ma ligne de cheminement*, dans *F. F.*, XX, 1937, p. 5-40. L. SEILLER, O. F. M.

DEO GRATIAS, formule d'acclamation. — IX, 824-25; cf. X, 947.

Voir *D. A. C. L.*, IV, 649-52 (dom Cabrol); *Catholic Encyclopedia*, IV, 737 (Holweck); *Catholicisme*, III, 630; J. A. Jungmann, *Missarum solemnia*, I, Paris, 1951, p. 104 sq.; II, 1952, p. 186-88, 221; III, 1954, p. 220, 271, 341, 370-72.

DEPLACE (Guy-Marie). — Son rôle dans l'édition du livre *Du pape*, de Joseph de Maistre, IX, 1669.

DÉPLACEMENT. — Voir *Amovibilité; Curés.*

DEPLOIGE (Simon-Egide-Martin-Hubert), né à Tongres (15 oct. 1868), décédé à Louvain (19 nov. 1927). — Simple laïc, mais docteur en philosophie et lettres, et en droit, il fut appelé par Mgr Mercier à faire partie des professeurs de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain; il y enseigna le droit naturel, la philosophie sociale et l'histoire des théories sociales. Lors de la nomination de Mgr Mercier à l'archevêché de Malines, Deploige le remplaça comme président de l'Institut supérieur de philosophie. Il était prêtre depuis 1896. Comme Mgr Mercier avait montré que la philosophie de S. Thomas peut s'assimiler les parties viables de la psychologie physiologique, il montra que la morale de S. Thomas pouvait s'incorporer les recherches de la sociologie contemporaine. Deploige fut un des grands artisans de la reconstruction de la bibliothèque, détruite pendant la guerre 1914-18. Mgr Deploige était prélat de la maison de Sa Sainteté, commandeur de l'ordre de Léopold, croix civique de Ire classe 1914-18, chevalier de S.-Grégoire le Grand. Son ouvrage principal : *Le conflit de la morale et de la sociologie* (1911), cf. X, 2417.

« DEPOSITIO MARTYRUM », Anniversaire des martyrs. — SS. Pierre et Paul, XIII, 264; — autres martyrs, XIV, 897.

DÉPOSITION et DÉGRADATION DES CLERCS. — Article d'ensemble [E. Vacandard], IV, 451-521.

1° *Nature et effets.* — 1. *Déposition et dégradation du Ier au XIIe s.*, IV, 451-61; — perte définitive des droits ecclésiastiques, 452-55; — quelques cas particuliers : Thietgaud et Gunther, 452; cf. XI, 512-13; — l'évêque déposé par un concile provincial et faisant appel à Rome, IV, 454 (cf. S. Athanase, I, 1808, 2147; — conc. de Sardique, XIV, 1113; — Ebbon et Hincmar, VI, 2482; XIII, 2405-08; — Basilide et Martial, IV, 454 [*Tables*, 700]; — Paul de Samosate, XII, 47, 635 [*Tables*, 692]; — Contumeliosus, IV, 455; II, 2169; — cas d'Origène, XII, 633; XI, 1492; — cas d'Anspert et de Joseph, XIII, 2409; — Formose, VI, 596; IX, 2476; XIII, 2409). — Sévérité justifiée, IV, 455; — indulgence et raisons d'indulgence, 453-54, 455. — Trois signes de la déchéance, 455-56; — conséquences : réduction à l'état laïque, ou même à l'état de pénitent, ou enfin réclusion dans un monastère, 456-58; cf. XII, 634. — Dégradation partielle, IV, 460; — généralisation de la règle portée au conc. *in Trullo* (can. 30), 461; cf. XIII, 1586.

Sur les décisions conciliaires, on se référera aux *Tables* (*Conciles*, 658-750); — voir spécialement *D. T. C.*, XII, 634; et le conc. *in Trullo* (can. 9, 10, 31, 55, 62, 65, 77, 79, 80, 86, 88, 97), XIII, 1584-93 *(passim)*.

2. *Du XIIe au XIXe s.*, IV, 461-65. — Distinction progressive de la dégradation et de la déposition : dégradation préalable à la remise des clercs coupables au bras séculier, 462-64 (dégradation verbale et réelle). — Cas de Jean Hus, III, 1215 (*Tables*, 478 : *Bras séculier*). — Mesures du conc. de Trente (sess. XXV, *De reform.*, c. XX), IV, 464; VI, 529; XV, 1479.

3. *Déposition et dégradation d'après le droit moderne*, IV, 465-72. — Déposition, privation de toutes fonctions ecclésiastiques, 466; mais maintien des obligations, 466; cf. III, 231; — *Depositio ab officio*, 466; *a beneficio* et *a dignitate*, 467. — Déposition totale en principe, qui en fait peut admettre des adoucissements, 468. — Le cas de la déposition *latæ sententiæ*, 468-69. — Dégradation verbale, rôle de l'évêque, 469. — Dégradation actuelle (jugements ecclésiastique et civil), 470-71. — Possibilité de réintégration par le Souverain pontife, 472.

2° *Fautes méritant la déposition et la dégradation.* — Question préalable : gradation des peines ecclésiastiques, IV, 473; cf. V, 1735-36 (excommunication et déposition).

1. *Fautes méritant la déposition*, IV, 472-86. — *a)* Discipline de l'ancienne Église (du IIe au VIIe s.) : énumération des fautes, 473-76. — Fautes propres aux clercs : évêques, 476-78; — clercs majeurs, 478-81. — *b)* Du VIIe au XIIe s. : énumération des fautes, 481-83. — *c)* Du XIIe s. à nos jours : énumération des fautes, 483-85.

2. *Fautes passibles de la dégradation* (préalable à la tradition au bras séculier). — Énumération des fautes, IV, 486-90. — Déclaration de Célestin III, 490.

Fautes signalées au cours du D. T. C. — Apostasie (hérésie, schisme, traditeurs), I, 1605-07; XV, 1250-52. — Avortement, I, 2650-51. — Clercs déposés et immunités, VII, 1253. — Commerce, III, 232, 405-08. — Danses, jeux, spectacles répréhensibles, 234; IV, 111. — Divination, magie, sortilèges, 1448-50; IX, 1523-25; XIV, 2404. — Encratisme, V, 10. — Évêques (Fautes des) : élection, sacre, IV, 2258; V, 1724; IX, 2476; — passage d'un siège à l'autre, V, 1724; IX, 2476 (voir *supra*, Formose); cf. IV, 505; — résidence, V, 1718-19. — Falsification des lettres pontificales, 2112. — Fonctions civiles, judiciaires, III, 233; VII, 1240-42. — Hérésie, voir *Apostasie*. — Ivrognerie, III, 233. — Luxure (Fautes de), incontinence, II, 2074, 2080; III, 230, 233. — Obéissance (Refus d'), 230-31; cf. II, 2130 (violation des censures). — Office divin (Manquement à l'), III, 231; XI, 956-58. — Ordinations : indues, 1400-01; — ministre déposé et dégradé, 1287-88, 1398. — Secret de la confession (violation), III, 974; XII, 950 (IVe conc. du Latran). — Service militaire et effusion de sang, III, 233; VII, 1230, 1241; XII, 882; XIV, 1977-81. — Simonie, XIII, 2427; XIV, 2144-47. — Sollicitation *ad turpia*, 2338, 2340. — Souillure des hosties consacrées, 697. — Usure, XV, 2329, 2334-35, 2366.

3° *Personnes auxquelles appartient le droit de déposition.* — 1. *Sur le clergé du diocèse.* — Autorité de l'évêque, IV, 491-95; — S. Paul à Corinthe, VII, 1545; cf. XI, 2476; XV, 1101; IV, 492 (autorité de l'évêque dans les pastorales). — Intervention de S. Clément à Corinthe, III, 53. — Démétrius et Origène, XI, 1492. — Conditions dans lesquelles l'évêque peut déposer un clerc, IV, 492, 495. — Codification de Gratien, Grégoire IX et du conc. de Trente, 493 (cf. *Tables*, 911-913).

2. *Déposition des abbés*, IV, 495-96; — autorité du pape sur les abbayes exemptes, 496.

3. *Déposition des évêques*, IV, 496-509. — Autorité souveraine du pape, 496-97 (sur l'opinion de S. Cyprien, 497; III, 2467-69; XV, 2185). — Discipline inaugurée au conc. de Nicée (can. 5) : autorité du concile provincial, IV, 498; XI, 410; cf. I, 1809, 2147 (conc. d'Antioche de 341); VII, 1941 (S. Innocent Ier). — Appel possible au pape : conc. de Sardique (343), can. 3 (*Tables*, 741); — réaction au conc. de Constantinople (380) (*Tables*, 660); — en fait nombreux appels au pape : Eustathe de Sébaste à Libère, V, 1569; — Pierre d'Alexandrie à Damase, IV, 33; — S. Jean Chrysostome à S. Innocent Ier, VIII, 666; — Eutychès à S. Léon, V, 1586; IX, 246; — Flavius à S. Léon, 247-48; — Théodoret de Cyr à S. Léon, XV, 301-02; — conc. *in Trullo* (can. 2), XIII, 1583. — En Afrique : autorité suprême du primat, IV, 500-01; — conflit avec Zosime (appel d'Apiarius), XV, 2307-10; — triomphe de la thèse romaine, IV, 501; cf. V, 2175 (collection de Ferrand Fulgence). — En Gaule, IV, 501-04; — Innocent Ier à Victrice, VII, 1944; — S. Gélase, VI, 1179; — Contumelius à Agapet, II, 2169; — époque carolingienne, IV, 502; cf. I, 450; autorité des Fausses Décrétales, IV, 503; cf. 212 sq.; — appel à Rome d'Arnould de Reims, XIII, 300; XIV, 2078; cf. IX, 324; — jugement sur Brunon d'Angers, IV, 504; II, 724-25. — Léon IX, Victor II, Grégoire VII et la mise en vigueur des Fausses Décrétales, sanctionnées par les *Décrétales*, IV, 505. — Procédure réglée par le conc. de Trente, 506-07; — exemple du procès intenté à l'évêque de S. Pol-de-Léon, 507-09. — Les concordats et les prérogatives pontificales, 609.

4. *Déposition des métropolitains et des patriarches*, IV, 509-13. — En Orient, droit des patriarches sur les métropolitains, 510-11; cf. XI, 2278; — décision prise avec ou sans consultation du synode, IV, 511. — En Occident, autorité souveraine du pape : déposition de Thietgaud et de Gunther par Nicolas Ier, XI, 512-13; — autorité du concile national, convoqué par le roi, IV, 512 (différents exemples, dont Ebbon de Reims, VI, 2482; Agobard, I, 614; Wénilon de Sens, XV, 3526-27); — tout en maintenant l'autorité souveraine du pape : Hincmar, VI, 2485. — Déposition des patriarches, uniquement par le pape, IV, 513 : cas de Nestorius, V, 157; XI, 102; — de Dioscore, IV, 1374; — d'Acace, I, 289; V, 2130; — déclaration de Nicolas Ier au sujet de la déposition d'Ignace, VII, 718; XI, 507; XII, 1563, 1566-68.

5. *Déposition des cardinaux*, IV, 513-16. — Pouvoir du pape seul, 514; — exemples : Anastase (le Bibliothécaire), déposé par Léon IV (*Tables*, 147), IX, 314; Zacharie et Rodoald, déposés par Nicolas Ier, XI, 507; XII, 1567; Jacques et Pierre Colonna, déposés par Boniface VIII, II, 993, 996; Odet de Châtillon, déposé par Pie IV, IV, 514. — Le collège cardinalice *peut* être consulté, 514-15; — consultations requises par le Pseudo-Isidore, 515-16.

6. *Déposition des papes.* — *Prima Sedes a nemine judicetur*, IV, 516-18. — Sur l'erreur conciliaire, *Tables*, 657-58. — Doctrine du IVe conc. de Constantinople (can. 21), *Tables*, 667. — Cas particuliers : Jean XII, IV, 517; VIII, 624-26; — le pape hérétique ou schismatique : la théorie, IV, 519; VII, 1714-16; applications diverses : Benoît IX, Grégoire VI, Silvestre III, II, 651; VI, 1791; XIV, 2084; Benoît X, II, 652; Jean XXIII et Pierre de Luna (Benoît XIII), au conc. de Constance, III, 1207, 1209; VIII, 643; XII, 2024; — interprétation des faits, IV, 520. — Dépositions inopérantes, radicalement nulles : Eugène IV (conc. de Bâle), II, 124; — Grégoire VII (déposé par Henri IV), VI, 1796; — Jean XXII (Louis de Bavière), VIII, 637-38.

CODE. — La déposition est prévue dans le Code au can. 2298, 10°. Il faut en rapprocher : la privation perpétuelle de l'habit ecclésiastique (11°) et la dégradation (12°).

1° *Privation de l'habit ecclésiastique* (privation perpétuelle). — Can. 2304 : « Si le clerc déposé ne présente pas de signes d'amendement et surtout s'il continue à causer du scandale et à ne pas tenir compte de la monition reçue, l'Ordinaire peut le priver à perpétuité du droit de porter l'habit ecclésiastique. Cette peine entraîne la privation des privilèges cléricaux et la cessation de la prescription du can. 2303, § 2 » (voir *infra*).

Cette privation *perpétuelle*, aggravation de la déposition, ne peut être infligée ou déclarée que par un tribunal de cinq juges (can. 1576, § 1, 2°). L'interdiction de porter l'habit ecclésiastique n'est pas toujours une peine; elle n'en est pas une pour les clercs légitimement réduits ou revenus à l'état laïque (can. 213), ni même, strictement, pour les religieux renvoyés très sommairement dans les circonstances prévues au can. 668.

2° *Déposition.* — Can. 2303, § 1 : « La déposition, en laissant subsister les obligations résultant de l'ordre reçu et les privilèges cléricaux, entraîne non seulement la suspense *ab officio* et l'inhabilité à n'importe quel office, dignité, bénéfice, pension, charge dans l'Église, mais encore la privation de ceux dont le coupable était pourvu, même s'ils constituaient son titre d'ordination. »

§ 2 : « Mais, dans ce dernier cas, si le clerc est vraiment indigent, l'Ordinaire aura soin, par charité, de pourvoir à son entretien, pour qu'il ne soit pas réduit à mendier, au déshonneur de l'état ecclésiastique. »

On notera la persistance des obligations résultant de la réception des ordres sacrés. Il s'agit des obligations du célibat et de la récitation, au moins privée, de l'office.

§ 3 : « La peine de déposition ne peut être infligée que dans les cas expressément prévus dans le droit. »

Dans le Code, la déposition n'est jamais une peine *latæ sententiæ*. Elle n'est infligée que par une sentence de condamnation, réservée à un tribunal collégial de cinq juges (can. 1576, § 1, 2°). On ne peut substituer à cette peine la correction judiciaire (can. 1948, 1°) (voir *Tables*, 821), ni en suspendre l'exécution (can. 2288).

Délits punis par la déposition : obstination dans l'hérésie ou le schisme (can. 2314, § 1, 2°); — abus sacrilège des espèces consacrées (can. 2320); — simulation de la messe, si l'on n'est pas prêtre (can. 2322, 1°); — violation des cadavres (can. 2328); — avortement (can. 2350, § 1); — homicide, rapt, etc. (can. 2354, § 2); — délits qualifiés contre le sixième commandement (can. 2359, § 2); — passage à un genre de vie incompatible avec l'état ecclésiastique (can. 2379); — usurpation d'un bénéfice (can. 2394); — obstination à ne pas abandonner un bénéfice dont on a été privé (can. 2401). — Dans plus d'un de ces canons, la déposition est une mesure extrême, à ne prendre que si d'autres mesures ont été inefficaces.

3° *Dégradation*. — Can. 2305, § 1 : « La dégradation comprend la déposition, la privation perpétuelle de l'habit ecclésiastique et la réduction du clerc à l'état laïque. » — Toutefois le dégradé reste lié par les obligations essentielles des ordres majeurs; mais il est réduit à la « communion laïque » : moyennant les conditions ordinaires, il peut recevoir les sacrements.

§ 2 : « Cette peine ne peut être portée qu'en raison d'un délit expressément mentionné dans le droit ou si le clerc, déjà déposé et privé de l'habit ecclésiastique, continue à causer un grave scandale pendant un an. »

Dans le Code, la dégradation n'est jamais une peine *latæ sententiæ;* elle n'est infligée que par un tribunal collégial de cinq juges; on ne peut la remplacer par la correction judiciaire ni en suspendre l'exécution.

Délits punis par la dégradation : adhésion publique à une secte non catholique (can. 2314, § 1, 3°); — voies de fait contre la personne du Souverain pontife (can. 2343, § 1, 3°); — homicide volontaire (can. 2354, § 2); — cas spécialement grave de sollicitation à l'occasion de la confession (can. 2368, § 1); — obstination dans une tentative de mariage sacrilège (can. 2388, § 1).

§ 3 : « On appelle dégradation *verbale* ou *par édit* celle qui est infligée uniquement par sentence judiciaire, mais produit immédiatement tous ses effets juridiques sans aucune exécution; est dite *réelle* la dégradation où l'on observe tous les rites solennels prescrits dans le Pontifical romain. »

Jusqu'au Code, on avait admis que seule la dégradation réelle était pleinement efficace (cf. *D. T. C.*, IV, 465). Le Code déclare encourus tous les effets de la dégradation dès que la sentence est prononcée. Autrefois la dégradation réelle avait pour effet principal de remettre le coupable à la justice séculière. On ne l'applique plus aujourd'hui; absolument parlant la dégradation verbale pourrait être appliquée aux minorés et aux tonsurés; en pratique, il est plus opportun de les réduire à l'état laïque sans forme de procès (can. 211, § 2). En cas de dégradation par sentence du S.-Office, le monde chrétien en est ordinairement informé par une communication officielle de cette Congrégation.

Voir É. Jombart, dans Naz, *Traité*, IV, 688-592. — *D. D. Can.*, IV, 1153-60.

DÉPOT. — Dépôt en général et proprement dit [C. Antoine], IV, 521-26. — *Catholicisme* (bibl.), III, 639.

Droit canonique. — Dépôt d'argent pour les frais d'un procès. — Can. 1909, § 2 : « Le juge agissant prudemment pourra exiger qu'une somme, ou tout au moins une caution, soit déposée à la chancellerie du tribunal, pour garantir le paiement des frais judiciaires, de l'indemnité des témoins, des honoraires d'experts, par la partie demanderesse, ou, si le juge agit d'office, par le demandeur. » — Le can. 1631 prévoit que les frais judiciaires doivent être réglés avant la *litis contestatio*. — Si, dans le délai qui lui est imparti, le plaideur n'a pas déposé la provision demandée par le juge, il est réputé renoncer à l'audition des témoins (can. 1788).

DÉPOT DE LA FOI. — Voir *Foi*.

« DE PROFUNDIS », ps. CXXX (Vulgate, CXXIX). — XIII, 1135.

DÉPUTÉS. — *Droit canonique*. — 1° Candidature aux élections législatives : Can. 139, § 4 : « La fonction de sénateur ou de membre d'un corps législatif ne peut être sollicitée ou acceptée par les clercs sans la permission du S.-Siège, dans les régions où une prohibition pontificale a été portée; dans les autres régions, ils ne peuvent le faire sans la permission cumulative de leur Ordinaire propre et de l'Ordinaire du lieu où l'élection aura lieu. »

Une question a été posée (25 avr. 1922) à la Commission d'interprétation du Code : ... Les Ordinaires des lieux, sollicités de permettre à des prêtres de se porter candidats pour les corps législatifs, doivent-ils se montrer plutôt difficiles que faciles? — Rép. : Oui, à la première partie; non, à la seconde.

2° Députés à l'administration des séminaires *(cœtus deputatorum)* : Can. 1359, § 1 : « On doit donner aux séminaires diocésains deux conseils de délégués : l'un pour la discipline, l'autre pour l'administration des biens temporels. »

§ 2 : « Deux prêtres, choisis par l'évêque, après avis du chapitre, constituent les deux conseils de délégués; en sont exclus le vicaire général, les familiers de l'évêque, le recteur du séminaire, l'économe et les confesseurs ordinaires. »

§ 3 : « La charge de délégué dure six ans, et les élus ne peuvent être éloignés sans motif grave; ils peuvent être réélus. »

§ 4 : « L'évêque doit demander l'avis des délégués dans les affaires de plus grande importance. »

DERESER (Thaddée). — Son semi-rationalisme (XVIIIe-XIXe s.), XIV, 1850.

DER-KENNIS (Ignace). — Notice [P. Bernard], IV, 531.

DÉROGATION. — Notion [P. Fourneret], IV, 532. — Voir *Droit* (Lois), § Abrogation.

DÉS (Jeu de). — Interdit aux clercs (et même aux laïcs), XIII, 1589 (conc. *in Trullo*); — Murner et le jeu de dés, X, 2560.

DESBUQUOIS (Gustave), auteur jésuite, né en 1869. — Fondateur, avec le P. Leroy, de l'*Action populaire* (1903). Il fonda aussi à l'Institut catholique, en collaboration avec M. Verdier, alors directeur du séminaire des Carmes, une École des hautes études sociales. Parmi les grandes encycliques sociales, publiées par l'Action populaire, lui-même a annoté *Quadragesimo anno*. L'apostolat spécialisé a trouvé en lui un conseiller éclairé et convaincu. — Cité : XV, 2628. — *Catholicisme*, III, 648.

DESBUTS (B). — Sur la connaissance de Dieu, IV, 858, 863-64. — É. Gilson, *Le thomisme*, Paris, 1942, p. 153.

DESCARTES (René). — Étude [A. Chollet], IV, 532-65.

1° *Le christianisme de Descartes*, IV, 532-34; — son christianisme sincère, XII, 1490, 1494 (bibl.); cf. V, 1873; VI, 282; X, 290; XII, 1490, 1494 (bibl.).

2° *Philosophie et théologie; raison et foi*. — Foi et raison, chacune à part, IV, 534; — cf. VI, 282; XIII, 1551; — rupture avec la scolastique, IV, 535; XIV, 1725; XV, 437; et l'aristotélisme, XI, 281. — Oppositions entre philosophie chrétienne et philosophie cartésienne, IV, 535-37; — exposé du cartésianisme, XIII, 1725-26; — pas d'autre certitude que celle de l'évidence absolue, III, 2389, cf. 2390; XIII, 1689; laquelle donne l'intuition de la vérité, V, 1729; XIII, 1852; XIV, 2493. — Cartésianisme, danger pour la foi en raison des conséquences qu'on en peut tirer, XII, 1490; cf. I, 2203-04; IV, 772-73; X, 1800, 1803; XIII, 1738; — même au point de vue matérialiste, X, 290-91; XV, 3411. — Voir également IX, 1800, 1803 (à propos de Malebranche); XIV, 143 (rationalisme).

3° *Le doute méthodique*. — 1. Doute ni universel, ni réel, mais méthodique, IV, 637-39; cf. II, 2157-58; IV, 1812; XV, 2677. — 2. Le *cogito, ergo sum*, IV, 538; XII, 1469; XIII, 1869, 1872; — implique le principe d'identité, XV, 834; — critique du P. Buffier,

II, 1170. — Point de similitude avec S. Augustin, I, 2332; cf. 2514-15.

4° *Théodicée de Descartes.* — Résumé, IV, 1246-48, 1251. — 1. Existence de Dieu, 539-41; — démonstration, 919-20; — idée innée de D., 776, 840-41; — idée d'infini, 540, 542, 883; — connaissance immédiate, 896; et naturelle (au sens du conc. du Vatican), 843. — L'argument de S. Anselme, I, 1353-54, 1356; IV, 543. — L'athéisme démontre Dieu, XIII, 1709. — 2. Nature et attributs de Dieu, IV, 544-49. — Substantialité et causalité en Dieu, 1247. — Dieu, créateur, 545; III, 2093; cf. XI, 1868; — volontarisme relativement à la possibilité et à la vérité des choses, IV, 546; X, 1783; XIV, 1604; XV, 2679, 3311, 3313-14, 3316-17; — véracité divine garantie de la vérité de nos facultés, IV, 547; XIV, 1723; XV, 3341; — providence, prescience, IV, 548; — création continuée, III, 2093; — exclusion des causes finales, IV, 548; X, 1797; — l'optimisme cartésien, XV, 3341. — 3. Le Dieu cartésien et l'occamisme, XI, 756, 760, 769; — critique de Pascal, 2135.

Sa conception du monde : Nicole Oresme, précurseur, XI, 1406; critique de Pascal, 2164-65; — D. et la thèse de Galilée, VI, 1086-87 : étendue et mécanisme, cf. *infra, Anthropologie.*

5° *Anthropologie.* — 1. Union de l'âme et du corps, IV, 549; — l'âme, pensée, 550; cf. I, 1040; — le corps, étendue, IV, 550 (l'étendue et le mouvement expliquent la substance matérielle, même vivante; X, 283; XV, 498); — l'union des deux, IV, 550-52; VI, 567-68, 569; cf. 560; simple juxtaposition, I, 1034; XV, 3101; — vie du corps, purement mécanique, IV, 552; XV, 3099; — dirigée par les « esprits animaux », IV, 552; VI, 560; IX, 1781; XV, 3099; — D. et Gunther, XIV, 1853. — Aspects secondaires : siège de l'âme, VI, 582; XV, 3101; — thèse de la personnalité (en fonction de l'âme), VII, 429, 430, 436; — les animaux machines, X, 290; XIII, 1728. — Opposition de ces thèses à la doctrine catholique, IV, 552; VI, 546, 550-51, 562, 563, 564; cf. XV, 2975-77, 3102. — Réfutation rationnelle, X, 308-15. — 2. Immortalité de l'âme, IV, 553; — faiblesses des raisons, 554-55.

6° *Doctrine eucharistique.* — 1. Difficultés dogmatiques de la thèse cartésienne et essais de solution, IV, 555-60; cf. V, 1363. — 2. La conception atomistique de l'étendue et les accidents eucharistiques : D. et auteurs ayant subi son influence, 1422-50. — Distinction des qualités premières (étendue = essence du corps) et des qualités secondes (intentionnelles), IX, 1780; XIII, 1874, 1875; XIV, 2497. — Transsubstantiation, X, 1188; cf. 1263-64, 1774; XV, 482-83.

7° *Morale.* — Morale provisoire, IV, 560-61; cf. XIII, 483; — définitive, IV, 561. — Griefs formulés, 561-63.

Légitimité de la condamnation des œuvres de D. par l'Index, IV, 564.

Cité : IV, 875, 1253; IX, 1263; X, 2552; XI, 1000, 2177, 2180, 2187; XII, 1465, 1466, 1476, 2264; XIII, 1691, 1692, 1733, 1881, 2921; XV, 3445, 3467.

Auteurs cités à propos de Descartes. — André (Yves), VIII, 1052; XIV, 1722; — Bourdin, VIII, 1052; — Cally (Pierre), II, 1368; — Compton Carleton (*Tables*, 654); — Daniel, IV, 104; VIII, 1052; — Desgabets, IV, 622-23; XIV, 1722; — Fontenelle, XIII, 1734; — Foucher (Simon), VI, 615; — Froidmont, 926; — Gassendi, XIII, 1722; — Gibieuf, XI, 1135; XV, 3341; — Guilleminot, VI, 1988; — Gunther, XV, 1793; — Hobbes, VII, 1, 2, 5, 10; — Klee, VIII, 2359; — Lami (Bernard), 2550; — Lami (François), 2552; — Le Grand, XIV, 1722; — Leibniz, IX, 173; — Locke, 851, 852; — Maignan, X, 1774; — Malebranche, 1777, 1780, 1781, 1783, 1789, 1797, 1800, 1803; XV, 3341; — Mersenne, X, 788; XIV, 1722; — Méthode Anthracite, 1595; — Pascal, IV, 805; XI, 2075, 2135, 2164, 2179-80; — Poisson, XII, 2410; — Quesnay, XIII, 804; — Saguens, XIV, 745; — Salier, 1035; — Spinoza, 2490, 2492, 2493, 2497; — Suarez, 1723; — Tamburini (Michel-Ange), général des Jésuites, VIII, 1052; cf. XIV, 2421 (bibl.); — Thomassin, XV, 787; — Tournemine, 1247; — Ventura, 2436; — Voltaire, 3404-05, 3411, 3447. — Voir également les noms cités dans les art. DESCARTES et EUCHARISTIQUES *(Accidents)*, V, 1422-50.

Bibl. plus récente. — Œuvres : *Œuvres de Descartes*, publiées par Adam et Tannery, 12 vol., Paris, 1897-1910; *Discours de la méthode* (texte, commentaire), par É. Gilson, Paris, 1925; *Règles pour la direction de l'esprit*, trad. J. Sirven, Paris, 1932, coll. « Bibl. des textes philos. »; *Discours de la méthode; Méditations métaphysiques; Principes de la philos.* (l. I), 3 vol., notices par Lemaire, coll. Hatier.

Études : O. Hamelin, *Le système de Descartes*, Paris, 1911; J. Chevalier, *Descartes*, 1921; J. Maritain, *Trois réformateurs : Luther, Descartes, Rousseau*, 1925; *Le songe de Descartes*, 1932; É. Gilson, *Index scolastico-cartésien*, 1913; *La doctrine cartésienne de la liberté et la théologie*, 1913; *Le rôle de la pensée médiévale dans la formation du système cartésien*, 1930; H. Gouhier, *La pensée religieuse de Descartes*, 1924; *Essais sur Descartes*, 1937; J. Laporte, *Le rationalisme de Descartes*, 1945; Espinas, *Descartes et la morale*, 2 vol., 1925; É. Boutroux, *Les vérités éternelles chez Descartes*, 1927; P. Mesnard, *Essai sur la morale de Descartes*, 1936; M. Leroy, *Descartes, le philosophe au masque* (contre la sincérité religieuse de Descartes), 2 vol., 1929; *Descartes social*, 1931; Laberthonnière, *Études sur Descartes*, 2 vol., 1935 (publiées par L. Canet); É. Rideau, *Descartes, Pascal, Bergson*, 1937; K. Jaspers, *Descartes et la philos.*, 1938; J. Laporte, *Le rationalisme de Descartes*, 1945; J. de Finance, *Cogito cartésien et réflexion thomiste*, dans *Archives de philos.*, 1946; R. Verneaux, *Les sources cartésiennes et kantiennes de l'idéalisme français*, 1936; B. Romeyer, *Descartes et le cartésianisme*, dans *Catholicisme*, III, 649-58 (article d'une bienveillance plus marquée que dans l'article du *D. T. C.*).

DESCENTE DE JÉSUS AUX ENFERS. — Étude générale [H. Quilliet], IV, 565-619.

1° *État de la question*, IV, 565-67.

2° *Fait et dogme de la descente aux enfers.* — 1. Documents authentiques : *a)* symbole des apôtres et documents s'y rapportant, IV, 567-73; cf. compléments, I, 1661, 1662, 1663-64; IX, 760; — symbole de Rimini, XIII, 2710; — *Credo* « daté », XIV, 2182; — symbole dit d'Athanase, n. 36, I, 2179; — *b)* papes et conciles, IV, 573-74; — conc. de Tolède (IV[e]), XV, 1200; — de Sens (1141), I, 45 (prop. 18); cf. 47; — du Latran (IV[e]), 684; — de Lyon (II[e]), IX, 1384; — *c)* catéchismes, IV, 574-75. — 2. Documents scripturaires : *a)* A. T., 575-76; cf. XIII, 1173; — *b)* N. T., IV, 576-78; cf. XIII, 2885 (Rom., X, 6) [?]; XII, 1432 (Phil., II, 10) [?]; — S. Pierre (textes décisifs), IV, 577-78, 590-96; cf. XII, 1766-67. — 3. Documents patristiques : *a)* II[e] s., IV, 578-80 : S. Ignace d'Antioche, VII, 704; cf. 696; — Hermas, VI, 2282; — S. Irénée, VII, 1818-19 (S. Justin cité ici avec lui), 2471, 2473; — cf. Marcion, IX, 2022; — *b)* III[e] s., IV, 580-82 : Clément d'Alexandrie, III, 152; VII, 1814-15; — Origène, 1816; — *c)* à partir du IV[e] s., IV, 582 : S. Épiphane, VII, 1816-17; — S. Athanase, 1817; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2256; VII, 1817; — S. Jean Chrysostome, 1817, 1822-23; — S. Jean Damascène, VIII, 737; — le poète Cyprien, III, 2472; — Philastre, VII, 1817; — S. Augustin, I, 2451; VII, 1817; — S. Césaire d'Arles, II, 2172; — S. Grégoire le Grand, VII, 1818; — S. Bède, 1818; — Rupert de Deutz, XIV, 203; — textes liturgiques, IX, 809; X, 1999-2000. — 4. Tradition théologique, IV, 582-83 (Bellarmin, Suarez, Petau, contre les réformateurs). — 5. Dans la gnose, VI, 1455.

3° *Explication doctrinale.* — 1. Lieu de la descente du Christ : le *sé'ôl*, IV, 583-85; — sur le *sé'ôl*, voir V,

30-32 *(passim)*; VIII, 1633; XV, 2957-62 *(passim)*; I, 111 (sein d'Abraham). — 2. La personne descendue aux enfers et son état : *a)* le Christ en son âme : Pères, IV, 585-86 (Origène, S. Athanase, S. Épiphane, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Jean Damascène, S. Augustin); — scolastiques, 586-87 (S. Thomas); sur la permanence de l'union hypostatique dans le triduum de la mort, VII, 537-38; — *b)* descente réelle, IV, 587 (Catéchisme romain, Bellarmin, Suarez contre Durand de Saint-Pourçain); — *c)* descente triomphale, 588 (erreur de Calvin, Brenz; doctrine de l'Écriture, des Pères et des théologiens); — *d)* durée de la présence aux enfers, 590.

4° *Œuvre accomplie par le Christ dans sa descente aux enfers.* — 1. Les textes de S. Pierre, IV, 590-92; — leur histoire chez les Pères et les scolastiques, 592-94; — leur interprétation contre les protestants par Bellarmin, Suarez, Petau, Estius, 594-96. — 2. Les Pères et l'œuvre du Christ aux enfers : *a)* théorie de l'évangélisation ou de la prédication, 597; — *b)* théorie de la délivrance des âmes et de la victoire sur le démon, 598; — *c)* conception d'une rançon payée au démon, 603; — *d)* œuvre rédemptrice, 604. — 3. Après l'époque patristique, 608-10 (littérature théologique), 610-11 (iconographie).

Pas d'autres références spéciales que celles qui ont été données, *supra*, 2°.

5° *Synthèse théologique.* — Résumé des conclusions fournies par S. Thomas, Bellarmin, Suarez : la D. aux enfers et les anges, IV, 611; — et les damnés, 612-14; — et les morts en état de péché originel, 614-15; — et le purgatoire, 615; cf. XIII, 1173; — et les limbes des justes, IV, 617-19.

Sur les textes de S. Pierre, J. Chaine, art. *Descente du Christ aux enfers*, dans *D. B. S.*, I, 395-431; L. Vaganay, *L'évangile de Pierre*, p. XVII-XVIII (bibl.). Sur l'article du symbole, J. de Ghellinck, *Patristique et Moyen Age*, I, 1949, voir Table des matières; et spécialement U. Holzmeister, *Commentarius in epist. SS. Petri et Judæ apostolorum*, Paris, 1937, p. 307-09 (bibl.); S. Kowalski, *Le problème de la descente de Jésus-Christ aux enfers dans la Ire épître de S. Pierre*, dans *Collectanea theologica Societatis theologorum Polonae*, XXI, 1949, p. 42-76. *Catholicisme*, III, 658-61 (P. Callon).

DESCHAMPS (Étienne), théologien jésuite (1613-1701). — Ses thèses sur le libre arbitre, contre les jansénistes (sous le pseudonyme d'*Antoine Richard*), VIII, 469-70; cf. VI, 929 (Froidmont); XIV, 1754 (Sébille).

DESCHAMPS (dom Léger), procureur du prieuré de Montreuil-Bellay (1716-1774). — Moine réputé libre penseur et précurseur du socialisme dialectique, XIV, 2298. — On rectifiera plus d'un point avec l'art. de *Catholicisme*, III, 662.

DESCOQS (Pedro), théologien et philosophe de la Compagnie de Jésus (2 juin 1877-8 nov. 1946). — Membre fondateur des *Archives de philosophie*, où il tenait la rubrique *Ontologie et théodicée*, il y publia d'importantes études : *Systèmes et questions de métaphysique*, 3 séries, 1924, 1929, 1934; *Thomisme et suarézisme*, 1926; et surtout *Thomisme et scolastique* à propos de M. Rougier qui, dans *La scolastique et le thomisme*, s'efforçait de montrer la contradiction interne du thomisme et de la scolastique en attaquant, par delà la distinction réelle de l'essence et de l'existence, le dogme lui-même de l'union hypostatique. La réplique du P. Descoqs (1927) fut rééditée en 1935.

Au début de son apostolat littéraire, le P. Descoqs s'était fait connaître par deux livres de philosophie politique : *A travers l'œuvre de Charles Maurras*, 1911; et *Monophorisme et Action française;* mais, depuis 1923, il se consacra exclusivement à la philosophie, publiant successivement : *Essai critique sur l'hylémorphisme*, 1924; *Institutiones metaphysicæ generalis*, I, *Introductio et metaphysica de ente in communi*, 1925; *Prælectiones theologiæ naturalis*, cours de théodicée, I, *De cognoscibilitate Dei*, 1932; II, *ibid.* (suite), 1935; le t. III annoncé n'a pas paru. Signalons aussi : *Le mystère de notre élévation surnaturelle*, 1938; *Schema theodiceæ*, 1941; *Autour de la crise du transformisme*, 1944.

Dans ces ouvrages, Descoqs se proposait de contribuer à « l'édifice grandiose élevé à la *philosophia perennis* par les défenseurs de la raison et de la foi au cours des siècles » (*Essai critique sur l'hylémorphisme*, 4). Il a réalisé ce noble dessein dans une large mesure. Sa philosophie, toutefois, n'est thomiste qu'en passant par Suarez; mais si son volumineux cours de théodicée n'a pas su garder aux quatrième et cinquième preuves des *quinque viæ* leur valeur démonstrative, on doit cependant reconnaître que l'abondance des documents et des références bibliographiques qu'il renferme en fait un précieux arsenal où théologiens et philosophes chrétiens peuvent s'alimenter. — Cité : XIV, 2858-59; XV, 841, 1367, 1395 (bibl.). A. MICHEL.

DESERICIUS, *Deseriz* (Joseph-Innocent). — Notice [V. Ingold], IV, 619.

DÉSERT (Pères du). — Voir *Anachorètes* (*Tables*, 144).

DÉSERTION. — La désertion peut être envisagée au point de vue *moral*, relativement au devoir du service militaire; au point de vue *canonique* : désertion de poste, désertion d'instance.

1° On lira à SERVICE MILITAIRE l'évolution qui s'est produite dans l'attitude de l'Église, au cours des premiers siècles, relativement au service militaire *volontaire* des chrétiens : la règle était qu'ils devaient refuser ce service, en raison du danger d'actes idolâtriques (XIV, 1973-77). Dans la société chrétienne, après l'édit de Milan, l'Église modifie peu à peu son attitude; S. Augustin à la fin du IVe s., S. Maxime de Turin au Ve reconnaissent la licéité du service militaire et même la moralité de certaines guerres : donc la désertion est réprouvée (XIV, 1977-79). Au Moyen Age, les pénitentiels prévoient une pénitence pour ceux qui ont versé le sang en temps de guerre (1979-81). A l'heure présente cette législation est disparue, et les moralistes s'accordent à dire que les sujets doivent à la patrie le service militaire et même, s'il le faut, le sacrifice de leur vie (cf. XI, 2309).

G. Jacquemet a fort exactement résumé (dans *Catholicisme*, III, 665) le problème de la désertion relativement au service militaire à l'heure présente : « La désertion est le délit commis par le militaire régulièrement incorporé qui, sans y être autorisé, rompt le lien qui l'attache à l'armée... La désertion *à l'intérieur* est l'absence de retour au corps dans les délais impartis; la désertion *à l'étranger* est la présence à l'étranger du militaire sans qu'il y ait été autorisé; la désertion *en présence de* l'ennemi est l'abandon de poste, en temps de guerre, alors qu'on se trouve au contact de l'ennemi...; la désertion *à l'ennemi* se réalise quand le déserteur est passé dans les lignes ennemies...

« L'État, gardien naturel du bien commun, possède le droit de faire appel aux citoyens pour assurer le salut de la patrie. La loi du service militaire en temps de paix et la mobilisation devant la menace de guerre ne sont pas autre chose, dans l'état présent de nos institutions, que l'exercice de ce droit...

« Objectivement, dans l'actuelle situation de droit, désobéir à la loi militaire et, à fortiori, à la mobilisation est donc une faute morale. Son degré de gravité peut être apprécié en tenant compte des discriminations du Code de justice militaire rappelées plus haut.

« Subjectivement, un motif vulgaire de lâcheté ou de révolte ne saurait en excuser. Seule une peur *incoercible*... diminue et même supprime la responsabilité. Mais on ne voit pas comment elle pourrait se produire en dehors des périls de la guerre et l'on imagine mal qu'elle pousse sa victime à fuir en avant, dans les lignes ennemies.

« Un cas beaucoup plus délicat est celui de l'*objection de conscience* » (voir ce mot aux *Tables*).

2° *Désertion en droit canonique.* — 1. *Désertion de poste.* — Le can. 128 oblige les clercs, « aussi souvent et aussi longtemps qu'au jugement de l'Ordinaire propre la nécessité de l'Église l'exigera, à assumer et accomplir fidèlement la fonction qui leur aurait été confiée par leur évêque ». On trouvera dans Naz (*Traité*, I, n. 411) un intéressant commentaire de ce canon. Le can. 2399 définit et punit la désertion : « Si des clercs des ordres

Parmi les manuels qui ont abordé le plus heureusement la question du déterminisme, citons : F.-J. Thonnard, *Précis de philos.*, Paris, 1950 (voir aux tables); P. Grieger, *Psychologie*, 1952, p. 445-62 (déterminisme psychologique); Carolus Boyer, *Cursus philos.*, II, 1936, p. 134-52; P. Jolivet, *Psychologie*, 588-610.

Ouvrages à consulter, à titre documentaire : É. Boutroux, *De la contingence des lois de la nature*, 1874 (nécessité et détermination sont choses distinctes); L. de Broglie, *Continu et discontinu en physique moderne*, 1941; *Matière et lumière : la crise du déterminisme*, 1937; *Physique et microphysique*, 1947 (indéterminisme microphysique); P. Mouy, *Les diverses formes du déterminisme dans la science moderne*, dans les *Études de métaphysique et de morale*, 1941; F. Perrin, *L'abandon du déterminisme fondamental*, dans le *Bull. de la Soc. franç. de philos.*, 28 mai 1949; E. Huant, *Des fissures du déterminisme à l'émergence des finalités*, 1946.

Déterminisme psychologique : J. Nabert, *L'expérience intérieure de la liberté*, Paris, 1923; M. Pradines, *Traité de psychol. générale* (liberté et libre arbitre, III, 402-06; liberté et déterminisme, 408-09; liberté et raison, 405-06, 417); L. Lavelle, *De l'acte*, Paris, 1938; H. Konczewska, *Contingence, liberté et personnalité*, 1940; *Déterminisme et libre arbitre* (entretiens présentés par F. Gonseth, rédigés par H. S. Gagnebin, 1947); Ph. Lohnstamm, *Vrije wil of determinisme*, Haarlem, 1947.

Note d'introduction. — Le Deutéronome se présente comme le discours d'adieu que fit Moïse à Israël aux champs de Moab (I, 5). Mais cet Israël auquel Moïse rappelle l'*Hodie* permanent de l'élection (XXVII, 9) est bien différent de celui qui se tenait au pied de l'Horeb : il a l'expérience de Canaan et de ses tentations; il connaît les prophètes vrais ou faux; il possède des rois qui l'ont déçu. C'est pour qu'il reste le peuple de Dieu qu'un programme lui est présenté, axé sur des mots-clefs : *torah* (révélation de la volonté de Yahweh dans la Loi écrite), *dabar* (parole de révélation), *nahalah* (terre de Canaan comme héritage), *berakah* (bénédiction), *ménouhah* (repos). La voix des réformistes que nous entendons est l'écho et le prolongement de celle de Moïse : « Puisque l'évolution de ce livre de la Loi conservait la base essentielle posée par le premier législateur, puisque son développement se faisait *à partir du dedans* comme une application de ses principes généraux à la mobilité des circonstances extérieures, une telle Loi pouvait encore, après mille ans d'évolution, porter tout entière, à juste titre, le nom de celui qui en avait posé la base » (Junker).

Le ton du Deutéronome se caractérise par une éloquence abondante et persuasive, des appels réitérés qui s'adressent au cœur du peuple. Du Code de l'Alliance (Ex., XX, 22-XXIII, 33) au Deutéronome, il y a un peu la différence du *thesmos* grec, texte bref et sans considérants, au *nomos*, qui est la loi raisonnée. Bien plus on peut saisir, dans le Deutéronome lui-même, par l'analyse des formes, les lois à énoncé bref (apodictiques ou casuelles) qui ont servi de point de départ et de base à l'interprétation parénétique qui y fut adjointe. On met ainsi en évidence un très vieux matériel enrobé par les réformistes dans une prédication où passent des souffles nouveaux : sentiments « caritatifs », souci d'égalité, préoccupation de mieux centrer le culte, aspiration à faire d'Israël un peuple de frères. En plus de ces vieilles lois qui sont reprises, on trouve de vieux usages cultuels auxquels l'on redonne vie : notamment tout ce qui concerne la guerre sainte, de XX à XXIV. On y trouve enfin des prédications sur des questions vitales pour l'époque (sur les prophètes et la divination : XIII, 1-19; XVIII, 1-22; loi du roi, XVII, 14-20).

Le Deutéronome ayant inspiré la réforme de Josias en 622 (opinion reçue depuis De Wette, 1805), on a voulu en rapporter la rédaction à cette époque, mais c'était admettre légèrement l'idée d'une « pieuse fraude » pour la découverte de la Loi, racontée en II Reg., XXI. Beaucoup admettent que le livre est issu d'un cercle de fidèles qui l'écrivirent sous Manassé. Mais la théorie actuellement en faveur est de faire remonter la compilation au temps d'Ézéchias (déjà Ricciotti, *Hist. d'Israël*, I, 507; A. Welch, Oesterley-Robinson, H. Cazelles, G. von Rad). Chez ces auteurs, on pense que des yahwistes fidèles, venus du royaume du Nord après sa chute (721), auraient achevé l'ouvrage à Jérusalem (voir un fait parallèle en Prov., XXV, 1). Von Rad voit dans les réformistes des lévites attachés à l'idée de l'ancienne amphictyonie. L'insignifiance de la figure du roi davidique dans le Deutéronome irait dans ce sens. L'insis-

tance sur Sichem (XXVII) également. Et aussi la parenté du Deutéronome avec Osée. Car le ton « prophétique » du livre est indéniable. Rédigé à Jérusalem, l'écrit y heurtait les positions acquises des prêtres sadoqites : « peut-être cette résistance du clergé de Jérusalem empêcha-t-elle le Deutéronome de paraître sous Ézéchias » (Cazelles) et explique-t-elle suffisamment la mise à l'oubli d'où Josias enfin le tira.

Cette première édition du Deutéronome, dont nous avons noté les multiples éléments de base antérieurs, fut suivie d'une seconde édition qui date de l'exil. L'esprit était le même, « avec des vues plus précises sur l'exil, une insistance marquée sur des perspectives de délivrance, enfin une attention plus soutenue donnée aux idées de sagesse » (Cazelles). Il faut rattacher notamment à cette édition I-IV, XXVIII (en partie), XXIX-XXX, XXXII et ce qui s'y rapporte en XXXI, plus quelques notes, par ex. en X, 6-9.

Le Deutéronome exerça une influence profonde sur Jérémie, les historiens dits deutéronomistes (surtout livres des Rois), Néhémie, Malachie. C'est de lui qu'est sorti le culte de la Torah, qui est une des notes du judaïsme.

Bibl. récente : Commentaires : A. Clamer, dans *La Ste Bible*, II, Paris, 1938; H. Cazelles, dans la *Bible de Jérusalem*, Paris, 1950; M. Junker, dans la *Bible de Bonn*, 1933. Études : A. Welch, *The Book of Deuteronomy; The framework of the Code*, Édimbourg, 1925, 1933; G. von Rad, *Studies in Deuteronomy*, Londres, 1953; H. Cazelles, *Jérémie et le Deutéronome*, dans *R. Sc. rel.*, 1951. A. GELIN.

DEUTINGER (Martin von), historien de l'Église (1789-1854). — Ses ouvrages concernent l'histoire ecclésiastique de la Bavière et de l'Allemagne : *Die älteren Matrikeln des Bistums Freysing*, 3 vol., Munich, 1849-50; *Beiträge zur Gesch., Topographie und Statistik des Erzbistums München und Freysing*, 6 vol., Munich, 1850-54 (continué par Specht-Uttendorfer jusqu'en 1938; 16 vol. parus; depuis le t. XIV, sous le titre *Beiträge zur Altbayerischen Kirchengeschichte*).

Voir J. Zeller-J. Gierl, *Licht-und Lebensbilder des Clerus aus der Diözese München-Freising*, Munich, 1892, p. 268-81; *L.T.K.*, III, 231; *Allgemeine deutsche Bibliogr.*, V, 89 sq. A. W. ZIEGLER.

DEUTINGER (Martin), philosophe catholique allemand (1815-1864). — Esprit pénétrant, mais indépendant, il avait comme programme de reconvertir au catholicisme le monde catholique par une reconversion au catholicisme de l'art et de la science. Il n'appartient à aucune école, bien que, sur certains points, il s'inspire de Baader, Schelling, Görres et Hegel. Le but de sa *Philosophie chrétienne positive* était de rétablir le rapport organique entre la philosophie et la théologie, rapport dont il déplorait l'absence chez les scolastiques; de réconcilier la foi avec la science moderne, c.-à-d. avec les progrès de la civilisation; de combattre la raison « aprioristique » (l'empirisme), le panthéisme et le matérialisme, et d'élaborer une philosophie authentiquement catholique, fondée sur les principes de la liberté, de la foi et de la révélation. Il s'efforça de construire spéculativement des dogmes chrétiens, tels que la Trinité et l'Incarnation, mais, entraîné par son éloquence, il construisit trop et sans examen critique. Grâce à ses formules ternaires, telles que : « Dieu, la nature, l'homme »; ou bien : « l'esprit, le corps, l'âme », il voulait faire se rejoindre « l'Unité » et « les contraires ». Par sa méthode de « transposition » du subjectif sur le plan de l'objectif, il cherchait à triompher de la théorie idéaliste de la connaissance. Il n'a pas estimé à leur juste valeur les limites et les possibilités de la raison : d'une part, il voulait ramener à une science de la raison même des mystères surnaturels; d'autre part, traditionaliste modéré, il cherchait la source de la connaissance rationnelle non seulement dans l'expérience sensible, mais encore dans la révélation.

Si son activité s'est étendue à toutes les branches de la philosophie, c'est surtout dans le domaine esthétique que son influence fut considérable. Il contribua beaucoup à la renaissance des Jeux de la Passion d'Oberammergau et, d'une façon générale, au développement de l'art religieux. Son style est plutôt indigeste.

Ouvrages : *Grundlinien einer positiven Philosophie als Vorläufversuch einer Zuruckführüng aller Teile der Philosophie auf christlichen Prinzipien*, 1843-53 (7 fascicules); *Verhältnis der Kunst zum Christentum*, 1853; *Grundriss der Moralphilosophie*, 1847; *Verhältnis der Poesie zur Religion*, 1861 (1915); *Grundriss der Logik*, 1848; *Prinzip der neueren Philosophie*, 1857; *Renan und der Wunder*, 1864; *Das Reich Gottes nach dem Apostel Johannes*, 3 vol., 1862-65; *Geist der christl. Überlieferung*, 2 vol., 1850.

Voir G. Goyau, *L'Allemagne religieuse, Le catholicisme*, Paris, 1905; H. Fels, *Martin D.*, Munich, 1938; cf. *R.H.E.*, 1938, p. 848 sq.; E. Reisch, *Martin D., seine dialektische Geschichtstheologie*, Würtzbourg, 1939; J. Fellerer, *Das Verhältnis von Phil. und Theol. nach M. D.*, Bonn, 1940; F. Gerstner, *Das Bild der Menschen bei D.*, Würtzbourg, 1943; L. Bopp, *Erlösung nach M. D. Betrachtungen über das Reich Gottes nach Joh.*, Bonn, 1947. Voir aussi *L. T. K.*, III, 231 sq.; *Enc. cattolica*, IV, 1503 sq.; *Religion in Gesch. und Gegenw.*, I, 1851; *Allgemeine deutsche Bibl.*, V, 90-92. A. W. ZIEGLER.

DEUTMAYR (Bernard). — Notice [B. Heurtebize], IV, 672.

« DEUTSCHE CHRISTEN ». — Nouvelle Église luthérienne, d'esprit hitlérien, XIII, 863-65.

DEVARIS (Mathieu). — Notice [A. Palmieri], IV, 672.

DEVAUD (Eugène), professeur à l'université de Fribourg (Suisse). — Ses ouvrages de pédagogie, XIV, 2759.

DEVELLES (Claude-Jules). — Notice [A. Ingold], IV, 673.

DEVIE (Alexandre-Raymond), évêque de Belley de 1823 à 1850 (1767-1852). — Parmi les nombreux écrits de Mgr Devie, écrits ayant exercé une réelle influence, il faut citer : *Méthode pratique pour faire le catéchisme...; Divers essais pour enseigner les vérités fondamentales de la religion...;* cf. *D. T. C.*, II, 1964. — *Catholicisme*, III, 702-03.

DEVIENNE D'AGNEAUX (Charles-Jean-Baptiste). — Notice [B. Heurtebize], IV, 673; X, 438. — *Catholicisme*, III, 703.

DEVIN. — Voir *Astrologie* (*Tables*, 287-88); *Divination*.

DEVOIR. — Le directeur du *D. T. C.* n'avait pas prévu d'article sur le devoir. Il ne faut pas s'en étonner. « Dans les traités modernes de morale, écrit F.-J. Thonnard, surtout depuis Kant, la notion d'*obligation* ou de *devoir*, et corrélativement celle de sanction, sont à l'avant-plan; ce sont des faits primordiaux universellement admis, que la théorie ou le système de morale doit expliquer. Dans la perspective traditionnelle, au contraire, ces faits incontestables se présentent comme de simples corollaires de thèses fondamentales qui les expliquent sans effort » (*Précis de philos.*, n. 1081). Et, plus directement encore, P. Archambault : « Il est remarquable que, dans leurs exposés particulièrement autorisés du thomisme, le P. Sertillanges et M. Gilson non seulement n'ouvrent pas un chapitre spécial pour le devoir, mais en prononcent à peine le nom. Cela ne veut pas dire que la notion d'un commandement absolu de la conscience et de la raison en soit absente. Mais elle ne se sépare jamais : *a)* de l'idée d'une nature intrinsèque de l'être où doit être cherchée l'explication de son devoir être (à tel point que M. Gilson en vient à écrire : « Pour savoir ce que chaque chose doit être ou faire, il suffit d'en poser la définition et de lui demander de la réaliser » (*S. Thomas d'Aquin*, coll. *Les moralistes chrétiens. Textes et commentaires*, 106); — *b)* de l'idée d'un « gouvernement divin » hors duquel la créature raisonnable et libre ne saurait trouver ni la perfection de son être, ni la béatitude qui doit en résulter » (*Catholicisme*, III, 706).

Très brièvement, nous allons résumer la doctrine catholique relative au devoir.

Le devoir est en rapport étroit avec la loi et la conscience.

La loi prescrit, permet ou interdit certains actes; la conscience s'inspire des directives de la loi pour nous dire, dans tel cas déterminé, ce que nous devons ou pouvons faire, ce que nous sommes obligés d'omettre. Le devoir dérive donc à la fois de la loi et de la conscience. On peut le définir : « L'obligation morale qui, à la suite du jugement de la conscience, s'impose à l'homme d'observer les préceptes de la loi. » Le devoir possède donc une primauté réelle sur tous les sentiments qui peuvent nous attirer vers un bien réel ou apparent.

On ne saurait fonder le devoir sur la seule *raison* humaine; la raison nous montre les exigences de notre nature d'homme par rapport à l'ordre moral; mais ce n'est là qu'un fondement immédiat et prochain de l'obligation morale. La raison nous *manifeste* le devoir; elle ne le *crée* pas.

On ne peut fonder le devoir sur la *société*. Sans doute, la pression de la conscience collective sur la conscience individuelle rend plus vif le sentiment de l'obligation. La morale imposée par l'Église à ses fidèles en est une preuve. Mais on peut dire, d'une part, que la pression de la société existe pour des actes qui ne relèvent pas de la morale; d'autre part, que cette pression ne deviendra source d'obligation que dans la mesure où elle se règle elle-même sur des données supérieures.

Il faut trouver le fondement du devoir en *Dieu*, auteur de toute obligation. *Fondamentalement*, le devoir est indiqué dans la *loi éternelle*, manifestation de la *science* et de la *sagesse* divines; *formellement*, l'ordre moral est imposé et devient donc devoir par rapport à nous en raison de la *volonté divine*. Le volontarisme seul ne suffit pas à expliquer le devoir.

Ces notions très générales permettront de discerner l'enchaînement logique des références qui vont suivre; on en éliminera d'ailleurs toutes indications concernant les devoirs particuliers pour ne conserver, en plus des références relatives aux principes, que quelques indications concernant des devoirs très généraux. A. MICHEL.

1° *Principes*. — 1. Doctrine traditionnelle : Source de l'obligation : Dieu, fin dernière de nos actes, v, 2488-95; cf. I, 134, 2434 (S. Augustin). — Fondement : la loi éternelle, IX, 876-78; — science et sagesse divines, exemplarisme de la moralité, xv, 3316-17. — Promulgation du D. : la loi, IX, 873-75; — loi naturelle, 878-84; — divine positive, 887-89; cf. IV, 164-65, 170-73; — ecclésiastique, IX, 889-99; cf. III, 388-92; — civile, IX, 899-909; cf. V, 891-92; — conscience morale, III, 1159-61, 1169-70, 1173; cf. XIV, 2994-95 (syndérèse). — D. et récompense, IV, 2228-29. — 2. Erreur du volontarisme divin dans le fondement de l'obligation, xv, 3315-17; et renvois : Scot, IV, 1880; Occam, XI, 763; Gerson, VI, 1322-23; d'Ailly, I, 651; Descartes, IV, 561-62; XIII, 1725-26. — 3. Thèses erronées ou insuffisantes : le D., impératif catégorique de Kant, VIII, 2315-16, 2325; XIII, 1764-65; XV, 3317-20. — Traditionalisme, IX, 884; cf. II, 960 (Bonald); — rationalisme, IX, 884-85; cf. XIII, 1726-27, 1738-40, 1750; XIV, 2499-2500 (Spinoza); IX, 854, 856-58 (Locke); — évolutionnisme matérialiste, 985-86; cf. VII, 6; XIII, 1725 (Hobbes); 1767 (A. Comte); V, 889 (Spencer, Darwin); X, 294; XIII, 1773-74 (Taine); 2221-23 (Marx); — sociologisme, IX, 886; cf. XIII, 2207, 2212-14 (Durkheim); voir aussi, X, 297 (Bayet, Belot, Le Dantec). — Morale et religion (Bergson), XIII, 2264 sq.

2° *Applications : devoirs très généraux*. — 1. D. envers Dieu : charité, II, 2252-56; — culte, III, 2414-19; IV, 1309-48 (dimanche). — 2. Envers l'Église, I, 2440; IV, 2207-10, 2213; X, 2438. — 3. Envers l'État et la patrie, V, 890-91; XI, 2301-26; XV, 1525-40. — 4. Envers le prochain (en général), charité, II, 2256-61; cf. I, 2563-66 (aumône); fraternité, X, 2439; usage des biens, XIII, 784-801; X, 2439-40, 2445. — 5. D. d'état, V, 909-11. — 6. D. des parents, X, 2003-23; — et des enfants, V, 25-28. — 7. Devoir des époux, V, 374-86. — 8. Conflit de devoirs, X, 565, 568.

Voir chaque vertu particulière.

DÉVOLUTION. — Définition. Historique. Discipline actuelle [T. Ortolan], IV, 674-78; cf. III, 2441; XV, 2437.

Code. — Il prévoit deux cas généraux de dévolution.

1° *Dévolution de pouvoirs*. — En cas de vacance d'un *bénéfice*, « si l'Ordinaire, dans le semestre du jour où il a connu la vacance, n'a pas conféré le bénéfice, sa collation est dévolue au Siège apostolique, sous la réserve du can. 458 » (cas extraordinaires qui obligent l'Ordinaire à différer la collation du bénéfice) [can. 1432, § 3]. — En cas de vacance d'un *siège*, « l'administration du diocèse est dévolue au chapitre de l'église cathédrale, à moins qu'il n'y ait un administrateur apostolique ou que le S.-Siège n'y ait pourvu d'une autre manière » (can. 431, § 1). — En cas d'*appel* d'un jugement, l'effet dévolutif de l'appel « consiste en ce que le juge de l'instance est dessaisi et que l'affaire est déférée au juge supérieur » (Naz, *Traité*, IV, n. 593). — En cas de *censures* infligées par sentence judiciaire comportant exécution dès qu'elles ont été portées, « il n'y a contre elles qu'un appel dévolutif; il n'y a de même qu'un recours dévolutif contre les censures infligées par manière de précepte » (can. 2243, § 1). « L'appel ou le recours est *suspensif*, quand il suspend l'exécution de la sentence ou de la mesure prise. *Dévolutif* signifie avant tout *non suspensif* : l'effet d'un appel ou recours dévolutif est seulement de faire que l'examen de la cause soit *dévolu* à l'autorité supérieure. Celui qui a été censuré par une sentence ou un précepte est immédiatement lié par la censure et, s'il a interjeté appel ou introduit un recours, obligé de l'observer aussi longtemps que l'autorité supérieure n'a pas pris une décision en sa faveur » (Naz, *Traité*, IV, 997).

2° *Dévolution de biens*. — Can. 1500 : « Quand le territoire d'une personne morale ecclésiastique a été divisé de telle sorte qu'une de ses parties a été unie à une autre personne morale ou que la partie démembrée a été érigée en personne morale distincte, les biens communs affectés à l'avantage de tout le territoire et l'argent étranger emprunté à son profit doivent être divisés par l'autorité ecclésiastique qualifiée, selon une proportion équitable, réserve faite des fondations pieuses et des volontés des donateurs, des droits acquis et des lois particulières par lesquelles la personne morale est régie. »

Can. 1501 : « Une personne morale ecclésiastique étant éteinte, ses biens passent à la personne morale ecclésiastique immédiatement supérieure, réserve faite des volontés des donateurs ou des fondateurs, des droits légitimement acquis et des lois particulières par lesquelles la personne morale éteinte était régie. »

Des applications particulières de ces principes généraux concernent : *a)* la suppression d'un institut religieux (voir can. 493); — *b)* la suppression d'une province (voir can. 494, § 2); — *c)* les biens des sociétés sans vœux publics, mais à vie commune; — *d)* les biens d'un cardinal, d'un évêque, d'un clerc bénéficier (droit de dépouille régi par les can. 1298-1300).

DEVOTI (Jean). — Vie. Œuvres [T. Ortolan], IV, 678-80.

DÉVOTION. — Étude [E. Dublanchy], IV, 680-85. — 1. Définition, 680-82. — Ferveur, D. et culte, 680-81; cf. XIII, 170, 176, 2310; XV, 1026. Voir *Culte*, et *infra*. — D. particulières, IV, 681, cf. 683. — D. et W. James, XIII, 2250; — et Newman, VI, 78. — 2. Qualités, IV, 682-83. — D. et prière, XIII, 237-38, 241. — Vraie et fausse D. (Monsabré), X, 2335. — Prières de D. et liturgie, IX, 787. — D. et superstitions, XIV, 2779; D. dangereuses, inutiles, 2783-88. — D., théologie et extravagances, XI, 379-80 (Newman, encore anglican), cf. 383. — Le pseudo-conc. de Pistoie contre les D. inutiles et superstitieuses, XII, 2144, 2164-65, 2188, 2190, 2217 (prop. 64-65, 69-72); — contre la D. au Sacré-Cœur, 2136, 2137, 2164, 2200, 2217 (prop. 62, 63). — 3. Relation avec la perfection, IV, 683; voir *Perfection*. — D. dans la récitation de l'office divin, XI, 960. — 4. Acquisition, conservation, développement, IV, 683-85; cf. XIII, 186. — *Introduction à la vie dévote* (S. François de Sales), VI, 742-44.

D. spécialement étudiées : adoration perpétuelle, I, 442 (*Tables*, 41-42); — culte des saints anges (*Tables*, 162, 165); — *Angelus*, I, 1278 (*Tables*, 167); — D. au Sacré-Cœur, III, 271 sq. (*Tables*, 638-39); — au cœur de Marie, 351-54; — formes particulières de la dévotion au Sacré-Cœur, 343-47; — culte de la Ste Vierge, IX, 2439-62; et dévotions spéciales, 2462-74; rosaire, XIII, 2902 sq.; scapulaire, XIV, 1254; — D. aux âmes du purgatoire, XIII, 1315; — culte des saints, XIV, 870 sq.; —

des images, VII, 766 sq.; — des reliques, XIII, 2312 sq. — D. et persévérance finale, XII, 1300-03. — D. dans l'ordre du Carmel, II, 1788-89, 1792 (bibl.); — chez les Franciscains, VI, 825; — à l'Oratoire, XI, 1109-10, 1114, 1117-18, 1119, 1123, 1124-26, 1129, 1132.

DEVREESSE (Robert). — Né le 20 mai 1894, prêtre le 22 avr. 1922 à l'Institut catholique de Paris, chapelain de S.-Louis-des-Français (oct. 1922). *Scriptor* de la Bibliothèque Vaticane (1926), il remplit la charge de vice-préfet de cet institut scientifique (févr. 1946 à sept. 1950). Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale de Paris (août 1942-janv. 1945). Protonotaire apostolique (19 sept. 1950).

Dès son arrivée à Rome, Mgr Devreesse s'adonna à l'étude des chaînes exégétiques grecques : une synthèse de ses recherches fut publiée (1928) dans *D. B. S.*, I, 1084-1233. Son œuvre scientifique est surtout d'ordre codicographique : *Codices Vaticani græci*, II (mss. *330-603*), Bibl. Vat., 1937; III (mss. *604-866*), *ibid.*, 1949; *Paris, Bibl. nat., Catalogue des mss. grecs*, II, *Le fonds Coislin*, Paris, 1945; et historico-littéraire : *Pelagii, In defensione Trium Capitulorum*, Bibl. Vat., 1933; *Les commentaires de Théodore de Mopsueste sur les Psaumes*, *ibid.*, 1939; *Le patriarcat d'Antioche, depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe*, Paris, 1945; *Essai sur Théodore de Mopsueste*, Bibl. Vat., 1948; *Les homélies catéchétiques de Théodore de Mopsueste*, en collaboration avec R. Tonneau, *ibid.*, 1949; *Introd. à l'étude des mss. grecs*, *ibid.* Ajoutons de nombreux articles ou bulletins publiés dans *R. B.; Anal. Boll; Recherches.*

Cité : fragments d'Origène dans les Chaînes, XI, 1499, 1500; — de Photius, dans les Chaînes, XII, 1540, 1541; — Théodore de Mopsueste, *Commentaire sur les Psaumes*, XV, 241, 242, 246, 249, 250, 253, 257-58, 278 (bibl.); — Trois Chapitres, 244, 325 (bibl.), 1910, 1924 (bibl.); — Victor d'Antioche (Chaînes), 2872.

DEY (J.). — Παλιγγενεσία (sur Tit., III, 5), XV, 1084.

DEZ (Jean). — Notice [J. Brucker], IV, 685.

DEZA (Diego de), dominicain espagnol (1443-1523). — Son œuvre théologique principale est une défense de S. Thomas d'Aquin : *Novarum defensionum doctrinæ Angelici doctoris beati Thomæ de Aquino super libros Sententiarum quæstiones profundissimæ ac utilissimæ*, 4 vol., Séville, 1517. Inquisiteur général en Espagne (1498), il se montre sévère et voit d'un mauvais œil l'application à l'Écriture des procédés nouveaux de la philologie. C'est à propos des *Postilles* de Nicolas de Lyre, discutées par Paul de Burgos, défendues par Matthias Döring, que Diego de Deza intervint et écrivit son *Defensorium doctoris Angelici S. Thomæ contra invectivas Matthiæ Dörinck*, Séville, 1491 (cf. *D. T. C.*, IX, 1418-19). Après avoir été évêque de Zamora, puis de Salamanque, puis de Jaen, puis de Palencia, il fut nommé archevêque de Séville, où il mourut sans avoir pu prendre possession de l'archevêché de Tolède pour lequel Charles-Quint venait de le désigner.

Voir, dans *Catholicisme*, III, 717, l'art. du P. Duval, O. P., et son intéressante bibliographie sur Deza.

DHORME (Édouard, en religion *Paul*). — Né le 15 janv. 1881 à Fleurbé (Pas-de-Calais), il entra chez les Dominicains. Élève du P. Lagrange à Jérusalem, il lui succéda comme directeur de l'École biblique de Jérusalem, et comme directeur de la *Rev. biblique*. A quitté l'ordre et l'Église après 1931.

Paul Dhorme a publié d'importantes études dans *R. B.*, et dans la *Rev. d'assyriologie*. Ouvrages principaux : *Choix de textes religieux assyro-babyloniens*, 1907; *Commentaire des livres de Samuel*, 1908; *La religion assyro-babylonienne*, 1909; *Commentaire du livre de Job*, 1926. Après 1931, Édouard Dhorme a publié un volume sur la *Religion des Hébreux nomades*, un manuel sur la *Religion assyro-babylonienne*.

Cité : VI, 2330; VIII, 1127, 1563, 1730; IX, 478, 495; X, 1421, 1555; XI, 701, 708; XIII, 1113, 1923, 2821. — Sur le livre de Job, X, 1409; XII, 288, 1114, 1116; XIII, 2505. — Sur les juges, VIII, 1563. — Sur Isaïe, VIII, 28. — Sur les Psaumes, XIII, 1108, 1109, 1140. — Sur les Proverbes, 915. — Sur les livres de Samuel, 2783, 2786, 2785, 2789, 2792, 2794, 2797, 2798, 2805 (bibl.).

DIABLE. — Voir *Démon* (*Tables*, 928-933).

DIACONAT. — Voir *Diacres.*

DIACONESSES. — Étude générale [J. Forget], IV, 685-703.

1° *Origine.* — L'ordre des D., IV, 686-87; — sur S. Paul, XIII, 2866; XV, 1112-14; cf. 1050, 1076, 1105, 1112-14; — autres témoins, IV, 687-88. — Le nom, 688; — *Didascalie*, 744; XI, 1231; — *Constitutions apostoliques*, III, 1521, 1529; XI, 1252, 1254, 1277, 1313; — conc. de Laodicée, VIII, 2612; XIII, 161.

2° *Fonctions.* — Églises latine et grecque, IV, 688-90; — cf. *Didascalie* et *Constitutions apostoliques*, *supra.* — Églises syriennes : nestorienne, 690; — syrienne monophysite, 690; XIV, 3068, 3069, 3076-77, 3083.

3° *Qualités requises.* — Choisies, IV, 690-91; cf. S. Paul, *supra;* — S. Ignace, VII, 710. — Age, IV, 691; XIII, 1586; XV, 1057; cf. S. Paul, *supra;* — conc. *in Trullo* (can. 14,40), XIII, 1586, 1589. — Autres obligations, IV, 692; cf. conc. *in Trullo* (can. 45), XIII, 1589.

4° *Rang et situation canoniques.* — Ordination, IV, 693-96; III, 1529; cf. XI, 1231, 1252, 1254, 1277, 1313. — Fonction à la messe, X, 1356; — distribution de la communion (rite jacobite), XIII, 86. — Le conc. de Nicée et les D. paulinianistes, XI, 415 (can. 19); cf. XII, 51.

5° *Extinction des diaconesses.* — En Occident, IV, 696. — Églises orientales, 697 (grecque, syrienne, nestorienne, maronite).

6° *Diaconesses protestantes.* — Organisation générale, IV, 698-702. — Dans l'Église anglicane, XIII, 890.

Voir H. Leclercq, dans *D.A.C.L.*, IV, 725-33; J. Mayer, *Monumenta de viduis, diaconissis virginibusque tractantia*, dans le *Floril. patrist.* de Bonn (XLII), I, 1938; A. Kalsbach, *Die altkirchliche Einrichtung der Diakonissen bis zu ihrem Erlöschen*, Fribourg-en-Br., 1926; Y. Congar, *Jalons pour une théologie du laïcat*, Paris, 1953 (indications générales sur le rôle des laïques dans l'Église).

Le même auteur a donné le texte du statut des diaconesses évangélistes fixé par le synode de 1920, dans *Documents* de *La Vie intellectuelle*, 20 déc. 1931, p. 394-97; R. Gout, *Nos sœurs de Charité protestantes : l'Association des diaconesses de Paris*, La Cause, 1935; Y. Congar, dans *Catholicisme*, III, 720.

DIACONIES. — Les diaconies furent primitivement à Rome les régions créées par le pape S. Fabien, en vue de répartir entre les diacres le soin des pauvres. Voir *D. T. C.*, II, 1718-19; IV, 711; V, 2050; XIV, 2194, 2459.

On trouvera, dans *Catholicisme*, III, 721-26, trois articles sur les diaconies : *Diaconies*, du début au IXe s. (avec bibl.); *Diaconies du IXe s.* (Denis-Boulet); *Diaconies actuelles* (G. Marsot).

DIACRES. — Étude générale [J. Forget], IV, 703-31.

1° *Nom et acceptions.* — Acceptions diverses (διακονεῖν, διακονία, διάκονος), IV, 703-06; cf. XI, 1211. — Classe déterminée de ministres sacrés, IV, 706-08. — Références complémentaires : S. Paul, Eph. (?), XI, 1222; cf. V, 185-86; Phil., XI, 1211, 1216; XII, 1416-67; Pastorales, XI, 1211, 2474; XV, 1036, 1050, 1067, 1072-73, 1096, 1101, 1105, 1106, 1111-12, 1113; — Actes des apôtres, I, 350; XI, 1210-11; — *Didachè*, I, 1684, 1686; V, 1662, 1690; XI, 1212, 1220; XV, 1038, 1257; — S. Clément, III, 53; XI, 1217, 1218; — S. Polycarpe, 1212, 1225; XII, 2518; — Hermas, V, 1666; VI, 2281-82; XV, 1260.

2° *Origine.* — Récit des Actes, I, 350; IV, 708-09. — D. hébreux et hellénistes, 709-10. — Nommés dans l'Écriture, XI, 1350 (conc. de Trente).

3° *Nombre.* — Nombre sacré de sept, IV, 710-11; cf. conc. *in Trullo* (can. 10), XIII, 1586. — Conservé à Rome pour les sept régions, IV, 711 (origine des cardinaux-D., II, 1718); cf. III, 1933; XIV, 2194 (martyre de S. Sixte II et de ses D.); XV, 3716 (diaconies suburbicaires); V, 2050 (S. Fabien); III,

1864 (S. Corneille); IX, 119; XI, 1232. — Quatorze diaconies (Sixte-Quint), XIV, 2234; — discipline actuelle, XV, 1146.

Aujourd'hui, les cardinaux-diacres doivent être prêtres (Naz, *Traité*, I, n. 524).

4° *Attributions*. — 1. Premiers siècles, IV, 712-15. — Indications complémentaires : *Didascalie*, 743; XI, 1231; — *Canons apostoliques*, V, 1688; — *Constitutions apostoliques*, III, 1520; XI, 1231; — *Recognitiones* clémentines, V, 1691; — S. Justin, XI, 1227; — S. Cyprien, III, 2466; XI, 1230, 1231; — Clément d'Alexandrie, III, 167; V, 1668; XI, 1228; — Origène, 1228, 1511, 1554; — Tertullien, 1229; XV, 141. — 2. Rôle dans l'administration des sacrements : Baptême, II, 187, 238, 248 (Église syrienne), 286; III, 2565; X, 1778; cf. IV, 713. — Confession : réconciliation des pénitents, I, 154-56; cf. 183, 184, 237; III, 846, 876-77, 898-99; cf. IV, 713-14. — Eucharistie : aucun pouvoir de consécration, 714 (solutions des difficultés : S. Jérôme, 716-17; Ier conc. de Nicée [can. 18], XI, 415; conc. d'Arles [315], IV, 714, 717; conc. d'Ancyre [314; can. 2], 714, 717). — Simples distributeurs, V, 1663 *(Didachè)*; cf. III, 490-91; X, 905, 1778; XI, 1227, 1231; XV, 2845, 2850. — Extrême-onction (?), V, 2011. — Ordre : rôle à Rome à l'ordination des prêtres, VIII, 974. — 3. Rôle dans la liturgie de la messe : chant de l'évangile, X, 122; communion, 905; présentation de la coupe, 940, 956-57. Cf. *Constitutions apostoliques*, 1356; — *Testament de N.-S.*, 1361-62. — Messe gallicane, 1370-73, *passim*; — messe romaine, 1387, 1390, 1392; cf. XIII, 104, 105, 109 (présanctifiés); — messe mozarabe, X, 2525-27 *(passim)*, 2529, 2537, 2539; — messe orientale, XI, 1440, 1448, 1455, 1463-64, 1472, 1473-76 *(passim)*; — rite antiochien, 1440, 1441; — rite arménien, 1471-72, 1474; — rite byzantin, 1465-71 *(passim)*; XIII, 100-02 *(passim)*; — rite copte (alexandrin), XI, 1477-80 *(passim)*; (abyssin), 1480, 1482-83; — rite jacobite, 1444; XIII, 85-86; XIV, 3075; — rite maronite, X, 122; XI, 1444, 1464; XIII, 95-96; — rite nestorien, XI, 1449; XIII, 93-94; — rite persan, XI, 1442, 1458; — rite syrien, 1445; XIV, 3026 *(diaconicon)*, 3075. — 4. Divers : Sacramentaux, 480; — rôle selon Pierre Lombard, XI, 1302; — selon Philothée Kokkinos, XII, 1507. — Ornements de leur dignité, IV, 720; XI, 1590, 1591, 1592.

5° *Institution divine*. — 1. Les sept élus des Actes, IV, 720; I, 350 (cf. *supra*, 2°, *Origine*); XI, 1210-11. — 2. Tradition, 1277; — la hiérarchie d'ordre, VI, 2362; IX, 119; cf. S. Clément, III, 53; IV, 720-21; S. Ignace d'Antioche, 721; VII, 708; S. Polycarpe, IV, 721; XII, 2518; Clément d'Alexandrie, IV, 721; III, 167; V, 1668; XI, 1228; Origène, IV, 721; XI, 1228, 1554; S. Optat de Milève, IV, 721; S. Jérôme, VIII, 969; S. Augustin, I, 2412; S. Léon le Grand, XI, 1280. — 3. Témoignages ultérieurs : en Occident, la hiérarchie en sept ordres, 1275, 1299-1301 (Raban Maur, Hugues de Saint-Victor), 1301-02 (Pierre Lombard), 1308-09 (grands scolastiques), 1355, 1361 (conc. de Trente); cf. IV, 720; XI, 1380 (théologie moderne); — en Orient, la hiérarchie en cinq ordres, XI, 1275, 1393-95; cf. XIV, 3066-68 (Église syrienne). — 4. Ce qui reste du diaconat chez les confessions réformées : anglicans, XIII, 2092; — presbytériens, 116; — Luther, XI, 1338; — Mélanchthon, 1341, 1344; — Calvin, 1344; XIII, 2090; — Théodore de Bèze, XI, 1345; — thèses modernes : Hatch, 1197; XIII, 148; Sohm, 149. — Les vaudois, XV, 2590.

6° *Qualités requises; obligations*. — 1. Qualités morales, IV, 721-22; — science, III, 612, 613; — voir *Clercs*, et 228-30, 233-35; XV, 1050, 1111-12. — 2. Célibat, IV, 722-24; cf. conc. d'Ancyre (can. 10), I, 1173; II, 2076; IV, 478; — conc. *in Trullo* (can. 6), II, 2079; XIII, 1584; — conc. d'Elvire (can. 33), II, 2080; IV, 2387; — conc. de Rome : Sirice, pape (386), II, 2080; — conc. de Carthage (390; can. 2), 2075, 2082; IV, 723; XIII, 1585-86; — Ier conc. de Nicée (can. 3), XI, 409; — conc. d'Agde, I, 563; II, 2082; — conc. d'Orléans (539, 541; can. 17), 2083; — conc. de Lyon (583), 2083; — voir également 2084-86 *(passim)*. — Peines contre les délinquants, IV, 473; cf. conc. de Néocésarée, 460; conc. d'Elvire, 2380, 2381; conc. d'Ancyre, 478. — 3. Récitation de l'office, 466, 479; cf. 231. — 4. Interdiction de la simonie; conc. *in Trullo* (can. 23), XIII, 1586-87; cf. XIV, 2144 (canon apostolique); — biens de l'Église et prémices (Église jacobite), 3083. — 5. Soumission aux évêques et aux prêtres, V, 1688-89 (conc. de Laodicée, Tertullien); XI, 1231 (S. Cyprien); cf. XIII, 1583 (conc. *in Trullo*, can. 7), 1584. — Fidélité à leur Église, IV, 460 (conc. d'Antioche); XI, 414 (Ier conc. de Nicée, can. 16); XIII, 1586 (conc. *in Trullo*, can. 19). — Jugement des D. par les évêques (déposition, dégradation, appel), IV, 452-53; cf. I, 1173; IV, 462, 470, 492; XV, 2307. — 6. Age, IV, 724; cf. S. Sirice, VII, 2344; conc. *in Trullo* (can. 14), XIII, 1586; — Nicolas Ier, XI, 1304; — conc. de Trente, 1353; — Code, 1402.

7° *Nature sacramentelle de l'ordination diaconale*. — Chez les premiers D., IV, 724-25; XI, 1382. — Doctrine des Pères, 1382. — Les anciens rituels, IV, 725; XI, 1382. — Les théologiens, 1306-07; opinion singulière de Durand de Saint-Pourçain, 1307; — la théologie orientale, 1394. — Doctrine du conc. de Trente, IV, 725-26; cf. XXIIIe sess. (can. 2), XI, 1359-60; (can. 3, 4), 1360; (can. 6), 1361. — Question controversée : les ordres inférieurs, sacrements, parce que dédoublement du diaconat, 1380-81; cf. I, 313; V, 1784; XIV, 2460; cf. XI, 1366.

8° *Ordination : matière et forme*. — Évolution historique, XI, 1239-40 (rite primitif); 1244 (IIe s.); 1245 (IIIe s.), cf. 1249-50; 1258 (Église grecque); 1259 (arménienne); 1260 (jacobite); 1261 (maronite); 1261 (nestorienne); 1262 (copte); cf. X, 2288-89; VII, 1306, 1333, 1334. — Différence entre l'Église latine et l'Église orientale, IV, 726-29; cf. XI, 1264 (rite latin); 1266-67 (rite gallican); 1269 (fusion des deux); — Pontifical actuel, 1271-72; cf. XIII, 161; — la χειροτονία orientale, XI, 1394; — rite des Églises orientales, 1395-96. — Opinions parmi les théologiens latins : Raban Maur, XI, 1299; — S. Bonaventure, IV, 726; XI, 1310; S. Thomas, 1310, 1322; — discussion du décret *pro Armenis*, 1315-33.

Pie XII a mis un terme aux controverses *à venir* en publiant (30 nov. 1947) la Constitution *Sacramentum ordinis*.

« Nous décrétons et Nous statuons : la matière des ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat consiste dans la seule imposition des mains; la forme consiste uniquement dans les paroles qui déterminent l'application de cette matière et signifient de façon univoque les effets sacramentaires — c.-à-d. le pouvoir d'ordre et la grâce du S.-Esprit — et qui sont reçues et employées comme telles par l'Église. Par conséquent, pour mettre fin à toute controverse et pour mettre à l'abri des scrupules de conscience, de Notre Autorité apostolique, Nous déclarons, et même si quelquefois il a été de façon légitime autrement réglé, Nous décrétons que la tradition des instruments, au moins pour l'avenir, n'est pas nécessaire à la validité des ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat... »

Pour le diaconat, la matière consiste dans la seule imposition de la main de l'évêque, qui a lieu dans le rite de l'ordination. La forme consiste dans les paroles de la préface, dont voici les mots essentiels, donc requis pour la validité : *Emitte in eum, quæsumus, Domine, Spiritum Sanctum, quo in opus ministerii tui fideliter exsequendi septiformis gratiæ tuæ roboretur.*

9° *Cérémonies de l'ordination diaconale.* — Exposé du Pontifical, IV, 729-31. — L'évêque, seul ministre de l'ordination, V, 1710-11 (doctrine générale); cf. XI, 1226-27 (S. Ignace); I, 1174 (conc. d'Ancyre); II, 1809 (*Statuta Eccl. antiqua*, can. 4). — S. Léon le Grand, IX, 290-91. — Ministre extraordinaire : les chorévêques, V, 1694; XIII, 2404-05; — le simple prêtre, I, 14; V, 1711; XI, 1385-86 (voir *Tables*, 4 et surtout 615-16). Explication théologique à *Ordre*. — Interstices requis, VII, 2344, 2346-47, 2348 (conc. de Trente; Code).

10° *Questions subsidiaires.* — Consécrations épiscopales de simples D., XI, 1286, 1383; XIII, 2401. — Réitération de l'ordre du diaconat, XI, 1292; XIII, 2401-03; cf. 2418. — Défense de réordonner un D. déposé, IV, 459 *(Canons apostoliques)*; cf. XI, 1397, 1398. — Ordination des D. de l'anglicanisme, 1170, 1175, 1176-77, 1178, 1179, 1181. — L'archidiacre au tribunal ecclésiastique, XV, 1518. Voir *Archidiacre* (*Tables*, 247). — Abdication des D. en Russie, I, 24. — Ordination des premiers D. par S. Pierre (?), III, 204. — Le D. Nicolas d'Antioche, ordonné par les apôtres (?), XI, 500.

Au point de vue scripturaire, on consultera les commentaires : des Actes des apôtres, par Jacquier, dans coll. *Études bibliques;* Boudou, dans coll. *Verbum salutis;* Renié, dans *La Ste Bible*, de Pirot-Clamer; des Épîtres pastorales, par Spicq, coll. *Études bibliques;* Boudou, coll. *Verbum salutis;* Bardy, dans *La Ste Bible*, de Pirot-Clamer.

Au point de vue théologique : *D.A.C.L.*, IV, 738-40 (H. Leclercq); P. Batiffol, *L'Église naissante et le catholicisme*, Paris, 1909; J. Tixeront, *L'ordre et les ordinations*, 1925. Sur les diaconies : *D.A.C.L.*, IV, 736-38 (H. Leclercq); *D. D. Can.*, IV, 1696-98 (F. Claeys-Bouuaert).

Sur l'ordination des diacres par un simple prêtre : Yves Congar, dom Canivez, dans *Tables*, 4; Mgr Journet, *Tables*, 616; notre commentaire, dans *L'Ami du clergé*, 26 nov. 1953. Sur la Constitution *Sacramentum ordinis*, *Ami du clergé*, 1948, p. 337. A. MICHEL.

DIACRINOMÈNES. — Notice [G. Bareille], IV, 732.

DIADOQUE DE PHOTIKÉ. — Notice [S. Vailhé], IV, 733. — Sur le mot « théologie », XV, 345.

Dans l'article qu'il lui consacre (*Catholicisme*, III, 737), G. Bardy indique l'édition des œuvres de Diadochus, Leipzig, 1912, due à J. E. Weiss-Liebersdorf : « Une traduction française, due à E. des Places, a paru en 1944 dans *Sources chrétiennes;* elle est précédée d'une longue introduction, qui donne sur Diadochus tous les renseignements désirables. » Voir aussi l'ouvrage de F. Dürr, *Diadochus von Photice und die Messalianen. Ein Kampf zwischen wahren und falschen Mystik im fünften Jahrhundert*, Fribourg, 1937.

DIAKROUSIS (Anthime). — Notice [A. Palmieri], IV, 733.

DIALECTIQUE (Théologie protestante). — « Il ne serait pas difficile de montrer comment les réformateurs protestants du XVIe s., Luther en particulier, ont souvent adopté un point de vue dialectique, juxtaposant et opposant des réalités contraires dont, au lieu d'une recherche d'harmonie, caractéristique de la scolastique catholique, ils affirmaient la coexistence en même temps que la contradiction. Ainsi, chez Luther, loi et Évangile, ordre de la naissance et ordre de la vocation, et surtout la fameuse thèse *Simul justus et peccator*.

« Cette veine dialectique des réformateurs avait été complètement perdue dans le libéralisme protestant. Dans des conditions qui ont avec celles du catholicisme des analogies extérieures, mais en réalité sont entièrement autres, il affirmait en tout la synthèse, l'accord, la continuité : en particulier l'accord et la continuité entre notre monde, celui de nos connaissances ou de notre « expérience religieuse », et le monde de Dieu, de la foi, du salut. Atmosphère optimiste, qui a été celle du XIXe s. et du premier quart du XXe.

« Au XIXe s. cependant, un luthérien danois, Kierkegaard, s'élevant contre ce système de conciliation, dont Hegel avait donné la formule la plus achevée, avait affirmé la différence qualitative des choses, et que « toute prétention à une unité supérieure qui harmoniserait les « contradictions absolues n'est qu'un attentat métaphy- « sique contre l'éthique ». Kierkegaard rejetait toute *solution* humaine des antinomies et voulait le risque *permanent*, l'actualité permanente du conflit que suscite l'exigence de la personne et surtout celle de la foi. Au lieu d'une dialectique optimiste d'évolution vers la synthèse et la solution, il posait une dialectique pessimiste d'opposition : « Ou bien, ou bien... »

« C'est ce point de vue dialectique qu'ont repris, après 1918, des théologiens protestants de langue allemande, qui ont d'ailleurs chacun leurs idées et dont, à partir de ce point de départ relativement commun, la théologie a de plus en plus divergé : Brunner, Gogarten et surtout Barth [sur ce dernier, voir *Tables*, 378].

« Actuellement, l'expression « théologie dialectique » est une expression technique et désigne la théologie barthienne. La « dialectique » de Barth n'a donc rien à voir avec la « dialectique » hégélienne ou marxiste. [Sur cette « dialectique », voir *D. T. C.*, XIV, 2310-13.] Elle est à deux termes simultanés et irréductibles; elle tient au fait que, être finis, nous sommes toujours à une distance infinie de Dieu et ne pouvons parler des choses de la foi que par paradoxes. Nous ne pouvons pas saisir la Vérité vivante en elle-même, ni l'exprimer directement; nous ne pouvons que dire, à son propos, des choses contradictoires, qui s'impliquent l'une l'autre, et, par là, l'évoquer, témoigner d'elle.

« Outre la notice sur Barth [*Catholicisme*, I, 1267], cf. K. Barth, *Parole de Dieu et parole humaine*, Paris, 1933, p. 45, 108, 144-45, 188-89, 213 sq. — M.-J. Congar, *Actualité de Kierkegaard*, dans *La Vie intellectuelle*, 25 nov. 1934, p. 11-39. — Ad. Keller, *Der Weg der dialektischen Theologie durch die kirchliche Welt*, Munich, 1932 (montre, avec toute la documentation de la question, l'écho immense qu'a eu, en quelques années, la théologie dialectique de Barth). — J. Hamer, *Karl Barth. L'occasionalisme théologique de Karl Barth*, Paris, 1949. » (Transcrit de *Catholicisme*, III, 738-39.) Y. CONGAR.

DIAMANTÈS (Rhysios). — Notice [S. Petridès], IV, 733.

DIAMPER (Concile de) (1599). — Voir *Tables*, 711.

DIANA (Antonin). — Notice [A. Ingold], IV, 734; cf. XIII, 490-91, 493. — Casuiste laxiste, IX, 40, 48; cf. II, 1874; XIII, 618; — critiqué par Pascal, XI, 2106, 2107, 2109. — Œuvres publiées par Martin de Alcolea, II, 1874; X, 202. — Caramuel et D., XIII, 492. — Sa doctrine stricte sur le secret de la confession, III, 973.

« Ce qui lui nuisit surtout, ce fut le jugement catégorique et rigoureux porté sur lui par S. Alphonse (*Theol. moralis*, l. VI, n. 257) : *In seligendis sententiis, ut plurimum, in partem benignam declinat, et non raro, plus declinat quam par est.* Malgré les efforts de F. A. Zacharia, au XVIIIe s., pour l'innocenter de tout relâchement sérieux (cf. Ballerini-Palmieri, *Opus morale, Elenchus auctorum*, vol. VII, 1893, p. 42), Diana fut désormais cité, avec Caramuel, Jean Sanchez et quelques autres, comme un des représentants les plus qualifiés parmi les casuistes de la tendance laxiste (cf. Müller, *Theol. moralis*, I, 1887, p. 299) » (R. Brouillard, dans *Catholicisme*, III, 799).

DIANI (Jean-Baptiste), jésuite. — Défenseur de Cattaneo (cf. *Tables*, 557), contre les attaques d'Orsi, XI, 1614.

DIASPORA. — On donne le nom de « diaspora » (dispersion) aux Juifs qui, depuis la captivité de Babylone, habitaient dispersés au milieu des gentils (cf. Joa., VII, 35). Dans ce texte, « la dispersion des gentils », διασπορὰ τῶν Ἑλλήνων, signifie les Israélites dispersés et vivant au milieu des païens. Les mots τῶν Ἑλλήνων furent supprimés peu à peu par l'usage et διασπορά tout court désigna, par abréviation, soit les Juifs proprement dits, soit les Juifs convertis au christianisme et vivant en pays païen. Ainsi S. Jacques (I, 1) adresse son épître aux convertis qui sont ἐν τῇ διασπορᾷ, *in dispersione* (cf. *D. T. C.*, VIII, 270), et S. Pierre écrit aux élus de la dispersion, *electis dispersionis*, ἐκλεκτοῖς...διασπορᾶς (I Petr., I, 1; cf. *D. T. C.*, XII, 1759-69).

Développement et extension de la D. : situation politique, sociale, religieuse des Juifs de la dispersion, VIII, 1652-57; cf. 1644; XI, 2334; — influence

hellénique dans la D., VIII, 1666-68; cf. 1592-93; XI, 2339 (S. Paul). — D. babylonienne, VIII, 1595; — influence du parsisme, 1659-64. — D. et traduction des Septante, XV, 2702, 2707, 2710. — D. en Galatie, VI, 1031. — D., voulue par la Providence (S. Augustin), XIII, 964. — Gloire de Dieu (*šekinâh*) présente aux Juifs de la D., VI, 1391. — Cité : V, 1060; VIII, 1137; XII, 289; XIV, 2029; XV, 1526.

Voir *Catholicisme*, III, 890-93 (P. Auvray), et sa bibl. : « E. Schürer, *Gesch. des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, III, 4e éd., 1907, p. 1-188. — A. Causse, *Les dispersés d'Israël*, Paris, 1929. — J. Juster, *Les Juifs dans l'Empire romain, leur condition juridique, économique et sociale*, Paris, 1914, 2 vol. — Ch. Guignebert, *Des prophètes à Jésus. Le monde juif vers le temps de Jésus*, Paris, 1935, p. 273-326. — M.-J. Lagrange, *Le judaïsme avant Jésus-Christ*, Paris, 1931, p. 480-580. — W. Bousset-H. Gressmann, *Die Religion des Judentums im späthellenistischen Zeitalter*, 3e éd., Tubingue, 1926, p. 432-55. — M. Simon, *Verus Israel. Étude sur les relations entre chrétiens et Juifs dans l'Empire romain (135-425)*, Paris, 1948. » Ajouter *D. B. S.*, II, 432-45.

Le terme « diaspora » appliqué aux chrétiens dispersés soit dans le monde, x, 1925, soit au milieu de confessions non chrétiennes, XIV, 2751.

DIATESSARON. — Voir *Tatien*, et XV, 61.

DIAZ (Antoine). — Voir *Arbiol* (*Tables*, 239).

DIAZ (Pierre). — Voir *Aguero* (*Tables*, 61).

DIB (Mgr Pierre), né le 4 juin 1881, à Dilebta (Liban), actuellement évêque maronite du Caire (Égypte). — Après avoir été chargé de l'enseignement de l'arabe et du syriaque à l'Institut catholique de Paris (1916-20), il fut maître de conférences de droit canonique (1920), puis assura l'enseignement de l'arabe respectivement aux facultés de théologie catholique et des lettres de Strasbourg. Évêque depuis 1946, après avoir été chorévêque maronite (1924).

Principaux ouvrages : commentaire du décret *Ne temere* (en arabe), Beyrouth, 1913; *Étude sur la liturgie maronite*, Paris, 1919; *Les conciles de l'Église maronite de 1557 à 1644*, 1924; *L'Église maronite jusqu'à la fin du Moyen Age*, 1930; *Joseph Simon Assémani et ses deux neveux. Leurs testaments*, 1939; *Quelques documents pour servir à l'hist. des maronites*, 1945. Mgr Dib a été collaborateur du *D. T. C.*, du *D. D. Can.*, du *Canoniste contemporain*, de la *R. O. C.*, et de la *R. Sc. rel.* Il a collaboré à la codification du droit canonique oriental et à la *P. O.*

Cité : x, 37, 60, 61, 63, 68, 72; XI, 1450, 1454, 1931; XIII, 95.

DIBÉLIUS (Martin), exégète allemand (protestant). — Auteur de *Die Pastoralbriefe*, Tubingue, 1931 (*Handbuch zum N. T.*, de H. Lietzmann, XIII), « le commentaire le plus riche au point de vue des parallèles extra-bibliques; mais de position critique radicale et sans aucune sensibilité religieuse » (C. Spicq, O. P., *Les Épîtres pastorales*, Paris, 1947, p. XI, coll. *Études bibliques*).

Cité : VIII, 1366, 1367; x, 810; XI, 2420; XV, 1048, 1066, 1081, 1093, 1121 (bibl.).

DICASTÈRES. — Les commentateurs du Code, par le terme « dicastères », entendent aujourd'hui tous les grands organismes (Congrégations, tribunaux et offices) de la Curie romaine. Voir *Cour romaine* (*Tables*, 824-838).

DICASTILLO (Jean de). — Notice [P. Bernard, IV, 734.

DICK (M.). — *L'inspiration des Livres saints*, VII, 2163.

DICTIONNAIRES. — Il n'entre pas dans le plan de ces *Tables* d'énumérer tous les dictionnaires dont il est question dans les articles recensés. Pour l'ensemble des dictionnaires intéressant la doctrine religieuse, voir l'excellent tableau de *Catholicisme*, III, 743-46.

DIDACE de **Celada.** — Sur Daniel, IV, 74.

DIDACE de **Compostelle,** évêque de cette ville (XIe s.). — Mandaté par Pascal II pour protester contre le mariage d'Alphonse d'Aragon et d'Uraque, fille d'Alphonse de Castille, XI, 2071.

DIDACE ou *Diégo*, évêque d'**Osma** (début du XIIIe s.). — Sa controverse contre les albigeois (avec S. Dominique), III, 1699-1700.

DIDACHÈ ou **DOCTRINE DES DOUZE APOTRES.** — Voir *Tables*, 222-24.

DIDASCALÉE, école catéchétique d'Alexandrie. — Voir *Égypte*.

DIDASCALES. — Voir *Église primitive*.

DIDASCALIE DES APOTRES. — Voir *Tables*, 221-22.

DIDASCALIE DE N.-S. J.-C. — Voir *Tables*, 221.

DIDEROT (Denis), né à Langres (5 oct. 1713), mort à Paris (1er août 1784), un des chefs de file de la pensée antichrétienne au XVIIIe s. — Voir XIII, 1752-54.

Cité : IV, 237; VII, 21-22; x, 291; XI, 2185; XII, 557, 558, 559; XIII, 1723, 1739, 1742, 1746, 1751, 1756, 1757, 1771, 1776, 1964, 2570; XIV, 104, 105, 108, 123; XV, 543, 2006, 3395, 3420, 3446.

DIDIER, abbé du Mont-Cassin. — Voir *Victor III*.

DIDIOT (Chanoine Jules). — Né le 14 août 1840, à Cheppy (Meuse). D'abord professeur au grand séminaire de Verdun, il devint en 1877 professeur à la faculté de théologie de Lille. Il y enseigna le dogme, puis la morale. Il prit sa retraite en 1903 et mourut le 20 déc. de la même année à Montbras (Meuse).

Son *Cours de théol. catholique* parut à Lille en 5 volumes de 1891 à 1899. Sa collaboration au *Dict. apologétique* de Jaugey fut abondante; mais il mourut trop tôt : sa collaboration au *D. T. C.* ne fut que de deux articles.

Baptême (enfants morts sans), II, 375-77. — Canon des Livres saints, 1601-02. — Culte, III, 2406, 2410. — Espérance, v, 608. — Foi (et raisons théologiques), VI, 374, cf. 462-63. — Hypnotisme, magnétisme, somnambulisme, spiritisme (opportunité des décisions du S.-Siège), XIV, 2822. — Infidélité, VII, 1933. — Inspiration et inerrance de l'Écriture, 2161, 2188, 2190, 2237, 2238, 2239, 2240, 2245. — Interprétation de l'Écriture, 2303. — Loi : naturelle, IX, 878; ecclésiastique, 892-93; civile, 906-07. — Pascal, XI, 2156. — Sorcellerie, IX, 1519; XIV, 2396, 2400, 2416. — Superstition, 2791, 2795. — Théologie (raison et foi), XV, 442. — Vœu, 3200, 3201, 3207, 3211, 3219-20, 3222, 3230. — Cité : x, 1810; XIII, 694.

DIDON (Henri-Louis). — Né au Touvet (Isère) le 7 mars 1840, entré dans l'ordre de S.-Dominique en 1856, devint, après ses études, un des prédicateurs les plus renommés du dernier tiers du siècle (conférences, en particulier, à Marseille et à Paris). S'attachant au relèvement des mœurs publiques, apôtre très « engagé », d'un tempérament de lutteur, le P. Didon, malgré des positions doctrinales irréprochables, suscita de violentes critiques de la part de « gens respectables et dévoués aux œuvres catholiques » (cardinal Guibert). Son auditoire de choix, à lui, était celui des « publicains », à qui il faisait du bien. Sur ordre supérieur, le P. Didon dut interrompre ses prédications de S.-Philippe-du-Roule sur (contre) le divorce, puis celles de la Trinité sur la réconciliation des catholiques et de la société moderne. Il ne serait pas difficile de montrer que la question politique était à l'arrière-plan de toutes ces difficultés; il était et s'affichait résolument républicain. Exilé à Corbara (Corse), le P. Didon y conçut le premier projet d'une Vie de Jésus qui répondît à celle de Renan, alors dans tout le prestige de son succès. Il mûrit son œuvre au cours d'un voyage en Allemagne et de deux voyages en Palestine. Son *Jésus-Christ* (1891; cf. *D. T. C.*, VIII, 1409-10) connut un immense succès. Le Père passa plusieurs de ses dernières années de vie, comme Lacordaire, dont il imita plus d'un trait, au service de l'éducation de la jeunesse (*Arcueil*, 1890-95). Il mourut subitement à Toulouse, le 13 mars 1900.

Œuvres : *L'homme selon la science et la foi*, Paris, 1875; *La science sans Dieu*, 1878; *Indissolubilité et divorce*, 1880; *La foi en la divinité de Jésus-Christ*, 1892; *Deux problèmes religieux*, 1896 (tous ces recueils sont des conférences); *L'enseignement supérieur et les universités catholiques*, 1876; *Le livre d'or de la révélation chrétienne. Le Nouveau Testament*, 1900. Après sa mort ont été publiés plusieurs volumes de lettres : *Lettres à Mlle Th. V.*,

Paris, 1900; *Lettres à un ami*, 1902; *Lettres à Mme Caroline Commanville*, 1930.

Biographies : A. de Coulanges, *Le P. Didon*, Paris, 1900; S. Reynaud, *Le P. Didon. Sa vie et son œuvre (1840-1900)*, Paris, 1904; M. Forissier, *Un moine apôtre. Le P. H. Didon, 1840-1900*, Nérac, 1936.

Échos de son *Jésus-Christ* : J. Grüter, *P. H. Didon. Literarische Skizze*, Lucerne, 1893; J. Grabinski, *Il Padre Didon e la sua vita di Gesu Cristo*, Bologne, 1894.

Y. Congar.

Cité : ɪx, 611 (arrêt des conférences); xv, 2254 (sur les universités catholiques).

DIDRACHME, sorte d'impôt payé par les Juifs à Dieu. — xv, 1526, 1530.

DIDYME L'AVEUGLE ou *d'Alexandrie*. — Vie. Ouvrages. Doctrine [P. Godet], ɪv, 748-55.

1° *Vie*, ɪv, 748-49. — Formation doctrinale en dépendance d'Origène, 749, 752-53; xɪ, 1567, 1585; et condamnation comme origéniste, 1586; cf. ɪv,749.

2° *Ouvrages*. — Travaux dogmatiques, ɪv, 750-51. — Travaux exégétiques, 751-52.

Sur les textes exégétiques de Didyme, rassemblés dans les Chaînes, l'article de Mgr Devreesse, dans *D. B. S.*, ɪ, sera un guide excellent : 1109-10 (Octateuque-Rois); 1125-26 (Psaumes); 1150 (Isaïe); 1152 (Jérémie); 1157 (Daniel); 1159 (Cantique); 1162 (Proverbes); 1163 (Eccl.); 1171 (S. Matthieu); 1195, 1196, 1200 (S. Jean); 1206-07 (Actes); 1218 (S. Paul); 1226-27 (épîtres catholiques : authenticité contestée par Klostermann et Bardy; pour Devreesse, « Didyme conserve de grandes chances d'être l'auteur de l'*Enarratio* »); 1228 (Apoc. fragm.).

3° *Doctrine*. — 1. Exposé général, ɪv, 752-55. — 2. Doctrines particulières : *a)* Écriture sainte : Inspiration et inerrance, vɪɪ, 2085-86, 2103, 2193-94, 2209. — Genèse, vɪ, 1198; Sagesse, xɪv, 708; prologue de S. Jean, xv, 2641; S. Jacques, vɪɪɪ, 266; S. Jude, 1673, 1679. — *b)* Dieu : Omniprésence, incompréhensibilité, ɪv, 1071, 1072; — création nécessaire, éternelle, 1075; cf. 753; xɪɪ, 2348, 2353, 2361, 2362. — Trinité, ɪv, 750, 753; v, 2456; xv, 1678; — Verbe, 2658-59; — Esprit-Saint, v, 685, 686, 689, 690, 739-43, 789; xv, 1281; cf. 1758; — ordre trinitaire de l'opération divine, 1823; — missions divines, 1836; — contre les macédoniens, ɪx, 1465, 1466, 1475, 1477; — cité : xɪɪ, 2319. — *c)* Angélologie, ɪ, 1207, 1208; ɪv, 753. — *d)* Christologie : formules οὐσία, ὑπόστασις, vɪɪ, 381; φύσις, 385; — hypostase, 381; — union hypostatique, 458; cf. ɪv, 754; — science du Christ, xɪv, 1641; — cité : vɪɪ, 379, 383. — *e)* Péché originel, xɪɪ, 346-47; cf. 362, 363. — *f)* Mariologie, ɪv, 755; — maternité divine, ɪx, 2352; — virginité, 2374. — *g)* Église : Pierre, chef suprême, xɪɪɪ, 280; xv, 2188. — *h)* Eucharistie, v, 1140. — *i)* Eschatologie : millénarisme, ɪv, 753; — enfer (apocatastase?), v, 67; — fin du monde, 2524; — résurrection, ɪv, 753; xɪɪɪ, 2537. — *j)* Divers : sur le manichéisme, ɪx, 1850; — sur Montan, x, 2357, 2359, 2368; — cité : xɪv, 154 (Rufin); xv, 168 (Tertullien).

Bibl. postérieure à l'article de Godet : G. Bardy, *Didyme l'Aveugle*, Paris, 1910; J. Leipoldt, *Didymus der Blinde von Alexandrien*, Leipzig, 1935; J. Lebon, *Le Pseudo-Basile, Adversus Eunomium, IV-V, est bien Didyme d'Alexandrie*, dans *Le Muséon*, 1937, p. 61-83; A. Gunthörh, *Die sieben pseudo-athanasianischen Dialoge, ein Werk Didymus des Blinden von Alexandrien*, Rome, 1941; W. Dietsche, *Didymus von Alexandrien als Verfasser der Schrift über die Seraphienvision*, Fribourg, 1942; contre cette attribution, Altaner, dans *Theologische Revue*, Münster, 1943, p. 147-51; attribution probable à Théophile d'Alexandrie.

DIEBOLT (Joseph), théologien strasbourgeois. — Auteur d'une thèse remarquable sur *La théologie morale catholique en Allemagne au temps du philosophisme et de la Restauration (1750-1850)*, Strasbourg, 1926. — Cité : xɪɪɪ, 565, 566, 595, 596, 597.

DIECKMANN (Hermann), théologien jésuite. — Né à Osnabrück (2 juill. 1880), il entra en religion (1897) à Blijenbeek (Hollande), étudia à Valkenburg et à Vienne. Il fit sa « régence » de cinq ans à San Leopoldo (Brésil) et fut professeur de théologie fondamentale à Valkenburg, où sa province exilée avait son grand scolasticat de philosophie et de théologie. Il n'enseigna pas très longtemps, puisqu'il mourut le 15 oct. 1928. Cette mort prématurée suscita d'unanimes regrets, tant étaient grandes l'estime en laquelle il était tenu et l'espérance d'importants travaux qu'on fondait sur lui.

Son œuvre maîtresse est un *De Ecclesia*, en 2 vol. (1925, Herder), suivi après sa mort du *De revelatione christiana*, qu'il eût sans doute perfectionné encore. Cette théologie fondamentale appartient à la méthode descendante classique, qui est avant tout historique et critique, mais cette méthode est employée par le P. Dieckmann avec une rigueur et une érudition extrêmement remarquables.

Diverses monographies historiques sur l'Église primitive révèlent bien la pente de son esprit : *Antioche, centre d'activité missionnaire dans l'Église primitive*, 1920; *La constitution de l'Église primitive*, 1923; *Corinthe, l'Église de S. Paul*, 1923. Il publia aussi quelques ouvrages de vulgarisation sur l'Évangile. Tout cela vaut par la précision, l'acribie, plutôt que par l'art, la vie et la préoccupation de se rattacher aux mouvements actuels d'idées.

P. Lorson.

Cité : xɪɪɪ, 695, 707 (propagation du christianisme); xv, 1340 (tradition); 2209 (unité de l'Église).

DIÉGO, évêque d'**Osma**. — Voir *Didace*.

DIÉGO de **Païva,** théologien espagnol du conc. de Trente. — Sur la messe aux premiers siècles, x, 1120.

DIEHL (Charles), historien des choses, des personnes et de l'art de Byzance. — De ses nombreuses études, quelques-unes ont trouvé un écho dans le *D. T. C.* : voir *Études byzantines* (1905), citées ɪɪɪ, 1388, 1390, 1391; *Figures byzantines*, à propos de Léon le Sage, ɪx, 366, 367, 369, 371, 372, 374, 375, 376; sa *Préface* à l'édition de la *Chronographie* de Michel Psellos, xɪɪɪ, 1151. — Voir aussi x, 1460.

DIEKAMP (Franz), théologien et historien de la théologie. — Né en 1864, à Geldern (Rhénanie), mort en 1943, professeur à l'université de Münster. Il fonda en 1902 la *Theologische Revue*, dont il continua la publication avec R. Stapper, éditeur des *Münsterische Beiträge zur Theologie*.

Principales publications : *Die Gotteslehre des hl. Gregor von Nyssa*, 1896; *Hippolytos von Theben*, 1898; *Die origenische Streitigkeiten im VI. Jahrhundert*, 1899; *Doctrina Patrum de incarnatione Verbi*, 1907; *Patres apostolici* (de Funk), 2e éd., 1923; *Katholische Dogmatik nach den Grundsätzen des hl. Thomas*, 1912-14 (10e éd., publiée par Jüssen, 1954). Une édition latine, préparée par le P. Hoffmann, O. P., a paru (1933-35), sous le titre : *Theologiæ dogmaticæ manuale*, Paris-Bruges (Desclée), 4 vol. Le traité *De Ecclesia*, manquant chez Diekamp, a été ajouté par Hoffmann.

Voir *Theol. Revue*, xʟɪɪ, 1943, p. 145-48 (A. Strucker); *Enc. cattolica*, ɪv, 1573 sq.; *Der Grosse Herder*, ɪɪɪ, 1027; *Religion in Gesch. und Gegenwart* (Gunkel-Zscharnack), Tubingue, ɪ, 1932.

A. W. Ziegler.

Sur l'origénisme, xɪ, 1574, 1575, 1579, 1580, 1581, 1586, 1587, 1588 (bibl.); xv, 287 (Théodore de Scythopolis). — Purgatoire, xɪɪɪ, 1283, 1285, 1315, 1317. — Sacramentaux, xɪv, 472, 475. — Sacrements, 568, 571. — Transsubstantiation, xv, 1402. — Trinité, xɪɪɪ, 2140; xv, 1807, 1817, 1820. — Éditions : Traité de Théodore de Raïthou *(Orientalia christiana analecta)*, 282, cf. 283, 284; — fragment de Théognoste *(Theol. Quartalschrift)*, 335, 337. — Bibl. sur l'élection de S. Grégoire de Nysse, vɪ, 1852.

DIEPENBROCK, cardinal, évêque de Breslau. — Bienveillant à l'égard de Gunther, xɪv, 1853. — Fliche-Martin, xxɪ, 201.

DIERINGER (François-Xavier). — Notice [E. Mangenot], ɪv, 755.

DIERTINS (Joseph). — Notice [P. Bernard], IV, 755. — Sur la mystique, VIII, 1108.

« DIES IRAE ». — Le *Dies iræ* est une des cinq séquences conservées dans le Missel de Pie V. Elle figure à la messe pour les défunts. L'origine en est inconnue. Le *Dies iræ* apparaît au déclin du XII[e] s. J. A. Jungmann fait observer qu'il « plonge ses racines dans la liturgie, n'étant que l'amplification du verset correspondant du répons *Libera me* » (*Missarum sollemnia*, trad. franç., II, Paris, 1952, p. 208). Plusieurs éléments en sont d'ailleurs empruntés à des chants liturgiques plus anciens (cf. L. Eisenhofer, *Handbuch der katholischen Liturgie*, II, Fribourg, 1932-33, d'après Cl. Blume, S. J., *Dies iræ*, dans *Cäcilienvereinsorgan*, XLIX, 1914, p. 55 sq.).

L'attention a été attirée par dom Maur Inguanez sur un texte de la fin du XII[e] s. qui s'écarte peu du *Dies iræ : Il Dies iræ in un codice del secolo XII* (dans *Rivista liturgica*, XVIII, 1931, p. 277-88; cf. Johann Brinktrine, *Die heilige Messe*, 2[e] éd., Paderborn, 1934, p. 102). Ainsi Thomas de Celano († vers 1235) ne peut plus être considéré comme son auteur, à plus forte raison Matthieu d'Aquasparta, X, 385. On retrouve dans le *Dies iræ* comme un écho de la prophétie de Sophonie, XIV, 2372. Son début rappelle le jugement dernier et la résurrection glorieuse, XIII, 2347. Sur le sens de certaines formules, 1300-01; et sur l'insertion de la Sibylle *(teste David cum Sibylla)*, XIV, 2028.

DIETENBERGER (Jean). — Notice [E. Mangenot], IV, 756; cf. VIII, 2155. — Version de la Bible, XV, 2731.

DIETERICH (J.). — Ses indications dans *M. G. H.* sur la personne d'Honorius d'Autun, VII, 141-42, 158 (Bibl.).

DIÈTES. — Assemblées publiques dans lesquelles, en certains pays (Allemagne surtout), se discutaient des affaires politiques ou religieuses. Ainsi la diète de Worms (1075), où Grégoire VII fut déposé, VI, 1796.

Au temps de la Réforme, se sont multipliées les diètes pour régler les controverses religieuses. Sont indiquées dans le *D. T. C.* : Augsbourg (1518), I, 1702; X, 1155; — Leipzig (1519), I, 1702. — Worms (1521), IX, 1153, 1159, 1161, 1167; X, 503; XIII, 2022. — Spire (1529), IX, 1309; X, 503. — Augsbourg (1530), I, 1703; IX, 1161, 1167; X, 503, 510; XIII, 2022, 2040, 2050; XV, 3552, 3840. — Haguenau (1540), I, 1705; VI, 1882; XII, 15. — Worms (1540-41), I, 1703; VI, 1882; XII, 15. — Ratisbonne (1541), I, 1705; VI-2, 1882; XII, 15. — Ratisbonne (1542), 15; XV, 1423. — Spire (1542), XII, 1367. — Nuremberg (1543), 1367. — Spire (1544), 1367; XV, 1423. — Worms (1544), XII, 1367. — Ratisbonne (1546), I, 397, 1707. — Augsbourg (1548), VI-2, 1884; XII, 16 (voir à l'art. *Confessions de foi*, la note sur l'*Intérim* de Charles-Quint). — Worms (1557), I, 1707; VI, 1885. — Augsbourg (1566), XII, 1647.

DIETTERLE (J.). — Ses travaux sur les *Summæ confessorum*, XII, 948 (bibl.). — Sur S. Raymond de Peñafort, XIII, 1815.

DIEU. — Article général, IV, 756-1300. — On suivra dans l'ensemble les divisions de l'article, en se tenant strictement sur le terrain de la théologie naturelle, cf. 757-59 : I. Connaissance naturelle de D., 756-874. II. D., son existence, 874-948. III. D., sa nature d'après la Bible, 948-1023. IV. D., sa nature d'après les Pères, 1023-1152. V. D., sa nature d'après les scolastiques, 1152-1243. VI. D., sa nature d'après la philosophie moderne, 1243-96. VII. D., questions connexes. VIII. D., sa nature d'après les décisions de l'Église, 1296-1300. On indiquera les auteurs expressément visés dans les passages auxquels renvoient les références. Les auteurs cités *per transennam* seront groupés dans des citations globales placées à la fin de chacune des parties de l'article.

I. Connaissance naturelle de Dieu [M. Chossat], IV, 756-874.

1° *Origine historique des erreurs condamnées au conc. du Vatican : l'athéisme.* — Voir l'art. ATHÉISME [C. Toussaint], I, 2190-2210. — 1. *Le fait de l'athéisme*, IV, 759; I, 2190-91. — Athéisme et erreurs sur D., 2191-92. — Matérialisme athée, 2193-95; X, 282 sq.; XIII, 987. Voir *Matérialisme*. — 2. *Erreurs connexes :* panthéisme, I, 2195-96; cf. XI, 1855 sq.; voir *Panthéisme;* — positivisme, I, 2197-98; cf. XIII, 1767 (A. Comte); — sensualisme, I, 2198-99; cf. X, 291 (Condillac, La Mettrie, d'Holbach). — 3. *Histoire des erreurs* (dans l'Antiquité) : *a)* Inde, I, 2199; XI, 1857-59; cf. XIII, 2295-3000 (tendances panthéistes); — *b)* Chine, XI, 1859-61; cf. IX, 1681; — *c)* Grèce, période antésocratique : panthéisme naturaliste d'Héraclite, panthéisme idéaliste de Xénophane, dualisme d'Anaxagore, I, 2200-01; IX, 1681-82; XI, 1861; XIII, 987; — période socratique : école cynique, I, 2201; XII, 1480-81 (*Tables*, 890); — période postsocratique : épicurisme, I, 2202; II, 507; X, 289; XIII, 987; stoïcisme (Zénon), I, 2202; IX, 1685; X, 289; XII, 2364; XV, 3337-38 (Chrysippe); — philosophes alexandrins, I, 2203; cf. XII, 2270, 2273, 2275, 2277 (germes de panthéisme), 2283-86; XV, 3338; — *d)* Rome, I, 2203 (matérialisme de Lucrèce; cf. X, 289); ou stoïcisme de Cicéron (et autres), I, 2203; X, 289; XV, 2337. — 4. *Causes de l'athéisme :* prétendues, IV, 761-62; — véritables (cause fondamentale : l'agnosticisme), *Tables*, 57-59.

2° *Protestantisme.* — Athéisme, en germe dans la doctrine protestante, IV, 762-65 (tout en reconnaissant les convictions des personnes). — Fondement théologique de l'impuissance humaine à connaître D. : la déchéance originelle, 765-67. — Luther : corruption radicale de la nature, IX, 1212; entraînant, pour la raison, l'impossibilité de toute connaissance spéculative, IV, 797; VI, 179; VIII, 2138; XIII, 2039-40, 2048; XIV, 1724; XV, 414-15; — Calvin, II, 1401; IV, 766; VI, 179; XIII, 2050; — Zwingli, XV, 3778-80; — Barclay (John), IV, 766 (secte des béréans). — Conclusion, 766-67.

3° *Nominalisme.* — Nominalisme et connaissance de D., IV, 767-85. — *a)* École d'Occam : Occam, 768-69; XI, 756-58, 779-80, 782, 883, 891-92; — Nicolas d'Autrécourt, IV, 768-71; portée de son scepticisme, XI, 569-71; XII, 1488; — G. Biel, II, 819; — Pierre d'Ailly, I, 651; IV, 769. — *b)* Répercussion du nominalisme protestant sur la doctrine de la connaissance naturelle de D., 771-74; — Luther, 773; IX, 1185-86; — Calvin, IV, 773-74; II, 1406-12 *(passim);* — Leibniz, IV, 774; IX, 179-81; — Wolf, IV, 774; VIII, 2307; XIII, 1762-63; — Hume, 1744-45; cf. *infra*. — *c)* Nominalisme empirique, IV, 774-81. — Empirisme de l'École, 774-75. — « L'ignorance consciencieuse » de D. (Charron) (*Tables*, 589); — Cherbury (*Tables*, 597); — Hobbes, 776-77; VII, 7; — Locke, IV, 777-81; IX, 855-56. — *d)* Nominalisme idéaliste, IV, 781-82; — Hume, 781; XIII, 1744-45; — Lessing, 1763-64; cf. XV, 1786; — Kant, IV, 781; XIII, 1764; cf. VIII, 2311, 2312-13, 2315-16; XII, 1491. — *e)* Critique générale du nominalisme : subjectivité des relations, IV, 782-85. — Voir *infra*, *§ D., sa nature d'après la philosophie moderne*.

4° *Pseudo-mysticisme.* — *a)* Molinos et Boehme, IV, 785-88; — Molinos et l'expérience intérieure de D. (prop. 18, 19), 785; V, 1796; XIII, 1565, 1572-73; — Boehme (*Tables*, 455). — Mystiques orthodoxes et faux mystiques : *nihil* appliqué à D., IV, 786; — S. Thomas et l'être « indéterminé » de D., 787-88; XV, 858. — *b)* Pseudo-mysticisme protestant et connaissance naturelle de D., IV, 788-97. — *a.* Foi fiduciale et mysticisme, 788-92; — antécédents invoqués : Tauler, 788; cf. XV, 75; Gerson, IV, 788-89; cf. VI, 1325-26; — Luther, IV, 790, 797; V, 1787-90; VI, 60-63; VIII, 2140; — Calvin, IV, 790, 797; V, 1790; VIII, 2142; — Mélanchthon, IV, 797;

v, 1794, 1796; viii, 2142; cf. iii, 2299; — subjectivisme et relativisme de la foi fiduciale, iv, 790-91; cf. v, 1828, 1832. — *b*. Répercussion sur la doctrine de la connaissance naturelle de D., iv, 792-97; — Crafer, 793 (*Tables*, 841); — Kant, 793, 796; iii, 2300; v, 1797; cf. *supra;* — Schleiermacher, iii, 2301; iv, 793, 794; v, 1798, 1808; xiii, 858; — Wegscheider, iii, 2302; iv, 703; — Coquerel, 793, 794; v, 1800; xiii, 874 (*Tables*, 815); — Ritschl, iv, 794-95; v, 1801; xiii, 859; — Monod, iv, 795; xiii, 881; — W. James, iii, 2305; iv, 795; v, 1803, 1828-29; — Spencer, iv, 794, 796; i, 598, 599-602 *(passim);* — Sabatier, iv, 795-96; v, 1832; xiii, 875; — Harris, 796; — Burnet (Gilbert), 796 (*Tables*, 490); — Tyrrell, iii, 2305; iv, 796; v, 1802; x, 2024-26; xv, 2018-19. — Critique, iv, 797-98.

5° *Jansénisme.* — Fondement commun : la déchéance originelle, iv, 799; cf. *supra*, 2°, *Protestantisme.* — *a)* Baius, ii, 43-44; iv, 799; xii, 532-35. — *b)* Jansénius, iv, 799-802, 865; cf. viii, 332-33, 351-53, 367-68, 371-72; xii, 546; — l'*Augustinus* et le « dogmatisme moral » de Laberthonnière, iv, 800-02; cf. x, 2020-22; iv, 1584. — *c)* Quesnel, 802-03; — propositions relatives à la connaissance naturelle de D. condamnées par : prop. 51, 52 (confusion de la foi et de la charité), xv, 2100-01; prop. 41, 2097; prop. 48, 2100. — *d)* Pascal, iv, 803-06; — sur l'accord ou le désaccord de Pascal avec le conc. du Vatican, 803, 805-06; xi, 2165-67 (le problème de D.), 2186-88 (fidéisme des pensées), 2190-91 (mise au point).

6° *Traditionalisme.* — *a)* Coup d'œil historique, iv, 806-08; — Malebranche et le fidéisme, 807; ix, 1782-83; xi, 1010-12; — Huet, iv, 807; vii, 201; — traditionalisme et origine du langage, iv, 807; cf. viii, 2570-71; ii, 959-60 (de Bonald); xiv, 111-14 (Rousseau); — Lamennais, iv, 807-09; viii, 2478-83; cf. xiv, 142-43. — *b)* Traditionalistes rigides, 808-09; cf. vi, 171 sq., 188-89 (fidéisme); — Bautain, ii, 481; xv, 1350 (*Tables*, 388). — *c)* Traditionalistes mitigés, iv, 809-10; — Ventura, 809; cf. xv, 2636-39; — Bonnetty, iv, 890 (*Tables*, 469); — Ubaghs et Laforêt, 809-10. — Cf. xv, 1350.

7° *Modernisme et encyclique « Pascendi ».* — *a)* La connaissance rationnelle de D. et les modernistes, d'après l'encyclique, iv, 810-13; x, 2032-33; — l'appel à l'expérience religieuse, iv, 813; v, 1801-04, 1842-43, 1863. — *b)* Connaissance rationnelle de D. et vie intérieure, iv, 813-23; — l'expérience religieuse intérieure envisagée comme facteur exclusif ou principal de connaissance : dangers, erreurs, v, 1828-37; — envisagée comme facteur subordonné : importance et utilité, 1837-41; — possibilité et valeur de cette expérimentation intérieure, 1841-47. — Voir également iv, 1936-38 (les règles du discernement des esprits de S. Ignace interprétées par Tyrrel); et x, 2647 sq. (philosophie ou apologétique de la mystique).

8° *Erreurs condamnées au concile du Vatican.* — *a)* Traditionalisme, fidéisme, athéisme, iv, 824; i, 1299; v, 1863; xv, 1350. — *b)* Impossibilité pour la raison de connaître D., iv, 824; i, 603-04 (agnosticisme), cf. 2210; iii, 2183, 2185, 2234; v, 1862; vi, 190; xiii, 1645-48. — *c)* Impossibilité d'une théodicée naturelle, iv, 824; cf. xv, 224. — *d)* Connaissance d'un D. abstrait sans influence sur la vie morale, iv, 824; i, 2209; cf. 1578-79.

9° *Sens de la définition du concile du Vatican.* — *a)* Textes, iv, 824-25, cf. 536; iii, 2183; xiii, 2286-87, 2606. — *b)* Aucune impossibilité ni absolue, ni morale, malgré la nécessité morale d'une révélation de certaines vérités religieuses naturelles, iv, 826-34; cf. ii, 1024; iv, 869, 1575, 1594; vi, 358, 451; vii, 1757; xiii, 1648, 2606-12. — *c)* Vérité proche de la foi : le pouvoir physique de connaître naturellement D. passe facilement à l'acte, iv, 834-35; — la question de l'athéisme, voir *infra*, *Questions connexes.* — *d)* Ce pouvoir physique n'est pas nécessairement indépendant d'une influence sociale ou d'un enseignement extérieur, 835. — *e)* Pouvoir de connaître naturellement non seulement l'existence, mais encore certains aspects de la nature divine (D. personnel, créateur, fondement ultime de notre vie morale et religieuse), 836-39; cf. iii, 2192-95; iv, 824; v, 2488-93; xiii, 1003-04, 1014. — *f)* Enseignement du concile sur le pouvoir de connaître naturellement D. médiatement *per ea quæ facta sunt, e rebus creatis*, iv, 839; — première idée de D., innée (?), 840; révélée (?), 841-42; — rôle des choses créées, 842-43; cf. xiii, 2223-25. — *g)* Moyen subjectif de connaissance : la raison, entendue au sens philosophique commun du xixe s., iv, 843-46; — sans que soit défini un pouvoir d'inférence immédiate ou médiate, 846-48; — raisons de la réserve du concile : opinions sur la première idée naturelle de D., état des données scripturaires, 849-52; — examen des conséquences déduites, 852; formules exclusives et conclusions agnostiques des modernistes, 853-58; cf. v, 1798-99; xiii, 2248-61 (James). — *h)* Le moyen subjectif de connaître D., défini par le concile, est la raison naturelle, iv, 858-74 (possibilité de certains secours naturels); — convenance ou exigence en fait du secours surnaturel, 866-71; — de l'analogie en théodicée, i, 1146-48; — le *De Deo uno* de S. Thomas relève en majeure partie de la théodicée naturelle, xv, 647-48, 853 sq.; cf. *Attributs divins*, et i, 2223 sq.

Auteurs cités dans la première partie de l'art. sur Dieu. — Adolphus, iv, 773; — Ailly (Pierre d'), 769, 774, 789; — Alvarez de Paz, 789, 790; — Amort, 773, 775, 832; — Angèle de Foligno (Ste), 786; — Anselme (S.) et son argument, 769, 819, 820, 840, 849, 850, 862; — Archimède, 826, 827; — Aristote, 761, 771, 820; — Arriaga, 768, 844; — Augustin (S.), 798, 799, 800, 831, 835, 847, 848, 851, 854, 856; — Avicenne, 785, 788.

Bacon de Verulam, iv, 762, 763, 772; — Baeumker, 839; — Baille, 783, 856; — Baillie, 799; — Baius, 799, 803, 809, 830, 831; — Barclay, 766; — Baudin, 780, 855; — Bautain, 809, 829, 836, 848, 851, 865; — Bayle, 761; — Beauxamis, 772; — Bellarmin, 766; — Benedictis, 786; — Benn, 798; — Bergomo, 771; — Bergson, 768, 774, 782, 857; — Berkeley, 780, 781, 786, 796; — Bernard (S.), 802, 816; — Bèze, 772; — Biel, 773; — Birot, 868; — Blondel, 859, 863, 866, 867; — Boedder, 775; — Boehme, 785, 786, 792, 811; — Bonald (de), 807, 808; — Bonaventure (S.), 816, 822, 849; — Bonaventure (Pseudo-), 789; — Bonnetty, 809, 829, 836, 848, 869; — Bossuet, 785, 822, 835, 849; — Boutauld, 805; — Boutroux, 798; — Branly, 827; — Bretschneider, 763, 798; — Broglie (de), 785, 812; — Brown (Thomas), 774; — Browne (évêque de Cork), 796; — Brucker (J.), 798; — Brunetière, 857; — Brunschwicg, 769; — Buchanan, 796, 797, 810; — Buchner, 764; — Buddaeus, 758, 798; — Buffier, 776; — Buonpensiere, 847; — Burnet, 796; — Butler, 773.

Caird, iv, 798, 799; — Cajétan, 833, 858; — Calatayud, 785, 803; — Calvin, 762, 763, 765, 766, 773, 774, 790, 797, 799, 803, 806, 809, 842, 851, 865; — Capréolus, 832; — Cazenove, 797; — Charron, 802, 806; — Chastel, 810; — Chavigny de Cherbury, 776; — Chossat, 785, 846; — Cicéron, 766; — Clarke (Samuel), 776; — Clavigny de Sainte-Honorine, 759; — Clifford, 839; — Coconnier, 775; — Comte (Aug.), 761, 764, 769, 780, 788, 811, 855; — Coninck (de), 822, 823; — Copleston, 796; — Coquerel, 793, 794; — Corluy, 836, 872; — Corneille de la Pierre, 802; — Cornély, 872; — Cosh (Mac), 784; — Coton, 805; — Cousin (V.), 765, 785, 794; — Crafer, 793; — Cristiani, 767; — Cyran (Saint-), 802, 805; — Cyprien (S.), 834.

Dechamps, iv, 860; — Decurtins, 774, 849; — Dehove, 785; — Delbos, 798; — Denifle, 767, 769, 786, 816; —

produisant la première certitude de l'existence de D. (cause finale et cause efficiente), 912-14; obligation morale, 914-16 (erreur du péché philosophique, 916-17, voir ce mot). — *d)* Contenu de notre connaissance de D. : l'agnosticisme croyant, l'idée claire cartésienne, la connaissance vraie, quoique imparfaite devant la transcendance et l'incompréhensibilité divine, 918-23.

2. *Dans la connaissance réfléchie et scientifique de l'existence de Dieu.* — *a)* Connaissance réfléchie et scientifique, IV, 923-24; — nature de la démonstration qui y aboutit, 924-25; cf. 770; II, 2165 (certitude); III, 2389 (croyance). — *b)* Accord des scolastiques sur le fait de la démonstrabilité de l'existence divine, IV, 925; — thèse contraire des nominalistes, 769-71; cf. XI, 782, 891-92. — Nier la démonstrabilité de l'existence de D. constitue une erreur dans la foi, IV, 926-28; — les arguments sur lesquels s'appuie la démonstration le prouvent, 842, 853, 928; cf. III, 2192-94; XIII, 2284; — c'est la conclusion de la définition du conc. du Vatican, IV, 853-54, 868-71, 928; cf. XII, 567-68; XIII, 2286-87, 2606; — des condamnations ayant frappé Nicolas d'Autrécourt et Occam, cf. *supra;* Bautain, Ubaghs, Bonnetty, cf. *supra;* — affirmation de conciles provinciaux, IV, 929-30; — au conc. du Vatican : *certo cognoscere et demonstrare,* 930; cf. serment antimoderniste, X, 2043; — Léon XIII, IV, 930.

2° *Exposé des preuves de l'existence de Dieu.* — 1. *Point de vue historique.* — Les sources de S. Thomas, IV, 931. — L'argument du premier moteur, 932-35; cf. XV, 374, 647, 668, 670; — position de Scot, IV, 1874-75. — D. fin dernière (S. Thomas), XV, 960-62.

2. *Point de vue apologétique.* — Trois arguments : causes finales, IV, 935; cf. II, 2037; V, 2479-85; — consentement universel, IV, 936; — faiblesse des objections scientifiques, 937.

3. *Point de vue scientifique.* — Principes directeurs de l'École, IV, 938-41. — Les cinq preuves classiques, 941-48; cf. XV, 853-60.

Sur les preuves de l'existence de Dieu, on consultera : Pedro Descoqs, *Prælectiones theologiæ naturalis,* I, Paris, 1932; R. Garrigou-Lagrange, *D., son existence et sa nature,* 11e éd., 1950; A.-D. Sertillanges, *Les sources de la croyance en Dieu,* 1923; F. Van Steenberghen, *Le problème philosophique de l'existence de D.,* Louvain, 1950.

Auteurs cités dans la deuxième partie de l'art. Dieu. —

2451-53; cf. XII, 1425-29; — « image de D. », XI, 2453; cf. III, 383.

4. *Épîtres catholiques.* — S. Jacques, IV, 1022; VIII, 270-71, 278-79; — S. Pierre, IV, 1022; XII, 1764-65, 1788-89; — S. Jean, IV, 1022; VIII, 589-90; — quelques indications dans S. Jude, 1678.

5. *Apocalypse.* — Majesté et toute-puissance de D., I, 1476-77; cf. IV, 1022-23.

IDOLATRIE ET CULTE DE DIEU DANS LA BIBLE. — *a)* Dans la religion primitive, VII, 623. — *b)* Dans la religion mosaïque : les lois divines promulguées contre les idoles, 623-28; — l'idolâtrie dans le désert, 628-29; — au temps des rois, 629-30; — dans le royaume de Juda, 630-34; — dans le royaume d'Israël, 634-35; — pendant la captivité, 635-36. — Difficultés du culte de D. après la captivité en raison de l'hellénisme, 636-40. — *c)* Rôle des prophètes : avant la captivité : Abdias, Élie, Élisée, 640-41; Amos, Osée, Isaïe, Michée, Sophonie, Habacuc, Jérémie, 640-42; — pendant la captivité : Jérémie, Baruch, Ézéchiel, Daniel, 642-43. — *d)* La Bible et le culte idolâtrique des peuples étrangers : les dieux égyptiens, 643; — chananéens, 643-45; — autres divinités (Philistins, Moabites, Syriens, etc.), 645-46; — divinités assyriennes et babyloniennes, 646-48. — *e)* L'enseignement des apôtres en faveur du culte du vrai D., 648-49.

NOTE SUR LA RÉVÉLATION DE DIEU DANS LA BIBLE. — Cet exposé comprendra deux parties, l'une de caractère *historique*, *l'autre de caractère réflexif.*

1° *Histoire du monothéisme biblique.* — Il n'est pas douteux que, comme toutes les grandes idées bibliques, le monothéisme ait connu un développement. Non pas, comme l'imaginait l'école libérale, qu'Israël soit passé d'abord par des formes de religion polydémoniste et polythéiste avant d'accéder, par la monolâtrie, au monothéisme; mais en ce sens qu'il a explicité la donnée monothéiste qui est saisissable dès son élection. Cette explicitation s'est opérée par le jeu des facteurs habituels : influence des personnalités puissantes, des luttes qui obligent à prendre parti, des échecs qui ouvrent à la réflexion.

Moïse professe l'existence d'un seul Dieu, créateur de toutes choses; source de la justice; également puissant en Égypte, au désert, en Palestine; n'ayant ni sexualité, ni mythologie; ne pouvant être contemplé par des yeux humains, ni être représenté par aucune forme concrète. L'intuition fondamentale de Moïse est le monothéisme moral. Le peuple qu'il fonde n'a pas à recourir à d'autres dieux pour bénéficier de secours variés et inédits : Yahweh est le spécialiste universel. Il est exclusif, « jaloux » (Ex., XXXIV, 14; XX, 2-3, 23). Il faut s'établir, pour ainsi dire, dans l'attitude cultuelle et pratique de « monoyahwisme ». Le nom de Yahweh, révélé en Ex., III, 15, signifie la présence agissante, l'intervention salvifique, la proximité concrète de « Celui-qui-est-vraiment-et-réellement-là ». Yahweh dans ce même verset est rattaché au Dieu des Pères. On peut en effet parler d'un monothéisme d'Abraham, qui ne détone pas dans le monothéisme des Sémites, attesté par l'onomastique qui conserve les antiques attitudes mentales des croyants : « le dieu » (*ha-El* de Gen., XLVI, 3) est le guide tutélaire du groupe, près duquel les dieux « étrangers » n'ont qu'une existence nominale. Quand Dieu parle pour la première fois à Abraham (Gen., XII), il n'a pas besoin de décliner son identité : la nouveauté réside en la « promesse » et se marquera ensuite par la foi de plus en plus purifiée qu'exige Dieu. Le cas d'Abraham a été rapproché de celui de Mahomet (Coran, VI, 74-83), à cause de Jos., XXIV, 1 : des deux côtés, il y a un rejet conscient des polythéistes (associationistes du Coran) par celui qui est dit un ḥanif (celui qui penche [vers le monothéisme]). (Sur les données de ce paragraphe, voir Albright, *From the stone Age to christianity : monotheism and the historical Process*, Baltimore, 1946; et pour Abraham, Starcky, dans *Abraham père des croyants*, Paris, 1951, p. 24-30.)

Après ce point de départ, vient l'ère des tentations. Celles-ci couvrent deux grandes périodes.

1. *Yahweh et Baal* (XIIIe-VIIIe s.). — La conquête de Canaan amena un contact avec une civilisation supérieure dont la religion naturiste était l'expression la plus achevée. Les Baals étaient les spécialistes de la fécondité et objet de cultes agraires, à rythme annuel. Yahweh prit peu à peu leur place dans les sanctuaires du pays. Mais, s'il devenait ainsi le maître indiscuté de la Palestine, la difficulté ne faisait que rebondir, car il risquait à son tour d'être « baalisé » : c'est le mal connu par Osée, au VIIIe s., mais qui remonte évidemment plus haut (nom de Baal donné à Yahweh : Os., II, 18; représentations tauriformes; prostitutions sacrées; sacrifices d'enfants). La réponse à cette tentation prit la forme de *revivals* qui remettaient Israël en contact avec ses sources : Yahweh est le Dieu de l'Exode et du désert, le Dieu historique et moral. A une époque où Yahweh n'occupait pas encore tous les sanctuaires, Élie (IXe s.) incarna ce recours au désert (I Reg., XIX) et formula l'alternative I Reg., XVIII, 21. A une époque où la baalisation de Yahweh est un fait, de nouveau Amos et Osée recourent à l'histoire et fixent leurs yeux sur l'Alliance (Os., XI). Et pourtant comment sortir de cette impasse : comment le Dieu unique est-il paradoxalement le Dieu d'un peuple et d'un territoire! Des textes nombreux attestent cette limitation : il semble que, dans le langage concret, on reconnaisse les bornes de sa puissance et qu'on accorde quelque réalité aux dieux « voisins » (Jer., XII, 14; II Sam., XV, 7-8; I Sam., XXVI, 19; II Reg., V, 17; III, 27; voir Gelin, *Idées maîtresses de l'A. T.*, Paris, 1955⁴, p. 15).

2. *Yahweh et les dieux des peuples conquérants* (VIIIe-VIe s.). — La marche à l'ouest des grands empires d'Assour et de Babylone équivalait à une victoire de leurs dieux, qui sont notamment des dieux astraux. Cette victoire eut comme incidence la crise syncrétiste qui s'étala sur les trois quarts du VIIe s. : le Temple de Jérusalem admit dans son enceinte le culte de « l'armée du ciel » (II Reg., XXI, XXIII; Ez., VIII). Les prophètes à la même époque mirent en relation l'échec humain d'Israël et son péché. Leur réaction devant les faits consista en une double réflexion. D'abord ils approfondirent le concept d'Alliance : l'Alliance est une grâce qui aurait pu tomber sur d'autres peuples (Am., IX, 7) et qui ne lie jamais Yahweh à son peuple empirique, mais à son peuple idéal (thème du Reste qualitatif en Soph., III, 12 sq.); la constitution de ce peuple-là est dès lors la préoccupation des prophètes; elle correspond à une efflorajson d'âmes, qui en vivant intensément leur relation personnelle avec Yahweh préparent les temps nouveaux (Jer., XXXI, 31-34; Ez., XXXVI, 26-28; psaumes d'*anawim*). En second lieu, les faits contemporains aident à saisir concrètement le gouvernement divin dans son extension et son indépendance : aux yeux de la foi c'est Yahweh qui mène les peuples en les faisant servir à son dessein justicier; ils sont ses instruments (Is., X, 5-6, 12-15; Jer., XXV). On arrive à la négation explicite des autres dieux (Jer., II, 8, 18, 28) et cette négation s'accompagne de termes injurieux (voir art. *Idoles*, dans le *D. B. S.*, IV, 184-185).

Après l'ère des tentations, vient celle des synthèses. Quelque temps avant l'exil, Deut., VI, 4 donne une formule monothéiste : Yahweh est *unus numero* (Ceuppens, *Theologia biblica, De Deo uno*, Rome, 1938, p. 108-113); l'interprétation semble exigée par Deut., IV, 35-39; XXXII, 39; cf. Zach, XIV, 9. En même temps Deut., IV, 19; XXIX, 25; XXXII, 8 (G, vieilles Latines, Syr.) esquissent une théorie du polythéisme où les dieux-astres deviennent des pièces de l'ordre universel, présidé par la Providence. L'exil, en plein paganisme, permet à Israël de prendre conscience de sa richesse essentielle, le monothéisme : polémique contre les idoles de néant (Is., XLIV, 9-20; XLVI, 1-2), polarisation anti-astrale du vieux titre *Yahweh Sebaôt* (XLV, 12; XLVIII, 2; XLIX, 15; LIV, 5), utilisation de la mythologie par un yahwisme sûr de lui-même (cf. Gelin, *op. cit.*, 17), formulaires de foi (LIV, 5; XLIV, 6; XLVIII, 12), mise en relief du « moi » (*'ani*) divin (XLI, 4, comparer l'ἐγώ de Jésus en Joa., VIII, 28), abondance de formules monothéistes (XL, 18, 25; XLIII, 11; XLIV, 7; XLV, 5, 6, 18, 22; XLVI, 5, 9). Le judaïsme postérieur n'aura rien d'essentiel à ajouter. On lira cependant les doxologies de Job (V, 9-16; IX, 4-13; XII, 13-25...), les développements de Ben Sira qui esquisse une apologie de la Providence devant ses négateurs (Eccli., XVI-XVII), la polémique de Sapience (XIII-XIV) devant le paganisme alexandrin et celle de l'épître de Jérémie (Bar., VI).

La profession de monothéisme que fait R. Aqiba allant au supplice en 135 après J.-C. en récitant le *Shema* (Deut., VI, 4 sq.) résume tout cet effort doctrinal de

l'A. T. A Jésus, il était réservé de nous entrouvrir la richesse de la vie trinitaire.

2° *Conclusions et synthèse.* — 1. Le monothéisme biblique est un fait sans analogue. Les spéculations monothéisantes en Assyro-Babylonie (R. Follet, *Les aspects du divin et les dieux dans la Mésopotamie antique*, dans *Recherches de sc. relig.*, 1952, p. 189-208) ou en Égypte procèdent d'une assimilation des divinités et d'une promotion de l'une d'entre elles au rang suprême. En dépit d'un certain monothéisme verbal, il ne semble pas qu'on ait atteint au monothéisme vrai chez les sages égyptiens (A. Lods, *Le monothéisme israélite a-t-il eu des précurseurs parmi les sages de l'Ancien Orient?*, dans *Rev. d'hist. ph. relig.*, 1934, p. 197-205). Le seul essai de monothéisme est la révolution d'Akhnaton (1370-1349).

2. L'organisation d'un traité *De Deo uno* vetero-testamentaire ne peut se concevoir *modo scholastico*. Voici comment s'en présenteraient les éléments. Dieu est d'abord le *Dieu de l'Alliance* : c'est le centre vrai de perspective. S'il est le *Dieu du ciel*, c'est avec une note spéciale : le sacré céleste, d'après M. Eliade, est de structure impersonnelle, intemporelle, anhistorique; les dieux célestes sont sans rapport avec l'existence concrète, ils sont « Tout-Autres ». La voûte céleste, dans la Bible, évoque, tout au contraire, le point de départ pour une activité salvifique (Ps., II, 4; XIV, 2; XXXIII, 13-14) (voir Evode Beaucamp, *Dieu de l'univers et Dieu de l'histoire*, dans *Studii biblici franciscani*, IV, 1953-1954, p. 5-116). On ne suivra donc pas R. Pettazzoni (*La formation du monothéisme*, dans *Rev. de l'hist. des religions*, 1923, p. 1-37) qui place mal l'accent au point de vue biblique. C'est parce que Yahweh est Dieu de l'histoire qu'il est Dieu du ciel. S'il est le *Créateur*, c'est que l'idée de création a été annexée à celles d'alliance et d'histoire : la création a été considérée comme le premier acte de l'histoire du salut (Is., LI, 9-10; *toledôt* de la Genèse). S'il est le *Dieu de la personne*, c'est que pour l'Israélite, être religieux et moral équivaut à prendre les réflexes de l'Alliance, ceux de fidélité et de confiance. S'il est le *Dieu qui vient*, le Dieu de l'eschatologie, c'est que cette Alliance doit aboutir à du définitif : « Qui connaît Dieu connaît aussi l'avenir qui est entre ses mains » (Eichrodt).

A. GELIN.

Auteurs cités dans la troisième partie de l'art. Dieu. — Arnold, IV, 956.

Baentsch, IV, 953, 957, 959, 963, 965, 1015; — Baethgen, 953; — Barns, 953, 962; — Batiffol, 1017; — Baudissin, 955; — Bauer, 1015; — Boven, 1023; — Brassac, 1023; — Broglie (de), 951, 959, 984, 985; — Budde, 959, 960.

Calmes, IV, 1018; — Chantepie de la Saussaye, 980, 1015; — Clément d'Alexandrie, 955; — Corluy, 962; — Cornély, 958; — Cornill, 986.

Daiches, IV, 961; — Davidson, 1015; — Deissmann, 956; — Delattre (A.), 958; — Delitzsch (Franz), 1016; — Delitzsch (Friedr.), 952, 961; — Denys le Chartreux, 954; — Dillmann, 961, 1015; — Diodore de Sicile, 955; — Döller, 962; — Drach, 954; — Driver, 949, 955, 957, 962; — Drusius, 954, 955, 962; — Duhm, 987, 989, 991, 992, 994, 996, 997, 1000, 1003, 1004, 1006, 1015.

Eichthal (G. d'), IV, 962; — Épiphane (S.), 956; — Ewald, 953, 1015.

Franzelin, IV, 958.

Galatin, IV, 954; — Gunkel, 978.

Hackspill, IV, 1016; — Halévy, 949; — Harnack, 1017; — Heinisch (P.), 1015; — Herennius, 955; — Hetzenauer, 949, 952, 953, 962, 1015; — Hitzig, 1015; — Hoberg, 958; — Hummelauer, 958, 959, 962; — Hunnius, 1015.

Irénée (S.), IV, 955.

Jacquier, IV, 1023; — Jérémias, 952; — Jérémie, 955; — Jérôme (S.), 955, 956.

Kayser, IV, 1015; — Kirkpatrik, 1016; — König (Ed.), 961, 965, 985, 1016; — Kuenen, 1015.

Lagarde (P. de), IV, 952; — Lagrange, 949, 951, 952, 953, 958, 961, 962, 967, 968, 969, 978, 1016; — Lévy (J. H.), 954; — Löhr, 980, 986; — Lydus, 955.

Mangenot, IV, 963; — Marti, 1015; — Martin (F.), 1016; — Martin (R.), 954; — Michaelis, 954; — Morin, 955, 956.

Nicolas de Lyre, IV, 954; — Nikel (J.), 952, 961, 962.

Oehler, IV, 956, 1015; — Origène, 955, 956.

Paul de Burgos, IV, 954; — Philipps, 1016; — Philon de Byblos, 955; — Prat (F.), 962, 1015, 1019.

Rackham, IV, 1019; — Renan, 995; — Reville, 960; — Robert (Ch.), 953, 958, 962; — Robertson (J.), 985; — Robiou (F.), 958; — Rose (V.), 1016, 1017, 1018, 1019.

Théodoret, IV, 955; — Tiele, 959, 1015; — Tixeront, 1023; — Touzard, 980, 986, 987.

Urquhart, IV, 954.

Valeton (J. P. P.), IV, 980, 987, 989, 1015; — Valke, 1015; — Van Hoonacker, 986, 987, 989, 994, 996, 1003, 1005; — Van Kasteren, 958; — Varron, 955; — Vigouroux, 949, 985, 1015; — Vols, 1015.

Weiss, IV, 1017, 1022; — Wellhausen, 986; — Winckler, 962.

Zschokke, IV, 1016.

IV. Dieu, sa nature d'après les Pères [X. Le Bachelet], IV, 1023-1152.

1° *Le problème.* — Les Pères ont-ils proclamé D. inconnaissable? IV, 1023. — Leur connaissance de D. est-elle simplement relative? 1024.

2° *Développement historique et doctrinal*, IV, 1025-1134.

1. *Facteurs du développement de la doctrine patristique*, IV, 1025-27.

On s'en tiendra au développement de la doctrine concernant Dieu, son existence, sa nature et ses relations aux créatures. Sur ce dernier point cependant, il conviendra de se référer aussi à *Création*. Est renvoyé à d'autres articles ce qui concerne la science et la volonté divines relativement à la prédestination et à la grâce. A plus forte raison, sont laissées de côté les questions relatives à la Trinité ou à la divinité de Jésus-Christ.

2. *Première période : les Pères apostoliques.* — *a)* Aperçu général, IV, 1027-28; cf. I, 1639-40 (*Tables*, 214-15). — *b)* Auteurs particuliers : Barnabé (*Tables*, 376); — S. Clément (*Tables*, 622); — *Didachè* (*Tables*, 222); — Pseudo-Clément (*Tables*, 623); — S. Ignace d'Antioche, VII, 703-10 *(passim)*; cf. III, 2058; — Hermas, VI, 2278-81 *(passim)*; cf. 2282 (D. dans la vie chrétienne), 2283-86 (et dans la pénitence); — Polycarpe, XII, 2518-19; — Diognète (Épître à), IV, 1369; cf. III, 2059.

3. *Pères apologistes et controversistes jusqu'au concile de Nicée* (325). — *a)* En général, I, 1589-91, 1596-98 (*Tables*, 206, 207). — *b)* Apologistes grecs, IV, 1020-54; — Aristide, 1029 (*Tables*, 250); — S. Justin, 1029-32; VIII, 2240, 2253-56, 2257 (D. créateur); cf. III, 2060; XV, 1616-17; — Tatien, IV, 1032; XV, 63; III, 2061 (D. créateur); IX, 1689 (D. et le mal); — Athénagore, IV, 1032-34 (*Tables*, 292); — S. Théophile d'Antioche, IV, 1034-35; XV, 533-34; III, 2059; IX, 1689-90; — Méliton de Sardes, IV, 1035-36; IX, 1690; X, 544; — S. Irénée, IV, 1035-39, 1054 (bibl.); III, 2061-62 (D. créateur); — Clément d'Alexandrie, IV, 1039-46; III, 151, 154-55 (*Tables*, 630); — Origène, IV, 1046-53; XI, 1514, 1517-18, 1528-30, 1535-36; cf. I, 813; III, 2066-67; X, 1588. — Méthode d'Olympe, IV, 1053-54; X, 1609. — Sur le rôle théologique de l'école chrétienne d'Alexandrie, I, 807-12, 812-14. — *c)* Apologistes latins, IV, 1055-68; — Minucius Félix, 1055-56; X, 1794-95; — Tertullien, IV, 1056-60; XV, 135, 147-48; cf. III, 2062 (D. créateur); IX, 1691 (D. et le mal); — S. Hippolyte, IV, 1060-61; VI, 2505-06, 2508-09; cf. III, 2062-63; — S. Cyprien, IV, 1061-62 (*Tables*, 891); — Novatien, 1062-63; XI, 821-22; — Arnobe et Lactance, IV, 1063-68; — Arnobe (*Tables*, 269); — Lactance, VIII, 2426-27 (monothéisme), 2425-30 (idées divines), 2438-40 (D. dans la Trinité). — D. dans l'épigraphie chrétienne, V, 327-28.

On a systématiquement laissé de côté les erreurs gnostiques réfutées par les apologistes; elles seront indiquées à *Gnose*.

4. *Pères postnicéens jusqu'au milieu du* V*e s.* — *a)* Pères alexandrins : Théodicée générale : S. Athanase, I, 2168; XII, 2309 (*Tables*, 289); — S. Basile, II, 2502 (*Tables*, 381); — Didyme, IV, 753 (*Tables*, 965). — Attributs divins en particulier : simplicité

absolue, 1070-71; — transcendance, 1071-72; — incompréhensibilité, 1072-73. — Connaissance vulgaire et spontanée (S. Athanase et S. Cyrille), III, 2502; IV, 1073-74. — Création, œuvre libre de la bonté divine, 1074-75 (*Tables*, 848-49). — *b)* Pères palestiniens : Saint Grégoire le Thaumaturge, VI, 1846; — Eusèbe de Césarée, III, 2068; IV, 1075-76; cf. V, 1529-30; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2545; IV, 1076-77 (*Tables*, 896); — S. Épiphane, 1077-78; son symbole, III, 1229-30; condamnation des audiens-anthropomorphites, I, 1371, 2265. — *c)* Pères syriaques : S. Aphraate, IV, 1079 (*Tables*, 189); — S. Éphrem, 1079-82; — cf. V, 192. — *d)* Pères cappadociens : La controverse anoméenne et les cappadociens (S. Basile, II, 448-49, 451-54; S. Grégoire de Nazianze, VI, 1842; S. Grégoire de Nysse, 1850-52); thèse anoméenne, IV, 1082-83; I, 1322-26; V, 1507-13, cf. 1514-15. — Réaction des cappadociens; l'ἐπίνοια, conceptions et distinctions de raison en D., IV, 1083; — noms divins, 1085; — incompréhensibilité divine, 1088; — connaissance de D. ici-bas, 1091, cf. XII, 2321. — Voir aussi Philostorge, 1496-97, 2320-21. — *e)* Pères antiochiens (sur l'école d'Antioche, I, 1436-39) : S. Jean Chrysostome; incompréhensibilité, simplicité, spiritualité divines, IV, 1095-98; — Théodoret : même doctrine, 1095, 1096, 1097, 1098; — Macaire de Magnésie, 1098; IX, 1458; — S. Nil l'ascète, XI, 665. — *f)* Pères latins non africains : S. Hilaire de Poitiers, IV, 1098-1100, 1101; cf. VI, 2416-17, 2419; — S. Ambroise, IV, 1100, 1101, 1102 (*Tables*, 112); — S. Jérôme, 1100-03. — *g)* Pères latins africains : Marius Victorinus, 1103-06; XII, 2312; XV, 2905-06, 2927-28, 2942; — S. Augustin, IV, 1106-16; cf. I, 2328, 2334-35; X, 2435; XII, 2313; I, 2344-45 (preuve de l'existence de D., IV, 1107; nature divine, 1108-10; cf. I, 2345-46; invisibilité et incompréhensibilité, IV, 1110-12; connaissance de D., les noms divins, 1112-16) (*Tables*, 300, 304).

5. *Basse patristique : du milieu du Ve s. jusqu'au VIIIe s.* — *a)* En Orient : Pseudo-Denys l'Aréopagite : obscurité de sa pensée, IV, 1118-19, 433-34; connaissance de D., 1119-20; cf. XII, 2315-16; caractères de sa théologie, IV, 1120-24; les « noms divins », 1124-25; XII, 2314; rapports de D. et du monde, 1125-27; — S. Jean Damascène : sa théodicée, 1127-30; VIII, 717-19; cf. 720 (unité de nature), 722 (D. créateur); — auteurs secondaires : Zacharie de Mitylène, IV, 1117; S. Maxime le Confesseur, 1117; IX, 281, 282-83. — *b)* En Occident : S. Léon le Grand, IV, 1130, 1131; IX, 281, 282-83; — Boèce, IV, 1130, 1131; II, 918 (*Tables*, 453-54); — S. Fulgence, IV, 1130, 1131, 1132; VI, 970-72 (*passim*); — Cassiodore, IV, 1130, 1132, 1144; — S. Grégoire le Grand, 1131, 1132; — Junilius Africain, 1132; VIII, 1973; — S. Isidore de Séville, IV, 1132-33; — S. Maxime de Turin et Salvien, cités : 1117; — Claudien Mamert, IX, 1910.

***Néoplatonisme et théodicée chrétienne.* — Indications sur la doctrine concernant D. chez : Philon le Juif, XII, 1444-46, cf. 1450, 2270-72; XV, 1564-65; — Plutarque, XII, 2272; — Plotin, 2275-82; — Albinus, 2272-73; — Numénius, 2273. — Influence sur la théodicée des Pères : notion de D., 2303; cf. 2312-16; — la transcendance divine, 2306, 2307-08; — le monde intelligible (adaptation des idées platoniciennes à D.), 2339-48; — le Bien souverain, l'acte créateur et l'omniprésence divine, 2348-62; — connaissance qu'on a de D., 2372-90.**

3° *Synthèse doctrinale.* — 1. *Notre connaissance de la nature de Dieu d'après les Pères.* — *a) Connaissance limitée : a.* D. inconnu dans sa nature prise au sens strict, IV, 1134; — *b.* D. inconnu dans toute l'étendue de son être et de sa perfection, 1134-35; cf. 1095-97 (S. Jean Chrysostome, Théodoret); 1110-11 (S. Augustin); sans tomber cependant dans l'erreur d'Eunomius, 1082; VI, 507 sq.; — *c.* D. inconnu dans le comment de ses perfections, IV, 1135; cf. 1095-97 (S. Jean Chrysostome, Théodoret), 1080 (S. Éphrem), 1091 (S. Grégoire de Nazianze); voir aussi Victorinus Afer, XV, 2905. — *b) Portée réelle de notre connaissance : a.* D. connu dans le fait de son existence, 1135; — *b.* D. connu dans ses attributs relatifs, 1136; cf. 1027-28, 1034, 1036-37, 1042, 1046, 1056-57, 1062, 1077, 1094, 1097, 1099, 1107; — *c.* D. connu dans ses attributs absolus et négatifs : procédé de la « théologie négative » (cf. XII, 2372), principalement chez Clément d'Alexandrie, IV, 1043; S. Grégoire de Nysse, 1094; S. Augustin, 1111; le Pseudo-Denys, 1122; S. Jean Damascène, 1129; — procédé des noms divins absolus et négatifs, se disant de D. pris en lui-même (par là absolus), mais exprimant ce qu'il n'est pas (et par là négatifs), 1136-37; cf. 1097 (S. Jean Chrysostome); 1102 (S. Jérôme); 1111-12 (S. Augustin); 1089 (S. Grégoire de Nysse); 1090 (S. Basile); 883 (S. Athanase, S. Grégoire de Nysse); — *d.* D. connu dans ses attributs absolus et positifs : contre la thèse d'une connaissance purement relative de D., cf. *supra*, et 1024; — l'être attribué à D. comme cause des existants, 1138; cf. 1125-26 (Denys); 1127-28 (S. Jean Damascène); — les noms d'opération répondant aux attributs, 1138-39; cf. 1059 (Tertullien); 1113 (S. Augustin); 1027 (Pères apostoliques); — noms convenant à D. en toute propriété, 1139-40; cf. 1045 (Clément d'Alexandrie); 1073 (S. Cyrille d'Alexandrie); 1081 (S. Éphrem); 1087-94 (cappadociens); 1099 (S. Hilaire, S. Ambroise, S. Jérôme); 1115-16 (S. Augustin); 1124 (Pseudo-Denys); 1132 (Junilius); 1133 (S. Isidore); 1129 (S. Jean Damascène); — différents noms où s'exerce la controverse : D., 1089; esprit, 1047; substance, 1105, 1116; — doctrine qui sera complétée par les scolastiques, 1140; cf. *infra*, § V, *Dieu, sa nature selon les scolastiques*, et spécialement *Attributs divins*. — *e.* Textes patristiques objectés : D. dépasse notre conception, 1140-41; cf. 1055 (Minucius Félix); 1064 (Arnobe); 1072 (S. Athanase); 1088 (S. Basile); 1095 (S. Jean Chrysostome); — connaissance que D. est, ignorance de ce qu'il est, 1141; cf. 1090 (S. Basile); 1091 (S. Grégoire de Nysse); 1110 (S. Augustin); 1127 (S. Jean Damascène); comparer 1095 (S. Jean Chrysostome); 1132 (Junilius); — incapacité d'exprimer la nature divine comme elle est, 1141; cf. 1042 (Clément d'Alexandrie); 1049 (Origène); 1072 (S. Athanase); 1073 (S. Cyrille d'Alexandrie); 1077 (S. Cyrille de Jérusalem); 1102 (S. Jérôme); 1113 (S. Augustin); — conclusion, 1141-42.

2. *Les attributs divins considérés en eux-mêmes et dans leur rapport à la nature.* — *a) Classification :* trois distinctions : *a.* attributs absolus et relatifs, IV, 1142; cf. 1059 (Tertullien); 1088 (Cappadociens); 1081 (S. Éphrem); 1113 (S. Augustin); 1073 (S. Cyrille d'Alexandrie); 1132 (Junilius); 1128 (S. Jean Damascène); — application aux mystères de la Trinité et de l'incarnation, 1142; cf. 1089 (S. Grégoire de Nysse); 1113 (S. Augustin); — *b.* attributs négatifs et positifs, 1142-43; cf. 1087 (controverse anoméenne sur les noms divins); 1073 (S. Cyrille d'Alexandrie); 1132 (Junilius); 1133 (S. Isidore); 1128 (S. Jean Damascène); — énumérations mélangées, cf. 1077 (S. Cyrille de Jérusalem); 1133 (S. Isidore); 1129 (S. Jean Damascène); — ou abrégées, 1143; cf. 1141 (Eusèbe de Césarée); — *c.* noms de nature et d'essence, noms de puissance, de providence, d'opération, 1143; cf. 1089 (S. Grégoire de Nysse et S. Grégoire de Nazianze); 1132 (Junilius);

1129 (S. Jean Damascène); — voir les nomenclatures plus modernes au paragraphe suivant. — *b) Distinction de la nature et des attributs*, 1143-44; cf. 1062 (Novatien); 1109 (S. Augustin); — sur les notions groupées autour de celle d'Être incréé, 1144; cf. 1100 (S. Hilaire); 1109 (S. Augustin); 1037 (S. Irénée); 1089 (S. Grégoire de Nazianze); 1129 (S. Jean Damascène); — perfections rattachées à la bonté, 1144; cf. 1130 (S. Léon et Cassiodore). — *c) Personnalité de D.* (en dehors des personnes de la Trinité) : difficultés de certaines expressions : D. immanent au monde ou D. extracosmique (?), 1145-46; — ou encore Être indéterminé, indéfini, 1146-47; — sens des expressions ἀνούσιος, ἀόριστος, ἄπειρος appliquées à D., 1147-48.

3. *Apport philosophique dans la théodicée des Pères.* — En fait, IV, 1148-49. — En droit, 1149-51. Voir *supra, Néoplatonisme et théodicée chrétienne*, et l'art. *Platonisme des Pères.*

Auteurs cités dans la quatrième partie de l'art. Dieu (les Pères de l'Église ne seront pas indiqués ici). — Alès (d'), IV, 1056, 1060, 1068; — Anselme (S.), 1107; — Atzberger, 1116.

Baltus, IV, 1149; — Bardenhewer, 1055, 1126, 1130; — Bauer (K. F.), 1054; — Baumgarten-Crusius, 1118; — Beck (A.), 1100, 1117; — Bert (G.), 1079; — Bestmann, 1152; — Bickell (G.), 1050; — Bigg (C.), 1054, 1137, 1152; — Boissier, 1066, 1150; — Bonwetsch, 1053, 1054, 1055; — Bourquard, 1134, 1152.

Caillau (A. B.), IV, 1079; — Candide l'arien, 1104, 1105, 1112; — Canova (J.-A.), 1068, 1079, 1117; — Cavallera, 1116; — Clarisse (T. A.), 1054, 1145; — Clémencet (dom), 1117; — Cognet, 1040, 1054, 1148, 1152; — Corder (B.), 1122, 1125, 1126, 1133; — Cortasse, 1126, 1133; — Cyparissiota, 1116, 1121.

Daehne, IV, 1152; — Darboy (Mgr), 1133; — Dartigue, 1048, 1055; — Delacroix, 1116; — Denis (J.), 1148, 1152; — Diekamp, 1087, 1088, 1091, 1092, 1117, 1148, 1152; — Donaldson, 1028, 1034, 1054; — Dorner, 1117, 1152.

Ehrhard (A.), IV, 1055; — Endert (Van), 1107, 1136; — Engelhardt (von), 1054, 1118, 1152; — Ermoni, 1134.

Fairweather (W.), IV, 1055; — Faye (de), 1152; — Feder (A.), 1054, 1148, 1152; — Fialon, 1116, 1117, 1152; — Fischer (P.), 1152; — Foerster, 1117; — Franzelin, 1083, 1093; — Freppel, 1064.

Gangauf, IV, 1117; — Gass (F. B.), 1055; — Geiger (dom), 1106; — Géret, 1065, 1069; — Godet, 1134; Golz (von der), 1028; — Grandgeorge, 1110, 1152; — Grillenberger, 1068, 1152; — Gross, 1054; — Grunwald, 1107; — Gurrike, 1117, 1152; — Gwatkin, 1152.

Haase (A.), IV, 1117; — Harris (Rendel), 1029; — Hatch (E.), 1026, 1152; — Hébert-Duperron, 1044, 1054, 1152; — Hegel, 1151; — Heinrich, 1142; — Hennecke, 1029; — Heyns (S. P.), 1117; — Hildebrand, 1134, 1152; — Hipler (F.), 1133; — Hontheim, 1107; — Hoss (K.), 1117; — Huber (J.-N.), 1151; — Huet, 1052, 1054.

Illingworth, IV, 1024.

Jahn, IV, 1152.

Kanakis, IV, 1134, 1152; — Kant, 1151; — Kleutgen, 1010, 1107, 1108, 1142; — Koch, 1118, 1122, 1127, 1133, 1149, 1152; — Kostlin, 1152; — Kuhn (A.), 1069, 1152; — Kunze (J.), 1054, 1152.

Lamy, IV, 1079, 1081; — Langen (J.), 1133; — Lauchert, 1116; — Le Nourry, 1060, 1064, 1067, 1068, 1145; — Lequien, 1129; — Loesche (G.), 1111, 1137, 1149, 1152; — Logothétès, 1033, 1054, 1152; — Louis (M.), 1148; — Lucke (C. F.), 1116; — Lumper (dom), 1054, 1069.

Mader (J.), IV, 1117; — Mansel (Longueville), 1023, 1140, 1141; — Marcion, 1038; — Maréchal (dom), 1054, 1068; — Martin (A.), 1117; — Martin (J.), 1117; — Massuet, 1038; — Merk, 1152; — Meyer (W.), 1085, 1088, 1092, 1093, 1117, 1151, 1152; — Mingarelli, 1116; — Mommsen (T.), 1035; — Montfaucon (B. de), 1076, 1116; — Morgenstern, 1062, 1069, 1152; — Morin (dom), 1099; — Muth (F. S.), 1049.

Niemayer (J.), IV, 1119, 1122, 1134, 1152; — Nirschl (J.), 1028; — Nitzsch, 1131, 1134, 1152.

Otto (J.-C.), IV, 1054; — Overlach (d'), 1069.

Paganinus Gaudentius, IV, 1152; — Pamelius (J.), 1060; — Patrick (J.), 1050; — Paul (S.), 1046; — Pesch (Ch.), 1140, 1142; — Petau, 1032, 1034, 1059, 1060, 1063, 1066, 1067, 1068, 1085, 1090, 1121, 1132, 1142, 1148, 1149; — Pfättisch, O. S. B., 1152; — Piccirelli (J. M.), 1083; — Platon, 1031; — Plitt (J. T.), 1117; — Pommrich (A.), 1054, 1152; — Prat (F.), 1052, 1053; — Preuschen, 1076; — Proclus, 1124, 1125, 1127; — Pruner (J.-E.), 1103, 1117.

Rauch, IV, 1152; — Redepenning, 1055, 1152; — Régnon (Th. de), 1069, 1117; — Rendel (Harris), 1029; — Richard de Saint-Victor, 1107; — Richter (L.), 1152; — Ritschl, 1151; — Rittberg, 1062, 1069, 1083; — Ritter (H.), 1033, 1108, 1118, 1120, 1122, 1152; — Rivière (J.), 1054; — Robertson, 1117; — Rufin, 1035, 1052.

Scheeben, IV, 1140, 1141, 1142; — Schelowsky, 1060, 1152; — Schleiermacher, 1151; — Schmit, 1054; — Schutze, 1058, 1063, 1069; — Schwane, 1037, 1040, 1054, 1064, 1068, 1072, 1077, 1094, 1108, 1116, 1118, 1120, 1133, 1151; — Schwartz (E.), 1035, 1148; — Semisch (C.), 1054, 1152; — Sénèque, 1065; — Siebert (O.), 1118, 1134; — Souverain (Nicolas), 1149; — Spingl (J.), 1028, 1054, 1148, 1152; — Staudenmaier, 1145, 1147; — Stentrup, 1142; — Steuer (C. W.), 1054, 1152; — Stier, 1058, 1063, 1069; — Stiglmayr, 118, 1149; — Stöckl, 1151.

Thomas (J.-B.), IV, 1036; — Thomas d'Aquin (S.), 1107, 1125, 1140; — Thomasius (S.), 1055; — Thomassin, 1025, 1093, 1113, 1114, 1142, 1147, 1148, 1149; — Thurnhuber (M.), O. S. B., 1059; — Timme (W.), 1108, 1117; — Tixeront, 1116; — Trullard (J.), 1108, 1118, 1152; — Turmel, 1068, 1117.

Ullmann (C.), IV, 1117.

Vincenzi (L.), IV, 1078; — Vischer (P.), 1055; — Voigt (H.), 1117; — Vollenhoven (Van), 1117.

Weertz (H.), IV, 1119, 1139, 1152; — Weizsäcker, 1054; — Windisch (Hans), 1054; — *Wirceburgenses*, 1067.

Ziegler, IV, 1039, 1054.

V. Dieu, sa nature selon les scolastiques [M. Chossat], IV, 1152-1243.

1° *Méthode des études scolastiques sur la nature de Dieu.* — *a)* Auteurs cités dans l'article : S. Bernard et l'enseignement des Pères, IV, 1153; II, 761-62; XIV, 1701; XV, 367; — S. Anselme, IV, 1153-54; cf. 1155, 1156; I, 1343-44; XIV, 1700; XV, 362-63; — Pierre Lombard, IV, 1154-57; XII, 1969-70, 1979-80, 1982-85 *(passim)*, 1989-91 *(passim)*, 1991-94 *(passim)*; 1997; cf. XV, 369. — *b)* Autres auteurs : Abélard, I, 45, 47; XI, 731-33; XV, 365-66; — Hugues de Saint-Victor, VII, 266-67, 274; XV, 369; — Guillaume d'Auvergne, VI, 1972; — Alexandre de Halès, I, 778-80; IV, 1188; — S. Bonaventure, II, 975-78; XV, 396-97; — S. Albert le Grand, I, 672; XV, 378; — S. Thomas d'Aquin, XIII, 1854-55; XV, 379-85, 632, 863-68; cf. XIV, 1704-08 *(passim)*.

2° *Doctrine des attributs ou noms divins aux XIe et XIIe s.* — 1. *Doctrine générale sur les attributs divins* [C. Toussaint], I, 2223-35. — *a)* Existence : connaissance abstraite et connaissance analogique, 2223-25. — *b)* Nature : sélection à trois degrés, 2225-26. — *c)* Méthode pour les découvrir : déductive, 2226; — inductive (voie de causalité, voie négative, voie d'éminence), aboutissant aux termes affirmatifs, négatifs et suréminents, 2226-27. — *d)* Principales divisions (selon le mode de connaissance, la communicabilité, l'activité, la relativité), 2227-28. — *e)* Ordre de succession : l'attribut primaire : école nominaliste, 2228; — thomiste, 2229-30. — *f)* Distinction des attributs d'avec l'essence divine, 2230-31; — ariens et anoméens, 2231-32 (voir *Tables*, 258); — nominalistes, 2232; XI, 755-59, 786, 891-92 (Occam); — réalistes, I, 2232; cf. Gilbert de la Porrée, IV, 1165-67, 1173-74, 1298; XV, 1715; — formalisme (Duns Scot), I, 2233; IV, 1875-76; XI, 786; — doctrine commune et thomiste, I, 2233-34; XI, 786-89; XV, 863-68. — *g)* Rapports mutuels, I, 2234. — *h)* Règles d'emploi, 283; voir *Abstraction*,

termes abstraits (*Tables*, 15). — *i)* Préjugés modernes, 2234; cf. IV, 863-64, 922, 1160-61, 2420, 2422; et surtout XI, 786-87 (anthropomorphisme et noms divins).

Cet exposé des attributs divins doit être complété par l'art. NOMS DIVINS [A. Michel], XI, 784-93, duquel relèvent plusieurs références indiquées ci-dessus.

2. *Doctrine des attributs divins aux XIe et XIIe s.* — *a)* Déduction des attributs, divers modes de déduction, IV, 1157-58; — les divers attributs (substantialité, unité), 1158; simplicité, immutabilité, spiritualité, 1160; omniprésence, 1161; toute-puissance, 1169. — Auteurs : Abélard, 1163; I, 45; XI, 733; XV, 3339-40; — Alain de Lille, IV, 1159, 1160, 1161, 1162, 1232, 1236; — Amaury de Bêne, I, 936-37; — S. Anselme, IV, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162 (*Tables*, 175); — Avicebron, 1159; cf. *infra;* — Avicenne, 1161, 1212, 1214; cf. *infra;* — S. Bernard, 1153, 1159, 1160, 1161, 1167, 1174, 1196, 1206; II, 763 (*Tables*, 428); — S. Bonaventure, IV, 1159, 1160, 1162, 1163; cf. *infra;* — Maître Eckart, 1162, 1163, 2063, 2064 (prop. 23, 24); cf. XI, 786; — Gauthier de Mortagne, IV, 1161, 1162; — Gilbert de la Porrée, 1158, 1160, 1162, 1232, 1236; cf. I, 2232-33 et *infra;* — Guillaume de Saint-Thierry, IV, 1163; — Gundisalvi, 1159; — Hildebert du Mans, 1162; — Honorius d'Autun, 1161, 1162; VII, 148-49, 153-54; — Hugues de Saint-Victor, IV, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163; VII, 266-69, 288, 308; — Pierre de Cluny, IV, 1159; — Pierre Lombard, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163; — Pierre de Poitiers, 1159; — Richard de Saint-Victor, 1160, 1162; XIII, 2678, 2680-94; — Robert Pulleyn, IV, 1163; XIII, 2754; — Rupert de Deutz, XIV, 186; — Siger de Brabant, 2048, 2050; — Scot Érigène, V, 410-22; — Thierry de Chartres, IV, 1161-62; — Ulrich de Strasbourg, XV, 2059-60; — S. Thomas d'Aquin, IV, 1160, 1161, 1162; cf. *infra.* — *b)* Portée ontologique des attributs, connaissance vraie, mais imparfaite de D., 1164-65. — Boèce et Gilbert de la Porrée, 1165-67. — Position d'Alain de Lille, 1167-69. — Abélard et Scot Érigène, controverses antiabélardiennes, 1169-70; — agnosticisme de Scot Érigène, V, 410-12, 413-14, 425-26. — Condamnation d'erreurs : panthéisme d'Amaury de Bène, I, 938 (*Tables*, 110-11); — monisme matérialiste de David de Dinan, IV, 159 (*Tables*, 908); — dualisme manichéen des albigeois, des vaudois, I, 682-85; VIII, 2659-60; XV, 1726 (*Tables*, 554, 555); — agnosticisme de Scot Érigène, V, 428-30; — dialectique nominaliste de Roscelin, XIII, 2912-14; XV, 1713; et de Joachim de Flore, VIII, 1432, 1435; XIII, 2145; XV, 1725-26, 1727-28; — réalisme outré de Gilbert de la Porrée, IV, 1173-74; VI, 1352 (*Tables*, 734). — *c)* Rapport des attributs et de l'essence : les termes essence, substance, nature, appliqués à D., IV, 1171; — doctrine de Pierre Lombard, XII, 1992, 2009; sanctionnée au IVe conc. du Latran, I, 417; XV, 1727, 1729. — Voir également : III, 1612, 1614-15 (consubstantiel); V, 839 (unité numérique de l'essence divine); XV, 843 (cf. *Tables*, 256-60 [controverse arienne], 659 [Ier conc. de Nicée]); XIII, 2145-49 (essence divine et relations subsistantes). — Nature ou essence métaphysique de D., IV, 1172-73; cf. I, 2228; — école nominaliste : somme des perfections, 2228; cf. XI, 755-57, 893 (art. 25, 26, 27 d'Occam); — école scotiste : infinité radicale, I, 2229; cf. IV, 1875-76 (Duns Scot); — école thomiste : trois opinions : intellectualité, I, 2223; cf. XV, 867; aséité, I, 2229; cf. ASÉITÉ [C. Toussaint], 2077-80; subsistance, perséité, aséité radicale, 2229-30. — Voir cependant XV, 860, Déité, formel constitutif de Dieu.

Ces notions débordent la période des XIe et XIIe s.; mais la dispersion de la doctrine en de multiples articles sans lien commun rend nécessaire ce manquement à la chronologie.

3° *Apport péripatéticien et néoplatonicien dans la théodicée du XIIIe s.* — 1. Influence de l'aristotélisme (*Tables*, 252-53); — appréciations divergentes, IV, 1174-76; cf. I, 1875-77. — 2. Observations sur ces appréciations, IV, 1176-81; I, 1877-78. — Sur S. Thomas, commentateur d'Aristote, XV, 641-51, 831-34. — 3. Les faits : *a)* Introduction du péripatétisme en théologie, pour résoudre les difficultés issues de formules néoplatoniciennes empruntées à Boèce et au Pseudo-Denys, IV, 1181-83; — péripatétisme et platonisme dans la pensée du XIIIe s., 1183-85. — *b)* Éléments péripatéticiens introduits en théodicée : la théorie aristotélicienne de la connaissance se substituant, dans la connaissance des mystères ou de D. dans les états mystiques, à l'illumination divine, 1187-92; — S. Thomas et l'illumination divine, XV, 684-87; — théorie de la connaissance, 831-32; — les textes embarrassants de Denys sur l'être et la bonté, IV, 1191-92; cf. XII, 2314-16; — péripatétisme de Denys et de S. Thomas d'Aquin, IV, 1192-93; — le platonisme combiné avec l'étiologie d'Aristote, 1193-99; — l'épistémologie d'Aristote combinée avec le platonisme pour rendre compte de l'idée d'infini, 1199-1202. — Sur l'influence du platonisme au Moyen Age, XII, 2290-94.

4° *Influence de la philosophie religieuse des Arabes.* — *a)* Influence réelle (*Tables*, 253). — Le monothéisme du Coran, IV, 1202; cf. *III*, 1781-85 (unité de D. et attributs divins dans le Coran). — Le soufisme, IV, 1202-03; IX, 1635; cf. XIV, 2447-49 (mystique d'inspiration monothéiste). — *b)* Spéculation arabe (motékallim, motazélites et philosophes), IV, 1203; — sur les moutazilites, IX, 1623-29. — *c)* Théodicée des motékallim, IV, 1205. — *d)* Théodicée des philosophes, 1205-07. — *e)* Élimination des erreurs des Arabes par voie de tradition et d'autorité, 1207-09; — rappel de la tradition par Grégoire IX, I, 1884; VI, 1806; — condamnations de l'aristotélisme, I, 1882-86 (*Tables*, 253-54). — *f)* Avicenne, IV, 1209-13 (*Tables*, 340). — *g)* Algazel, 1213-15 (*Tables*, 81). — *h)* Averroès, 1216-23 (*Tables*, 338-39). — *i)* Maimonide : création, 1223-24; cf. III, 2083, 2087; XV, 663-72; — classement des attributs divins, IV, 1224-25; — problème de l'agnosticisme, 1225-26. — *j)* L'Être transcendant et son rapport au monde : l'infinité divine et la doctrine péripatéticienne de l'acte et de la puissance, 1226-28; — doctrine de la participation chez Averroès, 1228-30; — dans la doctrine chrétienne, 1230; — dans l'école franciscaine, 1232-36; — dans l'école dominicaine, 1235-38. — Théorie de l'acte et de la puissance, 1238-43; I, 334; XV, 834-47, 920-21.

5° *Principaux théologiens ayant traité la question de la nature divine et des attributs de Dieu.* — 1. *Latins.* — Pour les époques antérieures au XIIIe s., voir *supra*, 981, *Basse patristique.* — Du XIIIe au XVIIIe s. : Ailly (Pierre d'), I, 651; — Biel, II, 819; — S. Bonaventure, 969-79; — Duns Scot, IV, 1868, 1874-84; — Magni (Valérien), IX, 1558-59; — Matthieu d'Aquasparta, X, 384; — Nicolas de Cuse, XI, 608-09; — Occam, 736, 738, 742-43, 745, 748, 755-59, 779-84, 877-83, 885-86, 888-89, 891-92, 895, 900; — Pécham, XII, 113, 123, 128-130; — Petau, 1316; — Pierre Auriol, 1858-65, 1881; — Pierre de Trabibus, 2054-60 *(passim);* — Raymond Lulle, IX, 1077, 1098-1102, 1105-07, 1113-21, 1125-26, 1128, 1132; — Richard de S.-Victor, XIII, 2681-83; — Suarez, XIV, 1721, 2644, 2646-47, 2652-56, 2659, 2681-83, 2688-89; — Tauler, XV, 70; —

Thierry de Freiberg, 612-13; — Thomas de Sutton, xiv, 2872; — Thomas d'York, xv, 783; — S. Thomas d'Aquin, 632, 832-33, 863-67, 884, 915, 1021-22; cf. *supra;* — Thomassin, 793-98; — Ulrich de Strasbourg, 2059-60; — Valencia, 2472-81; — Vazquez, 2606-07; — Vincent de Beauvais, 3028.

2. *Orientaux.* — Église copte : Jacques Bar Salibi (xie s.), viii, 285; — Kabar (Abul-Barakat ibn) (xive s.), 2294-95; cf. croyance à l'unité dans la Trinité, x, 2276. — Église éthiopienne, v, 942-43. — Église nestorienne : Abdjésu (xiiie-xive s.), i, 25; — inscription de la stèle de Si'nganfou, xi, 201. — Église byzantine : Palamas (xive s.) : essence divine et attributs distincts et inséparablement unis, 1750, 1754-58, 1765; cf. 1778, 1794-95; — théologie palamite, 1795-1802; — auteurs palamites, 1802-10. — Marc d'Éphèse (xve s.) : unité de D., 1979-80; et attributs distincts de l'essence, 1982-83. — Scholarios (Gennade) (xve s.), sur D., contre Pléthon, à propos d'Aristote, xiv, 1545-46; cf. xi, 1799-1802; et Pléthon, xii, 2396-97, 2399-2400 (Dieu).

Auteurs cités dans la cinquième partie de l'art. Dieu. — 1° *Méthode des études scolastiques.* — Abélard, iv, 1154, 1155; — Albert le Grand (S.), 1156; — Aguirre (d'), 1153; — Anselme (S.), 1154, 1155, 1156; — Aristote, 1156; — Augustin (S.), 1154; — Baltus, 1155; — Cano (M.), 1156; — Cousin (V.), 1154, 1157; — Daniels, 1155; — Denifle, 1155; — Duns Scot, 1154; — Durand de Saint-Pourçain, 1154; — Franzelin, 1154; — Gilbert de la Porrée, 1154, 1156; — Gilles de Rome, 1154; — Grabmann, 1153; — Hauréau, 1154, 1157; — Hontheim, 1157; — Mignon, 1154; — Picavet, 1155, 1156; — Pie X, 1153; — Plotin, 1156; — Porphyre, 1154; — Proclus, 1156; — Thomas d'Aquin (S.), 1153, 1154, 1155, 1156; — Vasquez, 1154; — Wulf (de), 1154, 1155.

2° *Doctrine des attributs ou noms divins aux XIe et XIIe s.* — Abélard, iv, 1158, 1163, 1169, 1170, 1173; — Achéry (d'), 1161, 1170; — Aguirre (d'), 1167; — Alain de Lille, 1158, 1159, 1160, 1161, 1165, 1167-70; — Amaury de Bène, 1170; — Anselme (S.), 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1165, 1167; — Aristote, 1158, 1164, 1165, 1169; — Augustin (S.), 1158, 1162, 1164, 1168, 1174; — Avicebron, 1159; — Avicenne, 1161.

Baeumker, iv, 1161, 1165; — Baumgartner, 1161; — Bernard (S.), 1159, 1160, 1161, 1163, 1167, 1170, 1173, 1174; — Boèce, 1159, 1162, 1165, 1166, 1167, 1173; — Bonaventure (S.), 1159, 1160, 1162, 1163, 1165, 1168, 1169, 1171; — Buonaiuti, 1171.

Capréolus, iv, 1161; — Clerval, 1161; — Corderius, 1168; — Corneio (P.), 1172; — Correns, 1159; — Cousin (V.), 1169.

David de Dinan, iv, 1170; — Dehove (H.), 1171; — Denys (Pseudo-), 1162, 1164, 1165, 1166, 1167, 1169; — Duns Scot, 1172.

Eckart, iv, 1162, 1163; — Érigène (Scot), 1169, 1170; — Eugène III, 1174.

Franzelin, iv, 1164; — Frassen, 1173.

Gauthier de Mortagne, iv, 1161, 1162, 1170; — Gilbert de la Porrée, 1158, 1160, 1162, 1165, 1167, 1168, 1169, 1170, 1173; — Gonet, 1172; — Guillaume de Saint-Thierry, 1163, 1170; — Gundisalvi, 1159; — Gunther, 1163.

Hauréau, iv, 1161, 1162; — Hervé de Nédellec, 1157; — Hermès, 1163; — Hildebert du Mans, 1162; — Honorius d'Autun, 1161, 1162; — Hugues de Saint-Victor, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164; — Hurtado de Mendoza, 1167.

Jean de Chypre, iv, 1169; — Jean de Salisbury, 1168; — Jérôme de Montéfortino, 1172; — Joachim de Flore, 1170, 1171.

Kleutgen, iv, 1163.

Leibniz, iv, 1163; — Lossada, 1159.

Mignon, iv, 1163; — Muniessa, 1172.

Oviedo, iv, 1167.

Petau, iv, 1173; — Pierre de Bergame, 1168; — Pierre de Cluny, 1159; — Pierre Lombard, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1170; — Pierre de Poitiers, 1159; — Platon, 1158; — Plotin, 1165; — Proclus, 1165.

Richard de Saint-Victor, iv, 1160, 1162, 1171; — Robert Pulleyn, 1163; — Roscelin, 1170.

Scheeben, iv, 1159; — Stöckl, 1169; — Suarez, 1168, 1171.

Thierry de Chartres, iv, 1161, 1162; — Thomas d'Aquin (S.), 1159, 1160, 1161, 1162, 1164, 1165, 1167, 1168, 1169; — Thomas Waldensis, 1162, 1163; — Thomassin, 1173.

Vasquez, iv, 1167, 1169; — Wicliff, 1162, 1163, 1170-71; — Wittmann, 1159.

Yves de Chartres, iv, 1158.

3° *Apports péripatéticiens et néoplatoniciens.* — Abélard, iv, 1184; — Ailly (P. d'), 1177; — Alain de Lille, 1196; — Albert le Grand (S.), 1183, 1186, 1192; — Alès (d'), 1201; — Alexandre de Halès, 1186, 1188, 1195; — Algazek, 1195; — Anselme (S.), 1176, 1201; — Aristote, 1174, 1175, 1176, 1177, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1187, 1188, 1189, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200; — Augustin (S.), 1183, 1184, 1185, 1187, 1188, 1189, 1190, 1194, 1197, 1198; — Averroès, 1182, 1185, 1192, 1193, 1194, 1197, 1199; — Avicenne, 1175, 1180, 1182, 1201.

Bergson, iv, 1194; — Bernard (S.), 1173, 1187, 1188, 1196-97, 1202; — Boèce, 1182, 1190, 1194, 1197, 1198; — Boedder, 1189; — Bonaventure (S.), 1180, 1186, 1188; — Boudon, 1190.

Cajétan, iv, 1200; — Couchoud, 1175.

Dauiels, iv, 1187, 1190; — Delitzsch (François), 1175; — Denifle, 1177; — Denys (Pseudo-) l'Aréopagite, 1182, 1183, 1184, 1186, 1187, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1199, 1200, 1201; — Denys le Chartreux, 1183, 1184, 1185, 1186, 1189, 1191, 1192, 1199; — Drews, 1175; — Duval, 1183.

Ehrle, iv, 1188; — Eucken, 1175.

Ficin (Marsile), iv, 1186; — Franzelin, 1201, 1202; — Freudenthal, 1175.

Gilbert de la Porrée, iv, 1196, 1197; — Gilles de Rome, 1180, 1181; — Godefroy de Fontaines, 1181; — Grabmann, 1189.

Harnack, iv, 1178; — Hegel, 1180; — Heitz, 1187, 1188; — Henri de Gand, 1181, 1185; — Hourcade, 1187, 1188.

Janet (P.), iv, 1176; — Jean Damascène (S.), 1200; — Jean de Saint-Thomas, 1177.

Kant, iv, 1186; — Koch, 1184.

Laberthonnière, iv, 1187; — Léon XIII, 1176, 1177, 1181; — Lossada, 1194, 1199.

Maimonide, iv, 1182, 1186, 1201; — Mandonnet, 1184; — Monteson (Jean de), 1177.

Pic de la Mirandole (les deux), iv, 1186; — Picavet, 1175, 1187, 1191; — Piccirelli, 1181; — Pie X, 1176, 1177, 1181; — Pierre Lombard, 1177, 1179, 1181, 1200; — Platon, 1183, 1184, 1185, 1193, 1198, 1201; — Plotin, 1180, 1183, 1184, 1187, 1191, 1194; — Porphyre, 1201; — Prado (del), 1180; — Proclus, 1183, 1184.

Raymond de Rhodes, iv, 1201; — Raymond de Sebonde, 1176; — Rivaud, 1175; — Rousselot, 1184, 1190, 1195.

San (de), iv, 1187; — Schätzler, 1177; — Schell, 1176; — Schindele, 1175; — Sénèque, 1178; — Silvestre de Ferrare, 1200; — Spinoza, 1175, 1180; — Suarez, 1189, 1190, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1202.

Thomas d'Aquin (S.), iv, 1174, 1175, 1176, 1177, 1179, 1180, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201; — Tolet, 1200; — Tyrrell, 1176, 1199.

Vasquez, iv, 1201.

Walric, iv, 1192; — Weber, 1175; — Weertz, 1195.

Zimmermann, iv, 1201.

4° *Influence de la philosophie arabe.* — Alain de Lille, iv, 1220, 1232, 1233, 1234, 1236; — Albert le Grand (S.), 1216, 1232, 1235, 1236, 1237, 1239; — Alès (d'), 1225; — Alexandre d'Aphrodise, 1208, 1215; — Alexandre de Halès, 1233, 1234, 1235, 1237, 1239; — Alf'arabi, 1207, 1211; — Algazel, 1208, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1228, 1229, 1230; — Alkindi, 1208; — Ambroise (S.), 1231; — Anselme (S.), 1235, 1239, 1240; — Aristote, 1202, 1204, 1206, 1208, 1209, 1212, 1213, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1223, 1224, 1227, 1229, 1230, 1232, 1235, 1238, 1239, 1240; — Augustin (S.), 1221, 1224, 1227, 1229, 1231, 1232, 1235, 1238, 1240; — Avempace, 1207, 1208; — Averroès, 1203, 1204, 1205, 1206, 1208, 1209, 1211, 1213, 1214,

1215, 1216-23, 1224, 1225, 1226, 1228, 1229, 1230, 1232, 1235, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242; — Avicebron, 1203, 1206, 1207, 1208, 1217, 1225, 1241; — Avicenne, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1221, 1222, 1224, 1225, 1228, 1237, 1238, 1241.

Bacco, IV, 1211; — Baconthorp, 1208, 1217; — Baeumker, 1239; — Bernard (S.), 1206; — Boèce, 1232; — Boer (de), 1214; — Bonaventure (S.), 1221, 1224, 1233, 1234, 1235, 1237, 1239.

Cajétan, IV, 1213, 1216, 1221, 1242; — Capréolus, 1216; — Carra de Vaux, 1202, 1203, 1204, 1213, 1214; — Corderius, 1232.

Denifle, IV, 1207, 1208; — Denys l'Aréopagite (Pseudo-), 1231, 1240; — Denys le Chartreux, 1234; — Dieterici, 1206; — Duncan Macdonald, 1205, 1213; — Duns Scot, 1220.

Eckart, IV, 1205; — El-Farani, 1207; — Eunomius, 1207; — Eymeri, 1207.

Franzelin, IV, 1225.

Gardeil, IV, 1238, 1240, 1242; — *Genito, 1216;* — Gilbert de la Porrée, 1232, 1233, 1236, 1237; — Gilles de Rome, 1240, 1242; — Godefroy de Fontaines, 1230, 1237; — Grégoire (S.), 1232; — Grégoire IX, 1207; — Grünfeld, 1224; — Guillaume de Paris, 1207; — Gunther, 1205; — Guttmann, 1224.

Hauréau, IV, 1207; — Havy, 1209; — Hegel, 1212; — Helias *(Hebræus Cretensis)*, 1211; — Henri de Gand, 1237; — Hermès, 1205; — Hervé de Nédellec, 1239; — Hilaire (S.), 1221, 1231, 1234.

Ibn Tofaïl, IV, 1206, 1209; — Ignace (S.), 1231.

Jean de Jandun, IV, 1208, 1211, 1217; — Jérôme (S.), 1231.

Kaufmann, IV, 1205; — Keicher (Otto), 1208.

Lulle (Raymond), IV, 1208.

Mahomet, IV, 1204; — Maimonide, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1213, 1214, 1215, 1223-26, 1228, 1241; — Maître (Raymond), 1224; — Mandonnet, 1207; — Mansel, 1219; — Mehren, 1211; — Muller, 1205; — Munk, 1212, 1228; — Myer, 1203.

Niphus, IV, 1224, 1229, 1241.

Palacios (Miguel Asin), IV, 1213, 1216; — Palayo (Menendez), 1209; — Pereyra (Benoît), 1217; — Pierre de Bergame, 1221; — Pierre Lombard, 1206, 1221, 1227, 1234, 1238, 1241, 1243; — Pierre de la Palu, 1239; — Platon, 1227, 1231, 1232, 1238, 1240; — Plotin, 1212, 1242; — Pohle, 1225; — Porphyre, 1233; — Proclus, 1240.

Rabbi Moyses (Maimonide), IV, *1208;* — *Raynaud* (Théophile), 1232, 1241, 1243; — Renan, 1208; — Richard de Middleton, 1225; — Richard de Saint-Victor, 1233, 1239; — Ripalda, 1243; — Ritsch, 1205.

Salmon, IV, 1202; — Scheeben, 1234; — Seeberg, 1234; — Siger de Brabant, 1208; — Socrate, 1229; — Suarez, 1220, 1232, 1237, 1240, 1241, 1243.

Taine, IV, 1214; — Tempier, 1207; — Thémistius, 1208, 1216; — Théophraste, 1216; — Thomas d'Aquin (S.), 1202, 1205, 1207, 1209, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243; — Thomas de Strasbourg, 1242.

Vasquez, IV, 1213; — Victorin Marius, 1231; — Vitoria, 1213.

Wittmann, IV, 1203; — Worms, 1224.

VI. Dieu, sa nature d'après la philosophie moderne [X. Moisant], IV, 1243-96.

1° *Avant Kant.* — 1. *La Renaissance.* — *a)* Auteurs cités : Jean Bodin, IV, 1243; II, 918; XIII, 1717 (*Tables*, 453); — Boehme, II, 984; IV, 786, 1245, 1267; XII, 1868; XV, 1781 (*Tables*, 455); — Bruno (Giordano), II, 1149; IV, 1245; XI, 1868; XII, 1489; XIII, 1714-15, 1727 (*Tables*, 483); — Cherbury (Herbert de), II, 2359-60, 2418; IV, 235, 776, 1244; XIII, 1729 (*Tables*, 597); — Coornhert, IV, *1244;* cf. (?) III, 1770; IX, 732; — Grotius, IV, 1244; XIII, 1729, 1735-36, 1954; — Nicolas de Cuse, IV, 797, 1244; XI, 608-09, 1865; XII, 1867; — académie platonicienne de Florence, IV, 1244; XII, 2295-96 : Pléthon (Georges Gémistos), 2399-2400; III, 2092; XIII, 1695; Bessarion, II, 802, 804-05; III, 2092-93; XII, 2296; Marsile Ficien, III, 2092-93; V, 2280-86. — *b)* Autres auteurs : école aristotélicienne des Padouans, XIII, 1698-99 : Bonamico, 1700; Campanella, 1715 (*Tables*, 502); Césalpini, 1708 (*Tables*, 575); Pomponazzi, 1700; Telesio, 1714, 1716; Vanini, 1709; Vicomercato, 1702; Cardan, 1703; Bonaventure des Périers, 1706; Castellion, 1710 (*Tables*, 545); Étienne Dolet, 1707; les Socins, 1712; XIV, 2330; Ochin, XI, 917-20; Pierre Charron, XII, 1910-11, 1912-14; XIII, 1718-20.

2. *Descartes : disciples et adversaires.* — *a)* Descartes, IV, 539-49, 1246-48; cf. I, 1353, 2203-04; X, 290-91; XI, 1135; XII, 1490; XV, 3313-14. — *b)* Auteurs cités : Bayle, II, 488-92, 2416; III, 2094; IV, 1255-58; V, 2074-75; XII, 1914; XIII, 1732-34, 1740, 1746; XV, 3343, 3344, 3346 (*Tables*, 388-89); — Cordemoy, IV, 1248; — De La Forge, 1249-50; — Geulincx, 1250-51; XI, 1868; — Leibniz, I, 1354-55; III, 2094; IV, 1258-59; IX, 176, 180-89; XV, 3316, 3343-44; — Malebranche, I, 2204; III, 2093; IV, 777, 779, 780, 1251-53; IX, 1784-86, 1792-93, 1803; XI, 1010-12, 1135; XII, 1490-91; XV, 3341-42; — Pascal, IV, 803-06, 1253-54; XI, 2134-40, 2165-67, 2169-70, 2186-89; cf. XIII, 1748-49; — Spinoza, I, 2204; II, 2416-17; III, 2093-94; IV, 1254-55; XI, 1868-69; XIII, 1727; XIV, 2496-99; XV, 3344-45. — *c)* Autres auteurs : Bérulle, XI, 1108-09; — Fénelon, V, 2166; — Gassendi, XIII, 1722; — les libertins, 1720-22 (Théophile de Viau), 1723-24.

3. *Philosophes de la fin du XVIIe s. et du XVIIIe s.* — Sur les paragraphes suivants, on se reportera à CHRISTIANISME RATIONNEL; DÉISME; cf. XIII, 1739-40; et à une partie de l'art. RATIONALISME, 1725-65.

a) Philosophes anglais du XVIIe s. et du XVIIIe s., IV, 1259-61. — Auteurs cités : Bacon (François), I, 2204; IV, 234, 1259 (*Tables*, 347); — Berkeley, I, 2205; IV, 1260 (*Tables*, 426); — Blount, II, 2416; IV, 236; XIII, 1729; — Bolingbroke, I, 2205; II, 947-49; IV, 235, 236; XIII, 1743 (*Tables*, 460); — Chubb (Thomas), II, 2417; IV, 235; XIII, 1743; — Collins, I, 2205; II, 2417; III, 367-69; IV, 235, 236, 241; XIII, 1742, 1748 (*Tables*, 642); — Doddwel (jeune), IV, 235, 1511-12; — Hobbes, I, 2204; IV, 776-77, 778, 779, 1259; VII, 6-9; — Hume, I, 2205; IV, 235, 236, 237, 781, 1260-61; XIII, 1744-45; — Locke, I, 2204; II, 2416, 2417; IV, 236, 241, 777-79, 1260; IX, 855-56, 860-61; XIII, 1735, 1736; — Morgan, II, 2417; XIII, 1743; — Newton, II, 2417; IV, 1260; XIII, 1735; — Shaftesbury, XI, 1869; XIII, 1741; — Tindal, I, 2205; II, 2417; IV, 241; XIII, 1743; — Toland, II, 2417; IV, 236, 1260; XIII, 1740; — Woolston, IV, 236; XIII, 1742, 1748.

b) Philosophes français du XVIIIe s., IV, 1261; XIII, 1745-62. — Précurseurs de moindre valeur, 1746-47 : Naigeon, Meslier, Fréret, Lévesque de Burigny, La Serre, Dumarsais, Pierre Cuppée, de Charte-Livry, De Radicati. — Montesquieu, IV, 238; X, 2384; XIII, 1747-48. — Rousseau, IV, 237, 1261; XIII, 1757-59; XIV, 124, 126. — Voltaire, IV, 236; X, 291, 1261; XIII, 1751, 1754-56, 1760; XV, 3408-09, 3418-19, 3424, 3430, 3438, 3441, 3443, 3445-48. — Rationalistes déistes ou athées : autour de l'*Encyclopédie*, XIII, 1751-54 : d'Alembert, I, 707; IV, 237; XIII, 1752-53, 1760 (*Tables*, 70); — d'Argens, IV, 237; XIII, 1749; — Bernardin de Saint-Pierre, 1760; — Condillac, X, 291; XIII, 1751; — *Condorcet, IV,* 238; *XIII,* 1761 (*Tables*, 768); — Delisle de Sales, 1760; — Diderot, IV, 237, 238; X, 290-92; XIII, 1739, 1751, 1752, 1754 (*Tables*, 964); — Dupuis (Ch. Fr.), IV, 1961; XIII, 1761; — Grimm, IV, 237; XIII, 1757; — Helvétius, IV, 237; VI, 2137; X, 291; XIII, 1751, 1756; — d'Holbach (et les holbachiens), IV, 237, 238; VII, 27-29; X, 291; XIII, 1754, 1756-57, 1760; — La Harpe, 1760; — La Mettrie,

IV, 237; VIII, 2540; X, 291; XIII, 1759; — Marmontel. 1760; — Maupertuis, IV, 237; — Mirabaud, XIII, 1749; — Naigeon, IV, 238; XIII, 1749, 1756, 1760; — Raynal, IV, 237; XIII, 1754, 1760; — Robinet, IV, 238; XIII, 1772; — Saint-Lambert, IV, 238; — Spener, XIII, 1756, 1762; XV, 1781; — Sylvain Maréchal, XIII, 1761; — Toussaint, IV, 237; XIII, 1749; — Vauvenargues, 1751; — Volney, IV, 238; XIII, 1761. — Cf. *Piétisme; Unitariens; Trinité*, et XV, 1778-87.

c) Sentimentalisme déiste en Allemagne. — Dans cette période de transition qu'est le XVIII[e] s., les supranaturalistes et les rationalistes conservent encore la foi en un Dieu personnel unique, XV, 1787. — Auteurs cités : Baumgarten, IV, 241; XIII, 1763; — Ernesti, IV, 241; XIII, 1763; — Hermann von der Hardt, 1763; — Jérusalem, IV, 241; — Lessing, 241-42, 1261-62; XIII, 856, 1763-64; XV, 1786; — Michaelis, IV, 241; — Mendelssohn (Moses), 1262; — Reimarus, XIII, 1763; cf. VIII, 1377; — Rösselt, IV, 241; — Schmidt (Jean-Laurent), 240; — Semler, 241; XIII, 1763; — Spalding, IV, 241; — Thorschmid, 241; — Wolf, 240; XIII, 1762-63; — Zollikofer, IV, 241.

2° *Depuis Kant.* — 1. *Le criticisme.* — Kant, III, 2299; IV, 781-83, 788, 790, 793-96, 1262-63; V, 1797; VIII, 2315-16, 2324-25; XII, 1491; XIII, 1764; — Jacobi, III, 2300; IV, 1261.

2. *Développement du sentimentalisme :* Schleiermacher, III, 2301; IV, 793, 794, 1263; V, 1798, 1808; VIII, 2327; XIII, 858, 1768; XIV, 1500-02; — Feuerbach, IV, 1264-65; XIII, 1768-69.

3. *Monisme : a) Et idéalisme :* Fichte, III, 2095; IV, 1265; VIII, 2326; X, 316; XIII, 1767-68; XV, 1787; — Schelling, III, 2095; IV, 1266-69; X, 316; XIII, 1768; XV, 1788; — Hegel, III, 2095; IV, 794, 1269; X, 316; XIII, 1768; XV, 1788-90. — *b) Et matérialisme :* Cl. Bernard, X, 296; — Buchner, 294; XIII, 1769; — Czoble, X, 295; — Le Dantec, 297; — Karl Marx, XIII, 1776, 2221-23; — Moleschott, X, 294; — Rabaud, 297; — Richet, 296; — Soury, 297; — Vogt, 294; XIII, 1765. — Voir *Matérialisme*, et X, 294-98.

4. *Réaction contre : a) L'idéalisme :* Herbart, IV, 1270-71; — Ritschl, 794-95; V, 1801; XIII, 859. — *b) Le panthéisme :* Schopenhauer, IV, 1271-74; XIII, 1769; — Lotze, IV, 794, 1274; X, 315; — Hartmann, IV, 1274-79 (l'Inconscient); — Wundt, 1279.

5. *Fidéisme et pragmatisme.* — Hamilton, IV, 788, 794, 1279; — Mansel, 788, 794, 1281-87; — John Stuart Mill, 1287-88; X, 292-93; — Darwin, IV, 1288; XIII, 1772; — Spencer, IV, 794, 796, 1288; X, 292, 293, 323; XIII, 1772; — Schiller, IV, 1288-89; — Gifford, 1289-90; — W. James, III, 2305; IV, 795, 1290; V, 1803, 1828-29; XIII, 2248-61. — Cf. 2261-64 (Boutroux); 2264-85; X, 327-30 (Bergson).

6. *De Secrétan à Tolstoï.* — Secrétan, IV, 1290-92; — Vacherot, III, 2097; IV, 239, 1292-93; X, 320-23; — Renouvier, IV, 1293; — Hamelin, 1293-94; — Tostoï, 1293.

7. *Autres philosophes* (non indiqués dans l'article). — Comte (A.), IV, 239, 1767; X, 291, 293, 316 (*Tables*, 654); — Cousin, III, 2097; IV, 238; XIII, 1765 (*Tables*, 839); — Durkheim, X, 332; XIII, 2206 sq. *(passim);* — Fouillée, X, 324-25; — Fourier, XIII, 1766; — Guyau, X, 325-27; — Janet (Paul), IV, 239; — Joffroy, XIII, 1766; — Lachelier, X, 316; — Lavelle, 320; — Lévy-Bruhl, XIII, 2196 sq. *(passim);* — Littré, 1773; — Maine de Biran, IV, 238; — Proud'hon, XIII, 1776; — Renan, III, 2097; IV, 239; XIII, 1774-75; — de Roberty, X, 332; — Royer-Collard, IV, 238; — Saint-Simon, XIII, 1766; XIV, 790 sq. *(passim);* — Taine, IV, 239; X, 293; XIII, 1773-74; — Tylor, 2187 sq. *(passim).*

Auteurs cités dans la sixième partie de l'art. Dieu. — **Blondel (M.), IV, 1254; — Bourdeau, 1271, 1272; — Boutroux, 1246; — Brochard, 1255; — Brunetière, 1288.**

Calderwood, IV, 1287; — Couchoud, 1255; — Cousin, 1269.

Duhem, IV, 1287; — Dortous de Mairan, 1251; — Duhem, 1287.

Gruber, IV, 1288.

Hebert (Marcel), IV, 1288; — Höffding, 1243, 1244, 1245, 1246, 1248, 1259, 1262, 1263, 1265, 1266, 1267, 1268, 1274, 1279; — Hulst (Mgr d'), 1292.

Janet (Paul), IV, 1259, 1292; — Joly, 1251, 1253.

Léon (Xavier), IV, 1265, 1266.

Maine de Biran, IV, 1251; — Mansel, 1280, 1281; — Mill (St.), 1281; — Moisant (X.), 1285, 1288.

Nolen, IV, 1274.

Ott (M. A.), IV, 1270.

Prost (Joseph), IV, 1249, 1250.

Ravaisson, IV, 1292; — Ruyssen, 1269.

Sully Prud'homme, IV, 1254.

Taylor, IV, 1286.

Veitch, IV, 1280.

Weber, IV, 1266, 1267, 1271, 1273, 1274.

VII. Dieu, questions connexes. — **1° *Athéisme.* — Acceptions de l'athéisme; rapports avec la théologie catholique; nécessité de distinguer l'athéisme des autres erreurs; matérialisme et athéisme scientifique; erreurs connexes : matérialisme, panthéisme, positivisme [C. Toussaint], I, 2190-2208. — Les auteurs athées ont été signalés, *supra*, § VI, 1°, 3.**

2° *Christianisme rationnel.* — Déisme anglais [C. Constantin], II, 2415-17. — Voir *supra*, § VI, 1°, 3.

3° *Déisme.* — Notion, essais de classification. Apparition du mot. Le déisme en Angleterre, en France, en Allemagne. Doctrine catholique opposée au déisme [J. Forget], IV, 232-43. — Voir *supra*, § VI, 1°, 3.

4° *Théisme.* — Distinction du théisme et du déisme [É. Amann], XV, 218-19.

5° *Trithéisme.* — Erreur de ceux qui admettent en Dieu une unité simplement spécifique de la divinité des personnes [É. Amann], XV, 1860-62.

VIII. Dieu, sa nature d'après les décisions de l'Église [E. Mangenot], IV, 1296-1300.

1° *Symboles.* — Symbole des apôtres, I, 1673; XIV, 2926. — Autres symboles primitifs, I, 1667, 1670, 1671, 1672; II, 214; III, 2076-78. — Symbole gallican, I, 1662. — Symbole d'Aquilée, 1662. — Symboles orientaux, 1668-69. — Symbole de Nicée-Constantinople et symbole d'Épiphane, III, 1229-30; XV, 2928-29.

2° *Formules de foi : Dieu créateur unique.* — Formules antipriscillianistes, IV, 1297; XIII, 395; XIV, 2229-30. — Cf. conc. de Braga (563) (*Tables*, 699). — Symbole d'Athanase *(Quicumque)*, I, 2178; IV, 1297; XIV, 2930; XV, 1698. — Conc. de Tolède, I, 1297; XV, 1200-01 (VI conc.), 1203 (XI[e] conc.); cf. XIV, 2333 (*Tables*, 745, 746). — Conc. de Ménas, contre les origénistes (can. 8), I, 1298; XI, 1578 (*Tables*, 710-11).

3° *Sur la prescience divine.* — Conc. de Valence (can. 2, 3), XII, 2922, 2923 (*Tables*, 749).

4° *Contre le panthéisme émanatiste.* — Amaury de Bène et David de Dinant condamnés à Sens-Paris (1210), I, 938; III, 2080; IV, 157 (*Tables*, 742).

5° *Liberté et toute-puissance divine.* — Abélard condamné à Sens (1141), I, 44, 45 (*Tables*, 742).

6° *Contre Gilbert de la Porrée.* — Aucune distinction réelle entre l'essence et l'être ou les attributs de D. : Sens (1141) et Reims (1148), I, 2232; IV, 1165, 1173-74, 1298; V, 834; VI, 1351-52, 1353; XI, 786, 1764 (*Tables*, 734, 742).

7° *Contre le manichéisme* (double principe créateur). — Profession de foi du IV[e] conc. du Latran, I, 683; III, 2081; IV, 1171; cf. I, 1384, 1385; III, 2083 (*Tables*, 669). — Profession de foi d'Innocent III, XIV, 2934; — de Clément IV imposée à Michel Paléologue, II[e] conc. de Lyon, IX, 1384; XIV, 2934 (*Tables*, 671); — de S. Léon IX, 2933-34. — Décret

pro Jacobitis d'Eugène IV (conc. de Florence), IV, 1298; VI, 47 (*Tables*, 673). — Profession de foi tridentine, XII, 1640-41; XIV, 2935 (*Tables*, 685).

8° *Contre les erreurs d'Eckart.* — Prop. 2, 3, 6, 10, 11, 13, 22, 23, 24, 27, 28, IV, 2062-64 (condamnées par Jean XXII); cf. III, 2092.

9° *Contre le panthéisme.* — Condamnation du *Syllabus* (prop. 1), XI, 1872; XIV, 2891. Voir *infra*, Doctrine du conc. du Vatican. — Liberté de la création (contre Gunther), bref de Pie IX à l'archevêque de Cologne, VI, 1993; cf. III, 2096.

10° *Contre les dangers de l'ontologisme.* — Danger du panthéisme, cf. III, 2188; condamnation du 18 sept. 1861, XI, 1047-48; cf. 1051-1055, 1872 (*Tables*, 828). — L'ontologisme au conc. du Vatican, 1055. — Condamnation des propositions rosminiennes, XIII, 2928-2950; cf. XI, 1873 (*Tables*, 828).

11° *Danger de panthéisme dans le modernisme.* — Symbolisme divin et immanence divine, IV, 1300; X, 2033; XI, 1873.

Doctrine du concile du Vatican. — Sess. III, c. I : *Dieu créateur de toutes choses :* existence, attributs, D. distinct de monde, I, 603-04, 2209; III, 2182; XI, 1872. — Can. 1, III, 2183; cf. 2184-95; — can. 2 (condamnation du matérialisme athée), 2183; cf. I, 2209; X, 334; — can. 3-4 (condamnation du panthéisme), XII, 2183; XI, 1873; — can. 5 (liberté divine dans la création), XII, 873.

C. II : *Connaissance naturelle de Dieu*, I, 2210; III, 2183; IV, 824-25; cf. serment antimoderniste, XIII, 1646. — Can. 1, III, 2184; IV, 243; — can. 2-3 (condamnation du déisme), IV, 242-43. — *Tables*, 686-87.

Voir également les références de *Bautain* (*Tables*, 388); *Bonnetty* (*ibid.*, 469); l'art. *Raison*, et XIII, 1646.

Pour ne pas alourdir et accroître démesurément les références à Dieu, les questions relatives à la *science* divine, à la *volonté* divine, à la *Providence* divine, à la *prédestination* ont été réservées pour ces articles.

DIEUDONNÉ Ier, pape. — Notice [A. Clerval], IV, 1300.

DIEUDONNÉ II (Saint). — Voir *Adéodat* (*Tables*, 36).

DIFFAMATION. — Voir *Injure*.

DIGAMIE. — Voir *Bigamie* (*Tables*, 441-42).

DIGBY (Sir Kenelm). — Notice [J. de la Servière], IV, 1307.

DILATION. — Doctrine de la D. des récompenses et des châtiments jusqu'à la fin du monde. — Obscurité dans la doctrine des anciens Pères au sujet du retard de la rétribution, II, 676, 678, 684-89, 691; cf. V, 51 (Tertullien), 54 (S. Irénée), 55 (S. Hippolyte), 2208, 2252; XIII, 1191-92, 1195, 1256. — Croyance de l'Église grecque, V, 2252; XIII, 1247, 1329 (Scholarios), 1350; cf. 1250 (Arméniens); II, 696. — Les sermons de Jean XXII, 658-63; — ses raisons d'hésiter, 667-68. — Condamnation de la D. par Benoît XII, 657-58.

DILLMANN (August Christian Friedrich), orientaliste protestant (1823-1894). — Principales publications : *Liber Henoch æthiopice*, Leipzig, 1851; *Das Buch Henoch übersetzt und erklärt*, 1853; *Das christliche Adambuch des Morgenlandes, aus dem Aethiopischen mit Bemerkungen übersetzt*, Gœttingue, 1853; *Liber Jubilæorum qui idem a Græcis ἡ λεπτή γένεσις inscribitur... ethiopice primum edidit*, Kiel, 1859; *Ascensio Isaiæ ethiopice et latine*, Leipzig, 1877. Dans le *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zum Alten Testament*, il a édité la Genèse, 1882 (1892); l'Exode et le Lévitique, 1880; les Nombres, le Deutéronome et Josué, 1887; Job, 1891; Isaïe, 1890. — *D. B.*, II, 1430.

Cité : I, 383, 384; IV, 653, 664, 961; VI, 1191, 1207, 2333; VIII, 1463, 1473, 1485; IX, 1470, 1498; X, 1657; XI, 1988; X, 1415, 1417, 1443; XV, 2722.

DIMANCHE. — Étude générale [E. Dublanchy], IV, 1308-48.

1° *Précepte sabbatique* (Loi mosaïque), IV, 1308-09; cf. 164; VI, 2352; VIII, 1646.

2° *Précepte dominical.* — Substitué au précepte sabbatique, IV, 1309-11.

3° *Repos dominical.* — *a)* Première période (Ier-Ve s.), IV, 1311-12; — conc. de Laodicée (can. 29), VIII, 2612; — *Constitutions apostoliques*, III, 1529; V, 467; — conc. de Carthage (juin 401; can. 5) (*Tables*, 702); — intervention du pouvoir civil, IV, 1312. — Deuxième période (VIe-XIIIe s.) : développement de la législation, 1312-15; — lois civiles sanctionnant la loi ecclésiastique, 1315-17. — Troisième période (XIIIe-XVIe s.) : répression des abus, travail des infidèles, dispenses, 1317-18. — *b)* Enseignement théologique, 1319-22. — Quatrième période (du XVIe s. à nos jours) : usage approuvé, adoucissements, interprétations nouvelles, occupations licites, quantité grave de travail, causes d'exemption, 1322-29; — Raisons en faveur du repos dominical et moyens préconisés, 1329-34.

4° *Assistance à la messe.* — *a)* Histoire de cette obligation au cours des trois premières périodes, IV, 1334-38; cf. *Didachè*, X, 868; S. Justin, 896; — *b)* Quatrième période : messe paroissiale obligatoire ou messe dans une chapelle non paroissiale, IV, 1338; — gravité de l'obligation, 1339-41; — conditions pour l'assistance valable, 1341-43; — causes excusantes, 1343-46; — aucun autre office strictement obligatoire, 1346-48. — *c)* Doctrine et discipline du conc. de Trente (sess. XXII), X, 1139-41; (sess. XXIV, *De reform.*, can. 4, 7), XV, 1479; — synode de Pistoie, XII, 2166-67. — Le pain bénit du D., XI, 1731.

Code. — L'obligation dominicale est consignée dans le Code à propos des « jours de fête » (can. 1247-1249).

Can. 1247, § 1 : « Les jours de fête de précepte pour toute l'Église sont seulement : *tous les dimanches et chacun d'eux*, les fêtes de Noël, Circoncision, Épiphanie, Ascension, Fête-Dieu, Immaculée-Conception et Assomption de la Ste Vierge, S. Joseph, son époux, les bienheureux Pierre et Paul, apôtres, la Toussaint. » — En France, quatre fêtes seulement, en dehors du dimanche, sont conservées : Noël, Ascension, Assomption, Toussaint.

Can. 1248 : « Aux jours de fête de précepte, la messe doit être entendue; et on doit s'abstenir des œuvres serviles, des actes judiciaires, de même que, sauf coutumes contraires légitimes ou indult particulier, de marchés publics, de foires et d'autres ventes publiques aux enchères. »

Can. 1249 : « Satisfait à la loi d'entendre la messe celui qui y assiste, quel que soit le rite où elle est célébrée, en plein air ou dans n'importe quelle église, oratoire public ou semi-public, ou dans les chapelles privées des cimetières dont parle le can. 1190, mais non dans les autres oratoires privés, à moins que ce privilège n'ait été concédé par le S.-Siège. »

Commentaire. — « On satisfait au précepte d'assister à la messe par une participation consciente au sacrifice tout entier. Certains auteurs, tel Gasparri, considèrent comme suffisante l'assistance à deux parties de messes différentes, pourvu que les parties essentielles : consécration et communion, appartiennent au même acte. Ils qualifient toutefois une telle pratique de désordonnée et ils la jugent coupable, au moins d'une faute vénielle, si elle n'est pas justifiée par un motif raisonnable. Par contre, ils condamnent le procédé qui consisterait à assister à deux messes célébrées simultanément, prenant l'une du début à la consécration, l'autre de la consécration à la fin, avec la pensée que les deux parties séparées peuvent être idéologiquement réunies pour constituer un seul acte (S.-Office, 4 mars 1679).

« Le précepte d'assister à la messe oblige *sub gravi* tous ceux qui ont atteint l'âge de raison (can. 12). Pour satisfaire au précepte, il faut assister à une messe célébrée dans un rite catholique, en plein air, dans une église, un oratoire public, semi-public ou assimilé, tels les oratoires des évêques ou des cardinaux (can. 1189), et les oratoires érigés dans les cimetières (can. 1190), ou sur

un autel portatif, sauf disposition contraire insérée dans l'acte qui accorde cette faveur (can. 1249).

« On ne satisfait pas au précepte, sauf privilège apostolique, en assistant à la messe dans un oratoire privé. Certains auteurs enseignent néanmoins que l'assistance à la messe dans un oratoire privé s'imposerait, si l'on était empêché de se rendre à l'église paroissiale par la pluie, la distance ou le froid.

« On entend par [œuvres serviles] les travaux réservés jadis aux esclaves, où le corps a plus de place que l'esprit. Les actes judiciaires énumérés par le can. 1639 sont défendus aussi, à peine de nullité, à moins qu'un motif de charité ou une raison intéressant le bien public n'en impose l'exécution.

« Les foires, marchés, ou autres commerces publics sont également interdits, mais ici la défense du can. 1248 est moins rigoureuse, car il admet que ces actes peuvent être autorisés par la coutume ou par indult particulier de l'Ordinaire, accordé lorsque les conditions prévues par le can. 84 sont réalisées » (Naz, *Traité*, III, 71).

Remarques. — On consultera aussi *Catholicisme* (G. Jacquemet), III, 811-26. Il est évident que, vu les transformations de la vie sociale, certains points de la sanctification du dimanche appellent aujourd'hui des précisions nouvelles mieux adaptées aux exigences de la vie économique. Le IIe congrès de pastorale liturgique tenu à Lyon (1947) a formulé à ce sujet dix-huit propositions dans lesquelles on trouve l'essentiel de ces précisions. L'ensemble des travaux du congrès a été publié chez R. Laffont, 1948, sous le titre *Le Jour du Seigneur.* L'ouvrage est la « somme » actuellement la plus complète sur le sujet. On trouvera le texte des dix-huit propositions dans *Catholicisme*, III, 824-26.

DIME. — Dans l'A. T., voir *D. B.* (II, 1431-35); cf. Lévitique, *D. T. C.*, IX, 469; Nombres, XI, 689; prescriptions reproduites dans le Talmud, XV, 16. — Impôt ecclésiastique, II, 850, 1485; XV, 1526; cf. IV, 2348; VIII, 2658 (IVe conc. du Latran); — réprouvé par Zwingli, XV, 2900, 2902; quoiqu'il en reconnaisse le bien-fondé, 2908; — par le synode de Pistoie, XII, 2189; — et supprimée par la Constitution civile du clergé, III, 1541. — Dans les Églises : de Chypre, 2451, 2456; — d'Éthiopie, V, 936; — de Syrie, XIV, 3082; — syro-malabares, 3150 (dixième de la dot). Voir *Tables* (439-40). — Chez les Prémontrés, XIII, 13.

CODE. — Can. 1502 : « En matière de paiement des dîmes et des prémices, on doit observer les statuts particuliers et les coutumes louables de chaque région. »

Commentaire. — « La dîme est un impôt en nature, d'une quantité variable, mais généralement du dixième, levé d'abord sur les fruits de la terre et plus tard sur tous les gains licites, destiné à assurer l'exercice du culte et, par conséquent, la subsistance de ses ministres, comme aussi l'entretien des pauvres.

« Le paiement de la dîme a été d'abord une obligation morale. Depuis le concile de Mâcon (585) [cf. can. 5; *Tables*, 719], il est devenu une obligation religieuse sanctionnée par l'excommunication. Un capitulaire de 779 en a fait une obligation civile [cf. *D. T. C.*, XV, 1526], donc un véritable impôt levé par l'Église, sous la contrainte de l'État au besoin. La dîme a conservé ce double caractère en France jusqu'à la Révolution.

« Payée d'abord aux curés seuls, elle a été dès le IXe s. levée par les monastères, et même par les laïques propriétaires d'églises ou de chapelles. Considérée comme un droit de créance, la dîme a été souvent aussi donnée en fief par les évêques ou les abbés, de telle sorte que, dans ce cas encore, elle était levée par des laïques et à leur profit, en dépit de son caractère religieux. C'est ce changement d'affectation qui a contribué surtout à couvrir la dîme d'impopularité à la fin de l'Ancien Régime. Son paiement à des laïques lui enlevait toute raison d'être aux yeux des contribuables.

« Celui qui avait droit à la dîme se nommait le *décimateur;* le percepteur était appelé *dîmier*, et sa circonscription la *dîmerie.*

« Le montant des dîmes s'élevait sous l'Ancien Régime à un chiffre évalué par Lavoisier à 70 millions, et par de Chasset à 133 millions.

« En tant qu'impôt civil, la dîme a disparu de France par l'effet du décret du 11 août 1789 [*D. T. C.*, III, 1541].

« Le can. 1502 la maintient en vigueur; mais il n'en fait pas une obligation fondée sur les dispositions d'une loi générale. Seules les lois particulières ou les coutumes locales ont à en fixer l'obligation et les modalités. C'est ainsi qu'en France la contribution au denier du culte ou au denier du clergé peut être considérée comme une des modalités de la dîme, au moins dans le principe, puisque, en fait, le montant de la contribution n'est plus fixé en fonction des produits de la terre.

« Les prémices sont les premiers fruits d'une terre ou d'animaux que l'usage était de donner aux ministres du culte, indépendamment de la dîme. Elles sont soumises par le Code au même régime que la dîme, là où l'usage en a subsisté » (Naz, *Traité*, III, 231).

Voir P. Gagnol, *La dîme eccl. en France*, Paris, 1911; P.-P. Viard, *Hist. de la dîme eccl., principalement en France, jusqu'au Décret de Gratien*, Dijon, 1909; *Hist. de la dîme eccl. dans le royaume de France aux XIIe et XIIIe s. (1160-1313)*, Paris, 1912; *Hist. de la dîme eccl. en France au XVIe s.*, Dijon, 1914; *La dîme en France au XVIIe s.*, dans *Revue hist. de droit*, 1927; *Les protestants français et la dîme au XVIIe s.*, dans *Mélanges Paul Fournier*, 1929; *La transformation de la dîme eccl. en dette civile pendant la Révolution*, dans *Rev. hist. de droit*, 1927; G. Chartier, *Les dîmes du chapitre de S.-Pierre de Lille*, 1936; *Les prémices et les décimes*, dans *Analecta juris pontificii*, XI, 1871, p. 477-90.

DIMISSORIALES (Lettres) ou *Dimissoires.* — Notion. Historique. Mandants. Sanctions. Forme. Situations exceptionnelles [P. Fourneret], IV, 1348-52. — Voir *Ordre*, et XI, 1400-01.

CODE. — ÉVÊQUE PROPRE DES SÉCULIERS. — Can. 955, § 1 : *Chacun sera ordonné par son évêque propre ou avec des lettres dimissoriales de sa part.* — La première partie du § 1 est reprise textuellement du conc. de Trente (sess. XXIII, *De reform.*, c. VIII); cf. *D. T. C.*, XI, 1363.

Can. 956 (détermination de l'évêque propre), voir XI, 1400-01.

Can. 957, § 1 : *Le vicaire et le préfet apostoliques, l'abbé et le prélat* nullius, *s'ils ont le caractère épiscopal, sont assimilés à l'évêque diocésain en ce qui concerne l'ordination.*

§ 2 : *S'ils ne possèdent pas le caractère épiscopal, ils peuvent néanmoins, dans leur propre territoire et seulement pendant la durée de leur mandat, conférer la tonsure et les ordres mineurs tant à leurs propres sujets séculiers, selon les règles du can. 956, qu'à tous ceux qui auraient les lettres dimissoriales exigées par le droit; toute ordination faite par eux en dehors de ces limitations est nulle.*

DIMISSOIRES DES SÉCULIERS. — 1° *Mandants.* — Can. 958, § 1 : *Peuvent donner les lettres dimissoriales pour les séculiers, tant qu'ils gardent juridiction sur leur territoire :*

1° *L'évêque propre, après qu'il a pris validement possession de son diocèse conformément au can. 334, § 3, même s'il n'est pas consacré;*

2° *Le vicaire général, seulement par mandat spécial de l'évêque;*

3° *Le vicaire capitulaire, du consentement du chapitre, après un an de vacance du siège, ou, pendant la première année, seulement à ceux qui ont reçu ou doivent recevoir un bénéfice, ou occuper un office auquel il faut pourvoir sans retard pour les besoins du diocèse;*

4° *Le vicaire et le préfet apostoliques, l'abbé et le prélat* nullius, *même s'ils n'ont pas le caractère épiscopal, aussi pour les ordres majeurs.*

§ 2 : *Le vicaire capitulaire ne concédera pas de lettres dimissoriales à ceux qui ont été écartés par l'évêque.*

Les lettres dimissoriales doivent être données également pour la tonsure (Comm. d'interpr. du Code, 17 févr. 1930).

Suivant une réponse de la même Commission (20 juill. 1929), le pro-vicaire ou le pro-préfet apostoliques peuvent donner des dimissoires sans que les restrictions du can. 958, § 1, 3° s'appliquent à eux; mais conformément au § 2, il semble qu'ils doivent les refuser à ceux qui auraient été écartés par le vicaire ou le préfet apostoliques auxquels ils succèdent.

Can. 959 : *Celui qui a le droit de donner des lettres dimissoriales pour les ordres peut conférer ceux-ci lui-même, s'il a le pouvoir d'ordre nécessaire.* — Ce canon concerne les divers dignitaires non énumérés au can. 957; ils

peuvent, s'ils sont revêtus à titre personnel de la dignité épiscopale, conférer eux-mêmes les ordinations.

Can. 960, § 1 : *On ne concédera les lettres dimissoriales qu'une fois en possession de tous les témoignages requis par le droit dans les can. 993 à 1000.*

§ 2 : *Si, après que les lettres dimissoriales ont été données par l'Ordinaire, d'autres témoignages sont requis conformément au can. 994, § 3, l'évêque ne fera pas l'ordination avant de les avoir reçus.*

Ces témoignages complémentaires sont requis quand le candidat a séjourné trois mois à titre militaire dans une même circonscription ecclésiastique, ou six mois à un autre titre.

§ 3 : *Si le candidat a passé, dans le diocèse même de l'évêque qui va l'ordonner, un temps suffisant pour contracter l'empêchement prévu par le can. 994, c'est cet évêque qui fera directement l'enquête.*

2° *Destinataires.* — Can. 961 : *Les lettres dimissoriales peuvent être adressées par l'évêque propre, même s'il est cardinal-évêque suburbicaire, à tout évêque ayant communion avec le S.-Siège, sauf à un évêque d'un rite autre que celui du candidat, à moins d'indult apostolique.*

Can. 962 : *Tout évêque, après avoir reçu des lettres dimissoriales valides, ordonne licitement le sujet d'autrui, pourvu qu'il n'ait aucun doute sur l'authenticité des lettres et compte tenu de la prescription du can. 994, § 3.* — C'est toujours le complément d'information prévu ci-dessus.

Règle concernant les lettres dimissoriales en général. — Can. 963 : *Les lettres dimissoriales peuvent être limitées dans leur teneur ou révoquées par celui qui les a accordées ou par son successeur, mais, une fois concédées, elles ne perdent pas leur valeur du fait que cesse le droit d'en accorder chez celui qui les a données auparavant.* — Les dimissoriales n'expirent pas avec la mort de celui qui les a concédées (S. C. du Concile, 24 avr. 1700).

Droit d'ordination des abbés. — Can. 964, 1° : *L'abbé régulier* de regimine, *quoique sans territoire* nullius, *peut conférer la première tonsure et les ordres mineurs, pourvu que l'ordinand soit son sujet au moins par la profession simple, que lui-même soit prêtre et ait reçu légitimement la bénédiction abbatiale. En dehors de ces limitations, l'ordination conférée par lui est nulle, tout privilège contraire étant révoqué, à moins qu'il n'ait le caractère épiscopal.* — Ce canon est formel : les restrictions qu'il formule sont des conditions de validité, à moins que l'abbé n'ait le caractère épiscopal. Tous les privilèges contraires sont abolis. Voir *Abbés*, et i, 14.

Dimissoires des réguliers. — 1° *Mandants.* — Can. 964, 2° : *Les religieux exempts ne peuvent être ordonnés licitement par aucun évêque sans lettres dimissoriales de leur propre supérieur majeur;*

3° : *Les supérieurs ne peuvent accorder de lettres dimissoriales aux profès simples dont parle le can. 574 que pour la tonsure et les ordres mineurs;*

4° : *L'ordination de tous les autres membres de n'importe quelle religion est régie par le droit des séculiers, tout indult permettant aux supérieurs de donner des lettres dimissoriales pour les ordres majeurs aux profès à vœux temporaires étant révoqué.*

2° *Destinataire obligatoire.* — Can. 965 : *L'évêque auquel le supérieur religieux doit adresser les lettres dimissoriales est l'évêque du diocèse où se trouve située la maison religieuse à la communauté de laquelle appartient le candidat à ordonner.*

3° *Exceptions à cette obligation.* — Can. 966, § 1 : *Le supérieur religieux ne peut adresser de lettres dimissoriales à un autre évêque que si l'évêque diocésain en donne la permission, ou est d'un autre rite, ou absent, ou ne fera pas d'ordination au temps légitime le plus proche prévu par le can. 1006, § 2, ou si le diocèse est vacant et si celui qui le régit n'a pas le caractère épiscopal.*

Cinq cas d'exception. Tout d'abord (premier cas), l'évêque peut renoncer à son droit. Le deuxième cas résulte des règles de la séparation des rites. Les trois autres cas ont été spécifiés à la fin du xvi[e] s. par la S. C. du Concile : « Le troisième dans une réponse particulière de sept. 1589; le quatrième dans le décret du 15 mars 1596; le cinquième dans un décret du 3 juin 1599. Dès que l'évêque est absent, l'exception joue, même si l'évêque veille à ce que des ordinations soient faites dans le diocèse par un autre prélat. Mais lorsque l'évêque est présent dans le diocèse, peu importe s'il confère les ordres par lui-même ou par autrui. De même la S. C. du Concile a déclaré en 1708 qu'il n'était pas nécessaire que l'ordination ait lieu dans la ville épiscopale, il suffit qu'elle se fasse dans le diocèse. L'expression *temps légitime le plus proche* est reprise de la Constitution de Benoît XIV du 27 févr. 1747; les six jours légitimes ont été fixés pour les ordres majeurs par Alexandre III et sont encore ceux du can. 1006, § 2; ils valent également pour les ordres inférieurs. Dès que, au plus proche des six jours, il n'y a pas d'ordination, le can. 965 n'est plus applicable. Il l'est, par contre, lorsque celui qui assume le gouvernement d'un diocèse pendant la vacance du siège a le pouvoir d'ordre nécessaire et fait les ordinations au jour prescrit » (De Clercq, dans Naz, *Traité*, ii, 227-28).

Can. 966, § 2 : *Dans chacun de ces cas, il est nécessaire que l'attestation en soit fournie à l'évêque qui fera l'ordination par un document authentique de la curie épiscopale.*

Can. 967 : *Les supérieurs religieux éviteront de frauder l'évêque diocésain* (dans ses droits) *en envoyant dans une autre maison religieuse un sujet à ordonner, ou en différant la concession des lettres dimissoriales jusqu'au moment où l'évêque sera absent ou ne fera pas d'ordination.*

« La peine frappant la violation des can. 965-966 n'est plus celle de l'ancien droit; c'est la suspense *ipso facto* de la célébration de la messe pendant un mois pour le supérieur religieux (can. 2410) et de la collation des ordres pendant un an pour l'évêque ordinant (can. 2373, 4°). Elle ne sera encourue dans les cas prévus au can. 967 qu'autant qu'il y a fraude manifeste de la part du supérieur religieux, et complicité en ce qui concerne l'évêque » (Naz, *Traité*, ii, 229).

parmi les hérétiques condamnés au conc. du Latran de 649 (can. 17), x, 193. — Les écrits pseudo-justiniens à lui attribués, iv, 1365; viii, 2241-42. — Cité : xiv, 1561; xv, 309, 315.

Voir V. Ermoni, *Diodore de Tarse et son rôle doctrinal*, dans *Le Museon*, 1901, p. 424-44; J. Deconninck, *Essai sur la chaîne de l'Octateuque*, Paris, 1912; L. Mariès, *Le commentaire de Diodore de Tarse sur les Psaumes*, Paris, 1924; *Études préliminaires à l'édition de Diodore de Tarse sur les Psaumes*, Paris, 1933; H. Devreesse, *Chaînes exégétiques grecques*, dans *D. B. S.*, i, 1111, 1113, 1128, 1221; cf. *R. B.*, 1936, p. 217-20; M. Richard, *Les traités de Cyrille d'Alexandrie contre Diodore et Théodore et les fragments dogmatiques de Diodore de Tarse*, dans *Mélanges F. Grat*, Paris, 1946, p. 99-116; cf. *M.S.R.*, 1945, p. 21-29 (notion de l'hypostase); Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 275-76.

DIOGÈNE LAERCE (IIIe s.). — Auteur des *Vies des philosophes*, éd. par Cobet, Didot, Paris, 1850. — Cité : x, 1581.

DIOGNÈTE (Épître à). — Tradition. Objet. Intégrité. Auteur, destinataire et date. Caractère [P. Godet], iv, 1366-69. — *a)* Caractère apologétique, i, 1645-46; iv, 1367, 1369; — contre l'idolâtrie et les pratiques juives, i, 1645, 1646; iv, 1367; vii, 650; x, 908 (sacrifices juifs et la messe). — *b)* Doctrines spéciales : Dieu, iv, 1028. — La création, i, 1639; iii, 2059. — Ame humaine, i, 978; iv, 1367. — L'incarnation du Fils, i, 1639, 1646; iv, 1367; v, 2414; vii, 451, 1448, 1452, 1489, 1518; viii, 1248; xv, 2654. — L'Église et la vie chrétienne, xiii, 696 (propagation du christianisme), 696; xv, 2182 (unité); xiv, 853 (sainteté); cf. i, 1644-45; iv, 1367; xv, 2744 (vertus des chrétiens); leur mariage, ix, 2088. — Eschatologie : jugement, viii, 1767; — enfer, v, 49. — Doctrine reçue des apôtres, iv, 1367; vii, 2515; xv, 1260.

Sur l'épître elle-même et la date de sa composition, A. Puech, *Les apologistes chrétiens du IIe s.*, Paris, 1912; R. Connolly, *The date and authorship of the Epistle to Diognetus*, dans *J. T. S.*, xxxvi, 1935, p. 347-53; *Ad Diognetum*, xi-xii, *ibid.*, xxxvii, 1936, p. 2-15; J. Geffcken, *Der Brief an Diognetos*, Heidelberg, 1928; H. G. Meecham, *The epistle to Diognetus*, Manchester, 1949.

Dom Andriessen pense pouvoir identifier la lettre à Diognète avec l'apologie de Quadratus : *L'apologie de Quadratus conservée sous le titre d'Épître à Diognète*, dans *R. T. A. M.*, xiii, 1946, p. 5-39, 125-49, 237-60; xiv, 1947, p. 121-56.

En éditant, dans *Sources chrétiennes*, la *Lettre à Diognète*, H.-I. Marrou y propose, sous toutes réserves, le nom de Pantène. Voir Bardy, dans *Catholicisme*, iii, 855.

DIONYSIA, DIONYSIO-HADRIANA, collection pénitentielle de Denys le Petit. — Voir à ce nom.

DIONYSIOS. — Nom de plusieurs métropolites syro-malabares. — Mar D. Ier, xiv, 3145. — D. III, 3146. — D. IV, 3146-47. — D. V, 3147-48. — D. VI, 3149. — Un évêque jacobite (D. Joseph), 3146-47.

DIOSCORE, concurrent de Boniface II au pontificat. — Son élection, son sacre et sa mort, ii, 989; cf. iv, 2294. — Auparavant, cardinal-diacre et légat du pape Hormisdas, vii, 168-69; xiv, 1746-47.

DIOSCORE D'ALEXANDRIE. — Étude générale [G. Bareille], iv, 1369-75. — *a)* Son élévation à l'épiscopat et sa conduite à l'égard des parents et amis de S. Cyrille, 1370; ix, 245. — *b)* D. et Théodoret, 1370-71; xv, 301-02, 1881; — sa vengeance contre Flavien, par qui avait été condamné Eutychès, iv, 1372; cf. v, 1586. — *c)* D. et Eutychès : le Brigandage d'Éphèse, i, 793; iv, 1372-73; ii, 2191; v, 1535-36, 1583, 1587-88; ix, 253-54, 256, 257; x, 2230, 2271; xi, 134; xiii, 284-85, 352; xv, 1880. — *d)* Chalcédoine et condamnation de D., ix, 260, 262; cf. 275, 282; cf. ii, 2196, 2201-02; v, 1536; — Eusèbe de Dorylée et D., xii, 666. — Exil de D., ix, 269-70. — Les Trois Chapitres sont-ils approbation de D.?, xii, 666. — D. condamné par Hormisdas, xiii, 290; *cf.* vii, *164.* — Doctrine de D., x, 2219, 2220, 2229, 2230, 2235. — Cité : v, 1589, 1600, 1601; ix, 279, 293, 296; x, 2253, 2254, 2258, 2267, 2273, 2276; xii, 2029; xiii, 356.

Voir G. Bardy, dans *Catholicisme*, iii, 858; J. Lebon, *Autour du cas de D. d'Alexandrie*, dans *Le Museon*, lix, 1046, p. 515-28; indications bibliographiques dans Fliche-Martin, iv, 211-12, 271-72.

DIOSPOLIS (Concile de). — Voir *Tables*, 712.

DIOTALLEVI (François). — Notice [E. Mangenot], iv, 1375.

DIPLOMATIQUE. — Étude des chartes, titres et « diplômes ». Travaux des mauristes, x, 420, 424, 441; cf. ix, 1427 (Mabillon); — d'Aubert Le Mire, x, 1863; — de Toustaint, xv, 1249.

DIPLOMES. — Voir *Grades théologiques.*

DIPTYQUES. — On appelait originairement diptyques deux tablettes reliées entre elles par une charnière et pouvant se replier l'une sur l'autre. L'Église adopta de bonne heure les diptyques pour y inscrire les noms de ses martyrs, de ses évêques et parfois de simples fidèles dont elle voulait faire mémoire dans sa liturgie. Parmi les vivants, d'une manière permanente, étaient inscrits l'évêque du lieu, les évêques de la province et, en beaucoup d'églises, l'évêque de Rome. Parmi les défunts, le nom des martyrs, des évêques ayant occupé le siège épiscopal, les fondateurs de l'église, les donateurs insignes, etc. Au ve s., l'inscription aux diptyques était une preuve d'orthodoxie : ce qui explique les variations qui se sont produites au moment des divergences dogmatiques ou des schismes.

« De nos jours, écrit dom Gazeau, on appelle diptyques quatre prières du canon de la messe romaine, réparties en deux groupes : *Memento* des vivants et *Communicantes* avant la consécration; *Memento* des défunts et *Nobis quoque* après la consécration. Mention y est faite de l'Église qui offre et des saints qui s'associent à son offrande d'une part, des défunts pour lesquels elle offre et des ministres par lesquels est consacrée l'oblation d'autre part. D'abord vraisemblablement réunies et récitées à l'offertoire, ces prières ont été insérées au canon dès avant le ve s. » (*Catholicisme*, iii, 863).

Voir *D. A. C. L.*, iv, 1045-94 (dom Cabrol); R. Maere, *Diptych*, dans *Catholic encyclopedia*, v, 22-24.

Le pape aux dyptiques de l'Église byzantine, xiv, 1348, 1351, 1353, 1359, 1369, 1402; xv, 3115, 3117. — Pratique des Églises autocéphales, xiv, 1416. — *Memento* des morts, xiii, 1231, 1235-36; cf. x, 1374, 1395, 2529.

DIRECTION SPIRITUELLE. — 1° *La direction :* D. spirituelle et théologie, xv, 485-86, 488-89. — Discernement des esprits, iv, 1408; voir ce mot. — Influences diaboliques, 1385, 1407, 1408-12; x, 2618; xii, 2646-47. — Scrupule, xiv, 1739-43; cf. 2951, 2956 (Syméon le Jeune). — Vocation, xv, 3167. — Désespoir, iv, 621. — Satisfaction médicinale, xiv, 1208. — 2° *Les directeurs :* Alphonse de Liguori, i, 913, 917-19; — Daon (R. F.), ouvrages de spiritualité, iv, 138-39; — S. François de Sales, vi, 755-57; x, 2637 sq.; — Hayneufve (Julien), vi, 2069-70; — Jean de Marienwerder (D. de Dorothée de Montau), viii, 769-91; — S. Jérôme, 897, 980; — jésuites, 1070, 1073-74, 1092-1108; cf. vii, 723-27; iv, 1391-99; — Saint-Jure, xiv, 763-65; — Palamas, xi, 1773-75; — quiétisme (prop. 65, 68 sur le directeur de conscience), xiii, 1571; — spiritualité russe dans le schisme, xiv, 1456; — Scaramelli, 1260-63; — Ségur (Gaston de), 1782; — Silvestre de Ferrare (D. de Osanna de Mantoue), 2087; — Singlin (D. de Port-Royal), 2164; — Syméon le Jeune, cf. *supra;* — Tauler, xv, 70-75; — Théolepte de Philadelphie, 340-41.

Voir *Catholicisme*, iii, 864-73 (M. Gaucheron); *Direction spirituelle et psychologie*, dans *Études carmélitaines*, Paris, 1950; Tanquerey, *Précis de théol. ascétique et mystique*, Paris, 1925, n. 500-43, 1571-78; on lira aussi

ceux auxquels ceux qui possèdent ce pouvoir en propre l'auront concédé. Ce pouvoir de dispenser peut donc dériver soit de l'auteur de la loi, soit de son successeur, soit de son supérieur. C'est l'application de la règle LXVIII *in VI°* : *Potest quis per alium, quod potest facere per seipsum.* — Ce pouvoir dérivé de dispense peut être : *ordinaire*, quand il est annexé de plein droit à un office, par ex. le pouvoir accordé aux Ordinaires par le can. 81, aux Ordinaires des lieux et aux curés par les can. 1043-1045; — *délégué*, quand il est confié à la personne. Ce pouvoir peut être délégué : *a jure*, par ex. le pouvoir accordé aux confesseurs par les can. 884; 990, § 2; 1044; 1045, § 3; 1098, 2°; 2254; 2290; *ab homine*, lorsque la concession provient d'un acte spécial de l'autorité compétente » (H. Durand, *loc. cit.*, n. 311, 312; voir *Tables*, 920-21).

Au principe de toute explication du Code, il faut admettre que « seul le Souverain pontife peut dispenser des lois générales de l'Église, portées par lui ou ses prédécesseurs, ou provenant des conciles généraux ou des apôtres eux-mêmes. Il peut également dispenser de toutes les lois particulières, même portées par des législateurs inférieurs » (H. Durand, *loc. cit.*, n. 314).

Can. 81 : *Les Ordinaires, inférieurs au pontife romain, ne peuvent dispenser des lois générales de l'Église, pas même en un cas particulier, à moins que ce pouvoir ne leur ait été explicitement ou implicitement concédé, ou, quand il s'agit d'une dispense qui doit ordinairement être donnée par le S.-Siège, que le recours à ce Siège apostolique soit difficile et que le retard dans la concession entraîne le danger d'un dommage grave.* — Voir *infra.*

Can. 82 : *Par contre, les Ordinaires des lieux peuvent dispenser des lois diocésaines, qu'elles aient été promulguées par eux-mêmes ou par leurs prédécesseurs, par le concile provincial ou plénier (selon le can. 291). Mais ils ne peuvent dispenser des lois portées par le S.-Siège pour leur propre territoire, à moins que ne se vérifient les conditions prévues au can. 81.* — Voir *infra.*

Can. 83 : *Les curés ne peuvent dispenser d'aucune loi, générale ni particulière, à moins que ce pouvoir ne leur ait été concédé d'une manière expresse.* — Sur les pouvoirs concédés aux curés, voir *Tables*, 887 (can. 1245, 1043, 1044, 1045, § 1, 3). « Les curés peuvent user de ce pouvoir, même s'ils sont absents de leur territoire (can. 201, § 3). Sur leur propre territoire, ils peuvent dispenser même les *peregrini* et les *vagi* » (H. Durand, *loc. cit.*, n. 317).

NOTE COMPLÉMENTAIRE : les pouvoirs de dispense accordés à d'autres prêtres.

1° *Confesseurs.* — Can. 990, § 1 : « Les Ordinaires, vis-à-vis de leurs sujets, peuvent, par eux-mêmes ou par autrui, dispenser de toutes les irrégularités provenant d'un délit occulte, sauf de celles mentionnées au can. 985, 4°, et des autres qui seraient portées devant le for judiciaire. » (Le can. 985, 4° mentionne l'irrégularité provenant de l'homicide volontaire ou de l'avortement.)

§ 2 : *La même faculté appartient à chaque confesseur dans les cas occultes les plus urgents, lorsqu'il est impossible d'atteindre l'Ordinaire et qu'il y a péril de grave dommage ou d'infamie, mais seulement pour que le pénitent puisse exercer les ordres déjà reçus.*

Les can. 1044 et 1045, § 3 (*Tables*, 887) leur donnent le pouvoir, en certains cas, d'accorder des dispenses matrimoniales.

Le can. 2290 (voir *D. T. C.*, XII, 642, 651) donne au confesseur le pouvoir de dispenser des peines vindicatives dans les cas *urgents;* mais, en principe, la peine n'est que suspendue, et le recours à la S. Pénitencerie ou à l'évêque s'impose, sauf si ce recours est impossible. Le can. 2254, § 4 jouerait ici comme pour la censure réservée.

2° *Simples prêtres.* — Assistant à un mariage dans les conditions prévues par le can. 1098, 2° (assistance à l'article de la mort), ils peuvent accorder les dispenses matrimoniales prévues par les can. 1044 et 1045. — Voir *supra.*

3° *Supérieurs religieux.* — *a) Religions cléricales exemptes :* Étant Ordinaires, ils jouissent des pouvoirs accordés aux Ordinaires. Ceux qui ne sont pas Ordinaires peuvent dispenser du jeûne et de l'abstinence, ainsi que de l'observance des fêtes, comme les curés (can. 1245, § 3); également des vœux et des serments non réservés (can. 1313, 1320; cf. *D. T. C.*, XIV, 1956).

— *b) Dans les autres religions :* Les supérieurs ne jouissent d'aucun pouvoir de dispenser des lois ecclésiastiques. Mais certains pouvoirs peuvent être délégués ou appartenir en propre à la congrégation religieuse (voir *D. T. C.*, XIV, 1956).

IV. LE SUJET DE LA DISPENSE. — Cette question n'est pas traitée directement au *D. T. C.*

Étant un acte de juridiction, la dispense ne peut être accordée par un supérieur, quel qu'il soit, qu'à ses propres sujets (can. 201, § 1).

L'*Ordinaire du lieu* et le *curé* peuvent donc dispenser ceux qui ont sur leur territoire domicile ou quasi-domicile, ainsi que les vagabonds *(vagi)* (can. 94, § 1, 2). Ils peuvent user de ce pouvoir même s'ils sont absents de leur territoire et envers des paroissiens absents de leur domicile. Il est plus probable qu'ils peuvent dispenser les étrangers de passage sur leur territoire, car le droit leur accorde parfois explicitement ce pouvoir (can. 1043-45, 1245, 1313, 1320).

Les *religieux exempts* dépendent, pour les dispenses, de leurs propres supérieurs; mais, par suite d'un indult légitimement concédé par l'Ordinaire du lieu, l'obligation de la loi commune (jeûne et abstinence) cesse pour tous les religieux demeurant dans le diocèse, étant saufs cependant les vœux et constitutions propres à chaque religion (can. 620).

Les facultés quinquennales accordent souvent aux Ordinaires des lieux certains pouvoirs de dispense concernant les religieux, même exempts (par ex., dispense d'âge pour l'ordination au sacerdoce).

Les *confesseurs* n'ont pas à proprement parler de sujets soumis à leur juridiction. Ils pourront cependant user du pouvoir de dispenser envers ceux qui s'adressent à eux, soit au for sacramentel (cf. can. 1044; 1045, § 3), soit au for extra-sacramentel, quand la confession n'est pas exigée.

Enfin, celui qui a le pouvoir de dispenser les autres peut user de ce pouvoir en sa propre faveur (can. 201, § 3), sauf lorsque la dispense doit être accordée au for sacramentel.

V. LES MOTIFS DE DISPENSE. — Aucune D. accordée sans motif, IV, 1436; cf. 1425; — causes de D., 2472-78 (en matière matrimoniale). — Valide mais illicite la D. accordée sans motif suffisant par le législateur lui-même, 1436; cf. 1425. — Motif assurant la validité d'une D. accordée par un autre que le législateur, 1436-37. — Nullité de certaines D. par suite d'obreption ou de subreption, 1437, 2490-93; XI, 861-64.

CODE. — Can. 84, § 1 : *On ne doit pas dispenser d'une loi ecclésiastique sans une cause juste et raisonnable, compte tenu de la gravité de la loi dont on dispense; autrement la dispense donnée par un inférieur est illicite et invalide.*

§ 2 : *En cas de doute sur la suffisance du motif, la dispense peut être demandée licitement; elle peut être concédée validement et licitement.*

A ce qui a été indiqué *supra*, § V, ajoutons quelques remarques empruntées à H. Durand (*loc. cit.*, n. 323).

« Le motif doit être *proportionné à l'importance de la loi.* Cette importance de la loi s'appréciera elle-même par rapport au bien commun qu'elle est chargée de promouvoir.

« Les motifs de dispense peuvent être : *intrinsèques*, lorsqu'il s'agit de difficultés qui s'opposent directement à l'observation de la loi, par ex. la mauvaise santé pour le jeûne; — *extrinsèques*, lorsqu'ils ne concernent pas directement l'accomplissement de la loi elle-même, mais ont rapport soit à la personne même qui accorde la dispense, par ex. lorsqu'elle veut, par la concession de cette dispense, manifester une bienveillance particulière; soit à la personne qui bénéficie de la dispense, par ex. si elle a rendu des services qui méritent un témoignage spécial de gratitude; soit même à des circonstances spéciales, telles que la paix à rétablir, la joie commune à manifester dans une occasion importante...

« Il suffit, pour accorder la dispense, d'un motif moins important que celui qui exempterait de l'observation de la loi.

« On range ordinairement ces motifs sous trois chefs : *a)* La *nécessité*, publique ou privée. — *b)* La *charité*,

lorsque par ex. le bien spirituel de quelqu'un rend utile cette dispense. Il s'agit donc d'un motif privé et intrinsèque. — *c)* L'*utilité*. On entend par là ordinairement un motif extrinsèque et public, par ex. une dispense de mariage accordée pour le bien de la paix entre deux États.

« Un motif suffisant de dispenser peut résulter de l'union de plusieurs motifs insuffisants si on les envisage séparément et donc simplement *impulsifs*. Une cause intrinsèque n'est pas toujours requise et une cause publique n'est pas nécessaire, sauf si le droit l'exige ou que la nature des choses le demande, comme lorsqu'il s'agit d'une dispense accordée à toute une communauté. »

Le § 2 du can. 84 ferme « la porte aux scrupules et aux hésitations. Cette règle vaut aussi bien pour le doute de droit que pour le doute de fait, pourvu qu'il s'agisse d'un doute positif ».

VI. ESPÈCES DE DISPENSES. — Multiples distinctions, IV, 1437. — H. Durand, *loc. cit.*, n. 307-09. — Voir *infra*.

VII. MODES ET ORGANES DE DISPENSE. — 1° *Formes*. Trois formes : gracieuse, commissoire, mixte, IV, 1438.

2° *Dispense en forme tacite*, IV, 1438.

« Le seul silence du supérieur ne suffit pas pour qu'on puisse conclure à la concession tacite d'une dispense; il peut s'agir d'une simple tolérance ou même d'une négligence du supérieur dans l'exercice de sa charge, par crainte ou pusillanimité. Il faut des indices qui montrent clairement la volonté du supérieur de concéder la dispense, bien que celle-ci ne soit pas concédée en termes exprès. Une volonté purement interprétative ne suffirait pas : en fait, elle n'existe pas, puisque le supérieur n'est pas au courant et que, par conséquent, il est incapable de faire l'acte de volonté nécessaire pour dispenser de la loi » (H. Durand, *loc. cit.*, n. 307).

3° *Dispense in radice*, IV, 1438; XIV, 1064-68 (cf. can. 1138-1141).

4° *Organes de dispense* (Congrégations romaines). — Indications d'ensemble, IV, 1438-39. — Détail : *a) S.-Office :* D. des empêchements de mariage en général, IV, 2466, 2472, 2489; VII, 748; cf. III, 25, 1642; — disparité de culte, religion mixte, IV, 1426, 2457, 2461, 2477; — honnêteté publique, VII, 68; — inceste, IV, 2483-84; — parenté spirituelle, 2479; — privilège paulin, XIII, 400-06; cf. 409, 411-12, 414-16; — rapt, 1673; — *sanatio in radice*, IV, 1438; V, 453; XIV, 1068-73. — Cf. *Tables*, 829. — *b) S. C. Consistoriale :* visite *ad limina*, V, 1720-21; cf. XI, 1911; — résidence, V, 1717; — décrets sur le pouvoir de dispenser des évêques, VII, 1637-38, 2561; — sur le service militaire des clercs, 1233-34. — Cf. *Tables*, 831. — *c) S. C. des Sacrements :* D. matrimoniales, IV, 1437, 2467 (article de la mort), 2460, 2461, 2480; IX, 2284, 2301; XI, 1927; XII, 1151, 1152; XIII, 2442; XIV, 657, 659, 660; — motifs de D., IV, 2478, 2491 (motif faussement allégué). — D. de *sanatio in radice*, 2498; XIV, 658, 1073; — *super ratum et non consummatum*, VII, 68; XIII, 623, 637-38; XIV, 658, 659; IX, 2299; — honnêteté publique, VII, 68; — rapt, XIII, 1673. — D. d'âge, d'irrégularités, d'études, XIV, 657, 659, 660; cf. XII, 1153. — Célébration de la messe en dehors des heures et des lieux fixés par le droit, XIII, 2741. — D. de jeûne eucharistique, XV, 2848. — Expédition des D., XIV, 661. — Cf. *Tables*, 831-32. — *d) S. C. du Concile :* D. d'empêchements de mariage en général, IV, 1439; cf. 2442; — bigamie, II, 887; — clandestinité, IV, 2458; — *sanatio in radice*, 2497; XIV, 1067. — D. des heures canoniales, de la messe conventuelle, du jeûne précédant la consécration des églises, XIII, 2741. — D. d'abstinence, V, 2191. — D. d'irrégularité *ex defectu lenitatis*, VII, 2561. — Fulmination des D., III, 28; IV, 2489. — Cf. *Tables*, 655, 832-33. — *e) S. C. des Religieux :* D. d'irrégularités, XII, 1153; XIV, 657; — sécularisation, XIII, 2178; — adoucissement dans l'observation des vœux en cas de dispersion des religieux, 2181-82. — Cf. *Tables*, 833. — *f) S. C. de la Propagande* (en pays de mission) : D. matrimoniales, IV, 2461; IX, 2284; — causes de D., IV, 2473, 2476, 2477-78; — disparité de culte, 1424-26; — rapt, XIII, 1673; — D. à propos du privilège paulin, 404-05, 408, 410. — Cf. *Tables*, 834. — *g) S. C. de l'Index :* permission de lire et garder les livres à l'Index, VII, 1577-78; cf. III, 1113. — Cf. *Tables*, 830. — *h) S. C. des Rites :* D. des miracles pour la cause d'un martyr, XIII, 640. — Cf. *Tables*, 834. — *i) S. C. des Études* (Séminaires et Universités) : D. pour les grades, IV, 1439; — *defectus scientiæ*, III, 616-17. — Cf. *Tables*, 836. — *j) Pénitencerie :* D. en général, XII, 1150; cf. IV, 1134, 2482; — D. d'obligations, 1151-52 (jeûne et abstinence, II, 1745-46; restitution de biens ecclésiastiques, XII, 1156-57; cf. III, 1769); — empêchements de mariage, XII, 1151-52; cf. IV, 2442, 2460, 2464-65; I, 423 (adoption); — irrégularités, XII, 1152-53; — peines canoniques, 1153. — Demandes de D., IV, 2478, 2480, 2481. — Modèles de recours, XII, 1158; — d'exécution des rescrits, 1158-60. — Cf. *Tables*, 837. — *k) Daterie :* D. pour les empêchements publics au for externe, IV, 2461-64, 2482; — un cas de refus de D., VII, 1436. — Cf. *Tables*, 838.

5° *Clauses*. — Voir l'article général, III, 19-42. — Clauses habituellement jointes aux rescrits, IV, 2482-88 (for externe, 2483; for interne, 2486). — Vices des D., 2490-93 (diverses erreurs).

NOTE : les pouvoirs des Ordinaires.

1° « *Par concession explicite* [*D. T. C.*, IV, 2465] : 1. Les *Ordinaires des lieux* peuvent : dispenser un clerc de l'examen préalable à la collation d'une paroisse, s'il s'agit d'un clerc dont la science théologique est connue (can. 459, § 3, 3°); — dispenser du séjour au séminaire (can. 972); — dispenser des interstices entre deux ordinations (can. 978, § 2) [*D. T. C.*, VII, 2350]; — dispenser des bans d'ordination (can. 998, § 1) [II, 167; XI, 1403]; — dispenser des publications de mariage (can. 1028; 1030, § 2) [II, 164, 165-66]; — dispenser des empêchements de mariage et de la forme canonique du mariage, dans les conditions prévues par les can. 1043, 1045, 1049, 1051 [*Tables*, 887]; — dispenser de l'observance des fêtes, du jeûne et de l'abstinence (can. 1245, § 1, 2) [*Tables*, 887]; — dispenser des lois portées par le concile provincial ou plénier, dans des cas particuliers et pour une juste cause (can. 291, § 2) [cf. can. 82, *supra*].

« 2. *Tous les Ordinaires* peuvent : en cas de doute de fait, dispenser de toutes les lois, même irritantes et inhabilitantes, dont le Souverain pontife a coutume d'accorder la dispense (can. 15); — par eux-mêmes ou par délégué, dispenser leurs sujets de toutes les irrégularités provenant d'un délit occulte, sauf celles qui pourraient provenir de l'homicide volontaire ou de la provocation d'avortement suivie d'effet (can. 985, 4°), ou de celles qui auraient pu être l'occasion de poursuites judiciaires (can. 990) [cf. *supra*]; — remettre les peines annexées à une loi (can. 2236, § 2) [*D. T. C.*, XII, 642]; — dans les cas publics, dispenser des peines vindicatives *latæ sententiæ* de droit commun; sauf celles prévues par le can. 2237, § 1 [XII, 642]; — dans les cas occultes, dispenser, par eux-mêmes ou par délégué, de toutes les peines vindicatives *latæ sententiæ* de droit commun, excepté les censures réservées au S.-Siège d'une manière très spéciale ou spéciale (can. 2237, § 2) [XII, 642]; — dispenser de toutes les lois générales de l'Église, lorsque se vérifient simultanément les trois conditions fixées par le can. 81 [cf. *supra*]... »

2° « *Par concession implicite* [*D. T. C.*, IV, 2470], *tous les Ordinaires* peuvent : accorder une dispense exigée comme condition préalable à l'exercice d'une faculté qui leur est concédée (can. 66, § 3; 200, § 1); — dispenser d'une prescription du S.-Siège, lorsqu'une loi ou un rescrit portent cette clause : *donec dispensetur, nisi dispensatum fuerit*, ou une clause analogue. De

telles expressions... visent les prélats inférieurs auxquels elles accordent un pouvoir implicite de dispense » (H. Durand, *loc. cit.*, n. 316).

VIII. Les taxes. — Légitimité, nonobstant les abus possibles, iv, 1439-40, 2465.

IX. Interprétation et cessation de la dispense. — 1° *Interprétation.* — Pas de référence au *D. T. C.*

Code. — Can. 85 : *Est sujette à interprétation stricte non seulement la dispense, conformément au can. 50, mais aussi la faculté de dispenser accordée pour un cas déterminé.*

Notre traduction répond mieux à l'opinion d'excellents canonistes, qui enseignent que l'interprétation doit toujours être large, sauf les cas prévus au can. 50 : « L'interprétation stricte... s'impose pour : les *rescrits de justice...;* — les rescrits qui, par clause spéciale, *portent atteinte aux droits* d'autrui...; — les rescrits comportant *collation d'un bénéfice...;* — les rescrits *contra jus* comportant une exception au droit commun faite dans l'intérêt d'un ou de quelques particuliers... » (Naz, *Traité*, n. 233).

2° *Cessation*, iv, 1440.

Can. 86 : *La dispense multiple pour plusieurs actes successifs cesse de la même manière que le privilège, ainsi que par la cessation certaine et totale de la cause qui l'a motivée.*

« La dispense cesse [donc] de la même manière que le privilège : par révocation du supérieur compétent; — par renonciation [acceptée par le supérieur] de celui qui a reçu la dispense...; — lorsque cesse l'autorité de celui qui l'a accordée, s'il s'agit d'une dispense concédée *ad beneplacitum nostrum* ou d'une manière analogue; — s'il s'agit d'une dispense personnelle, par la disparition du bénéficiaire; par la destruction de la chose ou du lieu, si la dispense est réelle; — lorsque les circonstances changent tellement que la dispense deviendrait nuisible ou son usage illicite [le jugement du supérieur est requis]; — lorsque le temps est écoulé, ou épuisé le nombre de cas pour lesquels la dispense a été concédée » (H. Durand, *loc. cit.*, n. 325).

X. Quelques références plus générales. — 1° *Dispenses en matière matrimoniale.* — Aperçu global, iv, 2458-93. — En particulier : adultère, crime, i, 510; iii, 2329 (*Tables*, 859); — affinité, consanguinité, parenté, i, 522-23; xi, 1998, 2000, 2002, 2003; xii, 1158, 1160; — bans, ii, 165-66; — clandestinité, xiii, 754, 755 (*Tables*, 887); — fiançailles, v, 2272, 2275; — *matrimonium ratum, non consummatum*, ix, 882; xiii, 2442; — *sanatio in radice*, iv, 1438; xiv, 1063-74; — ordre sacré, iii, 1642.

2° *En matière d'irrégularités.* — En général, vii, 2537-66; principalement 2557-58, 2565-66. — En particulier : bigamie, ii, 883-88; — illégitimité, vii, 744-50; — *defectus lenitatis*, 2561, 2562; — interstices, 2350-59; — *defectus scientiæ*, iii, 616-17; — obligation du célibat, 1640-42; spécialement en cas d'ordination reçue sous l'empire de la crainte ou de la menace, 1641.

3° *Autres matières.* — Carême, jeûne, abstinence, i, 262; ii, 1747-50; viii, 1416-17; — serments, vœux, ix, 882; xiii, 459-60; xiv, 1955-56; — dimanche, travaux, messe, iv, 1318-19, 1329, 1343-46; — office divin, xi, 960.

H. Durand, dans Naz, *Traité*, i, n. 304-25; Naz, *Dispense*, dans *D. D. Can.*, iv, 1281-96; J. Brys, *De dispensatione in jure canonico, præsertim apud decretistas et decretalistas, usque ad medium s. XIV*, Bruges, 1925; *De dispensationis ecclesiasticæ notione*, dans *Collationes Brugenses*, 1928, p. 128, 453 sq.; A. Couly, *Les dispenses en droit canonique*, dans *Rev. cath. des institutions et du droit*, 1932, p. 174-84; A. Douville, *De la dispense*, Québec, 1935; A. Van Hove, *De privilegiis, de dispensationibus*, Malines, 1939; L. Restrepo-Uribe, *De episcoporum ordinaria dispensandi facultate*, Medellin, 1939; Reilly, *The general norms of dispensation*, Washington, 1939; E. Roelker, *The use of the term « dispensatio » in the Code of canon law*, dans *The Jurist*, 1950, p. 138-51.

DISPERSION (Juifs de la). — Voir *Diaspora.*

DISPOSITIONS (aspect strictement dogmatique). — 1° *Apologétique.* — D. morales, i, 1579; iii, 2220-23, 2375-76; vi, 210-11; — vers la foi et la conversion, viii, 877, 2244; — et la morale juive, ix, 1490; — pour l'intelligence des prophéties de l'A. T., viii, 1875, 1884, 1896, 1906, 1911; — et constatation du miracle, x, 1846-47, 1857-58; — D. du martyr vrai, 227-31.

2° *Justification.* — 1. *Extrasacramentelle.* — S. Thomas, viii, 2118-20; — Luther (foi fiduciale exclusivement), 2132-35, 2140-43; cf. xiii, 2069; conc. de Trente (sess. vi, c. v, can. 4; c. vi, can. 9; c. vii, can. 7), viii, 2176, 2177, 2178, 2180, 2214-18, 2236; cf. ii, 302-03. — D. à la grâce, vi, 1630-33; cf. iii, 1684-86 (contrition parfaite); ii, 2245 (charité); i, 2239-2248 (attrition, D. éloignée).

2. *Sacramentelle.* — D. morales et action des sacrements : *a)* En général : D. du ministre; attention, i, 2219; — intention, vii, 2271-77; — D. morales, x, 1780; — état de grâce, 1785. — D. du sujet, xiv, 636-40; cf. vii, 2278-79 (intention). — D. pour la reviviscence du sacrement, xiii, 2618, 2627-28; — pour la reviviscence de la grâce, 2630-34. — *b)* En particulier : *Baptême :* D. des adultes, ii, 302, 316, 327; cf. conc. de Trente (sess. vi, c. vi; sess. xiv, c. i); vii, 1772; viii, 2176-82 *(passim)*; xii, 1087-90; xiv, 640; xv, 955, 1436, 1827 (*Tables*, 364, 366). — *Confirmation*, iii, 1102-1103. — *Eucharistie :* communion : D. corporelles, 500-03; spirituelles, 503-07; D. pour la communion fréquente, 536-38, 543-52 *(passim)*; — la messe : D. de l'offrant et valeur du sacrifice en général, x, 916-18, 969-70; xiv, 675-78; du célébrant et des fidèles et valeur de la messe, x, 1083-84; et application des fruits aux vivants, 1294-1300; cf. 1302, 1303; et aux défunts, 1303-04. — *Pénitence :* D. au moins nécessaire : l'attrition surnaturelle, impliquant foi, espérance et commencement de charité, xiv, 640; cf. conc. de Trente (sess. vi, c. vi, viii; sess. xiv, c. i, iv); voir *supra*, et xii, 1092-96; cf. 737, 971, 987-90; i, 2244-48. Voir *Contrition* (Pénitence). — *Extrême-onction :* D. des adultes, v, 2019-20; cf. vii, 2279. — *Ordre :* D. morales du sujet (S. Thomas), xi, 1308; — D. canoniques, 1401-02. — *Mariage :* D. des conjoints relativement au contrat, ix, 2184-89. Voir *Mariage.*

3° *Indulgences et sacramentaux.* — D. requises pour le gain des indulgences, vii, 1622-23, 1629 (can. 925), 1631 (can. 931). — Sacramentaux, xiv, 478-79, 481.

DISPOSITIVE (Causalité sacramentelle). — Avant le conc. de Trente; les anciens scolastiques avant S. Thomas, xiv, 578-81 *(passim)*; — S. Thomas (avant la *Somme théologique*), 581-83, cf. 592; — explication de l'expression *dispositive operari*, 585-86, cf. 593; — nuances apportées par Capréolus et Pierre de la Palu, 588; — réfutation par Cajétan, 588; et maintien par Silvestre de Ferrare, 588-89. — Exposé théologique de l'opinion, 621 sq. : deux causalités D. différentes : causalité *physique* D. (Capréolus, P. de la Palu, del Val), 621; — causalité *intentionnelle* (Billot), 622-24; disciples de Billot, 586, 622-23. — Causalité D. et reviviscence des sacrements, xiii, 2625.

DISSECTION DES CADAVRES. — Et la sépulture ecclésiastique, xiv, 1887.

DISSENTERS. — Notice [J. de la Servière], iv, 1440. — Voir *Conformistes, non-conformistes* (*Tables*, 790).

DISSIMULATION. — D. ou simulation : extension du mensonge, à l'égal de l'hypocrisie, vii, 366-67; xv, 2685-86; cf. iv, 225. — Simulation extérieure

d'une religion fausse, toujours coupable, xiii, 678; de la vraie foi, parfois licite, 678-79.

Droit canonique. — La dissimulation, silence observé à l'égard d'une situation en soi répréhensible, peut être parfois admise. Voir, à l'égard d'un mariage nul, xiii, 2575. — C'est une attitude purement négative, le supérieur n'approuvant pas les actes ou les situations contraires au droit, mais « fermant les yeux » provisoirement. « La dissimulation n'est pas à confondre avec l'excuse, ni avec l'épikie..., pas davantage avec la dispense, qui est un acte positif. Faisant argument du dicton : *Qui tacet consentire videtur,* certains auteurs ont prétendu que la dissimulation contenait une *dispense* implicite [cf. *D. T. C.*, xiii, 2575]; en réalité le dicton n'a pas une portée générale; ici, le silence du supérieur est très loin d'équivaloir à une approbation. Enfin, la dissimulation ne peut être assimilée à la tolérance, qui consiste en une sorte d'autorisation que le législateur ou le supérieur accorde un peu malgré lui, à raison des circonstances » (É. Jombart, dans *Catholicisme*, iii, 897). — *D. D. Can.*, iv, 1296-1307 (Ch. Lefebvre).

DISTINCTION. — Quelques définitions précéderont utilement les références au *D. T. C.*

L'opposé de l'unité est la multiplication qui est une collection d'unités distinctes; l'opposé de l'identité est la *distinction*. Si la multiplicité est la négation d'unité, la distinction peut être définie la *négation d'identité.*

Deux classes principales de distinctions doivent être retenues : 1° La distinction *réelle* nie l'identité là où il y a une multiplicité dans les choses elles-mêmes. 2° La distinction *de raison* existe là où la multiplicité des notions répond à une unité réelle dans la chose conçue sous cette multiplicité des notions.

Applications en théologie. — 1° *Distinction réelle.* — *a)* D. thomiste de l'acte et de la puissance, i, 334-36; v, 843-45; xv, 835-39, 843-47; — de l'essence et de l'existence, v, 843-50; xv, 839-43; — de la substance et des accidents, i, 302-03; vii, 408, 425; — de la nature et de la personne, 415-18 (Cajétan), 418-23 (interprétation de Suarez), 423-24 (Capréolus), 424-27 (S. Thomas); — de la relation créée et de son fondement, xiii, 2141-42. — *b)* Application à différentes conceptions théologiques, v, 845-47; — Dieu, acte pur, 845; xv, 647, 834; — êtres corporels (matière et forme), v, 846 (analogies sacramentelles, x, 336-41; xiv, 532, 577); — anges : simplicité de nature, composition d'essence et d'existence, voir *Tables* (158, 159-60); — homme : unité de forme dans le composé humain et identité de l'âme et du principe vital, vi, 562-63, 571; xv, 679-84, 3101-02 (*Tables*, 124); spiritualité de l'âme et D. de l'âme et de ses facultés, 673-76, 913-14 (*Tables*, 124); motion et concours divin, voir *Tables* (761-63). — *c)* Le dogme de l'incarnation : concept philosophique de l'union hypostatique, v, 847; vii, 411-29, 525-29; xv, 924-32. — *d)* Le dogme de la Trinité : thèses thomistes et suaréziennes de la relation subsistante, v, 848; xiii, 2153-65; xv, 894-96.

2° *Distinction de raison.* — *a)* D. de raison ou *virtuelle*, xiii, 2147; — purement logique et sans fondement objectif : D. de raison *raisonnante*, 2147; — fondée dans la réalité, 2147; mais adéquate, parfaite, majeure, ou inadéquate, imparfaite et mineure 2147. — Applications à Dieu : D. entre substance et attributs et entre attributs eux-mêmes, i, 2230, 2234; xv, 863-68. — *b)* D. formelle *ex natura rei* de Scot, iv, 1875-76, 1883-84; v, 845; xiii, 2146-47; xv, 866, 914, 1749-50, 1811. — Le nominalisme et la D. réelle de l'universel et de l'individu concret, xi, 735, 739; cf. 742-45; — critique de la D. scotiste par Occam, 742, 755; — application des principes nominalistes à la Trinité, 755-59, 777, 782; cf. 891-93.

DISTRACTION. — Dans les actes où la responsabilité est engagée, i, 2216-17; — dans l'administration des sacrements, 2219; x, 1779; xiv, 637-38; — dans la récitation du Bréviaire, i, 2219; xi, 960; — dans la prière en général, xiii, 174, 187, et surtout 213-20. — R. Brouillard, dans *Catholicisme*, iii, 898-900.

DITHÉISME. — Voir *Manichéisme.*

DITTELDORF (J.-B.). — Sur la résurrection du Christ, viii, 1223 (bibl.).

DITTON (Humphrey), pasteur et mathématicien anglais (1675-1715). — Cité : i, 1544.

DITTRICH (Fr.). — Sur le cardinal Contarini, iii, 1616 (bibl.); viii, 2161; x, 731, 734, 735; xii, 2095, 2100; xiii, 497; xv, 1419.

DIVINATION. — Étude générale [T. Ortolan], iv, 1441-55. — *a)* Définition et distinctions, 1441-42; x, 1511; xiv, 2794; — classifications, 2791-92; — D. et superstition, xiii, 2311; xiv, 2767-68, 2770, 2788-89, 2796, 2807, 2819; — D. et sort, 2420; — D. et prophétie, iv, 671; xiii, 728; — baguette divinatoire, x, 1570-71. — *b)* Historique, iv, 1442-47; cf. vii, 658; — D. et primitifs, xiii, 2198; — Babylone, iv, 1442-43; x, 1553-54; — Israël, iv, 1443; ix, 1517; xiv, 2803; cf. viii, 1854-55; xiii, 2795-96; — Grèce, iv, 1443; le python de Delphes, xii, 2638; Porphyre, 2557, 2562; — Rome, iv, 1443-45; — temps évangéliques, 1445; cf. xii, 2638; — jusqu'à nos jours, iv, 1445-47; S. Augustin, voir *Tables* (301, 305). — *c)* Prohibition, 1447-50; — législation mosaïque, 1447; — réprobation d'Osée, xi, 1632, 1635-37, 1648-50; — empereurs chrétiens, iv, 1448; xiv, 2764 (loi de Constance); — législation ecclésiastique, iv, 1448-50; cf. ix, 1529; xiii, 1734; xiv, 2822; conciles, iv, 398, 475, 483; *Décrétales*, 484. — *d)* Culpabilité, 1450-53; — grave en raison de relations démoniaques, 1451; cf. 1445; xii, 2641; xiv, 2414, 2701 (Suarez); — culpabilité moindre, 1451-53. — Voir articles connexes : *Magie; Sorcellerie; Superstition; Astrologie* (*Tables*, 287-88).

Sur la divination en Israël : G. Contenau, *La divination chez les Assyriens et les Babyloniens*, Paris, 1940 (bibliographie); dans *D. B.*, ii, 1443-48, art. *Divination* (H. Lesêtre); sur la pythonisse d'Endor, cf. Médebielle, *Les livres des Rois*, dans *La Ste Bible* (Pirot-Clamer), 454 sq.; L. Desnoyers, *Saül et David*, 129, n. 2. Sur l'astrologie : *L'Ami du clergé*, 1937, p. 289-98; art. *Occultisme*, dans *D. A. F. C.*, iii, 1124-43; *Catholicisme*, iii, 905-10.

DIVINIS (Communicatio in). — Voir *Communication* (*Tables*, 647).

DIVINITÉ. — Voir *Dieu; Trinité; Jésus-Christ.* — Divinité païenne, voir *Polythéisme.*

DIVISION. — La D. ou schisme, péché contre la charité, ii, 2264. — Voir *Anarchie* (*Tables*, 146); *Schisme*, et xiv, 1286-88, 1299-1300.

DIVORCE. — Voir *Mariage;* et iv, 1455-78.

DJANACHVILI (G.). — Croyances primitives de la Géorgie, vi, 1243-44.

DJOUBBAI (Mouhammad ibn ʿAbd al Wahhâb), professeur d'Al Achʿâri. — Fixe définitivement le mouʿtazilisme (mahométisme), ix, 1628.

DLUGOSZ (Jean), historien polonais de l'Église (1415-1480). — Notice, xii, 2477.

DMITRIEVSKY (Ivan Ivanovitch). — Notice [A. Palmieri], iv, 1479.

DOBMAYER (Marianus). — Notice [B. Heurtebize], iv, 1479. — Cité : xv, 492.

DOBRESCO (Rizea). — Sur la multiplication des sectes en Roumanie, xiv, 99-100.

DOBRJANSKYJ (Antoine) (1810-1877). — Théologien ruthène : œuvres, xiv, 403.

DOBROSIELSKI (Chrysostome). — Notice [A. Palmieri], iv, 1479.

DOBROTVORSKY (Ivan Mikhaïlovitch). — Notice [A. Palmieri], iv, 1479.

DOBSCHUTZ (Ernst von), historien protestant, première moitié du xxe s. — Écrits cités : sur l'esclavage, art. de la *Realencyklopädie* : *D. T. C.*, v,

518, 519; *Die urchristlichen Gemeinden*, 1902 : 516; — sur le décret gélasien, *Das Decretum Gelasianum...*, dans *T. U.*, XXXVIII-4, 1912, p. 185-202 : VI, 1180; — sur Méthode de Constantinople, *Methodius und die Studiten*, dans *Byzantin. Zeitschrift*, 1909 : X, 1601, 1604, 1605-06. — Sur le symbole des apôtres, *Das Apostolicum in biblisch-theologischer Beleuchtung*, Giessen, 1932 : voir *Tables*, 227. — *Christusbilder, Untersuchungen zur christlichen Legende*, 1899 : I, 68; VII, 954. — Cité : VII, 1342; XIII, 2853; XV, 2182.

DOC (Jean). — Notice [B. Heurtebize], IV, 1480.

DOCÈTES, DOCÉTISME. — Double étude [G. Bareille], IV, 1480-1501.

1° *Les docètes.* — Secte spéciale (?), indiquée dans les *Philosophoumena*, IV, 1480-81; cf. VI, 1437. — Exposé du système : théogonie, IV, 1481; cosmogonie, 1482; christologie, 1482-83; sotériologie, 1483; — emprunt (incomplet) au gnosticisme, 1483-84; VI, 1459-62; VIII, 1249.

2° *Le docétisme.* — *a)* Remarques générales; Erreur fondamentale : l'*humanité* du Christ *simplement apparente*, I, 356, 617; IV, 1480; VII, 446, 463, 1447; VIII, 1248. — Principe de l'erreur : l'explication du mal (dualisme), rendant l'incarnation impossible, IV, 1485; cf. IX, 1686 sq. — Différentes formes, IV, 1486. — Dangers, 1486; VI, 1463; — apollinarisme, I, 1506-07; XV, 255-56; cf. 261, 277 (réfutation par Théodore de Mopsueste); — encratisme, IX, 2080; cf. V, 6; XV, 65-66 (Tatien); — eutychianisme phantasiaste, V, 1595, 1601-03, 1605; — aphthartodocétisme, VI, 1002-07; VIII, 1934-35, 1937 (controverse gaïanite); — négation des prérogatives mariales, IX, 2380-81 (texte de Turmel-Herzog); — monénergisme de Théodore de Pharan, XV, 282; — docétisme attardé au XIe s. (Héribert), VI, 2259. — *b)* Réfutation au temps des apôtres : S. Paul, IV, 1487-88; VI, 1439; VII, 447-48, 1447; VIII, 1149-51, 1248-49; XI, 2452-54; cf. III, 380-81; XV, 1068-69; — S. Jean, IV, 1488; VI, 1440; VII, 446, 449, 464; VIII, 561, 584, 590, 1151, 1241, 1242-44, 1245-46 (Cérinthe); — S. Pierre, IIe épître, VI, 1440; XII, 1776, 1778. — *c)* S. Ignace d'Antioche et le D., IV, 1488-90; VII, 451, 703-04, 707, 1448; VIII, 1247-48; IX, 2350; X, 888, 889, 947, 955. — *d)* Gnosticisme et D. : Simon de Gitton (le magicien), IV, 1487; V, 2423; VI, 1441-42; XIV, 2134; — Saturnin (Satornil), IV, 1490; VI, 1444; XIV, 1211; — Basilide, IV, 1490; cf. II, 471; VI, 1445-46; — Valentin, IV, 1491-92; VI, 1448, 1450, 1452, 1453; XV, 2503, 2515; — Marcion, IV, 1492; VI, 1454-55; VIII, 1249-50; IX, 1687-88, 2021-22; XIII, 1933. — *e)* Les Pères et le D. : S. Irénée, IV, 1493-94; VII, 453-54, 2461-63, 2484; IX, 2350; — Tertullien et Marcion, IV, 1494-96; VIII, 1253-54; IX, 2350; XIII, 1936-37; XV, 154-55; — S. Augustin et le D. des manichéens, IV, 1496-98; I, 2362; VIII, 1153, 1272 (cf. *Tables*, 297). — *f)* Accusation de D. contre certains Pères : Clément d'Alexandrie, IV, 1498-99; III, 141, 161; — Origène, IV, 1499-1501; VII, 453-54; IX, 2350-51; XI, 1539-42, 1566, cf. 1577-78, 1583; — S. Hilaire de Poitiers, VI, 2447-49; — Novatien, XI, 825. — Cité : VII, 464; XI, 1857; XV, 2697, 2938.

DOCILITÉ. — Voir *Obéissance.*

DOCKING (Thomas de). — Notice [J. de la Servière], IV, 1501.

DOCTE IGNORANCE (La). — Voir *Nicolas de Cuse;* et XI, 605, 607.

DOCTEURS. — 1° *Grade suprême d'une faculté* [E. Valton], IV, 1501-09. — *a)* En général : Définition, 1501; — D., licence, baccalauréat, 1502; VI, 1688-90; XV, 2240-41. — Divers doctorats, IV, 1502; XV, 2240-41. — Doctorat et maîtrise, IV, 1502; cf. XV, 623 (S. Thomas), 2234. — Histoire, IV, 1502-03. Voir encore les art. *Grades* et *Universités.* — *b)* D. en théologie ou en droit canonique : Privilèges anciens, 1504-05; — « dignité », exemption d'examens canoniques, 1505; cf. conc. de Trente (sess. VII, *De reform.*, c. XIII), XV, 1441; (sess. XXIV, *De reform.*, c. XII), 1479; — aptitude aux dignités et à l'épiscopat, IV, 1505; cf. III, 615-16; VI, 1690-91; VIII, 1988. — Création des D., IV, 1506; — obligation de la profession de foi, 1506; cf. XIII, 680; XV, 1487; — gratuité de la collation, IV, 1507. — *c)* Liste des D. célèbres ayant un surnom, 1507-09 (la plupart ont un article dans le *D. T. C.*).

2° *Docteur de l'Église* [E. Valton], IV, 1509-10. — Le titre de D. de l'Église, XIV, 976; — leur fête, IX, 382; — leur autorité doctrinale, XII, 1196; XIII, 482; XIV, 176, 1821. — L'auréole des D., I, 2573; — accordée à la Ste Vierge, IX, 2434.

A la liste des docteurs de l'Église, IV, 1509, il faut ajouter : S. Éphrem (Benoît XV, 1920); S. Pierre Canisius (Pie XI, 21 mai 1925); S. Jean de la Croix (24 août 1926); S. Robert Bellarmin (17 sept. 1931); S. Albert le Grand (16 déc. 1931); S. Antoine de Padoue (Pie XII, 19 janv. 1946).

3° *Docteurs dans l'Église primitive.* — Charisme distinct du pouvoir hiérarchique, fonction d'enseignement, XI, 1209, 1220-22, 1223; cf. 1366, 2415, 2416, 2417, 2421; XIII, 148 (didascale = docteur); XV, 1298. — Cités postérieurement : XI, 1225 (*Martyr. Polycarpi*), 1230 (S. Hippolyte), 1345 (Théodore de Bèze), 1351 (conc. de Trente); X, 957. — Cf. *Didachè*, I, 1686; X, 868-69, 881; XII, 1257; Hermas, V, 1667; XI, 1260-61; VI, 2281 (didascale); — rôle du D. près de l'évêque (Origène), XI, 1554; cf. XV, 1270 (didascale). — L'évêque est lui-même D., V, 1712-13.

4° *Les docteurs de la Loi.* — Chez les Juifs, VIII, 1610-13; — et Jésus-Christ, 1182, 1200; cf. X, 1527, 1528, 1530; — et S. Paul (I Tim.), XV, 1049.

5° *Les faux docteurs.* — Signalés dans les Pastorales, X, 1049, 1051, 1052, 1053, 1065-66, 1077, 1087; cf. XII, 1777, 1778, 1886 (faux D. de la gnose); cf. S. Irénée, VII, 708.

6° *Chez les protestants.* — D. = pasteur, II, 1413; cf. XIII, 116, 2089; XV, 3858, 3860 (Zwingli).

DOCTRINAIRES, communauté religieuse fondée par César de Bus (*Tables*, 490) pour l'enseignement de la doctrine chrétienne. — On reprocha à ses membres certaines tendances jansénistes; cf. VIII, 251 (Jabineau). — *Catholicisme*, II, 332; III, 943-44.

DOCTRINE. — Il est impossible d'indiquer toutes les références attachées à ce mot dans le D. T. C. On se reportera surtout aux art. *Dogmatique, Dogme* et *Tradition.* Quelques indications particulières seront cependant utiles.

Réserves doctrinales, XIII, 2442. — Intolérance ou tolérance doctrinales de l'Église, XV, 1209-18. — D. catholique (à des degrés divers), 2681-82. — Censures doctrinales, II, 2101-03 (*Tables*, 569-70); — cf. III, 1108-11 (autorité doctrinale des Congrégations romaines) (*Tables*, 825); XI, 953 (compétence du S.-Office); — autorité doctrinale de l'Église, IV, 2175-2200; — du Souverain pontife, VII, 1695-1707; cf. V, 1731 (*ex cathedra*); — des conciles, III, 664, 666; II, 2105; XV, 1915 (*Tables*, 657, 658). — Immutabilité et progrès doctrinal, IV, 1599-1647; cf. XV, 1341, 1344. — D. révélée et D. rationnelle : conc. du Vatican, *De fide et ratione* (*Tables*, 687-88). — D. abstraite et D. concrète (Laberthonnière), XIII, 1838-42. — « La D. rend raison de tout » (Pascal), XI, 2140.

DOCTRINE DES DOUZE APOTRES. — Voir *Tables*, 222-24.

DÖDERLEIN (Johann-Christoph), théologien luthérien (1745-1792). — Subordinatianisme, arianisme

et nestorianisme, xv, 1785. — Cité : xiii, 933. — Cf. *D. B.*, ii, 1459.

DODON D'HASKE, stigmatisé († 1231). — xiv, 2617.

DODSWORTH (W.), curé de Christ-Church à Londres (1850). — Son attitude dans l'affaire Gorham, xiii, 1370.

DODWELL (Henry), l'aîné. — Notice [J. de la Servière], iv, 1510. — L'âme n'est pas naturellement immortelle, 1511; thèse réfutée par Clarke, iii, 3-4; — sur le nombre des martyrs, iv, 1511; x, 237; — sur S. Irénée, vii, 2402, 2408 (bibl.), 2424 (bibl.), 2498, 2527. — Cité : xiii, 1742.

DODWELL (Henry), le jeune. — Notice [J. de la Servière], iv, 1511.

DOE... — Voir *Dö...*

DOGMATIQUE (Théologie). — Voir *Théologie.*

DOGMATISME. — Par opposition à scepticisme, ii, 2156-57, cf. 2159. — D. et pyrrhonisme (Pascal), xi, 2130, 2171. — D. « insolent » et sources de vie religieuse, xiii, 2254-55. — D. moral moderniste, x, 2020-22; cf. iv, 800-02, 863; xiii, 1882-89 *(passim)*. — D. et humanisme, v, 396.

DOGME. — Étude générale [E. Dublanchy], iv, 1574-1650.

L'art. Dogme étant, de sa nature même, un article concernant pour ainsi dire la majorité des études publiées dans le *D. T. C.*, mais ne les ayant atteint que d'une manière forcément superficielle, il était extrêmement délicat d'en établir les références à ces autres études. Il a donc fallu, pour éviter deux excès opposés — abondance superflue ou indications trop succinctes — prendre un moyen terme : suivre fidèlement les idées générales énoncées par l'auteur et en indiquer les développements principaux épars dans le *D. T. C.* On ne demandera donc aux indications doctrinales qui vont suivre que ce qu'elles ont voulu donner, en attendant que des articles plus spéciaux permettent d'aborder les détails de plus près.

I. Généralités. — 1° *Étymologie.* — Le mot δόγμα : sens général, sens restreint, iv, 1574-75.

2° *Définition.* — 1. *Notion catholique du dogme*, iv, 1575; cf. 527-30, 1590-91. — Révélation surnaturelle, principe du D., 1575; vi, 122-24, 146; xiii, 2581-82, 2950; — complètement ou partiellement explicite (soit implicite), iv, 529, 1575-76; v, 1869-70; — manifestation progressive de l'implicite, iv, 1576; v, 1870-71 (cf. *infra*, Immutabilité, Progrès); — fait connaître des vérités surnaturelles, iv, 1575; vi, 358, 378-83; x, 2587-88; ou des vérités naturelles, devenant accidentellement dogmes, iv, 1575; vi, 258, 382; xiii, 2592, 2607-08. — Connexion avec le donné révélé, iv, 1575-76; cf. i, 1619-20; iv, 526-27; xiii, 2612-16; xv, 1293-1300, 1326-27, 1332-35, 1341, 1342-45.

L'article cite un certain nombre d'exemples : on se contente ici des références utiles; d'autres interviendront plus loin, à l'occasion du progrès dogmatique.

Exemples cités : génération du Verbe, v, 2469-74; xv, 2640, 2664-70; — incarnation, vii, 438 (union hypostatique), 1460-62 (incarnation); viii, 1246-71 (Jésus-Christ); — primauté de Pierre et infaillibilité du pape, xiii, 251-62; cf. vii, 1639 sq.; — maternité divine, sainteté, immaculée conception de Marie, ix, 2340-57, 2359-62, 2413-21; vii, 871-72, 1204-09.

Proposition de l'Église, nécessaire au D., iv, 526, 1576, 1596-97, 2196; vi, 122, 163-71; — D. et hérésie, ii, 2105, 2106; v, 1869; vi, 2211, 2214-15.

2. *Doctrines n'appartenant pas au dogme*, iv, 1576-79. — *a)* Vérités non révélées, mais définies par l'Église, 1576-77; — faits dogmatiques, conclusions théologiques, 2159, 2184, 2186-91; xv, 2682; cf. 477-83. — *b)* Décisions doctrinales des Congrégations romaines (*Tables*, 825, 7°, 8°). — *c)* Révélations privées, même approuvées par l'Église, vi, 145-46, 147-50; xii, 1302; xiv, 1257-59. — *d)* Conceptions philosophiques ayant exercé une influence sur la formation du D., iv, 1577-78.

Exemples cités : essence, personne, nature, dans l'exposé des mystères de la Trinité et de l'incarnation, cf. v, 838, 842; i, 1796 (*Tables*, 256, 357-58); vii, 369-85, 385-91; — substance et accidents, dans l'exposé de l'eucharistie, v, 1305-10, 1320-26, 1346-50 (conc. de Trente : transsubstantiation); cf. *Eucharistiques* (Accidents), et surtout v, 1399-1413, § IV, *Wiclif et le conc. de Constance* (cf. *Tables*, 708); — matière, forme, cause instrumentale dans l'explication des sacrements, x, 336-41; xiv, 557-614, surtout 606-13 (conc. de Trente); — forme du corps humain, vi, 546 sq. (*Tables*, 130). — On consultera spécialement *Aristotélisme* (254-56); *Augustinisme* (314); Platonisme des Pères, xii, 2322-90.

3. *Utilité du dogme pour l'apologétique*, iv, 1578; cf. xiii, 1648-49. Voir multiples applications, *Apologétique* (197-98).

4. *Distinction entre dogme et doctrine*, iv, 1579; cf. théologie et D., xv, 480-83.

II. Valeur objective du dogme. — 1° *Concept catholique de cette valeur objective*, iv, 1579-82. — *a)* Certitude apportée par la révélation, vi, 123; xiii, 2382; infirmant les positions rationalistes, 2591-92; cf. ii, 2166; vi, 387-93; x, 2594; xiii, 1645 (voir *Tables*, 573, Certitude et foi). — *b)* Connaissance imparfaite des réalités divines : non-évidence des vérités révélées, vi, 417-21, 439; x, 2594-97, 2598-99; — impuissance de la raison à concevoir les perfections divines, i, 2224; iv, 920-21; xiii, 1647; voir *Éminence* (Méthode d'), et iv, 2420-30; *Dieu*, incompréhensibilité (*Tables*, 973, 981, 982). — *c)* Connaissance ni fausse, ni purement négative, mais analogique, 1580-82; voir *Analogie* (145-46).

2° *Systèmes opposés à la valeur objective du dogme*, iv, 1582-86. — *a)* Subjectivisme protestant, 1582-83; — Schleiermacher, 1263; v, 1832, 1833, 1852; vi, 102; xiii, 858-59, 1762; — A. Ritschl, 859-62; — A. Sabatier, v, 1832, 1834, 1851; x, 2019 (cité avec P. Sabatier). — Voir d'autres noms à Expérience religieuse, v, 1832, 1833; à Foi, vi, 100-06; à Protestantisme, xiii, 862-63. — *b)* Modernisme, viii, 1383; — Loisy, iv, 1583-84; vi, 106, 125-26, 131-32, 146; x, 2022-24, 2026, 2030-31; xii, 1492; — Tyrrell, vi, 124, 128, 130, 144; x, 2024-26, 2027, 2036; xii, 1492; voir xv, 2018-20. — *c)* Semi-modernisme : dogmatisme moral de Laberthonnière, iv, 1584; x, 2020-21; xiii, 1881-82; cf. *Dogmatisme.* — Pragmatisme d'É. Le Roy, iv, 1584-86; v, 1842; x, 2021-22, 2032-33; xii, 1472-73.

III. Preuves de la valeur objective du dogme. — 1° *Nouveau Testament.* — *a)* Évangile, iv, 1586-87; cf. 526-30, 2117, 2175-77. — *b)* Enseignement de et sur Jésus-Christ, viii, 1205-13; — réalité de sa résurrection, 1213-23; — foi de l'Église naissante, 1224; cf. v, 2397-99. — *c)* Enseignement de S. Paul : concept de la foi et réalité des vérités crues (Hebr., xi, 1 sq.), iv, 1587; vi, 85-88 *(passim)*; — le Christ, enseigné par S. Paul, viii, 1231-41; cf. vi, 2103-05. Voir *Paul* (Saint). — *d)* Réalisme de l'enseignement de S. Jean, v, 2395-97, 2304-06; viii, 567-77, 1241-46.

2° *Tradition.* — 1. *Tradition primitive.* — Insistance des Pères (iie et iiie s.) à affirmer la valeur de l'enseignement chrétien : S. Ignace d'Antioche, vii, 703-09; — S. Irénée, voir son article, surtout 2410-14, 2423-24, 2438-40; — Tertullien, voir son article, surtout xv, 140-47; — Clément d'Alexandrie, iii, 153 (VIIe stromate), 167 (Église et tradition), 182 (crédibilité de la doctrine chrétienne); — Origène, xi, 1516-17 (préface du *De principiis*), 1560-63 (apologie).

On pourrait aussi invoquer d'autres « règles de foi » primitives des anciens auteurs, xiv, 2925 (cf. Hahn, *Bibliothek der Symbole*, Breslau, 1897, p. 1-21). — Voir

Aristide *(Apologie)*, I, 1865-66; — S. Justin *(Apologia I)*, VIII, 2234, surtout 2250-53 (la règle de foi); — S. Hippolyte, VI, 2505-06 (synthèse de son enseignement); — Novatien, XI, 821-22; — S. Cyprien, III, 2466-70, surtout 2467 (l'Église); — Victorin de Pettau, XV, 2886 *(mensura fidei)*; — Alexandre d'Alexandrie, I, 765; — Aphraate, 1459-63.

2. *Du IVe au VIe s.* — *a)* Définitions des premiers conciles. — Le « consubstantiel » de Nicée, I, 1726; III, 1605-13; XI, 405-07 (*Tables*, 659); — divinité du S.-Esprit à Constantinople (381), III, 1229 (sur le symbole dit de Nicée-Constantinople, XIV, 2929, 2932-33); — autres conciles sur la divinité du S.-Esprit, V, 756-58 (*Tables*, 660); — la « théotokos » et l'unité de personne dans le Christ, IX, 2354; cf. V, 142, 148; III, 2498; VII, 471-77 (*Tables*, 664); — dualité des natures à Chalcédoine, II, 2194-95 (*Tables*, 661-62).

On pourrait également citer tous les autres conciles qui, dans leurs décrets dogmatiques, entendent imposer aux fidèles une vérité dont la valeur objective ne peut être mise en doute (cf. *Tables*, 657, autorité des conciles œcuméniques).

b) Catéchèses, II, 1877-95; — *Catéchèses* de S. Cyrille de Jérusalem, IV, 1589; III, 2533-35, 2537-39, 2543-76 (doctrine des *Catéchèses*); cf. V, 1143; — de S. Augustin, IV, 1589; I, 2305 *(De catechizandis rudibus)*, 2302 *(De fide et symbolo)*. Voir *Catéchèses* (549-50).

c) Traditio et *redditio symboli*, IV, 1589-1590; cf. I, 1662, 1671-73; III, 2139; VIII, 1247, 2090; XIV, 2926-28; XV, 2577.

3. *Du VIe s. à nos jours.* — *a)* Jusqu'au XIIe s., IV, 1590; cf. catéchèses du VIIe au XIIe s., II, 1896-99. — Le D. et le relativisme de Scot Érigène, V, 425-26, 432. — *b)* Du XIIe au début du XVIe s., IV, 1590; — catéchismes, II, 1899-1907; — D. et scolastique, XIV, 1698-1709; cf. XV, 379-92 (S. Thomas). — D. rationnellement indémontrable : Abélard, I, 45; — S. Anselme, 1343; — Hugues de Saint-Victor, VII, 267-68; — Richard de Saint-Victor, XIII, 2591-93; — Guillaume d'Auvergne, III, 2266; — Alexandre de Halès, 2266-67; — Albert le Grand, 2268; — S. Thomas, XV, 849-50; — Raymond Lulle, III, 2278-2279 (condamnation des propositions 96 sq.); cf. IX, 1124-26, 1136-37; — Duns Scot, IV, 1882. — *c)* Au XVIe s. contre le protestantisme naissant, 1590-91; cf. XIII, 2025-27; — doctrine du conc. de Trente, IV, 1590-91; cf. VIII, 2178 (texte); XV, 2935; VI, 2106. — *d)* Le D. défendu contre le rationalisme, IV, 1591; — Grégoire XVI contre Hermès, VI, 1833-35, 2300-02; XIV, 1851-52; — Pie IX contre les hermésiens, VI, 2302-03; contre Günther et les günthériens, 1992-93; XIV, 1852-53; et Froschammer, 1854. — Conc. du Vatican : foi et raison (*Tables*, 687-88). — *Syllabus :* sur le dogme (prop. 9, 22), XIV, 2893, 2896.

3° *Objections et réponses*, IV, 1591-96. — *a)* La conception intellectualiste du D. et les intelligences moins favorisées, 1591-92; — obligation minima de la connaissance du D., VI, 513-14; et références indiquées, VII, 1798-1805 (explication de Hebr., XI, 6). — *b)* Une conception intellectualiste est inférieure à la charité, IV, 1592; — la charité implique la connaissance préalable, II, 2218, 2235, 2252. — *c)* Une conception intellectualiste prépare des outrances rationnelles, IV, 1592-93; — D. et conclusions théologiques (*Tables*, 751; cf. 917, n. 5); — notion de la scolastique, XIV, 1691; — appréciation, XV, 407-10. — *d)* Une conception intellectualiste est sans influence pratique, IV, 1593-94; — spéculative ou pratique, XV, 400-01; — mystique et affective, 423-24; — dogme et morale, 424-26; — méthode scolastique et morale, X, 2413-20. — *e)* La conception intellectualiste et le rôle de la volonté, IV, 1595-96; cf. III, 2220-23 (suppléances morales), 2206, 2209, 2386; VI, 184 (rôle de la volonté) (*Tables*, 854), 1837-41 (expérience religieuse, facteur subordonné de connaissance).

IV. SOURCES THÉOLOGIQUES DU DOGME. — 1° *Écriture.* — Source du D. : conditions, IV, 1596-98. — Voir *Écriture sainte.*

2° *Tradition.* — Source du D. : conditions, IV, 1598-99. — Voir *Tradition.*

V. IMMUTABILITÉ SUBSTANTIELLE DES DOGMES CHRÉTIENS. — 1° *Écriture.* — *a)* Évangile, IV, 1599-1600. — Mission d'enseignement des apôtres, I, 1651-53; IV, 2118-19, 2175-77; cf. V, 686; — le dépôt de la révélation clos avec les apôtres, I, 1656; cf. XV, 193. — Applications, XIV, 2555; XV, 1348, 1349. — *b)* S. Paul, IV, 2177; spécialement Col. (I, 8), VI, 1037; I Tim. (I, 13), XI, 2470, 2476; XV, 1064, 1254-56; Eph. (IV, 1-16), IV, 2118; V, 185-86.

2° *Enseignement traditionnel*, IV, 1600-02.

1. *Dans les quatre premiers s.* — Enseignement des Pères sur l'obligation de tenir la doctrine du Christ publiée par les apôtres, IV, 1600-01. — Auteurs cités : S. Ignace d'Antioche, VII, 708, 711; XV, 1259; — S. Irénée, VII, 2411-14, 2421, 2424, 2426-28, 2438-40; XV, 1262-65; — Tertullien, 140-42, 143-47, 1265-68; — Clément d'Alexandrie, III, 153, 167; XV, 1268-69; — Origène, XI, 1509-11; XV, 1269-71. — Autres Pères cités à l'art. TRADITION, 1256-73, *passim;* spécialement S. Justin, 1260-61; cf. VIII, 2250-53.

2. *Du IVe au VIe s.* — *a)* Les nouvelles définitions sont rattachées à l'enseignement apostolique (Écriture ou tradition), IV, 1601 : Nicée (325), I, 1795, 1796; XI, 405-06; — Antioche (341), deuxième formule, I, 1810; — Éphèse, V, 148; cf. explication de la formule, 2322-27; — Chalcédoine (451), III, 2194-95; XV, 1303; — IIe conc. d'Orange (529), 1304; cf. XI, 1100; — IIe conc. de Constantinople (553), XV, 1304. — *b)* Pères cités à l'art. *Tradition : a. grecs :* Eusèbe de Césarée, 1279; — S. Athanase, I, 2166-67, 2172, 2173, 2176; XV, 1277, 1280; — Didyme l'Aveugle, 1281; — S. Cyrille de Jérusalem, 1281; III, 2542-43; — S. Basile, II, 451; XV, 1282-83; — S. Grégoire de Nazianze, 1283; — S. Grégoire de Nysse, 1284; — S. Épiphane, 1284; — S. Jean Chrysostome, 1285; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2502; XV, 1286-87; — Théodoret, 1288; cf. 317; — Léonce de Byzance, IX, 423-24; XV, 1288-89; — Maxime le Confesseur, 1289; — S. Jean Damascène, VIII, 715; XV, 1289-90; — *b. latins :* S. Hilaire, VI, 2414; XV, 1291; — S. Ambroise, I, 948; XV, 1291; — S. Jérôme, VIII, 976-77; XV, 1292; — S. Augustin, I, 2340-41; XV, 1292-93, 1295; — S. Vincent de Lérins, 1296-97, 3049-51. — Voir aussi les papes S. Damase, S. Sirice, S. Sixte, III, 1301, 1303; S. Léon, 1303; IX, 282.

3. *Aux époques récentes.* — Contre les protestants, conc. de Trente, IV, 1601, 1640; cf. II, 1604; XV, 1311-12, 1348; — Pie IX contre Hermès, encycl. *Qui pluribus*, IV, 1620; VI, 2293-94, 2302-03; XIV, 1852; XV, 1802 (texte); — *Syllabus* (prop. 5), IV, 1639; XIV, 2891-92; XV, 1802; — conc. du Vatican (sess. III, c. IV et can. 3), IV, 1176, 1602, 1603, 1604, 1637, 1640; V, 1863, 1869; VI, 133 (texte); XV, 1343, 1349, 1802 (texte), 3053 (voir *Tables*, 688); — décret *Lamentabili* (prop. 21, 54, 64), IV, 1601; VI, 146; VII, 564 (prop. 21); IV, 1620 (prop. 54); XIII, 1991 (prop. 64); cf. IV, 1586; — encycl. *Pascendi*, 1602, 1620, 1638-39; X, 2033; XV, 1802.

4. *Révélations privées et immutabilité du dogme*, IV, 1602; VI, 145-50; cf. III, 293; XII, 1302-03.

3° *Immutabilité dogmatique substantielle.* — 1. *Quant au sens à attribuer au dogme*, IV, 1602-03;

— conséquence de l'infaillibilité de l'Église par rapport au donné révélé : conc. du Vatican, sess. III, c. IV, cf. *supra;* sess. IV, c. IV (*Tables*, 688). — Erreur des semi-rationalistes (Hermès et Günther), cf. *supra.* — Relations du D. immuable et de la liberté scientifique, 1603 : *a)* sciences subordonnées à la direction du D. : Pie IX, lettres *Tuas libenter*, 1603; *Syllabus* (prop. 14; cf. 9, 10, 11), XIV, 2893-94; voir RAISON, XIII, 1647-48; SCIENCE, XIV, 1597; — conc. du Vatican (sess. III, c. IV), IV, 1603, 1637; IX, 694; XIII, 1648; XIV, 1597; cf. *supra;* — Léon XIII, encycl. *Libertas*, IX, 341, 685-89, 691-92, 697-98; — réprobation d'une critique indépendante, III, 2331-32; IV, 1538; X, 2033; XII, 1492, 1730; — *b)* et cependant autonomie de la science dans sa sphère, IV, 1603; — Léon XIII, encycl. *Providentissimus Deus*, IX, 354; cf. 694-95; XII, 1492; XIII, 1648; XIV, 1597-98.

2. *Quant aux formules.* — *a)* En droit, perfectibilité des formules, IV, 1603-04. — *b)* En fait, perfectionnement réalisé sans nuire à l'immutabilité substantielle du D., 1604-06. — Exemples : *a.* termes *substantia, natura, persona*, voir HYPOSTASE, Dans les formules trinitaires, VII, 369-85; Dans les questions christologiques, 385-96; — *b.* terme *satisfactio*, XIV, 1135-52; — *c.* terminologie sacramentaire : efficacité du sacrement, *opus operatum* et *opus operans*, 498-527, 577-614 *(passim)*, 626-27, 634; XI, 1084-87; — éléments constitutifs du sacrement, *materia* et *forma*, XIV, 519-23 (S. Augustin), 525-31 (école augustinienne), 531-36 (analyse); cf. 624, 631-33 *(res et sacramentum);* X, 335-55 (matière et forme); — mot *character*, II, 1698-1703; XIV, 631-33; — le mot *transsubstantiatio*, V, 1287-93 (Pierre Comestor corrigeant Hildebert, 1288); cf. IX, 1386; V, 1346-50.

VI. PROGRÈS ACCIDENTEL. — 1° *Fait historique du progrès*, IV, 1607-11; cf. VI, 160.

1. *De la fin de la période apostolique au IVe s.*, IV, 1607-09. — *a)* Progrès s'affirmant d'une façon *négative* dans la réprobation des premières hérésies : gnosticisme, VI, 1434-67; cf. II, 465-75 (Basilide), 1800-03 (Carpocrate), 2138 (Cerdon); VI, 2198-2205 (Héracléon); XIV, 1210-11 (Satornil), 2130-40 (Simon le magicien); XV, 2497-2519 (Valentin et disciples); — montanisme, X, 2355-70; — monarchianisme, 2193-2209; cf. XII, 46-54 (Paul de Samosate); — pratique abusive de la rebaptisation (*Tables*, 360-61). — *b)* Caractère *positif* dans la manifestation de pratiques supposant la croyance au D., IV, 1607-08 : *a.* administration de chacun des sacrements : baptême (*Tables*, 358-59); — confirmation (*Tables*, 780-81); — eucharistie, V, 1121-39; — pénitence, XII, 756-89; — extrême-onction, V, 1931-52; — ordre, XI, 1244-46; — mariage, IX, 2101-09; — sacrements, XIV, 498-519; — *b.* soumission à l'évêque de Rome (primauté, infaillibilité, soumission à l'Église), XIII, 266-73; VII, 1655-65; V, 2119-26; cf. XV, 2179-98; — *c.* offrande du sacrifice eucharistique pour les défunts, X, 932 (Tertullien); XIII, 1197-98, 1204-12 (suffrages en Orient), 1230-37 (en Occident); — *d.* culte de la Vierge et des saints, IX, 2439-47; XIV, 886-905; — *e.* adhésion à la foi chrétienne par le symbole baptismal *(traditio, redditio symboli)*, cf. *supra*, § III, 2°. — *c)* Travail préparatoire aux définitions ultérieures, IV, 1608 : *a.* argument de tradition : chez S. Irénée, VII, 2423-24; XV, 1262-65; — Tertullien, 145, 1265-67; — Origène, XI, 1509-11; XV, 1269-71; cf. 1256-76 *(passim);* — *b.* unité de l'Église et primauté du pape : S. Ignace, VII, 708-09; — S. Irénée, 2430-42; — Tertullien, XV, 140-43; — Clément d'Alexandrie, III, 167-68; — Origène, XI, 1509-11; — S. Cyprien, III, 2467-68; — *c.* progrès dans les affirmations relatives aux sacrements de baptême, d'eucharistie et de pénitence, IV, 1608-09; — baptême : S. Justin, VIII, 2270; S. Cyprien, III, 2460, 2466; — eucharistie : S. Justin, VIII, 2271-75; S. Cyprien, V, 1133-35; X, 935-47; Tertullien, XV, 158-59; — pénitence : Tertullien, 160-63; S. Cyprien (*Tables*, 891).

2. *Du IVe au XIIe s.* — Époque caractérisée par des définitions nouvelles, IV, 1609. — Particulièrement grâce et péché originel : conc. de Milève (402), X, 1752-53; Carthage (418) (*Tables*, 703); — *Indiculus gratiæ* de S. Célestin et décisions du IIe conc. d'Orange (529), II, 2053-59; XI, 1093-1103; — primauté et infaillibilité du pape : Hormisdas, VII, 164-65, cf. 1166; XIII, 290; Nicolas Ier, XI, 506-26; cf. VII, 1669-70; XIII, 299; Léon IX, IX, 326; X, 1684-85; cf. VII, 1669; — unité de l'âme humaine : VIIIe conc. œcuménique, VIII, 1299; cf. I, 1027; — création de l'âme humaine par Dieu (symbole de Léon IX), XV, 1351; — définitions contre l'origénisme, XI, 1574-88; — contre le priscillianisme (conc. de Braga, 563) (*Tables*, 699); — contre le monothélisme (*Tables*, 664-65, 717); — contre les iconoclastes (*Tables*, 665-66); — contre l'adoptianisme (*Tables*, 38; cf. 714 [conc. de Francfort], 690 [Aix-la-Chapelle, de 798], 737 [Rome, de 799]).

3. *Du XIIe au XVIe s.*, IV, 1609-10. — Nouvelles définitions : procession du S.-Esprit (*Tables*, 671) (IIe conc. de Lyon); — l'entrée des élus dans la vision béatifique (Benoît XII) (*Tables*, 417); — présence réelle, transsubstantiation, nécessité d'appartenir à l'Église, rite et nécessité du baptême (IVe conc. du Latran) (*Tables*, 669); — âme, forme du corps; rite, nécessité et effets du baptême (conc. de Vienne) (*Tables*, 672); — décret d'Eugène IV *ad Armenos* sur les sacrements; primauté du pape; nécessité d'appartenir à l'Église; forme de l'eucharistie, etc. (conc. de Florence) (*Tables*, 672-73); — décisions doctrinales du conc. de Constance (*Tables*, 708).

4. *Du XVIe au XXe s.*, IV, 1610. — Intervention de l'Église contre les erreurs protestantes (conc. de Trente) (*Tables*, 675-85, *passim*); — contre Baïus (*Tables*, 352-53); — contre le jansénisme : condamnation des cinq propositions (Innocent X), VIII, 474-96; des erreurs de Quesnel (Clément XI), XV, 2078-2125; et du synode de Pistoie (Pie VI) (*Tables*, 730-31). — Enseignements sur les relations de la raison et de la foi (Grégoire XVI et Pie IX), XIII, 1645-49; — définition de l'Immaculée Conception (Pie IX), VII, 845-48; — de l'infaillibilité pontificale (conc. du Vatican) (*Tables*, 688). — Enseignements sur le mariage chrétien; mariage et contrat (Pie IX et Léon XIII), IX, 2279-82; cf. *Syllabus* (prop. 66), XIV, 2906; — origine du pouvoir civil (Léon XIII), XV, 1958; (Pie X), 1959; — relations de l'Église et de l'État, IV, 2219.

On pourrait ajouter, de Pie XII, définition de l'assomption de Marie (*Tables*, 282-83); — décisions du même sur la matière et la forme du sacrement de l'ordre (*Tables*, 960); voir aussi *Ordre;* — sur le ministre de la confirmation (*Tables*, 787-88).

2° *Occasions et facteurs immédiats du progrès.* — 1. *Influence occasionnelle des hérésies*, IV, 1611-14 : hérésies du monarchianisme, X, 2193; XV, 1629; de l'adoptianisme (subordinatianisme), 1626 (cf. *Tables*, 38); aboutissent à l'ὁμοούσιος de Nicée, I, 1796 (cf. *Tables*, 256-58, 659); — hérésie pélagienne, 2381-83; XII, 683-85; aboutissant à la doctrine catholique, promulguée par S. Augustin, I, 2384-98; et sanctionnée au conc. de Carthage, 2384; X, 1753-58 (*Tables*, 703); — hérésie semi-pélagienne, XIV, 1796-1840; amenant la définition d'Orange sur la

nécessité de la grâce, 1841-48; cf. XI, 1087-1103 (*Tables*, 724-26); — erreur des rebaptisants, et controverses aboutissant à la doctrine du caractère sacramentel et de l'*ex opere operato* (*Tables*, 360-61; cf. 673, décret *Pro Armenis;* et 678, conc. de Trente); — erreurs protestantes provoquant les définitions du conc. de Trente (*Tables*, 675-85). — Conditionnement de cette influence occasionnelle, IV, 1613-14.

2. *Influence occasionnelle des controverses entre catholiques*, IV, 1614-18; — controverse relative au nombre des sacrements, XIV, 544-54; aboutissant à la consécration du nombre septénaire, 551-53 (IIe conc. de Lyon, conc. de Florence), 556-57 (conc. de Trente) (cf. *Tables*, 671, 673, 678); — controverse sur la nature du caractère sacramentel, II, 1698-1702; cf. XIV, 631; mais accord aux conc. de Florence et de Trente (*Tables*, 673, 678); — controverse sur l'intention pour l'administration valide des sacrements, et conclusions du conc. de Trente et d'Alexandre VIII, VII, 2271-79; cf. XIV, 637, 638-39; I, 761; — controverse sur l'absolution des péchés dans la pénitence : pouvoir déclaratif ou effectif?, I, 171-77; XII, 938-43, 953-73 *(passim);* déjà virtuellement dirimée par S. Thomas, 973-74; qui prépare la solution au conc. de Trente, 1092-96; cf. controverse attritioniste, I, 2258-62 (Alexandre VII, *Tables*, 74); — controverse sur l'Immaculée Conception, VII, 995-1108; progrès vers le dogme, 1108-15 (conc. de Bâle), 1120 (Sixte IV), 1166 (conc. de Trente), 1169 (S. Pie V), 1173 (Alexandre VII), 1185 (Clément XI); et définition (Pie IX), 1204-09. — Conditionnement de cette influence, IV, 1617-18.

3. *Influence occasionnelle d'une étude approfondie du dogme*, IV, 1618-19. — Deux exemples : la règle formulée par S. Vincent de Lérins, XV, 1296-98, 3049-54; — la rédemption satisfactoire de S. Anselme, XIII, 1942-44; cf. I, 1338-39.

4. *Facteurs immédiats du progrès*, IV, 1619-23.

a) Facteur préparatoire : le travail des Pères et des théologiens, IV, 1619-20; cf. XII, 1198-99; XV, 1298-99 (les Pères), 476, 480-81 (les théologiens). — Erreur opposée : l'évolutionnisme dans l'essence du dogme, IV, 1620; cf. *supra*, § V, 3°, Immutabilité dogmatique substantielle. — Explication des divergences accidentelles, 1620-21; — influence des idées philosophiques : aristotélisme (*Tables*, 255-58); platonisme, XII, 2322-92 (*Tables*, 298-99, S. Augustin; 981, Dieu; 986, philosophie arabe); — dispositions personnelles des auteurs; exemples : S. Augustin, parfois excessif (*Tables*, 298); cf. I, 2524-26; XII, 2897-2901; Clément d'Alexandrie : allégorisme exagéré, III, 140 (*Tables*, 629).

On complétera par les remarques de Billot concernant les imperfections de forme, les exposés moins exacts, les locutions défectueuses aux premiers stades du développement du D., XV, 1344-45; cf. 1210-11.

b) Facteur constitutif : le magistère de l'Église, IV, 1621-23; cf. 2175 sq.; XV, 466, 1348 (thèse VI). — Rapport du magistère et de la foi, VI, 163-71; cf. XV, 2681. — Influence d'une définition sur des définitions ultérieures, IV, 1622; — exemple de l'inspiration (conc. de Trente et conc. du Vatican), II, 1593 sq.; VII, 2152-57; — rappel des dogmes fondamentaux dans la définition de l'Immaculée Conception, VII, 1199. — Tolérance des opinions libres, XV, 1211.

3° *Lois présidant au développement*. — Aucune loi proprement dite, mais simples indications, causes ou occasions du progrès, IV, 1623. Cf. *supra*, 2°.

4° *Indications historiques*. — 1. *Des temps apostoliques au XIIe s.*, IV, 1624-25. — *a)* Témoignages *implicites* de la tradition primitive, 1624; cf. XV, 1256-63, notamment 1258 *(Ia Clementis)*, 1259 (Pseudo-Barnabé, S. Ignace), 1260-61 (S. Justin). — *b)* Témoignages *plus explicites*, 1263 (S. Irénée); 1266 (Tertullien), cf. 145; 1268-69 (Clément d'Alexandrie), cf. 1275; 1269-71 (Origène), cf. 1275; 1271-72 (S. Cyprien). — *c)* Témoignages *explicites*, 1279 (Eusèbe de Césarée), 1280-81 (S. Athanase), 1281-84 (S. Cyrille de Jérusalem, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze), 1286-87 (S. Cyrille d'Alexandrie); — S. Augustin, 1277, 1292-96; — S. Vincent de Lérins, 1296-98, 3049-54. — Cf. conclusion, 1277, 1298-1300.

2. *Du XIIe au XVIe s.*, IV, 1626-27. — *a)* Indication d'un progrès dogmatique : S. Thomas, XV, 751, 1307-08, 1758; S. Bonaventure, 1307; Gabriel Biel, II, 818-19. — *b)* Progrès dogmatique dans les concepts eux-mêmes : Turrecremata, IV, 1626; XV, 1236. — Sur les conclusions théologiques susceptibles d'être définies, 477-80.

3. *Du XVIe au XIXe s.* — *a)* XVIe s. : Cajétan, Melchior Cano, IV, 1627-29; cf. IX, 725-28; XV, 1322; — voir également 1321-23 (Driedo, Perez de Ayala, Tolet, Stapleton, Vasquez). — *b)* XVIIe s. : Grégoire de Valencia, Bañez (cf. XV, 1323), Suarez (cf. 1323), Sylvius, De Lugo, Bossuet (cf. 1325-27, 1293-94), IV, 1627-29. — Autres auteurs : Bellarmin, XV, 1324; les frères Wallenbourg, 1325; du Perron, 1327. — *c)* XVIIIe s. : Henno, Frassen, Billuart (cf. XV, 1328), Gotti (cf. 1328), IV, 1629. — Autres auteurs : Mayr, Antoine, Kilber, XV, 1327-29, 1359. — *d)* XIXe s. : Drey, 1331; Möhler, IV, 1629-30; X, 2058-59; XV, 1332-35; Newman, IV, 1630-36; — théologiens postérieurs, 1637; cf. Franzelin, XV, 1336-39; Chr. Pesch, J. Pohle, de Groot, Mazzella, Schultes, Dieckmann, Muncunill, etc., 1339-41; — Bainvel, 1341-42; — Billot, 1342-45; — Deneffe, 1345-46; — Ranft, 1346.

4. *Erreurs réprouvées, se rattachant au progrès substantiel du dogme*, IV, 1637-39; — Gunther (cf. *supra*, § V, 3°, Immutabilité dogmatique substantielle); — Loisy, 1637-38 (cf. *supra*, § II, 2°, Systèmes opposés à la valeur objective du D.); — É. Le Roy, 1638 (cf. *supra*, *ibid.*, Pragmatisme). — Condamnation dans l'encyclique *Pascendi* et le décret *Lamentabili*, 1638-39.

5° *Conclusions*. — *a)* Conclusions générales : aucun document, aucun témoignage, aucune preuve en faveur du développement substantiel du D.; — aucune influence de systèmes philosophiques en faveur d'un tel développement; — aucune loi universelle présidant aux développements dogmatiques; — le progrès dogmatique s'explique par un simple perfectionnement des formules ou une explication des concepts, IV, 1639-42. — *b)* Applications diverses : D. de la rédemption, transsubstantiation, sacrements, primauté pontificale, 1642-43. — *c)* Valeur des preuves : Écriture, tradition, pratique traditionnelle, universelle, constante (exemples), 1643-46. — *d)* Le témoignage formel de la tradition ne saurait être infirmé par quelques imprécisions ou inexactitudes de langage chez tel ou tel Père, 1646. — *e)* Révélation implicite et progrès dogmatique, 1646-47. — *f)* Conclusions relatives à l'histoire des D., 1647-50; voir *Théologie*.

Voir, dans *Apologétique*, Bloud et Gay, éd. de 1948, IIe part., V, F. Vernet, *La doctrine de l'Église* (stabilité et progrès), 515-52; IIIe part., IV, W. Goossens, *Le D. catholique;* V, R. Draguet, *L'évolution des D.*, 1059-1122; H. Pinard de la Boullaye, *Dogme*, dans *D.A.F.C.;* F. Marin-Sola, *L'évolution homogène du D. catholique*, 2 vol., Fribourg (Suisse), 1924; L. de Grandmaison, *Le D. chrétien, sa nature, ses formules, son développement*, Paris, 1928; I. F. de Groot, *Conspectus historiæ dogmatum*, 2 vol., Rome, 1931; plusieurs chapitres excellents dans *L'Église est une, Hommage à Moehler*, Paris. 1939; R.

Draguet, *Hist. du D. catholique*, Paris, 1947; H. de Lubac, *Le problème du développement du D.*, dans *Recherches*, 1948, I, p. 130-60; A. Liégé, *Dogme*, dans *Catholicisme; Aux sources de la foi chrétienne*, dans *Initiation théologique*, Paris, 1952, p. 18-46; *Lo sviluppo del dogma secondo la dottrina cattolica*, Rome, 1953 (M. Flick, *Il problema dello sviluppo del dogma nella teologia contemporanea;* B. Spiazzi, *Rivelazione compiuta con la morte degli Apostoli;* G. Rambaldi, *Immutabilità del dogma e delle formule dogmatiche;* A. Bea, *Il progresso nell'interpretazione della Sacra Scrittura;* C. Balic, *Il senso cristiano e il progresso del dogma;* G. Filograssi, *Tradizione divio-apostolica e magistero;* Ed. Dhanis, *Révélation explicite et implicite;* Ch. Boyer, *Relazione tra il progresso filosofico, teologico, dogmatico*).

DOL. — Voir *Fraude*.

DOLBANI (Jean), moine jacobite. — Ses écrits sur l'intercession des saints, XIV, 3045.

DOLERA ou **DE OLERA** (Clément), dit *Monilianus*. — Notice [P. Édouard d'Alençon], IV, 1650.

DOLET (Étienne), humaniste du XVIe s. (1509-1546). — XIII, 1707; cité : 1703, 1718. — D. et Hervet, VI, 2316. — L'inquisiteur Ory et D., XI, 1626-27. — H.-M. Féret, dans *Catholicisme*, III, 970-72.

DÖLGER (François-Joseph), professeur à Bonn. — S'est spécialisé dans l'étude de l'antiquité chrétienne. Son ouvrage le plus connu est ΙΧΘΥΣ, I, *Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit*, Rome, 1910; II, *Der heilige Fisch in den antiken Religionen und im Christentum*, Münster, 1922. Citons encore : *Sphragis. Eine altchristliche Taufbezeichnung*, Paderborn, 1910; 6 vol. d'*Antike und Christentum*, Münster, 1920-40; dans les *Liturgiegeschichtliche Forschungen*, II, *Die Sonne der Gerechtigkeit und der Schwarzen*, Münster, 1918; *Sol salutis*, IV-V, 2e éd., 1925. *Constantin der Grosse und seine Zeit*, 1913; *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches vom 566-1453*, fasc. 1, Munich-Berlin, 1924; *Die Eucharistie nach Inschriften frühchristlicher Zeit*, 1922; *Rom in der Gedankenwelt der Byzantiner*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1937. On doit également signaler une étude antérieure, *Das Sakrament der Firmung*, 1906.

Cité : III, 999, 1007, 1008, 1013, 1058, 1074; V, 316, 329, 332, 334, 336, 338, 353 (bibl.), 1188, 1192, 1198, 1199, 1208 (bibl.); VII, 825, 1340, 1348; IX, 822; X, 947, 948, 951, 954; XI, 401; XII, 1537, 1557, 1562, 1565, 1584, 1585, 1595, 1597, 1605 (bibl.); XIII, 1213; XIV, 2959, 2961.

DÖLLER (J.). — Théologien protestant. Cité : IV, 962; VIII, 1504; X, 1407.

DÖLLINGER (Jean-Joseph-Ignace de). — Vie. Ouvrages [P. Godet], IV, 1512-22.

1° *Vie*. — Première période (1799-1861), IV, 1512-16. — Deuxième période (1861-71) : évolution contre Rome, *Syllabus* et infaillibilité pontificale, 1516-18, cf. *infra*. — Troisième période (1871-90) : le vieux-catholicisme, 1518-20, cf. *infra*.

2° *Ouvrages*, IV, 1520-22.

Parmi les publications postérieures à sa révolte contre Rome, il faut signaler : *Ungedruckte Berichte und Tagebuchblätter zur Gesch. des Concils von Trient*, 2 vol., 1876; *Gesch. der Moralstreitigkeiten in der römisch-katholischen Kirche seit dem XVI. Jahrhundert*, 2 vol.; et, publié après sa mort, *Beiträge zur Sektengesch. des Mittelalters*, 2 vol., 1890.

3° *Points de doctrine*. — Attitude à l'égard du *Syllabus*, IX, 598; X, 1749; XIV, 2880, 2890. — Sur la définition de l'infaillibilité pontificale au conc. du Vatican : conception démocratique de l'autorité des évêques et du concile, VI, 1114; X, 1754; — n'a pas été choisi comme consulteur, XV, 2537; — attitude hostile, VI, 164-65; IX, 603, 604, 623; XV, 1211, 2545, 2546, 2564; — sur la primauté romaine chez S. Irénée, VII, 2433; — D. et la secte des vieux-catholiques, et les jansénistes d'Utrecht, XV, 2428-37, 2981, 2982, 2983-84. — Autres points de doctrine : adultère et lien du mariage, I, 471-72 (ouvrage n. 7); — sur les cathares et l'Inquisition, II, 1988, 1993; VII, 2026, 2027, 2028 *(Beiträge);* — sur la *Symbolique* de Moehler, X, 2053; — Flacius Illyricus; le protestantisme en Suisse, VI, 7; XIII, 865 (La Réforme, 4°); — contre l'Immaculée Conception, VII, 1210-11; — sur S. Calixte, II, 1335, 1342; S. Hippolyte, VI, 2490, 2493; — sur les sectes gnostiques au M. A., VI, 1467 (bibl.); IX, 2173; cf. XIII, 1547; — le cas d'Honorius Ier, VII, 127. — Cité : I, 2256; III, 656; IV, 881; V, 1130, 1461; VI, 805; VIII, 2153, 2161, 2164; X, 2209; XIV, 364; XV, 3516, 3517 (G. Ward), 3564 (Wiseman).

Y. Congar (dans *Catholicisme*, III, 972-74) donne une appréciation d'ensemble sur la personne et l'attitude de Döllinger : « Remarquablement érudit et informé, au moins pour son temps (bien que son histoire soit souvent courte et que celle qu'il a tracée de la Réforme demande à être revisée), Döllinger n'a pas été véritablement un grand esprit. On ne trouve pas chez lui la grandeur de vues d'un Moehler ou d'un Newman. A une érudition poursuivie comme telle et pour elle-même, il juxtaposa des soucis de politique ecclésiastique. Son engagement dans l'Église a été moins théologique, et surtout pastoral, que politique. Sur ce terrain de la politique ecclésiastique, il s'est heurté à l'Église concrète : partie parce qu'il avait une ecclésiologie insuffisante, voire fausse, héritée du XVIIIe s.; partie parce qu'il a rencontré une politique, celle de Pie IX, qui était le contraire de la sienne et qui s'appuyait sur une ecclésiologie opposée à la sienne. Il eût dû avoir davantage le souci de la communion avec l'Église concrète. »

Cette appréciation, qui se nuance de sentiments qu'on ne trouve pas dans l'article du *D. T. C.*, se justifie vraisemblablement par les détails que l'on rapporte sur les sentiments qui ont animé Döllinger après son excommunication par l'archevêque de Munich. « Excommunié,... il quitta sa chaire de théologie, cessa de dire la messe et de pratiquer les sacrements dans l'Église catholique. Il se refusa pourtant à se mettre sous la juridiction de l'évêque vieux-catholique et il déconseilla au ministre des Cultes de le reconnaître. Ne voulant patronner ni un schisme, ni une nouvelle Église, il se considérait lui-même comme un catholique excommunié, acceptant les conséquences externes et canoniques d'une excommunication qu'il estimait injuste. S'il a parlé à des congrès vieux-catholiques, s'il a présidé la conférence de Bonn de 1875, y voyant un moyen de promouvoir son projet de réunion des Églises chrétiennes, il n'a jamais fait acte de ministère sacerdotal dans le vieux-catholicisme. Jusqu'à la fin, il aima prier dans les églises catholiques, devant le S. Sacrement (cf. F. Heiler, dans *Eine heilige Kirche*, janv. 1937, p. 108-10, répondant à R. Keussen, *Döllinger und die altkatholische Kirche*, dans *Internationale kirchliche Zeitschrift*, 1936, p. 158-92). Au nonce Mgr Ruffo Scilla, qui tentait une démarche en vue d'une réconciliation avec l'Église catholique, Döllinger répondit, en oct. 1887 : « Je ne veux pas être membre d'une « société schismatique; je suis isolé. Persuadé que la « sentence lancée contre moi est injuste et nulle de « droit, je persiste à me regarder comme membre de la « grande Église catholique, et c'est l'Église elle-même « qui, par la bouche des saints Pères, me dit qu'une « telle excommunication ne peut nuire à mon âme » (*Briefe und Erklärungen von I. von Döllinger über die Vatikanischen Dekrete*, p. 150-51 : l'original est en français). Ces lignes doivent être considérées comme exprimant au mieux l'attitude qui fut celle de Döllinger de 1871 à 1890 et dans laquelle il est mort » (Y. Congar, *loc. cit.*). — Attitude, devons-nous ajouter, qui n'eût pas été telle, si Döllinger avait eu plus d'humilité et d'esprit d'obéissance à l'autorité de l'Église.

DOMANINI (Lactance). — Notice [P. Servais], IV, 1650.

DOMENICHELLI (Teofilo), frère mineur. — Éditeur de l'*Itinerarium* d'Odoric de Pordenone, XI, 946.

DOMICELLAIRES. — Situation des D. comme aspirants au canonicat (Moyen Age), IV, 2398.

DOMICILE. — Indications générales [P. Fourneret], antérieures au Code : Définition et développement historique de la notion, IV, 1651. — D. canonique,

1653-56. — D. matrimonial, 1656. — D. d'ordination, 1658-60; — D. d'origine, 1660-61.

CODE. — Celui-ci a apporté certaines modifications à ces notions concernant le domicile; aussi est-il nécessaire de reprendre brièvement la question en fonction des canons du Code, qui précisent la doctrine relative au domicile et au quasi-domicile. Le droit canonique (can. 91) distingue à cet égard : l'*incola*, qui a domicile en un lieu déterminé; l'*advena*, qui possède un quasi-domicile; le *peregrinus* ou passager, qui, tout en conservant son domicile ou quasi-domicile, se trouve ailleurs; le *vagus*, sans domicile ou quasi-domicile.

1° *Acquisition du domicile ou du quasi-domicile.* — Can. 92, § 1 : « Le domicile s'acquiert dans une paroisse ou une quasi-paroisse, ou du moins dans un diocèse, un vicariat apostolique, une préfecture apostolique, par un séjour qui doit être accompagné de la volonté d'y demeurer perpétuellement (autant qu'on peut le prévoir), ou, à défaut de cette volonté, qui dure depuis dix ans. »

§ 2 : « Le quasi-domicile s'acquiert pareillement par un séjour accompagné de l'intention de le prolonger la plus grande partie de l'année ou du moins qui se prolonge en fait la plus grande partie de l'année. »

Le § 3 apporte une innovation : il distingue le domicile paroissial, tel qu'il existait dans l'ancien droit, et le domicile *diocésain*, qu'on acquiert en demeurant dans le territoire d'un diocèse, d'un vicariat ou d'une préfecture apostolique, sans se fixer dans une paroisse déterminée : ainsi des ouvriers, des marchands forains, des voyageurs, des inspecteurs régionaux qui circulent dans le même diocèse.

2° *Différentes espèces de domiciles.*— Pour les personnes physiques le domicile *personnel* est celui qu'elles ont librement choisi. Toutefois le can. 93 prévoit des dispositions pour certaines personnes ne jouissant pas d'une pleine indépendance juridique :

§ 1 : « La femme mariée, non séparée légitimement de son époux, conserve nécessairement le domicile de celui-ci; le fou a le domicile de son curateur; les mineurs, celui de ceux dont ils dépendent légalement. »

§ 2 : « Le mineur sorti de l'enfance [sept ans] peut acquérir un quasi-domicile personnel; de même l'épouse non séparée légitimement de son époux; légitimement séparée, elle peut acquérir un domicile. »

Ajoutons ici les indications suivantes de A. Bride (dans *Catholicisme*, III, 981) :

« Le *religieux profès* n'a pas de domicile personnel; on peut le considérer comme *légalement* domicilié dans la maison religieuse à laquelle il est attaché..., ou plus exactement dans la paroisse ou le diocèse où se trouve cette maison (can. 514, 965, 1563).

« Peuvent être également considérés comme ayant un domicile nécessaire propre : tous ceux qui ont une charge ou un bénéfice les obligeant à la résidence, par ex. les cardinaux de Curie, à Rome, sauf les « suburbicaires »; les évêques dans leur diocèse, les vicaires et préfets apostoliques, les chanoines titulaires, les curés et vicaires paroissiaux; de même les prisonniers dans le lieu de leur détention; les militaires de carrière dans le lieu de leur garnison. Les clercs ont un domicile légal *diocésain* là où ils sont incardinés...

« Il est possible canoniquement d'avoir plusieurs domiciles ou quasi-domiciles, par ex. domicile d'intention ou de fait, domicile nécessaire (légal) et domicile ou quasi-domicile personnel...

« Les *personnes morales* (can. 100), qu'elles soient collégiales ou non, ont assurément un « siège juridique » qui les rend tributaires au moins d'un Ordinaire diocésain en matière de gestion administrative (can. 1560, 2°, 3°). Mais il est moins certain qu'elles aient un véritable domicile ou quasi-domicile. Si l'on veut donner ce nom à leur siège juridique (lieu d'origine, diocèse de la maison mère, lieu où se trouvent le couvent, le bénéfice, etc...), on n'oubliera pas que ces personnes, étant « assimilées aux mineurs » (can. 100, § 3), ne peuvent changer de domicile sans l'intervention de l'autorité dont elles dépendent. »

3° *Domicile et propre curé.* — Can. 94, § 1 : « Soit par domicile, soit par quasi-domicile, chacun possède un propre curé ou un Ordinaire. »

§ 2 : « Le propre curé ou l'Ordinaire du vagabond *(vagi)* est le curé ou l'Ordinaire du lieu où séjourne présentement le vagabond. »

§ 3 : « De ceux qui n'ont qu'un domicile ou un quasi-domicile *diocésain*, le propre curé est le curé du lieu dans lequel ils séjournent actuellement. »

En conséquence, le curé propre intervient pour toutes les fonctions qui sont de sa compétence.

Sur la notion juridique du *vagus*, voir XV, 2462-63.

4° *Domicile et lieu d'origine.* — Au point de vue juridique, le lieu d'origine n'est pas celui où quelqu'un a vu le jour, mais le lieu où ses parents avaient domicile au moment de sa naissance.

Can. 90, § 1 : « Le lieu d'origine d'un fils, même néophyte, est celui où, lors de sa naissance, son père avait domicile ou, à défaut de domicile, quasi-domicile; si c'est un fils posthume ou illégitime, c'est le domicile de la mère. »

§ 2 : « S'il s'agit de fils de vagabonds, le lieu d'origine est le lieu même de la naissance; s'il s'agit d'enfant exposé, le lieu de l'exposition. »

« Le lieu d'origine sert à désigner le curé qualifié pour donner le baptême (can. 738); l'Ordinaire propre compétent pour lui conférer ultérieurement les ordres (can. 956); le droit de jouir des privilèges accordés à certaines nations.

« Le lieu d'origine se transforme aisément en domicile d'origine, et ce dernier est conservé au long de l'existence jusqu'à ce que l'intention apparaisse avec évidence qu'il a été abandonné (S. Rote, XVII, 1925, p. 323) » (Naz, *Traité*, I, n. 333).

5° *Perte du domicile.* — Le domicile et le quasi-domicile se perdent par le *départ* d'un lieu joint à l'*intention* de n'y plus revenir. L'intention se prouve par une déclaration expresse, des signes équivalents, ou par l'existence de motifs d'abandonner le lieu et de s'établir ailleurs (*S. Rotæ Decisiones*, III, 1911, p. 192). — Ceux qui n'ont qu'un domicile nécessaire ou d'emprunt ne les perdent ou ne les changent pas volontairement, mais suivent le sort des personnes dont ils dépendent. Ce domicile légal devient pour eux domicile « volontaire » et « personnel », quand cesse le titre juridique qui le fondait (par ex. mineur atteignant sa majorité).

Questions juridiques. — *a)* D. matrimonial : avant le décret *Ne temere*, XIII, 738, 743, 744, 745; — sous le décret *Ne temere*, 746; — après le Code, 752-753. — *b)* Conditions juridiques des *vagi* sans D., XV, 2465. — *c)* Compétence pour les procès ecclésiastiques, déterminée par le D. ou le quasi-D. des prévenus, XIII, 629; cf. VI, 526; — dans les causes matrimoniales, XIII, 637. — *d)* Sujets de la loi en raison du D., IX, 894. — *e)* Violation de D. (Code français), XV, 3074; cf. IX, 534.

Voir A. Bride, dans *Catholicisme*, III, 979-82; Naz, *Traité*, I, n. 333-337; R. Naz, dans *D. D. Can.*, IV, 1372-83; Ch. Lefebvre, *La théorie du D. et l'équité canonique*, dans *E. T. L.*, XVIII (1946).

DOMINATIONS, un des ordres angéliques. — Cités : I, 1189, 1206, 1208, 1209, 1210 (définition du Pseudo-Denys), 1211 (S. Grégoire).

Voir *Catholicisme*, III, 982. — S. Thomas d'Aquin, s'inspirant des Pères, en parle dans la *Summa theol.*, Iª, q. CVIII, art. 5, 6.

DOMINICAINS. — Voir *Frères Prêcheurs.*

DOMINICALE (Oraison). — Voir *Oraison dominicale.*

DOMINICI (Dominique dei), évêque de Torcello (XVe s.). — Son traité sur le sang du Christ répandu dans la Passion, XIV, 1094; cf. VI, 897.

DOMINICI (le Bienheureux Jean), cardinal de Raguse, au temps du Grand Schisme (1357-1419). — Biographie [H. Dehove], IV, 1661-67; cf. VI, 901.

DOMINIQUE (Saint), fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs. — VI, 865-66. — Approbation de son ordre par Honorius III, VII, 136; cf. VIII, 2665. — D. au IVe conc. du Latran, I, 682; VIII, 2665; — controverse avec les albigeois, III, 1699-1702. — D. et l'Inquisition, VII, 2019; cf. 2053. — D. et le rosaire, XIII, 2907, 2909. — D. premier maître du Sacré-Palais, III, 1954. — Cité : XIII, 1807; X, 2211.

Vie de S. Dominique, par Lacordaire, cf. *D. T. C.*, VIII, 2419; P. Mandonnet, *S. Dominique. L'idée, l'homme et*

l'œuvre, 2 vol., Paris, 1937; H.-M. Féret, dans *Catholicisme*, III, 994-1002.

DOMINIQUE, patriarche de Grado. — Correspondance avec Pierre d'Antioche, x, 1685-86, 1692, 1698-1701; xi, 2295; xii, 1809; xiii, 369; xiv, 1354, cf. 1361.

DOMINIQUE D'ALQUESSA, un des maîtres en théologie des Prêcheurs à Paris. — Il y enseigna entre 1285 et 1297. Nommé en 1297 prieur provincial d'Espagne. Il mourut à Saragosse en nov. 1301. — P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie*. P. Glorieux.

DOMINIQUE LE CHARTREUX, connu également sous le nom de Dominique *de Prusse*, Dominique *Hélion*, Dominique *de Trèves*, ascète (1384-1460). — Ses vertus héroïques, sa dévotion envers Marie et le Sacré-Cœur de Jésus lui attirèrent les éloges de tous. Ses ouvrages concernent plutôt la mystique. On en trouve la nomenclature dans *Catholicisme*, III, 1002-03; mais on se reportera également à *Maria, Études sur la Ste Vierge*, sous la direction du P. du Manoir, II, 1951, p. 641, 657-75, 677.

DOMINIQUE DE FLANDRE, dominicain (1425-1478), de son nom de famille *Beaudouin Lottin*. — Il composa : *Tractatus brevis de ordine divinarum personarum* (perdu); *Quæstiones* sur les commentaires de S. Thomas sur les « Postérieurs analytiques »; *Expositio super fallaciis doctoris S. Thomæ Aquinatis;* commentaire *De anima; Summa divinæ philosophiæ*.

Voir A. Duval, dans *Catholicisme*, III, 1004; L. Mahieu, *Dominique de Flandre (XVe s.). Sa métaphysique*, dans *Bibliothèque thomiste*, XXIV, Paris, 1942. — Cité : *D.T.C.*, v, 1415, sur l'inhérence des accidents.

DOMINIQUE DE MARINIS, théologien dominicain (1599-1669). — Auteur d'un commentaire apprécié de la *Somme théologique* de S. Thomas. — Cité : à propos du probabilisme, *D. T. C.*, XIII, 508.

DOMINIQUE DE SAINT-THOMAS. — Notice [R. Coulon], IV, 1667.

DOMINIQUE DE SAINTE-THÉRÈSE. — Notice [P. Servais], IV, 1667. — Auteur de plusieurs traités du « Cours de théologie », II, 1786; XIV, 1018.

DOMINIQUE DE LA SAINTE-TRINITÉ. — Notice [P. Servais], IV, 1667. — Sur la foi, VI, 327.

DOMINIQUE DE TREVI, légat en Bulgarie. — XII, 1573-74, 1682. Comparer II, 1179 : les noms des légats diffèrent.

DOMINIS (Marc-Antoine de). — Vie. Ouvrages [J. de la Servière], IV, 1668-75. — Le *De republica ecclesiastica*, IV, 1670-74. — Ses doctrines gallicane et épiscopalienne, 1669; — conception aristocratique ou républicaine de l'Église, VI, 1099, 1544; XI, 1922; XIII, 329; cf. V, 2118 (Fébronius); VIII, 321 (Jansénius), cf. 465; — combattue par Roberti, XIII, 2755; — condamnée par la faculté de théologie de Paris, VI, 2379. — Erreurs sur la compétence de l'Église en matière matrimoniale, IV, 2446; — distinction du sacrement et du contrat, IX, 2262-63. — D. publie l'*Histoire du conc. de Trente* de Sarpi, XIV, 1118. — *Catholicisme*, III, 1005-06.

DOMITIANUS, légat de S. Léon Ier à Léon le Thrace, IX, 273-74.

DOMMAGE. — Étude générale [C. Antoine], IV, 1675-86.

1° *Notions générales*. — *a)* Définition et responsabilité civile, IV, 1675. — *b)* D., injustice, VIII, 2009; appelant compensation, 2014-15. — D. dans l'ordre moral et spirituel, XIII, 2433; — causé par le stupre, 2436; cf. XV, 3063; — l'adultère, XIII, 2438; — la diffamation, IV, 1300; — la calomnie, 1374; — la médisance, X, 488, 492-94; — le scandale, XIV, 1247, 1253. — D. dans l'ordre matériel : vol, XV, 2282, 2288-92; — détention injuste du bien d'autrui, IV, 640; — prêt et emprunt, III, 410-12; — usure, XV, 2347, 2349-52; 2367-68; — fraude dans les paiements, ventes et achats, VI, 785-92; XV, 2631-32; cf. III, 403-05.

Code. — S'il s'agit d'un dommage *privé*, atteignant une personne physique ou morale dans les biens du corps ou de la fortune, dans son honneur ou sa réputation; s'il s'agit d'un dommage *public*, portant atteinte à la société en tant que telle, le Code l'appelle d'un simple mot, *damnum* (voir can. 1017, 1534, 2196, 2210, 2213, 2242, 2347). — Si c'est un dommage spirituel pour l'ensemble des membres de la communauté, résultant d'un scandale public, violation d'une loi engendrant trouble des consciences ou encouragement au mal, c'est le *damnum animarum* (can. 2205; 2229, § 3, 3°), ou le *scandalum* (can. 2213, 2218, 2222, 2242, 2302). — Cf. *D. T. C.*, XII, 176 (dommage causé par le péché).

2° *Aspect moral*. — *a)* Conditions requises pour obliger à la réparation du D., IV, 1675-81; XIII, 2468-70. — Cas du doute et de l'erreur, IV, 1680-81; XIII, 2472, 2479-80. — *b)* Principes et applications pour la réparation des D., 2472-79; — les coopérateurs au D., 2480-88 (voir *Tables*, 813); cf. XIII 2433 (réparation des biens du corps); — du stupre, 2435; — de l'adultère, 2438. — *c)* Questions subsidiaires : obligation de prévenir, d'empêcher le D., XII, 232-33. — *Dédommagement par compensation* occulte, III, 601-04. — Amour des ennemis et réparation, V, 126. — D. et délit, XII, 625, 626. — D. et Talmud, XV, 16.

3° *Dommage en droit civil*. — *a)* Réparation du D. causé par un délit, IV, 1681; XII, 625, 626, 628; — conditions nécessaires au délit, IV, 1682. — *b)* Responsabilité : d'une personne en raison du D. causé par une autre, 1682; — en raison des choses qu'elle a sous sa garde, 1683. — *c)* Réparation du D. résultant de l'inexécution d'une obligation, 1683-84. — D. et intérêts, 1684-86.

Conséquences juridiques en droit ecclésiastique (d'après A. Bride, dans *Catholicisme*, III, 1010). — « *a)* Le dommage causé est un des éléments d'appréciation de la gravité de tout délit (can. 2196) [cf. *supra*]; — *b)* le délinquant qui spontanément abandonne son entreprise criminelle est exempt de toute imputabilité, si sa tentative n'a provoqué ni dommage ni scandale (can. 2213, § 3); — *c)* dommage et scandale constituent (avec l'imputabilité) la base juridique de la détermination de la peine à infliger (can. 2218); — *d)* une simple « menace » de dommage, résultant soit d'une entreprise nouvelle, soit d'une œuvre ancienne, donne droit à intenter une action (*ex noti operis nuntiatione*, can. 1676; ou *ex damno infecto*, can. 1678); — *e)* tout dommage oblige à réparation... et donne droit à une action civile pour obtenir celle-ci (can. 1534, 1536, 1704, 2210); — *f)* la contumace cesse lorsque le délinquant a réparé, ou du moins sérieusement promis de réparer, le dommage qu'il a causé (can. 2242). »

DOMNULUS. — Notice [C. Verschaffel], IV, 1686.

DOMNUS Ier ou **DONUS**, pape. — Pontificat [A. Clerval], IV, 1686. — D. et le Type de Constant II, XV, 1948, 3117.

DOMNUS II ou **BONUS, DONUS**, pape inexistant. — [A. Clerval], IV, 1687.

DOMNUS, patriarche d'Antioche (441-449). — « Neveu de Jean, il lui succéda sur le siège épiscopal d'Antioche et hérita de ses idées touchant l'incarnation du Verbe. Aussi fut-il un des premiers à s'opposer aux doctrines d'Eutychès. Il souleva une opposition formidable menée par un solitaire du nom de Barsumas [cf. *D. T. C.*, II, 434]. La polémique se développa en 447 et 448, lorsque des clercs d'Édesse vinrent dénoncer leur évêque, Ibas, à Domnus et que Dioscore d'Alexandrie reprocha à ce dernier de donner son appui aux partisans de Nestorius. Une campagne de calomnies fut en même temps déclenchée contre l'évêque d'Antioche. L'affaire d'Eutychès fut, en 449, portée devant un concile général, assemblé à Éphèse. On sait ce que fut ce concile auquel l'histoire a donné le nom de « brigandage ». Domnus eut la faiblesse de souscrire à la condamnation de ses collègues, Flavien de Constantinople et Eusèbe de Dorylée. Quelques jours plus tard, il approuva encore les dépositions d'Ibas d'Édesse, de Daniel de Harran, d'Irénée de Tyr, de Théodoret de Cyr. Cette attitude ne le sauva pas; il fut à son tour déposé et remplacé par un certain Maxime, qui s'était fait remarquer autrefois par son opposition à

Jean. Il regagna alors le couvent de S.-Euthyme, aux environs de Jérusalem, où il avait vécu jusqu'à son élévation à l'épiscopat, et il y demeura dans une obscure retraite. En 451, le concile de Chalcédoine ne le réhabilita pas; il se contenta de lui allouer une pension » (G. Bardy, dans *Catholicisme*, III, 1014-15).

D. contre Eutychès, v, 1584. — Opposition de Dioscore et, par lui, accusation de D., 1583-84; xv, 301. — D. au Brigandage d'Éphèse, 1880, 1881; — déchu de l'épiscopat, 301. — D. et Irénée de Tyr, v, 1583; VII, 2534.

DONAT (Saint), évêque de **Besançon** (VIIe s.). — Cité à propos de la confession aux femmes : III, 879. — *Catholicisme*, III, 1015-17 (R. Aigrain).

DONAT de **Carthage**. — Notice [G. Bareille], IV, 1687-92. — Voir *Donatisme*.

DONAT des **Cases Noires**. — Notice [G. Bareille], IV, 1687-92. — Voir *Donatisme*.

Bien que le *D. T. C.* semble (avec beaucoup d'auteurs) distinguer les deux personnages, il est vraisemblable que les deux ne font qu'un. D'après S. Optat de Milève, les contemporains de l'origine du schisme donatiste n'ont connu qu'un seul Donat, peut-être évêque des Cases Noires, puis, après la mort de Majorin, évêque de Carthage. Aussi avons-nous renvoyé les références à *Donatisme*.

DONAT, évêque d'**Ostie**. — Légat du pape Adrien II au IVe conc. de Constantinople, III, 1276; XII, 1572, 1579.

DONAT (Joseph), philosophe et théologien jésuite. — Il naquit le 31 avr. 1868 à Filippsdorf (Bohême) et enseigna toute sa vie la philosophie scolastique, à Presbourg, Innsbruck et Sion. Il mourut dans cette dernière ville en 1946.

Son œuvre principale est une *Summa philosophiæ christianæ* (8 vol., 1934-41). Elle vaut par sa clarté et le souci de tenir compte des acquisitions modernes. Un ouvrage sur la liberté de la science, paru en 1925, connut 3 éditions et fut traduit en anglais. Un autre sur la psychanalyse et la psychologie individuelle, paru en 1932, expose et apprécie les théories de Freud, d'Adler et d'autres psychologues modernes. P. LORSON.

DONATI (François), dominicain italien (XVIIe s.). — Missionnaire apostolique à Goa (Inde). Son activité, XIV, 3119-20.

DONATION. — Étude générale [C. Antoine], IV, 1692-1701.

1o *Définition et modalités*. — Contrat de dépouillement gratuit au profit d'autrui, IV, 1692; cf. XIII, 768 (titre de propriété). — D. entre vifs et par testament, IV, 1692, 1693; XV, 171, 180-81; cf. *infra*. — D. *mortis causa*, IV, 1692-93. — D. par fidéicommis, V, 2295-98.

2o *Donateur*. — Incapacités, IV, 1693-94; cf. III, 1656 (mineurs), 1657 (interdits), 1658 (femmes mariées); — aliénés, IV, 1694; cf. III, 1656. — Incapacités de donner, mais non de tester, IV, 1694; cf. XV, 171-72. — Quotité dans la D., IV, 1694; cf. *infra*, Révocation. — D. faite par un possesseur du bien d'autrui, mais de bonne foi, XIII, 2475-76.

3o *Donataire*. — Incapacité : absolue, IV, 1698; relative, mineur et tuteur, 1695-96; enfant naturel, 1696; cf. XIII, 2438-39; médecin et malade, IV, 1696-97; ministre du culte, 1697; personne interposée, 1697.

4o *Donations entre vifs*. — Formalités requises, IV, 1697-98; — conditions contraires aux mœurs, 1698; — libéralités dispensées de formes, 1698; cf. D. manuelles, 1698, 1701; œuvres pies, XV, 180-82.

5o *Révocation*. — Différence entre D. entre vifs et D. par testament, irrévocabilité des premières, IV, 1699. — Révocation absolue : causes, 1699-1700. — Révocation partielle : réduction et rapport, 1700-01; cf. III, 1667-70; XIII, 2438-39, 2493-94.

L'art. du *D. T. C.* doit être revu, complété et parfois corrigé par l'art. *Dons et legs* (Droit canon, par É. Jombart; Droit civil français, par P. Chassagnade-Belmin), dans *Catholicisme*, III, 1031-35; art. *Donations*, dans *D. D. Can.*, IV, 1419-28; Naz, *Traité*, III, n. 293-97.

DONATISME. — Étude générale [G. Bareille], IV, 1701-28.

1o *Les origines du schisme*. — *a)* Le nom, IV, 1701-02. — *b)* Conflit de 312, 1702, cf. 1688; XIII, 2396; XV, 1251; — sur le schisme, XIV, 1290-92. — *c)* Erreurs du D., IV, 1702; III, 1698; XII, 799; XIV, 1251; cf. *infra*, 5o. — *d)* Les événements : appel à l'empereur, IV, 1703, cf. 1690; XIII, 277; — conc. de Rome (313), IV, 1704; X, 1764; V, 2128; VII, 1327; XIII, 277; XIV, 1314; d'Arles (314), IV, 1704; V, 2128; X, 1764; XIII, 277; XIV, 1314; — décision de l'empereur, IV, 1704-05. — *e)* Aspects secondaires de la controverse : *purgatio* de Félix d'Aptunge, 1705; cf. I, 2277; XV, 1251; — Constantin et l'affaire du diacre Nundinarius, IV, 1705; — obstination et réussite des donatistes, 1706.

2o *Triomphe et apogée du donatisme*. — Nombre croissant des évêques, IV, 1706. — Les circoncellions, 1707, 1710; cf. II, 2514-18. — Réaction favorable au D. après la mort de Constance, IV, 1708. — Lutte de S. Optat contre Parménien, 1708; cf. II, 204, 205, 231; IV, 1612; X, 1781, 1789; XI, 1079-82; XIV, 1290; XV, 2195.

3o *Lutte décisive*. — *a)* Avant S. Augustin : lois répressives, IV, 1709; — Tichonius et le D., 1709-10; XV, 1932; — les sectes : claudianistes, urbanistes, rogatistes et maximianistes, IV, 1710. — *b)* Rôle de S. Augustin, 1712-14, 1716-18; cf. III, 1698 (conc. de 403); I, 2277-80, 2294-96, 2307, 2408, 2410-11, 2414, 2416-17; IV, 1612, 1726, 2157; X, 1781, 1790; XI, 1383; XIII, 2397; XV, 2197 (voir *Tables*, 297). — *c)* Préparation de la conférence de 411 : le conc. de 404 et le recours à l'autorité publique, IV, 1713; cf. I, 2278; — conc. de 405 (*Tables*, 703); — action de l'empereur, IV, 1714; — conférence de 411, 1715; cf. III, 1699; V, 1692-93 (*Tables*, 703); — la sentence, IV, 1716; cf. III, 1700. — *d)* Résistance des donatistes, leurs cruautés et leurs « martyrs », IV, 1716; cf. 1714; X, 239; XIV, 897, 938.

4o *Déclin, disparition*. — Invasion des Vandales, IV, 1718-19; — occupation vandale, 1719; — période byzantine, 1720-21.

5o *Erreurs des donatistes*. — Schisme à base hérétique, IV, 1721; XIV, 1290-91. — *a)* Erreur des rebaptisants et erreur novatienne, IV, 1722; cf. II, 231, 1699; XIII, 2068. — *b)* Erreurs sur l'Église, IV, 1723-25; II, 2006; IV, 1612, 2127, 2147; XV, 3050. — *c)* Erreurs sur les sacrements, nullité du sacrement administré par un ministre indigne, IV, 1725-27; — rebaptisation (voir *Tables*, 361), 2139; X, 1780-81, 1789-90; XII, 799; XIV, 544; cf. I, 2416-17; — nullité des ordres conférés par les « traditeurs », IV, 1726-27; cf. XV, 1251. — *d)* Rapprochements avec des hérésies postérieures, 2109, 2594, 3532, 3596, 3609.

Voir A. Audollent, *Afrique*, dans *D.H.G.E.*, I, 705-861; *Carthage romaine*, Paris, 1931; H. Leclercq, *Afrique*, dans *D.A.C.L.*, I, 576-775; F. Martroye, *La répression du donatisme*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiquaires de France*, LXXIII, 1914, p. 23-140; P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, IV-VII, Paris, 1912 sq.; Fliche-Martin, III, 41-52, 205-15; 455-61; J.-P. Brisson, *Gloire et misère de l'Afrique chrétienne*, Paris, 1949; G. Bardy, dans *Catholicisme*, III, 1020-23.

DONATO (Jérôme). — Notice [A. Ingold], IV, 1728.

DONATUS, évêque novatien de Salica. — Sa réconciliation avec l'Église, IX, 241-42.

DONEY (Jean-Marie) (1794-1871), évêque de Montauban dès 1843. — On lui doit : *Nouveaux éléments de philos.*, 2 vol., Paris, 1829; éd. et trad. du *Catéchisme du conc. de Trente*, 3 vol., 1826; éd. du *Dict. de théol.* de Bergier, 6 vol., Besançon, 1843, etc. — *Catholicisme*, III, 1024. — Cité : VII, 1897, sur le salut des infidèles.

DONIN (Nicolas). — Et le caractère antichrétien du Talmud, xv, 27.

DONNET (Ferdinand-François-Auguste) (1795-1882), cardinal et archevêque de Bordeaux. — Son attitude au conc. du Vatican, xv, 2561. — Son intervention, comme coadjuteur de Nancy, dans l'affaire Bautain, ii, 482.

DONS. — 1° *Dons des fidèles pour les prêtres et les pauvres.* — Chez S. Paul, I Cor. (xvi, 1-3), Gal. (ii, 9-10), II Cor. (viii, 14; cf. *D. T. C.*, iii, 1859), Rom. (xv, 25, 27; cf. xiii, 2877). — A la messe, x, 884, 920, 960, 1040, 1392, 1393; cf. i, 555, 556. — Voir Aumône, i, 2563-66 (cf. *Tables*, 328-29); *Bien*, § Biens ecclésiastiques, spécialement : Sources du patrimoine ecclésiastique, et ii, 849-54; Usage des biens ecclésiastiques, et 854-57. — Voir aussi *Denier du culte* (*Tables*, 933); *Quête; Donation.*

2° *Dons de Dieu.* — 1. *Dons naturels :* en Adam, i, 369-72; — conservés dans l'état de chute, 377; xi, 38-42; — mais altérés, xii, 457, 468 (S. Bonaventure), 485 (S. Thomas); cf. viii, 2025 (défauts de la nature pure); xii, 594, 597, 598 (nature pure et nature déchue). — 2. *Dons préternaturels :* voir *Justice originelle.* — 3. *Charismes :* voir *Tables*, 582-83; — cf. *Langues* (Dons des); *Miracle; Prophétie.* — 4. *Dons surnaturels :* grâce, voir ce mot; — vertus, voir ce mot; — D. du S.-Esprit, voir ce mot.

DONS DU SAINT-ESPRIT. — Article général [A. Gardeil], iv, 1728-81.

I. Partie doctrinale et spéculative. — 1° *Don divin en général.* — *a)* Notion : caractère gratuit, iv, 1728, 1729; vi, 1555. — *b)* Don de Dieu : acception générale, cf. *supra;* — plus spécialement, en Dieu : essence divine, don du Père au Fils, 1729; v, 2470, 2473; xv, 1744, 2668-69; — essence divine, destinée à être donnée dans l'Esprit-Saint, qui est le Don, iv, 1730; xi, 790-91. — *c)* D. du S.-Esprit : deux acceptions : amour incitant Dieu à donner; D. effectivement accordés, iv, 1730; — don de Dieu par l'Esprit-Saint, vi, 1657; xi, 1100; cf. iv, 1734, 1741, 1745, 1902; xii, 699.

2° *Premier don divin : la personne du S.-Esprit.* — *a)* Don du S.-Esprit dans la charité; le fait, iv, 1731-32; sur les missions divines, voir xv, 1830 sq.; — doctrine de l'Écriture, 1834-35; des Pères, 1835-39; des théologiens, 1839-40; cf. vi, 1613-14. — *b)* La manière dont l'Esprit-Saint est donné : opinions divergentes : Pierre Lombard, iv, 1733; xii, 1993; xv, 1841; — nominalistes, 1844; — Lessius, i, 428; vi, 1613; xv, 1841; — Petau, i, 429; vi, 1614; xii, 1334; xv, 1841-42; cf. 1651-52; — Ripalda, i, 429; xv, 1842; — Suarez, xiv, 2676; xv, 900; — Viva, 1842; — Vasquez, 900, 1842-43, 2608; — S. Thomas et école thomiste, iv, 1733-35; xv, 900-02, 1843-45. — Sur l'habitation substantielle de l'Esprit-Saint, voir les différentes explications, 1845-54. — *c)* Conclusion : l'Esprit-Saint est joint à la charité, mais n'est pas la charité, iv, 1734; xv, 1844.

3° *Raison d'être des dons du S.-Esprit.* — *a)* Imperfection des vertus surnaturelles par rapport à la fin dernière, iv, 1735-36; — cf. Foi, Liberté et obscurité, vi, 393-469; — Espérance, certitude et crainte, v, 616-20; xv, 998; — Charité, charité de la voie et charité béatifique, ii, 2226-27; xv, 1000; — cf. 2766 (vertus surnaturelles et facilité d'opération). — *b)* Convenance du secours des D. du S.-Esprit, iv, 1736; xv, 969, 2798; cf xiii, 2276.

4° *Les dons du S.-Esprit sont-ils des habitus?* — La perfection de l'ordre surnaturel en nous exige les D. à l'état d'*habitus*, iv, 1736-37. — Solution d'une difficulté relative à la nature de l'*habitus*, 1737-38; cf. xv, 2753-54.

5° *Dons du S.-Esprit et vertus morales infuses.* — Nécessité de distinguer réellement D. et vertus, iv, 1738; cf. xv, 383; — même objet, mais mode différent d'opérer intérieurement, iv, 1739. — D., perfectionnement des vertus, xv, 1005; — et l'exercice des vertus, 2798; — et la grâce sacramentelle, xiv, 584. — Distinction, par rapport aux vertus, des D. entre eux, iv, 1739; cf. ii, 516; xv, 988, 2774-76.

6° *Organisme hiérarchisé des dons.* — *a)* Les sept D. (Is., xi, 2-3), iv, 1739; viii, 64, 65-66; cf. v, 681, 687, 688. — Justification de cette énumération, iv, 1739-40; — par rapport aux vertus intellectuelles : art, 1739-40; cf. xv, 2775; foi, iv, 1740; cf. xv, 395-96, 408, 450, 489; — aux puissances appétitives : justice et tempérance, iv, 1740; cf. *infra*, 7°. — *b)* Ordre d'énumération, 1740; — selon le rôle directeur de certains D., 1741; — selon les sept ordres (?), xi, 1309, 1343.

7° *Synthèse du dynamisme spirituel.* — Organisme surnaturel en général, xiv, 2851; cf. viii, 2182 (conc. de Trente). — Grâce et charité, principes des vertus surnaturelles et des D., iv, 1741; ii, 289-90 (dès le baptême); xv, 2784-85. — D., apanage possible de tous les chrétiens, x, 2662-64. — Vie mystique et D. du S.-Esprit, x, 2664. — D. et vertus dans le dynamisme spirituel, iv, 1742; xv, 966, 969, 1005; — D. et fruits du S.-Esprit, v, 948-49. — D. et prière, xiii, 179. — Reviviscence des D., 2629.

8° *Monographies des dons*, iv, 1742-47. — *a) Intelligence*, 1743-44. — Rôle dans la foi, 1745; xv, 395-96, 408, 450, 484, 489, 996; cf. x, 2597; xii, 3000, 3020-22. — Vices opposés, iv, 1744; v, 16-17; vii, 1922. — Béatitude correspondante, et fruit, iv, 1744; cf. ii, 517-18; vi, 949. — D. d'intelligence dans l'extase, v, 1889. — *b) Science*, iv, 1744-45. — Rôle dans la foi, 1745; xv, 395, 408, 450, 484, 489, 996; cf. x, 2597; xii, 3000, 3020, 3022. — Béatitude correspondante, iv, 1744-45; cf. ii, 517-18; — fruit, vi, 949. — *c) Sagesse*, iv, 1745; xv, 1850. — Rôle dans la charité, 1000; cf. sagesse et expérience religieuse, v, 1822-23, 1839-40; — et extase, 1889. — Rôle dans la foi, xv, 408. — Béatitude correspondante, iv, 1745; cf. ii, 517-18; — fruits, vi, 949. — Vice opposé, iv, 1745; ix, 1354. — *d) Conseil*, iv, 1745-46. — Rôle dans la prudence, 1745; xiii, 1039-40, 1050; xv, 1002. — Béatitude correspondante, iv, 1746; cf. ii, 517-18. — Fruits rattachés à l'acte de conseil, vi, 949. — *e) Piété*, iv, 1746. — Rôle dans la justice, 1745; xi, 2301; cf. xiii, 2307; xv, 1003. — Béatitudes correspondantes, iv, 1746; cf. ii, 517-18. — *f) Force*, iv, 1746-47; cf. 1745; vi, 537; xv, 1004. — Béatitude correspondante, iv, 1747; cf. ii, 517-18; — fruits, 1747; vi, 949. — Le D. de force à la confirmation (doctrine des Pères), iii, 1053-54. — *g) Crainte*, iv, 1747. — Rôle dans l'espérance, xv, 998-99; cf. v, 617, 619-20; et dans la tempérance, iv, 1745. — Béatitude correspondante, 1747; cf. ii, 517-18; — fruits, iv, 1747; vi, 947. — D. de crainte en Jésus-Christ, viii, 1287-88.

9° *Activité des dons, ici-bas et au ciel.* — *a)* Ici-bas, déjà exposé, *supra*, 5°, 6°, 7°; cf. iv, 1747-48; ii, 516. — Influence des D. sur la conscience chrétienne, xiv, 2996; xv, 484. — *b)* Au ciel, vi, 1425; cf. iv, 1746 (conseil), 1747 (crainte), 1748. — *c)* Les D. et les béatitudes, ii, 517-18; — et les fruits du S.-Esprit, vi, 949. — *d)* Les D. en Jésus-Christ, viii, 1287.

Autres dons divins cités : D. de discernement, iv, 1412; — D. des langues, viii, 2599; — D. des miracles, x, 1836; xv, 978; — D. de prophétie, viii, 2598-99; xiii, 715-16; xv, 978. — Cf. *Charisme.*

II. Partie documentaire et historique. — 1° *Écriture sainte.* — *a)* Ancien Testament, iv, 1748-51; cf. v, 681-82; — Is. (xi, 2-3), viii, 65-66;

cf. IV, 1750-51. — *b)* Littérature juive, 1750; cf. X, 1521; XV, 1562 *(Psaumes de Salomon)*. — *c)* Nouveau Testament, IV, 1751-52; cf. V, 687-88; XV, 1577-78, 1833, 1834; — le D. de l'Esprit-Saint, III, 982, 988-89, 991-94, 999; I, 351 (Actes); XI, 2414-18 (S. Paul); cf. XV, 1074-75; III, 1003-06, 1009 (S. Jean); cf. VIII, 570-90.

2° *Sources profanes*. — *a)* Néoplatonisme, IV, 1752; cf. XII, 2326 (âme du monde); — philosophes païens (Cicéron), IV, 1752-53. — *b)* Philon le Juif, 1753-54; XII, 1446-47; XV, 1565-67.

3° *Pères grecs*, IV, 1754-62 : S. Clément, III, 52; IV, 1754; V, 693; — S. Ignace, 694; VII, 703; — Pseudo-Barnabé, IV, 1754; V, 695; — S. Justin, IV, 1755; VIII, 2261; — *Pasteur* d'Hermas, IV, 1756; — Tatien, 1756; V, 701; XV, 64, 1619; — Athénagore, I, 2214; IV, 1756; V, 700; XV, 1620; — S. Théophile d'Antioche, IV, 1756; V, 701; XV, 1621; — S. Irénée, III, 1053; IV, 1756; V, 703-04; VII, 2249-51; XV, 1623-24; — Pseudo-Justin, IV, 1756-57; — Clément d'Alexandrie, III, 160; IV, 1757; V, 704; — Origène, III, 1053; IV, 1757-58; V, 707, 708; XV, 1643; — S. Méthode d'Olympe, IV, 1758; — Eusèbe de Césarée, 1758; — S. Athanase, 1756 (cf. I, 2163), 2173; V, 720; XV, 1664; — S. Basile, II, 454; IV, 1758; V, 726; cf. XV, 1674; — S. Cyrille de Jérusalem, IV, 1759; cf. III, 2547-49; V, 723-24; — S. Grégoire de Nazianze, IV, 1759; V, 730; — S. Grégoire de Nysse, IV, 1759; — S. Jean Chrysostome, 1759; V, 737; — Didyme l'Aveugle, IV, 1759; — S. Épiphane, 1759; — S. Cyrille d'Alexandrie, 1760; cf. III, 1053. — Autres Pères (Théodoret, André de Césarée, Procope de Gaza, S. Maxime, S. Jean Damascène), 1760-61. — Conclusion, 1761.

4° *Pères latins*. — *a)* Avant S. Augustin; Tertullien, Novatien, S. Victorin (cf. IV, 1774; XV, 2886), Lactance, S. Hilaire (cf. III, 1053), *Explanatio fidei*, S. Ambroise (cf. 1053; V, 748), le Pseudo-Ambroise, S. Jérôme (cf. 1053); résumé de leur doctrine, IV, 1762-63. — *b)* S. Augustin : le nombre septénaire, 1763-64; — rapprochement des D. et des béatitudes, II, 516; cf. I, 2301; III, 1053; IV, 1777. — *c)* Après S. Augustin : Fauste de Riez, Eugyppius (cf. III, 1053), S. Fulgence, Cassiodore, Primasius, IV, 1764; S. Grégoire le Grand, 1765; cf. 1750-51, 1774; S. Bède, Paul Diacre, un Pseudo-Ambroise, Paschase Radbert, Raban Maur, 1765-66. — Conclusion, 1765-66.

5° *Construction théologique des scolastiques*. — *a)* Avant le XIIIe s. : S. Anselme, S. Yves de Chartres, S. Bruno d'Asti (cf. IV, 1768, 1774), Honoré d'Autun (cf. VII, 146), Rupert de Deutz (cf. IV, 1774; XIV, 183-84); IV, 1767; — Hugues de Saint-Victor (cf. 1770, 1774; VII, 246, 280; XII, 1998), *Summa Sententiarum* (cf. VII, 284; XII, 1998), Hildebert du Mans, IV, 1768; — Abélard (cf. 1774), Hervé de Bourg-Dieu, Pothon de Prusse, S. Bernard (cf. 1774), Ernald de Bonneval (cf. *Tables*, 266), Pierre Lombard (cf. IV, 1774; XII, 1970, 1998-99), Gerhoch de Reichenberg (cf. VI, 1312), IV, 1769; — Garnier de Saint-Victor, Geoffroy d'Auxerre, Jean de Salisbury (cf. XII, 1999), Philippe de Harweng (cf. 1410), Pierre de Blois (cf. 1886), Alain de Lille, Absalon, Pierre de Poitiers (cf. 1999), Simon de Tournai (cf. XIV, 2129), Guillaume d'Auvergne, IV, 1770-71; — Guillaume d'Auxerre et Guillaume de Paris, 1774, 1775, 1778; — Hugues de Saint-Cher, 1774 (cité); — Gandulphe de Bologne, XII, 1999. — *b)* Le XIIIe s. : Alexandre de Halès, IV, 1771-72, 1775; — S. Bonaventure, 1772-73, 1774, 1775; — S. Albert le Grand, 1773-74; — S. Thomas d'Aquin, 1773, 1774-77; opinions recensées, 1774; doctrine, 1775; XV, 969, 996 (don d'intelligence), 1000 (don de sagesse), 1002 (don de conseil), 1004 (don de force). — *c)* Après S. Thomas : Henri de Gand, Richard de Middleton, IV, 1777; — Jean de Saint-Thomas, 1777; VIII, 807; — Roger Bacon, X, 2663; — Durand de Saint-Pourçain, IV, 1777; VIII, 1287 (D. dans le Christ); — Duns Scot, IV, 1777, 1905; — G. Biel, Occam, 1777-78; — Pierre Auriol, XII, 1781; — Ruysbroeck, XIV, 412; — Vasquez, IV, 1778; — Suarez, 1778-79. — Auteurs récents cités : Ch. Pesch, Billot, Perriot, Froget, de Bellevue, Meynard, Poulain, 1779. — Discussion Perriot-Froget, 1779-81.

6° *Orientaux*. — Palamas, XI, 1758; — Jean Cantacuzène, 1797; — Nil Cabasilas, 1798; — Cydonès (Prochore), 1805; — Georges Coressios, 1812.

Voir *Catholicisme*, III, 1026-31 (Le Guillou, O. P.); Touzard, *Isaïe, XI, 2-3 et les sept D. du S.-Esprit*, dans *R. B.*, 1899, p. 249-66; Schlütz, *Isaias, XI, 2 (die sieben Gaben des Hl. Geistes), in den ersten vier christlichen Jahrhunderten*, Münster, 1932; dom Lottin, *Les D. du S.-Esprit chez les théologiens depuis Pierre Lombard jusqu'à S. Thomas*, dans *R.T.A.M.*, I (1929); J. de Blic, *Pour l'hist. de la théol. des D.*, dans *R.A.M.*, 1946, p. 117-79; De Guibert, *Études de théol. mystique*, *ibid.*, 1930, c. IV, p. 159-212; Bonnefoy, O.F.M., *Le S.-Esprit et ses D. selon S. Bonaventure*, Paris, 1929; Jean de Saint-Thomas, *Les D. du S.-Esprit*, trad. franç. R. Maritain, Juvisy, 1929; nouv. éd., Paris, Téqui, 1950; J. Biard, *Les D. du S.-Esprit*, Avignon, 1930; G. Paris, O. P., *Dissertatio de donis Spiritus S. in genere*, Turin, 1930; Canisius Van Lierde, *Doctrina S. Augustini circa dona Spiritus Sancti, ex textu Is., XI, 2-3*, Würtzbourg, 1936; R. Grabar, *Die Gaben des Hl. Geistes*, Ratisbonne, 1936; P. Roy, *Lumière et sagesse*, IIe part., *Les D. du S.-Esprit*, Montréal, 1948.

DORDRECHT, synode protestant. — Voir *Tables*, 712.

DÖRHOLT (Bernard). — Théologien allemand catholique, auteur de *Die Lehre von der Genugthuung Christi*, Paderborn, 1891. — Cité : XIII, 1969, 1976, 1985; VII, 2431, 2483 (bibl.).

DÖRING (Matthias), frère mineur. — Défenseur de Nicolas de Lyre, IX, 1419; — et la prophétie des LXX semaines, IV, 80.

DORISY (Jean). — Notice [J. Brücker], IV, 1781. — Cité : VI, 494.

DORLAND (Pierre). — Vie. Œuvres [S. Autore], IV, 1782-85.

DORMITION DE MARIE, nom de la fête orientale de l'Assomption. — I, 2130, 2131, 2134; IX, 4; X, 2302. — Voir *Marie*, § Assomption.

DORNER (J.-A.), théologien et historien protestant de la fin du XIXe s. — Principaux écrits : *System der christlichen Glaubenslehre*, Berlin, 1879 (cf. *D. T. C.*, XV, 1785, 1788); *Hist. de la théol. protestante*, trad. franç. Paumier, Paris, 1870 (cf. XV, 1781); *Das Prinzip unserer Kirche nach dem inneren Verhältniss der materialen und formalen Seite derselben zu einander*, 1883 *(Gesammte Schriften)*; *Entwicklungsgeschichte der Lehre von der Person Christi von den ältesten Zeiten*, 3e éd., 1853-1856.

Cité (avec indication d'autres ouvrages) : I, 2324, 2412; III, 430; V, 1514, 1609, 2413; VI, 2279; VII, 561, 567, 2411, 2483; VIII, 2349.

DORNSTETTER. — Art. sur Abraham, VI, 1199.

DOROTHÉE D'ANTIOCHE. — Notice [G. Bareille], IV, 1785.

DOROTHÉE DE GAZA. — Notice [S. Vailhé], IV, 1785-86.

DOROTHÉE DE MITYLÈNE. — Partisan de l'union au conc. de Florence, VI, 28, 33. — Cité : XIV, 1556.

Voir V. Laurent, dans *Catholicisme*, III, 1040. — On attribue à Dorothée de Mitylène une Histoire, session par session, du conc. de Florence (Mansi, XXXI). La question est assez complexe. Il n'est pas facile de déterminer avec certitude l'auteur de cette œuvre. Les critiques ont hésité entre Théodore Balsamon, Bessarion et Dorothée

de Mitylène. Le premier doit être exclu; le choix reste possible entre le second et le troisième, avec plus de probabilité pour Dorothée. Cf. J. Gill, S. J., *Quæ supersunt actorum græcorum conc. Florentini*, part. I, I, Rome, 1953.

DOROTHÉE DE MONTAU, dirigée de Jean de Marienwerder. — VIII, 789-90.

DOROTHÉE DE THESSALONIQUE. — Son attitude dans le schisme acacien, VII, 169-70.

DOROTHÉE DE TYR (Saint). — Notice [G. Bareille], IV, 1786.

DOROZYNSKYJ (Denis), 1879-1930. — Canoniste et théologien ruthène, XIV, 403.

DORRON (Charles). — Notice [A. Ingold], IV, 1788.

DORSANNE, secrétaire du cardinal de Noailles. — Son « Journal », cité : XV, 2071, 3013.

DORSCH (Émile), S. J. — Né en 1867 à Laub (Franconie), il enseigna la théologie fondamentale de 1900 à 1934 à Innsbruck et à Rome. Il mourut en 1934 à Innsbruck. Il a laissé quelques ouvrages valant par l'étendue de l'information et la solidité du jugement : *La vérité de l'Hist. sainte dans l'ancienne Église chrétienne*, 1907; *Le caractère sacrificiel de l'eucharistie autrefois et aujourd'hui*, 1909; *Supplementa apologetica*, 1910; *Institutiones theologiæ fundamentalis*, 1927-30. — Cité : X, 963 (bibl.); XIII, 2590; XV, 431. P. LORSON.

DORSCHE (J.-G.), théologien luthérien. — Auteur d'un ouvrage tendancieux, *Thomas Aquinas confessor veritatis evangelicæ*, VIII, 2115.

DORVAUX (Nicolas) (1856-1923), P. S. S. — Professeur d'histoire au grand séminaire de Metz, ses ouvrages, XIV, 829.

DOSITHÉE de **Cilicie.** — Défenseur de l'encratisme, V, 8.

DOSITHÉE, patriarche de **Jérusalem** (XVII[e] s.). — Vie. Écrits [A. Palmieri], IV, 1788-1800.

1° *Vie*, IV, 1788-91; cf. II, 1812, sur Jean Caryophylles; XI, 648, sur Nikon; IV, 1790; V, 262; IX, 753, 754, 755, conférence sur l'eucharistie et condamnation de Ligaridès Païsios.

2° *Écrits.* — *a)* Actes du synode de Jérusalem, IV, 1791; cf. II, 917 (Blastarès); IX, 1016-17 (Cyrille Lucar); X, 2079; leur trad. latine par Fouqueré, O. S. B., VI, 618. — *b)* Confession de foi, IV, 1792-93; cf. *infra*, 3°, Doctrine. — *c) Tomus reconciliationis*, 1793-94; cf. III, 1847 (Coressios); IX, 1442 (Macaire d'Ancyre), 1508 (Macrès Macaire); XIV, 78. — *d) Tomus amoris*, IV, 1794; cf. XI, 1741, 1775, 1796 (sur Palamas); XII, 2398 (sur Pléthon); XIV, 1535, 1536, 1537, 1540 (sur Scholarios); XII, 1504, 1505 (Philothée de Constantinople). — *e) Tomus jubilationis*, IV, 1795; cf. XIV, 78. — *f)* « Histoire des patriarches de Jérusalem », IV, 1796; cité : IX, 755; XV, 513. — *g)* « Sur la primauté du pape », de Nectaire, IV, 1797; cf. XI, 57; XIV, 1535-36. — *h)* « Sur les hérésies », de Syméon de Thessalonique, IV, 1797; XIV, 2977, 2979. — *i)* Contre le protestantisme de Cyrille Lucar, par Mélèce Syrigos, IV, 1797; XIV, 3165. — *j)* Édition de deux offices du vendredi saint, IV, 1798. — *k)* Confession de foi de Moghila, 1798; cf. X, 2074. — *l)* Discours de Jean Eugenicos, 1798; V, 1498.

3° *Doctrine.* — La confession elle-même, XIV, 1414, 1424; — comparée à celle de Moghila, X, 2079; XIV, 1411-12, 1425; — revue et adaptée par Philarète Drosdov, XII, 1382, 1390, 1392; XIV, 1414. — Baptême des hérétiques, 1425. — Conciles (autorité), 1432. — Confessions de foi (valeur doctrinale), 1434. — Eucharistie, la messe, X, 1344; cf. *supra*, conférence sur l'eucharistie. — Grâce : nécessité pour les œuvres surnaturelles, XII, 612. — Ordre (caractère), XI, 1397. — Péché originel, XII, 612, 615. — Purgatoire, XIII, 1334, 1335, 1346, 1347, 1352; cf. X, 2003 (mitigation des peines infernales); — opposition des doctrines latine et orientale, XIII, 1341-43. — Saints et reliques (culte), 2349; XIV, 939. — Sacrements : matière et forme, X, 352. — Vision béatifique, XI, 1811.

DOSITHÉE de **Monembasia**, délégué de l'Église de Jérusalem au conc. de Florence. — VIII, 1003; cf. V, 28.

DOSITHÉENS, nom par lequel Théodore Bar-Khôni désigne les mandéens. — IX, 1814.

DOSTOIEVSKIJ (Théodore). — Ses idées révolutionnaires en matière d'ecclésiologie, XIV, 365; cf. 1395.

DOT. — On entend par D. les biens donnés par les parents pour aider les enfants à s'établir, XI, 2021-22. — Sur la D. ajournée et l'usufruit, XV, 2360. — Absence de D. suffisante, cause de dispenses de mariage, IV, 2474. — Obligation pour le ravisseur de doter, s'il ne l'épouse pas, sa victime; même obligation dans le cas de stupre, XIII, 1668, 2496.

Canoniquement, la D. est la somme d'argent versée aux communautés religieuses pour leur permettre d'assurer la vie matérielle de leurs sujets; sa réglementation par le Code, XIII, 2174.

DOTATION CARNÉGIE (pour la paix). — Favorablement accueillie par Pie X, XI, 2319.

DOUAÏHI (Étienne), nommé aussi *Douwaïhi*, *Ed-Douaïhi*, *Aldoensis*, *Ehdenensis*, patriarche maronite (né à Ehden en 1630, mort en 1704). — X, 70-72. — Ses Annales sont une mine riche pour l'histoire de la nation maronite. Cité : X, 8-9, 13, 28, 37-38, 45-46, 49, 65-66, 119, 125, 130-31, 134-39 (bibl.); XI, 1454; XIII, 94.

DOUAIS (Marie-Jean-Célestin) (1848-1915). — Historien, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, puis vicaire général de Montpellier (1897) et évêque de Beauvais (1899). Parmi ses écrits relatifs à l'histoire de l'Église, il faut citer : *Les albigeois, leurs origines, action de l'Église au XII[e] s.*, Paris, 1879 (cité : *D. T. C.*, I, 681, 686); *Practica Inquisitionis hereticæ pravitatis auctore Bernardo Guidonis*, 1886; *Acta capitulorum provincialium ordinis Prædicatorum*, Toulouse, 1894; *Documents pour servir à l'hist. de l'Inquisition dans le Languedoc*, Paris, 1900; *L'Inquisition; origines, procédure*, 1905 (II, 1996, 1998; VII, 2025, 2027, 2036, 2037, 2039, 2040, 2041, 2043, 2044, 2045, 2046, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2067, bibl.; un certain nombre de références concerne la *Practica* de Bernard Gui, éditée par Douais); *S. Augustin contre le manichéisme de son temps*, 1895 (cf. IX, 1689, 1690, 1692, 1695); *Les Confessions de S. Augustin*, Paris, 1893 (cf. I, 2287); *S. Augustin et la Bible*, série d'articles dans *R. B.* (cf. I, 2459); cf. son art. *Augustin*, dans *D. B.*, I, 1240-44. — Insuffisance de l'histoire de Rohrbacher, *D. T. C.*, XIII, 2772.

DOUANES. — Contrebande en D., voir *Tables*, 808.

DOUBLET (Jean-Baptiste). — Notice [A. Ingold], IV, 1800.

DOUCEUR. — Un article DOUCEUR était annoncé, III, 360, qui n'a pas reçu exécution. La D. ou mansuétude est la vertu dont le rôle est de modérer la colère, conformément à la droite raison (cf. S. Thomas, *Summa theol.*, II[a]-II[æ], q. CLVII, art. 2). Voir CLÉMENCE, III, 45; cf. XV, 1005. — La D. des martyrs, X, 252. — D. de S. François de Sales, VI, 738. — *Beati mites*, II, 518. — Jésus, doux et humble de cœur, VII, 327; VIII, 1159.

DOUCIN (Louis). — Notice [J. Brucker], IV, 1700-02. — Accusé d'avoir écrit le *Problème ecclésiastique*, XIII, 1483.

DOUKHOBORS. — Histoire. Doctrine [A. Palmieri], IV, 1802-11.

DOULEUR. — Voir *Souffrance.*

DOUMERGUE (Émile), théologien protestant, auteur d'une étude appréciée sur Jean Calvin. — Cité à propos de Calvin; II, 1383, 1394; XV, 1768

(doctrine trinitaire). — Sur le calvinisme libéral, xiii, 874. — Sur les antitrinitaires, xv, 1769-70, 1773, 1774, 1780. — Expérience interne, v, 1800.

DOUTE. — Étude générale [A. Chollet], iv, 1811-20.

1° *Notion.* — *a)* Psychologie du D., iv, 1811; ii, 2156, 2157; viii, 1828. — D. et certitude, iii, 2372; xv, 2677; — et croyance, iii, 2364, 2370; — et probabilité, xiii, 611-12. — *b)* Variétés, iv, 1811; — négatif et positif, iv, 1711-12; vi, 286-87; — réel et méthodique, ii, 2157-58; vi, 281-82; — fictif, 281-82; — spéculatif et pratique, iv, 1812; — de droit et de fait, 1812, 2442; — universel, ii, 2158.

2° *Coup d'œil historique.* — D., principe du scepticisme, ii, 2161; cf. Nicolas d'Autrécourt, xi, 564-65; — Pic de la Mirandole, iv, 1812; xii, 1607; — Cornélius Agrippa de Nettesheim, iv, 1812-13; cf. i, 636-37; — Luther et Calvin, voir Agnosticisme des réformateurs (*Tables*, 58); — Montaigne, iv, 1814-16, 802; x, 2341-42; xi, 2162; xiii, 1717; — P. Charron, iv, 1816, 776, 802, 806; xiii, 1718-19; cf. cependant xii, 1914-15; — Pascal, iv, 1816-18; xi, 2116, 2124-30, 2166-67; cf. 2182 sq. (le pari); et vi, 91. — Fidéisme, dont la source est le D., 179-80; cf. Huet, vii, 201; — Bautain et Bonetty (*Tables*, 388, 469); — Lamennais, viii, 2511-12; — Newman, iv, 1819; xi, 354-58; — Hermès, ii, 2158; vi, 397, 2290-92, 2303; xiv, 1851.

3° *Applications.* — *a)* D., point de départ de recherches scientifiques ou théologiques, ii, 2158 (méthode de S. Thomas); xii, 1463, 1477; cf. 2677. — D. personnel et controverse, iii, 1738. — D. méthodique de Descartes (*Tables*, 944-45). — *b)* D. et foi, v, 618; vi, 92-96, 196, 198-200, 288-89, 410-11, 423, 513; cf. 192 (prop. 21 condamnée par Innocent XI). — D. et fermeté de la foi, vi, 89, 388-89. — D. et persévérance du croyant, 289-90; explications, 290 sq. — D. sur les préambules de la foi, 403-04. — D. imprudents et déraisonnables, iii, 2383-84; à éliminer par la volonté, 2384-93. — D. et péché d'hérésie, 425, 1737; vi, 2216. — D. et communion dans la foi, iii, 425. — *c)* Espérance et D., v, 618; voir *Crainte* (842). — *d)* D. et morale : Conscience douteuse, xiii, 464-65, 1047. — Loi douteuse, 581; xiv, 1741-42. — Réparation douteuse, xiii, 2438; cf. iv, 1680. — Restitution douteuse, xiii, 2472; — le possesseur de foi douteuse, 2479. — Péchés douteux, iii, 913 (confession), 955-56 (matière du sacrement). — Sacrements douteusement valides, voir Sacrements, xiv, 635-41. — *e)* D. et droit canonique : Empêchements douteux, iv, 2442. — Vœux douteux, xv, 3226-27.

Sur le doute en matière canonique, voir A. Bride, dans *Catholicisme*, iii, 1063-65.

DOWGIRD (Ange). — Notice [A. Palmieri], iv, 1820.

DOWNAROWICZ (Dominique). — Notice [A. Palmieri], iv, 1820.

DOXOLOGIES. — « Dans le langage chrétien actuel, ce terme désigne une formule de louange de Dieu où, la plupart du temps, sont énumérées les trois personnes divines, avec ou sans mention d'un ou de plusieurs de leurs attributs » (M. Noirot, dans *Catholicisme*, iii, 1068).

a) Notion et indications générales, ix, 831-32. — Dans l'Écriture et la primitive Église, 831-32; cf. x, 858, 872, 873; spécialement, Psaumes, xiii, 1097-98; cf. 1101; S. Paul (Rom., xvi, 25-27), 2855, 2862-65, 2867-68, 2878 (I Tim., i, 17; vi, 15-16); xv, 1086; cf. Eph. (iii, 20-21), v, 185; — Pères apostoliques, xv, 1609-10; cf. x, 870, 873, 876 (*Didachè*), 895 (Polycarpe). — *b)* D. dans la liturgie, 924 (liturgie de S. Marc); 1355 (anaphore d'Hippolyte); 1351-53 (anaphore de Sérapion); 1356, 1359 (*Constitutions apostoliques*); 1361 (*Testament de N.-S.*), cf. 1362, 1363; 1364 (anaphore de Balyzeh); 1368 (Ambrosiaster); 1379 (messe gallicane); 1388, 1389 (messe romaine), cf. 1394, 1397, 1401; 2523-24 (messe mozarabe), cf. 2533, 2538; xi, 1469-70 (rite byzantin), cf. 1474, 1475; 1477-78 (rite alexandrin), cf. 1482. — Conclusion, 1484.

Voir *D.A.C.L.*, iv, 1525-36 (H. Leclercq); *Cath. enc.*, v, 150-51 (A. Fortescue); *L. T. K.*, iii, 432-33 (G. Kieffer); F. Cabrol, O. S. B., *La D. dans la prière chrétienne des premiers siècles*, dans *Recherches*, 1924, p. 9-30; M. Noirot, dans *Catholicisme*, iii, 1068-69.

DOXOPATRIS (Jean). — Notice [Vailhé], iv, 1820.

DOXOPATRIS (Nil). — Notice [S. Vailhé], iv, 1821. — Sur l'organisation patriarcale (pentarchie), xi, 2270; cf. xiii, 376-77; — sur le patriarcat d'Antioche, xiv, 3143.

DOYAR (Pierre de), ou *Dedoyar.* — Notice [J. Brucker], iv, 1821.

DOZENNE (Pierre). — Notice [J. Brucker], iv, 1822.

DRACH (David à sa naissance, Paul-Louis-Bernard à son baptême) (1791-1865). — Fils de rabbin, il se convertit en 1823. On trouvera dans *Catholicisme*, iii, 1073-74 (J. Morienval), quelques éléments de bibliographie. Son œuvre principale est *De l'harmonie entre l'Église et la Synagogue ou perpétuité et catholicité de la religion chrétienne*, Paris, 1825, 1828. — Cité : iv, 954; viii, 1910, 1913-14; xiii, 1170.

DRACH (Paul). — Fils du précédent (1821-1895). On lui doit : *Épîtres de S. Paul*, Paris, 1871; *Épîtres catholiques*, 1879; *Apocalypse*, 1879. — Cf. *D. B.*, ii, 1502.

Cité : i, 1474; iii, 837; iv, 2436; vi, 2108; viii, 282, 1680; x, 838, 844; xv, 609.

DRACONTIUS (Blossius-Aemilius). — Vie. Poésies [P. Godet], iv, 1822. — Sur la descente du Christ aux enfers, 607.

DRAESEKE (Jean-Henri-Bernhard), théologien et critique protestant, 1774-1849. — Influence du néoplatonisme sur la doctrine de S. Grégoire de Nazianze, xii, 2323, 2391 (bibl.). — Auteur d'une étude sur Apollinaire, i, 1506-07; cf. vii, 568; viii, 2345. — Cité : i, 2155, 2164; iii, 1315, 2513; iv, 432, 1368-69; v, 1612, 2427; vi, 50, 1845, 1846; viii, 658; ix, 1986; x, 2209; xi, 65; xii, 1374; xiv, 1909; *Tables*, 177.

DRAGOS (Moïse), évêque roumain uni d'Oradéa (fin du xviiie s.). — Et le domaine de Beius, xiv, 50.

DRAGSIN (Samuel). — Son œuvre d'évangélisation en Roumanie, xiv, 35.

DRAQUET (René), historien de la théologie. — Collaborateur du *D. T. C.* (art. Julien d'Halicarnasse). Sa thèse doctorale (Louvain), *Julien d'Halicarnasse et sa controverse avec Sévère d'Antioche sur l'incorruptibilité du corps du Christ*, 1924. Autres écrits : *Hist. du dogme catholique*, Paris, 1947; *L' « Histoire lausiaque », une œuvre écrite dans l'esprit évagrien*, dans *R. H. E.*, xli, 1946, p. 321-63; xlii, 1947, p. 5-49; Palladius, *Hist. lausiaque*, trad. Draguet; dans *Apologétique* (Brillant-Nédoncelle), *L'évolution des dogmes* (cf. xv, 468); cf. *infra*, *Driedo.*

Péché originel : chez les antiochiens, xii, 361-62; — chez Philoxène de Mabboug, 418-19; — chez Julien d'Halicarnasse, 419-22; — chez Sévère d'Antioche, 422-27. — Controverse de Sévère et de Julien, xiv, 1990, 1992, 2000; viii, 1932-39; — sur la personne et la doctrine de Julien, 1931-40; x, 2242. — Cité : ix, 1027.

DRAPIER (*Drappier*) (Guy). — Notice [B. Heurtebize], iv, 1824.

DREHER. — Sur l'adultère; interprétation de Matth. (v, 32, xix, 9), i, 472. — Sur S. Ignace d'Antioche, vii, 713.

DREILING (Raymond), O.F.M., théologien allemand, né à Hüpstedt le 29 mars 1879. — Travaux sur Pierre Auriol, xii, 1820, 1826, 1831-32, 1843, 1849, 1860, 1867, 1877, 1878, 1881 (bibl.).

DREUX-BRÉZÉ (Pierre-Simon-Louis-Marie), évêque de Moulins de 1850 à 1893. — Publication de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus*, xiv, 2885.

— Favorable à la définition de l'infaillibilité pontificale, xv, 2561. — Cf. xi, 1598 (chasubles).

DREVES (G. M.). — Liturgiste allemand, a publié en collaboration avec Cl. Blume, *Analecta hymnica Medii Ævi.* — Cité : v, 1254, vi, 1779, 2409, 2411-12; xii, 123.

DREWNIAK (Léandre), théologien bénédictin contemporain. — A publié une étude sur l'interprétation mariologique du Protévangile chez les Pères, *Die mariologische Deutung von Gen., III, 15, in der Väterzeit*, Breslau, 1935.

Voir Goosens, *De cooperatione immediata matris Redemptoris ad redemptionem objectivam*, Paris, 1939.

DREWS (Paul), théologien et critique protestant du début du siècle. — Outre ses travaux sur la formation du canon de la messe romaine, *Zur Entstehungsgesch. des Kanons in der römischen Messe*, Tubingue, 1902, il faut citer : *Disputationen Dr Martin Luthers in den Jahren 1535-1545, an der Universität Wittenberg gehalten*, 1895; *Untersuchungen zur Didachè*, dans *Zeitschr. für die neutest. Wissenschaft*, 1904; *Plotin und der Untergang der antiken Weltanschauung*, Iéna, 1907; *Die Christusmythe*, Iéna, 1909; *Untersuchungen über die sogenannte clementische Liturgie*, Tubingue, 1920.

Cité : ii, 1537; iv, 1175; v, 1948-49; vii, 2403, 2409 (bibl.); viii, 1362; ix, 1226, 1227, 1244, 1303, 1331 (bibl.); x, 862, 867, 886, 896, 902, 930.

DREXELLIUS *(Drechsel)* (Jérémie). — Notice [J. Brucker], iv, 1824.

DREY (Jean-Sébastien). — Vie. Œuvres. Influence [P. Godet], iv, 1825-28. — Sa conception de la théologie, xv, 436, 492; xiv, 1726; cf. xv, 1331. — Son apologétique, i, 861-62, 1519, 1568. — Institution « ecclésiastique » de la confession, xii, 1121; cf. iii, 926 (bibl.). — Canon des apôtres, iii, 1608.

DREYFUS (Henri). — Sur la conscience nationale en Suisse et chez Zwingli, xv, 3916.

DRIEDO (Jean). — Notice [J. Forget], iv, 1828-30. — Écriture sainte, vii, 2131; cf. iv, 62, 93; — la messe, x, 1108, 1111; — concorde de la grâce et du libre arbitre, 2096, 2099; — prédestination, 2134-35; — réprobation, 2123; — concupiscence, qualité morbide, xii, 542. — La tradition, xv, 1321.

La bibliographie sur Driedo a été renouvelée. Nous empruntons à *Catholicisme* (iii, 1087) les indications fournies par le P. Duval, O. P. : « H. de Jongh, *L'ancienne faculté de théol. de Louvain au premier s. de son existence (1432-1540)*, Louvain, 1911, p. 156-59. — H. de Vocht, *Monumenta humanistica Lovaniensia*, Louvain, 1934, p. 344-45. — R. Seeberg, *Der Augustinismus des Johannes Driedo*, dans *Geschichtliche Studien Albert Hauck*, Leipzig, 1916, p. 210-19. — H. Peeters, *Doctrina Johannis Driedonis a Turnhout de concordia gratiæ et liberi arbitrii*, Malines, 1938. — R. Guelluy, *L'évolution des méthodes théologiques à Louvain d'Érasme à Jansénius*, dans *R. H. E.*, xxxvi, 1940, p. 31-144, plus spécialement 71-85, 90-92. — R. Draguet, *Le maître louvaniste Driedo, inspirateur du décret de Trente sur la Vulgate*, dans *Mélanges A. de Meyer*, ii, Louvain, 1946, p. 836-54. — B. Emmi, *Il posto del « De ecclesiasticis scripturis et dogmatibus » nelle discussione tridentine*, dans *E. T. L.*, xxv, 1949, p. 588-97. — J. Lodrioor, *La notion de tradition dans la théol. de Jean Driedo, ibid.*, xxvi, 1950, p. 37-53. »

DRIPT (Laurent de). — Notice [B. Heurtebize], iv, 1830. — Cité : ii, 617.

DRIVER (Samuel R.), professeur d'exégèse de l'A. T. et de langue hébraïque à Oxford, † 1914. — Principaux écrits : *An introduction to the literature of the Old Testament*, 9e éd., 1914; *Notes on the hebrew text and the topography of the books of Samuel*, 2e éd., 1913; *A Treatise on the use of the tenses in hebrew*, 1892; *Isaiah, his life and times*, 1893; *A commentary on the Deuteronomy*, 1902; *A commentary on Joel and Amos*, 1897; *A commentary on Daniel* (ces deux derniers dans *Cambridge Bible*); *The parallel Psalter*, 1905; *Jeremiah*, 1906; *Genesis*, 1909; *A hebrew and english Lexicon of the Old Testament*, 1906. — *Cf. D. B. S.*, ii, 446.

Cité : ii, 1574, 1680; iv, 70, 72, 75, 100, 101, 163, 653, 659, 664, 665, 2005, 2009, 2440; v, 530, 531, 532, 533, 552, 858, 861, 869, 1753, 2035, 2037, 2039; vi, 1207, 2008, 2011; viii, 22, 25, 31, 57, 74, 78, 853, 859, 885, 1492, 1495, 1550-51, 1574, 1862, 2530, 2531, 2533, 2537; ix, 468, 493, 496, 498, 1700; x, 1416, 1429, 1443, 1453, 1501, 1656, 1657; xi, 5, 11, 12, 15, 82, 1980; xiii, 934, 1113, 1148, 2783, 2805, 2812, 2816.

DROGON, évêque-archevêque de **Metz**. — Son rôle dans l'affaire de l'élection de Serge II, xiv, 1917; — dans la déposition d'Ebbon et de Barthélemy, 1917; cf. xiii, 2406. — Sur les pouvoirs des chorévêques, 2404. — Voir xiv, 1916-17. — *Catholicisme*, iii, 1090-91.

DROGON, cardinal d'**Ostie**. — Notice [B. Heurtebize], iv, 1831. — Cité : vii, 511.

DROGOSZEWSKI (Pierre). — Notice [A. Palmieri], iv, 1831.

DROIT. — Étude générale [P. Fourneret], iv, 1831-36.

1° *Notion.* — Le mot et la chose, iv, 1831-32; — trois acceptions, 1832. — D. subjectif et objectif, 1832-33.

2° *Fondement du droit.* — 1. Fondement objectif : la loi, iv, 1833. — 2. Différentes lois, sources de D. différents, 1833-34 : *a)* loi naturelle, i, 127 (école d'Alexandrie), 2434 (S. Augustin); ix, 878-87; x, 2397; xi, 2127-28 (Pascal); xiv, 2698 (Suarez); xv, 971 (S. Thomas); cf. xiv, 1007; xv, 2610 (Vasquez); — *b)* loi positive, i, 127; ix, 887 (loi divine positive : primitive, mosaïque, évangélique), 889 (ecclésiastique), 899 (civile); cf. x, 2397-98, 2403 (Suarez); xv, 971 (S. Thomas). — 3. D. et devoir, iv, 1834; viii, 2007-08 (cf. *Tables*, 954-55). — 4. Fondements erronés : D., utilité et intérêt, vi, 2190 (Helvétius); vii, 6; cf. v, 887 (Hobbes); iv, 2413; ix, 357; — D. et force, xiv, 2499-2501 (Spinoza, que rejoint Hobbes, *loc. cit.*, cf. xv, 1954-55); ix, 1217, 1321 (luthéranisme); — D. et capacité d'exercer le pouvoir (Hauriou, Maurras, Duguit), xv, 1955-56; — D. et expression de la volonté générale, xiv, 111-13, 1127; cf. v, 888 (Rousseau, *Contrat social*); — D. et démocratie libérale, ix, 512; xv, 1956; — D. et expression de la liberté, 3463-66 (Voltaire).

3° *Division du droit.* — 1. D. naturel (voir *supra*, loi naturelle; cf. iv, 167-70; xiv, 2721, 2726). — 2. D. des gens, iv, 1835; xiv, 2719, 2720 (Suarez); xv, 3134 (Vitoria). — 3. D. positif, iv, 1835 (cf. *supra*, loi positive) : *a)* D. primitif, ix, 888; — *b)* D. hébraïque, 476-98 (Lévitique), cf. 888; viii, 1637-38, 1640; iv, 658, 662-64 (Deutéronome); v, 551 (Esdras et Néhémie); iv, 167 (Décalogue), cf. *infra*; — *c)* D. chrétien : ordre divin chrétien, ix, 889; cf. iv, 169 (4°), 170 (6°), 173-75 (comparaison aux Codes non chrétiens); x, 2424-30; voir *Morale*; — D. ecclésiastique, iv, 2200-07, 2210-22; xv, 3135, 3142-43 (Vitoria), voir *Église, Pape*; — *d)* D. civil : État, v, 886-87; ix, 900, 901; xv, 2010; cf. xiv, 2712-14 (Suarez), 2500 (Spinoza); — D. politique et D. chrétien, x, 2408 *(Action française)*; xi, 2302, 2317 (patrie et Dieu); cf. v, 891; xv, 3137 (Vitoria); — D. civil et D. divin, v, 889-90; xv, 1953-54; — D. de l'homme, x, 2383 (voir *Tables*, 909); — État et D. des individus, 2439, 2445; de la famille, v, 894-95; des associations, 896-97; cf. ix, 341 (Léon XIII); xii, 1721 (Pie X) (cf. *Tables*, 281, *Associations*); — D. international, x, 2438, 2445; xiv, 2720-27 *(passim)*, 2500 (Spinoza); xv, 3133, 3136, 3138-40 (Vitoria); — *e)* État et religion, xiv, 2500-01 (Spinoza); xv, 2463, 2465 (Voltaire); — État et Église, v, 1897-1905; ix, 613-14; xiv, 2717; xv, 1986-87; voir *supra*, D. ecclésiastique; — D. commun pour l'Église, ix, 508, 543, 586, 602; x, 2350.

— *1147-48* : 1684; — *1150-51* : vi, 788, 789; — *1151* : iv, 1686; — *1153-54* : 1686; — *1155* : 1686; — *1156* : iii, 1664; — *1157-64* : 1665; — *1167* : vi, 788-89; — *1169* : iii, 1669; — *1172* : xv, 3072; — *1175, 1183* : iii, 1669; — *1189* : 1668.

Art. 1226 : iii, 1668; — *1234* : xiii, 121; — *1235* : 122; — *1239* : 122; — *1250* : iii, 1651; — *1282* : iv, 1699; xiii, 136; — *1283* : 136.

Art. 1302 : iv, 1683; xiii, 2478; — *1304* : 120; xv, 3091; — *1325* : iii, 1650; — *1340* : xv, 178; — *1341* : xiii, 135; — *1349* : 135; — *1350* : 136; — *1352* : 136, 137; — *1353* : vi, 788; xiii, 135, 633; — *1371* : i, 1650; — *1381* : xiii, 2476; — *1382-84* : iv, 1682; xiii, 2470; — *1384* : iv, 1683; xiii, 2470; — *1385-86* : iv, 1683; xiii, 2470; — *1394* : iii, 1651; — *1399* : 1989.

Art. 1401-06 : xv, 2624; — *1421* : iv, 1683; — *1440* : 1685; — *1449* : iii, 1658; — *1455, 1464* : vi, 789.

Art. 1536 : iii, 1658; — *1570* : iv, 1685; — *1582-93* : xv, 2624; — *1595* : xiii, 137; — *1595-97* : iii, 1658; — *1598-1601* : xv, 2624.

Art. 1604-24 : xv, 2632-33; — *1626-40* : 2633; — *1641-49* : 2632; — *1650-54, 1657* : 2631; — *1653-85* : 2633; — *1652* : iv, 1685; — *1689* : vi, 994.

Art. 1708-09, 1711 : ix, 940; — *1713-16, 1719-20, 1723* : 941; — *1710* : xiv, 982; — *1721-22, 1724-25, 1727-35* : ix, 942; — *1717, 1735-38, 1741-57, 1761-62* : 943; — *1756, 1758* : iii, 1989; — *1758-60, 1763, 1765-66, 1769-73* : 944; — *1764, 1766, 1768, 1774-78* : 945; *1792* : xiii, 120.

Art. 1800, 1804-31 : ix, 946; — *1818* : iii, 410; — *1832* : vi, 789; xiv, 984, 985; — *1846* : iv, 1685; — *1880* : iii, 410-11; — *1881-82* : 411; — *1890* : 412.

Art. 1915 : iv, 521; — *1917, 1921, 1928* : 522; *1927, 1932* : 523; — *1930, 1933-34, 1936, 1938* : 524; — *1947, 1949, 1951-54* : 525; — *1996* : 1685.

Art. 2001, 2028 : iv, 1685; — *2045* : iii, 1658; — *2053, 2092-93* : vi, 789; — *2071* : 993; — *2078, 2088* : 991.

Art. 2124 : iii, 1658; — *2126* : 1651; — *2180-84* : vii, 571.

Art. 2219 : xiii, 117, 121; — *2220* : 119, 121; — *2221* : 119; — *2222* : 120; — *2223* : 121, 127; — *2224* : 121; — *2225* : 120, 121; — *2226* : 117; — *2229* : 117, 118; — *2232-33, 2235* : 118; — *2234* : 119, 121; — *2236-37* : 117; — *2238-39* : 118; — *2240* : 117; — *2242* : 119; — *2244* : 119, 121; — *2245* : 121; — *2246-47* : 119; — *2248* : 119, 121; — *2251-53, 2255-56, 2259* : 119; — *2258* : 119, 121; — *2260-61* : 118; — *2262* : vi, 789; xiii, 118, 120, 121; — *2263* : 121; — *2265* : 118, 119, 120; — *2266* : 119; — *2267* : 118, 121; — *2268-69* : 119; — *2270* : 120; — *2271-73* : 120, 121, 122; — *2274* : 124, 127; — *2275* : 122, 127; — *2277* : iii, 1667; xiii, 118, 120, 127; — *2278* : 119, 121, 127; — *2279* : 118, 128; — *2280* : 128, 2474.

2. *Code pénal.* — *Art. 80* : xv, 3074; — *103-08, 136, 138* : iv, 419; — *114* : xv, 3074; — *132-44* : v, 2108; — *145* : 2110, 2111, 2112; — *146* : 2111, 2112; — *147* : 2109, 2110, 2111; — *148* : 2112; — *150* : 2109; — *151* : 2112; — *153-62* : 2112; — *184* : xv, 3074; — *253-55* : 3074; — *302* : vii, 1721; xi, 2023; — *316* : x, 2577; — *317* : 2023; — *319* : iv, 1681; — *331-32* : xv, 3063, 3064; — *332* : 3070; — *334, 355-57* : xiii, 1674; — *340* : ii, 878; — *354* : 1675; — *360* : xv, 3074, 3078; — *378* : 3074; — *414-16* : ix, 534 (cf. 543); — *408, 418* : xv, 3074; — *435* : iv, 419; — *479-81* : 1450.

3. *Code d'instruction criminelle.* — *Art. 79* : xv, 92; — *321* : 89.

4. *Code du commerce.* — *Art. 112-13* : v, 2111; — *446* : vi, 789; xiii, 137; — *632, 634* : v, 2111.

6° *Droit germanique (et allemand).* — Adultère, i, 484; — diffamation, iv, 1303; — doctorat, 1504; — erreur, v, 454; — esclavage, 454; — fiançailles, 2269; — fraude, vi, 789; — impuissance, vii, 1440; — infanticide, 1720; — mariage, ix, 2124, 2125, 2182; cf. xiii, 740; — prescription, 122; — procès (cité), 622; — puberté, vii, 1431; — rapt, xiii, 1674; — restitution, 2476; — violation, xv, 3078.

7° *Code italien.* — Fraude, vi, 790; — inceste, vii, 1553; — mariage, ix, 2289-90; — rapt, xiii, 1674; — restitution, 2476; — viol, xv, 3063-64; — violation, 3078.

8° *Code autrichien.* — Disparité de culte, iv, 1426-27 (aucune allusion dans les Codes civils des autres nations : France, Belgique, Pays-Bas, Angleterre, Allemagne, États-Unis, Suisse, Italie, Hongrie, id., *ibid.*); — rapt, xiii, 1674; — restitution, 2476; — viol, xv, 3063-64; — violation, 3078.

9° *Code espagnol.* — Empêchements de mariage, iv, 1427-28; — coup d'œil général sur le Code civil et le Code pénal, v, 571-74.

10° *Divers.* — Chine, sur l'infanticide, vii, 1721; — Code noir de l'esclavage, v, 499; — sur la fraude (Hollande, Angleterre, Scandinaves [Pays]), vi, 789; — sur la restitution (Argentine, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Guatemala, Mexique, Panama, Pérou, Venezuela, Uruguay, Nicaragua, Hollande, Suisse), xiii, 2476.

DROIT CANONIQUE. — Étude générale [P. Fourneret], iv, 1836-42.

1° *Notion.* — 1. Législation *(canones et leges)*, définition, iv, 1836. — Opposition de lois, 1836; cf. ix, 875, 897-98 (interprétation). — Constitution de lois (ecclésiastiques), 889-90. — Approbation des coutumes, lois civiles, etc., iv, 1837 (voir *Tables*, 839-40). — 2. Divisions : *a)* selon les époques, 1837 (*Tables*, 909-13); — *b)* D. écrit et non écrit, 1837; iii, 1990; — *c)* D. universel et particulier, iv, 1837; ix, 874, 894-95; viii, 1980; — *d)* D. général et singulier, iv, 1837; viii, 1980; — *e)* D. commun et D. spécial, iv, 1837; — *f)* D. interne et externe, cf. *For*, et vi, 525-27.

2° *Sources (autorités).* — Le Christ, iv, 1837; cf. 2115-17; viii, 1359-61. — Le Souverain pontife, iv, 2200-07; xiii, 2442 (cf. *Tables*, 912-13, 914-15). — Conciles œcuméniques (*Tables*, 658).

3° *Textes.* — Indications générales, iv, 1837-39. — *a)* Période du D. ancien (*Tables*, 909-11, 914-15). — *b)* *Décret* de Gratien, vi, 1734-44 (*Tables*, 911). — *c)* De Gratien à nos jours, voir les conciles : Ier du Latran (*Tables*, 668); — IIe du Latran (*ibid.*, 668); — IIIe du Latran (669); — IVe du Latran (559-70); — Ier de Lyon (671); — IIe de Lyon (671); — Vienne (672); — Florence (673); — Ve du Latran (674-75); — Trente (675-85) (décrets disciplinaires); Vatican (686-88). — Voir *Cour romaine* : décrets du S.-Office (*Tables*, 827-29); — Consistoriale (*ibid.*, 831); — Sacrements (831-32); — Concile (832-33); — Religieux (833); — Propagande (833-34); — Rites (834-35); — Séminaires et Universités (835-36); — Pénitencerie (836-37); — Rote (837).

4° *Interprétation.* — Glose, iv, 1840; cf. Raymond (S.) de Peñafort, xiii, 1809-21. — Dicastères, cf. *Cour romaine.* — Influence réciproque des droits civil et canonique, iv, 1841.

Citations du Code dans le D. T. C. — Pour éviter des redites inutiles (voir les références des Congrégations romaines et des *Décrétales* [*Tables*, 825-35, 909-15]), on se contentera de reprendre ici la nomenclature du *Codex*, en indiquant en italique les canons s'y rapportant qui sont cités dans le *D. T. C.*

Livre I, Règles générales

Préliminaires (can. 1-7) : *can. 3* : xiii, 2442; — *4* : vii, 1637; — *5* : xv, 114; — *6* : vii, 1266, 2563; xiv, 2152; xv, 114, 3076; — *7* : xi, 1600.

Tit. i, Des lois ecclésiastiques (can. 8-24) : *can. 8* : xiii, 684; — *9* : ix, 893-94; xiii, 684, 688, 691; — *10* : ix, 893; — *11* : 894; — *12* : xv, 108; — *13-14* : ix, 894; — *15* : xiii, 408, 757; — *16* : 685, 2173; vii, 737; — *17* : ix, 897; xiii, 692, 695; — *18* : ix, 897, 898; — *19* : 898; xiii, 1674; xv, 109; — *20* : xii, 638; — *22* : xiii, 1667.

Tit. ii, De la coutume (can. 25-30) : *can. 25-30* : xiv, 2157; — *27* : xiii, 1667; xv, 108; — *29* : ix, 897.

Tit. iii, De la supputation du temps (can. 31-35) : *can. 31-35* : xv, 107; — *32* : 108; — *33* : vii, 1426; xv, 108, 109; — *34* : xiii, 691, 753, 2174; xv, 108, 110; — *35* : 108.

Tit. iv, Des rescrits (can. 36-62) : *can. 36-62* : vii, 1638.

Tit. v, Des privilèges (can. 63-79) : *can. 63-79* : vii, 1638; — *75* : 1628.

Tit. vi, Des dispenses (can. 80-86) : *can. 80-86* : vii, 1638; ix, 898; — *81* : xi, 960; xiii, 413, 2442; xv, 2853; — *84* : viii, 1417; xiv, 1071; — *86* : viii, 1417.

Livre II, Des personnes

Généralités (can. 87-107) : *can. 87* : XIII, 625; XIV, 639; — *88* : VII, 1426, 1427; XII, 640; XIV, 1955; XV, 108; — *92* : XIII; 1668; — *94* : 753; XIV, 1956; — *97* : 1999; — *101* : 2737; — *103* : XV, 3090, 3091.

Partie I, *Des clercs*

Section I, *DES CLERCS EN GÉNÉRAL.*

Préliminaires (can. 108-10) : *can. 108* : VI, 2363; VIII, 1996; XV, 1234; — *109* : VI, 2371.

Tit. I, Du rattachement des clercs a un diocèse déterminé (can. 111-17) : *can. 111* : XV, 1234.

Tit. II, Des droits et privilèges des clercs (can. 118-23) : *can. 118-22* : XV, 1234; — *119* : VII, 1223, 1253; XIII, 156; XIV, 695; XV, 1234, 3081; — *120* : VII, 1225, 1226; XIII, 2177; XV, 1234, 3081; — *122* : VII, 1252; XV, 1234, 3081; — *123* : VII, 1253; XV, 1234.

Tit. III, Des obligations des clercs (can. 124-44) : *can. 124-42* : XIII, 2176; — *132* : VII, 1223; XIV, 694, 696, 2464-65; — *133* : XIII, 644; — *135* : XI, 958; XIV, 2466; — *136* : VII, 1638; XV, 1233; — *138* : 2634; — *139* : VII, 1638; XV, 91-92; — *141* : VII, 1223, 1234; — *142* : XV, 2635; — *143* : 3085.

Tit. IV, Des offices ecclésiastiques (can. 145-95) : *can. 145* : XIII, 156; XIV, 2155, 2158, 2159; — *147* : XIII, 156; — *155* : XI, 955; — *160-78* : VIII, 1981; — *163-65* : XIV, 2737; — *167* : VII, 1429; — *167-70* : 171, 174; XIV, 2737; — *175, 179* : VIII, 1982; — *180* : 1982; XIV, 2737; — *181-82* : VIII, 1982; — *183* : XIII, 751; — *188* : VI, 2246; VII, 1234; XIII, 644, 751; XV, 1233; — *195* : XIV, 1311.

Tit. V, Du pouvoir ordinaire et du pouvoir délégué (can. 196-210) : *can. 196* : VIII, 1979; — *197-210* : VII, 1638; VIII, 1981, 1985, 1986; — *198* : VII, 1626; VIII, 1981; XIII, 749, 2374, 2451; — *199* : VIII, 1986; — *199-207* : XIII, 631, 750; — *200* : VIII, 1986; — *201* : 1980; XIV, 1956; — *203, 205* : VIII, 1986; — *207* : 1987; XIII, 750; — *209* : XII, 638; XIII, 748; XV, 1152.

Tit. VI, De la réduction des clercs a l'état laïc (can. 211-14) : *can. 213* : VII, 1223; XI, 958; — *214* : 958; XIV, 696.

Section II, *DES CLERCS EN PARTICULIER.*

Généralités (can. 215-17) : *can. 216* : XIII, 748; XIV, 1905.

Tit. VII, Du pouvoir suprême et de ceux qui, de droit ecclésiastique, y participent. — C. I, *Du pontife romain* (can. 218-21) : *can. 218* : IX, 890; XIII, 2444.

C. II, *Du concile œcuménique* (can. 222-29) : *can. 222* : XIII, 2442, 2443; — *223* : XIV, 2737; — *227* : IX, 890; XIII, 685, 2442; — *228* : IX, 890.

C. III, *Des cardinaux de la Ste Église romaine* (can. 230-41) : *can. 232* : VII, 746; XI, 1400; XIII, 2443; XIV, 1066; — *236* : VII, 1223; — *238* : XV, 3085; — *239* : VII, 1624, 1637; XI, 1400; XIV, 480; XV, 1233.

C. IV, *De la Curie romaine* (can. 242-64) : *can. 243-57* : IX, 897; — *247* : VII, 1570; XI, 951, 953, 2410; XIII, 411; XIV, 657; — *248* : XI, 1908; — *249* : XIV, 657; — *252* : 658; — *253* : XIII, 2740, 2741; — *254* : 2741; — *255* : XI, 1908; — *261* : XIII, 748.

C. V, *Des légats du pontife romain* (can. 265-70) : *can. 266* : IX, 890; XIII, 749; — *267* : XI, 1926; XIII, 749; — *269* : XI, 1926.

C. VI, *Des patriarches, primats, métropolitains* (can. 271-80) : *can. 271* : IX, 890; — *272* : 895; XIII, 2443; — *274* : VII, 1624.

C. VII, *Des conciles pléniers et provinciaux* (can. 281-92) : *can. 281* : XIII, 2443; XIV, 2737; — *286* : 2737; — *291* : IX, 890; XIII, 689, 692, 2443; — *292* : XIV, 2737.

C. VIII, *Des vicaires et préfets apostoliques* (can. 293-311) : *can. 294* : VII, 1624; VIII, 890; XIV, 480; — *296* : XIII, 415; — *301* : XV, 3085.

C. IX, *Des administrateurs apostoliques* (can. 312-18) : *can. 312* : XIII, 2443; — *315* : IX, 890.

C. X, *Des prélats inférieurs* (can. 319-28) : *can. 320* : VII, 746; XIII, 2443-44; XIV, 1066; — *323* : IX, 890; XIV, 480; — *326* : XI, 1893.

Tit. VIII, Du pouvoir épiscopal et de ceux qui y participent. — C. I, *Des évêques* (can. 329-49) : *can. 329* : XI, 1389, 1896; XIII, 2444; — *331* : VII, 746; VIII, 1988; XI, 1909; XIV, 1066; XV, 108; — *332* : XIII, 681; XI, 1390; — *334* : 1390; XIII, 751; — *335* : IX, 890; XIII, 689, 692; — *338* : XV, 108, 3085; — *340* : XI, 1911; — *349* : VII, 1624, 1637.

C. II, *Des coadjuteurs et auxiliaires des évêques* (can. 350-55) : *can. 350* : XIII, 2444; — *351* : IX, 890.

C. III, *Du synode diocésain* (can. 356-62) : *can. 362* : IX, 890; XIII, 689; XIV, 2737.

C. IV, *De la curie diocésaine.* — Art. 1, Du vicaire général (can. 366-71) : *can. 367* : VIII, 1988; XV, 108; — *368* : VII, 1637. — Art. 2, Du chancelier, des notaires et des archives épiscopales (can. 372-84). — Art. 3, Des examinateurs synodaux et des curés consulteurs (can. 385-90) : *can. 386* : VII, 1637.

C. V, *Des chapitres de chanoines* (can. 391-422) : *can. 392, 394* : XIII, 2444; — *397* : XV, 2856; — *399* : VIII, 1988; — *401* : 1980; XIII, 2454; — *403* : VII, 1637; — *404* : XV, 1149; — *405* : XIII, 681; — *413* : XI, 958, 959; — *414-17* : 959; — *418* : XV, 108, 3085; — *419* : 3085.

C. VI, *Des consulteurs diocésains* (can. 423-28).

C. VII, *Du siège épiscopal empêché ou vacant et du vicaire capitulaire* (can. 429-44) : *can. 434* : XV, 108; — *440* : 3085.

C. VIII, *Des vicaires forains* (can. 445-50) : *can. 448* : XV, 3085.

C. IX, *Des curés* (can. 451-70) : *can. 451* : XIII, 748; — *453* : 748; XV, 1149; — *460-70* : VIII, 1995; — *461* : XIII, 156, 681; — *464* : XV, 2856; — *465* : XIII, 748; XV, 108, 3085; — *467* : X, 1791; — *468* : VII, 1637; X, 1791; — *470* : XIII, 2176; XIV, 1902.

C. X, *Des vicaires paroissiaux* (can. 471-78) : *can. 471* : XIII, 748; XIV, 1905; — *471-76* : XV, 3085; — *472-73* : XIII, 748; — *474* : XIV, 1905; — *475* : XIII, 748; XIV, 1905.

C. XI, *Des recteurs d'églises* (can. 479-86).

Partie II, *Des religieux*

Généralités (can. 487-91) : *can. 487* : XIII, 2157; — *488* : VII, 1223, 1253; XIII, 2163, 2164; XV, 3273; — *490* : VII, 1223; XIII, 2166; XIV, 694.

Tit. IX, De l'érection, de la suppression d'un institut religieux, d'une province, d'une maison religieuses (can. 492-98) : *can. 492* : XIII, 2170, 2176, 2443; — *492-672* : 2163; — *493* : 2176; — *494* : 2443; — *494-97* : 2165.

Tit. X, Du gouvernement des instituts religieux. — C. I, *Du gouvernement extérieur, des supérieurs et chapitres* (can. 499-517) : *can. 499* : XIII, 2158; — *500* : 2443; — *501* : XIV, 1955; — *504* : VII, 746; — *507* : XIV, 2737; — *508* : XV, 3085; — *512* : XIII, 2165; — *514* : XV, 2856.

C. II, *Des confesseurs et aumôniers* (can. 518-30) : *can. 518, 519* : XIII, 2451; — *521-23* : XV, 3086.

C. III, *Des biens temporels et de leur administration* (can. 531-37) : *can. 534* : VII, 1637; XIV, 699.

Tit. XI, De l'admission en religion. — *Principe* : *can. 538* : XIII, 2172.

C. I, *Du postulat* (can. 539-41) : *can. 539* : XIII, 2172; — *541* : 2173.

C. II, *Du noviciat.* — Art. 1. Des conditions pour être admis au noviciat (can. 542-52) : *can. 542* : XI, 2009; XIII, 2173; XIV, 1953; XV, 108; — *544-46, 548, 551* : XIII, 2174; — *552* : 2174; XIV, 2158. — Art. 2. De la formation des novices (can. 553-71) : *can. 555* : XV, 108; — *556* : XIII, 2174; — *559* : XV, 108; — *559-65, 567* : XIII, 2175; — *569* : XV, 173; — *571* : XIII, 2175.

C. III, *De la profession religieuse* (can. 572-86) : *can. 572* : XV, 108, 309; — *572-74* : XIII, 2176; — *574* : XV, 1151; — *576* : XIV, 2737; — *579* : XV, 172.

Tit. XII, Des études dans les instituts des clercs (can. 587-91).

Tit. XIII, Des obligations et privilèges des religieux. — C. I, *Des obligations* (can. 592-612) : *can. 593* : XV, 3241; — *594-606* : XIII, 2157; — *600-01* : XV, 3080; — *610* : XI, 955, 958; — *611* : XIV, 1763.

C. II, *Des privilèges* (can. 613-25) : *can. 613* : XI, 959; — *613-24* : XIII, 2177; — *614* : VII, 1223, 1253; XIII, 627; XIV, 694; XV, 3081, 3082; — *615* : IX, 894-95; XIII, 2164.

C. III, *Des obligations et privilèges du religieux promu à une dignité ecclésiastique ou chargé d'une paroisse* (can. 626-31) : *can. 626-31* : XIII, 2177; — *627* : XV, 3264.

Tit. XIV, Du passage a une autre religion (can. 632-36) : *can. 632* : XIII, 2165; — *632-36* : 2177; — *634* : 2176.

Tit. XV, De la sortie de l'état religieux (can. 637-45) : *can. 637* : XIII, 2177; — *638* : 2178; XV, 3230;

Tit. xix, De la procédure criminelle. — *Introduction : can. 1933 :* vii, 2285.

C. i, *De l'action publique. De la dénonciation* (can. 1934-38) : *can. 1934 :* xiii, 635, 636, 2452; — *1935 :* 636; xiv, 2340; — *1936 :* xiii, 2451.

C. ii, *De l'enquête* (can. 1939-46) : *can. 1939 :* xiii, 635, 636; — *1941-44 :* 636.

C. iii, *Du blâme judiciaire* (can. 1947-53) : *can. 1947 :* xiii, 636.

C. iv, *Du procès criminel* (can. 1954-59) : *can. 1954 :* xiii, 636.

Tit. xx, Des causes matrimoniales (can. 1960-92) : *can. 1960-92 :* ix, 2283.

C. i, *Du tribunal compétent* (can. 1960-65) : *1960 :* 2301; xiii, 625; — *1962 :* 411, 637, 2442; — *1963 :* 2442.

C. ii, *De l'organisation du tribunal* (can. 1966-69) : *can. 1968-69 :* xiii, 637.

C. iii, *Du droit d'accuser le mariage et de demander la dispense « super rato »* (can. 1970-73) : *can. 1972 :* xiii, 137, 657; — *1973 :* ix, 2299.

C. iv, *Des preuves.* — Art. 1, Des témoins (can. 1974-75) : *1975 :* xiii, 638. — Art. 2, De l'inspection corporelle (can. 1976-82) : *can. 1976* (et non 1916)-*82 :* vii, 1437; — *1980-82 :* xiv, 2737.

C. v, *De la publication du procès; de la « conclusio in causa »; de la sentence* (can. 1983-85).

C. vi, *Des appels* (can. 1986-89).

C. vii, *Des cas exceptionnels soumis à des règles particulières : can. 1990-92 :* xiii, 637.

Tit. xxi, Des causes d'ordination (can. 1993-98) : *can. 1996-98 :* xiii, 638.

Partie II, *Des causes de béatification des serviteurs de Dieu et de canonisation des bienheureux.*

Préliminaires (can. 1999-2002).

Tit. xxii, Des personnes qui prennent part au procès. — C. i, *Du demandeur et du postulateur* (can. 2003-08).

C. ii, *Des rapporteurs* (cardinal ponent) *et promoteurs* (can. 2009-12).

C. iii, *Des notaires et avocats* (can. 2013-18) : *can. 2017 :* viii, 1988.

Tit. xxiii, Des preuves a apporter dans les procès. — C. i, *Des preuves en général* (can. 2019-22) : *can. 2020 :* xiii, 639.

C. ii, *Des témoins et experts* (can. 2023-31).

C. iii, *Des documents* (can. 2032-36).

Tit. xxiv, De la béatification ordinaire. — *Préliminaires : can. 2037 :* xv, 3083.

C. i, *Des procès diocésains.* — Art. 1, De la recherche des écrits du serviteur de Dieu (can. 2042-48). — Art. 2, Du procès d'information (can. 2049-56). — Art. 3, Du procès de non-culte (can. 2057-64).

C. ii, *De l'introduction de la cause auprès du S.-Siège.* — Art. 1, De la révision des écrits (can. 2065-72). — Art. 2, De la révision du procès d'information (can. 2073-84). — Art. 3, De la discussion sur le procès de non-culte (can. 2085-86).

C. iii, *Des procès apostoliques.* — Art. 1, Du procès apostolique (can. 2087-97). — Art. 2, De la validation de l'enquête (can. 2098-2100). — Art. 3, De la discussion sur l'héroïcité des vertus et sur le martyre (can. 2101-15) : *can. 2103, 2107, 2110, 2114 :* xiv, 2737. — Art. 4, De la discussion sur les miracles (can. 2116-24) : *can. 2117 :* xiii, 640; — *2119-20, 2122 :* xiv, 2737.

Tit. xxv, De la béatification extraordinaire : *can. 2125-35 :* xiii, 641.

Tit. xxvi, De la canonisation des bienheureux : *can. 2136-41 :* xiii, 641.

Partie III, *De la procédure à suivre dans le règlement de certaines affaires et dans l'application de certaines sanctions pénales.*

Généralités (can. 2142-46).

Tit. xxvii, De la procédure de la démission forcée des curés inamovibles : *can. 2147-61 :* xiii, 642.

Tit. xxviii, De la procédure de la démission forcée des curés amovibles (can. 2157-61) : cf. *supra*, xiii, 642.

Tit. xxix, De la procédure de déplacement des curés : *can. 2162-67 :* xiii, 644.

Tit. xxx, De la procédure contre les clercs transgressant la loi de la résidence : *can. 2168-75 :* xiii, 644.

Tit. xxxi, De la procédure contre les clercs concubinaires : *can. 2176-81 :* xiii, 644.

Tit. xxxii, De la procédure contre les curés négligents dans leur ministère : *can. 2182-85 :* xiii, 645; xv, 3085.

Tit. xxxiii, De la procédure de la suspense « ex informata conscientia » (can. 2186-94) : *can. 2186-94 :* xiv, 2867; — *2194 :* 1898.

Livre V, Des délits et des peines

Partie I, *Des délits*

Tit. i, De la nature et de la division du délit (can. 2195-98) : *can. 2195 :* xii, 624, 627; xiv, 2142; xv, 3074; — *2196 :* xii, 625; xv, 3074; — *2197 :* xii, 628, 1149; xv, 3075; — *2198 :* 3074.

Tit. ii, De l'imputabilité du délit. Des circonstances aggravantes ou atténuantes. Des effets juridiques (can. 2199-2211) : *can. 2199 :* vii, 737, 1443; xii, 626; — *2200 :* xiv, 2339; — *2202 :* vii, 737; — *2203 :* 737; xii, 626; — *2205 :* xv, 3092; — *2206 :* xii, 646; — *2208 :* 627; — *2209 :* vii, 1224; xiii, 1674; xiv, 1900; — *2211 :* xii, 646.

Tit. iii, De la tentative du délit (can. 2212-13) : *can. 2213 :* xii, 646.

Partie II, *Des peines*

Section i, *DES PEINES EN GÉNÉRAL.*

Préambule : can. 2214 : xii, 630, 636, 637, 652.

Tit. iv, De la notion, des espèces, de l'interprétation et de l'application des peines (can. 2215-19) : *can. 2215 :* x, 1314; xii, 628-29; — *2216 :* 629; — *2217 :* 630; xiii, 2459; — *2218 :* xii, 626, 637-38, 640; xiv, 2142, 2743; xv, 3092; — *2219 :* xii, 638; xiii, 1674.

Tit. v, Du supérieur muni du pouvoir coercitif (can. 2220-25) : *can. 2220 :* vii, 2285; xii, 638, 1311; — *2222 :* 627, 628, 641; — *2223 :* 638, 653; xiii, 1675; — *2224 :* xii, 638-39.

Tit. vi, Du sujet soumis au pouvoir coercitif (can. 2226-35) : *can. 2226 :* xii, 639, 641; — *2227 :* vii, 1223; xiii, 2442, 2443; xiv, 2159; xv, 3085; — *2227-31 :* xiii, 2460; — *2228 :* xii, 639; xiv, 2142; — *2229 :* vii, 738; xii, 640; xiii, 2452, 2458, 2459, 2460; — *2230 :* vii, 1224, 1429; ix, 895; xiv, 1310; xv, 3080; — *2231 :* xiii, 1674; — *2232 :* xii, 641, 648, 649, 650; — *2233 :* 640, 643; — *2235 :* 639.

Tit. vii, De la remise des peines (can. 2236-40) : *can. 2236 :* vii, 2289; xii, 642; — *2237 :* 642, 1150; — *2238 :* 642; xv, 3092; — *2240 :* vii, 2289.

Section ii, *DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE PEINES.*

Tit. viii, Des peines médicinales ou censures. — C. i, *Des censures en général* (can. 2241-54) : *can. 2241 :* xii, 642, 643; — *2242 :* 640, 643; xiv, 1311; — *2243 :* xii, 643, 655; xiii, 2459; — *2244 :* xii, 643; — *2245 :* 644, 646; xiii, 2459; — *2246 :* vii, 738; xii, 644; xiii, 2448, 2460; — *2247 :* xii, 638, 644; xiii, 2460; — *2248 :* vii, 2289; xii, 645; — *2249 :* 645; — *2250 :* vi, 2252; xii, 645, 1150; xiii, 2448; — *2251 :* vi, 2252; xii, 645; — *2252 :* vii, 2290; xii, 646, 1150; xiii, 2453; xv, 3092; — *2253 :* vii, 2290; xii, 642, 645; xiv, 2865; — *2254 :* vi, 2252; vii, 2290; xii, 642, 647, 651, 654, 1150; xiii, 2453, 2457-58.

C. ii, *Des différentes espèces de censures.* — *Notions préliminaires* (can. 2255-56) : *can. 2255 :* vii, 2280; xii, 647; — *2256 :* 648, 652, 1154; xiii, 1674, 2180; xv, 3070, 3076. — Art. 1, De l'excommunication (can. 2257-67) : *can. 2257 :* vii, 2280; xii, 647; — *2258 :* 648; xiv, 1898; — *2259 :* xii, 648, 649; xiv, 1898; — *2259-61 :* xii, 649; — *2260 :* vii, 2288; xii, 644; xiii, 2460; xiv, 481, 639; — *2261 :* vii, 2287; xii, 649; xiv, 480, 639, 2866; xv, 2858; — *2262 :* vii, 1629; x, 1313; xii, 650; — *2263 :* 1155; — *2264 :* 649, 651; xiv, 1309; — *2265 :* vii, 2289; xii, 649; — *2266 :* 649; — *2267 :* 650. — Art. 2, De l'interdit (can. 2268-77) : *can. 2268 :* vii, 2280; — *2269 :* 2285, 2288, 2289; — *2270 :* 2287; xv, 2856; — *2271 :* vii, 2287; xv, 2853, 2856; — *2272 :* vii, 2287; xiv, 1893; — *2273 :* vii, 2287; xv, 1149; — *2274 :* vii, 2288; — *2275 :* 2288; xii, 644; xiii, 2460; xiv, 480, 481, 639; xv, 87, 2853; — *2276 :* vii, 2287; — *2277 :* 2289. — Art. 3, De la suspense (can. 2278-85) :

can. 2278 : XIV, 2159, 2865; — *2279* : 2865; — *2280* : 2865-66; — *2281* : 480, 2866; — *2282-85* : 2866.

Tit. IX, DES PEINES VINDICATIVES. — *Généralités* (can. 2286-90) : *can. 2286-87* : XII, 650; — *2288* : 650; XIII, 636; XV, 1220; — *2290* : XII, 642, 654; XV, 1220.

C. I, *Des peines vindicatives communes* (can. 2291-97) : *can. 2291* : VI, 2246; VII, 2280; XII, 636, 651; XIV, 481, 2866; — *2293* : VI, 2246; VII, 1553; XII, 652; XV, 3070; — *2294* : VI, 2246; VII, 1553; XII, 652; XIV, 1311; XV, 3070; — *2295* : VII, 1553; XII, 652; — *2297* : 636, 658.

C. II, *Des peines vindicatives propres aux clercs* (can. 2298-2305) : *can. 2298* : VIII, 1985; XII, 636, 652; XIV, 480; — *2299* : XV, 1149; — *2303* : VII, 1223; VIII, 1985; XII, 652, 1155; XIII, 627; — *2304* : VII, 1223; VIII, 1985; XII, 652, 1155; — *2305* : VII, 1223; XII, 1155.

Tit. X, DES REMÈDES PÉNAUX ET DES PÉNITENCES. — C. I, *Des remèdes pénaux* (can. 2306-11) : *can. 2306* : XII, 646; — *2307* : 653; XV, 3085; — *2308* : XII, 653; XV, 3085; — *2310* : XII, 653; — *2311* : 653, 654.

C. II, *Des pénitences* (can. 2312-13) : *can. 2313* : XII, 646, 654, 2206.

Partie III, *Des peines prévues pour chaque délit.*

Tit. XI, DES DÉLITS CONTRE LA FOI ET L'UNITÉ DE L'ÉGLISE (can. 2314-19) : *can. 2314* : VI, 2208, 2243, 2245, 2253, 2254, 2255; X, 1313; XII, 652, 655, 657; XIV, 480, 1309, 1311, 1898; — *2315* : VI, 2243, 2246, 2249; XII, 655; XIV, 2159; — *2316* : VI, 2243, 2244, 2247; — *2317* : 2248; — *2318* : 2208, 2249; VII, 1580; XII, 655, 656, 1312; XV, 1214; — *2319* : VI, 2244, 2247; XII, 655.

Tit. XII, DES DÉLITS CONTRE LA RELIGION (can. 2320-29) : *can. 2320* : VI, 2244, 2247; XII, 652, 655, 657; XIII, 2460; XIV, 697; — *2321* : VI, 2244, 2247; — *2322* : XII, 655; XIII, 155; XIV, 697; — *2323* : XV, 87; — *2325* : 3077; — *2326* : XII, 655; XIII, 2374, 2375; — *2327* : XII, 655; — *2328* : VII, 2284; XII, 652, 657; XIV, 1893; XV, 3074, 3078; — *2329* : VII, 2285; XII, 640; XIV, 702, 1893; XV, 3074, 3077.

Tit. XIII, DES DÉLITS CONTRE L'AUTORITÉ, LES PERSONNES OU LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES (can. 2330-49) : *can. 2330* : XII, 657; — *2332* : VI, 2244, 2247; VII, 2284; XII, 655, 656; — *2333* : 640, 655; XV, 3085; — *2334* : VII, 1234, 1261; XII, 655; XV, 3086; — *2335* : XII, 639, 655; — *2338* : VII, 2284, 2288, 2289; XII, 655, 666; XV, 3081; — *2338-40* : 3080; — *2339* : VI, 1250; VII, 2284; 2289; XII, 656; XIV, 701, 1312, 1901, 2743; XV, 3081; — *2340* : VI, 2244; — *2341* : VII, 1225, 1226; XII, 655, 656; XV, 3082; — *2342* : XII, 640, 655; XV, 3074, 3080; — *2343* : VII, 1223, 1224; XII, 648, 652, 656, 657; XIII, 2460; XIV, 695; XV, 1234, 3081; — *2345* : XII, 655; XIV, 699; — *2346* : XII, 655; XIV, 699; — *2347* : XII, 656, 659.

Tit. XIV, DES DÉLITS CONTRE LA VIE, LA LIBERTÉ, LA PROPRIÉTÉ, LA RÉPUTATION ET LES BONNES MŒURS (can. 2350-59) : *can. 2350* : XII, 656; XIV, 1899, 2743; — *2351* : XII, 639, 652, 655, 657; — *2352* : XI, 1401; XII, 656; — *2353* : 657, 1155; XIII, 1666, 1670, 1674; — *2354* : XII, 657, 1155; XIII, 1666, 1670, 1674, 1675; — *2354-59* : IX, 1354; — *2356* : VII, 2284; XII, 652, 657; XV, 3069; — *2357* : VII, 1553; XII, 652, 657; XV, 3069-70; — *2358* : VII, 1553; XV, 3069, 3070; — *2359* : VII, 1553; XIII, 644; XV, 3070.

Tit. XV, DU CRIME DE FAUX (can. 2360-63) : *can. 2360-63* : XII, 624, 655; — *2363* : XI, 1402; XII, 655 (ligne 38, corriger 2263 en 2363); XIII, 2452, 2458; XIV, 2339, 2340.

Tit. XVI, DES DÉLITS DANS L'ADMINISTRATION OU LA RÉCEPTION DES ORDRES ET DES AUTRES SACREMENTS (can. 2364-75) : *can. 2364* : VII, 2289; X, 1793; — *2365* : XII, 657; XIII, 156; — *2366* : XII, 656; XIII, 156, 2459; XIV, 697; — *2368* : XII, 656; XIV, 2339, 2340; XV, 3084; — *2369* : XII, 655; XIII, 2460; XV, 3074, 3083, 3084; — *2370* : XI, 1400; XII, 658; — *2371* : VI, 2444; XII, 656; XIV, 2147, 2159; — *2372* : VI, 2247, 2289; XI, 1400; XII, 656, 658; XIV, 1310; — *2373* : XII, 658; — *2374* : XI, 1401, 1402, 1403; XII, 656; — *2375* : 657, 1155; XIV, 481.

Tit. XVII, DES DÉLITS CONTRE LES OBLIGATIONS PROPRES A L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE OU A L'ÉTAT RELIGIEUX (can. 2376-89) : *can. 2379* : XV, 1233; — *2381* : XII, 657; XV, 3085; — *2382* : 3085; — *2385* : XII, 656, 657, 658, 1155; XIII, 2180; — *2386* : XII, 656, 657; XIII, 2180; — *2387* : XII, 658; — *2388* : 655, 656; XIV, 696; — *2389* : XV, 3085.

Tit. XVIII, DES DÉLITS DANS LA COLLATION, LA RÉCEPTION ET LA DÉMISSION DE DIGNITÉS, OFFICES ET BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES (can. 2390-2403) : *can. 2390-93* : VIII, 1981; XII, 657, 658; XV, 3086; — *2391* : XII, 658; — *2392* : 658; XIV, 2147, 2159; — *2393* : XII, 655, 658; — *2394* : VIII, 1984; XII, 657, 658; — *2395-96* : 657; — *2397*; 657, 658; — *2400, 2402* : 656; — *2403* : XIII, 682.

Tit. XIX, DES ABUS DE POUVOIRS OU D'OFFICES ECCLÉSIASTIQUES (can. 2404-14) : *can. 2405* : XII, 655; — *2406* : 659; — *2408* : 659; XIV, 1903; — *2409* : XII, 656; — *2410* : XI, 1401; XII, 658; — *2411* : XI, 2009; — *2414* : XV, 3086.

Auteurs de publications canoniques. — 1° *Auteurs ne possédant qu'une mention dans le D. T. C. ou les Tables* (cités par pays ou ordre religieux). — 1. *Allemagne.* — Revues, I, 880. — Voir *Tables*, 94 : Boeckenhof, Dausend, Eichmann, Jone, Knecht, Königer, Kradepohl, Link, Linneborn, Mürsdorf, Sägmüller, Wurm.

2. *Augustin* (Ermites de S.-). — Tous les auteurs ont un article spécial. Cf. *infra*.

3. *Autriche.* — Aichner, Binfer, Griessel, Kartner, Maassen, Mahl-Schedl-Alpenburg, I, 2621. — *Tables*, 334 : Haring, Holböck, Hussarek, W. Plöchl, A. Pöschl, Trummer, Wahrmund, F. Zehentbaner.

4. *Belgique.* — Bauduin, Feye, Henry, Hermes, Heuser, Houven, Moulart (cf. *infra*), Muller, de Robiano, Van Gameren, II, 546; — de Becker, Daris, Moulart, Scheys, Timebrock, Verhoeven (cf. II, 1164), van Coillie, 555. — *Tables*, 399 : de Becker, Fransen, Monin, Moulart, Onclin, van Hove, Wagnon.

5. *Bénédictins.* — Benoît de Sangri, Louis Bulteau, Nicolas Tedeschi, II, 612; — Constantin, Cajétan, Jacques Griffin, Alphonse Villagut, 616; — Joseph Burger, 617; — Bennon Ganser, 619; — Anselme Erb, 621; — Martin Gerbert, 633; — Quirini, 623. — Congrégation de S.-Maur : L. Bulteau, X, 429; — G. Bessin, Ange Godin, L. Pisani, J.-F. Pommeraye, R. Quatremaire, Trablaine, 432-33. — *Tables*, 414 : Bruno Albers, Henri-Suso Mayer, Pl. de Meester, R. Molitor, card. Seredi.

6. *Bohême-Moravie.* — *Tables*, 457-58 : K. Borovy, A. Brychta, A. Fuchs, J. Kachnik, K. Kaspar, F. Kop, J. Martinu, L. Matousu, J. Matzke, R. Neuschl, J. Pejska, M. Picha, F. Reycl, J. Sedjak, H. Skacel, A. Soldat, L. Svatos, B. Vašek.

7. *Canada.* — Aucune indication spéciale.

8. *Chartreux.* — Joseph Giavardi, Gaspar Gil, II, 2316; — Michelange Lattanzi, 2318; — Et. Lochon, J.-B. M., 2316.

9. *Cisterciens.* — Nic. Boucherat, II, 2541; — Robert Curalt, 2548; — J. Lamas, 2541; — Ulrich Mayr, 2548; — Basile Molina, 2542.

10. *Croatie-Slavonie.* — *Tables*, 870 (Croatie) : Ant. Crnica, Fr. Herman, J. Rogic, Roko Rogosic, J. A. Ruspini; — 873 (Slovénie) : Th. Dolinar, R. Kusej, F. X. Gmeiner, A. Odar, J. Zhishman.

11. *Espagne*, IV, 601 (simples indications). — Voir *Tables*, à ce mot.

12. *États-Unis d'Amérique.* — Voir *Tables*, à ce mot.

13. *France.* — De l'Église et du pape : controverse gallicane, VI, 680; — controverse antiprotestante, 689; — Martin et controverse gallicane, 702; — revue, 712. — Voir *Tables*.

14. *Frères Mineurs.* — Jean de Saxe, Nicolas de Matafaris, VI, 832; — différentes *Summæ*, 834; — Louis d'Alcala, Jean de Zumarraga, 838; — Philippe de Carbognano, Louis-Marie Sinistrari d'Ameno, 849-57; — Pasquali Luzatti, Sigismond Cimarosto, 861. — Voir *Tables*.

15. *Frères Prêcheurs.* — Guido Vernani, Guillaume-Pierre de Godin, etc., VI, 901; — Humbert de Romans, 905. — Voir *Tables*.

16. *Grande-Bretagne et Irlande.* — *Collectio hibernensis* (Ruben Mac Conad et Cucumne le Sage), pénitentiels, VI, 1710. — Voir *Tables*.

17. *Italie.* — *XIIe s.* : Roger, VIII, 196. — *XIIIe s.* : Albertano de Albertanis, B. Avogadro, Benencasa, Bentevenga dei Bentevenghi, Bernard de Parme, Bonaguida d'Arezzo, Aeg. de Foscariis, Alb. Galeotti, Godefroi de Trani, Gratia d'Arezzo, Henri de Suso, Huguccio, Lanfranc de Crême, Jean de Monte Murlo, Guillaume Naso, Oderic, Rainer, Roffredus, Roffredus de Epiphanio, Siccard de Crémone, Tancrède de Bologne, Tancrède de Corneto, Thomas de Capoue, 197-99. — *XIVe s.* : Albéric de Rosate, Jean André, Astesanus *(summa aste-*

sana), Baldeschi, Barthélemy de Sancto Concordio, Boniface de Vitalinis, Simon Borsano, Jean Calderini, Caspar Calderino, Dinus de Rossonibus, J. Fantuzzi, J.-P. de Ferrariis, Alex. Fasitelli, Frédéric de Sienne, Galvanus de Bologne, Guido de Baysio, Hugues de Prato, J. Lapus de Castellione, Lapus Tactus, Laurent Pinu, Léonin de Padoue, Jean Nicolas, Nicolas d'Osimo, Paul de Liazariis, Rich. Petroni de Senis, Rainier de Pise, Raymond de Vinéis, Jacques Stephaneschi, Zambrini, Hug. Zanchinus, 202-05. — *XVe s. :* Accoltis (Fr. de), Arioste (Alexandre), 210; — Attavanti (Paul), 211; — Baldeschi (Nic.), 210; — Bertachini (Jean), 211; — Buoncompagni (Cataldus), 208; — Caraffa (Jean), Dandolo (Fantinus), de Franchis (Philippe), 210; — Jacques de Florence, Jean (S.) de Capistran, 209; — Jean d'Imola, 208; — Lælius (Théod.), 210; — Malvezzi (Troylus), 211; — Milis (J.), 209; — de Monte (Galfred), 208; — Nevo (Alex. de), 211; — Panvinis (Fr. de), 210; — Parvus (Ant.), 208; — Paul (de Florence), Piazza (Fr. de), 210; — Pontanus (Louis), Ridolfi (Laurent), 209; — Rosellis (Ant.), Socini (Marianus), Tartagni (Alex.), 210; — Trottus (Albert), 211; — Vignate (Ambr.), 210; — Zanettinis (Jér. de), 211; — Zocchis (J. de), 209. — *XVIe s. :* Albani (Jérôme), 220; — Alberteschi (Sal.), Alberti (Mathias), Alciati (André), Bartolini (Mariano), 218; — Benavidio (Marc-Mantua), 220; — Bernard de Côme, 218-19; — Bero (Augustin), 219; — Bolognini (Louis), 218; — Borgasi (Paul), Bottea (Henri), Castellani (Jacques), Cileni (Raphaël), Cittadino (Paul), Cucchi (Ant.), 219; — Curti (Roch), 218; — Decius (Phil.), 219; — Gabrieli (Ant.), Gambarinis (P. A. de), Garimberti (Jérôme), 219; — Garzadoro (Grazianus), 220; — Grassi (Hannibal), 221; — Gigante (Jérôme), 220; Lancelotti (J.-P.), 219; — Majoli (Simon), Mandosi (Quintilien), Manfredi (Jérôme), 220; — Marescotti (Ant.), Marsilius de Bologne, 219; — Mascardi (Joseph), 220; — Mazutelli (César), Nanni (Remigio), 219; — Niguarda, Pierre de Pérouse, 220; — Pierre de Ravenne, 218; — Pinus (Laurent, junior), Redoani (Guill.), 219; — Sandeus (Felinus Maria), San Georgio (J. Ant. de), 128; — Simonetta (Jacques), Stupano (J. P.), Ugoni (Matth.), 219. — *XVIIe s. :* Bariola (Louis), Capone (Jules), Contelorio (Félix), Corrado (Pyrrhus), Duardo (Léonard), Evangelista a Canobio, Luca (J. B. de), Maranta (Ch.), Massobre (Jean-Ant.), Melati (Jean), Nicoli (Jérôme), Sperelli (Alex.), Squillante (Paul), Tusco (Dominique), Ventriglio (J.-B.), Vericelli (Ange), 228. — *XVIIIe s. :* Baldassini (Jérôme), 234; — Fontanini (Justin), Paravicini (Jean-Paul), Ricciardelli, Verde (Fr.), 233. — *XIXe et début du XXe s. :* d'Angelo Sosio, Ferrante (Joseph), Ferrari (Joseph), Mercante (Fr.), Nannetti (Émile), Russo, Santo Amantia, Zitelli-Natali (Zéphyrin), 238. — Voir *Tables*.

18. *Jésuites.* — Joseph Biner, Ch. Peterffy, Joseph Wiestner, VIII, 1052. — Cf. *infra* et *Tables*.

19. *Oratoire.* — Archimbaud (Benoît), Gault (Eustache), XI, 1133-34. — C. *infra*.

20. *Pays-Bas.* — B. Lydsman, Th. Vlaming, XII, 95. — J. Bauduin, H.-J. Feye; cf. *Belgique*.

21. *Pologne.* — *Avant le XIXe s. :* Bekanowski, Benoît de Soxo, Cam. Jasinski, Albert Lancucki, Jacques Marciszewski, Milunski, T. Szczurowski, Albert Tylkowski, XII, 2497. — *XIXe s. :* L. Cappelli, Adam Krasinski, Jean Matulewicz, Joseph Pelczar, André Pohl, André Retke, Ed. Rittner, 2508.

22. *Portugal.* — Pereira de Castro, Pereira de Figueiredo, XII, 2631; — Afonso Alvares-Guerreiro, Antonio Cordeiro, Manuel Cordeiro, Luis de Cruz, Rodrigo da Cunha, Antonio do Espirito Santo, Temido Fonseca, Joao-Bapt. Fragoso, Manuel Monteiro, Luis Nogueira, Joao Nunes-Varela, Feliciano Oliva e Sousa, Afonso-Peres Pacheco, Manuel-Alvares Pegas, Bento Pereira, 2631-32; — Fancisco Valente, Sousa-Monteiro, etc., 2633.

23. *Rédemption des captifs* (Ordre de la Merci ou de la). — Manuel Villodas, XIII, 2013.

24. *S.-Sulpice.* — Many, Ayrinhac, Cance, XIV, 823-24.

25. *Servites.* — Aucune indication.

26. *Suisse.* — Christophe Berutti, Dominique Prümmer, XIV, 2758.

2° *Auteurs possédant un article dans le D. T. C.* (cités par ordre alphabétique). — Abédoc, moine irlandais, I, 28; — Abreu (Sébastien d'), S. J., 124; — Afflito (Thomas d'), 527; — Albani (Jean-Jérôme), cardinal, 659; — Alexandre III (Bandinelli), 711-13; — Alexandre V, voir Pierre de Candie, *infra*; — Alger de Liège, 827; — Alphonse de Benavente (deux auteurs), 905; — Amort (Eusèbe), 1116; — Anastasio (Philippe), 1168; — Andreucci (André-Jérôme), S. J., 1185; — Angelis (Filippo de), cf. *Tables*, 167; — Antoine (Paul-Gabriel), S. J., I, 1443; — Antoine de Rosellis, 1447; — Antonin (S.) de Florence, 1452-53; — Arias de Valderas, 1864; — Aspilcueta (Martin), dit Navarrus, 2119; — Atton de Verceil, 2222; — Avanzini (Pierre), 2623.

Ballerini (Pierre et Jérôme), II, 131; — Barbosa (Augustin), 387; — Barclay (Guillaume), 389; — Barthel (Jean-Gaspard), 435; — Bastide (Louis), 476; — Baston (Guillaume), 477; — Baudoin (François), 479; — Béja Perestrello (Louis de), augustin, 536; — Benoît XIV (Lambertini), 706-08; — Biederlack (Joseph), cf. *Tables*, 437; — Binsfeld (Pierre), II, 901; — Blackwood (Adam), 903; — Blasco (Charles), 907; — Bodin (Jean), 918; — Bonacina (Martin), 953; — Bonagratia de Bergame, mineur, 954; — Bonagratia d'Habsheim, capucin, 955; — Bondroit (Amédée), cf. *Tables*, 465; — Bonichon (François), oratorien, 988; — Boniface VIII (Gaetani), 996-97; — Bonis (Joseph de), 1008; — Bono (J.-B.), 1027; — Bossio (Gilles), 1049; — Boudinhon (Auguste), cf. *Tables*, 473; — Bralion (Nicolas de), oratorien, II, 1123; — Buck (Victor de), S. J., 1164-65.

Cabassut (Jean), oratorien, II, 1297; — Caccialupo (J.-B.), 1298; — Camerarius (Barthélemy), 1433-34; — Campegio (Thomas), 1447; — Cappello (M.-Félix), S. J., cf. *Tables*, 521; — Carletti (Peregrino Maria), oratorien italien, II, 1750; — Cartier (Gall), bénédictin, 1810; — Castropalao (Ferdinand de), S. J., 1837; — Cattaneo (Sébastien), O. P., 2013; — Chaduc (Blaise), 2189; — Cherubini (Laërce), 2361-62; — Chiericato (Jean), oratorien italien, 2363; — Clément V (Bertrand de Got), III, 68; — Coquée (Léonard), augustin, 1771; — Corrado (J.-B.), O. P., 1906-07; — Cossart (Gabriel), S. J., 1920; — Covarruvias (Diègue), 2007; — Crabbe (Pierre), mineur, 2010; — Creusen (Joseph), S. J., cf. *Tables*, 858; — Czepanski (Jean-Laurent), augustin, III, 2584.

Dantyszek (Jean de Curiis), IV, 137; — Delfino (César P.-M.), 258; — Denys le Chartreux, 441-42; — Denys le Petit, 449; — Deusdedit, 649-50; — Devoti (Jean), 678-79; — Dominis (Marc-Antoine de), 1670-74; — Dript (Laurent de), bénédictin, 1830; — Dumets (Jacques), 1863; — Durand le Jeune (Guillaume), 1962-63; — Durand de Maillane, 1964; — Duval (André), 1967.

Erath (Augustin d'), augustin, V, 398; — Erb (Anselme), bénédictin, 399; — Escobar del Carro (Jean), 522; — Eveillon (Jacques), 1655.

Fagnan (Prosper), V, 2067-68; — Farinacci (Prosper), 2091; — Faur de Saint-Sorry (Pierre du), 2100; — Faure (J.-B.), S. J., 2100-01; — Fea (Ch.-Dominique), 2115; — Fébronius (?), 2117; cf. 2122; — Félix de Véga, 2129; — Ferraris (Lucien), mineur, 2175-76; — Fonseca (Joseph-Marie), mineur, VI, 524; — Foy (Louis-Étienne de), 630; — François d'Enghien, 635; — Francolini (Marcel), 765; — Fridrich (Melchior), 925; — Fromageau (Germain), 929; — Fuenta-Hurtado (Diego de la), 950.

Gallade (Pierre), S. J., VI, 1094; — Galluzzi (Gilles), O. P., 1140; — Gandulphe de Bologne, 1145-46; — Gardellini (Louis), 1155; — Gardiner (Étienne), 1156; — Geilhoven (Arnold), 1178; — Gerdil, cardinal, 1300; — Gervais de Saint-Élie (Bizozero), carme, 1339; — Giacobazzi (Jacobatius) Dominique, 1343; — Gibalin (Joseph de), S. J., 1345; — Gibert (Jean-Pierre), 1347; — Gilles de Rome, écrits, 1364; — Giribaldi (Sébastien), barnabite, 1377; — Giustiniani (Horace), 1382; — Goritz (François-Antoine de), capucin, 1497; cf. VIII, 983; — Granderath (Théodore), VI, 1693-94; — Gratien, 1727-31; cf. *Tables*, 911; — Gregorio (Maurice), O. P., VI, 1865; — Guarini (Jean-Joseph), 1893; — Guillaume de Paris, O. P., 1978.

Hardouin (Jean), S. J., VI, 2043-44; — Hartzheim (Joseph), S. J., 2050; — Hefele (Ch.-Joseph), 2111-12; — Hergenrœther (Joseph), 2257, 2259; — Héricourt (Louis d'), 2260; — Hernis (Joseph), O. P., 2311; — Hincmar de Reims, 2485; — Hochkirchen (Antoine), VII, 11; — Honorius III (Cencius Savelli), 136; — Hugolin (Barthélemy), 203; — Hurtado (Gaspar), S. J., 331.

Icard (Henri-Joseph), VII, 574; — Innocent III (Lothaire Segni), 1976-80; — Innocent IV (Sinibaldi

paux organisateurs); — sectes : abécédaires, I, 28; — Frères libres, IX, 707; — Frères de l'amour, I, 1120-21; — mennonites, X, 551-53. — *c) Anglicanisme*, I, 1261-1302; cf. *Tables*, 167-70 (références aux organisateurs). — Sectes issues de l'anglicanisme : Haute Église, Basse Église, Église large, XIII, 852, 897-98; — Église épiscopalienne, V, 365-67; — Église presbytérienne, XIII, 112-13, 852-53; — Église d'Écosse et John Knox, VIII, 2361-70; Chalmers et l'Église presbytérienne d'Écosse, II, 2211-14; caméroniens (Richard Caméron), 1434-35; — brownistes (Robert Brown), cf. 1138; VII, 1557; indépendants et congrégationalistes, 1557-70; — puritains, XIII, 1357-61; — baptistes, I, 1133; — séparatistes (John Walker, John Darby, darbystes), IV, 144-46; — quakers (Georges Fox, William Penn), XIII, 1437-42; — méthodistes, X, 1614-21; — anglocatholicisme, XV, 1387-1442; cf. *Tables*, 169-70; — ritualisme, XIII, 1387-1406. — Articles de l'Église anglicane : 10, puis 6, *Tables*, 167; — 42, puis 39 (1553, 1563), *Tables*, 168. — *d) Antoinisme*, *Tables*, 187. — *e) Calvinisme* : organisation, XIII, 870-72; — le droit divin de la Bible, 2044-46; — Église et hiérarchie, 2090-92; — règles disciplinaires de la nouvelle Église, II, 1383-85; — organisation de l'Église et de la cité : le « consistoire », 1386-88; cf. 1412-18; — le calvinisme, les vœux et le mariage, XIII, 2095; — Églises évangéliques, Églises réformées, 851-52. — *f) Luthéranisme* : destruction des organismes traditionnels et reconstruction par la Bible, le culte intérieur, IX, 1295-1306; — Église invisible et Église visible, 1308-10; — le droit du prince, 1310 sq.; — la hiérarchie ecclésiastique, XIII, 2087-89; — mariage, vœux de chasteté, et divorce, 2092-94. — *g) Zwinglianisme* : thèses fondamentales de la réforme zwinglienne, XV, 3737-39; — droit divin de la Bible, XIII, 2043; XV, 3765, 3772; — Église et ministère, communauté civile et ecclésiastique, 3842-83; cf. XIII, 2089; — mariage et vœux de chasteté, 2094-95.

2° *Juristes protestants et défenseurs de la Réforme.* — Aepinus, I, 514-15; — Agricola, 633-34; — Barbeyrac (Jean), II, 385-86; — Bédé de la Gormandière (Jean), 528; — Bèze (Th. de), 810; — Boreel (Adam), 1033-34; — Brenz, 1128; — Claude (Jean), III, 8-12; — Gentillet (Innocent), VI, 1227; — Hopkins (Samuel), VII, 159; — Jurieu (Pierre), VIII, 1996-2000; — Molanus, X, 2082; — Zinzendorf et l'Église morave, XV, 3695-99. — Voir aussi *supra*, 1°.

DROSTE-VISCHERING (Clément-Auguste de), archevêque de Cologne. — Né en 1773 à Münster en Westphalie, de vieille noblesse westphalienne; mort en 1845 à Münster.

Prêtre en 1798. Évêque auxiliaire en 1827. Archevêque de Cologne en 1836. Il entra de bonne heure déjà dans l'entourage, animé d'un esprit religieux ardent, de la princesse Gallitzin et de François de Furstenberg. Il fonda en 1808 les Sœurs de S.-Clément.

Inébranlable dans ses pensées et ses actes, fidèle à ses convictions, d'un esprit incorruptible, à la manière westphalienne, il se tenait à l'écart de la vie de société, aimait la solitude, vivait pauvrement, en ascète, administrait seul son diocèse, sans chapitre et sans vicaire général, si bien qu'on lui reprocha des penchants d'autocrate. Sa résistance inflexible à l'égard de la politique autoritaire de l'État prussien le rendit populaire dans ce qu'on appelle « l'affaire de Cologne » et aboutit à une concentration des forces catholiques en Allemagne.

La sécularisation, en effet, avait amené à la Prusse de nouveaux territoires catholiques d'Ouest, sur lesquels devait s'étendre en 1825 la loi prussienne concernant les mariages mixtes. D'après cette loi, les enfants nés de mariages mixtes devaient être élevés dans la religion du père et il était interdit aux époux de conclure des accords autres que celui-là. Le roi Frédéric-Guillaume II poursuivit une politique d'assimilation et d'unification de ses sujets, des différentes professions de foi protestantes entre elles, des protestants et des catholiques.

A cet effet, Frédéric encouragea la doctrine hermésienne, dont il espérait une synthèse des catholiques et des protestants, maintint l'ancien *jus circa sacra*, à cette époque déjà dépassé par les événements, et s'efforça de placer les évêques entièrement sous le contrôle de l'État, avec autant que possible l'exclusion de Rome. Les mariages voulus par l'État prussien, entre fonctionnaires protestants et les jeunes filles catholiques de la Rhénanie et de la Westphalie, agirent exclusivement au profit des protestants; aussi le clergé s'insurgea-t-il contre la mesure prise en 1825. Pie VIII publia un bref en 1830, d'après lequel les prêtres ne devaient qu'assister passivement à des mariages mixtes qui ne garantissaient pas l'éducation catholique des enfants. Le gouvernement prussien ne communiqua pas le bref aux évêques et tenta d'amener une modification par son ambassadeur à Rome, Bunsen. A l'insu de Rome et sur l'instigation de Bunsen, fut conclue en 1834 une convention secrète, à laquelle adhérèrent l'archevêque de Cologne, le comte Spiegel et les évêques suffragants de Trèves, Münster et Paderborn; la convention devait apparemment expliquer le bref, mais rétablissait en fait l'ancien état de choses. Les évêques publièrent à ce sujet des instructions pastorales, dans lesquelles fut interdit d'exiger avant le mariage une promesse d'éducation catholique des enfants. A son entrée en fonction, en 1836, Droste-Vischering tenta d'éluder la convention, dont il n'avait eu, assura-t-il, aucune connaissance avant son élection. Par ses agissements énergiques contre les hermésiens, il entra en conflit avec le gouvernement prussien. Ce conflit s'aggrava lorsque, sur l'ordre de Rome, qui entre-temps avait eu connaissance de la convention secrète démentie par Bunsen, il entra en lutte ouverte contre la pratique prussienne des mariages mixtes. Comme il ne céda pas aux exigences du gouvernement prussien, celui-ci le fit arrêter en 1837 et incarcérer à la forteresse de Minden. Cet acte de violence, maladroit même au simple point de vue psychologique, suscita en Allemagne, ainsi que dans bon nombre d'autres pays, une tempête de révolte; les États protestants le désapprouvèrent; Goerres ébranla fortement les consciences des catholiques, réveillées par cet « incident de Cologne », en publiant son *Athanasius*. La Prusse dut battre en retraite; Droste fut libéré en 1839, mais il se retira et céda l'archevêché de Cologne à son coadjuteur Geissel.

Voir *L. T. K.*, III, 462-64; *Enciclopedia cattolica*, IV, 1933 sq.; Leflon, dans Fliche-Martin, XX, Paris, 1949, p. 465-70 (cf. *L'Ami du clergé*, 1950, p. 176); F. Schnabel, *Deutsche Gesch. im 19. Jahrh.*, 2e éd., IV, Fribourg-en-Br., 1951, p. 106-64; H. Hermelink (protestant), *Das Christentum in d. Menschheitsgesch. von der franz. Revolution bis zur Gegenwart*, I, Stuttgart, 1951, p. 161-67, 393-402. A.-W. ZIEGLER.

Cité : à propos des mariages mixtes, VI, 1827; — de Hermès, 2289; XIV, 1852.

DROSTE-VISCHERING (Sœur Marie du Divin-Cœur). — Voir *Marie du Divin-Cœur*.

DROUIN (Hyacinthe-René). — Notice [R. Coulon], IV, 1842. — Le baptême au nom de Jésus, II, 272.

DROZ (Édouard), critique littéraire. — Auteur des *Études sur le scepticisme de Pascal* (1886). — Cité : XI, 2115, 2116, 2166, 2179, 2183, 2187, 2202.

DROZDOV (Philarète). — Voir *Philarète*.

DRUIDES. — Pratiques magiques chez les Celtes, IX, 1517. — *Tables*, 569.

DRUMMOND (Henry). — Et les irvingiens, VII, 2566, 2567.

DRUMMOND (John). — Ses études sur Philon le Juif, *Philo Judæus or the jewish-alexandrian Philosophy in its development and completion*, 2 vol., Londres, 1888. — Cité : III, 2152; VIII, 540; XII, 292, 1456; XIV, 736, 744 (bibl.).

DRUON (Henri). — Sur Bossuet à Meaux, II, 1083, 1087, 1089.

DRUSES ou **DRUZES**, peuple du Liban. — Bibliographie, IX, 1648; — religion, 1600-01; — cités : 1632; X, 53, 54, 55, 78.

DRUSIUS (Jean), de son vrai nom *Van der Driesche* (1550-1616). — Théologien protestant. Voir liste de ses nombreux ouvrages dans *D. B.*, II, 1506. — Cité : IV, 949, 954, 955, 2013; IX, 1501; XIV, 723.

DRUTHMAR (Christian), moine bénédictin de Corbie, puis de Stavelot († 851). — Auteur d'un commentaire, *Expositio in Matthæum evangelistam* (*P. L.*, CVI). On lui attribue aussi, sans fondement sérieux, *Expositio super Lucam* (très brève) et *In Joannem* (sous forme de lettre) (écrits également édités dans Migne).

Sur les différentes éditions du commentaire sur S.

Matthieu, voir Ziegelbauer, *Hist. rei litterariæ ord. S. Benedicti*, IV, Vienne, 1754, p. 708; Bach, *Dogmengesch. des M. A.*, I, Vienne, 1874, p. 176. Hurter, I, n. 451.

Symbolisme « aigu » dans l'eucharistie, v, 1215; x, 1009, 1019-20. — Exégèse de Matth. (XVI, 19), XII, 869.

DRUWÉ (Eugène), S. J. (14 mai 1894-25 sept. 1950). — Professeur de théologie dogmatique et de mariologie au collège philosophique et théologique de la Compagnie de Jésus à Louvain, de 1930 à 1950. Promu en 1930 *magister aggregatus* de l'Université Grégorienne de Rome, avec sa thèse *Liber S. Anselmi « Cur Deus homo » prima forma inedita*, le P. Druwé se distingua surtout dans le domaine de la théologie mariale. Membre du Comité permanent des Journées mariales de Tongerloo, il y présenta plusieurs rapports remarqués. Le P. Druwé était également membre de la Société française d'études mariales; il y fit, en 1936, un rapport sur la *Position et structure du traité marial*. Dans *Maria. Études sur la Ste Vierge*, publiées sous la direction du P. de Manoir, S. J., on trouve (t. I, 1949, p. 157) une étude de sa main sur *La médiation universelle de Marie*. — Cité : XIII, 1993. J. DE FRAINE, S. J.

DRUZBICKI (Gaspard). — Notice [J. Brucker], IV, 1844; XII, 2496. — Sur le Sacré-Cœur, III, 314. — *Catholicisme*, III, 1130.

DUALISME. — Au point de vue théologique, le dualisme est la doctrine qui admet deux principes antagonistes suprêmes de l'univers. Une telle conception, prise absolument, serait contradictoire. On en exposera les formes atténuées aux art. *Gnosticisme* et *Manichéisme*.

DUBARLE (André-Marie), exégète dominicain, professeur au Saulchoir. — Auteur de l'ouvrage *Les sages d'Israël*, Paris, 1947. — Cité : *Tables*, 33.

DU BELLAY (Eustache), évêque de Paris (1551-1564). — Sa présence au conc. de Trente, XV, 1454, 1473; cf. XI, 1354; X, 1122, 1123.

DU BERNAT. — Sur l'absolution chez les Coptes, I, 211-14 *(passim)*; — le ministre du baptême, II, 245.

DUBLANCHY (Edmond), théologien mariste. — Né à Bruville (21 janv. 1858), mort au scolasticat de Differt (26 janv. 1938). Sa production théologique est constituée surtout par sa collaboration abondante au *D. T. C.*, dont il fut l'un des premiers rédacteurs. Son dernier article fut MARIE. Autres ouvrages : *Extra Ecclesiam nulla salus*, thèse de doctorat à l'université de Washington, 1895; collaboration à la *Rev. thomiste*, de 1918 à 1924. — *Catholicisme*, III, 1134. — Cité : XV, 346.

« DUBLIN REVIEW ». — Et Newman, XIV, 2890; XV, 3517; — Manning, IX, 1910; — Ward, XI, 347, 358; XV, 3516-18; — Wiseman, XI, 338, 1697; XIII, 1383; XV, 3565, 3566, 3575.

DUBOIS (Ernest). — Sa thèse, *De exemplarismo divino* (Rome, 1897), III, 2151, 2155; cf. I, 1712.

DUBOIS (Florimond), théologien de la fin du XIXe et du début du XXe s., curé de N.-D.-de-Consolation, à Lille. — Son œuvre consiste surtout en articles de revues. Dans *Science catholique* (1897), *La méthode d'immanence en apologétique*; dans *R. C. F.*, XXXII, *Le feu de l'enfer* (*D. T. C.*, v, 2219-20; cf. 2215); 15 mars 1907, *Le témoignage des martyrs* (*ibid.*, x, 249); 1er sept. 1905, *Autour du dogme* (*ibid.*, x, 2027).

DU BOIS (François), *Sylvius*. — Voir *Sylvius*, et XIV, 2923.

DUBOIS (Girard). — Notice [A. Ingold], IV, 1844.

DUBOIS (Guillaume), cardinal (1656-1723). — Et la bulle *Unigenitus*, XV, 2128-29. — *Catholicisme*, III, 1134-36.

DUBOIS (Louis-Ernest), cardinal (1856-1929). — Mort archevêque de Paris, après avoir été évêque de Verdun, archevêque de Bourges, puis de Rouen. Écrits : *S. Joseph*, coll. *Les Saints*, Paris, 1927; *Paroles catholiques*, 1928.

Voir *Document. cath.*, 2 nov. 1929; M. Florisoone, *Le cardinal Dubois*, 1929; G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, III, 1136-38.

DU BOIS (Nicolas), professeur à Louvain (1602-1696). — Parmi ses écrits, on nommera spécialement : *Explicatio regularum utriusque juris*, Louvain, 1653; *De auctoritate pontificia*, 1665; *Ad 45 prop. in praxi perniciosas* (il s'agit des propositions condamnées par Alexandre VII), 1666; *Lectiones in Actus apostolorum*, 1666, etc. — Hurter, IV, n. 179. — Controverses probabilistes, *D. T. C.*, XIII, 522, 566-67.

DUBOIS (Pierre), avocat de Coutances. — Partisan de Philippe le Bel contre Boniface VIII, auteur du *De recuperatione terræ sanctæ* (1305-07), disciple de Siger de Brabant. Il a laissé aussi (inédit) *Compendiosa doctrina felicis expeditionis* (cf. Hurter, II, n. 259, note). — Cité : XIV, 2051; II, 1003 (bibl.).

Voir M.-M. Gorce, *L'essor de la pensée au Moyen Age*, Paris, 1933, p. 152; *Catholicisme*, III, 1138 (bibl.).

DUBOS (Charles-François). — Notice [A. Ingold], IV, 1844. — Cité : XIII, 1724.

DUBOSQ (Théophile) (1860-1932), sulpicien, professeur à Issy-les-Moulineaux, XIV, 819-20.

DU BOULAY. — Voir *Tables*, 475.

DU BOURG, évêque de Limoges. — Démêlés avec Tabaraud, XV, 3-4.

DUBRULLE (Henri), bibliothécaire aux Facultés de Lille au début du siècle. — Cité : XII, 1631.

DUBUC (Alexis). — Examinateur des *Réflexions morales* de Quesnel, XIII, 1521.

DU CAMBOUT DE PONTCHATEAU. — Voir *Pontchâteau*, et XII, 2552.

DU CANGE (Charles *Du Fresne*), érudit du XVIIe s., né à Amiens (18 déc. 1610), mort à Paris (23 oct. 1688). — Son œuvre est considérable : *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, 3 in-fol., Paris, 1678; dernière éd., 10 vol., Niort, 1883-87; *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis*, 2 vol. in-fol., Lyon, 1688. Il a édité plusieurs textes d'historiens de Byzance; il a donné des éditions critiques de l'*Hist. de la conquête de Constantinople*, de Geoffroy de Villehardouin, Paris, 1657, et de l'*Hist. de S. Louis*, de Joinville, 1668. Nombreux travaux inédits.

Cité : I, 441 (μετανοία), 1622, 1630 *(apostolicus)*; III, 636 *(concilium)*, 1934 *(marestella, panateria, botellaria)*, 1935 *(roncini)*, 1936 *(trinellus)*, 1942 *(primicerius)*, 1947 *(referendarius)*; v, 479 (affranchissement des esclaves); IX, 911 (les lollards); XIII, 2903 *(rosarium)*, 2907 *(gaudium)*. Cf. II, 1675 (bibl.); VI, 772.

DU CHATELET (Émilie). — Ses rapports avec Voltaire, XV, 3389, 3390, 3402, 3408, 3413, 3421.

DUCHEMIN (A.), pasteur de l'Église réformée (XIXe s.). — Sur la manière d'administrer le baptême, II, 334.

DU CHESNE (Jean-Baptiste *Philipoteau*). — Notice [J. Brucker], IV, 1844. — Sur le baïanisme, II, 58, 63 (bibl.); XI, 1616-17.

DU CHESNE (Julien), provincial des cordeliers. — Et Baïus, II, 51.

DUCHESNE (Mgr Louis), né le 22 sept. 1843 à S.-Servan, mort à Rome le 21 avr. 1922. — Éminent historien des origines de l'Église. Une mission au Mont-Athos lui fournit les éléments de deux thèses : *De Macario Magnete et scriptis ejus* et *Étude sur le Liber pontificalis*, qui lui valurent (1877) le grade de docteur ès lettres. Il publia alors, en collaboration avec Ch. Bayet, un *Mémoire sur une mission au Mont-Athos*, suivi d'un mémoire sur un ambon conservé à Salonique, la représentation des Mages en Orient et en Occident durant les premiers siècles.

Devenu professeur à l'Institut catholique de Paris, il publia son cours sous le titre : *Les origines chrétiennes* (1882). L'emploi qu'il fit d'une méthode rigoureusement scientifique dans l'étude des documents historiques lui attira certaines animosités; il prit un congé, qu'il utilisa en donnant le premier volume du *Liber pontificalis* (1886). Le second ne parut qu'en 1892. De cet énorme recueil de « Vies des papes » depuis S. Pierre jusqu'au XVe s., Duchesne dégagea le fond historique de toutes les légendes que les siècles y avaient ajoutées. Avec la même rigueur de méthode il publia, en trois volumes (1894-1915), les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Pour la partie la plus ancienne, les *Fastes épiscopaux* sont une mise au point du *Gallia christiana*, avec une richesse de documentation et une sévérité de critique inconnues jusqu'alors. En collaboration avec J.-B. de Rossi, Duchesne

publiait (1894), en tête d'un des volumes des *Acta sanctorum* de novembre, le célèbre *Martyrologe hiéronymien*. En 1895, il est désigné comme directeur de l'École française de Rome. Dès cette même année paraissent : *Les premiers temps de l'État pontifical* et *Autonomies ecclésiastiques (Églises séparées)*. Paul Fabre avait entrepris de publier le *Liber censuum* de Cencius Savelli, le futur Honorius III; c'est Duchesne qui en acheva l'étude et en donna (1910) une édition comparable à celle du *Liber pontificalis*. En 1906, 1907, 1910, parurent les trois premiers volumes de la célèbre *Hist. ancienne de l'Église*, qui ouvrit à son auteur les portes de l'Académie française; l'ouvrage fut mis à l'Index; ce fut le plus grand chagrin de sa vie. Signalons aussi les *Origines du culte chrétien* (1910) qui, de l'avis de tous, est un de ses meilleurs ouvrages. Sans parler de nombreux articles publiés dans les *Mélanges* de l'École française de Rome, Mgr Duchesne a laissé quantité de notes et de travaux inachevés. Dom Quentin a pu en tirer le quatrième volume de l'*Hist. ancienne de l'Église* (au VIe s.), publiée en 1924.

On peut souscrire sans réserve à l'appréciation donnée par G. Bardy de la personne et de l'œuvre de Duchesne : « L'œuvre de Duchesne a été diversement appréciée. Au cours de ces dernières années, beaucoup de documents nouveaux ont été découverts, qui obligent les travailleurs à revoir telle ou telle de ses conclusions; mais il faut dire qu'il savait tout ce qu'on pouvait savoir de son temps. D'autre part, la limpidité de son style, l'art avec lequel il retrace la physionomie de ses héros, la clarté qu'il apporte dans l'exposé des problèmes les plus difficiles font de lui un très grand écrivain. On peut lui reprocher de simplifier parfois les questions théologiques, voire d'en méconnaître la gravité et d'en parler ainsi d'une manière superficielle, sinon même inexacte. On comprend sans peine, dans ces conditions, qu'il ait heurté les légitimes susceptibilités des théologiens et que l'Église ait dû mettre à l'Index son *Hist. ancienne de l'Église*. Mais on doit ajouter que sa fidélité catholique reste au-dessus de tout soupçon; certains l'ont accusé de duplicité; sa vie entière et sa mort font justice de cette calomnie » (*Catholicisme*, III, 1146). — Dom Leclercq, *Historiens du christianisme*, dans *D. A. C. L.*, VI, 2680-2735.

Cité, même en bibliographie (nous portons également les références au *Liber pontificalis* dans le *D. T. C.*) :

894, 924; — Jules Ier (S.), 1917; — Justinien Ier, 2279.

Landon, VIII, 2557; — lecteur, IX, 118, 121, 123; — Léon (S.) Ier, 224, 227, 229, 230, 233, 236, 237, 239, 243, 252, 264, 270, 273, 277, 278; — Léon II (S.), 302, 303, 304; — Léon III (S.), 304, 306, 307, 308, 309, 310, 312; — Léon IV (S.), 313, 314, 315; — Léon V, Léon VI, 316; — Léon VII, 317; — Léon VIII, 317, 320; — Léon IX (S.), 329; — Libère, 632, 636, 637, 641, 645, 647, 648, 658, 659; — Lin (S.), 772; — linges sacrés, 777; — liturgie, 790, 795, 796, 801, 803, 804, 805, 806, 807, 809, 810, 816, 824, 825; — Lucien (S.) d'Antioche, 1025; — Lucius Ier, 1057; — Lucius II, 1058; — Lucius III, 1062.

Macaire de Magnésie, IX, 1458; — Manichéisme, 1866; — Marcel (S.), 1991, 1992; — Marcellin (S.), 2000, 2001; — Marcion, 2024, 2031; — mariage, 2079, 2084, 2085, 2086, 2087, 2105, 2110, 2118; — Marin Ier, 2477; — Martin Ier (S.), X, 182, 197; — martyre, 234; — Maxime de Chrysopolis, 459; — Mélèce d'Antioche, 531; — Mélèce de Lycopolis, 533, 536; — Méliton de Sardes, 547; — messe, 885, 897, 954, 1367, 1369, 1373, 1374, 1376, 1378, 1381, 1382, 1389, 1390, 1392, 1394, 1402; — Michel Cérulaire, 1703; — Miltiade, 1765; — modernisme, 2016, 2044; — monarchianisme, 2205.

Narsaï, XI, 27; — Nestorius, 114, 115, 134, 157; — Nicée (Ier conc. de), 404; — Nicolas Ier (S.), 506, 516, 525; — Nicolas II, 529, 531; — Nicolas III, 535; — Nicolas IV, 541.

Office divin, XI, 956; — Optat de Milève (S.), 1082, 1083, 1084; — ordinations anglicanes, 1158, 1161, 1162, 1191; — ordre, 1230, 1233, 1247, 1251, 1265, 1267, 1388; — orientale (messe), 1437, 1438, 1487; — origénisme, 1588.

Pape, XI, 1881, 1882; — Pâques (controverses pascales), 1950, 1952, 1962, 1963, 1970; — Pascal Ier, 2054, 2055, 2057; — Pascal II, 2073; — patriarcats, 2257, 2258, 2261, 2262, 2266, 2267, 2268, 2275, 2294, 2296; — Paul Ier (S.), XII, 3; — Paulin de Milan, 67; — Paulin de Périgueux, 72; — Pélage Ier, 663, 667, 669; — Pélage II, 669, 675; — pélagianisme, 677, 697, 714; — pénitence, 766; — Photius, 1557, 1578, 1581, 1583; — Pie Ier (S.), 1612 (liste des papes), 1613; — Pie X, 1727; — portier, 2600, 2602; — pouvoir temporel du pape, 2679; — pouvoir du pape en matière temporelle, 2710; — présanctifiés (messe), XIII, 80, 104, 111; — primauté, 262, 264, 270, 276; — Priscillien, 398; — propagation du christianisme, 701, 702, 704, 705; — purgatoire (*Memento* des morts), 1236.

Quatre-temps, XIII, 1447, 1448, 1449, 1455; — Quinisexte (conc.), 1595, 1596, 1597.

Reliques, XIII, 2328, 2334, 2335, 2338, 2353; — réordinations, 2398, 2402, 2403, 2406; — résurrection, 2546; — Rimini (conc. de), 2711; — Romain, pape, 2847.

Sabinien, pape, XIV, 439; — sacrements, 510, 514; — saints (culte), 921, 922, 925, 926, 930, 932, 934, 936, 938; — Sardique (conc. de), 1114; — schisme byzantin, 1327, 1328, 1334; — Séleucie (conc. de), 1790; — semi-ariens, 1796; — Serge Ier, 1914, 1915, 1916; — Serge II, 1917, 1918; — Serge III, 1919, 1920; — Serge IV, 1922; — service militaire, 1975; — Sévère d'Antioche, 1991; — Séverin, pape, 2007, 2008; — Silvère (S.), 2066, 2067; — Silvestre Ier, 2069, 2070, 2071, 2072, 2075; — Silvestre II, 2083; — Silvestre III, 2083, 2084; — Simplice (S.), pape, 2161, 2164; — Sirice (S.), pape, 2173, 2174; — Sirmium (formules de), 2183; — Sixte Ier (S.), 2194; — Sixte II (S.), 2194, 2195; — Sixte III (S.), 2198, 2199; — Soter (S.), pape, 2423; — sous-diacre, 2459, 2561; — Symmaque, 2986, 2990.

Télesphore (S.), XV, 82; — Théodore Ier, 224-26; — Théophile d'Alexandrie, 529; — Trois Chapitres, 1897, 1911, 1917, 1924; — Turin (concile de), 1931.

Urbain Ier (S.), XV, 2268, 2269; — Urbain II, 2285; — Urbain III, 2288; — Urbain V, 2300; — Urbain VI, 2303-04.

Valentin, pape, XV, 2497; — Valérien de Cimélium, 2521; — Victor Ier (S.), 2862, 2863; — Victor II, 2866; — Victor de Vita, 2882; — Vigile, pape, 2994, 2995, 2997, 2999, 3003, 3005; — Vitalien, pape, 3116, 3117; — Vulgarius, 3474.

Zacharie, pape, XV, 3671, 3672, 3675; — Zacharie le Rhéteur, 3677; — Zéphyrin, pape, 3690, 3691; — Zosime, pape, 3716.

DUDÉRÉ (Pierre). — Notice [E. Mangenot], IV, 1845.

DUDON (Paul), théologien de la Compagnie de Jésus (1859-1941). — Auteur de nombreux articles des *Études*. Il avait médité de publier un grand ouvrage sur la France religieuse au début du XIXe s., projet qu'il ne put réaliser. Signalons ses écrits les plus importants : *S. Ignace de Loyola*, Paris, 1934; *Lamennais et le S.-Siège (1820-1834)*, 1911; *Le quiétisme espagnol, Michel Molinos*, 1920; *Pour la communion fréquente et quotidienne*, 1910; *Action de Benoît XV pendant la guerre*, 1918; une traduction des *Lettres spirituelles de S. Ignace*, 1933; et toute une série d'écrits au sujet de la *Spiritualité des « Exercices » et de la Compagnie de Jésus* (contre Henri Bremond). — R. Brouillard, dans *Catholicisme*, III, 1146-47.

Sur Lamennais, VIII, 2481, 2485, 2487, 2492-97, 2524 (bibl.). — Sur Molinos et son quiétisme, VII, 2011, 2012, 2013 (bibl.); X, 2189, 2191, 2192; XIII, 1562, 1563, 1572, 1573, 1575, 1578, 1581 (bibl.); cf. 2016 (le P. Falconi, cf. *Catholicisme*, IV, 1068). — Sur le Vén. P. Louis du Pont, 1159, 1161.

DUEL. — Étude générale [P. Fourneret], IV, 1845-56.

1° *Notion.* — Trois conditions d'un D. véritable, IV, 1845-46.

2° *Histoire.* — Développement historique, IV, 1846-48. — Origine superstitieuse, XIV, 2807-08; — et germanique, XI, 1141, 1149. — Faits invoqués en faveur du D. judiciaire, 1144, 1145, 1150; cf. IX, 813. — Opposition progressive de l'Église romaine : Nicolas II, XI, 1147; Alexandre III, 1149; IIIe conc. du Latran (contre les tournois) (*Tables*, 669); Innocent III et IVe conc. du Latran, 1145, 1149 (can. 18, *Tables*, 670); Célestin III, Honorius III, 1152; Martin IV, X, 196; Alexandre VII (prop. 9), I, 732; Clément VIII, III, 84.

3° *Malice.* — Doctrine promulguée par Léon XIII, IV, 1848-49. — Inanité des excuses invoquées, 1849-51. — Doctrine laxiste reprochée par Pascal au sujet du D., XI, 2091; cf. 2106; XIV, 1081; cf. IX, 44-45. — Propositions condamnées : par l'Assemblée du clergé (1700), 61 (prop. 41); — par Benoît XIV, IV, 1851.

4° *Peines.* — 1. *Avant le Code.* — Peines portées par le conc. de Trente (sess. XXV, *De reform.*, c. XIX), XV, 1483 (*Tables*, 685); cf. IV, 1852; portée de ces peines, 1852-56; — irrégularité, VII, 2566; — excommunication *simpliciter reservata*, XII, 655; — péché réservé, 1155; — privation de sépulture, XIV, 1899.

2. *Codification des peines.* — Can. 2351, § 1 : « Compte tenu du can. 1240, § 1, 4°, ceux qui se battent en duel ou simplement provoquent à un duel ou l'acceptent; ceux qui lui accordent quelque aide ou faveur ou en sont les spectateurs de propos délibéré; ceux qui le permettent ou ne l'empêchent pas autant qu'il est en leur pouvoir, quelle que soit leur dignité, encourent *ipso facto* une excommunication simplement réservée au Siège apostolique. »

§ 2 : « De plus, les duellistes et leurs parrains (ou témoins) sont infâmes de plein droit. »

Quelques mots d'explication seront utiles sur l'incise : « ceux qui lui accordent quelque aide ou faveur ou en sont les spectateurs de propos délibéré. » « Il ne s'agit que d'une *aide ou faveur prochaine et efficace*. Il est admis que cette règle s'applique aux catégories suivantes : *a)* ceux qui *ordonnent* le duel; — *b)* ceux qui le *conseillent*, par ex. les membres d'un jury d'honneur qui le déclareraient nécessaire; — *c)* les *parrains* ou *témoins*, de quelque nom qu'on les appelle; — *d)* ceux qui *écrivent* le cartel, le *portent* ou l'*affichent* en connaissance de cause; — *e)* les *maîtres d'armes* qui préparent les duellistes à la rencontre décidée (il est douteux qu'ils soient censurés, lorsque le duel aurait eu lieu de toute façon); — *f)* ceux qui *accompagnent* les duellistes au lieu du combat; — *g)* les *médecins* assistant au duel en vertu d'une promesse; — *h)* les *confesseurs* qui y assisteraient dans les mêmes conditions (non ceux qui, sans avoir pris aucun engagement, se tiendraient à proximité pour rendre service aux blessés); — *i)* celui qui *prêterait son terrain* ou *fournirait des armes*; — *j)* en général, quiconque *facilite* le duel ou lui assure la sécurité. — Un cocher (chauffeur de taxi...) n'est sans doute pas excommunié pour transporter un duelliste au lieu du combat, lorsqu'il se rend compte qu'à son défaut d'autres le feraient, ou en tout cas que le duel aurait lieu. On exempte assez facilement de la censure ceux qui acceptent d'être témoins uniquement pour amener la réconciliation ou empêcher le duel, ou même peut-être pour arrêter dès la première blessure des gens désireux de s'entre-tuer » (Naz, *Traité*, IV, 755).

Quant aux « spectateurs de propos délibéré », « il s'agit de ceux qui assistent au combat, *de propos délibéré, publiquement*, au su et au vu de tous, y compris des duellistes, que cette attitude encourage. Ne sont donc pas atteints ceux qui, passant là par hasard, regardent par curiosité, ni ceux qui voient sans être vus, ni surtout ceux qui vont au lieu du duel pour l'empêcher...

« Sauf pour ceux qui « provoquent » ou qui « acceptent » le duel, le délit n'est consommé que si le duel a lieu effectivement » *(ibid.)*.

Peines prévues par le Code. — *a)* Chacun des délinquants énumérés ci-dessus encourent *ipso facto* l'*excommunication simplement réservée* au S.-Siège.

b) Les duellistes et leurs témoins encourent l'*infamie de droit*. — Sur l'infamie et ses effets, voir *D. T. C.*, XII, 652.

c) D'après le can. 1240, § 1, 4°, sont privés de la sépulture ecclésiastique « ceux qui meurent en duel ou d'une blessure qu'ils y ont reçue », même s'il s'agit d'un duel privé et sans témoin, ou d'un duel universitaire à la mode allemande (S. C. du Concile, 10 févr. 1923, *A. A. Sedis*, XV, 154). Toutefois, le Code est moins implacable que le droit antérieur, puisqu'il tient compte des signes de repentir que les duellistes auraient pu donner avant leur mort.

DUÈZE (Jacques). — Voir *Jean XXII*.

DUFOUR ou **DU FOUR** (Pierre-Joseph). — Vie. Œuvres [R. Coulon], IV, 1856.

DUFOUR, abbé d'Aulnay. — Sa polémique antilaxiste contre Brisacier, IX, 48. — Voir *Brisacier* (*Tables*, 481).

DUFOURCQ (Albert), historien français de la religion, né en 1872, mort en 1952. — En 1900, il soutint ses thèses pour le doctorat ès lettres : le *De manichæismo apud Latinos quinto sextoque sæculo atque de latinis apocryphis libris*, et l'*Étude sur les « Gesta martyrum » romains*. D'autres volumes suivirent sur le mouvement légendaire lérinien (1907), sur le mouvement légendaire grégorien (1907); sur le néomanichéisme et la légende chrétienne (1910). Professant l'histoire du Moyen Âge à l'université de Bordeaux, il publia (1904) deux volumes sur S. Irénée, qui devaient être les premiers d'un immense ouvrage, *L'avenir du christianisme*. Neuf volumes sont parus de 1908 à 1936, en deux éditions. L'ouvrage s'arrête à 1688. Deux livres résument toute l'entreprise : *Le christianisme antique* (1939); *Le christianisme moderne* (1949) (d'après G. Bardy, dans *Catholicisme*, III, 1153).

Cité : Sur les *Acta martyrum*, XIV, 932; cf. VI, 1180; — sur l'*Hénotique*, 2154, 2156, 2157, 2165, 2169, 2170; — religions païennes et juives, VII, 614; — priscillianisme et Écriture, 2095; cf. IX, 1895 (bibl.); — S. Irénée, VII, 2399 (bibl.), 2424, 2455, 2464, 2488, 2490, 2503, 2509, 2511, 2515, 2516, 2518; cf. XV, 2515 (école italique de Valentin); VIII, 1874. — Voir aussi IX, 1215; XII, 704; XIII, 2328.

DUGUET (Jacques-Joseph). — Notice [A. Ingold], IV, 1858. — Exclu de l'Oratoire, XI, 1133; cf. XIII, 1462, 1481. — Traité sur l'eucharistie, V, 1441; — oblation céleste du Christ, X, 1211. — Sur les formules fixes de prière, XIII, 190; — proportions de la prière publique et de l'attention des fidèles, 219-20, 243 (bibl.). — Cité : II, 1975.

DUGUIT (Léon), juriste français, né à Libourne (4 févr. 1859), décédé à Bordeaux (18 déc. 1928). — Sur l'origine de l'État, XV, 1955-56; 2016 (bibl.). — *Catholicisme*, III, 1155 (A. Desqueyrat).

DU HAMEL (Jean-Baptiste) (1623-1706), oratorien, ensuite curé de Neuilly-sur-Marne, puis chancelier de Bayeux. Théologien et philosophe, il publia une *Theologia speculatrix et practica; De consensu veteris et novæ philosophiæ; De mente humana;* en collaboration avec Richard Simon, il donna une édition de la Bible. — *Catholicisme*, III, 1157.

Son exposé trinitaire, XV, 1805. — Congruisme sorbonnique, XII, 2980. — Sur le but de l'auteur de l'Ecclésiaste, IV, 2013. — Cité : VIII, 509.

DUHEM (Pierre), physicien et historien des sciences (1861-1916). — Principaux écrits : *Le système du monde*, histoire des conceptions astronomiques de Platon à Copernic, 5 vol., 1913-17; *Études sur Léonard de Vinci*, 3 vol., 1906-13; *Les origines de la statique*, 2 vol., 1905; *Essai sur la notion de théorie physique de Platon à Galilée*, 1908. — Cité : sur Meyronnes, X, 1636; — sur Richard de Mediavilla, XIII, 2672; — sur S. Thomas, XV, 645.

DUHM (Bernard) (1847-1929), exégète protestant. — Son œuvre est considérable : *Theologie der Propheten*, 1875; *Das Buch Jesaia*, 1892; *Job*, 1897; *Das Buch Jeremia*, 1903; *Habakuk*, 1906; *Die zwölf Propheten*, 1910. Son commentaire *Die Psalmen* (1899) a été réédité en 1907 et 1922. En théologie biblique : *Das Geheimnis in der Religion*, 1896; *Das kommende Reich Gottes*, 1901; *Die Gottgeweihten in der alttestamentlichen Religion*, 1905. Interprétations philosophiques fondées, corrections textuelles souvent heureuses, et, parfois, aperçus intéressants et originaux. Mais conceptions philosophico-religieuses fort contestables, inspirant une critique textuelle ou littéraire fort subjective. — *D. B. S.*, II, 447.

Cité : sur Amos, X, 1428, 1429 (bibl.); — Habacuc, VI, 2008, 2010; X, 1447; — Isaïe, IV, 2430, 2433, 2434; VIII, 25, 31, 34, 46, 52, 53, 54, 60, 62, 64, 65, 66, 68, 75, 78; X, 1432, 1433, 1436, 1437, 1440, 1441, 1442, 1443 (bibl.), 1478, 1479, 1480, 1481, 1496; — Jérémie, VIII, 844, 846, 857, 862, 877; X, 1451, 1453; — Job, VIII, 1464, 1744; — Joël, X, 1492; — Nahum, XI, 12; — Osée, 1640; — Malachie, IX, 1760 (bibl.); — Michée, X, 1157; — Psaumes, X, 1456, 1457, 1458, 1462, 1464, 1465, 1507, 1508, 1509; XIII, 1109, 1110, 1148 (bibl.); — Sophonie, XIV, 2373; — Zacharie, X, 1486, 1487; XV, 3658. — Sur les prophètes et la connaissance de Dieu, IV, 987, 989, 991, 992, 994, 996, 997, 1000, 1003, 1004; VIII, 1492; — et le messianisme (simples compléments), X, 1408 (bibl.), 1422, 1428, 1429 (bibl.), 1481.

DUHR (Bernard). — Le P. B. Duhr (1852-1930) est connu surtout comme historien de la Compagnie de Jésus : *Jesuiten-Fabeln*, 1891, réfutation des calomnies adressées à la Compagnie; *Pombal*, 1891; *Aktenstücke zur Gesch. der Jesuiten-Missionen in Deutschland (1848-72)*, 1901; *Die Jesuiten an den deutschen Fürstenhöfen des 16. Jahrhunderts*, 1901; surtout *Gesch. der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*, 6 vol., 1907-27. On lui doit aussi une édition critique des ordonnances des supérieurs de la Compagnie de Jésus en matière pédagogique pour les pays allemands, faisant suite aux études du P. Pachtler sur le *Ratio studiorum*, dans les *Mon. Germ. pædagogica*, Berlin, 1894. — Cité fréquemment dans les art. concernant soit les jésuites en général (VIII, 1068, 1091), soit les jésuites allemands.

Voir *Catholicisme*, III, 1159 (P. Bailly); *L. T. K.*, III, 1338; *Archivum historicum S. J.*, XIII, 132-64; *R. H. E.*, IX, 794-97; XVIII, 540-42; XXVI, 416-18; *Études*, CXVII, 827-32; CXXXVII, 88-96.

DUILHÉ DE SAINT-PROJET (Marc-Antoine-Marie-François). — Notice [E. Mangenot], IV, 1859. — Son apologétique, I, 1557. — Sur l'ontologisme en France, vers 1860, XI, 1003, 1014.

DUINE (François-Marie), historien religieux (1870-1924). — Il s'est attaché spécialement à l'histoire de la Bretagne, dont il était originaire. — *Catholicisme*, III, 1161-62.

Ses études mennaisiennes lui valent d'être cité : VIII, 2474, 2475, 2477, 2480, 2485, 2499, 2500, 2502, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2515, 2522, 2524 (bibl.).

DU LAC ET D'AURE (Jean-Melchior), journaliste catholique (1806-1872). — Collaborateur de *L'Univers*. A publié : *La liturgie romaine et les liturgies françaises*, 1849; *L'Église et l'État*, 2 vol., 1850-51. — Cité : XV, 2811, 2826.

DULAURENS (Louis). — Notice [A. Ingold], IV, 1859.

DULAURIER (E.). — Sur l'Église arménienne orientale, I, 1925, 1963, 1968; XI, 1470, 1471, 1487.

DULCIN (ou mieux *Dolcino*), chef des « apostoliques » du XIII[e] s. — Notice [G. Bareille], IV, 1859; cf. I, 1633. — Cité : VIII, 1446.

DULCKEN (Antoine). — Notice [S. Autore], IV, 1861.

DULIE (Culte de). Voir *Tables*, 880, se référant à III, 2407; IX, 2453; XIV, 961. — *Catholicisme*, IV, 1165-68 (G. Jacquemet).

DUMARSAIS (César Chesneau). — Notice [B. Heurtebize], IV, 1862.

DUMAS (Gustave), historien jésuite. — A publié : *Hist. du Journal de Trévoux depuis 1701 jusqu'en 1762* (Paris, 1936), XV, 1510, 1516.

DUMAS (Henri). — Notice [J. Brucker], IV, 1863. — Cité : VI, 1995. — Sur le *Syllabus*, XIV, 2914, 2915, 2917.

DUMAS (Hilaire). — Notice [B. Heurtebize], IV, 1863. — Cité : VIII, 475, 511, 521, 529 (bibl.); XIII, 1492, 1513.

DUMETS (Jacques). — Notice [E. Mangenot], IV, 1863.

DUMMERMUTH (Antonin-Marie), théologien dominicain belge (né le 12 mars 1841, mort le 11 mars 1918). — Il enseigna au *studium* dominicain de Louvain pendant un demi-siècle. Il fut le défenseur inflexible de la prémotion physique à laquelle, sauf une réédition des *Tractatus theologici*, de Goudin, 2 vol., 1874, il consacra son œuvre théologique : *S. Thomas et doctrina præmotionis physicæ, seu responsio ad R. P. Schneemann, S. J., aliosque doctrinæ scholæ thomisticæ impugnatores*, Paris, 1886; *Defensio doctrinæ S. Thomæ Aquinatis de præmotione physica, seu responsio ad R. P. Frins, S. J.*, Louvain, 1898. Y. CONGAR.

Réédition de Goudin, VI, 1513. — Prémotion physique : concours divin [V. Frins], III, 796 (bibl.); grâce [Van der Mersch], VI, 1684 (bibl.). — Prémotion physique [Garrigou-Lagrange], XIII, 55, 77 (bibl.).

DÜMMLER, *Duemmler* (Ernest), professeur à l'université de Vienne, puis de Halle (deuxième partie du XIX[e] s.). — A mis au point l'affaire des ordinations de Formose (Auxilius et Vulgarius) (cf. *D. T. C.*, I, 2622; XV, 3473). Les écrits de Dümmler sur la question sont analysés dans la bibliographie de FORMOSE (VI, 599). On consultera sur cette partie de l'œuvre de Dümmler : Démètre Dop, *La défense du pape Formose*, Paris, 1933.

Dümmler a donné une édition très soignée des œuvres poétiques et des lettres de Raban Maur, *M. G. H., Poetæ lat.*, II, 1894, p. 159-258; *Epist.*, V, 1899, p. 379-533 (cf. *D. T. C.*, XIII, 1619-20).

DUMONT (Paul), théologien jésuite contemporain. — Professeur au scolasticat d'Enghien. Il s'est spécialisé dans les questions de la grâce. Quelques articles importants : *Le surnaturel dans la théologie de S. Augustin*, dans *R. S. Phil.*, 1931, p. 515-33; *L'appétit inné de la béatitude surnaturelle chez les auteurs scolastiques*, dans *E. T. L.*, 1931, p. 207-24; a collaboré au *D. T. C.*, art. RIPALDA et SUAREZ (théologie dogmatique). Son ouvrage *Liberté humaine et concours divin d'après Suarez*, Paris, 1936, a été spécialement étudié XIV, 1602, 1608-09, 1610-11, 1613-14, 1620 (bibl.).

DU MONT DE BURET (Pierre). — Notice [A. Teetaert], XII, 2031.

DUMOULIN (Charles), juriste français, défenseur des idées de Pierre Pithou (1500-1566). — Cité : VI, 1124. — Distinction entre « roi » et « tyran », XV, 1998. — Contre la stérilité de l'argent, 2375.

DU MOULIN (Pierre), ministre calviniste à Charenton (1568-1658). — Il « apparaît à nos yeux non seulement comme le représentant d'un calvinisme austère, déjà rencontré chez Du Plessis (voir *infra*), mais encore comme le défenseur intransigeant et même quelque peu arriéré des stricts principes de la Réforme » (Remi Snoeks, *L'argument de tradition dans la controverse eucharistique entre catholiques et réformés français au XVII[e] s.*, Louvain, 1951, p. 56). Du Moulin polémiqua principalement contre Arnoux (*D. T. C.*, I, 1990), Coeffeteau (III, 268-69), Du Perron (IV, 1955-58) et Gontéry (ou Gontier) (VI, 1491).

Contre Arnoux : *Bouclier de la foy, ou Defense de la Confession de foy des Églises réformées du Royaume de France, contre les objections du Sr Jehan Arnoux Riomois, jésuite. Livre auquel sont décidées toutes les principales controverses entre les Églises réformées et l'Église romaine*, Charenton, 1618.

Contre Coeffeteau : *Apologie pour la saincte Cène du Seigneur, contre la présence corporelle et transsubstantiation; item contre les messes sans communions et la communion sous une seule espèce*, 1607; 2[e] éd., *en laquelle est satisfait à toutes les accusations des adversaires*, La Rochelle, 1609. *Anatomie du livre du sieur Coeffeteau intitulé : « Réfutation des faussetés contenues dans la deuxième édition de l'Apologie de la Cène du ministre du Moulin »*, Sedan, 1610. *Défense de la foy catholique contenue au livre du très puissant et Sérénissime Jacques I[er], Roy de la Grand Bretagne et d'Irlande, contenue en trois livres, contre la réponse de F. N. Coeffeteau, docteur en théologie et vicaire général des Frères Prescheurs*, 1612. *De la toute-puissance de Dieu et de sa volonté. Traitté auquel est exposé comment la toute-puissance de Dieu et sa volonté doivent reigler nostre foy au poinct du Saint-Sacrement*, La Rochelle, 1617.

Contre Du Perron : *Nouveauté du papisme, opposée à l'antiquité du vray christianisme, contre le livre de Monsieur le cardinal du Perron, intitulé : « Réplique à la Response du Sérénissime Roy Jacques I[er], Roy de la Grand Bretagne*, Sedan, 1627. *L'Antibarbare ou du langage incogneu tant ès prières des particuliers qu'au service public, ou sont aussi représentées les clauses principales de la messe, qui scandaliseraient le peuple s'il les entendait*, Sedan, 1629. *Anatomie de la Messe, où est monstré par l'Escriture Saincte, et par les tesmoignages de l'ancienne Église, que la Messe est contraire à la parole de Dieu et esloignée du chemin du salut*, Genève, 1636; 2[e] éd., 1640. *Deuxième partie de l'Anatomie de la Messe, contenante la Messe en français et en latin, avec un commentaire où sont aussi descrites les diverses espèces de Messes, avec les mystères et cérémonies et origine de chasque pièce de la Messe*, Genève, 1639; 2[e] éd., 1640.

Contre Gontéry : outre les écrits indiqués à l'article (VI, 1491), *Véritable narré de la Conférence entre les sieurs du Moulin et Gontier secondé par Madame la baronne de Salignac, le samedi onzième d'avril 1609, avec la Response du sieur du Moulin aus lettres du sieur Gontier au Roy, sur le sujet de ceste conférence en laquelle response sont XVII demandes au dit Gontier, scavoir si ès quatre premiers siècles après Jésus-Christ aucune Église, ny mesme aucun homme ait eu la mesme religion que celle que l'Église romaine tient aujourd'hui*, 1609.

On consultera avec profit l'ouvrage de Remi Snocks.

Cité : sur la prédestination calviniste, VII, 1733; — contre S. Irénée, 2420, 2432, 2526; — contre le purgatoire, XIV, 2729 (controverse avec le P. Suarez, O. M.).

DUMOUTET (Édouard), théologien contemporain. — S'est attaché à l'histoire du culte du S.-Sacrement. *Le*

désir de voir l'hostie et les origines de la dévotion au S.-Sacrement, Paris, 1926; *Le Christ selon la chair et la vie liturgique au Moyen Age*, 1932; *Corpus Domini. Aux sources de la piété eucharistique médiévale*, 1942; *La liturgie médiévale*, dans *Hist. du christianisme*, de dom C. Poulet; *Hist. du rite de l'élévation et de l'exposition du S.-Sacrement*, dans *Eucharistia; La théologie de l'eucharistie à la fin du XII*e *s. Le témoignage de Pierre le Chantre d'après la « Summa de sacramentis »*, dans *Archives d'hist. doctrinale et littéraire du Moyen Age*, xiv, 181-262. — *Catholicisme*, iv, 1170.

DUNCAN, *Donck* (Martin). — Notice [A. Mangenot], iv, 1863.

DUNCKER. — Cité : viii, 43 (à propos du IIe Isaïe).

DUNGAL, personnages du haut Moyen Age. — Notice [J. de la Servière], iv, 1864. — D. et Claude de Turin, iii, 17 (adoptianisme); xiv, 951 (images de la croix et des saints). — *Catholicisme*, iv, 1171.

DUNIN (Martin de), archevêque de Posen. — L'interdit lancé sur la province en raison de l'emprisonnement de l'archevêque, vii, 2283.

DUNIN-BORKOWSKI (St. von). — Recherches sur l'origine de l'épiscopat, v, 1694.

DUNKERS, ou *Tunkers*, secte baptiste. — Notice [J. de la Servière], iv, 1864. Cf. xiii, 855. — Les « Disciples du Christ » au Canada, ii, 1501.

DUNKMANN. — Appréciation et monographies sur Schleiermacher, xiv, 1507.

DUNS SCOT (Jean). — Étude générale [P. Raymond], iv, 1865-1947.

I. Vie. — iv, 1865-66; cf. vi, 829, 1714. — Séjour à Oxford et Paris, xv, 402.

II. Écrits. — iv, 1866-72. — Sur les *Sentences* et les *Reportata Parisiensia*, xiv, 1864, 1869-70.

III. Doctrine. — 1o *Préliminaires.* — *a)* Notion de la théologie, iv, 1870-71, 1872; cf. v, 1303; xv, 399, 401-03, 407, 484-85, 511; — objet, iv, 1154; — conclusions théologiques, xv, 477. — Théologie et scolastique, xiv, 1708-09. — Scot et Pierre Auriol, xii, 1835, 1844, 1848, 1849, 1858, 1876, 1877; — et Occam, xi, 877-83; — et Catharin, xii, 2422. — Réalisme de D. S., xiii, 1860-63; et philosophies modernes, 1869, 1877, 1880, 1902, 1907. — Scotisme au conc. de Trente, xv, 1503. — *b)* Révélation, iv, 1873; — certitude de l'Écriture, ii, 1563; iv, 2097; vii, 2122, 2220. — Vérités naturelles inaccessibles à la raison, iv, 832. — *c)* Église, 1873-74.

2o *Dieu.* — Connu par la raison et par la foi, iv, 1874. — 1. *Démonstrabilité et démonstration*, 1874-75; cf. 763, 768, 775, 784, 877, 890, 902, 905, 925-26, 932-33, 939-40, 945; xi, 781; xv, 859. — 2. *Concept essentiel*, iv, 1875; cf. 775, 784; i, 2229. — *a)* Perfections en général, iv, 1875. — Distinction formelle *ex natura rei*, 1876; i, 2233, 2234; vi, 593; xi, 737, 756, 786; xiii, 2146; xv, 866. — *b)* Perfections en particulier : Modes intrinsèques : simplicité, nonobstant univocité de l'être, iv, 784, 1876-77; cf. 1220; xv, 843, 863; — immutabilité, iv, 1877; — éternité, 1877; v, 918; — immensité, invisibilité, ineffabilité, iv, 1877-78. — Attributs : intelligence, 1876-80; cf. xi, 761; xiv, 1604, 1610; — les possibles en Dieu, xi, 766; cf. v, 833; x, 2117; xi, 1013; — science des futurs libres, x, 2118; cf. 2096-98; — l'ordre en Dieu, xi, 758. — *c)* Dieu, source de la contingence des choses, 2112; xv, 662; voir volontarisme. — *d)* Volonté et volontarisme, iv, 905, 1880-81; xi, 765; xv, 971, 3310-11, 3313, 3315, 3325; — volontarisme et loi naturelle, ix, 881, 884; — volonté salvifique, 3368; — et prédestination, iv, 1881; x, 2122, 2152; xii, 2958-59; cf. 2948, 2966, 2973, 2985, 3001, 3008, 3011.

3o *Trinité.* — *a)* Les divines productions, iv, 1882-83; xv, 1748-49; cf. 1803, 1808, 1810, 1813, 1817, 1819, 1822; cité : 1730, 1806. — *b)* Les personnes divines, iv, 1883-84; xv, 1750; — relations, xiii, 2146-47; cf. xi, 745; xv, 1749-50. — Le Fils, v, 2465; xv, 1749, 2670. — Procession du S.-Esprit, 1749, 1753. — Missions divines et processions, 1831. — Présence du S.-Esprit dans l'âme juste, 1844.

4o *La création.* — 1. *Concept de la création*, iv, 1884-85; — les idées en Dieu, iii, 2156. — Liberté de l'acte créateur, 2143. — Création *ab æterno*, xv, 859. — Concours divin, x, 2108-09. — Fin du monde, v, 2543; cf. iv, 1934. — Connaissance naturelle de la création, iii, 2194. — Ontologie scotiste : négation de la distinction réelle de l'essence et de l'existence, v, 845; cf. iv, 890; d'où acte entitatif de toute puissance, de toute matière, v, 846; cf. i, 1028; d'où possibilité absolue pour Dieu de créer une matière sans forme, xi, 879; — en fait, aucune substance spirituelle n'est créée sans une certaine matière, i, 1028. — Propriétés de l'être : bien et être, ii, 843-44. — Le monde le meilleur, iii, 2148. — 2. *Angélologie : a)* La nature angélique, i, 1231-32; cf. xv, 902; — connaissance, i, 1233-34; xv, 903-05, 1621, 1622; — volonté, i, 1236-37; xv, 905-06. — Création, élévation, épreuve, i, 1237, 1239-40; xv, 906-08 (D. S. et S. Thomas); cf. vii, 1268-69. — *b)* Hiérarchie, illumination, locution, i, 1243-44; — ministère, 1246-47. — *c)* Possibilité de pécher, xv, 905; — état au moment de la création, 907. — *d)* Démons, iv, 397-400; cf. xv, 3379. — 3. *L'homme*, iv, 1885 : *a)* État d'innocence : Création, élévation du premier homme, i, 373; — création de l'âme, iv, 1885; intelligence, i, 1228, 1229; connaissance, xi, 767; volonté, i, 1229; liberté, xv, 916, 1018. — L'âme et ses facultés, 914; — l'âme, composée et spirituelle, i, 1028, 1230; xv, 909; — forme du corps humain, iv, 1178; vi, 573-78. — Vestiges de la Trinité, iv, 1885. — Biens communs dans l'état d'innocence, iii, 589. — *b)* Péché personnel d'Adam, iv, 1886; — possibilité du péché véniel, xii, 247. — Nature du péché originel en Adam, iv, 1886-87. — *c)* Péché originel à nous transmis, 1887-88; xii, 478, 504-05. — Conséquences, 503-04, 506; — rémission, 505. — Peine du péché originel dans l'autre vie : les limbes, iv, 1939; xii, 505. — Forces naturelles conservées, mais affaiblies, xi, 40; xii, 504. — Concupiscence et raison, iii, 812. — *d)* Influence de la charité, vii, 1865. — Cité : xii, 463, 491, 495, 503, 509, 540, 544, 619.

5o *L'incarnation.* — 1. *Christologie*, iv, 1888-94 : *a)* Union hypostatique : nature et possibilité, 1888-89. — Convenance et nécessité de l'incarnation, vii, 1477, 1479-80. — Cause finale de l'incarnation, iv, 1890-91; vii, 1495-1501, 1503-06; xv, 922-23; cf. vi, 1557-58 (l'incarnation et la grâce). — Hypostase et union hypostatique, vii, 411-13; cf. 415, 420, 423, 518, 525, 526, 527, 530, 534, 541, 1512, 1520-21, 1524, 1526; xv, 925, 930; cf. 1142. — *b)* Le Christ, terme de l'union, iv, 1891-94. — Ses perfections : science dans l'intelligence, i, 594; iv, 1892; viii, 1274; xiv, 1653, 1654, 1655, 1658; — sainteté dans la volonté, viii, 1276 (sanctification de l'humanité par l'union hypostatique); 1286 (pénitence pour les pécheurs); 1291 (impeccabilité); 1302 (liberté); 1354 (grâce capitale); cf. xv, 470. Causalité dans les miracles, viii, 1318. Passibilité du corps du Christ, vi, 1019. — Médiation, viii, 1347. — 2. *Rédemption*, iv, 1894-96; xiii, 1950-51, 1979, 1989; — mérites du Christ, 1989; cf. iv, 1895-96; viii, 1325-26; x, 701-03; xiii, 1989; xv, 988; — satisfaction, iv, 1894-95; xiii, 1950; xv, 938. — Adoptianisme (?), i, 418; vi, 716-17.

6o *Mariologie.* — *a)* Immaculée Conception, iv, 1896-98; vii, 1055, 1060, 1064, 1073-78. — Cité :

1093, 1097, 1138, 1140, 1148, 1194, 1216; viii, 1066; ix, 2360. — *b)* Maternité divine, iv, 1898; cf. ix, 2360. — Baptême et grâce en Marie, 2423. — *c)* Virginité et vœu de virginité, iv, 1898; ix, 2387. — *d) Debitum et fomes peccati*, iv, 1897, 1898.

7° *Sanctification des âmes.* — *a)* Grâce : Divisions, iv, 1899; xii, 1272. — Appétit, nature et grâce, i, 1699; xv, 978. — Dispositions à la grâce, x, 2106. Grâce actuelle : nécessité, i, 1699; iv, 1899-1900; xii, 1277, 1298; voir cependant x, 2108; xv, 973. — Distribution, iv, 1900. Grâce suffisante et efficace, 1900-01; xv, 982. — Grâce habituelle, iv, 1900-01; et charité, vi, 1610; viii, 2127; — coexistence de la grâce habituelle et du péché mortel, xv, 985. — Impeccabilité, vii, 1268-69. — *b)* Justification, iv, 1902-04; viii, 2127, 2128; cité : 2187; — justification par la charité, vii, 1865; ii, 2242; — certitude de l'état de grâce, vi, 1618. — *c)* Mérite, ii, 2246; iv, 1904; x, 681, 699, 701-05 *(passim)*; cité : 734, 772; — reviviscence, xiii, 2641; cf. *infra*. — *d)* Persévérance, xii, 1277; cf. iv, 1899.

8° *Vertus surnaturelles infuses.* — *a)* Vertus en général, iv, 1904-05. — Vertus morales, non infuses, 1905; xv, 2781. — Dons du S.-Esprit, non distincts des vertus, iv, 1905; cf. 1777. — Conditions de la vertu théologale, 1905. — Connexion des vertus, xv, 2786; cf. 2788. — Spécification, 992, 993. — *b)* La foi, iv, 1905-07; — acquise ou infuse, vi, 272; — objet formel, iv, 1905-06; cf. vi, 402, 442-43; xv, 993. — Infaillibilité de la foi, vi, 371. — Acte de foi, iv, 1906-07; vi, 473, 484; — volonté et acte de foi, 408. — Science et foi, 447, 454, 455. — Crédibilité, iii, 2277-78. — *c)* L'espérance, iv, 1907-08. — Motif, v, 640-45; cf. 656. — *d)* La charité, iv, 1908-09. — Effets de la charité dans la justification, ii, 2242; — dans le mérite, 2246; cf. 2265 (bibl.).

9° *Sacrements en général.* — Définition, éléments, iv, 1909; — matière et forme, x, 339, 352. — Causalité, iv, 1909-10; xii, 1027; xiv, 590-91; cf. 581, 593, 614, 616. — Effets, grâce et caractère, iv, 1910-11. — Auteur, ministre et sujet, 1912-13. — Reviviscence, 1911; xiii, 2624. — Sacrements préchrétiens et remède de nature, xiv, 649-50.

10° *Baptême et confirmation.* — *a)* Baptême : définition, iv, 1913-14; cf. également, ii, 250; — institution, 251-52; — matière, 267; — obligation, 278; — baptême des infidèles, 283; effets : grâce et vertus, 289. — *b)* Confirmation, iv, 1914-15; — institution, iii, 1071; — forme, 1074; — caractère, 1077; — matière, ii, 2400; cf. vii, 1348.

11° *Eucharistie.* — *a)* Sacrement : nature, matière et forme, ministre, sujet et effets, iv, 1915-16; cf. v, 1312 (unité du sacrement); 1313, 1315 (matière); 1317-18, cf. 272 (forme); 1318 (ministre); 1318 (effets). — *b)* Présence réelle : transsubstantiation, iv, 1916-18; v, 1304, 1305, 1306, 1308, 1310, 1312, 1362, 1364, 1417; xv, 948, 1400, 2609, 3601-02; — mode de présence, iv, 1918-19; v, 1311-12; — accidents eucharistiques, iv, 1919; v, 1392-95; cf. 1415-16, 1421. — *c)* Sacrifice, iv, 1920; x, 1064-68; cf. 1071, 1072, 1075-76, 1080, 1184, 1250, 1283, 1295; xv, 953, 954.

12° *Pénitence.* — *a)* Essence, iv, 1920-21; xii, 1027-31; cf. 746; i, 180. — En marge : le péché : distinction spécifique des péchés, xii, 159; xiii, 441; — tache et peine, xii, 216; — péché véniel, 225, 241, 244; cf. vii, 1286; — péchés douteux et conscience, xiii, 441; — actes moralement indifférents, 1287-88; i, 343, 345; x, 2471. — *b)* Matière, iv, 1921-25; xii, 1028 (actes pénitentiels); — cité : 1002, 1009, 1012, 1016, 1022, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1041, 1044, 1047, 1049, 1067, 1078, 1083, 1091, 1114, 1124, 1125. — Contrition, iv, 1922; xii, 1029; — attrition, i, 180-81, 2244-45; cf. iii, 1680, 1682, 1683. — Confession, 920; iv, 1923; xii, 1029-30; — par interprète, iii, 917; — nécessité, 903, 905; — matière, 908, 915 (péchés véniels); 914 (circonstances); — ministre, 897, 920; — confession aux laïques, i, 189; iii, 900, 901; — satisfaction, iv, 1924; xii, 1030; xiv, 1205; — secret, iii, 922; — réparation, xiii, 2432; — restitution, 2595; — sur l'usure, xv, 2344. — *c)* Forme, iv, 1925; xii, 1028; — absolution, i, 181, 188, 190. — *d)* Effets, iv, 1925-26; xii, 1031; — reviviscence des péchés, xiii, 2649. — *e)* Ministre, iv, 1926-27; xii, 1030; cf. *supra*, ministre de la confession. — *f)* Indulgences, iv, 1927-28.

13° *Extrême-onction et ordre.* — *a)* Extrême-onction, iv, 1928; v, 1989, 1990, 1993, 1995-96. — *b)* Ordre : hiérarchie, iv, 1928; xi, 1304; — le sacrement, iv, 1929; xi, 1305, 1307, 1309 (ordres différents); 1310-11 (rite); 1311-12, 1313 (épiscopat et prêtrise); 1313 (ministre hérétique); 1307 (effets); 1324 (pouvoirs).

14° *Mariage.* — *a)* Contrat naturel, iv, 1929-30. — *b)* Sacrement, 1930-31; — effets, 1931; — empêchements, 1932. — *c)* Indications ultérieures, ix, 2166-67 (forme du sacrement); 2172 (définitions); 2175-76 (indissolubilité, polygamie); 2179 (acte conjugal); 2183-84, cf. 2194 (contrat); 2190 (intervention divine); 2200-01 (unité du sacrement); 2203-04 (forme); 2207 (ministres); 2213 (signe efficace); 2217 (institution par le Christ; pouvoir de l'Église; tout mariage valide est sacrement); — la doctrine scotiste au conc. de Trente, 2234; — et les régaliens, 2261.

15° *Eschatologie.* — *a)* Purgatoire, iv, 1932-33; xiii, 1240, 1242. — *b)* Résurrection des morts, iv, 1933-34; iii, 1902-03 (corps glorieux); xiii, 2553 (raisons peu démonstratives); 2554 (causalité divine); 2554, 2561 (hypothèse scotiste de la corporéité, appliquée à la résurrection); — cité : 2562, 2563, 2564. — *c)* Jugement universel, iv, 1934. — *d)* La béatitude, le ciel, 1934-38; cf. ii, 513-14 (béatitude); 2505 (ciel); iii, 1902; iv, 1937-38 (corps glorieux); vi, 1398-99 (gloire, élément formel); 1405 (auréole); vii, 1276 (fixité dans le bien). — Spécialement sur la vision de Dieu : appétit naturel de la vision divine, i, 1699; cf. 1696; vii, 2358; — caractère surnaturel de la vision, 2369; — rôle prépondérant de la jouissance, 2373-74; xv, 861; — mesure, 2390. — Cité : 2377. — *e)* La damnation et l'enfer : Peine du sens : le feu, iv, 1938; cf. v, 2209, 2210, 2228, 2230, 2238-39 (bibl.). — Éternité des peines, iv, 1929; — fixité dans le mal, vii, 1276; — cessation de la peine due aux péchés véniels, x, 2005.

16° *Limbes*, iv, 1639; cf. xii, 505.

IV. Le scotisme : caractères et influence. — 1° *Esprit catholique et traditionnel*, iv, 1939-40.

2° *Caractère personnel.* — Indépendance à l'égard de la philosophie aristotélicienne et des opinions de S. Thomas, iv, 1940-41. — Sur la philosophie aristotélicienne et la théologie, xv, 401-03. — Indépendance à l'égard de S. Thomas; sur les anges, i, 1232, 1233, 1235, 1236, 1238, 1239, 1241, 1243, 1245, 1246-47; xv, 907-10. — Béatitude, élément formel dans la vision béatifique, ii, 514; vi, 1395, 1398; vii, 2386. — Création en général : liberté de Dieu dans la constitution des essences des choses, iii, 2143; xi, 765; xv, 3311; — conclusions divergentes au sujet de certains préceptes de la loi naturelle, 3310; ix, 881. — Création de l'homme en particulier : moment de son élévation

à l'ordre surnaturel, I, 372. — Dieu : valeur des preuves de son existence, IV, 932-34; cf. XV, 401-03. — Dons du S.-Esprit, IV, 1775, 1777. — Essence et existence, V, 843-45. — Eucharistie, voir *infra*, Transsubstantiation. — Forme du corps humain (âme), VI, 569-72, 575-78. — Hypostase, hypostatique (union), VII, 411-13, 415-18, 423-29, 526-27. — Immaculée Conception, 1050-54, 1073-78. — Incarnation (motif), 1495-1501, 1502-06. — Intuitive (désir naturel de la vision), I, 1696; VII, 2358; XV, 862; voir *supra*, Béatitude. — Jésus-Christ : sainteté, VIII, 1276; liberté, 1299-1302, 1302-03; cf. VII, 1276; causalité dans les miracles, 1318, 1319; voir *supra*, Hypostase et Incarnation. — Justification, VIII, 2126, 2129. — Loi naturelle, IX, 881-83; voir Dieu, volontarisme, XV, 971-72. — Mérite, X, 684 sq., 702; XV, 988-89. — Messe (sacrifice), X, 1066-68; voir Transsubstantiation. — Moralité : actes indifférents, 2470-71. — Péché (tache et peine), XII, 215-16; — péché véniel, 238, 241. — Péché originel, 468-90, 503-05 (rapprochements de doctrines). — Pénitence, 973-93, 1027-31 (et références). — Prédestination, 2940-56, 2958-59. — Réalisme doctrinal, XIII, 1849-58, 1858-63. — Sacrements (causalité), XIV, 581-86, 590-91. — Scolastique, 1705-08, 1708-09. — Surnaturel intrinsèque, XV, 972. — Théologie, 378-92, 401-03. — Transsubstantiation, V, 1310, 1362; XV, 947-50, 1400. — Vertus surnaturelles, 992-94, 2779-80, 2781-82.

Le pape Sixte IV (François della Rovere, O.F.M.), disciple fidèle de Duns Scot, aurait suivi Scot dans ses leçons et aurait composé une *Expositio de distinctione formali*. Il aurait aussi travaillé à mettre fin aux luttes doctrinales qui divisaient les franciscains et les dominicains et à cet effet se serait efforcé de démontrer que l'opposition entre Duns Scot et S. Thomas n'est pas réelle, mais purement verbale (cf. *D. T. C.*, XIV, 2200-01).

Plus près de la vérité est la position prise par Alfred Vacant, dans *Études comparées sur la philosophie de S. Thomas d'Aquin et sur celle de Duns Scot* (*ibid.*, XV, 2451; cf. 2449).

3° Valeur doctrinale et influence de Scot, IV, 1941-42. — Commentateurs et disciples, 1943-47. — Voir *Frères Mineurs*.

On complétera la bibliographie (travaux récents, *D. T. C.*, IV, 1946-47) en consultant les notes du P. Longpré dans *Catholicisme*, III, 1178, auxquelles on ajoutera : du P. Longpré lui-même, *La philos. du B. Duns Scot*, Paris, 1924, ouvrage mettant au point certaines oppositions avec S. Thomas, exagérées par B. Landry, *La philos. de Duns Scot*, Paris, 1922; Z. Van de Woestyn, *Cursus philosophicus* (ad mentem Scoti), Malines, 1921; F.-J. Thonnard, *Précis d'hist. de la philos.*, Paris-Tournai, 1948, p. 408-26; au point de vue philosophique l'ouvrage le plus important, et le plus au point, à consulter est celui d'É. Gilson, *Jean Duns Scot, Introduction à ses positions fondamentales*, Paris, 1952 (renseignements précieux à la fin du volume : I, Données biographiques, p. 670-72; II, Données bibliographiques, 672-75; III, *Alphabetum Scoti*, 676-80).

Au point de vue théologique : C. Balić, *Joan. D. Sc. theologiæ marianæ elementa* (étude des textes et des manuscrits), Sebenić, 1933; *Joannes Duns Scotus, Doctor Immaculatæ Conceptionis*, Rome, 1954; G. Roschini, *Duns Scoto e l'Immacolata*, Rome, 1955. Voir aussi : F. Cayré, *Patrologie et hist. de la théol.*, II, Paris, 1947, p. 629-57; M. de Gandillac, dans Fliche-Martin, XIII, 1951, p. 336-62 (indications bibliographiques, p. 336, notes 1 et 2).

Les rapports de la théologie scotiste avec les maîtres postérieurs à Duns Scot ont été retracés aux articles concernant les auteurs : Occam et Duns Scot, XI, 877-83; cf. 734, 739, 742, 745-46, 761, 766, 781; — sur le nominalisme, 752, 756, 758, 765-67; XV, 404; — Scot et Pierre Auriol, XII, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1853, 1858, 1873, 1877; — Gabriel Biel, II, 816, 819; XII, 1036, 1038. — Les scotistes seront indiqués à *Frères Mineurs*, dans l'ordre des articles qui leur sont consacrés.

DUNSTAN (S.). — Notice [J. de la Servière], IV, 1947. — J. Dubois, O. S. B., dans *Catholicisme*, III, 1179 (bibliogr. récente).

DUPAC DE BELLEGARDE (G.). — Historien de l'Église d'Utrecht, XV, 2392, 2396, 2402, 2406, 2412, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2429. — Bibliographie, 2445-46. — Cité : I, 1983.

DUPANLOUP (Félix), évêque d'Orléans. — Vie. Œuvres [A. Largent], IV, 1949. — Libéralisme catholique, IX, 570, 572, 573, 574, 576, 578, 581, 582, 583, 586, 590, 597, 608, 609, 612, 614; cf. X, 2350 (Montalembert); XII, 1741 (cardinal Pie); — D. et Louis Veuillot, XIII, 1795; XIV, 2887-88; XV, 2801, 2803, 2808-09, 2811, 2814-15, 2817, 2823-25, 2834. — D. et le *Syllabus*, IX, 594; X, 2353; XIV, 2879, 2881, 2885, 2890, 2917. — D. et le conc. du Vatican, IX, 598-600, 603-04, 607; XIII, 340, 385-86 (Pusey); XV, 2537, 2540-46 *(passim)*, 2552, 2559, 2562, 2564, 2575, 2576, 2578, 2579, 2581, 2814. — D. et de Ravignan, XIII, 1793, 1801. — D. et Teysseyre, XV, 201.

Voir A. Salles, dans *Catholicisme*, III, 1180-83; R. Aubert, dans Fliche-Martin, XXI, Paris, 1952, c. VIII, X.

DUPERRON (Jacques *Davy*), cardinal, archevêque de Sens. — Vie. Œuvres [C. Constantin], IV, 1953-60. — Son rôle dans la conversion d'Henri IV, III, 77-79; IV, 1954; X, 2161. — Controverses : sur l'Église, IV, 1957, 2164; XV, 2203; — sur l'eucharistie, V, 1132, 1138, 1154, 1182 (bibl.); et la messe, III, 1724-25; IV, 1955-57; X, 1195; — le gallicanisme, IV, 1958-60; VI, 1123; XIII, 2699, 2700 (condamnation du livre de Richer); XII, 32-33 (publication en France du conc. de Trente); — congrégation *De auxiliis*, X, 2162. — Défenseur des doctrines traditionnelles, XV, 1327.

DUPERRON (Jacques *Le Noël*), neveu du suivant. — Voir l'article suivant.

DUPERRON (Jean *Davy*), frère de Jacques Davy D. — Notice [C. Constantin], IV, 1960.

DUPEYRAT (A.), sulpicien (1826-1905). — Professeur de philosophie, XIV, 831.

DUPIN (Antoine), pseudonyme de J. Turmel. — Sur la théologie de la Trinité, VII, 2242. — Voir MODERNISME, X, 2040.

DUPIN (Baron Charles). — Son éloge de Migne au Sénat français, X, 1724.

DU PIN (Louis-Ellies). — Vie. Œuvres [J. Carreyre], XII, 2111-15. — Idées théologiques et gallicanes, XIII, 1512; XV, 428, 431, 504, 3576; — sur le cas de conscience, XIII, 1492. — Inerrance biblique, VII, 2185, 2231-32; — critique de Richard Simon, XIV, 2110. — Littérature patristique, XII, 1206; XI, 1078 (ouvrages attribués à S. Optat de Milève); V, 1559 (sur Eustathe d'Antioche); XIII, 1824 (sur Théophile Raynaud). — Controverses : les deux Donat, IV, 1690; — Lequien-Pezron, IX, 442; — l'infaillibilité et la « chute » de Libère, 656; — sur la prop. 9 d'Eckart, XIII, 1550; — Sirmond-Godefroy-Saumaise, XV, 2188; — Sirmond-Petrus Aurelius, 2191; — sur les ordinations anglicanes, 2219. — *Hist. eccl. au XVIIe s.*, II, 58. — Cité : I, 2166; II, 113, 139, 1117, 1564, 2266; V, 1236, 1572; VIII, 1974; XIII, 1492. — *D. D. Can.*, V, 78-84 (G. Lepointe).

DUPLESSIS (Dom Toussaint-Chrétien) († 1764). — Œuvres, X, 439. — Historien de l'Église de Meaux, IX, 149. — *Catholicisme*, III, 1185-86.

DUPLESSIS D'ARGENTRÉ (Charles). — Notice [V. Oblet], I, 1777-79. — *Collectio judiciorum de novis erroribus*, citée : III, 270 (étude de S. Thomas); VII, 14 (Hochstraten-Reuchlin), 1616 (indulgences), 1677 (infaillibilité du pape), 2136, 2138, 2185 (inspiration de l'Écriture); VIII, 476 (jansénisme, 5e prop.), 985 (Jérôme de Pistoie), 1889 (Talmud), 2155 (con-

damnation du luthéranisme), 2585 (Érasme; cf. I, 1679); IX, 43, 44, 52, 54, 56, 58, 60, 66, 67, 68, 69, 72, 74, 83 (laxisme), 149, 150, 151 (Lefèvre d'Étaples), 2220, 2251 (mariage); X, 787 (Merlin Jacques), 1637 (Meyronnes); XI, 894 (Durand de Saint-Pourçain), 896, cf. 900 (Occam); XII, 2014 (Pierre Lombard); XIV, 2730 (*Trésor quadragésimal* du P. Suarez). — *Variæ disputationes theologicæ*, VI, 443 (inévidence de la foi); VII, 2185, 2232 (inspiration de l'Écriture). — Annotations aux œuvres de Martin Grandin (cf. VI, 1725), IX, 33 (lavement des pieds). — Cité : VI, 547; XIII, 2698. — Voir *Tables*, 249.

DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), apologiste protestant (1549-1623). — D'abord élevé dans la religion catholique par son père, il passa à la Réforme vers l'âge de dix ans sous l'influence de sa mère calviniste. Ses principaux écrits sont : *Traité de la vérité de la religion chrétienne contre les athées, les épicuriens, les payens, les Juifs, les mahométans et les autres infidèles*, Anvers, 1581; *Traité de l'Église où l'on traite des principales questions qui ont été meues sur ce point en nostre temps*, Londres, 1578; *De l'institution, usage et doctrine du S.-Sacrement de l'eucharistie en l'Église ancienne. Ensemble quand, comment et par quels degrés la messe s'est introduite en sa place*, La Rochelle, 1598. Cet ouvrage suscita de vives polémiques : la principale réfutation émana du cardinal Du Perron (*D. T. C.*, IV, 1957; cf. III, 268 [Coeffeteau], 1724, 1746 (bibl.). De beaucoup moindre valeur est son écrit injurieux : *Le mystère d'iniquité, c.-à-d. l'hist. de la papauté. Aussi sont défendus les droits des empereurs, rois et princes chrétiens contre les assertions des cardinaux Bellarmin et Baronius*, Saumur, 1611. Réfuté par Coeffeteau (*ibid.*, II, 269; cf. XIV, 2729). La fin de sa vie fut assombrie par les adversités; il perdit sa femme et son fils et il fut expulsé de Saumur. Très fameux à l'époque, il fut dénommé le « pape » du calvinisme.

Autres citations : I, 1539; IV, 882; VIII, 1909; XII, 1907, 2235; XV, 1996.

Voir Th. Schott, art. *Du Plessis-Mornay*, dans *Realencyclopädie für prot. Theol. und Kirche*, Leipzig, 1898, col. 80-92; Haag, *La France protestante*, VII, Paris, 1857, p. 512-42; D. de Licques, *Hist. de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis*, Leyde, 1647; L. Ellies du Pin, *Bibl. des auteurs séparés de la communion de l'Église romaine, du XVIe et du XVIIe s.*, II *a*, Paris, 1719, p. 247-323; R. Patry, *Philippe du Plessis-Mornay. Un huguenot homme d'État (1549-1623)*, Paris, 1933. Il faut aussi signaler : *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay pour servir à l'hist. de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France depuis l'an 1521 jusqu'en 1623, et précédées des Mémoires de Mme de Mornay*, 12 vol., Paris, 1824-25. Renseignements empruntés à Remi Snoeks, *L'argument de tradition dans la controverse eucharistique entre catholiques et réformés français au XVIIe s.*, Louvain, 1951.

DU PONT (Louis). — Voir *Luis de la Puente*, et IV, 1960-61; XIII, 174.

DUPONT DES LOGES (Paul-Georges-Marie), évêque de Metz. — Né à Rennes le 11 nov. 1804, évêque de Metz de 1843 à 1886. « Si fidèle que Mgr Dupont des Loges soit toujours resté à l'amour de la France, jamais son patriotisme ne l'entraîna à des manifestations qui eussent pu compromettre sans nécessité ses devoirs de pasteur » (F. Klein, *L'évêque de Metz. Vie de Mgr Dupont des Loges*, Paris, 1925).

Cité : à propos de son attitude au conc. du Vatican, XV, 2562, 2575, 2579.

DU PORT (Maurice) († 1513). — Voir *Maurice du Port*, et X, 404.

DUPRÉ (Jacques). — Notice [A. Ingold], IV, 1961.

DUPREAU. — Voir, sous sa forme latinisée, *Prateolus* (Gabriel), et XII, 2786. — Cité : XIV, 949.

DUPUIS (Charles-François). — Notice (A. Ingold), IV, 1961. — *L'origine de tous les cultes*, XIII, 1761; réfuté par Bernard Lambert, VIII, 2470. — Cité : XIV, 781.

DUPUIS (Jean). — Notice [A. Ingold], IV, 1961.

DUPUY (Jean). — Notice [E. Mangenot], IV, 1961.

DUPUY (Pierre), historien et juriste gallican (1582-1651). — Principaux écrits : *Traitez des droits et libertez de l'Église gallicane; Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3 vol., 1639. C'est une sorte de commentaire de l'ouvrage de Pierre Pithou, *Traitez des libertez de l'Église gallicane* (*D. T. C.*, VI, 1124; XII, 2237). Mss. de la collection Dupuy (*ibid.*, 2234, 2236, 2237-38). — *D. D. Can.*, V, 80-82 (G. Lepointe).

DUPUYS (Germain). — Notice [A. Ingold], IV, 1962.

DU QUESNOY (Jacques). — Voir *Quesnoy*, et XIII, 1535.

DURAND (et Martène). — Voir *Martène et Durand*.

DURAND (Alfred), jésuite français, né à Chantemerle (Drôme) en 1858, mort à Lyon en 1928. — Professeur d'Écriture sainte au scolasticat d'Ore Place-Hastings. Outre un certain nombre d'articles dans la *Rev. biblique*, les *Études*, la *Rev. du clergé français*, la *Revue pratique d'apologétique*, etc., il a collaboré à la collection *Verbum salutis : Évangile selon S. Matthieu*, 1924; *Évangile selon S. Jean*, 1927; et donné au *D.A.F.C.* de solides articles sur l'*Exégèse*, l'*Inspiration*, l'*Inerrance*. H. RONDET, S. J.

Notice plus développée par A. Condamin, dans *D. B. S.*, II, 448-50.

Critique biblique, XIV, 2115 (Richard Simon). Exégèse judaïque, XI, 2342. — La Vierge Mère et l'Emmanuel, IV, 2432, 2437; VIII, 61, 68 (bibl.). — L'enfance de Jésus-Christ, 1177, 1367; cf. IV, 2438. — Frères du Seigneur, VIII, 1167, 1170, 1171, 1172 (bibl.). — Divinité de J.-C. dans S. Paul, XIII, 2885; cf. V, 2404. — Inerrance de la Bible, VII, 2243, 2253, 2254, 2259, 2265. — Inspiration, 2173, 2207. — Interprétation d'exégèse, 2316, 2317, 2325, 2326, 2327, 2330, 2336, 2341, 2343 (bibl.). — Cité : VIII, 1048, 1636 (bibl.), 1743, 1744, 1827 (bibl.); IX, 472; XIII, 1143, 2002.

DURAND (Barthélemy). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IV, 1962. — Cf. VI, 852.

DURAND (Jean). — Notice [A. Ingold], IV, 1963. — Cité : XI, 1131.

DURAND (Ursin). — Notice [B. Heurtebize], IV, 1963. — *Catholicisme*, III, 1193.

DURAND D'AURILLAC, théologien dominicain (XIVe s.). — Adversaire de Durand de Saint-Pourçain, et surnommé *Durandellus*, pour le distinguer de l'autre Durand. — Cité : VI, 894. — Hurter, II, n. 275, note 2.

DURAND DE CHAMPAGNE, théologien franciscain (†1340). — Cité : XII, 1026-27; XIII, 451-52; XIV, 2350.

DURAND D'HUESCA (ou d'*Osca*). — Chef des vaudois aragonais, il se convertit vers 1207. Sa profession de foi catholique (cf. Denz.-Bannw., n. 421) fut approuvée par Innocent III qui autorisa sa fondation des « Pauvres catholiques ». Mais l'opposition de l'épiscopat amena rapidement la disparition de leurs communautés. — G. Mollat, dans *Catholicisme*, III, 1194. — Cf. *D. T. C.*, XIV, 2934; XV, 2588.

Analyse de la profession de foi, XV, 2592-97; cf. XIV, 2934. — Sur les points principaux, II, 281; VII, 2095; X, 1052, 1786; XIII, 2503; XIV, 549, 2937; XV, 1726.

DURAND DE MAILLANE (Pierre-Toussaint). — Notice [A. Ingold], IV, 1964; — influence sur la Constitution civile du clergé, III, 1548; — distinction, dans le mariage, du contrat et du sacrement, IX, 2276; — son gallicanisme, VI, 1124; XII, 2237. — *D. D. Can.*, V, 82-84 (G. Lepointe).

DURAND DE MENDE (Guillaume), l'*Ancien*, né vers 1230 à Puymisson (dioc. de Béziers), mort à Rome le 1er nov. 1296. — Professeur de droit canonique; auditeur de Rote sous Clément IV, secrétaire-canoniste de Grégoire X au IIe conc. de Lyon, évêque de Mende en 1285. Il refusa le siège archiépiscopal de Ravenne.

1° *Ouvrages de droit canon : Speculum judiciale*, qui valut à l'auteur le surnom de *Speculator; Speculum legatorum; Breviarium* ou *Repertorium aureum juris canonici; Breviarum glossarum et textuum juris canonici; In sacrosanctum Lugdunense concilium sub Gregorio X Guilelmi commentarius.*

2° *Ouvrages de liturgie : Rationale divinorum officiorum; Liber ordinis pontificalis.*

Voir l'analyse succincte dans *Catholicisme*, III, 1191-92 (M. Noirot). Développements dans *D. D. Can.*, V, 1014-75 (L. Falletti).

Son *Rationale*, X, 1063-64. — Le Pontifical, XI, 1270. — La *Summa de officiis* de Prévostin et le *Rationale*, XIII, 166; exagération du sens mystique, II, 2144. — Cite Gandulphe de Bologne, VI, 1142. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 1064, 1068. — *Ave Maria* dans les heures, I, 1276. — L'autel, 2583. — La consécration, V, 2300. — Le lavement des pieds, IX, 26-29. — Extrême-onction (âge), V, 1996-97; — messe-sacrifice, X, 1063; et messe sèche, 1049, 1084. — Mariage, IX, 2184. — Quatre-temps, XIII, 1453-54. — Ordination des sous-diacres, XIV, 2462, 2468. — Commentaire sur la primauté pontificale (IIe conc. de Lyon), IX, 1387-88; cf. VI, 1539-40; XII, 2740. — Cité : II, 633; V, 230; VII, 1328.

DURAND DE MENDE (Guillaume), *le Jeune*. — Notice [P. Godet], IV, 1962-63. — Neveu du précédent, et son successeur sur le siège de Mende. — Sa volonté de réforme dans l'Église, *Tractatus de modo concilii generalis celebrandi*, IV, 1963; XV, 2979; cf. 406 (réforme de la théologie). — Prélude à la thèse conciliaire, relativement à la primauté du pape, VI, 1110, 1114, 1539-40; XIII, 310-11; cf. II, 669.

Longue analyse de son traité dans la biographie consacrée à Durand par P. Viollet, dans *H. L. Fr.*, XXXV, Paris, 1921, p. 1-139. Cf. *Catholicisme*, III, 1192-93 (G. Mollat); *D. D. Can.*, V, 1013-14 (R. Naz).

DURAND DE SAINT-POURÇAIN. — Vie. Ouvrages. Opinions [P. Godet], IV, 1964-66.

1° *Théologie en général.* — Tendances nominalistes, XV, 403; cf. IX, 1184; XI, 877, 883-85, 890, 904 (bibl.), 1659; XII, 2034; XIII, 1863. — Dogme, dogmatique, IV, 1560, 1626; XII, 1878; cf. VI, 888 (D. et S. Thomas), 854, 897. — Commentateur des Sentences, XIV, 1866, 1867, 1871, 1875, 1879, 1882, 1883.

2° *Dieu.* — Concours divin, IX, 3; X, 2108, 2110; XIII, 58-59. — Volonté salvifique, XV, 3368; — et prédestination, X, 2152. — Trinité : vue d'ensemble, XV, 751-52; cf. XIII, 654-55 (processions), 658; XV, 1739, 1748; XIII, 2146 (relations), 2152; XV, 1808, 1814, 1818.

3° *Création et Créatures.* — Idées divines, III, 2156; — et création *ab æterno*, 2178. — Anges : leur foi, VI, 400. — Homme : âme forme du corps, 574, 577, 585-88; — liberté, X, 2148. — Péché originel, XII, 496-500; cf. 501, 503, 511, 592.

4° *Jésus-Christ.* — Fils de Dieu, V, 2469, 2473; — adoptif (?), I, 418; VI, 716-17; VIII, 1270. — Incarnation, VII, 1477, 1479, 1512, 1520. — Union hypostatique : l'hypostase, 413, 415; — l'union, 520, 521, 523, 525, 530, 533, 540. — Sainteté : grâce, VIII, 1284; — dons, 1287; — mérite, 1326. — Causalité, 1318. — Rédemption, XIII, 1951. — Descente aux enfers, IV, 587-88.

5° *Mariologie.* — Immaculée Conception, VII, 1068, 1078-79; — virginité, IX, 2385; — sainteté, 2418; — culte, 2449.

6° *Notre vie surnaturelle.* — *a)* Grâce : libéralité divine, XI, 885; — justification, VIII, 2128; cf. II, 2245; — habitation du S.-Esprit, XV, 1844; — mérite, X, 692, 706; XI, 885; — reviviscence : de la grâce, XIII, 2631; des mérites, 2641-42; des péchés, 2651. — *b)* Dons du S.-Esprit, IV, 1777. — *c)* Foi : source : l'Écriture, VII, 2125 (inspiration), 2293 (interprétation). — Enseignement de l'Église, IV, 2183. — Crédibilité et foi, III, 2279-80; cf. VI, 211; — éveil de la raison à la foi, VII, 1866; — foi et science, VI, 437, 445-46, 449-50; XV, 2490. — Hérésie et foi, 2226. — *d)* Espérance, V, 645, 656-57, 659. — *e)* Charité : motif, II, 2220, 2224; — baptême de désir, 2242. — justification, 2245; cf. VIII, 2128; — mérite, II, 2246.

7° *Sacrements.* — *a)* En général, XIV, 565, 591, 607; — caractère, II, 1702-03; — matière et forme, X, 339; — sacrements préchrétiens, XIV, 647, 649. — *b)* Baptême : invalidité du baptême administré aux enfants des infidèles à l'insu des parents, II, 282, 343. — *c)* Confirmation : ministre, III, 1075. — *d)* Eucharistie : transsubstantiation, V, 1303, 1306, 1309, 1317, 1319; cf. XV, 1398; — accidents relatifs et absolus, V, 1389, 1391; — communion, III, 530; — messe, X, 1068, 1070, 1075; cf. XV, 954. — *e)* Pénitence, XII, 1032-35; cf. 1002, 1009, 1114; — confession, III, 897, 903, 906, 915, 921, 923; cf. XIII, 441. — *f)* Extrême-onction, V, 1993, 1994. — *g)* Ordre, XI, 1307, 1309, 1311, 1312, 1313, 1380, 1390; XIV, 2460. — *h)* Mariage, IX, 2166, 2179, 2213, 2218-19.

8° *Eschatologie.* — Résurrection des morts, XIII, 2553, 2562-65, 2570; cf. VI, 574. — Élus : ciel, II, 2505; — gloire, VI, 1396, 1406, 1415, 1423, 1424; — vision béatifique, II, 665; VII, 2373, 2384, 2385. — Purgatoire, XIII, 1240, 1241, 1242, 1244; cf. V, 2260. — Enfer : feu, 2209, 2211, 2228. — Fin du monde, 2543-44; — feu du jugement, 2244. — Communion des saints, III, 447.

9° *Varia.* — Fornication, VI, 601. — Prêt à intérêt, XV, 2364. — Culte des images, VII, 825.

Bibl. complémentaire : 1° *Œuvres* : Le traité de droit écrit à l'occasion de l'assemblée de Vincennes de 1329, *De origine jurisdictionum...*, a été réédité plusieurs fois (voir O. Martin, *L'assemblée de Vincennes de 1329 et ses conséquences*, Paris, 1909, p. 64-68). En plus de l'extrait du *De statu animarum* (cf. *D. T. C.*, II, 665), Raynaldi a publié, dans ses *Annales eccl.*, n. 59-61, une partie du *De paupertate* (ms. *Vatic. lat. 3740*). Sur les *Quodlibeta*, voir Glorieux, *La littérature quodlibétique*, Kain, 1925, p. 107-08. J. Koch, dans *Opuscula et textus...*, VI, Münster, 1929, a édité une *Quæstio de natura cognitionis;* deux autres *Quæstiones (In vesperis; De aula)* demeurent encore inédites. Le rapport (1326) sur les propositions extraites de Guillaume d'Occam a été étudié par Pelzer, dans *R. H. E.*, 1922, p. 249-70 (cf. *D. T. C.*, XI, 890). — Un traité contre S. Thomas a été étudié par Mandonnet, dans *R. S. Phil.*, 1913, p. 65-67.

2° *Travaux* : J. Koch, *Durandus de Sancto Porciano, O. P. Forschungen zum Streit um Thomas von Aquin zu Beginn des XIV. Jahrhunderts*, part. I, *Literargeschichtliche Grundlegung*, dans les *Beiträge*, XXVI, 1 (la seconde partie, consacrée à la doctrine, n'est pas parue); P. Fournier, *Durand de Saint-Pourçain*, dans *H. L. Fr.*, XXXVII, 1938, p. 1-38; M.-D. Philippe, *Les processions divines selon Durand de Saint-Pourçain*, dans *Rev. thomiste*, 1947, p. 244-88; M. de Gandillac, dans *Fliche-Martin*, XIII, 360-72. Se reporter également à J. Koch, *D. T. C.*, XII, 497 et, pour l'indication de l'ouvrage de R. Martin, 606. Cf. *Catholicisme*, III, 1198 (G. Marsot).

DURAND DE TROARN. — Notice [B. Heurtebize], IV, 1962; cf. II, 607. — Son traité contre Bérenger, 733, 738, 741 (bibl.); cf. V, 1235; X, 1030; XIV, 2602-03. — Sur la communion quotidienne, III, 526-27; V, 1230. — Sur la messe, X, 1031, 1032.

B. Heurtebize, *Durand de Troarn et les origines de l'hérésie bérengarienne*, Paris, 1912 (cité : V, 1218).

DURANTY DE BONRECUEIL. — Notice [A. Ingold], IV, 1966; cf. XI, 1130.

DURBAN (dom Antoine). — Sur l'édition des œuvres de S. Augustin, X, 412. — Sur la condamnation de la théologie morale de Merenda, XIII, 531. — *Catholicisme*, III, 1199 (Y. Chaussy).

DURET (Noël). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IV, 1966.

DURHAM (Nicolas). — Notice [P. Servais], IV, 1966.

DURIE ou **DURY** (Jean). — Notice [J. de la Servière], IV, 1966.

DURIEUX (Pierre), canoniste français (1884-1947), évêque de Viviers, puis archevêque de Chambéry. —

5° *Interprétation.* — *a)* Traditionnelle : chez les Juifs, IV, 2010-11; — chez les Pères et écrivains ecclésiastiques, 2011-14. — *b)* Divergente : historique, 2015; — philosophique, 2016. — *c)* Erreurs philosophiques attribuées à l'E. : manichéisme et pessimisme, 2017; cf. VIII, 1735-36; — fatalisme, IV, 2017; cf. XII, 1307; XIII, 939 (problème du mal); — matérialisme, IV, 2012; V, 33; — épicurisme, IV, 2019; cf. XIV, 729; X, 971 (application par S. Augustin à l'eucharistie). — *d)* Influence des philosophies grecques (?), IV, 2019; cf. VIII, 1584, 1639, 1665-76.

6° *Enseignements.* — 1. *Dogme.* — *a)* Dieu : créateur et juge souverain, IV, 2022; cf. 1011, 1013; III, 2050; — jugement dernier et sanctions (?), X, 587; V, 33-34, 38; — acquittement des promesses faites à Dieu, XV, 3194, 3197, 3198, 3216; — confiance en la Providence, XIII, 989. — *b)* L'homme : l'âme et sa destinée, IV, 1011, 2022-23; cf. I, 971; VI, 551; VIII, 1626, 1715; — immortalité de l'âme, X, 273; — croyance au še'ôl, VIII, 1631; cf. 1736; — problème de la rétribution et de la récompense du juste, IV, 2023; VI, 1617; VIII, 1738, 1743; XIII, 1287; XV, 2958. — *c)* Le monde : désordre apparent et immutabilité de sa marche, III, 2050; V, 2505.

2. *Morale*, IV, 2023; XIV, 729; — foi juive et morale individuelle et conjugale, VIII, 1639, 1640, 1643; — faire le bien, XV, 3243; cf. XII, 1236; — humilité, VII, 324, 326; — pauvreté, XV, 3250; — vanité des choses humaines, 2533; cf. VIII, 1639; X, 587; — avarice, I, 2624; — colère, III, 359; — paresse, XI, 2026.

Interprètes ou auteurs cités au cours de l'article. — On se reportera aussi à IV, 2023-28, § VII, *Commentateurs*.

Aben-Esra, IV, 2010, 2011. — Acace de Césarée, I, 290. — Alcuin, 690; IV, 2012. — Alschech (Moïse), 2011. — Ambroise (S.), 1998. — Aristote, 2019, 2020. — Athanase (S.), 2017; XII, 1539. — Augustin (S.), IV, 2011, 2012.

Baba ben Butha, IV, 2002. — Baer, 1999. — Barhebraeus, 2003. — Baruch Ibn Baruch, 2004. — Berger (S.), 1998, 2001. — Bergst (de), 2004. — Bickell, 2004, 2007. — Bloch, 2003, 2005. — Bois, 2022. — Bonaventure (S.), II, 971; IV, 2012. — Bossuet, 2000, 2014. — Braunschweig, 2018. — Brentius, 2013. — Bridges, 2014. — Bruch, 2019. — Buchanan, 2014. — Bühl (E.), 1998.

Calmet (dom), IV, 2014. — Capel (Richard), 2014. — Carthage (conc. de), 1998. — Cartwright, 2014. — Caspi, 2010. — Cassiodore, 1998. — Cheyne, 1998, 1999, 2000, 2005, 2009, 2022. — Chrysippe, 2021. — Chrysostome (S. Jean), 2017. — Chrysostome (Pseudo-), 1998. — Clasca, 2001. — Clarke (A.), 2014. — Cocceius, 2014. — Coke, 2018. — Condamin, 2007, 2008, 2009. — Corneille de La Pierre, 2013, 2014. — Cornély, 2004, 2007, 2008, 2014, 2018. — Cornill, 2022. — Cotton, 2014. — Cyrille de Jérusalem (S.), 1998.

Davidson, IV, 2005, 2022. — Delitzsch (Fr.), 2009, 2022. — Denys le Chartreux, 438. — Desvœux, 2016. — Diels, 2019. — Dillmann, 1999. — Dillon, 2004. — Diogène de Laërte, 2020, 2021. — Dodd, 2016. — Döderlein, 2004. — Driver, 1999, 2005, 2009. — Drusius, 2013.

Eichhorn, IV, 1998, 2004. — Elster, 2015. — Épicure, 2019, 2021. — Euringer, 1999, 2003. — Ewald, 2009, 2015.

Ferdinand, IV, 2013, 2014. — Ferus, voir Wild. — Fiels, 2000. — Friedländer (David), 2011. — Friedländer (M.), 2022. — Funk, 2003. — Furst, 2005.

Gaab, IV, 2013, 2015. — Galicho (Elissa), 2011. — Gamaliel, 2002. — Gasser, 2001. — Geier, 2014. — Gélase, 1998. — Gietmann, 1999, 2000. — Gigot, 2007, 2008, 2009. — Ginsburg, 2000, 2003, 2008, 2009, 2010, 2011, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018. — Goldhagen, 2014. — Graetz, 1999, 2003, 2005, 2022. — Grandger (Th.), 2014. — Greenway, 2014. — Grégoire d'Agrigente, VI, 1837. — Grégoire le Grand (S.), IV, 2004, 2012. — Grégoire de Nysse (S.), 1998, 2011, 2012, 2017; VI, 1849. — Grégoire le Thaumaturge (S.), 1845-46; IV, 2011. — Grimm, 1999. — Grotius, 2004, 2007, 2014, 2015.

Hamel (du), IV, 2013; VI, 2040. — Hardouin, IV, 2013. — Hartmann (von), 2017. — Hastings, 2001, 2005, 2009. — Haupt, 2004, 2005. — Heiligstedt, 2014. — Heine, 2019. — Heinemann (Moïse), 2014. — Hengstenberg, 2014, 2015. — Henry, 2014. — Henzius, 2014. — Héraclite, 2019, 2020. — Herbst, 2007, 2014. — Hermas, 2003. — Herzfeld, 2015. — Hippolyte (S.), VI, 2499. — Hitzig, IV, 2014, 2015, 2022. — Holden, 2014. — Holkot, VII, 31. — Honorius d'Autun, 152. — Hugues de Saint-Victor, 245; IV, 2008, 2010. — Hyvernat, 2001.

Innocent Ier (S.), 1998. — Isaac Aramah, 2011. — Isidore (S.), 1998.

Jacobi, IV, 2014. — Jahn, IV, 2007, 2013, 2015. — Janichs, 2000. — Jansen d'Ypres (Corneille), 2014; VIII, 329. — Jean Damascène (S.), IV, 1998. — Jellinck, 2010. — Jermin, 2014. — Jérôme (S.), 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2010, 2012, 2017; VIII, 898, 899, 910, 911, 960-61, 981; XV, 2711. — Johnston, IV, 2007.

Kaulen, IV, 2014. — Keil, 2016. — Kihn, 2003. — Kittel, 1999. — Kitto, 2014. — Kleinert, 2022. — Kleuker, 2013. — Klostermann, 1999. — Knobel, 2004, 2014, 2018. — König, 1999, 2009. — Köster, 2016. — Kraetzschmar, 2005. — Krochmal, 2005. — Kuenen, 2009.

Lagarde (de), IV, 2000, 2001. — Landsberger (Moïse), 2011. — Le Clerc, 2014; IX, 106. — Leimdorfer, IV, 1999, 2004, 2009. — Lisko, 2013, 2014. — Loanez (Élie), 2011. — Lock, 2014. — Loisy, 1998, 2000. — Lorin, 2013. — Luther, 2007, 2013, 2018.

Mac Neilen, IV, 1999, 2000, 2002, 2003, 2004, 2005, 2019, 2020, 2021, 2022. — Maldonat, IX, 1775. — Mansi, IV, 2003. — Maspéro, 2001. — Mayer (J.), 2014. — Meier, 2015. — Mélanchthon, 2013. — Mendelsohn, 2011, 2016. — Menzel, 2022. — Mercier (Jér.), 2013. — Michaelis, 2014, 2015. — Middeldorpp, 2000, 2001 — Montfaucon, 1999. — Motais, 2006, 2007. — Movers, 2007. — Mullachius, 2019.

Nachtigall, IV, 2004, 2016. — Nathan, 2001. — Nicolas de Lyre, 2012. — Nöldeke (Th.), 2019. — Nordheimer (Isaac), 2016. — Nowack, 2003, 2019, 2022. — Noyes, 2014, 2015.

Ocellus Lucanus, IV, 2019. — Olympiodore, 2012. — Origène, 1999, 2000, 2001; XI, 1497. — Osorio (d'), 1655.

Palm, IV, 2004, 2022; voir Van der P. — Patrick, 2014. — Peake, 2005, 2022. — Pécham, XII, 108. — Pemble, IV, 2014. — Peters, 2001, 2009. — Pfannkuche, 2013. — Pfleiderer, 2019, 2020, 2022. — Philastre, 2012, 2017. — Pineda, 2013. — Piscator, 2013, 2014. — Plumptre, 2022. — Plutarque, 2021. — Polydème, 2021. — Pool (Matthew), 2014. — Priestley, 2014.

Raschbam, IV, 2010. — Raschi, 2008, 2010. — Renan, 1998, 1999, 2000, 2005, 2009, 2019, 2022. — Reusch, 2007. — Reybolds, 2014. — Rosenmüller, 2004, 2014. — Rosny (de), 2019. — Rufin, 1997. — Rupert de Deutz, XIV, 173-74. — Ryle, IV, 2002.

Salazar (Fr. de), XIV, 1033. — Salomon ben Melach, IV, 2011. — Salonius, XIV, 1048. — Salzberger, IV, 1999. — Schäfer, 2006, 2007, 2013, 2014, 2015. — Schenkel, 2004. — Schiffer, 2003. — Schmidt (J. K.), 2013. — Schmidt (Sébastien), 2014. — Scholz, 2014. — Schopenhauer, 2017. — Schwab, 2002. — Siegfried, 1999, 2000, 2005, 2006, 2009, 2019, 2022. — Sievers, 1999. — Sigebert de Gembloux, XIV, 2039. — Simon ben Schetach, 2002. — Stäudlin, 2004. — Spohn, 2014. — Spoka, 2014. — Stendel, 2014. — Stuart, 2014. — Swete, 1998, 1999, 2002.

Taubert, IV, 2017. — Théodore de Mopsueste, 2003; XV, 238, 248. — Tirin, 1143. — Trapp, IV, 2014. — Tyler, 2019, 2020, 2021, 2022.

Umbreit, IV, 2004, 2014, 2015, 2018.

Vaihinger, IV, 2016. — Van der Palm, 2021. — Venetianer, 2017. — Vigouroux, 2018, 2019. — Volck, 2003. — Volz, 2022.

Walafrid Strabon, IV, 2012; XV, 3499. — Wangemann, 2014. — Wells, IV, 2014. — Wette (de), 2018. — Wild (Ferus), XV, 3538. — Wildebeer, IV, 1999, 2000, 2003, 2022. — Wogue, 2001. — Wright, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2008, 2016.

Ycard, IV, 2014. — Young, 2016.

Zapletal, IV 1999, 2000, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022. — Zirkel, 1998, 2013, 2022. — Zökler, 2004, 2013.

Note sur l'*Ecclésiaste*. — 1° *Le problème littéraire.* — La coexistence, dans ce petit livre, de courants multiples,

et parfois quelque peu contradictoires, de pensée (pessimisme, hédonisme, sagesse, piété), est à l'origine de plusieurs théories littéraires.

a) Au début de ce siècle, Podechard (1912) empruntait à Siegfried (1898) et à Barton (1909) leur théorie documentaire, non sans la simplifier. Alors que Siegfried discriminait neuf mains dans la construction progressive de l'Ecclésiaste actuel, Podechard en découvrait quatre : l'écrit fondamental; l'épiloguiste; la corporation des sages; le pieux *(hasid)*. L'influence des théories documentaires, telles que Wellhausen les avait mises au point pour la critique du Pentateuque, n'était pas niable sur cette explication qu'on trouvera vulgarisée chez Buzy (1943). Elle se heurte à plusieurs faits. D'abord le fait de l'uniformité du style. Le fait ensuite qu'un effort de légitimation et de correction d'un livre par de tels procédés est peu conforme aux habitudes juives tardives : on livrait plutôt à l'oubli et à la *geniza* les livres difficiles à accueillir. Il semble enfin que l'élaboration supposée aurait exigé quelque temps : or Ben Sira, vers 200, utilise déjà la forme actuelle de Qohélet.

b) Aussi connaissons-nous aujourd'hui un recul très net de la théorie précédente et un retour à l'idée de l'unité littéraire, défendue au XIXe s. par Cornill et en 1912 par L. Lévy. On la trouvera professée par K. Galling (1940), Mgr Weber (1947), R. Pautrel (1949) et surtout Gordis (1955), vulgarisé par J. Steinmann (1955). Alors que Dhorme pensait au compte rendu d'une sorte de club philosophique, Plumptre (1881) à la consignation d'expériences personnelles successives et Pautrel à « une discussion de l'auteur avec lui-même, qui se rencontre chez tous les penseurs », Gordis accentue le caractère de message de ce livre de notes, fruit de la vieillesse d'un professeur de sagesse; il a notamment le mérite d'étudier sa façon de citer des *maschals*, empruntés à l'école des sages, pour agrémenter son texte, ou pour y prendre appui, ou pour y contredire.

2° *Le message de Qohélet.* — Il tient en trois points :

a) Élohim, tout puissant, gouverne le monde de façon absolue, mais énigmatique (XI, 5). L'homme qui a en son cœur l'appétit de connaître et dominer la durée *('olam)* entière, c.-à-d. la loi de l'histoire humaine, doit y renoncer (III, 11). Tout arrive selon un plan déterminé et alternatif. Qohélet ne nie pas la Providence, mais en ignore les secrets. Dieu reste le centre de gravité de sa pensée : en quoi il est profondément sémite.

b) L'effort humain est relatif et impuissant. Plaisirs (II, 1-11), richesse et travail (II, 18-23; V, 9-16; VI, 3-6), sagesse (I, 12-13) ni vertu (IX, 1-3) ne donnent le bonheur.

c) Quelle est donc la valeur de la vie? A cette question, posée en I, 3, Qohélet a une réponse théorique pessimiste (II, 17), mais en pratique « il n'interdit aucun des éléments de bonheur dont il a fait la critique » (V, 17-19; III, 22-23; XI, 7 sq.). Rien que de très sain dans ses conseils.

Qohélet ne pressent rien d'une sanction d'outre-tombe. D'autre part il n'a point confiance en l'histoire et ne dit mot du messianisme. A ce double point de vue, il fut dépassé par le judaïsme subséquent. Quel fut donc son message? Dresser le bilan de faillite de la vieille sagesse et par conséquent déblayer le terrain pour l'avenir. Il y avait dans son attitude un appel à autre chose.

Principaux commentaires parus depuis la publication de l'article : E. Podechard, *L'Ecclésiaste*, coll. *Études bibliques*, Paris, 1912; Allgeier, *Das Buch des Prediger*, Bonn, 1925; H. Duesberg, *Les scribes inspirés*, II, Paris, 1939, p. 159-231; K. Galling, *Prediger Salomon*, dans *Die fünf Megillöth*, Tubingue, 1940, p. 47-90; D. Buzy, *L'Ecclésiaste*, dans *La Ste Bible* de Pirot-Clamer, Paris, 1943; A.-M. Dubarle, *Les sages d'Israël*, Paris, 1946; Mgr J. Weber, *Le livre de Job et de l'Ecclésiaste*, Paris, 1946; R. Pautrel, *L'Ecclésiaste*, dans *La Ste Bible de Jérusalem*, Éd. du Cerf, 1948. — J. Pedersen, *Scepticisme israélite*, dans *Rev. hist. et phil. rel.*, 1930, p. 317-370. — R. Gordis, *Kohelet. The man and his world*, New-York, 1955. — J. Steinmann, *Ainsi parlait Qohélet*, Paris, 1955.

A. GELIN.

ECCLÉSIASTIQUE (Livre de l'). — Étude générale [L. Bigot], IV, 2028-54. — En abrégé : Eccli.

1° *Texte et versions.* — *a)* Texte (hébreu), IV, 2028-31; XV, 186, 2705. — *b)* Versions, IV, 2031-33. — Septante, XV, 2703, 2705. — Peschitta, 2720.

2° *Canonicité.* — *a)* Chez les Juifs, IV, 2033-35; II, 1571. — *b)* Bible grecque, XV, 2706. — *c)* Chez les chrétiens, IV, 2035-40. — A compléter par : *Didachè*, Hermas, II, 1574; — Clément d'Alexandrie, Origène, S. Denys d'Alexandrie, Tertullien, S. Cyprien, S. Méthode de Tyr, 1575; — S. Cyrille de Jérusalem, 1576; cf. 2543; — S. Athanase, 1575; cf. VII, 2085; — S. Grégoire de Nazianze, II, 1576; — S. Épiphane, S. Jean Chrysostome, Aphraate, S. Éphrem, S. Hilaire, Rufin, 1577; — S. Patrice, Julien Pomère, 1579; — Alcuin, Léonce de Byzance, S. Jean Damascène, 1580; — Raban Maur, 1580; VII, 2181; — S. Thomas et Pseudo-Thomas, II, 1581; XV, 697-98. — Théodore de Mopsueste, XI, 291; XV, 245. — Guillaume de Méliton, X, 539.

3° *Auteur. Époque. Originalité.* — Auteur, IV, 2041; VII, 2072; VIII, 1584. — Époque, IV, 1011, 2042; V, 527; XV, 3660 (citations d'auteurs plus anciens). — Originalité, IV, 2045-48.

4° *Enseignements historiques.* — L'éloge des pères anciens et des hommes célèbres d'Israël, IV, 2048; cf. XIV, 878, 879; — ordonnance du culte, IV, 2048; VIII, 1647 (vie religieuse et office du grand prêtre); 1610 (évolution des scribes), cf. 1643; — citations de la Loi et des Prophètes, IV, 2049-50; cf. XIII, 919, 1101; VIII, 39 (Isaïe); XIII, 2789, 2819 (livres des Rois), 2795 (apparition de Samuel à Endor); cf. XV, 3660. — Voir encore : IV, 59; V, 863.

5° *Enseignements doctrinaux et moraux.* — 1. *Doctrine.* — *a)* La Sagesse : Origine et action, moyen de l'obtenir, IV, 2050-51; cf. 1011; V, 2367, 2368-69, 2372; VII, 1483; — préexistence et personnification de la Sagesse, IV, 1012-14; VII, 864; VIII, 1125, 1619; XIV, 734; XV, 1557; — Sagesse et création, III, 2051; — Sagesse et justice, XI, 2481. — Application au Christ et à la Vierge, VII, 865. — *b)* Dieu IV, 2051; — prescience infaillible, XIII, 940, 991; — cause profonde de la prédestination, XII, 3009; — confiance en Dieu, IV, *1011-13; en sa puissance* transcendante, 2427; — patience de Dieu, XI, 2248; — jugements de Dieu, XIII, 936, 938-39; — action de la Providence dans la Loi, VIII, 2047; XI, 2364, 2365, 2405; XIII, 937, 938. — La parole divine, XV, 2645, 2649. — *c)* L'homme, IV, 2051; — sa création, I, 370; — justice originelle, 370; VII, 608; VIII, 2028; — péché originel et corruption de l'homme, VIII, 1626, 1627, 1641, 1745, 2044; — et la Sagesse, 2044; cf. IV, 1012; XII, 289-90, 297, 304. — *d)* Ère messianique pressentie, IV, 2051-52; cf. VIII, 1631; X, 1510-11; VII, 1485.

2. *Morale*, IV, 2052; VIII, 1640, 1641, 1642. — *a)* Vices à éviter, IV, 2052; — orgueil, XI, 1412, 1414, 1416; cf. 1427, 1428; et remèdes, 1431-32; — gourmandise, VI, 1521; — l'impie et le démon, IV, 326; — avarice, I, 2624; — vengeance, XV, 2614; — colère, III, 359; — mensonge, X, 558; — calomnie, II, 1369; — hypocrisie, VII, 366; — danger des femmes, VIII, 1643. — *b)* Vertus à pratiquer, IV, 2052; — aumône, I, 2563; XIV, 1140; — patience, XI, 2249; cf. IV, 2052; — être juste, XI, 2439; — mériter, VIII, 1627; X, 588; — pénitence salutaire, VIII, 1627, 1628; XII, 1104; XIV, 1140. — *c)* Devoirs de religion, respect du nom de Dieu, 879; — la Loi, garantie contre le mal, VIII, 1626, 2047; XI, 2369; — devoirs des enfants, V, 26; — des parents (devoirs conjugaux), VIII, 1643; — de société : paysans et commerçants, 1643; — respect des secrets, X, 2586; XIV, 486; et des serments, 1947; — portraits et aphorismes, IV, 2053.

3. *Rétribution dans l'au-delà*, VIII, 1631; — jugement particulier, 1745; — dernier, IV, 1012 (Note : on trouve, 1011-13, un résumé de tout l'enseignement moral d'Eccli.). — La vie future, V, 37.

En marge : Le mot « chair », VII, 1446, 1447. — S. Paul et Eccli., XI, 2343.

Interprètes ou auteurs cités au cours de l'article. — On se référera également à IV, 2053, § VI, *Commentateurs.*

Depuis l'excellente étude de L. Bigot, il n'y a à signaler que quelques points de détail.

On remarquera que Ben Sira s'arrête par trois fois (XXIV, 30-34; XXXIII, 16-18; L, 27-29) pour nous faire admirer son travail. Ces pauses sont presque l'équivalent d'une signature, qui est d'ailleurs expressément donnée la dernière fois. Ne serait-ce pas l'indication suffisante de trois recueils successifs? La fin du livre (LI) a le caractère d'un appendice; comme le livre des Proverbes, l'Ecclésiastique s'achève par un poème alphabétique.

Baumgartner (*Die literarischen Gattungen in der Weisheit des Jesus Sirach*, dans *Z. A. W.*, 1914, p. 161-198) et Mowinckel (*Psalms and Wisdom*, dans *Wisdom in Israel and in the Ancient Near East*, Leiden, 1955) ont attiré l'attention sur la tendance psalmique de Ben Sira. Son livre nous conserve des pièces qu'il a dû lire, par motif d'édification, devant ses collègues ou ses élèves. Ce sont d'excellents modèles de psalmodie non cultuelle comme on en trouve dans les additions aux livres historiques, dans les Psaumes de Salomon et dans ceux de Qumrân. Ainsi LI, 1-12 (psaume d'action de grâces), XXXVI, 1-17 (psaume de lamentation), XXXIX, 12-35 (hymne). Le petit psaume des fragments hébreux de l'Eccli., inséré entre les ℣. 12 et 13 du ch. LI et qui atteste une double attente messianique, davidique et sadoqite, émane peut-être des milieux de Qumrân (J. Trinquet, *Les liens sadoqites de l'Écrit de Damas, des manuscrits de la mer Morte et de l'Ecclésiastique*, dans *Vet. Testam.*, 1951, p. 287-292).

L'attente messianique reparaît dans Ben Sira. Il a exalté le sacerdoce au détriment de la royauté (XLIX, 4; XLV, 25, *G*) et a misé concrètement sur la bénédiction d'Aaron dans sa prière pour l'avènement du règne de Dieu (XXXVI, 19, *G*).

Ben Sira est le plus pieux des sages et il a exprimé cette piété en termes d'*anawah*, c.-à-d. de pauvreté-humilité; le passage III, 17-19 fait pressentir la sentence évangélique, Luc, X, 21 (voir Gauthier, O. P., *Magnanimité : l'idéal de la grandeur dans la philosophie païenne et dans la théologie chrétienne*, Paris, 1951, p. 396; A. Gelin, *Les pauvres de Yahvé*, Paris, 1953, p. 74-76).

Il faut signaler enfin la publication du texte hébreu XXXII, 16-XXXIV, 1 faite par J. Marcus (*The newly discovered original Hebrew of Ben Sira*, dans *The Jewish Quaterly Review*, 1931, p. 228 sq.) et qui a restitué 34 versets du texte original de l'Eccli. (voir A. Vaccari, *Ecclesiastici hebraice fragmentum*, dans *Verbum Domini*, 1931, p. 172-178).

Voir C. Spicq, *L'Ecclésiastique*, dans *La Ste Bible*, de Pirot-Clamer, VI, 529-841; *Le Siracide et la structure littéraire du Prologue de S. Jean*, dans *Mémorial Lagrange*, Paris, 1940, p. 187-95; A.-M. Dubarle, *Les sages d'Israël*, Paris, 1946, p. 147-85; J. Trinquet, dans *Catho-*

licisme, III, 1244-49; Duesberg-Auvray, *L'Ecclésiastique*, dans *La Sainte Bible* de Jérusalem, 1953. A. GELIN.

ÉCHANGE. — Contrat par lequel deux personnes se donnent réciproquement une chose pour une autre : ce contrat se rapproche beaucoup de celui de vente-achat, dont en grande partie il suit les règles.

Échange en matière de prêt, XV, 2318-19, 2350; — en matière de vente et d'achat, 2625, 2627; — dans le commerce, III, 393, 394, 395, 396, 401-02.

ÉCHARD (Jacques). — Notice [R. Coulon], IV, 2054. — É. continateur de Quétif, XIII, 1537.

Articles signalant le Scriptores ordinis Prædicatorum *de Quétif-Échard-Coulon-Papillon.* — Ablusiis (Geoffroy de), I, 90-91; — Acciaioli, 302; — Albert le Grand, 668, 670; — Alexandre (Noël), 772; — Altamura (Ambroise de), 924; — Alvarez (Diego), 927; — Alvelda, ou Albelda (Gonzalez), 931; voir Gonzalez de Albelda; — Amendola, 1042; — André de Constantinople, 1182; — Angeli (Barthélemy), 1273; — Antist, 1140-41; — Antoine de Sienne, 1448; — Antonianus, 1450; — Antonin (S.), 1454; — Aquarius, 1725; — Araujo, 1729; — Armand de Bellevue, 1888; — Arnaud de Badeto, 1972; — Arnou (Nicolas), 1980; — Aubermont, 2263; — Averroïsme, 2638; — Avila (François d'), 2639.

Badia, II, 33; — Bancel, 139; — Bandelli, 140; — Bañez, 145; — Barbieri, 386; — Barbo, 387; — Baron, 426; — Barrientos, 427; — Barthélemy de Pise, 436; — Barthélemy des Martyrs, 437; — Batista, 478; — Beaune (Jean de), 520; — Benet, Beneti, 645; — Benoît XIII, 705; — Bernard de Luxembourg, 787; — Bernardini, 791; — Bianchi (Paul), 813; — Bolivar, 950; — Bonardo, 962; — Bouquin, 1095; — Bréhal, 1127; — Bunderus, 1264.

Cabezudo, II, 1297; — Cabrera, 1298; — Cagnazzo, 1302; — Cajétan, 1327-28; — Calecas, 1333; — Campanella, 1444, 1446; — Campeggi, 1447; — Candido, 1506; — Cano (Melchior), 1540; — Capisucchi, 1688; — Capponi a Porrecta, 1693; — Capreolus, 1694; — Carraria, 1803; — Castellini, 1835; — Catharin, voir Politi; — Cattaneo, 2013; — Cellius, 2089; — Chacon, 2189; — Chavas, 2352; — Choquet, 2394; — Ciantès, 2472; — Cippullus, 2513; — Coeffeteau, III, 271; — Collins (Henri), 369; — Combefis, 386; — Contenson, 1633; — Corrado, 1907.

Daurès, IV, 151; — Delbecque, 245; — Dominique de Saint-Thomas, 1668; — Durand de Saint-Pourçain, 1966.

Eckart, IV, 2057, 2065, 2080; — Éli (Thomas), 2329.

Faber (Jean), V, 2046, 2050; — Faber, dit de Carvin, 2050; — Fabri (Jean), 2060; — Fabri (Pierre), 2061; — Fantono, 2076; — Fay (Pierre du), 2114; — Fellé, 2135; — Ferré, 2177; — Fiume, 2562; — Frères Prêcheurs, VI, 883.

Galingani, VI, 1094; — Gallego de Vera, 1096; — Galuzzi, 1140; — Ghezzi, 1341; — Girardel, 1377; — Goar, 1469; — Godoy, 1473; — Gonet (et Maldéran, son continuateur), 1488-1489; — Gonzalez de Albelda, 1493; — Gonzalez de Léon, 1493; — Gotti, 1504, 1507; — Goudin, 1509, 1511, 1514, 1516; — Gozze, 1554; — Grave, ou Vermeulen, 1766; — Graveson, 1769; — Gravina (Dominique), 1770, 1772; — Gregorio (M. de), 1865; — Guillaume de Paris, 1978, 1979, 1980; — Guillaume de Rennes, 1980, 1981; — Guyard, 1997.

Hackett, VI, 2027; — Hammer, 2041; — Harney, 2047; — Hedickhuysen, 2111; — Henneguier, 2151; — Hernio, 2311; — Herrera (Alph. de), 2311; — Herrera (Pierre), 2312; — Hervé de Nédellec, 2315; — Hochstraten, VII, 17; — Holcot, 30, 31; — Hugues de Saint-Cher, 227, 235, 236, 237, 238, 239; — Hugues de Strasbourg, voir Ripelin.

Innocent V (Pierre de Tarentaise), VII, 1997; — Isolani, VIII, 115.

Jacobatius (Raphaël), VIII, 252; — Jacomellus, 258; — Jacques d'Enghien (d'Angia), 291; — Jacques de Brescia, 292; — Jacques de Lausanne, 299; — Jacques de Saint-Dominique, 300; — Jacques de Voragine, 311; — Jacquier, 313; — Janssenboy (Corneille), 531; — Janssenboy (Nicolas), 532; — Janssens (François), 533; — Javelli, 537; — Jean de Cün, 759; — Jean de Fribourg, 762; — Jean de la Cruz (n. 50, 51), 788; — Jean de Montenero, 791; — Jean de Monzon, 792; — Jean de Naples, 794; — Jean de Saint-Thomas, 808; — Jourdain de Saxe, 1575.

Kilwardby, VIII, 2356; — Klapwell, 2358; — Knippenberg, 2361; — Koelling, 2372.

Labat, VIII, 2386; — Lafon, 2447; — Las Casas (Barthélemy), 2621; — Ledesma (Barthélemy de), IX, 126; — Ledesma (Martin de), 126; — Ledesma (Pierre de), 127; — Lefèvre (Nicolas), 159; — Lemos (Th.), 210-11; — Leone, 427; — Le Quien, 443; — Lopez, 934; — Lorens d'Orléans, 935; — Loth, 939; — Louis de Grenade, 953, 956; — Ludolphe de Saxe, 1068, 1069.

Maflix, IX, 1510; — Magalhaens, 1510; — Marchese, 2007; — Mariales, 2336; — Marinis, 2481; — Marletta, 2486; — Martinez (Grégoire), X, 218; — Martinez (Jean), 218; — Martinez (J. del Prado), 219; — Massoullié, 279; — Mayol (Joseph), 473, 474; — Mazolini (S. Prierias), 477; — Medina (Barthélemy), 485; — Méliton (Guillaume de), 540; — Mensing, 555; — Mercori, 573; — Michaelis, 1649, 1651, 1652; — Miechow, 1720; — Minutolo, 1798; — Miranda (Barthélemy), 1861; — Moneta de Cremone, 2115; — Montagnuoli, 2336.

Nacchiante, XI, 3; — Nanni, 22; — Navarette, 52; — Nazarius, 55; — Neelsius, 58; — Nicolai, 491, 495, 497; — Nicolas Biard, 589, 592; — Nicolas de Gorron, 614; — Nicolas de Hanaps, 615; — Nicolucci, 646; — Nidi, 658; — Niger, ou Nigri (Schwartz), 660; — Ninguarda, 676; — Nyder, 852.

Ory, XI, 1621, 1624; — Oswald, 1657.

Paris (François de), XI, 2032; — Passerini, 2211; — Patin, 2251; — Paxillus, XII, 79; — Pécham, 139; — Pélican, 718; — Pencini, 722; — Penna (de La), 1180; — Penon, 1180; — Pépin, 1185; — Percin, 1187; — Petrucci, 1354; — Pierre Auriol, 1824, 1843; — Pierre de La Palu, 2036; — Piscialis, 2128; — Pistor, 2231; — Politi (Catharin), 2418, 2421, 2433, 2434; — Poncelli, 2549; — Pons, 2551; — Porrele, 2590; — Poteau, 2662.

Quétif, XIII, 1537.

Rabaudy, XIII, 1620; — Radinus, 1640; — Rainier de Pise, 1643; — Rainier de Plaisance (Sacchoni), 1644; — Ramon, 1652; — Ranst, 1657; — Raoul de Reims, 1659; — Raphaël de Pornaxio, 1662; — Raymond de Peñafort (S.), 1822; — Razzi, 1830; — Réginald, 2107, 2110, 2111; — Remi de Girolami, 2378; — Ricard de Mont-Croix, ou Riculd, 2660; — Ricard de Montcrori, ou Ricordi, 2660; — Riccardi, 2660; — Ricchini, 2661; — Ricci (Dominique de), 2661; — Ricci (Jacques), 2661; — Ripelin (Hugues de Strasbourg), 2738; — Rivius (van der Rivieren), 2748; — Roland de Crémone, 2844; — Romain de Rome, 2847; — Romei, 2898; — Rothwell, XIV, 11; — Roux, 139.

Sall, XIV, 1040; — Samuel de Lublin, 1063; — Samuelis, 1063; — Sanchez (Pierre), 1074; — Sanctes-Pagninus, 1088; — Sang du Christ, 1094, 1097; — Sarpetri, 1115; — Savin, 1215; — Savonarole, 1230; — Sébille, 1754; — Sergent, 1923; — Serroni, 1957; — Serry, 1960, 1963; — Siger de Courtrai, 2052; — Simon de Hinton, 2123; — Soto (Dominique de), 2431; — Spina (Barthélemy), 2480; — Storch, 2626.

Tapia (Pierre), XV, 51; — Tauler, 78; — Thomas d'Aquin (S.), 621, 630, 635; — Thomas Jorz, ou George, 779; — Torquemada (Jean), 1236, 1237, 1238; — Torquemada (Thomas), 1239; — Turco, 1926.

Villalva, XV, 3011; — Vincent de Beauvais, 3030, 3031, 3032.

Zamordi, XV, 3683; — Zittard, ou Cittard, 3704.

Voir R. Creytens, *L'œuvre bibliographique d'Échard*, dans *Archiv. Fratrum Prædicat.*, XIV, 1944, p. 43-71.

« ÉCHOS D'ORIENT ». — Revue d'études orientales dirigée par les Pères Assomptionnistes. La collection des *Échos*, depuis 1897, comprend 39 volumes, imprimés par la Bonne Presse à Paris. Le *D. T. C.* en a signalé un certain nombre d'articles, dont voici l'indication.

Sur : Nicolas Cabasilas, II, 1292; Nil Cabasilas, 1295; — l'Église de Constantinople, III, 1382, 1387, 1401, 1405, 1406, 1410, 1415, 1418, 1427, 1428, 1438, 1446, 1448, 1449, 1453, 1454, 1460, 1465, 1467, 1490, 1500; — Dorothée de Gaza, IV, 1786; — Dosithée, 1793, 1795; — le conc. d'Éphèse, V, 163; — l'épiclèse, 206, 248, 255, 261, 264, 276, 300; — l'Esprit-Saint (bibl.), 828; — Jean Eugenicos, 1498, 1499, 1500, 1501; — Euthymius Zigabène, 1582; — Eutychès, 1593; — Gabriel Severos, VI, 982; cf. XIII, 1332; — l'iconoclasme et les images,

VII, 577; — Ignace de Constantinople (S.), 722; — Immaculée Conception, 970, 971, 974; cf. 2382 (Kyménitès); — Jean Damascène, VIII, 696, 708; — Jean de Thessalonique, 820-825; — Jérusalem (Église), 999, 1010; — Jugement, 1726, 1789, 1792; — Lucar, IX, 1019; — Macrakès, 1507; — Manuel Paléologue, 1932; — Maronites, X, 10, 21, 27; — Mauropous, 447; — Maxime de Chrysopolis (S.), le Confesseur, 450, 454, 459; — l'Église melchite, 517, 520, 527; — Méthode de Constantinople (S.), 1598, 1599, 1602, 1606; — Michel Cérulaire, 1703; — Michel Glykas, 1707; — Michel de Thessalonique, 1720; — monophysisme, 2242; — monophysite (Église copte), 2257; — monothélisme, 2317, 2318, 2323; — Georges Moschabar, 2509; — Moschus, 2510, 2513; — Muzalon, 2582, 2583; — Néophyte le Reclus, XI, 68; — l'Église nestorienne, 258, 260; — Nicéphore Blemnyde, 445; — Nicéphore Grégoras, 464, 467; — Nicétas de Maronée, 474, 477; — Nicétas Stéthatos (à propos de Syméon le Nouveau Théologien), 481 (cf. XIV, 2941); — Nicodème l'Hagiorite, XI, 490; — Nil Diasorenus (les conciles en Orient), 674; — l'ordre (le clergé unioniste), 1399; — la messe orientale (la prothèse), 1467; — Palamas 1735, 1751, 1775; cf. 1817 (synode hésychaste de 1341); — les patriarcats, 2273, 2278, 2290, 2291, 2292; — la pénitence (entrée des catholiques dans l'orthodoxie), XII, 1137; (juridiction des orthodoxes) 1137; — Photius, 1554, 1604; — Pierre Grossolanus, 1939; — la messe des présanctifiés, XIII, 78, 79, 82, 97, 99, *101*, *111*; — la primauté romaine, 356, 357, 359, 360, 363, 386 (Lebedev); — Michel Psellos, 1158; — le purgatoire (au conc. de Florence) 1325; (doctrine de Gabriel Severos), 1332; cf. 1349, 1352; — Philarète Drosdov (Russie), XIV, 369; — la sainteté (réforme des monastères), 865; — le schisme byzantin, 1324, 1325, 1335, 1339-40, 1340-41, 1342, 1343, 1345, 1359, 1360, 1377, 1378, 1381, 1385, 1389, 1392, 1396, 1399, 1401, 1423, 1433, 1457, 1462, 1468; — Scholarios, 1556, 1558, 1569, 1570; — Syméon le Nouveau Théologien, 2951 (sur l'absolution sans sacerdoce), 2958, 2959; — Syméon le Métaphraste, 2961, 2969. — Syméon Stylite (S.), 2976; — Syméon de Thessalonique, 2979, 2983-84; — l'Église syrienne, 3024, 3042, 3071, 3088; — l'Église syromalabare, 3162; — Syrigos, 3165, 3166, 3168; — Théodore Ier, pape, XV, 226; — Théodore de Pharan, 282; — Théodore le Studite, 298; — Théognoste, 339; — Théolepte, 340; — Controverse théopaschite, 512; — Timothée de Jérusalem, 1141; — Théophylacte, 537. — Cité : XI, 2030; XII, 1345.

ECK (Jean), ou *Hans Maier*. — Notice [A. Humbert], IV, 2056-57. — *a)* Controverses (par ordre chronologique) : colloque de Heidelberg (1518), III, 1702; IX, 1284; XII, 1055; — dispute de Leipzig (1519), III, 1702-03; IX, 1157-58, 1197, 1252, 1257, 1284; XV, 3724; — colloque ou dispute de Bade (1526), II, 31-33; X, 2564; XIV, 453; XV, 3734, 3736; — conférence d'Augsbourg, III, 1703-04; — colloque de Haguenau (1540), 1705; — colloque de Worms, 1705; XV, 1422-23; — colloque et diète de Ratisbonne (1540, 1541), III, 1706-07; IX, 1227; XV, 1424-25. — *b)* Doctrine : baptême, IX, 1224; — indulgences, V, 2047; VII, 1619; — mérite, X, 729; — messe, 1101, 1103, 1104, 1105, 1106, 1109; — purgatoire, XIII, 1165, 1279, 1320; résumé de ses traités, 1274-77; — prêt à intérêt, V, 2047. — *c)* Divers : Eck et Pighi (justification), XII, 2097; — Eck et maître Bandinus (à propos de Pierre Lombard), 1964; — Luther, Eck et Ch. de Miltitz, IX, 1157; X, 1766; — Eck, Luther et Tauler, XV, 76; cf. IX, 1258-59; traduction de la Bible, XV, 2731. — Cité : IX, 1169, 1208, 1299, 1301; XII, 1054; XIV, 964, 967. — *Catholicisme*, III, 1255-58 (H.-M. Féret).

ECKART (Maître). — Vie. Œuvres. Doctrine [F. Vernet], IV, 2057-2081. — *a)* Vie, 2057. — *b)* Œuvres : écrits allemands, 2060; — écrits latins, 2061. — *c)* Doctrine : Les propositions censurées, 2062-65; cf. III, 2092; prop. 1, IV, 1298; XV, 3334; prop. 2, 3, 23, 24, IV, 1298; cf. XV, 1351; prop. 8, V, 856; XIII, 1550; prop. 9, 11, 12, 14, 15, 17, 20, 21, 1550; prop. 10, XV, 1351. — Raison de la condamnation d'E., IX, 1201.

Le mysticisme d'E. : Opinions et critique, IV, 2065-75; cf. X, 1078 (mysticisme et messe), 1867; IX, 1328; XI, 1865; cf. IV, 1162; VI, 806 (tendance au panthéisme); XV, 1351 (émanatisme); XIII, 1549-51 (quiétisme); IX, 1265 (passivité spirituelle). — E. n'est pas panthéiste, IV, 2070-73. — Mysticisme d'E., 2073-75. — Influence d'E., 2076-81 (bibl.); cf. IX, 1258 (pessimisme luthérien); XI, 611, 1867 (Nicolas de Cues); XIV, 2859, 2863; cf. VI, 806 (Henri Suso); XIV, 420; cf. VI, 806 (Ruysbroek); XV, 67, 75 (Tauler), 611, 613 (Thiéry de Freiberg).

Voir G. Théry, *Édition critique des pièces relatives au procès d'Eckhart*, dans *Arch. d'hist. doctr. et litt. du Moyen Age*, I, 129-268; *Le commentaire de Maître Eckhart sur le livre de la Sagesse*, *ibid.*, III, 325-443; IV, 233-392; J. Quint, *Deutsche Mystikertexte des Mittelalters*, Bonn, 1929; B. Geyer, *Mag. Eckardi quæstiones et sermo Parisienses*, Bonn, dans *Florilegium patristicum*, 25; *Mag. Eckhardi opera latina, auspiciis Instituti S.-Sabinæ* : I, *Super oratione dominica*, éd. R. Klibansky; II, *Opus tripartitum, Prologi*, éd. H. Bascour; III, *Questiones Parisienses*, éd. A. Dondaine.

Études : X. de Hornstein, *Les grands mystiques allemands du XIVe s., Eckhart, Tauler, Suso*, Lucerne, 1922; O. Karrere, *M. Eckhart, Das System seiner religiösen Lehre und Lebensweisheit*, Munich, 1926; M. Grabmann, *Neue Eckhartforschungen im Lichte neuer Eckhartfunde*, dans *Divus Thomas* (Fr.), 1927, p. 74-96; M. Muller, *Das Seelenfünklein in M. Eckharts Mehrsystem und die Stellungnahme der Skotisten*, dans *Wissenschaft und Weisheit*, 1935, p. 169-216. P. GLORIEUX.

ECKART LE JEUNE. — Notice [F. Vernet], IV, 2081.

ECKBERT. — Notice [B. Heurtebize], IV, 2081; cf. II, 610.

ECKHART (Jean de). — Converti par Bernard Pez, XII, 1358.

ECKSTEIN (Nicolas, dit baron d') (1790-1861). — De sa vie qui fut assez cosmopolite, on trouve un résumé dans *Catholicisme* (III, 1263). Il suffit ici de savoir qu'après 1830 il collabora à *L'Avenir* de Lamennais; « il soutint Lamennais autant qu'il le put... Surnommé le *baron Boudha* ou le *baron sanscrit*, [il] a été un des hommes les plus savants de son époque. C'est par lui que la connaissance des grandes littératures asiatiques s'est répandue en France, ainsi que celle de certaines tendances allemandes... Eckstein avait projeté un grand ouvrage : *Hist. des origines de l'humanité*, qui n'a pas paru. Il a publié quelques volumes : *Des Jésuites*, 1827; *Du génie de M. La Mennais*, 1829; *De l'Espagne*, 1836 ». — Nicolas Burtin, *Le baron d'Eckstein*, 1931. — Cité : IX, 545, 548, 565.

ÉCLAIRAGE LITURGIQUE. — Voir *Cierges* (*Tables*, 613).

ÉCLECTISME. — L'éclectisme consiste à choisir ce qui plaît dans les doctrines les plus diverses. C'est en ce sens que peuvent se justifier les attitudes doctrinales suivantes.

1° *Éclectisme philosophique:* É. d'Ascalon, XII, 2270; — É. philosophique dans l'ontologisme, XI, 1002; cf. 1017-19, 1032-33, 1058; IV, 898; — É. de Cousin, XIII, 1765; cf. 1017 (voir *Tables*, 839); — philosophie éclectique et Valroger, XV, 2528.

2° *Éclectisme théologique :* Platonisme et aristotélisme chez les Pères, XII, 2290; — É. des apologistes, 2304 (Clément d'Alexandrie), 2305-06 (Origène);

cf. I, 807-08 (école d'Alexandrie); — É. de Philon le Juif, XII, 1443. — Influence de l'É. philosophique sur la scolastique, XIV, 1722-23; cf. 1011. — É. chrétien et thomisme, XV, 1010-11. — É. des Jésuites, VIII, 1066. — É. d'Ambroise Catharin, XII, 2428; — de Pierre Lombard, 1984; — de Pic de la Mirandole (Jean), 1605-06; — d'Henri de Gand et de Durand de Saint-Pourçain, XIV, 591; cf. IV, 1965 (Durand); — de Suarez, XIV, 2695; — en matière de prédestination, XII, 2999, 3000. — É. de Zwingli, XV, 3748-49. — É. libéral protestant sur J.-C., VIII, 1371-74, 1400.

ÉCOLE et ENSEIGNEMENT. — Voir *Enseignement.*

ÉCOLE SOCIOLOGIQUE (Durkheim et Lévy-Bruhl). — « L'école sociologique repousse le matérialisme historique, mais elle remplace l'évolution dialectique du fait matériel par celle du fait social, considéré lui-même comme objectif, transcendant, progressant d'une marche qui lui est propre et entraînant l'évolution nécessaire des idées, des mœurs, des esprits » (J. Tonneau, art. PROPRIÉTÉ, XIII, 815).

Origine de la religion : le prélogisme, et critique (Lévy-Bruhl), XIII, 2196-2206; cf. 2187; XII, 571; — thèse sociologique, et critique (Durkheim), XIII, 2206-21; cf. 2259, 2305 (bibl.), 2604; cité : 2242, 2255, 2264, 2277. — Caractère social de la religion, IX, 1514. — Société, origine et règle du mental et du moral, X, 316, 332, 2417; XIII, 197. — Société et faits moraux, IX, 886, 909-10 (bibl.). — Conscience individuelle et conscience commune, III, 1171. — Application de la thèse sociologique à la propriété, XIII, 815; — au mariage (indissolubilité et divorce), IX, 2307-08; — au suicide, XIV, 2741-42; — au fait de la domination, même tyrannique, XV, 1955. — Socialisme et sociologisme, XIV, 2293-96. — Cité : XII, 1477.

ÉCOLES PIES. — Les Clercs réguliers des Écoles pies ont été fondés à Rome, en 1597, par S. Joseph Calasanz. Il n'existait alors à Rome aucune école gratuite pour les enfants du peuple. On appelle encore les membres de cette institution les *Calasantins*, en Espagne et en Italie les *Scopoles*, en Europe centrale les *Piaristes*. — *Catholicisme*, III, 1214.

Religieux cités : Alexi, I, 825; — Desericius, IV, 619; — Molinelli, X, 2093. — Pietrasanta et les Écoles pies, XII, 1351.

ÉCONOME. — Comme son nom l'indique, l'économe est chargé du bon ordre et de la subsistance d'une institution ou d'un établissement.

I. AVANT LE CODE. — Ancienne discipline : É. des églises épiscopales et des monastères, II, 858-59. — Conc. de Chalcédoine (can. 26), 859; IV, 675; XI, 433; — IIe conc. de Nicée (can. 11), 433; II, 859; IV, 676. — Archidiacre, administrateur des biens, XV, 1518. — É. nommés par le chapitre (conc. de Trente, sess. XXIV, *De reform.*, can. 16), 1479; cf. V, 1705.

II. LE CODE. — 1° La question de l'*économe diocésain* est traitée dans le Code à propos du vicaire capitulaire (can. 430 sq.).

Can. 432, § 1 : « Le siège étant vacant, le chapitre de l'église cathédrale doit... constituer un vicaire capitulaire qui, en son lieu et place, ait la charge d'administrer le diocèse. *Si la perception des revenus incombe au vicaire capitulaire, le chapitre doit constituer un économe ou plusieurs économes diligents.* »

Can. 432, § 3 : « ...si le chapitre n'a pas désigné dans les huit jours le vicaire capitulaire *ou l'économe*, ceux-ci doivent être nommés par l'archevêque légitimement désigné..., à moins qu'une autre solution ne soit indiquée par les constitutions de l'abbaye ou de la prélature religieuse *nullius*. »

Can. 433, § 2 : « La constitution du vicaire capitulaire *et de l'économe* doit se faire par un acte capitulaire... » (cf. can. 160-182).

§ 3 : « Le même ecclésiastique peut être désigné comme vicaire capitulaire *et comme économe*. »

Can. 441 : « A moins que des mesures spéciales n'y aient pourvu autrement..., le vicaire capitulaire *et l'économe* ont droit à une juste rétribution... »

Can. 442 : « L'économe *doit veiller sur les biens et revenus ecclésiastiques et en gérer l'administration, sous l'autorité du vicaire capitulaire.* »

Can. 443, § 1 : « La révocation du vicaire capitulaire *et de l'économe* est réservée au S.-Siège. S'ils renoncent à leur charge, l'acte de renonciation doit être montré au chapitre, en forme authentique; *mais il n'est pas requis* pour sa valeur que le chapitre l'accepte. La désignation d'un nouveau vicaire capitulaire *ou d'un nouvel économe* après la renonciation, la mort ou la révocation du titulaire précédent, appartient au chapitre... »

§ 2 : « La charge du vicaire capitulaire *et de l'économe* prend aussi fin par la prise de possession du nouvel évêque... »

Can. 444, § 1 : « Le nouvel évêque doit exiger du chapitre, du vicaire capitulaire, *de l'économe* et des autres clercs investis d'un office pendant la vacance du siège, qu'ils lui rendent compte de leur office... »

2° La question du *vicaire paroissial économe* fait l'objet des can. 472 sq.

Can. 472, 1° : « La paroisse étant vacante, l'Ordinaire du lieu doit y établir au plus tôt *un vicaire économe* capable, qui administrera la paroisse pendant le temps de la vacance. Il lui sera assigné une part des revenus pour pourvoir convenablement à sa subsistance. Si le vicaire économe est un religieux, le consentement du supérieur religieux est requis pour sa nomination... »

Can. 473, § 1 : « Le vicaire économe a les mêmes droits et les mêmes obligations que le curé dans les points qui concernent la cure des âmes; il ne peut cependant rien faire dans la paroisse qui soit de nature à porter préjudice aux droits du curé ou du bénéfice paroissial. »

§ 2 : « L'économe doit remettre au nouveau curé, ou à l'économe successeur, en présence du doyen ou d'un autre prêtre désigné par l'Ordinaire, la clef des archives et l'inventaire des livres, documents et autres objets qui appartiennent à la paroisse; il doit aussi lui rendre compte de ce qu'il a reçu et dépensé pendant le temps de son administration. »

ÉCONOMIE (au sens théologique). — « La théologie économique des Orientaux comprend l'étude de l'incarnation et de la rédemption (objective), puis celle de l'appropriation aux personnes humaines de cette rédemption par les sacrements et le ministère de l'Église.

« Le mot économie désigne aussi, en Orient, une théorie et une pratique du pouvoir canonique de l'Église, en tant qu'il use d'indulgence dans l'application des lois : ... « dispense pratiquée par les autorités de l'Église [dit « le professeur Alivisatos], dans le respect des limites « du dogme, pour régulariser des situations anormales, « en vue du salut de ceux qui s'y trouvent impliqués. » Cette définition plutôt descriptive nous fait soupçonner... le caractère un peu vague de ce pouvoir de dispense. Les principaux usages qui en ont été faits de nos jours concernent la validité de sacrements que, selon ses principes, l'Église orthodoxe considère comme douteux ou même comme certainement invalides. La théologie orthodoxe déclare en principe invalides les sacrements, notamment le baptême, célébrés « en dehors de l'Église »; donc, disent la plupart de ses théologiens, « en dehors de l'Église orthodoxe » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, III, 1305-07). — Voir la bibliographie de cet article, 1307.

É. de l'A. T. par opposition au N. T., XV, 184-86; cf. 191; — É. (incarnation et rédemption) chez les Pères de l'Église, X, 1332-33; cf. III, 163 (Clément d'Alexandrie); — chez les Byzantins, 1342; — la messe, représentation de l'É., 1345. — É. divine dans la Trinité, XV, 1634, 1659, 1669. — É. appliquée à la validité du baptême, XIV, 1390.

ÉCOSSE. — Voir *Grande-Bretagne et Écosse.*

ÉCOUTANTS. — Voir *Catéchuménat* (auditeurs), et II, 1975.

ECPHONÈSE ou **EKPHONÈSE.** — Conclusion à haute voix d'une oraison dite à voix basse (rite byzantin), voir XI, 1469, 1470, 1474-75, 1481.

ÉCRITURE SAINTE. — Les références se rapportent uniquement à l'étude de l'É. en général : texte, version, authenticité, inspiration, inerrance, interprétation, inventaire sommaire des commentateurs ou des études scripturaires. On exclut donc les arguments de l'É. invoqués à l'appui d'un dogme : on les trouvera dans les articles doctrinaux.

I. Écriture sainte. — Considérations générales [E. Mangenot], IV, 2092-2101. — 1° *Le nom.* — 1. Origine, 2092. — 2. Application : *a)* N. T., 2093; cf. VI, 1046; XV, 1117-19 *(passim)*, 1945. — *b)* Chez les Juifs, IV, 2093; cf. II, 1570-74; VIII, 1628 sq., 1682 sq. — *c)* Premiers écrivains ecclésiastiques, IV, 2094; cf. I, 1636; II, 1584 (Pères apostoliques); I, 1598; II, 1559-62 (apologistes), 420 (Barnabé); III, 51 (S. Clément de Rome), 164-65 (Clément d'Alexandrie); VII, 702 (S. Ignace d'Antioche), 2414-19 (S. Irénée); XI, 1506-07 (Origène); XV, 143 (Tertullien), 553 (S. Théophile d'Antioche). — 3. Signification, IV, 2094-95. Voir les auteurs précédents.

2° *Source de la révélation.* — 1. *Existence*, IV, 2095; XIII, 2613. — *a)* Thèse protestante : l'É. seule règle de foi : Luther, IX, 1298-99; cf. XIII, 2039-40; XV, 1309; — Mélanchthon, X, 608-09; XV, 1309; — Zwingli, XIII, 2043; XV, 3765-72; — Calvin, II, 1400; XIII, 2044; XV, 1316; — confessions de foi, 1310-11; cf. II, 1400; — les 39 articles, XIII, 2043. — Préréformateurs : Hus, III, 1214; — Wyclif, XV, 3593; — Jean de Wesel (Ruchrath), XIV, 146. — Voir aussi Lucar (Cyrille), IX, 1010; — Th. Procopovich, XIV, 352-53. — *b)* Thèse catholique : É. et tradition, sources de la foi : conc. de Trente, II, 1593-94; XV, 1311, 1433-34; cf. IV, 1640; — conc. du Vatican, II, 1604; XV, 1318; cf. VI, 146, 522; XV, 464.

2. *Rapports de l'Écriture et de la tradition*, IV, 2096-99. — Écrivains ecclésiastiques : *a)* Témoignages du N. T., XV, 1254-56. — *b)* Les Pères : Controversistes du IIIe s., 1273-76. — Témoignages contradictoires (en apparence) des Pères grecs du IVe s., 1276-78; leur portée réelle, 1279-86; spécialement : Didyme d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, 1281; — les Cappadociens, 1282-84; — S. Épiphane, 1284; — S. Jean Chrysostome, 1285. — Pères des Ve-VIIIe s., 1286-91; spécialement S. Cyrille d'Alexandrie, 1287; — Théodoret, 1288; — Léonce de Byzance, 1288; — S. Jean Damascène, 1289-90; — Pères latins, 1291-98; spécialement S. Hilaire, 1291; — S. Augustin, 1292-94. — *c)* Théologiens, 1381-46; spécialement Driedo, Perez de Ayala, 1321-22; — Melchior Cano, 1322; cf. IX, 717-26; — Stapleton, Bañez, XV, 1323; — Bellarmin, 1324; — Bossuet, 1325-27; — Antoine Mayr, 1327-28; — Kilber, 1329; — Drey, 1331; — Moehler, 1333-34; cf. X, 2058-60; — Franzelin, XV, 1337-39; — Bainvel, 1341; — Billot, 1343; — Ranft, 1330, 1346. — Synthèse, 1348.

La plupart de ces noms et d'autres encore se retrouveront au cours des articles suivants concernant l'É. On devra s'y reporter.

3° *Lieu théologique.* — Existence et autorité, IV, 2099; IX, 717, 722-23. — Emploi des autorités scripturaires, IV, 2099-2101; IX, 723-25. Voir *infra*, Canonicité, Inspiration, Inerrance. — Cf. XV, 354, 368 (Hugues de Saint-Victor), 379, 704-38, 849-52 (S. Thomas), 394 (Alexandre de Halès), 408, 416 (Luther), 466, 472.

II. Textes et versions. — I. TEXTES CANONIQUES (authentiques). — Voir *Canon des Livres saints* (*Tables*, 514), et *Authenticité* (des Livres saints) (*Tables*, 332; cf. 515). Voir également l'art. TESTAMENT *(Ancien et Nouveau)* [É. Amann], XV, 182, 191. — Texte hébreu de la Massore, X, 265-78. — Bibles polyglottes : Alcala, V, 596; XV, 2247; Octapla, VIII, 213-14; voir *Vigouroux.*

II. VERSIONS. — Art. général [É. Amann], XV, 2700-39.

1° *Versions anciennes de l'A. T.* — *a)* Septante : origine, contenu, valeur, XV, 2701-10. — Citée : I, 567, 569, 570 (Aggée), 803, 1119-20 (Amos); II, 1572-74; III, 2334; IV, 56-57 (Daniel), 1999, 2000 (Eccl.), 2031 (Eccli.); V, 523 (Esdras), 851 (Esther); 1621 (Isaïe); VIII, 847 (Jérémie), 849; 1483 (Job); 1552 (Josué), cf. 1555-56; 1591 (littérature juive); 1712-13 (Judith); X, 1666 (Michée); XI, 1972 (Paralipomènes), cf. 1986-87; XIII, 921 (Proverbes), 2804 (I-II Rois), 2842 (III-IV Rois); XIV, 714 (Sagesse), 2367 (Sophonie); XV, 1162 (Tobie). — Versions utilisées par S. Hilaire, VI, 2414. — *b)* Versions apparentées aux Septante : Aquila, I, 1725-28; IV, 2000 (texte Akiba); XV, 2711; — Théodotion, 2711; — Symmaque, 2712; — autres traductions utilisées par Origène, 2712; cf. XI, 1495-97; XV, 2713-71 *(Hexaples)*. — Recensions des Septante, 2714. — *c)* Éditions actuelles des Septante, 2714-16; cf. XIV, 2232-33. — *d)* Versions araméennes de l'A. T. : targums, Pentateuque samaritain, XV, 2716-19. — *e)* Versions dérivées de la version alexandrine : versions latines, voir *infra*, *Vulgate;* — versions syriaques : Peschita, 2719; cf. XIII, 1625; XIV, 3018; — syro-hexaplaire, XV, 2720; — autres versions, 2721; cf. XII, 1516-17 (Philoxène de Mabboug); VIII, 289 (Jacques d'Édesse). — *f)* Versions coptes (bohaïrique et sahidique), XV, 2721; — akhminienne, IV, 2033; cf. X, 2266. — *g)* Version éthiopienne, XV, 2721-22. — *h)* Versions arménienne et géorgienne, 2722-23; cf. I, 1935; VI, 1275, 1280. — *i)* Versions arabes, XV, 2723; cf. IX, 1574. — *j)* Versions gothiques, XV, 2723; cf. 2050, 2053, 2054. — *k)* Version slavonne, 2723-24.

Ces versions sont fréquemment citées dans les articles scripturaires. Pour éviter les redites, on les groupe à la suite des indications sur le texte (contenu du texte ou étude critique) des Livres saints de l'A. T.

Textes et versions. — Abdias, I, 22-23; — Aggée, 564, 566, 568; — Amos, 1119-20; — Baruch, II, 439; — Cantique, 1675; — Daniel, IV, 55, 56-58; — Deutéronome, 651-52; — Ecclésiaste, 1998, 1999-2001; — Ecclésiastique, 2028-31, 2031-33; — Esdras et Néhémie, V, 523-24, 524-27; — Esther, 850-51, 851-54; — Exode, 1747-49; — Ézéchiel, 2029-30, 2030-32; — Genèse, VI, 1186-95, 1210; — Habacuc, 2007-09; — Isaïe, VIII, 23-46; — Jérémie, 846, 847-51; — Job, 1883-84; — Joël, 1490; — Jonas, 1497-98; — Josué, 1548-49; — Judith, 1709-11, 1714; — Juges, 1833-35; — Lamentations, 2526-27; — Lévitique, IX, 462-66; — Machabées, 1479-85; cf. 1496-97; — Malachie, 1748-50; — Michée, X, 1654-55; — Nahum, XI, 11-12; — Nombres, 687-90; — Osée, 1635-38; — Paralipomènes, 1986; — Proverbes, XIII, 920-21, 921-24; — Psaumes, 1106-07, 1107-08; — Rois (I-II), 2803, 2804; (III-IV), 2842, 2842-43; — Ruth, XIV, 381-82; — Sagesse, 732-33; — Sophonie, 2376; — Tobie, XV, 1162-64; — Zacharie, 3651-57. — Cf. Testament, XV, 186, 191.

2° *Versions anciennes du N. T.* — Remarques préliminaires (passages deutérocanoniques omis; *textus receptus*), XV, 2725; cf. 192. — *a)* Versions syriaques; *Diatessaron* de Tatien, 61-62, 2726; — version ancienne (Syr. cur., Syr. sin.), 2726; — Peschita, 2726; cf. XIII, 1625; XIV, 3018; — autres versions, XV, 2726; cf. XI, 17 (syriaque et arabe). — *b)* Versions coptes : bohaïrique et sahidique, XV, 2727; X, 2266. — *c)* Versions arménienne et géorgienne, XV, 2727; cf. I, 1935; X, 790 (Mesrop); VI, 1275, 1280. — *d)* Version gothique, XV, 2727; cf. 2050, 2053, 2054.

3° *Versions médiévales et modernes de la Bible.* — 1. Traductions latines à l'usage des savants, XV, 2728-30; — cf. Bèze, II, 809; — Cajétan, 1324; —

Érasme, v, 393-94. — 2. Versions allemandes, xv, 2730-31; — cf. Luther, ix, 1300; — Zwingli, xv, 3767; — Emser, iv, 2500; — Dietenberger, 756. — 3. Versions en langues romanes, xv, 2731-33. — *a)* Françaises : Pierre Comestor et Guyard des Moulins, xii, 1920; cf. *Biblia pauperum*, xiii, 2131-32; — Lefèvre d'Étaples, ix, 145-47; — Calvin, ii, 1391; — Benoist, 846-47; — Lecène, ix, 103; — Des Marets, 2038; — Coeffeteau, iii, 270; — Richard Simon, xiv, 2108; — Le Maistre de Saci, iii, 93; ix, 201; x, 472; — Mauduit, 395; — Genoude, vi, 1225; — Crampon (*Tables*, 843); — Bible de Maredsous (*Tables*, 398). — *b)* Langue d'oc, xv, 2733; cf. 2591. — *c)* Italienne, 2733-34; — Frédéric de Venise, viii, 201; — Martini, 235. — 4. Versions anglo-saxonnes; anglaise, xv, 2734-35; — Wyclif, 3594; — Cranmer-Gardiner, vi, 1157, 1721, 2189; — Bible de Douai-Reims, i, 887; v, 873; x, 216; — Geddes, vi, 1176, 1721; — sociétés bibliques anglaises, xv, 2735. — 5. Versions néerlandaises, 2736; cf. ii, 551. — 6. Versions scandinaves, xv, 2736-37. — 7. Autres versions, 2737-38; — irlandaise, vi, 2737; — portugaise, xii, 1217; — néo-grecque de Maxime de Gallipoli, iii, 1452; — tchèque, ii, 940.

Addition sur l'attitude de l'autorité ecclésiastique relativement à la lecture de la Bible en langue vulgaire, xv, 2738-39. Aux références indiquées on ajoutera xv, 79 (Tavelli), 2112-15 (prop. 79-85 de la bulle *Unigenitus*), 2397, 2430-31 (Église d'Utrecht).

III. Vulgate. — Art. général [L. Vénard], xv, 3474-92.

1° *Histoire : a)* Versions latines antérieures à S. Jérôme, xv, 3474-75; — les trois anciennes versions latines, 3475; cf. 144 (Tertullien); la *Vetus Itala* (S. Augustin et S. Jérôme), viii, 903, 909. Voir aussi i, 348, 1471; iv, 58, 2001, 2032, etc. — *b)* S. Jérôme et le N. T., xv, 3475-76; cf. viii, 898-99, 2852. — *c)* S. Jérôme et l'A. T., xv, 3476-78; cf. x, 276. — *d)* La Vulgate depuis S. Jérôme jusqu'au conc. de Trente : utilisation simultanée de la Vulgate et de l'ancienne version, xv, 3478; — révision de la Vulgate par Alcuin, i, 689; cf. ii, 1798 (Livres Carolins); xv, 332-33 (Théodulfe d'Orléans), 3479 (Étienne Harding; Robert Estienne, Cajétan, etc.). — *e)* La Vulgate au conc. de Trente, 3479-80; cf. ii, 1594 (finale du texte), 1600 (interprétation); voir *infra*, Valeur théologique; — décret disciplinaire, xv, 3479-80. — *f)* La Vulgate depuis le conc. de Trente, 3480-81; — les corrections à apporter, 1433, 1466; cf. Bellarmin, ii, 564; Sixte-Quint, xiv, 2232-34; Clément VIII, iii, 84.

2° *Valeur critique et littéraire.* — N. T. et psautier, xv, 3481; cf. 191-94; xiii, 1107-08. — A. T., xv, 3482-85; cf. 186-87; — initiatives de Pie X et de Pie XII, 3485.

3° *Valeur théologique.* — *a)* La Vulgate et le canon des É., xv, 3486-88. — Les doutes en face du décret dogmatique du conc. de Trente, 3486; cf. ii, 1594, 1599-1600, 1603-04; — spécialement le *comma johanneum*, xv, 3487, cf. 2644-45; ii, 1600. — *b)* Authenticité de la Vulgate, xv, 3488-92; i, 2587; ii, 1600-02; — le sens du mot « authentique », xv, 3488-90; — la thèse de Franzelin, 3490; — conciliation entre le sens traditionnel et le sens biblique, 3491 (authenticité de doctrine et d'origine), 2645.

Textes et versions. — S. Matthieu, authenticité du texte, x, 359-66. — S. Marc, composition du second évangile, ix, 1939-49. — S. Luc, 971-84. — S. Jean, viii, 539-59. — Actes, texte et versions, i, 348-49. — Épîtres de S. Paul : Romains, texte, xiii, 2847-56; I Cor., texte, authenticité, iii, 1849-50; II Cor., 1856-58; Galates, vi, 1025-27; Éphésiens, v, 163-70; Philippiens, xii, 1419-21; Colossiens, iii, 381-82; I Thessaloniciens, xv, 576-77; II Thess., 583-84; Timothée et Tite, canonicité et authenticité, 1036-85; Philémon, xii, 1400-01. — Épître aux Hébreux, auteur, vi, 2070-92. — Épître de S. Jacques, texte, versions, canonicité, viii, 261-69. — Ire épître de S. Pierre, texte, xii, 1754-55; auteur, 1760; IIe épître de S. Pierre, texte, 1777; canonicité, 1782. — Épître de S. Jean, origine, authenticité, viii, 584-88. — Épître de S. Jude, texte, versions, canonicité, origine, 1669-73, 1674. — Apocalypse, canonicité, authenticité, i, 1463-70; texte et versions, 1471. Voir, pour les détails, *Authenticité*, *Canon des Livres saints* et chaque art. correspondant au Livre saint.

Versions utilisées par : S. Augustin, i, 2342; — Eusèbe de Césarée, v, 1529; — S. Hilaire, vi, 2414-15; — Hugues de Saint-Cher, vii, 232; — S. Jérôme, viii, 909; — Tertullien, xv, 144; — S. Thomas, 708-09; Victorinus Afer, 2909.

III. Inspiration de l'Écriture. — Étude générale [E. Mangenot], vii, 2068-2266.

I. Le nom. — *a)* Dans l'É. et chez les Juifs, vii, 2068-69; cf. xv, 1052 (II Tim.); xii, 1791 (II Petr.). — Témoignage de Philon et de Josèphe, 1791; cf. 1448 (Philon); viii, 1582, 1628-34 (littérature canonique juive). — *b)* Chez les premiers Pères, vii, 2069; — Justin, viii, 2246; — S. Irénée, vii, 2421; — Origène, xi, 1506; — S. Hippolyte, vi, 2505-06. Cf. *infra*, Croyance des chrétiens, Tradition catholique.

II. Existence. — Position du problème, vii, 2069-70.

1° *Croyance des Juifs.* — *a)* Pentateuque, vii, 2070; — ordres, interventions, influence de Dieu sur Moïse, 2070; cf. v, 1750, 1753, 1754 (Exode); iv, 656-57, 665 (Deutéronome); xi, 688, 693, 697, 698, 706 (Nombres). — *b)* Josué, le livre de la Loi et Dieu, vii, 2070-71; viii, 1552, 1566. — *c)* Témoignage des prophètes sur eux-mêmes, vii, 2071-72; cf. xiii, 710-11, 716-17; — Isaïe, viii, 19, 20, 47, 48-77 (prophéties messianiques); cf. iv, 2430-40; voir *Messianisme;* — Jérémie, viii, 842-43, 855, 860; — Daniel, iv, 68. — *d)* David, II Rois, xiii, 2788, 2794, 2796-97, 2798-2800, 2818-19. — *e)* Chez les Juifs en général : recueil des Livres sacrés, par Ézéchias, Esdras et Néhémie, ii, 1569; v, 551; ix, 1480; xi, 1976; — Livres canoniques juifs, viii, 1628-32; — Philon et Josèphe, vii, 2073; cf. ii, 1569-72; xii, 1440, 1791.

2° *Croyance des chrétiens.* — 1. *Dans le N. T.* — *a)* Usage de l'A. T. comme É. par J.-C. et les apôtres, vii, 2073-75. — *b)* Affirmations explicites : S. Paul (II Tim., iii, 15), 2075; cf. xv, 1052; — S. Pierre (II Petr., i, 16-21), vii, 2076; xii, 1791; — affirmations particulières, vii, 2077.

2. *Tradition catholique.* — *a)* Pères apostoliques, 2077-78; — *Didachè*, 2077 (*Tables*, 214); cf. i, 1682; — Pseudo-Barnabé, vii, 2077 (*Tables*, 214); cf. ii, 420-21; — S. Clément de Rome, vii, 2077 (*Tables*, 214); cf. iii, 50, 52; — Pseudo-Clément, vii, 2077 (*Tables*, 214); cf. iii, 55; — S. Ignace, vii, 2078 (*Tables*, 214); cf. 702; — S. Polycarpe, 2078 (*Tables*, 214); cf. xii, 2518, 2520. — *b)* Pères apologistes, vii, 2078-86 (*Tables*, 207); cf. ii, 1559; — S. Justin, vii, 2078-79; viii, 2245-49; — *Cohortatio ad Græcos*, vii, 2079; — Tatien, 2079 (*Tables*, 207); cf. xv, 61-66; ii, 1559-60; — Athénagore, vii, 2080; cf. ii, 1560; — S. Théophile d'Antioche, vii, 2080; cf. ii, 1560; xv, 531 (*Tables*, 207). — *c)* Pères antignostiques, vii, 2080-82; — S. Irénée, 2080-81; cf. ii, 1560; vii, 2414-23; — Tertullien, 2081; cf. ii, 1560; xv, 143-45; — S. Hippolyte, vii, 2081-82; vi, 2498-2501; — Caïus, vii, 2082; cf. ii, 1311. — *d)* École catéchétique d'Alexandrie, vii, 2082-83; cf. i, 814-15; — Clément d'Alexandrie, vii, 2082;

cf. III, 164-66; II, 1560-61 (*Tables*, 630); — Origène, VII, 2082-83; cf. II, 1561-62; XI, 1505-07; — S. Denys d'Alexandrie, VII, 2083; IV, 427 (*Tables*, 935); — S. Grégoire le Thaumaturge, VII, 2083; cf. VI, 1845-46; — S. Pamphile, VII, 2083; cf. XI, 1840; — S. Pierre d'Alexandrie, VII, 2083; cf. XII, 1803. — *e)* Pères latins du IIIe s. : S. Cyprien, VII, 2083-84 (*Tables*, 891); II, 1562; — Novatien, VII, 2084; cf. XI, 823-28 *(passim);* — Victorin de Pettau, VII, 2084; XV, 2883-87 *(passim);* — Commodien, VII, 2084; cf. III, 418; — Lactance, VII, 2084; II, 1562; VIII, 2428, 2429, 2430; — Arnobe l'Ancien, VII, 2084; — Marius Victorinus Afer, 2084; XV, 2893-94. — *f)* Écrivains grecs du IVe s., VII, 2084-86; — Eusèbe de Césarée, 2085; cf. II, 1562; V, 1529; — S. Alexandre d'Alexandrie, VII, 2085; I, 765; — S. Athanase, VII, 2085 (*Tables*, 290); I, 2176; — Didyme l'Aveugle, VII, 2085-86 (*Tables*, 965); IV, 751-52; — S. Cyrille d'Alexandrie, VII, 2086; cf. II, 1562 (*Tables*, 893, 894). — *g)* École d'Antioche, VII, 2086-87; cf. I, 1437; — Théodore de Mopsueste, VII, 2086-87; cf. XI, 291; XV, 247; voir *infra;* — S. Jean Chrysostome, VII, 2087; II, 1562-63; VIII, 673. — *h)* S. Cyrille de Jérusalem, VII, 2087-88; cf. III, 2542-45 (*Tables*, 896); — S. Épiphane, VII, 2088; cf. V, 364; — Philon de Carpasia, VII, 2088; — Hésychius, 2089. — *i)* Cappadociens, 2089-90; — S. Basile, 2089, 2109, 2195, 2210; cf. II, 445-46; — S. Grégoire de Nazianze, VII, 2089; — S. Césaire, 2089; — S. Grégoire de Nysse, 2089; VI, 1849-50. — *j)* Église syrienne : Aphraate, VII, 2090 (*Tables*, 189). — *k)* Pères occidentaux (IVe-Ve s.), VII, 2091-93; — S. Hilaire de Poitiers, 2091; cf. VI, 2399-2400, 2414; — S. Ambroise, VII, 2091 (*Tables*, 111); I, 949; — Rufin, VII, 2091-92; XIV, 155; — S. Jérôme, VII, 2092; VIII, 927-29; voir *infra* (cf. *Tables*, 420, à *Benoît XV*); — S. Augustin, VII, 2092-93 (*Tables*, 299); — Junilius, 2093; II, 1563; VIII, 1973-75.

3° *Démonstration des théologiens catholiques.* — Moyen Age, VII, 2093-94; — notes sur Baudoin, Duns Scot et Raymond de Sebonde, II, 1563; cf. VII, 2182, 2218 (Baudoin); IV, 1873 (Duns Scot); — pour d'autres auteurs, voir *infra.* — Controverse (XVIe s.) avec les protestants, VII, 2094; — valeur des critères de l'origine divine de l'É., II, 1563-64.

4° *Décisions officielles de l'Église.* — Négations des gnostiques et marcionites, I, 1393-98 (antinomisme), 1382-83 (antilogies bibliques); — réfutation par les Pères antignostiques, voir *supra*, 1100; VI, 1457; IX, 2010-12, 2013-15; XV, 187, 2508-09.

1. *Contre les manichéens*, VII, 2094-96; — et sectes dérivées, I, 677; IX, 1864-72. — Bible manichéenne, 1889-91 (antithèses). — *a)* Priscillianisme, VII, 2094-95; — apologie de Bachiarius, II, 6; — *Statuta Ecclesiæ antiqua*, VII, 2095; cf. XIII, 395 (conc. de Braga). — *b)* Pauliciens, bogomiles, cathares, vaudois, albigeois : conc. de Lombers, I, 1384; — conc. de Vérone, 682; — conc. du Latran (1215), 683; — profession de foi d'Innocent III, XV, 2934; — profession de foi de Michel Paléologue (IIe conc. de Lyon), IX, 1382. — Voir aussi XV, 187, 2591, 2596. — *c)* Arméniens catholiques, VII, 2095; cf. I, 1946; cf. VI, 47; V, 944.

2. *Contre les protestants*, VII, 2096. — Conc. de Trente, II, 1554 (Livres canoniques), 1593-1604 (texte et commentaire du décret); cf. XV, 1433.

3. *Contre les critiques rationalistes*, VII, 2096-98. — *a)* Négations des rationalistes : Isaac Leclerc, XIII, 1732; — Bayle, 1733; — Toland, 1741; — Shaftesbury, 1741-42; — Thomas Woolston, 1742; — Tindal, Thomas Morgan, Chubb, 1743; — Bollingbrooke, 1743-44; — Hume, 1745; — Montesquieu, X, 2384; XIII, 1747; — Voltaire, 1748; XV, 3454-59; — Helvétius, XIII, 1756; cf. VI, 2132, 2137; — Rousseau, XIV, 124-26; — Hermann von der Hardt, Semler, Ernesti, XIII, 1763; — Lessing, 1763-64; — Kant, 1764; cf. VIII, 2314; — exégètes rationalistes, XIII, 1769-70; — Renan, 1774-75. Voir *Matérialisme, Protestantisme libéral.* — *b)* Réaction du conc. du Vatican, VII, 2096-98; cf. II, 1604-05 (*Tables*, 687, sur les n. *1787*, *1809* de Denz.-Bannw.).

III. NATURE. — 1° *Chez les Pères* (les références sont données uniquement à l'art. INSPIRATION DE L'ÉCRITURE; pour les autres articles, les indications données au paragraphe précédent pourront suffire; les Pères sont ici groupés selon le développement du concept d'inspiration). — *a)* Pères apologistes : S. Justin, *Cohortatio ad Græcos*, Athénagore, S. Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie, S. Jean Chrysostome, VII, 2098-2101. — *b)* S. Irénée, Tertullien, S. Épiphane, 2101-03. — *c)* École d'Alexandrie : Clément, Origène, Didyme, S. Cyrille d'Alexandrie contre Julien l'Apostat, 2103-05. — *d)* École d'Antioche : Théodore de Mopsueste, 2105-06; cf. XV, 247-48; — autres auteurs (Junilius, Théodoret, S. Jean Chrysostome), VII, 2106-08. — *e)* Écrivains de Palestine : Eusèbe de Césarée, S. Cyrille de Jérusalem, S. Épiphane, 2108-09. — *f)* Cappadociens : S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, 2109-11. — *g)* Docteurs latins : S. Hilaire de Poitiers, S. Ambroise, S. Jérôme (cf. VIII, 927-35), S. Augustin, VII, 2111-16. — *h)* Écrivains postérieurs (grecs et latins) : Cassiodore (2180, 2214), Licianus (IX, 708), S. Grégoire le Grand, S. Isidore de Séville (VIII, 107), S. Bède (*Tables*, 391), Alcuin (*Tables*, 69), l'abbé Smaragde (XIV, 2246), Sedulius Scotus (XIV, 1766), Raban Maur (XIII, 1612-13), VII, 2116-18.

2° *Chez les théologiens.* — 1. Précurseurs de la scolastique : Abélard, VII, 2118, 2216-17; — Pierre Lombard, 2218-19; XII, 1951-53; — Hugues de Saint-Victor, VII, 272-73, 2119; — Rupert de Deutz, 2119; XIV, 175-79; — Richard de Saint-Victor, Hervé de Bourgdieu, VII, 2119. — 2. Théologiens scolastiques : Alexandre de Halès, Guillaume d'Auvergne, 2119; — Albert le Grand, 2119-20 (*Tables*, 65); — S. Thomas d'Aquin, 2120-22; cf. *infra;* — Duns Scot, 2122; IV, 1873 (*Tables*, 1071); — Henri de Gand, VII, 2122-23; — S. Bonaventure, 2123; cf. 2201, 2219 (*Tables*, 463); — Guillaume de Méliton, X, 539; — Nicolas de Lyre, VII, 2123-24; IX, 1413-14; — Durand de Saint-Pourçain, VII, 2125 (*Tables*, 1079); — Gilles de Rome, Richard Fitzralph (archevêque d'Armagh), 2125. — 3. Théologiens et exégètes du XVe s. : Pierre d'Ailly, 2126-27; — Gerson, Paul de Burgos, 2127; — Ludolphe le Chartreux, Michel Aiguan, 2128; — Alphonse Tostat, 2128-30; cf. *infra;* — Denys le Chartreux, 2130; cf. *infra;* — Jacques Perez de Valence, 2130-31. — 4. Théologiens et controversistes du XVIe s. : Aperçu général et thèse de Cajétan, 2131-32; cf. II, 1328-29. — Double courant après le conc. de Trente : *a)* inspiration verbale dictée : Bañez, Didace Stella, Grégoire de Valencia, François Coster, Maldonat, Jansenius, Génébrard, Tietelmann, Estius, VII, 2132-34; — *b)* inspiration assistance, non verbale; Cano, 2132; — Sonnius, 2133; — Salmeron, Sixte de Sienne, 2134-35. — 5. Opinion de Lessius, 2135-45; cf. IX, 453; — soutenue par Bellarmin et Van Oulers, VII, 2145. — 6. Théologiens du XVIIe et du XVIIIe s. : opinions divergentes et complexes, 2145-46. — *a)* Théologiens admettant la révélation immédiate et l'inspiration verbale, 2146; — cités : Basile Ponce

(cf. xii, 2549), les *Salmanticenses* (xiv, 1017), Philippe de Gamaches (vi, 1141), Barradius (Barradas, xii, 2626), Octavian de Tufo, Jean Lorin (*D. B.*, iv, 362), Tirin (*D. T. C.*, xv, 1143), Neesen (xi, 60), Ange Rocai, Rangolius, Libert Fromond, Jean de Sylveira, Noël Alexandre (i, 769), Arnault, Gaspar Juenin (viii, 1719), Annat (i, 1320), Chérubin de Saint-Joseph (*Tables*, 597), Witasse (xv, 3576), Thomas de Charmes (773), Paul de Lyon (xii, 43), Billuart (ii, 890), Rabaudy (xiii, 1620), Zaccaria (xv, 3643). — *b)* Inspiration sans révélation immédiate (du moins en tout) ni dictée, vii, 2146-52; — auteurs cités : Ménochius (*D. B.*, iv, 973), Contenson (*D. T. C.*, iii, 1631), Suarez (xiv, 2638), Jean Martianay (x, 181), André Duval (iv, 1967), Corneille de la Pierre (*Tables*, 818), Antoine Perez (xii, 1218), Sherlock (xiv, 2019), Ferdinand de Escalante, Richard Simon (xiv, 2094), Jacques Bonfrère (*Tables*, 466), Antoine de Escoban (v, 520). Nieremberg (xi, 658), Frassen (vi, 767), Nicolas Serier (Serarius) (xiv, 1912), Bukentip (*Tables*, 486), dom Calmet (*Tables*, 501), Antoine Boucat (ii, 1090), Edmond Simonnet (xiv, 2140), Gabriel Antoine (i, 1443), Louis Habert (vi, 2013), Pierre Collet (iii, 364), Henri Kilber (xv, 3558), l'abbé de Vence, Ignace Schunck (xiv, 1588), Jean-François Marchini (viii, 230), S. Alphonse de Liguori (i, 906). (Les références entre parenthèses indiquent simplement l'article consacré aux auteurs cités.)

3° *Au concile du Vatican.* — *a)* Opinions nouvelles au xixe s. : indication générale, vii, 2152-53; — auteurs cités : J.-H. Janssens, Liebermann (cf. ix, 710), J. Perrone (xii, 1255), H. Denzinger (iv, 450), J.-B. Heinrich (vi, 2124), Manning (ix, 1895), F. Kaulen (*D. B. S.*, v, 3), Scheeben (*D.T.C.*, xiv, 1270), Dausch (*Tables*, 906), Denz, Reithmayer (*D. B.*, v, 1031). — *b)* Deux vues divergentes, vii, 2153-55 : Jean Jahn (viii, 315), Daniel Haneberg (*D. B.*, iii, 416). — Condamnation au conc. du Vatican, vii, 2154-55. — *c)* Notion de l'inspiration, 2155-57.

4° *Après le concile.* — *a)* Thèse de Franzelin : Dieu, auteur de l'élément *formel* de l'É., vii, 2157-58; — autres auteurs cités : H. Hurter (vii, 332), C. Mazzella (x, 478), Chr. Pesch (xii, 1305), Tepe (xv, 127), J. Brucker (*Tables*, 482), Knabenbauer (*D. B. S.*, v, 188), De San, Schiffini (*D. T. C.*, xiv, 1282); — cités aussi vii, 2158-59 : Kleutgen (viii, 2359), Fr. Schmid (i, 2619), Crets (*Tables*, 858). — *b)* Nouvelle explication : encyclique *Providentissimus Deus*, vii, 2161; citée ultérieurement : 2189, 2235-37, 2320, 2333, 2342; cf. ix, 354-55; — auteurs cités, 2160-62 : Cornély (*Tables*, 818), J. Didiot (*Tables*, 964), A. Vacant (xv, 2447). — *c)* Critique de l'analyse de la formule conciliaire : Critique des exégètes, vii, 2162-64; — auteurs cités : Levesque (*D. B. S.*, v, 387), Lagrange (*ibid.*, 231), Dick, Prat, Pignataro (*D. T. C.*, xii 2109), Bainvel (*Tables*, 351). — Nouvelles explications proposées, vii, 2164-74; — auteurs cités : Levesque, Brandi (*Tables*, 478), Pègues, Jacôme, Lagrange, Mgr Chauvin (*Tables*, 596), Zanecchia, Calmes (*Tables*, 500), Van Kasteren, Chr. Pesch, Dutouquet (*Tables*, 1081), Billot (*Tables*, 444), Bainvel, Méchineau (*D. B. S.*, v, 956), Durand (*Tables*, 1078), Brassac et Ducher (*Tables*, 478), Szydelski. — Exposé d'ensemble, 2174-77.

IV. Étendue. — Position du problème : inspiration du contenu, des mots, vii, 2177.

1° *Contenu.* — 1. *Inspiration totale.* — *a)* Les Pères, vii, 2177-81; — auteurs cités : *Cohortatio ad Græcos* (anonyme contre Artémon), S. Irénée, Origène (cf. 2177), Eusèbe de Césarée, Marius Victorinus, S. Hilaire de Poitiers, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome (2178), S. Jérôme (viii, 935), S. Augustin (vii, 2179), S. Léon le Grand, Cosmas Indicopleustes (iii, 1916), Olympiodore, Cassiodore, S. Grégoire le Grand (vii, 2180), S. Isidore de Séville, S. Bède, Raban Maur (2181). — *b)* Les théologiens, 2181-84; — cités : Pierre Alphonse (Moïse Sepharda, i, 904), Rupert de Deutz, Philippe de Harveng (xii, 1407), Baudoin de Cantorbéry (ii, 1563), S. Thomas d'Aquin, Alphonse Tostat (vii, 2182), Pic de la Mirandole (xii, 1607), Bellarmin contre Érasme (v, 293), Ménochius, Mendoza (Mendoça, *D. B.*, iv, 964), Celada (*Tables*, 562), Suarez (*D. T. C.*, vii, 2183).

2. *Inspiration restreinte*, 2184-92 : *a)* xviie s. : Holden (vii, 31), Du Plessis d'Argentré (Charles) (*Tables*, 1076), Ellies du Pin (xii, 2111), Chérubin de Saint-Joseph, Serrarius; — *b)* xviiie s. : Philippe Nérée Christmann (ii, 2415); — *c)* xixe s. : A. Rohling, Rebbert, Lenormant (*D. B. S.*, v, 354), cardinal Newman, Corluy (*Tables*, 817), Salvatore di Bartolo (*Tables*, 379), Jules Didiot, Mgr d'Hulst. — Condamnation de l'inspiration restreinte, vii, 2189-90. — 3. Après l'encyclique *Providentissimus Deus:* chez les catholiques : Didiot, Brucker, Vacant, Dausch, 2190-91; — chez les modernistes : Loisy, 2191-92.

2° *Les mots.* — Inspiration verbale ou non verbale, vii, 2192. — *a)* Du iie au xve s. : Pères et anciens écrivains ecclésiastiques, 2192-2200; — auteurs cités : Clément d'Alexandrie, Origène, S. Athanase, Didyme (2193), S. Cyrille d'Alexandrie (2194), Eustathe d'Antioche, S. Jean Chrysostome (cf. 2108), S. Grégoire de Nazianze (cf. 2110), Théodore de Mopsueste, Théodoret, S. Basile, S. Grégoire de Nysse (2195), S. Hilaire de Poitiers, S. Ambroise, S. Jérôme (viii, 937; vii, 2196-97), S. Augustin (2198), Frédégise et Agobard (2199), Raban Maur, Haymon d'Halberstadt (vi, 2068), Atton de Verceil (i, 2222). — Théologiens, vii, 2200-02; — auteurs cités : Rupert de Deutz, S. Bernard, Albert le Grand, S. Thomas (cf. *supra*, 2120 sq.), S. Bonaventure, Alphonse Tostat. — *b)* Du xvie s. à la fin du xixe, 2202. — *c)* A la fin du xixe s. : opinions sur la « motion » divine, 2202-07; — auteurs cités : Dausch, Loisy, Cornély, Levesque, Pègues, Lagrange, Chauvin, *Zanecchia*, Brucker, Dutouquet, Billot, Pesch, Calmes, Bainvel, Mangenot, Durand, Tanquerey.

V. Effet principal : l'inerrance. — Position du problème : inerrance et imperfections, vii, 2207-08.

1° *Pères et écrivains ecclésiastiques*, vii, 2208-16; — auteurs cités : S. Irénée, S. Hippolyte, Clément d'Alexandrie, Origène (cf. xi, 1506; vii, 2208), S. Cyprien, S. Denys d'Alexandrie, S. Pamphile, S. Eusèbe de Césarée, Didyme l'Aveugle, S. Cyrille d'Alexandrie (2209), S. Jean Chrysostome, Polychronius, Théodoret, S. Basile (2210), S. Grégoire de Nysse, S. Épiphane, S. Hilaire de Poitiers, S. Ambroise (2211), S. Jérôme (viii, 943-58; vii, 2212-13), S. Augustin, S. Léon, S. Fulgence de Ruspe, Cassiodore, Livres Carolins, Bède (2213-14), Raban Maur, Walafrid Strabon, Haymon d'Halberstadt, Paschase Radbert.

2° *Théologiens*, vii, 2216-35; — auteurs cités : Pierre Alphonse, S. Anselme, Yves de Chartres, Abélard (cf. 2216), Guillaume de Saint-Thierry, S. Bernard, Hervé de Bourgdieu (2217), Philippe de Harvengt, Aelred, Baudoin de Cantorbéry, Bruno d'Asti, la *Summa Sententiarum*, Hugues de Saint-Victor (2218), Richard de Saint-Victor, Martin de Léon, Alexandre de Halès, S. Bonaventure (2219), Duns Scot, Nicolas de Lyre, Albert le Grand, S. Tho-

mas (2220), Raymond de Sebonde, Paul de Burgos, Richard Fitz-Ralph (2221), Pierre d'Ailly, Alphonse Tostat (2222), Denys le Chartreux, Pic de la Mirandole, Érasme (2223, cf. 2225), Albert Pighi, Alphonse de Castro (2224), Stapleton, Ambroise Catharin, Cajétan, Jean Ferus (XV, 3538), Salmeron (VII, 2225), Aréas Montanus (2226; *D. B.*, I, 953), Melchior Cano (*D. T. C.*, VII, 2226), Bellarmin, Becanus (2227), Tirin, les *Salmanticenses*, Louis Abelly (I, 55; VII, 2228), Pierre Wittfel, Lohner, Gamache, Basile Ponce de Léon (XII, 2548), Ménochius, Mendoza (VII, 2229), Barradius, Contzen (III, 1755), Libère Fromond, Jean de Sylveira, Suarez (VII, 2230), André Duval, Mariana (IX, 2336), Frassen, Ellies Dupin (VII, 2231), Bernard Lamy (VIII, 2550), Juénin, Serarius, Lherminier (IX, 504), Duplessis d'Argentré, Humbelot (VII, 2232), Chérubin de Saint-Joseph, Paul de Lyon (XII, 43), Witasse, Henri de Bukentop, Boucat (VII, 2233), Simonet, Collet, Schunck, Franzelin, Schmid, Crets (2234).

3° *L'encyclique « Providentissimus Deus »*. — Résumé, VII, 2235-36; — exemption de toute erreur dans la Bible, 2237.

4° *Après l'encyclique*. — *a)* Premiers commentaires : J. Didiot, Vacant, Semeria, sur la solution des apparentes contradictions, VII, 2238-39. — *b)* Attaques directes contre l'encyclique, 2240. — *c)* Vues nouvelles, discussions et décisions de l'autorité ecclésiastique : au sujet des sciences physiques, 2240-44; — Bible et histoire, 2244-55 (auteurs cités : Lagrange, Loisy, de Hummelauer, Bonaccorsi, Cornély, Sanders, A. Delattre, Murillo, Fonck, Göttsberger, Prat, Poels, Chr. Pesch, Durand); — vérité relative de la Bible, 2255-60 (auteurs cités : Loisy, Lucas, Zanecchia, dom Hœpfl, Horace Mazzella, Chr. Pesch, Egger, Holzey, Peters, Durand, Pesch, Schiffini, Benoît XV); — citations implicites, 2260-64 (auteurs cités : Prat, Delattre, Schiffini, Göttsberger, Pesch, Brucker, Knabenbauer, Van Noort, Bainvel, Durand, Pie X, Benoît XV). — *d)* Exposés théologiques sur l'inerrance de la Bible : Billot, Bainvel, Durand, VII, 2264-66.

On s'est efforcé, malgré de nombreuses redites inévitables, de suivre fidèlement l'exposé d'E. Mangenot dans l'art. INSPIRATION. Les indications données permettront au lecteur de retrouver facilement doctrines et opinions des différents auteurs et, pour la plupart d'entre eux, les notices qui leur sont consacrées.

IV. Interprétation de l'Écriture. — Étude générale [E. Mangenot et J. Rivière], VII, 2290-2343.

I. RÈGLE FONDAMENTALE : TENIR LE SENS DE L'ÉGLISE. — 1° *Principe de cette règle: le pouvoir de l'Église* (cf. IV, 2175 sq.). — *a)* Les Pères : S. Irénée, VII, 2290; cf. 2438-39; — Tertullien, 2291; XV, 140-43; — Clément d'Alexandrie, VII, 2291; cf. III, 167; — S. Jean Chrysostome, VII, 2291; cf. XV, 1285; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2544; — S. Jérôme, VII, 2292; cf. VIII, 963-65; XV, 1292; — S. Augustin, VII, 2292; cf. I, 2341; XV, 1292-96; — S. Vincent de Lérins, VII, 2292; cf. XV, 1296-98, 3049-51. — *b)* Théologiens : Hugues de Saint-Victor, VII, 273; — S. Thomas d'Aquin, XV, 728 (tout l'article du P. Spicq est à consulter, 694-738); — Alain de Lille, VII, 2293; — Durand de Saint-Pourçain, 2293; cf. IV, 1965; — Gerson, VII, 2293. — *c)* Interventions de l'Église, 2294-2296. — Contre les préréformateurs et les réformateurs (voir *supra*, thèse protestante : É. seule règle de foi) : conc. de Trente, 2294; cf. XII, 1198; — profession de foi de Pie IV, VII, 2294; XIV, 2935; — conc. du Vatican, VII, 2294; — Léon XIII, *Providentissimus Deus* et autres documents, 2295-96; — Pie X et Benoît XV, 2296; cf. *infra*, décret *Lamentabili*, contre le modernisme.

2° *Signification et portée de cette règle*. — *a)* Au conc. de Trente : portée du décret, VII, 2297; — formule de Pie IV, 2298. — *b)* Conc. du Vatican : occasion, élaboration, portée du décret; la formule : *in rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium* (discussion des théologiens : Motais, Didiot, Newman, Gasser, Corluy, Granderath, Vacant, Crets, Schœpfer, Vinati, Egger, Nisius, Lagrange, Bonacorsi, Chr. Pesch), 2298-2311. — *c)* Décret *Lamentabili*, contre Loisy, 2311-13. — *d)* Benoît XV, encyclique *Spiritus Paraclitus*, 2313.

3° *Application de cette règle*. — Interprétation par le magistère extraordinaire, VII, 2314. — Interprétation par le magistère ordinaire (Commission biblique), 2319-21.

II. RÈGLES AUXILIAIRES. — 1° *Sentiment des Pères de l'Église*. — Conc. de Trente, VII, 2321; cf. XII, 1199. — Profession de foi de Pie IV, VII, 2323. — Conc. du Vatican, 2323-25; voir aussi XV, 1311-12, 1320; — conditions d'application de la règle, VII, 2325-28; cf. XV, 1293-94, 1325-27; — exemples, VII, 2328-30. — Valeur de la règle, 2330. — Autorité des autres commentateurs, 2331.

2° *Analogie de la foi*. — Signification, VII, 2332. — Principe de la règle : documents ecclésiastiques, 2333-36. — Exemples, 2336 (A. T. et N. T.; analogie de la foi biblique; analogie de la foi catholique). — 4. Valeur de la règle, 2340-43; cf. IV, 2100.

V. Compléments. — 1° *Sens scripturaires*. — S. Jérôme (sens littéral, spirituel, allégorique), VIII, 959-60; recherche des différents sens, 963; cf. 911, 912; — Origène (littéral, spirituel, psychique, allégorique), XI, 1507-09; — Rupert de Deutz (littéral, allégorique), XIV, 179, 181; — Théodore de Mopsueste (littéral, typique, prophétique), XV, 348-53; — S. Thomas d'Aquin (littéral, allégorique, spirituel), 711, 735.

Sens littéral : École d'Antioche, I, 1437; VII, 2086, 2105; XV, 189-90, 194; — S. Augustin, I, 2343; — Hugues de Saint-Victor, VII, 273; — Isaïe, interprétation de la prophétie de l'Emmanuel, IV, 2437; VIII, 50, 52-53; du Serviteur de Jahvé, 59; — Tertullien, XV, 144-45; — Théodoret, 312. — Sens dérivés, 194; — sens conséquents, IV, 2100.

Sens spirituel : Prophéties d'Abdias, I, 23; — Abraham, 106, 118-19; — Aggée, 567-73; — Amos, 1119; — Apocalypse, 1472; — Baruch, II, 440; — Daniel, IV, 69, 77; cf. X, 1499-1504. — Sens spirituel et littéral du protévangile, VI, 124; VII, 851-58; X, 1411.

Sens allégorique : École d'Alexandrie, I, 814-16; cf. 833-36; — Clément d'Alexandrie, III, 140, 165; — Origène, cf. *supra*; — Apocalypse, I, 1472; — Cantique des cantiques, II, 1677; — Hexaméron, VI, 2344; — S. Hilaire, 2415-16; — S. Jean Chrysostome, VIII, 672; — S. Jean Damascène, 726; — S. Bède, II, 525; — Raban Maur, XIII, 1613. — Voir XV, 188-89. — Critique de l'allégorisme : Théodore de Mopsueste, 248-51; — Théodoret, 312.

Sens typique : Étude [É. Amann], XV, 1939-45. — Abel, I, 20, 31; — Abraham (sacrifice d'), 101; — Antéchrist (*Tables*, 180).

Sens moral : Job, VIII, 1462; — parabolique, 1500.

Théorie des *apparences historiques*, VIII, 948-58. — Les *genres littéraires*, XV, 729 (S. Thomas d'Aquin), 1157 (Tobie).

2° *Inventaire sommaire des commentateurs et auteurs scripturaires*. — 1. *Auteurs individuels*. — Par ordre alphabétique : Ackermann (*D. B.*, I, 149); — Allioli (*Tables*, 101).

Bellarmin, II, 583-84; — Bernard (S.), 781; — Bèze, 809; — Bickell, *Tables*, 437; cf. IV, 2025; — Bisping (*D. B.*, I, 1799); — Broglie (de), II, 1135-37.

Cabasilas (Nic.), II, 1292; — Cajétan, 1324-25; — Calvin, 1391; XIII, 2032, 2044; — Canisius, II, 1528-29; — Cano (M.), IX, 722; — Cyrille d'Alexandrie, III, 163-67; — Cyrille de Jérusalem, 2542-45.

Denys le Chartreux, IV, 438; — Didyme l'Aveugle, 751-52.

Estius, v, 873; — Eusèbe de Césarée, 1529; — Euthymius Zigabène, 1580.

Favaroni (Aug.), v, 2113; — Fernandez (Ant.), 2174; — Ferretti Mastaï, 2178; — Flacius Illyricus, vi, 10-11.

Geddes (Alex.), vi, 1176-77; — Gilbert de la Porrée, 1352; — Gilles de Rome, 1363; — Goldhagen, 1476; — Graveson, 1767; — S. Grégoire Ier, 1778; — S. Grégoire de Nysse, 1849-50.

Haymon d'Halberstadt, vi, 2068; — Héracléon, 2200; — Hilaire de Poitiers (S.), 2399-2402, 2414-16; — Hippolyte (S.), 2498-2501, 2509; — Holcot, vii, 30-31; — Honorius Augustodunensis, 150; — Hosius, 183; — Hugues de Saint-Cher, 227-36; — *Hugues de Saint-Victor*, 247-48.

Ignace d'Antioche, vii, 702-03; — Irénée (S.), 2414-23; — Isenbiehl, iv, 2439; vii, 2319; viii, 54; — Isidore de Péluse, 89; — Isidore de Séville, 107.

Jacques Bar Salibi, viii, 284; — Jahn, 315; — Jean Chrysostome (S.), 672-73; — Jean Damascène (S.), 701; — Jean de la Croix (S.), 785; — Jean de Thessalonique, 821-22; — Joachim de Flore, 1430-31; — Joseph Calothètos, 1522; — Juive (littérature), 1582-87; — Julien d'Éclane, 1929; — Julien d'Halicarnasse, 1931; — Julien de Tolède (S.), 1942; — Junilius Africanus, 1973-75; — Justin (S.), 2245-50.

La Mare (Guillaume de), viii, 2468-69; — Lamy (Bernard), 2551-52; — Laugeois (Benoît de Paris), ix, 1; — Leclerc (Jean), 105; — Lefèvre d'Étaples, 136-39, 145-47; — Legras (Antoine), 168; — Léonce de Byzance, 423; — Lindanus (Van der Linden), 773; — Lucar (Cyrille), 1010; — Lucien d'Antioche, 1027-28; — Luther et la Bible, 1298-1301; xiii, 2039-43; cf. 2032; — Nicolas de Lyre, ix, 1411-12.

Macaire Chrysoképhalos, ix, 1447-48; — Macaire de Magnésie, 1458; — Macédonius et Macédoniens, 1477; — Maï-Versellone, 1653; — Mair (Major), 1662; — Maldonat, 1773-74; — Mallet (Charles), 1806; cf. xiii, 1472; — Mangenot, ix, 1836-40; — Marc Eugenicos, 1976-77; — Marcellin de Pise, 2002; — Marcion, 2013-14; — Marinario (Antoine Ier), 2479; — Martianay (J.), x, 181; — Martin (Jacques), 217; — Matthieu d'Aquasparta, 384-86; — Matthieu Cantacuzène, 374; — mauristes (Congrégation des bénédictins), 424-26; — Maxime le Confesseur, 450; — Maxime l'Haghiorite, 460; — Medina (Michel), 486-87; — Méliton de Sardes, 546; — Méthode d'Olympe, 1608-12; — Michel de Bologne, 1675-76; — Migne (cours d'Écriture sainte), 1728; — Mignot (Mgr), problèmes bibliques, 1746-49; — modernistes, 2022-24; — More (Thomas) et l'Écriture, 2480; — Morin (Jean), 2487.

Narsaï, xi, 28; — Nersès IV, 71; — Newman, 332-33, 369-70, 383-84; — Nicéphore Calliste, 451; — Nicéphore Théotokos, 469; — Nicétas d'Héraclée, 472-73; — Nicodème l'Hagiorite, 489; — Nil l'Ascète, 666, 667-68.

Olieu (sur l'Apocalypse), xi, 987; — Orantes, 1104; — Origène, 1495-1500, 1505-09; xv, 1639-40.

Palacios (Paul de), xi, 1731; — Palmieri (Dominique), 1836; — Paris (Jacques Bolduc de), 2035; — Pascal, 2142-46; — Paz (Ange del), xii, 96; — Pécham, 107-08; — Pellicanus, 719; — Pereyre (Benoît), 1217; — Pezron (Paul), 1365; — Philarète Drozdov, 1380-81, 1386; — Philippe de Harvengt, 1409-10; — Philon, 303, 1441-42, 1452-54; voir *Verbe;* — Philothée Kokkinos, 1506-07; — Philoxène de Mabboug, 1516-17, 1521; — Photius, 1540-41; — Pierre Auriol, 1835-38; — Pierre le Chantre, 1904; — Pierre Comestor (le Mangeur), 1919-20; — Pierre Lombard, 1951-53, 1954-59, 1975-77; — Pierre de la Palu, 2035; — Pierre de Poitiers, 2040; — Ponte (L. de), 2553; — Possevino, 2656; — Primasius, xiii, 245; — Priscillien, 398; — Prudence de Troyes, 1079-80; — Psellos, 1152, 1153, 1154; — Pupper de Goch, 1163.

Raban Maur, xiii, 1611-13; — Radbert (Paschase), 1629-32; — Réforme (protestante), 2039-47; — Rupert de Deutz, xiv, 174.

Sa, xiv, 425; — Salazar (Ét. de), 1033; — Salméron, 1041; — Salonius, 1048; — Saraceni (Maur), 1109; — Sasbout (Adam), 1127; — Saxe (Jean de), 1238; — Schatzgeyer, 1266, 1269; — Scholarios (Gennade), 1541-42; — Serarius, 1912; — Seripando, 1927-28; — Sévérien de Gabala, 2002-05; — Simon (Richard), xiii, 1731-32; xiv, 2097-2109; — Sionite (Gabriel), 2168; — Sixte de Sienne, 2238-39; — Soto (Dominique), 2425; — Spinoza, 2501; — Sylvius, 2924; — Syméon le Nouveau Théologien, 2944.

Tatien *(Diatessaron)*, xv, 61-63; — Tertullien, 143-45; — Théodore de Mopsueste, 238, 241, 244-45; — Théodoret, 309-13; — Théodulfe d'Orléans, 332-33; — Théophile d'Antioche, 531, 533; — Théophylacte, 536-38; — S. Thomas d'Aquin, 636-37, 694-738, 756-59, 824-26, 1008-10; — Thomas Gallus, 774; — Tolet, 1224-25; — Tournemine, 1246; — Tyconius, 1933-34.

Ulfila (Bible gothique), xv, 2053-54.

Vacant, xv, 2458; — Velasquez (J. Ant.), 2613; — Victor d'Antioche, 2872-74; — Victorin de Pettau, 2883-84; — Victorinus Afer, 2893-94, 2898-99, 2900-03; cf. 2907; — Vital du Four, 3109-10, 3112; — Voltaire, 3454-56, 3457-58.

Walafrid Strabon *(Glossa ordinaria)*, xv, 3499-3503; — Welte (Benoît), 3525; — Wiseman, 3562; — Wyclif, 3593-94.

Zwingli, xv, 3772-77.

2. *Nomenclatures globales par pays et par ordres religieux.* — Allemagne, i, 862-65 (*Tables*, 95, 97-98); — Autriche, 2618-19 (*Tables*, 334-35); — Belgique, ii, 550-51 (*Tables*, 398); — Bénédictins, voir *Mauristes;* — Canada (*Tables*, 506, 507); — Croatie-Slovénie (*Tables*, 867, 873); — Espagne, v, 596 *(Tables);* — États-Unis d'Amérique *(Tables);* — France, vi, 665-66, 670-72, 683-86, 693-94, 702-09 *(Tables);* — Frères Mineurs, 829-30, 831-32, 835, 839, 849-50, 857, 860 *(Tables);* — Frères Prêcheurs *(Tables);* — Grande-Bretagne et Irlande, 1715-16, 1721, 1723 *(Tables);* — Hongrie, vii, 60; — Italie, viii, 196, 200-01, 206-07, 213-15, 222-23, 230-31, 235-36 *(Tables);* — Jésuites, 1047-48 *(Tables);* — Mauristes, x, 424-26; — Pays-Bas, xii, 96; — Pologne, 2486-87, 2507-08; — Roumanie, xiv, 40; — Russie, 280; — Suisse, 2758; — Tchécoslovaquie (Bohême) (*Tables*, 456).

ECTHÈSE. — Voir *Monothélisme.*

ECTOPLASME. — Voir *Métapsychique*, et x, 1571; — *Spiritisme*, et xiv, 2517.

EDER (Georges). — Notice [B. Heurtebize], iv, 2101.

EDESIUS. — Frère de Frumence, fondateur de l'Église d'Éthiopie, v, 923.

ÉDESSE (École d'). — Notice [F. Nau], iv, 2102-03; cf. xi, 169-70, 268. — Fermeture de l'école par Zénon, 174, et naissance de l'école de Nisibe, iv, 2102; xi, 27, 174, 269 (l'art. Nisibe [*École de*], annoncé iv, 2102, fait défaut). — Personnages intéressés dans sa fondation et son histoire : Jacques de Nisibe, viii, 292; xi, 169; — S. Éphrem, v, 189; *cf.* vi, 2335 (*interprétation de l'hexaméron*); xi, 169, 267; — Qioré, iv, 2102; xi, 27, 269; — Narsaï, 27, 268; — Rabboula, xiii, 1622; — Ibas, iii, 1258; xv, 1877; — Élisée bar Quzbāyē, xi, 268. — Passée au nestorianisme, 173 sq.

Auteurs et œuvres cités dans le mouvement littéraire de l'école : *a)* Isaac d'Amid et Isaac d'É., cités viii, 8; — Jacques de Saroug, 300-01; — Philoxène (de Mabboug), xii, 1510; — Étienne bar Soudaïli, v, 981. — *b)* Documents hagiographiques, iv, 2102; cf. légende d'Addaï (*Tables*, 35); d'Abgar, i, 67 (*Tables*, 8). — *c)* Traductions, iv, 2102-03; cf. *Recognitiones*, iii, 204, 205; — *Livres contre les manichéens*, de Tite de Bostra, xv, 1143; cf. ix, 1856; xiv, 1909-10; — *Théophanie*, d'Eusèbe de Césarée, v, 1529; — *Hist. ecclésiastique*, du même auteur, 1528; — la *Peschita*, xv, 2719-20; — *De recta fide*, de S. Cyrille, iii, 2491; — ouvrages de Théodore de Mopsueste, Diodore de Tarse et Nestorius (Ibas), voir ces noms.

Auteurs cités à propos d'É.: Bardesane, ii, 391-92; — Barsumas, 430; — Jacques d'É., viii, 286; — Théodore le Sabaïte, xv, 285.

Voir G. Bardy, dans *Catholicisme*, iii, 1331-34; cf. H. Leclercq, dans *D. A. C. L.*, iv, 2058-2110.

ÉDIT DE NANTES (Révocation de l'). — La révocation de l'É. et ses conséquences pour les protestants, ii, 1436; v, 2074; viii, 1999. — Irritation des protestants, ii, 486-87; cf. v, 2074-75; — le ministre Claude, iii, 10-11; Jurieu, viii, 1999. —

V. Principaux enseignements dogmatiques concernant l'Église. — 1° *Institution divine de l'Église comme société surnaturelle.* — 1. *Affirmation néotestamentaire*, cf. *supra* (§ IV, 2°). — 2. *Enseignement traditionnel*, IV, 2136-37. — *a)* Affirmations antignostiques : voir les articles consacrés à la gnose et aux gnostiques signalés plus haut, § III, 1°. — *b)* Affirmations antidonatistes : S. Optat et S. Augustin, cf. *supra*, § III, 1°, et § IV, 3°, 4°. — *c)* Autorité suprême du pontife romain affirmée contre les prétentions hérétiques ou schismatiques de l'Orient, voir *Primauté :* Interventions pontificales à l'occasion du nestorianisme, XIII, 282; cf. III, 2479-80; V, 139-41; XI, 101; — du monophysisme, XIII, 285-86; cf. II, 2192-94; VII, 478; IX, 253-63; — de l'*Hénotique* de Zénon, XIII, 289-91; cf. VI, 2166-69; Félix III, V, 2130-31; Gélase Ier, IV, 2136; VI, 1179; XIII, 290; Hormisdas, VI, 2172, 2174-76; VII, 162-71; XIII, 290-91; cf. IV, 2136; — du monothélisme, XIII, 294; cf. I, 560-62 (S. Agathon); III, 1259-66 (IIIe conc. de Constantinople); VII, 93-132 (Honorius); X, 182-94 (S. Martin Ier); — de l'iconoclasme et du culte des images, XIII, 297; cf. I, 450-51 (Adrien Ier); XI, 418, 440 (Adrien Ier); — de l'affaire photienne : Nicolas Ier, 507-09; XIII, 299; XIV, 1338; — Jean VIII, VIII, 605-09; XIV, 1338-39; — du schisme de Michel Cérulaire : Léon IX, IX, 326; X, 1684-1702; XIV, 1350-59; — de la profession de foi de Michel Paléologue, III, 1384-86; IX, 1392; — du conc. de Florence (Eugène IV) (*Tables*, 672-74), VI, 1115; XIII, 314-15. — Cf., en sens opposé à la primauté, *Patriarcats*, et XI, 2269-77; III, 1294; VI, 1535. — *d)* Erreurs de Wyclif et de Jean Hus, condamnés à Constance, cf. *supra*, § III, 2°. — *e)* Du XVIIe s. à nos jours : Gallicanisme religieux, 1096-1124; cf. IV, 185-205 (Déclaration de 1682); XIII, 330; voir doctrine conciliaire (*Tables*, 657-58). — Fébronianisme, V, 2117-20; cf. XIII, 330; — et joséphisme, VIII, 1543-46; XIII, 331-32. — Libéralisme catholique, voir § IX, Relations de l'Église et de l'État; — libéralisme rationaliste, voir *Rationalisme* (quelques noms plus importants : Helvetius, VI, 2132-34, 2137-39; XIII, 1756; Hobbes, VII, 7-9; XIII, 1729; d'Holbach, VII, 22, 27; XIII, 1757; Kant, VIII, 2319; XIII, 1764-65; Locke, IX, 862-63; XIII, 1736; Montesquieu, X, 2384; XIII, 1748; J.-J. Rousseau, 1758-59; XIV, 126; Spinoza, XIII, 1726-27; XIV, 2500-01; Voltaire, XIII, 1755-56; XV, 3432-33, 3454-60, 3461-63). — *f)* Actes de Pie IX contre ces erreurs : *Syllabus* (prop. 19-38, 49-51), XIV, 2895-99, 2902; XIII, 334-35; encycl. *Quanta cura*, XIV, 2911-12, 2916-17; — conc. du Vatican, XIII, 335-38, 341-43. — *g)* Léon XIII, IX, 340-41 *(Diuturnum); 341 (Immortale Dei);* 341 *(Libertas)*, cf. 614-18; 353 *(Satis cognitum)*.

2° *Propriétés de l'Église résultant de son institution divine.* — 1. *Église, société surnaturelle parfaite*, IV, 2137-38; — caractère social du royaume de Dieu sur la terre, IX, 995-96 (S. Luc); X, 372-73 (S. Matthieu). — Condamnation portée dans le *Syllabus* (prop. 19, 20, 24, 26, 27, 37, 49, 50, 51), XIV, 2895 sq. (cf. *supra*). — Enseignements de Léon XIII, IV, 2137-38; cf. V, 899; IX, 341, 613 *(Immortale Dei)*, 2280, 2281 *(Arcanum);* IV, 2138-39 *(Satis cognitum)*.

2. *Église, société visible*, IV, 2138-45. — *a) Enseignement néotestamentaire:* Jésus-Christ, 2138; cf. I, 1651-53 (pouvoirs donnés aux apôtres); II, 1999, 2004-05, 2006-07 (catholicité); VI, 1549-55 (gouvernement), cf. 2378-79 (hiérarchie); XI, 1198-1206 (sacerdoce et pouvoirs visibles). — La hiérarchie visible manifestée dans les Actes et les épîtres, 1207-20. — S. Paul spécialement, IV, 2138; — prédication de l'Évangile, XI, 2413; — charismes et É. visible, 2414-18; cf. XV, 1073; — culte extérieur (eucharistique) dans l'assemblée chrétienne, V, 1051, 1056, cf. 1066-67; XI, 2422-27; — royaume visible de Jésus-Christ, 2460-63; XV, 1070-78 (organisation ecclésiastique). — *b) Enseignement traditionnel: a.* Les trois premiers siècles, IV, 2139; — voir *Apostoliques* (Pères) (*Tables*, 215); — *Apologistes* (Pères) (*Tables*, 208); — S. Irénée, VII, 2425-26, 2426-30, 2438-40; — S. Cyprien, III, 2467 (*Tables*, 891); — Clément d'Alexandrie (*Tables*, 630-31); — Origène, XI, 1554, 1558; — Tertullien, XV, 140. — *b.* Du IVe au XVe s. : contre la doctrine pélagienne et donatiste d'une société invisible des parfaits, I, 2383, 2410; IV, 1723-26, 2139-40 (mélange dans l'É. des bons et des mauvais); — autorité visible du pontife romain affirmée contre les tentatives de schisme et les schismes orientaux, cf. *supra*, § V, 1°; — formulaire de S. Hormisdas, III, 1295; VI, 2175; VII, 164-65; XIII, 290; — Nicolas Ier, III, 1295; IV, 2140-41; XI, 507; XIII, 299-300; — IVe conc. de Constantinople, can. 21 (*Tables*, 667); — Léon IX à Michel Cérulaire, IX, 326; X, 1684-85; — profession de foi de Michel Paléologue, IX, 1384; — bulle *Unam sanctam* (Boniface VIII), II, 999; — condamnation de l'É. spirituelle des fraticelles, VI, 777; VIII, 636; XIV, 2541-42. — *c.* Au XVe s. : Wyclif, propositions condamnées à Constance, III, 424; XV, 3594-3600; Hus, prop. 1, 3, 5, 6 (*Tables*, 708); — théologiens opposés aux erreurs condamnées : Netter-Walden, IV, 2141; XV, 3505; — Turrecremata (Torquemada), IV, 2141-42; XV, 1236. — *d.* Au XVIe s. : Luther et Calvin, cf. *supra*, § III, 3°; — théologiens opposés à leur erreur : Pighi, IV, 2142; XII, 2096-97; — Melchior Cano, IV, 2142; IX, 726; cf. XV, 3595-96 (prédestinatianisme de Wyclif), 3612-13 (de Hus); — Stapleton, IV, 2142-43; — Bellarmin, 2143, 2160-61 (*Tables*, 505); — autres auteurs simplement cités, 2143-44. — Conclusions doctrinales : partie visible et partie invisible de l'É., 2144-45; — la partie visible : pas objet de foi, 2145. — Voir également III, 424-25.

3. *Indéfectibilité.* — *a) Enseignement néotestamentaire:* Jésus-Christ : promesse faite à S. Pierre (Matth., XVI, 18), IV, 2145-46; cf. *supra*, § IV, 2°; aux apôtres (Matth., XXVIII, 19), *supra*, § IV, 2°. — S. Paul (Eph., Tim.), *supra*, § IV, 2°; cf. XIV, 2555 (stabilité historique et doctrinale). — *b) Tradition:* Affirmations implicites, IV, 2146; cf. XIV, 2555. — Affirmations explicites : Origène, XI, 1563; — S. Hilaire, IV, 2146; VI, 2454-55; — S. Ambroise, IV, 2146-47 (*Tables*, 112); — S. Jean Chrysostome, 2147; VIII, 679; — S. Jérôme, IV, 2147; VIII, 977; — S. Augustin, IV, 2147; cf. 1724; — S. Hormisdas (formulaire), S. Léon IX (lettre à Michel Cérulaire), cf. *supra;* — S. Thomas, Turrecremata, 2147, 2148; — contre les erreurs protestantes, voir *supra*, § III, 3° : apologistes et théologiens catholiques déjà cités, *supra*, 1113; résumé de leur doctrine, 2149-50; cf. prop. 1 de Pistoie, XII, 2205; Léon XIII *(Satis cognitum)*, IV, 2150.

4. *Église, Corps du Christ.* — *a) Enseignement néotestamentaire:* sur le Corps du Christ, IV, 2150-51; — fondement chez S. Jean, VIII, 574-76, 1243-45; chez S. Paul, III, 383-84; V, 186; VIII, 1233; XI, 2460-63; cf. VIII, 1349-51, 1359-60; I, 433, 436; XV, 476-77; — sur l'épouse du Christ (Eph., V, 23-33), IV, 2151-52; V, 186; IX, 2076-77; XIV, 498; cf. II, 1677-78 (interprétation mystique du Cantique des cantiques). — *b) Tradition:* Tertullien, Origène, S. Cyprien, S. Méthode d'Olympe, S. Hilaire de Poitiers, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome, S. Ambroise, S. Augustin, S. Grégoire le Grand, S. Léon le Grand,

S. Bernard, IV, 2152-53. — Indications particulières : S. Ignace, VII, 708; — Tertullien, XV, 2184; — Origène, XI, 1543, 1554; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2558; — S. Méthode, X, 1608; — S. Jean Chrysostome, VIII, 679; — S. Augustin, I, 2424-26, 2431; — S. Léon le Grand, IX, 282; — S. Thomas d'Aquin, IV, 2153-54; VIII, 1350-56 *(passim)*, XV, 958; — Boniface VIII, bulle *Unam sanctam*, dans la Ire partie, non reproduite, II, 999, mais, contrairement à l'indication, existant dans Denz.-Bannw. (n. 468); — Thomas Netter et Torquemada, IV, 2154. — *c) Distinction de l'âme et du corps de l'É.*, 2154; cf. VIII, 1350-51; — Bellarmin et les théologiens postérieurs, IV, 2154-55; — Léon XIII *(Satis cognitum* et *Divinum illud)*, 2155.

Pie XII, dans l'encyclique *Mystici Corporis Christi*, a proposé d'une manière précise toute la doctrine de l'Église Corps du Christ. On en résumera ici les points principaux.

« Que l'Église soit un Corps, la Ste Écriture le dit à maintes reprises. *Le Christ*, dit l'Apôtre, *est la tête du Corps qu'est l'Église* (Col., I, 18). Si l'Église est un Corps, il est donc nécessaire qu'elle constitue un organisme un et indivisible, selon les paroles de S. Paul : *Bien qu'étant plusieurs, nous ne faisons qu'un seul Corps dans le Christ* (Rom., XII, 5). Ce n'est pas assez de dire : un et indivisible; il doit encore être concret et perceptible aux sens... C'est donc s'éloigner de la vérité divine que d'imaginer une Église qu'on ne pourrait ni voir, ni toucher, qui ne serait que « spirituelle », dans laquelle les nombreuses communautés chrétiennes, bien que divisées entre elles par la foi, seraient pourtant réunies par un lien invisible...

« L'Église doit son titre de Corps surtout à cette raison qu'elle est formée de parties bien organisées, normalement unies entre elles, et pourvue de membres différents et accordés entre eux... Il ne faudrait pas s'imaginer que cette structure bien ordonnée... du Corps de l'Église s'achève et se circonscrive dans les seuls degrés de sa hiérarchie; ou, comme le veut une opinion opposée, qu'elle soit formée uniquement des « charismatiques »... Sans doute, il faut absolument maintenir que ceux qui, dans ce Corps, sont en possession des pouvoirs sacrés, en constituent les membres premiers et principaux, car c'est par eux que se perpétuent, selon le mandat du divin Rédempteur, les fonctions du Christ, docteur, roi et prêtre. A bon droit néanmoins, lorsque les Pères de l'Église font l'éloge des ministères, des degrés, des conditions, des états, des ordres, des fonctions de ce Corps, ils n'ont pas seulement en vue ceux qui ont reçu les ordres sacrés, mais aussi ceux qui ont embrassé les conseils évangéliques, qu'ils mènent une vie active au milieu des hommes ou une vie contemplative dans le silence du cloître, ou encore qu'ils s'efforcent d'unir les deux états selon leur propre institut; ceux qui, tout en restant dans le monde, se consacrent pourtant avec ardeur aux œuvres de miséricorde, pour le bien des âmes ou des corps; enfin ceux qui sont unis par les liens du mariage. Bien plus..., les pères et mères de famille..., les parrains et marraines, et nommément les laïques qui collaborent avec la hiérarchie ecclésiastique... tiennent dans la société chrétienne une place d'honneur...

« Dans son infinie bonté, le Sauveur du genre humain a pourvu son Corps mystique de moyens merveilleux en l'enrichissant de sacrements, qui doivent soutenir les membres, comme par degrés de grâce ininterrompus, depuis le berceau jusqu'au dernier soupir, et subvenir de même abondamment aux nécessités sociales de tout le Corps...

« Seuls font partie des membres de l'Église ceux qui ont reçu le baptême de régénération et professent la vraie foi, qui, d'autre part, ne se sont pas pour leur malheur séparés de l'ensemble du Corps ou n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime... Qu'on ne s'imagine pas non plus que le Corps de l'Église, ayant l'honneur de porter le nom du Christ, ne se compose... que de membres éminents en sainteté, ou ne comprend que le groupe de ceux qui sont prédestinés par Dieu au bonheur éternel... Notre Sauveur ne refuse pas maintenant une place dans son Corps mystique à ceux auxquels il ne la refusa pas autrefois à son banquet (Matth., IX, 11; Marc., II, 16; Luc., XV, 2). Car toute faute, même un péché grave, n'a pas pour résultat — comme le schisme, l'hérésie ou l'apostasie — de séparer l'homme du Corps de l'Église... »

Le Saint-Père, après avoir expliqué que l'Église est comparable à un Corps, démontre que ce Corps doit être appelé le Corps de Jésus-Christ, parce que Notre-Seigneur en est « le fondateur, la tête, le soutien, le sauveur ».

« Comme Bellarmin le remarque finement et ingénieusement, il ne faut pas expliquer cette expression de « Corps du Christ » seulement par le fait que le Christ doit être appelé la tête de son Corps mystique, mais aussi par le fait qu'il soutient l'Église, qu'il vit dans l'Église, si bien que celle-ci est comme une autre personne du Christ. C'est ce que le Docteur des nations affirme dans son épître aux Éphésiens, lorsqu'il appelle l'Église *le Christ* sans rien ajouter de plus (cf. I Cor., XII, 12), à l'exemple du Maître lui-même qui du ciel l'avait interpellé, tandis qu'il persécutait l'Église; *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?* Bien plus, si nous en croyons Grégoire de Nysse, assez souvent l'Église est appelée « Christ » par l'Apôtre; et vous n'ignorez pas le mot de S. Augustin : « Le Christ prêche le Christ » (*Serm.*, CCLIV, n. 1). »

3° *Nécessité d'appartenir à l'Église catholique pour obtenir le salut.* — 1. *Enseignement néotestamentaire*, IV, 2155-56; — nécessité de la foi et du baptême, II, 173-74, 2238; III, 421-22; IV, 2117, 2138; VI, 58, 60, 63, 72, 108, 109, 279-80, 329-30, 393; X, 2422.

2. *Enseignement traditionnel.* — *a)* Trois premiers siècles : *Didachè*, I, 1684; III, 422; — S. Clément de Rome, III, 53; IV, 2156; VI, 79; — S. Ignace d'Antioche, III, 422; IV, 2156; VI, 79; VII, 711; — S. Irénée, IV, 2156; VI, 80, 330; VII, 2439-40; — Clément d'Alexandrie, III, 167, 423; IV, 2156; VI, 79, 114; — Origène, III, 423; IV, 2156; VI, 81; XI, 1555; — Tertullien, III, 423; IV, 2156; VI, 80, 280; XV, 157; — S. Cyprien, III, 423, 2467; IV, 2156. — *b)* IVe s. : S. Ambroise, III, 423; IV, 2156; — S. Hilaire de Poitiers, III, 423; IV, 2156; VI, 2451; — S. Pacien, III, 423; XI, 1720; — S. Jérôme, III, 423; IV, 2156-57; VIII, 978-80 *(passim)*; — Didyme l'Aveugle, III, 2156; — S. Athanase, I, 2174; III, 423; — S. Épiphane, 423; — S. Cyrille de Jérusalem, 2563-64; cf. 2545, 2558; IV, 2157; — S. Éphrem, 2157. — *c)* Du début du Ve au XIIe s. : conc. de Milève, X, 1755-56; cf. XII, 386-87; — S. Optat de Milève, III, 423-24; cf. XI, 1079-80 *(passim)*; — S. Augustin, I, 2409; III, 424; IV, 2157-58; VI, 188, 280; — S. Cyrille d'Alexandrie, 115, 186, 280, 330; — Nicétas de Remesiana, III, 423; IV, 2158; — S. Césaire d'Arles *(Statuta Ecclesiæ antiqua)*, II, 2175; voir *infra*, S. Léon IX; — S. Léon le Grand, III, 424; VI, 115; IX, 281-82; — S. Fulgence, III, 424; IV, 2158; — Symbole d'Athanase, I, 2170; cf. XV, 1698; IV, 2158; — Hormisdas (formulaire), III, 1295; IV, 2158; VI, 2175; VII, 163-65; XIII, 290; — Pélage II, IV, 2158-59; XII, 670; — S. Grégoire le Grand, III, 424; IV, 2159; VI, 115; — Symbole de S. Léon IX, IV, 2159; cf. XIV, 2934; voir *supra*, S. Césaire; — S. Anselme, VI, 331. — *d)* Du XIIIe au XVIe s. : IVe conc. du Latran, IV, 2159; cf. I, 684; — Boniface VIII *(Unam sanctam)*, IV, 2159; cf. *supra*, 1117; — décret *pro Jacobitis* (Eugène IV), 2159. — Voir aussi : Innocent III (profession de Durand d'Osca), 2159; XV, 2596; — Clément IV (profession de foi de Michel Paléologue), IV, 2159; IX, 1385; — S. Thomas, IV, 2159-60; cf. VI, 280, 331. — *e)* Du XVIe s. à nos jours : *a*. Le fait de l'appartenance à l'É. : opinion de Bellarmin, IV, 2160-61; — de Suarez, 2161-62; — des théologiens postérieurs, 2162-63; cf. VI, 2226-28. — *b*. Nécessité de l'appartenance (explications théologiques), IV, 2163-65. — Affirmation des documents ecclésiastiques : profession de foi de Pie IV, VI, 280; XIV, 2935; XV, 1487; de Benoît XIV (aux Orientaux), IV, 2165; XIV, 2936-

37; — nécessité de la foi : conc. de Trente, VI, 280; VII, 1772, 1776; cf. VIII, 2181, 2185; — Pie IX *(Singulari quadam)*, IV, 2165-66; *(Quanto conficiamus errore)*, 2166; cf. VI, 189; — *Syllabus* (prop. 16, 17, 18), IV, 2166; XIV, 2894; — Innocent XI (prop. 23), VII, 1792-97; IX, 76 (voir aussi prop. 21, 22); — conc. du Vatican, VI, 280; VII, 1780 (Denz.-Bannw., 1793; voir *Tables*, 687); VI, 190 (Denz.-Bannw., 1789; voir *Tables*, 687); — profession de foi pour abjuration des hérétiques, IV, 2166; cf. I, 75; VI, 2255.

3. *Sens de la formule : « Extra Ecclesiam nulla salus »*, IV, 2166-75. — *a)* Appartenance *in voto*, 2166-67; cf. II, 302; III, 2238-44; XI, 1087 *(opus operantis)*; — Pie IX, cf. *supra;* — Suarez, les *Salmanticenses*, IV, 2167. — Conditions de l'appartenance *in voto*, voir contrition, III, 1678-85; cf. charité, II, 2236-38, 2244-46; — conc. de Trente, VIII, 2180. — Possibilité de la foi justifiante en dehors de l'É., IV, 2168. — *b)* Objections : Impossibilité de la foi en dehors de l'É. et réponses, 2168-69. — Aucune rémission des péchés en dehors de l'É. et réponse, 2170-71. — Damnation de tous les infidèles ignorant la religion catholique et réponse, 2171-74; voir, sur ce point : *Infidèles* (Salut des); — *Élus* (Nombre des); — Alexandre VIII (prop. 5), I, 753; — Clément XI (*Unigenitus*, prop. 26, 27, 28, 29), XV, 2092-93; — Pie VI (*Auctorem fidei*, prop. 22), XII, 2209; — Pie IX, IV, 2174. — Intolérance de l'É., 2174-75; cf. XV, 1209-11; IV, 1602, 1606 sq.

Trois explications de l'axiome : « Hors de l'Église, pas de salut. »

1° Hors de l'Église, pas de salut, c.-à-d. hors de *l'âme* de l'Église. — Cette réponse, écrit Bainvel, « n'est pas erronée : du moins, elle peut recevoir un sens acceptable. Ce n'est pourtant pas une réponse satisfaisante. La réponse, en effet, est facile à l'adversaire. Il peut dire que l'axiome au sens traditionnel s'entendait et s'entend encore de l'appartenance au *corps* de l'Église... » (*Hors de l'Église, pas de salut*, Paris, 1913, p. 23).

2° Deuxième solution : appartenir à l'âme de l'Église est nécessaire de nécessité de *moyen;* mais appartenir au corps n'est nécessaire que de nécessité de *précepte*. — Théorie en marge de la tradition catholique : le dogme de la nécessité d'appartenir à l'Église pour être sauvé doit s'entendre de l'Église visible — donc, âme et corps — d'une nécessité de moyen et non pas seulement d'une nécessité de précepte. L'on peut citer en ce sens les documents signalés plus haut : le IVe conc. du Latran, la profession de foi imposée par Innocent III à Durand d'Osca, l'affirmation de Boniface VIII dans la bulle *Unam sanctam*, le décret *pro Jacobitis*, la profession de foi de Pie IV, etc. « Cela, et d'autres observations en nombre infini, écrit Billot, montre que l'axiome... doit s'entendre du corps *visible* de l'Église » (Billot, *De Ecclesia*, Prato, 1909, p. 116).

Trois raisons théologiques militent contre la deuxième solution qu'il faut juger inexacte et même périlleuse.

a) « Pour le salut est nécessaire, de nécessité de moyen, la subordination au Chef qu'est le Christ de qui seul provient toute grâce de salut. Donc, logiquement, nous sommes obligés d'admettre que le moyen déterminé par le Christ pour réaliser cette subordination est nécessaire de la même nécessité. Mais ce mode de subordination, déterminé par Jésus-Christ, consiste précisément dans la soumission à la hiérarchie visible de l'Église, hiérarchie qui doit durer constamment et indéfectiblement tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles... » (*ibid.*, 116).

b) « Cette vérité est confirmée, en second lieu, par la croyance à la nécessité du baptême. Cette nécessité est une nécessité de moyen. Mais le baptême ne peut être de nécessité de moyen qu'en raison de l'effet nécessaire qui suit sa réception. Or, cet effet nécessaire, c'est l'incorporation au royaume visible du Christ. Le baptême a été institué par le Christ comme la porte de ce royaume; son effet nécessaire (qui ne peut être empêché que par un vice qui, dans le sujet baptisé, s'opposerait à l'impression du caractère sacré) est donc l'incorporation au royaume. Il faut donc conclure, ici encore, comme ci-dessus » (*ibid.*, 117).

c) « Il faut tirer la même conclusion de la doctrine catholique sur le sort des enfants morts sans baptême. Ceux-ci sont incapables de précepte; c'est pour n'avoir pu bénéficier d'un *moyen nécessaire* qu'ils sont privés de la béatitude du ciel... Concluons, ici encore, que l'appartenance à l'Église n'est pas seulement de nécessité de précepte, mais aussi de nécessité de moyen » (Bainvel, *op. cit.*, 28).

A cause de ces raisons théologiques, il est permis de qualifier de « périlleuse » la formule de ceux qui ne voient qu'une obligation, répondant à une nécessité de précepte, dans l'appartenance au corps de l'Église pour être sauvé. Cette nécessité d'appartenir au corps de l'Église pour être sauvé, en effet, est la même nécessité que celle qu'il faut reconnaître au baptême, une nécessité de moyen. Ou bien, il faudrait se montrer moins sévère en ce qui concerne le baptême...

Conclusion : Nihil ab anima vivificari potest, nisi prius pars corporis fiat : « Qu'entend-on par l'appartenance à l'âme de l'Église? Beaucoup de ceux qui emploient ce mot semblent n'en avoir qu'une idée confuse. Appartenir à l'âme de l'Église, c'est, sans doute, vivre de la vie de la grâce, avoir la foi et la charité. Mais pourquoi dit-on que ceux-là qui ont la foi et la charité, qui vivent de la vie de la grâce, appartiennent à l'*âme de l'Église?* Il n'y a nulle raison d'introduire ici cette notion de l'Église, s'il n'y a pas un rapport *intrinsèque* et *nécessaire* dans les conditions actuelles entre cette vie surnaturelle et l'Église elle-même... C'est l'*Église visible, l'organisme ecclésiastique*, qui est le Corps mystique du Christ; c'est ce Corps que le Christ anime de son Esprit. Or, de même que les membres de notre corps ne vivent de la vie de l'âme qu'en faisant partie de ce corps animé, ainsi ne vivent de la vie du Christ et ne sont animés de son Esprit que ceux qui appartiennent à son Corps mystique qu'est l'Église. En bref, l'âme de l'Église est en rapport *nécessaire* avec le corps de l'Église; pour subir son influence vivifiante, il faut donc appartenir au corps de l'Église » (*ibid.*, 29-30).

3° *Vraie solution de la difficulté.* — La difficulté reste entière : on ne peut se sauver que dans le corps de l'Église; il peut y avoir des élus hors du corps de l'Église. Comment résoudre l'antinomie?

1. *Principe de solution.* — Il y a pour une chose *deux façons* d'être de nécessité de moyen : par *nature*, par *institution positive de Dieu*. — Par nature, la grâce sanctifiante, la vie de la foi et de la charité, est, a toujours été et sera toujours, en toute hypothèse, le moyen nécessaire au salut, parce que la nature des choses exige que la vision intuitive ne soit accordée qu'à ceux qui sont, par la grâce sanctifiante, *divinæ naturæ consortes*. Donc, l'appartenance à l'âme de l'Église est nécessaire d'une nécessité *absolue*, résultant de la nature même des choses. — Par une institution positive de Dieu, l'appartenance au corps de l'Église *est devenue* le moyen nécessaire du salut, parce que Dieu, en faisant du Christ le rédempteur des hommes, a décrété librement que la grâce sanctifiante (moyen nécessaire par nature) ne pourrait être obtenue que dans et par l'Église; et donc, il a *fait* que l'Église devînt le moyen nécessaire au salut de tous les hommes. Or une loi positive ne change pas la nature même des choses. Aussi l'institution du baptême et de l'Église dont le baptême ouvre la porte n'a pu enlever l'efficacité naturelle de la charité à l'égard de la justification, et, partant, de la vie de la grâce par rapport au salut éternel; mais elle a simplement fait que désormais personne, parmi les non-baptisés, ne pourrait émettre un acte de charité parfaite, sans inclure, au moins implicitement, dans cet acte le *désir* du moyen positif institué par le Christ. En d'autres termes, l'institution positive de l'Église comme moyen de salut a établi un rapport intrinsèque et surnaturel entre la vie de la grâce et de la charité et l'appartenance au corps de l'Église. Celui-là qui, visiblement hors du corps de l'Église, vit de la grâce et de la charité, possède, *ipso facto*, le désir d'appartenir à ce corps.

2. *Application.* — On dit donc qu'il est nécessaire d'appartenir à l'Église (visible) pour être sauvé; mais qu'il n'est pas nécessaire de lui appartenir en fait, *re;* il suffit qu'on lui appartienne de désir, par le cœur, *voto*.

Comment peut-on expliquer ce désir? Quelle réalité

faut-il lui attribuer? La chose, au premier abord, paraît impossible; car on ne peut désirer ce que l'on ignore, et les âmes dont nous parlons sont, par hypothèse, dans l'ignorance invincible de l'Église, ou du moins dans l'ignorance invincible de ses titres comme unique société de salut... Mais, sous l'influence de Dieu, l'âme unit son intelligence à la vérité divine par l'adhésion à ce qui lui est manifesté; elle unit sa volonté à la volonté divine *pour vouloir ce que Dieu veut, pour faire ce qu'il commande;* pour agir, en un mot, suivant les lumières de sa conscience. Ces lumières sont imparfaites; mais la volonté va plus loin ici que l'intelligence : voulant tout ce que Dieu veut, elle entre pleinement, par cette union de volonté avec lui, dans toutes ses vues et dans tous ses desseins. Elle n'a qu'un désir : connaître la volonté de Dieu pour l'accomplir. Ce *désir*, on le voit, *est inhérent à l'acte même de charité.*

Or, dans le cas présent, ce désir *implique celui d'appartenir à l'Église dans la mesure du possible.* L'âme qui veut vivre de la vie divine veut par là-même vivre dans le milieu normal où circule cette vie divine, là où s'exerce, comme dans sa sphère propre d'action, l'influence de l'Esprit-Saint. *Elle veut donc implicitement appartenir au corps même de l'Église.* Le désir n'est qu'*implicite*, puisque le désir explicite supposerait l'Église déjà connue comme unique société du salut. Mais il y a dans ce désir implicite tout ce qu'il y aurait de réalité dans le désir explicite lui-même, puisque les limites de l'un, comme celles de l'autre, sont déterminées uniquement par la volonté divine et l'adhésion de l'âme à cette volonté.

On comprend maintenant qu'on puisse appartenir de cœur à l'Église, sans même soupçonner qu'il y ait une Église (Bainvel, *op. cit.*, 49-51). En dehors de Billot et de Bainvel, voir sur cette solution Van Noort, *De Ecclesia*, n. 159; d'Herbigny, *Theologia de Ecclesia;* Capéran, *Le problème du salut des infidèles;* Garrigou-Lagrange, *De revelatione*, II, etc. Toutes doctrines résumées dans *L'Ami du clergé*, 1923, *p.* 405-13.

L'encyclique *Mystici Corporis* apporte une nuance à cette doctrine, d'ailleurs exacte. Des non-catholiques de bonne foi, elle déclare : « Même si, par un certain désir et souhait inconscient, ils se trouvent *ordonnés* au Corps mystique, ils sont privés de tant et si grands secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Église catholique. » Ainsi l'encyclique fait état du « vœu inconscient » dont il vient d'être parlé; mais pour elle, il y a plutôt « ordination » qu' « appartenance » au Corps mystique. La raison de cette nuance est l'identification faite par l'encyclique de l'Église et du Corps mystique (cf. *Humani generis*, éd. Bonne Presse, p. 12-13), alors que le concept de Corps mystique, chez de nombreux théologiens, notamment S. Thomas, est moins strictement délimité. Sur l'encyclique *Mystici Corporis*, voir Chavasse et P. Morel, dans *N. R. Th.*, juillet-août 1948, et H. Holstein, dans *Année théologique*, 1950, fasc. 1; A. Liégé, dans *R. S. Phil.*, oct. 1948.

VI. Le dogme catholique de l'infaillibilité de l'Église. — 1° *Existence du magistère infaillible de l'Église.* — 1. *Écriture*, IV, 2175-77; cf. I, 1651-53, 1655-56, 2123-25; III, 421-25; IV, 529; V, 687-88; VII, 1639, 1652, 1653-55. — 2. *Tradition: a)* De l'époque apostolique à S. Augustin, IV, 2177-79; cf. 529; — *Didachè*, III, 422; — S. Ignace d'Antioche, 422; IV, 2177; VII, 708; XV, 1259; — S. Justin, IV, 2177; VIII, 2251; cf. XV, 1261; — S. Irénée, III, 422; IV, 529, 2177-78; cf. I, 2125, 2126; VII, 2438-39; XV, 1264-65; — Tertullien, III, 423; IV, 2178; VI, 151, 152; XV, 140-42; cf. I, 2125, 2126; — S. Cyprien, III, 423; XV, 1271-72; — Clément d'Alexandrie, III, 167, 423; IV, 529, 2178; XV, 1268-69; — Origène, III, 423; IV, 2178; XI, 1509, 1511; XV, 1270. — Au IV[e] s., en Orient : S. Cyrille de Jérusalem, IV, 2178; XV, 1281; — S. Épiphane, IV, 2178; XV, 1284; — S. Jean Chrysostome, IV, 2178; VIII, 673; XV, 1286; — en Occident : S. Hilaire de Poitiers, I, 2125; IV, 2178-79; XV, 1291; — S. Ambroise, IV, 2179; XV, 1291; — S. Jérôme, 1292; — voir aussi *Tradition*, et 1254-92 *(passim).* — *b)* De S. Augustin au XIII[e] s. : S. Augustin, I, 2126, 2413-15; III, 424; IV, 2179-80; VII, 1662; XV, 1295; — S. Vincent de Lérins, IV, 2180; XV, 1296-97; — Gennade de Marseille, IV, 2180-81; — S. Grégoire le Grand, I, 2126; — S. Jean Damascène, IV, 2181; VIII, 716; XV, 1290; — papes et conciles de l'époque patristique, voir *Tradition*, et 1300-05 *(passim);* cf. IV, 2181 (S. Léon et Chalcédoine, S. Simplice, Hormisdas, S. Adrien I[er], et Nicée II). — Sur l'autorité doctrinale de l'É. dans la question du culte des images, I, 451; IV, 2181; VII, 586-87, 795, 810-13; XI, 425. — Au XI[e] s. : doctrine constante de l'É. contre l'hérésie bérengarienne, II, 724, 725, 734-35 (*Tables*, 424-25); cf. V, 1217-19; VI, 1991; VIII, 2565-69. — Au XII[e] s. : S. Bernard et l'É. contre Abélard (*Tables*, 5, 428). — *c)* Du XIII[e] au XVI[e] s., IV, 2181-84; voir *Tradition*, et XV, 1305-06 (papes et conciles). — Cités, IV, 2181-82 : IV[e] conc. du Latran (*Tables*, 669); II[e] conc. de Lyon (*Tables*, 671); conc. de Florence (*Tables*, 672-73); Benoît XII et l'entrée des justes au ciel (*Tables*, 417); — réprobation des doctrines des fraticelles et Jean XXII, VI, 777; VIII, 634, 636; — condamnation de Marsile de Padoue, X, 165-72; et de Wyclif et Jean Hus, au conc. de Constance (*Tables*, 708); — opposition de l'É., par l'intermédiaire des théologiens, à l'averroïsme, I, 1875 sq.; — intervention de Grégoire IX : la « tradition théologique », IV, 2182; XV, 1306; — condamnations et définitions portées au conc. de Vienne (*Tables*, 672). — Clément VI, diverses condamnations (*Tables*, 626). — Enseignement des théologiens (S. Thomas, S. Bonaventure, Durand de Saint-Pourçain, Thomas Netter, S. Antonin, Turrecremata), IV, 2181-84. — Conclusion : l'infaillibilité, prérogative nécessaire à l'É., VI, 152-63, 338-39; cf. II, 2101-02; XIII, 2612-16.

2° *Objet de l'infaillibilité*, IV, 2184-2200.

1. *Sur l'objet général*, IV, 2195-96, 2199. — L'objet direct ou, mieux, primaire (cf. Billot, *De Ecclesia*, thèse XVII) : vérités de foi divine et catholique, XV, 2681-82; VI, 167-71; — révélées (explicitement ou implicitement, mais formellement révélées), XV, 2681; cf. IV, 1575; VI, 122-35, 142-44; voir *Explicite, Implicite*, et V, 1869; *Formellement, Virtuellement*, et VI, 594; — proposées comme telles par l'É., IV, 1576, 1596; VI, 160-63. — É., règle de la foi, 163-67, XV, 1348. — Sur la note d'hérésie, objet primaire, III, 2105; VII, 2211-15. — Voir *Dépôt de la foi; Inspiration et interprétation de l'Écriture; Mystère; Révélation.*

2. *Objet indirect* (mieux *secondaire*). — Toutes vérités nécessaires à la défense du dépôt de la foi, IV, 2184, 2196. — Conc. du Vatican (Denz.-Bannw., 1820; *Tables*, 688); — décret *Lamentabili* (prop. 5) et explications, VII, 2312-21 (rôle du magistère extraordinaire).

a) Les lois universelles de l'É., IV, 2185-86 (principaux théologiens : Cano, Bannez, Suarez); — la discipline générale, 2197-98.

La doctrine du *D. T. C.* ici peut prêter à équivoque : dans les lois d'ordre général, il ne s'agit pas d'une infaillibilité dans la proposition d'une vérité, mais d'*une interprétation concrète et pratique de la révélation* (Billot, 1909, thèse XXII, p. 469, 470). Le sens est donc que les lois universelles de l'Église ne pourront jamais détourner les fidèles de la rectitude évangélique. C'est au nom de cette infaillibilité d'ordre pratique que les apôtres ont promulgué les décisions du concile de Jérusalem (Act., XV, 28) : *Visum est enim Spiritui Sancto et nobis nihil ultra imponere vobis quam hæc necessaria.*

b) Canonisation des saints, IV, 2186-87 (principaux théologiens : Cano, Grégoire de Valence, Bellarmin, Sylvius); cf. 2198. — Le fait de l'infaillibilité, II, 1639-42; — distinctions à faire selon les divers régimes de canonisation, XIV, 973-75. — Voir *Tables*, 517.

Quel doit être notre assentiment à l'égard du jugement de l'Église? — L'objet immédiat du jugement de l'Église, c'est l'inscription au catalogue officiel des saints, auxquels il fait rendre un culte public de dulie. Le point d'application de ce jugement, c'est l'héroïcité des vertus pratiquées par le serviteur de Dieu qu'on canonise et mises en relief par la procédure canonique préparatoire au décret définitif. Le corollaire, c'est que le saint canonisé est vraiment au ciel, jouissant de la vision de Dieu : « Le jugement [doctrinal] de l'Église sur la gloire dont un homme jouit au ciel n'est pas fondé sur une révélation, mais sur *un examen* ayant trait à la vie religieuse et morale de cet homme, examen qui lui fait connaître la conformité de cette vie avec la règle de la perfection chrétienne et l'approbation donnée par Dieu lui-même à cette vie au moyen de miracles. C'est par ces signes [extérieurs] que l'Église connaît et l'état de grâce où se trouvait l'âme de cet homme [sur la terre] et la gloire correspondante dont il jouit présentement dans le ciel. La raison qui préserve l'Église de toute erreur en formulant ces conclusions et assure l'infaillibilité de son jugement n'est autre que l'assistance du S.-Esprit, qui ne fait jamais défaut à l'Église lorsqu'elle porte un jugement définitif » (H. Dieckmann, *Tractatus de Ecclesia*, 1925, n. 851).

Généralement les théologiens actuels pensent qu'à l'égard de ce fait intervient l'acte de foi dite ecclésiastique ou médiatement divine. Mais Marin-Sola envisage, même pour un fait dogmatique de ce genre, une adhésion de foi divine et catholique (*L'évolution homogène du dogme catholique*, 2e éd., II, 1924, p. 286-88).

c) Approbation des ordres religieux, IV, 2187-88 (principaux théologiens : Cano, Bannez, Grégoire de Valence, Suarez, Jean de Saint-Thomas); cf. IV, 2198-99; XIII, 2160. — Infaillibilité du pape en cette matière, VII, 1706.

d) Faits dogmatiques, IV, 2188-2192, 2196-97; XV, 2682. — Doctrine de Bellarmin, II, 500; IV, 2188. — Applications : la thèse janséniste du droit et du fait, 2188-91, 2197; VIII, 500-06, tout spécialement 504-05; — formulaire d'Alexandre VII, 505-18, surtout 517-18; cf. I, 728, 1980; — Nicole, VIII, 517-18; XI, 637-38; — Arnauld, VIII, 517; cf. I, 1980. — Réfutation des jansénistes : Bossuet, II, 1054, 1077; IV, 2189-90; — Fénelon, ses arguments, 2190-92; cf. V, 2158-59. — Autres applications, XV, 2682; authenticité de la Vulgate, 3488; — validité d'une élection pontificale, voir *Élection des papes*, et IV, 2281 (élection de droit ecclésiastique); *Conclave;* — canonisation d'un saint, voir *supra;* — perversité doctrinale d'un livre, cf. *supra*, droit et fait au sujet des cinq propositions de Jansénius; — livres condamnés par lettres apostoliques, VII, 1579.

e) Vérité des censures doctrinales, XV, 1211, 2682; cf. II, 2101-04 (*Tables*, 569-70).

L'article *Censures doctrinales* ne précise pas sur quoi porte le jugement infaillible de la décision ecclésiastique : elle porte sur la *vérité* de la censure infligée et pas nécessairement sur la vérité ou l'erreur de la doctrine censurée. Toutefois, les notes d'hérésie, de proche de l'hérésie, d'erreur, de témérité atteignent, à des degrés divers, l'aspect doctrinal de la proposition censurée (cf. Billot, *De Ecclesia*, 402-10; *De virtutibus*, 1905, thèse XIII, § 2).

3° *Mode d'exercice du magistère ecclésiastique.* — 1. *Magistère extraordinaire.* — Définitions solennelles des conciles et des papes, IV, 2193, 2199. — Conc. œcuméniques, III, 664-67; VII, 1699-1703; cf. I, 1169-70; II, 2105 (*Tables*, 657-58). — Décisions pontificales *ex cathedra*, V, 1732-34; XIV, 2937; XV, 1328. — Décisions des Congrégations romaines approuvées *in forma specifica*, III, 1109-10; VII, 1697.

2. *Magistère ordinaire*, IV, 1576, 2193-95, 2199; VII, 1705. — Vérités enseignées par ce magistère, 1706-07. — Texte du conc. du Vatican relatif à l'exercice du double magistère (Denz.-Bannw., 1792; cf. *Tables*, 687), IV, 527, 1576, 2194; VI, 522; XIV, 2937; XV, 1328. — Voir *Lieux théologiques.* — Pouvoir d'enseignement des évêques, V, 1712.

Une double question se pose ici, qui n'a pas été abordée dans le *D. T. C.* Sans diminuer en quoi que ce soit la valeur dogmatique de l'enseignement du magistère ordinaire, peut-on concevoir, relativement aux vérités contenues dans la tradition, mais non solennellement promulguées par le magistère extraordinaire, un double rôle du magistère ordinaire : tout d'abord, faire passer dans le domaine des certitudes une doctrine précédemment considérée comme une opinion libre; ensuite, transformer une certitude acquise par ce travail en un dogme de la foi catholique? Le problème s'est posé à propos de l'immaculée conception, de l'assomption et peut se poser pour la médiation mariale.

Il est évident que toutes les vérités révélées n'ont pas été, dès le début de l'ère chrétienne, proposées par l'Église aussi clairement qu'aujourd'hui. Le progrès toutefois a pu revêtir deux formes : *a)* Plusieurs vérités ont été clairement révélées dès le début et imposées à la foi des fidèles. Telles : Trinité, incarnation, rédemption, vie future, sanctions divines (paradis, enfer). Le progrès s'est affirmé ici dans la manière de les exprimer. Précisions nécessaires pour préserver de toute erreur la vérité déjà connue. C'est dans ces tâtonnements préalables à la définition solennelle du magistère extraordinaire que s'affirme le rôle bienfaisant et progressif du magistère ordinaire. L'histoire de l'*homoousios* trinitaire en est une preuve. D'abord rejetée au concile d'Antioche comme entachée d'erreur, cette expression, reçue dans l'enseignement postérieur des évêques, fut enfin solennellement consacrée par le concile de Nicée (cf. *Consubstantiel*, et III, 1611-13). — *b)* Mais d'autres vérités n'ont été révélées que confusément, parce qu'elles étaient renfermées dans d'autres vérités plus générales. Le rôle du magistère ordinaire fut ici de les dégager peu à peu des vérités plus générales et de mettre en relief leur sens particulier. C'est ainsi que de la sainteté parfaite de Marie, le travail de la piété chrétienne a su dégager la certitude de l'immaculée conception, de l'assomption, et on peut en dire autant de la médiation universelle de la Vierge.

Mais une seconde question se pose : une certitude doctrinale ainsi acquise peut-elle, par le seul magistère ordinaire, être transformée en dogme de foi catholique, sans recourir à l'intervention du magistère solennel? — Théoriquement, oui, peut-être. Pratiquement, cela semble discutable. Le magistère ordinaire, écrit Vacant, « développe les dogmes chrétiens, y étudie ce qui était obscur et en tire des conclusions auparavant inaperçues. Aussi pourrions-nous citer de nombreux points de doctrine, autrefois librement discutés, qui sont devenus certains et se sont imposés à l'assentiment de toute l'Église, et cela sans l'intervention d'aucun jugement solennel. Le magistère ordinaire peut donc, par ses propres ressources, rendre certain et obligatoire un sentiment qui était rangé parmi les opinions libres.

« Seulement, *quand il s'agit d'augmenter le catalogue des dogmes de foi catholique, l'Église procède avec une extrême réserve.* Ces dogmes s'imposent, en effet, à la croyance de tous les chrétiens sous peine d'hérésie. Aussi, pour qu'une vérité soit regardée comme un dogme de foi catholique, faut-il que la proposition en ait été faite *avec une netteté, une certitude et une intention d'obliger manifestes*, et ne doit-on qualifier d'hérétiques que les propositions qui contredisent formellement et directement les dogmes ainsi proposés. Or, comme une définition solennelle fournit à l'Église les moyens les plus propres à marquer énergiquement ses intentions et à formuler nettement sa doctrine, *ce sont les définitions solennelles* et non le magistère ordinaire qui, *en fait*, ont toujours été employées pour condamner comme hérétiques les propositions auxquelles, jusque-là, on avait épargné cette qualification. Aussi admet-on généralement que *le sentiment commun des Pères et des théologiens peut rendre une doctrine* certaine, *mais qu'il ne la rend pas de foi catholique, si elle ne l'est déjà.*

« Le magistère ordinaire est donc infaillible dans toutes ses affirmations, mais il n'a proposé jusqu'ici et il ne peut guère proposer d'autres dogmes de la foi catholique que ceux qui sont tels depuis le temps des apôtres ou qui le sont devenus en vertu d'un jugement

solennel » (*Études théologiques sur le conc. du Vatican*, II, 121-22).

Ainsi, en définissant comme dogmes de foi l'infaillibilité du pape, l'immaculée conception, l'assomption, le magistère extraordinaire de l'Église (définition *ex cathedra* ou conciliaire) a simplement apporté l'argument décisif montrant que la croyance universelle à ces vérités, dont la certitude était acquise grâce au travail du magistère ordinaire, devait être interprétée comme une croyance à des vérités certainement incluses dans le dépôt de la révélation, donc désormais vérités de foi divine et catholique.

Le rôle du magistère ordinaire, en ce qui concerne les vérités implicitement révélées, se présente dans l'histoire chrétienne sous des formes si diverses, avec des objets si différents, qu'il est difficile de le préciser en termes dogmatiques. Dans ce travail, les élans de la mystique, les intuitions de la piété rejoignent l'étude savante et prudente du théologien, les recherches patientes de l'historien et du critique; on ne peut en retenir que l'aboutissement : ce qui n'est encore qu'acheminement vers la vérité totale échappe à toute catégorie doctrinale.

A. MICHEL.

3. *Enseignement non infaillible du magistère*, IV, 2199; III, 1108-09; VII, 1709-14, cf. 1697; XIV, 2893-94; XV, 1212, 2682; cf. 2379-80. — Conc. du Vatican (Denz.-Bannw., 1820; *Tables*, 988); cf. VI, 2229 (texte du concile et de la lettre de Pie IX à l'archevêque de Munich).

VII. LE DOGME CATHOLIQUE SUR LE POUVOIR LÉGISLATIF ET PRÉCEPTIF DE L'ÉGLISE. — 1° *L'Écriture sainte et le pouvoir de gouvernement promis et conféré à l'Église.* — Promesse à Pierre et aux apôtres (Matth., XVI, 18; XVIII, 17-18), IV, 2200; cf. I, 1653; — lier et délier, VII, 1650-51 (Pierre), cf. 1645 (apôtres); — pouvoir de juridiction, VIII, 1978-79. — Pratique des apôtres, IV, 2200-01; cf. I, 350-51, 1653; XI, 2469-70, 2472, 2473, 2476; III, 1852 (excommunication de l'incestueux de Corinthe; règlement des différends entre chrétiens), 1853 (idolothytes), 1854-55 (É. et hiérarchie). — Organisation du pouvoir dans l'É. naissante, XV, 1101-14 (épîtres pastorales). — Cf. Pouvoir des évêques, V, 1711-16.

2° *Enseignement traditionnel.* — 1. Premières manifestations du pouvoir disciplinaire, jusqu'au IVe s., IV, 2201-02. — Pratique du baptême, II, 180-96 *(passim)*; surtout des enfants, 192-93. — Pénitence, XII, 757-89. — Eucharistie, V, 1126-39. — Abstinence et jeûne, I, 266; jeûne antépascal, II, 1724-28; XIII, 1447-48. — Dimanche : repos dominical, IV, 1311-12; assistance à la messe, 1334-35. — Nota : les documents historiques relatifs à ces pratiques sont cités dans les textes précités. — 2. Du commencement du IVe s. au commencement du XIIIe s., 2202. — Législation canonique des conciles (voir *Tables*, 659-750). — *Décrétales* (*Tables*, 909-15). — Législation sur l'administration des sacrements : voir, dans chaque sacrement, ce qui en concerne le *ministre*, le *sujet*, le *rite*, la *matière* et la *forme;* — plus spécialement la législation sur le mariage; notamment les secondes noces, IX, 2096-2102 (*Tables*, 441); la législation ancienne, 2109-13; les prières liturgiques et les rites, 2117-18; la législation du Xe au XIIIe s., 2123-2207; voir aussi *Empêchements de mariage, Dispenses*, etc. — Législation sur les ordinations, les réordinations, la simonie, voir ces mots, et XI, 1246-57, 1257-63 (É. orientales), 1263-75 (É. latine); XIII, 2385-2431; XIV, 2141-47; voir également *Interstices, Irrégularités, Immunités.* — Législation sur les biens ecclésiastiques, II, 843-46 (*Tables*, 439). — Pouvoir judiciaire et coercitif, voir Inquisition, et IV, 2202; VII, 2016-68; VIII, 1990-92; — Peines ecclésiastiques, XII, 624-59; voir aussi *Excommunication, Interdit, Suspense, Procès ecclésiastiques*, etc. — Pouvoir de l'É. sur les sociétés temporelles en raison de la sauvegarde des biens spirituels, voir *infra*, É. et État. — 3. Du XIIIe au XVIe s., IV, 2202-03 : *a)* Affirmation de l'autorité souveraine de l'É. (XIIIe s.), 2203; cf. Innocent III, 1972-76 (IVe conc. du Latran, *Tables*, 669-70); Boniface VIII (*Tables*, 467). — *b)* Les opposants : fraticelles, VI, 770-84; — Marsile de Padoue, X, 153-77. — Au XVe s. : Wyclif, XV, 3585, 3590, 3600; cf. Constance (Conc. de) (*Tables*, 708). — 4. Du XVIe s. au conc. du Vatican, IV, 2203-06 : *a)* Institution des Congrégations romaines (*Tables*, 825; voir chaque Congrégation en particulier). — Évolution dans l'application des peines, 2203-04. — *b)* Erreurs diminuant ou supprimant le pouvoir législatif de l'É. : *a.* Luther et le protestantisme, 2204; cf. XIII, 318-19; articles de Smalkalde, 319; — doctrine catholique rétablie au conc. de Trente (sess. VI, can. 20) (*Tables*, 677). — *b.* Gallicanisme et erreurs similaires, VI, 1096-1137; XIII, 328-30; — Déclaration de 1682, IV, 185-205; — fébronianisme, V, 2115-24; XIII, 331-32; — joséphisme et synode de Pistoie, VIII, 1543-46; XIII, 331-32; XII, 2206 (prop. 4-5 du pseudo-synode). — Les papes et le gallicanisme : Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII, IV, 201-03; cf. I, 748; IV, 2204; VI, 1115; XIII, 332; — rappel des condamnations antérieures, VI, 1115; cf. doctrine conciliaire (*Tables*, 657-58). — *c.* Au XIXe s., erreurs régaliennes : *Syllabus* (prop.24, 26, 68, 69), XIV, 2896, 2897, 2907; — Léon XIII (encycliques *Arcanum; Immortale Dei*), IX, 340, 341 (cf. *infra*). — Voir, sur les prétentions régaliennes relatives au mariage, 2275-82.

Auteurs favorisant le gallicanisme et les erreurs connexes. — *a)* Précurseurs : Arnoul d'Orléans et Gerbert (futur Silvestre II, au conc. de S.-Basle), XIV, 2078; — Guillaume Durand (II) de Mende, IV, 1962-63; VI, 1110, 1114; — Marsile de Padoue, 1110, 1114; X, 160-65, 168-71 (réfuté par Guillaume de Villana, XV, 3012); — Guillaume d'Occam, I, 646; VI, 1110; XI, 869, 873-75; — Conrad de Gelnhausen, VI, 1110; — université de Paris, 1110-11; — Gerson, 1111; cf. I, 647; VI, 1318-22; — d'Ailly, I, 647-48; VI, 1111; — conc. de Constance et de Bâle, III, 1202-07; II, 117-21; — Almain, I, 896-97; VI, 1111, 1113, 1122. — *b)* Défenseurs du gallicanisme : Gallicanisme ecclésiastique : Richer, 1112; XIII, 2699-2702 (réfuté par Du Perron, IV, 1958); — Pierre de Marca, VI, 1112-13; IX, 1988; — Bossuet et la Déclaration de 1682, II, 1063-66; IV, 189-98; VI, 1113; — Tournély, 1097-1108, 1118-20; — Tabaraud, XV, 1-5; cité : VI, 1113; — Tamburini, XV, 32-34; — Mgr Maret, IX, 2033-37. — Gallicanisme politique, VI, 1124-37; — Pierre Pithou, XII, 235-38; VI, 1124-26; — Portalis, 1126-27; XII, 2593-96; — Durand de Maillane, IV, 1964; — Le Vayer de Boutigny, VI, 1127-31.

3° *Synthèse.* — *a)* Objet de l'autorité législative de l'É. : pouvoir souverain sur tout ce qui concerne l'ordre surnaturel, IV, 2205-06 (encycliques *Arcanum; Immortale Dei*); cf. VIII, 1990; — pouvoir directif pour assurer une orientation efficace des actes humains vers la fin surnaturelle, 2206; cf. V, 2500; — double pouvoir de direction pour le bien, d'interdiction relativement au mal, à l'égard des sociétés chrétiennes, IV, 2206; cf. *supra*, Innocent III, Boniface VIII; Léon XIII (encyclique *Sapientiæ christianæ*), IX, 341, et spécialement 343-47. — Cf. attitude nuancée des États à l'égard de l'É., XV, 1220-22. Voir *infra*. — *b)* Indépendance absolue de l'autorité ecclésiastique dans l'exercice de son pouvoir, IV, 2206-07; VIII, 1978-79; — cf. V, 897-99. — *c)* Pouvoir judiciaire de l'É., IV, 2207; voir *Procès ecclésiastiques*.

VIII. DEVOIRS DES FIDÈLES ENVERS L'ÉGLISE. — 1° *Amour.* — Textes de S. Thomas et de Léon XIII, IV, 2207-08; — charité et soutien matériel des œuvres de l'É., II, 2259-60; XV, 1527-29.

2° *Obéissance.* — *a)* En matière doctrinale, IV, 2208-09; — excuse de l'ignorance ou de la bonne foi, II, 1013-14; VII, 735-37. — Vérités définies : actes de foi divine et catholique, IV, 1575-76; VI, 163-68; XV, 2681; — cf. conc. du Vatican (Denz.-Bannw., 1792; *Tables*, 686). — Vérités connexes, infailliblement proposées : ferme adhésion intérieure, acte de foi ecclésiastique, IV, 1576-77, 2209; XV, 2682. — Décisions non infaillibles (décrets des Congrégations romaines), IV, 1577, 2209; cf. III, 1110; XV, 2682 (*Tables*, 825); — conc. du Vatican (Denz.-Bannw., 1820; *Tables*, 688); cf. VI, 2229 (textes). — *b)* En matière disciplinaire, IV, 2209-10; — lois ecclésiastiques, IX, 891-94; cf. III, 388-89 (commandements de l'É.). — *c)* En matière d'action catholique et sociale, IV, 2210 (*Tables*, 26-28).

IX. Relations entre l'Église et l'État. — 1° *Droit de l'Église à l'indépendance absolue.* — *a)* Le principe : en raison de la fin et de la mission de l'É., IV, 2210-11; cf. 2137-38; V, 898-99. — *b)* Applications et concessions : immunités ecclésiastiques, VII, 1218-20; cf. conc. de Trente (sess. XXV, *De reform.*, c. XX), 1220; XV, 1483; — for (privilège du), VI, 527-31; et dérogations accordées, 531-36 *(passim)*. — *c)* Convocation des conciles : concessions accordées aux empereurs d'Orient, III, 643-44, 645-52 (*Tables*, 659 : Ier de Nicée; 660 : Ier de Constantinople; 661 : Éphèse et Chalcédoine; 663-64 : IIe de Constantinople; 665 : IIIe de Constantinople et IIe de Nicée; 666-67 : IVe de Constantinople). — *d)* Concordats : concessions accordées, voir le détail aux différents concordats (*Tables*, 753-59). — *e)* Indépendance et élection des papes : réactions progressives contre l'ingérence des pouvoirs civils, IV, 2291 (S. Boniface, cf. II, 988); IV, 2292 (S. Symmaque, cf. XIV, 2984); IV, 2297; — réaction d'Hildebrand, 2310-16; cf. Nicolas II, XI, 527-31; — Constitution d'Alexandre III (IIIe conc. du Latran), IV, 2316-18; cf. I, 716; VIII, 2646-47; — institution du conclave, III, 707-27; — interdiction du prétendu « droit » de veto par Pie X, 720-24; IV, 2318; XII, 1717, 1736. — *f)* Indépendance et élection des évêques : aux premiers siècles, V, 1682-84; — réactions contre les influences séculières, les intrigues, les ambitions, IV, 2257; cf. Ier conc. de Nicée (can. 4), XI, 410; conc. de Laodicée, VIII, 2612; conc. de Sardique, XIV, 1113; IIe de Nicée (can. 3), XI, 428; — influence prépondérante du corps épiscopal, IV, 2260; — réaction contre l'arbitraire des rois et le trafic des évêchés, 2267-69; — mais concessions par les concordats, 2272-76 (voir ce mot); — disciplines non concordataires, 2276-78. — *g)* Réprobations des prétentions contraires à l'indépendance de l'É., 2212 : Jean XXII et Marsile de Padoue, VIII, 637-38; X, 159-63 (doctrine de Marsile), 163-72 (condamnation); cf. VIII, 764-65 (Jean de Jandun). — Pie VI et le synode de Pistoie (prop. 4, 5), XII, 2206. — Pie IX dans le *Syllabus* (prop. 19-35, 41-54), XIV, 2895-98, 2899-2904.

2° *Église et État dans une société chrétienne.* — *a)* Concours positif et négatif de l'État, IV, 2212-13; V, 902-03; cf. IX, 699-700, 900-05; XV, 1220; — encyclique *Libertas*, IX, 700-01; — *Syllabus*, prop. 15, 16, 77, 78, 79, citées : 699, 702-03; cf. XIV, 2894-2909. — *b)* Doctrine traditionnelle jusqu'au conc. de Trente, IV, 2213-18; — références particulières : S. Jean Chrysostome, VIII, 679; S. Augustin : l'État réprimant le donatisme, I, 2279-80; IV, 1713-14; et le pélagianisme, XII, 706-07; S. Léon Ier, IX, 263, 266, 267, 270, 292, 298; au temps de S. Grégoire, voir *Dimanche*, et IV, 1315-17; et plus tard, 1335-36; S. Isidore de Séville, VIII, 100-01; et les conc. de Tolède, XV, 1190-97; Sedulius Scotus, XIV, 1767; Hincmar, VI, 2485; S. Grégoire, VII, 1801-02; S. Bernard, II, 771, 773; — pour le Moyen Age, voir *Chrétienté* (*Tables*, 604); S. Thomas d'Aquin, XV, 958. — *c)* Du conc. de Trente à nos jours, IV, 2218-20. — Conc. de Trente (sess. XXV, *De reform.*, c. XX), 2218-19. — Libéralisme : indifférence et neutralité de l'État en matière de religion, égalité des cultes : attitude de l'É. sous la Révolution, IX, 512-13; cf. III, 1546-79; — sous l'Empire, IX, 513-14; — sous la Restauration, 514-17. — Libéralisme catholique : Lamennais, 518-19, 520-23; cf. 531-32, 538-40; cf. VIII, 2478-79, 2481, 2490-91, 2509. — Voir *infra*, Séparation de l'É. et de l'État. — La formule du droit commun : l'É. libre dans l'État libre, IV, 2219; VI, 657; IX, 507-08, 583, 588-89, 602-03, 621-22; XII, 1697; — condamnation : encyclique *Mirari vos*, VIII, 2494; IX, 559-60; — *Quanta cura*, 591; XIV, 2910-11; — *Syllabus* (prop. 77-80), 2909-10; cf. *supra;* et IX, 702. — Résumé doctrinal, 626-27. — Encycliques de Léon XIII, IV, 2219; IX, 345, 612-18.

3° *Église et État dans une société divisée religieusement.* — *a)* Principes immuables, mais application s'appuyant sur les droits reconnus aux citoyens, IV, 2220-21; XV, 1221-22; — voir Léon XIII, IX, 613-18, 341, 344-45; V, 899. — L'État hostile et l'É., XV, 1220-21. — *b)* Règlement à l'amiable des difficultés en matière mixte : les concordats, IV, 2221; V, 903 (voir *Tables*, 752-53).

4° *Conclusion générale : les systèmes erronés.* — 1. *Exagération du pouvoir de l'É.* : pouvoir direct en matière temporelle, V, 900-01; — auteurs ayant soutenu le pouvoir direct de l'É. : Gilles de Rome, VI, 1364; Jacques de Viterbe, VIII, 307-09; Guerric Lambert, 2471; Landulphe Colonna, 2557-58; Marchese, IX, 2007; Matthieu d'Aquasparta, X, 381; Opicino de Canestris, XI, 1075-76; Orsi, 1617; André de Pérouse, XII, 1251; Alvaro Pelayo, XIII, 309; cf. I, 926; Bernard de Roussergues, XIV, 101-02; Dominique de Saint-Séverin, 769; Sanchez de Arevalo, 1086; Schildiz, 1285-86; Spiritalis, 2506-07; Agostino Trionfo, XV, 1858-59; Guillaume de Villana, 3012. — Voir *Théocratie*, et 223; et surtout *Pouvoir du pape en matière temporelle*, et XII, 2704-52, surtout 2713-38.

On lira tout particulièrement sur cette matière le IIe tome du traité de l'Église de Billot. Après avoir réfuté l'erreur du libéralisme, l'éminent théologien rappelle la doctrine de la subordination indirecte de l'État à l'Église et les devoirs qui en découlent. Il cite nombre d'auteurs ayant défendu cette thèse de la subordination indirecte, thèse qu'on retrouve dans le *D. T. C.*, aux articles sur l'État, V, 901-02; Bellarmin, II, 591-93; Jean de Salisbury, VIII, 815; Litta, IX, 786-87; Remi de Girolami, XIII, 2378; Sfondrati, XIV, 2012; Suarez, 2717-19; Vitoria, XV, 3142.

2. *Exagération du pouvoir de l'État.* — *a)* L'État, source du pouvoir, même ecclésiastique, IV, 2221; — quelques thèses connexes : Hobbes, VII, 8-9; XIII, 1729; d'Holbach, VII, 27; Spinoza, XIV, 2500-01; Voltaire, XV, 2461-62; — application chez les protestants : Luther, IX, 1316-21; Calvin, II, 1417; Zwingli, XV, 3865-67, 3869-72; anglicanisme, I, 1283; VI, 2188; — É. constitutionnelle, III, 1537 sq. — Voir *Étatisme.* — *b)* É., confinée dans l'ordre spirituel, IV, 2221-22. — Thèse de Locke, IX, 862; — du gallicanisme des politiques (théories régaliennes), cf. *supra;* — voir aussi Déclaration de 1682, IV, 197 sq. — Condamnation : bulle *Auctorem fidei* (prop. 4), XII, 2206; (prop. 59), 2216; — encyclique *Quanta cura* et *Syllabus* (prop. 41-54), IV, 2222; XIV, 2911-12, 2899-2903; — Léon XIII, IV, 2222; cf. 2219; IX, 2280; voir aussi 2300-02. — *c)* É. orientales, autocéphales, soumises au pouvoir politique, cf. *supra*, 1111. — Césaropapisme, voir XIV, 244-49, 264-66, 324-37, 1313-17.

3. *Séparation de l'Église et de l'État*, IV, 2222-24; V, 903-04. — Thèse du libéralisme catholique, IX, 538-39, 574; — condamnation : encyclique *Quanta cura*, 591; XIV, 2904 (*Syllabus*, prop. 55). — La séparation en Amérique latine, I, 1081-1107; — États-Unis, 1050-51; — France : avant le Concordat, III, 744; à la rupture du Concordat, VI, 630-31; rôle de Pie X, XII, 1717-24, 1740; — Portugal, 1725, 2514-15; — Suisse, XIV, 868-70.

Note sur le mystère de l'Église. — Les nécessités de la polémique antiprotestante ont amené les théologiens, depuis la Réforme, à mettre en valeur les aspects de l'Église qui étaient niés ou minimisés par les protestants, par ex. : l'existence de l'Église comme société visible, l'autorité dans l'Église, le primat de l'évêque de Rome. Le concile du Vatican a consacré quelques résultats de ce magnifique travail doctrinal, notamment la primauté pontificale.

Le XXe s., annoncé par Mœhler comme le siècle de l'Église, devait bénéficier de tous ces travaux antérieurs et présenter l'Église comme « le Corps mystique du Christ » (Pie XII). L'enseignement actuel des théologiens envisage surtout l'Église dans son rapport au Christ dont elle prolonge la présence et l'action : « Corps du Christ », « Épouse du Christ », « Notre Mère », « Peuple de Dieu », « Vie de communion ». Autant de thèmes bibliques préfigurés et annoncés dans l'Ancien Testament, révélés dans le Nouveau, attendant leur consommation dans l'eschatologie. C'est dire que la préoccupation majeure de l'enseignement est, avant tout, une préoccupation scripturaire. Pour bien comprendre l'Église instituée par Jésus-Christ, sa place dans l'économie totale du salut, il faut bien voir qu'elle n'est ni un commencement, ni un terme, mais qu'elle se situe entre l'Ancien Testament qu'elle « accomplit », et l'Église triomphante qu'elle prépare et anticipe.

Elle est une étape du plan total. Le terme dernier auquel tout est ordonné et vers lequel s'acheminent l'Ancien et le Nouveau Testament est cette Jérusalem céleste annoncée dans la littérature apocalyptique et en S. Jean.

En réalité, le traité de l'Église est l'étude d'un « mystère », comme celui de la Trinité, de l'incarnation, de la rédemption. Le mystère du Christ est déjà complexe et il faut réagir pour ne pas en laisser tomber un élément : vrai Dieu, vrai homme, dans l'unité d'une seule personne. Le mystère de l'Église est plus grand encore, parce qu'il est le lieu de rencontre des autres mystères : la Trinité dans le Christ, l'incarnation rédemptrice, le Christ dans l'Église, le Saint-Esprit présent et agissant dans l'Église. Il faut avoir le sens de ce mystère pour aborder religieusement l'étude de l'Église : c'est un mystère qui demande à être prié, contemplé, vécu.

Finalement il faut présenter l'Église comme un objet de foi. Le Christ tout entier était pour ses contemporains objet de foi. Ils devaient croire que cet homme était Dieu. L'objet de foi n'était pas seulement l'homme : ils le voyaient. Ni seulement la divinité : dans ce cas l'objet de la foi restait Dieu, comme dans l'Ancien Testament, et non le Christ. Mais la foi était proprement ce jugement synthétique : « Cet homme est Dieu. »

De même, l'Église tout entière est objet de foi. On croit que cette Église que l'on voit est l'incarnation du Christ et la forme d'existence terrestre du Corps mystique. L'objet de foi n'est pas seulement l'existence actuelle de cette organisation : cela peut se constater. L'objet de foi n'est pas seulement le Christ ou le dessein salvifique de Dieu : dans ce cas ce n'est pas l'Église qui serait proprement l'objet de foi.

La foi est ce jugement synthétique : « Cette Église romaine, visible, est l'incarnation du Christ et la forme d'existence terrestre du Corps mystique. » Il en est de même de toutes les propriétés de l'Église : catholicité, apostolicité, etc. Comme le mystère de l'Église est plus profond que celui de l'incarnation du Verbe, la foi à l'Église est aussi plus difficile : l'abaissement et l'anéantissement du Christ sont plus apparents dans l'Église.

Le Christ c'est le Verbe, incarné dans une nature humaine, mais sainte. L'Église c'est le Christ, incarné dans une société humaine, dans une organisation de salut composée même de pécheurs.

L'enseignement actuel met aussi en valeur la mission de l'Église. L'Église a reçu du Christ une mission aussi universelle que l'œuvre même du Christ : il s'agit d'incorporer au Christ toute l'humanité rachetée. L'Église doit donc atteindre toute l'humanité et tout dans l'humanité. Elle doit mettre le Christ en tout et tout dans le Christ. Or l'œuvre du Christ ne concerne pas seulement l'humanité, mais s'étend à toute la création. Il s'agit d'*instaurare omnia in Christo*.

Mais si le Christ confie cette mission universelle à l'Église, il lui donne aussi la force et le pouvoir de la réaliser. Le Christ, source de vie pour toute l'humanité, principe de rédemption et de réconciliation universelle, est incarné dans son Église et continue, par elle, avec elle et en elle, l'œuvre qu'il a commencée sur terre. La catholicité de l'Église est précisément cette vocation universelle et ce pouvoir efficace de réaliser cette vocation.

L'Église catholique n'est donc rien d'autre que la réalisation et l'expression dans l'espace et dans le temps de l'*instaurare omnia in Christo*. R. Hasseveldt.

ÉGLISE (Petite). — Voir *Anticoncordataires* (*Tables*, 182, 758).

ÉGOÏSME. — Étude générale [C. Antoine], IV, 2224-30. — *a)* Notion, définition, 2224-25. — É. et égotisme, 2224 (Barrès); XI, 345, 351, 392, 394 (Newman). — *b)* É. au sens absolu et relatif, IV, 2225-26; — É. et péché, 2225; — envie, fruit de l'É., V, 132; XIII, 1734; — É., intérêt propre et mépris du devoir, IV, 2413; V, 384; XI, 2014; — passion et cupidité, fruit de l'É., V, 384. — *c)* É. et abnégation, IV, 2226-28; V, 386. — *d)* É. et morale, IV, 2228-29; XIII, 1734 (Bayle). — Voir aussi : ambition, I, 941; — amour-propre, 1121; — amour de soi, II, 2223; — vaine gloire, VI, 1429-31; — orgueil, XI, 1418-23; — passion, 2217-18; cf. XII, 96. — É. et espérance (thèse janséniste), V, 658-59.

ÉGYPTE. — **I. Égypte antique.** — *a) Ancienne* civilisation, XIII, 820. — *b)* Culture religieuse : Isis et autres divinités, I, 1744; cf. VII, 643. — Religion et panthéisme, XI, 1861. — Vœu oral aux dieux, XV, 3183. — Création de l'homme, XIII, 2202; cf. 2197, 2219. — Le *Livre des morts* : influence sur la morale et l'eschatologie, V, 39; VIII, 1731-32; XII, 601; XIII, 1167, 1286, 1923; — sur la métempsycose, X, 1560, 1576-78, 1580; cf. XI, 1066, 1075. — *c)* Pratiques : banques, II, 147. — Crémation et cadavres embaumés, III, 2311; — gages de cadavres, VI, 991. — Divination, IV, 1442; cf. VI, 1200 (songes); IX, 1616 (magie); XIV, 2394, 2402, 2403-08 (sorcellerie). — Divorce, IV, 1457. — Mariage incestueux, VII, 1540. — Parousies (visites de grands personnages), XI, 2044. — Usure, XV, 2317. — *d)* Divers : Géorgiens et Égyptiens, VI, 1243. — Éléments égyptiens dans le platonisme, XII, 2291.

II. Égypte et Ancien Testament (les noms des rois d'É. contemporains des événements rapportés sont indiqués entre parenthèses). — Origine égyptienne (?) du nom de Jahvé, IV, 959. — É. et sortie des Hébreux (Exode), V, 1523 (allégorie), 1745, 1746, 1752, 1756-57, 1758, 1759, 1760; cf. VIII, 876, 1834-35 (Minephtah); le pharaon de l'Exode, V, 1746, 1747, 1748, 1750, 1759; — son endurcissement, 19; VIII, 396; XII, 2820, 2821, 2824, 2870, 2899, 2906, 2928; XIII, 2054. — É. et Lévitique, IX, 475-76. — É. et Nombres, XI, 701, 708, 715. — É. et Deutéronome, IV, 657-58. — É. et livre de Josué, VIII, 1662-63; — rois de l'époque de Josué (Seti Ier, Ramsès II, Ménephtah), 1570, 1571; cf. V, 1751. — É. et livres des Juges, VIII, 1832-33 (Ramsès II). — É. et livres de Samuel, XIII, 2790 (Ramsès III); cf. 2791; — et livres des rois, 2825; cf. 2827, 2831; — et Paralipomènes, XI, 1974. — É. et Proverbes, XIII, 916, 918; — et Sagesse, XIV, 720; cf. 705, 706, 731; — 721, 726 (Ptolémée V et VI); — 726 (Ptolémée VII); cf. XV, 2705; — 727 (Ptolémée IX, X, XI et XII). — É. et Machabées, IX, 1483 (Ptolémée

VI), cf. 1479. — É. et Tobie, xv, 1170-73; cf. 1155 (démon Astartée). — Au cours de l'histoire : É. et Juifs, iv, 2430; vi, 1955 (Sésac); viii, 843, 844, 845, 864; xiii, 2820 (Néchao, Sabaka, Tharaca, Nécho II); viii, 1587 (Ptolémée IV), 1598-99 (Ptolémée Ier). — É. et diaspora, 1653-55, 1659; cf. x, 272. — É. et prophètes : prétendu messianisme égyptien, 1536, 1549, 1553, 1555-58 (Snefru, Amenemhet Ier, Bokchoris, Aménophis, Evergète), 1662; cf. xiii, 725, 2838; — Isaïe, viii, 20, 29-30; x, 1438-40, 1443, 1473; — Jérémie, viii, 843 (Nécho II), 850, 858, 864, 869, 870, 871, 873; — Nahum, xi, 6; — Osée, 1631, 1638, 1646, 1647, 1649-50; — Ézéchiel, x, 1468; — Psaumes, 1463-64; — Zacharie, 1487; Livres sybillins, 1522. — É. et traduction des Septante, xv, 2701, 2702; — traduction d'Eccli., iv, 2042; viii, 1666; xv, 2703, 2705.

III. École juive d'Alexandrie. — Œuvres. Importance. Auteurs [L. Saltet], i, 803-05. — Philon le Juif, xii, 1440, 1444, 1455. — Allégorisme scripturaire, i, 814, 815; xi, 2342; xv, 188, 1941; — voir *infra*, § École chrétienne d'Alexandrie. — Sur le Décalogue, iv, 165. — Canon des Livres saints, ii, 1570-74, 1579. — Texte des Septante, xv, 2702-03. — Panthéisme (?), i, 2203; cf. xi, 1862. — Le *Logos* alexandrin, v, 2380-81. — Théologie juive du Verbe, viii, 1126-31; cf. v, 2377-86; xv, 1564, 2646-47. — Influence (?) sur le IVe évangile, viii, 541, 555, 562; — sur S. Paul, xi, 2342, 2347, 2455, 2457, 2482. — Eschatologie : jugement, viii, 1747, 1749, 1774-78; — vie éternelle, xv, 2960. — Métempsycose, x, 1586-87. — Juifs d'Alexandrie et christianisme, xii, 2270, 2272.

IV. Égypte chrétienne. — 1° *Église d'Alexandrie.* — Étude [J. Pargoire], i, 786-801. — *a)* Introduction du christianisme en É., iv, 780-81; v, 1676, 1677. — *b)* Origine apostolique de l'Église d'Alexandrie : S. Pierre par S. Marc, xii, 2275; i, 787, 805; v, 1676; viii, 973; ix, 1941; xi, 95, 307, 2273; xiii, 292, 353, 369. — Premiers évêques : liste d'Eusèbe, i, 787-88; v, 1676-77 : Marc (40-62); Anianus (62-84); Abilius (84-98); Cerdon (98-109); Primus (109-22); Justus (122-30); Eumenes (130-43); Marcus II ou Marcien (143-54); Celadion (157-67); Agrippinus (167-80); Julianus (180-89); — compléments : Démétrius (189-231) (*Tables*, 925); Heraclas (231-47), xi, 1492; Denys (247-64) (*Tables*, 935); Maxime (264-82); Théonas (282-300), i, 788; xii, 1746, 1862; S. Pierre Ier (300-11), 1802; Achillas (311-12); S. Alexandre (312-28) (*Tables*, 76, i, 764, 1780). — *c)* Écrivains anciens : Alexandre de Nicopolis, i, 785; — Pierius, xii, 1744; — Théognoste, xv, 334. — *d)* Organisation du patriarcat, iv, 510; i, 788-89 (ou exarcat, xi, 2263). — L'évêque d'Alexandrie, chef de l'Église d'É., ix, 270; x, 2258, 2259; xi, 2255-56, 2275-76; — sièges suffragants, i, 789; v, 1677; xi, 2259. — Décisions conciliaires touchant la juridiction de l'évêque d'Alexandrie : Ier conc. de Nicée (can. 6), 2253, 2255-56; — Chalcédoine (can. 28; *Tables*, 663); — Quinisexte (can. 36), xiii, 1588; cf. xi, 2269. — Épiscopat plural primitif, viii, 973; cf. v, 1684-85. — *e)* Bibliothèque et mouvement scientifique, i, 789-90; voir *infra*, § École chrétienne d'Alexandrie. — *f)* Hérésies et schismes, 790; cf. gnose, vi, 1434, 1447-61; xv, 2498 (Valentin); i, 121 (Abraxas); ii, 465-75 (Basilide); 2151 (Cérinthe); iii, 378 (Colorbassus). — Autres : Sabellius (iiie s.), xiv, 438; cf. x, 2201-08; — Arius, arianisme, i, 1779-82, 1783-84, 1789-94; — dimœrites (ive s.), iv, 1358-59; — agnoètes (Thémistius) (ve-vie s.), i, 588; xiv, 1646; xv, 219; — damianites (vie s.), iv, 39; — barsaniens, ii, 429; — rhétoriens, xiii, 2654; — origénisme, xi, 1547-53, 1565-74, 1577-78, 1581-82; — schisme de Mélèce de Lycopolis, i, 790; x, 531-35. — *g)* Comput ecclésiastique et liturgie (primitive), i, 791; — la question de la Pâque, xi, 1953-54, 1956-58, 1960-64. — Balsamon et la liturgie de S. Marc, i, 792. — *h)* Martyrs et moines, 791-92; cf. v, 308; x, 235, 238, 252. — Anachorètes, i, 1134, 1142; xv, 3268; cf. Antoine (S.), i, 1441-42; Pacôme (S.), xi, 1721-24 (*Tables*, 144-45).

2° *Phases de l'histoire de l'Église d'Égypte.* — 1. *Du conc. de Nicée au conc. de Chalcédoine*, i, 792-93. — Suite des évêques : S. Athanase (328-73) (*Tables*, 288); — les intrus : Pistus (338-39), 1807; Grégoire de Cappadoce (339-45), 1808, 2147-48; Georges de Cappadoce (357-61), 1820, 2150, 2152; Lucius (362-78), 1837, 2152. — Premières rivalités d'Alexandrie et de Constantinople, 792-93; iii, 1321, 1324-25; cf. xiv, 1322, 1324-25; — conc. de Nicée (325) et Église d'Alexandrie, xi, 408; can. 4 et 5 non applicables à Alexandrie, 2255; mais bien can. 6, 411, 2255-56. — Timothée (380-85) et Maxime le Cynique contre S. Grégoire de Nazianze à Constantinople, i, 793; iii, 1228-29, 1320; — décision du conc. sur la prééminence de Constantinople (can. 3), 1229, 1231 (sur les can. 2 et 3, voir *Tables*, 660). — Théophile (385-412), xv, 523-29; cf. viii, 664; adversaire de S. Jean Chrysostome, 664-66. — S. Cyrille (412-44) (*Tables*, 893-96). — Dioscore (444-51) (*Tables*, 999-1000). — Conc. de Chalcédoine (can. 28) (*Tables*, 663). — Désormais Coptes (abrégé ici = C.) et Grecs (= G.), i, 793; x, 2251; xi, 2268.

2. *Du conc. de Chalcédoine à la conquête arabe* (période byzantine) (451-641), i, 793-94; x, 2251-55; — raison du schisme monophysite, 2252-53; i, 793-94. — Succession des patriarches C. ou G. (cf. *D.H.G.E.*, ii, 365-67) : Protérius (G. 452-57), x, 2254; cf. vi, 2154; ix, 227; — Timothée Aelure (C. 457-60, 476-77), x, 2254; v, 1608; cf. iv, 732; vi, 2154; ix, 2154-56; voir *Hénotique*; — Timothée II Salophakialos (G. 460-82), vi, 2154-56; — Pierre III Monge (C. 477-90), 2157, 2164; xii, 2029-31; cf. Simplice (S.), pape, xiv, 2161-62; — Jean Ier Talaïa (G. 482-89), vi, 2157-58; — Athanase II (C. 489-96), Jean Ier (C. 496-506), x, 2254; — Jean II Nikiôtès (C. 506-16), 2254; xii, 1524; — Dioscore II (C. 517-19), x, 2254; — Timothée III (C. 519-36), vi, 1001; x, 2242, 2254, 2290; xv, 219; — Théodose Ier (C. 536-67), x, 2230, 2242, 2254; cf. vi, 1001; xv, 325; — hors série : Gaïanos, vi, 1001; x, 2254; Athanase (566-71), 2254 (sur ces patriarches, voir Damien, iv, 39; et Trithéisme, xv, 1861); — Pierre IV (C. 567-70), Damien (C. 570-603), x, 2255; cf. iv, 39; — S. Euloge (G. 581-608), vi, 1001-02; viii, 691; x, 1327, 2510; xi, 831; cf. i, 592; xv, 219, 221; — Théodore Scribon (G. 607-09), S. Jean III l'Aumônier (G. 609-19), x, 2510, 2512; — Anastase (C. 603-14), 2255; xv, 1861; iv, 40; — Andronic (C. 614-22), Benjamin (C. 623-62), Cyrus (G. 630-43), iii, 1338, 2582-84; x, 2255 (*Tables*, 898). — Arrivée des Perses (618-19), 2255.

3. *Domination arabe* (641-1517), x, 2255-57; i, 794-97; cf. v, 930. — Persécution, i, 794; x, 2255-56. — Patriarches : Benjamin, déjà cité; — Pierre II (G. 643-52), i, 794; iii, 1412; x, 2255, 2267; — Michel Ier (C. 743-66), 2267; — Eustathios (G. 801-05), Christophe (G. 805-36), ii, 2418; — Cosmas III (C. 920-33), x, 2282; — Macaire (C. 933-53), 2281-82; — Eutychius (Saïd ibn Batriq) (G. 933-40), 21; v, 1609-10; — Mennas II (C. 958-70), x, 2233; — Philothée (C. 981-1035 ?), 2267; — Christodule (C. 1047-77), 2257, 2268, 2286, 2297; cf. xiv, 1359 (schisme grec); — Cyrille II (C. 1078-92), x, 2294; — Macaire II (C.

1102-29), 2259, 2294; — Gabriel (II) ibn Tarik (C. 1131-46), 2259, 2282, 2284, 2293, 2294, 2298; — Michel V (C. 1145-46), 2256; — Jean V (C. 1146-64), 2282, 2286; — Marc III (C. 1164-89), 2286; cf. I, 796; II, 137; XI, 2273; voir Nicolas Ier, Innocent III, Honorius III; — Jean VI (C. 1189-1216), x, 2261; — vacance du siège jusqu'en 1235; — Cyrille III ibn Laqlaq (C. 1236-43), 2269, 2283, 2293, 2295; — Athanase III (G. 1276-1308), adversaire de Beccos, I, 796; VIII, 658; — Niphon (G. vers 1367) et Urbain V, I, 796; — Gabriel V (C. 1401-18), x, 2270; — Philothée Ier (G. 1437-50) et le conc. de Florence, I, 796; — Jean XI (C. 1418-41) et Eugène IV : acceptation du conc. en 1439-40, v, 942; VI, 47; x, 2256.

4. *Période turque* (1517-1798), x, 2257; I, 797. — Vie misérable de l'Église égyptienne et soumission au Phanar, 797; x, 2257. — Patriarches signalés : Gabriel VII (C. 1526-69), Jean XIV (C. 1570-85), Gabriel VIII (C. 1585-1602), 2257; — Meletius Pigas (G. 1592-1602), I, 797; III, 1426; IX, 1004-05; — Cyrille Lucar (G. 1602-21), 1005; x, 1622; cf. VII, 966; — Gérasime Ier (G. 1621-36), 967 (Immaculée Conception); — Métrophane Critopoulos (G. 1036-39), x, 1622-26; XI, 2274; — Jean XV et Matthieu III (C. vers 1637-40?) : soumission à Urbain VIII, x, 2257; — Gérasime II (G. 1680-1710), VII, 967; — Cosmas III (G. 1737-46), I, 797.

5. *Période égyptienne* (1798-1930), I, 797-99; x, 2257-58, 2263-64. — Opposition entre le gouvernement égyptien et le Phanar, I, 797. — Patriarches grecs : Hiérothée Ier (1825-45), Hiérothée II (1847-58), Callinique (1858-61), Jacques (1861-66), Nicanor (1866-70), Sophronios IV (1870-99), 797-98. — Patriarches coptes : Cyrille IV (1854-61), Demetrius II (1862-75), Cyrille V (1875-1927), Jean XIX (1928...), x, 2263-64. — Un évêque copte à Jérusalem, VIII, 1007. — Situation actuelle de l'Église copte en É., x, 2259-61; cf. XIV, 1381, 1463; — élection et autorité du patriarche, x, 2261-63; — clergé, 2263-64; — relations avec les autres Églises monophysites, 2164-65; XIV, 1439.

3° *Confessions religieuses diverses en Égypte.* — Patriarcat latin, I, 799-800; cf. XI, 2293. — Grecs catholiques (Melkites), I, 800-01; XI, 2280. — Arméniens, I, 801, 1912, 1915. — Maronites, Syriens, Chaldéens, 801. — Protestants, 800.

4° *Conciles d'Alexandrie* [X. Le Bachelet], I, 801-03. — Références aux articles du *D.T.C.*, dans *Tables*, 690-91.

V. Église copte d'Abyssinie ou d'Éthiopie. — Article général [E. Coulbeaux], v, 922-69. (Les noms et dates des patriarches, avec leur confession religieuse [Grecs = G. ou Coptes = C.] sont empruntés au *D.H.G.E.*, II, 365-67.)

1° *Avant le conc. de Chalcédoine.* — *a)* Position, étendue géographique, v, 922; — rapport étroit avec l'É., xv, 2722. — *b)* Introduction du christianisme, légendes, v, 922-23; — évangélisation par S. Frumence, 923; cf. I, 538. — *c)* Préservation de l'arianisme, extension progressive, 924. — *d)* État informe de l'Église d'Éthiopie, 925-26; — dépendance de l'Église d'Alexandrie, XIII, 355.

2° *Du conc. de Chalcédoine à la conquête de l'Islam en Syrie.* — *a)* Préservation de la défection copte, nouveaux apôtres chalcédoniens (empereur Al-Almeda, 455-95), v, 926-28; cf. patriarche C. Benjamin (623-62). — *b)* Le roi Kaleb et l'empereur (byzantin) Justin Ier, 928; patriarche G. Apollinaire (551-70). — *c)* Nouveaux apôtres par ordre de Justinien (527-65), 929. — Apogée de la prospérité (Kaleb et son fils Gabra Maskal) : monastères, écoles, Ste Écriture, liturgie, 929-30.

3° *Après les conquêtes de l'Islam en Syrie : agonie de l'Église d'Éthiopie.* — *a)* Ruine de l'Église d'Alexandrie sous le patriarche C. Benjamin, persécution des Arabes, v, 930. — *b)* Relations officielles avec Alexandrie, mais résistance au schisme, 930-31. — *c)* Délaissement de l'Église éthiopienne de 700 à 826, de 830 à 920 (patriarches, C. Siméon ou Simon II [836-37], Joseph ou Yusab [837-50], Cosmas III [923-34]), 931. — *d)* Révolution désastreuse suivie de restauration chrétienne par la dynastie Zaguës, 931-932.

4° *Dynastie des Zaguës.* — *a)* Relèvement laborieux, sous les patriarches C. Philothée (Théophile) (981-1005), Zacharie (1005-32), Christodule (1047-77), Cyrille II (1078-92); trahisons épiscopales, v, 932. — *b)* Diversions, grâce à l'arrivée des Francs à Jérusalem (patriarche C. Michel IV, 1092-1102), mais scandale d'abounas (Giorgis), 933. — *c)* Tentatives d'indépendance constitutionnelle de l'Église d'Éthiopie (patriarches C. Gabriel II, 1131-46; Michel V, 1146-47), 933. — *d)* Ingérence politique (patriarche C. Jean V, 1147-64), trafic des ordinations (abba Kilos et Gedrona, abba Isaac), 934-35. — *e)* Règne de Lalibala (vacance du siège patriarcal, 1216-36) et velléité de retour à l'unité catholique (abouna Kerlos), 935-36.

5° *Restauration dynastique : nouvelle phase religieuse.* — *a)* Influence du moine Takla-haymanot et nouvelle organisation, v, 936-37. — *b)* Vitalité et fécondité (accroissement des couvents, réveil de la foi et des études), 937. — *c)* Tentatives de rapprochement avec l'Église catholique : mission des frères prêcheurs, 937-38. — *d)* Réaction et émulation dans l'enseignement et les observances cultuelles (l'abouna Salama II) : pharisaïsme et immoralité (abba Anorios et le roi Amda-Sion), controverse sur le sabbat judaïque, 938-40. — *e)* Calme relatif, prépondérance de la communauté éthiopienne à Jérusalem, 940-41.

6° *Conc. de Florence.* — *a)* Délégations au conc. de Florence (patriarche C. Jean XI, 1418-44), v, 941-42. — *b)* Les décrets, leur acceptation, 942; VI, 47. — *c)* Croyances erronées de l'Église éthiopienne expurgées à Florence, VI, 942-47; — réforme des pratiques disciplinaires, 947-50. Pour le détail, voir *infra*, « Église d'Alexandrie : croyances et discipline », § Église copte d'Éthiopie.

7° *Après les invasions musulmanes* (1520-51). — *a)* Démarches à Rome et au Portugal en face d'une invasion musulmane menaçante, v, 950. — *b)* Intrigues du pseudo-patriarche Jean Bermudez et Paul III, 950-51.

8° *Mission des Jésuites.* — 1. *Première phase : a)* Envoi de l'évêque Oviedo et son échec relatif devant l'hostilité du roi Glaodios, v, 952-53. — *b)* Ouvrages de polémique, travaux liturgiques, 953. — *c)* Oviedo et le roi Minas : dénonciation des erreurs et persécution, 953. — 2. *Deuxième phase : a)* Le P. Paëz, ses succès près des princes; opposition de l'abouna Siméon, 954-55. — *b)* Guerres intestines, victoire du parti royal et catholique, 955. — *c)* Démarche officielle près du S.-Siège, rédaction d'un acte doctrinal et disciplinaire, conversion effective de l'empereur Socinios, 955-56. — *d)* Difficultés subsistantes (divorces et questions liturgiques et sacramentelles), 956-57. — *e)* Envoi par Urbain VIII du patriarche Mendèz : acte d'adhésion à l'Église romaine; réformes (sacerdoce, fêtes, jeûnes); mesures inquisitoriales, soulèvements, répressions, 957-59. — *f)* Déclin de la cause catholique, mort de Socinios et destruction de la mission, 959-60.

9° *Christologie.* — Débats scolastiques (XVIIe-

xviii[e] s.), s'accompagnant d'hostilités et de massacres, v, 960-65. — Sur les doctrines elles-mêmes, voir *infra*, « Église d'Alexandrie : croyances et discipline », § Église copte d'Éthiopie.

10° *État au XIX[e] s.* — Clergé séculier et régulier, v, 965-67. — Églises et édifices religieux, 967. — Missions catholiques 968-69; cf. i, 542-43; x, 1873, 1874, 1909, 1945, 1989-90.

On complétera les indications du *D.T.C.* par quelques notes de R. Janin, B. Vélat (parues dans *Catholicisme*, iii, 1469-70; iv, 566-67) : « Depuis un quart de siècle, les Éthiopiens réclamaient une Église nationale que le patriarcat copte se refusait à leur accorder. Il finit cependant par sacrer 5 évêques (1929-1930). Après leur conquête du pays (1935), les Italiens s'efforcèrent d'obtenir l'indépendance complète de l'Église éthiopienne vis-à-vis du Caire. Devant leur échec, ils firent un véritable coup d'État en nov. 1937. Un concile national nomma abouna l'un des évêques. Le Caire répondit par l'excommunication. L'idée cependant faisait son chemin. Après la défaite des Italiens (1942), un congrès national demanda l'émancipation religieuse. Au bout de six ans de négociations, on aboutit à un accord en vertu duquel un archevêque indigène serait nommé à la mort de l'abouna actuel et gouvernerait l'Église, mais il serait sacré par le patriarche copte.

« D'après la convention de 1948, il y a actuellement 5 métropoles (non encore organisées). Le clergé séculier est peu instruit : les ordinations se font en masse, sans aucun examen. Les moines exercent une grande influence, qu'ils méritent souvent. Ils sont divisés en deux congrégations, dont l'une a à sa tête un personnage considérable, l'*etchaghé*. Aucune statistique n'a encore été établie, en sorte qu'on ignore le nombre des fidèles, qui sont peut-être 4 ou 5 millions. »

« ...En janv. 1953, le chef de cette Église était l'abouna Basilios, résidant à Addis-Abéba (élu et sacré à Alexandrie en janv. 1951, par le patriarche copte); c'est le premier abouna qui jouisse d'une autonomie totale à l'égard du patriarche copte d'Alexandrie. L'abouna Basilios a sacré lui-même, en août 1951, huit évêques dans l'église de la Ste-Trinité d'Addis-Abéba. En janv. 1953, l'épiscopat éthiopien monophysite comptait dix évêques, en plus de l'abouna Basilios. Voici leurs résidences (il n'existe pas de *diocèses* à proprement parler) : Desslé, Gondar, Tigré, Lekemtié, Goré, Gimma, Sidamo, Harar, Asmara, Jérusalem.»

Voir également, sur les Éthiopiens catholiques à l'heure présente, *Catholicisme*, iii, 1470 (R. Janin).

VI. Église d'Alexandrie : croyances et discipline. — Quatre subdivisions : I. École chrétienne d'Alexandrie. II. Église d'Alexandrie avant le schisme. III. Église copte d'Égypte. IV. Église copte d'Éthiopie.

I. École chrétienne d'Alexandrie. — Étude générale [A. de la Barre], i, 805-824.

1° *Données historiques.* — 1. L'école et ses maîtres, i, 805-07. — Succession des maîtres : Pantène, 806; iii, 137, 2065; cf. i, 763; vi, 2071; xiv, 2381, 3091; — Clément d'Alexandrie, i, 806-07; ii, 1970; iii, 137; — Origène, i, 807; xi, 1489-90; — Héraclas, i, 807; iv, 925; xi, 1490, 1492; — Denys d'Alexandrie, i, 807; iv, 425; — Théognoste, v, 2446; xv, 334-35; — Pierius, xii, 1744; cf. v, 2446; xv, 334-35; — Sérapion, i, 806; — S. Pierre, 806; xii, 1802; — Didyme, iv, 749; — Rhodon, i, 806. — L'école d'Alexandrie prolongée au v[e] s., 807, 1436-37. — 2. Le milieu et les doctrines prédominantes, 807-10 : *a)* Tendances idéalistes, éclectiques, morales de l'époque; transcendance et immanence, 807-08, 824; iii, 138; — idéalisme éclectique des stoïciens, i, 808, 2202-03; ix, 1685; xii, 2364; xv, 3337-38. — *b)* Syncrétisme alexandrin, i, 809; v, 2380-81; — gnose et néo-platonisme, i, 809; vi, 1444-51; cf. xv, 2499-2510; i, 2203; ix, 1685; xii, 2261-80, 2287-89. — 3. Mission de l'école chrétienne d'Alexandrie en face de ces tendances, i, 810-12; — sur le détail, voir *infra*, § suivants, 2°, 3°, 4°, 5° et 6°. — Attitude apostolique et préoccupation morale de Clément d'Alexandrie, iii, 139; xv, 1638, 2500; — d'Origène, xi, 1492, 1494, 1501, 1503-04, 1560-63.

2° *La théologie alexandrine.* — *a)* Transcendance divine : Clément et Origène, i, 812-13; cf. iii, 154-55 (Clément); xi, 1517-18 (Origène). — *b)* Présence de Dieu au monde, i, 813-14; cf. iii, 157 (Clément). — *c)* Dieu accessible à notre connaissance, i, 814; cf. iii, 154 (Clément); xi, 1518 (Origène). — Voir également iv, 1039-46 (doctrine de Clément sur Dieu), 1046-53 (Origène). Cf. *infra*, § Église d'Alexandrie avant le schisme.

3° *Allégorisme scripturaire.* — *a)* Symbolisme des faits contingents, conséquence de la théodicée alexandrine, i, 814-15; cf. iii, 165-66 (Clément); xi, 1508-09 (Origène). — *b)* Allégorisme scripturaire uni au symbolisme, i, 815, 1436-37; xv, 1941-43; cf. i, 834; — Clément, iii, 165-66; vii, 2193, 2291; cf. iv, 1549; — Origène, xi, 1508; iv, 1549; vii, 2193; xv, 1942.

4° *Fondement de la morale. Anthropologie.* — 1. Tendances morales de l'enseignement de l'école, i, 815-16. — Clément, iii, 176-81; x, 2435 (*Tables*, 631); — Origène, xi, 1494, 1503-04; voir aussi quelques traits 1522, 1541-45. — 2. Doctrines morales et anthropologiques : *a)* Anthropologie, i, 816-17; — Clément, iii, 171-73; xi, 1017; xii, 2306; — Origène, xi, 1533-36 (voir, sur l'âme, *Tables*, 119). — *b)* Liberté morale, i, 817; — Clément, iii, 174; — Origène, xi, 1536-38, 1545. — *c)* Loi naturelle, i, 817; — Clément, iii, 177-180; — Origène, i, 819.

5° *Premières conceptions d'une synthèse théologique : foi et raison.* — 1. Usage de la philosophie grecque, i, 817-19; iii, 167-69 (Clément); cf. xii, 2262, 2263, 2304-05; xi, 1511 (Origène); cf. xii, 2305-06; xv, 348-50. — 2. Nature de la synthèse des Alexandrins, i, 819-21 : *a)* Sciences humaines, préambule et acheminement vers la foi, 819-21; xii, 2306-07; — Clément, iii, 152-53, 168-71, 181-82; — Origène (plus réticent), xi, 1513-14. — *b)* La foi, principe et point de départ de la vraie sagesse, i, 821; — Clément, iii, 188-91; — Origène, xi, 1513, 1514-16; cf. xii, 2307-08.

6° *Exposition systématique des mystères : la théologie du Verbe.* — Clément : la divinité du Christ et le subordinatianisme, i, 822; iii, 158-61; v, 2435-37; vii, 453; xii, 2324; xv, 2655 (références) (*Tables*, 630). — Origène, xi, 1519-28; v, 2437-43; vii, 453-54; xii, 2333-36; xv, 2655-56 (références). — Voir également 1637-45. — L'affaire de Denys d'Alexandrie, iv, 427; cf. i, 822; v, 2444; xv, 1645-52.

Sur les influences platoniciennes, i, 823, on se reportera à l'art. Platonisme des Pères, xii, 2306-08, 2322-25, 2333-36, 2338-41, 2350-51, 2362-63, 2366, 2368, 2372-74, 2375-76, 2378-80, 2384-85. — Voir aussi les art. Clément d'Alexandrie et Origène.

II. Église d'Alexandrie avant le schisme. — 1° *Témoignages sur l'Écriture sainte.* — 1. Écrivains : S. Athanase (= Ath.), i, 2155, 2161, 2162; — Clément d'Alexandrie (= Cl.), *Hypotyposes*, iii, 143, 166; — Didyme l'Aveugle (= Did.), travaux d'exégèse, iv, 751-52; — Denys d'Alexandrie (= Den.), fragments exégétiques, 426, 427; — Origène (= Or.), travaux scripturaires, xi, 1495-1500; — S. Cyrille d'Alexandrie (= Cyr.), œuvres exégétiques, iii, 2483-88. — 2. Canon des Écritures : A.T., ii, 1575, 1576; — N.T., 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590. — 3. Détail des Livres saints : *a)* A.T. : Amos (Cl., Cyr.), i, 1120; — Aggée (Cyr.), 565; — Baruch

(Cl., Or., Ath.), II, 439; — Cantique (Or.), 1678, 1679; — Daniel (Cl., Or., Ath.), IV, 60, 61; cf. 83, 85, 87; version alexandrine, 57-58; — Deutéronome (Or.), 664, 670; (Ath.), 656, 668; (Cyr.), 669; — Eccl. (Or.), 1999-2000; (Den., Ath.), 2024; version alexandrine, 1999; — Eccli. (Or., Ath.), 2037, 2038; — Esdras et Néhémie (Or.), 2041; — Genèse (Or., Cyr.), VI, 1206; (Cyr.), 1215; — Hexaméron (Cl., Or., Ath., Cyr.), 2335; — Isaïe (Or., Cyr.), VIII, 77; — Jérémie (Or.), 884; — Job (Ath., Did., Or.), 1485; — Josué (Or.), 1573; — Judith (Ath., Cl., Or.), 1713; — Juges (Or.), 1861; — Lamentations (Or.), 2530, 2536; — Lévitique (Or., Cyr.), IX, 462, 498; — Machabées (Cl., Or.), 1486, 1487, 1499; — Nombres (Or., Cyr.), XI, 713, 716; — Proverbes (Cl., Did., Or., Cyr.), XIII, 909, 932; — Psaumes (Or.), 1106, 1107-08; — Rois (I-II) (Or.), 2774, 2804; — (III-IV) (Or.), 2805; — Sagesse (Cl.), XIV, 708, 718; — Tobie (Cl., Or.), XV, 1166; — Zacharie (Cyr.), 3669. — *b)* N.T. : Actes des apôtres (Cl.), I, 346; — Apocalypse (Or., Ath., Cyr., Den.), 1467, 1469; — Colossiens (Cl., Or.), III, 382; — Corinthiens (I) (Cl.), 1850; — Corinthiens (II) (Cl.), 1858; — Éphésiens (Cl., Or.), V, 166; — Galates (Cl.), VI, 1025; — Hébreux (Cl., Or., Den., Ath., etc.), 2071-73, 2088, 2097, 2106; — Jacques (Cl., Pseudo-Den., Did.), VIII, 264, 265, 281; — Jean (Év.) (Or., Cyr.), 582; — Jean (Ép.) (Den., Cl., Did.), 585, 592; — Jude (Or., Did., Cl.), 1671, 1674, 1676, 1678, 1679, 1680; — Luc (Or., Cyr., Ath.), IX, 999; — Marc (Or., Cl.), 1942, 1958; — Matthieu (Or.), X, 360, 373; — Philémon (Or.), XII, 1400; — Philippiens (Pseudo-Ath.), 1433; — Romains (Ath. et autres Alexandrins, Or., Cyr.), XIII, 2849, 2851, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2893; — Tite et Timothée (Cl.), XV, 1040-41, 1043; — Thessaloniciens (I) (Cl., Or.), 576; — (II) (Cl.) 583. — Les quatorze épîtres (Or.), 1042-43. — Écrits apocryphes, I, 1499; V, 1626, 1628, 1634, 1637.

2° *Sources doctrinales et disciplinaires. — Canons des apôtres*, II, 1614 (cf. *Tables*, 218); — *Aegyptische Kirchenordnung* (*Tables*, 219, 221); cf. *Testament de N.-S.*, XV, 196. — *Didachè*, I, 1681 (Cl.). — Droit ecclésiastique du patriarcat d'Alexandrie, II, 1626.

3° *Liturgie.* — En général, IX, 797, 817; XI, 1435, 1437, 1438; — messe, 1476-82, cf. 1486; — épiclèse, V, 205, 206-07, 213; — prière (épigraphie), V, 325; XIII, 1211 (prières pour les défunts); — liturgie de l'au-delà, II, 2503; — rit alexandrin, XI, 1437, 1930.

4° *Doctrines particulières.* — 1. *Allégorisme*, I, 834, 1437; XV, 248; cf. VI, 233 (Hexaméron); — sur l'eucharistie, voir ce mot. — 2. *Ame* (*Tables*, 119, *passim*). — 3. *Anges*, I, 1207-08; V, 330 (*Tables*, 156-57, *passim*). — 4. *Baptême* (*Tables*, 358-359) (Cl., Or., Théognoste, Alexandre d'Alexandrie, Did.). — 5. *Carême*, II, 1725, 1729-31; cf. VIII, 2094 (Or., Cl.), 2101 (Cl.). — 6. *Catéchuménat*, II, 1970, 1980. — 7. *Confirmation*, III, 1037-38, 1042, 1057-58 (*Constitution ecclésiastique égyptienne*). — 8. *Création*, 2065-68 (Cl., Or., Den., Alexandre d'Alexandrie, Ath.); — 2078 (confession de foi); — 2153 (Cl., Or.), sur l'exemplarisme. — 9. *Démon*, IV, 346 (Cl.), 350 (Or.), 359 (Ath.), 363 (Cyr.); — magie et démons, V, 1764; — exorcismes, 1773 (Or., Ath.). — 10. *Dieu : a)* Nature et attributs divins, IV, 1039-46 (Cl.), 1046-54 (Or.), cf. XI, 1516-18; IV, 1070-75 (Ath., Did., Cyr.) (*Tables*, 980, 981); — Providence, XIII, 945-47 (Or., Cl.), 955-56 (Théophile, Cyr.). — *b)* Trinité : hypostase et personne, VII, 379-81, 383; cf. 370, 372, 374-76; voir *Arianisme* (*Tables*, 256-57, 259, *passim*) et *Consubstantiel* (*Tables*, 805); — la Trinité elle-même, XV, 1637-50, 1653-54, 1659-67; cf. 1861. — *c)* Jésus-Christ : filiation divine, V, 2435-43 (Cl., Or.), 2446 (Théognoste, Pierius, Grégoire le Thaumaturge), 2447 (S. Pierre d'Alexandrie), 2450 (Ath.); — incarnation, VII, 1448, 1452, 1490, 1492 (Cl.); 1490, 1492 (Or.); 1490 (Alexandre d'Alexandrie); 1494 (Did.); 1449, 1451, 1453, 1464, 1466, 1470, 1477, 1490, 1493, 1494 (Ath.); 1449-50, 1456, 1465, 1466, 1477, 1478, 1490, 1493, 1494 (Cyr.); — union hypostatique, 453 (Or.), cf. XI, 1518-28; VII, 456-58 (Alexandre d'Alexandrie, Ath., Did.); 474, 497-99 (Cyr.) (cf. *Tables*, 894); — science du Christ, I, 590; XIV, 1634, 1635, 1636-37, 1638, 1640, 1643-45. — *d)* Esprit-Saint, V, 704 (Cl.), 704-11 (Or.), 713 (Den.), 718-22 (Ath.) (*Tables*, 289), 739-43 (Did.); — procession, 774, 775 (Or.), 775-76 (Den., Grégoire le Thaumaturge), 777-79 (Ath.), 789 (Did.), 789-93 (Cyr.). — 11. *Eucharistie*, 1135-39 (Cl., Or.), 1140-41 (Ath.), 1158 (Théophile d'Alexandrie), 1162-65 (Cyr.), cf. 1159; — messe, X, 918-25 (Cl., Or., Den.), cf. 928-29, 960, 1319 (Cyr.); — épiclèse, V, 233 (Or., Ath.), 236 (Cyr.), 238 (Pierre d'Alexandrie, Théophile, Eusèbe d'Alexandrie); — communion : jeûne, III, 500 (Or.); pureté corporelle, 503 (Or., Den.); effet, 510 (Cyr.); communion fréquente, 519 (Cl., Or.); sous une espèce, 556. — 12. *Fins dernières : a)* Mort : suite du péché originel, VIII, 2025 (Ath.); cf. XII, 344. — *b)* Jugement, VIII, 1774 (Cl.), 1775 (Or.), 1784 (Ath.), 1787 (Cyr.); cf. 1789. — *c)* Ciel : vision intuitive, gloire, II, 2481 (Cl., Or.), 2488 (Ath.), 2490 (Cyr.), 2503 (liturgie), cf. 345 (épigraphie); VII, 2365 (Cl., Or.); 2366 (Cyr.); 2369, 2371 (Or.), cf. VI, 1397 (Cyr.); II, 672, 677-78 (Or.); 678 (Cl.); 673, 681 (Cyr.). — *d)* Enfer, V, 56-59 (Cl., Or.), 64 (Or., Théognoste, Ath.), 65 (Pierre d'Alexandrie, Alexandre d'Alexandrie), 66 (Ath.), 67 (Did.), 67-68 (Théophile), 73 (Cyr.); — feu, 60, 2220 (Or.); voir origénisme, 74; XI, 1565 sq. — *e)* Purgatoire, XIII, 1192-97 (Cl., Or.), 1202 (Cyr.), 1207 (liturgie), 1211 (épigraphie); cf. III, 462. — *f)* Résurrection, XIII, 2528-31 (Cl., Or.), 2534 (Alexandre d'Alexandrie, Ath.), 2537 (Did.), 2535 (Cyr.). — 13. *Foi :* crédibilité rationnelle, III, 2242-43 (Cl.), cf. 182-83, 189; 2243-45 (Or.); 2247 (Cyr.); — nécessité, VI, 79, 89, 110, 114, 186, 363, 394, 435 (Cl.); 81, 110, 186 (Or.); cf. 112, 115, 186, 280, 330 (Cyr.); 436 (Ath.); — communion dans la foi, III, 423 (Cl., Or., Ath.); — foi et gnose, VI, 1438, 1445, 1446-47, 1451, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1463, 1467; XV, 2498, 2515-16, 2517-18, 2519 (Cl.); VI, 1456; XV, 2515-16 (Or.). — 14. *Grâce, justification*, VI, 1565, 1638 (Cl.); I, 2174 (Ath.); III, 2517; VI, 1638 (Cyr.); VIII, 2085 (Or.), 2094 (Or., Cl.), 2101 (Cl.); — grâce sanctifiante, VI, 1606 (Cyr.); cf. I, 426; — habitation de la Trinité, VI, (Ath., Cyr.); cf. I, 426; XV, 1836, 1837-39 (Ath., Cyr.); — incorporation au Christ, III, 435 (Cl.), 436-37 (Or.), 440 (Cyr.); — dons du S.-Esprit, IV, 1757 (Or., Cl.), 1760 (Cyr.). — 15. *Idolothytes*, VII, 681 (Cl., Or.), cf. 684. — 16. *Images* (culte), 768 (Or.); 791 (Ath.); 576, 803 (Cl.); cf. 842; — culte idolâtrique, 605, 655 (Cl.); 656, 659, 660 (Or.). — 17. *Inspiration et interprétation des Écritures*, 2082 (Cl.), 2100, 2103, 2291; cf. II, 1560-61; VII, 2081-83 (Or.), 2103; II, 1561-62; VII, 2083 (Den.), cf. IV, 427; VII, 2083 (Grégoire le Thaumaturge, Pierre d'Alexandrie); 2085 (Alexandre d'Alexandrie, Ath.); 2085-86 (Did.), cf. 2103; 2086 (Cyr.), 2104-05; II, 1562. — 18. *Mariage :* valeur morale, IX, 2088-89 (Cl., Ath.); — secondes noces, 2096 (Cl., Or.); — le sacrement, 2102 (Cyr.), 2103 (Ath.); — sur Matth. (XIX, 9), IV, 1461 (Cl., Or.), cf. 1462. — 19. *Marie* (Vierge) : *a)* Sainteté initiale, VII, 873 (Or., Gré-

goire le Thaumaturge, Ath.); 877 (Cl., Or.); 878, 896 (Did.); 886, 889 (Or.); 886, 888, 902, 905 (Cyr.). — *b)* Maternité divine, IX, 2350 (Or.), 2351 (Or., Den., Alexandre d'Alexandrie, Cyr.), 2354 (Cyr.). Voir *Éphèse* et *Cyrille d'Alexandrie*. — *c)* Virginité, 2371 (Cl.), 2372 (Or., Grégoire le Thaumaturge), 2373 (Cyr.). — 20. *Millénarisme*, x, 1762 (Or., Den.). — 21. *Ordre* : hiérarchie, XI, 1228 (Cl., Or.); — rite, 1246 (Or., Anatole d'Alexandrie), 1247 *(Constitution égyptienne)*, 1254 (Timothée, Théophile d'Alexandrie), 1256 (Cyr.); — sacrement, 1275 (Cyr.), 1276 (Ath., *Constitution égyptienne*). — L'épiscopat à Alexandrie, v, 1684-85, cf. 1690; VIII, 973-76; xv, 1111. — 22. *Pascales* (controverses), XI, 1953-54 (Den., Pierre d'Alexandrie), 1955 (Ath.), 1956 (Den., Pierre d'Alexandrie, Ath.), cf. 1957-58 *(passim)*, 1959-60 (Cyr. et S. Léon), cf. 1961, 1962-63. — 23. *Péché originel*, XII, 329-39 (Cl., Or.), 343-47 (Ath.), 404-06 (Cyr.), 417 (Olympiodore). — 24. *Pénitence : a)* Pénitence et rémission des fautes, I, 146-47; XII, 766-69 (Cl., Or.), cf. 775; 770 (Den.), cf. 783; 790 (Grégoire le Thaumaturge, Pierre d'Alexandrie); v, 1933, extrême-onction (?) (Or.). — *b)* Confession et confesseur, III, 841, 847, 849, 851, 856 (Cl., Or.); — réitération de la confession, 860 (Cl., Or.); — réconciliation des *lapsi*, VII, 1596 (Den.); cf. XIV, 893 (Or., Den.). — *c)* Satisfaction, 1137-38 (Or.), 1147 (Or., Den.) — 25. *Saints : a)* Reliques, XIII, 2327, 2334. — *b)* Noms donnés au baptême, XIV, 896 (Den.); — intercession, 203-05 (Or., Cl.); — culte, 908 (Cyr.); cf. 922, 933, 934.

On consultera également chaque article concernant les écrivains de l'ancienne Église d'Alexandrie.

III. ÉGLISE COPTE D'ÉGYPTE. — 1° *Littérature théologique*. — 1. *Littérature copte proprement dite.* Traductions : Écriture sainte et apocryphes, œuvres patristiques, documents canonico-liturgiques, x, 2266-67. — Versions scripturaires : A. T., xv, 2721; N.T., 2727; — Daniel, IV, 58; — Ecclésiaste, 2001; — Ecclésiastique, 2033; — Esther, v, 854; — Ézéchiel, 2031-32; — Jérémie, VIII, 848; — Sagesse, XIV, 732-33; — Tobie, xv, 1162; — épître aux Romains, XIII, 2850-51; — Timothée, xv, 1043; — Jude, VIII, 1669-70; — voir *Tables*, 1098. — Apocryphes : *Apocalypse d'Élie*, I, 1489; *de Barthélemy*, 1497. — Documents canonico-liturgiques : *Didachè* (*Tables*, 223); *Tradition apostolique* (*Tables*, 229); — *Canons des apôtres*, II, 1613, 1615, 1616 (Octateuque), 1618 (apôtre Addaï); — *Constitutions apostoliques* (l. VIII), III, 1533; — *Aegyptische Kirchenordnung*, II, 1615; III, 1536 (*Tables*, 219).

2. *Littérature copte-arabe*, x, 2267-70. — Les canons coptes-arabes, II, 1612; cf. 1608, 1609, 1611; IV, 735, 739; — trois recensions arabes des *Canons des apôtres*, II, 1611; — *Aegyptische Kirchenordnung* (can. 48-78), 1615; — Octateuque, 1616, 1617; cf. xv, 199; — les 27 (ou 30) Canons apostoliques d'Addaï, II, 1618, 1619; — épître de S. Pierre à S. Clément, 1626; — *Constitutions apostoliques*, III, 1522; cf. II, 1609-10. — *Auteurs cités :* xe s. : Sévère d'Aschmounaïm, x, 2267; cf. 2240, 2271, 2272, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2292; — XIe s. : Christodule, 2268, cf. 2257; Cyrille II, 2268, 2294; Abou Sohl ibn Bânâ, 2268; — XIIe s. : Macaire II, 2268, 2294; Gabriel ibn Tarik, 2268, 2280, 2282, 2293, 2294, 2298, 2299; Michel de Damiette, 2268, 2285, 2287, 2293, 2295, 2297; Marc ibn al-Kanbar, 2268, 2279, 2287, 2295; Paul de Ragâ, 2268; Pierre de Malig, 2268, 2283, 2294, 2295 *(Le livre des sectes)*; Abou-Salih Sadid ibn Bana, 2269; — XIIIe s. : Cyrille III ibn Laqlaq, 2293, 2295; les frères Banaï al'Assâl, 2269-70 (sur Assafî, le second, voir 2276, 2289, 2293); deux historiens, Abou-Šakir Boutrous Ibn ar-Rahib et Girgis ibn al'Amid, 2270; — XIVe s. : le prêtre Macaire, 2270; Sams ar-Ri'âsah Abou'l-Barakat ibn Kabar *(La lampe des ténèbres)*, art. de E. Tisserant, VIII, 2293-96; IV, 740; x, 2240, 2270, 2272, 2274, 2276, 2278, 2280, 2285, 2289, 2292, 2293, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302; Jean ibn Abî Zakarya, ou Ibn Sabbâ, 2270, 2274, 2277, 2278, 2279, 2287, 2289, 2294 *(La perle précieuse)*; — XVe s. et suivants (décadence) : Gabriel V, le kommos Philothée, 2270.

2° *Dogme et croyances*. — 1. *Sources de la révélation*, x, 2271-74 : *a)* Écriture : le canon, 2271; cf. IX, 1479 (III Mach.), 1485. — *b)* Magistère de l'Église sur les questions christologiques, x, 2271-72 (sur la doctrine christologique elle-même, *infra*, § Incarnation). — *c)* Documents exprimant la tradition de l'Église, 2272-74; cf. XIV, 2932-33 (symbole de Nicée-Constantinople); — canons des trois premiers conc. œcuméniques, x, 2272; cf. Nicée I, XI, 408 (*Tables*, 659-60); Constantinople I (*Tables*, 660); — canons des six conc. antérieurs à Éphèse, x, 2272; cf. Ancyre (*Tables*, 691), Néocésarée (*ibid.*, 723), Gangres (714), Antioche en 341 (692), Laodicée (717), Sardique (741); — canons des sept synodes de Carthage (*Tables*, 700-01), 2272; — documents apostoliques apocryphes, 2272-73; *Didascalie*, IV, 734-48 (*Tables*, 221-22); *Constitutions de Clément*, II, 1605-28 (*Tables*, 218-19, spécialement 219); *Constitutions apostoliques; Testament de N.-S.*, III, 1520-27; xv, 196-200; cf. VI, 2502-03 (*Tables*, 219, 220-21); les 127 canons coptes-arabes, II, 1612-18 (*Tables*, 219); lettre de Pierre à Clément, 1626 (*Tables*, 220). — *d)* Écrits des Pères antéchalcédoniens, x, 2273; cf. Dioscore, IV, 1369; Timothée Aelure (*supra*, col. 1132; et *Tables*); Sévère d'Antioche (ses écrits), XIV, 1991; Pseudo-Denys, IV, 429; Théodose d'Alexandrie, xv, 325. — *e)* Documents dogmatiques et canoniques, x, 2273-74; *Canons d'Hippolyte*, 2273; cf. VI, 2502; *Confession de foi de Hiérothée* et *de Denys l'Aréopagite*, x, 2273; *Canons de S. Athanase*, 2273; cf. I, 2165; symbole d'Athanase, x, 2273; cf. I, 2178; XIV, 2930; xv, 1698; *Canons de S. Basile*, x, 2273; cf. II, 450; *Canons de S. Grégoire de Nysse* et *de S. Jean Chrysostome*, x, 2274; *Canons de Timothée Ier*, 2274; xv, 1131; *Canons attribués aux docteurs de l'Église*, x, 2274.

2. *Ecclésiologie*, x, 2274-76; — la tétrarchie, 2274; cf. pentarchie et tétrarchie, XI, 2269, 2274; voir également triarchie, 2275; cf. XIII, 352-54, 355-56.

3. *Trinité*, x, 2276; — procession du S.-Esprit, 2276-77.

4. *Anges*, x, 2277; cf. I, 1257; — chute, x, 2277; cf. IV, 377, 378 (théol. alexandrins); — péché originel, x, 2277; XII, 417, 428 (Olympiodore), 427 (Pseudo-Denys); rémission par le baptême, x, 2277-78; cf. II, 245.

5. *Incarnation*, x, 2278-79; — monophysisme sévérien, 2228-29, 2232-33; cf. 2236-37 (Samuel); — sur la formule théopaschite, 2240. — Tendance eutychienne de certains théologiens, 2278. — Motif de l'incarnation, 2278-79.

6. *Mariologie. Culte des saints, des images, des reliques*, x, 2279-80; — mort et assomption de Marie, 2279; cf. I, 2135; — Immaculée Conception, x, 2279-80; cf. VII, 978; — culte des saints, XIV, 938; cf. I, 327-28; — des reliques, XIII, 2350; — des images, VII, 584, 585.

7. *Sacrements*. — *a)* Baptême, x, 2280-81; — matière, application de la matière, forme, effets, ministre, sujet, rites [V. Ermoni], II, 244-46. — *b)* Confirmation, x, 2281-82; III, 1077-78. — *c)* Eu-

charistie, x, 2282-85; — forme (épiclèse) dans la liturgie dite de S. Marc et dans l'anaphore de Sérapion, v, 205-06, cf. 211; dans la liturgie copte de S. Cyrille, 206-07; l'anaphore copte de S. Basile, 211; cf. x, 2233 (fraction de l'hostie); voir également I, 2656 (pain fermenté). — *d)* Pénitence, x, 2285-88; — confession, III, 928-29; — absolution, I, 212-14, 251. — *e)* Extrême-onction, x, 2288; cf. v, 1943, 1946-47; VII, 1330. — *f)* Ordre, x, 2288-89; — enfants, sujets de l'ordination, III, 1638; cf. XIV, 637; — rite de l'ordination, XI, 1261-63. — *g)* Mariage, x, 2289-90; cf. IX, 2333; — causes de divorce, 2333-34; I, 508; — les secondes et troisièmes noces, x, 2290; II, 880.

8. *Fins dernières*, x, 2290-92; — jugement, les télonies, 2290; — prières pour les morts, 2291; XIII, 1207-08, 1211 (inscriptions coptes), cf. 1354, 1355 (messe pour les défunts). — Ciel, x, 2291-92; II, 2494-95 (Actes des martyrs coptes), cf. 2503 (messe).

3° *Discipline et coutumes.* — 1. Sources du droit canonique copte : *Canons d'Épiphane de Constantinople*, cf. III, 1308 (n. 34); — *Canons de Sévère d'Antioche et de Cyriaque d'Antioche;* — *Canons temporaires;* — *Canons des empereurs;* — *Préceptes de l'A.T.;* — *Les 34 canons du patriarche Cyrille II;* — *Le canon de Macaire II;* — *Les constitutions du patriarche Gabriel Ibn Tarik;* — *Les 10 canons de Michel de Damiette;* — *Les ordonnances de Cyrille III Ibn Laqlaq*, x, 2292-93. — 2. Coutumes particulières, 2293-98 : *a)* Circoncision, 2294; cf. II, 245, 2522. — *b)* Baptême, x, 2294; cf. 2268-69; II, 244, 245-46. — *c)* Eucharistie, x, 2295; — jeûne *(Constitution égyptienne)*, III, 500; — communion fréquente, x, 2295. — *d)* Clercs, 2295-96; cf. II, 2079; — translation des évêques, x, 2295-96 (voir le droit, v, 1724). — *e)* Mariage : restriction des empêchements, x, 2296. — *f)* Jeûne, 2296; voir abstinence, I, 270-71. — *g)* Signe de la croix, x, 2297. — *h)* Autres usages, 2297-98.

4° *Vie liturgique et rituel.* — Liturgie dite de S. Marc, XI, 1438. — *a)* Livres liturgiques : *Livre de la Pâque égyptienne; Pontifical; Eucologe; Psalmodie* (odes, théotokies, doxologie); *Egbiyah* (bréviaire); *Lectionnaire*, x, 2298-99; sur le culte marial dans les Églises orientales séparées, IX, 2445. — Autres livres liturgiques cités par Abou'l Barakât, x, 2299. — *b)* Prière commune et heures, 2299-2300. — *c)* Messe : trois messes (de S. Basile, de S. Marc, revue par S. Cyrille, de S. Grégoire), 2300-01, cf. 1329; — sur l'épiclèse, 2283-85; v, 205-06, 206-07, 211, cf. *supra*, col. 1141. — *d)* Ère et calendrier, x, 2301; — fixation de la fête de Pâques, voir XI, 1954-61 *(passim)*. — *e)* Fêtes, x, 2301-02. — *f)* Rituel, 2302; — livre du chrême, 2260; — rituel de Gabriel, v, 2270. — Langue liturgique, VIII, 2581.

Sur l'Église copte *unie*, I, 542, 547.

IV. ÉGLISE COPTE D'ÉTHIOPIE. — 1° *Littérature théologique.* — *a)* Écriture sainte : Canon, v, 944. — Versions des livres de l'A.T., xv, 2722, cf. 2725. — Actes des apôtres, I, 349; — Daniel, IV, 58; — Ecclésiaste, 2001; — Ecclésiastique, 2033; — Esdras, v, 527; — Esther, 854; — Ézéchiel, 2032; — Jérémie, VIII, 848; — Juges, 1861; — Sagesse, XIV, 732, 733; — Tobie, xv, 1162. — *b)* Versions d'apocryphes : *Hénoch éthiopien*, I, 1480; cf. VIII, 1158; — *IVe Esdras*, I, 1484; — *Paralipomènes de Baruch*, 1489; — *Ascension d'Isaïe*, 1491; — *Testament de N.-S.*, 1498; cf. xv, 199; — *Didascalie*, III, 1523; IV, 740-41; — *Canons des apôtres*, II, 1611, 1613, 1615-16, 1617; III, 1533; — *Doctrine de l'apôtre Addaï*, II, 1618, 1619.

2° *Doctrines et croyances.* — 1. Dieu : la divinité, v, 942; — Trinité : représentations fautives, 943; — procession du S.-Esprit, 943. — 2. Création : anges et génies, âmes, 943; — péché originel et déviations, 943-44. — 3. Incarnation : monophysisme, 943, cf. 930; — l'onction incarnatrice, 960-61; — deux thèses opposées dégénérant en factions hostiles, les Keb'ât (eustathiens) et les Ṣaga-lidj (dabra-libanésiens), 960-65; cf. x, 2237. — 4. Mariologie : sainteté absolue de Marie, VII, 978; — invocation à Marie, IX, 2445. — 5. Sacrements : *a)* Baptême, v, 944-45; cf. II, 244-46 *(passim)*. — *b)* Confirmation, v, 945; cf. III, 1037-38. — *c)* Eucharistie : pain fermenté et pain azyme, v, 945; I, 2659; — communion refusée aux polygames, v, 945; cf. 939-40; — consécration : absence d'épiclèse, 207; — anaphores éthiopiennes, 211; — épiclèse copte-éthiopienne, 214. — *d)* Pénitence, 946; cf. III, 928-29 (copte); I, 212-14 (copte). — *e)* Ordre, v, 946-47; droit d'ordination au seul patriarche d'Alexandrie, IX, 5; cf. I, 538; v, 926. — *f)* Extrême-onction, 947, cf. 1950. — *g)* Mariage, 947; — adultère, cause de rupture du mariage, I, 508; IX, 2333-34. — 6. Fins dernières : sort des âmes après la mort, v, 944 (sur la croyance des Orientaux, II, 683, 691); — prière pour les défunts, v, 944; XIII, 1207-08, cf. 1355 (messes comme les Coptes); II, 2503; — Ciel, 2494-95; saints martyrs, I, 327; x, 246.

3° *Pratiques et observances.* — Zara-Jacob, réformateur du culte, v, 947; — contre les superstitions et réforme dans le culte, 947-48; — circoncision, 944; voir *supra*, § Église copte d'Égypte; — observance du sabbat, 944, 948 (et du dimanche); — jeûnes et fêtes, 948-49; voir *supra*, § Église copte d'Égypte, Mariologie, Culte des saints. — Liturgie éthiopienne, XI, 1438. — Initiatives de Zara dans la littérature religieuse (piété, droit, apologétique), 949-50. — Sa conduite illogique, 950. — Voir la suite des événements, *supra*, col. 1133.

On se reportera aux indications données précédemment sur les ouvrages et les travaux au temps des missions des jésuites (col. 1134).

4° *État religieux au XIXe s.* — Clergé séculier, v, 966; — régulier (?), 966-67. — Églises et édifices religieux, 967. — Missions catholiques, 968-69; voir également I, 542-43; x, 1945; cf. rite abyssin, 1924.

Sur l'Église d'Alexandrie, on consultera *D.H.G.E.*, II, 289-369, art. *Alexandrie* (Église); — *D.A.C.L.*, I, 1098-1210, art. *Alexandrie;* H. Heckel, *Die Kirche von Ægypten... bis zur Zeit des Nicänum*, Strasbourg, 1918; J. Maspero, *Hist. des patriarches d'Alexandrie*, Paris, 1923; J. Coulbeaux, *Hist. politique et relig. d'Abyssinie*, 2 vol., Paris, 1929. Sur l'ancienne Égypte et ses rapports avec la Bible, les art. de Drioton, de H. Cazelles et J. Yoyotte, dans *Catholicisme*, III, 1174-89 et leur bibliographie. — Sur l'Égypte (le pays et ses origines; histoire; organisation sociale et administrative; religion; science; littérature; art; l'É. et l'A. T.), cf. *D. B. S.*, II, 756-919 (L. Speleers).

EHDENENSIS (Étienne *Al Douaïhi*), patriarche maronite (1630-1704). — Notice [P. Chebli], IV, 2230-31. — Notice plus développée, x, 70-72.

EHRENTREICH (Adam). — Notice [J. Brucker], IV, 2331. — Sur le rôle de Gonzalez, XIII, 538-47; cf. VI, 1494-95.

EHRHARD (Albert), historien de l'Église, spécialement pour l'antiquité et les questions byzantines. — Né le 14 mars 1862 à Herbitzheim (Alsace), prêtre en 1884, professeur au grand séminaire de Strasbourg en 1888, professeur d'histoire de l'Église à l'université de Wurtzbourg (1892), de Vienne (1898), de Fribourg-en-Br. (1902), de Strasbourg (1903), de Bonn (1920). En retraite depuis 1927, il meurt le 23 sept. 1940.

Ehrhard était un représentant remarquable de la théologie catholique, un historien d'une intelligence

aiguë en même temps que d'un esprit critique véritable. La présentation et la puissance de ses exposés tenaient du génie; c'était un professeur d'université enthousiaste. Sans se lasser et sans se laisser dérouter, il travaillait à l'édification d'une théologie scientifique prenant une part active à la culture moderne.

Principales œuvres : *Die byzantinische theologische Literatur*, dans K. Krumbacher, *Gesch. der byz. Lit.*, 2e éd., Munich, 1897; *Die altchristl. Lit. und ihre Erforschung seit 1880*, Fribourg-en-Br., 1894; Id., *1884-1900*, Fribourg, 1900; sur le livre discuté *Der Katholizismus und das zwanzigste Jahrhundert im Lichte der kirchl. Entwicklung der Neuzeit*, Stuttgart et Vienne, 1902, voir *R.H.E.*, III, 1902, p. 160 sq., 755. *Der kath. Student und seine Ideale*, Vienne, 1899; *Die Kirche der Märtyrer*, Munich, 1932; *Urkirche und Frühkatholizismus*, Bonn, 1935; *Die altchristl. Kirchen im Westen und Osten*, I, *Die griech. und die latein. Kirche*, Bonn, 1937; *Ueberlieferung und Bestand der hagiograph. und homilet. Lit. der griech. Kirche* (du début jusqu'au XVIe s.), 3 vol., 1937-1943; voir *R. H. E.*, XXXVI, 1940, p. 210 sq., 466 sq. (3 vol., 2 demi-livraisons, Berlin, 1952, J. Hoeck); cf. *R. H. E.*, Tables générales, I-XXII, 1954, p. 2508-12, et XXIII-XXXVI, 65.

Ehrhard a publié également *Forschungen* (Recherches) *zur christl. Lit.-und Dogmengesch.*, 1902 sq.; *Corpus catholicorum*, 1922 sq.; *Reformationsgeschichtliche Studien und Texte*, 1924 sq.

Sur A. Ehrhard : *R. H. E.*, XXXVII, 1941, p. 311 sq.; *Rel. Gesch. Gegenwart*, II, 43; A. Dempf, *Albert Ehrhard, Der Mann und sein Werk in der Geistesgesch. um die Jahrhundertwende*, Colmar, 1944; L. Pastor, dans *Tagebücher*, Heidelberg, W. Wühr, 1950, p. 927, au mot *Ehrhard*, et *R. H. E.*, XLVI, 1951, p. 198 (2). A.-W. ZIEGLER.

Cité : *Acta martyrum*, I, 324, 325. — Agallianos, 550. — Anastase d'Antioche, 1166. — André de Crète, 1184. — Apologistes (Pères), 1602 (bibl.) — Apôtres (Symbole des), 1673 (bibl.). — Ariston de Pella (bibl.), 1869. — Arménie, 1903. — Barnabé (épître de), II, 422 (bibl.). — Cabasilas (Nicolas et Nil), 1295, 1297 (bibl.). — Calécas (Michel), 1333. — Clément de Rome (S.), III, 54 (bibl.), 55. — Clément d'Alexandrie, 199 (bibl.). — Cyprien (S.), 2462, 2465, 2470 (bibl.). — Cyrille d'Alexandrie, 2487, 2489, 2494, 2500, 2501 (bibl.), 2527 (bibl.). — Étienne Ier (S.), V, 973 (bibl.). — Eugénicos (Jean), 1499. — *Évangile de Pierre*, 1631 (bibl.). — — *Évangile du Fayoum*, 1631. — Fragments d'Oxyrhinque, 1632. — Évêques, 1658. — Grégoire de Néocésarée (S.), VI, 1847 (bibl.). — Hilaire (S.), 2462 (bibl.). — Ignace d'Antioche (S.), VII, 713 (bibl.). — Jean Beccos, VIII, 658, 659, 660 (bibl.). — Jean de Thessalonique (S.), 821. — Joseph de Méthone, 1528. — Léon VI le Sage, IX, 386, 391, 392, 393 (bibl.). — Léonce de Byzance, 403, 426 (bibl.). — Macaire Chrysoképhalos, 1445. — Messe, X, 899, 947. — Minutius Félix, 1797. — Modernisme, 2018, 2037 (la prélature lui fut rendue par Pie XI).— Nicétas de Maronée, XI, 477 (bibl.). — Photius, XII, 1539, 1541. — Pierre de Laodicée, 1940. — Romanos le Mélode, XIII, 2897 (bibl.). — Service militaire, XIV, 1978. — Syméon le Nouveau Théologien, 2941, 2958 (bibl.). — Syméon Métaphraste, 2959, 2960, 2962, 2965-70 *(passim)*, 2971 (bibl.). — Syméon Stylite, 2976. — Syméon de Thessalonique, 2983 (bibl.). — *Testament de N.-S.*, XV, 197. — Théodore d'Andida, XV, 227, 228 (bibl.). — Théodore de Raïthou, 283. — Théodore le Sabaïte, 285. — Théodore Studite, 294, 297, 298 (bibl.). — Théodoret, 304, 325 (bibl.). — Théorien, 540 (bibl.). — Xiphilin, 3619, 3620 (bibl.).

EHRLE (Franz), théologien et cardinal de la Compagnie de Jésus (1845-1934). — Dès 1878, il collabora aux *Stimmen aus Maria Laach;* en 1885, il commença, en collaboration, une *Bibliotheca theologiæ et philosophiæ scholasticæ selecta*, 7 vol., 1885-1900. Après la publication (1890) de l'*Historia Bibliothecæ Romanorum Pontificum* (1 vol.), il fut nommé membre de la commission extraordinaire de la Bibliothèque Vaticane, puis préfet de ladite Bibliothèque (1895). Secondé (1911), puis remplacé (1914) par Mgr Ratti (le futur Pie XI), il reprit la direction des *Stimmen der Zeit* (1917-1918). Benoît XV le rappela à Rome à l'Institut biblique. Créé cardinal par Pie XI (1922), il devint bibliothécaire et archiviste de la Ste Église romaine. Les *Miscellanea Ehrle* (1924) rendirent hommage à l'érudition du savant cardinal et à l'influence exercée par lui sur l'étude scientifique de l'histoire et de la théologie médiévale.

Voir *Miscellanea Ehrle*, dans *Studi e Testi*, Rome, 1924; M. Grabmann, *Kardinal F. Ehrle*, dans *Stimmen der Zeit*, CXXVII, 1934, p. 217-25; *Archiv. hist. Soc. Jesu*, 1935, p. 377; 1936, p. 342; 1937, p. 352; 1948, p. 261. A.-W. ZIEGLER.

Cité (les indications fournies dans les bibliographies sont souvent aussi importantes que celles du texte) : Aristotélisme, I, 1874, 1887 (bibl.). — Béghards, II, 530. — Benoît XII, 656. — Bonaventure (S.), 984 (bibl.). — Boniface VIII, 1002 (bibl.). — Célestin V (S.), 2063-64. — Clément V, III, 69 (bibl.). — Forme du corps humain (conc. de Vienne), VI, 547, 557. — Fraticelles, 771, 774, 780 *(Archiv)*, 782 (bibl.). — Frères du Libre Esprit, 808 (bibl.). — Frères Mineurs, 826. — Frères Prêcheurs, 872 (bibl.), 890, 896, 906. — Gilles de Rome, 1360. — Jean XXII, VIII, 640 (bibl.). — Jean Quidort, 840-41. — Joachim et joachimisme, 1430, 1444, 1450, 1451, 1452, 1454, 1455, 1456, 1457 (bibl.). — Kilwardby, 2356 (bibl.). — La Mare (Guillaume de), 2467-68. — Mariage (Olivi), IX, 2212, 2213. — Guillaume de Méliton, X, 539. — Olieu (J.-P.), XI, 987. — Pécham, XII, 101, 139-40 (bibl.). — Pierre de Candie, 1890, 1892, 1894, 1895 (bibl.). — Pierre Lombard, 1990, 2010. — Pierre de Luna, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 (bibl.). — Richard de Médiavilla, XIII, 2670. — Ripa (Jean de), 2711. — Schisme d'Occident, XIV, 1491. — Scolastique, 1702. — *Sentences*, 1875, 1884 (bibl.). — Spirituels, 2530-31, 2533, 2535, 2536 *(Archiv)*, 2538 *(Archiv)*, 2540 *(Archiv)*, 2542, 2548 (bibl.); cf. VI, 547. — Ubertin de Casale, XV, 2033 (bibl.). — Vienne (conc. de), 2979 (bibl.).

EICÈTES ou **HICÈTES.** — Notice [G. Bareille], IV, 2231.

EICHHORN (Jean *Gottfried*), exégète rationaliste allemand (1752-1827). — Principaux ouvrages : *Einleitung in das A.T.*, 3 vol., Leipzig, 1780-1783; *Einleitung in die apokryphischen Schriften des A.T.*, Goettingue, 1795; *Einleitung in das N.T.*, 2 vol., *ibid.*, 1804-1810; *Commentarius in Apocalypsim Joannis*, 2 vol., *ibid.*, 1791; *Die hebräischen Propheten*, 3 vol., *ibid.*, 1816-1820; art. dans *Repertorium für biblische und morgenländische Lit.*, Leipzig, 1777-1786; *Allgemeine Bibliothek der biblischen Lit.*, *ibid.*, 1787-1801. — *D.B.*, II, 1627.

Rationalisme dans l'interprétation du surnaturel dans l'A.T., XIII, 1770.

Cité : Apocalypse, I, 1475. — S. Athanase, I, 2157. — Cantique des cantiques, II, 1675-76. — Daniel, IV, 62; sur les 70 semaines, 99. — Ecclésiaste, 2004. — Ecclésiastique, 2045. — Évangiles apocryphes, V, 1635. — Isaïe, l'Emmanuel, VIII, 52. — Jérémie, 852, 885 (bibl.). — Job, 1464. — Don des langues, 2595. — Paralipomènes et Samuel, XIII, 2782. — Sagesse, XIV, 712, 716, 723, 736. — Timothée et Tite (contre l'authenticité), XV, 1044-45. — Zacharie (id.), 3658. — Esquisse de solution du problème synoptique, 1330; cf. XIV, 3007.

EICHTHAL (Gustave d'). — Sa correspondance sur le saint-simonisme, XIV, 791-95.

EINSIEDELN (Abbaye et sanctuaire). — Leur rôle dans la vie de Zwingli, XV, 3720-23 *(passim)*, cf. 3749, 3750, 3751.

EINSTEIN (Albert), physicien (1879-1955). — Auteur de la théorie de la relativité, XII, 1461, cf. 1476; XIII, 1872, 1876.

EISENGREIN (Guillaume). — Notice [B. Heurtebize], IV, 2232; cf. VI, 11.

EISENGREIN (Martin). — Notice [A. Humbert], IV, 2232.

EISLER (R.). — Sur les paroles de la Cène, X, 799; — sur Jésus, considéré comme « agitateur », XIII, 1928.

EKART. — Voir *Eckart.*

ELBEL (Benjamin), théologien récollet bavarois (1690-1756). — Auteur d'une *Theologia moralis decalogalis et sacramentalis.* — Cité : à propos du probabilisme, XIII, 563. — Hurter, *Nomenclator*, IV, 1635.

ELCÉSAÏTES. — Étude générale [G. Bareille], IV, 2233-39. — *a)* Nom, 2233-34; — Elcésai, Elxai, El-Césai, El-Ctasaiah, nom du fondateur (?), ou du Dieu de l'occultisme, *2234, 2235.* — *b) Histoire*, 2234-35. — E. : doctrine syncrétiste à base judéo-chrétienne, VIII, 1708; — rapprochement avec les ébionites, IV, 1992; les sampséens, XIV, 1060; les mandéens, IX, 1814. — *c)* Doctrines : Trinité, IV, 2236; cf. VIII, 1247-48 (Jésus-Christ); — salut, IV, 2236-37; — Écriture, 2237; aversion pour S. Paul, cf. 1990-91. — *d)* Pratiques : circoncision, 2237; — rôle de l'eau, 2237-38; l'eau chez les Juifs, 1978-79; — mariage et virginité, 2238; à rapprocher de IX, 2085; — prière, IV, 2238; — astrologie et occultisme, 2238-39; la formule ésotérique, 2239.

La bibliographie sera complétée par celle que donne G. Bardy dans *Catholicisme*, III, 1505 : « W. Brandt, *Elchasaï. Ein Religionstifter und sein Werk*, Leipzig, 1912; H. Waitz, *Das Buch des Elchasaï, das heilige Buch der juden-christlichen Sekte der Sobiai*, dans *Harnack-Ehrung*, Leipzig, 1921, p. 87-104; J. Chapman, *La date du livre d'Elchasaï*, dans *R. Bén.*, XXVI, 1909, p. 221-22; J. Thomas, *Le mouvement baptiste en Palestine et Syrie (150 av. J.-C.-300 apr. J.-C.)*, Gembloux, 1935; H. Lietzmann, *Hist. de l'Église ancienne*, trad. A. Jundt, I, Paris, 1936, p. 197-201. »

ÉLÉAZAR, nom appartenant à plusieurs personnages israélites. — On en trouvera la liste dans *D.B.*, II, 1649.

Cités ici : É. vieillard invoquant le secours divin contre les Égyptiens, IX, 1479, cf. 1495. — É., frère de Judas Machabée, 1481, 1482; cf. XIV, 2747. — É. grand prêtre et la version des Septante, XV, 2701, 2709.

ÉLÉAZAR, de Worms. — Et la cabale, II, 1276, 1277.

ÉLECTION. — I. Élection, acte divin. — Exposé général [A. Michel], IV, 2239-42. — *a)* Notions générales, 2239-40; cf. art. suivant, 2242-44. — *b)* Dans l'Écriture, 2240. — *c)* É. et liberté divine, XV, 3334-36 (cf. *Tables*, 742 [§ Sens, erreur d'Abélard], 848-49 [*Création*]); — voir également 3336 sq., § L'optimisme. — *d)* É. et prédestination, IV, 2241-42; XII, 2814, 2858-59, 2997, 3004-10 *(passim).*

II. Élection, acte humain. — Étude [A. Gardeil], IV, 2242-2256.

1° *Notions générales.* — *a)* Rôle de l'intelligence et de la volonté dans le triple ordre de l'intention, de l'É., de l'exécution, IV, 2242-43. — *b)* Nature de l'É., 2243 (cf. *Tables*, 797 [*Conseil*], 799 [*Consentement*, Psychologie], 22 [*Acte humain*]); IX, 663-69 (liberté), 685-86 (texte de Léon XIII); XV, 3300-05 (volontaire). — *c)* Objet : le moyen pour atteindre une fin, IV, 2243-44; — cf. fin dernière, spécialement V, 2480, 2491-93; — liberté, IX, 663-68 (avec les références à DÉTERMINISME et FATALISME); — volontaire et libre, XV, 3301.

2° *Trois problèmes psychologiques.* — *a)* Un unique moyen pour procurer la fin, IV, 2244; — liberté d'exercice (contradiction) et de spécification, IX, 661-62. — *b)* Deux moyens également adaptés à la fin, IV, 2244-45; — opinions de Suarez et de S. Thomas, 2245; cf. n. 3. — *c)* Plusieurs moyens inégaux, 2246-49; — opinion de Suarez : indifférence du jugement pratique relativement aux moyens, 2246; — opinion thomiste, 2246-49; jugement de préférence et jugement pratique le plus fort, 2247-48; IX, 666-68; XV, 915-16; — causes influant sur le jugement de l'intelligence, 3302 (références).

3° *Applications théologiques.* — 1. Déterminisme des motifs, IV, 2249; cf. 643-47; IX, 666-68. — 2. Probabilisme : Principe général réglant l'application du probabilisme, IV, 2250. — Les trois problèmes psychologiques transposés dans la question du probabilisme : *a)* le moyen unique, 2250-51; — *b)* deux moyens adaptés également à la fin : solution arbitraire des suaréziens, 2251; les abus possibles d'une telle solution, voir l'art. PROBABILISME, surtout la conclusion générale, XIII, 602-03; — solution thomiste : le conseil intervenant en faveur d'une plus-value des motifs objectifs, IV, 2251-52, cf. 2247; XIII, 606-09 (nécessité d'adhérer à une doctrine morale, déterminée, reçue dans l'Église); — obligation d'adhérer à la probabilité acquise, soit par soi-même, soit à l'aide d'autrui, 610-14; — *c)* plusieurs moyens inégaux : les deux thèses : le probabilisme pur, la « moindre probabilité » suffisante; l'équiprobabilisme ou le probabiliorisme, IV, 2252; cf. XIII, 533-47 (Innocent XI et l'affaire Gonzalez); prop. 3, condamnée par Alexandre VIII, 548; thèses de Concina, 574-80; de S. Alphonse, 580-86, 593-94. — 3. Les vertus morales, IV, 2252-53; cf. XV, 2755-56, 2758-59. — Voir aussi : *a)* prudence, XIII, 1027-36; — conseil et prudence, 1040-46; — jugement et choix, 1046-50; — *b)* justice, VIII, *2001-05*; — *c)* force, VI, 537; — *d)* tempérance, XV, 95-98; — É. de la foi, voir CRÉDIBILITÉ, III, 2205, 2208, 2219-20; FOI, VI, 257-75, et surtout, dans l'analyse de l'acte de foi, 469-512 *(passim).* — 4. É. en Dieu, IV, 2253-54; cf. *supra*, col. 1145. — 5. É. dans les anges, 2254-55; cf. I, 1235-37; XV, 3375-79 (*Tables*, 158, volonté des anges). — 6. É. dans le Christ et dans les bienheureux, IV, 2255; le Christ, sa liberté, VIII, 1295-1309; cf. XV, 3385; — les bienheureux, VII, 1275-78 et *références*; cf. 2291-92. — 7. Damnés et démons, IV, 2255; cf. I, 1236; IV, 403; VIII, 401; XV, 3377-78 (*Tables*, 932). — 8. Infidèles et pécheurs, IV, 2256; — erreur de Baïus, II, 83; — de Jansénius, 1re et 5e propositions, VIII, 479, 492-96. — Sur la possibilité d'actes (élections) salutaires chez les pécheurs et les infidèles, VII, 1726 sq. (salut des infidèles).

Voir dans *Catholicisme*, III, 1506-12, un excellent article de H.-G. Troadec, O. P., sur *Élection* (Théologie biblique), qui complétera heureusement les indications trop sommaires des articles précédents sur l'*élection divine.*

III. Élection des évêques. — Étude générale [E. Roland], IV, 2256-81.

1° *La génération apostolique.* — *a)* Les apôtres, choisis par le Christ (*Tables*, 216). — *b)* Évêques, désignés par les apôtres, IV, 2256; — Jacques à Jésuralem, V, 1678; VIII, 997, 999, 1683-84, 1694; — Lin à Rome, V, 1675; IX, 772; — Polycarpe à Smyrne, XII, 2510; cf. VII, 2428; V, 1681; — Timothée à Éphèse, et Tite en Crète, XI, 2469-73; — Denys l'Aréopagite à Athènes, V, 1681-82. — Voir également ORDRE, XI, 1207-18 *(passim).* — *c)* S. Clément et l'Église de Corinthe, IV, 2256; cf. III, 50-51; XI, 1218-19. — *d)* Pères apostoliques, IV, 2256 (*Tables*, 215, Ministère chrétien); — *Didachè* (*Tables*, 222-23).

2° *Du IIe au VIe s.* — *a)* L'É. (évêques voisins, clergé, fidèles), moyen normal du choix des évêques, IV, 2257; — cf. conc. d'Ancyre (314; can. 18), 2257,

2285; v, 1684; — conc. de Nicée (325; can. 4), IV, 2257; cf. 476, 498; v, 1683; XI, 228; — conc. d'Antioche (341; can. 19), IV, 2258, 2285; XI, 1253; — conc. de Sardique (343; can. 6), IV, 2258; XIV, 1113; cf. IV, 476; — conc. de Laodicée (381 ?; can. 12, 13), IV, 2258, cf. 476; VIII, 2612. — *b)* Tendance à enlever au peuple sa participation à l'É., IV, 2258; cf. conc. de Nicée II (can. 3), IV, 2258; XI, 428, cf. 410, 653, 2277. — En Occident, modification plus radicale encore, et interprétation du can. 4 de Nicée, IV, 2259; Ve conc. d'Orléans, 2259; conc. de Riez (can. 6, 7), conc. de Carthage (?), S. Célestin Ier, S. Léon Ier, 2259. — *c)* Fonctionnement de l'assemblée électorale : rôle du peuple, 2259-60; — du clergé, 2260; — du collège provincial, 2260; — de l'évêque de Rome, 2260-61; cf. conc. de Rome (465), d'Antioche (341), 2285, et *infra*, § É. des papes; conc. d'Orléans (538); — rôle de l'empereur, 2261-62; interventions abusives en Orient, pendant la crise arienne, I, 1807, 1808; et *supra* (*Égypte*, § Église d'Alexandrie, col. 1132), le cas des intrus au siège de S. Athanase; en Occident, approbation impériale pour les sièges principaux, IV, 2261-62.

3° *Du VIe au XIe s.* — *a)* Époque mérovingienne, IV, 2262-64. — Décisions conciliaires : IIe conc. d'Orléans (can. 7), Clermont (can. 2), IIIe d'Orléans (can. 3), 2262, cf. 2261; — Ve d'Orléans (549; can. 10), 2262, 2265, 2279; (cf. can. 9), 2259, 2263; (can. 11), 2259, 2263; — de Paris (614; can. 2), 2263 (*Tables*, 726, 727, 728). — *b)* Époque carolingienne, 2263-66. — Répression des abus au conc. de Leptines (743), capitulaires de Charlemagne et de Louis le Pieux, 2264; — mais ingérence des *missi*, 2264-65; et participation presque exclusive du clergé de la cathédrale (*canonici*), 2266. — *c)* Époque féodale, 2266-67; — nomination d'un candidat favori et investiture, 2267. — Réaction des conciles particuliers contre la simonie, XIV, 2144-45.

4° *Réforme grégorienne.* — 1. Restauration de l'ancien système électif, IV, 2267-69. — *a)* Réaction contre les nominations directes par le pouvoir laïque, 2267-68; — synodes de Reims (oct. 1049) par S. Léon IX, IX, 323-24; de Rome (1075, 1078, 1080), IV, 2267; VI, 1796, 1788-1800; XI, 1886; de Clermont (1095), IV, 2267; XV, 2283; de Rome (1099), 2284-85; XIV, 2145; II, 1847; de Troyes (1107), IV, 2267; XI, 2060; de Reims (1119), II, 1851; IV, 2267; de Londres (1107) et de Worms (1122), 2268; cf. II, 730. — *b)* Maintien d'un certain droit sur l'É., IV, 2268; — concordat de Worms (*Tables*, 753). — *c)* Objectif de Grégoire VII : rétablir l'ancien droit de l'É. de l'évêque par la communauté, 2268; cf. VI, 1798-99; — IIe conc. du Latran, IV, 2268-69. — 2. Chute de la restauration électorale, 2269; — exclusion de toute influence non capitulaire, 2269; — des laïques, 2269; cf. conc. d'Avignon (1209; can. 8), IVe du Latran (can. 25), *Décrétales*, 2269; — défense des prérogatives : IIe conc. du Latran (can. 28), 2269; — privilèges reconnus aux chapitres : IVe conc. du Latran (can. 24), 2269, 2272; cf. XIV, 2145 (can. 64, contre la simonie). — 3. Décadence du pouvoir capitulaire, IV, 2270; — nominations directes par les papes (Grégoire IX et Innocent IV), 2270; — réserves des bénéfices, 2270 (cf. *Tables*, 416).

5° *Élections épiscopales au XIIIe s.* — Opérations préliminaires, IV, 2271. — Trois modes d'É. : quasi-inspiration, 2271; — compromis (cf. *Tables*, 654); — scrutin, 2272; cf. IVe conc. du Latran (can. 24; *Tables*, 670).

6° *Élections épiscopales du XVe au XIXe s. : les concordats.* — *a)* Transition de l'É. au choix fait par les gouvernements et ratifiés par Rome, IV, 2272 sq. (*Tables*, 754). — *b)* Sur les accords indiqués 2275-76, voir Londres (1107), III, 730; XI, 2070-71; — Worms (1122), III, 730; II, 1343, 1344; — Portugal (1288), III, 730, 735; — concordat des nations à Constance (1418) (*Tables*, 754); — Benoît XIV et l'Espagne (Ferdinand VI), III, 735; V, 568, 569; et le roi de Sardaigne, II, 706-07; III, 735; et Charles III des Deux-Siciles, II, 706; — Pie VII et Maximilien de Bavière, III, 736; VI, 533; VII, 1226; et Ferdinand des Deux-Siciles, III, 736-38; VI, 533; XII, 1671-82; — Pie IX et Haïti, l'Équateur et la Russie (*Tables*, 755); — Concordat français de 1801, IV, 2275-76; III, 750; sur le *nobis nominavit*, XII, 1672.

7° *Disciplines non concordataires.* — É. par les chapitres, IV, 2276-77; cf. III, 738, 739, 740. — Système des listes, IV, 2277-78; cf. XI, 1903, 1905; — conc. de Baltimore de 1884 (*Tables*, 697); — Canada, cf. 1903, 1905, 1906; — chez les Syriens catholiques : conc. de Schiarfé (1888; *Tables*, 704). — Nomination directe par le pape, IV, 2278-79.

Dans le Code, deux articles concernent spécialement la nomination des évêques.

Can. 329, § 2 : *Le Pontife romain nomme librement les évêques.* — « Le mot nommer, *nominare*, employé dans ce canon, indique la libre collation. Il a donc ici un sens différent de celui que lui donnent les can. 148 et 149, où il signifie la désignation d'un candidat par le pouvoir civil, préalablement à la confirmation par le pape » (Clacys-Bouuaert dans Naz, *Traité*, I, p. 430).

Remarquons que ce canon n'abroge pas les situations de droit ou de fait résultant des concordats ou de l'acceptation du S.-Siège.

Can. 332, § 1 : *Pour être élevé à l'épiscopat, tout candidat, même élu, présenté ou désigné par n'importe quel gouvernement civil, doit, nécessairement, obtenir la collation* (provisio) *ou institution canonique par laquelle il est établi évêque du diocèse vacant et qui est donnée seulement par le Pontife romain.* — « Cette institution, appelée aussi mission canonique, était donnée, dans les premiers siècles, par le métropolitain. La discipline actuelle, qui existe depuis le XIIe siècle, la réserve au Souverain pontife, au moins dans l'Église occidentale.

« Elle est donnée par un décret de la S. C. Consistoriale, expédié ordinairement sous forme de bulle, exceptionnellement sous forme de bref. On appelle préconisation, *praeconizatio*, la proclamation du nouvel évêque par le pape, dans un consistoire. Elle se fait généralement avant l'expédition du décret d'institution » (*ibid.*, p. 432).

IV. Élection des papes. — Étude générale [T. Ortolan], IV, 2281-2319.

1° *Élection pontificale et droit divin.* — É. de droit ecclésiastique, IV, 2281.

2° *Choix par le pape de son successeur.* — *a)* S. Clément désigné (?) par S. Pierre, IV, 2281-82; cf. III, 49. — *b)* Influence du pape dans la désignation du successeur, IV, 2282-83; cf. conc. de Rome (499; *Tables*, 736); conc. d'Antioche (341; can. 23), 2283; de Rome (465), 2283; — S. Félix IV et son successeur Boniface, 2283; cf. V, 2131; II, 989-90; — les hésitations de Boniface II, et l'É. de Vigile, IV, 2284; cf. II, 989; XV, 2994-95. — Déclaration de Pie IV, IV, 2285.

3° *Élection par le clergé et le peuple dans la primitive Église.* — Mode d'É. par le peuple et le clergé pour les évêques, IV, 2285-86; cf. *supra*, col. 1146. — Application de ce mode au pontife romain, 2287-88; — témoignage de S. Cyprien concernant S. Corneille, 2287-88; cf. II, 2460; de S. Léon le Grand, IV, 2287-88.

4° *Inconvénients des élections populaires.* — Les causes de conflit, IV, 2888-89. — É. d'antipapes : Novatien contre S. Corneille, 2289; cf. XI, 816; Ursi(ci)nus contre S. Damase, IV, 2280-81; cf. 28-30.

5° *Empiétements du pouvoir civil. Rois barbares et empereurs d'Orient (418-741).* — 1. *La cour de*

Ravenne : a) Honorius arbitrant le conflit de S. Boniface et de l'antipape Eulalius, IV, 2290-91; cf. II, 988; — recours de Boniface à l'empereur pour prévenir les conflits possibles, IV, 2290-91; cf. II, 988. — *b)* Intervention d'Odoacre, roi des Hérules (483) : cf. S. Simplice, XIV, 2161; S. Symmaque, 2984-86. — *c)* Intervention de Théodoric, roi des Ostrogoths (498-501) : S. Symmaque, IV, 2292-93; cf. XIV, 2984-86. — *d)* Exigences des rois goths pour l'approbation des élections pontificales, IV, 2294; — É. de Boniface II contre Dioscore, II, 989; — de Jean II contre Vigile, VIII, 595; — de S. Agapet, I, 556; — de S. Silvère, XIV, 2065-67. — 2. *Les empereurs d'Orient : a)* Justinien, S. Silvère et Vigile, IV, 2295; cf. XV, 2994-99; XIV, 2066-67. Voir également *Trois Chapitres.* — *b)* Placet impérial : longueur des vacances du S.-Siège, IV, 2295-97; cf. XII, 667 (Pélage I[er]); VIII, 597 (Jean III); II, 647-48 (Benoît I[er]); XIV, 2006 (Séverin); IX, 302 (S. Léon II) — *c)* Troubles et schismes, IV, 2297; à l'occasion de l'É. de S. Pélage : opposition de Facundus d'Hermiane, V, 2066; de Réparatus de Carthage, IX, 630 (dans l'art. LIBÉRATUS); de Victor de Tunnunum, XV, 2880. — *d)* Efforts des papes pour recouvrer l'indépendance des É., IV, 2297-99; cf. S. Agathon, I, 559; Benoît II, II, 648; Conon, III, 1153. — Simple recours à l'exarque de Ravenne, IV, 2298; puis abandon de cette formalité, cf. S. Grégoire III, VI, 1785.

6° *Élections populaires sous les Carolingiens (741-900).* — *a)* Liberté de l'Église, IV, 2299; cf. XV, 3671-72 (politique de Zacharie); III, 1225 (changement dans le droit électoral : Constantin II); V, 973 (Rome se détache de l'autorité byzantine : Étienne III); — décision du conc. du Latran (769), IV, 2299. — *b)* Les Carolingiens, défenseurs de la liberté de l'Église, 2299-2300; cf. Pascal I[er], XI, 2054; la Constitution d'Eugène II : fidélité réciproque, V, 1489. — *c)* Intrusion dans les É., IV, 2300-301; É. de Serge II, XIV, 1916-17; de Benoît III, II, 648-49; de S. Nicolas I[er], XI, 506 (ici, Liberté); de Adrien II, I, 452; de Jean VIII, VIII, 601-02. — *d)* Réaction de Marin I[er] et de Adrien III, révoquant la Constitution d'Eugène II, IX, 2476 (*D.H.G.E.*, I, 624). — *e)* Remise en vigueur de la Constitution d'Eugène II en faveur de Lambert, et danger de cette attitude, IV, 2301; cf. VIII, 614.

7° *Emprise de la féodalité italienne sur la papauté (900-963).* — Le siècle de fer (X[e] s.) : aperçu général, IV, 2301-04. — Détail des accessions au pontificat : Étienne VII (896-97), V, 979; — Romain (897), XIII, 2847; — Théodore II (897), XV, 226; — Jean IX (898-99), VIII, 614; — Benoît IV (900-03), II, 649; — Léon V (903), IX, 316; — Serge III (904-11), XIV, 1918-19; — Anastase III (911-13), I, 1164-65; — Landon (913-14), VIII, 2557; — Jean X (914-28), 616; — Léon VI (928), IX, 316; — Étienne VIII (929-31), V, 980; — Jean XI (931-35), VIII, 618-19; — Léon VII (936-39), IX, 316; — Étienne IX, 980; — Marin II (942-46), 2477; — Agapet II (946-55), I, 557; — Jean XII (955-64), VIII, 620.

Sur cette triste période de l'histoire de l'Église, on consultera dans Fliche-Martin, VII, É. Amann, c. I, *Les tribulations du Siège apostolique*, 15-50.

8° *Les Césars allemands et le trône pontifical (963-1058).* — Mainmise des empereurs allemands sur le S.-Siège et factions rivales, IV, 2304-10. — Succession des pontificats : déposition de Jean XII par l'empereur Othon, et É. de Léon VIII (963-65), VIII, 624-26; cf. IV, 2304-05; IX, 317-18; Benoît V (964), II, 649; cf. IX, 317-18; — Jean XIII (965-72), VIII, 626-27; — Benoît VI (973-74), II, 650; — Benoît VII (974-83), 650; contre Boniface VII, intrus (984-85), 991; cf. IV, 2306; — Jean XIV (983-984), VIII, 628; cf. IV, 2306.

On remarquera ici une divergence entre l'art. ÉLECTION DES PAPES et les art. d'É. Amann sur les pontifes ayant porté le nom de Jean. Jean XV, signalé IV, 2306 comme ayant eu un pontificat très court, ne figure pas dans les art. d'É. Amann, tandis que Jean XVI (985-96) porte chez Amann et dans Denz.-Bannw. le chiffre XV; Jean XVII (T. Ortolan) devient (É. Amann) Jean XVI; Jean XVIII (T. Ortolan) devient (É. Amann) Jean XVII; Jean XIX (T. Ortolan) devient (É. Amann) Jean XVIII; Jean XX (T. Ortolan) devient (É. Amann) Jean XIX; chez Amann, pas de pape Jean XX. La raison de cette divergence provient du prétendu Jean XV, IV, 2306, dont Amann rejette l'existence.

Jean XVI (Jean XV) (985-96), VIII, 628-29; — Jean XVII (XVI), antipape, 629; — Grégoire V (996-99), IV, 2307; VI, 1790-91; — Silvestre II (999-1003), XIV, 2080-81; — Jean XVIII (XVII) (1003), VIII, 629; — Jean XIX (XVIII) (1004-09), 629-30; — Serge IV (1009-12), XIV. 1921, — Benoît VIII (1012-24), II, 650-51; — Jean XX (XIX) (1024-32), VIII, 630-31; — Benoît IX (1032-44), IV, 2308-10; II, 651-52; — Silvestre III (1045), IV, 2309; XIV, 2083-84; — Grégoire VI (1045-46), VI, 1791 (sur le règlement de l'affaire embrouillée des trois prétendants au trône pontifical [Benoît, Silvestre et Grégoire], voir XIV, 2083-84); — Clément II (1046-47), II, 57; — Damase II (1048), IV, 36, 2310, 2311.

Voir É. Amann, dans Fliche-Martin, VII, ch. 2, *Papes impériaux et papes romains*, p. 51-98. Sur Benoît IX, il est bon de relever l'affirmation suivante : « A peu près tous les historiens avancent que Théophylacte n'avait pas plus d'une douzaine d'années quand il monta sur le trône pontifical. Le renseignement est fourni par Raoul Glaber, *Hist.*, IV, IX, à la fin : *Nam et ipse universalis papa Romanus, nepos scilicet duorum Benedicti atque Joannis, qui ei præcesserant, puer ferme decennis, intercedente thesaurorum pecunia electus exstitit a Romanis;* et V, V, à la fin : *Fuerat eidem Sedi (Romanæ) ordinatus quidam puer circiter annorum duodecim, contra jus fasque.* Un biographe de Léon IX l'appelle *parvulum* : dans *Analecta Bolland.*, t. XXV, 1906, p. 275. Luc de Grottaferrata dit simplement qu'il était jeune : νέος ὢν (*P. G.*, CXXVII, 484). Mais la donnée précise de Glaber s'accorde mal avec ce que nous savons par ailleurs de la famille de Benoît IX, moins encore avec les crimes que l'on attribue de si bonne heure, à tort ou à raison, à ce personnage. Aussi des critiques récents pensent-ils que Théophylacte était aux entours de la trentaine et appartenait au clergé romain quand il fut élu. Cf. L. Poole, [*Benedict IX and Gregory VI*, dans *Procedings of the British Academy*, 1917-1919, p. 199-235]; S. Messina, [*Benedetto IX, pontifice romano*, Catane, 1922] » (É. Amann, *loc. cit.*, p. 90, note 1).

9° *Hildebrand (Grégoire VII) : restriction du corps électoral. L'élément laïque écarté (1059-1180).* — *a)* Vue d'ensemble, IV, 2310-16. — *b)* Nécessité de réagir contre le « droit » des empereurs allemands, 2311. — *c)* Les pontificats successifs : S. Léon IX, *2311; cf.* IX, *320-22; — Gebhard-Victor II (1055-*57), XV, 2863-66; — Étienne IX (1057-58), V, 980-81; — Nicolas II et la Constitution *In nomine Domini*, IV, 2313-15; XI, 527-30, cf. 531 (*Tables*, 738); — Alexandre II (1061-73), I, 709-11; cf. Damien (Pierre), IV, 41-45, et *Cadaloüs* (Honorius II, antipape) (*Tables*, 494). — *d)* Grégoire VII (1073-85), 2315; cf. VI, 1791-1803. — Liberté des É. et triomphe de la papauté dans la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, IV, 2315; cf. Victor III (1086-87), XV, 2863-84; — Urbain II (1088-99), 2269-70; — Pascal II (1099-1118), XI, 2057-69; — Gélase II (1118-19), VI, 1180-82; — Calliste II (1119-24), et le concordat de Worms, II, 1345-51; cf. III, 730.

10° *L'œuvre d'Alexandre III : le Sacré Collège, corps électoral. La majorité des deux tiers (1180-*

1268). — *a)* Mort d'Honorius II (1124-30), VII, 132-35; occasion de conflit entre les cardinaux-évêques électeurs d'Innocent II (1130-43) et les cardinaux-prêtres et cardinaux-diacres électeurs d'Anaclet II, IV, 2316; cf. VII, 1950-55 (cf. *Tables*, 145, *Anaclet II*). — *b)* Même difficulté à l'É. d'Alexandre III (1159-81), I, 714 (Victor IV, Pascal III, Calliste III, antipapes); VIII, 2647 (IIIe conc. du Latran; can. 1); IV, 2316-18. — Une longue vacance, à la mort de Célestin IV (1241), cf. II, 2062; VII, 1982 (Innocent IV, 1243-54).

V. Conclave. — Étude générale [T. Ortolan], III, 707-27.

1° *Définition*, III, 707-08.

2° *Constitution*. — *a)* Origine (1270-74) : longues vacances, en raison du petit nombre des cardinaux et de leur mésentente : avant l'É. d'Urbain IV (1261-64), XV, 2288; — de Clément IV (1265-1268), III, 59; — après la mort de Clément IV, 708-09; cf. VI, 1806 (Grégoire X). — *b)* Lois fondamentales promulguées par Grégoire X, III, 709-10; — précisions ou modifications par Pie IV, 709, 711; par Clément VI, 710-711; par Jules II, 712. — Suspension de la législation de Grégoire X : retour aux vacances prolongées, III, 712-13; cf. Jean XXI (21 jours), VIII, 632, 633; Nicolas III (7 mois, 8 jours), XI, 532-33; Martin IV (6 mois), X, 195; Nicolas IV (10 mois, 19 jours), XI, 637; Célestin V (2 ans, 3 mois), II, 2062. — Rétablissement de la législation de Grégoire X, III, 713; — confirmation par Boniface VIII, Clément V, Innocent VI, Clément VI, Jules II, Paul IV, Pie IV, 713. — *c)* Mode de scrutin, déterminé par Grégoire XV : inspiration ou acclamation, 714; — compromis, 714; — scrutin : majorité des deux tiers, 714-16. — *d)* Dispositions secrètes et transitoires : Pie VI, 716; — Pie VII, 716-17; — Pie IX, 717; — Pie X, cf. *infra*.

3° *Physionomie des conclaves*. — Conclaves tenus à Rome, III, 717-18; — installation peu confortable : au Vatican, 718; — au Quirinal, 718-19; — puis, après 1870, au Vatican, 718-19.

4° *Le veto des puissances*. — 1. Origine et notion, III, 720-21. — 2. Exercice du veto au XIXe s. : *a)* Par l'Autriche : à la mort de Pie VII, de Léon XII, de Grégoire XVI, 722; — à l'élection de Pie X, 722; cf. XII, 1717. — *b)* Attitude plus conciliante de la France, III, 723. — *c)* L'Espagne au conclave où fut élu Pie VIII, 724. — 3. Suppression du veto par Pie X, IV, 2318. — Voir *infra*, § Discipline actuelle.

Discipline actuelle prescrite par Sa S. Pie XII. — « L'élection du pape sera faite désormais sous le régime de la Constitution *Vacantis Apostolicæ Sedis* promulguée par Pie XII le 8 déc. 1945 (*A. A. Sedis*, XXXVIII, 1946, p. 65-99).

« Le pape relève l'identité foncière qui existe entre cette Constitution et la Constitution *Vacante Sede* que Pie X avait promulguée sur le même sujet le 25 déc. 1904, ajoutée au Codex, et alléguée par les can. 160, 241, 2330. *Eadem est ac illa a Pio X data, sed passim reformata.*

« Pie XII a en outre incorporé dans sa Constitution les réformes relatives à la vacance du S.-Siège que Pie XI avait effectuées par les Constitutions *Cum proxime* (1er mars 1922), *Ad incrementum* (15 août 1934) et *Quæ divinitus* (25 mars 1935).

« Bien que la Constitution de Pie XII soit identique dans le fond à celle de Pie X, la comparaison des deux documents permet d'affirmer qu'il n'y a presque pas un paragraphe de l'ancien qui n'ait été retouché.

...

« 1° Les électeurs sont tous les cardinaux dont la nomination a au moins été publiée. Le vote par lettre ou par procureur est exclu : les électeurs doivent assister en personne au conclave.

« 2° Le conclave doit être strictement isolé. Personne n'est admis librement à parler avec les cardinaux, ni avec les autres personnes qui assurent le service du conclave.

« Si une conversation avec les personnes de l'extérieur est autorisée, elle doit avoir lieu en présence des prélats à qui la garde du conclave est confiée, et de telle façon que la conversation puisse être entendue.

« 3° Chaque cardinal peut se faire accompagner de deux personnes attachées à son service, clercs ou laïcs. Si le cardinal est malade, un troisième serviteur lui est accordé. D'autres personnes sont admises pour le service général du conclave.

« 4° Après la mort du pape, les cardinaux absents devaient, d'après la Constitution *Vacante*, être attendus pendant dix jours. Par un motu proprio du 1er mars 1922, Pie XI décida que ce délai serait prorogé jusqu'à 15 jours, et qu'en outre l'entrée dans le conclave serait encore permise pendant trois jours. En tout cas, une fois ces dix-huit jours accomplis, le conclave doit commencer aussitôt. Aussi longtemps que l'élection n'est pas terminée, les cardinaux sont admis au conclave, quelle que soit l'époque de leur arrivée.

« 5° Le secret doit être strictement observé par tous ceux qui participent au conclave, sur tout ce qui a trait à l'élection du pape, sous peine d'excommunication *latæ sententiæ*. Même après l'élection, les cardinaux doivent encore garder le secret sur tout ce qui concerne directement ou indirectement les opérations du scrutin, ainsi que sur ce qui s'est passé dans les congrégations des cardinaux. Seul le Souverain pontife peut dispenser de cette loi du secret.

« Pour garantir le secret du conclave, Pie XII défend d'y introduire des appareils télégraphiques, téléphoniques, microphoniques, radiophoniques, photographiques, cinématographiques et autres appareils du même genre (n. 64).

« Le n. 87, pour assurer la plus entière discrétion sur les divers scrutins, oblige les cardinaux, au nom de la sainte obéissance, à brûler avec les bulletins de vote toutes les notes qu'ils auraient pu prendre sur les résultats de chaque scrutin.

« Le n. 91 envisage l'hypothèse de la démission ou renonciation du pontife régnant et précise que les prescriptions relatives à l'élection sont applicables même en ce cas.

« C'est au centre même de la Constitution, au n. 68, que se trouve le changement le plus notable. L'interdiction de voter pour soi-même entraînait la nécessité d'un bulletin de vote compliqué, dont la Constitution *Vacante Sede* contenait un modèle. Le bulletin actuel supprime toute indication de nom de l'électeur, d'une devise et d'un chiffre. Il ne devra plus être scellé comme jadis, mais sera simplement plié en deux.

« Comme on exige que l'élu ait les deux tiers des voix *plus une*, il n'y a plus à vérifier si parmi les suffrages exprimés entre celui de l'élu. Si en effet il avait par hasard voté pour lui, son suffrage annulé serait remplacé par la voix supplémentaire et il s'ensuivrait que, cette déduction faite, l'élu conserverait les deux tiers des voix. Ainsi disparaît la formalité qui consistait à vérifier le bulletin de vote de l'élu, pour s'assurer qu'il n'avait pas voté pour lui, puisque sans son suffrage il a le nombre de voix requis.

« 6° Sont éligibles tous ceux qui, de droit divin ou ecclésiastique, ne sont pas exclus. Sont exclus les femmes, les enfants, les déments, les non-baptisés, les hérétiques et les schismatiques. Un laïque peut être élu validement. Il convient toutefois que l'élu soit pris parmi les cardinaux.

« 7° Un triple mode d'élection est admis : le scrutin, le compromis et la quasi-inspiration. Le mode communément employé est le scrutin; il doit se faire deux fois par jour, jusqu'à ce que l'élection s'ensuive. Après le scrutin, on procède à la computation des suffrages, à leur examen; ensuite les bulletins de vote sont brûlés. Pour que l'élection soit accomplie, la majorité des deux tiers plus un des cardinaux présents est requise; dans le calcul de cette majorité, on ne tient pas compte du suffrage de l'élu; celui-ci ne peut voter pour lui-même. Autrefois, après un scrutin sans résultat, il était admis que les cardinaux qui n'avaient pas voté pour tel candidat se ralliassent à lui (pratique nommée *accessus*). Cette pratique a été abolie par Pie X; en son lieu et

place, il faut procéder à un nouveau scrutin, tant le matin que l'après-midi.

« 8° Les vices de l'élection, punis par des peines très sévères, sont : la simonie, la crainte et la contrainte; également les pactes, conventions et promesses faites entre les électeurs. En particulier, sont interdits et frappés de nullité les engagements que les cardinaux pourraient prendre entre eux, pour le cas où ils seraient élus papes (engagements nommés *capitulationes*); du vivant du pape, on ne peut, sans l'avoir consulté, tenir des pourparlers ou faire des négociations en vue de l'élection de son successeur. Les vices sus-indiqués ne rendent cependant pas l'élection nulle, sauf la crainte ou la contrainte, s'ils ont empêché la liberté du vote.

« 9° Après l'élection, il est demandé à l'élu s'il accepte. Dans l'affirmative, il est aussitôt établi *vicaire du Christ* et obtient la primauté de droit divin » (Claeys-Bouuaert, dans Naz, *Traité*, I, p. 363-65).

ÉLECTIONS (Droit canonique). — « Au sens propre du mot, l'élection peut se définir : *l'appel canonique* à un office vacant d'une personne idoine, *par ceux à qui appartient le droit de suffrage* » (É. Jombart, dans *Catholicisme*, III, 1516).

De droit commun, sont actuellement promus par voie d'élection : le Souverain pontife, les prélats *nullius*, les vicaires capitulaires, les économes diocésains, les examinateurs synodaux, les juges synodaux, les curés consulteurs, certains supérieurs religieux, les personnes chargées de quelque office dans une confrérie et certains curés (can. 1452).

Les règles canoniques concernant les élections de ce genre sont édictées dans le Code (can. 161-82). Dans Naz, *Traité*, I, n. 448-64, on en trouvera l'exposé avec commentaire par le chanoine Claeys-Bouuaert. Voir aussi R. Naz, dans *D.D. Can.*, V, 237-48; É. Jombart, dans *Catholicisme*, III, 1516-20; *Manuel de droit canon*, n. 110-15. Ces indications suffisent pour le *D. T. C.*

ELEMOSINA (Jean), auteur franciscain du XIVe s. — *On lui attribue le Chronicon, seu Liber historiæ plurimæ*, concernant l'Église syro-malabare, XIV, 3096.

ÉLÉPHANTINE, îlot granitique, situé à 857 km. au sud du Caire, à 10 km. au nord de la première cataracte du Nil, en face d'Assouan. — J. Trinquet, dans *Catholicisme*, III, 1527-28; L. Hennequin, *D. B. S.*, II, 962-1032. — Cité : V, 524; VIII, 868-69, 870; XIII, 2820; XIV, 677.

ÉLEUSIS (Culte d'). — Voir *Mystères païens.*

ÉLEUSIUS, de Cyzique, évêque de cette ville au IVe s. — Chef du parti homéousien dans les controverses ariennes. — G. Bardy, dans *Catholicisme*, IV, 1. — Cité : I, 1844 (Éleuse de Cyzique); IX, 1472, 1473; XIV, 1788-89, 2180.

ÉLEUTHÈRE (Saint), pape. — Notice [A. Clerval], IV, 2319. — Ordination de S. Irénée, VII, 2395. — Lettres à lui adressées sur le montanisme, X, 2360, 2361, 2362. — Cité : XV, 2498.

ÉLEUTHÈRE (Saint), évêque de Tournai. — Notice [B. Heurtebize], IV, 2320.

ÉLÉVATION DE L'HOSTIE et DU CALICE. — Voir *Eucharistie*, § Messe.

EL-HALLAJ, mystique musulman. — XIV, 2451-52, cf. 2455, 2457, 2458.

EL'HELOU (Jean), *patriarche maronite* (1809-1823). — X, 101-03, 130-31.

ÉLI (Thomas). — Notice [R. Coulon], IV, 2328.

ELIANO, jésuite. — Légat (1580-82) de Grégoire XIII près des Maronites, X, 60-62, cf. 63, 64.

ÉLIAS ou **ÉLIE.** — Voir *Élie.*

ÉLIAS MINIATIS (1669-1er août 1714). — Né dans l'île de Céphalonie, Élie Méniatès fut un prédicateur remarquable. En 1711, il devint évêque de Kerniké et Kalabryta. Il est mort à Patras. Auteur d'un traité sur l'origine et la cause du schisme, intitulé *Pierre de scandale*, Leipzig, 1718; et d'un recueil de sermons, dont le texte original fut publié à Venise, en 1720. Les deux ouvrages eurent de nombreuses éditions postérieures.

Voir M. Jugie, *L'Immaculée Conception dans l'Écriture sainte et dans la tradition orientale*, Rome, 1952, p. 348-53.

Cité : VII, 968 (Immaculée Conception).

ÉLICITE. — Voir *Acte*, Acte élicite et impéré (*Tables*, 21). — Voir aussi *Appétit*, Appétit naturel et élicite (*Tables*, 235).

ÉLIE. — Nom appartenant à divers personnages cités dans le *D.T.C.* — *a)* Série des patriarches *nestoriens* : liste générale, XI, 262-63. — Indications particulières : É. Ier (1028-49), 281-82; — É. II, Ibn al Muqli ou bar Molki (1111-32), notice [F. Nau], IV, 2330; — É. III, Abou-Halim (1176-90), notice [F. Nau], 2329; XI, 319; — É. VII (1576-91) : profession de foi à Grégoire XIII, 297; cf. 232; — É. VIII (1591-1617), 231, 232, 233, 235, 236, 238, 299; — É. IX (1617-60), 231, 236, 237, 238, 251; — É. X (1660-1700), 238, 239; — É. XI, 256; — É. XII, 242, 243, 252, 256; — É. XIII, 243, 256; — É. XIV, Abolyonan, 253, 256, 257. — *b)* Métropolites de Diarkébir, 230, 236. — *c)* Métropolites de Crète : É. (fin du VIIIe s.), notice [S. Salaville], IV, 2329; — É. (XIe-XIIe s.), notice [S. Salaville], 2331-33 (sur cet auteur, cf. *L.T.K.*, III, 627; V. Laurent, dans *É. O.*, XXXII, 1933, p. 400-01); — autre auteur : É. Ecdicos, 2333 (cf. *Catholicisme*, IV, 16; Th. Disdier, dans *É. O.*, XXX, 1932, p. 17-43, 144-64). — *d)* É. bar Šinâyâ, métropolite de Nisibe, notice [F. Nau], 2330-31; cf. XI, 282-83, 289, 299; XIII, 87, 92, 93 (messe des présanctifiés). — *e)* É., patriarche de Jérusalem (494-518), adversaire des monophysites (*Catholicisme*, IV, 11-12), cité : XII, 1514-15; XIV, 1990. — *f)* É. (Mar), métropolite de Mésopotamie, cité à propos de l'Église syro-malabare, 3101, 3103, 3117, 3156. — *g)* É., archevêque de Nicosie (Chypre), XI, 226.

ÉLIE, le prophète. — *a)* Le prophète, III, 1808 (d'après le Coran); — caractère merveilleux de son histoire, XIII, 2817-18; — mystique : modèle de recueillement, XI, 1774 (d'après Palamas), et visions fugitives de la divinité, X, 2619; — il groupe des disciples, XIII, 2159. — *b)* É., défenseur du culte du vrai Dieu, IV, 877; VII, 640-41; XIII, 1569, 2807-08, 2834, 2836-37, 2839; XV, 1549, 1554-55; — cité : 2810, 2813; cf. X, 1491 (Malachie), 1510-11 (Eccli.). — *c)* É. et l'ordre des Carmes, II, 1777, 1779, 1780 (fête de S. Élie); cf. IX, 403. — *d)* É. enlevé au ciel, sans passer par la mort, III, 1882; X, 2490; XIII, 2315, 2808. — *e)* Avènement d'É., précurseur du Messie, VIII, 1126-27, 1185; IX, 1755, 1756-59; X, 1529, 1539; cf. V, 2079, 2080 (chez les fareinistes). — É. et la transfiguration de N.-S., III, 1883; voir *Transfiguration*. — *Apocalypse d'É. et Sophonie* (*Tables*, 192, 14°; cf. 193).

Voir *D.B.*, II, 1670-76. Sur le retour d'Élie, à la fin des temps, on consultera l'intéressante note de G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, IV, 10-11.

ÉLIE D'ASSISE (Frère), un des premiers disciples de S. François. — D'abord ministre provincial d'outre-mer, puis vicaire général de l'ordre jusqu'à la mort de S. François; ministre général (1232-39), relevé de ses fonctions par Grégoire IX. Son alliance avec Frédéric II le fit excommunier par Grégoire IX, puis par Innocent IV; il mourut le 22 avr. 1253, après avoir été absous de ses censures. — É. Longpré, dans *Catholicisme*, IV, 12-14. — Cité : VI, 812, 1806; XIV, 2525, 2527, 2538.

ÉLIE DE BOURDEILLES (ou *Hélie*), des Frères Mineurs, cardinal (1413-1484). — Son traité théologique, *Consideratio super processu et sententia contra Johannam prolata*, est l'écrit le plus considérable en faveur de Ste Jeanne d'Arc après le mémoire de Jean Bréhal (en voir l'analyse dans J.-B. Ayrolles, *La vraie Jeanne d'Arc*, I, Paris, 1890, p. 355-402). Il résista au gallicanisme et contribua à faire révoquer la Pragmatique Sanction de Bourges par son mémoire *Defensorium concordatorum*, Rome, 1486. — É. Longpré, dans *Catholicisme*, IV, 15.

ÉLIHU LE BUZITE. — Cité dans le livre de Job, VIII, 1461, 1462, 1463, 1465, 1467, 1468, 1473, 1479-81.

Devoirs relatifs à la vie naturelle des embryons, 2403-05; — expulsion prématurée du fœtus, voir *Animation* et *Avortement* (*Tables*, 171, 341-42); *Césarienne* (Opération) (575). — *b)* Devoirs relatifs à la vie surnaturelle : baptême des embryons et des monstres, 2405-08; cf. xv, 3102; — baptême *in utero*, ii, 283; xiv, 1284, cf. ii, 256. — Le Code, can. 746, 747, 748 (*Tables*, 367). — L'art. Monstres, annoncé iv, 2408, n'a pas paru.

EMBRYOTOMIE. — Étude [T. Ortolan], iv, 2410-15. — Voir *Infanticide*.

ÉMÉRITE, évêque donatiste. — Conférence avec S. Augustin, i, 2295-96; cf. iv, 1715, 1717.

ÉMERSON (William) et **ÉMERSON** (Ralph Waldo) pasteurs (père et fils), de l'Église unitarienne d'Amérique. — xv, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170.

ÉMERY (Jacques-André). — Vie. Œuvres [E. Levesque], iv, 2416-20. — Complément bibliographique, xiv, 807, 808, 810, 811, 816, 823; — contre la Constitution civile du clergé, 807; — sur le serment Liberté-Égalité, 807. — Appelé au conseil ecclésiastique de 1811, iii, 779. — Attitude à l'égard de la Théologie de Lyon, xv, 1, 3, 2523. — Son ouvrage sur la mitigation des peines de l'enfer, iv, 2419; cf. viii, 534 (Jarry); analyse et réfutation, x, 2001-04. — Sur les peines d'outre-tombe réservées aux païens vertueux, vii, 1896.

Voir J. Leflon, *M. Émery*, Paris, 1944-1947, t. i, *L'Église d'Ancien Régime et la Révolution;* ii, *L'Église concordataire et impériale*. Dans Fliche-Martin, xx, 57-250, *passim*.

ÉMINENCE (Méthode d'). — Indications générales [A. Gaudel], iv, 2420-30.

1° *Fondement.* — Transcendance divine et É. ontologique, iv, 2420; cf. i, 1146; iii, 2105, 2106; cf. 2087-89 (infini et fini); — É. logique, iv, 2420-21; cf. i, 1149 (analogie logique).

2° *Méthode.* — Fondement : possibilité de connaître Dieu (*Tables*, 969-70); — méthode d'affirmation ou d'attribution, iv, 2422-23; cf. i, 2222 (voie positive, affirmation sur Dieu); — méthode de négation, iv, 2423; cf. i, 2226; — méthode d'éminence, iv, 2423-24; cf. i, 1148-49, 2227; xi, 787-88. Voir Mystère, x, 2594-97.

3° *Langage*, iv, 2424-27; cf. xi, 784-86 (termes affirmatifs et déficients); i, 2224 (analogie).

4° *Histoire sommaire de la méthode*, iv, 2427-30. — Voir *Dieu :* connaissance confuse et spontanée (*Tables*, 972); — connaissance explicite (Job, Eccli., N. T.) (références, *Tables*, 975, 976-77); — Pères, 2428-29 (Clément, Origène, Athanase, Cappadociens, Marius Victorin, S. Augustin, Pseudo-Denys) (*Tables*, 981-83); — scolastiques (S. Thomas) (*Tables*, 984, 985, 986).

EMMANUEL. — Depuis 1911, date de publication de l'article du *D.T.C.*, les travaux ont continué dont on trouvera la liste abondante chez A. Feuillet (art. *Isaïe*, dans *D.B.S.*, iv, 728), J.J. Stamm (*La prophétie de l'Emmanuel*, dans *Rev. d'hist. et de phil. relig.*, 1943, p. 1-26), ou J. Coppens (dans *L'attente du Messie*, Bruges, 1954, p. 39-41). Les vieilles solutions ont été reprises sans progrès appréciable : messianisme littéral de la prophétie, mais sans qu'on tienne assez compte du public concret qu'elle visait; messianisme typique qui y ferait voir une annonce de la naissance d'Ézéchias (J. Steinmann, *Le prophète Isaïe*, Paris, 1950), mais celui-ci, en toute hypothèse, était déjà né en 734; enfin opinion selon laquelle l'enfant attendu serait un fils d'Isaïe, mais à laquelle s'opposent la solennité de la formulation d'Is., vii, 14 et la saveur eschatologique du nom d'Emmanuel.

Il semble qu'un certain nombre d'études récentes, notamment A. Alt (*Jesaja, VIII, 23-IX, 6. Befreiungsnacht und Krönungstag*, 1950, dans *Kleine Schriften zur Gesch. des Volkes Israël*, ii, 206-225), E. Hammershaimb (*The Immanuel Sign*, dans *St. theol.*, 1951, p. 124-142), aient mieux situé le problème et fait progresser sa solution.

Il faut se placer résolument sur le terrain du messianisme royal, tel qu'il est exprimé en II Sam., vii et dans les psaumes royaux. Dans les conjonctures difficiles des années 734-32, Isaïe formule une promesse solennelle pour la dynastie. Celle-ci, attaquée du dehors (vii, 6), est impopulaire au-dedans (vii, 13; viii, 6). La foi d'Achaz est faible (vii, 13). Il vient de sacrifier son fils à Moloch (ou en *molèk*) (II Reg., xvi, 3). L'oracle d'Isaïe va porter sur une future naissance royale, qui accomplira l'antique promesse de Nathan. L'héritier dynastique est visé. Dans les idées du temps on attachait une valeur théologique au rôle de la mère de cet héritier; le livre des Rois donne avec soin le nom de la mère du roi, la *Gebira*, qui avait un statut spécial. Le problème de l'héritier royal est déjà un problème fondamental dans les textes phéniciens de Ras Shamrâ, où l'on trouve la même formule qu'en Is., vii, 14 (*Hl glmt tld bn*, « Poème de Nikkal », dans Gordon, *Ugaritic Handbook*, Rome, 1947, texte 77, l. 7). Le terme *'almah* ne connote pas la virginité *(betulah)* : l'usage sémitique et Prov. xxx, 19 suffisent à en convaincre. Aussi bien le texte insiste sur autre chose, sur l'idée d'une naissance où la divinité a un rôle; mais cette idée d'une naissance divine, épurée par les exigences morales de Yahvé et l'action des prophètes, s'exprimera en une naissance virginale quand les Grecs traduiront la Bible (ἡ παρθένος).

La naissance de l'Enfant sera chantée dans une sorte de liturgie qui présentera au Nord désolé par la guerre assyrienne le salut de Dieu dans la personne d'un héritier de David (ix, 1-6). Son nom (ix, 5) exprimera l'idéal du roi, tel qu'on le trouve déjà dans les Psaumes royaux (ii, xlv, lxxii, cx).

Pour une plus ample explication, voir art. *Messianisme*, dans *D.B.S.*, v, 1180-82. A. Gelin.

EMMANUEL (Prophétie de l'). — Étude [A. Clamer], iv, 2430-40; cf. v, 2363-64; viii, 1119-20; x, 1434-38. — Authenticité de la prophétie, iv, 2430-31. — Nature du signe, 2431-32; viii, 58-62; x, 1435. — Personne de l'E., iv, 2432-38; cf. viii, 50; x, 1435-36; cf. Michée, 1665-66; — l'Almah, iv, 2433-34; viii, 52, 56-58. — Interprétation, iv, 2438-40; x, 1436-38. — P. Cruveilhier, *Emmanuel*, dans *D.B.S.*, ii, 1841-49.

EMMANUEL II THOMAS, patriarche nestorien (17 déc. 1900). — Cité : xi, 247, 257, 263.

ÉMOTIONS. — É. et passions, xi, 2213, 2214, 2215, 2218, 2223, 2224, 2236, 2239-40; cf. ix, 1787. — É. sensible et É. spirituelle, x, 305 (avec bibl.), 306; — É. sensible et révélation, xiii, 2589. — É. dans la vie mystique, x, 2622, 2630-31; — dans l'expérience religieuse, v, 1806, 1807, 1814-15, 1823-24, 1825, 1826, 1831, 1844, 1846, 1848, 1854, 1855-56; — dans l'extase, 1573, 1881; cf. iv, 1400, 1404.

EMPÊCHEMENTS DE MARIAGE. — Étude générale [E. Valton], iv, 2440-99.

Pour faciliter les recherches, les références concerneront : I. La *doctrine générale* concernant les empêchements et les droits de l'Église quant à leur établissement et leur dispense. II. L'exposé théologique et canonique de *chaque empêchement en particulier*. Dans cette seconde partie, on procédera par ordre alphabétique.

I. Doctrine générale. — 1. Notion. Espèces. — *a)* E. de droit divin, naturel ou positif, et de droit ecclésiastique, iv, 2441, cf. 2454-58. — *b)* E. absolus ou relatifs. — *c)* E. temporaires ou perpétuels. — *d)* E. dispensables ou non dispensables. — *e)* E. antérieurs ou postérieurs au mariage, 2441. — *f)* E. publics ou occultes, 2441-42. — *g)* E. certains ou douteux, 2442-43. — *h)* E. prohibants ou dirimants, 2443-45. Cf. xii, 1151-52.

II. Pouvoir d'établir des empêchements. — 1° *L'Église et l'Église seule*. — 1. *L'Église*, iv, 2445-50. — *a)* Église gréco-russe, ix, 2329; copte monophysite, x, 2296; nestorienne, xi, 312; syrienne, xiv, 3063-66. — *b)* Conc. de Trente (sess. xxiv), iv, 2445-46; cf. ix, 2244-46; xv, 1478; — cf. Duns Scot, iv, 1932; Hugues de Saint-Victor, vii, 283. — *c)* Erreurs de : Marc-Antoine de Dominis,

IV, 2446, cf. 1672-73; IX, 1988, 1990, 2262-63; — Jean de Launoy, IV, 2446; IX, 2263. — *d)* Distinction entre contrat et sacrement, 2265 sq. : Gerbais, 2265, 2266, 2276; cf. VI, 1290; — Pierre de Marca, IX, 1988, 1990; — Boileau, II, 941; IX, 2265; — Héricourt, VI, 2260; IX, 2265; — Léridant, 444, 2265-66, 2271, 2276; — Lorry, 938, 2266; — Hennequin, 2263, 2266; — Talon, 2266; cf. XV, 30; — Van Espen, 2530-31; — Oberhauser, XI, 857; — Le Plat, IX, 433; — Litta, 786; — Tamburini, XV, 32-33; — Bono, II, 1027; — Durand de Maillane, IV, 1964; IX, 2276; — Muraire, 2276-77; joséphisme, VIII, 1543-46; IX, 2272-73. — *e)* Erreurs condamnées par Pie VI (synode de Pistoie), IV, 2446-47; cf. IX, 2277, 2278, 2281; prop. 59-60, XII, 2216. — *f)* Erreurs plus récentes condamnées par Pie XI : François de Paul, Nuytz, G. Vigil, IV, 2447-48; cf. IX, 2278; *Syllabus* (prop. 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74), XIV, 2906-08; cf. IX, 2277-79. — *g)* La *doctrine catholique*, IV, 2448-50; conc. de Trente (sess. XXIV, can. 3, 4), 2445, 2448; — identité, dans le mariage chrétien, du contrat et du sacrement, 2448; cf. IX, 2293-94; — les faits : intervention de S. Paul à Corinthe, IV, 2448; cf. III, 1852; VII, 1545; S. Ignace d'Antioche, 710; IX, 2110; S. Justin, Athénagore, IV, 2448-49; cf. I, 2212; IX, 2096; S. Sirice (à Himère), IV, 2449; IX, 2112; XIV, 2172; Pseudo-Ambroise, IX, 2112; cf. I, 945; Innocent I[er] (à Victrice), IX, 2112; VII, 1943; XV, 2955; — anciens conciles et collections canoniques : Elvire, IX, 2111; cf. IV, 2393 (*Tables*, 712-13); Arles, IX, 2111 (*Tables*, 694); Ancyre, 2111 (*Tables*, 611); Néocésarée, IV, 2449; IX, 2111 (*Tables*, 723); *Statuta Ecclesiæ antiqua* (Carthage, 398), 2112 (*Tables*, 701-02); *Canons de S. Basile*, 2112; cf. XIII, 1591 (conc. Quinisexte) (*Tables*, 732); conc. de Chalcédoine, IX, 2112-13 (*Tables*, 663).

2. *L'Église seule*, IV, 2450-51; cf. IX, 2113. — *a)* Les opposants : Occam, Marsile de Padoue, dans l'affaire de Louis de Bavière, 2221-22, cf. 2261; VIII, 637-38; X, 165, 167-72; XI, 874-75, 903; — canonistes de la Réforme, IX, 2227-28; thèse de Luther et de Calvin, 2225-26; cf. XIII, 2093; — juristes régaliens, IX, 2262-67; Dominis, 2262; cf. IV, 1672-73; Launoy, IX, 5, 2263-64; Gerbais et de Marca, 2265; cf. VI, 1290; IX, 1988; Le Plat, 432-33, Lorry, 2269; cf. 938; Leridant, 444; Van Espen, XV, 2531; Oberhauser, XI, 856-57. — *b)* La *doctrine catholique :* Hésitations de quelques théologiens : Sanchez, *Salmanticenses*, IV, 2450; cf. XIV, 1085, 1031; Bellarmin, IX, 2270; — Urbain VIII et l'affaire de Gaston d'Orléans, IV, 2450; IX, 2263; — Benoît XIV au cardinal d'York, IV, 2450; — Pie VI et le joséphisme, IX, 2277-78; cf. VIII, 1544-45; IV, 2450; et le synode de Pistoie (prop. 58-60), XII, 2216; cf. 1660, 1665; — Pie VII et Napoléon I[er], IV, 2450; cf. IX, 2278; XII, 1675; — Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, IV, 2450; IX, 2278; cf. XII, 1684-85; VI, 1827 (Pie VIII); VIII, 2491; IX, 561 (Grégoire XVI, condamnation du libéralisme); — Pie IX, IV, 2450; IX, 2278-79; XII, 1709-10; XIV, 2906-08 (*Syllabus*, prop. 65-74); — Léon XIII, IV, 2450-51; IX, 2278, 2279-82. — Réfutation méthodique des théories régaliennes, 2269-70, 2282-83. — Le droit de l'État sur les mariages des infidèles, IV, 2451-52.

2° *Autorité habilitée dans l'Église à établir des empêchements.* — Pouvoir, aujourd'hui périmé, des évêques, IV, 2453-54; — cause majeure réservée au Siège apostolique, 2453; II, 2041-42. — La coutume et l'introduction d'E. canoniques, IV, 2454. Voir *Coutume*, et III, 1988-2006.

3° *Sujets soumis aux empêchements de mariage.* — *a)* E. de droit divin (naturel ou positif), IV, 2454-55; XIV, 1072. — *b)* E. de droit ecclésiastique, IV, 2455. — *c)* Le cas des baptisés non catholiques, ou excommuniés, 2455-56; cf. IX, 894; XIV, 1067-68 (*sanatio in radice* en faveur des mariages contractés dans l'hérésie ou le schisme). — Le décret *Tametsi* et les hérétiques, IV, 2456; cf. IX, 2246-49; XIII, 742-45; — clarification par le décret *Ne temere*, IV, 2456-57; XIII, 745 sq., mais surtout 756-57. Mais voir *infra*, Dispositions du Code. — *d)* Le cas de ceux qui sont dans l'ignorance invincible et dans la bonne foi, ou dans l'impossibilité d'obtenir une dispense nécessaire, IV, 2457-58. (Ces cas sont prévus dans le Code et y trouvent leur solution.)

Dispositions du Code sur les empêchements en général (can. 1035-42). — Can. 1035 : *Tous ceux qui n'en sont pas empêchés par le droit peuvent contracter mariage.*

1° *Division des empêchements.* — Can. 1036, § 1 : *L'empêchement* prohibitif *contient une grave interdiction de contracter mariage; celui-ci n'est cependant pas nul, s'il a lieu malgré l'empêchement.*

§ 2 : *L'empêchement* dirimant *interdit le mariage, mais empêche aussi qu'il soit validement contracté.*

§ 3 : *Même si l'empêchement n'affecte qu'une des parties, il n'en rend pas moins le mariage ou illicite ou invalide.*

Le Code énumère treize empêchements dirimants ou incapacités personnelles de se marier, et trois empêchements prohibitifs. Mais dans chacune de ces listes figure l'empêchement d'*adoption*, que le Code ne retient qu'autant qu'il existe selon la loi civile.

Can. 1037 : *Est censé* public *l'empêchement qui peut être prouvé au for externe; sinon, il est occulte.*

L'ancien droit distinguait entre empêchements publics et occultes de par leur nature (cf. can. 1971, § 1, 2°) : une consanguinité légitime était censée publique, une consanguinité illégitime considérée comme occulte. Pratiquement un empêchement public de sa nature pourrait toujours être prouvé au for externe. Cependant, en ce qui concerne la dispense, il sera considéré comme occulte, et la dispense pourra être donnée au for interne, même extrasacramentel, tant que cette preuve n'a pas été divulguée et qu'il n'y a aucun danger qu'elle le soit (cf. can. 1045, § 3). Un empêchement occulte de sa nature peut encore être dit tel en vue de la dispense, même si quelques personnes le connaissent, pourvu qu'il n'y ait aucun danger que la divulgation ne s'étende.

2° *Origine des empêchements.* — 1. Le droit divin. — Can. 1038, § 1 : *Il appartient exclusivement à l'autorité ecclésiastique suprême de déclarer authentiquement quand le droit divin prohibe ou dirime le mariage.*

Le droit divin, naturel et positif, établit certaines interdictions de mariage. Seule l'autorité suprême de l'Église (pape, concile œcuménique) peut proposer et formuler d'une façon authentique ces interdictions de droit divin, qui obligent tous les hommes, catholiques et non catholiques et même infidèles. Quand l'Église établit des règles pour les baptisés seulement, elle n'est pas obligée de distinguer ce qui est de droit divin et de droit ecclésiastique (exemple de l'empêchement de consanguinité, can. 1076).

2. Le droit ecclésiastique. — Can. 1038, § 2 : *Revient exclusivement à cette même autorité suprême le droit d'établir pour les baptisés d'autres empêchements prohibant ou dirimant le mariage sous forme de loi générale ou particulière.*

Le Code répond ainsi par la négative à la question jadis discutée du pouvoir des chefs de circonscription ecclésiastique. Avant le Code la plupart des auteurs admettaient que l'ignorance n'empêchait pas de contracter un empêchement dirimant et que les hérétiques et schismatiques, ignorants ou non d'un tel empêchement, même de droit ecclésiastique, étaient liés par lui et contractaient donc un mariage nul. Telle est la doctrine de Benoît XIV (Constitutions des 29 juin et 8 août 1748, du 9 févr. 1749). Dans la pratique le S.-Office accordait, lors de la conversion d'hérétiques et de schismatiques, la dispense des empêchements dirimants qui auraient pu exister au moment du mariage qu'ils avaient conclu antérieurement, avec éventuellement la *sanatio in radice* [cf. *supra*]. Un des projets du Code formulait

d'une façon générale que les lois du mariage ne liaient que les seuls baptisés dans l'Église catholique, mais ce projet ne fut pas retenu. Les exceptions retenues par le Code concernent l'empêchement de disparité de culte (can. 1070, § 1). Les autres empêchements lient donc même les non-catholiques baptisés. Mais, en aucune hypothèse, l'ignorance d'un empêchement dirimant ne rend le mariage valide (can. 16, § 1).

3. Le précepte ecclésiastique. — Can. 1039, § 1 : *Les Ordinaires de lieu peuvent, dans un cas particulier* (par ex. doute sur un empêchement, indignité morale, obstacle de droit civil), *interdire le mariage à tous ceux qui résident de fait sur leur territoire et à leurs sujets même en dehors de leur territoire, mais pour un temps seulement, s'il y a une juste cause, et aussi longtemps qu'elle existe.*

S'il est manifeste que la cause a disparu, l'interdiction tombe d'elle-même. Si la cause ne disparaît pas, l'Ordinaire devra cependant lever son interdiction; il ne peut interdire pour toujours le mariage à quelqu'un.

§ 2 : *Seul le S.-Siège peut attacher une clause irritante à une interdiction de mariage.*

Par ex. cas d'impuissance, dissolution de mariages non consommés. Les circonstances indiquées aux can. 1065 et 1066, dans lesquelles les fidèles sont détournés du mariage, ne sont pas *ipso facto* opposées à la loi; ce ne sont pas des empêchements proprement dits.

3° *Suppression des empêchements.* — Can. 1040 : *En dehors du pontife romain, personne ne peut abroger les empêchements de droit ecclésiastique soit prohibitifs, soit dirimants, ou y déroger; ni en dispenser, sauf si ce pouvoir a été concédé par le droit commun ou par un indult spécial du S.-Siège.*

Sur le détail de la discipline contenue en ce canon, voir *infra*, § Pouvoir de dispenser; mais on remarquera que ce canon, à lui seul, permet de prévoir les cas où il y a impossibilité de recourir au S.-Siège pour obtenir une dispense nécessaire et où la dispense peut être accordée grâce aux concessions de droit commun ou par indult.

4° *Réprobation de la coutume.* — Can. 1041 : *Toute coutume introduisant un nouvel empêchement ou contraire aux empêchements existants est réprouvée.*

Ce canon clarifie ce qui, dans le *D.T.C.*, a été dit de la coutume en matière d'empêchements de mariage (cf. *supra*). Le Code, donnant une énumération complète des empêchements de mariage en vigueur dans l'Église latine, condamne expressément toute coutume tendant à justifier l'existence d'un autre empêchement ou à déroger à ceux qu'il promulgue. Les coutumes antérieures sont définitivement abolies (can. 5), et tout caractère raisonnable est enlevé à un nouvel usage de fait (can. 27, § 2) qui ne pourra donc devenir coutume de droit.

5° *Empêchements majeurs et empêchements mineurs.* — Cette classification a été introduite en 1908, lors de la réorganisation de la Curie romaine et de la création de la S. C. des Sacrements (*Tables*, 831), mais la classification actuelle ne correspond plus à celle qui avait été établie en 1908 (cf. *D.T.C.*, IV, 2451).

Can. 1042, § 1 : *Certains empêchements sont de grade mineur, d'autres de grade majeur.*

§ 2 : *Les empêchements de grade mineur sont : la consanguinité au troisième degré de la ligne collatérale; — l'affinité au deuxième degré de la ligne collatérale; — l'honnêteté publique au second degré; — la parenté spirituelle; — l'empêchement de crime provenant de l'adultère avec promesse de mariage même par le seul acte civil.*

§ 3 : *Tous les autres empêchements sont de grade majeur.*

Ce can. 1042 concerne tous les empêchements dirimants, mais non, semble-t-il, les empêchements prohibitifs (dont il est fait mention dans certains indults).

III. Dispenses. — La doctrine présentée dans l'article a été, depuis sa rédaction, précisée par le Code; on se reportera donc *(infra)* à la note additionnelle concernant les dispositions nouvelles du Code. Voir également les remarques préalables, IV, 2458, et IX, 881 (impossibilité de dispenser du droit divin).

1° *Définition*, IV, 2459; cf. 1420 (et *Tables*, 1002).

2° *Histoire*, IV, 2459.

3° *Pouvoir de dispenser.* — 1. *Souverain pontife* (ou concile général). — *a)* Indications générales (jusqu'au Code), IV, 2460-65. — *b)* Pouvoir des Congrégations romaines : Daterie (ancienne organisation), 2461-64; — son remplacement par la S. C. des Sacrements, 2460; — objet actuel (can. 261; *Tables*, 838). — Pénitencerie, 2464-65, cf. 2460. Voir l'art. Pénitencerie apostolique, XII, 1138-60 (et *Tables*, 836-37, 1006). — S. C. des Sacrements, IV, 2460-61; XII, 1152. Voir l'art. Sacrements *(Sacrée Congrégation des)*, XIV, 655-62 (*Tables*, 831-32, 1005). — S.-Office, IV, 2461; cf. XI, 953; XII, 1152 (*Tables*, 1005). — Propagande, IV, 2461, cf. 2473, 2476, 2477-78; IX, 2284 (*Tables*, 833-34, 1006). — Secrétairerie des brefs, IV, 2461 (*Tables*, 838).

2. *Pouvoir de l'évêque.* — Délégation expresse, IV, 2465-70. — Délégation tacite ou présumée, 2470-72. — Cf. IV, 251-52, 255-56.

Le *Code* a précisé et simplifié les pouvoirs de dispense accordés par le droit commun ou par indult général.

a) Cas du péril de mort. — α) Pouvoir des Ordinaires de lieu. — Can. 1043 : *En cas de sérieux péril de mort, les Ordinaires de lieu, pour pacifier la conscience* ET (on notera ici que le mot *et* est disjonctif), *s'il y a lieu, légitimer les enfants, peuvent dispenser tant de la forme à observer dans la célébration du mariage que de tous les empêchements de droit ecclésiastique, publics ou occultes, même multiples, sauf de ceux provenant de l'ordre de prêtrise, ou de l'affinité en ligne directe issue d'un mariage consommé, en faveur de leurs propres sujets, quel que soit leur domicile, ou de ceux qui se trouvent en fait sur leur propre territoire, pourvu que tout scandale soit écarté et, si la dispense est accordée sur la disparité de culte et sur la religion mixte, que les cautions habituelles soient données.*

On comparera ce canon au décret du S.-Office du 20 février 1888 (*D.T.C.*, IV, 2405-06), et aux décrets suivants du même dicastère et de la S.C. des Sacrements (2406-07), pour comprendre la portée de ce nouveau texte. « Le can. 1043 étend la faculté de dispense à tous les empêchements prohibants. Il n'exige plus que le recours au S.-Siège soit difficile (en quoi il est plus large que le can. 81). Le péril de mort peut provenir de n'importe quelle cause. Le pouvoir de dispense est un pouvoir ordinaire, vicarial pour tous les Ordinaires de lieu (can. 197, § 2) et peut donc être entièrement délégué (can. 199, § 1); il est à la fois personnel et territorial. Il peut s'exercer au for externe et au for interne (can. 202, § 3). Il ne s'applique pas aux empêchements de lien, d'impuissance, de consanguinité au premier degré de la ligne directe, qui sont sûrement de droit divin; à la consanguinité aux autres degrés de la ligne directe ou au premier degré de la ligne collatérale, tout au moins en vertu du can. 1076, § 3; à l'empêchement provenant de la prêtrise et de l'affinité en ligne directe, si le mariage est consommé, en vertu du can. 1043 lui-même » (De Clercq, dans Naz, *Traité*, II, p. 316). On sait que, depuis le Code, l'affinité ne naît plus que d'un mariage légitime, mais celui-ci ne doit pas nécessairement être consommé (can. 97, § 1). Aussi le can. 1043 remplace-t-il les mots *ex copula illicita* de 1888 par *consummato matrimonio*. Le can. 1043 ne mentionne plus l'obligation, indiquée par le décret de 1888, de notifier au S.-Office les dispenses accordées sur le diaconat, le sous-diaconat ou le vœu solennel; mais il demeure convenable de le faire.

β) Pouvoir des prêtres. — Can. 1044 : *Dans les mêmes circonstances que celles dont parle le can. 1043 et seulement dans les cas où il n'est pas possible d'atteindre l'Ordinaire du lieu, jouissent de la même faculté : le curé, le prêtre qui assiste au mariage conformément au can. 1098, 2°, le confesseur, mais celui-ci seulement pour le for interne et dans l'acte de la confession sacramentelle.*

Chaque fois que l'Ordinaire ne peut pas être atteint (facilement, par ex. si on ne peut le faire que par télégraphe ou téléphone et si on risque de violer le secret) (can. 1045, § 3), les mêmes pouvoirs (du can. 1043) sont concédés au curé et au prêtre assistant au mariage à défaut du prêtre requis (can. 1098, 2°), et, uniquement au for interne sacramentel, au confesseur. S'il s'agit d'empêchement public, le curé ou le prêtre assistant au mariage dispense au for externe; s'il s'agit d'empêchement occulte, au for interne.

b) Cas du mariage imminent. — α) Pouvoir des Ordinaires de lieu. — Can. 1045, § 1 : *Les Ordinaires de lieu, sous les clauses contenues à la fin du can. 1043, peuvent concéder la dispense de tous les empêchements dont s'occupe le can. 1043, chaque fois que l'empêchement est découvert lorsque tout est prêt pour les noces et que le mariage ne peut être différé sans qu'un grave dommage risque probablement de s'ensuivre, jusqu'à ce que la dispense ait été obtenue du S.-Siège.*

§ 2 : *Ce pouvoir vaut également pour convalider le mariage déjà contracté, s'il y a les mêmes risques graves à courir et si le temps manque pour s'adresser au S. Siège.*

Pouvoir entièrement neuf, en ce qui concerne le for externe; pouvoir ordinaire, vicarial pour tous les Ordinaires de lieu; il peut être entièrement délégué. Le can. 1045, § 1, peut s'appliquer dans le cas d'un empêchement déjà connu d'autrui, mais découvert par le curé ou l'Ordinaire au moment où tout est prêt pour le mariage (Commission d'interprétation du Code, 1er mars 1921). Décision valable même si la mauvaise foi des futurs conjoints est cause de cette situation. Le manque de temps pour recourir au S.-Siège est évalué, pour l'Europe occidentale, à trois semaines. Si la demande a été envoyée au S.-Siège, mais, si avant l'arrivée de la réponse, l'urgence de procéder au mariage pour éviter un mal grave se fait sentir, l'Ordinaire peut dispenser, mais il devra avertir le S.-Siège (can. 204, § 2; 1048).

β) Pouvoir des prêtres. — Can. 1045, § 3 : *Dans les mêmes circonstances, tous ceux dont parle le can. 1044 jouissent de la même faculté, mais pour les cas occultes seulement dans lesquels l'Ordinaire ne peut être atteint ou s'il ne peut l'être qu'avec risque de violation du secret.*

La Commission d'interprétation du Code (28 déc. 1927) déclare qu'il faut considérer comme occultes tous les cas tels de fait, encore qu'ils ne le soient pas par nature. Il se peut donc que l'empêchement puisse être prouvé au for externe, mais il suffit qu'il ne soit pas divulgué et qu'il n'y ait aucune chance qu'il le soit.

4° *Enregistrement des dispenses.* — Complément apporté au *D.T.C.* : can. 1046-47.

1. Au for externe. — Can. 1046 : *Le curé ou le prêtre dont parle le can. 1044 devra avertir aussitôt l'Ordinaire du lieu de la dispense accordée au for externe; elle sera consignée au livre des mariages.*

L'obligation d'avertir l'Ordinaire a pour but de permettre à celui-ci d'enrayer les abus possibles.

2. Au for interne. — Can. 1047 : *A moins que le rescrit de la S. Pénitencerie n'en statue autrement, la dispense concédée au for interne non sacramentel sur un empêchement occulte sera consignée en un livre à conserver diligemment dans les archives secrètes de la curie* (can. 379, § 1); *et aucune autre dispense n'est nécessaire au for externe, même si par suite l'empêchement occulte devient public; mais cette nouvelle dispense est nécessaire si la première n'a été concédée qu'au for interne sacramentel.*

Si une dispense au for interne non sacramentel a été accordée par la S. Pénitencerie sans passer par l'Ordinaire, l'enregistrement aura été fait dans le livre secret de la S. Pénitencerie et ne doit pas l'être dans celui de la curie locale. Si l'empêchement occulte dont il a été donné dispense au for interne devient public, celui qui détient le registre spécial la divulguera (cf. *D.T.C.*, XII, 1152).

5° *Usage des facultés de dispenses.* — Complément au *D.T.C.* : can. 1048-51.

1. Priorité du S.-Siège. — Can. 1048 : *Si la demande d'une dispense a été adressée au S.-Siège, les Ordinaires de lieu n'useront pas de la faculté de dispenser qu'ils pourraient avoir si ce n'est conformément au can. 204, § 2.*

Ce canon stipule qu'en cas d'urgence ceux qui ont des pouvoirs de dispense accordés par le droit commun ou des indults généraux peuvent en faire usage, lorsqu'une demande particulière a été adressée au S.-Siège, mais que la réponse n'est pas encore parvenue et qu'il y a urgence à agir ainsi.

2. Simultanéité d'empêchements. — Deux cas différents :

a) Can. 1049, § 1 : *Dans les mariages déjà contractés ou à contracter, celui qui jouit d'un indult général de dispenser d'un empêchement déterminé peut dispenser même si l'empêchement est multiple, à moins que l'indult n'ait précisé expressément le contraire.*

§ 2 : *Celui qui jouit d'un indult général de dispenser de plusieurs empêchements d'espèce diverse peut dispenser de tous ces empêchements se présentant, même publiquement, dans un seul cas.*

Ainsi, ce can. 1049 donne l'interprétation la plus large aux indults généraux de dispenser, quels qu'ils soient, tant qu'ils ne précisent pas explicitement le contraire.

b) Can. 1050 : *Si, avec le ou les empêchements publics dont quelqu'un peut dispenser par indult, se présente un autre empêchement dont il ne peut dispenser, il faut s'adresser au S.-Siège pour l'ensemble des empêchements; cependant, si le ou les empêchements dont on peut dispenser sont découverts après que la dispense a été accordée par le S.-Siège, chacun pourra user de ses propres facultés.*

3. Légitimation des enfants. — Can. 1051 : *Par une dispense concédée en vertu d'un pouvoir ordinaire ou d'un pouvoir délégué par indult général, non par un rescrit dans un cas particulier, est concédée en même temps la légitimation des enfants, s'il y en a qui sont conçus ou nés de ceux en faveur de qui on dispense, à l'exception toutefois des enfants provenant d'un adultère ou d'un sacrilège.*

4. Exécution des indults particuliers (cf. S.-Office, 20 févr. 1888, *supra cit.*). — Can. 1055 : *Les dispenses d'empêchements publics commises à l'Ordinaire de ceux qui les demandent seront exécutées par l'Ordinaire qui a donné les lettres testimoniales ou transmis la demande au S.-Siège, même si les parties, au moment où la dispense est à exécuter, ayant abandonné leur domicile ou quasi-domicile dans ce diocèse sans idée d'y revenir, se sont transportés dans un autre diocèse. L'Ordinaire du lieu où elles entendent contracter mariage sera toutefois averti.*

Ce can. 1055 reprend, presque dans les mêmes termes, la règle fixée par le S.-Office en 1888, mais il impose sans restriction d'avertir l'Ordinaire du lieu où sera célébré le mariage.

6° *Manière légitime de demander les dispenses.* — *a)* Causes de dispense (S.C. de la Propagande, 9 mai 1877) : douze causes canoniques, IV, 2473-78; — causes justes et raisonnables, 2478; cf. 1436 (*Tables*, 1004). — *b)* Supplique : choses à exprimer, 2478-80; — rédacteur : normalement le curé (for externe) ou le confesseur (for interne), au nom des suppliants, 2480-81; — supplique adressée au cardinal préfet de la Congrégation compétente, 2481.

7° *Concession des dispenses.* — Trois formes de concession, IV, 2481, cf. 1438. — Clauses à observer : E. publics (for externe), 2482-86; — E. occultes (for interne), 2486-88.

Voir *supra*, § Enregistrement des dispenses (can. 1046-47). — Note sur les « frais de dispenses » : le S.-Siège demande pour les dispenses matrimoniales le paiement non seulement des frais de chancellerie (dépenses engagées, travail fourni), mais aussi, s'il y a lieu, d'une aumône proportionnée à la fortune du demandeur (cf. *D.T.C.*, IV, 2485).

Can. 1056 : *Sauf une modeste prestation à titre de dépenses de chancellerie dans les dispenses accordées à des gens qui peuvent payer, les Ordinaires de lieu ou leurs commis en cet office, toute coutume contraire étant abolie, ne peuvent, à l'occasion d'une concession de dispense, exiger aucun émolument, à moins que cette faculté ne leur ait été donnée expressément par le S.-Siège; s'ils exigent quelque chose, ils sont tenus à restitution.*

« C'est généralement, écrit M. de Clercq, le S.-Siège lui-même qui, selon qu'il exige ou non plus que les frais de chancellerie, détermine s'il s'agit de pauvres. Les privilèges accordés explicitement par le S.-Siège à quelques Ordinaires de lieu demeurent en vigueur (cf. can. 4), mais la coutume ne peut créer un tel privilège (cf. can. 27, § 2). Le can. 1056 s'applique aux dispenses accordées par les Ordinaires de lieu en vertu de n'importe quel pouvoir; lorsqu'ils exécutent une dispense particulière, les frais de chancellerie qu'ils peuvent exiger sont en général indiqués sur le rescrit. La violation du can. 1056 n'entraînerait toutefois pas la nullité de la dispense. Remarquons cependant qu'après concession de la dispense l'Ordinaire peut accepter ce qui est spontanément offert.

« C'est précisément pour éviter des exigences de la

part des autorités inférieures que le S.-Siège imposa la règle reprise par le can. 1057 » (Naz, *Traité*, II, p. 326).

Can. 1057 : *Ceux qui accordent une dispense en vertu d'un pouvoir délégué par le S.-Siège doivent y faire mention expresse de l'indult pontifical.*

Règle de simple licéité, sauf mention expresse dans l'indult pontifical relative à la validité.

8° *Exécution des dispenses.* — L'exécuteur des lettres apostoliques : for externe, IV, 2488; — for interne, 2489. — Comment doit-il procéder : conditions préalables, 2489; — au for externe, 2490; — au for interne, 2490.

9° *Vices des dispenses.* — Obreption, subreption, mutation, IV, 2490, cf. 1437; XI, 861-64. — Erreur touchant : les personnes; — le lieu; — les empêchements, IV, 2491; — les causes de dispense, 2492.

Note additionnelle. — Le *Code* est plus large que le droit antérieur en ce qui concerne l'erreur ou l'omission en matière de dispense; il reprend un cas de dispense implicite reconnu par le S.-Siège en 1912 (décret de la S. C. des Sacrements, 3 juin). La preuve étant acquise de la mort d'un conjoint légitime, l'Ordinaire du lieu a le pouvoir d'accorder au couple en situation irrégulière dispense de l'empêchement de crime dans l'espèce du can. 1075, 1° (cf. *supra*).

1. Consanguinité et affinité. — Can. 1052 : *La dispense de l'empêchement de consanguinité ou d'affinité, concédée pour un degré quelconque de l'empêchement, vaut même si une erreur est entrée dans la pétition ou la concession au sujet du degré de l'empêchement, pourvu que le degré réellement existant soit inférieur, ou même si un autre empêchement de la même espèce, d'un degré égal ou inférieur, a été tu.*

Dans le degré de parenté, ce canon retient le principe de droit : « Qui peut plus, peut moins », pour toute dispense de consanguinité ou d'affinité entachée d'erreur (obreption), involontaire ou volontaire; il l'admet aussi, pour l'affinité ou la consanguinité multiple, dans le cas d'omission (subreption) involontaire ou volontaire d'un empêchement de degré égal ou inférieur et de la même espèce que celle mentionnée. Le can. 1052 déroge au can. 49; il est applicable aux dispenses accordées en vertu de n'importe quel pouvoir; l'erreur ou l'omission peut avoir lieu à n'importe quel moment, lors de la demande ou de la concession de la dispense.

2. Empêchement de crime. — Can. 1053 : *La dispense accordée par le S.-Siège du mariage* ratum et non consummatum, *ou la permission de convoler en d'autres noces à la mort présumée du conjoint, comportent, si c'est nécessaire, la dispense de l'empêchement provenant de l'adultère avec promesse ou attentat de mariage, mais non celle dont parle le can. 1075, 2°, 3°.* (Il s'agit, dans ces 2° et 3° du can. 1075, de l'adultère joint à la mort provoquée du conjoint.)

La dissolution d'un mariage non consommé peut être demandée par quelqu'un désirant se remarier avec une personne déterminée. Il ne faut pas oublier qu'un empêchement de crime pourrait exister entre les futurs conjoints. Même possibilité d'empêchement dans le cas exceptionnel où la disparition d'un conjoint laisse supposer qu'il est mort et peut permettre un nouveau mariage. Un décret de la S. C. des Sacrements (3 juin 1912) a décidé que, dans ces deux cas, le S.-Siège accorde en même temps la dispense de l'empêchement de crime, pour autant qu'il n'y a pas eu conjugicide et, pour le passé, la *sanatio in radice*.

3. Empêchements mineurs (sur ce point, voir *supra*, can. 1042, § 2). — Can. 1054 : *La dispense d'un empêchement mineur n'est pas rendue invalide par un vice d'obreption ou de subreption, même si la cause finale invoquée dans la demande est fausse.*

On corrigera d'après ces indications du Code certaines affirmations en ce qui concerne l'erreur touchant les empêchements, *D.T.C.*, IV, 2491-92; ou les causes de dispense, 2492-93.

10° *Revalidation du mariage.* — Revalidation simple : défaut de consentement, IV, 2493; — défaut de forme substantielle, 2494; — défaut d'habilité juridique des personnes, en raison d'un empêchement dirimant, 2494-96. — Revalidation extraordinaire *(sanatio in radice)*.

La doctrine a été mise au point en fonction du Code dans deux articles plus récents du *D.T.C.* Voir REVALIDATION [N. Jung], XIII, 2574-80; et SANATIO IN RADICE [N. Jung], XIV, 1063-74.

II. Les empêchements pris en particulier. — Par ordre alphabétique, avec indication des E. dirimants (= d.) et prohibitifs (= p.).

I. ADOPTION. — Avant le Code, I, 421-25. — Après le Code, XI, 2001-02 (parenté légale ou adoption) (d. et p. suivant le cas).

Code. — Can. 1059, 1080 (Cités : XI, 2001-02).

II. ADULTÈRE. — Avant le Code, I, 510-11; cf. III, 2327, 2328. — Après le Code; voir *infra*, § Crime (d.).

III. AFFINITÉ. — Avant le Code, I, 518-27; cf. IV, 2442; VII, 67. — Après le Code, XI, 1998-2000 (parenté par alliance) (d.).

Can. 1077, § 1 : *L'affinité rend le mariage nul en ligne directe à tous les degrés; en ligne collatérale, jusqu'au deuxième degré inclusivement.*

§ 2 : *L'affinité se multiplie : a) chaque fois que se multiplie l'empêchement de consanguinité dont elle dérive; — b) par nouveau mariage avec un consanguin de l'époux défunt.*

L'affinité est un empêchement de droit ecclésiastique, même au premier degré, non seulement en ligne collatérale, mais aussi en ligne directe (Benoît XIV, 11 oct. 1757). En fait les dispenses du premier degré, fort rares, n'ont été accordées qu'au XXe s. La dispense de l'affinité en ligne directe à tous les degrés est exclue du bénéfice des can. 1043-45 (cf. *supra*, col. 1162).

Il est peut-être utile d'ajouter que l'empêchement d'affinité n'existe pas entre deux concubins ou pseudo-époux.

IV. AGE. — Cet E., avant et après le Code, est étudié à IMPUBÈRES, VII, 1427-29 (d.).

Can. 1067, § 1 : *L'homme ne peut contracter validement mariage avant seize ans accomplis, et la femme avant quatorze ans accomplis.*

§ 2 : *Quoique le mariage contracté après cet âge soit valide, les pasteurs d'âmes tâcheront cependant d'en écarter ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge admis par les usages de la région pour contracter mariage.*

La règle est absolue et indépendante de la puberté physique comme telle. Dans un mariage entre baptisé et non-baptisé, l'âge requis pour celui-ci n'est pas celui fixé par le Code; c'est donc celui qui suppose une connaissance suffisante du mariage et probablement celui fixé par la loi civile.

De la privation de la raison (déments), résulte un empêchement identique, mais que seul le retour à la raison pourrait supprimer (*D.T.C.*, IV, 2455); le mariage en effet suppose un contrat librement consenti. Voir *Mariage* et can. 1082, § 1 (cf. IX, 2160).

V. CLANDESTINITÉ. — La clandestinité n'est pas, de soi, un E. dirimant; dans le droit actuel cependant, elle rend nul le mariage entre catholiques. — *a)* Histoire avant le conc. de Trente, XIII, 738-42; — aux premiers siècles, le mariage devant l'Église, IX, 2104-05, 2191-93; — les canonistes et la clandestinité, 2193; — inconvénients de la clandestinité, 2223. — *b)* La clandestinité au conc. de Trente, 2233, 2236-38; — l'élaboration du décret *Tametsi (de clandestinis)*, 2239-40, 2246-47; XV, 1477-78. — Le décret *Tametsi*, IX, 2240-41; XIII, 742-43; XV, 1478-79; — promulgation et interprétation du décret, XIII, 743-45; IX, 2248-49; — controverse sur la validité des mariages clandestins entre protestants, entre protestants et catholiques, XIII, 745. — *c)* Nécessité du décret *Ne temere*, et contenu de ce décret, 745-47; cf. XII, 1736; — modifications, XIII, 746. — *d)* Le Code et le caractère public du mariage, 747-54; — validité, 747-52; — licéité, 752-54; — cas extraordinaires : en péril de mort, 754 (cf. *supra*, can. 1043, 1044, col. 1162); — en l'absence du témoin qualifié, 755-56. — *e)* Sujets de la loi, 756-57 (cf. *infra*, can. 1099, abrogé en partie).

Can. 1094 : *Sont seuls valides les mariages qui sont*

contractés devant le curé ou l'Ordinaire du lieu ou un prêtre délégué par l'un d'entre eux, et devant deux témoins, selon les règles exprimées dans les canons qui suivent, et sauf exceptions formulées aux can. 1098, 1099.

Voir *Curé* (*Tables*, 886); sur la délégation, voir *Mariage.*

Can. 1095, § 1 : *Le curé et l'Ordinaire du lieu assistent* validement *au mariage... dans les limites de leur seul territoire, aux mariages tant de ceux qui sont leurs sujets que de ceux qui ne le sont pas...*

Can. 1097, § 1 : *Le Curé et l'Ordinaire du lieu n'assistent* licitement *au mariage : ... que si le domicile, le quasi-domicile, la résidence mensuelle, ou, s'il s'agit de vagi, le séjour actuel, d'une des deux parties contractantes est établie dans le lieu du mariage; — que si, à défaut d'une de ces conditions, est donnée la permission du curé ou de l'Ordinaire du domicile, du quasi-domicile ou de la résidence mensuelle d'une des parties; à moins qu'il ne s'agisse de vagi itinérants, qui n'ont aucune résidence, ou qu'une grave nécessité excuse de demander la permission...*

Can. 1098 : *S'il n'est pas possible d'avoir ou d'aller trouver sans grave inconvénient le curé, ou l'Ordinaire, ou le prêtre délégué, qui assisterait au mariage selon la norme des can. 1095-96 : a) en cas de péril de mort, le mariage contracté devant les seuls témoins est valide et licite; et même en dehors de ce cas, pourvu qu'en toute prudence il faille prévoir que cette situation durera un mois; — b) dans les deux cas, si un autre prêtre pouvait être présent, il devrait être appelé et assisterait, avec les témoins, au mariage, le mariage étant toujours valide devant les seuls témoins.*

En ce qui concerne les sujets. — Can. 1099, § 1 : *Sont tenus à la forme ci-dessus indiquée : a) tous ceux qui ont été baptisés dans l'Église catholique ou sont venus à elle de l'hérésie ou du schisme, même si les uns ou les autres ont abandonné ensuite cette Église, chaque fois qu'ils contractent entre eux; — b) tous ceux, cités plus haut, s'ils contractent avec des acatholiques, baptisés ou non, même après avoir obtenu dispense de l'empêchement de religion mixte ou de disparité de culte; — c) les Orientaux qui contractent avec les Latins astreints à cette forme.*

§ 2 : *La prescription du § 1, a) étant maintenue, les acatholiques, baptisés ou non, qui contractent entre eux, ne sont nulle part tenus à observer la forme catholique du mariage; de même ceux qui, nés d'acatholiques, ont été baptisés dans l'Église catholique, mais ont été élevés dès leur tendre enfance dans l'hérésie, le schisme, l'infidélité, ou sans religion, chaque fois qu'ils contractent avec une partie acatholique.*

C'est la seconde partie de ce § 2, depuis : « de même ceux qui, etc. », qui a été abrogée par Pie XII (motu proprio du 1er août 1948). On modifiera en conséquence le texte du *D.T.C.*, XIII, 756-57.

VI. Consanguinité. Parenté naturelle. — Exposé général, XI, 1995-98; cf. IV, 2459-60. — Fondements scripturaires et canoniques : Lev. (XVII, 6), XI, 1996; IX, 497; — conc. d'Épaone (517; can. 30), I, 485, 488; VII, 1547; cf. IV, 1431, 2459; — de Clermont (535; can. 12), VII, 1547; XI, 1996; — de Rome (721), I, 520; VI, 1782; VII, 1547; XI, 1996; — Grégoire II (conc. de Rome cité); — Grégoire III à S. Boniface, VI, 1787; — Pascal II et le mariage d'Alphonse d'Aragon, XI, 2071; — Ier conc. du Latran, VIII, 2635; — IIe conc. du Latran, VII, 1549; — IVe conc. du Latran, VIII, 2663; cf. I, 520; IV, 1453; VII, 65, 66, 1550; XI, 1996; — conc. de Trente (sess. XXIV, can. 3; *Tables*, 683) (d.).

Can. 1076, § 1 : *La consanguinité en ligne directe rend le mariage nul entre tous les ascendants et descendants, tant légitimes que naturels.*

§ 2 : *En ligne collatérale, le mariage est nul jusqu'au troisième degré inclusivement, et l'empêchement se multiplie autant de fois qu'il y a de souches communes.*

§ 3 : *Le mariage n'est jamais permis, tant qu'il subsiste un doute sur la consanguinité des parties à un degré quelconque de la ligne directe ou au premier degré de la ligne collatérale.*

Voir le commentaire, *D.T.C.*, XI, 1995-97.

Le IVe conc. du Latran (1215) avait ramené l'empêchement en ligne collatérale au quatrième degré; le Code (après le décret *Ne temere*) a ramené l'empêchement au troisième degré. Pour compter les degrés on applique les principes formulés au can. 96.

VII. Crainte. — Crainte et violence, XV, 3091-92. — Sans être un E. dirimant proprement dit, la crainte ou la violence entachent d'invalidité le contrat matrimonial.

Can. 1087, § 1 : *Est également invalide le mariage contracté par suite de violence ou de crainte grave infligée de l'extérieur et injustement, lorsqu'on est forcé de choisir le mariage.*

§ 2. *Aucune autre crainte, même si elle est cause du contrat, n'entraîne la nullité du mariage.*

L'absence de crainte grave chez le curé ou l'Ordinaire qui assiste au mariage est également requise pour sa validité. Can. 1095, § 1, 3° : *Le curé et l'Ordinaire du lieu assistent validement au mariage... pourvu qu'ils demandent et reçoivent le consentement des contractants sans y être contraints par la violence ou par la crainte grave.*

Voir *D.T.C.*, IX, 2298.

VIII. Crime. — Voir *Adultère.* — Avant le Code, III, 2327-29 (d.).

Can. 1075 : *Ne peuvent contracter validement mariage : a) ceux qui, durant un même mariage légitime, ont consommé entre eux l'adultère et se sont engagés mutuellement à se marier ou ont attenté mariage, même par un acte purement civil; — b) ceux qui, durant un même mariage légitime, ont consommé entre eux l'adultère et si l'un d'eux tue son conjoint; — c) ceux qui, par une entente mutuelle, physique ou morale, ont causé la mort du conjoint, même sans avoir commis l'adultère entre eux.*

Des précisions s'imposent ici, par rapport à l'art. du *D.T.C.*, III, 2327. Il y a donc *quatre* cas différents rendant le mariage nul : adultère et promesse de mariage; adultère et attentat de mariage; adultère et conjugicide; conjugicide sans adultère. Soulignons que l'ignorance de l'empêchement n'évite pas de le contracter (can. 16), chose discutée dans l'ancien droit.

1. L'adultère doit consister en un acte conjugal consommé; il doit être à la fois matériel (un des coupables étant marié) et formel (les coupables doivent savoir qu'ils commettent un adultère et, s'ils sont tous deux mariés, il suffit qu'ils sachent que l'un des deux l'est). L'ignorance invincible du lien conjugal évite l'adultère formel et donc supprime l'empêchement; l'ignorance vincible peut excuser l'empêchement à la faveur du doute de droit (can. 15). — L'adultère et la promesse de mariage doivent avoir lieu pendant l'existence d'un même mariage valide d'une des parties avec un tiers; peu importe que la promesse précède ou suive l'adultère. Sur les cas encore douteux, on consultera De Clercq (dans Naz, *Traité*, II, p. 346).

2. L'adultère et l'attentat de mariage doivent également avoir lieu pendant l'existence d'un même mariage valide d'une des parties avec un tiers; peu importe que l'attentat de mariage précède ou suive l'adultère; peu importe que le mariage soit célébré devant l'Église catholique ou devant un ministre d'un autre culte, ou même seulement devant l'officier de l'état civil, et que le mariage ne soit pas valide même au point de vue de la loi civile.

3. Le meurtre doit être la conséquence directe d'un acte physique ou moral et formel, c.-à-d. voulu comme tel. Combiné avec l'adultère, les deux délits doivent avoir lieu alors qu'existe un mariage valide d'une des parties et peu importe que le meurtrier tue son propre conjoint ou celui de l'autre partie. L'empêchement est certainement contracté quand l'adultère a lieu avant l'acte qui a entraîné la mort, si cet acte a été posé avec l'intention d'épouser le complice adultère et si cette intention lui a été manifestée. Ce qui est moins certain et cependant admis par beaucoup d'auteurs, c'est que l'empêchement est contracté, même si cette intention n'a pas été manifestée; que l'intention d'épouser le complice n'est pas nécessaire; qu'il suffit que l'adultère ait lieu avant le moment même du décès.

4. Le seul meurtre, sans adultère, entraîne l'empêchement quand il est l'œuvre de la coopération efficace, physique et morale, des deux complices et quand chacun a manifesté à l'autre l'intention de l'épouser. La plupart des auteurs estiment qu'il suffit que cette intention soit le fait d'un seul. Certains n'exigent même pas qu'elle

ait été manifestée à l'autre; des auteurs estiment qu'il suffit d'une simple approbation, même sans influence sur l'exécution.

L'empêchement se multiplie en raison des personnes, par ex. si les deux coupables sont mariés et, le sachant, se mettent dans les situations prévues par le can. 1075; ou en raison des crimes, si plusieurs cas visés par ledit canon se vérifient.

IX. Disparité de culte. — Étude générale (avant le Code), iv, 1416-28 (d.).

Can. 1070, § 1 : *Est nul le mariage contracté entre une personne non baptisée et une personne baptisée dans l'Église catholique, ou venue de l'hérésie ou du schisme à cette Église.*

§ 2 : *Si, au moment où le mariage fut contracté, une partie était communément tenue pour baptisée ou si son baptême était douteux, il faudrait, conformément au can. 1014, tenir le mariage pour valide, jusqu'à ce qu'il soit prouvé avec certitude que l'une des parties a été baptisée et l'autre pas.*

Depuis le XII[e] s., c'est la coutume qui fit admettre l'invalidité du mariage entre baptisé et non-baptisé. C'est le Code qui porta à ce sujet une loi générale. Aucune distinction n'était faite entre le baptisé dans ou en dehors de l'Église catholique; le can. 1070 a restreint l'empêchement au baptisé dans l'Église catholique et au baptisé dans l'hérésie et le schisme qui s'est ensuite converti, lorsqu'ils contractent avec un non-baptisé. Sur les cas particuliers, où quelque doute peut exister, voir De Clercq (*loc. cit.*, p. 340). Les Églises unies d'Orient ont toujours un empêchement de disparité de culte analogue à celui qui existait dans l'ancien droit latin. Les catholiques latins qui attentent un mariage avec disparité de culte et sans dispense sont exclus *ipso facto* des actes légitimes ecclésiastiques et des sacramentaux (can. 2375).

Can. 1071 : *Ce qui est statué au sujet des mariages mixtes dans les can. 1060-64 doit également être appliqué aux mariages auxquels s'oppose l'empêchement de disparité de culte.* — Cf. *infra*, § Religion mixte (commentaire de ces canons).

X. Erreur. — Avant le Code : erreur dans les fiançailles, v, 448; voir *infra*, § Fiançailles; erreur touchant la personne ou une qualité de la personne, 450-51; cf. ix, 2297-98; — erreur touchant la validité du mariage, v, 452-53; — erreur touchant la condition servile, 453-56; cf. ix, 2160, 2190-91 (d.).

Can. 1083, § 1 : *L'erreur sur la personne rend le mariage invalide.*

§ 2 : *L'erreur sur une qualité de la personne, même si elle est cause du contrat, rend le mariage nul, seulement : a) si l'erreur sur une qualité se ramène à une erreur sur la personne; — b) si une personne libre contracte avec une personne qu'elle croit libre, alors que celle-ci est de condition servile dans l'acception propre du mot.*

Les commentaires de l'art. du *D.T.C.*, v, 448-56 sont applicables au Code.

Can. 1084 : *La simple erreur au sujet de l'unité, de l'indissolubilité ou de la dignité sacramentelle du mariage, même si elle est la cause du contrat, n'invalide pas le consentement matrimonial.*

Il s'agit ici d'une erreur au sens strict du mot, c.-à-d. n'existant que dans l'intelligence sans influer sur la volonté qui exclurait positivement une propriété essentielle du mariage (cf. *infra*, Simulation, can. 1086, § 2); une telle erreur, demeurant dans le domaine théorique, n'exclut pas le consentement au mariage comme tel et par conséquent ne rend pas nul ce consentement.

Can. 1085 : *La certitude ou la présomption de la nullité de mariage n'exclut pas nécessairement le consentement matrimonial.*

« Ce canon, écrit De Clercq (*loc. cit.*, p. 358), tranche bien des controverses antérieures. Lorsque quelqu'un sait avec certitude que, pour n'importe quel motif, son mariage sera nul et l'attente cependant de mauvaise foi, tout consentement matrimonial de sa part n'est pas exclu, en ce sens qu'il pourrait être disposé à ce mariage, si cela était possible. Dans ce cas, si la cause de la nullité est de droit ecclésiastique, le mariage pourra subir la *sanatio in radice*, pour autant que le consentement primitif persévère et existe toujours également chez l'autre partie (can. 1139, § 1) : pratiquement cependant, si la cause de nullité est de droit divin, mais disparaît, par ex. par la dissolution d'un précédent mariage, seule la convalidation simple sera accordée (can. 1135).

« Celui qui, croyant à tort que son mariage sera nul ou pourrait l'être, l'attente malgré tout et serait disposé à le conclure si cela était possible, contracte validement.

« Celui qui croit se marier validement et se trompe contracte un mariage putatif (can. 1015, § 4); selon que la cause de nullité est de droit ecclésiastique ou non, le mariage pourra subir ou la *sanatio in radice* ou la convalidation. »

XI. Fiançailles. — Ancien droit : l'E. d'honnêteté publique, v, 2273, cf. 2275 (décret *Ne temere*); cf. vii, 65-66, 67. — Code, 69; can. 1017 (aucun E.).

XII. Honnêteté publique. — Ancien droit : histoire, vii, 62-66; — droit formé, 66-69. — Droit actuel (can. 1078), 69 (d.).

Can. 1078 : *L'empêchement d'honnêteté publique naît d'un mariage invalide, consommé ou non, et d'un concubinage public et notoire; il rend le mariage nul au premier et au deuxième degré de la ligne directe entre l'homme et les consanguins de la femme, et vice versa.*

Le Code a supprimé l'empêchement d'honnêteté publique né des fiançailles, cf. *supra*, § Fiançailles. Il fait passer sous le concept d'affinité l'empêchement né d'un mariage même non consommé. L'honnêteté publique devient l'empêchement résultant d'un mariage invalide aussi bien consommé que non consommé; c'est aussi l'empêchement résultant de rapprochements sexuels notoires et continus.

La première source de l'empêchement d'honnêteté publique est donc le mariage invalide, que cette invalidité s'accompagne de bonne foi ou non. La seconde source de l'empêchement est le concubinage, ce qui suppose le commerce charnel et une certaine continuité dans celui-ci. D'après le Code, l'empêchement d'honnêteté publique ne se multiplie pas (cf. De Clercq, *loc. cit.*, p. 352-53).

XIII. Ignorance. — Une certaine connaissance du mariage est nécessaire pour la validité du contrat. Le can. 1082 a condensé à ce sujet la doctrine catholique.

Can. 1082, § 1 : *Pour qu'il puisse y avoir consentement matrimonial, il faut au moins que les contractants n'ignorent point que le mariage est une société permanente entre l'homme et la femme en vue de procréer les enfants.*

§ 2 : *Cette ignorance ne sera pas présumée après la puberté.*

Il s'agit donc d'une connaissance du mariage qui présente quelque relation avec la puberté. Au sens du can. 1082, il faut que cette connaissance atteigne, tout au moins confusément, le fait que les naissances sont le fruit d'un commerce charnel au sujet duquel les signes de puberté chez le garçon ou chez la fille leur donneront une connaissance réelle, quoique imprécise et mystérieuse. Si cette connaissance n'est pas acquise après la puberté, la présomption de droit marquée au § 2 admet la preuve contraire.

XIV. Impuissance. — Étude générale [A. de Smet], vii, 1431-41. — *a)* L'E. dirimant d'impuissance (can. 1068, § 1), 1433; — l'E. douteux (can. 1068, § 2). — *b)* Devoir du curé et du confesseur, 1437. — *c)* Évolution juridique de l'E., 1438-39. — *d)* Législation civile, 1439-40. — *e)* Le cas des hermaphrodites [A. Villien], vi, 2268. — *f)* La vasectomie et l'impuissance, x, 2578-81 (d.).

Note sur l'impuissance et la fécondation artificielle (cf. *D.T.C.*, vii, 1440) : *déclaration de Pie XII* (allocution aux médecins catholiques, dans *A.A. Sedis*, 21 nov. 1949; texte français dans *Docum. cath.*, 23 oct. 1949). — Voici les points principaux de cette déclaration :

1. La pratique de la fécondation artificielle, dès lors qu'il s'agit de l'homme, ne peut être considérée, ni exclusivement, ni même principalement du point de vue biologique et médical, en laissant de côté celui de la morale et du droit.

2. La fécondation artificielle, hors du mariage, est à condamner purement et simplement comme immorale. Telle est, en effet, la loi naturelle et la loi divine positive que la procréation d'une nouvelle vie ne peut être le fruit que du mariage. Le mariage seul sauvegarde la

dignité des époux (principalement de la femme dans le cas présent), leur bien personnel. De soi, seul il pourvoit au bien et à l'éducation de l'enfant.

Par conséquent, sur la condamnation d'une fécondation artificielle hors de l'union conjugale, aucune divergence d'opinions n'est possible entre catholiques. L'enfant conçu dans ces conditions serait, par le fait même, illégitime.

3. La fécondation artificielle dans le mariage, mais produite par l'élément actif d'un tiers, est également immorale et, comme telle, à réprouver sans appel.

Seuls les époux ont un droit réciproque sur leur corps pour engendrer une vie nouvelle, droit exclusif, incessible, inaliénable. Et cela doit être en considération aussi de l'enfant. A quiconque donne la vie à un petit être, la nature impose, en vertu même de ce lien, la charge de sa conservation et de son éducation. Mais, entre l'époux légitime et l'enfant, fruit de l'élément actif d'un tiers (l'époux fût-il consentant), il n'existe aucun lien d'origine, aucun lien moral et juridique de procréation conjugale.

4. Quant à la licéité de la fécondation artificielle dans le mariage, qu'il Nous suffise pour l'instant de rappeler ces principes de droit naturel : le simple fait que le résultat auquel on vise est atteint par cette voie ne justifie pas l'emploi du moyen lui-même; ni le désir, en soi très légitime chez les époux, d'avoir un enfant ne suffit pas à prouver la légitimité du recours à la fécondation artificielle.

Il serait faux de penser que la possibilité de recourir à ce moyen pourrait rendre valide le mariage entre personnes inaptes à le contracter du fait de l'*impedimentum impotentiæ*.

D'autre part, il est superflu d'observer que l'élément actif ne peut jamais être procuré licitement par des actes contre nature.

Bien que l'on ne puisse à priori exclure de nouvelles méthodes, pour le seul motif de leur nouveauté, néanmoins, en ce qui touche la fécondation artificielle, non seulement il y a lieu d'être extrêmement réservé, mais il faut absolument l'écarter. En parlant ainsi, on ne proscrit pas nécessairement l'emploi de certains moyens artificiels destiné uniquement soit à faciliter l'acte naturel, soit à faire atteindre sa fin à l'acte naturel normalement accompli.

Qu'on ne l'oublie pas : seule la procréation d'une nouvelle vie selon la volonté et le plan du Créateur porte avec elle, à un degré étonnant de perfection, la réalisation des buts poursuivis. Elle est, à la fois, conforme à la nature corporelle et spirituelle et à la dignité des époux, au développement normal et heureux de l'enfant.

Plus récemment encore, Pie XII est revenu sur la fécondation artificielle. Voici le passage essentiel de l'allocution adressée le 19 mai 1956 au IIe congrès mondial de la fertilité et de la stérilité : « La fécondation artificielle dépasse les limites du droit que les époux ont acquis par le contrat matrimonial, à savoir celui d'exercer pleinement leur capacité sexuelle naturelle dans l'accomplissement naturel de l'acte matrimonial. Le contrat en question ne leur confère pas de droit à la fécondation artificielle, car un tel droit n'est d'aucune façon exprimé dans le droit à l'acte conjugal naturel et ne saurait en être déduit. Encore moins peut-on le faire dériver du droit à l'enfant, fin première du mariage. Le contrat matrimonial ne donne pas ce droit, parce qu'il a pour objet, non pas l'enfant, mais les actes naturels capables d'engendrer une nouvelle vie et destinés à cela. Aussi doit-on dire de la fécondation artificielle qu'elle viole la loi naturelle et qu'elle est contraire au droit et à la morale » (*Doc. cath.*, 10 juin 1956, col. 746-47). Le pape condamne ensuite certains procédés illicites pour se procurer le sperme humain, notamment la masturbation.

XV. INCESTE. — Sur l'inceste en général [E. Mangenot], VII, 1539-55. Pour le détail, voir *Inceste*.

Sur l'E. d'un mariage incestueux, en raison de l'affinité ou de la consanguinité, voir ces mots, *supra*, col. 1166, 1167; et IX, 2133-34.

XVI. INDIGNITÉ MORALE. — Citée comme E., IV, 2455. — A cet E. se rattache indirectement le can. 1033.

Can. 1033 : *Le curé n'omettra point, en tenant compte des diverses conditions des personnes, de faire connaître aux futurs époux la sainteté du sacrement de mariage, les obligations mutuelles des conjoints et les devoirs des parents vis-à-vis de leurs enfants; il les exhortera vivement à confesser leurs péchés avec diligence avant la célébration du mariage, et à recevoir pieusement la sainte eucharistie.*

Il n'y a pas d'obligation générale stricte à s'approcher de ces sacrements; le droit particulier ne peut l'imposer. L'état de grâce peut exister dans l'âme des conjoints ou tout au moins être récupéré par eux dans un acte de contrition parfaite. Le billet de confession ne saurait être exigé absolument sous peine d'exclusion du mariage.

L'indignité morale concerne le pécheur public ou celui qui a encouru notoirement une censure ecclésiastique. S'il refuse de recourir à un confesseur, il ne pourrait contracter mariage qu'une fois l'Ordinaire consulté, si faire se peut. De même, si l'un des futurs conjoints a abandonné notoirement la foi catholique, sans cependant être passé à une secte qui le ferait tomber sous le coup de l'empêchement de religion mixte (société secrète condamnée par l'Église, association de libres penseurs, communisme notoire, etc.), il y a lieu de consulter l'Ordinaire (can. 1065). Il n'y a pas ici d'empêchement proprement dit; mais une situation particulière dans laquelle l'Ordinaire du lieu doit prendre ses responsabilités, en veillant à ce que tout scandale soit évité, à ce que des garanties soient demandées, ou, conformément au can. 1039, § 1 (voir *supra*, col. 1161), en retardant le mariage, jusqu'à nouvel ordre. Sur cette interdiction du mariage par l'évêque ou le Souverain pontife, voir *D.T.C.*, IV, 2445.

XVII. LIEN CONJUGAL. — Voir LIGAMEN *(E. de)* [A. Thouvenin], IX, 747-49 (d.).

Can. 1069 (texte, IX, 747, 748). — Celui qui violerait le can. 1069, § 1, même par une simple cérémonie de mariage civil, valide ou non, doit être *ipso facto* considéré comme bigame, pécheur public, infâme de droit (can. 2356), irrégulier *ex delicto* (can. 985, 3°); en outre l'Ordinaire peut le frapper d'excommunication ou d'interdit personnel (can. 2356).

XVIII. ORDRE SACRÉ. — L'E. dirimant d'ordre sacré date de Calixte II, au Ier conc. du Latran (1123, can. 3, 21), II, 2086, 2087; XIV, 2464; — E. renouvelé au IIe conc. du Latran (can. 7), IV, 723-24; cf. VIII, 2631, 2632, 2639; ainsi qu'au conc. de Trente (sess. XXIV, can. 9), IV, 724; cf. III, 1642; XII, 1152 (d.).

Can. 1072 : *Les clercs constitués dans les ordres majeurs attentent invalidement mariage.*

Le can. 9 du conc. de Trente et le can. 1072 du Code affirment d'une façon générale la nullité du mariage des clercs majeurs, sans trancher les controverses. Il semble bien que la nullité du mariage provienne ici, non du vœu de chasteté dont il n'est pas parlé, mais du can. 1072. Quand le fait de ne pas avoir contracté les obligations cléricales est judiciairement constaté par deux tribunaux inférieurs au S.-Siège en faveur d'un clerc majeur (can. 1998), celui-ci peut se marier immédiatement sans qu'aucune dispense du S.-Siège lui soit nécessaire. La dispense proprement dite n'est accordée que difficilement, à des sous-diacres et diacres seulement. Les can. 15 et 81 ne sont pas applicables.

Les peines indiquées par le Code contre le mariage, même purement civil, des clercs majeurs sont : l'excommunication (qui frappe également le complice, can. 2388, § 1), la privation de tous offices (can. 188, 5°), l'irrégularité *ex delicto* (can. 985, 3°), encourues *ipso facto* : les peines contre les clercs majeurs concubinaires (can. 2359, § 1) et la dégradation pourront en outre être prononcées (cf. De Clercq, *loc. cit.*, p. 342; *D.T.C.*, XII, 655; VII, 2564).

XIX. PARENTÉ. — *a)* Parenté d'adoption, voir *supra*, § Adoption. — *b)* Parenté naturelle, voir § Consanguinité. — *c)* Parenté par alliance, voir § Affinité. — *d)* Parenté spirituelle, XI, 2003 (d. si la parenté résulte du baptême, can. 1079). — Cf. parenté spirituelle du catéchisme, IV, 2443; et de la pénitence, 2443; XI, 2003 (aujourd'hui périmée).

Parenté spirituelle au baptême (can. 768); — à la confirmation (can. 797).

Can. 1079 : *Seule la parenté spirituelle dont parle le can. 768 rend le mariage nul.*

Commentaire, XI, 2003.

XX. Rapt. — Étude générale [A. Bride], xiii, 1665-75 (d.). — E. d., can. 1074; commenté, 1669-72. — Rapt : crime, 1673-75.

Can. 1074, § 1 : *Aucun mariage ne peut exister entre l'homme ravisseur et la femme ravie en vue du mariage, tant qu'elle demeure sous le pouvoir du ravisseur.*

§ 2 : *Si la femme, séparée de son ravisseur et constituée en un lieu sûr et libre, consent à le prendre comme mari, l'empêchement cesse.*

§ 3 : *En ce qui concerne la nullité du mariage, il faut mettre sur le même pied que le rapt la détention forcée de la femme; c.-à-d. sa réclusion par la violence en vue du mariage, soit là où elle demeure, soit en un lieu où elle s'est rendue librement.*

XXI. Religion mixte. — Aucun art. dans le *D.T.C.* (p.).

Code. — 1. Principe. — Can. 1060 : *L'Église interdit partout très sévèrement qu'un mariage soit conclu entre deux personnes baptisées dont l'une est catholique, l'autre inscrite à une secte hérétique ou schismatique; s'il y a danger de perversion du conjoint catholique et des enfants, une telle union est également prohibée par la loi divine elle-même.*

L'empêchement existe dans toute l'Église latine et dans les Églises unies d'Orient. Aucune coutume possible contre cet empêchement (can. 1041). En enfreignant volontairement cette interdiction, les catholiques latins encourent *ipso facto* l'exclusion des actes ecclésiastiques et des sacramentaux (can. 2375).

2. Conditions de dispense. — Can. 1061, § 1 : *L'Église ne dispense de l'empêchement de religion mixte que : a) s'il y a des raisons justes et graves; — b) si le conjoint acatholique donne la garantie d'écarter le danger de perversion du conjoint catholique, et si les deux conjoints donnent celle de baptiser tous leurs enfants et de leur assurer la seule éducation catholique; — c) s'il y a certitude morale que ces garanties seront exécutées.*

§ 2 : *Généralement les garanties seront demandées par écrit.*

Can. 1062 : *Le conjoint catholique est tenu à l'obligation de travailler prudemment à la conversion du conjoint acatholique.*

Ces engagements doivent être exigés même en cas de péril de mort (can. 1043, 1044) ou en cas d'urgence (can. 1045, 81). « Jusqu'au Code, le S.-Siège, plutôt que d'accorder la dispense, a permis au curé d'assister d'une façon purement passive à des mariages contractés sans engagement ou avec des engagements partiels seulement : pour la Prusse en 1830, pour la Bavière en 1834, pour l'Autriche-Hongrie en 1841... [Pie VIII et les mariages mixtes en Allemagne, D.T.C., xii, 1684-85; Grégoire XVI, vi, 1827; cf. xiv, 752]. Le décret *Ne temere* de 1907, exigeant une assistance active du curé pour la validité du mariage, supprima cette faculté (réponse de la S. C. du Concile du 27 juill. 1908), mais devant les objections soulevées, le S.-Office la rétablit (décret du 21 juill. 1912). Cependant le Code (can. 1102, § 1) l'abolit à nouveau, ainsi que le déclara le S.-Office le 26 nov. 1919 dans une réponse à l'archevêque de Prague, non publiée aux *A.A. Sedis* et que le fit définitivement la Commission d'interprétation du Code le 10 mars 1928. Actuellement donc l'assistance du curé devra toujours être active, et elle ne sera licite que moyennant la dispense de l'empêchement » (De Clercq, *loc. cit.*, p. 332, note 4).

3. Intervention du ministre acatholique. — Can. 1063, § 1 : *Bien que la dispense sur l'empêchement de religion mixte ait été obtenue de l'Église, les conjoints ne peuvent, avant ou après le mariage contracté devant l'Église, aller trouver également, par eux-mêmes ou par procureur, un ministre acatholique agissant comme préposé aux choses sacrées, pour donner ou renouveler le consentement matrimonial.*

§ 2 : *Si le curé sait avec certitude que les conjoints violeront ou ont déjà violé cette règle, il n'assistera pas à leur mariage, si ce n'est pour des causes très graves, tout scandale étant écarté et l'Ordinaire préalablement consulté.*

§ 3 : *Toutefois, il n'est pas défendu, si la loi civile l'exige, que les conjoints se présentent devant un ministre acatholique, agissant exclusivement dans la charge de fonctionnaire civil, et ce uniquement pour accomplir un acte civil, en vue des effets civils du mariage.*

4. Devoirs des Ordinaires et des curés. — Can. 1064 : *Les Ordinaires et autres pasteurs des âmes : a) détourneront autant qu'ils le peuvent les fidèles des unions mixtes; — b) s'ils ne peuvent les empêcher, ils veilleront de tout leur zèle à ce qu'elles ne soient pas contractées à l'encontre des lois de Dieu et de l'Église; — c) ils veilleront à ce que les fidèles, dont le mariage mixte a été célébré sur leur propre territoire ou au dehors, accomplissent fidèlement les engagement pris; — d) s'ils assistent au mariage, ils observeront la prescription du can. 1102.*

En vertu du can. 1102, § 2, tous les rites sacrés sont interdits lors des mariages mixtes; toutefois l'Ordinaire peut en permettre quelques-uns, à l'exclusion de la célébration de la messe.

5. Questions connexes. — Il s'agit ici de mariages qui ne sont pas l'objet d'un empêchement canonique proprement dit, mais qui présentent une certaine analogie avec les mariages mixtes.

Can. 1065, § 1 : *Les fidèles seront également détournés de contracter mariage avec ceux qui notoirement ou bien ont abandonné la foi catholique, sans être cependant passés à une secte acatholique, ou bien sont inscrits à des sociétés condamnées par l'Église.*

Cf. *supra*, col. 1172.

§ 2 : *Le curé n'assistera à ces noces qu'après avoir consulté l'Ordinaire qui, tenant compte de toutes les circonstances, pourra lui permettre d'être présent au mariage, pourvu qu'il y ait une raison grave et qu'à son avis soient suffisamment garantis et l'éducation chrétienne de tous les enfants et l'éloignement du danger de perversion pour l'autre conjoint.*

Mais ici le Code n'impose aucune règle positive sur la façon de s'opposer à ce péril, contrairement à ce qu'il a fait dans le cas des mariages mixtes (cf. *supra*, can. 1061, § 1, *b*).

Can. 1066 : *Si un pécheur public ou quelqu'un qui a encouru notoirement une censure refuse d'accéder au tribunal de la pénitence ou de se réconcilier avec l'Église, le curé n'assistera pas à son mariage, si ce n'est pour un motif grave, au sujet duquel il consultera, si possible, l'Ordinaire.*

Cf. *supra*, § Indignité morale.

XXII. Temps prohibé. — Étude générale [A. Bride], xv, 110-15. — Le Code, 113-15.

Can. 1108, § 1 : *Le mariage peut être célébré en tout temps de l'année.*

§ 2 : *Seule la bénédiction solennelle des noces est interdite du premier dimanche de l'avent jusqu'au jour de la Nativité du Seigneur inclusivement, et du mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Pâques inclusivement.*

§ 3 : *Mais les Ordinaires de lieu peuvent, les lois liturgiques demeurant sauves, la permettre pour un juste motif même pendant ces temps-là, en avertissant les époux de s'abstenir de trop grandes pompes.*

Le Code ne s'occupe pas des heures auxquelles le mariage sera célébré; le droit particulier pourra tracer des règles de licéité (can. 1171).

XXIII. Violence. — Voir *supra*, § Crainte.

XXIV. Vœu. — Vœu simple : rend illicite, mais non nul, le mariage, ii, 2328. — Vœu solennel : E. d., 2328; cf. conc. de Trente (sess. xxiv, c. 9). — Mariage non consommé : dissoluble par la profession solennelle, 2329.

Can. 1073 : De même, attentent invalidement mariage les religieux qui ont prononcé les vœux solennels, ou les vœux simples auxquels la force de rendre le mariage nul a été ajoutée par prescription spéciale du Siège apostolique.

L'empêchement devient simplement prohibant par le passage d'un profès à vœux solennels à une congrégation religieuse n'ayant que des vœux simples (can. 636).

Selon le Code, le religieux ou la religieuse qui ont fait les vœux solennels et attentent un mariage, même purement civil, sont considérés *ipso facto* comme renvoyés de leur institut (can. 646, § 1, 3°) et réduits à l'état laïque s'il s'agit de clercs mineurs (can. 669, § 2; cf. can. 132, § 1), et peuvent en outre être frappés de la privation des actes légitimes ecclésiastiques (can. 2357, § 2); les profès solennels ou les hommes ayant contracté avec une professe solennelle sont en outre irréguliers *ex delicto* (cf. De Clercq, *loc. cit.*, p. 343).

EMPÉDOCLE, philosophe grec (ve s. av. Jésus-Christ). — L'amitié, cause du bien; la discorde, cause du mal, IX, 1682, cf. 1683. — Sur la métempsycose, X, 1581-82; cité : 1583.

EMPHYTÉOTIQUES (Baux). — Et les contrats de louage, IX, 945. — Le Code (pour les baux des biens ecclésiastiques), 946.

EMPIRIQUE (Église). — Concept zwinglien de l'*Église*, XV, 3851-53, 3856.

EMPIRISME. — « L'empirisme ne voit dans l'esprit qu'une table rase (allusion aux tablettes sur lesquelles écrivaient les anciens), qui reçoit simplement les empreintes qui lui viennent de l'extérieur. Toute connaissance est donc *a posteriori* et la raison n'est que l'ensemble des habitudes qui se sont ainsi imprimées peu à peu en lui. Hume expliquera, par ex., que la catégorie de causalité, loin d'être une idée innée, n'est rien qu'une habitude ou une croyance qui résulte, dans notre esprit, des successions régulières, des « conjonctions constantes » que nous présente l'expérience et qui nous fait atteindre l'effet quand nous percevons la cause. Tout au plus Stuart Mill ajoutera-t-il que ces séquences répétées créent dans notre esprit une « association inséparable » qui nous donne l'illusion d'une nécessité logique, et Spencer invoquera-t-il le long passé de l'espèce, l'expérience ancestrale devenue héréditaire grâce à laquelle seule l'esprit a cessé d'être une « table rase » (A. Cuvillier, *Précis de philosophie*, classe de sciences expérimentales, 1951, p. 52).

a) E. et philosophie, XII, 1468; — la psychologie empirique et l'ignorance du transcendantal, XIII, 2285-86; cf. X, 292-93 (Mill, Spencer, Comte), 308 (Hume); — aucune perception de la substance, VII, 430; — négation du principe de causalité, II, 2029-30; IV, 777-78; et de la possibilité de démontrer l'existence de Dieu, 774-75. — *b)* Influence de l'E. : Le nominalisme empirique aux XIVe et XVe s., XII, 1487-88; — Nicolas d'Autrécourt, XI, 566; XII, 1488; — Auriol, 1848-49; — Locke (?), synthèse de rationalisme et d'E., IX, 851, 852; — Hobbes, VII, 5-6, 7; — Malebranche, éléments d'empirisme et de positivisme, IX, 1780; — Gassendi, XIII, 1722; — Stattler, XIV, 2569. — E. et matérialisme, X, 287; — et positivisme, XII, 1468; — thomisme et E., 1474; XV, 1017; — réaction chez Rosmini, XIII, 2921; — chez Ward, XV, 3519.

EMPRUNT. — Voir *Prêt*.

EMPYRÉE (ciel). — Concept du ciel. E. chez les scolastiques, II, 2504-08.

EMS (Congrès d'). — Voir *Congrès* (*Tables*, 791).

EMSER (Jérôme). — Notice [A. Humbert], IV, 2499. — Traduction allemande de la Bible, XV, 2730-31; — contre la *Formula missæ et communionis* de Luther, X, 1-100; et défense de la messe basse, 2101; — sur le sacerdoce des fidèles, XI, 1338-39.

ENANISO (Beit 'Abê), auteur nestorien (VIIIe s.). — Le *Paradis des Pères*, XI, 272.

ENCÉNIES. — Fête juive de la Dédicace, VIII, 1649. — Conc. d'Antioche (341) *in encæniis* (*Tables*, 692-93).

ENCENS (encensement). — Symbolisme de l'E. des mages, VIII, 1181. — L'E. à la messe, X, 1388; cf. 1387, 1393, 1396; — rites orientaux : copte, 2301; — alexandrin, XI, 1476, 1478-79, 1481; — antiochien, 1446; — arménien, 1467, 1471; — jacobite, 1443-44; — maronite, 1442, 1444; — persan, 1442; — syro-malabare, 1442. — Amaury de Bène et l'E., XIV, 949. — *D. B.*, II, 1768-75.

ENCHANTEMENT. — Étude générale [C. Antoine], V, 1-4. — A rapprocher des art. *Charme* (dans *D.B.*, II, 594) et *Charmeurs de serpents* (*ibid.*, 595-97); et de l'art. MAGIE, IX, 1510-34, surtout 1529; cf. LAXISME (prop. 51), 62. — L'homélie de S. Éloi contre les magiciens et enchanteurs, IV, 2346.

ENCRATITES. — Étude générale [G. Bareille], V, 4-14.

1° *Origine.* — L'ascétisme chrétien et l'ascétisme hérétique, I, 2072; cf. V, 4-5; XV, 1064, 1065 (première épître à Timothée). — La tendance rigoriste au temps des Pères, IX, 2078-85; voir *infra.*

2° *Doctrine.* — *a)* Les E., V, 5-6; IX, 2078-79. — *b)* Autorités invoquées, V, 6-7; — Actes apocryphes des apôtres, 6; cf. I, 356, 360, 361, 362; VI, 2283-84; IX, 2079; voir également I, 2065; — *Évangile selon les Égyptiens*, VI, 2283. — *c)* Principaux chefs : Cassien (Jules), II, 1829-30; IX, 2080; — Tatien, 2080; XV, 65-66; — Tertullien, IX, 2080-82; XV, 138-39, 167; — Eustathe de Sébaste, eustathiens, V, 1567, 1572; — Hieraca de Léontopolis, VI, 2359-2361. — *d)* Sectes entachés d'encratisme, V, 7-8; — agynniens, I, 641; — apostoliques, 1631; — apotactiques, 1646; cf. II, 1987; — aquariens, I, 1725; IV, 1993; X, 953-54; — marcionites, IX, 2024; — priscillianistes, 2085; XIII, 395, 397, 398. — Cf. Hermas, IX, 2079.

3° *Opposition à l'encratisme hérétique.* — *a)* Les hérésiologues, V, 9. — Mesures canoniques et législatives, 9-11; cf. *Canons apostoliques*, 10 (*Tables*, 218); — conc. de Braga (*Tables*, 699); — de Gangres (*Tables*, 714); — répression par Théodose, 16-17; cf. I, 1725. — *b)* Clément d'Alexandrie et l'encratisme, V, 11-13; cf. III, 149, 181, 185; VI, 1451. — Cités : IX, 2084; XI, 2246.

ENCYCLIQUES. — Définition. Histoire. Autorité [E. Mangenot], V, 14-16. — Sur l'autorité des encycliques, IV, 2209; VII, 1704, 1705, 1710-12, 1713.

ENCYCLOPÉDIE (L'). — Il s'agit ici de l'*Encyclopédie* dirigée par Diderot et dont l'inspiration est plutôt antireligieuse. Elle forme un ensemble de 35 volumes et, comme publication, s'échelonne de 1751 à 1780 (voir G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, IV, 117-22).

a) L'E. en général, XIII, 1749; — citée : VI, 2134; X, 291; XII, 1518; XIII, 1737, 1738, 1756, 1760, 1767, 2288. — *b)* Auteurs mêlés à l'E. : d'Alembert, I, 708-07; VII, 21; XIII, 1752, 1760; XV, 3392; — Diderot, VII, 21; XII, 557, 558; XIII, 1742, 1746, 1752; — Morellet, VII, 21; XIII, 1753; — d'Holbach, VII, 21-22; XII, 557; XIII, 1746, 1760; — Bergier, II, 743-44; — de Prades, XII, 2773; XIII, 1753; — Toussaint, 1749-50; — Rousseau, XIV, 104, 105, 107-08; — Yvon, XIII, 1753; — les trois censeurs, 1753. — *c)* Aperçus doctrinaux : péché originel, XII, 557-58; — magie, X, 1518; — tyrannicide, XV, 2006-07; — philosophie de Locke, XIII, 1735; — Pascal, XI, 2193-94, — *d)* Polémiques contre l'E. : Ch.-L. Richard, O.P., XIII, 2665-66; — Berthier, II, 794; XV, 1512. — *e)* Voltaire et l'E., IV, 236-38; XV, 3394-95.

ENDRES (*Joseph-Antoine*). — Né le 12 mai 1863 à Untermeitingen, mort le 19 janv. 1924 à Bidingen (diocèse d'Augsbourg). Professeur de philosophie à l'école supérieure de Ratisbonne. Disciple de G. von Hertlings; il explora avec succès la vie spirituelle du Moyen Age, l'histoire de l'art et de la culture, ainsi que l'histoire de Ratisbonne. On trouve la liste complète de ses ouvrages dans *Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg*, LXXIV (1924), p. 2-11, portr. et brève notice nécrologique. — Écrits principaux : *Das St. Jacobsportal in Regensburg*, Kempten, 1903 (cité : VII, 158); *Honorius Augustodunensis*, Kempten, 1906; *Martin Deutinger*, Mayence, 1907; *Geschichte der mittelalterlichen Philosophie im christl. Abendland*, Kempten, 1908; *Petrus Damiani und die weltl. Wissenschaft*, Munster, 1910; *Einleitung in die Philosophie*, 2e éd., Munich, 1922; *G. Hagemanns Metaphysik*, 7e éd., 1914. — Cf. *L. T. K.*, III, 671; *Die Religion in Geschichte und Gegenwart*, II, 134; *R. H. E.*, XX (1924), p. 310. A.-W. ZIEGLER.

Ces travaux et quelques autres art. sont cités au *D. T. C.* : sur Honorius Augustodunensis, VII, 142-43, 158; cf. V, 1252; — sur Manegold de Lau-

tenbach, IX, 1826, 1830; — sur les controverses scolastiques, XIV, 1699; XV, 363. — Cité : sur S. Pierre Damien, 364; sur Lanfranc, 364.

ENDURCISSEMENT. — Étude générale [C. Antoine], V, 18-24. — 1. E., obstination, aveuglement, 16-18; — causes de l'E., 17-18; — absence de grâce efficace et de protection divine, 18; cf. VI, 1656 (grâce efficace); — obstination et E. des démons et des damnés, I, 1236; IV, 402; V, 106; XV, 918, 2483, 3378-79 (*Tables*, 932). — 2. Controverses : *a)* l'hérésie prédestinatienne, voir *Prédestination;* — *b)* la prédestination calviniste, II, 1406-12; XII, 2960-62; cf. VIII, 430-31; — *c)* jansénisme : exclusion de la volonté salvifique de Dieu, 429; XII, 2963; XV, 3365; — *d)* molinisme et thomisme, X, 2135-36; XII, 2984-89; XV, 3368-70. — 3. S. Augustin et la gratuité de la prédestination (*Tables*, 304). — 4. Thèse catholique : aucun E. en cette vie ne prive l'homme de grâces au moins médiatement suffisantes, V, 19-21; — dispensation de la grâce, VI, 1595-1604; XV, 3370-74. — 5. E. et impénitence finale, VII, 1282-85; cf. XII, 1292-1302 (persévérance finale). — 6. Objections : scripturaires, V, 22-24; — S. Augustin, 24.

ÉNÉE DE GAZA, philosophe alexandrin (450-518). — Auteur de 25 lettres très courtes et surtout d'un dialogue contre le néo-platonisme (*P.G.*, LXXXV, 871-1004); édition séparée due à J.-F. Boissonnade, *Æneas Gazaeus et Zacharias Mitylenaeus, De immortalitate animæ et mundi consummatione*, Paris, 1880.

Voir K. Seitz, *Die Schule von Gaza, eine literargeschichtliche Untersuchung*, Heidelberg, 1892, p. 23-27; E. Legier, *Essai de biographie d'Énée de Gaza*, dans *Oriens christianus*, VII, 1907, p. 349-69; G. Schalkhausser, *Æneas von Gaza als Philosoph*, Erlangen, 1898; S. Sikorski, *De Ænea Gazaeo*, Breslau, 1919.

Cité : XV, 3679 (dans les œuvres de Zacharie le Rhéteur); V, 78 (à propos de l'enfer); X, 1588-89 (contre la métempsycose), cf. 1595.

ÉNÉE DE PARIS. — Notice [B. Heurtebize], V, 25. — Sur la Trinité (contre les Grecs), XV, 1707; cf. 1753, 3005. — É. et la controverse de la prédestination à Sens, XII, 2926; cf. XIII, 1082; XV, 3527. — Sur le carême, II, 1736.

ÉNERGIE, ἐνέργεια. — Terme employé par les Grecs en christologie pour désigner la puissance d'agir et l'agir lui-même, VIII, 713; cf. 734 (S. Jean Damascène). — Formules monénergistes de S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2524, 2525; retrouvées chez les monophysites, X, 2225, 2226 (Sévère d'Antioche, cf. XIV, 1998-99), X, 2249. — Formules monénergistes du monothélisme, 2308-10; cf. 2313, 2314-15; — le monénergisme, 2316-18; cf. VII, 97, 98, 100 (Sergius), 102, 103, 104, 105 (Honorius Ier), cf. 110. — Le monénergisme au conc. du Latran de 649, X, 191-92; — au IIIe conc. de Constantinople, III, 1266-69; cf. 1270, 1271, 1272, 1273. — Sur tous ces points, voir également *Théandrique* (Opération), et les références, XV, 205-13.

ÉNERGIE et MATIÈRE. — Selon le matérialisme athée, I, 2194; X, 285-86, 298, 316, 317, 318; cf. XV, 3100. — Conservation de l'É. et création, III, 2038; et le miracle, X, 1821-22; et la fin du monde, V, 2549-50.

ÉNERGUMÈNE. — Définition de l'É., XII, 2636-37. Voir *Possession diabolique*. — L'offrande de l'É. refusée à la messe, IV, 2389 (conc. d'Elvire); l'É. lui-même renvoyé après les catéchumènes, XI, 1469.

ENFANCE, ENFANTS. — I. VIE NATURELLE DES ENFANTS. — *a)* Procréation des E., un des buts du mariage, V, 375-76; IX, 1277; cf. 1249, 1279 (Luther), 2046, 2049, 2065, 2094 (S. Augustin), 2154 (Pierre Lombard), 2174 (Albert le Grand), 2180; XI, 2005-07. — Procréation de tout l'homme, XV, 1359-60; voir *Animation* (*Tables*, 171); *Ame*, § Origine de l'âme (*Tables*, 130); *Vital* (Principe); *Traducianisme*. — E. légitimes, issus du mariage, IX, 2195; cf. VII, 744-45, 746, 760. — *b)* E. illégitimes : Simplement naturels, VI, 611; VII, 744, 745, 752; — adultérins, I, 468; VII, 746, 752; — incestueux, 746, 747, 752, 753, 1553; — *spurii*, 745; — sacrilèges, *nefarii*, 746; voir IRRÉGULARITÉS, 2545, 2564; et CONCUBINAGE, III, 798. — Légitimation, VII, 746-54; XIV, 658, 659, 1065, 1080 (Sanchez). — Réparation, XV, 3071-73; cf. XIII, 2435-37, 2438-40. — *c)* E. abandonnés, V, 351 (épigraphie); VII, 1723-25; XI, 2012-13; — obligations envers les établissements hospitaliers, 2013; XIII, 2437-38; — œuvres d'assistance aux E. abandonnés ou orphelins, VI, 648-49 (France); VIII, 173, 174-75 (Italie). — *d)* E. des *vagi*, XV, 2465 (situation canonique). — *e)* E. prodiges, la métempsycose (?), X, 1592-93. Cf. *infra*, § Vie dans la famille. — Adultes assimilés aux E. (*Tables*, 44).

II. VIE DANS LA FAMILLE. — *a)* Vie familiale : parents et enfants, XI, 2003-04; XIII, 936; — bienfait de la paternité, IX, 385. — *b)* Devoirs des parents [E. Vansteenberghe], XI, 2003-23; — obligation d'avoir des E., 2004-07; cf. V, 380-81 (onanisme); — amour des parents pour les E., XI, 2007; — autorité et affection, 2010-11; — devoirs relatifs au corps des E. (alimentation, allaitement, vêtement, hygiène), 2011-15; — devoirs relatifs à l'âme des E., 2015-20; — triple éducation : intellectuelle, morale, religieuse, 2016; sur l'éducation intellectuelle, voir *Enseignement* (*Tables*, 1185); sur l'éducation morale, 2017-18; sur l'éducation religieuse, cf. *infra*, § Vie surnaturelle. — Établissement des E., 2020-22. — Législation civile, 2022-23. — *c)* Devoirs des E. envers les parents [L. Desbrus], V, 25-28. — *d)* Crimes contre la vie des E., voir *Avortement* (*Tables*, 341); *Embryotomie*, et IV, 2409-16; *Infanticide*, et VII, 1717-26.

III. VIE DANS LA SOCIÉTÉ. — *a)* État, famille et enfants, V, 895-96; cf. ÉCOLE, IV, 2086-91; XIV, 1682. — *b)* Situations juridiques : mineurs et contrats, III, 1656-57; — donations, IV, 1694-95, 1696, 1700; — testament, XV, 171, 172; — témoignage en justice, 92; — vente, 2624; — pénalité pour les parents, 2618; — viol de mineures, 3070; — émancipation, IV, 2400-03. — *c)* Choix d'un état de vie et mariage, V, 211. — *d)* Enfants et lois de la guerre, VI, 1929, 1938. — *e)* E. et clôture religieuse, III, 250, 253-54.

IV. VIE SURNATURELLE. — 1° L'héritage du péché originel, XII, 335, 349, 386, 395-96, 408, 412, 416, 439, 448, 452, 462, 465, 472, 487, 501, 502, 505, 509, 523, 533, 554; — Enfants, pélagianisme et S. Augustin, 683, 686, 687, 691, 695, 701; — et jansénistes, VIII, 332-33, 336, 437; — conc. de Milève, XII, 697, 699; cf. X, 1756 (*Tables*, 703); — Enfants semi-pélagiens, XIV, 1797, 1799, 1813.

2° Baptême, nécessaire aux E., II, 122, 239, 256, 281-84, 300, 308, 317, 325; XII, 517, 523; XIV, 506, 510, 636. — Baptême des E. d'infidèles, II, 282, 341-51; VII, 1934 (*Tables*, 365). — Baptême *in utero*, II, 283; XIV, 1284; cf. II, 256. — Baptême des embryons, IV, 2405-08; XV, 3102 (*Tables* 171). — Sur l'ensemble, *Tables*, 364-366. — E. non baptisés : et le Corps mystique, VIII, 1353; — leur sort éternel (*Tables*, 371-72); cf. XII, 2081 (Pierre Marin de Padoue); XIV, 1934 (Seripando).

Depuis la publication du fasc. II, où se trouve l'analyse des articles concernant le sort des enfants morts sans baptême, notre petit volume, *Enfants morts sans baptême* (Paris, Téqui, 1954), a provoqué un certain

nombre d'études, présentant le problème sous des aspects divers et souvent opposés. Pour réduire ici au minimum la bibliographie, on se reportera à l'étude exhaustive du R. P. Gumpel, S.J., dans *The Downside Review*, 1954, p. 342-458; 1955, p. 317-48. On y trouvera l'indication de tout ce qui, jusqu'à aujourd'hui, a été écrit sur la matière par les théologiens contemporains. A. MICHEL.

3° Thèse de S. Thomas sur l'option de l'enfant parvenu à l'âge de raison, v, 98; vii, 1863-64; cf. xiv, 2994. — Commentateurs : Capréolus, vii, 1865-66; — Cajétan, 1866-67; — Soto, 1867; M. Cano, 1869; — Medina, 1870, 1872-73; — Bañez, 1872-75; — Jean de Saint-Thomas, 1878-79; cf. viii, 1087 (théologie des jésuites); xiv, 1628 (carmes de Salamanque).

4° L'acte de foi personnel non requis au baptême de l'E., vi, 240; vii, 1851-52; — mais infusion des vertus, vi, 240; vii, 1780. — La foi actuelle chez l'enfant parvenu à la raison : suffisance relative des motifs et de la certitude, iii, 2380-82; vi, 177, 306; cf. 232, 348-49; vii, 1795.

5° Catéchisme : Devoirs des parents, xi, 2016-17; — le catéchisme et l'instruction religieuse à l'école, iv, 2083-85; xi, 2016; xiv, 1671-75, 1679-85; cf. ii, 1895-96, et tout l'art. *Catéchisme;* — catéchisation des E. : en France, vi, 636-38; en Italie, viii, 146-48; — dans les couvents, xii, 138. — Institutions pour l'instruction et l'éducation religieuse des E. en France, vi, 638-41; cf. 648-49 (assistance); — en Italie, viii, 161-65, 185-86. — La religion des E. en Roumanie, xiv, 27. — Offrande à Dieu des E. et consécration aux saints, v, 350 (épigraphie).

6° Enfants et sacrements, xi, 2018-20; xiv, 635, 638. — Baptême, cf. *supra;* et xi, 2018. — Confirmation, iii, 1028, 1068, 1075-76, 1100-02, cf. 1081 (Église anglicane). — Eucharistie : communion avant l'âge de raison, 495-96, 563-65; — après l'âge de raison, 497-99; xi, 2019; xii, 1739; — fréquente, même aux E., xiv, 1181; — en viatique, xv, 2854-55. — Pénitence, xi, 2019; — confession, iii, 885 (Alcuin), 892 (âge); cf. 908 (conc. de Trente), 927 (Arméniens). — Ordre (lectorat), ix, 121, 122 (âge); cf. iii, 1638 (Coptes, ordres majeurs); — ordination valide et illicite, xi, 1387. — Mariage, cf. *supra*, col. 1170 (impuissance).

7° Prière et œuvres, v, 25-28; xi, 2019-20.

8° Vocation, vœu : oblature, xiii, 1618; admission en religion, 2173. — Enfants et vœux des parents, xv, 3223.

9° Problèmes eschatologiques : limbes, v, 98; vii, 1894; ix, 762-63, 764, 766, 767, 769-70, 770-71; cf. xii, 442, 509; — jugement dernier, viii, 189; — résurrection, xiii, 2541, 2542-43 (S. Jérôme), 2544 (S. Julien de Tolède); — volonté salvifique, xv, 3367, 3373-74. — Enfants et nombre des élus, iv, 2351, 2355, 2374-75; — canonisation d'E., ii, 1638-39. — Hiéracas et le sort des E. baptisés, viii, 2086; cf. vi, 2360.

10° Divers : Notre-Seigneur et les E., x, 2433; — — les E. de Dieu, xv, 1841-42, 1846, 1849, 1854; voir *Adoption*, § Adoption surnaturelle (*Tables*, 39-40). — Les E. et le Talmud, viii, 1643.

ENFANTIN (Barthélemy-Prosper). — Son apostolat doctrinal dans le saint-simonisme, xiv, 787-90. — Cité : 773, 791, 793, 794, 795, 796, 797.

ENFER. — Étude générale [M. Richard], v, 28-120; — complétée par DAM [T. Ortolan], iv, 6-25; FEU DE L'ENFER [A. Michel], v, 2196-2239; et MITIGATION DES PEINES [A. Michel], x, 1997-2007.

Question préalable : terminologie. — *a) Infernus*, les E., iv, 583-85; viii, 1729-31, 1732-33; ix, 766-67, 770; xiii, 1168, 1213; xv, 184, 3689. — *b) Še'ol*, i, 114; iv, 583-84, 591, 2018, 2051; v, 28, 33, 35, 38, 2198; viii, 147, 1469-70, 1664, 1736, 1750, 1768, 1774; x, 1512-13, 1518; xii, 299, 609; xiii, 928, 1127, 1140-41, 1143-1164, 1173, 1191, 2509, 2510, 2513; xv, 1167, 2958-59, 2960, 2961, 2964. — *c) Géhenne*, v, 29-30, 2197; xiii, 1170, 1172, 1336, 1338, 1351, 2510, 2541-2542; xv, 22, 1167, 2963. — *d) Hadès*, v, 55; vi, 2511; viii, 1778, 1780, 1787, 1792; xiii, 929, 1332, 1336, 1346, 2518, 2527; xiv, 742. — *e)* Autres dénominations, v, 29-30.

I. ENFER DANS L'ÉCRITURE. — 1° *Ancien Testament.* — *a)* Pentateuque, Juges, Rois, v, 30-31; viii, 1622-23, 1736-37; xv, 2957-58; cf. v, 2196 (Dathan, Coré et Abiron). — *b)* Livres moraux anciens, 31-34; cf. Job, 32; viii, 1477; — Psaumes, v, 33; xiii, 1127-28, 1138, 1140-43; — Ecclésiaste, iv, 2023; v, 33-34; — Proverbes, 34; xiii, 928-29. — *c)* Prophètes, v, 34-36; viii, 1631-32, 1746-47; xv, 2958-60; — Joël, v, 35; viii, 1494-95, 1630; — Isaïe, v, 35-36, 108, 2196; viii, 47-48, 1630; — Jérémie, v, 36; viii, 879; — Daniel, v, 36; iv, 74; viii, 1630-31; xiv, 742; — Ézéchiel, v, 36, 2040-41; — Aggée, 36; i, 565; — Zacharie, v, 36; xv, 3654 (?); — Malachie, v, 36; ix, 1755-56. — *d)* Deutérocanoniques, v, 36-38; — Sagesse, 36-37; viii, 1631-32, xiv, 741-42; — Ecclésiastique, v, 37, 97, 108-09; cf. iv, 2051; viii, 1631; — II Machabées, v, 37; ix, 1491; — voir aussi Judith, v, 36, 108; viii, 1715; — Tobie, v, 36, 108; viii, 1631; xv, 1167. — *e)* Textes autrefois allégués, v, 37-38. — *f)* Origine de la doctrine de l'E. chez les Hébreux, 38-40; — évolution de cette doctrine, 40-41. — *g)* Théologie juive, 41-42, 2199; viii, 1749-50; xv, 2960-62; — *Livre des paraboles*, x, 1516; — *Livre des jubilés*, 1518; — *Psaumes de Salomon*, 1521; viii, 1633; — — *IV*[e] *Esdras*, 1633, 1634; x, 1524; — *Apocalypse de Baruch*, viii, 1633, 1634. — Judaïsme alexandrin, 1749-50.

2° *Nouveau Testament.* — *a)* Enseignement de Jésus-Christ, v, 43-45, 2197-98; cf. iv, 7-8; viii, 580, 1202. — *b)* Des apôtres, v, 45-47; — S. Pierre, 46; xii, 1770-71, 1790; — S. Jude, iv, 336; v, 46; viii, 1674, 1678-80; — S. Jacques, v, 46; viii, 271-72; — S. Paul, v, 46; xv, 608-09; cf. xi, 2488-90 (Hebr.); — S. Jean, v, 46-47; i, 1479; viii, 592.

II. ENFER D'APRÈS LES PÈRES. — 1° *Pacifique possession de la foi.* — 1. *Pères apostoliques.* — Aperçu général, v, 48-49 (cf. *Tables*, 215). — Auteurs : *Didachè*, les « deux voies », i, 1683-84; — épître de Barnabé, ii, 421; — S. Clément de Rome, viii, 1767; — *II*[a] *Clementis*, iii, 50; — S. Ignace d'Antioche, vii, 711; — S. Polycarpe, xii, 2519; — Hermas, vi, 2276, 2277, 2278, 2282, 2284-85, 2286; — épître à Diognète, iv, 1369.

2. *Pères apologistes.* — *a)* Aperçu général, v, 49-52; *Tables*, 208. — *b)* Auteurs : Grecs : S. Justin, viii, 2267, 2269-70; — Tatien, v, 50; — Athénagore, i, 2214; — Théophile d'Antioche, v, 50. — Latins : Minucius Félix, 2200; x, 1794; — Tertullien, v, 51-52; xv, 164-65.

3. *Actes des martyrs.* — Indication générale, v, 52, cf. 343 (épigraphie).

4. *Hérésies des II*[e] *et III*[e] *s.* — Aperçu général, v, 52-53. — Ébionisme essénien, 52; cf. CLÉMENTINS *(Apocryphes)*, iii, 209, 210, 223. — Systèmes gnostiques, v, 53; cf. GNOSTICISME, vi, 1462; — Basilide, ii, 472; vi, 1445-46; — Carpocrate, ii, 1800-01; vi, 1447; — Héracléon, 2203-04; — Satornil, 1444; xiv, 1210-11; — Valentin, vi, 1450, 1452; xv, 2506-07. — Manichéisme, v, 53; ix, 1882-85.

5. *Pères des II*[e] *et III*[e] *s.* (controversistes). — Aperçu général, v, 53-56. — Auteurs : S. Irénée, 53-55, 93, 2200; cf. iv, 13; vii, 2501, 2505; — S. Hippolyte, v, 55-56; vi, 2511. — Sur le délai de l'E.,

chez Irénée, Hippolyte et autres auteurs, v, 54, 55, 93, 2208, 2252; cf. II, 672-73, 676-93; VIII, 1767-97 *(passim)*, surtout 1767-69, 1776, 1792; x, 2003; XIII, 1195, 1259, 1332.

6. *Pères des IIIe et IVe s.* — *a)* École d'Alexandrie : Clément d'Alexandrie, v, 56-57; III, 185-87; XIII, 1192-93. — Origène : restauration universelle, v, 58-59; XI, 1548-53; voir aussi *Origénisme;* — feu de l'E., v, 59-60, 2200-01, 2241; XI, 1547-48; XIII, 1196; — variations indéfinies, v, 60; XI, 1548-51; XIII, 1193-96, — voir les canons antiorigénistes, XI, 1581-85; *Adamantius*, surnom d'Origène, (*Tables*, 35). — *b)* Pères latins : S. Cyprien, v, 60-61; — Arnobe, 61; — Lactance, 62, 2522; VIII, 2442-43; — Commodien, v, 62 (*Tables*, 646); — S. Victorin de Pettau, 62; XV, 2884, 2887 (son millénarisme). — Divers : Marius Victorinus Afer, Lucifer de Cagliari, Zénon de Vérone, S. Pacien, v, 63; cf. XV, 2593 (Victorinus), 3689 (Zénon); — S. Hilaire de Poitiers, v, 63-64; VI, 2458-59; — Nicétas de Rémésiana, v, 64.

2° *Époque de lutte et de controverse.* — 1. *En Orient.* — *a)* Première phase (de 225 à 374), v, 64-66. — Influence origéniste quasi nulle, 64; — S. Pamphile, Eusèbe de Césarée, XI, 1566, cf. 1840-41; — Théognoste, XV, 335-36; — S. Grégoire le Thaumaturge, cf. VI, 1845-46; — IV, 2369. — Opposition antiorigéniste, presque nulle sur l'éternité de l'E., v, 64-66; — S. Méthode, 65; x, 1609, 1610-11; XI, 1565, 1568; — S. Pierre d'Alexandrie, v, 65; XI, 1565-66; XII, 1804; — S. Alexandre d'Alexandrie, v, 65; — S. Athanase, 65-66; XI, 1566-67; cf. I, 2167; — S. Cyrille de Jérusalem, v, 66; III, 2557; — Pères du désert (S. Antoine, S. Orsiesius, S. Isaïe), v, 66. — *b)* Deuxième phase (374-450), 66-74. — Lutte violente : S. Épiphane, 66, 363; XI, 1567-70; — Didyme l'Aveugle, v, 67; IV, 749; XI, 1585, 1586; — Théophile d'Alexandrie, v, 67-68; XI, 1571-74; XV, 523, 527. — Hésitations, éclaircissements, v, 68-74; — S. Basile, 68-69; x, 2001-02; — S. Grégoire de Nazianze, v, 69-70; VI, 1844; — S. Grégoire de Nysse, v, 70-73; x, 2001-02; cf. VI, 1851-52; — S. Jean Chrysostome, v, 71-73; VIII, 684; x, 2001; — S. Cyrille d'Alexandrie, v, 73; III, 2522; — Théodoret de Cyr, v, 73-74; cf. XV, 308, 315; — Aphraate et Éphrem, v, 74; cf. I, 1462; v, 191.

2. *En Occident.* — Influence origéniste, v, 74-77; — générale, 74; — spéciale sur : S. Ambroise, I, 950, 951; v, 2203; XIII, 1216-17; l'Ambrosiaster, v, 75; cf. VIII, 980-82; XI, 1573-74. — Éclaircissements : S. Augustin, v, 77; cf. I, 2443-45, 2450-52.

3° *Le dogme défini de l'enfer éternel.* — 1. *La définition.* — Résumé, v, 77-78. — Condamnation d'Origène : au conc. de Ménas, XI, 1574-78; — au Ve conc. général (552), 1579; cf. x, 1590. — Les 15 canons, 1581-88; — fin des controverses, 1588.

2. *Transition.* — *a)* En Orient : Énée de Gaza, v, 78; x, 1588 (*Tables*, 1177); — Théodore de Scythopolis, v, 78; XV, 285-86; — Léonce de Byzance, v, 79; IX, 424-25; — S. Jean Climaque, v, 78 (cf. l'échelle, VIII, 692); — Dorothée de Palestine (de Gaza), v, 78; cf. IV, 1786; — Anastase le Sinaïte, v, 72; cf. I, 1167; — S. Maxime le Confesseur, v, 79; x, 457; — S. Jean Damascène, v, 79; VIII, 745-46; cf. v, 2202. — *b)* En Occident : hérésie des miséricordieux, 80, 95; cf. S. Augustin, I, 2450-51; v, 80; x, 1998; — S. Césaire d'Arles, v, 80-81; II, 2182; — *Prædestinatus* (Arnobe le Jeune), v, 81; I, 1987; — Gennade de Marseille, v, 81; cf. VI, 1224; — Eugippius, Salvien, Claudien Mamert, v, 81; — Fulgence de Ruspe, 81; VI, 969; — Boèce, Cassiodore, Jean Cassien, Jean Pomère, S. Eucher de Lyon, Valérien de Cemelium, v, 82; — S. Grégoire le Grand, 82, 2207; VI, 1780; — S. Isidore de Séville, v, 83; VIII, 105; — S. Julien de Tolède, Tatien, v, 85.

III. ENFER D'APRÈS LES DÉCISIONS DE L'ÉGLISE. — *a)* Définition implicite dans les articles concernant le jugement et la vie éternelle, v, 90; — cf. I, 1661-62 (symbole des apôtres); III, 2540 (symbole de S. Cyrille de Jérusalem); XI, 405-06 (symbole de Nicée); VIII, 1723 (conc. du Latran de 649); XV, 2503 (profession de foi imposée par Innocent III aux vaudois). — *b)* Définition explicite de l'E. éternel, v, 90; — symbole d'Athanase (n. 37, 39), I, 2179; VIII, 1722; — *Fides Damasi*, 1722; — S. Sirice, v, 90; — conc. de Ménas et Ve conc. général, XI, 1574-79; cf. *supra*, § II, 3°, 1; — symboles de Tolède, IVe conc., XV, 1200; — XIe conc., 1206; cf. VIII, 1723; — IVe conc. du Latran (1215), I, 684; v, 91; VIII, 1723. — *c)* Déclarations sur la disparité des peines éternelles (péché originel et péché actuel mortel) : Innocent III, cap. *Majores*, II, 371; v, 91; IX, 765; XII, 457; — profession de foi de Michel Paléologue (IIe conc. de Lyon), II, 371; v, 91; IX, 766, 1385; reprise au conc. de Florence, v, 91; IX, 766; — Constitution *Benedictus Deus* de Benoît XII contre la dilation de la peine éternelle due au péché mortel actuel, II, 658; — erreurs des Arméniens (art. 14, 18), 699, 704; — Pie VI et la prop. 26 du synode de Pistoie, v, 91; IX, 372, 767, 768; XII, 549-50, 2210; — Alexandre VIII (péché philosophique), v, 91; XII, 256. — *d)* Affirmations indirectes : prédestination et réprobation, 2906-07, 2920 (conc. de Quierzy); 2922, 2923 (Valence); 2925-28 (Sens); 2928-29 (Savonnières); 2930-31 (Thuzey); — conc. de Trente, v, 91; can. 25, XII, 1283; can. 30, XIII, 1280.

IV. ENFER D'APRÈS LES THÉOLOGIENS. — 1° *Existence de l'enfer.* — L'autorité de l'Église, voir *supra*, § III. — La raison : nécessité de sanctions ultra-terrestres, XV, 2622 (cf. *Tables*, 796). — Des damnés en E. (?), voir ÉLUS *(Nombre des)*, IV, 2352, 2377; v, 99, 2485; — certitude de la damnation des démons, IV, 407-08.

2° *Commencement de l'enfer.* — *a)* Le péché des anges a fait l'E., I, 1236, 1237; v, 91, 92, 97, 102, 110, 115. — *b)* Peine *immédiatement* infligée : aux anges rebelles dès leur chute, 92; cf. IV, 404 (sur la prétendue dilation de la peine du sens pour certains démons), 404-05; voir *infra*, l'action du feu; — aux pécheurs morts impénitents, v, 92-93; cf. II, 371; IX, 766, 1385 *(mox in infernum descendere)* (IIe conc. de Lyon); II, 658 *(mox...)* (Constitution *Benedictus Deus*); IX, 766 *(mox...)* (conc. de Florence). — Démonstration de cette doctrine, v, 92-94; cf. II, 673-695. — Ames unies à un corps pour souffrir les atteintes du feu (?), v, 94; cf. 51, 2207 (et *Ame*, dans *Tables*, 118-24, *passim*).

3° *Éternité de l'enfer.* — 1. Doctrine de foi, cf. v, 90-91; — définition préparée au conc. du Vatican, 90, 94; — sur la notion d'éternité participée, 918-19. — 2. Démonstration de l'éternité de l'E., 94-97; — fixité de l'âme dans la fin dernière choisie par elle, 96-97; cf. 2497; x, 2492-94; XV, 3378; — raison de cette fixité, 2494-95; l'obstination dans le mal, I, 1236; IV, 402; XII, 239; XV, 918, 959-60, 2483, 3378-79. — 3. Doctrines erronées, v, 84-90 : — *a)* Mitigation des peines de l'E., 89; x, 1997-2007; — *a.* dans l'Église latine : textes *patristiques* ou *liturgiques* favorables à la mitigation, 1997-2000; cf. S. Augustin, I, 2451-52; IV, 15-16; x, 1998, 2004; — sacramentaires divers, 1998-2000; — opinions à ce sujet : Innocent III, 2004; S. Pie V, 1999, 2004; Petau, 2000-01; cf. XII, 1319; Émery, IV, 2418-19; x, 2001, 2004; Ventura, 2001; théologiens anté-

rieurs à S. Thomas, 2000, cf. 2006; S. Thomas, 2000, 2005; S. François de Sales, Scot, 2005; théologiens contemporains, 2005-06; voir *infra, Universalisme*; — *b.* dans l'Église grecque : S. Jean Chrysostome, 2001; cf. VIII, 684; — S. Basile, X, 2001-02; cf. V, 2246; — S. Jean Damascène, X, 2002; cf. VIII, 745; XIII, 1203-04; — perspective erronée des Grecs au conc. de Florence, X, 2002-03; XIII, 1259-60. — *b)* Négation par les rationalistes de l'E. éternel, V, 84-85; cf. XIV, 123 (Rousseau); XV, 3418, 3450 (Voltaire); Kant, V, 84; VIII, 2324. — *c)* Conditionalisme, V, 85-86, cf. 61 (Arnobe). — *d)* Universalisme, 87-89; X, 2006; XIII, 1323-24; — *e)* Variabilité indéfinie et métempsycosisme, V, 86-87; voir *Métempsycose* et *Origénisme*.

4° *Les damnés.* — *a)* La doctrine : anges déchus et hommes morts en état de péché mortel actuel, IV, 104-05; et *supra*, § III, Enfer d'après les définitions de l'Église. — *b)* Preuves (Écriture, tradition, raison), 98; cf. thèse thomiste de l'enfant parvenu à l'âge de discrétion (voir *Enfants*, dans *Tables*, 1179). — Le cas des « honnêtes » païens, V, 98-99; VII, 1894-98; Trithème, cf. XV, 1862; Seyssel, cf. XIV, 2009; Fr. Collius, cf. III, 369. — Les adultes d'âge et non de raison (Billot), VII, 1891-93, 1898-1912; cf. IX, 771. — Damnés libérés de l'E. (?), IV, 99-100.

Sur ce dernier point, le P. Terrien a inséré dans *Marie, La Mère des hommes*, II, un intéressant chapitre qui réduit à néant les prétentions de ceux qui affirment que la Mère de Dieu peut délivrer et délivre de l'enfer les pécheurs morts impénitents.

5° *Le lieu de l'enfer.* — Lieu déterminé, V, 101. — Opinions sur la localisation de l'E., 102. — Comment les damnés sont-ils « enfermés » dans l'E.? Apparitions des damnés (?), 102-103. Cf. I, 1688-89.

Quoique l'auteur semble incliner vers une localisation au sens propre du mot, il paraît plus raisonnable de ne pas insister sur ce point : voir ce que nous avons dit à PURGATOIRE, XIII, 1310-13. A. MICHEL.

6° *Nature des peines de l'enfer.* — 1. *Peines répondant au reatus pœnæ*, V, 103-04; XII, 220-22; cf. IV, 6-7.

2. *Peine du dam : privation de Dieu*, V, 105; IV, 7-9; — sa gravité, 9-11; — sa durée éternelle, 11-16 (se reporter *supra*, origénisme et sa condamnation; éternité, doctrine de foi : mitigation des peines); — inégalité de la peine du dam, 16-17; cf. V, 113-15.

3. *Peine du sens* (feu de l'E.), V, 2196-2238; — affirmations de l'Écriture, 2196-99; — doctrine des Pères (feu métaphorique, feu réel), 2199-2208; — enseignement des théologiens (favorables au feu réel), 2208-12; (favorables au feu métaphorique), 2212-16; — opinions non catholiques, 2216-17. — Certitude de la réalité du feu de l'E. : décision de la S. Pénitencerie, 2217-19. — Nature du feu infernal (feu spirituel, feu de même espèce que le feu terrestre, feu analogique), 2219-24; — propriétés du feu infernal, 2224-26. — Action du feu infernal : sur l'âme ou l'esprit des damnés, IV, 404; V, 2208; XV, 3380; V, 2227-36; sur les corps, 2236-38.

Sur l'action du feu sur les corps, nous avons modifié notre sentiment. A propos de l'opinion de Tournebize (*D.T.C.*, V, 2238) : « Comment expliquer l'incorruptibilité et du feu qui brûle sans consumer et des corps qui souffrent sans s'altérer? Nous sommes ici en face d'un mystère que nos connaissances de la terre ne nous permettent pas d'approfondir. Rappelons simplement que le feu infernal est l'instrument de la puissance divine et l'élévation que lui communique sa fonction doit rejaillir sur sa nature et ses propriétés : son incorruptibilité devient une raison de plus de ne pas le concevoir sur le modèle du feu terrestre.

« Un mot de S. Thomas pourrait peut-être fournir non la solution du mystère, mais une suggestion intéressante. Elle se trouve mêlée à des considérations périmées concernant l'influence des astres sur les corps corruptibles; mais du moins une idée est à retenir : Dieu se servirait du feu de l'enfer pour laisser dans les corps des damnés après la résurrection, non plus des impressions matérielles qui entraînent toujours après elles une certaine altération, mais des impressions *d'ordre intentionnel*, ce qu'il appelle « passion de l'âme » (*Suppl.*, q. LXXXVI, art. 3). Ne pourrait-on pas dire tout simplement que, comme la gloire de l'âme enveloppe et transfigure le corps de l'élu ressuscité, ainsi la douleur de l'âme *(passio animæ)* pénètre et crucifie le corps du damné, en rejaillissant sur lui? » (*Les mystères de l'au-delà*, 73.)

Ajoutons que l'explication thomiste de l'action du feu sur les esprits réduit à néant l'hypothèse des démons soustraits à l'action du feu, quand ils sont « hors » de l'enfer. Même en dehors de l'enfer, les démons portent avec eux la peine du feu et souffrent tout aussi réellement que s'ils étaient encore au fond des enfers (*Ibid.* 72). A. MICHEL.

4. *Peines autres que le dam et le sens* (glace et eau, vers, immondice, privations diverses), V, 107-10.

5. *État général du corps des damnés*, V, 110-13, cf. 2236-38; XIII, 2567.

7° *Cause de l'enfer.* — Efficiente, V, 115. — Finale, 115-18; cf. 2485.

Voir P. Bernard, art. *Enfer*, dans *D. A. F. C.*; J. Rivière, art. *Enfer*, dans *Dict. pratique des connaissances religieuses*, II, 1189-1199; H. Rondet, *Problèmes pour la réflexion chrétienne*, c. IV, V; A. Michel, *Les mystères de l'au-delà*, c. III, IV, V; J. Staudinger, S. J., *L'homme moderne devant le problème de l'au-delà* (trad. franç. R. Guillaume), Casterman, c. V; G. Bardy, M. Carrouges, B. Dorival, C.-V. Héris, C. Spicq, J. Guitton, *L'enfer*, Éd. du Cerf, coll. *Foi vivante;* C. Panneton, *L'enfer*, Beauchesne.

ENGELBERT, abbé d'Admont. — Notice [B. Heurtebize], V, 120-21. — Cité : II, 611.

Voir A. Posch, *Die Staats-und Kirchenpolitische Stellung E. von Admont*, dans *Veröffentlichungen der Görresgesellschaft, Rechts-und-Sozialwissenschaften*, XXXVII, Paderborn, 1920; O. Menzel, *Bemerkungen zur Staatslehre E. von Admont, Corona Quernea*, dans *Festgabe Karl Strecker, Monumenta germanica*, Leipzig, 1941.

ENGELBRECHT (Jean), théologien luthérien. — Notice [B. Heurtebize], V, 121.

ENGELBRECHT (Ulrich). — Voir *Ulrich de Strasbourg*, et XV, 2058.

ENGELEN (Guill. van). — Notice [Forget], V, 121.

ENGELS (Frédéric), un des fondateurs du collectivisme allemand avec Karl Marx. — Né à Barmen (Prusse), en 1820; décédé à Londres, en 1895, Engels rédigea avec Marx le célèbre *Manifeste du parti communiste*. Principaux écrits : *La sainte famille*, 1844, en collaboration avec Marx; *La situation des classes laborieuses en Angleterre*, 1845; *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, trad. franç. de Lafargue, 1880. — Cité : IX, 2306; XIII, 2221; XIV, 2276, 2309, 2311, 2313, 2326 (bibl.).

ENGELTRUDE, femme du comte Bozon, excommuniée par Nicolas Ier. — Citée : XI, 511, 514.

ENGERT (Th.), prêtre allemand. — Favorable au modernisme, X, 2029, 2037, 2044.

ENHAM (Concile d'). — Voir *Aenham* (*Tables*, 680).

ENHYPOSTASIE. — En christologie, selon les Grecs, « l'être enhypostasié... n'est ni l'hypostase, ni l'être sans hypostase, mais bien l'être existant en une hypostase différente de sa propre réalité », VII, 397. — La nature humaine du Christ est « enhypostasiée » dans sa divinité, cf. 398, 399, 400, 401, 402, 403, 500, 503; VIII, 711.

ENLÈVEMENT. — Empêchement de rapt, voir *Tables*, 1173.

ENNEMIS (Amour des). — Notion et obligations pratiques [L. Desbrus], V, 124. — Évangile, XI, 2306; et Platon, XII, 2269. — Amour des E. personnels : obligation, II, 2260; conseil évangélique, 2261; — des E. de la société et de la patrie, 2261. — Attitude à l'égard de l'ennemi *(hostis)* usurpateur, XI, 2311-12, 2324; cf. XV, 2355. — Amour des

1626; — melchisédéciens, 1626; — Paul de Samosate, 1626; — patripassiens, 1629; — monarchianisme, 1629; — Denys d'Alexandrie, 1640; — *Filioque*, 1757; cf. 1758; — inhabitation des personnes de la Trinité, 1837.

Unité de l'Église, xv, 2190-91, 2224.

Valentin, xv, 2498, 2499, 2500-01, 2505-06, 2512-2513, 2517. — Verbe, 2659. — Vie éternelle (symbole d'É.), 2972. — Volonté de Dieu, justice *(ibid.)*, 3351.

ÉPIPHANE DE MAGYDOS. — Déposé comme monophysite, xiv, 1989 (fin du ve s.).

ÉPIPHANE LE MOINE, auteur du viiie s. — Il a écrit une Vie de la Ste Vierge, vii, 923.

Voir A. Dressel, *Epiphanii monachi et presbyteri edita et inedita*, Paris-Leipzig, 1843; *L. T. K.*, iii, 727; M. Jugie, *La mort et l'assomption de la Ste Vierge*, Rome, 1944, p. 258, 259. Cf. V. Grumel, dans *Catholicisme*, iv, 323.

ÉPIPHANE SLAVINECKIJ, philologue et théologien russe du xviie s. — Notice et bibliographie, xiv, 306-07.

ÉPIPHANIE. — Manifestation du Christ (II Tim., i, 10), xv, 1083. — Second avènement, 1083, cf. 596; xi, 2043 sq.; xv, 596. — Manifestation du Christ à Bethléem, viii, 1140-42, cf. 1179 (naissance); 1180-81 (adoration des mages); baptême, transfiguration, 1184, 1193, 1206. — Manifestation progressive du Christ dans les synoptiques, 1186 sq.; miracles, 1188; prédication, 1198. — Fête liturgique de l'É. (Noël oriental), v, 2184, 2185; ix, 819-20; — baptêmes à l'É., ii, 212; ix, 231. — L'hymne *Crudelis Herodes*, xiv, 1566.

Voir H. Leclercq, art. *Épiphanie*, dans *D. A. C. L.*, v, 197 sq.; E. Vacandard, *Les fêtes de Noël et de l'Épiphanie*, dans *Études de crit. et d'hist. relig.*, iii, 1912, p. 30 sq.; dom B. Botte, *Les origines de la Noël et de l'Épiphanie*, Louvain, 1932; M. Noirot, *Épiphanie*, dans *Catholicisme*, iv, 325-29.

Sur les données scripturaires, voir M.-J. Lagrange, *Évang. selon S. Matthieu*, c. ii, commentaire; la très courte note sur l'Épiphanie, dans *D. B.*, ii, 1896, et l'art. *Mage*, iv, 543-52; H. Cazelles, *Épiphanie*, dans *Catholicisme*, iv, 324-25.

ÉPIPHÉNOMÈNE. — Voir *Phénomène*.

ÉPIRE. — Le despotat d'É. et l'Église de Constantinople, iii, 1383, 1385, 1387. — Voir Jean Apocaucos, viii, 645; Diadoque de Photikè, iv, 733.

ÉPISCOPALIENNE (Église). — Notice [J. de la Servière], v, 365-67. — *a)* L'Église É. anglicane, xiii, 887-90; voir *Anglicanisme* (*Tables*, 167-70). — Et le rétablissement de la hiérarchie catholique, xv, 3567-72. — Tentatives d'union, 2219-20; cf. xiii, 897 (Haute Église); 1414-15 (puseyisme); — obstacles : corps ecclésiastique sans tête, vi, 1543-44; *Filioque*, v, 2335-36; succession apostolique, xiii, 1368-69; voir *Ordinations anglicanes;* ecclésiologie anglicane, xv, 2228-29. — *b)* Église É. à l'étranger, surtout aux États-Unis, xiii, 852, 856, 882, 891; cf. xi, 368, 371 (Newman); — et le presbytéranisme, xiii, 112-13; — et le puritanisme, 1357, 1359; — et le méthodisme wesléien, x, 1616-17; — et le puseyisme, xiii, 1368; — et l'Église unitarienne d'Amérique, xv, 2165; — et l'Église grecque, iii, 1451, 1453-54; — et l'Église d'Utrecht, xv, 2435, 2442.

Ces indications, qui datent, trouveront un complément utile à la suite de l'art. *Œcuménisme*.

ÉPISCOPAT, ÉVÊQUES, DIOCÈSE. — Autour de ces trois vocables seront groupées les références concernant : l'art. Évêques, § *Origine de l'épiscopat* [F. Prat], v, 1656-1701; § *Questions théologiques et canoniques* [E. Valton], 1701-25; l'art. Diocèse [P. Fourneret], iv, 1362-63; et certaines questions des art. Église; Gouvernement ecclésiastique; Hiérarchie; Ordre; Prêtre.

I. Origine de l'épiscopat (Histoire). — 1° *Limitation du sujet.* — Quant à la hiérarchie, v, 1656; voir ce mot, vi, 2362; — quant à la primauté romaine, v, 1656, voir *Primauté.* — *b)* Sources incomplètes, 1656-57; cf. i, 1658-59, 1686; xi, 1207-10 (*Tables*, 217, 7°); — ministère charismatique, v, 1657; xi, 1220-23 (*Tables*, 582-83). — *c)* Orientation, choix des documents, v, 1657-58. — *d)* Le mot « évêque » : littérature profane, 1658-59; xi, 1216; — la version des Septante, v, 1659; — Ancien et Nouveau Testament, xv, 1103; cf. xi, 1216-20; — rapport de l'apostolat à l'épiscopat, i, 1658-59.

2° *Textes du Nouveau Testament.* — *a)* Actes (épiscopes-presbytres), i, 350; v, 1659; viii, 965; xi, 1216, 1366; xiii, 139; xv, 1103. — *b)* Épîtres catholiques, v, 1659; xi, 1214-15, 1218; xii, 1773; xiii, 139. — *c)* Presbytres de l'épître de S. Jacques, v, 1897-1900, 1954, 1960; vii, 1418; ix, 142; xi, 1213; xiii, 139. — *d)* Épiscopes et presbytres chez S. Paul : Phil., v, 1659-60; xi, 1215-17; xii, 1416; — épîtres pastorales, xi, 1213-14, 1217-18; xiii, 139; xv, 1102-03; cf. Thess., 590-91; — spécialement I Tim., v, 1660; xv, 1049-50, 1103-04; cf. 1101; vii, 1311-13; xi, 1216-20, 2469, 2472-74; xiii, 144, 624; — Tit., v, 1660; viii, 965; xv, 1052. — *e)* Église de Jérusalem, xi, 1212-13; cf. i, 350; xi, 2372; xiii, 139; — liste des évêques, viii, 1695-96. — *f)* Le mot « presbytre », v, 1660; xi, 1212-16. — *g)* Autres personnages revêtus d'un pouvoir sacré (prêtre ou évêque), 1220-21.

3° *Documents de l'époque subapostolique.* — Pères apostoliques, i, 1641-43. — *Didachè*, 1686; iv, 706, 2256; vi, 662-63; xi, 1219-20. — S. Clément de Rome, iii, 340; v, 1663-65; cf. iii, 53; iv, 2119-20; x, 892-93; xi, 1218-19, 2473; xii, 738; xiii, 139-40, 266; xv, 1258. — S. Ignace d'Antioche, iv, 2120-21; v, 1665-66; vii, 701, 708; x, 888-89, 891; xi, 1225-27, 2473; xv, 1259. — Hermas, v, 1666-67; vi, 2281-82; xi, 1225; xiii, 140, 266. — Polycarpe, xi, 1225; xii, 758-59, cf. 763; 2519, cf. 2516. — Papias, vii, 547-48; xi, 1946. — S. Justin, viii, 2272; xi, 1220, 1227. — S. Irénée, vii, 2428-29, 2512-13; viii, 542-43; x, 912; xi, 1227-28; xiii, 266; xv, 1263. — Quelques autres auteurs postérieurs : S. Hippolyte, x, 2196, 2201; xi, 1230; — Tertullien, xi, 1228-30; — *Didascalie*, iv, 743; xi, 1231; — *Constitutions apostoliques*, 1231; — Clément d'Alexandrie et Origène, 1228; — S. Cyprien, 1230.

4° *Les pouvoirs sacrés des épiscopes-presbytres dans l'Église primitive.* — 1. Synonymie des deux termes, iii, 2431; v, 1660-61, 1670-71; viii, 965, 967; xi, 1216, 1388; xiii, 142, 143-44; xv, 1105-07. — 2. Fonctions peut-être diverses : trois hypothèses, v, 1661-62; cf. xi, 142-43 (Petau), 143, 144-45 (Michiels); surtout xv, 1107-11. — 3. En toute hypothèse, fonctions sacrées : *a)* indications générales, v, 1663 *(Didachè)*, 1664; cf. xi, 1215-16 (S. Clément); v, 1665-66 (S. Ignace); — *b)* sur les presbytres, plus spécialement, xi, 1212 (Actes); 1213 (S. Jacques), cf. *supra*, 2°, *c;* 1213-14 (pastorales); cf. xiii, 141-45, 150-52, 153; xv, 1102-03; — *c)* sur les évêques, xi, 1216-17 (Actes, Philippiens, Pastorales), 1219 (S. Clément), 1219-20 *(Didachè)*, 1220-23 (autres personnages); cf. xv, 1103-04, 1107-11, 1116-17. — 4. Thèses protestantes et rationalistes : réformateurs, xiii, 145-46; — Luther, ix, 1307; — Baur, v, 1694-95; xiii, 147; — Rothe, v, 1695-96; xiii, 147; — Hatch, v, 1696-97; xiii, 148, 149; — Réville, v, 1697-98; — Renan, 1698; — école de Tubingue, 1698-99; — Harnack, xiii, 148; cf. xv, 1111; — Ritschl, xiii, 147; — Weingarten, 148, 149; — Vitringa-Holtzmann,

147; — Sohm, 149; — Weizsäcker, 148-49; — Löning, 149.

5° *Distinction originaire de l'évêque et du prêtre.* — *a)* Supériorité essentielle de l'évêque, v, 1668-71; — S. Ignace d'Antioche, IV, 2120; v, 1665; VII, 701; x, 891; XI, 1225, 1226, 2473; — Clément d'Alexandrie, III, 167; XI, 1228; — S. Épiphane et Aérius, v, 1668-69; cf. I, 515; — S. Jean Chrysostome, v, 1669; — voir également XI, 1228-32 (Origène, Tertullien, S. Hippolyte, S. Cyprien, *Didascalie* et *Constitutions apostoliques*). — Opinion de S. Jérôme, v, 1669-71; VIII, 965-76. — *b)* Union intime des ordres du clergé et identification de l'évêque et de l'Église, v, 1671-72; — S. Ignace d'Antioche, IV, 2120-21; v, 1665-66; VII, 701-02; XI, 1225-27; — S. Jérôme, VIII, 969-70; — Origène, XI, 1228, 1553-54; — *Constitutions apostoliques* et *Didascalie*, 1231. — Les évêques représentant l'Église : exemples divers, v, 1671-72; cf. S. Cyprien, III, 2467-68; xv, 2185; S. Clément de Rome, III, 53-54; S. Denys de Corinthe, IV, 427-28.

6° *Origine apostolique de l'épiscopat.* — 1. Témoignages généraux, v, 1672-73; — S. Clément de Rome, 1673; cf. III, 53; XI, 1218-19; xv, 1258; — S. Irénée, v, 1673; VII, 2428; xv, 1263; — Tertullien, v, 1673; xv, 140, 145-46, 1267. — 2. Listes épiscopales remontant aux apôtres : considérations générales, v, 1673-75. — *a)* Église de Rome, 1674, 1675-76; cf. III, 49; VII, 2437; xv, 1264; VI, 2117-18 (témoignage d'Hégésippe). — *b)* Église d'Alexandrie, v, 1676-77, 1684-85; cf. I, 787-88; VIII, 966-67; et *infra* 7° et *supra* 1131. — *c)* Église d'Antioche, v, 1677-78; cf. I, 1400; VII, 686. — *d)* Église de Jérusalem, v, 1678-79; cf. I, 350; VIII, 1695-97; « évêque d'Aelia », 997-98, 1697. — *e)* Églises de S. Jean, les sept anges de l'Apocalypse, v, 1679-80; — témoignages explicites, 1680-81; cf. VIII, 542-44; xv, 140 (Tertullien); 1269 (Clément d'Alexandrie); XII, 2516 (S. Irénée). — *f)* Églises de S. Paul, v, 1681-82; — Crète, 1681; cf. xv, 1072 (Tite); — Éphèse, 1072; cf. 1101-02 (Timothée); — Éphèse (épître de S. Polycarpe), v, 1681; XII, 2518-19 *(passim)*; — Athènes, IV, 420 (Denys l'Aréopagite). — *g)* Église de Constantinople (?), III, 1316.

7° *L'épiscopat au cours des trois premiers siècles.* — *a)* Élection des évêques : Nouveau Testament, v, 1682; cf. xv, 1101 (Tim. et Tite); — Pères apostoliques, v, 1682-83; cf. x, 883; XI, 1218-19 (S. Clément); XII, 2516 (S. Irénée sur Polycarpe); v, 1682, cf. 1680 (Clément d'Alexandrie sur S. Jean); 1682-83; cf. I, 1686; x, 868; XI, 1220 *(Didachè)*; v, 1683-84; cf. XI, 1230-31 (S. Cyprien); — sur l'ensemble, IV, 2256-57 (*Tables*, 1146). — *b)* Consécration des évêques, imposition des mains, v, 1684; — N. T., XI, 1237, 1240-44; — Église primitive, 1244-45; — IIIe s., 1245-46, 1247-48, 1255; — le cas spécial de l'Église d'Alexandrie, v, 1684-85; VIII, 973-76. — *c)* Épiscopat unitaire, v, 1685-87; — dès le IIe s. (S. Ignace), 1686; VII, 708; x, 888, 890; XI, 1226; — S. Justin, x, 905; — les coadjuteurs, v, 1686. — *d)* Épiscopat monarchique, 1687-89; — S. Ignace d'Antioche, VII, 708; cf. XI, 1226; — Tertullien, 1228-29; — S. Cyprien, 1230; cf. xv, 2184-86; — conc. de Laodicée (can. 57), VIII, 2612; — conc. d'Elvire (can. 77), v, 1688; cf. IV, 2389 (can. 48, 77, 88, 32, 22, 46, 28, 29, 53); cf. épigraphie chrétienne, v, 319-20. — *e)* Diffusion graduelle de l'épiscopat, 1689-93; — thèse de Théodore de Mopsueste, 1889-90; — rareté originaire des sièges épiscopaux, 1690-92; — multiplication des sièges, 1692-93; cf. XIII, 699. — *f)* Chorévêques, v, 1693-94, 1706-07 (*Tables*, 601).

II. Doctrine théologique et canonique sur l'épiscopat. — I. NOTIONS GÉNÉRALES. — 1° *Noms divers désignant l'évêque et ses fonctions*, v, 1701-02; cf. *supra*, « épiscopes et presbytres », col. 1194.

2° *Espèces.* — Patriarche, v, 1704; voir *Patriarcat*, et XI, 2252-97; — primat, v, 1704; cf. IV, 500; — métropolitain, archevêque, v, 1704-05; sur le rôle du métropolitain, IV, 500, 678; pour le Code, cf. *infra;* — évêques titulaires et évêques résidentiels, v, 1705-06; cf. membres du concile (*Tables*, 657); sur l'expression « titulaire », xv, 1146; — coadjuteurs (sans ou avec future succession), administrateurs apostoliques, v, 1705-06.

CODE. — 1. *Patriarches et primats.* — Can. 271 : « A part la prérogative d'honneur et le droit de préséance (can. 280), le titre de patriarche et de primat ne comporte aucune juridiction spéciale, à moins que le droit particulier ne l'ait conférée à quelques-uns d'entre eux. » — Le can. 280 accorde au patriarche la préséance sur le primat, au primat sur le métropolitain, et à celui-ci sur les évêques. Toutefois, le can. 347 rappelle que, « dans son territoire, l'évêque a le pas sur tous les archevêques et évêques, excepté les cardinaux, les légats pontificaux et son propre archevêque. Hors du territoire, doivent être observées les prescriptions du can. 106 ». Celui-ci détermine la préséance d'après les données suivantes : la dignité de la personne; — le degré de juridiction; — le degré de l'ordre; — l'époque de la promotion; — l'âge.

2. *Métropolitains.* — Indiquons surtout leurs droits par rapport aux suffragants (can. 274). Ils doivent : *a)* donner l'institution canonique aux candidats présentés aux bénéfices par les patrons, si l'évêque suffragant a négligé de le faire, dans le délai légal (deux mois, can. 1455, 1467), sans en être légitimement empêché; — *b)* accorder des indulgences de cent jours (et même deux cents jours; Sacrée Pénitencerie, 20 juill. 1942); — *c)* désigner un vicaire capitulaire, si le chapitre a négligé de le faire dans les huit jours suivant la notification de la vacance du siège; — *d)* « veiller à ce que la foi et la discipline ecclésiastique soient exactement conservées, et avertir le Pontife romain des abus »; — *e)* « faire la visite canonique, après que le S.-Siège en aura approuvé le motif, au cas où un évêque suffragant l'aurait négligée; pendant la visite, il peut prêcher, entendre les confessions et absoudre même des cas réservés à l'évêque; s'informer de la vie et des mœurs des clercs; dénoncer à leurs Ordinaires les clercs ayant encouru la note d'infamie, pour qu'il les punissent; infliger de justes peines, même des censures, aux crimes notoires, ainsi qu'aux offenses évidentes et notoires qui pourraient être commises contre eux-mêmes ou les leurs »; — *f)* « accomplir, comme l'évêque dans son territoire, les offices pontificaux dans toutes les églises, même exemptes, après en avoir informé au préalable l'Ordinaire du lieu; bénir le peuple; faire porter une croix devant lui; mais non accomplir d'autres actes de juridiction »; — *g)* « recevoir les appels des sentences définitives ou interlocutoires ayant la force de sentences définitives, prononcées dans les tribunaux des suffragants, d'après la règle du can. 1594, § 1 » (voir *D. T. C.*, XIII, 630-31; xv, 1520); — *h)* trancher en première instance les litiges concernant les droits ou les biens temporels de l'évêque ou de la mense épiscopale.

Les can. 275-79 concernent l'usage du pallium.

3. *Évêques résidentiels.* — Can. 334, § 1 : « Les évêques résidentiels sont les pasteurs ordinaires et immédiats des diocèses qui leur sont confiés. » C'est surtout de ces évêques qu'il est question dans l'article du *D. T. C.*

4. *Évêques titulaires.* — Ils possèdent l'ordre épiscopal, sans juridiction actuelle sur un diocèse; on leur donne le *titre* d'un ancien diocèse, devenu aujourd'hui pays de mission. On les appelait autrefois évêques *in partibus infidelium*. Depuis le 10 juin 1882, on doit les appeler « évêques titulaires ».

Can. 348, § 1 : « Les évêques titulaires ne peuvent exercer aucun pouvoir dans leur diocèse, dont d'ailleurs ils ne prennent pas possession. »

§ 2 : « Il convient que par charité ils célèbrent parfois le sacrifice de la messe pour leur diocèse; mais ils n'en ont pas l'obligation. »

5. *Évêques coadjuteurs et auxiliaires.* — Le coadjuteur peut être donné par le pape soit à la personne de l'évêque, avec ou sans droit de succession, soit au siège (can. 350).

Les droits et devoirs des coadjuteurs se déduisent des lettres apostoliques qui les constituent. Donnés à la personne de l'évêque, les coadjuteurs ne peuvent faire que ce qui leur est confié par l'évêque; mais le coadjuteur donné à un évêque tout à fait incapable a tous les droits et devoirs de l'évêque (can. 351).

Quant à la durée de l'office de coadjuteur, voici l'enseignement du can. 355, § 1 : « Le coadjuteur avec droit de succession devient, à la vacance du siège épiscopal, immédiatement l'Ordinaire du diocèse pour lequel il a été constitué coadjuteur, à condition d'en avoir pris légitimement possession. »

§ 2 : « L'office de l'évêque auxiliaire cesse avec celui de l'évêque, à moins que les lettres apostoliques ne stipulent le contraire. »

§ 3 : « Si le coadjuteur a été donné au siège, son office continue, même quand le siège est vacant. »

3° *Qualités de l'évêque.* — Science, III, 614-16; XI, 1308; doctorat, IV, 1505; VIII, 1988. — Dignité morale : célibat, IV, 478-49; cf. III, 1639; conc. *in Trullo* (can. 3, 4), XIII, 1584. — Doctrine des Pastorales, XV, 1104-05; cf. XI, 1217. — L'épiscopat et l'état de perfection, V, 907-09; XI, 1554; XV, 1008; — contre l'ambition (S. Isidore de Péluse), VIII, 94-95. — Voir aussi IV, 742 *(Didascalie)*; XI, 1278 (Pères de l'Église); XV, 1462-63, 1479, 1483 (conc. de Trente).

II. Institution divine. — *a)* Affirmation générale, V, 1702-03; cf. II, 771-72 (S. Bernard); VIII, 965 (S. Jérôme); 2501 (les frères Lamennais). — *b)* Sens de cette institution divine : discussions au conc. de Trente, XI, 1352-53; XV, 1463-66; cf. VII, 185 (Hosius); — décision prudente du concile : la hiérarchie est d'institution divine (sess. XXIII, c. IV et can. 6), XI, 1357-58, 1361-62; cf. VI, 1550-51 (gouvernement ecclésiastique), 2362-63 (hiérarchie), 2455 (S. Hilaire); I, 2412-13 (S. Augustin). Cf. XI, 1225-32.

III. Prééminence des évêques. — *a)* Tout en dépendant du pape, ils ont pouvoir ordinaire (cf. *supra*, can. 334, § 1), V, 1703; XIII, 340-43; XV, 2570-71; — projet *De episcopis* (conc. du Vatican), 2559, 2577. — *b)* Évêques, successeurs des apôtres, V, 1703; cf. I, 1658-59; IV, 1598, 2118-19; V, 1672-82; XI, 1230; XIII, 258-59. — *c)* Supériorité sur les simples prêtres, V, 1703; XI, 1225, 1226, 1227-28, 1228 (Clément d'Alexandrie, Origène), 1228-29 (Tertullien), 1230-31 (S. Hippolyte et S. Cyprien), 1231 *(Didascalie, Constitutions apostoliques)*, cf. 1275-76, 1302 (Pierre Lombard). — Doctrine du conc. de Trente (sess. XXIII, c. IV), 1357; (can. 7), 1362. — *d)* Épiscopat, ordre différent du presbytérat (?) : opinion négative, 1301, 1303 (Pierre Lombard), 1311 (S. Thomas), 1312 (Scot, Durand), 1366 (Bellarmin), 1368 (Petau); — opinion affirmative, XIV, 2094 (Maître Simon); des modernes, XI, 1383-85; cf. XIII, 158; — liberté laissée par le conc. de Trente (sess. XXIII, c. IV, can. 7), XI, 1357-58, 1362-63.

IV. Élection et consécration des évêques. — 1° *Élection* (voir *Tables*, 1146). — 2° *Consécration*, II, 1807-08; XI, 1400; cf. conc. de Trente, 1361. — 1. Rite de la consécration : *a) temps* apostoliques, 1237 (Jacques le Mineur), cf. V, 1678; XI, 1238 (Paul et Barnabé); — ordination des épiscopes-presbytres, 1240-44 (imposition des mains); cf. VII, 1331-35, 1408; — documents anciens, XI, 1245-47; — *b)* développements liturgiques, 1247-48, 1251, 1253-55, 1257 (Église grecque), 1260 (rite arménien), cf. I, 1954; XI, 1261 (Église syrienne jacobite), cf. XIV, 3067-68; XI, 1261 (Église maronite), cf. X, 125; XI, 1261 (Église nestorienne), cf. 312; XI, 1261-62 (Église copte), cf. X, 2288-89; — conclusion sur la matière et la forme du sacrement, XI, 1269; — *c)* Église latine : rite romain, 1264-65; — rite gallican, 1267; — fusion des deux usages, 1269-70; — rite actuel, 1273-74. — 2. L'Église a-t-elle modifié le rite (à propos du décret *pro Armenis*, XI, 1315-16)? VII, 1408-24 (opinion de P. Galtier); cf. XI, 1316-17; 1317-20 (opinion de Van Rossum); — essais de conciliation, 1320-33.

Après avoir rappelé les formules consécratoires, accompagnant l'imposition des mains, dans l'ancienne liturgie romaine (*D. T. C.*, XI, 1175), l'ancienne liturgie gallicane (*ibid.*, 1172), la liturgie grecque (1176), la liturgie maronite (1176), la liturgie copte (1176), la liturgie nestorienne (1177), la liturgie arménienne (1177), la liturgie des *Constitutions apostoliques* (1177), L. Marchal montre que l'Ordinal anglican a supprimé tout ce qui rappelle le sacrifice eucharistique et le pouvoir de consacrer (1182). Indications suffisantes pour faire douter de la validité des ordinations anglicanes.

On sait que Pie XII (Constitution *Sacramentum ordinis*, 30 nov. 1947), sans porter de décision sur les controverses antérieures, a déclaré que, pour l'avenir, il fallait considérer que « la matière des ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat consiste dans la seule imposition des mains » (*Tables*, 960). Quant à la forme de l'épiscopat, elle réside « dans les paroles de la préface, dont voici les mots essentiels, donc requis pour la validité : *Comple in sacerdote tuo ministerii tui summam et ornamentis totius glorificationis instructum cælestis unguenti rore sanctifica.* »

V. Pouvoirs de l'évêque. — 1° *Pouvoir d'ordre*, V, 1708-11. — *a) Administration des sacrements en général*, 1706; cf. X, 1777; XIV, 636. — Cas de l'évêque frappé de censure, VII, 2289. — *b) Baptême :* collation solennelle dans la primitive Église, X, 1778; cf. II, 186-87. — *c) Confirmation*, V, 1710-11 (*Tables*, 785, 786-90); — obligation d'utiliser le saint chrême consacré par l'évêque, III, 1094-96; — chrismation chez les Orientaux, IX, 1386; cf. XIV, 551 (profession de foi de Michel Paléologue); 3051 (Église syrienne); X, 131 (Église maronite). — *d) Pénitence :* Approbation du prêtre confesseur, I, 1702-06; V, 1708-09; XI, 1363-64; — cas réservés, 1709; XIII, 2441, 2447-51, 2453-58. — Rôle de l'évêque dans la réconciliation des pénitents (primitive Église), XII, 763, 765, 768, 769 (S. Cyprien, III, 2466; Novatien, XI, 832); cf. XII, 782; 770 (Denys d'Alexandrie, Méthode d'Olympe), 771-72 *(Didascalie)*, 773 (écrit fondamental pseudo-clémentin), 779 (réconciliation à Carthage); cf. VII, 1327-1408 (imposition des mains); XII, 791 *(Constitutions apostoliques)*, 796 (S. Ambroise et Théodose), 803, 807-09. Voir également Satisfaction, XIV, 1143, 1147-48, 1158, 1159-60, 1160-61, 1161-62; évolution ultérieure, 1167-85, 1190-1201. — L'évêque et les indulgences, VII, 1597-1600 (IIIe s.), 1608 (XIIe s.), 1609 (XIIIe s.), 1615 (XVe s.); — pouvoirs actuels, 1624, 1625; cf. 1633. — *e) Eucharistie*, V, 1709-10. — Présidence de la messe (Église primitive), X, 866 *(Didachè)*, 888 (S. Ignace), 895 (S. Polycarpe), 896-97 (S. Justin), 912 (S. Irénée), 927 *(Didascalie)*, 928-29 (S. Hippolyte), cf. 988-89, 1353 (anaphore de Sérapion), 1356 *(Constitutions apostoliques)*, 1361-63 *(Testament de N.-S.)*. — Dispositions spéciales : distribution de l'eucharistie *(Const. apostoliques)*, III, 490-91; — élimination des abus dans la célébration de la messe (conc. de Trente), X, 1139-42; — expositions du S. Sacrement, V, 1709; — faculté de biner, 1710; cf. II, 837; — tarif des honoraires de messes, VII, 79; — celebret (*Tables*, 562); cf. V, 1710; XI, 1364; XV, 2463. — *f) Ordre*, V, 1711; XI, 1276, 1312; — vocation : rôle de l'évêque, XV, 3171, 3173, 3174; — ministre de la consécration ou de l'ordination, XI, 1400-01; — règles

concernant le sujet, la préparation à l'ordination, le temps et le lieu de l'ordination, 1401-05; cf. 1363 (conc. de Trente); IV, 477. — Sur les pouvoirs accordés aux abbés cisterciens, I, 14; V, 1711; XI, 1385-86 (*Tables*, 615-16). — Consécration épiscopale d'un simple diacre, 1286, 1287, 1307-08, 1387-89. — Ordinations simoniaques ou hérétiques, voir *Réordinations*. — Choix des sujets appelés aux ordres, XIII, 160. — Pénalités frappant les ordinations illégitimes, XII, 658. — *g) Sacramentaux :* Bénédictions majeures, V, 1711; cf. II, 636; XIV, 474-75, 480; — bénédiction des abbés et des abbesses, I, 12, 18-19; IX, 836; XIV, 475, 476; — consécration des vierges, I, 18; IX, 836; XIV, 475, 476; XV, 3267; — consécration (dédicace) d'églises, V, 1711; IX, 836; XIV, 475; — autels fixes, I, 2581; V, 1711; cf. IX, 836; XI, 432; XIII, 2337, 2359-60; — vases sacrés, II, 2413; V, 1711; XIV, 475; — cloches, II, 2413 (*Tables*, 634-35); — sacre des rois, IX, 836; XIV, 482, 483-85; — saintes huiles : saint chrême, II, 2406-08; III, 1095-96; XIV, 480 (*Tables*, 603); huile des infirmes, V, 2008-09, 2014; des catéchumènes (*Tables*, 602-04, au mot *Chrême* [Saint]; l'art. HUILES SAINTES, annoncé, n'a pas été publié); — exorcismes, 1785; XIV, 480-81. — Décrets disciplinaires de Trente, XV, 1448, 1460.

2° *Pouvoir de juridiction.* — Juridiction en général, VIII, 1976-87; — juridiction épiscopale, 1988, 1992-94; — juridiction ordinaire, 1981; soumise aux lois générales de l'Église, V, 1711-12. — Juridiction épiscopale immédiatement divine ou dérivée de la juridiction pontificale : controverse, XI, 1314; — discussions au conc. de Trente, 1352-53, 1354; XIII, 320-21, 322-23; — thèse médiatiste ou immédiatiste dans la théologie moderne, 1389-90; — rapports de la primauté pontificale et de la juridiction épiscopale, 339-43. — Territoire où s'exerce la juridiction : le diocèse, IV, 1362; — les anciens diocèses civils, 1362-63; — les premiers groupements de diocèses (la παροικία), 1363; — provinces ecclésiastiques, voir *supra*, col. 1196, § Métropolitains. — Sur la constitution des diocèses, voir *Consistoriale* (*Tables*, 831). — Délégation de pouvoirs (*Tables*, 920); — pour l'assistance au mariage, XIII, 749.

1. *Pouvoir d'enseignement*, V, 1712-13; — évêques, juges dans la foi, VII, 1698. — *a)* Évêques et magistère extraordinaire dans les conciles généraux, IV, 2193; III, 642; — et magistère ordinaire, IV, 2194-95 (cf. concile diocésain [synode], III, 637; provincial, 638; national, 639; particulier, 640; et *Tables*, 656). — Unité de l'épiscopat dans la foi et la communion avec le pape, IX, 294-95. — Influence du magistère ordinaire sur le progrès des dogmes : immaculée conception, VII, 1191-95, 1198-99; infaillibilité pontificale, 1661, 1662, 1667-68, 1669-70, 1671-72, 1675, 1681-82, 1683, 1688; assomption (*Tables*, 282-83). — Rôle des évêques avant et après les définitions pontificales, 1698. — *b)* Vigilance sur les publications, V, 1712; cf. *Censures doctrinales* (*Tables*, 569-70); Index, VII, 1574, 1577, 1578. — *c)* Prédication, V, 1713; cf. III, 228 (science des clercs), 607-17 (science compétente), surtout 614-16, 2449-50 (curés), 817-28, *passim* (conférences ecclésiastiques). — Décisions : V[e] conc. du Latran, VIII, 2684; — conc. de Trente, XV, 1434, 1435, 1479, 1486-87; cf. profession de foi de Pie IV, XII, 1640-41; XIV, 2938. — *d)* Enseignement religieux : catéchisme, II, 1895-1968, *passim;* catéchismes diocésains, 1932, 1938-42, 1943-48, 1951-59 (*Tables*, 550-52); — école, IV, 2083-85; XIV, 1667-91, *passim*, surtout 1668, 1670, 1671, 1675-79, 1681-85, 1686, 1687-90; — séminaires, III, 610; XI, 1364; XIV, 1684.

2. *Pouvoir de gouvernement*, V, 1713-15; cf. XV, 141 (Tertullien). Voir can. 335, § 1. — Sur les étrangers au diocèse, V, 984-86; VIII, 894; les *vagi*, XV, 2464-65; VIII, 894; les exempts de la juridiction épiscopale, 894-95. — Voir aussi XI, 1277-78.

a) Pouvoir législatif, V, 1713; VIII, 1990; IX, 890. — Loi et précepte, V, 1714; XII, 640, 653; — respect des lois promulguées au conc. provincial, IX, 836. — Promulgation des lois, XIII, 689. — Initiatives épiscopales en vue de la réduction des fêtes, V, 2189-90; cf. 2186.

Note canonique. — Interprétation des lois (D. T. C., V, 1714). — A l'évêque seul appartient d'interpréter les lois synodales, parce que c'est lui seul qui donne force légale aux décisions du synode.

Dispense des lois. — Pouvoir des Ordinaires (*Tables*, 1006-07). Pour les dispenses prévues aux can. 1043, 1045 (*Tables*, 887); aux can. 1049, 1051 (*Tables*, 1163-1164).

Abrogation. — L'évêque peut abroger les lois édictées par lui, mais non les lois édictées par le pape pour son diocèse; il n'a sur ces dernières que des pouvoirs de dispense (cf. *supra*); toutes lois diocésaines contraires au Code sont abrogées (can. 6, 1°). Voir cependant *Coutume*.

b) Pouvoir judiciaire, V, 1714; — de droit divin, XV, 1517. — For interne, voir *supra*, Pouvoir d'ordre; — for externe, VIII, 1989, 1990-91; XIII, 624-25; cf. 628-29, 630 (tribunaux de première instance); 631 (tribunal d'appel); 635 (frais judiciaires); 637 (procès en nullité de mariage); 638 (causes d'ordination); 639-40 (causes de béatification); X, 1846-47 (reconnaissance des miracles); cf. IX, 2473; XIII, 642-45 (procédures extrajudiciaires). — Réconciliation des hérétiques, I, 75; VI, 2253 (can. 2314, § 2), cf. 2255. — Sur les clercs débiteurs, VII, 1252. — Jugement sur la violation du secret sacramentel, III, 974. — Authenticité des reliques, XIII, 2371-72, 2374-75. — Voir aussi : tribunaux ecclésiastiques, XV, 1517-19, 1520; — conc. de Trente, décrets de réforme, 1441, 1446, 1479.

c) Pouvoir coercitif, V, 1715; XII, 630-36, *passim*. — Monitions préalables, II, 2122; III, 230; XII, 640, 641, 653; — peines ecclésiastiques, 633, 634, 637 (recommandations aux évêques), 638, 642, 644, 645, 646, 651, 653, 654, 655-56 *(passim)*, 658 (suspense frappant les évêques eux-mêmes); cf. II, 882; — excommunication, V, 1736, 1737, 1738; cf. XIV, 695; — interdit, VII, 2281-82, 2283, 2284, 2289; — suspense, XIV, 2866-67; — censures, II, 2119, 2123-24, 2125, 2127, 2130, 2131, 2132, 2134; cf. I, 1612-18 (*Apostolicæ Sedis*, dont plusieurs indications à corriger par XII, 655-56). — Le II[e] conc. de Lyon frappant de mauvais évêques, IX, 1389. — Voir INQUISITION, VII, 2018-19, 2022-23.

3. *Pouvoir administratif*, V, 1715-16. — *a)* Sur les personnes : Clercs au service des églises, III, 230-31; XV, 1147-48; — titres exigibles, 1148-49. — Incardination, excardination, V, 1715; XV, 1234; — lettres dimissoires, IV, 1348-53. — Conc. de Trente, XI, 1364; décrets de réforme, XV, 1439, 1440-41, 1446, 1460, 1463, 1479, 1482; — Quinisexte (can. 17), XIII, 1586. — Religieux dans les ordres sacrés quittant son institut, 2178-79; fugitif, 2180; renvoyé, 2181. — Voir aussi, *supra*, Pouvoir d'ordre (règles concernant les sujets) : l'approbation des confesseurs et des prédicateurs, les prêtres étrangers au diocèse et les exempts, etc. — Pouvoirs accordés par le Code, antérieurement concédés par indult, VII, 1637; — indults conservés, 1638; cf. *supra*, Pouvoir législatif, dispenses. — *b)* Sur les choses, V, 1716. — Biens ecclésiastiques : usage et réglementation (*Tables*, 440); — collation et retrait des bénéfices ecclésiastiques, IV, 266 (*Tables*, 884, 885);

— exécution des fondations pieuses de messes et de prières, et, le cas échéant, commutation des dispositions testamentaires, v, 1716; xiii, 1281; xv, 1463; — organisation et surveillance du culte (*Tables*, 882). Voir Biens ecclésiastiques, ii, 857-61.

3° *Droits honorifiques et privilèges*, v, 1716-17. — Costume et insignes pontificaux, 1716. — Le nom au canon de la messe, 1716; voir *Diptyques* (*Tables*, 1000). — Exemption des censures de droit commun, 1718; ii, 2127; xii, 639; — divins offices en cas d'interdit, v, 1717 (privilège étendu aux non-coupables, can. 2271; cf. vii, 2287). — Autel portatif personnel, v, 1717. — Concession d'indulgences, 1717; à compléter par vii, 1624-25.

Can. 349, § 1 : « A partir du jour où ils ont reçu notification authentique de leur institution canonique, les évêques tant résidentiels que titulaires :

« 1° Outre les privilèges énumérés dans leurs titres spéciaux, jouissent des privilèges cités dans le can. 239, § 1, n. 7-12; n. 2; n. 3; n. 4; n. 5-6. [N. 7 : célébrer et faire célébrer en leur présence la messe sur un autel portatif; n. 8 : célébrer en mer; n. 9 : célébrer partout d'après leur calendrier propre; n. 10 : avoir l'autel privilégié personnel quotidien; n. 11 : pouvoir gagner des indulgences en priant dans leur chapelle; n. 12 : pouvoir bénir le peuple. — N. 2 : choisir pour eux-mêmes et leurs familiers un confesseur. — N. 3 : prêcher partout. — N. 4 : célébrer ou faire célébrer en leur présence la messe, le jeudi saint, et trois messes, la nuit de Noël. — N. 5 : bénir d'un signe de croix les rosaires, les croix, etc., et imposer les scapulaires, en conférant les indulgences attachées à ces bénédictions; n. 6 : bénir les stations du chemin de croix.]

« 2° Ils ont le droit de porter les insignes épiscopaux conformément aux lois liturgiques. »

§ 2 : « Les évêques résidentiels ont de plus le droit : 1° de percevoir les revenus de la mense épiscopale; 2° de concéder des indulgences de cinquante jours [voir *supra*, modification de la S. Pénitencerie] dans le territoire de leur juridiction [cf. vii, 1624-25]; 3° d'élever, dans toutes les églises de leur diocèse, un trône avec baldaquin. »

VI. Obligations. — 1° *Résidence*, v, 1717-19. — *a)* Obligation, 1717-18; — conc. de Trente, xv, 1438-39, 1454-55 (la résidence est-elle de droit divin?), cf. 1468; xiii, 320; xiv, 1936. — *b)* Pénalités contre les délinquants, v, 1718-19; conc. de Trente, 1718; xv, 1439 (sess. vi, c. i); xi, 1363 (sess. xxiii, c. i); — Constitutions de Benoît XIV, Pie IV, Clément VIII, 1718-19.

Can. 338, § 1 : « Même s'ils ont un coadjuteur, les évêques sont obligés de résider personnellement dans leur diocèse. »

Le § 2 énumère les causes d'absence légitimes et accorde deux mois ou tout au plus trois par an, à condition que le diocèse n'en souffre pas.

Le § 3 demande que « les évêques restent près de l'église cathédrale pendant les temps de l'avent et du carême, ainsi qu'aux fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte et du S.-Sacrement, à moins d'un motif grave et urgent », ce qui implique que l'évêque doive célébrer dans sa cathédrale les offices pontificaux aux époques indiquées.

§ 4 : « En cas d'absence illégitime hors du diocèse pendant plus de six mois, l'archevêque doit dénoncer l'évêque au Siège apostolique et, le cas échéant, le plus ancien évêque dénoncera l'archevêque. »

Dans le droit actuel, les peines frappant ceux qui manquent à la loi de la résidence (can. 2381) concernent les *prêtres* ayant charge d'âmes (cf. *D. T. C.*, xii, 657).

2° *Visite du diocèse*, v, 1719-20; — conc. de Trente, xv, 1479 (sess. xxiv, c. iii); cf. 1441 (sess. vii, c. vii), 1461 (sess. xxi, c. viii), 1479 (sess. xxiv, c. ix), 1482 (sess. xxv, décret sur les réguliers, c. vi). — But et modalités de la visite, v, 1719-20.

Le Code (can. 343-46) précise l'obligation et les conditions de la visite du diocèse.

Can. 343, § 1 : « Pour assurer la conservation d'une doctrine saine et orthodoxe, protéger les bonnes mœurs et corriger les mauvaises, pour promouvoir dans le peuple et le clergé la paix, l'innocence, la piété et la discipline, pour assurer en général le bien de la religion, en tenant compte des circonstances, les évêques sont obligés de visiter chaque année leur diocèse en entier ou en partie, de telle sorte que, sur une période de cinq ans au plus, tout le diocèse ait été parcouru, soit par l'évêque lui-même, soit, si celui-ci est légitimement empêché, par un vicaire général ou un autre ecclésiastique. »

Le § 2 laisse à l'évêque la possibilité de s'adjoindre deux clercs.

Le § 3 prévoit la dénonciation au S.-Siège de l'évêque gravement en défaut dans l'accomplissement de son obligation.

Can. 344, § 1 : « Sont soumis à la visite ordinaire de l'évêque les personnes, les choses et les endroits pieux, même exempts, qui se trouvent dans le territoire du diocèse, à moins que ne soit prouvée l'exemption de la visite, spécialement accordée par le Siège apostolique. »

En ce qui concerne les religieux, la visite épiscopale s'étend : *a)* à toutes les maisons des congrégations de droit diocésain (can. 512); — *b)* à toutes les maisons des congrégations dites *laïques* de droit pontifical, tant d'hommes que de femmes (can. 618); — *c)* à tous les monastères de moniales (can. 512); — *d)* aux maisons des congrégations dites *cléricales* de droit pontifical, uniquement pour ce qui regarde l'église, la sacristie, les oratoires publics, les confessionnaux (can. 512). L'évêque délègue souvent des visiteurs spéciaux.

§ 2 : « L'évêque ne peut visiter les religieux exempts que dans les cas exprimés par le droit. » Cas exprimés dans le can. 615.

Can. 345 : « Le visiteur... doit procéder d'une manière paternelle; de ses préceptes et décrets, il ne peut être interjeté appel qu'avec effet dévolutif... »

Can. 346 : La visite doit être faite avec diligence en évitant les dépenses superflues.

3° *Visite ad limina*, v, 1720-21; cf. xiv, 2230 (Sixte-Quint); — relations quinquennales; leur objet détaillé, xi, 1909-15.

La visite *ad limina* est exposée au can. 341, 342; — le rapport quinquennal, au can. 340. Voir *D. T. C.*, xi, 1909-15.

4° *Messe pro populo*, v, 1721; cf. iii, 2450.

D'après le can. 339, cette obligation est attachée à tous les dimanches et aux fêtes de précepte, même supprimées; l'obligation est personnelle à l'évêque, mais ne concerne pas les évêques titulaires (cf. *supra*).

5° *Prédication*. — Voir *supra*, Pouvoir d'enseignement.

VII. Vacation de la juridiction épiscopale. — *a)* Par la sentence du juge, en cas de condamnation de l'évêque déposé pour crime, v, 1721-22; viii, 1985 (voir *Tables*, 941-42). — Ou pour l'utilité de l'Église, v, 1722-23; — le cas des évêques français à l'occasion du Concordat, iii, 754-55; cf. i, 1372-75. — *b)* Démission de l'évêque, v, 1723; viii, 1985 (*Tables*, 925-26). — *c)* Translation, v, 1724-25; viii, 1985.

Le Code ne consacre aucun canon à cette question. Le pouvoir d'ordre est indélébile; mais son usage peut être rendu illicite par le supérieur compétent. Le pouvoir de juridiction peut être enlevé : par la *translation* à un autre siège; la translation suppose une nouvelle nomination : dans les quatre mois qui suivent l'acceptation du nouveau poste, l'évêque conserve dans son diocèse le pouvoir d'un vicaire capitulaire, ainsi que les privilèges honorifiques des évêques et les revenus de la mense (can. 430, § 3); — par la *renonciation*, démission librement donnée qui peut être une renonciation au seul siège ou au siège *et* à la dignité; — par la *privation* et la *déposition*, pour lesquelles on peut s'inspirer des règles formulées au *D. T. C.*, xiii, 641-45.

III. Questions subsidiaires. — 1° *Théories erronées sur l'épiscopat*. — On laisse de côté la doctrine conciliaire (voir *Tables*, 657-58), qu'on retrouve à peine estompée dans le gallicanisme (voir ce mot). — *a)* Précurseurs du protestantisme : Abélard (prop. 12), i, 45; xi, 1334; — Marsile de Padoue et Jean de Jandun, x, 162, 165, 170 (prop. 4), 171 (prop. 5); viii, 764; cf. xi, 1334; — Jean de Ségovie, viii,

L'article étant très spécial ne comporte que peu de références aux autres articles du *D. T. C.* Les indications suivantes donneront donc presque exclusivement l'analyse de l'étude; les références aux autres parties du *D. T. C.* sont reportées à la suite.

1° *Esclavage dans l'antiquité gréco-romaine.* — Faits, idées, lois, v, 457-61.

2° *Esclavage aux premiers siècles de l'Église.* — *a)* Écrits apostoliques, v, 462; cf. 187 (Eph.); xii, 1399-1400, 1401-02 (Philémon); xv, 1050, 1052, 1076 (Tim. et Tit.). — *b)* Des temps apostoliques au iiie s., v, 463-65. — *c)* Actes des martyrs, 465-66. — *d)* Transformation dans l'état des esclaves, 466-70; cf. Calixte Ier et le mariage, ii, 1341. — *e)* Prédication des Pères, v, 470-76; cf. S. Augustin, i, 2439-40; S. Jean Chrysostome, viii, 686. — La condition servile et le sacerdoce, v, 475; vii, 2547-48, 2563, 2565; cf. xiv, 3070; — et le mariage, v, 476 (*Tables*, 1169).

3° *Servage.* — Mesures apaisantes des conciles, v, 476-78 (on pourra se reporter aux *Tables*, art. *Conciles*). — Les faits, 478-81; — émancipation des esclaves, iv, 2399; voir *Affranchissement* (*Tables*, 48-49).

4° *Esclavage sous les musulmans.* — Les faits, v, 481-82. — Intervention de l'Église, 482-83. — Misère de la captivité, 483-86.

5° *Esclavage en Amérique.* — *a)* Concessions faites par les Souverains pontifes, 486-88; cf. Alexandre VI, i, 727; Pie II, xii, 1627. — *b)* Conquête, v, 488-90; cf. Vitoria, xv, 3141. — *c)* Établissement de l'E., v, 490-92. — *d)* Attitude des hommes d'Église vis-à-vis de cette conquête, 493-95 (religieux), 495-97 (évêques), 497-98 (hommes d'Église appelés aux conseils de l'État), 498-99 (papes). — *e)* De la conquête à l'abolition : 499 (lois civiles, asientos et Code noir), 499-500 (traite des noirs), 500-01 (action de l'Église). — *f)* Dernière période, 501-02 (Amérique), 502-03 (Afrique).

6° *Esclavage selon les théologiens.* — Indications générales, v, 503-04. — *a)* Raisons de l'E. selon les saints Pères, 504-06. — *b)* Scolastiques et moralistes : origine de l'E., 506-07; — titres de légitimité : guerre, condamnation, vente et achat, naissance, 508-09; cf. xiv, 1906 (Sepulveda); — discussion de ces titres, v, 509-10; — conclusions pratiques, 510-11. — *c)* Droits reconnus : obligations, domaine, affranchissement, 511-14. — *d)* Opinions de plusieurs théologiens, 514-16.

7° *Conclusions.* — Griefs formulés contre l'Église et discussion, v, 516-19. — *a)* Esclavage aux époques anciennes, xiii, 819, 821-22; — dans la Rome ancienne, 825. — *b)* Dans l'Ancien Testament : servage des Hébreux en Égypte, v, 1751, 1752; — législation dans l'A. T., ix, 477 (cf. *D. B.*, ii, 1918-28). — *c)* E. dans l'islamisme, iii, 1826 (Coran); ix, 1639 (Mahomet). — *d)* Réprobation de la doctrine païenne de l'E., x, 2429, 2439; cf. Léon XIII, ix, 350; Montesquieu, x, 2385; Voltaire, xv, 3463. — *e)* E. et droit à l'usage des biens, xiii, 841; — et le travail (louage), xiv, 985-88, cf. 995. — *f)* Conciles de Tolède et E. chez les Juifs, xv, 1194-95, 1196.

ESCLAVAGE (Le saint). — Appliqué au culte de la Ste Vierge, le « saint esclavage » a été professé et proposé par un certain nombre d'auteurs spirituels; sur ce courant spirituel ont été greffées des « confréries du saint esclavage ». On lira à ce sujet l'article de L. Le Crom (dans *Catholicisme*, iv, 421-24), dont voici la conclusion : « Déjà en 1623, à Rome, les *Élévations* de Bérulle, trouvées irréprochables comme doctrine, suscitèrent des difficultés à cause du mot « esclavage »... On finit par condamner dans les confréries des abus (mondanités, déviations doctrinales); puis des confréries furent condamnées elles-mêmes (décret du S.-Office du 5 juill. 1673; bref apostolique *Pastoralis officii*, de Clément X. 1675). Benoît XIV, en 1758, par un décret de l'Index, fut plus sévère encore : *Confraternitates quæ catenulas distribuunt confratribus et sororibus, brachiis et collo circumponendas atque gestandas, ut eo signo beatissimæ Virginis Mariæ mancipatas se esse profitentur, et quarum institutum in eo mancipatu præcipue versatur, damnantur et extinguuntur...*

En fait les confréries du saint esclavage ont disparu. Mais, en 1913, le 28 avr., a été érigée à Rome, 44, via Romagna, une « archiconfrérie de Marie, Reine des cœurs », suivant la doctrine de S. Louis-Marie de Montfort; enrichie d'indulgences par les papes Pie X, Benoît XV, elle se répand universellement.

Il est fait allusion à ces confréries disparues à l'art. Marie, ix, 2473.

ESCOBAR (Marine d'). — *Vie merveilleuse de la vénérable vierge Marine d'E.* († 1633), par le P. Louis du Pont, xiii, 1160.

ESCOBAR DEL CARRO (Jean). — Notice [E. Mangenot], v, 522.

ESCOBAR Y MENDOZA (Antoine de). — Notice [J. Brucker], v, 520-22. — Sa doctrine morale, accusée de laxisme, ix, 41, 48; cf. xiii, 486, 492 496. — Objet des critiques de Pascal, xi, 2088, 2090, 2102, 2105, 2106, 2107, 2109. — Voir aussi viii, 1087, 1089.

ESCROQUERIE. — Forme particulière de vol, xv, 3283. — Voir *Vol* et *Restitution.*

ESCUDERO (José-Augustin de). — Auteur d'un faux attribué à Mgr Strossmayer, xiv, 2635.

On reviendra sur ce faux et son auteur dans une note insérée à *Strossmayer.*

ESCULAPE. — La légende et le culte d'Esculape n'intéressent que très accessoirement la théologie. Cependant les miracles attribués à Esculape doivent retenir l'attention de l'apologiste et du théologien. — Ils ont été signalés au *D. T. C.*, viii, 1402; x, 1847; cf. ix, 1840-41.

ESCULO (François de). — Voir *Pignano;* et xii, 2104-09.

ESDRAS et NÉHÉMIE (Livres de). — Étude générale [A. Clamer], v, 522-53. — Pourquoi ces deux livres réunis? (E. I et II), 522-23.

1° *Texte et version.* — *a)* Texte : hébreu, v, 523; — araméen, 523. — Cf. Bible hébraïque, xv, 2703-04; — texte massorétique, x, 270; — expressions araméennes, xi, 1985-86. — *b)* Versions : grecques, les Septante, v, 524-27; cf. xv, 2703-04, 2706; — syriaques, v, 527; sur la Peschito, xv, 2720; — autres versions, v, 527; cf. xv, 2724 (slavone).

2° *Canonicité.* — *a)* Dans le judaïsme, v, 527-28; ii, 1569-70; viii, 1586 (E. et N., suite des Paralipomènes); xi, 1971, 1972, 1984, 1991. — *b)* Dans l'Église chrétienne, v, 528-29; — hésitations à Florence et à Trente, ii, 1593; cf. xi, 1497 (Origène); xv, 245 (Théodore de Mopsueste).

3° *Mode de composition.* — Mémoires d'E. et de N., v, 529-30. — Documents araméens, 530-31. — Listes de ceux qui participèrent à la restauration juive. — Œuvre du rédacteur, 531.

4° *Date de composition.* — *a)* Indications générales, v, 531-32. — *b)* Précisions : époque du retour d'exil, ix, 1747; cf. xi, 1985; xiii, 1167, 2815, 2820; — cf. Malachie, ix, 1748, 1759; cf. iv, 1004; Zacharie, xv, 3649; Nombres, xi, 696. — *c)* L'époque d'E. et celle de nombreux psaumes, xiii, 1095.

5° *Auteur.* — *a)* E. (?), xi, 1984; — difficultés, v, 532-33. — *b)* L'hypothèse d'un compilateur unique pour les Chroniques, E. et N., 533-34; cf. *supra*, Canonicité. — *c)* E., auteur des livres des Rois (?), xiii, 2817.

6° *But.* — La restauration juive, part prise par chacun des auteurs, v, 534-35. — *a)* Reconstitution des Écritures, x, 274; Pentateuque, ii, 1573; xii, 1189; Genèse, vi, 1197; les Psaumes (?), ii, 1574. — *b)* L'œuvre de N., 1573; ix, 1480; xiii, 1101. — *c)* Au retour des Juifs, xv, 3648-49; rétablissement du culte, iv, 1006-07; viii, 1596-97; l'observance des lois et pratiques religieuses, 1637, 1638-39, 1644, 1649.

7° *Valeur historique.* — *a)* Difficultés, v, 635-36. — *b)* Véracité des Mémoires de N., 536; — d'E., 536-38; — des documents araméens, 538-39. — Intégrité du texte, VIII, 1586. — *c)* Considérations spéciales : échange de lettres entre le gouverneur Rehum et Artaxerxès, v, 539; — échange de lettres entre le gouverneur Thathanaï et Darius, 539; — rescrit d'Artaxerxès, 540-41; — les listes, 541-42. — *d)* Œuvre du rédacteur : édit de Cyrus, 542-43; — reconstruction du Temple, 543-44.

8° *Chronologie.* — Quel Darius, quel Artaxerxès?, v, 545-46. — Ordre de succession des événements : Sassabasar-Zorobabel, 546-47. — E.-N., ou N.-E.? 547-50.

9° *Enseignements doctrinaux et moraux.* — Dieu, v, 550; cf. IV, 1002, 1006, cf. 1004-05. — Devoirs d'Israël envers Dieu, v, 550; — le culte, cf. *supra;* — la Loi, cf. *supra*, et XIV, 375 (discipline concernant le mariage); XV, 9.

Cité : I, 1189; IX, 1746.

Faisant partie du grand ouvrage du Chroniste, le livre d'Esdras-Néhémie en fut détaché et entra dans le canon avant I et II Chroniques. Le Chroniste, qui écrit, selon l'opinion commune, entre 350 et 250, a voulu faire l'histoire de la vocation d'Israël, qui est de constituer ici-bas la théocratie : supposant connue l'histoire sacerdotale, qui était centrée sur Moïse et Aaron, le Chroniste insiste sur la dynastie davidique et le culte lévitique qui sont ses deux principaux centres d'intérêt; il note les échecs historiques du plan de Dieu, malgré les efforts de plusieurs rois réformateurs; la catastrophe de 586 ne détruit pas l'espoir. Le livre d'Esdras-Néhémie raconte la restauration d'Israël, communauté groupée autour de son Temple, de la Ville sainte et de la Loi; les initiateurs de cette restauration viennent de la juiverie babylonienne; l'antisamaritanisme et le particularisme définissent la communauté qui se concentre spirituellement et vit, politiquement, dans le loyalisme aux autorités perses. Des hommes providentiels — Zorobabel, Néhémie, Esdras — assument la responsabilité du dessein de Dieu. La pointe messianique (Neh., IX, 36-37) est moins sensible que dans les Chroniques.

Depuis l'article de A. Clamer (1913), ont paru les commentaires de L.W. Batten (*International Critic Commentary*, 1913), M. Haller (*Die Schriften des A. T.*, 2e éd., 1925), A. Médebielle (*Bible Pirot-Clamer*, 1947), W. Rudolph (*Handbuch zum A. T.*, 1949), A. Gelin (*Bible de Jérusalem*, 1953), K. Galling (*A. T. Deutsch*, 1954).

Au point de vue de la critique littéraire, cette période a progressé vers un certain consensus sur la détermination des sources du Chroniste : à la base de Esd., I-IV, 5, une source hébraïque, mais où le Chroniste a mis fortement sa marque; Esd., IV, 6-VI, 18 : source araméenne qui contient des documents de chancellerie perse d'une très grande valeur historique; mémoire d'Esdras qui constitue un compte rendu de sa mission adressé aux autorités perses : Esd., VII, 1-X, 44; Neh., VII, 72 *b*-IX, 37 (le Chroniste a parfois résumé et en IX a ajouté un psaume); mémoire de Néhémie, qui fut peut-être destiné à être déposé au Temple comme un ex-voto : Neh., I, 1-VII, 72 *a;* XI, 1-2, 20, 25 *a;* XII, 27 *a*, 30-32, 37-40, 43; XIII, 4-31; divers documents (portocoles, listes) sont insérés à des places diverses.

Le Chroniste n'a retouché que superficiellement ses sources, sauf en Esd., I-IV, 5. Il les a parfois disloquées, en particulier parce qu'il a voulu synchroniser l'activité de Néhémie et celle d'Esdras, qui furent réellement complémentaires.

Au point de vue de la critique historique, de nouveaux documents araméens d'Éléphantine (E. G. Kraeling, *The Brootkyn Museum Aramaïc Papyri*), complétant l'édition de Sachau (1911), ont éclairé cette époque historique; les études de H. H. Schaeder (*Esra der Schreiber*, 1930) et de R. de Vaux (*Les décrets de Cyrus et de Darius sur la reconstruction du Temple*, dans *Rev. bibl.*, 1937, p. 29-57) ont valorisé ce qui était dit dans le livre des rapports administratifs avec les Perses.

S'il est à peu près admis aujourd'hui que Sheshbassar n'est pas à identifier avec Zorobabel (Esd., I, 8; II, 2), la question reste débattue de l'ordre de succession qu'il faut mettre entre Néhémie et Esdras. La chronologie du Chroniste (Esdras à Jérusalem en 458; Néhémie, dans sa première mission en 445-433) est gardée par beaucoup de critiques, notamment allemands. L'opinion qui rallie le plus de suffrages inverse la séquence (Esdras à Jérusalem en 398). Une opinion de compromis situe la mission d'Esdras entre les deux missions de Néhémie, mais cette solution est basée sur la correction de Esd., VII, 8. Voir H. H. Rowley, *The chronological Order of Ezra and Nehemiah*, dans *The Servant of the Lord*, 1952. Récemment H. Cazelles (*La mission d'Esdras*, dans *Vetus Testamentum*, 1954, p. 113-139) est revenu à la date de 398 pour la mission d'Esdras. La réforme de Néhémie, d'après lui, n'est basée que sur le Deutéronome et ne suppose nullement le Code sacerdotal apporté de Babylone par Esdras. A. GELIN.

IIIe livre d'E. — Le Ier de la Bible grecque, en appendice dans nos Bibles, XV, 2793. — Cité : *Tables*, 191.

IVe livre d'E. — Analyse, I, 1485-87. — Cité : *Tables*, 191, 193 *(Apocalypse d'E.);* — ajouter : VIII, 1750, 2046-47; XI, 2365, 2392; XIII, 1215.

Ve livre d'E. — *D. B. S.*, II, 1104-07.

VIe livre d'E. — *D. B. S.*, II, 1107-09.

ESMEIN (Adhémar), jurisconsulte français, historien du droit. — Né à Touvérac (Charente), en 1848; décédé à Paris en 1913. Attaché à la faculté de Douai, puis à celle de Paris, où il fut nommé professeur adjoint (1882); titulaire de la chaire de l'histoire du droit et de droit constitutionnel (1887). De 1886 à 1910, il enseigna à l'École pratique des hautes études et dirigea la conférence d'histoire du droit canon; en 1906, directeur de l'École elle-même; en 1904, il avait été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Bibliographie indiquée par A. Bride, dans *Catholicisme*, IV, 435 : « *a)* Dans le domaine du droit civil : *Hist. de la procédure criminelle en France, depuis le XIIIe s. jusqu'à nos jours*, 1881, où il retrace les débuts de la procédure répressive de l'Église; *Étude sur les contrats dans le très ancien droit français*, 1883, où il souligne la grande part prise par les canonistes et les cours d'Église dans la constitution du droit contractuel; *Mélanges d'hist. du droit et de critique*, 1886; *Cours élémentaire d'hist. du droit français*, 1892, appelé à une vaste diffusion; *Précis élémentaire de l'hist. du droit français de 1789 à 1814*, où on trouve des discussions sur le propriétaire véritable des biens d'Église;

« *b)* Parmi les travaux proprement canoniques : l'ouvrage en 2 vol. sur le *Mariage en droit canonique*, 1891, son œuvre maîtresse incontestablement (nouv. éd., 1929-35, par Génestal et Dauvillier); *Les ordalies dans l'Église gallicane au IXe s.*, 1898; *Hincmar de Reims et ses contemporains*, 1899; *La question des investitures dans les lettres d'Yves de Chartres*, dans la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études*, I, 1889, p. 139 sq.; *Le serment des inculpés en droit canonique, ibid.*, VII, 1896, p. 231; *Le serment promissoire du droit canonique*, dans la *Nouv. rev. hist. de droit franç. et étranger*, 1888, p. 248; *La juridiction de l'Église sur le mariage en Occident, ibid.*, 1890; *Le jugement de Daniel, ibid.*, 1907, p. 729; *Les élections épiscopales dans l'Église de France, d'après Imbart de la Tour*, dans *Rev. d'hist. des religions*, I, 1895, p. 42, etc. »

Cité : Première éd. du *Mariage en droit canonique*, I, 501; II, 161; IV, 1464, 1478 (bibl.); IX, 2123, 2127, 2151, 2160, 2189, 2191, 2193, 2249; — éd. Génestal-Dauvillier, XI, 1996; XV, 3635. — Sur les investitures, 3640 (bibl.).

ÉSOTÉRISME. — « Venu du grec ἐσωτερικός, « ce qui est « à l'intérieur », ce nom désigne toute doctrine secrète, expresse ou confuse, existant à l'intérieur d'une philosophie ou d'une religion et ne se communiquant que par voie d'une initiation » (J. Morienval, dans *Catholicisme*, IV, 435).

Nombre de doctrines, étudiées dans le *D. T. C.*, pourraient être qualifiées d'ésotériques. Indiquons ici seulement celles où, dans le texte, se lit le mot « ésotérique » : Basilide, II, 473; cf. I, 120; — cabale, II, 1274-75; — Carpocrate, 1802; — elcésaïtes, IV, 2234, 2238-39; — gnosticisme, VI, 1437; — Mar-

cion, IX, 2018; — théosophie, XV, 542. — Toutefois, à défaut du mot, l'idée est trop nettement marquée pour ne pas être indiquée, VI, 723; XV, 2500.

ESPACE. — Voir *Étendue et espace.*

ESPAGNE (Église d'). — I. Histoire (jusqu'au XX[e] s.). — Voir la première partie de l'art. [M. Legendre], V, 553-93.

1° *Espagne primitive.* — Aperçu général, V, 553-54. — *a)* S. Paul en E., 554; XIII, 2877; XV, 1060-61. — *b)* Six (ou sept) provinces ecclésiastiques en E., IV, 2378; XI, 2256; cf. 411 (6[e] can. de Nicée I). — *c)* Discipline et croyance au IV[e] s. : conc. d'Elvire (vers 300) (*Tables*, 712-13); spécialement III, 850 (pénitence); cf. XII, 789; III, 1048 (confirmation); — témoignages de S. Pacien, 841, 853, 1031, 1039, 1040; XI, 1718; XII, 794; — contre les idolothytes, VII, 680-81; — contre le novatianisme, XI, 845. — *d)* Un évêque luciférien, Grégoire d'Elvire, VI, 1838; IX, 1042.

2° *Le priscillianisme.* — Voir l'article, XIII, 391-400. — *a)* Conc. de Saragosse (380) (*Tables*, 740); de Tarragone (*Tables*, 743); de Bordeaux (395) (*Tables*, 698); I[er] de Tolède (400), XV, 1176; et *Libellus* de Pastor, XI, 2241; cf. XV, 2929-31 (symboles antipriscillianistes). — *b)* Origine lointaine manichéenne, IX, 1841, 1962-63. — *c)* Intervention des papes, XIV, 2172-73 (S. Sirice); IV, 31 (S. Damase); IX, 240-41 (S. Léon à Turribius); des évêques, VIII, 242 (Ithace); XV, 1703-04 (foi trinitaire : S. Martin de Braga, S. Léandre de Séville, S. Isidore de Séville, Taïon, Ildefonse de Tolède, Julien de Tolède). Cf. *infra*, conc. de Tolède.

3° *Organisation de l'Église wisigothique.* — 1. Les premiers légats en E. : Simplice et Hormisdas interviennent, XI, 1881; cf. VII, 175; XIV, 2162. — 2. Les conc. de Tolède avant l'invasion sarrazine : Article général, XV, 1176-1208 (*Tables*, 744-47). — *a)* II[e] conc. (527), 1177; l'archevêque Montan et le « roi Catholique », 1190. — *b)* III[e] conc. (589); intervention et conversion du roi Reccarède, 1175-78; décrets, 1178-79; cf. IV, 1315; insertion du *Filioque* dans le symbole, V, 2310; sur la pénitence, XII, 840, 853; cf. 856, 859, 882, 889; confession de foi de Reccarède, XV, 1198-99; rétractation des évêques ariens (conc. arien de Léovigild en 582), 1177, 1178; rôle de S. Léandre, IX, 96-97; XII, 823, 866. — *c)* De Reccarède à Sisenand : Liuva, Witterich, Gundemar, Sisebut (cf. XV, 1194, 1196), Reccarède II, Suintilla (cf. 1191), 1179. — *d)* IV[e] conc. (633), précédé de deux synodes (597 et 610) : Sisenand roi, S. Isidore président, 1179-82, 1191; cf. XII, 803; profession de foi, XV, 1199-1200; cf. VIII, 99-101; mesures contre les Juifs, XV, 1194-95. — *e)* V[e] conc. (636) : Chintilla roi, Eugène de Tolède président, 1182-83, 1191. — *f)* VI[e] conc. (638), 1183, 1191, 1195; cf. XII, 847; symbole, XV, 1200-02. — *g)* VII[e] conc. (646) : Chindasvinte roi, 1183-84, 1191-92, 1202. — *h)* VIII[e] conc. (653), 1184, 1192, 1195, 1202; cf. VII, 740 (S. Ildefonse); VIII, 102 (S. Isidore, docteur). — *i)* IX[e] conc. (655), XV, 1184-85, 1192, 1195, 1202; cf. VII, 740 (S. Ildefonse). — *j)* X[e] conc. (656), XV, 1185, 1192-93, 1195. — *k)* XI[e] conc. (675) : Wamba roi, 1185-86, 1202-06. — *l)* XII[e] conc. (681) : Ervige roi, S. Julien président (ainsi que pour les conc. suivants, XIII[e]-XV[e]), VIII, 1940; XV, 1186-87, 1192-93, 1195-96; addition du *Filioque* au symbole, V, 2310; pénitence, XII, 847; choix des évêques, XI, 1900. — *m)* XIII[e] conc. (683) : Wamba roi, XV, 1187, 1193. — *n)* XIV[e] conc. (683), 1187; condamnation du monothélisme, 1188; cf. VIII, 1947; II, 648 (Benoît II), voir le conc. suivant. — *o)* XV[e] conc. (687) : Egica roi, XV, 1188-89, 1193, 1202; deux expressions relevées par Benoît II, VIII, 1941 : *voluntas genuit voluntatem; duæ naturæ, tres substantiæ* (*Tables*, 746). — *p)* XVI[e] conc. (693), XV, 1189, 1196, 1206-08, 1210; cf. XII, 847-48; explication des expressions relevées (*Tables*, 746). — *q)* XVII[e] conc. (694), XV, 1189-90, 1202. — *r)* XVIII[e] conc. (701) : Witiza roi, 1190. — *s)* Caractère politico-religieux des conc., 1190-93; législation concernant les Juifs, 1193-97. — 3. Autres conc. espagnols : Agde (506) : enseignement du symbole, II, 1889; — Girone (517) (*Tables*, 715); — Lérida ou Ilerda (524) (*Tables*, 718); cf. 2082 (célibat ecclésiastique); — Barcelone (540) (*Tables*, 697); — Braga I[er] (563) : catéchumènes, 1890; II[e] (572), 1890; IV[e] (675) : reliques, XIII, 2346, 2354 (sur ces conc., *Tables*, 699); — Narbonne (589) (*Tables*, 722); — Séville (619, 625) (*Tables*, 742); — Mérida (666) (*Tables*, 721). — 4. Les évêques et la pénitence, XII, 823 (Martin de Braga, Léandre de Séville, S. Isidore); cf. 829; — collections canoniques, 814 (*Hispana*); cf. 863, 1170, 1172, 1174; — et le purgatoire, XIII, 1226-27 (Taïon, S. Isidore, Julien de Tolède); — S. Isidore et le carême, II, 1732; cf. VIII, 105.

4° *Interventions pontificales* (du III[e] à la fin du VIII[e] s.). — S. Étienne I[er] et deux évêques déposés, V, 971. — S. Damase, S. Sirice, cf. *supra*. — S. Innocent I[er], VII, 1941-42. — S. Léon, *supra*, et IX, 241 (communication du Tome à Flavien). — S. Hilaire, pape, et les abus de l'évêque de Calahorra, VI, 2387. — S. Hormisdas et S. Simplice, *supra*. — Vigile et l'évêque de Braga, XV, 3001. — S. Grégoire le Grand, VI, 1777. — Honorius I[er], VII, 95. — S. Léon II, VII, 121; IX, 302. — Benoît II, XV, 1187-88, 1206. — Serge I[er], VIII, 1941; XV, 1189.

5° *L'adoptianisme espagnol* (du VIII[e] au IX[e] s.). — Sur l'ensemble de la question, *Tables*, 38-39. — Principaux auteurs (tenants ou opposants) : Élipand de Tolède, IV, 2333; Félix d'Urgel, V, 2132; — Adrien I[er], I, 404-06; S. Léon III, IX, 311; Paulin d'Aquilée, XII, 62-65; Leyrade, IX, 195-96; Théodulfe d'Orléans, XV, 331; Agobard de Lyon, I, 407-08. — A compléter par les *Tables*.

6° *Les papes et l'Espagne du X[e] au XX[e] s.* — Silvestre II (999-1003) : sa formation en E., XIV, 2075. — Alexandre II (1061-73) : hommage du comte d'Urgel et du comte Rocejo, I, 711. — Grégoire VII (1073-85) : abolition de la liturgie mozarabe, IX, 813. — Urbain II (1088-89), XV, 2273. — Pascal II (1099-1118), XI, 2071. — Gélase II (1118-19) : envoi de nonces en E., VI, 1181. — Calixte II (1119-24) : le siège métropolitain de S.-Jacques de Compostelle, II, 1344. — Innocent II (1130-43) : adhésion de l'E. à Innocent contre Pierleoni (Anaclet II), VII, 1957, 1961. — Lucius II (1144-45) : hommage du duc de Portugal, IX, 1058. — Alexandre III (1159-81) : indépendance du Portugal, I, 715. — Lucius III (1181-85) : le conc. de Vérone et les hérétiques, VII, 2018; IX, 1060-61; sur l'invasion des diocèses du nord de l'Espagne, VII, 2020-21; XV, 2588, 2598; cf. *infra*, l'Inquisition. — Urbain III (1185-87) : Tolède, siège primatial d'E., 2287. — Innocent III (1198-1216) et Alphonse IX de Léon, Pierre II d'Aragon, VII, 1968, cf. 1979; profession de foi imposée à Durand d'Huesca, XIV, 2934. — Honorius III (1216-27) : Pierre d'Aragon et la répression de ses sujets hérétiques, VII, 137. — Grégoire IX (1227-41) : répression des hérétiques, VI, 1806; VII, 2020-21; cf. 2048. — Innocent IV (1243-54) et le roi d'Aragon, 1988. — Alexandre IV (1254-56) et Alphonse de Castille, I, 721. — Urbain IV (1261-64) et Alphonse de Castille, XV, 2291-92;

cf. IX, 1390. — Clément IV (1264-65) et Alphonse de Castille, III, 60. — Innocent V (1276) : l'E. et le sultan du Maroc, VII, 1996. — Jean XXI (1276-77) ou Pierre d'E., VIII, 632. — Nicolas III (1277-80) : différends entre France et Castille, XI, 534. — Martin IV (1281-85) : croisade d'Aragon, X, 196-97; cf. IX, 1401. — Honorius IV (1285-87), Pierre, Alphonse et Jacques d'Aragon, VII, 138. — Nicolas IV (1288-92), Charles II et Pierre d'Aragon, XI, 537. — Boniface VIII (1294-1303), Charles II et Frédéric d'Aragon, II, 992, 993. — Clément V (1305-14) : les templiers en Aragon et Castille, III, 65. — Benoît XII (1334-42) : E. et Portugal, II, 654-55. — Clément VI (1341-52) et Pierre d'Aragon, III, 71. — Innocent VI (1352-62) et le roi Pierre de Castille, VII, 1999. — Clément VII (Robert de Genève), XIV, 1471, 1472, 1473, 1474; cf. II, 1004; et Jean de Monzon, VII, 1086. — Benoît XIII (Pierre de Luna), XIV, 1475-76, 1479, 1480, 1484; cf. XII, 2020, 2022-24 *(passim)*. — Eugène IV (1431-47) et Alphonse d'Aragon, V, 1494; et les conquêtes en Amérique, 486. — Calixte III (1455-58) et Alphonse d'Aragon, II, 1345; et les Borgia, 1349; succession d'Alphonse, 1349; canonisation de S. Vincent Ferrier, 1350. — Pie II (1458-64) et Ferdinand d'Aragon, XII, 1619. — Sixte IV (1471-84) : Inquisition espagnole, XIV, 2212. — Innocent VIII (1484-92) : expulsion des Maures d'E. ; le titre de « rois Catholiques », VII, 2003. — Alexandre VI (1492-1503): sur les « droits » de l'E. et du Portugal dans les territoires américains, I, 725, 727; cf. V, 487-88; voir *Esclavage*. — Jules II (1503-13) et les cardinaux espagnols, VIII, 1918; l'E. au V[e] conc. du Latran, 1919, 2675; la Sainte Ligue, 2669; Jules II et l'E., 2670. — Léon X (1513-21) et les frères (espagnols) de l'Observance, IX, 331; cf. VI, 818. — Clément VII (1523-31) : approbation des récollets (en Espagne), 819; médiateur entre E. et France, III, 79; Molina, 82, voir *Molinisme*. — Paul III (1534-49), XII, 10; voir *Conciles*, § Conc. de Trente. — Paul IV (1555-59) et Philippe II, VI, 1054; XII, 21, 1633; XIV, 2426. — Pie IV (1559-65) et Philippe II, convocation du conc. de Trente, XII, 1637, 1638, 1643; XV, 1449-51. — S. Pie V (1566-72) et Philippe II contre l'Angleterre, XII, 1648; E., 1649; missions, 1651. — Grégoire XIII (1572-85) et Philippe II, VI, 1813; l'invincible Armada, 1814. — Sixte-Quint (1585-90), XIV, 2222-24, 2225-26, 2236. — Innocent IX (1591) et la Ligue contre Henri IV, VII, 2005. — Clément VIII (1592-1605) : ingérence de Philippe II dans son élection, III, 76; médiateur entre France et E., 79; voir MOLINISME, X, 2144. — Léon XI (1605) : litige entre le clergé de Léon et de Castille et les jésuites, IX, 332. — Paul V (1605-21) et Philippe II, XII, 24, 27-28, 31. — Grégoire XV (1621-23), VI, 1819-20. — Urbain VIII (1623-44) : libérer la papauté du joug espagnol, XV, 2306. — Innocent X (1644-55) : E. et Portugal, VII, 2006. — Alexandre VII (1655-67) : E. et Portugal, I, 730. — Clément IX (1667-69) : France et E., III, 87; E. et Portugal, 93; bulle *Unigenitus* en E., XV, 2075, 2148. — Clément X (1670-76) : France et E. à son élection, III, 94; fête de S. Bruno, II, 2278. — Innocent XI (1676-89) : condamnation de Molinos, VII, 2010-12; voir *Molinos*. — Innocent XII (1691-1700) et la succession d'E., 2014. — Clément XI (1700-21) : règlement de la succession d'E. relativement aux États d'Italie appartenant à l'E., III, 100-01, 103-04. — Clément XII (1730-40), 112. — Benoît XIV (1740-58) : droit de patronat, réduction des fêtes, II, 706-07. — Clément XIII (1758-69), III, 118-20. — Clément XIV (1769-74) : cardinaux espagnols et promesse d'abolir la Société de Jésus, 125; lettre au roi d'E., 127; Charles III et l'Immaculée Conception, 132. — Pie VI (1775-99), XII, 1661. — Pie VII (1800-23) : dispenses matrimoniales, 1672. — Léon XII (1823-29) : nomination des évêques en Amérique du Sud, IX, 334. — Grégoire XVI (1831-46), VI, 1825-26. — Pie IX (1846-78) : l'E. et le pouvoir temporel, XII, 1692, 1701, 1702, 1703, 1705; les concordats de 1851 et de 1859, XII, 1712; cf. V, 569; XIV, 2910, 2914-15. — Léon XIII (1878-1903) : directives politiques, IX, 341-42; intervention dans l'affaire des îles Carolines, 357. — Pie X (1903-14) : aux catholiques d'E., V, 562; et Alphonse XIII (*Tables*, 756). — Pie XII (concordat de 1953, *Tables*, 757).

7° *Conciles*. — *a)* Conc. et synodes postérieurs au X[e] s. : Aranda (1473), XIII, 741; — Burgos (1077), XI, 1144, 1150; — Coyaca (1050) (*Tables*, 711); — Girone (1068, 1078, 1197) (*Tables*, 715); — Palencia (1322, 1388) (*Tables*, 728); — Peñafiel (1302), 958; — Salamanque (1335), XIV, 2404; — Tarragone (1685, 1717, 1727, 1738) (*Tables*, 743); — Tolède (1091, 1323, 1347, 1453, 1468, 1473) (*Tables*, 747); — Tortosa (1429), II, 1905; — Valladolid (1322), XIV, 2404. — *b)* Conc. de Trente : attitude de l'épiscopat espagnol : sess. IV : traduction de la Bible en langue vulgaire, attitude de Pacheco, évêque de Jaen, XV, 1433-34; sur l'énumération des « traditions », 1313; — sess. V : définition demandée de l'Immaculée Conception, 1435; cf. VII, 1166-67; — sess. VI : sur la résidence, XV, 1438 (de droit divin), 1439-40; — sess. VIII : opposition au transfert du conc. à Bologne, 1441, 1443; — la reprise du conc. sous Pie IV, 1450; intransigeance de Guerrero, archevêque de Grenade, 1452; — sess. XVIII : toujours le principe du droit divin de la résidence, 1454, 1457; cf. XIII, 320, 323; — sess. XXI : sur l'usage du calice, XV, 1459, 1461; la communion sous les deux espèces, V, 1332, 1338, 1339-40; — sess. XXII : le droit divin de l'institution des évêques, XV, 1463, 1466, 1468, 1472, 1473; — sess. XXIV : privilèges capitulaires et jugements en première instance, 1476; — sess. XXV : gratuité des indulgences et « bulle de la Croisade », 1483; — réception en E. des décrets, 1490.

8° *Institutions*. — *a)* Inquisition : aux XII[e]-XIII[e] s., II, 1991; XV, 2588, 2598; — Inquisition espagnole (XV[e] s.), V, 600; VII, 2016; XIV, 2212; XV, 1239 (Thomas Torquemada), 3617 (Ximénès); cf. X, 2144 (molinisme); XI, 801 (Noris). — *b)* Ordres religieux (les écrivains seront indiqués plus loin) : Benoît (Règle de S.), II, 713, 715. — Carmes : réforme de Ste Thérèse, 1782-83; cf. XV, 563-66. — Chartreux, II, 2291, 2300 (bibl.). — Cisterciens : congrégation d'Aragon, 2535. — Mercédaires, XIII, 2005, 2006, 2008. — Oratoire : Philippins, XII, 1435, 1438-39. — Prémontrés, XIII, 5, 10. — Servites, XIV, 1984. — Frères mineurs, VI, 815, 817, 818, 819, 822, 824. — Frères prêcheurs : fondés par S. Dominique, 865-66; écoles de frères prêcheurs, 868; fondations universitaires, 906-07; mouvement humaniste, 908; les prêcheurs espagnols au conc. de Trente, 914; activité de l'ordre en Espagne, 920. — Jésuites : fondés par S. Ignace de Loyola, VII, 722; attitude en Espagne à l'égard de S. Thomas, VIII, 1020; cf. Henriquez, 1023; voir *Jésuites*. — Ordres militaires, X, 1759-60. — *c)* Divers : Esclavage (organisé en Amérique), V, 488, 489, 490, 491-502 *(passim)*. — Ordalies (au XI[e] s.), XI, 1144 (synodes de Burgos et de Tolède). — Quatre-temps (au XII[e] s.), XIII, 1453. — Commémoraison des défunts (deux et trois messes), II, 898. — Fondations d'universités, XV, 2244.

9° *Doctrines.* — 1. L'Immaculée Conception en E. : *a)* Avant le xiv° s. : S. Ildefonse, le roi Ervige, vii, 986; — royaume de Navarre, 1035; — S. Pierre Paschaise, 1060. — *b)* xiv° s. : R. Lulle, 1062, cf. 1079, 1088; cf. ix, 1128; — S. Vincent Ferrier (?), vii, 1079, cf. 1165; — Jean de Monzon (opposé), 1084-86, 1108; cf. viii, 791; — Jean Vital, vii, 1084, 1093, 1108; — Nicolas Eymeric (opposé), 1103; cf. v, 2028; — François Martin, vii, 1088; — fête de la Conception, 1097-98. — *c)* xv° s. : Alphonse d'Aragon, 1108-09; — Jean de Ségovie, 1110-11, 1113; cf. viii, 817; — Jean de Torquemada, vii, 1111-13; cf. xv, 1237; — évêques espagnols au conc. de Bâle, vii, 1113. — *d)* Du conc. de Bâle au xviii° s. : défenseurs du privilège : Paul de Hérédia, 1125; — universités, 1129; — ordres religieux, 1130; — dominicains, 1132-33; — Philippe II, 1135; — Thomas de Villeneuve, 1137; — poésie, 1142-43; — peinture, 1149; — Melchior Cano, 1153; — Tolet, Vasquez, Suarez, 1154; cf. 1157, 1159, 1160; — Salmeron, 1158; — Marie d'Agréda, 1163; — conc. de Trente, voir *supra;* — Martin de Esparza Artieda, 1174; cf. v, 603; — rois d'E., vii, 1172-73, 1179, 1184, 1186. — Auteurs à consulter : Pierre de Alva, i, 925; vii, 1055, 1076, 1078, 1084, 1086, 1087, 1088, 1107, 1109, 1110, 1129, 1131, 1132, 1136, 1137, 1155, 1156, 1162; viii, 817; — Jean Mir, 1130, 1132. — 2. Quiétisme espagnol *(alumbrados),* xiii, 1552; cf. xv, 77; — Molinos, xiii, 1554; cf. x, 2187; vii, 2010-11; xi, 1563-73 (Innocent XI); voir ces noms. — 3. Molina et molinisme, x, 2090, 2101-41; voir ces noms et *Grâce; Prédestination; Science de Dieu.* — 4. Scolastique et humanisme, xiv, 1717-18 (Vitoria, Cano, D. Soto); néoscolastique en E., 1725, 1726, 1728. — 5. Écriture sainte : traductions espagnoles, xv, 2734. — 6. Libéralisme de Lamennais *(L'Avenir)* et l'E., ix, 549, 565, 587; cf. 597 et x, 235.

10° *Liturgie mozarabe.* — Actuellement, simple vestige, v, 567. — Liturgie ancienne [F. Cabrol], x, 2518-43. — *a)* Liturgie mozarabe : sources et documents, 2518-23; cf. viii, 105; ix, 797, 811-14, 819; x, 1366; xii, 1744; xv, 1181-82, 3617. — *b) Liber ordinum* et livres liturgiques : prières pour les morts, ii, 2501-02; xiii, 2545-46; — sur la confirmation (imposition des mains), vii, 1320, 1349, 1353-64, 1361, 1363; — prière et onction sur les malades (extrême-onction), v, 1963-64, 1968; — absolution des malades jeunes, xiv, 1156; — lavement des pieds, ix, 25; cf. 21 (conc. d'Elvire), 22 (conc. de Tolède de 694), 24; — réconciliation des pécheurs le samedi saint, xii, 833; — prières liturgiques du vendredi saint, ix, 826; — rituel mozarabe, xiv, 483. — *c)* Messe mozarabe, x, 2523-39; — diptyques, 2529; cf. 1382; xiv, 918 (*Memento* des morts); — *oratio ad pacem* et baiser de paix, x, 2529-30; cf. xi, 1447; xiii, 1236; — collecte *post nomina,* x, 2529, cf. 1374; — anaphore *(illatio),* 2530-31; cf. 1358; xi, 1447; — *sancta sanctis,* x, 2537; xi, 1463; — *oratio post pridie,* épiclèse, x, 2535; cf. v, 216-17, 219; x, 1384; — communion, 2538; cf. 1378; — *Ite missa est,* 1379, 2539; — *Dominus sit semper vobiscum,* 1370, 2539. — Sur le *trisagion,* 1370. — *d)* Remarques générales, 2539-42. — Liturgie mozarabe et autres liturgies : gallicane, 1370, 1382, 2530, 2539; — romaine, 2539-40; cf. 1393; xiv, 346; — latine primitive, x, 2540-41; — orientales (?), 2541-42; xi, 1435; — messe celtique, x, 1380-81; — liturgie autochtone, adoptianiste (?), 2542; cf. 10, 812-14.

11° *État de l'Église d'Espagne de 1850 jusqu'au début du* xx° *s.* — 1. Le clergé : *a)* séculier, évêques et dignitaires, v, 556-60; — choix des évêques, xi, 1900; — voyage *ad limina* et rapport quinquennal, 1911; — *b)* régulier, v, 560-61; — *c)* catholiques, 561. — 2. Église et nation espagnoles : *a)* éléments protestants, 563; — juifs, 564; — non pratiquants et hostiles, 565; — *b)* enseignement catholique, 564-65; — *c)* vicissitudes de l'Église « nationale », 566-67; — communions solennelles, 567, 591; — ornements, 563; xi, 1597. — 3. Église d'E. et État espagnol : *a)* religion d'État, v, 568-69; ix, 514; — *b)* concordat de 1851, v, 569-71; — *c)* mariage, 571-72; — *d)* Code civil : sur les fiançailles, 2275; — la disparité de culte, iv, 1427; — le rapt, xiii, 1669; — les testaments, v, 572; — *e)* Code pénal : travail du dimanche, blasphème, respect du culte, attentat aux mœurs, vol dans les églises, causes matrimoniales, service militaire des clercs, instruction religieuse, 572-74; — *f)* le parti national catholique intégriste, 574-76. — 4. Église d'E. et société espagnole : pauvreté du clergé, surtout dans les paroisses rurales, 576-78; — œuvres sociales, 578-80; — œuvres charitables, 580-81. — 5. Église d'E. et Église universelle : *a)* instruction du clergé : séminaires et universités, 582-87; — concours pour les cures et églises paroissiales, pour les canonicats et les offices capitulaires, 587-89; — *b)* instruction religieuse des fidèles, 589-90; — *c)* relations de l'Église espagnole avec les autres Églises, 590-93.

II. Les sciences sacrées jusqu'au XX° s. — On suivra d'abord l'ordre de l'article [Dominique de Caylus], en indiquant les références aux articles concernant les auteurs nommément cités.

1° *Moyen Age.* — Aperçu général, v, 593-95. — Auteurs nommément cités : S. Isidore de Séville, viii, 98; — S. Léandre, ix, 96; — S. Ildefonse, vii, 740; — S. Julien de Tolède, viii, 1940; — S. Braulio, ii, 1923; — S. Taïon, cf. xiii, 1226, 2544. — Passage de Gerbert (Silvestre II) à Vich, xiv, 2075. — Les premières universités : Palencia et Salamanque, xv, 2244; — autres fondations au xiv° s. : Lérida, Huesca, Perpignan, 2244. — Un homme de génie : R. Lulle (xiii° s.), ix, 1072; cf. i, 1536. — Un protecteur et propagateur de l'enseignement : Ximénès, xv, 3617. — Écrivains remarquables : S. Raymond de Peñafort (xiii° s.), xiii, 1806; cf. i, 1538; — Antoine Andrea (xiv° s.), 1180; — Jean de Torquemada (xv° s.), xv, 1235; — Alphonse Tostat (xv° s.), i, 921.

2° *Temps modernes.* — Aperçu général, v, 595-96. Fondation d'Alcala : essor des sciences ecclésiastiques, 595; xv, 2247. — Les savants espagnols au conc. de Trente, 1429, 1432, 1433, 1435, 1439, 1452, 1454, 1457, 1461, 1463, 1466, 1468, 1484, 1490; voir également chaque article concernant les doctrines promulguées à Trente; — l'E., à l'origine de la Contre-Réforme, 2247. — Déclin des études au viii° s., 2251. — Les études au xix° s., v, 595-96.

3° *Travaux scripturaires.* — La Polyglotte de Ximénès, v, 596; xv, 2247, 3617. — Versions espagnoles de la Bible, 2734. — Arias Montano (Benito), v, 596 (cf. *D. B.,* i, 954). — Louis de Tena, 596. — Commentateurs : Jean Mariana, ix, 2236; — Emmanuel Sa, xiv, 425; — Gaspar Sanchez, François de Ribera, v, 596; — Jean de Pineda (*D. B.,* v, 440); — Joseph de la Cerda, 596; cf. ii, 615 (*D. B.,* iv, 10); — Cyprien de la Huerga, v, 596; cf. ii, 2540-41 (*D. B.,* ii, 1175); — Louis de Léon, v, 596; cf. i, 2476 (*D. B.,* iv, 371); — Thomas de Malvenda, v, 596 (*D. B.,* iv, 624); — François Tolet, xv, 1223; — Benoît Pereira, xii, 1217; — Alphonse Salméron, xiv, 1040; — Jean Maldonat, ix, 1772; — Murillo, v, 597 (cf. *D. B. S.,* v, 1408).

4° *Théologie dogmatique et polémique.* — 1. *Trois systèmes scolastiques enseignés à Alcala,* v. 597. —

a) École nominaliste : François de Cordoue, Martin Siliceo, auxquels l'auteur ajoute certaines pages des théologiens jésuites, 597. — *b)* École scotiste, 597-98; cf. Carvajal, II, 1811; — Castro (Alphonse), I, 905; — Michel de Medina, X, 486; — Orantes, XI, 1103; — Véga (André de), VI, 838; XV, 2610; — Corduba (François de Cordoue), VI, 838; — Anglès (Joseph), I, 1281. — Auteurs d'ouvrages entièrement scotistes, V, 598 : François Herrera, cf. VI, 840-41; — Jean de Ovando, 841; cf. XI, 1674; — Mathieu de Sosa, VI, 841; XIV, 2422; — Jean de Rada, VI, 841; VIII, 799; — Jean Merinero, VI, 841; X, 573; — Pierre d'Urbina, XII, 2064; — François Félix, VI, 841; V, 2134; — Christophe Delgadillo, VI, 841; — François del Castillo Velasco, 841; cf. II, 1835; — Jean Munoz, VI, 841; — Michel de Villaverde, V, 598; — François Diaz, VI, 841; — Jean Sendin Calderon, 841; XIV, 1858; — Jean Bernique, V, 598 (cf. Hurter, IV, n. 288); VI, 852; — Hyacinthe Hernandez (della Torre), 841; — Jean Perez Lopez, XII, 1218; — Antoine Lopez, VI, 852; — Antoine Castell, II, 1834; — Thomas Francès de Urrutigoyti, XV, 2312; — Jérôme de Lorte (y Escartin), VI, 852; IX, 939; — Blaise de Benjumea, VI, 841; — Thomas Llamazarès, 841; IX, 845; — Thomas de Saint-Joseph, V, 598; — Grégoire Ruiz, XIV, 163; — Alphonse Brizeño (évêque du Nicaragua, puis de Caracas, Venezuela), V, 598 (cf. Hurter, IV, n. 5); — Damien Giner (?); — Jean de l'Incarnation, VI, 852 (?); — Jérôme Tamarit, 841; — Jean de Iribarne (?); — François de Ovando, XI, 1674. — *c)* École thomiste, V, 598; — cf. Vitoria, XV, 3117; — Soto (Dominique), XIV, 2423; — Soto, (Pierre de), 2431; — Melchior Cano, II, 1537; cf. IX, 712; — Medina (Barthélemy), X, 481; — Bañez, II, 140; — Alvarez (Diégo, n. 2), I, 926; — Ledesma (Pierre), IX, 126; — Lorca (Pierre), 934; — Jean de Saint-Thomas, VIII, 803; — Valentia (Grégoire), XV, 2465; — Tolet, 1223; — Molina (Louis), X, 2090; — Suarez (François), XIV, 2638; — Vasquez, XV, 2601; — *Salmanticenses*, II, 1785; XIV, 1017 (cf. *Tables*, 533-34). — Deux courants thomistes et le sens traditionnel, V, 599.

2. *Théologie polémique et apologétique*, V, 599-600. — Véga et D. Soto sur la justification, 599; — les Espagnols au conc. de Trente, cf. *supra*. — Rôle de l'Inquisition espagnole, 600. — Les principaux apologistes : Alphonse de Castro, cf. I, 905; — François Orantes, Michel de Medina, François de Cordoue, Antoine de Cordoue, cf. *supra* et 1444; — Valencia, cf. *supra;* — François de la Torre (de Torres, Turrianus), S. J., XV, 1239; — Antoine Pérez, bénédictin (?), voir VI, 852; — Pierre Soto, cf. *supra;* — Pierre de Lorca, cistercien, IX, 934.

5° *Théologie morale et casuistique*. — *a)* Sommes de morale et de cas de conscience : Astesanus, I, 2142; — Ange Clavasio, 1271; — S. Antonin, 1450 (trois auteurs, *italiens*, mais cités dans l'article). — Auteurs espagnols : Barthélemy de Medina et Vasquez, cf. *supra*, probabilistes; — Thyrsus Gonzalez, probabilioriste, XIII, 463, 470, 537-47. — Modération des moralistes espagnols, V, 601. — Auteurs cités : voir leurs articles respectifs, mais spécialement, pour la question du probabilisme : Vitoria, XIII, 457; — D. Soto, 460; — Medina, 463; — Bañez, 469-70; VI, 919; — Jean de Saint-Thomas, XIII, 478; — Ledesma, 481; — Vasquez, 470; — Suarez, 473; — Valencia, 481; — Sanchez, 481; — Castropalao, 485; — Fr. de Lugo, 486. — Pour les autres auteurs cités, voir leurs articles : Alvarez, I, 926; — Corduba (Antoine de Cordoue), 1444; cf. II, 1872; — Anglès, I, 1281; — (Henri de) Villalobos, cité : II, 1873; — Emmanuel Rodriguez, XIII, 2762; — (Martin de) Torrecilla, X, 210; — (Jacques de) Corella, VIII, 295; — Lezana, IX, 502; — *Salmanticenses (Cursus theologiæ moralis)*, XIV, 1030; — Lorca, IX, 934; — Barbosa, II, 387; — le laxiste Caramuel, 1709. — *b)* Casuistique, V, 601; — auteurs cités et ayant place dans l'art. CASUISTIQUE, II, 1859-77 : Antoine Curara, 1872; — Martin de Aspilcueta, 1872; cf. I, 2119; — Antoine de Cordoue, II, 1872; — Henri de Villalobos, 1873; — Jean Azor, I, 2653; XIII, 484; — Em. Rodriguez, cf. *supra;* — Martin de Torrecilla, Jacques de Corella, cf. *supra*.

6° *Théologie ascétique et mystique*. — *a)* Traductions d'auteurs étrangers, V, 602. — *b)* Auteurs espagnols, 602-03. — Cités ou possédant un article dans le *D. T. C.* : Alphonse de Madrid, VI, 840; — Antoine de Guevera, 840; — François d'Ossuna, XI, 1650; — Louis de Grenade, I, 2053; IX, 953; XII, 1798-99; — (Alph.) Rodriguez, I, 2053; XIII, 2758; — sur Jean d'Avila, cf. Hurter (III, n. 64); — Antoine Molina, II, 2314; X, 2088; — sur Alphonse de Horozco, ermite de S.-Augustin (1500-91), cf. Hurter (III, n. 100); — Louis du Pont (Puente), XIII, 1159; — S. Pierre d'Alcantara, VI, 840; XII, 1793; XV, 563; — S. Jean de la Croix, VIII, 767; X, 2618; — Jérôme Gratien (*Tables*, 535); cf. XV, 564; — Ste Thérèse d'Avila, I, 2050; X, 2628; XV, 552. — Antoine Arbiol (y Diaz), I, 1730; — Marie d'Agréda, 627 (cf. *Tables*, 60).

Note : nous donnons ici en complément, par siècle, les noms des autres auteurs espagnols cités dans le *D.T.C.* ou y possédant une notice.

IVe s. — Prudence (le poète), XIII, 1076. — S. Pacien, XI, 1718. — Priscillien, XIII, 391. — Partisans de Priscillien : Instantius, Salvianus, 391-92; — adversaires : Hydacius, 391; Ithacius, VIII, 82. — Grégoire d'Elvire, VI, 1838. — Juvencus, VIII, 2290. — Isidore de Cordoue (?), 82.

Ve s. — Bachiarius, II, 6. — Orose, XI, 1602. — Pastor, 2241. — Sévère de Minorque, XIV, 2000.

VIe s. — Apringius de Béja, I, 1473. — Jean, abbé de Biclar, IX, 97. — Juste d'Urgel, VIII, 2001. — Justinien de Valence, 2290. — S. Léandre de Séville, IX, 96. — Licinien de Carthage, 708. — S. Martin de Braga, X, 203.

VIIe s. — S. Braulio († 651), II, 1123. — S. Eugène de Tolède († 657), XV, 1184, 1185. — S. Ildefonse († 669), VII, 740. — S. Isidore de Séville († 636), VIII, 98. — S. Julien de Tolède († 690), 1940. — S. Taïon, XIII, 1226, 2544.

VIIIe s. — *Controverse adoptianiste :* Élipand de Tolède († 809), IV, 2333; — Félix d'Urgel († 818), V, 2132; — point de départ : Migétius, X, 1720; — adversaires : Béatus de Libana, O. S. B., II, 517; cf. 604; I, 404; Étherius d'Osma, II, 517; cf. I, 404; Félix, abbé d'Obona, II, 604; cf. I, 404. — Claude de Turin (fin du VIIIe s.), originaire d'E., III, 12.

IXe s. — Ildefonse (n. 2), VII, 743. — Agobard (né en E., 779-840), I, 613. — Alvarez (Paul) († 861), 927. — Alvare de Cordoue (*Tables*, 107). — Prudence de Troyes (originaire d'E.; † 861), XIII, 1079.

XIIe s. — Alphonse Pierre (Moïse Sepharda) (1062-1110), I, 904.

XIIIe s. — Luc de Tuy, IX, 1001. — Pierre Gallego, XII, 1935. — S. Raymond de Peñafort († 1275), XIII, 1806. — Pedro Pascual (?) († 1300), 2008. — Raymond Martin, VI, 904. — S. Pierre Paschaise († 1300), VII, 1060.

XIVe s. — Alvaro Pelayo, O. F. M. († 1352), I, 926. — André (Antoine), O. F. M. († 1320), 1180. — Arnaud de Villeneuve († 1312), 1975. — Arnaud Montaneri, O. F. M., 1978. — Eymeric (Nicolas), O. P. (1320-1399), V, 2027. — Ferrier (Boniface) († 1417), 2178. — François de Bachone, carme († 1372), VI, 733. — Guillaume de Rubione, O. F. M., 1982. — Jean de Castro, chartreux († 1382), II, 2310. — Jean de Monzon, O. P., VIII, 791. — Jean Vital, O. F. M., VII, 1084, 1086-87. — Raymond Lulle (1235-1316), IX, 1072. — François Martin, carme, VII, 1088. — S. Vincent Ferrier (1350-1419), XV, 3033. — Pierre de Barrière, augustin, XII, 1883. — Pierre de

Luna (Benoît XIII) (1394-1422), 2020. — Pierre Thomas, O. F. M., 2046. — Alphonse Vargas (Alphonse), augustin (1300-66), xv, 2534.

*XV*e *s.* — Alphonse de Benavente (père et fils), I, 908. — Alphonse de Spina, O. F. M., 921. — Alphonse Tostat (1400-55), 921. — Alphonse de Soto (*Tables*, 106). — Basin (Bernard), II, 475. — André Escobar, O. S. B., 612. — Castrovol (Pierre de), O. F. M., 1837. — Jaume Montanyes, carme, 1905. — Cardinal Gonzalez de Mendoza, 1905. — Alphonse de Fuentebuena, O. F. M., VI, 834. — Alphonse de Palenzuola, évêque d'Oviedo († 1470), O. F. M., 835. — Jean de Polemar, VIII, 796. — Jean de Ségovie († 1456), 816. — Jérôme de Sainte-Foi († 1445?), 995. — Raymond Sebon († 1432), x, 2340. — Pacheco (Balthasar), O. F. M., XI, 1713. — Padilla (Jean de), chartreux, 1725. — Pierre de Castrovol, O. F. M., XII, 1895. — Pierre Martinez d'Osma, 2032. — Pierre de Xarava, O. F. M., 2081. — Pierre Cijar, mercédaire, 2009. — Antoine Caxal, mercédaire († 1417), XIII, 2009. — Jacques de Muros, mercédaire, évêque de Tuy (1405-92), 2009. — Regalado (Pierre), O. F. M. (1390-1456), XIII, 2100. — Spina (Alphonse de), O. F. M., 2477. — Torquemada (Jean), O. P. (1388-1468), XV, 1235. — Torquemada (Thomas), O. P. (1420-98), 1239.

*XVI*e *s.* — Acosta (Joseph de), S. J. († 1600), I, 318. — Aragon (Pierre), augustin († 1595), 1728. — Arias del Castillo (Jean), 1864. — Arias de Valderas (François), 1864. — Arrubal (Pierre de), S. J. (1559-1608), 1991. — Aspilcueta (Martin), dit Navarrus (1493-1586), 2119. — Augustin d'Esbarroya, O. P. († 1554), 2484. — *Augustins* (Ermites de S.-), cités : 2476 : Gaspar Casal († 1587), François du Christ († 1587), Gonzalez de Mendoza († 1591), Pierre d'Aragon († 1595), Jean Marquez († 1621), S. Thomas de Villeneuve (1488-1555), Thomas de Jésus († 1588), Louis de Léon († 1591). — Avellaneda (Diego de), S. J. (1530-98), 2628. — Avila (François d'), O. P. († 1604), 2639. — Ayala (Martin Perez d') (1504-66), 2652. — Azor (Jean), S. J. (1535-1603), 2652.

Beja Perestrello (Louis de), augustin, II, 536. — *Bénédictins*, cités : 614 : Pierre Alphonse († 1552), Garcias Cisneros († 1510), Jean de Castaniza. — Beneti (Cyprien), O. P., 645.

Cabezudo (Didace Nuño), O. P. († 1614), II, 1297. — Cabrera (Alphonse de), O. P. († 1598), 1298. — Cacérès (Didace de), hiéronymite, 1299. — Cano (Melchior), O. P. (1509-60), 1537. — Capilla (André), chartreux (1530-1609), 1685. — Carvajal (Louis), O. F. M., 1811. — Casarubios (Antoine de), O. F. M., 1821. — Castro (Alphonse de), O. F. M. († 1588), 1835. — *Casuistes*, cités : II, 1872 : Antoine Curara, Martin Aspicuelta, A. de Cordova. — *Catéchistes*, cités : 1916 : André Florès, Philippe de Meneses, Barthélemy de Carranza, Dominique de Soto, Jean de Saint-Thomas, Laurent Palmireno et Antoine Cordesio. — Cervantès (Gonzalve), augustin, 2168. — Cervera (Pierre), trinitaire († 1590), 2168. — Chacon (Alphonse), O. P. (1542-1601), 2189. — *Cisterciens*, cités : 2540-41 : Cyprien de la Huerga († 1560), Alvarez (abbé de Sobrado), Barthélemy Ponce, Villa Alba (abbé de Fitero, † 1590), André Azitores († 1595). — Covarrubias y Leyva (Diègue) (1512-77), III, 2006. — Curial († 1609), II, 2453.

Du Pont (Louis) (1554-1624), III, 1960; cf. XIII, 1159.

Fonseca (Christophe de), augustin († 1612), VI, 523. — Fontidonius (Pierre) (1516-1579), 525. — François de Tolosa († 1600), 762. — *Frères mineurs*, cités : Louis de Rebolledo, 826; Damien Giner, François d'Ovando, Joseph Anglès, 836; Alexis Hurtado, de Salamanque, Christophe de Saint-Antoine, 837; François de Cordoue, François Orantes, André de Véga, Martin de Castanega, Jean de Duenas, 838; Alphonse de Castro, Gaspard de Léon, Ambroise de Montesino, Guttierez de Tréjo, François d'Ossuna, Jean de la Fuente, Nicolas Ramos, 839; S. Pierre d'Alcantara, Alphonse de Madrid, Antoine Guevara, J.-B. Viñones, François Ortiz, Gabriel de Toro, François de Hevia, Alphonse d'Ilha, Didace Stella, François, cardinal Quinones, 840. — *Frères prêcheurs*, cités : Diego de Deza († 1523), 894; Gabriel de Barcelone, 897; François de Vitoria, Melchior Cano, Dominique Soto, Barthélemy de Medina, Dominique Bañez, 906; Barthélemy de Carranza, 911.

Guévara (Jean de), augustin (1504-1600), VI, 1962.

Herrera (Alphonse de), O. P. († 1558), VI, 2311. — Herrera (Pierre de), O. P. (1548-1630), 2312.

S. Ignace de Loyola, S. J. (1491-1556), VII, 722.

Jean-Baptiste de la Conception, trinitaire (1561-1613), VIII, 656. — Jean de Carthagène, O. F. M. († 1617), 754. — S. Jean de la Croix, carme (1542-91), 767. — Jean de la Cruz, O. P. († 1560), 788. — Jean de Rada, O. F. M. († 1606), 799.

Lainez (Jacques), S. J. (1512-1565), VIII, 2449. — Las Casas (Barthélemy), O. P. (1474-1566), 2620. — Ledesma (Barthélemy de), O. P. († 1604), IX, 126. — Ledesma (Jacques), S. J. (1510-75), 126. — Ledesma (Martin de), O. P. († 1574), 126. — Ledesma (Pierre de), O. P. († 1616), 126. — Léon (Louis de) (1528-91), 359. — Loarte-Gaspard, S. J. († 1578), 845. — Lopez (Louis), O. P. († 1595), 934. — Lorca (Pierre de), cistercien (1561-1612), 934. — Louis de Grenade, O. P. (1505-88), 953. — Luc l'Espagnol, camaldule, cité : II, 1429.

Maldonat (Jean), S. J. (1533-1583), IX, 1772. — Mariana (Jean), S. J. (1536-1624), 2336. — Marzillas (Pierre-Vincent), O. S. B. († 1613), X, 254. — Medina (Barthélemy de), O. P. (1528-1580), 481. — Medina (Jean) (1490-1546), 485. — Medina (Michel), O. F. M. (1489-1578), 486. — Mendoza (Alphonse de) († 1591), 550. — Mendoza (Louis de), cistercien († 1612), 550. — Miranda (Barthélemy de la) ou Barthélemy de Carranza, O. P. (1503-76), 1859. — Miranda (Louis de), O. F. M. († 1620), 1861. — Molina (Antoine de), chartreux († 1617), 2088. — Molina (Louis), S. J. (1536-1600), 2090.

Oliver (Jean d'), O. F. M. († 1599), XI, 995. — Orantes (Horantius) (François), O. F. M. (1516-84), 1103. — Ortiz (François-Lucien le Jeune), O. F. M., distinct de François Ortiz, O. F. M. († 1547), mort au début du XVIIe s., 1619. — Osuna (François de), O. F. M. († 1540), 1656. — Ovando (François d'), 1674. — Ovando (Jean d'), O. F. M. († 1610), 1674.

Padilla (François de) (1527-1607), XI, 1725. — Paez (Ferdinand de), O. F. M. († 1583), 1727. — Palacios (Michel de), 1734. — Palacios (Paul de), 1734. — Paul Calderon, O. F. M., XII, 39. — Paz (Ange del), O. F. M. (1540-96), 96. — Perez (Ferdinand), O. F. M., 1218. — Perpinian (Pierre-Jean), S. J. (1530-66), 1252. — Philippe Diez, O. F. M. († 1601), 1405. — Philippe de Sosa, O. F. M., 1412. — Pico (Dominique), O. F. M., 1611. — Pineda (Jean de) († 1593), 2116. — Pisanus (Alphonse), S. J. (1528-94), 2127. — Portocarreros (Jean de los), O. F. M. († 1590), 2611.

Rédemption des captifs (Ordre de la), cités : Alphonse Medina, Jérôme Perez († 1549), XIII, 2009; François Zumel (1540-1607), 2010; Gaspard de Torrès, 2011; Jean Negron, 2012. — Ribadeneyra (Pierre de), S. J. (1527-1611), 2657. — Rodriguez (Alphonse), S. J. (1538-1616), 2758. — Rubio ou Ruvio (Antoine), S. J. (1548-1615), XIV, 144. — Rubio (Antoine), O. F. M., 145. — Ruego (Martin), O. F. M., 151.

Sahagun (Bernardin de), O. F. M. (1499-1591), XIV, 745. — Salamanca (Alexandre Hurtado), 1016. — Salas (Jean de), S. J. (1553-1612), 1032. — Salazar (Étienne de), augustin et chartreux (1533-96), 1033. — Salmeron (Alphonse), S. J. (1515-85), 1040. — Salon (Michel-Barthélemy), augustin (1538-1620), 1048. — Sanchez (Thomas), S. J. (1550-1610), 1075. — Sepulveda (Jean-Ginès de) (1490-1573), 1905. — Soto (Dominique de), O. P. (1495-1560), 2423. — Soto (Pierre de), O. P. (1495-1563), 2431. — Suarez (François), S. J. (1548-1617), 2638.

Tapia (Didace), augustin († 1591), XV, 51. — Ste Thérèse de Jésus, 552. — Tolet ou Toledo (François), S. J. (1533-96), 1223. — Torrès (François de), dit Turrianus, S. J. (1509-84), 1239. — Torrès (Jérôme de), dit Torrensis, S. J. (1527-1611), 1240. — Trigoso (Pierre), S. J., puis O. F. M. Cap. (1533-93), 1543.

Valencia (Grégoire de), S. J. (1549-1603), XV, 2465. — Vazquez ou Vasquez (Gabriel), S. J. (1549-1604), 2601. — Véga (André de), O. F. M. (1490-1560), 2610. — Villalva (Alphonse de), O. P. († 1563), 3011. — Vitoria (François de), O. P. († 1546), 3117. — Vivès (Jean-Louis) (1492-1540), 3147.

Ximénès de Cisneros (François), cardinal (1436-1517), XV, 3617.

Zamora (Laurent de), cistercien († 1614), XV, 3683. — *Zamorra ou Camorra* (Laurent), chartreux (1533-83), 3683.

*XVII*e *s.* — Agréda (Marie d') (1602-65), I, 627. — Aguero (Joseph), S. J. (1652-1708), 638. — Aguirre

(Christophe d'), 639. — Aguirre (Joseph Saënz d'), cardinal, O. S. B. (1630-99), 639. — Aingo de Ezpeleta (Pierre), 654. — Alarcon (Diego de), S. J. († 1624), 658. — Alderete (Bernard de), S. J. (1598-1657), 692. — Aloz (Marc-Antoine), trinitaire († 1656), 901. — Alphonse de Saint-Victor, O. S. B. († 1660), 920. — Alva y Astorga (Pierre d'), O. F. M. († 1667), 925. — Alvarez de Paz (Jacques), S. J. († 1620), 928. — Alvelda ou Albelda (Jean Gonzalez de), O. P. († 1622), 930. — Alviz (Martin de), jésuite, puis augustin († 1633), 931. — André de la Mère de Dieu, carme († 1674), 1184. — André de Saint-Joseph († 1708), 1185. — Antoine de la Mère de Dieu, carme († 1641), 1145. — Antoine de Saint-Jean-Baptiste, carme († 1699), 1447. — Aranda (Philippe), S. J. (1642-95), 1729. — Araujo (François de), O. P. (1580-1664), 1729. — Arriaga (Rodrigue de), S. J. (1592-1667), 1991. — *Ascétique*, cités : Louis de Grenade, Alphonse Rodriguez, Thomas de Vallgornera, 2053. — Avendaño (Diego), S. J. (1596-1688), 2628. — Avendaño y Eztenaga (Michel de), S. J. (1617-86), 2628.

Barrientos (Genès de), O. P. († 1694), II, 427. — Batista (Jean Ildefonse), O. P., 478. — *Bénédictins*, cités : Laurent Ortiz de Ibanola, Joseph de la Cerda († 1645), François Crespo (1657), Joseph Saënz d'Aguirre, Pierre de Murgo (1658), Diego de Sylva Pacheco (1668), André de la Moneda (1672), 615-16. — Bivar (François), cistercien († 1636), 902. — Bolivar (Jean de), O. P., 949. — Bravo (Marc-Antoine) († 1674), 1124.

Cacerès (Didace de), hiéronymite, II, 1299. — Calancha (Antoine), augustin (1584-1654), 1330. — Caldéron (Antoine) († 1654), 1332. — Canto (Jérôme), augustin († 1637), 1680. — Capullio (Pierre), O. F. M. († 1625), 1696. — Caramuel y Lobkovitz (Jean), cistercien (1606-82), 1709. — Cardenas (Jean de), S. J. (1613-84), 1713. — *Carmes*, cités : productions philosophiques d'Alcala *(Complutenses)* : Diego de Jésus († 1621), Michel de la Trinité († 1661), Antoine de la Mère de Dieu († 1641), Jean de l'Annonciation († 1701), 1785; — les théologiens de Salamanque, 1785-86; cf. XIV, 1016; — autres auteurs : Blaise de la Conception († 1694), Philippe de la Sainte-Trinité († 1671), Ferdinand de Jésus († 1684), Dominique de la Sainte-Trinité († 1671), Antoine du Saint-Esprit († 1674), II, 1786. — Castell (Antoine), O. F. M. (1655-1713), 1834. — Castillo Velasco (François de), O. F. M., 1835. — Castro Palao, S. J. († 1653), 1836. — *Casuistes*, cités : Christophe Véga († 1672), Antoine de Escobar († 1669), 1874. — *Catéchistes*, cités : Jérôme de Ripalda, 1942; Caspar Astete, 1943. — *Chartreux*, cités : Louis Torrès, dom Barthélemy Valperga Majorquin († 1615), Vincent-Philippe Tronchon († 1627), Pierre Torrès († 1631), Jean Tomasio († 1634), Jean de Baeza († 1641), Nicolas Bonnet († 1643), Jean Ferrer († 1648), Antoine Bravo de Laguna († 1659), François del Moral († 1683), Gaspar Gil († 1693), Martin Tordera († 1693), 2315-16. — *Cisterciens*, cités : Raphaël Sarmiento, abbé de Huerta († 1608), Jérôme Lassas († 1610), Augustin Lopez († 1614), Basile Molina († 1617), Ambroise Molina, Benoît Alvarez, Jean Lupo, Joseph Garcias, Bernard Cardillo, 2542-43 (d'autres auteurs ont leur article personnel). — Cornejo de Pedrosa (Pierre), carme (1566-1618), III, 1864. — Crespi y Borgia (Louis) (1607-63), 2324. — Crespo (François), O. S. B., 2325. — Cyprien de Sainte-Marie, 2476.

Dicastillo (Jean de), S. J. (1584-1653), IV, 734. — Dominique de Sainte-Thérèse, carme († 1654), 1667.

Elizalde (Michel d'), S. J. (1616-78), IV, 2340. — Escobar y Mendoza (Antoine de), S. J. (1589-1669), V, 520. — Esparza Artieda (Martin d'), S. J. (1606-89), 603.

Félix-François de Madrid, V, 2134. — Ferdinand de Jésus, carme, 2172; — Ferré (Vincent), O. P. († 1684), 2176. — François de Jésus-Marie, carme († 1677), VI, 735. — François de Sainte-Marie, carme († 1649), 736. — *Frères mineurs*, cités (en scolastique) : Jean d'Ovando, Grégoire Ruiz, François de Castillo Velasco (cf. II, 1835), Jean Marinero, Félix François (cf. V, 2134), Jean Munoz (1649), Christophe Delgadillo († 1671), Jean Sendin Calderon († 1676), François Diaz (1694), Thomas Llamazares, Hyacinthe Hernandez de la Tour, Blaise de Benjumea, Jérôme Tamarit, VI, 841; Alphonse Briceno († 1667), Pierre d'Urbina († 1663), 842; Louis de Caspe, François Pichon Merinero, Jean de Gaa, 845; — sur l'Immaculée Conception : Antoine de Tréjo, François Moreno, Gaspard de Vigachoaga, Louis de Miranda, Jean de Salzedo, Jean Serrano († 1637), Gaspard de la Fuente, Jean de Gutierez, Pierre de Valvas, Joseph Maldonado, Pierre de Alva y Astorga († 1667), François Guerra, Bernardin Inurrigarro, Antoine Rodrigo, Thomas Francez d'Urrutigoyti († 1682), 846; — sur la morale : Henri de Villalobos de Zamora († 1637), Jean de Soria Buitron, Martin de Saint-Joseph, Raphaël Guittart, Léandre Monte de Murcie, Grégoire de Salamanque, Jacques de Corella († 1699), 848; — en Écriture sainte : Martin del Castillo, Pierre d'Aritzizabal, Thomas de Beira, 849; — prédicateurs : Didace de la Vega, Didace Murillo, Jean de Carthagène, 851; — en ascétisme : Jean Ximénès, André de Soto († 1625), 851. — *Frères prêcheurs*, cités : Thomas de Lemos († 1629), Diègue Alvarez († 1635), Jean de Saint-Thomas, François de Araujo († 1664), Pierre de Godoy, 920. — Fuente Hurtado (Diego de la), S. J. (1615-88), 950. — Fuentelapena (Antoine de), O. F. M , 950. — Funez (Martin de), S. J. (1560-1611), 972.

Gallego de Vera (Barnabé), O. P. († 1661), VI, 1095. — Garan (François), S. J. (1640-1701), 1152. — Garzia (Dominique) († 1629), 1163. — Godoy (Pierre de), O. P. († 1687), 1472. — Gonzalez de Albelda, O. P. († 1622), 1492. — Gonzalès de Léon (Juan), O. P., 1493. — Gonzalez de Santalla (Thyrse), S. J. (1624-1701), voir *Probabilisme*. — Gormaz (Jean-Baptiste), S. J. (1650-1708), 1498. — Granado (Jacques), S. J. (1574-1632), 1692.

Hemelman (Georges), S. J. († 1637), VI, 2146. — Henao (Gabriel de), S. J. (1612-1704), 2147. — Herrera (Augustin de), S. J. (1623-84), 2312. — Hurtado (Gaspar), S. J. (1575-1646), VII, 330. — Hurtado (Thomas) (1589-1659), 331. — Hurtado de Mendoza, S. J. (1578-1651), 332.

Izquierdo (Sébastien), S. J. (1601-81), VIII, 249.

Jacques de Corella, O. F. M., VIII, 295. — Jean de la Cruz (51), O. P., 788. — Joseph de Jésus-Marie, carme (1562-1629), 1523.

Leander (François), trinitaire († 1669), IX, 96. — Lemos (Thomas), O. P. (1550-1629), 210. — Lezana (J.-B. de), carme (1586-1659), 502. — Lorte y Escartin (Jérôme) († 1721), 939. — Louis de Caspe (ou de Saragosse), O. F. M. († 1647), 950. — Louis de la Croix, O. F. M. (1566-1633), 951. — Louis de Saint-Jean l'Évangéliste, O. F. M., 960. — Lugo (François de), S. J. (1580-1652), 1071. — Lugo (Jean de), S. J., cardinal (1583-1660), 1071. — Lumbier (Raymond), carme (1616-84), 1141.

Maldonado (François), S. J. († 1689), IX, 1772. — Maldonado (Joseph), O. F. M., 1772. — Martin de Alcolea, chartreux (1596-1672), X, 202. — Martin de Torrecilla, O. F. M. († 1709), 210. — Martin de la Mère de Dieu, carme (1578-1656), 215. — Martinez (Grégoire), (O. P.) (1575-1637), 218. — Martinez (Jean), O. P. (1590-1676), 218. — Martinez del Prado, O. P., 219. — Mendo (André), S. J. (1608-84), 549. — Merinero (Jean), O. F. M. (1600-63), 573. — Michel de la Fuente, carme (1573-1626?), 1703. — Minaros (François-Fernandez de), 1767. — Montano (Léandre), capucin, 2370. — Moya (Mathieu de), S. J. (1610-84), 2515.

Nidhard, ou Nitard, Niedhard (Jean-Everard), S. J. (1607-81), XI, 657.

Ortega (Christophe de), S. J. (1598-1686), XI, 1619. — Ortiz (Jean), O. F. M., 1620. — Oviedo (François d'), S. J. (1602-51), 1674.

Palacio (Ange), carme, XI, 1733. — Parada (Michel de), O. F. M. (1587-1633), 1970. — Parexa ou Pareja (François), O. F. M., 2030. — Penafiel (Léonard), S. J. (1597-1657), XII, 721. — Penalosa (Ambroise de), S. J. (1588-1656), 722. — Perez (Antoine), O. F. M. († 1710), 1218. — Perez-Lopez (Jean) († 1724), 1218. — Perez de Unano (Martin), S. J. († 1660), 1219. — Pierre d'Urbina, O. F. M., 2064. — Planes (Jérôme), O. F. M. († 1635), 2247. — Ponce de Léon, augustin (1570-1629), 2548. — Ponte (Laurent de), théatin (1575-1639), 2553. — Puebla (Antoine de la), capucin († vers 1710), XIII, 1159. — Puente (Luis de la) ou Du Pont, S. J. (1554-1624), 1159.

Quintaduenas (Antoine), S. J. (1599-1651), XIII, 1597. — Quiroga (Diego de), capucin (1572-1649), 1598. — Quiros (Antoine-Bernard de), S. J. (1613-68), 1599.

Ramirez (Vincent), S. J. (1652-1721), XIII, 1651. — Ramon (Thomas), O. P. († 1634), 1651. — *Rédemption des captifs* (Ordre de la), cités : auteurs : Alonso Remon († 1682), Jean Prudencio (1610-58), Pierre de Oña († 1626), François Pizano († 1651), Louis Aparicio

(† 1649), Mendoza († 1665), Gabriel de Adarzo y Santander († 1674), François Alchacoa (1685), Jean Aparicio († 1696), 2011-12; — sur la communion fréquente : Pierre Machado († 1609), Jean de la Vega (1659), Rodriguez de Torrès († 1611), Melchior de los Royes (1630), Mateo de Villarroel († 1635), Jean Falconi († 1638), 2014 (cf. III, 515 sq.); — mariologie : Pierre de la Serna († 1642), P. Castelvi († 1695), Silvestre Saavedra († 1643), XIII, 2015; — mystique : Rodriguez de Torres (1558-1642), Jean Chrysostome Puga († 1651), Matthieu de Villarroel († 1635), Jean Falconi, Pizaño de Léon (1650), François Castelvi (1626-95), Paul Ramirez de Bermudo († 1669), Jérôme Rodriguez de Valderas (1592-1671), Jean de Royas y Ausa († 1684), Bernard de Santander y Barcenilla († 1692), 2015-17 *(passim)*. — Ribadeneira (Gaspard de), S. J. (1611-75), 2656. — Ribas (Louis de), S. J. (1576-1647), 2659. — Riccardi (Nicolas), O. P. (1585-1633), 2660. — Ripalda (Jean-Martinez de), S. J. (1594-1648), 2712. — Rocaberti (Jean-Thomas de), O. P. (1624-99), 2756. — Rojas (François de), O. F. M. († 1656), 2843. — Rosell (Joseph), chartreux († 1665), 2916 (cf. le même auteur, orthographié Rossell, XIV, 3). — Ruiz ou Ruitz (Grégoire), O. F. M., XIV, 163. — Ruiz de Montoya (Diego), S. J. (1562-1632), 163.

Saavedra (Silvestre de), mercédaire († 1643), XIV, 428. — Salamanque (Grégoire de) (Ledesma), capucin (1620-après 1681), 1016. — Salamanque (Théologiens de), carmes, 1017-19. — Salzedo (Jean de), O. F. M., 1058. — Samaniego (Joseph-Jiménès), O. F. M., 1059. — Sanchez (Grégoire), O. F. M., 1074. — San Roman (Michel de), S. J. (1572-1648), 1100. — Sanz (Emmanuel), S. J. (1646-1719), 1107. — Sartolo (Bernard), S. J. (1653-1700), 1121. — Sendin Calderon (Jean), O. F. M. (1629-76), 1858. — Serrano (Jean), O. F. M., 1957. — Soria Butron (Jean), O. F. M., 2417. — Sosa (François de), O. F. M. († 1618), 2421.

Tapia (Pierre de), O. P. (1582-1657), XV, 51. — Thomas de Jésus, carme (1564-1627), 778.

Urrutigoyti (Thomas Francès de), O. F. M. († 1682), XV, 2312. — Urrutigoyti (Michel-Antoine Francès de) († 1670), 2313.

Vega (Christophe de), S. J. (1595-1672), XV, 2611. — Vélasquez (Jean-Antoine), S. J. (1585-1669), 2613.

XVIIIe s. — Adorno Hinijosa (Léandre), S. J. (1751-1812), I, 446. — Agramunt (Pascal), S. J. (1688-1738), 625. — Alamin (Félix de), ou de los Molinos, capucin († 1727), 658. — Alfaro (Joseph), S. J. († 1721), 826. — Alliaga (Jean de), O. P. († 1734), 890. — Amat (Félix) (1750-1824), 935. — Ange de Sainte-Marie, carme († 1734), 1273. — Antoine de l'Annonciation, carme († 1714), 1445. — Antoine de Saint-Joseph, carme, 1447. — *Apologétique en Espagne*, 1547. — Arbiol y Diaz ou Diez (Antoine) († 1726), 1730. — Arévalo (Faustin), S. J. (1747-1824), 1775. — Ascargorta (Jean d'), O. F. M., 2036. — *Ascétique*, cités : Joseph du Saint-Esprit, Jean d'Ascargorta, Antoine de l'Annonciation, Diego de la Mère de Dieu, 2054.

Cabados y Magi, mercédaire († 1797), II, 1271. — Calatayud (Pierre de), S. J. (1689-1773), 1330. — Calatayud (Vincent) († 1771), 1331. — Camargo (Ignace de), S. J. (1650-1722), 1431. — *Catéchistes*, cités : Donat Hoffmann, Pierre Vivès, 1949-50. — Cienfuegos Alvaro, S. J. (1657-1739), 2511. — Cliquet (Joseph), augustin (1673-1760), III, 243.

Fanio (Vincent), augustin († 1767), V, 2075. — Ferreras (Jean de) (1652-1735), 2177. — Florez (Henri), augustin (1702-73), VI, 50. — *Frères mineurs*, cités : théologiens et philosophes : Antoine Perez († 1710), Jean Perez Lopez († 1724), Emmanuel Perez de Quiroga, 852; — scotistes : Jean de la Nativité et Jean de la Trinité, Jérôme de Sousa († 1711), Jean Bernique, Antoine Castell († 1718; cf. II, 1834), Jérôme de Lorte y Escartin († 1721), Charles Moral († 1731), Joseph de Cuellar († 1754), P. Beccara, Antoine Albalete, Didace Gonzalez, L. Ramirez, Bonaventure Tellado, Barthélemy Sarmentero, Louis de la Lanza, Vincent Gonzalez Penna, Jean d'Ascargorta, Antoine Ruerk, VI, 852-53; — polémistes : Jean de Consuegna, Pierre de Madrid, 854; — sur l'Immaculée Conception : Dominique Lossada, 855; — moralistes : Antoine Barbeito, François Echarri, François-Antoine Lopez Muñoz, 855; — sur l'ascétisme : Félix Alamin (cf. I, 658), Didace de la Mère de Dieu, VI, 858. — Gallarreta (Pierre-Joseph), augustin, 1095. — Gener (Jean-Baptiste), S. J. (1711-81), 1185. — Guevara (Joseph), S. J. (1719-1806), 1963.

Jean de Saint-Antoine, O. F. M., VIII, 803. — Jérôme de Saint-Augustin, trinitaire (1699-1780), 996. — Joseph du Saint-Esprit, carme (1667-1736), 1533.

Lossada (Louis de), S. J. (1681-1748), IX, 939.

Manuel de la Conception, trinitaire († 1700), IX, 1923. — Marin (Jean), S. J. (1654-1725), 2477. — Munoz (Jean-Baptiste) (1745-99), X, 2547.

Nicolas de Majorque, capucin, XI, 619.

Palanco (François), minime (1657-1720), XI, 1818. — Pampelune (Bernard de), capucin († 1739), 1839. — Parada (François-Rodriguez), O. F. M., 1970. — Paul d'Astigi, capucin, XII, 37. — Paul de la Conception, carme (1666-1734), 39. — Perez de Quiroga (Emmanuel), O. F. M., 1218. — Pierre d'Aliaga, O. F. M., 1804. — Pierre de Madrid, O. F. M., 2029. — Pons (Joseph), S. J. (1730-1816), 2551. — Posadas ou Posados (François), 2634.

Quadros (Diego de), S. J. (1677-1746), XIII, 1431. — Quiros (Hyacinthe-Bernard de), O. P., 1599.

Ramirez (Vincent), S. J. (1652-1721), XIII, 1651. — Ramis (Antoine), O. F. M., 1651. — Raymond Alberti (Jacques), O. F. M., 1802. — *Rédemption des captifs* (Ordre de la), cités : Abendea (Ambroise de), Augustin Cabados y Magi, 2012-13; Ramirez de Orozco († 1788), Antoine Solis, Jean-Antoine Perez, Manuel Villodas, Rodriguez Miranda, Aguilar y Torres, 2013. — Ruby (Barthélemy), O. F. M., XIV, 144.

Sanchez (Paul-Antoine) (1710-1806), XIV, 1074. — Sanchez (Pierre), O. P. († 1719), 1074. — Sarmentero (Barthélemy), O. F. M. († 1775), 1115. — Sauto (Fidèle de), 1215.

Ulloa (Jean), S. J. († vers 1725), XV, 2057.

XIXe-XXe s. — Balmès (Jacques) (1810-1848), II, 132. — Bernard Sala († 1882), bénédictin, cité : 628. — Casajoana (Valentin), S. J. (1828-89), 1820. — Cuadrado (François), augustin, III, 2398. — Fernandez (Pierre), augustin († 1896), V, 2174. — Garcias (Jean), chartreux, 1154. — Mach (Joseph), S. J. (1810-85), IX, 1478. — Potriès (Eugène de), capucin, XII, 2663. — Prado (Norberto del), O. P. (1853-1918), 2774. — Raphaël de Velez, O. F. M., cité : VI, 860. — Strauchy Vidal (Raymond), O. F. M. (1760-1823), XIV, 2629. — Urraburu (Jean-Joseph), S. J. (1844-1904), XV, 2312. — Voir également les interprètes et commentateurs de Duns Scot au XIXe s. en Espagne, IV, 1947.

III. Bibliographie religieuse espagnole dans la première moitié du XXe siècle. — L'étude présente est divisée en deux parties. La première indique les ouvrages et brochures d'une certaine importance; la seconde, les principaux articles publiés dans les revues. Seules y trouveront place les productions d'origine espagnole; sont donc exclues les traductions d'œuvres étrangères. On fait exception cependant pour les traductions de la Bible, qui comportent des notes personnelles aux auteurs.

Première partie : I. Écriture sainte. II. Théologie : 1° Théologie dogmatique générale et généralités de théologie dogmatique. 2° Théologie fondamentale. 3° Théologie dogmatique spéciale : *a)* Dieu créateur, sanctificateur, rémunérateur; *b)* Christologie; *c)* Mariologie; *d)* Sacrements. 4° Liturgie. Publications liturgiques des Pères bénédictins espagnols : *a)* Liturgie mozarabe; *b)* Chant grégorien; *c)* Liturgie eucharistique; *d)* Office divin et Bréviaire; *e)* Vulgarisation de textes liturgiques; *f)* Manuels de liturgie; *g)* Missels pour les fidèles; *h)* Ouvrages de caractère général. 5° Théologie morale. 6° Théologie pastorale. 7° Théologie mystique.

Seconde partie : I. Écriture sainte. II. Apologétique et théologie dogmatique. III. Liturgie. IV. Morale.

PARTIE I : OUVRAGES

I. ÉCRITURE SAINTE. — 1901. — José Vigier, *Comentario a los Salmos*, 6 vol., Madrid. Œuvre magnifique, qui fut accueillie chaleureusement. L'auteur place en premier

lieu le texte de la Vulgate latine, sous lequel se trouvent les commentaires. La traduction de la Vulgate est due au P. Philippe Scio, des Écoles pies (scolope); dans une troisième colonne, une traduction directe de l'hébreu par le même auteur. — T. Succona, *Los Salmos de David*, Tarragone. Traduction directe de l'hébreu. Intéressante étude sur les lettres et la critique hébraïques. — S. Exc. Mgr Martinez Vigil, évêque d'Oviedo, *Evangelio de N. S. Jesucristo, segun san Mateo*, Oviedo, xxxiii-724 p. Commentaire simple et doctrinal, sans prétention scientifique ou littéraire.

1902. — J. Mugica y Mugica, *Cursus Sacræ Scripturæ*, Palencia, iv-307 p.

1903. — J. Mir, S. J., *La creacion segun se contiene en el capitulo primero del Genesis*, 2 vol., Madrid, 713 et 736 p. — V. Martin, *Los tiempos presentes y al Apocalipsis de San Juan*, Bilbao, 400 p. — *Nuevo Testamento de nuestro Señor Jesucristo*. Version par l'Illustrissime Félix Torre Amat; avec annotations du Dr Esteban Roman, Fribourg-en-Brisgau.

1904. — J. Mir, S. J., *La profecia*, 3 vol., Madrid, 694, 596 et 698 p. Grande abondance de matière; mais cependant une discussion assez peu soignée au point de vue critique et historique sur l'authenticité, l'intégrité et l'exégèse des livres prophétiques.

1905. — V. Gomez San Martin, *Ensayo critico-exegetico sobre el profeta Daniel*, Valladolid, xv-268 p. — Lino Murillo, S. J., *Critica y exegesis*, Madrid.

1906. — J. de Robles, O. S. B., et M. Llameza, O. P., *Traduccion clasica de los Evangelios*, Madrid.

1907. — Lino Murillo, S. J., *San Juan*, Barcelone, 568 p. Étude critique et exégétique sur le quatrième évangile. Œuvre solide, parfaitement raisonnée en tous ses points.

1908. — M. Pérez, *El esposo de la santissima Virgen en la exegesis catolica*, Ségovie, 408 p.

1912. — José Maria Alvarez de Luna, O. S. B., *Los Salmos*, Valladolid. Traduction avec des notes brèves et choisies sur les sens littéral et spirituel des psaumes et sur l'usage qu'en fait l'Église dans sa liturgie.

1913. — José Maria Sola, S. J., *La Ley de la expiacion*, Barcelone. Leçons sacrées sur le livre de Jonas.

1914. — Lino Murillo, S. J., *El Genesis*, Rome. Œuvre excellente sous tous rapports. La méthode employée par l'auteur consiste d'abord à analyser le sens du passage qu'il veut étudier, à en faire l'exposé d'après le texte traduit de l'original et à multiplier les questions textuelles, philologiques, historiques et archéologiques. Mais, si excellente que soit cette méthode, on éprouve une satisfaction plus grande encore du critère doctrinal qui informe l'œuvre. Quant au commentaire, on y note une sagesse vraiment exquise et délicate dans la manière de présenter les questions et de formuler les raisonnements. La vaste érudition de l'auteur met en relief la richesse de ses sources.

1915. — M. Sainz, S. J., *Las parabolas del Evangelio y el reino de Jesucristo que es la Iglesia*, Bilbao, xx-681 p. — José Maria Bover, S. J., *La ascetica de san Pablo*, Barcelone.

1918. — José Maria Bover, S. J., *El Evangelo de la pasion*, Barcelone.

1919. — José Maria Sola, S. J., *La profecia de Daniel*, Barcelone, xvi-722 p. Étude très documentée exégétiquement et historiquement, de lecture suggestive et attrayante. — Vilariño, S. J., *Vida de N.-S. Jesucristo*, éd. diverses.

1920. — Adriano Simon, C. S. S. R., *Prælectiones biblicæ ad usum scholarum*, vol. I, *Evangelii*, Barcelone.

1922. — Francisco Cono, O. E. S. A., *El reino de Jesucristo en la terra*, Lima (Pérou). Clef pour interpréter l'Apocalypse. — Toribio M. Belaristegui, *La conversion de los Judios y el fin de las naciones*, Barcelone. Une explication de l'Apocalypse. — Francisco Martin de Castro, *Introductio generalis in Sacram Scripturam*, Valladolid, 515 p.

1924. — Ruperto Maria de Manresa, O. M. Cap., *Magnificat*, 3e éd., Barcelone xv-215 p.

1928. — Lino Murillo, S. J., *El Problema del Pentateuco*, Burgos.

1930. — José Maria Bover, S. J., *Critica textualis Novi Testamenti*.

1936. — Andres Fernandez, S. J., *Colectanea Biblica. Problemas de Topografia Palestinense*, Barcelone. L'étude des questions présentées est exhaustive. Toutefois, en ce qui concerne la rédaction purement littéraire, l'auteur n'a pas su formuler sa pensée en langage nettement castillan.

1940. — A. Gil Ulecia, *Imperio mesianico en la profecia de Miqueas*, Barcelone. — José Maria Bover, S. J., *Las epistolas de san Pablo*, 2 vol., Barcelone. Texte de la Vulgate latine comparée au texte grec, et version du texte original, accompagnée d'un commentaire. La valeur principale de cette œuvre consiste dans la version, en castillan, de l'original grec; version intelligente, fidèle, que mettent en valeur des introductions choisies et précises, ainsi qu'un trésor de notes explicatives. — T. Ayuso, *Tolle et lege*, Saragosse. Les grands problèmes de la Bible. — Jesus de Bartolomé, *Estudio medico legal de la pasion de Jesucristo*, éd. Fax, Madrid. La base d'un bon commentaire fait ici défaut; d'où quelques erreurs et imprécisions.

1941. — José Maria Bover, S. J., *San Pablo maestro de la vida espiritual*, Barcelone. — P. Severiano del Paramo, S. J., *Los Salmos*, Santander, xvi-563 p. Traduction de l'hébreu avec annotations. Œuvre de vulgarisation et de piété, sans caractère scientifique. — P. Romualdo Galdos, S. J., *El libro de la Sabiduria* (la Sagesse), Rome, Éd. Alci. Introduction, traduction et notes. — Justo Pérez de Urbel, O. S. B., *San Pablo apostel de las gentes*, Madrid. — Pascual Arroyo, S. J., *Ondas evangelicas*, Santander-Madrid, Éd. Aldus. Exposition littérale de l'évangile des jours de fête et des dimanches.

1942. — F. Segarra, S. J., *Præcipuæ Domini Nostri Jesu Christi sententiæ eschatologicæ commentariis quibusdam expositæ*, Madrid, Éd. Fax. Au moyen d'un examen minutieux de toute la tradition, l'auteur étudie le sentiment des saints Pères, des écrivains ecclésiastiques, des théologiens médiévaux et modernes; le résultat de son enquête le conduit ensuite à formuler son interprétation, toujours inspirée par une saine critique et une connaissance approfondie du texte scripturaire.

1943. — J. Prado, C. S. S. R., *Synopsis evangelica ad usum scholarum*, Madrid. — J. Pérez de Urbel, O. S. B., *Vida de N.-S. Jesucristo*. — S. E. Mgr R. Garcia y Garcia de Castro, évêque de Jaen, *El Evangelio de los domingos*, Madrid. — V. Larrañaga, S. J., *La Ascension del Señor en el Nuevo Testamento*, 2 vol., Madrid, C.S.I.C. Solidité, abondance des arguments, méthode rigoureusement scientifique sont les caractéristiques de cette œuvre. — P. J. Prado, C. S. S. R., *Prælectiones biblicarum compendium*, Madrid, Éd. Perpétuo Secorro. Manuel se classant parmi les meilleurs; il remplit toutes les conditions requises pour les livres destinés aux étudiants : concision sans obscurité, érudition, sérénité parfaite, pondération de jugement dans les questions controversées. — José Maria Bover, S. J., *Novi Testamenti Biblia græca et latina critico apparatu aucta*, Madrid, C. S. I. C. La critique textuelle du N. T. entre ici dans des voies nouvelles dans le but de présenter un texte non retouché et plus ancien que celui qu'offrent les éditions critiques. Extrêmement intéressants sont les prolégomènes, véritable traité de critique textuelle du N. T., original, judicieux, attrayant et, de plus, écrit en un latin élégant. — M. Braun, O. P., *El Evangelio y los tiempos actuales*, Barcelone. — E. Cirera Prat, *Lecciones biblicas*, Barcelone. — S. Exc. Mgr C. Ballester, évêque de Léon, *Los santos evangelios y los Hechos de los Apostoles*, Madrid. — J. Julio Martinez, S. J., *El drama de Jesus*, Bilbao. Présente le caractère de vulgarisation; l'auteur veut offrir au peuple fidèle les richesses inépuisables de lumière, d'amour et de vie contenues dans le saint Évangile.

1944. — Rafael Criado, S. J., *La sagrada pasion en los profetas*, Madrid-Cadix. — J. Leal, S. J., *El evangelio de san Juan*, Madrid. — Miguel Balaguer, Sch. P., *Evangelio de sao Lucas*, Madrid. Extraits, adaptations et notes. — Nacar-Colunga, *La sagrada Biblia*, Madrid, B. A. C. Version directe des langues originales. — Eloino Nacar, *Los Salmos y los Proverbios en verso castellano*, Madrid. — A. Torres, S. J., *Lecciones sacras sobres los santos Evangelios*, Cadix. — Carmen San Sebastian, *La mujer* [femme] *en la Biblia*, Madrid et Buenos Aires, Éd. Studium.

1945. — J. Fernandez y Fernandez, *La caridad misional y la epistola de san Pablo a los Filipenses*, Badajoz. —

T. Ayuso, *La Biblia de Oña*, Saragosse. Contribution à l'étude de la Vulgate en Espagne.

1946. — Agustin Rojo del Pozo, O. S. B., *Los cantos de guerra, de victoria y de paz al ritmo del salterio davidico*, Madrid. — Caballero Sanchez, E. M., *La profecia de las setenta semanas de Daniel y los destierros de pueblo judio*, Madrid. — José Maria Bover, *El Evangelio de San Mateo*, Barcelone. — Colunga-Turrado, *Biblia sacra juxta Vulgatam Clementinam*, Madrid, B. A. C. — J. Fernandez y Fernandez, *La sociedad heril y la epistola de san Pablo a Filemon*, Badajoz.

1947. — Justo Pérez de Urbel, O. S. B., *La doctrina del santo Evangelio en los domingos y dias de fiestas*, Madrid. — J. Cantera Olive, *Novi Testamenti pars prima capita selecta ex evangeliorum prima sectione continens*, Madrid. — Bover-Cantera, *La sagrada Biblia*, Madrid, B. A. C. Version critique sur les textes hébreu et grec.

1948. — Lamberto Font, *El antiguo Testamento. Pasos e itinerarios del pueblo de Dios desde la creacion hasta la venida de Jesucristo y su relacion con el año liturgico*, Barcelone. — J. Rojas Fernandez, *El origen del hombre segun el Genesis y a laluz de la ciencia*, Madrid. — R. Sanchez Berela, *La primera profecia*, Madrid. — J. Prado, C. S. S. R., *Nuevo salterio latino-español*, Madrid. — P. Andrea Fernandez, S. J., *Vida de Nuestro Señor Jesucristo*, Madrid, B. A. C. Bon ouvrage quant à son contenu historique, géographique, archéologique et exégétique. L'auteur est vraiment spécialiste dans ses notes concernant la topographie palestinienne; mais la présentation littéraire est défectueuse.

1950. — José Llamas, O. S. A., *Biblia medieval romanceada judiocristiana*, Madrid. — Fr. Léon Villuendas, *Breves pinceladas apocalipticas*.

Revues. — *Estudios Biblicos*. Organe de l'association pour favoriser les études bibliques en Espagne. Première série en 1925; seconde, en 1941. Périodique publié par le Conseil supérieur des recherches scientifiques. Collaborent à cette publication les meilleures plumes du camp de l'exégèse biblique : A. Colunga, O. P.; J. M. Bover, S. J.; J. Enciso, actuellement évêque de Majorque; T. Ayuso; J. M. Gonzalez Ruiz; Serafin de Ausejo, O. M. Cap.; Larrañaga, S. J.; J. M. Vosté, O. P.; Munoz Iglesias; † Mateo del Alamo, O. S. B., etc. — *Cultura Biblica*, Madrid, 1943. Collaborateurs : outre ceux qui ont été cités ci-dessus, D. Francisco Romero; P. Cayuela, S. J.; A. Avelino; E. Romero; Dr Oñate, etc.

II. Théologie. — 1° *Théologie dogmatique générale et généralités de théologie dogmatique*. — 1901. — Miguel Blanch, O. M. F., *Theologia generalis seu tractatus de sacræ theologiæ principiis*, Barcelone.

1902. — B. Beraza, S. J., *Index analyticus quæstionum theologicarum de gratia Christi, de sacramentis et de novissimis*, Burgos.

1905. — C. Soler, *Tratado completo de religion*, Barcelone.

1906. — Honorato del Val, O. S. A., *Sacra theologia dogmatica recentioribus academiarum moribus accommodata*, monastère de l'Escurial. L'auteur entend proposer clairement et en se mettant à la portée du lecteur la pensée dogmatique des grands maîtres, spécialement de S. Augustin et de S. Thomas. En général il se montre bien informé du mouvement scientifique de son époque; il signale un certain nombre des erreurs les plus en vogue alors; mais cependant on doit, sur ce point, lui reconnaître certaines déficiences.

1907. — Illustrissime J. M. Portugal, évêque de Aguascalientes (Mexique), *Catecismo filosofico-teologico de religion*, Barcelone.

1911. — M. Romero, *El catecismo catolico explicado*, Séville.

1917. — Federico Santamaria, *Estudio critico de las teorias de santo Tomas y de Suarez acerca de la distincion entre la esencia, subsistencia y existencia en relacion con las verdades teologicas*, Madrid. L'auteur entend démontrer comment les arguments avancés par les deux écoles ne sont ni apodictiques, ni faux et, par conséquent, que les deux opinions sont probables.

1918. — Lazaro, S. M., *Doctrina y vida cristianas*, Madrid.

1919. — S. E. Mgr V. Zubizarreta, évêque, *Theologia dogmaticascholastica ad mentem S. Thomae*, 4 vol., Bilbao, Éd. Elexpuru. L'auteur l'a terminée en 1925. Elle contient : I, *Theologia fundamentalis;* II, *De Deo uno, trino et creatore;* III, *De gratia Dei, de virtutibus theologicis et de Verbo incarnato*; IV, *De sacramentis et de novissimis*. Caractéristiques : jugement très sain et doctrine nettement thomiste.

1921. — Beraza, S. J., *Cursus theologicus Onniensis*, Bilbao.

1924. — German Prado, O. S. B., *Catecismo de adultos distribuido en homilias para todos los dias del ano*, Barcelone. — P. Vilariño, S. J., *Puntos de catecismo*, diverses éditions.

1926. — Francisco Sunda, *Theologumena*, Madrid.

1927. — Jesus Bujanda, S. J., *Manual de teologia dogmatica*, Madrid, Éd. Fax. Une mention spéciale au chapitre concernant la mariologie, le plus parfait de tout l'ouvrage : on regrette toutefois l'absence d'une brève note de bibliographie.

1943. — N. Garcia Garcès, O. M. F., *Exposicion del dogma catolico*, Madrid, Éd.Coculsa.

1944. — J. Pérez de Urbel, O. S. B., *Curso de Religion*, Madrid. — Cipriano Monserrat, *La doctrina de Jesucristo*, Barcelone. — Camilo M. Abad, S. J., *Jesucristo segun el Evangelio*, Barcelone. Texte de religion. — Luis Colomer, O. F. M., *La fe en la vida. El sentido divino de la vida*, Barcelone. — Andréa Belzunegui, *El dogma y la moral en 53 lecciones*, Pampelune.

1945. — Salvador Albenis, *Manual de Instruccion religiosa*, Madrid.

1947. — *Suma téologica de Santo Tomas de Aquino*. Traduction et annotations par une commission de Pères dominicains, présidée par S. E. Rme Mgr l'Évêque de Salamanque. (Actuellement ont paru les volumes suivants : I : *Introduccion général*, par le P. Santiago Ramirez, O. P.; — traité *De Deo uno*, textes latin et castillan; traduction du P. Raymond Suarez, O. P.; introduction, annotations et appendices par le P. Francisco Muñiz, O. P. — II, 1948 : traité *De Sanctissima Trinitate*, latin et castillan; traduction du P. Raymond Suarez, O. P.; introduction du P. Manuel Cuervo, O. P.; — traité *De creatione in genere*, latin et castillan; traduction et introductions par le P. Jesus Valbuena, O. P. — III, 1950 : traité *De angelis*, latin et castillan; traduction du P. Raymond Suarez, O. P.; introductions du P. Aureliano Martinez, O. P.; — traité *De creatione mundi materialis*, traduction et introductions du P. Alberto Colunga, O. P., Madrid, B. A. C.) — M. Alonso, S. J., *Teologia de Averroes*, Madrid, C. S. I. C.

1948. — Beltran de Heredia, O. P., *Comentarios ineditos a la Ia-IIæ de la Suma de Sto Tomas del P. Domingo Bañez*, O. P., Madrid, C. S. I. C.

1950. — J. Muguete, *Teologia clasica y teologia nueva*, Madrid. — S. Munoz Iglesias, *Fray Luis de Leon, teologo. Personalidad y actuacion en los preludios de las controversias de auxiliis*, Madrid. — *Sacræ theologiæ Summa*, t. I, *Introductio in theologiam*, par les Pères Nicolas et Salaverri, S. J.; III, *De Verbo incarnato et de Beata Maria Virgine*, par les Pères Aldama, Gonzalez et Solano, S. J., Madrid, B. A. C.

Revues. — *La Ciencia Tomista*, Madrid, 1910. Publication des Pères dominicains. Principaux collaborateurs : les Pères Arintero, A. Colunga, S. Ramirez, M. Cuervo, Lumbreras, S. Alonso, T. Urdanca, etc., et quelques membres du clergé séculier. — *Estudios franciscanos*, Barcelone, 1917. Publication des Pères capucins de Catalogne. Collaborateurs : les Pères M. Esplugas, R. M. de Manresa, M. de Cuevas, Serafin de Ausejo, Crisostomo de Pampelune, etc. — *Estudios eclesiasticos*, Madrid, 1922. Publication des Pères de la Compagnie de Jésus. Collaborateurs : les Pères J. M. Bover, Segarra, Garcia Villada, Hellin, Madoz, Barcena, Gordillo, Aldama, Sagués, Dalmau, etc. — *Verdad y Vida*, « Vérité et Vie », Madrid, 1942. Publication des Pères franciscains. Collaborateurs : les Pères F. Alcina, L. Colomer, J. B. Gomis, J. Martinez, M. Oltra, etc. — *Razon y Fe*, « Raison et Foi », Madrid, 1901. Publication des Pères de la Compagnie de Jésus. Ce n'est pas une revue exclusivement destinée aux études ecclésiastiques, et néanmoins elle accueille surtout des études ecclésiastiques. Collaborateurs : les Pères Urraburu, L. Murillo, Mintiguiaga, Fita, etc. — *La Ciudad de Dios*, « La Cité de Dieu ». Publication des Pères augustins de l'Escurial. Avant 1936, c'était une revue d'information générale; depuis sa restauration, elle a pris un caractère théologique très marqué. Collaborateurs : les Pères A. Custodio Vega,

A. Trapé, P. U. Dominguez, S. Diez, etc. — *Revista español de teologia*, Madrid, 1941, C. S. I. C.

2° *Théologie fondamentale*. — 1901. — Francisco Garcia Cuevas, *La Verdad cristiana*, Madrid.

1902. — E. Villelga, *Curso elemental de Apologetica cristiana*, Barcelone. — Illustrissime Fr. Nicolas Casa, évêque de Adrianopolis, *Ensenanzas de la Iglesia sobre el liberalismo*, Madrid. C'est le meilleur ouvrage paru en son temps sur ce thème. L'auteur épuise la matière; en bon théologien, il l'étudie consciencieusement et, avec une rigoureuse méthode didactique, en montre les véritables et uniques sources.

1904. — F. Leal Gomez, *El catequista del pueblo*, Barcelone.

1907. — Juan de Dios Blas, *Maravillas de la creacion*, Madrid. Dieu prouvé par les merveilles que présentent les mondes de l'espace. — Ruiz Amado, S. J., *La Iglesia y la liberdad de la enseñanza*, Madrid. — Nicolas Serra, *Masoneria al derecho y al reves*, Barcelone. — J. Casanovas, S. J., *Teoria de la revelacion*, Barcelone; *La religion natural*, Barcelone.

1908. — R. Santalucia, *Sobre el modernismo. Su Naturaleza*, Barcelone. — Sabino Olalla, O. S. B., *El modernismo sin mascara*, Barcelone. — E. Guitart, S. J., *La Iglesia y el obrero*, Barcelone. — P. Ruiz Amado, S. J., *El modernismo religioso*, Madrid. — Paulino Alvarez, O. P., *Iglesia y estado*, Barcelone. Aucun aspect nouveau de la question; mais une forme originale de présentation, agréablement ornée d'un style oratoire fleuri.

1909. — J. Muncunill, S. J., *Tractatus de vera religione*, Barcelone. Œuvre remarquable par la bonne sélection des matières, par l'ordre et la clarté qui président à son développement, par la précision des idées et la sécurité de la doctrine.

1910. — Valentin de la Asuncion, O. C. D., *Theologia fundamentalis*, Burgos. — J. Casanovas, S. J., *La apologetica de Balmes*, Barcelone. — D. José Maria Caro, *Tratado de los fundamentos de la fe*, Santiago du Chili. — P. Ruiz Amado, S. J., *He perdido la fe!* L'auteur montre ici de grandes connaissances de la philosophie et des sciences naturelles, ce qui donne à son ouvrage un relief et un attrait non négligeables. — P. Ignacio Casanovas, S. J., *El hecho de la revelacion*. Œuvre digne de louange, pour la clarté des concepts théologiques et la méthode suggestive employée. — M. Laplana, S. J., *Los fundamentos de la fe*, Madrid.

1911. — J. Colobardes, *La religion verdadera*, Barcelone. — P. Arintero, O. P., *Desenvolvimiento y vitalidad de la Iglesia*, 4 vol., I, *Evolucion organica*, 1911; II, *Evolucion doctrinal*, 1911; III, *Evolucion mistica*, 1906; IV, *Mécanismo divino*, 1908. (Voir *Tables*, 249.)

1912. — J. Rodriguez, *Apologetica*, Madrid. Œuvre remarquable par la précision et la maîtrise avec lesquelles l'auteur expose le sujet. — Ruiz Amado, S. J., *Epitome de apologetica*, Barcelone. — M. Benisa, O. M. Cap., *La revelacion. Su necessidad. Sus criterios*, Madrid. — S. E. Mgr Torras y Bages, évêque de Vich, *El estadismo y la libertad religiosa*, Vich. Profondeur des concepts; clarté de l'exposé. — Lino Murillo, S. J., *El progresso en la revelacion cristiana*, Rome. Contribution à l'histoire des dogmes, surtout dans la période anténicéenne.

1913. — A. Abarzuza, O. M. Cap., *El mal del siglo ou sea el liberalismo*, Tudela.

1914. — M. Laplana, S. J., *Razon y defensa de la fe catolica*, Madrid. — E. Cantera, O. A. R., *Jesucristo y los filosofos*, Barcelone.

1915. — J. Mir, S. J., *El milagro* (miracle), 3 vol., Barcelone. Doctrine solide et sûre, tant au point de vue philosophique que théologique; très vaste érudition historique, scientifique, religieuse. — N. Buil, S. J., *Temas apologeticos*, Buenos Ayres.

1916. — Ruiz Amado, S. J., *Nuestra fe*, Barcelone.

1918. — Ruiz Amado, S. J., *La verdad desnuda en materia de religion*, Barcelone. — S. Exc. Mgr Ramiro Fernandez, évêque auxiliaire de Santiago, *La religion a traves de los siglos*, Santiago de Compostelle. Étude comparative des religions de l'humanité. Intéressant au point de vue historique et apologétique. — J. Rodriguez, *Apologética circunstancial y educativa*, Madrid.

1923. — N. Buil, S. J., *Verdades transcendentales expuestas y demostradas*, Santander, 2e éd. — P. Marin-Sola, O. P., *La evolucion homogenea del dogma catolico*, Madrid. L'ampleur et l'abondance doctrinale, l'ordre et la disposition des matières, la clarté des idées placent cet ouvrage au-dessus de tous éloges. — Victor Güel, Sch. P., *El por qué de mi fe*, Barcelone. — Luis Colomer, O. F. M., *La Iglesia catolica*, Valence.

1924. — N. Buil, S. J., *La verdad sobre religion*.

1932. — Marin Neguerela, *Porque soy catolico*, Barcelone.

1933. — Castor Alberto Nieves, *La Eclesiologia en el Pastor de Hermas*. Étude assez déficiente en ce qui concerne Hermas. La partie doctrinale, par contre, est très satisfaisante, bien que les raisons apportées sur certains points ne soient pas très convaincantes.

1938. — José Madoz, S. J., *La Iglesia de Jesucristo*, Madrid.

1939. — Juan Zaragüeta, *El cristianismo como doctrina de vida y como vida*, Madrid.

1943. — J. Zameza, S. J., *La Roma pagana y el cristianismo*. Œuvre d'étude, d'érudition, de recherche patiente et sage, de documentation choisie et très riche. Modèle étonnant de présentation d'apologétique. — G. Màrtil, *La tradicion en san Agustin a traves de la controversia pelagiana*, Madrid.

1944. — J. Fernandez, *El mistero del Cristo mistico*, Badajoz. — Bartolomé Xiberta, O. C., *La doctrina de Jesucristo*, Barcelone. — P. Alfonso Barcena, S. J., *Las notas de la Iglesia en la apologetica contemporanea*, Grenade. — Santiago Hevia, *Personalidad especial y primera del papa en el orden internacional derivada de la propia naturaleza del papado*, Madrid. — E. Moran, C. S. S. R., *Jesucristo ayer y hoy*, Madrid.

1945. — F. Alonso Barcena, S. J., *De Ecclesiæ magisterio. De divina traditione*, Madrid. Clarté, concision, méthode caractérisent l'ouvrage. Tout en gardant son apport personnel, l'auteur suit les grandes lignes des bons auteurs, Franzelin, Dieckmann, Zapelena, etc. — V. Gonzalez, S. J., *El concilio de Trento. Doctrina catolica sobre los concilios*, Madrid.

1946. — José Madoz, S. J., *La Iglesia nuestra madre*, Bilbao. — T. Ayuso, *La revelacion y la Iglesia*, Saragosse.

1947. — E. Guerrero, S. J., *Jesucristo la major prueba de la fe catolica*, Bilbao.

1948. — J. Hernandez, *La religion al alcance de todos*, Soria. — Nicolas Marin, *Dios y el hombre o introduccion a la apologetica*, Madrid. — Alejandro Martinez, *Estudio del protestantismo*, Madrid. — R. Varela, *La primera profecia. Lecturas historicas-apologeticas*, Mariano Villapun, *Apologetica*, Madrid.

1949. — Pacifico de Mellanzas, *Cartas populares apologeticas a un joven*, Barcelone.

3° *Théologie dogmatique spéciale*. — *a) Dieu créateur, sanctificateur, rémunérateur*. — 1908. — J. M. Portugal, *La bondad divina*, Barcelone.

1910. — Zacarias Vizcarra, évêque titulaire de Erèso, *De Deo creante et elevante*, Victoria.

1918. — M. Muncunill, S. J., *Tractatus de Deo uno et trino*, Barcelone.

1923. — F. Robles Dégano, *La relacion y la santissima Trinidad*, Madrid. L'auteur expose sa doctrine sur les relations; elles sont essentiellement accidentelles, mais il ne voit pas d'opposition entre l'accidentalité prédicamentale et la substantialité des personnes divines. Les dominicains ont vivement critiqué cette conception.

1935. — Louis Alonso Getino, O. P., *Del gran numero de los que se salvan y de la mitigacion de las penas eternas*, Madrid, Editorial F. E. D. A. — S'appuyant sur la doctrine des saints Pères, des théologiens et sur la liturgie, l'auteur s'efforce d'étendre le plus possible, mais toujours dans les limites que la foi nous impose (du moins il le croit), le bénéfice du sang rédempteur. Il admet la mitigation des peines jusqu'au moment où le jugement dernier fixera définitivement le sort des pécheurs. Le livre a été mis à l'Index (19 févr. 1936, décret publié le 5 mars). L'auteur s'est humblement soumis, donnant là un bel exemple d'humilité et de sagesse.

[A cette indication de notre collaborateur bénédictin, il est utile d'ajouter la note suivante, publiée par l'*Osservatore Romano* du 6 mars : « Cette condamnation mérite qu'on y attache une importance particulière et qu'on la signale tout de suite à l'attention des fidèles pour le tort très grave que pourrait leur causer la lecture du livre en question. Dans ladite publication, en effet, on s'inspire d'idées mises en vogue depuis quelque temps,

surtout par des théologiens protestants; en s'appuyant sur des arguments spécieux et des interprétations arbitraires de textes de la Ste Écriture, et en citant certaines phrases prononcées par quelques Pères et docteurs, on attaque à fond la claire et précise doctrine traditionnelle catholique sur l'éternité et sur la nature des peines de l'enfer. Et, comme si cela ne suffisait pas, on défend, en outre, *ex professo*, dans ledit volume, une étrange théorie qui a cours concernant une prétendue « illumination spéciale » que les âmes humaines recevraient de Dieu au moment de leur séparation du corps, grâce à laquelle elles se convertiraient intimement et parfaitement au Créateur et seraient ainsi justifiées et sauvées.

« Il n'est pas nécessaire, certes, de beaucoup de paroles pour faire comprendre combien grave est le danger qui se cache sous ces théories, qui non seulement n'ont aucun fondement dans la révélation, mais sont même en contradiction avec elle et avec le sentiment commun de l'Église.

« De là, la sollicitude prévoyante et empressée avec laquelle l'Église a voulu prémunir toutes les âmes des fidèles et les rappeler à la pure source de la doctrine chrétienne, conformément à l'enseignement catholique. » A. M.]

1936. — M. Gomez, S. J., *Que hay sobre el infierno?*, Madrid. Exposé historico-dogmatique sur l'enfer : son existence, peines dont souffrent les damnés, degrés et fixité des châtiments. Documentation abondante.

1940. — A. Veiga Valona, *La doctrina escatologica de San Julian de Toledo*.

1942. — J. M. Ramirez, O. P., *De hominis beatitudine tractatus theologicus*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Cientificas. Suivant la méthode préconisée par Massoulié, Ramirez a cru nécessaire d'élaborer un nouveau commentaire de la Somme, lequel, si on en juge par les volumes parus, n'a pas un mérite moindre que ceux déjà publiés sur le docteur Angélique. Très au courant du mouvement historique actuel de la théologie, l'auteur joint à une solide formation ecclésiastique une réelle culture historique, qui permettront de formuler un jugement fondé à l'égard des adversaires de la thèse thomiste.

1943. — R. Bonet, *De sanctificatione justorum in Ecclesia catholica a primordiis usque ad sæculum VI inclusive*, Ripoll.

1944. — J. Simon, S. J., *El hombre*. Étude scientifique et apologétique sur l'origine, l'antiquité, la nature et la destinée de l'homme.

b) Christologie. — 1905. — J. Muncunill, S. J., *Tractatus de Verbi divini incarnatione*, Madrid. Ouvrage qui témoigne d'un travail immense et d'une science théologique très abondante.

1913. — Sarabia, C. S. S. R., *Quien es Jesucristo?*

1915. — *El Corazon de Jesus. Jesus intimo*, Barcelone.

1916. — B. Beraza, S. J., *Tractatus de gratia Christi*, Bilbao. — L'auteur est franchement moliniste.

1925. — J. Eguia, S. J., *Jesus y sus obras*, Barcelone. — J. M. Bover, *La belleza de Jesucristo*, Tortose.

1930. — José Gallego, *El mistero de Jesus*, Madrid.

1931. — P. Herdia, O. P., *La union hipostatica segun el concilio de Efeso*, Madrid.

1939. — J. Pérez, *La cristologia en los simbolos toledanos* (IVe, VIe et XIe conciles de Tolède). L'auteur procède méthodiquement dans ses recherches; sa rédaction est simple et claire.

1942. — Juan Léal, S. J., *Jesucristo Dios y Hombre*, 2 vol., I, *Dans sa vie*; II, *Dans la foi de l'Église* (Grenade). Dans cette œuvre, l'auteur a condensé tout ce qu'il a écrit pour prouver la messianité et la divinité du Christ. Il le fait avec exactitude dans l'appréciation des dates historiques; abondance directe de témoignages exposés brillamment. — Ricardo Rabeno, O. P., *El sacerdocio de Cristo segun san Pablo*, Madrid.

1944. — Cipriano Monserrat, *Jesucristo segun los evangelios*, Barcelone. — José Marin Millas, *Jesucristo segun los evangelios*, Barcelone. — Cardinal Goma, *Jesucristo redentor*, 3e éd., Barcelone.

1949. — Enrique M. Esteve, O. C., *De cælesti mediatione sacerdotali Christi*, Madrid.

c) Mariologie. — 1902. — E. de l'Assomption, O. C. D., *Conveniencia de definir como dogma la asuncion de la Virgen*, Barcelone. Superficiel, mais avec un minutieux exposé et une défense théologico-critique des témoignages de la tradition. Il ne présente toutefois que des raisons de convenance et des preuves générales des perfections et prérogatives de la Vierge.

1904. — S. Briceño, *La doctrina del Angelico doctor sobre la Inmaculada Concepcion*, Léon (Mexique). D'après l'auteur, S. Thomas enseigna le dogme de l'immaculée conception.

1905. — Antonio Seuso, *De immaculata conceptione Mariæ Virginis secundum sanctum Thomam in Summa theologica*, Madrid. Même conclusion que le précédent. — Francisco Elguero, *La Inmaculada* (Mexico). Dissertation philosophique et historique sur ce dogme; en général, grande érudition et remarquable exactitude. — J. Mir, S. J., *La inmaculada concepcion*. Étude historico-critique. Impossible de suivre en tout l'auteur; il semble ignorer Eadmer, disciple de S. Anselme, qui fut le premier écrivain ecclésiastique défendant l'immaculée conception de Marie.

1906. — F. Sarda, *Mater admirabilis*, Barcelone.

1907. — M. Vidal, *La salve explicada*, Madrid. Intéressant du point de vue théologique, historique et littéraire.

1909. — N. del Prado, O. P., *Santo Tomas y la Inmaculada*, Barcelone. Par un procédé peu logique, l'auteur entend démontrer que S. Thomas fut partisan de l'immaculée conception de Marie. — M. Alujas, *Santo Tomas de Aquino y la Inmaculada Concepcion de la bienaventurada Virgen Maria*, Barcelone. Dans cet écrit clair, ordonné et bien raisonné, l'auteur démontre que S. Thomas a nié la conception immaculée de Marie.

1915. — Federico Roldan, *Maria, auxilio de los cristianos*, Barcelone. Étude théologique et historique sur cette invocation à la Vierge.

1919. — I. Goma (plus tard cardinal primat de Tolède), *Maria, Madre y Señora*. Avec une grande abondance doctrinale, l'auteur étudie les fondements théologiques, psychologiques et historiques de la doctrine mariale montfortaine.

1921. — J. Selsdedos, S. J., *Ensayo de theologia popular mariana*, Madrid. Doctrine bien fondée et simplement exposée.

1922. — M. Gordillo, S. J., *La asuncion de Maria en la Iglesia española* (VIIe-XIe s.), Madrid. Étude de grand mérite, fruit d'un travail considérable. On y trouve des documents de première main ou peu connus. Les documents douteux ont été négligés (?).

1923. — Constancio Eguia, *Maria y sus gracias*, Barcelone.

1924. — J. M. Bover, S. J., *La mediacion universal de Maria segun santo Tomas*, Bilbao.

1927. — A. Fernandez, *Deipara Virgo Maria universalis gratiarum mediatrix*, Murcie.

1928. — Santiago Alameda, O. S. B., *Maria mediatora*, Vitoria. Livre plein de mérites; solide doctrine théologique et scripturaire, style très clair et agréable. Doit être considéré comme l'une des plus remarquables publications sur la médiation mariale.

1929. — A. Fernandez, *La Asuncion y mediacion de la Santisima Virgen*. — S. Alameda, O. S. B., *Reina y Madre*, Barcelone, F. T. D.

1934. — G. Alastruey, *Tractatus de beatissima virgine Maria matre Dei*, Valladolid.

1935. — S. Alameda, O. S. B., *La Virgen en la Biblia y en la primitiva Iglesia*, Vitoria. Livre qui doit être classé parmi les plus excellents travaux de théologie mariale. Cette appréciation d'un critique lors de la première édition de l'ouvrage répond à la vérité : le P. Alameda possède une vaste érudition théologique et scripturaire et il est, en vérité, un spécialiste de la mariologie.

1939. — S. de Isagui, O. M. Cap., *La mediacion de la santissima Virgen en la himnologia de la edad media*, Buenos Ayres.

1941. — Francisco de Sola, S. J., *La inmaculada concepcion*, Barcelone. — R. Gercia Garcès, C. M. F., *Titulos y grandezas de Maria*. Résumé de mariologie, dont les éléments coulent des sources les plus pures. — Éminence cardinal Goma, *Maria santissima*, 2 vol., Barcelone. Constitue un très riche arsenal de théologie mariale.

1942. — Angel Luis, C. S. S. R., *La realeza de Maria*, Madrid. — J. M. Bover, S. J., *Deiparæ virginis consensus corredemptionis ac mediationis fundamentum*, Madrid.

1943. — P. Saguès, O. F. M., *Doctrina de beata virgine Maria apud P. Ludovicum Carvajam, O. F. M.* — A. Sanchez Pérez, *El culto mariano en España*, Madrid, C. S. I. C.

1945. — E. Escribano, C. M. F., *La Virgen nuestra Señora*, Madrid.

1946. — J. M. Bover, S. J., *Maria mediatora universal o soteriologia mariana estudiada a luz de los principios mariologicos*, Madrid. — José Laeiter, *Maria en la vida de los jovenes*, Madrid.

1947. — J. Ricart, *La Asuncion de Maria en cuerpo y alma a los cielos*, 2e éd., Barcelone. Admise la mort préalable de la Vierge, l'auteur fait défiler devant les yeux du lecteur les arguments en faveur de l'assomption, arguments pris de l'Écriture sainte, de la tradition apostolique et patristique, de la liturgie, en y ajoutant les raisons théologiques et celles que suggèrent les beaux-arts et la dévotion populaire. — M. Garcia Castro, *El dogma de la asuncion*. Ouvrage de vulgarisation, auquel cependant l'érudition ne fait pas défaut. L'auteur nie le sens mariologique du protévangile. — J. M. Bover, S. J., *La Asuncion de Maria*, Madrid. Traité théologique et anthologie de textes. Malgré l'apport de tant de documents divers, l'œuvre présente un fond homogène et harmonieux, qui révèle un plan bien conçu et exécuté encore mieux. Toutefois, tous les mariologues ne seront pas d'accord avec certaines opinions du P. Bover, celle-ci par ex. que « Marie, considérée en elle-même, avait un droit personnel à l'immortalité ». On pourrait encore noter quelques imprécisions et contradictions.

1948. — J. Ricart, *La mariologia, del Dr Torras y Bages, obispo de Vich*, Barcelone. — A. Garrete, *Catecismo de la Virgen Maria Madre de Dios*, Barcelone. Œuvre de vulgarisation. D'une manière exacte, sûre, méthodique et pédagogique, l'auteur expose la doctrine concernant le dogme, la dévotion et le culte de la très Ste Vierge. — M. Llamera, O. P., *Fatima, el rosario y el immaculado corazon de Maria*, Valence. L'auteur unit ici la doctrine dogmatique de ces dévotions avec les corollaires et pratiques que les âmes pieuses savent déduire de ces vérités. Très spécialement il note la connexion théologique du saint rosaire et de la dévotion à l'immaculé cœur de Marie.

Revue. — *Estudios Marianos*, organe de la Société mariologique espagnole, commencée en l'année 1942. Comporte déjà 9 vol. : I, Caractère général; II, Coopération de Marie avec J.-C. dans le mystère de notre rédemption : *a)* existence d'une telle coopération; *b)* mode de coopération; III, La science mariologique : *a)* principes; *b)* questions diverses; IV, Comment étudier théologiquement la dévotion au cœur immaculé de Marie; V, Sur la grâce accordée à la Vierge Marie; VI, Sur l'assomption aux cieux de la Ste Vierge; VII, Maternité spirituelle de Marie; VIII, Maternité divine; IX, Sur la mort de la Ste Vierge. Principaux collaborateurs : Narcisso Garafa, O. F. M.; S. Alameda, O. S. B.; J. M. Bover, S. J.; L. Colomer, O. F. M.; M. Peinador, O. F. M.; A. Luis, C. S. S. R.; B. de San Pablo, C. P.; Crisostomo de Pampelune, O. M. Cap.; E. Sauras, O. P.; M. Cuervo, O. P.; J. de Aldama, S. J., etc.

d) Sacrements. — A. de Cristo Burhuesa, *Enciclopedia de la Eucaristia*, Estepa.

1902-03. — M. Martinez, *Un nuevo sistema para explicar el dogme de la transsubstanciacion*, Madrid.

1905. — Rafael Gonzalez, *La divina eucaristia*, Séville.

1911. — Federico Roldan, *El dogma de la eucaristia en los monumentos de la primitiva Iglesia*, Séville.

1912. — Julian Zarco, O. S. A., *España y la comunion frequente en los siglos XVI y XVII*, el Escorial.

1915. — Juan Lopez Alonso, *De missæ sacrificii ratione formali*, Barcelone. L'auteur expose et combat les opinions de Suarez, de Lugo, Lessius, Gonet et Billuart, apportant contre eux six arguments. Finalement, il expose et prouve son propre système que tous n'admettront pas.

1922. — I. Goma (plus tard cardinal primat d'Espagne), *La eucaristia y la vida cristiana*. — J. Dalmau, S. J., *Significacion de la forma del sacramento de la penitencia y sus consecuencias teologicas*, Madrid, E. E. L'auteur défend l'opinion du cardinal Billot sur la causalité intentionnelle des sacrements et sur son effet propre et immédiat, qui n'est pas la grâce sanctifiante elle-même, mais un effet préalable, titre exigitif de la grâce rémissive.

1924. — Quero, S. J., *La forme del sacramento de la extrema uncion*, Madrid, E. E.

1929. — M. Alonso, S. J., *El sacrificio eucaristico de ultima cena del Señor segun el concilio de Trento*, Madrid. Y eut-il à la Cène un sacrifice complet, numériquement distinct de celui de la croix? Se fondant sur la sess. XXII du conc. de Trente, l'auteur répond affirmativement. Il semble bien que ceci soit une critique du *Mysterium fidei* du P. Maurice de la Taille, S. J.

1941. — J. Puig de la Bellacasa, S. J., *De sacramentis*, Barcelone. Œuvre claire dans l'exposé des idées et d'une érudition peu commune. On notera toutefois quelque pauvreté dans l'exposé et le développement des arguments patristiques.

1942. — J. Suarez Armijo, S. J., *La inmolacion del sacrificio eucaristico segun el concilio tridentino y el decreto conciliar*, Quito (Équateur). Beaucoup d'érudition dans cet ouvrage. Intéressant, en outre, par les documents inédits utilisés par l'auteur (Bibliothèque nationale de Naples et Vaticane), ainsi que par les emprunts faits au diaire du concile en son manuscrit original.

1943. — Juan Léal, S. J., *Nuestra fe en la eucaristia*, Cadix-Madrid. Exposé solide et agréable de la doctrine de la présence réelle; aspect sacrificiel et sacramentel de l'eucharistie. — Pedro Abellan, S. J., *El fin y la significacion sacramental del matrimonio desde san Anselmo hasta Guillermo de Auxerre*, Grenade.

1945. — A. Temiño Saiz, évêque d'Orense, *La causalidad de los sacramentos y el mistico*, Burgos. — José-Maria Llovera, *Idea integral del sacrificio eucaristico*, Barcelone.

1949. — Gregorio Alastruey, *Tractatus de sanctissima eucharistia*, Valladolid.

4° *Liturgie.* — 1901. — M. Rué y Rubio, *La reforma de la musica religiosa*, Gérone. — Joaquin Solana, *Manual liturgico*, Barcelone.

1903. — Modeste Abin, *La sagrada liturgia*, Séville. Étude sur les relations dernières de la liturgie avec l'histoire de la religion et des dogmes. — J. Solana, *Exposicion simbolica del santo sacrificio de la misa*, Barcelone.

1914. — J. Fereres, S. J., *El breviario y las nuevas rubricas*, Madrid.

1916. — J. Viplana, *La liturgia castrense*, Barcelone, Villanueva y Geltru. — R. Ejarque, *La fraccion del Pan en los primeros tiempos del cristianismo*, Barcelone. — J. Fernandez, *Catecismo liturgico para niños y adultos*, Barcelone.

1918. — Dr I. Goma, plus tard cardinal et primat d'Espagne, *El valor educativo de la liturgia*, Barcelone. En son temps, cet ouvrage de valeur fut d'une opportunité et d'une efficacité incontestables; aujourd'hui encore, il ne l'est pas moins. Les aspects du problème, par le côté liturgique, sont presque tous ceux de la religion. Par le côté éducatif, l'ouvrage embrasse tout l'homme : sa vie intérieure et extérieure, sociale et individuelle. Et le tout est exprimé avec grande érudition et compréhension; ce qui fait de cet écrit un livre doctrinal et vivant. — Joseph Gudici, *L'Indumentaria liturgica*, Vich.

1920. — Fr. Marin Robayo, *La Sede apostolica y la sagrada liturgia*, Séville.

1922. — E. Membrado, S. J., *Los fieles difuntos; sus dos misas principales y el oficio divino explicado*, Barcelone.

1929. — Juan B. Ferrerès, S. J., *Historia del misal romano*, Barcelone. Cet ouvrage suppose un travail extraordinaire de recherches, un examen et un collationnement de renseignements dispersés en de nombreux documents, utilisés par l'éminent auteur avec une maîtrise incomparable : toute la documentation provient des riches archives et bibliothèques de Barcelone, Gérone, Tarragone, Tortosa, Valence et Vich. — E. Circra Prat, prêtre de l'Oratoire, *Razon de la liturgia*, Barcelone.

1935. — Cavagna, *La liturgia y la vida cristiana*, Barcelone.

1940. — M. Montessori, *La santa misa vivida per los niños*, Barcelone. — A. Hidalgo, S. J., *Catequesis activos de la liturgia*, Valladolid.

1941. — J. L. Gutierrez O'Neil, S. J., *Historia de la misa*, Madrid.

1943. — Cipriano Monserrat, *Instruccion liturgica sobre la misa*, Barcelone. — L. Font, *La santa misa*

explicada por el procedimiento intuitivo y activo, Barcelone. — J. Fernandez Ogueta, *Elementos primarios de liturgia*, Barcelone.

1944. — A. Dutil, *A todos los cristianos : tu misa y tu vida*, Bilbao. — F. Montilla, *Lecciones practicas de liturgia y religion*, Madrid. — J. Puzo, *Nociones faciles de liturgia*, Barcelone. — G. del Moral, *Manual de liturgia para los fieles*, Santander. — G. Martinez de Antoñana, *Sacerdotale*, Madrid. Manuel des sacrements et sacramentaux, selon le rituel romain et le manuel tolétain. — A. Caimari, *Himnario liturgico*, Palma de Majorque. — L. Font, *Explicacion de los misterios de la vida de Jesus y su relacion con el año liturgico*, Barcelone.

1945. — L. Ramirez, S. J., *Religion, sacrificio, sacerdocio, sintesis historico-dogmatica*, Bilbao. — M. Chavari, *Liturgia catequistica*, Pampelune. — L. Font, *Origen de los ritos y ceremonias de la santa misa*, Barcelone.

1946. — L. Font, *El Año liturgico*. Explication du graphique des évangiles et fêtes, Barcelone. — T. Bauman, S. J., *El mistero de Cristo en el sacrificio de la misa*, Madrid.

1947. — C. Sanz-Pastor Muñoz, *Medios de vivir la santa misa*, Madrid. — M. Diaz Caneja, *Arqueologia y liturgia*, Bilbao. — E. Arasa, *Normas liturgicas para oir la santa misa*, Tortosa.

1948. — C. Monserrat, *La Iglesia, su historia y su liturgia*, Barcelone. — C. Garcia Goldaras, S. J., *Misal romano completo*.

1949. — J. Sanchiz Alventosa, O. F. M., *Misal meditado*, Barcelone. — A. Rubinca, S. J., *Catecismo historico-liturgico de la Misa*.

Publications liturgiques des Pères bénédictins espagnols. — *a) Liturgie mozarabe*. — German Prado, *Textos ineditos de la liturgia mozarabe*, Madrid, 1926; — *Manual de la liturgia hispano-visigotica o mozarabe*, Madrid, 1927; — *Historia del rito Toledano*, Tolède, 1928; — *Valoracion y plan de reforma dal rito mozarabe*, Madrid, 1943. Le P. C. Rojo a transcrit l'antiphonaire mozarabe de Léon. — C. Rojo et G. Prado, *El canto mozarabe*. Étude historico-critique. — Justo Pérez de Urbel, *Origen de los Himnos mozarabes*, Burdeos, 1926. — *La misa mozarabe*, Santander, 1931. — *Liber comicus*, Madrid, 1950. C'est le second volume de la série liturgique des *Monumenta Hispaniæ sacra*. Le premier volume de la série mentionnée est l'*Oracional visigothique* des docteurs J. Vivès et J. Claveras.

b) Chant grégorien. — P. Suñol, *Metodo del canto gregoriano*, trad. en plusieurs langues; — *Cantoral liturgique du peuple*, Monserrat, 1920; — à cet auteur est due également la magnifique *Introduction à la paléographie musicale*; — en 1935, il publia à Tournai ses deux dernières grandes productions : *Antiphonale missarum juxta ritum S. Ecclesiæ Mediolanensis* et l'*Antiphonaire ambrosien*. — Le P. Rojo, en collaboration avec d'autres moines de Silos, a édité pour l'Espagne un *Graduel romain*, qu'avaient précédé le *Kyriale*, le *Commun*, la *Missa pro defunctis*. Du même, *Méthode de chant grégorien*, Valladolid, 1906; devenu plus tard *Manuel de chant grégorien*, Valladolid, 1908. — G. Prado, *Liber beati Jacobi, Codex calixtin*, Santiago de Compostelle, 1944; *El Canto gregoriano*, Barcelone, 1945; *Kyriale espagnol*, Barcelone, 1942. — P. Serrano, *Que es canto gregoriano?*, Barcelone; *Musica religiosa*, Barcelone, I, 906.

c) Liturgie eucharistique. — A. Villanueva, *La misa y sua liturgia*, 1908. — V. Gonzalez, *La misa y sus ceremonias*, 1912. — Rojo del Pozo, *La misa y su liturgia*, Bilbao, 1926. Explication historique, théologique et mystique. *La santa misa en union con el sacerdote*, Burgos, 1934. — R. Alcocer, *Iniciacion liturgica o la santa misa*, Madrid, 1935. Savante et intéressante explication des vicissitudes du rite de la messe depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours. — A. M. Gubianas, *Manual de la comunion diaria*, Barcelone, 1944. — G. Prado, *La misa dialogada*. Déjà plus de 100 000 exemplaires.

d) Office divin et Bréviaire. — S. Alameda, *Nociones fundamentales del oficio divino*, Bilbao, 1924; *El officio divino, tratado elemental*, Salamanque, 1953; *La piedad antigua*, Salamanque, 1923; — et surtout *El breviario romano comentado*, Beasain (Guipuzcoa), 1931. — A. Azcarate, *Breviario romano*, Buenos Ayres, 1935. Offices entiers en latin et en castillan de tous les dimanches et des fêtes principales de l'année, avec notes explicatives. — B. Avila, *Oficio monastico de san Martin*, Buenos Ayres, 1936. — L. Molinero, *Officio monastico de Navidad*, Buenos Ayres, 1936; — *Oficio y misa de san Benito*, Buenos Ayres, 1937. — A. Rojo del Pozo, *El dia santificado por la oracion liturgica*, Saragosse, 1935.

e) Vulgarisation de textes liturgiques. — A. Franquesa, *Ritual de la bendicion del Abad*, Monserrat, 1941. — I. M. Fonoll, *Ritual de la ordenes sagradas*, Monserrat 1942; — *Ritual de la consagracion de un obispo*, Monserrat, 1941. — A. Franquesa, *Ritual de la consagracion del Altar*, Monserrat, 1943. — A. Mundo, *Ritual de la profesion monastica*, Monserrat, 1944; — *Ritual de la consagracion de una iglesia*, Monserrat, 1945. — A. Rojo, *La oracion liturgica por los enfermos*, Bilbao, « Elexpuru », 1922. Annotations au Rituel et au Missel; *Los sacramentos y su liturgia*, Burgos, 1935. — *La liturgia de la consagracion de las virgines*, Séville, monastère de Ste-Paule, 1943.

f) Manuels de liturgie. — G. Prado, *Divina liturgia*, Barcelone, 1925. Cours facile de liturgie; — *Manual de liturgia hispano-visigotica o mozarabe*, Madrid, 1927; — comme complément : *Antologia liturgica*, Burgos, 1939; *Liturgia eucaristica*, S.-Sébastien, 1923. — A. Azcarate, *La flor de la liturgia*, Buenos Ayres, 1932, 1933, 1935; — *Curso facil de liturgia*, Buenos Ayres, 1934. — A. Villanueva, *Breve catecismo liturgico*, Madrid, « Voluntad », 1935.

g) Missels pour les fidèles. — A. Villanueva, *Manual liturgico del feligres*, Barcelone, 1907. — L. Sreo, *Misal de domingos y fiestas*, Winterberg (Tchécoslovaquie). — G. Prado, *Misal devocionario de los niños*, Bruges, 1935. — *Misal popular breve, ritual y devocionario*, Bruges, 1938; *Misal festivo*, Valence, 1945. — S. André, *Misal cotidiano latino-español*, Bilbao, Pia Soc. de S. Pablo. — A. Gubianas, *Misal diario*. — A. Azcarate, *Misal diario para America*, Buenos Ayres, 1943. — J. Pérez et E. Diez, *Misal con devocionario y ritual*, Barcelone, 1945.

h) Ouvrages de caractère général. — A. Ortega, *La liturgia cristiana en los tres primeros siglos*, Madrid, 1943. — A. Rojo, *La sagrada liturgia, lo que es y lo que vale*, Madrid, « Voluntad », 1927; — *Evolucion historica de la liturgia*, Madrid, « Studium », 1936; — *Instrucciones liturgicas sobre los tiempos sagrados y fiestas principales*, Bilbao, 1926; — *Contemplacion y liturgia*, Salamanque, 1935. — C. Rojo, *Pascua y tiempo pascual*, Madrid, « Voluntad », 1928; — *El Espiritu Santo y su obra (o Pentecoste y su octavario)*, Salamanque, 1934. — J. Pérez de Urbel, *Itinerario liturgico*, Madrid, « Fax », 1940, 1941, 1945. — L. Seco, *Glosas liturgicas*, S.-Sébastien, 1940, — P. Gutierrez, *El culto liturgico de la santissima Virgen*. Madrid, 1933. — A. Villanueva, *Los ornamentos sagrados en España*, Barcelone, 1934. — J. Pérez de Urbel, *La Iglesia de Jesucristo, su historia y su liturgia*, Barcelone, 1939.

Revues. — Par ordre chronologique : *Boletin de Silos*. Dès son apparition (dernières années du XIXe s.), il a publié d'intéressants articles sur le chant grégorien, la liturgie mozarabe, l'office divin, etc. Principaux collaborateurs : les Pères Serrano, Anton, Alamo, Pérez de Urbel, Alcocer, Rojo, Azcarate, Ortega, etc. — *La Revista Eclesiastica*, dont la direction est aussi aux Pères de Silos. Dès 1907, elle a consacré un grand nombre de pages à l'étude de la liturgie. Collaborateurs : les Pères Anton, M. Alamo, C. Rojo, L. Serrano, A. Andrès, etc. — *Vida cristiana*, par les Pères de Monserrat. — *Apostolado liturgico popular*, Vitoria. — Revues exclusivement liturgiques : *Liturgia*, fondée par des prêtres de Tolède et depuis 1946 dirigée par les Pères bénédictins de Silos; collaborateurs : les Pères S. Alameda, J. Pérez de Urbel, G. Prado, A. Rojo, D. Alarcia, A. Ruiz, M. Palacios, G. Diez, A. Pascual, etc.; — *Revista liturgica*, Barcelone; dirigée par un groupe de prêtres. — Ont contribué également à propager la liturgie plusieurs autres revues et surtout : *Ecclesia; Musica sacra hispana; Revista musical catalana; Tesoro sacro musical*, etc.

5° *Théologie morale*. — 1901. — Francisco Gonzalez, *El hipnotismo a la luz de la Filosofia, de la Fisiologia y de la Moral*, Cuenca. Aucune donnée nouvelle, aucune conclusion nouvelle; mais l'auteur confirme la doctrine par des arguments qui ne sont pas sans valeur.

1902. — E. Jaso Gil, *Cursus theologiæ moralis*, Pampelune. — J. Coll, O. F. M., *De las tentaciones en comun y de los pecados*, Barcelone.

1903. — J. Masti y Miralles, *Convalidacion y disolucion del matrimonio por dispensa pontificia*, Barcelone. —

Ramon Font, *Tratado del matrimonio*, Gérone. — S. E. Mgr J. Manza, évêque de Orihuela, *La moral independiente y el magisterio de la Iglesia*, Murcie.

1904. — J. M. Moran, O. P., *Teologia moral*, 4 vol., Madrid. — V. M. Mentiguiaga, S. J., *La moral independiente y los principios del derecho nuevo*, Madrid. — P. Ferreres, S. J., *Lo que debe hacerse y lo que hay evitar en la celebracion de las misas manuales*, 3ᵉ éd., Madrid.

1906. — E. Sacret, O. P., *Teologia moral*. Résumé s'inspirant du traité du P. Moran *(supra)*; exposé très clair, à la portée de tous.

1907. — R. Gonzales Merchant, *Revolucion y cristianismo*, Séville. L'auteur démontre philosophiquement que nier à l'homme la responsabilité de ses actes, c'est nier l'ordre social. — J. Alsina, *De candidatis liberalibus*, Minorque. Avec fermeté et érudition, l'auteur étudie toute la probabilité que comporte la nature du sujet : on trouve ici réunis et exposés les principaux arguments contre la thèse du moindre mal (il s'agit sans doute des candidats libéraux aux élections).

1908. — B. Omaechevarria, *Tratado teorico-practico sobre el sacramento del matrimonio*, Bilbao. — Ruiz Amado, S. J., *La educacion de la Castitad*, Madrid. Il pose et étudie le problème en général avec une précision suffisante; il le résout avec la compétence que lui valent l'expérience et l'observation philosophique concernant le développement des passions chez l'enfant. On note toutefois, dans cet ouvrage, certaines parties timides et hésitantes, ce qui se comprend moins dans un livre destiné aux éducateurs, confesseurs, pères et maîtres. — *La educacion moral*, Barcelone. Ouvrage éminemment pédagogique, que son auteur développe avec une érudition doctrinale et historique nullement ordinaire. — P. J. Alarcon, S. J., *Un feminisme aceptable*, Madrid. Fond doctrinal pauvre : défaut impardonnable, puisque le problème du féminisme fut à cette époque en Espagne profond et compliqué et, en conséquence, aurait dû être fouillé davantage et avec plus de sérieux. Rien non plus d'original.

1909. — C. Arribas, S. S. A., *Estudio critico sobre el probabilismo moderato* o *verdadero probabilisme de san Alfonso*, 3ᵉ éd., Barcelone.

1910. — C. Nievas, *Preparacion al santo estado del matrimonio*, Madrid. — Tomas Muñiz, plus tard archevêque de Santiago de Compostelle, *Los pecadores publicos, Los ultimos sacramentos y la sepultura eclesiastica*, Léon.

1912. — Dr J. Blanc, *Ensayo critico sobre la coeducacion de los sexos*, Barcelone. — Docteur S. S. L., *Verdadera explicacion de la concupiscencia*, Barcelone. Ses causes, ses effets et ses remèdes. — P. Ruis Amado, *La educacion femenina*, Barcelone. — S. E. Mgr A. Lopez, évêque de Jaca, *Los siete pecados capitales*, Fribourg-en-Br.; — *El alcoholismo ante la religion y la ciencia*, Madrid. — P. Ferrerès, S. J., *De vasectomia duplici necnon de matrimonio mulieris excisæ*. Étude approfondie et exhaustive du sujet, pour réfuter les erreurs et opinions contraires. De plus, intéressant en raison de la maîtrise avec laquelle l'auteur résout les problèmes difficiles. [Cf. *D. T. C.*, x, 2578.]

1913. — I. Goma, *Las modas y el lujo ante la ley cristiana, la societad y el arte*, Barcelone. — P. Valencina, O. M. Cap., *El matrimonio cristiano*, Séville.

1914. — Francisco de Benbéna, O. M. Cap., *La moral en la calle en el cinematografo y en el teatro*, Barcelone.

1915. — P. Ferrerès, S. J., *Los esponsales y el matrimonio*, Madrid.

1916. — M. Arquer, *El ayuno eucaristico*, Barcelone. Étude solide, érudite, très complète. — E. Ugarte, S. J., *El espiritismo moderno*, Majorque.

1918. — A. M. Arrégui, S. J., *Summarium theologiæ moralis*, Bilbao. Complet, clair, ordonné.

1920. — A. A. Oriol, *El catecismo de los novios*, Barcelone. — I. Gomé, *El matrimonio*.

1927. — M. de Arquer, *El error comun y la jurisdiccion eclesiastica*, Barcelone. — P. Ferrerès, S. J., *La muerte real y la muerte aparente con relacion a los sacramentos*. [Cf. *D. T. C.*, x, 2499.]

1931. — N. N., *El matrimonio cristiano*, Madrid. — S. Alameda, O. S. B., *Principio y fin de la vida en el hombre*. Étude pleine de doctrine et d'érudition.

1940. — L. Albares, *Missa pro populo*, Santander. — L. Muñoyerro, actuellement archevêque de Sion, *Moral medica en los sacramentos de la Iglesia*.

1941. — A. Peinador, C. M. F., *De judicio conscientiæ rectæ*, Madrid. L'auteur défend ici le tutiorisme rigide. — S. E. Mgr B. Santos, évêque de Malaga, *El libro nupcial*, Malaga. — I. Aspiazu, S. J., *Los precios abusivos ante la moral*, Madrid. — E. Regatillo, S. J., *Las indulgencias*, Santander. — G. Prado, O. S. B., *Jovenes... Novios... Esposos...*, Madrid.

1943. — F. Garcia Guerrero, *El decreto sobre la residencia de los obispos en la (tercera) asemblea del concilio de Trento. Especial intervencion de los prelatos españoles*, Cadix.

1944. — J. Jimenez, *La essencia del pecado venial en la 2ᵉ edad de oro de la teologia escolastica*, Grenade. Travail de grande valeur scientifique quant au fond et quant à la forme; veut préciser le caractère théologique du péché véniel et résoudre la question métaphysique de la fin ultime de ce péché. — J. Aspiazu, S. J., *La moral del hombre de negocios*, Madrid. — S. de Lamadrid, S. J., *El matrimonio cristiano*, Cadix. — L. Rodrigo, S. J., *Prælectiones theologico-morales comillenses*, Santander. Très intéressant, en raison du caractère d'originalité et de nouveauté que l'auteur a su donner à son ouvrage. A noter de plus la précision quasi mathématique des phrases, des expressions, des jugements, la manière de définir et de diviser les sujets, l'efficacité des preuves, la forme élégante et littéraire du texte.

1945. — P. Aregui, S. J., *Compendio de teologia moral*, Bilbao. — J. M. Pereda, S. J., *Los toros* (courses de taureaux) *ante la Iglesia y la moral*, Bilbao.

1946. — E. F. Regatillo, S. J., *Jus sacramentarium*, Santander. Un véritable arsenal canonico-moral-sacramentaire, pas très juridique, mais très pratique et suffisamment documenté. On note une certaine tendance vers les opinions plus bénignes, dont plusieurs, personnelles à l'auteur, paraissent un peu hasardées.

1949. — Arquer Seurir, *Derecho matrimonial, el matrimonio como institucion natural y como sacramento*, Barcelone. — J. Bujanda, S. J., *Teologia moral para los fieles*, Madrid.

1950. — Larraga-Lumbreras, *Prontuario de teologia moral*, Madrid et Buenos Ayres.

En terminant, il faut signaler les ouvrages du P. Ferrerès : *Compendium theologiæ moralis*, traduit aussi en castillan; — *Casus conscientiæ; Epitome compendii theologiæ moralis; — El impedimento de clandestinidad; La nueva bula de cruzada y sus extraordinarios privilegios segun la concesion de Benedicto XV. El Jubileo*, toutes ces œuvres éditées à Barcelone.

6° *Théologie pastorale*. — 1900. — J. Garriga, *Practica parroquial del matrimonio*, Palma de Majorque.

1902. — J. Busquet, O. M. F., *Thesaurus confessarii*, Barcelone.

1904. — B. Corominas, *Directorio manual del confessor*, Lérida.

1905. — F. Ruiz de Velasco, *Metodo practico para los parrocos en reclamacion de memorias, aniversarios y reivindicacion de bienes de capellanias*, Madrid. — D. A. Matus, *Teologia pastoral*, Quito.

1906. — P. Ferreres, S. J., *La comunion frequente y diaria*, Barcelone. — M. Gonzalez, *Visite de enfermos y asistencia de moribundos*, Oviedo.

1910. — E. Serre, *La primera comunion de los niños*, Barcelone.

1922. — Dr Viplana Cortecaus, *Teologia pastoral y practica pastoral*, Barcelone. — J. Vallhomat, *El parroco, compendio de sus derechos y deberes*, Tarragone.

1925. — F. Brutiña, S. J., *La comunion frecuente y diaria*, Barcelone.

1945. — T. de Mendijar, *La comunion en el triduo de semana santa*. — F. Irigarai, *Guia medica del asistente al moribundo*.

1947. — Cesar Vaca, O. S. A., *Guias de almas* (âmes), Barcelone. — Salvador, *Manual del buen pastor*, Tarragone.

Revues. — *Sal Terræ*, Santander, 1912, publication des Pères de la Compagnie de Jésus. — *Illustracion del clero*, Madrid, publication des Pères claretins. — *Apostolado sacerdotal*, Madrid, 1943. — *Eclesia*, organe de la A. C. E., Madrid, 1941.

7° *Théologie mystique*. — 1903. — M. Gordinez, S. J., *Practica de la teologia mistica*, Madrid. — J. Catalé et Fr. M. Fernando, *Nociones elementales de teologia mistica*, Barcelone.

1906. — M. Obrador, *Libre de contemplacion en Dios de Raimondo Lulio*, Palma de Majorque.

1912. — J. Seisdedos, S. J., *Principios fundamentales de mistica*, 3 vol., Madrid. Œuvre solide et digne d'attention. — Wenceslao del Smo Sacramento, *Fisonomia de un doctor*. Étude sur la mystique de S. Jean de la Croix. — J. C. Arintero, O. P., *La evolucion mistica*, Salamanque, 1909; — *Cuestiones misticas*, Id., 1916; — *Grados de oracion y principales grados que le acompanan*, Id., 1916; — *Exposicion mistica del Cantar de los Cantares*, Id., 1919; — *La verdadera mistica tradicional*, Id., 1925; — *Las escalas del amor y la verdadera perfeccion cristiana*, Id., 1926.

1919. — F. Naval, C. M. F., *Curso de teologia ascetica y mistica*, Madrid. D'après S. Jean de la Croix et Ste Thérèse. Clarté, ordre, et par-dessus tout une prudence paisible et un juste milieu dans les questions débattues. Mais quelque défaut de précision.

1927. — J. de Guernica, O. M. Cap., *Introduccion a la mistica franciscana*, Buenos Ayres.

1941. — B. de Heredia, O. P., *La corrientes de espiritualidad enter los dominicos de Castilla durante la primera mitad del siglo XVI*, Salamanque.

1942. — D. de la Sagrada Familia, O. C. D., *Guia espiritual de la contemplacion adquirida*, Barcelone.

1944. — A. A. Ortega, C. M. F., *Razon teologica y experiencia mistica*, Madrid.

1947. — J. Sanchia, O. F. M., *La escuela alemana y sus relaciones con nuestros misticos del siglo de oro*, Madrid.

Revues. — La *Vida sobrenatural*, Salamanque, fondée par le P. Arintero. Publications des Pères dominicains, avec la collaboration de tous les ordres religieux et du clergé séculier. — *Manresa*, publiée par les Pères de la Compagnie de Jésus. — *Revista de espiritualidad*, S.-Sébastien, 1941. Dirigée par les carmes déchaussés.

Partie II : principaux articles

Sigles adoptés dans la seconde partie de cette étude : AI-A : dans *Archivo Ibero-Americano*. — AS : *Apostolado sacerdotal*. — AST : *Analecta sacra Tarraconense*. — ATG : *Archivo teológico Granadino*. — Cat : *Cattolicismo*. — CB : *Cultura biblica*. — CD : *Ciudad de Dios*. — Cisn : *Cisnero*. — Cons : *Consigna*. — Cris : *Cristiandad*. — CT : *Ciencia tomista*. — EB : *Estudios biblicos*. — Ecc : *Ecclesia*. — EE : *Estudios ecclesiásticos*. — EF : *Estudios Franciscanos*. — EJ : *Estudios Josefinos*. — EM : *Estudios Marianos*. — E (Merc) : *Estudios PP. Mercedarios*. — HD : *Hechos y Dichos*. — IC : *Illustración del Clero*. — LC : *Las ciencias*. — Lit : *Liturgia*. — LVS : *La vida sobrenatural*. — Manr : *Manresa*. — MC : *Miscelanes Comillense*. — MCar : *Monte Carmelo*. — MH : *Missionalia Hispanica*. — PV : *Principe de Viana*. — RDC : *Revista de derecho canónico*. — RE : *Revista de espiritualidad*. — REP : *Revista Española de pedagogia*. — RET : *Revista Española de teologia*. — RF : *Razón y Fe*. — RI : *Revista de Indias*. — RM : *Revista Montserratina*. — Sef : *Sefarad*. — ST : *Sal terræ*. — VV : *Verdad y vida*.

I. Écriture sainte. — L. Murillo, *La ciencia libre y la revelación en el siglo XX.*, dans RF, vol. I, 1901. — J. M. Bover, *Carácter sacramental de matrimonio en la Ep. a los Efesios*, RF, XLII, 1915. — A. Colunga, *Los sentidos de la Sagrada Escritura*, CT, II, 1910; — Id., *Los sentidos de las Profectas*, CT, III, 1911; — *Crisis de la critica del Pentatéuco*, CT, 1913; — *La profecia de Jeremias y los años de la cautividad*, CT, 1914. — J. Aspiazu, *La profecia de Enoch a S. Judas*, RF, XLII, 1915. — J. M. Bover, *El buen sentido en la interpretación del Apocalipsis*, RF, 1916; — Id., *El llamado Evangelio de S. Pablo*, RF, XLV, 1916; — *El Corazón de Jesús en el N. T.*; — *Un pasaje dificil de S. Pablo interpretado por Suárez*, RF, XLVIII, 1917. — S. Diego, *La profecta de Jonás : historia o parábola?*, RF, 1918. — D. Zurbitu, *El Mesias victima*, RF, LII, 1922. — J. M. Bover, *Los siete espírius del Apocalipsis*, *Ibid.* — V. Larrañaga, *S. Jerónimo y la Vulgata*, RF, 1920. — J. M. Bover, *El Corazón de Jesus en las epistolas de S. Pablo*, *Ibid.* — A. Colunga, *El sentido de los Salmos según Sto. Tomás*, CT, 1917; — Id., *La obra de los seis dias*, CT, 1919; — *Los vaticinios mesiánicos de Daniel*, CT, 1920. — A. Bárcena, *La resurección de Jesucristo en el magisterio de S. Pablo*, EE, I, 1922; — Id., *Estado gloriosso de Cristo según los escritos de S. Pablo*, *Ibid.* — J. M. Bover, *La epistola a los Gálatas, « Carta magna » de la libertad cristiana*, *Ibid.* — A. Colunga, *El vaticinio de Emmanuel*, CT, 1925; — Id., *Adán en el paraiso*, CT, 1927; — *La realeza de Cristo en los Salmos II y CIX*, CT, 1928. — N. N., *La epístola a los Hebreos citada por S. Ireneo*, EE, 1922; — Id., *S. Mateo y la indisoluvilidad del Matrimonio*, VV, VII; — *El problema del IV° Evangelio*, EF, I; — *Exposición doctrinal de la epistola de Santiago*, *Ibid.*; — ... *de la Iª de S. Pedro*, EF, II; — ... *de la IIª de S. Pedro*, EF, III; — ... *de la de S. Judas*, EF, V; — ... *de la de S. Juan*, EF, VI, VII; — *Exégesis de la frase : El reino de Dios o el reino de los cielos*, EF, X; — *El dogma de la Redención en S. Pablo*, EB, I; — *Significado de la palabra « pneuma » en S. Pablo*, *Ibid.*; — *El Cuerpo Místico en S. Pablo*, EB, II; — *Existe la pluralidad de sentidos en la Sagrada Escritura?*, *Ibid.*; — *Las Parábolas del Evangelio*, EB, III; — *Los hijos de Dios en Gen. VI-XIV*, *Ibid.*; — *La causa del diluvio en los libros apócrifos judíos*, *Ibid.* — J. M. Bover, *La verdad histórica de la Biblia según la enciclica « Divino afflante Spiritu »*, EE, XVIII. — A. Colunga, *La enciclica « Divino afflante Spiritu » y el estudio de la Sda. Escritura*, CT, 1944. — R. Galdós, *La enciclica « Divino afflante Spiritu »*, CB, I. — I. Gomá, *La enciclica « Divino afflante Spiritu »*, AS, I. — V. Larrañaga, *La crisis biblica en el Instituto católico de Paris*, EB, III. — J. Prado, *En torno a la enciclica « Divino afflante Spiritu » de S. S. Pio XII*, Sef, IV. — L. Turrado, *A própósito de la enciclica « Divino afflante Spiritu »*, CB, I. — J. Valles, *Método intuitivo de la enseñanza de la Sda. Escritura*, *Ibid.* — L. Arnaldich, *Carácter mesiánico del salmo XVI*, VV, I. — A. Colunga, *El sentimiento de la naturaleza en los salmos*, CT, 1944. — T. Ayuso, *Un apócrifo español del siglo sexto, de probable origen judeo-cristiano*, Sef, IV. — J. M. Bover, *El códice 1841 es el mejor representante del Apocalipsis?*, EE, XVIII; — Id., *Las parábolas del Evangelio*, EB, III; — *Bernabé, clave de la solución del problema sinóptico?*, *Ibid.*; — *El final de S. Marcos* (XVI, 9-20), *Ibid.* — A. Herranz, *Santo Evangelio de N. S. Jesucristo según S. Mateo*, CB, I. — R. Rábanos, *La vocación de S. Pablo*, *Ibid.* — F. Asensio, *Un aspecto de la asistencia divina en el A. T.*, ST, XXXII. — T. Ayuso, *Tu es Petrus*, CB, I. — J. M. Bover, *In ædificationem corporis Christi*, EB, III; — Id., *El A. T., prehistoria de la Redención según S. Pablo*, LC, IX. — B. Celada, *Resonancia del Logos en todos los tiempos*, CB, II. — C. Cuadrado, *El concepto de vida eterna en los escritos de S. Juan*, CT, 1944. — J. de Valladolid, *Al margen de la Enciclica « El Cuerpo Místico de Cristo »*, CB, I; — Id., *El « pléroma » de Cristo*, *Ibid.* — P. Luis, *Elementos mariólogicos en la Epistola a los Hebreos*, *Ibid.* — J. Oñate, *El « Reino de Dios » en la Sda. Escritura*, EB, III. — M. Arboleya, *Los gremios en la Biblia*, CB, I. — F. Asensio, *David, recto ante el Señor*, ST, XXXII. — C. Ballester, *Usos y costumbres de los judios*, CB, I. — J. Bofill, *Algunas escenas de la vida de Pedro y de la Iglesia primitiva reseñadas en los Actos de los Apóstoles*, Cris, XVIII. — B. Celada, *La Asiriologia y el libro de Job. La Asiriologia y la Biblia*, CB, I. — I. Gomá, *Anunciación del Angel a los pastores*, AS, XII. — J. Oñate, *Maria Magdalena, Maria de Betania y la pecadora del Evangelio son una, dos o tres personas?*, CB, I. — F. Planas, *S. Pablo ante el peligro de la apostasia. Los derechos del Rey*, *Ibid.* — A. Rojo del Pozo, *Jeruslén y los Salmos*, *Ibid.* — T. Castrillo, *La lírica hebrea*, *Ibid.* — S. Diego, *Estructura sacropoética del canto de Nuestra Señora*, ST, XXXII. — E. Brera, *Los Libros Sagrados Deuteronomio, Proverbios y Eclesiástico desde el punto de vista de la educación*. — R. Criado, *El Concilio de Trento y los estudios bíblicos*, RF, 1945. — I. Gomá, *El Concilio de Trento y la Sda. Escritura*, AS, 1945. — M. Laguardia, *La lectura de la Biblia por los fieles*, CB, 1945. — H. Yaben, *El texto intangible del N. T.*, *Ibid.* — F. Asensio, *Las Bendiciones bíblicas en el A. T.*, EE, XIX; — Id., *Un aspecto de la asistencia divina en el A. T.*, ST, XXIII; — *Et nomen tuum invocatum est super nos (Jer. 14, 9)*, *Ibid.*; — *Las bienaventuranzas en el A. T.*, EB, IV. — T. Ayuso, *Los elementos extra biblicos de los Libros de los Reyes*, *Ibid.* — M. Melendres, *Glosas al Génesis*, CB, 1945. — J. M. Bover, *La aparición del Señor resucitado a las piadosas mujeres*, EB, IV. — A. Colunga, *El juicio del Señor sobre Jerusalén*, CB, 1945. — J. Enciso, *Las llaves de S. Pedro. La mujer del Apocalipsis. Conoci-*

miento del Bautista. Nombres bíblicos, Ecc, 1945. — J. de Valladolid, *El « Misterio » de Cristo*, CB, 1945. — M. Ollers, *S. Pablo y la segunda venida del Señor, Ibid.* — J. Oñate, *El « Reino de Dios », tema central del discurso escatológico?*, EB, IV. — B. Pascual, *La memoria mesiánica en el prólogo del cuarto Evangelio*, CB, 1945. — F. Puzo, *Un texto escatológico?*, EE, XIX. — T. Ayuso, *Los elementos extrabíblicos del Octateuco*, EB, IV. — J. Enciso, *Prohibiciones españolas de las versiones bíblicas en romance antes del Tridentino*, EB, I, 1945. — J. M. Bover, *La justificación en S. Pablo*, EB, IV; — Id., *Inspiración bíblica de la forma literaria*, LC, X; — *El simbolismo bautismal en las Epístolas de S. Pablo*, EB, IV; — *El « Magnificat » su estructura y su significación mariológica*, EE, XIX. — A. Colunga, *Los géneros literarios de la Sda. Escritura*, CT, LXVIII; — Id., *La justificación en los Profetas*, EB, IV. — E. Nácar, *Sobre la unidad o duplicidad del sentido literal en la Sda. Escritura*, CT, LXVIII. — S. Páramo, *La unicidad del sentido literal en la Escritura*, ST, XXXIII. — J. Ramos, *Cómo se entiende la inspiración a las citas en la Biblia*, IC, XXXVIII. — J. Solano, *El modo de comunicaciones divinas a los Profetas*, EE, XIX. — J. Albarrán, *La estrella de los Magos*, Ecc, 1945. — F. Asensio, *El derecho de Asilo en el A. T.*, ST, XXXIII. — T. Ayuso, *S. Pablo*, CB, 1945. — J. Enciso, *El anticristo y los anticristos;* — Id., *« No beberá vino ni licores »;* — *Baal, el Dios de las lluvias;* — *La cuestión de la Magdalena;* — *La familia de la Virgen María;* — *El aspecto, físico de Jesús;* — *Amenofis IV y Moisés;* — *La unción de las piedras;* — *El « sheol » y la « gehenna » entre los judíos;* — *Belén, patria de Jesús.* — J. Fernández, *Monoteísmo en el pueblo de Isrrael*, CB, I. — R. Füster, *Fué español el oro que ofrecieron los Reyes Magos al Niño Dios?*, CB, 1945. — J. García, *La circuncisión en la antigua ley*, IC, 1945. — R. Gil, *Cual fué la ruta de los Ryes Magos?*, Cat, 1945. — P. Matheu, *El pan del cielo. La efusión carismática. La circuncisión*, CB, 1945. — F. Planas, *Los gobiernos monárquicos de todo Israel, Ibid.* — F. Quecedo, *Yafa de Galilea, patria de Santiago el Mayor?*, AI-A, 1945. — R. Rábanos, *Educación antiuniversalista de S. Pablo*, CB, 1945; — Id., *Cumplimiento de la vocación de S. Pablo, Ibid.* — C. Ballester, *El lenguaje del Evangelio, Ibid.* — J. M. Bover, *La verdad histórica de la Biblia en los documentos históricos del magisterio eclesiástico*, EB, V. — E. Martinez, *El sentido típico en la Sda. Escritura*, CB, III. — A. Rivera, *Sda. Escritura y Tradición en el Concilio de Trento*, IC, XXXIX. — T. Ayuso, *Los elementos extrabíblicos de lo Paralipómenos, Esdras, Tobías. Judith, Ester, Job y el Salterio*, EB, 5. — J. M. Bover, *Judit tipo de María. Los Salmos*, CB, III. — A. Colunga, *Tipos eucarísticos en el A. T., Ibid.* — J. Enciso, *Manifestaciones naturales y sobrenaturales del Espíritu de Dios en el A. T.*, EB, V. — R. Galdós, *La estrófica de los Salmos y su utilidad en la crítica textual y en la exégesis, Ibid.* — E. Nácar, *Rey y Sacerdote, Ibid.* — R. Rábanos, *Dos tipos bíblicos de la intercesión de María*, CB, III. — J. M. Bover, *EL SI y el NO : un caso interesante de crítica textual*, EB, V. — V. Larrañaga, *Ensayo de reconstrucción de la última cena, Ibid.* — J. Trepat, *Ideas características de S. Juan*, CB, III. — S. Muñoz, *El decreto del Tridentino sobre la Vulgata y su interpretación por los teólogos del siglo XVI*, EB, V. — J. M. Bover, *Significación mariológica del Protoevangelio;* — Id., *Simbolismo bautismal en las Epístolas de S. Pablo*, CB, III. — S. Muñoz, *Inspiración e inerrancia en la Sda. Escritura, Ibid.* — F. Puzo, *Los Obispos-Presbíteros en el N. T.*, EB, V. — L. Suárez, *Los carismas como preparación y complemento de la Jerarquía, Ibid.* — L. Turrado, *Carácter jerárquico de Tito, Timoteo, Silas, Lucas y otros compañeros de S. Pablos*, CT, LXXI. — M. del Alamo, *Las medidas de la Jerusalén celeste*, CB, III. — F. Cantera, *La cuestión de Jesús en el judaismo moderno*, Sef, VI. — J. Enciso, *Las mujeres en la genealogía de Jesús;* — Id., *Una profecía de Zoroastro;* — *Presentación sacerdotal de Cristo;* — *El tercer cielo de S. Pablo;* — *Los judíos y el proceso de Jesús;* — *Una contradición en la fecha del Viernes Santo;* — *Las mujeres junto al sepulcro;* — *Por qué murió S. Juan? La Biblia y los descubrimientos recientes*, Ecc, 1946. — A. A. Esteban, *Hijo de Abraham y Salvador del mundo.* — J. López de Azcona, *La radioactividad y la medida de los días del Génesis*, ARB, 1946. — S. Muñoz, *Herodes y el censo de Quirino. Herodes y los Magos*, CB, III. — J. Prado, *La aportación histórica del libro de los Salmos. La historia bíblica de los orígines*, Sef, VI. — M. Torres, *El silencio de Filón sobre Jesús de Nazaret. Flavio Josefo y su testimonio sobre Jesús de Nazaret*, CB, III. — J. Enciso, *El Cordero de S. Juan;* — Id., *Por qué me has desamparado?;* — *Las Ascensiones en la Biblia;* — *La parábola del reino;* — *Las estrellas se caerán del cielo*, Ecc, 1946. — J. Fernández, *Las bodas de Cana.* — J. Leal, *Las apariciones a María Magdalena en la exégesis postridentina*, ATG, IX. — M. Melendres, *En qué fué original Jesús*, Ecc, 1946. — A. Colunga, *Las setenta semanas de Daniel*, CB, IV. — F. Quencedo, *El profetismo hebreo, Ibid.* — M. del Alamo, *Los « tres testificantes » de la primera Epístola de S. Juan, V, 7, Ibid.* — M. Peinador, *Dos textos de S. Pablo a la luz del paralelismo*, IC, XL. — F. Asensio, *El espíritu de Dios en los apócrifos judíos precristianos*, EB, VI. — M. García, *El dogma de la Asunción en la Sda. Escritura*, CB, IV.— J. M. González, *Una profecía de Isaías sobre la sepultura de Cristo*, EB, VI. — J. Llamas, *El Primado de Pedro en las Epístolas de S. Pablo y en los Hechos de los Apóstoles*, CD, 1947. — S. Muñoz, *Cabe error en la Biblia?*, CB, IV. — J. Enciso, *Los libros que Jesús leyó*, Ecc, 1947. — G. Maezo, *La elocución oratoria en el A. T.*, Sef, 1947. — F. Puzo, *El ritmo oral en la exégesis evangélica*, EB, VI. — S. de Ausejo, *El género literario del Eclesiastés*, EB, 1948. — T. Ayuso, *Los elementos extrabíblicos de los Macabeos y apéndices del A. T., Ibid.* — B. Celada, *Cultura e inscripciones de la antigua India. Relaciones con el mundo bíblico?, Ibid.* — R. Criado, *Tienen alguna eficacia real las acciones simbólicas de los profetas?, Ibid.* — H. Heras, *El episodio de la Torre de Babel en las tradiciones de la India, Ibid.* — S. Muñoz, *La ciencia del bien y del mal y el pecado del Paraíso;* — Id., *La interpretación de pasajes históricos y bíblicos y la exégesis patrítica*, EB, 1949. — F. Puzo, *Utilización de la autoridad patrística en la determinación de los géneros literarios, Ibid.* — J. Ramos, *Las genealogías genesíacas y la cronología, Ibid.* — L. Turrado, *Valoración del testimonio patrístico al atribuir un libro sagrado a determinado hagiógrafo, Ibid.*

II. Apologétique et théologie dogmatique. — L. Murillo, *La apológética en el s. XIX.*, dans RF, vol. I. — M. Martinez, *Un nuevo sistema para explicar el dogma de la transubstanciación*, RF, II. — P. Villada, *Una observación sobre el objeto secundario de la infalibilidad*, RF, XLV; — Id., *Por la definición dogmática de la Mediación universal de la Sma. Virgen, Ibid.* — A. Pérez Goyena, *La Teología Dogmática entre los benedictinos españoles de la Observancia*, RF, 1916. — A. Elorriaga, *Es divina la autoridad de la Iglesia en sus definiciones infalibles?*, EE, 1922. — L. Alcalde, *El método teológico en la Suma*, CT, 1913; — Id., *La unidad de la Iglesia y el ecunemismo moderno*, CT, 1931. — S. Lozano, *Demostrabilidad de los Mistrios de la fe, según Raimundo Lulio*, CT, VI, VII, VIII; — Id., *Naturaleza de la Sda. Teología*, CT, XXX, XXXI. — J. Heredia, *Maternidad de la Virgen en el C. de Efeso*, CT, XLVI. — M. Cuervo, *La Teología como ciencia y la sistematización teológica, según S. Alberto M., Ibid.* — A. Colunga, *La Catolicidad de la Iglesia*, CT, L. — P. Lumbreras, *Una doctrina inadmisible del infierno*, CT, LI. — N. N., *Los grandes problemas de la Corredención Mariana*, EE, XVI; — Id., *La Asunción de María en los monumentos anteriores al C. de Efeso*, RF, XLIV; — *La Concepción Inmaculada*, RF, LV; — *Los fundamentos de la Mariología en las Epístolas de S. Pablo*, EE, III. — J. M. Bover, *El hecho de la corredención o la Corredención Mariana generalmente admitida*, RET, I. — G. Martil, *La Tradición en S. Agustín, Ibid.* — L. Eijo, *La finalidad de la Encarnación en las obras de Raimundo Lulio*, RET, II. — S. García, *El Primado Romano en las obras del Bto. R. Lulio, Ibid.* — D. Gutiérrez, *La doctrina del Cuerpo Místico en fr. Luis de León, Ibid.* — J. Madoz, *El Primado Romano en España en el ciclo Isidoriano, Ibid.* — S. Alameda, *La excelencia de la divina Maternidad en los Padres*, RET, III. — A. Luis, *María y el Cuerpo Místico, Ibid.* — M. Ferrero, *Los dones del Espíritu Santo, Ibid.;* — Id., *Doctrina del Cuerpo Místico en las obras del Bto. Juan de Avila, Ibid.* — J. Alonso, *La Teología como ciencia*, RET, IV. — M. Oltra, *Vitalidad de la ciencia teológica*, VV, II. — J. Solano, *El conocimiento y método teológico*, EE, XVIII. — J. García, *La Iglesia, Cuerpo Místico de Cristo*, IC,

xxxvii. — J. Solano, *Argumento teológico « ex traditione »*, RET, iv. — S. Gonzalez, *El Espíritu Santo y el Cristo total*, RI, xiii. — J. Jimenez, *Las propiedades del pecado venial*, ATG, vii. — J. Madoz, *La Teología de la Trinidad en los Símbolos Toledanos*, RET, iv. — J. Manyá, *La cooperación de Dios al acto libre de la Criatura, Ibid.*; — Id., *Causa eficiente de la Justificación, Ibid.* — I. Menéndez, *El don de Entendimiento y la visión beatifica*, CT, lxvii. — E. Saurás, *La infecundidad del Verbo y del Espíritu Santo*, RET, iv; — Id., *El constitutivo del Cuerpo Místico*, CT, lxvi. — J. A. Aldama, *Teología postridentina*, RF, 1945. — J. Alonso, *La Teología como ciencia*, RET, v. — E. Sauras, *Inmanencia y pragmatismo de la Teología, Ibid.* — E. Guerrero, *El magisterio eclesiástico y la demostración de la existencia de Dios*, RF, 1945. — J. Iturrius, *El tema de la existencia de Dios*, HD, 1945. — M. Nicolau, *Etapas del proceso teológico*, EE, xix. — J. Salaverri, *El argumento de Tradición Patrística en la antigua Iglesia*, RET, v; — Id., *Problema básico en teología*, ST, xxxiii. — J. Solano, *El argumento patrístico en las tesis teológicas*, EE, xix. — G. Alastruey, *Hacia el dogma de la Asunción*, Ecc, 1945. — J. A. Aldama, *La necesidad de medio en la Escolástica postridentina*, ATG, viii. — J. M. Bover, *La gracia de la Madre de Dios*, RET, v; — Id., *Origen y desenvolvimiento de la devoción al C. de Jesús en los Stos. Padres y Escuelas eclesiásticas*, EM, iv. — M. Ferrero, *Existencia de los dones y presencia de Dios en el alma justa. Naturaleza de los dones*, RET, v. — G. de Jesùs Crucificado, *Objeto material y formal del culto al Corazón de María*, EM, iv. — J. Manyá, *Metafísica de relación « In divinis »*, RET, v. — I. Menéndez, *Los dones y las gracias gratis dadas en los fenómenos místicos extraordinarios*, CT, lxviii. — F. Muñiz, *El constitutivo formal de la persona creada en la tradicion tomista, Ibid.* — M. Oromí, *El Concilio de Trento y la teoría substancia-accidentes en la Eucaristía*, VV, iii. — M. Peinador, *La voluntarisdad del pecado original en los teológos del s. XVI y primera mitad del XVII*, ATG, viii. — L. Penagos, *La doctrina del pecado original en el Concilio de Trento*, MC, iv. — A. Riera, *La divina Maternidad de María en sus relaciones con el fin de la Encarnación*, CT, lxviii. — E. Sauras, *El Constitutivo del Cuerpo Místico de Jesucristo, Ibid.* — B. Xiberta, *La causa meritoria de la justificación en las controversias pretridentinas*, RET, v. — A. Temiño, *La coclusión teológica*, RET, vi. — J. Salaverri, *La Tradición valorada como fuente de revelación en el C. de Trento*, EE, xx; — Id., *Las fuentes de Revelación en la s. IV del C. de Trento*, ST, xxxiv. — J. A. Aldama, *El valor dogmático de la doctrina sobre la inmunidad de pecado venial en Nuestra Señora*, ATG, ix. — J. Alonso, *Naturaleza y fundamento de la gracia de María*, EM, v. — B. de S. Pablo, *Si la gracia de María excluye o reclama la muerte, Ibid.* — J. M. Bover, *La gracia de la divina Maternidad, Ibid.* — Id., *La Eucaristía y el Cuerpo Místico de Cristo*, RET, vi; — *Analogía entre la resurrección de Cristo y la de María*, EE, xx; — *La Asunción corporal de la Virgen María a los cielos en la Sda. Escritura*, RET, vi. — E. Bulbcn, *Simbología de la Sma. Trinidad*, Cris, 1946. — L. Colomer, *Del ser contingente al ser necesario*, VV, iv. — J. M. Dalmáu, *La teología de la disposición a la justificación en vísperas de la revolución protestante*, RET, vi. — J. Enciso, *Prehistoria del bautismo*, Ecc, 1946. — E. de la V. del Carmen, *Sobre el débito del pecado original*, EM, v. — E. Fernández, *El problema de la producción de la gracia y sus diversas soluciones*, CT, lxx. — G. de Jesùs Crucificado, *Lugar que ocupa María en el Cuerpo Místico*, EM, v. — J. J. de la Inmaculada, *Hacia una experiencia inmediata de Dios*, RE, v. — B. Llamera, *Pertenece S. José al orden Hipostático?*, CT, 1946. — L. Martinez, *El problema de la razón de la unidad y trinidad divinas en los Padres*, EE, xx. — J. Olazarán, *El Dogma de la Inmaculada Concepción en el C. de Trento, Ibid.* — J. Pérez de Urbel, *La Teología Trinitaria en la contienda Priscilianista*, RET, vi. — R. Rábanos, *La gracia carismática de María*, EM, v. — G. R. de Yurre, *La Maternidad de María y la gracia santificante, Ibid.* — F. de Solá, *El dogma de la Inmaculada y la doctrina de la Asunción de María*, Cris, 1946. — T. Urdános, *La inhabitación del Espíritu Santo en el alma del justo*, RET, vi. — B. Velado, *La esperanza en el proceso tridentino de la justificación*, RE, v. — B. Aperribay, *Primado de Jesucristo en la Escuela Franciscana*, VV, v. — J. M. Bover, *Fundamentos teológicos de la Asunción corporal de María a los cielos*, EE, xxi; — Id., *La maternidad espiritual de María en los Padres griegos*, EM, vii. — J. Claveras, *Objeto del culto al Corazón de María, Ibid.* — L. Constans, *Un testimonio de la creencia de la Asunción a principios de la Edad Media*, Cris, 1947. — N. García, *Raíz y fruto de la Maternidad espiritual de María*, EM, vii. — J. Garreta, *La Maternidad espiritual de María en los Padres Latinos, Ibid.*; — Id., *Fundamentos de la Asunción de María*, Cris, 1947. — J. Goicoechea, *Proceso histórico del dogma de la Inmaculada Concepción*, VV, v. — J. Hellín, *Operación de Dios en las criaturas*, RF, 1947. — B. Jiménez, *Los frutos del Espíritu Santo*, CT, lxxii; — Id., *Diversas maneras de tratar los problemas de la perfección cristiana*, RE, vi. — B. Llamera, *Relación de S. José con el orden hipostático*, EJ, 1947. — M. Llamera, *María, Madre corredentora o la Maternidad divino-espiritual de María y la Corredención*, EM, vii. — J. Madoz, *Teología agustiniana sobre el Espíritu Santo en los Símbolos de Toledo*, RE, vii. — J. Manyá, *La transubstanciación, Ibid.*; — Id., *Más sobre la definibilidad de la Asunción de María*, AS, 1947. — B. Ocerin Jáuregui, *Exención del débito y del fomes peccati en la Virgen María*, VV, v. — M. Oltra, *Mediación universalísima de Cristo y la Virgen, Ibid.* — C. Omaechevarría, *La naturaleza y la gracia, Ibid.* — M. Ortùzar, *La beatitud en la teología contemporánea*, E (Merc.), iii. — M. Peinador, *El sentido mariológico del Protoevangelio y su valor doctrinal*, EM, vii. — F. Pérez, *Es posible una predestinación gratuita post praevisa merita?*, CT, lxxiii. — R. Rábanos, *La Maternidad espiritual de María en el Protoevangelio y S. Juan*, EM, vii. — S. de la Sda. Familia, *La escuela teológica salmantina y la Asunción de María*, MCar, 1947; — Id., *La voluntariedad del pecado original en los Salmanticenses, Ibid.* — F. de Solá, *María, medianera universal*, Cris, 1947. — J. Solano, *Algunas tendencias modernas acerca de la doctrinas de las apropiaciones y propiedades en la Sma. Trinidad*, EE, xxi. — J. Termes, *La evolución y origen del cuerpo humano*, RE, vii. — J. A. de Aldama, *« Error in fide » en la terminología teológica de Suárez*, EE, xxii. — J. M. Alejandro, *Evidencia y fe según el Doctor Eximio, Ibid.* — A. Bandera, *Ciencia de Dios y objetos futuribles*, CT, 1948. — J. M. Bover, *Proceso histórico-teológico de la creencia asuncionista*, RET, viii. — J. M. González, *La semejanza divina de la gracia, explicación de una inhabitación formalmente trinitaria, Ibid.* — B. Monsegú, *Unidad y trinidad, propiedad y apropiación en las manifestaciones trinitarias, según la doctrina de S. Cirilo Alejandrino, Ibid.* — P. Negre, *La inmanencia trascendental de Dios en el Cosmo, Ibid.* — T. Urdánoz, *Influjo causal de las Divinas Personas en la Inhabitación en las almas justas, Ibid.* — J. M. Bover, *Nuevas precisiones sobre el concepto esencial de la mediación de María*, EE, xxiii; — Id., *Cristo, Cabeza del Cuerpo Místico, Ibid.* — J. Madoz, *Hacia los orígines de la interpretación mariológica del Protoevangelio, Ibid.* — J. Salaverri, *Censuras de las tesis en Teología, Ibid.* — S. de Ausejo, *El derecho de María a la inmortalidad, según las obras del Bto Diego de Cádiz delatadas a la Inquisición*, EF, l. — C. de Pamplona, *Crítica de un argumento en contra de la teoría vazqueciana de la predestinación, Ibid.* — F. de Solano, *La actividad humana de Cristo, según Seiller, Ibid.*

III. Liturgie. — N. N., *Coronación de los Reyes*, dans RF, iii; — Id., *La Teología litúrgica del P. Suárez*, RF, liv, lv, lvi; — *La Litúrgia en el día primero del año*, EF, xxiv; — *La bendición del cirio pascual, Ibid.*; — *La música en la Liturgia, Ibid.*; — *La Epifanía*, EF, xxvi. — G. Suñol, *Canto gregoriano*, RM, i, 1907; — Id., *La restauración gregoriana, Ibid.* — B. Soler, *La Sad. Liturgia, Ibid.* — C. de Erro, *Bendición de Abades y de Abadesas*, RE, 1900. — J. Berba, *El Misterio de la Inmaculada en relación con la Liturgia*, RE, xiv. — C. Rojo, *El canto del pueblo en la Iglesia*, RE, xx; — Id., *Semana Santa en Jerusalén en el s. IV, Ibid.* — A. G., *Explicación del Vidi aquam, Ibid.* — A. A., *Origen e historia de la Casulla, Ibid.* — C. Rojo, *La Liturgia principal medio de instrucción religiosa*, RE, xxi. — J. L. P., *Tercia, sexta y nona, Ibid.* — A. A., *Sábado Santo y Sábado in Albis, Ibid.* — J. F. V., *La Edición Vaticana y la restauración litúrgica*, RE, xxiii. — G. Arroyo, *Origen y formación de la Cuaresma*, RE, xxiv.

— J. L. P., *Los himnos de Vísperas en el oficio semanal, Ibid.* — J. Urgell, *La liturgia y la vida cristiana*, RM, VI, VII. — R. Simó, *Educació ascética per la liturgia*, RM, IX; — Id., *Los ornamentos sagrados*, RM, X. — N. N., *Mística y Liturgia de Adviento*, RM, XI. — J. L. Pierdet, *El Praeconium Paschale y ceremonias del Sábado Anato*, RE, XXVIII; — Id., *La comunión y el Sto. Sacrificio de la Misa*, RE, XXX. — C. Rojo, *El canto gregoriano insustituible en la Liturgia*, RE, XXXI. — A. Rojo, *Los Libros Litúrgicos*, RE, XXXVIII; — Id., *Enseñanzas del Ritual*, RE, XXXVIII, XLVI. — L. Pierdet, *Los ejercicios de S. Ignacio y la Liturgia*, RE, XXXVIII. — G. Prado, *El Prefacio nuevo de difuntos*, RE, XLVI. — A. Rojo, *Asistencia litúrgica a la Misa*, RE, L; — Id., *La misa y el Sacerdote*, RE, LII; — *La misa y los fieles, Ibid.* — C. Rojo, *Jesucristo en el año litúrgico*, RE, XLVIII. — K. Adam, *Las bases dogmáticas de la Liturgia*, Cisn, VIII. — H. Anglés, *El canto mozárabe del Pater noster*, AS, I. — L. Castell, *Los monaguillos*, AS, II. — A. Cayuela, *Los Ejercicios y las Oraciones de la sagrada Liturgia*, Manr, XVI. — E. Diez, *La emoción religiosa a través del villancico litúrgico*, Cons, 1945. — J. Ferrando, *Disposiciones pontificias sobre el arte sagrado*, AS, 1944; — Id., *El ciborio o baldaquino, Ibid.* — A. Franquesa, *Ejemplaridad en los actos de la Liturgia y administración de los Sacramentos, Ibid.* — P. Vives, *Participación de los fieles en la Liturgia, Ibid.* — M. del Alamo, *La aclamación Amen en la Biblia y en la Liturgia*, AS, 1945; — *La Liturgia en el C. de Trento y el Misal restituido por decreto del mismo, Ibid.* — M. Ayala, *La Asunción de María. Su culto en la antiguedad*, Ecc, 1945. — F. Camprubí, *Trento y las imágenes sagradas*, AS, 1945. — E. F. Regatillo, *Las oraciones despues de la Misa*, ST, XXXIII. — J. Ferrando, *El Baptisterio*, AS, 1945. — F. Iñiguez, *El altar en la iglesia cristiana*, Ecc, 1945. — J. P. de Urbel, *Las letanías*, Cons, 1945. — S. Alameda, *El patriarca Abrahan en la Liturgia. La Cruz en el culto y en el arte. El Adviento*, Lit, 1946. — M. del Alamo, *La aclamación litúrgica Deo gratias. La aclamación litúrgica Amen, Ibid.* — O. Castro, *Alleluia*, Lit, I. — J. Enciso, *El canto del alleluia*, Ecc, 1946. — L. Hernández, *La música sacra en la historia pampilonense*, PV, VII. — Justo Pérez de Urbel, *La Misa del Cenáculo. La Misa en la era apostólica. Inscripciones litúrgicas*, Lit, 1946. — G. Prado, *El simbolismo litúrgico. Cantos del Gran Triduo. La reforma litúrgica más radical. El liturgismo en Alemania, Ibid.* — A. Ruiz, *Guiones litúrgicos, Ibid.* — I. Toribios, *Literatura litúrgica, Ibid.* — S. Alameda, *El Cordero pascual. El horario litúrgico del Monasterio benedictino*, Lit, II. — M. del Alamo, *La glosa Christus factus est del triduo sagrado, Ibid.* — M. Ayala, *El culto y el arte religioso. Navidad en la Liturgia y en la vida popular*, Ecc, 1947. — S. A. Beltran, *El problema de la Liturgia popular*, Lit, II. — F. Camprubí, *Edifiquemos la casa del Señor. Decoremos la casa del Señor*, AS, III. — M. Candal, *Orientalidad de la fiesta del Nacimiento de María. El culto de S. José y las Iglesias orientales. La Semana Santa y el rito bizantino greco-ruso*, Cris, 1947. — J. D. de Tuesta, *La Regla benedictina y el movimiento de la renovación litúrgica. Reforma del calendario?*, Lit, 1947. — Jesus D. de Tuesta, *Evolución histórica de los ornamentos sacerdotales, Ibid.* — M. F. Conde, *La administración de la confirmación a los moribundos*, Lit, II. — J. Ferrando, *El altar, su disposición y su consagración*, AS, 1947. — J. P. de Urbel, *La santa misa. La Regla benedictina y la Liturgia española*, Lit, II. — A. Rojo, *Cuaresma. Las estaciones cuaresmales. Pascua. Las letanías. El sacrificio de Melquisedec. Biblia y Liturgia, Ibid.* — A. Ruiz, *En la hipapante. Pros Mittit ad Virginem. Mi Navidad, Ibid.* — E. Sáenz de Buruaga, *Tiempo pascual, Ibid.* — C. Aliseda, *Cartas a un párroco, Ibid.* — T. Urquiri, *Hacia el prefacio propio del Smo. Sacramento*, IC, 1947. — S. Alameda, *Proyectos de reforma del breviario*, Lit, III. — F. Arenas, *A propósito de la encíclica Mediator Dei*, AS, 1948. — M. Ayala, *La liturgia estacional en el medievo*, Ecc, 1948. — M. Candal, *El culto de la Eucaristía en la Iglesia oriental*, Cris, 1948. — J. D. de Tuesta, *Los misterios litúrgicos*, Lit, III. — E. F. Regatillo, *Encíclica Mediator Dei, de Liturgia*, ST, XXXVI. — M. F. Conde, *La Comisión Diocesana de Liturgia*, Lit, III. — J. Ferrando, *La encíclica Mediator Dei. Naturaleza y desarrollo de la Liturgia.* — *El culto eucarístico*, AS, 1948. — A. Herranz, *Medita tu Misal*, CB, V. — M. Nicolàu, *Liturgia y Ejercicios*, Manr, XX. — I. Oñatibia, *Hacia una nueva reforma del Breviario?*, RDC, III. — M. Palacios, *El responso : Media vita*, Lit, III; — Id., *Proceso evolutivo de la formación del Año litúrgico, Ibid.* — J. Rivera, *Gregorio VII y la Liturgia mozárabe*, RET, II. — F. Pérez, *S. Gregorio VII y la Liturgia española*, Lit, III. — N. Pérez, *Historia de la fiesta litúrgica de la divina Maternidad*, EM, VIII. — J. P. de Urbel, *La Misa. Preparando la Comunión*, Lit, III. — G. Prado, *Principios y métodos (rezo del nuevo Salterio Latino).* — A. Ruiz, *Constit. Apost. Sacramentum Ordinis. Materia y forma de las Ordenes Sagradas. Nuestro Domingo, Ibid.* — A. Rojo, *La fiesta de la Asunción en las revelaciones de Sta. Gertrudis. Las Témporas de septiembre, Ibid.* — A. Ruiz, *Para la corrección de las lecciones históricas del Breviario, Ibid.* — M. Sánchez, *Teología y Liturgia en la encíclica Mediator Dei*, VS, XLIX. — C. S. Aliseda, *Cartas a un párroco. La participación del pueblo en la Liturgia*, Lit, III; — Id., *El calendario litúrgico Romano*, RET, VIII. — J. Alameda, *La Epifanía del Señor. Explicación histórico-litúrgica de la Misa. El triunfo de la causa litúrgica*, Lit, IV. — C. García, *La Liturgia y el Seminario, Ibid.* — A. Ortiz, *El gran drama litúrgico de la Semana Santa. Tríptico Mariano en torno a Nvidad, Ibid.* — M. Palacios, *La Liturgia de Cuaresma;* — *Oraciones « super populum ». Pascua, fiesta de la Redención. Carisma y Liturgia;* — *Pentecostés. La institución dominical, Ibid.* — P. Ramirez, *E. Viático en el s. XIII, Ibid.* — I. Toribios, *Literatura litúrgica, Ibid.* — S. Alameda, *Las Lecturas Sapienciales de la Liturgia Marial, Ibid.* — E. Láscaris, *Liturgia Bizantina, Ibid.* — F. Pérez, *Ensayo de una Bibliografía Litúrgica. El nuevo salterio ante la crítica, Ibid.*

IV. Morale. — N. N., *Moral de la Cuaresma*, EF, III; — Id., *Moralidad extrínseca*, EF, IV; — *Conciencia informe, Ibid.;* — *Moral del bien*, EF, V; — *Moral del mal, Ibid.;* — *Las pasiones, Ibid.;* — *Las personas*, EF, VI; — *Moral especial, Ibid.;* — *El Decálogo*, EF, VII; — *El septimo mandamiento, Ibid.;* — *Moral del Cinematografo, Ibid.;* — *El celibato eclesiástico*, EF, VIII; — *La muerte real y aparente relacionada con los sacramentos*, EF, VIII. — L. Peláez, *El patrimonio y la moral según Sto. Tomás*, CT, XXVIII; — Id., *Teoría del Honor en la Moral tomista*, CT, XXXI; — *Influencia moralizadora de la teología en la cultura*, CT, XXXII; — *La sanción penal en la Moral tomista*, CT, XXXIV; ... *jurídica...*, CT, XXXV. — A. Trancho, *Fundamentos tomistas de la Moralidad*, CT, XXXVIII. — A. Wilns, *S. Alberto Magno y la Teología Moral*, CT, XLVI. — S. Alonso, *La reservación de los pecados*, CT, XLVIII; — *La absolución sacramental*, CT, LI. — B. Arroyo, *El boxeo ante la Moral*, IC, XXXVII. — J. Aspiazu, *Negocios cristianos y anticristianos*, EM, 1944. — E. Barrachina, *Condescendencias deformadoras*, AS, VIII-IX; — Id., *La división en la parroquia*, 1944; — *La fiel intransigencia, Ibid.* — C. Bayle, *La Comunión entre los indios americanos*, MH, I. — I. Dominguez, *Sacramento de la Penitencia*, AT, 1944. — J. Bayón, *Celebración de la misa en las horas de la tarde. Preparación para el Matrimonio. Examen sobre la doctrina cristiana*, IC, XXXVII. — F. Lodos, *Ley sobre fijación de mayoría de edad civil. La ceremonia del « effeta » bautismal*, ST, XXXII. — A. Pildain, *La doctrina social católica*, HD, 1944. — L. Rondet, *Legislación divina y eclesiástica acerca del descanso dominical*, VV, II. — C. S. Aliseda, *Cautelas en el confesonario*, AS, V. — A. Schwientek, *La vida moral cristiana*, CT, LXVI. — T. Urdanoz, *La justicia y el nuevo orden social*, CT, LXVII. — M. Zalba, *El valor económico en los escolásticos*, EE, XVIII. — J. M. Alejandro, *La « realización » personal y social del sacerdote*, ST, 1945. — M. Alonso, *El olvido del Decálogo*, CD, 1945. — J. Aspiazu, *Voz de Pio XII y trayectoria de la Iglesia en la sindicación obrera italiana. El Papa Pio XII y los precios abusivos*, Ecc, 1945. — M. Brugadola, *La cristianización de las empresas*, HD, 1945. — E. F. Regatillo, *Dispensa de irregularidad « ex abortu ». Impedimento de consanguinidad. Los fines del Matrimonio. Derecho de acusar y denunciar el matrimonio nulo*, ST, XXXIII. — E. Ferrán, *El liberalismo económico, doctrina subersiva y amoral*, Crist, 1945. — N. Jubany, *La legislación matrimonial del Concilio de Trento*, AS, 1945. — F. Logos, *Matrimonios celebrados en la prisión. Hijos legítimos*, ST, XXXIII. —

U. López, *La Moral y la Politica*, Ecc, 1945. — J. Pereda, *La Moral y los toros*, RF, CXXXII. — A. Sáenz de Ibarra, *Penitencias medicinales*, AS, 1945. — T. Toni, *El respeto a la vida. El respeto a la vida y el suicidio*, HD, 1945. — E. F. Regatillo, *El miedo indirecto en el Matrimonio*, RDC, 1946; — Id., *Simonia en los estipendios de Misas*, ST, XXXIV. — E. Guerrero, *El respeto debido a la conciencia religiosa equivocada de buena fe*, HD, XX. — C. Montserrat, *Homicidas*, AS, 1946. — C. Pujol, *El problema del bautismo en los fetos abortivos informes*, RDC, 1946. — L. Rodriguez, *La obligatoriedad de las leyes civiles en conciencia*, *Ibid.* — T. Urdanoz, *Relaciones entre el Derecho y la Moral*, CT, LXX. — V. de S. José, *Deontología médica y fenómenos místicos*, RE, V. — E. F. Regatillo, *Matrimonios mixtos. De iure accusandi matrimonium. Error común en confesiones. Cláusulas en las licencias de oir confesiones. Cesación de la delegación para asistir al matrimonio*, ST, XXXV. — E. Guerrero, *Defensa de los derechos de la Iglesia o clericalismo*, AT, 1947. — J. Janini, *La penitencia medicinal desde la Didáscalia Apostolorum a S. Gregorio de Nisa*, RET, VII. — P. Lumbreras, *Cuando el salvaje llega al uso de la razón*, dans *Anua. Asoc. Fcc. Vit.*, 1947. — A. E. de Mañaricua, *Nulidad o disolución del matrimonio?*, RF, 1947. — C. Pujol, *El problema del bautismo de los fetos abortivos informes, en los autores de fines del s. XIX y principios del s. XX*, RDC, II. — E. Serra, *Las dificultades del examen diario de conciencia*, AS, 1947. — A. Simarro, *Normas para la investigación, estímulo y moralización profesionales. Casos con dificultades primarias. Casos de perversión moral en general*, RE, VI. — C. Vaca, *El Psicoanálisis y la dirección espiritual*, *Ibid.* — C. Viada, *Litisconsorcio pasivo necesario en el delito de adulterio*, dans *Rev. de Derecho Privado*, 1947. — J. del Rosal, *Sobre el delito de bigamia*, RDC, III. — E. F. Regatillo, *Legitimedad de los hijos*, ST, XXXVI. — A. García, *Penas contra los duelistas*, RDC, III. — A. Garmendia, *Guiando las lecturas y los espectáculos*, dans *Mens. del C. de Jesús*, XLVIII. — N. Jubany, *El impedimento matrimonial del orden sagrado en el Concilio de Trento*, RDC, III. — F. Miranda, *La Bula de la Santa Cruzada*, Ecc, VIII. — Amado S. de Ibarra, *Tónicos de la castidad sacerdotal*, AS, 1948. — C. S. Aliseda, *La confesión de los rudos e ignorantes*, *Ibid.* — J. Sarri, *Fundamentos de la moral según la Filosofía cristiana*, *Ibid.* — M. Sauras, *Confesión*, AT, 1948. — E. Serra, *La letra y el espíritu del examen diario de conciencia*, AS, 1948. — A. Simarro, *Solución vocacional del problema general del matrimonio. La vocación profesional en el sacerdocio. Estudio y tratamiento del escrúpulo por la vocación profesional*, RE, VII. — J. Sirna, *De confessione in itinere aerio*, RDC, III.

M. GARRIDO, O. S. B.

ESPARZA ARTIEDA (Martin d'). — Notice [J. Brucker], v, 603. — Preuve de l'existence de Dieu, IV, 902-10 *(passim)*. — Sur la foi, VI, 252-53. — Sur l'immaculée conception, VII, 1174. — Sur le probabilisme, XIII, 525. — Cité : I, 2256; VI, 246; VIII, 1051, 1088.

ESPÈCE HUMAINE. — L'art. HOMME n'existant pas, on se reportera à *Ame*, forme du corps humain (*Tables*, 130); spécialement : union substantielle de l'âme et du corps et documents du magistère concernant le composé humain. — Sur l'origine de l'homme (*Tables*, 30) : création du premier homme (Adam et Ève). — Voir également *Transformisme*, et XV, 1365-96.

ESPÈCES EUCHARISTIQUES. — Voir *Eucharistiques* (Accidents), et v, 1368-1452.

ESPEN (Van). — Voir *Van Espen*, et XV, 2530.

ESPENCE ou **ESPENSE** (Claude Togniet d'). — Notice [A. Humbert], v, 603.

ESPÉRANCE. — I. ÉTUDE GÉNÉRALE [S. Harent], v, 605-76.

1° *Sources théologiques d'une théorie de l'espérance.* — 1. *Écriture sainte.* — *a)* A. T., v, 605-06. — Autres références : Proverbes, XIII, 926 (E.-confiance); — Sagesse, v, 620; VIII, 1639; — Ecclésiastique, v, 611; — Psaumes, 611, 630, 650; XIII, 1121-23; — Isaïe, v, 611; — Daniel, 611; — Jérémie, 620, 630; — Judith, 611; VIII, 1717; — Macchabées, VIII, 1745-46; — littérature juive, 1130, 1138-39, 1627-28, 1630, 1631-32, 1640-41, 1744; x, 1557-58, 1568 (différentes E. : avenir d'Israël, messianisme, eschatologie). — *b)* N. T., v, 606 (évangiles, épîtres). — Autres références : synoptiques, VIII, 1754; S. Luc, v, 612, 621; IX, 995, 996; S. Marc, v, 611; IX, 1954; S. Matthieu, v, 611; x, 370-71; — S. Jean (évangile et épîtres), v, 631, 648, 670; VIII, 573-74, 579, 592, 1752-53; — S. Paul, XI, 2388-90, 2406-07, 2441, 2443, 2445, 2449, 2487; XV, 2783; indications particulières : Colossiens, III, 384; v, 631; Ire aux Corinthiens, III, 1855; v, 623, 626, 631, 648, 666, 667-70; IIe aux Corinthiens, III, 1860; v, 611, 626, 629; Éphésiens, 183-84, 613; Galates, VI, 1051; Philippiens, v, 629; XII, 1433; Romains, v, 610, 611, 620, 626, 628, 631, 648; XIII, 2888, 2892; Thessaloniciens, v, 611, 631; XV, 591-92; Ire à Timothée, v, 613; XV, 1070-71, 1080; Tite, v, 631; Hébreux, 607, 611-12, 613, 619, 631, 648; VI, 86-88; cf. 2106; — S. Pierre, v, 630, 631; XII, 1766, 1774.

2. *Pères : traits glanés dans leurs ouvrages.* — Pères apostoliques : espoir de la récompense céleste, x, 614-17; cf. XII, 1261. — Pères apologistes : E. de la vie éternelle, XV, 2969; cf. x, 1795 (Minucius Félix); VII, 2493; x, 618 (S. Irénée). — Clément d'Alexandrie : gnose, gage de la vie future, III, 190; x, 618; légitimité de l'E., v, 649. — S. Jean Chrysostome, x, 633-35, 636 (E. des récompenses futures); cf. S. Cyrille de Jérusalem, 636; S. Basile, 637; S. Grégoire de Nazianze, 637-38; S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2521-22; — voir aussi S. Hilaire, VI, 2450-51; x, 629; S. Ambroise, v, 607; x, 630-31; S. Jérôme, 633; S. Zénon de Vérone, v, 607; S. Augustin, 606-07, cf. 619, 621, 630; I, 2435-38. — Légitimité de l'E. : Cappadociens, v, 649 (S. Grégoire de Nazianze, S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Augustin), 650-51, 653; cf. I, 2241, 2436, 2437-38; x, 646-47. — Les art. *Béatitude, Ciel, Gloire, Intuitive* (Vision), *Jugement, Mérite, Purgatoire, Vie éternelle* fourniront quelques traits supplémentaires.

3. *Documents de l'Église : a)* E. et justification : conc. de Trente (sess. VI, c. VI), II, 302; v, 607; VIII, 2178. — *b)* E. et don de persévérance : (sess. VI, c. XIII), v, 608; XII, 1286-87; — certitude de l'E. : (sess. VI, c. IX, XIII; can. 15, 16), v, 617, 619, 666; VIII, 2186-87, 2188; XII, 1286-87. — *c)* Attrition et E. du pardon : (sess. XIV, c. IV), I, 2246-47; v, 608; XII, 1092-93; — séparabilité de l'E. et de la charité : bulle *Unigenitus* (prop. 57), v, 608; XV, 2102, 2764; cf. conc. de Trente (sess. VI, can. 28), VIII, 2190. — *d)* Infusion de l'E. dans la justification : conc. de Trente (sess. VI, c. VII), v, 608; cf. II, 303; VII, 1782; VIII, 2182; XV, 2763; — Innocent III, II, 289; XV, 2762, 2977; — conc. de Vienne, 2763, 2977-78. — *e)* Honnêteté de l'E. : conc. de Trente (sess. XIV, c. IV), v, 657; XII, 1092-93; cf. 1094-95; (can. 5), v, 657; XII, 1106; (can. 31), v, 657; x, 760-61. — Réprobations antérieures : Maître Eckart (prop. 8), IV, 2062; — Luther : bulle *Exsurge Domine* (prop. 6), XII, 1055-56, 1070, 1078, 1084; voir aussi *supra*, conc. de Trente (sess. XIV). — Réprobations postérieures : jansénistes, prop. 10, 13 (Alexandre VIII), I, 755, 756; v, 658; — Molinos, prop. 7, 12 (Innocent XI), 662; XIII, 1564; — Fénelon, prop. 1, 2, 4, 6, 11, 23 (Innocent XII), v, 662, 2155, 2156; XIII, 1578-79. — *f)* Nécessité de l'E. dans la justification : conc. de Trente, *supra, a)*; — obligation de précepte : Jansénius (prop. 1, condamnée par Alexandre VII), I, 731; II, 2253.

2° *Analyse (psychologique et naturelle) du sentiment d'espérance*, v, 609. — *a)* Les quatre conditions de l'E. : dans l'objet : un *bien*, *futur*, d'acqui-

sition *difficile*, mais *possible;* — dans l'acte : *amour, désir, courage, confiance*, 609-10. — *b)* Détails : bien appétible, II, 536; XI, 2217; cf. III, 2011, 2016, 2017, 2018 (crainte et E.); — bien futur désiré et non possédé, V, 609; XI, 2217; joie et jouissance du bien possédé, II, 505-06 (notion de la béatitude); cf. 511-12; VI, 1396-1400 *(passim);* — bien d'acquisition difficile, V, 610; cf. I, 1695-96 (appétit irascible et E.); cf. XI, 2217; — bien d'acquisition possible, grâce au secours divin, V, 610; cf. I, 1698; XIV, 2855-59. — *c)* Confirmation par l'Écriture, V, 610-11.

3° *Espérance, principe d'action.* — E. et patience, V, 611-12; — patience et E., XI, 2248- 2250; — foi, ressort d'action, V, 612; VI, 84-88; XV, 2975. — Patience stoïcienne sans E., V, 612.

4° *Aspect intellectuel de l'espérance.* — *a)* Foi et E. : jugement de possibilité du bien espéré, V, 612-14; cf. II, 2220; VI, 86, 88, 2100; XI, 2443; VIII, 2178, 2185, 2214; XV, 2795. — *b)* Intellectualisme à éviter, V, 614-16; — différence entre foi et E., 615; par l'objet formel, 645-48; XV, 2773-74, 2783-84. — *c)* Certitude de l'E. : Erreur protestante : foi-confiance, VI, 61-63; VIII, 2141-42; IX, 1226-27; — et certitude du salut, 1233-36; cf. VIII, 2147-48. — Vrai sens de la certitude de l'E., V, 617; VIII, 2186-88; VI, 1620-26 (certitude de l'état de grâce); XII, 1281, 1286-89 (certitude de la persévérance); — explications théologiques, V, 618-19; cf. XV, 998; — voir S. Bernard, II, 778-79. — *d)* Conciliation de l'E. avec la crainte, V, 619-20; III, 2016-17; IV, 1747; le don de crainte, 1745; — crainte, E. et commencement d'amour, I, 2254-55 (voir *Tables*, 842).

5° *Aspect affectif de l'espérance.* — *a)* Amour intéressé (ou de convoitise), pour un bien répondant à notre appétit, V, 620-22; cf. I, 1692, 1693, 1696; II, 836-37; XV, 997; — voir amour de soi, II, 2223-24, 2234; — amour désintéressé, voir *Charité* (*Tables*, 584); amitié (amour d') (*Tables*, 140-41). —*b)* E. et charité. Leur différence, V, 623, 624; cf. 615, 645-48; XV, 2773-74, 2783-84, 2796, 2797; — voir encore, sur l'amour désintéressé et l'amour intéressé ou de concupiscence, I, 2252-55; II, 2219, 2220-21, 2225, 2227; — supériorité de la charité, V, 623, 648; II, 2227; XV, 997, 2790. — Ordre d'énumération des vertus, V, 625; XV, 2784; — E., préparation à la charité, II, 2220, 2223; V, 625-26, 647, 652; XV, 997-98. — *c)* Théories fausses ou incomplètes, relatives à la différence entre E. et charité, V, 626-27; cf. I, 2638 (Aversa); XIV, 1282 (Schiffini). — *d)* E. et joie, V, 627; joie et possibilité du bien à acquérir, 627-28; cf. *supra*. — *e)* Nature de la confiance (affection mixte, désir, joie et commencement d'amour), 628-29; VI, 62.

6° *Matière de l'espérance.* — Objet matériel en général, V, 630; aussi étendu que celui de la prière, XIII, 228-32. — Objet d'attribution, V, 630-32, cf. 645; XV, 2783-84.

7° *Motif de l'espérance.* — 1. Motif ou objet formel, en général, V, 632-33; XV, 2783-84. — 2. Explications : *a)* Dieu, puissance auxiliatrice, V, 633; cf. XV, 996 (S. Bonaventure); critique, V, 635. — *b)* Dieu, notre bien et puissance auxiliatrice, 638; XV, 996 (S. Thomas); critique, V, 640. — *c)* Dieu, considéré comme notre bien, 640-41; cf. IV, 1907 (Duns Scot, Suarez); critique, V, 641-45.

8° *Comment l'espérance est vertu théologale.* — En raison de l'objet matériel et du motif, cf. *supra*, 6°, 7°. — Doctrine de S. Thomas sur les trois vertus théologales, V, 645-46; XV, 968, 2783-84.

9° *Valeur morale de l'espérance chrétienne : honnêteté de l'amour intéressé.* — 1. *Tradition patristique : a)* Orient, V, 649, cf. *supra*, 1°, 2. — *b)* Occident, 650-51; cf. *supra*, 1°, 2. — 2. *Scolastiques :* S. Anselme, 651; cf. X, 667-68; — Abélard, V, 652; cf. I, 48; — Hugues de Saint-Victor, V, 653; VII, 289; — S. Bernard, V, 654; II, 752, 780; X, 674-75; — Pierre Lombard, 677-78; — Albert le Grand, V, 655; mais voir I, 670; — S. Bonaventure, V, 633-34, 656; — S. Thomas, 621-26, 656; XV, 996-98, 2783-84. — 3. *Du XIIIe s. au protestantisme :* Duns Scot, IV, 1907, 1909; — Eckart (prop. 8), 2662; V, 656; — Lulle (?), 656; voir IX, 1131-32; — Durand de Saint-Pourçain, V, 656-57; réfuté par Cajétan, 657; — Denys le Chartreux, 657. — 4. *De la Réforme à la fin du XVIIe s. : a)* Protestantisme : Luther, IX, 1218-21 (rejet des bonnes œuvres en vue de la récompense); cf. V, 657; X, 715; — Zwingli, 724-25; — avec une nuance moins accentuée, Mélanchthon, 717, 718, 720-21, 722-23 (confession d'Augsbourg et apologie); — Calvin, 727-28; II, 1404; — condamnation au conc. de Trente, V, 657; X, 760-61. — *b)* Jansénisme, V, 658; cf. VIII, 404-11, spécialement 406-08; — condamnation par Alexandre VIII, I, 755, 756; V, 658; — instance des jansénistes : amour de soi, toujours répréhensible, réfutation, 659, cf. 624 (*supra*, amour désintéressé et intéressé); — doctrine de mystiques, II, 2224-25; — objection de Durand de Saint-Pourçain, reprise par Jansénius, V, 659; cf. VI, 759 (S. François de Sales); V, 660-61 (Coninck). — 5. *Fin du XVIIe s. : a)* Molinos; élimination de l'E., 661-62; prop. 7, 12 (Innocent XI), XIII, 1564. — *b)* Fénelon : direction des âmes éprouvées, V, 662-71; prop. 1, 2, 4, 6, 11, 23 (Innocent XII), 2155-56; XIII, 1578-79 (cf. *supra*, 1°, 3). — 6. *XVIIIe s. :* réaction trop vive contre Fénelon, V, 671-72 (Amort, J.-P. de Caussade, Henri de Saint-Ignace, Bolgeni, voir leurs articles); — cf. II, 2220. — 7. *XIXe s.*, V, 672. — Réfutation des critiques rationalistes et kantistes : morale catholique et morale du plaisir, 672-73; — et morale de l'intérêt, 673; — et pratique des vertus, 673-75.

10° *Nécessité de l'espérance.* — Nécessité de moyen, dans la justification, V, 675 (cf. *supra*, 1°, 3, *f*). — Obligation, 675 *(supra, ibid.);* cf. II, 2253, 2255 (appliquer ce qui est dit de la charité à l'E.).

Auteurs cités au cours de l'article (classés par ordre alphabétique). — **Abélard, V, 652, 653, 654, 666; — Albert le Grand (S.), 655, 666; — Alexandre VIII, 658; — Ambroise (S.), 607; — Amort, 664, 671; — Anselme (S.), 651, 654, 669; — Aristote, 622, 625, 656; — Arriaga, 610, 629, 641; — Augustin (S.), 606, 607, 619, 621, 630, 644, 650, 651, 653, 654, 655, 658; — Aversa, 626.**

Ballerini (frères), V, 607; — Bañez, 639; — Barthélemy Saint-Hilaire, 625; — Basile (S.), 650; — Bède (S.), 650; Benoît XIV, 664; — Bérenger de Montfaucon, 656; — Bernard (S.), 654, 655, 656, 663, 669; — Billot, 640; — Billuart, 634, 636, 637, 642; — Bolgeni, 638, 651, 672; — Bonaventure (S.), 615, 618, 619, 634, 636, 637, 656; — Bossuet, 654, 655, 662, 663, 664, 669, 671; — Bremond, 671.

Cajétan, V, 639, 657, 659; — Calvin, 620, 657; — Capréolus, 657; — Cassien, 650; — Caussade (de), 671; — Chénier (A.), 611; — Chérel (A.), 662, 667, 669; — Clément d'Alexandrie, 649; — Coninck, 636, 641, 660, 661.

Denys le Chartreux, V, 657; — Didiot (J.), 608; — Duns Scot, 641, 643, 656; — Durand de Saint-Pourçain, 645, 656, 657, 658.

Eadmer, V, 650; — Eckart, 656; — Eymeric, 656.

Fénelon, V, 621, 655, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 668, 669, 670, 671; — François de Sales (S.), 621, 622, 659, 660, 669, 672; — Frassen, 641; — Freppel, 649.

Gennari, V, 662; — Grandin, 641; — Grégoire de Nazianze (S.), 649; — Grégoire de Nysse (S.), 649; — Grou, 672; — Guillaume d'Auvergne, 620; — Guyon (Mme), 672.

Hastings, V, 613, 615; — Haunold, 614, 639, 661; — Henri de Gand, 633; — Henri de Saint-Ignace, 672; — Herzog-Hauck, 615; — Hugues de Saint-Victor, 653, 654, 655.

Innocent XI, v, 662; — Innocent XII, 665.
James (W.), v, 617; — Janet (Paul), 672; — Jansénius, 657, 658, 674; — Jean Climaque (S.), 650; — Jean de Saint-Thomas, 634, 638.
Kant, v, 672, 674, 675.
Lahousse, v, 640, 641; — La Rochefoucauld, 623; — Lemaître (J.), 672; — Littré, 609; — Lugo (de), 661; — Lulle (R.), 656; — Luther, 616, 620, 657.
Marin, v, 633; — Massoulié, 621, 663; — Mastrius, 641; — Maxime (abbé), 650; — Mayr, 640, 663; — Mazzella, 640; — Molinos, 661, 664.
Oxea, v, 639, 641.
Pallavicini, v, 608, 628, 629, 661; — Paquier, 665; — Pascal, 674; — Pérez (A.), 636; — Pesch (C.), 632, 640, 648, 655; — Philon, 627, 628; — Pierre Lombard, 618; — Platel, 639; — Portalié, 650.
Quesnel, v, 608, 637.
Raynaud (Th.), v, 614, 632, 660; — Ripalda, 620, 639, 661; — Rousseau, 672; — Rousselot, 625, 652, 653.
***Salmanticenses*, v, 618, 634, 638, 642; — Schiffini, 627, 632, 634; — Schiller, 627, 632, 634; — Seldmayer, 664; — Sénèque, 610, 612; — Sévigné (Mme de), 610; — Suarez, 637, 638, 640, 641, 643, 644; — Sully Prud'homme, 611.**
Tanner, v, 614, 644; — Thérèse (Ste), 662; — Thomas d'Aquin (S.), 609, 610, 612, 613, 615, 618, 619, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 631, 633, 634, 635, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 655, 656, 657, 661, 665, 668, 669, 671, 673, 674.
Valensin (Aug.), v, 674; — Vasquez, 634; — Viva, 628, 636, 640.
Warens (Mme de), v, 672; — *Wirceburgenses*, 640, 659, 667.
Ysambert, v, 640, 641.
Zénon de Vérone (S.), v, 607.

II. Compléments a l'article « Espérance ». — 1° *Genèse, accroissement et perte de la vertu d'espérance.* — *a)* Causalité divine, ii, 2229; xv, 2769, 2782. — *b)* Existence avant la possession de la grâce sanctifiante (?), ii, 2227; — mais plus probablement, dans la première justification, avec les autres vertus théologales, xv, 2786 sq.; iv, 1741, 1905 (Scot); même aux petits enfants par le baptême, cf. *supra*, I, 1°, 3, *d);* cf. ii, 289-90; xi, 985-86, 1608-09; xv, 2977. — *c)* Susceptible d'accroissement, vi, 1626; avec la charité, xv, 997, 2790; cf. ii, 2229 (conc. de Trente); xv, 2769-70; — lois de la croissance : certitudes et incertitudes, 2730-31. — *d)* Connexion non nécessaire avec la charité, 2789; cf. *supra*, I, 1°, 3, *c)*, séparabilité d'avec la charité; — l'E. peut subsister sans charité, mais non sans foi, 2789, 2795; — dans la justification, l'acte d'E. précède l'acte de charité, xii, 2789, cf. *supra*, I, 1°, 3, *a)*. — *e)* Perte de l'E., xv, 998, 2795; cf. 2772-73; voir *infra*, péchés contre l'E.

2° *Péchés contre la vertu d'espérance.* — *a)* Désespoir, iv, 620-22 (cf. *Tables*, 949); cf. v, 614, 647; xv, 2795. — *b)* Présomption, xiii, 131-35, spécialement 131-32; — la présomption commune et l'E., 133. — Vertu d'E., médiane entre désespoir et présomption, xv, 2793 (voir *Présomption*).

3° *Espérance dans la vie de l'au-delà.* — *a)* Les saints au ciel : plus d'E., ni vertu, ni acte, vi, 1423-24; — opinion quelque peu divergente de Suarez, *1424; — le cas spécial de l'âme du Christ, viii,* 1285-86. — *b)* Les âmes du purgatoire, xiii, 1266 (prop. 38 condamnée par la bulle *Exsurge Domine*), cf. 1275-76, 1299; xv, 2795. — *c)* Les damnés; plus d'E., 2795; cf. v, 105 (désespoir suprême); xv, 2795. Voir *Enfer*.

La vertu d'espérance n'a pas, comme la foi ou la charité, provoqué de nombreuses études. Le traité *De virtutibus infusis* de Billot mérite mieux que la brève référence accordée dans l'art. de S. Harent (voir aux p. 355-85, *De spe*). Plus considérable est l'étude du P. Garrigou-Lagrange, *De virtutibus theologicis*, Turin, 1948 (*De spe*, 304-80). Voir également, dans la *Somme théologique*, éd. de la Revue des Jeunes, J. Le Tilly, O. P., *L'espérance*, Paris, 1930; A.-M. Janvier, Conférences de Notre-Dame, *L'espérance*, 1913; C. Spicq, O.P., *La révélation de l'espérance dans le N. T.*, Avignon, 1933; C. Zimara, *Das Wesen der Hoffnung in Natur und Uebernatur*, Paderborn, 1933; indications dans B. Olivier, O. P., *Initiation théologique*, t. iii, Paris, 1952, c. ix.

ESPIARDI (Mathurin). — Documents sur la controverse relative au sang répandu du Christ, xiv, 1094.

ESPRIT (Frères du Libre). — Voir *Frères du Libre Esprit.*

ESPRIT-SAINT. — Double étude [A. Palmieri] concernant la troisième personne de la Trinité : I. Esprit-Saint. Sa divinité, v, 676-762. — II. Procession du S.-Esprit du Père et du Fils, 762-829; — complétée par Filioque [A. Palmieri], 2309-43.

I. Esprit-Saint. Sa divinité. — I. D'après l'Écriture. — 1° *Divers sens du mot « esprit ».* — *a)* Souffle, vent, souffle de Dieu, i, 1710; v, 677; cf. Gen. (i, 2), iii, 2045; v, 680; vi, 2347; Eccl., iv, 2022, 2023; Ps. (xxxiii, 6), xiii, 1124. — *b)* Souffle, principe de vie, v, 677; cf. i, 373; viii, 1625; xiii, 927, 1127; xiv, 741; cf. Machabées, ix, 1490; xiv, 2507. — *c)* Esprit et âme humaine, i, 969; viii, 1826; cf. Eccli., iv, 2051; Judith, viii, 1715-16; Ps., xiii, 1127-28; xi, 2402; — distinction hérétique entre âme et esprit, vi, 553, cf. 554; — Esprit opposé à chair, xiii, 2887. — *d)* Esprit et anges, i, 1189, 1190; viii, 1621; xiii, 1127 (*Tables*, 154). — *e)* Esprit opposé à matière chez les platoniciens, xii, 2267, 2272, 2273, 2275, 2279; — le νοῦς et le πνεῦμα des gnostiques, vi, 1461; cf. vii, 2454; xv, 2502-03. — *f)* E. de Dieu, du Seigneur, S.-E., cf. *infra.*

2° *Le S.-Esprit dans l'A. T.* — *a)* A.T. comparé au N. T., v, 678-79. — *b)* Affirmation d'une troisième personne : E. de Dieu, 679-80; cf. xv, 1553-55; — dans les écrits rabbiniques, 1558-59; cf. viii, 1620-21. — *c)* E. de Dieu : dans la création, v, 680-81 : cf. iii, 2112; i, 1712 (appropriation); — dans la communication de la vie surnaturelle, iv, 1749-51; v, 681; cf. i, 1712-13 (appropriation); — dans la prophétie et l'inspiration, v, 681-82; vii, 2073-75; xiii, 711-12. — *d)* Le livre de la Sagesse et l'E. de Dieu, v, 682-83; viii, 1125; xiv, 736-37.

3° *Dans le N. T.* — 1. *Divinité du S.-Esprit.* — S'affirmant dans la vie de Jésus et des apôtres, v, 684-87; — dans l'histoire de l'Église primitive, 687-88; — comme auteur de toute sanctification et distributeur de toute grâce, 688-89; — attributs divins reconnus au S.-E., 689-90.

Compléments : *a)* Le S.-E. et Jésus, iii, 975-76, 981-82, 983, 992; ix, 992, 994-95; — annonciation, iii, 975, 983; viii, 1177, 1185; ix, 2340, 2342, 2344, 2347-48; — visitation, iii, 975; viii, 1178; — naissance de S. Jean-Baptiste, iii, 975; viii, 1179; — présentation au Temple, iii, 975, 983; viii, 1282; — baptême de Jésus-Christ, iii, 975-76; viii, 650, 1184, 1185, 1186; xi, 1202; — baptême dans l'E. et le feu, ii, 355, 357; iii, 976, 982; viii, 652-53 (sur ces faits, voir également xv, 1577); — formule baptismale promulguée par le Christ, ii, 172; iv, *2117, 2136, 2176; cf. iii, 983-94;* — le S.-E. et la prophétie, 977, 982, 986; viii, 1347; — et les miracles, 1195; x, 1801; — blasphème contre le S.-E., ii, 910-11; xv, 1578; — S.-E. et Marie, ix, 2426. — *b)* Le S.-E. et les apôtres : leur mission, i, 1650, 1652, 1654, 1656, 1657; iii, 976-81, 984-86, 992 (de 976 à 1023); — Actes des apôtres, évangile du S.-E., ix, 993; — la Pentecôte, i, 1654; iii, 976, 984, 992, 994; — l'imposition des mains et le S.-E., 975, 981, 996; vii, 1306; — E.-S. et dons charismatiques, iii, 986-91, 993; xi, 2414-18, cf. 1221-22 (*Tables*, 582); — effets du S.-E. dans l'âme, iii, 991; — l'E. de Dieu et la résurrection, viii, 1222.

2. *Personnalité du S.-Esprit*, v, 690-91; cf. III, 991-94. Voir *infra*, part. II, Procession du S.-E.

3. *Doctrine générale des livres du N. T.* — *a)* Synoptiques : Matthieu et Marc, III, 1001-03; Luc, IX, 993-94; cf. XV, 1577-78. — *b)* Écrits johanniques, VIII, 570-72; cf. III, 1008-12; IV, 2175-76; V, 686-87; XV, 1601-03, 1604. — *c)* S. Paul, III, 1015-19; VII, 1344-46; — épîtres de la captivité, III, 1003; — pastorales, 1004-06; — Romains, XI, 2445, 2448; XIII, 2883-84, 2887, 2891-92, 2893; — Ire aux Corinthiens, III, 1854; — IIe aux Corinthiens, 1862; — Éphésiens, V, 183; cf. III, 1023-26; VII, 1344; — Galates, VI, 1045-46, 1050-51; XV, 1085; — Philippiens, XII, 1430; — Thessaloniciens, XV, 589-90, 594, 604; — Tite, 1079; — Timothée (I et II), XI, 2471; XV, 1086-88; — Hébreux, III, 1006-08; — résumé de la doctrine, XV, 1588-90. — *d)* Actes des apôtres, III, 976-1023, cf. *supra;* I, 351, 352; XI, 1216, 2471, 2472; XV, 102-03. — *e)* Épîtres de S. Pierre, XII, 1765, 1776, 1789, 1791; cf. XI, 2362.

II. D'APRÈS LES PÈRES DE L'ÉGLISE. — 1° *Pères apostoliques.* — *a)* Remarques préliminaires, V, 692-93. — *b)* Écrits : S. Clément de Rome, III, 52, 1028-29; IV, 1754; V, 693-94; XV, 1610-11; Pseudo-Clément, III, 56. — S. Ignace d'Antioche, V, 694; VII, 703; XV, 1611; — S. Polycarpe, V, 694; XII, 2519; — Hermas, III, 1028; IV, 1756; V, 694-95; VI, 2279-80; XV, 1613-15; — Pseudo-Barnabé, IV, 1754; V, 695; XV, 1612; — *Didachè*, I, 1684; II, 182; XV, 1606.

2° *Pères apologistes et controversistes (IIe et IIIe s.).* — *a)* Remarques préliminaires : obscurités et subordinatianisme, V, 696-98. — *b)* Apologistes grecs du IIe s. : S. Justin, IV, 1755; V, 698-700; VIII, 2261-62; XV, 1606 (liturgie baptismale), 1607 (profession de foi), cf. 1617; — Athénagore, I, 2214; V, 700-01; XV, 1620; — S. Théophile d'Antioche, V, 701; XV, 534-35, 1621-22; — Tatien, V, 701; XV, 64, 1619. — *c)* Pères et écrivains du IIe et IIIe s. : S. Irénée, III, 1028-29; IV, 1756; V, 702-04; VII, 2443, 2444, 2445-46, 2446-48, 2449-51, cf. 2438-39; XV, 1608, 1622, 1624-25; — Clément d'Alexandrie, III, 159-60; IV, 1757; V, 704; XV, 1638, 1639; — Origène, IV, 1757-58; V, 704-11; XI, 1517, 1518-19, 1520-23 *(passim)*, 1528; XV, 1641-42, cf. 1645; — S. Hippolyte, V, 711-13; cf. VI, 2507, 2509; XV, 1631, 1632; — S. Grégoire le Thaumaturge, V, 713; XV, 1651-52; — Denys d'Alexandrie, V, 713, 775-76; XV, 1646 (cf. XI, 839-40; IV, 424, 427; XV, 1645-51); — S. Méthode d'Olympe, IV, 1758; XV, 1651. — *d)* Pères et écrivains latins : Tertullien, III, 1029; IV, 1762; V, 714-16; XV, 150-51, 1634; — S. Cyprien, III, 1030; V, 716; — Lactance, 716; VIII, 2439, 2440; — Victorin de Pettau, IV, 1762; XV, 2886-87.

3° *Pères grecs du IVe s.* — *a)* Leur attitude en face de l'arianisme et du macédonianisme, V, 717-18; la doctrine de Macédonius, X, 1476-78. — *b)* Auteurs : S. Athanase, I, 2172-74; III, 1033; IV, 1758; V, 680, 683-84, 705, 757, 777-79; XV, 1664-65, 1757; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 1032, 2546-47, 2549; IV, 1759; V, 722-23, 779; XV, 1281, 1758, 1819; — S. Basile, II, 451-53 *(passim)*, 454; IV, 1758-59; V, 724-29, 763, 780-83; VI, 35, 1566-67; XV, 1672, 1673, 1674; — S. Grégoire de Nazianze, III, 1032-33; IV, 1752; V, 729-31, 787-88; VI, 1842; XV, 1678, 1679-81; — S. Grégoire de Nysse, IV, 1759; V, 732-35; VI, 1848, 1851; XV, 1675-77 *(passim);* — S. Jean Chrysostome, IV, 1759-60; V, 736-38; — S. Épiphane, 738-39; — Didyme l'Aveugle, IV, 754; V, 685, 686, 689, 690, 739-43, 789; XV, 1281, 1758. — *c)* Auteurs grecs postérieurs au IVe s. et mentionnés : sur les dons du S.-E. : Théodoret (cf. III, 1034-35; XV, 322), André de Césarée, Procope de Gaza, S. Maxime, IV, 1760-61; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2503-04, 2505-06; V, 789-94; XV, 1693, 1754, 1919; — S. Jean Damascène, IV, 789; V, 795; VIII, 720-22 *(passim);* XV, 1694. Voir *infra*, part. II, Procession du S.-E. — D'autres textes à *Épiclèse*, voir ce mot.

4° *Pères syriens.* — Aphraate, I, 1460, 1461; V, 743; — S. Éphrem, 743-44.

5° *Pères latins.* — *a)* Principaux auteurs : S. Hilaire, III, 1031; IV, 1762; V, 745-47; VI, 2425-26; XV, 1668-69; cf. règle de foi de Phébade, XII, 1373; — S. Ambroise, II, 1762; III, 1032; IV, 1762-63; V, 747-50; — S. Jérôme, II, 1033-34; V, 750; — S. Augustin, I, 2349; II, 1034; IV, 1763-64; V, 750-52, 802-03; XV, 891, 1685-92 *(passim).* — *b)* Auteurs secondaires : Victorinus Afer, 1682-84 *(passim)*, 2905-26, surtout 2913, 2918-21, 2923, 2925-26; — S. Fulgence, IV, 1764; VI, 969; XV, 1696-97; — Fauste de Riez, IV, 1764; — S. Léon, II, 1034; IX, 283, 289; — S. Grégoire le Grand, II, 1035; IV, 1765; — S. Isidore de Séville, II, 1035; VIII, 109.

III. D'APRÈS LES CONCILES. — 1° *Évolution progressive dans la proposition du dogme*, V, 756; cf. IV, 1624-25, 1626; XV, 1341-42 (Bainvel), 1344-45 (Billot).

2° *Symboles et conciles des premiers siècles.* — Symbole des apôtres, I, 1674-76; XIV, 2926, 2927; — symbole d'Eusèbe de Césarée, I, 1795-96; V, 756; XI, 405; — symbole de Nicée, V, 756; XI, 406, 417; XIV, 2391; — première formule de Sirmium, 2176; reproduisant la quatrième formule d'Antioche, I, 1811-12; — synode d'Alexandrie (362), V, 757; cf. I, 802, 1832-33; — conc. d'Illyrie (375), V, 757 (Hefele-Leclercq, I, 982); — conc. de Rome (sous S. Damase) (369, 374), IV, 31, 34; V, 757; (376), IV, 29, 34; V, 757; (380), I, 1846; III, 2414; IV, 34; V, 757; — conc. d'Iconium (376), 758; — symbole dit de Nicée-Constantinople, I, 1845-46; III, 1229-30; XV, 2931-32; — Ve conc. de Rome (sous S. Damase) : non mentionné dans le *D.T.C.* (cf. Denz.-Bannw., 83); — *Fides Damasi*, XIV, 2929 (Denz. - Bannw., 15); — *Libellus Pastoris*, I, 1297; V, 758; XIV, 2930 (Denz.-Bannw., 19); et surtout anathématismes, 2, 3, 4 (*ibid.*, 22, 23, 24); cf. XIII, 396; — symbole *Quicumque*, I, 2179; XV, 1698; — profession de foi des conc. de Tolède : IIIe, 1177-78; IVe, 1199; VIe, 1200-01; XIe, V, 758; XIV, 1933; XV, 1203-04; XVIe, 1207-08; cf. 1704-05.

3° *Symboles et conciles à partir du XIe s.* — Conc. de Soissons (1092), V, 758; XIII, 2913-14; XV, 1713; (1121), I, 37, 43; V, 759; — conc. de Sens (1140), I, 44, 45-46; surtout art. 1, 2, 3 (références à *Tables*, 742); cf. XV, 1713-15 (voir *Esprit-Saint*, âme du monde); — conc. de Reims (1148), V, 759; erreur trinitaire de Gilbert de la Porrée condamnée, cf. IV, 1173; XIII, 2143; XV, 1715-17; — symbole de S. Léon IX, emprunté (?) aux *Statuta Ecclesiæ antiqua*, II, 2174-75 (cf. Denz. - Bannw., 343, 345, 346); — professions de foi d'Innocent III : rétractation de Durand de Huesca, XIV, 2934; XV, 1726; profession de foi du IVe conc. du Latran (sur la Trinité), I, 683; — approbation de la position de Pierre Lombard contre Joachim de Flore, XV, 1727-28. — Les conciles suivants concernent plutôt la procession du S.-E. Voir *infra*, part. II.

IV. LA RAISON THÉOLOGIQUE ET LA CONNAISSANCE DU S.-ESPRIT. — 1° *Les principes.* — Aucune preuve rationnelle de la divinité et de la personnalité du S.-E., V, 759-60. — Simple application de la doctrine générale concernant l'impossibilité naturelle de pénétrer tout mystère proprement dit, X, 2586 (enseignement du magistère), 2587 (conc. du Vatican), 2593 (théologiens); et XV, 1741-42 (S. Tho-

mas); — et le mystère de la Trinité en particulier, 1806-07; à l'encontre de la position adoptée jadis par Raymond Lulle, 1739; cf. VIII, 1126; et plus récemment par le semi-rationalisme catholique, XV, 1792-94; ou par Rosmini, Nastrofini, Günther et Schell, 1794-96 (cf. 1796-99, réprobation du magistère et projet de Constitution dogmatique sur la Trinité au conc. du Vatican).

2° *Applications.* — Après la révélation du mystère, possibilité rationnelle d'explication par voie d'analogie ou de comparaison, v, 760. — Doctrine générale relative aux mystères, x, 2594-99; — au mystère de la Trinité en particulier, cf. l'influence platonicienne, XII, 2331-32, 2337-38; — S. Augustin et la théorie psychologique des processions, I, 2349; XIII, 648; et surtout XV, 1688-92; — S. Anselme, I, 1346; XV, 1710-11; — Hugues de Saint-Victor, VII, 267-69; XV, 1717; — Richard de Saint-Victor, XIII, 2684-91 *(passim)*, XV, 1718; — Guillaume d'Auvergne, 1731; — Alexandre de Halès, 1734-35; — S. Bonaventure, 1738; — S. Albert le Grand, 1741; — S. Thomas d'Aquin, XIII, 648, 652-53; XV, 890-91, 893-94, 1745-47. — Raisons de convenance : le S.-E., principe de la fécondité de la vie divine, v, 760-61; voir la plupart des auteurs cités précédemment et *infra*, part. II, Procession du S.-E.

II. Procession du S.-Esprit : « Filioque ». — I. ÉCRITURE. — *a)* E. du Père (Matth., x, 20), du Fils (Gal., IV, 6), du Christ (Rom., VII, 9), de Jésus-Christ (Phil., I, 19), v, 762-63; — interprétation des Pères, 763-64; — objections des orthodoxes, 764-65. — *b)* Joa., XVI, 13-15; commentaire des Pères et objections de Photius, 765-66. — *c)* Textes johanniques (XIV, 16; XV, 26; XVI, 7; cf. Luc., XXIV, 49; Act., II, 35; Tit., III, 6), 767; — objections orthodoxes, 768-70. — *d)* Interprétation de Joa. (XX, 22), 770. — *e)* L'E. procède du Père (Joa., XV, 26); controverses entre catholiques et orthodoxes, 770-73.

II. LES PÈRES. — 1° *Anténicéens.* — *a)* Pères apostoliques : aucune indication précise, v, 773. — *b)* Écrivains des IIe et IIIe s., 774-76; — Athénagore et S. Justin, 774; cf. I, 2214; VIII, 2262; — Origène, v, 774-75; XI, 1521-23; XV, 1641-42; — Denys d'Alexandrie et Grégoire le Thaumaturge, v, 775-76; XV, 1646-47, 1652, 1756; — Tertullien, 776; XV, 149, 150-51, 1634.

2° *Pères grecs du IVe s.* — S. Athanase, I, 2172-74; v, 777-79; XV, 1665, 1756, 1757; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2547; v, 779; — S. Basile, II, 448-49, 452, 454; v, 779-84; XV, 1674; — S. Grégoire de Nysse, v, 784-87; VI, 1851; XV, 1676-77, 1756, 1757; — S. Grégoire de Nazianze, v, 787-89; VI, 1842; XV, 1678, 1756; — S. Épiphane, v, 788-89; — Didyme l'Aveugle, 789; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2505-06; v, 789-94; XV, 1693, 1754, 1756; — S. Maxime, v, 794; — S. Jean Damascène, 794-99; VIII, 720-22; XV, 1695, 1756.

3° *Pères latins.* — S. Hilaire, v, 800-01; VI, 2425; XV, 1668-69; — Phébade d'Agen, 1669; — Victorinus Afer, v, 801; XV, 1683-84, 2925-26; — S. Ambroise, v, 801; — S. Augustin, I, 2349; v, 801-04; XV, 1685-86; — S. Fulgence de Ruspe, v, 804-05; — S. Eucher, S. Léon le Grand, Gennade de Marseille, S. Avit, S. Paulin, Paschase diacre, Vigile de Tapse, S. Hormisdas, Boèce, Agnel de Ravenne, S. Grégoire le Grand, Cassiodore, S. Isidore de Séville, 805-06.

Les Pères grecs et latins du IVe s., et les Pères latins unanimement depuis S. Augustin professent la procession du S.-Esprit, du Père *et du Fils*. On n'y reviendra pas dans la question du *Filioque*. Cf. v, 2309.

III. LES CONCILES ET LA PROCESSION *A PATRE FILIOQUE.* — 1° *Conciles ayant enseigné la procession « a Patre », mais non « a solo Patre ».* — *a)* Conc. de Nicée, v, 808 (lire plutôt : symbole de Nicée-Constantinople) (cf. Denz.-Bannw., 86); cf. I, 1846. — *b)* Conc. d'Éphèse; anathématisme 9 de S. Cyrille, III, 2510-11; — interdiction de falsifier le symbole, v, 148-49; — application au *Filioque*, cf. *infra*. — *c)* IVe et Ve conciles œcuméniques, confirmant la foi de Nicée-Constantinople, 808-09; cf. II, 2202 (Chalcédoine); XV, 1304 (IIe de Constantinople). — *d)* VIe concile œcuménique, v, 809; cf. III, 1267 (confirmation des conciles précédents). — *e)* VIIe conc. (IIe de Nicée), v, 809, cf. 2313; XIV, 1422 (profession de foi de Taraise).

2° *Professions de foi.* — *a)* Privées, v, 2309-10. — *b)* Conciliaires, 810-12, 2310. — *Libellus Pastoris* et conc. de Tolède, cf. *supra*, part. I, Esprit-Saint. Sa divinité, § III, D'après les conciles. — Autres conciles particuliers : Heatfield (680), 811; — Cividale de Frioul, 811, 2314; cf. XV, 1706; — Worms (868), v, 811; XV, 1707; — Bari, v, 811. — *c)* Conciles œcuméniques : IVe du Latran, IIe de Lyon, Florence, 811-12; — cf. I, 683; v, 759; XIII, 660, XV, 1727; — v, 811, 2340; IV, 1609; IX, 1382-83; XII, 1188; XV, 1761, 1762; — VI, 34-41; XV, 1763, 1764-65, 1765-66. — Cf. professions de foi imposées postérieurement aux Orientaux, 1768. — *d)* Introduction du *Filioque* dans les documents conciliaires, v, 2310-12; probablement en Espagne : aux conc. de Tolède, IIIe conc., XV, 1198-99; IVe conc., 1199; VIe conc., 1201; VIIe conc. (?), 1202; XIe conc., 1203; cf. XIV, 2933; XVIe conc., XV, 1207; — au IVe de Braga, v, 811; XIII, 395, 396; cf. x, 205; — conc. de Mérida, v, 811; — autres hypothèses, 811-12, 2313.

IV. CONTROVERSES AU SUJET DU *FILIOQUE.* — 1° *Le « Filioque » et l'Église romaine* (il s'agit uniquement de l'insertion du *Filioque* dans le symbole). — *a)* Origine de l'insertion : Conc. de Gentilly, v, 2313; XV, 1705; *Livres carolins*, II, 1797; v, 809, 2313; XV, 1705. — Abstention des papes, nonobstant l'insertion, v, 2312, 2313-15. — Bienveillance d'Adrien Ier à l'égard de la formule de Taraise, 2313-14. — Synode de Frioul et éclaircissements sur l'addition, 2314. — *b)* Attitude de Léon III : Point de départ de la controverse, 2315; — approbation de la *doctrine*, mais refus d'insérer la *formule*, malgré l'insistance du conc. d'Aix-la-Chapelle, (809), 2315-17, 2329-30; IX, 311. — *c)* Suite des événements et insertion progressive, v, 2317.

2° *Le « Filioque » et la controverse entre catholiques et orthodoxes.* — *a)* Attaques de Photius, v, 2318; — l'encyclique de 867, XII, 1574-75; — la Mystagogie, 1542-44; — conc. photien de 879, 1553; — lettre au patriarche d'Aquilée, v, 2318; cf. XII, 1602; XIV, 1336-37, 1339. — *b)* Michel Cérulaire et le *Filioque*, XIV, 1351-52, 1354, 1356; cf. x, 1699. — Sujet de discorde entre Latins et Grecs, III, 1411; XIV, 1402, 1421, 1422. — *c)* Affirmations catholiques : S. Léon IX, XV, 1762; — IIe conc. de Lyon (can. 1), v, 811, cf. 2340; IV, 1609; IX, 1382-83; XII, 1188; XV, 1762; — conc. de Florence, VI, 34-41; XV, 1763 (décret *pro Graecis*), 1764 (décret *pro Jacobitis*), cf. 1765. — *d)* Définitions, pierre de touche de l'orthodoxie catholique dans les documents postérieurs, 1766; — et cependant grande condescendance de l'Église pour les formules grecques, v, 818-19, 2340-42.

3° *Les théologiens en présence.* — 1. *Du côté catholique.* — *a) Latins.* — Alcuin († 804), XV, 1705-06; cf. I, 689; — Paulin d'Aquilée († 802) (conc. de Frioul, *supra*), XV, 1706; cf. XII, 62; — Agobard

de Lyon († 840), xv, 1706; — Théodulphe d'Orléans († 824), 1706; cf. 332; — évêques de Germanie (conc. de Worms, *supra*), 1706, 1707; — Odon de Beauvais, 1706; — Énée de Paris († 870), 1707; cf. v, 25; — Ratramne (IXᵉ s.), xv, 1707; cf. XIII, 1786-87; — Raban Maur († 856), xv, 1707-08; sa pensée déformée par Macaire Bulgakov, cf. IX, 1443-44 (dans Franzelin, *Examen doctrinæ Macarii Bulgakow... de processione Spiritus Sancti*, Rome, 1876, p. 112-17); — Haymon d'Halberstadt († 853), xv, 1708 (voir, sur l'accusation de Macaire, Franzelin, *op. cit.*, 110-12); — S. Pierre Damien (†1072), cf. IV, 50; — S. Anselme de Cantorbéry († 1109), xv, 1710-11; cf. I, 1337; — Rupert de Deutz († 1135), xv, 1712; cf. XIV, 191-92; — Richard de Saint-Victor, xv, 1718; cf. XIII, 2689-91; — Pierre Chrysolanus († 1117), xv, 1753-54; — Anselme de Havelberg († 1159), 1754-55; cf. III, 1378-79; I, 1360; — Hugues Éthérien († fin du XIIᵉ s.), xv, 1755-58; cf. VII, 309; — S. Thomas d'Aquin, xv, 1758; — au conc. de Florence, sous le nom de Jean de Raguse (VI, 34-37), Jean de Montenero, VIII, 791; voir la mise au point, XIV, addenda à la col. 2625; — cardinal Cesarini, v, 825; cf. VI, 30; — Possevin, v, 825; cf. XII, 2652-53; — Arcudius, v, 826; cf. I, 1772, 1773; — Catumsyritus (italo-grec), v, 826; cf. II, 2013; — Allatius, v, 826; I, 832-33; — Ferchius, v, 826, 2171; — Cichovius (Cikovski), 826; XII, 2492-93 (cf. *Tables*, 609); — Th. Rutka, v, 826; xv, 407; — Nau, v, 826; XI, 44; — Hacki, v, 826-27; VI, 2027; — Nic. Comnène Papadopouli, v, 827; cf. III, 597-98; — Andruzzi (cypriote), v, 827; cf. I, 1187; IV, 1798; — Le Quien (Étienne de Altimural), v, 827; IX, 443; — Scipion Maffei, contre Léon le Sage (cf. *infra*), v, 827; IX, 388; — Marie-Bernard de Rubeis (Rossi), sur l'ouvrage de Grégoire II (Georges de Chypre), v, 827, 2325; VI, 1235; VIII, 659; cf. XIV, 4-5; — Tipaldi, v, 827; xv, 1141; — Rozaven, v, 827; XIV, 143; — Avedichian, v, 827; x, 500.

b) Orientaux. — Ouvrage attribué au diacre Pantaléon, v, 824; xv, 1758; cf. XI, 1855; — Nicéphore Blemmydes, v, 824; XI, 444; xv, 1759; — Georges Acropolite, I, 319; xv, 1759; — Jean XI Beccos, v, 825; VIII, 658-59; xv, 1759; — Constantin Méliténiotès, v, 825; VI, 1238; xv, 1760; — Georges le Métochite, v, 825; VI, 1238; xv, 1761; — Barlaam de Seminara, v, 825; II, 408, 409; xv, 1761; — Démétrius Cydonius, III, 2455; v, 825; xv, 1761; Manuel Calécas, II, 1332-33; v, 825; xv, 1761-62; — Maxime Chrysoberge, v, 825; x, 459; xv, 1762; — Jean Argyropoulos, I, 1778-79; v, 825; — Manuel Chrysoloras, II, 2422; v, 825; — Isaïe de Chypre, 825; VIII, 82; — Joseph de Méthone, v, 825; VIII, 1527-28; — Grégoire Mammas, v, 825; VI, 34, 1863; — Bessarion, II, 802, 805; VI, 38-39; XII, 2398; — Georges de Trébizonde, v, 825; VI, 1235; — Scholarios (?), 39; XIV, 1562-65; — Joseph II de Constantinople, VI, 28, 41; — Isidore de Kiew, 40; cf. XIV, 243, 245.

2. *Du côté orthodoxe.* — On consultera les bibliographies des articles ESPRIT-SAINT, v, 819-24; « FILIOQUE », 2342-2343. On s'est efforcé d'indiquer ici (par ordre alphabétique) les auteurs ayant un article ou une mention importante dans le *D. T. C.*

Acominatos (Nicétas), I, 318; — Acropolite (Constantin), 319; — Acropolite (Georges), 319; — Agallianos (Théodore), 549-50; — Amvrazis, v, 2321; — Anthime, patriarche, 2319. — Basile d'Achrida, II, 460-61; — Bogorodsky (N.-M.), v, 2333; — Bolotov (Basile), XIV, 1397; cf. v, 2333-34; — Bryennios (Joseph), II, 1159-60; — Bulgakov, voir Macaire; — Bulgaris (Eugène), II, 1239. — Cabasilas (Nicolas), 1292; — Cabasilas (Nil), 1295; — Calyvas (Georges), 1423; — Camatéros (Andronic), 1432; — Choumnos (Nicéphore), 2395; — Chrysoloras (Démétrius), 2421; — Chrysostome de Drama (Mgr), v, 2319; — Chychas (Nathanaël), II, 2423; — Coressios (Georges), 1847-48. — Damylas (Nil), IV, 54; — Démétracopoulos (Andronic), 263; — Dosithée, patriarche de Jérusalem, 1792-98 (l'ensemble de ses publications est contre les « nouveautés » latines); — Drozdov, voir Philarète. — Eugénicos (Jean), v, 1498; — Eugenicos (Marc), voir Marc d'Éphèse; — Euthymius Zigabène, 1581. — Gabriel Severos, VI, 982-83; — Gennade de Constantinople, voir Scholarios; — Georges de Chypre (Grégoire II de Constantinople), 1232-34; — Germain (II) de Constantinople, VI, 1310; — Gousev (Alexandre) v, 2334. — Kanev (Mgr Sylvestre), recteur de l'académie de Kiev, 2332; — Katanskij (A.-L.), 2333; — Kerensky (Vladimir), 2333, 2334; — Kiev (école de), XIV, 349; opposée à l'école de Kazan, v, 2334; — Kiriéev (général), 2335. — Langen (Joseph), 2332 (cf. Franzelin, *op. cit.*, 298-308); — Léon le Sage, IX, 388. — Macaire Bulgakov, 1444; — Macrès (Macaire), 1508; — Manuel de Corinthe, 1924; — Manuel II Paléologue, 1931-32; — Marc Eugenicos d'Éphèse, VI, 32; v, 810; IX, 1983-86; — Margounios (Maxime), 2040-41; — Maxime l'Haghiorite, dit le Grec, x, 462; — Maxime le Péloponnésien, 464; — Mélèce le Galésiote, 537; — Mélèce Pighas, dans DOSITHÉE, IV, 1796; cf. v, 822; — Métrophane Critopoulos, x, 1624; — Michel d'Anchialos, 1672; — Michel Cérulaire, cf. *supra*; — Moghila, 2075; — Monophysite (Église), 2276-77; — Moschabar, 2508-09; — Moschatos (Antoine), 2509-10; — Moschopulos, cité : v, 821; réfuté par Georges le Métochite, VI, 1238. — Nicétas de Maronée, XI, 475; — Nicétas Stéthatos, 482; — Nicolas de Méthone, 620; — Nil Diasorenus, 674. — Pachymère (Georges), 1715; — Palamas, 1743-44; — Panaretos (Matthieu-Ange), 1842-43; — Philarète Drozdov, XII, 1393; — Philothée Kokkinos (sans indication autre que son opposition aux Latins), 1502-03; — Photius, cf. *supra*; — Pierre III d'Antioche, 1808, 1809; — Planude (Maxime), 2249; — Pléthon (Georges Gémistos), 2398-99; — Prokopovich, v, 2325, 2327; XIV, 352; — Psellos (Michel), XIII, 1156-57. — Sisinnius II, v, 2321; — Sololev et la thèse de Bogorodsky, 2333; — Syméon de Thessalonique, XIV, 2980-81. — Théophane III de Jérusalem, xv, 513; — Théophane de Nicée, 515; — Théophylacte, 537-38. — Vieux catholiques, orthodoxes et anglicans, sur le *Filioque*, v, 2332-33, 2335-40; XIV, 363-64.

Ces indications générales seront complétées par le relevé de noms d'auteurs cités dans la controverse du *Filioque*. Voir *infra*.

4° *Les principes théologiques dirimant la controverse.* — *a)* Argument positif tiré de la doctrine des relations et des processions divines, v, 812-14; cf. XIII, 655, 657, 2149-51. — *b)* Solutions des objections orthodoxes de théologie spéculative, v, 814-17. — *c)* Le décret du conc. d'Éphèse et l'insertion du *Filioque* dans le symbole : le droit de l'Église d'expliquer et d'interpréter le dogme, 2321-24; — le concile n'a pas supprimé ce droit, 2324-26; — exemples tirés d'autres conciles, 2326-27; — aucune contradiction entre le décret d'Éphèse et l'addition du *Filioque* ou symbole, 2327-28. — *d)* Explications de l'attitude de Léon III, 2328-31; cf. *supra*. — Conclusion : caractère dogmatique du *Filioque*, 2331.

Auteurs cités à propos du « Filioque » **(dans les art. ESPRIT-SAINT, part. II, Procession du S.-Esprit;**

On complétera la bibliographie en se reportant à *Catholicisme* IV, 497 (Le Guillou, O. P.). Insistons sur J. Lebreton, *Hist. du dogme de la Trinité*, I (1927), cf. Table, au mot *Esprit*; II (1928), au mot *Esprit-Saint;* A. Lemonnyer, *Théol. du Nouveau Testament*, Paris, 1923; M. Jugie, *De processione Spiritus Sancti ex fontibus revelationis et secundum orientales dissidentes*, Rome, 1936; L. Labauche, *Traité du S.-Esprit*, Paris, 1950; *Où en est la question du « Filioque »?*, dans *Russie et chrétienté*, 1950, n. 3-4.

ESPRIT-SAINT, *âme du monde.* — Erreur condamnée au conc. de Sens (1140), I, 44. — *a)* Origine platonicienne : l'âme universelle, XII, 2279, 2280, 2282, 2284, 2326, 2327, 2349-50; XV, 2339; cf. (?) XIV, 736 (Sagesse); XV, 2929-30 (Victorinus Afer). — *b)* Adaptation par certains Pères au S.-E., XII, 2331-32. — *c)* L'âme du monde et certains auteurs du Moyen Age, 2332; cf. XV, 1712. — Abélard, I, 46; XII, 2332, 2337; XV, 1714, 3340-41; — Guillaume de Conches, I, 51; XV, 1714, 3340; — Bernard Silvestris de Tours (et non de Chartres) (*Tables*, 431), XI, 1866; XV, 1714, 3340; — Amaury de Bène, I, 936; XI, 1866; XV, 1714, 3341; cf. IV, 157-59; — David de Dinant, 157-59; XI, 1866; XV, 1725, 3341. Voir aussi, sur ces auteurs, III, 2080; IV, 1170; V, 430. — *d)* L'âme du monde et l'école de Padoue : Cardan, XIII, 1702-03; — Léonard de Vinci, 1713; — Campanella, 1716-17.

Note sur l'âme universelle des platoniciens et les Pères de l'Église : « Les philosophes platoniciens développaient avec prédilection la théorie de l'âme du monde. Plutarque lui a consacré tout un traité, *De animæ procreatione in Timæo;* et, selon la méthode d'exégèse mythologique chère aux écrivains de cette époque, ils aimaient à retrouver dans quelque dieu la personnification de l'âme du monde : Plutarque la reconnaît dans Osiris (*De Is.*, 49) [cf. Zeller, V, 192]; Aelius Aristide, dans Asclépios; ce dernier raconte même une vision où cette identification lui fut révélée (*Discours sacré*, IV, éd. Keil, p. 440, 6). Cette identification s'offrait aussi aux auteurs chrétiens; ils l'ont écartée à cause des imaginations matérialistes qu'elle impliquait; bien plus, S. Justin (*Apol.*, I, 60) croit lire dans le *Timée* que Platon, instruit par Moïse, avait en vue le Fils de Dieu lorsqu'il a écrit de l'âme du monde : « Dieu l'a imprimée en X dans l'univers »; c'était pour lui une arme précieuse que lui offrait Platon lui-même; il n'en veut pas : Platon a compris à contre-sens l'histoire du serpent d'airain et le symbole de la croix : « Platon a lu ce récit, mais il ne l'a pas bien compris; il n'a pas reconnu la figure de la croix, il y a vu un X, et il a écrit que la puissance qui a le second rang après le premier Dieu avait été imprimé en X dans l'Univers. » Toute cette exégèse est sans doute fort étrange, mais l'inspiration en est très claire : Justin tient à corriger le texte de Platon, parce qu'il ne veut pas que le Verbe de Dieu soit conçu comme l'âme du monde, faisant du monde, comme le voulait Platon, le « fils unique » de Dieu (*Timée*, 31 *b*) et lui-même un « dieu bienheureux » (*ibid*, 34 *b*) (J. Lebreton, *Hist. du dogme de la Trinité*, II, 667, note 1).

ESPRIT-SAINT (Dons de l'). — Voir *Dons du S.-Esprit.*

ESPRIT-SAINT (Habitation dans les âmes de l'). — Voir *Trinité*, § Missions et Habitation des personnes de la Trinité.

ESPRIT-SAINT (Péché contre l'). — Voir *Blasphème*, § Contre le S.-Esprit (*Tables*, 451).

ESPRITS (Discernement des). — Voir *Tables*, 1001.

ESPRITS ANIMAUX. — Théorie cartésienne (union de l'âme et du corps), IV, 552; IX, 1781 (Descartes et Malebranche); XV, 3101. — Chez Vanini, XIII, 1710.

ESQUINÈTES ou **ESQUINITES.** — Notice [G. Bareille], V, 820. — Fondateur du parti, Aeschines, I, 516.

ESSARTS (Alexis des). — Notice [B. Heurtebize], V, 830.

ESSARTS (Jean-Baptiste Poncet des). — Notice [B. Heurtebize], V, 831.

ESSENCE. — Article général [A. Michel], V, 831-50.

I. Étymologie et définition. — E., notion corrélative à être, V, 832; — notion analogique, 832; cf. I, 1143. — Synonymes, V, 832-33.

II. Point de vue philosophique. — 1° *Essences possibles.* — *a)* Possibilité intrinsèque : convenance des éléments dans l'exemplarisme divin, objet de la science de simple intelligence, XIV, 1602; XV, 870 (*Tables*, 849). — *b)* Possibilité extrinsèque, relative à la cause réalisant l'essence : volonté toute-puissante de Dieu, 3353-58; — mais erreur du volontarisme, 3316-17. — *c)* Réalité des E. simplement possibles ou futuribles (sur ces mots, XIV, 1602; XV, 870); — ou dans l'intelligence divine, XIV, 1610, 1613; — ou réalité objective *in seipsis*, 1613-14. — Position thomiste, V, 834; cf. III, 2085, 2155.

2° *Essences réelles.* — 1. *Essence incréée :* Dieu, V, 834; cf. I, 2077, 2229 (aséité), 2230 (E. divine et attributs). — Identité de l'E. et des attributs, simple distinction de raison (*Tables*, 984). — Constitutif métaphysique (ou attribut primaire) de l'E. increée, 2228-30; XV, 843 (*Tables*, 984). — Erreur de Gilbert de la Porrée, I, 834-35; — conc. de Reims (1148) (*Tables*, 734). — Connaissance de la nature divine chez les Pères (*Tables*, 981-82); — chez les théologiens (*ibid.*, 986-87). — Identité de l'E. et de l'existence en Dieu, mais non évidente pour nous, V, 835; — argument de S. Anselme (*Tables*, 177); cf. IV, 889-93; — saisie de l'être divin selon l'ontologisme, XI, 1014-48; spécialement 1016 (Branchereau), 1020 (Fabre), 1037 (Ubaghs), 1039 (Gioberti), 1043 (Hugonin); XIII, 2922-26 (Rosmini); décrets du S.-Office : (1861), XI, 1046-47; (1887), prop. 1-19, XIII, 2229-38. — 2. *Essence créée*, V, 835-38 : *a)* E. spirituelles : ange, I, 1190, 1195-1200, 1225, 1230-33, 1268 (*Tables*, 155, 158, 159, 160, 161, 163, 164); démon, IV, 402, 408 (*Tables*, 932). Cf. Forme subsistante non informante, VI, 542, 544. — *b)* E. composées : Forme et matière, II, 2014, 2019-24; forme subsistante informante (âme humaine), VI, 542, 546-48, 563, 564, 566, 569-581; — connaissance de l'E. composée et concrète, V, 836-37; voir *Intelligence* et problème des *Universaux.* — Composition (?) de l'E. physique et des notes individuantes, 837. — E. physique, suppôt (hypostase), personne, 837-38; VII, 369-79.

3° *Propriétés des essences.* — Immutabilité, indivisibilité, éternité, nécessité, V, 838. — Cf. 913, 919, 920-21; XIV, 1600-01.

III. Applications dogmatiques. — 1° *Dogme de la Trinité.* — 1. *Synonymie originelle d'essence* (οὐσία) *et d'hypostase ou substance* (ὑπόστασις), V, 838; VII, 372-74; — autre sens d'hypostase synonyme de personne (πρόσωπον), 374-76. — D'où difficulté d'accorder au début la terminologie grecque et la terminologie latine, 376-85. — 2. *Applications particulières : a)* Anathématisme du symbole de Nicée, V, 838; cf. I, 1796, 1801; VII, 373; XI, 405, 406; XV, 1656; — formule analogue dans le symbole arménien, I, 1945-46; dans la quatrième formule d'Antioche, 1811-12; cf. IX, 1027; profession de foi de Philippopolis, I, 1814; l'ἔκθεσις μακρόστιχος d'Antioche, 1815; première formule de Sirmium, 1818; cf. XIV, 2182-83; I, 1826-27. — *b)* Hypostase opposée à E. : *Una substantia = essentia; tres personae = hypostases*, VII, 374-75, 376-79 (pour la doctrine des Pères, voir à Essence, V, 838-39; — Fils de Dieu, 2425-26, 2432, 2435, 2438, 2450, 2453-58; — Esprit-Saint, 714, 720-21, 722, 724-25, 727-29, 730-31, 733, 735, 739, 745-46, 748, 751-52; — Hypostase, VII, 372-85; — Trinité, XV, 1645-50, 1659-67, 1671-81). — *c)* Unité d'E. spécifique en Dieu (S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Jean Damascène), V, 839-41; cf. Consubstantiel, III, 1611-13; II, 451-53 (S. Basile); V, 2455; VI, 1851 (Grégoire de Nysse); VIII, 710 (S. Jean Damascène). — *d)* Objection du subordinatianisme, V, 841-42; voir *Trinité.*

2° *Dogme de l'Incarnation.* — *a)* Terminologie : E. (nature) divine; E. (nature) humaine, V, 842;

vii, 385-86. — *b)* Terminologie catholique, 390-91; — *subsistentia* et hypostase, 391-93. — *c)* Application au dogme de l'incarnation : Tome à Flavien, 478; — conc. de Chalcédoine, ii, 2194-95; vii, 483-84; — conciles postérieurs et renvois, 485-90. Voir également *Monothélisme* et *Trois Chapitres*.

3° *Autres applications dogmatiques.* — *a)* Dans l'ordre naturel, v, 842-43. — *b)* Dans l'ordre surnaturel, 843. — *c)* Moyens de salut, 843. — *d)* Détail des applications : surnaturel essentiel, xiv, 2852; cf. vision intuitive, vii, 2373; xv, 850; — E. de la grâce sanctifiante, vi, 1609-12; — de la grâce actuelle, 1640-53 (cf. *Tables*, 761-63, *passim*); — E. ou nature des vertus infuses, xv, 2764; — de l'acte de foi, vi, 107-19; controverses, 469-512; — de la charité, ii, 2217-27; — du péché, xii, 145-59, 225-35, surtout 234-35 (péché mortel et véniel); — gloire ou béatitude essentielle, vi, 1393-1401; cf. ii, 497; vii, 2380-86; — peine essentielle de l'enfer, iv, 6; v, 405-06; — du purgatoire xiii, 1290. — E. des sacrements (*salva illorum substantia*, conc. de Trente, sess. xxi, c. ii), xiv, 567-77; cf. x, 336-40.

IV. Essence et existence. — 1° *Le problème.* — *a)* Distinction, dans les êtres créés, entre le concept d'E. et celui d'existence, v, 843, cf. 834 (Dieu). — *b)* Entité réalisée de l'E. et actualité de son existence : solution d'Aristote et des thomistes en général; rapport de puissance à acte, comportant distinction *réelle* d'êtres incomplets *(ut quibus)* ordonnés l'un à l'autre, 844; solution de Scot et de Suarez; rapport de puissance à acte, mais ne comportant qu'une distinction de raison, 844-45.

2° *Répercussion en théologie des deux solutions opposées.* — 1. *En général :* rapports de puissance à acte, v, 845 (chez les anges) ; cf. xv, 837; — de matière à forme, 838, 839; et notamment dans le composé humain, 846. — 2. *Dans le domaine théologique :* explications divergentes : *a)* du dogme de l'âme essentiellement forme du corps humain, 847; cf. vi, 546, 550, 566 (Ve conc. du Latran), 569-81; xv, 911-13; — *b)* dans l'eucharistie : présence de la personne du Christ par concomitance naturelle, v, 847, 1351; iv, 1917-19 (Duns Scot); — *c)* dans le concours divin : concours simultané (Molina, Suarez), x, 2110-11; vi, 1644-45; prémotion (S. Thomas), xiii, 33-41 (voir *Tables*, 761-62); — *d)* dans l'incarnation; mode de l'union hypostatique, vii, 411-29; 525-29; xv, 931; — *e)* dans la Trinité, v, 848-49; cf. xiii, 2141-42, 2155-56.

3° *Opinion de S. Thomas.* — *a)* Apparition de l'opinion distinguant E. et existence : Gilles de Rome (?), iv, 1180-81 (opinion de Chossat, Piccirelli, etc.); — en réalité antérieure à S. Thomas, v, 849; vi, 1973 (Guillaume d'Auvergne). — *b)* S. Thomas enseigne la distinction réelle, v, 849; xv, 839-43; — aveu des adversaires, v, 849-50; cf. xv, 1143 (Tiphaine).

Sur la distinction réelle entre essence et existence, Billot n'hésite pas à écrire : « Que l'être de l'existence ne s'identifie pas avec la nature [l'essence], on peut le déduire directement et solidement même de la seule vérité révélée de l'union de la nature créée à Dieu selon la subsistence. Aussi, même si ladite distinction ne pouvait pas être démontrée apodictiquement à l'aide des seuls arguments rationnels, elle serait démontrée théologiquement... par la théologie du Verbe incarné » (*De Verbo incarnato*, 1912, p. 71).

Voir R. Garrigou-Lagrange, *De Deo uno*, 1938, p. 144-49; C. Boyer, *Cursus philosophiæ*, ii, 1936, p. 263-74, renvoyant à Mattiussi, *Les points fondamentaux de la philosophie thomiste*, trad. Levillain, Turin, 1926, p. 48-50; H.-D. Gardeil, *Initiation à la philos. de S. Thomas d'Aquin*, iv, 1951, p. 117-23. — Parmi les opposants, citons : P. Descoqs, *Prælectiones theol. naturalis*, ii, 1935, p. 629, 671, 683-98, 699, 702-04, 839; P. Galtier, *De incarnatione et redemptione*, 1947, p. 186-210; *L'unité du Christ, Être... Personne... Conscience*, 1939; Mgr Gaudel, *Le mystère de l'Homme-Dieu*, ii, 1939.

Voir aussi É. Gilson, *L'être et l'essence*, Paris, 1948.

A. Michel.

ESSÉNIENS — Étude succincte [L. Dennefeld], viii, 1616. — Hypothèse d'un E. comme auteur du livre de la Sagesse, xiv, 723. — Influence des E. sur les ébionites, viii, 1706-08; cf. iv, 1992, 1994; — sur les elcésaïtes, 2337-38.; — sur les célicoles (?), ii, 2089. — Observances des E., xi, 2466; xv, 1069; — rapportées par Al-Ghazâli, xiv, 2453. — Croyances : préexistence des âmes et, à la mort, leur envol vers les hauteurs, x, 1586; xv, 2960; — l'enfer, v, 52-53. — Selon le rationalisme, E. et Jésus-Christ, viii, 1377; — et les premiers chrétiens (Voltaire), xv, 3443.

Note complémentaire. — I. Textes anciens. — Jusqu'en 1947, l'essénisme et les esséniens, passés sous silence par le N. T. et le Talmud, n'étaient connus que par les renseignements de quelques écrivains antiques.

1° *Textes fondamentaux.* — Philon, *Quod omnis probus liber sit*, xii-xiii, 75-91; éd. Cohn-Reiter, vi, 21-26. *Apologie des Juifs*, passage cité dans la *Præparatio evangelica* d'Eusèbe de Césarée, viii, 11; éd. : *P. G.*, xxi, 641-44; Mras, 455-57. — Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, V, xv, 73; éd. Rackham. — Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, iii, 5, 78-80; II, vii, 3, 113; viii, 2-13, 119-61; xx, 4, 567; III, ii, 1, 11; V, iv, 2, 145. *Antiquités judaïques*, XIII, v, 9, 171-73; x, 6, 298; xi, 2, 311-13; XV, x, 4-5, 371-79; XVII, xiii, 3, 346-47; XVIII, i, 2 et 5, 11 et 18-22. *Vie*, 10-11.

2° *Textes secondaires.* — Hippolyte, *Elenchos*, ix, 18-28; éd. Wendland, iii, 256-61. — Porphyre, *Abstinence*, passage cité dans la *Præparatio evangelica* d'Eusèbe de Césarée, ix, 3; éd. : *P. G.*, xxi, 681-88; Mras, 486-89. — Épiphane, *Panarion*, I, x-xiii; xix, 1-6; xx, 3; xxx, 1, 3; liii, 1; éd. : *P. G.*, xli, 231-38, 260-69, 272-73, 405 C, 409 A, 960 B; Holl, i, 203-06, 217-24, 226-27, 333, 336; ii, 315. — Synésius, *Dion*, 3; éd. *P. G.*, lxvi, 1120.

En outre les esséniens figurent, en passant, dans divers catalogues d'hérésies, dont plusieurs sont mentionnés par Bardy dans son édition de l'*Hist. eccl.* d'Eusèbe de Césarée, i, 201, note 17.

Pour les plus importants de ces textes, une traduction nouvelle est donnée par Dupont-Sommer dans *Évidences*, n. 54, p. 22-25; et n. 55, p. 27-34. Les études inspirées par ces témoignages sont indiquées par Dennefeld, dans *D. T. C.*, art. Judaïsme, viii, 1616; ou, beaucoup plus en détail, par Marchal, dans *D. B. S.*, ii, 1109-32, art. *Esséniens*.

II. Qumran et les esséniens. — Depuis la découverte des manuscrits de Qumrân, commencée en 1947, le problème de l'essénisme se pose d'une façon tout à fait nouvelle (voir par ex. Brownlee, *A Comparison of the Covenanters of the Dead Sea Scrolls with Pre-Christian Jewish Sects*, dans *Biblical Archaeologist*, 1950, n. 3, p. 50-72).

Certes, l'attribution de ces manuscrits à une communauté essénienne a soulevé bien des oppositions (voir, par ex., Gottstein, *Anti-essene Traits in the Dead Sea Scrolls*, dans *Vetus Testamentum*, 1954, n. 2, p. 141-47) et l'on a mis en cause différentes sectes apparentées soit aux sadducéens (North, *The Qumran « Sadducees »*, dans *Cath. Bibl. Quart.*, 1955, n. 2, p. 164-88), soit aux pharisiens (Delcor, *R. B.*, 1951, p. 542-48; *Essai sur le midrash d'Habacuc*, 69; mais avis différent dans les « Guides Nagel », *Israël*, 107-08), soit aux ébionites (Teicher, nombreux articles dans *The Journal of Jewish Studies*, à partir de 1951); Zeitlin a même soutenu avec persévérance que ces manuscrits se rattachaient à la littérature rabbinique médiévale (nombreux articles dans *Jewish Quartely Review*, depuis 1949).

Cependant, dès le début, Sukenik et Dupont-Sommer (*Aperçus préliminaires sur les manuscrits de la mer Morte*, p. 105-17) ont vigoureusement plaidé pour l'origine essénienne de ces manuscrits et cette thèse, qui a rallié un nombre croissant d'adhésions, doit être considérée désormais comme pratiquement certaine. Les indications géographiques de Pline correspondent si bien au site de Qumrân, les grandes lignes des descriptions de

Philon et de Josèphe s'accordent si bien avec la physionomie générale de ce groupement religieux, qu'on ne peut plus guère contester l'identification (voir, par ex., G. Molin, *Qumrân-Apokalyptik-Essenismus*, dans *Sæculum*, VI, 1955, p. 244-81).

La principale objection concerne la doctrine du mariage. Les manuscrits permettent l'union conjugale (*Règle de la congrégation*, I, 4 et 9-11, dans *Qumran Cave*, I, n. 28 *a*, p. 109, par Barthélemy-Milik) et de fait les cimetières de la communauté contiennent des femmes (*R. B.*, 1953, n. 1, p. 103; 1956, n. 4, p. 570-72), alors que Pline, Philon (*Apologie des Juifs*, 14-17; *P. G.*, XXI, 644 A-B; Mras, 457) et Josèphe (*Guerre des Juifs*, II, VIII, 2, 120-21; *Ant. jud.*, XVIII, I, 5, 21) affirment que les esséniens (sauf une catégorie spéciale; Josèphe, *Guerre*, II, VIII, 13, 160-61) répugnent en fait à se marier. Mais la difficulté n'est pas insoluble : *en théorie*, le mariage était permis et fut sans doute pratiqué au début de la communauté (*ibid.*, II, VIII, 2, 120-21), mais bien vite la ferveur religieuse et la hantise de l'impureté légale développèrent, *en pratique*, une habitude de continence absolue, qui émerveilla fort les écrivains antiques; l'Église primitive a connu la même évolution à propos du célibat ecclésiastique et les âmes généreuses se vouèrent spontanément à la chasteté parfaite.

III. Histoire de l'essénisme. — Bien des points de cette histoire ne sont pas encore pleinement éclaircis.

Flavius Josèphe (*Ant. jud.*, XVIII, V, 9, 171) signale déjà l'existence de l'essénisme sous le pontificat de Jonathan (donc vers 150-45 av. J.-C.) et l'on suppose volontiers qu'il s'apparente aux Ḥasidim du soulèvement macchabéen (I Macch., II, 42; VII, 13-16; II Macch., XIV, 6). Cependant certains auteurs lui assignent une origine plus ancienne et le font remonter jusqu'à Onias III (vers 185-77), entre autres Bo Reicke (*Studia theologica*, vol. II, fasc. 1, p. 45-70), H. H. Rowley (*The Zadokite Fragments and the Dead Sea Scrolls*, p. 62-88; de même, *The Kittim and the Dead Sea Scrolls*, dans *Palestine Exploration Quarterly*, 1956, n. 2, p. 92-109), Rabinowitz (*Journal of Biblical Literature*, 1952, n. 1, p. 19-32), A. Michel (*Le Maître de justice*, 292-322); d'autres au contraire le croient bien postérieur, « à partir d'environ 100 av. J.-C. » (Dupont-Sommer, *Aperçus préliminaires*, 113).

Peu après sa fondation (vingt ans, selon le *Document de Damas*, I, 10-11), le mouvement fut dirigé par une personnalité religieuse de premier plan, le Docteur de justice, dont l'identification reste encore obscure : Brownlee hasarde le nom de Judas l'Essénien, célèbre par ses prophéties, vénéré de nombreux disciples et déjà avancé en âge en 103 av. J.-C. (cf. Josèphe, *Guerre*, I, III, 5, 78-80; et *Ant. jud.*, XIII, XI, 2, 311-13) (*The Historical Allusions of the Dead Sea Habakkuk Midrash*, dans *Bulletin of the American Schools of Oriental Research* [= *B. A. S. O. R.*], avr. 1952, p. 10-20); d'autres pensent à Onias III (A. Michel) ou se refusent à toute identification précise. Ce Docteur de justice souleva l'animosité d'un « Prêtre impie », appelé par d'autres documents « Lion de fureur » (*Journal of Biblical Literature*, juin 1956, p. 89-95), qui pourrait être Alexandre Jannée (103-76 av. J.-C.) ou, selon les autres hypothèses, Ménélas (A. Michel), Jonathan (Vermès, *Les manuscrits du désert de Juda*, 92-97) ou Aristobule II et Hyrcan II (Dupont-Sommer, *Aperçus préliminaires*, 46-52). Malheureusement les commentaires d'Habacuc, Michée, Nahum, etc., qui font allusion à leurs démêlés, se maintiennent dans un allégorisme fort peu transparent.

Le *Document de Damas* parle ensuite d'un exil à Damas, mais bien des auteurs contestent sa réalité et l'interpréteraient plutôt comme une allusion à l'exil (Rabinowitz, *A reconsideration of Damascus and 390 years in the Damascus (Zadokite) Fragments*, dans *Journal of Biblical Literature*, 1954, n. 1, p. 11-35) ou comme un symbole de la vie au désert, choisi peut-être sous l'influence de I Reg., XIX, 13-15 ou d'Amos, V, 27. Pourtant les archéologues ont de bonnes raisons de penser que le site de Qumrân, qui était sans doute la maison mère des esséniens mais ne représentait pas nécessairement tout le mouvement, fut abandonné pendant quelque temps à la suite du tremblement de terre de 31 av. J.-C. (*R. B.*, 1954, n. 2, p. 210, 234-36; 1956, n. 4, p. 544-45).

Peu après le début de l'ère chrétienne, les esséniens dépassaient le nombre de 4 000, d'après Philon (*Quod omnis probus liber sit*, 75) et Josèphe (*Ant. jud.*, XVIII, I, 5, 20).

Comme l'un des leurs commandait une armée juive lors de la révolte de 66-70 (Josèphe, *Guerre*, II, XX, 4, 567; III, II, 1, 11), les Romains durent les exterminer presque tous (*ibid.*, II, VIII, 10, 152-53) et les témoignages concordant de Flavius Josèphe et des archéologues (de Vaux, *Fouilles au Khirbet Qumrân*, dans *R. B.*, 1954, n. 2, p. 232-33; 1956, n. 4, p. 567) permettent d'affirmer que le monastère de Qumrân fut détruit, en juin 68 ap. J.-C., par un détachement de la 10e légion, cantonnée à Jéricho.

Avant de se disperser ou de se laisser massacrer, les « moines » cachèrent dans les grottes du voisinage leur précieuse bibliothèque. Puis ils sombrent dans un oubli relatif.

Nous ignorons encore quelle était la cohésion du « mouvement » essénien. Flavius Josèphe parle d'une sorte de « tiers ordre »; bien des auteurs supposeraient volontiers des branches assez différentes les unes des autres (Coppens, *Nouvelle Clio*, 1954, n. 5-6, p. 253; Schubert, dans *Theologische Quartalschrift*, 1955, n. 3, p. 323, note 14). Jusqu'à présent aucun document positif ne nous fournit de lumière sur ce point et les écrits de Qumrân manifestent une forte centralisation à l'intérieur de cette « branche ». Mais y avait-il d'autres « branches »?

IV. Bibliothèque des esséniens. — La bibliothèque des esséniens de Qumrân était extrêmement riche.

1° La Bible y avait la place d'honneur, sans que nous puissions encore préciser si leur canon biblique était identique au nôtre. La seule grotte 1 nous a livré des fragments de : 1 manuscrit de la Genèse, 1 de l'Exode, 1 du Lévitique (en écriture dite « phénicienne »), 2 du Deutéronome, 1 des Juges, 1 de Samuel, 2 d'Isaïe (dont l'un conservé intégralement), 1 d'Ézéchiel, 3 des Psaumes. De même, selon la *R. B.* (1956, n. 1, p. 56-67), la grotte 4 contenait 6 manuscrits de la Genèse, 8 de l'Exode, 3 du Lévitique, 2 des Nombres, 14 du Deutéronome, 2 de Josué, 2 des Juges, 3 de Samuel, 1 des Rois, 1 des Chroniques, 1 d'Esdras-Néhémie, 8 d'Isaïe, 3 de Jérémie, 2 d'Ézéchiel, 3 de Daniel, 8 des Petits Prophètes, 10 des Psaumes, 1 des Proverbes, 2 de Job, 2 du Cantique, 2 de Ruth, 1 des Lamentations, 2 de l'Ecclésiaste, 3 de Tobie (1 en hébreu et 2 en araméen). En outre diverses paraphrases (Genèse, Exode, Samuel) et des commentaires fort nombreux nous livrent de multiples citations bibliques, sans compter celles qui tissent les compositions personnelles des esséniens (voir, par ex., *Les citations de l'A. T. dans la « Guerre des fils de lumière »*, dans *R. B.*, 1956, n. 2, p. 234-60; n. 3, p. 375-90). Tous ces matériaux auront une grande importance en critique textuelle : ils nous font connaître des quantités de variantes, parfois intéressantes; ils rejoignent assez souvent les anciennes versions, Septante et Pechitto, contre le texte massorétique; ils vont faciliter l'établissement de l'arbre généalogique de nos divers témoins; ainsi l'on peut espérer atteindre et reconstituer d'anciens archétypes datant de plusieurs siècles avant l'ère chrétienne.

2° Certains esséniens ne manquaient pas d'habileté littéraire et ils nous ont laissé des œuvres variées : la *Règle de la communauté* (d'abord surnommée *Manuel de discipline*) et la *Règle pour toute la congrégation d'Israël* nous renseignent sur l'esprit et la législation du « mouvement »; la *Règle de la guerre* (d'abord appelée *Guerre des fils de lumière contre les fils de ténèbres*) prévoit les moindres détails du conflit qui débarrassera la terre de tous les impies; les *Hymnes* (appelés souvent *Hodayot*) manifestent les sentiments intimes d'une âme profondément religieuse. Tous ces ouvrages font apparaître de telles ressemblances de style et de mentalité qu'on les attribuerait volontiers au même auteur, qui pourrait bien être le Docteur de justice en personne (voir *Conjectures sur les écrits de Qumrân*, dans *R. Sc. rel.*, 1957, n. 2; de même H. Michaud, *Le Maître de la justice d'après les hymnes de Qumrân*, dans *Bull. trim. de la Faculté libre de théol. protestante de Paris*, n. 56, déc. 1956, p. 67-77).

Les commentaires d'Habacuc, de Nahum, d'Osée, de Michée, de Sophonie, des Psaumes, d'Isaïe... sont l'œuvre d'un intrépide allégoriste qui applique systématiquement les textes bibliques à l'histoire des esséniens. La para-

phrase araméenne de la Genèse glose et amplifie, parfois très librement, le texte inspiré. Le *Document de Damas*, qu'on appelle aussi *Document sadocide*, mais qui mériterait plutôt le nom de « Traité de la Nouvelle Alliance », complète et précise la législation antérieure de la « secte ». Certains « apocryphes », dont nous connaissions déjà différentes versions ou adaptations, se révèlent maintenant à nous dans leur texte hébreu ou araméen : *Jubilés*, *Hénoch* (sauf les « Paraboles »), *Testament de Lévi* (consulter à ce sujet : Milik, *Le « Testament de Lévi » en araméen*, dans *R. B.*, 1955, n. 3, p. 398-406; Grelot, *Notes sur le « Testament araméen de Lévi »*, *ibid.*, 1956, n. 3, p. 391-406), *Testament de Nephtali* (voir Milik, *ibid.*, 1956, n. 3, p. 407, note 1). Enfin des quantités de fragments appartiennent à d'autres ouvrages, que des découvertes ultérieures permettront peut-être de restituer en grande partie, car, sur les onze grottes à manuscrits actuellement connues, la première seule a été entièrement publiée jusqu'à présent.

En théorie, le fait qu'une œuvre quelconque ait été lue ou copiée à Qumrân ne prouve pas nécessairement qu'elle a été composée par un essénien; mais, en fait, l'intransigeance de la mentalité essénienne ne devait guère donner droit de cité qu'aux textes bibliques et aux seuls ouvrages émanant des docteurs officiels du « mouvement ».

3° *Bibl.* — Éditions : *Document de Damas :* Schechter, *Fragments of a Zadokite Work;* ou Rabin, *The Zadokite Documents.* — *Premier manuscrit d'Isaïe. Commentaire d'Habacuc* et *Règle de la communauté :* Millar Burrows, *The Dead Sea Scrolls of St Mark's Monastery*, vol. I, II. — *Deuxième manuscrit d'Isaïe, Règle de la guerre* et *Hymnes :* Sukenik, *The Dead Sea Scrolls of the Hebrew University.* — *Règle pour toute la congrégation d'Israël* et divers fragments de la grotte 1 : Barthélemy et Milik, *Discoveries in the Judaean Desert*, 1; *Qumran Cave* I. — *Paraphrase araméenne de la Genèse :* Nahman Avigad et Yigael Yadin, *A Genesis Apocryphon.* — Des éditions provisoires de quelques autres fragments sont publiées aussi par : R. de Vaux, dans *R. B.*, 1953, n. 4, p. 555-56 (commentaire d'Isaïe); F. M. Cross, dans *B. A. S. O. R.*, n. 132, p. 15-26, et dans *Journal of Biblical Literature*, 1955, n. 3, p. 147-72 (Samuel); J. Muilenburg, dans *B. A. S. O. R.*, n. 135, p. 20-32 (Ecclésiaste et Isaïe); P. W. Skehan, *ibid.*, n. 136, p. 12-15 (Deutéronome), et dans *Journal of Biblical Literature*, 1955, p. 182-87 (Exode); J. M. Allegro, dans *Palestine Exploration Quarterly*, 1954, p. 69-75, et dans *Journal of Biblical Literature*, 1956, n. 2, p. 89-95 (commentaires de Nahum, Osée, Psaumes), *ibid.*, n. 3, p. 174-87 (commentaire d'Isaïe et textes messianiques); M. Baillet, dans *R. B.*, 1955, n. 2, p. 222-45 (Jérusalem Nouvelle), et 1956, n. 4, p. 513-23 (Document de Damas); J. T. Milik, *ibid.*, 1955, n. 3, p. 398-406 (Testament araméen de Lévi), et 1956, n. 3, p. 407-15 (Cycle de Daniel); M. Testuz, *Semitica*, v, 37-38 (Osée et un apocryphe).

Traductions : Les principaux documents sont traduits dans leur ensemble par : Bardtke, *Die Handschriftenfunde am Toten Meer;* Vermès, *Les manuscrits du désert de Juda;* Molin, *Die Söhne des Lichtes;* Vincent, *Les manuscrits hébreux du désert de Juda;* Burrows, *The Dead Sea Scrolls;* Dupont-Sommer, dans *Évidences*, n. 57 sq.; Gaster, *The Dead Sea Scriptures in English Translation.* — Le commentaire d'Habacuc est traduit par : Dupont-Sommer, dans *Rev. de l'hist. des religions*, 1950, n. 2, p. 129-71; Del Medico, *Deux manuscrits de la mer Morte;* Van der Ploeg, dans *Bibliotheca orientalis*, 1951, p. 2-11 (trad. franç.); Lambert, dans *Nouv. rev. théol.*, 1952, n. 3, p. 259-97. — La *Règle de la communauté* est traduite par : Milik, dans *Verbum Domini*, 1951, n. 3, p. 129-58 (latin); Van der Ploeg, dans *Bibliotheca orientalis*, 1951, n. 4, p. 113-26 (français); Lambert, dans *Nouv. rev. théol.*, 1951, n. 9, p. 938-75; Del Medico, *Deux manuscrits de la mer Morte;* Brownlee, dans *B. A. S. O. R.*, *Supplementary Studies*, n. 10-12; Schubert, dans *Zeitschr. für katholische Theol.*, 1952, p. 1-41. — La *Règle de la guerre* est traduite par : Delcor, dans *Nouv. rev. théol.*, 1955, n. 4, p. 372-99; Bardtke, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1955, n. 7/8, col. 401-20; Van der Ploeg, dans *Vetus Testamentum*, 1955, n. 4, p. 373-420 (français); Dupont-Sommer, dans *Rev. de l'hist. des religions*, juill. 1955, p. 25-43, et oct. 1955, p. 141-80. — Les *Hymnes* sont traduits par : Baumgarten et Mansoor, dans *Journal of Biblical Literature*, 1955, p. 115-24, 188-95; 1956, p. 107-13, etc.; Wallenstein, dans *Vetus Testamentum*, 1955, n. 3, p. 277-83, et dans *Bulletin of the John Ryland's Library*, sept. 1955, p. 241-65 (partiellement); Bardtke, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1956, n. 3, col. 149-54; n. 10, col. 589-604, etc.

Études plus détaillées : Pour le commentaire d'Habacuc : Delcor, *Essai sur le midrash d'Habacuc;* Elliger, *Studien zum Habakuk-Kommentar vom Toten Meer;* A. Michel, *Le Maître de justice.* — Pour la *Règle de la communauté :* Dupont-Sommer, *Nouveaux aperçus sur les manuscrits de la mer Morte.* — Pour la *Règle de la guerre :* Yigael Yadin, *Megillat Milḥèmèt Beney 'Or Bibeney Ḥošèk* (en hébreu moderne); Carmignac, *La « Règle de la guerre », texte restauré, traduit et commenté.*

V. Grandes lignes de la théologie essénienne. — La théologie des esséniens est fondamentalement la théologie de la Bible. Sur bien des points on ne remarque guère entre elles de différence appréciable; même lorsqu'on constate une modification ou une évolution, on s'aperçoit vite qu'elles sont provoquées par l'exagération d'une autre donnée biblique.

Ainsi, ils ont magnifiquement pénétré le message biblique sur la transcendance de Dieu, qu'ils servent et adorent avec un respect profond, mais ils négligent en compensation l'activité des causes secondes et ils aboutissent à un déterminisme rigide qui a beaucoup frappé Flavius Josèphe (*Ant. jud.*, XIII, v, 9, 172; XVIII, I, 5, 18). Ils prennent très à la lettre certaines formules qui font dépendre de Dieu même le mal, mais ils oublient celles qui sauvegardent la liberté, si bien qu'ils s'enferment dans un monde dualiste, où le « parti » du bien et le « parti » du mal sont créés l'un et l'autre par Dieu pour se livrer une lutte gigantesque (voir, par ex., *Règle de la communauté*, III, 13-IV, 26). Ils ont des idées justes sur l'immortalité de l'âme, mais leurs spéculations sur les anges ont tellement amplifié les données bibliques (voir surtout le *Livre d'Hénoch*) qu'ils doivent s'engager à ne pas révéler le nom de ces anges (Josèphe, *Guerre*, II, VIII, 7, 142). Leur morale est très stricte et très pure, mais ils l'encombrent par une véritable hantise des impuretés légales en renchérissant sur les prescriptions du Pentateuque. Ils ont bien compris les avertissements des prophètes sur les dangers d'un culte purement formaliste, mais ils attachent une telle importance au maintien du calendrier traditionnel (voir, par ex., le *Livre des Jubilés*) que depuis l'adoption du calendrier grec ils boudent les cérémonies du Temple et le culte légitime (Jaubert, dans *Vetus Testamentum*, 1953, n. 3, p. 262-63). Ils ont retenu l'essentiel de l'espérance messianique, mais, pour ne pas compromettre la primauté du sacerdoce, ils imaginent deux Messies différents, issus l'un d'Aaron et l'autre d'Israël (*Règle de la communauté*, IX, 11). Ils attendent, à la suite des prophètes, l'établissement du royaume de Dieu, mais ils en méconnaissent l'aspect universaliste et en conséquence ils rêvent pour tous les impies d'une extermination définitive, sans espoir pratique de conversion.

Au lieu de chercher l'origine de ces déviations dans une intelligence trop unilatérale de certains points de la pensée biblique, divers auteurs font appel à une influence iranienne ou hellénique.

La présence de quelques termes araméens d'origine iranienne rendrait la première hypothèse vraisemblable, si l'on pouvait apporter de solides arguments positifs. Mais en fait les rapprochements suggérés entre Zarathoustra et Qumrân sont assez illusoires, soit dans la question du rejet des sacrifices sanglants (Dupont-Sommer, *Aperçus préliminaires*, 109-10; *Nouveaux aperçus*, 177-78), soit dans la question du dualisme (Kuhn, *Die Sektenschrift und die iranische Religion*, dans *Zeitschr. für Theol. und Kirche*, 1952, p. 296-316; Dupont-Sommer, *Nouveaux aperçus*, 157-72; Id., *Le problème des influences étrangères sur la secte juive de Qumrân*, dans *Rev. d'hist. et de philosophie relig.*, 1955, n. 1, p. 82-86; Michaud, *Un mythe zervanite dans un des manuscrits de Qumrân*, dans *Vetus Testamentum*, 1955, n. 2, p. 137-47).

En effet les gens de Qumrân ne réprouvaient pas les sacrifices sanglants : le seul passage (*Règle de la communauté*, IX, 4) où l'on a cru voir une telle condamnation doit être interprété au contraire comme une approbation (*L'utilité ou l'inutilité des sacrifices sanglants dans la*

« *Règle de la communauté* », dans *R. B.*, 1956, n. 4, p. 524-32) et plusieurs textes formels en affirment nettement la valeur expiatrice, à condition qu'ils soient offerts avec la sainteté requise (*Règle de la guerre*, II, 5-6; *Document de Damas*, XI, 18-XII, 2; et sans doute aussi les *Dires de Moïse*, IV, 2 et 11, dans *Qumran Cave*, I, n. 22, p. 95-96).

Même si la Bible ne professe pas un dualisme aussi tranché et aussi cloisonné, où les fils de lumière et les fils de ténèbres s'affrontent sans intervention notable de la liberté humaine, elle oppose assez souvent les bons et les méchants pour qu'un esprit imbu de déterminisme en conclue à l'existence d'un « parti » du bien et d'un « parti » du mal. De même le symbolisme de la lumière et des ténèbres pour désigner le bien ou le mal reprend et développe un thème biblique (Aalen, *Die Begriffe « Licht » und « Finsternis » im Alten Testament, im Spätjudentum und im Rabbinismus*), sans pourtant constituer un aspect fondamental de la pensée des esséniens, puisqu'on n'en trouve pas trace dans le *Commentaire d'Habacuc* ni dans le *Document de Damas*.

Si l'on essaie de préciser les influences possibles de l'hellénisme sur les gens de Qumrân, on pensera surtout aux pythagoriciens, déjà mentionnés par Flavius Josèphe (*Ant. jud.*, XV, x, 4, 371) et par Hippolyte (*Elenchos*, IX, 27); aussi R. Goossens (*Le Flambeau*, 1952, n. 2, p. 145-54) et Dupont-Sommer (*Nouveaux aperçus*, 151-56, 178; *Rev. d'hist. et de philosophie relig.*, 1955, n. 1, p. 86-91) s'engagent dans cette voie. Mais cette fois encore le rapprochement semble contestable : le symbolisme des nombres (3, 7, 12) est inspiré lui aussi de maints passages de la Bible; la division de l'année en quatre saisons n'est pas seulement une invention pythagoricienne, car elle correspond au vieux calendrier biblique, si cher aux esséniens (voir Jaubert, *Le calendrier des Jubilés et de la secte de Qumrân. Ses origines bibliques*, dans *Vetus Testamentum*, 1953, n. 3, p. 250-64, surtout p. 258-64); enfin le passage (*Règle de la communauté*, X, 4) que Dupont-Sommer traduit : « la suprême sainteté du signe N » (N = 50, le plus saint des nombres, selon Philon d'Alexandrie) est compris différemment par presque tous les auteurs (voir, par ex., R. Goossens, dans *Nouvelle Clio*, 1954, n. 1, p. 5-39).

Ainsi l'on ne peut guère, sauf nouvelle découverte, s'arrêter à ces hypothèses, qui s'opposent trop à la farouche xénophobie des esséniens. Eux, les rénovateurs de l'Ancienne Alliance, eux, les adversaires implacables de toute compromission, comment auraient-ils pu se laisser contaminer par la pensée païenne? « Comment des influences helléniques et, en général, étrangères, ont-elles pu s'exercer sur une secte qui se caractérisait, dans le judaïsme du temps, par son attachement farouche et exclusif à la tradition et à la piété juives? On voit mal comment ces fils des Assidéens ont pu être amenés à élaborer une doctrine religieuse empruntant ses éléments fondamentaux au pythagorisme et au mazdéisme » (Guillaumont, dans *Rev. de l'hist. des religions*, avr. 1954, p. 234).

Les esséniens sont avant tout les hommes de la Bible (Gottstein, *Bible Quotations in the Sectarian Dead Sea Scrolls*, dans *Vetus Testamentum*, 1953, p. 79-82; Carmignac, *Les citations de l'A. T. dans la « Guerre des fils de lumière »*, dans *R. B.*, 1956, n. 2, p. 234-60; n. 3, p. 375-90) et leur pensée est uniquement une pensée biblique. Si, en fait, ils en altèrent certaines notions, c'est par souci de fidélité parfaite à d'autres notions qu'ils ont exagérées et « durcies ». Trop attentifs à certaines vérités partielles, ils ont, à leur insu, faussé l'harmonie de la synthèse, mais ils ne semblent pas y avoir introduit d'éléments étrangers.

VI. Rapports entre l'essénisme et le christianisme. — La littérature de Qumrân nous documente de façon inespérée sur le monde juif dans lequel vécut Notre-Seigneur. Malgré son caractère ésotérique, elle a sans doute plus ou moins influencé certains esprits et donc, quand tous ces textes seront publiés, traduits et étudiés, nous pourrons discerner de façon plus précise dans quelle mesure Jésus a ratifié certaines idées courantes autour de lui et dans quelle mesure il les a développées, rectifiées ou condamnées.

En tenant compte de notre information encore très restreinte, l'influence de l'essénisme semble s'être exercée à des degrés divers sur les actes des personnages du N. T., sur les doctrines qui y sont professées, sur l'expression littéraire de ces doctrines.

1° Certaines « *pratiques* » *extérieures* des esséniens pouvaient être connues de tout le monde et donc, lorsque nous les retrouvons dans la vie de Jésus ou de ses disciples, nous devons nous poser le problème d'une dépendance possible : ainsi le mariage virginal de Marie et de Joseph et la continence des esséniens (textes cités *supra*, § II); ainsi le séjour au désert de Jean-Baptiste, puis de Jésus, et l'amour de la solitude chez les gens de Qumrân (*Règle de la communauté*, VIII, 13-14); le dénuement du Christ (Matth., VIII, 20; XVII, 26) et la pauvreté absolue des esséniens (Josèphe, *Guerre*, II, VIII, 3-4, 122-27); la mise en commun (facultative) des biens par les premiers chrétiens (Act., II, 44-45; IV, 32-V, 10; VI, 1) et la mise en commun (obligatoire) chez les esséniens (*Règle de la communauté*, III, 2; VI, 19-20, 24-25); tout comme les esséniens (Josèphe, *Guerre*, II, VIII, 4, 125), les disciples du Christ ne doivent pas emporter de provisions pour leurs voyages (Matth., X, 9-10; Luc., IX, 3; X, 4; XXII, 35); le calendrier utilisé par Jésus pour la dernière Pâque serait l'antique calendrier biblique conservé par les esséniens (mais par eux seuls?), si l'on en croit la séduisante argumentation de Jaubert (dans *Rev. de l'hist. des religions*, CXLVI, 1954, p. 140-73). De même on compare parfois (K. G. Kuhn, *Ueber den ursprünglichen Sinn des Abendmahles und sein Verhältnis zu den Gemeinschaftmahlen der Sektenschrift*, dans *Evangelische Theol.*, 1951, n. 11-12, p. 508-27) le lavement des pieds et l'ensemble des « rites » de la dernière Cène avec les repas religieux des esséniens (Josèphe, *Guerre*, II, VIII, 5, 129-31; *Règle de la congrégation*, II, 11-22, dans *Qumran Cave*, I, n. 28 *a*, p. 110-11 et 117-18); mais l'influence réciproque n'est pas vraiment certaine, car les pharisiens aussi et l'ensemble des Juifs (Marc., VII, 2-4) pratiquaient des ablutions avant les repas et le cérémonial de la Pâque (Mishnah, Pesaḥim) était sans doute déjà fixé au temps du Christ (mais Kuhn n'admet pas que la Cène soit un repas pascal). Plus discuté encore est le cas de Jean-Baptiste : certains supposent qu'il aurait appartenu quelque temps à une secte essénienne (Brownlee, *John the Baptist in the New Light of Ancient Scrolls*, *Interpretation*, 1955, p. 71-90; Geyser, *The Youth of John the Baptist*, dans *Novum Testamentum*, 1956, n. 1, p. 70-75; Steinmann, *S. Jean-Baptiste et la spiritualité du désert*, 58-61), alors que d'autres études approfondies relèvent de nombreuses différences soit entre le message de Jean-Baptiste et la doctrine essénienne, soit entre le baptême unique qu'il conférait aux autres en signe de conversion définitive et les multiples ablutions que pratiquaient sur eux-mêmes les esséniens pour se purifier sans cesse des impuretés légales (Schmitt, dans *R. Sc. rel.*, 1955, n. 4, p. 393-401; 1956, n. 1, p. 57-74; n. 3, p. 261-65; Delorme, *La pratique du baptême dans le judaïsme contemporain des origines chrétiennes*, dans *Lumière et vie*, n. 26, p. 21-60); et de fait Jésus et ses contemporains, même adversaires des esséniens, semblent bien attacher au baptême de Jean une valeur tout à fait spéciale (Matth., XXI, 23-27; Joa., I, 19-27), qui en souligne l'originalité foncière. Par contre on comprend mieux la prudence de Jésus à se proclamer Messie et l'effroi des chefs religieux, qui redoutent l'insurrection contre les Romains (Joa., XI, 48-50), quand on découvre dans la *Règle de la guerre* le fanatisme qui animait les esséniens, et sans doute une partie du peuple avec eux.

2° La « *doctrine* » chrétienne coïncide évidemment avec celle des esséniens dans la mesure où l'une et l'autre dépendent de l'A. T. Leurs rapports réciproques ne peuvent donc apparaître que dans les cas où toutes les deux diffèrent de la pensée juive traditionnelle. Et, lorsqu'elles s'en écartent, on constate généralement entre elles-mêmes beaucoup plus de divergences que de ressemblances.

L'accord entre Jésus et les esséniens, en dehors des positions communes au judaïsme de leur temps, ne se réalise guère que sur l'interdiction de la polygamie (*Document de Damas*, IV, 20- V, 2 et, implicitement, Matth., XIX, 9) et sur l'interdiction des serments (Philon, *Quod omnis probus*, 84; Josèphe, *Guerre*, II, VIII, 6, 135; *Ant. jud.*, XV, x, 4, 371; et Matth., V, 33-37; Jac., V, 12; d'ailleurs cette défense, chez les uns comme chez les autres, n'était pas toujours observée à la lettre : Josèphe, *Guerre*, II, VIII, 7, 139-42; *Règle de la commu-*

nauté, v, 8; *Document de Damas*, IX, 8-12; XV, 1-13; XVI, 6-12; et Matth., XXVI, 72-74; Hebr., VI, 16). En outre, la doctrine chrétienne de la grâce, telle qu'elle est exposée surtout par S. Paul, paraît bien présenter de réelles similitudes avec la pensée des *Hymnes*, mais les études sur ce point ne font encore que commencer (voir Sjöberg, *Neuschöpfung in den Toten-Meer-Rollen*, dans *Studia theologica*, vol. IX, fasc. II, p. 131-36; Licht, *The Doctrine of the Thanksgivings Scroll*, dans *Israel Exploration Journal*, 1956, n. 1, p. 1-13; n. 2, p. 89-101).

D'autres accords partiels sont assortis de notables divergences. Pour l'invitation à la chasteté parfaite, Jésus et S. Paul sont moins rigides (Matth., XIX, 10-12; I Cor., VII, 1-40) que ne l'étaient devenus à cette époque les esséniens décrits par Philon, Pline et Flavius Josèphe et les essénisants auxquels semble faire allusion I Tim., IV, 3. Les esséniens pratiquent entre eux une admirable charité, mais ils ont soin d'en exclure les « fils de ténèbres », qu'ils se font un devoir de haïr (*Règle de la communauté*, I, 3-4; I, 9-11; II, 4-9; II, 11-17; III, 1-6; IX, 15-18, 21-23, et ainsi dans tous leurs ouvrages), tandis que l'Évangile exige l'amour effectif même pour les ennemis (Matth., V, 43-47; Luc., VI, 27-38; X, 30-37; 23-34; Rom., IX, 1-5). Les esséniens comme les chrétiens forment une « Nouvelle Alliance », mais les premiers voient dans ce terme la rénovation de l'Ancienne Alliance conclue entre Dieu et Moïse (*Règle de la communauté*, V, 22; VIII, 10; *Document de Damas*, I, 4; III, 4, 10; IV, 9-10; VI, 2; VIII, 18 [= XIX, 31]; XV, 8-9; XVI, 1), tandis que les seconds ont conscience de participer à une autre Alliance, scellée dans le sang du Christ (Luc., XXII, 20; I Cor., XI, 25; II Cor., III, 6-14; Gal., IV, 24; Hebr., VII, 22; VIII, 6; IX, 15; XII, 24). Les chrétiens ne considèrent plus le culte officiel du Temple comme indispensable, mais cependant ils y participent volontiers (Jésus pendant toute sa vie; ensuite Act., II, 46; III, 1; V, 12, 25, 42; XXI, 26-28); les esséniens, au contraire, restent en principe attachés au Temple et envisagent pour l'avenir une liturgie conforme à leurs idées (*Règle de la communauté*, IX, 3-6; voir *R. B.*, 1956, n. 4, p. 524-32; *Règle de la guerre*, II, 1-6; VII, 11-12; *Document de Damas*, XI, 18-XII, 2), mais en fait ils en sont venus très tôt (après l'incident rapporté par Josèphe, *Guerre*, I, III, 5, 78-80 [= *Ant. jud.*, XIII, XI, 2, 311-13]) à s'abstenir de participer aux cérémonies officielles (Philon, *Quod omnis probus*, 75; Josèphe, *Ant. jud.*, XVIII, 1, 5, 19), qui n'étaient pas célébrées selon leur calendrier et selon leur conception de la « sainteté ».

Dans la plupart des cas, la comparaison entre l'essénisme et le christianisme trahit une évolution diamétralement opposée : les esséniens ont exagéré certaines tendances de l'A. T., tandis que le Christ les corrige en un autre sens. Ainsi les esséniens attachent une extrême importance à la « pureté légale » et en compliquent les exigences, alors que Jésus n'en tient aucun compte (Matth., IX, 20-22; XV, 11-20) et que ses disciples finissent par adopter son attitude (Act., X, 11-16; XI, 3-10; Gal., II, 11-16; I Tim., IV, 3). Les esséniens ont poussé le repos du sabbat jusqu'à ses dernières conséquences (*Document de Damas*, VI, 18; X, 14-XI, 18; Josèphe, *Guerre*, II, VIII, 9, 147-49), alors que le Christ se proclame le maître du sabbat (Matth., XII, 1-8; Marc., II, 27; III, 1-6; Luc., XIII, 10-16; XIV, 1-5; Joa., V, 10-18; VII, 22-24; IX, 14-16); le contraste est surtout flagrant, si l'on compare le *Document de Damas*, XI, 13-17 avec Luc., XIII, 15-16. Les esséniens n'admettent même pas de se mêler aux autres Juifs et ils forment une secte farouchement repliée sur elle-même (*Règle de la communauté*, II, 25-III, 6; V, 1-2, 10-20; IX, 5-9; *Document de Damas*, VI, 14-16); au contraire Jésus se consacre volontiers aux pécheurs et aux païens et il prône l'universalisme du salut (Matth., IX, 9, 13; XI, 21-24; XXI, 31-32; Luc., VII, 37-48; Joa., XVII, 15, etc.). Les esséniens durcissent l'opposition biblique entre les bons et les méchants, qui pour eux forment dès ici-bas deux partis en lutte continuelle (*Règle de la communauté*, III, 13-IV, 26; *Document de Damas*, II, 2-13; toute la *Règle de la guerre*), alors que Jésus invite les pécheurs à la conversion et leur accorde le pardon de Dieu (Matth., IX, 2-6, 10-13; Luc., VII, 37-50; XXIII, 40-43; Joa., VIII, 3-11; XX, 23) et qu'il reporte au jugement final la séparation entre les justes et les pécheurs (Matth., XIII, 24-30. 36-43, 47-50; XXV, 31-46; Luc., XVI, 19-31). Les esséniens rêvent, plus encore que les autres Juifs, d'instaurer le royaume de Dieu (*Règle de la guerre*, VI, 6) par « l'extermination éternelle » de tous leurs adversaires (*Règle de la communauté*, IV, 14; V, 13; *Règle de la guerre*, I, 5, 16; IV, 12; IX, 5-6; *Hymnes*, III, 36; VI, 18-19), tandis que Jésus veut réaliser une progressive transformation spirituelle du monde entier par le levain qu'il est venu apporter (Matth., XIII, 31-33; XXVI, 13; Luc., XII, 49). Les esséniens prédisent à Israël l'hégémonie mondiale par un triomphe définitif (toute la *Règle de la guerre*), tandis que Jésus pleure sur Jérusalem et prophétise sa prochaine destruction (Matth., XXIII, 37-38; XXIV, 2; Luc., XIX, 41-44). Les Juifs voient surtout dans le Messie un libérateur politique de son peuple (Matth., XX, 21-22; Joa., VI, 14-15; Act., I, 6), les esséniens s'en écartent en imaginant en plus un Messie sacerdotal issu d'Aaron (*Règle de la communauté*, IX, 11; *Document de Damas*, XII, 23-XIII, 1; XIV, 19 [?]; XX, 1), tandis que Jésus s'en éloigne en sens inverse, puisqu'il est un Messie souffrant qui réalise la libération spirituelle du monde entier.

En plus de ces graves divergences, le christianisme s'oppose d'une façon radicale à l'essénisme par le fond même de sa doctrine. Le Christ nous révèle que Dieu est Trinité, alors que les esséniens n'ont pas la moindre notion de ce mystère (chez eux l'expression *rwḥ qwdš*, « esprit de sainteté », ne désigne nullement « l'Esprit-Saint », mais seulement l'influence sanctifiante de Dieu) (voir Kerrigan, dans *Antonianum*, 1956, n. 1, p. 74-76; Schmitt, dans *R. Sc. rel.*, 1956, n. 1, p. 71-73). L'incarnation du Fils de Dieu ne pouvait apparaître que comme un blasphème à ces ardents zélateurs de la transcendance divine : même les sadducéens (Matth., XXVI, 63-66) et les pharisiens (Joa., V, 18; VIII, 54-59) accusent Jésus d'un tel blasphème, à combien plus forte raison nos esséniens! La rédemption du monde entier par le sacrifice du Christ est également en dehors des perspectives des esséniens : pour eux l'expiation du péché sera réalisée par les sacrifices du Temple et par l'observation fidèle des lois de Dieu et des règlements de leur secte (*Règle de la communauté*, III, 6-12; V, 4-7; VIII, 4-10; IX, 3-6 [voir *R. B.*, 1956, n. 4, p. 524-32]; *Règle de la guerre*, II, 5; *Dires de Moïse*, III, 11; *Règle de la congrégation*, I, 3 [*Qumrân Cave*, I, n. 22, p. 94; n. 28 *a*, p. 109]; *Document de Damas*, IV, 6-10; XX, 27-34) ou même directement par la miséricorde de Dieu (*Règle de la communauté*, XI, 11-15; *Hymnes*, IV, 37; XV, 24-25; *Document de Damas*, II, 4-5; III, 18).

Ces oppositions radicales, ajoutées aux multiples divergences constatées auparavant, obligent en définitive à considérer comme peu importantes les influences spécifiques de l'essénisme sur la doctrine propre du christianisme.

Certes quelques auteurs, suivis par de nombreux journalistes, ont voulu découvrir une analogie décisive entre le Christ et le Docteur de justice, mais ces théories sans fondement ont été maintes fois réfutées (voir, par ex., Carmignac, *Le Docteur de justice et Jésus-Christ*).

3° Par contre l'influence *littéraire* des écrits de Qumrân sur ceux du N. T. est incontestable. L'épître de Jude (14) cite le *Livre d'Hénoch* et S. Paul (II Cor., VI, 15) donne au démon le nom de Bélial, en usage à Qumrân, mais jamais, en ce sens, dans l'A. T. ni dans les textes rabbiniques. Si une fâcheuse lacune n'était venue mutiler le manuscrit, on devrait peut-être aussi rapprocher II Cor., I, 3 : « Béni [soit] Dieu... Père des miséricordes et Dieu de toute consolation », et les *Hymnes*, X, 14 : « Béni [sois]-tu, Adonay, Dieu des consolations [et Père de toute] miséricorde. » De même le Prologue de S. Jean (I, 3) : « Tout est devenu par lui et sans lui rien n'est devenu » paraît s'inspirer des *Hymnes*, X, 9 : « Sans toi, rien ne se fait ni ne se manifeste sans ta volonté et il n'y a rien sauf toi », ou mieux encore de la *Règle de la communauté*, XI, 11 et 17-18 : « Par sa science tout existe et tout être par son plan est établi et sans lui il n'est pas fait... Sans ta volonté rien ne se fait... Tout ce qui existe a été par ta volonté et il n'y a rien d'autre sauf toi » (de la Potterie, *Verbum Domini*, 1955, n. 4, p. 204-06). De nombreuses expressions parallèles ont été relevées entre les écrits de Qumrân et les évangiles, spécialement l'évangile de l'enfance et le discours sur la montagne (Schubert, *Bergpredigt und Texte von En-Fesha*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1955, n. 3, p. 320-37). Plus

nettement encore, la « manière » de Qumrân se retrouve dans les écrits johanniques : l'importance de l'opposition entre les bons et les mauvais, le symbolisme de la lumière et des ténèbres, même le genre littéraire de l'Apocalypse (voir Boismard, *Qumrân y los escritos de S. Juan*, dans *Cultura Biblica*, 1955, p. 250-64). Dans S. Paul également certains termes rappellent le vocabulaire de Qumrân : κλῆρος et *gôral*, μυστήριον et *raz* (Vogt, « *Mysteria* » *in textibus Qumrân*, dans *Biblica*, 1956, n. 2, p. 247-57). Bref, les auteurs du N. T., surtout S. Paul et S. Jean, connaissaient, en partie tout au moins, la littérature essénienne et s'en sont inspirés, consciemment ou non, dans la rédaction de leurs propres écrits.

Ainsi le jugement d'ensemble sur les rapports entre l'essénisme et le christianisme devra tenir compte de divers facteurs : l'influence *littéraire* sur l'expression de la pensée est patente; l'influence *pratique* sur les comportements de certains personnages est probable; l'influence *doctrinale* sur la constitution profonde du message chrétien semble à peu près nulle. Autrement dit : si les esséniens n'avaient pas existé, l'essentiel du christianisme n'aurait pas été modifié, mais diverses attitudes concrètes auraient pu être différentes et surtout la pensée chrétienne se serait sans doute, en plusieurs points, exprimée d'une autre façon.

VII. Influence posthume de l'essénisme. — Après que les Romains eurent massacré les gens de Qumrân et sans doute un bon nombre d'autres esséniens, quelques survivants semblent s'être agrégés à diverses sectes judéo-chrétiennes, telles que les ébionites, si l'on en croit Épiphane (*Panarion*, I, xix, 5; xx, 3; xxx, 13 et liii, 1). Par leur intermédiaire, furent sans doute renforcées les réelles analogies qui apparaissent entre la structure de la communauté de Qumrân et celle de la première communauté judéo-chrétienne (Daniélou, dans *Rev. d'hist. et de philosophie relig.*, 1955, n. 1, p. 104-16). Surtout leur présence, ainsi que l'influence des « thérapeutes » égyptiens, expliquent au mieux la tendance du monachisme primitif à perpétuer le genre de vie réalisé à Qumrân : déjà S. Paul, à l'exemple des esséniens, s'était retiré au désert (Gal., i, 17); bientôt les solitudes de Palestine et celles d'Égypte se peuplèrent de nombreux ascètes qui pratiquaient la pauvreté, la chasteté et l'obéissance conseillées par le Christ, mais en s'inspirant, semble-t-il, des exemples donnés par les esséniens.

De même leurs écrits jouèrent encore pendant quelque temps un certain rôle : l'un d'eux fut adapté à la pensée chrétienne par le rédacteur du texte, connu en grec, des *Testaments des douze patriarches;* la *Règle de la communauté* exerça quelque influence sur le *Duæ Viæ* et sur le *Pasteur* d'Hermas (Audet, dans *R. B.*, 1952, n. 2, p. 219-38; 1953, n. 1, p. 41-82); leur conception du Messie se reflète dans Hippolyte et dans S. Ambroise (Mariès, *Le Messie issu de Lévi chez Hippolyte de Rome*, dans *Recherches*, 1951 [*Mélanges Lebreton*, i], 381-96); des traces de traditions esséniennes se retrouvent chez Origène et chez Lactance, selon Daniélou *(loc. cit.)*, peut-être aussi chez Commodien (H. Grégoire, *Note sur la survivance chrétienne des esséniens et des sectes apparentées*, dans *La Nouvelle Clio*, 1950, n. 7, p. 354-59). Plus tard, les mêmes ouvrages, découverts également dans des grottes près de Jéricho, inspirèrent en partie les qaraïtes, qui nous ont de fait transmis le *Document de Damas* (Szyszman, *A propos du karaïsme et des textes de la mer Morte*, dans *Vetus Testamentum*, 1952, n. 4, p. 343-48; 1953, n. 4, p. 411-13; Kahle, *The Karaites and the Manuscripts from the Cave*, *ibid.*, 1953, n. 1, p. 82-84; Dupont-Sommer, *Nouveaux aperçus*, p. 104-107).

Bibliographie. — 1° *Ouvrages généraux.* — On trouvera des études assez complètes et détaillées dans : Dupont-Sommer, *Aperçus préliminaires sur les mss. de la mer Morte*, 1950; *Nouveaux aperçus sur les mss. de la mer Morte*, 1953. — Kahle, *Die hebraïschen Handschriften aus der Höhle*, 1951. — Driver, *The Hebrew Scrolls from the Neighbourhood of Jericho and the Dead Sea*, 1951. — Rowley, *The Zadokite Fragments and the Dead Sea Scrolls*, 1952. — Bardtke, *Die Handschriftenfunde am Toten Meer*, 1952. — Vermès, *Les mss. du désert de Juda*, 1953. — Molin, *Die Söhne des Lichtes*, 1954. — Vincent, *Les mss. hébreux du désert de Juda*, 1955. — Moscati, *I Manoscritti Ebraici del Deserto di Giuda*, 1955. — E. Wilson, *The Scrolls from Dead Sea*, 1955 (ouvrage d'un journaliste). — Burrows, *The Dead Sea Scrolls*, 1955; traduit en français par Glotz-Franck, *Les mss. de la mer Morte* (synthèse la plus complète actuellement parue). — R. B. Y. Scott, *Treasure from Judean Caves. The Story of the Dead Sea Scrolls*, 1955. — Allegro, *The Dead Sea Scrolls*, 1956. — Bruce, *Second Thoughts on Dead Sea*, 1956. — Nötscher, *Zur theologischen Terminologie der Qumrantexte*, 1956. — A. Powell Davies, *The Meaning of the Dead Sea Scrolls*, 1956 (assez fantaisiste). — C. T. Fritsch, *The Qumran Community. Its History and Scrolls*, 1956. — R. E. Murphy, *The Dead Sea Scrolls and the Bible*, 1956. — Schonfield, *Secrets of the Dead Sea Scrolls*, 1956.

2° *Répertoires bibliographiques.* — En plus de ces ouvrages, qui contiennent généralement d'amples bibliographies, on trouvera des répertoires plus ou moins complets dans : *Archiv für Orientforschung*, xv, 224-25; xvi, 191-92, 419-20; xvii, 251-52. — *Internationale Zeitschriftenschau für Bibelwissenschaft und Grenzgebiete*, vol. i, fasc. i, 146-61 ; fasc. ii, 138-55; vol. ii, fasc. i-ii, 172-90; vol. iii, fasc. i-ii, 164-77. — Baumgartner, *Theologische Rundschau*, 1951, n. 2, p. 97-100, 151. — Van der Ploeg, *Jaarbericht Ex Oriente lux*, n. 11, p. 70-71; n. 12, p. 244-48; n. 14, p. 110-16. — Schmitt, dans *R. Sc. rel.*, 1955, n. 4, p. 381-401. — Decroix, *Les mss. du désert de Juda. Essai de bibliographie*, dans *Mélanges de sc. rel.*, 1953, p. 107-24; 1954, p. 223-46. — *Biblica*, 1949, p. 40-41; 1950, p. 121-22; 1952, p. 34-36; 1953, p. 57-60; 1954, p. 58-62; 1955, p. 46-50; 1956, p. 42-47 (sans doute la bibliographie la plus complète).

3° *Principaux articles concernant davantage le point de vue théologique* (mais trop souvent les auteurs distinguent mal l'aspect littéraire et l'aspect doctrinal). — En plus des articles déjà cités, voir : Adler, *Die Bedeutung der Qumrân-Texte für die neutestamentliche Wissenschaft*, dans *Münchener theologische Zeitschr.*, 1955, n. 4, p. 286-301. — Albright, *Recent Discoveries in Palestine and the Gospel of S. John*, dans *The Backgroud of the New Testament and its Eschatology. Studies in Honour of C. H. Dodd*, p. 153-71. — Arnaldich, *Los Sectarios del Mare Muerto y su doctrina sobre la Allanza*, dans *Estudios Biblicos*, 1952, n. 3, p. 359-98. — Baumgarten, *Sacrifice and Worship among the Jewish Sectarians of the Dead Sea Scrolls*, dans *Harvard Theological Review*, 1953, p. 141-59. — Baumgartner, *Die Bedeutung der Höhlenfunde aus Palästina für die Theol.*, dans *Schweizerische theologische Umschau*, 1954, p. 49-63. — Bea, *Nuova luce sui manoscritti recentemente scoperti*, dans *Civiltà Cattolica*, 11 oct. 1952. — Black, *Theological Conceptions in the D. S. S.*, *Svensk Exegetisk Arsbok*, 1953, p. 72-97. — F. M. Braun, *L'arrière-fond judaïque du quatrième évangile et la communauté de l'Alliance*, dans *R. B.*, 1955, n. 1, p. 5-44. — H. Braun, *Umkehr in Spätjüdisch-häretischer und in frühchristlicher Sicht*, dans *Zeitschrift für Theologie und Kirche*, 1953, p. 243-58; *Beobachtungen zur Tora-Verschärfung im häretischen Spätjudentum*, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1954, n. 6, col. 347-52. — Brown, *The Qumran Scrolls and the Johannine Gospel and Epistles*, dans *Catholic Biblical Quarterly*, 1955, n. 3, p. 403-19; n. 4, p. 559-74. — Brownlee, *The Servant of the Lord in the Qumran Scrolls*, dans *B. A. S. O. R.*, n. 132, p. 8-15; n. 135, p. 33-38; *Messianic Motifs of Qumrân and the New Testament*, dans *New Testament Studies*, nov. 1956, p. 12-30 (à suivre). — Bruce, *Qumran and Early Christianity*, dans *New Testament Studies*, févr. 1956, p. 176-90. — Burrows, *The Messiahs of Aaron and Israel*, dans *Anglican Theological Review*, 1952, p. 202-06. — Coppens, *Les documents du désert de Juda et les origines du christianisme*, dans *Analecta Lovaniensa biblica et orientalia*, 1953, sér. II, fasc. xxxix = *Cahiers du libre examen*, 1953, p. 23-39; *La secte de Qumrân et son attente eschatologique*, dans *La Nouvelle Clio*, 1953, p. 5-9. — Cross, *The Essenes and their Master*, dans *Christian Century*, 17 août 1955; *The Scrolls and the New Testament*, *ibid.*, 24 août 1955. — Cullmann, *Die neuentdeckten Qumrantexte und das Judenchristentum der Pseudoklementinen*, dans *Neutestamentliche Studien für R. Bultmann*, 35-51 (*Beiheft Zeitschr. für die neutestamentliche Wissenschaft*, 1954); *The significance of the Qumran Texts for Research into the Beginnings of Christianity*, dans *Journal of*

Biblical Literature, 1955, n. 4, p. 212-26 (trad. franç. dans *Positions luthériennes*, 1956, n. 4, p. 195-213). — Daniélou, *La communauté de la mer Morte*, dans *Études*, juin 1953, p. 365-72; *Une source de la spiritualité chrétienne dans les mss. de la mer Morte : la doctrine des deux esprits*, dans *Dieu Vivant*, 1953, p. 127-36. — Davies, *Knowledge in the Dead Sea Scrolls and Matthew, XI, 25-30*, dans *Harvard Theological Review*, 1953, p. 113-39. — Delcor, *L'eschatologie des documents de Khirbet Qumrân*, dans *R. Sc. rel.*, 1952, n. 4, p. 363-86; *Le sacerdoce, les lieux de culte, les rites et les fêtes dans les documents de Qumrân*, dans *Rev. de l'hist. des religions*, juill.-sept. 1953, p. 5-41; *L'immortalité de l'âme dans le livre de la Sagesse et dans les documents de Qumrân*, dans *N. R. T.*, 1955, n. 6, p. 614-30. — Dupont-Sommer, *Les mss. de la mer Morte; leur importance pour l'hist. des relig.*, dans *Numen*, 1955, n. 3, p. 168-89. — Franck-Duquesne, *Essénisme et christianisme. A propos des mss. de la mer Morte*, dans *Synthèses*, oct. 1952, p. 361-75. — Gärtner, *The Habakkuk Commentary and the Gospel of Matthew*, dans *Studia theologica*, vol. VIII, fasc. I, p. 1-24. — Goossens, *La secte juive de la Nouvelle Alliance et les origines chrétiennes*, dans *Rev. de l'université de Bruxelles*, 1951, p. 399-435; *Du nouveau sur les origines chrétiennes*, dans *Le Flambeau*, 1951, p. 1-20. — Graystone, *The Dead Sea Scrolls and the New Testament*, dans *Irish Theological Quarterly*, 1955, n. 3, p. 214-30; n. 4, p. 329-46; 1956, n. 1, p. 25-48. — Grossouw, *The Dead Sea Scrolls and the New Testament*, dans *Studia catholica*, déc. 1951, p. 289-99; janv. 1952, p. 1-8. — Higgens, *Priest and Messiah*, dans *Vetus Testamentum*, 1953, n. 4, p. 321-36. — Johnson, *The Dead Sea Manual of Discipline and the Jerusalem Church of Acts*, dans *Zeitschr. für die alttestamentliche Wissenschaft*, 1954, p. 106-20; *Paul and the Manual of Discipline*, dans *Harvard Theological Review*, 1955, n. 3, p. 157-65. — Jungmann, *Altchristliche Gebetsordnung im Lichte des Regelbuches von En Feschka*, dans *Zeitschr. für katholische Theol.*, 1953, p. 215-19. — Kerrigan, *Animadversiones in Novum Testamentum documentis Qumrân illustratum*, dans *Antonianum*, 1956, n. 1, p. 51-82. — Kuhn, *Zur Bedeutung der neuen palästinischen Handschriftenfunde für die neutestamentliche Wissenschaft*, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1950, col. 81-86; *Die in Palästina gefundenen hebräischen Texte und das Neue Testament*, dans *Zeitschr. für Theol. und Kirche*, 1950, p. 192-211; *Die beiden Messias Aarons und Israels*, dans *New Testament Studies*, 1955, p. 168-79. — Lyonnet, *L'étude du milieu littéraire et l'exégèse du N. T.*, dans *Biblica*, 1956, n. 1, p. 1-38. — Metzinger, *Die Handschriftenfunde am Toten Meer und das Neue Testament*, dans *Biblica*, 1955, n. 4, p. 457-81. — Mowry, *The Dead Sea Scrolls and the Background for the Gospel of John*, dans *Biblical Archaeologist*, 1954, p. 78-97. — Nötscher, *Jüdische Mönschgemeinde und Ursprung des Christentums nach den jüngst am Toten Meer aufgefundenen hebräischen Handschriften*, dans *Bibel und Kirche*, 1952, p. 21-38. — Plöger, *Prophetisches Erbe in den Sekten des frühen Judentums*, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1954, n. 5, col. 291-96. — Bo Reicke, *Die Verfassung der Urgemeinde im Lichte jüdischer Dokumente*, dans *Theologische Zeitschr.*, 1954, p. 95-112. — De Savignac, *Note sur les mss. de la mer Morte et leurs rapports avec le N. T.*, dans *Le Flambeau*, 1956, n. 1, p. 60-62. — Schubert, *Die jüdischen und jüdenchristlichen Sekten im Lichte des Handschriftenfundes von En Fescha*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1952, p. 1-62; *Der Sektenkanon von En Feshcha und die Anfänge der jüdischen Gnosis*, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1953, col. 495-506; *War Jesus ein Essener?*, dans *Wort und Wahrheit*, 1956, n. 9, p. 687-97. — Silbermann, *The two « Messiahs » of the Manual of Discipline*, dans *Vetus Testamentum*, 1955, n. 1, p. 77-82. — Van der Ploeg, *L'immortalité de l'homme d'après les textes de la mer Morte*, dans *Vetus Testamentum*, 1952, n. 2, p. 171-75; *Les manuscrits trouvés depuis 1947 dans le désert de Juda*, dans *Jaarbericht Ex Oriente Lux*, n. 14, p. 85-110, surtout 107-110. — Van Puyvelde, dans *D. B. S.*, art. *Manuscrits hébreux*, v, 801-19. — Vermès, *Le commentaire d'Habacuc et le N. T.*, dans *Cahiers Sioniens*, 1951, p. 337-49; *Quelques traditions de la communauté de Qumrân*, dans *Cahiers Sioniens*, 1955, n. 1, p. 25-58. — Wildberger, *Der Dualismus in den Qumranschriften*, dans *Asiatische Studien*, 1954, p. 163-77.

J. CARMIGNAC (janvier 1957).

ESSER (Thomas). — Né le 7 avr. 1850 à Aix-la-Chapelle, il entra dans l'ordre de S.-Dominique en 1878, étant déjà prêtre et ayant déjà participé à la lutte du catholicisme contre le *Kulturkampf*. Après une douzaine d'années d'enseignement, en particulier à Fribourg (Suisse), il devint secrétaire de la Congrégation de l'Index, fonction qu'il exerça de 1900 à 1917, c.-à-d. pendant le temps fort, puis la liquidation de la crise moderniste. Son influence ne fut pas négligeable en plus d'un épisode et dans les orientations générales du pontificat de Pie X. En dehors de quelques articles ou écrits de piété mariale, le P. Esser avait édité l'*Introductio in S. theologiam dogmaticam ad mentem S. Thomæ Aquinatis*, de Constantin de Schaezler, 1882. Y. CONGAR.

ESTCOURT (Edgard-Edward). — Notice [B. Heurtebize], v, 850.

ESTÉPHAN (Joseph), patriarche maronite († 1793). — Cité : x, 91-92, 94-97, 98-100, 130.

ESTÉPHAN (Joseph), archevêque de Cyr (1810-1823). — x, 130.

ESTHER (Livre d'). — Étude [L. Bigot], v, 850-71.

1° *Texte et versions*. — *a)* Texte original, partie hébreu, partie grec, v, 851; cf. xv, 186; — texte massorétique, v, 851; — texte grec et additions, 851. — *b)* Versions, 851-54; cf. xv, 2704 (Septante), 2724 (slavonne), 3477 (Vulgate).

2° *Canonicité*. — *a)* Chez les Juifs, II, 1571; v, 854; VIII, 1586-87, 1597. — *b)* Chez les chrétiens, v, 855-56; II, 1574, 1576, 1577, 1578; cf. texte du conc. de Trente, 1593-94. — Doutes sur la canonicité, v, 856-57.

3° *Caractère historique*. — Thèse critique : arguments contre l'historicité, v, 857-60. — Réfutation de la thèse critique, 861-67.

4° *Caractère religieux et moral*. — Caractère religieux, v, 867-68. — Caractère moral, 868.

5° *Auteur et date*. — Diverses hypothèses, v, 868-69. — Solution probable : après 332 av. Jésus-Christ, 869.

6° *Enseignements doctrinaux*. — Résumé, v, 870. — Détails particuliers : efficacité des décrets divins, infaillibilité de la Providence, XII, 2946, cf. 3009; XIII, 60, 990-91; XV, 3322. — Soumission et confiance en Dieu, 2741.

7° *Commentateurs*. — Catholiques, v, 870. — Juifs, 870. — Autres, non catholiques, 870-71.

1° Le livre, pour l'essentiel, est écrit en hébreu. Sa partie hébraïque, lue pour elle-même, est à peu près dénuée de note religieuse explicite; cependant l'idée de la Providence est sous-jacente : le peuple élu triomphe de ses ennemis selon une loi de renversement des situations, Dieu punissant les impies en retournant contre eux leurs propres machinations.

Le nationalisme exacerbé qu'on relève dans cet écrit, la soif de vengeance et de sang nous étonnent peut-être, mais « l'outrance même des situations et l'emphase des récits se chargent de désarmer notre scandale » (Barucq).

Car ce captivant récit procède de l'art du conteur plus que de celui de l'historien. L'habileté de l'auteur est telle que ni la chronologie, ni le décor susien, ni la psychologie de Xerxès-Assuérus ne contredisent l'histoire. Mais les éléments légendaires et les procédés de style orientent vers un genre littéraire spécial, apparenté à toute une littérature, biblique ou non, qu'on retrouve notamment dans le *III*^e *Esdras* (III-IV : joute oratoire de Zorobabel et des trois pages devant Darius), dans le *III*^e *Macchabées*, qui semble être un pastiche hellénistique d'Esther (Barucq) et dans plusieurs épisodes contés par Hérodote (I, 8-13; III, 68-79).

Il est vraisemblable, à cause de la couleur locale bien sauvegardée, qu'une chronique midrashique de la diaspora perse est à la base de ce récit. Mais la date qui convient le mieux à sa rédaction est celle où les Juifs sortis d'une impasse difficile ont repris leurs rêves de revanche et de triomphe. On peut penser aux environs de 140 (Lods, Barucq) ou au règne de Jean Hyrcan (Pfeiffer).

2° Le deuxième livre des Maccabées (xv, 37) atteste qu'on célébrait, sous le nom de « jour de Mardochée », le 14 Adar, l'anniversaire de la libération des Juifs de Perse. A cette fête, plus ancienne que la fête de la victoire sur Nicanor (13 Adar), fut, semble-t-il, annexée une ancienne fête populaire de printemps, bruyante et carnavalesque, dont le nom dit l'origine orientale. Le mot *pûr* (pluriel : *pûrim*) est attesté en assyro-babylonien avec le sens de « sort » (*Journ. of theol. Studies*, 1922 [xxiii], p. 408) et c'est en ce sens qu'il a été introduit dans la narration d'Esther par une seconde main (iii, 7; ix, 20-32). Ces additions faisaient du livre la légende même de cette fête, dont le caractère profane et même vulgaire était ainsi en partie exorcisé. Josèphe, en tout cas, la mentionne déjà comme une solennité sacrée (*Ant. juives*, XI, vi, 13) et le traité talmudique *Meghillah* en donne le rituel. La fête, ainsi chargée d'un sens nouveau, ne s'imposa que lentement, comme en témoigne ix, 29-31.

3° Le livre d'Esther devait connaître, sur terrain grec, une évolution nouvelle. Le texte grec, dans ses différentes recensions, est le témoin d'une littérature paraphrasante (la recension de Lucien d'Antioche surtout multiplie les détails explicatifs). En particulier l'écrivain hellénistique a ajouté sept sections qui rendaient le livre plus humain, par la suppression des traits trop durs pour les païens, et aussi plus religieux. « Il a improvisé, disait S. Jérôme, comme on fait dans un exercice scolaire, pour expliciter les sentiments de celui qui subit une injustice ou qui l'inflige à un autre » (*P. L.*, xxviii, 415). Le grec de ces « Suppléments » n'est pas un grec de traduction. L'hypothèse de F. X. Roiron (*Les parties deutérocanoniques du livre d'Esther*, dans *Recherches*, 1916, p. 3-16), suivie par L. Soubigou, d'après laquelle le texte hébreu primitif comportait la plupart des sections grecques, ne semble pas devoir être retenue.

Voir commentaires catholiques de J. Schildenberger, Bible de Bonn, 1941; L. Soubigou, Bible Pirot-Clamer, 1949; A. Barucq, Bible de Jérusalem, 1952. J. Hoschander, *The Book of Esther in the Light of History*, Philadelphie, 1923. Commentaire protestant de M. Haller, dans *Handbuch* de Eissfeldt, Tubingue, 1940.

A. Gelin.

ESTHÉTIQUE. — Voir *Art* (*Tables*, 272). — *Catholicisme*, iv, 514-20 (G. Jacquemet).

ESTHONIE. — Voir *Baltes* (États) (*Tables*, 355). — Relations avec le S.-Siège, xi, 1921. — Église orthodoxe, xiv, 1385, 1386, 1410.

ESTIENNE, famille d'éditeurs et d'imprimeurs français. — Deux de ses membres sont cités : Robert († 7 sept. 1559), éditeur de la Bible en 1551, xv, 2729, 3479; — son fils Henri (1528-98), sur la définition de l'idole, dans son *Thesaurus linguæ græcæ*, vii, 789. — *Catholicisme*, iv, 520-21 (H.-M. Féret).

ESTIENNOT (Dom Claude), procureur général de la congrégation de S.-Maur (1639-1699). — Et les *Dénonciations* concernant le péché philosophique, xii, 261 (rectifier l'orthographe).

ESTIME. — De soi-même et des autres, vi, 1426.

ESTINNES (Concile de). — Voir *Tables*, 713.

ESTIUS. — Étude générale [L. Salembier], v, 871-78.

1° *Vie et écrits.* — Vie, v, 871. — Enseignement à Douai, 872-73. — Écrits : travaux d'Écriture, 873-75; — théologie, 875-76; cf. vi, 673; x, 242 (martyrs de Gorcum); publication par Peeters (Pierre Barthélemy), xii, 1792; — E. opposé à Baïus, ii, 59.

2° *Doctrines particulières.* — Absolution (formule), i, 246. — Baptême de désir : sa suffisance, ii, 2243. — Communion sous les deux espèces, iii, 567. — Démons : avant le jugement dernier, iv, 404; — action sur les hommes, xii, 2641. — Descente aux enfers, iv, 595-96. — Extrême-onction; matière, v, 2008; — onctions nécessaires, 2009. — Fin du monde : conflagration finale, 2544. — Foi et science, vi, 455, 456. — Infidèles (salut des), vii, 1828-32, 1833. — Justification : exagération concernant les dispositions, ii, 2238. — Martyrs adultes et baptême préalable, x, 228. — Messe : action du Christ, 1148, 1194, 1278; — nécessité des deux consécrations, 1210-11. — Ordre, xi, 1367; — interprétation de Act. (xiii, 1-5), 1238. — Paul (S.), 2435. — Péché originel : essence, xii, 525, 575. — Sorcellerie, xiv, 2413. — Superstition dans la célébration de messes (danger de), 2817. — Traducianisme, xv, 1357. — Trinité : doctrine thomiste, 1803. — Vœu de virginité de Marie, ix, 2387.

ESTRAPADE. — Épreuve de l'E. ou de la corde, voir Inquisition, vii, 2042, cf. 2061.

ESTRÉES (César d'), cardinal, 1628-1714. — Négociateur pour la réconciliation des évêques jansénistes, viii, 520; — son rôle dans l'affaire de Molinos, x, 2188; cf. vii, 2011.

ESTREICHER (Charles) (1827-1908). — Sa part dans la publication de la *Bibliographie polonaise*, xii, 2514.

ESTRIX (Gilles), ou *Esscheris*. — Notice [J. Brucker], v, 878. — La « foi large » (prop. 23, condamnée par Innocent XI), vii, 1793-98, complétant et situant vi, 192 (prop. 21), 181, 183, 184, 234, 287-90, 311-16 (prop. 19, 20); cf. ix, 76-77; xiii, 567. — Ignorance du droit et responsabilité, 547; cf. i, 752-53 (prop. 2 condamnée par Alexandre VIII). — Son pseudonyme *Sandæus* ne doit pas le faire confondre avec Sandæus, xiv, 108-09.

Voir Sohier, *Gilles Estrix*, dans *Gregorianum*, 1947, p. 236-92, 511-54; Ceyssens, *L'influence de Gilles Estrix*, *ibid.*, 1949, p. 130-57.

ÉTABLIE (Église). — Dans l'anglicanisme, se subdivisant en Haute Église, Basse Église et Église large, xiii, 852, 897-98 (voir *Tables*, 169).

ÉTAT. — Nature et relations juridiques [E. Valton], v, 879-905.

I. Nature. — 1° *État-société.* — 1. Définition, erreurs à éviter, v, 879-81; cf. iv, 284. — Sociétés inférieures : famille, v, 882, 894-95; cf. ix, 2267 (école du droit naturel); x, 2445; xi, 2307; xiv, 2711-14; — syndicats et corporations, iii, 1873; iv, 308, 317. — 2. Origine : l'homme sociable, 283-85; v, 881; xi, 2127-29 (Pascal); xiv, 2710 (Suarez); xv, 50 (Taparelli), 1950 (Léon XIII), 3133 (Vitoria). — 3. Fin sociale, v, 881-82; — le bien commun, iv, 302-04; iii, 1877; xiv, 2714 (Suarez); xv, 1531 (S. Thomas), 1955; cf. 1972, 1974 (Léon XIII), 3137 (Vitoria). — Action de l'É. en vue d'atteindre cette fin, iv, 315; xiii, 769, 801 (Pie XI); xiv, 2714-15 (par la justice générale ou légale); cf. viii, 2006; xiii, 794; xv, 1002; — par la justice distributive, viii, 2011-12; xv, 1002. — Fin de l'ordre temporel subordonnée à la fin surnaturelle, v, 882-84; cf. iv, 284. — 4. Propriétés : É., société : *a)* naturelle, v, 884; iv, 283; xiv, 2710-12 (Suarez); xv, 1950, 3133-34 (Vitoria); — *b)* nécessaire, v, 884; — la société anarchique, paradoxe irréalisable, i, 1160-61; — nécessité de l'autorité de l'É. pour la sauvegarde et l'aménagement de la propriété, xiii, 770-84; — rôle nécessaire et important de l'É. dans l'éducation de l'enfance, iv, 2090-91; — réglementation et protection des droits des individus : droit de propriété, *supra*, et xiii, 777, 779, 781, 845 (conclusion); progrès matériel et moral, iv, 1835; protection des libertés naturelles, ix, 700; de la liberté religieuse, iv, 2220; xv, 1220; et, en vue de la paix sociale, tolérance, ix, 701; xv, 1221-22; — *c)* juridique, v, 885-86; viii, 1976; — *d)* parfaite, v, 886; ix, 613 *(c)*; xiv, 2717, 2718 (Suarez); xv, 3137 (Vitoria).

2° *État-pouvoir.* — 1. *Origine*, v, 887-90; xv, 1953-66.

a) Diverses solutions discutables ou fausses. — De la république antique au droit divin des rois, xv, 1963-64; cf. ix, 1828-29 (discussion par Manegold). — Aux temps modernes : solution de la force, Hobbes, v, 887-88; vii, 6; xiii, 1729; xv, 1954-55; — le *pacte* d'Holbach, vii, 26-27; cf. le *Contrat social* de Rousseau, v, 888; xiv, 111-14, 127; xiii, 1758-59; xv, 1956; voir aussi : Kant, v, 888-89; viii, 2322-23; xiii, 1765; Spinoza, xiv, 2500-01; Machiavel, xiii, 1701-02; Helvétius, vi, 2129-32, 2138; — chez les partisans de l'évolutionnisme historique, v, 889; xiii, 2206, 2211, 2213, 2214; — théorie des titres providentiels, v, 889-90; cf. ii, 960 (de Bonald); viii, 2483-84 (Lamennais). — Plus proches de nous : Hauriou, Ch. Maurras, xv, 1955-56.

b) Solution catholique, v, 890; cf. x, 2445; trois principes présupposés, xv, 1950-52; — les scolastiques, 1956-57; S. Thomas, iv, 279-81; Bellarmin, ii, 593-95; Suarez, xiv, 2712-14; Vitoria, xv, 3129, 3135; — tendances divergentes : collation immédiate ou médiate du pouvoir par le peuple, 1957-59. — Conditions et perte de la légitimité du pouvoir, 1952, 1960, 1961-65; voir *Tyrannie;* cf. ii, 594-95 (Bellarmin); xiv, 2715, 2717 (Suarez). — Limitation du pouvoir : les droits de l'Église, voir *Église* (et É.) *supra,* 1127; — les droits naturels des citoyens, iv, 284; des familles, et des associations, cf. *supra;* — la société des nations et le droit des gens, xiv, 2719-21 (Suarez); — la souveraineté surétatique et les droits fondamentaux des É., xv, 3138-40 (Vitoria).

Sur les deux tendances catholiques relatives à l'origine du pouvoir — transfert du pouvoir possédé par la multitude ou simple désignation du titulaire du pouvoir — on consultera la mise au point faite dans *L'Ami du clergé,* 1937, p. 480-86. Voir également dans *D. A. F. C.,* iv, 81-94, *Pouvoir politique* (Origine du), par Yves de la Brière.

Voici en quels termes le P. Yves de la Brière apprécie la théorie de Suarez : « Ni Léon XIII, ni Pie X n'a eu pour intention... de réprouver l'opinion de Suarez et des anciens scolastiques, ou de prendre positivement et directement parti dans la controverse entre docteurs catholiques sur l'origine du pouvoir politique. Mais on ne peut sérieusement contester que les deux documents susdits (*Diuturnum illud* de Léon XIII; *Notre charge apostolique,* de Pie X, sur le Sillon) empruntent les concepts et le langage même des théologiens d'après lesquels l'investiture divine est conférée immédiatement, non pas au peuple entier, mais aux gouvernants de l'État. Nous en conclurons tout simplement que cette opinion nous apparaît, de la sorte, comme très appuyée, très hautement autorisée dans l'Église de Dieu. Personne n'a plus le droit de proposer le système de Suarez et des anciens scolastiques comme *la seule* théorie catholique en la matière et de présenter le système de Taparelli comme une théorie quelque peu suspecte, comme une survivance malencontreuse des idées de déification de la souveraineté politique, qui furent l'erreur du roi Jacques, des gallicans de l'ancienne France et de l'ancienne Europe, des légistes de Philippe le Bel et de Louis de Bavière » (*loc. cit.,* 93-94).

De son côté, Billot présente des raisons tirées de la doctrine même de Suarez, pour en montrer la faiblesse : « Tout d'abord l'institution d'un gouvernement ne saurait être conçue comme une abdication de la part de la multitude : par cette institution, en effet, loin d'abandonner un droit lui appartenant, la communauté acquiert quelque chose qui lui est nécessaire. — Ensuite, il est difficile de comprendre que la communauté possède de droit naturel un pouvoir qui ne saurait jamais ou presque jamais être mis en usage, comme Suarez le reconnaît lui-même (*De legibus,* III, c. iii, *in fine*)... Enfin et surtout cette opinion [de Suarez] détruit les principes mêmes sur lesquels se fonde intégralement la présente doctrine [de l'origine du pouvoir]. D'une part, en effet, la doctrine catholique a pour fondement que le droit naturel ne détermine aucune forme de gouvernement en particulier et ne confère directement le pouvoir de gouverner à aucun sujet déterminé. Il s'ensuit donc qu'une institution humaine doit toujours intervenir comme ultime raison déterminante et quant à la forme du gouvernement et quant au sujet en qui réside l'autorité. D'autre part, si l'on affirme que le pouvoir lui-même qui est transféré aux chefs et aux magistrats existe antérieurement dans le peuple en vertu même du droit naturel, on détruit ce fondement et l'on construit un système arbitraire. Par le fait même, on considère la forme démocratique comme la forme primitive, congénitale à la communauté, directement instituée par Dieu dans toute société civile, bien qu'elle ne soit pas toujours instituée pour demeurer et qu'elle puisse être modifiée selon les exigences du bien commun » (*De Ecclesia,* i, 501).

c) Diverses formes de gouvernement. — Issues du choix du peuple, iv, 291-93; — les trois formes classiques : démocratie, aristocratie, monarchie, vi, 2377; xv, 650; cf. ix, 1666 (J. de Maistre). — Démocratie, iv, 271 sq.; spécialement, 274-78, 298-99, 304-06; — dangers et avantages, 298-304; cf. i, 1154-62 (anarchie); — éducation nécessaire de la démocratie, iv, 306-12 (voir *Tables,* 926-27). — Aristocratie (*Tables,* 250); — dangers de l'oligarchie, vi, 1533. — Monarchie, 2377; — diverses sortes, 1533-34; — danger de la monarchie absolue : la tyrannie, voir ce mot. — Le bon gouvernement : heureux dosage des trois formes, iv, 282-84, 289; xv, 650. — Voir Théocratie, xv, 222.

2. *Autorité, sa force obligatoire,* v, 890-91. — *a)* Fausses théories concernant le fondement de l'autorité, v, 891; Bastiat (*Tables,* 384); — voir aussi les théories fausses sur l'origine de l'É.-pouvoir, *supra.* — *b)* Droit chrétien, 891; iv, 1833-35; ix, 899 (Léon XIII); x, 2445. — Obligation de se soumettre à l'autorité de l'É. : Écriture, v, 891-92; ix, 903; xi, 2310-11; xv, 1530; — Pères et théologiens, ix, 903; — raisons naturelles, 904-05. — Qualités exigées du chef : prudence sociale, xiii, 1071, 1072; ses devoirs, xiv, 482-83. — Le cas du pouvoir usurpé xv, 2324; — du pouvoir de fait, mais maintenant l'ordre public, xi, 2325. — Cas où l'autorité n'oblige plus : loi injuste, ix, 907-09; xi, 2323-24; — autorité devenue illégitime, xv, 1961-65; cf. résistance au tyran, 1965-88; — attitude à l'égard de l'usurpateur, ix, 900.

3. *Fonctions générales de l'État,* v, 892-93; — rôle de protection, 892-93; cf. ix, 901; — rôle d'assistance, v, 893; ix, 901-02. — Voir *supra,* sociétés inférieures, syndicats et corporations, iii, 1873; iv, 308, 317; — protection des droits naturels des citoyens, 284; — de la propriété, xiii, 776-77; cf. 2292 (thèses socialistes).

4. *Organisme du pouvoir politique,* v, 893-94; cf. loi civile, ix, 899-900. — Pouvoir judiciaire, viii, 1977-78, cf. 1863; — pouvoir exécutif : l'impôt, xv, 1529-40; — fixation du salaire, xiv, 1004; — arbitrage légal, i, 1735; — service militaire et guerre, 1908-10; vi, 1923-29.

Ici se pose le problème de l'objection de conscience. On se contente de renvoyer à l'étude de L. Viollet, dans *L'Ami du clergé,* 1950, p. 369-76.

II. Relations juridiques de l'État. — 1° *État et famille.* — Outre les indications générales données ci-dessus, deux points sont à relever : *a)* Rapports juridiques de l'É. et du mariage, v, 894-95; — avant la Révolution, droits de l'Église et du pouvoir séculier, ix, 2271-72; — sécularisation progressive du mariage et résistance doctrinale de l'Église, 2272-85. — Rôle de l'Église et rôle de l'É., 2300-02. — L'É. et les empêchements de mariage, iv, 2450-53; ix, 2302. Voir *Tables,* 1159. — *b)* L'É. et l'éducation des enfants (voir *Tables,* 1109 et 1186).

2° *État et Église.* — Voir *supra*, art. *Église* (*Tables*, 1127 sq.).

On consultera le court et substantiel article de J. Thomas, O. P., dans *Catholicisme*, IV, 525-33, avec sa bibliographie que nous reproduisons : « G. Burdeau, *Traité de science politique*, II, *L'État*, 1949. — R. Maspetiol, *L'État devant la personne et la société*, 1949. — J. Dabin, *Doctrine générale de l'État*, 1939. — J. Leclercq, *Leçons de droit naturel*, II, *L'État ou la politique*, 3e éd., 1948. — Ch. Journet, *Exigences chrétiennes en politique*, 1945. — O. von Nell-Breuning et H. Sacher, *Beiträge zu einem Handwörterbuch der Politik*, II, *Zur christlichen Staatslehre*, 1949. — J. Messner, *Das Naturrecht*, 1950. — J. Maritain, *L'homme et l'État*, 1953. »

Signalons encore la Semaine sociale de Strasbourg, 1946, *La communauté nationale;* — la Semaine sociale de Lyon, 1948, *Peuples d'outre-mer et civilisation occidentale;* — la Semaine sociale de Dijon, 1952, *Richesse et misère*, où le problème de l'État se trouve posé au point de vue économique; — la Semaine sociale de Rennes, 1954, *Crise du pouvoir et crise de civisme.*

ÉTAT CIVIL. — Le Code de droit canonique (can. 1757, § 3, 3°) exclut comme témoins incapables : « l'époux dans la cause de son conjoint, le consanguin et l'allié dans la cause de son consanguin ou de son allié... à moins qu'il ne s'agisse de causes relatives *à l'état civil* ou religieux d'une personne sur laquelle on ne peut pas être renseigné par ailleurs, et lorsque le bien public exige qu'on le soit. »

L'état civil « est la condition juridique faite dans la société civile et la famille à une personne considérée en tant que citoyen, membre de la cité. Cette condition est dépendante de sa naissance, de son âge (majeur ou mineur), de son alliance; elle crée pour lui des droits et des devoirs, encore qu'elle vise plutôt à l'établissement ou à la reconnaissance de droits » (A. Bride, dans *Catholicisme*, IV, 533).

En France, avant la Révolution, la tenue des registres de l'état civil était confiée aux curés (ordonnance royale de Villers-Cotterêts, 1539; et de Blois, 1579). L'Édit de Nantes statuait que les actes civils des protestants seraient enregistrés par les pasteurs de leur confession. La révocation de l'Édit de Nantes créa une confusion considérable : ce ne fut qu'en 1787 que Louis XVI publia une ordonnance permettant aux protestants de faire dresser les actes de leur état civil par les juges de leur domicile. Un décret du 20 sept. 1792, la loi du 28 pluviôse an III ont mis aux mains des maires la rédaction et la conservation des actes de l'état civil en France (voir *D. T. C.*, VI, 1752; IX, 2274-75).

Pour divers autres pays, où les concordats ont permis de rendre au mariage religieux ses effets civils, voir *Tables*, 757.

ÉTAT CLÉRICAL. — Voir *Clercs; Religieux* (clergé régulier et séculier).

ÉTAT DE GRACE. — Voir *Grâce.*

ÉTAT LIBRE. — Voir *Mariage.*

ÉTATS DE L'ÉGLISE. — Donation de Constantin, I, 449-50; cf. XIV, 2072-75. — La question romaine sous Pie IX, XII, 1687-1706. — Cf. *États pontificaux*, dans *Catholicisme*, IV, 541-55.

ÉTATS DE NATURE. — Voir l'art. *Nature;* et XI, 36-44.

ÉTATS DE VIE. — Étude [C. Antoine], V, 905-11.

1° *Théologie.* — Notions et définitions, V, 905.

2° *Droit canonique.* — *a)* É. de vie : obligation, perpétuité, solennité, V, 906; — É. de baptisé, voir *Baptême;* — É. sacerdotal, voir *Sacerdoce;* — É. conjugal, voir *Mariage.* — *b)* É. de perfection, 906-08; — deux É. de perfection, *acquirendae*, *communicandae*, 907; — conseils évangéliques et perfection à acquérir, III, 1180; XIII, 2158; et perfection à obtenir à d'autres, I, 2057-59; III, 1181; cf. II, 2325-26. — L'É. de perfection acquise (?), II, 208; XV, 1008 (S. Thomas). — *c)* Comparaison entre les différents É. de perfection, V, 908; — doctrine de la perfection d'après S. Thomas d'Aquin, XV, 1005-07.

3° *Morale.* — *a)* Devoirs d'É., V, 909. — Principaux devoirs d'É. signalés dans le *D. T. C.* : des cardinaux, II, 1722; — des clercs, III, 227-32; — des curés, 2448-53; — des enfants, V, 25-28; — des époux, 374-86; — des évêques, 1717-21; — des juges (jurés et avocats), VIII, 1862-70; — des parents, XI, 2003-23; — des religieux, XIII, 2157-58. — *b)* Choix d'un É. de vie, V, 910-11 : la vocation, XV, 3148-81; — devoir des parents à l'égard du choix d'un É. de vie pour leurs enfants, V, 911; XI, 2020-22.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Voir *Tables*, 133-35. — On notera diverses modifications récentes dans les circonscriptions : l'évêché de Hartford devient métropole; deux diocèses nouveaux ont été créés, Bridgeport et Norwich.

Théologie aux États-Unis d'Amérique. — Durant le premier siècle d'existence de l'Église catholique dans la République américaine, la littérature théologique catholique fut surtout défensive et apologétique. Depuis le début de l'époque coloniale, il y a toujours eu en Amérique une vigoureuse polémique contre l'Église et sa doctrine; ces attaques, répandues par des livres, des pamphlets et des articles de revues et de journaux, ont fréquemment trouvé refuge dans des conférences spéciales anticatholiques, des sermons émanant de chaires protestantes. Jusqu'aux dernières années du XIXe s., la plupart des écrits catholiques ont donc eu pour but, direct ou indirect, de repousser ces attaques contre l'Église. On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que les premiers théologiens américains se soient confinés presque exclusivement dans ce domaine ou cette fonction de la théologie sacrée que nous connaissons sous le nom d'*apologia dogmatis.* Leurs adversaires protestants concentraient leurs attaques sur ce qu'ils appelaient les doctrines distinctives du catholicisme, c.-à-d. les enseignements catholiques rejetés par les protestants comme ne faisant pas partie intégrante du message chrétien révélé. Les premiers théologiens catholiques furent dès lors amenés à formuler ces enseignements avec précision et netteté, d'autant que leurs adversaires les avaient fréquemment dénaturés. Ils montrèrent ensuite que ces doctrines pouvaient réellement être trouvées dans le « dépôt » de la révélation divine.

Ces doctrines distinctives de l'Église, contre lesquelles les controversistes anticatholiques dirigeaient particulièrement leurs attaques, concernent la dogmatique spéciale, la théologie morale et surtout la théologie fondamentale.

Dans le domaine du dogme spécial, les adversaires de l'Église formulaient des objections très vives contre la doctrine catholique de la présence réelle de Notre-Seigneur dans la sainte eucharistie, contre le pouvoir du prêtre d'absoudre les péchés dans le sacrement de pénitence, contre la croyance au purgatoire et à l'efficacité des indulgences. — Dans le domaine de la morale, ils accusaient l'Église d'enseigner qu'un catholique n'est pas obligé de tenir sa parole donnée à un hérétique, ou encore de préconiser la persécution des non-catholiques là où les catholiques sont matériellement assez forts pour mener à bien une telle persécution. — Dans le domaine de la théologie fondamentale et tout spécialement au sujet du traité *De Ecclesia*, les auteurs et prédicateurs anticatholiques contestaient l'affirmation de l'Église catholique, « seule véritable Église de Dieu sur la terre », et la nécessité de lui appartenir pour l'obtention du salut éternel. Leur hostilité visait également l'infaillibilité de l'Église et du Souverain pontife, ainsi que la primauté du Siège apostolique. Enfin, ils concentraient leurs attaques contre la vérité catholique concernant l'Église règle de la foi.

Les controversistes anticatholiques en appelaient surtout à l'histoire pour appuyer leurs accusations. Aussi, pour parfaire leur tâche de défenseurs de la foi, les catholiques furent-ils contraints d'utiliser l'*humanæ historiæ auctoritas* de préférence aux autres *loci theologici.* En raison des circonstances particulières de la polémique où ils se trouvaient engagés, les premiers

théologiens catholiques américains ont dû faire un fréquent usage de l'autorité de l'Écriture, des Pères et des conciles œcuméniques. L'un d'eux, le missionnaire Jérémie O'Callaghan († 1861), s'attacha à préciser que, partout où des textes patristiques figuraient dans le *Corpus juris canonici*, la signification attachée au passage dans le contexte pouvait être considérée comme l'interprétation authentique de l'Église.

D'une manière parfois insidieuse, mais plus souvent violente, les auteurs anticatholiques s'efforçaient de prouver que la profession de foi catholique était en quelque sorte incompatible avec la position d'un authentique et loyal citoyen américain. L'importance pratique d'une telle tactique se mesure au fait que, là où cette affirmation anticatholique fut entendue et acceptée, des émeutes et des persécutions contre les personnes et les biens des Américains catholiques se produisirent. Il fallait donc, du côté catholique, examiner sérieusement la situation et utiliser tous moyens efficaces pour démontrer que le catholicisme n'était en aucune manière incompatible avec les principes de la citoyenneté américaine, bien plus, qu'il constituait une force tendant à défendre et à développer tout ce qu'il y a de valable et de bon dans le genre de vie américain. Cette « approche » fut largement développée durant le premier siècle d'existence de l'Église dans la République américaine, principalement en raison du fait que bon nombre d'apologistes catholiques n'étaient pas eux-mêmes originaires des États-Unis et se trouvaient ainsi plus directement visés par les attaques de leurs adversaires, nés aux États-Unis.

Le caractère défensif de leurs écrits et la préoccupation de montrer la compatibilité du catholicisme et de la citoyenneté américaine imposaient aux premiers théologiens catholiques américains certaines attitudes caractéristiques. Il leur fallait tout d'abord, en quelque sorte, éviter toute allusion, dans leurs écrits, aux simples opinions théologiques pour se limiter exclusivement aux controverses concernant les doctrines absolument certaines. C'est ainsi que beaucoup d'entre eux, notamment l'archevêque Carrol, l'évêque England et les Pères Thayer et Gallitzin, refusèrent explicitement de défendre la doctrine de l'infaillibilité pontificale, qui n'était pas encore définie comme dogme de foi au moment où ils écrivaient. Notons toutefois que le Père O'Callaghan sut fort intelligemment s'élever contre cette politique et contre diverses tendances « minimisantes » qu'on pouvait déceler dans les écrits de plusieurs des premiers théologiens controversistes.

Les productions littéraires de ces premiers théologiens américains furent remarquables de clarté. Leurs auteurs n'écrivaient pas pour assurer leur propre crédit, ni pour avantager un groupe ou une école théologique; ils écrivaient pour fournir à leurs confrères catholiques une explication et une justification de leur croyance, pour détourner d'eux les dangers que constituaient pour leur foi les attaques spécieuses dont elle était l'objet, pour mettre en garde leurs confrères américains non catholiques contre toute polémique qui, en cas de succès, aboutissait à porter dommage aux personnes et aux biens des catholiques. Ils s'efforcèrent donc d'écrire en sorte d'être parfaitement compris en tout point.

Dans leur recours à l'histoire, les apologistes catholiques utilisèrent au maximum les écrits d'historiens non catholiques. Des hommes comme l'évêque England et les archevêques Francis Patrick Kenrick et Martin John Spalding étaient convaincus qu'on démontrerait très efficacement la fausseté des objections soulevées contre la foi catholique en leur opposant le témoignage de savants historiens non catholiques dignes de toute confiance.

Le premier de ces écrits théologiques de controverse fut l'œuvre du père de la hiérarchie américaine, le jésuite John Carroll, d'abord préfet apostolique au début de sa carrière (1784), puis évêque (1789) et archevêque (1808) de Baltimore. Carroll est l'auteur de la première œuvre théologique produite par un Américain de naissance et publiée aux États-Unis; elle est intitulée *An Adress to the Roman Catholics of the United States of America*, « Adresse aux catholiques romains des États-Unis d'Amérique », imprimé en 1784 à Annapolis (Maryland). C'est une réponse à *A Letter to the Roman Catholics of the City of Worcester in England*, pamphlet qu'un prêtre apostat, l'ex-jésuite Charles Wharton, avait écrit pour expliquer et justifier sa propre défection de la foi. Wharton y affirmait que la doctrine de la primauté de Rome et la nécessité d'appartenir à l'Église catholique pour se sauver interdisaient à un catholique *romain* logique avec lui-même toute enquête loyale en matière de religion. Il alléguait que ses contacts avec de dignes protestants l'avaient incité à rejeter la doctrine de la nécessité d'appartenir à l'Église catholique pour être sauvé, puis à mettre en doute divers points qui opposaient les catholiques aux protestants. Sa lettre passait ensuite à l'attaque des doctrines spécifiquement catholiques : autorité doctrinale de l'Église, transsubstantiation, pardon des péchés par le sacrement de pénitence, purgatoire; elle s'achevait par une attaque contre la règle de foi catholique.

Pour répondre à cette « lettre », Carroll se mit résolument au travail, en dépit des difficultés qu'entraînait le manque de toute documentation appropriée. Comme il le laissait entendre dans son livre, Wharton avait médité son apostasie avant même de quitter l'Europe et avait profité de son séjour sur le continent et en Angleterre pour consulter de nombreuses œuvres patristiques et théologiques, alors introuvables en Amérique. En dépit des mauvaises conditions dans lesquelles il se trouvait pour travailler, Carroll n'en parvint pas moins à formuler une réplique efficace aux accusations portées par Wharton contre l'Église. Concernant la possibilité pour les catholiques d'entreprendre une étude loyale de la théologie, de même qu'au sujet de la règle de foi de l'Église et de la présentation de la plupart des points de doctrine propres au catholicisme, le travail de Carroll fut vraiment pertinent et correct. Son explication de la nécessité d'appartenir à l'Église pour être sauvé ne laisse pas, certes, de paraître un peu déroutante; elle trahit l'influence de certaines explications imparfaites de ce dogme, données par les apologistes du XVIII[e] s. Voici comment Carroll entend cette doctrine : pour être sauvé un homme doit être membre de l'Église catholique, mais pas nécessairement de la communion de l'Église. Quelques apologistes postérieurs à Carroll s'en tinrent à cette explication, influencés sans doute par la réputation considérable qui s'attachait à son nom. Il est néanmoins intéressant de noter que, dans sa réplique à l' « Adresse », Wharton affirma n'avoir jamais entendu parler jusque-là de cette opinion. Cinquante ans plus tard, O'Callaghan devait dénoncer les points faibles de cette thèse.

En 1787, l'abbé John Tayer († 1815), ancien aumônier protestant dans l'armée américaine lors de la guerre d'Indépendance, écrivit l'histoire de sa propre entrée dans l'Église catholique. Le livre *An Account of the Conversion of the Rev. Mr. John Thayer*, « Relation de la conversion du Rév. John Thayer », d'abord publié à Londres, fut par la suite réimprimé et bientôt traduit en français, en espagnol et en portugais. Au temps de son rectorat à l'église catholique de Boston (1791-92), il poursuivit avec succès une controverse animée contre des auteurs non catholiques dans des journaux de Boston. Pendant cette même période, les Pères sulpiciens Du Bourg († 1833, archevêque de Besançon, en France) et Bruté († 1839, évêque de Vincennes) utilisaient leurs connaissances théologiques dans des controverses avec leurs adversaires de Baltimore; de son côté le Père Anthony Kohlmann, S. J., publiait une œuvre de qualité sur le sacrement de pénitence : c'était la conclusion d'un fameux procès dans lequel le brillant jésuite défendait le secret de la confession. Kohlmann mourut en 1836 après avoir professé à la Grégorienne de Rome où il eut comme élèves le futur pape Léon XIII et le futur cardinal Cullen. Vers la même époque, Stephen Badin publia ses *Principles of Catholics* (Bardstown, Kentucky, 1805), qui constituent un livre d'apologétique défensive particulièrement heureuse.

Dans les premières années du XIX[e] s., plusieurs autres protestants convertis suivirent l'exemple de John Thayer et publièrent les raisons qu'ils avaient eues de se réunir à l'Église. Parmi eux il faut compter Stephen Cleveland Blythe, qui publia son *Apology* en 1815; John Oertel, dont les *Reasons for Becoming a Catholic*, « Raisons de devenir catholique », parurent en 1840; Léon Silliman Ives, qui renonça à son épiscopat anglican, pour entrer dans l'Église et dont les *Trials of a Mind*

in its Progress to Catholicism : A Letter to his old Friends, « Difficultés d'une âme dans ses progrès vers le catholicisme : lettre à ses vieux amis », furent imprimés en 1854; enfin, Daniel Barber et John Andrews.

L'évêque sulpicien John David, d'origine française, prit lui aussi la défense de l'Église et publia de bonne heure pour l'Amérique des traités de vie spirituelle, ainsi qu'un catéchisme de doctrine chrétienne. D'autres encore apportèrent leur contribution à la riche littérature catholique de ce temps : citons les jésuites Roger Baxter et George Edelen, un laïque converti, George Ironside, et un prêtre de Pittsbourg, Charles B. Maguire. Plus tard, des agitateurs anticatholiques rédigèrent des pamphlets contre le dogme de l'Immaculée Conception; mais les ripostes des abbés William Henry Elder, John Murray Forbes et du laïque John D. Bryant furent décisives.

Parmi ces apologistes américains, le théologien le plus important et le plus habile fut un prélat d'origine irlandaise, John England, évêque de Charleston, en Caroline du Sud († 1842). En 1822, l'évêque England fondait le *United States Catholic Miscellany*, « Mélanges catholiques des États-Unis », le premier magazine spécifiquement catholique de la République américaine, dans lequel il devait faire paraître ses nombreux écrits apologétiques.

Mgr England possédait des connaissances très étendues; il fut un controversiste très doué et supérieurement agressif. Dans le domaine de l'ecclésiologie, il inclinait surtout, dans ses premières œuvres, dans un sens gallican. Cette position lui paraissait plus facile à défendre contre le genre particulier d'attaques dont l'Église catholique, aux États-Unis, était l'objet de son temps. Mgr James Corcoran, le savant éditeur de ses œuvres, rapporte que, vers la fin de sa vie, Mgr England regretta cet aspect gallican de quelques-unes de ses premières œuvres.

En raison des circonstances dans lesquelles il évoluait, ce grand théologien fut appelé à diriger la plus grande partie de son activité dans les voies de la controverse directe. Ses meilleures publications furent des réponses à des livres ou articles (souvent de provenance européenne) dont le but était d'attaquer la foi dans cette région. Ses œuvres sont des modèles d'érudition, il y apparaît comme un des grands maîtres de la théologie positive.

Parmi ses contemporains, deux prêtres témoignèrent eux aussi d'une compétence exceptionnelle en théologie dans leurs écrits, en faveur de la foi catholique. L'un, Demetrius Gallitzin, né en Russie († 1840), publia, en 1821, *Defence of Catholic Principles*. L'autre, Jérémie O'Callaghan, d'origine irlandaise, écrivain fécond et puissant, doubla sa controverse antiprotestante d'une critique mordante de certaines productions catholiques. On lui doit aussi des vues originales sur l'intérêt et l'usure.

Le théologien américain le plus en vue au XIXe s. et probablement le plus influent, aux États-Unis, fut certainement Francis Patrick Kenrick († 1863), coadjuteur (1830-42) puis évêque de Philadelphie (1842-51), enfin archevêque de Baltimore (1851-63). Comme l'évêque England, l'archevêque Kenrick fut un écrivain remarquablement actif et productif. Loin de se limiter à des sujets de controverse, où il excellait, il s'exerça aussi dans le domaine des livres d'enseignement. Sa *Theologia dogmatica* (1839-40) et sa *Theologia moralis* (1841-43) servirent longtemps de manuels dans les séminaires de théologie des États-Unis. Son traité sur les ordinations anglicanes, extrait de la « Théologie dogmatique », fut inséré par l'abbé Migne au t. XXV de son grand *Cursus theologiæ*.

Les manuels de l'archevêque Kenrick étaient bien adaptés aux besoins du clergé américain. Les élèves pouvaient y trouver une explication et une défense pertinentes de la foi catholique, en même temps qu'un exposé exact des différentes confessions protestantes avec lesquelles ils avaient à entrer en contact. Sur les points discutés entre théologiens catholiques d'Europe, ces manuels se limitaient à un exposé précis des positions des différentes écoles, d'après les œuvres de leurs auteurs approuvés. On peut ranger ces ouvrages parmi les meilleures productions scolaires de la première partie du XIXe siècle.

Kenrick a également enrichi la littérature catholique des États-Unis d'une excellente traduction annotée du Nouveau Testament, publiée peu avant son transfert au siège archiépiscopal de Baltimore. Son traité *Primacy of the Apostolic See*, « Primauté du Siège apostolique », eut pour origine une série de lettres de controverse avec l'un des meneurs de l'agitation anticatholique de ce temps; débarrassé de toute trace de controverse, il reste un ouvrage classique dans ce domaine de la théologie sacrée. Son livre sur la doctrine catholique de la justification fut, lui aussi, largement utilisé dans les écoles. Kenrick fit en outre paraître la première traduction catholique, spécifiquement américaine, des Saintes Écritures. Il put enfin achever son édition du Nouveau Testament et celle de quelques-uns des livres de l'Ancien Testament.

Dans le même temps, l'Église catholique tirait un large profit de l'enseignement théologique et philosophique d'un laïque converti, le brillant Orestes Augustus Brownson († 1876). Né en Nouvelle-Angleterre, fondateur et éditeur de la *Boston Quarterly Review*, il fut reçu dans l'Église, en 1844, par l'évêque John Fitzpatrick, auxiliaire de Boston. Après sa conversion, il modifia le titre de son périodique qui devint *Brownson's Quarterly Review*. Depuis cette époque jusqu'en 1875, exception faite de quelques interruptions, cette revue fournit aux États-Unis l'expression la plus puissante de la pensée catholique. Le « Vieux Lion » est peut-être la figure la plus distinguée de l'histoire catholique de l'Amérique.

En philosophie, Brownson fut ontologiste, un peu sur le modèle de Gioberti. Son ontologisme influença fortement une partie de son enseignement théologique. En apologétique, l'attitude des catholiques contemporains le satisfaisait peu, et il estimait qu'une « nouvelle apologétique » aurait quelque influence sur les esprits non catholiques de son temps. Sur ce point, il était en parfait accord avec ses compagnons de conversion, les Pères paulistes Hecker et Hewit, qui ne partageaient cependant pas sa position *ontologiste*.

Au sujet de l'autorité et de l'infaillibilité pontificales, Brownson fut un ultramontain vigoureux et logique, fréquemment enclin à protester contre ce qu'il considérait, chez ses contemporains, comme un affaiblissement des enseignements de l'Église. Son interprétation de la nécessité d'appartenir à l'Église pour le salut éternel fut toujours stricte. Et ceci peut, en fait, être considéré comme la doctrine-clé de tous ses écrits.

C'est à cette même époque qu'appartiennent les œuvres théologiques et apologétiques du Père jésuite François-Xavier Weninger, venu d'Innsbruck à Cincinnati en 1848. La principale contribution apportée par cet écrivain fécond à la théologie américaine fut la défense de l'infaillibilité pontificale, et ce, peu de temps avant que cette question ne fût débattue au concile du Vatican.

En 1858, le Père Isaac Hecker fonda la congrégation des Paulistes, appelée à rendre d'inappréciables services à la cause catholique aux États-Unis. Le Père Hecker lui-même et le Père Augustin Hewit, un de ses associés dans la fondation de la communauté pauliste, furent les principaux théologiens et apologistes de cette nouvelle phalange. Tous deux cherchèrent, pour les problèmes apologétiques, une voie plus efficace que celle proposée ordinairement par les manuels du XIXe siècle.

Le dernier écrivain, dans ce groupe brillant, fut le successeur de Francis Patrick Kenrick au siège archiépiscopal de Baltimore, Martin John Spalding († 1872). Sa contribution à la défense de la cause catholique se manifesta spécialement par une nouvelle allure donnée à l'apologétique : contribution à l'art plutôt qu'à la science même de l'apologétique. Au point où en étaient les choses, Mgr Spalding fut contraint de faire un nouveau pas dans ce domaine. Comme ses prédécesseurs et contemporains, prêtres ou évêques, il dut répondre à de nouvelles attaques très puissantes. Jusqu'alors, en effet, les ennemis du catholicisme avaient tenté de mettre l'Église dans une position théologiquement fausse, en prétendant que l'enseignement catholique était contraire aux Écritures et à la croyance des premiers chrétiens. Les apologistes catholiques avaient dû concentrer leurs efforts sur la défense des points spécifiquement propres au catholicisme. Les travaux des théologiens antérieurs à Spalding avaient finalement démontré à l'évidence

que la cause des protestants avait peu à gagner à ce débat sur le plan religieux. Aussi les adversaires de l'Église modifièrent-ils leurs attaques et centrèrent leur polémique sur le fait que, selon eux, l'Église catholique et la foi catholique causaient un préjudice certain aux meilleurs intérêts économiques et sociaux de l'homme. Faisant appel à l'histoire, ils prétendirent que le catholicisme aurait réduit les nations à des conditions nettement inférieures à celles des nations protestantes.

A cette situation qui, depuis cette époque, a caractérisé en partie la polémique anticatholique, l'archevêque Spalding dut faire face. Il récusa d'abord le présupposé vraiment trop facile de ses adversaires et rappela ensuite que ce genre d'attaque n'avait rien à voir avec le problème de la vraie religion et de la véritable Église du Christ. Il insista très fortement sur le fait que la prospérité matérielle et le progrès scientifique ne doivent pas nécessairement être considérés comme la preuve que la nation qui possède ces avantages suit les enseignements du Sauveur. Ainsi, même en engageant cette « nouvelle apologétique », l'archevêque Spalding n'a jamais cessé d'insister sur la position fondamentale de l'Église catholique, qui n'est pas une institution destinée à aider l'homme dans la poursuite de son bien-être temporel, mais une société instituée par le Christ en vue de permettre à l'homme d'atteindre le salut éternel que la Passion et la mort du Sauveur lui ont mérité. Le succès remporté par Mgr Spalding dans la polémique engagée sur la prétendue supériorité matérielle et sociale des nations protestantes ne lui a donc jamais fait perdre de vue que là n'était pas et ne pouvait être la question fondamentale dans la recherche de la vraie religion ou de la véritable Église. Malheureusement, ceux qui furent plus tard appelés à défendre l'Église et son enseignement en recourant à cette apologétique économique ou sociale ne furent pas tous aussi doués théologiquement que l'archevêque Spalding.

Deux des collègues de Mgr Spalding dans l'épiscopat se sont fait bien vite un nom dans le domaine des controverses strictement théologiques. Ce sont John B. Purcell, archevêque de Cincinnati († 1883), et John Hugues, archevêque de New York († 1864). En 1831 et pendant les deux années suivantes, celui qui n'était encore que l'abbé John Hughes de Philadelphie engagea avec un ministre nommé Breckenridge, qui devint plus tard l'antagoniste le plus en vue du catholicisme, une controverse directe sur ce point précis : « La religion protestante est-elle la religion du Christ? » En 1837, l'évêque Purcell eut un débat oral avec Alexandre Campbell sur les revendications de l'Église catholique. La controverse Hughes-Breckenridge, poursuivie dans différents périodiques, fut excessivement âpre; la discussion Purcel-Campbell, au contraire, fut amicale. Dans les deux cas, la victoire resta à la partie catholique. Influencé par les arguments de l'évêque Purcell dans sa controverse avec Campbell, un écrivain éminent, Peter H. Burnett, plus tard gouverneur de Californie, se convertit alors et entra dans l'Église catholique.

Trois théologiens américains sont associés à l'histoire du concile du Vatican. Mgr James Corcoran, professeur au séminaire de théologie de Philadelphie, fut le théologien délégué par les évêques américains pour assister à la préparation des sujets à étudier au concile. L'archevêque Martin John Spalding fut l'auteur d'une pétition demandant une définition de l'infaillibilité pontificale, dans laquelle le terme « infaillibilité » ne figurerait pas. Plus tard, devant les sentiments qui animaient la plupart des membres de la minorité, Mgr Spalding travailla vigoureusement à la recherche d'une formule où ce terme serait inclus. Sa requête auprès des Pères du concile est considérée comme l'une des déclarations les plus importantes du groupe de la majorité. L'archevêque Peter Richard Kenrick de S.-Louis s'affirma de son côté comme l'un des membres les plus véhéments de la minorité. Son *Oratio habenda, sed non habita*, attaque amère de la doctrine de l'infaillibilité et dirigée principalement contre Mgr Spalding, fut imprimée après la promulgation du dogme. Un autre prélat américain qui prit la parole au concile du Vatican fut l'évêque John Mc Gill de Richmond; la littérature catholique américaine lui doit également plusieurs écrits caractérisés par une saine théologie.

Au cours de la dernière partie du XIXe s., plusieurs théologiens européens de grande valeur travaillèrent dans différents instituts catholiques des États-Unis et servirent grandement la cause de la théologie en Amérique. Le plus éminent fut le jésuite Camille Mazzella, futur cardinal, qui enseigna à Georgetown et au scolasticat des jésuites à Woodstock, au Maryland (1867-75). Un autre jésuite, le Père Émile de Augustinis, composa un traité complet (en latin), *De re sacramentaria*, à l'occasion de son enseignement à Woodstock. Un troisième jésuite, le Père Salvatore Brandi, publia dans l'*American Ecclesiastical Review*, récemment fondée, des articles traitant de la règle de la foi. Tous trois devinrent professeurs à la Grégorienne. Le célèbre sulpicien Adolphe Tanquerey prépara ses ouvrages dogmatiques et moraux alors qu'il enseignait au séminaire Ste-Marie de Baltimore.

Le facteur le plus important du progrès considérable de la théologie aux États-Unis depuis la fin du XIXe s. fut, sans conteste, la fondation de l'université catholique américaine de Washington. Cette institution, préconisée par le IIIe concile plénier de Baltimore, ouvrait ses portes en 1889. Les premiers membres de la faculté de théologie furent Sébastien Messmer, d'origine suisse, qui mourut archevêque de Milwaukee en 1930, les Allemands Joseph Pohle et Joseph Schroeder, le Français Henri Hyvernat et le Belge Thomas Bouquillon. M. Jean-Baptiste Hogan, P. S. S., ami de Mgr Duchesne, fut chargé du séminaire universitaire de Washington. On ne saurait non plus oublier l'influence exercée par l'université des Pères jésuites de Georgetown et l'université de Notre-Dame de Fort-Wayne dans l'Indiana.

La fondation de l'université de Washington suscita un mouvement considérable dans le domaine de la théologie spirituelle, mouvement qui s'affirma dans l'ouvrage de l'évêque Otto Zardetti, *True Devotion to the Holy Ghost*, « La véritable dévotion au S.-Esprit ». Notons également le renouveau d'intérêt porté au rôle et au domaine de la théologie sacrée, intérêt qui, chez les hommes en relation avec l'université, s'est exprimé d'une façon teintée d'optimisme. Hogan, dans ses *Clerical Studies*, et d'autres auteurs contemporains semblaient convaincus qu'un progrès considérable de la théologie serait le résultat des recherches poursuivies dans la nouvelle République.

Ces espoirs, certes, se réalisèrent, mais pas exactement dans le sens initialement prévu. Les premières années de l'université furent agitées; celle-ci put cependant produire ou susciter de nombreux ouvrages d'importance considérable. Les controverses relatives à l'éducation et à l'enseignement, questions sur lesquelles l'université était profondément divisée, eurent leur écho dans la publication des traités de Bouquillon; cet auteur prenait le parti de ceux qui paraissaient alors « radicaux », mais dont certaines idées devaient plus tard être recueillies dans l'encyclique de Pie XI sur l'éducation.

L'affaire du *Cahenslyism*, mouvement qui visait à la division des catholiques américains suivant leurs pays européens d'origine et à la nomination d'un évêque pour chaque groupe, occasionna plus tard un nouveau conflit au sein du corps professoral de l'université. Or certains des évêques qui s'opposaient avec le plus de vigueur au *Cahenslyism* étaient précisément les plus influents dans les décisions à prendre relativement au gouvernement de l'université. Rappelons enfin que certains professeurs participèrent avec plus de zèle que de discrétion au « Parlement des religions du monde », tenu à Chicago en 1893, en liaison avec l'Exposition colombienne.

Au sein du groupe catholique que l'on peut appeler le plus conservateur, s'affirmait la tendance à accuser certains coreligionnaires non seulement de négliger les points doctrinaux spécifiquement rejetés par les non-catholiques, mais encore de donner dans leur enseignement plus d'importance aux doctrines supposées plus acceptables par les chrétiens séparés. On reprochait également à certains catholiques de promouvoir un catholicisme strictement américain, c.-à-d. débarrassé des éléments appartenant au catholicisme historique et qu'il convenait de rejeter comme sans rapport avec l'esprit et la mentalité actuels de la nation.

Ces attaques et d'autres dirigées contre quelques-unes des principales figures de l'Église catholique américaine se cristallisèrent en Europe dans une opposition contre

le Père Hecker, à l'occasion de la traduction française de la Vie du fondateur des Paulistes par W. Elliot. Les attaques dirigées contre l'américanisme par les groupes les plus conservateurs de l'Église de France — attaques influencées, il faut bien le dire, par l'animosité personnelle que Péries, professeur congédié de l'université, nourrissait envers ses anciens supérieurs et collègues — sont à l'origine de la lettre *Testem benevolentiæ* de Léon XIII au cardinal Gibbons, de Baltimore (22 janv. 1899).

De toute évidence, ceux qui menaient ainsi la lutte contre l'« américanisme » étaient, dans une large mesure, animés par une certaine antipathie envers les États-Unis et la forme républicaine de leur gouvernement; cependant ils n'en mettaient pas moins en pleine lumière des insuffisances doctrinales dans l'enseignement de leurs adversaires, aussi bien aux États-Unis qu'en France. La lettre *Testem benevolentiæ* réprouvait ces tendances condamnables, apportant par là même une éminente contribution à la cause de l'orthodoxie catholique, spécialement sur les points abordés dans la biographie du Père Hecker par Elliot et dans l'introduction donnée par l'abbé Klein à la traduction française de l'ouvrage. La lettre dénonçait les défenseurs de ce faux « américanisme » comme des novateurs et condamnait quatre de leurs thèses. La première, dans laquelle *Testem benevolentiæ* voyait comme le fondement des divers autres points condamnés, était la tendance, pour mieux attirer les non-catholiques à l'Église, à négliger certains points de la doctrine catholique considérés comme relativement moins importants, ou à les atténuer au point de ne plus leur laisser le sens traditionnel dans lequel l'Église les entendait. A côté de cette erreur fondamentale, la lettre rejetait pareillement et l'idée que la motion interne du S.-Esprit dispense dans une certaine mesure de recourir à la direction spirituelle d'un prêtre compétent, et les doctrines tendant à exalter les vertus naturelles aux dépens des surnaturelles, les vertus dites « actives » au détriment de celles dites « passives ».

Malheureusement, bon nombre d'écrivains américains ne prêtèrent pas suffisamment attention à la lettre *Testem benevolentiæ :* ils n'y voulaient voir, presque exclusivement, qu'un document reflétant l'opposition de théologiens considérés comme hostiles à la culture américaine, au « style » américain en général. Dans une large mesure, ils négligèrent de prendre en considération les profondes et salutaires leçons doctrinales de ce document. Par là, ils ont desservi plutôt que favorisé la cause de la théologie américaine aux États-Unis.

L'époque de la fondation de l'université valut un nouvel avantage à la cause de la théologie : l'éclosion de publications destinées spécialement au clergé catholique. Citons tout d'abord *The Pastor*, fondé en 1882 par l'abbé Wiseman, de Cranford, au New Jersey. *The American Ecclesiastical Review* fut fondée en 1889, au moment où *The Pastor* terminait sa carrière, par Herman Heuser qui fut, jusqu'à sa mort, en 1938, l'une des personnalités marquantes dans le domaine de la théologie aux États-Unis.

Il faut également mentionner la *Catholic Encyclopedia* (1903-14), à laquelle travaillèrent 1 452 collaborateurs sous la direction de deux professeurs de l'université catholique, Mgr Thomas J. Shahan et Mgr Edward A. Pace, du savant jésuite John Wynne, et de deux laïques, Ch. G. Herbermann et Conde B. Pallen. La plupart des auteurs n'étaient pas américains; toutefois une quarantaine de théologiens américains y rédigèrent des articles touchant au domaine de la science sacrée. Parmi ces collaborateurs, il faut citer : les docteurs John Webster Melody, Edmund Thomas Shanahan, John Augustin Ryan, Ch. Francis Aiken, William Joseph Kerby, James Joseph Fox, et Romain Butin, S. M., tous de la faculté de théologie à l'université catholique, les deux Driscolls et le docteur Francis Patrick Duffy (tous trois en relation avec la malheureuse *New York Review*), les jésuites Walter Drum, Florentine Stanislas Bechtel, Antony Maas, Ch. Macksey, Timothée Brosnahan, les dominicains Ch. Callan, John Ambroise Mac Hugh, John Timothée Mc Nicholas (qui mourut archevêque de Cincinnati), Thomas Reilly, le franciscain Thomas Plassmann, Pascal Robinson (par la suite nonce apostolique à Dublin) et Nicolas Joseph Reagan. Les sulpiciens qui collaborèrent à l'Encyclopédie comptaient parmi eux les docteurs John Fenlon, Michel Dinneen, Wendell Reilly et Francis Havey. Au séminaire de S.-Bernard de Rochester (New York), on trouve les docteurs John Francis Goggin, Edward Hanna (plus tard archevêque de San Francisco), Edmund Wirth et Michel Ryan. D'autres théologiens américains de renom collaborèrent à la *Catholic Encyclopedia :* les paulistes James Gillis, les futurs évêques O'Reilly et Peterson, Mgr Holweck et les Pères Heuser et Siegfried de l'*American Ecclesiastical Review.*

La *Catholic Encyclopedia* vit le jour au temps de la crise moderniste. Rivière semble prétendre (*Modernisme,* 71) qu'aucune complication due au modernisme ne se produisit aux États-Unis. Toutefois *The American Ecclesiastical Review* publia dans son numéro de janv. 1908 un article (très probablement de Heuser) soulignant que le modernisme avait gravement contaminé l'enseignement catholique de ce pays.

Peu d'Américains se refusèrent à accepter les décrets antimodernistes de S. Pie X; il est vrai qu'il n'existait aux États-Unis aucun savant de marque que l'on aurait pu taxer de modernisme au sens défini du mot.

Il n'en reste pas moins que le *New York Review*, journal « savant » qui se présentait comme « le journal de l'ancienne foi et de la pensée moderne », publiait les écrits de nombreux auteurs européens assurément modernistes. Cette revue ne dura d'ailleurs que trois ans. Rappelons que c'est en comparant un article publié par Turmel dans la *New York Review* avec un essai hétérodoxe signé « Guillaume Herzog » et paru dans la *Revue d'hist. et de litt. religieuses* de Loisy, que L. Saltet a démasqué la double activité littéraire de Turmel. Loisy lui-même confia quatre articles à l'*American Ecclesiastical Review*, et ce jusqu'en 1908. De son côté, Tyrrel écrivit plusieurs fois pour le même périodique; sa *Lex credendi* y fut gratifiée d'une notice enthousiaste (janv. 1906) de la main du Père Siegfried, qui était étroitement associé au Père Heuser dans la direction de la revue.

Après la publication de la *Catholic Encyclopedia*, les théologiens américains ne s'engagèrent dans aucun effort collectif important pendant plus de vingt ans. Par la suite, sous les auspices de la confraternité de la Doctrine chrétienne et sous la conduite de l'évêque Edwin V. O'Hara, un groupe d'éminents exégètes se constitua pour préparer une nouvelle traduction anglaise de la Bible. Indépendamment de ce groupe, on vit naître l'Association catholique biblique d'Amérique, avec son périodique *The catholic Biblical Quarterly*, qui parut pour la première fois en 1938. L'année suivante, les diverses facultés jésuites de théologie s'unirent pour publier le savant périodique trimestriel *Theological Quarterly*. Ces deux revues ont puissamment contribué aux progrès de la science théologique.

En 1945, les éditeurs de l'*American Ecclesiastical Review* (tous membres de la faculté de théologie) prirent l'initiative d'inviter leurs collègues théologiens à une action commune et, au mois de juin de l'année suivante, la Société théologique catholique d'Amérique était fondée. Les comptes rendus et assemblées annuels de la Société ont été d'une valeur inappréciable pour nos théologiens.

La mariologie a suscité un vif intérêt aux États-Unis. La Société théologique ne pouvant concentrer ses travaux sur cette discipline particulière, un groupe de prêtres de Washington organisa, en 1949, une société spécialement consacrée à l'enseignement mariologique; ces efforts furent couronnés de succès et, dès le mois de janv. de l'année suivante, naissait la Société mariologique. Son organe annuel, les *Marian Studies*, s'est déjà acquis une réputation enviable.

Ces deux sociétés théologique et mariologique ont contribué à l'amélioration des moyens pratiques mis à la disposition des étudiants en science sacrée. Sous les auspices de la Société théologique et grâce à l'inlassable générosité du cardinal archevêque de New York, le catalogue des œuvres théologiques rares, particulièrement dans le domaine scolastique, est déjà fort avancé. De plus, un comité de la même Société travaille à la préparation d'un dictionnaire d'apologétique. De son côté, la Société mariologique a eu l'honneur de collaborer activement au premier congrès marial international qui s'est tenu à Rome au cours de la semaine qui a précédé la promulgation solennelle du dogme de l'Assomption.

Enfin, ces deux organismes se prononcent sur la valeur des ouvrages théologiques.

Dans la domaine de l'Écriture sainte, si relativement peu d'études ont été faites au cours du XIXe s., par contre une activité considérable s'est manifestée ces dernières années. Depuis l'archevêque Francis Kenrick, l'Église catholique des États-Unis n'a produit aucune œuvre d'érudition avant l'époque de Charles Grannan, de l'université catholique, et d'Andrex Breen, de Rochester. Breen publia sa *General Introduction to Holy Scripture* en 1893; sa populaire *Harmonized Exposition of the Four Gospels*, « Exposition harmonisée des quatre évangiles », fut terminée dix ans plus tard. Ce n'est qu'à la fin de sa longue carrière que Grannan publia son œuvre la plus importante, sous le titre de *General Introduction to the Bible*, « Introduction générale à la Bible ».

Quatre savants jésuites, Walter Drum, Michel Gruenthaner, James Kleist et William Mc Clellan, ont publié d'excellents travaux et exercé une grande influence dans le domaine de la science scripturaire. Le docteur John Steinmueller, de Huntington (New York), est l'auteur du manuel d'Écriture sainte le plus répandu dans les séminaires. Sont également dignes de mention les travaux du docteur John Dougherty, de Darlington (New Jersey), et de Mgr William Newton, de Cleveland (Ohio).

En patrologie et histoire du dogme, le premier ouvrage de spécialisation est dû au Père Bernard John Otten, jésuite de la province du Missouri, dont les nombreux travaux se rapportent surtout à l'histoire ecclésiastique. Son *Manual of the History of Dogmas*, publié en 1918, est une œuvre excellente, pas toujours appréciée à sa juste valeur. Plus récemment, les études de patristique, dont les dissertations doctorales de Mundelein sont un spécimen, ont reçu bon accueil; il faut en dire autant des nombreuses thèses de ce genre émanant de l'université catholique. Le docteur Johann Quasten vient de publier une excellente *Patrology*. Enfin l'Amérique possède à l'heure actuelle deux séries de traductions des textes patristiques, *Fathers of the Church*, « Pères de l'Église », et *Ancient Christian Writers*, « Anciens auteurs chrétiens »; elles connaissent le même succès que les œuvres signalées plus haut.

Comme on pouvait s'y attendre, l'Amérique a vu naître une littérature apologétique très large et de portée directe. Ch. Aiken, de la faculté de théologie, fut longtemps le seul théologien spécialiste des religions comparées. Depuis sa mort, la seule œuvre importante en ce domaine est due au jésuite Ch. Ring, de S.-Louis.

Le docteur Joseph Baierl, de Rochester, est l'auteur d'une *Theory of Revelation*, en 2 volumes, manuel d'apologétique pour les étudiants en théologie. Les jésuites John T. Langan et Anthony Cotter ont publié des textes latins d'apologétique et le jésuite Saunders, jeune professeur à la faculté de Weston, s'est inspiré du manuel latin de Cotter pour éditer une apologétique en anglais. Un autre texte d'apologétique, largement répandu aux États-Unis, est dû à Mgr Paul Glenn, de Columbus (Ohio).

L'évêque Fulton John Sheen a mis l'accent, dans ses nombreux écrits, sur l'aspect psychologique de l'apologétique. D'autres, notamment le docteur John O'Brien, de l'université Notre-Dame, et le paulistc John Mc Ginn, ont fait de l'apologétique un véritable art de susciter les conversions.

Le docteur Sylvestre Berry, du Mont-Ste-Marie, est l'auteur d'un excellent traité sur la théologie de l'Église : des traités généraux sur l'Église sont également dus à l'évêque Joseph M. Corrigan et à Mgr John J. Burke, tandis que l'évêque Sheen et l'abbé John C. Gruden, de Saint-Paul, se sont attachés plus particulièrement à l'étude du Corps mystique. Le problème toujours brûlant des rapports de l'Église et de l'État a fait l'objet de deux livres dus à la collaboration de Mgr John A. Ryan, du jésuite Morrhouse Millar et de l'abbé John Boylan. La même question a suscité, il y a peu d'années, une importante controverse entre le rédemptoriste Francis J. Connell, doyen de la faculté de théologie à l'université catholique, et Mgr George Shea, de Darlington, d'une part, et les jésuites John Courtney Murray et Wilfred Parsons, d'autre part.

Depuis l'ouvrage de l'archevêque Francis Patrick Kenrick, le seul manuel complet de théologie dogmatique écrit par un Américain est celui du jésuite Bernard Otten. Plus récemment, le dominicain Walter Farrell a donné une magnifique explication de *La Somme théologique* de S. Thomas; c'est presque un commentaire complet de l'œuvre du docteur Angélique. Les jésuites William Brosnan et John Moran ont mis en relief les preuves de l'existence de Dieu. Le docteur William O'Connor, de Dunwoodie, a publié un excellent traité sur la béatitude surnaturelle. Dans son étude en latin sur la corédemption de Notre-Dame, Junipert Carol a fourni un apport de choix à la mariologie.

En théologie sacramentaire, depuis l'apparition des manuels des Pères Otten et Connell, plusieurs parties du grand traité *De sacramentis* du Père oblat Emmanuel Doronzo, de la faculté de théologie de l'université, ont déjà été publiées. L'œuvre de Doronzo constitue l'exposé le plus complet et le plus scientifique traitant des sacrements de l'Église.

Dans le domaine de la liturgie, les auteurs les plus en vue aux États-Unis sont le bénédictin Virgil Michel et le jésuite Gérald Ellard.

Les théologiens américains se sont toujours intéressés à la morale. Le premier manuel de théologie morale paru depuis celui de l'archevêque Francis Patrick Kenrick est dû au rédemptoriste Anthony Konings, auteur fécond et très précis en matière de morale et de droit canonique. Après Konings, un manuel complet de théologie morale a été publié par les dominicains Ch. Jérôme Callan et John Ambroise Mc Hugh.

Deux professeurs de la faculté de théologie de l'université, Mgr John A. Ryan et Mgr William Kerby, tous deux disciples de Thomas Bouquillon, contribuèrent au développement de la théologie morale. Mgr Ryan, l'un des professeurs dont l'influence s'est fait le plus sentir aux États-Unis, a analysé les concepts de justice sociale et de justice distributive, en s'inspirant particulièrement des encycliques sociales. Mgr Kerby s'est spécialisé dans les applications de la théologie morale en sociologie. Le rédemptoriste J. Connell a étudié tout spécialement les problèmes de théologie morale posés par la vie publique et professionnelle. Joseph Donovan (de S.-Vincent), professeur de théologie morale à Péryville (Missouri), a été longtemps l'auteur le plus apprécié en casuistique. Le dominicain Peter Lumbreras, membre américain de l'*Angelicum* de Rome, a publié des commentaires sur la IIa IIae de S. Thomas, *De vitiis et peccatis, De fide, De justitia, De fortitudine et temperantia, De prudentia, De gratia*. Dans la question de la moralité de la guerre moderne, Mgr John Kenneth Ryan s'est acquis une autorité reconnue de tous.

La théologie spirituelle et mystique s'est enrichie, en Amérique, des œuvres de Mgr Kerby, des sulpiciens Joseph Bruneau et John Hogan, et du chartreux Thomas Verner Moore. Toutefois, l'auteur le plus connu et le plus fécond en ce domaine est actuellement le docteur Paschal Parente.

Le Père Edward A. Ryan, de la faculté de Woodstock, a composé un traité classique sur l'utilisation de l'histoire comme *locus theologicus* par S. Robert Bellarmin; enfin, le jésuite Joseph Fichter a étudié la vie et la théologie de François Suarez.

L'histoire de la théologie en Amérique n'a pas suscité, jusqu'à une époque très récente, d'étude spéciale. Le seul ouvrage en la matière est la thèse de doctorat de l'abbé Robert Gorman, *Catholic Apologetical Literature in the United States (1784-1858)*, thèse rédigée sous la direction de Mgr Peter Guilday. Un aperçu sommaire de l'histoire de la théologie aux États-Unis figure dans le chapitre final de *The Concept of Sacred Theology*, de J. Fenton, et dans l'article du même auteur, *America's two Theological Associations*, « Deux Sociétés théologiques d'Amérique », publié dans l'*American Ecclesiastical Review* (XXXV, 6 déc. 1951, p. 449-58).

L'une des meilleures preuves de l'estime internationale qui entoure l'œuvre des théologiens américains est le fait qu'au cours des cinq dernières années des théologiens des États-Unis ont, pour la première fois, été nommés à des académies pontificales de Rome. Le premier à être ainsi honoré fut le Père Doronzo, élu en 1953 à l'académie de S.-Thomas d'Aquin. Depuis 1956, Mgr Fenton, professeur à la faculté de théologie de l'université de Washington, fait partie de l'académie pontificale de théologie.

JOSEPH CLIFFORD FENTON.

ETCHMIADZIN, catholicat arménien. — I, 1905-07.

ÉTENDUE ET ESPACE. — 1° *Point de vue philosophique.* — É. et mouvement, condition de l'univers (d'après le matérialisme), x, 282-83, 284, 300-01. — Thèse de Descartes (É. et pensée), 290-91; cf. IV, 550-51; xv, 1015-16; — Malebranche, IX, 1786, 1789. — Occam, É. et abstraction, XI, 754. — Spinoza, É. et pensée, attributs de la substance éternelle, x, 317; cf. XI, 1869; XIV, 2497-98.

2° *Point de vue théologique.* — Dieu, transcendant par rapport à l'É., IV, 1050 (Origène); et au temps, 1132-33 (S. Isidore de Séville); — aucune dimension en Dieu, 1071 (S. Athanase); — erreur des stoïciens : coextension divine aux dimensions de la matière, 1032, 1041-42; — de la gnose : relations locales et spatiales, 1037; — de Newton : É. immense, 1260. — L'É. intelligible en Dieu (Malebranche), IX, 1783; IV, 1252. — Répercussion de la thèse cartésienne : en ce qui concerne l'eucharistie, 555-60; v, 1426-32; — l'union de l'âme au corps, VI, 567-68 (Descartes et Malebranche); — et le principe vital, xv, 3099.

ÉTERNELS. — Notice [G. Bareille], v, 911.

ÉTERNITÉ. — Étude [A. Michel], v, 912-21.

1° *Notions philosophiques.* — Temps, v, 912; cf. XIII, 1842. — É. stricte, v, 913; cf. *infra*, É., attribut divin. — *Ævum*, 913; cf. *infra*. — Rapports de l'É., de l'*ævum* et du temps, 914-15; III, 2138; XIII, 1842-43. — Concept analogique de durée, v, 915.

2° *Éternité, attribut divin.* — 1. *Affirmation par la raison*, v, 915; — l'acte pur, xv, 859; — immutabilité et É., v, 916; IV, 1100 (Duns Scot).

2. *Affirmations de l'Écriture*, v, 916-17; cf. xv, 2956 (Dieu, vie éternelle). — *a)* Références particulières : A. T. : Isaïe, IV, 991; — Daniel, 73, 1001; — Psaumes, 1008; XIII, 1119; — Tobie, IV, 997; xv, 1166; — Macch., IX, 1488; — Eccli., IV, 1012, 2050, 2051; cf. Sagesse, XIV, 733, 734, 738; Proverbes, XIII, 925, 927. — N. T. : S. Jean, VIII, 565-67, 589; cf. xv, 2650-52; — Apoc., I, 1476-77; — Hebr., VI, 2104; voir FILS DE DIEU, v, 2395, 2400, 2402-03, 2405. — *b)* Sur le S.-Esprit, sa divinité (voir *Tables*, 1254).

3. *Affirmations du magistère.* — *a) Les conciles :* Antioche (267) (?), v, 917; I, 1433; XII, 49-50; — conc. de Nicée, anathématisme final (*Tables*, 659); — professions de foi de Tolède, xv, 1199, 1201-1203; — sur l'Esprit-Saint (*Tables*, 1256); — symbole d'Athanase (n. 10), I, 2179; — conc. de Reims (1148; can. 1 et 3), v, 917; I, 2232; v, 759; XIII, 2143; xv, 1715-16; — conc. du Vatican (sess. III, c. I) (*Tables*, 687). — *b) Les Pères :* S. Ignace d'Antioche, VII, 703; cf. v, 2408; — Aristide, IV, 1029; — S. Justin, 1030; cf. VIII, 2253, 2259, 2261; xv, 1617; — Tatien, 63; — Athénagore, IV, 1033; xv, 1620; — Théophile d'Antioche, IV, 1034, 1035; v, 2417; xv, 533, 534; — S. Irénée, v, 2425; VII, 2444; xv, 1623-24; — Clément d'Alexandrie, IV, 1041; génération éternelle du Fils, III, 159; v, 2435; xv, 1638; — Origène, IV, 1050; génération éternelle du Verbe, XI, 1519; xv, 1641; — Minucius Félix, IV, 1055; — Tertullien, 1057; xv, 149, 150, 1633; — Novatien, IV, 1062; XI, 824; xv, 1636; — S. Hippolyte, IV, 1061 (seul éternel); VI, 2505; xv, 1632; — S. Cyprien, IV, 1061; — Arnobe et Lactance, 1065; cf. VIII, 2439. — Pères *postnicéens :* affirmation générale, IV, 1069. — *Alexandrins :* S. Athanase, I, 2171-72; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2502, 2503, 2504, 2505 (génération éternelle du Fils), 2505-06 (procession éternelle du S.-Esprit); — Didyme l'Aveugle v, 741 (Esprit-Saint, éternel par nature); de la création éternelle on déduit l'affirmation de l'É. du Créateur (*Tables*, 965). — *Palestiniens :* Eusèbe de Césarée, IV, 1075; cf. I, 1796 (Dieu, créateur de tout); — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2545-46, 2548; IV, 1077; — S. Épiphane, 1077-78 (Dieu, premier principe); cf. v, 739 (coéternité des personnes). — *Syriaques :* Aphraate, I, 1459-60; — S. Éphrem, IV, 1079-80. — *Cappadociens :* S. Basile, 1082; cf. II, 452 (cause primordiale de tout); xv, 1674; — S. Grégoire de Nysse, IV, 1088; — S. Grégoire de Nazianze, 1088, 1089. — *Antiochiens :* S. Jean Chrysostome, v, 736 (nature incréée de Dieu); — Théodoret, IV, 1098. — *Latins non africains :* S. Hilaire, 1099-1110; v, 746 (Esprit-Saint); VI, 2417; xv, 1668 (naissance éternelle du Fils); — S. Ambroise, IV, 1100 (immutabilité); v, 749 (É. du S.-Esprit, conjointement aux deux autres personnes); — S. Jérôme, IV, 1100. — *Latins africains :* Marius Victorinus (Dieu existant par soi), 1194; xv, 2905; cf. 2917-18, 2923; — S. Augustin, I, 2344-45, 2346; cf. xv, 1686 (même É. aux trois personnes). — *Basse patristique :* Denys l'Aréopagite, surtout IV, 1125; — S. Jean Damascène, 1127 (Dieu, incréé, immuable); VIII, 718. Voir note, IV, 1144 : l'être incréé et l'É. — Attribution de l'É. au père, art. APPROPRIATION..., I, 1711.

4. *Questions secondaires : a)* É. attribut négatif ou positif : thèse scotiste, IV, 1877; cf. I, 2227; — thèse thomiste, xv, 865-67. — *b)* É. mesure de la divinité, cf. *supra*, concept analogique de la durée. — *c)* É. mesure des choses créées, cf. *supra*, rapports de l'É. et du temps.

3° *Éternité participée.* — *a)* Ordre des essences immuables (êtres parvenus à leur terme), v, 919; — É. de l'enfer, voir *Enfer* (*Tables*, 1182); — explication partielle de l'obstination des réprouvés, IV, 403-04; xv, 3376, 3378-79; — l'*ævum* et la durée du purgatoire, XIII, 1289. — É. des limbes (?), IX, 769. — *b)* Ordre de la vision béatifique, v, 919; VII, 2389-91; xv, 3378. — Les *éons* des gnostiques, v, 919-20; voir *Éons* (*Tables*, 1187).

4° *Éternité improprement dite.* — *a)* Idées éternelles, v, 920-21; cf. 838; xv, 2678-79. — *b)* Choses éternelles, v, 921; — sur la matière éternelle, voir *Manichéisme;* — sur la création *ab æterno*, xv, 663-72 (*Tables*, 852); — É. du monde (?), III, 2136, 2137; xv, 65, 663-68.

Voir vie éternelle, xv, 2956; — sacerdoce éternel du Christ, VIII, 1338-42; — caractère sacramentel, indélébile, II, 1706.

ÉTHÉRIE. — Le récit d'un pèlerinage aux Lieux saints et même à travers tout l'Orient chrétien a été découvert, malheureusement incomplet, et publié en 1887. Attribué d'abord à une certaine Silvia, il a été restitué très vite à son véritable auteur, la moniale Aethérie (ou Égérie ou Euchérie). On hésite d'ailleurs sur sa patrie, l'Espagne ou le sud de la Gaule, et sur sa date exacte, la fin du IVe s. ou le second *decennium* du Ve s. En tout cas, ce récit, composé dans un latin vulgaire, presque barbare, est des plus importants à cause des renseignements qu'il donne sur la liturgie du carême, de la semaine sainte et des fêtes de Pâques à Jérusalem, et sur les églises et le culte des martyrs en Orient.

Voir G. Bardy, dans *Catholicisme*, I, 174. *D. A. C. L.*, v, 552-84 (Leclercq-Férotin); VII, 2374-92 (Leclercq). — Cité : *D. T. C.*, IX, 802; XIII, 104.

ÉTHÉRIEN (Hughes). — Notice [L. Petit], VII, 308-10. — Facilité du divorce en Orient, XI, 2323. — Analyse de son traité *De haeresibus Graecorum*, xv, 1755-58.

ETHICOPROSCOPTES. — Notice [G. Bareille], v, 921.

ÉTHIOPIE (Église d'). — Voir *Égypte*.

ÉTHIQUE. — Voir *Morale*. — Deux titres importants : Aristote, *Éthique à Nicomaque*, xv, 648. — Spinoza, *Éthique*, XIV, 2495.

ETHNOLOGIE. — D'une manière générale et en faisant abstraction des divergences concernant l'étendue du domaine ethnique, on peut voir dans l'ethnologie « la science qui étudie les groupes humains, leurs mœurs et coutumes, leurs croyances, leur religion, leur culture, l'ensemble de leur civilisation ». Nous pouvons cependant ici répartir les références entre la civilisation purement naturelle et l'ethnologie religieuse.

1° *Civilisation naturelle.* — E. et origine raciale des peuples du Japon, xiv, 2020-22. — Données de l'E. sur la propriété, xiii, 816-22. — Caractères primitifs du mariage, ix, 2306-10.

2° *Ethnologie religieuse.* — Magie et origine de la religion, ix, 1534-49. — Animisme, magisme, prélogisme, sociologisme dans l'origine de la religion, xiii, 2187-2223. — E. religieuse : méthode (Schmidt), 2223-44, 2277; — spécialement pour les peuples primitifs d'Afrique, 2232-33; cf. ix, 1543-45. — É. et enseignement missionnaire, x, 1969. — Difficultés tirées de l'E. au sujet de la justice originelle, viii, 2021-24; cf. 2029; et du péché originel, xii, 571-73.

Voir bibliographie, dans *D. T. C.*, xiii, 2304-06. — On trouvera d'amples renseignements dans l'*Hist. des religions*, publiée sous la direction de Maurice Brillant et René Aigrain, 5 vol., Paris, Bloud et Gay. Voir l'*Introduction bibliographique à l'ethnologie et à la sociologie religieuse*, du Cercle *Rerum Ecclesiæ*.

ETHNOPHRONES. — Notice [G. Bareille], v, 969.

ÉTIENNE Ier (Saint), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 970-73. — Controverse baptismale avec S. Cyprien et Firmilien de Césarée, ii, 184, 219-23; — cité : 223, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231; iii, 2460-61; v, 2553; vii, 1361, 1397; xi, 829; xv, 1300-01, 3052. — Sa mort et son successeur Xyste II, xiv, 2194.

Complément à la bibliographie du Baptême des hérétiques, ii, 232 : *D. A. F. C.*, i, 390-418; d'Alès, *Théol. de S. Cyprien*, Paris, 1922; Fliche-Martin, ii, 197-209.

ÉTIENNE II, pape. — Pontificat de quatre jours [A. Clerval], v, 973.

ÉTIENNE II (III), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 973-75. — Relations avec le roi des Francs Pépin le Bref, 974; vi, 1122, 1132; xv, 3671. — É. et l'*Ordo Romanus*, xi, 1591. — Sa mort et l'accession de son frère Paul Ier au trône pontifical, xii, 1; cf. v, 975.

Voir art. *Monarchie franque*, dans *D. A. C. L.*, xi; *Pépin le Bref*, *ibid.*, xiv; art. *Astolfe*, dans *D. H. G. E.*, iv, 1191; Fliche-Martin, v, 423-30; L. Halphen, *Charlemagne et l'Empire carolingien*, 2e éd., 1949; Id., *A travers l'hist. du Moyen Age*, 1950. Voir aussi *Catholicisme*, iv, 384-86 (P. Viard); d'après cet auteur, la numérotation d'Étienne II devrait être conservée.

ÉTIENNE III (IV), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 975-77. — É. et Constantin II, 975-76; xiii, 2401-03 (*Tables*, 802); cf. vii, 2345. — Cité : iv, 1466. — Voir concile de Rome de 769, culte des images (*Tables*, 736).

Voir Fliche-Martin, vi, 32-49; L. Halphen, ouvrages cités à *Étienne II*; *Catholicisme*, iv, 586-88.

ÉTIENNE IV (V), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 977.

Voir Fliche-Martin, vi, 204-05; L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, 3e éd.; L. Halphen, *Charlemagne et l'Empire carolingien*, 2e éd.

ÉTIENNE V (VI), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 977-79. — Attitude dans l'affaire de Photius, iii, 1283; xii, 1552, 1556, 1582, 1586, 1593, 1595-96; xiii, 363. — Photius et le pape Marin, v, 978; ix, 2476-77. — Le patriarche É., fils de Léon le Sage, 379-80; xii, 1598; xiv, 1342. — Lettre à Liutprand de Mayence sur les ordalies, xi, 1147-48, 1150-1151; — É. et la liturgie morave, v, 978; viii, 2584. — Cité : xiv, 1342. — Sacre empereur Lambert, vi, 596.

Voir Fliche-Martin, vi, 442-43, 498-99; vii, 15-19; Fliche, *L'Europe occidentale de 888 à 1125*, Paris, 1930; Diehl-Marçais, *Le monde oriental de 395 à 1181*, 1936; L. Halphen, *op. cit.*; Fr. Dvornik, *Le schisme de Photius, Hist. et légende*, Paris, 1950 (consulter la table pour Étienne V et pour Étienne, patriarche).

ÉTIENNE VI (VII), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 979. — Le procès du pape Formose, au conc. cadavérique, vi, 596-97; xiii, 2410, 2847; — réparation par Romain et Théodore II, xiv, 2847; xv, 226; — nouvelle condamnation par Serge III, xiv, 1918-19. — Sa mort, xiii, 2847. — Sur la question des ordinations de Formose, voir *Formose*.

Voir Fliche-Martin, vii, 24-26, 29-32; dans les *Tables*, art. *Auxilius* et *Vulgarius*; ouvrages de Fliche et de Duchesne déjà cités dans les notices *Étienne*.

ÉTIENNE VII (VIII), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 980.

ÉTIENNE VIII (IX), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 980. — Tentative d'union avec Constantinople, xiv, 1356. — Cité : xi, 526, 2244; xv, 2865, 2866.

ÉTIENNE IX (X) (Vénérable), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 980-81. — Son élection et sa succession, iv, 2312; cf. vi, 1793.

Voir A. Fliche, *La réforme grégorienne*, i, 167-74, 309; Fliche-Martin, viii, 13-17.

ÉTIENNE (Saint), premier martyr. — Un des sept diacres, iv, 705; xi, 1210-11, 1239-40; — ses « disputes » avec les Juifs, iii, 1695; cf. 1746 (bibl.); xi, 2351, 2370; xiii, 2819; xv, 1935; — martyre, x, 221, 230; xi, 2336, 2339; sépulture, xiii, 2316. — Souvenir d'É. dans les écrits subapostoliques, xi, 1250. — Invention de son corps, 1603; xiv, 2000. — Culte, 927, 928, 954; — miracles par son intercession, xiii, 2342. — Hymne de Notker le Bègue, xi, 805.

Voir *D. B.*, ii, 2033-35; *D. B. S.*, ii, 1132-39 (le martyre), 1139-46 (sanctuaires); *Catholicisme*, iv, 571-74 (abondante bibliographie).

ÉTIENNE, patriarche d'**Antioche** († 479). — Son cadavre mutilé, i, 1405; cité : xiv, 2163.

ÉTIENNE, patriarche de **Constantinople**. — Cité : ix, 379-81; xii, 1596, 1598, 1599; xiv, 1342. — Voir *Étienne V*, pape.

ÉTIENNE (Saint), roi de **Hongrie**. — Couronné roi de Hongrie, avec l'agrément de Silvestre II, vii, 41-42; xiv, 2082. — Organisation de l'épiscopat, 2082; et de l'enseignement, vii, 57.

ÉTIENNE, abbé cistercien de **Sawley**. — Sur le rosaire, xiii, 2906, 2908.

ÉTIENNE BAR SOUDAILI. — Notice [F. Nau], v, 981. — Réfuté par Philoxène de Mabboug, xii, 1527.

ÉTIENNE DE BAUGÉ, évêque d'Autun († 1139). — On a de lui quelques chartes et un *Tractatus de sacramento altaris*, où il donne, des degrés de la hiérarchie ecclésiastique, des vêtements et des rites liturgiques, une explication généralement symbolique (*P. L.*, clxxii, 1271-1311).

Les diacres et la confession, iii, 877; — sur les paroles de la consécration, v, 230-31; — la transsubstantiation, 1251, 1288-90; — rôle secondaire du prêtre et des fidèles à la messe, x, 1040; — symbolisme de la liturgie de la messe, 1041.

ÉTIENNE BEROUT. — D'origine parisienne, semble-t-il. On le trouve dès 1231 maître en théologie et régent à Paris. Outre des sermons de 1231, on possède de lui quelques questions disputées contenues dans le ms. de Douai *434*, se rapportant aux années 1231-35.

Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théol. de Paris*, I, notice 130; *Les 572 questions du ms. de Douai 434*, dans *R. T. A. M.*, 1938. P. GLORIEUX.

ÉTIENNE DE BESANÇON, huitième maître général des Frères Prêcheurs. — Études théologiques au couvent de S.-Jacques à Paris, où il enseigna comme maître de 1286 à 1288. Élu provincial de France en 1291 et l'année suivante maître général de l'ordre. Il mourut à Lucques, le 22 nov. 1294. On ne possède de lui que quelques sermons et un *Principium*.

Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théol. de Paris*, I, notice 42; Kaeppeli, *Archiv. Fr. Præd.*, 1933, p. 185-87. P. GLORIEUX.

ÉTIENNE DE BOURBON, prédicateur dominicain († 1261). — « Auteur d'un *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus*, qui est un des plus importants recueils d'*Exempla* du XIIIe s. Les récits édifiants, miracles, faits historiques y sont groupés de façon logique, selon les sept dons du S.-Esprit, d'où le titre habituel du recueil, *De septem donis Spiritus Sancti*. Le livre, commencé vers 1250, est inachevé » (A. Duval, dans *Catholicisme*, IV, 592).

Édité par A. Lecoy de la Marche, VII, 1034. — Explication de l'immaculée conception par l'hypothèse d'une conception spirituelle, 1069. — Sur les « communistes », rattachés aux vaudois, III, 596.

ÉTIENNE DE BOURRET (*Stephanus de Borreto)*, évêque de Paris. — Annule en 1325 la condamnation portée par Étienne Tempier contre certaines propositions de S. Thomas, VII, 1677; XV, 106.

ÉTIENNE DE DORA, vicaire apostolique de Jérusalem, évêque de Dora (VIIe s.). — Et la réprobation du monothélisme, X, 183-84, 187-88.

ÉTIENNE DE GARLANDE. — Son élection à l'évêché de Beauvais, empêchée par S. Yves de Chartres, XV, 3627.

ÉTIENNE GOBAR, écrivain du VIe s. — Photius nous le fait connaître (*Biblioth.*, cod. 232). Dans l'analyse d'un ouvrage dont il ne donne pas le titre, il apporte des réponses patristiques sur nombre de questions, avec sur chaque sujet deux réponses opposées. C'est une sorte de *Sic et non*. C'est ainsi que le désigne A. von Harnack, *The « Sic et non » of Stephanus Gobarus*, dans *The Harvard theological Review*, XVI, 1923, p. 205-34. Cf. G. Bardy, *Le florilège d'Étienne Gobar*, dans *Rev. des études byzantines*, V, 1947, p. 5-30. — C'est ainsi que dans la question des *nicolaïtes* il apporte des solutions divergentes, *D. T. C.*, XI, 503.

ÉTIENNE LANGTON, archevêque de Cantorbéry (1207-1228). — Né en Angleterre, vers 1150, il étudia à Paris où il conquit la maîtrise en théologie, et y enseigna ensuite plus de vingt ans. Innocent III le créa cardinal (22 juin 1206), puis le nomma et sacra archevêque de Cantorbéry (17 juin 1207). Son épiscopat fut très mouvementé; il connut par deux fois l'exil (1207-13; 1215-18) à Pontigny, puis à Rome. Il travailla à la Grande Charte. Il mourut à Slindon (9 juill. 1228). Son activité théologique et exégétique fut considérable. C'est à lui qu'on doit et l'ordre actuel des livres de la Bible et leur division en chapitres. Il en commenta tous les livres; certains même à plusieurs reprises. De même la Glose sur l'*Historia scholastica* est de lui. Il laissa aussi une Somme théologique, sinon deux, un nombre imposant de Questions disputées en diverses collections, en outre plusieurs traités de théologie. Il est connu encore comme versificateur; comme prédicateur aussi, et l'on possède plus de cinq cents de ses sermons. Il est à juste titre *Doctor nominatissimus*.

Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théol. de Paris*, 1933, notice 104; C. Spicq, *Esquisse d'une hist. de l'exégèse latine au Moyen Age*, 1944, p. 159-62, 290. P. GLORIEUX.

Sa Vie par Mathieu Paris, XI, 2037. — *L'Éthique* d'Aristote, XV, 374. — Et la *Somme de Bamberg*, XIV, 2361. — *Quaestiones et disputationes*, en théologie, XII, 1958-59. — Sur l'eucharistie, V, 1262, 1276, 1282-83, 1293, 1298-99 (transsubstantiation).

ÉTIENNE DE LARISSA. — Son élection cassée par le patriarche Épiphane, patriarche de Constantinople, XIII, 291; cf. II, 989.

ÉTIENNE DE MURET. — Sur l'usure, XV, 2339.

ÉTIENNE DE NÉPI, légat d'Adrien II à Constantinople, VII, 719. — Voir IVe conc. de Constantinople, III, 1276, 1279; cf. 1304 (les légats).

ÉTIENNE DE NICOMÉDIE. — Son opposition à Syméon le Nouveau Théologien, XIV, 2943, 2945-46.

ÉTIENNE NIOBÉ, sophiste alexandrin. — Père de la secte des niobites, X, 2242-43.

ÉTIENNE PEREMYSKIJ. — Vraisemblablement S. Étienne de Perm : son traité antistrigolnikien, XIV, 239, 241.

ÉTIENNE TEMPIER. — Voir *Tempier*, et XV, 99-107.

ÉTIENNE DE TOURNAI, canoniste du XIIe s., né à Orléans (18 févr. 1128), mort évêque de Tournai (11 sept. 1203). — Il a composé : *Summa Decreti*, commentaire résumé du *Décret* de Gratien : « On trouve évidemment dans ce travail les notions juridiques essentielles, mais aussi beaucoup de théologie. Dès le prologue, l'auteur marque, en effet, son intention de mêler droit et morale. Du point de vue de cette dernière discipline, on remarquera tout d'abord une conception extrêmement large du « droit naturel » qui inclut, à la fois, les tendances instinctives, la conscience morale, le droit des gens et la loi positive (O. Lottin, *Le droit naturel chez S. Thomas d'Aquin et ses prédécesseurs*, Paris, 1931). Contre les tendances objectivistes de ses contemporains, Étienne retient quelque chose de la morale subjective d'Abélard. Il insiste sur la responsabilité personnelle jusqu'à protester contre des peines collectives telles que l'interdit. Il réprouve les pénitentiels qui punissent le meurtre involontaire. En morale spéciale, il marque l'union des vertus théologales et de la vie sacramentaire. Il assouplit la casuistique de S. Grégoire, reprise par Gratien, sur l'*illusio nocturna*. Au sujet de la lecture des auteurs païens, il cherche un équilibre entre l'excessive sévérité des anciens et les tendances plus larges qui apparaissent alors » (Ph. Delhaye, dans *Catholicisme*, IV, 596). L'œuvre d'Étienne se complète par une abondante correspondance : plus de 300 pièces (éditées par J. Desilve, *Lettres d'Étienne de Tournai*, Paris, 1893); par de nombreux sermons latins et même des poèmes.

On consultera l'article cité de Ph. Delhaye et, du même auteur, *Morale et droit canonique dans la Summa d'Étienne de Tournai*, Congrès juridique de Bologne, 1952; J. Varichez, *Étienne de Tournai et son temps*, Paris, 1937. La *Summa Decreti* a été éditée par F. Schulte, *Summa des Stephanus Tornacensis über das Decretum Gratiani*, Giessen, 1891.

L'évolution de la théologie au XIIe s., XV, 372. — Sur le titre d'ordination, 1147. — Sur les réordinations, XIII, 2428. — Transsubstantiation, V, 1291.

ÉTIENNE DE VENIZY, dominicain du XIIIe s. — Sa proposition erronée sur la vision béatifique, XV, 658; cf. VI, 1968.

ÉTOLE, insigne du diacre. — IV, 720; cf. XI, 1591. — Histoire de l'É., 1592. — Matière, 1596; — bénédiction, 1600. — Les droits d'É., au synode janséniste de Pistoie, XII, 2189, 2215; — dotation fondée en Pologne sur les droits d'É., 2448-49.

Le Code a précisé ce qu'il faut entendre par « droits d'étole » (can. 1410). — *Tables*, 546-47.

ÉTRANGERS. — Dans la Bible, la morale et le droit civil [C. Antoine], V, 982-89.

1° *Bible*. — *a)* Prescriptions mosaïques, V, 982-83; cf. XV, 2317; — réserve, isolement et même haine après la captivité, V, 983; cf. TALMUD, XV, 21-22, 26-28. — *b)* Loi évangélique, 983-84 (voir *D. B.*, *Étranger*, II, 2039-41; et, sur certains points, *Charité*, envers le prochain *Tables*, 586-87). Voir cependant USURE, XV, 2355; et TALMUD, 27-28.

2° *Morale et droit canonique*. — Notion, V, 984; — à compléter par celle de domicile (*Tables*, 1023). — É. et lois ecclésiastiques particulières, 984-86; — et lois universelles, 986; cf. IX, 894.

CODE. — Celui-ci connaît plusieurs sortes d'étrangers : *peregrinus*, le voyageur qui se trouve actuellement en dehors de son domicile ou quasi-domicile; *extraneus*, sans égard au domicile, celui qui est « étranger » à un corps constitué, à une cause ou à une affaire, ou même à un lieu.

Normes concernant les lois ecclésiastiques, les dispenses, certains cas particuliers :

1° *Lois ecclésiastiques.* — 1. *Lois générales.* — L'étranger est soumis aux lois générales de l'Église en vigueur dans le territoire où il se trouve, même si elles sont suspendues dans son propre pays — sauf s'il jouit d'une exemption personnelle (dispense ou privilège). Ainsi le Français voyageant en Italie devra y observer la fête de l'Immaculée Conception suivant le can. 1247, § 1, dont l'obligation est suspendue en France par le § 3 du même can. 1247. Toutefois, si cette exception avait un caractère personnel, il pourrait en bénéficier partout.

Mais nul n'est tenu d'obéir deux fois au même précepte. Celui, par ex., qui durant le carême a déjà fait abstinence le mercredi dans son pays, n'est pas tenu de la faire de nouveau, *secluso scandalo*, le samedi, si dans le lieu où il se trouve l'abstinence n'y est pas transférée par indult du samedi au mercredi.

Ils ne sont pas tenus aux lois générales qui, par hasard, ne sont pas en vigueur dans le pays où ils se trouvent (can. 14, § 1, 3°).

2. *Lois particulières.* — Les étrangers sont tenus aux lois particulières de leur domicile ou quasi-domicile, si elles sont personnelles (can. 14, § 1, 1°); — aux lois particulières du pays où ils se trouvent, qui intéressent l'ordre public ou la solennité des actes juridiques.

Ils ne sont pas tenus aux lois territoriales particulières à leur propre territoire, même s'ils en sont sortis pour échapper aux prescriptions de cette loi; — aux lois particulières du pays où ils se trouvent, qui n'intéressent ni l'ordre public, ni la solennité des actes juridiques.

2° *Dispenses.* — La dispense d'une loi générale ou d'une loi particulière peut être donnée par l'Ordinaire des lieux ou le curé dans les conditions posées par les can. 1042-45, 1245, 1313, 1320 (voir *Tables*, 887, 1003, 1004).

3° *Cas particuliers.* — 1. *Baptême.* — Si l'enfant est né ailleurs que dans la paroisse (domicile ou quasi-domicile) de ses parents, le curé a le droit de se réserver le baptême, si l'enfant peut être transporté facilement (can. 738, § 2).

2. *Confirmation.* — En cas de danger de mort, le curé (et ceux qui lui sont assimilés, *Tables*, 787) confère validement la confirmation aux étrangers se trouvant sur le territoire de sa paroisse; — en dehors du cas de danger de mort, l'évêque confère licitement la confirmation aux étrangers à son diocèse, sauf si leur Ordinaire l'a expressément interdit (can. 783, § 1).

3. *Absolution.* — Elle est validement et licitement donnée à tous les étrangers par un prêtre muni des pouvoirs dans le lieu où il entend les confessions.

4. *Indulgences.* — En principe, les étrangers de passage dans un diocèse peuvent gagner les indulgences concédées par l'Ordinaire du lieu (can. 927).

5. *Péchés réservés.* — Les étrangers se confessant d'un péché réservé dans le diocèse où ils se confessent sont soumis aux réserves de ce lieu. C'est en effet la juridiction du confesseur qui est limitée (Commission d'interprétation du Code, 24 nov. 1920).

6. *Censures réservées.* — L'étranger qui quitte son diocèse pour obtenir ailleurs remise de sa peine peut le faire à moins qu'il ne s'agisse d'une censure *ab homine* (can. 2247, § 2). L'Ordinaire du lieu peut absoudre même les étrangers des censures à lui réservées par le droit (can. 2253, 3°).

Ces dispositions du droit sont celles qui peuvent se présenter le plus fréquemment. Pour d'autres cas plus particuliers, voir A. Bride, dans *Catholicisme*, IV, 605-06.

3° *Droit civil.* — *a)* Ancien droit français, V, 986-87. — *b)* Droit actuel : condition des É. en général, 987; — É. ayant en France un domicile autorisé, 987; — É. n'ayant pas en France de domicile autorisé, 988-89. — Législation comparée sur l'âge de la puberté, VII, 1431. — La loi fiscale et les É., XV, 1539. — Législation comparée en matière de fraude, VI, 789.

NOTE SUR LA PASTORALE DES ÉTRANGERS. — Nous empruntons à M. l'abbé Jacquemet, en la résumant, une importante note sur la pastorale des étrangers (dans *Catholicisme*, IV, 606-07). Il s'agit de fournir aux étrangers hors de leur pays les ressources religieuses dont ils ont besoin.

L'ensemble des étrangers ont toujours la ressource de participer aux offices des paroisses locales. Mais « dans plusieurs grandes villes, où leur nombre est élevé, on a ouvert à leur intention des centres de culte. A Paris, une « église diocésaine des étrangers » se trouve au 33, rue de Sèvres (VI°); des offices religieux y sont organisés pour les colonies étrangères qui le désirent. Les églises et chapelles « nationales » accueillent tous les étrangers qui désirent y venir; actuellement à Paris, le nombre de ces églises et chapelles dépasse la vingtaine.

« Des listes de confesseurs en langues étrangères sont apposées chaque année dans toutes les églises parisiennes. Ils sont plus de deux cents. On peut se confesser dans toutes les langues de l'Europe et dans les langues principales de l'Asie et de l'Afrique...

« Depuis quelques années, il existait, auprès de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France une *Commission d'étude pour l'évangélisation des étrangers.* L'assemblée plénière de l'épiscopat français tenue en 1954 lui a substitué une *Commission épiscopale des étrangers* » (l'Ordinaire des étrangers en France est désormais S. Exc. Mgr Rupp).

« En 1952, Pie XII a signé une importante Constitution apostolique *(Exsul familia)* relative aux étrangers émigrés et réfugiés... Elle rappelle la constante sollicitude du S.-Siège à leur égard; elle évoque, en particulier, les initiatives prises à leur intention par Pie XI et Pie XII; surtout, elle promulgue de nouvelles normes, adaptées aux exigences présentes, pour leur assistance spirituelle.

« Désormais un *Conseil suprême de l'émigration* siège à Rome auprès de la S. C. Consistoriale. Une *Direction des œuvres de l'immigration* est établie dans les pays où son utilité se fait sentir... Des « Missionnaires des émi« grants » sont créés par rescrit de la S. C. Consistoriale (presque tous sont réellement des *missionnaires* auprès de leurs compatriotes; il est exceptionnel qu'ils administrent, à poste fixe, des églises ou des chapelles)... »

ÉTUDES. — Sous ce nom, nécessairement vague, on peut cataloguer un certain nombre de publications qui se spécifient entre elles par un qualificatif ajouté au titre général : *Études carmélitaines, Études franciscaines, Études Laënnec, Études mariales*, etc. Ces différentes publications auront leurs références à l'art. consacré aux *Revues théologiques et religieuses.* On ne s'occupe ici que de la publication portant aujourd'hui uniquement le titre d'*Études.* C'est la revue publiée à Paris (15, rue Monsieur, VII°) par les Pères Jésuites. *Catholicisme*, sous la signature du P. du Passage (IV, 618-20), a retracé les péripéties de ce périodique, qui vient d'atteindre un siècle d'existence. En 1856, on trouve à son origine les *Études de théologie, de philosophie et d'histoire*, fondée par un jeune russe converti, le P. Gagarin. En 1862, le titre devint : *Études religieuses, historiques et littéraires.* Depuis 1897, la revue n'a plus que le titre allégé *Études.* On la trouve citée dans le *D. T. C.*, soit sous le titre d'*Études religieuses*, soit sous celui d'*Études.*

I, 1561, 1563; — II, 377, 522, 523, 564, 565, 576, 1056. — III, 288, 946, 2040, 2085, 2098, 2374. — IV, 181, 790, 822, 2084, 2085, 2086, 2087, 2091, 2439. — V, 624, 672, 674, 1158, 1166-67, 1169, 1170, 1180, 1181, 1377, 1810, 1840, 1876, 1880, 2161, 2219, 2382, 2443. — VI, 77, 106, 125, 129, 166, 711. — VII, 245, 729, 736, 1042, 1136, 1141, 1173, 1581, 1582, 1891, 1892, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1908, 1910, 1928, 2158, 2189, 2204-05, 2261, 2466, 2477, 2497. — VIII, 2, 563, 1636, 1827, 2493, 2500, 2504, 2524. — IX, 471, 472, 475, 476, 510, 615, 768, 769, 771, 772, 992, 2347. — X, 2009, 2027, 2034, 2045, 2499, 2643-44, 2652, 2671, 2673. — XI, 552, 554, 699, 1026, 1152, 1163, 1173, 1174, 1175, 1179, 1191, 1192. — XII, 606. — XIII, 546-47, 705, 1143, 1159, 1161, 1297, 1408, 1409, 1411, 1412, 1414, 1415, 1423, 1424, 2275, 2761.

— XIV, 572, 642, 1041, 2914. — XV, 441, 471, 552, 1371, 1372, 1395, 2019, 2020, 2312, 2446, 2453, 2530, 2962.

ÉTUDES (Sacrée Congrégation des). — Voir *Tables*, 835, 836.

ÉTYMOLOGIES. — S. Isidore de Séville, VIII, 102-03. — S. Thomas d'Aquin, XV, 706-726.

EUCHARISTIE. — Sous ce titre général sont groupés tous les articles, références et compléments concernant le dogme eucharistique considéré sous ses trois aspects essentiels : I. E. présence réelle. II. E. sacrifice. III. E. sacrement.

I. EUCHARISTIE PRÉSENCE RÉELLE. — On étudiera successivement : I. E. d'après la Ste Écriture. II. E. d'après les Pères. III. E. d'après les monuments de l'antiquité chrétienne. IV. E. du IXe s. à la fin du XIe s. V. E. au XIIe s. en Occident. VI. E. du XIIIe au XVe s. VII. E. d'après le conc. de Trente. VIII. E. du XVIe au XXe s. Appendice sur la doctrine des Églises orientales dissidentes. IX. Accidents eucharistiques. X. Sacramentaire (Controverse). XI. Stercoranisme. XII. Transsubstantiation. XIII. Ubiquisme.

I. Eucharistie d'après la Sainte Écriture [C. Ruch], v, 989-1121.

1° *Promesse de Jésus* (Joa., VI, 22-59). — *a)* Histoire de la question, v, 989-91. — *b)* Analyse du texte de S. Jean : multiplication des pains, 991; cf. 1015; — prodige de la marche sur les eaux, 991-92; — discours du pain de vie, 992-1003; — épilogue : Jésus, les disciples et les apôtres, 1003-09. — *c)* Confirmations du sens réaliste, 1009-11; cf. XIV, 2595. — d) Promesse remontant bien à Jésus, v, 1011-1024.

Sur l'exégèse de S. Jean (VI, 1-72), *auteurs cités.* — Andersen, v, 993, 994.

Batiffol, v, 990, 992, 993, 994, 995, 997, 998, 999, 1002, 1004, 1005, 1007, 1010; — Bellarmin, 990; — Brassac, 995, 1012; — Braun, 995.

Cajétan, v, 998; — Calmes, 990, 993, 994, 995, 997, 1000, 1003, 1006, 1008; — Calmet, 995, 1012; — Cavallera, 989; — Chauvin, 995, 1012; — Corluy, 989, 990, 992, 995, 1012; — Corneille de Lapierre, 990.

Fillion, v, 995, 1012, 1013; — Fontaine, 995, 1012; — Fouard, 995, 1012; — Franzelin, 990.

Gebhardt, v, 997; — Godet, 1012; — Goguel, 990, 1006, 1007, 1013.

Holtzmann, v, 990, 1006, 1020, 1023.

Jacquier, v, 995, 1012; — Jansénius de Gand, 998.

Knabenbauer, v, 990, 995, 1012.

Lagrange, v, 995; — Lebreton, 995, 1012; — Lepin, 991, 995, 1018, 1021, 1022; — Loisy, 991, 992, 993, 997, 1010, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1019, 1020, 1022, 1023.

Maldonat, v, 990, 993, 1005; — Mangenot, 995, 1012.

Nouvelle, v, 995, 1012.

Patrizi, v, 990, 993, 995; — Perrone, 990.

Réville, v, 990, 991, 994, 997, 1000, 1006, 1007, 1013, 1015, 1016, 1020, 1021, 1023; — Reynolds, 1012; — Rosset, 990.

Sanday, v, 1012; — Sasse, 990; — Schanz, 1013; — Schmidt (W.), 989; — Spitta, 993, 994.

Tolet, v, 990.

Vénard, v, 995, 1012.

Weiss, v, 997, 1001, 1004, 1006, 1012; — Westcott, 1012, 1013; — Wiseman, 990, 993, 994, 999, 1007, 1010.

Zahn, v, 1012, 1013.

2° *Le don de Jésus : son corps réellement présent.* — *a)* Le problème discuté par les non-catholiques, v, 1024-31; cf. le Kiddusch juif et l'E., IX, 1840. — *b)* Les premiers chrétiens (Matth., XXVI, 17-29; Marc., XIV, 19-25) croyaient recevoir le corps du Christ dans l'E., v, 1031-43. — *c)* S. Paul : La manne et l'eau du rocher (I Cor., X, 1-4), 1043-44. — La communion au corps et au sang du Christ (*ibid.*, X, 15-22), 1044-51; cf. XI, 2348. — Le repas du Seigneur reproduit dans les assemblées chrétiennes (*ibid.*, XI, 17-34), v, 1051-52; les abus, 1052; l'E., 1052-55; recommandations de S. Paul, 1056-59; cf. III, 1853-54. — Les repas chrétiens d'Antioche, v, 1059-60. — Épître aux Hébreux, 1060-62; cf. VI, 2106. — *d)* S. Luc : le texte (XXII, 1-20) de l'institution et ses différentes versions, v, 1062-65; — multiplication des pains (IX, 10-17), 1065; — disciples d'Emmaüs (XXIV, 13-35), 1065-66; — fraction du pain (Act., II, 42-47), 1066-68; cf. I, 352. — *e)* S. Jean : la Cène et le IVe évangile, v, 1068-70; — confirmation de l'interprétation catholique, 1070-72; cf. 225-27; VIII, 592; XI, 1203; XIV, 2591.

Auteurs cités. — Andersen (A.), v, 1029, 1051, 1053, 1054, 1057; — Anrich, 1047.

Bachmann, v, 1045, 1053, 1057; — Batiffol, 1040, 1041, 1043, 1047, 1048, 1053, 1055, 1056, 1057, 1059, 1060, 1061, 1066, 1067; — Bauer (Bruno), 1073; — Beelen, 1067; — Bellarmin, 1024; — Bengel, 1053; — Berning, 1032, 1039, 1053, 1054, 1060; — Billot, 1043; — Binet-Sanglé, 1027; — Bisping, 1053; — Bousset, 1053; — Brandt, 1026, 1043; — Bratke, 1054.

Cajétan, v, 1053; — Calmes, 1068, 1070; — Chantepie de la Saussaye, 1047; — Clemen, 1050, 1053; — Corneille de Lapierre, 1053, 1068; — Cornély, 1048, 1053.

Eichhorn, v, 1031; — Eisler, 1027; — Estius, 1053, 1061.

Feine, v, 1031; — Felten, 1066, 1067; — Fillion, 1066, 1067; — Frankland, 1053.

Gfröser, v, 1024; — Godet, 1045, 1053; — Goebel, 1053; — Goguel, 1024, 1030, 1032, 1042, 1045, 1046, 1049, 1050, 1053, 1055, 1057, 1059, 1060, 1061, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1073; — Gore, 1054; — Götz, 1029, 1053, 1061; — Grenfell (et Hunt), 1048.

Harnack, v, 1024, 1025, 1054, 1060; — Haupt, 1027, 1059; — Hehn, 1053; — Heinrici, 1053; — Heitmuller, 1026, 1049; — Hoffmann, 1028, 1031, 1047, 1053, 1060; — J.-H. Hoffmann, 1028, 1047; — O. Holtzmann, 1047, 1060; — Hort (et Westcott), 1039.

Jacquier, v, 1053; — Jensen, 1027; — Jülicher, 1026, 1035.

Kalthoff, v, 1027; — Knabenbauer, 1039.

Ladeuze, v, 1059; — Lagrange, 1035, 1039, 1040, 1042, 1048; — Lamy, 1038; — Landauer, 1039; — Lebreton, 1050, 1053, 1054, 1061, 1068; — Le Camus, 1053; — Leclercq, 1059, 1066, 1067; — Lemonnyer, 1047; — Lichtenstein, 1053; — Lietzmann, 1050, 1053; — Loisy, 1030, 1031, 1035, 1039, 1040, 1042, 1053, 1065, 1066, 1068.

Maier, v, 1053; — Manen (Van), 1073; — Mangenot, 1039, 1044, 1045, 1046, 1048, 1050, 1053, 1055, 1056, 1057, 1058, 1068.

Neander, v, 1053; — Nicolas de Lyre, 1053; — Nösgen, 1053.

Oswald, v, 1061.

Paulus, v, 1024; — Percy Gardner, 1026, 1053; — Pfleiderer, 1053; — Pohle, 1061; — Prat, 1045, 1053, 1055; — Probst, 1067.

Rambaud, v, 1053; — Rauschen, 1065; — Reinach (Salomon), 1027; — Reitzenstein, 1053; — Renan, 1024; — Renz, 1061; — Réville, 1029, 1037, 1040, 1041, 1042, 1051, 1054, 1061, 1067; — Rose, 1066; — Ruckert, 1061.

Schaefer, v, 1027, 1037, 1045, 1053; — Schermann (Th.), 1060, 1066; — Schmiedel, 1039, 1046, 1053; — Schnedermann, 1045, 1053; — Schultzen, 1027, 1053, 1055; — Seeberg, 1053; — Spitta, 1026, 1057, 1061; — Steck, 1073; — Stentrup, 1061; — Stevens, 1055; — Strauss, 1024; — Swete, 1032.

Tholuck, v, 1053; — Thomas (S.), 1032, 1042, 1043, 1053, 1061, 1070; — Tischendorf, 1032; — Toussaint, 1045, 1052, 1053, 1056, 1059.

Van Crombrugghe, v, 1053.

Watterich, v, 1053; — Weiss (B.), 1032, 1053; — Weiss (J.), 1045, 1046, 1048, 1049, 1053; — Weiszäcker, 1025, 1056; — Wellhausen, 1028; — Westcott, 1032, 1061, 1073; — Winsch, 1027; — Wiseman, 1036, 1037, 1038, 1056, 1071, 1072; — Wünsche, 1038.

Zahn, v, 1053; — Zwingli, 1038.

3° *Les textes rapportent bien la pensée et l'action de Jésus.* — *a)* Authenticité des témoignages des évangiles et de S. Paul, v, 1072-77. — *b)* Concordance des témoignages : aucune source primitive

v, 1169-70; cf. 1397. — *g)* Pseudo-Denys, 1170-71; cf. IV, 435. — *h)* Après S. Cyrille, v, 1171-72 (cf. Éphrem d'Antioche, 1171); — Léonce de Byzance, 1171; cf. IX, 423; — Sophrone de Jérusalem, v, 1171; — S. Maxime le Confesseur, 1171; — S. Germain, 1171 (rien à leurs articles); — Rabboula, XIII, 1625. — *i)* S. Jean Damascène, v, 1172-73; VIII, 743-45; cf. III, 247-51.

2. *En Occident.* — *a)* S. Augustin : difficultés apparentes de sa doctrine, v, 1173-74; cf. I, 2418-19; — notion du sacrement de l'E., v, 1174-75; cf. X, 344-46; XIV, 520-24; — assertions impliquant la présence réelle, v, 1175-76; I, 2419-22; — fausse imputation de symbolisme, v, 1176-79; II, 729-30; I, 2422-23; manducation spirituelle, 2423-24; Corps mystique et E., 2424-26; cf. 2462 (bibl.). — *b)* S. Pierre Chrysologue, v, 1179. — *c)* S. Léon, 1179; IX, 280. — *d)* Fauste de Riez, v, 1180; — Gélase Ier, 1180-81 (explication de la transsubstantiation); — auteurs postérieurs cités, 1181-82 : S. Grégoire le Grand, S. Fulgence de Ruspe, Facundus d'Hermiane, S. Isidore de Séville (cf. VIII, 109), S. Césaire d'Arles (cf. II, 2183), S. Grégoire de Tours, S. Germain de Paris. — Sur le problème des espèces eucharistiques chez les Pères, cf. *infra*, § IX, Accidents eucharistiques, 1328.

III. Eucharistie d'après les monuments de l'Antiquité chrétienne [R.-S. Bour], v, 1183-1209.

1° *Représentations symboliques.* — *a)* Prototypes bibliques : multiplication des pains et des poissons, v, 1183-88; cf. 1190-91; — repas des disciples au bord du lac, 1188-89; — miracle de Cana, 1189, 1190; — manne, 1191; cf. 993; — sacrifices anciens (Abel, Abraham, Melchisédech), 1191; cf. x, 963, 1284, 1327; xv, 1938-39, 1940; — vivres apportés à Daniel (?), v, 1191-92. — *b)* Autres symboles : poisson, 1192; cf. 332; XIV, 502; — vigne, v, 1192; — cerfs, colombes, oiseaux se désaltérant, 1192-93; *mulctra*, 1193-94; — fresque de la Vigna Cassia, 1194-95.

2° *Monuments épigraphiques.* — *a)* Inscriptions : Abercius, v, 1195; I, 57, 63-64; — Pectorius, v, 1195; cf. 332; — Tarcisius, 1195; cf. 321; — Tipasa, 1195; cf. 320. — *b)* Épitaphe de Marinus, 1195. — *c)* Calice de S. Remi, 1196.

3° *Valeur des monuments.* — 1. *Point de vue dogmatique.* — E., nourriture spirituelle, v, 1196. — Éléments : pain et vin mélangé d'eau, 1196-97; cf. I, 63-64 (Abercius). — Consécration et présence réelle, v, 1197; cf. 1185-86 (fresque n. 2), 1187-88 (fresques n. 4 et 5). — Ministre (évêque et prêtre), 1198; cf. 319-21. — Sujet, 1198-99; cf. 348. — Nécessité et réception, 1198; cf. *supra*, inscriptions d'Abercius et de Marinus. — Effets, 1199-1201; — vision et joies du ciel, 1201; cf. 344-45. — Sacrifice, 1201; cf. I, 101 sq. — E. et défunts, v, 1202-03; cf. III, 464-65; XIV, 890-91, 894-95.

2. *Point de vue liturgique.* — *a)* Adoration, v, 1203; cf. I, 439. — *b)* Collation de l'E., v, 1203 (cf. fresques 2 et 4); — le repas eucharistique, x, 848-52 (cf. *Agapes*, dans *Tables*, 52). — *c)* Conservation : dans les églises : les *sacraria*, v, 1204; supposée par le can. 13 du conc. de Nicée, XI, 413; — dans les maisons, v, 1204-05; allusion chez Tertullien, XV, 159, 2843. — *d)* Vases eucharistiques, v, 1205 (pour le pain), 1205-06 (calices). — *e)* Autel, 1206-07; cf. I, 2575, 2581. — *f)* Chants et lectures, v, 1207-08. — *g)* Diptyques, 1208 (*Tables*, 1000). — *h)* Vêtements liturgiques, 1208; cf. XI, 1590-95.

AUTEURS CITÉS. — Achélis, v, 1195; — Ambroise (S.), 1187, 1189, 1207; — Armellini, 1191; — Augustin (S.), 1188.

Baumstarck, v, 1184, 1187, 1191, 1206; — Basile (S.), 1205; — Berthier, 1200; — Boldetti, 1194, 1196, 1201, 1205; — Braun, 1208.

Cabrol (dom), v, 1193, 1200, 1203, 1206, 1207; — Clément d'Alexandrie, 1202; — Clément de Rome (S.), 1201; — Cyprien (S.), 1189, 1201, 1204, 1208; — Cyrille de Jérusalem (S.), 1189.

Diehl, v, 1198; — Dobbert, 1204; — Dölger, 1188, 1192, 1199.

Éphrem (S.), v, 1187.

Félix (S.), v, 1203; — Ficker, 1191, 1192, 1206; — Fleury, 1204, 1206; — Führer, 1194, 1195, 1203; — Funk, 1197.

Garucci, v, 1190, 1193, 1194, 1201, 1205; — Grisar, 1193; — Grégoire le Grand (S.), 1198; — Grégoire de Nazianze (S.), 1203, 1205.

Harnack, v, 1197; — Holtzinger, 1207.

Ignace d'Antioche (S.), v, 1200; — Ihm, 1195; — Irénée (S.), 1201, 1202.

Jean Chrysostome (S.), v, 1198, 1204, 1207; — Jérôme (S.), 1204, 1207.

Kaufmann, v, 1184, 1187, 1191, 1195; — Kirsch, 1203; — Kleinschmidt, 1204; — Kraus, 1208.

Lammens, v, 1199; — Le Blant, 1184, 1192, 1195, 1196, 1197, 1198, 1201, 1202, 1203; — Leclercq, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1195, 1196, 1197, 1201, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208; — Liell, 1187.

Malocchi, v, 1205; — Martigny, 1192; — Marucchi, 1184, 1192, 1195, 1198, 1199, 1201, 1203, 1204, 1207; — Meliton, 1201; — Michel (Ant.), 1202.

Optat de Milève (S.), v, 1207; — Origène, 1187; — Orsi, 1200.

Paulin de Nole (S.), v, 1204; — Perret, 1190, 1192, 1196, 1205; — Pierre (S.), 1207; — Prudence, 1187.

Raibel, v, 1205; — Ramsay, 1203; — Richter et Taylor, 1191, 1202, 1206; — Rohault de Fleury, 1205, 1206; — Rossi (De), 1191, 1193, 1195, 1196, 1198, 1199, 1200, 1201, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208; — Rouquette (Dr), 1199.

Schermann, v, 1200; — Schnyder, 1192, 1206; — Schultze, 1207; — Sérapion de Tmuis, 1202; — Strzygowski, 1206; — Stuhlfauth, 1205, 1207.

Tertullien, v, 1196, 1199, 1201, 1204; — Thurston, 1203.

Venturi, v, 1190.

Waal (De), v, 1205, 1208; — Weerth (E. aus'm), 1206; — Wieland, 1201, 1202, 1203, 1207; — Wilpert, 1184, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1208; — Wobbermin, 1202.

IV. Eucharistie du IXe siècle à la fin du XIe [F. Vernet], v, 1209-33.

I. TRAVAUX. — 1° *Écrivains latins.* — 1. *Première controverse.* — Identité ou non du corps *historique* et du corps *eucharistique* du Christ, la croyance à la présence réelle étant sauvegardée, v, 1209-17. — *a)* Croyance réelle à l'époque carolingienne, 1209-11; cf. II, 1797; — Alcuin, I, 690; — Hincmar, VI, 2484; — Rathier de Vérone, XIII, 1686; — Théodulfe d'Orléans, XV, 333. — *b)* Thèse singulière d'Amalaire sur le corps « triforme » du Christ, I, 934; v, 1211; x, 999; — différentes interprétations, v, 1241-43; — condamnation au conc. de Kiersy-sur-Oise (838), I, 54, 933; v, 1211; x, 999; XIV, 2596-97. — *c)* Thèse réaliste de Paschase Radbert, v, 1213-14; XIII, 1630, 1631, 1632-38; cf. x, 1012; XIV, 2597-98; — dans le sillage de Radbert : Hincmar (de Reims), v, 1216; VI, 2484; x, 1021, 1022; — Adrevald, I, 446; x, 1022; — Haymon d'Halberstadt, v, 1216; x, 1022, 1023 (?); — Hériger, *De corpore et sanguine Domini*, v, 1216; — conciliation du réalisme de Paschase Radbert et des thèses adverses, x, 1025-26; — Remy d'Auxerre, v, 1216-17; x, 1023; — Odon de Cluny, v, 1217; XI, 938; — Gézon de Tortone, v, 1217; x, 1022; — Rathier de Vérone, v, 1217; x, 1024; XIII, 1686. — *d)* Thèse spiritualiste de Ratramne, v, 1214-15; x, 1014-15; XIII, 1781-84; — condamnée sous le nom d'Érigène, 1783-84; cf. II, 736; v, 405-06; x, 1018; — sur la pensée de Ratramne par rapport à la thèse traditionnelle, v, 1214-15; XIII, 1784. — *e)* Thèses apparentées à celle de Ratramne : Scot Érigène, II, 729-30; v, 405-06, 1213; x, 1018-19; — Raban Maur, v, 1214-15; cf. x, 1016 (opposition?); voir, à ce sujet, 1006; — Druthmar, v, 1215; x, 1009, 1019-20; — Walafrid Strabon, v, 1215; XV, 3504; — Aelfric, v, 1217; x, 1022-23, 1024-25.

2. *Deuxième controverse.* — Négation de la présence réelle, v, 1217-19. — Controverse bérengarienne : *a)* Premières inquiétudes de Fulbert de Chartres, 1217; cf. II, 722-23; VI, 966-67; — négation de la présence réelle : réfutations : Albéric, I, 661; Adelman, 393; Lanfranc, VIII, 2565; synodes d'Orléans (1022) et d'Arras (1025), v, 1217, 1991; x, 1026-27. — *b)* Erreur de Bérenger, II, 727-30; v, 1218; x, 1028; XIV, 528, 2602, 2610; XV, 2036. — *c)* Condamnations : Reims (1050), II, 724; — Verceil (1050), 724; — Tours (1054), 725; VI, 1794; Rouen (1055), II, 725; — Rouen (1063), 725; — Rome (1059), 725; cf. I, 9; v, 1218; VII, 1800; — Poitiers (1075), II, 725; — S.-Maixent, 725; — Rome-Latran (1078), 725, 733; — Rome (1079), 725, 733; cf. 1150; VI, 1801. — *d)* Adversaires, II, 738-39; — auteurs cités individuellement : *Tables*, 424 (corriger : S. Anastase, moine, I, 1166 et non 1666); cf. Brunon de Segni, II, 1150 et les auteurs cités *supra.* — *e)* Dans le sillage de Bérenger, 737-38 (voir *Tables*, 425).

3. *Florilège eucharistique du XIe s.*, v, 1219. — Voir les notices de : S. Pierre Damien, IV, 51; — Lanfranc, VIII, 2566-69; — Manegold de Lautenbach, IX, 1829; — S. Bruno, II, 2278; — Réginon de Prüm, XIII, 2118; — Burchard de Worms (*Tables*, 489); — Yves de Chartres, XV, 3630, 3632, 3635; — Bernold de Constance, II, 791; — Otloh de Saint-Emmeran, XI, 1667; — Grégoire VII, VI, 1800-1801.

2° *Écrivains grecs.* — *a)* La querelle au sujet du pain azyme, v, 1220; cf. I, 2653-64; cf. *infra*, part. II, E. sacrifice, § X, Synthèse doctrinale, Matière du sacrifice, 1375. — *b)* Auteurs cités : Nicétas Stetathos (ou Pectoratus), Nicéphore de Constantinople, S. Théodore Studite, Photius, Syméon le Jeune, Théophylacte, Théodore Abu-carra, v, 1220-21. — Ces indications sommaires seront reprises et complétées dans l'appendice consacré à la doctrine des Églises orientales séparées (*infra*, 1322).

II. RÉSULTATS. — 1° *Présence réelle.* — *a)* Les négateurs, déclarés hérétiques, v, 1221-22. — *b)* Rôle de Paschase Radbert et des auteurs à tendance symboliste en face des prétentions protestantes, 1222-23. — Voir Aubertin, I, 2263; — Claude (Jean) (*Tables*, 619).

2° *Transsubstantiation.* — Voir *infra*, 1335, § XII, Transsusbstantiation.

3° *L'eucharistie après la consécration : le stercoranisme.* — Voir *infra*, 1333, § XI, Stercoranisme

4° *Sources de la théologie eucharistique.* — Indications générales (IXe-XIe s.), v, 1228-30 : *a)* Écriture sainte, 1228 (Radbert, Bérenger, Lanfranc, Guitmond); — *b)* tradition et liturgie, 1228-30 (Radbert, Ratramne, Hériger, Durand de Troarn, Guitmond); — *c)* raison théologique (Bérenger), 1230.

5° *Eucharistie et piété.* — *a)* Messe, objet de nombreux travaux, v, 1231; — voir *infra*, part. II, E. sacrifice. — *b)* Communion fréquente et même quotidienne (S. Pierre Damien, S. Grégoire VII, Durand de Troarn), 1231; — voir *infra*, part. III, E. sacrement, § II, Communion fréquente. — *c)* Paschase Radbert, *Theologus eucharisticus*, 1231-32. — Sur la distinction des accidents et de la substance du pain et du vin eucharistiés, cf. *infra*, § IX, Accidents eucharistiques.

Auteurs cités. — Abbon de S.-Germain-des-Prés, v, 1219; — Abucarra, 1221; — Achéry (Anonyme d'), 1225, 1227; — Adelman de Liège, 1218, 1230; — Adrevald, 1213; — Aelfric, 1217; — Alcuin, 1210, 1216, 1218, 1221, 1231; — Alcuin (Pseudo-), 1211, 1216; — Agobard, 1210; — Alger de Liège, 1218, 1225; — Amalaire, 1210, 1211, 1212, 1213, 1224; — Ambroise (S.), 1222, 1229; — Andrieux (L.), 1210; — Arnon de Salzbourg, 1210; — Aubertin, 1222; — Augustin (S.), 1218, 1222, 1229, 1230; — Aymeric et Condamin, 1207.

Bach (J.), v, 1210, 1215, 1217; — Batiffol, 1213, 1216, 1222, 1224, 1229, 1231; — Bède (S.), 1229; — Bérenger, 1213, 1217, 1218, 1219, 1222, 1223, 1225, 1226, 1228, 1230; — Bernold de Constance, 1219; — Bernon de Reichenau, 1219; — Bertram, voir Ratramne; — Biginelli, 1218; — Boehmer (H.), 1218; — Boileau (Jacques), 1214; — Bossuet, 1214; — Brucker (P.), 1225, 1227; — Bruno (S.), 1219; — Brunon (Eusèbe), 1225, 1226, 1230; — Burchard de Worms, 1219.

Cabrol (dom), v, 1210; — Ceillier, 1212, 1215; — Cellot (Anonyme de), 1216, 1225; — Charlemagne, 1209; — Chollet, 1228; — Claude, 1222; — Clément (S.), 1229; — *Confessio fidei*, 1210, 1221, 1231; — Contenson, 1226; — Cyprien (S.), 1229.

Damien, voir Pierre Damien (S.); — Debroise (E.), v, 1210; — Denys (Pseudo-), 1213; — Deutsch (S. M.), 1216; — Druthmar, 1215, 1222; — Duchesne, 1211; — Dunstan, 1219; — Durand de Troarn, 1218, 1225, 1229, 1230, 1231.

Ebert (A.), v, 1217; — Egil de Prümm, 1215; — Ellies du Pin, voir Pin (du); — Érigène (Scot), 1213, 1216, 1222, 1223; — Eusèbe d'Émèse, 1299.

Faivre (E.), v, 1230; — Fauste de Riez, 1229; — Florus de Lyon, 1210, 1211, 1215, 1222; — Francke (R.), 1225; — Franzelin, 1227; — Frudegarde, 1212, 1228; — Fulbert de Chartres, 1217, 1221; — Fulgence (S.), 1229.

Gérard de Cambrai, v, 1229; — Gerbert (Silvestre II), 1216; — Gézon de Tortone, 1217; — Ghellinck (de), 1224; — Glaber (Raoul), 1219, 1227; — Gratien, 1211, 1218; — Grégoire VII (S.), 1219, 1231; — Grégoire le Grand (S.), 1229; — Guillaume de Malmesbury, 1222; — Guitmond d'Aversa, 1213, 1221, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230.

Harnack, v, 1231; — Hauck, 1230; — Haymon d'Halberstadt, 1216, 1224; — Haymon de Hirschau, 1216; — Helgaud de Fleury, 1217; — Helisachar, 1210; — Heribald, 1215, 1222, 1225; — Heriger, 1216, 1225, 1226, 1227, 1229; — Heurtevent, 1213, 1216, 1218; — Hilaire (S.), 1229; — Hincmar, 1216; — Höfler (C.), 1227; — Hugues de Langres, 1230; — Humbert, cardinal, 1218, 1220, 1225, 1226; — Hurter, 1216, 1217.

Innocent III, v, 1211; — Isidore (S.), 1229.

Jean Chrysostome, v, 1220; — Jean Damascène (S.), 1220, 1231; — Jérôme (S.), 1229.

Kattenbusch, v, 1223, 1224.

Lanfranc, v, 1218, 1219, 1223, 1228, 1229, 1230; — Leirade, 1210; — Leutéric, 1219; — Loofs 1215, 1224; — Loup (Servat), 1222.

Mabillon, v, 1215, 1216, 1221, 1223, 1226; — Magdebourg (centuriateurs), 1223; — Manegold de Lauterbach, 1219; — Martène et Durand, 1218; — Morin (dom G.), 1216.

Netzer (H.), v, 1210, 1219; — Nicéphore de Constantinople, 1220; — Nicétas Stethatos (Pectoratus), 1220, 1225, 1226.

Odilbert de Milan, v, 1210; — Odon de Cantorbéry, 1219, 1221; — Odon de Cluny, 1217; — Ostern, 1219, 1221; — Otloh de S.-Emméran, 1219.

Pascal, v, 1222; — Paul de S.-Père de Chartres, 1217; — *Perpétuité de la foi*, 1222; — Photius, 1220; — Pierre de Cluny, le Vénérable, 1218; — Pierre Damien (S.), 1219, 1224, 1231; — Pierre Lombard, 1211, 1218; — Pierre de Sicile, 1220; — Pin (Ellies du), 1225, 1226; — Pitra, 1220; — Prudence de Toyes, 1222; — Puniet (dom de), 1210.

Raban Maur, v, 1210, 1211, 1214, 1215, 1216, 1222, 1224, 1225; — Radbert (Paschase), 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1227, 1228, 1229, 1231, 1232; — Rathier de Vérone, 1217; — Ratramne, 1213, 1214, 1215, 1217, 1222, 1223, 1229; — Réginon de Prüm, 1219; — Remi d'Auxerre, 1216, 1222; — Remi de Lyon, 1216; — Remi de Reims, 1216; — Renallo de Barcelone, 1219; — Reuter, 1223, 1230.

Saltet, v, 1919; — Samaras de Gaza, 1221; — Schoell (C.), 1217; — Schwane, 1227; — Sergius, pape, 1211; — Syméon le Jeune (le théologien), 1220-21.

Théodore Studite, v, 1220; — Théodulfe d'Orléans, 1210; — Théophylacte, 1221; — Thomas d'Aquin (S.), 1211, 1213, 1218; — Thurston, 1231; — Turmel, 1228, 1229.

Vacant, v, 1211, 1231.

Walafrid Strabon, v, 1215, 1222; — Wolphelme, 1226, 1228, 1229.

Yves de Chartres (S.), v, 1219.

Zeissberg (H.), v, 1210.

V. Eucharistie au XIIe siècle en Occident [J. de Ghellinck], v, 1233-1302.

I. Principales sources d'information. — 1° *Polémiques antihérétiques.* — 1. *Contre les derniers bérengariens.* — *a)* Il faut citer trois traités spéciaux : Guitmond d'Aversa, v, 1235-36; cf. vi, 1991; — Alger de Liège, v, 1236; i, 827; — Grégoire de Bergame, v, 1236-37; — cf. Bernold de Constance, 1237; cf. ii, 792. — *b)* Progrès (terminologie : présence réelle, ni impanation, ni union hypostatique, ni création), v, 1237-38. — *c)* Problème de la présence réelle en cas de corruption des espèces (stercoranisme), 1238; cf. xiv, 2605-06 (Abélard, Roland Bandinelli, Hugues de Saint-Victor, Guillaume de Saint-Thierry); — vers la solution du problème au xiie s., 2606-07 (Pierre Lombard, Gandulphe de Bologne, Alain de Lille, Innocent III).

2. *Contre les cathares*, v, 1239-41. — *a)* Négation de la présence réelle : albigeois, i, 683; Pierre de Bruys, ii, 1153; — de la nécessité d'un ministre ordonné : vaudois, xv, 2590, 2594-95. — *b)* Documents dans : Alain de Lille, i, 827 (et non Alain du Puy, cf. ii, 1997); — Bernard (S.), i, 680, 1972, 1974; ii, 1992, 2538; — Bernard de Foncaude, i, 686 (bibl.); ii, 1997; xii, 918; xv, 2593; — Buonaccorsi, ii, 953, 1992, 1997; xi, 2206; xv, 1724; — Ebérard de Béthune, ii, 1988, 1997; iv, 1996-97; — Eckbert de Schönau, i, 686; ii, 610, 1988, 1998; iv, 2081; xii, 918; — Ermengaud, v, 434-35; cf. i, 686; ii, 1997; — Gui de Perpignan (Terrena), vi, 1963-64; — Innocent III, vii, 1970-72; — Luc de Tuy, i, 686; ii, 1996, 1997; ix, 1001-02; — Moneta de Crémone, x, 2211-15; — Pierre de Vaux-Cernay, i, 681, 686 (bibl.); ii, 1996; xv, 2601; — Pierre le Vénérable, xii, 2073-74; — Raoul l'Ardent, vi, 1355-56; — Rainier Sacconi, i, 686 (bibl.); iii, 1993, 1994, 1997 (bibl.); xiii, 1643-44.

3. *Contre les almariciens et les pétrobrussiens*, v, 1241-43; — Amaury de Bène, i, 937; cf. 938-39 (conc. de Sens [1210] et IVe du Latran [1215]); xv, 2036; — Bandinelli (Roland) (Alexandre III), i, 712-13; — David de Dinan, iv, 157, 159; — Folmar de Triefenstein, v, 1265; xv, 2037; — Garnier (Werner), évêque de Langres, 2036; — pétrobrussiens, ii, 1151-55; — Pierre le Vénérable, xii, 2065,

2073-74, 2076-77; — Pierre de Poitiers (n. 58), 2039.

4. *Points notés dans ces polémiques.* — *a)* Les objections réfutées sont en dépendance de Bérenger (Pierre de Cluny, Guitmond, Eckbert de Schönau, Pierre de Vaux-Cernay, Moneta), v, 1242. — *b)* Objections contre la conversion du pain et du vin (Pierre Lombard, Pierre de Poitiers, Alain, Innocent III), 1242. — *c)* Accroissement du corps par suite des consécrations multipliées (Roland, Pierre de Poitiers, Pierre Lombard, Alain, Pierre le Vénérable), 1242. — *d)* Objections d'ordre cosmologique (sommistes, Pierre de Poitiers, Alain, Hugues de Reading), 1243.

5. *Conciles contre les sectes hérétiques,* v, 1243 : Lombers (1176), Vérone (1243), Sens-Paris (1210), Rouen (1187), York (1195); profession de foi imposée à Durand d'Osca (voir *Tables,* 1078). Voir *Conciles,* aux noms indiqués.

2° *Traités divers sur l'eucharistie.* — 1. *Lettres, consultations,* v, 1243-47. — Auteurs cités : Guitmond à Erfast, cf. vi, 1991; — S. Anselme (?), lettre iv, à Walram, etc., cf. i, 1341; — Arnoul de Rochester à Lambert, cf. 1989; — Geoffroy de Vendôme, cf. ii, 609; vi, 1229; — Guibert de Nogent, cf. ii, 609; — Gilbert de la Porrée à l'abbé de S.-Florent, cf. vi, 1357 (bibl.); — Yves de Chartres, cf. xv, 3635; — S. Bernard, cf. ii, 774-75; — Ste Hildegarde, cf. vi, 2475; — Hugues Métel, cf. x, 1574; — Grégoire de Bergame, cf. v, 1236-37; — Anastase de Cluny, cf. i, 1166; — Robert de Melun, cf. xiii, 2751; — Honorius d'Autun, cf. vii, 148; — Abbaud, cf. i, 9; — Pierre de Blois, cf. xii, 1885-86; — Baudoin de Cantorbéry (*Tables,* 386). — Voir également : Gilbert de la Porrée, vi, 1353; — Gratien, 1740, 1748-49; — Pierre le Peintre, xii, 2037; — Rupert de Deutz, xiv, 196-203; — Maître Simon, 2092-93.

2. *Sermons,* v, 1247-49. — Auteurs cités : Pierre de Celles, cf. xii, 1900; — Pierre Comestor, cité sous le nom d'Hildebert de Lavardin, cf. 1920; — Garnier de Rochefort, évêque de Langres; — Werner de Saint-Blaise (?); — Raoul l'Ardent; — sermons publiés par Schönbach.

3. *Œuvres exégétiques,* v, 1249-50. — Auteurs cités : Brunon de Segni, cf. *infra;* — Rupert de Deutz, cf. xiv, 200, 201, 202, 203; — Bruno le Chartreux, cf. ii, 2278; — S. Bernard, cf. 749-50; — Gilbert de Holland, cf. 750; — Raoul de Saint-Germer en Flaix; — Zacharias Chrysopolitanus; — Pierre Comestor, cf. xii, 1919-20.

4. *Œuvres liturgiques,* v, 1250-54. — Auteurs cités : Bernold de Constance, cf. ii, 791; — Odon de Cambrai, cf. xi, 932-33; — Brunon de Segni, cf. ii, 1150; — Étienne de Baugé (cf. *Tables,* 1298); — Hildebert de Lavardin (du Mans), cf. vi, 2467-68; — Rupert de Deutz, cf. xiv, 204; — Honorius Augustodunensis, cf. vii, 146, 147-48; — Robert Paululus, cf. x, 1047; xiii, 2753; — Richard de Wedinghausen *(Liber de canone mystici libaminis);* — Pseudo-Hugues de Saint-Victor *(Speculum de mysteriis Ecclesiæ),* cf. vii, 249; i, 51; — Jean Béleth *(Rationale divinorum officiorum)* (*Tables,* 392), cf. x, 1047, 1049; — Sicard de Crémone, cf. x, 1047, 1048; xiv, 2347 (sur l'identité de Sicard avec le chroniqueur du même nom, de Ghellinck semble avoir changé d'avis, cf. *Le mouvement théol. au XIIe s.,* p. 462, note 5); — Odon de Sully (de Paris), statuts, cf. x, 1038, 1052; xi, 942.

5. *Poésie liturgique,* v, 1254-55. — Pauvreté de la poésie liturgique sur l'E. avant le xiiie s., 1254. — Versification latine dans la controverse bérengarienne, 1254-55. — Auteurs cités : Durand de Troarn, cf. iv, 1962; — Rénier de Liège; — Pierre le Peintre, cf. x, 1047; xii, 2036-37; — Hildebert du Mans, cf. vi, 2467-68; — Amalaire, cf. i, 933; — Yves de Chartres.

3° *Œuvres de systématisation.* — 1. *Dossiers patristiques et canoniques,* v, 1255-57. — Auteurs cités : Anselme de Laon (cf. *Tables,* 78-79); — Abélard, cf. i, 40; — Alger, cf. 827; — Burchard de Worms (cf. *Tables,* 489); — perfectionnement dans Yves de Chartres, cf. xv, 3630 (*Decretum* et *Panormia*); — couronnement chez Gratien et commentateurs du *Décret* (cf. *Tables,* 911-12); — Hugues de Saint-Victor, cf. vii, 245, 281 *(De sacramentis);* x, 349.

2. *Sommistes,* v, 1257-64. — Auteurs cités : *a)* Jusqu'à Pierre Lombard : Anselme de Laon, cf. *supra;* — Guillaume de Champeaux, cf. vi, 1970; — Hugues de Saint-Victor, cf. *supra;* — Robert Pulleyn, cf. xiii, 2753-54; — Roland Bandinelli, cf. i, 712-13; — Ognibene, l'Anonyme de S.-Florian, les *Sententiæ divinitatis* (cf. vi, 1356), le *Speculum universale* (cf. Raoul l'Ardent, *Tables*), la *Summa Sententiarum,* cf. vii, 284, 286; xii, 1965. — *b)* Pierre Lombard, cf. xii, 2001; x, 350, 1045. — *c)* Après Pierre Lombard : Théologiens : Pierre de Poitiers, cf. xii, 2039 (n. 58); — Robert de Melun, cf. xiii, 2751; — Pierre le Chantre, cf. xii, 1903-04; — Prévostin, cf. xiii, 168-69; — Alain de Lille, cf. i, 656 (*Tables,* 62-63); — Étienne Langton (*Tables,* 1299); — Nicolas d'Amiens, cf. xi, 556-57; — Pierre le Chantre et Garnier de Rochefort, cf. *supra.* — Canonistes : Huguccio; — Étienne de Tournai (cf. *Tables,* 1300); — Rufin; — Jean de Faenza; — Jean le Teuton; — Bandinus, cf. ii, 140; xii, 1964; — Gandulphe de Bologne, cf. vi, 1145-46; — Raoul l'Ardent, cf. *supra.*

3. *Sources diverses,* v, 1264-66. — Auteurs cités : Giraud le Cambrien (cf. *Tables*); — Césaire de Heisterbach (cf. *Tables,* 575-76); — Gauthier de Saint-Victor, cf. vi, 1171; — Gerhoch de Reichersberg, cf. vi, 1312; — Folmar de Triefenstein, cf. xv, 2037; — Arno de Reichersberg, cf. xv, 2037; i, 1984.

4. *Innocent III,* v, 1266-67; cf. vii, 1962.

II. Doctrine contenue dans ces sources. — 1° *Progrès dans la théologie eucharistique.* — *a)* Dans une terminologie encore hésitante, v, 1267-68. — *b)* Dans la documentation patristique, 1268-69. — *c)* Dans la notion du *sacramentum* appliquée à l'E., 1269-70.

Pour éviter des répétitions inutiles, l'article de J. de Ghellinck étant surchargé d'indications bibliographiques, les noms d'auteurs seront, en général, cités globalement plus loin; il sera facile de les replacer dans la suite de l'exposé en se référant aux colonnes indiquées du *D.T.C.*

2° *Présence réelle.* — 1. Affirmation générale, v, 1271. — Difficulté à propos de Rupert de Deutz, 1271; cf. xiv, 199-201. — 2. Corollaires : *a)* Présence sous chaque espèce et chaque fragment, v, 1271-72. — *b)* Réponses aux difficultés : Honorius d'Autun, 1272; cf. vii, 148; — Hildebert du Mans (?), v, 1272; — Hugues de Saint-Victor : l'incapacité de la raison humaine, 1273; — Robert Pulleyn : la toute-puissance divine, 1273; cf. xiii, 2754; — Pierre de Poitiers, Alain de Lille, Grégoire de Bergame, Alger et Zacharias Chrysopolitanus : sur la présence locale, v, 1273. — *c)* Humanité et divinité : adoration, v, 1274. — *d)* Fraction de l'hostie : la difficulté et la confession de foi de Bérenger, 1274; — réponse d'Hugues de Saint-Victor, 1274-75; — Abbaud, Pierre Lombard, Zacharias, Gauthier de Saint-Victor, la *Summa Sententiarum,* les *Sententiæ divinitatis,* Roland Bandinelli, l'Anonyme de S.-Florian et l'*Epitome,* 1275; — solution exacte chez Pierre Lombard, Pierre de Poitiers, Robert Pulleyn,

Alain de Lille, Innocent III, 1276. — *e)* Permanence de la présence réelle après la communion et en cas d'outrage. Voir *infra*, 1333, § XI, Stercoranisme. — *f)* Double manducation : bons et méchants, 1279-81. — Hésitations du début, suivies d'unanimité dans la doctrine, mais non dans l'expression : *manducatio spiritualis* et *corporalis*, 1280-81. — *g)* Forme de l'E. : le moment de la consécration; les paroles de l'institution, consécratoires, 1281-82; — la transsubstantiation opérée à chaque consécration (témoignages de Pierre de Poitiers, Innocent III, Giraud le Cambrien, Césaire d'Heisterbach, Pierre le Mangeur, Étienne Langton, Eudes de Paris), 1282-83; — consécration de cette solution dans la double élévation, IV, 2321-23. — *h)* Matière de l'E., v, 1283-84; — raisons du choix du pain et du vin, 1283; — écho des controverses avec les Grecs, 1284. — *i)* Ministre de l'E., 1284-85; — la question des mauvais prêtres ou des prêtres simoniaques, 1285; — la concélébration, 1285.

3° *Transsubstantiation.* — Voir *infra*, 1335, § XII, Transsubstantiation.

Auteurs cités. — Abbaud, v, 1247, 1275; — Abélard, 1234, 1236, 1239, 1241, 1256, 1258, 1259, 1273, 1274, 1275, 1278, 1284, 1285, 1296; — Achard de Saint-Victor, 1291; — Achéry (*Spicilegium* d'), 1271; — Adam du Petit-Pont, 1290, 1298; — Adelman, 1235; — Alain de Lille, 1241, 1242, 1243, 1262, 1263, 1268, 1270, 1273, 1276, 1277, 1278, 1279, 1281, 1283, 1290, 1292, 1295, 1298, 1299, 1301; — Alain du Puy, 1241; — Alcuin (Pseudo-), 1237; — Alexandre Noël, 1287; — Alger de Liège, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1256, 1267, 1268, 1269, 1273, 1277, 1278, 1281, 1283, 1294, 1295, 1298, 1300; — Alix (J.), 1255; — Amalaire, 1252, 1253, 1254, 1255, 1269, 1276; — Amalriciens, 1234; — Amaury de Bène, 1241; — Ambroise (S.), 1281, 1297; — Ambroise (Pseudo-), 1294; — Anastase de Cluny, 1245; — Annat, 1256; — Anselme (S.), 1235, 1236, 1238, 1243, 1271, 1275; — Anselme de Havelberg, 1283, 1284; — Anselme de Laon, 1256, 1257, 1258, 1272; — Aristote, 1262, 1299; — Arno de Reichersberg, 1265, 1269; — Arnoul de Rochester, 1235, 1238, 1244, 1268, 1271; — Augustin (S.), 1244, 1245, 1252, 1253, 1261, 1265, 1269, 1280, 1283, 1294, 1298.

Bach, v, 1265, 1287; — Ballerini, 1295; — Baltzer, 1276; — Bandinelli (Roland, futur Alexandre III), 1236, 1242, 1244, 1247, 1257, 1259, 1260, 1263, 1270, 1271, 1273, 1274, 1275, 1278, 1280, 1281, 1284, 1290, 1296, 1297, 1298; — Bandinus, 1264, 1281, 1299; — Bangor (antiphonaire de), 1254; — Baronius, 1251, 1287; — Barthélemy d'Exeter, 1247, 1292; — Batiffol, 1288; — Baudoin de Cantorbéry, 1235, 1247, 1268, 1292, 1300, 1301; — Baumgartner, 1295; — Beaugendre (dom), 1251, 1255, 1268; — Beleth (J.), 1250, 1253; — Bellarmin, 1238, 1251, 1277, 1280, 1287; — Bérenger, 1235, 1236, 1238, 1239, 1242, 1249, 1261, 1263, 1265, 1271, 1274, 1276; — Bernard, 1254; — Bernard (S.), 1240, 1245, 1249, 1266, 1282, 1284, 1292, 1296; — Bernard de Bergame, 1237; — Bernard de Chartres, 1285 (cf. *Tables*, 431, *Bernard de Silvestris*); — Bernard de Foncaude, 1240; — Bernhard (S.), 1244; — Bernold de Constance, 1237, 1250; — Boèce, 1299, 1301; — Boehmer, 1288; — Buonaccorsi, 1241; — Bouquet, 1240; — Bruno le Chartreux, 1249; — Brunon de Segni, 1249, 1250, 1251; — Bruys (P. de), 1240; — Budée, 1255; — Burchard de Worms, 1256, 1294.

Casari (J.-A.), v, 1236; — Ceillier, 1252; — Centuriateurs de Magdebourg, 1251; — Césaire d'Hesterbach, 1264, 1268, 1272, 1282; — Chillet, 1237; — Cochlée, 1252; — conciles, 1243; conc. d'York, 1250; — Conrad, prêtre allemand du XIXe s., 1248; — Conrad d'Eberbach, 1293; — *Contra Amaurianos*, 1290; — Cunon de Ratisbonne, 1271, 1287; — Cyprien (S.), 1283.

Damien (S. Pierre), v, 1288, 1289; — Damien (Pseudo-), 1279; — Daniel, 1254; — Darwell-Stone, 1273, 1288, 1289; — David de Dinan, 1241; — Delisle, 1255; — Denifle, 1235, 1246, 1288, 1290; — Douais, 1241; — Dreves-Blume, 1254; — Durand de Mende, 1253; — Durand de Troarn, 1235, 1254.

Eberard Ier (de Salzbourg), v, 1254, 1265, 1274; — Eberard II (de Bamberg), 1266, 1274; — Ebner, 1250; — Eckert de Schönau, 1240, 1242; — Égide (Frère), voir Gilles de Rome; — Ehrle, 1290; — Élisabeth de Schönau, 1253; — Endres, 1248, 1252, 1289; — Ermengaud, 1241; — Ernald (ou Arnauld) de Bonneval, 1247; — Ernst, 1268; — Espenberger, 1295; — Étienne IX, voir Frédéric de Lorraine; — Étienne de Baugé (évêque d'Autun), 1251, 1288, 1289, 1290; — Étienne de Langton, 1262, 1276, 1282, 1283, 1293, 1298, 1299; — Étienne de Tournai, 1262, 1290; — Eudes ou Odon de Paris, 1254, 1279, 1283; — Eugène de Lévis, 1254; — Eusèbe (Pseudo-) d'Émèse, 1237, 1258, 1268, 1269, 1294, 1297, 1300; — *Exordium magnum cisterciense*, 1293.

Fauste de Riez, v, 1237, 1238, 1258, 1268, 1283, 1297, 1300, voir Eusèbe (Pseudo-); — Folmar de Triefenstein, 1264, 1265, 1266, 1272, 1302; — Fournier (P.), 1256, 1296; — Franz, 1255; — Frédéric de Lorraine (Étienne IX), 1277; — Fulbert de Chartres, 1235.

Gandulphe de Bologne, v, 1270, 1281, 1284; — Garnier de Rochefort, 1241, 1248, 1263, 1277, 1293, 1301; — Gautier de Saint-Victor, 1248, 1288; — Geoffroy Babion, 1248, 1288; — Geoffroy de Vendôme, 1244; — Gérard ou Gerhard, 1251; — Gerberon (dom), 1274, 1280, 1287; — Gerhoch (de Reichersberg), 1265, 1266, 1269, 1270, 1274, 1284, 1285; — Gerland, 1245; — Geyer, 1240, 1248; — Gielt, 1290; — Gieseler, 1289; — Gilbert d'Holland, 1249; — Gilbert de la Porrée, 1235, 1245, 1253, 1277, 1282; — Gilles de Rome (Égide), 1266, 1272; — Gillmann, 1256, 1263, 1287, 1288, 1290, 1291, 1292, 1293; — Giraud le Cambrien, 1241, 1263, 1264, 1282, 1290, 1292, 1298; — Gore, 1251, 1288, 1289; — Goussainville, 1255; — Grabmann, 1259; — Gratien et *Décret*, 1256, 1257, 1262, 1263, 1268, 1271, 1274, 1278, 1281, 1284, 1294, 1300; — Grégoire (S.), 1261, 1280; — Grégoire VII, 1235; — Grégoire VIII, 1292; — Grégoire de Bergame, 1235, 1237, 1238, 1245, 1260, 1268, 1269, 1273; — Gretzer, 1242, 1265; — Gui Terreni (de Perpignan), 1241; — Guibert de Nogent, 1244, 1245, 1277; — Guillaume de Champeaux, 1257, 1276; — Guillaume de Conches, 1295; — Guillaume aux Mains blanches (de Sens), 1261, 1291; — Guillaume de Malmesbury, 1251, 1255, 1276; — Guiraud (Jean), 1239, 1240; — Guitmond d'Aversa, 1235, 1236, 1238, 1239, 1242, 1243, 1244, 1252, 1258, 1268, 1269, 1277, 1278, 1280.

Harnack, v, 1234, 1237, 1238; — Hauck, 1239, 1240, 1251, 1252, 1264, 1280, 1288, 1300; — Hauréau, 1248, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1262, 1288, 1291; — Heiméric, 1245; — Herbert, 1293; — Héribald d'Auxerre, 1276; — Hériger, 1268, 1269, 1276, 1297; — Hilaire (S.), 1244, 1294; — Hildebert de Lavardin, 1248, 1251, 1254, 1255, 1263, 1272, 1273, 1281, 1287, 1288; — Hildebert (Pseudo-), 1249; — Hildegarde (Ste), 1245, 1246, 1265, 1282, 1285, 1290, 1291; — Holder-Egger, 1253; — Holtum (von), 1252; — Honoré d'Autun *(Augustodunensis)*, 1246, 1248, 1249, 1252, 1253, 1259, 1260, 1271, 1272, 1277, 1280, 1283, 1285, 1300; — Hugues de Langres, 1235; — Hugues de Rouen, 1243, 1271, 1273, 1284, 1285; — Hugues de Saint-Cher, 1253; — Hugues de Saint-Victor, 1234, 1245, 1252, 1253, 1257, 1258, 1259, 1260, 1262, 1263, 1264, 1266, 1270, 1271, 1273, 1274, 1275, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1289, 1296, 1297; — Hüffer, 1293; — Humbert, 1274.

Innocent II, v, 1296; — Innocent III (Lothaire de Segni), 1234, 1240, 1242, 1244, 1247, 1250, 1253, 1254, 1264, 1266, 1267, 1268, 1270, 1272, 1273, 1274, 1276, 1277, 1279, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1289, 1290, 1292, 1293, 1298, 1299; — *Introductio sacerdotis*, 1293; — Isaac de Stella, 1252; — Isidore de Séville (S.), 1252.

Jean de Bolesme, v, 1292; — Jean de Cornouailles, 1252; — Jean Damascène (S.), 1265; — Jean de Faenza, 1264, 1279, 1291; — Jean de Salisbury, 1257; — Jean le Teuton, 1264, 1284; — Jérôme (S.), 1261, 1263, 1280.

Kaltner, v, 1265; — Kattenbusch, 1238, 1283, 1289; — Kelle, 1248.

Labbe, v, 1289; — Lanfranc, 1235, 1236, 1244, 1279, 1280, 1294; — Laurimann, 1253; — Lefèvre (G.), 1257; — Léon (S.), 1244, 1249, 1295; — Loofs, 1244, 1258; — Louis-Jacques de Saint-Charles, 1267; — Luc de Tuy, 1240; — Luchaire, 1239; — Luther, 1251, 1287, 1288.

Mabillon, v, 1236, 1245, 1247, 1257, 1275, 1289; — Maï, 1288; — Martène, 1236; — Mathieu d'Albano, 1285; — Mathoud (dom), 1259; — Metel (Hugues), 1235, 1245, 1269; — Mignon, 1275, 1278; — Mirbt,

1266; — Molinier (Ch.), 1239; — Moneta de Crémone, 1241, 1242; — Monod (G.), 1240; — Morin (dom G.), 1240; — Müller (K.), 1235, 1240.

Nicolas d'Amiens, v, 1247, 1262, 1283.

Occam, v, 1269; — Odon de Cambrai, 1247, 1250, 1251, 1281, 1282; — Odon de Paris, voir Eudes; — Ognibene, 1259, 1275, 1278, 1280, 1283; — Olbert de Gembloux, 1256.

Pierre de Blois, v, 1247, 1254, 1255, 1268, 1290, 1292; — Pierre de Bruys, voir Bruys; — Pierre de Celles, 1248, 1290, 1291; — Pierre le Chantre, 1262, 1263, 1282, 1292; — Pierre Comestor, 1248, 1249, 1264, 1281, 1282, 1288, 1290, 1291; — Pierre Gaillard du Mans, 1255; — Pierre Lombard, 1235, 1236, 1242, 1245, 1246, 1248, 1256, 1259, 1260, 1261, 1262, 1264, 1265, 1268, 1270, 1271, 1273, 1275, 1276, 1278, 1280, 1281, 1283, 1284, 1285, 1286, 1288, 1289, 1295, 1297, 1298, 1299, 1300; — Pierre de Pavie, 1290, 1291; — Pierre le Peintre, 1255; — Pierre de Poitiers, 1242, 1243, 1261, 1268, 1270, 1273, 1276, 1279, 1280, 1281, 1282, 1290, 1291, 1299, 1300, 1301; — Pierre de Vaux-Cernay, 1240, 1242; — Pierre le Vénérable de Cluny, 1236, 1240, 1242, 1243, 1268, 1285, 1289; — Pin (Ellies du), 1236; — Plessis-d'Argentré, 1265; — Pohle, 1287; — Possevin, 1267; — Pourrat, 1270; — Prévostin, 1262, 1281, 1290, 1293, 1298; — Pusey, 1251, 1287, 1302.

Raban Maur, v, 1276; — Radbert (Paschase), 1237, 1244, 1258, 1268, 1269, 1271, 1274, 1276, 1283, 1291; — Rainier Sacchoni, 1241; — Raoul l'Ardent, 1240, 1248, 1259, 1264, 1299; — Raoul de Saint-Germer en Flaix, 1249; — Ratramne, 1274; — Ravaisson, 1241; — Réginon de Prüm, 1294; — Remy d'Auxerre, 2237; — Renier de Saint-Laurent, 1254, 1255; — Réville, 1239; — Richard de Saint-Victor, 1298; — Richard de Wedinghausen, 1252; — Richol, 1251, 1271, 1286; — Robert Paululus, 1252, 1253; — Robert Pulleyn, 1258, 1260, 1268, 1271, 1273, 1276, 1285, 1296, 1298; — Roger de Croix Saint-Leufroi, 1242; — Roger de Hoveden, 1240, 1291; — Roger de Montebourg, 1236; — Rudiger de Reichersberg, 1265; — Rufin, 1235, 1276; — Ruinard, 1235; — Rupert de Deutz, 1244, 1246, 1247, 1249, 1250, 1251, 1252.

Saint-Florian (anonyme de), v, 1242, 1259, 1275, 1278, 1283, 1297; — S.-Martial, abbaye, 1254; — Saltet, 1285; — Saumaise, 1251; — Schmidt (K.), 1240, 1241; — Schnitzer, 1238; — Schönbach, 1248, 1249, 1251; — Schulte (von), 1253, 1263, 1279, 1291; — Schwane, 1287; — *Sententiæ*, Sententiaires, 1235, 1236, 1255, 1256, 1257, 1264, 1286; — *Sententiæ divinitatis*, 1242, 1260, 1275, 1283, 1285, 1297, 1300; — Sergius (pape), 1269, 1270; — Sicard de Crémone, 1250, 1253, 1254, 1257, 1263, 1282, 1287, 1290, 1292, 1300, 1301; — Sigefroid de Saint-Vincent, 1244; — Simon de Tournai, 1262, 1285, 1293, 1298, 1299; — Sommistes, 1235, 1237, 1239, 1242, 1243, 1244, 1246, 1247, 1253, 1255, 1256, 1257, 1259, 1264, 1268, 1269, 1271, 1288; — Suarez, 1252; — Sully (Maurice de), 1282; — *Summa Sententiarum*, 1259, 1275, 1278, 1280, 1283, 1285, 1297.

Thaner, v, 1295; — Thomas d'Aquin (S.), 1254, 1281, 1287, 1298; — Thurston, 1282, 1283; — Tournely, 1287.

Ucelli, v, 1237.

Vacandard, v, 1240, 1293; — Vacant, 1274; — Van Waefelghem, 1250; — Vasquez, 1252, 1280, 1287; — Victor de Capoue, 1244, 1249; — Victorins, 1234.

Wattenbach, v, 1254; — Werner de Rochefort, voir Garnier; — Werner de Saint-Blaise, 1248; — Wolf von Glanwell, 1295; — Wolphelm, 1277; — Wyclif, 1271; — Wykes (Th.), 1258.

Yves de Chartres, v, 1235, 1245, 1250, 1251, 1255, 1256, 1268, 1274, 1281, 1282, 1289, 1294.

Zacharias Chrysopolitanus, v, 1249, 1250, 1273, 1274, 1275.

VI. Eucharistie du XIIIe au XVe siècle [E. Mangenot], v, 1302-26.

1° *Écrits de cette période et leurs caractères.* — *a)* Auteurs du XIIIe s., v, 1302-03 : Guillaume d'Auvergne, cf. VI, 1971; — Albert le Grand, I, 670 (*Tables*, 66); — S. Thomas d'Aquin, XV, 947-50; — S. Bonaventure, II, 969 (*Tables*, 464); — Alexandre de Halès, I, 777, 782 (*Tables*, 79); — Pierre de Tarentaise (Innocent V), cf. VII, 1997; — Richard de Médiavilla, XIII, 2674; — Duns Scot, IV, 1870-71 (*Tables*, 1073); — Henri de Gand, cf. VI, 2193. — *b)* Auteurs des XIVe-XVe s., v, 1303 : Pierre de la Palu, cf. XII, 2035; — Capréolus, cf. II, 1694 (*Tables*, 522); — Pseudo-Albert le Grand, *De eucharistia*, I, 674; — Pseudo-Thomas d'Aquin, *De venerabili sacramento altaris*, *De sacramento eucharistiæ;* — Jean de Paris, VIII, 840; — Durand de Saint-Pourçain, IV, 1966 (*Tables*, 1080); — Pierre Auriol, XII, 1872; — François de Meyronnes, cf. X, 1638, 1640; — François de Bachone, O. C., VI, 733; — Gilles de Rome, cf. 1363, 1364; — Occam, XI, 893-94; — Holkot, cf. VII, 30; — G. Biel, II, 823 (*Tables*, 437); — Pierre d'Ailly, I, 651, 652 (*Tables*, 62); — Nicolas de Lyre, IX, 1412; cf. 1422 (bibl.).

2° *Doctrine eucharistique.* — 1. *Présence réelle.* — *a)* Unanimité sur ce dogme, v, 1304-05. — *b)* Présence réelle et non seulement figurative, 1305.

2. *Transsubstantiation.* — Voir *infra*, 1335, § XII, Transsubstantiation.

3. *Mode de présence.* — Guillaume d'Auvergne, v, 1310; — Alexandre de Halès, 1310; — Albert le Grand, 1310; — S. Bonaventure, 1310; XV, 1398, 1400; — S. Thomas, v, 1311; XV, 1400; — Richard de Médiavilla, v, 1311; — Duns Scot, 1311-12; cf. IV, 1918-19; cf. Pierre Auriol et Capréolus, v, 1312; XII, 1872; — Occam, v, 1312; XI, 894; XV, 2038; — G. Biel, v, 1312; XV, 1398.

4. *Le sacrement.* — *a)* Unité du sacrement (explications des auteurs), v, 1312-13. — *b)* La double matière : pain et vin, 1313-16; — convenance du pain et du vin, 1313; — pain de froment, 1313-14; — pain azyme ou fermenté, 1313-14; — vin de la vigne naturel, 1314; — mélangé d'eau (naturelle, pour la licéité, non la validité), 1314-15; — conversion de l'eau au vin et consacrée avec le vin (?), 1315; — quantité à consacrer, 1315-16. — *c)* Forme, 1316-18 : double forme de consécration (du pain et du vin), 1316; — précisions de S. Thomas sur les paroles constituant la forme, 1316-17; IV, 1915-16 (influence sur Durand, Auriol, Biel, v, 1317); — vertu des paroles, 1317-18; — efficacité des formes (sur le pain et le vin) indépendamment l'une de l'autre, 1318. — *d)* Ministre : tout prêtre, même indigne, a le pouvoir de consacrer (doctrine commune), 1318-19; — les diacres et la communion, 1319; cf. *infra*, part. III, E. sacrement. — *e)* Effets de l'E., 1319.

3° *Erreurs de Wyclif.* — *a)* Sentiment de Wyclif sur l'E., v, 1320, 1399-1413; XV, 3601-04. — *b)* Trois propositions contraires à la doctrine eucharistique : permanence de la substance du pain et du vin après la consécration, v, 1321, 1411; XV, 3604; — les accidents ne demeurent pas sans sujet, v, 1321, 1401, 1402, 1404, 1411; XV, 3602, 3604; — le Christ n'est pas présent dans l'E. identiquement, vraiment et réellement, v, 1321, 1410, 1411; XV, 3601-02, 3603-04 (cf. Denz.-Bannw., 581-83). — *c)* Condamnations : Constance (*Tables*, 708); — Londres (Blackfriars) (1382), v, 1321, 1404; cf. IX, 917; — Oxford (1382), v, 1321, 1322; — Londres (1397), 1323, 1405; — Londres (1401) (contre Sautry), v, 1405; — Oxford (1408), 1324. Cf. *infra*, 1328, § IX, Accidents eucharistiques. — Voir *Lollards*.

4° *L'eucharistie au conc. de Florence.* — *a)* Décret *pro Græcis :* matière de l'E. (pain azyme ou fermenté), I, 2664; v, 1324; VI, 42; — forme de l'E. (épiclèse), v, 258-61, 1534. Voir *infra*, part. II, E. sacrifice, § X, Synthèse doctrinale. — *b)* Décret *pro Armenis :* Autorité du décret, 1324-25 (cf. *Tables*, 673). — Enseignement eucharistique, 1325; cf. III, 507; XV, 1399; — sur l'épiclèse, v, 197, 258, 276; — sur la matière du sacrement, voir I, 1955, 1956, 2656,

2658; xi, 1468; xiv, 3077, 3086. Voir *infra*, part. III, E. sacrement. — *c)* Décret *pro jacobitis :* forme de l'E., v, 1325-26; xv, 1399. Voir *infra*, part. II, E. sacrifice, § X, Synthèse doctrinale, Forme du sacrifice.

AUTEURS CITÉS. — Ahston (Jean), v, 1322; — Ailly (d'), 1304, 1306; — Albert le Grand, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1310, 1312, 1313, 1314, 1316, 1317, 1318, 1319; — Alexandre Ier, 1325; — Alexandre de Halès, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319; — Ambroise (S.), 1304, 1306; — Arundel (Thomas), 1323, 1324.

Berton (Guillaume), v, 1321; — Biel (G.), 1304, 1306, 1312, 1313, 1314, 1315, 1317, 1318; — Bonaventure (S.), 1303, 1304, 1305, 1307, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318.

Capréolus, v, 1303, 1309, 1310, 1312, 1319; — Cyrille de Jérusalem (S.), 1304.

Duns Scot, v, 1303, 1304, 1305, 1306, 1308, 1310, 1311, 1313, 1315, 1317, 1318, 1319; — Durand de Saint-Pourçain, 1303, 1304, 1306, 1308, 1309, 1310, 1317, 1319.

Eugène IV, v, 1324, 1325.

Féret, v, 1309; — François de Baccho, 1304.

Gilles de Rome, v, 1304; — Goetz, 1306; — Guillaume d'Auvergne, 1303, 1304, 1305, 1309, 1310; — Guillaume de Courtenay, 1321.

Henri de Gand, v, 1303; — Hilaire (S.), 1304; — Hilman (Thomas), 1322; — Holcot, 1304; — Honorius III, 1315.

Innocent III, v, 1315, 1320.

Jean de Paris, v, 1303, 1309, 1310; — Jules Ier, pape, 1314, 1325.

Luther, v, 1304.

Meyronnes, v, 1304.

Nicolas de Hereford, v, 1321; — Nicolas de Lyre, 1304.

Occam, v, 1304, 1306, 1310.

Pierre Auriol, v, 1304, 1312, 1317; — Pierre Lombard, 1303, 1321; — Pierre de la Palu, 1303, 1309, 1310; — Pierre de Tarentaise, 1303; — Purvey (Jean), 1324.

Repyngton (Philippe), v, 1321, 1322; — Richard de Médiavilla, 1303, 1305, 1308, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1317, 1318, 1319; — Rygge (Robert), 1321.

Sautry (Guillaume), v, 1323; — Seeberg, 1306, 1312.

Thomas d'Aquin (S.), v, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1324; — Turmel, 1304, 1306, 1324.

Urbain (IV), v, 1325.

Vacant, v, 1303.

Wilkins, v, 1321, 1322, 1323, 1324; — Wyclif, 1310, 1320, 1321, 1322, 1323.

VII. Eucharistie d'après le concile de Trente [L. Godefroy], v, 1326-56.

I. HISTOIRE DU TEXTE. — 1° *La XIIIe session — a)* Travaux préparatoires : discussions ouvertes à Trente dès l'année 1547, dix articles retenus, v, 1326-28; cf. xv, 1445. — *b)* Discussions à Bologne en 1547 (articles et canons), v, 1328-29. — *c)* Reprise de la discussion à Trente et définition (1551), 1329; xv, 1445. — *d)* Discussion des articles par les théologiens, v, 1329-30; par les Pères, 1330-33. — *e)* Rédaction et discussion des canons, 1333-35; et des chapitres, 1335-36; cf. xv, 1445-46. — *f)* Définition, v, 1336; xv, 1446; — canons contre les abus (préparés dès 1547 et ensuite délaissés), v, 1336-37. Cf. *Tables*, 678-79.

2° *La XXIe session.* — Communion sous les deux espèces et communion des enfants : Préparation dès 1551, v, 1337-38; cf. xv, 1445. — Reprise en 1562, xv, 1459; — discussions et décisions du concile, v, 1339-40. Voir *infra*, part. III, E. sacrement (cf. *Tables*, 680-81).

II. DOCTRINE DU CONCILE. — 1° *Erreurs des réformateurs.* — 1. Luther et les luthériens orthodoxes : Affirmation de la présence réelle, rejet de la transsubstantiation, mais impanation ou consubstantiation; Luther, v, 1340-41, 1416-17; ix, 1305; xiv, 451-52, 453; — articles de Smalkalde, v, 1341, 1418; — Mélanchthon, x, 509-10; — confession d'Augsbourg, v, 1341, 1418; xiii, 2068-69; xiv, 459. — Explication de la présence réelle par l' « ubiquisme » appliqué à l'humanité du Christ, xiii, 2072-73; xv, 2038-40. Voir *Protestantisme*. — Brenz, ii, 1129; xiv, 452; — Chemnitz, ii, 2355-56; cf. xv, 2045. — 2. Les sacramentaires, voir *infra*, 1332, § X, Sacramentaire (Controverse).

2° *Doctrine du concile* (on reproduit ici les *Tables*, 679; le texte des chapitres et de plusieurs canons n'existant pas dans le *D. T. C.*, on renverra à Denz.-Bannw.). — Préambule (sans portée dogmatique) (dans Michel, *Décrets du conc. de Trente*, Paris, 1938, p. 255). — C. I : *Présence réelle* (Denz.-Bannw., 874) : analyse, v, 1344-45, 1419-20; cf. iv, 1534; vii, 2318; x, 1264; xiv, 1716; xv, 3764; — *can. 1 :* v, 1343; cf. 1302; iv, 1606; xiv, 1716. — C. II : *Raison de l'institution de ce sacrement* (*ibid.*, 875) : iii, 483, 507-08, 510, 511, 533; — *can. 5* (*ibid.*, 887). — C. III : *Excellence de l'E. : présence intégrale du Christ sous chaque espèce* (*ibid.*, 876) : analyse, v, 1350-52; cf. 199; iii, 569; vi, 578; x, 1263, 1271; xiii, 2944; xiv, 1716; — *can. 3 :* v, 1351, 1419, 1422, 1434, 1451; iv, 1936; x, 1263; xiv, 1716. — C. IV : *Transsubstantiation* (*ibid.*, 877) : analyse, v, 1347-50; xiv, 1716; xv, 1399, 1402; cf. iv, 1606; — *can. 2 :* v, 1347; xiv, 1716, 2609; xv, 949, 1399, 1402, 1403, 1405; — rappelé, v, 1419, 1426, 1450, 1451 (à propos de Descartes), 1424, 1426; iv, 558, 559. — C. V : *Culte de l'E. et port aux malades* (*ibid.*, 879) : iii, 488; v, 1354; — *can. 7 :* 1354-55; iii, 488, 504; xv, 2851. — C. VII : *Dispositions requises pour recevoir dignement l'E.* (*ibid.*, 880) : i, 744-45, 759; iii, 494, 504-05, 533, 542, 910; xii, 1048, 1111; xiv, 640; — *can. 11 :* iii, 911; xii, 1112-13; cf. 1048-50; i, 1616; xiv, 640; xv, 3065. — C. VIII : *Usage de ce sacrement* (*ibid.*, 881-82), iii, 486, 494, 533, 573; — *can. 8*, *can. 10* (*ibid.*, 890, 892), xv, 2431 (jansénistes); — *can. 9 :* iii, 483-84, 485.

AUTEURS CITÉS (à l'exclusion des collections historiques). — Acuña y Avellaneda, v, 1332, 1333; — Alepo (de Sassari), 1331, 1336, 1348; — Allo, 1349; — Arze (Jean), 1330; — Augustin (d'Huesca), 1332; — Ayala (de Guadix), 1332, 1333, 1335, 1344, 1346.

Barthélemy des Martyrs, v, 1339; — Batiffol, 1349; — Bellosillo (Ferdinand de), 1338; — Billot, 1348; — Bonaventure (S.), 1351; — Borja (Jofre de), 1332; — Bossuet, 1340, 1341, 1342, 1346, 1347, 1348, 1350, 1352, 1353; — Bucer, 1342, 1352.

Calvin, v, 1342, 1343, 1344, 1345; — Cajétan, 1331; — Campeggi (de Feltre), 1331, 1352; — Campeggio (de Majorque), 1336; — Canisius, 1338; — Cano (Melchior), 1330, 1331; — Capiton, 1342; — Carlostadt, 1341; — *Catéchisme* du conc. de Trente, 1344; — *Catéchismes* de Luther, 1341, 1347; — Cavallera, 1339, 1340; — Cervini, cardinal de Ste-Croix, 1328, 1329; — *Confession d'Augsbourg*, 1341, 1342, 1347, 1353; — *Confession de Wittemberg*, 1352; — Cornero (de Spalato), 1339, 1340; — Crescenzi, légat, 1331, 1334, 1337.

Érasme, v, 1341.

Fonseca, v, 1332, 1335; — *Formule de concorde*, 1341, 1347, 1353; — Foscarari (de Modène), 1332, 1333, 1335, 1354.

Gardeil, v, 1349; — Goetz (K. G.), 1341, 1342, 1343; — Gonzague (Hercule de), cardinal, 1338; — Gregoranezy, 1332, 1333; — Guerrero (de Grenade), 1331, 1339, 1340, 1348.

Hérédia (de), évêque de Cagliari, v, 1332, 1335; — Heussenstamm, 1333.

Jean de Saint-Émilian, évêque de Tuy, v, 1352; — Jérôme de Bologne, 1335; — Jules III (del Monte), 1329, 1337.

Laynez, v, 1327, 1330; — Lebreton, 1349; — Le Roy, 1349; — Lippomani, 1222, 1336; — Luther, 1340, 1341, 1342, 1346, 1347, 1348, 1350, 1352, 1353.

Madrucci, cardinal de Trente, v, 1329, 1331, 1336,

1339; — Mélanchthon, 1342, 1350, 1352; — Moehler, 1343; — Monte (del), 1328, 1329; — Morcato, 1338; — Musso (de Bitonto), 1333, 1335, 1348.

Nacchiante (de Chioggia), v, 1339; — Navarra (de), v, 1333.

Oecolampade, v, 1330, 1340, 1341; — Olave (Martin), 1330, 1331; — Ortéga (J. d'), 1330, 1331; — Osiander, 1346.

Paul III, v, 1329; — Paveri (de Sorrente), 1339; — Pelagus, voir Storch; — Piccolomini, 1332; — Pighini, 1333; — Preconio, 1332.

Ramirez (Jean), v, 1338; — Reginald de Gênes, 1330; — Rupert de Deutz, 1346.

Sacramentaires, v, 1352; — Salmeron, 1327, 1330, 1338; — Sbardellato (Didizio), 1340; — Severole, 1328; — Storch (Ambroise), 1330, 1331.

Thomas d'Aquin (S.), v, 1348, 1350; — Toro (François de), 1331; — Tyrrell, 1349.

Vega (André), v, 1327; — Visdomini (François), 1327.

Zwingli, v, 1340, 1341, 1342.

VIII. Eucharistie du XVIe au XXe siècle [E. Mangenot], v, 1356-68.

1° *Principaux ouvrages.* — Écrits de controverse du XVIe au XIXe s., v, 1356-58. — Traités théologiques et historiques, 1358-60.

Les indications du *D. T. C.* sont très en retard sur les plus récentes publications concernant la sainte eucharistie. On se contentera de signaler ici les études les plus importantes. Dans *D. A. C. L.*, art. *E*, par H. Leclercq et F. Cabrol, v, 681-86, 686-92; dans *D. B. S.*, art. *E.*, par J. Coppens, II, 1146-1215; dans *D. A. F. C.*, art. *E.*, par J. Lebreton, I, 1548-85; encyclopédie *Eucharistia*, Paris, Bloud et Gay, 1934.

C. Alastruey, *Tradado de la Santissima Eucharistia*, Madrid, 1952; P. Batiffol, *L'E.*, nouv. éd.; E. Baumgartner, *E. und Agape im Urchristentum. Eine literarhistorische Untersuchung*, Soleure, 1909; D'Alès, *Prima lineamenta tractatus dogmatici de sanctissima E.*, 1929; Id., *E.*, dans *B. C. S. R.*, 1930; De la Taille, *Mysterium fidei*, 3e éd., 1931; F. Dibelius, *Das Abendmahl. Eine Untersuchung über die Anfänge der christlichen Religion*, Leipzig, 1911; E. Doronzo, *De eucharistia*, 2 vol., Milwaukee, 1947-1948; É. Dumoutet, *Corpus Domini, Aux sources de la piété eucharistique médiévale*, 1942; Filograssi, *De SS. E.*, Rome, 1957; Garrigou-Lagrange, *De E.*, Turin, 1943; J. Geiselmann, *Die Eucharistielehre der Vorscholastik*, Paderborn, 1926; K. G. Goetz, *Die heutige Abendmahlsfrage in ihrer geschichtlichen Entwicklung. Ein Versuch zur Lösung*, 2e éd., Leipzig, 1907; Id., *Das Abendmahl, eine Diatheke Jesu oder sein letztes Gleichnis? Eine Untersuchung zum Neuen Testament*, dans les *Untersuchungen zum Neuen Testament*, Leipzig, 1920; Id., *Der Ursprung des kirchlichen Abendmahls Blosse Mahlgemeinschaft von Jesu und seinen Jüngern oder eine besondere Handlung und Worte von Jesus. Rektoratsprogramm der Universität Basel für das Jahr 1929*, Bâle, 1929; M. Goguel, *L'E. des origines à Justin, martyr*, Paris, 1910; Werner Goossens, *Les origines de l'E., sacrement et sacrifice*, Gembloux-Paris, 1931; J. M. Hanssens, *L'agape et l'E.*, dans les *Ephemerides liturgicæ*, 1927, 1928, 1929; R. Harris, *Eucharistic Origins*, Londres, 1927; E. Hugon, *La sainte E.*, 5e éd., 1924; G. Mattiussi, *Animadversiones in tract. de E.*, 2e éd., 1925; Th. Philips, *Die Verheissung der heiligen E. nach Johannes. Eine exegetische Studie*, Paderborn, 1922; A. Piolanti, *Il mistero eucaristico*, Florence, 1955; B. G. Rauschen, *E. und Bussakrament in der ersten sechs Jahrhunderten der Kirche*, Fribourg-en-Br., 1910; Van Hove, *De SS. E.*, 2e éd., Malines, 1941; dom Anschaire Vonier, *A Key to the Doctrine of the Eucharist*, « La clef de la doctrine eucharistique », 1925; trad. franç., Lyon, 1942.

2° *Doctrine.* — 1. *Présence réelle et transsubstantiation.* — Doctrine traditionnelle, v, 1360-61. — Les actes de l'autorité ecclésiastique; profession de Pie IV, 1361; XIV, 2935; — profession de foi imposée par Benoît XIV aux Maronites, v, 1361; XIV, 2936-37; — condamnation de la prop. 29 du synode de Pistoie, v, 1361; XII, 2210-11; XV, 1399; — condamnation du modernisme (décret *Lamentabili*, prop. 45), cf. VII, 2320.

2. *Mode de la présence réelle et de la transsubstantiation*, v, 1362-66. — *a)* Présence réelle, 1362-64 : les écoles thomiste et scotiste, 1362; XV, 1400-01; — Descartes, 1363; IV, 555-60; sur ces deux dernières références, voir *infra*, 1328, § IX, Accidents eucharistiques; — théorie pragmatique d'É. Le Roy, v, 1363-64; cf. IV, 1638-39. — *b)* Transsubstantiation, voir *infra*, § XII, Transsubstantiation, 3°, 5, col. 1336.

3. *Le sacrement.* — Matière : pain, v, 1366-67; cf. I, 2653-64; — vin, v, 1367-68; XV, 3014-26; cf. I, 1724-25 (aquariens); II, 698 (Arméniens : eau et vin).

Appendice sur la doctrine des Églises orientales dissidentes. — Les indications concernant les Pères orientaux doivent être complétées par un exposé succinct de la doctrine eucharistique touchant la présence réelle et la transsubstantiation dans les Églises orientales dissidentes. La question de la matière et de la forme, principalement de cette dernière, est renvoyée *infra*, part. II, E. sacrifice, § IX, Épiclèse eucharistique. Les références au *D. T. C.* sont relevées le plus souvent par la seule mention des numéros de tome et de colonne.

I. NESTORIENS. — Doctrine esquissée XI, 309-11, 315-16. M. Jugie est d'avis que, dans le *Livre d'Héraclide*, Nestorius, logique avec les principes de sa christologie, en arrive à admettre l'impanation : « Le Christ s'est servi de son *prosôpon* dans la chair, parce qu'il a voulu que lui-même fût chair et que la chair fût lui-même, en sorte que ceux qui voient la chair voient aussi Dieu, *de même que son propre corps est dans le pain et que ceux qui voient le pain voient aussi son corps parce qu'il l'a pris pour son prosôpon* » (*Livre d'Héraclide*, éd. Nau, p. 52). Chez les nestoriens, à côté d'*affirmations* très orthodoxes, on trouve des *explications* qui en dénaturent le sens. Ainsi : Thomas d'Édesse, *Tract. de nativitate Domini* (éd. S.-J. Carr, p. 37-38); Babaï le Grand, *De unione* (éd. Vaschalde, dans *Corp. script. christ. orient.*, XVII, Rome, 1915, p. 18-19, 180-81, 229-32), qui exprime tantôt la foi traditionnelle, et tantôt l'explique simplement d'une façon virtuelle à la manière de Calvin; Abraham bar Lipheh, *Explicatio officiorum Ecclesiæ* (éd. Connolly, *ibid.*, XCII, 162); l'auteur anonyme de l'*Expositio officiorum Ecclesiæ* (cf. XI, 316). Au XIVe s., Timothée II (cf. XI, 316), patriarche nestorien, est encore dans la même erreur : « Ce pain et ce vin qui, par nature, ne sont ni corps ni sang, par la grâce du S.-Esprit qui se répand sur eux, sont appelés corps et sang du Christ... Puisque nous disons que le pain et le vin sont corps et sang par la grâce, on ne peut en inférer qu'ils sont Dieu par nature » (*De sacramentis*, éd. Assémani, dans *Bibliotheca orient.*, III, p. 294-95).

D'autres théologiens cependant rapportent la foi simple de l'Église. Citons : Timothée Ier : « Le pain de froment, après la consécration, est et est cru le corps du Fils de Dieu » (cf. XV, 1138). Joseph Hazzaya enseigne expressément le changement du pain et du vin au corps et au sang (*Capita scientiæ*, cité par Scher Addai, *Joseph Hazzâyâ, écrivain syrien du VIIIe s.*, dans *Rivista degli studi orientali*, III, 1910, p. 59); Ebedjésus, dans le *Livre de la perle* (cf. IV, 1985) : « Par ce commandement divin : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, le pain est changé en son corps sacré, le vin en son précieux sang, pour la rémission des péchés, la purification, l'illumination et la *propitiation...* » (tr. IV, c. V; éd. Maï, p. 358).

Les nestoriens modernes ont abandonné les interprétations erronées pour s'en tenir à la doctrine traditionnelle. Les liturgies nestoriennes en témoignent expressément (cf. Renaudot, *Lit. orient.*, t. II; et *D. T. C.*, XI, 1457-58, liturgie des apôtres; 1460, anaphore de Théodore de Mopsueste; 1460-61, anaphore de Nestorius).

Quant à la matière eucharistique, le pain présente une confection assez compliquée (cf. XI, 310-11, et surtout 315-16, le *malkâ*). Malgré des divergences secondaires, les auteurs nestoriens font en général remonter au Christ par S. Jean l'origine du *malkâ* (cf. I, 2655). Ainsi : Siméon de Sankelabade (XIIe-XIIIe s.) (Assémani, *loc. cit.*, III-1, p. 563); Salomon de Bassorah (XIIIe s.) (cf. XI, 283), dans son *Livre de l'Abeille* (ch. XLVI), et aussi *De ascensione Domini* (Assémani, *loc. cit.*, III, 318); Jean bar Zo'bi (XIIIe s.) (cf. XI, 283), dans son Poème du baptême

et de l'eucharistie (Assémani, *loc. cit.*, III, 309); et surtout Ebedjésus, dans son *Livre de la perle* (tr. IV, c. VI; éd. Maï, 359). Timothée II nie que le *fermentum* soit de tradition apostolique; mais il enseigne que le Christ a consacré avec du pain fermenté, dont les éléments, empruntés à la physique d'alors, ont une signification symbolique : la farine de blé signifie la terre; l'eau représente l'eau; l'huile, l'air; et le sel, le feu (*De sacramentis*, éd. Assémani, *loc. cit.*, III-2, p. 298-99).

II. Monophysites. — Les monophysites croient à la présence réelle et, sans en employer l'expression, à la transsubstantiation : ils parlent de conversion, de transmutation, de transformation.

Le premier auteur à citer est Philoxène de Mabboug (ve s.). Rappelant les paroles prononcées par Jésus sur le pain et sur le vin, il conclut : « Il appelle le pain corps, le vin, sang, non d'un autre homme, mais son corps et son sang » (*Lettre aux moines de Senûn*; Assémani, *loc. cit.*, II, 39) (cf. XII, 1525); même doctrine dans le *De inhumanatione unigeniti* (éd. Vaschalde, p. 93-94) (cf. XII, 1518). Jacques de Saroug (VIe s.), dans le *Sermo de Passione Domini* (cf. XIV, 3052) (cité par Th.-J. Lamy, *Dissertatio de Syrorum fide et disciplina in re eucharistica*, Louvain, 1859, p. 25), affirme très nettement la présence réelle. Au synode de Callinique, l'Église syrienne confesse sa foi à la présence réelle (cf. XIV, 3053). Michel, patriarche syrien d'Antioche (XIIe s.), dans *De præparatione ad communionem* (cf. X, 1715), déclare : « Ce pain placé sur l'autel devient vraiment le pain céleste et le corps de Jésus-Christ » (cité dans *Perpétuité de la foi*, l. II, c. IV, col. 124). D'autres écrivains confessent la présence réelle, avec une tendance à l'expliquer par une sorte d'impanation. Ainsi : Rabboula (cf. XIV, 3054; XIII, 1625); Moïse bar Képha (cf. XIV, 3054; II, 388; XIV, 300); Jacques Bar-Salibi (cf. XIV, 3054, 3056; VIII, 285), *Exposé sur la liturgie*. D'autres textes sont cités dans Jugie (*Theol. dogm. christ. orient.*, V, 676-81). Assémani accuse Bar-Hebreus de nier la transsubstantiation (*ibid.*, 681).

Les monophysites coptes font écho aux syriens (cf. X, 2282-84). La *Perpétuité de la foi* (t. III, col. 122-23), rapporte le témoignage d'un Vincent, évêque de Kephti en Thébaïde, *Testamentum* : « L'eucharistie est le corps même et le sang de Jésus-Christ, selon son propre témoignage... Quiconque oserait dire que le pain et le vin offerts sur l'autel ne sont pas le corps et le sang du Verbe de Dieu pris de la Vierge Marie, doit être séparé en ce monde de la communauté chrétienne, tout comme dans l'autre monde il ne trouvera aucun repos et sera précipité en enfer ». Jugie (*op. cit.*, V, 667-69) cite encore Jean Abu-Zacharia, surnommé Abusebah, qui parle de la conversion « en vertu de laquelle ce qui était vin par nature est transformé en la substance du sang de Jésus-Christ ». Voir aussi *Scientiæ ecclesiasticæ*, c. LXXXV (cité dans *Perpétuité de la foi*, III, 134). Abul 'Barakat (XIVe s.), dans son *Exhortation au prêtre déjà consacré* (dans *Lampe des ténèbres*, citée X, 2286), lui dit : « Entre tes mains est le corps et le sang du Créateur. » Le patriarche Gabriel V (XVe s.) (cf. X, 2283), le patriarche Matthieu IV (cf. 2284), Sévère d'Aschmounaïn (Xe s.) (cf. 2283) enseignent la consécration par le S.-Esprit (voir *Perpétuité de la foi*, l. II, c. V, col. 125-28; Jugie, *op. cit.*, 673-75).

Les Arméniens croient à la présence réelle (*Tables*, 265). Citons Chosrov le Grand, dans ses *Explications des prières de la messe* (cf. I, 1939); il attribue au S.-Esprit « un si grand miracle : le changement du pain ordinaire et du vin en l'incorruptibilité du corps et du sang de Dieu »; mais l'explication de la transsubstantiation est obscurcie par des locutions reflétant l'impanation (éd. Vetter, p. 18, 29, 33, 36, 46; cf. Jugie, *op. cit.*, 671-72). Jean le Stylite interroge le catholicos Isaac III (677-703) : « Est-il permis de conserver dans le tabernacle une année entière le pain consacré et *changé au corps de Dieu*?... Réponse : Ce n'est permis que du dimanche au dimanche, ou du sacrifice au sacrifice, mais pas plus longtemps. » (q. IX, dans Maï, *Script. vet. nova collectio*, 301). Enfin, Nersès le Gracieux (cf. XI, 69) met en garde les prêtres contre le manque de foi : « Qui ne croit pas administrer le corps et le sang de Dieu, mais seulement du pain et du vin, celui-là a l'audace de s'approcher indignement et sans confession » (*Epistola pastoralis*, dans *Opera*, éd. Cappelletti, II, 1833, p. 143-44).

III. Byzantins et Russes. — Les divergences entre Latins et Byzantins au sujet de l'eucharistie datent, à proprement parler, du schisme consommé par Michel Cérulaire. Tout d'abord, l'usage, chez les Latins, du pain azyme comme matière de l'eucharistie (cf. *Tables*, 343-44). A la même époque, Nicétas Pectoratus reproche aux Latins de ne pas célébrer, comme les Byzantins, la messe des présanctifiés au temps du carême (voir *infra*, part. II, E. sacrifice, § VIII, Messe des présanctifiés). Au XIVe s., surgit une nouvelle controverse, relativement à la forme de l'eucharistie, celle de l'épiclèse (voir *infra*, part. II, E. sacrifice, § IX, Épiclèse eucharistique). Nouvelle divergence : la communion des fidèles sous la seule espèce du pain (voir *infra*, part. III, E. sacrement, § III, Communion sous les deux espèces). D'autres divergences de détail se feront progressivement jour : on les signalera en temps opportun.

En ce qui concerne la présence réelle et la transsubstantiation, les Byzantins ont défendu, avec les catholiques, la doctrine traditionnelle, non seulement contre les négations des réformateurs, mais aussi contre certaines thèses émises au sein des confessions orthodoxes elles-mêmes. Dans la présente note, il sera question uniquement de la présence réelle et de la transsubstantiation, en s'inspirant de M. Jugie (*op. cit.*, III, 180-231).

1° *Les définitions de l'eucharistie.* — Les unes affirment simplement la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang du Sauveur, représentant ainsi la mort et la résurrection du Christ, par ex. Gabriel Severos (XVIe s.) (cf. VI, 980); le catéchisme de Philarète Drosdov ajoute que la manducation du corps et du sang est *in vitam æternam* (cf. XII, 1381-83). D'autres, introduisant l'idée du sacrifice, ajoutent que l'eucharistie est *ad remissionem peccatorum et vitam obtinendam* : S. Lebedinskij (cf. XIV, 355), Platon Levchine (cf. XII, 2257). Relevons intégralement la définition du grec Androutsos (*Tables*, 153) : « L'eucharistie est un sacrement, institué par Dieu, dans lequel, sous les espèces du pain et du vin, Jésus-Christ est réellement et substantiellement présent, tant pour la communion des fidèles que pour la représentation réelle et non sanglante de son sacrifice sur la croix » (*Dogmatique*, Athènes, 1907, p. 344).

2° *Le mystère de la présence réelle.* — 1. Dans la lutte contre les iconoclastes, les théologiens byzantins ont affirmé occasionnellement le dogme de la présence réelle. Parmi tous les arguments apportés par les iconoclastes, figurait celui-ci : « l'eucharistie est l'unique image, ἀντίτυπον, que le Sauveur nous ait donnée de lui-même » (cf. VII, 582). Des textes patristiques habilement choisis appuyaient l'affirmation. Les Pères qui parlaient du pain et du vin consacrés comme d' « antitypes » du corps et du sang du Christ n'entendaient pas affirmer un pur symbolisme, une simple figure, mais un signe plein de la chose qu'il signifiait : la présence réelle n'était pas niée, bien au contraire. A la suite de S. Jean Damascène, interprétant trop à la lettre ces expressions équivoques, ils déclarent que « le pain et le vin ne sont pas le type ou la figure du corps et du sang du Christ, mais le corps lui-même du Sauveur uni à sa divinité; que si des Pères, comme S. Basile dans sa liturgie, ont appelé les oblats antitypes du corps et du sang, ils ont parlé d'eux avant et non après la consécration » (S. Jean Damascène, *De fide orthodoxa*, l. IV, c. XIII; cf. *D.T.C.*, V, 1172; VIII, 744). Dans le même sens, S. Nicéphore de Constantinople (cf. XI, 452), S. Théodore Studite (XV, 296).

2. Les pauliciens entendaient les paroles de la consécration au sens purement figuré (cf. XII, 57). Les combattirent, au IXe s., Photius, *Contre les manichéens* (cf. 1541), Pierre de Sicile (cf. 2044). Les bogomiles (cf. II, 929), les euchites (cf. V, 1465) ou messaliens (cf. X, 792) niaient directement la présence réelle et la transsubstantiation (cf. Euthymius Zigabène, V, 1578). D'eux était exigée une rétractation formelle, rétractation exigée également des Juifs et des mahométans. « Anathème soit celui qui, par crainte, ne reçoit pas les sacrements immortels et vivifiants comme étant la chair même du Seigneur et son précieux sang répandu pour la vie du monde, mais les considère comme du pain et de la boisson ordinaires » (cité par Dmitrievskij [cf. IV, 1479], *Eucologia*, p. 1026). Acominatos (Nicétas) (cf. I, 317) rapporte le texte de l'abjuration imposée aux Juifs et aux mahométans : « Quant au pain et au vin mystiquement sacrifiés chez les chrétiens, qui y participent au cours des solennités de leurs mystères sacrés, je tiens pour certain, je confesse et je crois qu'en vérité c'est le corps et le

sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Je promets d'y participer comme à sa véritable chair et à son véritable sang, pour la sanctification de l'âme et du corps, la vie éternelle et l'héritage du royaume des cieux... » (*Trésor de l'orthodoxie*, l. XX).

3. Les palamites ont été accusés de nier la présence réelle : il semble que du palamisme rigide puisse être déduite l'impossibilité pour la personne et l'essence du Verbe divin d'être communiquées dans le sacrement (Jugie, *op. cit.*, III, 186). Contre les attaques de Nicéphore Grégoras (cf. XI, 461), ils se défendent de cette « calomnie » : Jean Cantacuzène (cf. XI, 1797). Sur la doctrine des palamites (cf. 1772).

4. Les protestants affirmaient pouvoir opposer à la doctrine catholique de l'eucharistie l'autorité des théologiens grecs (cf. CLAUDE [Jean], III, 9; NICOLE, XI, 639). Il s'agissait surtout de Cyrille Lucaris, dont les tendances étaient en effet nettement calvinistes (cf. IX, 1012-13). Mais la réaction contre Lucaris montre bien la foi de l'Orient. Voir synode de Constantinople (1638) (cf. 1015); la confession de foi de Moghila (cf. X, 2073, 2075); le synode de Jassi (1642) (cf. IX, 1016); le synode de Jérusalem (1672) (cf. 1016-18; VIII, 1004-06; IV, 1791-92); la confession de foi de Dosithée (cf. 1792-93), dont le c. XVII concerne explicitement la présence réelle (texte dans Kimmel, I, 457-61; Jugie, *op. cit.*, 188-89). Un synode de Constantinople (1672), présidé par le patriarche Denys IV, enseigne que « le corps vivant de Notre-Seigneur Jésus-Christ est présent invisiblement dans ce sacrement d'une présence réelle » (Kimmel, II, 217-18). Aux calvinistes et aux luthériens passant à l'orthodoxie, l'Église russe impose une renonciation à l'erreur eucharistique propre à chacune des deux confessions protestantes et un acte de foi en la présence réelle : « Crois-tu que, dans l'eucharistie, les fidèles reçoivent le corps et le sang de N.-S. J.-C. pour la rémission de leurs péchés et pour la vie éternelle » (cf. A. von Maltzew, *Die Sacramente der orthod. kathol. Kirche des Morgenlandes*, Berlin, 1898, p. 132-33).

5. Une objection pourrait être tirée du rite liturgique de « la grande entrée » : au pain et au vin non encore consacrés sont accordés, dans le rite byzantin, des signes d'adoration. Rite désapprouvé déjà au VIe s. par le patriarche Eutychius, *Sermo de paschate et eucharistia* (8; *P. G.*, LXXXVI-2, 2400-01). On peut cependant interpréter ce rite en bonne part. Certains ont pensé pouvoir le faire en indiquant qu'il s'agit de simples signes de respect. Voir Nicolas Cabasilas, *Expositio sacræ liturgiæ* (c. XXIV; *P. G.*, CL, 420); Siméon de Thessalonique, *De divino templo* (78; *P. G.*, CLV, 728-29); Georges Scholarios, *Sur les saintes entrées* (Œuvres, t. III, 196-204). Sur la doctrine eucharistique de ces trois auteurs, cf. II, 1292-93; XIV, 2981-82, 1567-68. Le concile ruthène de Zamos (1720) (cf. XIV, 387) interdit ces marques de respect : « Les génuflexions et inclinaisons profondes lors de la procession des oblations sont interdites à cause du péril d'idolâtrie » (dans Hefele-Leclercq, t. XI-1, p. 166, § 7).

3° *La transsubstantiation.* — 1. *Le mot.* — L'équivalent grec, μετουσίωσις, se lit pour la première fois dans la profession de foi de Michel Paléologue au IIe conc. de Lyon (texte grec); peut-être le terme existait-il déjà dans la version grecque des actes du IVe conc. du Latran (c. *Firmiter*) (cf. Jugie, *Le mot « transsubstantiation » chez les Grecs avant et après 1629*, dans *É. O.*, X, 1907, p. 5-12, 65-77). Auparavant d'autres termes répondaient plus ou moins exactement à la même idée, tout comme en Occident nous avions *conversio, mutatio, transmutatio, transitio*. Jean Beccos (1277) l'emploie dans la profession de foi qu'il envoie au pape Jean XXI (cf. A. Theiner et E. Miklosich, *Monumenta spectantia ad unionem Ecclesiarum græcæ et Romanæ*, Vienne, 1872, p. 28). On ne le trouve plus ensuite; même sous la plume de théologiens favorables aux Latins, comme Michel Calécas; il faut arriver au conc. de Florence, avec Bessarion, à la congrégation générale du 5 juill 1439. Dans la suite, μεταβολή est employé volontiers par les dissidents eux-mêmes : Scholarios (XVe s.), dans un sermon *De sacramentali corpore Domini nostri Jesu Christi* (Œuvres, I, 123-36); aux XVIe s. et suivants, les théologiens grecs, russes (écoles de Kiev et de Moscou), non seulement dans leurs écrits personnels, mais encore dans les documents officiels : Confession orthodoxe de Moghila (I^a pars, c. CVII); Confession de Dosithée (c. XVII; voir dans Kimmel); Confession de Chrysanthe de Jérusalem (successeur de Dosithée) (a. 6, dans Mansi, XXXVII, 899); Catéchisme de Philarète Drosdov (3e éd.) (cf. *D. T. C.*, XII, 1381-84). Le Grec Meletius Syrigos, correcteur et traducteur en grec moderne de la Confession de Moghila, affirma que le terme μετουσιῶσις est spécifiquement d'origine grecque (*Antirrhesis*, c. XVII, p. 136-37); de même Dosithée, au synode de Jassi, et le patriarche Callinique II, dans son décret contre Jean Caryophylles (cf. II, 1812; Mansi, XXXVII, 463-70).

2. *Le concept.* — Si on laisse de côté les questions purement philosophiques et scolastiques, on constate qu'avant le XVIe s., à peu d'exceptions près, l'idée de transsubstantiation en est encore au stade de la simple foi : changement du pain et du vin au corps et au sang du Christ. Après le XVIe s., la plupart des théologiens gréco-russes s'inspirent des formules thomistes et scolastiques et les font pénétrer dans les confessions de foi et dans les catéchismes. Parmi les théologiens les plus récents, plusieurs reviennent au concept de la foi simple.

a) Les théologiens postérieurs à S. Jean Damascène (du IXe au XIe s.) s'en tiennent à l'idée suggérée par la foi simple : le corps et le sang du Christ sont présents dans le sacrement, y sont renfermés, touchés, immolés, mangé et bu. Ils ne parlent pas des espèces eucharistiques. Ainsi : Nicéphore de Constantinople, *Antirrheticus II*, contre Constantin Copronyme (*P. G.*, C, 333 B) (cf. *D. T. C.*, XI, 454); Photius, *Quest. LXXXIII ad Amphilochium* (*P. G.*, CI, 451-56) (cf. XII, 1540); Théophylacte, *In Matth., XXVI, 26* (*P. G.*, CXXIII, 444) (cf. XV, 537); Euthymius Zigabène, *In Matth., XXVI, 26* (*P. G.*, CXXIX, 665-68) (cf. V, 1580); Nicolas de Méthone, *Ad eos qui dubitant...* (*P. G.*, CXXXV, 510-13) (cf. XI, 620); Théodore de Mélitène, dans son florilège de textes patristiques sur l'eucharistie (*P. G.*, CXXXV, 945-61); Nicolas Cabasilas, *Expositio liturgiæ* (*P. G.*, CL, 367-492) (*passim*, surtout c. XLVII, 469, 477); voir aussi son *De vita in Christo* (I; *P. G.*, CL, 508, 512-20; IV, *ibid.*, 621-24) (cf. II, 1292-93); Syméon de Thessalonique, *De templo* (86; *P. G.*, CLV, 732); cf. Id., *De sacra liturgia* (98; *ibid.*, 293) (cf. XIV, 2977).

Michel Glycas (XIIe s.) enseignait que le corps eucharistié du Christ demeure passible et corruptible après la consécration et ne passe à l'état glorieux qu'absorbé par le communiant (cf. X, 1339, 1705). Pour répondre à Glycas, quelques rares auteurs en reviennent à l'ancienne formule équivoque de l' « antitype » du corps du Christ, le pain n'étant changé qu'en la chair morte du Christ. Ainsi : Nicétas Stethatos (Pectoratus), *De fermentato et azymis...* (dans Hergenröther, *Monumenta græca ad Photium ejusque historiam pertinentia*, Ratisbonne, 1869, p. 139, 151) (cf. XI, 481); Théodore d'Andida, *Commentaire abrégé...* (XV, 227; *P. G.*, CXL, 420) (cf. X, 1332-33).

Quant au concept proprement sacramentaire avec la doctrine des accidents demeurant sans sujet, on le trouve chez les théologiens ayant lu et traduit les œuvres de S. Thomas : Manuel Calécas (cf. II, 1332), *De principiis fidei catholicæ* (c. VI; *P. G.*, CLII, 601-03); Joseph de Méthone, *Disceptatio de differentiis necnon de synodo Florentino* (*P. G.*, CLIX, 1008) (cf. VIII, 1528); Georges Scholarios, sermon sur l'eucharistie (dans *Œuvres*, I, 127, 129-30) (cf. XIV, 1527); Bessarion, *De sacramento eucharistiæ* (*passim; P. G.*, CLXI, 494-526, spécialement 495) (cf. II, 805); seul Bessarion emploie le mot μετουσίωσις. On ne trouve d'ailleurs aucune explication philosophique de la transsubstantiation, simplement des comparaisons pour la faire comprendre, à l'exemple de S. Jean Damascène : comparaison de l'incarnation chez : Euthymius Zigabène, *In Matth., XXVI, 26* (cf. *supra*); Eustrate de Nicée († 1117), *De azymis* (éd. Demetracopoulos, p. 51-52) (cité : XII, 1939); Théophane de Nicée, *Epist.*, III, *ad clericos* (3; *P. G.*, CL, 336 A) (cf. XV, 513); — comparaison de la conversion de la nourriture : Théodore Abou-Karra, *Dial. cum Sanaceno* (*P. G.*, XCVII, 1553) (cf. V, 1221; I, 287); Théophylacte, *In Joannem, VI, 48-52* (*P. G.*, CXXIII, 1308) (cf. XV, 536); auteur anonyme du Dialogue du moine Euthymius avec un Sarrasin (*P. G.*, CXXXI, 25).

b) Après le XVIe s., les théologiens russo-byzantins peuvent se partager en trois tendances.

La première est celle des auteurs qui retiennent le

concept de transsubstantiation donné par S. Thomas et les écoles catholiques. On peut citer : Gabriel Severos, sur *La Grande Entrée* (cf. VI, 981); Mélèce Pigas, patriarche d'Alexandrie (XVIe s.), Ὀρθόδοξος διδασκάλια, (éd. de 1769, p. 245); *Epist. ad Gabrielem Severum* (dans Renaudot, *Gennadii homiliæ de sacramento eucharistiæ, Meletii Alexandrini... et aliorum de eodem argumento opuscula*, Paris, 1709, p. 133); Grégoire, hiéromoine de Chio (XVIIe s.), disciple de Georges Coressios (cf. III, 1847), dans son *Compendium divinorum... dogmatum* (dans Schelstrate, *Acta Ecclesiæ orientalis*, II, Rome, 1739, p. 379); Méthode III, patriarche de Constantinople (1668-1671), dans ses réponses aux Moscovites (dans *Perpétuité de la foi*, II, 1187); Ligaridès Paisios, (IX, 755-56); Dosithée, dans sa *Confession* (c. XVII; dans Kimmel, I, 458-62); Stéphane Iavorskij (XVIIIe s.) (cf. XIV, 326-28), *Petra fidei*, tr. IV, *De sanctissima eucharistia*, Kiev, 1730 (cf. 328); Théophile Papaphilos, disciple d'Eugène Bulgaris (cf. II, 1236) (dans *Thesaurus orthodoxiæ*, Venise, 1780, p. 31); Athanase de Parios, disciple de Bulgaris (1725-1813) (dans *Epitome divinorum dogmatum*, Leipzig, 1806, p. 367); Nicéphore Theotokis (1736-1800), dans un sermon sur l'eucharistie (*Sermones in sanctam et magnam quadragesimam*, Leipzig, 1766, p. 55-70); les auteurs plus récents de résumés doctrinaux : Antoine Amphitheatrov (cf. *Tables*, 139), *Theologia dogmatica* (§ 296, 300); Macaire Bulgakov, *Compendium theol. dogm.* (p. 385, 399) (cf. IX, 1443); Sylvestre Malevanskij (1821-1908), *Tentamen theol. dogm. orth.* (Kiev, 1892-1898, IV, p. 538-39); N. Malinovskij, *Summa orthod. dogm. theol.* (Kharkov, 1895, p. 369-70, 375-77); Mesoloras, *Symbolica orth. orient. Ecclesiæ* (Ia pars, II, 271-72, 288); Androutsos (cf. *Tables*, 153), *Symbolique* (p. 291-93); Id., *Dogmatique* (p. 351-55).

La seconde tendance s'en tient au dogme défini à Trente, sans entrer dans les considérations philosophiques : « L'eucharistie contient le vrai corps et le vrai sang du Christ sous les espèces du pain et du vin. » Le problème des « accidents » est laissé de côté. Ce concept strictement dogmatique est retenu dans la *Confession* de Moghila (Ia p., q. CVI, CVII) et son *Petit catéchisme* (cf. Malvy-Viller, *La confession orthodoxe de Pierre Moghila, métropolite de Kiev*, Paris-Rome, 1927, p. CXXIV-CXXV); dans le décret de Callinique II (cf. *supra*, dans Mansi, XXXVII, 463-70); dans la *Confession* de Chrysanthe de Jérusalem (cf. *supra*); dans le *Catéchisme* de Philarète Drosdov (3e éd., cf. *supra*); dans l'*Antirrhesis* de Meletius Syrigos contre Cyrille Lucar (cf. *supra*); et dans la réponse de Paisios, patriarche de Constantinople, à Nicon, patriarche des Russes (cette réponse a pour auteur Meletius lui-même) (cf. XI, 648), publiée dans *Kristianskoe Tchtenie* (1881, I, p. 346-48). Tout en s'abstenant d'employer le terme « transsubstantiation », les théologiens russes, imitant Théophane Procopovitch (on connaît les tendances protestantes de cet auteur, cf. XIV, 352-53), conservent cependant le dogme de la conversion réelle du pain et du vin au corps et au sang du Christ. On peut citer Platon Levšin (cf. XIV, 354), *Orthodoxa doctrina* (part. II, § 34); Sylvestre Lcdedinskij (cf. XIV, 355), *Compendium theologiæ* (p. 500, 501); Philarète Gumilevskij (cf. XII, 1395), *Théol. dogmatique* (II, p. 166, n. 40); Philarète Drosdov, *Catéchisme* (3e éd.; cf. *supra*).

La troisième tendance ne retient que le sens réaliste de la présence du corps et du sang du Christ dans l'eucharistie, rejetant même la permanence des accidents du pain et du vin. Ainsi Jérémie II, patriarche de Constantinople († 1595), dans sa réponse aux protestants relativement à la Confession d'Augsbourg. Sur cette controverse et sa valeur dogmatique, voir les notes de Jugie (*op. cit.*, t. I, 498); Métrophane Critopoulos (cf. X, 1624), *Confession* (c. IX) (cf. 1625); voir le texte dans Kimmel (II, 127). Au cardinal de Guise leur demandant « s'ils croyaient que la substance du pain et du vin était changée de telle sorte que seuls les accidents du pain et du vin persévèrent dans l'existence, sans aucune substance pour les soutenir », les Grecs vénitiens répondirent affirmant leur foi en la transsubstantiation, ni le pain, ni les accidents ne subsistant, mais tous leurs éléments étant passés dans la divine substance (*Perpétuité de la foi*, éd. Migne, IV, 327-28; voir K. J. Dyovuniotis, *Dogmatica Andrutsi judicata*, Athènes, 1907, p. 58; *Debita responsio*, Athènes, 1908, p. 141-46; *Mysteria Ecclesiæ orth.*, Athènes, 1913, p. 105). Les tentatives des vieux-catholiques pour s'unir aux schismatiques de Russie et de Grèce n'ont abouti chez certains théologiens grecs qu'à une répudiation du mot « transsubstantiation », pour ne retenir que le mot μεταβολή. Au fond, malgré les confusions souvent reproduites entre spéculations scolastiques et doctrine définie à Trente, l'accord reste général quant au sens profond du dogme (cf. Jugie, *op. cit.*, III, 217-18, texte et notes).

3. *Transsubstantiation de l'eau mélangée au vin.* — Question jadis résolue par l'affirmative par la plupart des anciens, à partir de S. Jean Damascène (*De fide orth.*, IV, c. XIII; *P. G.*, XCIV, 1140 A, 1144 A, 1145 A). Ainsi : Theorianos (cf. XV, 539), dans sa controverse avec les Arméniens (*P. G.*, CXXXIII, col. 257 C, 264 C); Nicolas de Méthone (cf. XI, 620), *De corpore et sanguine Domini* (*P. G.*, CXXXV, 513); Théophane de Nicée (cf. XV, 613), *Epist.* (III, 7; *P. G.*, CL, 340 B). Les auteurs récents n'en parlent pas; aucune raison cependant de supposer qu'ils ne sont pas d'accord avec les anciens.

4. *Transsubstantiation des particules jointes à l'hostie principale.* — Sur cette particularité du rite byzantin, voir XI, 1466 (Jugie, *op. cit.*, III, 219-21). Les particules représentant le Corps mystique du Christ, les Orientaux estiment généralement qu'elles ne sont pas changées au corps réel du Christ; ainsi Siméon de Thessalonique, *De sacra liturgia* (c. XCIV; *P. G.*, XCIV, 281); elles ne doivent donc pas servir à la communion des fidèles (*ibid.*, 284 D). Voir *Perpétuité de la foi* (IV, 373-81); Andrieu, *Immixtio et consecratio* (p. 208) (cf. XIV, 2982); Gabriel Severos de Philadelphie (cf. VI, 981); le patriarche Paisios Ier *(loc. supra cit.)*; Méthode III *(loc. supra cit.)*; Sevastus Kymenites († 1702), *Dogmatica doctrina...* (Bucarest, 1703); Dosithée, patriarche de Jérusalem, *Epist. ad Callinicum II* (1701; dans Delicanis, Πατριαρχικὰ ἔγγραφα, III, 211); les auteurs grecs du *Pidalion* (Athènes, 1908, p. 241). Chez les auteurs plus anciens, quelques-uns estiment que ces particules, par immixtion avec le sang du Christ ou par contact, sont consacrées : (Pseudo-) Germain, *Historia eccl.* (*P. G.*, XCVIII, 449) (sur cet ouvrage et son attribution à S. Germain, cf. VI, 1307-08). Nicolas Cabasilas estime qu'elles sont consacrées avec l' « agneau » (*Expositio liturgiæ*, c. L; *P. G.*, CL, 484-85). Pierre Moghila accepte cette solution en exhortant le prêtre à avoir l'intention de consacrer toutes les particules (*Introd. ad sacr. eucharistiæ*, dans *Trebniko Petri Moghilæ*, Kiev, 1646, p. 230-31).

5. *Présence du Christ tout entier sous chaque espèce consacrée.* — S. Eutychius, patriarche de Constantinople (552-65), *Sermo de Paschate* (*P. G.*, LXXXVI *b*, 2393-96). Que l'âme du Christ y soit présente unie au corps, c'est une vérité qui, chez les Orientaux, est sous-jacente à leur répudiation du pain azyme, pain imparfait inapte à être changé en chair vivante (cf. Jugie, *op. cit.*, I, 330-39). C'est Jésus-Christ tout entier, Dieu-homme, qui est ainsi présent : Nicolas de Méthone *(loc. supra cit.)*; Théodore d'Andida, *Commentaire abrégé* (*P. G.*, CXL, 464 D); Nicolas Cabasilas (*op. cit.*, col. 481 B); Siméon de Thessalonique, *De templo* (86; *P. G.*, CLV, 733); Georges Scholarios, *De sacramentali corpore... (supra cit.)*; Dosithée, *Confession* (Kimmel, I, 459-60); Callinique II, décret contre Jean Caryophylle *(supra)*; la plupart des auteurs de manuels classiques : Bulgaris (Nicolas), *Catéchisme* (227-30); Athanase de Parios (*op. supra cit.*, 370-72); Ant. Amphiteatrov, *Theol. dogm.* (§ 300, p. 345-46); Macaire (*op. cit.*, 400-03); Malinovskij (*op. cit.*, p. 377-79); Mesoloras, (*op. cit.*, 271-73); Dyovuniotis, *Mysteria...* (112-13); Andrutsos, *Symbolique* (305) (ce dernier rejetant le *vi verborum, ex concomitantia* des Latins). A. M.

IX. Accidents eucharistiques [F. Jansen], V, 1368-1452.

1° *Le problème.* — Persistance des propriétés physiques et chimiques du pain et du vin consacrés, grave argument contre la présence réelle et la transsubstantiation, V, 1368-69. — Comment le résoudre ?

2° *Pères de l'Église.* — *a)* Affirmation du dogme de la présence réelle et de la permanence des propriétés physiques sans chercher d'explication métaphysique, V, 1370-77; — textes discutés par Gufl : S. Irénée, 1370; Tertullien, 1371; Origène, 1372. — *b)* Solution : la foi corrige les objections de la raison,

1373-74. — *c)* Deux textes mal compris : S. Cyrille d'Alexandrie, 1374-75; — Théodoret, 1376-77.

3º *Période scolastique.* — 1. Avant S. Thomas : *a)* Position directe du problème (Alger, différents sententiaires, Hugues de Saint-Victor, *Summa Sententiarum*, *Sententiae divinitatis*, Geoffroi Babion, Samonas de Gaza, Guillaume de Champeaux, Anselme de Laon, Lanfranc, Radbert [contre Bérenger et Scot Érigène], Adelman, Déoduin de Liège, cardinal Humbert, le moine Anastase) : la foi détourne les objections rationnelles, v, 1377-82. — *b)* Esquisses de solutions malhabiles (*Sententiæ divinitatis*, Abélard), 1382-83. — *c) Accidentia sine subjecto* (Alger, Hugues de Saint-Victor); la corruption des qualités physiques entraîne la création d'une substance nouvelle : le corps du Christ n'est pas atteint (pas de stercoranisme) (Alger, Guitmond, Hugues, Innocent III) — solution encore mélangée d'hésitations et d'incertitudes (Abbaud, Alexandre de Halès, Pierre le Mangeur), 1383-85. — *d)* Solution définitive de S. Thomas, préparée par ses devanciers, surtout S. Albert le Grand, 1385-87; xv, 949. — 2. Contemporains et successeurs de S. Thomas : *a)* École thomiste : Hugues de Saint-Cher, v, 1387; — Henri de Gand et la doctrine de Maimonide, 1387-88 (erreurs condamnées par Tempier); — Godefroid de Fontaines, 1388-89; — Gilles de Rome, Pierre de Tarentaise, 1389-90; — Pierre de la Palu, 1390-91. — *b)* École franciscaine : Richard de Médiavilla, 1391-92; — S. Bonaventure, 1392; — Duns Scot, 1392-94; iv, 1919-20. — *c)* Nominalistes : Occam, v, 1394-95; cf. xi, 893-94; — G. Biel et Marsile d'Inghen, v, 1395 (rien à leurs articles); — Holcot, 1395-96; — d'Ailly, 1396-98; cf. 1399; — Thierry de Vriberg (Freiberg), 1399; cf. xv, 612.

4º *Wyclif et le concile de Constance.* — *a)* Wyclif et son traité *De eucharistia*, v, 1399-1401; cf. xv, 3601-02; — influence de Scot et d'Occam, 3602-04. — *b)* La prop. *Accidentia non manent sine subjecto*, v, 1401; xv, 3604; cf. v, 1321, 1402, 1404, 1411. — *c)* Condamnations, cf. *supra*, 1318. — Wyclif et Hus, 1405-07; — histoire de la condamnation à Constance, 1407-10; cf. iii, 1213-17. — *d)* Portée théologique de la condamnation et note théologique sur la permanence des accidents, v, 1412-13.

5º *Période moderne.* — 1. Théologiens catholiques avant Luther, v, 1413-16. — 2. Protestants : Luther, 1416-18; — articles (6) de Smalkalde, Confession d'Augsbourg (réserves catholiques), 1418; cf. *Confessions de foi* (*Tables*, 770). — 3. Conc. de Cologne et de Trente (can. 2), 1418-20; cf. 1347. — 4. Théologiens catholiques après Trente : note à infliger à la thèse de Wyclif et de Luther, 1420-22. — 5. Systèmes cartésiens : *a)* Descartes, 1422-27, 1428-29, 1431, 1435, 1441 (voir *Tables*, 945); iv, 555-57. — *b)* Cartésiens : Desgabets, iv, 623, 557-58; v, 1427-28, 1435-36, 1441-42; xiv, 722 (*Tables*, 949); — Varignon, v, 1428-29, 1440-41; — Maignan, 1431, 1433; ix, 1654; — Saguens, v, 1432-33; xiv, 744-45; — Cally, v, 1426, 1429, 1438-40, 1441-42; cf. ii, 1368; — Cartier (Gall), v, 1437; cf. ii, 1811. — *c)* A l'école de Varignon : explication dynamique de la multilocation du corps du Christ : de Lignac, v, 1442-43; — de Feller, 1443, 2135; — Jean Cochet, 1443; cf. iii, 264; — J. Balli, ii, 132; v, 1444-47; — Leibniz, 1447-48; — Leray et Véronnet, 1448-50. — Conclusion : certitude de la proposition *Accidentia manent sine subjecto*, 1450-52.

Auteurs cités. — Abbaud, v, 1383; — Abélard, 1378, 1382, 1383, 1385, 1398; — Abucarra, 1379; — Achéry (d'), 1373; — Achmed le Sarrasin, 1379; — Adam-Tannery, 1425; — Adelman, 1381; — Adéodat de Sienne, 1419; — Adrien de la Rue, 1436; — Aeneas Sylvius, 1407; — Agnani, 1425; — Ailly (d'), 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1409, 1450; — Aize (Arze?), 1418; — Alain de Lille, 1386, 1396; — Albert le Grand, 1386, 1387, 1413; — Alembert (d'), 1440; — Alexandre V, 1407; — Alexandre de Halès, 1385, 1392, 1413; — Alger de Liège, 1369, 1373, 1376, 1377, 1378, 1379, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386; — Amalaire de Metz, 1373; — Ambroise (S.), 1377, 1381, 1383, 1400; — Ambroise (Ps.-), 1375; — Anastase (le moine), 1381; — Ange de Chiavasso, 1415; — Annibald, 1389; — Anselme (S.), 1381; — Anselme de Laon, 1380; — Antonin (S.), 1390, 1414; — Argentré (Duplessis d'), 1404, 1407, 1408, 1409; — Arias (Ant.), 1418; — Arnauld (Ant.), 1422, 1423, 1424, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1435, 1447; — Arnu (Nicolas), 1432; — Arundel (de Cantorbéry), 1405, 1407; — Ashton (J.), 1404; — Aubert le Mire, 1375; — Augustin (S.), 1368, 1373, 1381, 1389, 1390, 1394, 1395, 1400, 1401, 1431; — Augustin (Pseudo-), 1379.

Babion (Geoffroi), v, 1379; — Baillet, 1425; — Balbinus, 1407, 1408; — Balli, 1444, 1445, 1446, 1447; — Balthasar de Heredia, 1419; — Bandinelli (Roland), 1369, 1382; — Barbarin de Angelis, 1433, 1434; — Baron (Vincent), 1432; — Baronius (Fr.), 1441; — Baruzi, 1447; — Basile (S.), 1445; — Batiffol, 1371, 1374, 1376, 1419; — Baudoin de Cantorbéry, 1386; — Baugé (Ét. de), 1373; — Bayle, 1438; — Beaugendre (dom), 1373, 1379; — Bécan, 1413, 1419, 1422; — Bellarmin, 1371, 1373, 1446; — Bérenger, 1369, 1373, 1375, 1380, 1381, 1383, 1398, 1402, 1403; — Berkeley, 1431; — Bernard (S.), 1378, 1382; — Bernier, 1437; — Berton, 1403; — Bessarion, 1414; — Biel, 1382, 1395, 1415; — Billuart, 1434; — Bonaventure (S.), 1385, 1392, 1398, 1403; — Boniface IX, 1405; — Bonnechose (de), 1408; — Bossuet, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1432, 1439; — Bouillier, 1425, 1429, 1441; — Boulay (du), 1383, 1390; — Boullier (calviniste), 1442; — Bouvier, 1442; — Brianson (Gui), 1414, 1415; — Brisson (J.), 1442; — Brogny (J. de), 1409; — Brucker, 1381; — Brunon (E.), 1381.

Cajétan (de Vio), v, 1394, 1416; — Cally ou Cailly, 1426, 1429, 1438, 1439, 1441; — Campegio (de Feltre), 1419; — Cano (Melchior), 1413, 1421; — Capréolus, 1392, 1394, 1416; — Carafa (Vincent), 1429; — Cartier (Gall), 1437; — Chemnitz, 1420; — Chiana (La), 1446; — Chiavetta, 1446; — Chollet, 1422; — Chrysostome (Pseudo-), 1377; — Clerselier, 1425, 1435, 1438; — Cochet (Jean), 1443; — Compton Carleton (Thomas), 1429, 1430; — Confession d'Augsbourg, 1418; — Coninck, 1395, 1422; — Conrad de Prague, 1408; — Courtenay (G.), 1403, 1404; — Cousin, 1378; — Coutinho (Emm.-Ignace), 1434; — Couture, 1428, 1435; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 1373, 1374, 1375.

Darwell-Stone, v, 1417; — Dauxi, 1441; — David, 1440; — Denifle, 1377, 1378, 1382; — Denys le Chartreux, 1394, 1396, 1414; — Denys (Pseudo-), 1370; — Déoduin, 1381; — Derelincourt, 1444; — Desbordes, 1438; — Desbosses, 1447, 1448; — Descartes, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1435, 1436, 1438, 1439, 1442, 1449; — Desgabets, 1425, 1427, 1428, 1435, 1436, 1438, 1441; — Diruta, 1418; — Dodart, 1444; — Dominique de Flandre, 1415; — Dominis (Marc-Ant. de), 1412, 1424; — Duguet, 1441, 1442; — Duns Scot, 1392, 1393, 1394, 1401, 1417; — Duperron, 1421; — Duplessis d'Argentré, 1409; — Duplessis-Mornay, 1421, 1438; — Durand de Saint-Pourçain, 1389, 1391, 1392, 1426; — Durand de Troarn, 1373.

Eck, v, 1412, 1420; — Elzevier, 1423; — Émery, 1425, 1426, 1441, 1442, 1447; — Endres, 1437; — Érigène (Scot), 1380; — Étienne de Paletz, 1406.

Fabri (Honoré), v, 1373; — Feller (de), 1443; — Ferrari (Jos.-Ant.), 1412, 1434; — Fillastre, 1409; — Fisher, 1398; — Flemmyng, 1410; — Florian (An. de Saint-), 1378, 1384; — Forster (Frobenius), 1437; — Fortunatus a Brixia, 1412, 1434; — Fouquet (Maur), 1436; — François (J.), 1437; — François de Toro, 1419; — Franzelin, 1376, 1377, 1418, 1420, 1452; — Fulbert de Chartres, 1381.

Gauthier de Saint-Victor, v, 1383; — Gennaro (Nic.), 1432, 1433; — Gerberon, 1381; — Gerson, 1398, 1406, 1408; — Geyer, 1378; — Gilbert de la Porrée, 1378; — Gilles de Lessines, 1389; — Gilles de Rome, 1389, 1393, 1394; — Godefroi de Fontaine, 1388, 1390, 1393; —

xv, 1399. — Sur la position d'É. Le Roy, v, 1363-64.

4° *Explications théologiques de la transsubstantiation.* — 1. *Explications irrecevables.* — Descartes, iv, 555-60; v, 1363, 1422 sq., voir *supra*, § IX, Accidents eucharistiques, 5°. — Annihilation de la substance du pain (?), xv, 1400; cf. v, 1362-63 (scotistes et thomistes).

2. *Obligation de concevoir un lien entre la disparition du pain et la présence du corps du Christ, pour expliquer la « conversion » du pain au corps.* — *a)* Trois systèmes : système de *l'adduction* (Bellarmin, Valentia, Vasquez, Silvestre Maurus, etc.), xv, 1401-02; — système de la *reproduction* (Suarez, *Salmanticenses*, Lessius, Coninck, Franzelin, Gonet et Billuart, etc.), 1402; — système de la simple *conversion* (controverse Billot-Piccirelli à ce sujet), 1402-05. — *b)* Étude du lien nécessaire dans chacune de ces explications, 1405.

Auteurs cités. — Ailly (d'), xv, 1398; — Albert le Grand, 1400; — Alès (d'), 1405; — Alexandre de Halès, 1400; — Alger de Liège, 1398; — Ambroise (S.), 1397, 1398; — Ambrosiaster, 1397; — Athanase (S.), 1397; — Augustin (S.), 1398; — Augustinis (de), 1402.

Basile (S.), xv, 1397; — Bayma, 1395; — Bellarmin, 1401, 1405; — Benoît XII, 1399; — Bérenger, 1398; — Biel, 1398, 1400; — Billot, 1402, 1403, 1404, 1405; — Billuart, 1402; — Bonaventure (S.), 1398, 1400; — Brenz, 1403.

Cachia, xv, 1400, 1405; — Cajétan, 1401, 1404, 1405; — Capréolus, 1398, 1400; — Césaire d'Arles (S.), 1398; — Charlemagne, 1398; — Coninck, 1402; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 1397; — Cyrille de Jérusalem (S.), 1397.

Diekamp, xv, 1402; — Duns Scot, 1398, 1400, 1401; — Durand de Saint-Pourçain, 1398.

Éphrem (S.), xv, 1397.

Franzelin, xv, 1402.

Gaudentius, xv, 1397; — Gihr, 1404; — Gilles de Rome, 1400; — Gonet, 1402; — Goupil, 1402, 1404; — Grégoire de Nazianze, 1397; — Grégoire de Nysse, 1397; — Guillaume d'Auvergne, 1398; — Guitmond d'Aversa, 1398.

Hervé, xv, 1404; — Hilaire de Poitiers (S.), 1397.

Ignace d'Antioche (S.), xv, 1396; — Innocent III, 1395; — Irénée (S.), 1396.

Jean de Belesme, xv, 1399; — Jean Chrysostome (S.), 1397; — Jean Damascène (S.), 1397, 1398; — Jean de Paris, 1398; — Jérôme (S.), 1397; — Jugie, 1398; — Justin (S.), 1396.

Lépicier, xv, 1405; — Lercher, 1400, 1401; — Le Roy, 1399; — Lessius, 1400, 1402; — Lugo (de), 1401, 1403, 1405.

Macarius Magnès, xv, 1397; — Mattiussi, 1405; — Michel Paléologue, 1399.

Nestorius, xv, 1397.

Occam, xv, 1400; — Optat de Milève (S.), 1397; — Origène, 1396.

Penido, xv, 1405; — Pesch (Chr.), 1400, 1401; — Piccirelli, 1400, 1402, 1403, 1405; — Pie VI, 1395; — Pierre de la Palu, 1398; — Puyg de la Bellacasa, 1400, 1402.

Radbert (Paschase), xv, 1398; — Ratramne, 1398; — Richard de Médiavilla, 1398, 1400; — Rosmini, 1399; — Rupert de Deutz, 1398.

Sacramentis (de), xv, 1397; — *Salmanticenses*, 1402; — Sérapion, 1397; — Servière (de la), 1401; — Silvestre de Ferrare, 1404; — Silvestre Maurus, 1401; — Suarez, 1402, 1403, 1404, 1405.

Taille (de la), xv, 1405; — Théodore de Mopsueste, 1397; — Théodoret, 1397; — Thomas d'Aquin (S.), 1398, 1400, 1401, 1403, 1404, 1405; — Tolet, 1401.

Valencia, xv, 1401, 1405; — Van Noort, 1405; — Vasquez, 1401, 1405.

Wyclef, xv, 1398, 1399.

Zwingle, xv, 1399.

Voir aussi conciles et synodes : Constance, xv, 1399; — Florence, 1399; — IVe du Latran, 1399; — IIe de Lyon, 1399; — Pistoie, 1399; — Rome (1079), 1398; — Trente, 1399, 1401, 1402, 1403, 1406.

XIII. Ubiquisme. — Étude générale [A. Michel], xv, 2034-48. — Brève définition de la doctrine luthérienne, xv, 2034.

1° *Origines.* — 1. *Fondement christologique.* *a)* Interprétations fautives de la communication des idiomes, vii, 542-45. — *b)* Critique de ces interprétations : aucun appui dans l'Écriture, 545-46; ni chez les Pères, 546-47; — opposition à l'Écriture et à la tradition, 547; — l'ubiquisme est condamné par ses conséquences logiques (nestorianisme ou monophysisme), 547-49. — Cf. IIe conc. de Nicée, sess. vii, sur les images de Jésus-Christ, 543; cf. xi, 425.

2. *Application au mystère eucharistique.* — *a)* L'ubiquisme a-t-il été utilisé par : α) les Pères de l'Église? xv, 2034; vii, 546-47; voir *Idiomes* (Communication des); — β) les théologiens des ixe-xiie s.? formules ambiguës : Amalaire et le corps triforme du Christ, v, 1211-12; x, 999; — Paschase Radbert : corps « spirituel », v, 1213; xiii, 1636; à rapprocher de S. Augustin, v, 1176-79; — Ratramne : corps-esprit du Christ, 1214; xiii, 1782; xiv, 2599; — Scot Érigène : présence symbolique, v, 419-20, 1213; — Druthmar, 1215; — Hildebert du Mans (?), 1272; — résumé, xv, 2035-36. — *b)* Formules préludant à l'ubiquisme : Bérenger de Tours, ii, 729, 731-32; v, 1223; — David de Dinant et Amaury de Bène, 1240-41; cf. xv, 2036; — voir plus tard Occam, v, 1312, 1394; xi, 894; xv, 2037-38, 2039; — Lefèvre d'Étaples, vii, 543. — *c)* Problème de la multiplication des présences du Christ et aux solutions hésitantes, voir fraction de l'hostie, v, 1274-76; cf. 1272-74; — un ubiquiste véritable (?), Folmar de Triefenstein, xv, 2037; cf. v, 1265, 1272.

3. *Ubiquisme luthérien.* — *a)* Évolution de la pensée de Luther de la consubstantiation à l'ubiquisme, xv, 2038-39; cf. xiii, 2069, 2073; — sur les ouvrages cités, xv, 2039; voir xiii, 2073; xiv, 453 et (art. de Schwabach) 457. — *b)* Ubiquisme (ou ubiquité), finalement dogme luthérien, v, 1347; xiv, 458. — *c)* Résumé de la doctrine luthérienne sur la présence eucharistique, xv, 2040. — *d)* Brenz, ii, 1130; xiv, 452; xv, 2042-43.

4. *Attitude négative des autres réformateurs.* — Zwingle, xiii, 2071-73; xiv, 454-55; xv, 2041, 3826, 3827-28, 3830, 3838. — Calvin, ii, 1416; v, 1342-43; xiii, 2975; cf. xiv, 464. — Autres auteurs : Mélanchthon, xv, 2041; — Œcolampade, xi, 949-50; xiv, 449-52. — Voir *supra*, § X, Sacramentaire (Controverse).

2° *Controverse.* — 1. *Brenz et le synode de Stuttgart* (1559). — Écrits de Brenz en faveur de l'ubiquisme, xv, 2042-43; — doctrine opposée de Pierre Vermigli, 2696-98; — le « dogme » de l'ubiquisme, 2043; cf. v, 1347; xiv, 458. — Voir *Bullinger* (*Tables*, 488).

2. *Réaction d'Andreä ; formulaire de Torgau.* — Sur Andreä (*Tables*, 152). — Sur la *Concorde de Wittenberg*, enregistrant la victoire (?) de la thèse luthérienne, xiv, 459-63. — *a)* Formules ubiquistes adoucies à *Maulbronn* (1564), xv, 2043; cf. iii, 1714, 2355. — *b)* Attaques d'Andreä contre les adversaires de l'ubiquisme et colloque de Torgau, cf. iii, 1715-16, 2355, répondant au synode de Dresde (1571), xv, 2043-44. — *c)* Fortunes diverses du « livre de Torgau », 2044-45; cf. iii, 1715-16.

3. *Ubiquisme mitigé de Chemnitz.* — *a)* Chemnitz, conciliateur des thèses opposées, ii, 2355; vii, 543; xv, 2045-46. — *b)* Formule de concorde de 1580, xv, 2046. — *c)* Fin de la controverse, 2046-47; — aboutissement à la kénose, 2047; viii, 2340-41.

Auteurs cités (soit à Hypostatique [*Union*], soit à Ubiquisme). — Alger de Liège, xv, 2039; — Altenrath, 2047; — Ambroise (S.), vii, 546; — Andreä, xv, 2043, 2044, 2045, 2047; — Arno de Reichenberg, 2037; — Augustin (S.), 2034, 2035, 2040,; vii, 546.

Bécan, VII, 543, 546, 547; — Bellarmin, 543, 545, 546, 547; XV, 2038, 2044, 2046; — Bérenger, 2036; — Bèze (Théodore de), VII, 543; — Biel, XV, 2038; — Bonaventure (S.), VII, 546; — Bossuet, 543; — Brenz, 542, 543, 546, 547-48; XV, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046; — Brenz (Jean, fils), 2047; — Bullinger, 2042; VII, 543; — Busæus, 543.

Calvin, XV, 2040, 2041; — Cappadociens, 2034; — Carlostadt, 2038, 2039; — Chemnitz, 2044, 2045, 2046, 2047; VII, 542, 543, 548; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 546.

Döllinger, XV, 2043; — Duplessis d'Argentré, 2038.

Erbermann, XV, 2038.

Feuerborn (Juste), VII, 544; — Flacius Illyricus, 543, 548; XV, 2044; — Folmar, 2037; — Fourier (L.), 2038.

Garnier de Rochefort, XV, 2036; — Gerson, 2038; — Guitmond d'Aversa, 2039.

Hase, VII, 543, 545, 549; — Heppe, XV, 2043, 2045; — Hildebert du Mans, 2036; — Honorius Augustodunensis, 2037; — Hugues de Rouen, 2037; — Hugues de Saint-Victor, 2035, 2036; — Hunnius, 2036; — Hunzinger, 2037, 2038, 2046; — Hutter, 2046.

Janssens (L.), XV, 2043; — Jean Chrysostome (S.), VII, 546; — Jean Damascène (S.), XV, 2034; VII, 544, 546; — Jérôme (S.), 546; — Joachim (Ernest), XV, 2045.

Kluckhorn, XV, 2043; — Kugler, 2041.

Lefèbvre d'Étaples, VII, 542; XV, 2038; — Léonce de Byzance, 2034; — Luc Major, 2044; — Luthardt, VII, 544; — Luther, 542, 545, 547; XV, 2038, 2039, 2040, 2041, 2043, 2044, 2045, 2046.

Mélanchthon, XV, 2041, 2043, 2045; — Menzer (Théod.), VII, 544; — Muller (Th.), XV, 2046.

Nicolaï (Melchior), VII, 544.

Occam, XV, 2037, 2038, 2039, 2040; — Œcolampade, 2039; — Origène, 2034; — Osiander, 2047; VII, 544.

Parsimonius (Jean), XV, 2047; — Paulus de Rostock (Simon), 2047; — Pierre Lombard, 2035, 2037; VII, 546; — Pierre de Poitiers, XV, 2037; — Pierre Vermigli (Martyr), 2042; VII, 543; — Pressel, XV, 2041, 2044, 2045.

Radbert (Paschase), XV, 2035; — Ratramne, 2035; — Raynaud (Théoph.), VII, 543, 546; — Rettberg, XV, 2038; — Robert Pulleyn, 2037; — Rocholl, 2047; — Rupert de Deutz, 2039.

Seeberg, XV, 2038, 2047; — Selnecker, VII, 542, 543; — Servière (de la), 547; — Steitz, XV, 2038, 2047.

Tholuck, XV, 2047; — Thomas (S.), VII, 546; — Thunnius, 544.

Valencia, VII, 543, 547.

Werner, VII, 543; — Wigand, 542.

Zwingle, XV, 2039, 2040.

II. EUCHARISTIE SACRIFICE. — Pour faciliter les recherches, on suivra l'ordre du *D. T. C.* dans les articles suivants : I. Messe d'après la Ste Écriture. II. Messe d'après les Pères jusqu'à S. Cyprien. III. Messe dans l'Église latine du IVe s. jusqu'à la veille de la Réforme. IV. Messe durant la période de la Réforme et du conc. de Trente. V. Messe chez les théologiens postérieurs au conc. de Trente. Essence et efficacité. VI. Messe en Orient. VII Messe dans la liturgie. VIII. Messe des présanctifiés. IX. Épiclèse eucharistique. X. Synthèse doctrinale. XI. Synthèse liturgique.

I. Messe d'après la Sainte Écriture [C. Ruch], X, 795-863.

1° *État de la question.* — *a)* Déformation du problème par les adversaires : Luther, X, 796, 1085-89, 1093-94 (article de Smalkalde); cf. IX, 1305-07; XIII, 2078-79; — Mélanchthon, X, 1089-90 (Confession d'Augsbourg), 1091-93; — Zwingli, 1094-95; XIII, 2079-81; XV, 3825-26; — Calvin, X, 796, 1095-97. — Confessions de foi réformées, 796, 1097-99; XIII, 2081. — Confessions de foi et auteurs anglicans, X, 797; cf. I, 1286, 1290-91. — Auteurs modernes, X, 797-801 : Loisy, cf. V, 1030; Peterson Wetter; Will; Eisler; Volker. — Opinions moins radicales, X, 801. — *b)* Le sacrifice dans l'A. T., 801-04; cf. XIV, 665-67; — le sacrifice du Serviteur de Jahvé, X, 803; cf. VIII, 71, 72.

2° *Le repas d'adieu du Christ fut un sacrifice.* — *a)* Récit de la Cène : texte, III, 1853-54; X, 804-05; cf. V, 224-29, 1033-34, 1052-59, 1062-65. — *b)* Analyse du texte : offrande à Dieu du corps et du sang, X, 806; — pour les apôtres et pour beaucoup, 806; V, 1040-41; XI, 2426; — pour la rémission des péchés, X, 806-07; V, 1041; — le Christ se donne, s'immole à la Cène, X, 807-08; — victime, en s'offrant en nourriture, 808; V, 1045-50; — ce sacrifice scelle la Nouvelle Alliance, X, 808-12; V, 1065, 1071; — la coupe de la Nouvelle Alliance (S. Luc) répandue en sacrifice, X, 812-13; V, 1061; — le Christ, agneau pascal sur la croix, X, 812; cf. I, 582-85; — la Cène, partie intégrante du sacrifice de la Passion, X, 815; — elle constitue le Christ à l'état de victime pour le sacrifice sanglant, 817. — *c)* Autres textes : S. Jean (VI) : le pain, chair du Christ, vie du monde, 818-20; cf. V, 997-98, 1010-11, 1051-56, 1078-79; — Hébreux, X, 834-48; cf. V, 1060-61. — Voir *supra*, part. I, E. présence réelle, 1303.

3° *La cène chrétienne, tenue pour un sacrifice.* — *a)* Renouvellement du repas-sacrifice d'adieu, ordonné par Jésus-Christ (S. Paul, S. Luc), X, 825-26; cf. V, 1054, 1073-74; XI, 2424-25, 2426-27. — *b)* Actes des apôtres : réitération du repas d'adieu (fraction du pain) : à Jérusalem, X, 827; V, 1066-67; — à Troas, X, 827-28; V, 1059-60. — *c)* S. Paul et la cène chrétienne, X, 829-34; cf. III, 1853-54; V, 1052-59; VII, 673-76 (idolothytes). — *d)* Épître aux Hébreux, X, 834-48; cf. V, 1060-61. — Voir *supra*, part. I, E. présence réelle, 1304-05.

4° *Célébration de la fraction eucharistique.* — Est-ce au cours d'un repas? V, 848-52; cf. I, 551, 556 (agapes); III, 1854; V, 228; XI, 2425-26. — Jour et heure de la célébration, X, 852, 853; cf. IV, 1309; V, 226-28, 1053-60. — La cène chrétienne, renouvellement de ce qu'a fait le Christ à la Cène, X, 853-54; cf. V, 1051-52, 1091-97. — Rites et prières complémentaires, X, 855-63; cf. V, 228-29.

Auteurs et noms cités. — Actes de Pierre, de Jean, de Thomas, X, 799, 853; — d'Alès, 846.

Batiffol, X, 813, 839, 841, 849, 851, 852, 855; — Baumstark, 862; — Bellarmin, 822; — Berning, 814, 825; — Bérulle, 816; — Bickell, 862; — Billot, 807; — Blass-Debrunner, 807; — Boehne, 838; — Bossuet, 812, 821; — Brandt, 828; — Brightman, 797; — Brinktrine, 809, 814, 831; — Bühr, 838.

Cabrol, X, 862; — Cajétan, 821; — Calmes, 818, 819, 821; — Calvin, 796; — Clément d'Alexandrie, 801; — *Clémentines (Homélies)*, 853; — *Constitutions apostoliques*, 801, 862; — Coppens, 857; — Corneille de Lapierre, 840, 844; — Cyprien (S.), 801; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 821.

Dibelius, X, 810; — *Didachè*, 799, 855, 862; — *Didascalie*, 801; — Drach, 838; — Drews, 862; — Duchesne, 861; — Durand, 821.

Ébard, X, 838; — Eisler, 799, 800; — Elbogen, 861; — Estius, 837.

Fausset, X, 838; — Fortescue, 862; — Franzelin, 797, 808, 823.

Goetz, X, 838, 844, 845; — Goguel, 828, 837, 838, 842; — Gore, 797; — Grenfell et Hunt, 832.

Haensler, X, 837; — Hammard, 838; — Hippolyte (S.), 799, 801; — Holtzmann (O.), 836, 838, 839; — Hunt, voir Grenfell.

Ignace d'Antioche (S.), X, 840.

Jacquier, X, 827; — Jean Chrysostome (S.), 808, 820; — Jérôme (S.), 822; — Josèphe, 824, 849; — Justin (S.), 826, 860, 861.

Knabenbauer, X, 821.

Ladeuze, X, 851; — Lagrange, 807, 811, 813, 814, 818, 820, 821; — Lamiroy, 797, 807, 811, 813, 814, 826, 831, 832, 838, 846; — Lebreton, 808, 812, 826; — Leclercq, 850, 851, 862; — Lepin, 847; — Lesêtre, 822; — Lietzmann, 798, 809, 810, 812, 830, 836, 853, 854, 860; — Loisy, 797, 815, 818, 820, 821, 825, 855; — Luther, 798, 910,

tullien, 908, 930 sq., 937, 948, 954, 956, 957, 958, 959, 960, 963; — Théodoret, 909; — Théodote, 948; — Thibaut, 868, 885, 886, 897; — Tixeront, 864, 885, 940, 944.

Vacant, x, 916, 917, 918, 945; — Volker, 874, 878, 884, 889, 898, 903, 907, 920; — Von der Golz, 880, 881; — Vouaux, 950, 951.

Waitz, x, 952; — Watterich, 896; — Weizsäcker, 867, 873, 905; — Wetter, 880, 881, 907, 913, 914, 920, 923, 935, 943; — Weymann, 898, 930; — Wieland, 864, 865, 867, 868, 883, 884, 887, 892, 903, 904, 907, 913, 916, 920, 943, 944, 960; — Wilpert, 894, 895, 899, 960; — Wohlenberg, 867.

Zahn, x, 867, 873, 879, 898, 954; — Zénon de Vérone (S.), 909.

III. Messe dans l'Église latine du IVe s. jusqu'à la veille de la Réforme [A. Gaudel], x, 964-1085.

1° *Pères du IVe et Ve s.* — 1. Gaule : S. Hilaire, x, 965; cf. v, 1151; vi, 2452. — 2. Italie : S. Jérôme, x, 965; cf. v, 1152-54; xiv, 680; — Ambrosiaster, x, 965; cf. v, 1152; xiv, 674; — S. Ambroise, x, 966-67 (le mot *missa*); cf. v, 1154-57; i, 950, 959-64 (messe ambrosienne, cf. *infra*, § VII); ix, 815; — le *De sacramentis*, x, 968; cf. v, 1157; — S. Gaudentius, x, 967-68; cf. v, 1154. — 3. Afrique : *a)* S. Optat de Milève, x, 968-69; cf. v, 1152. — *b)* S. Augustin, x, 969-76; — doctrine du sacrifice, 969-70; xiv, 676-77, 682; — sacrifice eucharistique : sa réalité (chef et Corps mystique), 670-72; — participation réelle au corps et au sang du Christ, x, 972-73; cf. i, 2418-22, 2424-26; v, 1173-76; — conditions du sacrifice, x, 973-74; — valeur et efficacité, 974-75; cf. i, 2422.

2° *De S. Augustin à S. Grégoire.* — *a)* Rome : S. Léon, x, 976-77 *(missa)*; cf. v, 1179; ix, 290, 796; — sacramentaire léonien, 287, 802. — *b)* Ravenne : S. Pierre Chrysologue, x, 977; cf. v, 1179. — *c)* Gaule : Jean Cassien, Gennade, x, 977; — Fauste de Riez, 977-78; cf. v, 1180; — S. Avit, x, 978 *(missam facere)*; cf. i, 2643; — S. Gélase, v, 1180-81; cf. ix, 804 (sacramentaire gélasien); — Mutianus le scolastique, trad. de S. Jean Chrysostome, x, 978-79, 2544; texte français, viii, 681. — *d)* Afrique : S. Fulgence, x, 979-81; cité : v, 1182.

3° *De S. Grégoire à l'époque de Charlemagne.* — S. Grégoire le Grand, x, 981-83 (*missa* et mots synonymes; messe apostolique; consécration par le *Pater?*); cf. vi, 1780; x, 983; cité : v, 1182. — S. Isidore de Séville, x, 984-85 *(missa)*; cf. v, 247; viii, 109; cité : v, 1182. — S. Bède le Vénérable, x, 985-87, 991; cf. v, 247. — Pseudo-Germain de Paris, x, 987-88. — Multiplication des messes, messes votives, intentions, 988-90. — Conclusions diverses (idée du sacrifice, oblation de la victime immolée au Calvaire; communication de la vertu rédemptrice de la croix; participation au mystère de la Passion), 990-93.

4° *Débuts de la renaissance carolingienne.* — Influence générale de la liturgie, de la tradition, de la piété, x, 993-94. — *a)* Charlemagne et son entourage, 994-97; — Charlemagne et *Livres carolins* (*Tables*, 587-88, 539); — Alcuin, 995 (*Tables*, 69); — expositions de la messe : *Primum in ordine*, *Dominus vobiscum*, *Quotiens contra se*, 996. — *b)* Auteurs et divergences : Amalaire, 997-1002 (liturgie des présanctifiés; cf. *infra*, § VIII, Messe des présanctifiés); v, 1211-12 (*Tables*, 108); — Florus de Lyon, x, 1002-04; cf. vi, 54 (Florus adversaire de l'allégorisme liturgique d'Amalaire); — Raban Maur, avant la controverse paschasienne, x, 1004-06 (aspect commémoratif et dynamique de la messe); cf. v, 1210, 1211, 1214-15; — Walafrid Strabon, x, 1007-09 (messe primitive et contemporaine; multiplication des oblations et des messes); cité : xv, 3504.

5° *Controverse eucharistique du IXe s.* — Voir l'esquisse de la controverse, v, 1213-16; — les deux conceptions qui s'affrontent : conception *réaliste* (Paschase Radbert, Hincmar); *symboliste-dynamiste* (Ratramne, Raban Maur, les *Dicta cujusdam sapientis*, Érigène, Druthmar), x, 1009. — 1. Début de la controverse : *a)* Paschase Radbert, le *De corpore*, 1009-13; cf. xiii, 1630, 1634-38. — *b)* Courant opposé : Ratramne, x, 1013-16; cf. xiii, 1781-84; — Raban Maur, x, 1016; — les *Dicta*, 1016-18; — Érigène, 1018-19; cf. v, 405-06, 419-20, 428; i, 1213; ii, 724; xiii, 1782-84 (*Tables*, 1206); — Druthmar, x, 1019-20; cf. v, 1215 (*Tables*, 1060-61). — 2. Réplique à la thèse symboliste-dynamiste : Paschase, x, 1020-21; cf. xiii, 1631 (lettre à Frudegarde); — Hincmar de Reims, x, 1021-22; cf. vi, 2484-85; — Adreval de Fleury, x, 1022; cf. i, 446; — Haymon d'Halberstadt, x, 1022; cf. v, 1216; vi, 2069. — 3. Suites de la controverse : deux tendances : *a)* Identité du sacrifice de la croix et du sacrifice de l'autel par l'omniprésence du Verbe : Pseudo-Primasius, x, 1023 (sur l'attribution du commentaire à Primasius, xiii, 246); — Remi d'Auxerre, x, 1023-24; cf. v, 1216-17; xiii, 2377; — voir également Ubiquisme, xv, 2035-36. — *b)* Unité du sacrifice chrétien grâce à l'identité du corps du Christ offert sur la croix et à l'autel : Rathier de Vérone, x, 1024; cf. v, 1217; xiii, 1683; — Gézon de Tortone, x, 1022, 1024; cf. v, 1217; vi, 1340-41. — *c)* Explication ultraspiritualiste des rapports des deux sacrifices : Aelfric, x, 1024-25; v, 1217 (*Tables*, 47); — autres tendances similaires, x, 1025. — *d)* Essais de synthèse : Hériger, 1025-26; cf. v, 1216 (hésitation sur l'attribution de l'ouvrage). — *e)* Défense de la messe contre les cathares : erreurs, 1240-41 (voir *Tables*, 554); — doctrine catholique : Gérard de Cambrai et le synode d'Arras (1025), x, 1027; cf. i, 1990-91; v, 1218.

6° *Controverse bérengarienne.* — Résumé de la controverse, v, 1217-21; ii, 736. — *a)* Bérenger : conception symboliste-dynamiste de l'E., x, 1028-29 (*Tables*, 424). — *b)* Riposte des théologiens et du magistère, v, 1218, 1228, 1230; — Hugues de Breteil, évêque de Langres, x, 1030; cf. ii, 729, 731, 738; vii, 221; x, 1028; — Durand de Troarn, 1030; cf. ii, 607, 724, 738; v, 268, 1218; x, 1028 (*Tables*, 1080); — Lanfranc, 1030; cf. ii, 607; v, 1218, 1380; viii, 2559, 2563, 2565; — Guitmond d'Aversa, x, 1030; cf. ii, 730, 734-35, 736, 737; v, 268, 1218, 1235, 1236; vi, 1991; xiv, 2603; — Alger de Liège, x, 1030-31; cf. ii, 733; v, 1235-36, 1238, 1286-87; xiv, 198; xv, 1398. — *c)* Caractère commémoratif et figuratif de la messe chez ces auteurs, x, 1031-33 (cf. références précédentes). — Interventions du magistère (*Tables*, 424-25).

7° *Résultats acquis.* — Existence du sacrifice de la messe, x, 1034. — Efficacité, 1034. — Vérité, réalité, identité avec le sacrifice de la croix, 1034-36. — Caractère figuratif et commémoratif, 1036. — Traits essentiels, 1036-37.

8° *Débuts de la scolastique : XIIe s.* — 1. *Avant Pierre Lombard*, x, 1038-45. — *a)* Messe dans les commentaires liturgiques : Liturgistes et théologiens étudiés, 1038-41 : Bernold de Constance *(Micrologus)*, ii, 791; — Rupert de Deutz *(De divinis officiis)*, xiv, 173, 196-203; — Honorius *Augustodunensis (Gemma animæ)*, vii, 147; — Odon de Cambrai *(Expositio in canonem missæ)*, xi, 932-33; — Alger de Liège *(De sacrificio missæ)*, i, 828; — Hildebert du Mans (*Versus de mysterio missæ*, dans *Carmina miscellanea*), vi, 2467; cf. *De expositione missæ (?)*; — Étienne de Baugé *(Tract. de sacramento altaris)* (*Tables*, 1298); cf. *De officio*

missæ (?). — Objet de l'oblation (le Christ et son Corps mystique), x, 1038; — offrants (le Christ, le prêtre, le Corps mystique), 1039; — messes « solitaires », 1039; — acte essentiel de l'oblation, 1041; — but commémoratif et figuratif de l'oblation, 1041. — *b)* Messe chez les canonistes : Canonistes étudiés, 1041-43; — Yves de Chartres, 1042; — *Decretum* et *Panormie*, xv, 3630, 3632; — Gratien, x, 1042; cf. vi, 1735, 1740, 1748-49. — Cités : Burchard de Worms et Réginon de Prüm, x, 1042 (*Tables*, 489); cf. xiii, 2117. — *c)* Messe chez les théologiens : Théologiens étudiés, x, 1043-45 : Pierre le Vénérable *(Tract. contra Petrobrussianos)*, ii, 1151-56 (Bruys); v, 1239-43 (controverses antihérétiques); xii, 2073; — Guillaume de Saint-Thierry *(De sacramento altaris liber)*, vi, 1981; — Hugues de Saint-Victor *(De sacramentis)*, vii, 245, 262-63; — voir références sur l'E., v, 1234, etc. (indications complètes, vii, 281); — Hugues de Mortagne *(Summa Sententiarum)*, 284 sq.; — Robert Pullus (Pulleyn), xiii, 2754. — Théologie polémique, x, 1043-44. — Essais de théologie scolastique (monographies et synthèses), 1044-45.

2. *Pierre Lombard*, x, 1045-47; cf. v, 1259-61, 1267, 1298; xii, 2001. — *a)* Messe, représentation du sacrifice du Calvaire, x, 1046. — *b)* Messe, oblation de l'Église, 1046.

3. *Successeurs immédiats de Pierre Lombard*, x, 1047-52. — *a)* Liturgistes : Auteurs étudiés, 1047-48 : Jean Beleth *(Rationale divinorum officiorum)*, cf. 1049 (*Tables*, 392); — Robert Paululus *(De cæremoniis, sacramentis, officiis et observationibus ecclesiasticis)*, xiii, 2753; — Pierre le Peintre *(Tract. de sacramento altaris)*, xii, 2037; — Sicard de Crémone *(Mitrale seu de officiis ecclesiastici summa)*; — Lothaire de Segni (Innocent III) *(De sacrosancto altari mysterio)*, vii, 1962. — Conception de la messe, x, 1048; — consécration par contact, messe des présanctifiés, messe apostolique, 1048-49; — messes sèches et bi-trifaciales, 1049-50; cf. vii, 75. — *b)* Théologiens : Auteurs étudiés, x, 1050-51 : Bandinus *(Sententiarum libri)*, ii, 140; xii, 1964; — Pierre de Poitiers *(De theologicis sententiis)*, 2039; — Beaudoin de Cantorbéry *(Liber de sacramento altaris)* (*Tables*, 386); — Innocent III, cf. *supra*. — Doctrine de Beaudoin, x, 1050-51; — d'Innocent III, 1051. — Conciles et professions de foi du xiie s., 1051-52; — conc. de Lombers (1176) (*Tables*, 718); — de Sens (1210) (*Tables*, 748); — décret d'Odon de Paris, cf. xi, 942; — Innocent III : profession de foi imposée aux vaudois (*Tables*, 1078); — IVe conc. du Latran (*Tables*, 669).

9° *Grands théologiens du XIIIe s.* — *a)* Précurseurs : Auteurs étudiés, 1053-56 : Alexandre de Halès (*Tables*, 77); — Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris *(De legibus)*, vi, 1970; — S. Bonaventure (*Tables*, 464); — S. Albert le Grand (*Tables*, 66). — Doctrine : notion du sacrifice, x, 1053; — oblation eucharistique (offrande de Jésus, du Corps mystique : prêtre, valeur, immolation), 1054-56. — *b)* S. Thomas d'Aquin : notion du sacrifice eucharistique, représentation commémorative de la Passion, 1057-59; — oblation sacrificielle (objet, prêtre, valeur), 1059-61; — messe et doctrine générale thomiste du sacrifice, 1061-62; cf. xiv, 675-77; xv, 950-54. — *c)* Durand de Mende (l'ancien) (*Tables*, 1078) : caractère figuratif et commémoratif de la messe, x, 1063; — oblation et consécration, 1064. — *d)* Duns Scot (*Tables*, 1073) : nature du sacrifice eucharistique (représentation objective du sacrifice de la croix par la double consécration), x, 1064-66 *(passim)*; — Jésus, prêtre principal, sans concours immédiat, 1065; — comparaison avec S. Thomas (rôle du Christ, valeur et validité de la messe), 1066-68. — *e)* Pour la piété : Hugues de Saint-Cher, vii, 239.

10° *Scolastiques aux XIVe et XVe s.* — *a)* Sources, x, 1068-69. — Auteurs simplement cités : Henri, cf. vi, 2193; — Pierre de la Palu, cf. xii, 2035; — Pierre Auriol, cf. 1872-73; — Fr. de Mayronnes, cf. x, 1638; — Michel de Bologne, cf. 1675; — Pierre d'Ailly (*Tables*, 61-62); — Alphonse Tostat, cf. i, 921-23; — Silvestre de Prierias *(Summa silvestrina)*, x, 475. — Auteurs étudiés, 1070-76 : G. Biel (*Tables*, 437); — Richard de Médiavilla, xiii, 2674; — Denys le Chartreux (*Tables*, 937); — Nicolas de Lyre, ix, 1417; — Durand de Saint-Pourçain (*Tables*, 1080); — Nicolas de Cuse *(Excitationes)*, xi, 606; — Thomas de Strasbourg, xv, 780; — Gerson, vi, 1313; — S. Bernardin de Sienne (*Tables*, 431); — S. Antonin (*Tables*, 188); — Adrien VI (*Tables*, 43). — *b)* Doctrine : nature du sacrifice eucharistique, mémorial de l'immolation rédemptrice, x, 1070; oblation par l'Église de la victime du Calvaire, 1071 (diverses définitions de la messe); — valeur du sacrifice eucharistique, 1074-75; *ex opere operato*, 1075; *ex opere operantis*, 1076-77. — *c)* Conceptions inexactes et réactions des théologiens (école nominaliste) : Auteurs précédemment cités : Biel, Denys le Chartreux, Gerson, Brulefer (cf. ii, 1146), S. Bonaventure, Richard de Médiavilla. — Auteurs étudiés, x, 1077-80 : *Summula Raymundiana;* — ms. de S.-Gall; — Eckart (*Tables*, 1094); — Tauler, xv, 66; — Nicolas Jauer († 1469); — Busch (*Tables*, 490); — Paul Wann († 1501) (cf. Hurter, ii, 1112); — Jean de Wesel (Rucherat), xiv, 145; — Wessel, xv, 3535; — Altenstaig (*Tables*, 106). — Doctrines : exagération de la valeur de la messe, x, 1077-79; — dépréciation de cette valeur, 1079-80; — réactions et oppositions, 1078, 1080-81.

11° *Conclusion générale.* — Idée catholique sur la messe à la veille de la Réforme : vérité du sacrifice, x, 1081; — nature, 1081; — valeur, 1083.

1103, 1104, 1105, 1106, 1109; iv, 2056-57; — Cajétan, cf. ii, 1323 (n. 48-49); — Catharin, xii, 2419; — Driedo, iv, 1830; — autres noms, x, 1099-1101; cf. Possevino, xii, 2650; — Witzel, xv, 3580. — *b)* Théologiens postérieurs cités : Jean Hofmeister, x, 1101-02; cf. vii, 19-20; — Jean Gropper, x, 1101; cf. vi, 1883; — Guillaume Lindanus, ix, 774; — Ruard Tapper, cf. xv, 52; — Stanislas Hosius, x, 1102; cf. vii, 181, 182; — Jean Fabri, x, 1102; cf. v, 2058-59; — de Mouchy, 1102; cf. x, 2513; — Alphonse de Castro, 1102; cf. i, 546; — Fr. de Vitoria, x, 1102; xv, 3127; — autres noms, x, 1101-02.

2. *Positions doctrinales.* — *a)* Affirmation dogmatique : problème de surface : langue liturgique, messes privées, x, 1103-04; — problème de fond : efficacité, messe sacrifice, immolation du Christ, messe et croix, messes privées, 1104-06. — *b)* Explication théologique : définition du sacrifice, 1106-08; — notion du sacrifice de la messe, 1110; — essence de la messe, 1108-10; — moment du sacrifice, 1110; — fins du sacrifice de la messe, 1111-12.

3° *Définition du concile de Trente.* — 1. *Histoire du décret.* — Un article discuté dès 1547, x, 1112. — *a)* Session xiii (1551-52), première délibération : consultation des théologiens, 1113-15; — discussion des Pères (dogme et théologie), 1115-17; — résultat : projet de décret, 1117-18. — *b)* Session xxii (1562), deuxième délibération : travaux préparatoires des théologiens, 1118-21; — discussion des Pères, premier projet, 1121-24; — discussion des Pères, second projet, 1124-26; — sur les abus, 1126-27.

2. *Doctrine du décret.* — Voir *Tables*, 681.

Auteurs cités et noms propres (des discussions au conc. de Trente on n'a retenu que les noms des évêques et des théologiens qui ont marqué dans l'histoire de la théologie). — Amsdorf, x, 1093; — Arnoldi (Fr.), 1101; — Augustin (S.), 1105, 1107, 1120; — Ayala (Martin Pérez de), évêque de Ségovie, 1123, 1125, 1127, 1140.

Boulenger (Pierre), x, 1102, 1108, 1111; — Bugenhagen, 1088.

Cajétan, x, 1101, 1108, 1109, 1110, 1112, 1120; — Calvin, 1095, 1096, 1097, 1102, 1112; — Cano (M.), 1113, 1114, 1116; — Castro (Alph.), 1102, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1113, 1116; — Catharin, 1101; — Cervini (futur Jules III), cardinal, 1112; — Chaponière, 1131; — Clichtove, 1100, 1101, 1108, 1109, 1110, 1111; — Cochlée, 1100, 1101, 1108; — Contarini, 1107; — Cotta (J.-Fr.), 1141; — Cyprien (S.), 1105.

Diégo de la Païva, x, 1120; — Dietenberger, 1100; — Drews, 1089; — Driedo, 1101, 1107, 1108, 1109, 1111.

Eck, x, 1101, 1103, 1104, 1105, 1106, 1109; — Emser, 1095, 1100, 1101; — Enders, 1087, 1093.

Fabri (Jean), x, 1102, 1108; — Ferber (Nicolas), 1109; — Fisher (John), 1100, 1105, 1107; — Flacius Illyricus, 1102; — Freitag (A.), 1093; — Fritzhaus, 1100.

Gehrard (J.), x, 1141; — Geroldsegg, 1094; — Gerson, 1111; — Gropper, 1101, 1109, 1114, 1116; — Gunkel-O. Scheel, 1089.

Harnack, x, 1136, 1139, 1142; — Hase (C.-A.), 1103; — Heft, 1088; — Helding (Michel), 1102; — Helmesius, 1100; — Henri VIII, 1100, 1106; — Hofmeister, 1101, 1102, 1111; — Hosius, 1102, 1107, 1111, 1126.

Ignace d'Antioche (S.), x, 1107; — Innocent III, 1101; — Irénée (S.), 1105; — Isidore (S.), 1107.

Jean Chrysostome (S.), x, 1105; — Jules III, 1113, 1118; — Juste Jonas, 1093.

Kattenbusch, x, 1135; — Kling (Conrad), 1102, 1108, 1111; — Kostlin, 1086.

Lainez, x, 1113, 1114, 1120, 1124; — Lämmer, 1102, 1104, 1105; — Lepin, 1085, 1101, 1103, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1113, 1116, 1131, 1132; — Le Plat, 1114, 1116, 1117, 1118; — Lindanus, 1101, 1108; — Loofs, 1094; — Lüder van Reventlo, 1101; — Luther, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1099, 1100, 1101, 1105, 1113, 1114, 1120, 1135, 1138.

Massarelli, x, 1112, 1115; — Mélanchthon, 1088, 1091, 1092, 1093, 1095, 1097, 1099, 1102, 1104, 1107, 1113; — Mensing, 1100; — Miranda (Barthélemy), 1114; — Mouchy (de), 1102.

Nauséa, évêque de Vienne (Autriche), x, 1118.

Paul III, x, 1095; — Pie IV, 1118; — Pirstinger (Berthold), 1101, 1116.

Ravenstein (Josse), x, 1114; — Renz, 1085, 1100, 1102, 1113, 1118, 1124; — Rutland (Jean-Gaspard), 1102.

Salmeron, x, 1113, 1120; — Seripando, 1123; — Severoli, 1112; — Smend (J.), 1089; — Sonnius, 1116; — Soto (Pierre de), 1120, 1121; — Speratus (Paul), 1089; — Surius (Laurent), 1102.

Tapper (Ruard), x, 1101, 1107, 1108, 1110, 1113, 1114, 1116; — Thomas (S.), 1107-1110.

Viguier (Jean), x, 1102, 1109; — Villegaignon (Nic.-Durand de), 1102, 1108; — Vitoria (Fr. de), 1102.

Wimpina, x, 1106; — Wolff, 1089.

Zwilling, x, 1106; — Zwingli, 1093, 1094, 1095, 1097.

V. Messe chez les théologiens postérieurs au concile de Trente. Essence et efficacité [A. Michel], x, 1143-1316.

1. Principe de classification des opinions. — Différents courants greffés sur la définition du sacrifice selon S. Thomas, x, 1143-44.

II. Première conception générale : la messe, sacrifice en raison d'un acte représentatif du sacrifice de la croix. — 1° *Formules encore générales.* — *a)* Rite de la fraction : Melchior Cano, x, 1145 (sur Cano, *Tables*, 513); — échos dans Estius (*Tables*, 1279); et Valencia, xv, 2493. — *b)* Rite de la communion : Dominique de Soto, x, 1145 (sur Soto, xiv, 2423); — échos chez Louis Du Pont, xiii, 1159; et Coton, iii, 1928. — *c)* Rite de la double consécration (immolation figurative), selon l'indication de Cajétan, x, 1109; — Salméron, 1146 (sur Salméron, xiv, 1044); cf. x, 1120, 1124 (thèse de André Cuesta, évêque de Léon); — Pierre de Ledesma, 1147; cf. ix, 127; — Allen, x, 1147 (sur Allen, i, 885); — J. de Bay, x, 1147-48 (sur de Bay ou Baïus, *Tables*, 352); — Estius, 1148; cf. 1194 (*Tables*, 1280); — Jean de Saint-Thomas, 1148-49 (sur cet auteur, viii, 803). — Autres auteurs cités, x, 1148 : Denys Petau, cf. xii, 1320; — Fr. de Harley; — P. Laymann, cf. ix, 86; — L. Mairat.

2° *Théories particulières.* — 1. Vasquez : Consécration représentative de l'immolation réelle du Calvaire et sacrifice relatif, x, 1149-51; cf. xv, 2609. — Disciples de Vasquez, x, 1151-52 : Fr. Véron, cf. xv, 2699; — C. Roncaglia, cf. xiii, 2898; — Perrone, cf. xii, 1255; — de Welte (dictionnaire de Gœschler), cf. xv, 3524; — dom Souben; — H. Lesêtre; — J. Lebreton; — Götzmann; — Schepens; — Coghlan; — A. Sanda (chez celui-ci, légère correction de la thèse vasquézienne). — 2. Lessius : l'immolation virtuelle, x, 1152-54; cf. ix, 453; — Sylvius, x, 1154; cf. xiv, 2924; — Louis de Caspe de Saragosse et Gabriel de Henao, x, 1154; cf. 950; vi, 2147. — Chez les dominicains : auteurs cités, x, 1154-56 : Thomas Leonardi, x, 1154; — Gonet, cf. vi, 1487; — Billuart, cf. x, 1276; xv, 951 (*Tables*, 447); — Labat, cf. viii, 2386; — Contenson (cf. *Tables*, 806); — Noël Alexandre, cf. i, 769; — Gotti, cf. vi, 1504; — Drouin, cf. iv, 1842; — Monsabré, cf. x, 2330; — Hugon (cf. *Tables*). — Autres écoles : auteurs cités, x, 1156 : Frassen, O. F. M., cf. vi, 767; — Huygens, cf. vii, 353; — Gervais Pizzurne; — Habert, cf. vi, 2014; — les catéchismes d'Aix et de Mâcon; — Wilmers, cf. xv, 3543; — Bourceau. — 3. La séparation sacramentelle, apparence de mort : immolation mystique. — Trois nuances distinguent cette théorie des précédentes, x, 1157 : *a)* Pasqualigo, 1157-58. — *b)* Bossuet, 1158-63; cf. 1267, 1276, 1278, 1283; xv, 951

(*Tables*, 472). — Auteurs influencés par Bossuet : Lacroix, cf. IX, 2424; — Ferraris, cf. V, 2176; — Babin (*Tables*, 346). — *c)* Billot, X, 1163-66, 1181, 1193, 1256, 1276, 1284; XV, 951 (*Tables*, 446). — Disciples de Billot : Gihr, X, 1166; — Van Noort, 1166-67; — Labauche, 1167; — Tanquerey, 1167; cf. XV, 47; — Grimal; — Pègues; — Schwane, cf. XIV, 1583; — Hugueny, X, 1167 (et *Tables*).

En dehors de tout classement : jansénistes d'Utrecht, XV, 2433-34.

III. Deuxième conception générale : le sacrifice existe en raison d'un changement dans la matière ou dans la victime. — 1° *Immutation réelle affectant la matière (pain et vin)*. — 1. Tanner : immutation destructive du pain et du vin, X, 1169; cf. XV, 40; — Richeome : immutation des espèces se communiquant au corps et au sang du Christ, X, 1169; cf. XIII, 2698. — 2. Thèse suarézienne : le changement affecte les espèces par la transsubstantiation : *a)* Avant Suarez : Baïus, X, 1170; cf. II, 41; — Fr. Torrès, X, 1170; cf. XV, 1241; — Van der Galen, X, 1170; cf. VI, 1055; — Valencia, XV, 2492-94. — *b)* Suarez, X, 1171-73; cf. XIV, 2642; XV, 1402. — *c)* Après Suarez : auteurs cités, X, 1173-75 : Tolet, cf. XV, 1224; — Bécanus, cf. II, 521 (*Tables*, 391); — François de Bonne Espérance, cf. VI, 733; — du Hamel (*Tables*, 1068); — Wiggers, cf. XV, 3538; — Quarto (cf. Hurter, III, 1213); — de Coninck, cf. III, 1152 (*Tables*, 792); — Antoine Hicquey, cf. VI, 2358; — Scheeben, cf. XIV, 1271; — Paul Schanz. — En connexion avec Suarez : Arriaga (cf. *Tables*, 271); — Adam Burghaber (cf. Hurter, IV, 397).

2° *Immutation affectant Jésus-Christ lui-même*. — 1. *Thèse de Bellarmin :* la consécration prépare la victime et la communion la détruit. — *a)* Avant Bellarmin : points de contact chez Cano et Hessels, X, 1145, 1193. — *b)* Thèse de Bellarmin, 1176-77; XV, 1401-02 (cf. *Tables*, 405). — *c)* Influence de Bellarmin : A la fin du XVI[e] s. : ainsi chez Henriquez, cf. VI, 2197; — P. de Ledesma, cf. X, 1147; IX, 127; — Azor, cf. I, 343; — J.-B. Scortia, XIV, 1729; — Valencia, cf. XV, 2492-94. — Au XVII[e] s. : la communion explique l'immutation nécessaire au sacrifice : auteurs cités, X, 1177-78 : Nicolas Coeffeteau, cf. III, 268-69; — Pignatelli, cf. XII, 2110; — Bonacina, cf. II, 953; — G. Mahler, O. F. M. (Hurter, IV, 648); — Mastrius, cf. X, 281; — Ysembert, cf. XV, 3621; — Abelly (*Tables*, 7); — Jean Llanes (*Salmanticenses*), cf. XIV, 1020; — Gamache, cf. VI, 1141; — auteurs du XVII[e] s. se rattachant aussi à de Lugo : Casal, cf. II, 1820; Martinon, cf. X, 219; Platel, cf. XII, 2252; Raynaud, XIII, 1823; tous cités, 1179; — voir également Martin de Cochem, X, 209-10. — Au XVIII[e] s. : Alphonse de Liguori, X, 1179 (*Tables*, 105); — dans le sillage de S. Alphonse, au XIX[e] s. : Marc, Aertnis, J. Hermann, 1179-80. — *d)* Thèse bellarminienne adaptée à la seule consécration : auteurs cités, 1180-81 : Viva, cf. XV, 3145; — Holtzclau, cf. VII, 33; XV, 3559; — Thomas de Charmes, cf. 773; — Albert Knoll (cf. *Tables*, 65); — Orazio Mazzella. — *e)* Rajeunissement de la thèse : Lamiroy, X, 1181-82. — *f)* En marge de Bellarmin : sacrifice banquet : James Bellord (cf. *Tables*, 407), Fr. Renz, 1182-84.

2. *Thèse de Lugo :* sacrifice anéantissement. — *a)* Avant de Lugo : Gaspard Casal, X, 1184-85; cf. II, 1820 (*Tables*, 541); — Malderus, X, 1185; cf. 1125; IX, 1767. — *b)* De Lugo, X, 1185-87; cf. IX, 1072. — *c)* Influence de Lugo : théories composites citées, X, 1187-89 : cardinal de Richelieu, cf. XIII, 2696; — Martinon, cf. X, 219; — Georges de Rhodes, cf. XIII, 2655; — François de Lugo, cf. IX, 1071; — Thomas Muniessa (cf. Hurter, IV, 359); — Paul Antoine, cf. I, 1443; — Théophile Raynaud, cf. XIII, 1826; — Platel (influence cartésienne), cf. IV, 555-60; XII, 2252; — Fr. Henno, cf. VI, 2152; — Jean de Ulloa, cf. XV, 2057; — Tournély, cf. 1243; — Collet, cf. III, 365-66. — *d)* Déformation de la thèse lugonienne : cardinal Cienfuegos, X, 1189-90; cf. II, 2511 (*Tables*, 613). — *e)* Renouveau : Franzelin, X, 1190-91; cf. VI, 766. — Disciples de Franzelin, X, 1191-92 : Hurter, cf. VII, 333; — de Augustinis; — Tepe, cf. XV, 127; — Stentrup, cf. XIV, 2590; — Lambrecht; — Einig; — Gallacher. — Auteurs de spiritualité : Buathier, Tesnière, Beaudenom, Monsabré, X, 2330.

IV. Troisième conception générale : la messe, oblation du sacrifice de la croix. — Sens général de la thèse, X, 1192-93.

1° *Au XVI[e] s.* — Quelques traits cités, X, 1193-94 : chez Hessels, cf. VI, 2323; — Van der Galen, X, 1170; — Suarez, 1171; — Maldonat, 1193-94; cf. IX, 1774; — Jean de Via, cf. VIII, 825; — Estius, cf. X, 1148.

2° *Au XVII[e] s.* — *a)* Autorités douteuses en faveur du sacrifice oblation : Bossuet, cf. X, 1158 sq.; — Du Perron, 1195-96; cf. III, 1724-25; IV, 1955-57 (*Tables*, 1076); — de Bérulle, X, 1196-98; cf. II, 798; X, 816, 1202, 1206, 1281; — de Condren, 1198-1202; cf. III, 815-16 (*Tables*, 768); — J.-J. Olier, X, 1202-04; cf. XI, 971, 979; — oratoriens : cités, X, 1204-06 : Bourgoing, cf. II, 1099; XI, 1127; Desmares, cf. IV, 630; Quesnel, cf. XIII, 1465; — Amelote, X, 1206, 1278; cf. I, 1042; — Thomassin, X, 1206-08; cf. XV, 807-08; VIII, 1340-42. — *b)* Autorités certaines : L. Habert : indication de la thèse, X, 1208; — conférence de La Rochelle et Pierre Nicole, 1208-10; cf. XI, 639, 642.

3° *Au XVIII[e] s.* — *a)* Continuation de la théologie de l'Oratoire : Juénin, X, 1210-11; cf. VIII, 1720; — J.-J. Duguet, X, 1211 (*Tables*, 1068); — Pierre Le Brun, 1211; cf. IX, 101-02; — Joly de Choin et Benoît XIV, X, 1212-13. — *b)* Erreur de Fr. Le Courrayer : thèse, 1213-15; cf. IX, 112-15; — adversaires : Lequien, cf. 442; Vivant, cf. XV, 3147; de Belzunce (cf. *Tables*, 407); — condamnation par l'épiscopat, X, 1216-17. — *c)* Controverse Plowden-Rivière, 1217-21; cf. XII, 2406; XIII, 2746; — écho de la controverse : du Pressy, évêque de Boulogne, X, 1221.

4° *Thèse du sacrifice oblation reprise au XIX[e] s.* — *a)* Avant 1870 : auteurs cités, X, 1222-23 : Fr. Patrik Kenrick, archevêque de Baltimore (*Tables*, 1293); — Mœhler, cf. 2051; — Klee, cf. VIII, 2359; — Veith, cf. XV, 2612; — Thalhofer, cf. 203-04; — A. Bonal (*Tables*, 461); — Bouvier, cf. II, 1117. — *b)* Deux courants dans la thèse du sacrifice oblation à la fin du XIX[e] s., X, 1223-24 : Oblation du Christ par lui-même : auteurs cités, 1224 : H. Schell, cf. XIV, 1277; — Spechy, cf. 2477; — Fr. Simar; — Pell; — Gay; — Gautrelet, cf. VI, 1172; — Bacuez (*Tables*, 350); — Manning, cf. IX, 1895; — Columba Marmion, etc. — Oblation du Christ par l'Église : Pesch (Chr.) et de la Taille, voir *infra*. — *c)* Thèse de Lepin, X, 1224-28. — *d)* Thèse de Grivet, 1228-30. — *e)* Thèse de Batiffol, 1230-31 (*Tables*, 386). — *f)* Jean Rivière, 1231-32 (cette impression se renforce à la lecture de l'art. précédent, dont J. Rivière est l'auteur), *supra*, § IV, La messe durant la période de la Réforme et du conc. de Trente. — *g)* J. Bover, 1232 (*Tables*, 477). — *h)* Paquet (*Tables*, 508) et Lépicier (*Tables*, *infra*), 1232-34. — *i)* Mac-Donald, anc. év. de Victoria, 1234. — *j)* Chr. Pesch, 1235-37; cf. XII, 1305. — *k)* Thèse du P. de la Taille : exposé, X, 1237-43; — remarques, 1244-46. (La plupart des auteurs étudiés *supra*, *b)*, *c)*,

d), exposent les rapports du sacrifice de la croix, du sacrifice de la messe et du *sacrifice céleste* de Jésus-Christ.) Voir aussi Vacant, xv, 2455.

V. Critique des systèmes et essai de synthèse. — 1° *Méthode*. — Règle de foi seule; définition du sacrifice; conclusion, x, 1246-47.

2° *Essence du sacrifice de la messe*. — Dans la consécration, x, 1247-52. — Dans la consécration seule, à l'exclusion des autres parties, 1252-55; — mais communion du prêtre, partie intégrante du sacrifice, 1255-60. — Double consécration, requise, 1260-61.

3° *Comment la consécration constitue l'action sacrificielle*. — Exclusion des théories de : Tanner (cf. x, 1169), Suarez, Bellarmin, Viva, Holtzclau, Lamiroy, De Lugo, Franzelin, 1261-64. — Une immolation mystique appartient à l'essence du sacrifice eucharistique : immolation non sanglante et distincte de l'immolation de la croix, 1265; — immolation mystérieuse, mais possédant une réalité objective, 1266; — immolation appartenant à l'oblation faite à la messe, non comme condition, mais comme partie essentielle, 1272.

4° *Immolation mystique et sentiments du Christ dans le sacrifice eucharistique*. — Insuffisance de la théorie de Vasquez, x, 1275. — Excès dans l'immolation virtuelle : Lessius, Gonet, Billuart, Hugon, 1275-76. — Solution acceptable : Pasqualigo, Salmeron, Billot, 1276-77.

5° *Sacrifice eucharistique et sacrifice céleste*. — Pas de sacrifice céleste proprement dit, ni essentiellement lié au sacrifice eucharistique, x, 1277. — Triple utilité de la conception d'un sacrifice céleste (dogmatique, apologétique, mystique), 1277-78.

6° *Synthèse et conclusion*. — *a)* Notion générale du sacrifice, x, 1279-80; cf. xiv, 671-78. — *b)* Sacrifice rédempteur offert par le Christ, x, 1280-81; xiii, 1967-68; xiv, 685. — *c)* Sacrifice de la Cène : identité de la Cène et de la messe, x, 1281-82; xiv, 686; — Cène et croix, deux sacrifices distincts, 1289; cf. 1245 (opinion divergente du P. de la Taille); — Cène et messe, sacrifices essentiellement relatifs au sacrifice du Calvaire, x, 1282-83; cf. v, 1201; voir *supra*, chez les auteurs, x, 990-93, 1023, 1024-25, 1031-33, 1034-36, 1046, 1057-59, 1071, 1265 1276-77, 1320-22, 1325-27. — *d)* Sacrifice de la messe : éléments constitutifs, 1283; — le Christ, offrant principal, 1283; cf. 1250-52; — offrant visible : le prêtre, ministre du Christ, 1283-84; cf. xiii, 154, 159; xv, 953; xi, 1354-55, 1369; — participation de l'Église : « sacerdoce » des fidèles, x, 1284-85. — *e)* Conclusions : essai de définition du sacrifice eucharistique, 1285-86; — unité du sacrifice de Jésus-Christ : sacrifice oblation, 1286-87; sacrifice immolation, 1288-89.

VI. Efficacité. — 1° *Dans la tradition*. — 1. *Affirmation de l'Écriture* (Ceci est mon corps *donné pour vous;* Ceci est mon sang *répandu pour vous en rémission des péchés;* la nouvelle *alliance* en mon sang), v, 225-26, 1032, 1033-34, 1052, 1064-64; x, 805-15 *(passim)*, cf. 818-20, 830-31.

2. *Textes patristiques*. — *a)* Premiers siècles : *Didachè*, x, 174-79; — S. Clément, 886; — S. Ignace d'Antioche, 889, 893; — S. Justin, 900, 905; — S. Irénée, 912-13, 917-18; — Clément d'Alexandrie, 919-20; — Origène, 922-23; cf. xi, 1558; — Denys d'Alexandrie, x, 925; — *Didascalie*, 927; cf. iv, 742; — S. Hippolyte, x, 928-930, cf. 1349; — Tertullien, 932-33; S. Cyprien, 942-43; — anaphore de Sérapion, 1352, 1353, 1354; — *Constitutions apostoliques*, 1358. — *b)* Du ive s. à la fin de l'âge patristique : En Occident : S. Ambroise, 967; — auteur du *De sacramentis*, 968; — S. Augustin, 974-75; — Jean Cassien, 977; — Fauste de Riez, 977; — S. Fulgence, 980-81; — S. Grégoire le Grand, 981-83; — S. Isidore, 985; — S. Bède, 987; — Pseudo-Germain, 987; — indications générales à la fin de l'âge patristique, 989-90, 993; — messe et suffrages pour les défunts en Occident, xiii, 1230-35; — *Memento* des morts, 1235-36; cf. x, 1384 (messe celtique), 1397 (messe romaine). — En Orient : fin du sacrifice chez les Pères orientaux, 1327; — messes orientales : rit antiochien, xi, 1448-49; cf. 1456-57 (diptyques), 1458 (prière pour les défunts), 1462 (effets du sacrifice); rit byzantin, 1473-74 (diptyques), 1474-75; rit alexandrin, 1482 *(Memento);* — messe et suffrages pour les défunts en Orient, xiii, 1204-12.

3. *Théologiens*. — Guillaume de Paris, Alexandre de Halès, x, 1050; — Albert le Grand, 1055-56; — S. Thomas, 1061-62, 1063, 1066; xv, 954; — Duns Scot, x, 1067; iv, 1920; — nominalistes (G. Biel), 1074-77, cf. 1083-85; — exagérations et réactions catholiques, 1077-81. — Doctrine du conc. de Trente, x, 1135, 1136, 1137.

2° *Enseignement doctrinal*. — 1. *Efficacité du sacrifice, considérée en soi*. — 1. Par rapport à Dieu et par rapport à l'homme : *a)* sacrifice latreutique et eucharistique, uniquement offert à Dieu, x, 1289-90; cf. 1135, 1137; — messes en l'honneur des saints, 1137, 1292-93; cf. xiv, 916-20, 946-48, 965-73 *(passim);* — *b)* pour l'homme : efficacité impétratoire, propitiatoire, expiatoire, satisfactoire (explication de ces termes), x, 1290-94; cf. 1135-37; xiii, 1280; xiv, 1185. — 2. Efficacité, limitée ou illimitée, de la messe : *a)* comme sacrifice propitiatoire et impétratoire, quant au *fruit spécial*, x, 1294; — quant à l'*extension*, 1294-97; — et quant à l'*intensité*, 1297-98; — *b)* comme sacrifice de l'Église, 1299; — *c)* comme acte personnel du prêtre et des fidèles participant au sacrifice, 1299-1300. — 3. Mode d'action *ex opere operato, ex opere operantis* (sur ces termes, voir xi, 1084) : *a)* effet *ex opere operato* de la messe, x, 1301; cf. xiii, 1308; xiv, 2738; — *b)* par rapport au fruit qu'on en retire : problème des vivants, x, 1302-03; — problème des défunts 1303-04; cf. xiii, 1306, 1308-10 *(passim)*. — Sur ces points, voir *Fruits de la messe* et [L. Godefroy], vi, 933-44; et condamnations portées contre le synode de Pistoie, xii, 2211 (prop. 30), cf. 2188.

2. *Bénéficiaires de cette efficacité*. — *a)* Relativement au fruit très général, x, 1304; cf. v, 1740 (excommuniés); xiv, 2737. — *b)* Relativement au fruit personnel au prêtre : fruit très spécial, x, 1305; cf. i, 734-35. — *c)* Relativement au fruit moyen ou ministériel : trois conditions de son application valide, x, 1305-08; — questions subsidiaires, 1308-10; — bénéficiaires vivants, 1310-13; catéchumènes, 1311; infidèles, hérétiques, schismatiques, excommuniés, 1311-13; cf. vi, 2232 (à corriger par les can. 809; 2262, § 2, 2°; cf. 2314, § 1); — bénéficiaires défunts : élus, x, 1313; cf. 1292; vi, 1412-13; damnés, x, 1314; cf. Mitigation des peines, 1997-2007; hérétiques, schismatiques, infidèles, 1314-16.

L'erreur (en 1919) de vi, 2232 provient de ce que l'art. Hérésie, composé avant la guerre de 1914-18, a dû être rapidement corrigé et mis au point en 1919 (cf. *Ami du clergé*, 1924, p. 445-46).

Auteurs et noms propres cités. — Abelly, x, 1178; — Aertnys, 1179; — Albert de Bulzano (Knoll), 1180; — Alès (d'), 1241; — Alexandre VII, 1296, 1305; — Alexandre Noël, 1155; — Allen, 1147; — Alphonse de Liguori (S.), 1179, 1255, 1256, 1292, 1295, 1303, 1309, 1310; — Amelote, 1206, 1278; — *Ami du clergé*, 1240, 1246, 1297, 1313; — Annibale (d'), 1305; — Antoine, 1188; — Arriaga, 1175; — Atzberger, 1274; — Augustin (S.), 1220, 1231, 1253, 1273, 1279, 1280, 1292; — Azor, 1177, 1248.

1º *Doctrine des Pères orthodoxes.* — *a)* A la dernière Cène, Jésus-Christ a offert un vrai sacrifice,

x, 1318-20. — Auteurs cités : Eusèbe de Césarée, S. Athanase, Théodoret, S. Grégoire de Nysse, S. Cyrille d'Alexandrie, Hésychius, Eutychius, S. Éphrem, 1318-20. — *b)* La messe, véritable sacrifice, reproduction du sacrifice de la croix, 1320-22. — Auteurs cités, 1320-22 : S. Nil; — S. Isidore de Péluse; — S. Jean Chrysostome, cf. VIII, 681; — Théodoret, cf. XV, 322; — Gélase de Cyzique; — Sévérien de Gabala; — Eutychius de Constantinople; — S. Jean Damascène, cf. VIII, 744-45. — *c)* La consécration, acte central et essentiel du sacrifice, x, 1322-25. — Auteurs cités : S. Jean Chrysostome, S. Athanase, Eutychius de Constantinople, S. Cyrille de Jérusalem, S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Grégoire de Nazianze, S. Cyrille d'Alexandrie, Hésychius, S. Jean Damascène, 1323-25. — Sur la difficulté tirée de l'épiclèse, voir *infra*, § X, Synthèse doctrinale. — *d)* Messe et croix, 1325-27. — Auteurs cités : épître aux Hébreux, Eusèbe de Césarée, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome, Théodoret, Euloge d'Alexandrie, 1325-27. — *e)* Fins du sacrifice : louange et actions de grâces (Eusèbe, S. Cyrille de Jérusalem, S. Jean Chrysostome), 1327; — propitiation (S. Cyrille de Jérusalem), S. Jean Chrysostome, 1327; — demande, 1327.

2° *Nestoriens et monophysites.* — 1. Nestoriens : *a)* Indication générale, d'après Ebedjésus et Babaï, XI, 309 (*Tables*, 1083), 345; — sur l'absence des paroles de l'institution, 310, 315; cf. 1457-59; x, 1328 (explication de Jugie); v, 209 (explication de Salaville). — *b)* Auteurs cités : Nestorius, x, 1328; cf. XI, 1460; — Narsaï, x, 1238; cf. XI, 1459; — Ebedjésus, x, 1328 (cf. *supra, a)*, et *Tables*, 1083); — Théodore de Mopsueste (anaphore), 1329; XI, 1460; sur Théodore lui-même, cf. XV, 269. — Voir aussi Timothée Ier, 1138. — 2. Monophysites, x, 1328-29. — Auteurs cités, 1328-29 : Pseudo-Denys, cf. IV, 435; — Sévère d'Antioche; — Jacques d'Édesse, cf. VIII, 289-90; — Denys Bar Salibi, cf. 285 et *Tables*, 937; — Jacques de Dara. — Monophysites coptes, x, 1329; cf. 2282-85 (*Tables*, 1140-41); — coptes éthiopiens (*Tables*, 1142). — Arméniens, x, 1329 (*Tables*, 265, 601, *Chosrov le Grand*). Voir *infra*, § VII, Messe dans la liturgie.

3° *Doctrine sur la messe et développement des rites liturgiques.* — Indications générales : association de la résurrection et de l'ascension à la mémoire de la Passion, x, 1330; — avant-messe (liturgie byzantine) signifiant la reproduction mystique du sacrifice de la croix, 1330; — rôle de Jésus (messe de S. Basile), 1331; — trois portées dogmatiques dans la liturgie syrienne, 1331-32. Voir *infra*, § VII, Messe dans la liturgie. Rite byzantin, 1361.

II. MESSE DANS L'ÉGLISE BYZANTINE APRÈS LE IXe SIÈCLE, x, 1332-46.

1° *Doctrine des théologiens de l'époque byzantine.* — Théodore d'Andida, x, 1332-33; cf. XV, 227-28. — Pseudo-Germain, x, 1333-34; — sur l'authenticité de l'ouvrage, VI, 1307-08. — Nicolas Cabasilas, x, 1334-36; cf. II, 1292-93 (*Tables*, 493). — Syméon de Thessalonique, x, 1336; cf. XIV, 2977, 2981-82. — Timothée Ier, XV, 1138.

2° *Controverses.* — Sur la nature du sacrifice offert à la Trinité tout entière (y compris le Fils) (erreur de Sotérikhos, III, 1379), x, 1336-39; cf. XI, 620 (Nicolas de Méthone). — Sur l'incorruptibilité du corps eucharistique : doctrine de Michel Glycas sur la corruptibilité du corps du Christ dans l'E., x, 1339-43; cf. 1705-06.

3° *Théologiens gréco-russes de l'époque moderne.* — *a)* XVIe s. : Jérémie II de Constantinople, x, 1344; cf. VIII, 887-89. — *b)* XVIIe s. : Moghila, x, 1344; cf. 2075; — Dosithée, 1344; cf. IV, 1792. — *c)* Manuels de théologie, x, 1344-45. — Auteurs cités, 1344-45 : Androutsos (cf. *Tables*, 153); — Dyovouniotis; — Malinovskij; — Serghiev; — Macaire, cf. IX, 1443 (et *Tables*, 486); sur ces auteurs, cf. *supra*, 1326-28. — Messe et croix, x, 1344. — *d)* Catéchismes et livres liturgiques : la messe, représentation de toute l' « économie », x, 1345. — Auteurs cités, 1345 : Jean Nathanaël, cf. XI, 648; — Nicolas Bulgaris, cf. II, 1241 (*Tables*, 487); — Théophile de Campanie; — Philarète Drosdov, cf. XII, 1381-83, 1394-95.

AUTEURS CITÉS. — Akominatos (Nicétas), x, 1321, 1337, 1340; — Alexis III, 1342; — Amphiloque, 1324; — Anastase le Bibliothécaire, 1333; — Anastase le Sinaïte, 1343; — Androutsos, 1344; — Arsène (S.), 1343; — Athanase (S.), 1319, 1323, 1324; — Athanase de Paros, 1343.

Bacchus de Paphos, x, 1342; — Basilakis, 1337; — Basile (S.), 1323, 1324, 1325, 1330, 1331, 1338; — Brightman, 1331; — Brooks (E.), 1329; — Bulgaris (Nicolas), 1345.

Cabasilas (Nic.), x, 1331, 1332, 1334-36; — Chosrov le Grand, 1329; — Connolly, 1328; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 1319, 1324; — Cyrille de Jérusalem (S.), 1323, 1324, 1327.

Denys (Pseudo-), x, 1329; — Denys Bar Salibi, 1329; — Dosithée, 1344; — Dyovouniotis, 1344.

Ebedjésus, x, 1328; — Éphrem (S.), 1320; — Euloge d'Alexandrie, 1327; — Eusèbe de Césarée, 1318, 1325, 1327; — Eustathe de Dyrrachium, 1337; — Eustathe de Nicée, 1337; — Eustratiadès (Sophrone), 1322, 1339, 1340, 1341, 1342; — Eutychius de Constantinople, 1322, 1323, 1330.

Gédéon de Chypre, x, 1344; — Gélase de Cyzique, 1321; — Germain (Pseudo-), 1332, 1333; — Glycas (Michel), 1339-43; — Goar, 1331; — Grégoire de Nazianze (le théologien) (S.), 1324, 1326, 1328, 1329, 1338; — Grégoire de Nysse (S.), 1319, 1324, 1325.

Hébreux (épître aux), x, 1325; — Hésychius, 1319, 1325.

Isidore de Péluse (S.), x, 1320.

Jacques (liturgie de S.), x, 1329, 1331; — Jacques d'Édesse, 1327; — Jean Camatéros, 1342, 1343; — Jean Chrysostome (S.), 1320, 1321, 1323, 1324, 1326, 1327, 1328, 1329, 1338, 1340, 1343; — Jean Damascène (S.), 1322, 1323, 1325, 1340, 1342; — Jean de Dara, 1329; — Jérémie II, 1344.

Labourt, x, 1329; — Lamy, 1329; — Léon de Bulgarie, 1337; — Lequien, 1342.

Macaire Bulgakov, x, 1344; — Maï, 1328, 1337, 1338, 1339; — Malinovskij, 1344; — Manuel Comnène, 1337, 1338, 1339, 1342; — Maxime (S.), 1333; — Michel de Thessalonique, 1337; — Moghila, 1344.

Nathanaël (Jean), x, 1345; — Néophyte le Reclus, 1343; — Nestorius, 1328; — Nicétas, voir Akominatos; — Nicon, 1345; — Nil (S.), 1320.

Petridès, x, 1330, 1333; — Philarète (Drosdov), 1345; — Photius, 1337; — Plantin (Pierre), 1342.

Renaudot, x, 1329, 1330, 1331.

Salaville, x, 1329; — Serghiev, 1344; — Sévère d'Antioche, 1328, 1329; — Sévère de Gabala, 1321; — Sikitidès (Michel), 1339, 1340, 1342 (voir Glycas); — Sotérikhos Panteugenos, 1336-38, 1339; — Syméon de Thessalonique, 1331, 1332, 1334.

Théodore d'Andida, x, 1332, 1333; — Théodore de Mopsueste, 1328; — Théodore le Studite, 1332, 1333; — Théodoret, 1319, 1320, 1321, 1326; — Théophile de Campanie, 1345.

Vetter, x, 1329.

Xiphilin (Georges), x, 1340, 1342, 1343.

Zonaras, 1339.

VII. Messe dans la liturgie. — Sous ce titre général qu'on lit x, 1346, on groupera les études concernant la liturgie de la messe : I. Messe dans les plus anciens documents liturgiques. II. Messe dans la liturgie ambrosienne. III. Messe dans la liturgie gallicane. IV. Messe dans la liturgie celtique. V. Messe romaine. VI. Messe mozarabe. VII. Liturgies orientales. Voir *infra*, § XI, Synthèse liturgique.

VII. Liturgies orientales. — Selon les aperçus généraux : ix, 817-18; xi, 1434-35, il convient de grouper les liturgies orientales autour de trois liturgies principales : liturgies *syriaque* et dérivées (syriaque pur ou jacobite, persan ou nestorien, syro-malabare, maronite); — liturgie *byzantine* (rit byzantin, rit arménien); — liturgie *alexandrine* (rites égypto-grec, copte, abyssin ou éthiopien). On suit ici cet ordre, en indiquant les variantes propres aux liturgies dérivées.

1° *Généralités.* — *a)* Nombre et classement des liturgies orientales, xi, 1435-38. — *b)* Liturgies orientales et liturgies latines, 1434; — influence de la liturgie latine, même après la séparation, 1439; — anciennes anaphores, 1438; — définition de l'anaphore, ix, 827; x, 820, 900; — anaphores et culte des saints, xiv, 917; — anaphore et épiclèse, cf. *infra*, § IX, Épiclèse eucharistique. — *c)* Manuscrits et éditions, xi, 1439-40 (références au *D. A. C. L.*). — Indications du *D. T. C.* : liturgie antiochienne (syriaque), i, 1402; cf. rit persan, xi, 1436; ii, 1618; et xi, 161 (Actes d'Addée et Maris), cf. 318, 1436; rit jacobite ou syriaque pur, 1436-37; xiv, 3024-25; — catholiques, 3025-26; — syro-malabares, 3155-60; — rit maronite, xi, 1437; cf. x, 128-32; — rit byzantin, xi, 1437; x, 1330; xiv, 1333; — rit arménien, xi, 1438; cf. 1329; i, 1892-93, 1957, 1958-59, 1967-68; — liturgie alexandrine : de S. Marc, xi, 1438; cf. i, 701; — rit copte, xi, 1438 (anciennes anaphores); cf. x, 1329, 2298-99, 2300 (messes et anaphores); — rit éthiopien, xi, 1438 (*Tables*, 1141). — *d)* Rôle du diacre et du peuple, 1440.

2° *Messe dans le rit antiochien (jacobite).* — 1. Prothèse, xi, 1440-42 (maronite, 1441; persan, 1442). — 2. Messe des catéchumènes, 1442-46 : *a)* offertoire (maronite et jacobite), 1443; — *b)* litanies (maronite et jacobite), 1443; — *c)* encensement, 1443-44; — *d)* hymnes (maronite), 1444; — *e)* lectures, 1444; cf. ix, 834; — messe des catéchumènes (persan), xi, 1445. — 3. Messe des fidèles, 1446-65 : *a)* Préliminaires : litanies, *Credo*, lavement des mains, 1446 (persan, 1446). — *b)* Anaphore : α) préparation au sacrifice, baiser de paix, 1447 (*Tables*, 352); préface, 1448 (persan, 1448-49); — β) sacrifice : *Vere sanctus*, consécration, 1449-55; particularités : ancienne formule, 1450; cf. 1481; — anaphores de S. Jean et de S. Jacques, des douze apôtres, 1450; de S. Marc, de S. Eustache, de S. Basile, de S. Cyrille, 1451; cf. x, 2300-01; xiv, 3160; d'Ignace, patriarche d'Antioche, de Thomas d'Héraclée, de Maroutha de Tagrit, de Matthieu le pasteur, cf. xi, 1452-53; de S. Pierre (cf. xiv, 3040), de S. Sixte, de Denys Bar Salibi, xi, 1453; — lacune dans les paroles consécratoires, 1453-54, 1459; cf. *supra*, 1357, et xi, 315 (nestoriens); — épiclèse, 1455-56; cf. *infra*, § IX, Épiclèse eucharistique; — diptyques et prière catholique, 1456-57 (sacrifice dans le rit persan, 1457); — anaphore des apôtres Addée et Maris, 1457-59 (rit syro-malabare, 1459-60; cf. xiv, 3158-59); — anaphores nestoriennes de Théodore de Mopsueste, de Nestorius, xi, 1460-61; cf. x, 1328; xi, 309-11, 315, 318, 322; — γ) participation au sacrifice : rit jacobite pur, 1461-65; — fraction, consignation et commixtion, 1463 (missel maronite, 1463); — *Pater*, 1463; — élévation, 1463 (sur le *Sancta sanctis*, cf. x, 2537); fraction et rit maronite, xi, 1463; — communion, 1463-64 (maronites, 1464); — participation au sacrifice dans le rit persan, 1464-65.

3° *Messe dans le rit byzantin.* — Un seul autel par église, xi, 1465. — *a)* Prothèse, 1465-68; — fraction de l'hostie et liturgie gallicane, 1466; cf. x, 1377; — rit arménien, xi, 1467-68; signification du pain azyme, 1468; cf. i, 2657-58. — *b)* Messe des catéchumènes : grande litanie diaconale, chants, *Trisagion*, xi, 1468-69; — lectures, litanies, prière des catéchumènes et leur renvoi, 1469 (chez les arméniens, 1470; cf. i, 1951-52, 1956). — *c)* Messe des fidèles : préliminaires, xi, 1470; *Credo* et *Filioque*, 1471 (rit arménien, 1471-72); — anaphore : *Vere sanctus*, consécration, anamnèse, épiclèse, diptyques, prière catholique, *Pater*, 1472-74 (rit arménien, 1474-75); — communion : imposition des mains, élévation, fraction et commixtion, rite de la communion, postcommunion, 1475-76 (rit arménien, 1476). — Cf. xiv, 2981-82 (Syméon de Thessalonique); vi, 981; ix, 755-56 (Ligaridès Paisios).

4° *Messe dans le rit alexandrin.* — *a)* Prothèse, xi, 1476-77. — *b)* Messe des catéchumènes : grande entrée, prière diaconale, offertoire, absolution, encens et litanies, lectures (cf. rites ambrosien et gallican, i, 964; x, 1370-73), *Trisagion*, évangile, prière des catéchumènes, xi, 1477-79. — *c)* Messe des fidèles : préliminaires : prière du voile, prière des fidèles, *Credo*, baiser de paix (rit alexandrin et rit abyssin), 1479-80; — anaphore : préface, litanie, *Sanctus*, consécration (anaphores de S. Grégoire et de S. Cyrille), anamnèse, épiclèse, litanies et diptyques (rit abyssin), 1480-82; — communion : consignation et fraction (cf. liturgie gallicane, x, 1377), *Pater*, adoration du Père céleste et absolution (liturgie de S. Basile, liturgie éthiopienne, cf. v, 945), *Memento* des vivants et des morts, élévation, nouvelles consignation et fraction, communion, action de grâces, xi, 1482-83; — pain bénit chez les byzantins, 1476; chez les alexandrins, 1483.

5° *Conclusion générale.* — Liturgie romaine : sobre; liturgies orientales : prolixes, populaires, xi, 1483-84; — Influence de la théologie orientale : prédominance du dogme de la Trinité, 1484. — Tableaux synoptiques des rites orientaux, 1485-86.

Note sur la réforme liturgique de Pie XII (liturgie romaine). — Sans entrer dans le détail de toutes les prescriptions relatives à la célébration du *Triduum sacrum*, on se bornera à indiquer les modifications introduites dans la messe du jeudi saint qui prépare l'office du vendredi saint et dans ce dernier office lui-même.

Jeudi saint. — La messe où l'évêque bénit les saintes huiles (messe chrismale) se célèbre le matin après tierce; mais la messe *in Cœna Domini* se célèbre désormais *le soir*. Le prêtre n'y consacre plus une seconde grande hostie, mais simplement les petites hosties, dans un ou plusieurs ciboires, en nombre suffisant pour les communions du jeudi et du vendredi saints.

Vendredi saint. — L'office du vendredi saint se célèbre également l'après-midi; il ne comporte plus l'élévation de l'hostie, mais simplement la communion du célébrant *et des fidèles* avec les hosties consacrées la veille et conservées dans le ciboire au reposoir (S. C. des Rites, décret et instruction du 16 nov. 1955; décret du 30 nov. 1955).

Voir *infra*, part. III, E. communion, § I, Communion eucharistique, col. 1390.

Tertullien, xiii, 81; — Théodore Studite, 81, 84; — Théodose, patriarche jacobite, 85, 94; — Théodulfe d'Orléans, 103; — Thibaut, 79, 82, 97, 99; — *Typikon*, 99.

Wilson (H.-A.), xiii, 103, 104; — Wright (W.), 87.
Zosime, xiii, 80; — Zotenberg, 92.

Voir aussi synodes et conciles : Aïn-Traz, xiii, 97, 98; — Alba Julia, 97; — Carcafé, 97, 98; — Laodicée, 83, 86; — Léopol, 98; — Quinisexte, 84, 98; — Roumain, 98; — Tolède (IV et XVI), 109.

IX. Épiclèse eucharistique [S. Salaville], v, 194-300.

I. Question de l'épiclèse et formule de consécration. — Définition de l'épiclèse, v, 194. — Deux exemples d'épiclèse : liturgies de S. Basile et de S. Jean Chrysostome, *194-95*; cf. xi, 1456, 1472-73, 1481. — Difficulté suggérée par ces formules, v, 196-97.

II. Données théologiques : thèse catholique sur la forme de l'eucharistie. — 1. Arguments d'autorité (décisions de l'Église) : *a)* conc. de Florence, décret *pro Armenis*, v, 197, 199, 1325; *pro Jacobitis*, 1326-27; — discussions des Grecs relatives à ces décrets, 195-99, 256-60; cf. vi, 47; — *b)* conc. de Trente (sess. xiii, c. iii), v, 199; cf. 1351; iii, 569 (*Tables*, 679); — *c)* Catéchisme du conc. de Trente, v, 199, 282; — *d)* rubriques du Missel, 199; x, 1396, 1397 (canon romain); cf. 968 (auteur du *De sacramentis*); — *e)* réponses diverses de papes : Benoît XII aux Arméniens, ii, 698, 703; — Clément VI, v, 199-200; — Benoît XIII et Pie VII aux melkites, 200; — Pie VI et la prop. 29 du synode de Pistoie, x, 1361; xii, 2210-11; xv, 1399; — Pie X : condamnation d'une affirmation du prince Max de Saxe, v, 200; — *f)* doctrine commune des théologiens, 231-32. — 2. Arguments de raison : *a)* forme prononcée *in persona Christi*, 201, 202, 203, 212, 257, 272, 296; xv, 953; — *b)* instantanéité de la transsubstantiation, v, 201-02, 1180 (Fauste de Riez); x, 1051 (Innocent III); v, 203, 229; xv, 948 (S. Thomas); cf. également le *vi verborum* du conc. de Trente, v, 1351. — 3. Hypothèses émises quant à la valeur de l'épiclèse : *a)* S. Thomas : aucune valeur à l'épiclèse, 202, 203; — *b)* quelques Orientaux séparés : seule l'épiclèse opère la transsubstantiation, 202 (les auteurs seront cités ultérieurement); — *c)* Catharin : épiclèse, condition de l'efficacité des paroles de l'institution (dans la liturgie romaine), 202, 273; cf. *infra*, 1369; xii, 2432; cf. Cheffontaines, ii, 2353; — *d)* Orientaux : paroles de l'institution, condition de l'efficacité de l'épiclèse (auteurs cités ultérieurement); cf. Catharin, Cheffontaines et autres, v, 231, 273; cf. *infra*, 1369; Le Brun, ix, 102; — *e)* les paroles consécratoires opèrent seules, mais doivent être encadrées dans des prières liturgiques, pour que le prêtre puisse consacrer *in persona Christi*, v, 202-03; cf. 279-81 (Bossuet).

III. Données liturgiques : récit de l'institution et épiclèse dans les différentes liturgies. — Cadre général : préface, *Sanctus*, renouvellement des paroles de la Cène, anamnèse et épiclèse, et offrande faite à Dieu du corps et du sang de Jésus-Christ, v, 204.

1° *Liturgies orientales.* — 1. Universalité du récit de la Cène et de l'épiclèse, v, 204-06. — Cf. *Constitutions apostoliques*, 205, 222; x, 1358-59; — liturgie de S. Jacques, v, 205, 212, 213; — liturgie de S. Marc, 205-06; xi, 1451, 1480-81; — anaphore de Sérapion, v, 206; x, 1354-55. — Voir aussi : *Testament de Notre-Seigneur*, 1362-63; — rit antiochien, xi, 1455-56; — rit byzantin, 1474; — rit alexandrin, 1488. — 2. Objections à l'universalité liturgique : *a)* prolepses d'épiclèse, liturgies de S. Marc et de S. Cyrille, v, 206; cf. xi, 1451, 1480; — sur le fragment de Balyzeh, v, 206-07; cf. x, 1364-65; — *b)* lacunes de certains manuscrits liturgiques, v, 207; — sans importance pour l'universalité liturgique de l'épiclèse, 207-09; anaphores de S. Pierre et de S. Sixte, xi, 1453; de Matthieu le pasteur, 1454; jacobites, 1454-55; d'Addée et Maris, 1459; cf. 315. — 3. Éléments liturgiques de solution : *a)* exagération d'un élément de l'épiclèse : prière sollicitant la miséricorde de Dieu en face du mystère eucharistique (liturgies de S. Jean Chrysostome et de S. Basile), v, 210; — *b)* épiclèse, prière demandant au Père d'envoyer le S.-Esprit pour opérer le changement eucharistique, 211-12; — liturgie arménienne, 255-56, 263, 284, 1325; cf. i, 1956; ii, 698, 703; — anaphore de Sérapion, xi, 1354-55; — liturgie de S. Grégoire (de Nazianze), 1481, 1482; — anaphores éthiopiennes, v, 211-12, 214 (S. Basile); xi, 1482; — *c)* ton de la voix et gestes du prêtre assimilant épiclèse et paroles de l'institution, v, 212; — invitation au peuple, 212-13; — prières analogues à l'épiclèse avant la consécration (dans la prothèse), 214-15; cf. messe copte de S. Basile, 214; xi, 1480; liturgie byzantine de S. Jean Chrysostome, v, 214; xi, 1472; — et même, opinion des raskolniks russes sur l'efficacité des prières de la prothèse (Avvacum et Lazare), v, 214-15; xiv, 299. — Conclusion : l'épiclèse conçue comme rattachée aux prières sacrificielles (S. Pierre Damien, Innocent III), v, 215.

2° *Liturgies occidentales.* — Les formules d'épiclèse s'y rencontrent, posant le même problème : liturgies gallicane, mozarabe, ambrosienne (milanaise), v, 216-17; x, 1376-77 (gallicane); 2535 (mozarabe), cf. 2541; i, 963 (ambrosienne). — Liturgie romaine, v, 218-20; cf. x, 1396-97.

3° *Origines de l'épiclèse.* — L'épiclèse proprement dite est vraisemblablement une prière tout à fait primitive, v, 221-22.

4° *Fondements scripturaires de l'épiclèse.* — Hebr. (ix, 14), v, 222; cf. 686. — Rom. (xv, 16), 222-23. — S. Jean (xv-xvii, discours de la Cène), 223; cf. 686; (xvi, 12), 223, 686; xv, 1256. — Analogie de la conception surnaturelle du Christ et de la transsubstantiation, v, 224.

IV. Formule de consécration eucharistique d'après l'Écriture sainte : consécration a la dernière Cène. — *a)* Récits de l'institution, v, 225-27, 1033-34, 1063-64; — interprétation et solution des difficultés (*Tables*, 1304-05); cf. Messe, la dernière Cène (*Tables*, 1340), et x, 804-25. — *b)* Action de grâces, bénédiction et formule consécratoire, v, 227-29; cf. 805; — institution de l'E. par le Christ, 229, 1035-42, 1052-56. — *c)* Manière dont le Christ a consacré, opinions diverses : S. Thomas, 229-30; xv, 948-49; — Innocent III, v, 230; — Odon de Cambrai, 230; xi, 932-33; — Étienne d'Autun (de Baugé), v, 230-31 (*Tables*, 1298); — Catharin, 231; cf. xii, 2432; — Cheffontaines, ii, 2343; — Le Brun, ix, 102; — Hoppe (Ludwig), dans *Die Epiklesis* (1861), v, 231; — Watterich, 231. — Doctrine tenue par l'ensemble des théologiens catholiques, 231-32.

V. Formule de consécration eucharistique d'après la tradition. — 1° *Tradition d'Orient et d'Occident jusqu'au viiie s.* — 1. *Prière consécratoire en général* (série de prières et d'actions de grâces). — *a)* Textes : *Didachè*, i, 1685-86; v, 1126; x, 867-68, 871-72, 881; — S. Ignace d'Antioche, v, 1126-27; vii, 707-08; x, 889-90, 893; — S. Justin, v, 232-33, 1128; viii, 2273-74; x, 899-904; — S. Irénée, v, 233, 1129-30; x, 910-13; — Firmilien de Césarée, v, 233, 234; x, 925-26; — Origène, v, 233, 1137; x, 920-21; xi, 1558; — S. Grégoire de Nysse, v, 233, 234-35, 1149; x, 1318-19, 1324; — Eusèbe de Cé-

sarée, v, 233, 234; x, 1318; — S. Athanase, I, 2175; v, 233, 1140-41; x, 1323; — S. Ambroise, I, 950, 961-62; v, 233, 1155; x, 966-67; — S. Augustin, I, 2420-21; v, 233, 1174-75; x, 973-74; — S. Jérôme, v, 233, 1152; x, 966; — S. Grégoire le Grand, v, 234; x, 983; — Théodoret de Cyr, v, 234, 1167-68; x, 1320, 1321; xv, 321. — *b)* Conclusion : les paroles du Sauveur forment la partie centrale de la formule consécratoire, v, 234-35. — Exemples : S. Cyprien, III, 2467; v, 234, 1133-34; x, 937-38; — S. Grégoire de Nysse, v, 234; cf. *supra;* — S. Grégoire de Nazianze, 235, 1148; x, 1326; — Nestorius, v, 235, 1161; x, 1328; — S. Basile, v, 235; cf. *infra.*

2. *Attribution de la transsubstantiation au Christ et au S.-Esprit, tout en affirmant l'efficacité consécratoire des paroles de l'institution.* — *a)* En Orient : α) *Constitutions apostoliques*, v, 235-36, 1142-43; x, 1358-59; — S. Grégoire de Nysse, v, 236; x, 1324; — S. Basile, v, 235, 1147; x, 1324, 1331; — S. Cyrille d'Alexandrie, v, 236, 1164-65; — S. Jean Chrysostome, III, 236-38, 1146; VIII, 680-81; x, 1320-21; — S. Cyrille de Jérusalem, v, 238-39, 246, 1143-44; cf. III, 2570-71; x, 1323-24; — Hésychius, v, 239; x, 1310, 1325. — β) Non-catholiques : Théories s'apparentant à Théodore de Mopsueste, xv, 268-69; et à S. Jean Chrysostome, *supra :* Narsès (Narsaï) de Nisibe, v, 239-40; x, 1328; cf. XI, 26; — Jacques d'Édesse, v, 240; x, 1329; XIV, 3055-56; cf. VIII, 286; — Sévère d'Antioche, v, 240; x, 1329; XIV, 3055; — Jean le Sabaïte, v, 240. — Affirmation de l'épiclèse, sans précision sur son efficacité : Jacques de Saroug, 240; XIV, 3056; cf. VIII, 305; — Moïse Bar-Képha, XIV, 3054, 3056; — Philoxène de Mabboug, 3056; cf. XII, 1520. — *b)* En Occident : S. Ambroise, v, 240, 243-44; cf. *supra;* — S. Augustin, 241, 244; I, 2420-21; x, 973-74; — Pseudo-Eusèbe d'Émèse (S. Césaire [?], Fauste de Riez), v, 242, 1180; cf. 1538; x, 992; — S. Optat de Milève, v, 243; — S. Fulgence de Ruspe, 244-45; x, 979-81; — S. Gaudence de Brescia, v, 244, 1154; — S. Grégoire le Grand, 245; x, 983; — S. Isidore de Séville, v, 243, 246; x, 984; VIII, 109; — S. Bède le Vénérable, v, 247; x, 987.

2° *La doctrine ecclésiastique de l'épiclèse en Orient depuis le VIIIe s.* — 1. *Le point de départ.* — S. Jean Damascène (contre l'iconoclasme), v, 247-51; — interprétation du diacre Épiphane, 251-52; cf. 1172; VIII, 744; x, 1325. — Autres auteurs, v, 252 : S. Théodore Studite, cf. xv, 287; — Pierre le Sicilien, cf. XII, 2044; — Théophylacte, cf. xv, 536; — Samonas de Gaza; — Euthymius Zigabène, cf. v, 1577.

2. *Maintien de la doctrine affirmant l'efficacité des paroles de l'institution.* — *a)* Chez plusieurs écrivains byzantins, v, 252-54 : Photius et Michel Cérulaire : aucune divergence à ce sujet avec les Latins, cf. XIV, 1333, 1337-38, 1352-53; — Euthyme Zigabène (cf. *supra*) et la Vie du moine Arsène (dans Syméon Métaphraste), v, 253; — Théodore d'Andida, x, 1332-33; xv, 27-28; — Pseudo-Germain, v, 253; x, 1333; — Jean Phournès, v, 253-54. — *b)* Chez les Syriens avec l'affirmation de l'épiclèse : Jean de Dara, 254; x, 1329; XIV, 3056; — Denys Bar Salibi, v, 254, 297-98; x, 1329; XIV, 3055-56; — Ebedjésus, v, 254-55; x, 1328; cf. IV, 1986. — *c)* Chez les Arméniens : Chosrov le Grand, v, 255; x, 1329; mais cf. I, 1956; — Nersès de Lampron, v, 255; cf. XI, 72; — Grégoire de Tahtev (Dathévatzi), v, 255-56; cf. VI, 1837.

3. *Thèse de Cabasilas : controverse au conc. de Florence.* — *a)* Cabasilas (Nicolas), v, 256-57; cf. II, 1292; x, 1335; — Siméon de Thessalonique, v, 257-58; cf. x, 1336; XIV, 2982; — réplique de Torquémada, v, 258; xv, 1237; — Isidore de Kiev, v, 258; cf. XIV, 243; — Marc d'Éphèse, v, 259; IX, 1984; cité : XII, 1394; — Bessarion et Eugène IV, v, 258, 259; cf. 197-99; II, 802; — Scholarios, XIV, 1567. — *b)* Dans la suite : Jérémie II (Tranos), v, 260; cf. VIII, 887; — confession de Moghila, v, 260; x, 2067-68; — déclaration des Grecs au marquis de Nointel (1671), v, 260; — synode de Jérusalem (1672), 260; VIII, 1006; — confession de Denys IV de Constantinople (1672) et du patriarche Chrysanthème (1727), v, 260, cf. 263; — réponse d'Anthime VII à Léon XIII, 260-61; cité : III, 1437; XIV, 1390.

4. *Persistance de la doctrine catholique en Orient* — *a)* Dans l'Église grecque orthodoxe, v, 261; — profession de foi de Païsios Ligaridès de Gaza, 261; IX, 755-56; XIV, 304-05, 306; — synode de Chypre, v, 261; II, 2443-44; — profession de foi de Macaire d'Antioche (1671) et de Néophyte (1673), v, 261; cf. I, 1413. — *b)* Dans l'Église russe : Discussions à Jassy (1642) sur la formule consécratoire latine admise par Moghila, cf. *supra;* — opposition du traducteur de Moghila, Mélèce Syrigos, v, 261; cf. x, 2072. — Le débat sur la forme de l'E., v, 262-63; XIV, 304-24 : doctrine catholique de Siméon de Polock (Polostkii), III, 262; XIV, 307-08, 311, 321; — Sylvestre Medviedev, v, 262; XIV, 307, 308-09, 312-13 *(Manna)*, 313-15, 317-19, 322-23; — Épiphane Slavineckii, 306-07, 310; — Nicon et la formule orthodoxe, v, 262; — intervention de Jean Bielobodski, et attitude de Gabriel Domeckii et de Negrebetskii, XIV, 311. — Attitude antilatine des frères Likhoudès, IX, 760; v, 262-63; XIV, 310, 312-13, 315-17 *(akos);* cités : 318, 319, 322. — Le patriarche Joachim, v, 263; XIV, 319-20; — le concile de 1690 et la condamnation de Medviedev, Simon de Polock et divers ouvrages kieviens, 320-21. — Rôle du moine Euthyme, v, 262; XIV, 312-13, 314, 322 *(aiguillon)*. — Opposition de Monastyrskii, 319-20; et de Gédéon Tchtvertinskii (Četvertinskii), v, 263; XIV, 319, 322. — Rappel de l'opinion des raskolniks Avvacum et Lazare, v, 214-15; XIV, 299 (cf. *supra*, 1366). — *c)* Dans les autres Églises orientales : Arméniens grégoriens, non unis, I, 1956; v, 263; — voir en sens contraire : conc. de Cis, I, 1956; II, 698, 703; témoignages de Chosrov, Nersès de Lampron, Grégoire de Tahtev, v, 263 (cf. *supra*); assertions recueillies dans la *Perpétuité de la foi*, 264. — Syriens, 264; cf. XIV, 3055-56. — Coptes : liturgies (de S. Basile et de S. Grégoire), x, 2284; — théologiens : Sévère d'Aschmounaïm, patriarches Gabriel, Matthieu IV, 2284. — Maronites (Douaïhi, patriarche en 1673, cf. v, 264), x, 130; XIII, 94. — Melkites : erreur de Photius Habdelnour, v, 264; — de Germanos Adam : intervention de Pie VII, 264-65; — conc. d'Aïn-Traz (1835), du Mont-Liban (1736), 265 (*Tables*, 689, 722). — Ruthènes : conc. de 1720, v, 265.

3° *Enseignement ecclésiastique en Occident depuis le VIIIe s.* — Double donnée générale : la vertu du S.-Esprit opère le sacrement de l'autel; mais c'est au prononcé des paroles du Sauveur que s'accomplit le mystère, v, 265.

1. *Uniformité de la doctrine. — Fin du VIIIe s.* — Alcuin, v, 265; cf. x, 1037; — *Livres carolins*, v, 265; II, 1707; v, 1210-11; x, 995.

IXe s. — Paschase Radbert, v, 266-67; XIII, 1635; x, 1011; — Florus de Lyon, v, 267; x, 1004; — autres auteurs cités : Théodulphe d'Orléans, Agobard de Lyon, S. Nicolas Ier, Raban Maur, Amalaire, conc. de Quierzy, Ratramne, Remi d'Auxerre, v, 265-66.

Xe s. — Pseudo-Alcuin, v, 267; — *Confessio fidei*, 267; cf. 1210; — synode d'Arras, 268; x, 1027.

XIe s. — *a)* Auteurs cités : Adalbéron de Laon (ou Ascelin) (cf. I, 367), Eusèbe Brunon d'Angers, Adelman de Brescia (?), Guitmond d'Aversa, v, 268. — *b)* Textes précis : Durand de Troarn, 268; — conc. de Rome de 1079, 268; II, 734 (formule de rétractation); — cardinal Humbert, v, 268; cf. VII, 310; — Fulbert de Chartres, v, 268; cf. VI, 967. — *c)* Deux textes de S. Pierre Damien, v, 268-69; cf. IV, 52.

XIIe s. — *a)* Auteurs cités : Odon de Cambrai, Bruno d'Asti, Honorius *Augustodunensis*, Étienne d'Autun (de Baugé), Hildebert de Lavardin, Alger de Liège, Rupert de Deutz (cf. XIV, 197), Hugues de Saint-Victor, Sicard de Crémone, Durand de Mende, v, 269. — *b)* Portée doctrinale de l'élévation, 270; cf. IV, 2322-23. — *c)* Sainte Hildegarde, v, 270; cf. 1291; VI, 2475; — Pierre Lombard, v, 270; cf. 1291; VI, 2475.

XIIIe s. — S. Thomas, v, 270-72; — Duns Scot, 272; cf. IV, 1916; — nécessité du *Qui pridie*, 1916-17.

Après les scolastiques du XIIIe s. : Au *XVIe s.* : Catharin et Cheffontaines, voir § suivant, 2. — Aux *XVIIe* et *XVIIIe s.*, auteurs nommés : Petau, Thomassin, Bossuet (cf. *infra*), Martène, Benoît XIV, v, 273. — Textes du Missel, 273 (oraisons de S. Ambroise).

2. *Controverse sur l'épiclèse en Occident à partir du XVIe s.* — *a)* Thèse d'Ambroise Catharin et de Christophe de Cheffontaines, v, 273-74; cf. 202, 231; XII, 2432; II, 2353. — *b)* Controverse : Renaudot, dom Touttée, Le Brun, Bougeant, *Mémoires de Trévoux*, Grabe, Breyer, Orsi, Petrus Benedictus, Combefis, Le Quien et plus récemment Schell, Rausschen, Max de Saxe, v, 274-76; — cf. XIII, 2382 (Renaudot); IX, 102 (Le Brun); II, 1090 (Bougeant; voir *Tables*, 474, note sur le nom Hongnant); II, 1130 (Breyer); XI, 1615 (Orsi); v, 99, 202; cf. III, 385 (Combefis); v, 202; IX, 441 (Le Quien); XIV, 1276 (Schell). — *c)* Conclusion, v, 276-77.

VI. Diverses explications de l'épiclèse. — *a)* Transposition de l'épiclèse, v, 277. — *b)* Torquémada (et autres) : oraison pour le Corps mystique, 277-78. — *c)* Arméniens du conc. de Cis : oraison pour que le sacrifice soit profitable au Corps mystique, 278-79 (cf. Bessarion). — *d)* La prière se rapporte au moment précis de la transsubstantiation (Bessarion), 279. — *e)* La prière de l'Église, avant ou après la consécration, exprime successivement ce qui se passe en un seul instant (Bossuet), 279-83. — *f)* Combinaison des explications précédentes (Henke, Scheeben, Franz, Kössing, Smolikowski, Benoît XIV, Ferraris, Oswald, Probst, Franzelin, Egger, Markovitch, Schanz), avec parfois des éléments contradictoires, 283-84. — *g)* Réponses plus personnelles et orientées vers la mystique (vivification du Corps mystique ou effets du sacrifice pour les fidèles) : Cienfuegos, 284-85; cf. auteurs anciens syriens (Narsès, Jacques de Saroug, S. Éphrem), 285; — Bougeant et récemment dom Cagin, 285-88; — E. Bouvy (sur l'idée de manifestation eucharistique), reprenant d'anciennes suggestions (Bellarmin, S. Fulgence, Théodore d'Andida), 288-90; — Orsi, 290. — *h)* Résumé nuancé des explications, 290-91.

VII. Résumé et conclusion. — *a)* Conciliation des données de la tradition et de la doctrine catholique, v, 291-96, très spécialement, 295-96. — *b)* Propositions résumant le problème, 296-97; — conclusions de Mgr de Waal et du P. Le Bachelet, 297-98. — *c)* Bibliographie, 298-300.

Le principal ouvrage récent sur l'épiclèse est celui de Martin Jugie, *De forma eucharistiæ; de epiclesibus eucharisticis*, Rome, 1943. L'auteur parle *des épiclèses*. Il ne s'agit pas, en effet, d'une invocation unique, adoptée dans toutes les liturgies de l'Orient. Les épiclèses revêtent différentes formes : elles sont consécratoires ou simplement impétratoires; les unes précèdent les paroles du Christ, d'autres les suivent; telle formule demande la venue de l'Esprit-Saint, telle autre, la venue du Fils ou du Verbe; elles s'adressent soit au Père, soit au Fils, soit à la Trinité tout entière. On voit par là que le problème de l'épiclèse n'existe pas ou tout au moins a été déformé.

Il faut donc chercher la signification liturgique ou théologique de ces sortes d'épiclèses. Un fait est certain : jamais les Pères, même orientaux, ne se sont préoccupés du moment précis où se réalise la transsubstantiation. Seul peut-être, en Orient, le nestorien Babaï le Grand attache la consécration aux paroles de l'épiclèse. Il semble donc avéré que seul l'enseignement actuel de l'Église romaine répond à la pensée de la tradition antérieure remontant aux apôtres. Jusqu'au moment du schisme, en effet, l'épiclèse présente, chez les Orientaux, de multiples sens dont pas un ne se réfère à la consécration proprement dite du pain et du vin. Ce n'est qu'après les tentatives d'union à Lyon et à Florence que les discussions prirent des contours précis et que l'Orient dissident chercha, dans l'épiclèse eucharistique, un grief dogmatique nouveau contre l'enseignement romain. D'une manière générale, l'épiclèse consécratoire, située dans la liturgie après les paroles du Christ, ne demande pas à Dieu purement et simplement la conversion du pain au corps du Christ, *mais cette conversion dans un but déterminé*, par ex. pour l'avantage de l'Église, pour la rémission des péchés, pour l'obtention des dons spirituels, pour la diffusion de la charité. Solution élégante déjà esquissée dans l'article de S. Salaville (*D. T. C.*, v, 285). A. M.

233, 234, 236; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 236, 293, 294; — Cyrille d'Antioche, 200; — Cyrille de Jérusalem (S.), 221, 235, 238, 239, 246, 293, 298.

Damien (S. Pierre), v, 215, 268, 269, 296; — Daniel, 196, 204, 289; — Denis (Michel), 241; — Denys IV, patriarche de Constantinople, 260, 263; — *Didachè*, 232; — *Didascalie*, 221, 222; — Dioscore (anaphore), 212; — Dometchki (Gabriel), 263; — Dorothée (hist. du conc. de Florence), 258; — Dosithée, patriarche de Jérusalem, 262; — Duchesne, 204, 216, 218; — Duns Scot, 202, 272, 273; — Du Perron, 195; — Durand de Mende, 230, 269; — Durand de Troarn, 268.

Ebedjésus, v, 254; — *Échos d'Orient*, 206, 233, 237, 248, 251, 252, 255, 260, 261, 264, 270; — Egger, 284; — Elpidius de Voltera, 218, 271; — Éphrem (S.), 222, 238, 285; — Épiphane, diacre, 251, 252; — Étienne de Baugé, 230, 269; — Eugène IV, 197, 258; — Eusèbe d'Alexandrie, 238; — Eusèbe de Césarée, 229, 233, 234; — Eusèbe d'Émèse, 242, 243; — Euthyme, moine, 262; — Euthymius Zigabène, 252, 253.

Fauste de Riez, v, 242; — Férotin, 217; — Ferraris, 284, 294; — Firmilien de Césarée, 233; — Florus de Lyon, 266, 267; — Franz, 232, 283, 291; — Franzelin, 231, 284; — Fulbert de Chartres, 268; — Fulgence de Ruspe, 244, 289; — Funk, 204, 206, 218, 221.

Gabriel III, patriarche de Constantinople, v, 212; — Galano, 284; — Gallicane (littérature), 217; — Gaudentius de Brescia, 230, 244; — Gédéon, 212; — Gélase (S.), 218, 244, 271; — Gérasime II, patriarche d'Alexandrie, 212; — Germain (Pseudo-), 253; — Ghisel, 261; — Gihr, 232; — Goar, 231, 283; — Grabe, 275; — Gratien, 243; — Grégoire d'Alexandrie, 217; — Grégoire l'Arménien, 211; — Grégoire le Grand (S.), 234, 245, 271; — Grégoire de Nazianze (S.), ou le Théologien, 211, 235, 286, 292, 293; — Grégoire de Néocésarée (S.), 251, 293; — Grégoire de Nysse (S.), 233, 234, 236, 292, 293; — Grégoire de Tahtev, 255, 267; — Guitmond d'Aversa, 268.

Haluscynski, v, 201; — Hammond, 204; — Hardouin, 278, 290; — Hefele, 289; — Henke, 283, 290; — Hergenröther, 253; — Hésychius, 239; — Hildebert du Mans, 269; — Hildegarde (Ste), 270; — Hoppe, 196, 203, 204, 205, 209, 212, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 223, 228, 231, 245, 258, 263, 270, 274, 275, 276, 277, 278, 283, 289, 291, 292, 296, 298; — Hugues de Saint-Victor, 269; — Humbert, cardinal, 268, 293; — Hurmuzaki (de), 260; — Hurter, 231.

Ignace d'Antioche (S.), v, 232; — Innocent III, 215, 219, 229, 230, 296; — Innocent Ghisel, 261; — Irénée (S.), 233, 234; — Isidore de Kiev, 198, 258, 259, 290; — Isidore de Péluse (S.), 238; — Isidore de Séville (S.), 243, 245, 246, 247, 287.

Jacques (liturgie de S.), v, 205, 212, 213, 293; — Jacques d'Édesse, 240; — Jacques de Nalian, patriarche arménien, 264; — Jacques de Saroug, 207, 211, 240; — Jastrebov, 263; — Jean Chrysostome (S.), 194, 195, 196, 198, 210, 212, 214, 222, 236, 237, 238, 239, 240, 255, 259, 288, 292, 298; — Jean Damascène (S.), 247, 248, 249, 250, 251, 252, 254, 258, 265, 270, 271, 275, 292, 298; — Jean de Dara, 254; — Jean le Sabaïte, 240, 298; — Jean de Syracuse, 245; — Jérémie II, 260; — Jérôme (S.), 233; — Joachim, patriarche moscovite, 262, 263; — Jugie, 248, 250, 251, 252, 253; — Justin (S.), 223, 232, 234, 298; — Juvenin, 288.

Kirch, v, 205, 232, 238; — Kössing, 231, 284; — Krasnopevkov (B.), 201.

Labourt, v, 254; — Lammer, 290; — Lamy, 254; — Lazare, 214; — Le Bachelet, 232, 297; — Lebreton, 222; — Le Brun, 195, 199, 202, 211, 230, 231, 274, 275, 276, 277, 284, 290, 295; — Léger (messe de S.), 211; — Léon XIII, 260; — Le Plat, 219; — Le Quien, 199, 202, 203, 250, 275; — Ligaridès (Paisios), 261; — Likhoudès (frères), 262, 263; — Lilienthal (de), 261; — Lingens, 232; — Loisy, 227; — Loofs, 235; — Lopoukhine, 215; — Lugo (de), 196, 278, 290.

Mabillon, v, 282; — Macaire, patriarche d'Antioche, 261; — Maffei, 196, 278; — Maï, 255; — Maldonat, 219; — Maltzew, 220, 277; — Mangenot, 227; — Marc (liturgie de S.), 205, 206, 212, 213; — Marc d'Éphèse, 237, 259, 261, 265; — Markovitch, 277, 278, 284, 285; — Maroutas (liturgie de S.), 209; — Martène, 273; — Matthieu le pasteur, 208; — Max de Saxe, 200, 202, 276; — Medviédev, 262, 263; — Meester (de), 211; — Mélèce Syrigos, 261; — *Mémoires de Trévoux*, 274, 275; — Mésoloras, 211, 260; — Michalescu, 260; — Michel Cérulaire, 253; — Milan (liturgie de), 217; — Milukof, 262; — Mirkovitch, 262; — Moghila, 260, 261; — Monastyrskii (Innocent), 262; — Mone (messes de), 216; — Morin, 241, 243; — Moschus (Jean), 238; — Moubarak (Pierre), 231; — Mozarabe (liturgie), 217; — Muratori, 218.

Nairon, v, 208; — Narsès, 209, 239, 285; — Néophyte, patriarche d'Antioche, 261; — Nersès de Lampron, 255, 263; — Nestorius, 196, 235; — Nicolas Ier, 265; — Nicon, 262; — Nil (S.), 238; — Nointel (marquis de), 260, 261.

Odon de Cambrai, v, 230, 269; — Optat de Milève, 243; — *Oriens christianus*, 206; — Origène, 224, 233, 234, 298; — Orsi, 197, 199, 201, 207, 209, 213, 214, 215, 220, 231, 235, 239, 245, 253, 254, 259, 268, 275, 276, 284, 290, 295, 296; — Oswald, 232, 284, 290.

Panel, v, 227; — Pargoire, 212, 261; — Paul Diacre, 245; — Petau, 273; — Pfaff, 278; — Photius, 253, 298; — Photius Habdelmour, 264; — Phournès (Jean), 253; — Pie VII, 200, 264; — Pie X, 200, 270; — Pierre Lombard, 243, 270; — Pierre de Sicile, 252; — Pitra, 252; — Probst, 204, 284, 291; — Proclus de Constantinople, 238; — Puniet (de), 207, 219.

Raban Maur, v, 265; — Radbert (Paschase), 265, 266, 271, 298; — Ratramne, 266; — Rauschen, 202, 204, 216, 217, 218, 220, 276, 284; — Remi d'Auxerre, 266; — Renaudot, 195, 196, 197, 198, 199, 202, 204, 206, 208, 209, 210, 211, 214, 220, 223, 224, 231, 256, 268, 274, 275, 276, 277, 283, 289, 293, 296; — Resch (A.), 227; — Riemann, 196 (Cucuel et); — Rivière (Jean), 226; — Rompotès, 211; — Rottmanner, 242; — Rupert de Deutz, 269.

Sacramentis (auteur du *De*), v, 241, 293; — Salaville, 206, 212, 217, 219, 220; — Salméron, 231; — Saltet, 218; — Saphonovitch (Théodore), 261; — Schanz, 232, 284; — Scheeben, 283; — Scheiwiller, 233; — Schell, 199, 202, 275, 276, 277; — Schermann, 217, 220; — Schliapkine, 263; — Schmid (A.), 232; — Schwetz, 231; — Sérapion, 206, 211; — Sévère d'Antioche, 240, 255; — Sicard de Crémone, 269; — Siméon Métaphraste, 253; — Siméon Polostkii, 262; — Siméon de Thessalonique, 202, 208, 272, 274; — Simon (Richard), 202, 208, 272, 274; — Smolikowski, 284; — Souben, 221; — Stieren, 278; — Struckmann, 233.

Tchvertinskii (Gédéon), v, 263; — *Testament de Notre-Seigneur*, 221; — Thalhofer, 231; — Théodore d'Andida, 253, 289; — Théodore Studite (S.), 252; — Théodoret, 234, 238; — Théodulfe d'Orléans, 265; — Théophile d'Alexandrie, 238; — Théophylacte, 252; — Thiel, 218, 244; — Thomas d'Aquin (S.), 201, 202, 203, 229, 230, 243, 270, 271, 272, 288; — Thomas d'Héraclée, 208; — Thomassin, 273; — Thurston, 203; — Tillemont, 239; — Torquémada, 198, 258, 259, 277, 278, 290; — Tournebize, 255; — Tournely, 231, 275; — Touttée, 199, 202, 231, 238, 274, 275, 277, 290, 295; — Tsereteli, 253; — Tuptalo (Dimitri), 262.

Varaine, v, 216, 250; — Vazquez, 196, 278; — Verlage, 231; — Vetter, 255; — Viteau, 227.

Waal (de), v, 277, 297; — Warnefrid (Paul), voir Paul diacre; — Watterich, 231, 232.

Yves de Chartres, v, 243.

Voir aussi conciles : Florence, XI, 197, 199, 278, 282, 283; — Hiéria, 251; — IIe de Lyon, 282; — IIe de Nicée, 251, 252; — Sis, 264, 278; — Trente, 199, 282, 283; — Catéchisme du conc. de Trente, 199; — *In Trullo*, 251-52.

X. Synthèse doctrinale. — I. RÉALITÉ DU SACRIFICE DE LA MESSE EN RELATION AVEC LE SACRIFICE DU CALVAIRE (entre parenthèses, les textes exprimant plus spécialement la relation de la messe à la croix).

1° *Écriture sainte.* — Synoptiques, x, 808-18 (813-17); v, 1040, 1045, 1065 (S. Luc). — Actes des apôtres, x, 826-29. — S. Jean, 819-21; v, 1010. — S. Paul, x, 830-34 (831); I, 2576; III, 1853-54; v, 1047, 1051-54 (XI, 2424-25), 2426-27. — Épître aux Hébreux, x, 834-36 (834-35); VI, 2105 (2106).

2° *Pères.* — 1. *Du début au IVe s.* — *Didachè*, x, 866-67 (866), 881; I, 1685-86; v, 1126; — S. Clément de Rome, x, 883-84, 886; — Pseudo-Barbabé (887); — S. Ignace d'Antioche, 891; VII, 707; — S. Justin,

(propositions condamnées); — Zwingli (sur le pain), 3826-28 *(passim)*.

2° *Controverse sur le pain : pain azyme ou pain fermenté?* — Voir Azyme [J. Parisot], I, 2653-64. — — 1. Usage indifférent dans la primitive Église (sans qu'on puisse préciser de quel pain le Christ s'est servi à la Cène), I, 2654-55. — Au XIe s., usages contraires en Orient et en Occident, mais sans controverse de part et d'autre, 2653-54. — 2. Usage oriental : pain fermenté ou levé, 2653, 2654-59. — En détail : *a)* auteurs, 2655 : Grégoire Mammas, cf. VI, 1864; — Pierre d'Antioche, cf. X, 1686, 1701; XII, 1809; XIV, 1361; — Nicétas de Nicomédie, cf. I, 1360, 2659; III, 1378; — Léon d'Achrida, cf. X, 1685, 1686; XIV, 1351; — Michel Cérulaire, cf. X, 1683, 1685; XIV, 1355, 1356; — *b)* rites orientaux : antiochien, syriaque, XI, 1441; voir cependant, XIII, 1625; — nestorien, XI, 310-11; cf. Ebedjésus, I, 27; IV, 1986; XIV, 553; — persan, XI, 1442; — copte, X, 2283; cf. 2269, 2295; — jacobite, XI, 1452 (anaphore de Marouthа de Tagrit), 1454 (Matthieu le pasteur); — byzantin, XIV, 1352, 1354, 1370; — éthiopien, I, 2659; V, 945; — *c)* exceptions : usage antérieur des Syriens, XIII, 1625; — Arméniens, I, 2656, 2657-58; cf. 1956; VIII, 290; XI, 1467-68; — maronites, I, 2658-59; XI, 1441; — *d)* attitudes de : Michel Cérulaire, I, 2659; cf. *supra;* — Marc d'Éphèse, IX, 1985, 1986; — Nicétas Pectoratus, X, 1692; XI, 481, 482; XIV, 1351, 1352; — voir encore Pierre d'Antioche, Nicétas de Nicomédie, Léon d'Achrida, *supra;* — Théorianus, XV, 539; — surtout, I, 2663-64. — 3. Tradition occidentale, 2659-62; — spécialement S. Isidore de Séville, XVIe conc. de Tolède, 2661; XV, 1189; — S. Bède, I, 2661; citant S. Cyprien, 2660; X, 936; — Amalaire, I, 2261 (avec la même citation); — *Liber pontificalis* et *Ordines Romani*, 2662; — Raban Maur, 2662; — Paschase Radbert, 2662.

I. La *question de l'azyme* a été plus récemment exposée par M. Jugie, *Theol. dogm. christ. orient.*, I, 311-44.

1° Antiquité de la coutume latine. — Auteurs cités : Nicétas Pectoratus, Pierre d'Antioche et, chez les Latins, Raban Maur.

2° Michel Cérulaire et les polémistes du XIe s. ont attaqué la validité de la conversion du pain azyme plutôt par passion antilatine que par amour de la vérité, vérité d'ailleurs reconnue par d'autres Orientaux. — Auteurs cités : Nicéphore, secrétaire de Michel; Léon d'Achrida, Nicétas Pectoratus (Stethatos), Pierre d'Antioche, Théophylacte.

3° Arguments des Grecs contre le pain azyme et réponse des Latins. — *a)* L'azyme n'est pas un pain véritable (argument de Léon d'Achrida, de Nicétas Pectoratus, de Pierre d'Antioche); le Christ n'a pu célébrer avec le pain azyme pour cette raison. Trois opinions pour expliquer ce fait : ou bien le Christ n'a pas célébré la Pâque légale, mais avant le premier jour des azymes et, après un repas ordinaire, a donné à ses disciples son corps dans le pain fermenté (opinion de Nicétas Pectoratus, de Pierre d'Antioche, de Léon de Péreismav, du Pseudo-Athanase et du Pseudo-Damascène); — ou bien le Christ a mangé, au jour fixé, l'agneau pascal en observant les rites légaux; c'est ensuite que, contre le précepte légal, il a employé le pain fermenté pour l'institution de l'eucharistie (opinion de Léon d'Achrida, de Nicétas de Nicée); — ou bien, enfin, le Christ a anticipé d'un jour la Pâque légale et l'a mangée avec des azymes; mais, à la suite, il institua la Pâque nouvelle avec du pain fermenté, qui n'était pas encore interdit par la Loi (opinion d'Euthyme Zigabène [cf. *D. T. C.*, V, 1578], attribuée par certains à Théophylacte). Du côté des Latins : le cardinal Humbert. — *b)* Le pain azyme est chose morte et inanimée (Léon d'Achrida, Pectoratus, Pierre d'Antioche, réponse d'Humbert). — *c)* L'azyme est chose judaïque (Pectoratus, s'appuyant sur le conc. Quinisexte, can. 11 [cf. *D. T. C.*, XIII, 1585]; réplique de Humbert, d'Anselme de Havelberg).

II. La *controverse depuis le XIe s.* est exposée au t. III du même ouvrage de M. Jugie (232-256). — Bien que ce nouvel exposé présente certaines analogies avec ce qui précède, analogies comportant d'ailleurs des répétitions inévitables, il est indispensable d'indiquer les sept points qu'il comporte.

1° Importance accordée par les Orientaux à la question de l'azyme. — Ils ont transformé dans leur polémique antilatine une question purement liturgique et d'importance très secondaire en un problème dogmatique (cf. Jean IV Oxita, patriarche d'Antioche). En réalité, ni à Nicée en 1232, ni à Nymphée en 1234, ni surtout à Florence la divergence sur le pain n'a causé entre Latins et Orientaux une opposition doctrinale (cf. *D. T. C.*, VI, 42).

2° Opinions diverses des théologiens gréco-russes sur le pain employé par le Christ à la dernière Cène. — Cinq opinions relevées : *a)* Opinion catholique : le Christ, selon les préceptes de la Loi, au jour fixé, a mangé l'ancienne Pâque et institué la nouvelle, l'une et l'autre avec du pain azyme. On trouve cette opinion chez S. Jean Chrysostome, Théophylacte; certains auteurs *concèdent* simplement qu'il en a pu être ainsi, tout en professant l'opinion orientale. — *b)* Au jour fixé par la Loi, le Christ, selon le précepte légal, a mangé la Pâque légale avec des azymes; ensuite il institua la nouvelle Pâque avec du pain fermenté : Léon d'Achrida, Nicétas de Nicée, l'anonyme de l'opuscule *Contre les Francs*, Georges Scholarios, Métrophane Critopoulos. — *c)* Le Christ a accompli le rite de la Pâque légale avec des azymes, un jour avant la date fixée, c.-à-d. le treizième de nisan au soir; ensuite, avec du pain fermenté, qui n'était pas encore interdit par la Loi, il institua l'eucharistie : Euthymius Zigabène, Jean IV, patriarche d'Antioche, Michel Glycas, Macaire d'Ancyre, Syméon de Thessalonique, Jean Eugenicos; opinion qu'on retrouve fréquemment chez les auteurs grecs et russes de manuels théologiques : Jugie cite Mesoloras (qui s'apparente plutôt à Métrophane Critopoulos), Dyovouniotis, Androutsos, Macaire, Ph. Gomilevskii, Malinovskii. — *d)* Pour célébrer la Pâque légale, le Christ a anticipé, non le jour, mais l'heure de telle sorte qu'il put avoir et les azymes avec lesquels il mangea l'agneau pascal, et le pain fermenté qui lui servit à instituer l'eucharistie : Gabriel Severos. — *e)* Le Christ n'a pas accompli la Cène légale, mais avant le premier jour des azymes, dans la dernière Cène avec ses disciples, il institua l'eucharistie avec le pain fermenté qui seul était à sa disposition : Nicolas Seidès, Syméon de Jérusalem, Jean de Jérusalem, successeur de Syméon, un anonyme du XIIIe s., auteur d'un opuscule sur les azymes, Matthieu Ange Panarète, Eustrate Argentis (cf. *D. T. C.*, I, 1777).

3° Argument en faveur du pain fermenté tiré du mot ἄρτος : le pain azyme n'est pas un pain véritable, argument qu'on retrouve chez Michel Glycas, Macaire d'Ancyre, Métrophane Critopoulos et, plus timidement, dans les manuels de théologie de Macaire, Antoine Amfiteatrov, Malinovskii, Dyovouniotis, Mésoloras, Jean IV d'Antioche, Nicétas Seidès, Ange Panarète.

4° Arguments symboliques opposés au pain azyme. — L'absence de ferment est le symbole de l'hérésie apollinariste ou arienne supprimant dans le Christ l'âme vivifiant le corps, tandis que le ferment est le symbole de la personne divine préexistant à l'union substantielle dans le Christ; — en faisant de l'azyme le symbole de la pureté, les Latins semblent dénier au Christ les passions irrépréhensibles de la nature humaine et sa ressemblance avec nous dans la chair : c'est là du monophysisme. Tandis que les Latins voient dans l'azyme le symbole de la conception virginale du Christ, le pain fermenté, au contraire, marque la ressemblance du nouvel Adam à l'Adam sorti des mains de Dieu. Bien d'autres considérations symboliques sont présentées par différents auteurs, notamment Georges Scholarios, Jean de Jérusalem, Macaire d'Ancyre.

5° Arguments positifs en faveur du pain fermenté et contre le pain azyme. — Date de la Cène (Nicolas Seidès); conservation à Constantinople de reliques de pain fermenté (Georges de Corcyre).

6° Origine des azymes chez les Latins selon les Gréco-Russes. — De prétendues initiatives pontificales (Alexandre Ier, Félix II, antipape); — introduction de ce rite par des apollinaristes, au moins au temps de

Charlemagne; — nouveauté postérieure aux sept premiers conciles, après Photius. Ainsi : Gabriel Severos, Nicétas de Nicée, Démétrius Chomatianus (cf. *D. T. C.*, IV, 263), Athanase Cydonius (cf. *D. H. G. E.*, IV, 1383), Nicétas Seldès, Matthieu Blastarès, Jean d'Antioche, l'anonyme du XIIIe s., Macaire d'Ancyre, Joseph Bryennios, Élias Meniatès, Androutsos, Ange Panarète, Eustrate Argentis, les auteurs du « Pidalion », et plus récemment Anthime VII dans son encyclique en réponse à Léon XIII.

7° Validité de la consécration du pain azyme selon les Gréco-Russes. — Trois opinions : *a)* A l'exemple de Théophylacte, un certain nombre d'auteurs affirment explicitement la validité de la consécration du pain azyme et même en tolèrent l'usage (Théorianos, Démétrius Chomatianus). — *b)* Peu d'auteurs nient absolument la validité de la consécration : les prélats grecs dans leur profession de foi communiquée aux envoyés du pape à Nymphée (1234); au XIVe s., Ange Panarète, dans son opuscule *De absurdis* κακοδόξων *Latinorum*. — *c)* Mais la plupart des auteurs récents, tout en rejetant l'usage du pain azyme, n'osent affirmer que la consécration des Latins est invalide (Moghila, Malinowskii, Eustrate Argentis, etc.).

III. La *doctrine des nestoriens et des monophysites* est condensée dans le t. V de l'ouvrage de M. Jugie.

1° Nestoriens (p. 305-308). — Il s'agit surtout du « ferment sacré », le *malka* (cf. *D. T. C.*, XI, 310, 316), de son origine (le Christ lui-même s'en serait servi à la dernière Cène) et de la préparation du pain eucharistique fermenté avec le mélange d'une parcelle de *malka* préparé par l'évêque le jeudi saint. Auteurs cités : Simon de Sanqelabad (cité : XI, 286), Salomon de Bassorah (XI, 283), Jean Bar Zo'bi (XI, 285), Ebedjésus, Timothée II (XI, 262).

2° Monophysites (M. Jugie, *op. cit.*, V, 683-694). — Les Arméniens usent de pain azyme; les Coptes et Syriens, de pain fermenté. — *a)* Les monophysites affirment communément que le Christ a accompli d'abord la Cène légale et seulement ensuite l'institution de l'eucharistie (liturgies syriaques de Jacques d'Édesse, de Dioscore d'Alexandrie, de Dioscore de Gordies); Jean Philopon dit que Jésus institua l'eucharistie avant les azymes et donc employa le pain fermenté. Tous les partisans du pain fermenté reprochent aux Arméniens leur usage du pain azyme; voir surtout Denys (Jacques) Bar Salibi. L'usage arménien date au moins du VIe s., mais les théologiens arméniens lui assignent une origine bien antérieure : le catholicos Moyse II († 604), Jean III Otnetzi (VIIIe s.) (cité *D. T. C.*, I, 1900), Nersès le Gracieux (XI, 69). Chez d'autres Orientaux l'usage de l'azyme a pu exister, mais les preuves font défaut. — *b)* De l'usage du vin pur (sans mélange d'eau chez les Arméniens), voir *infra*. — *c)* Les oblats chez les Syriens jacobites et les nestoriens : outre l'eau, la farine et le ferment, on y trouve un peu de sel et une goutte d'huile. Bar Salibi en explique le symbolisme. Le patriarche d'Alexandrie Christodoulos attaque vivement cette coutume dont le patriarche d'Antioche Jean Bar Shushan († 1073) prit la défense. Avec Christodoulos, Pierre, évêque de Maliga, et Abu'l Barakat réprouvèrent ce mélange. Mais cette querelle intérieure ne rompit pas la communion ecclésiastique entre Coptes et Syriens.

CODE. — Dans l'Église catholique, le Code actuel a tracé quelques règles concernant la matière du sacrifice eucharistique (can. 814-816).

Can. 814 : *Le sacro-saint sacrifice de la messe doit être une offrande de pain et de vin, auquel très peu d'eau a été ajouté.*

Voir ci-dessus les références concernant la matière du sacrifice. — Les évangiles synoptiques et S. Paul (Ire aux Corinthiens) parlent expressément du pain et de la coupe consacrés par le Christ à la dernière Cène. Le conc. de Trente a couronné sur ce point une tradition constante (*supra*, 1319-20). — En ce qui concerne le vin mélangé d'un peu d'eau, voir *infra*.

Can. 815, § 1 : *Le pain doit être de pur froment et récemment fait en sorte qu'il n'y ait aucun péril de corruption.*

§ 2 : *Le vin doit provenir naturellement de la vigne et ne pas être corrompu.*

« Seul le froment est admis [cf. conc. de Florence, décret pour les Grecs, pour les Arméniens, pour les Jacobites, Denz.-Bannw., 692, 698, 715]. L'addition d'une petite quantité d'autres substances rendrait la matière illicite, mais pas invalide. Il faut que les grains de froment aient été moulus et tamisés en farine; le S.-Office a cependant toléré qu'ils fussent fortement écrasés et tamisés. Cette farine ou ces grains écrasés doivent être délayés dans de l'eau naturelle; ajouter une toute petite quantité d'autres substances à cette eau ne rendrait pas la matière invalide, mais serait illicite dans l'Église latine. En Orient, quelques dissidents ajoutent du sel ou même de l'huile; les Syriens catholiques ont retenu l'usage d'ajouter un peu de sel. Le produit ainsi délayé et pétri doit être cuit au feu; l'emploi du gaz ou de l'électricité est autorisé. Les fers de cuisson peuvent être très légèrement huilés, beurrés ou graissés.

« Cette confection des hosties doit être récente, en sorte qu'il n'y ait aucun péril de corruption. La S. Congr. des Sacrements a fixé (7 déc. 1918) à moins de trois mois le délai entre la fabrication des hosties de pain azyme et leur consommation. Les Ordinaires de lieu peuvent restreindre ce délai selon les climats ou les saisons. L'humidité particulière d'une église peut obliger le prêtre à abréger encore ce délai. Tant que la corruption n'a fait que commencer, il y a matière illicite, mais non invalide. Dans les Églises orientales non byzantines, la fabrication du pain eucharistique est rigoureusement réglementée; elle est souvent réservée aux hommes, aux clercs et aux moines ou au prêtre lui-même; parfois il est prescrit que le pain fermenté doit être cuit le jour même où il est consommé. »

Sur le § 2, concernant le vin, voir *infra*.

Can. 816 : *Dans la célébration de la messe, le prêtre, selon son rite propre, doit employer le pain azyme ou le pain fermenté, quel que soit l'endroit où il célèbre.*

« Les conciles œcuméniques de Lyon en 1274 et de Florence en 1439 [Denz.-Bannw., 465, 692] proclament la validité de l'emploi du pain azyme ou fermenté et l'obligation pour les prêtres de suivre en cela l'usage de leur Église. Ce principe a été rappelé plusieurs fois par le S.-Siège [Benoît XIV, 26 juill. 1755; Pie X, 14 sept. 1912] et est réaffirmé par le can. 816. Certains auteurs admettaient avant le Code que les prêtres latins se trouvant en territoire oriental, où il n'y aurait que du pain fermenté, pouvaient l'employer, et que les prêtres orientaux pouvaient utiliser des hosties de pain azyme en Occident. Cette opinion est désormais exclue par les derniers mots du can. 816 » (Ch. de Clercq, dans Naz, *Traité*, II, n. 111, *passim*).

3° *Vin : questions spéciales.* — 1. Questions canoniques : art. VIN DE MESSE [A. Bride], XV, 3014-26. — Commentaires du can. 815, § 2 : *a)* généralités, 3014; — *b)* nature et composition du vin, 3014-16; — *c)* vinification scientifique : procédés de confection du vin, 3016-20; — traitement et conservation du vin, 3020-23; — *d)* conditions : de validité, 3023; — de licéité, 3024-26. — Voir aussi V, 1314-15, 1367-68. — 2. Erreur doctrinale : aquariens [G. Bareille], I, 1724-25 (*Tables*, 236). — Signalés : art. MESSE, X, 800, 854, 898, 919, 936, 947, 948, 949, 952, 953, 954, 956. — Voir aussi : Clément d'Alexandrie, III, 197; — S. Cyprien, 2476; cf. V, 1134; — encratites, 8; — S. Jean Chrysostome, cité par Quinisexte, XIII, 1588. — Et VIII, 2272. — 3. Discipline liturgique : mélange d'un peu d'eau dans le vin : *a)* réaction exagérée des Arméniens contre les aquariens (vin absolument pur), I, 1725, 1956, 2658; XI, 1468; XIV, 2077, 3086; — condamnation des Arméniens : conc. Quinisexte (can. 32), XIII, 1588; — Benoît XII, II, 698; — *b)* tradition sur le mélange d'un peu d'eau dans le vin, V, 1134, 1136-37, 1284, 1314-15; X, 854, 898, 903, 905, 911, 919, 920, 936, 943, 945, 946, 951, 961, 1014, 1045, 1357, 1373, 1393, 2527; XI, 1441, 1447, 1467, 1473, 1477; — *c)* décisions conciliaires : conc. de Florence, décret *pro Armenis*, V, 1325; — renouvelée au conc. de Trente, X, 1138-39. — Code, can. 814, cité plus haut.

La présence de l'eau n'est pas une question de validité; c'est donc une simple prescription ecclésiastique. Pro-

bablement le vin de la Cène était mélangé d'un peu d'eau, selon la coutume juive d'alors. Les décrétales d'Alexandre I[er] et de Jules I[er], citées par le décret *pro Armenis*, sont des apocryphes. « En ce qui concerne la quantité d'eau à ajouter au vin à la messe, nous voyons les Syriens au VI[e] s. employer moitié vin et moitié eau; les Chaldéens toléraient également beaucoup d'eau; les Coptes et les Éthiopiens n'admettaient pas plus d'un tiers d'eau; les Byzantins ajoutaient une petite quantité d'eau au vin lors de la préparation des offrandes et versaient de l'eau chaude dans le calice avant la communion [cf. *D. T. C.*, XI, 1473-75]. Honorius III écrit que la quantité d'eau doit être moindre que celle du vin [Denz.-Bannw., 441], le concile de Florence n'admet qu'une quantité modique [*ibid.*, 698], le missel romain dit également qu'elle doit être petite [*Parum aquæ. Ritus servandus in celebratione missæ*, c. VII, n. 4]. Le can. 814 a repris le terme même du concile de Florence. L'usage des Byzantins n'a pas varié; quant aux autres Orientaux, les dissidents sont restés fidèles au leur, les catholiques n'ajoutent plus qu'un peu d'eau. Pour ce qui est de la validité, il suffit que le vin ne perde pas sa nature par la quantité d'eau qui est ajoutée, ce qui dépend de la qualité du vin employé » (Ch. de Clercq, dans Naz, *Traité* II, n. 111). Sur les conciles orientaux catholiques, voir *infra*.

III. FORME DU SACRIFICE. — Problème intimement lié à celui de l'épiclèse eucharistique (*supra*, § IX).

1° *Formule consécratoire à la dernière Cène*, V, 225-26, 1031-34, 1053; X, 804-05.

2° *Consécration*. — *a)* Chez les auteurs : S. Justin, X, 901; — S. Irénée, 912; — Origène, 922; — *Didascalie*, 927; — Tertullien, 931; — S. Cyprien, 936; — S. Grégoire de Nysse, V, 1149; — S. Ambroise, I, 960-61; V, 1155; — le *De sacramentis*, 1157; — Eutychius de Constantinople, 1171; — lettre à Césaire, 1170; — monuments de l'antiquité, 1197; — Gaudentius, X, 968; — Isidore de Séville, 984-85, cf. 993; — Amalaire, 997, cf. 1001; — Florus, 1003-04; — Ratramne, 1014; — liturgistes, 1041; — Alger de Liège, 1033; — Innocent III, 1051; — aperçu général du XII[e] s., V, 1281-83; — Alexandre de Halès, X, 1053; — Albert le Grand, 1054; — S. Thomas, 1058-59, 1063: cf. XV, 948; — Durand de Mende, X, 1064; — Duns Scot, 1065, 1066; — G. Biel, 1071, cf. 1074; — S. Antonin, 1072; — théologiens de la Contre-Réforme, 1110-11; — aperçu général des XIII[e]-XV[e] s., V, 1316-18. — Après le conc. de Trente : Melchior Cano, X, 1145; — D. Soto, 1146; — Salméron, 1146; — Estius, 1148; — Jean de Saint-Thomas, 1148-49; — Vasquez, 1149; — Perrone, Souben, 1151; — Sanda, 1152; — Lessius, 1153-54; — Léonardi, 1154; — Gonet, Billuart et dominicains, 1155; — Frassen, Habert, etc., 1156; — Pasqualigo, Bossuet, 1158, 1160-61; — Billot et disciples, 1165-66; cf. *infra*, Essence du sacrifice. — *b)* Dans les liturgies : ambrosienne (auteur du *De sacramentis*), V, 1157; X, 1367-68; cf. I, 960-61; — gallicane, X, 1375-76; — mozarabe, 2533-34; — celtique, 1383; — romaine, 1396-97; — orientales (accolée à l'épiclèse) : anaphores d'Hippolyte, 1350; de Sérapion, 1354; de Balyzeh, 1364; *Constitutions apostoliques*, 1358; *Testament de N.-S.*, 1362; — voir les différentes anaphores du rit antiochien, XI, 1449-55, 1459, 1460, 1461; du rit byzantin, 1472-73 (S. Jean Chrysostome et S. Basile); du rit alexandrin, 1481 (S. Grégoire, S. Cyrille, S. Basile); cf. *supra*, § IX, Épiclèse eucharistique.

3° *Décisions conciliaires*. — Décret *pro Armenis*, X, 1325; — décret *pro Jacobitis*, 1325-26.

IV. MINISTRE DU SACRIFICE. — 1° *Le Christ*. — *a)* Prêtre unique à la Cène, X, 804-18, 1132, 1318, 1319-20, 1338; cf. *supra*, textes scripturaires de l'institution (*Tables*, 1340). — Sacerdoce du Christ, X, 818-25, 834-36; cf. VIII, 1335-42. — *b)* Prêtre principal à chaque messe : En Occident : S. Augustin, X, 971, 975; cf. I, 2421; — Fauste de Riez, S. Bède, X, 992; — Florus, 1002; — Paschase Radbert, 1012; — Hincmar, 1021; — Alger, 1031; — explications diverses, 1034; — liturgistes, 1039; — interprétation de monuments de l'antiquité chrétienne, V, 1198; — S. Albert le Grand, X, 1055; — S. Thomas d'Aquin, 1060; cf. XV, 953; — Duns Scot, X, 1065, 1066; — G. Biel, 1073; — sur l'ensemble, 1081: — Altenstaig, 1082; — conc. de Trente, 1134; oblation active et immédiate, 1249-51, 1273-74, 1283, 1284. — En Orient : S. Nil, S. Isidore de Péluse, 1319; — S. Jean Chrysostome, 1319-20; cf. V, 1146; — Théodoret, X, 1321, cf. 1326.

2° *Prêtre secondaire, ministériel, subordonné au Christ*. — *a)* Dans l'Église primitive : président (épîtres), X, 858, 860; — *Didachè* (évêque officiant, hiérarchie), 866, 868, 870, 872, 880, 882; cf. I, 1684-85; — S. Clément, X, 883; — S. Ignace d'Antioche, 888, 889, 890, 893; VII, 707; — S. Justin, X, 896, 897, 899, 904-05, 907; cf. VIII, 2272, 2274; — S. Irénée, Anicet et Polycarpe, X, 911-12; — Clément d'Alexandrie (officiants), 919; — *Didascalie*, 927-28; — *Constitutions apostoliques*, 1356, 1357, 1358, 1360, 1362; — S. Hippolyte, 928-29, cf. 1347 (anaphore); — Tertullien, 931; — S. Cyprien, 938, 946; — conclusions, 957-61. — *b)* Dans l'Église latine : Monuments de l'antiquité, V, 1198; — S. Ambroise, 966; — Gaudentius, 968; — Florus, 1004; — Paschase Radbert, 1010; — résumé de la doctrine au XI[e] s., 1034-35, cf. 1040 (XII[e] s.); — Pierre Lombard, 1047, 1049; — Innocent III, 1051; — Albert le Grand, 1055; — S. Thomas, 1060-61, 1066; cf. auteurs du XIII[e] s., V, 1318-19; — Duns Scot, X, 1065, 1066; — théologie nominaliste, 1074. — Rôle du prêtre, contre les réformateurs, 1103. — Conc. de Trente, 1132, 1133; cf. XI, 1359. — Synthèse, X, 1232, 1249-50, 1283, 1299, 1300, 1305. — *c)* Dans l'Église orientale : Eusèbe de Césarée et S. Athanase, 1318, cf. 1325-26; — S. Jean Chrysostome, 1326; V, 1145-46; — Théodoret, X, 1326-27, cf. 1321; — messe byzantine, 1338-39; et messes orientales, XI, 1440-84 *(passim)* : on y parle fréquemment du rôle du prêtre visible. Voir aussi V, 1710 (évêques); XIII, 153-54 (prêtre).

3° *Validité du sacrifice offert par le prêtre indigne*. — *a)* Erreur à ce sujet : Dans l'Église : S. Cyprien, X, 938-39; cf. II, 224; — S. Fulgence (?), X, 980; — au cours des controverses sur les réordinations, spécialement sur la validité de la consécration : Gui d'Arezzo (?), XIII, 2413; — Deusdedit, 2416; — Hugues de Reading, V, 1285; — Ste Hildegarde (?), 1246, 1285; — Gerhoch de Reichersberg, XIII, 2421; cf. V, 1266; — Pierre Lombard (?), XIII, 2426-27; V, 1261; X, 1047; — Guillaume d'Auvergne, 1055; — Somme parisienne du *Décret*, XIII, 2428. — En dehors de l'Église : donatistes, IV, 1722; XIII, 2396-97; — au Moyen Age : arnaldistes, I, 1975; — vaudois, XV, 2594; — fraticelles (prop., 4), VI, 780; — au XV[e] s. : Wyclef (prop. 4), XV, 3598; — lollards (prop. 4), IX, 917; — Hus (prop. 8; Denz.-Bannw., 634); — interrogations posées aux wyclefistes (int. 22; *ibid.*, 672). — *b)* Défense de la vérité : S. Ambroise, I, 950; — S. Augustin, 2417; X, 1790; XIII, 2327; — au Moyen Age : Urbain II (?), 2418, 2422; cf. XV, 2282; — Pierre Damien, XIII, 2414; cf. IV, 52-53; — Atton, cardinal de S.-Marc, Anselme de Lucques, XIII, 2416; — Robert Pulleyn, V, 1285; — Alger de Liège, X, 1031; — Ognibene, XIII, 2423-24; — S. Raymond de Peñafort, 2424-25; — Prévostin de Crémone, Robert de Flamersbury, Guillaume d'Auxerre, 2429; — Alexandre de Halès, V, 1318; XIII, 2430; — S. Albert le Grand, X, 1055; — S. Bonaventure, V, 1318; X,

1055; — S. Thomas, v, 271, 1318; x, 1061, 1067; XIII, 2430; xv, 953; — Duns Scot, IV, 1918; v, 272, 1319; x, 1067; — Richard de Médiavilla, v, 1319; — Durand de Mende, 1319; — Altenstaig, x, 1080; cf. III, 486. — *c)* Conciles : Lombers, x, 1051; — profession de foi (Innocent III) imposée aux vaudois, 1052; XIII, 156; xv, 2594; — IVe conc. du Latran, I, 684; — Florence : décret *pro Armenis*, v, 197, 1325; *pro Jacobitis* (Denz.-Bannw., 715), 1325-26; — Trente : sess. VII (can. 12), XIV, 612; sess. XIV (c. VI, can. 10; Denz.-Bannw., 902-920), XII, 1099-1100, 1109-10.

Note sur la concélébration. — Cf. *D. T. C.*, v, 1285, 1319; x, 929, 938, 1362. Dans les textes soulignés par ces références, il est fait allusion à une concélébration de plusieurs prêtres célébrant simultanément le sacrifice eucharistique. On ne saurait nier l'existence d'un tel acte liturgique. Le Code lui-même en consacre l'existence et la licéité. Le can. 803 précise les conditions de licéité : *Il n'est pas permis à plusieurs prêtres de concélébrer; sauf dans la messe d'ordination des prêtres et dans la messe de consécration des évêques en conformité avec le Pontifical romain.* Chez les premiers chrétiens, la concélébration était l'acte collectif de l'assemblée prenant part au sacrifice. Quelle était cette participation? Il ne peut être question d'une participation active des laïques à l'acte consécratoire qui exige le caractère sacerdotal. Quant aux prêtres, « on ne saurait dire si seul celui qui présidait l'assemblée ou également tous ceux qui possédaient le sacerdoce répétaient les paroles et les gestes du Christ » (De Clercq, dans Naz, *Traité*, II, n. 96). De fait l'art. MESSE, dans les plus anciens textes (*D. T. C.*, x, 864-94), est très réservé à ce sujet. Et, dans *Concélébration* (*Catholicisme*, II, 1436), le P. Dalmais avoue que « les plus anciens [témoignages] sont insuffisamment précis pour permettre d'apprécier le rôle des concélébrants ». Quoi qu'il en soit, la concélébration, attestée en Orient dès le IVe s. (conc. de Néocésarée, en 315), existait aussi à Rome et de là passa en Occident. Mais parfois seul le ministre principal disait les paroles de la consécration : en ce cas, il n'y avait pas de concélébration véritable.

Quelques récents auteurs ont voulu cependant prétendre que des prêtres concélébrants consacraient collectivement sans prononcer les paroles de la consécration. Pie XII a dissipé tout doute à ce sujet : « Dans notre Constitution apostolique *Episcopalis consecrationis* (30 nov. 1944), nous déterminions que, dans la consécration épiscopale, les deux évêques qui accompagnent le consécrateur doivent avoir l'intention de consacrer l'élu et qu'ils doivent par conséquent poser les actions extérieures et prononcer les paroles par lesquelles le pouvoir et la grâce à transmettre sont signifiés et transmis. Il ne suffit donc pas qu'ils unissent leur volonté avec celle du consécrateur principal et déclarent qu'ils font leurs ses paroles et ses actions. Ils doivent eux-mêmes poser ces actions et prononcer les paroles essentielles. Il en va de même dans la concélébration au sens propre. Il ne suffit pas d'avoir et de manifester la volonté de faire siennes les paroles et les actions du célébrant. Les concélébrants doivent eux-mêmes dire sur le pain et le vin : « Ceci est « mon corps, ceci est mon sang »; sinon leur concélébration est de pure cérémonie. »

Le pape réprouve ensuite une conception erronée faisant dépendre des dispositions personnelles la nature sacramentelle de l'action posée par le prêtre dans l'offrande du sacrifice : « Aussi, continue le Souverain pontife, n'est-il pas permis d'affirmer que « la seule question « décisive en dernière analyse est de savoir dans quelle « mesure la participation personnelle, soutenue par la « grâce, que l'on prend à cette offrande cultuelle, accroît « la participation à la croix et à la grâce du Christ, « qui nous unit à lui et entre nous ». Cette manière inexacte de poser la question, nous l'avons déjà repoussée dans l'allocution du 2 nov. 1954... : La question décisive, pour la concélébration comme pour la messe d'un prêtre unique, n'est pas de savoir quel fruit l'âme en retire, mais quelle est la nature de l'acte qui est posé : le prêtre, comme ministre du Christ, fait-il, oui ou non, l'*actio Christi se ipsum sacrificantis et offerentis*. De même, pour les sacrements, il ne s'agit pas de savoir quel est le fruit produit par eux, mais si les éléments essentiels du signe sacramentel (la position du signe par le ministre lui-même, qui accomplit les gestes et prononce les paroles avec l'intention *saltem faciendi quod facit Ecclesia*) ont été validement posés. De même, dans la concélébration, il faut voir si, avec l'intention intérieure nécessaire, le célébrant accomplit l'action extérieure et surtout prononce les paroles qui constituent l'*actio Christi se ipsum sacrificantis et offerentis*. Cela ne se vérifie pas, quand le prêtre ne prononce pas sur le pain et le vin les paroles du Seigneur : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang » (allocution de Sa S. Pie XII au congrès de liturgie pastorale d'Assise, *Osservatore romano*, 24-25 sept. 1956; trad. de la *Docum. cath.*, 14 oct. 1956, p. 1292-93). Dans le même sens que Pie XII, réponse du S.-Office (23 mai 1957), *Doc. cathol.* 9 juin 1957.

Les théologiens apportent trois précisions sur la concélébration :

a) Nonobstant la pluralité des célébrants, il n'y a qu'un sacrifice, une seule messe. Le prêtre ministériel, dans la consécration, agit *in persona Christi : Quia sacerdos non consecrat nisi in persona Christi, multi autem sunt unum in Christo, ideo non refert utrum per unum aut per multos hoc sacramentum consecretur, nisi quod oportet ritum Ecclesiæ servare* (S. Thomas, *Summa theol.*, IIIa, q. LXXXII, art. 2, ad 2). Les paroles consécratoires, multipliées selon le nombre des prêtres, ne constituent cependant, en vertu de cette unité dans le Christ, qu'un signe sacramentel et par suite une forme unique de consécration.

b) Cette forme unique n'est complète que lorsque tous ont fini de la prononcer. Comme il est mathématiquement impossible que tous aient fini au même instant exact, de nombreux théologiens se demandent si le prêtre qui prononce le dernier la dernière syllabe de la formule consécratoire est le prêtre qui consacre réellement. Voir les opinions dans Cappello (*De sacramentis*, I, n. 318). Est préférable l'opinion de Vasquez, à laquelle s'attache de la Taille : « Tous les nouveaux prêtres, célébrant avec l'évêque, consacrent, bien qu'ils finissent la formule les uns après les autres, pourvu qu'ils rapportent leur intention à un unique et même instant de la consécration, c.-à-d. à l'instant auquel le dernier ou les derniers achèvent de prononcer la formule » (*Comm. theol.*, IV, disp. VI, q. x, punct. 2).

c) Bien qu'il n'y ait qu'une messe, l'Église autorise chaque prêtre concélébrant à recevoir l'honoraire offert pour la célébration d'une messe. Le demandeur doit apporter une aumône suffisante pour permettre au clergé célébrant d'assurer sa subsistance. Là où c'est un *presbyterium* qui concélèbre, l'aumône adéquate sera celle qui permettra à chacun de vivre.

Sur ces points voir M. de la Taille, *Mysterium fidei*, eluc. XXVIII, appendice. A. MICHEL.

4° *Participation des fidèles à l'offrande du sacrifice.* — *a)* Pères : *Didachè*, x, 866, 868, 870, 874-75, 880, 882; — S. Ignace d'Antioche, 890-91; — S. Justin, 897-98, 904-05; — S. Irénée, 912; — Clément d'Alexandrie, 919; — Origène, 921, 924-25; — *Didascalie*, 926-27; — S. Hippolyte, 928-29; — anaphore de Sérapion, 1353; — *Constitutions apostoliques*, 1357, 1359-60; Tertullien, 931-32; — S. Cyprien, 940-42, cf. 958-59; — S. Augustin, 972-73; cf. I, 2424-26; x, 993. — *b)* Théologiens : Amalaire, 997-98; — Florus, 1003; — Hériger, 1026; — Honoré d'Autun, Odon de Cambrai, Étienne de Baugé, Pierre Damien, 1040; — Pierre Lombard, 1046; — Robert Paulus, 1049; — Innocent III, 1051; — S. Albert le Grand, 1055; — S. Thomas, 1061, 1063; — à la veille de la Réforme, 1081; — Bossuet, 1162-63; — Billot, 1284. — *c)* Liturgies : messe gallicane : prière des fidèles, 1372, 1377-78; — messe celtique, 1383-84; — messe romaine, 1395-96, 1397; — messe mozarabe, 2528, 2531-32, 2533; — messes orientales : rit antiochien, XI, 1446-55 (intervention du peuple, *passim*); rit byzantin, 1470-76 *(ibid.)*; rit alexandrin, 1479-83 *(ibid.)*.

Note sur la portée théologique de la part prise par les fidèles dans l'offrande du sacrifice eucharistique. — D'utiles précisions ont été apportées sur ce point par Sa S. Pie XII,

dans l'encyclique *Mediator Dei*. Les fidèles doivent participer au sacrifice eucharistique « avec une attention et une ferveur qui les unissent étroitement au Souverain Prêtre... ». Participation en tant qu'ils *offrent* ce sacrifice avec le prêtre, en tant qu'ils doivent aussi *s'offrir* eux-mêmes comme victimes. Nous n'avons pas à développer ici cette double pensée : le texte pontifical devra être consulté. Mais deux erreurs sont relevées :

« Du fait cependant que les chrétiens participent au sacrifice eucharistique, il ne s'ensuit pas qu'ils jouissent également du pouvoir sacerdotal... Certains, se rapprochant d'erreurs jadis condamnées, enseignent aujourd'hui que, dans le Nouveau Testament, le mot « sacer- « doce » désigne uniquement les prérogatives de quiconque a été purifié dans le bain sacré du baptême; de même, disent-ils, le précepte de faire ce qu'il avait fait, donné par Jésus-Christ à ses apôtres durant la dernière Cène, vise directement toute l'Église des chrétiens, et c'est par conséquent plus tard seulement qu'on en est arrivé au sacerdoce hiérarchique. Aussi prétendent-ils que le peuple jouit d'un véritable pouvoir sacerdotal et que le prêtre agit seulement comme un fonctionnaire délégué par la communauté. A cause de cela, ils estiment que le sacrifice eucharistique est au sens propre une « concélébration » et que les prêtres devraient « concélébrer » avec le peuple présent, plutôt que d'offrir le sacrifice en particulier en l'absence du peuple... Nous estimons devoir rappeler que le prêtre remplace le peuple uniquement parce qu'il représente la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ en tant que chef de tous ses membres s'offrant lui-même pour eux; quand il s'approche de l'autel, c'est donc en tant que ministre du Christ, inférieur au Christ, mais supérieur au peuple. Le peuple, au contraire, ne jouant nullement le rôle du divin Rédempteur, et n'étant pas conciliateur entre lui-même et Dieu, ne peut en aucune manière jouir du droit sacerdotal...

« ...Toutes les fois que le prêtre renouvelle ce que le divin Rédempteur accomplit à la dernière Cène, le sacrifice est vraiment consommé, et ce sacrifice, partout et toujours, d'une façon nécessaire et par sa nature, a un rôle public et social, puisque celui qui l'immole agit au nom du Christ et des chrétiens dont le divin Rédempteur est le chef, l'offrant à Dieu pour la Ste Église catholique, pour les vivants et les défunts. Et ceci se réalise sans aucun doute, soit que les fidèles y assistent..., soit qu'ils n'y assistent pas, puisqu'il n'est en aucune manière requis que le peuple ratifie ce que fait le ministre sacré... Ainsi le sacrifice eucharistique ne serait pas privé de ses fruits, même sociaux, si le prêtre célébrait sans la présence d'aucun acolyte... » (Éd. de la Bonne Presse, 35-36, 39).

V. ESSENCE DU SACRIFICE. — 1° *Consécration, partie essentielle du sacrifice* (voir *supra*, Forme du sacrifice). — *a)* Auteurs : ont plus particulièrement insisté sur le caractère essentiel de la consécration dans le sacrifice eucharistique : Renaissance carolingienne, x, 997; — Paschase Radbert, 1011-12; — Ratramne, 1014-15; — XIe s., 1036-37; — XIIe s., 1041; — Alexandre de Halès, S. Albert le Grand, 1056; — S. Thomas d'Aquin, 1058-59, cf. 1063; — Duns Scot, 1065-66; — affirmations catholiques contre les réformateurs, 1109-1111. — Théologiens post-tridentins, 1146 (mais ils envisagent la consécration sous l'aspect de leurs systèmes particuliers) : Salméron, 1146-47; — Ledesma, Allen, J. de Bay, 1147; — Lessius, 1148, cf. 1194; — J. de Saint-Thomas, 1148-49; — Vasquez et disciples, 1149-52; — Lessius et disciples, 1152-56; — Pasqualigo, 1157; — Bossuet, 1158-59; — Billot, 1165-66; — Gihr, 1166; — Van Noort, 1166-67; — Schwane, Hugueny, 1167-68; — Tanner, Richeome, 1169; — Van der Galen, 1170-71; — Suarez et disciples, 1171-72, 1173; — Tolet, 1174-75; — Bellarmin, 1176-77; — Valencia, 1177-78; — Ysambert, Abelly, 1178; — *Salmanticenses*, 1178-79; — Gamache, S. Alphonse de Liguori, 1179; — Viva, Knoll, Thomas de Charmes, Holtzclau, 1180; — Lamiroy, 1181-82; — Renz, 1183; — De Lugo et disciples, 1184, 1186-88; — Richelieu, Martinon, 1187; — Tournely, 1188; — Collet, 1189; — Cienfuegos, 1189-90; — Franzelin, 1190-91; — Maldonat, 1194; — Du Perron, 1195; — Bérulle, 1196-97; — Condren, 1200-01; — Olier, 1203; — Nicole, 1210; — Juénin, Duguet, Le Brun, 1210-11; — de Choin, Benoît XIV, 1212-13; — Le Quien, 1215; — Rivière-Pelvert, 1218-19, 1220-21; — Lepin, 1227; — Grivet, 1228-29; — Batiffol, 1230-31; — Jean Rivière, 1232; — Paquet, 1233; — Lépicier, 1233-34; — Mac-Donald, 1235; — Ch. Pesch, 1236. — Liturgies orientales, 1322-23, voir *supra*, § IX, Épiclèse eucharistique. — *b)* Synthèse : essence de la messe dans la consécration, 1247-52; — essence de la messe dans la seule consécration, 1252-60; cf. *infra*, Communion; — l'essence de la messe requiert la double consécration, 1260-61; — rejet de l'hypothèse d'un changement réel apporté par la consécration à la matière ou à la victime, 1261-64 (rejet des hypothèses de Tanner, de Suarez, de Bellarmin, de Lugo); — une immolation mystique appartient à l'essence du sacrifice, 1264; — l'immolation mystique symbolise les sentiments qui animent l'âme de Jésus par rapport au sacrifice eucharistique, 1275-77. — *c)* Conceptions spéciales : consécration par le *Pater*, 983, 1000, 1049, 1378; — par contact, 1000, 1048-49.

2° *Communion, partie essentielle ou intégrante de la messe?* — 1. *Affirmation générale : la communion fait partie de la messe* (du début au conc. de Trente). — *a)* A la Cène : « Prenez et mangez... buvez en tous », III, 1853-54; v, 224-29, 1033-34, 1052-59, 1062-65. — *b)* Affirmation des trois premiers siècles : *Didachè*, x, 865, 873-74, 876, 879; cf. I, 1685-86; v, 1126; — S. Ignace d'Antioche, 1127; VII, 707-08; x, 889, 893; — S. Justin, v, 1128; VIII, 2273; x, 905; — S. Irénée, v, 1129-30; x, 912, 918; — Clément d'Alexandrie, v, 1136; x, 919; — Origène, v, 1137-38; x, 924; XI, 1558; — Firmilien de Césarée, x, 926; — *Didascalie*, IV, 742; x, 927; — Tertullien, v, 1130-31; x, 931-32, 933; XV, 159-60; — S. Cyprien, v, 1133-34; x, 940-43. — Synthèse pour les trois premiers siècles, 958. — *c)* Du IVe s. à la fin de l'âge patristique (auteurs latins) : S. Ambroise, v, 1155-56; x, 966; — Gaudentius, v, 1154; x, 968; — S. Augustin, I, 2421-24; v, 1175-79 (idées identiques dans ces deux références), x, 972-73; — S. Grégoire le Grand, 982; — S. Isidore de Séville, 991; — synthèse (fin de l'âge patristique), 933; voir aussi messe mozarabe, 2538. — *d)* Du IXe au XIIe s. (textes concernant presque uniquement la présence réelle, mais peu d'indications sur la communion dans le sacrifice) : Amalaire, 998; — Raban Maur, 1006; — Paschase Radbert, 1011; — Bérenger, 1029; — Lanfranc, 1032; — Pierre Lombard, 1046 (à compléter par *Tables, supra*, 1314 et 1345). — *e)* Du XIIIe s. à la Réforme. Cités spécialement : Albert le Grand, 1055; — S. Thomas d'Aquin, 1059, 1062, 1063; — Durand de Mende, 1064; — Duns Scot, 1065; — G. Biel, 1070, 1075; — Gerson, 1071; — S. Antonin, 1072; — Nicolas de Cues, 1073 (à compléter, comme précédemment, par *Tables, supra*, 1346). — *f)* En Orient : Affirmations liturgiques : anaphore d'Hippolyte, 1348; — anaphore de Sérapion, 1355, cf. v, 1140; — *Constitutions apostoliques*, 1142-43; x, 1359-60; — *Testament de Notre-Seigneur*, 1363; — orientale (messe) : rit antiochien, XI, 1465; rit byzantin, 1475-76; rit alexandrin, 1483. — Chez les auteurs, voir spécialement : Didyme l'Aveugle, v, 1140; — S. Athanase cité par Eutychius, 1141; — Eusèbe de Césarée, 1141-42; — S. Cyrille de Jérusalem, 1143-44; cf. III, 2569-70; — S. Jean Chrysostome, v, 1145-46; — S. Basile (liturgie), 1147; — S. Grégoire de Nazianze et S. Grégoire de Nysse, 1148-

49; — S. Éphrem, 1150; — Nestorius, 1159; — S. Cyrille d'Alexandrie, 1163; — S. Jean Damascène, 1172-73.

2. *Théologiens latins post-tridentins. Diverses opinions.* — *a)* Sacrifice, essentiellement communion : D. Soto, Ledesma (?), x, 1145, cf. 1253; — réfutés par de la Taille, 1243. — *b)* Sacrifice, essentiellement à la fois consécration et communion : Bellarmin, 1176-77; cf. 1250; — Ysambert, 1178; — Abelly, 1178; — Llanes *(Salmanticenses)*, 1178-79; cf. 1250, 1259; — Gamache, 1179; — Alphonse de Liguori, 1179, cf. 1250; — Bellord, Renz, 1182, cf. 1252; — De Lugo, 1186, cf. 1250, 1259; — Tournély, 1188; — De Condren, 1200; — Olier, 1204. — *c)* Communion, partie simplement intégrante : Jean de Saint-Thomas, 1148-49; — Billot, 1166, cf. 1258; — Suarez, 1172, cf. 1257; — Hicquey, 1174; — Valencia, 1178; — Vica, Holtzclau, 1180, cf. 1257; — Lamiroy, 1181; — Collet, 1189; — Franzelin, 1191; — Lepin, 1225-26; — Ch. Pesch, 1236; — Van Noort, 1256, 1257. — *d)* Synthèse critique : exclusion de la communion des fidèles, 1252; cf. conc. de Trente (sess. XXII, c. VI, can. 8), 1138; — arguments de la thèse sacrifice-communion, 1253; et réfutations 1253-54; — communion, non essentielle au sacrifice, mais partie intégrante, 1255-56. Voir *supra*, 1384.

3° *Fraction du pain (commixtio et immixtio); signification historique, doctrinale et liturgique.* — *a)* Nouveau Testament *(benedixit, fregit...)*, v, 225-26, 1033-34, 1052, 1063-64, x, 805. — *b)* La cène chrétienne (N. T.), 849, 850, 851, 852, 853, 854, 866, 857. — *c)* Premiers siècles : antiquité de la fraction, 1007, 1466; — *Didachè*, 864, 866, 867, 868, 869, 870, 872, 881, 957; — S. Ignace d'Antioche, 889, 893; — Clément d'Alexandrie, 918; — S. Hippolyte (anaphore), 1348, 1349; — anaphore de Sérapion, 1354, 1355; — *Constitutions apostoliques*, 1358; — anaphore de Balyzeh, 1364. — *d)* Liturgies : Occidentales : ambrosienne, I, 961; x, 1367; gallicane, 1377, cf. 1466; celtique, 1385; romaine, 1398-1400; mozarabe, 2536-37; — orientales : rit antiochien, XI, 1450, 1451, 1462, 1463 (rit maronite); byzantin, 1473, 1475; alexandrin, 1482-83, 1485. — Portée doctrinale, x, 1377. — *e)* Auteurs : Pseudo-Germain, 988; — S. Bède, 985; — Pseudo-Germain, 588, cf. 991; — Walafrid Strabon, 1007; — Lanfranc, 1032; — Hugues de Saint-Victor, 1045; — Pierre Lombard, 1046; — S. Thomas, 1058-59, 1062, 1063; — S. Antonin, 1072; — Melchior Cano (la considère comme essence de la messe), 1145, cf. 1186; — D. Soto, 1145; — Estius, 1145, 1148; — Valencia, 1145, 1177; — Bossuet, 1159; — Suarez *(fractio et commixtio)*, 1171; — Bellarmin (la fraction appartient à l'intégrité), 1176; — Lamiroy, 1181; — De Lugo (contre la thèse de Cano), 1186; — Thomassin, 1206; — Ch. Pesch, 1236. — Conclusion doctrinale, 1252, cf. 1377.

VI. EFFETS (fins et fruits). — Voir *supra*, § V, Essence et efficacité, 1353-54.

XI. Synthèse liturgique. — I. INDICATIONS GÉNÉRALES. — 1° *Les plus anciennes formes liturgiques.* — *Didachè*, x, 865-82; cf. I, 1686; v, 1126; IX, 800. — Anaphore d'Hippolyte, x, 1346, cf. 928-30; IX, 801. — Anaphore de Sérapion, x, 1351-55; IX, 802; XIV, 1911. — *Constitutions apostoliques*, x, 1355-60; v, 1142; IX, 801. — *Testament de Notre-Seigneur*, x, 1360-63; IX, 801; XV, 195. — Anaphore de Balyzeh, x, 1363-65.

2° *Évolution liturgique.* — A partir du IVe s., deux familles : Orient et Occident, x, 1365-66; IX, 795-99.

3° *Messes orientales.* — *a)* Deux types de messes (S. Basile, S. Jean Chrysostome), x, 1356; cf. II, 450; VIII, 671; XI, 1438-39. — *b)* Classement des liturgies orientales (liturgies principales et dérivées), 1435-39; — rit antiochien, 1440-65; — rit byzantin, 1465-76; — rit alexandrin, 1476-83; cf. 2300-01.

4° *Messes occidentales.* — *De sacramentis* (Pseudo-Ambroise), x, 1367-69; cf. I, 954 sq., surtout 959-64 (messe ambrosienne); IX, 814. — Messe gallicane, x, 1369-79; cf. IX, 807-11 (liturgie et missels). — Messe celtique, x, 1379-86; cf. IX, 811. — Messe romaine, x, 1386-1402; cf. IX, 814-16. — Messe mozarabe, x, 2518-43; cf. IX, 812-14.

II. CÉRÉMONIES LITURGIQUES. — *I. MESSES DU DÉBUT DE L'ÉGLISE.* — Abréviations : D = *Didachè;* — H = anaphore d'Hippolyte; — C = anaphore des *Constitutions apostoliques;* — T = *Testament de Notre-Seigneur;* — B = anaphore de Balyzeh; — S = anaphore de Sérapion.

a) Jour de célébration et ministres, x, 868 (D); cf. IV, 1334. — *b)* Avant-messe, x, 1353 (S), 1355-56 (C), 1361 (T); — confession des péchés, 869 (D); cf. III, 840; XII, 757. — *c)* Messe des catéchumènes : indications générales dans les différents rites (*Tables*, 553); cf. x, 1349 (H); — prédication, 869 (D), 1356 (C), 1361 (T); — lectures, prières litaniques, 1356 (C), 1361 (T); — prières sur les catéchumènes, 1353 (S); pour les fous et les pénitents, 1353 (S), 1356 (C); — renvoi des catéchumènes et des pénitents, 1353 (S), 1356 (C), 1381 (T). — *d)* Messe des fidèles, 1353 (S), 1357 (C), 1361 (T), 1364 (B) : Prière des fidèles, 1353 (S), 1357 (C), 1364 (B); — prière pour les fidèles 1353 (S), 1357 (C); — action de grâces, 1349 (H); par Jésus-Christ, 1349 (H), 1357 (C), 1364 (B); — profession de foi, 1361 (T), 1364 (B). — Préface et *Sanctus*, 1349 (H), 1354 (S), 1357-58 (C), 1362 (T), 1364 (B) — Le canon de la messe dans les Églises orientales : généralités, II, 1541-43; — anaphore et récit de l'institution (consécration), x, 1350 (H), 1354 (S), 1358 (C), 1362 (T), 1364 (B). — Sur l'absence de formule consécratoire dans D et S. Justin, II, 1542; VIII, 2272-73. — Fraction du pain, x, 869 (D). — Anamnèse, oblation sacerdotale et épiclèse, 1350 (H), 1354 (S), 1358 (C), 1362 (T). — Doxologie finale, 1350 (H), 1355 (S), 1359 (C), 1363 (T). — *e)* Particularités : action de grâces, 870-73 (D); — diptyques et prières, 1354-55 (S); — secondes prières litaniques, 1358-59 (C); — épiclèse *avant* la consécration, 1365 (B); — baiser de paix, 857 (D), 1353 (S), 1356 (C), 1361, 1362 (offrande et baiser de paix) (T).

II. MESSES ORIENTALES, PRINCIPALES ET DÉRIVÉES. — Abréviations : alex = rit alexandrin; — ant = rit antiochien; — arm = rit arménien; — B = rit byzantin; — C = rit copte (abyssin ou éthiopien); — jac = rit jacobite; — mar = rit maronite; — nest = rit nestorien; — P = rit persan; — S = rit syrien, syro-malabar.

1° *Prothèse ou préparation des oblats*, XI, 1440 (ant) 1441 (mar), 1442 (P, S), 1465 (B), 1467 (arm), 1477 (alex, C). — Prise des vêtements sacrés, 1442-43 (coutumes diverses), cf. 1477 (alex). — Encensement, 1441 (mar.), 1442 (P, S), 1467 (B).

2° *Messe des catéchumènes* (cf. *Tables*, 553). — Ordonnance générale, XI, 1442, 1442-43 (mar.).

Pour simplifier les différences de textes, on rattachera à la messe des catéchumènes les préliminaires de la messe des fidèles.

a) Entrées (petite et grande), XI, 1446 (chant du *cherubicon*) (ant), 1468, 1470-71 (B), 1477 (alex). — *b)* Offertoire : difficulté d'en placer les prières dans certains rites, 1443 (ant, mar, jac), 1471 (B), 1477-78 (alex). — *c)* Litanies, 1443 (jac, mar), 1468 (B),

1477 (C, mar). — *d)* Encensement, 1443-44 (jac), 1467 (B), cf. 1471 (B), 1478 (alex). — *e)* Chants et hymnes, 1444 (ant), 1467-68 (arm), 1468 (B); — *Trisagion*, 1442, 1444 (mar), 1445 (P), 1448 (ant), 1457 (P) (origine), 1468-69 (B), 1472 (B), 1479 (alex); sur le *Trisagion*, I, 1951-52; x, 2238; XIII, 1592; XIV, 3037. — *f)* Lectures, 1444 (jac), 1445 (chaldéens, nest, jac), 1469 (B), 1470 (arm), 1481 (alex). — *g)* Absolution (ou bénédiction), 1444 (ant), 1471 (arm), 1478 (alex). — *h)* Évangile, 1444 (ant), 1469 (B), 1479 (alex). — *i)* Préliminaires immédiats au sacrifice : litanies, 1446 (mar); — procession et prières du rit arménien, 1471-72; — prière du voile et des fidèles (alex), 1479-80; — *Credo*, 1446 (ant), 1471 (B), 1480 (alex); — lavement des mains, 1446 (ant); — baiser de paix, 1447 (ant), 1471 (B), 1480 (alex) (cf. *Tables*, 352). — *j)* Prière et renvoi des catéchumènes (presque toujours avant ces préliminaires), 1445 (ant), 1469 (B), 1479 (alex).

3° *Messe des fidèles*. — *a)* Préliminaires, XI, 1446-48, 1470-72, 1479-80 (analysés ci-dessus). — *b)* Anaphore, préface, 1448 (ant), 1448-49 (P), 1472 (B), 1480 (alex), cf. 1485-86. — *c)* Sacrifice : Le *Vere sanctus*, 1449 (ant), 1472 (B), 1481 (alex); — paroles de la consécration, 1449-55 (ant); anaphores diverses, 1450-56; anaphores nestoriennes, 1457-61 (pour le détail, voir *supra*, Consécration, 1383); 1472 (B), 1481 (alex); — anamnèse, épiclèse, 1455-56 (ant), 1473 (B), 1482 (alex); XIV, 3055 (S.); cf. *supra*, § IX, Épiclèse eucharistique, col. 1365-66; — diptyques et prière catholique, 1456-57 (ant), 1473-74 (B), 1482 (alex); — cf. II, 1542-43. — *d)* Participation au sacrifice : fraction, consignation, commixtion, XI, 1462-63 (ant, mar), 1475 (B), 1482, 1482-83 (alex); — *Pater*, 1463 (ant), 1474 (B), 1482 (alex); — élévation, 1463 (ant), 1475 (B), 1482 (alex); cf. *infra*, élévation de l'hostie et du calice; — communion, 1463-64 (jac, mar), 1475-76 (B), 1483 (alex); XIV, 3056 (S); x, 2284 (C); — participation, XI, 1464 (P), 1474 (arm); cf. rituel d'Awacum, XIV, 301. — *e)* Postcommunion et bénédiction finale, XI, 1464 (ant), 1476 (B, arm), 1483 (alex).

III. MESSES OCCIDENTALES. — L'exposé sera fait d'après la messe romaine; les rapprochements avec les autres messes seront ajoutés au fur et à mesure en caractères différents. — Abréviations : A = ambrosienne; — G = gallicane; — C = celtique; — M = mozarabe.

1° *Prélude*. — *a)* Procession et psaume d'*introït* (usage ancien et usage actuel), encensement, x, 1387-89. — *b) Kyrie eleison* : origine et forme actuelle, 1389. — *c) Gloria in excelsis*, grande doxologie, IX, 831; x, 1389. — *d)* Collecte, 1389-90.

a) A, I, 960, 962, 964; — G, x, 1370, 1371 (chant de l'*agios*); — C, 1381-82 (confession, litanies, préparation des oblats); — M, 2593 (introït). — *b)* A, I, 964; — G, x, 1371, 1372. — *c)* C, 1382; — M, 2524. — *d)* G, 1371; — C, 1382; — M, 2524.

2° *Lectures et chant de psaumes*. — *a)* Lectures, épître et évangile (à certaines féries, lectures multiples), IX, 833; x, 946, 1390-91; cf. XIII, 1454. — *b)* Chants qui suivent la lecture (trait, graduel, *Alleluia*), x, 1390. — *c)* Solennité de l'évangile, commentaire (prône) par l'évêque ou un prêtre, 1391. — *d) Credo*, renvoi des catéchumènes, 1391-92.

a) A, I, 960 964; — G, x, 1371 (chant du *Benedictus es*); cf. I, 964; — C, x, 1382; — M, 2524-25, 2526 (épître, évangile), cf. 1371. — *b)* G, 1371; — C, 1382; — M, 2525 (prière diaconale, préparation des oblats). — *c)* G, 1371-72 (prières litaniques); — M, 2526. — *d)* A, 960 (renvoi des catéchumènes); — G, 1373 (prière diaconale et renvoi); — C, 1382 (*Credo*, avec le *Filioque*); — M, 2526 (prières pour les pénitents et renvoi), 2536 (*Credo*).

3° *Offertoire*. — *a)* Cérémonie ancienne de l'offrande des oblats, accompagnée du chant du psaume d'offertoire; anomalie actuelle de l'*Oremus*, avec la suppression de la prière des fidèles, x, 1392. — *b)* Addition de certaines prières, actuellement en usage (*Suscipe Sancte Pater, Offerimus tibi, In spiritu humilitatis, Veni Sanctificator, Suscipe Sancta Trinitas*), 1393; cf. 1212, 1292. — *c)* Secrète, 1393-94; cf. IX, 1827; cf. suffrage des anges et des saints à la messe, x, 1292; cf. XIV, 916-19.

On ne saurait parler de rapprochements précis entre la messe romaine et les autres messes occidentales. Citons les textes se rapportant à l'offertoire : *a)* A, I, 960; — G, x, 1373; — C, 1382; — M, 2527, 2528 (prières des fidèles). — *b)* A, I, 960 (*Suscipe Sancta Trinitas*); — G, x, 1374 (diptyques, *Memento* des morts et des vivants à cette place); — C, 1382 (*Dirigatur Domine, Veni Sanctificator omnipotens...*); — M, 2528-30 (*nomina offerentium*). — *c)* G, 1374 (*collectio ad pacem*, baiser de paix); — M, 2530 (*oratio ad pacem* et *oratio post nomina*).

4° *Anaphore et canon de la messe*. — Sur le canon de la messe, en général, voir H. Moureau (genèse du canon de la messe romaine, composition actuelle et signification), II, 1540-50; x, 1396. — Sa formule date du VIe s., II, 1543; x, 1394. — Canon et *actio missae*, IX, 827-28; x, 1007, 1396; cf. II, 1543; IX, 841, 973; x, 858.

a) Préfaces, x, 1394-1395; cf. IX, 828. — *b) Sanctus et benedictus*, x, 1395. — *c)* Prières du canon (*Te igitur, Communicantes, Hanc igitur, Quam oblationem*), et *Memento* des vivants, 1394, 1395-96; cf. II, 1543-46 1547-48. — *d)* Récit de l'institution et consécration, efficacité des paroles consécratoires, x, 1396-97, cf. 1003; II, 1546. Voir *supra*, § IX, Épiclèse eucharistique. — *e)* Élévation de l'hostie et du calice (origine, motifs, attitude des assistants, génuflexion du prêtre) [E. Mangenot], IV, 2320-29; cf. x, 1397. — *f)* Prières après la consécration et *Memento* des morts (*Unde et memores, Supra quae, Supplices*, doxologie *Per quem*), x, 1397-98; cf. II, 1545, 1546, 1547, 1548; — sur l'ange saint qui assiste à l'autel, 1548-49; x, 1397. — *g)* Le *Pater* : S. Grégoire et le *Pater*, formule consécratoire (?) 983, 1398-99; cf. *supra*, Consécration. — *h)* Fraction de l'hostie (*commixtio* et *immixtio*), cf. *supra*, § X, Synthèse doctrinale, 1385. — *i) Agnus Dei*, 1400; cf. 813-15, 830-31. — *j)* Communion, prières rituelles, 1400-01; la communion sous une espèce, voir *infra*, part. III, § III, Communion sous les deux espèces. — *k)* Antienne et psaume de communion, postcommunion, 1401; — oraison de carême *super populum*, 1401. — *l)* Renvoi, *Placeat*, bénédiction, évangile de S. Jean, 1401-02.

a) A, I, 960, 963 (*Vere sanctus, post sanctus*), 964 (préface, précédée des diptyques); — G, x, 1374-75; — C, 1382; — M, 2530-31 (*illatio* mozarabe). — *b)* A, I, 960; — G, x, 1375 (*Vere sanctus* ou *collectio post sanctus*); — C, 1383; — M, 2532 (*Vere sanctus*, 2533-34). — *c)* A, I, 960-61; x, 1367 (*Hanc oblationem*); — C, 1383. — *d)* A, I, 961; x, 1367; — G, 1375-76; — C, 1383; — M, 2533-35. — *e)* (Aucun rapprochement, l'élévation ne datant que du XIIIe s.); voir toutefois M, 2536. — *f)* A, I, 961; x, 1367; — G, 1376-77 (prière *post mysteria*); — C, 1384; — M, 2535; cf. 2536 (*Memento* des morts). — *g)* A, I, 961; x, 1368; — G, 1377-78; — C, 1385; — M, 2537. — *h)* A, I, 961; — G, x, 1377; — C, 1385; — M, 2536, 2537. — *i)* A, I, 962. — *j)* A, 962; — G, x, 1378-79; — C, 1385; — M, 2538-39. — *k)* A, I, 962; — G, x, 1378-79; — C, 1385; — M, 2539. — *l)* A, I, 962; — G, x, 1378-79; — C, 1385; — M, 2539. — Remarques sur la messe latine primitive, 2540.

5° *Questions connexes*. — 1. *Binage* (*Tables*, 447).
2. *Honoraires de messes*. — Étude générale [T. Ortolan], VII, 69-91. — *a)* Licéité, 69-70; cf. prop. 25

de Wyclef, xv, 3599; — prop. 30 et 54 du synode de Pistoie, xii, 2211, 2215; cf. vii, 76; — interdiction au prêtre d'*exiger* quelque chose au-dessus de la taxe régulière, 70. Cf. Code (can. 831, § 1; 832). — *b)* Historique (origine, oblation, honoraires proprement dits), 70-74; — répression des abus, 74-75; — réfutation des attaques contre la coutume d'offrir des honoraires pour la célébration de la messe (Walafrid Strabon, Wyclef et les réformateurs, le synode de Pistoie), 75-77. — *c)* Tarif des honoraires : fixation et modalités diverses, 78-79. — *d)* Obligation de célébrer résultant de l'acceptation de l'honoraire, 80-81; — répression de certains abus 81-82; — réduction du nombre de messes à acquitter 82-83; — particularités et circonstances de célébration spécifiées par le donateur, 83-85. — *e)* Transmission des honoraires, 85. — *f)* Trafic des honoraires, 86-89. — *g)* Binage et dualité d'honoraires, 89-90.

L'article, composé vraisemblablement avant la parution du Code mais publié postérieurement, a cependant tenu compte dans une large mesure des prescriptions du Code, qui y ont été insérées d'une façon succincte. Sur certains points particuliers, on fera bien cependant de se reporter au texte du Code (can. 824-844).

3. *Messe « pro populo »*. — Voir i, 1109-10; iii, 2450; v, 1721.

Code. — A trois reprises, le Code s'occupe de l'obligation pour les pasteurs de célébrer la messe *pro populo;* il s'agit des vicaires et préfets apostoliques, des évêques, et des curés.

Can. 306 : « Ils [les vicaires et préfets apostoliques] doivent appliquer le sacrifice de la messe pour les peuples confiés à leurs soins, au moins les jours des fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, de l'Immaculée Conception, de l'Assomption, de S. Joseph, des saints apôtres Pierre et Paul et de Toussaint. »

Can. 339, § 1 : « Après la prise de possession de leur siège, les évêques sont obligés, sans pouvoir exciper de la modicité de leurs revenus ni d'aucun autre motif d'excuse, de célébrer la messe à l'intention du peuple confié à leurs soins, tous les dimanches et les autres jours de fête de précepte, même les jours de fête supprimés. »

§ 2 : « Le jour de Noël, il suffit d'appliquer une messe à l'intention du peuple; il en est de même, si quelque fête de précepte tombe un dimanche. »

§ 3 : « Si quelque fête est transférée de telle sorte qu'au jour du transfert *(dies ad quem)* non seulement se célèbrent l'office et la messe de la fête transférée, mais aussi existent les obligations d'entendre la messe et de s'abstenir de travaux serviles, la messe doit être appliquée pour le peuple au jour du transfert *(dies ad quem);* autrement, au jour d'où la fête est transférée *(dies a quo)*. »

Remarque. — En France et en Belgique, particulièrement, quand la fête est transférée (par ex. Épiphanie, Fête-Dieu), il n'est pas question de transfert de l'obligation d'entendre la messe. Donc l'obligation d'acquitter la messe *pro populo* reste fixée à la date même de la fête.

§ 4 : « Aux jours indiqués, l'évêque doit personnellement célébrer la messe pour son peuple; en cas d'empêchement légitime, il doit la faire célébrer par un autre, à la même intention. S'il ne le peut pas, il doit la célébrer lui-même ou la faire célébrer, le plus tôt possible, un autre jour. »

§ 5 : « Même si l'évêque a deux ou plusieurs diocèses unis sur un pied d'égalité ou si, outre son diocèse propre, il a reçu l'administration d'un ou de plusieurs autres diocèses, il satisfait à l'obligation par la célébration et l'application d'une seule messe pour tout le peuple confié à ses soins. »

§ 6 : « L'évêque qui n'aurait pas satisfait à l'obligation énoncée dans les paragraphes précédents doit au plus tôt célébrer pour son peuple toutes les messes omises. »

Can. 466, § 1 : « Le curé est tenu de célébrer la messe à l'intention de son peuple, conformément au can. 339; le quasi-curé y est tenu conformément au can. 306. »

§ 2 : « Le curé qui aurait plusieurs paroisses unies sur un pied d'égalité ou qui, à côté de sa propre paroisse, en administrerait un autre ou plusieurs autres, ne doit appliquer qu'une seule messe, aux jours prescrits, pour les diverses paroisses confiées à ses soins » (cf. conc. de Trente, sess. xxiii, c. i, *De reform.; D. T. C.*, xi, 1363).

§ 3 : « L'Ordinaire du lieu peut, pour une juste cause, permettre au curé d'appliquer la messe à l'intention de ses paroissiens, un autre jour que celui qui est fixé par le droit. »

§ 4 : « Le curé doit appliquer la messe pour son peuple dans l'église paroissiale, à moins que les circonstances n'exigent ou ne conseillent la célébration dans un autre endroit. »

§ 5 : « Le curé qui est légitimement absent peut appliquer la messe pour son peuple, ou bien lui-même dans l'endroit où il se trouve, ou bien par le prêtre qui le remplace dans sa paroisse. »

On ne saurait ici faire état des indults particuliers qui peuvent modifier ces prescriptions générales.

III. EUCHARISTIE SACREMENT. — Le fait de la communion du prêtre à la messe a été signalé à plusieurs reprises; la communion des fidèles a déjà fait (voir *supra*, 1309, 1311, 1315, 1319-20) ou fera encore l'objet de nombreuses références. On se contentera donc ici de suivre la doctrine des articles relatifs à la communion eucharistique : I. Communion eucharistique : doctrine générale. II. Communion fréquente. III. Communion sous les deux espèces. IV. Communion spirituelle.

I. Communion eucharistique : doctrine générale [H. Moureau], iii, 480-514.

I. Notion et définition. — Trois manières de communier, iii, 480; cf. conc. de Trente (sess. viii, c. viii, can. 8), 480; (sess. xxii, c. vi), 533; x, 1138. — Absorption de la sainte hostie, iii, 480-81.

II. Nécessité. — 1° *Nulle nécessité de moyen*, iii, 481-82; cf. Benoît XII, *Libellus Armenorum* (n. 58), ii, 698; i, 955 (incomplètement cité; cf. Denz.-Bannw., 542); — conc. de Trente (sess. xxi, c. iv), iii, 481, 498; — prop. 32 de Rosmini, xiii, 2945. — Voir aussi ii, 2269-70 (S. Charles Borromée); viii, 2564 (Lanfranc).

2° *Objection tirée de Joa.* (vi, 53), v, 1011; cf. S. Augustin, i, 2424; iii, 482.

La difficulté tirée de Joa., vi, 53 n'a été mise en relief ni à Communion, ni à Augustin (S.). Certains textes de ce dernier paraissent exagérer la nécessité de la communion pour le salut. D'autres Pères de l'Église ont parlé dans le même sens qu'Augustin (voir d'Alès, *De sanctissima eucharistia*, Paris, 1929, th. 12). Cet auteur s'efforce d'accorder la pensée des Pères avec la doctrine reçue dans l'Église : *Sacramentum eucharistiæ dicendum est ad salutem necessarium in re aut in voto, non modo vi præcepti ecclesiastici, verum etiam quodammodo necessitate medii, ut finis ad quem omnia sacramenta ordinantur.* — Sous des expressions apparemment divergentes, Billot exprime une pensée identique (*De sacramentis*, i, th. 36) : *Etsi res sacramenti eucharistiæ quoad sui inchoationem sit medium necessarium ad salutem, non tamen est necessitate medii necessarium sacramentum ipsum, nec in re, nec in voto proprie dicto.* L'état de grâce seul est nécessaire de nécessité de moyen proprement dite, mais cet état de grâce est la fin à laquelle sont ordonnés tous les sacrements et très particulièrement l'eucharistie, dont l'effet le plus intime est précisément la vie surnaturelle de l'âme.

3° *Nécessité morale dans la persévérance*, iii, 482-83. Cf. conc. de Trente (sess. vi, c. xi, xiii), vi, 294-95, 1596, 1659; viii, 392, 2188-89; xii, 1286-87, 1288-89, 2962 (textes affirmant simplement la possibilité d'éviter le péché mortel et de persévérer avec le secours de la grâce, corroborant la doctrine de la sess. xiii [c. ii], iii, 507-08, 510, 533). — Obligation de droit divin, 483.

4° *Précepte de l'Église.* — *a)* Antérieurement à 1215, iii, 484; — spécialement conc. d'Antioche (341; can. 2), i, 1431; iii, 484; xii, 790; — conc.

d'Agde (506; can. 18); I, 563; III, 484, 521, 522; — conc. de Gran (1114), 484, 523; — Capitulaires d'Ansegise, III, 885. — *b)* Décret du IVe conc. du Latran (1215; can. 21, *omnis utriusque sexus*), 893 (texte); VIII, 2657; XII, 949-50 (texte), 961; cf. IV, 1656-57 (et *Tables*, 670); — application du décret par différents conciles, III, 484-85; cf. conc. de Trèves (1227), XII, 1044; d'Albi (1254), 1045; affirmation de Pierre Comestor, 1921. — *c)* Interprétation du décret, III, 485-86; — conc. de Trente (sess. XIII, can. 8), 483-84, 485; cf. V, 1334; — pénalités contre les réfractaires, III, 496; cf. XIV, 1900; *infra*, Code; — coutume obligeant les fidèles à communier de la main de leur curé, III, 485-86 (voir can. 859, § 3; *Tables*, 886); — communion sacrilège et précepte, 485; cf. IX, 83 (prop. 55 et références), et Code (can. 861).

Code. — La communion pascale est régie par les can. 859-62. Aucune pénalité n'est plus prévue contre les réfractaires au décret du IVe conc. du Latran.

Le can. 859, § 1 ajoute une *précision* au décret : l'âge de la discrétion est indiqué comme étant celui de l'usage de la raison. Toutefois, une restriction est prévue : « Sur le conseil du propre prêtre [curé ou confesseur], les fidèles, pour un motif raisonnable, [peuvent estimer] devoir s'abstenir pour un temps » de la communion.

Le temps de la communion pascale (du dimanche des Rameaux au dimanche de *Quasimodo*, Constitution d'Eugène IV) est rappelé par le can. 859, § 2, qui ajoute : « ...il est permis aux Ordinaires de lieu, selon que l'exigent les circonstances de personnes et de lieux, d'anticiper ce temps pour tous leurs fidèles, pas cependant avant le quatrième dimanche de carême, ou de le proroger, mais pas au delà de la fête de la Sainte Trinité. »

§ 3 : « Il faut encourager les fidèles à satisfaire à ce précepte dans leur paroisse; ceux qui y satisfont dans une autre paroisse auront soin d'avertir leur propre curé de l'accomplissement du précepte ». — A titre rétrospectif, cf. *D. T. C.*, IX, 67.

§ 4 : « Le précepte de la communion pascale urge toujours, si quelqu'un, pour quelque motif que ce soit, ne l'a pas accompli au temps prescrit. »

Le can. 861 a été rappelé plus haut.

Can. 862 : « Il convient que le jeudi de la semaine sainte tous les clercs, même les prêtres qui ne célèbrent pas la messe ce jour-là, reçoivent le très saint corps du Christ dans la messe solennelle ou la messe conventuelle. »

III. MINISTRE. — 1° *Prêtre.* — 1. *Pouvoir d'ordre*, III, 486; cf. V, 1709 (évêques); X, 1778; XIII, 154 (prêtres), cf. 153 (références à ORDRE).

2. *Pouvoir de juridiction*, III, 487; cf. V, 1709 (droits de l'évêque); can. 462 (*Tables*, 885, 886) (droits du curé); cf. XV, 2852 (port public de l'E. aux malades); et *infra*, Sujets de l'E. — La censure *Apostolicæ Sedis* (n. 14), I, 1615, est abrogée (voir can. 485, § 1).

3. *Dispositions nécessaires*, III, 487-88.

a) Absence de censure, III, 487.

α) *Excommunication*, V, 1738; — discipline précisée par le can. 2261, § 1 (règle générale); — les § 2 et 3 distinguent nettement les cas de l'excommunié toléré et de l'excommunié *vitandus* ou frappé d'une sentence déclaratoire.

Au premier, les fidèles, pour une juste cause, peuvent demander les sacrements et les sacramentaux, surtout si les autres ministres font défaut, et alors cet excommunié peut les administrer sans être tenu de s'informer de la cause de la demande. — Quant aux excommuniés à éviter et aux autres qui ont été l'objet d'une sentence condamnatoire ou déclaratoire, les fidèles ne peuvent qu'en danger de mort leur demander l'absolution sacramentelle, conformément aux can. 882 et 2252, ou même, en l'absence d'autres ministres, les autres sacrements et les sacramentaux.

β) *Suspense* : « Interdisent l'administration des sacrements et sacramentaux les suspenses *ab officio* ou les suspenses des ordres sacrés (*a divinis*, etc.), mais non les suspenses *a beneficio, a jurisdictione* (sauf pour la confession), ou portant sur un ministère ou office déterminé, auquel ne soit pas attaché le droit d'administrer les sacrements (par ex. l'office de prédicateur ou de greffier). Quand une suspense interdit l'administration des sacrements et sacramentaux, la même exception est admise en faveur des fidèles qu'à propos de l'excommunication (can. 2261) [cf. *supra*]. Le clerc suspens peut administrer sacrements et sacramentaux aux fidèles qui les lui demandent; toutefois, s'il a été l'objet d'une sentence, il n'est permis aux fidèles de lui demander (et à lui d'administrer) qu'en danger de mort l'absolution sacramentelle et, seulement à défaut d'autres ministres, les autres sacrements et les sacramentaux » (É. Jombart, dans Naz, *Traité*, IV, n. 1083, sur le can. 2284). — Cf. *D. T. C.*, XIV, 2865-67.

γ) *Interdit* (can. 2275), VII, 2288.

b) État de grâce, III, 487; cf. X, 1785-87.

4. *Obligation d'administrer l'eucharistie*, III, 488; cf. I, 1108-09; III, 2451; X, 1791-92.

5. *Refus aux indignes*, III, 488-89; X, 1792-93. Voir *infra*, Sujet de l'eucharistie.

2° *Autres ministres possibles.* — 1. *Diacres*, IV, 712, 713, 715, 716, 719; *cf.* III, 490-91; V, 1663; X, 905, 1778; XI, 1227, 1231; XV, 2845, 2850.

Code. — Can. 845, § 2 : « Le diacre est ministre extraordinaire avec la permission de l'Ordinaire du lieu ou du curé, à n'accorder que pour une cause grave, mais pouvant être légitimement présumée en cas de nécessité. »

2. *Clercs inférieurs*, III, 491; cf. I, 315 (acolyte); X, 1778; — pour le viatique, XV, 2857-58.

3. *Laïques*, III, 491-92; cf. XV, 2857-58.

4. *Communion sans ministre*, III, 492, 556.

IV. ADMINISTRATION. — 1° *Réserve des saintes espèces*, III, 492-93; cf. 488; V, 1204-05, 1334, 1337, 1354-55; avec référence à XI, 413 (can. 13 du conc. de Nicée); X, 925.

Code. — La conservation de la sainte eucharistie est réglée par les can. 1265-69. Le can. 1265 indique les lieux sacrés dans lesquels doit ou peut être conservée l'eucharistie. L'autel le plus digne — ordinairement l'autel majeur — est tout indiqué pour la garde de l'eucharistie (can. 1268, § 1-2) (cf. *D. T. C.*, I, 2583). Toutefois, dans les églises cathédrales, collégiales ou conventuelles, en raison des fonctions chorales accomplies à l'autel majeur, il est opportun de désigner un autre autel. C'est dans un tabernacle construit artistement et solidement clos que sera gardée la sainte eucharistie; pendant la nuit, pour un motif grave approuvé par l'Ordinaire, elle pourra être conservée en un autre endroit plus sûr (can. 1269) (cf. XI, 1595). — Ajoutons l'obligation d'entretenir constamment une lampe allumée devant le tabernacle (can. 1271) et celle de renouveler assez fréquemment les saintes espèces, pour éviter la corruption (can. 1272).

2° *Temps de la communion*, III, 493. — A la messe (en convenance, mais sans obligation), cf. conc. de Trente (sess. XXII, c. VI), X, 1138. — Heure, III, 493.

Les dispositions du *Code* concernant jours et heures de communion doivent être rappelées, ainsi que les modifications profondes qu'elles ont subies en ce qui concerne la semaine sainte.

Jours. — Can. 867 : « § 1. Il est permis tous les jours de distribuer la très sainte eucharistie. — § 2. Le vendredi de la semaine sainte, on ne peut que porter le viatique aux malades. — § 3. Le samedi saint, la communion ne peut être distribuée aux fidèles que pendant la messe solennelle ou immédiatement après. »

Heures. — Can. 867 : « § 4. La sainte communion sera distribuée aux heures auxquelles le sacrifice de la messe est autorisé, à moins qu'un motif raisonnable n'engage à faire autrement. — § 5. Le saint viatique peut être administré à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. »

Modifications. — Le jeudi saint, à la messe chrismale, chantée par l'évêque pour la bénédiction des saintes huiles le matin, après tierce, il n'est pas permis de distribuer la sainte communion. La communion n'est autorisée que le soir à l'occasion de la messe, *intra missam* ou immédiatement *post missam*. Dans l'instruction du 16 nov. 1955, une exception est faite pour les malades en danger de mort, *exceptis infirmis in periculo mortis constitutis.*

Mais, dans les ordonnances et déclarations du 15 mars 1956, la S. C. des Rites apporte deux précisions : le jeudi saint, la sainte communion peut être distribuée à la messe principale *in Cena Domini* et à toutes les autres messes permises par l'Ordinaire, ou immédiatement après (n. 11). Ce jour-là, on peut porter la sainte communion aux malades le matin ou l'après-midi (n. 12).

Le vendredi saint, la sainte communion ne peut être distribuée que pendant l'action liturgique de l'après-midi, sauf à ceux qui sont en danger de mort (instruction, n. 19; ordonnances, n. 18).

Le samedi saint, aucune communion n'est possible le matin, sauf pour les malades en danger de mort; on ne peut distribuer la communion qu'au cours de la messe ou immédiatement après elle. — Dans les cas où l'Ordinaire aurait autorisé l'office dans la soirée du samedi, ceux qui auraient communié à cet office pourront communier encore le jour de Pâques. Ceux qui auront communié à l'office célébré à minuit *(post mediam noctem)* ne le pourront pas (instruction).

Les heures normales de la célébration de la messe — et donc de la distribution de la communion — sont celles fixées au can. 821 (au plus tôt, une heure avant l'aurore; au plus tard, une heure après midi). Mais la seconde partie du can. 867, § 4 permet des exceptions. — Actuellement la distribution de la communion est autorisée pendant *les messes* de la nuit de Noël (Commission d'interprétation du Code, 16 mars 1936), à moins que l'Ordinaire du lieu ne l'interdise dans un cas particulier (can. 869). — Aux messes du soir, la communion est permise. Cf. *infra*, § VI, Dispositions, § Nouvelle réglementation.

3° *Lieu de communion*, III, 493; cf. INTERDIT, VII, 2288-89.

Code. — Can. 868 : « Il est interdit au prêtre célébrant de distribuer l'eucharistie pendant la messe à des fidèles éloignés au point que lui-même perde l'autel de vue. »

Can. 869 : « La sainte communion peut être distribuée partout où l'on peut célébrer la messe, même dans un oratoire privé, à moins que l'Ordinaire du lieu ne l'interdise pour de justes motifs, en des cas particuliers. »

4° *Mode d'administration.* — Le célébrant se communie sous les deux espèces, III, 494; x, 1260, cf. 1255; — le concélébrant communie sous une seule espèce, III, 494; cf. part. II, § X, Synthèse doctrinale, Concélébration, 1381. — Communion des fidèles : pain azyme ou fermenté, selon leur rite.

Code. — Can. 851 : « § 1. Le prêtre distribuera la communion avec du pain azyme ou fermenté, selon son rite propre. — § 2. En cas de nécessité, s'il n'y a pas de prêtre d'un autre rite, il est permis au prêtre oriental qui emploie du pain fermenté de donner la communion avec du pain azyme et au prêtre latin ou oriental qui emploie du pain azyme de donner la communion avec du pain fermenté; mais chacun doit conserver son rite dans l'administration de la communion. »

Can. 852 (qui ne concerne que les prêtres latins) : « La sainte eucharistie sera donnée sous le seule espèce du pain. — Par conséquent, même s'ils donnent la communion avec du pain fermenté consacré par un prêtre oriental, ils ne peuvent donner le précieux sang sous prétexte que la communion se donne sous les deux espèces dans ce rite. »

Can. 866 : « § 1. Il est permis à tous les fidèles de n'importe quel rite de recevoir, pour motif de piété, l'eucharistie consacrée dans n'importe quel rite. — § 2. Il faut cependant inciter les fidèles à satisfaire au précepte de la communion pascale dans leur propre rite. — § 3. Le saint viatique est à recevoir par les moribonds dans leur propre rite; mais en cas de nécessité, il est permis de le recevoir dans n'importe quel rite.

V. SUJET. — 1° *Conditions de capacité.* — *a)* Adultes, III, 494; — nécessité du baptême antérieur, « porte de la vie surnaturelle », XIV, 636; cf. II, 292; x, 873; — cf. initiation chrétienne, III, 1046, 1058; v, 1198 (cf. can. 853). — *b)* Morts, III, 494-95; — ancien usage condamné par plusieurs conciles, 495; cf. xv, 2844 (Carthage III, Auxerre, Quinisexte); XIII, 1592; — pratiques similaires, III, 495; xv, 2844-45. — *c)* Seuls, fidèles baptisés, III, 495; cf. S. Justin, v, 1126; VIII, 2271; *Didachè*, I, 1886; III, 516; v, 1126; catéchuménat, II, 1985-86. — *d)* Enfants baptisés, communiés immédiatement après le baptême, III, 495-96, 563-65; cf. II, 203; XIV, 636; — cf. conc. de Trente (sess. XXI, c. IV), III, 481, 497; — opinion singulière d'Oswald, 496. — *e)* Intention du sujet, 496-97; — enfants et adultes sans raison, VII, 2278; — adultes doués de raison, 2278, 2279; XIV, 638.

2° *Conditions de licéité.* — *a)* Enfants (Église latine) : Age de discrétion ou de raison, III, 497-99; v, 1334, 1339; XI, 2018; XII, 1739; XIV, 1935; XV, 2854-55; cf. conc. de Cloveshoé (747), XIV, 1181; — divergences sur ce point avec les Grecs, x, 1336; XIV, 2982. — Droit du curé et du confesseur sur la communion des enfants (*Tables*, 886; III, 498-99 doit être corrigé par XI, 2018; XII, 1739). Cf. XII, 81 (Pays-Bas); XIV, 1774 (doctrine de Segneri). Voir *infra*, § VI, Dispositions. — *b)* Aliénés, III, 499; XIV, 638; XV, 2855.

3° *Circonstances diverses.* — *a)* Une seule communion par jour, III, 499; — exceptions (can. 857; 858, § 1) : viatique, un jour de communion; nécessité d'empêcher la profanation du sacrement, cf. XV, 2855. — *b)* Malades pris de vomissements, lieux infâmes, III, 500. — *c)* Malades alités depuis un mois XV, 2848-50 (can. 858, § 2); cf. *infra*, Dispositions.

VI. DISPOSITIONS. — 1° *Corporelles.* — 1. *Jeûne eucharistique.* — *a)* Histoire, III, 500-01; — agape primitive (*Tables*, 52); — séparation de l'agape et de la communion (messe), 500; cf. XV, 159 (Tertullien); — persistance du repas avant la messe du jeudi saint, III, 500-01; cf. XIII, 1235; — coutume réprouvée au conc. Quinisexte (can. 29), 1587; — jeûne au III[e] conc. de Braga, 1236. — *b)* Pratique, III, 501-03; — règle générale, 501-02; — exceptions (dispositions anciennes), 502-03.

Nouvelle réglementation concernant l'assistance à la messe et le jeûne eucharistique. — Un *motu proprio*, daté du 19 mars 1957, et entré en vigueur le 25 mars, fête de l'Annonciation, offre de plus grandes facilités pour l'assistance à la messe et l'accès à la sainte eucharistie.

1° Les évêques ont toute possibilité de permettre la messe du soir, *chaque jour*, si le « bien commun » le demande; le critère est celui que donne le can. 806, § 2 : *notabilis fidelium pars*.

2° Les règles du jeûne eucharistique sont désormais des plus simples : *a)* S'abstenir de nourriture solide et de boissons alcooliques, trois heures avant la messe pour les prêtres, trois heures avant la communion pour les fidèles. — *b)* S'abstenir de tout liquide, une heure avant la messe (prêtres), ou avant la communion (fidèles). Il n'est plus question de matin ou de soir, de « travail lourd », de « long parcours », d' « heure tardive »; plus d'obligation de prendre l'avis d'un prêtre confesseur pour savoir si les conditions sont réalisées. Et la règle s'applique à toutes les catégories de personnes et partout.

3° La législation nouvelle s'applique aux 24 heures de la journée. Toute célébration de messe, toute communion doivent être précédées du jeûne eucharistique, tel qu'il vient d'être déterminé, même si la messe est célébrée, la communion reçue à minuit ou dans les premières heures du jour. (Ceci modifie certaines habitudes antérieures, par ex. à la veillée de Noël ou à la vigile pascale).

4° Pour les malades, s'il s'agit de substances vraiment et proprement médicamenteuses, il n'existe plus de restriction sur leur nature ou leur composition, même s'il y a de l'alcool. Plus même de limitation de temps pour ces remèdes ou des boissons.

Le § 2 rappelle que l'eau ne rompt pas le jeûne. On entend par « eau naturelle » celle que désigne ainsi le langage courant, même s'il s'agit d'eau minérale ou gazeuse, ou d'eau désinfectée par quelque produit chimique.

Le *motu proprio* se termine par une exhortation aux prêtres et aux fidèles à suivre encore la pratique ancienne en esprit de pénitence ou de dévotion. Ce n'est plus un problème d'obligation en vertu d'un précepte, mais

une question de générosité spirituelle pour une réception aussi fructueuse que possible de la sainte eucharistie.

2. *Pureté corporelle*, III, 503. — Continence imposée ou conseillée aux époux, 518, 520, 522, 524. 525, 526; IV, 2348 (S. Éloi); IX, 2092 (S. Jérôme); cf. 2093; 2117 (S. Grégoire le Grand).

3. *Modestie extérieure*, III, 503.

2° *Spirituelles*. — 1. *Exemption des censures empêchant de recevoir la communion*. — Condition précisée par le can. 855, § 1 :

« Sont à écarter de l'eucharistie ceux qui sont publiquement indignes, les excommuniés, les interdits, ceux qui sont manifestement infâmes, jusqu'à ce qu'on ait des signes de leur repentir et de leur amendement et tant qu'ils n'ont pas réparé leur scandale public. » (Cf. rituel romain de Paul V).

Excommunication, V, 1738; cf. XII, 921; — interdit, VII, 2288-89; — voir, pour la détermination des pécheurs publics, XIV, 1898-1901.

2. *État de grâce*. — Raisons motivant l'état de grâce, III, 504-07. — *a)* Effet propre de la communion : entretien et accroissement de la grâce, 504; cf. XIV, 625, 626 (sacrements des vivants), 640. — S. Paul, XI, 2427. — Sentiments de quelques auteurs : *Didachè*, V, 1126; — S. Justin, VIII, 2272; — S. Cyprien, V, 1133; — Origène, 1137; — S. Basile, 1147; — S. Cyrille d'Alexandrie, 1163, 1165; — S. Augustin, 1176; cf. I, 2421; — monuments de l'antiquité, V, 1199; — Radbert et ses disciples, 1231; — auteurs du XIIe s., 1279 (communion des bons et des méchants); — XIIIe s., 1319 (justes et pécheurs). — Voir Église syrienne, XIV, 3057. — *b)* Coutume de se préparer à la communion par la confession des péchés : textes patristiques, III, 504-05; cf. 527, 869, 870, 875, 876-77, 884, 885, 886, 907, 910; X, 2287; XII, 807, 819, 821, 824, 885, 889-90, 929-30, 934, 964, 1045 (conc. d'Albi, de Lambeth), 1048. — *c)* Précepte ecclésiastique (conc. de Trente, sess. XIII, c. VII, can. 11, finale), 1048-50; cf. III, 533, 542, 910-11 (texte); — son interprétation, XII, 1111-13; XIV, 640; cf. I, 744-45 (prop. 38, 39, condamnées par Alexandre VII) (*Tables*, 74), 759 (prop. 22, 23, condamnées par Alexandre VIII), (*Tables*, 75); — Code (can. 856, 857), XII, 1112. — Tous ces textes précisant et rectifiant III, 505-07.

Note sur la communion sacrilège et la profanation de l'eucharistie. — La question de la communion sacrilège a été étudiée par S. Thomas (*Summa theol.*, III^a, q. LXXX, art. 5). En bref : le péché de ceux qui accèdent au sacrement de l'eucharistie avec une conscience chargée de faute grave est, en soi, plus grave que beaucoup d'autres péchés, mais ce n'est pas le péché le plus grave de tous. Bien plus, considéré du côté du pécheur, il peut être beaucoup moins grave s'il est commis par une certaine crainte d'être découvert relativement à la faute commise. Voir SACRILÈGE, *D. T. C.*, XIV, 702.

S. Thomas est beaucoup plus sévère à l'égard des profanations de l'eucharistie (*op. et loc. cit.*, ad 3). En une matière, où jadis le coupable était livré au bras séculier, le Code a porté une sanction d'excommunication réservée au S.-Siège *specialissimo modo* (*D. T. C.*, XII, 654-55). Voici le texte complet du can. 2320 : « Celui qui aurait rejeté les espèces consacrées ou qui les aurait emportées ou gardées dans une mauvaise intention est suspect d'hérésie; il encourt une excommunication *latæ sententiæ* très spécialement réservée au S.-Siège; il est infâme par le fait même; s'il est clerc, il doit de plus être déposé. »

VII. EFFETS. — 1° *Spirituels*. — 1. *Synthèse des effets de la sainte eucharistie*, III, 507-08. — S. Thomas, 507; — auteurs du XIIIe s., V, 1319. — Conc. de Florence, *décret pro Armenis*, III, 507; V, 1325; — conc. de Trente (sess. XIII, c. II), III, 507-08, cf. 483, 533.

2. *Eucharistie, sacrement d'union avec Jésus-Christ*, III, 508-09. — Affirmations de l'Écriture, V, 999, 1000-01, 1011, 1045, 1069, 1102, 1103. — Des Pères, 1127 (S. Ignace); — 1133 (S. Cyprien); cf. III, 2467; — 1138 (Origène); — 1140 (Sérapion); — 1143 (S. Cyrille de Jérusalem); — 1145 (S. Jean Chrysostome); cf. VIII, 680; — V, 1163 (S. Cyrille d'Alexandrie); — 1152 (S. Hilaire); — 1154 (Gaudentius).

3. *Eucharistie, aliment de vie surnaturelle*, III, 509-12. — Écriture, V, 999. — Pères : S. Ignace : remède d'immortalité, antidote de la mort, 1127; VII, 707; — S. Justin : alimentation du chrétien, principe d'immortalité, V, 1128; VIII, 2273; — S. Irénée : notre chair raffermie et fortifiée, espoir d'une résurrection pour l'éternité, V, 1129, 1130; — Tertullien : nourriture de l'âme, 1130; XV, 159-60; — S. Cyprien : force de l'âme, V, 1133; cf. III, 2467; — Clément d'Alexandrie : aliment substantiel, V, 1136; principe d'incorruptibilité, 1136; cf. III, 195, 196, 197, 198; — Didyme : nourriture de l'âme, V, 1140; — Sérapion : remède de vie, 1140; — S. Athanase : aliment spirituel, gage de résurrection pour la vie éternelle, 1141; — S. Grégoire de Nysse : incorruptibilité, remède, 1148; — S. Éphrem : rémission des péchés, 1150; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2520; V, 1163-65; — S. Jean Damascène : nourriture fortifiante, effets en général, 1173; — Ambrosiaster : protection du corps et de l'âme, 1152; — S. Jérôme : pain fortifiant le cœur humain, 1153; — Ambrosiaster : aliment spirituel, don de vie, 1155, 1156; — *De sacramentis* : participation à la substance divine, 1158; — S. Augustin : aliment qui nourrit et engraisse, remède qui sauve, vie qui vivifie, 1175; cf. I, 2425-26; — S. Pierre Chrysologue, V, 1179; — S. Léon, 1179-80; — monuments de l'antiquité chrétienne, 1199-1201; — Duns Scot, IV, 1916. — Conc. de Florence et de Trente, cf. *supra*.

4. *Rémission des péchés véniels*, III, 511; cf. 507-08, 533; — délivrance des péchés mortels, 510 (conc. de Trente et Pères de l'Église); — justification accidentelle du pécheur, XIV, 625-26; cf. III, 510; — surtout à l'article de la mort en l'absence d'un confesseur (cardinal Jorio), XIV, 626; cf. III, 510.

5. *Gage de la vie éternelle*, III, 511; — par une croissance de la charité et du mérite, 507, 508, 511, 512; V, 1099-1101; X, 1076. Voir *Charité* (*Tables*, 585).

6. *Délectation spirituelle*, III, 512; sur la délectation spirituelle, VI, 945-46.

2° *Corporels*. — *a)* Interprétation analogique des affirmations patristiques concernant le mélange de notre chair à celle du Christ, III, 512; cf. S. Jean Chrysostome, V, 1145; VIII, 680; — S. Grégoire de Nysse, V, 1149; — S. Cyrille de Jérusalem, 1143; cf. III, 2570; — S. Cyrille d'Alexandrie, V, 1163-64. — *b)* Incorruptibilité en vue de la résurrection, III, 513; — principe d'immortalité, cf. *supra*, S. Ignace, S. Justin, S. Irénée, S. Grégoire de Nysse, S. Cyrille d'Alexandrie. — *c)* Modération de la concupiscence, 513; cf. IX, 1356 (contre la luxure). — *d)* Principe et explication de ces effets, III, 513-14; — la « *qualité physique* » (Contenson) laissée par l'E. en vue de la résurrection glorieuse, 513; cf. XIII, 2569.

VIII. QUESTIONS CONNEXES. — *a)* Action directe de Jésus-Christ dans l'E., III, 514; cf. II, 734 (vraie, *vivifiante* chair du Christ); XIV, 627. — *b)* Effets proportionnés aux dispositions du sujet, III, 514; X, 781; XIV, 626-27; — voir, sur ce point, l'affirmation et la discussion du principe général de l'augmentation de la charité (*Tables*, 585). — *c)* Réversibilité *ex opere operantis* sur d'autres membres du Corps mystique, III, 514; cf. « le mérite pour les

autres », x, 698-700. — *d)* Reviviscence possible (?) de l'E., XIII, 2624.

AUTEURS CITÉS. — Alphonse de Liguori (S.), III, 480, 481, 483, 485, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 497, 498, 499, 490, 491, 492, 493, 497, 498, 499, 501, 502, 503, 505, 506, 507, 510; — Ambroise (S.), 510; — Anaclet (S.), 484; — Anastase le Sinaïte, 502, 503; — Augustin (S.), 481, 482, 484, 495, 500, 504, 509.

Ballerini, III, 486, 487; — Basile (S.), 484, 491, 495; — Batiffol, 482, 509, 513; — Bède le Vénérable (S.), 501; — Benoît XIV, 492, 494; — Berardi, 487, 488, 489, 503; — Bérenger, 514; — Bonaventure (S.), 482, 509, 510, 514; — Borommée, voir Charles Borromée.

Cabrol, III, 500; — Calmes, 482, 509; — Cassien, 499; — Charles Borromée (S.), 498; — Chrysostome (Pseudo-), 510; — Contenson, 513; — Cyprien (S.), 490, 491, 495, 500, 504, 510; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 510, 512, 513; — Cyrille de Jérusalem (S.), 491, 512.

Damase (S.), III, 491; — Denys d'Alexandrie, 509; — Duchesne, 490, 491, 494.

Eugène IV, III, 485, 489; — Eusèbe, 491.

Fabien (S.), III, 484; — Franzelin, 513; — Funk, 490.

Gasparri, III, 481, 485, 492, 493, 494, 499, 502; — Gélase (S.), 482, 490; — Génicot, 481, 493, 498, 499, 502, 503, 506; — Gihr, 483, 511; — Gousset, 506; — Gratien, 484; — Grégoire le Grand (S.), 495; — Grégoire XIII, 488; — Grégoire de Nysse (S.), 512, 513.

Ignace d'Antioche (S.), III, 500, 513; — Innocent I[er] (S.), 481, 482, 491; — Innocent XI, 485, 490; — Irénée (S.), 513; — Isidore de Séville (S.), 503.

Jean Chrysostome (S.), III, 504, 509, 512; — Jérôme (S.), 484, 503, 504; — Justin (S.), 490, 495, 513.

Lehmkuhl, III, 492, 502; — Léon le Grand (S.), 504; — Léon XIII, 494, 498; — Leray, 508; — Loisy, 482, 514; — Lugo (de), 480, 482, 483, 484, 485, 487, 489, 494, 496, 497, 499, 504, 507, 508, 509, 510, 511, 512.

Martène, III, 493; — Martigny, 494.

Nicéphore, III, 496; — Nicolas I[er] (S.), 501.

Origène, III, 500, 503; — Oswald, 496.

Pallavicini, III, 505; — Pampolla, 495; — Pargoire, 496; — Pascal II, 495.

Renaudot, III, 505; — Robert Paululus, 495; — Rosmini, 482.

Schneider, III, 502; — Socrate, 500.

Tertullien, III, 401, 500; — Théodore Studite, 492; — Thomas d'Aquin (S.), 483, 484, 486, 492, 494, 496, 497, 499, 501, 503, 504, 505, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 514.

Udalric (S.), III, 484; — Urbain IV, 507, 509, 512.

Vacant, III, 481; — Vasquez, 510.

SOURCES CITÉES. — Conciles : Agde, III, 484; — Antioche *(in encænlis)*, 484; — Auxerre, 484, 495; — Bordeaux, 496; — Carthage, 495, 500; — conc. grecs (coll. Balsamon), 495; — Constance, 501; — Florence, 502, 507; — Hippone, 495, 500; — Lambeth, 487, 492; — Londres, 491; — Macon, 496, 500; — Nicée (I), 490; — Paris, 491, 503; Quinisexte, 491, 495, 501; — Toulouse, 484; — Trèves, 489, 496, 500; — Tribur, 491, 492; — York, 491, 492.

Divers : Anségise (capitulaires), III, 484; — *Canons d'Hippolyte*, 495, 500; — *Ordo Romanus I*, 495; — *Statuta Bonifacii*, 495; — *Statuta Eccl. antiq.*, 490; — *Testamentum D. N. J. C.*, 490, 496. — Pénitentiels : Milan, Mont-Cassin, III, 501; Vallicelle, 503.

II. Communion fréquente. — Étude générale [E. Dublanchy], III, 515-52.

I. DOCTRINE DE L'ÉVANGILE. — Analogie de la nourriture corporelle quotidienne, III, 515. — Application à l'E. du pain quotidien du *Pater*, 516-17 (Pères de l'Église et théologiens); cf. S. Augustin, 515, 517-18, 520; — S. Ildefonse, 524.

II. TRADITION. — 1° *Les deux premiers siècles.* — Communion aux réunions dominicales, III, 516-17; — Actes des apôtres (XX, 7), V, 1060; X, 827; — *Didachè*, I, 1686; X, 866, 868; — S. Clément (?), 883; — S. Ignace, 888, 889; VII, 709; — S. Justin, 1128; VIII, 2271; X, 896; — Tertullien, 930, 933; cf. XIII, 81; XV, 2843.

2° *IIIe-IVe s.* — *a) Faits positifs :* auteurs cités, III, 517-20 : S. Hippolyte; — S. Cyprien, cf. X, 246; — S. Augustin, cf. III, 521, 532; — S. Jérôme; — Gérontius dans *Vita S. Melaniæ junioris;* — S. Chromace d'Aquilée; — S. Ambroise (et Pseudo-Ambroise, postérieur); — Clément d'Alexandrie; — Origène, cf. XI, 1558-59; — S. Basile; — S. Jean Chrysostome, cf. VIII, 680; — Cassien; — abbé Théonas. — *b) Enseignement doctrinal :* S. Jean Chrysostome (dispositions nécessaires), III, 520; — S. Jérôme (continence préalable), 520; cf. IX, 2092; — S. Augustin (deux opinions non tranchées), III, 521; — Gennade (pas d'affection au péché), 521; cf. XII, 821.

3° *Ve-XIIIe s.* — 1. *Faits positifs*, III, 521-23 (en général diminution des communions) : Ve-VIe s. : S. Patrice; — conc. d'Agde (506); — S. Césaire d'Arles, cf. XII, 830. — VIIIe s. : S. Bède et conc. de Cloveshoé (747), cf. XIV, 1181; — S. Chrodegang, synode diocésain de Ratisbonne (799). — IXe s. : IIIe conc. de Tours (813); — de Chalon-sur-Saône (813); — capitulaires d'Aix-la-Chapelle; — Jonas d'Orléans, cf. XII, 871; — Vulfrade de Bourges († 876); — Hérard de Tours; — *Pænitentiale Bigotianum I;* — S. Nicolas I[er] (866). — Xe s. : Atton de Verceil († 961); — Réginon de Prüm; — Ratier de Vérone (974), cf. XIII, 1686; — conc. d'Anse (994). — Prône du XIe s. — XIIe s. : synode de Gran (1114); — S. Otton de Bamberg († 1139); — Robert Pulleyn († 1146); — pénitentiel de Milan; — cf. Pierre de Celle († 1183), cf. XII, 1900. — Communion chez les moines : S. Benoît d'Aniane († 821); Walafrid Strabon († 849); Théodulfe d'Orléans († 821).

2. *Enseignement doctrinal.* — *a)* Première forme : recommandation formelle de la communion fréquente ou quotidienne, III, 523-27. — Auteurs cités, 523-27 : S. Grégoire le Grand; — S. Isidore de Séville (condition : continence et pénitence pour les péchés pardonnés), cf. XII, 824; — S. Ildefonse; — S. Bède (continence des époux); — conc. de Chalon-sur-Saône (813); — Halitgaire de Cambrai; — capitulaires d'Ansegise; — Jonas d'Orléans, citant Gennade, cf. XII, 871; — Walafrid Strabon (absence de faute grave, désir et humilité, même plusieurs communions par jour); — Raban Maur (pas de restriction); — Raoul de Bourges (continence); — pénitentiels *Casinense, Vallicellanum II* et *Laurentianum* (continence), cf. 885; — S. Pierre Damien; — S. Grégoire VII; — Durand de Troarn (remède aux défaillances, mais dispositions nécessaires), cf. V, 1231; — Otton de Bamberg (confession préalable); — Pierre Lombard (remède aux faiblesses quotidiennes). — *b)* Deuxième forme : communion quotidienne, ni à louer, ni à blâmer, III, 527. — Cités : Gratien; — Hugues de Saint-Victor; — Innocent III (sur les textes de S. Augustin et de Gennade). — *c)* Troisième forme : insistance sur les dispositions nécessaires ou souhaitables, et restriction des communions fréquentes en ce qui concerne les laïques, III, 527-28. — Cités : en Orient : S. Anastase le Sinaïte; S. Théodore Studite; cf. aussi Syméon le Nouveau Théologien, XIV, 2956-57; — en Occident : Théodulfe d'Orléans; Otton de Bamberg; Robert Pulleyn; Burchard de Worms.

4° *Du XIIIe s. au conc. de Trente.* — Refroidissement général dans la fréquentation de l'E., mais enseignement toujours favorable à la communion fréquente, III, 528-32 : XIIIe s. : favorables à la deuxième forme : Alexandre de Halès, Albert le Grand; — favorables à la troisième forme, insistant sur les dispositions : S. Thomas; S. Bonaventure. — XIVe s. : Durand de Saint-Pourçain; — Tauler; — Mathieu de Cracovie, cf. X, 390; — cf. Nicolas de

Lyre, IX, 1417-18. — XVe s. : S. Antonin; — Denys le Chartreux; — Gabriel Biel. — XVIe s. : Cajétan; — Dom. Soto; — Navarrus (Azpilcueta), tous plus favorables à la célébration quotidienne de la messe qu'à la réception fréquente de l'E. par les laïques. — Renaissance de la vie eucharistique, III, 532-33 : Ant.-Marie Zaccaria; — S. Cajétan de Vicence; — S. Ignace de Loyola, cf. VIII, 1077; — Salméron, cf. 1096; — Christophe de Madrid, cf. XII, 1402; — voir aussi Molina le Chartreux, X, 2089-90.

5° *Depuis le conc. de Trente jusqu'au décret d'Innocent XI.* — 1. *Conc. de Trente* (sess. XIII, c. II, VIII; sess. XXII, c. VI), III, 533-34 (*Tables*, 679); — catéchisme romain et rituel de Paul V, 534; — réponse de la S. C. du Concile à l'évêque de Brescia (impossibilité de fixer une règle générale), 534-35; cf. *infra*, décret d'Innocent XI.

2. *Enseignement théologique.* — Réglementation de la communion : *a)* Règle XXVI des *Regulae sacerdotum* des jésuites, III, 535; VIII, 1096. — Auteurs cités, III, 535-36 : Tolet; — Suarez, cf. XIV, 2702; — de Lugo; — Laymann; cf. Bonacina; — S. François de Sales, cf. VI, 757-58. — *b)* Autres défenseurs de la pratique de la communion, III, 536-38 : S. Philippe Néri; — S. Charles Borromée, cf. VIII, 459, 460; II, 2270. — En Espagne : Chinchilla; — Curiel; — Joseph de Santa Maria; — Vincent Marzilla, teinté de laxisme, cf. X, 254 (Hurter, III, n. 248); — Jean Falconi, cf. XIII, 2015; — Matthieu de Villaroel; — Antonio Velasquez Pinto.

3. *Communion fréquente et jansénistes.* — *a) De la fréquente communion*, par Arnauld : origine du livre, VIII, 457-58; cf. IV, 1972-73; — sa doctrine, VIII, 458-60. — *b)* Contradicteurs, 460-62, 464 : Nouet, cf. XI, 2095; — Lombard; — Petau, cf. XII, 1314, 1315-16; — Séguin, cf. XIV, 1780-81. — Réplique d'Arnauld : *La tradition de l'Église...*, VIII, 462-63; *Sentiments du P. de Bonis*, 464. — Autres contradicteurs, 464-65 : Monsieur Vincent; — Bourgoing; — Launoy, cf. IX, 4-5; — Camus; — Abra de Raconis, cf. I, 94. — *c)* Ouvrages compromettant pour Arnauld, VIII, 463-64 : Brachet de la Miletière, anonyme sur Arnauld et Marc-Ant. de Dominis. — *d)* Proposition condamnée par Innocent XI (n. 55, 56), IX, 83; — par Alexandre VIII (n. 22, 23), III, 539; cf. I, 758-59.

4. *Autres auteurs ayant écrit sur la communion.* — Bourdaloue, II, 1097; — Lumbier, IX, 1142; — Massillon, X, 262; — Molinos, 2190; — Noulleau, XI, 813; — François Pouget, XII, 2665; — Sixte IV contre le laxisme, XIV, 2214. — En dehors de l'Église catholique : Calvin, XIII, 2076; — jansénistes d'Utrech, XV, 2414, 2431; — en Orient : Macaire de Corinthe, IX, 1450-51; cf. X, 2295 (coptes); XI, 316 (nestoriens); XIV, 1455 (Églises autocéphales), 3058 (Église syrienne).

6° *Du décret d'Innocent XI au décret de Pie X.* — 1. *Décret du 12 févr. 1679*, III, 539. Doctrine tenant le milieu entre le laxisme et le jansénisme : c'est un document à citer, où l'on retrouve les idées principales de la réponse à l'évêque de Brescia :

Par la voie des saints Pères, l'Église a toujours approuvé l'usage de la communion fréquente et quotidienne; jamais toutefois elle n'a indiqué de jours fixes dans le mois ou dans la semaine pour recevoir la communion plus fréquemment ou s'en abstenir. A cet égard le concile de Trente, tout en tenant compte de l'infirmité humaine, n'a rien prescrit et a seulement exprimé un désir : « Il souhaiterait qu'à chaque messe à laquelle ils assistent les fidèles communient... en recevant sacramentellement l'eucharistie. » Tout cela, à juste titre : les sentiments intimes des consciences sont multiples, et variées les affaires qui apportent à l'esprit des préoccupations étrangères; par contre, grâces et bienfaits de Dieu peuvent être abondamment accordés aux humbles. Nous ne pouvons, de nos regards humains, atteindre ces secrets : il est donc impossible de rien déterminer concernant la dignité et la probité de chacun et, en conséquence, de tracer une règle générale sur la manducation plus fréquente ou quotidienne du pain de vie. En ce qui concerne les commerçants, leur admission fréquente à la nourriture sacrée doit être laissée au jugement des confesseurs qui seuls peuvent explorer les secrets des cœurs. C'est de la pureté de conscience de chaque communiant, du profit qu'il retire de la communion fréquente, de son progrès dans la vraie piété, que les confesseurs pourront juger, en ce qui concerne les laïques commerçants et les gens mariés, de ce qui sera profitable à leur salut et leur tracer une ligne de conduite à cet égard. Quant aux personnes engagées dans le mariage, elles retiennent de plus l'avertissement de l'Apôtre, recommandant aux époux « de ne point se priver l'un de l'autre, sinon d'un commun accord, et pour un temps, afin de vaquer à la prière »; ils les avertiront donc d'observer la continence pour s'approcher avec plus de respect de la sainte eucharistie et d'apporter une plus grande pureté d'âme à la communion au banquet sacré.

Le zèle des pasteurs s'appliquera non à éloigner certains fidèles de la communion fréquente ou quotidienne, en imposant une formule unique de règlement ou en fixant d'une manière générale des jours de communion; il devra plutôt chercher à permettre à chacun ce que lui-même, ou les curés et confesseurs, estimera plus convenable. Il veillera à ne pas écarter du banquet sacré qui veut s'en approcher fréquemment ou chaque jour : cependant il aura soin que chacun dignement, mais selon sa dévotion ou sa préparation, goûte plus rarement ou plus fréquemment la suavité du corps du Seigneur.

Quant aux moniales qui sollicitent la communion quotidienne, on les avertira d'abord qu'elles doivent communier aux jours prescrits dans leur institut. Si certaines manifestent une pureté d'âme exceptionnelle, si la ferveur de leur dévotion est d'une ardeur telle qu'elles paraissent dignes de recevoir le très saint sacrement plus fréquemment ou quotidiennement, les supérieurs le leur permettront. A côté de la vigilance des curés ou des confesseurs, on fera utilement appel au concours des prédicateurs; on s'entendra avec eux et lorsque les fidèles voudront s'approcher (comme c'est leur devoir) fréquemment du saint sacrement, les prédicateurs les exhorteront à s'y préparer sérieusement; et d'une manière générale, à tous les laïques, qu'ils soient négociants ou mariés, ou tous autres quels qu'ils soient, qui, poussés par un pieux zèle, veulent recevoir fréquemment ou quotidiennement la nourriture salutaire, ils montreront qu'ils doivent reconnaître leur faiblesse et apprendre, par la dignité même du sacrement et la crainte du jugement divin, à révérer cette table céleste qui contient le Christ; et si parfois ils se sentent moins disposés, qu'ils sachent s'en abstenir afin de s'efforcer à provoquer en eux une meilleure préparation.

Les évêques, dans les diocèses desquels existe une semblable dévotion au saint sacrement, devront en rendre grâces à Dieu; il leur faudra l'entretenir en y apportant les tempéraments et la prudence du jugement, qui ne leur fera épargner aucun travail, aucune diligence pour que soit ôté tout soupçon d'irrévérence ou de scandale dans la réception de l'Agneau immaculé; pour que s'accroissent dans l'âme des communiants les vertus et les dons. Ceci se produira abondamment si ceux qui, aidés de la grâce divine, sont animés d'un semblable zèle cherchent à refaire leurs forces dans ce pain sacré et s'ils s'accoutument, de toutes leurs énergies, à s'épanouir dans la crainte et dans l'amour.

Les évêques, les curés et les confesseurs combattront tous ceux qui prétendent que la communion quotidienne est de droit divin.

2. *Autres documents.* — *a)* Sur l'interprétation du décret de 1679 : S. C. des Évêques et Réguliers (1830, 1890, 1891, 1892), III, 540; — S. C. du Concile (1725), 541; — S.-Office (1890), 541. — *b)* Autres documents approuvant la doctrine de S. Alphonse de Liguori (cf. *infra*) : S. Pénitencerie (1885), 539-40, 541. — *c)* Instruction de la Propagande, 542. — Cf. Léon XIII, 542.

3. *Enseignement théologique.* — *a)* Avant S. Alphonse de Liguori : auteurs cités : Jean de Cardenas, *Salmanticenses*, Viva, Lacroix Gotti, Billuart, Benoît XIV, Collet, Amort, Fénelon, Jules Lintelo, III, 543; — Jean Pichon (laxiste), XII, 1210; cf. XV, 2414. — *b)* Enseignement de S. Alphonse : sur la communion hebdomadaire, III, 543; cf. 539-40; — sur la communion fréquente, 544-45; cf. I, 913. — *c)* Auteurs postérieurs reproduisant généralement la doctrine alphonsienne : Scavini, Gausset, Gury, Dalgairus, Rosset, Müller, Marc, Aertnys, Lehmkuhl, Génicot, Lejeune, Tanquerey, Noldin, III, 545. — *d)* Points de controverse : communion fréquente et attachement au péché véniel (auteurs cités : Dom. Soto, Laymann, Gonet, de Lugo, *Salmanticenses*, S. Alphonse lui-même, Billot, Chatel, Godts), 546-47; — suffisance de l'état de grâce sans dispositions aussi parfaites (auteurs cités : Frassinetti, Amédée Curé, Gennari, dom Bastien, Jules Lintelo), 547; — fréquence de la communion dans les communautés religieuses (Perger, Hüber), 547; — rivalités possibles dans les communautés religieuses (Curé, Gennari, Joseph-Antoine de Saint-Joseph), 548.

III. Décret doctrinal de Pie X (S. C. du Concile, 20 déc. 1905). — Texte et commentaire, III, 548-51; cf. XII, 1739 (élargissement du décret d'Innocent XI). — Application de ce décret aux enfants, XI, 2019. Voir *Enfants* (*Tables*, 1179).

Auteurs. — Tous les auteurs et conciles ayant été cités par ordre chronologique, il suffit d'indiquer ici la double bibliographie à consulter : sur la communion fréquente, III, 551; — sur le livre *De la fréquente communion*, d'Arnauld, VIII, 471-73.

III. Communion sous les deux espèces. — Étude générale [E. Dublanchy], III, 552-72.

1° *Pratique de la communion sous les deux espèces. Histoire.* — 1. *Des temps apostoliques au XIIe s.* — *a)* Église primitive (Ier-IIIe s.) : S. Paul (I Cor., XI, 28), III, 554; II, 1853-54; v, 1044-45; — *Didachè* (IX sq.), 1128; x, 874; cf. I, 1685-86; — S. Ignace *(Ad Phil.)*, VII, 707; — S. Justin, v, 1128; VIII, 2273; — S. Irénée, v, 1129; — Tertullien, 1130; XV, 158; — S. Cyprien, v, 1133; cf. III, 2467; — Clément d'Alexandrie, v, 1136; cf. III, 196; — Origène, v, 1137; XI, 1552; — S. Hippolyte, VI, 2510; x, 1348-49; — inscription de Pectorius, XII, 2239; cf. v, 1199. — *b)* Au IVe s. : En Orient : S. Cyrille de Jérusalem, III, 2569-70, 2574; v, 1143-44; — S. Basile, 1147-48; — S. Jean Chrysostome, 1145-46; VIII, 680; — usages liturgiques : S. Denys d'Alexandrie, v, 1139; anaphore de Sérapion, x, 1355; cf. v, 1140; *Constitutions apostoliques*, 1142-43; x, 1360; *Testament de Notre-Seigneur*, 1363; — rites orientaux : antiochien, XI, 1463-64; byzantin, 1476; alexandrin, 1483. — En Occident : S. Ambroise, III, 555; v, 1154; — S. Augustin, I, 2422; III, 555; — messe romaine, x, 1401; — messe mozarabe, 2539. — *c)* Après le ve s. : En Occident, auteurs cités, III, 555 : S. Grégoire; — S. Isidore; — S. Bède; — Walafrid Strabon, cf. XV, 3504; — Rathier de Vérone, *Synodica*, XIII, 1684. — En Orient : Arméniens, I, 1956; cf. conc. de Dvin (527), III, 555; cf. I, 1927; — Coptes *(intinctio)*, x, 2284; — Nestoriens, XI, 309; — Maronites, 1464; — Jacobites, 1463; — S. Nicéphore de Constantinople, III, 555; cf. XI, 454; — opposition des Grecs à la communion sous la seule espèce du pain, 1848 (Panarétos); cf. XIV, 1390 (schisme byzantin).

2. *Usages parallèles.* — *a)* Communion des malades sous les deux espèces, III, 558 (faits cités); cf. XIe (et non Xe) conc. de Tolède (can. 11), XV, 1185. — Voir les précisions apportées, 2843. — *b)* A la messe des présanctifiés : consignation, en Orient, du calice, pour maintenir, en l'absence du précieux sang, la communion sous les deux espèces, XIII, 85, 87, 88, 90, 91, 93-94, 95-96, 100, 102; — en Occident, d'abord réserve du sang, puis communion sous la seule espèce du pain, 104-05. — Cf. sur tous ces points III, 563 (communion à la messe des présanctifiés); IX, 1435. — *c)* Pratiques similaires : *immixtio*, *intinctio panis*, I, 92; III, 560-62; XIII, 107; XV, 2844; — *intinctio* chez les Arméniens, I, 1956. — Usage apparenté : mélange d'un peu de vin consacré dans un calice rempli de vin non consacré, pour le distribuer aux fidèles, III, 562-63; XIII, 105.

3. *Généralisation de la pratique de la communion sous la seule espèce du pain.* — Documents, III, 565; IX, 1436; XIII, 105; x, 1401; XV, 2844. — Persistance de l'*intinctio* chez les Orientaux, finalement interdite par Benoît XIV, III, 562. — Désuétude de la communion sous les deux espèces, consacrée par l'autorité de l'Église (synode de Lambeth, conc. de Constance), 565.

2° *Pratique parallèle de la communion sous une seule espèce.* — *a)* Autorisée dans les maisons privées pendant les premiers siècles, III, 555-56; cf. S. Justin, VIII, 2272; XV, 2843; — Tertullien, III, 556; XV, 2843 et 159-60. — *b)* Communion des martyrs, x, 252; — et des solitaires (anachorètes), III, 556-57; cf. I, 1440; XIII, 81. — *c)* Pour les malades, III, 557-58; XV, 2844-45; — S. Denys d'Alexandrie, IV, 427; v, 1139; x, 925; XIV, 1147; XV, 2843; cf. XII, 770, 783; — sur la réserve pour le viatique, Ier conc. de Nicée (can. 13), XI, 413; et applications diverses, XV, 2844-45. — *d)* Usitée parfois à l'intérieur des églises (Orient et Occident), III, 558-60. — *e)* A la messe des présanctifiés, 563; cf. *supra*, consignation du calice et *intinctio* affirmant indirectement la communion sous la seule espèce du pain. — *f)* Communion des enfants sous une seule espèce, 563-65, cf. 495-96; — Pascal II à Pons, 561, 564.

3° *Erreur des calixtins et des protestants demandant la communion sous les deux espèces au nom du droit divin.* — 1. *Exposé de l'erreur.* — *a)* Jean Hus et disciples, utraquistes, III, 1214; cf. II, 1364; VII, 347; III, 566 (interrogation 18 au conc. de Constance). — Cf. Jacobel, VIII, 252, 253. — *b)* Calixtins, disciples de Hus, II, 1365; cf. 115 (conc. de Bâle); VII, 346. — *c)* Frères bohêmes, II, 931, 937. — *d)* Réforme : Luther, XIII, 2068; — Calvin, 2075; — anglicans, I, 1291; XIII, 2077.

2. *Concessions quant à l'usage des deux espèces.* — *a)* Au conc. de Bâle, II, 1365-66; cf. 121-22; III, 566; — concession retirée par Pie II, XII, 1622-23. — *b)* Affirmation du conc. de Constance sur le droit de l'Église d'imposer la communion sous une seule espèce, III, 565-66; texte (*Tables*, 708-10). — *c)* Discussions au conc. de Trente : sur le plan disciplinaire, 566; pour l'aspect doctrinal du problème, cf. *infra;* v, 1338; XV, 1459, 1460, 1461-62; — rôle et attitude de Pierre Canisius, II, 1517, 1519; — de Julius Pflug, 1368; cf. *Intérim* (*Tables*, 778); — Octavien Præconius, XI, 928; — Salméron, XIV, 1044; — Séripando, 1935, 1939 (bibl.); — renvoi de l'affaire au pape, XV, 1462. — *d)* Décision de Pie IV : d'abord concession du calice aux laïques, 1491; cf. III, 566; XII, 1644-45; — puis retrait progressif, XV, 1491; XII, 1645.

4° *Décisions doctrinales du conc. de Trente.* — 1. *Aucun précepte divin relativement à la communion sous les deux espèces.* — Affirmation de la doctrine (sess. XXI, c. I; cf. can. 1), III, 552, cf. 666. — Bases scripturaires de la définition, 552-53; cf. v, 1003; x, 1401. — Absence de preuve dans l'institution de l'E.,

III, 553-54; — aucun précepte de communier sous les deux espèces (Jésus, S. Paul), 554. Sur la tradition, voir *supra*.

2. *Pouvoir de l'Église en cette matière.* — Déclaration conciliaire sur le pouvoir de l'Église (c. II), III, 567-68; cf. XIV, 575, 612. — Légitimité de la loi disciplinaire portée par l'Église, III, 568-69 (cf. can. 2).

3. *Présence intégrale du Christ sous chaque espèce* (c. III). — *a)* Présence, III, 569 (cf. sess. XIII, c. III, mode de présence); cf. V, 1350-52; VI, 578; X, 1263, 1271; XIII, 2934; XIV, 1716; — (et can. 3), V, 1351, 1419, 1422, 1434, 1451; X, 1263; XIV, 1716. — *b)* Présence et production de la grâce, III, 569-70; — simple application de la causalité sacramentelle, XIV, 606, 609. — *c)* Doctrine des théologiens depuis le conc. de Trente (simple indication des auteurs), III, 567.

5° *Opinions théologiques sur la nature de la causalité sacramentelle dans l'un et l'autre mode de communion.* — 1. *Première opinion.* — Une seule causalité produisant à dispositions égales la même grâce spécifique et intensive, III, 570. — Explications de S. Thomas, de S. Bonaventure, de Cajétan, de Dom. Soto, de Bellarmin et de Gonet, 570-71.

2. *Seconde opinion.* — Une double causalité correspond à la double réfection signifiée par les espèces eucharistiques, III, 571-72; — auteurs : Vasquez, de Lugo, *Salmanticenses*, 572; — insuffisance des arguments invoqués, 572.

Un écho de la communion sous les deux espèces : chez les Vieux catholiques, XV, 2431; — chez les jansénistes d'Utrecht, 2436.

AUTEURS CITÉS. — Allatius, III, 562; — Amalaire, 562, 563; — Ambroise (S.), 555, 557; — Amphiloque d'Iconium, 557; — Anthime VII, 554; — Arméniens, 554; — Arnulphe de Rochester, 561; — Augustin (S.), 555, 564.

Basile (S.), III, 555, 556, 557; — Becan, 567, 571; — Bède (S.), 555, 558; — Beleth, 563; — Bellarmin, 567, 571; — Benoît XIV, 554, 559, 562, 566, 567; — Benoît de Nursie (S.), 558; — Bernard (S.), 563; — Besse (dom), 557; — Billot, 567; — Bonaventure (S.), 565, 569, 570, 571; — Bossuet, 554, 562, 567; — Burchard de Worms, 558.

Cajétan, III, 554, 567, 571; — Calixtins, 552, 566; — — Calmes, 553; — Catéchisme du conc. de Trente, 569; — Céadda, 558; — Chardon, 558; — Clément VI, 572; — Collet, 567; — Colomban, 560; — Contenson, 567; — Corblet, 555; — Cyprien (S.), 555, 556, 563; — Cyrille de Jérusalem, 555.

Denys d'Alexandrie, III, 557; — *Didachè*, 554; — Duchesne, 554; — Durand de Mende, 563.

Egbert d'York, III, 558; — Estius, 567; — Eudoxie (Actes de Ste), 555; — Eugène IV, 566; — Eusèbe de Césarée, 557; — Évagre, 564; — Exupère de Toulouse, 558.

Gasparri, III, 562, 563, 565; — Gélase (S.), 559, 563; — Gonet, 567, 571; — Gotti, 567; — Gratien, 559; — Grégoire le Grand (S.), 555, 558, 559, 563; — Grégoire de Tours, 559; — Grégoire d'Utrecht, 558; — Guillaume de Champeaux, 561, 564.

Honorat de Verceil, III, 557; — Hugues de Saint-Victor (Pseudo-) *(Summa Sententiarum)*, 560, 570; — Humbert, 559, 562; — Hus, 566, 569.

Ignace d'Antioche (S.), III, 554; — Innocent III, 562; — Isidore de Séville (S.), 555.

Jean d'Avranches (ou de Rouen), III, 561, 563; — Jean Chrysostome (S.), 555, 558, 559; — Jérôme (S.), 556; — Justin (S.), 554, 555, 558.

Léon le Grand (S.), III, 559; — Libère de Jésus, 567; — Lugo (de), 572.

Mabillon, III, 558, 559, 560, 561, 562, 564; — Martène, 562, 563, 565; — Martin V, 565, 566, 569; — Moschus (Jean), 557.

Nicéphore de Constantinople, III, 555; — Nicéphore Calliste, 559.

Odon de Cluny, III, 557.

Pallavicini, III, 566; — Pargoire, 556, 563; — Pascal II, 561, 564; — Pastor, 566; — Paul (S.), 554; — Paulin de Nole (S.), 564; — Paulin, secrétaire de S. Ambroise, 557; — Perrone, 567; — Pesch (Chr.), 567; — Pie II, 566; — Pie VI, 566; — Pons (de Cluny), 561.

Raoul de Bourges, III, 558, 564; — Rathier de Vérone, 555; — Réginon de Prümm, 558; — Robert Paululus, 564; — Robert Pulleyn, 560, 561; — Rufin, 557.

Salmanticenses, III, 567, 572; — Soto (Dom.), 567, 571; — Sozomène, 558, 559, — Suarez, 567, 571; — Sylvius, 567, 571.

Tertullien, III, 555, 556; — Théodore Studite (S.), 557, 563; — Thomas (S.), 565, 569, 570, 571; — Tournély, 567.

Urbain II, III, 561.

Vasquez, III, 567, 572.

Walafrid Strabon, III, 555; — Wauthier d'Orléans, 558, 564; — Wyclif, 569.

Zosime (abbé), III, 558.

Voir aussi conciles : Aix-la-Chapelle, III, 560; — Braga (675), 560; — Clermont (1055), 561; — Constance, 565, 566; — Dvin, 555; — Lambeth (1281), 565; — Laodicée, 563; — Londres-Westminster (1175), 561; — Mâcon (IIe) (585), 654; — Prague (accords), 566; — Saragosse (380), 556; — Tolède (400), 556; — Xe de Tolède, 558; — Tours (813), 564; — Trente, 552, 553, 554, 563, 565, 568-69, 572; — *in Trullo*, 563.

IV. Communion spirituelle. — Simples indications [H. Moureau], III, 572-74. — *a)* Communion spirituelle dans le conc. de Trente (sess. XIII, c. VIII), 573. — *b)* Elle implique le désir de s'unir sacramentellement à Jésus-Christ, 573; — ce qui est impossible aux anges et aux bienheureux, 573, cf. 494. — *c)* Foi, désir et action de grâces, éléments de la communion spirituelle, 573. — *d)* Spécialement indiquée à la messe, au moment de la communion du prêtre, 573; — fructueuse par la charité ou la contrition parfaite, 573; — marque ainsi la part prise par les fidèles aux messes où ils ne communient pas sacramentellement (conc. de Trente, sess. XXII, c. VI), X, 1252. — *e)* Effets spirituels, *ex opere operantis*, III, 573; cf. XI, 1087.

EUCHER (Saint), évêque de Lyon. — Notice [P. Godet], V, 1452-54. — Vie, 1452-53; — ses deux fils, Salonius et Veranus, XIV, 1048, 1056; confiés à Salvien, 1056; et à S. Vincent de Lérins, XV, 3045. — Œuvres, V, 1452-53; — points de doctrine : procession du S.-Esprit, 805; — imposition des mains pour conférer l'Esprit-Saint, VII, 1366; — conflit entre la vie solitaire et l'obéissance religieuse, XV, 3261.

Voir L. Cristiani, *Lérins et ses fondateurs*, 1946, p. 193-273; — traduction des deux lettres de S. Eucher : *Éloge de la solitude* et *Du mépris du monde*, auxquelles est ajoutée l'Introduction de S. Eucher à son traité sur l'interprétation spirituelle des Écritures.

EUCHITES ou **MESSALIENS.** — Deux études : [G. Bareille], V, 1454-65; — [É. Amann], X, 792-95.

1° *Sources.* — *a)* Dans l'art. EUCHITES, V, 1454-56. — En particulier : Adelphius (*Tables*, 36); — Lampétius, VIII, 2549-50; — Amphilochius d'Iconium, I, 1122-23; — S. Augustin, 2292; — ouvrages de Théodoret, XV, 314, 315; — de Timothée de Constantinople, 1139; — de S. Jean Damascène, VIII, 697; — de Photius, XII, 1538; — et plus tard, à propos des bogomiles (voir *Tables*, 455). — *b)* Dans l'art. MESSALIENS : littérature pseudo-macarienne, X, 792-93; cf. IX, 1453-54; — sur Diadoque de Photikè, IV, 733. — Voir aussi XIII, 1543.

2° *Histoire.* — *a)* Noms, V, 1456; — M., cf. X, 792; — enthousiastes, cf. V, 129-30; XIII, 1543; — choreutes, 1543. — *b)* Origine et débuts, V, 1456; XIII, 1543. — *c)* Condamnation (IVe s.) à Sidé; — lettre synodale à Flavien d'Antioche, V, 1457. — *d)* Propagation au Ve s., lettre de l'évêque Néon, 1458; — condamnation de l'*Ascétique* au conc. d'Éphèse (sess. VII), 1454, 1458 (*Tables*, 661);

cf. *supra*, Timothée de Constantinople. — *e)* Seconde moitié du ve s. : affaire de Lampétius, 1459; viii, 2549-50. — *f)* Du vi^e au xe s., v, 1459-61; cf. xi, 186, synodes nestoriens; — 274, synode de Timothée Ier contre Joseph Hazzaya.

3° *Erreurs*. — Écriture : rejet des livres de l'A. T., v, 1481. — Dieu, accessible aux sens dans la Trinité, 1481; xi, 1738; xiii, 1544. — Jésus-Christ : erreur sur sa conception virginale, v, 1461-62. — Nature et conséquences du péché originel, 1462; xiii, 1544. — Efficacité souveraine de la prière, v, 1462; viii, 2105-06; xii, 1074; xiii, 210, 1544. — État d'impassibilité, v, 1463; x, 784; xiii, 1544. — Conséquences, v, 1463-65; x, 794; xiii, 1544-45.

En dehors des bibliographies de v, 1465 et x, 795, ajouter : I. Hausherr, *Les grands courants de la spiritualité orientale*, dans *Orient. christ. period.*, 1935, p. 114-38; *L'erreur fondamentale et la logique du messalianisme*, *ibid.*, 328-60; *Quanam ætate prodierit « Liber graduum »*, *ibid.*, 499-502; M. Viller, *La spiritualité des premiers siècles chrétiens*, Paris, 1930, p. 123-30; F. Dörr, *Diadochus von Photikè und die Messalianer. Ein Kampf zwischen wahrer und falscher Mystik im fünften Jahrhundert*, Fribourg, 1937. *Cf.* G. Bardy, dans *Catholicisme*, iv, 663.

EUCKEN (Rudolf) (1846-1926). — Professeur à l'université de Bâle (1874), de Iéna (1908). Prix Nobel de la littérature, Eucken a le grand mérite d'avoir, en professant un néo-idéalisme teinté de religiosité, remis en honneur la métaphysique; ceci, à une époque vouée au naturalisme et au positivisme et en une ville qui, comme Iéna, fut la capitale du plus grossier matérialisme. Il a reconnu le vide (l'inanité) non seulement du matérialisme, mais encore de toute doctrine exclusivement humaniste (il appelait i humanisme une « comédie ») ou exclusivement fondée sur le progrès.

Au centre de sa philosophie, il plaçait la *vie de l'esprit* à laquelle l'humanité doit se hausser en luttant de toutes ses forces contre la résistance de la nature aveugle et de ses instincts. Il s'agit de saisir ce qu'il y a d'éternel dans le temporel et de transformer la civilisation du travail, résultant de l'asservissement du monde visible, en une civilisation de l'âme. Le travail doit être spiritualisé, intériorisé. Eucken s'est fait le prédicateur de l' « intériorité ». Elle consiste à prendre intimement part à la lutte pour une vie spirituelle située par-delà la vie empirique et individuelle.

Le dévouement sans réserve à la vie spirituelle, c'est ce qu'il appelle religion. Grâce à elle, l'homme entretient des relations immédiates avec la Cause première de toutes choses, la force originelle de la vie, l'Esprit suprême et absolu, dont la majesté mystérieuse transcende le monde, qui est différent du monde, fondement de toute réalité, doté d'une conscience (intellectuelle) et d'une personnalité; cet être spirituel, c'est Dieu.

Eucken appelle également Dieu la vie de l'esprit, dans la mesure où elle est absolument « existant par elle-même ». Le monde de la nature et celui de l'esprit sont issus de Dieu. Tout en rejetant le panthéisme, Eucken ne réussit pas toujours à se détacher complètement d'un certain émanationisme panthéiste. Il prend parti pour le Dieu personnel et le théisme, mais la formulation de sa doctrine essentielle, celle de la vie spirituelle, manque de clarté.

Quant au christianisme, il le considère comme la religion suprême; le Christ est une manifestation extraordinaire de la vie de l'esprit, mais n'a été qu'un homme. Le centre de gravité du christianisme, c'est l'éthique du salut et l'union intérieure avec Dieu; mais les dogmes de la Trinité, de l'incarnation, du salut, du rachat, il les tient pour inacceptables à l'époque moderne; il est pour une religion nouvelle dépouillée de ses dogmes anciens et figés : « Vouloir mettre la religion en formules rationnelles, c'est la détruire. » Il faut insuffler à la religion une vie nouvelle et la rattacher, par des liens nouveaux, aux problèmes sociaux.

Principaux écrits : *Die Lebensanschauungen der grossen Denker*, 19e éd., Berlin et Leipzig, 1930; *Können wir noch Christen sein?*, Berlin et Leipzig, 1927; *Der Kampf um die Religion in der Gegenwart*, Langensalza, 1922; *Einführung in die Hauptfragen der Philosophie*, 3e éd., Leipzig, 1921; *Der Wahrheitsgehalt der Religion*, Berlin et Leipzig, réimpression, 1927.

Voir F. Sawicki, *Lebensanschauungen moderner Denker*, 9e éd., Paderborn, 1949; G. Wunderle, *Die Religionsphilosophie R. Euckens*, Paderborn, 1912; Ueberweg-Oesterreich, *Grundriss der Gesch. der Phil.*, iv, 13e éd., Gratz, 1951 (Lit. p. 720 sq.); H. Meyer, *Gesch. d. abendländ. Weltanschauung*, v, Wurtzbourg, 1949, p. 306-16; *L. T. K.*, iii, 835; *Enciclopedia cattolica*, v, 784. A. W. Ziegler.

Cité : sur S. Augustin, i, 2317-19, 2121-23, 2455-56, 2458 (bibl.); — sur le protestantisme, xiii, 901-02.

EUCLIDE. — Nicolas d'Autrécourt et la règle d'E., dans la certitude, iv, 770-71.

EUCOLOGE. — Livre liturgique byzantin (ou oriental) contenant les prières sacerdotales de la liturgie eucharistique, de l'office divin, le rituel des sacrements et des bénédictions. Analogue aux sacramentaires de l'ancienne liturgie romaine.

E. édité par Goar, vi, 1468; x, 1331; xi, 1258, 1262, cf. 1487 (bibl.). — E. de Sérapion, v, 1140, 1144; ix, 802; x, 1351-53; xiv, 1911-12. — E. de S. Basile, de S. Grégoire le théologien, et de S. Cyrille, xi, 1487. — E. de l'Église d'Alexandrie, 1487.

EUDÆMON-JOANNES (André). — Notice [J. Brucker], v, 1465. — *Catholicisme*, iv, 664-65.

EUDÈME DE RHODES, disciple d'Aristote. — Auteur d'une *Physique*, dont Simplicius a conservé quelques fragments. Sur l'idée du cycle cosmique, x, 1580.

EUDÉMONISME. — Entendu en un sens très général, l'eudémonisme est le système de morale plaçant le bien de l'homme vertueux dans le bonheur, du grec εὐδαιμονία, « bonheur ». Le bonheur dont on parle ici n'est pas le bonheur sensible, le plaisir ou une somme de plaisirs; il est la réalisation pleine et entière de l'essence propre à la nature humaine, la béatitude.

Immoralité de l'E., selon Kant, viii, 2311-12; xv, 3318. — E. et doctrine catholique, v, 672-75. — E. des jésuites, viii, 1077. — Fondement dans S. Augustin, i, 2434-36; — dans S. Thomas, xv, 648, cf. 3319; xiii, 1055-56. — E. de Benoît Stattler, xiv, 2569-70.

Une juste appréciation de l'eudémonisme chrétien est suggérée par l'étude de la moralité des actes humains en raison de la fin qu'ils poursuivent (cf. *D. T. C.*, x, 2463). Bonnes indications dans S. Thomas d'Aquin, *Summa theol.*, éd. de la Rev. des Jeunes, *La béatitude* (A.-D. Sertillanges), 263-65; *La vertu* (R. Bernard), i, 438-43. C. Boyer, *Cursus philosophiæ*, 441-51 (lecture opportune extraite de Mgr d'Hulst).

EUDES (Gérard), général des Franciscains (1329-1342). — Cité sous le nom d'Odon Gérard : vi, 831. — Son rôle dans la controverse de Jean XXII sur la vision intuitive, ii, 665-66.

EUDES (Saint Jean). — Voir *Jean Eudes* (Saint).

EUDES DE CHATEAUROUX. — Voir *Odon de Châteauroux* ou *de Tusculum;* et xi, 935.

EUDES DE CHATILLON, cardinal d'Ostie. — Voir *Urbain II;* et xv, 2269.

EUDES D'OURSCAMP ou **DE SOISSONS.** — Voir *Odon de Soissons* ou *d'Ourscamp;* et xi, 940.

EUDES DE SULLY, évêque de Paris. — Voir *Odon de Sully;* et xi, 942.

EUDOCIE, impératrice, épouse de Théodose II. — Notice [P. Godet], v, 1482-84. — Citée : i, 305; iii, 2491.

EUDOXE, évêque de Germanicie, puis patriarche d'Antioche et enfin de Constantinople. — Notice [M. Jugie], v, 1484-87. — Son rôle dans l'arianisme, i, 291, 516, 1323, 1790, 1809, 1813, 1815, 1818, 1824, 1826, 1828, 1829, 1830, 1837, 1838; v, 1502, 1503; ix, 643; xiv, 1787-88, 1795. — Voir aussi Constantinople *(Église de)*, iii, 1308, 1319. — Cité : xi, 1438.

ils désignent une bénédiction qui s'est, si l'on peut dire, matérialisée dans un objet bénit, de préférence un objet comestible... » (J. Gaillard, dans *Catholicisme*, IV, 684).

a) E., eucharistie : S. Paul (I Cor., x, 16), τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας..., v, 1044, 1049; — S. Grégoire de Nysse, 1149 (texte grec); — S. Cyrille d'Alexandrie, 1163, 1164, 1165; cf. III, 2520. — *b)* E., pain bénit, XI, 1465, 1731; XIII, 102. — Voir un sens obscur (peut-être pain bénit) dans le can. 25 du conc. de Laodicée, VIII, 2612; plus clair (eucharistie), 2613 (can. 14).

Voir *D. A. C. L.*, v, 733, *Eulogie* (H. Leclercq); *Catholicisme*, IV, 684, *Eulogie* (J. Gaillard).

EULOGIUS, moine acémète. — Délégué à Rome près du pape Jean II, dans la controverse théopaschite, I, 307; xv, 509.

EUNOMIOEUTYCHIENS *(Eunomioeupsychiens)*. — Notice [G. Bareille], v, 1514.

EUNOMIUS. — Vie. Écrits. Doctrine [X. Le Bachelet], v, 1501-14. — Voir *Arius, Arianisme* (*Tables*, 258, l'arianisme pur; 262, n. 7, Eunomius).

EUNUQUE. — Voir *Castration* (*Tables*, 545-46).

EUNUQUES ou **VALÉSIENS**. — Secte religieuse [G. Bareille], v, 1516-21. — Références à l'art. précédent.

EUPHEMIUS, patriarche de Constantinople (490-496). — Cité : III, 1308. — Son attitude à l'égard du conc. de Chalcédoine et de l'*Hénotique*, sa déposition, VI, 2170.

EUPHRASIE (Sainte). — Son action contre le démon (exorcisme), v, 1772.

EUPHRATÈS LE PÉRATIQUE. — Notice [G. Bareille], v, 1521-25. — Chef des pérates, 1521. — Secte des pérates, 1522; XI, 1063. — Doctrine : rôle du serpent, v, 1522-24; XI, 1073, 1074; — genèse de leur doctrine, v, 1524; XI, 1064, 1065-66, 1069-70. — Caractère antichrétien, v, 1525; cf. XI, 1065.

EUPHROSINE, moine russe. — Adversaire de la thèse du suicide collectif, XIV, 298.

EUPLUS (Saint). — Actes de son martyre, XIII, 2323.

L'étude définitive sur S. Euplus est celle de P. Franchi de Cavalieri, *Note agiografiche*, VII, Rome, 1928, p. 1-54. On y trouve les trois textes grecs et les deux textes latins des Actes.

EURINGER (Sébastien), né à Augsbourg en 1865; mort en 1943 à Dillingen-am-Donau. — Professeur d'exégèse de l'A. T. à l'École supérieure de Dillingen. Orientaliste, il s'attache surtout à la littérature et à l'histoire abyssines. Son ouvrage principal est l'édition et la traduction des anaphores abyssines : nombreux documents.

Indications bio- et bibliographiques par G. Graf, dans *Dillingen und Schwaben Festschrift*, Dillingen-am-Donau, 1949, p. 66-77; *Hist. Jahrb.*, LXXI, 1952, p. 334-53.
A. W. ZIEGLER.

EUSÈBE (Saint), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 1525-26. — Successeur de S. Marcel, 1525; IX, 1991-92.

EUSÈBE D'ALEXANDRIE. — Notice [F. Nau], v, 1526-27.

EUSÈBE AMORT. — Voir *Amort* (*Tables*, 141); et I, 1115.

EUSÈBE D'ANCYRE. — Et le conc. de Chalcédoine, II, 2198; IV, 1373; xv, 328.

EUSÈBE BRUNO, évêque d'Angers. — Voir *Tables*, 483.

EUSÈBE DE CÉSARÉE (de Cappadoce). — Prédécesseur de S. Basile le Grand, I, 1838; II, 341, 442.

EUSÈBE DE CÉSARÉE (de Palestine). — Vie. Œuvres [C. Verschaffel], v, 1527-31.

1° *Sur ses ouvrages.* — Traductions : de la *Chronique* (S. Jérôme), VIII, 213; (Simon Garmqāyā), XI, 270; (Rufin), XIV, 308, 314-15; — version arménienne, I, 1935; — des noms de lieux mentionnés dans l'A. T. (S. Jérôme), VIII, 921, 922. — Continuation de l'*Histoire*, par Philostorge, XII, 1495; — par Théodoret, xv, 308, 314-15. — Édition d'ouvrages par H. de Valois, 2526; — par Montfaucon, x, 429. — E. et les Pères de l'Église, XII, 1201.

2° *Écriture sainte.* — *a)* Questions générales : divinité et inspiration de l'Écriture, II, 1562, 1565, 1566, 1589-90; cf. 1553; VII, 2085, 2108-09, 2209. — Sur les trois versions de l'A. T., xv, 2712; — recension des Septante, 2714. — Massore, x, 266. — Sur les frères de Jésus, VIII, 1166-67. — Voyages et captivité de S. Paul, xv, 1062. — *b)* Les livres en particulier : Actes des apôtres, I, 346; — Apocalypse, 1386, 1464-70 *(passim)*; — Apocryphes, 1492; — Baruch, II, 438-39; — Daniel, IV, 61, 64, 71, 72, 77, 80, 85, 86, 87, 88; XIII, 712; — Deutéronome (prophétie), IV, 668, 670; — Ecclésiastique, 2037, 2038, 2041; — Esdras et Néhémie, v, 523; — Esther, 855; — Genèse, 1186, 1197, 1214-15; cf. I, 107 (Abraham); — Hébreux, VI, 2072, 2073, 2075, 2077, 2106; — S. Jacques (épître), VIII, 266, 267; — S. Jean (évangile), 542, 547-48; (épîtres), 585, 586; — S. Jude (épître), 266, 1671, 1672, 1675; — Judith, 1713; — Lévitique, IX, 476; — S. Luc, 973; — Machabées, 1485; — Malachie, 1753; — S. Marc, 1941, 1942, 1943, 1948; — S. Matthieu, x, 360; xv, 1580; cf. VII, 1642-43 (authenticité de XVI, 18); — Nombres, XI, 687; — S. Paul, épîtres pastorales, 2469; xv, 1043; — S. Pierre (Ire épître), XII, 1758, 1761, 1762, 1763; (IIe épître), 1782-83; — Rois (IIIe et IVe), XIII, 2805; — Ruth, XIV, 373; — Sagesse, 719, 721; — Thessaloniciens (épître aux), xv, 576; — Timothée et Tite, voir épîtres pastorales.

3° *Histoire.* — Abgar (légende d'), I, 68, 69, 70, 71, 72; — Alexandrie (école d'), 804, 806; — Anicet, pape, 1302; — Antioche (premiers évêques), voir *infra*, évêques, listes épiscopales; — Apollinaire (S.), 1504; — apologistes (Pères), 1583, 1584, 1585; — apostoliques (Pères), 1635, 1636; cf. Barnabé (épître de); — Aquilée, 1725; — Arabien, 1728; — Artémon, 2023; IX, 840; xv, 1626-27, 2863; — Barnabé (épître du Pseudo-), II, 419; — Basilide, 465-66; — Bérylle de Bostra, x, 2204; cf. II, 799; — Carpocrate, 1802; — Celse, 2091; — Cerdon, 2138; — Cérinthe, 2152; VIII, 1703, 1706, 1707, 1708; x, 1761; — Clément d'Alexandrie, III, 137, 141, 143, 144, 145, 147; — Cléobius, 223; — communion à domicile (malades), xv, 2843; — croix (invention de la), 2342; — Denys (S.), pape, IV, 325; — Denys d'Alexandrie, 425-27; XI, 2253; — diacres, 711; — dimanche, 1312; — docètes, 1481; — Dorothée d'Antioche, 175; — Dorothée de Tyr (S.), 1786; — ébionites, IV, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1994; VIII, 1697, 1703, 1705, 2088; — elcésaïtes, IV, 2233-35; — encratites, v, 7, 10; — Eustathe d'Antioche, 1543-44, 1556, 1558-59; cf. 1559; — évêques, listes épiscopales, I, 1400; v, 1673-74, 1678, 1681; cf. 1679 (chronologie); VIII, 997-98, 1696-97; IX, 1999; XII, 1612; XIII, 266, 2324-25; xv, 330; — Florin, VI, 52, 53; — gnosticisme, 1434, 1436, 1443, 1458; — Hégésippe, 2116-17; — Hermogène, 2307; — Hiéroclès, 2383, 2384; — Hippolyte (S.), 2487, 2490, 2493, 2494, 2495, 2498, 2499; — Ignace d'Antioche (S.), VII, 686, 687, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697; — Irénée (S.), 2395, 2396, 2403-05 *(passim)*, 2512-14 *(passim)*, 2518, 2519, 2523, 2530, 2532; — Jacques de Nisibe, VIII, 293; — judaïsme, 1592, 1593, 1617; — judéo-chrétiens, 1694, 1695, 1696-97, 1698, 1699, 1700; — Jules Africain, 1921, 1924; — Justin (S.), 2229, 2230, 2231-32, 2233, 2234-35, 2236, 2238, 2239, 2240, 2241; —

d'Antioche *in encæniis*, v, 1548-49; cf. I, 1434 (sur les formules de foi [Sirmium] signalées v, 1549, voir *Tables*, 258, 259). — *e)* Influence néfaste d'E., 1550-51; cf. conc. de Sardique et Philippopoli (*Tables*, 257). — Voir aussi références sur E., dans *Tables* (262). — *Catholicisme*, IV, 709-10. — Voir aussi *Arianisme*.

EUSÈBE DE THESSALONIQUE. — Notice [G. Bareille], v, 1551-53. — Sur l'aphthartodocétisme, dont E. est l'adversaire, 1608; gaïanite (controverse), VI, 1002-22. — Spécialement en ce qui concerne E., 1008, 1012. — Sur André, le moine adversaire d'E., v, 1552 (*Tables*, 151).

EUSÈBE DE VERCEIL. — Notice [P. Godet], v, 1553. — Indications brèves, VIII, 188. — Conc. de Milan, favorable à Athanase, et pour ce E. exilé, I, 1819; IX, 1032; — synode d'Alexandrie (362), I, 1832-34; union avec S. Hilaire, mais opposition de Lucifer de Cagliari, 1834; VI, 2395; IX, 1033; x, 524 (schisme mélétien); — réunion des évêques d'Illyrie, I, 1836. — Influence platonicienne, XII, 2288.

EUSÉBIE, femme de Constance II. — Sa bienveillance pour Julien l'Apostat, VIII, 1943-44, 1946-47; cf. I, 1818.

EUSTACHE D'ARRAS, *maître en théologie*. — Il enseigna au *studium* franciscain de Paris (1260-73). Orateur apprécié, il a prononcé de nombreux sermons : « Plusieurs sont conservés dans les mss. *lat. 15956, 14952* de la Bibliothèque nationale de Paris et dans le célèbre cod. *A. 11* de l'Ambrosiana de Milan. Son sermon *De assumptione B. Mariæ* (15 août 1270) est notable pour l'histoire de ce dogme. Des fragments de son *Commentaire sur le Ier livre des Sentences* (dist. I-VIII) ont été retrouvés à Padoue (Bibl. Antoniana, ms. *158*, fol. 1-138); ses disputes sur la dist. XXXVII du IIIe livre sont dans le ms. *Borgh. 139* (fol. 104) de la Bibliothèque Vaticane et ailleurs. Il a laissé en outre trois *quodlibets* et près de 80 *questions disputées*. Cette œuvre considérable se lit, en tout ou en partie, dans les ms. *Borgh. 139* et *360*, le cod. *81* de Dôle, le ms. *470* de Reims et *Vat. Pal. lat. 612*, décrit par le P. Victor Doucet, O. F. M., dans *A. F. H.*, XXV, 1933, p. 487-96. Ces écrits sont inédits, sauf le *quodlibet 1*, édité par Mgr P. Glorieux, les questions XI, XII et XIII du *quodlibet III* (Noël 1266), relatives au problème de la connaissance et publiées par le collège S.-Bonaventure de Quaracchi, quatre questions *De peccato veniali* qui appartiennent à un groupe de 31 questions sur ce sujet et se trouvent chez Mgr A. Landgraf (*Das Wesen der lässlichen Sünde in der Scholastik bis Thomas von Aquin*, Bamberg, 1923, p. 314-43); enfin une question, *De existentia animæ in corpore*, a été aussi publiée d'après le ms. *172*, fol. 265, d'Assise, par le P. Ferd. Delorme, O. F. M., *S. Bonav. Collationes in Hexaemeron et Bonaventuriana quædam selecta*, Quaracchi, 1934 (*Bibl. franc. schol.*, VIII, p. 305-27).

« *De humanæ cognitionis ratione anecdota quædam*, Quaracchi, 1883, p. XVIII-XIX, 183-95. — P. Fidèle de Fanna, *Ratio novæ collectionis operum omnium S. Bonaventuræ*, Turin, 1874, p. 96, 97, 100. — P. Glorieux, *Maîtres franciscains de Paris : Frère Eustache*, dans *F. F.*, XIII, 1930, p. 125-71; *Répertoire des maîtres en théol. de Paris au XIIIe s.*, II, Paris, 1933, n. 313, p. 77-82; *La littérature quodlibétique de 1260 à 1320*, I, Kain, 1925, p. 299; II, Paris, 1935, p. 77-81. — A. Landgraf, *Zum Schriftum des Fr. Eustachius*, dans *C. F.*, I, 1931, p. 79-80. — F. Stegmüller, *Repert. comm. in Sent. P. Lombardi*, Wurtzbourg, 1947, n. 213, p. 95-96. — V. Doucet, dans *A. F. H.*, XXVII, 1934, p. 547. — Sur le ms. *470* de Reims, P. Rob. Zavalloni, O. F. M., *Richard de Mediavilla et la controverse sur la pluralité des formes*, Louvain, 1951, p. 7-8 » (É. Longpré, dans *Catholicisme*, IV, 712-13).

Cité : à propos de l'illumination divine dans l'intelligence, I, 2513.

EUSTASE (Saint), abbé de Luxeuil, successeur de S. Colomban († 629). — Ses usages superflus dans le culte, XIV, 2783. — Brève notice par G. Bardy, dans *Catholicisme*, IV, 714-15.

EUSTATHE, moine (VIe s.). — Connu seulement par la lettre qu'il écrivit à Timothée le scolastique sur les deux natures contre Sévère d'Antioche, v, 1599-1600; XIV, 1995-96.

EUSTATHE D'ANTIOCHE (Saint). — Vie. Écrits [S. Salaville], v, 1554-65. — *a)* Biographie, 1554-61. — *b)* Attitude en face de l'arianisme, I, 1794, 1795, 1802; cf. v, 1540, 2450; VII, 461; cf. 375; XI, 400, 403, 404-05; — Eusèbe de Nicomédie et E. d'Antioche : opposition réciproque, v, 1543-44; — et déposition d'E. d'Antioche, 1556-60; x, 520. — L'Église d'Antioche après la mort d'E., 520-21; — les eustathiens d'Antioche, v, 1574-76; cf. x, 521. — *c)* Doctrine : sur l'eucharistie, v, 1144; — sur l' « ignorance » du Christ (Marc., XIII, 32; Matth., XXIV, 36), XIV, 1640; — sur la résurrection des morts, XIII, 2532, 2533-44. — *d)* Écrits, v, 1561-64; — son *De engastrimytho*, 1561; cf. 65; XI, 1566; — sur l'Hexaméron (apocryphe), v, 1562; VI, 2337. — Cité : 2165. *Tables*, 1307.

Incidemment, il est parlé d'Eusthate dans l'histoire du schisme byzantin. Voir surtout G. Schlumberger, *L'épopée byzantine*, II, 1900, p. 600-01; L. Bréhier, *Le schisme oriental au XIe s.*, 1899, p. 5-10; Ant. Michel, *Humbert und Kerullarios*, I, 1925, p. 37-38; M. Jugie, *Le schisme byzantin*, 1945, p. 168-69 (voir son art. dans *D. T. C.*, XIV, 1348-49); V. Grumel, *Les préliminaires du schisme de 1054*, dans *Rev. des études byzantines*, x, 1952, p. 18-19. *Catholicisme* (V. Grumel), IV, 716.

EUSTATHE DE CONSTANTINOPLE, patriarche de 1019 à 1025. — III, 1309. — Démarche près de Jean XIX pour obtenir le titre de patriarche œcuménique, 1359-60; cf. VIII, 630-31; XIII, 368; XIV, 1348-49; cf. 1351.

Voir R. Devreesse, *Chaînes grecques*, dans *D. B. S.*, I, 1111, 1126, 1162. — Bibl. nouvelle : R. V. Sellers, *Eustathius of Antioch and his Place in the early History of christian Doctrine*, 1928; R. Devreesse, *Fragments d'Eustathe sur la Genèse*, dans *R. B.*, 1935, p. 181-191; M. Spanneut, *Recherches sur les écrits d'Eustathe d'Antioche*, Lille, 1948 (recueil complet des fragments); voir *Catholicisme* (G. Bardy), IV, 716.

EUSTATHE DE SÉBASTE. — Notice [S. Salaville], v, 1565-71. — Attitude hésitante dans la crise arienne, I, 1825; XIV, 1789, 1793, 2180; — hésitations sur la divinité du S.-Esprit, I, 1835; IX, 1473-74; cf. v, 757 (conc. de Rome de 371); x, 2084, 2085; XIV, 1791; — attitude au conc. d'Ancyre (358), v, 1568-69; cf. I, 1824. — E. et Eusèbe de Nicomédie, v, 1540, 1543-44. — Démarche près de Libère, IX, 636, 643, 1471; XIII, 280. — S. Basile et E., II, 443; XV, 1670; v, 1569-71. — Ascétisme exagéré, I, 515; x, 2084 (condamnation au conc. de Gangres). — Cité : I, 1840. — Sur les eustathiens de Cappadoce, probablement disciples d'E., v, 1567, 1571-1574; x, 2084, 2085.

EUSTATHIENS D'ANTIOCHE. — Notice [S. Salaville], v, 1574. — E. et le schisme mélétien, x, 520-30; cf. v, 1560-61; cf. Lucifer de Cagliari, IX, 1033, 1041. — Voir aussi I, 1403. — Explications du schisme (Cavallera, Bouvy), v, 1574-75.

EUSTOCHIUM, dame romaine correspondante de S. Jérôme. — VIII, 897-98, 906, 943; XV, 3477. — *Catholicisme*, IV, 720.

EUSTORGE DE MONTAIGU. — Son gouvernement de l'Église de Chypre (1217-50), II, 2451-52.

EUSTRATE, prêtre de Constantinople. — Notice [S. Vailhé], v, 722. — Sur les âmes après la mort, VIII, 1792; — I, 833; XIII, 1206-07 (où est préconisée l'utilité des suffrages pour les morts).

EUSTRATE GARIDAS, patriarche de Constantinople (1081-1084). — Son action, III, 1375. — Son action contre Jean Italos, VIII, 826-27.

Voir V. Grumel, *Les regestes des actes du patriarcat de Constantinople*, I, fasc. III, Paris, 1947, n. 921-37.

EUSTRATIADÈS SOPHRONIOS (1872-1927). — Métropolite de Léontopolis (Égypte), démissionnaire en 1914, s'est finalement retiré près de Paris à Chennevières-sur-Marne, après la guerre de 1914-18. Son œuvre scientifique consiste surtout dans l'édition et la publication d'ouvrages utiles pour l'étude de la littérature et de l'histoire religieuses de l'époque byzantine et post-byzantine. — On trouvera, dans *Catholicisme*, IV, 724, des indications sur son activité d'éditeur (V. Grumel).

Ses opinions sur la personne et l'œuvre de Syméon le Métaphraste, XIV, 2959, 2961, 2964.

EUTAXIAS, canoniste grec contemporain. — Sur le droit exclusif du patriarche de légiférer en matière matrimoniale, IX, 2330; — sur les relations de l'Église et de l'État, XIV, 1448.

EUTHANASIE. — Dans l'euthanasie (εὐθανάσία, « heureuse mort »), il s'agit de procurer à un être humain une mort douce et facile. Et certains veulent justifier une intervention en ce sens au point de vue de l'intérêt tant du sujet lui-même que de la société. N'est-il pas plus humain de supprimer doucement un homme qui, en face d'une mort prochaine et inévitable, endure des souffrances atroces? La société n'a-t-elle pas avantage à se débarrasser d'êtres inaptes à la vie sociale et qu'il n'est pas possible d'améliorer?

On laissera ici de côté l'aspect *juridique* de la question : la législation des différents pays apporte au problème de l'euthanasie des solutions assez divergentes : légitimité quand l'euthanasie est pratiquée à la demande du patient, circonstances atténuantes plus ou moins considérables, ou refus, tout au moins en principe, d'accepter la moindre excuse.

C'est donc uniquement l'aspect *moral* et *religieux* du problème qui retient notre attention. Un principe fondamental doit être rappelé, qui est exposé à SUICIDE (*D. T. C.*, XIV, 2742, 2745) : la vie est un don que Dieu a fait à l'homme, mais qui demeure soumis au pouvoir de celui qui fait vivre et mourir. En réalité, la vie n'est qu'un *prêt*, que l'homme doit utiliser au mieux des intérêts de sa fin dernière. Il n'est donc pas permis d'attenter à sa propre vie, ni à la vie des autres. Des raisons majeures peuvent rendre non seulement excusable, mais louable le fait d'exposer sa propre vie à une mort presque certaine : le bien public en temps de guerre, un bien supérieur au bien de la vie, ou simplement encore le moyen d'éviter le péril certain d'une mort plus cruelle (sur ces points, voir SUICIDE, XIV, 2746-47). En ce qui concerne la mort donnée à autrui, le cas de la légitime défense ou de la peine de mort infligée par l'autorité est classique (cf. IV, 227; X, 2500).

Dans son discours du 12 nov. 1944 aux médecins italiens, membres de l'Union médico-biologique, Pie XII a insisté sur l'intangibilité de la vie humaine, affirmée d'une façon absolue par le commandement : *non occides*. « Tant qu'un homme n'est pas coupable, sa vie est intangible. Est donc illicite tout acte tendant directement à la détruire, soit que cette destruction soit voulue comme fin ou comme moyen en vue de cette fin, soit qu'il s'agisse d'une vie embryonnaire ou dans son plein développement ou déjà arrivée à son terme... » (*Document. cathol.*, 1944, col. 1477). Dans ce texte, le pape envisageait plus spécialement le fœticide thérapeutique (sur ce point, cf. AVORTEMENT, dans *D. T. C.*, I, 2644; EMBRYOTOMIE, IV, 2409). Plus récemment, Pie XII est revenu sur la question, en précisant les limites du « droit médical » : « Le droit positif n'a valeur ni force exécutoire que dans la mesure où il est reconnu par Dieu, source dernière et suprême de tout droit. Dieu, par ailleurs, ne peut jamais appuyer de son autorité une loi qui le contredit lui-même, c.-à-d. contredit l'ordre moral qu'il a lui-même instauré et rendu obligatoire. Il s'ensuit que le droit médical est subordonné à la morale médicale, qui exprime l'ordre moral voulu par Dieu.

« Le droit médical *ne peut donc jamais permettre que le médecin ou le patient pratiquent l'euthanasie directe et le médecin ne peut jamais la pratiquer sur lui-même ni sur les autres*. Cela vaut aussi pour la suppression directe du fœtus et les actes médicaux qui contredisent la loi de Dieu clairement manifestée. En tout cela, le droit médical n'a aucune autorité et le médecin n'est pas tenu de lui obéir. Il doit bien au contraire ne pas en tenir compte; toute assistance formelle lui est même interdite. (Radio-message au VII[e] congrès international des médecins catholiques réunis à Scheveningue [Pays-Bas], 11 oct. 1956.)

Ce principe absolu permet d'opposer une fin de non-recevoir aux instances faites en faveur de l'euthanasie.

Tout d'abord qu'on ne dise pas qu'aucune injustice n'est commise à l'égard du patient qui réclame l'euthanasie comme un bienfait, ou bien, s'il ne peut donner son consentement, qu'il s'agit de lui procurer un plus grand avantage que la vie... D'avance, S. Thomas a réfuté cet argument : « L'homme est constitué maître de lui-même par le libre arbitre. Aussi peut-il licitement disposer de lui-même relativement à ce qui regarde les actes de cette vie, régis qu'ils sont par le libre arbitre. Mais le passage de la vie présente à une vie meilleure ne dépend pas de la liberté humaine : c'est chose soumise à la divine puissance. Il n'est donc pas permis à l'homme de se suicider, ni pour passer à une vie meilleure, ni pour échapper aux misères de celle-ci... » (*Summa theol.*, II[a]-II[ae], q. LXIV, art. 5, ad 3). « L'axiome juridique selon lequel il n'y a pas d'injustice contre celui qui est consentant trouve ici une exception...; car le droit dont il s'agit est un droit inamissible, faisant corps avec la personne même et n'étant que la liberté d'obéir à un devoir essentiel... L'homme n'a pas le droit d'attenter à sa vie; il ne peut donc le déléguer » (E. Tesson, dans *Catholicisme*, IV, 727).

Qu'on ne dise pas ensuite que la société doit avoir le droit d'éliminer des membres incapables d'exercer dans la communauté leurs devoirs les plus essentiels, et dont l'incapacité est incurable. — Que deviendrait, en ce cas, la sécurité de l'homme, si l'État avait le droit de pratiquer l'homicide « de pitié » ou « d'intérêt social » ? « Si la libre disposition des vies était reconnue à l'État, quelle garantie pourrait-on avoir qu'il n'en vienne un jour à supprimer des catégories sociales tout entières? » (*Ibid.*)

Nous avons admis (voir MUTILATION, *D. T. C.*, X, 2570) que pour sauver la vie de l'organisme entier il est licite de retrancher du corps un membre dont la décomposition peut corrompre les autres membres, et nous avons étendu cette hypothèse à la castration et à la vasectomie (col. 2578); mais supprimer *toute* la vie dépasse la marge de toute licéité possible. Aussi ne peut-on que répéter, avec Pie XII, qu'on ne peut jamais permettre que le médecin ou le patient pratiquent l'euthanasie *directe*.

Nous insistons sur le mot « directe » : on peut, en effet, envisager les cas d'euthanasie *indirectement* provoquée.

Le premier cas qui se présente à l'esprit, et qui ne pose à la conscience du médecin ou du patient qu'un problème relativement facile, est celui d'une *prolongation* possible d'une vie mourante qu'il n'y a plus de chance de sauver. Prolonger une agonie pénible serait peut-être en ce cas une sorte de cruauté. Le médecin n'a donc pas à recourir à son art pour tenter cette prolongation. Il peut cependant se présenter certains cas où le médecin devra chercher à gagner sur la mort quelques heures pour permettre au moribond de prendre quelques dernières dispositions utiles ou de revoir un être cher.

Mais peut-on aller plus loin et permettre l'emploi d'anesthésiants susceptibles d'adoucir les souffrances du malade et *peut-être* d'abréger quelque peu son existence? Soulignons ce *peut-être* indispensable pour justifier la solution qu'on va proposer. Nous l'empruntons tout d'abord à l'auteur qu'on a cité plus haut : « Le médecin peut toujours user d'anesthésiques pour soulager son malade. Selon l'opinion de moralistes très sérieux (Génicot-Salsmans, Vermeersch, Wouters, Payen, Brouillard...), si les souffrances du malade sont très grandes, s'il est angoissé par la crainte et si ses dernières dispositions sont prises, le médecin peut même procéder à une anesthésie *totale*, ôtant non pas la vie mais la connaissance. Il doit s'appliquer, en un tel cas, à ne pas dépasser la *dose nécessaire* pour ce résultat; cependant il peut aller jusqu'à cette dose, même s'il redoute qu'il en résulte une accélération de l'issue fatale. En une telle conjoncture la seule chose que l'on veuille et que l'on procure directement, c'est l'apaisement de la souffrance; l'accélération de la mort, si elle a lieu, n'est qu'une conséquence *non voulue* et que l'on écarterait si la séparation des deux effets était possible. »

S'inspirant de l'ouvrage du docteur Biot, *Au service de*

la personne humaine, un rédacteur de *L'Ami du clergé*, a précisé quelques points de la réponse du R. P. Tesson : « Une dose (d'anesthésiant) *directement* mortelle est toujours interdite : on désigne par là une dose dont le but ou l'effet immédiat serait de provoquer la mort, dose telle qu'il est certain ou même simplement probable qu'étant donné l'état de résistance du malade, il ne pourra pas la supporter. Si, au contraire, la dose de morphine va seulement à émousser la sensibilité, fût-ce en provoquant la perte de conscience avec *possibilité*, mais sans certitude, d'abréger la vie du moribond, nous pensons qu'on peut l'employer *à certaines conditions*. Nous nous trouvons en face d'un cas du classique principe du double effet : le soulagement de la souffrance est un effet bon, ou peut, du moins dans la généralité des cas, être considéré comme tel : l'abréviation de la vie et la perte de conscience sont des effets dommageables résultant *præter intentionem agentis*. Il faut donc, pour tolérer ces conséquences mauvaises d'un acte bon, que le malade ait pris ses dernières dispositions, dans l'ordre temporel et surtout dans l'ordre spirituel; il faut que ses douleurs atteignent un degré d'acuité qui les rende pour lui difficilement supportables; enfin, dans la mesure où il en est capable, on devra au préalable obtenir son consentement, puisque, pour divers motifs, spécialement des motifs surnaturels, il peut vouloir accepter des souffrances rédemptrices et rester conscient devant la mort qui approche » (F. Clavequin, dans *L'Ami du clergé*, 1956, p. 775).

Voir R. Brouillard, *Causerie de morale : stupéfiants et anesthésiques*, dans *Études*, 20 avr. 1929; G. Payen, S. J., *Déontologie médicale d'après le droit naturel*, Zikawey (Chang-Haï), 1935, p. 212, 360; Capellmann-Bergmann, *La médecine pastorale*, trad. franç., Paris, 1926, p. 79 sq. On se reportera aux articles du *D. T. C.* cités, mais spécialement à MUTILATION et SUICIDE. A. MICHEL.

EUTHERIUS, évêque de Tyane (ve s.). — Défenseur ardent de Nestorius, il fut excommunié au conc. d'Éphèse et fut banni (434) à Scytopolis en Palestine. Il mourut à Tyr. On a de lui cinq lettres conservées en latin dans le *Synodicon adversus tragædiam Irenæi*. Les *Confutationes quarumdam propositionum*, conservées sous le nom de S. Athanase (*P. G.*, XXVIII, 1337-94) et sous celui de Théodoret, sont également son œuvre.

Voir G. Ficker, *Eutherius von Tyana. Ein Beitrag zur Gesch. des ephesenischen Konzils*, Leipzig, 1908.

Sa lettre (lettre également de l'évêque de Tarse) au pape Célestin en faveur de Nestorius, XI, 128, 137-38; XIV, 2197. — Ses *Confutationes* et la doctrine de S. Cyrille : affirmation du dyophysisme eucharistique, V, 1165-66.

EUTHYME (Saint). — Sa Vie, par Cyrille de Scythopolis, III, 2581. — Sa sévérité à l'égard des origénistes, XI, 1574.

EUTHYME Ier, patriarche de **Constantinople** (907-912) (*D. T. C.*, III, 1309). — Moine du monastère de S.-Théodore, à Constantinople, lors de l'avènement au trône impérial de Léon le Sage (886), dont il était le confesseur. On lira à l'art. LÉON VI LE SAGE (IX, 367-71) les difficultés du confesseur en raison des amours adultères de son pénitent et comment Euthyme se montra très ferme, ce qui lui valut un exil dans le couvent de S.-Diomède. L'impératrice Zoé, dont Euthyme avait refusé d'approuver le mariage avec Léon, étant morte, Léon se réconcilia avec son confesseur.

Bientôt se posa, à l'occasion d'un quatrième mariage de Léon, la question des quatrièmes noces : « Après avoir épousé successivement trois femmes, le basileus restait sans héritier; ayant eu un fils d'une concubine nommée Zoé Carbonopsina, il voulut l'épouser en légitime mariage; mais les quatrièmes noces étaient défendues par le droit canon byzantin. Le patriarche de Constantinople, Nicolas le Mystique, ayant refusé de donner la dispense, l'empereur s'adressa au pape et aux autres patriarches en vue de l'obtenir. Nicolas dut abdiquer... (907) et fut remplacé par notre Euthyme, qui accepta cette charge bien à regret. La *tétragamie* du basileus fut autorisée par les patriarches, mais comme une exception à la règle, sans préjudice pour le droit en vigueur. Pour bien montrer qu'il en était ainsi, Euthyme se refusa à inscrire dans les dyptiques le nom de la nouvelle impératrice » (M. Jugie, dans *Catholicisme*, IV, 728).

A la mort de Léon, Euthyme fut chassé du patriarcat, par ordre de Nicolas le Mystique, rappelé sur le siège patriarcal. Il mourut le 5 août 917.

E. et Léon VI le Sage, IX, 367, 368, 371-73 (événements préparant l'accession d'E. au siège patriarcal), 373-74 (patriarcat d'E.), 374-75 (déposition d'E.); cf. XIV, 1346-47. — Sur la tétragamie de Léon le Sage (*Tables*, 442), IX, 2328; XI, 622. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 930-31.

Outre la Vie d'Euthyme publiée (Berlin, 1888) par C. de Boor, *Vita Euthymii. Ein Anecdoton zur Gesch. Leo's des Weissen (886-912)*, œuvre d'un moine anonyme du couvent de Psamathia, contemporain d'Euthyme, la bibliographie d'Euthyme a été renouvelée par M. Jugie, *La vie et les œuvres d'E., patriarche de Constantinople (IXe-Xe s.)*, dans *É. O.*, XVI, 1913, p. 385-95, 481-92; étude reproduite dans *P. O.*, XVI-3, p. 463-86. A la suite, dans *P. O.*, XVI, 489-98 : *Epitaphius in Euthymium patriarcham*, d'Aréthas de Césarée (voir *Tables*, 248), publié avec corrections, après la traduction latine parue au t. III du *De vitis sanctorum*, de Lipomanus, Venise, 1554, et après l'édition du texte original par Papadopoulos Kerameus, *Monumenta græca et latina ad historiam Photii patriarchæ pertinentia*, fasc. I, Pétersbourg, 1899, p. 20-35; et *P. O.*, XVI, 499-514, texte des deux homélies mariales.

EUTHYME, moine **russe** (XVIIe s.), disciple d'Épiphane Slavineckij (sur ce dernier, voir *Tables*, 1193; et *D. T. C.*, XIV, 306-07). — Ce moine s'est fait remarquer surtout par sa polémique contre Sylvestre Medviédev (1641-91), au sujet du moment de la consécration. Sylvestre conservait la doctrine catholique; Euthyme défendait l'efficacité de l'épiclèse. Euthyme a traduit en russe nombre d'ouvrages grecs et apporté sa contribution à une traduction nouvelle des Saintes Écritures. Écrits polémiques : contre Sylvestre Medviédev, *Demonstratio adversus sapientiam latinam, quam Sancta Ecclesia orthodoxa orientalis rejicit*, attaque directe contre le livre de Medviédev, intitulé *Panis vivus; — Confutatio latinæ doctrinæ de transsubstantiatione; — Chtchit Viery (Clypeus fidei)*, collection polémique de divers documents contre la doctrine catholique de la forme de l'eucharistie, et au sujet de quelques autres points de doctrine, recueil édité par ordre du patriarche Adrien (1690-1700); — *Osten (Aculeus)*, ouvrage du même genre que le précédent, rédigé par Euthyme en collaboration avec d'autres. — *T. D. C. O.*, I, 575.

E. et Medviédev, V, 262. — Sur les ouvrages de la controverse, XIV, 306-07 (Épiphane Slavineckij et E.), 308-09 (Medviédev et E.); cf. 311, 312-13, 314, 317, 318, 320, 322-23 *(Osten)*, 325. — Sur le patriarche Adrien (*Tables*, 44).

EUTHYME D'IBÈRE, auteur présumé de la légende grecque de Barlaam et Josaphat. — II, 412.

EUTHYMIUS ZIGABÈNE. — Notice [M. Jugie], V, 1577-82. — *a)* La *Panoplie dogmatique*, 1577-78; cf. XIV, 1370, 1712; — bogomiles, II, 927, 930; — euchites, V, 1456, 1461; — eucharistie (présence réelle et antitype), 252-53; — incarnation, VII, 440, 527. — Image, mot et doctrine, VII, 787, 789, 792-93, 830, 838-39; — Juifs (polémique contre eux), VIII, 1887; — lucifériens orientaux, IX, 1044; — pauliciens (source de leur histoire), XII, 56; — primauté de Pierre, XIII, 370; — théandrique (opération), XV, 211; — Trinité (procession du S.-Esprit), V, 1577; XV, 1762. — *b)* Autres ouvrages : commentaire sur les Psaumes, V, 1580; — ps. CI, sur la fin du monde, cieux renouvelés, 2530-31; — commentaire sur les évangiles, 1580; — *In Matth. (XXVI, 14)*, I, 620; — *In Luc. (II, 52)* (agnoètes), 593; — *In Joa.*, et *In Marc.*, XIII, 370; — sur les épîtres de S. Paul, V, 1581; — *Dialogue avec les Sarrasins*, I, 81.

Ajouter à la bibliographie M. Jugie, *La vie et les œuvres d'E. Zigabène*, dans *É. O.*, XV, 1912, p. 212-25. Voir aussi *T. D. C. O.*, I, 403-05.

EUTRAPÉLIE. — « Ce qui repose l'âme, c'est le plaisir. Il faut donc remédier à sa fatigue en lui accordant quelque plaisir... Les paroles et les actions, dont l'unique objet est de réjouir l'âme, ce sont les plaisanteries et les jeux. Il est donc nécessaire d'en user de temps en temps,

pour donner à l'âme un certain repos... Il y a cependant des précautions à prendre : ...ne jamais chercher le plaisir récréatif dans des paroles ou des actions honteuses ou nuisibles...; que l'âme ne s'y abandonne pas jusqu'à perdre toute sa gravité...; que l'on ait ici (comme en toutes actions humaines) égard aux circonstances de personne, de temps, de lieu et à toutes les autres... Toutes ces conditions du jeu doivent être soumises à la règle de la raison; il devient ainsi un *habitus* raisonnable, une vertu morale..., qu'Aristote appelle *eutrapelia*, ou une heureuse souplesse qui sait changer en délassement certaines paroles ou certains actes. Cette vertu se rattache à la modération » (S. Thomas, *Summa theol.*, IIª IIæ, q. CLXVIII, art. 2).

E. ou bon ton dans les délassements, XV, 2779; — partie potentielle de la tempérance, 98. — Cf. VII, 1937.

EUTYCHÈS et EUTYCHIANISME. — Voir *Monophysisme.*

EUTYCHIEN (Saint), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 1609.

EUTYCHITES ou **EUTIQUITES.** — Voir *Entychites;* et v, 130-31.

EUTYCHIUS, disciple d'Eunomius. — Et la secte des eunomioeutychiens, v, 1514.

EUTYCHIUS, patriarche melkite d'**Alexandrie.** — Notice [F. Nau], v, 1609-11. — Cité : I, 118 (Abraham Ecchellensis); x, 2267.

EUTYCHIUS, patriarche de **Constantinople** (VIᵉ s.). — Intronisé patriarche le 6 janv. 553, il présida, de concert avec les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie, le concile qui condamna les Trois Chapitres. Lorsque l'empereur Justinien voulut imposer aux évêques une doctrine aphthartodocète, il refusa de se soumettre. Déposé (janv. 565), il dut passer douze ans dans son ancien monastère d'Amasée, mais reprit la direction de son Église en 577. Il dut encore soutenir, avec le futur pape Grégoire le Grand, qui remplissait alors à la cour de Constantinople les fonctions d'apocrisiaire (voir *Tables*, 190), une controverse sur la nature des corps ressuscités : pleinement convaincu par les arguments de son adversaire, il se soumit et confessa la vraie doctrine. Il mourut le 5 avr. 582 et est honoré, en Orient, comme un saint.

Sa place dans la nomenclature des patriarches, III, 1308. — Élection et volonté de régler la question des Trois Chapitres, xv, 1900, 1902; cf. III, 1235-36. — E. au IIᵉ conc. de Constantinople, 1236, 1238; xv, 1904; ralliement de Vigile aux décisions du conc., 1908, 3004; cf. III, 1238. — E. rapporte un texte de S. Athanase sur la consécration, x, 1323; — la dernière Cène, 1319-20; — la présence réelle, 1322; cf. v, 1171 (présence réelle et antitype). — Liturgie ; la « grande entrée » à la messe, XIII, 101. — Identité du corps ressuscité, 2543-44. — Condamnation d'Évagre le Pontique comme origéniste, v, 1611-12; cf. XI, 1580, 1581, 1586, 1587. — Vie d'E., écrite par Eustrate, v, 1576-77; cf. XIII, 1206 (*Tables*, 1307, 1358, 1364).

EUTYQUE, nom du jeune homme ressuscité à Troas par S. Paul. — Assis sur une fenêtre pendant la prédication de l'Apôtre, Eutyque s'endormit, tomba d'un troisième étage et se tua dans sa chute. S. Paul, s'étant couché sur lui, comme autrefois Élisée pour le fils de la Sunamite, lui rendit la vie. C'est à ce fait que se rapporte un passage de l'art. MESSE, x, 850.

EUZOIUS, diacre d'Alexandrie. — Il fut un des premiers adhérents d'Arius. Déposé en 324 par le conc. d'Alexandrie, il fut ensuite envoyé en exil par le conc. de Nicée. Rappelé en même temps qu'Arius par Constantin, il assista au conc. de Tyr (335), fut reçu solennellement par le conc. de Jérusalem (336). Lors de l'exil de S. Athanase, il rentra à Alexandrie et fut ordonné prêtre par l'évêque arien Grégoire. En 360, Mélèce, évêque d'Antioche, ayant été déposé, Euzoius fut élu à sa place par les ariens. Il gouverna, pour les ariens, l'Église d'Antioche, nonobstant la présence de l'évêque catholique, Lucien. A la mort de S. Athanase, il s'empressa de consolider la position de l'usurpateur Lucius. Il mourut en 376. — *Catholicisme*, IV, 744 (G. Bardy).

E. et la crise arienne, I, 764, 801 (excommunié au conc. d'Alexandrie avec Arius et ses partisans); cf. XI, 407 (conc. de Nicée). — Profession de foi anodine pour rentrer en grâce, I, 1800, 1802; — évêque d'Antioche, 1830; x, 523; — synode arien d'Antioche (362), I, 1834; — E. et Lucius à Alexandrie, 1837. — Cité : XII, 2288 (idées platoniciennes).

ÉVAGRE, disciple de S. Martin (vᵉ s.). — Notice [B. Heurtebize], v, 1611. — Sur l'origine de son *Altercatio Simonis Judæi...*, I, 1868-69.

L'ouvrage *Consultationum Zachæi christiani et Apollonii philosophi*, édité par d'Achéry, ne saurait vraisemblablement pas être attribué à Évagre. — *Catholicisme*, IV, 745 (F. Tollu); *D. C. B.*, II, 419 sq.

ÉVAGRE LE PONTIQUE. — Notice [P. Godet], v, 1611. — Traduction par Rufin, XIV, 156-57. — Accusation d'origénisme, XI, 1567, 1573, 1579, 1580, 1585, 1586; XIII, 1582. — Sur l'acédie et la vie monacale, 2027; — sur les passions et les fautes graves, III, 872. — Les ouvrages d'É. et Théodore le Sabaïte, XV, 285. — Cité : I, 1969.

Sur différentes chaînes attribuées à Évagre, *D. B. S.*, I, 1127, 1145, 1162, 1189. — L'art. de G. Bardy, dans *Catholicisme*, IV, 746, a renouvelé l'étude de P. Godet. On devra s'y reporter. « La nomenclature détaillée des œuvres sûrement authentiques d'Évagre, écrit Bardy, a été donnée par E. Draguet, *L'histoire lausiaque. Une œuvre écrite dans l'esprit d'Évagre*, dans *R. H. E.*, XLI, 1946, p. 323-24, n. 1; avec l'indication des éditions et les références précises d'après le texte grec original ou d'après les versions syriaques éditées par W. Frankenberg.

« On doit au même auteur la bibliographie jusqu'en 1946. La deuxième édition de B. Altaner, *Patrologie* [disons aujourd'hui la troisième, de 1951], p. 226-28, donne la bibliographie la plus récente. On trouvera plus commodément cette bibliographie, du moins jusqu'en 1948, dans J. de Ghellinck [*Patristique et Moyen Age : Études d'hist. littéraire et doctrinale*, III, 1948], p. 216, note. »

ÉVAGRE LE SCHOLASTIQUE. — Notice [S. Vailhé], v, 1612. — Sur l'Hénotique, VI, 2155, 2156, 2157, 2158, 2160, 2162, 2163, 2164, 2167, 2169, 2172. — Sur Nestorius et le nestorianisme, XI, 77-78, 82, 83, 84. — Sur l'origénisme, 1579, 1585, 1587. — *Catholicisme*, IV, 748 (G. Bardy).

EVAGRIUS, successeur de Paulin à Antioche. — Et continuation du schisme, x, 529, 530.

EVANCE, abbé de Troclar. — Notice [B. Heurtebize], v, 1613.

ÉVANGÉLIQUE (Association). — Notice [A. Tanquerey], v, 1613-16. — *a)* Origine : rameau détaché du méthodisme, x, 1617; XIII, 855. — Fondateur : Jacob Albright, v, 1613; XIII, 855. — *b)* Doctrines : conservatrice par opposition aux protestants libéraux, v, 1614; — doctrine des arminiens sur la prédestination, I, 1968. — *c)* Organisation, v, 1614-15. — *d)* État actuel, 1615-16; — ses efforts pour répandre l'esprit chrétien et la morale évangélique, 1615-16.

L'*Evangelische Gemeinschaft*, fondée par Jacob Albrecht, est dirigée par des évêques, élus pour quatre ans. Cf. Y. Congar, dans *Catholicisme*, IV, 754-55; K. Algermissen, *Konfessionskunde*, Hanovre, 1939, p. 716, 767; *L. T. K.*, III, 886-87.

ÉVANGÉLIQUE (Église). — Sur l'Église évangélique prussienne [A. Humbert], v, 1616-20; — sur l'ensemble des Églises évangéliques, voir *Protestantisme.*

ÉVANGÉLISTES, un des charismes de la primitive Église (*Tables*, 582). — « Évangéliste », celui qui annonce la Bonne Nouvelle, est un nom qui ne se lit que trois fois dans l'Écriture et sa signification rigoureuse n'est pas donnée par le contexte. Dans les Actes (XXI, 8), le diacre Philippe est qualifié d' « évangéliste ». Dans II Tim., IV, 5, S. Paul recommande à Timothée de « faire œuvre d'évangéliste ». Mais c'est dans Eph., IV, 11, que

les évangélistes sont nommés après les « apôtres » et les prophètes et avant les « pasteurs » et les « docteurs ». Ils ne figurent point dans l'énumération de I Cor., XI, 10.

« Comme le nom l'indique, l'évangéliste était un missionnaire chargé de répandre ou d'expliquer la Bonne Nouvelle. Distinct de l'apôtre et du pasteur, il semble avoir partagé avec ceux-ci la charge de l'enseignement officiel. Mais il n avait pas l'autorité de l'apôtre qui, en tant que témoin de l'enseignement du Christ et de sa résurrection (Act., I, 21, 22), était le pionnier de la prédication. D'autre part, il n'était pas, comme le pasteur, attaché à une Église particulière (Eusèbe, *H. E.*, III, XXVII). Vers la fin de l'âge apostolique, il est possible que ces distinctions entre charismes se soient estompées et que les charismes encore existants se soient trouvés réunis dans la personne de l'évêque. Ce qui expliquerait le conseil de Paul à Timothée : Remplis ton rôle d'évangéliste.

« L'emploi du mot évangéliste pour désigner les auteurs des quatre évangiles canoniques est plus tardif et ne saurait être rattaché à la terminologie néotestamentaire » (P. Auvray, dans *Catholicisme*, IV, 765).

Thèse protestante sur les charismes primitifs, I, 230-32; XIII, 2090-91. — É. dans la hiérarchie primitive, XI, 1209, 1221, 1222, 1223, 2415, 2417. — Application par Zwingli des énumérations charismatiques (É., prophètes, pasteurs) à l'organisation de son Église, XV, 3858, 3860. — É. dans l'épître aux Éphésiens, V, 185-86; — Timothée, É., I, 705; XV, 1050, etc. (le texte IV, 5 est fréquemment rappelé).

ÉVANGILE, ÉVANGILES. — I. É. en général. II. É. canoniques. III. Travaux sur les É.

I. Évangile en général. — Étymologie, sens profane, sens chrétien [É. Mangenot], V, 1620-24.

1° *Sens profane.* — Étymologie grecque, V, 1620-21.

2° *Sens chrétien.* — 1. É. oral ou prédication du Sauveur : *a)* Origine de cette signification, V, 1621-22; cf. IX, 1950 (S. Marc); XI, 2330, 2356 (S. Paul); — réalisation des prophéties messianiques et avènement du Messie, VIII, 1199; X, 367, 1567; — É. du royaume, 370; III, 431-32; VIII, 1201-02; IX, 995, 1954; XV, 2172-73. — *b)* Signification plus précise, V, 1622-23 : *catéchèse primitive*, IX, 1947; X, 363; — Dieu révélé par l'É., XIII, 2884; — É. du Fils de Dieu, IX, 1950; — salut par l'É., VIII, 279 (S. Jacques); salut offert à tous, V, 1622; IX, 997; X, 1955. — 2. É. de Paul, V, 1622-23; VI, 1037-51; XI, 2353, 2374-80; VIII, 1690; XV, 1095, 1096; — catéchèse de S. Paul, XI, 2359-64. — Loi et É. selon S. Paul, 2364-71. — Dépôt et trésor évangélique, XV, 1049, 1051, 1095-97. — 3. É. et écrits de l'âge apostolique, V, 1023; — *Didachè*, I, 1685, 1686; — S. Clément, III, 53 (c. XLVII); — S. Ignace, VII, 702-03; — S. Justin, VIII, 2246-49. — 4. É. écrits : le mot lui-même, V, 1623; cf. *Didachè*, S. Justin, *supra;* Papias, XI, 1946; — S. Irénée, VII, 2416, 2421-22; — épître à Diognète, IV, 1367 (enseignement des apôtres). — Distinction des É. apocryphes et canoniques, V, 1621.

3° *Évangiles apocryphes.* — Étude générale [É. Amann], V, 1624-40 (voir *Tables*, 192-93).

4° *Évangiles canoniques.* — Voir CANON DES LIVRES SAINTS, II, 1583; et *Tables*, 514; cf. *infra*, part. II, É. canoniques.

Positions hétérodoxes sur l'Évangile en général. — Judéo-chrétiens, VIII, 1698-1700. — Marcion, IX, 1890, 2013-14, 2017-18. — Manès, 1890-92. — Sabéens, XIV, 433-34. — Gnostiques, VI, 1457-58. — Joachim de Flore : l'*Évangile éternel*, VIII, 1434-35, 1443. — Wyclif, *doctor evangelicus :* É. et Bible, indépendants de toute autorité, XV, 3593-94. — Luther : Loi et É., IX, 1241; — conception individualiste de l'É. en face des exigences de l'État, 1314; — opposition des thèses luthériennes à la doctrine de l'É., 1325; — seul le Christ et son enseignement relèvent de l'essence de l'É., XIII, 2042. — Zwingle et É., 2044; XV, 3738, 3751-52, 3759, 3761, 3765, 3767, 3768, 3772-73, 3803; — Loi et É., 3805-10. — É. et protestantisme moderne : Schleiermacher : l'É. ne vaut que par la conscience du Médiateur et du Rédempteur, XIII, 858; XIV, 1502; — Ritschl : É., dans la pensée du christianisme primitif, signifie uniquement avènement du « royaume de Dieu », qui devait s'inaugurer au second avènement du Christ ressuscité, XIII, 861. — On comprend ainsi la pensée fondamentale du modernisme qui veut dépasser la pensée protestante et montrer, par-delà l É., qui n'a abouti qu'à une déception, l'Église qui s'efforce de reconstruire sur un mode humain la pensée du Christ : *l'É. et l'Église*, de Loisy, X, 2022-23, cf. 2015.

On pourrait aussi relever ici les positions critiques libérales et les affirmations rationalistes niant le caractère surnaturel des récits évangéliques. Voir sur Jésus-Christ VIII, 1362-1408; les art. *Protestantisme, Rationalisme;* et XI, 1194, 1195.

II. Évangiles canoniques. — On suit l'ordre habituel des textes bibliques : S. Matthieu, S. Marc, S. Luc, É. synoptiques, S. Jean. (Sigles : Mt = Matthieu; Mc = Marc; Lc = Luc.)

I. ÉVANGILE SELON S. MATTHIEU. — Origine et composition. Caractéristiques doctrinales [L. Vénard], X, 359-74.

1° *Origine et composition du premier évangile.* — *a)* Auteur, nommé dans l'É., 359-60. — *b)* Allusions, sans nom d'auteur, 359-60; — cf. S. Ignace, VII, 702-03; — *Didachè*, I, 1683, 1686-87; — S. Justin, VIII, 2247, 2248, 2249, 2254, 2258, 2261; — Hermas, VI, 2278, 2279 (parabole du maître et des serviteurs). — *c)* Témoignages explicites, X, 360; — cf. Papias, XI, 1946; — S. Irénée, VII, 2414, 2416, 2417, 2418; cf. II, 1586; — Origène, XI, 1498, 1499, 1509, 1510, 1518, 1520, 1532, 1534, 1543, 1544, 1551, 1552, 1554, 1555, 1556, 1558, 1559, 1560; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2543, 2557; — Eusèbe, V, 1529 (harmonie des É.); — Tertullien, XV, 143; — S. Jérôme, VIII, 912, 937, 955, 962; — chez les ébionites, IV, 1991; — *d)* Décision de la Commission biblique, X, 360; cf. VII, 2321; IX, 1943; XIV, 3008.

2° *Premier évangile et critique.* — *a)* Hypothèse des deux sources, X, 361 : Mc ou *Ur-Marcus* et *Logia* araméens de Mt, IX, 1944; cf. VIII, 1873. — Tendances conservatrices et tendances radicales en cette matière, X, 361; voir *infra*, § É. synoptiques; — positions catholiques en fonction de la décision de la Commission biblique, 361-62. — Voir aussi É. des Nazaréens, VIII, 1699-1700; et É. ébionite, XV, 2712; cf. IV, 1993. — *b)* Composition du premier É. d'après les données intrinsèques, X, 362-66 : Objections contre l'authenticité : dépendance de Mt par rapport à Mc, réponse à cette difficulté, 362-63; — citations de l'A. T. d'après les Septante, solution de la difficulté, 363; — caractère de l'É., n'accusant pas un témoin oculaire, 364-65. — Raisons en faveur de l'authenticité : unité organique de l'É. inconciliable avec l'hypothèse de deux sources, 365; — traits caractéristiques accusant un caractère hébraïque, sémitique, 365-66; cf. XV, 730 (destinataires juifs).

3° *Caractéristiques doctrinales du premier évangile.* — *a)* But et idée centrale de l'É. : messianisme du Christ, X, 366-67. — *b)* Rapports de l'É. et de la Loi : Mt, « préjudéo-chrétien » et « prépaulinien », 367-68; cf. XI, 2330, 2354, 2360, 2363, 2365, 2370, 2433. — *c)* Jésus, Messie et Fils de Dieu : Filiation davidique, X, 369; cf. VIII, 1141, 1142-43, 1175-76 (prophéties messianiques réalisées), 1199-1200; X, 1666 (Michée); XV, 3668 (Zacharie). — Fils de Dieu et Messie, V, 2390-92 *(passim);* cf. XV, 2742; — confession de S. Pierre, X, 369; cf. VIII, 1205-06; XIII, 251; XIV, 1628, 1629; XV, 1572-77 *(passim)*, 2648, 2649; — transcendance de Jésus, X, 370;

cf. IV, 2176; VIII, 1200-01; XIII, 2584-85; XV, 2742 (vertus sublimes); — récits de l'enfance, comparés à ceux de Lc, X, 370; VIII, 1176, 1180, 1181, 1364-70. — *d)* Royaume des cieux, aspects divers : éternel, eschatologique, retour prochain du Christ, ecclésial, X, 370, 372; VIII, 1138, 1199-1202; IX, 1954; X, 877; XV, 2788 (diverses paraboles); — sur le *Tu es Petrus*, XIII, 251-59; VII, 1639-53; XV, 2641; cf. XI, 1342 (thèse luthérienne). — Voir *infra*, Parousie.

Autres doctrines dans Mt. **— Apôtres (mission, pouvoirs), I, 1649-54 *(passim)*; XI, 1206, 1236, 1302, 1379, 2475; cf. IV, 2117; voir *Pénitence*. — Baptême, I, 144; II, 169, 172-73, 176; XIV, 843. — Charité (Dieu et prochain), II, 2246, 2252; XV, 3153, 3243 (charité parfaite). — Conseils évangéliques, III, 1177; cf. I, 2073; XV, 3152, 3154-55, 3157, 3242-45; cf. II, 2321; XV, 2797 (chasteté). — Crédibilité, III, 2237; — par les miracles, VIII, 1189-93 *(passim)*. — Décalogue (obligation), IV, 170; spécialement, XV, 2592 (homicide); X, 558; XV, 2592 (mensonge), 3286 (vol); cf. 2323 (prêt sans intérêt). — Démons, IV, 331-32; — enseignement de Jésus, 332-33; cf. 409; XII, 2635-36; — foi des démons, XV, 2795. — Dieu, IV, 1016; cf. VIII, 1207, 1211; XII, 1190 (Dieu le Père); cf. XV, 1571-72. — Église, IV, 2115, 2117, 2136, 2138, 2145, 3150; cf. II, 1999; XIV, 842, 848-49, 851, 852; XV, 2172-76 *(passim)*. — Élus (nombre des), IV, 2356, 2357, 2358, 2363; cf. VI, 1416-17 (ouvriers de la vigne). — Enfer, V, 44-45, 2197, 2198, 2208, 2212, 2225, 2236, 2240. — Esprit-Saint, 683, 686, 689, 691; XIV, 1577-80 *(passim)*; — procession, V, 762; XV, 1754; — péché contre le S.-Esprit, II, 910-11; IV, 332; V, 689; XI, 2489; XIII, 1225, 1339; — au baptême de Jésus, III, 1001-03; VIII, 1184; XV, 1578. — Eucharistie (institution, formule de consécration), V, 225-29, 1031-32, 1033, 1039, 1041-43, 1077, 1078, 1081, 1082, 1083, 1087, 1090, 1091-94, 1095; X, 805, 806, 807, 808-09, 810, 813, 816, 817, 826, 838; XI, 2424; — date de la Cène, 1949. — Jésus, Fils de Dieu, Messie, cf. *supra*; — abandon à la croix, VIII, 1161-62; — amour pour les hommes, VII, 1485; VIII, 1162-64; — frères et sœurs de Jésus, 1165-71; — science de Jésus, XIV, 1129-31; — généalogie, VIII, 1143. — Jugement, XI, 2388; VIII, 1751-52, 1754-55; XV, 608. — Justification, VIII, 2048, 2215. — Mariage, indissolubilité, I, 471-75; IV, 1460-61; IX, 2048-49, 2057-58, 2062, 2305; XI, 2418-19, 2421; — et virginité, IX, 2065, 2068, 2071-72, 2327; XI, 2419; XV, 3154, 3249. — Marie : virginité, IX, 2341, 2347-49, 2369-70. — Parousie, XI, 2045, 2046-47, 2048, 2049-50, 2052, 2388-90, 2396-97; XIV, 1631-33 *(passim)*; XV, 603, 606. — Pénitence (clefs du royaume), I, 139, 143-44; cf. XI, 1353; XII, 749, 750-51; XIII, 623. — Prédestination, XII, 2812. — Purgatoire, XIII, 1170-72; cf. 1179. — Rédemption, XI, 2436-38 *(passim)*; XIII, 1927. — « Rendez à César », V, 167. — Résurrection, VIII, 1213-21; XI, 2388, 2400; XIII, 2512-14; — le signe de Jonas, IV, 576. — Serments, XIV, 1945-46; XV, 2592. — Trinité, 1576 sq.; — texte trinitaire, 1807; cf. II, 172, 182, 183. — Vertus, XV, 2742, 2788. — Vocation, 3174-75. — Volonté du Christ, 3323. — Volonté salvifique, 3323.**

II. ÉVANGILE SELON S. MARC. — Origine et composition. Caractéristiques doctrinales [L. Vénard], IX, 1939-59.

1° *Origine et composition*. — 1. *Second évangile et tradition*. — *a)* Citations et allusions chez les écrivains du IIe s., IX, 1939-40; — Pères apostoliques en général, I, 1636-37; II, 1583; — Mc et *Didachè*, I, 1687; — S. Irénée, VII, 2414; — S. Justin, VIII, 2247. — *b)* Personnage de Mc : Actes des apôtres, IX, 1940; XI, 2357, 2373; — épîtres, IX, 1940; II Tim., XI, 2470; cf. XV, 1052; I Petr., XII, 1761; — ancienne tradition ecclésiastique, IX, 1941; cf. Papias, XI, 1946; S. Irénée, VII, 2418; Église d'Alexandrie, I, 787, 789. — *c)* Tradition orale sur la composition du second É. : témoignage de Jean le Presbytre, IX, 1941-42; cf. XI, 1946; — S. Irénée, IX, 1942; cf. 974, 975; — canon de Muratori (?), II, 1586; — trois textes (Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène), 1942; cf. II, 1586, 1588; — S. Jérôme, IX, 1942-43; cf. VIII, 913; — Eusèbe, II, 1589. — *d)* Finale de Mc (XVI, 9-20), IX, 1943, 1945, 1948-49; cf. II, 1599, 1600; XV, 192, 2726, 2727, 3486-87. — *e)* Décision de la Commission biblique (26 juin 1912), IX, 1943 (cf. *Tables*, 645). — Cité : I, 1399.

2. *Second évangile et critique*. — *a)* Hypothèse des deux sources, IX, 1944; — *Ur-Marcus* et *Logia*, 1944; — cf. *supra*, § É. selon S. Mt, 2°. — *b)* Hypothèse d'un travail rédactionnel complexe et tendances diverses des critiques, 1944-45; — les critiques catholiques et l'influence de la Commission biblique, 1945-46. Voir *infra*, § É. synoptiques.

3. *Origine du second évangile d'après ses caractères intrinsèques*. — *a)* Unité du second É. : plan, 1946; — vocabulaire et syntaxe, 1947; — style et méthode de composition, 1947; — utilisation possible de sources écrites, 1947-48. — *b)* Finale (cf. *supra*) : raisons de critique interne en faveur de l'inauthenticité, 1948; — inauthenticité et canonicité, 1948-49. — *c)* Auteur du second É. (critique interne), 1949; — sur les témoignages en faveur de Mc, *supra*. — *d)* Destinataires du second É., 1950. — *e)* Date, 1950.

2° *Caractéristiques doctrinales*. — 1. *But et idée centrale*. — Filiation divine : spécialement à l'occasion du baptême du Christ, VIII, 1184-85; de la transfiguration, V, 2391; VIII, 1206; du témoignage des démons, V, 2390-91; VIII, 1205; de la déclaration du centurion à la mort du Christ, V, 2391; du récit des miracles et des bienfaits du Christ, cf. VIII, 1188 sq. (témoignage des miracles, *passim*). Sur ces points, IX, 1950-51; — toutefois révélation progressive de la messianité et de la divinité du Christ, 1951; cf. VIII, 1186 sq.

2. *Christologie*, IX, 1951-54. — *a)* Messie et Fils de Dieu, 1951-53; XV, 1572-77; — véritable filiation divine, IX, 1952; — prouvée par les miracles, VIII, 1888-92 *(passim)*; — sur le texte (XIII, 32), IX, 1952; cf. I, 588; V, 2390; VIII, 1211; XIV, 1631 (interprétations, 1639-47). — Préexistence divine (?), IX, 1952; — difficultés, V, 2389; — et cependant indications positives, 2394; VIII, 1197-98; XV, 2641. — Silence sur l'enfance et cependant Jésus, Dieu avant le baptême, IX, 1952-53; cf. VIII, 1364-65. — *b)* Traits humains de Jésus, IX, 1953-54; cf. VIII, 1144-64 *(passim)*. — Objections tirées des traits humains du Christ contre sa divinité, IX, 1953-54 : frères et sœurs de Jésus, VIII, 1164-71 *(passim)*; — limitation apparente du pouvoir surnaturel de Jésus, 1194-95 (absence de foi des sujets); — *Nemo bonus, nisi unus Deus* (X, 18), VIII, 1159; — ignorance du jour du jugement (XIII, 32), cf. *supra*; — abandon à la croix (XV, 34), 1329, 1330-32.

3. *Sotériologie*, IX, 1954-58. — *a)* Royaume de Dieu, aspects divers : eschatologique, social, spirituel, 1954-55; cf. VIII, 1138, 1199-1202; IX, 1954; X, 877; XV, 2788 (paraboles); voir *supra*, § É. selon S. Mt, Parousie. — *b)* Conditions du salut, IX, 1955-56; — prédication de l'É. aux nations, 1955; cf. *supra*, § É. selon S. Mt (mission des apôtres); — salut offert aux gentils et aux pécheurs, VIII, 1162-64; XV, 3357; — explication de Mc (IV, 11-12), IX, 1955-56 (cf. Lagrange, *Évangile selon S. Marc*, 94-95). — *c)* Christ Sauveur, 1956; XIII, 1927; cf. XI, 2436; — sens messianique de l'expression « Fils de l'homme », VIII, 1203-04, 1149; — humilité et obéissance, 1159; — sang répandu pour un grand nombre, V, 1032, 1033; X, 805. — *d)* Paulinisme de Mc, IX, 1956-58.

Autres doctrines dans Mc. **— Les douze apôtres et Jésus, I, 1649; — leur mission, 1650-51, 1652; — leurs pouvoirs, IV, 2117; XI, 1206. — Baptême, II, 174; VIII,**

651. — Charité, II, 2246, 2252. — Commandements de Dieu, obligation, IV, 170. — Conseils évangéliques, I, 2073; XV, 3152, 3155, 3250. — Crédibilité, III, 2237; VIII, 1188-91, 1193-96 *(passim)*. — Démons, IV, 331-32; — enseignement de Jésus, 332-33, cf. 409; XII, 2635-36; — foi des démons, XV, 2795. — Dieu, IV, 1016; VIII, 1207-08, 1211. — Élus (nombre des), IV, 2358; — inégalité des récompenses, VI, 1416. — Église (institution et mission), IV, 2115, 2117; 2138 (société visible); II, 1990 (catholicité); XIV, 849, 853 (sainteté); XV, 2172 *(passim)* (unité). — Enfer, V, 43-44, 2197, 2213, 2225. — Esprit-Saint, 685, 686; XV, 1577-80 *(passim)*; — au baptême de Jésus, III, 1001-03; VIII, 1183-85. — Eucharistie, V, 225-27, 228-29, 1031-32, 1039-40, 1042-43, 1078, 1081, 1082, 1083, 1087, 1090, 1091, 1092-94, 1095-96; X, 805, 806, 808-09, 810, 811, 813, 816, 817, 826; XI, 2424. — Extrême-onction, V, 1926-27; cf. 1956, 1970, 1974, 1981, 1989, 1999, 2000-01, 2007. — Jésus-Christ (science de), XIV, 1629, 1630, 1631-33; — sur Marc (XIII, 32), 1639-49; — J.-C. : Sauveur, VII, 1485; Verbe, source de vie, premier-né des hommes, XV, 2641, 2649. — Mariage (indissolubilité), I, 470; IX, 2057; cf. IV, 1459-61. — Marie : virginité, IX, 2341, 2342-43. — Parousie, XI, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049-50, 2052. — Prophéties annonçant le Messie, XIII, 711. — Résurrection, 2512-14; — du Christ, VIII, 1213-18 *(passim)*. — Vertus (perfection chrétienne), XV, 2742. — Vocation, appel de Dieu, 3152, cf. 3160 (commentaire).

III. ÉVANGILE SELON S. LUC. — Origine et Composition. Caractères particuliers [L. Vénard], IX, 971-1000.

1° *Origine et composition.* — 1. *Origine d'après la tradition ecclésiastique.* — *a)* Citations et allusions chez les écrivains du IIe s., IX, 971-72; cf. Clément de Rome, Polycarpe, *Didachè*, Hermas (références dans *D. B.*, IV, 383-84); affirmation générale dans CANON DES LIVRES SAINTS, II, 1583; et APOSTOLIQUES *(Pères)*, I, 1636-37; — S. Justin, VIII, 2247-48; — S. Irénée, VII, 2416, 2418; cf. II, 1580; — Tertullien, XV, 143-44, 149; cf. II, 1584; VI, 1458, et IX, 2013 (É. marcionite); — canon de Muratori, II, 1586. — *b)* Auteur du troisième É. : données du N. T. : épîtres de S. Paul, IX, 972; cf. XV, 1057, 1059, 1060, 1061; Actes des apôtres, IX, 972-73; cf. I, 346, 347, 348; XI, 2357; — autres données traditionnelles, IX, 973. — *c)* Date de la composition de l'É., 973-74; — opinion plus probable : du vivant de S. Paul, 974; cf. 971 (S. Irénée); I, 347; XV, 1061. — *d)* Décision de la Commission biblique, IX, 974 (*Tables*, 645, et 24).

2. *Troisième évangile et critique.* — *a)* Critique interne (non catholique) : hypothèse des deux sources, date relativement tardive de la composition, IX, 974-75; — doutes sur l'attribution à S. Luc, 975-76. — *b)* É. et Actes des apôtres : opinion de l'école de Tubingue, 976; — réaction de Harnack (date de composition, vers 60), 976-77; — opinion de Norden-Loisy : dédoublement d'auteurs (É. primitif et remaniement ultérieur), 977.

3. *Composition du troisième évangile d'après les données intrinsèques.* — *a)* Difficultés à résoudre : Note paulinienne inexistante dans l'É. de Luc (?); assertion erronée, IX, 978; cf. 997 (universalité du salut), 995 (influence de la langue théologique). — Difficultés d'une date antérieure à 70 (trop grandes précisions sur la ruine de Jérusalem) : solution, 978-79; — rapports du troisième É. et des Actes avec les écrits de Josèphe : solution, 979. — *b)* Indices positifs en faveur de la thèse traditionnelle (vocabulaire, langue grecque, idées, comparaison des écrits lucaniens et des épîtres de S. Paul), 979-80. — *c)* Sources du troisième É., 980-81. Voir *Actes* (*Tables*, 24).

4. *Troisième évangile et critique textuelle.* — Hypothèse (Blass) d'une double rédaction des Actes et de l'É., IX, 982 (cf. *Tables*, 24). — Authenticité de Lc (XXII, 43-44), 982; cf. I, 615-19; XV, 192, 2486, 2727. — Institution de l'eucharistie : divergences avec les autres récits, IX, 983; V, 1063-97 *(passim)*; XV, 192. — Attribution du *Magnificat*, IX, 983-84; cf. VIII, 1178-79.

2° *Caractéristiques doctrinales.* — 1. *But et idée centrale.* — Destinataires, IX, 984; — sur l' « excellent Théophile », voir *D. B.* (V, 2173). — But didactique, 984-85. — Idée centrale : salut universel, 985; cf. VII, 1485; VIII, 1184-85; XIII, 1927; XV, 3357. — Plan et méthode : idée du salut et progression géographique, IX, 985-87; — tendances à généraliser, 987; — enquête humaine et inspiration, VII, 2135.

2. *Christologie.* — *a)* Physionomie du Christ : côté surnaturel, conforme à la réalité, IX, 988 (six miracles propres à Lc); cf. VIII, 1191; — côté humain, IX, 988-89; cf. VIII, 1151-58 *(passim)*. — *b)* Divinité : α) Jésus-Christ, « Seigneur », IX, 989; cf. VIII, 1201; — β) Jésus-Christ, Messie, IX, 989-90; VIII, 1176-77; XV, 2641; prophéties réalisées, XIII, 711; — ange de Nazareth et de Bethléem, VIII, 1175; — présentation au Temple, 1179-80; — confession de Pierre (IX, 20), XIII, 251; cf. exclamation devant le Crucifié (Christ de Dieu) (XXIII, 35); — Fils de l'homme, IX, 990; cf. VIII, 1202-05 *(passim)*; — γ) Jésus-Christ, Fils de Dieu, IX, 990-92; — confession de S. Pierre, cf. *supra*; — transfiguration : « mon Fils bien-aimé », 990; VIII, 1184, 1185, 1206; XV, 2649; — interrogatoire du Sanhédrin, IX, 990-91; VIII, 1207; — ange de l'annonciation, IX, 991; VIII, 1177; cf. III, 2237; IX, 2347; — sur le titre de Fils de Dieu, VIII, 1205-13 *(passim)*; cf. V, 2390-92; — déclaration du Christ lui-même (Lc, X, 21-22), IX, 991; V, 2391; VIII, 1211-13; XI, 2354, 2482. — *c)* Conception virginale, IX, 992-93; — authenticité de Lc (I, 34-35), IX, 992; cf. 2344-47. — *d)* Christ et Esprit-Saint : rôle de l'Esprit plus marqué dans le troisième É., 994 : textes particuliers à Lc (I, 13, 35, 41, 67), cf. V, 685; VIII, 1177; XV, 1577; — (II, 25, 26, 27), cf. V, 685; VIII, 1180; XV, 1577; — (IV, 14, 18), cf. V, 686; XV, 1877; — (X, 21), cf. III, 975-76, 981, 982, 983, 984, 986-87, 991-93, 999, 1000, 1001-02; VIII, 1212, 1287; XV, 1577; — (XI, 13), IX, 994, 998; — (XXIV, 49), XI, 2419. — Manifestation de la Trinité au baptême de Jésus, IX, 994; VIII, 1184; XV, 1578. — Esprit de prophétie en Zacharie, Élisabeth, Siméon, Jean-Baptiste, IX, 994; VIII, 1176, 1178, 1179, 1180; — Esprit promis aux apôtres, IX, 994; III, 991, 992; — son action en Jésus lui-même, IX, 994; VIII, 1287. — Sur ces points, cf. V, 684-85 *(passim)*.

3. *Sotériologie.* — *a)* Christ-Sauveur : Le terme « Sauveur », IX, 994; VIII, 1178, 1179; cf. *supra*, Idée centrale de l'É. — Comment s'opérera le salut : Passion et mort du Christ, IX, 994-95; XI, 2436, 2438, 2452; — exprimé par les paroles de la consécration (XXII, 14, 19, 20), cf. V, 1034, 1062-63; cf. 1052 et XI, 2426 (S. Paul). — *b)* Salut : essentiellement rémission des péchés et pénitence, IX, 995. — Aspects divers du royaume de Dieu (céleste, terrestre, social), 995-96; cf. VIII, 1138, 1199-1200; IX, 1954-55. — Avènement du royaume céleste, 996-97; — aspect eschatologique, XI, 2045-50 *(passim)*, 2390, 2396-97. — *c)* Conditions du salut, IX, 997-99 : Salut offert à tous, 997; cf. XII, 727; VIII, 1162-63. — Conditions morales du salut : conditions générales, IX, 997-98; — prière, 998; exemple de Jésus, VIII, 1333-34; oraison dominicale, 1334-35; — efficacité de la prière, XIII, 238; — détachement des richesses, IX, 998-99; XV, 3250; XIII, 2159.

Quelques autres points de doctrine. — Annonciation (*Tables*, 173-74), cf. I, 1316. — Apôtres (mission, pou-

voirs), 1649-51, 1653; XI, 1204, 1205, 1237, 1238, 1302; cf. IV, 2117; XV, 3149. — Baptême, I, 143-44; II, 176. — Béatitudes évangéliques, 515-16. — Charité (effets), 2236, 2246; (précepte), 2252. — Conseils évangéliques, I, 2073; XV, 3243, 3244. — Décalogue (obligation), IV, 170. — Démons, 331, 332, 333, cf. 409, 411; XII, 2635-36, 2638-39; XV, 2795. — Dieu, IV, 1016; Dieu le Père, VIII, 1207, 1208; XII, 1190; XV, 1572. — Église, IV, 2116, 2117; voir *infra*, pape; cf. XIV, 841, 842, 849, 850, 851; XV, 2172-74 *(passim)*. — Élus (nombre des), IV, 2358, 2363. — Enfer, V, 43, 44, 2198, 2225. — Esprit-Saint, voir *supra*. — Eucharistie, formule de consécration, 225-28; voir *supra*, 1°, 4., et MESSE, X, 805-10, 812-14 *(passim)*, 816. — Jésus-Christ, voir *supra*, et Science de Jésus-Christ, XIV, 1628-29, 1630, 1631-33; — récits de l'enfance et critique libérale, VIII, 1175-82, 1364-70. — Jugement, 1752, 1754-55. — Mariage (indissolubilité), I, 470; IV, 1460-61; IX, 2058. — Marie : immaculée conception, VII, 861-64; — virginité, IX, 2344-47 (authenticité de Luc., I, 34, 35), 2347-48; — sur les frères du Seigneur, VIII, 1164-71; cf. 2369, 2370; — compassion, 2420; — science de Marie, 2413; — médiation universelle (Luc., I, 26-38), 2389. — Mérite, X, 578 (pharisien et publicain), 597 (parabole des mines), 601. — Pape, infaillibilité (Luc., XXII, 31), VII, 1653-55; cf. 1666, 1670-71, 1673, 1675, 1678, 1680, 1681, 1682, 1683, 1686, 1690, 1695, 1697, 1702, 1717. — Pénitence, rémission des péchés, I, 139, 141, 143, 144; cf. XII, 749, 750-51. — Purgatoire, XIII, 1172-73, 1174, 1339, 1343 (texte invoqué contre). — Vertus (pratique des), XV, 2742.

N. B. — Plusieurs références ont été omises en raison de leur rapprochement textuel avec celles de Mt. et de Mc.

IV. ÉVANGILES SYNOPTIQUES. — Étude comparative et solutions du problème [L. Vénard], XIV, 3002-17.

I. LE FAIT SYNOPTIQUE. — 1° *Ressemblances et différences quant au fond.* — 1. *Ressemblances.* — Apostolat du Christ raconté parallèlement dans le cadre chronologique d'une année et le cadre géographique de deux théâtres successifs, Galilée et Judée, XIV, 3003; cf. IX, 985-86, 1946-47; X, 366-67. — Sections et versets communs : Mc presque intégralement contenu dans Mt et Lc; — proportion considérable de parties communes à Mt et Lc sans correspondance chez Mc, XIV, 3003; voir ci-après, *Différences.*

Remarque. — Pour un certain nombre de cas, énumérés dans les différences de fond, ainsi que dans les ressemblances et les différences de forme, on se contente de renvoyer aux textes évangéliques, les références au *D. T. C.* étant ou inutiles ou inexistantes.

2. *Différences.* — *a) Additions et suppressions.* — *α) Principaux textes de Mt et de Lc inexistant chez Mc :* récits de l'enfance, VIII, 1175-82; cf. IX, 987, 989-90, 992-93 (Lc), 1952-53 (Mc); X, 370 (Mt); — généalogies, 369 (Mt); VIII, 1143; VII, 1470; — béatitudes évangéliques, II, 515; — amour des ennemis (en dehors du *Pater*) (Mt, V, 43-48; Lc, VI, 7-36), V, 124; — jugement sur le prochain (Mt, VII, 1-5; Lc, VI, 37-41), VIII, 1828, 1829; — voie étroite (Mt, VII, 13; Lc, XIII, 23), IV, 2356-57; — centurion de Capharnaüm (Mt, VII, 28; VIII, 5-13; Lc, VII, 1-10), VIII, 1191, 1194; — message du Précurseur prisonnier (Mt, XI, 2-18; Lc, VII, 18-35), 1186, 1199; — révélation du Fils et du Père (Mt, XI, 25-27; Lc, X, 21-22), V, 2391; VIII, 1212; IX, 991; XV, 1576; — prière toujours exaucée (Mt, VII, 7-9, 11; Lc, XI, 9-13), XIII, 236; IX, 998; — signe de Jonas (Mt, XII, 38-42; Lc, XI, 29-32), VIII, 1213; — Jésus dénonce les pharisiens et les docteurs de la Loi (Mt, XXIII, 25-34, cf. 2, 4-13; Lc, XI, 37-52), 1646; — confiance en la Providence (Mt, VI, 25-34; Lc, XII, 22-34), XIII, 995-96; — invités récalcitrants et robe nuptiale (Mt, XXII, 1-14; Lc, XIV, 15-24), IV, 2357-58; V, 44, 45; VIII, 1755; — pauvreté (Mt, VI, 19; XIX, 20-21; Lc, XII, 32), XIII, 2159; XV, 3250; — pardon des injures (Mt, V, 26, 39-42; VI, 25-34; Lc, XIV, 25-36), 3244-45; — renoncement, porter sa croix (Mt, X, 37-38; Lc, XIV, 25-27), VIII, 1158; X, 2493; — pour ou contre Jésus (Mt, X, 34-35; Lc, XII, 49, 51-53), VIII, 1209; — mines et talents (Mt, XXV, 14-30; Lc, XIX, 11-37), V, 45; VIII, 1157, 1755; X, 601-02; XI, 2047, etc. — β) *Principaux textes propres à Lc*, XIV, 3003; IX, 986; — pêche miraculeuse (Lc, V, 1-11), 988; — mentions diverses de l'action de l'Esprit-Saint en Jésus, 994; — résurrection du fils de la veuve de Naïn (VII, 11-16), VIII, 1152; IX, 988; — conversion de la pécheresse (VII, 37-50), VIII, 1152, 1154, 1155, 1163; cf. I, 141; IX, 988, 995, 997; X, 595; XII, 750; — saintes femmes (VIII, 1-3), VIII, 1155, 1158; — Jésus et les Samaritains qui l'accueillent mal (IX, 51-56), 1156; — 72 disciples (X, 1-12), IX, 995; XI, 1199; — bon Samaritain (X, 30-37), I, 2563; VIII, 1164; — Marthe et Marie (X, 38-41), 1158, 1169; — ami importun (XI, 5-8), XIII, 237, 238-39; — biens de la terre et vie de l'âme (XII, 13-20), IX, 999; — appel à la pénitence : figuier stérile (XIII, 1-8), XII, 727; — guérison, un sabbat, de la femme courbée (XIII, 10-17), VIII, 1193, 1195, 1201; IX, 988; — guérison d'un hydropique un jour de sabbat (XIV, 1-6), VIII, 1193, 1201; IX, 988; — parabole du choix des places (XIV, 7-11), VII, 326; VIII, 1157; — drachme perdue (XV, 8-10), enfant prodigue (XV, 11-31), 1198-99; IX, 988, 997; XII, 727-28; — économe infidèle (XVI, 1-8); — Lazare et mauvais riche (XVI, 19-31), I, 2563; V, 44; VIII, 1157, 1754; IX, 998-99; X, 2492-93; — invitation à l'humilité (XVII, 7-10), IX, 958; — guérison des dix lépreux (XVII, 12-19), 995; — juge et veuve (XVII, 12-19), 998; XIII, 238-39; — pharisien et publicain (XVIII, 9-14), VIII, 1198; IX, 997, 998; X, 595; — conversion de Zachée (XIX, 1-9), VIII, 1152; IX, 985, 988, 997; XII, 749; — Hérode dans la Passion du Christ (XXIII, 4-13); — guérison de l'oreille de Malchus (XXII, 51), IX, 988; — conversion du bon larron (XXIII, 40-43), VIII, 1754; IX, 988; — apparition aux disciples d'Emmaüs (XXIV, 13-55), VIII, 1215. — γ) *Principaux textes propres à Mt :* dans les récits de l'enfance (cf. *supra*) : apparition de l'ange à S. Joseph (I, 18-24), 1175; mages, fuite en Égypte, massacre des innocents (II, 1-19), 1180-81; X, 350; — homicide et vengeance individuelle (V, 21-24), VII, 37; XV, 2614; cf. V, 43; — Christ et Loi (V, 17, 20), X, 367; — sur l'adultère (V, 27-30), IV, 625; V, 43; — serments (V, 33-34), XIV, 1945; — aumône et prière dans le secret (VI, 2-6), X, 598; XIII, 196-97; — jeûne hypocrite (VI, 16-17), X, 594-95; — parabole de l'ivraie et son explication (XIII, 24-30, 36-40), V, 44; VIII, 1200; X, 371; — parabole du filet (XIII, 47-49), V, 44; X, 371; cf. VIII, 1200; — primauté promise à Pierre (XVI, 17-19), XIII, 251-59; IV, 2115; — correction fraternelle et pouvoir d'absoudre (XVIII, 15-20), I, 140, 1650; IV, 2115, 2116; XI, 1205; XII, 750-51; — paiement du didrachme (XVII, 24-27), XV, 1526; — joug du Christ (XI, 28-30), VIII, 1162; — guérison de deux aveugles et d'un muet (IX, 27-34); — parabole des ouvriers de la vigne (XX, 1-16), IV, 2357-58; cf. VIII, 1755; XV, 3357; — créancier et débiteur insolvable (XVIII, 23-35), VIII, 1755; — deux fils (XXI, 28-32); — dix vierges (XXV, 1-13), V, 45; VIII, 1755; cf. X, 2493; — jugement dernier (XXV, 31-46), VIII, 1210, 1752, 1754, 1755; X, 2492; cf. V, 45; — désespoir et suicide de Judas (XXVII, 3-9); — garde du sépulcre (XXVII, 62-66), VIII, 1213; — perfidie des sanhédrites (XXVIII, 11-15), 1217. — δ) *Quelques textes propres à Mc :* inquiétude des parents de Jésus (III, 20), 1165; — parabole du

grain qui pousse seul et grandit (IV, 26-28); — aveugle de Bethsaïde (VIII, 22-26), IX, 988; — jeune homme de la Passion (XIV, 51-52), 1941; cf. XIV, 3012. — ε) *Omissions dans Lc*, 3003.

b) Différences dans le développement donné au récit. — Mort de S. Jean Baptiste, XIV, 3003; — première pêche miraculeuse et vocation des premiers apôtres (récit plus développé en Lc, VIII, 26-32; cf. Mc, I, 16-19; Mt, IV, 18-21), I, 1649; VIII, 537; XI, 1198; cf. VIII, 1192; — Jésus au pays des Géraséniens (plus développé en Lc, VIII, 26-39; et Mc, V, 1-10; cf. Mt, VIII, 28-34); — fille de Jaïre et hémorroïsse (plus développé en Lc, VIII, 40-56; et Mc, V, 21-43; cf. Mt, IX, 18-25); — première multiplication des pains (plus développé en Lc, IX, 11-17; et Mc, VI, 31-44; cf. Mt, XIV, 13-21); — contre les doctrines dangereuses des pharisiens (un simple mot dans Lc, XII, 1; cf. Mc, VIII, 14-21; Mt, XVI, 5-12); — confession de S. Pierre (plus développé dans Mt, XVI, 13-20; cf. Lc, IX, 18-21; Mc, VIII, 27-30), VIII, 1205-06; XIII, 251; — guérison de l'épileptique possédé (plus complet dans Mc, IX, 14-28; cf. Lc, IX, 37-43; et Mt, XVII, 14-19); — sur le scandale (plus développé dans Mt, XVIII, 5-11; cf. Mc, IX, 41-45; Lc, XVII, 1-3), V, 43; XIV, 1249; — veiller, l'heure est incertaine (plus développé dans Lc, XII, 35-59; et Mc, XIII, 33-36; cf. Mt, XXIV, 43-44); — entrée solennelle de Jésus à Jérusalem, variantes dans le développement (Lc, XIX, 39-44; Mc, XI, 1-11; Mt, XXI, 116); — contre les pharisiens (Lc, XX, 45-47; et Mc, XII, 37-40, brefs; très long dans Mt, XXIII, 1-36), VIII, 1160; — discours eschatologique, développements divers (Lc, XXI, 5-23, 25-33, 34; Mc, XIII, 1-32; Mt, XXIV, 1-36); — Jésus devant le Sanhédrin (bref dans Lc, XXII, 66-69; plus long dans Mc, XV, 1; XIV, 55-63; et Mt, XXVII, 65).

c) Différences d'apparence contradictoire, XIV, 3003-04; — récit de l'institution de l'eucharistie (Lc), V, 1062-65, 1073-84, 1089-94; — récit des apparitions, VIII, 1216-18; — oppositions de détail, XIV, 3004; cf. I, 617 (sur l'agonie du Christ).

2° *Ressemblances et différences dans l'ordre des parties.* — Dans Mc et Lc, XIV, 3004; cf. IX, 986-87; — dans Mt et Mc, XIV, 3004; cf. X, 365; — ordre des matériaux, XIV, 3004.

3° *Ressemblances et différences de forme.* — *a)* Variations dans la relation des paroles de Jésus (Mt, XVI, 24-25; Mc, VIII, 34-35; Lc, IX, 23-24), cf. VIII, 1158; — dans le texte du *Pater* (Mt, VI, 9-13; Lc, XI, 2-4); — dans les paroles de la consécration (Mt, XXVI, 26-29; Mc, XIV, 22-25; Lc, XXII, 15-20), cf. V, 1033-34; X, 805. — *b)* Variantes dans les récits (plus fréquentes), XIV, 3005; — discussions sur le sabbat (Mt, XII, 1-4; Mc, II, 23-28; Lc, VI, 1-4), cf. VIII, 1201; — guérison de l'homme à la main desséchée (Mt, XII, 9-13; Mc, III, 1-5; Lc, VI, 6-10), cf. 1201; — jeune homme riche (Mt, XIX, 16-22; Mc, X, 17-22; Lc, XVIII, 18-23), cf. XIII, 2159. — *c)* Parenté littéraire : dans l'emploi de certains termes rares (quatre exemples), XIV, 3005; — dans les concordances verbales des citations de l'A. T. (deux exemples), 3005-06.

II. HISTOIRE DU PROBLÈME SYNOPTIQUE. — *a)* Ancienne tradition ecclésiastique, XIV, 3006 : Papias, XI, 1945-46; cf. IX, 1941-42; X, 360 (Mc et Mt); — autres auteurs anciens : sur Mt, 360; sur Mc, IX, 1042; cf. S. Jérôme, 1942-43; S. Augustin, XIV, 3006; I, 2301. — *b)* Moyen Age : dépendance mutuelle des É. selon l'ordre de succession, XIV, 3006. — *c)* Au XVIIe s., Grotius : dépendance de Mc par rapport à Mt hébreu, dépendance de Mt grec par rapport à Mc, 3006; cf. X, 363-64. — *d)* Au XVIIIe s. : existence d'un É. araméen primitif dont dépendent les synoptiques (Eichhorn, Lessing), XIV, 3007. — *e)* Au XIXe s. : hypothèse d'une tradition orale primitive (Herder, Gieseler), 3007; — hypothèse documentaire : les É. provenant de petits récits primitifs (Schleiermacher), 3007; — deux documents primitifs (araméen, grec) (école de Tubingue), 3007, cf. IX, 976. — *f)* Opinions plus récentes : deux sources, un Proto-Mc et diverses sources (Q), cf. 1944; — critique indépendante : formation progressive des textes, indépendamment des auteurs assignés aux É., XIV, 3007-08; cf. X, 2015; XI, 1194; — thèse moderniste, X, 2022-23; XI, 1195-96; — décret *Lamentabili* (XIII-XV), VIII, 1384-85. — *g)* Décision de la Commission biblique, XIV, 3006.

III. PRINCIPAUX SYSTÈMES DE SOLUTION. — *a)* Hypothèse de la tradition orale (avantages et insuffisances), XIV, 3008-3010. — *b)* Hypothèse de la dépendance mutuelle : Lc par rapport à Mc, 3011; cf. IX, 975; — Lc et Mt, XIV, 3011; cf. IX, 981; — Mt et Mc, XIV, 3012-13; cf. X, 363-64; cf. IX, 1947-48. — *c)* Hypothèse des documents : théorie des deux sources, XIV, 3013-14; cf. IX, 975, 1944-46; — théorie des « écrits fragmentaires » (vraisemblance, mais insuffisance), XIV, 3014-15. — Conclusion : solution adéquate impossible, certitude sur deux points, 3015-16.

On se reportera volontiers pour les articles précédents à L. Pirot, dans *D. B. S.*, *Évangiles et Commission biblique*, II, 1218-73 : le problème synoptique; l'É. de S. Mt; les É. de S. Mc et de S. Lc. Et voir *infra*, 1434, la note complémentaire. — Pour S. Jean, voir *infra*.

V. ÉVANGILE SELON S. JEAN. — [L. Vénard], VIII, 538-84. — Introduction : l'apôtre S. Jean : d'après les synoptiques, 537, 1163; cf. I, 1648, 1649; — d'après le quatrième É., VIII, 537; — d'après les Actes des apôtres, 537-38; — dernières années, 538; cf. I, 1464, 1465, 1470; XI, 1945. — Question johannique, 538-39. Voir *Jean* (S.), ses épîtres.

I. ORIGINE ET CARACTÈRE DU QUATRIÈME ÉVANGILE, VIII, 539-559. — 1° *Quatrième évangile et critique.* — *a)* Thèse traditionnelle : S. Jean, auteur de l'É.; caractère historique de l'É., VIII, 539-40; — décision de la Commission biblique, 540 (texte dans *D. B. S.*, II, 1273); — caractère de cette historicité : catholiques et non-catholiques conservateurs, 540-41. — *b)* Critique radicale : affirmations générales : S. Jean n'est pas l'auteur des écrits dits johanniques, qui ont chacun des auteurs différents, 541; thèse moderniste (décret *Lamentabili*, XVI-XVIII, XXXI), 1385; — divergences et hypothèses diverses (la question du c. XXI), 541. Cf. *infra*. — *c)* Opinion moyenne (Renan, Harnack, Clemen, Spitta), 541-42.

2° *Quatrième évangile et tradition.* — 1. *Témoignages anciens.* — *a)* Seconde moitié du IIe s., VIII, 542-43; — Clément d'Alexandrie, 542; III, 138; cf. II, 1586; — S. Irénée, VIII, 542-43; VII, 2414-15, 2416; cf. II, 1586; — Théophile d'Antioche, XV, 534; cf. II, 1586; — Polycrate, VIII, 543; XII, 2520; — Tatien *(Diatessaron)*, XV, 61; — S. Hippolyte, I, 900; VI, 2496; — Tertullien, II, 1586; XV, 143; — Canon de Muratori, I, 900; II, 1586; VIII, 543. — *b)* Avant l'an 150 : témoignage des gnostiques, notamment de Valentin et de son école, 543; cf. VI, 1457-58; Héracléon, 2200-02; XV, 2516; Valentin, 2509; Montan, X, 2362, 2366; — S. Justin (?), VIII, 543, 2248-49; — Papias, 544; cf. XI, 1945 et *infra*, Objections; — Polycarpe, VIII, 544; XII, 2516; — S. Ignace d'Antioche, VIII, 544; cf. VII, 702-03, 705 (similitude de pensée et d'expression).

2. *Objections contre ces témoignages.* — *a)* Sur le témoignage d'Irénée, VIII, 544-45; fondé sur les

« seuls » presbytres, VII, 2424; cf. XV, 1263. — *b)* Oppositions anciennes aux écrits johanniques, VIII, 545; cf. I, 898-901 (les aloges); II, 2151 (Cérinthe); — défense de l'authenticité, VIII, 546. — *c)* Données historiques défavorables, 546-59 : S. Jean mis à mort à Jérusalem en 44 (?), 546-47; — Jean l'évangéliste et Jean le presbytre : discussion de l'affirmation de Papias, XI, 1945; VIII, 547-48.

3° *Auteur du quatrième évangile d'après les données intrinsèques.* — 1. *Auteur, témoin oculaire.* — *a)* Affirmations explicites, VIII, 549-50; — début de la première épître, 549; cf. 585; voir *Jean* (S.), ses épîtres; — textes de l'É. (I, 14; XIX, 35; XXI, 24), 549-50. — Authenticité de Joa. (XXI), 550, 557. — *b)* Allusions moins claires : « disciple » anonyme mentionné (I, 35-51; XIII, 3; XIX, 26; XX, 2-10; cf. XV, 3, 4, 8), 550; — interprétations invraisemblables, interprétation vraie, 551; — cf. IX, 981 (S. Luc); X, 546 (Méliton).

2. *Concordance de Jean, témoin oculaire, avec certains caractères du livre.* — Dans la précision des détails (chronologiques, topographiques, noms et caractères des personnages), VIII, 551-52. — Dans l'exactitude de l'ensemble, nonobstant quelques données discutables, 552.

3. *Objections contre la thèse du témoin oculaire et de S. Jean en particulier.* — *a)* Divergences avec les synoptiques : Faits rapportés, inconnus des synoptiques, VIII, 553; — faits communs placés à des époques différentes, 553; — forme de narration plus longue chez Jean, 553; — chronologie différente, 553-54; — silence des synoptiques sur certains faits importants de Jean, 553-54. — Physionomie du Christ, plus transcendante : caractère des discours de Jésus et solution des difficultés, 554-55, 564; cf. XIV, 1502. — *b)* Caractère de la doctrine johannique : attitude envers les Juifs, VIII, 555; — influence philonienne sur la pensée et le langage de Jean, 555-56, spécialement sur le *Logos*, voir *infra.*

4. *Essais de solution.* — *a)* Distinction d'éléments divers : épisode de la femme adultère, VIII, 556-57; le c. XXI (24-25), cf. *supra;* — opinion des critiques, 557-58. — *b)* Distinction entre auteur et rédacteur : exposé et solution, 558-59; se reporter à *Authenticité,* et I, 2584-93; XV, 1037. — *c)* Conclusion, 558.

II. DOCTRINE DU QUATRIÈME ÉVANGILE. — 1° *Préliminaires.* — 1. *But du quatrième évangile.* — *a)* Complément des synoptiques et connaissance plus approfondie du Christ, VIII, 560. — *b)* Dessein secondaire : combattre certaines erreurs : Cérinthe et nicolaïtes, 560-61; cf. II, 2152; IV, 1487; VI, 1440; XI, 499, 505; — particularisme juif, VIII, 561; — secte des johannites, 561-62, 649-50.

2. *Idée centrale du quatrième évangile.* — *a)* Prologue, clef de l'É., VIII, 562, 1242-43; cf. VII, 446-47, 449, 1576; XI, 2451; XV, 1596, 2640, 3357; — décalque de la théorie philonienne (?), III, 2057, 2116-17; VIII, 562, 586; XII, 1452-53, 2334-35, 2353, 2361; XV, 1567-71, 1596-98, 2646-52; — déviation dans le monarchianisme, X, 2194. — *b)* Idée doctrinale essentielle : manifestation du Verbe, vérité, lumière et vie des hommes, VI, 1560, 1599; VIII, 563, 1242-43, 1244-46, 1359-60; XI, 2348, 2445; XII, 2812, 2976, 3009, 3016 (textes invoqués aussi en faveur de la prédestination; cf. XIII, 61); XIV, 707, 1629; XV, 716-17 (S. Thomas), 1597, 1599, 2641-42, 2644, 2679-80, 3357. — *c)* Réalisme de S. Jean, VIII, 1245-46.

3. *Plan du quatrième évangile.* — Développement de Joa. (I, 5), VIII, 563; — résumé du plan, 563-64.

4. *Discours du quatrième évangile.* — Thèses en présence : paroles de Jésus, mais doctrine johannique (Bovon, Stevens, Tixeront), VIII, 564; — enseignement de Jésus à travers l'âme de S. Jean (Lebreton), 564.

2° *Théologie trinitaire et christologie.* — 1. *Dieu.* — Dieu le Père (divinité = paternité), IV, 1017-18. — Dieu invisible, connu par le Fils, VIII, 564-65; XIV, 1629; — agissant par lui dans la création, III, 2056-57; XV, 1597, 2650. — Manifestation de la paternité divine, VIII, 565; XV, 1572, 1598, 1599-1601, 3323; par l'amour, 3333; cf. VIII, 565.

2. *Fils de Dieu.* — *a)* Caractère de la filiation divine plus accentuée dans Jean que dans les synoptiques, VIII, 565; cf. V, 2395-97, 2405-06; XV, 1832. — *b)* Préexistence du Fils de Dieu, VIII, 565-67; V, 2395-97; — Fils unique, éternellement engendré, 2396-97, 2405; VIII, 567; cf. XIII, 649, 655, 656; XV, 892, 1598-99, 2649-50; — égal et non subordonné au Père, V, 2395, 2397; XV, 260, 1599-1601; voir *Consubstantiel* (*Tables,* 805). — *c)* Verbe incarné, VIII, 567-68, 1151, 1242; cf. *supra,* sur le Prologue; — Fils de l'homme, 1202; — plénitude de grâce, 1282; — impeccance, 1289; — liberté, 1296, 1305; — perfection, 1309; — sujétion au Père, 1208, 1333; — prière du Christ, 1334, 2344; X, 596, 874, 875, 876, 877, 919; — royauté du Christ (Joa., XVII, 34-37), VIII, 1356-57, 1358. — *d)* Nature divine en Jésus, 568-69; *supra, Fils de Dieu,* et *Consubstantiel.* — *e)* Mode et moment de l'incarnation, 569-70; — en dehors de la perspective du quatrième É., 570.

3. *Esprit-Saint.* — Don divin promis par Jésus, VIII, 570-71; cf. III, 1008-12; I, 2123-25; IV, 1732; XII, 306. — Agissant distinct du Père, VIII, 571; cf. V, 684-87 *(passim);* — distinct du Fils, VIII, 571-72; cf. V, 690-91. — Procédant du Père et du Fils, VIII, 572; V, 691, 765-73, 803; XII, 1543; XV, 1601-04, 1642.

3° *Sotériologie.* — 1. *Jésus Sauveur du monde.* — *a)* Universalité du salut, VIII, 572-73; VII, 1485-86; — Jésus et pécheurs, XII, 749-50; — Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde, I, 576; XV, 1937-38; 3357. — *b)* Sa mort expiatrice, condition du salut, VIII, 573; XIII, 1927. — Voir *Jean* (S.), ses épîtres. — *c)* Salut, révélation de Dieu, VIII, 573-74; cf. *supra* (col. 1431), manifestation du Verbe, vérité, lumière et vie des hommes.

2. *Salut et ses conditions.* — *a)* Salut commencé en ce monde, VIII, 574; XV, 2964-65. — *b)* Union du chrétien à Dieu par le Christ, VIII, 574-75; — mais venir au Christ est un don de Dieu, X, 595; XIV, 189; XV, 880, 3149; voir *supra,* textes se rapportant à la prédestination. — *c)* Effets de l'union au Christ : dans la vie individuelle, VIII, 575; XV, 1834; cf. I, 431 (adoption surnaturelle); — dans la vie collective des fidèles, VIII, 575-76, 1349-50; XIV, 850. — *d)* Foi, condition du salut, VIII, 576-77; VI, 63-64, 65, 140; VIII, 1191-92, 1196-97, 1198; cf. III, 2237-38 (crédibilité). — *e)* Sacrements, moyens de salut, VIII, 577-78 : baptême, 578; II, 169, 170, 176; V, 689; VI, 1560; VII, 1485; XI, 1203; XII, 389; — eucharistie, VIII, 578; cf. III, 515, 553; V, 989-1024, 1068-72; VI, 1560; X, 800, 818-21, 855-56; XI, 1203; XII, 389; XIV, 496, 499, 2591-92; interprétation du c. VI par les réformateurs, voir *Eucharistie,* part. I, § X, Controverse sacramentaire (*Tables,* 1332).

4° *Eschatologie.* — Sur le dernier avènement du Christ, caractéristique du quatrième É., VIII, 578-79. — Récompense céleste, 579; V, 606; VI, 1397, 1416, 1418 (gloire); VII, 2361, 2363 (vision intuitive); XV, 2964. — Résurrection, VIII, 579-80, 1215; XIII, 2514, 2551, 2554, 2567. — Jugement, VIII, 580, 1755-57. — Conclusion, 580-81.

Quelques points particuliers non touchés dans l'article : Apôtres (mission des), i, 1650; xi, 1199-1200. — Enfer, v, 45. — Pénitence (institution), i, 140-41, 143, 144; iii, 832; v, 770; xii, 751. — Primauté du pape, vii, 1655, 1684; xi, 499; xiv, 3042. — Prophéties réalisées, xiii, 710, 711. — Vierge Marie, ix, 2407 (intercession), 2416, 2420 (sainteté). — Vision de Ste Marguerite-Marie, iii, 310-11.

Travaux sur les évangiles. — Voir les bibliographies des art. Évangile, v, 1624; — Luc (S.), ix, 999, 1000; — Marc (S.), 1958-59; — Matthieu (S.), x, 373-74; — Synoptiques (É.), xiv, 3016-17; — Jean (S.), viii, 581-84.

IIe s. — Héracléon, vi, 2200; — Irénée (S.), vii, 2416; — Justin (S.), Marcion, ix, 2013; — Tatien, xv, 61; — Théophile d'Antioche, 531; — Valentin, 2512, 2516.

IIIe s. — Clément d'Alexandrie, iii, 165; — Eusèbe de Césarée, v, 1529; — Eusèbe d'Émèse, 1538; — Hippolyte (S.), vi, 2500; — Origène, xi, 1497, 1498, 1499, 1510, 1521, 1522-28 *(passim)*; — Porphyre (ses critiques), xii, 2570, 2572-75, 2582-83, 2584, 2586; — Victorin de Pettau, xv, 2883.

IVe s. — Ambroise (S.), i, 945; — Ambrosiaster (Isaac), viii, 7; — Athanase (S.), i, 2154; — Augustin (S.), 2301; — Cyrille de Jérusalem (S.), iii, 2535, 2536; — Didyme l'Aveugle, iv, 752; — Éphrem (S.), v, 190 (cf. *D. B.*, ii, 1890); — Grégoire de Nysse (S.), vi, 1849; — Hilaire (S.), 2398-2400; — Jean Chrysostome (S.), viii, 689; — Jérôme (S.), 909-10, 912-13; — Théodore de Mopsueste, xv, 238; — Ulfila, 2053, cf. 2727; — Victorinus Afer, 2937, 2940.

Ve s. — Cyrille d'Alexandrie (S.), iii, 2485-88; — l'arien Maximin, x, 470; — Nonnos le Panopolitain, xi, 794; — Théodote d'Ancyre, xv, 329; — Victor d'Antioche, 2872.

VIe s. — Grégoire le Grand (S.), vi, 1778; — Isidore de Séville (S.), viii, 107; — Jean de Thessalonique, 821-22; — Paz (Ange del), xii, 96; — Philoxène de Mabboug, 1517; — Victor de Capoue, xv, 2873.

VIIe-Xe s. — Alcuin, i, 690; — Photius, xii, 1541; — Raban Maur, xiii, 1612; — Radbert (Paschase), 1629; — Walafrid Strabon, xv, 3503.

XIe s. — Euthyme Zigabène, v, 1580; — Nicétas d'Héraclée, xi, 472-73.

XIIe s. — Anselme de Laon (et son frère Raoul), xv, 3502; cf. vi, 663 (*Tables*, 178); — Bruno d'Asti, viii, 195; — Gilbert de la Porrée, vi, 1352; — Pierre le Chantre, xii, 1904; — Pierre Lombard, 1975; — Rupert de Deutz, xiv, 173; — Yves de Chartres, vi, 662; cf. xv, 3634, 3635.

XIIIe s. — Albert le Grand (S.), i, 670; — Barhebraeus, xiv, 3042; — Bonaventure (S.), ii, 971-72; — Gilles de Rome, vi, 1363; — Guillaume de Méliton, x, 539; — Pécham, xii, 108; — Réginald de Piperno, viii, 197; — Vincent de Beauvais, xv, 3031.

XIVe s. — En Italie : Albertus de Padoue, Antoine de Azario, Philippe de Florence (O. F. M.), Angeli de Camerino, Hugo de Pratoflorida, Philippe de Moncaglieri, Simon Fidatus de Cascia, François degli Abbati, Jean de Fabriano, Ange de Furcio, Manfred de Tortone, Simon de Crémone, viii, 201; — Ludolphe de Saxe, 1068; — Macaire Chrysoképhalos, ix, 1447; — Nicolas de Lyre, 1411-12; — Philothée Kokkinos, xii, 1507.

XVe s. — Alphonse Tostat, i, 922; — Dorland, iv, 1784; — en Italie : Antoine Bituntinus, viii, 206; Philippe de Monte Calerio, 207; — Marc Eugenicos, ix, 1977; — Silvestre Prierias (Mazolini), x, 417.

XVIe s. — Jean Benoît, vi, 671; — Bèze, ii, 809; — Bucer, 1164; — Cajétan, 1324-25; — Calvin, 1391; — Canisius (S. Pierre), 1528; — Érasme, v, 394; — Antoine de Ghislandis, viii, 213; — Lefèvre d'Étaples, vi, 670; ix, 138, 140-41, 145; — Major, vi, 671; cf. ix, 1662; — Maldonat, vi, 672; cf. ix, 1773-74; — Marinario, 2479; — Medina (Michel), x, 487; — Salmeron, xiv, 1041; — Simon de Corroy, vi, 671; — Tolet, xv, 1224-25; — Wujek, xii, 2487.

XVIIe s. — Alexandre (Noël), i, 772; — Fabricius Pauluzzi, viii, 222; — en France : Bernardin Montreul, Jean Bence, Léon de Saint-Jean, vi, 684; — Joseph de Voisin, Bernard Lamî, 685; — Le Maistre de Sacy, 685; cf. ix, 201; — Marcellin de Pise, 2002; — Nicole, xi, 642; — Roberti, xiii, 2756.

XVIIIe s. — Bouhours (Dominique), ii, 1091; — Cajétan Potesta, viii, 230; — Calmet (dom), vi, 693 (cf. *D. B.*, ii, 72); — Geddes, 1177; — Hardouin, 693, 2045; — Martin de Cochem, x, 208-09; — Nicéphore Théotokis, xi, 469.

XIXe s. — Lamennais, viii, 2500; — Manning, ix, 1914; — Philarète Drosdov, xii, 1381; — Philarète Goumilewski, 1397. — En Allemagne, i, 862 (*Tables*, 95) : Hug; Klee, cf. viii, 2359; Maier; Arnoldi; Kleutgen; Schegg. — En Autriche, i, 2619 : Riezler, Pölzl. — En Belgique, ii, 551 : Van Steenkiste, Ceulemens, Van Ongeval, Corluy. — En France, vi, 705-08 *(passim)* : Chauvin; Fillion, cf. xiv, 822; Gondal, cf. 822; Jacquier et Bourchany; Lepin, cf. 822; Lesêtre; Levesque, cf. 823; Loisy; Mangenot, cf. ix, 1839; Meignan; Nouvelle; Rose. — En Italie, viii, 235-36 : Antonin Barcellona, L. Talamoni, A. Bancale.

Usage défectueux fait par Quesnel des évangiles et condamné dans la bulle *Unigenitus*. Relevé par évangile et par proposition condamnée : S. Matthieu, prop. 10, 39, 46, 47, 56, 57, 60, 62, 84, 90, 101. — S. Marc, 4, 11, 12, 14, 20, 28, 49, 65, 69, 71. — S. Luc, 1, 13, 15, 22, 24, 25, 26, 29, 38, 45, 61, 67, 85, 88, 89, 98. — S. Jean, 2, 17, 30, 31, 34, 44, 59, 70, 77, 83, 91, 93, 100.

Note complémentaire sur les évangiles synoptiques. — Pour le quatrième évangile, voir *Jean* (Saint).

I. Sens et usage du mot « évangile ». — Pour expliquer le sens chrétien du mot εὐαγγέλιον dans le N. T. (joyeux message du salut messianique offert en Jésus-Christ), on souligne aujourd'hui l'influence de l'usage biblique du verbe *bisser*, que la Septante a traduit par εὐαγγελίζεσθαι. Ce verbe (et son dérivé *besorah*, traduit εὐαγγέλιον) a d'abord un sens profane : annoncer une bonne nouvelle, particulièrement une victoire. Mais le Deutéro-Isaïe emploie *bisser* (et le participe *mebasser*, mais non le substantif *besorah*) dans un sens religieux presque technique : annoncer la bonne nouvelle du salut (ou de la victoire) messianique qui approche (cf. Is., lii, 7-10). Les traducteurs de la Septante ont introduit le verbe εὐαγγελίζεσθαι dans ce monde de pensée et d'espérance proprement bibliques. Et les chrétiens de langue grecque, qui lisaient la Septante, lui ont sur ce point comme sur bien d'autres emprunté leur vocabulaire religieux : ils étaient bien conscients de la réalisation en Jésus-Christ des promesses du livre d'Isaïe.

Jésus le premier définit son ministère dans les termes de ces promesses (Mt, xi, 4-5; Lc, iv, 17-21), et l'on ne peut lui refuser l'emploi du verbe *bisser* ou de son correspondant araméen. On ne peut établir par contre qu'il ait employé, avec son sens technique chrétien, quelque correspondant sémitique du substantif εὐαγγέλιον. L'usage religieux hellénistique de ce mot (bonne nouvelle apportée par un oracle des dieux, ou bonne nouvelle de la naissance ou de l'intronisation de l'empereur divinisé et considéré comme sauveur) a pu faciliter sa promotion dans la langue religieuse chrétienne. Mais il était facile de passer de l'usage biblique et chrétien d'εὐαγγελίζεσθαι au substantif εὐαγγέλιον. Et c'est finalement le sens biblique du verbe qui a conféré au substantif ses notes spécifiquement chrétiennes. Ce n'est pas

par hasard que nos évangiles citent Isaïe pour introduire le ministère de Jean et rappeler les commencements de l'*Évangile* de Jésus-Christ (Mc, I, 1-3 et par.).

Voir J. Schniewind, *Euangelion. Ursprung und erste Gestalt des Begriffes Evangelium*, Gütersloh, 1927-31; G. Friedrich, art. Εὐαγγελίζομαι, dans *Theol. Wört.*, II, 1935, col. 705-35; R. Asting, *Die Verkündigung des Wortes im Urchristentum*, Stuttgart, 1939, p. 300-457; J. A. E. Van Dodewaard, *Jésus s'est-il servi lui-même du mot « évangile »*, dans *Biblica*, XXXV, 1954, p. 160-73; L. Vaganay, art. *Évangile*, dans *Catholicisme*.

II. Origine et formation des évangiles synoptiques. — 1° *Les unités littéraires évangéliques dans la tradition présynoptique.* — Il n'est plus possible d'étudier les évangiles en faisant abstraction d'une nouvelle école allemande apparue aux alentours de 1920, l'école de la *Formgeschichte*. Un point de vue nouveau s'est imposé et des problèmes anciens se sont trouvés rajeunis.

La critique évangélique s'exerçait surtout sur le problème synoptique et risquait de se laisser absorber par l'examen des relations littéraires des évangiles entre eux et avec leurs sources plus ou moins hypothétiques. En 1919, K. L. Schmidt l'invite à s'intéresser aux petites unités littéraires qui, prétend-il, auraient connu une existence indépendante avant leur groupement artificiel dans les évangiles (*Der Rahmen der Geschichte Jesu*, Berlin). La même année paraît l'ouvrage de M. Dibelius qui précisément veut retracer l'histoire des formes diverses par lesquelles la matière évangélique a passé avant de recevoir celle que nous lui connaissons : durant sa période orale, la tradition charriait de petites unités, qu'il est possible de classer en plusieurs « formes », de rattacher aux diverses fonctions de la communauté primitive, et de suivre dans leur développement jusqu'à leur mise par écrit dans nos évangiles (*Die Formgeschichte des Evangeliums*, 2e éd., Tubingue, 1933). Peu après, R. Bultmann publie ses recherches sur l'histoire de la tradition synoptique : il pousse plus loin que Dibelius l'analyse des petites unités, en propose une autre classification, fait grand état des analogies avec les autres milieux, mais ses conclusions historiques sont viciées par un scepticisme outrancier (*Die Geschichte der synoptischen Tradition*, Goettingue, 1921; 2e éd., 1931). M. Albertz, d'une façon plus constructive, concentre ses analyses sur une seule catégorie de récits : les controverses (*Die synoptischen Streitgespräche*, Berlin, 1921), mais G. Bertram réduit le récit de la Passion à une légende créée par le culte (*Die Leidensgeschichte Jesu und der Christuskult*, Goettingue, 1922).

Quels que soient les mérites ou les outrances de ces ouvrages, ils s'attaquaient de front à ce *no man's land* des trente ou quarante ans qui ont séparé la mort de Jésus de la rédaction des évangiles. Pour l'atteindre, ils examinaient les petites unités indépendamment de leur contexte : leur forme était, selon eux, déjà fixée avant leur groupement, et leur avait été imposée par leur utilisation au service des besoins de la communauté. Elle reflète donc le milieu vital où la matière évangélique s'est transmise. L'examen des formes littéraires peut profiter de la connaissance des littératures qui s'enracinent dans une tradition populaire : les mêmes préoccupations conduisent à des formes analogues, et les maîtres de la *Formgeschichte* croient pouvoir déceler les lois de l'évolution de ces formes. On ne négligera rien de ce qui peut nous renseigner sur les communautés chrétiennes primitives et leurs besoins, qui n'ont pu rester sans influence sur la tradition, et finalement sur la littérature évangéliques. Au terme de ces recherches, il devrait être possible de faire l'histoire de la tradition et de discerner les prises de vue successives de la communauté sur Jésus.

Entreprise ambitieuse, dont le programme ne saurait jamais être considéré comme accompli. Avec nos moyens d'investigation, nous ne manions que des probabilités plus ou moins fortes. De plus les travaux de la *Formgeschichtliche Schule* risquaient d'être compromis par des idées discutables : une théorie sociologique de la communauté créatrice, comme si une foule, pour formuler des traditions, pouvait se passer d'interprètes privilégiés; une conception de la forme littéraire telle que sa naissance et son évolution pourraient être expliquées sans considération de son contenu, et une tendance à réduire la tradition à une histoire des formes littéraires en oubliant qu'elle est d'abord un témoignage; un comparatisme trop rapide, négligeant les particularités de la communauté primitive où l'attachement à Jésus jouait un rôle sans analogue en toute autre collectivité, et où une autorité régulatrice était exercée par les témoins directs de Jésus et de son œuvre (Lc, I, 1-4; Hebr., II, 3); chez Bultmann en particulier, une philosophie religieuse qui coupe les ponts entre la nature et le surnaturel, et qui porte au bénéfice de la foi les démissions de la critique historique. De là le caractère décevant des ouvrages de Bultmann et Bertram surtout, qui renoncent à remonter, à travers la tradition, jusqu'à Jésus.

D'autres surent se garder de ces outrances et montrer que la méthode préconisée n'était pas liée à un système historique négatif. Il reste à la *Formgeschichtliche Schule* le mérite d'avoir rappelé la nécessité de replacer la tradition évangélique dans son milieu d'origine, la communauté chrétienne avec ses fonctions et ses besoins, d'avoir attiré l'attention sur les formes ou genres littéraires, et d'avoir, pour leur étude, perfectionné nos instruments d'analyse. Reprise par des esprits moins systématiques, la méthode a conduit à des résultats positifs.

Pour un exposé et une appréciation d'ensemble, voir : F.-M. Braun, *Où en est le problème de Jésus?*, Bruxelles, 1932, p. 213-65; Id., *Formgeschichte* (École de la), dans *D. B. S.*, III, 1936, col. 312-17; P. Benoît, *Réflexions sur la « Formgeschichtliche Methode »*, dans *R. B.*, 1946, p. 481-512; A. Wikenhauser, *Einleitung in das N. T.*, Fribourg-en-Br., 1953, p. 182-99 (avec bibliographie).

A signaler les mises au point dans un esprit constructeur de V. Taylor, *The Formation of the Gospel Tradition*, Londres, 1933; Ed. Schick (cath.), *Formgeschichte und Synoptikeranalyse*, Münster, 1939; L. Cerfaux, *La voix vivante de l'Évangile dans l'Église*, Tournai, 1946; J. Huby-X. Léon-Dufour, *L'Évangile et les évangiles*, Paris, 1954.

Travaux inspirés par la méthode : M. Albertz, *Die Entstehung des Evangeliums*, Zollikon-Zürich, 1947; G. Bornkamm, *Das Doppelgebot der Liebe*, dans *Neutestamentliche Studien für Bultmann*, Berlin, 1954, p. 85-93; O. Cullmann, *S. Pierre*, Neuchâtel, 1952; A. Descamps (cath.), *Les justes et la justice dans les évangiles et le christianisme primitif*, Louvain, 1950; C. H. Dodd, *The Parables of the Kingdom*, Londres, 1935; *The apostolic Preaching and its Developments*, Londres, 1935; *History and the Gospel*, Londres, 1938; E. Hoskyns et N. Davey, *L'énigme du N. T.*, trad. franç., Neuchâtel, 1949; J. Jeremias, *Die Abendmahlsworte Jesu*, 2e éd., Goettingue, 1949; *Die Gleichnisse Jesu*, Goettingue, 1952; X. Léon-Dufour, S. J., *L'épisode de l'enfant épileptique*, dans *La formation des evangiles*, Bruges, 1957, p. 85-115; R. H. Lightfoot, *History and Interpretation in the Gospels*, Londres, 1935; *Locality and Doctrine in the Gospels*, Londres, 1938; W. Manson, *Jesus the Messiah*, Londres, 1943; E. Percy, *Die Botschaft Jesu*, Lund, 1953; H. Riesenfeld, *Jésus transfiguré*, Copenhague, 1947; K. H. Schelkle (cath.), *Die Passion Jesu in der Verkündigung des N. T.*, Heidelberg, 1949.

1. Le caractère secondaire du groupement des péricopes évangéliques apparaît encore assez nettement dans la façon dont elles sont reliées en Marc. Il faut donc souvent admettre l'antériorité des péricopes par rapport à leur cadre actuel, et les étudier indépendamment de leur contexte pour saisir leur sens primitif. On ne peut toutefois considérer le cadre général de Marc comme purement artificiel, sans attache dans la tradition et sans valeur historique sur les grandes étapes du ministère de Jésus (cf. C. H. Dodd, *The Framework of the Gospel Narrative*, dans *Expository Times*, XLIII, 1932-33, p. 396-400).

2. Les petites unités évangéliques peuvent se répartir en plusieurs catégories. Il faut distinguer les paroles de Jésus et les récits. Parmi les paroles, la forme signale suffisamment les comparaisons, paraboles, allégories. La considération du contenu, jointe à celle de la forme (souvent caractéristique des divers genres d'enseignement dans l'A. T. déjà), permet de distinguer les sentences de sagesse, les sentences prophétiques et apocalyptiques (béatitudes, malédictions, annonces du salut), les règles de vie ou préceptes disciplinaires, les paroles de Jésus sur lui-même. Parmi les récits, on remarque facilement cette catégorie si caractéristique des évangiles, où une sentence mémorable de Jésus est rapportée avec un rappel sommaire de la situation dans laquelle elle a

été prononcée (controverse, discussion d'école, épisode biographique; ce sont les *paradigmes* de Dibelius, ou *apophtegmes* de Bultmann qui les classe, avec raison peut-être, parmi les paroles de Jésus). Autre forme bien typique : les récits de miracle, avec l'exposé du cas, l'intervention de Jésus, la constatation du résultat. Les autres récits n'offrent pas de forme aussi caractérisée : récits à intérêt biographique, récits à intérêt cultuel (par ex. la dernière Cène), récits d'épiphanie de forces ou d'êtres supra-terrestres (baptême, tentation, transfiguration)... Il faut mettre à part le récit de la Passion, qui ne pouvait naître que sous la forme d'une suite d'épisodes enchaînés et qu'on s'accorde à considérer comme le plus ancien récit à avoir pris forme dans la tradition. Il y a intérêt à grouper les péricopes de même genre littéraire, qui souvent répondent à un même besoin et relèvent des mêmes préoccupations dans la communauté primitive.

3. Il faut en effet reconnaître qu'enracinée dans le ministère terrestre de Jésus la tradition évangélique a vu le jour dans la communauté chrétienne d'après Pâques. Ce sont les nécessités de la prédication missionnaire, de la catéchèse des nouveaux convertis, de la controverse, du culte..., qui ont provoqué le rappel des paroles de Jésus et des souvenirs de ses témoins. Certes, les paroles du Maître ont reçu, pour l'essentiel, de lui-même leur forme, et la comparaison des synoptiques montre avec quel soin on les rapportait. Souvent cependant elles nous arrivent à l'état isolé, détachées de leur contexte historique, ou encore reliées entre elles non point d'un lien d'origine, mais pour la facilité de la mémoire ou pour l'utilité des prédicateurs. De cela, la tradition est responsable, et de certaines variations de forme. Quant aux récits, leur forme est entièrement due aux narrateurs chrétiens : leur « pointe » témoigne encore du motif pour lequel ils ont été racontés, et la répétition orale explique ce caractère schématique, stéréotypé qu'ils présentent souvent, jusque dans leur vocabulaire. Des milieux ou des soucis différents peuvent être à l'origine des variations d'un même récit.

L'examen de la forme, et la connaissance que nous pouvons obtenir par ailleurs de l'Église primitive, permettent de replacer la matière évangélique dans son milieu primitif. Il n'est pas possible d'étudier les évangiles comme des œuvres personnelles d'écrivains en faisant abstraction de la communauté qu'ils veulent servir, et de la tradition dont ils dépendent. On peut reconnaître ce qui, en eux, relève des divers aspects de la prédication chrétienne : *kérygme* (ou annonce de l'œuvre du salut accomplie en Jésus-Christ), *parénèse* (ou exhortation à vivre conformément à ce qui a été réalisé en Jésus-Christ), ou *eschatologie* (ou annonce de l'achèvement de cette œuvre). On peut reconnaître les préoccupations de la controverse ou du culte naissant. La comparaison avec ce que les épîtres du N. T. nous apprennent des multiples aspects de la vie de la communauté, en révélant des thèmes communs avec les évangiles, apporte souvent à ceux-ci l'éclairage nécessaire pour les mieux comprendre. C'est la meilleure façon de les lire *in medio Ecclesiæ.*

Il en ressort que les responsables de la tradition évangélique n'ont pas eu pour principal souci de fixer leurs souvenirs personnels sur Jésus dans un but biographique, mais de se faire « les serviteurs de la Parole » (Lc, I, 2), pour donner la foi, enseigner « la voie », conduire au salut (cf. Lc, I, 4; Joa., XX, 31). Cette préoccupation a commandé le choix de ce qu'ils ont transmis, et la forme sous laquelle ils l'ont transmis. Ils ont agi non simplement en hommes fidèles à leurs souvenirs, mais en témoins du vendredi saint, de Pâques et de Pentecôte, bénéficiaires d'une illumination sans laquelle leurs souvenirs auraient perdu toute signification pour l'histoire dont il s'agissait : celle du salut. Tel est le premier contexte dans lequel les évangiles veulent être lus, et ce qui confère à leurs récits ou sentences isolés leur unité profonde.

4. Volontiers certains tenants de la *Formgeschichte* se limiteraient à ce contexte et renonceraient à replacer la sentence ou le fait rapporté dans le contexte du ministère de Jésus. Nous avons dit plus haut les préjugés qui expliquent ce scepticisme. Qu'il suffise de mentionner ici le double barrage qu'on a prétendu élever entre la communauté primitive et Jésus.

a) L'hellénisation de la tradition. Nous atteignons la tradition sous la forme grecque, qui n'est pas la forme originelle : le passage de l'araméen au grec n'aurait pu se faire sans influences hellénistiques étrangères au monde de Jésus. Plusieurs études récentes s'attachent au contraire à fouiller le substrat sémitique des évangiles dont le grec témoigne d'une volonté de fidélité à la langue primitive. Certains auteurs vont jusqu'à parler d'un original araméen dont nos évangiles seraient la traduction directe (C. C. Torrey, pour nos quatre évangiles, *The Four Gospels*, New York, 1933; *Our Translated Gospels*, Londres, s. d.; *The Aramaic Period of the Nascent Christian Church*, dans *Z. N. W.*, XLIV, 1952-53, p. 205-23; H. Sahlin, pour Lc, III, 7 *b* à Act., XV, 35; Lc, I, 5-III, 7 *a* reposant sur un original hébreu, *Das Messias und das Gottesvolk*, Upsala, 1945). Mais la tendance générale parmi les critiques est de parler plutôt d'une tradition, voire de sources écrites ou orales, araméennes, encore sensibles derrière le grec des évangiles sans que ceux-ci doivent être considérés comme des traductions (cf. W. H. Howard, en Moulton, *A Grammar of N. T. Greek*, II, 1929, p. 413, 481; et surtout M. Black, *An aramaic Approach to the Gospels and Acts*, Oxford, 1946). On attend encore la publication posthume de l'œuvre immense de A. J. Wensinck qui pourra renouveler sur bien des points notre connaissance de la tradition évangélique araméenne (M. Black, *Aramaic Studies and the N. T. The Unpublished Work of the Late A. J. Wensink of Leyden*, dans *J. T. S.*, XLIX, 1948, p. 157-65).

D'autre part, sans trancher le problème d'une certaine connaissance du grec par Jésus (cf. récemment H. Birkeland, *The Language of Jesus*, Oslo, 1954), n'oublions pas que le milieu chrétien fut bilingue dès l'origine (Act., VI, 1 sq.) : le passage de l'araméen au grec a pu se faire peu à peu et sans heurt sous le contrôle des apôtres qui s'exerçait aussi sur les « hellénistes » et les paganochrétiens. Et la rédaction grecque des écrits évangéliques a pu être le fait de Juifs dont la langue maternelle était l'araméen, comme M. Black le pense de Marc (*op. cit.*, 206).

Enfin les manuscrits de la mer Morte nous rappellent opportunément que des influences cataloguées hellénistiques jusqu'ici avaient été assimilées déjà par le judaïsme palestinien. D'ailleurs la forme des péricopes évangéliques renvoie souvent à des parallèles vétérotestamentaires ou juifs et n'exige pas, en bloc, un milieu d'origine extrapalestinien.

b) Les *« motifs » de la tradition.* La tradition s'est mise au service des buts essentiels de la prédication et de la vie de l'Église. Mais que ses interprètes n'aient pas voulu faire œuvre d'historiens, s'ensuit-il qu'ils ont été infidèles à l'histoire? Leur témoignage de croyants, soucieux de donner la foi, avait pour objet une histoire, celle de Jésus, Messie d'Israël, crucifié et glorifié. Cette particularité de la foi chrétienne maintenait le témoignage apostolique sur le terrain de l'histoire. Et par sa nature même, il se trouvait préservé de ce genre d'exploitation des souvenirs et de prolifération de traits édifiants, caractéristiques des traditions cristallisées autour de quelque saint personnage : il ne s'agissait pas d'exalter un modèle de vertu (on y viendra, mais ce sera le propre des apocryphes du IIe s.), mais d'annoncer un Sauveur. Dans un récit comme celui de la Passion, par ex., les préoccupations doctrinales dominantes, et le peu d'intérêt marqué pour la précision du détail anecdotique ou l'édification du lecteur, sont les signes indubitables d'une tradition très ancienne, et constituent des garanties d'historicité. Le kérygme agissait comme une force conservatrice de la tradition. La controverse de même imposait souvent une démonstration de forme historique, par appel à un épisode de la vie de Jésus, comme seul capable de trancher le débat. La catéchèse usait de répétition, et transmettait des récits réduits à leurs arêtes, des enseignements stylisés, universellement admis, sans recherche d'originalité. La parénèse enseignait la voie de Jésus, et l'on sait comment S. Paul distinguait soigneusement les sentences du Seigneur et ses propres avis (I Cor., VII). D'ailleurs bien des détails chronologiques ou topographiques, bien des notations biographiques élémentaires attestent le souci de l'historique, sinon de l'histoire. Ainsi les diverses fonctions communautaires ne pouvaient

s'exercer sans une référence à l'histoire de Jésus, et contribuaient à la formation d'une *tradition*, dont le propre est de transmettre, non de créer.

Il reste que le témoignage évangélique n'exigeait pas la fidélité de détail d'un compte rendu : d'où les petites divergences dans la relation d'un même fait, ou les imprécisions qui embarrassent tant les auteurs de Vies de Jésus. Les serviteurs de la Parole étaient beaucoup plus soucieux de fidélité au message de Jésus et au sens de sa mission dans l'histoire du salut. Le vrai problème historique de la tradition évangélique est là : représente-t-elle l'interprétation que Jésus donnait déjà de sa mission? Il est possible de répondre affirmativement après avoir examiné les diverses couches de la tradition et les divers genres littéraires à travers lesquels elle s'est exprimée : la multiplicité des témoignages reflète une image identique de Jésus, quant à son sens, et c'est l'image même qui explique le mieux le déroulement historique et le dénouement de son ministère (cf. les ouvrages cités plus haut de Taylor, Schick, Jeremias, Hoskins-Davey; sur les récits de miracles en particulier l'étude de L. Mc Ginley, S. J., *Formcriticisme of the Synoptic Healing Narratives*, Woodstock, 1944, J. Cambier, *Historicité des évangiles synoptiques et Formgeschichte*, dans *La formation des évangiles*, Bruges, 1957, p. 195-212).

2° *Les premiers essais de groupement de péricopes évangéliques.* — L'analyse des évangiles fait apparaître les petites unités littéraires qui se sont formées au cours de la tradition et ont connu d'abord une existence indépendante. Elle reconnaît aussi des groupements élémentaires déjà suffisamment fermes pour qu'ils se soient imposés aux évangélistes ou à leurs sources. « La tradition ne se conserve point comme une nébuleuse de particules sans cohésion. Dès le début elle s'organise suivant des centres d'intérêt qui se décèlent assez aisément » (L. Cerfaux, *La voix vivante de l'Évangile dans l'Église*, Tournai, 1946, p. 35).

Les paroles de Jésus, que la prédication tendait à détacher de leur cadre historique pour les appliquer à la situation de la communauté chrétienne, devaient assez naturellement se regrouper, pour être retenues, d'après la parenté du sujet, ou grâce à des « mots-crochets ». Il n'est pas de « discours » dans les évangiles qui ne porte les traces d'un tel processus (sermon sur la montagne, chapitre des paraboles, discours de mission, discours eschatologique). Les récits de même forme littéraire pouvaient s'agglomérer (controverses, Mc, II-III, 6; XI, 16-XII, 37; miracles, Mc, IV, 35-V, 43). Les premiers groupements attirèrent d'autres unités du même genre et ainsi se constituèrent des blocs qu'il suffira d'assembler pour obtenir une composition du type de nos évangiles.

Ces groupements méritent autant d'attention que les petites unités. Ils ne sont pas toujours purement rédactionnels ou mnémotechniques, mais peuvent témoigner d'une première réflexion sur la matière qu'ils rassemblent. Une christologie se dégage de la série des controverses (Mc, II-III, 6). Des préoccupations biographiques se font jour en certaines suites géographiques ou chronologiques (la journée de Capharnaüm, Mc, I, 21-39; les miracles autour du lac, IV, 35-V, 43; la montée à Jérusalem, VIII, 27-X, 52, avec des ajoutes postérieures). C'est par Marc surtout que l'on peut remonter jusqu'à ces premiers groupements, encore qu'il ne soit pas toujours facile de décider si tous ceux qu'il présente sont antérieurs ou non à sa rédaction ou à celle d'une source écrite déjà suffisamment ample pour constituer un évangile. On se reportera aux essais de V. Taylor, cherchant à caractériser les « complexes » reconnaissables dans le second évangile (*The Gospel According to St Mark*, Londres, 1953, p. 90-104); de W. L. Knox, traitant, avec moins de souplesse, des sources de Marc (*The Sources of the Synoptic Gospels*, vol. I, *St Mark*, Cambridge, 1953); et de L. Cerfaux, distinguant les « paliers successifs de la rédaction biographique », par ex. dans *La section des pains* (Mc., VI, 31-VIII, 26; Mt., XIV, 43-XVI, 12), *Synoptische Studien A. Wikenhauser zum 70. Geburstag dachgebracht*, Munich, 1953, p. 64-77; voir dans le même sens *La mission en Galilée dans la tradition synoptique*, en *Eph. theol. Lovan.*, XXVII, 1951, p. 369-89; et XXVIII, 1952, p. 629-47; *Les unités littéraires antérieures aux trois premiers évangiles*, dans *La formation des évangiles*, Bruges, 1957, p. 24-33.

Il y a là un champ de recherche de grand intérêt, à mi-chemin entre celui de la *Formgeschichte* et le problème synoptique. On dépasse le souci de retrouver la ou les sources communes de nos synoptiques. On s'intéresse à la vie d'un texte dans une tradition, mais en se gardant de le pulvériser à la manière de Bultmann. Le besoin de grouper doit être aussi ancien que celui de transmettre et de conserver. Et réussirait-on à reconstruire le Matthieu araméen ou quelque évangile écrit antérieur aux synoptiques, il se révélerait lui-même complexe et comme le résultat d'un lent travail anonyme de rédaction et de composition littéraires.

C'est à dessein que nous avons évité de fixer le moment où les petites unités littéraires et les premiers groupements ont pu être mis par écrit. Dans une littérature de tradition, le problème de la mise en forme est plus important que celui de la mise par écrit. La forme de bien des péricopes semble provenir d'un long usage oral, et des groupements ont pu se constituer dès la période orale. Au stade où nous sommes, l'écrit reste au service de la tradition. On peut penser à des livrets aide-mémoire pour missionnaires ou catéchistes.

3° *Le problème synoptique et les premières rédactions évangéliques d'ensemble.* — Le problème synoptique n'a pas perdu de son intérêt. Il est douteux qu'il puisse un jour être considéré comme résolu. Il est donc possible d'apporter quelque contribution nouvelle à son examen. De plus, l'étude des relations des synoptiques entre eux et avec leurs sources communes permet d'atteindre quelque chose des premières rédactions d'ensemble dont le prologue de Luc atteste l'existence (Lc, I, 1-4), et qui s'efforcèrent de coordonner les unités ou les groupements livrés par la tradition. Il y a donc là un aspect à ne pas négliger des origines de nos évangiles. Seulement, nous savons qu'il n'est pas le seul, ni le plus important pour leur intelligence. Et le développement des études sur leur milieu natif oblige à laisser un certain jeu dans les conclusions que l'on peut formuler sur les dépendances littéraires des évangiles entre eux ou par rapport à des sources communes. Sans revenir à l'explication des ressemblances des synoptiques entre eux par la tradition orale (le P. Gaechter s'y tient encore, *Summa introductionis in N. T.*, Innsbruck, 1938), nous ne pouvons abstraire les évangélistes de la communauté pour les isoler en chambre avec quelques écrits antérieurs à recopier ou remanier.

a) Le système des deux sources et ses aménagements. — D'après cette théorie, le problème synoptique est résolu comme suit : Mt et Lc, indépendants l'un de l'autre, dépendent à la fois de Mc et d'une seconde source commune rassemblant presque exclusivement des paroles de Jésus et désignée par la lettre Q. Cette théorie reste largement acceptée à cause de sa commodité. Mais on ne cache plus qu'elle comporte une large part d'approximation et divers essais d'aménagement y ont été proposés.

La priorité de Mc sur Mt et Lc trouve le plus large accord. Mais certains critiques n'ont pas renoncé à l'hypothèse d'un *Urmarkus* ou écrit fondamental *(Grundschrift)*, dont dépendrait notre Marc (ou qui serait une première rédaction de Marc lui-même) : Mt et Lc n'auraient connu que cet écrit fondamental, ce qui expliquerait l'absence chez eux de certaines péricopes de Mc (cf. J. Jeremias, *Zum Problem des Ur-Mk*, dans *Z. N. W.*, XXXV, 1936, p. 280-82; Feine-Behm, *Einleitung in das N. T.*, Leipzig, 1950, p. 30-62; E. Hirsch distingue deux états de Mc antérieurs à son état actuel, *Die Frühgeschichte des Evangeliums*, 2 vol., Tubingue, 1951; dans le même sens, H. Helmbold, *Vorsynoptische Evangelien*, Stuttgart, 1953; W. Bussmann pensait aussi à trois formes successives de Mc, dont la seconde pourrait dépendre de Mt, *Synoptische Studien*, 3 vol., Halle, 1925, 1929, 1931). Trop hypothétiques, ces essais ne peuvent s'imposer (cf. V. Taylor, *op. cit.*, p. 68-77).

Plus apparentes sont les limites de la théorie des deux sources au sujet de la source Q. Ses partisans n'ont plus l'assurance de P. Wernle ou de A. Harnack, qui tentaient de la reconstituer. Comment en effet préciser ses frontières? Ne faut-il pas lui attribuer quelque chose de la matière propre à Mt ou à Lc que l'autre aurait volontairement négligée? De plus, dans la matière commune aux deux, les différences ne manquent pas. Aussi W. Bussmann *(op. cit.)* divisait-il Q en deux sources apparentées : l'une, araméenne, plus ancienne,

et contenant seulement des sentences de Jésus, qui aurait passé en grec sous des formes diverses et n'aurait pas été utilisée dans le même état par Mt et Lc; l'autre, composée en grec, contenant quelques récits, et reproduite presque littéralement par Mt et Lc. Streeter complique la théorie : Mt et Lc dépendent de Q; mais Mt fusionne souvent ce qu'il lui doit avec ses sources propres; et de même, avant notre Luc, il y aurait eu un amalgame de Q et des sources propres à Lc, formant un véritable évangile (Proto-Luke) antérieur à l'utilisation de Mc qui aurait donné au troisième évangile sa forme actuelle (*The Four Gospels*, 3e éd., Londres, 1927; suivi par V. Taylor, *The Elusive Q*, dans *Expository Times*, XLVI, 1934-35, p. 68-74; voir critique du Proto-Luc par S. Mac Lean Gilmour, *A critical Re-examination of Proto-Luke*, dans *Journ. of Bibl. Lit.*, LXVII, 1948, p. 143-52). E. Hirsch *(op. cit.)* parle d'une source Q grecque, traduction remaniée de Q araméen, qui, complétée et réélaborée par un judéo-chrétien d'Antioche, serait devenue un premier état de Lc; la même source, connue sous une double forme, et complétée par une autre source issue elle aussi de Q, serait à la base d'un premier état de notre Mt.

Ces hypothèses n'ont pu rallier l'ensemble des partisans des deux sources. Ordinairement, ils s'en tiennent à l'existence de Q sans trop préciser son contenu : originellement araméenne, cette source aurait passé en grec sous diverses formes et Mt et Lc ne l'auraient pas connue sous la même forme. Il ne restait plus qu'à diluer encore cette source et à parler d'un courant de tradition, mouvant selon les lieux, plutôt que d'un véritable document écrit aux contours bien nets (J. Jeremias, *Zur Hypothese einer schriftlicher Logienquelle Q*, dans *Z. N. W.*, XIX, 1930, p. 157-59; C. K. Barrett, *Q, a Re-Examination*, dans *Expository Times*, LIV, 1942-43, p. 320-23).

Plusieurs exégètes catholiques ont fait subir à l'hypothèse des deux sources des transformations importantes, non seulement pour accorder la priorité de Mc avec la tradition ancienne qui attribue à l'apôtre Matthieu la rédaction du premier évangile, mais aussi pour tenir compte de certaines données du problème littéraire lui-même. La position du P. Lagrange manifestait encore quelque embarras : l'assouplissement des façons de concevoir l'authenticité littéraire du Matthieu canonique et son rattachement à l'évangile araméen de l'apôtre dont parle Papias permet d'envisager autre chose que l'utilisation par Luc d'extraits en grec des discours de Jésus sous la forme qu'ils ont en notre Mt (cf. *D. T. C.*, SYNOPTIQUES [*Évangiles*], XIV, 3012). Ce dernier ne peut être une traduction pure et simple d'un original araméen. C'est une œuvre écrite en grec d'après des sources grecques. Il n'y a pas de difficulté à compter Marc parmi ces sources, et c'est par le biais de celles-ci qu'on pourrait remonter jusqu'à l'apôtre Matthieu. Les partisans catholiques de l'hypothèse des deux sources corrigée admettent donc que Mt et Lc dépendent de Mc et d'une seconde source pour leur matière commune étrangère à Mc. Et ils se rencontrent avec plusieurs auteurs non catholiques pour rattacher cette seconde source à l'écrit araméen de Matthieu.

Ils se distinguent surtout en refusant de réduire cette source à une simple collection de paroles de Jésus. Si Papias parle des *logia* rassemblés par l'apôtre Matthieu, il ne déclare pas que l'écrit araméen ne groupait que des *logia*. De plus il faut attribuer à la source commune à Mt et à Lc des récits pour lesquels ils ne peuvent dépendre de Mc (par ex. les récits de la tentation de Jésus au désert, la guérison du centurion de Capharnaüm). Le contenu de cette source, quoique composé surtout de paroles de Jésus, pouvait donc recouvrir en partie le second évangile (J. Schmid, *Matthäus and Lukas. Eine Untersuchung des Verhältnisses ihrer Evangelien*, Fribourg-en-Br., 1930; *Markus und der aramäische Matthäus*, dans *Synoptische Studien A. Wikenhauser... dachgebracht*, München, 1953, p. 148-83; M. Meinertz, *Einleitung in das N. T.*, 5e éd., Paderborn, 1950, p. 202-13; A. Wikenhauser, *Zur synoptischen Frage*, dans *Röm. Quartalschrift*, XXXIX, 1931, p. 43-61; Id., *Einleitung in das N. T.*, Fribourg-en-Br., 1953, p. 180-82; J. Levie, *L'évangile araméen de S. Matthieu est-il la source de S. Marc?*, dans *N. R. Th.*, LXXVI, 1954, p. 689-715, 812-43; *La complexité du problème synoptique*, dans *Eph. theol. Lovan.*, XXXI, 1955, p. 619-36; *Critique littéraire évangélique et évangile araméen de l'apôtre Matthieu*, dans *La formation des évangiles*, Bruges, 1957, p. 34-69).

b) Voies nouvelles de recherche. — Quelques travaux récents cherchent une solution au problème synoptique en dehors des deux affirmations fondamentales du système des deux sources : priorité de Mc, seconde source commune à Mt et Lc pour leur matière commune étrangère à Mc. Dom Chapman rejetait la seconde source et donnait la priorité à notre Mt grec (*Matthew, Mark and Luke*, Londres, 1937). Son disciple, dom B. C. Butler, met au service de cette thèse des analyses de détail qui ont impressionné même des auteurs non catholiques : Q est inutile, car Lc dépend de Mt; bien plus Mc lui-même dépend de Mt (par l'intermédiaire d'un prédicateur qui se serait servi de Mt en omettant tout ce qui n'intéressait pas un témoignage oculaire, *Originality of St Matthew*, Cambridge, 1951). L'ouvrage est gâté par la polémique et la méthode manque parfois de souplesse. Il critique souvent Q avec pertinence et montre que Mc n'est pas toujours primitif par rapport à Mt. Mais il ne s'ensuit pas qu'il dépende toujours de notre Mt. Et la dépendance de Lc par rapport à Mt n'est pas moins difficile à admettre, malgré l'adhésion de l'anglican A. Farrer à cette thèse (*St Matthew and St Mark*, Londres, 1955; *On dispensing with Q*, dans *Studies in the Gospels*, Londres, 1955, p. 55-88; pour l'indépendance mutuelle de Mt et Lc, voir L. Vaganay, *Le problème synoptique*, Tournai, 1954, p. 281-301).

D'autres essais remettent en question la priorité de Mc tout en reconnaissant que Mt et Lc sont indépendants l'un de l'autre. Ils ne sont pas le fait d'apologètes désireux avant tout de sauver le Matthieu araméen. Un professeur du General Theological Seminary de New York, Pierson Parker, a repris l'analyse des relations entre Mc et Mt en replaçant la composition des synoptiques dans le contexte historique de la controverse judaïsante. Il prétend, au nom du vocabulaire employé, que la matière propre à Mt (M) n'a pu subsister indépendamment de la matière commune à Mt et à Mc, tandis que Mc + M a suffisamment de cohérence pour tenir indépendamment de la matière commune à Mt et à Lc (Q). Bien plus, ce n'est pas Mt qui a ajouté M à Mc : Mc + M représente un document primitif K que Mc a abrégé, tandis que Mt l'a reproduit plus fidèlement. K était l'évangile judéo-chrétien des origines, probablement écrit en araméen, vraisemblablement d'origine apostolique, et pouvant remonter aux environs de l'an 55. Mc en a éliminé tout ce qui n'intéressait pas l'Église des gentils : éléments trop juifs, apologie des Douze, limitation de l'œuvre missionnaire au monde juif... Après l'apaisement de la controverse, Mt a pu reprendre K tout en le complétant par les éléments Q. Ces éléments ne composaient pas un second document, mais étaient des matériaux supplémentaires représentant le point de vue des pagano-chrétiens, peut-être d'Antioche. Les accords Mt-Lc contre Mc n'exigeraient pas que Lc ait connu K directement. On ne peut qu'applaudir à cet acte de courage; toutefois la confiance exagérée que Parker place dans la statistique pour apprécier le vocabulaire et détecter des documents différents, et le peu d'attention donnée aux unités littéraires formées dans la tradition orale, obligeront à corriger certaines de ses conclusions.

Du côté catholique, la complexité des relations Mt-Mc a fait l'objet de recherches patientes de la part de l'abbé L. Vaganay, de Mgr L. Cerfaux, et du Père P. Benoit, et les a conduits à admettre à l'origine de la matière commune aux trois synoptiques un écrit de base dont ils dépendraient tous les trois. Ils ne contestent pas que Mt et Lc ont utilisé Mc. Mais les accords Mt-Lc contre Mc dans les passages parallèles, et le caractère souvent plus archaïque de Mt par rapport à Mc, postulent, à leur avis, que Mt et Lc trouvaient déjà dans un autre écrit, et sous une forme plus primitive, le contenu de Mc. En 1950, le Père P. Benoit exposait les grands traits de cette hypothèse nouvelle dans l'introduction à *L'évangile selon S. Matthieu* de la Bible de Jérusalem (Paris, 1950). Mgr L. Cerfaux en a jeté les bases en des études savantes (*A propos des sources du troisième évangile : Proto-Luc ou Proto-Matthieu?*, dans *Eph. theol. Lovan.*, XII, 1935, p. 5-27; *La mission de Galilée dans la tradition synoptique*, *ibid.*, XXVII, 1951, p. 369-89; XXVIII, 1952, p. 629-47; autres articles réunis dans le *Recueil Cerfaux*,

Louvain, 1954). Mais c'est le magistral ouvrage de L. Vaganay qui a donné de l'hypothèse l'exposé le plus systématique (*Le problème synoptique. Une hypothèse de travail*, Tournai, 1954; à compléter par des études de détail : *L'absence du Sermon sur la montagne chez Marc*, dans *R. B.*, LVIII, 1951, p. 5-46; *Existe-t-il chez Marc quelques traces du Sermon sur la montagne?*, dans *N. T. Studies*, I, 1955, p. 192-200).

Vaganay reçoit le témoignage de Papias en faveur de l'évangile araméen de Matthieu (M), et déduit l'existence d'une traduction grecque de cet évangile (Mg) des accords Mt-Lc contre Mc. Cette première source était un résumé de la catéchèse apostolique, distribué en cinq livrets, composés chacun d'une partie récit et d'une partie discours. Elle se trouve à l'origine des trois synoptiques, mais son contenu, plus riche que la matière commune aux trois, peut n'avoir été retenu parfois que par Mt et Lc ou l'un des deux. Une source supplémentaire (S), traduite en grec (Sg), est appelée par certains éléments de Mt et Lc dont l'omission par Mc ne s'expliquerait pas, s'il les avait connus. Il s'agit d'un recueil de sentences rassemblées pour compléter Mg en chacun de ses livrets. Mc dépend de Mg vivifié par la prédication romaine de Pierre (Mg d'ailleurs condensait sa prédication hiérosolomitaine). Mt travaille sur les documents Mg et Sg dont il représente bien la teneur, tout en modifiant leur ordonnance mais dans la même ligne. Lc enfin utilise Mc et Mg sans qu'on puisse toujours mesurer exactement l'apport de l'un ou de l'autre, et il insère Sg en lui laissant son ordonnance primitive dans son livret hors-série (IX, 51-XVIII, 14).

La grande nouveauté de l'ouvrage de Vaganay réside dans l'affirmation d'une source de Mc, connue de Mt et Lc, si bien que la dépendance littéraire de ces deux derniers par rapport à Mc n'est pas toujours aussi claire qu'on a pris l'habitude de le dire. Il paraît difficile d'expliquer autrement l'ambiguïté des rapports Mt-Mc où ce n'est pas toujours Mt qui apparaît secondaire. On pourra rester plus réservé devant la description que Vaganay nous donne de cette source Mg et de sa distribution en cinq livrets, établie d'après Mt qui pourtant ne l'offre pas de façon indiscutable. Quant à la source Sg, Mgr Cerfaux en conteste l'existence comme document. Il accorde plus de fluidité à Mg que Vaganay : l'évangile araméen de Matthieu aurait connu plusieurs traductions en grec, imparfaites et instables; c'était un aide-mémoire plutôt qu'une œuvre littéraire proprement dite; et les sentences groupées sous le sigle Sg peuvent avoir déjà enrichi Mg en ses états divers selon les lieux (*Luc* [Évangile selon S.], dans *D. B. S.*, v, 1953, col. 565; *Le problème synoptique. A propos d'un livre récent*, dans *N. R. Th.*, 1954, p. 494-505). Vaganay d'ailleurs admet que Mg présentait des formes diverses et que Sg n'a pas dû avoir partout le même contenu (*op. cit.*, 93, 132-33). Voilà qui rend bien délicate la précision de leurs contours. Ne faut-il pas parler, avec Mgr Cerfaux, de « documentation matthéenne » plutôt que de documents? C'est dans ce sens que le Père X. Léon-Dufour s'oriente, voulant « échapper à la séduction des documents-sources, au mirage des dépendances littéraires immédiates » (*Autour de la question synoptique*, dans *R. Sc. rel.*, XLII, 1954, p. 572). Plutôt que par des remaniements littéraires opérés par des auteurs différents sur un ou plusieurs documents identiques, il explique les accords et les divergences des recensions synoptiques par une documentation écrite commune, plus ou moins modifiée par la tradition orale toujours vivante (*ibid.*, p. 583; voir aussi *L'épisode de l'enfant épileptique*, dans *La formation des évangiles*, Bruges, 1957, p. 85-115). De fait, il ne faut jamais oublier la tradition orale et les textes oraux qu'elle pouvait charrier jusqu'à l'époque de rédaction de nos évangiles. Tout ne s'explique pas par les retouches opérées par un auteur sur ses sources. Il faut compter avec les possibilités de contamination d'un récit par un autre au cours de leur transmission orale. Et les essais évangéliques écrits dont nos synoptiques gardent la trace n'avaient sans doute pas encore des contours strictement fixés, et ne pouvaient se substituer à la tradition vivante. Celle-ci, au moment de la rédaction des synoptiques, offrait à leurs auteurs, de façon suffisamment ferme, semble-t-il, et revêtue de l'autorité apostolique, la matière de leurs ouvrages. De ce point de vue, ils n'avaient pas la liberté d'écrire selon des conceptions personnelles. Mais cette matière était assez riche, et sa forme littéraire, pour les récits surtout, comme son ordonnance, offrait encore assez de plasticité pour que chaque évangéliste ait pu se comporter en véritable rédacteur, choisissant, d'après ses centres d'intérêt ou pour l'utilité de son public, la solution littéraire qui lui paraissait la meilleure (cf. J. W. Doeve, *Le rôle de la tradition orale dans la composition des évangiles synoptiques*, dans *La formation des évangiles*, Bruges, 1957, p. 70-84).

Aux livres et articles cités, ajouter : É. Rideau, *En marge de la question synoptique*, dans *Biblica*, xv, 1934, p. 484-504; K. Grobel, *Formgeschichte und synoptische Quellenanalyse*, Goettingue, 1937; G. Lindeskog, *Logia-Studien*, dans *Studia theologica*, IV, 1950, p. 129-89; B. P. W. St. Hunt, *Primitive Gospel Sources*, Londres, 1951; L. G. da Fonseca, S. J., *Quæstio synoptica*, 3e éd., Rome, 1952; V. Taylor, *The Order of Q*, dans *Jour. Theol. St.*, IV, 1953, p. 27-31; B. Rigaux, *La formation des évangiles. Problème synoptique et Formgeschichte. Mise au point pratique des débats sur le problème synoptique*, dans *Ephem. theol. Lovan.*, XXXI, 1955, p. 658-64; M. R. Weijers, *Où en est le problème synoptique*, dans *Rev. thomiste*, LXI, 1956, p. 111-38.

4° *S. Marc*. — Les études récentes consacrées au second évangile continuent de donner beaucoup de place aux problèmes textuels et philologiques, et profitent des recherches sur le problème synoptique. Elles présentent aussi et surtout *une orientation nettement plus théologique* que par le passé et c'est aux progrès réalisés par la connaissance de la tradition évangélique qu'elles le doivent. Wrede en 1901 déjà avait fait de Mc un théologien, mais, dans son vocabulaire, cela signifiait un auteur à thèse qui fausse les données de l'histoire. Nous savons maintenant que ses matériaux ont, pour une bonne part, pris forme dans la tradition et qu'ils sont dès l'origine imprégnés de la foi de l'Église. Les critiques ne sont plus guère tentés de chercher « l'histoire » en d'hypothétiques sources de Mc, supposées moins théologiques. Certains auteurs étendent leur scepticisme à la tradition elle-même. Mais la plupart reconnaissent qu'un fait interprété reste un fait : la foi des témoins ne s'oppose pas de soi à la qualité historique de leur témoignage.

Les recherches sur la tradition, en même temps qu'elles renouvellent le problème des sources de Mc, obligent à réviser certaines façons de concevoir *sa dépendance à l'égard de Pierre*. Les détails concrets, pris sur le vif, qui font le charme de son livre, trahissent l'utilisation d'un témoignage oculaire. Mais il faut tenir compte aussi du schématisme de très nombreux récits, dont la forme stéréotypée, impersonnelle, paraît être le résultat d'une tradition collective, même si un rôle important revient à Pierre à l'origine de cette tradition.

Autre problème renouvelé : *le paulinisme de Mc*. Les études actuelles sur le N. T. sont en nette réaction contre la place envahissante que l'on attribuait naguère à S. Paul dans la théologie du N. T. Le milieu chrétien primitif nous apparaît plus complexe, et Paul lui-même dépend souvent de la tradition primitive. Des contacts de vocabulaire entre Mc et Paul paraissent incontestables. Mais les affirmations doctrinales du second évangile n'ont rien de proprement paulinien. Elles sont souvent suggérées par le contenu même des péricopes telles qu'elles ont pu être formulées par la tradition.

A la limite, les travaux inaugurés par la *Formgeschichte* risquaient de réduire le rédacteur du second évangile au rôle de compilateur de traditions anonymes et de pulvériser son œuvre en péricopes et groupements élémentaires sans lien autre qu'artificiel. Une réaction se dessina assez vite. Une meilleure connaissance des sources de Marc au sens large, et de son milieu, devaient permettre au contraire de mieux apprécier son apport personnel.

L'ordre général de son livre, tout d'abord, a, comme les péricopes, des attaches dans la tradition primitive. La prédication ne se limitait pas à des récits isolés, mais donnait une vue d'ensemble du ministère de Jésus, qui est à la base du plan biographique de Marc (C. H. Dodd, *The Framework of the Gospel Narrative*, dans *Expository Times*, XLIII, 1932, p. 396-400; H. Riesenfeld, *Tradition und Redaction im Markusevangelium*, dans *Neutestamentliche Studien für Bultmann*, Berlin, 1954, p. 157-64; Ph. Carrington cherche de façon trop hypothétique un calendrier liturgique chrétien à la base de l'ordre de Marc,

The Primitive Christian Calendar. A Study in the Making of the Marcan Gospel, Cambridge, 1952).

Cette esquisse générale du ministère de Jésus ne suffisait pas à imposer un ordre quelconque à toutes les péricopes. L'ordre choisi par Marc, si imparfait soit-il, surtout dans les débuts, reflète *le dessein d'un véritable auteur*. Le classement géographique (I, 1, 14; VII, 24; X, 1; XI, 1) est dominé par la volonté d'intéresser le lecteur à la personne de Jésus, objet de « la bonne nouvelle » (I, 1). Une suite de récits ou d'enseignements donnent d'abord une impression cumulative de la signification de son ministère et visent à faire poser la question de son identité, qui reste un secret (I-VIII, 26). Puis la première réponse donnée par Pierre : « Tu es le Messie », introduit la révélation du mystère : celui du Fils de l'homme rejeté, crucifié et ressuscité, dont la réalisation historique fait l'objet de la seconde partie de l'évangile.

La théologie suggérée par ce plan est éminemment traditionnelle. Mc illustre les grandes affirmations de la prédication apostolique telle que les discours des Actes la schématisent (baptême de Jean et onction d'Esprit, Act., X, 37-38; ministère messianique accrédité par les miracles, II, 22; Jésus crucifié et ressuscité, II, 23-24, 36). Cependant sa note personnelle et *une intention doctrinale consciente* se reconnaissent au choix des péricopes, au peu de place fait à l'enseignement de Jésus sauf en ce qui concerne le mystère de la croix pour lui et ses disciples, et surtout au fait que toutes les manifestations publiques de son identité sont liées au thème de la Passion (surtout en XIV, 61-62; XV, 39).

Il faut tenir compte de cette intention pour apprécier la signification de ce qu'on a appelé *le secret messianique*. Il fait corps avec la tradition et représente un aspect réel de la pédagogie de Jésus et surtout de sa pensée eschatologique. Mais sa place en Marc et l'insistance sur l'inintelligence des disciples traduisent aussi la conscience que la véritable identité de Jésus ne pouvait être comprise qu'après la résurrection et par la foi seulement. C'est du point de vue de la foi pleinement éclairée que la vie terrestre de Jésus apparaît comme celle d'un Messie caché. Et seule la prédication chrétienne du Crucifié intronisé par Dieu comme Messie par la résurrection donne l'intelligence du ministère de Jésus : telle est la conviction de S. Mc (cf. H. J. Ebeling, *Das Messiasgeheimnis und die Botschaft des Markus Evangelisten*, Berlin, 1939; U. Pisanelli, *Il segreto messianico nel Vangelo di S. Marco*, Rovigo, 1953; E. Percy, *Die Botschaft Jesu*, Lund, 1953, p. 271-79; V. Taylor, *W. Wrede's The messianic Secret in the Gospels*, dans *Expository Times*, LXXV, 1953-54, p. 246-50; T. W. Manson, *Realized Eschatology and the Messianic Secret*, dans *Studies in the Gospels*, Oxford, 1955, p. 209-22; E. Sjöberg, *Der verborgene Menschensohn in den Evangelien*, Lund, 1955).

Notons en terminant que contester *l'authenticité* marcienne du second évangile (F. C. Grant), ou reporter sa *date* après 70 (Branscomb), c'est se singulariser étrangement parmi les critiques. Enfin l'accord se fait contre l'authenticité (non la canonicité qui n'est pas en cause) de *la finale*, XVI, 9-20; le problème de la finale primitive de Mc reste ouvert (E. Lohmeyer, R. H. Lightfoot prétendent que XVI, 8 offrait une bonne conclusion).

Bibl. (depuis 1925). — Commentaires : A. E. J. Rawlinson, *The Gospel according to St. Mark*, Londres, 1925; G. Dehn, *Der Gottessohn*, Halle, 1929, trad. franç., *Le Fils de Dieu*, Paris, 1936; G. Wolhenberg, *Das Evangelium des Markus*, 3e éd., Leipzig, 1930; F. Hauck, *Das Evangelium des Markus*, 1931; A. Schlatter, *Markus, der Evangelist für der Griechen*, Stuttgart, 1935; J. Schniewind, *Das Evangelium nach Markus*, Goettingue, 1934; 5e éd., 1949; B. H. Branscomb, *The Gospel of Mark*, Londres, 1937; 4e éd., 1946; E. Lohmeyer, *Das Evangelium des Markus*, Goettingue, 1937; 11e éd., 1950; F. C. Grant-H. E. Luccock, *The Gospel according to St. Mark*, New York, 1951; A. Fridrichsen, *Markusevangeliet*, Stockolm, 1951; V. Taylor, *The Gospel according to St. Mark*, Londres, 1952.

Catholiques : P. Dausch, *Die drei älteren Evangelien*, 4e éd., Bonn, 1932; L. Pirot, *Évangile selon S. Marc*, dans *La Ste Bible*, IX, Paris, Letouzey, 1935; J. Schmid, *Das Evangelium nach Markus*, Ratisbonne, 1938; 3e éd., 1954; J. Huby, *L'évangile selon S. Marc*, Bible de Jérusalem, Paris, 1948.

Études : B. W. Bacon, *The Gospel of Mark : Its Composition and Date*, New Haven, 1925; C. H. Dodd, *The Apostolic Preaching and its Developments*, Londres, 1936; M. Zerwick, S. J., *Untersuchungen zum Markus-Stil*, Rome, 1937; L. Cerfaux, *L'aveuglement d'esprit dans l'évangile selon S. Marc*, dans *Le Museon*, 1946, p. 267-79, et *Recueil L. Cerfaux*, 1954; R. H. Lightfoot, *The Gospel Message of St. Mark*, Oxford, 1950; A. Farrer, *A Study in St. Mark*, Westminster, 1951; V. Taylor, *Mark's Use of Gospel Tradition*, dans *Studiorum Novi Testamenti Societas, Bulletin*, III, 1952, p. 29-39; C. Maurer, *Knecht Gottes und Sohn Gottes im Passionsbericht des Markusevangeliums*, dans *Z. Th. K.*, 1953, p. 1-38; H. A. Guy, *The Origin of the Gospel of Mark*, Londres, 1954; J. B. Colon, *Marc* (Évangile selon S.), dans *D. B. S.*, V, 1954, col. 835-862; E. Lohse, *Mark's Witness to Jesus Christ*, New York, 1955; J. M. Robinson, *Das Geschichtsverständnis des Markus-Evangeliums*, Zürich, 1956; J. Delorme, *Points de vue nouveaux sur l'évangile selon S. Marc*, dans *L'Ami du clergé*, 1956, p. 193-203.

5° *S. Matthieu.* — Le problème de *l'authenticité littéraire* du premier évangile et de son rattachement à l'apôtre Matthieu peut, nous l'avons vu, être abordé avec plus de nuances que dans l'article de L. Vénard. L'étude du livre a tout intérêt à partir de son état actuel, comme l'a fait le Père P. Benoît, pour distinguer les niveaux antérieurs encore perceptibles de tel discours, sentence ou récit. Le Mt araméen représente l'un de ces niveaux, non le seul intéressant. Et celui de la rédaction dernière témoigne d'une intelligence profonde des paroles et des actes de Jésus dans leur valeur actuelle pour une communauté chrétienne de la seconde moitié du Ier s. Un grand problème est présent tout au long de l'ouvrage : celui de la continuité entre les deux Alliances, entre la Loi mosaïque et la Loi évangélique, entre les promesses et le Messie Jésus, malgré la rupture entre l'Église et le judaïsme. On s'accorde à reconnaître aussi *le caractère ecclésiastique et moral de Mt.* Il se préoccupe de la « justice » chrétienne et de la vie en communauté; il traite les proclamations messianiques de la venue du royaume (béatitudes, paraboles) comme matière à enseignement sur les dispositions d'âme permanentes demandées à l'homme.

Pratiquant cette méthode souple, certains exégètes catholiques ne voient pas de difficulté à situer après 70 la rédaction du livre tel que nous le possédons (J. Schmid; A. Wikenhauser, *Einleitung in das N. T.*, Fribourg-en-Br., 1953, p. 144).

L'étude de Mt commence à profiter des *découvertes de Qumrân*. On a relevé des analogies dans la discipline communautaire (Mt, XVIII, et Règle de Qumrân, Écrit de Damas), et dans l'usage de l'A. T. comme prophétie dont la réalisation commence d'être expérimentée (K. Stendahl, *The School of Matthew and its Use of the O. T.*, Lund, 1954, en postulant de façon peu convaincante à l'origine du premier évangile une école pour maîtres et chefs d'églises dont il aurait constitué comme le manuel).

Deux textes théologiques de Mt ont fait l'objet d'études sérieuses.

a) XVI, 18-19 : *Tu es Pierre...* — L'authenticité et l'historicité de cette parole sont de plus en plus reconnues. L'important ouvrage du pasteur O. Cullmann (*S. Pierre, Disciple. Apôtre. Martyr*, Neuchâtel, 1952) les établit solidement et concentre le débat sur l'interprétation du *logion* : le texte, à son avis, fonde une primauté personnelle, mais intransmissible, de l'apôtre Pierre. Cet ouvrage a obligé de très nombreux critiques à préciser leurs positions, et les auteurs catholiques à réétudier les fondements de notre interprétation. (On aura une idée des discussions en leur état présent grâce au numéro spécial de la revue *Istina*, juill. 1955. Voir aussi A. Oepke, *Der Herrnspruch über die Kirche Mt, XVI, 17-19 in der neuesten Forschung*, dans *Studia theologica*, II, 1948, p. 110-65; J. Ludwig, *Die Primatworte Mt, XVI, 18 sq. in der altkirchlichen Exegese*, Münster, 1952; O. Karrer, *Um die Einheit der Christen. Die Petrusfrage*, Francfort-sur-le-Main, 1953; F.-M. Braun, *L'apôtre Pierre devant l'exégèse et l'hist.*, dans *Rev. thomiste*, LIII, 1953, p. 389-403; A. Voegtle, *Der Petrus der Verheissung und Erfullung. Zum Petrusbuch von O. Cullmann*, dans *Münster Theol. Zeitschr.*, V, 1954, p. 1-47; O. Cullmann, art. Πέτρος, dans *Theol. Wort. zum N. T.* de Kittel, VI, 1955, p. 99-112; A. Gilg, *Die Petrusfrage im Lichte der neusten Forschung*, dans *Theol. Zeitschr.*, XI, 1955, p. 185-206.)

b) v, 32; et xix, 9, sur *le divorce*. — Alors que la condamnation du divorce est absolue en Mc, x, 10-12; Lc, xvi, 18 et I Cor., vii, 10-11, les deux textes parallèles de Mt paraissent formuler une exception : « excepté (παρεκτὸς) pour motif de *porneia* », « non pour motif (μὴ ἐπὶ) de *porneia* ». Entendant *porneia* au sens grec de débauche ou de faute sexuelle, des auteurs ne voient pas comment accorder une telle restriction avec la pensée de Jésus et son attitude à l'égard de la Loi, qu'il veut ici même ramener à sa pureté originelle d'expression de la volonté de Dieu, et non simplement interpréter de façon restrictive, à la manière de Shammaï, en limitant le divorce au cas d'adultère de la femme. Ces auteurs mettent donc la restriction au compte d'une tradition postérieure (Loisy, *Évangiles synoptiques*, i, 579; L. J. Schniewind, *Das Evangelium nach Matthäus*, 1950, p. 64). Des catholiques, Anton Ott, Allgeier, considèrent le texte de Mt comme primitif, mais nient qu'il formule une exception : « excepté » se dit εἰ μὴ non μὴ. Le divorce n'est pas permis « pas même pour motif de *porneia* ». Et παρεκτὸς marquerait une exclusion, non une exception : traitant du mariage, Jésus déclarerait ne pas vouloir parler du cas d'adultère dont les Juifs discutaient (A. Ott, *Die Ehescheidung im Matthäusevangelium*, Wurtzbourg, 1939; A. Allgeier, *Die Crux interpretum im N. T., Ehescheidungs Verbot*, Rome, 1943). Cette traduction de παρεκτὸς fait difficulté et il est anormal que la parole de Jésus change de sens dans les deux textes parallèles de Mt.

Le Père J. Bonsirven a fouillé le substrat sémitique du texte de Mt (*Le divorce dans le N. T.*, Paris, 1948). La formule grecque embarrassée μὴ ἐπὶ reproduit une formule juridique juive *lô' be*. Quant à *porneia*, il correspond dans le grec biblique à זנות qui désigne souvent dans l'A. T. la prostitution ou la fornication, mais qui, dans les textes juridiques rabbiniques, signifie très souvent les mariages illégitimes, contraires aux prescriptions de la Loi. Interprété en ce sens, le *logion* de Jésus s'éclaire : l'homme et la femme ne doivent pas se séparer, sauf si leur union est illégitime. Le P. Bonsirven donne la même interprétation de *porneia* en Act., xv, 20-29; xxi, 25 (voir aussi dans le même sens H. Cazelles, art. *Mariage*, dans *D. B. S.*, v, 1954, col. 926-35, avec bibliographie).

Bibl. (depuis 1925). — Commentaires : T. H. Robinson, *The Gospel of Matthew*, Londres, 1928; 6e éd., 1945; J. Schniewind, *Das Evangelium nach Matthäus*, Goettingue, 1937; 5e éd., 1950; E. Klostermann, *Das Matthäusevangelium*, 3e éd., Tubingue, 1938; A. Schlatter, *Der Evangelist Matthäus*, 3e éd., Stuttgart, 1948; W. Michaelis, *Das Evangelium nach Matthäus*, i-ii, Zürich, 1948-49; S. E. Johnson-G. A. Buttrick, *The Gospel according to St. Matthew, The Interpreter Bible*, vii, New York, 1951; F. Rienecker, *Das Evangelium des Matthäus*, Wuppertal, 1953.

Catholiques : P. Verhelst, *Évangile selon S. Matthieu*, Malines, 1927; P. Dausch, *Die drei älteren Evangelien*, 4e éd., Bonn, 1932; F. X. Poelsl-Th. Innitzer, *Kommentar zum Evangelium des heiligen Matthäus mit Anschluss der Leidengeschichte*, 4e éd., Graz, 1932; W. Lauck, *Das Evangelium des heiligen Matthäus und des heiligen Markus*, Fribourg-en-Br., 1935; D. Buzy, *Évangile selon S. Matthieu*, dans Pirot, *La Ste Bible*, ix, Paris, Letouzey, 1935; J. Schmid, *Das Evangelium nach Matthäus*, Ratisbonne, 1948; 2e éd., 1952; P. Benoit, *L'évangile selon S. Matthieu*, Bible de Jérusalem, Paris, 1950; K. Staab, *Das Evangelium nach Matthäus*, Wurtzbourg, 1951.

Études : J. A. Findlay, *Jesus in the first Gospel*, New York, 1925; E. von Dobschütz, *Matthäus als Rabbi und Katechet*, dans *Z. N. W.*, xxvii, 1928, p. 338-48; B. W. Bacon, *Studies in Matthew*, New York, 1930; L. Hering, *Le royaume de Dieu et sa venue*, Paris, 1937; S. E. Johson, *The Biblical Quotations in Matthew*, dans *Harv. Th. Rev.*, xxxvi, 1943, p. 135-53; G. D. Kilpatrick, *The Origin of the Gospel according to St. Matthew*, Oxford, 1946; A. Descamps, *Le christianisme comme justice dans le premier évangile*, dans *Ephem. theol. Lovan.*, xxii, 1946, p. 5-33; Id., *Les justes et la justice dans les évangiles et le christianisme primitif*, Louvain-Gembloux, 1950; E. Massaux, *Influence de l'évangile de S. Matthieu sur la littérature chrétienne avant S. Irénée*, Louvain-Gembloux, 1950; E. K. Winter, *Das Evangelium der jerusalemischen Mutterkirche. Aufgaben der Matthäus-Forschung*, dans *Judaïca*, ix, 1953, p. 1-33; L. Vaganay, art. *Matthieu* (Évangile selon S.), dans *D. B. S.*, v, 1954, col. 940-56; G. Bornkamm, *Matthäus als Interpret der Herrenworte*, dans *Theol. Lit. Ztg.*, lxxix, 1954, p. 341 sq.; K. Stendahl, *The School of Matthew and its Use of the O. T.*, Lund, 1954; J. A. E. van Dodewaard, *La force évocatrice de la citation mise en lumière en prenant pour base l'évangile de S. Matthieu*, dans *Biblica*, xxxvi, 1955, p. 482-491; G. Bornkamm, *Enderwartung und Kirche im Matthäusevangelium*, dans *The Background of the N. T. and its Eschatology (in Honour of C. H. Dodd)*, Cambridge, 1956, p. 222-60.

6° *S. Luc*. — L'identité d'*auteur* entre le troisième évangile et les Actes des apôtres est universellement reconnue. Mais l'attribution à Lc continue d'être discutée parmi les critiques, beaucoup plus d'ailleurs à cause des Actes que du troisième évangile. L'argumentation de Harnack en faveur de Lc (voir L. Venard, Luc (S.), dans *D. T. C.*, ix, 976), renforcée par E. Meyer (*Ursprung and Anfänge des Christentums*, 3 vol., Stuttgart et Berlin, 1921-23), et B. H. Streeter (*The Four Gospels. A Study of Origins*, Londres, 1924) rencontre cependant la faveur de la majorité des travaux récents (exception de Gilmour; E. Haenschen, *Die Apostelgeschichte*, Goettingue, 1956).

Par contre l'avis de Harnack, favorable à une *date* aussi haute que l'an 60, rencontre de plus en plus d'opposition. L'argument tiré de la finale des Actes (qui auraient été composés avant la fin de la captivité romaine de Paul en 62; le troisième évangile serait encore antérieur) ne paraît pas concluant même à des exégètes catholiques (J. Dupont, *Les problèmes du livre des Actes d'après les travaux récents*, Louvain, 1950, p. 22; A. Wikenhauser, *Einleitung in das N. T.*, Fribourg-en-Br., 1953, p. 243 sq.). Habituellement, les critiques déduisent de Lc, xxi, 20 sq., une date postérieure à 70 (parmi les catholiques, A. Wikenhauser, *op. cit.*, 162; J. Schmid, *Das Evangelium nach Lukas*, 2e éd., Ratisbonne, 1951, p. 23 sq.). Ce sont les années 80 qui rencontrent le plus de faveur : l'ensemble des auteurs maintiennent une date antérieure à la persécution de Domitien et à la constitution du *corpus* des épîtres pauliniennes. Toutefois l'étude de Lc, xxi, 20 sq. a été reprise par C. H. Dodd qui explique les particularités de ce texte non par le souvenir de la ruine de Jérusalem en 70, mais par des réminiscences vétérotestamentaires (*The Fall of Jerusalem and the « Abomination of Desolation »*, dans *Journ. of Roman Studies*, xxxvii, 1947, p. 45-54). L'argument qu'on en tire pour la date de Lc est donc remis en question, et il est curieux que cette étude reste ignorée de nombreux critiques.

Les particularités de Luc éclatent surtout dans *la section médiane de son livre* (ix, 51-xix, 27), ensemble de récits et de sentences groupés dans le cadre d'une montée vers Jérusalem. Plusieurs études récentes lui ont été consacrées. Il faut renoncer à y voir le récit d'un voyage réel. Le ch. L. Girard y cherche « un récit distinct, continu et parallèle aux trois premiers synoptiques quant au ministère de Jésus, une sorte de quatrième synoptique » recouvrant toute l'activité de Jésus, ses prédications, ses voyages au cours de toute sa vie publique (*L'évangile des voyages de Jésus ou la section IX, 51-XVIII, 14 de S. Luc*, Paris, 1951, p. 74). Plus sûrement, la critique y reconnaît d'une part une documentation commune avec Mt (Q de la critique classique, S de Vaganay, reproduit selon son ordonnance primitive par Lc, reclassé par Mt dans ses grands discours), d'autre part le trésor de la documentation propre à Lc. Ce dernier a groupé cette matière très diverse, sans chercher à bâtir un récit continu, mais en lui imposant par quelques notations géographiques une unité de tendance : Jérusalem. Le cadre de voyage est donc littéraire avant tout. Il faut lui reconnaître aussi, avec certains interprètes, une signification théologique. La géographie du troisième évangile est une géographie sacrée, et Jérusalem, terme du ministère terrestre de Jésus, est le lieu du sacrifice du Sauveur. Le rappel de la montée vers Jérusalem veut mettre toute la dernière partie de la vie du Christ sous le signe de la Passion, et traduire la conscience qu'il avait de sa mission de Messie souffrant et sa volonté de l'accomplir (cf. J. Starcky, « *Obfirmavit faciem suam ut iret Jerusalem* ». *Sens et portée de Lc, IX, 51*, dans *Mélanges Lebreton*, i, Paris, 1951, p. 197-202; J. Blinzler, *Die literarische Eigenart der sogenannten Reiseberichts im*

Lukas-Evangelium, dans *Synoptischen Studien* (A. Wikenhauser), Munich, 1953, p. 20-52; J. Schneider, *Zur Analyse der Lukahischen Reiseberichtes*, *ibid.*, 207-29; H. Conzelmann, *Die Mitte der Zeit. Studien zur Theol. des Lukas*, Tubingue, 1954).

Des remarques semblables peuvent être faites sur l'ouvrage tout entier et aident à préciser son *genre littéraire et les intentions de son auteur*. Le veut faire œuvre d'historien et son œuvre doit être appréciée d'après les canons de l'historiographie antique, non moderne. Mais l'usage qu'il fait de ses sources, l'ordre qu'il impose à sa documentation, et les centres d'intérêt qui le commandent, dépassent les ambitions d'un simple historien, et distinguent son livre d'une véritable synthèse biographique. Nous avons affaire à un évangile, et « un évangile n'est pas essentiellement une histoire, il est l'annonce du salut par le Christ » (L. Cerfaux-J. Cambier, *Luc*, dans *D. B. S.*, v, 1953, col. 588). On ne s'étonnera pas d'y trouver une réflexion théologique sur l'histoire racontée.

H. Conzelmann parle d'une théologie de l'histoire du salut en ses trois grandes périodes : le temps d'Israël, le temps du ministère de Jésus, le temps de l'Église *(op. cit.)*. De fait, on a souvent relevé chez Luc *l'attention donnée au temps de l'Église*, à ce qui contredit l'attente d'une parousie prochaine et implique un délai entre la résurrection de Jésus et son retour. L'eschatologie n'est pas sacrifiée, mais le royaume de Dieu reste une valeur de l'avenir, plus nettement distinguée que chez Mc ou Mt de ses réalisations présentes. Il est question d'un « temps des Gentils » (xxi, 24). Le message de Jésus est transcrit à l'usage des Grecs qui entrent dans l'Église, les traits universalistes sont soulignés, les traits juifs s'estompent. Les paraboles illustrent moins la venue du royaume que les grandes attitudes spirituelles du chrétien, la prière, l'humilité, la confiance en Dieu. Les conditions sociales des chrétiens de la gentilité ne sont peut-être pas pour rien dans l'accent particulier, chez Lc, des exigences de Jésus quant au détachement des richesses.

Commentaires : E. Klostermann, *Lukas*, 2e éd., Tubingue, 1929; J. M. Creed, *The Gospel according to St. Luke*, Londres, 1930; Ad. Schlatter, *Das Evangelium des Lukas aus seinen Quellen erklärt*, Stuttgart, 1931; W. Manson, *The Gospel of Luke*, Londres, 1930; 6e éd., 1948; H. K. Luce, *The Gospel according to St. Luke*, Cambridge, 1933; K. H. Rengstorf, *Das Evangelium nach Lukas*, Goettingue, 1937; 6e éd., 1952; N. Goldenhuys, *Commentary on the Gospel of Luke*, Londres, 1950; S. Mac Lean Gilmour-Bowie-J. Knox-Buttrick-Scherer, *The Gospel according to St. Luke*, dans *Interpreter's Bible*, viii, New York, 1955.

Catholiques : A. Valensin-J. Huby, *Évangile selon S. Luc*, Paris, 1927; P. Dausch, *Die Drei älteren Evangelien*, 4e éd., Bonn, 1932; L. Marchal, *Évangile selon S. Luc*, dans Pirot, *La Ste Bible*, x, Paris, Letouzey, 1935; J. Schmid, *Das Evangelium nach Lukas*, Ratisbonne, 1940; 2e éd., 1951; E. Osty, *L'évangile selon S. Luc*, Bible de Jérusalem, Paris, 1948.

Études : H. von Baer, *Der Heilige Geist in den Lukas-Schriften*, Stuttgart, 1926; K. Bornhäuser, *Studien zum Sondergut des Lukas*, Gütersloh, 1934; S. Lyonnet, Χαῖρε κεχαριτωμένη, dans *Biblica*, xx, 1939, p. 131-41; H. Sahlin, *Der Messias und das Gottesvolk. Studien zur protolukanischen Theol.*, Upsala, 1945; R. Morgenthaler, *Die lukanischen Geschichtsschreibung als Zeugnis*, 2 vol., Zürich, 1948; B. Noack, *Das Gottesreich bei Lukas. Eine Studie zu Lk, XVI, 20-24 (Symb. Bibl. Upsal.)*, Upsala, 1948; H. Sahlin, *Studien zum dritten Kapitel des Lukasevangelium*, Leipzig, 1949; N. H. G. Thomas, *Outline Studies in the Gospel of Luke*, 1950; E. Osty, *Les points de contact entre le récit de la Passion de S. Luc et S. Jean*, dans *Mélanges Lebreton*, i, Paris, 1951, p. 146-54; N. B. Stonehouse, *The Witness of Luke to Christ*, Londres, 1951; J. Schmitt, *Le récit de la résurrection dans l'évangile de Luc*, dans *R. Sc. rel.*, xxv, 1951, p. 119-37, et 219-42; M. Goguel, *Quelques observations sur l'œuvre de Luc*, dans *Rev. d'hist. et de phil. rel.*, 1953, p. 37-51; L. Cerfaux-J. Cambier, art. *Luc* (Évangile selon S.), dans *D. B. S.*, v, 1953, col. 545-94; H. Schürmann, *Die Dublettenvermeidungen im Lukasevangelium*, dans *Zeitschr. für Kathol. Theol.*, lxxv, 1953, p. 338-45; lxxvi, 1954, p. 83-93; J. Dupont, *Les pèlerins d'Emmaüs*, dans *Miscel. Bibl. B. Ubach*, Montserrat, 1954, p. 349-74; P. Schubert, *The Structure and Significance of Luke XXIV*, dans *Neutestam. Studien für R. Bultmann*, Berlin, 1954, p. 165-86; E. Lohse, *Lukas als Theologe der Heilsgeschichte*, dans *Evang. Theol.*, xiv, 1954, p. 254-75; Th. Maertens, *Le Messie est là (Lc, I-II)*, Bruges, 1954; G. W. H. Lampe, *The Holy Spirit in the Writing of St. Luke*, dans *Studies in the Gospels (in Memory of R. H. Lightfoot)*, Oxford, 1955, p. 159-200; S. Lyonnet, *Le récit de l'annonciation et la maternité divine de la Ste Vierge*, dans *L'Ami du clergé*, 1956, p. 33-47; J.-P. Audet, *L'annonce à Marie*, dans *R. B.*, 1956, p. 346-74.

J. DELORME.

ÉVANSON (Édouard), théologien protestant anglais (1731-1805). — Ses opinions religieuses peu conformes à l'enseignement officiel l'obligèrent à résigner ses fonctions de pasteur (1778). Ces opinions se retrouvent dans ses principaux ouvrages : sur la Trinité et l'incarnation (1772); les contradictions des quatre évangiles (1792); sur l'état de la religion chrétienne (1802).

Cité : xiii, 2857 (négation de l'authenticité de l'épître aux Romains).

ÉVARISTE (Saint), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 1640. — Contre la validité des mariages clandestins (pseudo-décrétale), ix, 2236, 2257.

ÈVE. — Étude [E. Mangenot], v, 1640-55.

1° *Deux récits de la création d'Ève* (Gen., i, 26-31; ii, 18-25), v, 1640-43; cf. i, 370; vi, 1192-93; — élévation à l'état surnaturel, avec Adam, i, 372-75; cf. *Justice originelle*. — Origine du corps d'È., v, 1643; — sens mythique, 1643-44; — sens allégorique (Origène), 1644; cf. xi, 1508-09; — sens parabolique (Cajétan, Lagrange), v, 1644-45; — vision (Hummelauer), 1644; — tradition populaire (Nikel), 1645; — décision de la Commission biblique, 1645-46.

Sur le sens à donner à cette décision, voir *D. B. S.*, iii, 602, 603; J. Chaine, *Le livre de la Genèse*, Paris, 1948, p. 27-28, 39-41. Excellente interprétation d'A. Clamer (*La Genèse*, Paris, 1953) : « De la côte prise de l'homme, Yahweh *bâtit* la femme. C'est la première et la seule fois que les récits de la création emploient ce verbe *bânâh*, « construire, édifier ». Par là l'auteur marque à la fois la puissance divine opérant une telle transformation et la nature du lien étroit qui unit l'homme et la femme. Cette égalité de nature, que l'antique Orient ne connaissait pas et particulièrement en Israël où la femme était tenue pour inférieure à l'homme, est ainsi nettement reconnue; sous le couvert du symbole apparaît ainsi le sens profond du récit de la création d'Ève; l'égale de l'homme, elle deviendra vraiment son aide par son union avec lui dans le mariage, tous deux ne formant plus qu'une seule chair (℣. 24). Ce qui importe dans le récit biblique, ce n'est pas en effet la façon dont est dépeinte la création d'Ève que l'on peut tenir pour mise en scène libre et symbolique, mais son enseignement doctrinal. Le décret de la Commission biblique du 30 juin 1909 rangeant la formation de la première femme *ex primo homine*... ne contredit pas à l'interprétation proposée; la manière réservée même dont s'exprime le décret montre que c'est seulement le fait lui-même qui est visé et non les détails de la narration dont la signification symbolique n'est par le fait nullement écartée » (p. 124, commentaire au ℣. 22).

2° *Tentation et péché*. — 1. Caractère historique du récit (iii, 1-24); cf. vi, 1187; xii, 276-77. — *a)* Interprétation mythique, contraire au sens obvie, v, 1646-47; — *b)* interprétation purement allégorique, fausse en partie, 1647; cf. ii, 1329 (Cajétan); — *c)* récit à la fois historique et allégorique (Lagrange), v, 1648-49. — Sur tous ces points, xii, 277-81. — 2. Interprétation théologique du récit : *a)* épreuve, v, 1649; cf. i, 375; xii, 276, 282; — *b)* tentation, v, 1649 (cf. *Tables*, 31-32); — *c)* péché, 1650; cf. i, 376-77; xii, 277, 285 (*Tables*, 32); — rôle du serpent, v, 1650; i, 375; x, 1411; xii, 315; xiv, 742 (*Tables*, 32); — *d)* conséquences du péché, v, 1650; xii, 277-78; — *e)* punition du péché : démon, v, 1650; cf. xii, 277; prophétie d'une vic-

toire complète de la femme sur le démon, v, 1650; vi, 1208; vii, 849; — femme, v, 1650; vi, 1208-12.

Sur l'interprétation mariologique du Protévangile, *D. T. C.*, vii, 849-61. Toute une littérature a surgi sur ce point depuis vingt ans. Principaux travaux à consulter : Fr. Drewniak, O. S. B., *Die mariologische Deutung von Gen., III, 15 in der Vorzeit*, Breslau, 1934; Tiburce Gallus, S. J., *Interpretatio mariologica Protoevangelii (Gen., III, 15) tempore postpatristico usque ad concilium Tridentinum*, Rome, 1949; *Interpretatio mariologica Protevangelii posttridentina usque ad definitionem dogmaticam Immaculatæ Conceptionis*, Rome, 1954; P. Hitz, C. S. S. R., *Le sens marial du Protévangile*, dans *Études mariales*, Paris, 1948; F. Ceuppens, O. P., *Theologia biblica*, iv, *De mariologia biblica*, Rome, 1948; Gr. Calandra, O. F. M., *Nova Protevangelii mariologica interpretatio*, dans *Antonianum*, 1951, p. 342-66, avec réplique du P. Gallus, dans *Ephemerides mariologicæ*, 1952, p. 425-37. Dans *Marianum*, 1951, p. 256-91, G. Bertelli a donné la suite des études du P. Gallus, *L'interpretazione mariologica del Protevangelo (Gen., III, 15) negli esegeti e teologi dopo la Bolla « Ineffabilis Deus » di Pio IX (1854-1948)*.

3° *Après le péché.* — Nom d' « È. », v, 1651. — Vêtement et expulsion du paradis, 1651; — symbolisme des peaux d'animaux (Origène), xi, 1565, 1568. — Premières conceptions et premiers enfantements, v, 1651; cf. i, 28-29 (Abel et Caïn), et 379.

4° *Ève, figure de l'Église et de la Vierge.* — È., sortie du côté d'Adam, image de l'Église sortie du côté du Christ, i, 385-86; — vii, 1492 (*Tables*, 33).— È., figure de Marie, v, 1651-52; cf. vi, 1210-11; vii, 851, 871 (cf. *Tables*, 32).

5° *Ève dans la littérature apocryphe et la légende.* — *a)* Dans la littérature apocryphe juive : *Livre d'Hénoch*, v, 1652; cf. i, 1484; — *Livre des Jubilés*, v, 1653; cf. i, 378, 382-83; iv, 329; xii, 294-95; — *Vie d'Adam et d'È.*, v, 1653; cf. i, 382-83; iv, 330; xii, 296. — *b)* Littérature apocryphe chrétienne, v, 1654; — *Combat d'Adam et d'È.*, 1654; — *Caverne des trésors*, 1654; cf. i, 382. — *c)* Littérature apocryphe gnostique : *Évangile d'È.*, v, 1654-55; cf. i, 1396; v, 1633; vi, 1458. — *d)* Légendes, v, 1655; cf. iii, 1794-95 (Coran); voir surtout *Gnosticisme*.

ÉVEILLON (Jacques). — Notice [B. Heurtebize], v, 1655.

ÉVÊQUES. — Voir *Épiscopat*.

EVERARD ou **EVERHARD BILLICK.** — Voir *Billick* (*Tables*, 444).

EVERMODE (Bienheureux), évêque de Racebourg. — Des Prémontrés, xiii, 19.

ÉVHÉMÉRISME, théorie qui cherche à expliquer les mythes, les légendes, les institutions religieuses du paganisme. — Son inventeur est le philosophe Evhemeros (ive s. av. J.-C.). — Exposé de la thèse, vii, 622-23, 652-53. — É. au conc. de Braga, x, 206. — Cité : xiv, 721.

ÉVIDENCE. — Notion, espèces, foi, certitude [J. Bouché], v, 1725-31.

1° *Définition.* — Indéfinissable (?), v, 1725-26. — É., critérium de la vérité, xv, 2677.

2° *Espèces.* — *a)* Par rapport à l'esprit : parfaite et imparfaite, v, 1726; — É. mathématique et É. morale, i, 1520; cf. ii, 2167, 2389, 2395; vi, 207-10 *(passim)*, 211, 214, 232, 391; — intervention de la volonté, iii, 2386; iv, 1811; vi, 172; — suppléances, 2208-09, 2220. — *b)* Par rapport à l'objet : intrinsèque et extrinsèque, v, 1726-27; cf. ii, 2157, 2162, 2163, 2164 (vérité manifestée sous le jour de l'É.), dans l'ordre idéal, 2160; dans l'ordre réel, 2161. — É. extrinsèque, par rapport à la foi, v, 1727; cf. vi, 99-100, 217; nonobstant l'É. parfaite des préambules, 215; du fait de la révélation, 218; et de l'attestation divine, 219. — É. intrinsèque en théologie : rattachement des conclusions à leurs principes, xv, 398, 447. — *c)* Un cas majeur d'É. extrinsèque, l'évidence de crédibilité, iii, 2212-19 *(passim)*, 2223, 2224, 2238; cf. S. Thomas, 2275, 2276; xv, 992; — Holkot, iii, 2280; — Duns Scot, xv, 402; cf. iv, 1907; — Capréolus, iii, 2281, 2286; — Biel, 2282; — Cajétan, 2284-85; — Tolet, 2286; — Bañez, 2287; — Suarez, 2288-89; — Jean de Saint-Thomas, 2290; — Ripalda, 2291-93; — J. de Lugo, 2294; cf. ii, 2380; — *Salmanticenses*, iii, 2295; cf. xiv, 1028; — Pascal, iii, 2295; cf. xi, 2140, 2170-73, 2174-75; — Franzelin, iii, 2389.

3° *Évidence, science et foi.* — Savoir et croire (É. intrinsèque ou extrinsèque), v, 1728. — Incompatibilité des deux, selon S. Thomas, xv, 995; et selon Scot, iv, 1907. — É. des préambules et liberté de la foi, vi, 399-406.

4° *Évidence et certitude.* — *a)* É. intrinsèque, signe infaillible de certitude, v, 1729; — affirmation qui en résulte, iv, 1811; xv, 2677 (excluant le doute); — apparence d'É. et probabilisme, xiii, 495-96. — *b)* É. absolue, trop rigide, v, 1729-30. — Exemples des philosophes nominalistes : Nicolas d'Autrécourt, xi, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 570, 583-87; Occam, 736, 739, 752-53, 768-69; — et des semi-rationalistes, cf. Hermès, vi, 2294. — *c)* É. supérieure aux É. purement rationnelles, v, 1730. — Conséquences au point de vue de la foi dans la thèse purement rationaliste : Descartes, iii, 2389, 2390; Spinoza, 2493; — principes de cette attitude, xiii, 1689, 1726, 1737-38. — *d)* Thèse catholique, vi, 206-15; voir *Crédibilité*, *Foi*. Le manque d'É. en matière de certitude doctrinale impose la nécessité d'un magistère, iii, 2394; xv, 3051.

ÉVITERNITÉ. — Notion, v, 913-14, 915, 919 *(ævum)*. — Applications : ordre des essences immuables, 919; — durée du purgatoire, xiii, 1289-90, 1295-96; — peine du dam en enfer, xv, 3379; — explication de la gloire accidentelle, vi, 1413.

ÉVOCATION DES ESPRITS ET DES MORTS. — L'art. « Nécromancie » n'ayant pas été rédigé, on en trouvera les thèmes principaux dans SPIRITISME [L. Roure], xiv, 2507-22. — *a)* Faits d'É. des âmes des morts avant l'époque moderne, 2507-14; cf. DIVINATION, iv, 1442-43 (antiquité), 1445 (temps évangéliques); MAGIE, ix, 1520 (pythonisse d'Endor). (Voir aussi *D. B.*, ii, 1446, 2128-31.) — *b)* Faits d'É. des esprits et des morts dans l'époque moderne, xiv, 2514-17; cf. iv, 1445-47 *(passim)*. — *c)* Spécialement É. des démons par la magie, ix, 1522-28; cf. vii, 2032-34 (procès d'Inquisition) (*Tables*, 933). — *d)* Communication des vivants aux âmes des défunts, xiii, 1313-15; — sur la théologie des apparitions (*Tables*, 230-31).

ÉVODIE. — Chrétienne associée à Syntique par S. Paul dans l'épître aux Philippiens (iv, 3), xii, 1416.

ÉVODIUS, évêque d'Uzala (ive-ve s.). — Notice [P. Godet], v, 1731. — Sa lettre contre le prédestinatianisme, xii, 2806.

ÉVOLUTION, ÉVOLUTIONNISME. — Ces deux termes ne sont pas complètement synonymes. L'évolution a une signification plus générale et implique un développement progressif de la même réalité; l'évolutionnisme enseigne très spécialement l'évolution des espèces végétales et animales, les espèces supérieures dérivant des inférieures par transformation naturelle et voie de filiation. L'évolutionnisme ou transformisme a été étudié par É. Amann, xv, 1365-96. L'évolution et l'évolutionnisme s'opposent à la doctrine catholique dans la mesure où ils s'opposent à la causalité première de

Dieu, soit dans l'ordre de la création et de la vie, soit dans l'ordre de la Providence. Les références indiquées concernent les différents aspects sous lesquels le principe de l'évolution a été exposé dans le *D. T. C.* Ces références seront nécessairement d'ordre très général.

1° *Évolution des êtres.* — *a)* Évolution et création, III, 2038-40, 2042, 2096-2100; x, 283-86; — évolution chez S. Augustin, I, 2350-54; et de Victorinus Afer, xv, 2932. — *b)* Thèse matérialiste, x, 293-95 (Büchner); XIII, 1752-54 (Diderot), 1771-73 (Buffon, Lamarck, Darwin); — monisme matérialiste, x, 316-18 (Haeckel), 317 (Costa), 318-19 (Guilleminot); — âme, simple épiphénomène, 256-57. — *c)* Idéalisme panthéiste : Spinoza, XIII, 1726-27; XIV, 2496-99; — et Fichte, Schelling, Hegel, XI, 1868-69, 1870-71; — application à la Trinité, xv, 1788-90, 1793. — *d)* Monisme idéaliste, x, 319-30 (Vacherot, Renan, Fouillée, Guyau, Bergson, Freud); — progrès indéfini, XIII, 1761-63 (Wolf), 1763-66 (Lessing). — Toutes thèses supprimant la Providence, 987-89.

2° *Évolution historique.* — *a)* Origine de la religion, VII, 609-16; VIII, 2023; XII, 1489; cf. IX, 1534-40 (magie); XIII, 2187 (animisme), 2193 (magisme et pré-animisme), 2206 (évolution sociologique). — *b)* Origine du christianisme lui-même, VIII, 1378-79, 1380; cf. 1383-84 (thèse moderniste); XIII, 2221-23 (Bergson). — *c)* Origine du pouvoir, v, 887-90; — évolution de l'humanité (A. Comte), XIII, 1767. — *d)* Origine de la propriété, 807-31; conception dialectique de l'histoire, XIV, 2309-13. — *e)* Évolution historique et conception de la loi, IX, 885-86; — conséquence relative au suicide, XIV, 2741, 2746. — *f)* Évolution sociale et mariage, IX, 2306-10.

3° *Évolution psychologique et christianisme.* — Voir *supra*, théorie bergsonienne, XIII, 2221-23; — et moderniste, VIII, 1383-84. — Évolution et révélation : théorie panthéistique, XIII, 2591-92; — et moderniste, 2592-95; cf. VIII, 1383-84. — Évolution et prophétie, XIII, 726-28. — Évolution et conscience messianique du Christ, 963; cf. VIII, 1389-94.

4° *Évolution et origine de l'homme.* — Voir *Monogénisme-polygénisme.*

5° *Évolution et progrès du dogme.* — Voir *Tables*, 1016-21.

EWALD (Henri-Auguste), orientaliste et exégète protestant. — Né à Goettingue et mort dans la même ville (1803-1875). Ses écrits extrêmement nombreux portent surtout sur l'Écriture sainte et les études orientales connexes. — En voir la liste dans *D. B.*, II, 2131-32.

Cité : I, 1475 (Apocalypse); — II, 1254 (bulles pontificales), 1677 (Cantique des cantiques); — IV, 66, 75, 100 (Daniel), 953; v, 2363 (nom de Dieu); IV, 1015 (bibl.), 2009, 2027 (Eccl.); — v, 2042 (Ézéchiel); — VI, 1779 (publication posthume sur S. Grégoire le Grand); — VII, 695 (collection brève de S. Ignace d'Antioche); — VIII, 38, 73, 75 (Isaïe), 885 (Jérémie), 1371-72 (sur Jésus-Christ), 1469 (Job), 2595 (don des langues); — IX, 1760 (Malachie), 1830 (bibl.); — x, 1415 (prophétie de Jacob), 1462 (ps. LXXV), 1485 (Zacharie), à propos de messianisme; — 1656 (Michée); — XI, 5 (Nahum); — XIII, 726-27 (sur la prophétie).

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX. — Fête plus solennelle depuis l'invention de la croix, III, 2344, 2346, 2352; — homélie de Jean de Thessalonique, VIII, 822-23.

EXAMEN (Libre). — Voir *Protestantisme.*

EXAMEN CANONIQUE. — 1° *Examen d'idonéité pour les sacrements.* — 1. *Baptême d'adulte :* Can. 752, § 1 : « L'adulte ne sera baptisé que sciemment et volontairement; il sera suffisamment instruit et averti d'avoir à se repentir de ses péchés » (cf. *D. T. C.*, II, 327). — 2. *Confirmation :* Can. 786 : « ...pour que quelqu'un soit licitement et fructueusement confirmé, il doit être en état de grâce et, s'il jouit de la raison, suffisamment instruit. » Le curé doit organiser avant chaque tournée de confirmation un catéchisme de préparation pour les candidats (can. 1330, 1°). L'Ordinaire du lieu a le droit de rendre l'assistance à ce catéchisme ou tout au moins l'examen final obligatoire pour être admis à la confirmation (cf. De Clercq, dans Naz, *Traité*, II, n. 79). — 3. *Eucharistie :* Can. 854, § 5 : « ...il revient au curé de veiller, même par un examen s'il le juge opportun, à ce que les enfants n'accèdent pas à la sainte table avant d'avoir l'usage de la raison ou sans dispositions suffisantes; et de s'assurer également que ceux qui ont cet usage et ces dispositions y accèdent aussitôt que possible » (cf. *Tables*, 886). — 4. *Pénitence :* aucun examen canonique, mais examen de conscience imposé par la nature même du sacrement et l'intégrité de la confession (cf. *D. T. C.*, III, 956; XII, 1097 [conc. de Trente]; dans les pénitentiels, III, 889; XII, 903, 907, 924-25; cf. VIII, 1096 [S. Ignace de Loyola]; XIV, 1093 [Sandret]). — 5. *Ordre :* examen des ordinands. Can. 996-97 (cf. XI, 1403). — 6. *Mariage :* interrogatoire et examen des futurs époux. Can. 1020, § 2 : « Le curé interrogera tant le futur que la future, séparément et prudemment, pour voir s'ils sont liés par quelque empêchement; s'ils donnent, surtout la femme, leur consentement librement; s'ils sont suffisamment instruits de la doctrine chrétienne, à moins que cette dernière interrogation n'apparaisse inutile à cause de la qualité des personnes. » § 3 : « Il appartient à l'Ordinaire du lieu de donner des normes particulières pour cette investigation du curé. »

2° *Examen d'entrée en religion.* — Le conc. de Trente (sess. XXV, c. 17, *De reform.*) (*D. T. C.*, xv, 1482) avait prescrit un examen canonique pour l'entrée des jeunes filles en religion (moniales). Le Code étend cette obligation à toutes les religieuses et l'exige *trois fois* pour chacune d'elles. (Cf. XIII, 2174 [can. 552].) L'examen doit porter uniquement sur la *liberté* de l'aspirante.

3° *Examen de promotion aux offices.* — 1. *Jeunes prêtres :* Afin de mieux assurer l'idonéité requise pour l'exercice des fonctions sacerdotales, le can. 130 porte la prescription suivante : § 1 : « Après le cycle de leurs études, tous les prêtres, même ceux qui ont obtenu un bénéfice paroissial ou canonial, doivent, sauf dispense de l'Ordinaire accordée pour un juste motif, passer un examen sur les différentes branches des sciences sacrées, annuellement, au moins pendant une période de trois ans. La matière et les modalités de cet examen seront déterminées par l'Ordinaire. » § 2 : « Dans la collation des offices et bénéfices ecclésiastiques, il faut tenir compte de ceux qui ont le mieux réussi dans ces examens, tout en considérant aussi leurs autres qualités. » Des peines « convenables » devront frapper les récalcitrants (can. 2376). — Pour les religieux, ces examens devront être subis « pendant au moins cinq ans » (can. 590). — 2. *Confesseurs:* Can. 877, § 1 : « Les Ordinaires de lieu n'accorderont la juridiction, les supérieurs religieux ne donneront la juridiction ou la permission d'entendre les confessions qu'à ceux qui seront reconnus idoines par un examen, à moins qu'il ne s'agisse d'un prêtre dont ils connaissent par ailleurs la science théologique. » § 2 : « Si, après la concession de cette juridiction ou licence, ils ont une raison de douter que le prêtre approuvé par eux continue à être idoine, ils le forceront à un nouvel examen, même s'il s'agit d'un curé ou d'un chanoine pénitencier. » — 3. *Prédicateurs:* Can. 1340, § 1 : « Leur conscience étant gravement engagée, l'Ordinaire du lieu ou le supérieur religieux ne doivent accorder à personne la faculté ou la licence de prêcher, avant que l'examen prévu au can. 877 [cf. *supra*] ait établi que le candidat est de bonnes mœurs et possède une doctrine suffisante. » Les modalités concernant les prêtres étrangers au diocèse font l'objet du can. 1341. — 4. *Chanoines théologal et pénitencier:* A égalité de mérites il faut préférer les docteurs en théologie s'il s'agit du théologal, et les docteurs en théologie et en droit canon s'il s'agit du pénitencier. En tout cas, il doit y avoir complète certitude sur les bonnes mœurs et la doctrine des candidats, tout en observant la loi du concours là où elle est établie (can. 399, § 1, 2). — 5. *Nomination d'un curé :* Tout en s'efforçant de choisir le plus digne et le plus apte, l'Ordinaire « doit soumettre le candidat à un

examen sur la doctrine, à passer devant lui-même et des examinateurs synodaux; il peut, avec le consentement des mêmes examinateurs, dispenser de cet examen un prêtre dont la science théologique serait bien connue » (can. 459, § 3, 3°; *Tables*, 885). — *Grades académiques* (cf. *D. T. C.*, XIV, 1686).

4° *Examen de procédure judiciaire.* — Quand une chose est considérée comme jugée, il ne peut y avoir un nouvel examen de la cause que si « des arguments ou des documents nouveaux et graves se sont produits » (can. 1903). Dans certains cas où l'injustice est manifeste, il peut y avoir lieu à une complète remise en état des choses (can. 1905-07) (cf. *D. T. C.*, XIII, 635). — Examen des plaideurs et des témoins : *Avocats* (*Tables*, 340-41); — témoins, cf. can. 1756-57, où sont réglées les exceptions relatives aux *inaptes* et aux *suspects*.

5° *Examen médical dans des procès de nullité matrimoniale.* — *a)* Au point de vue mental, pour discerner le consentement valide (*D. T. C.*, IX, 2297). — *b)* Au point de vue physique : pour discerner l'impuissance (VII, 1437); — pour justifier la dispense du mariage non consommé (XIII, 637-38). — Sur l'*inspectio corporalis*, voir Naz, *Traité*, IV, n. 733-34.

6° *Examen de procédure des causes saintes.* — Examen des *écrits* du serviteur de Dieu (can. 2065-72); — ou bien examen des *documents* historiques se rapportant au personnage dont on postule la béatification (can. 2127-35) (cf. *D. T. C.*, XIII, 641; et Naz, *Traité*, IV, n. 853, 859-61).

EXARQUE, EXARCHAT. — Primitivement l'*exarque* était un prélat exerçant une juridiction supérieure sur plusieurs provinces et équivalait au *primat* de l'Occident. Dans l'Empire byzantin existait trois exarchats : *Éphèse*, ayant autorité sur le « diocèse » d'Asie; *Césarée* de Cappadoce, ayant autorité sur le diocèse de Pont; *Héraclée* de Thrace, ayant autorité sur le diocèse de Thrace (cf. *D. T. C.*, XI, 2259-66, *passim*). Les pouvoirs de ces exarques furent supprimés au conc. de Chalcédoine (can. 28) et transférés au patriarche de Constantinople (*Tables*, 663); l'évêque de Constantinople eut donc juridiction sur les Églises non comprises dans les patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem (XI, 2263-64; cf. III, 1322-23, 1324).

Le pape S. Damase avait donné à l'archevêque de Thessalonique (II, 1176) le titre d'exarque pour les provinces de l'Illyricum oriental, qui dépendit ainsi de Rome jusqu'au milieu du VIIIe s. (cf. XI, 1879, 1881; voir cependant III, 1351-54; II, 1176-77, 1180).

L'exarchat bulgare orthodoxe fut constitué en 1870 par Ali Pacha (II, 1210-11). La reconnaissance par le Phanar ne date que de 1945 (cf. XI, 2293).

L'exarchat de Géorgie fut institué par le tsar Alexandre Ier, le 10 juin 1811 (VI, 1264), après l'annexion de cette province à l'Empire russe. Sur les autres exarchies instituées tant par le patriarche de Constantinople que par celui de Moscou, et les exarchies établies par l'Église romaine pour des rites orientaux, voir *Catholicisme*, IV, 863-64.

EXCARDINATION. — Voir *Incardination et excardination.*

EX CATHEDRA. — Voir *Papauté*, § Infaillibilité.

EXCLAUSTRATION. — Indult justifiant une sortie *temporaire* de religion, XIII, 2178. — *D. D. Can.*, V, 609-12 (É. Jombart).

EXCOMMUNICATION. — Notion et division. Effets juridiques [E. Valton], V, 1734-44. (Note : cet article, composé avant le Code, doit être complété et précisé; après l'analyse de l'article, on rappellera la doctrine du Code.)

I. NOTION ET DIVISION. — 1° *Notion.* — E. et anathème, V, 1734; cf. XII, 634 (*Tables*, 148). — Significations diverses du terme E., V, 1735-36. — E. au sens strict, 1736.

2° *Division.* — E. Juste, injuste, V, 1736. — Valide, invalide, 1737. — Générale, particulière, 1737. — Majeure, mineure, 1737. — *Latæ, ferendæ sententiæ;* réservée (à différents degrés), non réservée, 1737. — *Vitandi* et tolérés, 1737-38.

3° *Compléments historiques.* — *a)* Bases scripturaires : pouvoir coercitif conféré par le Christ à l'Église, XII, 632; — enseignement et pratique des apôtres, 632-33; cf. III, 1852; IV, 491; VIII, 1990; XI, 2476; XII, 753. — *b)* E. et anciens conciles : conc. d'Elvire (300) : privation de communion, IV, 2380-81; E. définitive, 2388, 2393-94, cf. 473; IX, 2111; XII, 782; XV, 2329; — conc. d'Arles (314), IX, 2111; XII, 790; XIV, 1288, 1977; XV, 2329; — Ier conc. de Nicée (325) (can. 5), XI, 410; XIV, 1288; (can. 16), XI, 414; IV, 455, 456, 489; (can. 12), XI, 413; interprétation, XIV, 1978; — conc. d'Antioche (341) (can. 2), III, 484; XII, 790; — conc. de Néocésarée (325) (can. 1), IV, 472, 478; — *Canons apostoliques* (6), II, 2077; (29), IV, 472; (63), I, 276; — conc. de Gangres (340) : anathèmes (can. 1), IX, 2084-85; (can. 2), I, 276; — conc. de Tolède (447) (can. 6), IX, 2085; — conc. de Chalcédoine (can. 7), IV, 481; cf. VII, 1236; (can. 16), IX, 2113; — *Statuta Ecclesiæ antiqua* (can. 104), 2112. — *c)* E. et anathème, XII, 634 (cf. *Tables*, 148).

Le mot se rencontre pour la première fois dans les canons du conc. d'Elvire, sans qu'on puisse dire avec certitude s'il est synonyme d'excommunication, au sens de séparation de la société chrétienne. Il semble que, jusqu'au VIe s., l'anathème suppose l'excommunication, mais y ajoute une malédiction particulière qui l'aggrave et la rend plus solennelle. Aux siècles suivants, l'anathème est souvent soumis à l'approbation du métropolitain et frappe surtout les pécheurs obstinés, les criminels endurcis. C'est seulement à la fin du IXe s. qu'apparaît la différence fondamentale entre l'excommunication qui prive de la communion eucharistique, et l'anathème qui sépare de la société chrétienne. (*Grat.*, caus. III, q. IV, c. 12; caus. XI, q. II, c. 24.)

Après Gratien, les *Décrétales* consacrent l'assimilation des deux termes, de sorte que l'on reconnaît deux excommunications, l'une solennelle ou majeure (anathème), l'autre mineure ou simple.

La Constitution *Apostolicæ Sedis* (1869) ayant supprimé l'excommunication mineure, le mot *anathème* n'est plus aujourd'hui, aux termes du can. 2257, qu'un autre nom donné à l'excommunication, surtout lorsque cette peine est portée avec les solennités décrites dans le Pontifical romain, l. III *(Ordo excommunicandi et absolvendi)*. Cette forme extraordinaire est à peu près inouïe de nos jours (A. Bride, dans *Catholicisme*, I, 517).

4° *Compléments canoniques.* — *a) Définition* (can. 2257), XII, 647; — E., censure, non peine vindicative, pouvant frapper un individu ou une collectivité (can. 2255, § 2), 647.

b) Excommunication et interdit (même canon), cf. VII, 2280-81; II, 2117; — sujet, 2126-27.

c) Excommunication et contumace, III, 1748-52; VII, 2031.

Can. 2255 : « § 2. L'excommunication ne peut atteindre que les personnes physiques; en conséquence, si elle est portée contre un corps moral, il est entendu qu'elle frappe seulement les personnes qui ont pris part au délit... L'excommunication et l'interdit peuvent atteindre même les laïques, la suspense est propre aux clercs; un lieu peut être frappé d'interdit. L'excommunication est toujours une censure; l'interdit et la suspense peuvent être censures ou peines vindicatives, mais dans le doute on présume que ce sont des censures. »

d) Division. — Plus de distinction entre E. majeure et mineure, XII, 647.

D'un point de vue accidentel (cf. *infra*, § Effets), distinction entre excommuniés *tolerati* et *vitandi*, XII, 648; cf. VI, 2230.

Can. 2258 : « § 1. Certains excommuniés sont à éviter *(vitandi)*, d'autres tolérés *(tolerati)*.

« § 2. Personne n'est *vitandus*, s'il n'a été nommément excommunié par le Siège apostolique, si l'excommunication n'a été rendue publique et si le décret ou la sentence ne déclare expressément que le coupable doit être évité, sauf le cas du can. 2343, § 1, 1° » (voies de fait sur la personne même du Souverain pontife).

Excommuniés notoires, soit à la suite d'une sentence, soit de toute autre façon (can. 2259, § 2), XII, 648.

II. Effets juridiques. — 1° *Effets immédiats.* — *Res sacræ :* privation des sacrements, v, 1738. — *Ritus :* privation des offices divins, célébration et assistance, 1739. — *Communio :* privation des suffrages communs, 1740. — *Crypta :* privation de la sépulture ecclésiastique, 1740-41. — *Potestas :* privation de juridiction ecclésiastique, 1741. — *Prædia sacra :* incapacité relativement aux dignités, bénéfices, offices et pensions, 1741-42. — *Forum :* privation des droits juridiques et de la juridiction compétente (for civil et ecclésiastique), 1742-43. — *Civilia jura :* interdiction de communiquer avec les fidèles même dans les relations de la vie civile, 1743.

2° *Effets médiats.* — Irrégularité, v, 1743-44. — Suspicion d'hérésie, 1744.

Effets selon le Code. — 1° *Effets communs et essentiels* (can. 2259-67). — *a) Privation de l'assistance aux offices.* — Can. 2259 : « § 1. Tout excommunié est privé du droit d'assister aux offices divins, non toutefois à la prédication de la parole de Dieu.

« § 2. Si un excommunié toléré assiste passivement à un office, il n'est pas nécessaire de le chasser; si c'est un *vitandus*, on doit l'expulser; si c'est impossible, on doit cesser l'office pourvu qu'on le puisse sans inconvénient grave. Quant à l'assistance active, qui implique une certaine participation à la célébration des offices divins, il faut en écarter non seulement le *vitandus*, mais encore tout excommunié après sentence déclaratoire ou condamnatoire ou tout excommunié notoire » (cf. *D. T. C.*, xii, 648, 649-50).

b) Réception des sacrements et des sacramentaux; sépulture. — Can. 2260 : « § 1. L'excommunié ne peut recevoir les sacrements, ni même, après une sentence déclaratoire ou condamnatoire, les sacramentaux » (cf. xiv, 481, 639).

« § 2. Quant à la sépulture ecclésiastique, il faut observer la prescription du can. 1240, § 1, 2° » (cf. xiv, 1898-99).

c) Administration des sacrements et sacramentaux. — *Règle générale.* — Can. 2261 : « § 1. Il est défendu à l'excommunié de produire *(conficere)* et d'administrer les sacrements et les sacramentaux, sauf les exceptions suivantes » (cf. xii, 648; xiv, 480, 639, 2866).

Exceptions. — « § 2. Les fidèles (compte tenu du § 3 [ci-dessous]), pour toute juste cause, peuvent demander à un excommunié les sacrements et les sacramentaux, surtout si les autres ministres font défaut, et alors cet excommunié peut les administrer sans être tenu de s'informer de la cause de la demande. » Il s'agit évidemment d'un excommunié *occulte* (cf. xii, 648-49; xiv, 639).

Excommuniés traités plus sévèrement. — « § 3. Quant aux excommuniés à éviter ou aux autres qui ont été l'objet d'une sentence condamnatoire ou déclaratoire, les fidèles ne peuvent qu'en danger de mort leur demander soit l'absolution sacramentelle (can. 882, 2252), soit même, en l'absence d'autres ministres, les autres sacrements et les sacramentaux » (cf. xii, 649; vi, 2233; xv, 2858).

d) Indulgences et prières publiques. — *Privation de ces biens.* — Can. 2262 : « § 1. L'excommunié n'a aucune part aux indulgences, aux suffrages, aux prières de l'Église » (cf. vii, 1629; xii, 650).

Ce qui est permis. — « § 2. Il n'est pourtant pas défendu : aux fidèles de prier de façon privée *(privatim)* pour l'excommunié; aux prêtres d'appliquer la messe pour lui de façon privée *(privatim)* et en écartant le scandale, mais, s'il est *vitandus*, uniquement pour sa conversion » (cf. vi, 2232 [erroné, à corriger par le can. cité]; x, 1313; xii, 649-50).

e) Privations de certains droits. — Can. 2263 : « L'excommunié est écarté des actes ecclésiastiques légitimes dans les limites déterminées par le droit; il ne peut être demandeur dans les causes ecclésiastiques, sinon en conformité avec le can. 1654; il est interdit à l'excommunié d'exercer les offices ou charges ecclésiastiques; il lui est interdit de jouir des privilèges précédemment accordés par l'Église » (cf. xii, 649; énumération des actes légitimes, 1154).

f) Juridiction. — Can. 2264 : « Tout acte de juridiction, tant du for interne que du for externe, posé par un excommunié est illicite; et s'il y a eu une sentence condamnatoire ou déclaratoire, l'acte est même invalide » (cf. xii, 649).

Quoique l'assistance au mariage ne soit pas un acte de juridiction, une sentence d'excommunication rend inhabile à y assister (can. 1095, § 1, 1°). Les exceptions résultent du can. 2261, § 2, 1°, 2° (cf. *supra*).

g) Prohibitions diverses. — Can. 2265 : « § 1, 1° A tout excommunié il est défendu d'exercer le droit d'élire, de présenter, de nommer » (cf. vii, 2288-89; xii, 649). — « 2° Un excommunié ne peut obtenir des dignités, offices, bénéfices, pensions ecclésiastiques ou toute autre charge dans l'Église. » Ce canon complète le can. 2263 interdisant l'usage des charges reçues antérieurement. — « 3° Il ne peut être promu aux ordres, pas même aux ordres mineurs ou à la tonsure » (cf. vii, 2564, par analogie); les ordres sont toujours validement reçus.

« § 2. L'acte posé contrairement aux prescriptions du § 1, 1°, 2°, n'est pas nul, à moins d'avoir été posé par un excommunié à éviter; ou par un autre excommunié après sentence déclaratoire ou condamnatoire. Si une telle sentence a été portée, l'excommunié ne peut en outre obtenir validement aucune grâce pontificale, à moins que le rescrit ne fasse mention de l'excommunication » (cf. xii, 648, 649).

h) Fruits des bénéfices (peine d'ordre temporel). — Can. 2266 : « Après une sentence condamnatoire ou déclaratoire, l'excommunié demeure privé des fruits de sa dignité, de son office, de son bénéfice, de sa pension ou de sa charge, s'il en avait dans l'Église; le *vitandus* est privé de la dignité même, de l'office, du bénéfice, de la pension ou de la charge » (cf. xii, 649-50).

i) Relations profanes (concernant uniquement les *vitandi*). — Can. 2267 : « Les fidèles doivent éviter les relations en matière profane avec le *vitandus*, à moins qu'il ne s'agisse du conjoint, des parents, des enfants, des domestiques, des subordonnés, et, en général, à moins d'une excuse raisonnable » (cf. xii, 649-50).

2° *Effets extraordinaires et médiats.* — Trois effets : *a)* La violation de l'excommunication par un acte du pouvoir d'ordre engendre une irrégularité (can. 985, 7°; cf. vii, 2562). — *b)* Celui qui croupit depuis un an dans son excommunication est suspect d'hérésie (can. 2340, § 1; cf. xv, 3080). — *c)* Le suspect d'hérésie non amendé dans les six mois doit être traité d'hérétique, excommunié et soumis aux autres peines frappant les hérétiques (can. 2314, § 1, 2°, et 2315; cf. vi, 2243-44, 2245, 2246).

III. Délits frappés d'excommunication. — Pour établir les références, on prend comme terme de comparaison la liste des E. dressée à l'art. Peines ecclésiastiques, xii, 654-56.

1° *Excommunications réservées au pape « specialissimo modo ».* — *a)* Profanation des saintes espèces (can. 2320), cf. iv, 490; vi, 2244, 2247; xii, 652, 654-55; xiii, 2460; xiv, 690-91. — *b)* Violence exercée sur la personne du Souverain pontife (can. 2343, § 1), cf. vii, 1224; xii, 648, 652, 655, 657; xiii, 2460; xiv, 695; xv, 3081. — *c)* Absolution réelle ou feinte du complice *in peccato turpi* (can. 2367) : voir Constitution *Apost. Sedis (= Ap. S.)*, i, 1614 (1°, 10; E. réservée *speciali modo*); cf. iii, 617, 622-23, 625-26; xiii, 2451-52. — *d)* Violation directe et gravement coupable du secret sacramentel (can. 2369), xv, 3083-84; — législation antérieure, iii, 974.

2° *Excommunications réservées au pape « speciali modo ».* — *a)* Apostasie, hérésie, schisme (can. 2314) : voir *Ap. S.*, i, 1614 (1°, 3), cf. 1609-10; conc. de Vérone, 682; IVe conc. du Latran, viii, 2659; iv, 2170; vi, 2245; xiv, 1309, 1311; cf. xii, 1726 (décret *Lamentabili*). — *b)* Suspicion d'hérésie, après six ans (can. 2315), cf. vi, 2244, 2246-47. — *c)* Publication, lecture et conservation, sans autorisation, des livres d'apostats, hérétiques, schismatiques ou d'autres livres nommément condamnés par lettres apostoliques (can. 2318, § 1) : *Ap. S.*, i, 1614 (2); 1615 (2°, 1; E. réservée *simpliciter*); cf. vii, 1578-80; vi, 2208, 2249; xv, 1214.

— *d)* Simulation du sacerdoce, à l'autel, au confessionnal, par quelqu'un *qui n'est* pas prêtre (can. 2322, § 1), cf. XIV, 697; — sur les diacres, ministres de l'absolution et de l'eucharistie, III, 846; IV, 480, 713-16. — *e)* Appel au futur concile général des lois ou décrets du Souverain pontife régnant (can. 2332) : *Ap. S.*, I, 1614 (4) (*Tables*, 234); — une application : les appelants, XIV, 2265. — *f)* Recours au pouvoir civil ou opposition directe pour empêcher la promulgation ou l'exécution des actes du S.-Siège (can. 2333) : *Ap. S.*, I, 1614 (8); cf. XII, 640; XV, 3085. — *g)* Entraves à la liberté et à la juridiction de l'Église (can. 2334) : *Ap. S.*, I, 1614 (6); cf. XV, 3085-86. — *h)* Violation du privilège du for, s'il s'agit d'un cardinal, d'un légat, d'un officier majeur de la Curie romaine ou de son propre Ordinaire (can. 2341, 1re part.) : *Ap. S.*, I, 1614 (7); cf. VI, 531-34; VII, 1225-26; XIV, 695; XV, 3082. — *i)* Violence exercée sur la personne des hauts dignitaires de l'Église (can. 2243, § 2, 3), cf. VII, 1224; XIV, 695; XV, 1234, 3081. — *j)* Usurpation de biens ou de droits de l'Église romaine (can. 2345) : *Ap. S.*, I, 1615 (1°, 12); XIV, 699. — *k)* Falsification de documents apostoliques (can. 2360) : *Ap. S.*, I, 1614 (9); cf. IV, 463, 486, 487; V, 2112; XII, 624. — *l)* Dénonciation calomnieuse d'un prêtre non coupable de sollicitation (can. 2363, cf. 894), cf. XIII, 2448, 2451-52; XIV, 2340.

3° *Excommunications réservées « simpliciter ».* — *a)* Trafic d'indulgences (can. 2327) : voir *Ap. S.*, I, 1615 (2°, 11); cf. VII, 1614, 1620 (S. Pie V), 1627.

Le sens à donner à ce « trafic » ressort du texte du canon : « Ceux qui retirent un profit *(quæstum facientes)* des indulgences sont frappés par le fait même d'une excommunication simplement réservée au Siège apostolique. »

« Retirer un profit (temporel) des indulgences, c'est *vendre* la concession, la publication ou l'application d'indulgences ou *vendre plus cher* un objet indulgencié, qu'on exige de l'argent ou tout autre avantage appréciable en monnaie, vivres, usufruit d'une propriété, etc. » (Naz, *Traité*, IV, n. 1172).

b) Affiliation à une secte maçonnique ou autre du même genre (can. 2355) : *Ap. S.*, I, 1615 (2°, 4); cf. VI, 725-28 (sur l'extension aux « sociétés du même genre », voir Naz, *Traité*, IV, n. 1190).

L'assimilation assez hésitante faite en ce dernier commentaire entre « communisme » et sectes condamnées sera corrigée par le *monitum* du S.-Office (28 juill. 1950), complétant le décret de condamnation du 28 juin 1949 : ceux des communistes qui enseignent aux enfants des doctrines contre la foi et les mœurs encourent l'excommunication réservée d'une manière spéciale au Siège apostolique. Application du can. 2314; cf. *supra*.

c) Absolution, sans pouvoir, d'E. réservées au S.-Siège *speciali* ou *specialissimo modo* (can. 2338) : *Ap. S.*, I, 1615 (2°, 18); cf. XV, 3081. — *d)* Aide ou faveur accordée à un excommunié *vitandus*, ou communication *in divinis* avec lui (can. 2338, § 2) : *Ap. S.*, I, 1615 (2°, 16); cf. VI, 2246-47; XIV, 1311. — *e)* Violation du privilège du for à l'égard d'un évêque (autre que l'Ordinaire), d'un prélat *nullius*, d'un supérieur majeur de religion de droit pontifical (can. 2341, 2e part.) : *Ap. S.*, I, 1614 (7); cf. VI, 531-34; VII, 1225-26; XIV, 698; XV, 3082. — *f)* Violation de la clôture des réguliers à vœux solennels, et sortie illégitime des moniales (can. 2342) : *Ap. S.*, I, 1615 (2°, 6, 7); cf. III, 249, 253, 255; XV, 3079-80. — *g)* Usurpation des biens ecclésiastiques (can. 2346) : *Ap. S.*, I, 1614 (11; E. réservée *specialiter*); conc. de Trente (sess. XXII, *De reform.*, c. II; réservée *simpliciter*), XV, 1463; XIV, 699. — *h)* Duel ou concours donné au duel (can. 2351) : *Ap. S.*, I, 1615 (2°, 3); cf. IV, 1851-55; XI, 1147, 1149, 1151; XII, 639, 652, 657. — *i)* Violation du célibat clérical ou religieux par tentative de mariage même civil (can. 2388, § 1) (clercs *in sacris* ou profès et professes à vœux solennels), XIV, 696 : *Ap. S.*, I, 1615 (3°, 1; réservée aux Ordinaires) (*Tables*, 564-68). — Fautes connexes dans l'antiquité, IV, 472-73. — *j)* Simonie (can. 2392), XIV, 2144, 2159 : *Ap. S.*, I, 1615 (2°, 8, 9, 10); — historique, XIV, 2144-47; — simonie réelle seule ou aussi simonie conventionnelle?, 2160 (en sens opposé, Naz, *Traité*, IV, 1295). — *k)* Détournement, destruction, falsification ou recel de documents de la chancellerie épiscopale (can. 2405).

« Ce canon ne punit que les actes posés *pendant la vacance d'un siège*, quand un vicaire capitulaire est à la tête du diocèse. Il ne s'applique pas, semble-t-il, aux cas d'un évêque transféré à un autre siège et administrant provisoirement le diocèse qu'il va quitter (can. 430, § 3, 1°), ni d'un vicaire général remplaçant l'évêque empêché de gouverner son diocèse (can. 429), ni d'un administrateur apostolique (can. 431) » (Naz, *Traité*, IV, n. 1314).

4° *Excommunications réservées à l'Ordinaire.* — *a)* Consentement donné devant un ministre non catholique, dans un mariage *mixte* contracté avec dispense (can. 2319, § 1), VI, 2244. — *b)* Convention implicite ou explicite d'élever même un seul enfant hors de l'Église catholique (can. 2319, § 1, 2°), 2244. — *c)* Présentation d'un enfant au baptême administré par un ministre non catholique (can. 2319, § 1, 3°), 2244. — *d)* Élever volontairement ses enfants hors de l'Église catholique (can. 2319, § 1, 4°), 2244. — *e)* Trafic de fausses reliques (can. 2326), XIII, 2374, 2375.

Avant le Code, il n'existait aucune peine *latæ sententiæ* contre les falsificateurs de reliques. La Constitution *Apost. Sedis* (cf. I, 1615, 2°, 15) frappait d'une excommunication *latæ sententiæ* simplement réservée au S.-Siège ceux qui extrayaient des reliques des catacombes; peine supprimée par le silence du Code.

f) Violence exercée sur la personne des clercs inférieurs (can. 2343, § 4), VII, 1224; XIV, 695; XV, 1234, 3082 : voir *Ap. S.*, I, 1615 (2°, 2; E. réservée *simpliciter*); — sur le privilège du canon : fondement juridique du can. 2343, VII, 1220-24; VIII, 2640 (IIe conc. du Latran, can. 15). — *g)* Avortement effectif (can. 2350, § 1) : *Ap. S.*, I, 1615 (3°, 2); cf. 2650, 2651; IV, 488. — *h)* Abandon définitif de la communauté par un religieux apostat (can. 2385), XII, 655, 657, 658, 1155; XIII, 2180. — *i)* Violation du célibat par des profès à vœux simples perpétuels (can. 2388, § 2; cf. § 1), XIV, 696.

5° *Excommunications non réservées.* — *a)* Publication non autorisée de livres concernant la Ste Écriture (can. 2318, § 2) : voir *Ap. S.*, I, 1616 (I, 2°, 3); VII, 1573; cf. IV, 2101; XV, 2738-39. — *b)* Contrainte morale ou physique pour imposer indûment la sépulture ecclésiastique (can. 2339) : *Ap. S.*, I, 1615 (4°, 1); cf. VI, 2250-51; VII, 2284; XIV, 701, 1312, 1901-02; XV, 3081. — *c)* Aliénation illégitime de biens ecclésiastiques (can. 2347), contrairement aux can. 534, § 1 et 1532 : *Ap. S.*, I, 1615 (4°, 3); VII, 1248; — canons relatifs à l'aliénation légitime (can. 1529), relatifs aux délits concernant les biens ecclésiastiques (can. 2345-49) (*Tables*, 441), cf. XII, 659. — *d)* Pression exercée pour forcer l'entrée en religion ou dans la cléricature (can. 2352), XI, 1401; cf. XIII, 2176; XV, 3091, 3092. — *e)* Omission consciente de la dénonciation du prêtre coupable de sollicitation (can. 2368, § 2) : *Ap. S.*, I, 1615 (4°, 4); cf. XIV, 2340; IV, 420-21, 489 (pour le prêtre sollicitant, voir XIV, 2340; cf. IV, 489).

6° *Anciennes excommunications (« Apost. Sedis » et autres), non renouvelées.* — *a)* Violation du droit

d'asile, I, 1615 (2°, 5); VII, 1255-58; — droit actuel sur l'asile (can. 1179, 1258), XV, 3084-85. — *b)* Simonie pour entrée en religion, I, 1615; cf. IIe conc. de Nicée (can. 19), XI, 437-38; IIIe conc. du Latran (can. 10), VIII, 2651; IVe conc. du Latran (can. 64), 2658; cf. XIV, 2145. — *c)* Commerce des honoraires de messes, I, 1615, 1617; cf. VII, 86; XIV, 2154. — Le can. 2324, s'occupant du même sujet, est moins strict.

Can. 2324 : « Les délits contre les prescriptions des can. 827, 828, 840, § 1, seront punis par l'Ordinaire d'après la gravité de la faute, *sans exclure, si le cas le comporte..., s'il s'agit de laïques, l'excommunication.* »

d) Administration de l'extrême-onction ou du saint viatique par les religieux sans la permission du curé, I, 1615 (2°, 14); cf. V, 2017; — droit actuel, XV, 2852 (can. 462, 3°; 850; cf. 514 et 2261, § 3). — *e)* Refus par les magistrats civils de prêter leur concours à l'évêque pour l'observation de la clôture papale : voir conc. de Trente (sess. XXV, *De reform.*, [réguliers et moniales], c. V), I, 1616 (I, 2°, 2).

Texte du concile : « [Pour rétablir la clôture], les évêques feront appel au secours du bras séculier. En quoi le saint concile exhorte tous les princes chrétiens à prêter leur aide et il enjoint de le faire à tous les magistrats séculiers, sous la peine de l'excommunication à encourir par le fait même. »

f) Rapt des femmes, I, 1616 (I, 2°, 4); — ancien droit, XIII, 1673-74; — droit actuel (can. 2353; 2354, § 1; et 2223, § 3, 2°), 1675. — *g)* Enseignement de thèses fausses sur la nécessité de la confession avant la communion et sur la validité des mariages clandestins : conc. de Trente (sess. XIII, can. 11, finale), I, 1616 (I, 2°, 5); cf. III, 911; — droit actuel (can. 807, 866), XII, 1111-13. — Sur les mariages clandestins : décret *Tametsi.*

Texte de l'anathème : « Quoiqu'il ne faille pas douter que les mariages clandestins... ne soient valides et de véritables mariages, tant que l'Église ne les aura pas rendus nuls, et qu'en conséquence on doive condamner, *comme le saint concile les condamne d'anathème,* ceux qui nient que de tels mariages soient vrais et valides et qui soutiennent faussement que les mariages contractés par les fils de famille sans le consentement de leurs parents sont nuls et que les parents peuvent les valider ou annuler... » (Denz.-Bannw., 990).

h) Atteinte portée à la liberté du mariage : *Ap. S.*, I, 1616; décret *Tametsi.*

Texte du décret : « Le saint concile défend à toute personne... *sous peine d'anathème à encourir par le fait même,* de contraindre ses subordonnés ou qui que ce soit d'autre, de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, pour les empêcher de contracter librement mariage » (c. IX).

Droit actuel : crainte et violence (*Tables*, 1168). — *i)* Admission au gouvernement d'une église vacante de celui qui n'aurait pas préalablement exhibé ses bulles d'institution : Pie IX, I, 1617 (I, 1 : E. réservée *speciali modo*); — droit actuel (can. 332, § 1; can. 334, § 2), cf. VIII, 1983 (*Tables*, 1148). — *j)* Intrusion de curés et vicaires élus par le suffrage du peuple et affiliation à la société italienne pour l'élection du pape par le suffrage populaire : Pie IX, I, 1617 (I, 2, 3; réservée *speciali modo*); VI, 2371; — doctrine catholique sur l'origine de la hiérarchie (can. 109) et l'immixtion dans les élections ecclésiastiques (can. 2390). — *k)* Exercice du négoce lucratif pour les missionnaires aux Indes et en Amérique, I, 1617 (réservée *simpliciter*); cf. III, 408; — droit actuel (can. 142), XV, 2634-35. — *l)* Alexandre IV frappait d'E. les laïques disputant sur la foi catholique, III, 1731; — on doit aujourd'hui demander la permission au S.-Siège et, en cas d'urgence, à l'Ordinaire (can. 1325, § 3). — *m)* L'E. frappant les violateurs du secret du S.-Office n'a pas trouvé place dans le Code.

IV. Faits historiques relatifs a l'excommunication. — 1° *Pratique de l'excommunication.* — *a)* Dans la pénitence, XII, 829, 836-37, 857, 876-77, 882, 921, 968. — *b)* Aux conc. de Tolède, XV, 1191, 1192. — *c)* Conc. Quinisexte, XIII, 1584 (can. 5), 1586 (18), 1587 (27), 1589 (47), 1590 (56, 62), 1591 (64, 65, 67, 68, 71, 72, 73, 76, 77), 1592 (79, 80, 81, 86, 88), 1593 (94, 96, 97, 99, 100, 101). — *d)* A propos des rites malabares, IX, 1722, 1726, 1730-31, 1732. — *e)* Ne pas abuser de l'E. (conc. de Trente), XV, 1482. — *f)* Dans l'histoire de l'Église syro-malabare, XIV, 3109-10, 3120, 3123, 3133, 3134, 3136, 3138, 3153, 3154. — *g)* Dans l'histoire du jansénisme : sur la bulle *Unigenitus*, XV, 2070, 2078, 2117 (art. 90), 2118 (art. 91), 2119 (art. 92), 2120 (art. 93), 2123 (art. 98), 2136; — synode janséniste de Pistoie, XII, 2156, 2214; — Église d'Utrecht, XV, 2405, 2406, 2407, 2408, 2417, 2418, 2430, 2432. — *h)* Dans l'histoire de la Réforme : préréformateurs : Wyclif, 3593, cf. 3598, 3613; — lollards, IX, 917; — réformateurs : dans le calvinisme, II, 1384; chez Zwingli, XV, 3865, 3867-68, 3871-72, 3900.

2° *Principaux excommuniés dans l'histoire de l'Église.* — Askidas, XV, 1899; — Bonaiuti, X, 2045; — Didier (futur Victor III), XV, 2870, cf. 2867; — Döllinger, IV, 1518; XV, 2982; — Farnèse (Odoardo), 2306; — Frédéric Barberousse, VI, 1805; Frédéric II, XV, 2287; — Gerbert (Silvestre II), XIV, 2282; — Henri IV (d'Allemagne), VI, 1796, 1797; XI, 2058; XIII, 2419; XIV, 2036; — Henri V (d'Allemagne), XI, 2066-69; — Henri VIII d'Angleterre, VI, 2187; — Henri de Navarre, XIV, 2224; — Isidore, voir Palamas; — Jean de Jandun, X, 166; — laxisme (défenseurs des propositions), IX, 73; — Loisy, X, 2036; — Louis de Bavière, XII, 1924, 1925; — Marsile de Padoue, X, 166; — Michel Paléologue, IX, 1402; X, 195; — Murri, 2035; — Palamas et Isidore, XI, 1786; — Philippe Ier, roi de France, XV, 2276, 3626; — Photius, VIII, 608-09; — Pierre d'Aragon, IX, 1402-03; X, 196; — Robert le Pieux, XIV, 2080; — Savonarole, 1219; — Siger de Brabant, 2043-44; — Sigismond d'Autriche, XII, 1621-22; — le pape Vigile par les évêques africains, XV, 1895; — Worms (évêques du concile de), VI, 1796.

Voir *D. D. Can.*, V, 615 sq.

EXCUSANTES (Circonstances). — Voir *Circonstances* (*Tables*, 614).

EXEAT. — Autorisation donnée par l'évêque à un de ses clercs de sortir du diocèse, IV, 1348; — sans cette autorisation, le clerc est réputé « vagabond », XV, 2463. — E. et séjour dans un diocèse étranger, 2464.

Réglementation des can. 143 et 144.

Can. 143 : « Les clercs, même s'ils n'ont pas de bénéfice ou d'office obligeant à la résidence, ne peuvent s'absenter de leur diocèse pendant un temps notable, sans la permission au moins présumée de leur Ordinaire. »

Can. 144 : « Le clerc qui, avec la permission de son Ordinaire, est passé dans un autre diocèse, tout en restant incardiné dans son diocèse, peut être rappelé moyennant une juste cause et le respect de l'équité naturelle. De même l'Ordinaire du diocèse étranger peut lui refuser, pour une juste cause, la permission de prolonger son séjour dans son diocèse, à moins qu'il ne lui ait conféré un bénéfice. »

Voir A. Bride, dans *Catholicisme*, IV, 889-91.

EXÉCRATION. — Perte de bénédiction ou de consécration, XV, 3075.

E. d'une église (can. 1170) : « Une église perd sa consécration ou sa bénédiction, si elle est détruite entièrement, si la plus grande partie de ses murs est tombée, ou si elle a été réduite à des usages profanes par l'Ordinaire du lieu, selon le can. 1187. »

E. d'un autel (*Tables*, 331). — E. de cimetière, XIV, 1893-94. — E. des objets bénits ou consacrés

(can. 1305, § 1), cf. xi, 1601; xiv, 697, 2149; xv, 3276. — Serment exécratoire, xiv, 1943. Définition : serment dans lequel celui qui jure se condamne lui-même devant Dieu, si son affirmation d'innocence est inexacte.

EXÉCUTEUR, EXÉCUTION. — Dans l'application d'une grâce ou d'une sentence, iv, 251.

EXÉGÈSE. — Voir *Écriture Sainte*, § *Interprétation* (*Tables*, 1105-06).

EXEMPLAIRE (Cause). — Voir *Cause* (*Tables*, 557, 559).

EXEMPLARISME. — En théologie, l'exemplarisme concerne très spécialement Dieu, « cause exemplaire de toutes choses, en tant que ses idées sont les raisons intelligibles selon lesquelles tous les êtres ont leur forme déterminée » (Thonnard, *Précis de philosophie*, n. 1028). — *Tables*, 849.

EXEMPLE (Bon et mauvais). — Enseignement scripturaire sur le bon E., x, 2432-33; — influence psychologique sur le bien ou le mal, xv, 3304; iii, 598-600; ix, 38, 39; xiv, 1249-50, 1252. — E. et respect humain, xiii, 2469. — Devoir des parents, xi, 2018; cf. xiv, 1676-77. — Des prêtres ayant charge d'âmes, i, 1111. — Conception pélagienne du péché originel : péché personnel à l'E. du péché d'Adam, xii, 384, 388, 469, 517.

EXEMPTION. — Le terme exemption désigne, en droit canonique, « la concession, à titre de privilège, de la liberté par rapport à un état préexistant de soumission obligatoire » (*D. D. Can.*, v, 637). On peut donc y envisager soit le privilège de l'immunité des clercs relativement au pouvoir civil, soit le privilège qui soustrait des instituts religieux à la juridiction de l'Ordinaire. Il ne saurait être question d'aborder ici ces deux aspects du problème de l'exemption qui seront traités aux articles respectifs *Immunités du clergé* et *Religieux*.

EXHUMATION. — Conditions civiles et religieuses concernant l'exhumation des cadavres, xiv, 1895-96. — *Catholicisme*, iv, 917-18.

« EX NIHILO ». — Voir *Création* (*Tables*, 850); et, dans l'art. Création, iii, 2035, 2036, 2037, 2043, 2066, 2078, 2081, 2085, 2091, 2132, 2133, 2161, 2162, 2175, 2182, 2184, 2188, 2189, 2199; — chez les Pères, i, 765, 1459, 1597, 1639, 2349; iii, 155-56, 2506; xi, 1528-29; xiii, 950; — trois conciles consacrant l'expression *ex nihilo* : IVe du Latran, i, 683; iii, 2081; Florence (décret *pro Jacobitis*), xv, 3334 (cf. Denz.-Bannw., 706); Vatican, iii, 2082, 2184; — principaux théologiens : S. Anselme, 2081; S. Thomas, xv, 667, 884; théologiens du xiiie s., sur le concept de création *ex nihilo*, 670-71; Duns Scot, iv, 1884; Raymond Lulle, ix, 1121.

EXODE. — Étude générale [E. Mangenot], v, 1745-62. — Pour le détail, voir *Pentateuque*.

EXODE (Livre de l'). — 1° *Composition.* — Le problème des « sources » de l'Exode s'insère dans celui, plus vaste, des « sources » du Pentateuque. L'article de Mangenot, ci-dessus mentionné, s'en prenait à la discrimination de Wellhausen, mais comme le remarque le P. R. A. Dyson, à propos du commentaire sur la Genèse de G. von Rad, le progrès réalisé depuis la tentative wellhausénienne est immense : « il est vrai que les quatre « documents classiques » J, E, D, P, sont toujours là, mais avec quelle différence dans la conception qu'on s'en fait » (*Biblica*, 1954, p. 227). Dans l'ensemble, on reste attaché à la distinction signalée, mais on tend à parler moins de « documents » que de « strates » (Bentzen) ou de « traditions » (R. de Vaux, S. Prado), qui sont le fait d'écoles, quitte à reconnaître parfois, comme dans une partie de J, une véritable personnalité littéraire (cf. R. de Vaux, à propos du second centenaire d'Astruc, *Réflexions sur l'état actuel de la critique du Pentateuque*, dans *Suppl. Vetus Testamentum*, i, Leyde, 1953). Telle est la position générale des deux auteurs catholiques qui ont commenté récemment le livre de l'Exode : B. Couroyer (1952) et A. Clamer (1956). Des traditions historico-épiques se sont formées et développées dans les anciens sanctuaires : le courant yahwiste, fragmentaire en ce qui concerne le séjour en Égypte et sobre de renseignements sur les années du désert, a une origine judéenne; le courant élohiste, d'origine éphraïmite, est plus fragmentaire encore et a un caractère de complément : mais on lui doit des blocs bien caractérisés (iii, 9-15 : révélation du nom divin; xvii, 8-15 : victoire sur Amalec); quant à la source sacerdotale, qui se rattache aux prêtres de Jérusalem, on la retrouve dans les indications chronologiques, les dénombrements et généalogies et dans un récit propre de la vocation de Moïse (vi, 2-12). La tradition yahwiste est prépondérante dans les récits de l'Exode et elle commande l'ordonnance de la narration. En surcharge ou en contraste, apparaissent les deux autres sources. (Pour une étude détaillée, voir H. Cazelles, dans *Introduction aux Saintes Écritures*, i, 1957.)

2° *Genre littéraire et valeur historique.* — Il y a, dans l'histoire d'Israël, une référence constante aux commencements de la nation choisie. Yahvé est appelé « le Dieu qui tira Israël d'Égypte » (par ex. Os., ii, 17; viii, 13; xi, 1, 5; Mich., vi, 4; vii, 15; Ps., lxxxi, 11; cxxxv, 8-9). Le temps qui suivit immédiatement la sortie du « bagne », et qui se vécut au désert, est considéré volontiers par les prophètes comme l'époque des « fiançailles » entre Dieu et son peuple et la période idéale à laquelle il faudrait — spirituellement — revenir (Os., ii, 17; Jer., ii, 2-3). Ézéchiel fut sans doute le premier à rectifier l'idéalisation et à montrer que, dès l'origine, les fautes de la nation ont pesé sur son destin. En quoi il était plus près des textes de l'Exode (par ex., Ex., xxxii, 25-29). Le point de départ historique de la tradition biblique a donc une grande solidité; sans aucun doute Moïse est, selon le mot de Procksch, « la plus grande figure de l'histoire d'Israël » et l'A. T. tout entier se réfère à lui et vit de son œuvre (voir *Moïse, l'homme de l'Alliance*, Tournai, 1955). Mais cette insistance sur un fait aussi fondamental permet d'envisager avec loyauté le genre littéraire de certains récits ou portions de récits : relation épique de la narration des plaies ou du passage de la mer des Roseaux; traces d'amplifications des deux faits, qui se saisissent dans le livre même; invraisemblance du nombre des partants, chiffré à 600 000 guerriers; projection dans le passé d'une réplique démontable du Temple de Jérusalem; mise en scène du Pharaon en personne; couleur liturgique de tel récit (hypothèse de J. Pedersen, dans *Israel, its Life and Culture*, iii-iv, Londres, 1947, p. 384-415, sur Ex., i-xv, qui auraient servi à une récitation plus ou moins mimée, la nuit où l'on commémorait la défaite égyptienne). Il faut reconnaître, note B. Couroyer (*op. infra cit.*, 10), que l'importance des souvenirs des débuts de la nation pour la vie du peuple et l'écho qu'ils trouvaient dans les rites ont donné aux récits de l'Exode la couleur d'une geste héroïque et parfois d'une liturgie. Mais ces développements ne sont que l'expression vivante d'une tradition qui remonte certainement aux origines du peuple et à son premier chef, Moïse. (Sur les événements de l'Exode et la figure historique de Moïse, voir H. Cazelles, art. *Moïse*, dans *D. B. S.*, v, 1308-37.)

3° *Parties législatives.* — Le Décalogue (xx, 2-17), qui relève de la tradition élohiste, a une origine mosaïque (cf. L. Köhler, *Der Decalog*, dans *Theologische Rundschau*, 1929, p. 159-184; H. H. Rowley, *Moïse et le Décalogue*, dans *Rev. hist. et philos. rel.*, 1952, p. 7 sq.; P. Van Imschoot, *Théologie de l'A. T.*, ii, 1956, p. 83-90); la forme primitive doit être dégagée des commentaires qui lui ont été adjoints ici et en Deut., v,1-19. Le Code de l'Alliance (xx, 22-xxiii, 19), qu'on rattache aussi à la tradition élohiste, est considéré par H. Cazelles (*Études sur le Code de l'Alliance*, Paris, 1946) comme la législation donnée par Moïse aux tribus de Ruben-Gad en train de se sédentariser en Galaad; mais cette position n'a pas obtenu l'unanimité des critiques. Ex., xxxiv, 11-26 (le Décalogue rituel) se rattache au yahwiste et émanerait d'un sanctuaire judéen au temps de Salomon (Clamer). Enfin l'Exode contient un grand nombre de lois concernant le sanctuaire et ses ministres (xxv-xxxi, xxxv-xl) dont la réduction, plus récente, s'inscrit dans l'histoire sacerdotale (Pg des critiques), comme la révélation d'une troisième alliance, qui fait suite aux alliances avec Noé et Abraham.

Commentaires récents : Commentaires catholiques de P. Heinisch, *Exodus*, dans *Die Heilige Schrift des Alten Testamentes*, Bonn, 1935; H. Schneider-Junker, *Exodus*,

Leviticus, Numeri, Deuterononium, dans *Echter Bibel*, Wurtzbourg, 1952; B. Couroyer, *L'Exode*, dans *La Bible de Jérusalem*, Paris, 1952; A. Clamer, *Exode*, dans *La Ste Bible* de Pirot-Clamer, Paris, 1956. — Commentaire protestant de Beer, *Exodus*, dans *Handbuch zum Alten Testament*, Tubingue, 1939. A. Gelin.

EXOGAMIE. — Réglementation sociale du mariage chez les primitifs, vii, 1554-55; cf. xiii, 2268.

EXOMOLOGÈSE. — Voir *Pénitence* (Sacrement de), § Confession.

« EX OPERE OPERATO, EX OPERE OPERANTIS ». — Voir *Opus operatum.*

EXORCISME. — Étude générale [J. Forget], v, 1762-80.

1° *Nom et notion.* — Origine grecque de l'expression, sens spécifiquement chrétien, v, 1762. — Définition, 1763.

2° *Histoire.* — *a)* Croyance, chez les païens, à l'existence d'esprits supérieurs dont il fallait conjurer la malfaisance, v, 1763-66; cf. quelques allusions dans Idolatrie, vii, 617; Magie, ix, 1513, 1514, 1516-17, 1521-22; Religion, xiii, 2188-89, 2200-01, 2210; Sorcellerie, xiv, 2402, 2407-08. — *b)* Dans l'A. T. et chez les Juifs, v, 1766-68. — Cf. iii, 196-98 (Coran); viii, 1622-23, 1625; ix, 1520; xv, 1154-55 (pour l'A. T.), 21 (simple allusion à la démonologie du Talmud). — *c)* Ministère de Jésus-Christ et des apôtres, v, 1768-70; viii, 1193, 1195 (expulsion des démons); cf. iv, 331, 332, 334 *(passim)*. — *d)* Église primitive, v, 1770-75; — Tertullien, 1770-71; xv, 152; — Minucius Félix, v, 1771; x, 1795; — S. Hilaire de Poitiers, v, 1771-72; vi, 2249; — S. Ambroise, S. Martin, Ste Euphrasie, v, 1772-73; — Église orientale (Origène, S. Athanase, Pseudo-Clément, S. Grégoire de Nysse, S. Cyrille de Jérusalem), 1773-75.

3° *Discipline et doctrine de l'Église.* — *a)* E. des possédés : doctrine traditionnelle (S. Thomas) concernant le pouvoir de l'Église, v, 1776; cf. ii, 2143; iii, 1153; xiv, 478-79; — efficacité de l'intervention de l'Église, v, 1776-77; xiv, 476, 477-78. — *b)* E. du baptême, v, 1777-79; cf. ii, 1983-85. — *c)* E. et extrême-onction, v, 1965-66; xiv, 476. — *d)* E. de choses inanimées, v, 1779-80; xi, 1731-33; cf. *Eau bénite* (*Tables*, 1082).

Code. — Can. 1151 : « § 1. Celui qui a le pouvoir d'exorciser ne peut prononcer légitimement des exorcismes sur les possédés, s'il n'a obtenu de l'Ordinaire une permission particulière et expresse.

« § 2. Cette permission ne sera accordée par l'Ordinaire qu'à un prêtre pieux, prudent et de vie intègre, qui ne procédera aux exorcismes qu'après avoir constaté par une investigation diligente et prudente que le sujet à exorciser est réellement possédé du démon. »

Can. 1152 : « Les exorcismes peuvent être prononcés par les ministres légitimes, non seulement sur les fidèles et les catéchumènes, mais même sur les non-catholiques et les excommuniés. »

Can. 1163 : « Les ministres des exorcismes qui ont lieu dans le baptême, dans les consécrations et les bénédictions, sont les mêmes que ceux qui sont les ministres légitimes de ces rites sacrés. »

Voir F. Claeys-Bouuaert, dans *D. D. Can.*, v, 668-71; Schubert, *Exorcismus*, dans *L. T. K.*, iii, 1914-16; H. R. Philippeau, dans *Catholicisme*, iv, 941.

EXORCISTE. — Voir *Ordre* (Sacrement de l'), § Ordres mineurs.

EXOUCOUTIENS. — Voir *Anoméens;* et i, 1322.

EXPÉRIENCE RELIGIEUSE. — Étude générale [H. Pinard], v, 1786-1868.

Notions préliminaires. — Sens actif et passif, v, 1787. — Définition (réelle et nominale), 1787. — Double objet : dépréciation de la valeur intellectuelle de la vérité; explication naturelle des phénomènes mystiques, 1787.

Tout en s'attachant à l'analyse objective de l'étude de H. Pinard, on en résumera les données sous deux titres généraux : I. Histoire : auteurs ayant préconisé l'expérience religieuse en différents domaines. II. Doctrines et enseignement catholique. On mentionnera, en conclusion, les documents ecclésiastiques relatifs à ce problème.

I. Histoire : auteurs ayant préconisé l'expérience religieuse en différents domaines. — 1° *Point de départ : la Réforme.* — *a)* Luther : sa doctrine sur la déchéance humaine, la foi fiduciale et l'E. sentie du salut, iv, 788, 790-92; v, 1787-89; vi, 76-77, 179; viii, 2132, 2139-40; ix, 1209-37, 1301-02, cf. 1243-51 (déchéance de la morale); xii, 511-12. — *b)* Sources de cette doctrine : Mystiques du Moyen Age en général, iv, 788, 790; — Occam, Pierre d'Ailly, la *Théologie germanique*, v, 1789; cf. ix, 1187-88 (influence nominaliste), 1195-96, 1251-53, 1322; — théologie germanique, 1260, 1265-68, 1272, 1302; — Biel et Occam, xi, 769-76; — Gerson et d'Ailly, iv, 788-89, 797; xv, 3313; — Grégoire de Rimini, Gérard de Zutphen, ix, 1197. — Tauler, v, 1789; ix, 1257-65; — interprétation de Luther, 1265-68, 1271-74; — vraie interprétation, 1268-71, 1274; — Tauler et Luther, iv, 788; xv, 75-78. — S. Bernard, v, 1789; ii, 776-79; iv, 788-89, 1382-83; ix, 1193-95. — Psychologie de Luther, v, 1790; ix, 1168-71; xiii, 2132-34; cf. xv, 414-17. — *c)* Calvin, ii, 1400-04; iv, 790; v, 1790-92; vi, 102, 179; xii, 512; — Zwingli et conscience religieuse collective, xv, 3771.

2° *Évolution.* — 1. *Régression de quelques principes protestants : a)* contre la passivité de l'âme dans la justification, v, 1793; viii, 2150-52; — synergisme de Mélanchthon, 2194-95; cf. iii, 1712; — *b)* contre l'antinomisme d'Agricola, viii, 2152-53; cf. i, 632; — *c)* contre l'inamissibilité de la justification, v, 1793; cf. ii, 1412 (recul de certains calvinistes); xiii, 2061 (foi anglicane); — *d)* contre le témoignage du seul Esprit dans l'intelligence de l'Écriture, v, 1793-94; — biblicisme absolu des réformateurs, ix, 1299; xiii, 2041-47; cf. xv, 3774-75; — outrances corrigées par l'expérience, ix, 1302, 1303-04; xv, 3776.

2. *Analogies dans le baïanisme, le jansénisme, le quesnellisme.* — Corruption radicale de la nature humaine : pas de milieu entre charité et culpabilité, v, 1795 : *a)* Baïus, ii, 44-46; propositions étudiées, 81-104 *(passim);* xii, 531-35; — *b)* Jansénius, viii, 349-51, 353, 355, 359-67, 368-71; xii, 546-47; — *c)* Quesnel, xv, 2078-79; bulle *Unigenitus* (prop. 38-58), 2096-2103 *(passim);* — *d)* synode janséniste de Pistoie (prop. 23, 24), xii, 2209; cf. 548-50.

3. *Rapprochements avec le quiétisme et le semi-quiétisme.* — *a)* Molinos : thèse de la passivité et de l'anéantissement de l'âme, v, 1796-97; cf. iv, 785, 790, 795; x, 2189-90; xiii, 1561, 1563-71, 1572-73; — *b)* semi-quiétisme de Fénelon, v, 1796-97, 2155-56; xiii, 1578-79.

3° *Temps modernes.* — *a)* Sentimentalisme et passivité dans certains cercles protestants, sous l'influence du piétisme, viii, 2200; xii, 2084-85 (Arndt); 2084-89 (Spener, cf. xv, 1781); xii, 2090-92 (Franke); — cf. Zinzendorf et frères Moraves, xv, 1782, 3696-99 (religion du cœur); — Wesley, x, 1618 (E. de la certitude de la justification). — *b)* Accentuation du scepticisme protestant : Lessing (pragmatisme), iv, 1261-62; xiii, 857; xv, 1786; — Kant, iii, 2300; iv, 1262-63; v, 1797-98; vi, 136-37; viii, 2313, 2316, 2320-25; xiii, 1764-65 (religion pratique et morale); — Schleiermacher, iii, 2301; iv, 793, 1263, 1582; viii, 2201, 2327; xiii, 858-59; xiv, 1500-03; son influence, v, 1799-1800;

lité de luttes et d'hésitations, mais aussi de secours surnaturels (que le subconscient ne peut expliquer), v, 1825-26; — sur le discernement des interventions préternaturelles ou surnaturelles, IV, 1391-97 (déformations de Tyrrell, 1396-97), 1406-10; x, 2658; — *b)* voie illuminative : pratique de l'abnégation personnelle jointe à une connaissance de réalités et de joies plus hautes comportant défiance des émotions sensibles, v, 1826-27; cf. S. Jean de la Croix, spécialement VIII, 777-79; x, 2619-21; — discernement des éléments surnaturels, mêmes références; — *c)* voie unitive : phénomènes de contemplation, de sentiment de la présence divine, révélations et visions (cf. *supra*), v, 1827.

II. EXPÉRIENCE RELIGIEUSE COMME CRITÈRE DE CONNAISSANCE. — 1° *Comme facteur exclusif ou principal.* — 1. *Erreurs des présupposés : a)* agnosticisme, v, 1828; cf. I, 595-606; — possibilité d'une connaissance analogique, 1146-48, 1149-54; x, 2594-99; XIII, 2600; — *b)* primat du sentiment, v, 1828-29; alors que le primat doit être donné à l'idée, xv, 3320-22; — *c)* immanence divine, v, 1829-30 (Dieu ne pouvant être ici-bas objet direct de perception); cf. IV, 825, 839 sq.; VII, 2353-54; XI, 1048, 1051-52; XIII, 2392-93; — *d)* individualisme, v, 1830; — l'E. personnelle ne pouvant être la mesure individuelle de la foi, VI, 100-07.

2. *Conséquences désastreuses dans la pratique : a)* rejet de toute autorité religieuse externe, v, 1830-31; cf. II, 1400 (Calvin); IX, 1297, 1302 (Luther); cf. XIII, 2040; xv, 3772-75 (Zwingli, plus nuancé), 2019-20 (Tyrrell); — *b)* débauche d' « émotionalisme », v, 1831; cf. 1008-09 (frères Bonjour); III, 1758-62 (convulsionnaires); XIII, 1440-41 (quakers); voir aussi 856 (mouvement des fraternités), 880-86 (christianisme social), 2246 (freudisme), 2252-53 (aveu de W. James); — *c)* dévergondage moral, v, 1831-32; — issu des doctrines luthériennes, IX, 1246-48, 1250-51; — justifié par l'inamissibilité calviniste du salut, II, 1405; v, 1791; — erreurs morales de Molinos (prop. 41-52), XIII, 1568-69, 1573; cf. x, 2190-92. — Voir aussi VI, 143, 144.

3. *Conséquences plus graves d'ordre spéculatif*, v, 1832-34 : *a)* volatilisation dogmatique, 1832-33; cf. luthéranisme, évolution, XIII, 856-65; — calvinisme, évolution doctrinale, 872-886; — anglicanisme, doctrine, 892-900; — réaction contre l'anarchie doctrinale, 901-07; — voir aussi xv, 2216-24 (sur l'Église et l'unité chrétienne); — *b)* panthéisme, v, 1833; XI, 1868-72; cf. 1057-58; voir aussi Schleiermacher, XIV, 1500-02; Trinité, xv, 1780-82, 1787-90 (interprétations mystique et subjective); — *c)* d'où, pratiquement, athéisme mystique, v, 1833-34 (cf. Schleiermacher, *loc. cit.*).

4. *Insuffisance de droit : a)* en raison des solutions à fournir, v, 1834-35; cf. VI, 102; — *b)* en raison du mode d'information, v, 1835-36; cf. VI, 147; — sur la thèse déclarant normative non l'E. individuelle, mais celle de la communauté ou du Christ, II, 1400 (Calvin); IX, 1299, 1301-04 (Luther); XIII, 901-06 (opposition à l'anarchie doctrinale); xv, 3773-76 (Zwingli); — *c)* en raison des difficultés d'interprétation, v, 1836-37; voir références précédentes et, en matière d'interprétation de l'Écriture, XIII, 2039-47 (Luther, Calvin, les 39 articles); xv, 3765-72 (Zwingli); — interprétation catholique, garantie par le magistère, VII, 2294 (conc. de Trente); — autres actes du magistère, 2295-96; conc. du Vatican, 2298-99.

2° *L'expérience religieuse, facteur subordonné de connaissance.* — 1. Rôle de l'expérience en tout ordre de connaissance, v, 1837; xv, 3321; et références à CROYANCE, III, 2378-88. — 2. Importance spéciale dans la connaissance religieuse, v, 1838-41; — théories patristiques à ce sujet, 1819-20 (assimilation progressive); 1822 (don de sagesse); cf. *supra*. — *a)* Influence sur nos représentations du divin, 1838; cf. S. Augustin, I, 2328, 2334-37; — S. Bernard, II, 779-80; IV, 859-62 (sur Dieu); — S. Jean de la Croix, VIII, 776-77; x, 2643-45 (connaissance expérimentale des choses divines); critique des explications pathologiques ou purement psychologiques, 2651-58. — *b)* Influence sur l'intelligence des dogmes, v, 1839-40; cf. 1822 (influence du don de sagesse); — charité et connaissance de Dieu, II, 2235; — doctrine de S. Jean de la Croix, VIII, 781-83; — descriptions de Ste Thérèse, x, 2633-36; — S. François de Sales, 2637-38; cf. v, 758. — *c)* Influence sur la certitude religieuse, 1840-41; cf. II, 2162-65; xv, 3321. — 3. Nécessité d'une expérience personnelle pour les études théoriques, v, 1841; cf. VI, 317-24, surtout depuis 321.

3° *Expérimentation religieuse.* — Dans quelle mesure l'expérimentation est-elle possible? — 1. Théories diverses de l'expérimentation : *a)* prédication protestante : témoignage de l'E. des initiateurs chrétiens ou du pasteur, v, 1841-42; fidéisme protestant et foi catholique, VI, 174-91; prédication catholique, VI, 107-09; — *b)* philosophie de l'action (Blondel), v, 1842-43; cf. XIII, 1882-89; — *c)* modernisme, v, 1843; cf. x, 2020-29; autres références, *supra*, 1467. — 2. Défectuosités de l'expérimentation, v, 1843-47. — *a)* Immoralité d'une expérimentation accomplie sans respecter *toutes* les prescriptions de l'Église, 1843-44. — *b)* Impossibilité psychologique et inefficacité d'une méthode purement formaliste, 1844-45. — *c)* Complexité d'un problème que l'expérimentation ne peut *seule* résoudre, 1845-46; incompatibilité de la foi véritable avec le doute, 1846; cf. 100-07 (rappel des systèmes hétérodoxes).

III. EXPÉRIENCE COMME FACTEUR DE VIE RELIGIEUSE. — 1° *Valeur d'impulsion.* — *a)* Vie individuelle : l'E. peut servir de médiatrice entre biens sensibles et biens supérieurs et ainsi unifier le sujet, v, 1847-48; cf. VII, 1586-92 (indifférentisme religieux); — l'E. oriente la vie vers un but supérieur (optimisme), v, 1848; — et, avec la grâce (cf. 1822, don de sagesse), vers l'accomplissement d'extraordinaires travaux, aidés d'extraordinaires consolations, 1848-49; quelques traits de W. James, XIII, 2260; et surtout de Bergson, 2271, 2272 (mystiques imitateurs du Christ); cf. 2282 (Ste Thérèse et S. Jean de la Croix). — *b)* Vie collective : dans la messe, rôle stabilisateur du sentiment religieux, v, 1849; — vivification par l'élite, 1848; cf. XIII, 2271, 2272 (traits de Bergson); le mysticisme et ses phénomènes n'étant pas toutefois la seule forme de ce dynamisme, 2282; cf. x, 2655.

2° *Rapport avec les normes extérieures : loi et foi.* — *a)* Ne pas exagérer leur hétéronomie, v, 1850. — Mais autopédagogie par la loi, 1850-51; cf. IX, 872-74; et par la foi, v, 1851; cf. conc. du Vatican, VI, 360, 362-64; XIII, 1648-49 (raison et foi); — ne pas s'arrêter aux formes inférieures de l'E. religieuse, v, 1851-52; VI, 147; cf. S. Jean de la Croix (nuit obscure), VIII, 780; (montée), 776-77, 778-79; x, 2658-59 (discernement des phénomènes mystiques). — *b)* Révélation intérieure progressive par l'E. contrôlée, v, 1852; même dans les perspectives de l'avenir, sans transformation essentielle de la religion, 1852-53.

IV. ANALOGIES DES EXPÉRIENCES ENTRE RELIGIONS. — 1° *Entre catholicisme et autres religions.* — Rapprochements que ne justifient : *a)* ni l'accepta-

tion sans critique de faits ou d'assimilations illégitimes, v, 1853; cf. 1806-14 (E. comme fait psychologique, critique des faits, *supra*, 1467); — *b)* ni même l'identité de fonctions, 1853-54; cf. 1814-28 (explication théologique); — *c)* ni les analogies inévitables (analogies de fond : attitudes d'âme, procédés de l'ascèse, invites de la grâce), 1854-55; (analogies de forme : langage et dépendances littéraires), 1855-56. Cf. XIV, 865-70.

2° *Spécificité des expériences catholiques.* — 1. Spécificité qui *doit exister : a)* en raison du dogme de la dépendance de l'homme à l'égard du Créateur, v, 1856; cf. III, 1191, 2195-96, 2404-06, 2414, 2415; — *b)* en raison de la possession de la vérité intégrale par l'Église catholique, v, 1856-57; cf. IV, 2114-35; VI, 150-63; XIII, 2612-16; XV, 1311-20, 2679-82; — *c)* en raison de l'ascèse propre à l'Église catholique, I, 2072-73; IV, 1412-15; x, 2658-60. — 2. Spécificité *qui existe : a)* Dans la voie commune : α) signes extérieurs : obéissance à la foi et à la loi, v, 1857; VI, 512-14; IX, 873-74; — conseils évangéliques, v, 1857; III, 1177-81; XIII, 2157-60; XV, 3237-60; — voir aussi XIV, 851-53 (sainteté commune, plus parfaite, héroïque); — β) analyse psychologique : humilité, v, 1858; VII, 323, 326-29; cf. *supra* : dépendance de l'homme à l'égard du Créateur; — certitude, v, 1358-59; II, 2251; IV, 1715; VI, 949. — *b)* Dans la voie extraordinaire : Église catholique et autres confessions : similitudes et différences, v, 1859-61; VI, 147; VII, 1592; cf. EXTASE, v, 1886-95; MIRACLE, x, 1842-46, 1847; SAINTETÉ, XIV, 860-69. Voir aussi Bergson, XIII, 2270-72 (mysticisme non chrétien et mysticisme chrétien).

III. CONCLUSION. DOCUMENTS ECCLÉSIASTIQUES. — 1° *Thèses luthériennes censurées.* — *a)* Par Léon X (bulle *Exsurge*), v, 1861; — sur la corruption radicale de l'homme, XII, 513; — sur la nature de la pénitence, 1055-56; — sur la justification par la foi, VIII, 2136; — sur la valeur de l'excommunication, IX, 1270; — *b)* Au conc. de Trente, v, 1861 : sur la justification (sess. VI, c. IX, XII, XIII), *Tables*, 670-71; (can. 12-17), *Tables*, 677; — sur la nécessité des œuvres, préparatoires et conséquentes à la justification (sess. VI, c. VI, XI, XVI), *Tables*, 676, 677; (can. 9, 18 sq.), *Tables*, 677; — sur la norme de la tradition (sess. IV), *Tables*, 675; — sur le dogme de la chute (sess. V), *Tables*, 675.

2° *Baïanisme et jansénisme.* — Propositions baïanites, II, 64-111 (*Tables*, 352); — cinq propositions jansénistes, VIII, 479, 484, 485, 491, 492.

3° *Molinosisme et quesnellianisme.* — Propositions citées : *a)* de Molinos (1-27, 31-59, 60, 61-65, 65-68), condamnées par Innocent XI, XIII, 1563-72; — *b)* de Quesnel (1-25, 30, 38-41, 42-70, 90-95, 96-101), condamnées par Clément XI, XV, 2079-90, 2093, 2096-97, 2098-2108, 2117-21, 2122-24.

4° *Traditionalisme, piétisme, fidéisme.* — *a)* Propositions souscrites par Bautain, *Tables*, 388. — *b)* Conc. du Vatican (sess. III, c. II, can. 1; Denz.-Bannw. [= *D. B.*], n. 1785, 1806; possibilité pour la raison de connaître Dieu avec certitude), *Tables*, 687); (c. III, can. 2; *D. B.*, n. 1789, 1811; notion de la foi), *Tables*, 687; (c. III, can. 3; *D. B.*, n. 1790, 1794, 1812; preuves rationnelles, critères externes), *Tables*, 687; (c. II, III, IV, can. 3; *D. B.*, n. 1788, 1792, 1798, 1800, 1818; valeur normative de la tradition et du magistère ecclésiastique), *Tables*, 687-88; (c. III, can. 3; *D. B.*, n. 1789, 1812; rejet de l'E. interne, mais illuminations et motions de l'Esprit-Saint), *Tables*, 687.

5° *Libéralisme et indifférentisme.* — Condamnations par Pie IX, *Quando conficiamur mærore* (*D. B.*, n. 1677), IV, 2174; — *Syllabus* (prop. 15-19), XIV, 2894, 2895; — allocution du 9 déc. 1854 (*D. B.*, can. 1647), 2892-93; — Pie X, encycl. *Pascendi* (*D. B.*, n. 2082, 2083), x, 2033.

6° *Modernisme.* — Condamnation par Pie X, v, 1863-64; cf. x, 2031-34.

AUTEURS CITÉS AU COURS DE L'ARTICLE. — Abauzit (Fr.), v, 1803; — Ailly (Pierre d'), 1789; — Alcantara (S. Pierre d'), 1848; — Alès (d'), 1828, 1830; — Alphonse de Liguori (S.), 1859; — Alphonse Rodriguez (S.), voir Rodriguez; — Alvarès de Paz, 1813; — Ambroise (S.), 1826; — Angèle de Foligno, 1812; — Anselme (S.), 1852; — Athanase (S.), 1819; — *Augsbourg* (Confession d'), 1793; — Augustin (S.), 1788, 1811, 1813, 1814, 1816, 1818, 1819, 1820, 1825, 1826, 1827, 1838, 1839, 1847, 1851, 1852, 1855, 1856, 1858, 1859; — Aymon, 1810.

Babut, v, 1800; — Bain, 1807; — Baïus, 1814, 1863; — Barcos, 1795; — Basile (S.), 1819; — Baudin, 1829; — Baudrillart, 1794; — Bautain, 1862; — Beethoven, 1806; — Bellarmin, 1789; — Benoît XIV, 1859; — *Bergen-Torgau* (conférences de), 1793, 1842; — Bergson, 1803, 1842; — Bernard (S.), 1787, 1789, 1806, 1820, 1822, 1825, 1827, 1838, 1851, 1852, 1859; — Berthier, 1829; — Bérulle, 1796; — Bèze, 1789, 1793; — Biedermann, 1800; — Blondel, 1842, 1843, 1851; — Blood, 1805, 1813; — Bois, 1800, 1815, 1831, 1852; — Bona, 1821, 1837; — Bonaventure (S.), 1818, 1822; — Bonnetty, 1862; — Bossuet, 1797, 1849; — Boudda, 1853; — Bouix, 1823; — Broglie (de), 1805, 1864; — Browning, 1848; — Bucer, 1791; — Buchmann, 1831; — Buisson, 1801.

Calvin, v, 1789, 1790, 1791, 1794, 1802, 1824, 1832; — Carlyle, 1848; — Catherine de Sienne (Ste), 1812, 1852; — Caudry, 1806; — Canfield (Benoît de), 1796; — Chavannes, 1797; — Claude, 1794; — Clément XI, 1862; — Clément d'Alexandrie, 1819; — Cohen (J.), 1831; — Coignet (Mme), 1800; — Coquerel, 1800; — Costa, voir Guimaraens; — Cremer, 1800, 1801; — Cyran (Saint-), 1795; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 1852.

Daub, v, 1800; — Daxer, 1800; — Dechamps, 1795; — Delbos (V.), 1797, 1798; — Denifle, 1788, 1789, 1790; — Denys (Pseudo-), 1820, 1841; — Dewey, 1803, 1842; — Doellinger, 1788, 1790, 1792, 1793, 1831; — Dorner, 1800; — Doumergue, 1800, 1801, 1832, 1834; — Du Moulin, 1794, 1832; — Dutilleul, 1810.

Épictète, v, 1855.

Falconi, v, 1796; — Fénelon, 1796; — Fillion, 1801; — Fontaine (J. de la), 1795, 1831; — Fontanès, 1800; — Fox, 1859; — François (S.) de Sales, 1825, 1859; — Frank, 1799, 1800, 1807; — Fries, 1801; — Frommel, 1800.

Gagliardi, v, 1825; — Gerson, 1841; — Glossner, 1798; — Goedeke, 1799; — Goguel, 1801; — Gojoz (Sœur), 1813; — Gratry, 1817; — Grégoire le Grand (S.), 1858; — Grégoire de Nazianze (S.), 1819; — Grisar, 1788, 1789, 1790, 1861; — Griselle, 1796; — Guimaraens da Costa, 1805; — Guyon (Mme), 1796, 1797.

Harnack, v, 1801; — Hebert, 1807; — Herder, 1798; — Hermann, 1800; — Herminjard, 1792; — Hoeffding, 1847, 1850, 1852; — Hoering, 1801; — Hofman, 1799, 1807; — Honoré de Sainte-Marie, 1841; — Hügel (de), 1815.

Ignace (S.) de Loyola, v, 1811, 1853, 1860; — Innocent XI, 1862.

Jacobi, v, 1798; — Jalabert, 1800; — James (W.), 1797, 1803, 1804, 1805, 1807, 1808, 1810, 1813, 1815, 1824, 1825, 1826, 1828, 1829, 1831, 1832, 1833, 1842, 1847, 1848, 1850, 1851, 1852, 1853, 1855; — Jansénius, 1795, 1862; — Jean de la Croix (S.), 1812, 1840, 1851, 1852, 1859, 1860; — Jean de Saint-Thomas, 1822; — Jordan, 1856; — Jurieu, 1794; — Justin (S.), 1816, 1819.

Kaehler, 1800, 1801; — Kaftan, v, 1798; — Kant, 1797, 1798, 1806, 1807, 1808, 1828; — Kattenbusch, 1798, 1799; — Kirn (D.), 1799; — Koestlin, 1804.

Lagrange, v, 1842; — Lainez, 1861; — Lebreton, 1801, 1831; — Léger (A.), 1797; — Le Roy, 1803, 1842; — Lessing, 1795; — Leuba, 1803, 1804, 1837, 1851; — Lichtenberger, 1797; — Lipsius, 1800; — Lobstein, 1802; — Loisy, 1802; — Lombard, voir Pierre; — Lotze, 1807; — Louis de Blois, 1812; — Lugo (de), 1841; — Luther, 1787, 1788, 1789, 1790, 1792, 1793, 1794, 1799, 1802, 1804, 1828, 1830, 1831, 1832, 1833, 1853, 1862.

Mahomet, v, 1853; — Malaval, 1796; — Maldonat, 1839; — Malebranche, 1796; — Maréchal, 1813, 1814; — Marguerite-Marie (Ste), 1860; — Marheinecke, 1800; — Max Müller, 1817; — Mélanchthon, 1789, 1791, 1793, 1799; — *Ménégoz*, 1802, 1824, 1832, 1835; — Moehler, 1797, 1831, 1861; — Moisant, 1848; — Molinos, 1796, 1797, 1823, 1824, 1848, 1862; — Müller (J.), 1793, 1794, 1803; — Murisier, 1851; — Myers, 1803, 1815.

Newman, v, 1811, 1841, 1855, 1858; — Nicole, 1795.

Occam, v, 1789; — Origène, 1819.

Pannier (J.), v, 1794, 1832; — Paquier, 1788, 1795, 1796; — Pascal, 1795, 1812, 1843; — *Pascendi* (encycl.), 1821, 1843, 1863; — Paul (S.), 1821, 1826, 1860; — Paulsen, 1798; — Pelayo Menendez, 1796; — Pfleiderer, 1798, 1800; — Philon, 1818; — Pie IX, 1863; — Pie X, 1862, 1863; — Pierce, 1842; — Pierre d'Alcantara (S.), voir Alcantara; — Pierre Lombard, 1788, 1822; — Platon, 1818, 1819; — Plitt, 1799; — Plotin, 1813, 1818, 1855; — Polstorff, 1800; — Poulain, 1813, 1814; — Provane (M.-E. de), 1813.

Quatrefages (de), v, 1854; — Quesnel, 1795, 1814, 1830, 1862.

Ratisbonne, v, 1810; — Reguera (de la), 1841; — Reischle, 1801; — Réville (A.), 1805; — Réville (A. et J.), 1800; — Ribot, 1807; — Ritschl, 1800, 1801; — Rodriguez (S. Alphonse), 1860; — Ruling, 1800.

Sabatier, v, 1802, 1808, 1811, 1824, 1828, 1832, 1833, 1852; — Salembier, 1789; — Scherer, 1833; — Schiller, 1803, 1842; — Schlegel, 1798; — Schleiermacher, 1798, 1799, 1802, 1808, 1834; — Schmidt (W.), 1854; — Schneider, 1812; — Scholz, 1801; — Schram, 1813; — Schweizer, 1800; — Segond, 1804, 1843; — Seguénot, 1796; — Séguier (de), 1840; — Semler, 1795; — Spener, 1797; — Spinoza, 1798, 1803; — Steffen, 1798; — Suarez, 1806, 1821, 1822, 1823, 1825, 1839, 1863; — Swedenborg, 1859; — *Syllabus*, 1863.

Tauler, v, 1789; — Tennyson, 1848; — Terzago, 1796, 1830, 1848; — Theiner, 1861; — Théophile d'Antioche (S.), 1819; — Thérèse (Ste), 1813, 1840, 1848, 1852, 1859, 1860; — Thiersch, 1799; — Thomas (S.), 1806, 1814, 1816, 1820, 1822, 1823, 1837, 1841; — *Trente* (conc.), 1861; — Tyrrell, 1802, 1831.

Vatican (conc.), v, 1862, 1863.

Wagner, v, 1801; — Watrigant, 1796; — Wenley, 1798; — Wesley, 1797, 1832, 1853, 1859; — Wette (de), 1801; — Wilbois, 1803, 1842; — Wolff, 1800; — Wundt, 1806.

EXPIATION. — Le *D. T. C.*, v, 1868, renvoie ici à Rédemption. Toutefois, un aspect spécial de la question peut être envisagé, l'aspect historique de la doctrine et du mot d'E., justifiant son emploi dans le mystère de la rédemption. — *a)* E. dans les religions païennes et rites d'E., xiii, 1923-26. — *b)* Le jour de l'E. dans le Lévitique, ix, 469, 487-89, 494, 497; cf. viii, 1649; — transposition messianique dans le Serviteur de Jahvé, xiii, 1926-27; cf. viii, 76-77, 1629; x, 1474-75; et dans le Messie lui-même, xi, 2438-39; xiii, 1927, 1962. — *c)* Doctrine : dans la rédemption, E. selon Clément d'Alexandrie, 1935; cf. 1969-70, 1971, 1973-74; — E. pénale (doctrine protestante), 1941, 1963; — E. ou propitiation dans le Christ, xi, 2438-39. — *d)* Sens dérivé : caractère expiatoire de la messe, x, 1116, 1135, 1291; — E. personnelle, principe théologique du purgatoire, xiii, 1179-94; — E. et satisfaction (définitions), 1970.

Ces quelques indications, relevées dans le *D. T. C.*, inciteront le théologien à recourir à l'étude très complète de A. Médebielle (abondante bibliographie), dans *D. B. S.*, iii, 1-262.

EXPLICITE et IMPLICITE. — Trois applications théologiques [A. Michel], v, 1868-71.

1° *Connaissance, croyance implicites ou explicites.* — Église, iv, 2169-74 *(passim)*. — Foi, vi, 513-14. — Infidèles (salut des) : Véga, vii, 1752-53, 1753-54; — Ripalda, 1766-67, 1792, 1826; cf. xiii, 2736; — Gutberlet, vii, 1770; — S. Jean Chrysostome, S. Augustin, 1822-24; — sur un texte de Pie IX, 1824-26. — Foi ou connaissance I. ou E. nécessaire au salut : Pierre Lombard, Alexandre de Halès, 1850; — S. Bonaventure, 1850; — S. Thomas, 1851-52, 1854-55, 1855-56, 1856-57; — Cajétan, 1866; — Melchior Cano, 1868-69; — Médina, 1871; — Bañez, 1873-74, 1876-77; — Jean de Saint-Thomas, 1878; — Gonet, 1879; — Billuart, 1881-82; — Metzger, 1885; — *Salmanticenses*, 1887; — Schiffini, 1891; — Billot, 1802.

2° *Révélation implicite ou explicite.* — *a)* Révélation I. et progrès du dogme, iv, 1575-76, 1598, 1609, 1610; xiii, 2616; — révélation I. *générale*, v, 1869; exemple : le Dieu de l'A. T. et la Trinité, xv, 1563; — révélation I. *formelle*, v, 1869; iv, 1646-47; v, 158, 594; xv, 1296-98 (doctrine de Vincent de Lérins), cf. 3049-51; 1338-39 (Franzelin), 1341-42 (Bainvel), 1344 (Billot); — révélation I. *virtuelle*, v, 1869-70; cf. iv, 1576-77; xv, 418-20, 477-83; voir *Conclusion théologique* (*Tables*, 751). — *b)* Passage de l'I. à l'E. : en général, trois stades (Franzelin), v, 1870; xv, 1338-39; — de l'E. primitif à l'E. défini (Billot), v, 1870-71; xv, 1344-45.

3° *Institution explicite ou implicite.* — Application à l'institution des sacrements (conc. de Trente, sess. xxi, c. ii), xiv, 566-77.

EXTASE. — Étude générale [A. Hamon], v, 1871-96.

1° *Aperçu général.* — *a)* E. provoquées naturellement, iii, 810; v, 1813, 1878; — E. dans l'Inde (brahmanisme et bouddhisme), 1872; xiii, 1538, 1539, 1541, 2270, 2295; — dans l'Islamisme, v, 1860, 1872; iv, 1202; xiv, 2448-49. — *b)* E. provenant d'émotion, d'enthousiasme, v, 1872-73; — E. dialectique, 1813, 1860; cf. x, 2606 (S. Augustin). — *c)* E. des illuminés et hérétiques, v, 1859; cf. Montan et montanistes, vii, 2102-03, 2109, 2112; x, 2358, 2359, 2360, 2362, 2364, 2365; xii, 2089 (piétistes); xv, 138 (Tertullien montaniste). — *d)* E. diaboliques, v, 1886-87; x, 2618, 2641; viii, 778. — *e)* E. mystique, v, 1813-14, 1873-74.

2° *Effets.* — *a)* Sur le corps : immobilité, insensibilité, cris, v, 1875; cf. x, 2622; — expressions de visage, phénomènes lumineux, v, 1876; — feu intérieur, larmes, 1877; — danses, légèreté extatique, bilocation, 1878-79; cf. iii, 133; viii, 780, 782; — stigmates, v, 1880; cf. xiv, 2619; — parfums mystiques, liqueur, transformation des sens, v, 1880; cf. x, 2622, 2639, 2646. — *b)* Sur l'âme : sur l'imagination : vision, v, 1881-83; cf. viii, 776 (S. Jean de la Croix); x, 2634, 2645; xv, 570 (Ste Thérèse); iii, 322-26 (Ste Marguerite-Marie), *passim;* — sur l'intelligence : visions, v, 1883-84; cf. viii, 776-77; x, 2606, 2619, 2623-24, 2625-26, 2635; — sur la volonté, v, 1884-86; cf. viii, 778-79, 780-81; x, 2626-27, 2640-41, 2645-46.

3° *Critique des faits.* — *a)* Le problème : forces naturelles ou intervention divine? v, 1886. — *b)* Comment opérer le discernement, 1859-60; x, 2647-48. — *c)* Liberté relative laissée au psychologue catholique, 2648-49. — *d)* Causes uniquement naturelles (?) : explications pathologiques (Leuba), 2651-54; — explications psychologiques, 2654-58; — discernement du phénomène surnaturel, 2658-70 (indications se rapportant aux phénomènes mystiques en général, mais applicables à l'extase).

4° *Extase divine.* — E. intellectuelle, appartenant à la contemplation parfaite, iii, 1625; x, 2616 (Richard de Saint-Victor). — *a)* Nature : selon S. Thomas, v, 1887-88 (il s'agit de l'E. prophétique); cf. xiii, 719, 720; — E. prophétique selon : Athénagore et S. Irénée, vii, 2101; Théodore de Mopsueste, 2105-06; cf. xv, 247; Théodoret, vii, 2107; S. Ambroise, 2111; S. Augustin, 2115; Guillaume d'Auvergne, 2119. — *b)* Manifestations : âme séparée de ses sens, v, 1888; cf. 1875 (*supra*,

effets sur le corps); x, 2623; — voir aussi v, 1883, 1884 (effets sur l'intelligence et la volonté); x, 2623-24; — et cependant impossibilité de la vision intuitive (sauf exceptions possibles), 1888-89; cf. sur Moïse et S. Paul, 1888; VII, 2389; x, 2605, 2609; XI, 2354-55; XII, 2386; — apôtres à la Pentecôte, XI, 2414; — mais élévation de la foi, v, 1888-89; VIII, 775; — action divine, ses degrés, dans l'illumination et l'amour causant l'E., v, 1889-90; VIII, 779-81, 782-83; x, 2610 (Pseudo-Denys), 2624 (S. Jean de la Croix). — *c)* E. chez les mystiques, v, 1890-93 : conscience dans l'E. et impossibilité de traduire ce qui a été vu, 1890-91; x, 2616, 2621, 2622 (S. Jean de la Croix), 2632-33 (Ste Thérèse); — proximité de Dieu par les « sens spirituels », sentiment de présence, v, 1890-91; cf. III, 1626-27 (Gerson, S. Thomas, S. François de Sales, Scaramelli); VIII, 780-781, 782-783 (S. Jean de la Croix); IX, 1264 (Tauler); x, 2617 (Richard de Saint-Victor), 2624 (S. Jean de la Croix), 2629-30, 2634 (Ste Thérèse); cf. 2634-35, 2644, 2645-46. — *d)* Contemplations et E., v, 1893; — selon Richard de Saint-Victor, x, 2616-17; — selon Ste Thérèse, III, 1631; v, 1893; — selon S. Jean de la Croix, x, 2622-23, 2627; — selon S. François de Sales, VI, 759. — *e)* Liberté et mérite pendant l'E., v, 1893-94; x, 2621. — *f)* Effets, voir *supra*, 2°; cf. Ste Thérèse, v, 1894; x, 2631-34; — délices mystiques de S. Jean de la Croix, 2627. — *g)* Durée et fréquence, v, 1894, 1895; cf. x, 2623 (S. Jean de la Croix), 2633 (Ste Thérèse). — *h)* Extatiques : âge, v, 1895; ajouter : Michel de la Fuente, x, 1704; — Pascal (?), XI, 2080; — S. Augustin et Ste Monique à Ostie, x, 2606; — S. Thomas, XV, 634-35.

Auteurs et personnages cités au cours de l'article. — Agnès de Bohême, v, 1878; — Agnès de Jésus, 1879, 1895; — Agnès de Lantages, 1877; — Agnès de Montepulciano, 1895; — Agréda, voir Marie; — Algazel, 1872; — Alphonse de Liguori (S.), 1879, 1893; — Ambroise de Sienne, 1876; — Amiel, 1873; — Angèle de Brescia, 1895; — Angèle de Foligno, 1876, 1883, 1890, 1893; — Archimède, 1873; — Arsène (S.), 1876; — Asin y Palacios, 1872; — Athanase (symbole de S.), 1874; — Augustin (S.), 1886, 1891, 1892.

Bagonesi (Marie), v, 1875; — Baillet, 1873; — Barthélemy Saint-Hilaire, 1872; — Beethoven, 1878; — Bénigne (compagne d'Agnès de Bohême), 1878; — Benincasa (Ursule), 1875, 1895; — Benoît (S.), 1886; — Benoît XIV, 1875, 1878, 1887, 1888, 1889, 1894; — Bernard (S.), 1886, 1892, 1894; — Blaise de Caltavisetta, 1895; — Bona, 1888; — Bonaventure (S.), 1880, 1886, 1891; — Bonniot (de), 1873, 1879, 1882, 1883.

Carré de Montgeron, v, 1875; — Catherine de Gênes, 1883, 1888, 1890; — Catherine de Racconigi, 1873, 1895; — Catherine de Ricci, 1895; — Catherine de Sienne, 1873, 1875, 1886, 1895; — Chaugy (Mère de), 1882; — Chiaïa, 1878; — Christine l'Admirable, 1878; — Christine de Stumbèle (Stommèle), 1875, 1880, 1895; — Claire (Ste), 1886; — Claire de Montefalco (Ste), 1880; — Colette (Ste), 1875, 1878; — Columba (S.), 1876; — Comgall (S.), 1876.

Denys le Chartreux, v, 1875; — Denys (Pseudo-), 1893; — Descartes, 1884; — Dominique (S.), 1884; — Dominique du Paradis, 1873, 1895; — Dubois de Montpellier, 1873; — Dumay (Georges), 1880.

Élisabeth de Hongrie, v, 1877; — Élisabeth de Spalbeck, 1875, 1895; — Emmerich (Catherine), 1895.

Facond (S.), v, 1876; — Fintan (S.), 1876; — François d'Assise (S.), 1877, 1880, 1882, 1886; — François de Borgia (S.), 1876; — François de Sales (S.), 1882, 1890; — François Xavier (S.), 1877, 1878, 1886; — Françoise Romaine (Ste), 1875, 1876, 1881, 1882.

Galey, v, 1873; — Gautier (Théophile), 1882; — Geneviève (Ste), 1876; — Gérard Majella (S.), 1878; — Gilles (B.), 1879; — Goerres, 1876, 1877; — Gojoz (Sœur), 1890; — Grasset, 1874, 1877, 1880, 1881, 1886.

Hegel, v, 1873; — Helio (E.), 1883, 1888; — Hildegarde (Ste), 1873, 1895; — Hyacinthe (S.), 1878.

Ignace de Loyola (S.), v, 1873, 1884, 1886; — Imbert-Gourbeyre, 1873, 1875, 1878, 1879, 1880, 1894, 1895.

James (W.), v, 1872, 1882, 1883; — Janet (Pierre), 1875, 1880; — Jean Chrysostome (S.), 1894; — Jean de la Croix (S.), 1881, 1885, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893; — Jeanne d'Arc, 1884, 1886; — Jeanne de Chantal, 1874, 1882, 1886; — Jeanne de la Croix, 1874; — Jeanne de Cuba, 1895; — Joly (H.), 1884; — Joseph (S.), 1882; — Joseph de Cupertino (S.), 1874, 1875, 1878, 1879, 1895; — Julienne de Cornillon, 1877.

Koeppen, v, 1872.

Lateau (Louise), v, 1876; — Lazzari (M.-D.), 1880; — Léon XIII, 1880; — Lidwine, 1879, 1882; — Lombroso, 1878; — Louis de Gonzague (S.), 1882; — Lucie (Ste), 1879; — Lucie de Narni, 1895.

Mac Nab, v, 1877; — Madeleine (l'extatique de P. Janet), 1880; — Madeleine de Pazzi (Ste), 1875, 1876, 1877, 1881, 1882, 1893, 1895; — Madeleine Remuzat, 1895; — Marguerite Marie (Ste), 1881, 1882, 1883, 1885, 1886, 1890; — Marguerite du Saint-Sacrement (Ste), 1879; — Marie d'Agréda, 1875, 1878, 1879, 1895; — Marie-Françoise des Cinq-Plaies, 1873, 1895; — Marie de Moerl, 1876; — Marie d'Oignies, 1873; — Marien de Ratisbonne (S.), 1876; — Maumigny (de), 1894, 1895; — Maxwell, 1877; — Médard (convulsionnaires de S.-), 1875; — Moïse, 1888; — Montalembert, 1876, 1877; — Meynard, 1889, 1894.

Olier, v, 1879, 1885; — Osanne (B.), 1875, 1895.

Paladino (Eusapia), v, 1878; — Pascal Baylon, 1875, 1878; — Passidée de Sienne, 1873, 1895; — Paul (S.), 1885, 1888; — Paul de la Croix (S.), 1878; — Petit de Julleville, 1884; — Philippe Neri, 1876, 1878; — Philippe de la Sainte-Trinité, 1889; — Picino (Octave), 1878; — Pierre (S.), 1878; — Pierre d'Alcantara (S.), 1873, 1877, 1878, 1882, 1895; — Pise (S.), 1881; — Poulain, 1873, 1874, 1894, 1895; — Prisca, 1878.

Rainier (S.), v, 1881; — Raymond de Peñafort, 1878; — Rémuzat, voir Madeleine; — Restitut, 1873; — Ribet, 1876, 1878, 1879, 1884.

Scaramelli, v, 1889; — Socrate, 1873; — Soubirous (Bernadette), voyante de Lourdes, 1875, 1876; — Stanislas (S.), 1877; — Suarez, 1893, 1894; — Surin, 1879, 1892.

Thérèse (Ste), v, 1874, 1877, 1878, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895; — Thomas d'Aquin (S.), 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1893, 1894. — Thomas de Valgornera, 1890, 1894.

Véronique de Binaxo (Binasslo), v, 1877, 1895; — Vincent Ferrier (S.), 1881.

Wenceslas de Bohême, v, 1877.

Zite (Ste), v, 1876.

EXTERNE (For). — Voir *For*.

EXTRAORDINAIRES (*Affaires ecclésiastiques*). — Voir *Tables*, 835.

EXTRAVAGANTES. — Bref exposé [A. Villien], v, 1896-97. — Voir *Décrétales* (*Tables*, 912).

EXTRÊME-ONCTION. — Cinq parties : I. E.-O. dans l'Écriture. II. E.-O. du Ier au IXe s. III. E.-O. chez les scolastiques. IV. E.-O. d'après le conc. de Trente et les théologiens postérieurs. V. Questions morales et pratiques. Enseignements du Code. — Appendice : E.-O. dans les Églises orientales.

I. Extrême-Onction dans l'Écriture [C. Ruch], v, 1897-1927.

1° *Le texte* (Jac., v, 14-18). — *a)* Analyse et exégèse, v, 1897-1913. — *b)* Concepts non catholiques de l'onction des malades : von Soden (onction faite uniquement en vue du salut éternel), 1913; — Loisy (dédoublement de la pénitence), 1913-14; — Luther et protestants en général (simple remède), 1914-15; voir *infra*, § IV, E.-O. d'après le conc. de Trente; — Calvin (simple charisme), 1915-16; — divers (remède à la maladie, suite du péché), 1916-17. — *c)* E.-O. de l'Église catholique, rite décrit par S. Jacques : enseignement de la tradition, Innocent Ier à Decentius, conc. de Trente, condamnation de la proposition 48 (décret *Lamentabili*), 1917-19; cf. *infra*, § II-IV; — identité du rite de S. Jacques et du sacrement

prouvée par l'histoire : solution des difficultés, 1919-23.

2° *Origine du rite.* — Opinions fantaisistes : mystères païens (Anrich), cérémonie persane (S. Reinach), pratique gnostique (Renan), antécédent juif (Bousset), v, 1923-25. — Doctrine déjà connue des apôtres, venant de Jésus-Christ, suggérée par S. Marc (vi, 13), 1925-27; cf. *infra*, § IV.

AUTEURS CITÉS. — Anrich, v, 1924.

Bartmann, v, 1926; — Batiffol, 1898; — Bède (S.), 1900; — Bellarmin, 1927; — Belser, 1900, 1911, 1926; — Bengel, 1910; — Berti, 1926; — Beyschlag, 1915, 1926; — Boudinhon, 1906, 1908, 1909; — Bousset, 1925; — Bovon, 1916; — Brassac, 1926.

Cajétan, v, 1917; — Calmes, 1903, 1917; — Calmet (dom), 1927; — Calvin, 1914, 1916, 1920; — Camerlynck, 1905, 1926; — Corneille de La Pierre, 1911, 1927; — Cornély, 1926.

Decentius, v, 1917.

Encyclopédie juive de New York, v, 1925; — Estius, 1906, 1927.

Felten, v, 1926; — Firmicus Maternus, 1924; — Fromond, 1905.

Guibert (de), v, 1919.

Harent, v, 1919; — Hollmann, 1915.

Innocent Ier, v, 1917; — Irénée (S.), 1924.

Jacquier, v, 1907, 1926; — Jansénius, 1927.

Kern, v, 1899, 1906, 1912, 1927; — Knabenbauer, 1927.

Lagrange, v, 1919, 1927; — Liagre, 1926; — Loisy, 1913, 1919, 1927; — Luther, 1914, 1920.

Maldonat, v, 1926; — Michel Paléologue, 1918; — Michiels, 1898.

Origène, v, 1924.

Pie X, v, 1919; — Pourrat, 1926; — Puller, 1903, 1906, 1907, 1914.

Reinach (S.), v, 1924; — Renan, 1924, 1925; — Ritschl, 1926; — Rosenmuller, 1914.

Sainte-Beuve (de), v, 1926; — Scheeg, 1926; — Schell, 1926; — Schmitz, 1906; — Schürer, 1925; — Steitz-Kattenbusch, 1916.

Théodoret, v, 1924.

Van Steenkiste, v, 1905, 1906; — Von Soden, 1902, 1903, 1913, 1917.

Weiss (B.), v, 1898, 1926; — Weinel, 1913; — Wette (de), 1914; — Windisch, 1915; — Wolf (J.-C.), 1915.

Zahn, v, 1926.

II. Extrême-Onction du Ier au IXe siècle [C. Ruch], v, 1927-85.

1° *Silence relatif de l'antiquité.* — Explication du silence : trois motifs, v, 1928-29; — manque de ministre (?), 1929; — arcane (?), 1929; — E.-O., acte privé, peu fréquent, 1930; — explications tirées du genre de mort des chrétiens et du caractère complémentaire de l'E.-O., par rapport à la pénitence et au viatique, 1930-31; — E.-O. désignée sous une forme équivoque, 1931.

2° *Indices dans les quatre premiers siècles avant S. Innocent Ier.* — *a)* Écrivains : S. Irénée, v, 1931-32; cf. vii, 1314, 1330; — S. Hippolyte, v, 1932; vii, 1330; — Tertullien, v, 1932-33, 1942; — Origène, 1933-35, 1941; vii, 1313-14, 1329; — Eusèbe de Césarée, v, 1935-36; — S. Aphraate, 1936; cf. i, 1462; — *Évangile de Nicodème*, v, 1937; cf. 1639; — S. Athanase, 1937; vii, 1330-31; — S. Ephre, v, 1937-38; — S. Jean Chrysostome, 1938-40, 1941; viii, 689 (bibl.); — S. Grégoire de Nazianze, v, 1940; — S. Ambroise, 1940-41; vii, 1331; cf. 1330 (liturgie ambrosienne). — *b)* Faits : thèse de Puller : huile, bénite ou non, employée par les évêques, les prêtres et les laïques, uniquement comme remède, v, 1941-43; — double réponse : l'argument du silence n'est pas nécessairement valable (cf. *supra*); les onctions alléguées par Puller ne répondent pas à l'onction désignée dans Jac. (v, 14-18), 1943-45. — *c)* Liturgies : *Canons d'Hippolyte*, 1945; cf. vii, 1330; — anaphore de Sérapion, v, 1945-50; x, 1352; — *Constitutions apostoliques*, v, 1946; — *Didascalie des apôtres*, 1950; — *Testament de N.-S.*, 1950-51; sur le *Testament*, voir xv, 194. — *d)* Épigraphie, v, 1951; rectifiant certaines interprétations données, 337.

3° *Du ve au viie s.* — *a)* Écrivains : S. Innocent Ier à Decentius, v, 1952-55, cf. 1915-18; vii, 1329, 1373, 1942; — S. Cyrille d'Alexandrie, v, 1955; cf. iii, 2549; — Cassien, v, 1955-56; — S. Augustin, 1956; cf. vii, 1330; — Hésychius (de Jérusalem), v, 1956; — Victor d'Antioche, 1956-57; sa chaîne sur S. Marc, xv, 2872-73; — Rabboula d'Édesse, v, 1957; — Isaac d'Antioche, 1957-58; — Jean Mandakuni, patriarche arménien, 1958 (n. 15 de la liste, i, 1923), cf. 1937; — Procope de Gaza, v, 1958; — S. Césaire d'Arles, 1958-59; cf. ii, 2183-84; — Cassiodore, v, 1959; — S. Sonnatius de Reims, 1960; — S. Éloi, 1960; — nestoriens (vie s.), 1960; cf. xi, 311. — *b)* Faits : thèse de Puller prolongée jusqu'à cette époque : onction, simple moyen de guérison corporelle, v, 1960-61; — exemples contraires, 1961-63. — *c)* Documents liturgiques : bénédiction de l'huile dans la liturgie mozarabe *(Liber ordinum)*, 1963-65; cf. ix, 812; x, 2523; — dans le missel de Bobbio, v, 1965-66; cf. ix, 810-11; — dans les sacramentaires gélasien et grégorien, v, 1966-68. — *d)* Conclusions : le rite de l'onction des malades peut être et est le rite même de S. Jacques; — mais il peut n'être qu'un geste pieux, un sacramental, 1968-70.

4° *Aux viiie et ixe s.* — *a)* Principaux textes : S. Bède, v, 1970; cf. xii, 868-69; — Jean Otznetzi, patriarche arménien (cf. i, 1938), S. Jean Damascène (sur le *De iis qui dormierunt*, viii, 706), ordonnances de S. Boniface, S. Chrodegang, capitulaires carolingiens, v, 1971; — Théodulfe d'Orléans, Egbert d'York (cf. *Tables*, 1109), Gerbaud de Liège, concile de Châlon (813), Amalaire, 1972; — Agobard, Halitgaire, S. Théodore Studite, Jonas d'Orléans (cf. viii, 1507), Paschase Radbert (cf. xiii, 1628-29), v, 1973; — Walafrid Strabon, conc. d'Aix-la-Chapelle (836) (cf. i, 655), conc. de Mayence (847) et Raban Maur, son président, Amolon de Lyon, Haimon d'Halberstadt, v, 1974; — conc. de Pavie (850), Rodulphe de Bourges, Hincmar (cf. xii, 871), v, 1975; — Hérard de Tours, Prudence de Troyes (?), conc. de Worms (868), Isaac de Langres, Eigil, Pseudo-Théodore, Pseudo-Egbert (sur ces pénitentiels, xii, 857, 1166-69), Riculphe de Soissons, v, 1976; — S. Rambert, Réginon de Prüm, divers documents liturgiques, eucologe de Goar, 1977, 1982. — *b)* Conclusions théologiques : L'usage d'oindre les malades est rattaché à Jacques et à Jésus (institution), 1978-79. — Sujets : malades, 1979; possédés (?), 1981; — ordre par rapport au viatique, 1980; — réitération, 1980-81. — Matière, 1981-82. — Onctions et prières, 1982-83. — Ministres, 1983-84. — Effets, 1984-85.

AUTEURS ET PERSONNAGES CITÉS (on passera sous silence les écrivains déjà cités dans le résumé analytique précédent; leurs noms ne reparaîtront que s'ils sont rappelés en d'autres parties de l'article).

Adalhard (S.), v, 1973, 1974, 1979, 1983, 1984; — Agobard, 1979; — Albert le Grand, 1937; — Amalaire, 1978, 1979, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985; — Ammon, 1948; — Antoine (S.), 1942; — Aphraate d'Antioche, 1943; — Athanase (S.), 1945, 1948; — Augusti, 1928; — Augustin (S.), 1930, 1956, 1957, 1959, 1960, 1976; — Augustin (Pseudo-), 1979; — Austreberte (Ste), 1960; — Auxence de Bithynie (S.), 1960.

Baluze, v, 1971; — Batiffol, 1929; — Baümer, 1960; — Bède (S.), 1955, 1963, 1972, 1973, 1974, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985; — Bellarmin, 1931; — Benjamin, 1942; — Bernold, 1976; — Bickell (G.), 1937; — Binterim, 1931; — Boudinhon, 1933,

1938, 1949, 1953, 1954, 1959; — Boniface (S.), 1978, 1980, 1983; — Bour, 1951; — Braun, 1934; — Butler, 1943.

Cabrol, v, 1951; — Callinique, 1968; — Cassien, 1968; — Cassiodore, 1968; — Césaire (S.), 1960, 1961, 1968, 1969; — Chardon, 1929; — Clément d'Alexandrie, 1930; — Cornely, 1930; — Cosme et Damien, 1965; — Cramer, 1957; — Cresconius, 1955; — Cuthbert (S.), 1963; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 1930, 1968.

Daillé, v, 1928, 1933, 1938; — Decentius, 1952, 1955; — Delisle, 1977; — Denys l'Aréopagite, 1938; — Denys le Petit, 1955; — Denzinger, 1978; — Didyme, 1930; — Drews, 1949; — Duchesne, 1945, 1946, 1947, 1966, 1967, 1969.

Egbert (Pseudo-), v, 1978, 1979, 1982, 1983; — Elgil, 1979; — Éloi (S.), 1968; — Eugende de Condat, 1960, 1962; — Eugène d'Irlande (S.), 1963; — Eustrate, 1963.

Funk, v, 1949.

Geneviève (Ste), v, 1960, 1961; — Gerbaud, 1980; — Germain d'Auxerre (S.), 1960; — Germain de Paris (S.), 1960; — Graffin, 1936; — Grégoire d'Auxerre (S.), 1961; — Guiberlet, 1980.

Hadrien, v, 1966, 1981; — Hardouin, 1972, 1974, 1975; — Hefele, 1934, 1960, 1971; — Héraclide, 1942; — Hésychius, 1956, 1968; — Hilarion, 1942; — Hildebold de Soissons, 1975; — Hildemann de Beauvais, 1973; — Hincmar, 1978, 1979, 1982, 1983, 1984; — Hypace, 1962.

Innocent Ier, v, 1966, 1967, 1968, 1973, 1978, 1979; — Isaac le Grand, 1961, 1968; — Isaac de Langres, 1976, 1980; — Isidore (S.), 1942.

Jean Chrysostome (S.), v, 1941, 1944, 1957; — Jean Damascène (S.), 1982, 1983; — Jean l'Ermite, 1943; — Jérôme (S.), 1943; — Jonas d'Orléans, 1978, 1979, 1984; — Joseph (Mar), 1960.

Kattenbusch, v, 1931, 1933, 1938, 1940; — Kern, 1929, 1931, 1932, 1933, 1934, 1936, 1937, 1939, 1945, 1946, 1954, 1956, 1957, 1959, 1962, 1963, 1970, 1980, 1983; — Kurion, 1961.

Launoy, v, 1976; — Laumer (S.) de Corbion, 1960; — Leclercq, 1951; — Lejay, 1949, 1954, 1958, 1959; — Lenormant, 1951.

Mabillon, v, 1962, 1963, 1970, 1976, 1980; — Macaire, 1942; — Macaire d'Alexandrie, 1942; — Mandakuni, 1968; — Marius (S.), 1960; — Martène, 1970, 1976, 1977, 1980, 1982; — Martin de Tours (S.), 1942, 1944; — Marouta, 1939; — Maure (Ste), 1976, 1979; — Ménard (dom), 1977, 1980, 1982, 1983; — Monégonde (Ste), 1960, 1961; — Morin (dom), 1958; — Muratori, 1966.

Naucrace, v, 1973, 1978; — Netzer, 1928, 1929, 1954, 1959, 1962, 1963, 1970, 1977.

Odoacre, v, 1975; — Origène, 1937, 1939, 1941, 1944; — Otznetzi, 1978, 1982; — Overbeck, 1957.

Pachôme, v, 1942, 1943; — Palladius, 1942, 1943; — Pambon, 1942; — Parisot, 1936; — Parthénius de Lampsaque, 1942, 1943, 1944; — Pesch (Chr.), 1933, 1939, 1970, 1980; — Possidius, 1956; — Probst, 1931; — Procope, 1968; — Proculus, 1942, 1944; — Prudence, 1980; — Puller, 1928, 1934, 1935, 1938, 1943, 1944, 1948, 1949, 1954, 1960, 1961, 1962, 1963, 1966, 1978.

Raban Maur, v, 1978, 1979, 1983, 1984; — Rabboula, 1968; — Radbert (Paschase), 1980, 1984, 1985; — Rambert (S.), 1979, 1980; — Réginon de Prüm, 1982, 1983, 1985; — Remi de Reims (S.), 1971; — Richter, 1972; — Rodulphe de Bourges, 1978, 1979, 1982, 1983; — Rufin, 1942, 1943.

Sainte-Beuve (de), v, 1930, 1933, 1939, 1957, 1959, 1969, 1970; — Schmid, 1958, 1980; — Schmitz, 1931; — Sérapion, 1948, 1949; — Siméon Stylite (S.), 1960, 1961; — Sonnatius (S.), 1968; — Sulpice Sévère, 1942, 1943; — Symmaque, 1955.

Tertullien, v, 1942, 1943; — Théodore Studite (S.), 1979; — Théodore de Tabenna, 1948; — Théodoret, 1943; — Théodulphe d'Orléans, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1985; — Théophile d'Alexandrie, 1948; — Tixeront, 1931, 1938; — Toner, 1981; — Trésan, 1962.

Victor d'Antioche, v, 1968; — Villien, 1952, 1954, 1959, 1977, 1978.

Warren, v, 1965; — Wilmart, 1965.

Conciles : Aix-la-Chapelle, v, 1978, 1979, 1983, 1984; — Chalon, 1978, 1984; — Mayence, 1985; — Nicée, 1930, 1934; — Pavie, 1978, 1979, 1983, 1984; — Tours, 1977; — Trente, 1969.

Sources diverses : *Canons d'Hippolyte*, v, 1945; — capitulaires, 1978, 1980, 1982, 1984; — *Constitutions apostoliques*, 1949; — *Didascalie*, 1950; — eucologe de Goar, 1977, 1982; — *Testamentum Domini*, 1950-58, 1963; — livres liturgiques et sacramentaires, 1977, 1979, 1980, 1982, 1983, 1984, 1985; — *Ordines* (divers), 1977, 1978, 1979, 1980, 1982, 1983, 1985.

III. Extrême-Onction chez les scolastiques [L. Godefroy], v, 1985-97.

1° *Avant la formation de la théorie sacramentaire.* — 1. Trois groupes de documents : *a)* Ordonnances épiscopales ou monastiques, et sermons, v, 1985-86. — Auteurs cités, 1986 : Rathier de Vérone, cf. XIII, 1684; — Lanfranc, cf. VIII, 2563; — S. Pierre Damien, cf. IV, 43; — Hugues de Cluny; — Yves de Chartres, cf. XII, 2072; — Raoul de Saint-Fuscien; — Geoffroy de Vendôme, cf. XII, 2072; — Pierre de Honestis; — Pierre le Vénérable, cf. XII, 2072. — Cf. Gratien, VI, 1749; — S. Bernard, II, 747. — *b)* Rituels : Ulrich de Cluny, Étienne de Cîteaux, *Ordines* divers, v, 1986. — *c)* Vies de S. Dunstan, S. Oswald, S. Fulcran, S. Héribert, S. Godehard, S. Poppon, S. Léon IX (cf. IX, 328), Wolphelm, Guillaume de Hirschau, v, 1986; — lettre de Pierre le Vénérable racontant la mort de sa mère, 1986; — récit de la mort de Henri Ier d'Angleterre, 1986; — deux passages de la Vie de S. Malachie, 1986. — 2. Enseignements doctrinaux : usage conforme au rite de S. Jacques, 1986-87; — effets spirituels, 1987-88; — matière et forme, 1987; — controverse sur la réitération, 1987-88; cf. XII, 2072. — 3. Témoignages en faveur de l'E.-O. au XIe s., II, 1846 (casuel).

2° *Après la formation de la théorie sacramentaire.* — Auteurs cités (par ordre alphabétique) : S. Albert le Grand (cf. I, 670), v, 1989 (institution), 1990 (matière), 1990-91 (forme), 1991 (ministre), 1992-94 (effets), 1995 (sujet), 1996 (âge), 1997 (réitération); — S. Antonin, 1991 (forme), 1996 (âge); — S. Bonaventure (cf. II, 987), v, 1988-89 (institution), 1990 (matière), 1991 (forme), 1991-92 (ministre), 1993-95 (effets), 1995 (sujet), 1996 (âge), 1997 (réitération); — Capréolus, 1993 (effets); cf. XIV, 566; — conciles : IVe du Latran, VIII, 2663; IIe de Lyon, v, 1988; IX, 1386; XIV, 551; Florence, v, 1988, 1990, 1992, 1995 (cf. *Tables*, 673); — Denys le Chartreux, 1993 (effets); — Duns Scot (cf. IV, 1928), v, 1989 (institution), 1990 (matière), 1993-94 (effets); — Durand de Mende, 1996 (âge), 1997 (réitération); — Durand de Saint-Pourçain, 1993, 1994 (effets); — Eudes de Sully (cf. XI, 942 : Odon de Sully), v, 1996 (âge); — Gerson, 1993 (effets); — Guillaume de Cahors, 1996 (âge); — Hugues de Saint-Victor, 1988 (sacrement et institution), 1992 (effets), 1997 (réitération), cf. VII, 282; XIV, 547; — Innocent IV, 550 (instruction aux Cypriotes); cf. II, 2438; — Pierre Auriol, v, 1991 (forme), 1993 (effets); cf. XII, 1812; — Pierre Lombard, v, 1988 (sacrement et institution), 1989 (matière), 1992 (effets); cf. XII, 2000; XIV, 548; — Pierre de la Palu, v, 1991 (forme), 1993 (effets); cf. XIV, 566; — Pierre de Poitiers, v, 1988 (sacrement); cf. XII, 2040; — Pierre de Tarentaise, v, 1993 (effets); cf. *Innocent V;* — Pierre le Vénérable, 1997 (réitération); cf. XII, 2072; — Richard de Middletown (Médiavilla), v, 1991 (forme), 1993 (effets); cf. XIII, 2675-76; — Robert Paululus, v, 1988 (sacrement et institution), 1992 (effets); cf. XIII, 2753; — Roland Bandinelli (cf. I, 711-13 : Alexandre III, avant son pontificat), XIV, 547; — Ruard Tapper, v, 1993 (effets); — *Sententiae divinitatis*, 1988 (sacrement); — *Summa Sententiarum*, 1988 (institution), 1992 (effets); cf. VII, 284; XIV, 547; — Thomas d'Aquin

(S.), v, 1989 (institution), 1989-90 (matière), 1990 (forme), 1991-92 (ministre), 1993 (effets), 1995 (effet corporel), 1995 (sujet), 1997 (réitération); cf. xiv, 539; xv, 947; — Thomas Waldensis (Netter), v, 1992 (ministre); — Ubertin de Casale, xv, 2027.

Autres auteurs cités. — Andrieu, v, 1997; — Bède (S.), 1992; — de Ghellinck, 1988; — Innocent III, 1980; — Kern, 1993, 1996; — Labbe et Cossart, 1996, 1997; — Launoy, 1986, 1987, 1997; — Martène, 1996; — Pierre de Huesca, 1980; — Wyclef, 1992.

IV. Extrême-Onction d'après le concile de Trente et les théologiens postérieurs [L. Godefroy], v, 1997-2014.

1° *Conc. de Trente.* — 1. *Hist. du texte.* — *a)* Discussions préliminaires à Trente et à Bologne, v, 1998; cf. xii, 1073; xv, 1442-43. — *b)* Discussions à Trente : par les théologiens, des quatre articles protestants, v, 1998-99; — par les Pères, 2000; — les chapitres (3) et les canons (4), 2000-01; — définition, 2002.

2. *Doctrine.* — *a)* Erreurs atteintes : luthéranisme (rejet ou interprétation défectueuse de l'épître de S. Jacques), v, 2002-03; cf. 1914-15; xiv, 2832; — calvinisme, v, 2003-04; xiii, 2044, 2085; — zwinglianisme, 2084; xv, 3819; — frères bohêmes, ii, 940; — anglicanisme (39 articles et *Prayer Book*), xiii, 1420, 2067. — *b)* Enseignements du concile (*Tables*, 680, chapitres et canons).

2° *Théologiens postérieurs.* — *a)* Institution : controverses (institution médiate ou immédiate), v, 2007-08; xiv, 566, 573-74, 577. — *b)* Matière : éloignée : huile, bénédiction essentielle (?), v, 2008, 1899-1900; x, 343; xiv, 569, 570; symbolisme, 497; — prochaine : onction, v, 1899, 2009; aucune en particulier *de necessitate sacramenti*, 2009-10. — *c)* Forme, 2010; — formules diverses et validité, 2010-11. — *d)* Ministre : prêtre, 2011; — malade lui-même ou laïque (?), 2011-12; — obligation d'administrer le sacrement, x, 1792; xv, 2854. — *e)* Effets, v, 2012-13; xiv, 625, 633; cf. ii, 1708; xiii, 2620, 2625-26 (reviviscence); — sur les *reliquiae peccati*, v, 2012-13; xiv, 625; cf. i, 2248-49. — *f)* Sujet : malade, degré de gravité de la maladie, v, 2013; — enfants dès l'âge de raison, 2013; cf. xiv, 636; opinions peu sûres, v, 2014. — Sur tous ces points, doctrine du synode janséniste de Pistoie, xii, 2157.

Noms cités (les noms des évêchés, pour leur titulaire au conc. de Trente, en italique). — Acuña y Avellaneda, v, 2000; — *Agram*, 2000; — Alepo, 2000; — Andrieu, 2014; — Arnauld, 2009; — Arze, 1999; — *Astorga*, 2000; — Augsbourg (confession d') et apologie de la confession, 2002; — Augustin, 2004; — Ayala, 2000.

Badajoz, v, 2000; — Bellarmin, 2007, 2009, 2012; — Benoît XIV, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014; — Billot, 2010; — *Bitonto*, 1998, 2000; — Bonjoannes, 2000; — *Bosa*, 2000; — Boudinhon, 2012; — Bovon, 2000.

Cagliari, v, 2000; — *Calahorra*, 2000, 2001; — Calmet (dom), 2007; — Calvin, 2003, 2004; — *Camerino*, 2000; — *Castellamare*, 2000; — Catéchisme du conc. de Trente, 2013; — Chiavez, 1999, 2012; — *Chioggia*, 2000; — Clément VIII, 2009; — Corneille de La Pierre, 2007; — Crescenzi, 1998.

Daillé, v, 2004; — Decentius, 1999; — Didier de Palerme, 1998; — Drouin, 2008, 2009, 2011, 2012.

Estius, v, 2008, 2009.

Fedrio, v, 1999; — Fernandez, 2000; — Florence (conc. de), 2009, 2010, 2013; — Fonseca, 2000; — Foscarari, 2000.

Ghinucci (de), v, 2000; — Grau, 2014; — Gregoranczi, 2000; — *Guadix*, 2000, 2006.

Heredia (de), v, 2000; — Heussenstamm, 2000.

Innocent Ier, v, 1999, 2000.

Jacquemier, v, 2013; — Juénin, 2008, 2009; — Jules III, 1998.

Kern, v, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2013, 2014; — Knabenbauer, 2007.

Launoy (de), v, 2009, 2010, 2011; — Lejeune (Régis), 1999; — Leone (de), 2000; — Le Plat, 1999; — Lippomano, 2000; — Luther, 1999, 2002, 2004.

Madrucci (de Trente), v, 2000; — Maldonat, 2007, 2009, 2012; — Manrique de Lara, 2002; — Martène, 2009, 2010; — Massarelli, 1998; — *Mayence*, 2000; — Mélanchthon, 2002; — Ménard, 2010; — *Mirepoix*, 1998; — *Modène*, 2000; — *Monopoli*, 2000, 2001; — *Mont-Liban* (synode du), 2008; — Musso, 2000.

Nacchianti, v, 2000; — Nausea, 2014; — Navarra (de), 2000; — Nicole, 2009; — Noldin, 2010.

Orense, v, 2002; — *Orléans*, 2014.

Palerme, v, 2001; — Pallavicini, 2001; — Picard (Eug.), 2004; — Pighini, 2000; — Pourrat, 2008; — Preconio, 2000.

Ravenstein, v, 1999; — Renaudot, 2009; — Rohan (de), 2014.

Sainte-Beuve (de), v, 2007, 2008, 2009; — Salméron, 1998; — *San Marco*, 2002; — *Sassari*, 2000; — Sasse, 2007, 2010, 2013; — *Siponto*, 2000; — Soto, 2012; — Storch, 1998; — *Strasbourg*, 2014; — Suarez, 2008, 2009, 2010, 2013; — Sylvius, 2009.

Tapper (Ruard), v, 1999; — Tittmann, 2002; — Tournely, 2009, 2011, 2013; — Trente (conc. de), 1997, 2007, 2010, 2011, 2012, 2013.

Vaillant de Guislé, v, 2014; — *Vérone*, 2000; — *Vienne*, 2014.

Waldensis, v, 2011; — *Wirceburgenses*, 2009, 2013; — *Worcester*, 2000.

Zamosc (synode de), v, 2008.

V. Questions morales et pratiques [L. Godefroy], v, 2014-22.

1° *Matière.* — Éloignée : validité, v, 2014-15; cf. xiv, 569; — licéité, 2015. — Prochaine : cas ordinaires, 2015; — cas de nécessité, 2016.

2° *Forme.* — Cas ordinaire, 2016. — Cas d'urgence extrême, 2017.

3° *Ministre.* — Prêtre : droit du curé, v, 2017; — pénalités pour ceux qui ne respectent pas son privilège, 2017 (supprimées dans le Code). — Devoir du curé, 2017-18; cf. iii, 2451; — administration sans retard, v, 2018; et selon les prescriptions liturgiques, 2018; cf. xiv, 476 (cérémonies subsidiaires).

4° *Sujet.* — Conditions de validité : être baptisé, avoir l'usage de la raison, maladie ou blessure graves mettant la vie en danger, v, 2018-19; — cas de mort apparente, x, 2499. — Dispositions morales, v, 2019-20; iii, 2320-21; vi, 2233. — Obligation : directe, v, 2020; indirecte, 2021.

5° *Réitération.* — Maladie différente, v, 2021. — Même maladie, 2021-22.

Auteurs cités. — Alphonse de Liguori (S.), 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2021; — *Ami du clergé*, 2016; — Ballerini-Palmieri, 2017, 2020, 2021; — Benoît XIV, 2019, 2021; — Bonaventure (S.), 2020; — Catéchisme du conc. de Trente, 2018, 2020, 2021; — Estius, 2020; — Florence (conc. de), 2014, 2015, 2016, 2017, 2019; — Gaudé, 2016; — Génicot, 2015, 2016; — Hilaire de Sexten, 2018; — Jacquemier, 2019; — Kern, 2016, 2019, 2020, 2021, 2022; — Lacroix, 2015, 2016; — Lehmkuhl, 2015, 2016, 2018, 2019; — Noldin, 2015, 2016, 2020, 2021; — Office (S.-), 2014, 2016, 2017, 2018, 2021; — Propagande, 2015, 2016, 2018, 2021; — Rites, 2015, 2016, 2018; — Rituel romain, 2016, 2019; — Sacrements (S. C. des), 2018; — Sainte-Beuve (de), 2020; — Suarez, 2020; — Thomas (S.), 2020, 2021; — Trente (conc. de), 2016, 2017, 2019, 2021.

Code. — 1° *Introduction.* — Can. 937 : « Le sacrement de l'extrême-onction doit être conféré par les onctions saintes, avec de l'huile d'olive dûment bénite, et avec les paroles prescrites dans les livres rituels approuvés par l'Église. »

2° *Validité.* — Can. 938 : « § 1. Tout prêtre, et lui seulement, administre validement ce sacrement. »

3° *Licéité.* — « § 2. Sauf application des can. 397, 3° et 514, § 1-3 [sacrement administré à l'évêque et dans des maisons religieuses], le ministre ordinaire est le curé du lieu où se trouve l'infirme; en cas de nécessité, ou avec la permission au moins raisonnablement présumée de ce

curé ou de l'Ordinaire du lieu, tout prêtre peut administrer ce sacrement. »

Can. 939 : « Le ministre ordinaire est tenu en justice d'administrer ce sacrement par lui-même ou par un autre; en cas de nécessité tout prêtre y est tenu par charité. »

4° *Conditions fondamentales de capacité*. — Can. 940 : « § 1. L'extrême-onction ne peut être administrée qu'aux fidèles qui, après avoir eu l'usage de la raison, se trouvent en péril de mort par suite de maladie ou de vieillesse. »

Nota. — Le péril de mort doit être *ab intrinseco*, c.-à-d. provenir de maladie ou de vieillesse; on ne peut donc conférer l'extrême-onction au condamné à mort qu'on va exécuter, ni au soldat qui monte à l'assaut, ni à un naufragé près de sombrer. On peut la conférer à une mère avant un accouchement pouvant avoir une issue fatale, à un malade en danger de mort sur le point de subir une opération chirurgicale. Il faut se montrer assez large; mais s'il y a doute, on se conformera au can. 941.

« § 2. Le sacrement ne peut être *réitéré* au cours de la même maladie, à moins que le malade, après avoir reçu l'onction, ne se soit suffisamment rétabli, puis de nouveau ne soit exposé au péril de mort. »

Can. 941 : « S'il est douteux que le malade ait atteint l'âge de raison, qu'il soit vraiment en péril de mort, ou qu'il soit mort, le sacrement sera administré sous condition. »

Can. 942 : « Ce sacrement ne doit pas être conféré à ceux qui persévèrent sans pénitence et *sciemment* dans un péché mortel manifeste; si cela est douteux, le sacrement sera conféré sous condition. » (Le mot « sciemment » indique qu'on envisage ici le cas d'un sujet ayant sa raison et sa connaissance et se mettant en contradiction avec l'intention de recevoir le sacrement.)

Can. 943 : « On doit conférer le sacrement sans condition aux malades qui l'ont demandé au moins implicitement lorsqu'ils avaient encore conscience ou qui du moins l'auraient vraisemblablement demandé, même s'ils ont perdu ensuite l'usage des sens ou de la raison. »

5° *Obligation de recevoir le sacrement*. — Can. 944 : « Quoique ce sacrement ne soit pas en soi de nécessité de moyen pour le salut, personne ne peut le négliger; il faut veiller avec zèle et diligence à ce que les malades le reçoivent lorsqu'ils sont encore conscients. »

6° *Cérémonies*. — *a) Huile des infirmes*. — Can. 945 : « L'huile d'olive à employer pour le sacrement de l'extrême-onction doit être bénite à cette fin par l'évêque, ou par un prêtre à qui le Siège apostolique en a donné le pouvoir. »

Can. 946 : « Le curé conservera l'huile des infirmes en un endroit propre et décemment orné, dans un vase d'argent ou d'étain; il ne pourra la conserver à la maison que dans les cas prévus par le can. 735 » (cas de nécessité ou cause raisonnable).

b) Onctions. — Can. 947 : « § 1. Les onctions doivent être faites rigoureusement avec les paroles, selon l'ordre et la manière qu'indiquent les livres liturgiques; cependant en cas de nécessité une seule onction, sur un sens ou de préférence sur le front, avec la formule brève prescrite, suffit, l'obligation demeurant toutefois de suppléer chacune des autres onctions lorsque le péril a cessé.

« § 2. L'onction des reins sera toujours omise.

« § 3. L'onction des pieds peut être omise pour n'importe quel motif raisonnable.

« § 4. Sauf le cas de grave nécessité, les onctions se feront de la main même du ministre, sans l'emploi d'aucun instrument » (grave nécessité = risque réel de contagion).

Voir J. Bond, *L'extrême-onction d'après l'épître de S. Jacques, examinée dans la tradition*, Bruges, 1923; J. Chaine, *L'épître de S. Jacques*, Paris, 1927; P. Browe, *Die letzte Oehlung in der abendländischen Kirche des Mittelalters*, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, LV, 1931, p. 515-61; M. Meinertz, *Krankensœhlung, Jak., V, 14-15*, dans *Bibl. Zeitschr.*, 1932, p. 23-36; H. Weisweiler, *Das Sakrament der letzten Oehlung in der systematischen Werken der Frühscholastik*, dans *Sch.*, VII, 1932, p. 321-53, 524-60; F. Cavallera, *Le décret du conc. de Trente sur la pénitence et l'extrême-onction*, dans *B. L. E.*, XXXIX, 1938, p. 3-29; A. Chavasse, *Étude sur l'onction des infirmes dans l'Église latine du IIIe au XIe s.*, Lyon, 1942; E. Doronzo, *De extrema unctione*, Milwaukee, 1955; Z. Alszeghy, *L'effetto corporale dell'Estrema Unzione*, dans *Gr.*, XXXVIII, 1957, p. 385-405.

Voir également dans les dictionnaires l'art. *Extrême-Onction* : par De Guibert, dans *D. A. F. C.*; d'Alès, *D. B. S.*; D. Leclercq, *D. A. C. L.*; J.-C. Didier et H.-R. Philippeau, *Catholicisme*; l'art. *Extrême-Onction en droit occidental*, par J. Deshusses, dans *D. D. Can.*, v, 725; et les manuels de théologie de Billot, Boyer, Cappello, Daffara, Dickamp-Hoffmann, Lercher, Merkelbach, Tanquerey, Van Noort, Vermeersch, Hervé, etc.

Extrême-Onction dans les Églises orientales. — I. DIVERSES CONFESSIONS. — Arméniens, I, 1956-57; cf. II, 698, 702. — Byzantins, XIV, 982-83 (d'après Syméon de Thessalonique, cf. 1390, 1414). — Monophysites : coptes, X, 2288; éthiopiens, V, 947; jacobites, XIV, 3025. — Nestoriens, d'après Ebedjésu, XI, 308, 311; cf. IV, 1986. — Syriens, XIV, 3061-62; cf. *supra*, V, 1936-38, 1956, 1968; liturgie, 1946, 1950, 1978; — syriens-malabares, XIV, 3151, 3159; cf. administration aux parias, IX, 1718, 1722-23, 1732. — Indication très générale, V, 1977-78.

II. AUTEURS ET DOCTRINES. — 1° *Gréco-russes*. — 1. *Existence et dénomination du sacrement*. — La profession de foi de Michel Paléologue, reçue au IIe conc. de Lyon, reconnaît l'existence de l'extrême-onction et emploie même le mot d'ἔσχατον χρίσμα (*D. T. C.*, IX, 1386). — Dans sa profession de foi à Jean XXI (1277), Jean Beccos, lui aussi, reçoit l'extrême-onction comme le sacrement administré par sept prêtres, τὸ ἑπταπάπαδον (VIII, 658). — Même confession chez Job Jasitès (VIII, 1488), dans son traité des sept sacrements; mais il restitue à l'extrême-onction son nom oriental εὐχέλαιον et semble la confondre avec la pénitence. — Cyrille Lucar ayant refusé avec les calvinistes de reconnaître comme *sacrement l'extrême-onction*, une vive réaction se produisit contre cette collusion. Voir confession de Moghila, X, 2068; cf. IX, 1015; confession de Dosithée et synode de Jérusalem, IV, 1792-93; cf. IX, 1016-18; réfutation des chapitres cyrilliens par Mélèce Syrigos, XIV, 3163; réponse de Jérémie II aux théologiens de Tubingue, VIII, 887-88.

L'appellation d'extrême-onction, τὸ ἔσχατον χρίσμα, ἡ τελευταία χρίσις, a été acceptée depuis le XIIIe jusqu'au XXe s., par nombre de théologiens, même parmi ceux qui sont fermement attachés à l'orthodoxie. Ainsi Théophylacte Gorskii († 1788), dans *Orthodoxæ orientalis Ecclesiæ dogmata...* (5e éd., Moscou, 1831), la nomme : extrême-onction, huile consacrée, onction sacrée. — Gabriel Petrov († 1801) emploie également le mot d'extrême-onction dans son *Explication de la liturgie sacrée* (trad. grecque d'Eugène Bulgaris, Τελετουργία ἱερά, S.-Pétersbourg, 1799, p. 297) (non cité par A. Palmieri, *D. T. C.*, II, 1238-40). — Sylvestre Lebedinski, dans son *Compendium theologiæ classicum* (2e éd., Moscou, 1805), c. LXIII, *De extrema unctione*. — Métrophane Critopoulos rejette le mot extrême-onction pour retenir εὐχέλαιον (*Confessio fidei*, c. XIII; cf. *D. T. C.*, X, 1625-26).

2. *Rite, Matière et forme*. — Dans *T. D. C. O.* (III, 479-81), M. Jugie décrit le rite grec orthodoxe de l'extrême-onction. Après une introduction assez longue, l'office proprement dit de l'administration de l'εὐχέλαιον. Si le malade peut aller à l'église, c'est là que se feront les onctions; sinon, à sa maison. Sur une table est disposé un vase avec, comme dans la parabole du bon Samaritain, du vin et de l'huile. Sept mèches permettent à sept prêtres de faire chacun quatre onctions au front, sur la poitrine, sur les mains et sur les pieds. Chaque officiant récite une prière (que l'on trouve dans l'eucologe de Goar). En voici la traduction latine : *Pater Sancte, animarum et corporum medice, qui Filium tuum unigenitum Dominum nostrum Jesum Christum omnem morbum curantem et ex morte nos liberantem misisti, sana quoque servum tuum N. a detinente illum corporis infirmitate et vivifica illum per Christi tui gratiam*. S'il n'y a pas sept prêtres, celui (s'il est seul) ou ceux qui officient doivent faire les sept onctions et réciter sept fois la formule.

Ce rite a dû subir de nombreuses modifications au cours des âges. A la fin du VIIIe s., Théodulphe d'Orléans a donné une description différente du rite de l'extrême-onction. (Cf. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, I, Anvers, 1936, p. 846. Sur l'histoire du rite, on devra consulter : A. Dmitrievski, *Euchologia;* A. Petrovski,

De historia officii sacramenti Euchelæi, dans *Lectio christiana*, II, 1903, p. 44-49; Benoît Allentov, *Ordo sacramenti Euchelæi*, Serghief-Possad, 1917; ouvrage dont Rouët de Journel a fait une analyse dans *R. O. C.*, XXI, 1918-19, p. 40-72; A. Katanski, *Adumbratio historica ritus extremæ unctionis*, dans *Lectio christiana*, II, 1880, p. 92-131; A. Golubtsov, *De ritu sacramenti Euchelæi*, dans *Pribavleniia ad opera sanctorum Patrum*, XLII, 1888, p. 113-30.)

On trouvera des indications intéressantes sur les adjonctions au rite de l'extrême-onction depuis le Xe s. dans Jugie (*op. cit.*, 482). De cet exposé, il résulte que la forme du sacrement est, chez les orthodoxes, la prière *Pater Sancte*, etc. La matière est l'huile d'olive pure (dans certaines Églises, mêlée d'un peu de vin). Quant à la matière prochaine, l'uniformité n'a jamais existé : les différentes parties ointes varient selon les régions; mais les onctions sont faites ordinairement à l'aide d'un petit pinceau.

3. *Ministre.* — On a vu plus haut que régulièrement sept prêtres doivent être appelés; mais en cas de nécessité, un seul prêtre suffit ou, tout au moins selon certains auteurs, trois. Dans son eucologe, Goar donne un certain nombre de raisons plausibles expliquant le symbolisme de cette multiplicité de ministres et d'onctions (note 37 sur l'office *sancti olei*, p. 354-56).

4. *Sujet et effets du sacrement de l'*εὐχέλαιον. — Moghila, Nikon donnent à ce sujet un enseignement conforme à celui de l'Église catholique. Les théologiens russes enseignent donc communément que le sujet de l'extrême-onction est le fidèle orthodoxe gravement malade, et déjà confessé. Il est toutefois certain qu'autrefois, chez les grecs comme chez les russes, les assistants à l'administration de l'εὐχέλαιον étaient eux-mêmes oints. Leurs théologiens actuels reprochent assez communément à l'Église romaine de réserver ce sacrement aux malades déjà à l'agonie. Il est non moins certain que les grecs confèrent ce sacrement aux personnes en bonne santé, mais comme un complément de la pénitence. On trouve cette pratique indiquée par Syméon de Thessalonique (cf. *D. T. C.*, XIV, 2982). On retrouve la même affirmation chez de nombreux théologiens néo-grecs, par ex. : Antoine Moschopoulos, Ἐπιτομὴ τῆς δογματικῆς καὶ ἠθικῆς θεολογίας, Céphalonie, 1851, p. 469; Théophile Papaphilos, Ταμεῖον ὀρθοδοξίας, Athènes, 1908; Mesolaras, Συμβολική, II, 365; C. Rhalli, Περὶ τῶν μυστηρίων τῆς μετανοίας καὶ τοῦ εὐχελαίου, Athènes, 1905, p. 115; Andrutsos, Δογματική, 405; Dyovuniotis, Τὰ μυστήρια τῆς ἀνατολικῆς ὀρθοδόξου Ἐκκλησίας, 193, etc. Renaudot estimait que cette onction donnée aux personnes en bonne santé devait être considérée comme un simple sacramental (*Perpétuité de la foi catholique*, éd. Migne, II, 925).

Sur les effets du sacrement, les orientaux dissidents tiennent en substance la doctrine de l'Église catholique. Certains toutefois considèrent la rémission des péchés comme un effet secondaire. Ainsi Athanase de Paros et Dyovuniotis. D'autres n'admettent pas que l'extrême-onction réconforte le mourant contre les difficultés survenant à l'article de la mort.

Sur tous ces points, voir Jugie, *op. cit.*, III, 476-89.

2° *Nestoriens.* — La théologie récente n'ajoute rien à ce qui a été indiqué plus haut, d'après Ebedjésu. Le synode du patriarche Joseph (554) donne simplement cet indice : « Quand quelqu'un de ceux qui sont tombés dans cette grande infirmité se convertira, qu'on lui offre comme moyen de guérison, *comme à celui qui est malade corporellement, l'huile de la prière*, bénite par les prêtres, l'eau de la prière, le jeûne, la prière, la vigilance, les veilles continuelles jusqu'à ce que la nuée de poussière étrangère qui l'enveloppe soit partie de son esprit » (*Syn. or.*, 364).

Il est possible que les nestoriens aient perdu l'habitude de donner l'extrême-onction en raison des difficultés que présente chez les orientaux l'administration de ce sacrement.

3° *Monophysites.* — 1. *Existence du sacrement.* — Voir *supra*, les témoignages d'Isaac le Grand, de Jean Mandakuni, de Jean Otznetzi (1478, 1479). Voir les textes de ce dernier auteur dans Jugie (*op. cit.*, V, 733-35). — Au XIIe s., le docteur arménien Sergius, dans son commentaire sur les épîtres catholiques, fait mémoire de l'huile des infirmes (*Acta synodi patriarchalis Armenorum catholicorum habitæ Chalcedone, anno 1890*, 63). Voir aussi le can. 25 du IVe synode de Sis (1243). L'encyclique du patriarche Constantin Ier (1246) prescrit l'usage de l'extrême-onction pour les malades; cette prescription semble être demeurée lettre morte; les Pères du concile de Sis, tenu en 1342, l'avouent (cf. *D. T. C.*, II, 702). Faut-il voir un vestige de l'extrême-onction dans l'onction faite, le jeudi saint, sur les pieds des fidèles avec du beurre ou de l'huile bénits?

2. *Matière et forme du sacrement.* — Les arméniens avaient autrefois une bénédiction spéciale pour l'huile des infirmes; mais les syriens et les coptes ont la même huile pour les catéchumènes et les infirmes; les oraisons employées pour la bénédiction de cette huile se rapportent à ce double objet (cf. Denzinger, *Ritus orientalium*, I, 262; II, 551-52). Le copte Farag-Allah al Ahmini et le syrien Georges interdisent aux prêtres le mélange de l'huile des infirmes au saint chrême (Renaudot, *op. cit.*, II, 922; Barhebraeus, *Nomocanon*, c. III, § 2, dans Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, X, 16). — Le ministre de la bénédiction est soit l'évêque, soit le simple prêtre. La bénédiction la plus solennelle *(lampas major)* est donnée par le patriarche tous les sept ans le jeudi saint, avec la bénédiction du saint chrême; la bénédiction ordinaire *(minor lampas)*, par le simple prêtre, chaque fois qu'il en est besoin. Le malade est oint au front; les autres parties du corps ne sont pas indiquées chez les coptes, sauf chez les coptes unis, qui suivent la pratique latine. — La forme est à peu près la même que chez les grecs. (Sur ces points, cf. Denzinger, *op. cit.*, I, 186-87; II, 497, 505.)

3. *Sujet.* — La question du sujet comporte de graves difficultés, en raison de l'emploi de l'huile bénite à la fois pour les catéchumènes et pour les infirmes dans différentes cérémonies rituelles qui sont plutôt des sacramentaux que des sacrements. Denzinger (*op. cit.*, I, 188-89) : « Nous voyons en Orient l'huile des infirmes servir à oindre des personnes en bonne santé, pour les préserver de la maladie...; nous voyons aussi des malades recevoir les onctions par des non-prêtres, pour leur appliquer les prières de l'Église; des pénitents les reçoivent comme remède aux maladies spirituelles; on applique aussi l'onction de l'huile aux mariés, également en signe de pénitence sacramentelle; bien plus, les morts trouvent dans l'huile des infirmes une sorte de complément de la pénitence, tout comme nous les aspergeons d'eau bénite afin que, par nos suffrages, ils soient délivrés des peines du péché... Chez les coptes, les pénitents, surtout revenus de leur apostasie, reçoivent l'onction. En conférant l'extrême-onction, ils oignent également le diacre et les assistants, de peur que l'esprit malin ne passe à l'un ou à l'autre d'entre eux. Ils oignent leurs morts, mais seulement avec l'huile prise dans les lampes suspendues devant les images des saints. Parmi les manuscrits du Vatican, un manuscrit syriaque, œuvre d'un syrien monophysite, contient un « *ordo* de la lampe » selon le rite des syriens ou des égyptiens, divisé en cinq offices, savoir office pour les infirmes, pour les voyageurs, pour toute nécessité, pour les actions de grâces, pour les catéchumènes, énergumènes et pénitents... Le rituel de Gabriel V, patriarche d'Alexandrie, veut que, dans l'administration du sacrement, les prêtres se fassent à eux-mêmes et aux assistants les onctions. L'*ordo* tiré du manuscrit dont on vient de parler ordonne aux prêtres de se faire mutuellement les onctions et le malade doit s'oindre lui-même pendant sept jours... Le même ordre exige qu'en cas de plus grave maladie empêchant le malade de venir à l'église, un autre soit oint à sa place, et lui-même ensuite dans sa maison, et par un seul prêtre. »

Ces explications font mieux comprendre les confusions qu'on peut relever chez divers auteurs, qui ne savent pas distinguer entre sacrement et sacramental.

4. *Ministre.* — En principe, chez les monophysites, comme chez les grecs, sept prêtres sont requis. Chez les coptes, en cas de nécessité, un seul prêtre suffit. Chez les syriens, à défaut des sept ministres, trois sont exigés, d'après un manuscrit florentin, décrit par Assémani (Étienne-Evode).

Voir, dans *D. D. Can.*, V, 725-789, *Extrême-Onction dans les Églises orientales*, par J. Dauvillier.

EXUPÈRE (Saint). — Notice [G. Bareille], V, 2022-27. — Vie, 2022-23. — Lettre à S. Innocent Ier : sur l'incontinence des clercs, 2024; cf. II, 2080; —

la communion portée aux absents III, 558; — sur les derniers sacrements, v, 2025-26; cf. XII, 791-92; — sur les juges, v, 2026; — sur les adultères, 2026; cf. I, 480; — sur l'action en justice, v, 2026; — sur les divorcés qui se remarient, 2026; — sur le canon de l'Écriture, 2026; cf. II, 1567. — Cité : v, 1153.

EXUPÈRE DE PRATS DE MOLLO, capucin (1837-1917). — Religieux (14 avr. 1854), prêtre (21 avr. 1862), missionnaire en Éthiopie, au temps du cardinal Massaia, il dut bientôt revenir en France et se consacrer à la prédication. Plusieurs fois gardien, deux fois provincial, il fut nommé, en 1876, vice-procureur général de l'ordre. Durant la persécution de 1880, il organisa pour les religieux de sa province réfugiés en Espagne le noviciat et le couvent d'études; un peu plus tard, il fonda deux couvents de clarisses; durant tout ce temps, il prêcha de nombreuses missions et de nombreux carêmes et ses sermons forment cinq volumes des *Œuvres oratoires*, publiées à Tournai en 1896. Mais c'est surtout par ses œuvres ascétiques qu'il nous intéresse ici; voici les principales : *La pauvreté. Sa mission dans l'Église et dans le monde*, Paris, 1866; Tournai, 1899; *Ste Madeleine dans l'Évangile*, Tournai, 1888; *S. Joseph d'après l'Évangile*, Tournai, 1896; *Les litanies de la Vierge méditées*, Tournai, 1904; *Entretiens spirituels sur la vie chrétienne*, Tournai, 1905; *Le sermon sur la montagne*, Tournai, 1909; *Le Sacré-Cœur étudié dans l'Évangile*, Tournai, 1910; *S. Pierre d'après les Écritures*, Toulouse, 1915. Tous ces ouvrages eurent un grand succès et plusieurs furent traduits en italien et en espagnol; ils concernent au moins de biais les questions sociales et le P. Exupère s'est montré, bien avant Léon XIII, adversaire décidé du libéralisme économique; au point de vue mystique, il concourut à sa manière au renouveau qui marqua le début du XXe s. Il mourut le 20 oct. 1917, au couvent des clarisses de Mazamet.

Voir Candide de Nant, O. F. M. Cap., *Un semeur d'Évangile. Le P. Exupère de Prats de Mollo*, Toulouse, Douladoure, 1936, 253 p.; *Bibliographie des Frères mineurs capucins de la province de Toulouse*, Toulouse, 1928, p. 35-40; Melchior de Pobladura, O. F. M. Cap., *Los Colegios Seraficos en la Orden de Menores Capuchinos*, Madrid, 1936, p. 57, 89-91; Irénée d'Aulon, O. F. M. Cap., *Hist. des capucins de la province de Toulouse*, II, *1870-1900*, p. 57 sq., 89-91, Toulouse, Les Voix franciscaines, 1937. P. JULIEN-EYMARD D'ANGERS.

EYBEL (Joseph-Valentin), professeur de droit canonique à l'université de Vienne (Autriche), né à Vienne le 3 mars 1741, mort le 30 juin 1805. — Ardent défenseur du joséphisme (VIII, 1544; cf. VI, 1300). A publié : *Introd. in jus eccl. cath.*, Vienne, 1777 (un seul tome paru); *Corpus juris pastoralis novissimi*, 1776-77; *Collectio selectarum locubrationum*, 1774-77; *Ordo principiorum jurisprudentiæ ecclesiasticæ*, 1775, 1776. Mais ce qui a fait sa célébrité, ce sont les fameux libelles : *Was ist ein Ablass?*, 1781; *Was ist ein Pfarrer?*, 1781; *Was ist ein Bischof?*, 1781; et surtout *Was ist der Papst?*, 1782 (ce dernier, cité ici à propos du pouvoir des nonces, *D. T. C.*, XI, 1922); *Was enthalten die christlichen Urkunden des Allerthums über die Ohrenbeichte*, 1784 (contre ce dernier ouvrage, cf. XII, 1120). Tous ces ouvrages ont été mis à l'Index. — Hurter, v, 783-86. A. M.

EYMARD (Étienne). — Notice [A. Ingold], v, 2027.

EYMERIC (Nicolas). — Notice [E. Mangenot], v, 2027-28; cf. VII, 1088. — Notion de l'hérésie, VI, 2211, 2212; — du schisme, XIV, 1296. — Ses controverses : avec Raymond Lulle, IX, 1135-37; cf. VII, 1088-89 (à propos de l'immaculée conception); — avec S. Vincent Ferrier, XV, 3035; cité : 3037; — contre certaines propositions de Pierre Lombard, XII, 2014-15. — Cité à propos de l'Inquisition : VII, 2023, 2024, 2030, 2031, 2033, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2042, 2044, 2045, 2047, 2051, 2052, 2058, 2060.

La bibliographie de l'art. EYMERIC est insuffisante. Voir *Catholicisme*, IV, 1019, où A. Duval, O. P., donne une bibliographie plus moderne et spécialisée.

EYMIEU (Antonin), de la Compagnie de Jésus, né à Chamaret (Drôme) en 1882, mort à Marseille le 9 oct. 1933. — Ouvrages apologétiques : *Le naturalisme devant la science*, 1911; *La part des croyants dans le progrès de la science au XIXe s.*, 2 vol., 1920; *Deux arguments pour le catholicisme*, 1923. Pendant la guerre il publia : *En face de la douleur; La Providence et la guerre; Les buts de guerre de la Providence.* Comme directeur de conscience, il donna : *Le gouvernement de soi-même*, 4 vol., 1907, 1910, 1921, 1935; *Obsession et scrupule*, 1922. — Cité : XIV, 1742.

EZCOBAR (Antoine de). — Sur l'inspiration de l'Écriture, VII, 2150. — Voir ESCOBAR Y MENDOZA (Antoine de), v, 520-22.

ÉZÉCHIAS, troisième successeur de Salomon sur le trône de Juda. — Son règne (environ 715-686) est connu par la Bible (cf. *infra*) et par les annales des rois assyriens Sargon et Sennachérib. — Résumé de son règne, XIII, 2809, 2825-26; VIII, 16; — restaurateur du culte du vrai Dieu, VII, 633; VIII, 17; XI, 1975-76; XIII, 2834. — Cité : IV, 2432; VIII, 21, 37, 38, 50, 51, 52, 64, 65; X, 1438, 1439, 1653, 1654, 1658; XI, 1977, 1991; XIII, 2810, 2811, 2812, 2813, 2814, 2817, 2818, 2825, 2829, 2839-40; cf. 911, 918, 920, 1099, 1101; XIV, 874, 2367, 2368, 2371.

ÉZÉCHIEL, patriarche nestorien de Séleucie. — Son élection et son synode (576), XI, 180-81, 186, cf. 261 (liste patriarcale). — Formules christologiques, 296; — rédemption, 302; — célébration des synodes, 313.

ÉZÉCHIEL (Livre d'). — Étude générale [L. Bigot], v, 2028-42.

1° *Texte et versions.* — Texte, v, 2029 (état de conservation), 2029-30 (langue, forme littéraire); — modification au texte, X, 1416. — Versions, v, 2030-32.

2° *Canonicité.* — Toujours reconnue dans l'Église, v, 2032. — Canon des Livres saints, II, 1593.

3° *Auteur et date. Style.* — Auteur et date, v, 2032-35; X, 1466; cf. 1430 (date approximative). — Style, v, 2035-36.

4° *Contenu prophétique.* — 1. En général : ce qu'est un prophète (vrai ou faux), VIII, 954-55; XIII, 710, 726 (vrai prophète). — Rôle du prophète, XIV, 877. — Visions d'É., IV, 998; XIII, 720, 2506, 2586-87; XV, 3663. — 2. Prophéties des jugements : *a)* contre Israël, v, 2036-37; cf. IV, 998-1000; — condamnation de la rapine et de l'usure, XIII, 2467; XV, 2317-18, 2324, 2327-28, 2337, 2339, 2351-52, 2375; — *b)* contre les nations, v, 2037-38; cf. X, 1517, 1533, 1562; — type de l'Antéchrist, XI, 2393. — 3. Prophéties de salut et de rétablissement : *a)* salut d'Israël, v, 2038; VII, 643; VIII, 1121; XI, 2388; — *b)* rétablissement de l'état religieux et du culte divin, v, 2039; XI, 2382 : points de contact avec le Lévitique, IX, 468; — É. et législation juive, VIII, 1637, 1644; cf. IX, 482, 485-86, 497, 1759; XI, 2366; — É. et Loi de sainteté, IX, 478-80; et jour de l'Expiation, 486; — réorganisation des lévites, XIII, 2840. — É. et prophéties messianiques, X, 1406, 1431, 1459-60, 1466-72; cf. 1493, 1544-45, 1547, 1548, 1549. — 4. Prophéties de salut aux nations, v, 2040.

5° *Enseignements doctrinaux.* — *a)* Sur Dieu, v, 2040; — sa transcendance, XV, 3662; — Esprit de Dieu, 1553-54; — sainteté de Jahvé, III, 2047; — puissance divine pour disposer les cœurs au bien, XII, 2824, 2946, 3009; XIII, 60; mais pas de réprobation, XII, 3013. — *b)* Rétribution individuelle, v, 2040 : selon le mérite et le démérite, X, 585; cf. XII, 357; XIV, 875. — Fonds scripturaire sur la pénitence, XII, 723, 726, 1035, 1074, 1087, 1092; — œuvres de justice, VIII, 2045; — purification de l'âme, XIII, 1224. — Sur l'enfer, v, 36. — *c)* Eschatologie, 2041; — restauration finale et jugement, VIII, 1741-43; — restauration finale d'Israël, symbole de la

résurrection, XII, 2809; XIII, 2506; cf. 2537, 2538, 2544, 2550. — *d) Porta clausa* (Ez., XLIV, 2) appliquée à Marie, IX, 2375, 2377, 2382, 2383.

6° *Commentateurs.* — Catholiques, v, 2041. — Non catholiques, 2042. — Voir spécialement S. Hippolyte, VI, 2499; — Origène, XI, 1499, cf. 1515; — Théodoret, XV, 311; — S. Jérôme, VIII, 905, 912, 954-55, 959, 961, 963.

La critique récente. — Le demi-siècle écoulé a transformé profondément la problématique du livre d'Ézéchiel. Alors qu'au début du siècle on s'accordait chez les critiques pour voir dans le prophète un personnage de l'exil et affirmer qu' « aucun livre de l'A. T. ne se distingue autant que le sien par des marques aussi décisives d'unité d'auteur et d'intégrité » (G. B. Gray), un certain nombre d'auteurs ont rompu avec cette quasi-tradition exégétique. On s'est attaqué à la date reçue et l'on a considéré comme fictif le cadre babylonien (C. C. Torrey, 1930; N. Messel, 1945 font du livre une production postexilique). La critique chirurgicale de G. Hölscher (1924) n'a gardé comme authentique qu'un sixième du livre, c.-à-d. les poèmes, un rédacteur postérieur étant responsable de la prose. On a limité à la Palestine et aux années d'avant le siège de 587 le ministère du prophète (V. Herntrich, 1932), puis on a soutenu la théorie du double ministère, l'un hiérosolymitain commençant en 593, l'autre babylonien inauguré en 585, un éditeur ayant ensuite transféré tout le ministère en exil. A. Bertholet (1936) a donné sa forme classique à cette hypothèse qu'ont défendue en France P. Auvray (1947) et J. Steinmann (1953). L'exégèse traditionnelle s'est cependant maintenue (notamment G. A. Cooke, 1936) et a nettement marqué des points ces dernières années, en réaction contre Bertholet. Le récent commentaire de G. Fohrer (1955), remplaçant dans le *Handbuch* de Eissfeld celui d'A. Bertholet, est le signe de cette sage évolution de la critique. H. H. Rowley, après avoir remarqué qu' « il est sage de parler avec précaution dans l'état actuel, presque chaotique, de la critique touchant le livre d'Ézéchiel », esquisse cette mise au point : « Je trouve une unité plus grande dans ce livre que dans ceux d'Isaïe ou de Jérémie; cependant je ne crois pas que nous devions regarder le livre sous sa forme présente comme édité par le prophète lui-même. Ses matériaux remontent probablement à lui ou à ses disciples et ont été utilisés par un éditeur qui a suppléé dans une faible mesure à ce qu'il ne trouvait pas dans ses sources. Je placerais le ministère d'Ézéchiel totalement en Babylonie, dans la période immédiatement avant et après la chute de Jérusalem. »

Le livre. — La formation du livre a été progressive. Fohrer y distingue trois phases. D'abord la phase des pièces détachées. Ézéchiel avait mission de parler, d'avertir, de conseiller. Il a couché par écrit ses expériences extatiques (huit), ses actions symboliques (douze) et surtout des paroles de Yahweh. Il a rédigé certains morceaux d'une façon très soignée, qui en fait des œuvres vraiment littéraires (XVI, 1-43; XVIII, 1-27). — Puis la phase des livrets, dont on compte une vingtaine. Ces recueils groupent les matériaux selon leur origine (expériences extatiques : par ex., VIII-XI, 13, à quoi fut ajoutée une promesse tempérant les menaces, XI, 14-21; actions symboliques : par ex., III, 16-V, qui groupe des faits de dates différentes et intercale au début III, 16 *b*-21), ou autour de « mots-crochets » (« idoles » en VI; « épée » en XXI), ou le plus souvent d'après leur contenu apparenté. Des séquences ont été rompues, des morceaux de dates différentes rapprochés, des prophéties de bonheur juxtaposées à des oracles menaçants, ce qui est un indice indiscutable d'activité rédactionnelle (XI, 14-21; XVII, 22-24), des morceaux inauthentiques ajoutés, en très petit nombre d'ailleurs. La plupart des critiques récents admettent qu'il faut réunir dans une séquence chronologique XXIV, 1-14, 15-24; IV, 4-8; III, 22-27; XXIV, 25-27; XXXIII, 21-22, tous événements qui se situent en 587-586. Il y a donc quelque chose d'artificiel dans la facture des recueils. — La troisième phase, plus ou moins contemporaine de la précédente, a consisté dans l'arrangement global du livre sur une base à la fois chronologique et logique, qui se trouvait correspondre au développement réel de l'activité d'Ézéchiel. On eut ainsi quatre parties : I-XXIV, prophéties contre Jérusalem; XXV-XXXII, prophéties contre les nations; XXXIII-XXXIX, oracles sur la restauration; XL-XLVIII, Torah d'Ézéchiel, ou charte sur la vie cultuelle dans la Palestine réoccupée et rénovée. Il semble que les prophéties contre les nations ont été introduites les dernières à leur place actuelle, où elles brisent une séquence entre XXIV et XXXIII. Le livre était certainement achevé avant le retour de l'exil, le Temple d'Ézéchiel ne correspondant pas à celui que devaient édifier les Sionistes.

La pensée religieuse et l'influence. — La théologie d'Ézéchiel est une réflexion profonde sur le péché et le salut. On pensait, à Jérusalem, que les exilés étaient « loin de Yahweh » (XI, 15). Ézéchiel, lui, proclame la présence de Dieu à tout Israélite qui se décide conformément aux normes de la justice. Il y a accentuation du nomisme et les péchés sont dûment catalogués (XVIII), mais dans sa profondeur le péché est démesuré et *hybris* (XXVIII, 11-19). Cela correspond à une vue théocentrique très accusée : Ézéchiel est le héraut de la transcendance du nom divin. Le péché d'Israël est d'avoir failli à son rôle de peuple-témoin (V, 5-6). Mais Dieu n'a point abandonné son dessein d'alliance : la déportation n'a pas rompu cette dernière, mais permis de la comprendre en termes plus personnalistes. Après avoir dit que la possibilité de la conversion était toujours donnée (XXXIII, 10-11), Ézéchiel a proclamé qu'elle serait la suite d'une rédemption comportant le pardon divin et le don d'un « cœur nouveau » qui permettrait d'être parfaitement moral (XXXVI, 25 sq.) et de ne plus pécher (XLIII, 6-9). Ézéchiel esquisse une théologie du peuple de Dieu selon une triple orientation : peuple qualitatif, messianique, particulariste. On a appelé Ézéchiel le père du judaïsme. Il l'est à bien des titres, encore qu'il soit délicat de mesurer son apport personnel, qui parfois a simplement accentué des perspectives déjà ouvertes Il a orchestré Jer., XXXI, 31-34, aussi bien que les prescriptions du Code de sainteté (H); nous le retrouverons héraut de la grâce et héraut du volontarisme, porteur d'une tradition complexe, qu'il nous a transmise, enrichie et clarifiée par son génie de théologien. Les prophètes Aggée, Zacharie, Malachie, les oracles sacerdotaux de l'exil et Esdras, les apocalypticiens seront ses disciples. On lui devra en partie le culte du Temple et du nomisme, le goût de la « sainteté » et l'horreur de la « souillure », la conception d'Israël comme Église, les vues particularistes, les thèmes et le style apocalyptiques qui caractérisent les visions de Zacharie et de Daniel. Les sages hériteront de sa problématique de la rétribution : mais Job et Qohélet iront plus loin que lui, en se plaçant sur le même terrain.

Voir H. H. Rowley, *The book of Ezekiel in modern Study*, dans *Bulletin of the John Rylands Library*, 1953, p. 146-90; G. Fohrer, *Die Hauptprobleme des Buches Ezechiel*, Berlin, 1952; P. Auvray, *Ézéchiel*, Paris, 1947, coll. *Témoins de Dieu; Ézéchiel*, dans *La Bible de Jérusalem*, Paris, 1949; *Le problème historique du livre d'Ézéchiel*, dans *R. B.*, 1948, p. 503-19; J. Steinmann, *Le prophète Ézéchiel et les débuts de l'exil*, Paris, 1953. Commentaires : A. Lods, dans *La Bible du centenaire*, II, 1947, p. 594-706; G. A. Cooke, dans *International critical Commentary*, 1936; A. Bertholet, dans *Handbuch zum Alten Testament*, 1936; L. Dennefeld, dans *La Ste Bible*, de Pirot-Clamer, VII, 1946, p. 459-629; G. Fohrer, dans *Handbuch zum A. T.*, 1955 (avec bibliographie exhaustive); W. Zimmerli, dans *Biblischer Kommentar A. T.*, 1956 sq.

A. GELIN.

EZNIK DE KOLB. — Notice [L. Petit], v, 2042-44. — Sur les anges, I, 1259-60; — réfutation du marcionisme, IX, 2012, 2028; — sur la doctrine de la rédemption, 2030. — G. Bardy, dans *Catholicisme*, IV, 1028.

FABER (Barthélemy). — Notice [A. Palmieri], v, 2045.

FABER (Frédéric-William). — Notice [A. Ingold], v, 2045. — *a)* Vie : F. et le mouvement d'Oxford, xi, 1689, 1697, 1698, 1701; cf. xv, 3516 (relations avec Ward). — Difficultés avec Ullathorne et Newman, xi, 337-38, 346, 379. — Appui de Wiseman, xv, 3573. — Fondation de l'Oratoire anglais, xi, 1436, 1438. — *b)* Points de doctrine : grand nombre des élus, iv, 2350, 2372; — sur le Purgatoire, xiii, 1292, 1299, 1315; — intercession mariale, ix, 2405; — liberté de l'âme chrétienne selon Ste Gertrude, vi, 1335; — cause du relâchement et de la tiédeur, xv, 1028; — fin dernière et ascétisme, v, 2488, 2499.

Voir aussi P. Pourrat, dans *Catholicisme*, iv, 1031; du même auteur, *La spiritualité chrétienne*, t. iv, c. xix; L. Jaud a donné un texte abrégé des *Œuvres du P. Faber*, 3 vol., Paris, 1923. Sur les relations de Faber et de Newman, voir L. Bouyer, *Newman. Sa vie. Sa spiritualité*, Éd. du Cerf, Paris, 1952.

FABER (Hans). — Sur l'effondrement de l'Église zwinglienne, xiii, 868.

FABER (Jean), dominicain. — Notice [R. Coulon], v, 2046-50. — A. Duval, dans *Catholicisme*, iv, 1032.

P. M. Siemer, *Gesch. des Dominikanerklosters Sankt-Magdalena in Augsburg (1225-1808)*, dans *Quellen und Forschungen zur Gesch. des Dominikanerordens in Deutschland*, xxxiii, Vechta, 1936, p. 66-72, 75-76, 79-90.

FABER (Jean). — Né en 1478 à Leutkirch, il se fit remarquer par son zèle comme curé dans son pays natal par l'évêque de Bâle, Christophe de Uttenheim, qui le nomma chanoine. D'un voyage à Rome (1517) il rapporta le titre de protonotaire apostolique que lui conféra Léon X. L'évêque de Constance en fit son vicaire général. Apologiste remarquable, il publia *Adversus nova quædam dogmata M. Lutheri*, Rome, 1522; *Antilogiarum M. Lutheri*, Augsbourg, 1530; *De fide et bonis operibus*, 3 livres, 1539; *De sacrificio missæ; de potestate papæ, de præcipuis rebus orthodoxæ religionis*, etc. A Zürich, il s'efforça de convaincre Zwingli qui avait été son ami; ayant toute la confiance de Charles-Quint, il assista au colloque de Bade et à plusieurs diètes. Malgré son humilité, il dut accepter l'évêché de Vienne où il mourut le 21 mai 1541.

Cité : controverses antiprotestantes, iii, 1716, 1717; sur la justification, viii, 2157; — sur Wessel, xv, 3532; sur ses relations avec Zwingli, xv, 3724-25, 3727, 3732, 3760, 3773. — Hurter, ii, 1402.

FABER DE CARVIN (Jean). — Notice [R. Coulon], v, 2050.

FABIANI (Chanoine Henri). — Son intervention dans la dispute concernant la venue de S. Pierre à Rome, iii, 1727-30; — bibl., 1747.

FABIEN (Saint), pape. — Pontificat [P. Godet], v, 2050. — Novatien et le pontificat de F., viii, 816, 835, 836. — Intervention à propos d'Origène, xi, 1493, 1504, 1554. — Diaconies romaines, iv, 711. — Décret à lui attribué sur la communion, iii, 484.

Voir *D. A. C. L.*, v, 1057; F. Grossi-Gondi, *S. Fabiano papa e martire, la sua tomba e le sue spoglie attraverso i secoli*, Rome, 1916.

FABIUS, évêque d'Antioche au iiie s., de tendances novatiennes. — Il s'attira les avertissements du pape S. Corneille. Eusèbe a conservé une grande partie de la lettre que celui-ci lui adressa : elle lui rappelle la condamnation dont Novatien a été l'objet de la part du concile romain. D'autres lettres lui furent adressées par Denys d'Alexandrie, relativement à « beaucoup de questions concernant la pénitence et les combats récents des martyrs d'Alexandrie ». — Cf. *D. T. C.*, x, 925-930; xi, 829, 830. — Eusèbe, *H. E.*, VI, xliii, 3-20; xliv.

FABLES. — Recueil de F. latines par Odon de Chériton, xi, 936.

FABRE (Jean-Claude), oratorien. — Notice [B. Heurtebize], v, 2051.

FABRE (Jean-Henri). — Savant français (1823-1915). A publié ses *Souvenirs entomologiques* (de 1879 à 1907). Cité : v, 2485. — Cf. *Catholicisme*, iv, 1038.

FABRE (Jules), partisan de l'ontologisme au xixe s. — Sa personne et ses écrits, xi, 1019-21. — Cité : iv, 849; xi, 1000, 1001, 1003, 1009, 1012, 1013, 1014, 1015, 1017, 1035, 1039, 1048, 1052, 1053, 1054, 1059.

FABRE-PALAPRAT (Bernard-Raymond). — Notice [B. Heurtebize], v, 2051-52. — Cité à propos de Chatel : ii, 2340.

FABRENIUS (Leo), disciple de Ratzel. — Sa contribution à la formation de la notion de cycle culturel (origine des religions), xiii, 2227.

FABRI (Honoré), théologien jésuite. — Notice [J. Brucker], v, 2052-55. — Sa défense du probabilisme, xiii, 527. — Cité : iv, 936; v, 1373.

FABRI (Jean), Jean *Heigerlin*, dit Fabri. — Voir *Faber* (Jean), mort évêque de Vienne.

FABRI (Jean), en allemand *Schmidt*, surnommé parfois *Cassius*. — Notice [R. Coulon], v, 2055-59. — Son catéchisme, ii, 1913-14; v, 2056. — Sa défense de la messe contre Flacius Illyricus, v, 2058; x, 1102, 1108.

FABRI (Philippe), frère mineur conventuel. — Notice [P. Édouard d'Alençon], v, 2060. — Commentateur de Scot, iv, 1944.

FABRI (Pierre). — Notice [B. Heurtebize], v, 2061.

FABRI (Pierre), de Nimègue. — Notice [R. Coulon], v, 2061.

FABRIANI (Eugène). — Notice [A. Palmieri], v, 2061.

FABRIANI (Séverin). — Notice [B. Heurtebize], v, 2062.

FABRICA (Jean de), théologien franciscain du xve s. († 1487). — Il a publié, avec Nicolas Richard, une démonstration du pouvoir du pape, pour l'application des indulgences aux âmes du purgatoire. — Hurter, ii, 1007. — Cité : xiv, 2210.

FABRICIUS ou **LEFÈVRE** (André). — Notice [J. Forget], v, 2062-63.

FABRICIUS (Jean-Albert). — Notice [B. Heurtebize], v, 2063-65. — Sur Macaire Chrysoképhalos, ix, 1445; — sur des textes du Pseudo-Athanase, xiii, 2654-55.

Voir dans *Catholicisme*, iv, 1043, les indications données par G. Marsot sur les différentes éditions de textes anciens de Jean-Albert Fabricius.

FABRIQUES PAROISSIALES. — Sur l'origine et la destination des F. d'églises, ii, 860. — Rôle des F. en France, avant la séparation, 1856-57. — État au moment de la loi de séparation, vi, 631.

Actuellement, dans la plupart des diocèses français, l'ancienne fabrique paroissiale est remplacée par un conseil paroissial nommé par l'évêque. Le curé est de droit président et trésorier.

FABRONI, cardinal. — Correspondance au sujet du quesnelisme, xiii, 1512, 1522, 1532, 1534.

FABULATRICE (Fonction). — La fonction fabulatrice dans la théorie bergsonienne de la religion, xiii, 2265-67.

FACHINETTI (Giovanni-Antonio). — Voir *Innocent IX;* et vii, 2005.

FALLON (Valère), économiste jésuite, né à Namur le 24 mai 1875. — Secrétaire de la Société d'études morales, sociales et juridiques de Louvain. Principaux ouvrages : *Les plus-values et l'impôt*, Louvain, 1914; *Principes d'économie sociale*, 1921; 7e éd., 1949; *Les allocations familiales en Belgique et en France*, 1926; *Famille et population*, Bruxelles, 1942; 2e éd., 1947. — Cité : XIV, 995.

FALLOUX (Alfred de), homme politique français (1811-1886). — Au point de vue théologique : liberté de l'enseignement (loi Falloux); — libéralisme catholique. — Cité : IV, 2087, 2092; IX, 564, 576-77, 581, 592-93, 597, 598, 608, 614 (sa mort); X, 2351; XI, 549, 553, 2039; XII, 1711; XV, 2544-45, 2803, 2806.

Voir *Catholicisme*, IV, 1070-73; J. Leflon, *La loi Falloux*, dans *Recherches et débats*, n. 18, janv. 1952.

FALOCI PULIGNANI (Mgr M.). — Sur l'origine de l'indulgence de la Portioncule, XII, 2608-09, 2611 (bibl.).

FALUDI (François). — Notice [J. Brucker], V, 2070.

FAMILLE. — Aucun article n'a été prévu dans le *D. T. C.* sur la F. et cependant bien des problèmes la concernant ont été abordés à propos d'autres questions. On s'efforcera ici de présenter une sorte de synthèse pour rapprocher et, au besoin, compléter les différents points de vue déjà touchés.

1° *Famille, société naturelle, mais imparfaite.* — *a)* Imparfaite, elle ne peut se suffire à elle-même et doit s'intégrer à la société civile, à l'État, seuls capables de suppléer à son insuffisance, V, 881-82, 886; XI, 2006; XV, 650 (Aristote et S. Thomas); cf. XIV, 2711 (Suarez). — *b)* Naturelle, la société familiale répond d'abord à l'instinct de sociabilité qui existe dans l'homme, V, 894; XV, 650; — à la loi naturelle, promulguée par Dieu lui-même au début de l'humanité et qui veut que l'espèce humaine s'accroisse, se multiplie et remplisse la terre, V, 375; IX, 2046-48; XI, 2003-07. — *c)* Naturelle, elle permet d'établir l'entraide et l'affection mutuelles des membres de la F., V, 384-85 (époux entre eux); XI, 2007-22 (parents et enfants); V, 25-28 (enfants et parents). — *d)* Patrie, F. agrandie, XI, 2301-04. — Bien plus, « la fraternité des peuples fait de l'humanité une grande F. » (Léon XIII); autres textes pontificaux sur la F. humaine, universelle (Pie X, Benoît XV, Pie XI), 2318; cf. XIII, 789-90.

2° *Famille dans l'histoire de l'humanité.* — *a)* Institution primitive de la F. et du mariage (Gen., I, 27-28; II, 18-24), IX, 2045-47; cf. V, 884. — Idéal primitif déformé par la polygamie et le divorce, IX, 2052-55; — et cependant maintenu dans l'histoire du peuple juif, 2055-56; cf. Ruth, 2055; XIV, 380-81 (esprit familial et piété filiale); IX, 2055 (Urie et Bethsabée); Tobie, 2055-56; XV, 1174 (tableau idéal de la vie familiale et du mariage); cf. XIII, 930-31 (morale domestique du livre des Proverbes); XV, 24 (morale familiale du Talmud); — avec, toutefois, une certaine infériorité de la femme, VIII, 1649. — *b)* Dans les civilisations anciennes, la F. apparaît essentielle à l'humanité, XIII, 2218, 2230, 2235-36. — *c)* Dans le christianisme, rappel par le Christ de l'idéal primitif, IX, 2056-57; — doctrine de S. Paul aux Éphésiens sur la société domestique, V, 186-87; cf. S. Pierre, XII, 1754. — Christianisme et vie familiale, XIII, 700; XIV, 857; cf. IV, 1331 (influence du dimanche); 744 *(Didascalie des apôtres)*; VII, 710 (S. Ignace d'Antioche); V, 350 (épigraphie). Voir *Fiançailles* et *Mariage*.

3° *Devoirs des membres de la famille.* — *a)* Devoirs des époux, V, 374-86, surtout au point de vue familial, 383-86; IX, 2287. — *b)* Devoirs des parents, XI, 2003-04, 2007-22. — *c)* Devoirs des enfants, V, 25-28; X, 2439; XIII, 1074; — à propos des vœux émis par les parents, XV, 3223; — émancipation des enfants, IV, 2399-2403. — *d)* Devoir spécial des parents concernant l'éducation et l'instruction des enfants, 2082-83; XI, 2015-20; XIV, 1668; — priorité de la F. sur l'État en cette question, IV, 2082; V, 895 (cf. *Tables*, 1179, 1185-86). — Les fautes ou crimes contre la F. sont étudiés en des articles spéciaux : *Adultère* (*Tables*, 45); — *Avortement* (*Tables*, 341-42); — *Concubinage* (*Tables*, 763); — *Divorce*, et IV, 1455-78; — *Inceste*, et VII, 1539-55; — *Infanticide*, 1717-26; — *Mutilation* (des organes de la génération), IX, 2311 (eugénique); X, 2575-78 (castration), 2578 (vasectomie), 2580-81 (opération, illicite, de Porro et oophorectomie); — *Onanisme conjugal*, IX, 1346; renvoyant à V, 380-81.

4° *Famille et propriété.* — *a)* L'existence de la F. justifie, pour son chef, le droit à la propriété, XIII, 773-74; XIV, 2322. — *b)* Propriété familiale dans les sociétés primitives, XIII, 817-19; — droit maternel et matriarcat, 819-22 *(passim)*; — chez les Grecs, 822; et chez les Romains, 825. — *c)* Appropriation pour les besoins de la F. 839, 842, 845. — *d)* Application au salaire familial, XIV, 1009-10.

5° *État et famille.* — Fonctions générales de l'État : protection et assistance à tous en vue de la fin à réaliser, V, 892-94 (cf. *Tables*, 1282). — Application du principe à la F. et aux associations de familles, 894-96 (*Tables*, 1282). — Rôle de l'État en face des droits de la F. dans l'instruction et l'éducation des enfants, 895-96; cf. IV, 2085-91; XI, 2016-17 (*Tables*, 1109, 1186).

Auteurs ayant écrit spécialement sur la famille : Pierre Gallégo (XIIIe s.), *D. T. C.*, XII, 1936-37; Lacordaire, *Conférences*, VIII, 2409; card. Suhard, *La famille*, lettre pastorale de 1946; Union internationale d'études sociales, *Code de morale familiale*, Spes, 1952; P. Archambault, *Éléments de doctrine familiale*, Éd. de l'U. N. A. F., 1948.

Voir les comptes rendus des Semaines sociales : Nice, 1934, *Ordre social et éducation;* Clermont, 1937, *La personne humaine en péril;* Rouen, 1938, *La liberté et les libertés dans la vie sociale;* Toulouse, 1945, *Transformation sociale et libération de l'homme;* Strasbourg, 1946, *La communauté nationale;* Dijon, 1952, *Richesse et misère;* Rennes, 1954, *Crise du pouvoir et crise du civisme.* Dans chacune de ces Semaines sociales on peut glaner des doctrines se rapportant à la famille. La Semaine sociale de Bordeaux (1957) a traité directement de la famille.

Il sera également utile de se référer au texte même de la *Déclaration des droits de la famille*, adoptée (juill. 1951) par l'Union internationale des organismes familiaux.

« ARTICLE PREMIER. — La famille est une communauté naturelle, fondée sur le mariage. Elle constitue l'élément fondamental de la société. Elle est la source de renouvellement des énergies humaines. En lui laissant la responsabilité de son avenir, l'État doit garantir le libre exercice de sa mission, en particulier : l'épanouissement de la personne de tous et de chacun des membres du groupe, la transmission de la vie, l'éducation de l'enfant.

« ART. 2. — A partir de l'âge nubile légal, l'homme et la femme ont le droit de fonder une famille. L'État ne peut leur imposer aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

« ART. 3. — Les droits et les devoirs des époux sont égaux à l'égard du lien conjugal. L'exercice des droits et l'accomplissement des devoirs des époux, quant à la communauté familiale et à l'éducation des enfants, doivent être organisés de manière à assurer l'unité et la stabilité de la famille.

« ART. 4. — Les parents sont les premiers responsables de la vie et de l'éducation de leurs enfants.

« ART. 5. — L'État doit reconnaître l'institution familiale et la garantir par la loi.

« ART. 6. — L'État doit protection et aide à la famille; il lui doit notamment la protection contre les fléaux sociaux et contre les atteintes portées par des tiers à sa

liberté, à sa sécurité et à sa moralité. Il doit lui-même s'abstenir de toute atteinte à la liberté et à l'intimité du foyer conjugal.

« Art. 7. — Les interventions des pouvoirs publics pour la protection des membres de la famille, notamment des enfants, doivent se limiter à des cas exceptionnels et s'exercer suivant les formes légales. Les moyens employés par les organismes publics ou privés pour l'aide à la famille doivent respecter l'autonomie de la communauté familiale.

« Art. 8. — Le régime économique et social doit être organisé de façon à assurer aux familles un niveau de vie normal, quel que soit le nombre de leurs enfants. Les ressources du foyer doivent être suffisantes pour laisser à la mère la possibilité de se consacrer aux siens, sans être contrainte de travailler au dehors.

« Art. 9. — Toutes les familles ont droit à la sécurité. Les régimes de sécurité sociale, notamment en matière de chômage, de maladie, d'invalidité, de vieillesse, de décès prématuré, doivent être organisés en fonction des besoins des familles. Les régimes fiscaux doivent tenir compte des charges familiales.

« Art. 10. — L'œuvre de procréation impose aux parents une responsabilité qui ne s'achève qu'avec l'éducation des enfants. Les parents ont le choix de l'éducation à donner à leurs enfants. Le contrôle des pouvoirs publics doit respecter, dans la personne du père ou de la mère, ses droits de chef de famille. Les pouvoirs publics doivent veiller à ce qu'une charge matérielle trop lourde ne paralyse pas le droit d'éducation appartenant aux parents et leur liberté dans le choix des éducateurs de leurs enfants.

« Art. 11. — Les familles en tant que telles ont droit à être représentées auprès des pouvoirs publics et dans les organismes chargés de donner des avis, de gérer ou de contrôler les institutions économiques, sociales et culturelles. »

FAMILLE (La sainte). — Dans les récits évangéliques de l'enfance, VIII, 1144-46, 1154, 1175-76, 1179-82. — La fuite en Égypte, relatée par Théophile d'Alexandrie, XV, 526. — Rôle de S. Joseph, VIII, 1511-13.

FAMILLE D'AMOUR. — Notice [G. Bareille], V, 2070-72. — Familistes et Frères du libre esprit, VI, 808.

FANATISME. — Définition. F. et religion. F. et déisme [J. Bouché], V, 2072-75. — *a)* Les deux éléments du F., 2072-73. — *b)* F., sectes, religion, 2073-74 : parmi les sectes issues du christianisme, tombèrent dans le F. : anabaptistes, I, 1129, 1130; camisards, II, 1442; fraticelles, VI, 773; — F. musulman, chez les khâridjites, IX, 1624; cf. 1639 (la guerre sainte ?); III, 1825. — *c)* F. et déisme, V, 2074-75; cf. Voltaire, XV, 3402, 3406, 3416, 3424, 3426, 3431, 3432, 3434, 3435, 3441, 3449, 3458, 3461, 3463, 3467; — absence de F. chez les martyrs chrétiens, X, 251-52. — Le F. appliqué à Fénelon, V, 2151.

FANFANI (Ludovico), théologien et canoniste italien contemporain, né en 1876. — Principaux écrits : *De jure parochorum*, Rome, 1923; *Il diritto delle religiose*, Rome, 1921; trad. franç., par P.-L. Misercy, 1923 (cité : XIII, 2182); *De indulgentiis*, 1926 (cité, d'après la 1re éd., VII, 1636); *Il rosario*, 1926; *De tertio ordine S. Dominici*, 1924; *Teologia per tutti*, manuel de divulgation dogmatique, 3 vol., 1943; *Manuale theorico-practicum theologiæ moralis ad mentem D. Thomae*, 4 vol., 1946.

FANLO (Vincent). — Notice [A. Palmieri], V, 2075.

FANTÔME. — Dans le spiritisme : apparition de Samuel à Saül, XIV, 2508; — évocation d'âmes de morts, 2510; — apparitions modernes, 2516; cf. X, 1569-70, 1571. — Croyance grecque au F. malfaisant Brucolaque, II, 1139-42 (*Tables*, 483).

FANTONO (Jérôme). — Notice [R. Coulon], V, 2076.

FARE (Sainte), première abbesse de Faremoutiers (VIIe s.). — Voir *Catholicisme*, IV, 1094. — Femme-confesseur (?), III, 879.

FAREINISTES. — Étude générale [E. Mangenot], V, 2076-81. — Secte janséniste fondée par les frères Bonjour, 2076-78; cf. II, 1008-09; III, 1757-62 (convulsionnaires). — Doctrine fataliste des F., V, 2078. — Leur « possibilisme », 2079. — État actuel, 2080-81.

FAREL (Guillaume). — Vie. Doctrine. Ministère [J. Dutilleul], V, 2081-90. — *a)* Vie, 2081-85. — Relations de F. avec Lefèvre d'Étaples, IX, 134; — avec Briçonnet, 145; — son influence sur le groupe de Meaux, 147; — passe à la Réforme (sous l'influence de Zwingli et d'Œcolampade), 147; — sur la mort de Lefèvre d'Étaples, 155; — sur les débuts de F., cf. XV, 2598-99. — F. et Calvin à Genève, XIII, 2036; II, 1382, 1383, 1384, 1385, 1394; XIV, 1969 (à propos de Servet). — F. au colloque de Lausanne (1530), III, 1719. — *b)* Doctrine, V, 2085-86. — Formulation du dogme de la Trinité, XV, 1769; — attaques contre la messe, XIII, 2023, cf. 2079-80; — traduction d'Œcolampade contre l'eucharistie, 2072; XIV, 449. — *c)* Ministère, V, 2086-90. — Cité : XIV, 463; XV, 3754.

La bibliographie doit être complétée par celle que donne Y. Congar dans *Catholicisme*, IV, 1096. L'auteur de l'art. de l'encyclopédie de Lichtenberger a publié également *G. Farel, essai sur le développement de ses idées théologiques*, Genève, 1872. Depuis l'art. de Dutilleul : A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris*, Paris, 1916 (l'auteur, p. 702, n. 1, ajoute Y. Congar, pense qu'il n'est pas légitime de rendre Briçonnet et son cercle responsables, ni surtout complices, de la défection de Farel); N. Weiss, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme*, LXVIII, 1919, p. 179; LXIX, 1920, p. 115 sq.; E. Flückiger, *Die Reformation in der Herrschaft Murten*, Fribourg, 1930; *Guillaume Farel, 1489-1565. Biographie nouvelle écrite d'après les documents originaux par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France et d'Italie*, ornée d'un portrait en couleurs et de 25 pl. hors-texte, Paris-Neuchâtel, 1930; V. Carrière, *Guillaume Farel, propagateur de la Réformation*, dans *R. H. E. F.*, 1934, p. 37-78.

FARGES (Albert), prêtre de S.-Sulpice (1848-1926). — Farges fut un des meilleurs ouvriers du retour de la pensée philosophique aux principes thomistes. Ses œuvres ont été fort peu citées dans le *D. T. C.* en raison précisément de leur caractère exclusivement philosophique. Néanmoins leur auteur mérite d'être mentionné. Voici la liste des ouvrages qui forment pour ainsi dire un cours méthodique de philosophie chrétienne : I, *Théorie fondamentale de l'acte et de la puissance ou du mouvement, avec la critique de la philosophie de M. Bergson ou du modernisme philosophique*, 7e éd., 1909; II, *Matière et forme en présence des sciences modernes;* III, *La vie et l'évolution des espèces;* IV, *Le cerveau, l'âme et ses facultés;* V, *L'objectivité de la perception des sens externes et les théories modernes;* VI, *L'idée du continu dans l'espace et le temps;* VII, *L'idée de Dieu d'après la raison et la science;* VIII, *La liberté et le devoir, fondements de la morale et critique des systèmes de morale contemporains;* IX, *La crise de la certitude*. A ces volumes, il convient d'ajouter : *La philosophie de M. Bergson, exposé et critique*, 1912; *Les phénomènes mystiques distingués de leurs contrefaçons humaines et diaboliques*, 1920; *Les voies ordinaires de la vie spirituelle*.

Utilisant les volumes du grand cours de Farges, D. Barbedette a publié une *Philosophia scolastica;* trad. franç., *Cours de philosophie scolastique*.

Cité : I, 1318, 1561; IV, 785 (bibl.), 936; V, 2487, 2488, 2489; VI, 587; X, 2668, 2671; XIV, 830-31.

FARGET (Pierre). — Notice [A. Palmieri], V, 2090.

FARINACCI (Prosper). — Notice [B. Heurtebize], V, 2091.

FARINE (J. L.), théologien allemand du début du siècle. — Sa thèse sur le « quasi-sacrement » dans l'extrême-onction et le mariage permet d'expliquer plus facilement la reviviscence de la grâce et la non-réitération du sacrement, II, 1708; cf. XIV, 632. Dans les *Études* (5 mai 1906, p. 413-14), P. Bernard est assez sévère pour cette thèse qui paraît rejeter la tradition scolastique et commet

certaines bévues grossières en citant les auteurs du Moyen Age.

FARINONI (Guillaume). — Notice [A. Palmieri], v, 2091.

FARNER, deux auteurs de ce nom (Oskar et A...), qui ont écrit sur Zwingli. — Le premier : *Huldrych Zwingli*, I, *Seine Jugend, Schulzeit und Studentenjahre (1483-1506)*; II, *Seine Entwicklung zum Reformator (1506-1520)*, Zurich, 1943-46. — Le second, *Die Lehre von Kirche und Staat bei Zwingli*, Tubingue, 1930.

Cités : xv, 3745, 3747, 3755, 3756, 3762, 3810, 3849, 3850, 3851, 3853, 3859, 3860, 3870, 3874, 3875, 3876, 3882, 3887, 3890, 3896, 3917. — Bibl., 3926, 3928.

FARNÈSE (Famille). — Famille célèbre qui a donné plusieurs personnages ayant trouvé place dans le *D. T. C.*

Ranuccio, sénateur de Rome, XII, 10.

Pierluigi, fils de Ranuccio, et père du suivant, XII, 10.

Alexandre, futur Paul III, XII, 10-20; voir *Paul III*.

Enfants d'Alexandre, le futur pape : *Pierluigi;* et *Paul*, légitimé par Jules II, XII, 10; — *Constanza; Ranuccio*, légitimé par Léon X, 10; — Pierluigi eut comme fils *Ottavio*, II, 19; et *Alexandre*, futur cardinal Farnèse, 12; — Constanza fut la mère d'*Ascanio*, cardinal, préfet de la Chambre apostolique, cf. xv, 1415.

Rôle joué dans l'Église par Alexandre Farnèse, cardinal neveu : au conc. de Trente, xv, 1415, 1421, 1422, 1425, 1428, 1430; cf. XII, 513, v[e] session, péché originel; xv, 1440, 1456, 1485, 1488; — protecteur d'Onuphre Panvinio, XI, 1875.

Odoardo, déchu de ses fiefs par Urbain VIII, xv, 2306.

FARQUHAR (J.-N.). — Sur l'apôtre Thomas, fondateur de l'Église syro-malabare, XIV, 3090-91, 3093 (bibl.).

FARVACQUES (François). — Notice [A Palmieri], v, 2091-93. — Controverse à propos de l'attrition et décret d'Alexandre VII, I, 2259-61; cf. v, 878 (Estrix); IX, 125-26 (De Dent); xv, 2583 (Lupus, Wolf). — Intention dans l'administration des sacrements : prop. condamnées par Alexandre VIII (27 et 28), I, 760-61; cf. VII, 2273-74; XIV, 610-11.

Sur le rapprochement à faire entre la doctrine de Catharin et celle de Farvacques sur l'intention dans le ministre, voir : G. Rambaldi, S. J., *La « intentio externa » di Fr. Farvacques*, dans *Gregorianum*, 1945; F. Claeys-Bouuaert, *Autour de deux décrets du S.-Office*, dans *E. T. L.*, 1953, p. 421-44; H. Bouëssé, *Sauveur du monde, l'économie sacramentaire*, 350-69; L. Renwart, *Intention du ministre et validité des sacrements*, dans *N. R. Th.*, 1956, p. 800-21.

FASCISME MUSSOLINIEN. — Attitude de l'épiscopat, xv, 1956. — Fascisme et socialisme, XIV, 2317.

FÄSI (Johann-Heinrich), contradicteur protestant du capucin suisse Rodolphe de Schwyz. — Ses écrits, XIV, 1592-93.

FASITELLI (Alexandre), ou de *Saint-Elpidius*. — Disciple de Gilles de Rome, maître général de l'ordre de S.-Augustin, auteur du *De ecclesiastica potestate* (3 vol.), dédié à Jean XXII; il y démontre l'autorité du Souverain pontife s'étendant non seulement au spirituel, mais au temporel. — Hurter, II, 515. — Cité : VII, 1677.

FASOLINI (Benoît). — Notice [S. Autore], v, 2093.

FASOLUS (Jérôme). — Notice [J. Brucker], v, 2093.

FASSARI (Vincent). — Notice [J. Brucker], v, 2093.

FASTIDIUS. — Notice [P. Godet], v, 2094. — Auteur (?) du *De vita christiana*, attribué à S. Augustin, I, 2309; cf. XII, 709.

FATALISME. — Définition. Espèces [J. Bouché], v, 2095-98. — 1. Notion et définition, v, 2095; cf. IV, 631-38 (*fatum*, « destin »). — *Fatum*, destin et hasard, v, 2095; cf. VI, 2050 sq. — F. et déterminisme, v, 2095-96; cf. IV, 641-42. — Trois caractéristiques de F. : nécessité extérieure, impénétrable, irrésistible, v, 2095-97. — 2. Espèces : *a)* Pas de F. dans le christianisme, 2097; — difficulté tirée de l'Ecclésiaste, IV, 2021; — destin chez S. Augustin, v, 2097; cf. IV, 634-38; XIII, 979; semi-pélagiens contre S. Augustin et F., XII, 2839-40; XIV, 1809, 1816; — un sens chrétien du *fatum* (Gratien), XIII, 1022, 1023. — Cf. *infra*, raison et F. — *b)* Différents F. : Mythologique, v, 2097. — Stoïcien, IV, 632-35, 2021; XII, 2810, 2820; XIII, 1839. — Théologique : F. musulman, III, 1809-11; IV, 638; XIII, 979; — protestant, XII, 2960; luthérien, xv, 3594; zwinglien, 3783; cf. XII, 2960; calviniste, II, 1407; puritain, XIII, 1359. — 3. Raison et F., II, 1022, 1023; — pas de F. dans l'immutabilité divine, xv, 3326; — dans la prédestination, voir spécialement XII, 2818 (S. Justin), 2820 (S. Irénée), 2833 (S. Augustin); — dans la prémotion divine, XIII, 32; — relativement au libre arbitre, IX, 666; — à la prière, XIII, 199-200; — à la prophétie (objection de Weyscheider), 722. — Voir les articles *Science de Dieu; Volonté de Dieu; Création; Prédestination*, etc.

FATIMISME. — Liaison entre les sectes musulmanes des isma'iliens et des carmathes : fondateur et doctrines, IX, 1596-1602.

FAULHABER (Michel), cardinal, archevêque de Munich et Freising. — Docteur en théologie et chanoine honoraire de la cathédrale de Strasbourg, né le 5 mars 1869 à Klosterheidenfeld (Franconie), mort le 12 juin 1952 à Munich. Prêtre en 1892; nommé privat-docent à l'université de Wurtzbourg en 1899; évêque de Spire en 1911; en 1914, aumônier général des troupes bavaroises; en 1917, promu archevêque de Munich; et en 1921, cardinal.

La haute valeur de cet éminent prince de l'Église s'est affirmée dans l'exégèse et l'apologétique par la parole. Fidèle à sa devise *Vox temporis, vox Dei*, il a, dans ses écrits, prédications et discours, pris position dans toutes les questions religieuses, sociales et politiques du temps. Il s'appuie sur la Ste Écriture, surtout sur les prophètes et les psaumes de l'A. T., qu'il sait adapter à ses nombreux auditeurs et lecteurs dans une exégèse pleine de sagacité et d'esprit. Il fut un maître dans l'homilétique : sa langue et son style se modelaient sur l'esprit même et la doctrine des prophètes de l'A. T.; son enseignement était fait d'idées fécondes et de force persuasive, sans cependant s'appuyer d'aucune façon sur des effets de rhétorique. Dans un discours fort remarqué (1907) sur *École et religion*, il a su tracer la formule d'un programme scolaire catholique et montrer que la religion doit être le fondement et l'âme de tout l'enseignement scolaire.

Dans le Katholikentag de Munich (1919) et dans le Katholikentag de l'Allemagne (1922), il a condamné ouvertement la révolution de 1918 comme un parjure et une haute trahison. Dans ses sensationnelles prédications d'avent 1933, sur *Judaïsme, christianisme, germanisme*, et dans les années suivantes, il a énergiquement combattu le racisme. Sa force réside dans la réfutation, s'inspirant d'une apologétique biblique, des attaques dirigées contre la foi et la morale de l'Église. Évidemment, ses prédications sur le germanisme furent très attaquées. Il était, selon un mot du nonce Pacelli, le symbole vivant et parlant de l'Église militante, qui prêche l'Évangile d'un esprit conciliant et d'une forte volonté.

Principaux écrits : *Les apologistes grecs de l'époque patristique classique*, I, *Eusèbe de Césarée*, Wurtzbourg, 1896; *Les chaînes prophétiques d'après les manuscrits romains*, Fribourg, 1899; *Le commentaire d'Isaïe d'Hésychius de Jérusalem*, Fribourg, 1900; *Judaïsme, christianisme et germanisme*, Munich, 1934, trad. en quatre langues; *Les figures de femmes dans la Bible*, 6[e] éd., Paderborn, 1935; *Principaux extraits de ses discours et prédications : Armes de la lumière*, 5[e] éd., Fribourg, 1918; *Questions et tâches de notre temps*, 8[e] éd., Fribourg,

1935; *Voix qui crient dans le désert de notre temps*, 2e éd., Fribourg, 1932; *Appels du temps, appels de Dieu*, 2e éd., Fribourg, 1933. — Cité : xiii, 932.

Voir *Erntegarben von Priestern der Erzdiözese München und Freising*, Munich, éd. Hartig, 1936; *Episcopus*, sur son épiscopat, par les théologiens de la faculté de l'université de Munich, Ratisbonne, 1949; *Festschrift Kard. Faulhaber*, par les professeurs du collège philosophico-théologique de l'École supérieure de Freising, Munich, 1949; J. Weissthanner, *Michael Kard. Faulhaber 80 Jahre*, Munich, 2e éd., 1949. A. W. Ziegler.

FAULQUES (Henri). — Notice [B. Heurtebize], v, 2099.

FAUNT (Laurent-Arthur). — Notice [J. Brucker], v, 2099.

FAUR DE SAINT-SORRY (Pierre du). — Notice [B. Heurtebize], v, 2100.

FAURE (Jean-Baptiste). — Notice [J. Brucker], v, 2100. — Ses interventions dans la question du probabilisme, iii, 689-90; xiii, 592. — Édition de l'*Enchiridion* de S. Augustin, avec commentaires, i, 2302-03; iv, 774, 862. — Réfutation de Mamachi, ix, 1808. — Cité : viii, 1080.

FAUSSES DÉCRÉTALES. — Voir *Tables*, 914.

FAUSTE DE MILÈVE, docteur manichéen du ive s. — Son éloquence, sa vie irréprochable lui conféraient un grand ascendant sur ses auditeurs. S. Augustin, encore attaché à l'erreur manichéenne, mais déjà hésitant, avait été d'abord heureux de le rencontrer, espérant pouvoir près de lui dissiper ses doutes. Mais il fut déçu. Les lois de Théodose obligèrent Fauste à prendre le chemin de l'exil (384 ou 385); l'exil ne dura pas longtemps. Fauste put rentrer à Carthage et y mourut vers 400.

S. Augustin, revenu à la vérité catholique, composa une réfutation des doctrines de Fauste, *Contra Faustum manichæum libri XXXIII* (cf. *D. T. C.*, i, 2293). Fauste, en effet, avait composé un ouvrage destiné à résumer les doctrines professées par Manès et Adimante (*ibid.*, i, 398), sur les rapports du judaïsme et du christianisme. On peut en reconstituer le texte en grande partie, grâce à la réfutation détaillée de S. Augustin, laquelle reproduit le texte même de Fauste, avant chacune des sections de sa réfutation.

Voir G. Bardy, dans *Catholicisme*, iv, 1121-22. Travaux signalés par Bardy : « A. Brückner, *Faustus von Mileve : Ein Beitrag zur Geschichte des abendländischen Manichäismus*, Bâle, 1901. — P. Alfaric, *L'évolution intellectuelle de S. Augustin*, i, Paris, 1918, p. 83-85, 238-40. — A. Terzi, *Il problema del male nella polemica antimanichea di S. Agostino*, Udine, 1937. — P. Monceaux, *Le manichéen Faustus*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, xliii, Paris, 1933 (essai de reconstruction de l'ouvrage de Fauste). — P. Courcelle, *Recherches sur les Confessions de S. Augustin*, Paris, 1950, p. 35, 44-45, 76, 78, 92, 96, 250. »

Cité : iv, 1496-98 (le docétisme manichéen de Fauste); ix, 1849, 1865, 1888 (manichéisme et sa liturgie); viii, 1143 (filiation davidique du Christ).

FAUSTE DE RIEZ, ou de *Lérins* — Notice [P. Godet], v, 2101-05. — 1. Vie, 2101. — 2. Écrits : *Du S.-Esprit*, 2102; xi, 2203-04; — *De la grâce de Dieu*, v, 2102; ix, 1020-21; — *Contre les ariens*, v, 2102; — *Contre ceux qui reconnaissent d'autres êtres incorporels que Dieu*, 2102; cf. i, 1004; ix, 1810; — autres sujets (en dehors de la grâce), v, 2102-03; — doctrines contenues : eucharistie, 242-43, 1180, 1229, 1237, 1238, 1258, 1268, 1283, 1297, 1300 (Pseudo-Eusèbe d'Émèse); x, 977-78, 992; xiii, 1632, 1637; xv, 1398; introduction dans le symbole des articles « communion des saints », iii, 451; et « vie éternelle », xv, 2970; vie monastique, pénitence équivalente à la pénitence publique, xii, 834; xiv, 1162; cf. xv, 3261 (obéissance); immaculée conception (?), vii, 980. — 3. Doctrine (sur la grâce) : *a)* F. contre Lucidus, ix, 1020-23; xii, 2806-07, 2808; cf. i, 2522-23; vii, 1830; xii, 407-08; — *b)* son semi-pélagianisme, i, 2520; vii, 1830; x, 654-55; xii, 407-08; xiv, 1833-37; — volonté salvifique universelle, xv, 3364; — *c)* personnages en cause dans la doctrine de F. : Avit (S.), xiv, 1837; cf. i, 2642; Célestin (S.), xiv, 1837-38; Césaire (S.), 1837; Fulgence de Ruspe (S.), vi, 969; vii, 1830; xiv, 1749-50; Gélase *(Decretum gelasianum)*, 1838; Gennade de Marseille, 1837; Hormisdas (S.), moines scythes, Jean Maxence et évêque Possessor, vii, 173, 1830; xii, 408, 417, 1194; xiv, 1749-50, 1752, 1838; — *d)* F. visé au IIe conc. d'Orange, xi, 1088, 1091, 1093-96; xiv, 1844, 1845. — Cité : viii, 337; xii, 2898, 2909; xv, 2521.

Voir F. Tollu, *Fauste de Riez*, dans *Catholicisme*, iv, 1122-23. A la très brève bibliographie, on ajoutera : G.-G. Lapeyre, *S. Fulgence de Ruspe* (le *Contra Faustum*, p. 220-22), Paris, 1929; Fliche-Martin, iv, 403-04, 413-16, 419; sur l'activité du monastère de Lérins, dont Fauste fut abbé pendant vingt-neuf ans, *D. A. C. L.*, viii, 2596-2627.

FAUSTIN, le **Lucifèrien** (ive s.). — Notice [G. Bareille], v, 2105-07. — Sur le *Libellus precum*, v, 2106; ix, 638-39, 1039, 1041, 1042. — F. cité : 1043. — Le traité *De Trinitate*, v, 2107; — sur le Verbe, xv, 2661.

FAUSTIN, évêque de **Potenza**. — Légat du pape dans l'affaire d'Apiarius (ve s.), xv, 2307, 2309-10.

FAUTE. — Voir *Péché*.

FAUX (Crime de). — Notion. Conditions. Espèces. Peines [V. Oblet], v, 2108-13. — *a)* Notion, 2108. — *b)* Trois conditions : altération de la vérité, intention de nuire, préjudice réellement causé ou pouvant être causé à autrui, 2108-09. — *c)* Trois espèces de F. d'après le Code pénal (en écriture publique, en écriture de commerce ou de banque, en écriture privée), 2110-12. — *d)* Peines : Code pénal (art. 145-51, 153-62), 2112. — F. signalés dans le *D. T. C.* : falsification des lettres apostoliques, iv, 486-87; cf. viii, 2560-61; F. monnayeurs, iv, 487; F. serments, xiv, 1948-49; F. témoignage, xv, 82-89. — Pénalités ecclésiastiques, iv, 487; cf. Ier conc. du Latran (1123), 487; viii, 2636; conc. d'Oxford (1287), iv, 487; — bulle *Apostolicæ Sedis*, i, 1614 (n. 9).

Code. — 1° *Obreption et subreption*, xi, 861-64 (can. 2361), 864.

2° *Fabrique de fausses reliques.* — Can. 2326, xiii, 2375; cf. xii, 655.

3° *Faux témoins et fausse déposition.* — Can. 1743, § 3 : « Si [dans l'interrogatoire du juge] la partie qui est tenue de répondre a refusé irrégulièrement de le faire, ou si, après avoir répondu, elle a été convaincue de mensonge, elle doit être punie par le juge, pour un temps à déterminer selon les circonstances, de l'éloignement des actes légitimes ecclésiastiques; si, avant de répondre, il avait prêté serment de dire la vérité, le laïque est frappé d'interdit personnel, le clerc de suspense. »

Complété par le can. 1755, § 3 : « Les témoins qui affirment sciemment des choses fausses ou cachent la vérité au juge procédant à un interrogatoire régulier doivent être punis en vertu du can. 1743, § 3; tous ceux qui auront poussé un témoin ou un expert à faire un faux témoignage ou à cacher la vérité, par des dons, promesses ou tous autres moyens, devront être frappés de la même peine. »

4° La falsification des « lettres apostoliques » (bulle *Apostolicæ Sedis*, cf. *supra*) est remplacée dans le Code par la *fabrication ou falsification de toutes pièces des actes du S.-Siège*, quels qu'ils soient, même des actes émanant des Congrégations romaines. — Le canon 2360 frappe ces faussaires d'une excommunication spécialement réservée au pape (cf. xii, 655). Il importe de citer intégralement le texte de cet important canon : « § 1. Ceux qui *fabriquent ou falsifient* des lettres, décrets ou rescrits du Siège apostolique ou se servent sciemment des mêmes lettres, décrets ou rescrits sont frappés d'une excommunication spécialement réservée au Siège apostolique »; mais : « § 2. Les *clercs* coupables de ce délit doivent de plus être frappés d'autres peines qui peuvent aller jusqu'à la privation du bénéfice, de l'office, de la

dignité et de la pension ecclésiastique; et les *religieux* seront privés de tous les offices qu'ils ont en religion, ainsi que de voix active et passive, et punis des autres peines établies dans leurs constitutions respectives. »

Quant aux autres documents ecclésiastiques n'émanant pas du S.-Siège, le can. 2362 punit leur fabrication ou falsification : « Ceux qui fabriquent ou falsifient les lettres ou actes ecclésiastiques, publics ou privés, ou qui se servent consciemment de ces documents, doivent être punis suivant la gravité du délit, en tenant compte du can. 2406, § 1. » Voici ce canon : « Quand quelqu'un est chargé par office de tenir à jour des actes, documents et registres de curies ecclésiastiques ou les registres paroissiaux, d'y faire les écritures voulues ou de les conserver, s'il a la présomption de les falsifier, adultérer, détruire ou cacher, qu'il soit privé de son office ou frappé d'autres peines graves par l'Ordinaire, proportionnellement à sa faute. »

Faux capitulaires de Benoît le Lévite (*Tables*, 423); voir aussi Fausses décrétales (*Tables*, 914).

FAVARO (Antonio), historien de Galilée. — Ouvrages cités dans la bibliographie, vi, 1093. — Cité : 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1072, 1073, 1074, 1078, 1079, 1083.

FAVARONI (Augustin), appelé également *Augustin de Rome*. — Notice [A. Palmieri], v, 2113; cf. ix, 1198. — Voir *Tables*, 314. — Cité : v, 2113.

FAY (Pierre du). — Notice [R. Coulon], v, 2114.

FAYDIT (Pierre). — Notice [A. Ingold], v, 2114.

FAYE (Eugène de), historien français († 1929). — Ses études des origines sont centrées sur la gnose, qu'il étudie avec des idées préconçues et une critique d'une indépendance telle que, malgré leur réelle valeur, ses ouvrages appellent de très sérieuses réserves. Citons : *Clément d'Alexandrie*, Paris, 1898; 2e éd., 1906; *Introduction à l'étude du gnosticisme*, 1903; *Gnostiques et gnosticisme, Étude critique des documents du gnosticisme chrétien aux IIe et IIIe s.*, 2e éd., 1925. « Cet historien, écrit J. Lebreton, a eu le grand tort de récuser entièrement le témoignage des controversistes catholiques et de construire toute son histoire sur les *fragmenta* gnostiques que nous possédons; il a dû en accentuer et en prolonger les lignes pour en tirer le dessin d'un édifice; c'était se condamner, par crainte de parti pris, à faire trop souvent une œuvre d'imagination. Les historiens plus récents sont revenus de ces défiances outrées, et les découvertes faites, au cours de ces dernières années, de textes gnostiques importants ont confirmé le témoignage d'Irénée » (Fliche-Martin, ii, p. 9, note 2).

Sur Origène : *Esquisse de la pensée d'Origène*, 1925; *Origène, sa vie, son œuvre, sa pensée*, 3 vol., 1923-29. Ouvrage attendu, mais qui a déçu les connaisseurs. J. Daniélou apprécie ainsi cette œuvre de De Faye : « De Faye a pris une position extrême sur deux points : d'une part, il critique sévèrement les sources et n'utilise qu'avec précaution les traductions latines; en second lieu, il fait du système d'Origène un système philosophique non chrétien. Le premier volume concerne la vie et les œuvres, le second le milieu philosophique, le troisième le système. Au livre de De Faye répondent l'article Origène de Bardy (*D. T. C.*, xi, 1489-1565), qui défend le caractère biblique de la pensée d'Origène et, du même auteur, les *Études sur le texte du « De principiis »*, qui réagissent contre le radicalisme de De Faye quant aux traductions latines » (*Origène*, 1948, p. 15). D'ailleurs, aux citations faites dans le *D. T. C.*, ont été apportées, chaque fois que c'était utile, les remarques indispensables.

Sur Clément d'Alexandrie, iii, 140, 144-45, 146; iv, 1151; — sur Origène : xi, 1065-66, 1067, 1068 (Origène et les ophites); xiii, 946-47 (l'action de la Providence); — sur les gnostiques : Valentin et Épiphane, xv, 2499; et Hippolyte, 2500, 2501; et S. Irénée, 2503-04; — sur Théodote, 2518; — éloge de Valentin, 2507-08. — Sur les Pères apologistes, viii, 2276 (bibl.); iv, 1152 (bibl.).

FAYOUM (Évangile du). — Voir Évangiles apocryphes, v, 1631.

FAZIO (Anselme). — Notice [A. Palmieri], v, 2115.

FEA (Charles-Dominique-François-Ignace). — Notice [B. Heurtebize], v, 2115.

FEBADE D'AGEN. — Voir *Phébade.*

FÉBRONIE (Sainte), vierge et martyre. — Elle figure au martyrologe romain le 25 juin. Sa Vie, écrite par Philothée Kokkinos, xii, 1505, n'a pas de valeur historique. — *Catholicisme*, iv, 1130.

FÉBRONIUS (Justin; ou Jean-Chrysostome-Nicolas de *Hontheim*, dit). — Étude historique et doctrinale [T. Ortolan], v, 2115-24; cf. i, 877; xiii, 330-32. — *a)* Sa formation, v, 2115-17. — *b)* Ses erreurs sur les droits du S.-Siège, 2117-20; — danger pour l'Autriche, vi, 1548; par son influence sur le joséphisme, viii, 1543; — en bref, Église asservie, ix, 548. — *c)* Soumission (?) de Hontheim à sa condamnation, v, 2120-22. — *d)* Auteurs ayant réfuté F., 2122-24. — Parmi eux ont un article spécial : Amort, i, 1116; — Sappel, xiv, 1108; — Almici, i, 898; — Zech, xv, 3684; — S. Alphonse, i, 915-16; — Feller, v, 2136; — Victor de Coccaglio, xv, 2839, 2841; — Bergier, ii, 742; — Traversari, xv, 1407; — Mamachi, ix, 1808; — J. Rey, xii, 1356; — Zaccharia, xv, 3645. — Ajoutons : Schmidt, xiv, 1511-12; — Zallinger, xv, 3680. — *e)* Influences : Van Espen et F., 2531; — F. et Lissor, ix, 784; — et Euloge Schneider, xiv, 1518; — Stattler et F., 2572.

Cité : ix, 512, 604; xi, 1922, 1923; xii, 1655; xiii, 334; xv, 2437, 2980.

G. Goyau, *L'Allemagne religieuse. Le catholicisme*, i, Paris, 1905, p. 1-56; F. Stümper, *Die kirchenrechtlichen Ideen des Febronius*, Aschaffenburg, 1908; L. A. Veit, *Die Kirche im Zeitalter des Individualismus*, i, Fribourg-en-Br., 1931, p. 297-302; Fliche-Martin, xix, 769-78 (consulter aussi l'Index, au mot *Fébronius*).

FEBVRE (Lucien). — Sur la Réforme et ses causes, xiii, 2027, 2028, 2038 (bibl.). — Sur Luther, x, 2467.

FEBVRE (Michel). — Notice [P. Édouard d'Alençon], v, 2124.

FECHNER (Théodore-Gustave), philosophe allemand (1801-1887). — Célèbre surtout par l'impulsion qu'il donna à la psychophysique (cf. *D. T. C.*, xiii, 1877). Entre autres ouvrages, il faut citer : *Nanna, oder über das Seelenleben der Pflanzen*, 1848; *Zendavesta oder die Dinge des Himmels und des Jenseits*, 1851; *Die physikalische und philosophische Atomenlehre*, 1855; *Die Elemente der Psychophysik*, 1860.

Études sur Fechner : M. Wentscher, *Fechner und Lotze*, Munich, 1925; K. Laszwitz, *G. T. Fechner*, 3e éd., Stuttgart, 1910; Th. Ribot, *La psychologie allemande contemporaine*, 2e éd., Paris, 1885, p. 147-216; Bréhier, *Hist. de la philos.*, ii, 993-94. Bon exposé dans Thonnard, *Précis d'hist. de la philosophie*, Paris, 1948, p. 829-34.

FECKENHAM (Jean de). — Notice [B. Heurtebize], v, 2124.

FECKES (Carl). — Né le 30 juill. 1894 à Krefeld (Rhénanie). Professeur de dogmatique et d'ascétique au séminaire diocésain de Cologne à Bensberg. A publié au début de sa carrière professorale différents articles sur le problème de la grâce chez G. Biel, dans *Theol. Quartalschrift* : *Die Rechtfertigungslehre des Gabriel Biel und ihre Stellung innerhalb der nominalistichen Schule* (1925, p. 96-101); *Der erste grosse Dogmatiker der Universität Tübingen in seiner wissenschaftlichen Bedeutung* (1927, p. 50-76). *Gabrielis Biel quæstiones de justificatione*, Münster, 1929. Plus récemment : *Das Mysterium der hl. Kirche*, 3e éd., 1951 (trad. en néerlandais); *Das Mysterium der göttlichen Mutterschaft*, 1937 (trad. en néerlandais et en anglais); *Die Kirche als Herrenleib*, 1949; *Die Lehre vom kirchlichen Vollkommenheitsstreben*, 2e éd., 1953. Différentes études sur la mariologie dans *Theol. Revue*, xlviii (1952) sq.; collabore à l'édition des œuvres d'Albert le Grand et du *Lexikon für Marienkunde* (1er fasc. paru en août 1957). A donné une nouv. édition (1953) de la *Christologie* de Scheeben. A. W. Ziegler.

Cité : xi, 885, 886, 888, 904; xii, 1272, 1277.

FÉCONDATION ARTIFICIELLE. — Voir *Tables*, 1170-71.

FEDER (Alfred-Léonhard), patrologue et historien allemand. — Né le 12 août 1872 à Eupen, membre de la Compagnie de Jésus depuis 1891; professeur en 1911 d'histoire des dogmes et de méthodologie historique au scolasticat de Valkenburg, décédé à Valkenburg le 5 juill. 1927. Par ses recherches remarquables et approfondies, il s'est attaché à l'étude des auteurs des premiers siècles : Justin le martyr, Hilaire de Poitiers, Jérôme, mais aussi de S. Ignace de Loyola, fondateur de son ordre.

Écrits principaux : *Justins des Märtyrers Lehre von Jesus Christus*, 1906 (utilisé dans *D. T. C.*, XV, 1618); *Studien zu Hilarius von Poitiers* (en trois parties dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, Phil.-hist. Klasse, CLXII, 4; CLXVI, 5; CLXIX, 5), 1910-12, cf. *infra; Lehrbuch der geschichtlichen Methode*, 3ᵉ éd., 1924; *Studien zum Schriftstellerkatalog des hl. Hieronymus*, 1927.

Éditeur de *S. Hilarii Pictaviensis opera*, p. IV, Vienne, 1916 (dans *C. S. E. L.*, 65). Traducteur des *Exercices* de S. Ignace, *Die geistlichen Uebungen des hl. Ignatius von Loyola*, 9ᵉ éd., 1940; *Lebenserrinnerungen des hl. Ignatius von Loyola*, 1922; *Aus dem geistlichen Tagebuch des hl. Ignatius von Loyola*, 1922.

Voir *L. T. K.*, III, 977; L. Koch, *Jesuitenlexikon*, Paderborn, 1934, p. 544. J. FISCHER.

Les études sur S. Hilaire sont citées à propos du pape Libère : IX, 638, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 658, 659 (bibl.). — Cité : IV, 1054, (bibl.) 1148, 1152.

FEDERAL COUNCIL, conseil fédéral des Églises du Christ en Amérique. — XIII, 882.

FEDERICI (D...), historien des « Gais chevaliers de Notre-Dame ». — XIII, 2909-11.

FEDERICIS (Federico de). — Notice [B. Heurtebize], V, 2125.

FEDERL (Eustache; en religion *François de Sales de la Mère de Dieu*). — Son activité dans l'Église syro-malabare, XIV, 3127.

FEHRER (Fructuose). — Notice [A. Palmieri], V, 2125.

FEIJE (Henri). — Professeur de l'Université de Louvain, né à Amsterdam le 19 nov. 1820, mort le 24 mai 1894. Ouvrages : *De matrimoniis mixtis*, 1847; *De nuptiorum benedictione*, 1848; *De impedimentis et dispensationibus matrimonialibus*, 1867 (4ᵉ éd., 1903); *Prælectiones juris canonici* (demeurées manuscrites). Cf. Hurter, V, 2058.

Cité au cours de l'art. EMPÊCHEMENTS DE MARIAGE, IV, 2441, 2442, 2443, 2444, 2446, 2151, 2456, 2462, 2473, 2474, 2475, 2476, 2478, 2481, 2482, 2483, 2484, 2487, 2489, 2490, 2492, 2493, 2494, 2496, 2497, 2498.

FEINE (Paul), théologien allemand (protestant). — Auteur de *Religion des N. T.*, 1921; et de *Theologie des N. T.*, 1922 (dernière éd., 1950). — Cité : V, 1071, 1077, 1091; VIII, 2067, 2068; XIII, 2895 (bibl.).

FELBIGER (Joann Ignaz von), prêtre autrichien (1724-1788). — Organisateur de l'enseignement catholique en Silésie et à Gratz, puis, sur l'appel de l'impératrice Marie-Thérèse, dans toute l'Autriche. Mais l'empereur Joseph II lui enleva la direction générale de l'enseignement public. Felbiger est remarquable par sa méthode pédagogique et par le soin qu'il met à placer l'enseignement religieux à la base de la formation des enfants. On peut dire de lui qu'il reste un des pères de l'enseignement catholique dans les écoles populaires allemandes. Sur son catéchisme, rédigé en partie par son confrère B. Strauch, voir *D. T. C.*, II, 1950.

Sur Felbiger et son œuvre : *Bibliothek der kath. Pädagogik*, vol. V, dans *Methodenbuch*, publié par J. Panholzer, p. 45-66, avec la liste de ses 78 écrits; Rein, *Encycl. Handbuch der Pädagogik*, II, 789-92; Roloff, *Lex. der Päd.*, I, 1250-56; *Lexikon der Pädag.* (publié par les institutions de Münster et Salzbourg), I, 1179 sq.; *A Cyclopedia of Education* (Monroe), II, 589 sq.; *L. T. K.*, III, 985 (bibl.). A.-W. ZIEGLER.

FELDER (Hilarin), capucin, évêque titulaire de Géra (1867-1951). Entra en religion en 1886; prêtre en 1890; lecteur au scolasticat de Fribourg; docteur pour une thèse qui eut un grand retentissement : *Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziscanerorden bis um die Mitte des 13 Jahrhunderts*, Fribourg-en-Br., 1904. Tout en accomplissant à diverses reprises la charge de visiteur apostolique, il ne cessa de poursuivre ses recherches et de publier des ouvrages d'une grande valeur : Ouvrages d'apologétique : en 1911-1914, une étude sur la divinité du Christ, *Jesus Christus, Apologie seiner Messianität und Gottheit gegenüber der neuesten ungläubigen Jesus-Forschung*, rééditée en 1923, traduite en anglais en 1924; adaptée aux grands séminaires sous le titre *Apologetica sive Theologia fundamentalis in usum scholarum*, 1920; la sainteté du Christ établie et défendue dans *Die Heiligkeit Jesu*, 1921; en 1937, des conférences portant sur un sujet analogue : *Jesus von Nazareth; ein Christusbuch*. — Ouvrages intéressant l'histoire franciscaine : *Seraphische Tugendschule*, 1896; *Die Ideale des hl. Franziscus von Assisi*, 1920, 6ᵉ éd. en 1952; *Die Studien im ersten Jahrhundert des Kapuzinerordens*, dans *Liber memorialis Ord. Fr. Min. Capuccinorum*, 1928; *Die Mitteldeutsch Legendendichtung « Passional » (um 1240) und ihr Leben von Sante Francisco und Sante Elizabet*, dans *Collectanea Franciscana*, III, 1933, p. 481-517; *Die Antoniuswunder nach den älteren Quellen untersucht*, 1933; *Der Christusritter von Assisi*, 1941; *General und Erzbischof P. Bernard von Andermatt, 1837-1909, und die Erneuerung des Kapuzinerordens*, 1943. — Un certain nombre d'articles, parus dans diverses revues.

Hilarin Felder tient une grande place parmi les apologistes et les franciscanisants modernes; il a brillamment défendu le dogme contre les erreurs contemporaines et a centré autour de l'idée de chevalerie toute la spiritualité de S. François.

Voir *S. Exz. Mgr P. Hilarin Felder, O. F. M. Cap., Titularbischof von Gera*, dans *Sanct Fidelis*, XXV, 1938, p. 136-46; *Exc.mus ac Rev.mus Dominus P. Hilarinus Felder a Luzern, Ep. titularis Geritanus, Provinciae Helveticae alumnus*, dans *Analecta O. F. M. Cap.*, LXVIII, 1952, p. 104-09.

JULIEN-EYMARD D'ANGERS, O. F. M. CAP.

Son œuvre théologique, XIV, 2758; cf. XIII, 2590, 2617 (bibl.).

FELDMANN (Franz), 17 mai 1866-1944. — Professeur à Paderborn en 1901; professeur pour l'A. T. à Bonn en 1903. A publié : *Der Knecht Gottes in Iesaias (c. XL-LV)*, 1907; *Das Buch Iesaias* (trad. et comm.), 2 vol., 1925-26; *Das Buch der Weisheit* (trad. et comm.), 1926; *Geschichte der Offenbarung des Alten Testaments*, 3ᵉ éd., 1930. Depuis 1923, dirige l' « Ancien Testament » dans la Bible de Bonn. — Cité : VIII, 78 (bibl.); XIV, 715, 733.

A. W. ZIEGLER.

FELDMANN (Joseph), 1878-1927. — Professeur de philosophie néo-scolastique, Paderborn (1917). A publié notamment : *Paradies und Sündenfall*, Münster, 1913; *Thomas von Aquin und die Philosophie der Gegenwart*, Paderborn, 1924; *Okkulte Philosophie*, Paderborn, 1927. Depuis 1915, avait collaboré à la revue *Theologie und Glaube*, où une notice lui a été consacrée par N. Peters, XIX (1927), p. 597-603. — Cité : XII, 279, 605 (bibl.).

A. W. ZIEGLER.

FELGENHAUER (Paul). — Notice [E. Mangenot], V, 2125-26.

FELICE (Elias Sa'd). — Secrétaire du patriarche maronite Joseph El-Khazen, au conc. du Mont-Liban. Mandataire du patriarche à Rome contre les décisions du concile, cité : X, 81, 82, 84, 87.

FÉLICIEN, évêque donatiste. — Notice [G. Bareille], V, 2126-28.

FÉLICIEN DE SAINTE-MADELEINE. — Notice [P. Servais], V, 2128.

FÉLICIEN DE VÉGA. — Notice [Dominique de Caylus], V, 2129.

FÉLICISSIME. — Son opposition à S. Cyprien dans la réconciliation des *lapsi*, XI, 833-35, 837, 842.

FÉLICITATION SABBATINE, pieuse association en l'honneur de l'Immaculée Conception. — Instituée à Valence (Espagne), par Jean Garcias, VI, 1154.

FÉLICITÉ (Sainte), esclave et martyre. — V, 465. — Sur les Actes des Saintes Perpétue et F., voir *Perpétue*.

FELIN (L.). — Sur S. Raymond de Peñafort : documents inédits, XIII, 1822, 1823 (bibl.).

FÉLIX Ier, pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 2129. — Sur Marie : maternité divine et virginité, IX, 2350-51, 2372-73; cf. VII, 1661.
FÉLIX II, pape (?). — Notice, v, 2129-30. — Son élection (?) du vivant de Libère, IX, 635-36; cf. v, 2105. — Cité : IX, 639, 641, 642-43, 645, 654, 655, 656, 657, 658.
FÉLIX II (ou **III**), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 2130-31; VI, 2166-69; VII, 162; XIII, 289; — et les moines acémètes, I, 307; v, 2130-31. — Cité : III, 1231, 1331; v, 1203; VI, 2163. — *Tables*, 16-17.
FÉLIX III (ou **IV**), pape. — Pontificat [A. Clerval], v, 2131. — F. et l'augustinisme modéré au IIe conc. d'Orange, I, 2526-27; cf. x, 1386; XI, 1102; XII, 411; XV, 2994.
FÉLIX V, antipape. — Voir *Amédée VIII* de Savoie (*Tables*, 131).
FÉLIX, manichéen. — Controverse avec S. Augustin, I, 2293.
FÉLIX, évêque de **Trèves**. — Injustices dans le procès de Priscillien, XIII, 393; son ordination irrégulière; cf., IV, 243-44; XV, 1927. — *Catholicisme*, IV, 1155-56.
FÉLIX, évêque d'**Urgel**. — Notice [P. Godet], v, 2132-33. — Et l'adoptianisme (*Tables*, 38).
FÉLIX (Célestin-Joseph), orateur de la Compagnie de Jésus. — Il succéda au P. Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame, en 1853. Son attitude au carême de 1870, en face de Mgr Darboy, à la veille du conc. du Vatican, marqua le terme de ses conférences. — Jos. Jenner, *Le R. P. Félix*, Paris, 1892.
Cité : sur la connaissance du fait miraculeux, VI, 215. — Sur le jugement dernier, VIII, 1820-21.
FÉLIX (Simon), controversiste. — Notice [J. Brucker], v, 2134.
FÉLIX D'APTONGE en Afrique. — Cause occasionnelle du schisme donatiste. Félix ayant consacré Cécilien, soixante-dix évêques prétendirent que l'ordination de Cécilien était nulle, parce que Félix avait été traditeur. Voir IV, 1702-03, 1705; cf. XV, 1251.
FÉLIX BRANDIMARTE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], v, 2133.
FÉLIX DE CANTALICE (Saint). — Vie par le P. Maxime de Valenza, traduite en allemand par Joachim de Rapperswil, XIII, 1665.
FÉLIX DE NOLE (Saint). — Son culte propagé par S. Paulin, XII, 68-70.
S. Félix n'intéressant pas la théologie, on se contente d'indiquer l'art. de G. Bardy, dans *Catholicisme*, IV, 1155.
FÉLIX DE VALOIS (Saint). — Sa canonisation, II, 1637.
FÉLIX-FRANÇOIS DE MADRID. — Notice [P. Édouard d'Alençon], v, 2134.
FELLÉ (Guillaume). — Notice [R. Coulon], v, 2134.
FELLER (François-Xavier de). — Notice [J. Brucker], v, 2135-36. — Sur Fébronius, 2122. — Polémique avec Valla, XV, 2524. — Quelques notes regrettables sur la bulle *Auctorem fidei*, v, 2136; XII, 2224. — Sur la nécessité de la religion chrétienne, 563-64. — Sur la présence réelle, v, 1443. — A. Spronck, *F.-X. de Feller*, Luxembourg, 1947.
FELTOE (C. L.), érudit anglais du début du XXe s. — A rassemblé les œuvres de Denys d'Alexandrie, *The Letters and Other Remains of Dionysius of Alexandria* (Cambridge, 1904), IV, 426; cf. x, 925. — Sur le sacramentaire léonien, IX, 803.
FEMME, FEMMES. — 1° *Dogme*. — Création de la F., v, 1640-46; IX, 2045 (cf. *Tables*, 30-31). — Coopération de la première F. au péché, I, 375; v, 1646, 1649; — sa punition, 1650; cf. XII, 276-77. — « F. » du protévangile, VII, 845-60. — « F. » de l'Apocalypse, 866-70. — F. vertueuse selon le livre des Proverbes, XIII, 912; cf. 921, 930-31. — F. dans la famille selon S. Paul, v, 186-87 (Eph.); XV, 1049 (I Tim., II, 11-15).
La F. ne doit exercer dans l'Église aucun ministère de prédication ou de liturgie (S. Paul), XI, 2474-76; cf. x, 926, 930; XV, 1049 (I Tim., II, 11). — Voir *Diaconesses* (*Tables*, 258); — *Prêtresse*, et XIII, 161.
Pie XI : « La soumission de la femme à son mari peut varier de degré; elle peut varier dans ses modalités, suivant les conditions diverses des personnes, des lieux et des temps; bien plus, si le mari manque à son devoir, il appartient à la femme de le suppléer dans la direction de la famille. Mais, pour ce qui regarde la structure même de la famille et sa loi fondamentale, établie et fixée par Dieu, il n'est jamais ni nulle part permis de les bousculer ni d'y porter atteinte » *(Casti connubii)*.
2° *Histoire* (les noms soulignés possèdent un article).
1. *Ancien Testament*. — *Ève*, v, 1540; — *Esther*, 850; — *Judith*, VIII, 1709; — *Ruth* et Orpha, XIV, 372, 374; — Débora, prêtresse, VIII, 1841-42, cf. 1850; XIII, 725; — Sara, F. d'Abraham, I, 98; cf. IX, 2071; autres F. : Agar, VI, 1190, 1191; Céthura, 1191; — Débora, nourrice de Rébecca, et Rébecca, F. d'Isaac, 1190-1192; — F. de Jacob : Lia, 1190, 1191; Rachel, 1192; cf. IX, 2071; Bala et Zelpha, VI, 1192; Thamar, fille de Jacob, 1192; — filles de Lot, 1193; — Marie, sœur de Moïse, v, 1747, 1749; XIII, 725; — Rahab, VIII, 280-81; — fille de Jephté, VIII, 1846; XV, 3211; — Athalie, XI, 1975; XIII, 2809; — Michol, F. de David, 2777, 2795; — Anne, mère de Samuel, VIII, 1117; IX, 2071; — pythonisse d'Endor, XIII, 2795; — fille du Pharaon, épouse de Salomon, 2806; — reine de Saba, 2807; cf. XI, 1947; — Jézabel, XIII, 2808; — Sunamite, 2808; — veuve secourue par Élisée, 2808; — Suzanne, IV, 60; cf. II, 1575; — Sara, F. du jeune Tobie, XV, 1154-55.
2. *Nouveau Testament*. — *a)* Jésus-Christ : Famille et relations d'amitié : *Marie*, Mère de Dieu, IX, 2339; cf. VII, 845; — Élisabeth, mère de S. Jean-Baptiste, VIII, 1171, 1175, 1178, 1368; — prophétesse Anne, 1180; — saintes femmes (Salomé, Marie de Cléophas, etc.), 1165, 1171, 1216; cf. 273; — Marthe, 580; et Marie, 1163; — Marie de Magdala (Madeleine), 537, 1216, 1220; IX, 1948. — Vie publique du Christ : Samaritaine, F. adultère, pécheresse, VIII, 1163; — veuve de Naïm, IX, 988; — Cananéenne (et ses filles), 988; cf. VIII, 1133, 1194; — F. courbée, IX, 988; — hémorrhoïsse, VIII, 1194; — fille de Jaïre, 1219; cf. XII, 1749; — belle-mère (et femme) de Simon Pierre, 1749; cf. 1748; — servante, occasion du reniement de S. Pierre, 1751; — saintes F. au pied de la croix, XV, 735. — *b)* Chez les apôtres : Pierre et Saphire, I, 350; XII, 1752; — Paul et Phœbé, XIII, 2866; et Appia, XII, 1400. — *Actes de Paul et Thécla*, I, 361. — S. Jean et « Electa », VIII, 585.
3. *Femmes dans la primitive Église*. — Martyres, I, 321 *(Acta martyrum)*; cf. x, 238, 253 (Perpétue et Félicité); I, 2019 (Pétronille), 2020 (Irène et Agapé). — Vierges et veuves, v, 323, 324; cf. *Diaconesses; Prêtresse*, et VIII, 2612 (conc. de Laodicée). — F. romaines et expansion du christianisme (Domitille, Marcia, Julia Mammæa), XIII, 698. — Les *subintroductæ*, XIV, 2466; cf. VI, 2287.
4. *Femmes mêlées aux controverses orientales*. — Eudoxie et S. Jean Chrysostome, VIII, 664. — Pulchérie, F. de Marcien, et conc. de Chalcédoine, III, 1326. — S. Cyrille d'Alexandrie (dans l'affaire de Nestorius), Pulchérie et Eudocie, Arcadie et Marine, 2479, 2490-91; cf. v, 139. — Dans la controverse iconoclaste : Irène, III, 1340; VII, 584, 585, 587, 775, 776, 794; — Théodora, F. de Théophile,

III, 1341; VII, 590; — Théodota, F. de Constantin, 587, 588.

5. *Femmes mêlées à la vie de l'Église.* — *a)* IXe s. : S. Nicolas Ier et affaire du divorce de Lothaire : Theutberge et Waldrade, XI, 510-15 *(passim)*; cf. VI, 2485; IX, 2120-21. — *b)* X^e^-XIe s. : Théodora, F. de Théophylacte, et Jean X, VIII, 616; — Marozie et Jean XI et XII, 617, 618, 619, 625; XIV, 1920; — comtesse Mathilde et Grégoire VII, VI, 1796, 1797; — Ste Hildegarde, VI, 2468. — *c)* XVIe s. : débuts de la Réforme : Luther et Catherine Bora, IX, 1165, 1171; — Philippe de Hesse, Christine et la « concubine conjugale », 1177-78; — Zwingli et Anna Reinhard, XV, 3728. — *d)* Débuts de l'anglicanisme : F. de Henri VIII : Catherine d'Aragon, III, 2026; Anne de Boleyn, Anne de Clèves, Catherine Howar, 2027; cf. VI, 2184-87 *(passim)*; — Cranmer et nièce d'Osiander, III, 2027; — suites : avec Marie Tudor, X, 241; et Élisabeth, 242; cf. XIII, 2036. — *e)* En France : Jeanne d'Albret, 242; — Marie de Médicis et Richelieu, XIII, 2696. — *f)* XVIIIe et XIXe s. : F. martyres : en Russie, sous Nicolas Ier, X, 244; — en France, à la Révolution, 244; — en Indochine, 245.

6. *Femmes et vie religieuse et mystique dans l'Église.* — *a)* Culte de la croix et Ste Hélène, II, 2342. — *b)* Retour des papes d'Avignon à Rome et Ste Catherine de Sienne, VI, 1336 (*Tables*, 556). — *c)* Purgatoire et Ste Catherine de Gênes (*Tables*, 556). — *d)* Révélations de Ste Brigitte sur le dogme et les dévotions (*Tables*, 481), cf. 1336. — *e)* Sacré-Cœur : débuts au Moyen Age avec *Ste Gertrude*, VI, 1332; et Ste Mechtilde, 1333, 1336 (*Tables*, 638) : cf. III, 311 (Ste Catherine de Sienne); — Visitation (XVIIe s.), 315-16 (Ste Jeanne de Chantal, Mère Lhuillier, Mère Anne-Marie Clément, Marie d'Escobar, Marie de l'Incarnation); cf. 321 (Sœur Jeanne Bénigne Goyos); — Ste Marguerite-Marie, 322-34 *(passim)* (*Tables*, 638); cf. Marie Leczinska, VI, 1138. — *f)* Marie d'Agréda et « *La mystique cité de Dieu* » (*Tables*, 60). — *g)* Ste Thérèse et réforme du Carmel, XV, 561-66; cf. II, 1782-85; — et missions, 1783. — *h)* Mère Angélique Arnauld et jansénisme (*Tables*, 267). — *i)* Madame *Guyon* et quiétisme, VI, 1997; voir *Fénelon*. — *j)* *Stéphanie de l'Incarnation*, XIV, 2590. — *k)* Immaculée Conception et Sœur Catherine Labouré, VII, 1196-97; — Bernadette Soubirous, 1214-15. — Voir aussi STIGMATISATION, XIV, 2617, 2618, 2619, 2620, 2624; — théosophes, XV, 544 (Mme Besant).

3° *Morale.* — *a)* F. réhabilitée par le christianisme, dans l'égalité des droits et la hiérarchie des rôles, IX, 2075-77; cf. 2101, 2109 (les Pères). — Conseils de modestie par S. Paul, X, 856, 930; cf. *Lettres aux vierges* (pseudo-clémentine), III, 219-20; Voir aussi conc. *in Trullo*, XIII, 1591 (can. 70). — Toilette des F., IX, 1337-39. — Danger moral des danses, IV, 109-12; voir la suite de l'article, *passim* (cf. *Tables*, 904-05); XI, 907 (occasion de péché). — Vanité des filles, selon Fénelon, XV, 2532. — Mariage ou virginité? voir ces mots. — Lois chrétiennes de la guerre et respect des F., VI, 1929, 1938, 1951. — Pratiques immorales, cf. *Fornication*, *Luxure;* voir *Famille*, 1495. — *b)* En dehors du *christianisme : F. dans le Coran*, III, *1825-28, 1834* (bibl.); IX, 1939-40; — dans le Talmud, XV, 16, 24; — chez les manichéens, IX, 1880-81; — diaconesses chez les mandéens, 1824. — F. et socialisme, XIV, 2299 (Fourier), 2303 (Proud'hon); cf. 795 (Enfantin). — *c)* Abaissement de la F. chez Luther, XIII, 2094; — mariage déclaré nécessaire par Zwingli et Calvin, 2094-95.

4° *Droit canonique.* — 1. Les F. sont inhabiles à recevoir l'ordination (can. 968); elles ne peuvent avoir de juridiction (can. 118), cf. VIII, 1987; — elles commandent licitement aux religieuses placées sous leurs ordres, 1994-95 *(pouvoir dominatif)*; mais ne peuvent infliger des censures, II, 2125. — Sur les F. confesseurs, III, 879-80. — 2. Sans remplir le rôle de servant de messe, la F. peut cependant répondre aux prières du célébrant (can. 813). — 3. Elles doivent se confesser au confessionnal, sauf le cas de nécessité ou d'infirmité (can. 910); — pour la confession des religieuses, voir can. 522. — 4. La F., non séparée légitimement de son mari, ne peut avoir qu'un quasi-domicile propre; elle a le domicile de son mari (can. 93). — 5. Age de la puberté, fixé à douze ans (can. 88); cf. VII, 1427; toutefois, quatorze ans en matière pénale (opinion commune des canonistes). — 6. Cohabitation des clercs et des F. réglementée par le can. 133 (voir *Célibat ecclésiastique*, *Tables*, 566). — 7. Dans le mariage, la F. seule peut recevoir la bénédiction nuptiale (can. 1143), cf. II, 640. — 8. Le chant des F. à l'église est réglementé par le can. 1264. — 9. On souhaite que les F. soient séparées des hommes à l'église, qu'elles aient la tête couverte et soient vêtues modestement (S. C. des Sacrements, 12 janv. 1930). — Voir Synode de Pistoie, XII, 2187. — 10. Excommunication réservée au S.-Siège encourue par les F. qui violent la clôture monacale (can. 2342, 3°); cf. III, 248-50.

Notes : sur les hermaphrodites, VI, 2267; — sur le port du viatique, XV, 2846, 2857.

FENEBERG (Johann Michael), prêtre autrichien (Augsbourg) (1751-1812). — Dès son noviciat à Landsberg, *chez les jésuites (1770), il était lié d'amitié avec Sailer* (cf. *D. T. C.*, XIV, 749). En 1793, curé de Seeg, il se laissa entraîner par ses deux chapelains, Martin Boos (†1825), son cousin, et Jean Gossner († 1858), qui passa plus tard au protestantisme, dans un mouvement mystico-piétiste, réaction contre le rationalisme et l'*Aufklärung*. A la même époque, d'ailleurs, s'esquissait dans le protestantisme un mouvement parallèle. Cependant Feneberg ne s'attacha pas uniquement, comme Boos et Gossner, à la doctrine de la *sola fides;* il portait plus d'attention à l'autorité de l'Église que ses deux compagnons. En 1797, devant le vicaire général d'Augsbourg, il abjura quatorze erreurs de Martin Boos.

Voir J.-M. Sailer, *Aus Fenebergs Leben*, Munich, 1814; Soulzbach, 1841; J. Gossner, *M. Boos, der Prediger der Gerechtigkeit*, Leipzig, 1826; 4e éd., 1888; Christoph von Schmid, *Erinnerungen aus meinem Leben*, t. I et II, Augsbourg, 1853, 1855; Fr. W. Bodemann, *Leben Johann Michael Fenebergs*, Bielefeld, 1856; V. Thalhofer, *Beiträge zur Geschichte des Aftermystizismus*, Ratisbonne, 1857; *Allgemeine deutsche Biographie*, VI, 1877, p. 619 sq.; Ph. Funk, *Von der Aufklärung zur Romantik*, Munich, 1925; J. Zinkl, *Magnus Jocham*, Fribourg, 1950; H. Schiel, *Johan Michael Sailer, Leben und Briefe*, 2 vol., Ratisbonne, 1948-1952; Id., *Michael Feneberg und Xaver Bayr vor dem geistlichen Gericht in Augsburg*, dans *Zeitschr. für Bayer. Kirchengeschichte*, XXVI, 1957, p. 163-192; W. Holsten, *J. B. Gossner*, Göttingen, 1949.

J. FISCHER.

FÉNELON (François *de Salignac de Lamothe*). — Étude générale [A. Largent], V, 2137-69.

1° *Fénelon jusqu'à sa nomination à l'archevêché de Cambrai.* — *a)* Famille, éducation, V, 2137. — F. et S.-Sulpice, XIV, 802, 813. — *b)* Premiers emplois et premières œuvres, V, 2137; — réfutation de l'optimisme de Malebranche, 2138; cf. VII, 1474; XV, 3341. — *c)* Conversion des protestants, V, 2138, cf. 2137; I, 1540. — *d)* Retraite et éducation des filles, V, 2140; cf. XV, 2532 (vanité chez les filles). — *e)* Préceptorat des Enfants de France, 2140-42 (lettre sur les occupations de l'Académie française; lettre anonyme à Louis XIV). — F. à

Voir F. Cabrol, *Dom Marius Férotin...*, dans *Journal of Theological Studies*, xvi, 1915, p. 305-13, et dans *Bull. de S. Martin et S. Benoît*, 1915, p. 19-34; *D. A. C. L.*, v, 1382-98 (F. Cabrol et H. Leclercq).

Sur la liturgie mozarabe, ix, 813; x, 2519-23 *(passim)*; — sur la messe mozarabe, 2529, 2532, 2534, 2535, 2536, 2543 (bibl.); cf. v, 217; — pontifical mozarabe (lavement des pieds), ix, 25; — sur la messe des présanctifiés, xiii, 109.

FERRAND, roi de Naples. — Son rôle dans la politique italienne de Sixte IV, xiv, 2202, 2204, 2205, 2206, 2207.

FERRAND FULGENCE. — Notice [P. Godet], v, 2174-75. — Cité : iii, 1233; iv, 501; xv, 1890, 1891, 1892.

Voir G. Lapeyre, *Vie de S. Fulgence de Ruspe*, 1929; G. Krueger, *Ferrendus und Fulgentius*, dans *Harnack Ehrung*, Leipzig, 1921, p. 219-31.

FERRARE-FLORENCE. — Voir *Conciles* (*Tables*, 672).

FERRARI (Joseph-Antoine), philosophe de l'ordre des Conventuels (xviiie s.). — Auteur d'une *Philosophia peripatetica* (3 t., Venise, 1746). Cf. sur la réalité des accidents eucharistiques et la présence réelle, v, 1412, 1434. — Hurter, iv, 1369.

FERRARI (Zacharie). — Notice [A. Palmieri], v, 2175.

FERRARIS (Lucius). — Notice [T. Ortolan], v, 2175-76. — Cité : i, 76 (abjuration); — ii, 1658 (canonisation); 1759 (casuel); 2112 (censures doctrinales); 2131 (censures ecclésiastiques), cf. 2136; iii, 21, 32, 42 (clauses apostoliques); 235 (clercs, bibl.), 251, 257 (clôture); 674 (conciles); 725 (conclave); 803 (concubinage); 954, 955, 957, 958, 960 (confession); 1096, 1098, 1099, 1102, 1103 (confirmation); v, 284, 294 (épiclèse eucharistique); 1702, 1706, 1707, 1714, 1725 (évêques); 1744 (bibl.) (excommunication); vi, 2267 (hermaphrodite); vii, 35, 36, 38 (homicide); 2280, 2281, 2282 (interdit); x, 1163 (messe); xi, 692 (promulgation de la loi); xiii, 2461 (réserve); xiv, 1251-52, 1254 (scandale); xv, 2739 (lecture de la Bible en langue vulgaire).

FERRATA (Dominique), cardinal, du titre de Ste-Prisque. — Il fut d'abord auditeur à la nonciature de Paris (1879), puis sous-secrétaire de la S. C. des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1883), nonce en Belgique (1885), secrétaire de la S. C. des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1889), nonce à Paris (1891). Cardinal en 1896, il devint secrétaire d'État de Benoît XV en 1914, mais, peu de jours après son accession à cette charge, il mourait.

Son action en France dans la politique du ralliement, ix, 345.

FERRÉ (Vincent). — Notice [R. Coulon], v, 2176-77. — Son enseignement sur le probabilisme, xiii, 559; cité : 560.

FERREIRA (Barthélemy), théologien dominicain de la fin du xvie s. — Il donna avis favorable à la *Concordia* de Molina, x, 2100-01.

FERRER ou **FERRIER** (Boniface). — Notice [S. Autore], v, 2178-81; — trad. de la Bible en espagnol, xv, 2734.

FERRER ou **FERRIER** (Vincent). — Voir *Vincent Ferrier* (S.) et xv, 3033.

FERRERAS (Jean de). — Notice [B. Heurtebize], v, 2177. — Cité : ii, 2084.

FERRÈRES (Jean-Baptiste), moraliste espagnol de la Compagnie de Jésus (début du xxe s.). — La plupart de ses ouvrages ont été indiqués dans la bibliographie de l'art. *Espagne* (*Tables*, 1239-40). En voici une liste plus complète : *Compendium theologiae moralis*, 2 vol., qui en 1932 atteignait sa 15e éd.; l'ouvrage est rédigé en forme catéchétique, par questions et réponses; au premier volume qui s'ouvre par un bref aperçu de l'histoire de la théologie morale, on trouve les traités des actes humains, de la conscience, des lois, des péchés, des vertus, des préceptes du Décalogue et de l'Église; — *Lo que debe hacerse y lo que hay evitar en la celebracion de las misas manuales*, 3e éd., Madrid, 1904; *La comunion frecuente y diaria*, Barcelone, 1904; *La primera comunion de los niños; La mort réelle et la mort apparente et leurs rapports avec l'administration de sacrements*, trad. franç., de J.-B. Geniesse, Paris, 1906 (cité : *D. T. C.*, x, 2499); *De vasectomia duplici necnon de matrimonio mulieris excisae*, Barcelone, 1912 (cité : x, 2578); *Los esponsales y el matrimonio*, Madrid, 1915.

FERRERI (Pierre-Marie). — Notice [P. Bernard], v, 2177-78.

FERRETTI (Auguste). — Notice [A. Michel], v, 2178. — Sur la vie et les ouvrages de Clément Schrader, xiv, 1579. — Gloire formelle extérieure de Dieu, vi, 1388.

FERRETTI (Jean-Marie *Mastaï*). — Voir la notice *Pie IX*.

FERRETTI MASTAÏ (André). — Notice [A. Ingold], v, 2178.

FERRI (Ange). — Notice [A. Palmieri], v, 2178.

FERRI (Louis), 1826-1895. — Professeur d'histoire; il a défendu un spiritualisme qui tient le milieu entre l'éclectisme français et le néo-platonisme de Rosmini. Principaux ouvrages : en italien, *Il genio d'Aristotele*, 1866; *Il senso commune nella filosofia*, 1872; *Sulla dottrina psicològica dell' associazione*, 1878; — en français : *Essai sur l'histoire de la philosophie en Italie au xixe s.*, 1869; *La psychologie de l'association depuis Hobbes jusqu'à nos jours*, 1883. — Son *Essai sur l'hist. de la philosophie italienne au xixe s.* (Paris, 1869) se trouve cité : xi, 1028, 1029-34 *(passim)*, 1047 (mis à l'Index), 1060 (bibl.).

FERRIER (Boniface). — Voir *Ferrer* (Boniface).

FERRIER (Jean). — Notice [P. Bernard], v, 2181-82. — Controverses avec les jansénistes sur la grâce efficace, viii, 511; — critiqué par Nicole, 545; cf. xi, 640. — Cité : x, 2174-75. — *Catholicisme*, iv, 1202-03.

FERRIÈRES (Abbaye de). — Voir Adon (S.), i, 401.

Sur cette célèbre abbaye, voir *Catholicisme*, iv, 1204-05 (dom Gazeau).

FERRINI (Contardo), juriste italien (1859-1902). — Professeur de droit romain à l'université de Pavie. « Admirable croyant, a répandu partout le parfum des vertus évangéliques » (Denys Cochin). A été béatifié par Pie XII en 1947. — *Catholicisme*, iii, 131. — Cité : ix, 2135.

FERRY (Jean-Blaise). — Notice [E. Levesque], v, 2182-83; cf. xiv, 804.

On notera que deux frères Ferry ont travaillé à la refonte de la théologie dite de Clermont, *Jean-Blaise* et Blaise-*Antoine*, cf. xv, 502-03.

FERRY (Jules). — Un mot de J. F. sur Louis Veuillot, xv, 2828.

FERUS (Jean). — Sur l'inspiration de l'Écriture, vii, 2225; — polémique avec D. de Soto, xiv, 2429-30.

Ferus est la forme latinisée de *Wild*, dont on trouve la notice xv, 3538.

FERVEUR. — Voir *Tiédeur;* et xv, 1026.

FESCH (Joseph). — Né à Ajaccio (1763); prêtre en 1785; prêtre constitutionnel, il abandonna l'habit ecclésiastique et se fit trafiquant pour vivre. Survinrent le 18 Brumaire et le Concordat. Oncle de Bonaparte par sa mère Letizia Ramolino, il se fit alors relever des censures encourues et, le 25 juill. 1802, fut nommé archevêque de Lyon. C'est lui qui obtint de Pie VII le voyage à Paris pour sacrer Napoléon. A la chute de l'Empire, il reçut de Pie VII l'hospitalité à Rome; mais il ne voulut jamais donner sa démission d'archevêque; aussi Pie VII lui retira l'exercice de sa juridiction et Léon XII nomma Mgr de Pins administrateur apostolique. Après vingt-cinq ans de solitude et d'obscurité, Fesch mourut le 13 mai 1839.

Cité : iii, 771, 772, 773, 774; xii, 1673, 1674, 1675, 1680, 1681; xv, 1976.

FESSLER (Joseph) (1813-1872), une des plus célèbres figures de l'Église d'Autriche au XIXe s. — Professeur d'histoire et de droit canonique à Brixen, puis à Vienne. A la demande des évêques allemands, il écrivit en 1848 *Ueber die Provinzial-Konzilien und Diözesansynoden*. Nommé par l'empereur évêque de S.-Hippolyte, il remplit, au conc. du Vatican, les fonctions de secrétaire. Son principal ouvrage est *Institutiones patrologiae*, 2 vol., Innsbruck, 1850; rééd. par Jungmann (cf. *D. T. C.*, XII, 1215). Autres œuvres : *Gesch. der Kirche Christi*, 1857; 4e éd., 1877; *Der Kirchenbann und seine Folgen*, Vienne, 1860; *Das letzte und das nächste allgemeine Konzil*, Fribourg, 1869; *Sammlung vermischter Schriften über Kirchengesch. und Kirchenrecht*, 1869; *Die wahre und falsche Unfehlbarkeit der Päpste*, Vienne, 1871. Sur le conc. du Vatican : *Das vatikanische Konzil, dessen aüssere Bedeutung und innerer Verlauf*, Vienne, 1871; trad. franç., Paris, 1877 (cf. XV, 2584). — Hurter, V, 1915.

FESTUGIÈRE (Jean-Paul-Philippe; en religion *André-Marie*). — « Né à Paris, le 15 mars 1898. Élève de l'École normale supérieure (1918-1920). Agrégé des lettres (1922). Élève de l'École française de Rome (1920-1921). Il entre chez les dominicains en 1924... Prêtre à Paris, le 22 mai 1930... Docteur ès lettres en Sorbonne, le 6 mars 1937... Depuis 1943, il est directeur d'études à l'École des hautes études de Paris... » (notice plus complète par G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, IV, 1214).

Principaux ouvrages : *L'idéal religieux des Grecs et l'Évangile*, 1932 (voir *D. T. C.*, XIII, 1540; cf. sur la conception du vœu chez les Grecs, XV, 3215); *Socrate*, 1934; *Contemplation et vie contemplative selon Platon* (thèse de doctorat), 1937; *L'enfant d'Agrigente*, 1941; *La sainteté*, 1942 (parallèle entre le *héros* grec et le *saint* chrétien); *La religion grecque*, 1944 (t. II de l'*Hist. générale des religions*, Quillet); *La religion personnelle chez les Grecs*, 1954; *La révélation d'Hermès Trismégiste*, 4 vol., Paris, 1944-1954 (vue d'ensemble des courants spiritualistes à l'époque impériale). — Cité : XIII, 1874; XV, 3184.

FESTUGIÈRE (Dom Maurice), 1870-1950. — D'abord officier de marine, puis bénédictin de Maredsous, il fut ordonné prêtre en 1900. « A défaut du monumental ouvrage dont il avait tracé le plan, il donna quelques articles sous le titre : *Quelle sera la philosophie de l'Église?* (dans *R. Bén.*, XXIII, 1906, p. 241-56, 392-421, 531-69). En 1913, la *Rev. de philosophie* lui demandait une étude sur la *Liturgie cath., essai de synthèse suivi de quelques développements*, tiré à part ensuite (Maredsous, 1913). Cette étude eut un grand retentissement et suscita de vives polémiques. L'année suivante, paraissaient dans *La Rev. thomiste* trois autres articles, dont le premier fut également publié à part, sous le titre *Qu'est-ce que la liturgie? Sa définition, ses fins, sa mission* » (Dom Y. Chaussy, O. S. B., dans *Catholicisme*, IV, 1214).

FESTUS (Porcius), procurateur de Judée et gouverneur de Césarée (mort en 62). — Son attitude à l'égard de S. Paul, XV, 1059-60.

FÊTES. — Étude d'ensemble [A. Villien], V, 2183-91.

1° *Origine et institution des fêtes.* — I. L'institution de F., conforme à la religion sociale de tous les peuples, V, 2183; XIII, 2210. — 2. F. juives, VIII, 1648-49; IX, 465, 467, 469, 487-89; XV, 16 (Talmud); cf. V, 1110-12 (Pâque juive). — 3. F. gréco-romaines, 2183; cf. féries païennes, XIII, 1449-51. — 4. F. chrétiennes : leur origine en rapport avec les F. païennes (?), IX, 792-93, 820-21; XIII, 1440-51; XIV, 921-24, 2802; — les plus anciens offices, 920. — 5. F. en particulier : *a)* F. juives transposées : Pâques et Pentecôte, V, 2183; cf. IX, 1948-76 (fixation de la F. de Pâques); — *b)* F. locales (martyrs et saints), V, 2183; II, 1627; XIV, 924-37, 975; cf. XV, 817 (Thomassin); — *c)* autres F. de l'Église universelle, V, 2184; Noël et Épiphanie, cf. IX, 819; Circoncision et Ascension, cf. 820; Invention et Exaltation de la sainte croix, cf. III, 2344-46, 2352; Transfiguration, Fête-Dieu, cf. IX, 820; fête du Sacré-Cœur, cf. 820; III, 337-38, 349; — *d)* F. de la Ste Vierge, V, 2184 : Purification, cf. IX, 819; XIV, 1916; Assomption ou Dormition, cf. I, 2130-32; VIII, 823; XIV, 1916; Annonciation, cf. VII, 904; XIV, 1916; Nativité, cf. 1916; Rosaire, cf. VI, 1812; Présentation, XV, 1239; Conception et Immaculée Conception, cf. VII, 956-62, 986-94, 1010-25, 1064-72, 1094-1108; XII, 1822; XIV, 2209; — *e)* F. de saints, V, 2184-85 : S. Jean-Baptiste, SS. Pierre et Paul (cf. IX, 222), Chaire de S. Pierre et S. Pierre ès liens, S. Jean l'évangéliste, S. Jacques le Majeur, S. André, S. Philippe, S. Jacques le Mineur, S. Étienne, S. Sixte II, S. Laurent, S. Martin de Tours, S. Silvestre, S. Michel (cf. S. Maxime de Turin, X, 465); — autres F. : Toussaint, XIV, 946; S. Joseph, 2209; S. François d'Assise, 2213; Ste Anne, VI, 1812; F. des saints docteurs (Léon VI le Sage), IX, 382; — *f)* Fête de la Ste Trinité, 820; XII, 173 (Pécham); XV, 1825-26, 1828-29 (pas de fête spéciale pour le Père).

Dans les autres confessions ou rites chrétiens : rit ambrosien, I, 957-59; — arméniens, 1959-60; II, 669, 703; — byzantins, XI, 449-50; — coptes, X, 2301-02; — éthiopiens, V, 948-49, 958; — nestoriens, XI, 319; — syriens, XIV, 3027-28, 3043-45.

2° *Accroissement du nombre des fêtes et réduction de leur nombre.* — *a)* Accroissement, V, 2185-86; — cf. conc. d'Agde, I, 563; XI, 599 (réclamations au XIVe s.). — *b)* Diminution du nombre des F., V, 2186; mesures successives d'autres papes, 2187. — En marge : Thiers (et Urbain VIII), XV, 617; — Muratori (et Benoît XIV), X, 2554-55; — le synode de Pistoie, XII, 2166-67, 2171-72, 2175, 2186, 2191, cf. 2202; les prop. 73-74 censurées, 2218-19. — Concession faite à la France par Caprara, V, 2187; cf. III, 766.

Discipline actuelle. — Le motu proprio de Pie X (2 juill. 1911), qui avait supprimé la fête de S. Joseph et la Fête-Dieu (cf. *D. T. C.*, V, 2187), de la liste des fêtes de précepte, a été abrogé par le can. 1247, qui a rétabli ces mêmes fêtes. Les jours de fête de précepte pour toute l'Église sont seulement : tous les dimanches..., les fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de l'Ascension, de la Fête-Dieu, de l'Immaculée Conception et de l'Assomption de la Ste Vierge Marie, de S. Joseph son époux, des Bx Pierre et Paul apôtres, de la Toussaint.

La S. C. du Concile (28 déc. 1919) a précisé qu'il fallait tenir pour jours de fête supprimés : les lundi et mardi de Pâques et de Pentecôte, l'Invention de la sainte croix, la Purification, l'Annonciation, la Nativité de S. Jean-Baptiste, les fêtes de tous les apôtres, sauf SS. Pierre et Paul, S. Étienne, les Saints Innocents, S. Laurent martyr, S. Sylvestre pape, Ste Anne, le saint patron de l'État et du lieu. Ces fêtes, ajoutées aux dix fêtes du can. 1247, représentent la liste fixée jadis par Urbain VIII.

La liste du can. 1247 n'est en usage qu'en peu d'endroits (en Italie, en vertu du concordat du 11 févr. 1929); elle subit, en effet, des modifications suivant les concordats et les privilèges, toujours en vigueur tant que le S.-Siège ne les a pas modifiés : ainsi, conformément à l'indult du cardinal Caprara (9 avr. 1802), quatre fêtes seulement subsistent en France : Noël, Ascension, Assomption, Toussaint.

3° *Observance.* — *a)* Assistance à la messe et abstention des œuvres serviles (comme le dimanche), V, 2187-88 (cf. *Tables*, 994); — autorisation de travailler *après la messe*, dans l'ancienne discipline en ce qui concerne certaines fêtes, 2188. — Discipline actuelle (*Tables*, 994-95). — *b)* Vigiles : jours d'abstinence et de jeûne, 2188-89; cf. VIII, 1414. — Can. 1252, § 2 : jeûne et abstinence aux « vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël ». Voir *Jeûne et abstinence*.

4° *Raison d'être des fêtes.* — F. de N.-S. : rappel des mystères et invitation à mieux connaître Dieu, V, 2189. — F. de la Ste Vierge : invitation à la

confiance, et stimulant pour pratiquer la pureté, 2189. — F. des saints : admiration et imitation, 2189.

5° *Questions diverses.* — 1. *Autorité habilitée à instituer les fêtes*, v, 2189-90.

2. *Classification des fêtes*, v, 2190.

Un décret de la S. C. des Rites (23 mars 1955) a modifié la classification des fêtes, quant à la messe et quant à l'office.

a) Les jours actuellement affectés du rit semi-double sont dorénavant de rit *simple*, sauf les dimanches (cf. *infra*), les jours de certaines octaves (Pâques et Pentecôte, cf. *infra*), la vigile de la Pentecôte, tous jours désormais affectés du rit double.

b) Dans la discipline précédemment en vigueur, étaient *dimanches majeurs de première classe* le 1er dimanche de l'avent, ceux de carême, de la Passion, des Rameaux, de Pâques, *in Albis* et de Pentecôte. Les nouvelles règles ajoutent ici les trois autres dimanches de l'avent (jusqu'ici majeurs de deuxième classe et cédant le pas aux doubles de première classe); mais, en cas d'occurrence d'une fête de première classe, malgré la règle de transfert total de ce double au premier jour libre, les messes autres que la messe conventuelle ou paroissiale peuvent, si les célébrants le désirent, être de la fête occurrente avec mémoire du dimanche.

c) Les *dimanches ordinaires*, jusqu'ici de rit semi-double, sont dorénavant de rit double. Ils l'emportent, comme précédemment, sur les fêtes de rit double majeur. Les rubriques concernant l'anticipation ou la reprise en semaine de l'office ou de la messe du dimanche « empêché » sont supprimées. De plus, l'occurrence entre une fête d'un titre double d'un mystère du Seigneur et un dimanche ordinaire est résolue au profit de la fête : le dimanche est alors seulement commémoré. La Dédicace, on le sait, prend rang parmi les fêtes du Seigneur. Cette rubrique ne s'applique qu'aux dimanches *per annum*.

d) Jusqu'ici les *vigiles privilégiées* comportaient deux classes : celles de première classe (vigiles de Noël et de Pentecôte) qui sont à préférer à toute fête occurrente; une vigile de deuxième classe (celle de l'Épiphanie). Cette vigile est supprimée. Seules subsistent comme vigiles privilégiées celles de Noël (double à partir des laudes) et de Pentecôte (maintenant de rit double).

Il ne subsiste plus que cinq *vigiles* communes : celles de l'Ascension, l'Assomption, S. Jean-Baptiste, des SS. Pierre et Paul, de S. Laurent. Elles sont omises, si elles tombent un dimanche, et ne sont pas reportées au jour précédent. L'Immaculée Conception, la Toussaint, les fêtes d'apôtres n'ont plus de vigile; il en est de même pour les fêtes dotées d'une vigile dans les calendriers diocésains.

e) Seules subsistent les *octaves* de Noël, Pâques et Pentecôte. Les jours *infra octavam* sont tout au moins de rit double (lundi et mardi de Pâques et de Pentecôte demeurant de première classe). L'office des jours dans l'octave de Noël reste inchangé; quant aux *jours* dans les octaves de Pâques et de Pentecôte, ils l'emportent sur toutes les fêtes occurrentes et n'admettent pas de mémoires.

α. *Du 2 au 5 janv. inclus*, on fait l'office des fêtes occurrentes ou l'office de la férie, en empruntant capitules, hymnes (avec doxologie de Noël), répons et oraison du 1er janv. et en disant le *Te Deum* (comme à l'office férial du temps pascal); de même la messe est celle de la Circoncision (sans *Credo*, ni *Communicantes* de l'octave de Noël). Interdiction de célébrer des messes quotidiennes de *Requiem* jusqu'au 13 janvier.

β. *Du 7 au 13 janv.*, ancienne octave de l'Épiphanie, l'office est de la férie (avec *Te Deum*), en empruntant capitules et autres textes variables aux heures du 6 janv. La messe reste celle du 6 janv. (suppression du *Credo* et du *Communicantes*). — L'ancien jour octave est désormais la « Commémoraison du baptême de Notre-Seigneur ».

γ. L'ancienne octave de l'Ascension s'ordonne comme l'ancienne octave de l'Épiphanie : office férial, avec les parties variables des heures empruntées à l'Ascension.

f) Les fêtes semi-doubles sont réduites à l'état de fêtes de rit simple; les fêtes précédemment de rit simple sont réduites à l'état de « mémoires » et l'on fait, ce jour-là, l'office férial.

g) Désormais, quand, en carême, on peut célébrer la messe fériale, on aura aussi le droit de réciter l'office férial (cela seulement dans la récitation privée).

3. *Messe pro populo.* — Indication générale, v, 2190; cf. I, 1109-10; III, 2450. — Discipline actuelle du Code (*Tables*, 1389).

4. *Dispense du jeûne et de l'abstinence.* — Ancienne discipline, v, 2190-91. Voir *Jeûne et abstinence.* — Discipline actuelle : dans l'Église latine (can. 1252, § 4); — dans les Églises orientales : grecque, I, 263-65; russe, 267; syrienne, 267-69; arménienne, 270.

On regrette de n'avoir pas dans le *D. T. C.* d'étude sur la *Fête-Dieu*. On consultera dom J. Gaillard, dans *Catholicisme*, IV, 1215-19.

De très récentes modifications (oct. 1957) sont intervenues au sujet des jours de jeûne. Voir *Jeûne et abstinence.*

FÉTICHISME. — Nature. Caractère. F. et religion [J. Bouché], v, 2191-96.

1° *Nature.* — *a)* F., mânisme et animisme, v, 2191-93; — F. et culte des ancêtres, XIII, 2188; — F. et superstition, XIV, 2769; — F. et théories naturistes, VII, 617-18; XIII, 2290; — F. et porte-bonheur, XIV, 2791. — *b)* Régions où l'on trouve du F. : en Afrique, I, 529 (Négrilles ou Pygmés, Hottentots); cf. XIII, 2233; I, 532 (Bantous); 534 (Négritiens, Soudanais); 535 (Nord-Africains); cf. X, 1940, 1941 (côtes de l'Afrique); 540 (Madagascar); cf. 1945; — en Éthiopie, v, 925, 947-48.

2° *Caractères.* — Étranger à tout concept d'ordre universel, v, 2193. — Étranger à tout concept d'ordre moral, 2193-94. — Cf. I, 1124 (F.-amulette); v, 1766 (F.- « exorcisme »); XV, 3183 (F. et sacrifices, insuffisance du vœu).

3° *Fétichisme et religion.* — F., religion primitive (?), v, 2194-95; cf. XIII, 2293 (religions anciennes); — F. et survivance d'idées religieuses antérieures, VII, 614; cf. IX, 1546; — idée de Dieu antérieure au F., XII, 572; XIII, 2237. — Le F., à proprement parler, n'est pas une religion, v, 2195. — *Catholicisme*, IV, 1226-27 (A. Bros).

FEU. — F. de l'enfer, voir *Tables*, 1183. — F. du jugement, F. du purgatoire, voir *Purgatoire.* — F. de la conflagration générale, voir *Fin du monde.*

FEU (François). — Notice [B. Heurtebize], v, 2261.

FEU (Baptême par le) (*Tables*, 370).

FEU (Épreuve du). — Voir *Ordalies.*

FEU (Torture et peine du). — Voir *Inquisition.*

FEUARDENT (François). — Vie. Œuvres [P. Édouard d'Alençon], v, 2262-65. — Cité : IV, 763; VII, 741; XII, 2517.

FEUERBACH (Louis-Andreas), philosophe allemand (1804-1872). — Disciple de Hegel; mais poussant à l'extrême les conséquences logiques du maître, il arrive à passer de l'idéalisme au matérialisme et à l'athéisme. Principaux ouvrages : *Pensées sur la mort et l'immortalité*, 1830; *Principes de la philosophie de l'avenir*, 1843; *Essence du christianisme*, 1841.

Sur sa philosophie, XIII, 811, 1769; XIV, 2311. — Sur Dieu et sa nature, IV, 1264-65; XIII, 1769.

FEUERLEIN (E.), penseur allemand du XIXe s. — Son étude sur S. Augustin, I, 2454-55.

FEUILLANTS. — Notice [J. Besse], v, 2265-68. — Les Feuillantines, 2266. — F. possédant un article dans le *D. T. C.* : Bona, II, 962; — Coquelin (François), III, 1772; — Gabrieli, VI, 984-85; — Goulu, 1518; — Pierre de Saint-Joseph, XII, 2042; — cf. Bernard de Percin de Montgaillard, II, 2542. — *D. H. G. E.*, VI, 924-26; *D. D. Can.*, v, 835-36.

FEYDEAU (Matthieu), 1616-1694. — Auteur janséniste du *Catéchisme de la grâce*, IX, 2038. — Hurter, IV, 448.

FIANÇAILLES. — Étude générale [A. Villien], v, 2268-76.

Code. — Un seul canon sur les fiançailles, forme juridique et effets : Can. 1017 : « § 1. La promesse de mariage, soit unilatérale, soit bilatérale ou fiançailles, est nulle au double for, si elle n'est pas faite par écrit signé des parties et, ou bien du curé ou de l'Ordinaire du lieu, ou bien au moins de deux témoins.

« § 2. Si une ou chacune des deux parties ne sait ou ne peut écrire, il est nécessaire pour la validité que cela soit indiqué sur le document, et un témoin supplémentaire signera avec le curé ou l'Ordinaire du lieu ou les deux témoins déjà prévus au § 1.

« § 3. Aucune action pour demander la célébration du mariage n'est admise à la suite d'une promesse de mariage, même si celle-ci est valide et si aucune juste cause n'excuse de l'accomplir; seule est possible une action en réparation de dommages, pour autant qu'elle soit due. »

« D'une double réponse de la Commission d'interprétation du Code, les 2-3 juin 1918 (*Acta*, x, 345), il ressort que, même s'il s'agit de promesses de mariage faites avant le Code, aucune action judiciaire pour faire exécuter l'obligation de se marier n'est plus admise, que l'action en dommages-intérêts ne suspend pas le mariage avec un tiers, et que cette action est de for mixte (can. 1553, § 2); la partie lésée peut, tant qu'elle ne s'est pas adressée au tribunal ecclésiastique (can. 1554), recourir au juge civil (can. 1568) » (dans Naz, *Traité*, ii, *Des sacrements*, par C. de Clercq, 2[e] éd., p. 291).

5° *Liturgie*. — On se reportera pour compléter les indications déficientes du *D. T. C.*, v, 2270, à l'art. de dom Gaillard, O. S. B., dans *Catholicisme*, iv, 1249-51, d'où nous extrayons quelques notes concernant l'usage *actuel* en Occident.

Le Rituel romain, même dans l'édition de 1952, ne contient absolument rien pour les fiançailles. Mais cette lacune est comblée par le *Rituale parvum*, approuvé en 1947 par la S. C. des Rites pour les diocèses de langue française, qui donne dans l'Appendice, § 4, une prière en français, sous le titre de *Benedictio sponsalium*.

Des cérémonies un peu plus développées, comportant la bénédiction de l'anneau ou bague des fiançailles, avaient été mises en circulation à titre purement privé (cf. *Rituel du mariage*, Éd. de l'Orante; et *Fiançailles et mariages nouveaux*, Éd. Ouvrières). Il faut toutefois éviter une mise en scène susceptible de faire des fiançailles une sorte de « prémariage », ou une répétition générale de la cérémonie nuptiale (cf. *L'Anneau d'or*, n. 8, 1946, p. 19; n. 21-22, 1948, p. 268).

FICHTE (Johann-Gottlieb), philosophe allemand, disciple de Kant (1762-1814). — Principaux ouvrages : *Doctrine de la science*, 1794; *Principes fondamentaux de la science*, 1795; *Principes de droit naturel*, 1796; *Sur la croyance à un gouvernement divin du monde*, 1798; *Système de morale*, 1798; *De la vie bienheureuse*, 1806. En 1808, il publia son fameux *Discours à la nation allemande*.

Voir R. Morçay, *La Renaissance*, Paris, 1933; H. Hack, *Marsilio Ficino*, Paris-Amsterdam, 1934; P. O. Kristeler, *The Philosophy of Marsilio Ficino*, Columbia, 1943.

FICKER (Johann), professeur à l'université de Halle, au début du siècle. Il a très spécialement étudié Luther dans l'ouvrage *Luther, 1517*, Leipzig, 1918.

Le Code (can. 1516, 2348) donne au fidéicommis le nom de *fiducia* et il étend son application non seulement aux libéralités testamentaires, mais encore à toute donation faite par acte entre vifs. Il établit des normes strictes pour garantir l'exécution du fidéicommis en faveur des causes pies.

FIDÉLITÉ, FIDÈLES. — *a)* Vertu : Sa nature : amour de la vérité, xv, 2684; — F. à la voie de la vérité (S. Clément), xii, 1261; — F., motif du cœur (S. Augustin), xv, 3218. — L'homme rendu fidèle, c.-à-d. croyant, par le baptême, ii, 320; cf. vi, 1726 (fidèle et foi); xi, 1094 (conc. d'Orange, can. 5). — *b)* Applications : F. aux promesses ou aux obligations, vi, 1726; — F. à garder les secrets, xiv, 1757-58; — F. aux promesses (vœu-promesse), xv, 3200; — aux promesses du baptême, 3207-08; — dans le mariage, cf. adultère, i, 468-505 *(passim);* v, 385 (devoirs des époux); au conc. de Trente, ix, 2242-44. — F. à Dieu et persévérance : nécessité de la grâce, vi, 1677; xii, 1258 sq.; — fidèles : possibilité de persévérer, 1279. — Comment assurer la F. à une vocation sacerdotale ou religieuse, xv, 3178, 3180-81. — Humilité et F. à Dieu, vii, 327.

Une théologie de la fidélité (biblique et dogmatique) pourrait être superposée à ces brèves indications du *D. T. C.* Malheureusement, elle n'a pas été envisagée dans le programme du *Dictionnaire*. Pour y suppléer, on pourra se reporter aux deux excellentes études de M. Nédoncelle et J. Duplacy, dans *Catholicisme*, iv, 1269-75.

FIELD (J.-A.). — Sur le malthusianisme, ix, 2311.

FIÉRENS (A.). — Deux ouvrages sur la Portioncule, xii, 2611 (bibl.). — Cité : 2604, 2606.

FIERTÉ. — Défaut connexe à la vanité, iv, 224; — voir *Gloire* (Vaine); — *Orgueil;* — *Vanité.*

FIESCO (Sinibaldi). — Voir *Innocent IV.*

FIGUEREDO SALGRADO (Raphaël), prêtre de descendance portugaise. — Coadjuteur au Malabar, fin du xviie s., suspens de son office, xiv, 3124-25.

FIGUIER (Louis), 1819-1894. — Professeur à l'école de pharmacie de Montpellier, puis de Paris. Il s'est surtout rendu populaire par ses écrits de science et d'histoire vulgarisées. Citons simplement : *L'alchimie et les alchimistes*, 1854; *Hist. du merveilleux dans les temps modernes*, 1859-62; *La terre avant le Déluge*, 1862; *Les merveilles de la science*, 1867-69; *Le lendemain de la mort ou la vie future selon la science*, 1871, etc.

Ce dernier ouvrage cité : x, 1592-93, en faveur de la métempsycose.

« FIGURA ». — L'eucharistie, *figura corporis Christi* (Tertullien), xv, 158-59; cf. v, 1131. — Dans la controverse sacramentaire : Zwingli, xiv, 417; — Œcolampade, 449-50, cf. 451; — Bucer, 460.

FIJALEK (Jean), historien polonais (deuxième partie du xixe s.). — xii, 2511.

FILASTRE DE BRESCIA. — Voir *Philastre*, et xii, 1398-99.

FILESAC (Jean). — Notice biographique et bibliographique [A. Humbert], v, 2304-08.

« FILIOQUE ». — Voir *Esprit-Saint* (*Tables*, 1257-60).

FILIPPINI *(Paul-Marie de Bologne).* — Notice [A. Teetaert], xii, 55-56.

FILIUCCI (Vincent). — Notice [P. Bernard], v, 2352.

FILLASTRE ou **PHILASTRE** (Guillaume), cardinal. — Vie. Œuvres [L. Salembier], v, 2343-51. — Cité : i, 645, 649; iii, 1202, 1203, 1204, 1207, 1215; xiv, 1482.

— *Catholicisme*, iv, 1286-88.

FILLASTRE (Guillaume), évêque de Verdun. — Notice [L. Salembier], v, 2351-52. — *Catholicisme*, iv, 1288-89.

FILLEAU DE LA CHAISE, historien français (1630-1693). — Son principal ouvrage est son *Hist. de S. Louis*, en 15 livres (1688). On pense que c'est lui qui a recueilli les *Pensées* de Pascal. En 1672, il avait fait paraître un *Discours sur les « Pensées ».*

Cité : à propos de Pascal, xi, 2112, 2114, 2115, 2123, 2140, 2150, 2152, 2153, 2183. — Son *Discours sur les livres de Moïse* cité : xv, 3454.

FILLEUL, FILLEULE. — Parenté spirituelle à leur sujet : au baptême, xi, 2002; empêchement au mariage (*Tables*, 1172); — à la confirmation, xi, 2003 (*Tables*, 789-90).

FILLION (Louis-Claude). — Notice [E. Levesque], xiv, 822. — Ouvrages cités : *Évangile de S. Matthieu*, viii, 1171, 1515; x, 373; — *S. Luc*, 1000; — *S. Jean*, viii, 582; — *Vie de N.-S. J.-C.*, 1124, 1137, 1138, 1142, 1145, 1163, 1171, 1178, 1182, 1369, 1370, 1410; — *N.-S. d'après les évangiles*, 1410; — *Les miracles de N.-S. J.-C.*, 1182, 1188, 1189, 1190, 1191, 1193, 1398, 1400, 1401, 1404, 1405; x, 1856; — *Essais d'exégèse*, viii, 1146; — *L'existence historique de Jésus et le rationalisme contemporain*, 1364; — *Les étapes du rationalisme dans ses attaques contre les évangiles et la vie de J.-C.*, 1382; — *Introduction générale aux évangiles* (Paris, 1889), v, 1624; — Les *Psaumes commentés d'après la Vulgate* (1893), 2352; xiii, 1148. — Cité (bibl.) : 2805, 2849; sans indication d'ouvrage, v, 2365, 2366.

FILS DE DIEU. — Étude générale [P. Richard], v, 2353-2476; — voir *Trinité* et *Jésus-Christ.*

FILS DE L'HOMME. — Voir *Jésus-Christ.*

FILS DE PROPHÈTES. — Indication, xiii, 725-28.

Voir Condamin, *Prophétisme israélite*, dans *D.A.F.C.*, iv, 390; E. Mangenot, *École de prophètes*, dans *D. B.*, ii, 1567; H. Cazelles, dans *Catholicisme*, iv, 1302.

FIN, FINALITÉ. — Trois études : I. Fin dernière. II. Fins dernières. III. Fin du monde.

I. Fin dernière. — Étude générale [P. Richard] v, 2477-2504.

I. Rappel des principes philosophiques sur la fin et la finalité. — 1° *Résumé général*, v, 2477-78.

2° *Notion de cause finale*, ii, 2033; — principe de finalité, xiii, 1001.

3° *Applications diverses.* — *a)* Fin, intention et exécution, i, 343; ii, 2034, 2035; iii, 2205-06; xiii, 1028-29, 1031-32; xv, 961. — *b)* Finalité interne et externe, ii, 2034-35; cf. iii, 2168-69; vi, 1387-88 (appliquée à Dieu dans la création); xiii, 1001. — *c)* Finalité, principe d'ordre, iii, 2035; cf. xiii, 1000 (application à la Providence). — *d)* Cause finale, preuve de l'existence de Dieu, ii, 2035; xiii, 998-1002; xv, 960-62; cf. viii, 2315 (attitude de Kant). — *e)* Fins et moyens, ii, 2035-36; cf. i, 343; xiii, 1029-30, 1031-32; xv, 2776. — La question cruciale du respect de la liberté humaine dans le gouvernement des hommes, dans leur destinée éternelle est exposée aux articles spéciaux : *Concours divin;* — *Molinisme;* — *Prémotion;* — *Prédestination;* — *Science divine;* — *Thomisme;* — *Volonté divine.* — *f)* Fin universelle et médiate, fin inférieure, particulière et immédiate, ii, 2036. — *g)* Fin principale et fin secondaire, 2036; iii, 2167, 2169; cf. fin éloignée et prochaine, fin dernière et fin intermédiaire, fin dernière absolue et relative, totale et partielle, x, 2464. — *h)* *Finis operis* et *finis operantis, finis qui, cui, quo*, ii, 2036; iii, 2163; cf. v, 624-27, 2477-78. — *i)* Rapport du bien et de la finalité, ii, 836-40. — *j)* Finalité et mécanisme, 2036-38; x, 301-03, 333; xv, 3100; cf. iv, 563-64 (Descartes).

II. Fin dernière absolue universelle. — 1° *Existence.* — *a)* Exigée par l'ordre universel, v, 2478-80; cf. ii, 2035; xiii, 987, 988, 998, 1000-02; — ordre inexpliqué par le hasard, v, 2479; vi, 2056-59; xiii, 987, 999-1000; — par le panthéisme, v, 2479; xi, 1868-72; xiv, 2495, 2496-97; — par le transformisme athée, v, 2479; xv, 1374, 1375-76; — sur ces points, iii, 2093-2100. — *b)* Présupposée en Dieu, agissant librement avec sa toute-puissance, v, 2479-80; — sur la pensée de Bergson (peut-être sévèrement jugée ici), xiii, 1896-97, 1899-1900, 2272-77, 2283-85. — *c)* Preuve métaphysique : nécessité pour un agent d'agir pour une fin, v, 2480;

cf. II, 2034; III, 2166; XIII, 998-99; XV, 3327-29 (synthèse). — *d)* Fait affirmé par la raison, la révélation, la tradition, v, 2480; cf. III, 2088-89, 2164-66.

2° *Nature*. — 1. Fin dernière absolue et Dieu : en général, v, 2481-82; cf. Jésus-Christ, Dieu, VIII, 1209. — Points particuliers : *a)* en Dieu, pas de *finis operationis*, en l'absence d'opération formellement transitive, 2481; cf. III, 2134-35, 2166; XV, 3098, 3327, 3336; — *b)* en Dieu, pas de *finis operantis*, Dieu étant souverain Bien, II, 838-39; III, 2167-68; v, 2481; XV, 3327; cf. IV, 2240. — 2. *Finis operis* : uniquement communication de la bonté divine, v, 2482-83; cf. III, 2166-67, 2169-70; XIII, 1003-04; XV, 3326-27. — *a)* Dieu, fin dernière absolue de la création, v, 2483; cf. III, 2144-50, 2167-68; XV, 3332; — *b)* gloire de Dieu, fin dernière absolue de la création, v, 2484-85; cf. III, 2163-64, 2167-68; — *c)* gloire de Dieu, extrinsèque et formelle, fin dernière absolue de la création, v, 2485; cf. III, 2168; VI, 1387-88; — gloire rendue à Dieu par la créature créée *in statu viæ*, avant d'arriver à son terme, v, 2485; — raisons justifiant la peccabilité de l'ange, I, 1202-03, 1223-25, 1238, 1239, 1240; XV, 3377-78; — de l'homme : Adam, I, 372-74, 375; VIII, 2030-31; — la damnation des réprouvés, v, 117-18, 119; cf. vengeance, XV, 2613-14; voir, en général, le problème du mal en face de la bonté divine, III, 2170; IX, 1694-96, 1698-1703; XV, 3329-32, 3340, surtout 3331 (raison de la volonté permissive du mal); — *d)* fin naturelle et fin surnaturelle, v, 2485-86; cf. XV, 962-63; — état de nature pure possible, II, 67-73 (prop. 21, 23, 26, 55, 79 de Baïus condamnées), 90 (prop. 34, 36, 38); XV, 2096, 2097 (prop. 39, 41 de Quesnel); XII, 2209 (prop. 23 du synode de Pistoie); XIII, 2947-48 (prop. 36, 38 de Rosmini); cf. IV, 871; XV, 962; — en fait, n'ayant pas existé, l'homme ayant été appelé à l'état surnaturel, I, 372-73; VI, 1393, 1402; XV, 962; — ainsi la fin temporelle de l'État ne lui permet pas de faire abstraction de la fin dernière surnaturelle, v, 882-83, 897, 902-03; cf. II, 2036; IV, 2212-22; — *e)* fin et voie, v, 2486; cf. X, 2492-95; — fixité et impossibilité de progrès, de mérite ou de démérite dans l'état de terme, II, 2389-90; — v, 96; XIII, 1287, 1296-98; cf. *infra*.

III. Fin dernière absolue et créatures. — 1° *Créatures irrationnelles (propter alia provisæ)*. — Exposé général, v, 2486-88. — Finalité intrinsèque, propre, individuelle à chaque être, 2486-87; II, 2017-19, 2036; XIII, 999, 1000-01. — Finalité extrinsèque, v, 2487; II, 2034-35; III, 2171-72; XIII, 1014; — sur la beauté de cet ordre, 1007-08; cf. XV, 3336-47 (optimisme).

2° *Monde spirituel (propter se provisus)*. — Providence et loi morale, v, 2488; IX, 873-75. — 1. Sans fin dernière, ni morale, ni moralité possibles; Dieu seul, source de l'obligation, v, 2488; IX, 875; X, 2396-400; — controverse : le fait de l'obligation morale permet-il de remonter à Dieu, ou Dieu doit-il être d'abord connu pour justifier l'obligation morale? v, 2488-89; IX, 2416-19. — 2. Intention ou amour de la fin dernière absolue, v, 2490-91; nécessité de la grâce, VI, 1607 : *a)* double aspect de l'intention et de l'amour : Dieu, fin dernière, notre bien à nous (espérance), bien aimable par-dessus tout et nous-mêmes (charité), v, 2490; cf. II, 2217-25; v, 620-26; XV, 996-97, 999-1001; — *b)* intention et amour réalisés : soit *ex opere operato* (sacrements), v, 2490-91; XIV, 607-09; cf. I, 2244-49 (attrition); XII, 980-81, 987-90, 1092-96 (pénitence); soit *ex opere operantis*, v, 2490-91; cf. II, 2251-56 (acte de charité); III, 1684-86 (contrition parfaite). — 3. Possession de Dieu par la créature intelligente, gloire formelle de Dieu, v, 2491; VI, 1387-88; XV, 961-63.

3° *Fin dernière et moyens*, v, 2491-93. — *a)* Tout volontairement rapporté, au moins virtuellement, à cette fin, II, 2253-55; cf. X, 2403, 2406-09, 2467-69; — légitimité d'y tendre, même par l'amour intéressé de l'espérance : voir bonté morale de l'espérance, v, 632-33, 648-75; condamnation de Baïus (prop. 38, 34, 36, 16), II, 90-92; de Molinos (prop. 7, 12), v, 662; XIII, 1564; de Fénelon (prop. 1, 2, 4, 6, 11, 23), v, 662; VI, 2155-56. — *b)* Intention virtuelle explicite ou implicite, v, 2492; cf. I, 2038-39; II, 2246-50; VII, 2269-71; X, 781. — *c)* Moyens aptes à conduire à la fin, IV, 1527; — rôle de la prudence dans le choix des moyens, XIII, 1031, 1041, 1047-49; rôle de la conscience morale, III, 1164. — Actes moralement bons, I, 343; IV, 2242-44; v, 2492; X, 2460-61; — ou imposés ou conseillés, v, 2492; cf. I, 2039-40; III, 1180-81; IV, 167-71; VII, 1293-96; IX, 873-76, 888 (loi divine positive), 890-91 (loi ecclésiastique), 902-05 (loi civile); cf. X, 2397-98, 2427-32. — *d)* Perfection et fin dernière, XII, 1222-24, 1226-30; — œuvres surérogatoires, XIV, 2824-28; — doctrine de S. Thomas, XV, 1005-08; — exercice des vertus, X, 2413; XV, 2745-47, 2756-57, 2785-86, 2796-98; spécialement vertus théologales, 2759-61, 2782; — utilité des vœux, 3224-30, 3237-42, 3274-76. — *e)* Moyens opposés à l'ordre de la fin, v, 2492; — péché mortel, XII, 227-28, 234-35; — péché véniel, 237-44; — imperfection (?), 244; cf. VII, 1286-89; XV, 970. — Une fin immédiate bonne ne justifie pas les moyens mauvais, X, 2466-67. — *f)* Fin dernière et actes indifférents, I, 345; X, 2400, 2465, 2470. — Concrètement, pas d'actes indifférents : l'homme tend nécessairement à une fin dernière, v, 2492-93; — thèse de Scot, contraire à celle de S. Thomas, II, 510, 513-14; cf. I, 344; X, 2470-71.

IV. Fin dernière relative. — Thème général : fin dernière considérée comme perfection personnelle, soit dans l'ordre de l'intention, soit dans l'ordre de l'exécution, cf. II, 2034.

1° *Ordre intentionnel : étude analytique*. — *a)* Aspirations au bien et au bien infini, v, 2494-95; cf. I, 1553; II, 2336-38 (Chateaubriand); I, 1554; IX, 1667-68 (J. de Maistre); I, 1577-79 (méthode d'immanence), 2432-33 (S. Augustin); — voir aussi : I, 1698 (appétit); II, 497-515 *(passim)*, surtout 497-98, 499-500 (Platon); sur Platon et l'influence de sa doctrine, XII, 2261-62, 2281-82, 2306, 2375-88 *(passim)*. — *b)* Connaissance expérimentale de Dieu selon les mystiques et les pseudo-mystiques, IV, 788-90, 800-02, 864-65; — principalement par l'amour : Jansénius et Laberthonnière, VIII, 367-71; cf. IV, 799-802; — Quesnel (prop. 50, 51, 54), XV, 2100-01; cf. IV, 802; — Pascal, 804-06; cf. v, 1795; XI, 2124-50 *(passim)*, 2166-67, 2169-71; — immanence vitale des modernistes, IV, 812-13, 853-71, surtout 865-68; — élans et perceptions de la vie intérieure, 813-15, 817-23; — connaissance spontanée de Dieu, 876-77 (voir la discussion qui suit), 905-23 *(passim)*. — *c)* Expérience religieuse : action directe du S.-Esprit, v, 1790, 1792; — sentimentalisme protestant moderne, 1797-1801; — besoin religieux fidéiste et moderniste, 1801-04; cf. I, 1570; — expériences fondamentales, dérivées et mystiques du divin, v, 1807-14; — voies de l'évolution religieuse, 1823-28; — expérimentation religieuse, 1841-47; — valeur d'impulsion de l'expérimentation religieuse, 1847-49. — *d)* Quelques auteurs plus spécialement étudiés : Lessing, XIII, 857-58; XV, 1786; — Schleiermacher, XIII, 858-59; XIV, 1499-1501, 1503; — Ritschl, XIII, 859-62; — sur l'expérience mystique selon Bergson dans la religion dynamique, 2272-85. — *e)* Appréciation sur

les faits mentionnés, v, 2494-95; — voir décisions de l'Église concernant la valeur de la raison, II, 482-83, 1020-24; IV, 929-30; XIII, 1645-49 (*Tables*, 687-88, conc. du Vatican). — Aspirations religieuses incapables de démontrer l'existence d'une fin dernière, I, 1578-79; IV, 853-71, 905-23, 946-48; V, 1828-47; — conc. du Vatican (c. II, *De revelatione*), XIII, 286-92.

2° *Ordre intentionnel : voie synthétique*, V, 2495-97. — *a)* Exposé historique, II, 497-515. — Doctrine de S. Thomas, 510-13; XV, 689-90, 961-62. — Causes profondes des tendances signalées, V, 2495-96; cf. I, 1697-1700; — rapprochement de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, XIV, 2855-59. — *b)* Démonstration de l'existence de la fin dernière relative, V, 2496; — aspiration naturelle vers l'infini (cf. *supra*), VII, 2356-59; XV, 961-62; — sa licéité morale, V, 2496; cf. *supra*, légitimité de l'amour d'espérance; — nécessité morale d'une tendance à *son* bien propre, I, 1697-1700; V, 2496; condition de la charité, II, 2220-23; V, 621-26; et motif d'émulation et d'espérance, 611-12, 674-75. — *c)* Nature de la fin dernière relative, V, 2496-97. — Prise de possession de Dieu, Bien suprême, par la vision intuitive (connaissance, amour, jouissance), VII, 2351, 2361; complété par II, 511-12, 514; VI, 1393, 1395, 1402-03 (thomisme), 1398 (scotisme), 1399 (éclectisme), 1400 (jugement d'ensemble); cf. IV, 1934-35 (Duns Scot); XIV, 2683-87 (Suarez); XV, 658-60, 962-63 (S. Thomas). — Éléments d'intégration secondaire, V, 2497; cf. II, 512, 2485, 2510; III, 1884-1902; VI, 1404-16; XIII, 2550-51, 2556-59; XV, 2970-73. — *d)* Intention divine : tout homme est appelé à cette fin surnaturelle, V, 2497; cf. VII, 1727; XII, 2890, 2921 (conc. de Quierzy), 3020-21; et surtout XV, 3356-74. — *e)* Ce que serait la fin dernière dans un ordre naturel (inexistant), V, 2497; cf. I, 1697-99; II, 372-73 (enfants morts sans baptême : actes et non état de bonheur naturel); VII, 1894-96, 1898-1912 (théories de Seyssel et de Billot); XV, 962. — Cf. XI, 37.

3° *Ordre d'exécution.* — Indication générale : exécution commandée par la fidélité ou l'opposition à l'ordre du bien, V, 2497. — *a)* Eschatologie individuelle, V, 2497-98; — fixité définitive des anges dans le bien ou le mal, I, 1235-37; XV, 905-06, 3377-79; — fixité définitive de l'homme à l'instant de la mort, X, 2492-94; cf. V, 96-97; XI, 1578 (anathème 9 contre l'origénisme); — raison de cette fixité, V, 2497-98; cf. 96-97; X, 2494-95; XV, 918, 959-60, 2483 (Valencia), 3379. — Sentence définitive de Dieu au jugement particulier, VIII, 1805-06. — *b)* États concrets divers au terme : Mort du juste : avant Jésus-Christ, limbes des justes (sein d'Abraham), I, 111-15; dam, IV, 21-22; limbes, IX, 760-61; — après la rédemption : purgatoire, XIII, 1163 sq.; ou paradis, voir *Ciel* et *Intuitive* (Vision). — Cas des enfants morts sans baptême, II, 364-78. — A la fin du monde : ciel ou enfer. Voir les articles les concernant : *Dam; — Enfer; — Feu de l'enfer; — Ciel; — Corps*, § Corps glorieux; — *Intuitive* (Vision); — *Résurrection des morts.* — *c)* Eschatologie collective, voir *Résurrection* (générale); — *Jugement* (général); — société des élus, V, 2498-99. — *d)* Eschatologie cosmique. Voir *infra*, § Fin du monde.

V. APPLICATIONS PRATIQUES. — Considérations très générales, qu'il suffit d'indiquer.

1° *Vie individuelle.* — Morale et ascétique, V, 2499. — Activités inférieures, subordonnées à la morale, à la religion, à la fin dernière, 2499-2500.

2° *Théologie pastorale et apologétique appliquée.* — Pastorale, V, 2500. — Apologétique, 2501; cf. crédibilité, III, 2227-28; — croyance, 2382-95.

3° *Histoire.* — Direction surnaturelle de l'humanité, V, 2501. — Grande erreur du naturalisme historique, 2502.

EN MARGE. — 1° Auteurs cités particulièrement à propos de la fin dernière : Ailly (d'), I, 651; — Alphonse de Liguori (S.), 919; — art chrétien, 2016-17; — Augustin (S.), 2432-34; — Biel, II, 819-20; — Cyrille d'Alexandrie, III, 2521-22 (*Tables*, 895); — Cyrille de Jérusalem (S.), 2556-58 (*Tables*, 897); — Descartes, IV, 562; — Érigène, V, 418-19; — Hermès, VI, 2297; — Hilaire (S.), 2455; — Nicolas d'Autrécourt, XI, 567; — Occam, 770.

2° Indications touchant à la doctrine : Fins du mariage, IX, 2065, 2107, 2209, 2316; — de la messe, X, 1111-12, 1289-94, 1327; — de l'ordre, XI, 1305-06; — de la tempérance, XV, 96, 97. — Désespoir et fin dernière, IV, 620-22.

AUTEURS CITÉS AU COURS DE L'ARTICLE « FIN DERNIÈRE ». — Aertnys, V, 2490; — *Ami du clergé*, 2489, 2500; — Annibale (d'), 2490; — Anizan, 2486; — Aristote, 2487; — Aubry (J.-B.), 2502.

Balthasar, V, 2489; — Batiffol, 2502; — Bautain, 2495; — Bayle, 2484; — Billot 2488, 2489, 2493; — Billuart, 2490; — Boedder, 2489; — Bonal, 2490; — Bonnetty, 2495; — Bossuet, 2488; — Bouquillon, 2490; — Brunetière, 2500; — Bucceroni, 2490.

Cajétan, V, 2490, 2493; — Cathrein, 2488; — Cicéron, 2488.

Denifle, V, 2492; — Descartes, 2479, 2484, 2487; — Desurmont, 2501; — Didiot, 2490.

Élie de Cyon, V, 2488.

Faber (W.), V, 2488, 2499; — Fabre (J.-A.), 2488; — Farges, 2487, 2488, 2489.

Garrigou-Lagrange, V, 2479, 2480, 2489; — Gay (Mgr), 2486, 2488; — Génicot, 2490; — Gillet (M.-S.), 2489; — Goyau (G.), 2492; — Gury, 2490.

Haine, V, 2490; — Halleux, 2489; — Hamon, 2492; — Hermès, 2485; — Hontheim, 2489; — Hugon, 2487.

Janet (Paul), V, 2485, 2488; — Janvier, 2490.

Kant, V, 2484; — Klein, 2500; — Konings, 2490.

Laborde-Milan, V, 2501; — Landriot, 2488; — Lehmkuhl, 2490; — Leibniz, 2487.

Mansion, V, 2487; — Marc, 2490; — Mazzella (C.), 2485; — Mercier, 2487, 2488; — Michelet (G.), 2488; — Moshem, 2484; — Murat (L.), 2488.

Newman, V, 2500; — Nordau (Max), 2488; — Nys (D.), 2487.

Ollé-Laprune, V, 2488, 2489.

Parpaillon, V, 2490; — Paul (S.), 2485, 2499; — Pègues, 2492, 2493; — Pierre (S.), 2499; — Poincaré (H.), 2500; — Poulpiquet (de), 2488, 2501.

Renz (Oscar), V, 2500.

Schiffini, V, 2489; — Scot (Duns), 2493; — Sérol, 2499; — Sertillanges, 2488, 2489, 2493, 2494, 2500.

Tanquerey, V, 2490; — Thamiry, 2487; — Thomas d'Aquin (S.), 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2487, 2489, 2490, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2501; — Tissot, 2491; — Tonquédec (de), 2479.

Valensin (Aug.), V, 2488.

Wegscheider, V, 2485.

II. Fins dernières. — Sous ce vocable sont réunies les références répondant aux indications très générales : eschatologie, fins dernières. On laisse de côté les références aux études spéciales : *Ciel; — Enfer; — Fin du monde; — Gloire; — Intuitive* (Vision); — *Mitigation des peines de la vie future; — Mort; — Purgatoire; — Résurrection des morts; — Vie éternelle.*

1° *Chez les chrétiens.* — Ambroise (S.), I, 950-51; — Aphraate, 1462; — apologistes (Pères), 1599-1600; — apostoliques (Pères) (*Tables*, 215); — art chrétien primitif, 2016-21; — Augustin (S.) (*Tables*, 306). — Bernard (S.), II, 780-82; — Bonaventure (S.) (*Tables*, 464); — Cajétan (*Tables*, 497); — Césaire d'Arles (S.), 2182-83 (*Tables*, 574); — Clément d'Alexandrie, III, 185-88 (*Tables*, 631); — Coran, 1811-16; — Cyprien (S.) (*Tables*, 892); — Cyrille d'Alexandrie, 2521-22 (*Tables*, 895); — Denys l'Aréopagite (*Tables*, 936); — Duns Scot, IV, 1932-42; — épigraphie chrétienne, V, 339-46; — Érigène, 421-22; — Géorgiens primitifs, VI, 1243;

— gnose, 1450, 1453, 1462; xv, 2506; — Grégoire le Grand (S.), vi, 1780; — Hilaire (S.), 2456-60; — Hippolyte (S.), 2511; — Hugues de Saint-Victor, vii, 283; — Irénée (S.), 2498-2507; — Jean (S.), apôtre, viii, 592; — Jean Damascène (S.), 745-46; — Justin (S.), 2269-70; — Lactance, 2442; — Léonce de Byzance, ix, 423-25; — millénarisme, x, 1760-63; — monophysites (coptes), 2290-92; — Monsabré (carême, 1888-89), 2331; — nestoriens, xi, 304-06; — Origène, 1545-53; — Palamas, 1773; — parousie, 2043-54; — Paul (S.), 2358, 2388-2408; xii, 1431; xiii, 2888-90; — Philarète Drosdov, xii, 1389-90; — Pierre Auriol, 1871; — Pierre Lombard, 1971, 2002; — schisme (Église gréco-russe), xiv, 1423; — Schleiermacher, 1504-05; — Scholarios, 1569; — Syméon de Thessalonique, 2983; — syrienne (Église), 3045-47; — Tertullien, xv, 163-65; — Thomas d'Aquin (S.), 959-60; — Ubertin de Casale, 3027; — vaudois, 2592-93; — Victorinus Afer, 2951-52; — Zénon de Vérone, 3689.

2° *Chez les Israélites.* — *a)* Fins dernières, viii, 1625-26; — chez les auteurs sacrés : Daniel, iv, 64; — Ecclésiaste, 2023; — Ecclésiastique, 2051; — Ézéchiel, v, 2041; — Joël, viii, 1493-95; — Machabées, ix, 1490-91; — Proverbes, xiii, 928-29; — Sagesse, xiv, 741-42. — *b)* Eschatologie messianique, viii, 1628-35, 1639, 1663; x, 1458-63 *(passim)*, 1492-93; xv, 22 (Talmud).

III. Fin du monde. — Certitude. Mode. Époque [E. Mangenot], v, 2504-52.

Pour éviter des redites inutiles, les références concerneront les trois parties de l'étude.

I. Fondements scripturaires. — 1° *Ancien Testament.* — 1. *Indications générales.* — Certitude du fait de la fin du monde, v, 2504-05. — Dissolution du monde actuel, 2509.

2. *Auteurs inspirés.* — Daniel : prophétie de l'Antéchrist, à la fin du monde, iv, 64; — interprétation, 65; cf. viii, 1630-31. — Ecclésiaste : obscurité sur l'avenir, iv, 2023; viii, 1631. — Ecclésiastique : l'homme hors de la vie, iv, 2051. — Ézéchiel : jugement sur Israël, catastrophe finale, v, 2041. — Isaïe : dévastation de la terre de Juda, image (?) de la dévastation finale, 2509; viii, 1493, 1630. — Joël : proximité et caractère du « jour de Jahvé », 1493, 1630; — événements eschatologiques, 1494. — Machabées : résurrection, sanctions, vie et peines éternelles, ix, 1490-91; cf. viii, 1631. — Proverbes : séjour des morts et sanctions, xiii, 928-29. — Psaumes : conception de la vie future après l'existence terrestre et la fin du monde, 1140-43. — Sagesse : jugement final, résurrection, récompense et châtiment, xiv, 742; cf. v, 2509; viii, 1631-32.

2° *Nouveau Testament.* — 1. *Indications générales.* — Certitude de la fin du monde : Notre-Seigneur, v, 2506; — apôtres, 2506-07. — Dissolution du monde actuel : Notre-Seigneur, 2509-10; — apôtres, 2510-16. — Rénovation du monde ancien, 2516-17. — Illusions (?) sur la proximité de la fin du monde, 2550.

2. *Précisions sur l'enseignement.* — *a)* Du Christ : discours eschatologique : établissement du royaume de Dieu et fin des temps, v, 2506, 2509-10; cf. ix, 996-97 (S. Luc); 1954 (S. Marc); x, 350-71 (S. Matthieu); chez S. Jean, trois perspectives : retour du Christ, résurrection spirituelle et corporelle, jugement final, viii, 579-80; — croyance à l'imminence de ces faits, ix, 997; x, 371-72; xi, 2049-50; cf. v, 2550; — restauration de la terre, 2517. — *b)* Des apôtres : parousie, xi, 2050-53 : α) S. Paul, iii, 1856, 1860-61 (aux Corinthiens : fin du monde, résurrection générale, gloire, jugement); cf. xi, 2389-2408 (sur la résurrection); xiii, 2888 (aux Romains : fins dernières, parousie, jugement, glorification); xv, 596-600 (aux Thessaloniciens : retour du Christ, parousie). — Crise eschatologique à Thessalonique : croyance à l'imminence de la parousie, 594-96; — pensée personnelle de S. Paul, v, 2550; xi, 2052, 2396-99; xv, 597-98; décret de la Commission biblique, xi, 2398-99; xv, 598-99; conséquence tirée par les modernistes, x, 1195. — Signes précurseurs de la parousie : l'obstacle, l'adversaire, xv, 599-607; — analogie avec les synoptiques et S. Jean, 603; cf. i, 1361-65 (l'Antéchrist) (*Tables*, 179-80). — Retour du Christ (jugement et récompenses), xv, 607-09; — restauration finale, xiii, 2889-90; cf. v, 2517. — β) S. Jean (Apocalypse), i, 1471-75; cf. viii, 1763-64; (Ire épître) : parousie du Christ, Antéchrist et jugement, 592. — γ) S. Pierre (Ire épître) : retour du Christ, fin prochaine du monde, xii, 1770-71; (IIe épître), 1790; cf. xiii, 1188-89; — feu destructeur, xii, 1790; — « nouveaux cieux et terre nouvelle », 1790-91; cf. v, 2510-13; — origine de l'idée d'une conflagration générale, 2513-16; xii, 1790. — δ) S. Jacques : attente de l'avènement prochain du Sauveur, viii, 272. — ε) S. Jude : jugement final, 1679-80.

3° *Littérature extracanonique.* — *a)* Indications générales, v, 2513-15; viii, 1632-35. — *b)* Livres extracanoniques : *Hénoch éthiopien*, i, 1480, 1482; x, 1512-13, 1514-15; rénovation du monde, 1513; — *Hénoch slave*, i, 1484; x, 1523. — *Jubilés :* eschatologie nationale, 1518. — *Testament des XII patriarches*, 1518-19. — *Livres sibyllins* (IIIe l.) : fin de toutes choses, 1520-21, 1522; cf. xiv, 2031. — *Psaumes de Salomon*, v, 2514; x, 1521. — *IVe livre d'Esdras :* fin et renouvellement du monde, i, 1486-87; x, 1523-24. — *Apocalypse syriaque de Baruch*, 1524-25; cf. i, 1488; — *Apocalypse anonyme*, *Élie* et *Sophonie*, 1490-91. — *Assomption de Moïse*, 1485; x, 1522. — *c)* Littérature rabbinique : règne de Dieu à la fin des temps, 1526; — destinée des nations, 1532-33; — idée générale des rabbins, viii, 1634-35; x, 1534.

Voir également : Ciel, ii, 2475-78; — Enfer, v, 30-42; — Feu du jugement, 2239-46 *(passim)*; — Jugement, viii, 1734-51; — Résurrection des morts, xiii, 2504-12; — Vie éternelle, xv, 2956-62.

II. Enseignement traditionnel. — 1° *Pères.* — 1. *Pères apostoliques.* — Énumérés, v, 2507, 2517-18 : Pseudo-Clément *(IIe aux Cor.)*, cf. iii, 56; viii, 1767 (*Tables*, 623-24); — *Didachè*, cf. i, 1685 (*Tables*, 222); — Pseudo-Barnabé, ii, 421; v, 2550-51; x, 1761 (*Tables*, 376-77); — S. Ignace d'Antioche; — Hermas, cf. vi, 2285. — Voir aussi : Cérinthe et fin du monde, ii, 2154; *Apostoliques* (Pères), § Eschatologie (*Tables*, 215).

2. *Pères apologistes.* — Énumérés, v, 2507, 2518-19 : S. Justin, cf. viii, 2269-70; — Athénagore, cf. i, 2213; — S. Théophile d'Antioche, cf. xv, 530; — Tatien, cf. 65; — *Actes de Paul*, v, 2519. — Voir *Apologistes* (Pères), § Eschatologie (*Tables*, 208).

3. *Pères des IIe-IIIe s.* — *a)* Pères grecs : Alexandre de Lycopolis (et non Nicopolis), v, 2521 (*Tables*, 81); — Clément d'Alexandrie, 2507-08, cf. 2519; iii, 185-88; viii, 1776; — S. Hippolyte, v, 2519, 2551, cf. 2241; vi, 2511; xiii, 2527; — S. Irénée, v, 2507, 2519, 2551; vii, 2498-2507, surtout 2501-02, 2503-05; viii, 1761-62; — S. Méthode d'Olympe, v, 2520, cf. 2241; x, 1610, 1613; — Oracles sibyllins, v, 2520-21; cf. 2241; x, 1522; xiv, 2028, 2032; — Origène, v, 2508, 2520; cf. 2241; viii, 1776; xi, 1517, 1530-31, 1548-53. — *b)* Pères latins : Arnobe, v, 2522; — Commodien, 2522, cf. 2241; iii, 417;

— S. Cyprien, v, 2508, 2521, 2551; viii, 1779; — Lactance, v, 2522, 2551, cf. 2241; viii, 1779, 2442-43; — Minucius Félix, v, 2521; x, 1795; — Novatien, v, 2522; — Tertullien, 2507, 2519, 2551; x, 2363; xv, 164-65; — Victorin de Petau, v, 2522, 2551; viii, 1779; xv, 2884, 2887. — Montan et fin du monde, x, 2359.

Voir aussi Jugement (dernier); — Millénarisme; — Feu du jugement, auxquels plusieurs références ont été empruntées.

4. *Pères des IVe-Ve s. — a)* Pères orientaux : α) Grecs : S. Athanase, v, 2523, cf. 2242; — S. Basile, 2523-24, cf. 2242; — S. Cyrille d'Alexandrie, 2526; cf. iii, 2522; viii, 1788; — S. Cyrille de Jérusalem, v, 2524-25, cf. 2242; iii, 2557-58; — Didyme l'Aveugle, v, 2524; cf. iv, 753; — S. Épiphane, v, 2525; — Eusèbe de Césarée, 2522-23; — S. Grégoire de Nazianze, 2524; cf. vi, 1844; — S. Grégoire de Nysse, v, 2524; cf. vi, 1852; — S. Isidore de Péluse, v, 2526; viii, 94, 1784; — Théodore de Mopsueste, v, 2525-26; xv, 271-72; — Théodoret, v, 2526. β) Syriaques : *Didascalie des apôtres*, iv, 745; cf. xiii, 2538; — Aphraate, i, 1459; cf. viii, 1781; xiii, 2538; — S. Éphrem, v, 191, 2242; viii, 1782. — *b)* Pères latins : S. Ambroise, v, 2526, 2551; cf. i, 950-51; cf. v, 2242; viii, 1895; xiii, 1216, 2541; — S. Augustin, v, 2527-28, 2551; cf. i, 2443-53, surtout 2444, 2449, 2450; viii, 1799; xiii, 2541; — S. Hilaire, v, 2526, 2551, cf. 2242; vi, 2456-60, surtout 2457-59; viii, 1795; xiii, 2539-40; — S. Jérôme, v, 2526-27, cf. 2242; viii, 981-82; — S. Zénon de Vérone, v, 256; cf. xiii, 2540; xv, 3689. — N'ont qu'une seule mention : S. Césaire, v, 2242 (feu du jugement); — S. Gaudentius, Salvien, S. Patrice, Zachée le chrétien, 2528-29; — S. Philastre, S. Léon le Grand, 2551 (époque de la fin du monde).

Voir aussi Jugement (dernier); — Feu du jugement; — Résurrection des morts, auxquels plusieurs références ont été empruntées.

5. *Écrivains du VIe au XIIe s. — a)* De langue grecque : S. Jean Damascène, v, 2529; cf. viii, 745-46, surtout 746 (Antéchrist, résurrection et jugement); — autres auteurs cités, v, 2529-30 : Procope, Sévère (d'Antioche), S. André de Crète, Œcuménius, Théophylacte, Euthyme Zigabène.

Sur le second avènement du Christ et la fin du monde chez les théologiens byzantins plus récents, voir *T. D. C. O.*, iv, c. iv, *De secundo Christi adventu, De mortuorum resurrectione et sæculi consummatione*, 179-95. — *D. T. C.* : eschatologie starovière, xiv, 296-97; — Scholarios, 1569.

b) De langue latine : tous cités, v, 2531-35 (par ordre alphabétique) : Anselme de Laon; Atton de Verceil; S. Bède, cf. 2244; Bruno d'Asti; S. Bruno le Chartreux; S. Grégoire le Grand, cf. 2551 et vi, 1780; Guibert de Nogent; Haymon d'Halberstadt; Hervée de Bourges; Honorius d'Autun, cf. vii, 156; Hugues de Saint-Victor, cf. 283; S. Julien de Tolède, cf. viii, 1941; Paschase Radbert; Primatius; Rupert de Deutz, cf. v, 2243; Taïo; Walafrid Strabon. — En marge de la théologie : Joachim de Flore, viii, 1434-35.

2° *Théologiens.* — 1. *Du XIIe au XIIIe s.* — Alain de Lille, v, 2538; — Pierre Lombard, 2537, cf. 2244; xii, 2002; — Richard de Saint-Victor, v, 2537; cf. xiii, 2679.

2. *Du XIIIe au XIVe s.* — Guillaume de Paris, v, 2538-39; — S. Bonaventure, 2539-40, cf. 2243; — — S. Albert le Grand, 2540-41 (feu de la conflagration); — S. Thomas d'Aquin, 2541, cf. 2243, 2551; — Richard de Mediavilla, 2542, cf. 2244; — Duns Scot, 2543; cf. iv, 1934 (jugement et feu de la conflagration); — Henri de Gand, Pierre de Tarentaise, Pierre de la Palu (cf. v, 2244), Durand de Saint-Pourçain (cf. 2244), 2543-44. — Cf. S. Vincent Ferrier, xv, 3037-38.

3. *Du XVIe au XVIIIe s.* — Estius (existence et effets du feu de la conflagration), v, 2544; — Suarez (discussion des opinions sur la fin du monde et le renouvellement de l'univers), 2544-46; — Lessius (conflagration, jugement, effets du feu et rénovation du monde), 2546-47; — Sylvius (conflagration partielle et purification des âmes par le feu), 2547; — Mastrius (un feu nouveau pour la conflagration), 2547; — autres théologiens cités : Jean Bagot, Brancatus, Pandolfi, Célestin Maur, 2547. — Voir aussi Bellarmin (feu du jugement), 2244-45. — En marge des théologiens : Felgenhauer, 2125; — Luther, ix, 1179.

4. *Au XIXe s. : théologie plus prudente.* — Auteurs cités : dom Calmet (xviiie s.), v, 2547; — Hurter (se référant à Mack, J.-B. Krauss, Scheeben), Bautz, Stentrup, 2548; — Billot, Tanquerey, 2549.

Des auteurs plus récents sont encore plus réticents : Hervé, *Manuale*, iv, n. 538, 549; Daffara, *De sacramentis et de novissimis*, n. 1078-81; A. Piolanti, *De novissimis*, 77-84.

Trois notes. — 1° A deux reprises, E. Mangenot fait appel aux savants et aux philosophes pour confirmer la doctrine de l'Église, *D. T. C.*, v, 2508-09, 2549-50. Depuis la publication de son article Fin du monde, la science, hélas! a fait dans l'ordre des destructions possibles des « progrès » tellement formidables qu'il est inutile d'insister.

2° Quant aux philosophes anciens, à plusieurs reprises ils ont été indiqués au cours de l'article : Platon, Empédocle, Philon, Sénèque, v, 2513; — Empédocle, stoïciens, Héraclide, Platon, 2519; — Platon, 2521; — Aristote, Panatius, Chrysippe, Zénon, 2522; — Chrysippe, Xénophane, Zénon, Aristote, Cléanthe, Pythagore, Platon, stoïciens, 2523; — Porphyre (voir dans l'article qui lui est consacré ses attaques contre la doctrine de l'Église, xii, 2577-78), Platon, Cicéron, 2527.

3° Fin du monde selon le Coran et mahométisme, iii, 1790, 1811-13; ix, 1576, 1579, 1583, 1607.

Noms cités au cours de l'article (autres que ceux relevés ci-dessus). — Achélis, v, 2519; — Aréthas de Césarée, 2529; — Arnim, 2513; — Atzberger, 2505, 2507, 2508, 2511, 2517, 2518, 2520, 2521, 2522.

Beelen, v, 2517; — Bölken, 2513; — Bousset, 2513.

Calmes, v, 2511; — Catharin, 2544; — Celse, 2520; — Clemen, 2510, 2513; — Cornély, 2509, 2517; — Cramer, 2529, 2530; — Crelier, 2517.

Étienne Tempier, v, 2542.

Faye (de), v, 2550; — Folie, 2549; — Funk, 2551.

Geffcken, v, 2515, 2520; — Gietmann, 2505; — Godet, 2517.

Hésychius, v, 2510, 2514; — Holtzmann, 2517.

Kautzsch, v, 2510, 2514; — Knabenbauer, 2504, 2505, 2509, 2510.

Lagrange, v, 2510, 2514, 2515; — Lapparent (de), v, 2550; — Lesêtre, 2504, 2505, 2509; — Loisy, 2510, 2517.

Maggi (Jérôme), v, 2544; — Maxime le Confesseur, 2508; — Méthode (S.), 2509; — Moigno, 2550; — Motais, 2505.

Pitra, v, 2522; — Podechard, 2505; — Poincaré (H.), 2509; — Prat, 2506, 2517.

Sixte de Sienne, v, 2545; — Stainier, 2509.

Toussaint, v, 2517.

Vallesius (F.), v, 2544; — Viteau, 2514; — Vouaux, 2519.

Weiss (B.), v, 2517; — Wendt, 2517; — Windisch, 2513.

FINDELING. — Voir *Apobolymaeus* (*Tables*, 189).

FINGERLOS (Matthieu), théologien allemand (1748-1817), mort vicaire général de Salzbourg. — De 1804 à 1814, il s'est appliqué à moraliser l'*Aufklärung*, qui voit précisément dans la morale l'essence même de la religion. Supérieur du grand séminaire de Landshut, il fut professeur de théologie pastorale à l'université de cette ville, où il s'afficha adversaire de Sailer, Zimmer, Weber. — *D. T. C.*, xiv, 752. — *L. T. K.*, iv, 11.

A.-W. Ziegler.

FINKE (H.). — *Acta concilii Constanciensis* (1896), III, 1224. — Cité : xv, 616.

FINLANDE. — Église autonome orthodoxe de F., XIV, 1384, 1385, 1386; — synode permanent et périodique, 1409; — primauté de Constantinople (?), 1410. — Catholicisme en F. : vicariat apostolique, x, 1922, 1971. — Finnois, I, 2081.

FINSTERWALDER (P.-W.). — Son étude sur les canons de Théodore de Cantorbéry, XII, 1167, 1171.

FIORAVANTI (Jérôme). — Notice [B. Heurtebize], v, 2552.

FIORDIBELLO (Antonio). — Notice [B. Heurtebize], v, 2552.

FIRMICUS MATERNUS, apologiste du IVe s., né en Sicile. — Il s'intéressa tout d'abord à l'astrologie et rédigea, sur les questions relatives à cette science, un ouvrage en huit livres, *Matheseos libri VIII*. Vers le milieu du IVe s., Firmicus était converti et écrivit *De errore profanorum*, ouvrage des plus intéressants : « d'une part il donne des renseignements assez précis sur les religions à mystères, leurs rites, leurs symboles; d'autre part, il insiste sur le devoir qu'ont les autorités de mettre fin au paganisme et au scandale que donnent au peuple certains de leurs rites » (G. Bardy).

La *Mathesis* a été éditée par W. Kroll, P. Skutsch et K. Ziegler, Leipzig, 1897-1913; le *De errore* par K. Ziegler, 1907. — Cité : v, 62-63. — *Catholicisme*, IV, 1316-17.

FIRMILIEN, évêque de Césarée en Cappadoce. — Notice [P. Godet], v, 2552-54. — Son attitude dans la querelle baptismale au IIIe s., 2553; II, 222, 225-27; XIV, 1297, 1303; — conséquence pour l'ordination, x, 925; XIII, 2388-89, cité 2395; — pour la communion, x, 926. — Formule de « sanctification » du pain eucharistique, v, 233; x, 926. — S. Étienne et F., v, 972; xv, 1272. — Sur le pouvoir de remettre les péchés et la réconciliation des *lapsi*, I, 148; XIV, 1148. — Sur la *IIa Petri*, XII, 1782. — Cité : x, 2367 (allusion au montanisme); XIV, 1242 (authenticité de ses lettres).

Fliche-Martin, II, 203, 323-24; G. Bardy, *Paul de Samosate*, 2e éd., 293-94.

FIRMUS, archevêque de Césarée en Cappadoce. — Notice [P. Godet], v, 2554.

FISCHER (Angelicus). — Notice [A. Palmieri], v, 2554.

FISCHER (Anselme). — Notice [B. Heurtebize], v, 2554.

FISCHER (Auguste). — Notice [A. Palmieri], v, 2554.

FISCHER (François), historien allemand. — Il a établi la liste patriarcale de Constantinople, III, 1313; cf. 1316, 1318.

FISCHER (Gérard). — Notice [P. Bernard], v, 2555.

FISCHER (Romain). — Notice [A. Palmieri], v, 2555.

FISEN (Barthélemy). — Notice [P. Bernard], v, 2555.

FISHACRE (Richard), théologien augustinien de l'ordre de S.-Dominique (mort en 1248). Auteur d'un commentaire sur les *Sentences*, VI, 871. — Sur la théologie, xv, 342, 347, 369, 393. — Causalité des sacrements, XIV, 580. — Cité : xv, 369.

FISHER (John), évêque de Rochester. — Notice [A. Humbert], v, 2555-61. — Sa polémique contre les humanistes, 2557; IX, 148; III, 238 (la question des trois Madeleine). — Contre les réformateurs, v, 2558, collaborant (?) avec Henri VIII, 2558; cf. VI, 2183-84; — sur la justification et les œuvres, VIII, 2157, 2158, 2159; — analyse de son ouvrage *Sacri sacerdotii defensio*, XI, 1347-48; — sur le purgatoire, XIII, 1272-74, 1276. — Son attitude à l'égard du mariage d'Henri VIII, son supplice, VI, 2187.

S. John Fisher a été canonisé par Pie XI, en 1935.

FISKE (John), philosophe et historien américain (né en 1842, à Hartfort, Connecticut). — Parmi ses ouvrages philosophiques, citons : *Les grandes lignes de la philosophie cosmique; Excursions d'un évolutionniste; Le darwinisme et autres essais; La destinée de l'homme à la lumière de son origine; L'idée de Dieu devant la science moderne.* — Cité : XIII, 1773.

FITZHERBERT (Thomas). — Notice [P. Bernard], v, 2561.

FITZRALPH (Richard), archevêque d'Armagh (mort en 1360). — Auteur d'un ouvrage en 19 livres sur les questions intéressant Arméniens et Grecs relativement à l'Église romaine. Fitzralph a été accusé, à propos de cet ouvrage, de favoriser les erreurs de Wyclef (cf. *D. T. C.*, xv, 3591, 3593). Au jugement de Mansi, Fitzralph est en réalité un défenseur du dogme. Ainsi dans l'inspiration de l'Écriture (VII, 2125-26, 2221-22). Fitzralph a également publié des sermons sur la Ste Vierge; sa position sur l'immaculée conception est indiquée VII, 1104. Il a également publié une *Defensio curatorum*, contre les ordres mendiants. Ce dernier ouvrage a eu de nombreuses éditions; l'édition des *Quaestiones Armenorum et Graecorum* (Paris, 1512) est rarissime. — Hurter, II, n. 324.

FITZSIMON (Henri). — Notice [P. Bernard], v, 2561-62.

FIUME (Ignace). — Notice [E. Mangenot], v, 2562.

FLACIUS ILLYRICUS. — Vie. Œuvres [G. Bareille], VI, 1-12. — *a)* Vie, VI, 1-7. — *b)* Écrits : sentiments sectaires qui les animent, 7-9. — Contre le pape et l'Église, 9-10; cf. v, 2057, 2058 (contre Fabri); — contre l'*Intérim*, VI, 2-4, 5, 9 (*Tables*, 771); — contre la messe, v, 2059; — sur la justification, VIII, 2195; — sur le péché originel, essentiel à l'âme, XIII, 542; — image de Dieu obscurcie en nous, IV, 765-66; cité : 851, 865. — Contre les protestants : adiaphorites, I, 397; — colloque de Gotha (1554), III, 1713; — dispute de Weimar (1560), 1713; — Altenbourg (1568-1569), 1714. — Œuvres doctrinales, VI, 10-11. — Œuvres historiques, 11-12; — les Centuries, 4 (cf. *Tables*, 571); cité : II, 1520, 1527, 1535.

A la bibl. ajouter (d'après Y. Congar, dans *Catholicisme*, IV, 1325) : H. Chr. von Hase, *Die Gestalt der Kirche Luthers. Der « Casus confessionis » im Kampf des Matthias Flacius gegen das Interim von 1548*, Goettingue, 1940; L. Haikola, *Gesetz und Evangelium bei Matthias Flacius Illyricus. Eine Untersuchung zur lutherischen Theologie vor der Konkordienformel*, Lund, 1952.

FLAGELLANTS. — Histoire. Doctrine [G. Bareille], VI, 12-19. — Flagellation, châtiment corporel, 12-13; — flagellation, moyen de pénitence dans les cloîtres, 13; cf. S. Pierre Damien, IV, 46; XII, 927; XIV, 1185; voir aussi VII, 2061; — flagellation, pénitence dans les familles, les écoles, les tribunaux épiscopaux, VII, 2061; XII, 634. — Peine de l'*Inquisition*, VII, 2055-56 (visite d'églises et flagellation). — Pénitence satisfactoire, XII, 909 (coups de verge), 927 (discipline). — F. : origine, VI, 13-14 (XIIIe s.), 14-16 (XIVe s.), 16-18 (XVe s.); influence de S. Vincent Ferrier, cf. xv, 3036-37, 3042; puis décroissance et danger moral, cf. VIII, 1446; — condamnation au conc. de Constance, III, 1220; — prédications de Sédulius, XIV, 1768. — A l'époque moderne, le nom de F. donné aux fareinistes, voir ce mot.

FLAMARE. — Notice [J. Dutilleul], VI, 19.

FLAMINAT, FLAMINES. — Sévérité du conc. d'Elvire à leur égard, IV, 2396-97.

FLANDINO (Ambroise). — Notice [A. Palmieri], VI, 19.

FLATTERIE. — Définition. Gravité [V. Oblet], VI, 19-20. — F. et louange, IX, 949. — Ce qui « flatte » nos inclinations (Pascal), XI, 2125. — F. et restitution, XIII, 2185.

mada, O. P., Oratio synodalis de primatu, éd. E. Candal, Rome, 1954; — vol. v, *Quæ supersunt actorum græcorum conc. Florentini*,.., éd. J. Gill, pars 1ª, *Res Ferrariæ gestæ;* pars 2ª, *Res Florentiæ gestæ*, éd. critique des textes grecs, Rome, 1953; — vol. vi, *Andreas de Santacroce, Acta Latina conc. Flor.*, éd. G. Hofmann, Rome, 1955.

2° *Études*. — J. Gill, *The Sources of the « Acta » of the Council of Florence*, dans *Orientalia christiana periodica* (= *O. C. P.*), xiv, 1948, p. 43-79, 303-55; cf. xiii, 1947, p. 486-94. A. Mercati, *Supplemento ai vol. I e III della Storia dei papi* (de Pastor), Rome, 1931; *Il decreto d'unione del 6 luglio 1439 nell'Archivio segreto vaticano*, dans *O. C. P.*, xi, 1945, p. 5-44. L. Mohler, *Kardinal Bessarion*, voir *Tables*, 435. Κύρου, A. A., Βησσαρίων ὁ Ἕλλην, 2 vol., Athènes, 1947. A. Ziegler, *Die Union des Konzils von Florenz in der russischen Kirche*, Wurtzbourg, 1938. K. Dočkal, *Povijest općeg crkvenog zabora u Ferrari i Florenci*, « *Hist. du concile général de Ferrare et Florence* », Zagreb, 1940. De G. Hofmann, diverses études relatives au conc. de Florence, dans les *Acta Academiæ Velehr.*, xiii, 1937, p. 13-20, 81-105, 237-60; xiv, 1938, p. 45-54, 138-48, 161-69; xv 1939, p. 65-73, 157-63, 181-92, 193-211 (théologie, etc.); dans *Gr.*, xviii, 1937, p. 337-60 *(de novissimis)*; xx, 1939, p. 257-63 (terminologie); dans *Miscellanea hist. pontificiæ*, ii, Rome, 1940, p. 8-82 *(Papato, conciliarismo, patriarcato)* (1438-39); dans *O. C. P.*, iii, 1937, p. 110-40, 403-55; iv, 1938, p. 157-88, 372-422; v, 1939, p. 151-85 (arméniens), 233-35 (Césarini), 407-33 (nonciature à Londres); viii, 1942, p. 5-39 (coptes et éthiopiens); ix, 1943, p. 171-87; xiv, 1948, p. 405-14 (Isidore de Kiev); xv, 1949, p. 71-84 (transfert à Rome); xviii, 1952, p. 143-57 (Isidore); dans le *Proche-Orient chrétien*, ii, 1952, p. 142-50 (langue arabe); dans Grillmeier-Bacht enfin, *Das Konzil von Chalkedon*, ii, Wurtzbourg, 1953, p. 419-32.

3° *Travaux de revues* (à consulter sur différents points touchant au concile). — Iščak, *Bohoslovija* (Ukraine), i-v, 1923-1927 (union). Gonzalez, *Razon y Fè*, cxv, 1938, p. 228-47 (l'Espagne). Waczynski, *O. C. P.*, iv, 1938, p. 441-472. Dain, *Irénikon*, xvi, 1939, p. 232-36 (philologie). Mapelli, *Scuola cattolica*, lxvii, 1939, p. 326-59 (épiclèse). Meerssman, *Arch. Fratr. Prædicatorum*, ix, 1939, p. 62-127 (dominicains). E. Candal, *O. C. P.*, vi, 1940, p. 417-66; xiv, 1948, p. 80-104 (Escobar); xix, 1953, p. 303-49. M. Jugie, *É. O.*, xxxviii, 1939, p. 70 (Syropoulos); *Byz.*, xiv, 1939, p. 77-93 (Amirutsés). A. Ziegler, *Irénikon*, xiii, 1936, p. 393-410; *Byz. Zeitschr.*, xliv, 1951, p. 570-77; *O. C. P.*, xviii, 1952, p. 135-42 (Isidore de Kiev). Ammann, *O. C. P.*, viii, 1942, p. 289-316 (Pologne, Lithuanie). Gill, *O. C. P.*, xxii, 1956, p. 299-318 *(The cost)*. Hovee, *Stud. cath.*, xxiv, 1949, p. 172-88 (eschatologie). Laurent, *Rev. études byzantines*, x, 1952, p. 60-69 (profession de foi).

4° Bibl. complémentaire dans *Irénikon*, xvi, 1939, p. 305-30, 591; xxii, 1949, p. 196-201; *Enc. cattolica*, vii, 251 (Isidore); cf. v, 1422 sq.; *Byz. Zeitschr.*, xl, 1940, p. 301 sq. et la bibliographie des ouvrages de Hofmann, dans *O. C. P.*, xxi, 1955, p. 7-14, et de Dočkal et Ziegler. A. W. Ziegler.

FLORENCE (Ville de). — Assemblée préparatoire au synode de Pistoie, xii, 2176-2202 (convocation, sessions, publication des actes). — Métropole de Toscane, viii, 127-28, 144, 155 (écoles et université), 159-60, 166 (religieux), 169 (presse catholique), 176 (œuvres de bienfaisance). — S. Antonin et F., i, 1450-51 (*Tables*, 188); — ses interventions sur les questions de commerce, d'usure ou de fraude, xv, 2344, 2352, 2353 (S. Antonin et non Antoine), 2358-59, 2362-63, 2365, 2368, 2370, 2371 (on sait que F. était une ville de banquiers et de commerçants). — F. et Sixte IV : lutte du pape contre Laurent de Médicis, xiv, 2202-04; — le fils de Laurent, Jean de Médicis, élu pape (Léon X), ix, 329. — Action de Florentins pour l'extinction du Schisme d'Occident (rôle de Dominici), iv, 1664-65; cf. xiv, 1481, 1482; — Dominici et réveil de la culture antique à F., iv, 1663. — Savonarole et F. : problème de la démocratie à F. au xve s., 287-89; — Savonarole à F., xiv, 1217-21. — Personnages florentins ayant un article : Dante Alighieri (*Tables*, 905); — Galilée, Pisan, mais Florentin d'adoption, vi, 1058; — Ficin (Marsile), v, 2277; — S. Antonin, Dominici, Léon X, Savonarole, cf. *supra;* — au xviiie s., Léopold II, xii, 2135.

FLORENT (Dom), prieur de la chartreuse de Louvain († 1543). — Ses livres, édités par Surius, xiv, 2847.

FLORENT RADEWIN DE LEERDAM, prieur des clercs de la vie commune à Deventer († 1400). — Indications sur sa vie et les lollards, ix, 912-13.

FLOREZ (Henri). — Notice [A. Palmieri], vi, 50-52. — Cité : à propos des conc. de Tolède, xv, 1182, 1183, 1186, 1198, 1208.

FLORIN, *Florinus*, hérétique du iie s. — Notice [G. Bareille], vi, 52-53. — S. Irénée lui adressa, encore très jeune, une lettre que nous a conservée Eusèbe, vii, 2394; xii, 2516, 2517. — Prêtre apostat, partisan du valentinianisme, xv, 2511; et réfuté par S. Irénée, vii, 2404, 2405, 2428, 2512; xvi, 269.

FLORINSKIJ (Cyrille), théologien russe de l'académie de Moscou (mort en 1744). — Se conforma aux principes de l'académie de Kiev. — Son ouvrage, *Theologia positiva et polemica*, xiv, 348. — *T. D. C. O.*, i, 599.

FLOROWSKIJ (Georges), professeur à l'académie russe de Paris, xiv, 346. — Sur la théologie russe en général et particulièrement de l'école de Kiev, 346, 348, 358; — sur l'école historique, 363. — Sur le sujet de l'infaillibilité dans l'Église, 1432.

FLORUS, moine d'**Hadrumète**. — Et S. Augustin, dans la question de la prédestination, xii, 2837, 2838; cf. i, 2299.

FLORUS, de **Lyon**. — Notice [P. Godet], vi, 53-55.

1° *Prédestination*. — Sa doctrine d'une prédestination géminée (thèse de l'Église de Lyon), xii, 2913-14, 2915; xiii, 2379 (Remi de Lyon); — cf. conc. de Valence, xii, 2922-25 (surtout can. 3 et 4). — Attitude à l'égard d'Érigène, v, 428; xii, 2911, 2916-18; — et de Gottschalk, vi, 1501. — Divergence de doctrine avec Hincmar et Raban Maur, 1501; xii, 2918, 2919; xiii, 1619; cf. vi, 54. — Cité : xii, 2928, 2933, 2934 (bibl.).

2° *Eucharistie*. — Présence réelle, v, 1210, 1211, 1229; cf. i, 933 (réaction contre Amalaire). — Controverse du stercoranisme, xiv, 2596-97; cité : 2595, 2600; cf. vi, 54. — Messe, x, 1002-04 (adversaire de l'allégorisme d'Amalaire), vi, 54; cité : 997, 999, 1000, 1003, 1009, 1021, 1023, 1033, 1035, 1036; — se conformer à la foi de l'Église (contre Érigène), 330. — Forme de la consécration, v, 266, 267; x, 1001. — Son *Expositio missæ*, v, 1215; vi, 54.

3° *Divers*. — Martyrologes, ii, 527; vii, 2522; xv, 3510; cf. vi, 54. — Prologue de la traduction du *Contra Hæreses* d'Irénée, vii, 2522; vi, 54. — Chaînes sur S. Paul, 54. — Poète, 54-55.

Voir P. Duc, *Étude sur l' « Expositio missæ » de Florus de Lyon*, Belley, 1937; C. Charlier, *Les mss. personnels de Florus de Lyon et son activité littéraire*, dans *Mélanges E. Podechard*, Lyon, 1945, p. 71-84; A. Wilmart, *Sommaire de l'Exposition de Florus sur les épîtres*, dans *R. Bén.*, 1926, p. 205-16.

FLOTE (Pierre), légiste français. — Né en Auvergne, tué sous les murs de Courtrai, en 1302. Jusqu'à sa mort, il fut le principal ministre de Philippe le Bel. Persuadé du droit divin des rois, xv, 1953. — Cité à propos de Boniface VIII, ii, 995.

FLOYD (John), prêtre de la Compagnie de Jésus. — Notice [P. Bernard], vi, 55. — Censure de son « Apologie » à Paris, 55; cf. vi, 2037-38.

FOERSTER (Fr. Wilhelm), professeur (protestant) à l'université de Zürich. — Son ouvrage, *Autorité et liberté*, condamne, en somme, le libre examen protestant, xiii, 904-05.

FŒTUS HUMAIN. — Le fœtus, au point de vue scientifique, est le produit de la conception non encore arrivé à terme, mais ayant déjà les formes de l'espèce distinctes et visibles à l'œil nu. Cette précision montre que l'embryon n'est pas encore appelé fœtus, bien que la démarcation soit difficile à établir.

Au point de vue religieux, l'embryon est déjà considéré comme animé par l'âme spirituelle. Donc, doivent être appliquées au fœtus les règles de morale exposées à *Embryologie sacrée* (*Tables*, 1156-57).

FOGAZZARO (Antonio), poète et romancier italien (1842-1911). — Son roman, *Il Santo*, apologie indirecte du modernisme, mis à l'Index sous Pie X, XII, 1725.

FOI. — Vaste étude sur cette question [S. Harent], VI, 55-514.

Pour faciliter les recherches, on suivra exactement les treize sections de l'étude, en s'en tenant aux principes exposés dans l'article. Quelques appendices devront signaler les petits articles connexes à la foi.

I. Sens du mot dans l'Écriture et la tradition, VI, 56-84. — Ce sens est à déterminer en raison de la controverse fondamentale soulevée par les protestants : F. croyance (sens catholique); F. confiance (sens protestant).

I. Dans l'Écriture. — 1° *Opposition radicale des premiers réformateurs.* — 1. *Affirmation des réformateurs.* — Luther, IX, 1240; cf. IV, 790; XIII, 2056; — analyse de cette conception, VIII, 2141-43. — Mélanchthon, X, 506. — Zwingli, XV, 3769, 3775, surtout 3799-3802. — Calvin, II, 1404. — Voir également : V, 615, 620, 1788, 1790; XIII, 2055-56 (Luther), 2058-59 (Zwingli).

2. *D'après les catholiques.* — Textes de S. Paul : F. croyance en une vérité : I et II Thess., VI, 58; XI, 2442-43; XV, 591-92; — I et II Cor., VI, 59; III, 1855; XI, 2416, 2442-43; — Rom., VI, 58-59; XI, 2443, 2444; XIII, 2891; — épîtres de la captivité, VI, 59; cf. Col., XI, 2443; Eph., VI, 59; V, 183; XI, 2443; — épîtres pastorales, VI, 59-60; XI, 2443, 2447; XV, 1081-82, 1090, 1094-98 (dépôt de la foi); — Hebr., VI, 85-88, 2106; XI, 2087-88; — autres textes relevés dans S. Paul, 2434, 2435, 2440, 2441, 2442, 2462, 2466, 2468, 2470, 2474, 2480. — Croire à quelqu'un ou à une parole (datif de personne ou de chose), croire quelqu'un ou quelque chose (accusatif), croire que..., VI, 60; — F. dans les évangiles, VIII, 576 (S. Jean); IX, 998 (S. Luc); 1955-56 (S. Marc); X, 367, 368 (S. Matthieu).

2° *Opposition modérée de protestants récents.* — 1. *Foi, confiance simplement prédominante.* — Ménégoz, Sabatier, Sanday, dictionnaire de Hastings, VI, 60-62; cf. V, 1811, 1832; VI, 77; XIII, 875-77 (Sabatier); V, 1824, 1832; VI, 71; XIII, 877-80 (Ménégoz); V, 615 (Herzog-Hauck dans Hastings); W. Morgan, VI, 62. — La confiance est supposée par la F. ou en est la conséquence : rectifie la doctrine catholique, 62-63.

2. *Critique des textes invoqués par les protestants.* — *a)* Textes où figure le verbe πιστεύω : sans complément, VI, 63-64; — avec une préposition et l'accusatif, 64-68; — interprétation de S. Augustin, 67-68 (voir *Tables*, 299). — *b)* Textes où figure le substantif πίστις : α) Sur Rom., IV, 3, se référant à Gen., XV, 6 : F. d'Abraham, VI, 68-69; cf. I, 108; VIII, 2064; — complexité du concept de F., 2062-63. — β) Sur la F. des miracles, VI, 69-70; VIII, 1194-95, 1197; X, 1850-55. — γ) Sur la F. et les œuvres (la question devant être reprise *ex professo* à *Justification* et *Mérite*, ici références succinctes) : Doctrine des réformateurs : Luther, VIII, 2150-51; IX, 1229, 1244-46; X, 715; XIV, 2828; — Mélanchthon (doctrine plus mitigée), VIII, 2151-52; X, 508, 716, 718, 720-23; XIV, 2829; — Zwingli (id.), VIII, 2154; X, 724-25; XV, 3784, 3802, 3804; — Calvin (id.), VIII, 2153-54; X, 725-26; XIV, 2829-30. — Interprétation de S. Paul : difficulté, VI, 70-71; — réponse indirecte : insuffisance et immoralité de la justification *sola fide*, 71-72; — réponse directe : doctrine de S. Paul, 72-73, 1046-48; VIII, 2050-51, 2054-58; — réponse aux objections exégétiques, VI, 73-75; — et aux objections psychologiques, 76-77. — *c)* F. chez Newman, 77-78; cf. XI, 362-63 (F. et hérésie). — Voir S. Jacques, VIII, 279-81, 2075-76.

II. Chez les Pères. — 1° *Chez les Pères du IVe s.* — S. Augustin : *credere in Deum*, VI, 67, 78; cf. V, 606; — F. croyance chez S. Augustin, I, 2324-25, 2326, 2337-39 (voir *Tables*, 299). — S. Cyrille de Jérusalem, VI, 70, 78; cf. III, 2542-43. — S. Jean Chrysostome, VI, 70, 78; cf. VIII, 673 (parole de Dieu, instruisant l'âme). — Théodoret, VI, 78; XV, 308. — S. Basile (?), VI, 78; cf. II, 446, 449 (simples indications), 451 (vérités de F. transmises par l'Écriture et la tradition); VIII, 2088. — S. Ambroise, VI, 78-79; le *De fide* et le *De mysteriis*, I, 945-46. — S. Grégoire de Nysse, VI, 79; cf. 1848, *La grande catéchèse*. — S. Cyrille d'Alexandrie, 79; cf. III, 2521 (F. et bonnes œuvres). — On peut ajouter : S. Hilaire de Poitiers, VI, 2450 (F. et bonnes œuvres); cf. VIII, 2087, 2088; S. Césaire d'Arles, II, 2173, 2174 (le symbole de Césaire). — Voir aussi, VIII, 2086-93 (*passim*).

2° *Pères plus anciens.* — S. Clément de Rome, VI, 79; cf. III, 52-53; VIII, 2082; — Pseudo-Clément, III, 55-56; VIII, 2082. — S. Ignace, VI, 79; cf. VII, 709 (F. et œuvres); VIII, 2082. — Clément d'Alexandrie, VI, 79-80; III, 189-91; cf. 147, 150; VIII, 2085. — S. Justin, VI, 80; VIII, 2083, 2250 (règle de F.). — S. Irénée, VI, 80; VII, 2492-95 (F., amour et œuvres); VIII, 2083. — Tertullien, VI, 80; VIII, 2084; XV, 141 (règle de F.), 142, 146-47. — Origène, VI, 81; VIII, 2085-86; XI, 1510 (symbole baptismal, hérétiques), 1516-17 (résumé de la F.). — Indications sur le Pseudo-Barnabé, S. Polycarpe, Hermas, VIII, 2082-83; cf. VI, 2277, 2282 (Hermas, F. et crainte).

III. Documents ecclésiastiques. — 1° *Concile de Trente.* — F. et justification (sess. VI, c. VI, VII; can. 28), VIII, 2178, 2180, 2190. — Explication de S. Paul (sess. VI, c. VIII; can. 9), 2185, 2178. — F. et confiance du pardon (can. 12), VI, 82. — Pour les références parallèles, voir *Tables*, 676, 677.

2° *Concile du Vatican.* — Définition de la F. croyance et sa distinction de la charité (sess. III, c. III; dans Denz.-Bannw., 1789, 1791), VI, 82, 115; cf. III, 2183 (voir références parallèles, *Tables*, 687). Caractère intellectuel de l'acte de F. (c. III, IV; Denz.-Bannw., n. 1792, 1794, 1795, 1798, 1799; références répondant à ces numéros, *Tables*, 687, 688). — Doctrine de F., assentiment de F., dogmes de la F. (Denz.-Bannw., n. 1800, 1814, 1816; *Tables*, 687, 688).

3° *Documents de Pie X sur le modernisme.* — Encyclique *Pascendi*, VI, 82-83, 1570; cf. IV, 1638; VIII, 1383; X, 2032-33; — *Expérience religieuse*, V, 1828-29, 1863. — Serment antimoderniste, VI, 83-84, 118, 124.

Auteurs cités dans cette section. — Alès (d'), VI, 80; — Ambroise (S.), 78; — Aristote, 57; — Augustin (S.), 67, 68, 72, 73, 78.

Bartmann, VI, 70, 71; — Basile (S.), 78; — Basilide, 80; — Bellarmin, 72, 76; — Blass, 66; — Bonfrère, 72; — Bremond, 72; — Bull, 70.

Canisius, VI, 71; — Celse, 81; — Cicéron, 57; — Clément d'Alexandrie, 79, 81; — Clément de Rome (S.), 79; — *Constitutions apostoliques*, 67; — Cornély, 69; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 79; — Cyrille de Jérusalem (S.), 67, 70, 78.

Denifle, vi, 68, 77.
Feine, vi, 72; — Franzelin, 62; — Funk, 79.
Gerhard (J.), vi, 68, 76; — Grandmaison (de), 77; — Grégoire de Nysse (S.), 79.
Hatch, vi, 59; — Harnack, 77; — Hasting, 56, 59, 61, 62, 64, 66; — Hauck, 77, 78.
Ignace d'Antioche (S.), vi, 79; — Irénée (S.), 80.
Jean Chrysostome (S.), vi, 70, 78; — Justin (S.), 80; — Justiniani, 70.
Krebs, vi, 66.
Laberthonnière, vi, 78; — Lichtenberger, 57; — Lightfoot, 60, 79; — Luther, 61, 65, 68, 71, 72, 76, 78, 81.
Mallet, vi, 81; — Marcion, 80; — Mélanchthon, 57, 77; — Ménégoz, 61, 62, 71, 73; — Monod (Jean), 57; — Morgan (W.), 62; — Moulton, 66.
Newman, vi, 77, 78.
Origène, vi, 81.
Pie X, vi, 82, 83; — Pierre Lombard, 68; — Prat, 58, 62, 69, 71, 72, 73, 74, 75.
Sabatier, vi, 61, 62, 77; — Salmeron, 65; — Sanday, 59, 61, 71; — Stapleton, 69.
Tertullien, vi, 80; — Théodoret, 78; — Thomas d'Aquin (S.), 56, 59, 68, 70, 73; — Tolet, 73; — Torrès (Turrianus), 70.
Vasquez, vi, 70; — Virgile, 57; — Viteau, 66.
Wallenbuch (frères), vi, 72; — Warfield, 57; — Wieser, 70.

II. Rapport de la foi avec les autres vertus : sa fermeté, vi, 84-98.

1° *Rôle de la foi dans la vie chrétienne en rapport avec les autres vertus.* — 1. *Rapport de différence.* — *a)* Analogie : Trois vertus théologales : infuses, xv, 2759-64, 2782-84; — même objet matériel : Dieu, v, 645-46. — F. et vertus morales infuses : ordonnées au bien suprême, xv, 2780-81. — *b)* Différences dans l'objet : F. et vertus morales, 2776-79. — Vertus théologales : objet formel différent : F., v, 615; vi, 98, 109, 115, 117, 119; — espérance, v, 632-48 (*Tables*, 1251); — charité, ii, 2217-25 (*Tables*, 584).

2. *Rôle directeur de la foi.* — *a)* Indication générale : connexion des vertus théologales, xv, 2786; — valeur respective, 2790. — *b)* Précision : F. indiquant l'objet des autres vertus, vi, 84; xv, 2790; — fondement et racine de toute justification (conc. de Trente, sess. vi, c. viii), vi, 84; viii, 2185 (*Tables*, 676). — *c)* Trois points : Influence de la F. sur les vertus (Hebr., xi), vi, 85-88, 2106; cf. v, 607, 613; xv, 2784, 2790; — F. et espérance, v, 612-14, 616-17; — F. et charité, ii, 1217-18. — Rôle de la F. dans la justification et le salut (cf. conc. de Trente, sess. vi, c. vi) : texte, 302; viii, 2178, 2179-80; commentaire, 2061-67. — Supériorité de la charité, ii, 2227; xv, 2784.

2° *Fermeté de la foi chrétienne.* — 1. *Preuve positive.* — Écriture : Hebr. (xi, 1), vi, 88-89; cf. *supra*, 85-88. — Pères de l'Église : S. Basile, S. Jean Chrysostome, Clément d'Alexandrie, S. Augustin, S. Bernard, 89; cf. ii, 761-62 (S. Bernard et Abélard). — Documents ecclésiastiques : *firmiter credo, firma fide credo*, vi, 89 : symbole d'Athanase, i, 2179; — symbole de Léon IX, reproduit au IIe conc. de Lyon, ix, 1383-84; — symbole du IVe conc. du Latran, i, 683; — profession de F. tridentine, xiv, 2935. — Voir, d'une manière générale, Symboles, 2931-38, surtout 2938; — et plus loin, vi, 387-93.

2. *Raison d'être de cette fermeté.* — Horreur du doute (?), vi, 89-90; — doute, point de départ de recherches scientifiques et théologiques, ii, 2158 (voir *Tables*, 1035). — Parole de Dieu : difficulté, vi, 90. — Rôle général de la F. dans la vie spirituelle, 90-91. — Motif (Pascal et Kant) tiré d'une crainte de l'au-delà, 91-92; cf. xi, 2183 (sur la portée du pari de Pascal); viii, 2312-13 (sur la manière dont Kant justifie la religion).

3. *L'opinion et son doute contraire à la foi divine.* — *a)* Doute et opinion, vi, 92-93, 388-89; — sur la certitude « probable » du P. Gardeil, 94, 199. — Sur la certitude et la F. (*Tables*, 573); — doute et F. (*Tables*, 1035). — Influence de la volonté sur la certitude en matière de F., 95; cf. 199, 208; ii, 2162-65; iii, 2379, 2384. — Doutes prudents et doutes imprudents, vi, 95-96; cf. iii, 2372. — *b)* Différence entre F. humaine et opinion : spécifique ou non (?), vi, 96-97 (doctrine de Soto, de Gardeil, de S. Thomas); cf. iii, 2364.

4. *Explication de quelques difficultés sur la fermeté de la foi.* — Fermeté de la F. et doute involontaire, vi, 97; — et doute imprudent et déraisonnable, iii, 2383-84; — et jugements craintifs, ou malaise de l'esprit, vi, 97-98.

Auteurs cités dans cette section. — Abélard, vi, 89; — Aristote, 86, 88, 96, 97; — Athanase (Pseudo-), 89; — Augustin (S.), 86, 89, 98.
Basile (S.), vi, 89; — Bellarmin, 85; — Benedictis (de), 94, 95; — Bernard (S.), 89; — Boirac, 92; — Bossuet, 89.
Clément d'Alexandrie, vi, 89; — Corluy, 88; — Cyprien (S.), 90.
Frommel, vi, 96.
Gardeil, vi, 93, 94, 96; — Gerhard, 85; — Grégoire de Nysse (S.), 87; — Guillaume d'Auvergne, 90.
Hastings, vi, 85, 86, 88; — Hatch, 87; — Haunold, 94.
Jean Chrysostome (S.), vi, 87, 88, 89.
Kant, vi, 91, 92.
Léon IX (S.), vi, 89.
Naville (Ernest), vi, 91.
Pascal, vi, 91, 92; — Pirmasius, 87; — Platel, 98; — Prat, 86, 88.
Sanday, vi, 88; — Scheeben, 89; — Snell, 96; — Soto (D.), 94, 95, 96, 97.
Théodoret, vi, 87; — Thomas d'Aquin (S.), 85, 92, 93, 94, 96, 97, 98.
Westcott, vi, 87; — *Wirceburgenses*, 98.

III. Motif essentiel et spécifique de la foi, vi, 98-122.

1° *Notions préliminaires.* — Subdivision du genre « connaissance » : connaissance immédiate et connaissance médiate, vi, 98; — objet et motif, 99. — Connaissance médiate : intrinsèque ou extrinsèque, 99-100; cf. v, 1727, 1728; vi, 2219; — citation de Bossuet, iii, 2366. — Caractère extrinsèque de la F., vi, 100.

2° *Systèmes hétérodoxes.* — 1. *Foi : science ou philosophie.* — Essais protestants ou rationalistes en ce sens : *a)* Dès le xvie s. : Postel († 1581) et Ramus († 1572), xiii, 1708; — Servet († 1553), 1711; cf. xiv, 1970-71 (explication rationaliste de la divinité du Christ); xv, 1774-75 (explication rationaliste de la Trinité); — Ochin († 1564), xiii, 1712 (mêmes explications); xi, 923; xv, 1775; — sur la Trinité, voir également : Matthieu Garibaldo, Georges Blandrata, Valentin Gentilis, François Stancaro, 1775-76. — Socins et sociniens, xiii, 1712; xiv, 2330-32; xv, 1777-78. — Parmi les « rationalisants du dogme » citons encore : en Italie, Giordano Bruno († 1600), xiii, 1714-15; cf. ii, 1149; en France, Jean Bodin, xiii, 1717; cf. ii, 918. — *b)* Au xviie s. : le rationalisme aboutit à nier les dogmes plutôt qu'à les expliquer ; voir spécialement Cherbury († 1648), 2359-60; xiii, 1729; — Spinoza († 1677), 1728-29; xiv, 2503-04; — Hobbes († 1679), vii, 7, 8-9; xiii, 1729; — Grotius († 1645), 1785; — Ch. Blount († 1693), 1729; — Bayle († 1706), ii, 490-91; xiii, 1732-34, 1736; — Locke († 1704), ix, 858-60; xiii, 1735. — *c)* Aux xviiie et xixe s. : α) Trinité en fonction de la philosophie : après Leibniz (explications orthodoxes), xv, 1783-84; — Wolff (révélation objective et expérience personnelle), viii, 2307; xv, 1784; — disciples de Wolff, 1784-85.

— Interprétation « émancipatrice » de Lessing († 1781), 1786-87. — Interprétations subjectives : point de départ, Kant, VIII, 2312-25 *(passim);* — Fichte, Schelling, Hegel, XV, 1787-89; — leur influence, 1789-90; cf. XIII, 1767-68; XV, 1791 (texte de Fulliquet). — β) Incarnation : protestantisme libéral, VII, 559-60; VIII, 1370-76; — protestantisme conservateur : kénose, VII, 560-61; VIII, 2340-42; — rationalisme pur, 1376-79 (Strauss et l'école de Tubingue), cf. VI, 100.

2. *Foi et semi-rationalisme.* — *a)* Point de départ : l'*Aufklärung*, XIV, 1850 (*Tables*, 296). Voir art. SEMI-RATIONALISTES [G. Fritz], 1850-54; cf. XV, 1792-94. — *b)* Notion générale et premiers représentants, XIV, 1850-51. — *c)* Principaux représentants : Stattler († 1797), 1851, 2567-78; — Hermès († 1831), 1851-52; cf. VI, 2293-95; XV, 1792; — Günther († 1863), VI, 100, 1992-93; XIV, 1852-53; XV, 1793; — Baltzer († 1871) (*Tables*, 355); — Knoodt, cité VI, 562; — Frohschammer, cité : XIV, 1854; XV, 1794 (voir aux *Tables* ces deux derniers noms). — *d)* Condamnations : Hermès, par Grégoire XVI : bref *Brevi acerbissimas*, VI, 2301; Pie IX : encyclique *Qui pluribus*, 2303; cf. 1833-35; II, 1020; VI, 189-90, 2303; XIII, 1047; XIV, 1852, 2057; XV, 1793; sur la méthode d'Hermès, voir *infra*, § VIII, Persévérance dans la foi. — Günther, par Pie IX : bref *Eximiam tuam* (réprouvant les erreurs sur la Trinité, l'incarnation, la rédemption, la création), XIV, 1853; XV, 1793; Trinité, 1795-96; incarnation, VII, 556; cf. VI, 562; — lettre *Dolore haud mediocri*, 563; rédemption (conséquence de la négation de l'union substantielle de l'âme intellective au corps, au point de vue du mérite du Christ), VII, 552-53; création, sa liberté, III, 2144, 2191. — Baltzer, par Pie IX : lettre *Dolore haud mediocri*, VII, 556. — Frohschammer : lettre *Gravissimas inter*, XV, 1796. — H. Schell, 1795-96; cf. XIV, 1276-77. — *e)* Doctrine catholique affirmée contre le semi-rationalisme : *Syllabus* (prop. 9), 2893; — conc. du Vatican (sess. III, c. IV, *De fide et ratione* [Denz.-Bannw., 1795-96], can. 1 [1816]; *Tables*, 687, 688); voir MYSTÈRE, X, 2598-99; — projet de Constitution dogmatique : sur l'incarnation, VII, 556-57; sur la Trinité, XV, 1797. — *f)* Deux doctrines qu'on peut apparenter au semi-rationalisme, pour la « démonstration » des mystères : Mastrofini (Trinité), 1794; — Rosmini (prop. 25, 26, Trinité), XIII, 2941; (prop. 27, incarnation), VII, 557-58; XIII, 2942.

3. *Foi, expliquée par la psychologie et la mystique.* — *a)* F., intuition de l'intelligence (Holland, Eschenmayer), VI, 101; (Crafer), IV, 793. — Sur la philosophie de l'intuition, XIII, 1899 sq. — *b)* F., expérience religieuse, VI, 101-02; voir *Expérience religieuse* (*Tables*, 1466, § 3°, Temps modernes); — analyse du système de Frank, 102-05; — chez les modernistes, 106 (*Tables*, 1467, § 4°, Symbolo-fidéisme et modernisme). — *c)* F., engendrée par la pratique quotidienne de la religion, 106-07; — sur le pragmatisme, cf. V, 1842-46 (*Tables*, 1467, § 5°, Pragmatisme, blondélisme, bergsonisme). Voir également critique de l'expérience religieuse comme fait psychologique, comme critère de connaissance, comme facteur de vie religieuse (*Tables*, 1469-1470); et art. DIEU, IV, 813-23.

3° *Motif de la foi : doctrine catholique.* — 1. *Dans l'Écriture.* — *a)* Prédication du Christ (Joa., III; VIII, 26; I Joa., V, 9, 10), VI, 107-08; cf. Joa. (I, 18), XIII, 2581, 2584; Matth. (XI, 27), Luc (X, 22), 2584. — *b)* Prédication des apôtres (et du Précurseur), VI, 108; — témoignage de S. Paul, 108-09; XIII, 2580, cf. 2582 (Hebr., I, 1-2). — Raisons de cette F. : obéissance à l'Esprit, VI, 109; XIII, 2582-83; — essence mystérieuse des vérités reçues, VI, 109; XIII, 2581; cf. X, 2588. — Voir DÉPÔT DE LA F., IV, 526-27 (vérités révélées).

2. *Chez les Pères.* — *a)* Rapprochement de la F. divine et de la F. humaine, VI, 110-11 : Théophile d'Antioche, cf. XV, 533; Clément d'Alexandrie, cf. III, 189; S. Jean Chrysostome, cf. VIII, 673; Théodoret, cf. XV, 308; Origène rapportant le témoignage de Celse, cf. XI, 1514-15; S. Cyprien, cf. VI, 90; Arnobe; S. Augustin, cf. I, 2337-38, 2338-39; S. Hilaire, cf. VI, 2397; S. Cyrille de Jérusalem, cf. III, 2642. — *b)* Opposition de la F. et de la raison (sans nier pour autant l'emploi de la raison pour les préambules de la F.), VI, 111-14 : F. et raison en général, 112-13 : S. Ambroise, cf. I, 946; S. Éphrem; S. Augustin, cf. 2326, 2337, 2338, 2339; S. Pierre Chrysologue; — F. et intuition, 113 : S. Augustin, cf. 2338-39; S. Jean Chrysostome; — F. et expérience, 113-14 : S. Éphrem, S. Grégoire le Grand, Primasius (sur l'attribution à Primasius de ce commentaire, cf. XIII, 246); — F. et démonstration, 114 : Clément d'Alexandrie, cf. III, 189; S. Irénée, cf. VII, 2424-25; S. Hilaire; S. Éphrem; S. Zénon de Vérone. — *c)* Rejet, dans la F., de toute curiosité (S. Athanase, S. Jean Chrysostome, S. Éphrem, S. Cyrille d'Alexandrie), VI, 114-15. — Conclusion : S. Léon, 115.

3. *Dans les documents ecclésiastiques.* — Concile du Vatican (sess. III, c. III; Denz.-Bannw., 1789), VI, 115-17 (*Tables*, 687); — (can. 2; Denz.-Bannw., 1811), 117-18 (*Tables*, 687). — Serment antimoderniste, 118; cf. 83-84; — commentaire : appréciation sur la thèse de Guillaume d'Auvergne, 118-19. Voir *Fidéisme*, *Tables*, 1552.

4. *Convenance rationnelle du motif de la foi.* — Convenance de la révélation divine, VI, 120; cf. XIII, 2601-03; — et de l'hommage de la créature au Créateur, VI, 120 (n. 1-3). — Religion plus intime grâce à la F. qui prépare la vision béatifique, 121-22; cf. 1422-23. — Nécessité du témoignage divin dans l'hypothèse actuelle de l'ordre surnaturel, 121-22; cf. XIII, 2604. Voir § IV, *infra;* — objection : extrinsécisme du témoignage et immanence de la vie spirituelle, VI, 122.

AUTEURS CITÉS DANS CETTE SECTION. — Ambroise (S.), VI, 112; — Aristote, 121; — Arnobe, 111, 112; — Athanase (S.), 114; — Augustin (S.), 111, 112, 113.

Bossuet, VI, 100.

Calvin, VI, 102; — Clément d'Alexandrie, 110, 112, 114; — Crafer, 101; — Cronius, 111; — Cyprien (S.), 111; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 115; — Cyrille de Jérusalem (S.), 111.

Éphrem (S.), VI, 112, 113, 114, 115; — Eschenmayer, 101.

Frank, VI, 102, 103, 104.

Goyau, VI, 110; — Grégoire le Grand (S.), 114; — Guillaume d'Auvergne, 118, 119; — Günther, 100, 112, 117.

Héraclite, VI, 111; — Hermès, 112, 117; — Hilaire (S.), 111; — Hodge, 100; — Holland (H. S.), 101.

Irénée (S.), VI, 114.

Janvier, VI, 120; — Jean Chrysostome (S.), 110, 113, 114.

Léon le Grand (S.), VI, 115; — Loisy, 105.

Numénius, VI, 111.

Origène, VI, 110, 111, 112.

Paul (S.), VI, 108, 109, 120; — Petau, 109; — Pie IX, 100; — Pie X, 118; — Pierre Chrysologue (S.), 113; — Primasius, 113; — Pythagore, 110, 121.

Rufin, VI, 111.

Schleiermacher, VI, 102; — Snell, 106; — Strauss, 100.

Thalès, VI, 111; — Théodoret, 110; — Théophile d'Antioche (S.), 110; — Thomas d'Aquin (S.), 98, 99, 120, 121; — Thomassin, 109; — Turretin, 100; — Tyrrell, 106.

Vacant, VI, 117.

Wehrlé, VI, 122; — Wilmers, 99.
Zénon de Vérone (S.), VI, 114.

IV. QUELLE RÉVÉLATION LA FOI SUPPOSE, VI, 122-50. — Voir RÉVÉLATION [N. Jung], XIII, 2580-2618.

1° *Concept chrétien de la révélation.* — 1. *Révélation : témoignage divin.* — *a)* Le témoignage divin (appellation des Pères) devient la révélation (chez les scolastiques et les conciles), VI, 123; cf. conc. du Vatican (sess. III, c. II; *Tables*, 687); — serment antimoderniste, 83-84. — Autres formules : « parole » de Dieu, XIII, 2582-83; — manifestation de l'Esprit divin, 2584-85. — *b)* Double élément constitutif formel de la révélation, 2583-84.

2. *Conséquences de cette notion.* — *a) Première conséquence :* le témoignage divin n'inclut pas nécessairement connaissance d'une vérité nouvelle, VI, 124-25. — Diversité de langage chez des théologiens et chez des exégètes (ceux-ci opposant « inspiration » à « révélation ») : par rapport à la F., toute inspiration doit comporter révélation, 124; — abus de langage moderniste, 125.

Note. — L'inspiration scripturaire étant une parole positive de Dieu aux hommes, toute inspiration de l'Écriture est, par là même, une révélation, bien qu'il soit vrai d'affirmer, à l'inverse, que toute révélation n'est pas une inspiration. Voir sur ce point un exposé net et précis de Billot (*De inspiratione Sacræ Scripturæ*, Rome, 1906, c. II, § 3, *Conclusio prima*).

b) Deuxième conséquence : le témoignage divin est extérieur à l'homme, VI, 125-26. — Encyclique *Pascendi* : *externa revelatio*, cf. V, 82-83; — serment antimoderniste : *veritas extrinsecus accepta*, 84; — décret *Lamentabili* (prop. 22), XIII, 2593; cf. I, 1523-26; VII, 564. — Preuves de cette extériorité par les intermédiaires de la révélation : anges, VI, 126; cf. I, 1191; XIII, 715-16; — prophètes dont Moïse, XIII, 710-714, 715, 717-18; — Jésus-Christ : sa prédication, VIII, 1198-99, 1206-07, 1347-49; XIII, 2585; — apôtres, I, 1648, 1651-53, 1655; VIII, 1295. — Fin de non-recevoir des rationalistes et des modernistes, VI, 126; cf. XIII, 2591-95.

c) Troisième conséquence : la révélation porte en elle-même son origine divine et authentique le témoignage divin, VI, 126-29; cf. XIII, 2584-86. — Insuffisance d'une connaissance par science infuse, VI, 127; — et des opérations surnaturelles dirigeant intérieurement le jugement des prophètes, 127-28. — Sur ces deux points, voir les modes de la révélation, XIII, 2586-87. — Danger de s'en tenir aux visions intérieures, aux expériences mystiques (Tyrrell), VI, 128-29.

d) Quatrième conséquence : révélation et F. comportent des énoncés, des formules, qui appartiennent au donné révélé, VI, 130-32. — Thèse moderniste de la relativité des formules (Loisy), 131; cf. IV, 1637-38; — réprouvée par Pie X, VI, 131.

Réprobation de Pie XII : « Certains entendent réduire le plus possible la signification des dogmes, *libérer* le dogme lui-même de la manière de s'exprimer en usage dans l'Église depuis longtemps et des concepts philosophiques en vigueur chez les docteurs catholiques, pour retourner dans l'exposition de la doctrine catholique aux expressions employées par la Sainte Écriture et par les Pères. Ils espèrent ainsi que le dogme, dépouillé des éléments qu'ils appellent extrinsèques à la révélation, puisse être avec fruit comparé aux opinions dogmatiques de ceux qui sont séparés *de l'unité de l'Église, ce qui* permettrait d'arriver petit à petit à l'assimilation du dogme catholique et des idées des dissidents. En outre la doctrine catholique, une fois ainsi réduite, ils pensent de cette manière donner le moyen de satisfaire aux besoins actuels en exprimant le dogme dans les notions de la philosophie actuelle, immanentisme, idéalisme, existentialisme ou autre. C'est pourquoi certains plus audacieux affirment que cela peut et même que cela doit se faire, car, prétendent-ils, jamais les mystères de la *foi ne peuvent être exprimés en termes vrais, mais seulement* en termes approximatifs et toujours changeables, qui indiquent la vérité dans une certaine mesure, mais qui la déforment aussi nécessairement...

« Ces tentatives non seulement conduisent au relativisme dogmatique, mais elles le contiennent déjà en fait : le mépris de la doctrine communément enseignée et des termes dans lesquels elle est exprimée ne s'y prête déjà que trop. Il n'est personne qui ne voie que les expressions employées, soit dans les classes, soit par le magistère de l'Église, pour exprimer ces notions peuvent être améliorées et perfectionnées; on sait d'ailleurs que l'Église n'a pas constamment employé les mêmes termes. Il est clair également que l'Église ne peut se lier à n'importe quel système philosophique, dont le règne dure peu de temps; mais les expressions qui, durant plusieurs siècles, furent établies du consentement commun des docteurs catholiques pour arriver à quelque intelligence du dogme ne reposent assurément pas sur un fondement si fragile. Elles reposent sur des principes et des notions déduites de la véritable connaissance des choses créées; dans la déduction de ces connaissances, la vérité révélée a éclairé comme une étoile l'esprit humain, par le moyen de l'Église. C'est pourquoi il n'y a pas à s'étonner si certaines de ces notions non seulement ont été employées dans les conciles œcuméniques, mais en ont reçu une telle sanction qu'il n'est pas permis de s'en éloigner.

« Aussi est-il de la plus grande imprudence de négliger ou de rejeter ou de priver de leur valeur tant de notions importantes que des hommes d'un génie et d'une sainteté non communs, sous la vigilance du magistère et non sans l'illumination et la conduite du S.-Esprit, ont conçues, exprimées et précisées dans un travail plusieurs fois séculaire pour formuler toujours plus exactement les vérités de la foi, et de leur substituer des notions et des expressions flottantes et vagues d'une philosophie nouvelle, qui existent aujourd'hui et disparaîtront demain comme la fleur des champs; c'est faire du dogme lui-même comme un roseau agité par le vent... » (*Humani generis*, éd. et trad. de la *Bonne Presse*, 8-9).

Formule lapidaire de Billot (voir *De virtutibus infusis*, Rome, 1905, thèse XIV) : *Materiale fidei objectum quod a Deo revelatum ab infallibili Ecclesia proponitur, non in verbis, sed in sensu qui verbis subest consistit, nec alia de causa Timotheum Apostolus monet ut formam habeat sanorum verborum quæ ab ipso audierat per multos testes, nisi quia haec ipsa sanorum verborum forma ad genuinum sensum constanter atque invariabiliter retinendum quam maxime confert.*

e) Cinquième conséquence : les énoncés de la révélation ne se réduisent pas à des règles de conduite, VI, 132. — Erreur du pragmatisme (Éd. Le Roy), IV, 815, 895, 1585-86, 1638; V, 1363, 1803; X, 1815, 2021-22, 2023; XII, 579, 1473; XIII, 1839. — Sa condamnation : décret *Lamentabili* (prop. 26), VI, 132. — Doctrine catholique : influence des dogmes sur la vie chrétienne, IV, 815-23, 1591-96; — citation de Newman, VI, 132.

On a reproché à l' « intellectualisme » des théologiens d'avoir isolé dogme et courant de vie chrétienne. L' « intellectualiste » Billot, réfutant Le Roy, s'exprime ainsi : « Rien n'est plus manifeste et plus obvie que la valeur pratique des dogmes de la religion chrétienne. C'est une affirmation courante chez les saints Pères que la foi droite est un principe d'une vie de bien; que les chrétiens doivent se distinguer des infidèles par leurs œuvres et leurs mœurs, comme ils se distinguent d'eux par la foi; que les œuvres s'établissent sur la foi comme l'édifice sur son fondement. » Billot cite ici S. Augustin (*De fide et symbolo*, n. 25), S. Léon le Grand (*Serm.*, XXXVII, n. 1), S. Grégoire le Grand (*In evangelia*, hom. XXVI, n. 9; *Moralia*, l. XXV, c. X; l. XXVIII, c. VII). Il ajoute que des témoignages semblables pourraient remplir des volumes. La Ste Écriture elle-même nous inculque cette vérité; elle nous enseigne « que la foi sans les œuvres est en elle-même morte; que la grâce de notre Sauveur est apparue nous enseignant à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle et à vivre sobrement, justement et pieusement dans ce monde, d'être saints dans toute notre conduite, afin que la parole de Dieu ne soit point blasphémée ». — Passant de ces généralités aux consi-

dérations particulières, Billot montre la portée pratique de quelques dogmes : l'incarnation, règle de conduite, comme l'indique S. Paul aux Philippiens (II, 5-8); la résurrection du Christ, fondement de notre foi et de nos espérances et, partant, préservatif contre les séductions corruptrices (I Cor., XV, 12-33); l'eucharistie, principe de vie spirituelle; la Trinité elle-même, d'apparence si spéculative, et cependant si nécessaire pour que dès ici-bas nous commencions à vivre de cette vie qui doit se terminer par la vision bienheureuse. Cette portée pratique des dogmes pour la vie de l'âme est une vérité appartenant aux premiers éléments de l'enseignement chrétien (*De immutabilitate traditionis*, V, 131-34).

f) Sixième conséquence : immutabilité des énoncés de la révélation, VI, 132-33. — Immutabilité du dogme, IV, 1599-1603; et mutabilité des formules, 1603-06; maintenant essentiellement le sens immuable des doctrines, 1606. — Rappel des documents ecclésiastiques : Pie IX, *Qui pluribus*, 1602, 1639; VI, 2302-03; XV, 1802 (texte); — *Syllabus* (prop. 5), IV, 1639; XIV, 2891-92; XV, 1802; — conc. du Vatican (sess. III, c. IV [Denz-Bannw., 1800]; can. 3 [*ibid.*, 1818]) (*Tables*, 688, cf. 1016); — décret *Lamentabili* (prop. 54, 59), IV, 1620, 1639, 2113; VI, 133; serment antimoderniste, 133.

g) Septième conséquence : méthode à suivre en fonction des erreurs nouvelles, VI, 133-35 : séparer du reste la révélation *corrélative* à la foi, 133-34; — c.-à-d. le « témoignage de Dieu », cf. *supra*, 1543, « la révélation-témoignage »; — constatation de l'origine divine du témoignage, voir *infra*, motifs de crédibilité; III, 2224 (et *Tables*, 854-55); — distinguer le *fait* de l'origine divine des *modalités* de ce fait (modes de transmission), VI, 134-35; cf. XIII, 2586-91.

2° « *Révélation naturelle* »*; son insuffisance.* — 1. *Exposé des systèmes.* — Idéal moral de Kant, VI, 136-37; cf. III, 2299-3000; VIII, 2314-15; — appliqué au Christ, 2321; cf. VI, 136; — influence sur les modernistes (Loisy, Houtin), 136-37; cf. V, 1801 (influence de Ritschl). — Voix de la conscience : vie morale, VI, 137; — fondement du système, IV, 895-96. — Idée d'être ou d'infini : ontologisme, VI, 137 (V. Cousin); cf. XI, 1017-19, 1019-20 (Fabre), 1028-30 (Rosmini; cf. prop. 4 et 36); XIII, 2932, 2947. Voir ONTOLOGISME, XI, 1014-56 *(passim)*. — Révélation particulière (expérience quotidienne de chaque homme) ou universelle (expérience des choses ou des hommes) : Wegscheider, VI, 138; cf. III, 2302; — en partie Harnack, VI, 138.

2. *Insuffisance.* — Argument général : dans la révélation naturelle, Dieu ne témoigne pas d'une vérité surnaturelle. — Applications : *a)* Révélation *universelle* (aspect *subjectif*) : raison, conscience, facultés humaines, VI, 138-39; — impératif catégorique ou raison pratique, 139; cf. VIII, 2315-16. — *b)* Révélation *universelle* (aspect *objectif*) : être, absolu : objet immédiat de la raison; spectacle de l'univers, VI, 139, 140; — critique de l'ontologisme, XI, 1056-57, 1058-59; — spectacle de l'univers, signe naturel, impuissant à marquer un témoignage divin relatif à la F. surnaturelle, VI, 140. — Sur le signe naturel et le signe divin de la vérité révélée, XIV, 2053-57; — serment antimoderniste, X, 1799. — *c)* Révélation *particulière :* grands hommes, révélateurs de Dieu aux hommes; conditions requises pour que le « grand homme » soit vraiment l'intermédiaire qualifié entre Dieu et les hommes, VI, 140. — Applications diverses, 140-41; — seul un sujet dépassant l'ordre naturel des causes secondes peut posséder cette qualité : rôle du miracle, 142; cf. X, 1799, 1850-57 (valeur probante). Voir, sur Jésus-Christ, le témoignage des miracles, VIII, 1188-96; et, en général, *Crédibilité*.

3° *Révélation surnaturelle : espèces.* — 1. *Espèces.* — Révélation immédiate, XIII, 2595; — interne ou externe, 2586-89 (modes de la révélation); cf. VI, 145; — privée ou publique, 145-46. — Révélation médiate, XIII, 2595; VI, 142.

2. *Révélation immédiate.* — Possibilité, XIII, 2595-2603. — Rapports avec la F., VI, 143-44; XIII, 2601-03; — sa nécessité pour la connaissance des mystères, X, 2586-88; XIII, 2606-08; cf. conc. du Vatican (sess. III, c. IV; Denz.-Bannw., 1795, 1796; voir *Tables*, 687, 688). — Révélation immédiate et connaissance immédiate, VI, 143.

3. *Révélation médiate.* — Possibilité, XIII, 2603. — Suprême convenance à l'égard d'hommes vivant en société religieuse, 2603-04. — Suffisance à l'égard de la F., VI, 142-43; — erreur protestante exigeant une illumination ou révélation pour chaque individu, 143, 144; cf. IX, 1302-04 (Luther); XIII, 2041; X, 508 (Mélanchthon); XV, 3766 (position moins nette de Zwingli); XIII, 2044; II, 1400 (Calvin); XIII, 2045-46; — doctrines apparentées dans la « révélation naturelle » (voir *supra*, 1545), VI, 143, 144. — Cf. *Expérience religieuse comme critère de connaissance* (*Tables*, 1469).

4. *Révélations privées.* — *a)* Non pas les voies extraordinaires de la mystique, ou les illuminations personnelles, VI, 145, surtout 147; cf. X, 2643-44. — *b)* Révélations privées de vérités, non destinées à l'enseignement public de la F. : critère : aucune révélation publique après les apôtres, VI, 146; cf. IV, 525-27; conc. du Vatican (sess. III, c. II; Denz.-Bannw., 1787; *Tables*, 687); — décret *Lamentabili* (prop. 21; *Tables*, 828); — I, 1656-57 (apôtres); IV, 1599-1600 (dogme); voir toutefois note d'É. Amann, XV, 193 (clôture de la révélation publique). — *c)* Valeur doctrinale des révélations privées, VI, 148-49; cf. IV, 1577; — révélations de Marie d'Agréda, I, 628-31; — de Ste Marguerite-Marie, III, 322-26, 330-31; — de Ste Gertrude, VI, 1333-35; — de S. Simon Stock, XIV, 1256-59. — Révélations privées et certitude de la persévérance finale, XII, 1302. — *d)* Peut-on faire un acte de F. théologale à une révélation privée? VI, 149-50.

AUTEURS CITÉS DANS CETTE SECTION. — Agréda (d'), VI, 146; — Augustin (S.), 139.
Barclay, VI, 147; — Bartmann, 131; — Benoît XIV, 148; — Boutroux, 144.
Chossat, VI, 132; — Cousin, 137.
Denifle, VI, 125.
Elliott, VI, 147; — *Études* (sans nom d'auteur), 125.
Frank, VI, 137; — Franzelin, 146.
Gardeil, VI, 127, 147; — Gravina, 145, 146; — Guillaume (H.), 138.
Harnack, VI, 138; — Hecker, 147; — Hegel, 138; — Houtin, 125, 136, 138; — Hügel (F. von), 124.
James (W.), VI, 143; — Janvier, 135, 142.
Kant, VI, 136, 139.
Lefebvre (dom), VI, 130, 131; — Léon XIII, 137; — Le Roy, 132; — Lessing, 138; — Loisy, 125, 126, 131, 132, 136, 137, 145, 146; — Lugo (de), 123, 127, 148; — Luther, 144.
Mahomet, VI, 141; — Mélanchthon, 148; — Ménégoz, 132; — Milner, 147; — Moehler, 143, 147; — Moïse, 141, 145.
Newman, VI, 132.
Palmieri, VI, 146; — Petre (Miss), 124; — Pie X (*Pascendi* ou *Lamentabili*), 124, 125, 131, 133, 137, 146, 148-49; — Poulpiquet (de), 132.
Reimar, VI, 138; — Rosmini, 137.
Sabatier, VI, 143; — *Salmanticenses*, 149; — Scheeben, 123; — Schelling, 138; — Schiffini, 150; — Senger, 136; — Scrarius, 124; — Simon (Jules), 127.
Thomas d'Aquin (S.), VI, 123, 127, 128, 130, 135, 139, 142, 145, 147, 149; — Tyrrell, 124, 128, 129, 130, 144.
Vigouroux, VI, 124, 143.
Wegscheider, VI, 138; — Wilmers, 140.

Conciles : IIe d'Orange, 6, 129; — Ve du Latran, 147; — Trente, 129, 141, 145; — Vatican, 123, 125, 133, 134, 146, 149.

AUTEURS CITÉS DANS L'ART. « RÉVÉLATION ». — Allevi-Lingi, xiii, 2611; — Arnobe, 2609; — Augustin (S.), 2609, 2610.

Bainvel, xiii, 2582, 2615; — Bautain, 2605; — Boissier, 2611; — Bonnetty, 2606; — Boulanger, voir Gernet; — Brunsmann, 2590.

Calvin, xiii, 2591; — Cicéron, 2610; — Condamin, 2587; — Cornély-Merk, 2581; — Cremer-Kögel, 2581; — Cumont (Fr.), 2611.

Deneffe, xiii, 2589; — Didiot, 2581; — Dieckmann, 2605; — Dorsch, 2590, 2595, 2612.

Felder, xiii, 2582, 2590; — Franzelin, 2599; — Frohschammer, 2591.

Gardeil, xiii, 2588, 2589; — Garrigou-Lagrange, 2582, 2585, 2586, 2589, 2590, 2597, 2604, 2607; — Gernet et Boulanger, 2611; — *Granderath*, 2605, 2612; — Grandmaison (de), 2592; — Günther, 2591; — Gutberlet, 2602.

Hagen, xiii, 2581; — Hermès, 2591; — Hettinger-Weber, 2590; — Horace, 2611.

Jacquier, xiii, 2611; — Jansen, 2595; — Jean de la Croix (S.), 2587.

Lactance, xiii, 2610; — Lange, 2589; — Lebreton, 2589, 2592; — Lercher, 2582, 2586; — Le Roy, 2599; — Loisy, 2592; — Luther, 2591.

Martha, xiii, 2611; — Mausbach, 2582, 2590; — Mazzella (C.), 2596; — Müller (I.), 2590; — Muncunill, 2590, 2600; — Mystères païens, 2609.

Ottiger, xiii, 2590, 2595, 2600, 2604, 2605.

Pesch (Chr.), xiii, 2581, 2582, 2585, 2589, 2591, 2597, 2608, 2611, 2612; — Pfleiderer, 2593; — Pie IX *(Syllabus)*, 2602, 2611; — Pie X (*Pascendi* et *Lamentabili*), 2592, 2593, 2605; — Pinard, 2594, 2611; — Poulain, 2594, 2611.

Rimaud, xiii, 2589; — Rousselot, 2584.

Sanday, xiii, 2589; — Schiffini, 2595; — Schmid (A.-V.), 2590; — Schwetz, 2590; — Suarez, 2607.

Thérèse (Ste), xiii, 2587; — Thomas d'Aquin (S.), 2583, 2584, 2585, 2586, 2588, 2590, 2596, 2597, 2601, 2602, 2603, 2604, 2606, 2608, 2611; — Tyrrell, 2593.

Vacant, xiii, 2605; — Valensin, 2593; — Van Laak, 2584;

Wiclef, xiii, 2615; — Wilde (S.), 2611; — Wilmers, 2585, 2590, 2597, 2604; — Wilson (J.-M.), 2589.

Conciles : IIe de Nicée, xiii, 2615; — IVe du Latran, 2583; — Trente, 2615; — Vatican, 2580-81, 2592, 2597, 2602, 2606, 2607, 2615. — Décrets du S.-Office, 2605.

N. B. — Quelques points de l'art. RÉVÉLATION sont reportés à ce vocable.

V. RÔLE DE L'ÉGLISE DANS LA FOI, vi, 150-71.

1o *Rôle de l'Église dans la foi.* — 1. *Comme société humaine.* — Conservation des Livres concernant son origine, vi, 150-51; cf. i, 1526-27; — parallèlement, tradition orale, xv, 1254-57. — Affirmation des premiers écrivains concernant le rôle de l'Église dans la conservation des vérités, 1256-73. — Communication entre évêques de leurs professions de F., vi, 151; cf. communion dans la F., iii, 419-21; — témoignage des Pères, 422-24; — insuffisance d'une communion invisible et non sociale, 424; cf. unité de F. dans l'Église (absente là où manque l'autorité doctrinale), xv, 2220-24; catholicité, ii, 2001-03; — continuité de l'Église, iv, 2133; — sa stabilité, xiv, 2555.

2. *Comme société infaillible.* — *a)* Dogme de l'infaillibilité de l'Église (*Tables*, 1121-23). — Nécessité de cette infaillibilité : pour remédier aux obscurités de l'Écriture, vi, 152; cf. iv, 527-29 (déclaration, conservation, défense du dépôt de la F.); 2098-99 (interprétation de l'Écriture); cf. vii, 2290-2343 (*Tables*, 1105-06); — pour préciser la nature de points dont dépendent les vérités de la F., vi, 152-53; notamment le canon des Écritures (*Tables*, 514-16); leur inspiration (*Tables*, 1105-06); — pour dirimer les controverses doctrinales, 153-54, 338-39; cf. ii, 2101-02; iii, 2394; xiii, 2612-16; xv, 3051. — *b)* Contre-épreuve : émiettement doctrinal en dehors de l'Église infaillible, vi, 154-55 (protestantisme); cf. *Protestantisme*, et xiii, 850-907 (où l'on constate une diversité de confessions, dont les doctrines se contredisent jusqu'à en venir à l' « anarchie doctrinale ») (voir *Tables*, sur l'anglicanisme, 167-170); cf. v, 1858 (certitude). — *c)* Positions de repli adoptées par le protestantisme : unité de F. par les « articles fondamentaux », vi, 156 (*Tables*, 273); — formules vagues unissant conservateurs et libéraux (Harnack), 156-57 (aveux de Mosheim, Coquerel, Sabatier, Loisy); cf. xv, 1330-31; — vague sentimentalité piétiste, rejetant toute doctrine positive, 137; cf. Schleiermacher, v, 1798-99; xiv, 1501-02; piétisme, xii, 2084-93; Zinzendorf, xv, 3695-3704; symbolo-fidéisme des modernistes, v, 1801-02. — Conclusion : nécessité de l'infaillibilité, vi, 157-58. — *d)* Le développement du dogme et de la théologie exige l'infaillibilité, 158-60 : fait du développement du dogme, 158; iv, 1603-37; conservant l'immutabilité substantielle de la doctrine, 1599-1603; cf. conc. du Vatican (sess. iii, c. iv, can. 3; Denz.-Bannw., 1800, 1818; *Tables*, 688); — difficultés du passage de l'implicite à l'explicite, v, 1869-71; xv, 1344-45; — solution des orientaux schismatiques : arrêt de tout progrès doctrinal après les (sept) premiers conciles œcuméniques, vi, 159-60; cf. xiv, 1420-25; — solution catholique : conciles infaillibles et magistère du pape, principe d'unité dans le progrès, 1463-68; cf. vi, 160. — Voir également DOGME, iv, 1606-07, 1611-18 (influence des controverses dirimées par le magistère); 1622-23 (influence des définitions mêmes du magistère).

3. *Église, règle de foi.* — *a)* Progrès dans le concept de règle de F. appliqué à l'Écriture, à la tradition, à l'Église : Melchior Cano, ix, 722-28; cf. xv, 1322; Antoine Mayr, 1327-28; Gotti, 1328; Billuart, 1328-29; Kilber, 1329; Moehler, 1323-25; Franzelin, 1336-39; — tradition *active* et magistère ecclésiastique, règles de F. (?), 1340-41; — tradition, Écriture, règles éloignées; Église, règle prochaine (?), vi, 161. — Solution : Bainvel : l'enseignement de l'Église, qui ne fait qu'un avec la tradition active, seule règle immédiate de la F., xv, 1341; — Billot : en quel sens Écriture et tradition peuvent être dites « règles éloignées » de F., la règle prochaine ne pouvant être que l'enseignement actuel du magistère, 1343; cf., 1347 (thèse iv). — *b)* Réponses aux objections protestantes : Église, règle *suprême* de F., *par rapport à nous*, vi, 161; — la règle prochaine ne rend pas inutiles Écriture et tradition, mais elle est nécessaire pour la multitude des fidèles, 161-62; elle répond à la méthode *synthétique* de la connaissance de la F., 162-63; — insuffisance de la méthode strictement historique, 163.

2o *Limites du rôle de l'Église dans la foi.* — *a)* Normalement nécessaire à l'égard de la communauté catholique, la proposition par l'Église d'une vérité de F. n'est pas une condition essentielle à l'acte de F., vi, 163-66; — exemples de l'A. et du N. T., 163-64; — le cas des dogmes avant leur définition (infaillibilité pontificale, immaculée conception, assomption), 164; cf. vii, 1694, 1707 (infaillibilité); 1140-41, 1150-52, 1153-56, 1182-83 (S. Alphonse de Liguori), 1186-87 (S. Léonard de Port-Maurice) (immaculée conception); *Tables*, 282-83 (assomption); — cas des non-catholiques de bonne foi, vi, 165; cf. iv, 2166-75 (*Tables*, 1119-21); iv, 2375-77; vii, 1845-94 (infidèles); viii, 1350-53 (membres du Corps mystique). Cf. *Bonne Foi* (*Tables*, 468). — Avant la définition ou en dehors de l'Église, ces vérités sont crues de foi *divine*, mais pas encore de F. divine *et catholique* (voir *infra*).

b) L'autorité infaillible de l'Église n'entre pas dans le motif essentiel de la F. théologale, VI, 166-67; — règle et non motif de F.; cf. *supra*, 3.; — erreur des protestants à ce sujet (A. Sabatier), 167.

Un beau texte de Cajétan : « Deux choses concourent à la foi : l'adhésion à ce qu'on doit croire, et la proposition ou explication qui en est faite. Pour ce qui est de l'adhésion, la foi ne dépend que de Dieu : de ce côté, il est tout, il est l'agent, il est l'objet, il est la fin, il est la mesure ou règle de notre foi. Mais, pour ce qui est de la proposition faite, la foi dépend des intermédiaires dont il a plu à Dieu de se servir : à cet égard, la foi nous vient par l'audition de la parole de Dieu, et ce que nous devons croire, il faut que ce nous soit proposé et expliqué. C'est pourquoi, afin qu'il ne puisse arriver d'erreur dans cette transmission, le S.-Esprit a pourvu à ce qu'il y eût une règle créée qui fût infaillible. Cette règle, c'est le sentiment que l'Église possède des choses de la foi, le sens qu'elle en a, l'enseignement qu'elle en donne, à ce point que l'autorité même de l'Église est véritablement une règle infaillible pour ce qui est de la proposition et de l'explication des choses de la foi...

« ...Si l'on prend soin de distinguer l'adhésion et la proposition, et si l'on ne confond pas la proposition en soi et celle par rapport à nous, il apparaît : 1° que Dieu en personne est au premier rang celui qui fait la proposition en soi des choses de la foi, et elles appartiennent à la foi parce que c'est lui qui les a proposées telle et telle; 2° que, par rapport à nous, à qui Dieu ne propose pas par lui-même les choses à croire, comme il l'a fait aux prophètes et aux apôtres, mais les propose par son Église, croire que cette Église est régie par le S.-Esprit devient une règle infaillible pour ce qui est de la proposition faite à nous des choses de la foi; 3° que la raison pour laquelle nous adhérons à toutes ces choses, c'est parce que Dieu l'a dit... Le fait que Dieu se sert de l'autorité de son Église pour nous transmettre... ses propositions n'empêche pas qu'il ne reste lui-même le principe et la fin, l'objet et la règle de la proposition qui est faite, comme il l'est de l'adhésion que nous donnons... » (*In Summa theol.*, Iª, q. I, art. 1, n. 10, 12; q. V, art. 3; cf. trad. de P. Bernard, *La foi*, dans *La Somme théol.*, Éd. de la Revue des jeunes, I, 382-84 *(passim)*.

c) Épilogue : « Foi divine et catholique », VI, 167-71; aucune différence essentielle entre F. divine et F. divine et catholique, différence accidentelle en raison de l'obéissance à l'Église, 168. — Deux corollaires : aucune infériorité du catholique par rapport au protestant, 168-69; — approfondissement du caractère de la F. « catholique », auquel s'oppose le péché d'hérésie, 170-71; cf. 2214-15; II, 2105; XIII, 2614-15.

Auteurs cités au cours de cette section. — Alès (d'), VI, 163; — Anselme (S.), 163; — Augustin (S.), 151, 159.

Bainvel, VI, 166; — Brunetière, 159.

Clément d'Alexandrie, VI, 157, 162-63; — Coquerel (fils), 156; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 163.

Döllinger, VI, 164, 165.

Franzelin, VI, 150, 151, 153, 158; — Freppel, 163.

Granderath, VI, 164, 165.

Harnack, VI, 156, 157.

Ignace d'Antioche (S.), VI, 157; — Irénée (S.), 152, 157.

Janvier, VI, 160, 162; — Jurieu, 156; — Justin (S.), 157.

Lichtenberger, VI, 167; — Loisy, 157; — Lugo (de), 163, 164, 170, 171; — Luzerne (de la), 150.

Mahomet, VI, 150; — Maistre (J. de), 159, 160; — Marcien (empereur), 160; — Mazzella (C.), 166; — Monod (Jean), 167; — Mosheim, 156.

Newman, VI, 159.

Perrone, VI, 166; — Polycarpe (S.), 157.

Sabatier, VI, 156, 167, 168, 169; — *Salmanticenses*, 166; — Scheeben, 153, 163, 168, 170; — Schiffini, 170; — Snell, 153, 156, 157; — Socrate, historien, 159; — Suarez, 168.

Tanner, VI, 165; — Tertullien, 151, 152, 157, 161, 163; — Thomas (S.), 154, 170, 171.

Vincent de Lérins, VI, 158.

Wilmers, VI, 166; — Wiseman, 153.

Conciles : Chalcédoine, VI, 160; — Trente, 154, 167; — synode de Dordrecht, 155; — Vatican, 158, 166, 167, 169, 171.

VI. Préparation rationnelle de la foi. Le fidéisme, VI, 171-237.

I. Volonté et intelligence dans la préparation a la foi (aperçu général). — 1° *Les actes intellectuels préparant la foi peuvent-ils être réalisés par la volonté, sans motif intellectuel?* — Impossibilité pour la volonté de faire admettre à l'intelligence quelque chose sans motif intellectuel, VI, 171-72; cf. III, 2371-72; — son intervention se conforme aux conditions normales de l'intelligence, VI, 172; — pour la F. : jugement de crédibilité, III, 2202-03. — Néanmoins intervention de la volonté pour écarter doute ou difficulté, VI, 172; — ou simplement pour passer à l'acte de F. (crédibilité impérée), III, 2209-10, 2371-72. — Jugements spéculatifs et jugements pratiques de crédibilité, préparatoires à l'acte de F., VI, 173-74; cf. III, 2205-06.

2° *Mise au point utile de Billot :* « Il faut bien considérer ici le rôle de la volonté par rapport à l'intelligence :

« 1° La volonté *écarte l'obstacle* qui arrête l'intelligence. Tant d'objets se rencontrent qui troublent le jugement de la raison et chargent pour ainsi dire d'humeur infectieuse l'œil de l'esprit. Ce sont les passions effrénées, les affections perverses, les gonflements de l'orgueil; ce sont aussi les querelles, les dissensions, les jalousies qui, à l'instar du feu allumé dans du bois rempli d'humidité, ne rendent que de la fumée et ne peuvent produire de flammes brillantes. Aucun doute qu'une volonté bien disposée n'influe heureusement pour éliminer ces obstacles fâcheux.

« 2° La volonté *pousse* l'intelligence *à chercher des raisons* qui font apparaître la vérité; elle applique la force pénétrante de l'esprit à une attentive considération et à la critique de ces raisons; elle demande à Dieu les secours nécessaires en cette importante affaire. Certes, la volonté serait incapable de ce rôle si elle haïssait la lumière, si elle craignait de venir à la lumière, si elle préférait les ténèbres à la lumière. Aussi est-ce à bon droit que S. Augustin attribue la découverte de la vérité à l'amour même de la vérité : « Si la vérité n'est « pas désirée de toutes les forces de l'âme, elle ne pourra « jamais être trouvée. Mais si on la cherche comme il « convient, elle ne peut se soustraire à ceux qui l'aiment. « De là cette parole que vous avez si souvent à la bouche : « *Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez,* « *frappez et l'on vous ouvrira. Il n'y a rien de caché qui ne* « *sera révélé.* C'est l'amour qui demande, c'est l'amour « qui cherche; c'est l'amour qui frappe; c'est par l'amour « que se manifeste la révélation; c'est l'amour qui fait « persévérer dans l'adhésion à cette révélation » (*De moribus Ecclesiæ*, I, c. XVII, n. 31).

« 3° La volonté *commande l'adhésion* de l'intelligence, quand cette adhésion n'est pas imposée par la parfaite évidence de la vérité, et que l'intelligence n'y est pas entraînée par cette pleine clarté de l'objet ne laissant place même à un simple doute possible. Mais ici une distinction est souverainement nécessaire. La volonté peut commander un assentiment en rapport avec la dignité des motifs qui sont apparus auparavant à l'intelligence comme justifiant cet assentiment; elle peut commander un assentiment sans aucun rapport à de tels motifs et qui, tout ou partie, se présenterait comme l'effet d'un choix arbitraire. Dans le premier cas, c'est parfait. Dans le second cas, nous n'avons rien d'autre que la fiction vague et sans consistance d'une opinion déraisonnable. Dans tout jugement conforme à la règle de la droite raison, la volonté ne saurait intervenir pour se substituer aux raisons de croire ou pour ajouter à leur poids; elle incline simplement l'intelligence à un assentiment justifié par la valeur de ces raisonnements, chaque fois que manquent les conditions d'où résulte spontanément, nécessairement et sans qu'on puisse l'empêcher, l'adhésion de l'esprit » (*De immutabilitate traditionis*, c. V, 118-20).

Sur le même sujet, voir de Poulpiquet, *L'objet intégral de l'apologétique*, Paris, 1911, IIe part., c. I, 287-340.

II. FIDÉISME. — 1° *Sens du mot fidéisme.* — 1. Chez les protestants, VI, 174-75; — symbolo-fidéisme (*Tables*, 1467). — 2. Différentes acceptions chez les catholiques : *a)* Tendances donnant trop peu à la raison, trop à la croyance (réaction contre le subjectivisme; cf. dogmatisme subjectiviste, II, 2159-60; — conviction sans valeur objective, III, 2365; — F. au témoignage du genre humain, cf. Lamennais, VIII, 2513, 2515-16), VI, 175. — Voir aussi *Traditionalisme*, et XV, 1350; les références à DIEU, IV, 807-10; BONALD, II, 858; BAUTAIN, 481; BONNETTY, 1019; GERBET, VI, 1296; VENTURA, XV, 2636-39. — *b)* Système excluant l'usage de la raison avant la F. dans la connaissance des préambules de la F., VI, 175-76; — sur les motifs de crédibilité (*Tables*, 854-55); — impossibilité de fonder la F. sur la F., 176-77; même dans l'acte de F. de l'enfant, 177-79. Cf. *infra*, § IV, certitude des préambules de la foi, col. 1553-54).

2° *Origines et objections du fidéisme.* — 1. Première source : scepticisme sur la valeur de la raison, VI, 179-80; en raison du péché originel, IV, 765-67 : *a)* Réforme : Luther, IX, 1212; impossibilité de toute connaissance spéculative, IV, 797; VIII, 2138; XIII, 2039, 2048; XIV, 1724; XV, 414; — Calvin, II, 1401; IV, 766; XIII, 2050; — Zwingli, XV, 3778-80; voir cependant XII, 512-13; — *b)* jansénisme, VI, 179-80; IV, 799 : Baïus, II, 43-44; IV, 799; XII, 532-35; — Jansénius, IV, 799-802, 865; VIII, 332, 351-53, 367-68, 371; XII, 546; — Quesnel, IV, 802-03; — Pascal, 803-06; VI, 180; XI, 2165-67 (connaissance de Dieu), 2186-88 (fidéisme des *Pensées*), 2190-91 (mise au point); — *c)* traditionalisme, VI, 180; — rigide, IV, 808-09; mitigé, 809-10 (cf. *Agnosticisme*, dans *Tables*, 57-59). — Ce pessimisme indirectement réprouvé par les condamnations frappant la négation de la liberté après le péché originel, II, 1023; IX, 668-69; conc. de Trente (sess. VI, c. I, can. 4-6; *Tables*, 676, 677). — 2. Deuxième source : exagération du principe d'autorité : Thèse de Gerbet, VI, 180; cf. 1297. — Arguments de la thèse : les préambules rationnels de la F. ne font-ils pas rentrer la F. dans le système protestant du libre examen? — la raison ne devient-elle pas juge de l'Église et de la révélation elle-même? — si la règle de F. qu'est l'Église doit être examinée et jugée par la raison, la F. n'est-elle pas aussi incertaine que le jugement faillible de la raison? — Objections présentées et résolues, 180-83.

3° *L'Écriture est défavorable au fidéisme.* — Les prophètes de l'A. T. et Jésus-Christ dans l'Évangile ont dû prouver la vérité de leur mission, VI, 183-84; cf. 107-08; III, 2236-37; XIII, 715-16, 726-28 (prophéties); VIII, 1182-98 (témoignages en faveur de la mission du Christ); cf. X, 1850-58 (valeur probante du miracle). — Les apôtres font appel aux motifs de crédibilité en faveur de leur prédication, VI, 184-85; III, 2237-39.

4° *Les Pères sont défavorables au fidéisme.* — 1. En général : ils ont donné des preuves rationnelles de l'existence et de la nature de Dieu, VI, 185 (*Tables*, 980-81); — ils ont prouvé et démontré le fait de la révélation par des arguments appropriés (miracles et prophéties), preuve préalable à la F., 185; X, 1801-03, 1837, 1850-51; XIII, 711-12 (avec références à CRÉDIBILITÉ, III, 2240 sq.; APOLOGÉTIQUE, I, 1533-35, 1580-1602). — 2. Quelques auteurs en particulier : *a)* Pères grecs : S. Justin, VI, 185-86; VIII, 2244-45, 2263-64; X, 1801; — Clément d'Alexandrie, VI, 186; III, 169-70, 188-91; — Origène, VI, 186; XI, 1511-14, et surtout 1560-63; — S. Cyrille d'Alexandrie, VI, 186-87; III, 2247-48; VI, 186-87. — *b)* Pères latins : Tertullien, III, 2249; VIII, 123-54; XV, 146-47; — S. Cyprien, III, 2250, 2461-62; — Lactance, 2250; VIII, 2426-29; — Arnobe, I, 1986; III, 2250-51; — S. Hilaire, 2251; — S. Ambroise, 2251-52; — S. Jérôme, 2252-53; — S. Augustin, I, 2339-41; III, 2253-57 (miracle, X, 1802, 1850; propagation du christianisme, XIII, 693, 703). — Sur ces auteurs et d'autres, voir CRÉDIBILITÉ, III, 2239-58 (et *Tables*, 855).

En ce qui concerne les théologiens, l'art. FOI cite simplement S. Thomas, VI, 188; renvoyant à CRÉDIBILITÉ, III, 2271-76. On complétera à l'aide des *Tables*, 855-56; et avec les auteurs cités *infra*, § XII, dans l'analyse de l'acte de foi, VI, 469-512.

5° *Documents ecclésiastiques sur le fidéisme.* — *a)* Propositions souscrites par des fidéistes : Bautain, II, 481, 482, 2165; III, 2333; IV, 809, 836, 848, 851, 865, 929; VI, 188-89; X, 1850, 2417; XII, 1491; XIII, 1645; XIV, 2057, 2060; XV, 1350 (voir *Tables*, 388); — Bonnetty, II, 1020-26; les quatre propositions : 1re, 1020; 2e, 1022, 2165; XIII, 1646; 3e, II, 1024; IV, 848, 929; VI, 189; XIII, 1645, 2606; 4e, II, 1024; IV, 869. — *b)* Déclarations de Pie IX : encyclique *Qui pluribus* : science et véracité de Dieu, fait de la révélation et preuves, obligation de croire, II, 1020; VI, 189-90, 2303; XIII, 1647; XIV, 1852, 2057; XV, 1793; — bref *Gravissimas inter*, XIII, 1646; XIV, 1854. — *c)* Conc. du Vatican (sess. III, c. II, § 1; c. III, § 2; c. IV, § 3, 5; canons correspondants : *De revelatione*, can. 1; *De fide*, can. 3, 4; Denz.-Bannw., 1785, 1786, 1797, 1799, 1806, 1812, 1813; *Tables*, 687, 688). — Voir aussi IV, 824 sq.; III, 2334-36; VI, 189-90. — *d)* Déclarations de Léon XIII : *Æterni Patris*, 190-91; — voir aussi les textes de Pie X et de Pie XI, XIII, 1646.

III. SEMI-FIDÉISME. — Position du problème : *a)* le semi-fidéisme refuse à la raison, dans la preuve des préambules de la F., la possibilité d'arriver à un jugement ferme et n'exige pas ce jugement comme condition préalable à la F., VI, 191; — *b)* tout en admettant la possibilité de doutes imprudents et d'un rôle déterminant de la volonté dans l'adhésion de l'intelligence, les théologiens rejettent le semi-fidéisme, 191.

1° *Arguments contre le semi-fidéisme.* — *a)* Conc. du Vatican (c. II, § 1 et can. 1; c. IV, § 5; Denz.-Bannw., 1785, 1816, 1799; *Tables*, 687, 688); cf. II, 2165; VI, 191-92; X, 1799; — actes pontificaux connexes (Pie IX, Léon XIII, Pie X), VI, 192; X, 1799; XIII, 1647. — *b)* Condamnation, par Innocent XI, de la prop. 21, VI, 192-94; cf. prop. 19, 194; IX, 76; III, 2225, 2234; VI, 205, 311-13; VII, 1796; — cf. Cardenas, II, 1713; — Lumbier, IX, 1142. — *c)* Condamnation par Pie X de la prop. 25 moderniste (décret *Lamentabili*), VI, 194-95; cf. III, 2236; XIII, 1646; — interprétation fausse : Newman visé, VI, 194-95 (probabilités convergentes); cf. III, 2392; XI, 395; — véritable sens de la thèse newmanienne, VI, 195-98; XI, 395-97. — *d)* Difficulté tirée de la conversion d'un infidèle n'ayant qu'un jugement flottant en faveur de la mission divine du Christ : solutions de Gardeil et de l'auteur, VI, 198-200.

2° *Argument possible en faveur du semi-fidéisme.* — *a)* Texte de la prop. 4 laxiste condamnée par Innocent XI, VI, 200-01, 203; cf. III, 2232. — *b)* Explication en s'inspirant du sens de la prop. 21; cf. *supra* : l'infidèle n'est pas obligé de faire immédiatement un acte de F., mais doit poursuivre ses recherches, VI, 201-02; il ne lui est pas permis de se retrancher dans une opinion moins probable, 202; cf. XIII, 533-34; — opinion approbative de théologiens : avant la condamnation, VI, 202-03; après la condamnation, 203. — *c)* Interprétation

défectueuse de la pensée de S. Thomas : Gardeil réfute Viva, 204; cf. III, 2232-33; IX, 74; XV, 3146 (Viva). — *d)* Cas de l'infidèle à l'article de la mort : discussion de l'opinion de Bérardi, VI, 204-05.

IV. CERTITUDE; ÉVIDENCE. — Complément à *Certitude* (*Tables*, 572-73) et *Évidence* (*Tables*, 1451-52).

1° *Éléments essentiels de la certitude.* — 1. Fermeté, s'opposant au doute ou à la simple opinion, VI, 206; cf. II, 2517; III, 2372; XV, 2677. — 2. Infaillibilité, VI, 206-07; — voir croyances illégitimes, III, 2378; légitimes, avec un motif suffisant d'une manière relative, 2380; légitimes, avec un motif d'une suffisance absolue, 2382-90. — 3. Différentes espèces de certitudes, VI, 207-15 : *a)* Certitude évidente et inévidente, 207-08; cf. V, 1725-27; — comment la certitude inévidente peut-elle être ferme et infaillible, VI, 208; — explication meilleure à ÉVIDENCE (intrinsèque ou extrinsèque), V, 1727-28; voir aussi 1729-31; III, 2387-89; — rôle de la volonté, VI, 208-09; III, 2384-87; cf. *supra*, 1550, note de Billot. — *b)* Certitude morale : α) imparfaite, fondée sur l'évidence morale, VI, 209; cf. V, 1726; — β) vraie, ferme et infaillible, trois définitions : tirée de la *matière* du jugement certain, VI, 209-10; cf. III, 2368-69; V, 1729-30; — tirée du procédé de recherche (synthétique, *æstimatio moralis*), VI, 210; III, 2387-88; — tirée de l'influence des *dispositions morales*, VI, 210-11; III, 2220-22, 2368-69, 2383, 2384-85; V, 1726. — *c)* Certitude métaphysique, physique et morale : critique de cette division ternaire, VI, 211-14. — *d)* Conclusion : deux seules sortes de certitudes : d'évidence parfaite, d'évidence simplement morale, 214-15 (opinion de l'auteur).

2° *L'évidence parfaite des préambules n'est pas nécessaire pour l'acte de foi : l'évidence morale suffit.* — Preuve par l'Évangile : Jésus reprend ceux qui ne veulent pas croire sans voir des miracles ou, pour Thomas, sans avoir constaté la résurrection, VI, 215. — Par les documents ecclésiastiques qui s'abstiennent de parler de l'évidence des préambules connus avec certitude par la raison, 215-16; cf. 189-91. — Par le raisonnement théologique, 216-17.

3° *L' « évidence de crédibilité ».* — Sens originel de la formule : évidence extrinsèque grâce au témoignage et à ses preuves, VI, 217; cf. V, 1727, 1728; III, 2283-84 (Cajétan). — Sens différent : les mystères révélés sont évidemment croyables, mais non évidemment vrais, VI, 217-18. — Sens de l'affirmation du conc. du Vatican : *evidentem fidei christianæ credibilitatem*, 218-19; cf. IV, 923 sq. (connaissance scientifique et démonstration de l'existence de Dieu).

4° *Suffisance d'une certitude relative pour la foi (chez les enfants et les ignorants).* — 1. Position du problème : *a)* fondée sur des motifs qui apparaissent suffisants mais ne le sont pas, cette certitude possède la fermeté, mais non l'infaillibilité; elle diffère de la certitude morale, fondée sur l'évidence imparfaite, VI, 219-20; cf. II, 2167; — *b)* explication de sa fermeté, VI, 220; cf. II, 2155, 2156; III, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377 (motifs et causes engendrant la fermeté); — *c)* nonobstant son manque d'infaillibilité, cette certitude a une réelle valeur la distinguant de l'opinion, de la persuasion d'entêtement, de la certitude erronée, VI, 220-21; cf. III, 2380, 2381. — 2. Question de fait préalable à toute solution, VI, 221-31 : *a)* ce qu'en ont pensé les théologiens (en général), 222; — *b)* auteurs particuliers : XVII[e] s. : De Lugo, 222-23; Jean de Saint-Thomas, 223, admettant le fait de la certitude relative, comme Cajétan, 217; cf. III, 2283; Haunold et Rassler, VI, 223-24; — XVIII[e] s. : G. Antoine, A. Mayr, Kilber, 224; cf. I, 1443; X, 474; XV, 3578; — XIX[e] et XX[e] s. : Murray, Cam. Mazzella, Billot (certitude relative et non vérité relative), dom Lefebvre, Gardeil, etc., VI, 224-25; — *c)* certitude fondée sur des arguments *probables* ou des arguments *valables* pour le croyant (controverse avec Bainvel), 225-27; — *d)* certitude relative, essentiellement différente en elle-même de la certitude absolue possédée par d'autres croyants (controverse avec Bainvel et Chr. Pesch), 227-31; cf. II, 2155-57 (certitudes spontanées et certitudes contrôlées.) — 3. Questions de droit, VI, 231-33 : *a)* suffisance théologique d'une telle certitude pour l'acte de F. : enfants, 231; — peuples ignorants, 231; — protestants ou schismatiques de bonne foi, 231-32; cf. 165; IV, 2166-75, 2375-77; VII, 1845-94 (infidèles); VIII, 1350-53 (membres du Corps mystique); cf. *Bonne Foi* (*Tables*, 468); — *b)* solution d'objections, VI, 232-33; cf. *infra*, § VII et VIII, Rôle de la grâce dans la préparation rationnelle de la foi et Persévérance dans la foi.

5° *Corollaire : la certitude relative peut-elle obliger à faire le même acte de foi sur un article faux que sur un article vrai?*

Solution affirmative (mais F. naturelle), VI, 233-34. — Solution « probable » divergente de Suarez, sa discussion, 234-37.

AUTEURS CITÉS DANS CETTE SECTION. — Alès (d'), *Dict. apol.*, VI, 175, 180, 184, 186, 188, 195, 219; — Alexandre VII, 193; — Alphonse de Liguori (S.), 204; — Ambroise (S.), 187; — Amicus, 226; — Amort, 198; — Antoine (G.), 224; — Aristide, 185; — Aristote, 197; — Arnobe, 185, 187; — Arriaga, 213, 235; — Athénagore, 185; — Augustin (S.), 187, 188, 211, 217; — Avenel (d'), 220.

Bainvel, VI, 175, 180, 219, 226, 228; — Ballerini-Palmieri, 203, 204; — Bañez, 202, 203; — Bäumker, 188; — Bautain, 180, 188; — Benoît XIV, 198; — Berardi, 205; — Berkeley, 175; — Billot, 206, 208, 225; — Bonnetty, 180, 189; — Bossuet, 177; — Brugère, 211; — Brunetière, 180; — Burghaber, 205.

Cajétan, VI, 217, 223; — Calvin, 179; — Caramuel, 173; — Cardenas, 173, 193, 203; — Castropalao, 205; — Chalmers, 197; — Chossat, 195; — Clarke, S. J., 196; — Clément d'Alexandrie, 185, 186; — Coninck, 178, 202, 218; — Cyprien (S.), 187; — Cyrille d'Alexandrie (S.), 186.

Denifle, VI, 179; — Durand de Saint-Pourçain, 208, 211.

Eusèbe (de Césarée), VI, 186.

Félix, S. J., VI, 215; — Frank, 175; — Franzelin, 176; — Frassen, 206; — Freppel, 181, 186.

Gardeil, VI, 174, 199, 200, 204, 214; — Gaudé, 204; — Géner, 203; — Gerbet, 180, 181, 182; — Gladstone, 197, 216; — Gormaz, 203; — Granderath, 218; — Guillaume d'Auxerre, 235, 236.

Hamilton, VI, 175; — Harnack, 174; — Haunold, 229; — Herder, 175; — Hilaire (S.), 187; — Huet, 200; — Hugon, 207, 209; — Hugueny, 214, 218; — Hume, 175.

Innocent XI, VI, 192, 193, 194, 200, 201, 202, 203, 204, 205; — Irénée (S.), 185, 186.

Jacobi, VI, 175; — Jandel, O. P., 218; — *jansénisme*, 179; — Jean Chrysostome (S.), 186; — Jean de Saint-Thomas, 223; — Jeannière, 209; — Jérôme (S.), 187; — Justin (S.), 187.

Kant, VI, 175; — Kilber, 178, 203, 206, 224; — Krebs, 188.

Lacroix, VI, 203, 205; — Lactance, 185, 187; — Lagae, 214; — Lamennais, 180; — Le Bachelet, 184, 185; — Lefebvre (dom), 225; — Lefranc de Pompignan, 177; — Léon XIII, 190, 192, 216, 227; — Lugo (de), 205, 207, 208, 222, 223, 236; — Lumbier, 192; — Luther, 179.

Malderus, VI, 202; — Mandato (de), 212; — Maurus (Sylv.), 212, 213; — Mayr (Ant.), 203, 224; — Mazzella (Cam.), 194, 203, 206, 224; — Mendrick, 236; — Ménégoz, 174; — Meurin, 218, 219; — Müller, 203; — Municssa, 207; — Murray, 224.

Newman, VI, 182, 195, 197, 198, 209, 210, 216.

VII. Rôle de la grâce dans la préparation rationnelle de la foi, vi, 237-278.

1° *Notions préliminaires.* — 1. *Grâce actuelle.* — Non grâce extérieure de la révélation, mais secours passagers intérieurs favorisant la préparation rationnelle à l'acte de F., vi, 237. — Relativement à la connaissance de Dieu, 237; cf. iv, 860, 861, 864-65; — au fait de la révélation, vi, 237; cf. conc. du Vatican (c. iii, § 2, Denz.-Bannw., 1790; § 6, *ibid.*, 1794; *Tables*, 687). — Action de la grâce, comme moyen de connaissance ou comme moyen connu (action miraculeuse sur l'intelligence ou la volonté), 238-39.

2. *Grâce habituelle.* — *L'habitus* de F. concourant à reconnaître la crédibilité sans cependant remplacer les motifs, vi, 239-41. — Deux manières : production directe du jugement de crédibilité, 241-42; — influence indirecte ou dispositive sur ce jugement, 242-43; explication de plusieurs textes de S. Thomas, 243-45.

2° *Systèmes.* — 1. *Guillaume d'Auxerre.* — Illumination préservant de croire à une chose fausse, vi, 245. — Critique, 245-46.

2. *Discerniculum experimentale.* — Pérez : sorte de miracle intérieur permettant de faire à coup sûr et sans erreur l'acte de F., vi, 246-47; — critique du système, 247-49; — solutions des objections de Pérez, 249-50. — Pallivicini : la grâce intervient comme jugement infaillible sur le fait de la crédibilité, 250-51. — Esparza : *discerniculum* dans l'affirmation même du prédicateur, 252-53. — Conclusion : systèmes qui se combattent l'un l'autre et n'aboutissent à aucune solution acceptable, 253-54.

3. *Suggestion divine.* — Sur un motif insuffisant en soi, mais réel et présupposé (cf. conc. du Vatican, sess. iii, c. iii, § 3; Denz.-Bannw., 1791; *Tables*, 687), Dieu intervient par une puissance de persuasion (Mayr, Ulloa), vi, 254-55. — Appréciation : possibilité d'une telle intervention, 255; cf. iii, 2376; — existence d'un tel secours, nécessaire à tous et dans tous les cas, improbable devant les affirmations du conc. du Vatican (c. iii, § 2, 5; Denz.-Bannw., 1790, 1793; *Tables*, 687). — « Illustration suasive » et grâce prévenante nécessaire à l'acte de foi salutaire (conc. de Trente, sess. vi, can. 3; Denz.-Bannw., 813; *Tables*, 677), vi, 256-57.

4. *Double crédibilité.* — Thèse de Gardeil, vi, 257; cf. iii, 2203 (cf. *Tables*, 854, *Crédibilité*, § Crédibilité et genèse de l'acte de foi). — Critique : une seule crédibilité; discussion de la thèse, vi, 258-60.

5. *Préparation de la foi dans la foi elle-même sous l'influence de la vertu de foi.* — Thèse de P. Rousselot : « les yeux de la F. », vi, 260; xiv, 135. — Exposé de la thèse, vi, 261-63; xiv, 135-36. — Discussion et controversee ultérieure, vi, 263-75; cf. x, 1854-55. — Attitude des théologiens, xiv, 136-37.

6. *Systèmes exigeant, pour discerner le miracle, la grâce de la foi.* — *a)* Certains protestants conservateurs : miracles, objet de F., non signes de crédibilité, vi, 275; — thèse catholique, x, 1853-54; pour les miracles cachés, 1811. — F. et miracles de l'Évangile, viii, 1194. — *b)* Modernistes et libéraux : le miracle suppose la F., c.-à-d. la crédulité, vi, 275-76; — sur l'attitude des protestants libéraux et des rationalistes, viii, 1398-1405; cf. x, 1824-25; — sur l'attitude des modernistes, viii-1382-86; cf. x, 1825 (Firmin-Loisy). — *c)* Conception d'É. Le Roy, vi, 276-78; cf. x, 1814; — rapprochée de celle de M. Blondel, 1815. — Critique, 1815-16; vi, 277-78.

VIII. Persévérance dans la foi : résolution de persévérer, vi, 279-349.

1° *Position du problème.* — 1. Divisions de l'article, vi, 279. — 2. Documents généraux sur la persévérance dans la foi : *a)* sur la persévérance en général : Écriture, xii, 1258-61; — Pères, 1261-69; — magistère, 1269-71, 1278-83, 1286-89; — S. Thomas, 1274-77; — *b)* sur la persévérance dans la F. : Écriture, vi, 279-80; cf. xi, 2443 (S. Paul); viii, 591 (S. Jean); vi, 2106 (épître aux Hébreux); — Pères, 280; — documents ecclésiastiques, 280; cf. conc. de Trente (sess. vi, c. vii, *Tables*, 676); profession de F. de Pie IV, xiv, 2935.

2° *Méthode d'Hermès.* — *a)* Notions préliminaires : sur le doute en général (*Tables*, 1035); — doute réel et doute fictif, vi, 281-82. — *b)* Méthode dans la justification de la F. : douter réellement, pour dissiper ensuite les doutes par la raison, vi, 283, 2290-92; xiv, 1851. — *c)* Erreur d'Hermès : dans sa méthode (contraire aux principes de la révélation et de la raison), vi, 284-85; pleine d'illusions et d'inconséquences, 285-86; — dans la doctrine même (méconnaissance du motif essentiel et surnaturel de la F.), 2293-95. — *d)* Documents ecclésiastiques contre Hermès : Grégoire XVI (bref *Dum acerbissimus*), vi, 286, 2301; — conc. du Vatican (sess. iii, c. iii, *De fide*, § 5, 6, Denz.-Bannw., 1793, 1794; et can. 6, *ibid.*, 1815; *Tables*, 687, 688). Cf. *infra*, Doctrine du conc. du Vatican sur la persévérance dans la foi.

3° *Doctrine du conc. du Vatican sur la persévérance dans la foi.* — 1. *Textes.* — Conc. du Vatican (sess. III, can. 6) : deux erreurs condamnées : méthode d'Hermès, toute doctrine confinant à l'indifférentisme, VI, 287-89; — (c. III) : différence entre le catholique et les autres, le premier ne pouvant jamais, à moins qu'il n'y ait de sa faute, avoir une juste cause de changer sa F. ou de la révoquer en doute, 289-91.

2. *Controverse avec Granderath et Vacant dans l'interprétation du texte conciliaire.* — *a)* Sur la « juste cause » : cause *subjectivement juste* (Harent), ou seulement *objectivement* juste (Granderath-Vacant), VI, 292-94. — *b)* Sur l'assertion du c. III : « Dieu n'abandonne jamais, s'il n'est lui-même abandonné » : s'agit-il d'un abandon de Dieu par le péché formel contre la F. (hérésie, apostasie) (Granderath-Vacant) ou par toute autre faute (refus ou abus des grâces) (Harent)? 294-96. — *c)* Interprétation des théologiens : dans le sens Grande-rath-Vacant : Tanner, Platel, 297-98; — dans le sens Harent : Schmid, Kleutgen, Scheeben, Lahousse, Wilmers, Lehmkuhl, Billot, Pesch, 298-300.

3. *Question dirimée en dehors de la déclaration du concile et d'après d'autres sources.* — *a)* Pour les catholiques : cas du doute volontaire ou de l'apostasie jusqu'à la mort, VI, 300-01; — cas du doute ou de l'apostasie momentanés et rétractés ensuite, 301-05. — *b)* Pour les hétérodoxes : différence à établir pour eux entre les articles *vrais* et les erreurs de leurs sectes, 305-06; — en conséquence deux excès à éviter : imaginer qu'il y en a peu de bonne foi; nier toute différence entre hétérodoxes et catholiques (contrairement à l'affirmation du c. III du concile), 306-07; — prudence dans les jugements à porter sur eux, 307-08; cf. explication de la prop. 17 du *Syllabus*, 307-08; XIV, 2894-95 (références en cet endroit). — *c)* Concessions possibles à l'opinion Granderath-Vacant : il s'agit de catholique « bien formé », VI, 309; — il s'agit de F. définie par l'Église infaillible, 310; — il s'agit de l'ensemble des vérités de F. et non d'un dogme particulier qu'on pourrait avoir oublié, 310-11; — explication des prop. 19 et 20 condamnées par Innocent XI (qu'on pourrait objecter contre les deux dernières concessions), 311-13; cf. III, 2214, 2225; — on n'est pas obligé d'admettre, dans tout abandon de la religion catholique, un péché formel contre la F., VI, 313-14; péché formel, cf. 2215 sq. (hérésie-péché); et VII, 1930 (péché d'infidélité). — *d)* Application au catholique négligent, VI, 314-16.

4. *Explication de la permanence des motifs de crédibilité au cours de la vie du catholique.* — *a)* Premier cas : le catholique a eu des motifs de crédibilité d'une valeur *absolue*, VI, 316-17. — *b)* Second cas : l'ensemble des motifs acquis n'ont eu qu'une valeur *relative*. Premier moyen : développement des motifs de crédibilité correspondant au développement de l'esprit, 317-19; — travail spontané de la pensée, 319-20; appliqué au développement des motifs de crédibilité, 320-21; cf. V, 1840, 1841; expérience de la vie, servant à mieux comprendre les motifs de crédibilité, VI, 321-23; développement de certitude sur le contenu de la F., 324. — Second moyen : solution des objections, 324; — cas des objections facilement solubles, 324-26; — cas des objections difficiles qu'une conviction bien arrêtée sait braver, 326-29; cf. III, 2373-78 (influence de certains moyens), 2390-93 (rôle de la volonté); cf. *supra*, 1550.

4° *Résolution de persévérer dans la foi.* — 1. *Documents scripturaires et traditionnels.* — *a)* Écriture : S. Paul aux Galates, VI, 329-30, 1037-38. — *b)* Tradition : Pères grecs : S. Irénée, 330; cf. 242; — S. Basile, 330; — S. Cyrille de Jérusalem, 330; cf. III, 2534, 2538, 2569, 2570 (F. à l'eucharistie); — S. Cyrille d'Alexandrie, VI, 330, cf. 280; III, 2521. — Pères latins : S. Augustin, VI, 330; — Vincent de Lérins, 330; cf. XV, 3053-54 (conclusion du *Commonitorium*); — Florus de Lyon, VI, 330-31; — S. Anselme, 331; cf. I, 1345-46; — S. Thomas d'Aquin, VI, 331; cf. XV, 993 (supériorité de la F.); — S. François de Sales, VI, 331. — Documents ecclésiastiques : l'Église impose la résolution de persévérer dans la F. : symbole d'Athanase, I, 2179; IV, 2158 (finale); — profession de F. tridentine, VI, 331; XV, 1487; XIV, 2935; — serment antimoderniste, 2935-36; — formulaire antijanséniste, 2936.

2. *Résolution subjectivement prudente, objectivement raisonnable.* — *a)* Affirmation de la doctrine, VI, 331-33. — *b)* Objections : valeur inférieure du *témoignage humain (sur les motifs de crédibilité)*, 333; — faillibilité de la raison et infaillibilité de Dieu, 333-35. — *c)* Valeur de la révélation, nonobstant la faiblesse de la raison et les difficultés qui en résultent : pour la connaissance des mystères, 335; cf. X, 2590-99; — pour les mystères concernant la conduite de la vie, VI, 335-36; deux avantages : règle plus sûre, diminution des risques d'erreur, 336-39. — *d)* Excès à éviter : ne pas affirmer l'obligation d'être résolu à nier l'évidence même, 340-41; condamner comme absurde toute résolution particulière et concrète, 341-43. — Opinion moyenne juste et raisonnable, 343.

3. *Formes de la résolution.* — F. implicite, VI, 343-44; — sa justification, 344-45; — réponse aux critiques protestantes, 345-48. — « F. du charbonnier », 348-49.

IX. Rapports de la foi et de la science chez le savant croyant, VI, 349-357.

L'article doit être complété par : le rappel des principes; des erreurs opposées; avant d'aborder l'objection des idées préconçues, seul point envisagé ici par l'auteur.

1° *Principes*. — Posés par le conc. du Vatican (sess. III, c. IV, *De fide et ratione*). (Pour faciliter les recherches, on suivra la numérotation de Denz.-Bannw.)

1. *Deux ordres de connaissances*. — Vérités naturelles connues par la raison, mystères connus par la révélation (Denz.-Bannw., 1795). — Texte complet, X, 2587. — Voir aussi I, 1150; II, 2166; IV, 535; VI, 358; IX, 694; XIII, 1645; XV, 862.

2. *Mystères inaccessibles à la raison, qui n'en peut avoir qu'une connaissance analogique* (Denz.-Bannw., 1796). — Texte complet, X, 2587-88. — Voir I, 1152; IV, 1537, 2429; VI, 101, 358; VII, 2332; X, 2594-98; XII, 2998, 2300; XV, 452.

3. *Aucune opposition possible entre foi et raison : source des conflits possibles* (Denz.-Bannw., 1797).

Texte complet (cf. VI, 340; IX, 694) : Bien que la foi soit au-dessus de la raison, il ne saurait pourtant jamais y avoir de véritable désaccord entre la foi et la raison, attendu que le Dieu qui révèle les mystères et donne la grâce de la foi est le même qui a mis la raison dans l'homme et qu'il est impossible que Dieu se contredise lui-même, ou que le vrai soit jamais contraire au vrai. La vaine apparence de contradiction vient ou bien de ce que les dogmes de la foi n'ont pas été compris et exposés comme l'Église l'entend, ou bien qu'on prend une simple opinion pour une vérité de raison : « Nous définissons fausse toute assertion contraire à la vérité qu'illumine la foi (V[e] conc. du Latran). »

Voir IV, 1530, 1578, 1603; VI, 340; VII, 2334; IX, 694; XIII, 1648; XIV, 1597.

4. *L'Église doit proscrire toute assertion scientifique fausse en regard de la foi* (Denz.-Bannw., 1798).

Texte complet (cf. IX, 694) : L'Église qui, avec le devoir apostolique d'enseigner, a reçu le mandat de garder intégralement le dépôt de la foi, a reçu également de Dieu le droit et le devoir de proscrire toute science fausse, *afin que personne ne soit séduit par une philosophie vaine et trompeuse* (Col., II, 8). Tout chrétien donc placé en face d'opinions vraiment contraires à une doctrine de foi, et surtout en face d'opinions réprouvées par l'Église, ne peut, sans prévarication, soutenir que ces opinions soient des conclusions légitimes de la science; mais il est tenu de n'y voir que des opinions fardées d'une fausse apparence de vérité.

Voir VI, 522; IX, 694; XV, 1212.

5. *Mutuelle assistance de la foi et de la raison* (Denz.-Bannw., 1799).

Texte complet : Non seulement la foi et la raison ne peuvent jamais se contredire, mais elles s'apportent secours mutuellement : la droite raison démontre les fondements de la foi et, munie des lumières de celle-ci, elle cultive la science des choses divines; de son côté, la foi délivre et défend la raison d'erreurs et l'enrichit de connaissances nombreuses (cf. IX, 694-95). Il s'en faut de beaucoup que l'Église soit l'adversaire de la culture des arts et des disciplines humaines; de multiples façons elle cherche à les aider, et les promouvoir. Elle n'ignore pas, ni ne méprise les avantages qu'en recueille la vie de l'homme; elle confesse bien plutôt que, dérivées du Dieu maître des sciences, les sciences humaines, utilisées convenablement, conduisent à Dieu avec le secours de sa grâce. — Assurément l'Église n'interdit pas aux sciences de se servir de leurs propres principes et de leur propre méthode, chacune dans son domaine; mais, tout en reconnaissant cette juste liberté, elle n'entend pas que, par opposition à la révélation divine, elles se jettent dans l'erreur, ou qu'en sortant de leurs frontières, elles envahissent et bouleversent le domaine de la foi (cf. VI, 385).

Voir IV, 537, 846, 1530, 1534; XIII, 1648, 1649; cf. XV, 499 (les sciences et la théologie).

6. *Pas d'assimilation entre le progrès du dogme et le progrès humain de la philosophie* (Denz.-Bannw., 1800).

Texte complet : La doctrine de foi, que Dieu a révélée, n'a pas été livrée aux hommes comme un système philosophique à perfectionner, mais elle a été confiée à l'épouse du Christ comme un dépôt divin qu'elle devait garder fidèlement et déclarer infailliblement. C'est pourquoi on doit conserver perpétuellement aux dogmes sacrés le sens une fois déclaré par l'Église (cf. VI, 133) et ne jamais s'écarter de ce sens sous le prétexte ou l'apparence d'une meilleure intelligence du dogme. Mais « que croissent et progressent largement l'intelligence, la science et la sagesse, tant des individus que de la collectivité, que de l'Église tout entière, selon les âges et les sexes; mais à condition que ce soit exactement selon leur nature particulière, c.-à-d. dans le même dogme, dans le même sens, dans la même pensée » (S. Vincent de Lérins, XV, 1297).

Voir IV, 526, 1176, 1603, 1604, 1637; V, 1869; VI, 82, 133, 158; XV, 1209-10, 1298, 1300, 3053.

2° *Erreurs condamnées*. — 1. *Erreurs méconnaissant l'origine divine ou le caractère intellectuel de la foi*. — Modernisme, niant la révélation externe, VI, 106, 125-26, 128-29, 131-32, 136-37, 1570; cf. IV, 1637-38; V, 1801-02, 1842-43; X, 2032-33; XV, 2019-20; — décret *Lamentabili* (prop. 3, 4), IV, 1597; — (prop. 4), VII, 2311; — (prop. 5), 2312; — (prop. 20, 21, 22), IV, 1586; VII, 564; — (prop. 23, 24), IV, 1648; VII, 2334; — (prop. 25), III, 2238; VI, 194; XIII, 1646; — (prop. 26), IV, 1586; V, 1364; VI, 132; — (prop. 27), VII, 655, 2320; VIII, 1385; — (prop. 59), VI, 133; IV, 2113; — (prop. 60), VIII, 1385-86; — (prop. 64), IV, 1586; XIII, 1991.

Autres propositions : Prop. 61 : On peut dire sans paradoxe que, du premier chapitre de la Genèse au dernier de l'Apocalypse, aucun chapitre de l'Écriture ne renferme une doctrine absolument identique à celle que l'Église enseigne sur la même matière et, par conséquent, qu'aucun chapitre de l'Écriture n'a le même sens pour le critique et pour le théologien.

Prop. 62 : Les principaux articles du symbole des apôtres n'avaient pas pour les chrétiens des premiers siècles la même signification qu'ils ont pour ceux de notre temps.

Prop. 65 : Le catholicisme d'aujourd'hui ne peut se concilier avec la vraie science que s'il se transforme en un christianisme non dogmatique, c.-à-d. en un protestantisme large et libéral.

F. expliquée par la psychologie et la mystique (intuition, expérience religieuse, symbolo-fidéisme, pragmatisme) (cf. *Tables*, 1467). — Protestantisme et F.-confiance; cf. *supra*, 1537.

2. *Erreurs méconnaissant ou exagérant le rôle de la raison*. — *a)* Thèses niant pour la raison la possibilité de prouver les préambules de la F. : fidéisme, cf. 1551; — semi-fidéisme, 1552; — traditionalisme, 1551; cf. Bautain et Bonnetty, 1552; Ventura et Gerbet, 1551; — Baïus et Jansénius, 1551. — *b)* Thèses exagérant le pouvoir de la

raison : rationalisme, 1540; — semi-rationalisme, 1541.

3° *Objection des idées préconçues.* — 1. L'objection procède elle-même d'idées préconçues : chez les protestants (orthodoxes et libéraux), VI, 350-51; — chez les modernistes, 351-52; — chez les rationalistes incroyants, 352-53. — 2. L'idée préconçue, si l'on est fidèle aux méthodes scientifiques, ne détruit pas la valeur d'un travail sérieux : *a)* Exposé général, 353-54. — *b)* Exemples : les préjugés des hérésies permettent le progrès du dogme, IV, 1611-13; — controverses provenant d'opinions opposées, 1614-17; — ces opinions n'empêchent pas la liberté d'étude et de recherche des théologiens, VI, 353-54; cf. IV, 1618-19. — 3. Le travail scientifique exige certaines idées préconçues : l'idée du surnaturel, nécessaire à l'étude de la religion, VI, 354-55; — rôle bienfaisant des vérités révélées, 355-57.

AUTEURS CITÉS DANS CETTE SECTION. — Anselme (S.), VI, 353; — Augustin (S.), 353.
Bainvel, VI, 349, 355, 356, 357; — Bunsen, 351.
Dadolle, VI, 351; — Descartes, 353; — Didiot, 349, 356; — Duchesne, 351; — Dupin, 351.
Harnack, VI, 351; — Headlam, 351, 352; — Hefele, 351; — Hermès, 349; — Hippolyte (S.), 351; — Hulst (d'), 352, 354-55.
Ignace d'Antioche (S.), VI, 351.
Lebreton, VI, 354, 357.
Pie IX, VI, 356, 357.
Renan, VI, 350, 352.
Sabatier, VI, 350, 351; — Strauss, 350, 351.
Tillemont, VI, 351; — Thomas d'Aquin (S.), 353.
Vacant, VI, 349.
Concile : Vatican, VI, 349, 354, 355.

X. LA FOI, VERTU SURNATURELLE ET THÉOLOGALE; SON OBJET MATÉRIEL ET SON OBJET D'ATTRIBUTION; SA CERTITUDE PARTICULIÈRE, VI, 357-93.

1° *Acte de foi en tant que surnaturel.* — 1. *Surnaturalité objective de la foi.* — Révélation, moyen surnaturel, où s'origine la F., VI, 358; cf. conc. du Vatican (sess. III, c. II; Denz.-Bannw., 1785; *Tables*, 687); cf. *supra*, 1543-45. — Vérités surnaturelles, transmises, 358; cf. conc. du Vatican (sess. III, c. IV; Denz.-Bannw., 1795, 1796; *Tables*, 687). Voir aussi X, 2587-88; XIV, 2853.

2. *Surnaturalité subjective de la foi, sous l'influence de la grâce.* — *a)* Acte de F., surnaturel, VI, 359-61; cf. IIe conc. d'Orange (can. 5, 6, 7; *Tables*, 725); — conc. de Trente (sess. VI, can. 3; *Tables*, 677); — conc. du Vatican (sess. III, c. III; Denz.-Bannw., 1791; *Tables*, 687). — Voir GRÂCE, VI, 1573, 1575, 1576-77; JUSTIFICATION, VIII, 2178, 2179, 2185, 2214; INFIDÈLES *(Salut des)*, VII, 1928 (et ce mot aux *Tables*); HERMÈS, VI, 2299-2300. — *b)* Acte de volonté commandant la F., surnaturel, 361; cf. IIe conc. d'Orange (can. 5; *Tables*, 725), 1680. — *c)* Assentiment intellectuel de F., surnaturel lui-même, 362; cf. conc. du Vatican (sess. III, c. III; Denz.-Bannw., 1789; *Tables*, 687); — affirmations scripturaires, 362-63; — preuve théologique : assentiment, prélude de la vision béatifique, 363-65. — *d)* Jugements de crédibilité; surnaturalité controversée, 365-66; — surnaturel, cependant, le dernier jugement pratique, 365, cf. 241; *supra*, 1555; — jugements antérieurs spéculatifs et grâce, 365-66; cf. *supra*, § VII, Rôle de la grâce dans la préparation rationnelle de la foi.

2° *Vertu infuse de foi; son infaillibilité.* — 1. *Existence, preuves.* — *a)* Écriture, VI, 366, cf. 362-63; XV, 2759-60, 2783; XI, 2443 (S. Paul). — *b)* Tradition ancienne, VI, 366-67; XV, 2760, 2783; voir aussi 2743-48 *(passim)*; — infusion des vertus par le baptême, II, 202-03; — par le baptême, l'homme devient « fidèle », 242; cf. VII, 1726. — *c)* Conciles et décisions pontificales, VI, 367; — Innocent *III*, XV, 2762; — conc. de Vienne, 2763, 2977-78; — conc. de Trente (sess. VI, c. VII), VI, 367; XV, 2763 (*Tables*, 676); sur l'interprétation du texte, V, 608; — conc. du Vatican (sess. III, c. III; Denz.-Bannw., 1791), VI, 367 (*Tables*, 687).

2. *Nature et activité de la vertu de foi.* — *a)* Nature : vertu infuse, donnant par elle-même la surnaturalité à l'acte de F., VI, 368; XV, 2764-66; cf. conc. de Trente (sess. VI, c. VII, ordre de la justice surnaturelle; *Tables*, 676); — vertu susceptible d'accroissement, 2787; cf. conc. de Trente (sess. VI, c. X; *Tables*, 676). — *b)* Activité : rôle principal : production de l'acte de F., VI, 369, cf. 240; — rôle secondaire sur les motifs de crédibilité, 369; cf. 240-87; *supra*, 1557; cf. XV, 2790. — *c)* Destruction de la vertu de F., VI, 369; XV, 2794; — conc. de Trente (sess. VI, c. XV, can. 27; *Tables*, 677); — sur les péchés destructeurs de la vertu de F., APOSTASIE, I, 1602; — HÉRÉSIE, VI, 2208; — INFIDÉLITÉ, VII, 1930; cf. VI, 313-16. — Péchés contribuant à affaiblir la F., 369; XV, 2794-95 (et références). — Possibilité de garder la vertu infuse de F. dans l'hérésie matérielle, VI, 2226.

3. *Infaillibilité.* — *a)* De la vertu, VI, 369; mais voir 234; — comparaison avec l'infaillibilité de la science, 369-70; — infaillibilité de la F., éclose sous l'influence de la seule grâce actuelle (opinion de Suarez), 371. — *b)* Invisibilité de la vertu et de l'acte de F., en tant que surnaturel, 371-74; — infaillibilité non discernable par le sujet, 371; voir *supra*, 1555, le *discerniculum experimentale;* — textes de S. Augustin et de S. Thomas, 372-74; — — mais possibilité de connaître par le raisonnement théologique (J. Didiot), 374. — *c)* Infaillibilité de l'acte de F. : objectivement quant aux motifs de l'assentiment, subjectivement quant à la F. surnaturelle, 375-76; — sur la certitude de la F., 376; cf. conc. de Trente (sess. VI, c. IX; *Tables*, 676); voir *supra*, Certitude de la foi, 1553.

3° *Foi, vertu théologale; objet matériel et objet d'attribution.* — 1. *Notions générales.* — Vertu infuse et vertu théologale, VI, 376-77; XV, 2763-65, 2779-81, 2782-84; cf. 968 (S. Thomas). — Objet formel, spécifiant la vertu, VI, 377; cf. *supra*, 1539-41 (motif); XV, 2782-83; — *formale quo* et *formale quod*, VI, 377, 381; XV, 2782; cf. V, 631, 632 (exemples). — Objet matériel ou d'attribution, VI, 377-78; XV, 2782-83, 2784.

2. *Foi, vertu théologale : démonstration.* — Son motif spécifique : autorité de Dieu révélant, VI, 377; cf. 98, 107-19; XV, 2784. — Dieu lui-même, objet d'attribution, VI, 378; XV, 2783, 2784. Voir immédiatement *infra*, § 3.

3. *Objet d'attribution et objet purement matériel.* — *a)* Objet d'attribution : Dieu, dans ses mystères, connu par la révélation, VI, 378-82; cf. 122-24; — subordination des vérités révélées, les unes révélées *per se* et *directe*, les autres par rapport à ces premières, 380-81; cf. V, 1869 (sens acceptable d' « articles fondamentaux »; *Tables*, 273); — *b)* Objet purement matériel en dehors de l'objet d'attribution : vérités se rapportant secondairement à la fin surnaturelle; vérités révélées par concomitance ou *per accidens*, VI, 382; cf. IV, 526-27 (dépôt de la F.).

Pour le détail des vérités, objet matériel de la foi, il faudrait reprendre tout le contenu des symboles et des professions de foi, des définitions *ex cathedra* des papes ou des définitions conciliaires. Pareillement, certaines vérités, mieux comprises, ont progressé de l'implicite à l'explicite, cf. IV, 1576, 1577, 1641-47; V, 1869, 1870; XV, 1252 sq. (tradition), mais surtout 1338-39 (Franzelin), 1341-42 (Bainvel), 1344-45 (Billot), 1349 (immutabilité

et progrès du dogme). Voir aussi *supra*, 1545, § IV, § Sixième conséquence.

4. *Souveraine appréciation de l'objet de la foi.* — *a)* Souveraine préférence à donner à l'objet de la F. sur les autres vérités, VI, 383-84; — renfermant plus qu'un jugement (purement intellectuel) d'excellence, 384-85. — *b)* Conséquences : comment à cet égard comprendre la « F. » des chrétiens séparés, 385-86; — résolution de préférence s'étendant *virtuellement* à nos actes de F., 386-87.

4° *Certitude particulière de la foi.* — *a)* Sur son infaillibilité, voir *supra*, 1562; — solution d'objections, VI, 387-88. — *b)* Fermeté particulière de la F. : absence de doute, certitude excluant positivement le doute, accroissement de fermeté dans l'adhésion, 388-90; cf. *supra*, § II, 2°, fermeté de la F. chrétienne, 1539; et § VI, II, certitude, évidence, 1553, 1554. — *c)* La F., plus certaine que la science (plus certaine et non plus évidente), 390; — comparaison quant à l'infaillibilité, 390-91; — comparaison quant à la fermeté, 392-93.

AUTEURS CITÉS DANS CETTE SECTION. — Ambroise (S.), VI, 380; — Aristote, 369, 373; — Athanase (S.), 380; — Augustin (S.), 359, 360, 362, 363, 365, 369, 370, 371, 372, 374, 377, 378.

Bañez, VI, 393; — Bellarmin, 382; — Bernard (S.), 364; — Berteaud, 364; — Billot 382, 383; — Bonaventure (S.), 392; — Borrull, 388.

Cajétan, VI, 374; — Calvin, 379; — Clément d'Alexandrie, 363; — Coninck, 388; — Croke Robinson, 386.

Dict. apol. de la foi cath., VI, 383; — Didiot, 374.

Esparza, VI, 390.

Félix (manichéen), VI, 378; — Franzelin, 376.

Grandin (Martin), VI, 392; — Grégoire de Nazianze (S.), 366; — Grégoire de Nysse (S.), 380.

Hermès, VI, 360, 361, 362; — Hurtado (Pierre), 392.

Locke, VI, 389; — Lugo (de), 365, 374, 375, 378, 382, 385, 388, 389.

Manès, VI, 378; — Martigny, 367; — Martin, évêque de Paderborn, 361; — Maurus (Sylvestre), 384; — Mazzella (Cam.), 383; — Mérit, 385; — Mendive, 366.

Nieremberg, VI, 389.

Pesch (Chr.), VI, 381, 383; — Pie IX, 383; — Pierre Chrysologue, (S.), 364; — Pierre Lombard, 371-72; — Platel, 385.

Rousselot, VI, 376.

Salmanticenses, VI, 374, 381, 384, 389, 393; — Scheeben, 380; — Scot, 371, 376; — Suarez, 371, 383.

Thomas d'Aquin (S.), VI, 362, 363, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 389, 392, 393; — Torres (Louis de), 382; — Tyrrell, 360.

Vacant, VI, 361.

Wilmers, VI, 392; — *Wirceburgenses*, 385.

Conciles : IIe d'Orange, VI, 360, 361, 362; — Trente, 359, 360, 367, 376, 387; — Vatican, 357, 358, 360, 362, 367, 380.

XI. LIBERTÉ ET OBSCURITÉ DE LA FOI, VI, 393-469.

Les trois premiers problèmes seront réunis sous un seul titre : liberté de l'acte de foi. — En second lieu, systèmes sur la liberté de la foi. — Ensuite, obscurité de la foi et systèmes. — Enfin, foi et science sur le même objet.

I. LIBERTÉ DE L'ACTE DE FOI. — 1° *Documents sur la liberté de la foi.* — *a)* Écriture, VI, 393-94; — F. dans les évangiles, VIII, 576-77, 1191-92, 1194-95, 1196-98; IX, 998, 1955-56; X, 1853-55; — voir III, 2237-38 (crédibilité dans le N. Testament). — *b)* Pères : défendent contre les gnostiques la liberté de la F., VI, 394; cf. VII, 2492-93 (S. Irénée); III, 189-91 (Clément d'Alexandrie : F. et gnose); — font entrer la liberté dans leur définition de la F., VI, 394; cf. III, 189 (Clément d'Alexandrie); II, 776 (S. Bernard); XV, 308 (Théodoret); — donnent la liberté comme condition de la F., VI, 394; cf. III, 2462, 2466 (S. Cyprien), 2521 (S. Cyrille d'Alexandrie), 2563 (S. Cyrille de Jérusalem); I, 2337-38 (S. Augustin); — affirment le mérite de la F., VI, 394-95; cf. VII, 1823, 1835, 1848, 1859 (S. Augustin : nécessité de la F. libre pour le salut); cf. X, 642-47 (mérite, F. et prédestination); VI, 2449-51 (S. Hilaire : F., mérite et liberté). — *c)* Conciles : IIe d'Orange : en affirmant la nécessité de la grâce pour pouvoir croire comme il convient (can. 6, 7), il affirme aussi l'intervention, sous l'influence de la grâce, du libre arbitre (can. 6, 13), XI, 1095-96; — conc. de Trente (sess. VI, c. VI, *Tables*, 676; cf. c. V, can. 4, *Tables*, 676, 677); — conc. du Vatican (sess. III, c. III, *De fide*, can. 5, Denz.-Bannw., 1814; *Tables*, 687); cf. VI, 282, 283 (erreur d'Hermès).

2° *Conclusion théologique certaine.* — *a)* Terme de départ : influence de la volonté libre dans la science même, VI, 395-96; attention et certitude, II, 2162-65; VI, 199, 208, 396; III, 2379, 2384; voir attention, I, 2215; VI, 171, 396; — influence de la volonté, commune à la science et à la F., mais influence libre spéciale dans la F., 396; cf. *supra*, 1550 (Billot). — *b)* Preuves de cette influence spéciale : définition de l'acte de F., 397; cf. *supra*, Pères et conciles affirmant la liberté de l'acte de F.; — interprétation de la condamnation d'Hermès (cf. *supra*, 1°, *c*); indications antérieures, 188, 284-86, 2293-95; XIV, 1852-53; XV, 1792; — mérite spécial de la F., VI, 397-98; cf. 68, 88, 95, 96, 107 sq., 112-15, 210, 211; — péché spécial contre la F. (négligence volontaire ou choix préférentiel de l'erreur), 398-99; cf. 215-17, 313, 314; voir *supra*, 1557; — autorité de S. Thomas, 399; difficultés et solutions, voir CROYANCE, III, 2379, 2380, 2387, 2388.

3° *Évidence irrésistible des préambules et liberté de la foi.* — *a)* Deux opinions : la première : aucune possibilité, dans l'état de voie, de l'*evidentia attestantis* (Vitoria, Bañez, Lugo, Kilber, Franzelin, Jean de Saint-Thomas [hésitant]), VI, 400-01; — la seconde : l'*evidentia attestantis* existe parfois et se concilie avec la liberté et l'obscurité de la F. (Denys le Chartreux, Cajétan, Gonet, les *Salmanticenses*, Contenson, Scot, Mastrius, Frassen, Biel, Tolet, Suarez, Vasquez, Louis Torrès, Coninck, Tanner, Antoine, Mayr, et presque tous les modernes), 402-03; — critique des deux opinions : six raisons d'éliminer la première, 403-04. — *b)* Conciliation de l'évidence irrésistible des préambules et de la liberté de la F. : indications générales, 404-06. Voir *infra*, Systèmes.

II. SYSTÈMES SUR LA LIBERTÉ DE LA FOI. — 1° *Système du despotisme de la volonté.* — *a)* Exposé, VI, 406-09; — réfutation par Holcot, 406-07; sur le sentiment exact d'Holcot, III, 2280-81; — texte d'Aristote invoqué, 2372; — réfutation par Pic de la Mirandole, VI, 407; cf. III, 2371. — Thèse soutenue par Occam (?), VI, 406; cf. III, 2281; reprise par Cajétan (contre Scot), VI, 408-09; cf. III, 2284, 2372 (simple exagération). — *b)* Critique, VI, 409; — danger de fidéisme, VI, 171-72, 175-78, 189-91. — Corollaires : interprétation d'un texte de S. Thomas sur le rôle de la volonté, 409-10 (avec les références indiquées, spécialement III, 2271-76); — impossibilité pour la volonté de se déterminer en face d'une proposition neutre, à fortiori dans un sens opposé à l'évidence, VI, 410-11; cf. 2372; — la terminologie plus récente pour désigner la liberté spéciale de la F. *(quoad speciem)* (Valencia, Ysambert), quoique encore ambiguë, peut se justifier, 411-12. — Sur le rôle en général de la volonté, cf. *supra*, § VI, 1550.

2° *Système de l'inévidence de l'objet formel ou du fait de la révélation.* — Exposé : fondement : manque de l'*evidentia attestantis*, VI, 412 (Bañez, de Lugo, Franzelin). — Critique : l'acte de F. serait libre,

non en lui-même, mais dans ses causes, 412-13; — négation, pour les besoins de la cause, de l'*evidentia attestantis*, 413; cf. *supra*, 1464.

3° *Système de l'inévidence du fait de la révélation, sans exiger cette liberté spéciale dans tous les cas.* — Système mitigeant le précédent : chez les thomistes (Jean de Saint-Thomas, Labat), dans la Compagnie de Jésus (Suarez, Ripalda, Schiffini), chez les scotistes (Brancatus de Laurea, Mastrius, Krisper, Herincx), les sorbonnistes (M. Grandin), VI, 413-15. — Critique : fausse distinction du cas régulier et du cas exceptionnel : *tous* les actes de F. doivent avoir la même liberté, 415-17.

4° *Système de l'inévidence de l'objet matériel.* — Exposé : deux formes : plus modérée : voie de la F. choisie librement par la volonté (Thyrse Gonzalez, Elizarde), VI, 417; — plus rigide : la seule évidence du témoignage ne peut suffire à entraîner l'assentiment (Gonet, Amicus, Mercier, Semeria, de Poulpiquet), *418-19*. — *Critique : part de vérité;* mais dans la forme rigide, difficulté à concilier *evidentia attestantis* et liberté de l'acte de F., même sur les mystères, 419-21.

5° *L'influence spéciale de la volonté consiste à choisir entre deux manières différentes de croire au témoignage divin et à appliquer l'intelligence à l'une des deux manières, regardée comme essentielle à la foi divine.* — Thèse exposée avec des nuances divergentes par Suarez, Coninck, Mazzella, Billot, Bainvel, Pesch, VI, 421-25. — Critique : difficulté de faire abstraction de l'évidence et de ne pas s'appuyer sur les motifs de crédibilité, 425-29.

6° *La liberté spéciale de la foi réside dans la « résolution de préférence » qui règne dans la volonté du croyant.* — Tout dépend ici de la volonté générale du vrai croyant, volonté qui ne se trouve ni chez les démons, ni chez les hérétiques; cet élément a été retenu par bien des théologiens, même partisans des systèmes précédents, et semble indiqué par le conc. du Vatican (*plenum obsequium intellectus et voluntatis;* Denz.-Bannw., 1789), VI, 430-32. — Appréciation : cette résolution appartient certainement à l'essence même de la F., mais doit être complétée, 432-34.

Conclusion. — Dans tout système catholique, il faut maintenir l'acte d'intelligence, adhésion à la vérité révélée, mais commandé par la volonté : *intellectus a voluntate motus*, VI, 434-35.

III. OBSCURITÉ DE LA FOI ET SYSTÈMES. — 1° *Documents positifs sur l'obscurité de la foi.* — *a)* Écriture, VI, 435; cf. 58, 86-88 (Hebr., XI, 1); XI, 2442-43 (S. Paul); cf. II, 674; XII, 1791 (S. Pierre); III, 2238 (Joa., XX, 29). — *b)* Pères, VI, 435-36. — Cités : Clément d'Alexandrie, cf. III, 147-48, 165-66, 180; — Théodoret, cf. XV, 308; — S. Prosper, cf. XIII, 847. — S. Augustin, cf. 113; I, 2239; — S. Bernard, cf. 364; II, 761-62; — S. Athanase; — Tertullien, cf. 80; — S. Jean Chrysostome, cf. 113; autres auteurs, 113-114, 364, 398 (mérite de la F.). — *c)* Documents de l'Église, dont on peut déduire l'obscurité de la F., VI, 436; cf. Benoît XII, Constitution *Benedictus Deus* (cessation, par la vision béatifique, des actes de F.), II, 658, 674; conc. du Vatican, définition et assertions (Denz.-Bannw., 1789, 1795, 1796, *1811*, *1816*; *Tables*, 687, 688). — Voir aussi GLOIRE, VI, 1422; VERTU, XV, 2795 (F. des démons), 2796, renvoyant à GLOIRE.

2° *Conclusion : existence, dans la foi, d'une obscurité spéciale.* — Certitude plus grande, mais évidence ou clarté inférieure par rapport à la science, VI, 436-37. — Différence essentielle de nature et non accidentelle de degré, 437 (thèse fausse de Durand de Saint-Pourçain), cf. 445-46, 449-50.

3° *Systèmes sur l'obscurité de la foi.* — 1. Obscurité totale : F., complètement aveugle (Guillaume d'Auvergne), voir sa thèse, VI, 118, 119; et la conséquence, 340; — la F. n'est pas aveugle, soumise à un pouvoir despotique de la volonté, 438. — 2. Obscurité expliquée par l'inévidence de l'objet formel (Bañez, de Lugo récusant l'*evidentia attestantis*), cf. 399-404; — critique, 438-39. — 3. Obscurité expliquée par l'inévidence de l'objet matériel; opinion qui peut se réclamer de S. Thomas et est adoptée par de nombreux auteurs : *a)* Exposé, 439-41; — école thomiste (Cajétan, Sylvestre de Ferrare, *Salmanticenses*, Contenson, Zigliara, Gardeil), 442; — école scotiste (Mastrius, Frassen), 442-43; — sorbonnistes (Grandin, Duplessis d'Argentré), 443; — théologiens jésuites (Tolet, Louis de Torrès, Coninck, Thyrse Gonzalez, Amicus, Elizalde, Chr. Pesch), 443-44. — *b)* Appréciation : la valeur du système se trouve dans la distinction fondamentale établie entre science et F. (*controverse Ollé-Laprune Brochard à ce sujet, à* propos de Kant), 444-45. — Corollaire sur les conclusions d'une connaissance fondée sur le témoignage, 445-46. — 4. Obscurité expliquée par l'exclusion de toute vision simultanée de l'objet matériel : la science concomitante étant incompatible avec l'acte de F., 446-47; — système trop exclusif, ne distinguant pas suffisamment l'objet principal de la F. (les mystères) et l'objet secondaire, 447-48. — 5. Deux conclusions : la nature même de la F. explique l'obscurité qui entoure les concepts très imparfaits dont elle se sert pour parler de Dieu, 448-49; — explication théologique de la cessation de l'acte et de la vertu de F. au ciel (contre une thèse de Gratry, cf. 1760). — Voir GLOIRE, cité *supra*.

IV. CONTROVERSE : SUR LE MÊME OBJET, PEUT-ON AVOIR SIMULTANÉMENT FOI ET SCIENCE? — 1° *Notions préliminaires : position du problème.* — *a)* Considérations à éliminer : il n'est pas question de la F. aux mystères, VI, 451; — parmi les objets secondaires de la F., on élimine ceux qui ne peuvent être connus que par révélation, 451; — il s'agit d'une seule et même intelligence individuelle, 451-52; — il n'est pas question de *vision*, mais de *science*, 452; — enfin, personne n'admet que la F. *exige* la présence de la science, 452-53. — *b)* Controverse : F. habituelle et science sont compatibles sur le même objet, 453; — la science habituelle n'empêche pas nécessairement l'acte de F., 453-54; — le vrai problème : l'acte de F. et l'acte de science peuvent-ils, en même temps, se faire sur le même objet?, 454. — *c)* Donc un acte de F. est-il possible en même temps qu'un acte de science (par ex. sur une vérité religieuse de théodicée)?, 454.

2° *Deux opinions en présence.* — *a)* Opinion négative (niant la simultanéité possible) : S. Thomas (mais voir *infra*, 4°), école thomiste en général, la plupart des scotistes avec Scot, quelques théologiens jésuites (Pérès, Esparza, Billot), VI, 454. — *b)* Opinion affirmative (acceptant la simultanéité) : grands scolastiques (Albert le Grand, Alexandre de Halès, S. Bonaventure, Pierre de Tarentaise, Thomas de Strasbourg, Guillaume d'Auxerre, Henri de Gand, Jean Bacon), 454-55; — après le conc. de Trente, presque tous les jésuites, les *Lovanienses* (Malder, Wiggers), les sorbonnistes (Grandin, Gamache), Estius, des bénédictins (Wenzl, Reding, d'Aguirre), 455; — parmi les scotistes (Biel, Herinckx, Sporer, etc.), 455.

3° *Preuves de chaque opinion.* — 1. Opinion négative : preuve théologique (Hebr., XI, 1) *(argumentum non apparentium)* et réponse des adversaires, VI, 455-56; — preuves rationnelles : le repos de l'intelligence dans la science, impossible dans

la F.; obscurité de la F. et réponses des adversaires, 456-58. — 2. Opinion affirmative; *a)* preuve scripturaire (Hebr., XI, 6) : discussion, interprétations du texte, 458-62; cf. VII, 1804-05; — *b)* preuve tirée du conc. du Vatican (sess. III, c. I; Denz.-Bannw., 1785; *Tables*, 687) : discussion du texte, VI, 462-63; — *c)* preuve rationnelle : la connaissance des vérités rationnelles doit aider la F., 463; — diverses réponses des partisans de l'opinion négative : Cajétan, Billot, Bañez, Jean de Saint-Thomas, *Salmanticenses*, ceux-ci mettant le philosophe chrétien en état d'infériorité, 463-66; Capréolus, Gonet, Aragon, Gotti, Zigliara, ces derniers réduisant le différend au minimum, 466-67.

4° *Discussion sur la pensée de S. Thomas.* — Discussions de différents textes, VI, 467-69.

XII. CONTROVERSE SUR L'ANALYSE DE LA FOI, VI, 469-512.

La présentation, même résumée, des systèmes étant impossible, vu les trop nombreuses nuances et divergences qui exigeraient des précisions trop considérables, même à l'intérieur de chaque système, on indiquera simplement les références générales concernant systèmes et critiques.

1° *Nœud du problème.* — Ses deux aspects, VI, 470-71.

2° *Solutions diverses.* — Les cinq premiers systèmes s'efforcent avec des nuances et des divergences parfois assez considérables d'unir l'objet formel et l'objet matériel de la F. dans le même assentiment : *a)* Système de Suarez, VI, 472; — un seul disciple, Tepe; — observations de : Kleutgen, Wilmers, Pesch, Mastrius, Thyrse Gonzalez, Arriaga, Franzelin, Mazzella, Mendive, Hurter, Stentrup, Lahousse, Billot, 472-73; — critique générale, 474-75. — *b)* Système modifiant Suarez, 475-80; — nuances diverses chez : Arriaga, Viva, Kleutgen, Mazzella, 476-78; — remarques de Bainvel, 478-79; — critique générale, 479-80. — *c)* Nouvelle modification au système précédent : formules adoptées par Rassler et Ulloa, 480-81; — critique générale, 481-82; — références à la « suggestion divine », *supra*, § VII, 2°, 3. — *d)* Système de Lugo, 482-84; — disciples (avec nuances) : Haunold, Mastrius, Kleutgen, Pérez, Pallavicini, Esparza, Hurtado, Ripalda, 484; — critiques et moyens d'y échapper, 484-88. — *e)* Modification du précédent système : exposés de Egger, Stentrup, Hurter, 488-89; — critique générale, 489-91.

3° *Sixième système.* — Aujourd'hui presque généralement adopté, il supprime les difficultés des précédents : l'objet formel de la F., ultime solution de l'analyse de la F., est ici considéré en lui-même, divine autorité et divine révélation, considération au delà de laquelle il n'y a plus de question à poser, VI, 491 : *a)* précisions apportées par : *Salmanticenses*, 492; — Élizalde, 492-93; — Thyrse Gonzalez, 493-95; — Schiffini, 496; — Billot, 496-97; — Van Noort, 497-98; — *b)* critiques adressées au système et réponses à ces critiques, 498-501; — *c)* précisions ultérieures : autorité et révélation de Dieu, prises objectivement, à l'exclusion de la connaissance subjective que nous en avons, sont l'objet formel de la F., 501-504; — *d)* rôle des motifs de crédibilité et du raisonnement dans la F., 504-

506; — *e)* double analyse de la F. : théologique et apologétique, 506-512 (avec discussion de l'acte de F. discursif ou non).

Auteurs cités dans cette section. — Arriaga, vi, 473, 475, 476, 477, 484, 486; — Augustin (S.), 509.

Bainvel, vi, 476, 478, 479, 480, 490, 500; — Billot, 473, 479, 485, 491, 495, 496, 497, 502, 511; — Brancatus de Laurea, 473.

Caregno (Barthélemy), vi, 480; — Coninck, 494.

Denzinger, vi, 479.

Egger, vi, 488, 508; — Élizalde, 492, 493, 499; — Erber, 481; — Esparza, 484, 505, 506.

Franzelin, vi, 473, 477, 479, 484, 488, 489; — Frins, 479.

Gonzalez (Thyrse), vi, 478, 481, 488, 494, 495, 496, 499; — Gormaz, 495; — Gotti, 475.

Haunold, vi, 484; — Hurtado, 476, 484, 488; — Hurter, 473, 488, 489.

James (W.), vi, 498.

Kilber, vi, 481; — Kleutgen, 472, 477, 479, 484, 488.

Lahousse, vi, 473, 479; — Lugo (de), 473, 475, 476, 477, 478, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 492, 493, 494, 495, 496, 500, 504, 507-08, 510, 512.

Mandato (de), vi, 480; — Martinez (Nicolas), 480; — Mastrius, 473, 484; — Mazzella, 473, 475, 477, 478, 479, 480, 488, 495, 496, 497, 499; — Mendive, 473, 479, 496.

Newman, vi, 477.

Oviedo, vi, 502.

Pallavicini, vi, 484; — Pérez, 484, 498; — Pesch (Chr.), 473, 477, 487, 491, 495, 497, 499, 506, 509.

Rassler, vi, 480, 481; — Ripalda, 484, 495.

Salmanticenses, vi, 473, 491, 492, 495, 499, 506-07; — Schiffini, 491, 495, 496, 497, 499; — Schmitt (Nicolas), 481; — Scot (Duns), 473; — Smits, 479; — Stentrup, 473, 480, 487, 488, 489, 490, 508; — Suarez, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 480, 482, 488, 489, 492, 493, 495, 496, 497, 500, 511, 512.

Tepe, vi, 472, 473; — Thomas d'Aquin (S.), 472, 473, 478, 490, 495, 499, 500, 509, 511-12.

Ulloa, vi, 480, 481.

Valencia, vi, 503; — Van Noort, 497; — Viva, 477.

Ward, vi, 477; — Wieser, 479; — Wilmers, 472, 473, 485, 491, 495, 499, 511.

Concile : Vatican, vi, 470, 471, 479, 499, 504-05.

XIII. Nécessité de la foi pour le salut, vi, 512-14.

1° *Nécessité (au moins) de précepte.* — 1. *Relevé des indications antérieures de l'article.* — *a)* Textes scripturaires, vi, 58, 60, 108, 109, 279-80 (F. nécessaire au salut), 329-30 (résolution nécessaire de persévérer), 393-94 (liberté répondant à l'obligation) (*Tables*, 1541-42, 1557, 1563). — *b)* Textes patristiques : F., condition du salut, conduisant l'homme au salut, le préparant au jugement de Dieu, 79-81; — obligation de la recevoir, 112-15; — préférable à la raison pour parvenir aux connaissances religieuses nécessaires, 186, 188; — obligation de la conserver, 280; — résolution de la garder, 330, 331 (*Tables*, 1557-58). — *c)* Documents de l'Église, 115 (conc. du Vatican), 189-90 (Pie IX, encyclique, *Qui pluribus*), 280 (conc. de Trente, profession de Pie IV), 289 (conc. du Vatican, sess. iii, c. iii) (*Tables*, 1538, 1552).

2. *Indications d'après Denzinger-Bannwart.* — *a)* Les actes de F., d'espérance, de charité, de pénitence sont les dispositions à la justification : conc. de Trente (sess. vi, c. vi, vii, viii; can. 12), viii, 2178-79, 2181-82, 2185, 2187; (sess. xiv, c. iii; can. 4), xii, 1090, 1105. — *b)* La F. est le fondement et la racine de toute justification : II[e] conc. d'Orange (can. 5), xi, 1094; — conc. de Trente (sess. vi, c. viii), viii, 2185. — *c)* F., nécessaire pour rendre à Dieu l'hommage dû : conc. du Vatican (sess. iii, c. iii; Denz.-Bannw., 1789, 1792, 1793; *Tables*, 687). — *d)* La F. seule ne suffit pas : bulle *Exsurge Domine* (prop. 10, 11, 12, 13), xii, 1056; cf. viii, 2136; — conc. de Trente (sess. vi, c. vi, vii, ix; can. 9, 12, 13, 14, 19, 20, 21, 29), 2178-80 *(passim)*; cf. ii, 302-04 *(passim)*; (sess. vii, can. 8, *De sacramentis*), xiv, 607-09; (sess. xiv, c. vi; can. 4, 12), xii, 1099, 1105, 1110; — bulle *Unigenitus* (prop. 68), xv, 2107-08.

3. *Obligation de la foi, supposant notre liberté.* — *a)* Indication générale, vi, 512; cf. 393 (voir *Tables*, 1563). — *b)* Ignorance invincible et obligation de la F., 512; cf. Baius (prop. 68), ii, 97, 98; cf. vii, 1931; — ignorance vincible provenant de négligence coupable (prop. 64 laxiste condamnée par Innocent XI), ix, 85; cf. vii, 739. — Sur l'ignorance invincible et l'hérésie, vi, 2220-21; — idolâtrie interne parfaite ou imparfaite, vii, 668-69; — ignorance invincible et salut des infidèles (thèse de Billot), 1891-92. — *c)* Le précepte oblige-t-il l'infidèle n'ayant qu'une crédibilité incomplète, vi, 200-03 (prop. 4 laxiste condamnée par Innocent XI), ix, 74.

4. *Rôle de la grâce sur la volonté de croire.* — *a)* Elle la surnaturalise, vi, 512; cf. 359-61 : conc. de Trente (sess. vi, can. 3; *Tables*, 676); en se reportant au II[e] conc. d'Orange (can. 5, 6, 7), xi, 1094, 1095; — sur l'*initium fidei* et la grâce, xiv, 1798-1800, 1810, 1817, 1820, 1834-35, 1837, 1840, 1842, 1844-45, 1848-50. — Conc. du Vatican (sess. iii, c. iii; Denz.-Bannw., 1791; *Tables*, 687); cf. conc. de Trente (sess. vi, c. viii; *Tables*, 676). — *b)* L'acte de volonté commandé par la F. est surnaturel, vi, 361; cf. II[e] conc. d'Orange (can. 5), xi, 1094. Voir aussi conc. de Trente (sess. vi, c. vi; *Tables*, 676). — *c)* Rôle de la grâce dans la préparation de la F. (motifs de crédibilité), vi, 237 (cf. *Tables*, 1555); — pour la persévérance, 289; conc. du Vatican (sess. iii, c. iii); et explications, 389, 395; cf. *supra*, 1556.

5. *Péchés prohibés par le précepte négatif de la foi.* — *a)* Péché formel d'infidélité ou d'hérésie, vi, 513-14; *supra*, 1557; cf. Apostasie, i, 1602-05; Hérésie, vi, 2215-23; Infidélité, vii, 1930-32; Schisme (?), xiv, 1304-05; Superstition, 2763. Voir Profession de foi, xiii, 677-79. — *b)* Doute volontaire, *supra*, vi, 281-87 *(passim)*; méthode d'Hermès (*Tables*, 1556); cf. iv, 1819-20. — *c)* Péchés connexes, vi, 513; cf. 313-14, 2228-29 (déclarations de Pie IX et du conc. du Vatican), 2230-36 (communication avec les hérétiques). — *d)* Conditions pour qu'existe un péché contre la F. : qu'il s'agisse d'une vérité appartenant à la révélation publique et non privée, 158; *supra*, 1541, 1545-46; — que la vérité ait été proposée authentiquement par l'Église, 150, 2214-15; *supra*, 1547.

Code. — Can. 1325 : « § 2. Toute personne qui, après avoir reçu le baptême et tout en conservant le nom de chrétien, nie opiniâtrement quelqu'une des vérités de la foi divine et catholique qui doivent être crues, ou en doute, est hérétique; si elle s'éloigne totalement de la foi chrétienne, elle est apostat; si enfin elle refuse de se soumettre au Souverain pontife et de rester en communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis, elle est schismatique.

« § 3. Les catholiques doivent éviter de participer à des discussions ou des controverses surtout publiques avec les non-catholiques, sans la permission du S.-Siège ou, en cas d'urgence, de l'Ordinaire. »

6. *Obligations issues du précepte positif.* — *a)* Faire « de temps en temps » des actes de F., vi, 513; cf. propositions laxistes 16 et 17, ix, 76; prop. 1, condamnée par Alexandre VII, i, 731; — non nécessairement pour rendre moralement bonnes chacune de nos actions (prop. 22, 25 de Baïus), ii, 70, 83; cf. prop. 11 baianiste, condamnée par Alexandre VIII, i, 755-56; prop. 48 de Quesnel (bulle *Unigenitus*), xv, 2100; cf. prop. 8, condamnée par Alexandre VIII, i, 754. — *b)* Cas où l'obligation de professer sa F. s'impose, xiii, 676; cf. prop. laxiste

18, 677; IX, 76. — *c)* Attitude dans les tentations, XV, 127.

Code. — Can. 1325 : « § 1. Les fidèles du Christ sont tenus de professer ouvertement leur foi dans toutes les circonstances où leur silence, leurs hésitations ou leur attitude signifieraient une négation implicite de leur foi, un mépris de la religion, une injure à Dieu ou un scandale pour le prochain. »

2° *Nécessité de moyen.* — 1. *Nécessité « in re vel in voto ».* — *a)* Notion de cette double nécessité de moyen : stricte, *in re*, telle qu'elle existe pour la charité et la grâce en vue du salut éternel, VI, 513; cf. II, 2251; — moins stricte, *in voto*, telle qu'elle existe pour la nécessité d'appartenir à l'Église, IV, 2166.

b) Le moyen qui résulte *de la nature même des choses* s'impose d'une manière absolue et stricte; la grâce sanctifiante est, par la nature même des choses, indispensable pour aller au ciel; le moyen qui résulte *d'une institution positive* du Christ ne supprime pas pour autant le moyen résultant de la nature des choses. En cas d'impossibilité de recourir à ce moyen d'institution positive, il suffira donc de le *désirer (in voto)* soit explicitement, soit implicitement.

2. *Application à la foi.* — *a)* La F. étant nécessaire comme préparation à la justification (voir *supra*, 1569), il est difficile d'admettre une nécessité simplement relative pour elle, cf. Gutberlet, VI, 460; la nécessité de moyen stricte semble s'imposer, 514. — *b)* Possibilité pour tous adultes de cette F., voir *Infidèles* (Salut des). — *c)* Articles de F. s'imposant pour le salut : de nécessité absolue : F. en un Dieu rémunérateur (sens de Hebr., XI, 6, *supra*, 1567); — précision apportée par Innocent XI (prop. 22), IX, 76-77; — pour les hommes qui en sont capables : *F. en la Trinité et l'incarnation*, XV, 1826-27; cf. Innocent XI, prop. laxistes 64, 65, IX, 85; — S.-Office (30 mai 1898), XV, 1827-28.

Voir aussi : Écriture sainte : *Foi dans l'Écriture*, dans *D. B. S.*, III, 276-310 (P. Antoine); — A. Charrue, *L'incrédulité des Juifs dans le Nouveau Testament*, Gembloux, 1929.

Dogme : Lumbreras, O. P., *De fide*, Rome, 1937; J. Mouroux, *Je crois en Toi, structure personnelle de la foi*, Paris, 1949; P. Aubert, *Le problème de l'acte de foi. Données traditionnelles et résultats des controverses récentes*, 1re éd., 1945 (recension et remarques dans *L'Ami du clergé*, 1947, p. 385); 2e éd., Louvain, 1950; A. Decout, S. J., *L'acte de foi, ses éléments logiques, ses éléments psychologiques*, Paris, 1947; E. Magnin, *Mes raisons de croire*, Paris, 1947; J. Levis, *Sous les yeux de l'incroyant*, Bruxelles, 1947; M.-L. Guérard des Lauriers, O. P., *Dimensions de la foi*, 2 vol., Paris, 1952; Mgr Garrone, *Leçons sur la foi*, Toulouse, 1954; P.-A. Liégé, O. P., *La foi*, dans *Initiation théologique*, III, Paris, 1952, p. 467-525.

R. Bernard, *La foi*, traduction et notes de *La Somme théol.* de S. Thomas d'Aquin, Éd. de la Revue des Jeunes, 2 vol., 1940, 1942; notes bibliographiques, I, 442-43.

FOI ECCLÉSIASTIQUE. — L'Église jouit de l'infaillibilité à l'égard des « faits dogmatiques », objet secondaire de cette infaillibilité (*Tables*, 1122-23). De quelle nature est l'adhésion commandée par ce jugement infaillible? On a dit (col. 1123) que « généralement les théologiens actuels pensent qu'à l'égard de ces faits intervient l'acte de foi, dite ecclésiastique, ou médiatement divine ». Nous avons signalé la position différente de Marin-Sola. Dans *Catholicisme* (IV, 1059-67), le P. Congar a repris la question et en a fait l'historique depuis la distinction du fait et du droit établie par les jansénistes pour éluder la condamnation des cinq propositions par Innocent X. Malgré les nuances qui séparent les nombreux partisans de la foi ecclésiastique, « on peut, écrit le P. Congar, retenir comme exposé moyen celui du P. Schultes, *Introductio in historiam dogmatum*, Paris, 1922, p. 130-31; *De Ecclesia*, Paris, 1926, p. 614-15. Le connexe au révélé, dit-il, ne peut être objet de foi divine; il constitue l'objet secondaire de l'infaillibilité de l'Église et celui de la foi ecclésiastique. La foi divine est un assentiment donné *propter auctoritatem Dei revelantis*. Mais les définitions portant sur l'objet secondaire de l'infaillibilité donnent lieu à un assentiment dont la raison formelle et immédiate est l'infaillibilité *de l'Église*. On appelle cet assentiment *foi* parce qu'il est donné à l'autorité du jugement d'un autre, non à celle de l'évidence; cette autorité étant celle de l'Église, on parle de foi ecclésiastique. Celle-ci est donc, en elle-même, une foi humaine, mais normalement commandée par la foi divine qui nous fait tenir l'infaillibilité de l'Église comme une vérité révélée dont aucun théologien ne doute ».

Mais cette notion de foi ecclésiastique a subi, ces dernières années, de très fortes attaques de la part des théologiens thomistes. Après Marin-Sola, parmi ses adversaires, on relève les noms de Glossner, Schiffini, A. Gardeil, Tuyaerts, Ch. Journet (*L'Église du Verbe incarné*, I, Paris, 1942, p. 184-85, 407, 418), Philippe de la Trinité (*Certitude de l'assomption*, dans *Magie des extrêmes. Études carmélitaines*, XXXI, 1952, p. 195-99). Le P. Guérard des Lauriers l'a critiquée avec force et précision (*Dimensions de la foi*, excursus IX-XI, II, Paris, 1952, p. 287-302).

Sans vouloir dirimer la question, le P. Congar veut avant tout établir le *status quæstionis*, tout en marquant sa préférence pour l'opinion des thomistes qu'on vient de citer. Une considération fondamentale est suggérée par S. Thomas (*De veritate*, q. XIV, a. 8) : ...*Omnis creata veritas defectibilis est, nisi quatenus per veritatem increatam rectificatur. Unde neque hominis neque angeli testimonio assentire infallibiliter in veritatem duceret, nisi in quantum in eis loquentis Dei testimonium consideratur.* Seule, l'autorité de Dieu, d'après S. Thomas, peut fonder une foi infaillible et, ajoute-t-on, cette autorité est le motif formel de la foi divine.

Personnellement, nous pensons que les partisans de la foi ecclésiastique seraient tout prêts à contresigner cette formule. Le P. Congar en convient : « Toute la question, dit-il, est de savoir si la motivation de l'assentiment est logiquement à deux temps ou à un seul. »

Les partisans de la foi ecclésiastique conçoivent la motivation objective, donc spécifiante, de l'assentiment de la façon suivante : Je crois Dieu (de foi divine) me disant que l'Église est infaillible dans la déclaration du dépôt, car cela est révélé. Je crois l'Église (de foi ecclésiastique) définissant infailliblement que telle proposition est condamnée au sens de Jansénius, ou que tel personnage est dans la gloire.

Les partisans de la foi divine estiment qu'il y a là un découpage contraire à la structure même de l'assentiment absolu donné. Mais comment évitent-ils le découpage? Ils pensent l'éviter en affirmant que « c'est d'un même et unique mouvement que, dans le cas de définitions infaillibles, le fidèle croit à Dieu témoignant dans et par l'Église ». Il faut, en conséquence, réduire, d'une manière ou d'une autre, les définitions en question au révélé direct. Les uns font porter leur effort sur le contenu objectif des définitions, les autres sur l'acte même du magistère. La première façon est celle du P. Marin Sola : les faits dogmatiques sont « virtuellement » révélés, contenus dans le révélé explicite d'une façon conditionnée (supposant quelque circonstance réalisée qui les en fera sortir). Pour d'autres, une proposition universelle révélée, l'infaillibilité de l'Église contient, comme de simples applications particulières, tout ce que l'Église a défini ou pourra définir infailliblement (Mgr G. Martinez). Pour le P. Guérard des Lauriers, les définitions de l'Église « forment un tout, où le fait est inséparable du droit. Du côté de l'Église, son infaillibilité dans la promulgation du dépôt révélé, et l'application de cette infaillibilité ne sont pas deux choses séparées et séparables; l'assistance du S.-Esprit grâce à laquelle la révélation est déclarée par l'Église dans l'histoire quant à son contenu concret et quant à son sens ne sont pas deux choses, mais une seule, l'application concrète étant simplement le mode qui affecte l'infaillibilité. Du point de vue du croyant et de son adhésion à une telle définition, il n'y a pas davantage deux actes déterminés par deux règles différentes : il y a un seul acte mesuré par l'unique règle du dépôt révélé dont l'Église déclare le sens à la fois positivement et négativement (en déclarant que tel énoncé, tel qu'il ressort de tel livre, lui est contraire). Ainsi se vérifie, dans cet acte, la référence à la vérité divine et au motif formel du témoignage ou de la parole de Dieu, qui est celui de la foi divine. »

Tout en donnant son adhésion à cette explication, le P. Congar multiplie cependant d'opportunes remarques, dont une semble d'une importance particulière. Si le motif de la foi divine se vérifie en toute parole de droit infaillible du magistère de l'Église, « cela ne revient-il pas à étendre la révélation au delà du dépôt révélé écrit ou oral, clos depuis la mort du dernier des apôtres? Cela ne revient-il pas à égaler le magistère postapostolique au magistère des apôtres, dont tous les théologiens catholiques reconnaissent pourtant que la fonction de révélation est intransmissible et définitivement éteinte »?

Sans doute, « il faut reconnaître que cette position entraîne, *en un sens*, un élargissement du domaine pour lequel on peut parler de révélation »; mais, corrige notre théologien, « ce n'est pas, ce ne peut pas être, un élargissement par apport d'objets nouveaux : les définitions imposées à notre foi ne peuvent être que de nouvelles traductions ou applications d'idées ou de réalités livrées dans la *tradition apostolique*. Il y a seulement une actualisation nouvelle de la parole de Dieu, et donc du motif *dictum a Deo* qui appelle un assentiment de foi divine. Il y a une nouvelle *testificatio Dei*, il n'y a pas de témoignage objectivement nouveau du moins quant à l'essentiel ».

Si cette explication ne soulève pas de difficultés sérieuses en ce qui concerne les condamnations doctrinales, l'approbation des ordres religieux, la déclaration de l'œcuménicité d'un concile ou de la validité d'une élection pontificale, il n'en est pas de même, estime le P. Congar, en ce qui concerne les *canonisations*. *De plus, il n'est* pas certain, ni nécessaire, qu'on puisse dans tous les cas montrer rationnellement comment il y a inclusion réelle, ou que la façon dont on croit le montrer soit la bonne.

Le problème n'est donc pas résolu et la formule « foi ecclésiastique, médiatement divine », qu'on qualifie d' « expédient de circonstance », « sans consistance valable », garde encore une réelle valeur. A. M.

FOLIE, FOUS, ALIÉNÉS. — Pas d'article spécial au *D. T. C.* sous ces vocables.

1° *Précisions doctrinales et canoniques.* — « Dans le langage *vulgaire*, le mot folie désigne d'une façon générale les états pathologiques qui vont de l'affaiblissement à la suppression des facultés mentales. La langue *canonique*, plus précise, distingue : la faiblesse d'esprit ou débilité mentale, *mentis debilitas;* l'aliénation mentale, *amentia* (que le langage criminel ou médical appelle *démence*, ou folie généralisée; Code pénal français, art. 64); la monomanie, *dementia (que l'on se gardera de traduire par démence)*, ou folie limitée à un objet. Si la folie tourne à l'agitation et entraîne des actes de violence, ceux qui en sont atteints sont appelés « furieux » (Code pénal, art. 475, 7°) » (A. Bride, dans *Catholicisme*, IV, 1408).

2° *Applications en théologie et en droit ecclésiastique.* — *a) Responsabilité et capacité juridique :* Aliénés et loi naturelle, IX, 883. — Discernement chez les déments et les insensés, XIII, 1059-60. — Non habilités à l'achat et à la vente, XV, 2624.

Code. — Can. 1650 : « Les interdits et les faibles d'esprit ne peuvent ester en justice par eux-mêmes que pour répondre de leurs propres délits ou sur l'ordre du juge; dans les autres affaires, ils doivent ester et répondre par leurs curateurs. »

Can. 1757 : « § 1. Sont écartés de porter témoignage, comme inaptes, les impubères, les faibles d'esprit » (déments, fous furieux). — Cependant, can. 1758 : « Les inaptes et les suspects pourront être entendus sur décret du juge le décidant; mais leur témoignage ne vaudra que comme un indice et un complément de preuve et en général ils doivent être entendus sans avoir prêté serment. »

Can. 2201 : « § 1. Sont incapables de délit ceux qui sont privés de l'usage actuel de la raison.

« § 2. Ceux qui sont habituellement fous sont présumés incapables de délit, même s'ils ont des intervalles lucides ou paraissent sains d'esprit dans certains raisonnements ou certains actes...

« § 4. La faiblesse d'esprit diminue l'imputabilité du délit, mais sans la supprimer. » Sous l'expression « faiblesse d'esprit », on peut ranger les degrés intermédiaires entre la raison la plus saine et la folie complète : monomanies, idées fixes, obsessions, psychoses, psychasthénie, hystérie, etc.

Can. 2218 : « § 1. [Dans] l'équitable proportion entre les peines à décerner et le délit... on doit avoir égard non seulement à l'objet et à la gravité de la loi, mais encore à l'âge,... *à l'état mental* du délinquant... »

b) Irrégularité. — Irréguliers les épileptiques, ou fous ou possédés du démon, VII, 2564; cf. 2559. Voir aussi conc. d'Elvire (can. 29), 2551; cf. IV, 2389. — Sur les démoniaques, 410-12.

Can. 984 : « 3° [Sont irréguliers] ceux qui sont ou ont été épileptiques ou privés de raison ou possédés par le démon; s'ils le sont devenus après avoir reçu les ordres et s'il est certain qu'ils ont cessé de l'être, l'Ordinaire peut permettre à ceux qui sont ses sujets d'exercer à nouveau les ordres reçus. »

c) Admission aux sacrements. — *Baptême*, II, 279; VII, 2279; XIV, 638.

Can. 754 : « § 1. Les déments et les fous furieux ne seront baptisés que s'ils sont tels depuis leur naissance ou avant d'avoir acquis la raison; ils seront baptisés comme des enfants.

« § 2. Ceux qui ont des intervalles lucides pourront être baptisés pendant qu'ils ont l'usage de la raison, s'ils le désirent.

« § 3. Ils seront baptisés également, devant l'imminence d'un péril de mort, s'ils ont montré un désir du baptême avant de perdre la raison.

« § 4. Celui qui souffre de léthargie ou de frénésie ne sera baptisé qu'en état de veille et de volonté; en cas de péril de mort, on suivra ce qui est dit au § 3. »

Eucharistie. — Communion des aliénés, IV, 499; XIV, 638; — viatique, XV, 2855 (voir *Tables*, 1394).

Mariage. — Impossibilité d'un consentement valide chez les hommes privés de raison, IX, 2297.

Le can. 1081, § 1 exige, pour la validité du mariage, des « personnes capables en droit ».

Le can. 1089, § 3 prévoit un cas spécial de mariage par procuration : « Si, avant que le mandataire ait contracté au nom du mandant, celui-ci révoque son mandat *ou tombe en démence*, le mariage est nul, même si le mandataire ou l'autre partie contractante ont ignoré ces circonstances. »

Le can. 1982 envisage le cas de cause matrimoniale où est alléguée la folie : « Dans les causes pour défaut de consentement en raison de la folie, on exige l'avis d'experts qui examineront selon les règles de l'art le malade et ses actes pouvant justifier le soupçon de folie; de plus on doit entendre des témoins expérimentés qui auront visité auparavant le malade. »

d) Expérience religieuse et phénomènes morbides confinant à la folie, XIII, 2257-58 (W. James); cf. X, 2651-52 (mystique).

FOLMAR DE TRIEFENSTEIN, moine de l'abbaye de Triefenstein *(Petra stillans)*, mort en 1180. — Sa doctrine eucharistique et sa controverse avec Geroch de Reichersberg. Sa rétractation, dans *P. L.*, CXCIV, 1485. — Hurter, II, 118, n. 1.

Doctrine eucharistique et controverse, V, 1264-66, 1272, 1302. — Précurseur de l'ubiquisme luthérien (?), XV, 2037. — Propagateur de l'adoptianisme au XIIe s., I, 415-16.

FONBONNE. — Notice [B. Heurtebize], VI, 514.

FONCK (Léopold), exégète de la Compagnie de Jésus (4 janv. 1865-21 oct. 1930). — Élève du P. Cornély à la Grégorienne, il entre dans la Compagnie en 1892, poursuit ses études d'exégèse en Angleterre, à Berlin et à Munich. Après un voyage en Orient (1895-1896), il enseigne l'exégèse du N. T. à Innsbruck (1901-1908), puis à l'université Grégorienne de Rome. Consulteur de la Commission biblique (1908), il est désigné par Pie X pour fonder et diriger l'Institut biblique pontifical. Malgré cette occupation absorbante, il continue d'enseigner et d'écrire.

Ses écrits, très nombreux, sont énumérés dans *D. B. S.*, III, 311-12 (Urb. Holtzmeister) : travaux personnels sur la vie de Jésus, dont il convient de citer : *Die Parabeln des Herrn im Evangelium*, Innsbruck, 1902 (trad. anglaise et italienne); *Die Wunder des Herrn im Evangelium* (trad. espagnole et italienne). Un grand ouvrage sur Jésus avait été conçu, *Christus lux mundi;* certaines parties ou extraits en ont été publiés soit en allemand,

soit en latin. Ouvrages de polémique (empreints parfois de quelque rudesse), spécialement contre Jülicher, parus principalement dans la *Zeitschrift für katholische Theologie;* et un ouvrage indépendant, *La lutte pour la vérité de l'Écriture sainte depuis vingt-cinq ans*, Innsbruck, 1905. Il faut de plus citer *Wissenschaftliches Arbeiten;* trad. française, *Le travail scientifique*, 1911; trad. italienne, 1909. Enfin, après la guerre de 1914-1918, parurent sous son inspiration deux revues bibliques : *Biblica* et *Verbum salutis*.

Voir *P. Léopold Fonck*, dans *Biblica*, xi, 1930, p. 369-72; *P. Leopoldi Fonck, S. J., in memoriam*, dans *Verbum Domini*, x, 1930, p. 353-58; *Acta pontificii Instituti biblici*, i, 1re part., 2 juill. 1909 sq.; L. Fonck, *Primum quinquennium pontificii Instituti biblici*, Rome, 1914; A. Bea, *Pontificii Instituti biblici de Urbe prima quinque lustra*, dans *Biblica*, xv, 1934, p. 121-72 (tirage à part).

FONDAMENTALE ou **GÉNÉRALE (Théologie).** — Étude générale [A. Michel], vi, 514-23. — Voir *Théologie*, § Théologie fondamentale. — Cf. i, 1514; iii, 2998-99 (*Tables*, 196).

FONDAMENTALEMENT. — *Formaliter-fundamentaliter*, vi, 594.

FONDAMENTAUX (Articles). — Voir *Articles fondamentaux* (Système des) (*Tables*, 273), et *supra*, 1548.

FONDATIONS PIEUSES. — Voir indications générales, *Tables*, 441.

1° *Notions canoniques* (Code, can. 1544-51). — 1. *Définition*. — Can. 1544 : « § 1. Sous le nom de fondations pieuses on entend les biens temporels, donnés de n'importe quelle manière à toute personne morale ecclésiastique, avec la charge de célébrer quelques messes avec les revenus annuels, à perpétuité ou pendant un long délai, ou d'effectuer d'autres fonctions ecclésiastiques déterminées, ou d'accomplir certaines œuvres de piété ou de charité.

« § 2. La fondation régulièrement acceptée revêt la nature du contrat synallagmatique : *do ut facias*. »

Commentaire. — Dès qu'ils sont acceptés par l'Église, les biens de fondations deviennent biens ecclésiastiques et sont soumis à la législation de l'Église (*Tables*, 440, 3°). Si des libéralités faites à des individualités ou personnalités morales laïques sont grevées d'œuvres pies, ces biens n'acquièrent pas pour autant le caractère de biens ecclésiastiques.

2. *Réglementation des fondations pieuses*. — *a) Faites en faveur d'établissements séculiers*. — Can. 1545 : « Il appartient à l'Ordinaire du lieu d'édicter des prescriptions concernant le montant de la dotation en dessous duquel une fondation pieuse ne saurait être admise, et fixant l'emploi de ses revenus. »

Can. 1546 (autorisation de l'Ordinaire et acceptation de l'intéressé) : « § 1. Pour que les fondations de ce genre puissent être acceptées par une personne morale, le consentement écrit de l'Ordinaire du lieu est requis, et celui-ci ne doit pas l'accorder avant d'avoir la certitude que la personne morale peut satisfaire soit à la charge nouvelle qu'elle va assumer, soit aux charges déjà assumées; il doit surtout prendre garde que les revenus correspondent parfaitement aux charges qui les grèvent, selon la coutume de chaque diocèse.

« § 2. Dans l'acceptation, la constitution et l'administration de la fondation, le patron de l'église n'a aucun droit. »

Can. 1547 (administration de la fondation) : « L'argent et les biens mobiliers donnés en dotation doivent être déposés aussitôt dans un lieu sûr à désigner par l'Ordinaire, à telle fin que cet argent ou le prix des biens mobiliers [lesquels doivent être vendus pour être soustraits à la détérioration] soient gardés et, au jugement prudent du même Ordinaire, les intéressés et le conseil d'administration diocésain entendus, ils doivent être placés au plus tôt dans l'intérêt de la fondation, avec mention expresse et individuelle de la charge qui les grève. »

Can. 1548-49 (conditions de forme). Can. 1548 : « § 1. Les fondations, même faites de vive voix, doivent être consignées par écrit.

« § 2. Un exemplaire de l'acte doit être conservé en sûreté aux archives de la curie, un autre exemplaire aux archives de la personne morale que la fondation concerne. »

Can. 1549 : « § 1. Les can. 1514-17 et 1525 étant observés [voir *D. T. C.*, xv, 180-83], dans chaque église on doit faire un tableau des charges de fondations qui est conservé près du recteur en lieu sûr.

« § 2. Pareillement, outre le livre prescrit par le can. 843, § 1 [livre des intentions de messes], un autre livre doit être tenu et conservé auprès du recteur, dans lequel on doit indiquer chacune des charges perpétuelles ou temporaires avec son accomplissement et ses honoraires, et de toutes ces choses, un compte exact doit être rendu à l'Ordinaire du lieu. »

b) Fondations faites en faveur de religieux exempts. — Can. 1550 : « Lorsqu'il s'agit de fondations pieuses dans les églises, même paroissiales, des religieux exempts, les droits et charges de l'Ordinaire du lieu prévus par les can. 1545-49 reviennent exclusivement au supérieur majeur. »

3. *Réduction des charges des fondations*. — Can. 1551 : « § 1. La réduction des charges qui grèvent les fondations pieuses est réservée au Siège apostolique seul, sauf disposition expresse et contraire de l'acte de fondation, et sous réserve du can. 1517, § 2 » (réduction des charges autres que la célébration des messes).

« § 2. L'indult qui réduit les messes fondées ne s'étend pas aux autres messes dues par l'effet d'un contrat, ni aux autres charges de la fondation pieuse.

« § 3. L'indult général qui réduit les charges des fondations pieuses doit être ainsi compris, sauf preuve contraire, que l'indultaire doit réduire les autres charges plutôt que les messes. »

4. *Extinction des fondations*. — Elle se produit quand, sans qu'il y ait faute de la personne morale dépositaire des biens grevés, les revenus de la fondation font complètement défaut. Cas des fondations confisquées en France par la loi de séparation, vi, 632; en Magyarie, après 1919, ix, 1567.

5. *Rachat des fondations*. — Il est possible, mais dépend de l'acceptation de l'Ordinaire : le prix du rachat peut être payé soit en argent liquide estimé au cours légal du pays en cause, soit en titres de rente (S. C. du Concile, *A. S. Sedis*, xv, 513).

2° *Notes historiques et doctrinales*. — *a)* Esquisse historique des F. de messes, vii, 78; — leur justification par Th. More, x, 2474. — *b)* Le conc. de Trente et les F. de messes (sess. xxii, décret de réforme, can. 6, 8, 9), xv, 1463; cf. x, 1127; xiii, 1281; — acquittement des F., 1279 (décret sur le purgatoire), 1281; — acquittement pour le but précis fixé par la F., x, 1307. — *c)* Durée des F. : prop. 43 condamnée par Alexandre VII, i, 746; cf. xiii, 1289; — réduction des messes, vii, 82; — cessation de l'obligation, 82-83.

Voir A. Couly, *Les fondations pieuses*, dans *Le Canoniste contemporain*, 1922; G. Vromant, *De bonis Ecclesiæ temporalibus*, Louvain, 1934; M. a Coronata, *Inst. juris can.*, ii, n. 1079-85; Wernz-Vidal, *Jus can.*, iv-2, n. 780-90; *D. D. Can.*, v, 861-71; Naz, *Traité*, iii, 261-66.

FONSECA (Christophe de), religieux augustin. — Notice [A. Palmieri], vi, 523-24. — *Catholicisme*, iv, 1418 (P. Jobit).

FONSECA (Joseph-Marie), dit *le Petit Portugais*, religieux mineur observant. — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 524-25. — *Catholicisme*, iv, 1417.

FONSECA (Pierre de), de la Compagnie de Jésus (1528-1599), surnommé l'*Aristote portugais*. — On lui attribue l'invention de la science moyenne. Il fut un des collaborateurs des *Conimbricenses*, dont il rédigea les commentaires *in Logicam*. Autres écrits : *Institutionum dialecticarum libri VIII*, Lisbonne, 1564; *Commentarii in libros Metaphysicarum Aristotelis*, Lisbonne, 1577-1589. — Cf. *D. T. C.*, viii, 1049; xii, 2622-23; x, 2096-97. — Sommervogel, iii, 837-40; ix, 351; *Suppl.*, n. 1447.

D'autres Fonseca existent : l'un, João Fonseca (cité *D. T. C.*, xii, 2629); — Antoine de Fonseca Soarez, O. F. M. (mort en 1682); — Franciscus da Fonseca, S. J. (1668-1738), auteur de *Evora gloriosa;* — Jos. Maria Fonseca Figuereido y Sousa, O. F. M. (mort en 1760) (cf. Hurter, iv, 638, 1233, 1350); — Emmanuel de Fonseca, auteur d'une *Expositio bullae Benedicti XIV « Sacramentum pænitentiæ »* (Hurter, v, 243); — Temudo Fonseca (*D. T. C.*, xii, 2632).

FONSEGRIVE (Georges), philosophe et polémiste chrétien. — Voir la liste de ses écrits dans *Catholicisme*, IV, 1419-20. Citons l'appréciation de R. Hamel, P. S. S., auteur de l'article de *Catholicisme* : « Fonsegrive s'est présenté lui-même comme philosophe chrétien. On doit reconnaître qu'il n'a pas trouvé audience : il fut jugé « clérical et moyenâgeux » par l'Université, « progres-« siste » par les catholiques... Son manque de sûreté doctrinale, une manière théorique, scolaire, de poser les problèmes, découragent le lecteur moderne... Fonsegrive a exercé sa véritable influence d'abord comme polémiste dans *La Quinzaine* dont il assura la direction de 1897 à 1907. *Regards en arrière* (1908) résume sa contribution personnelle; on lira tout spécialement l'émouvant « épilogue » du 15 mars 1907, annonçant la fin de cette revue destinée à « acclimater les catholiques français. »

Ces précisions étaient utiles pour comprendre les références suivantes : I, 1576-77 (apologétique, méthodes nouvelles); X, 2016 (création de *La Quinzaine*), 2027, 2035 (F. et le modernisme). Cf. IX, 623, 624.

FONTENELLE (Bernard le Bovier de). — Notice : œuvres [C. Constantin], XIII, 1734-35. — Cité : à propos du rationalisme, XIII, 1726 (méthode de Descartes), 1734-35 (l'idée du déterminisme), 1737 (querelle des Anciens et des Modernes), 1745 (polythéisme primitif), 1757, 1761. — Sur le pari de Pascal, XI, 2184-86. — Éloge de Hamel à l'Académie, VI, 2040.

Voir *Catholicisme*, IV, 1424 (G. Jacquemet); L. Magron, *Fontenelle*, 1906; J.-R. Carré, *La philosophie de Fontenelle*, 1932; F. Grégoire, *Fontenelle*, 1947.

FONTIDONIUS, *Fuentiduena* (Pierre). — Notice [B. Heurtebize], VI, 525.

FONTS BAPTISMAUX. — Règles canoniques les concernant (*Tables*, 368, lieu du baptême). Voir aussi *Baptistères* (*Tables*, 372). — Bénédiction préalable, XIV, 475; — bénédiction de l'eau baptismale, 523, 529 (complétant *Tables*, 1082). Cf. XII, 2194.

FOR. — Indications générales [A. Villien], VI, 525-27. — L'article ayant été publié avant 1917, ses affirmations doivent être rapprochées des canons les concernant.

1° *Le mot « for »*. — Notion fondamentale, VI, 525. — F. ecclésiastique (extrajudiciaire et judiciaire, cf. *infra*). — F. civil ou séculier (dont le droit ecclésiastique ne parle que dans ses rapports avec la législation canonique; c'est alors le « F. mixte », can. 1553, § 2; 1554; 1933, § 3; cf. XIII, 627).

2° *For ecclésiastique*. — 1. *Extrajudiciaire*. — Pouvoir législatif et préceptif de la hiérarchie (*Tables*, 1125-26, pouvoir central; 1200, pouvoir des évêques); — peines portées extrajudiciairement (can. 2186-94); cf. XIV, 2866-67 *(ex informata conscientia)*.

2. *Judiciaire*. — Soit dans l'ordre contentieux, soit dans l'ordre criminel, VI, 526-27 (cf. can. 1552).

3. *Compétence du for*, VI, 525-26; cf. VIII, 1991-92 (et références); XIII, 627, 629; voir Code (can. 1561). — Incompétence, 628. — F. spécial (can. 1560), 628-29.

4. *For interne et for externe*, VI, 526; cf. III, 2434; VIII, 1979, 1989. — Existence de ces deux F. dans l'Église, 1978, 1989-91; XIII, 625; — dans le pape, pour l'Église entière, III, 2435-36; VIII, 1980; — dans l'évêque pour son diocèse, III, 2435-36; V, 1708, 1713-16; VIII, 1992-95; — dans le curé, le seul F. interne, III, 2432, 2434, 2436; VIII, 1980, 1995; prétention contraire des jansénistes (synode de Pistoie, prop. 37), XII, 2213; sur les erreurs connexes (curés de droit divin), *Tables*, 884.

5. *Applications*. — *a)* Clauses apostoliques : pour le F. interne, III, 22-26; — pour le F. externe, 26-31. — *b)* Censures : elles sont du F. externe, encourues pour des péchés graves, externes (peut-être occultes), II, 2116, 2120; — même injustes, elles sont valables au F. externe, 2119. — Leur absolution aux deux F., 2119, 2132. — *c)* Complicité *in peccato turpi* présumée au F. externe, au F. interne, III, 618. — *d)* Empêchements de mariage : dispenses au F. interne, au F. externe; enregistrement des dispenses (*Tables*, 1162-63). — *e)* Hérétiques : absolution au F. interne et au F. externe, VI, 2251-54. — *f)* Illégitimes (enfants), au F. ecclésiastique et au F. civil, VII, 746. — *g)* Peines frappant un délit : délit grave et extérieur, XII, 625, 637; relevant du supérieur au F. externe, du confesseur au F. interne, 629; absolution, en cas d'urgence, des cas occultes, 651; — pénitences sacramentelle (au F. interne), canonique (au F. externe), 654; — bonne foi : ses effets au F. interne, au F. externe, II, 1016, 1017. — *h)* Pénitencerie apostolique : point de vue historique : attributions au F. interne et au F. externe, XII, 1139, 1140, 1142, 1144, 1145-46; — organisation actuelle : compétence aux deux F., 1148-49, 1150 (dispense au F. interne), 1151 (dispense au F. externe par d'autres dicastères), voir empêchements de mariage, *supra*. — *i)* Prescription au F. interne et externe, ignorance du droit, XIII, 125-26. — *j)* Procès ecclésiastiques : compétence de l'Église aux différents F. (interne, externe, mixte), 626, 627. — *k) Sanatio in radice* au F. interne et au F. externe, XII, 1153-54; mais voir XIV, 1073. — *l)* Usure, poursuivie aux deux F., XV, 2365-66.

Voir TRIBUNAUX ECCLÉSIASTIQUES, XV, 1520 (*Tables*, 836-37). — Naz, dans *D. D. Can.*, V, 871-73.

FOR (Privilège du). — Étude canonique [A. Villien], VI, 527-36.

1° *Origine*. — Concession du pouvoir civil (?), VI, 527-28; — mais plutôt collaboration du droit humain et du droit divin, 529. — Esquisse historique, 529; cf. XV, 3082. — *Syllabus* et erreurs (prop. 30, 31, 32), XIV, 2897.

2° *Loi*. — Nature du privilège en matière civile et surtout criminelle, VI, 529-30. — Bénéficiaires, 530; cf. III, 227; XIII, 627; XV, 1234, 3082; — dérogations et abandons dans l'histoire, XIII, 627; XV, 3082-83.

3° *Sanctions*. — *a)* Bulle *Apostolicæ Sedis*, I, 1614 (1°, 7); VI, 531-33; — exceptions possibles, 533-34. — *b)* Motu proprio *Quantavis diligentia* (Pie X), 534; — deux questions controversées, 535-36; — deux questions morales, 536. — *c)* Code (can. 120, 2341), VII, 1225; — rapproché d'*Apostolicæ Sedis* et de *Quantavis diligentia*, 1225; — précisions en cinq points, 1225-26. — Peines, XII, 655; XIV, 695-96; XV, 3082-83 (*Tables*, 1459). — La violation du F. est-elle sacrilège? XIV, 695.

4° *Varia*. — Patriarche Nicon et privilège du F., XI, 654. — Privilège en Pologne (avant 1939), XII, 2444.

On consultera avec avantage l'art. de G. Jacquemet, dans *Catholicisme*. Sur l'histoire du privilège du for, cf. George Lardé cité *D. T. C.*, VII, 1226. Cf. *D. D. Can.*, III, 865, 1205; Naz, *Traité*, I, 275-77; IV, 733-34.

FORAINS. — L'œuvre des F. (en France), VI, 642. — Au point de vue canonique : F. assimilés aux *vagi*, XV, 2461. — Détails historiques dans *Catholicisme*, IV, 1440-42.

FORAINS (Vicaires). — Le can. 217 fait un devoir à l'évêque de diviser son diocèse en différents districts, dont chacun réunit plusieurs paroisses. Ces districts sont ordinairement appelés archiprêtré ou décanat, en latin *vicariatus foraneus*.

Can. 445 : « Le vicaire forain est le prêtre qui est préposé par l'évêque, conformément au can. 217, à un vicariat forain » (doyenné ou archiprêtré). « Il doit être

choisi surtout parmi les recteurs d'églises paroissiales et peut être révoqué sans formalités spéciales » (can. 446).

Ses *fonctions* sont indiquées dans le can. 447 : « § 1. Outre les facultés que lui attribue le concile provincial ou le synode diocésain, et compte tenu des directives données par le concile ou le synode ou établies par l'évêque, le vicaire forain a le droit et le devoir de veiller :

« 1° Sur la conduite des clercs : s'ils vivent conformément aux saints canons et s'acquittent avec diligence de leurs offices, surtout en ce qui concerne la résidence, la prédication, l'enseignement du catéchisme aux enfants et aux adultes et l'assistance aux malades;

« 2° Sur l'exécution des *décrets rendus par l'évêque* dans la visite de son diocèse;

« 3° Sur l'observation des précautions à prendre pour garantir la matière du saint sacrifice;

« 4° Sur le soin à porter à l'ornementation et à la beauté des églises et du matériel sacré, surtout en ce qui concerne la garde du Très Saint Sacrement et la célébration de la messe; sur l'observation des règles liturgiques dans les cérémonies sacrées; sur la bonne administration des biens ecclésiastiques et l'exécution des charges qui y sont attachées, surtout des charges de messes; sur la bonne tenue et la conservation des registres paroissiaux.

« § 2. Pour s'assurer de ces points, le vicaire forain doit visiter les paroisses de son district, aux époques fixées par l'évêque.

« § 3. S'il apprend qu'un curé de son district est gravement malade, le vicaire forain doit s'employer à ce que les secours spirituels et matériels ne lui fassent pas défaut et à ce que, s'il vient à mourir, il ait des funérailles convenables. Il veillera à ce que, durant la maladie ou après le décès du curé, les livres, les documents, le mobilier sacré, les autres biens appartenant à l'église ne se perdent pas ou ne soient pas enlevés. »

Les *obligations* du vicaire forain sont tracées aux can. 448, 449. — Can. 448 : « § 1. Aux jours désignés par l'évêque, le vicaire forain [doyen ou archiprêtre] doit convoquer les prêtres de son district aux réunions prévues par le can. 131 [ce sont les conférences ecclésiastiques] et présider ces réunions. Si plusieurs de ces réunions se tiennent en différents endroits du district, il doit veiller à leur bonne tenue.

« § 2. Si le vicaire forain n'est pas curé, il doit résider dans le territoire du vicariat ou dans un endroit proche, d'après les règles qu'établira l'évêque » (*D. T. C.*, xv, 3085).

Can. 449 : « Au moins une fois par an, le vicaire forain rendra compte à l'évêque de ce qui s'est fait de bien, du mal qui s'est introduit, des scandales qui se sont produits, des mesures prises pour y remédier ou qui seraient utiles pour extirper complètement le mal. »

Dans le dernier canon (450) concernant les vicaires forains, le § 1 stipule que le vicaire forain doit avoir un sceau spécial pour son vicariat, et le § 2 qu'il a préséance sur tous les curés et autres prêtres de son district. — Ce dernier point peut comporter des aménagements, à déterminer d'après les règles établies aux can. 106, 370 et les usages diocésains.

Le can. 1289, § 1 lui fait une obligation de veiller à ce que, dans des liquidations de succession, des reliques ne soient pas vendues (cf. *D. T. C.*, xiii, 2375). — Le can. 1936 l'autorise à recevoir les dénonciations en matière criminelle, à transmettre immédiatement à l'évêque. — Le can. 358, § 1, 4° indique qu'il doit être convoqué au synode diocésain.

Il doit être délégué pour l'absolution des péchés réservés (can. 899) et peut même subdéléguer un prêtre en cas d'urgence, *D. T. C.*, xiii, 2454, 2456 (où est prévu le cas où il refuserait la subdélégation).

FORBES (G.-H.), évêque anglican de Brechin (Écosse), en 1857. — Disciple de Pusey. Son premier mandement sur l'eucharistie, xiii, 1374. — Publie (en 1854) l'étude de Newman (encore anglican) sur les ariens, xi, 365. — Cité xiii, 1386.

FORBIN-JANSON (Charles de), né à Paris en 1785, mort en 1844. — Son tempérament ardent et fougueux ne lui permit pas de rester au gouvernement du diocèse de Nancy, dont il avait été nommé évêque en 1824. Son nom est attaché à l'Œuvre de la Sainte Enfance, x, 1955-1956. — *Catholicisme*, iv, 1442.

FORCE. — Étude morale [V. Oblet], vi, 537-39.

I. Vertu de force. — 1° *Vertu morale naturelle.* — 1. L'une des quatre vertus morales principales : *a)* connues des anciens philosophes, xii, 2542; xv, 2744, 2748; — cf. S. Ambroise, ii, 1714; xv, 2744; pseudo-Jérôme, ii, 1715; xv, 2745; S. Thomas, ii, 1715; xv, 968, 1004; — *b)* les quatre vertus réunies et vie chrétienne, xiii, 790; — la F. vient après la prudence et la justice, xv, 95, 2791-92; la prudence les dirige, xiii, 1034-35, 1053-58, spécialement 1055 (en ce qui concerne la F.); — *c)* définition de la F., vi, 537; — son siège dans l'irascible, xv, 2781. — 2. Objet, vi, 537; — objet formel (dans l'homme parfait), xii, 1221; xv, 2797; cf. comparaison de la F. des païens et de la F. des chrétiens (IIe conc. d'Orange, can. 17), xi, 1097; xiv, 1845; — objet matériel : *crainte à vaincre*, iii, *2018; irascible* à modérer, xv, 2779. — La F. corrige la paresse, l'inertie spirituelle (acédie), xi, 2026; — unie à la tempérance, réglemente les passions, 2335; — son rôle dans la pénitence, xii, 976; — dans l'usage de la propriété, xiii, 797-98. — 3. Actes, vi, 537; — ils font la grandeur de l'homme, iii, 149-50, 181 (Clément d'Alexandrie); — acte de F. dans le martyre, x, 221, 222; cf. 230 (patience et constance des martyrs), 250-53 (éléments positifs et négatifs de la F. des martyrs); — sur la patience et la F., xi, 2247-48. — 4. Péchés et vices opposés, vi, 537-38 : *a)* par défaut : absence de crainte (*intimiditas*, cf. S. Thomas, *Summa theol.*, IIa IIae, q. cxxvi, art. 1-2), 537; cf. iii, 2018 (insouciance); i, 941 (ambition); — lâcheté, défaut d'audace nécessaire, vi, 537-38; — *b)* par excès : de crainte (timidité), d'audace (témérité), 537-38; xv, 2792; cf. *ii, 2018.* — 5. Parties de la vertu de F., vi, 538 : *a)* magnanimité, 538; i, 941; iii, 2018-19; x, 1552 (défauts contraires à la magnanimité : pusillanimité, vi, 538; iii, 2018; x, 1552; — présomption, vi, 538; x, 1552; xiii, 134; — ambition, i, 941; vi, 538; — vaine gloire, 538, 1429-30; — parcimonie, iii, 2019); — *b)* patience dans la lutte contre le danger, vi, 2247-48; — persévérance et constance, iii, 1197-98; xii, 1256 (défauts contraires à la patience : impatience et, par excès, insensibilité, xi, 2250; — contraires à la persévérance : inconstance et, par excès, opiniâtreté ou obstination, iii, 1198-99).

2° *Vertu infuse.* — Indication générale, vi, 538; cf. x, 2413-14, 2442. — Thèse thomiste, xv, 968-69, 2779-80; — thèse scotiste, iv, 1905; x, 2444; xv, 2781. — F. et espérance, v, 610.

3° *Don de force.* — Voir *Tables*, 1030.

II. Questions diverses. — 1° *Force et matière.* — Explication matérialiste du monde, x, 294, 300; xiii, 1754, 1768-69 (Büchner et autres). — Base de l'athéisme scientifique, i, 2194; — du principe matérialiste de la vie, xv, 3100. — Conception philosophique de la matière, x, 285-86, 298, 316, 317-18 (*Tables*, 1177). — Création, iii, 2097-98, 2103-04.

2° *Force, origine du pouvoir.* — Hobbes, vii, 6-7; cf. v, 887-88; xiii, 1729; xv, 1954-55. — Organisme social et évolution historique, v, 889; xv, 1955. — Pouvoir absolu de l'État selon Luther, ix, 1310-21 *(passim);* application à la guerre des paysans, 1316, cf. 1166. — Condamnation par le *Syllabus* (prop. 60), xiv, 2904; cf. iii, 301-02.

3° *Force et morale.* — *a)* Morale de la F. (Nietzsche), xiii, 1776; cf. Guyau, 2103-04. — *b)* F. et défense légitime : défense de soi, iv, 227; xv, 2618; — guerre légitime, vi, 1928-32; — dans les représailles, xv, 2619-20; — F. au secours de la défense des faibles, vi, 1925. — *c)* F. dans l'autorité légitime de l'État, v, 890, 892; xv, 2616; — conception de Spinoza, xiv, 2502; — de Zwingli, xv, 3886.

— *d*) Emploi de la F. contre le tyran, 1969-71; — tyran d'usurpation, 1971-72; — tyran de gouvernement (?), 1974-86; voir Zwingli, 3897-3900. — *e)* Suicide, acte de F. (?), XIV, 2739-40, 2744.

Sur la vertu de force, trad. et commentaire de S. Thomas, Éd. de La Revue des jeunes (trad. Folghera); R.-A. Gauthier, O. P., *Magnanimité, l'idéal de la grandeur dans la philosophie païenne et dans la théologie chrétienne*, Paris, 1951.

FOREIRO (François), théologien et exégète portugais, dominicain, né à Lisbonne en 1523, mort à Almada en 1587. — Envoyé au conc. de Trente (1561). Prieur du couvent de Lisbonne (1561), il fut élu provincial de son ordre. Son *Commentaire sur Isaïe* (1563) était très estimé. — Cité XII, 2624. — Hurter, III, 231.

FOREL (Urs de). — Notice [A. Ingold], VI, 539.

FORER (Laurent). — Notice [P. Bernard], VI, 539-40.

FORESTA DE COLONGUE, évêque d'Apt (XVIIIe s.). — Ses mandements sur « le cas de conscience » et contre Quesnel, XIII, 1500-01, 1521.

FORESTI (Théodore de Bergame). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 540-41.

FORGET (Jacques). — Né à Chiny (Luxembourg belge), le 6 janv. 1852, il couronna ses études de théologie à l'université de Louvain par une thèse de doctorat sur *La vie et les œuvres d'Aphraate* (Louvain, 1882). Après un voyage d'études en Syrie, il fut chargé en 1885 de l'enseignement de l'arabe à l'université de Louvain; il devait le conserver jusqu'en 1932. Il y ajouta successivement : en 1890, l'apologétique; en 1891, une partie du cours de théologie fondamentale, dont il devint l'unique titulaire en 1897, jusqu'en 1921; en 1893, l'histoire des philosophies arabes à l'Institut supérieur de philosophie; en 1894, la philosophie morale à la faculté de philosophie et lettres; en 1900, le syriaque et, en 1921, l'hébreu supérieur. Il avait été nommé en 1888 président de l'éphémère Collège africain (chargé de préparer à Louvain des missionnaires pour le Congo), où il enseigna les rudiments des langues bantoues. A travers les vicissitudes d'une carrière professorale trop dispersée, il resta toujours avant tout un arabisant, dont l'œuvre maîtresse est constituée par l'édition critique, avec traduction, du *Synaxarium Alexandrinum* (dans *Corpus script. crist. orient.*, sér. III, 18-19, Louvain, 1909-26, 4 vol.), livre liturgique des monophysites d'Égypte, constituant une source d'une valeur inestimable pour l'histoire des Églises coptes et éthiopiennes. Professeur d'une orthodoxie scrupuleuse, il fut toute sa vie un travailleur infatigable, bien qu'il n'ait publié que relativement peu. (On trouvera la liste complète de ses écrits, parmi lesquels un certain nombre de notices dans le *D. T. C.*, principalement l'important article sur JÉROME [S.], VIII, 894-983, dans la *Bibliographie académique* de l'université catholique de Louvain, III, 1908, p. 69-71; IV, 1908-10, p. 14-15; V, 1911-13, p. 10; VI, 1914-34, p. 1-2.) Il mourut à Heverlé-Louvain le 19 juill. 1937.

Voir J.-B. Chabot, dans *Manifestation-Huldebetoon J. Forget, J. de Becker, A. Van Hoonacker*, Louvain, 1928, p. 30-38; J. Bittremieux, *M. le chanoine Jacques Forget, professeur émérite de la faculté de théologie*, dans *Annuaire* (de l') *Université catholique de Louvain*, 1934-36, p. XLVII-L; G. Ryckmans, *Le Ve centenaire de la faculté de théologie de l'université de Louvain*, Louvain, 1932, p. 105-07. R. AUBERT.

FORMALISME. — « Dans le christianisme [on peut ajouter : dans toute religion], les pratiques religieuses (qu'il s'agisse des rites ou des observances de précepte) ne sont que l'expression extérieure de la foi, son épanouissement visible et aussi son appui sensible.

« On glisse vers le formalisme à partir du moment où les pratiques religieuses tendent à se séparer de la foi, à se poser comme des actes valant par eux-mêmes...

« Dans son état extrême, le formalisme est une religion de formules, de gestes, de pratiques, sans rien de vivant. Alors, on récite les mots du dogme, mais sans même soupçonner que l'intelligence et le cœur doivent y adhérer; si l'on dit, comme ceux qui croient : « Jésus est le Seigneur », ce n'est pas une affirmation personnelle engageant la vie. On « assiste » à des offices, mais uniquement par conformisme social ou par routine, sans avoir aucunement l'idée qu'il faille y « participer »... On observe quelques préceptes, comme l'abstinence de viande le vendredi saint, mais seulement parce que c'est une vieille tradition, mélangée parfois de crainte superstitieuse. Bref, on a les apparences d'une vie chrétienne; en réalité, tout cela est mort » (G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, IV, 1449-50).

a) F. des Juifs condamné par les prophètes, IX, 484, 493; XI, 713 (d'après Tertullien), 714, 2364-66, 2370; cf. Talmud, XV, 24. — *b)* F. pharisien condamné par Jésus, X, 598; XI, 2330; cf. VIII, 1138, 1164, 1645-56. — *c)* F. des partisans du maintien des pratiques légales après Jésus-Christ, VI, 1042-45; XI, 2378. — *d)* Dans le christianisme : F. reproché aux épîtres pastorales, XV, 1081; — à la spiritualité ignatienne, VIII, 1104; — au catholicisme par Luther, VII, 1619 (indulgences); — par l'anglicanisme, XI, 1675. — *e) Varia :* F. de la philosophie nominaliste (Occam), XIV, 1723; cf. XI, 754; — le conc. de Trente condamne certaines pratiques superstitieuses (messes en nombre déterminé), XIII, 1281; — horreur du F. chez les quakers, 1441; — Newman rebuté par l'anglicanisme formaliste, XI, 1681.

FORME. — Sens propre et sens analogique [A. Michel], VI, 541-46.

1° *Sens propre.* — 1. F., prédicament *qualité*, VI, 541. — 2. F., cause formelle, 542; cf. II, 2021 : *a)* extrinsèque ou exemplaire, 2033; VI, 542; — Dieu, F. exemplaire de toutes choses, voir *Création* (*Tables*, 849); — *b)* intrinsèque, 542 (acte s'unissant à la puissance, voir *Puissance et acte*); — *c)* subsistante ou spirituelle, cf. *Ange* (*Tables*, 158, S. Thomas; 159, Scot et Suarez); — âme humaine (*Tables*, 131); — non subsistante : principe vital, végétatif ou purement animal, 542; XV, 3100; — *d)* informante : âme humaine unie au corps (*Tables*, 130); cf. *Forme du corps humain;* — simplement assistante : action des anges sur les corps, I, 1246; XV, 2381-82, 3088 (*Tables*, 159); — *e)* substantielle ou accidentelle, VI, 542-43; cf. II, 2021, 2022. — Triple sens du mot « F. » : physique, métaphysique, logique, VI, 543.

2° *Principales applications.* — A Dieu : F. infiniment simple, VI, 544; cf. IV, 1160-1170-71 (*Tables*, 992, erreurs de Gilbert de la Porrée). — Aux anges, VI, 544 (*Tables*, 158-59). — A l'âme humaine (*Tables* 130). — Aux F. inférieures, 544; cf. I, 1021; XV, 3100.

3° *Sens analogique.* — F. matière = élément de perfection, élément d'imperfection. — *a)* Dans les sacrements, X, 335-55; cf. XIV, 574-77 (voir *Sacrements*). — *b)* Dans la vie spirituelle : grâce et charité, F. des vertus (*Tables*, 585); VI, 1612-15 (effet formel de la grâce sanctifiante); XV, 2784-89. — *c)* Matière formée, matière informe (prochaine ou éloignée), V, 545; cf. IX, 352; — vertus formées, vertus informes, VI, 545; cf. IV, 608 (espérance); VI, 74 (foi); XV, 2785-86 (vertus morales), 2789. — *d)* Par extension, sacrement « informe » (pénitence) et valide, VI, 545-46; XII, 1126; XIII, 2620-24. — Voir *Formellement*.

FORME DU CORPS HUMAIN. — Étude sur l'union substantielle de l'âme et du corps dans l'homme [A. Michel], VI, 546-88.

1° *Le dogme et sa portée exacte.* — Définition et condamnation portées au conc. de Vienne, VI, 546; I, 2505; XV, 2975; — confirmées et précisées au Ve conc. du Latran, VI, 566; VIII, 268; et par Pie IX, VI, 562 (lettre à l'archevêque de Cologne), 563 (lettre à l'évêque de Breslau). — Erreur condamnée, 547-48; XI, 985; — système d'Olivi et sens de la définition conciliaire, VI, 548-50; XV, 2975-77. — Précisions sur la portée exacte de la définition conciliaire, VI, 550-51; XV, 2977.

2° *Fondements de la définition.* — *a)* Écriture, VI, 551-52; — « esprit » et « âme » dans la Bible, I, 970. — *b)* Pères de l'Église : dichotomisme affirmé en six points contre la trichotomie platonicienne adoptée par Apollinaire, VI, 552-56; cf. I, 1506-07; XII, 2321-22. — *c)* Affirmations du magistère avant le XIV[e] s., VI, 556-58 : symbole *Quicumque*, 556, 576; VII, 539-40; — S. Léon le Grand et conc. de Chalcédoine, VI, 556; II, 2195, 2205-06; VII, 479 (finale du c. II de la lettre dogmatique), 483 (concile); — II[e] conc. de Constantinople, VI, 556; cf. III, 1243; VII, 485 (il s'agit du can. 4, numéroté 5 par erreur, III, 1242); — conc. du Latran de 649, VI, 556; can. 2, VII, 488; X, 191; — XI[e] conc. de Tolède, VI, 556; XV, 1205; — III[e] conc. de Constantinople, VI, 556; cf. III, 1267; VII, 490; — XV[e] conc. de Tolède, VI, 556; VII, 507-08; XV, 1206-07; — symbole de Léon IX, VI, 557; formule reproduite par le symbole du II[e] conc. de Lyon, IX, 1384; — Alexandre III sur le nihilisme christologique, VI, 557; cf. I, 417; voir développement de la question, VII, 511-17; — profession de foi imposée par Innocent III aux vaudois, VI, 557; — IV[e] conc. du Latran, VI, 557; cf. I, 684; — apport du conc. de Vienne, VI, 558. — Résumé : VIII, 1270-71.

3° *Deux conclusions dogmatiques.* — *a)* Unité d'âme dans le composé humain, VI, 558; cf. I, 1027, 1030 (unité d'âme et pas nécessairement de forme, cf. *infra*, 5°, deuxième et troisième opinions catholiques : scotiste et atomiste); — condamnation de la trichotomie platonicienne (cf. I, 977 sq.; XII, 2279-80) au IV[e] conc. de Constantinople, III, 1299-1301; cf. I, 1007; — identité de l'âme et du principe vital, VI, 559; — différentes erreurs du XIII[e] au XIX[e] s., 559-61. — Intervention décisive de Pie IX contre la trichotomie de Günther et des günthériens, 561-62, 1993; XIV, 1853; — nouvelle intervention contre les instances de Baltzer et Knoodt, VI, 563-64. — Autres documents : conc. provinciaux de Vienne (Autriche) et de Cologne, projet de définition du conc. du Vatican, 564; — condamnation de deux propositions (21, 22) de Rosmini, 564; cf. XIII, 2939. — *b)* Multiplication des âmes en raison de la multiplication des corps : erreur d'une âme universelle (philosophes néo-aristotéliciens, averroïstes), d'une âme personnelle, mais mortelle (alexandristes) : condamnation et doctrine formulée au V[e] conc. du Latran, VI, 564-66; VIII, 2681-82; — infiltrations dans la philosophie postérieure, VI, 566-67.

4° *Opinions philosophiques opposées à la doctrine de l'unité substantielle du composé humain.* — Elles impliquent deux principes d'opérations distincts : Platon : âme, moteur; corps, mobile, VI, 567; XII, 2267, 2280 (rapport de cause à effet). — Descartes : âme, pensée; corps, étendue, VI, 567; IV, 549-53; XV, 3099 (voir *Tables*, 945). — Malebranche : rapports de l'âme au corps, occasionalisme, VI, 567-68; IX, 1786 (simple indication), 1793; XV, 3099. — Leibniz : harmonie préétablie entre corps et âme, VI, 568. — Influx physique, conçu comme action de cause à effet, 568-69. — Rosmini : perception du sens fondamental, 569; cf. XIII, 2940 (prop. 24).

5° *Trois opinions catholiques.* — *a)* Opinion thomiste : exposé et preuves, VI, 570-72; — thèse fondamentale : impossibilité métaphysique d'une pluralité de formes substantielles, XV, 653-54, 678-84, 909, 911-13; cf. I, 2505; XII, 128 (opinion opposée de Pecham). — Deux écoles thomistes (S. Thomas, Suarez), VI, 572-73; origine de la divergence, V, 844-47 (sur l'essence et l'existence). — *b)* Opinion scotiste : exposé et preuves, VI, 574-77; cf. XV, 909 (et les références relatives à la pluralité des formes). — *c)* Opinion atomiste moderne, VI, 578-81 (preuves et difficultés).

6° *Corollaire : siège de l'âme dans le corps.* — *a)* Principes philosophiques, VI, 581-83. — Opinions : fausses ou discutables, 581-82 : Platon, cf. 558; Descartes, IV, 552; Leibniz : simple présence par causalité; — vraies : S. Thomas et toute l'École, VI, 582-83. — *b)* Exposé théologique, 583-84. — *c)* Points controversés, 584-86.

FORMÉES (Lettres). — Histoire. Usage [T. Ortolan], VI, 588-91. — Origine du *Celebret* (voir *Tables*, 562).

FORMELLEMENT. — Emploi du terme [A. Michel], VI, 591-94.

1° *Par opposition avec des manières d'être résultant des diverses causes.* — De la cause matérielle, VI, 591. — De la cause efficiente, 592. — De la cause finale, 592-93. — De la substance elle-même, 593.

2° *Par rapport à la cause formelle envisagée en elle-même.* — Emploi absolu VI, 593; cf. FORME, 545. — *Formaliter* et *privative*, 593; — cf. distinction formelle *a parte rei* de Scot, IV, 1875; XI, 755, 786; — formalisme de Scot, I, 2233.

3° *En regard de manières d'être ou d'agir analogues.* — *Formaliter eminenter*, VI, 593. — *Formaliter metaphorice*, 593-94. — *Formaliter reductive*, 594. — *Formaliter virtualiter*, 594. — *Formaliter fundamentaliter*, 594. — Voir différentes applications indiquées dans l'article.

FORMOSE, pape. — Pontificat [F. Vernet], VI, 594-99.

1° *Actes.* — *a)* Avant le pontificat : F. légat en Bulgarie, II, 1179-80; VIII, 604; XII, 1571-74, 1582-83; — disgrâce sous Jean VIII, VI, 595-96; VIII, 612-13; IX, 2476; XIII, 2409; — réintégration par Marin I[er], et élection au souverain pontificat, VI, 596; IX, 2476; XIII, 2410. — *b)* Pendant le pontificat, VI, 596; — renouvellement des condamnations contre Photius, 596; cité : XII, 1596; XIV, 1342; — difficultés en Occident, VI, 596-97. — *c)* Condamnation de F. après sa mort : concile cadavérique, V, 979; VI, 597; XIII, 2410, 2487; cité : XII, 1596; XIV, 1918; — ordinations de F., I, 2622; cf. XV, 3473-74 (Auxilius et Vulgarius); X, 1783; XI, 1284-85; XIII, 2409, 2410-11; XV, 3474; — et Serge III, XIV, 1919-20; — et Théodore II, XV, 226. — Annulation du procès et reconnaissance de la validité des ordinations, VIII, 614. — Cité : XII, 1556, 1598; XIII, 2847; XIV, 1339.

2° *Appréciation.* — Éloge par A. Lapôtre, VI, 597. — Dignité de vie et horreur de sa tragique destinée, 598. — Affirmation de la primauté pontificale, 598.

Voir A. Fliche-Martin, VII (É. Amann), 1-27; D. Pop, *La défense du pape Formose*, Paris, 1933; F. Dvornik, *Le schisme de Photius*, 1950, p. 300-03, 371-73 (voir Index des noms propres); J. Duhr, *Humbles vestiges d'un grand espoir déçu*, dans *Recherches*, XLII, 1954, p. 361-87.

FORMOSE (Ile de). — Missions, X, 1875, 1936, 1983-84. — *Tables*, 277, 5°.

FORNARI (Martin). — Notice [P. Bernard], VI, 599-600.

Deux autres Fornari cités : card. Fornari, à l'occasion du *Syllabus*, XIV, 2877; — Fornari, bibliothécaire à Naples, à propos de l'ontologisme, XI, 1030.

FORNEROD (A.), pasteur protestant suisse. — Sur le prédestinatianisme calviniste actuel, XIII, 866.

FORNICATION. — Étude morale et canonique [F. Dolhagaray], VI, 600-11. — Voir les grandes lignes de la question à *Chasteté* (*Tables*, 593, luxure; 594, antinomisme).

1° *Notions.* — *a)* Définition, VI, 600; cf. I, 471; IX, 1346; — sur le texte de Matth. (V, 32) *(fornicationis causa)*, 2058, 2242 (*Tables*, 1447). — *b)* Er-

reurs, vi, 600-01 : en dehors de l'Église : païens, gnostiques (cf. Antinomisme, i, 1392-96), ii, 472-73 (Basilide); 1801-02 (Carpocrate); cf. vi, 1447; 1446 (Isidore); anabaptistes, 601; cf. i, 1132; morale indépendante, ix, 1345; — auteurs catholiques : Durand de Saint-Pourçain, vi, 601; Caramuel, 601; cf. ii, 1711; i, 741 (prop. 25); ix, 82 (prop. 48). — *c)* Doctrine commune, vi, 601 : Écriture, 601; ix, 1344; xii, 753; xv, 592-83; — décisions ecclésiastiques : conc. de Vienne, contre les béghards, vi, 601; cf. ii, 533 (prop. 7); Innocent XI, ix, 82 (prop. 48); cf. iii, 798; — arguments de raison, vi, 602; union libre et buts du mariage, ix, 2285-86. — *d)* Gravité de la F. vi, 602-03, cf. *infra* (comparaison avec les fautes contre les vertus théologales, avec les crimes, avec le vol). — *e)* Ignorance invincible au sujet de la gravité de la F., 603-04; cf. vii, 736-37; cf. Bonne foi, ii, 1015; xiv, 1160. — *f)* Fautes connexes : concubinage (*Tables*, 763); — prostitution, vi, 604; peut-elle, ou non, être tolérée? 605.

2° *Espèces.* — F. simple et F. qualifiée, vi, 605; ix, 1346. — Diverses sortes de F. qualifiées : adultère, i, 461-511 (*Tables*, 45); — bigamie, ii, 878-88 (*Tables*, 441); — inceste, vii, 1539-55; — rapt, xiii, 1665-75; — sacrilège, xiv, 693, 696; — stupre ou viol, vi, 606; xv, 3062-74. — Actes impudiques accessoires, vi, 606-07; ix, 1340, 1350-54 (*Tables*, 593-94). — Scandale aggravant la F., xiv, 1248, 1250.

3° *Gravité.* — Péché objectivement grave; voir *Chasteté*, § Luxure (*Tables*, 593). — Possibilité d'une culpabilité vénielle, d'inadvertance ou de défaut de consentement, vi, 609.

Historiquement l'Église a considéré dès le début la fornication comme un péché très grave : certains Pères y ont vu un péché irrémissible, i, 152-53; iii, 848-49, 850; xii, 768 (Origène); 778 (S. Cyprien); 779-83; 822 (S. Césaire d'Arles), cf. 830; 827 (S. Grégoire le Grand). — En tout cas, péché soumis à la pénitence canonique, iii, 848; — conc. d'Elvire, iv, 2381; — conc. d'Ancyre, ix, 2111; cf. i, 1173-74; — conc. Quinisexte (can. 4, 44, 92), xiii, 1584, 1589, 1592; — pénitentiels (et capitulaires), xii, 847, 873, 877, 881, 1163, 1167, 1168; xiv, 1168; — pour les clercs coupables, iv, 473, 484; xii, 791.

4° *Conséquences.* — Au point de vue moral : obligation de la confession, iii, 848, 866, 872, 887, 892; — réparation du tort causé, vi, 609-11; xiii, 2435-38. — Au point de vue canonique : affinité (avant le Code) (*Tables*, 1166); supprimée, xi, 1998-99; — honnêteté publique (droit actuel), 2000; — raison (en cas de naissance prévue) d'obtenir dispense de parenté, iv, 2475; — refus de sépulture, xiv, 1900.

Note complémentaire sur la prostitution. — I. Regard sur le passé. — 1° *Dans l'Antiquité.* — On trouve la prostitution sous deux formes : prostitution sacrée et prostitution profane.

Les religions du Proche-Orient sont des religions naturistes. On vénère des dieux, principes des forces vitales des plantes, des animaux, des hommes. Le culte qui leur est rendu est imprégné de magie.

La possession du nom confère une puissance spéciale sur l'être ou la personne désignés par ce nom. Mais aussi efficace que la prononciation est le geste qui l'accompagne, geste qui peut se fixer dans un dessin; et de même les danses ou les rites qui miment une action en assurent la réussite. On croit « que tout acte sur un des deux plans, céleste ou terrestre, en provoque la réplique sur l'autre » (p. 68). Ainsi s'expliquerait la prostitution sacrée dans l'Ancien Orient, comme en d'autres régions ou époques les envoûtements des chasseurs (d'après Largement, dans *Hist. des religions*, de Brillant et Aigrain, iv, 12-13, 48, 68-69; voir aussi *infra*, bibliographie).

Ces cultes licencieux sont-ils originels et ont-ils déteint par la suite sur les mœurs privées? En tout cas, on trouve en Chanaan les deux formes de prostitution, sacrée et profane. Il faut avoir sous les yeux cette situation pour comprendre les dangers qui menaçaient le peuple de Dieu et les défenses divines qui lui étaient notifiées par la Loi, les prophètes ou les sages inspirés. La prostitution, dans le langage prophétique, deviendra le symbole de l'apostasie d'Israël se livrant à des dieux étrangers. Étant donné le caractère libidineux de ces cultes, le même terme pouvait véhiculer conjointement le sens figuré et le sens littéral. (Pour la Loi, voir Ex., xxiii, 18-19 : le prostitué y est désigné du nom infamant de « chien ». Prophètes : Os., iv, 12-14; Jer., v, 7; Ez., xliii, 7-9. De nombreux passages des sapientiaux mettent en garde contre les séductions des courtisanes; voir la Bible de Jérusalem en fascicules : Prov., Index analytique, à « Femmes prostituées », et Eccli., Index, à « Prostituée ».)

L'art. Fornication du *D. T. C.* (vi, 604) répondait à la vieille difficulté soulevée par le passage d'Os., i, 2; à l'interprétation proposée, on pourra comparer et préférer celle d'Osty (Introduction à Osée, dans la Bible de Jérusalem en fascicules, 63-64). Au lieu de supposer qu'Osée doit épouser une femme déjà adonnée à la prostitution, il est dit que le prophète épouse une femme qu'il aime; celle-ci lui devient infidèle et même, entraînée par sa volupté, elle en arrive à se livrer à la prostitution sacrée près d'un sanctuaire. Osée ne cesse de l'aimer et, après une épreuve, il retrouve avec elle « les joies de leur premier amour ». Image des relations entre Yahvé et Israël.

Dans le N. T. on remarque que les courtisanes ne sont pas exclues de la miséricorde de Dieu qui apporte le salut à tous les pécheurs (Matth., xxi, 31-32). D'autre part, en quels termes audacieux S. Paul interdit aux néophytes de Corinthe de fréquenter les mauvais lieux : « prendre les membres du Christ pour en faire des membres de prostituée ! » (I Cor., vi, 15-20; pour plus de détails, voir *D. B.*, art. *Prostitution*).

2° *S. Augustin.* — De l'époque patristique, nous n'examinerons que la doctrine de S. Augustin. C'est en effet à son autorité que se référeront les docteurs scolastiques; et cette autorité est encore invoquée par les partisans de la tolérance ou de la prostitution légale. Tels textes sont même parfois présentés sur un ton d'ironie critique à l'adresse des catholiques, comme si le grand docteur prenait aisément son parti de la déchéance des prostituées, comme si lui aussi souscrivait d'avance à l'ignoble formule de la « nécessité de sacrifier une partie des femmes pour conserver l'autre » (Mandeville, cité par S. de Beauvoir, ii, 376). Aussi nous paraît-il utile de préciser la pensée de S. Augustin sur ce sujet.

Les textes sont les suivants :

a) De ordine, II, c. iv (*P. L.*, xxxii, 1000). — Ce dialogue philosophique date de 386, donc un an avant le baptême d'Augustin. Même si la pensée est déjà éclairée par la foi chrétienne, elle ne saurait à elle seule témoigner de la pensée définitive du docteur de l'Église.

Examinons le contexte. Le problème du mal ou du désordre y est discuté. Le philosophe pense que les désordres particuliers, les actes insensés de l'homme, et dont il garde la responsabilité, se résolvent dans une harmonie supérieure. Dieu le permet pour le bien qui en résulte. Deux exemples illustrent cette thèse : le bourreau qui exerce un horrible métier, dégradant pour lui, mais utile à la société : *estque suo animo nocens, ordine autem alieno poena nocentium (ibid.)*. Et voici l'exemple des courtisanes et des souteneurs : leur commerce est infâme et cependant il en résulte ce bien relatif que le vice est canalisé de leur côté et épargne les honnêtes femmes : *aufer meretrices de rebus humanis, turbaveris omnia libidinibus (ibid.)*.

Dans ce passage, il faut distinguer la thèse qui explique la présence du mal dans un monde qui est gouverné par Dieu, et l'exemple choisi pour illustrer la doctrine. Sous le premier aspect, la pensée de S. Augustin est déjà en possession d'une vérité qu'il ne lâchera plus. Quant au cas des prostituées, qu'en penser? S. Augustin a pris un cas choquant; cela n'implique aucune approbation de sa part, pas plus que de la part de Dieu, qui laisse croître l'ivraie avec le bon grain. Pas plus qu'il n'approuve les persécutions, bien que la rage des persécuteurs révèle la patience des martyrs (*In Ps.*, liv). Mais peut-on dire qu'il est pour le maintien de l'institution, comme un mal nécessaire à l'équilibre social? La suite va nous fixer.

b) De Civitate Dei, l. XIV, c. xviii (*P. L.*, xli, 426). — Dans ce passage, S. Augustin parle de la pudeur et

montre combien elle est naturelle à l'homme. Ainsi, la prostitution, alors même qu'elle est permise par la *terrena civitas*, se cache pour accomplir son acte. *Etiam in usu scortorum, quam terrena civitas licitam turpitudinem fecit, quamvis agatur, quod ejus civitatis nulla lex vindicat, devitat tamen publicum etiam permissa atque impunita libido conspectum...* La cité terrestre ne punit pas, elle autorise cette turpitude. Les termes employés marquent bien l'opposition avec les lois et les mœurs de la cité céleste.

La même opposition se relève au l. II, c. xx (*ibid.*, 65) : les adorateurs des dieux païens aspirent à un bonheur qui reflète les turpitudes du panthéon païen. Chrétiens et païens dans l'empire croulant s'attachent à des valeurs contradictoires; leur vision de la paix et de la prospérité appartient à deux mondes différents. Or la prostitution est citée dans le volet païen du dyptique.

c) Quant au *texte prêté à S. Augustin* et cité par l'auteur du *De regimine principum* (non S. Thomas, mais un continuateur de son œuvre), il est donné régulièrement sans référence et déjà les Salmanticenses avouaient n'avoir pu le retrouver, malgré d'attentives recherches, dans les œuvres du grand docteur. La pensée, en tout cas, est celle du *De ordine* (cf. *supra*) et avec des images plus fortes : *Hoc facit meretrix in mundo quod sentina in mari vel cloaca in palatio.* Encore une fois, le vice n'est pas approuvé. Mais faut-il en conclure que l'État doit tolérer et même maintenir une certaine prostitution pour éviter de plus graves désordres?

d) Deux remarques nous permettront de mieux cerner la pensée de l'évêque d'Hippone. D'abord, la prostituée, et avec elle tous les professionnels du vice, ne laissent pas que d'être des rachetés, objets de l'amour rédempteur du Christ. A ce titre, le saint docteur n'accepte pas de les sacrifier à la légère aux exigences des passions humaines ou d'un prétendu ordre social. A propos des jeux du cirque (et l'on sait la liaison étroite qu'il y avait alors entre jeux, théâtre et prostitution), il sait rappeler que ces professionnels du vice ont une âme et « que Notre-Seigneur Jésus-Christ chasse aussi les chasseurs » (*Serm.*, LI, 2). Il a de semblables accents au sujet des courtisanes.

Il reproche aux chrétiens non seulement de céder à l'attrait de ces femmes, mais d'en établir, d'y entraîner des femmes jusque-là préservées : *...Quasi non ipsæ animas habeant, quasi non et pro ipsis effusus est sanguis Christi, quasi non dictum sit : Meretrices et publicani præcedunt vos in regnum cælorum* (Matth., XXI, 31)? *Cum ergo debeatis ipsas lucrari, cum illis perire eligitur, et hoc a christianis fit* (*P. L.*, XLVI; *Serm.*, XVII, 8).

D'autre part, pour reprendre l'image nauséabonde du cloaque, elle est relative à un palais ou à un monde qui, sous ses brillantes apparences, secrète la corruption, l'immondice. La grâce du Christ est capable de purifier le vieux monde. L'évêque, pasteur d'âmes, s'attaque donc résolument au vice, loin de s'y résigner. Ainsi s'adresse-t-il aux gens de Bulla Regia, où les mimes et les prostituées étaient encore nombreux, alors qu'il n'y en avait plus ou presque plus à Hippone : « C'est peut-être pour en trouver que certaines gens viennent dans votre ville. Et l'on dit : Que cherches-tu? des mimes, des courtisanes? Tu peux en avoir à Bulla. — Trouvez-vous cela glorieux? Ne rougissez-vous pas d'être les seuls à garder encore cette turpitude qu'on achète? » (*P. L.*, XLVI; *Serm.*, XVII, 7; cité par Van der Meer, *S. Augustin, pasteur d'âmes*, I, 104.) Tout l'effort d'Augustin porte donc sur la transformation de la communauté chrétienne, et par elle, des mœurs publiques. Son souhait : que la prostitution disparaisse faute de clients. Toujours dans le sermon de Bulla, où il englobe dans un même zèle mimes et prostituées, il lance ce défi à son auditoire : « *Ecce ludi sunt...* Des jeux vont avoir lieu. Que les chrétiens n'y aillent pas et nous verrons bien... si ce personnel corrompu (*ipsæ personæ turpes*) ne se convertira pas au Seigneur, — et ce sera sa libération —, ou s'il reste dans sa turpitude, — et alors il devra décamper de cette ville » (*Serm.*, XVII, 7).

Selon les principes exposés en d'autres occasions (cf. art. AUGUSTIN, *D. T. C.*, I, 2278-80 et 2440), Augustin pouvait légitimement requérir l'aide des lois civiles. S'il s'en abstient, c'est sans doute qu'il n'a pas trop d'illusion sur le recours au bras séculier et que, en l'absence de conversion intérieure, la perversité des luxurieux se manifesterait sous des formes plus dommageables. On rejoint alors le *De ordine* (cf. *supra*).

3° *Période scolastique.* — L'autorité de S. Thomas est invoquée conjointement à celle de S. Augustin en faveur de la tolérance, voire, sous le couvert de ce mot, du « réglementarisme » contemporain. Qu'en penser? Le saint docteur n'a pas traité directement cette question. Le texte de la IIª-IIæ, q. X, art. 11, où il cite S. Augustin (*De ordine*, II, IV), est relatif à une autre question : *Utrum infidelium ritus sint tolerandi?* La tolérance religieuse se fonde sur ce principe que le gouvernement humain doit imiter le gouvernement divin. Or Dieu tolère la croissance simultanée du bien et du mal, toujours en vue d'un plus grand bien (cf. *D. T. C.*, XV, 1219).

Un autre texte du *De regimine principum*, l. IV, c. XIV, 3° (éd. Vivès, XXVII, 1875, p. 401), est du continuateur de S. Thomas, Ptolémée de Lucques (Cayré, *Patrologie*, II, 547 et 633). La question débattue est un point de la législation spartiate, interdisant aux soldats le mariage et même toute union charnelle à une femme. Platon approuve, mais Aristote pense que cet interdit provoquera des vices contre nature : *Prolabuntur in masculos.* L'auteur de notre opuscule introduit là l'autorité de S. Augustin : *Hoc facit meretrix in mundo quod... cloaca in palatio* (cf. *supra*). Tolérer le moindre mal pour éviter le pire, telle est la conclusion.

Ce serait donc forcer la pensée de S. Thomas que de l'interpréter comme une approbation du système « réglementariste ». Une tolérance, au sens scolastique, est un laisser-passer tout négatif, et non une approbation officielle ou la concession d'un droit ou privilège (cf. TOLÉRANCE, XV, 1209). Le docteur Angélique pouvait penser aux efforts infructueux d'un S. Louis pour supprimer la prostitution; n'y réussissant pas, celui-ci l'enserra en une rigoureuse réglementation, bien différente du régime qui porte ce nom aujourd'hui. C'est à travers ce contexte institutionnel que S. Thomas devait apercevoir la prostitution.

4° *Théologiens de l'époque moderne.* — Un bon exposé de la question se trouve dans le *Cursus theol. moralis* des Carmes de Salamanque. Le tr. XXVI, où sont étudiés les sixième et neuvième commandements, est de 1722. *An licite inter principes christianos permitti possint in civitatibus meretrices publicæ, quæ impunite scortum profiteantur.* Contre la tolérance, l'auteur présente des arguments que reprendra S. Alphonse, et notamment que, loin de canaliser la débauche, la prostitution l'excite et la généralise; il invoque en outre les exemples de S. Louis de France, de Philippe IV d'Espagne, de S. Pie V. — Très objectif, il expose ensuite ce qui semble justifier un régime de tolérance; il est ici visiblement impressionné par l'exemple de la Cour pontificale et l'autorité conjuguée de S. Augustin et S. Thomas : nécessité d'éviter de plus grands désordres, sorte de concession à la corruption de l'époque (qui est jugée pire que celle de Noé, n° 88).

La tolérance du pouvoir public, précise-t-il, ne signifie pas, de sa part, une approbation; ce n'est pas conférer une *facultatem ad meretricandum*, mais simplement ne pas le réprimer, *debitum eis supplicium æterno Dei judicio reservando* (n° 89). C'est finalement à cette opinion que se range le maître de Salamanque, mais avec hésitation, et seulement dans la mesure où les autorités civiles ou ecclésiastiques auront porté un jugement prudentiel sur la nécessité de cette tolérance; au contraire, là où cette tolérance ne s'impose pas pour éviter les péchés qu'on redoute, on doit se rallier à l'opinion négative. Ainsi estime-t-il que dans l'Espagne de son temps les mesures abolitionnistes de Philippe IV ont eu d'heureux effets; ce serait alors péché grave que de revenir à un régime de tolérance.

S. Alphonse (*Theol. moralis*, 1753-55) sera encore plus net, proposant, avec de bons arguments d'expérience, la thèse abolitionniste comme *probabilior* (déjà exposé à FORNICATION, VI, 605).

II. FACE A LA SITUATION CONTEMPORAINE. — Le débat devient très vif entre réglementaristes et abolitionnistes, au sujet de la prostitution envisagée comme institution. C'est, comme l'ont montré les théologiens précédents, une question de prudence politique. Elle exige donc une particulière attention à l'évolution des faits. Ce sera le premier point de notre exposé.

1° *Les faits.* — Ils évoluent sous une triple influence. Le féminisme poursuivant la promotion de la femme ne pouvait rester insensible à la servitude de cette catégorie du monde féminin. En même temps que la femme devient plus sensible à son indépendance et à ses droits, le sort de la prostituée et plus généralement l'organisation de la prostitution se sont aggravés.

La France a admis durant plus d'un siècle le régime réglementariste (d'un arrêté de 1802 à la loi de 1946). Ce régime comporte un corps de prostituées, reconnues comme telles par leur inscription; un corps de tenanciers ou proxénètes; des médecins assurant le contrôle sanitaire; une police spéciale chargée de la surveillance. Alors, ce que l'on appelle la tolérance ne se présente plus comme autrefois, mais plutôt comme une consécration officielle et une garantie. Utilisant cet avantage, les proxénètes ont constitué des organisations puissantes au plan national et international, sur le type des grands trusts d'affaires (voir *Dossiers de l'Action populaire*, 1937, n° 396, p. 2332 sq.; *Cahiers d'action religieuse et sociale* [= *C. A. R. S.*], n° 57; O. Philippon, *L'esclavage de la femme*, 71 sq.). Dans cette organisation, l'esclavage de la prostituée s'est appesanti : elle est enrôlée par tous les moyens, tromperie, violence; elle est échangée, vendue comme une marchandise; elle n'a plus la possibilité de se dégager (O. Philippon, *op. cit.*, c. VII et VIII; et *Le trafic des femmes*, c. II).

Une enquête, décidée par la S. D. N. en déc. 1923, fut menée très sérieusement (1924-26) dans 28 pays, 112 villes, auprès de 1 500 personnes, représentant des autorités civiles ou des sociétés abolitionnistes, sans négliger 5 000 personnes du monde interlope. Cette enquête d'une valeur incontestable établit l'existence d'un véritable esclavage et en révèle les causes. Causes directes : les bénéfices considérables procurés aux trafiquants et la reconnaissance officielle par le système réglementariste. Causes indirectes : la démoralisation et tout ce qui la favorise; certaines causes sociales, comme l'alcoolisme, le taudis, l'insuffisance des salaires féminins. (Rapport Isidore Maus, membre du comité d'experts de la S. D. N., éd. à Bruxelles, chez A. Dewit.)

D'autres études ont montré les effets de ce système. Outre le premier effet qui lui est intrinsèque et qui est le mépris de la personne réduite à un ignoble esclavage, le système, loin de procurer les avantages d'une hygiène sociale, tant physique que morale, se développe à rebours de cet espoir. Le contrôle sanitaire n'a pas l'efficacité que l'on prétend; au contraire, c'est l'expérience des pays abolitionnistes qui accuse une nette diminution des maladies vénériennes (voir *C. A. R. S.*, 1949, n° 57, p. 232-35). Du point de vue moral, l'installation du proxénétisme, à la faveur de la « réglementation », entraîne une provocation constante à la débauche. Fort de son organisation et de ses ressources financières, le proxénétisme se développe, en achetant la complicité d'une certaine police et d'autres autorités supérieures, en excitant tout ce qui démoralise l'opinion publique : spectacles licencieux, pornographie, alcoolisme et toxicomanie (O. Philippon, *Le trafic des femmes*, 26-46, 135).

L'image antique du cloaque et de son rôle sanitaire n'exprime plus la réalité de la prostitution. Désormais le cloaque rejette ses immondices sur le palais. Abcès de fixation, a-t-on dit; non, mais abcès qui répand son infection dans tout l'organisme.

En réaction contre ce mal, une Anglaise, Mme Joséphine Butler, a lancé (à partir de 1875) une protestation d'où est sorti le mouvement abolitionniste. Il a abouti, par étapes successives, à la convention internationale de 1949 (4° assemblée générale de l'O. N. U.) pour réprimer le proxénétisme dans tous les pays et sous toutes ses formes (O. Philippon, *L'esclavage*, 13). En 1954, 14 nations avaient ratifié cette convention; c'est encore peu, en regard du « marché mondial ». La France a supprimé les maisons de tolérance par la loi du 13 avr. 1946; mais le maintien du fichier sanitaire (loi du 24 avr. 1946) l'empêche d'adhérer à la convention, tant que n'est pas rapportée cette « inscription » d'une femme à un fichier qui équivaut à une reconnaissance légale de sa prostitution « et l'enferme dans une caste surveillée et infrahumaine » (O. Philippon, *L'esclavage*, 162; *C. A. R. S.*, 1949, n° 58, p. 271-72).

2° *Les opinions.* — Malgré la générosité de la campagne abolitionniste et certaines victoires auprès des plus hautes instances politiques, les résultats restent précaires et toujours menacés. Ils rencontrent en effet une opinion publique indifférente, sinon complice. Toutefois, dans cette atonie, on peut distinguer des opinions plus nettes.

a) Le *réglementarisme* a toujours ses partisans. On ne les taxera pas à priori de complicité ou de complaisance. Ils s'en tiennent aux positions traditionnelles, sans faire attention que la situation a évolué ou en accordant une valeur démonstrative à des slogans tenaces. Un exemple est celui de l'honnête auteur de l'art. *Prostitution* du *Grand Dict. universel Larousse* (XIII, 1875, p. 297), qui cite à l'appui de sa thèse le crime d'un sadique sur une fillette et conclut « que, si le coupable avait vécu dans une ville où la prostitution est pratiquée, la société compterait un crime et une exécution capitale de moins ». Or il a été prouvé depuis que, « pour 100 délinquants sexuels, 20 seulement se trouvaient dans un rayon dépourvu de facilités où se procurer une prostituée, tandis que 80 l'avaient à leur portée » (P. Cannat, *Rev. de criminalité et de droit comparé*, cité dans *C. A. R. S.*, n° 191, p. 306).

b) Le *marxisme* tend à la suppression de la prostitution. Ce n'est pas revendication tactique, mais conclusion logique de ses principes. Selon lui, la prostitution est une institution compensatoire du mariage bourgeois monogame. La monogamie est commandée par la propriété privée transmissible par héritage. Or comme les besoins sexuels des mâles ne se contentent pas de l'épouse légale, ils ont créé l'exutoire des maisons publiques. La révolution, en abolissant la propriété privée, libérera la femme, aussi bien l'épouse (considérée comme une femme entretenue) que la prostituée. L'amour libre remplacera le mariage monogame et indissoluble; pourquoi dès lors l'homme chercherait-il près des prostituées ce qu'il peut trouver en n'importe quelle femme se donnant librement à lui? — Ces vues aventureuses ont été appelées « la théorie du verre d'eau ». Il est juste de noter qu'aux prises avec les réalités du pouvoir les communistes russes ont été amenés à des mesures de stabilisation familiale : Code de 1936 (cf. H. Chambre, *Le marxisme en Union soviétique*, 57 sq.; H. Desroches, *Signification du marxisme*, 106, 150). Dans ce système, la restauration de la famille apparaît comme imposée par une nécessité démographique et le destin de la femme comme lié aux impératifs économiques. Que vaut alors cette libération?

c) L'*existentialisme sartrien* élève une véhémente protestation pour la libération de la femme, qui a été jusqu'ici une opprimée. Dans une société organisée par l'égoïsme masculin, seul l'homme a des possibilités d'existence authentique. La femme se voit refuser cette chance. Aussi doit-elle secouer cette vassalité, se réaliser à son tour comme un être autonome. Sa révolte atteint aussi bien les cadres du mariage indissoluble que ceux de la prostitution. — D'accord pour dénoncer l'esclavage sous toutes ses formes, nous ne le sommes plus sur cette conception athée et sartrienne de la destinée personnelle, ni sur ce ressentiment qui blesse l'idéal du mariage chrétien lui-même (cf. Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, I, 226-28; II, c. VIII, 576).

d) Les *catholiques*, publicistes et théologiens, ont déployé un effort qui soutenait ou accompagnait celui de l'apostolat. On verra plus loin la mention des œuvres de prévention ou de sauvetage. Pour nous en tenir aux travaux des catholiques (sans oublier que plus d'une fois ils ont été devancés et stimulés par de généreux protestants), signalons : P. Bureau, *L'indiscipline des mœurs* (éd. 1920, p. 15, 276, 287-92); J. Leclercq, *Leçons de droit naturel* (éd. 1950, III, n° 54; la 1re éd. étant de 1932). Les théologiens se sont prononcés de plus en plus nettement pour l'abolition : par ex. Salsmans, S. J., dans *Droit et morale* (1925, n° 77); et dans *N. R. Th.* (nov. 1925, p. 551-65), où il concluait : « Nous nous refusons décidément, au point de vue théologique, à légitimer encore ce régime [réglementariste] » (p. 559). Noldin-Schmitt, dans *Summa theol. moralis, De sexto præc.* (éd. 1945, n° 18) : *Etsi concedatur anteactis temporibus fortasse tolerantiam publicam meretricii majora mala aliquatenus impedire potuisse, negandum est hoc hodie obtinere; immo et ratio meretricii et modus permissionis tunc temporis alia fuerunt ac hodie.* Il conclut : *Promovenda certe sunt etiam a sacerdotibus omnia conamina ad*

hanc pestem publicam abolendam vel saltem restringendam...

Ainsi les principes n'ont pas changé; la situation seule s'est transformée. Le devoir pratique d'aujourd'hui, différent de celui d'hier, inclut la fidélité au même idéal.

3° *La voix de l'Église*. — L'Église s'est prononcée en faveur de l'abolitionnisme. Ainsi, lorsque la Fédération internationale abolitionniste sollicita l'approbation de Sa S. Léon XIII par l'intermédiaire de Mlle Mac Laren, le Souverain pontife répondit par une lettre d'encouragement du cardinal Rampolla, secrétaire d'État. En voici le principal passage : « Tout en travaillant pour *l'abolition de la réglementation*, il ne faut pas oublier les autres côtés de la question. La principale cause de la démoralisation de nos jours est que la femme n'est plus respectée comme elle doit l'être; par conséquent on doit essayer d'élever la position et la dignité de la femme. La démoralisation est due aussi trop souvent aux misérables salaires donnés à la femme, salaires si minimes qu'il lui est impossible de vivre honnêtement de ce qu'elle gagne. Tous les efforts doivent être faits pour porter remède à ce grand mal » (en appendice à l'édition Dewit du Rapport I. Maus, p. 19; et dans *Dossiers de l'Action populaire*, 10 févr. 1935, p. 286).

Pie XII, au congrès des œuvres de la protection de la jeune fille (28 sept. 1948), stigmatise l'ignominie « des trafiquants qui s'enrichissent sans vergogne de ce qu'on appelle avec une horrible, mais rigoureuse exactitude, la traite des blanches ». Et il déplore, « vu la valeur de l'enjeu..., qu'il faille vaincre l'indifférence, l'insouciance, l'ironie même de gens qui se croient chrétiens corrects, catholiques convaincus et pratiquants » (dans *Le problème féminin*, n° 335, coll. *Les enseignements pontificaux*, chez Desclée).

L'épiscopat de France a lui aussi pris position. L'acte le plus récent est la *Déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques*, d'oct. 1956 (citée dans *C. A. R. S.*, n° 240, p. 480). Cette Déclaration dénonce « l'iniquité sociale qui enferme, pour la jouissance égoïste des hommes, des milliers de femmes dans un engrenage dégradant et physiquement dangereux, véritable condition servile, renouvelée de l'esclavage antique ». Elle signale les causes auxquelles il faut remédier et demande enfin aux militants d'agir sur le plan civique pour « que soient prises et ratifiées toutes les mesures nationales ou internationales qui visent à supprimer cette honteuse exploitation ».

La théologie moderne, se prononçant sur la situation actuelle, ne peut donc qu'opter fermement pour la position de S. Alphonse, c.-à-d. en langage moderne pour l'abolitionnisme.

4° *Mouvements et œuvres charitables*. — La théologie est aussi pratique; elle juge, oriente, prépare des engagements. L'action à son tour porte témoignage que certaines vérités ou valeurs sont toujours vivantes dans les consciences et dans l'Église; elle est une protestation contre la dégradation, un rappel que les prostituées sont des personnes et que pour elles « le sang du Christ a été versé » (S. Augustin).

Dans le passé, nous relevons les efforts des papes comme Innocent III (1198) ou S. Pie V, le zèle d'un Foulques de Neuilly (1204) et l'apparition de congrégations spécialisées dès le XIII[e] s. (cf. Daniel-Rops, *L'Église de la cathédrale et de la croisade*, 324). Au XVII[e] s., fondation par S. Jean Eudes de la congrégation de N.-D. de Charité, d'où sortira (en 1835) la branche célèbre du Bon Pasteur d'Angers. Sous cette impulsion ou à son imitation, de nombreux refuges ont été ouverts aux dévoyées repentantes (cf. art. *Bon-Pasteur*, dans *Catholicisme*, II, 154-55). A la fin du XIX[e] s., les vexations et suppressions dont furent victimes les congrégations religieuses eurent des contrecoups fâcheux sur cette activité charitable (on en trouve l'écho dans l'*Année sociale internationale*, Action populaire, 1911, p. 262). On vit alors surgir de nouvelles formes de charité adaptées aux besoins qui se révélaient. Ainsi l'*Association catholique internationale des œuvres pour la protection de la jeune fille* (fondée en 1896, à Fribourg, et rayonnant bientôt sur plus de 10 nations) s'est fixé, entre autres objectifs, la lutte contre la traite des blanches (cf. Action populaire, *Guide social*, 1905, p. 112-15). On peut suivre à la trace, dans les *Guides* de l'Action populaire d'avant 1914, ces généreux efforts d'apôtres souvent oubliés aujourd'hui. Signalons enfin les plus récentes initiatives, ces refuges et abris, à l'instar de l'Abri dauphinois (1934) et dont le plus connu est le Nid (monographie dans *Rev. de l'Action populaire*, 1956, n° 94, p. 82-92). Dans *L'esclavage de la femme*, O. Philippon donne une liste avec onze adresses.

En même temps, notre époque a créé différentes associations qui, sur le plan civique, s'efforcent d'agir sur l'opinion et les pouvoirs publics. Citons : le Cartel d'action morale et sociale qui, sous ce titre et depuis 1946, succède à la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique (cette dernière avait été fondée en 1883); sur une base de neutralité, elle unit des hommes de bonne volonté, notamment des protestants et des catholiques (son conseil de direction a compris M. le chanoine Viollet, Paul Archambaud, Mlle O. Philippon, déléguée nationale de la L. F. A. C. F., etc.); — l'Union française contre le trafic des femmes (section française de la Ligue abolitionniste); — le Mouvement pour la suppression de l'esclavage de la femme (S. E. F.). — Pour agir plus efficacement sur le plan local, les membres de ces mouvements s'unissent en « Équipes d'action » contre la traite des femmes et des enfants (cf. *C. A. R. S.*, 1957, n° 240, p. 477).

Dans sa Déclaration de 1956, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, s'adressant aux militants d'Action catholique, leur a signalé que « le fait de participer à une organisation de lutte effective contre l'esclavage des femmes est un engagement très valable et très opportun » (dans *C. A. R. S.*, n° 240, p. 480).

BIBL. SOMMAIRE. — 1° Pour l'histoire : vues générales dans *Grand Dict. universel*, Larousse, 1875; Boiron, *La prostitution dans l'hist.*, Paris, 1926. Pour la période antique et les relations avec l'Histoire sainte : *Hist. des religions*, de Brillant-Aigrain, t. IV (Largement); Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 1905, p. 130, 241, 444; Imschoot, *Théol. de l'A. T.*, II, 275; Kittel, *Wörterbuch zum N. T.*, 1958, au mot Πόρνη; art. *Prostitution*, dans *D. B.*, V, 765-73.

2° S. Augustin : Textes dans P. L., XXXII, 1000; XLI, 426; XLVI, 879-80. Van der Meer, *S. Augustin, pasteur d'âmes*, I, Éd. Alsatia, 1955, p. 93 sq.

3° Théologiens : S. Thomas, *Summa*, II[a] II[æ], q. X, art. 11. *De regimine principum*, l. IV, c. XIV, éd. Vivès, vol. XXVII, 1875, p. 401. *Salmanticenses*, *Cursus theol. moralis*, t. VI, tr. XXVI. S. Alphonse, *Theol. moralis*, l. III, tr. IV, c. II, n° 434, éd. Gaudé, Typis Vatic., 1905. Noldin-Schmitt, *Summa theol. moralis*, 1945, n° 18. Salsmans, *Droit et morale*, n° 77, Bruges, 1925. J. Leclercq, *Leçons de droit naturel*, III, n° 54, Louvain, 1947.

4° Documents pontificaux : dans *Le problème féminin*, Desclée; et dans *Relations humaines et société contemporaine*, Éd. S.-Paul, Fribourg-Paris, t. I, n° 827, 834.

5° Connaissance de la situation contemporaine : Flexner, *La prostitution en Europe*, trad. Minod, Paris, 1919; rapport I. Maus, sur l'enquête de la S. D. N. sur la traite des femmes et des enfants, éd. Dewit; P. Bureau, *L'indiscipline des mœurs*, 1920; Maxence van der Meersch, *Femmes à l'encan*, Albin Michel, 1945; Odette Philippon, *L'esclavage de la femme dans le monde contemporain*, préf. de S. Ém. le cardinal Feltin, Téqui, 1954; et *Le trafic des femmes*, Téqui, 11[e] éd., 1956; *Recherches et débats du C. C. I. F.*, 1954, cahier n° 9. Voir aussi l'Action populaire, dans ses annuaires d'avant 1914 : *Guide social*, 1905; *Année sociale internat.* de 1911 et de 1913-14; et dans ses revues : *Dossiers de l'A. P.*, 1935, n° 334 et 335; 1937, n° 396; *Rev. de l'A. P.*, 1956, n° 94; *C. A. R. S.*, 1949, n° 57, 58; 1950, n° 77; 1951, n° 189, 191; 1957, n° 240.

6° Points de vue marxiste et existentialiste : Marx-Engels, *Manifeste du parti communiste*, Éd. Sociales, 1945, p. 24-25; Engels, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, éd. Costes, 79-80; H. Desroches, *Signification du marxisme*, 1949; H. Chambre, *Le marxisme en Union soviétique*, 1955; Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, t. I et II, Gallimard, 1949, *passim*.

En outre, point de vue médical (prédispositions et effets de la prostitution), dans A. Niedermeyer, *Précis de médecine pastorale*, Éd. Salvator, 1955, Tables, au mot *Prostitution*.

A. TILLET.

FORSTAL (Marc). — Notice [A. Palmieri], VI, 611.

FORTESCUE (Adrien). — « Né à Perth (Écosse) en 1874; fils d'un haut dignitaire de l'Église épiscopalienne. Il

comptait parmi ses ancêtres un martyr du temps de Henri VIII (décapité en 1539 et béatifié par Léon XIII en 1895), qui s'appelait aussi Adrien Fortescue. Après avoir été étudiant au Collège écossais de Rome il fut ordonné prêtre à Bressanone, en 1898. Curé de S.-Hugh de Lechtworth (Herts). Nommé consulteur de la S. C. pour les Églises orientales (7 juill. 1919). Mort le 11 févr. 1923 » (G. Marsot, dans *Catholicisme*, IV, 1456).

Outre les ouvrages (en anglais) cités dans *Catholicisme*, le *D. T. C.* a surtout utilisé *The Mass, a Study of Roman Liturgy;* trad. franç. par A. Boudinhon, *La messe, étude sur la liturgie romaine*, Paris, 1921. — Cité : X, 862, 869, 885, 894, 897, 899, 913, 924, 925, 933, 946, 978, 990, 1000, 1050.

FORTI (Jean-Bernard). — Notice [A. Palmieri], VI, 611.

FORTON (Jacques), sieur de Saint-Ange. — Ses ouvrages et ses entretiens avec Pascal, XI, 2077-78.

FORTUNAT, prêtre manichéen. — Contradicteur de S. Augustin, I, 2292; cf. IX, 1865.

FORTUNAT, bénédictin italien (XVIIe s.). — Notice [B. Heurtebize], VI, 614.

FORTUNAT DE BRESCIA (Jérôme de son nom de baptême), mineur réformé (1701-1754). — Parmi ses ouvrages, il faut citer : *Philosophia mentis*, 2 vol., Brescia, 1741, 1742; *Philosophia sensuum mechanica*, 2 vol., 1735, 1736; *De qualitatibus corporum sensibilibus*, 1740; et surtout les ouvrages antijansénistes cités VI, 855; XV, 2838. — Hurter, IV, 1368-69.

FORTUNAT DE POITIERS (Venantius-Honorius-Clementianus) (Saint). — Notice [P. Godet], VI, 611-614. — Vie de S. Hilaire, 614, 2408-09; — sur le symbole *Quicumque*, I, 2180, 2181, 2183, 2186. — *Catholicisme*, IV, 1458; *D. A. C. L.*, V, 1982-97.

FORTUNATIEN, évêque d'Aquilée au IVe s. — Il prit part au conc. de Sardique. Homme de confiance du pape Libère, il fut désigné pour le représenter au concile de Milan (355), où Athanase devait être déposé. Fortunatien souscrivit à cette déposition. Pendant l'exil de Libère, il fit tant et si bien qu'il amena le pape à entrer en communion avec les ariens. — G. Bardy, dans *Catholicisme*, IV, 1460-61.

Cité : IX, 634, 640, 645 (bibl.), 647-48, 650; cf. I, 1819; XIV, 1110. (Ne pas le confondre avec Fortunatus, patriarche d'Aquilée au VIIe s., XV, 1917.)

FOSCARARI (Gilles), évêque de Modène au temps du conc. de Trente (né à Bologne le 27 janv. 1512, mort le le 23 déc. 1564). — Comme le cardinal Morone, il fut, sous Paul IV, suspecté d'hérésie et jeté en prison, mais son innocence fut reconnue et proclamée par Pie IV. Sur son cénotaphe, on lit qu'il fut un homme éminent *religione, præstantia, prudentia, ac rerum scientia divinarum tanta, ut in publico Tridentino concilio patres in ejus judicio acquiescerent.* — Quétif-Échard, II, 184 sq.; Hurter, III, 232.

Cité : VI, 911; cf. V, 1332, 1333, 1335, 1354 (présence réelle); IX, 2239, 2240 (mariage); X, 1123, 1125 (messe); XII, 1084, 1085 (pénitence).

FOSCARINI (Paul-Antoine). — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], XII, 53-55. — Son opinion sur le système de Copernic, 54; cf. VI, 1061-62, 1077-78.

FOSSARIENS, hérétiques (XVe-XVIe s.). — Notice [G. Bareille], VI, 614-15.

FOSSE DE CHAMPDORAT (Simon-Pierre de La). — Notice [E. Levesque], VIII, 2447. — Son résumé du *De Deo* de Tournély, XIV, 802.

FOSSOMBRONE (Louis et Raphaël). — Leur rôle dans la fondation des Capucins, VI, 821-22.

FOSSOMBRONE (Pierre de). — Voir *Ange de Clarino* (*Tables*, 165).

FOUARD (Henry-Constant), prêtre français (1837-1903). — Professeur d'Écriture sainte à la faculté de théologie de Rouen, après sa thèse sur *La Passion de N.-S. Jésus-Christ*, 1876. Il a publié 6 volumes sur les origines de l'Église : *La vie de N.-S. Jésus-Christ*, 2 vol., 1880; *S. Pierre et les premières années du christianisme*, 1886; *S. Paul, ses missions*, 1892; *S. Paul, ses dernières années*, 1897; *S. Jean et la fin de l'âge apostolique*, 1904.

Cité : sur Jésus-Christ, VIII, 1145, 1409; — sur S. Jean, 583 (bibl.); — sur S. Pierre, XII, 1753.

FOUCART (Paul), helléniste français (1836-1926). — A publié divers mémoires : *Sur les ruines et l'hist. de Delphes*, 1865; *Sur l'affranchissement des esclaves par forme de vente à une divinité*, 1867; *Des associations religieuses chez les Grecs : Thiases, Eranes, Orgéons*, 1873; *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis*. — Cité : XI, 1197; XIV, 563; XV, 3184-85.

FOUCHER (Simon). — Notice [B. Heurtebize], VI, 615-16.

FOUILLÉE (Alfred), philosophe français (1838-1912). — Ses efforts tendirent à « concilier la science et ses postulats nécessaires avec les thèses spiritualistes et à rendre le déterminisme scientifique aussi ouvert que possible, en faisant de l'idée-force de liberté comme un succédané de la liberté même, puis, plus tard, en construisant toute une psychologie volontariste sur cette notion d'idée-force, c.-à-d. d'idée qui tend à se réaliser » (J. Souilhé, S. J., *La philos. chrétienne de Descartes à nos jours*, II; Paris, 1934, p. 40). Principaux écrits : *La liberté et le déterminisme*, 1872; *La philos. de Socrate*, 1874; *La philos. de Platon*, 4 vol., 1888-1889; *L'avenir de la métaphysique*, 1889; *Critique des systèmes de morale contemporains*, 1890, *L'évolution des idées-forces*, 1890; *L'art, la morale, et la religion d'après Guyau*, 1892; *Descartes*, 1893; *La psychologie des idées-forces*, 1893; *Tempérament et caractère*, 1895; *La morale des idées-forces*, 1908; *Le socialisme et la sociologie réformiste*, 1909; *Esquisse d'une interprétation du monde*, 1913 (posthume).

Conception d'un évolutionnisme à facteurs psychiques, III, 2099 (dans la création); X, 223-25, 327, 331 (explication moniste du monde). — Descartes, VII, 429. — Origine du mal, IX, 1683-84. — Morale spiritualiste individuelle (?), VII, 1289. — Socialisme, XIV, 2276. — Platonisme et christianisme sur le Verbe, XII, 2335.

FOUILLOU (Jacques). — Notice [B. Heurtebize], VI, 616-17. — Cité, XV, 2144.

FOULLON (Jean-Érard). — Notice [P. Bernard], VI, 618.

FOUQUERÉ (Antoine-Michel). — Notice [B. Heurtebize], VI, 618.

FOUREZ (Paul). — Notice [L. Salembier], VI, 618-19.

FOURIER BONNARD. — Sur l'abbaye de S.-Victor, VII, 297, 298.

FOURIÉRISME, FOURIER. — Doctrine et critique [J. Bouché], VI, 619-29. — Cf. XIV, 2302-04.

1° *Exposé de la doctrine.* — Critique de la civilisation, VI, 619-22. — Réorganisation sociale, 622-24; cf. XIII, 1766; mise en commun du capital et du travail, XIV, 2302; — la phalange, cellule fondamentale de la société, 2303; VI, 623-24; XIV, 795.

2° *Histoire.* — Propagande, VI, 624-26; — moyens déficients, 626-27; — essai malheureux à Condé-sur-Vesgres, 627. — Disciples, XIV, 797, 2296; cf. Victor Considérant, 2306-07. — Cité : XIII, 811; XIV, 770, 774, 790, 2299-2300.

3° *Critique.* — Attraction passionnelle, fondement erroné, VI, 628-29. — Individualisme anarchique, XIV, 2294. — Participe à la condamnation du socialisme. Voir *Socialisme*.

Voir C. Pellarin, *Vie de Fourier*, 1871; H. Bourgin, *Fourier*, 1905; M. Friedberg, *L'influence de C. Fourier sur le mouvement social contemporain en France*, 1926; Gide, *Fourier, précurseur de la coopération.*

FOURMESTRAUX (François de). — Notice [P. Bernard], VI, 629.

FOURNENC (Jacques). — Notice [A. Ingold], VI, 629.

FOURNERET (Pierre-Jules), canoniste contemporain, né à S.-Dizier (Hte-Marne), le 11 sept. 1868, mort à Rome en 1920. Écrits : *Les biens d'Église après les édits de pacification*, Paris, 1902; *Le domicile matrimonial*, 1906; *Le mariage chrétien*, 1919; collaboration au *Canoniste contemporain* et au *D. T. C.*

Cité : XI, 1997, 2002, 2003 (empêchement de parenté); XIII, 401 (privilège paulin), 416 (bibl.).

FOURNIER (Alexandre). — Voir *Chérubin de Maurienne* (*Tables*, 597).

FOURNIER (Jacques), *Benoît XII*. — Voir *Tables*, 417.

FOURNIER (Paul), né à Calais le 26 nov. 1853, mort à Paris le 14 mai 1935. — « Professeur de droit romain et d'histoire du droit à la faculté de droit de Grenoble (1880-1914); doyen de cette faculté en 1903. En 1914, il est nommé à la faculté de droit de Paris, où il succède à Esmein [cf. *Tables*, 1212] dans la chaire d'histoire du droit. Une chaire d'histoire du droit canon ayant été instituée à la même faculté en 1921, il en devient le premier titulaire (1921-1929). Il avait été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1911...

« Maassen s'était attaché à l'étude des collections canoniques antérieures aux Fausses Décrétales. P. Fournier poursuivit la même recherche jusqu'au *Décret* de Gratien. Il y travailla plus de trente ans. On peut dire qu'il a fondé, avec Esmein et Génestal, l'école des canonistes français actuels. M. G. Le Bras, son meilleur disciple, énumère ainsi ses apports à notre science : « une typologie « des recueils, le dessin de leur histoire, la dissolution de « quelques mythes » (*D. D. Can.*, v, 875).

« Les *Mélanges Paul Fournier*, Paris, Sirey, 1929, donnent la liste de ses écrits. Cette bibliographie a été complétée pour les dernières années, dans la *Rev. hist. du droit français et étranger*, 1936, p. 51-54. L'ouvrage essentiel, publié en collaboration avec M. G. Le Bras, a pour titre *Hist. des collections canoniques en Occident depuis les Fausses Décrétales jusqu'au Décret de Gratien*, 2 vol. de la *Biblioth. d'hist. du droit*, Paris, Sirey, 1931-1932. On peut citer aussi *Les officialités au Moyen Age*, 1879; *Le royaume d'Arles et de Vienne*, 1891; diverses notices sur les canonistes du XIVe s., dans *H. L. Fr.*

« M. G. Le Bras a écrit une biographie détaillée, d'abord dans *R. H. E. F.*, 1935, p. 532-49; puis dans la *Rev. hist. du droit français et étranger*, 1936, p. 1-54 » (G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, IV, 1477-78).

Cité : Sur le mariage : IX, 2130, 2131, 2132, 2134, 2137, 2138, 2139, 2142, 2151-52. — Sur les pénitentiels : pénitentiel d'Halitgaire, VI, 2036; — collections canoniques, XII, 814, 899-900, 948 (bibl.), 1162, 1165, 1171, 1172, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178. — Divers : influence de Nicolas Ier sur les Fausses Décrétales, XI, 521; cf. IV, 212, 213, 218, 219, 221; VI, 1735, 1737; — procédés de travail de Réginon de Prüm, XIII, 2119; — sur les œuvres canoniques d'Yves de Chartres, XV, 3630, 3633; cf. VI, 1739, 1741; — études sur Joachim de Flore, VIII, 1430, 1432, 1434-35. — Cité, VII, 252, 256.

FOUTTAK BEN ALI BARZAM, père de Mani. — Notes biographiques, IX, 1858-59.

FOVILLE (Paul de), prêtre de S.-Sulpice (1840-1909). — Travaux sur la Bible et sur l'œuvre des six jours, cf. VI, 2343.

FOX, pauliste américain. — Sur la démonstrabilité de Dieu chez Duns Scot, IV, 925.

FOX (George), fondateur des quakers. — Voir ce mot, XIII, 1437. — Cité : XV, 3432.

FOX (Docteur John). — Expériences spirites, XIV, 2514.

FOY (Louis-Étienne de). — Notice [B. Heurtebize], VI, 630.

FOYER DE PÉCHÉ. — Voir CONCUPISCENCE, III, 809 sq. Cf. *Tables*, 766, § La concupiscence et le péché actuel.

FRAIAPANI (Famille). — Élection d'Innocent II, VII, 1951. Cf. Honorius *II*, VII, 132.

FRANCE. — Deux sections de références : I. Données historiques. II. Publications sur les sciences sacrées. — Notes complémentaires.

I. DONNÉES HISTORIQUES. — I. Papauté et France, des origines à nos jours. — *IIe ET IIIe S.* — Église de Lyon (S. Pothin, S. Irénée) et *S. Éleuthère*, VII, 2395; cf. IV, 2319-20; — question de la Pâque : S. Irénée et *S. Victor Ier*, VII, 2396; cf. XI, 1949-50; XIII, 269-70; XV, 2262. — *S. Anicet* : lettre (apocryphe) aux évêques de Gaule, I, 1303. — *S. Lucius Ier* († 254) : lettre (apocryphe) aux évêques de Gaule, IX, 1057. — *S. Étienne Ier* († 257) : plainte contre Marcien d'Arles, V, 971.

IVe S. — *S. Silvestre Ier* († 335) : conc. d'Arles (314), XIII, 277; XIV, 2068; IV, 1704; — données légendaires, XIV, 2074-75 — *S. Damase Ier* († 384) : priscillianisme en Gaule, IV, 31.

Ve S. — *S. Étienne Ier* († 417) : lettres à Victrice et Exupère, VII, 1941, 1943; cf. 1942. — *S. Boniface Ier* († 422) : double intervention en Gaule, II, 988. — *S. Célestin Ier* († 422) : lettre aux évêques de Gaule, *capitula*, 2052-61. — *S. Léon le Grand* († 461) et les Gallo-Romains, IX, 237-40; cf. 274. — *S. Hilaire* († 468) et métropole d'Arles, VI, 2386. — *S. Anastase II* († 498) aux évêques de Gaule, sur le traducianisme, I, 1184; XV, 1359.

VIe S. — *S. Symmaque* († 514) : conflit entre Vienne et Arles, XIV, 2986. — *S. Hormisdas* († 523) aux évêques de Provence, VII, 176. — *Félix III* († 530) à Césaire d'Arles, sur Pélage et les pélagiens, V, 2131. — *Boniface II* († 532) confirme le conc. d'Orange, II, 989; XI, 1102-03. — *Jean II* († 535) et Contumeliosus de Riez, VIII, 596. — *Vigile* († 555) et *Pélage Ier* († 561) : répercussions de l'affaire des Trois Chapitres dans les Gaules, XV, 1895, 1913-14, 3000-01; cf. XII, 667-68. — *Jean III* († 574) intervient en Bourgogne, VIII, 597.

VIIe S. — *S. Grégoire le Grand* († 604) : recueil de ses lettres envoyées par Adrien Ier à Charlemagne, VI, 1778. — *Jean IV* († 642) : bulles relatives à des monastères francs, VIII, 599. — *S. Martin Ier* († 653) : décrets du concile de 649 communiqués à l'Austrasie et à la Neustrie, X, 193-94. — *Vitalien* († 672) : rapports avec les royaumes francs, XV, 3117. — *S. Serge Ier* († 701) : relations avec les royaumes francs et Pépin d'Héristal, XIV, 1915.

VIIIe S. — *Grégoire II* († 731) et Charles Martel à propos des prêtres indignes, VI, 1782. — *Grégoire III* († 741) et Charles Martel appelé au secours de l'Église romaine et nommé patrice des Romains, 1788. — *Zacharie* († 752) et Charles Martel, XV, 2671; — et ses fils, 2672-73; — Pépin, roi, 2674-75. — *Étienne II (III)* († 757) recourt à Pépin contre les Lombards, V, 974. — *Paul Ier* († 767) et Pépin le Bref, XII, 1, 3. — *Étienne III (IV)* († 772) et mariage de Charlemagne, V, 976. — *Adrien Ier* († 795) : fondation de l'État pontifical par Pépin et Charlemagne, I, 448-50; — influence de l'Église romaine sur l'Église franque, 450; — culte des images (Adrien et Charlemagne), 451; XIII, 297.

IXe S. — *S. Léon III* († 816) et Charlemagne, IX, 304-10 *(passim)*. — *Étienne IV (V)* († 817) et couronnement à Reims de Louis le Pieux, V, 977. — *Pascal Ier* († 824) et Louis le Pieux, XI, 2054-55. — *Grégoire IV* († 844) et Louis le Débonnaire, VI, 1790. — *Serge II* († 847) et Francs, XIV, 1916-18. — *S. Léon IV* († 855) et Hincmar de Reims, IX, 314; cf. VI, 2482. — *Benoît III* († 858) approuve le conc. de Soissons et reconnaît la primauté d'Hincmar, II, 648, 649. — *S. Nicolas Ier* († 867) et divorce de Lothaire, XI, 509-15; cf. I, 485, 511-12; VI, 595; IX, 2118-23; — et dignitaires ecclésiastiques (Hincmar de Reims, Rothade de Soissons, Wulfade et Ebon), XI, 516-19; — rapports des deux pouvoirs, 523-25. — *Adrien II* († 872) et divorce de Lothaire, I, 452-54; — princes français et Hincmar de Laon, 456. — *Jean VIII* († 882) : intervention au sujet de la Lotharingie, VIII, 601-03; — une représentation permanente du S.-Siège en F., 612; cf. VI, 595-96.

Xe S. — *Léon V* († 903) : sa légende bretonne, IX, 316. — *Jean XV* († 996) et affaire de Gerbert (futur Silvestre II) à Reims, VIII, 628-29. — *Grégoire V*

(† 999) : toujours l'affaire de Gerbert, vi, 1790-91. *XIe s.* (les papes français sont indiqués en petites capitales romaines). — SILVESTRE II († 1003) : d'abord archevêque intrus de Reims, en conflit avec Jean XV et Grégoire V (cf. *supra*), xiv, 2097; — Gerbert et Hugues Capet, 2077; — et Robert le Pieux, 2080; cf. xiii, 301; — attitude à l'égard d'évêques français, xiii, 2081. — *Jean XVIII* († 1009) : conflit passager avec Robert le Pieux, viii, 630. — *Benoît VIII* († 1024) : projet d'entrevue avec le roi de F., ii, 651. — *Jean XIX* († 1033) : réclamations de la F. et des Clunisiens contre un projet du pape concernant le patriarche de Constantinople, viii, 630-31. — *S. Léon IX* († 1054) et conc. de Reims (1049), ix, 323-24. — *Nicolas II* († 1061) et Bérenger, xi, 526; cf. vi, 1800; — lettre synodale aux évêques de F., d'Aquitaine et de Gascogne, xi, 527; — et cour de F. (Henri Ier), 530-31. — *Alexandre II* († 1075) : mesures réformatrices en F. (et ailleurs), i, 710. — *S. Grégoire VII* († 1085) : œuvre d'épuration en F., vi, 1795; — et Bérenger, 1800-03 *(passim)*. — URBAIN II († 1099) et Philippe Ier : mariage adultère de celui-ci, conc. de Clermont, croisade, xv, 2271-72, 2276-78, 2282, 2283-85; cf. 3626.

XIIe s. — *Pascal II* († 1118) : voyage en France, xi, 2060; — sentiments de l'Église de F. à son égard, 2067; — et Philippe Ier, 2069. — *Gélase II* († 1119), fuyant Rome, est reçu en F., vi, 1181. — CALLISTE II († 1124) : pérégrination en F., entrevues de Mouzon et de Gisors, règlement d'affaires ecclésiastiques, ii, 1343, 1344. — *Honorius II* († 1130) : questions diverses intéressant la F., vi, 134. — *Innocent II* († 1143) : légitimité de son élection (Louis le Gros et S. Bernard), vii, 1955-57; — condamnation d'Abélard au conc. de Sens (1140), 1959; — règlement de différentes affaires, 1960-61. — *Célestin II* († 1144) et S. Bernard, iii, 2061. — *Lucius II* († 1145) : juridiction de l'archevêque de Tours sur la Bretagne, ix, 1058; — duc de Lorraine et abbaye de Remiremont, 1058. — *Eugène III* († 1153) : conc. de Reims (1148), S. Bernard et croisade, v, 1490, 1491. — *Adrien IV* († 1159) : confirmation d'une sentence du roi de F., i, 458. — *Alexandre III* († 1181) : Thomas Becket et F., 715; — influence de Louis VII au IIIe conc. du Latran, 716; cf. xv, 538-39; — canonisation de S. Bernard, i, 716. — *Lucius III* († 1185) et condamnation des « pauvres de Lyon » (Inquisition), ix, 1060-61; — et Cîteaux, 1062. — *Urbain III* († 1187) : Philippe Auguste et Angleterre, xv, 2287-88. — *Clément III* († 1191) et croisade (Philippe Auguste), iii, 57-58. — *Célestin III* († 1198) délie Philippe Auguste de son vœu, ii, 2061; cf. xiii, 304; — et cötereaux, iii, 1925.

XIIIe s. — *Innocent III* († 1216) et Philippe Auguste (mariage avec Agnès de Méranie), vii, 1965-66, 1978-79; cf. xiii, 304; — interdit sur la F., vii, 2282-2285-86; — IVe conc. du Latran et albigeois: résultats au point de vue français, i, 688; — intérêts de la Terre sainte, viii, 2653; — encore les côtereaux, iii, 1925. — *Honorius III* († 1227) et roi de F. : guerre aux hérétiques, vii, 136-37. — *Grégoire IX* († 1241) : Inquisition épiscopale à Toulouse, lettre aux théologiens de Paris, vi, 1806; — S. Louis et l'Inquisition, vii, 2020. — *Innocent IV*, († 1254) et S. Louis, ix, 1362-64; — Ier conc. de Lyon, vii, 1983-85, 1988, 1991-92; xiii, 2704; cf. ix, 1372-74. — *Alexandre IV* († 1261) : inquisiteurs du midi de la F., i, 721; — suggestions de S. Louis sur les nestoriens, xi, 220-24; les maronites, x, 39-40; et les orientaux, ix, 1382. — URBAIN IV († 1264) et S. Louis, xv, 2290-2293-94; — querelle des ordres mendiants (Guillaume de Saint-Amour), 622; cf. xiv, 756. — CLÉMENT IV († 1268) : ses attaches françaises, iii, 59; — après la mort de Clément IV : S. Louis, byzantins et collège cardinalice à Viterbe, 1391. — *Grégoire X* († 1276) et IIe conc. de Lyon, vi, 1807; cf. iii, 1391-93; ix, 1374 sq. — INNOCENT V († 1276) : ses attaches françaises (Pierre de Tarentaise), vii, 1996-97. — *Jean XXI* († 1277) : lettre à Étienne Tempier sur l'averroïsme latin, viii, 633. — *Nicolas III* († 1280) et F. (Philippe le Hardi), xi, 534. — MARTIN IV († 1285) : transfert de la couronne d'Aragon à un prince français, x, 196; — rapports avec la F., 197. — *Honorius IV* († 1287) : décimes attribués à Philippe le Bel, vii, 138-39. — *Nicolas IV* († 1292) : croisade et refus de Philippe le Bel, xi, 538.

XIVe s. — *Boniface VIII* († 1303) et Philippe le Bel, ii, 992-97; cf. xv, 1857, 2199, 2980 (écrits se rapportant au conflit). — *Benoît XI* († 1304) : pacification en F., ii, 652. — CLÉMENT V, premier pape d'Avignon († 1318), xiii, 308-10; — Philippe le Bel et procès des Templiers, conc. de Vienne, iii, 61-69; xv, 2973. — JEAN XXII († 1334) et Philippe VI sur le délai de la vision béatifique, ii, 666, 986. — BENOIT XII († 1342) : Louis de Bavière et roi de F., 655-56; — palais des papes, 656. — CLÉMENT VI († 1352) : dévoué à Philippe de Valois, iii, 69; — dépenses et fiscalité, 71. — INNOCENT VI († 1362) accepte le pacte conclu à son élection et s'en délie, vii, 1998; — fondation d'une faculté de théologie à Toulouse, 2000-01. — URBAIN V († 1370) : croisade compromise par la mort de Jean le Bon, xv, 2297; — retour passager (malgré Charles V) à Viterbe, 2297-99. — GRÉGOIRE XI († 1378) et Ste Catherine de Sienne : retour définitif à Rome, vi, 1807-08. — *Urbain VI* († 1389) : difficultés soulevées sur son élection par les cardinaux français, Schisme d'Occident, xv, 2302-03; cf. xiv, 1469; — « Pragmatique Sanction » de Charles VI, xii, 2780.

XVe s. — 1° *Période du Schisme.* — *a)* Papes d'*Avignon :* Robert de Genève (CLÉMENT VII) († 1394) : F. (Charles V et Charles VI) dans son obédience, xiv, 1472; xv, 2243; — rôle de Cramaud en faveur de Clément VII, iii, 2023; — Clément VII revient à Avignon, xiv, 1473. — Pierre de Luna *(Benoît XIII)* (déposé en 1415) : rôle de la F., 1476; cf. xii, 2021; — première soustraction d'obédience de la F., xiv, 1480; — nouveau détachement et neutralité, 1481-82; xii, 2022; — rôle de Filastre et de Pierre d'Ailly, v, 2344; i, 646-49. — *b)* Papes de *Rome :* les trois successeurs d'Urbain VI, *Boniface IX* († 1404), *Innocent VII* († 1406), *Grégoire XII* (démissionnaire en 1415), n'eurent pas de rapport avec la F., sauf en ce qui concerne les efforts des cardinaux français pour l'extinction du Schisme; cf. ii, 1004. — *c)* Papes de *Pise :* Pierre Philargi de Candie, *Alexandre V* († 1410), gagne la F. à son obédience, xiv, 1485. — Balthazar Cossa, *Jean XXIII* (déposé en 1415) : F. dans son obédience, viii, 642.

2° *Retour à l'unité.* — *Martin V* († 1431) : relations avec la F., xii, 2781-82; — hostilité de la nation française à Sienne (1423), x, 199; cf. xii, 2782; — relations avec la partie soumise aux Anglais, x, 201; soumise à Charles VII, 201; cf. xii, 2782; — application du concordat de Constance, iii, 1218 (cf. *Tables*, 754). — *Eugène IV* († 1447) et Pragmatique Sanction de Charles VII (1438), v, 1494; xii, 2780; xiii, 315; xv, 2243. — *Nicolas V* († 1455) : Charles VII et Louis XI, médiateurs pour l'extinction du Schisme de Félix V, xi, 541-42; — le cas du cardinal Aleman d'Arles, 543 (cf. *Tables*, 70). —

Calliste III († 1458) : difficultés en F. (et ailleurs) pour la croisade, III, 1347; — pour la perception des dîmes, 1348; — revision du procès de Jeanne d'Arc, 1351. — *Pie II* († 1464) et Louis XI : abrogation de la Pragmatique Sanction, XII, 1619, 2781, 2785; cf. III, 739; VIII, 2676-78; XIII, 315. — *Paul II* († 1471) : difficultés avec la F. (Louis XI), XII, 5, 6, 8. — *Sixte IV* († 1484) et l'idée d'une croisade (Bessarion en F.), XIV, 2201; — difficultés avec Louis XI, 2203-04; cf. II, 803-04; — controverse (indulgence *per modum suffragii*), intervention de la Sorbonne, XIV, 2210-11. — *Innocent VIII* († 1492) : procès de magie (Gilles de Rais), VII, 2003.

XVIe s. — *Alexandre VI* († 1503) : Charles VIII, Louis XII, César Borgia, I, 725. — *Pie III* († 1503) et (avant son pontificat) Charles VIII, XII, 1632. — *Jules II* († 1513) : opposition de Louis XII (doctrine conciliaire), VIII, 1918-19; — difficultés avec la F. : interdit, 2671; — assemblée du clergé de F. (1510) et guerre contre les Turcs, 1919. — *Léon X* († 1521) : adhésion de la F. au Ve conc. du Latran, IX, 330; — victoire de Marignan et concordat, 330; cf. III, 733-35; IV, 2274; VIII, 2672, 2676-78, 2686; X, 2375; XIII, 317-18. — *Adrien VI* († 1523) : attitude contraire à François Ier, I, 460. — *Clément VII* († 1534) et François Ier, III, 73; — et F., 75-76. — *Paul III* († 1549) : neutralité à l'égard de François Ier et de Charles-Quint, XII, 10; — ligue contre les Turcs, 18; XV, 1420; — tractations en vue du conc. (de Trente), 1420, 1421, 1425 (mauvaise volonté de François Ier), 1430. — *Jules III* († 1555) : conciliateur entre Charles-Quint et le roi de F., VIII, 1920-21. — [*Marcel II* († 1555) et *Paul IV* († 1559)]. — *Pie IV* († 1565) : conc. de Trente, clandestinité du mariage, consentement des parents et attitude de l'épiscopat français, IX, 2233, 2237, 2242; — acceptation du concile par la F., XII, 1642. — *S. Pie V* († 1572) et protestantisme en F. (Calvin), 1648, 1651. — *Grégoire XIII* († 1585) : la Ligue et la Saint-Barthélemy, VI, 1813-14. — *Sixte-Quint* († 1590) et F. (Henri III, la Ligue, Henri de Navarre), XIV, 2223-27. — *Urbain VII* († 1590), *Grégoire XIV* († 1591), *Innocent IX* († 1591) et la Ligue, VI, 1815; VII, 2005.

XVIIe s. — *Clément VIII* († 1605) : absolution d'Henri IV, roi de F., III, 77-79; cf. IV, 1954. — *Léon XI* († 1605) : élu avec la sympathie de la F., IX, 332. — *Paul V* († 1621) : Henri IV et Philippe III d'Espagne s'entremettent à propos de Venise, XII, 50; — publication du conc. de Trente en F., 31-33; XV, 1492, 1495. — *Grégoire XV* († 1623) : arbitre entre Louis XIII et l'Autriche, VI, 1820. — *Urbain VIII* († 1644) : neutralité (bienveillante pour la F.) entre F. et Autriche, 2305; cf. VII, 2006; — bulle et propositions condamnées, VIII, 471; — contre l'alliance de la F. avec les protestants, XV, 2306. — *Innocent X* († 1655) : répercussion en F. de la condamnation des cinq propositions, VIII, 482, 492, 494-96 (bibl.), 500, 501, 502. — *Alexandre VII* († 1667) : « Apologie » de Pirot, I, 729; — jansénistes et infaillibilité pontificale, 729-30; cf. VIII, 504-11, 513-14; — formulaire, 514-18; — propositions condamnées, I, 730-47. — *Clément IX* († 1669) : guerre de Candie et politique française (Louis XIV), III, 87-89; — affaire des évêques jansénistes, 89-93; VIII, 518-20; — paix de Clément IX, 520-22; — traduction française du N. T. (de Saci), III, 93; — droit accordé au roi de F. pour la nomination d'évêques dans les territoires nouvellement acquis, 93-94. — *Clément X* († 1676) : rivalité au conclave entre F. et Espagne, 94; — démêlés à l'ambassade de F., 95, 96; — difficultés avec Louis XIV (début de l'affaire de la régale), 95-96; — sur le jansénisme, 97. — *Innocent XI* († 1689) et régale, VII, 2008-09; — Stuarts et Louis XIV, 2007; — morale relâchée : dénoncée et condamnée, 2009; voir *Laxisme;* — déclaration de 1682, refus de confirmer la nomination des évêques, IV, 201. — *Alexandre VIII* († 1691) : Louis XIV et élection pontificale, I, 747; — propositions condamnées, 748-63; — et déclaration de 1682, IV, 202. — *Innocent XII* († 1700) et cas de conscience, VIII, 1490-95; — quiétisme de Fénelon, VII, 2014-15; cf. II, 1069-77 (Bossuet et Fénelon); V, 2151-56 (Fénelon); VI, 1997-2006 (Mme Guyon); — et déclaration de 1682, IV, 203; cf. XIII, 329; XIV, 2013; — et régale, VII, 2008-09

XVIIIe s. — *Clément XI* († 1721) : intervention près de Louis XIV pour le règlement de la succession de Charles II d'Espagne, III, 100; — renforts envoyés par Louis XIV contre les Impériaux, 101; — contre le jansénisme en F., 104-08; cf. QUESNEL, XIII, 1490 (cas de conscience), 1495 (Fénelon et Clément XI), 1500-19 (bulle *Vineam Domini*), 1521 (condamnation de l'ouvrage de Quesnel), 1528-35 (bulle *Unigenitus*); bulle *Unigenitus :* histoire et propositions, XV, 2061-2156 (agitation sous Clément XI, 2125). — *Innocent XIII* († 1724) : évêques français et suppression de la bulle, VII, 2015-16. — *Benoît XIII* († 1730) : canonisation de S. Grégoire VII (office non accepté en France); — acceptation de la bulle par le cardinal de Noailles, II, 705. — *Clément XII* († 1740) : brefs condamnant des mandements d'évêques jansénistes, III, 113; — condamnation d'écrits et érection de l'évêché de Dijon, 114. — *Benoît XIV* († 1758) : choisi par l'assemblée du clergé (1755) comme juge dans l'affaire du refus des sacrements, II, 707. — *Clément XIII* († 1769) : F. et Louis XV contre les jésuites, III, 116-18; cf. 120; — condamnation d'ouvrages français, 123; — canonisation de Ste Jeanne de Chantal, 124. — *Clément XIV* († 1774) : rapports avec les cours bourbonniennes (Louis XV), 126, 130; — F. et Avignon, 131. — *Pie VI* († 1799) et Ancien Régime, XII, 1654; — et épiscopat français (de Rohan et affaire du collier, décadence du clergé, Loménie de Brienne, Talleyrand), XII, 1662-63; — Révolution française, 1663-64; cf. CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, III, 1577-79; XIII, 333; — mort à Valence, XII, 1669.

XIXe s. — *a) Pie VII* († 1823), voir XIII, 333. Débuts du pontificat et Bonaparte, XII, 1670; — Concordat de 1801, 1671-73; cf. III, 744-66; — voyage en F. et sacre, XII, 1673-75; — Articles organiques, III, 767-69; — empiétements de Napoléon, 770-71; XII, 1675-76; — occupation de Rome par les troupes françaises, III, 771; XII, 1676; — captivité du pape à Savone, III, 771; — spoliation des États pontificaux, XII, 1675; — conseil ecclésiastique de 1809, III, 771-72; — opposition de Pie VII aux mesures de Napoléon : brefs de Savone, 772-73; — excommunication de Napoléon, XII, 1677; cf. I, 2143; — conseil ecclésiastique de 1811, III, 773; XII, 1677; — négociations de Savone, III, 773; XII, 1677; — concile de 1811 et institution canonique, 1677; III, 773-75 (approuvé par faiblesse); — transfert du pape en F. à Fontainebleau, 775; XII, 1678; — concordat de Fontainebleau, III, 775; XII, 1678; — retour du pape à Rome, 1679-80; III, 776; — accueil fait par Pie VII à la famille de Napoléon, XII, 1681. — Relations avec Louis XVIII, III, 776; XII, 1679-80; XIII, 333; — réorganisation de l'Église en F. : concordat de 1817, XII, 1681-82; III, 776-77; suspendu, puis repris et conclu, 778. — *b) Léon XII* († 1829) : rôle de la F. à son élection, III, 723; — Léon XII et Lamennais, VIII, 2487-88. —

c) Pie VIII († 1830) : F. et élection de Pie VIII, III, 723; — sur l'attitude de l'épiscopat français à l'égard de Louis-Philippe, après la révolution de 1830, XII, 1685; — sur l'usure (réponse à l'évêque de Rennes, Denz.-Bannw., 1609-10), XV, 2379. — *d) Grégoire XVI* († 1846) : F. et élection de Grégoire 16, III, 723; — occupation du territoire pontifical par les troupes françaises et autrichiennes, VI, 1825; — relations avec la F. (Louis-Philippe), 1829; — Lamennais et encyclique *Mirari vos*, 1829-31; cf. VIII, 2492-95, 2508; — *Paroles d'un croyant* et encyclique *Singulari nos*, 2506; cf. VI, 1831; — rupture définitive de Lamennais avec l'Église, VIII, 2497; — condamnation du libéralisme ecclésiastique, VI, 1832; cf. IX, 563-65; — affaire Bautain, VI, 1834; II, 482-83 (*Tables*, 388). — *e) Pie IX* († 1878) : Rôle de la F. à son élection, III, 723; — influence de la F. dans les premières années du pontificat, XII, 1689-90; — Napoléon III et défense des États pontificaux, 1701-02; et liquidation de la question romaine, 1703; cf. 1704, 1705-06; — relations avec la F., 1711-12, 1715. — Autres points de contact : ainsi le traditionalisme de Bonnetty, II, 1020; — F. et proclamation du dogme de l'immaculée conception, VII, 1198, 1209; — et infaillibilité pontificale (conc. du Vatican) : état des esprits en F., XV, 2540-45; évêques français au concile, leur attitude, 2551, 2557, 2559, 2560-63, 2564-66; cf. Émile Ollivier, 2558; — sur la Constitution *Pastor Æternus*, 2575-76; — soumission de l'épiscopat, 2578-79; — Pie IX et le libéralisme, IX, 574-609; — *Syllabus* et encyclique *Quanta cura :* préparation, XIV, 2878 (Gerbet); occasion, 2880-82 (Montalembert et Mgr Pie); 2883-89 (attitudes diverses prises en F. après la publication); cf. 2915 (É. Ollivier); IX, 594 (Mgr Dupanloup). — Ontologisme, XI, 1014-28. — *f) Léon XIII* († 1903) : difficultés avec la F., IX, 344-45; — libéralisme catholique sous Léon XIII, 610-18; cf. 623-27 (nombre de points concernent la F.); — sur le Ralliement, 615-18; — lettre au président Grévy à propos des religieux, XIV, 1681; et des manuels scolaires, 1689. — Œuvre des catéchismes en F., VI, 636-38.

XXe s. — *S. Pie X* († 1914) : Rupture diplomatique avec la F., XII, 1718-19; — loi de séparation, 1713-21; — encycliques *Vehementer* et *Gravissimo* sur les associations cultuelles, 1721-24 (cf. *Tables*, 281). — Mesures contre le modernisme (nombre de points concernent la F.), 1725-30; cf. X, 2031-35 (décret *Lamentabili*, encyclique *Pascendi*, diverses mises à l'Index); — réfutation théologique du modernisme en France, 2139; — modernisme masqué (affaire Turmel), 2140; — condamnation du *Sillon*, XII, 1732-34; cf. IX, 623-24; et des postulats antichrétiens de l'Action française, XII, 1734-35 (cf. *Tables*, 29).

Benoît XV († 22 janv. 1922) : reprise des relations diplomatiques avec la F. (1920); — canonisations de Ste Marguerite-Marie Alacoque et de Ste Jeanne d'Arc.

Pie XI († 1939) : Associations diocésaines substituées aux associations cultuelles réprouvées par Pie X (encyclique *Maximam gravissimamque* du 18 janv. 1924). — Action française (condamnation de son attitude) : lettre du cardinal Andrieu (25 août 1926); lettre du pape au cardinal Andrieu (5 sept. 1926); allocution de Pie XI à des pèlerins français (25 sept. 1926); allocution consistoriale (20 déc. 1926); promulgation du décret de l'Index de 1914 (cf. *supra*, Pie X); — sur les décisions canoniques relatives à l'absolution des partisans d'Action française, *Tables*, 29. — Béatifications et canonisations : Bernadette Soubirous, J.-B.-M. Vianney, Jean Eudes, Marie-Madeleine Postel, Madeleine-Sophie Barat, Thérèse de l'Enfant-Jésus, les martyrs des massacres de Septembre.

II. Conciles et France. — 1° *Conciles œcuméniques tenus en France.* — Ier conc. de Lyon (1245) (*Tables*, 670-71); cf. *supra*, Innocent IV; — IIe conc. de Lyon (1274) (*Tables*, 671-72); cf. *supra*, Grégoire X; — conc. de Vienne (1311-12) (*Tables*, 672); cf. *supra*, Clément V.

2° *Conciles ou synodes particuliers* (choisis parmi les plus importants, surtout au point de vue doctrinal). — Arles (315) (*Tables*, 693); — Ier conc. d'Orange (441) (*Tables*, 724); — Agde (506), I, 563 (*Tables*, 689); — IIe conc. d'Orange (529), XI, 1087-1108 (*Tables*, 724); — Valence (529) (*Tables*, 749); — Clermont (535) (*Tables*, 705); — Auxerre (570-90), I, 2622 (*Tables*, 695); — Quierzy-sur-Oise (838) (*Tables*, 732); — Meaux-Paris (845-46) (*Tables*, 721); — Quierzy-sur-Oise (849), XII, 2906 (*Tables*, 732); — Quierzy-sur-Oise (853), 2922-25 (*Tables*, 732); — Valence (855), 2922-25 (*Tables*, 749); — Sens-Paris (856), 2925-26 (*Tables*, 742); Toul-Savonnières (*Tullense I*) (859), 2926-29 (*Tables*, 747); — Toul-Tuzey (*Tullense II*) (860), 2929-32 (*Tables*, 747); — S.-Basle (991) (*Tables*, 740); — Arras (1025), I, 1990-91 (*Tables*, 695); — Clermont (1095), XV, 2272, 2283-84 (*Tables*, 705); — Sens (1141), contre Abélard, I, 44-45 (*Tables*, 742); — Reims (1148), contre Gilbert de la Porrée (*Tables*, 734); — Sens (1164), 416 (*Tables*, 742); — Sens-Paris (1210), contre Amaury de Bène et autres (*Tables*, 742); — Sens-Paris (1528), contre le luthéranisme (*Tables*, 742). — On complétera ces indications par *Assemblées générales du clergé* (*Tables*, 280-81); voir également *supra*, Pie VII et Napoléon.

3° *Quelques autres conciles ayant eu des rapports étroits avec la France.* — Conc. de Constance (d'Ailly et Fillastre), III, 1202-03, 1205, 1206 (*Tables*, 707); — conc. de Bâle (cardinal Louis Aleman) (*Tables*, 696, 697); — conc. de Trente : application des décrets en F., XV, 1493-96; cf. XII, 31-33 (*Tables*, 685); — conc. du Vatican, voir *supra*, Pie IX.

III. Ordres religieux et institutions intéressant la France — I. Règle de S. Augustin. — *a) Hommes :* Ermites de S.-Augustin, I, 2474; — Trinitaires (S. Jean de Matha, S. Félix de Valois), 2477; — Mercédaires (S. Pierre Nolasque), 2478; XIII, 2005-06; — Servites (cardinal Lépicier), XIV, 1987; cf. I, 2478 — anachorètes (Ermites de S.-Jean-Baptiste), 1138; — Frères pontifes, 2479; — ordre de l'Artige, 2479; — Assomptionnistes (P. d'Alzon) (*Tables* 324-28), cf. X, 1885; — Prémontrés (S. Norbert et l'évêque de Laon), XIII, 3-4; l'ordre en F. 7, 10, 11, 12, 13. — *b) Femmes :* Hospitalières du S.-Esprit, Sœurs et oblates de l'Assomption, Sœurs de la Compassion, Religieuses de l'Hôtel-Dieu, Haudryettes, Sœurs de la Charité chrétienne, Hospitalières de S.-Joseph, Dames de S.-Thomas de Villeneuve, Sœurs de S.-Paul, Sœurs maristes, Union des Sacrés-Cœurs, Servantes du T.-S.-Cœur de Jésus, I, 2481; — Ursulines, Annonciades, Visitandines, 2482; — Sœurs de la Présentation, Sœurs de N.-D. de la Miséricorde, Hospitalières de S.-Joseph, congrégation de S.-Joseph, Sœurs de S.-Louis, Sœurs du S.-Sacrement, Sœurs de la Compassion de N.-D., Victimes du Sacré-Cœur de Jésus, Sœurs de N.-D. de Sion, Dames de l'Assomption, 2482-83. — Congrégations vouées à la conversion et à la préservation des repenties : Filles du Bon Pasteur, Religieuses de N.-D. de la Charité, Sœurs de N.-D. du Refuge, Sœurs du Bon Pasteur, 2483. — Ajoutons : Chanoinesses régulières de S.-Augustin (congrégation de Notre-Dame), fondées par S. Pierre Fourier, Chanoinesses régulières de S.-Augustin ou Religieuses des Cinq Plaies (cf. *Catholicisme*, II, 917, 918),

II. Règle de S. Benoit. — 1° *Anciennes abbayes bénédictines* (situées en territoire français et signalées dans le *D. T. C.*). — Ferrières, S.-Loup de Troyes,

S.-Martin de Tours, II, 604; — S.-Denys, Corbie, Fleury-sur-Loire, S.-Médard de Soissons, S.-Mihiel, 605; — Cluny, Luxeuil, Montier-en-Der, 606; — Troarn, Le Bec, La Croix S.-Leuffroy, S.-Victor de Marseille, 607; — Moyenmoutier, 608; — S.-Ayoul de Provins, S.-Gildas de Rhuys, 609; — S.-Marcel de Chalon, S.-Thierry, Bonneval, 610; — S.-Germain d'Auxerre, 611; — Cormery en Touraine, S.-Denis de Paris, S.-Michel-en-l'Herm, Mauzac, 614; — Mont-Blandin, 615.

2° *Congrégations bénédictines* (en France). — Avant la restauration : Cluny, II, 606, 607; XIII, 2162; — S.-Vanne et S.-Hydulphe, II, 614; — S.-Maur, X, 405-43. — Après la restauration de dom Guéranger : congrégation de France, II, 717; VI, 1895.

Monastères appartenant à la congrégation de F. et à la province française de la congrégation de Subiaco (2 des 15 congrégations actuelles) :

a) Congrégation de France. — *Abbayes :* S.-Pierre de Solesme (Sarthe), S.-Martin de Ligugé (Vienne), Ste-Marie-Madeleine de Marseille à Hautecombe (Savoie), S.-Dominique de Silos (Espagne), S.-Maurice-et-S.-Maur de Clervaux (Luxembourg), S.-Wandrille de Fontenelle (Seine-Maritime), S.-Paul de Wisques (Pas-de-Calais), Ste-Anne de Kergonan (Morbihan), Ste-Marie de Paris, S.-Paul d'Oosterhout (Hollande), N.-D. de Quarr (île de Wight, Angleterre);

Prieurés et celles : prieurés conventuels de S.-Benoît-du-Lac (Canada), Buenos-Ayres (Argentine), Egmond (Hollande); — prieurés simples de Madrid et d'Estibaliz (Espagne) dépendant de Silos; — celles de Doetichem (Hollande) dépendant d'Oosterhout, et de Mexico dépendant de Silos;

b) Congrégation de Subiaco. — *Abbayes :* Ste-Marie de La Pierre-qui-Vire (Yonne), Cœur-Immaculé-de-Marie de Belloc (Basses-Pyrénées), S.-Benoît d'En-Calcat (Tarn), Sacré-Cœur de Kerbénéat (Finistère), N.-D. de Madiran (Hautes-Pyrénées), Niño-Dios (Argentine);

Prieurés : SS.-Benoît-et-Éphrem de Jérusalem (conventuel), S.-Benoît-sur-Loire (prieuré simple).

Voir dom G. Marié, dans *Catholicisme*, I, 1400-05.

3° *Branches bénédictines.* — *a)* Camaldules, II, 607; — différentes fondations en F., 1425 (cf. *Tables*, 501). — *b)* Réforme de Cîteaux, 607; — fondations en F., 2532-33; — affiliations, 2533 (cf. *Tables*, 615). — Congrégation de la Trappe (réforme de Rancé) et ses suites, 2536-37; cf. XIII, 1652; — voir aussi Feuillants, V, 2265.

Les monastères établis en F. sont au nombre de 18 : N.-D. de Cîteaux (Côte-d'Or); N.-D. de la Grande-Trappe, Soligny (Orne); N.-D. de Meilleraye (Loire-Atlantique); N.-D. du Port-du-Salut, Entrammes (Mayenne); N.-D. de Bellefontaine (Maine-et-Loire); N.-D. d'Aiguebelle (Drôme); N.-D. de Sept-Fons (Allier); N.-D. de Mont-des-Olives, Reiningen (Haut-Rhin); N.-D. de Grâce, Bricquebec (Manche); Ste-Marie-du-Mont, Mont-des-Cats (Nord); N.-D. de Tamié (Savoie); N.-D. de Thymadeuc (Morbihan); N.-D. des Neiges (Lozère); Ste-Marie du Désert (Hte-Garonne); N.-D. des Dombes (Ain); N.-D. d'Acey (Jura); N.-D. de Bonnecombe (Aveyron); N.-D. de l'Atlas, Tibharine (Algérie).

Voir F. Marie-Bruno Brard, O. C. R., dans *Catholicisme*, II, 1143-52.

III. Ordre des Carmes. — Communautés fondées en F., II, 1780 (Bordeaux, Paris); — réformes d'Albi (Albi, Paris, Rouen, Meaux), de Touraine (Rennes), 1782. — Déserts fondés en F. (Viron, Garde-Chatel, Tarasteix), 1783. — Carmélites établies en F. (Mme Acarie), 1784.

Le Carmel fut rétabli en France après la Révolution par un carme espagnol, Dominique de Saint-Joseph, qui, en 1830, restaura le couvent de Bordeaux et fonda au Broussey (Gironde) le couvent qui devint le berceau de la restauration carmélitaine. 17 couvents ou résidences étaient fondés, quand les lois de proscription chassèrent les religieux.

Les groupes revenus d'Espagne, d'Italie et de Belgique en 1920 sont à l'origine de la restauration des 2 provinces actuelles de France : la *province d'Avignon-Aquitaine*, dont les maisons sont : Agen (Lot-et-Garonne); Le Broussey, par Rions (Gironde); Monte-Carlo (principauté de Monaco); Montpellier (Hérault); Petit-Castelet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône); Lyon-Fourvières, 15, rue Radisson (Rhône); — la *province de Paris* à laquelle appartiennent : Avon (S.-et-M.); Lille, 99, rue des Stations; noviciat Ste-Anne de Bordigné, par Bernay (Sarthe); Paris, 5, Villa de la Réunion (XVIe).

Le *S.-Désert*, à Roquebrune-sur-Argens (Var), inauguré le 17 mai 1948, est commun aux provinces de France et de Belgique.

Voir *Catholicisme*, II, 567-74.

IV. Frères Mineurs. — Diffusion de l'ordre en F. (*Tables*, 1700 sq.). — 1. Mineurs de l'observance : *a)* réforme en F., VI, 815-16; — deux groupes de réformés, 817; — relâchement à Paris et (par la Révolution et Napoléon) suppression de l'ordre, 819-20; — *b)* rétablissement des réformés devenus récollets (1851) et suppression, par Léon XIII, des divisions entre frères de l'observance (1897), 820. — 2. Conventuels : passage des observants à la conventualité et disparition à la Révolution (en F.), 821. — 3. Capucins : se sont répandus en F. à la fin du XVIe s., 822; — rétablissement en F. au cours du XIXe s., 822.

a) Actuellement, en France, les *Frères Mineurs unis* comptent 6 provinces : France (S.-Pierre; Paris, 7, rue Marie-Rose); Ouest (S.-Denis; Rennes, 43, rue de Redon); Lyon (S.-Bernardin; 14, rue Roger-Radisson, Ve); Aquitaine (S.-Louis, évêque; Toulouse, 42, av. Étienne-Billières); Strasbourg (S.-Pascal; Metz, 17, rue Marchant); Corse (S.-François; Lavasina, par Erbalunga); — 1 custodie au Maroc (Rabat-Agdal). — En France, 80 couvents ou résidences; environ 1 150 religieux.

Les *Capucins*, rentrés en France après la Révolution, à Aix, puis à Marseille, reconstituèrent (1845) la province de France, qui en 1870 se divisa en 3 provinces : Lyon, Toulouse, Paris; 2 autres provinces s'ajoutèrent ensuite : Savoie et Strasbourg. — Aujourd'hui (1955), 71 couvents et 1 025 religieux.

Voir *Catholicisme*, IV, 1603-18.

b) Il faudrait ici, en ce qui concerne la France, faire état de l'existence du second ordre des *moniales de S.-François* ou *Clarisses*, dont plusieurs monastères ont été érigés en France. Au XIIIe s., les Clarisses eurent des couvents à Reims, Bordeaux, Béziers, Narbonne, Toulouse, Metz, Montpellier, Mont-de-Marsan, Marseille. Au XVIIe s., l'ordre atteignit son apogée. Au XVIIIe, le déclin commença et la Révolution détruisit les couvents. Mais, après 1800, la restauration s'amorça. (On lira le résumé de cette histoire par É. Longpré, dans *Catholicisme*.) — Actuellement, d'après Longpré, les monastères sont en France les suivants : Aix-en-Provence, Alençon, Amiens, Arras, Azille (Aude), Bastia, Besançon, Béziers, Brest-Lambézellec, Cambrai, Chamalières, Crest, Évian, Fourmies, Grenoble, Haubourdin, Lafond-La Rochelle, La Roche-sur-Yon, La Souterraine, Le Val d'Ajol, Lavaur, La Verdière (Vaucluse), Le Puy, Lourdes, Lyon, Marseille, Mazamet, Millau, Nantes, Nice-Cimiez, Nérac, « le Pin » (Lot-et-Garonne), Nîmes, Orthez, Paray-le-Monial, Paris (5, impasse de Saxe), Périgueux, Péronne, Perpignan, Poligny, Rennes, Romans, Roubaix, S.-Hilaire-du-Harcouët (Manche), S.-Omer, S.-Symphorien-les-Tours, Toulouse, Vals-les-Bains, S.-Jean (par Changis, S.-et-M.), Reims, Versailles.

Quelques couvents également des « *Clarisses capucines* » : Marseille, Aix, Chamalières.

Voir *Catholicisme*, III, 432-40.

c) D'autre part, les religieuses appelées couramment *Franciscaines* sont membres du tiers ordre régulier féminin de S.-François d'Assise. Dans *Catholicisme* (IV, 1519-30), le P. Willibrord ne signale, pour la France, pas moins de 48 congrégations : Alès, Amiens, Angers (2 congrégations), Avignon, Blois, Boissise-le-Roi, Bordeaux, Bourbourg, Bourg-de-Péage, Bussières, Calais, Champfleur, Clichy, Condrieu, Deauville, Doué-la-Fontaine, Francheville-le-Haut, Grèzes, La Devèze, Le Dorat, Lenne, Lille (2 congrégations), Merville, Metz,

Montfaucon-en-Velay, Montpellier, Montpezat, Moulins, Nantes, Paris (2 congrégations), Perrou (Orne), Reinacker (Alsace), Rodez, Rome (avec une province de France), S.-Philibert-de-Grandlieu (Loire-Atlantique), S.-Sorlin (Rhône), Seillon (Ain), Thal (Bas-Rhin), Troyes, Vassieux (Caluire, Rhône), Villeurbanne (Rhône).

V. Frères Prêcheurs. — S. Dominique, fondateur et apôtre du midi de la F., vi, 865. — Dispersion de l'ordre dans les principales villes (Paris et Bologne), où un couvent dominicain est une école, 865-66. — Villes indiquées pour les xiiie et xive s. : Avignon, 868; cf. ii, 664, 665, 669; — Bordeaux, vi, 868; — Castres, 889; — Lyon, 868, 905; cf. i, 667; xv, 627; — Metz, vi, 870, 888; — Montpellier, 866; — Paris, 866, 867, 869, 870, 871, 872; cf. i, 666, 667; xv, 621-22, 623, 625; — Le Puy, vi, 888; — Toulouse, 867, 868; — Valenciennes, i, 667; viii, 1070. — Province de Provence, vi, 887; — de F., 888. — Le xviie s. et ses théologiens, 920; voir *Frères prêcheurs*. — Restauration de l'ordre en F. au xixe s. par Lacordaire. 921; viii, 2395-96.

a) A l'heure actuelle, en France, 3 provinces, plus 1 congrégation. Le R. P. Duval, O. P., les énumérait ainsi en 1956 dans *Catholicisme* (iv, 1625-26) :

« La *province de Toulouse* possède 4 couvents : Toulouse (3, rue Espinasse, résidence du prieur provincial), Marseille, Bordeaux et S.-Maximin; — 6 maisons non priorales : Marseille, Prouille, Montpellier, Biarritz, Nice et la Ste-Baume. — Ses fondations missionnaires au Brésil y ont permis récemment l'établissement d'une province nouvelle. — Elle compte 186 religieux, dont 136 prêtres.

« La *province dite de France* possède 10 couvents : Paris (222, rue du Faubourg-S.-Honoré, résidence du prieur provincial; 35, rue de la Glacière, « S.-Jacques »), Nancy, Dijon, Lille, Corbara (Corse), Strasbourg, Étiolles (couvent d'études du « Saulchoir »), Rouen et Alger; — 4 maisons non priorales : Le Havre, Boulogne-sur-Seine (Centre d'études russes « Istina »), Paris (Éd. du Cerf), Hellemmes (Nord) (mission ouvrière). — Hors de France, elle comprend les maisons de Casablanca, du Caire (Institut dominicain d'études orientales), la mission de Mossoul (Irak); et différentes fondations dans les pays scandinaves : Danemark (Copenhague), Suède (Stockholm, Lund), Norvège (Oslo), Finlande (Helsinki). Une fondation est en cours à Douala (Cameroun). — La province compte 538 religieux, dont 399 prêtres.

« La *province de Lyon* possède 6 couvents : Lyon (104, rue Bugeaud, résidence du prieur provincial), Poitiers, Angers, Chambéry (couvent d'études), Rennes, Clermont-Ferrand; — 2 maisons non priorales : Éveux-sur-l'Arbresle (Économie et Humanisme), Plateau d'Assy; auxquels il faut ajouter les missions rurales de S.-Gaultier (Indre) et Clugnat (Creuse). — Les missions de la province sont à Dakar (fondation en cours) et au Viet-Nam : vicariat de Lang-Son; postes à Hanoï, Saïgon, Dalat. — La province compte 242 religieux, dont 179 prêtres.

« La *congrégation de S.-Dominique* pour l'éducation de la jeunesse poursuit l'œuvre établie en 1852 par le P. Lacordaire par la fondation d'un tiers ordre dominicain régulier voué à l'enseignement. Ce tiers ordre a été complètement assimilé à l'ordre en 1921. Ses collèges sont situés à Oullins (Rhône), Sorèze (Tarn), Coublevie (Isère), Marseille. — La congrégation compte 70 religieux, dont 59 prêtres. »

Depuis 1956, quelques modifications sont intervenues; on se reportera aux précisions données *infra* à l'art. *Frères prêcheurs*.

b) Comme pour les Frères Mineurs, il faut ici faire état des *religieuses* qui suivent la règle de S. Dominique.

D'une part, les *moniales* proprement dites, faisant partie intégrante de l'ordre des Frères Prêcheurs. La première fondation date de S. Dominique lui-même à Prouille (Languedoc). A la fin du xiiie s., 11 monastères; au xive, 7 autres couvents. Actuellement, on compte en France les monastères suivants : Bailleul, Blagnac (Hte-Garonne), Bouvines, Châtenay (Seine), Chinon, Dax, Étiolles (S.-et-O.), Ferrière-La-Grande (Nord), Langeac (Hte-Loire), Logelbach (Haut-Rhin), Lourdes, Mauléon et Nay (Basses-Pyrénées), Oullins (Rhône), Paray-le-Monial, Pellevoisin (Indre), Prouille (Aude), S.-Maximin (Var).

D'autre part, les congrégations du *tiers ordre régulier*. L'introduction des vœux simples de religion à côté des vœux solennels a permis de renouveler les essais de tiers ordre régulier, dont le concile de Trente avait arrêté l'expansion. Dans *Catholicisme* (iii, 984-93), le P. Duval, O. P., énumère les 35 congrégations dominicaines du tiers ordre pour la France : Albi, Ambert, Auch, Bourg, Chalon-sur-Saône, Châtillon-sous-Bagneux, Chenôve (près Dijon), Crépieux (Ain), Étrépagny, Flavigny, Ganges, Gramond, Grenoble, Hardinghem, Lille, Marvejols, Monteils, Montferrand, Montlignon, Montpellier, Nîmes, Orléans, Paris, Passe-Prest (Alpes-Maritimes), Payzac, Pensier, Pompignan, Le Puy, Rettel, S.-Amand, S.-Étienne, S.-Maur, Sens, Toulouse, Tours.

On complétera ces indications trop sommaires par l'article cité du P. Duval.

VI. Jésuites. — A part le séjour de S. Ignace à Paris, vii, 728; viii, 1015, peu d'indications dans le *D. T. C.* sur l'histoire des jésuites en France.

Au xvie s., jésuites français et leur action en Orient, iii, 1505. — Brèves notes, viii, 1044, 1059-60; — controverses antiprotestante, 1055-56; — antijanséniste, 1058, 1059-60; — antigallicane, 1061; — antirationaliste, 1064. — P. de la Colombière et apostolat de Ste Marguerite-Marie pour le culte du Sacré-Cœur, iii, 326-30; — des jésuites continuent le P. de la Colombière, 333. — Université de Pont-à-Mousson, viii, 1050. — Suppression de la Compagnie (en F. et ailleurs) à la fin du xviiie s., cf. *supra*, 1600, Clément XIII et Clément XIV. — Résurrection au xixe s., 1053, 1054.

Voir Joseph Burnichon, S. J., *La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle (1814-1914)*, Paris, Beauchesne, 1914-1921, 4 vol. — Cf. *infra*, l'art. *Jésuites*.

VII. Oratoriens (de France). — Fondateur : Pierre de Bérulle, xi, 1104-06; cf. ii, 798-99; — constitution, xi, 1106-07. — Premiers membres, Ch. de Condren, iii, 816 (cf. *Tables*, 768). — Troisième supérieur : Fr. Bourgoing, x, 1204; cf. ii, 1099. — Sur les successeurs et leurs œuvres, voir xi, 1127-37.

a) Trois congrégations issues de l'Oratoire : Monsieur Olier et *S.-Sulpice*, xi, 963, 1123; xiv, 801-32. — S. Vincent de Paul et les *Lazaristes*, xi, 1123; cf. ix, 88-93; x, 1884; — influence de S. Vincent sur les conférences ecclésiastiques, iii, 821-23. — S. Jean Eudes et la *Congrégation de Jésus et Marie*, xi, 1124; cf. v, 1466-82; x, 1884. — *b)* Les trois congrégations et les séminaires, xi, 965, 967-69; xiv, 801-02; ix, 91-92; v, 1466-67.

VIII. — Instituts missionnaires. — Compagnie de Marie, Société de la Ste-Famille, Marianistes, Maristes (Société de Marie de Lyon), x, 1885; — Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, Missionnaires de la Salette, Missionnaires Oblats de S.-François de Sales d'Annecy, Oblats de Marie Immaculée, Oblats de S.-François de Sales, 1886; — Picpuciens, Prêtres de Ste-Croix ou de N.-D. de Ste-Croix, Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharam, Prêtres du Sacré-Cœur de S.-Quentin, Pères de S.-Edme, 1887; — congrégation des Pères du S.-Esprit et du Cœur Immaculé de Marie, 1888; — Prêtres de N.-D. de Sion, Pères Blancs, 1890; — Société des Missions africaines de Lyon, 1891; — Société des Missions étrangères de Paris, 1891-92. — Congrégations auxiliaires : frères, 1893; — religieuses, en F., 1895. — Religieux et religieuses françaises dans le vicariat apostolique de Constantinople, iii, 1508-15.

Œuvres connexes : Propagation de la foi, x, 1953; — Ste-Enfance, 1954; — Œuvre apostolique de S.-Pierre Apôtre, 1956; — Œuvre apostolique, 1957; — Œuvre des écoles d'Orient, 1957; — So-

dalité de S.-Pierre Claver, 1958; — œuvres diverses, 1959. — Presse (en F.), 1965; — conférences, 1970.

Voir l'art. de G. Goyau, § Les missions catholiques (en F.), VI, 653-57.

IX. ORGANISATION ACTUELLE DE L'ACTION CATHOLIQUE EN FRANCE. — Sur l'Action catholique en général, cf. *Tables*, 26-28 et *infra* les *Notes complémentaires.*

Voir mise au point de S. Exc. Mgr Courbe, dans *Catholicisme*, I, 102-06.

IV. État religieux actuel. — Étude [G. Goyau], VI, 630-57.

Le mot « actuel » correspond à l'année 1915. — Pour les modifications intervenues dans le nombre et la répartition des diocèses français depuis le Concordat de 1801 jusqu'à maintenant, voir *Catholicisme*, III, 846-48.

1° *Effets de la Séparation elle-même.* — *a)* Suppression du budget des cultes, simples pensions viagères aux prêtres âgés, VI, 631; cf. XV, 1528-29 (le Denier du culte). — *b)* Évacuation des archevêchés, évêchés et séminaires; presbytères loués, VI, 631. — *c)* Biens des menses et des fabriques, caisses de retraite dévolus aux associations cultuelles, 631-32; cf. XII, 1721-22; — refus de Pie X et conséquences légales, 1722-23; cf. *supra* (*Tables*, 1610), Pie X. — *d)* Comment l'État dut rendre légal l'exercice du culte, VI, 632; et surtout XII, 1722-24. — *e)* Liberté de l'Église, VI, 632-33.

2° *Résultats dus à l'initiative de l'Église et des catholiques.* — 1. Multiplication des lieux de culte, spécialement dans le diocèse de Paris, VI, 633-34. — 2. Méthodes nouvelles d'organisation des catholiques : comités paroissiaux et diocésains, unions paroissiales et diocésaines, 635, 636. — Voir Conseil épiscopal et Conseil paroissial (*Tables*, 798). — 3. Catéchisation des enfants et jeunes gens : *a)* Œuvre des catéchismes, 636; — examens d'instruction religieuse et concours, 636-37; — *b)* instruction religieuse progressive, 638; conformément au Code, XIV, 1674. — 4. Organisation de l'enseignement et initiatives pédagogiques : *a)* réorganisation des écoles congréganistes fermées, VI, 638-39; — fondation d'écoles normales libres, 639; — *b)* exemples des diocèses d'Angers et d'Arras, 639-40; — *c)* branches nouvelles d'enseignement annexées aux établissements d'enseignement supérieur, 640. — 5. Enseignement professionnel et ménager, 640-41.

3° *Formes nouvelles d'apostolat.* — *a)* Apostolat des professions (Missions diocésaines, Amis des pauvres, S.-François Régis, Catéchismes de retardataires, ramoneurs, communions tardives, midinettes, forains, mariniers, œuvres de mer, etc.), VI, 641-42. — Immigrants, 642 (cf. *Tables*, 1302, Note sur la pastorale des étrangers). — *b)* Développement de la piété : pèlerinages, retraites, 642, 643. — *c)* Presse et information, 643-44; — conférences et congrès, 644. — *d)* Aide au clergé (en argent et en personnel) : œuvres d'aide : S.-François de Sales, Œuvre des campagnes, Œuvre des tabernacles, 644-45; — recrutement sacerdotal, 645-46; — sur l'éveil des vocations, XV, 3175.

4° *Action sociale de l'Église.* — *a)* Patronage et œuvres postscolaires, VI, 646-47. — *b)* Œuvres de charité, 647 : assistance en général, à domicile, par le travail, 647-48; — services de l'enfance, orphelinats de jeunes filles, 648-49; — soin des malades, 649; — œuvres de protection spéciale, 649-50. — *c)* Groupements ouvriers et syndicaux, 650-51; cf. III, 1875-77 (*Tables*, 28-29). — *d)* Enseignement social, VI, 651-52.

Note sur le protestantisme français après la Séparation [G. Bonet-Maury], VI, 658-60.

II. PUBLICATIONS SUR LES SCIENCES SACRÉES. — Étude [E. Mangenot], VI, 660-712.

Dans une première partie, on mentionnera, en suivant l'ordre de l'art. FRANCE, les auteurs qui y sont nommément cités; avec références aux autres articles ou citations du *D. T. C.* concernant ces personnages. Vu l'insuffisance ou l'inexistence de ces références, pour certains auteurs, on renverra également aux *Tables*, au *Nomenclator* de Hurter, éd. de 1912 (= H.), ainsi qu'à différents dictionnaires.

Une seconde partie relèvera les noms des auteurs et personnages non cités dans l'art. FRANCE, mais ayant joué un rôle dans l'histoire religieuse de la France, et possédant une mention dans le *D. T. C.*

Les ordres religieux ou sociétés sont désignés par les sigles suivants : O. M. (toutes familles franciscaines); O. P. (Dominicains); A. (Augustins); B. (Bénédictins); C. (Carmes); Cist. (Cisterciens); Cart. (Chartreux); S. J. (Jésuites); Or. (Oratoriens); S. S. (Sulpiciens).

I. Auteurs cités. — I. PÉRIODE PATRISTIQUE, VI, 660-61 : S. Irénée, VII, 2394; — S. Hilaire de Poitiers, VI, 2388; — S. Phébade d'Agen, XII, 1369; — Victrice de Rouen, XV, 2954; — Sulpice-Sévère, XIV, 2760; — Fauste de Riez, V, 2101; — Vincent de Lérins, XV, 3045; — Jean Cassien, II, 1823; — S. Prosper d'Aquitaine, XIII, 846; — Salvien de Marseille, XIV, 1056; — S. Eucher de Lyon, V, 1452; — Salonius, XIV, 1048; — Honorat d'Arles (H., I, 331, n. 3); — S. Hilaire d'Arles (H., I, 422); — S. Germain d'Auxerre et S. Loup de Troyes, cités XII, 708-09 (H., I, 422-23); — Gennade de Marseille, VI, 1224-25; — Claudien Mamert, IX, 1809; — Sidoine Apollinaire, XIV, 2033; — le poète Cyprien, III, 2470; — S. Avit de Vienne, I, 2639; — S. Césaire d'Arles, II, 2168; — S. Grégoire de Tours, cité I, 328 (H., I, 537); — Aurélien d'Arles (H., I, 550); — S. Germain de Paris (H., I, 552); ses lettres sont inauthentiques, cf. IX, 807; — S. Fortunat (Venance), VI, 612; cf. I, 328; — Frédégaire (H., I, 611-12); — S. Donat de Besançon (H., I, 621).

II. AU MOYEN AGE, VI, 661-667.

1. DU VIIIe AU XIe S., VI, 661-62 : *a) VIIIe S. :* S. Chrodegang (*Tables*, 605-06); — Alcuin, I, 687; — Théodulfe d'Orléans, XV, 330; — « Livres carolins », II, 1792; — Leidrade de Lyon, IX, 195; — Jessé d'Amiens, VIII, 1010; — Smaragde de Saint-Mihiel, XIV, 2246; — Amalaire de Metz, I, 933; — S. Agobard de Lyon, 613; — Jonas d'Orléans, VIII, 1504; — Florus de Lyon, V, 1215; — Halitgaire de Cambrai, VI, 2035; — Énée de Paris, V, 25. — *b) IXe s. :* Controverses prédestinatiennes, cf. Érigène, 402; — Gotescalc, VI, 1500; — Hincmar de Reims, 2482; — Amolon de Lyon, I, 1126; — S. Remi de Lyon, XIII, 2379; — Loup de Ferrières, IX, 963; cf. XII, 2901-35. — Controverse eucharistique, cf. V, 1209-16; — Ratramne de Corbie, XIII, 1780; — Paschase Radbert, 1628; — Adrevald de Fleury, I, 446. — Voir également II, 605. — c) *Xe s. :* Remy d'Auxerre, XIII, 2376; cf. V, 1216-17; — S. Odon de Cluny, XI, 937; II, 606; — Flodoard, cité : I, 328; XIV, 1920 (H., I, 912); — Adson, I, 463; — Richer (H., I, 914). — *d) XIe s. :* Fulbert de Chartres, VI, 964; — Chartres (école de) (*Tables*, 589); — Bérenger de Tours, II, 722 (*Tables*, 424); — Durand de Troarn, IV, 1962; II, 607; — Lanfranc, VIII, 2558; II, 607; — Guitmond d'Aversa, VI, 1989; II, 607; — cardinal Humbert, VII, 310; II, 608; — S. Anselme (abbé du Bec), I, 1330; II, 608.

II. AU XIIe S., VI, 662-63 : *a)* École de Chartres, cf. *supra :* Yves de Chartres, XV, 3625; — Gilbert de la Porrée, VI, 1350; — Bernard de Chartres (*Tables*, 431); — Thierry de Chartres, cité V, 430 (cf. H., II, 102, n. 1); — Bernard de Silvestris (*Tables*, 431; H., II, 90, n. 1); — Guillaume de Conches, VI, 1981; — Amaury de Bène, I, 936; — Hildebert du Mans, VI, 2466; — Roscelin, XIII, 2911; — Honorius d'Autun *(Augustodunensis)*, VII, 139 (doutes

sur sa nationalité française). — *b)* École Notre-Dame : Anselme de Laon (*Tables*, 178; H., II, 21); — Guillaume de Champeaux, VI, 1975; — Abélard, I, 36; — Robert Pulleyn ou Pullus (la Poule), XIII, 2753; — Pierre Comestor, XII, 1918; — Alain de Lille, I, 656 (*Tables*, 62); — Pierre de Poitiers, XII, 2038; XIV, 2360; — Adam du Petit-Pont (*Tables*, 34); — Pierre le Chantre, XII, 1901; — Pierre Lombard, 1941; — Pierre de Corbeil (H., II, 223, n. 1). — *c)* École Ste-Geneviève : Robert de Melun, XIII, 2751; XIV, 2360; — Gautier de Mortagne (H., II, 177); — Abélard, cf. *supra*. — *d)* École de S.-Victor : Adam de Saint-Victor, I, 386; — Hugues de Saint-Victor, VII, 240; — *Summa Sententiarum*, 251; — Richard de Saint-Victor, XIII, 2676. — *e)* En dehors des écoles : S. Bernard, II, 746; — Pierre le Vénérable, XII, 2065; II, 610; — Pierre de Blois, XII, 1884; — Hervé de Bourg-Dieu (H., II, 122).

III. AU XIIIe S., VI, 663-64. *a)* Faculté de théologie de Paris (qui fut fondée en l'année 1208), VI, 663-64 : Guillaume de Saint-Amour, XIV, 756; — Guillaume d'Auxerre, VI, 1976; XIV 2361; — Jacques de Vitry (H., II, 279); — Guillaume d'Auvergne, VI, 1967; XIV, 2363; — Alexandre Neckam, VII, 1037; — Étienne Langton, XIV, 2361 (*Tables*, 1299); — S. Edmond, IV, 2103; XIV, 2362 (*Tables*, 1109); — Robert Grossetête, VI, 1885; — Aymon de Faversham, O. M., cité 828, 829 (H., II, 268); — Alexandre de Halès, O. M., I, 772; VI, 829; XIV, 2363 (*Tables*, 77); — Jean de la Rochelle, O. M., VI, 829; VIII, 788; — Hugues de Saint-Cher, O. P., VII, 221; cf. concordances dominicaines, 234-35; Roger Bacon, O. M., II, 23-27 (correctoires de la Vulgate). — *b)* Collège de la Sorbonne, VI, 664 : Robert de Sorbon, XIV, 2383; — Guillaume Durand (de Mende *senior*) (*Tables*, 1078-79); — Guillaume de Saint-Amour, cf. *supra;* — Henri de Gand, VI, 2191; XIV, 2364; — Siger de Brabant, 2041; — S. Bonaventure, O. M., II, 962; — Eudes Rigaud, O. M., XIII, 2703; — Jean Pecham, O. M., XII, 100; — Gilbert de Tournai, O. M. (H., II, 371); — Arlotto de Prato, O. M., cité VI, 829 (H., II, 409-10); — Guillaume Warren (de Ware), O. M. (H., II, 330, n. 1); — Vincent de Beauvais, O. P., XV, 3026; — Pierre de Tarentaise (Innocent V), VII, 1996; — Humbert de Romans, O. P., cité VI, 618 (H., II, 448); — Thomas de Cantimpré, O. P. (H., II, 356-58); — Nicolas de Gorham, O. P. (H., II, 416); — S. Albert le Grand, I, 666; XIV, 2363; — S. Thomas d'Aquin, XV, 618; XIV, 2363.

IV. AUX XIVe ET XVe S., VI, 665-67. — Nouvelles universités, 665. — 1. *Avant le Schisme*, VI, 665-66 : *a)* Scolastique : Duns Scot, O. M., IV, 1865; — Pierre Auriol, O. M., XII, 1810; — François Mayron (Meyronnes), O. M., X, 1634; — Gautier de Bruges, O. M., cité VI, 831 (H., II, 468); — Raymond Lulle, O. M., IX, 1072; — Hervé de Nédellec, O. P., VI, 2315; — Jean de Paris (Quidort), VIII, 840; — cf. V, 1309; — Bernard d'Auvergne (ou de Gannat), O. P. (*Tables*, 430; H., II, 480); — Gilles de Rome, A., VI, 1358; — Albert (de Padoue), A. (cf. Denz.-Bannw., I, 335); — Occam, O. M., XI, 864; mais a-t-il été à Paris? 865; — Jean de Jandun, VIII, 764; — Durand de Saint-Pourçain, O. P., IV, 1964; — Gérard de Sens, A. (H., II, 542-43); — Prosper de Reggio, A. (H., II, 543); — Jean de Lana, A. (H., II, 543); — Jean de Bacon, C. (Baconthorp) (*Tables*, 348); — Gui de Perpignan (Terrena), C., VI, 1963 (*Tables*, 531); — Grégoire de Rimini, A., 1852; — Hugolin Malabranca, A. (H., II, 623); — Nicolas Bonet, II, 986; — Denys Foulechat, O. M., VI, 832 (H., II, 626); — François de Bachone, C., 733; — Henri de Dollendorp, C. (H., II, 628); — Jean Ballester, C. (H., II, 676-77); — Pierre de Ceffonds, Cist. (H., II, 630); — Guillaume de Baufet, II, 480. — *b)* Écriture sainte : Jean Glodston, C. (H., II, 488); — Simon de Corbie, C. (H., II, 492); — Jean (Jacques) de Lausanne, O. P. (H., II, 493); — Albert (de Padoue), cf. *supra;* — Gui de Perpignan, C., cf. *supra;* — Pierre de Perpignan, C. (H., II, 629); — Nicolas de Lyre, O. M., IX, 1410; — Michel du Four, O. P. (H., II, 568, n. 1); — Grégoire de Rimini, A., cf. *supra;* — S. Pierre de Thomas, C. (H., II, 629); — Simon Baringued, A. (H., II, 638); — Jean d'Aix, C. (H., II, 677); — Bernard d'Amboise, C. (H., II, 689); — Pierre d'Évreux, O. P. (?). — 2. *Pendant le Schisme*, VI, 666 : partisans de la solution conciliaire : Conrad de Gelnhausen, cité XIV, 1489, 1490, 1491 (bibl.) (H., II, 709); — Henri de Langenstein, IX, 2574; — Pierre d'Ailly, I, 642; — Gerson, VI, 1313; — Nicolas de Clamanges, XI, 597; — Jean de Courtecuisse, III, 1984; — Simon de Cramaud, 2022; — Guillaume Filastre, V, 2343; — controverse : Philippe de Villèle, B. (?); — Jean de Raguse, O. P., voir Stojkowich (Jean), XIV, *Addendum*, 2625 *a-d;* — Jean de Torquemada, O. P., XV, 1235. — 3. *Autres questions théologiques*, VI, 667 : Capréolus, O. P., II, 1694; — Guillaume Vorilong, O. M., cité : VI, 833; XIV, 1095 (H., II, 625, 886); — Étienne de Juilly, O. M. (?); — Étienne Brulefer, O. M., II, 1146; — Jean Goulain, C. (?); — Nicolas d'Orbelles, O. M., XI, 625; — Jacques le Grand, A. (H., II, 782); — Henri Éger, Cart., IV, 2104; — Gilles Charlier (H., II, 903); — Bernardin du Rosier; — Guillaume de Paris, O. P., VI, 1977.

III. AU XVIe S., VI, 667-73.

1° *Théologie dogmatique*, VI, 667-68 : Nicolas de Nyse, O. M. (H., II, 1103); — Jean Major, IX, 1661; — François de Vitoria, O. P., XV, 3117; — Jacques Almain, I, 895; — Claude de l'Épine, O. P. (H., II, 1377); — Jean du Dovet, O. M., cité (Jean Douet) : VI, 836; — Melchior Flavin (Flavius), O. M., 20; — Raoul de Monfiquet (H., II, 1120-21); — Alphonse Rici (H., II, 1124); — Geoffroy Boussard, II, 1357.

2° *Controverse*, VI, 668-70 : Noël Beda (*Tables*, 391); — dom Cousturier, Cart., III, 1988; — Clichtove, 236; — Jérôme de Hangest, VI, 2042; — Robert Céneau, II, 2100; — Benoît Vernier (H., II, 1453); — Arnauld de Surcase, B. (H., II, 1453); — Jean Taupin (H., II, 1453-54); — Étienne Paris, O. P. (H., II, 1454); — Matthieu Ory, O. P., XI, 1620; — Pierre-Charles de Rosier (H., II, 1455); — Jean Albin de Seres, cité V, 1357 (bibl.) (H., III, 10); — Nicolas Durand de Villegaignon, cité : 1356 (bibl.) X, 1102 (H., III, 10); — Antoine de Mouchy, cité X, 1102 (H., III, 12-13); — Simon Vigor, XV, 3009; — Jean du Tillet (H., III, 13); — Matthieu de Launoy, IX, 6; — François Richard, évêque d'Arras (?); — Pierre Doré, O. P., cité V, 1356 (bibl.) (H., III, 15); — Claude d'Espence, 603; — Claude de Sainctes, XIV, 734; — René Benoist, II, 646; — Palma Cayet, 2046; — Pierre Emotte (H., III, 179); — Jean Portez, O. M. (H., III, 180); — Fremin Capitis, O. M. (H., III, 72); — Nicolas de Taillepied, O. M., XV, 8; — Dominique Sergent, O. P., XIV, 1922; — Génébrard, B., VI, 1193; — Guillaume du Blanc, évêque de Toulon (H., III, 180); — Pierre de Bollo, O. P. (H., III, 180); — Feuardent, O. M., V, 2262; — Cheffontaines, O. M., II, 2352; — — Thomas Beaux-Amis, C., cité : V, 1357 (bibl.); XV, 765; — Pierre Charron, XII, 1906; — Jean Bordes, S. J. (H., III, 418); — Hugues Burlat (H., III, 1222); — Du Perron, IV, 1954-57.

3° *Écriture sainte*, VI, 670-72 : Lefèvre d'Étaples, IX, 132; — ses adversaires : Noël Beda, dom Cousturier, Clichtove, cf. *supra;* Nicolas Grandis, O. M.

(H., II, 1507); Marc de Grandval (H., II, 1305); — Jean Major, *supra;* — Guillaume le Superbe, O. M.; — Guillaume Pépin, O. P., XII, 1185; — Philippe Harescho, A.; — Étienne Paris, O. P., *supra;* — Simon Fontaine, O. M. (H., II, 1525); — Fremin Capitis, O. M., *supra;* cité VI, 839; — Noël Taillepied, O. M., *supra;* — François Vatable (H., II, 1482); — Robert Estienne, éditeur, et Vatable (*Tables*, 1279); — Jean Gagnée (H., II, 1482); — Claude Guillaud (H., II, 1506); — Nicolas Grandis, *supra;* — Jacques (?) d'Espence, *supra;* — Jean Benoît (H., III, 72); — Simon de Corroy, célestin (H., III, 72); — Jean Boulaise (H., III, 72-73); — Jean de l'Arbre (H., III, 73); — Maldonat, S. J., IX, 1772; — Pierre Balliod (lire : Bulliod) (H., III, 267); — Pierre Bulenger (H., III, 267); — Th. Beaux-Amis et Génébrard, *supra;* — Pierre Morin (H., III, 505).

4° *Patrologie*, VI, 672-73 : Ont déjà été relevés les noms de Lefèvre d'Étaples, Clichtove, Jean Gagnée, Feuardent, Jean du Tillet, cités VI, 672, cf. *supra*. En plus : G. Hervet, 2315; — Daniel d'Augé (H., III, 296); — Jean Champaigne, O. P. (H., III, 297); — Simon de Maillé de Brézé, évêque de Viviers (H., III, 297); — Pierre Comestor (ne pas confondre avec Pierre Comestor du XII[e] s.) (H., III, 297); — René Laurent de la Barre (H., III, 297); — Jean Dadré (H., III, 521); — Nicolas Le Fèvre (H., III, 519;) — Jean Papire Masson (ancien S. J.) (H., III, 522); — Jean Savaron (H., III, 807); — Marguarin de la Bigne, IX, 2044.

IV. AU XVII[e] s., VI, 673-87.

1° *Théologie dogmatique, scolastique et positive*, VI, 673-76. — *a)* Scolastique, 673-74 : Paul Boudot, II, 1090; — Estius, V, 875; — Eustache de Saint-Paul (H., III, 365); — Philippe Moncée, S. J. (H., III, 640); — Jean Dupuy, A., IV, 1961; — Philippe de Gamaches, VI, 1141; — André Duval, IV, 1967; — Nicolas Ysambert, XV, 3621; — Bonaventure de Langres, O. M., II, 986; — Jean Lallemandet, O. M., VIII, 2456; — Jean Martinon, S. J., X, 219; — Barthélemy Camblat, II, 1433; — Marc de Bérulle, O. M., cité VI, 843 (H., IV, 33); — Marcel de Riez, O. M., cité VI, 844 (H., IV, 33); — Marc de Baudun, O. M., cité 844 (H., IV, 33); — Léon de Saint-Jean (Jean Macé), C., IX, 394; — Fulgence La Fosse, A. (H., IV, 35); — Contenson, O. P., III, 1632; — Philippe (rectifier : Pierre) Labat, O. P., VIII, 2386; — Philippe de la Sainte-Trinité, C., XII, 1412; — Daniel de Saint-Joseph, C., IV, 106; — Louis Mairat, S. J., cité VIII, 1046 (H., IV, 39); — Jean Nicolaï, O. P., XI, 490; — J.-B. Gonet, O. P., VI, 1487; — Hyacinthe Chalvet, O. P. (H., III, 319); — Antoine Goudin, O. P., 1508; — Jean Boyvin, O. M., II, 477; — Jacques Platel, S. J., XII, 2252; — Modeste de Saint-Amable, C., X, 2048; — Augustin de la Vierge Marie, C., I, 2484; — Martin Grandin, VI, 1725; — François Feu (H., IV, 324); — Nicolas Arnu, O. P. (H., IV, 324); — Frassen, O. M., 767; — Barthélemy Durand, O. M. (H., IV, 656); — Sébastien Dupasquier, O. M. (H., IV, 657); — Alexandre Piny, O. P., XII, 2119. — *b)* Questions particulières, VI, 674-75 : Jean Masquerel; — Philippe Fezay, C.; — Cl. Tiphaine, S. J., XV, 1141; — Pierre de Saint-Joseph Comagère, Cist., cité V, 2267 (H., III, 996); — Claude le Petit, O. M., XII, 1337; — Martin Meurisse, O. M., X, 1629; — Raphaël de Clayes, O. M., XIII, 1659; — Guillaume Gibieuf, Or., VI, 1347; — Pierre Jammy, O. P. (H., IV, 77); — Jean Ferrier; — Jacques Platel, S. J., *supra;* — Paul Fasseau, O. P. (H., IV, 328); — Jacques de Saint-Dominique, O. P., VIII, 299; — Antoine Massoulié, O. P., X, 278; — Jacques Salier, O. M., XIV, 1035; — Jean Saguens, O. M., 744; cf. V, 1432, 1433. — *c)* Théologie positive et historique, VI, 675-76 : Guillaume (lire : Gabriel) de l'Aubespine (*D. H. G. E.*, V, 237); — François Hallier, VI, 2037; — Louis Callot, S. J.; — Jean Morin, Or., X, 2486; — D. Petau, S. J., XII, 1313; — L. Thomassin, Or., XV, 787; — Daniel Huet, VII, 199; — Dominique de la Sainte-Trinité, C., IV, 1667; — J.-B. Duhamel, Or. (*Tables*, 1068); — Jean de Sainte-Beuve, XIV, 832; — Gaspard Juénin, Or., VIII, 1719; — Jacques Boileau, II, 941.

2° *Controverses*, VI, 676-82. — 1. *Contre le protestantisme*, 676-80. — *a)* En général, 676-77 : cardinal Du Perron, IV, 1955-57; — Fronton du Duc, S. J., VI, 930; — Louis Richeome, S. J., XIII, 2697; — Pierre Coton, S. J., III, 1926; — Anastase Cochelet, C., 264; — Jacques d'Illaire (H., III, 411); — Jacques Guibert, Jacques Vidouze, Jean Duperche, Gabriel Bourguignon, convertis (H., III, 411); — Claude Boucart (H., III, 412); — Cl. Tiphaine, *supra;* — Jacques Forgemont (H., III, 412); — Valentin Gérard, S. J. (H., III, 418); — Léonard Coqueau, A. (H., III, 417); — Guillaume Baile, S. J. (H., III, 418); — Jean Gunther; — François Véron, XV, 2699; — Richelieu, XIII, 2696; — Hyacinthe Kerver, O. M., VIII, 2352; XII, 2034 (H., III, 707). — *b)* Controverses particulières, VI, 677-78 : Jacques Isnard; — Étienne Moquet, S. J. (H., III, 711); — Bernard Galtier, S. J., 1140; — Jean Gaulchier; — Jean Arnoux, S. J., I, 1990; — Jacques Corbin (H., III, 989); — Georges Freyer (H., III, 991); — François Garasse, S. J., VI, 1153; — Alexandre Regourd, S. J., XIII, 2125; — Pierre Biard, S. J., II, 813; — Coeffeteau, O. P., III, 261; — Daniel de Saint-Sever, C., IV, 106; — Irénée d'Avallon, C. (H., III, 718); — Jean Boucher, O. M. (H., III, 718; cf. *Tables*, 473); — Jacques Marcel (H., III, 720); — Jean-Jobert de Barreau (H., III, 988); — Ange de Bacon, O. M.; — Andéol (de Lodève), O. M., I, 1177; — Jean Louis du Rouvray (H., III, 993); — Étienne Audebert, S. J., I, 2265; — Yves de Paris, O. M., XV, 3640; — Claude le Petit, *supra;* — Jean Fronteau, Or. (H., III, 1152); — Léon de Saint-Jean, C., *supra;* — Pierre de Saint-Joseph Comagère, Cist., *supra;* — Léonard Champeils, S. J., II, 2214; — Raymond de Saint-Martin, S. J., XIV, 765; — Honoré Nicquet, S. J. (H., IV, 58); — André Gérard, S. J., VI, 1289; — Bernard Meynier, S. J. (H., IV, 58; cf. V, 1358); — Philippe Féron (H., IV, 60); — François Charles (H., IV, 60); — Louis Dulaurens, Or., IV, 1859; — Théophile Brachet de la Milletière, VIII, 2542; — Jacques de Coras, III, 1844; — Claude de la Parre, Alexandre Videl, Laurent de la Borde (convertis) et Théophile Rossel (leurs témoignages) (H., IV, 63-64); — Isaac de La Peyrère, VIII, 2615; — Jean de Chaumont (H., IV, 59). — *c)* Controverses anticalvinistes, VI, 678-80 : Bossuet, II, 1054, 1058, 1066, 1080; — Fénelon, V, 2138, 2162; — Jacques Lefèvre, IX, 130; — Louis Ferrand (H., IV, 428-29); — Antoine-Paul Le Gallois, B., cité II, 615 (H., IV, 431-32); — Honoré Chaurand, S. J., 2350; — Claude Bendier (H., III, 432); — Vigne (H., IV, 432); — Pelisson Fontanier, XII, 720 (H., IV, 433); — Alexandre d'Yse, Or. (H., IV, 434); — Marin Grostête des Mahis, VI, 1887; — Basile de Soissons, O. M., II, 464; — écrits sur la présence réelle, V, 1357-58 : Coeffeteau, *supra;* — André du Saussay, XIV, 1212; — Martin Meurisse, O. M., X, 1629; — Barthélemy de Saint-Faust, Cist., II, 436; — Pierre Nicole, XI, 639; et Renaudot, XIII, 2381; — Anselme de Paris, XII, 2031; — B. Meynier, S. J., *supra;* — Cordemoy, III, 1846; — Le Maire (H., IV, 436); — Jean Adam, S. J., I, 386 (*Tables*, 33); — Jean Léonard de Ferrès (lire Fenis; cf. H., IV, 437),

S. J., v, 2169; — Paul Bruzeau (H., iv, 435); — Nicolas Gastineau, 1164; — Pierre Olivier, S. J. (H., iv, 466); — Pierre Nicole, *supra;* — Noël Aubert de Versé, xv, 2700; — Louis Bastide, ii, 476; — Jacques Le Fèvre, *supra;* — Louis de Cordemoy, *supra;* — Ambroise Lallouette, Or., viii, 2464; — Louis Daurez, O. P., iv, 151.

2. *Polémique entre gallicans et ultramontains*, vi, 680 : Edmond Richer, xiii, 2698; — attaqué par André Duval, iv, 1967; et Du Perron, 1958-60; — Simon Vigon, xv, 3010; — attaqué par Théophraste Bourju, ii, 1092; xv, 3010; — Marc-Antoine de Dominis, iv, 1668; — réfuté par Coeffeteau, *supra;* cf. Michel Maucler, x, 393; Fr. Véron, xv, 2699; — Pierre de Marca (gallican modéré), ix, 1987; cf. Pierre Dupuy (*Tables*, 1077-78); Charles Fevret (H., iii, 1180); — d'opinion opposée : Antoine Charlas, ii, 2266; Isaac Habert, vi, 2013; — Bossuet gallican, ii, 1063-66.

3. *Polémique entre jansénistes et catholiques* (on indique ici uniquement les adversaires du jansénisme), vi, 680-82 : François Véron, *supra;* — Jean Martinon, x, 219; — Isaac Habert, *supra;* — Ch.-Fr. Abra de Raconis, i, 93; — Pierre de Sesmaisons; — Jean Doris(y), S. J., iv, 1781; — Moïse du Bourg, S. J.; — Pierre de Saint-Joseph Comagère, *supra;* — Nicolas Forest de Chesne, Cist. (H., iii, 997); — Claude Morel, x, 2483; — Jean Nicolaï, S. J. (lire O. P.), xi, 490-91; — Bernard Guyard, O. P., vi, 1995; — Nicolas de Marandé, cf. Léonard de Marandé, ix, 1936; — Jean Bagot, S. J., ii, 34; — Étienne Dechamps, S. J., iv, 176; — Fr. Pinthereau, S. J., xii, 2118; — Christophe le Juge, S. J. (H., iv, 55); — Jean Ferrier, S. J., vi, 2181; — Jacques Nouët, S. J., xi, 810; — Fr. Annat, S. J., i, 1320; — Denis Amelote, Or., 1042; — Jean Adam, S. J., 1386; — Charles-Joseph de Troyes, O. M.; — Marc-Antoine Foix, S. J. (H., iv, 451); — Bossuet, ii, 1077-80; — Michel Le Tellier, S. J., ix, 456; — Jean le Porcq, Or., 434; xi, 1133.

3° *Apologétique*, vi, 682 : Mersenne, O. M., x, 788; — Pierre Lescalopier, S. J. (H., iv, 54); — Étienne Petiot, S. J. (H., iv, 55); — Cl. Morel (H., iv, 68); — Christophe le Juge, S. J., *supra*; — Albert Belin, B., ii, 558; — Denis de Rives, O. M. (H., iv, 55); — Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, cité : vi, 1113; viii, 511 (H., iv, 327, 425); — Fr. Diroys, iv, 1375; — Daniel (Denis) Béguin, S. J., ii, 535; — Félicien de Sainte-Madeleine, C., v, 2128; — Paul-Philippe de Chaumont (H., iv, 427); — Pierre Dozenne, S. J., iv, 1822; — Philippe de Maizière (H., iv, 729); — Malebranche, ix, 1803 (conclusion); — Fr. Lami, B. (H., iv, 733, 1130).

4° *Théologie morale*, vi, 682-83 : Étienne Bauny, S. J., ii, 480; — Gilles Trullench (H., iii, 1187); — Vincent Baron, O. P., 425; — Abelly, i, 56; — Louis Bancel, O. P., ii, 139; — Fr. Genet, vi, 1221; — J.-B. Taverne, xv, 80; — Eustache de la Conception, C. (H., iv, 617); — Bon de Merles; — Serge (H., iv, 617); — Jacques Thorentier, Or., cité xi, 1130 (H., iv, 963); — Antoine Bonnet, S. J., ii, 1019; — Jean Gerbais, vi, 1290.

5° *Écriture sainte*, vi, 683-86 : Estius, cf. v, 873-75; — Jacques Severt, xiv, 2008; — André Alleret, O. M. (H., iii, 795); — Cl. Rangueil, O. M. (H., iii, 795); — Gilles Camarto, O. M. (H., iii, 795); — Pierre Bardin (H., iii, 795); — Pierre de Besse; — Jean Lorin, S. J. (H., iii, 796; cf. *D. B.*, iv, 362); — François de Harlay (H., iii, 989); — Nicolas Rapine, O. M. (d'après H., iv, 471, Charles); cf. vi, 849; — Célestin de Mont-de-Marsan, O. M., ii, 2064; — Jean de la Haye, O. M., cf. vi, 850; — Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposay; — Nicolas Guillebert (cf. *D. B.*, iii, 367); — Marin Mersenne, O. M., cité 849; — Jacques Boulduc, O. M., xi, 2034; — Antoine Godeau, vi, 1470; — Simon Marotte (cf. Siméon Marotte de Muis, *D. B.*, iv, 1334; H., iii, 1048); — Hercule Audifret (H., iii, 1050); — Pierre Gorse, S. J. (H., iii, 1050); — Pierre Maucorps, S. J. (H., iii, 1050); — Jean Philippeaux, S. J. (H., iii, 1050); — Nicolas Lombard, S. J. (H., iii, 1050); — Nicolas Abram, S. J. (H., iii, 1051); — Bernardin Montreuil, S. J. (H., iii, 1051); — Jean Bence, Or., cité xi, 1132 (H., iii, 1052); — Georges d'Amiens, O. M., vi, 1230; — Jacques de Cambolas (H., iii, 1052); — Guillaume Coeffeteau (H., iii, 1052) (ne pas confondre avec Nicolas Coeffeteau, O. P.); — Antoine de Saint-Michel, O. M. (H., iii, 1052-53); — Pierre Clément (H., iii, 1053); — Jean Plantavit de la Pause (H., iii, 1053); — Philippe d'Aquin (H., iii, 1053); — Jean Morin, Or., x, 2486; — Simon de Muis, *supra*, Simon Marotte; — Nicolas Cocquelin, iii, 266; — Michel Bourdaille, ii, 1095; — Marc de Bérulle, O. M. (H., iv, 33); — Léon de Saint-Jean, C., ix, 394; — Michel Le Jay (cf. *Polyglottes*, dans *D. B.*, v, 520-21); — Valérien de Flavigny (H., iv, 133); — Nicolas Sanson (H., iv, 138); — François Carrière, O. M., ii, 1803; — François-Péan de la Coullardière (H., iv, 140); — François Senault, Or., xiv, 1854; — Philippe Codure (H., iv, 142); — Bernard La Palisse, O. P. (H., iv, 143); — Thomas Le Blanc, S. J. (H., iv, 145); — Jean Besson, S. J. (H., iv, 146); — Laisne de Marguerie (H., iv, 147); — Jacques de Saint-Michel, Cist. (H., iv, 149); — Denis Amelote, Or., i, 132; — Léandre de Dijon, O. M., ix, 96; — Jacques de Bordes, O. M. (H., iv, 153); — Joseph de Voisin, xv, 3281; — Louis Ferrand, v, 2173; — Nicolas Talon, S. J. (H., iv, 457); — Amand Milhet (H., iv, 458; H. le nomme Arnaldus); — François-Louis Lalouette (ne pas confondre avec Ambroise, *supra*) (H., iv, 458-59); — Benoît Laugeois, O. M., ix, 1; — Le Maistre de Saci, 200; — Antoine Masson, O. M. (H., iv, 463); — Antoine-Joseph Mège, B. (H., iv, 464); — François Aurat (H., iv, 465); — Michel de Marolles (H., iv, 466); — François Vavasseur, S. J. (H., iv, 469); — Himbert (H., iv, 471); — Nicolas Le Tourneux, 458; — Daniel Hervé, Or. (H., iv, 473); — Claude Frassen, vi, 707; — J.-B. du Hamel, Or. (*Tables*, 1068; H., iv, 657); — Richard Simon, Or., xiv, 2094-2118; combattu par Bossuet, ii, 1061-63; — Bernard Lami, Or., viii, 2550; — Richard Simon (du Dauphiné) (H., iv, 803); — Louis Thomassin, Or., xv, 787 (le *Glossarium* indiqué H., iv, 422-23); — dom Paul Pezron, Cist., xii, 1365; — dom Jean Martianay, B., x, 181; — Michel Le Quien, O. P., ix, 441; — Edmond Imbert (H., iv, 814); — de Bos (H., iv, 814); — Michel Mauduit, Or., x, 394; — Joachim Trotti de la Chétardie, S. S., cité xiv, 810 (H., iv, 816); — Dominique Bouhours, S. J., ii, 1091; — Simon Marotte de Muis, *supra;* — Ellies Du Pin, xii, 2111.

6° *Patrologie*, vi, 686-87 : Bénédictins de S.-Maur, ii, 614-15; complété par x, 423-43; — détail des auteurs (*Tables*, 409). — Henri de Sommal, S. J. (H., iii, 523); — Charles de Villiers (H., iii, 524); — Jean Picard, O. M. (H., iii, 524); rien de commun avec ceux indiqués xii, 1608; — Fronton du Duc, S. J., vi, 930; — Gabriel de l'Aubespine (*D. H. G. E.*, v, 237); — André du Chesne (H., iii, 825); — Petau, xii, 1313; — Jean Aubert (H., iii, 1085); — Nicolas Rigault, xiii, 2706; — Georges d'Amiens, O. M., vi, 1230; — Charles Poulain, S. J.; — Claude Ménard, x, 548; — Jérôme Vignier, Or., cité xi, 1134 (H., iii, 1096); — J.-B. Souchet (H., iii, 1097); —

Gilbert Mauguin, x, 398; — Henri de Valois, xv, 2525; — Bertrand Tissier, Cist. (H., iv, 158); — Laurent Bertrand (H., iv, 158); — Philippe Despont (H., iv, 158); — Charles Moreau, A., x, 2482; — Philippe le Prieur, xiii, 244; — Combefis, O. P., iii, 386; — Cotelier (H., iv, 477); cf., 1923; — Luc d'Achéry, B., i, 310 (*Tables*, 19); — Pierre Poussines, S. J., xii, 2668; — Jean Garnier, S. J., vi, 1160; — Pierre-François Chifflet, S. J., ii, 2963; — Pierre de Goussanville (H., iv, 496); —Étienne Baluze, ii, 138; — Quesnel, xiii, 1464; — J.-B. Le Brun Desmarettes (H., iv, 1150); — Étienne Chamillart, S. J. (H., iv, 1150).

7° *Histoire*, vi, 687 : André Du Chesne (H., iii, 825); — Claude Robert (H., iii, 828); — les frères Sainte-Marthe (Louis et Pierre-Scévole), xiv, 835-38; — Petau, *supra;* — Henri de Sponde, 2550; — Jacques Grandami, S. J. (H., iv, 171); — Ant. Godeau, vi, 1470; — François Bosquet (H., iv, 182, 427); — Louis Coulon (H., iv, 183); — Labbe et Cossart, S. J., iii; 1920; viii, 2386; — Jean Cabassut, Or., ii, 1297; — Le Nain de Tillemont, xv, 1029; — Louis Maimbourg, ix, 1826; — Louis Ellies Du Pin, *supra;* — Bossuet, *supra;* — Richard Simon, *supra;* — Mathieu Petitdidier, B., xii, 1346.

V. Au xviii[e] s., vi, 687-95.

1° *Théologie positive*, vi, 687-89 : François Assermet, O. M., i, 2123; — Paul de Lyon, O. M., xii, 43; — Nicolas L'Herminier, ix, 504; — théologie de Poitiers, xv, 503; — Ellies Du Pin, *supra;* — Bernard Rabaudy, O. P., xiii, 1620; — Adrien de Nancy, O. M., i, 462; — Charles Du Plessis d'Argentré, 1777-78; — Paul-Gabriel Antoine, S. J., i, 1443; — Ch. Witasse, xv, 3576; — Louis Habert, vi, 2013; — Antoine Boucat, O. M., ii, 1090; — Edmond Simonnet, S. J., xiv, 2140; — Honoré Tournély, xv, 1242; — Louis de Montaigne, S. S., x, 2337; — Simon Pierre de la Fosse, S. S., cité : 2337; xiv, 802; — Pierre Collet, iii, 365; — Urbain Robinet, xiii, 2756; — Hyacinthe Serry, O. P., xiv, 1957; cf. x, 2154-66 *(passim)*, 2176; — Gabriel Daniel, S. J., iv, 104; cf. x, 2110-11, 2175-76; — Mathieu Petitdidier, B., xii, 1346; — André le Soudier, ix, 453; — Nicolas Girardeau, vi, 1376; — Ignace Arnaud, S. J., i, 1971; — Gabriel Mousson (H., iv, 1402); — de Roujoux (H., iv, 1402); — Jean Lagedamon, S. S., viii, 2448; — Jacques Robbe, xiii, 2749; — Charles Merlin, S. J., x, 786; — Hyacinthe Drouin, O. P., iv, 1482; — Thomas de Charmes, O. M., xv, 773; — Grégoire Simon, xiv, 2094; — Louis Legrand, S. S., ix, 164; — dom Chardon (Ch.-Mathias), B., ii, 2216; — Charles-Louis Richard, O. P., xiii, 2664; — Matthieu-Joseph Jacques, viii, 313; — Baston (Guillaume-André-René), ii, 476-77 (Tuvache); — Louis Bailly, 37; — François Mézin, x, 1646; — Alexis Jacquemin, viii, 259; — Amable Poulin (H., v, 576); — Claude Régnier, S. S., xiii, 2121.

2° *Controverse*, vi, 689-90. — *a)* Avec les protestants, 689 : M. de Flamare, 19; — David Huguenin (H., iv, 746); — Isaac Papin (H., iv, 746-47); — Antoine Langevin, viii, 2576; — Claude Andry, i, 1188; — Jean Lombard, S. J., ix, 925; — Bernard d'Arras, O. M., ii, 785; — Chandon de Lugny; — Maynard, x, 473; — Benoît Sinsart, B., xiv, 2166; — Jean Cochet, iii, 264; — Jean-Urbain Grisot (H., v, 58); — A. de Laforest, viii, 2447. — *b)* Avec les jansénistes, vi, 689-90 : Fénelon, v, 2158-62; — Jacques-Philippe Lallemant, S. J. (H., iv, 1399); — dom Hilarion Monnier, B., x, 2216; — Paul de Lyon, O. M., xii, 43; — Alexandre de la Passion, C., i, 785; — André de Grazac, O. M. (H., iv, 1084); — Mgr Thyard de Bissy (*Tables*, 449); — Claude Pelletier (H., iv, 1398); — Dominique de Colonia, S. J., iii, 376; — François Ilharat de la Chambre (H., iv, 1401); — Pierre-François Lafiteau, viii, 2445; — Louis Patouillet, S. J., xi, 2251; — Benoît Sinsart, B., *supra;* — Nicolas Jamin (H., v, 317); — Camuset, ii, 1452; — Nicolas Fr. Clerc de Beauberon.

3° *Apologétique*, vi, 690-92. — *a)* Contre les déistes et athées en général, i, 1547. — Spécialement, vi, 690-91 : J. Charon (H., iv, 726); — Michel Le Vasseur (Vassor), ix, 460; — Louis Bastide, ii, 476; — Pierre Blondel (H., iv, 1090); — Jean-Claude Sommier, xiv, 2364; — Michel Mourgues, S. J., x, 2514; — Jean Dez, S. J., iv, 685; — l'Oiseleur (H., iv, 728-29); — Fénelon, v, 2166; — Charles-Claude Genest (H., iv, 729); — Jean Denyse, iv, 449; — Claude Buffier, S. J., ii, 1168; — — Dominique de Colonia, S. J., iii, 376; — Polignac (cardinal Melchior de), i, 1548; xii, 2416; — Claude-François Houtteville, Or., vii, 196; cf. i, 1548; — Jean-Fr. Baltus, S. J., ii, 137; — Jacques Lefebvre, ix, 129; — Louis-Philippe Joly (H., iv, 1393); — Raoul du Tertre, S. J. (H., iv, 1393); — Jean-Fr. Delamare, S. J. (H., iv, 1393); — Yves Valois, S. J. (H., iv, 1394); — Charles-Louis du Gard (H., iv, 1394); — Balleur, O. M. (H., iv, 1394); — Daniel Le Masson de Granges (H., iv, 1395); — François Ilharat de la Chambre, *supra;* — Charles Merlin, S. J., x, 786; — Claude-Jules Develles (théatin), iv, 673. — *b)* Seconde moitié du xviii[e] s., i, 1549-63. — Spécialement, vi, 691-92 : Bergier, ii, 742; — Duvoisin, iv, 1975; — Barruel, ii, 428; — René-François du Briel de Pontbriand, B. (H., v, 48); — Nicolas-Charles-Joseph Trublet (H., v, 49-50); — Thomas-Jean Pichon, xii, 1611; — Claude-Marie Guyon, vi, 1997; — Sigorgne (Pierre), xiv, 2061; — Floris (H., v, 52); — Blaise Monestier, S. J. (H., v, 53); — Benoît Sinsart, *supra;* — Henri-Jean-Baptiste Fabry de Montcault (H., v, 53-54); — Simon-Hervé de la Boissière (H., v, 54); — Aimé-Henri Paulian, S. J. (H., v, 578); — Pierre-Louis-Claude Gin (H., v, 579); — Marc-Albert de Villiers (H., v, 54); — Jean-Baptiste Gérardin; — Camuset, ii, 1452; — Fangouse (H., v, 302); — Saint-Martin (H., v, 304); — Étienne Brémont, ii, 1127; — Jean Pey, xii, 1355; — Augustin Hespelle, vi, 2320; — Claude Regnier, xiii, 2121; — Ch.-Louis Richard, O. P., 2664; — Jean-Baptiste Aubry, B., i, 2264; — Grégoire Herluison, vi, 2261.

4° *Morale*, vi, 692-93 : Joseph Mayol, O. P., x, 473; — Jacques Bezombes, ii, 812; — Étienne Lochon, Cart., ix, 847; — Norbert Jomart (H., iv, 1306); — Jean Boillot, O. M. (H., iv, 1306); — Pierre Le Coq, eudiste (H., v, 241); — Pierre-Joseph Dufour, O. P., iv, 1856; — Jean-Baptiste Rose, xiii, 2915; — Charles Chassanis (H., v, 577); — Jean-Joseph Rossignol, S. J., xiv, 6.

5° *Écriture sainte*, vi, 693-94 : Chérubin de Saint-Joseph, C. (H., iv, 797; cf. *Tables*, 597); — Joseph-Honoré Brunet, C. (H., iv, 799); — Léon, A. (H., iv, 799); — Martin Humbelot (H., iv, 799); — Charles Huré (H., iv, 804; cf. *D. B.*, iii, 781); — Jacques Félibien (H., iv, 808); — Bernard (in) de Picquigny (H., iv, 815; cf. *D. B.*, i, 1620); — dom Augustin Calmet, B. (*Tables*, 501); — Louis de Carrières, Or. (H., iv, 806); — Henri-Louis de Vence (H., iv, 1424; cf. *D. B.*, v, 2388-89); — Laurent Daniel (H., iv, 809); — Ménard (ne pas confondre avec dom Hugues Ménard) (H., iv, 809); — Corbière (H., iv, 809); — Louis Roger, xiii, 2767; — Nicolas Toynard (H., iv, 813); — Jacques Lelong, Or. (H., iv, 1115); — Étienne Souciet, S. J. (cité

H., IV, 1124); — Jacques-Philippe Lallemant, S. J. (H., IV, 1399); — Isaac-Joseph Berruyer, S. J. (*Tables*, 432); — Jacques Martin, B., X, 217; — Jean Hardouin, S. J., VI, 2042; — Pierre Guarin, B. (H., IV, 1119); — Lesquevin (H., IV, 1121); — Claude Hennequin (H., IV, 1121); — René-Joseph de Tournemine, S. J., XV, 1244. — Jacques-Joseph Duguet, IV, 1858; cf. V, 2294 sq.; — Jacques-Vincent Bidal d'Asfeld (H., IV, 1129; cf. *D. B.*, I, 1090); — dom Pierre Sabatier, B., cité X, 426 (H., IV, 1409; cf. *D. B.*, V, 1291); — Fréd.-Maurice Foinard (H., IV, 1429); — François Bellenger (H., IV, 1429); — Antoine Pluche (H., IV, 1430); — Guillaume de Villefroy (H., V, 88; cf. 365); — Jean-Baptiste Ladvocat (H., V, 96-97); — dom Poncet; — Joseph-Guillaume Clémence (H., V, 304); — Ch.-Fr. Houbigant, Or., cité XI, 1132 (H., V, 347; *D. B.*, III, 765); — Philippe Contant de la Molette (*D. B.*, II, 927); — J.-Étienne Bertier, Or. (H., V, 363); — Louis de Poix (et non Foix), O. M., cité VI, 857 (H., V, 365); — Bauduer (H., V, 369); — dom André-Joseph Ansart, B. (*Tables*, I, 174); — Alexandre Clément de Boissy (H., V, 369-70); — Fr. de Ligny, S. J. (H., V, 373); — J.-B. Duvoisin, IV, 1975; — Joseph-Romain Joly, O. M., VIII, 1496.

6° *Patrologie*, VI, 694-95 : Travaux des bénédictins, II, 623-24; et mauristes (*Tables*, 409). — Spécialement : Louis-Urbain Mangeant (H., IV, 1149); — Michel Le Quien, O. P., IX, 441; — Denys de Sainte-Marthe, XIV, 839; — Nicolas Gervaise (H., IV, 1162); — Pierre-Joseph de Tricalet, XV, 1540; — Pierre Goujet (H., IV, 1175).

7° *Histoire*, VI, 695 : Honoré de Sainte-Marie, C., VII, 91; — Fleury (Claude), VI, 22; — Noël Alexandre, O. P., I, 770; — Timoléon de Choisy (H., IV, 1185); — Denys de Sainte-Marthe, *supra;* — Jacques Longueval, S. J., IX, 929; — dom Brial et dom Bouquet, X, 437; — dom Clémencet, III, 47; cf. X, 437, 438; — Ant.-Henri Bérault-Bercastel, S. J. (H., V, 400).

VI. AUX XIXe ET XXe S., VI, 695-712.

1° *Dogmatique*. — 1. *Ouvrages élémentaires*, VI, 695-96 : E. Brunet, II, 1047; — L. Bailly, 695; — théologie de Toulouse, XV, 605; — Baston et Tuvache (H., V, 856); — M. de la Myre (H., V, 592); — Bouvier, substitué à Bailly, II, 1117; — *Dictionnaire théologique* de Bergier, 744; — Th. Gousset, VI, 1525; — *Cursus theologiae* (Migne), X, 1728; — A. Martinet (H., V, 1523); — J. Lequette (H., V, 1521); — Fr. Lebrethon (H., V, 1522); — J. Fraignier (H., V, 1389); — A. Vincent, S. S., XIV, 804, 806; cf. Thibaut, 804; — théologie de Clermont, XV, 502; — G. Renaudet (H., V, 1523); — R. Bonal, S. S., II, 461; — Tissonnier (H., V, 1524); — Mgr Dubillard et Mgr Nègre, cités VII, 1539; remplacés par A. Tanquerey, XV, 47; — *Dictionnaire* de Bergier revu par Pierrot, Doney et Lenoir, II, 743 (H., V, 1378, 1165); — C. Berseaux, 793; — autres auteurs : Fr. Perriot, Léon Gaillot, Jules Souben, Prevel, VI, 696.

2. *Traités particuliers*, VI, 696-97 : N. Gridel (H., V, 1534); — Mgr Ginoulhiac, 1371; — Hilaire de Paris, O. M., 2462; — L. Brugère, S. S., II, 1143; — A. Leboucher (H., V, 1484); — J. Didiot (*Tables*, 964); — L. Billot (*Tables*, 444).

3. *Questions particulières*, VI, 697-99. — *a)* Préliminaires, 697 : J.-V. Bainvel (*Tables*, 351); — A. de la Barre; — Th. Calmes, O. P. (*Tables*, 500); — Mgr Maret, IX, 2033; — dom Guéranger, VI, 1894; — B.-M. Constant (H., V, 1886); — Henri Montrouzier, S. J. (H., V, 1530); — Mgr de la Tour d'Auvergne et dom Gréa (H., V, 1531); — H. Sauvé (H., V, 1925); — Mgr Hugonin, 204; — Alfred Vacant, XV, 2447; — Ed. Dublanchy (*Tables*, 1061); — Mgr Batiffol (*Tables*, 385); — J. Turmel, cité X, 2040; — J. Bainvel, *supra;* — H. Quilliet, cité VI, 549. — *b)* Dieu, Trinité, création, 697 : P. de Broglie, II, 1133 (cf. H., V, 1883-85); — Th. de Régnon, S. J., XIII, 2121; — J. Lebreton, S. J., XV, 1699 (bibl.); — H. Couget; — C. Quiévreux (H., V, 1890); — Ed. Hugon, cité 1805; — J.-J. Gaume, VI, 1168; — E. Pesnelle (H., V, 1481); — Hippolyte Gayraud, 1175; — A.-C. Lesserteur (H., V, 1534); — J. Siméon. — *c)* Incarnation, 698 : J.-B. Landriot, cité VIII, 1156, 1159, 1160, etc.; — J. Corne, O. M. I. (H., V, 1951); — St. Minjard (H., V, 1926); — L. Labauche, XIV, 805; — Villard, O. P. (H., V, 1881); — J.-B. Terrien, S. J., XV, 129; — S. Schwalm, O. P., XIV, 1582; — H. Couget; — M.-J. Guitton (H., V, 1534); — J. Rivière, voir son art. RÉDEMPTION, XIII, 1912 sq.; — J. Grimal, cité VIII, 1341 (cf. *Catholicisme*, V, 306); — J.-V. Bainvel, voir son art. CŒUR SACRÉ DE JÉSUS *(Dévotion au)*, III, 271 sq.; — Baruteil; — Anizan (*Catholicisme*, I, 580); — voir aussi bibl. de l'art. INCARNATION, VII, 1538-39. — *d)* Grâce, VI, 698 : Rohrbacher, XIII, 2767; — N. Gridel (H., V, 1534); — Cros; — Matignon; — de Broglie; — Terrien; — A. Gaillard, S. S. (H., V, 1927); — Bellamy (*Tables*, 404); — Bainvel (*Tables*, 351); — B. Froget, O. P. *(Tables, infra);* — L. Hubert; — H. Ligeard. — *e)* Foi, VI, 698 : J.-M. Mérit (H., V, 1481); — Élie Méric (H., V, 1481); — X. Le Bachelet; — F. Chanvillard; — L. Labauche; — F. Mallet; — P. Charles; — V. Ermoni, IX, 93 (*Tables*, 1207); — J.-V. Bainvel; — H. Gayraud. — *f)* Mariologie, VI, 698 : Terrien; — Hugon; — R. de la Broise; — Dubosc de Pesquidoux (H., V, 1930); — X. Le Bachelet, voir l'art. IMMACULÉE CONCEPTION; — dom Renaudin (assomption) (*Tables*, 284); — Aug. Lémann (H., V, 1928); — L. Th. Bourgeois, O. P. (H., V, 1932); — E. Neubert; — A. Largent. — *g)* Sacrements, 699 : Bellevue, O. P., cité XIV, 622; — Pourrat, cité 496, 503, 520, 522, 527, 531, 541, 544, 573; — Corblet (*Tables*, 816); — J. Didiot, *supra;* cf. II, 375; — Ermoni (*Tables*, 1207); — E. Vacandard, XII, 844 (bibl.); — Mgr Batiffol, 844 (bibl.) (*Tables*, 385); — P. Pellé; — Mgr Gerbet, VI, 1296; — M. Aubert (H., V, 1178); — J. Eymard; — Corblet; — Mgr Rosset, XIV, 3; — Constant; — M. Bonaventure (H., V, 1928); — Breton; — Mgr Béguinot; — Mgr Batiffol; — Labauche; — Mgr Chollet (*Tables*, 600); — A. Vacant; — A. Levatois; — L. Saltet, cité XIII, 2386, 2431; cf. X, 2040; — V. Ermoni; — Mgr Rosset. — *h)* Fins dernières, VI, 699 : Brinquant (H., V, 1928); — L. Brémond; — A. Lehaut, cité X, 1998; — C. Chauvin (*Tables*, 596); — Louis Capéran (*Catholicisme*, II, 498; *Tables*, 520); — L. Laxenaire; — Thomas de Kirwan. — *i)* Histoire des dogmes, théologie historique, VI, 699 : J. Tixeront, XIV, 826; — J. Turmel; — J. Bellamy, II, 559; — A. d'Alès (*Tables*, 70); — J. de la Servière (cité *Tables*, 406); — G. Bardy (*Tables*, 374); — J. Martin, cité XII, 1337; — Sertillanges, cité XV, 630; — A. Humbert, cité XIII, 2038; VI, 699.

2° *Apologétique*, VI, 699-701. — *a)* Contre protestants et jansénistes, 699-700 : auteurs : N. Jager (H., V, 1294); — Cl. Magnin (H., V, 1647, 1770); — Mgr Doney (H., V, 1545; *Tables*, 1028); — P. Gautrelet, S. J., 1172; — G. Romain (G. Kezsler) (H., V, 1545); — Anselme Tilloy (H., V, 1549, 2050); — Mgr Duchesne (*Tables*, 1062). — *b)* Apologétique générale, 700 : auteurs (voir *Tables*, 203-04); — apologétique de l'action (*Tables*, 205-06, méthodes nouvelles; voir *ibid.*, 425-26, Bergson; 452, M. Blondel); et 516-18 (théologie fondamentale improprement dite). — *c)* Apologétique d'histoire des reli-

gions, 700-01 : de Broglie, I, 1556; II, 1133; V, 1883-85; — L. Peisson (H., V, 2001); — Mgr Laouenan, I, 1562 (H., V, 1478); — Mgr Le Roy, cité XIII, 2224, 2290; — Louis de la Vallée-Poussin; — A. Roussel; — Carra de Vaux, cf. I, 1562; XIII, 2606; — Ph. Virey; — P. Caron; — Ch. Godard; — G. Dottin; — L. Petit, cf. I, 1562; — J. Guibert (*Catholicisme*, V, 368); — A. Bros (*Tables*, 482); — Lagrange (*D. B. S.*, V, 231); — Dhorme; — V. Ermoni; — O. Habert; — M. Louis; — A. Baudrillart (*Tables*, 387); — J. Bricout; — P. Batiffol (*Tables*, 385); — B. Allo (*Tables*, 102); — A. Valensin; — *Où en est l'histoire des religions?* — V. Jaugey, *Dict. apol.*, (H., V, 1606); repris par d'Alès dans *D. A. F. C.* (*Tables*, 70).

3° *Morale et pastorale*, VI, 701-02 : Louis Figon (H., V, 1040); — Ét. Pagès (H., V, 1389); — Baronnat, II, 426; — J.-B. Logerot (H., V, 1041); — Gousset, VI, 1525; — J.-B. Vernier (H., V, 1065); — Neyraguet (H., V, 1380); — J.-P. Berman, II, 745; — J.-B. Gury, VI, 1993; — A. Laloux (H., V, 1388); — Clément Marc (H., V, 1797); — J. Didiot; — Réginald Beaudouin, O. P. (*Tables*, 390); — Tanquerey et Quévastre; — J.-A. Chollet; — de la Barre; — Tabaraud (XV, 3-4); — cf. P.-D. Boyer, II, 1121; — Lesure (H., V, 1364); — J.-P. Martin, S. J. (H., V, 1177); — J. Carrière, S. S., II, 1804; — J. Fraignier (H., V, 1389); — J. Valentin (H., V, 1399); — Mgr Gaume, VI, 1168; — L. Bacuez, S. S. (*Tables*, 350); — Dieulin (H., V, 1398); — Baudier, cité IV, 1478; — L. Chevallier; — A. Villien, cité XIV, 642; — M. Andrieu (*Tables*, 153). — Sur l'encyclique *Rerum Novarum*, XIV, 1005-10.

4° *Écriture sainte*, VI, 702-09. — 1. *Travaux du début*, 702-03 : J. de Bassinet (H., V, 673); — J.-B. L'Écuy (H., V, 989, 1004); — J. Couturier (H., V, 673); — F. Jolly (H., V, 912); — Gérard Gley, 1385; — E. de Genoude (H., V, 1242); — Dupin; — Paul Drach (*Tables*, 1036); — Sionnet (H., V, 1223); — Marius Aubert (H., V, 1178); — — J.-B. de Jessé (H., V, 1231); — L.-Ph. Gimarey, S. S. (H., V, 1237); — P. de Raze; — *Cursus Sacrae Scripturae* de Migne, X, 1728; — réédition de Corneille de la Pierre (*Tables*, 818) et de Péronne (H., V, 1578); — Rohrbacher, XIII, 2767; — J.-B. Glaire (*D. B.*, III, 248; cf. H., V, 1560); — H. de Valroger, Or., XV, 2527; — Alfred Gilly (H., V, 1934); — P.-C. Samuel (H., V, 1563); — H.-V. Rault (H., V, 1564); — Bacuez (*Tables*, 350); — Bacuez et Vigouroux (*Manuel biblique*); — Brassac (*Tables*, 478); — Ant. Arnaud (H., V, 1600); — Vivier et Petit; — Pelt-Schoepfer; — Trochon et Lesêtre; — — E. Jacquier.

2. *Travaux exégétiques*, VI, 703-04 : P.-F. Viguier (H., V, 940); — J.-P. Agier, I, 575; — Marcel de Serres (H., V, 1225); — H. Laurens (H., V, 941); — Fr. de Bovet (H., V, 914); — comte de Laborde (H., V, 1225); — Fr. Maupied (H., V, 1885) ;— H. Cl. Plantier (H., V, 1576); — Padé (H., V, 1226); — Moglia (H., V, 1225); — A. Gratry, VI, 1754; — A. Le Hir, XIV, 820.

3. *Rénovation des études bibliques*, VI, 704-06 : F. Vigouroux, XIV, 821; — *La Sainte Bible* (P. Drach); — Trochon; — A. Motais (H., V, 1478); — Clair; — Gillet; — Fillion, 822; — Lesêtre (*D. B. S.*, V, 372; H., V, 1598); — C. Chauvin (*Tables*, 526); — Mgr Meignan (H., V, 1944); — Léon Richou (H., V, 1635); — Fr. Moigno (H., V, 1478); — A. Motais; — L. Dessailly (H., V, 1948); — Al. Arduin (H., V, 1479); — L. Puech (H., V, 1479); — Lavaud de Lestrade (H., V, 1478); — J. Lefebvre; — Jean d'Estienne (de Kirwan), abbé Lambert; — J. Brucker (*Tables*, 422); — Rambouillet; — Ch. Robert; — Thomas; — Dessailly; — Pannier; — Brevet; — Gombault (H. V., 1947); — B. Colomer; — de Kirwan.

4. *Question biblique*, VI, 706-07 : Mgr d'Hulst, VII, 2188-89, 2235; — Mgr Grandclaude (H., V, 2051); — abbé Magnier; — J. Didiot, 2188, 2190, 2237; — J. Brucker, 2189, 2204, 2240-41, 2262; — Fr. Lenormant, 2187 (*D. B. S.*, V, 354); — A. Loisy, 2191-92; cf. X, 2022 (*D. B. S.*, V, 530-44); — contradicteurs de Loisy : card. Perraud; Mgr Latty; Mgr Le Camus (*D. B. S.*, V, 348); Bouvier; Frémont; Lepin, cf. XIV, 823; F. Jubaru; — L. Méchineau (*D. B. S.*, V, 956); — F. Prat, VII, 2260-62; — Mgr Landrieux; — V. Ancessy; — V. Ermoni, IX, 93; — P. Dhorme (*Tables*, 957); — A. Paulus; — E. Beurlier; — J. Viteau; — E. Douais; — Paulin Martin (*D. B. S.*, V, 938); — L. Salembier; — J. Deconinck; — concordance de Peultier, Étienne et Gantois.

5. *Études critiques*, VI, 707 (authenticité mosaïque du Pentateuque) : Ch. Schoebel (H., V, 1568); — Paulin Martin, *supra;* — P. Julian (H., V, 1947); — de Broglie (H., V, 1884); — L. Méchineau, *supra;* — F. Prat, *supra;* — J. Brucker, *supra;* — E. Mangenot, IX, 1838.

6. *Commentaires*, VI, 707-09. — *a)* Ancien Testament, 707 : Lagrange (*Tables*, 1649; *D. B. S.*, V, 231); — Dhorme (*Tables*, 957); — Condamin (*Tables*, 967); — Podechard (*Tables*, 1087); — Fr. Bertrand (H., V, 1577); — P.-H. Mabire (H., V, 1575); — Crampon (*Tables*, 843); — de Neuilly; — Flament, XIII, 1148 (bibl.); — d'Eyragues, 1148; — Pannier, 1148; — Philippe (H., V, 1937); — A.-F. Maunoury (H., V, 1957); — Doublet (H., V, 1956); — Péronne (H., V, 1578); — Mgr de la Bouillerie (H., V, 1546); — Brevet (H., V, 1948); — Joüon (Paul), S. J. (*D. B. S.*, IV, 1141); — Domenech; — Favre d'Envieu; — Pilloud; — C. Rohart; — Cheminant; — Plessis; — J. Touzard, cf. VIII, 1111; XIII, 730; — Lagrange; — de Broglie. — *b)* Nouveau Testament, VI, 707-08 : J. Fontaine (H., V, 1890, note). — Diverses Vies de Jésus, 188; VIII, 1408-11. — Sur les évangiles : Gondal, XIV, 822; — P. Batiffol (*Tables*, 385); — Calmes (*Tables*, 500); — Pasquier (H., V, 1955); — E. Mangenot, IX, 1839; — M. Lepin, XIV, 823; — A. Nouvelle, cité VIII, 583; — C. Chauvin (*Tables*, 526); — P. Dehaut (H., V, 1585); — Doublet (H., V, 1956); — Mgr Ginoulhiac (H., V, 1520); — M.-J. Ollivier (H., V, 2077); — V. Rose, cité IX, 1000; — Girodon; — Calmes; — A. Durand (*Tables*, 1078); — Loisy; — Lagrange; — Batiffol; — Lepin; — Buzy (*Tables*, 492); — Jacquier et Bourchany (H., V, 1956, note); — Mangenot, *supra.* — Synopse évangélique : Rambaud (H., V, 1585); — Méchineau; — Azibert; — Brassac. — Sur les Actes et les épîtres : Mgr Le Camus; — C. Fouard (H., V, 1985; *Catholicisme*, IV, 1462); — P. Rose; — E. Mangenot. — Vies de S. Paul : Vidal; — Vix; — Rambaud; — Fretté. — Commentaires des épîtres : Guillemon, S. S. (H., V, 1593); — Mérit (J.-B.) (H., V, 1481); — Maunoury (H., V, 1957); — Péronne (H., V, 1578); — Rambaud, *supra;* — Boileau (H., V, 1956); — Lemonnyer (*D. B. S.*, V, 352); — C. Toussaint; — Ginoulhiac, *supra;* — Riche, S. S. (H., V, 1541); — F. Prat, *Théologie de S. Paul*, XI, 2333; — Doublet (H., V, 1956); — Bourgine. — Commentaire des épîtres catholiques : Maunoury; — Calmes. — Apocalypses : Calmes; — Séverin; — Chauffard (H., V, 1959); — J.-B. Duprat; — Mémain (H., V, 1583); — Gallois; — Le Camus. — *c)* Divers, VI, 708 : J.-B. de Glatigny; — M. Jugie (canon des Écritures); — Salv. Schwalm (peuple juif); — Lagrange (messianisme); — H. Vincent (Canaan); — Jaussen

(Arabes); — conférences de S.-Étienne à Jérusalem. — *d)* Apocryphes, 709 : *Dictionnaire des apocryphes* (Migne), x, 1729. — Autres auteurs-traducteurs : F. Martin; — F. Nau; — E. Tisserant; — J. Viteau; — É. Amann; — L. Vouaux; — C. Michel; — P. Peters; — Variot; — G. Brunet; — M. Lepin. — Voir, pour les ouvrages traduits, *Tables* (190-94) : indications beaucoup plus complètes. Et la note complémentaire.

5° *Patrologie*, vi, 709-10 *a)* Collections générales: Caillau et Guillon, ii, 1305-05; — Migne, x, 1730-38; — Pitra, xii, 1212, 2240-42, 2244-45; — Graffin-Nau, *P. O.;* Graffin, *P. Syr.*, 1208; — Chabot (en collaboration), *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, 1208 (cf. *Tables*, 576); — Hemmer et Lejay, (textes et documents), 1213. — *b)* *Éditions particulières* : J. Planche (H., v, 1259); — Rabanis (H., v, 1260); Cruice (H., v, 1260; cf. *Tables*, 879); — Auvray et Tougard, cf. xv, 294; — Batiffol, *Tractatus Origenis;* — Horoy (H., v, 1791). — *c)* Traductions et études : M. Jugie, cf. v, 163; xi, 157; — Nourrisson (H., v, 1961); — Charpentier (H., v, 1615); — Cognat (*Tables*, 640); — Collombet (H., v, 1312); — Freppel, vi, 798-800; — Blampignon (H., v, 1969; cf. *Tables*, 450); — Eugène Bernard (H., v, 1684); — Fialon, cité : i, 2144; ii, 451, 455; — Alphonse Benoît (H., v, 1614); — Bayle, 455 (bibl.); — Clausier (H., v, 1648); — Vidieu (H., v, 1963); — V. Ermoni, ix, 426 (bibl.); — Malnory, cf. ii, 2170, 2171, 2173, 2185 (H., v, 1973); — R. Poirel, cf. xv, 3054 (bibl.); — L. Valentin, xiii, 850 (bibl.); — J. Martin; — collection *La Pensée chrétienne :* J. Rivière, A. Dufourq, J. Turmel, F. Prat, F. Cavallera, F. Brunetière, P. de Labriolle, V. Ermoni, E. Vacandard, J. Burel; — traduction française des *Patrologies* d'Alzog (H., v, 1626) et de Bardenhewer (*Tables*, 374).

6° *Histoire ecclésiastique*, vi, 710-11 : Histoire générale : F.-X. Receveur (H., v, 1275); — Rohrbacher, xiii, 2270-72; — Blanc (H., v, 1274); — Cl. de Verancourt (H., v, 1275); — F. Artaud de Montor (H., v, 1285); — Poujoulat (H., v, 1285-86); — Gosselin, S. S. (H., v, 1286); xiv, 827; — Nic. Jager (H., v, 1294); — Darras; — Bareille et Fèvre (H., v, 1635); — L. Duchesne (*Tables*, 1062-65). — Auteurs d'ouvrages élémentaires et scolaires : de Chantrel; — Drioux; — Postel; — Chapiat; — Rivaux; — Richou; — E. Castan; — J. Fèvre; — Marion; — F. Mourret; — traductions de Kraus et de Funk; — H. de Genouillac.

7° *Revues*, vi, 711-12 : ecclésiastiques, théologiques, bibliques, historiques et patristiques, canoniques, de théologie pratique, philosophiques.

II. Auteurs et personnages ayant joué un rôle dans l'histoire religieuse de la France. — Comme dans la première partie, les noms seront présentés dans l'ordre chronologique. Pour les personnages ayant vécu sur deux siècles, on a choisi le siècle où leur activité s'est affirmée plus agissante. Les noms déjà cités plus haut seront passés sous silence.

DU IVe AU VIIe S. — Martin de Tours (S.), x, 211; — Reticius d'Autun, xiii, 2571.

Musée, x, 2568; — Paul de Périgueux, xii, 72; — Remi de Reims (S.), xiii, 2379.

Ruric, xiv, 205; — Victor Claudius Marinus, xv, 2877.

Éloi (S.), iv, 2340; — Evance, v, 1613.

VIIIe S. — Adalbert, i, 367; — Adelme (S.), 393.

IXe S. — Adalard de Corbie, i, 366; — Adon (S.), 401; — Advence de Metz, 511.

Benoît d'Aniane (S.), ii, 708.

Hincmar de Laon, vi, 2486.

Prudence de Troyes, xiii, 1079.

Remi de Lyon, xiii, 2379.

Usuard, xv, 2313.

Wenilon de Sens, xv, 3525.

Xe S. — Adalbéron de Laon, i, 367; — Adalbéron de Reims, 366; — Atton, 2222.

XIe S. — Adelman, i, 395; — Anastase (S.), B., 1166; — Ascelin, 2036.

Gaunilon, B., vi, 1174; — Geoffroy de Vendôme, 1229; — Guigues (Ier), Cart., 1964.

Héribert, vi, 2259; — Hugues de Breteil, vii, 220.

Manegold de Lautenbach, ix, 1825.

Odilon de Cluny, xi, 930.

XIIe S. — Abbaudus, i, 69; — Achard de Saint-Victor, 309; — Adam de Courtlandon, 387; — Adam de Perseigne, 387; — Aimeric de Malefaye, 654; — Alexandre de Jumièges, 769; — Arnoul de Lisieux, 1990; — Arnoul de Rochester, 1989.

Baugé (Ét. de), ii, 480; — Bérenger de Poitiers (Pierre), 729; — Bruys (Pierre de), 1151.

Ébrard de Béthune, iv, 1995; — Éon de l'Étoile, v, 134; — Ermengaud, 434.

Gauthier de Saint-Victor, vi, 1171; — Guigues (II), Cart., 1966; — Guillaume de Saint-Thierry, 1981.

Hugues d'Amiens, vii, 205; — Hugues de Ribémont, 221.

Marbode de Rennes, ix, 1939; — Mételi (Hugues), x, 1573.

Nicolas d'Amiens, xi, 585; — Nicolas de Clairvaux, 596.

Odon de Cambrai, xi, 932; — Odon de Saint-Père, 939; — Odon de Soissons, 940; — Odon de Sully, 942.

Pierre de Celle, xii, 1896; — Pierre de Poitiers, chancelier, 2038.

Richard de Saint-Victor, xiii, 2676; — Robert de Melun, 2751.

Serlon, B., xiv, 1940; — Simon de Tournai, 2124.

XIIIe S. — Ablusiis (Geoffroy de), O. P., i, 90; — Alignan (Benoît d'), 829; — Armand de Béthune, O. P., 1887.

Boèce de Dacie, ii, 922.

David de Dinant, iv, 157.

Geoffroy d'Auxerre, vi, 1227; — Guillaume de Paris, O. P., 1977; — Guillaume de Rennes, O. P., 1980.

Jean Pointlâne, viii, 840; — Jean Quidort, 840.

Lorens d'Orléans, ix, 934.

Maflix (Baudouin de), ix, 1509.

Nicolas Biard, xi, 589; — Nicolas de Hanaps, 615.

Odon de Châteauroux, xi, 935; — Odon de Douai, 939; — Olieu ou Olivi, 982; — Ot Guiral, 1658; — Oyngt (Marguerite d'), 1704.

Pierre de Poitiers, xii, 2040; — Pierre de Trabibus (?), 2049.

Raoul de Reims, O. M., xiii, 1658; — Raymond Godefroy, 1802; — Richard de Saint-Laurent, 2675; — Rigaud Raymond, O. M., 2706; — Ripelin (Hugues de Strasbourg), 2737; — Robert de la Bassée, 2750; — Robert de Courson, 2749; — Rosny (Eudes de), xiv, 1; — Roy (François de), O. M., 139.

Saint-Amour (Guillaume de), xiv, 756; — Simon de Lens, 2123.

Tempier (Étienne), xv, 99; — Thomas Gallus, 773; — Tournai (Nicolas de), 1242; — Trilia (Bernard de), 1543.

Ulrich de Strasbourg, xv, 2058.

Vaux de Cernay, xv, 2601.

XIVe S. — André Antoine, O. M., i, 1180; — André de Neufchâteau, O. M., 1185; — Armand de Bellevue, O. P., 1887.

Barrière (Pierre de), ii, 427; — Bassolis (Jean de), O. M., 475; — Beaune (Jean de), O. P., 520; — Bertrand (Pierre), 796.

Courtecuisse (Jean), iii, 1984.

Daubenton (Jeanne), iv, 147.

Jacques de Lausanne, O. P., viii, 298; — Jean de Pouilly, 797; — Jean de Roquefeuille, 800.

Nabinals (Élie de), O. M., xi, 1; — Nicolas d'Autrecourt, 561; — Nicolas Coch, 600; — Nicolas de Strasbourg, O. P., 633.

Oresme, xi, 1405.

Paris (François de), xi, 2032; — Pierre d'Auvergne, xii, 1881; — Pierre de Barrière, 1883; — Pierre Bertrand, 1884; — Pierre de la Palu, 2033.

Quesnoy (Jacques de), O. M., xiii, 1535.

Rigauld (Jean), xiii, 2705; — Royard (Arnauld), O. M., xiv, 140.

Thérines (Jacques de), Cist., xv, 573; — Thomas de Bailly, 765; — Thomas de Strasbourg, A., 780; — Toulouse (Arnauld de), A., 1242.

Vital du Four, xv, 3102.

XVe S. — Aufreri (Étienne), I, 2267.

Bréhal (Jean), O. P., II, 1127.

Faber de Carvin, O. P., v, 2050; — Farget (Pierre), A., 2090; — Fillastre (Guillaume), de Verdun, 2351.

Gaguin (Robert), mercédaire, VI, 996.

Henri de Baume, O. M., 2190; — Houppelande (Guillaume), VII, 196.

Jacquier (Nicolas), O. P., VIII, 313.

Kempf (Nicolas de Strasbourg), VIII, 2237.

Nicolas de Clamanges, XI, 597.

Olivier Maillard, XI, 995.

Petit (Jean), XII, 1338; — Pierre Pesquerius (Porquerius), O. M., 2038; — Pierre Reginaldetus, O. M., 2042.

Roussergues (Bernard de), XIV, 101.

Salpin (Pierre), O. M., XIV, 1049; — Sélestat (Hugues de), O. M., 1784; — Sireet (Antoine), O. M., 2170.

Tartaret (Pierre), XV, 58.

XVIe S. — Arnaud de Badeto, O. P., I, 1972; — Auger (Edmond), S. J., 2267.

Baudouin (François), II, 479; — Benedicti (Jean), O. M., 601; — Bérault (Michel), 720; — Bèze (Théodore de), 807; — Bodin (Jean), 918; — Bontemps (Léger), B., 1032; — Bouju de Beaulieu, 1092.

Caille (André), II, 1306; — Calvin, 1377; — Chérubin de Maurienne, 2360; — Cochelet (Anastase), C., III, 264; — Coquée (Léonard), A., 1771; — Courtin (Pierre), C., 1985; — Coussord (Claude), 1985.

Dalbin (Jean), IV, 5; — Denyse (Nicolas), 449; — Despruets (Jean), Prém., 631; — Doc (Jean), B., 1480.

Fabri (Pierre), V, 2061; — Farel (Guillaume), 2081; — Faur de Saint-Sorry (Pierre du), 2100; — François de Sales (S.), VI, 736; — Freux (André des), S. J., 924; — Fronton du Duc, S. J., 930.

Gentillet (Innocent), VI, 1227; — Gillot (Jacques), 1371.

Herbet (Jean), VI, 2205; — Hervet (Gentian), 2315.

Jourdain ou Jourdan (François), VIII, 1576.

Lagrené (Jean), O. M., VIII, 2449; — Lasséré (Louis), 2622; — Laville (Léonard de), IX, 36; — Lazaristes (S. Vincent de Paul), 88; — Le Blanc (Guillaume), 98; — Le Bossu (Jacques), 98; — Lebret (Mathurin), 100; — Libra (Jean de), Cart., 706; — Lizet ou Liset (Pierre), 845.

Merlin (Jacques), X, 787; — Meurier (Hubert), 1628; — Montaigne (Michel Eyquem de), 2338; — Montluc (Jean de), 2394; — Murner (Thomas), 2556.

Nancelius (Nicolas), XI, 22.

Olivier (Conrad), O. M., XI, 995.

Papon (Jean), XI, 1947; — Pellicanus (Kurschner) (Conrad), XII, 718; — Perrin (Jean), O. M., 1254; — Philieul (Vasquin), 1402; — Philippe Varagius, O. M., 1413; — Picard (François), O. M., 1608; — Picard (Jean), O. M., 1608; — Pistor (Martin), O. P., 2231; — Pithou (François), 2235; — les frères Pithou (Jean et Nicolas), 2234; — Pithou (Pierre), 2234; — Pithou (Pierre), 2235; — Postel (Guillaume), 2658; — Prateolus (Dupréau) (Gabriel), 2786; — Psaume (Nicolas), XIII, 1086.

Salon (Michel-Barthélemy), A., XIV, 1048; — Serarius (Nicolas), 1912; — Servet (Michel), 1967; — Servin (Louis), 1981; — Seyssel (Claude de), 2009; — Simon Fontaine, O. M., 2120; — Solier (François), S. J., 2337; — Sponde (Jean), 2551.

Tilmann (Godefroy), Cart., XV, 1034.

Vernant (Jacques de), XV, 2699.

Wimpheling, XV, 3544; — Wion (Arnold de), 3553.

XVIIe S. — Abillon (André d'), I, 73; — Ader (Guillaume), 396; — Albi (Henri), S. J., 676; — Allix (Pierre), 894; — Ameline (Claude), Or., 1041; — Amyraut (Moïse), 1126; — Anastase de Paris, O. M., 1167; — Ancillon (David), 1172; — Andry (Claude), 1188; — Andry (Nicolas), 1188; — Angélique de L'Isle-sur-Sorgue, O. M., 1277; — Annat (François), S. J., 1320; — Antelmi ou Anthelmi (Joseph), 1365; — Antoine d'Aubeterre, 1444; — Arbussy (Joseph), 1737; — Arriba (François), O. M., 1991; — Athanase (Pierre), 2187; — Aubertin (Edme), 2263; — Avezan (Jean d'), 2638.

Bail (Louis), II, 36; — Baillet (Adrien), 36; — Bally (Philibert-Albert), 132; — Bancel (Louis), O. P., 139; — Barclay (Guillaume), 389; — Barclay (Jean), 389; — Baudry d'Asson, 480; — Bayle (Pierre), 484; — Bayon (Nicolas), 491; — Bazin (J.-B.), O. M., 492; — Bedé de la Gourmandière (Jean), 528; — Bellegarde (Octave de Saint-Lary de), 600; — Berger (Pierre), 742; — Bérulle (de), cardinal, 798; — Beurrier (Louis), célestin 807; — Billi ou Billy (Jacques de), B., 888; — Binet (Étienne), S. J., 899; — Blache (Antoine), 903; — Blampin (Thomas), B., 903; — Boireau (Jacques), S. J., 942; — Bonal (Raymond), 956; — Bonald (François), S. J., 957; — Bonichon (François), Or., 988; — Bordes (Charles), Or., 1033; — Bouchard (Hugues), Or., 1090; — Bouhours (Dominique), S. J., 1091; — Boulay (César-Égasse du), 1092; — Bouquin (Charles), O. P., 1094; — Bourdaloue (Louis), S. J., 1095; — Bourée (Edme-Charles), Or., 1099; — Bourgoing (François), 1099; — Bourignon (Antoinette), 1100; — Bourzeis (Amable), 1116; — Boutreux (Jacques), sieur d'Etiau, 1117; — Bralion (Nicolas de), Or., 1123; — Brisacier (Jacques-Charles de), 1132; — Buy ou Bhuis, Buhy (Félix), C., 1268.

Cally (Pierre), II, 1368; — Campet (Pierre), en religion Calixte de Saint-Sever, O. M., 1448; — Camus (Bonaventure), O. M., 1451; — Camus (Jean-Pierre), évêque de Belley, 1451; — Capet (Jean), 1684; — Casimir de Toulouse, O. M., 1821; — Caussin (Nicolas), S. J., 2043; — Champeils (Léonard), S. J., 2214; — Chantelou (Claude), B., 2215; — Charles d'Abbeville, O. M., 2272; — Charles de l'Assomption, C., 2272; — Chaurand (Honoré), S. J., 2350; — Chavasse (Balthasar), S. J., 2351; — Cheminais de Montaigu (Timoléon), 2353; — Chifflet (Laurent), 2363; — Choquet (François-Hyacinthe), 2394; — Claude (Jean), III, 8; — Cloyseault (Charles-Edme), Or., 257; — Cocquelin (Nicolas), 266; — Colonia (André de), 376; — Comiers (Claude), 387; — Conti (de), prince, 1633; — Coquelin (François), Cist., 1772; — Cotelier (J.-B.), 1922; — Coustant (Pierre), B., 1986; — Coustel (Pierre), 1987; — Crasset (Jean), S. J., 2032; — Croiset (Jean), S. J., 2338; — Cyprien de Gamaches, O. M., 2474; — Cyprien de la Nativité de la Vierge, C., 2475.

Dabillon (André), IV, 1; — Daillé (Jean), 3; — Daniel de Saint-Sever (Campet), 106; — David (Claude), B., 152; — David (Pierre), O. M., 153; — Debors-Desdoires (Olivier), 161; — Delamet de Bussy (Adrien-Augustin), 243; — Delfau (François), B., 257; — Descartes, 533; — Desgabets (Robert), B., 622; — Deslions (Jean), 630; — Desmares (Toussaint-Gui-Joseph), Or., 630; — Dominique de la Sainte-Trinité, C., 1667; — Dorizy (Jean), S. J., 1781; — Dorron (Charles), Or., 1788; — Doublet (J.-B.), Or., 1800; — Doucin (Louis), S. J., 1800; — Drappier (Guy), 1824; — Dubois (Girard), Or., 1844; — Dubos (Charles-François), 1844; — Dumas (Hilaire), 1863; — Dumets (Jacques), 1863; — Duperron (Jean-Davy), 1960; — Dupré (Jacques), Or., 1961; — Dupuy (Germain), Or., 1962; — Durand (Jean), Or., 1963;

Echard (Jacques), O. P., IV, 2054; — Éloi de la Bassée (Faucon), A., 2349; — Eudes (S. Jean), V, 1466; — Éveillon (Jacques), 1655.

Fabri (Honoré), S. J., V, 2052; — Farvacques (François), 2091; — Faydit (Pierre), 2114; — Febvre (Michel), O. M., 2124; — Félicien de Sainte-Madeleine, C., 2128; — Fellé (Guillaume), O. P., 2134; — Fénelon, 2137; — Fenis (Jean-Léonard), S. J., 2169; — Fichet (Alexandre), S. J., 2276; — Fieux (Jacques de), 2299; — Filesac (Jean), 2304; — Fleury (Claude), VI, 21; — Forel (Urs de), Or., 539; — Foucher (Simon), 615; — Fouqueré (Antoine-Michel), B., 618; — Fourmestraux (François de), S. J., 629; — François (Jacques), S. J., 731; — François de Bonne-Espérance, C., 733; — François de Toulouse, O. M., 762; — Fromageau (Germain), 929; — Fromentières (Jean-Louis de), Or., 930.

Gaffarel (Jacques), VI, 987; — Gaitte (Jacques), 1023; — Gallifet (Joseph-François), S. J., 1138; — Ganneron (François), Cart., 1150; — Garasse (François), S. J., 1153; — Garet (Jean), B., 1158; — Gaudin (Alexis), Cart., 1166; — Gaudin (Jacques), 1167; — Gauthier (Nicolas), 1172; — Gautruche (Pierre), S. J., 1173; — Gazet (Alard), B., 1174; — Genesti (Jean), célestin, 1221; — Gerberon (Gabriel), B., 1290; — Gibalin (Joseph de), S. J., 1345; — Gilbert (Jacques), 1348; — Girardel (Pierre), O. P., 1376; — Giry (François), O. M., 1377; — Gisbert (Jean), S. J., 1379; — Godoy (Pierre de), O. P., 1472; — Gonon (Benoît), célestin, 1491; — Goulu

1211; — Sigaud de Lafond (Jean-René), 2035; — Suret (Antoine), 2834.

Tabaraud (Mathieu-Mathurin), Or., xv, 1; — Tabourier (Pierre-Nicolas), 8; — Targny (Louis de), 57; — Tassin (René-Prosper), 59; — Tencin (Pierre-Guérin de), 115; — Teyssèyrre (Paul-Émile), 201; — Thuillier (Vincent), B., 1023; — Tilly (Thomas de), 1033; — Toussaint (Georges), B., 1249; — Toustain (Charles-François), B., 1249; — Travers (Nicolas), 1406; — Treuvé (Simon-Michel), 1509.

Valla (Joseph), Or., xv, 2522; — Varlet (Dominique-Marie), 2535; — Vauvilliers (Jean-François), 2600; — Viaixnes (Thierry, sieur de Fagnier de), 2835; — Villefore (Joseph-François Bourgoin de), 3013; — Viou, O. P., 3093; — Vivant (François), 3146; — Voltaire (François-Marie Arouet de), 3387.

XIXe-XXe S. — Affre (Denis-Auguste), archevêque de Paris, I, 527; — Aléa (Léonard), 693; — Alletz (Pierre-Édouard), 889; — Astros (Paul-Thérèse-David d'), cardinal, 2142; — Aubé (Benjamin), 2262; — Aubry (J.-B.), 2264; — Aviau du Bois de Sanzay (Charles-François d'), 2639.

Barral (Louis-Mathias de), II, 427; — Bataillard (Charles), 478; — Benoît (Antoine-Vernier), 717; — Berseaux (Charles-Eugène), 793; — Bonald (Victor de), 962; — Bonniot (Joseph de), S. J., 1026; — Bouix (Marcel), S. J., 1091.

Cacheux (Narcisse), II, 1299; — Cahier (Charles), S. J., 1303; — Chaignon (Pierre), S. J., 2189; — Chardon (Charles-Mathias), B., 2216; — Chastel (Marie-Ange), S. J., 2319; — Chatel (Ferdinand-François), 2339; — Chevallier (Léopold), 2362; — Clausel de Montals (Claude-Hippolyte), III, 42; — Coulon (Claude-Antoine), 1931.

Darboy (Georges), archevêque de Paris, IV, 141; — Deharbe (Joseph), S. J., 231; — Duilhé de Saint-Projet (Marc-Antoine-Marie-François), 1859; — Dumas (Henri), 1863. — Dupanloup (Félix), 1949.

Fabre-Palaprat (Bernard-Raymond), V, 2051; — Ferry (Jean-Blaise), 2182; — Frayssinous (Denis-Luc-Antoine), S. S., VI, 794; — Freppel (Charles-Émile), 798; — Fulconis (Gabriel-Marie), Cart., 967.

Gagarin (Jean-Xavier), S. J., VI, 988; — Gautrelet (François-Xavier), S. J., 1172; — Genou (ou Genoude) (Antoine-Eugène), 1225; — Gilbert (Nicolas-Alain), 1350; — Godfroy (Claude-Eusèbe), 1471; — Gosselin (Jean-Edme-Auguste), S. S., 1498; — Grappin (Jean), lazariste, 1726.

Hugonin (Flavien-Abel-Antoine), VII, 204.

Icard (Henri-Joseph-Alexandre-Toussaint), VII, 573.

Jolly (Toussaint), VIII, 1495; — Jondot (Élie-Étienne), 1508; — Jordan (Camille), 1510.

Labouderie (Jean), VIII, 2390; — Lacombe de Crouzet, O. M., 2393; — Lacordaire, 2394; — Lamennais, 2473; —Lehen (Édouard de), S. J., IX, 172; — Lesage (Hervé-Julien), 449; — Lienhart (Théobald), 711.

Mahé (Joseph), IX, 1571; — Maistre (Joseph de), 1663; — Mérault de Bizy (Athanase-René), Or., 570; — Mignot (Eudoxe-Irénée), archevêque d'Albi, 1740; — Monsabré (Jacques-Marie-Louis), O. P., 2323; — Montalembert (Charles-Forbes-René de), 2344; — Mont*mignon* (J.-B.), 2395.

Nicolas (Jean-Jacques-Auguste), XI, 548.

Ozanam (Antoine-Frédéric), XI, 1706.

Paradis (Léonard), XI, 1971; — Pargoire (Jules), assomptionniste, 2030; — Parisis (Pierre-Louis), 2039; — Petit (Louis), assomptionniste XII, 1345; — Pie (Louis-François-Désiré-Édouard), cardinal, 1740; — Pluquet (Frédéric), 2409; — Portalié (Eugène), S. J., 2590; — Prompsault (Jean-Henri-Romain), XIII, 682.

Ramière (Henri), S. J., XIII, 1649; — Ravignan (Gustave-Xavier de La Croix de), S. J., 1793; — Ribet (Jérôme), S. S., 2659; — Riche (Auguste), S. S., 2695; — Rosset (Michel), XIV, 3; — Rousselot (Pierre), S. J., 134; — Rouvier (Louis-Marie), 139; — Rozaven (Jean-Louis de Leissègues), S. J., 142.

Saint-Simon, XIV, 769; — Schwalm (Salvador), O. P., 1583; — Ségur (Louis-Gaston de), 1781; — Silvy (Louis), 2087; — Sortais (Gaston), 2420.

Terrien (J.-B.), S. J., XV, 129.

Vacant (Alfred), XV, 2447; — Veuillot (Louis), 2799; — Vintras (Pierre-Eugène-Michel), 3055.

Zigliara (Thomas-Marie), O. P., XV, 3692.

On se reportera, pour quelques indications peut-être complémentaires, aux articles suivants : APOLOGÉTIQUE, I, 1536, 1539-42, 1547-49, 1549-63, et 1574-79; AUGUSTIN, 2475, 2477 (cf. *Tables*, 324-28); BÉNÉDICTINS, II, 605, 606, 607, 608-09, 609-10, 611, 614-15, 623-26, 628; cf. X, 405-43, *passim* (*Tables*, 409-15, *passim*); CHARTREUX, II, 2300-18, *passim;* CISTERCIENS, *2538-50, passim; France*, Notes complémentaires *(Tables, infra);* FRÈRES MINEURS, VI, 828-62, *passim* (et Notes complémentaires, *Tables*, 1707 sq.); FRÈRES PRÊCHEURS, 862-922, *passim* (et Notes complémentaires, *Tables, infra*); JÉSUITES, VIII, 1043-1108, *passim* (et Notes complémentaires, *Tables*); LAZARISTES, IX, 89-93; PRÉMONTRÉS, XIII, 9-31, *passim;* RÉDEMPTION DES CAPTIFS, XIII, 2008-17, *passim;* SAINT-SULPICE, XIV, 801-832, *passim;* SERVITES, XIV, 1987.

NOTES COMPLÉMENTAIRES. — Plusieurs professeurs de la faculté de théologie de Lille ont bien voulu faire équipe pour rédiger ces notes qui donneront au lecteur un aperçu remarquable du mouvement des sciences religieuses en France depuis 1920. A eux se sont joints, pour l'Écriture sainte, un de leurs anciens disciples et, pour les œuvres sociales et l'Action catholique, M. le Supérieur du petit séminaire de Langres. A tous, le directeur des *Tables* est profondément reconnaissant.

I. Aspects fondamentaux. — Les sciences religieuses ont pris en France, au sortir de la guerre 1914-18, un essor extraordinaire. Derrière les pionniers de l'époque antérieure, les Lagrange († 1936), Tixeront († 1927), Batiffol († 1919), Duchesne († 1922), Mandonnet († 1936), Saltet († 1951) et les autres, c'est désormais une pléiade d'excellents travailleurs qui se lèvent et s'exercent dans les diverses disciplines sacrées.

Les raisons en sont multiples. Une fois résolue la crise moderniste (voir J. Rivière, *Le modernisme dans l'Église*, Paris, 1929; M.-D. Chenu, *Le sens et les leçons d'une crise religieuse*, dans *La Vie intellectuelle*, 10 déc. 1931), il fallait bien en tirer la leçon et introduire dans les études ecclésiastiques, malgré ses ultimes soubresauts et l'obstruction opposée par l'intégrisme, un esprit et une méthode scientifiques au service même de la foi. (Sur l'intégrisme, voir A. Michel, *Qu'est-ce que l'intégrisme?*, dans *L'Ami du clergé*, 1948, p. 387-90; Y. Congar, *Mentalité de « droite » et intégrisme*, dans *La Vie intellectuelle*, juin 1950; anonyme, *Qu'est-ce que l'intégrisme?*, *ibid.*, août-sept. 1952; Marc Oraison, *Essai sur la peur en psychologie religieuse*, dans *La Vie spirituelle. Supplément*, sept. 1952; *Progressisme et intégrisme*, numéro spécial de *La Chronique sociale de France*, 1955.)

D'où l'importance prise par la critique textuelle et l'histoire. D'où la tendance toujours plus accentuée d'un retour aux sources, portant sur l'Écriture et la Tradition, celle-ci entendue dans son acception la plus vaste : non seulement l'âge patristique, mais les périodes médiévale et post-tridentine; non seulement les textes littéraires, mais les témoignages les plus divers de la vie et de la foi chrétiennes. Ceci explique l'essor des études bibliques, patristiques, scolastiques (avec pour centre S. Thomas d'Aquin) et la place occupée par la théologie positive.

Une autre cause, très aisément saisissable, est le climat spirituel de la période envisagée. Après les épreuves précédemment subies par l'Église et le repliement qui en fut la conséquence, un humanisme ouvert au monde moderne se fait jour, parfois naïf ou trop audacieux, cependant toujours soucieux non seulement d'inspirer la vie sociale et internationale, mais de « baptiser » toutes les valeurs authentiques dans l'ordre de la pensée et de l'action. L'éclosion et l'organisation de l'Action catholique rendent plus nécessaire encore de repenser le *problème de l'apostolat et de la mission*, celui *plus général* des rapports de l'Église et du monde, du surnaturel et de la nature. D'où le renouveau philosophique, l'approfondissement du dogme sous l'angle de la vie spirituelle, l'ampleur accordée aux préoccupations pastorales, le souci de retrouver dans la Bible l'histoire du salut, l'attention portée à la mystique. La guerre de 1939-45 et ses suites, en freinant un certain optimisme au profit d'une tendance eschatologiste, n'ont fait que donner une nouvelle dimension à cet effort d'ensemble.

Objectivement l'on doit reconnaître que le même essor ne caractérise pas chez nous toutes les disciplines et la science française n'évolue d'ailleurs pas en vase clos.

D'où les relations d'interdépendance et les influences réciproques qui s'exercent de pays à pays, plus particulièrement, en des domaines assez strictement définis, avec les pays germaniques et anglo-saxons, comme un certain nombre de traductions d'ouvrages peut le montrer. Mais il est caractéristique que, même alors, le génie français, par sa finesse et sa clarté (l'aveu n'en est pas rare) consacre et universalise tout ce qu'il touche.

Centres d'études

Aux cinq universités catholiques (Lyon, Paris, Lille, Angers, Toulouse) déjà existantes, il faut joindre depuis la victoire de 1918 la faculté de théologie catholique de Strasbourg dont le statut de faculté d'État est unique en France. Il n'est que juste de signaler certains scolasticats religieux (Le Saulchoir, S.-Maximin, S.-Alban-Leysse, O. P., Enghien et Fourvière, S. J.), l'École biblique et archéologique française de Jérusalem, O. P. Autant de centres de recherches et d'enseignement dont l'influence est incomparable. On ne peut passer sous silence la contribution apportée par d'autres instituts comme le Séminaire d'histoire ancienne du christianisme de la faculté des lettres de l'université de Paris ou l'École pratique des hautes études religieuses (Sorbonne), du moins quand cette contribution est placée sous l'égide de tel ou tel maître. L'abbaye de Solesme reste le centre d'études de la paléographie musicale.

Sociétés proprement dites, congrès, semaines ou journées d'études de tous ordres constituent une formule institutionnelle élégamment apte à unifier l'effort des spécialistes dispersés. Les plus célèbres sont assurément les Semaines sociales, véritable « université ambulante », la Société d'études mariales, les congrès de pastorale liturgique, les journées de psychologie religieuse, etc. Certains congrès scientifiques, tels ceux de l'Association bourguignonne des sociétés savantes, de l'Académie Stanislas de Nancy, réservent toujours une place de choix à l'histoire religieuse. Il ne manque pas non plus de congrès occasionnels, tels ceux qui marquèrent le VIII[e] centenaire de la mort de S. Bernard (1953), pour contribuer au progrès des sciences sacrées. Nous n'oublions pas qu'à titre personnel des penseurs, des érudits et des savants laïcs se sont consacrés à l'étude de certaines disciplines chrétiennes en dehors ou à l'intérieur de l'Université de France et, à des titres divers, s'y sont révélés des maîtres. Citons, par ex., MM. M. Blondel, J. Chevalier, Maritain, E. Mounier, Gilson, de Labriolle, Marrou, Courcelles, Le Bras, Dufourcq, Jean Guitton, A. Fliche, etc. C'est un heureux signe des temps que cette redécouverte de la pensée chrétienne et des écrivains ecclésiastiques de l'antiquité et du Moyen Age par l'Université d'État.

Revues

Plusieurs ont malheureusement disparu : *Les Annales de philosophie chrétienne*, Paris; *L'Université catholique*, Lyon; *La Revue du clergé français*, Paris; *Les Questions ecclésiastiques*, Lille; *Le Canoniste contemporain; La Rev. d'apologétique*. — Mais d'autres continuent de fournir une brillante carrière, malgré les difficultés actuelles : *Rev. biblique*, Jérusalem; *Rev. des sciences philosophiques et théologiques*, Le Saulchoir; *Recherches de science religieuse*, S. J., Paris; *Rev. thomiste*, O. P., longtemps à S.-Maximin, aujourd'hui à Toulouse; *L'Ami du clergé*, Langres; *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse; *Rev. Mabillon*, O. S. B., Ligugé; *Rev. d'hist. de l'Église de France*, Paris; *Études*, S. J., Paris.

D'autres sont nées pour être l'organe soit d'un centre d'études, soit d'une science particulière, soit d'un esprit nouveau : *Rev. des sciences religieuses*, Strasbourg; *Mélanges de science religieuse*, Lille; *L'Année théologique*, devenue *Rev. des études augustiniennes*, A. A., Paris; *Lumière et vie*, S.-Alban-Leysse; *Archives d'hist. doctrinale et littéraire du Moyen Age*, Paris; *Cahiers de la Nouvelle Journée*, Paris; *Témoignages*, O. S. B., La Pierre-qui-Vire, et *Dieu Vivant*, Paris (deux revues qui viennent de disparaître, 1956); *Masses ouvrières*, Paris; *Échos d'Orient*, devenus *Rev., des études byzantines*, A. A., Bucarest, puis Paris; *Rythmes du monde*, S. J., Lyon-Paris, puis O. S. B., Belgique; *Proche-Orient chrétien*, P. B., Jérusalem; *Rev. du Moyen Age*, Lyon, puis Strasbourg; *Cahiers sioniens*, Paris; *Bulletin d'orientations œcuméniques*, Liban; *La Maison-Dieu*, Centre de pastorale liturgique, Paris; *La Vie spirituelle*, O. P., Paris; dont le *Supplément* s'est détaché pour former désormais une revue à lui seul; *Rev. d'ascétique et de mystique*, S. J., Toulouse; *Études carmélitaines*, O. C. D., Paris; *Revue de droit canonique*, Strasbourg; *L'Année canonique*, Paris; *Bulletin thomiste*, Le Saulchoir; *La Documentation catholique*, A. A., Paris. Les circonstances ont d'ailleurs forcé bien des revues à s'arrêter ou à changer de titre provisoirement.

Nous omettons de nombreuses revues mineures ou qui n'ont eu qu'une vie éphémère.

Collections et travaux d'ensemble

I. Collections de textes. — Si la collection Hemmer et Lejay n'a pas survécu à la première guerre mondiale, la collection Budé (Les Belles-Lettres) fait très libéralement place à des textes patristiques grecs et latins avec leur traduction française. Et si, de même, la collection « La pensée chrétienne » a disparu, celle des *Moralistes chrétiens* a publié des textes choisis, avec commentaires, de plusieurs témoins anciens ou modernes de la tradition. D'autres collections s'ouvrent aux textes chrétiens anciens ou médiévaux (texte et traduction ou traduction seule) : *Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age; Bibliothèque philosophique; Textes pour l'hist. sacrée; Textes philosophiques du Moyen Age; Les grands écrivains chrétiens; Bibliothèque des textes philosophiques; Chefs-d'œuvre ascétiques et mystiques; Les maîtres de la spiritualité chrétienne; Monumenta christiana selecta;* collection *Pax*, etc. Au sommet de toutes se situe la collection *Sources chrétiennes*.

II. Encyclopédies. — Sans parallèle dans le monde entier sont les grands dictionnaires : de *Théologie catholique*, d'*Archéologie chrétienne et de liturgie*, l'un et l'autre enfin menés à bon terme; de *Droit canonique;* d'*Hist. et de géographie ecclésiastiques;* de *Spiritualité;* de *Biographie française*. Un *Supplément* bien nécessaire au *Dict. de la Bible* de Vigouroux est en cours. Un *Dict. apologétique de la foi catholique*, rapidement achevé, s'est substitué au vieux Jaugey. Après le *Dict. pratique des connaissances religieuses* de Bricout, l'encyclopédie *Catholicisme* avance rapidement, ce qui est merveille, car le plus grand défaut de ces œuvres herculéennes est de s'étirer sur des décades entières. Les *Tables* du *D. T. C.* comportent heureusement une mise à jour très bienvenue.

III. Collections d'études. — La collection est une formule très largement en faveur, parce qu'elle permet d'accueillir les œuvres variées d'un foyer intellectuel (par ex. *Mémoires et travaux...* des Facultés catholiques de Lille); ou une synthèse encyclopédique (par ex. la *Bibliothèque catholique des sciences religieuses*); ou des ouvrages divers dans les limites d'une discipline spéciale (*Bibliothèque française de philosophie; Bibliothèque thomiste; Études de philosophie médiévale;* coll. *Unam Sanctam; Théologie; Lex orandi*, etc.), à l'exemple de leur aînée, la *Bibliothèque de théologie historique*. La Sorbonne elle-même se met de la partie, avec la collection *Patristica sorbonensia* que dirige H.-I. Marrou.

L'on retrouvera bien des ouvrages de ces collections dans les paragraphes suivants. J.-C. Didier.

II. Philosophie.

— L'apport de la France dans le domaine de la philosophie chrétienne depuis 1920 ne se marque pas tant par une orientation d'ensemble que par la collaboration des penseurs aux différentes branches de plus en plus spécialisées du savoir philosophique. C'est sous forme d'inventaire de cette collaboration qu'on envisagera ici cet effort.

Manuels

Les présentations d'ensemble ont gardé le cadre de *manuels*, écrits en français ou en latin, dans lesquels un même auteur, en une forme traditionnellement scolastique, traite des différentes parties de la philosophie. Le plan demeure le même qu'aux périodes précédentes : logique, divisée en logique mineure ramenée à une logique formelle, logique majeure assimilée à une logique matérielle; métaphysique, répartie en une ontologie générale et une théodicée, à quoi, fidèle à une tradition récente, on ajoute une critériologie; morale naturelle; philosophie de la nature, de plus en plus ouverte aux

problèmes soulevés par l'évolution des sciences, la psychologie y tenant une place prépondérante.

Citons : F.-X. Maquart, *Elementa philosophiae seu brevis philosophiae speculativae synthesis ad studium theologiae manuducens*, Paris, 1937; Ch. Boyer, S. J., *Cursus philosophiae*, 2 vol., Paris, 1935; R. Jolivet, *Traité de philosophie*, 4 vol., Lyon, 1939; H. Collin, *Manuel de philosophie thomiste*, 2 vol., réédité par R. Terribilini, Paris, 1949-50; F.-J. Thonnard, A. A., *Précis de philosophie*, Paris, 1950.

L'initiation à la philosophie, du R. P. H.-D. Gardeil, O. P. (Paris, 1953), est un précis en quatre tomes, qui comporte de larges extraits des œuvres de S. Thomas. L'auteur abandonne l'usage de la scolastique postérieure d'étendre à toute la logique la distinction en logique matérielle et logique formelle.

Sous des formes moins scolaires, ce sont encore des présentations d'ensemble de la philosophie thomiste qu'on trouve dans : E. Hugon, *Les vingt-quatre thèses*, Paris, 1922; A.-D. Sertillanges, *La philosophie de S. Thomas*, nouv. éd., 1940; et son résumé, *Les grandes thèses de la philosophie thomiste*, 1928; J. Maritain, *Éléments de philosophie*, I, *Introduction;* II, *L'ordre des concepts*, 1920-1923; et la synthèse que constituent *Les degrés du savoir*, 1935; É. Gilson, *Le thomisme*, 5e éd., 1944.

Revues

A côté de ces synthèses, des études particulières paraissaient en différentes revues, citées *supra* (col. 1631) et auxquelles il faut ajouter *Les Archives de philosophie*, publiées par les Pères jésuites. Les articles concernant l'histoire de la philosophie chrétienne y sont nombreux; ils visent à dégager les lignes authentiques des grandes philosophies par delà les gauchissements qu'ont pu leur faire subir les siècles postérieurs, à découvrir autour des protagonistes les courants de pensée dont ils ont subi l'influence et que traduisent parfois des auteurs de moindre envergure.

Histoire de la philosophie chrétienne

La philosophie chrétienne, et spécialement la philosophie médiévale, a maintenant conquis dans tous les manuels et traités d'histoire de la philosophie la place qui lui revient (cf. É. Bréhier, *Hist. de la philosophie*, Paris, s. d.; A. Rivaud, *Hist. de la philos.*, Paris, 1950). Plus intéressants sont encore les tableaux d'histoire de la philosophie où sont notées, dans les philosophies anciennes, les pierres d'attente du christianisme, puis l'influence chrétienne sur le mouvement philosophique, enfin les différentes synthèses du christianisme et de la pensée philosophique (en ce sens : A.-D. Sertillanges, *Le christianisme et les philosophies*, Paris, 1941; J. Chevalier, *Hist. de la pensée*, 1955; F.-J. Thonnard, A. A., *Précis d'hist. de la philosophie*, Paris, 1948; B. Romeyer, *La philosophie chrétienne jusqu'à Descartes*, 3 vol., 1936-1937; J. Souilhé, S. J., *La philosophie chrétienne de Descartes jusqu'à nos jours*, 1934). *Patrologie et hist. de la théologie* (3 vol., 1944), de F. Cayré, et *La spiritualité chrétienne* (4 vol.) de P. Pourrat contiennent, chacune à leur point de vue, des aperçus sur les philosophies chrétiennes que rencontre leur investigation.

I. Débat sur la « philosophie chrétienne ». — La compénétration réciproque de la philosophie et du christianisme donna lieu à un débat célèbre sur « la philosophie chrétienne ». Ouvert dès 1931 à une séance de la Société française de philosophie, il opposait d'abord deux historiens de la philosophie, MM. Bréhier et Gilson. Pour le premier, le christianisme s'étant placé sur le terrain de la révélation, n'avait rien apporté et ne pouvait rien apporter au domaine rationnel de la philosophie; pour le second, la philosophie, tout en demeurant sur son propre terrain, peut bénéficier de certains apports de la révélation venant au secours des déficiences de la raison, et de ce fait le christianisme a enrichi la philosophie de vérités sur lesquelles jusque là la raison avait hésité : par ex. la création. Le débat eut une extension internationale : en France, il eut la vedette d'une séance de la Société d'études philosophiques de Marseille (1932), où intervint M. Blondel; d'une séance de la Société thomiste du Saulchoir (1933), avec l'intervention de A. Forest et du P. Motte, O. P.; et ensuite du second congrès thomiste international de Rome (1936). Des rationalistes, comme MM. Bréhier et Brunschvicg, nient tout apport de fait du christianisme à la philosophie et toute possibilité de marier philosophie et christianisme, raison et révélation. Des thomistes comme le P. Mandonnet, à l'instar de l'école de Louvain, s'ils se séparent de ces auteurs en ce qui concerne le fait d'une influence, sont d'accord avec eux sur le principe que la philosophie est une chose et le christianisme une autre : l'une est une discipline rationnelle, l'autre une foi, une référence à une révélation. Dans *Le problème de la philosophie catholique* (Paris, 1932), M. Blondel voit surtout l'influence du christianisme sur la philosophie dans cette « mortification vivifiante » par quoi il fait prendre conscience au philosophe de l'insuffisance de l'homme, en dirigeant son attention sur « le fait intérieur ». Dans *De la philosophie chrétienne* (Paris, 1933) et *Science et sagesse* (Paris, 1935), M. Maritain admet le principe et le fait d'une influence du christianisme sur la philosophie, si l'on veut bien considérer non pas tant l'essence de la philosophie que l'exercice concret qu'en fait le philosophe. Position voisine de celle que Gilson a continué de soutenir dans *L'esprit de la philosophie médiévale* (Paris, 1931-1932) et *Christianisme et philosophie* (1936). (Bibliographie de cette question dans A. Renard, *La querelle sur la possibilité de la philosophie chrétienne*, Paris, 1941.) Le problème a été encore repris plus récemment dans *Philosophies chrétiennes* (cahier n. 10 de *Recherches et débats*).

II. Philosophie des Pères. — Le désir de mieux saisir les points de rencontre du christianisme et de la philosophie a continué de maintenir l'intérêt de la période précédente pour la philosophie des premiers Pères. La collection *Les sources chrétiennes*, l'*Hist. de la littérature grecque chrétienne* de A. Puech (Paris, 1928-1930), l'*Hist. de la littérature latine chrétienne* de P. de Labriolle (Paris, 1924) ont apporté un certain profit à l'histoire de la philosophie chrétienne. Lagrange, Prat, Festugière ont également étudié les rapports de la pensée philosophique grecque avec les débuts du christianisme. — Quant aux conclusions, plusieurs tendances se sont affirmées : les uns ont souligné l'opposition de la pensée chrétienne et de la philosophie grecque (tels Laberthonnière, *Réalisme chrétien et idéalisme grec*, Paris, 1904; J. Guitton, *Le temps et l'éternité chez Plotin et chez S. Augustin*, Paris, 1933; de Man, *Socrate et Jésus*, Paris, 1944); d'autres ont voulu trouver un accord harmonieux entre telle philosophie ancienne et le christianisme l'achevant dans sa propre ligne (Jolivet, *Essai sur les rapports de la pensée grecque et de la pensée chrétienne*, Paris, 1931); d'autres enfin pensent que les philosophes chrétiens, même lorsqu'ils adoptent les concepts grecs, leur font subir une transposition qui les modifie profondément (cf. J. Chevalier, *Trois conférences d'Oxford*). Comme modèle du genre, on pourrait indiquer ici l'étude très fouillée de R. Arnou, *Le platonisme des Pères* (influence de la pensée platonicienne sur les conceptions chrétiennes des Pères) (*D. T. C.*, XII, 2258-2392).

a) S. Augustin. — Au confluent de la culture antique et de la pensée chrétienne, vrai fondateur de la philosophie chrétienne, S. Augustin demeure l'un des auteurs les plus étudiés. Le souci de le rendre accessible au grand public a suscité la publication de la *Bibliothèque augustinienne* (Desclée de Brouwer), sous la direction du Père F. Cayré, A. A. Elle édite, dans une excellente présentation, les ouvrages de S. Augustin (d'après l'édition bénédictine), avec traduction, introduction et notes abondantes. Citons les opuscules suivants : B. Roland-Gosselin, *De moribus Ecclesiae catholicae; De agone christiana; De natura boni;* G. Combès, *De bono conjugali et de conjugiis adulterinis; De mendacio; De cura gerenda pro mortuis; De patientia; De utilitate jejunii;* R. Jolivet, *Contra Academicos; De vita beata; De ordine;* P. de Labriolle, *Soliloquia; De immortalitate animae; De quantitate animae;* F.-J. Thonnard, *De magistro; De libero arbitrio;* Guy Finaret et F.-J. Thonnard, *De musica, libri sex;* P. Pegon, S. J., *De vera religione; De utilitate credendi; De fide rerum quae non videntur; De fide et operatione;* G. Bardy, *Retractationes; De fide et symbolo.*

P. de Labriolle a édité et traduit les *Confessions*, dont L. de Mondadon, S. J., a donné également une excellente traduction, Paris, 1950. G. Bardy a étudié *S. Augustin, l'homme et l'œuvre*, Paris, 1940; H.-I. Marrou, *S. Augustin et l'augustinisme*, Paris, 1955. Avec son *Intro-*

duction à l'étude de S. Augustin (Paris, 1929; 2e éd., 1943), É. Gilson a écrit le livre de base pour la connaissance de la philosophie de S. Augustin. Le problème de la conversion chrétienne ou néo-platonicienne de S. Augustin est étudié par Ch. Boyer, S. J., *Christianisme et néo-platonisme dans la formation de S. Augustin*, Paris, 1920. Une récente édition (Rome, 1952) rectifie certaines assertions ou conclusions de P. Alfaric, *L'évolution intellectuelle de S. Augustin*, I, *Du manichéisme au néo-platonisme*, Paris, 1918. Voir aussi R. Jolivet, *S. Augustin et le néo-platonisme chrétien*, Paris, 1932; J.-M. Leblond, *La conversion de S. Augustin*.

Les questions fondamentales de la philosophie augustinienne, la contemplation de la vérité, le mal, le temps ont été tour à tour abordés dans : Ch. Boyer, *L'idée de vérité dans la philosophie de S. Augustin*, Paris, 1940; R. Jolivet, *Dieu, soleil des esprits ou la doctrine augustinienne de l'illumination*, Paris, 1934; F. Cayré, *La contemplation augustinienne*, 1927; *Dieu présent dans la vie de l'esprit*, 1950; H.-I. Marrou, *L'ambivalence du temps de l'histoire chez S. Augustin*, Montréal-Paris, 1950; R. Jolivet, *Le problème du mal chez S. Augustin*, Paris, 1950.

Le XVe anniversaire de la mort du grand docteur a provoqué certaines publications intéressant la philosophie : *Études sur S. Augustin*, dans *Les Archives de philosophie*, Paris, 1930; *S. Augustin*, par M. Blondel, Ch. Boyer, etc., dans les *Cahiers de la Nouvelle Journée*, 1930; *Mélanges augustiniens*, 1931.

Les idées morales de S. Augustin ont été étudiées dans Roland-Gosselin, *La morale de S. Augustin*, 1925; Ch. Boyer, *S. Augustin*, coll. *Les moralistes chrétiens*, 1932; G. Combès, *La doctrine politique de S. Augustin*, Paris, 1927. — Enfin, comme recherches savantes sur certains points de la vie ou de la doctrine du saint, notons : P. Henry, *La vision d'Ostie*, 1938; H.-I. Marrou, *S. Augustin et la fin de la culture antique*, 1938; P. Courcelle, *Recherches sur les Confessions de S. Augustin*, 1950.

Le XVe centenaire de la naissance de S. Augustin a été l'occasion de nouvelles publications : trois *Études augustiniennes*, sous la direction du P. Rondet, par les PP. Le Landais, A. Lauras, Ch. Couturier, 1953; *S. Augustin parmi nous*, par Henri Rondet, Charles Morel, Maurice Jourjon, Jules Lebreton, 1954; *Augustinus Magister, communications et actes du congrès international augustinien*, 3 vol., « Études augustiniennes », Paris, 1954.

Ces indications venant en complément des *Tables*, 306-10.

b) Pseudo-Denys. — Autre source de pénétration du néo-platonisme dans la philosophie chrétienne, le Pseudo-Denys a été l'objet de recherches sérieuses. Œuvres complètes, traduites par M. de Gandillac, Paris, 1943; G. Théry, O. P., *Études dyonisiennes*, I, *Hilduin, traducteur de Denys*, 1932; II, *La version d'Hilduin*, 1938; Ph. Chevallier (en collaboration avec les RR. PP. Flinois, Bellot, Taillefer, Gsell, Cochcril, Rieaud, Albert Schmitt), *Dyonisiaca*, recueil donnant l'ensemble des traductions latines des ouvrages attribués au Denys de l'Aréopage, et synopse marquant la valeur des citations presque innombrables allant seules depuis trop longtemps remises enfin dans leur contexte au moyen d'une nomenclature rendue d'un usage facile, 2 vol., Paris, 1937, 1950. Ce recueil donne aussi le texte grec des *Areopagitica*. Du même, *Jésus-Christ dans les œuvres du Pseudo-Aréopagite*, 1951. A quoi s'ajoutent de nombreux articles du même auteur dans différentes revues. De R. Roques, *L'univers dyonisien, structure hiérarchique du monde selon le Pseudo-Denys*, 1954. — Sur l'influence du Pseudo-Denys au Moyen Age : J. Durantel, *S. Thomas et le Pseudo-Denys*, 1919; A. Combes, *Jean Gerson, commentateur dyonisien*, 1944 (cf. *Tables*, 937).

c) Boèce. — Voir P. Courcelle, *Les lettres grecques en Occident de Macrobe à Cassiodore*, 1940.

III. Philosophie du Moyen Age. — Elle a suscité d'importants travaux d'ensemble : É. Gilson, *La philosophie du Moyen Age*, 2e éd., 1940; A. Forest, F. Van Steenberghen, M. de Gandillac, *Le mouvement doctrinal du IXe au XIVe s.*, dans Fliche-Martin, XIII; P. Vignaux, *La pensée au Moyen Age*, 1938; É. Bréhier, *La philosophie du Moyen Age*, coll. *Évolution de l'humanité*; É. Gilson, *L'esprit de la philosophie médiévale*, 2e éd., 1948. — Sur l'étude du milieu, des conditions de travail, l'inventaire plus précis des œuvres secondaires, voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe s.*, 1933-1934; *La littérature quodlibétique*, 1935; *Les premières polémiques thomistes, le Correctorium corruptorii « Quare »*, 1927; Ph. Delhaye, *L'organisation scolaire au XIIe s.*, 1947; S. d'Irsay, *Hist. des universités françaises et étrangères des origines à nos jours*, 1933; M.-M. Davy, *Les sermons universitaires parisiens (1230-1231)*, 1931. — Sur S. Anselme spécialement, se reporter aux *Tables*, 175, 177, 178.

Le *XIIIe s.* et sa mystique spéculative ont retenu l'attention des chercheurs. En plus des ouvrages déjà signalés sur le thomisme, voir A. Forest, *La structure métaphysique du concret selon S. Thomas d'Aquin*, 1931; M.-D. Chenu, *Introduction à l'étude de S. Thomas d'Aquin*, 1950; É. Gilson, *La philosophie de S. Bonaventure*, 2e éd., 1943; J.-M. Bisson, O. F. M., *L'exemplarisme divin selon S. Bonaventure*, 1929 (cf. *Tables*, 464-65); Raoul Carton (cf. *Tables*, 348); G. Théry, *Autour du décret de 1210*, I, *David de Dinant;* II, *Alexandre d'Aphrodise*, dans *Bibl. thomiste*, VI, 1925 (cf. *Tables*, 908).

Au *XIVe s.*, Duns Scot a surtout été étudié : É. Longpré, O. F. M., *La philosophie de Duns Scot*, Paris, 1924 (réponse à B. Landry, *La philosophie de Duns Scot*, 1922); É. Gilson, *J. Duns Scot, introd. à ses positions fondamentales*, 1952 (cf. *Tables*, 1075). — Sur les idées de philosophie morale et politique, P. de Lapparent, *François de Meyronnes*, dans *Archives d'hist. doctr. et littér. du Moyen Age*, 1940-42; G. de Lagarde, *Naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Age*, 1934, 1942, 1946; É. Gilson, *Dante et la philosophie*, 1939; L. Baudry, *Guillaume d'Occam, sa vie, ses œuvres, ses idées sociales et politiques*, 1950. — Sur la personnalité de Gerson, A. Combes, *Jean de Montreuil et le chancelier Gerson*, 1942; *Essai sur la critique de Ruysbroek par Gerson*, 1945. — Sur la mystique spéculative, J.-A. Bizet, *Henri Suso et le déclin de la scolastique*, 1946; M. de Gandillac, *Tradition et développement de la mystique rhénane*, dans *Mélanges de Sciences religieuses*, Lille, 1946; G. Théry, O. P., *Commentaire de Maître Eckart sur le livre de la Sagesse*, 1928; *Les sermons de Tauler*, édités en collaboration avec E. Hugueny, O. P., et A.-L. Cornin, 3 vol., 1927-1935 (cf. *D. T. C.*, XV, 78). J. Ancelet-Hustache a édité *Morceaux choisis de Suso*, 1943; les bénédictins de Wisques ont traduit Ruysbroek; cf. A. Wauthier d'Aygalien, *Ruysbroek l'Admirable*, 1923; A. M. d'Asbeck, *La mystique de Ruysbroek l'Admirable*, 1930.

IV. Période moderne. — On ne peut noter, même sommairement, les études d'histoire de la philosophie ayant trait à la période moderne qui intéresseraient pourtant de très près la philosophie chrétienne : Descartes, Malebranche, Kant, Hégel; leur métaphysique et leur philosophie religieuse ont été trop étudiées pour qu'on puisse en résumer les travaux.

V. Philosophie comparée. — L'historien de la philosophie chrétienne se trouve aussi devant une tâche de philosophie comparée. De nombreux travaux ont été publiés sur les philosophies chinoises (Granet, Grousset, Wiger), indiennes (Renou, Filiozat, Grousset, Masson-Oursel, O. Lacombe), musulmanes (Massignon, Gardet). — L'influence des philosophies musulmane et juive sur la philosophie chrétienne oblige du moins à citer ici M.-A. Goichon, *La distinction de l'essence et de l'existence d'après Ibn Sina* (Avicenne), 1937; *Lexique de la langue philosophique d'Ibn Sina*, 1938; L. Gardet, *Raison et foi en Islam; La pensée avicennienne*, dans *Rev. thomiste*, 1937-1938; *La pensée religieuse d'Avicenne*, Paris, 1951; G. Vadja, *Introduction à la pensée juive du Moyen Age*.

Logique

Dans quelle mesure la philosophie a-t-elle réfléchi sur ses *méthodes?* Les travaux de logique n'ont pas été très poussés. On retrouve les exposés classiques de logique formelle, que l'on continue à distinguer de la logique matérielle, même au plan du concept et du jugement (cf. J. Tricot, *Traité de logique formelle*, 1930; J. Maritain, *Éléments de philosophie. L'ordre des concepts, Petite logique*, 6e éd., 1946). La logique aristotélicienne s'est peu mesurée avec le formalisme nouveau de la logistique en France où d'ailleurs la logistique a pénétré beaucoup plus timidement qu'en d'autres pays.

La méconnaissance réciproque de la science et de la philosophie, plus tenace en France qu'en Allemagne, a donné moins d'ampleur au débat relatif à la connaissance scientifique et à la connaissance philosophique. J. Maritain l'a abordé dans *Distinguer pour unir ou les degrés du savoir* (Paris, 1932), s'appuyant sur la distinction des trois degrés d'abstraction pour défendre les droits à l'existence d'une philosophie de la nature à côté des sciences de la nature : réponse aux prétentions des savants qui, soucieux de ne laisser pénétrer aucune considération philosophique dans leur spécialité, prétendaient illégitimement que le domaine de la nature leur était exclusivement réservé... Mais depuis la situation a changé. La science a abandonné l'assurance d'un positivisme empiriste et, à l'opposé, du rationalisme idéaliste; elle n'est plus aussi sûre de la stabilité de ses catégories, ainsi que de l'objectivité positiviste de ses représentations. Elle est obligée de reconsidérer ses concepts, même ceux qui paraissaient aussi assurés que les concepts d'espace, de temps, de masse et d'énergie, et cette réflexion obligatoire a bien quelque chose de philosophique. C'est aussi par une réflexion de type philosophique que la biologie, sous l'influence du bergsonisme, est sortie des impasses du mécanisme; qu'Einstein et de Broglie ont fait progresser la physique dans la mesure qu'on sait. Aussi les lignes de séparation sont-elles moins nettes entre philosophie et science de la nature. C'est encore dans le cadre d'une réflexion sur le plan même de la pensée scientifique que la réflexion logique a chance de progresser. Voir les travaux de A. Sesmat sur la science classique et sur la théorie de la relativité, et sa *Logique* (2 vol., 1950-1952); ainsi que les travaux et cours du P. Dubarle, O. P. (dans *La connaissance humaine*, Paris, 1943), qui, analysant les différents concepts distingués du point de vue de leur matière et de leur objet, est amené à préciser les différents plans et méthodes de pensée. Au fond, ces précisions sont une reconnaissance plus exacte du caractère analogique de la pensée humaine (voir, sur l'analogie, les articles du P. Blanche, O. P., dans *R. S. Phil.*, 1921 ; et de Mgr de Solages, et divers auteurs, *Dialogue sur l'analogie*, 1946). — A un certain point de vue la philosophie de G. Marcel est une recherche sur la méthode propre de la pensée philosophique ou de la connaissance des personnes et de la pensée de Dieu : méthodologie de l'invérifiable, a-t-on dit à ce propos.

Philosophie des sciences. Cosmologie

Dans la nouvelle orientation de la réflexion sur la science, telle qu'elle s'exprime par exemple dans l'œuvre de M. Bachelard, il est difficile de séparer logique des sciences et cosmologie. Quand on parle d'espace, on se réfère aussi bien à une catégorie logique qu'à la contexture du monde. Les scolastiques modernes éprouvent parfois quelque difficulté non pas tant à assimiler les concepts de la nouvelle philosophie des sciences qu'à les ranger dans leurs cadres habituels.

Certains de nos penseurs ont étudié les problèmes *mathématiques* (P. Guérard des Lauriers, O. P., *L'être mathématique*, dans *R. S. Phil.*, 1935-36; Le Masson, *Philosophie des nombres*, Paris, 1932; M. Lallemand, *Le transfini, sa logique et sa métaphysique*, 1934).

Sur les problèmes posés par la *physique nouvelle*, voir J. Chevalier, de Broglie, etc. (*Continu et discontinu*, dans *Cahiers de la Nouvelle Journée*, Paris, 1929). Dans l'ensemble, à une première position affirmant que métaphysique et science sont deux systématisations de valeur différente partant de la même représentation courante du sens commun, point de départ de nos certitudes, s'est substituée une autre position, selon laquelle la science redresse, modifie notre représentation du monde, de sorte que la métaphysique doit s'efforcer de ne pas contaminer sa réflexion en majorant au point de départ la valeur des représentations du sens commun. Cette position, un peu inconfortable pour une philosophie trop exclusivement essentialiste, s'accorde parfaitement avec un thomisme intérieur ou existentiel, laissant plus volontiers au savant la réflexion sur ses propres concepts.

La *biologie* posait davantage de questions philosophiques. En 1920 et les années suivantes, les conceptions mécanistes de la vie n'étaient pas encore totalement éliminées. D'où les prises de position des collaborateurs de la collection *Cahiers de philosophie de la nature*, dirigée par MM. Roland Dalbiez et Remy Collin, contre les interprétations mécanistes de la vie ou de l'évolutionnisme matérialiste (cahier 1, *Le transformisme*; 3, *Réflexions sur le psychisme*, par Remy Collin, 1929; 4, *Vues sur la psychologie animale*, par divers, 1930). De Remy Collin également, *Physique et métaphysique de la vie*, esquisse d'une interprétation synthétique des phénomènes vitaux, 1925; *Les deux savoirs*, 1946. Ces savants ont été amenés à réfléchir sur la vie humaine, d'où leurs déclarations spiritualistes et théistes (cf. Remy Collin, *Mesure de l'homme*, 1948; *Plaidoyers pour la vie humaine*, 1952; Dr Alexis Carrel, *L'homme, cet inconnu*, 1935; Lecomte du Noüy, *L'homme devant la science*, 1939; *L'avenir de l'esprit*, 1941; *La dignité humaine*, 1944). — Le problème de la vie est devenu de plus en plus le problème de l'évolution (cf. M.-P. Perier, *Le transformisme*, 5e éd., 1938; Henri Colin, *De la matière à la vie*, 1926; J. Carles, *Le problème de l'unité de la vie*, dans *Archives de philosophie*, vol. XVII, cahier 2; P. de Saint-Seine, *Découverte de la vie*, 1948; et les ouvertures sur ces sujets dans l'œuvre de MM. Wendel et Chauchard).

Le problème fondamental demeure celui de *la place de l'homme* dans cette évolution. Depuis *L'évolution créatrice* de Bergson, l'homme n'est plus considéré comme perdu et anonyme dans l'évolution du monde; il *lui donne son sens*. Le P. Teilhard de Chardin (dans différents articles et dans *Le phénomène humain*, livre posthume, Paris, 1955) s'est efforcé de mener jusqu'au sens humain et divin de l'évolution ceux qui ne réfléchissent sur l'homme que dans le cadre de l'évolution du monde. Tout en notant bien la coupure marquée avec l'apparition de l'homme, une telle réflexion laissera toujours insatisfait le philosophe pour qui la réflexion humaine a précisément le pouvoir de poser la question de l'existence même du monde et, par là, de le mieux transcender.

Métaphysique

I. Perspective ontologique et critériologique. — La métaphysique néo-scolastique continue en France de s'inspirer spécialement du thomisme. Le P. Descoqs cependant a maintenu les traditions suaréziennes (*Thomisme et suarézisme*, Paris, 1926; *Systèmes et questions de métaphysique*, 1924, 1938; *Institutiones metaphysicae generalis*, 1925; *Praelectiones theologiae naturalis*, 1932, 1935; cf. *Tables*, 947). De Descoqs on peut rapprocher *Suarez, modernité traditionnelle de sa philosophie*, par P. Mesnard, C. Burdo, B. Romeyer, G. Jarlot, G. Picard (dans *Archives de philosophie*, vol. XVIII, cahier 1).

1° On est d'accord pour considérer la philosophie de S. Thomas comme fondamentalement philosophie de l'être, intellectualisme, réalisme. Se référant volontiers à Cajétan et à Jean de Saint-Thomas, considérés comme les commentateurs les plus orthodoxes du saint docteur, certains aiment à poser en face de l'idéalisme kantien et du mobilisme bergsonien le thomisme comme une philosophie du concept : ainsi R. Garrigou-Lagrange (*Dieu, son existence, sa nature*, Paris, 1920; 11e éd., 2 vol., 1950; *Le sens commun, la philosophie de l'être et les formules dogmatiques*, 1922; *Le réalisme du principe de finalité*, 1932; *Le sens du mystère et le clair-obscur intellectuel*, 1934; *La synthèse thomiste*, 1947); Jacques Maritain (*La philosophie bergsonienne*, 2e éd., 1929; *Éléments de philosophie*, I, *Introduction générale à la philosophie*, 1932; *Antimoderne*, 1922; 2e éd., 1926; *Théonas*, entretiens d'un sage et de deux philosophes, 1922; *Réflexions sur l'intelligence et sa vie propre*, 1925); J. Webert (*Essai de métaphysique thomiste*, 1927). — Ce thomisme conceptualiste risquerait de tourner à l'abstraction, si ces auteurs, intéressés à l'étude de la spiritualité et de la mystique, ne reconnaissaient à l'acte intellectuel de saisie de l'être tout le dynamisme et la ferveur de la vie contemplative : l'être ne se pense pas seulement, il se contemple. Une telle orientation se manifeste de plus en plus chez J. Maritain (*Science et sagesse*, 1935; *Sept leçons sur l'être*, 1933); chez Th. Philippe, O. P. (*L'intelligence, mystère de lumière*, dans *R. S. Ph.*, 1935); et, après la guerre de 1940, chez O. Lacombe, reprenant l'ancienne tradition du « courrier des îles » (dans *Sagesse* et *Existence de l'homme*, Paris, 1951).

2° L'*idéalisme* demeure cependant le pôle le plus attractif d'opposition de la scolastique. C'est par rapport à ses exigences critiques qu'on situe volontiers le thomisme. Le problème de la connaissance demeure le problème fondamental. Si É. Gilson, fidèle au thomisme historique, n'accepte pas cette problématique (cf. *Le réalisme méthodique*, 1935; *Réalisme thomiste et critique de la connaissance*), la plupart des auteurs s'accrochent à cette question, proposée au congrès thomiste international de 1925. Tout d'abord, des études historiques : M.-D. Gardeil, O. P., *Les étapes de la philosophie idéaliste*, 1935; A. Etcheverry, S. J., *L'idéalisme français contemporain*, 1934; R. Verneaux, *Les sources cartésiennes et kantiennes de l'idéalisme français*, 1936; *L'idéalisme de Renouvier*, 1946; *Renouvier, disciple de Kant*, 1945. Ensuite, la critériologie : G. Picard, *Le problème critique fondamental*, 1923; *Essai sur la connaissance sensible d'après les scolastiques*, 1926; *Réflexions sur le problème critique fondamental*, 1937; Roland-Gosselin, O. P., *Essai d'une étude critique de la connaissance*, 1932; et différents articles; J. Maréchal, S. J., cf. *infra;* J. de Tonquédec, S. J., *La critique de la connaissance*, 1929; R. Jolivet, *Le thomisme et la critique de la connaissance*, 1933; A. Forest, dans divers articles; et, plus récemment, R. Verneaux, *Esquisse d'une théorie de la connaissance; critique du néo-criticisme*, 1954. — Sous l'influence de la phénoménologie, le problème s'est profondément modifié et, sous l'influence de Dilthey en Allemagne, se présente plutôt à l'heure actuelle comme problème de la valeur de la réflexion philosophique à côté du savoir scientifique (cf. R. Vancourt, *La philosophie et sa structure*, 1953).

Pour sortir, en critériologie, de la position de l'idéalisme subjectiviste, plusieurs voies sont possibles. Ou bien revenir à la considération de la connaissance sensible, à défendre sa valeur et celle de l'abstraction qui en part. Voie très thomiste, suivie par les thomistes de stricte observance. Ou bien analyser l'intellection concrète en elle-même, souligner son intentionalité, sa référence à l'objet. Voie également thomiste, dans laquelle Brentano avait engagé la phénoménologie allemande, moins suivie en France. Ou bien, par une analyse ontologique de l'esprit et de son dynamisme, ou par une analyse critique de la connaissance, s'orienter vers l'être. Cette troisième voie a été empruntée par B. Roland-Gosselin, O. P. Le Père J. Maréchal s'y est engagé en une présentation originale du thomisme (*Le point de départ de la métaphysique*, cinq cahiers : 1, *De l'Antiquité à la fin du Moyen Age; la critique ancienne de la connaissance;* 2, *Le conflit du rationalisme et de l'empirisme dans la philosophie moderne avant Kant;* 3, *La critique de Kant;* 4, *Le système idéaliste chez Kant et les postkantiens;* 5, *Le thomisme devant la philosophie critique*).

Cette présentation du thomisme rejoignait l'orientation profonde d'une philosophie qui avait d'abord paru lui être hostile, celle de Maurice Blondel. Cet auteur entend sortir de l'immanentisme idéaliste par la thèse idéaliste même de l'activité de l'esprit et la référence à une métaphysique de l'action; il opère la synthèse originale des aspirations authentiques de l'idéalisme et du bergsonisme, mais en les dépassant l'un et l'autre dans une philosophie dynamiste et réaliste. Principales œuvres : *L'action, essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique*, 1893; *La pensée*, I, 1934; II, 1935; *L'Etre et les êtres*, 1935; *L'action*, nouv. éd., 2 vol., 1936, 1937; *La philosophie et l'esprit chrétien*, 3 vol., I, 1944; II, 1946; le t. III est annoncé dans *Exigences philos. du christianisme* (posthume), 1950. Présentateurs de l'œuvre de Blondel, voir *Tables*, 452 (cf. *D. T. C.*, XIII, 1881-89).

Au contraire de Blondel, L. Laberthonnière se maintint dans une farouche opposition au thomisme qu'il considère comme responsable d'avoir enfermé tout l'idéalisme de l'Évangile dans les cadres abstraits de la logique aristotélicienne et de l'avoir compromis avec un réalisme grossier et une physique dépassée. On sait les réserves de Rome au sujet de cette œuvre qui comprend : *Dieu d'Aristote, Dieu de l'École, Dieu des chrétiens*, Rome, 1933; *La société spirituelle*, 1933; *Études sur Descartes*, Paris, 1935; *Études de philosophie cartésienne et premiers écrits philosophiques*, 1937; *Esquisse d'une philosophie personnaliste*, 1942.

Un autre penseur chrétien, Édouard Le Roy, entendait demeurer fidèle à l'esprit de la science de son temps, tel que l'avait suscité l'idéalisme kantien : la science est rigoureuse, mais non pas réaliste; la réflexion philosophique ne peut prétendre à la rigueur du raisonnement. É. Le Roy s'efforçait d'élargir le nouménisme moral de Kant et de l'enrichir de l'apport du bergsonisme sur l'expérience religieuse. C'est la possibilité de prouver l'existence de Dieu et la valeur de la pensée dogmatique que le S.-Office entendait défendre en mettant à l'Index les différents ouvrages de Le Roy : *Dogme et critique*, Paris, 1907; *L'exigence idéaliste et le fait de l'évolution*, 1927; *Les origines humaines et l'évolution de l'intelligence*, 1928; *La pensée intuitive*, 1930; *Le problème de Dieu*, 1920. Le Roy entendait synthétiser l'idéalisme et l'évolutionnisme, Kant et Bergson (cf. *Une philosophie nouvelle : Henri Bergson*, 1912).

J. Chevalier ne s'y attacha pas moins (cf. *Bergson*, 1926). Mais il demeurait fidèle à une philosophie plus classique (*La notion du nécessaire chez Aristote et chez ses prédécesseurs, particulièrement chez Platon*, 1915; cf. ses livres sur *Descartes*, 1921; et sur *Pascal*, 1922). Il contribua à faire rechercher dans le bergsonisme une source d'inspiration pour une philosophie traditionnelle assouplie, plus concrète, plus dynamiste, plus respectueuse de la valeur du particulier et faisant davantage droit à l'intuition (*Trois conférences d'Oxford*, Paris, 1928).

De cette pensée chrétienne ouverte au bergsonisme on pourrait rapprocher l'œuvre de M. Jean Guitton, bien que l'inspiration en soit nettement augustinienne : *Le temps et l'éternité chez Plotin et S. Augustin*, 1933; *La philosophie de Newman; essai sur l'idée de développement*, 1933; *Justification du temps*, 1941; *L'existence temporelle*, 1949. M. Guitton est aussi l'auteur d'une importante œuvre apologétique, *La pensée moderne et le catholicisme* (titre général pour toute une série d'études).

La seconde partie de l'entre-deux-guerres vit la tradition du spiritualisme idéaliste français s'orienter en deux directions : celle de M. Brunschvicg, athée, sensible à un progrès de la conscience qui s'élèverait du réalisme jusqu'à la vision idéaliste que proposerait le progrès de la physique mathématique; celle de MM. Lavelle et Le Senne, qui réinsèrent l'esprit dans sa relation à Dieu par une dialectique ascendante de la valeur (Le Senne) ou de l'être et de la participation (Lavelle). De l'œuvre de René Le Senne, signalons : *Le devoir*, 1930; *Obstacle et valeur*, 1934; *Introduction à la philosophie*, 1939; *Traité de morale générale*, 1942. De Louis Lavelle : *La présence totale*, 1934; *De l'être*, 1932; *De l'acte*, 1937; *Du temps et de l'éternité*, 1945; *Traité de caractérologie*, 1946; *De l'âme humaine*, 1951; *Introduction à l'ontologie*, 1947; *De l'intimité spirituelle*, 1955, etc. A cette œuvre, il n'a peut-être manqué, au départ, qu'une notion analogique de l'être pour que la personnalité de Dieu se dégageât davantage dans son retour à l'Éternel, au Tout divin. Cette philosophie aurait alors rejoint de près un thomisme conscient de ses sources augustiniennes, tel qu'on peut le rencontrer dans Geiger, O. P. (*La participation dans la philosophie de S. Thomas d'Aquin*, 1942); A. Forest (*Du consentement à l'être*, 1936; *La réalité concrète et la dialectique*, 1939; *Consentement et création*, 1943; *La vocation de l'esprit*, 1953); P. Fontan (*Adhésion et dépassement*, Louvain, 1952).

L'œuvre importante du P. André Marc (*L'idée de l'être chez S. Thomas et dans la scolastique postérieure*, Paris, 1933; *Psychologie réflexive*, 2 vol., préface de René Le Senne, 1949; *Dialectique de l'affirmation*, 1952; *Dialectique de l'agir*, Lyon, 1950) peut apparaître comme au confluent du spiritualisme réflexif d'un Lavelle et du thomisme tel que le présentait le P. Maréchal.

Mais dès l'après-guerre l'idéalisme cédait devant une phénoménologie, entrée en France sous sa forme existentialiste plutôt qu'idéaliste et husserlienne; il avait cédé encore devant les philosophies engagées, existentialisme et marxisme.

C'est pourtant avec l'idéalisme rationaliste, issu de Spinoza et dont le mouvement s'achève avec Brunschvicg, que dialogue encore M. Duméry dans une œuvre originale, brillante et fortement construite : spécialement *Le problème de Dieu en philosophie de la religion*, Paris, 1957; *Critique et religion, recherches sur la méthode en philosophie de la religion*, Paris, 1957 : *La foi n'est pas un*

cri, Paris, 1957; *Philosophie de la religion*, Paris, 1957. Parti du blondélisme, M. Duméry accepte, comme Blondel, le point de départ de la pure intériorité de la conscience. Comme lui, il veut faire accepter au rationalisme critique la validité de la foi chrétienne, de la religion authentique. Mais il s'oriente vers une philosophie de l'Un (énologie), inspirée de Plotin, plutôt que vers une ontologie que l'auteur considère comme toujours plus ou moins objectivante. Il se situe au plan de la philosophie de la religion envisagée comme une critique de la conscience religieuse spontanée. Tout en défendant la transcendance de la foi chrétienne, l'auteur estime que le rationalisme critique doit reconnaître la valeur de la *conscience projective* telle qu'elle s'exprime dans la *religion authentique*. La phénoménologie dont il accueille la méthode d'analyse est plutôt la phénoménologie rationaliste d'un Husserl que la phénoménologie existentialiste ou la phénoménologie de la reconnaissance de « l'autre » : il se méfie du personnalisme. La foi chrétienne s'insère d'elle-même dans la projection la plus authentique de la conscience religieuse, sans s'y réduire. Par la mise à l'Index des quatre ouvrages cités plus haut (décret du 4 juin 1958), le S.-Office a souligné que, contrairement aux intentions de l'auteur, son système ne préparait pas à une reconnaissance authentique des caractères de certitude et de précision objectifs de la foi et des dogmes catholiques.

3° La *phénoménologie* n'a pas reçu, dans les milieux scolastiques français, l'audience à laquelle on aurait pu s'attendre pour un mouvement philosophique qui avait hérité la notion d'intentionalité, à travers Brentano, en droite ligne de S. Thomas (cf. *La phénoménologie*, Journée d'étude de la Société thomiste, I, Paris, Éd. du Cerf, 1932). On se refuse à voir dans les descriptions phénoménologiques, contrairement aux intentions des phénoménologues, autre chose qu'une description en définitive phénoménale et sans portée ontologique. Il est vrai que, de leur côté, les phénoménologues n'ont pas tous, loin de là, comme M. Gabriel Marcel, le sens du mystère ontologique et de ses approches. Un sens plus aigu de la compénétration des plans du phénoménal et de l'ontique, un abandon des positions wolfiennes et kantiennes sur la séparation exagérée du phénoménal et du nouménal aboutiront peut-être à dissiper des méprises. Une certaine ouverture se dessine en ce sens (cf. É. Gilson, *L'être et l'essence*, 1948; A. Brunner, *La personne incarnée*, dans *Les Archives de philos.*, 1947).

4° Plus engagé, plus agressif, *l'existentialisme* imposait davantage le dialogue. Il prit en France surtout forme athée (Sartre, Merleau-Ponty, Simone de Beauvoir, F. Jeanson et l'équipe des *Temps modernes*) et, en littérature, expression sombre et scandaleuse; il conquit rapidement une influence considérable sur la jeunesse. Ainsi apparaissait-il, à côté du marxisme, comme invitant à l'engagement, comme menaçant la foi et l'engagement chrétiens. Aussi est-ce souvent ces trois engagements que les auteurs ont étudiés comme en un triptyque (Jean Lacroix, *Marxisme, existentialisme, personnalisme*, 1948; R. Vancourt, *Marxisme et pensée chrétienne*, 1948; *La philosophie et sa structure*, I, 1953; G. Grevillot, *Les grands courants de la pensée contemporaine*, 1950; A. Etcheverry, S. J., *Le conflit actuel des humanismes*, 1955). — Certaines études cependant sont consacrées exclusivement à l'existentialisme (E. Mounier, *Introduction aux existentialismes*, 1947; Ignace Lepp, *Existence et existentialismes*, 1948; *L'existence authentique*, 1951; *La communication des existences*, 1952; *La philosophie chrétienne de l'existence*, 1953; R. Verneaux, *Leçons sur l'existentialisme et ses formes principales*, 1949; R. Jolivet, *Les doctrines existentialistes*, abbaye S.-Wandrille, 1948). — Facilement désolidarisée d'un rationalisme abstrait, la pensée chrétienne se présente comme un existentialisme optimiste appuyé sur la croyance en Dieu. On s'est plu à considérer, malgré ses réserves sur cette appellation, M. Gabriel Marcel comme représentant de l'existentialisme chrétien (cf., par divers, *Existentialiste chrétien : Gabriel Marcel*, 1949). On connaît l'œuvre abondante de ce philosophe : *Journal métaphysique*, 1927; *Être et avoir*, 1935; *Du refus à l'invocation*, 1940; *Homo viator*, prolégomènes à une métaphysique de l'espérance, 1945; *Positions et approches du mystère ontologique*, 1949; *Le mystère de l'être*, 1951-1953, etc.

Chrétien russe orthodoxe, mais français d'adoption, Nicolas Berdiaeff a ici sa place : *Cinq méditations sur l'existence*, 1936; *Esprit et réalité*, 1938; *De la destination de l'homme*, 1935; *De l'esclavage et de la liberté de l'homme*, 1939; 2e éd., 1946; *La dialectique existentielle du divin et de l'humain*, 1942; *Christianisme et réalité sociale*, 1934. Métaphysicien soucieux des engagements concrets de l'homme, il est existentialiste; mais son souci de trouver en sa métaphysique des bases pour l'appréciation de la civilisation, la défense de la liberté humaine et la solution des problèmes sociaux lui vaudrait plutôt l'appellation de personnaliste.

5° C'est, en effet, aux confins de la métaphysique et de la morale sociale que se situent les différents penseurs d'orientation voisine à propos desquels on parle de *personnalisme*. Tout en soulignant comme les existentialistes que l'homme est bien une conscience en situation, les personnalistes reconnaissent à celle-ci une valeur et un statut métaphysiques auxquels sa référence à Dieu n'est pas étrangère. Ils défendent les droits des personnes humaines en face d'un collectivisme menaçant, sans tomber dans un individualisme qu'ils rejettent vigoureusement. L'appellation de « philosophie personnaliste » est plus significative qu'on ne l'a souligné. On y trouve le point d'aboutissement d'un certain idéalisme français qui s'est plu à opposer la conscience ou la personne et sa liberté au déterminisme de la nature physique. En l'adoptant, on a contribué à un approfondissement métaphysique et réaliste de ce qui n'était d'abord, dans la ligne kantienne, qu'une doctrine morale de la personne. Ainsi était plus fortement souligné le caractrèe analogique de l'être de la personne humaine et de l'être du monde physique pour lequel on a tendance à réserver le nom de nature (cf. M. Nédoncelle, *La personne humaine et la nature*, 1943). Par là s'est peut-être opérée une nouvelle fécondation de la pensée philosophique par le christianisme qui lui a apporté cette notion de la personne humaine.

M. Nédoncelle a apporté à ce mouvement de pensée des bases phénoménologiques et métaphysiques (cf. *La réciprocité des consciences*, 1942; *Vers une philosophie de l'amour*, 1946; *De la fidélité*, 1953). — Emmanuel Mounier l'a inséré dans la réflexion engagée de notre temps, dans ses problèmes sociaux et ses interrogations sur l'avenir de notre civilisation. Il l'a fait tout d'abord par son œuvre (*L'affrontement chrétien*, Neuchâtel, 1945; *Qu'est-ce que le personnalisme? Liberté sous condition*, 1946; *Révolution personnaliste et communautaire*, 1934; *Le personnalisme*, 1950; *Feu la chrétienté*, 1950; *Les certitudes difficiles; L'espoir des désespérés*, 1953; *Manifeste au service du personnalisme*, 1936), mais aussi par le rayonnement de la revue *Esprit* qu'après avoir fondée il dirigea jusqu'à sa mort. — On peut rattacher à ce mouvement J. Lacroix (*Personne et amour*, Lyon, s. d.; *Vocation personnelle et tradition nationale*, Paris, 1942; *Le sens du dialogue*, Paris, 1955; *Force et faiblesse de la famille*, Paris, 1948). — Que le personnalisme soit un mouvement d'inspiration chrétienne, on en peut trouver la preuve dans ce fait qu'à côté d'auteurs catholiques s'y rencontrent des orthodoxes (Berdiaeff) et des protestants, Paul Ricœur (*Kark Jaspers et la philosophie de l'existence*, 1947; *Gabriel Marcel et Karl Jaspers*, 1948; *Philosophie de la volonté*, 1949), R. Mehl. Mais il faut aussi compter dans le mouvement personnaliste les thomistes eux-mêmes, parce que le thomisme a une doctrine métaphysique de la personnalité de l'esprit, parce qu'il apporte, systématisées, les vues du christianisme sur la destinée humaine, parce que les thomistes contemporains ont eu à cœur d'opérer cette jonction de la métaphysique et des problèmes moraux et politiques qui caractérisent le mouvement personnaliste (cf. MM. Maritain et Gilson).

Ce n'est pas céder à l'actualité que de parler d'un existentialisme thomiste : il s'agit d'une tendance dont le protagoniste serait M. Gilson. On peut la caractériser par : une redécouverte de l'importance de l'existence dans le thomisme; une mise en garde contre une contamination inconsciente du thomisme par l'ontologie essentialiste de Wolff (et peut-être de Jean de Saint-Thomas, voire de Duns Scot); une remise en valeur du primat du jugement sur le concept pour atteindre l'être (cf. É. Gilson, *L'être et l'essence*, Paris, 1948).

Par là sont soulignées non seulement l'actualité, mais

la richesse et l'étonnante originalité de S. Thomas. Car c'est un existentialisme qui assume la participation (cf. Geiger), qui n'est plus désormais considérée dans une perspective essentialiste platonicienne, qui donne à l'action et à l'actualité tout leur sens existentiel (cf. J. de Finance, *Être et agir*, Paris, 1945). A ces vues, il peut même intégrer celles qu'impose le problème de la réciprocité des consciences (G. Marcel, L. Lavelle, M. Nédoncelle, M. Chastaing, J. Dellsalle) (voir M. Duquesne, *Existence et personne*, dans *R. Sc. Phil.*, juill. et oct. 1952).

6° L'existentialisme, le personnalisme chrétien font face au *matérialisme marxiste*. Les chrétiens ont d'abord rencontré le marxisme sur le plan de la politique et des engagements syndicaux où il apparaît révolutionnaire et antireligieux. De ce fait, il existe toute une littérature de défense du christianisme ou d'attaque du marxisme qui demeure sur le plan de la polémique. — Mais l'orientation idéologique prise par ce mouvement négateur devait amener les penseurs chrétiens à porter la critique du marxisme sur le plan philosophique (ainsi P. Bigo, S. J., *Marxisme et humanisme*, Paris, 1953). D'autres auteurs ont fait porter leur critique sur le matérialisme qui est à la base du marxisme (ainsi A. Etcheverry, A. Marc, B. Romeyer, G. Jarlot, dans *La philosophie du communisme*, 1939). R. Vancourt centre la sienne sur les contradictions du relativisme affirmé par le marxisme dans le domaine de la connaissance (*Marxisme et pensée chrétienne*, 1948). Dans *Brèves réflexions sur l'athéisme marxiste* (1953), M. Duquesne attaque directement l'athéisme de Marx; ainsi que N. Berdiaeff, dans *Les sources et le sens du communisme russe* (1943), et *Problème du communisme* (1932). Berdiaeff souligne, dans le marxisme, un messianisme faussé par le nihilisme et l'athéisme. — Les intellectuels communistes français ont insisté surtout sur la dialectique marxiste (cf. Lefebvre, Garaudy). Aussi des auteurs chrétiens les ont suivis sur ce terrain, soulignant l'opposition au marxisme *matérialiste*, athée et collectiviste, de la triple *transcendance* chrétienne de l'esprit par rapport à la matière, de Dieu par rapport au monde, de la personne par rapport à la collectivité; ainsi H.-C. Desroches (*Signification du marxisme*, 1949), tout en rêvant cependant d'une rencontre possible dans la mesure où la dialectique marxiste s'ouvrirait à un dépassement vers une transcendance elle-même incarnée. — Au contraire G. Fessard, S. J. (dans *France, prends garde de perdre ta liberté*, 1946), met en garde contre les prestiges du communisme et estime qu'il faut lui opposer une autre dialectique. — Aux confins de la philosophie et de l'actualité Ignace Lepp, marxiste converti, a publié : *De la dialectique idéaliste de Hegel à la dialectique révolutionnaire de Marx*, 1931; *Le marxisme, philosophie ambiguë et efficace*, 1949.

II. Perspective concrète sur les problèmes fondamentaux. — L'analyse des philosophies qui s'affirment de 1920 à 1950 a montré que la métaphysique a petit à petit abandonné le domaine technique de l'ontologie et de la critériologie pour prendre une position plus concrète sur des problèmes fondamentaux : Dieu, l'homme.

I. PROBLÈME DE DIEU. — Un idéalisme chrétien, comme celui de Lachelier et de Boutroux, n'allait pas jusqu'à proposer, sur le plan philosophique, le problème d'un Dieu personnel et de notre relation à lui. Tout en restant fidèle au kantisme, M. Lachièze-Rey a fait en ce sens un pas en avant (*Le moi, le monde et Dieu*, 1950). Mais, dans l'ensemble, l'idéalisme rationaliste répugnait à rencontrer un Dieu personnel sur le chemin de la raison. Ceux des idéalistes qui réintroduisirent ce problème sur le plan philosophique gardèrent au fond cette réserve. Éd. Le Roy, H. Bergson (*Les deux sources de la morale et de la religion)* ouvrent la philosophie sur le domaine religieux, plutôt qu'ils n'accueillent sur le plan de la raison le problème de Dieu; ils n'ont pas de théodicée. De là les réserves de l'Église à leur égard. Ces auteurs cherchent à désolidariser la dialectique qui remonte jusqu'à Dieu des techniques rigoureuses d'un rationalisme scientifique, plutôt qu'à nier la valeur de connaissance et le caractère assuré de cette dialectique. Leur expression les a parfois trahis. Le problème était de rejoindre raison et Dieu-personne, alors qu'on rejetait la présentation rationnelle des preuves classiques de l'existence de Dieu. — Les deux voies les plus originales ont été sans doute celle de Maurice Blondel et celle de Gabriel Marcel. La première consiste à maintenir le problème de Dieu sur le plan religieux, voire surnaturel, mais à découvrir par l'analyse philosophique une aspiration de l'homme au surnaturel, au religieux, à garder à la raison son « autonomie essentielle », tout en reconnaissant en elle une « connexion indéclinable » avec la religion (cf. *Tables*, 452). La réflexion de G. Marcel demeure, elle, sur le terrain purement philosophique et y situe sa recherche du « Toi » divin, du « Toi » absolu. Mais cette réflexion, menée sur le plan de la vie intérieure et des relations interpersonnelles, il la désolidarise de la pensée purement rationnelle attachée au « problématique » et au « vérifiable », au plan de l'objectif et des choses. On est ici loin du modernisme se réfugiant dans l'indécision d'une vague aspiration à un divin impersonnel.

L'idéalisme rationaliste devait enregistrer avec étonnement et scandale cette réapparition du Dieu-personne dans l'enseignement philosophique. De là le célèbre débat sur l'athéisme à la Société française de philosophie (1928), où M. Brunschvicg surtout marqua le coup (*Vraie et fausse conversion*, dans *Rev. de morale et de métaphysique*, 1930-1932; *La raison et la religion*, 1939). Une tendance plus récente (Pradines, Caillois, Gusdorf) serait de revaloriser, à côté de la pensée rationnelle, la pensée mythique, ce qui n'est pas sans danger.

Parallèlement à ces courants et parfois en réaction contre eux, les thomistes ont maintenu les voies classiques de la découverte de Dieu par la raison (cf. R. Garrigou-Lagrange, *Dieu, son existence et sa nature*, 11e éd., 1950; résumé dans *Les perfections divines*, 1936; J. Maritain, *Raison et raisons*, 1947; R. Arnou, S. J., *Theologia naturalis*, Rome, 1947). D. Sertillanges, O. P., en a renouvelé la présentation (*Dieu ou rien*, Paris, 1933; *Catéchisme des incroyants*, 1930). D'autres ont fait appel également aux arguments tirés de la vie morale (cf. Maritain, *Approches de Dieu*, 1953); aux arguments tirés du témoignage des mystiques et des observations de la sociologie religieuse (cf. G. Rabeau, *Dieu, son existence et sa providence*, 1933). De toutes façons, en se référant à la mentalité contemporaine (De Lubac, *De la connaissance de Dieu*, 1941; R. Jolivet, *Études sur le problème de Dieu dans la philosophie contemporaine*, 1932; E. Rideau, *Paganisme et christianisme*, 1953).

II. L'HOMME — La réflexion sur l'homme n'est plus actuellement analyse de sa nature et de son essence, ou réflexion de la conscience sur elle-même, mais étude de l'homme vivant, dans ses engagements concrets, l'homme qui naît, souffre et meurt, l'homme engagé dans l'évolution, dans l'histoire, dans la conquête du monde et qui, dans différentes sciences, cherche des éclaircissements sur sa condition. Ainsi la philosophie de l'homme est devenue une étude de la condition humaine, *anthropologie*. Elle est devenue aussi une exaltation de l'homme, un *humanisme* (cf. De Lubac, *Le drame de l'humanisme athée*, 1944; J. Mouroux, *Le sens chrétien de l'homme*, 1945).

Une philosophie insérée dans l'actualité incite les penseurs chrétiens à poursuivre leurs réflexions dans le cadre de rencontres, revues, semaines, publications et collections. Telles, avant 1940, les publications du Roseau d'or, des Iles, la collection *Présences* dirigée par Daniel-Rops. Il faut avant tout signaler les importantes Semaines des intellectuels catholiques tenues depuis 1948 et dont les comptes rendus ont été régulièrement publiés (*Les intellectuels devant la charité du Christ*, 1948; *Foi en Jésus-Christ et monde d'aujourd'hui*, 1949; *L'humanisme et la grâce*, 1950; *Espoir humain et espérance chrétienne*, 1951; *L'Église et la liberté*, 1952; *Monde moderne et sens de Dieu*, 1953; *Qu'est-ce-que l'homme?*, 1954; *L'Église et les civilisations*, 1955; *Monde moderne et sens du péché*, 1956; *Qu'est-ce que la vie?*, 1957). Le Centre des intellectuels catholiques publie en outre des cahiers périodiques, *Recherches et débats*.

Cette métaphysique de l'homme engagé se retrouve dans la vie littéraire devenue très pénétrée d'idées philosophiques chez bien des romanciers catholiques, au théâtre de Paul Claudel, dans l'essai philosophique d'inspiration thomiste qu'est son *Art poétique*, chez des critiques comme Charles du Bos.

L'humanisme contemporain fait bonne place à la civilisation du *travail* et de la *technique*. Certains auteurs considèrent ce fait comme un dangereux envahissement contre lequel il importe de sauvegarder les valeurs spirituelles et religieuses (ainsi G. Marcel, *Les hommes contre l'humain*, 1951; Gustave Thibon). D'autres exaltent le sens chrétien possible dans ce progrès d'une civilisation du travail (cf. M.-D. Chenu, *Théologie du travail*). D'autres, en tout cas, l'étudient (cf. N. Berdiaeff, *L'homme et la machine*, 1933; dans *Recherches et débats*, janv. 1956 : *Civilisation du travail? Civilisation du loisir?;* la bibliographie de ce cahier fait voir une littérature déjà abondante).

L'humanisme contemporain a également exalté le le sens de l'*histoire*. Certains ont cru par là s'opposer à un humanisme chrétien de la transcendance ou à un rationalisme abstrait. Mais les chrétiens purent facilement souligner les origines judéo-chrétiennes de la *reconnaissance du sens de l'histoire* et maintenir cette perspective historique dans ses indispensables références tant à la réflexion intemporelle qu'à l'actuelle transcendance (ainsi N. Berdiaeff, orthodoxe, *Le sens de l'histoire*, 1948; O. Culmann, protestant, *Christ et le temps*, Genève-Paris, 1947; Burgeliu, protestant, *L'homme et le temps*, 1945; J. Daniélou, S. J., *Essai sur le mystère de l'histoire*, Paris, 1953).

Psychologie

L'énorme développement de la psychologie contemporaine ne concerne pas directement ce que les scolastiques retiennent sous le nom de psychologie rationnelle et que les modernes considèrent comme relevant de la métaphysique : immortalité de l'âme, rapports de l'âme et du corps, etc. Dans ce domaine, les travaux n'ont pas été très abondants, les questions demeurant traitées classiquement dans les manuels. Citons : sur le problème de l'immortalité, J. Maritain, *Raison et raisons*, Paris, 1947; *Sort de l'homme*, 1943; sur les rapports de l'âme et du corps, Descoqs, *Essai critique sur l'hylémorphisme*, 1924; et, sur un plan moins philosophique, Biot, *L'âme et le corps*, 1938; sur la personne, O. Lemarié, *Essai sur la personne*, 1936; M. Zundel, *Recherche de la personne*, 1938; *Autour de la personne humaine* (P. Descoqs, A. Stocker, J. de la Vaissière, R. Jolivet, P. Virton), 1938.

La psychologie de la connaissance, en connexion avec la critériologie, a été davantage étudiée. Outre les ouvrages déjà signalés, il faut citer : Yves Simon, *Introduction à l'ontologie du connaître*, 1934; P. Garin, *La théorie de l'idée suivant l'école thomiste*, 1932 (avec la thèse complémentaire : *Thèses cartésiennes et thèses thomistes*); G. Rabeau, *Species, Verbum*, 1938; J. Durantel, *Le retour à Dieu par l'intelligence et la volonté dans la philosophie de S. Thomas*, 1948; R. Verneaux, *Esquisse d'une théorie de la connaissance*, 1954.

Le problème de la connaissance de l'âme par elle-même, soulevé par le P. A. Gardeil, O. P., dans divers articles, a été abordé directement par cet auteur (*La structure de l'âme et l'expérience mystique*, 1927), et par Bl. Romeyer (*Connaissance de l'esprit humain*, 1923). La question souleva quelques controverses auxquelles prirent part les PP. Maréchal, Roland-Gosselin, Wébert. La tendance va à prendre en considération plus qu'autrefois le caractère expérimental de la connaissance de l'âme par elle-même et la portée de cette expérience pour une connaissance scientifique de l'âme.

Sur les *habitus :* dom Placide de Roton, *Les habitus, leur caractère spirituel*, 1933; R. Bernard, O. P., *La métaphysique de l'habitude*, dans *La vertu*, 1933 (*La Somme théol.*, Éd. de la Revue des jeunes).

Sur le caractère : G. Thibon, *La science du caractère*, 1934; E. Peillaube, *Caractère et personnalité*, 1935; E. Mounier, *Traité du caractère*, 1946. Voir aussi le *Traité de caractériologie* de Le Senne (cf. *supra*).

I. PSYCHOLOGIE DITE EXPÉRIMENTALE. — Elle s'est développée en de multiples directions du fait de la multiplication des méthodes d'investigation, de la spécialisation des champs d'analyse et des différentes orientations de la systématisation. La pensée chrétienne ne devait évidemment pas s'intéresser à tous ces domaines, ni de même façon à certains d'entre eux (cf. *Psychologie moderne et réflexion chrétienne*, dans *Recherches et débats*, cahier 3, 1953).

Sur le plan proprement expérimental de la psychophysiologie, de la psychologie de laboratoire, des tests, de la psychologie pathologique, etc., expérimentateurs et philosophes estimaient qu'il y avait pleine autonomie réciproque du plan phénoménal et du plan de l'analyse philosophique et ontologique. Pourtant, déjà dans ses *Éléments de psychologie expérimentale* (6e éd., 1926), le P. de la Vaissière, S. J., note cette exigence d'une théorie psychologique au sein de la psychologie expérimentale, et il esquisse quelques rapprochements entre les résultats de l'observation et certaines positions philosophiques. M. Dwelshauvers, directeur du laboratoire de psychologie de l'Institut catholique de Paris, montre comment différentes analyses de la psychologie expérimentale s'intègrent dans des vues aristotélico-thomistes (ses ouvrages : *Les mécanismes subconscients*, Paris, 1925; *L'inconscient; L'étude de la pensée*, 1935; *L'exercice de la volonté*, 1936; *Traité de psychologie*, 2e éd., 1934).

Pourtant, dans l'ensemble, certains rapprochements qu'on aurait pu attendre n'ont guère été faits. On n'a pas tenté de comparaison entre les différents niveaux du psychisme tels que les décrivent certains auteurs modernes (par ex. Pradines : plan perceptif, plan associatif, plan de l'esprit) et la hiérarchie thomiste du *sensus communis*, de la *cogitative* et de la *ratio;* entre la dichotomie affective du besoin et de la défense (Pradines) ou de la sympathie et de la défense (de Greef) et la dichotomie affective de l'*appetitus concupiscibilis* et de l'*appetitus irascibilis* dans la psychologie thomiste. Dans l'ensemble, il y a donc eu peu d'échanges entre la psychologie scolastique et les observations accumulées par la psychologie expérimentale.

Peu d'échanges aussi avec les systématisations nouvelles; avec celle du behaviorisme ou de la réflexologie, cela se conçoit; avec les systèmes de psychologie des tendances ou de la conduite; avec la psychologie de la « forme » ou la phénoménologie, cela se comprend moins. On dirait que le divorce perpétré entre la psychologie scolastique thomiste et la psychologie expérimentale aux temps de l'associationisme et du sensualisme s'est maintenu, alors que la psychologie moderne est revenue à des notions classiques en régime thomiste : notions de tendance, d'intentionalité, de forme, etc.

La systématisation psychologique qui a le plus suscité d'intérêt est, en définitive, la *psychanalyse*, à cause de ses incidences pratiques. On sait les réserves formulées et les apaisements donnés par le Saint-Père sur cette question. Dans sa thèse *La méthode psychanalytique et la doctrine freudienne* (Paris, 1936), M. Roland Dalbiez s'applique à désolidariser la thérapeutique psychanalytique des positions théoriques de Freud, de ses conceptions matérialistes et de son pansexualisme. (Mêmes réserves chez J. de la Vaissière, *La théorie psychanalytique de Freud*, 1930.)

Un certain nombre de psychanalystes ou de psychiatres français favorables à la psychanalyse sont des chrétiens qui ne font pas mystère de leur foi et entendent mettre en accord leur philosophie chrétienne avec les principes et les conclusions de leur thérapeutique (docteurs Parcheminey, Ey, Berge, Pasche, Nodet, etc.). Certains (Mme Maryse Choisy, *Qu'est-ce que la psychanalyse?*, 1950; *Le chrétien devant la psychanalyse*, 1955 et la revue *Psyché* qu'elle a fondée) trouvent dans la psychanalyse de Jung, qui reconnaît un rôle important au sentiment religieux pour l'équilibre psychique, une psychanalyse plus en accord avec le christianisme. Et cependant il y a lieu pour un chrétien de faire de fortes réserves sur les conceptions jungiennes de la religion (cf. Beirnaert, dans *Études*, 1956-57).

Psychanalyste français exerçant en Suisse, M. Ch. Baudouin, fidèle à la thérapeutique et aux schémas freudiens, a su allier à ses vues psychanalytiques des conceptions philosophiques authentiquement chrétiennes (cf. *L'âme enfantine et la psychanalyse*, Neuchâtel, 2e éd., 1950; *Découverte de la personne*, 1940; *De l'instinct à l'esprit*, coll., *Études carmélitaines*, 1950; *Introduction à l'analyse des rêves*, 1949; *L'âme et l'action*, Genève, 1950). Sur les problèmes de psychanalyse, la mise au point chrétienne la plus récente est *Réflexions sur la psychanalyse* (J. Lhermitte, J. Boutonier, M. Nédoncelle et Vérine), et les articles du P. Beirnaert, S. J.

Spécialisée en ses orientations, la psychologie moderne l'est aussi en ses champs d'études : psychologie des

anormaux, psychologie de l'enfant, psychologie sociale, industrielle, religieuse, etc. La pensée chrétienne s'est naturellement intéressée d'une part à la psychologie de l'enfant, pour ses incidences en pédagogie, d'autre part à la psychologie religieuse. Le domaine de la psychologie de l'enfant, envisagée du point de vue chrétien, est trop vaste pour qu'on puisse ici même simplement effleurer la question de la participation française en ce domaine.

II. PSYCHOLOGIE RELIGIEUSE. — La France est moins portée que les pays à confessions religieuses multiples vers l'étude de la variété des expériences religieuses. Son orientation de pensée va toujours plus ou moins à poser le problème de la validité de la pensée religieuse, de l'authenticité de l'expérience des mystiques. Depuis 1920 les auteurs, même non croyants, qui ont étudié la conscience religieuse, n'ont plus tendu, sauf quelque exception, à considérer cette conscience comme une forme inférieure d'affectivité que la raison élimine, ou comme une vague conscience du divin valable, mais bien inférieure à la conscience divine lumineuse qu'est la raison elle-même. Bergson a grandement contribué à dégager des formes superstitieuses avec quoi on la confondait la conscience religieuse authentique, au sommet d'une intuition supérieure à la raison (cf. *Les deux sources de la morale et de la religion*, voir *D. T. C.*, XIII, 2264-85).

L'attitude de pensée de M. J. Baruzi (dans ses belles études *S. Jean de la Croix et le problème de l'expérience mystique*, 1931; *Création religieuse et pensée contemplative*, 1951) est significative. Si, en définitive, il ne croit pas à la réussite de l'effort spirituel d'un S. Jean de la Croix pour atteindre une expérience de l'absolu, il y voit pourtant un effort authentique de l'esprit, une forme en soi légitime de dialectique, bien que s'éloignant des cadres rationnels. — Même ouverture chez des psychologues comme M. Henri Delacroix (*Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au XIVe s.*, 1899; *Les grands mystiques chrétiens, études d'hist. et de psychologie du mysticisme*, 1908; *La religion et la foi*, 1922) ou M. M. Pradines (*Esprit de la religion*, paru en 1932). Ces auteurs considèrent la conscience religieuse — ils diront même la pensée religieuse — comme authentique, comme une orientation de l'esprit complémentaire d'un rationalisme trop étroit. Pradines voit même dans la conscience religieuse primitive une première manifestation du surgissement de la raison, qui prend ensuite deux orientations, l'une scientifique et morale, l'autre mystique et religieuse. Ces auteurs méconnaissent la compénétration de la raison et de la conscience religieuse; et le dogme chrétien ne leur apparaît que comme une rationalisation après coup de la conscience religieuse; ils n'y voient pas une adhésion aux enseignements de la révélation, à laquelle eux-mêmes ne croient pas.

Adhésion à la révélation, rationalité de la conscience religieuse, expérience des réalités surnaturelles, telles apparaissent les caractéristiques du mysticisme chrétien que doivent défendre les auteurs catholiques. Tandis que les incroyants ont tendance à ne voir que les ressemblances dans les manifestations d'expérience religieuse au sein des différentes religions et sagesses philosophiques, les croyants soulignent les aspects spécifiques de la mystique chrétienne. Bergson lui-même a été amené à le faire. Tout particulièrement, ils mettent en valeur à quel point la croyance en un Dieu personnel distingue nettement sur le plan psychologique lui-même les extases du juif, du musulman, du chrétien, et l'extase du bouddhiste ou du yogin. La psychologie religieuse et l'étude de la mystique ont dû ainsi s'orienter vers les études comparatives (cf. M. de Montmorand, *Psychologie des mystiques catholiques orthodoxes*, 1920).

Toutefois la comparaison avec certains mystiques musulmans qui semblent être parvenus au sommet de l'extase pose un problème. On admet en général qu'il puisse y avoir une mystique naturelle, sorte d'expérience du divin au sommet de la conscience de soi, aux profondeurs de la connaissance de l'âme par elle-même. Mais la mystique surnaturelle est une autre expérience de Dieu, expérience qui n'est possible que par et dans la vie de la grâce. Est-ce une possession objective de Dieu, accordée par grâce à l'âme, achèvement du mouvement profond de l'âme vers le surnaturel? (Ainsi J. Maréchal dans *Études sur la psychologie des mystiques*, t. I, 1924; II, 1937; et les auteurs du Cahier de la Nouvelle Journée n. 3, *Qu'est-ce que la mystique?*) Est-ce un affleurement à la conscience de la vie de la grâce normalement inconsciente? (ainsi A. Gardeil, *La structure de l'âme et l'expérience mystique*, 1927; J. Maritain, *Les degrés du savoir*, 1934). — Sur les mystiques musulmans : Louis Massignon, *Kitâb al-Tawâsîn d'Al-Hallâj*, 1913; *La passion d'Al-Hallâj, martyr mystique de l'Islam*, 1922; *Le Diwân d'Al-Hallâj, essai de reconstitution*, 1931; *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, 1922; H. Lammens, *Al-Hallâj, un mystique musulman du IIIe s. de l'hégire*, dans *Recherches*, 1914; L. Gardet, *Recherches de l'absolu selon les mystiques chrétienne, musulmane et indienne*, Le Caire, 1951; *Expériences mystiques en terres non chrétiennes*, Paris, 1953. Voir aussi J. Herbert, *Spiritualité hindoue*, 1947; R. Brunel, *Le monachisme errant dans l'Islam. Heddi et les Sidi Heddawa*, 1955.

La psychologie religieuse s'est aussi inquiétée de distinguer les formes authentiques du mysticisme de ses contrefaçons, dont la pathologie mentale connaît d'assez nombreux cas. Dans les importants volumes « De l'angoisse à l'extase » le docteur Pierre Janet étudie le cas d'une pseudo-mystique, la célèbre Madeleine, et croit trouver là l'explication des phénomènes extraordinaires relatés dans la vie de Ste Thérèse d'Avila (voir la bibl. de l'art., *D. T. C.*, XV, 572-73). Une mise au point est parue dans les *Études carmélitaines* (oct. 1931) par le docteur A. Le Grand, le P. Bruno de Jésus-Marie, et A. Gardeil, O. P.

Les *Études carmélitaines*, fondées et dirigées par le P. Bruno de Jésus-Marie, O. C. D., abordent ces problèmes, grâce à la collaboration de théologiens et de psychiatres (*Douleur et stigmatisation*, 1936; *Illuminations et sécheresses*, 1937; *Trouble et lumière* et *Technique et contemplation*, 1948; *Direction spirituelle et psychologie* et *Mystique et continence*, 1950, etc.; voir aussi, du professeur Lhermitte, *Mystiques et faux mystiques*, 1952; du docteur Giscard, *Mystique ou hystérie*, 1952; et de R. de Sinéty, S. J., *Psychopathologie et direction*, 1934).

Les revues de spiritualité (*Ascétique et mystique*, *Vie spirituelle* et son *Supplément*), les grandes revues philosophiques et théologiques publient de plus en plus des articles et des chroniques de psychologie religieuse.

Sociologie

Une psychologie concrète ne sépare pas l'homme de son milieu : ainsi le penseur chrétien doit s'intéresser à la sociologie. C'est avec un certain retard qu'en France on a élargi le concept d'abord normatif de sociologie pour envisager une sociologie scientifique de pure observation. En raison de ses tendances au point de vue moral, religieux, familial, l'école sociologique de Durkheim (cf. *D. T. C.*, XIII, 2206 sq.) a vu ses thèses discutées et critiquées (cf. H. Dehove, *Mélanges sociologiques*, Lille, 1931; P. Delos, A. Lemonyer, Trouard, R. Troude, Ulbrich, *Comment juger la sociologie?*, s. d.) et a provoqué la publication d'œuvres de sociologie d'inspiration chrétienne (H. du Passage, S. J., *Notions de sociologie*, Paris, 1932; Lemonnyer, O. P., J. Tonneau, O. P., R. Troude, *Précis de sociologie*, Marseille, 1934; O. Lemarié, *Précis de sociologie*, Paris, 1933; F. Cavallera, *Précis de la doctrine sociale de l'Église*, 1931).

L'influence de Durkheim avait cantonné la sociologie officielle surtout dans l'étude des primitifs; aussi la sociologie religieuse ne se différenciait guère de l'ethnologie religieuse et de l'histoire des religions des primitifs. Récemment, sous l'impulsion de M. Gabriel Le Bras, puis du chanoine F. Boulard, l'attention des chercheurs s'est portée vers l'aspect sociologique de la vie religieuse en France. M. Le Bras publia d'abord de nombreux articles de méthodologie et d'enquêtes sur la pratique religieuse en France, spécialement dans la *Rev. de l'hist. de l'Église de France*, dans *Lumen vitae* et dans les *Cahiers internationaux de sociologie* (liste complète de ces travaux et publication de plusieurs d'entre eux dans *Études de sociologie religieuse*, 2 vol., Paris, 1955; cf. *Introduction à l'hist. de la pratique religieuse en France*, I, 1942; II, 1945). F. Boulard a publié de nombreux articles, spécialement dans *Cahiers du clergé rural* (cf. *Problèmes missionnaires de la France rurale*, 1945; *Essor ou déclin du clergé français?*, 1950). Ces impulsions ont provoqué des études détaillées sur la vie religieuse de

régions déterminées (Simon Ligier, *Recherches sur la pratique religieuse du Jura*, Lons-le-Saulnier, s. d.; Yvan Daniel, *Aspects de la pratique religieuse à Paris*, Paris, 1952; Mme J. Perrot, *Grenoble : essai de sociologie religieuse*, Grenoble, 1953; Mgr L. Gros, *La pratique religieuse dans le diocèse de Marseille*, Paris, 1945; J. Labbens, *Les 99 autres... ou l'Église aussi recense*, Lyon, 1954; R. P. Virton, S. J., *Enquêtes de sociologie paroissiale*, Paris, 1953; H. Maisonneuve, *Recherches sur la sociologie religieuse en Vendée*, dans les *Mélanges de sc. rel.*, Lille, nov. 1954-mai 1955; P.-H. Chombart de Lauwe, *La pratique religieuse dominicale*, Paris, 1954). Ces enquêtes ont permis à G. Le Bras et à F. Boulard d'établir la carte religieuse de la France rurale. De nombreuses monographies étudient des champs plus limités encore, paroisses, quartiers. Le modèle du genre est M. Quoist, *La ville et l'homme*, Paris, 1952. (Voir sur tous ces sujets P. Mola, S. J., *Croissance et limites de la sociologie religieuse*, dans *N. R. Th.*, févr. 1955.)

Ces recherches bénéficient de centres d'études spécialisés : Centre catholique de sociologie, organe de coordination, Paris; section de sociologie religieuse du Centre national de la recherche scientifique, Paris; *Action populaire* (Vanves); Économie et humanisme (L'Arbresle, Rhône). Leurs revues s'ouvrent à ces préoccupations. Les Conférences internationales de sociologie religieuse, fondées par Louvain, ont maintenant leur secrétariat aux Facultés catholiques de Lyon. Le Centre pastoral des missions à l'intérieur appuie son action pastorale sur des études sociologiques préalables. On trouve également de nombreuses études sociologiques religieuses dans différentes revues adaptées au milieu auquel elles sont destinées : *Cahiers du clergé rural; Masses ouvrières; Année canonique; Actualité religieuse dans le monde*, etc.

Des préoccupations plus larges sollicitent ces recherches : M. Le Bras a proposé une enquête internationale de sociologie religieuse. Mais au delà des enquêtes sur la pratique et des statistiques, on s'oriente vers des études de sociologie compréhensive, de psychosociologie (cf. S. Ligier, *L'adulte des milieux ouvriers*, I, *Essai de psychologie sociale*; II, *Essai de psychologie pastorale*, Paris, 1951). Ainsi rejoindront-elles, après des stades intermédiaires, les études de sociologie générale intéressant la situation de la religion dans le monde moderne (cf. J. Folliet, *L'avènement de Prométhée*, Paris, 1950; et les différentes études de sociologie positive des Semaines sociales).

La sociologie débouche donc, elle aussi, sur le problème général de l'homme et de sa destinée. Cette orientation concrète est la marque de l'orientation progressive de la philosophie depuis 1920. En France, la pensée philosophique chrétienne a peut-être été moins marquée par certains courants qu'en d'autres pays; moins marquée que l'Allemagne et la Belgique par la phénoménologie; moins marquée que l'Amérique par la sociologie concrète. Mais ce qui la caractérise, sur le plan proprement métaphysique, est la fidélité à un thomisme dynamiste et une redécouverte interne de l'importance de l'actualité de l'existence dans la pensée de S. Thomas, comme l'a si fortement souligné É. Gilson.

P. Guilluy.

III. Sciences sacrées. — I. Écriture sainte. II. Patrologie. III. Théologie. IV. Droit canonique. V. Histoire de l'Église. VI. Histoire des religions. VII. Spiritualité. VIII. Liturgie. IX. Questions sociales. X. Pastorale et apostolat.

I. Écriture sainte

A partir de 1914, on peut distinguer deux périodes : la première, qui s'étend jusqu'en 1943, voit la levée progressive de l'hypothèque moderniste; l'encyclique *Divino afflante Spiritu*, qui inaugure la seconde période, stimule les efforts et suscite maintes entreprises nouvelles. Elle crée le climat favorable à l'épanouissement du travail persévérant accompli par les exégètes catholiques depuis le début de ce siècle. En mettant l'accent sur la recherche du sens littéral et des genres littéraires, elle a libéré l'effort scientifique et fourni à l'effort pastoral des fondations solides en vue d'une saine exégèse spirituelle.

Entre les deux guerres mondiales, le P. Lagrange († 1938) demeure le chef de file des exégètes français. En face d'une réaction parfois excessive contre l'hypercriticisme moderniste, il avait eu le mérite de sauvegarder les droits d'une saine critique. Cette réaction l'avait atteint lui-même, mais sans réussir à entraver son activité. Celle-ci s'exerce surtout dans le domaine néo-testamentaire. Il a publié dans la collection *Études bibliques* (= *É. B.*) : les commentaires des quatre évangiles (S. Marc, 2e éd., 1920; S. Luc, 1921; S. Matthieu, 1923; S. Jean, 1924, remplaçant Calmes, 1904), des épîtres de S. Paul aux Romains (1916) et aux Galates (1918). Citons aussi : une *Synopse grecque*, 1926; une synthèse intitulée *L'Évangile de Jésus-Christ*, 1926; *Le judaïsme avant Jésus-Christ*, 1931. Il entreprend ensuite une Introduction à l'étude du N. T., sous les titres suivants : *L'hist. ancienne du canon du N. T.*, 1933; *Critique textuelle : critique rationnelle*, 1935; *Critique historique : les mystères; l'orphisme*, 1937. Son exégèse est surtout philologique, littéraire et historique; presque insensible, par contre, au symbolisme johannique. Mais la simple énumération de ses principales œuvres est impuissante à traduire l'influence profonde exercée par leur auteur. (Sur l'homme et l'œuvre, on consultera L.-H. Vincent, *Lagrange*, dans *D. B. S.*, v, 231- 37, et sa bibliographie; et surtout F.-M. Braun, *L'œuvre du P. Lagrange*, Fribourg, 1943; ainsi que l'article qui lui sera consacré *infra* dans les *Tables*).

Après lui, l'École biblique de Jérusalem continue à jouer le même rôle et l'on doit mentionner la place tenue par son actuel directeur, le P. de Vaux, notamment dans les domaines de l'archéologie (fouilles de Qumrân et de Tell el-Fâr'ah; cf. *infra*, 1655), de l'histoire (*Les patriarches hébreux et les découvertes modernes*, dans *R. B.*, 1946-1949), et de l'exégèse (*La Genèse*, dans la Bible de Jérusalem [= J.], Paris, 1951; *Les livres des Rois*, J., 1949; *Les livres de Samuel*, J., 1953).

A côté du rayonnement de l'École biblique, il faut signaler la succession ininterrompue d'exégètes de la Compagnie de S.-Sulpice, qui jouissent d'une large audience dans le clergé français. A la suite des Le Hir (*D. T. C.*, xiv, 820), Vigouroux (*ibid.*, 821), Fillion (*ibid.*, 822), nous retiendrons les noms de : J. Touzard (*Moïse et Josué*, dans *D. A. F. C.*, iii, 695-860; d'autres études sont antérieures à l'époque ici étudiée); E. Levesque (*Nos quatre évangiles, leur composition et leur position respective*, Paris, 1917; réédité en 1921 avec un appendice sur *Les procédés littéraires de S. Matthieu*); A. Brassac (*Tables*, 478); P. Bonnetain (*Grâce*, dans *D. B. S.*, iii, 701-1319); E. Podechard (*L'Ecclésiaste*, Paris, 1912, *É. B.*; *Le psautier*, Lyon, 1949, 1954). — A. Robert a peu publié, mais il a exercé une influence décisive sur maint exégète; il a mis en évidence ce qu'il a appelé le *style anthologique* des écrits bibliques. Il suscita *Initiation biblique*, Paris, 1938 (3e éd., 1954), et dirigea le *Supplément du Dict. de la Bible*, à la suite de L. Pirot, veillant avec un soin jaloux à ce que la tenue scientifique de cet important ouvrage ne cessât de s'affirmer. On lui doit : *Littéraires* (Genres), dans *D. B. S.*, v, 405-21; et dans *Initiation biblique*, 3e éd., 280-356; *Logos dans l'A. T.*, dans *D. B. S.*, v, 442-65; *Le Cantique des cantiques*, J., Paris, 1951. — S. Exc. Mgr Weber, H. Cazelles, A. Gelin, A. Feuillet, J. Trinquet, R. Tamisier appartiennent aussi à la Compagnie de S.-Sulpice.

Dans le domaine de la critique des textes, c'est le N. T. qui a la faveur, toute relative d'ailleurs (outre Lagrange, il faut citer : Vaganay, *Initiation à la critique textuelle néo-testamentaire*, Paris, 1934; ainsi que S. Lyonnet, *Les origines de la version arménienne et le Diatessaron*, Rome, 1955; M. E. Boismard, *Critique textuelle et citations patristiques*, dans *R. B.*, 1950; *Lectio brevior, potior*, *R. B.*, 1951; J. Duplacy, *Où en est la critique textuelle du N. T.?*, dans *Recherches*, 1957-58). On n'enregistre pas de publication de texte critique, à l'exception de la Vulgate hiéronymienne. Dom Quentin en détermina les règles d'édition et les Pères bénédictins de Clervaux furent chargés de mener à bien cette entreprise dans l'abbaye de S.-Jérôme, fondée à cette occasion et aujourd'hui dirigée par dom Salmon.

Plusieurs traductions de la Bible ont été proposées ces derniers temps. *La Ste Bible* (Lille), publiée sous le patronage du cardinal Liénart, a pour origine le texte de Pirot-Clamer. De ces auteurs, citons *La Ste Bible* (Paris, 1935-1956), texte latin, traduction et commentaires. — *La Ste Bible*, publiée sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, est accompagnée d'importantes introductions et de nombreuses notes. — J. Bonsirven et

A. Tricot ont rajeuni *La Ste Bible* de Crampon (cf. *D. T. C.*, xv, 2733). — Enfin, un groupe de prêtres de S.-Sulpice a publié une luxueuse édition illustrée des textes sacrés. — Des traductions du N. T. par D. Buzy (trad. sur le texte grec, qu'on retrouve dans *Jésus. Suite chronologique des quatre évangiles*, Paris, 1949; et dans *Les paraboles traduites et commentées*, 1933) et par E. Osty (*Le Nouveau Testament*, 1949) ont également vu le jour.

Les commentaires de l'A. T. ne sont pas légion. Cependant le livre de la Genèse a été commenté par deux fois depuis 1949. J. Chaine (*Le livre de la Genèse*, 1949) a exposé le problème littéraire et historique en s'inspirant de la théorie des documents. L'importante lettre du P. Vosté, secrétaire de la Commission biblique, à son Ém. le cardinal Suhard, relative à l'époque des sources du Pentateuque et au genre littéraire des onze premiers chapitres de la Genèse (16 janv. 1948), a précisé de quelle liberté jouissait l'exégète catholique en ces matières. Le Père R. de Vaux (*La Genèse*, cf. *supra*) a fait état des traditions vivantes recueillies dans le Pentateuque. A. Clamer (*La Genèse*, 1953) se rallie à la même solution. (Voir aussi J. Steinmann, *Les plus anciennes traditions du Pentateuque*, 1954; Ch. Hauret, *Origines de l'univers et de l'homme d'après la Bible (Gen., I-III)*, Luçon, 1950, où sont étudiés les problèmes soulevés dans ces chapitres; cf. J. Renié, *Les origines de l'humanité d'après la Bible : Mythe ou histoire?*, Lyon, 1950.)

En matière législative, H. Cazelles a publié : *Études sur le Code de l'Alliance*, Paris, 1946; *Le Deutéronome*, J., 1950; *Le Lévitique*, J., 1951; et, en collaboration avec A. Gelin et d'autres exégètes, *Moïse, l'homme de l'Alliance*, Tournai, 1955. — Dans le domaine de l'histoire, en plus des ouvrages déjà rappelés de R. de Vaux, signalons : du même, en collaboration, *Abraham, père des croyants*, Paris, 1952; F.-M. Abel, *Les livres des Maccabées*, 1949, *É. B.;* et, dans J., du même, *Josué;* B. Couroyer, O. P., *L'Exode;* A. Vincent, *Le livre des Juges, le livre de Ruth;* H. Cazelles, *Nombres, Chroniques;* A. Gelin, *Esdras-Néhémie*. Signalons A. Lefèvre, *Néhémie et Esdras*, dans *D. B. S.*, vi, 393-424; *Le livre de Ruth* de P. Joüon, Rome, 1924; et, globalement, les livres historiques de la Bible Pirot-Clamer. Cependant les exégètes actuels, appuyés sur une meilleure connaissance des genres littéraires édifiants ou midraschiques, sont défavorables à l'historicité de *Tobie* (R. Pautrel, J., 1951); *Judith* (A. Lefèvre, dans *D. B. S.*, iv, 1315-21; J. Steinmann, *Lecture de Judith*, Paris, 1953); *Judith-Esther* (A. Barucq, J., 1952).

L'histoire d'Israël fut traitée par L. Desnoyers, *Hist. du peuple hébreu*, 3 vol., Paris, 1922-1930. Voir aussi A. Vincent, *Le judaïsme*, 1932; L. Cheminant, *Le royaume d'Israël*, 1947; J. Guitton, *Le développement des idées dans l'A. T.*, Aix-en-Provence, 1947; A. Gelin, *Les idées maîtresses de l'A. T.*, Paris, 1947; Raïssa Maritain, *Hist. d'Abraham ou les premiers âges de la conscience morale*, Paris-Bruges, 1947; J. Steinmann, *David, roi d'Israël*, Paris, 1948.

Les livres didactiques et poétiques n'ont fait l'objet d'aucun grand travail d'ensemble (citons cependant A.-M. Dubarle, *Les sages d'Israël*, 1946; Mgr J. Weber, *Le livre de Job, l'Ecclésiaste*, 1947). *Le livre de Job*, de P. Dhorme (1926, *É. B.*), est un monument de science philologique. J. Steinmann, *Job* (1954), est plus accessible (cf. Larcher O. P., *Job*, J., 1950); A. Condamin a écrit *Les poèmes de la Bible* (1933). Le livre des Psaumes est un terrain toujours fréquenté : E. Pannier-H. Renard, dans Bible Pirot-Clamer; L. Desnoyers, *Les Psaumes, trad. rythmée d'après l'hébreu*, 1935; J. Calès, *Le livre des Psaumes*, 1936; R. Tournay, J., 1950; L. Podechard, *Le psautier, notes critiques*, Lyon, 1949; Mgr J. Weber, *Le psautier du Bréviaire romain*, 1932; J. Steinmann, *Les Psaumes*, Paris, 1951; Mgr Garrone, *Psaumes et prières*, Toulouse, 1951; P. Guichou, *Les Psaumes commentés par la Bible*, Paris, 1957-58. — *Le Cantique des cantiques* n'a pas davantage cessé de solliciter l'attention : P. Pouget et J. Guitton, 2e éd., 1948, *É. B.;* D. Buzy, Bible Pirot Clamer; éd. plus complète, 1950; A. Robert, cf. *supra;* A. Feuillet, *Le Cantique des cantiques, étude de théologie biblique et réflexion sur une méthode d'exégèse*, 1953; Lucien-Marie de Saint-Joseph, O. C. D., Bruges-Paris, 1953; et, dans *R. B.*, deux articles de A.-M. Dubarle, 1954, p. 67-86; et de J.-P. Audet, O. P., *Canadien français*, 1955, p. 197-221. Chaque auteur s'efforce d'élucider le mystère dans un sens dramatique ou purement allégorique; mais aucune solution ne s'est imposée. — Citons également : dans Pirot-Clamer : *Livres sapientiaux*, introduction générale, et *Proverbes*, par H. Renard; *Ecclésiaste*, par D. Buzy; *Sagesse*, par J. Weber; *Ecclésiastique*, par C. Spicq; dans J. : *Ecclésiaste*, par Pautrel, 1948 (n'admet qu'un interlocuteur, l'auteur lui-même de l'Ecclésiaste); *Sagesse*, par Osty; *Proverbes* et *Ecclésiastique*, par dom Duesberg et P. Auvray.

Le prophétisme a été souvent étudié : J. Chaine, *Introduction à la lecture des prophètes*, 1933, *É. B.*; dont on peut trouver un heureux complément chez Evode Beaucamp, *Le prophétisme et l'élection d'Israël*, 1956; D. Buzy, *Les symboles de l'A. T.*, 1923; L. Dennefeld, *Le messianisme*, 1929 (et Messianisme, dans *D. T. C.*, x, 1404-1568); *Le judaïsme biblique*, 1925 (cf. *D. T. C.*, viii, 1581-1668); *Les prophètes*, dans Pirot-Clamer; Th. Chary, O. F. M., *Les prophètes et le culte à partir de l'exil*, Paris-Tournai, 1955; et le petit volume écrit en collaboration (Ph. Béguerie, J. Leclercq et J. Steinmann), *Études sur les prophètes d'Israël*, 1954. — Prophètes en particulier : Dans *Études carmélitaines* (en collaboration), *Élie le prophète...*, 1956; Sur Isaïe : J. Steinmann, *Le prophète Isaïe, sa vie, son œuvre et son temps*, 1950; cf. Auvray et Steinmann, *Isaïe*, J., 1951; A. Feuillet, *Isaïe*, dans *D. B. S.*, iv, 647-729 (Steinmann et Feuillet admettent la distinction de plusieurs auteurs; sur les tentatives antérieures en ce genre, Condamin, *Tables*, 767); G. Brillet, *Isaïe*, coll. *Témoins de Dieu*. Sur Jérémie : A. Condamin, *Le livre de Jérémie*, 1920, *É. B.;* A. Gelin, *Jérémie*, dans *D. B. S.*, iv, 857-59 (cf. *Jérémie-Lamentations-Baruch*, J., 1951); *Jérémie*, 1952, coll. *Témoins de Dieu; Lamentations*, dans *D. B. S.*, v, 237-51; J. Steinmann, *Le prophète Jérémie*, 1952, coll. *Lectio divina*. L'unité du ministère d'Ézéchiel est mise en doute par P. Auvray, *Ézéchiel*, 1947, coll. *Témoins de Dieu;* et par J. Steinmann, *Le prophète Ézéchiel et les débuts de l'exil*, 1953, coll. *Lectio divina*. J. Steinmann, *Daniel*, 1950, coll. *Témoins de Dieu*. Signalons enfin : G. Brillet, P. O., *Amos et Osée*, 1944, dans J.; E. Osty, *Amos et Osée*, 1952; A. George, S. M., *Michée, Sophonie, Nahum*, 1952 (cf. *Nahum*, dans D. B. S., vi, 291-301); J. Trinquet, *Habaquq, Abdias, Joël*, 1953; A. Gelin, *Aggée, Zacharie, Malachie*, 1948; A. Feuillet, *Jonas*, 1951 (cf. *Jonas*, dans *D. B. S.*, iv, 1104-31); P. de Menasce, *Daniel*, 1954.

L'exégèse du N. T. n'a plus subi de remous semblables à ceux qu'avait créés le modernisme. La collection *Verbum salutis* a présenté un commentaire complet signé par des auteurs tels que A. Durand, J. Huby, A. Valensin, J. Bonsirven, A. Boudou (S. J.), F. Amiot (P. S. S.). Inaugurée en 1924, cette collection a obtenu un brillant succès; elle se distingue par une soigneuse recherche du sens littéral et la mise en valeur de la doctrine spirituelle. — Dans la Bible Pirot-Clamer, D. Buzy a commenté *S. Matthieu*, l'épître aux *Galates* et les épîtres aux *Thessaloniciens;* L. Pirot, l'évangile de *S. Marc;* L. Marchal, *S. Luc;* Fr.-M. Braun, O. P., *S. Jean;* J. Renié, les *Actes des apôtres;* A. Viard, l'épître aux *Romains;* C. Spicq, les épîtres aux *Corinthiens;* A. Médebielle, les épîtres aux *Éphésiens*, aux *Philippiens*, aux *Colossiens*, aux *Hébreux;* G. Bardy, les *Pastorales;* S. Exc. Mgr Charue, les *Épîtres catholiques;* A. Gelin, l'*Apocalypse*. — Dans la coll. *Études bibliques*, en plus des commentaires déjà cités sur les évangiles (Lagrange) : E. Jacquier, *Les Actes des apôtres*, 1926; B. Allo, *L'Apocalypse de S. Jean*, 1921; *Ire aux Corinthiens*, 1935; *IIe aux Corinthiens*, 1937; C. Spicq, *S. Paul, les épîtres pastorales*, 1947; *L'épître aux Hébreux*, i, Introduction, 1952; ii, Commentaire, 1953; J. Chaine, *L'épître de S. Jacques*, 1927; *Épîtres catholiques*, 1939; L. Vaganay, *L'évangile de Pierre*, 1930; B. Rigaux (belge), *Les épîtres aux Thessaloniciens*, 1956; R. Laurentin, *Structure et théologie de Luc, I-II*, 1957; A. Jaubert, *La date de la Cène*, 1957. — Les paraboles ont été étudiées par D. Buzy (cf. *supra*) et J. Pirot, *Paraboles et allégories évangéliques*, Paris, 1949.

Sur les synoptiques, la théorie dite des deux sources est écartée par P. Benoit (*S. Matthieu*, J., 1950) et L. Vaganay (*Le problème synoptique*, 1954). Ils accordent la priorité à l'évangile araméen de Matthieu. Léon Dufour (*Recherches*, 1954, p. 549-84) trouve la solution de Vaganay trop rigide et multiplie les interférences entre les évangiles synoptiques (voir dans *D. T. C.*, xiv, 3008-17, l'exposé des systèmes et la conclusion de

M. Vénard; et, dans les *Tables*, 1435-49, la note de J. Delorme). Dans J., Osty a donné l'évangile de *S. Luc;* et Huby, celui de *S. Marc.*

La personne de Jésus, son message et son œuvre ont suscité plusieurs ouvrages de valeur durable. Outre *L'Évangile de Jésus-Christ*, de Lagrange, cf. *supra*, citons : L. de Grandmaison, *Jésus-Christ*, 3e éd., 1928; J. Lebreton, *La vie et l'enseignement de Jésus-Christ Notre-Seigneur*, 1931; F. Prat, *Jésus-Christ, sa vie, sa doctrine, son œuvre*, 1933; J. Bonsirven, *Les enseignements de Jésus-Christ*, 1946. Ces ouvrages constituent une réponse péremptoire aux attaques jadis formulées contre la divinité ou même l'existence historique de Jésus par Guignebert, Couchoud, Alfaric, Goguel et autres. Rappelons encore, dans un sens nettement apologétique, M. Lepin, *Le Christ-Jésus, son existence historique, sa divinité*, 1930; *Le problème de Jésus* (contre Guignebert), 1935; J. Guitton, *Le problème de Jésus et les fondements du témoignage chrétien; Divinité et résurrection*, Paris, 1950-53.

Malgré l'ouvrage de Jacquier (cf. *supra*), les Actes des apôtres demanderaient une étude nouvelle plus approfondie (voir cependant A. Boudou, 1933, coll. *Verbum salutis;* J. Renié, dans Pirot-Clamer, 1949; H. Féret, *Pierre et Paul à Antioche et à Jérusalem*, Paris, 1955).

Les écrits pauliniens ont fourni aux PP. Allo et Spicq les commentaires rappelés ci-dessus. Citons encore : *S. Paul* d'É. Baumann, qui en 1926 avait déjà atteint son 57e mille; et surtout *Les épîtres de S. Paul, replacées dans le milieu historique des Actes des apôtres*, par dom Delatte, abbé de Solesmes, 1925 (faisant suite à *L'Évangile de N.-S. J.-C., le Fils de Dieu*, Tours, 1921). Plus récemment : B. Allo, *Paul, apôtre de Jésus-Christ*, 1942; E. Osty, *Les épîtres de S. Paul*, 1946; *Les deux épîtres aux Corinthiens*, J., 1949; P. Dornier, *Pastorales*, 1951; et P. Benoît, *Épîtres de la captivité*, J., 1949; S. Lyonnet, *Épîtres aux Galates et aux Romains*, J., 1953; *Quaestiones in epistulam ad Romanos*, Rome, 1955-1956; A. Brunot, *Le génie littéraire de S. Paul*, Paris, 1954; R. Leconte, *Épîtres catholiques*, J., 1953.

Sur l'Apocalypse, voir *supra*, Allo, coll. *É. B.*, dont Lavergne a fait un résumé, même collection. H. Féret, *L'Apocalypse de S. Jean*, 1943. E.-M. Boismard, O. P., mérite d'être mentionné, à cause de ses vues sur l'ensemble du problème johannique : *L'Apocalypse*, J., 1950; *Le prologue de S. Jean*, 1953, coll. *Lectio divina;* et *Du baptême à Cana*, 1956, *ibid.;* précédés de l'*Introduction à la lecture de S. Jean*, 1951, coll. *Lumière et vie;* de *Dans le sein du Père*, dans *R. B.*, 1952; et de *La connaissance de Dieu... d'après la première lettre de S. Jean*, dans *R. B.*, 1949, p. 365-91. Citons encore du P. Mollat, S. J., *L'évangile et les épîtres de S. Jean*, J., 1953; L. Bouyer, *Le quatrième évangile*, Tournai, 1955.

Sans négliger l'aspect historique, fondamental dans la révélation judéo-chrétienne, on n'oublie pas que l'exégèse doit s'achever dans la théologie biblique. Nous possédons Lemonnyer, *Théologie du N. T.*, Paris, 1928; J. Bonsirven, *Théologie du N. T.*, 1951, qui a suivi *L'évangile de Paul*, 1948; F. Amiot, *L'enseignement de S. Paul*, 1938. Ces ouvrages n'ont pas fait oublier la *Théologie de S. Paul* de F. Prat, dont la première édition remonte à 1912, mais qu'on a dû réimprimer depuis à plusieurs reprises. Citons aussi J. Bonsirven, *Le témoin du Verbe, le disciple bien-aimé*, Toulouse, 1956. Des ouvrages similaires ont été rédigés par des exégètes belges, mais publiés en français, qui n'ont pu être signalés à *Belgique* (*Tables*, 398) : Mgr Cerfaux, *Le Christ dans la théologie de S. Paul*, Paris, 1952; dom Jacques Dupont, *Gnosis, La connaissance religieuse dans les épîtres de S. Paul*, Louvain, 1949; *Essais sur la christologie de S. Jean*, abbaye de S.-André, Bruges, 1951; *Les Béatitudes, le problème littéraire, le message doctrinal*, 3 vol., Bruges, 1958; et P. Van Imschoot, *Théologie de l'A. T.*, Paris, 1954, 1956, I, *Dieu;* II, *L'homme...*

Une des manifestations de la tendance actuelle est la recherche de thèmes : Schmitt, *Jésus ressuscité dans la prédication apostolique*, Paris, 1949; F. X. Durrwell, *La résurrection de Jésus, mystère de salut*, Le Puy, 1954; J. Guillet, *Thèmes bibliques*, 1951; C. Spicq, *La révélation de l'espérance dans le N. T.*, 1932; *Agapè, Prolégomènes à une étude de théologie néo-testamentaire*, Louvain, 1955; *Agapè dans le N. T.*, 1958, *É. B.;* C. Wiéner, *Recherches sur l'amour pour Dieu dans l'A. T.*, Paris, 1957; A.-M. Dubarle, *Le péché originel dans l'Écriture*, Paris, 1958, coll. *Lectio divina;* L. Bouyer, *La Bible et l'Évangile; le sens de l'Écriture du Dieu qui parle au Dieu fait homme*, 1951; J. Daniélou, *Bible et liturgie. La théologie biblique des sacrements et des fêtes d'après les Pères de l'Église*, 1951; Mgr Weber, *La Vierge Marie dans le N. T.*, 1951; A. Gelin, *Les pauvres de Jahvé*, 1954, etc. Citons aussi une thèse récente de Louvain : A. Descamps, *Les justes et la justice dans les évangiles et dans le christianisme* (hormis S. Paul), 1950.

Pour réaffirmer le primat de la vie théologale, les moralistes ont suivi le mouvement général de retour aux sources. Il n'a paru aucune étude d'ensemble sur la morale biblique, analogue à celle de R. Schnackenburg, *Die sittliche Botschaft des N. T.*, Munich, 1954; bien qu'on puisse signaler la revue *Lumière et vie*, no 21, 1955, *Grandes lignes de la morale du N. T.;* C. Spicq, *Spiritualité sacerdotale d'après S. Paul*, 1950; *Vie morale et Trinité sainte selon S. Paul*, 1957, coll. *Lectio divina;* G. Didier, *Désintéressement du chrétien, la rétribution dans la morale de S. Paul*, Paris, 1956, et de nombreux articles de revues.

Une tentative originale mérite d'être relevée : c'est celle qui consiste à étudier le fond philosophique de la pensée biblique : C. Tresmontant, *Essai sur la pensée hébraïque*, 1953, coll. *Lectio divina; Études de métaphysique biblique*, Paris, 1955.

Il n'est pas sans intérêt de noter que la pensée de l'exégète allemand R. Bultmann a été mise à la portée de ceux qui ignorent l'allemand par O. Laffoucrière, qui a traduit *L'interprétation du N. T.*, Paris, 1955. Cette pensée qui a exercé une très forte influence a été l'objet d'une étude critique de la part du R. P. Marlé, S. J., *Bultmann et l'interprétation du Nouveau Testament*, Paris, 1956.

Après la condamnation, en 1923, du *Manuel biblique* ou *Cours d'Écriture sainte à l'usage des séminaires* de Bacuez-Brassac (éd. 1920), de nouveaux ouvrages ont vu le jour : Ch. Verdunoy, *Manuel d'Écriture sainte*, Dijon; Lusseau et Collomb, *Manuel d'études bibliques*, Paris; J. Renié, *Manuel d'Écriture sainte*, Lyon. D'une présentation plus originale, L. Cheminant, *Précis d'introduction à la lecture et à l'étude des Saintes Écritures* (Paris, 1930), recrée le cadre historique.

Un des problèmes fondamentaux dont les principes ont été posés sans que toutes les difficultés soient résolues est celui de l'*inspiration*. L'art. *Inspiration et inerrance* (dans *D. B. S.*, IV, 482-559) rappelle les principes, les difficultés et la méthode à observer. Le dernier auteur cité dans la bibliographie est H. Lusseau, *Essai sur la nature de l'inspiration*, 1930; et *L'inspiration et l'intelligence* (dans *Biblica*, 1931). Il a une doctrine moins pénétrante que P. Benoît, *La prophétie*, 1947 (cf. Lavergne, *L'expression biblique*, 1947; *L'inspiration*, dans *Initiation biblique*, 3e éd., 1954).

L'importante question des sens de la Bible a été discutée avec profit ces dernières années. Bien qu'on soit encore loin de s'accorder sur la valeur de la terminologie, il semble qu'on s'oriente vers la distinction du sens typique, relatif aux choses, et du sens littéral, relatif aux mots, qui lui-même se subdiviserait en sens premier clairement connu ou sens historique, en sens premier confusément connu ou sens religieux, en sens second ou plénier. Le sens spirituel engloberait le tout à l'exception du sens historique (bibliogr. dans *Initiation biblique*, 1954, p. 524).

Dans le domaine des sciences annexes, on doit citer : L.-H. Vincent, *Jérusalem de l'A. T.*, Paris, 1954-56; A. Vincent, *La religion des Judéo-Araméens d'Éléphantine*, 1936; cf. L. Hennequin, *Éléphantine*, dans *D. B. S.*, II, 962-1032; *Fouilles et champs de fouilles en Palestine et en Phénicie*, dans *D. B. S.*, III, 318-524; F.-M. Abel, *Géographie de la Palestine*, 2 vol., 1933-1938, *É. B.; Hist. de la Palestine depuis la conquête d'Alexandre jusqu'à l'invasion arabe*, 2 vol., 1951-1953, *É. B.; Grammaire du grec biblique*, 1927, *É. B.;* M. du Buit, O. P., *Géographie de la Terre sainte*, 2 vol., Paris, 1958; R. de Vaux, *Les institutions de l'A. T.*, 2 vol., Paris, 1957-1958; Ch.-F. Jean, *Le milieu biblique avant J.-C.*, I, *Hist. et civilisation*, 1922; II, *Littérature*, 1923; III, *Idées religieuses et morales*, 1936; A. Barrois, *Manuel d'archéologie biblique*, 1938-1954; A.-M. Festugière, O. P., *L'idéal*

religieux des Grecs et l'Évangile, 1932, *É. B.*; *Le monde gréco-romain au temps de N.-S.*, 1935; *La révélation d'Hermès Trismégiste*, 4 vol., 1944-1954, *É. B.*; Ch. F.-Jean, *La Bible et les récits babyloniens*, 1934; cf. Joseph Plessis, dans *D. B. S.*, I, 713-852; Victor Magnien, *Les mystères d'Éleusis*, 1930; P. Cruveilhier, *Introduction au Code d'Hammourabi; commentaire du Code d'Hammourabi*, 1938.

La littérature juive non canonique a fourni ample matière à de savants travaux : J.-B. Frey, *Apocryphes de l'A. T.*, dans *D. B. S.*, I, 354-460; cf. *Tables*, 190-92; L. Gry, *Les dires prophétiques d'Esdras*, Paris, 1938; les publications de J. Bonsirven, *Le judaïsme palestinien au temps de J.-C.*, 2 vol., 1935; *Les idées juives au temps de Notre-Seigneur*, 1934; *Exégèse rabbinique et exégèse paulinienne*, 1939; *Textes rabbiniques des deux premiers siècles chrétiens*, Rome, 1955; *La Bible apocryphe en marge de l'A. T.*, Paris, 1953; J. Brière-Narbonne, *Les prophéties messianiques de l'A. T. dans la littérature juive en accord avec le N. T.*; *Exégèse talmudique des prophéties messianiques*, 1933, 1934; *Exégèse midraschique des prophéties messianiques*, 1935.

Les ouvrages apocryphes nés en milieu chrétien ont été étudiés par Vaganay (cf. *supra*, coll. *É. B.*); Amann, *Apocryphes du N. T.*, dans *D. B. S.*, I, 460-533; F. Amiot, *Évangiles apocryphes*, Paris, 1952.

Dans la découverte et la mise en valeur des documents de Qumrân et de Murabba'at, l'École biblique de Jérusalem joue un rôle de premier plan. A la bibliographie de l'art. *Esséniens* (*Tables*, 1266-77) il convient d'ajouter : J. T. Milik, *Dix ans de découvertes dans le désert de Juda*, Paris, Éd. du Cerf, 1957; les opinions aberrantes de H. del Medico, *L'énigme des mss. de la mer Morte*, Paris, Plon, 1957, et *Le mythe des esséniens*, *ibid.*, 1958; J. Daniélou, *Les mss. de la mer Morte et les origines du christianisme*, Éd. de l'Orante, 1957; J. Carmignac, *La Règle de la guerre des Fils de Lumière contre les Fils des Ténèbres*, Paris, Letouzey, 1958. Par ailleurs l'École biblique poursuit ses campagnes de fouilles à Tell el-Fâr'ah qui pourrait être Tirsa (comptes rendus dans *R. B.*, 1947-1957). Signalons enfin la naissance de la *Revue de Qumrân*, Paris, Letouzey, dont le premier numéro a paru en juillet 1958.

A partir des textes ainsi mis à jour, J. Daniélou a étudié l'influence de la théologie juive sur la théologie chrétienne primitive dans sa *Théologie du judéo-christianisme*, 1958.

Une des caractéristiques du mouvement biblique est son extension aux fidèles qui exigent une nourriture spirituelle. L'exégèse des Pères de l'Église, plus soucieuse de signification religieuse que d'une exactitude matérielle rigoureuse dans l'anecdote historique, a suscité : J. Daniélou, *Sacramentum futuri*, Paris, 1950; H. de Lubac, *Hist. et esprit*, 1950, ainsi que la traduction de plusieurs commentaires patristiques de l'Écriture. Dans le cadre d'une histoire générale du salut, Daniel-Rops a écrit *Hist. sainte, le Peuple de la Bible; Jésus en son temps; L'Église des apôtres et des martyrs*, Paris, 1943-1948, qui ont obtenu une large diffusion. Pour une plus ample information, voir *infra*, les § Pastorale, Liturgie, Spiritualité. P. Sandevoir.

II. Patrologie

La pensée catholique moderne est marquée, en France comme à l'étranger, par un véritable renouveau d'intérêt pour la littérature et les études patristiques. Depuis la première guerre mondiale, ce mouvement a favorisé le développement du travail scientifique remis en honneur à la fin du XIXe s. après une trop longue rupture avec la tradition des savants du XVIIe et du XVIIIe s. En ce domaine toutefois les travailleurs demeurent chez nous trop peu nombreux pour l'immensité de la tâche. Sur un plan différent, le mouvement de retour aux sources de la théologie a suscité, depuis une dizaine d'années surtout, un effort, nouveau dans l'histoire de la pensée catholique, de vulgarisation et de résurrection du message spirituel des Pères. De cet effort témoigne en particulier la place faite aux articles concernant la théologie patristique dans les revues non spécialisées.

I. Édition des textes. — La contribution française à l'édition des textes est représentée surtout par la *Patrologia orientalis*, publiée sous la direction de R. Graffin et de F. Nau (27 vol. parus) : M. Jugie, *Homélies mariales byzantines*, 1922 sq.; M. Brière, *Homélies cathédrales de Sévère d'Antioche*, 1929 sq.; M. Brière, L. Mariès, B.-C. Mercier, Hippolyte, *Sur les bénédictions d'Isaac, de Jacob et de Moïse*, 1954, etc. La *Patrologia syriaca*, publiée par R. Graffin, a été complétée par un troisième volume en 1926.

La collection de vulgarisation *Sources chrétiennes*, sous la direction des PP. de Lubac et Daniélou, a publié un certain nombre de volumes avec un texte nouveau : *Clément d'Alexandrie, Protreptique*, 1949 (Cl. Mondésert); *Clément d'Alexandrie. Extraits de Théodote*, 1948 (E.-M. Sagnard); *Épître à Diognète*, 1950 (H.-I. Marrou); *S. Irénée. Contre les hérésies*, III, 1951 (F.-M. Sagnard); *Lactance. De la mort des persécuteurs*, 1953 (J. Moreau), etc.

Il faut ajouter d'importantes collaborations françaises aux collections étrangères : J.-B. Chabot, *S. Cyrilli Alex. commentarii in Lucam*, 1914 (réédition récente par R.-M. Tonneau), dans le *Corpus script. christ. orientalium*, que Chabot avait fondé et dirigé avec MM. Hyvernat et Forget et que dirige actuellement R. Draguet (autres ouvrages, voir *Tables*, 576). R. Devreesse a publié le texte latin du ms. *Aurelianensis* du diacre Pélage, *In defensione Trium Capitulorum*, dans *Studi e Testi*, 1932; le *Commentaire de Théodore de Mopsueste sur les Psaumes*, *ibid.*, 1939 (autres ouvrages, voir *Tables*, 957). R. Tonneau a publié les *Homélies catéchétiques de Théodore de Mopsueste*, dans *Studi e Testi*, 1949. A signaler encore les publications de M. Nautin sur Hippolyte et sur Méliton. M. Spanneut a rassemblé les fragments exégétiques d'Eustathe d'Antioche, *Recherches sur les écrits d'Eustathe d'Antioche*, Lille, 1948; M. Richard a donné une édition des homélies d'Astérius le Sophiste, Oslo, 1957.

II. Tradition manuscrite, critique textuelle et critique d'authenticité. — M. Richard a publié un précieux *Répertoire des bibliothèques et des catalogues de mss. grecs*, Paris, 1948. Dans le *D. B. S.*, I, 1084-1233, R. Devreesse a consacré un important article aux *Chaînes exégétiques grecques*. Parmi de nombreux travaux de détail, qu'il est impossible d'énumérer ici et dont beaucoup sont dispersés dans les revues, relevons en particulier ceux de R. Devreesse (sur Théodore de Mopsueste notamment, et sur les commentaires et fragments exégétiques en général), de M. Richard (sur Théodoret, les florilèges dogmatiques, Léonce de Byzance, Hippolyte, etc.), de L. Mariès (sur Diodore de Tarse), de P. Nautin (sur Hippolyte, Méliton), de G. Bardy (histoire du texte grec et des versions latines du *De principiis* d'Origène).

III. Histoire des dogmes. — Malgré son importance, le travail préparatoire d'édition et de critique a suscité en France, durant les quarante dernières années, moins de publications que l'histoire des doctrines. A celle-ci se rattachent des œuvres abondantes et variées, comme celle de A. d'Alès, aujourd'hui bien dépassée (voir *D. T. C.*, VI, 699), et depuis : *L'édit de Calliste*, 1914; *La théologie de S. Cyprien*, 1922; *Novatien*, 1925; *Le dogme de Nicée*, 1925; *Le dogme d'Éphèse*, 1931 (cf. *Tables*, 70); celles aussi de F. Cavallera (*Tables*, (560-61); G. Bardy, *Paul de Samosate*, Louvain, 1923 et 1929; *Recherches sur Lucien d'Antioche et son école*, 1936; *La théologie de l'Église, de Clément de Rome à S. Irénée*, 1945; *La théologie de l'Église, de la fin du IIe s. au conc. de Nicée*, 1947 (voir notice dans *Catholicisme*, I, 1247); É. Amann, études patristiques (citées dans *Tables*, 109, 110); les publications de P. Camelot, *Foi et gnose. Introduction à l'étude de la connaissance mystique chez Clément d'Alexandrie*, 1944; etc.

Certains secteurs de l'histoire des dogmes ont spécialement bénéficié des recherches modernes. Sur la Trinité : J. Lebreton, *Hist. du dogme de la Trinité*, I, 6e éd., 1926; II, 1928; dans *D. T. C.*, Trinité (Ire partie, G. Bardy); cf. art. Fils de Dieu (P. Richard); Esprit-Saint, Filioque (A. Palmieri); M. Jugie, *De processione Spiritus Sancti ex fontibus revelationis et secundum orientales dissidentes*, Rome, 1936; *Où en est la question du « Filioque »?*, dans *Russie et chrétienté*, 1950, n. 3-4.

Sur la rédemption : J. Rivière, art. Rédemption, dans *D. T. C.*; et ses différents ouvrages sur *Le dogme de la rédemption : Étude historique*, 1905 (cf. *D. T. C.*, VI, 698); *Étude théologique*, 1914; *Chez S. Augustin*, 1928; *Après S. Augustin*, 1930; *Au début du Moyen Age*, 1934; *Études critiques et documents*, Louvain, 1931; *La théologie contemporaine*, Albi, 1948.

En mariologie, l'histoire des dogmes a reçu des enrichissements nombreux, à l'occasion du centenaire du dogme de l'immaculée conception et de la proclamation par Pie XII du dogme de l'assomption : M. Jugie, *La mort et l'assomption de la Ste Vierge*, dans *Studi e Testi*, 1944; complété par Ant. Wenger, *L'assomption de la T. Ste Vierge dans la tradition byzantine du VIe au Xe s.*, Paris, 1955. — Sur l'interprétation mariale du protévangile (en dehors des théologiens étrangers Drewnoak et T. Gallus) : Paul Hitz, *Le sens marial du protévangile*, dans *Études mariales*, Paris, 1948. — Sur la sainteté de Marie chez les Pères : étude de Mgr Jouassard dans le même fascicule des *Études mariales*; cf. *Marie à travers la patristique, Maternité divine, Virginité, Sainteté*, dans *Maria*, I, 69-157; rappelons C. Chevalier, *La mariologie de S. Jean Damascène*, Rome, 1937; A. Rangel, *La doctrine mariale de S. Bernard*, 1937. Citons encore : M. Jugie, *L'immaculée conception dans l'Écriture sainte et dans la tradition orientale*, Paris, 1952 (développement de l'art. du *D. T. C.*, faisant suite à l'art. de X. Le Bachelet, VII, 845-93). — Sur Marie et l'Église (thème des *Études mariales* de 1951), la doctrine des *Pères anténicéens* fait l'objet de l'étude du P. Holstein (on en trouverait la suite dans Muller, *Ecclesia Marie*, Fribourg, 1951).

Sur le problème de la grâce, on possède J. Gross, *La divinisation du chrétien d'après les Pères grecs* (1946); P. Galtier, *Le S.-Esprit en nous d'après les Pères grecs*, 1946. On ne saurait passer sous silence les études de J. Rivière sur la justification et le mérite (dans le *D. T. C.*). — Les recherches de G. de Plinval sur le pélagianisme (cf. Fliche-Martin, IV, 79-188, 397-422), du P. Sagnard, O. P., sur la gnose (cf. *La gnose valentinienne et le témoignage de S. Irénée*, 1947; et les études sur Clément d'Alexandrie et S. Irénée, parues dans *Sources chrétiennes*, cf. *supra*), constituent une contribution importante à l'histoire des hérésies.

Mais l'un des domaines de l'histoire du dogme qui semble avoir le plus bénéficié des méthodes scientifiques modernes est la christologie, comme en témoignent en particulier les publications du P. Galtier, S. J. (voir sa notice dans *Catholicisme*, IV, 1742), de Mgr Devreesse (voir *Tables*, 957), de Mgr Jouassard, de M. Jugie; ainsi que les travaux de M. Richard (doctrine de S. Athanase, de Théodoret, etc.) et de ses élèves. Faut-il ajouter, nous venant de Belgique, A. Houssiau *La christologie de S. Irénée*, Louvain, 1955?

En matière d'histoire de dogmes, nous manquons toujours d'ouvrages d'ensemble : les multiples rééditions de l'*Hist. des dogmes*, trop succincte, de J. Tixeront, ne suffisent pas à combler la lacune.

IV. Exégèse patristique. — L'intérêt récent pour l'étude de l'exégèse patristique n'a pas encore provoqué en France beaucoup de travaux précis, semblables à ceux de Mgr Devreesse sur l'exégèse de Théodore de Mopsueste. Cependant de nombreuses publications ont contribué à faire connaître ce secteur peu exploré de la patristique. Citons parmi les plus importantes : G. Bardy, *Commentaires patristiques de la Bible*, dans *D. B. S.*, II, 73-103; M. Comeau, *S. Augustin, exégète du IVe évangile*, Paris, 1930; Cl. Mondésert, *Clément d'Alexandrie, Introduction à l'étude de sa pensée religieuse*, 1944; H. de Lubac, *Hist. et esprit; l'intelligence de l'Écriture d'après Origène*, 1950; J. Daniélou, *Sacramentum futuri*, étude sur les origines de la typologie biblique, 1950; P. Henry, *Kénose*, exégèse patristique, dans *D. B. S.*, V, 56-161. — Sur les problèmes annexes, relevons tout au moins : É. Amann, *Apocryphes du Nouveau Testament*, *ibid.*, I, 460-533; M.-J. Lagrange, *Hist. ancienne du canon du N. T.*, 1933.

V. Morale et spiritualité. — De même qu'à l'étranger, les publications concernant la morale des Pères demeurent rares en France. Un effort de vulgarisation a été fait dans la collection *Les moralistes chrétiens : S. Basile* (J. Rivière), 1924; *S. Jean Chrysostome* (E. Legrand), 1924; *Clément d'Alexandrie* (G. Bardy), 1926; *Les Pères du Désert* (Jean Bremond), 1926; *Origène* (G. Bardy), 1931. On s'est surtout intéressé à l'étude de thèmes caractéristiques (divinisation, cf. J. Gross, *supra;* ressemblance à Dieu, etc.). Parmi les monographies précises, on peut citer : J. Farges, *Les idées morales et religieuses de Méthode d'Olympe*, 1929; E. Boularand, *La venue de l'homme à la foi d'après S. Jean Chrysostome*, Rome, 1930; S. Giet, *Les idées et l'action sociales de S. Basile*, 1948; R. Leys, *L'image de Dieu chez S. Grégoire de Nysse*, 1951; cf. J. Gaïth, *Conception de la liberté chez Grégoire de Nysse*, 1953; Régis Bernard, *L'image de Dieu d'après S. Athanase*, 1952; H. Crouzel, *Théologie de l'image de Dieu chez Origène*, 1956. Touchant la morale, aussi bien que la discipline et la liturgie dans l'Église primitive il faut citer l'importante étude du P. Audet, *La Didachè* (1957).

En revanche, la spiritualité patristique, ascétique et mystique, a suscité d'assez nombreux travaux. Citons en particulier : M. Viller, *La spiritualité des premiers siècles chrétiens*, 1930; P. Resch, *La doctrine ascétique des premiers maîtres égyptiens*, 1931; F. Humbertclaude, *La doctrine ascétique de S. Basile*, 1932; L. Meyer, *S. Jean Chrysostome, maître de perfection chrétienne*, 1933; G. Bardy, *La vie spirituelle d'après les Pères des trois premiers siècles*, 1936; J. Daniélou, *Platonisme et théologie mystique*, 1944; L. Bouyer, *La vie de S. Antoine*, 1950. Ajoutons : F. Bertrand, *Mystique de Jésus chez Origène*, 1951; D. Gorce, *S. Jérôme, Lettres spirituelles*, 2 vol., 1932. A signaler enfin les articles concernant la spiritualité patristique dans le *D. Sp.*, publié sous la direction de M. Viller.

VI. Monographies. — Sur la vie et l'œuvre d'écrivains chrétiens des premiers siècles : F. Cavallera, *S. Jérôme, sa vie et son œuvre*, 2 vol., 1922; L. Lapeyre, *S. Fulgence de Ruspe*, 1929; E. de Faye, *Origène*, 1929; R. Cadiou, *Introduction au système d'Origène*, 1932; *La jeunesse d'Origène*, 1936; E. Fleury, *S. Grégoire de Nazianze et son temps*, 1930; G. Bardy, *S. Augustin*, 1948; J. Daniélou, *Origène*, 1948; A. Moulard, *S. Jean Chrysostome, le défenseur du mariage et l'apôtre de la virginité*, 1923; *S. Jean Chrysostome, sa vie, son œuvre*, 1949; R. Roques, *L'univers dionysien*, 1950; J. Plagneaux, *S. Grégoire de Nazianze, théologien*, 1952; J.-M. Bonnat, *Basile le Grand*, 1955 (surtout au point de vue moral). Il faut également relever les nombreuses contributions d'É. Amann, en particulier au *D. T. C.* (art. Honorius Ier; Libère; Nestorius et la théologie nestorienne; Scythes *(Moines);* Théodore de Mopsueste; Théopaschite *(Controverse);* Trois Chapitres *(Affaire des);* Type de Constant II) et dans la *R. Sc. rel.* (très spécialement sur Théophile d'Antioche, Théodore de Mopsueste, et surtout *L'affaire de Nestorius vue de Rome*, 1950). On peut citer également les notices du *D. H. G. E.* (dirigé par A. Baudrillart, A. de Meyer, E. Van Cauwenbergh, R. Aubert; depuis 1912), et de l'encyclopédie *Catholicisme* (publiée par G. Jacquemet, Paris, 1948 sq.).

VII. Philosophie des Pères. — A mesure qu'on perçoit davantage l'importance de la connaissance de la philosophie des Pères pour la compréhension de leur pensée ou simplement de leur vocabulaire théologiques, les recherches s'étendent en ce domaine. C'est surtout l'étude de S. Augustin qui en a profité jusqu'à présent (cf. *Tables*, 306-09, *passim;* et *supra*, § Philosophie). Des enquêtes plus larges ont été menées sur l'influence du platonisme (R. Arnou, Platonisme des Pères, dans *D. T. C.*, XII, 1934) ou du stoïcisme (M. Spanneut, *Le stoïcisme des Pères de l'Église de Clément de Rome à Clément d'Alexandrie*, Paris, 1957). Elles ont commencé le défrichement d'un terrain encore peu exploré. Citons cependant H. Pinault, *Le platonisme de S. Grégoire de Nazianze*, essai sur les relations du christianisme et de l'hellénisme dans son œuvre théologique, Paris, 1931; Yves Courtonne, *S. Basile et l'hellénisme*, 1934; et l'ouvrage déjà cité de Daniélou, *Platonisme et théologie mystique* (à propos de S. Grégoire de Nysse).

On ne peut qu'évoquer ici les contributions françaises extrêmement riches et variées à l'étude de l'œuvre et de la pensée de S. Augustin. La question des sources philosophiques de la doctrine augustinienne est l'une des plus débattues à l'heure actuelle entre les historiens français (Ch. Boyer, M. Mandouze, H.-I. Marrou, P. Courcelle, etc.; cf. *supra*, 1634).

VIII. Manuels, Enchiridia, Dictionnaires. — F. Cayré a publié un manuel de *Patrologie et hist. de la théologie* (3 vol., 1927, 1934, 1947), le seul manuel français existant. Plusieurs éditions du *Précis de patrologie*, de Tixeront, se sont succédé. La *Patrologie* d'Altaner a été traduite en français par M. Grandclaudon (1941). Un effort pour fournir une documentation positive élémentaire a été réalisé dans divers *Enchiridia*, recueils systématiques de textes (M.-J. Rouët de Journel,

F. Cavallera, J. de Guibert). Signalons aussi la publication d'un très utile instrument de travail pour la patrologie latine : le *Dict. latin-français des auteurs chrétiens*, de A. Blaise, 1954; complété par *Manuel du latin chrétien*, Strasbourg, 1955. F. Cavallera a publié un *Index de la P. G.*, 1912. J. LIÉBAERT.

III. THÉOLOGIE

Les traits spécifiques déjà reconnus aux sciences religieuses étudiées caractérisent à plus forte raison le mouvement de la pensée proprement théologique. Elle est totalement acquise au thomisme le plus authentique. Les textes de S. Thomas sont généralisés et l'édition de la *Somme théologique* avec traduction et notes, que publient trop lentement les dominicains du Saulchoir, obtient depuis 1925 un succès qui ne se dément pas; la réédition des volumes épuisés apporte toujours de notables améliorations. Les études parues sur la doctrine de S. Thomas sont innombrables et une revue, le *Bulletin thomiste*, est entièrement consacré à leur recension. Bien plus, l'esprit du thomisme pénètre l'ensemble des travaux théologiques : la magistrale *Introduction à l'étude de S. Thomas d'Aquin* (1950), du Père M.-D. Chenu, y contribue au plus haut point.

Mais la pensée théologique actuelle est aussi soucieuse de retrouver le processus de son développement depuis les origines et par conséquent de situer toute position doctrinale, celle de S. Thomas comme celle des Pères, dans l'histoire. D'où une multitude d'études positives et d'histoire des dogmes : par ex. la *Théologie du judéo-christianisme*, de J. Daniélou, 1958; *La théologie au XIIe s.*, de M.-D. Chenu, 1957. Et ceci explique la tendance de plus en plus manifeste en faveur de la théologie biblique qu'on trouve d'une part en de si nombreuses œuvres, d'autre part en des synthèses comme la *Théologie du N. T.* de Lemonnyer (cf. *supra*, 1653) et celle, de titre identique, mais d'une tout autre méthode, du P. Bonsirven (*supra, ibid.*). Ceci explique de même la curiosité très ouverte aux conceptions des Églises séparées d'Orient (comme on le voit dans un travail d'ensemble tel que la *Theologia dogmatica christianorum orientalium ab Ecclesia catholica dissidentium*, du P. Martin Jugie, 5 vol., 1926-1935; et dans de multiples études de détail, telle l'œuvre de A. Gratieux, *Khomiakov et le mouvement slavophile*, 2 vol., 1939; *Le mouvement slavophile à la veille de la Révolution. Dmitri A. Khomiakov*, 1951; ou encore l'étude de M. d'Herbigny, *Un Newman russe, Vladimir Soloview*, 1911).

Très consciente, par ailleurs, de travailler à l'intérieur de la foi, la théologie contemporaine désire plus que jamais sauvegarder le caractère intrinsèquement surnaturel de son objet, de son principe et de sa méthode, et marquer la transcendance du donné révélé sur toute systématisation rationnelle. Elle a même reconquis son unité foncière d'immense *De Deo* depuis la dogmatique au sens strict jusqu'à la mystique, comme on peut le voir dans l'exposé de M. d'Herbigny sur *La théologie du révélé* (1921).

En chemin toutefois la théologie a éprouvé fréquemment la nécessité de repenser les problèmes en fonction des exigences contemporaines (voir J. Daniélou, *Les orientations présentes de la pensée religieuse*, dans *Études*, avr. 1946; Y. Congar, *Tendances actuelles de la pensée religieuse*, dans *Cahiers du monde nouveau*, mars 1948; et le *Dialogue théologique*, édité par les dominicains de S.-Maximin, 1947). Malgré le malaise un moment soulevé par la formule équivoque de « nouvelle théologie » (cf. Mgr Garrone, dans *B. L. E.*, 1947, p. XCVIII-CII; A. Michel, dans *L'Ami du clergé*, 1950, p. 662-71), s'élabore aujourd'hui une théologie de l'histoire qui se reflète dans des livres comme *L'Apocalypse de S. Jean, vision chrétienne de l'hist.*, 1942, du P. Féret; *Le mystère du salut des nations*, 1948; *Le mystère de l'avent*, 1948; l'*Essai sur le mystère de l'hist.*, 1955, du Père J. Daniélou. Cette théologie donne en outre, comme on le verra plus loin, une ampleur nouvelle à la pastorale et tente une adaptation de la théologie kérygmatique dont la notion venait d'Allemagne (voir la thèse de M. l'abbé Girault et l'article de A. Rétif, *Qu'est-ce que le kérygme?*, dans *N. R. Th.*, nov. 1949).

La notion de « théologie monastique » a été vulgarisée par dom J. Leclercq (par ex. *S. Bernard et la théol. monastique du XIIe s.*, dans *Analecta sacri ordinis cisterciensis*, 1953) pour déterminer non seulement un milieu, mais encore un esprit, un but et une méthode.

Sur les manuels de théologie, cf. *infra*, 1668.

1. APOLOGÉTIQUE. — L'apologétique, dans l'entre-deux-guerres, nous a donné d'importants ouvrages : le *Dict. apol. de la foi catholique*, sous la direction du P. d'Alès; la grosse Somme *Apologétique*, sous celle de M. Brillant et M. Nédoncelle, 1937; les multiples travaux du P. Sertillanges (*L'Église*, 1916; 6e éd., 1931; *Catéchisme des incroyants*, 1930; *Le miracle de l'Église*, 1933, etc.). Beaucoup d'œuvres de théologie fondamentale furent en fait des œuvres d'apologétique. Mais parallèlement et de plus en plus se réalise un travail de réflexion sur la nature de l'apologétique, sa position en regard de la foi et de la théologie, sa méthode (mentionnons à ce titre *Apologétique et théologie*, du P. de Lubac, dans *N. R. Th.*, 1930, p. 361-78; *La science mène-t-elle à Dieu ?*, de P. Tiberghien, 1933; *La grand'route apologétique*, d'E. Masure, 1939; et le petit chef-d'œuvre du P. Rabeau, *Apologétique*, 1930).

La disparition de la très méritante *Rev. apologétique*, qui succédait elle-même à la *Rev. pratique d'apologétique*, est sans doute un signe des temps (1939). Les réfutations et les mises au point ont et auront toujours lieu d'être; mais ce qu'on appelait « la controverse » a fait progressivement place à « l'exposé » serein, objectif, au « témoignage personnel », respectueux de la conscience d'autrui et du mystère de la grâce, au « dialogue » empreint d'un désir égal de comprendre et de se faire comprendre.

Les exigences de la conscience humaine ont été mises en valeur par des hommes comme G. Marcel (*Du refus à l'invocation*, 1940), Y. de Montcheuil (*Pour un apostolat spirituel*, dans *Construire*, 1942; ou *Problèmes de vie spirituelle*, 1945), Y. Congar (*Prosélytisme et évangélisation*, dans *Rythmes du monde*, 1946), tandis que M. Blondel, au soir de sa vie, recevait de Pie XII un témoignage non douteux en faveur de son œuvre.

Il est assez indicatif, en outre, que la notion de tolérance soit actuellement aussi étudiée et justifiée, tant dans son histoire que dans ses principes (voir les études de J. Leclerc, *Hist. de la tolérance au siècle de la Réforme*, 1955; A.-M. Dubarle, *Faut-il brûler les hérétiques?*, dans *La Vie intellectuelle*, janv. 1952; et les recueils collectifs *Unité chrétienne et tolérance religieuse*, 1950; ou *Tolérance et communauté humaine*, 1952).

Cela dit, on ne peut passer sous silence l'œuvre d'un Père L. de Grandmaison *(Jésus-Christ; Le dogme chrétien; La religion personnelle)*, d'un Jean Guitton *(La pensée moderne et le catholicisme)*, d'un P. de Lubac *(Proud'hon et le christianisme; Le drame de l'humanisme athée)*, l'influence rayonnante d'un P. Pouget, qui dominent de très haut l'apologétique proprement dite et, par là même, le sont excellemment.

II. THÉOLOGIE FONDAMENTALE. — Après s'être longtemps cherchée, la théologie fondamentale commence à se retrouver elle-même, c.-à-d. « théologie » et non plus préambule à la théologie. De plus en plus, les questions d'apologétique rationnelle trouvent leur place ailleurs, tandis que, par contre, certaines questions « fondamentales » prennent de l'extension. La notion même de « théologie » devra beaucoup, par ex., aux travaux des PP. Rabeau (*Introduction à l'étude de la théologie*, 1926), M.-D. Chenu (*Position de la théologie*, dans *R. S. Phil.*, 1935; *La théologie comme science au XIIIe s.*, 1943; dernière éd., 1957), et Y. Congar (art. THÉOLOGIE, dans *D. T. C.*). Le P. Garrigou-Lagrange ébauchait en 1918 un *De revelatione* (2 vol.). Un traité de la Parole de Dieu s'organise désormais peu à peu avec un chapitre considérable sur la tradition, grâce à des contributions comme celles de J. Daniélou, de A. Michel (TRADITION, dans *D. T. C.*), celles aussi que fournissent de récentes études sur Newman (J. Guitton, Nédoncelle) et Mœhler (PP. Chaillet, Rouzet, etc.). Autre chapitre important, celui du développement du dogme, où l'on rencontre côte à côte les noms des PP. Schultes, Marin-Sola, Chenu, Guérard des Lauriers, Simonin, Cavallera, de Lubac, Rousselot, de Grandmaison.

La « démonstration catholique » s'achevait, naguère encore, classiquement avec un traité de l'Église entièrement consacré à son aspect sociétaire et à une confrontation passablement apologétique avec les autres confessions chrétiennes. M. d'Herbigny nous a donné un volumineux traité, *Theologica de Ecclesia* (2 vol., 1921),

d'ailleurs magistral en son genre; J. de Guibert, *De Christi Ecclesia*, Rome, 1928; le P. Sertillanges, *L'Église*, 1916; plus récemment le P. Jugie désirait encore montrer *Où se trouve le christianisme intégral ?* (1947). Mais si tous les chapitres de cette démonstration et particulièrement l'argument des notes, au moins tel que le cardinal Dechamps avait su le présenter, gardent leur importance (cf. S. Hurtevent, *L'unité de l'Église du Christ*, 1930), notre époque et notre pays sont toutefois les témoins d'une ecclésiologie profondément renouvelée et amoureusement étudiée à partir de la conception paulinienne de l'Église Corps du Christ. Les notes suggestives du P. Clérissac sur *Le mystère de l'Église* (1917), les lettres pastorales du cardinal Suhard (*Essor ou déclin de l'Église*, 1947), les travaux historiques de P. Batiffol (*Le catholicisme des origines à S. Léon*, 1909-1924; *Cathedra Petri*, 1938), de J. Bonsirven (*Le règne de Dieu*, 1957) et de G. Bardy (*La théologie de l'Église de S. Clément à S. Irénée* et *de S. Irénée au conc. de Nicée*, cf. *supra*), ceux, proprement théologiques de J. Anger (*La doctrine du Corps mystique de Jésus-Christ d'après les principes de la théol. de S. Thomas*, 1929), de Ch.-V. Héris (*L'Église du Christ*, 1930), de P. Broutin (*Mysterium Ecclesiæ*, 1946), d'Y. de Montcheuil (*Aspects de l'Église*, 1949), d'H. de Lubac (*Catholicisme*, 1938; *Corpus mysticum*, 1944; *Méditations sur l'Église*, 1953), et d'Y. Congar (*Chrétiens désunis*, 1937; *Esquisses du mystère de l'Église*, 1941; nouv. éd., 1953; *Vraie et fausse réforme dans l'Église*, 1950; *Jalons pour une théologie du laïcat*, 1953; *Neuf cents ans après*, 1954), pour ne citer que les livres, nous acheminent peu à peu vers l'ample synthèse que l'on entrevoit...

A partir de là se pose inévitablement le problème des confessions chrétiennes séparées, mais dans une optique toute neuve où l'on parlera d'oecuménisme et de *vestigia Ecclesiae*. Après Mgr Batiffol aux conversations de Malines, se consacrent à ce problème des théologiens comme les PP. Bouyer, Ch. Boyer, Congar, Dumont, des revues ou bulletins comme *Proche-Orient chrétien*, *Vers l'unité chrétienne*, *Bulletin d'orientation œcuménique* (qui paraît au Liban), *Unitas*...

Dans la même optique, un autre chapitre de l'ecclésiologie se développe et prend consistance : celui de la missiologie. A travers les confrontations et les controverses, dont rend compte fidèlement M. Capéran dans la seconde édition de son livre *Le problème du salut des infidèles* (1934), la doctrine se précise peu à peu dans les années qui précèdent la dernière guerre et, depuis lors, en liaison étroite avec des préoccupations oecuméniques ou sociales et pour une grande part sous l'impulsion de l'Union missionnaire du clergé et des Semaines sociales. Nous la devons, entre autres, à Mgr P. Glorieux, aux PP. Perbal, de Lubac, Daniélou, de Montcheuil, Congar. La question s'élargit encore davantage et la « mission » force à revoir de plus près certains aspects secondaires du statut de l'Église. A cet égard, on ne peut sous-estimer la portée qu'a eue, tout imparfait qu'il puisse paraître, le livre de l'abbé Godin, *France, pays de mission ?* (1943).

L'étude des rapports entre l'Église et l'État, et plus généralement entre le spirituel et le temporel, a bénéficié de plusieurs travaux historiques importants : *S. Ambroise et l'Empire romain*, de J.-R. Palanque, 1933; *Le problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel*, de J. Rivière, 1926; *La naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Age*, de J. de Lagarde, 1934 sq.; *Les origines du gallicanisme*, de V. Martin, 1939; *Napoléon et le S.-Siège (1801-1808)*, de A. Latreille, 1935; *L'argument des deux glaives dans les controverses politiques du Moyen Age*, de J. Lecler, dans *Recherches*, 1931 et 1932; *Origine de la théorie des deux glaives*, de H.-X. Arquillière, dans *Studi Gregoriani*, 1947. Le climat moral et politique favorisait de son côté une meilleure optique. Sur le plan doctrinal on retiendra les noms de J. Maritain : *La primauté du spirituel*, 1927; *Religion et culture*, 1930; *Humanisme intégral*, 1936; de G. Renard, *L'Église et la souveraineté*, dans *La Vie intellectuelle*, janv. 1932; de Y. de la Brière, *Pouvoir pontifical dans l'ordre temporel*, dans *D. A. F. C.*, IV; de H. de Lubac, *Le pouvoir de l'Église en matière temporelle*, dans *R. Sc. rel.*, 1932, la meilleure contribution au sujet; de J. Lecler, *L'Église et la souveraineté de l'État*, 1946; de Y. Congar : les notices *Église et État*, *Glaives* (Théorie des deux), dans *Catholicisme*, III, 1430-41, et V, 39-42; *L'ecclésiologie de S. Bernard*, dans *Analecta sacri ordinis cisterciensis*, 1953.

Sous la direction de G. Jacquemet a paru en 1934 *Tu es Petrus*, véritable Somme d'une doctrine et d'une histoire du souverain pontificat, dues à nos meilleurs auteurs.

III. Théologie dogmatique. — *1. DIEU: EXISTENCE, NATURE.* — Le P. Garrigou-Lagrange a donné une longue étude sur le sujet en 1920, développant l'article *Dieu* du *D. A. F. C.*, et dont on retrouve la doctrine dans le traité *De Deo uno* paru en 1938. Plus pénétrant et d'une théologie plus « intérieure », l'opuscule du P. de Lubac, *De la connaissance de Dieu* (1945; rééd. en 1948) est devenu en 1956 un livre admirable, *Sur les chemins de Dieu*, où l'auteur montre que la théologie naturelle de Dieu ne saurait, en fait, trouver son équilibre que dans un climat de foi. Entre les deux auteurs se situe G. Rabeau, avec *Dieu, son existence et sa providence* (1933), qui reste un livre de théodicée, mais très suggestif. Une place à part revient à la célèbre lettre pastorale du cardinal Suhard, *Le sens de Dieu* (1948). De plus en plus, ainsi qu'on peut le voir dans l'*Introduction à l'étude du dogme* (1949) de P. Glorieux, c'est en étroite référence à la théologie biblique que s'élabore le traité *De Deo*.

Souvent, d'ailleurs, les auteurs nous introduisent directement dans l'étude de Dieu Trinité, non plus le Dieu des philosophes, mais le « Dieu de Jésus-Christ ». Cette étude a deux pôles : les recherches positives sur le dogme trinitaire et ses développements historiques et scolastiques d'une part; d'autre part l'approfondissement des questions qui intéressent de plus près notre vie spirituelle. En théologie rappelons l'ouvrage, déjà signalé en patrologie, de J. Lebreton, *Les origines du dogme de la Trinité*. La recherche s'y arrête à S. Irénée. D'autres chercheurs sont au travail, tel Marcel Richard avec nombre d'études fragmentaires sur les six premiers siècles, mais la seule étude d'ensemble que nous ayons se trouve dans le *D. T. C.*, sous la plume de G. Bardy et A. Michel. Il faut y adjoindre les articles sur l'une ou l'autre personne (Fils de Dieu, Verbe, Esprit-Saint, *FILIOQUE*). Succinct, mais remarquable, est l'article du P. Le Guillou dans *Catholicisme*. Les articles purement scolastiques du *D. T. C.* sont également à signaler (Consubstantiel; Circumincession; Processions; Relations divines). Voir aussi L. Labauche, *Traité du S.-Esprit*, 1950.

L'autre pôle des études *De Trinitate* est constitué par la présence de la Ste Trinité dans l'âme chrétienne. Citons : Dorsaz, *Notre parenté avec les personnes divines*, 1921; A. Gardeil, *La structure de l'âme et l'expérience mystique*, 1927, t. II; P. Galtier, *L'habitation en nous des trois personnes*, 1928; et *Le S.-Esprit en nous d'après les Pères grecs*, 1946; F.-D. Joret, *Les missions divines*, dans *La Vie spirituelle*, 1931, p. 113 sq.; M. Retailleau, *La Ste Trinité dans les justes* (thèse), Angers, 1932; dom Chambat, *Les missions des personnes de la Ste Trinité d'après S. Thomas d'Aquin*, abbaye de S.-Wandrille, 1943; F. Cayré, et d'autres collaborateurs, *Dieu vit en l'homme*, 1953.

Des traités classiques ont été donnés par P. Galtier, *De SS. Trinitate in se et in nobis*, 1933; d'Alès, *De Deo trino*, 1934; Garrigou-Lagrange, *De Deo trino et creatore*, 1950; sans oublier P.-Valentin Breton, *La Trinité*, 1941.

II. CRÉATION, ÉLÉVATION A L'ORDRE SURNATUREL, CHUTE. — Les deux premiers points ont suscité bon nombre d'études sur les plans philosophique et scientifique d'une part, proprement théologique d'autre part.

Le P. Sertillanges a étudié *L'idée de création et ses retentissements en philosophie* (1945). Faisons une simple allusion aux conceptions du P. Teilhard de Chardin que Mgr de Solages a présentées brillamment (*La pensée chrétienne face à l'évolution*, 1947), mais dont les intuitions ne sauraient relever de la théologie. Cependant le théologien ne peut ignorer les prises de position magistrales de Mgr Delépine sur le plan scientifique concernant l'origine et l'âge de la terre et de l'homme (*Bull. des Facultés catholiques de Lyon*, 1947; *Mél. de Sc. rel.*, 1952; *Cahiers Féron-Vrau*, n. 2, 1956), non plus que celles de A. Michel sur le plan théologique (*L'Ami du clergé*, 2 oct. 1947; cf. *L'origine de l'homme*, dans *Studi sulla dottrina di SS. Pio XII*, Rome, 1958; voir également M. Grison, *Problèmes d'origines*, 1954). Sur la nature humaine, le chanoine Masure a écrit *L'humanisme chrétien*,

1937; et J. Mouroux, *Sens chrétien de l'homme*, 1945.

La notion du surnaturel, la gratuité et le caractère mystérieux de notre élévation à l'ordre de la grâce ont été débattus entre autres par les PP. de Broglie, Descoqs, Roland-Gosselin, Le Guillou, Mulard, de Blic, de Lubac, en de nombreux articles. Ce dernier auteur fit paraître, sous forme d'études historiques, le livre *Surnaturel*, 1946. A. Verrièle a écrit un excellent petit livre de portée doctrinale, *Le surnaturel en nous et le péché originel*, 1932. Citons encore Pedro Descoqs, *Le mystère de notre élévation surnaturelle*, 1938; Gui de Broglie, *Du caractère mystérieux de notre élévation surnaturelle*, dans *N. R. Th.*, 1937; *De fine ultimo humanae vitae*, Paris, 1948. Rappelons les articles déjà cités de Bonnetain, *Grâce*, dans *D. B. S.;* de J. Rivière, Justification, Mérite, dans *D. T. C.;* les études de E. Neveut, dans le *Divus Thomas* (de Plaisance), de 1927 à 1930; réunies en vol., *Les multiples grâces de Dieu*, 1947; *Notre vie divine*, de A. Lemonnyer, 1936; *Le juste, splendeurs et richesses de l'état de grâce*, de F. Cuttaz, 1941. Le P. Garrigou-Lagrange a publié les traités scolastiques *De Deo trino et creatore*, cf. *supra; De gratia*, Turin, 1946; *De virtutibus theologicis*, 1948; le P. Ch. Boyer, de son côté, a donné *Tractatus de gratia divina*, Rome, 1938; *De Deo creante et elevante*, 1948.

Concernant la chute originelle, outre le livre cité de A. Verrièle, nous avons de Mgr A. Gaudel *Péché originel*, dans *D. T. C.;* de P. Galtier, *Les deux Adam*, 1947; de M.-M. Labourdette, O. P., *Le péché originel et les origines de l'homme*, 1953; et, sur un autre plan, les études déjà signalées sur l'origine de l'homme.

III. INCARNATION ET RÉDEMPTION. — Ces mystères ont été étudiés dans leur ensemble par P. Galtier, *De incarnatione et redemptione* (1927; nouv. éd., 1947). Un traité classique *De Verbo incarnato* a été publié par A. d'Alès (1931); Le *De Christo Salvatore* entre dans les commentaires du P. Garrigou-Lagrange. Une Somme sur *Le Christ* (parue en 1932 sous la direction de G. Bardy et A. Tricot) se donne comme une « encyclopédie populaire des connaissances christologiques », d'ailleurs très au point.

Concernant la personne et la vie de Jésus, l'on retiendra les travaux des PP. L. de Grandmaison, F. Prat, M.-J. Lagrange, J. Lebreton, J. Bonsirven, signalés par ailleurs et qui sont, pour la théologie, plus qu'un important préalable.

Le dogme christologique n'a pas encore trouvé son historien; seules des études fragmentaires existent, dues à des spécialistes comme Mgr Jouassard, M. Richard, J. Liébaert (*La doctrine christologique de S. Cyrille d'Alexandrie avant la querelle nestorienne*, 1951). La question de l'*homo assumptus* a été étudiée par les PP. Déodat de Basly (*La christiade française; Tables*, 939), É. Longpré, L. Seiller (nombreux articles dans la *France franciscaine* de 1928 à 1937; *La psychologie humaine du Christ et l'unicité de personne*, Rennes, 1950, mis à l'Index le 12 juill. 1951), A. Gaudel (*Le mystère de l'Homme-Dieu*, 1939; outre ses articles de *R. Sc. rel.*, 1937-1938), P. Glorieux enfin (dans *Mélanges de Sc. rel.*, 1952).

P. Galtier a étudié *L'unité du Christ : être, personne, conscience*, 1939. Dans son cours de théologie, *Doctrina sacra*, le P. Humbert Bouëssé, O. P., a consacré deux volumes à la christologie : I, *La place du Christ dans le plan de Dieu* (motif de l'incarnation); II, *Le mystère de l'incarnation*, Chambéry-Leysse, 1951, 1953. Le P. Héris a centré *Le mystère du Christ* sur son sacerdoce, 1928; et son livre *Le mystère de Dieu* devrait être intitulé « Le mystère de Dieu, révélé par le Christ », 1946. Du P. de Montcheuil les notes prises à son cours ont été publiées, *Le Christ, Leçons sur le Christ*, 1944. Enfin l'article Jésus-Christ, complété par Incarnation et Hypostatique *(Union)*, du *D. T. C.* (A. Michel), constitue un gros traité de christologie.

Le mystère de la rédemption a eu son incomparable spécialiste en J. Rivière, avec son art. Rédemption, dans le *D. T. C.;* et les différents volumes de son œuvre *Le mystère de la rédemption* (voir *supra*, col. 1656, l'énumération détaillée). On doit à L. Richard un volume concis, *Le dogme de la rédemption*, 1932; à G. Bardy, E. Masure et M. Brillant, *Le rédempteur*, 1933; au P. Pinard de la Boullaye, *La personne de Jésus*, carême de 1933; et à E. Ricard, la traduction française de *Jésus, le Christ*, de Karl Adam.

Le caractère théologique de *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus* (1921), de J.-V. Bainvel, légitime sa place en cette rubrique (cf. Mgr Gauthey, *Le Sacré-Cœur de Jésus*, 1925).

IV. MARIOLOGIE. — La mariologie a fait depuis 1914 d'immenses progrès, moins encore par le nombre considérable des études parues (dont R. Laurentin a établi et tient à jour l'ample bibliographie critique), que par leur qualité scientifique et le renouvellement des perspectives qu'elles manifestent. La mariologie entend se dégager des mièvreries et des outrances (cf. L. Baudiment, *De quelques outrances de la théologie mariale contemporaine*, dans *L'Année théologique*, 1945; Henri Holstein, *Du véritable amour envers Notre-Dame*, dans *Christus, Cahiers spirituels*, juill. 1954). Elle se préoccupe de situer objectivement Marie dans le dogme en précisant ses rapports avec le Christ et l'Église à la lumière de l'Écriture et de la tradition. Sans préjudice des individualités qui auront pu contribuer à cette orientation, il est incontestable que la *Société française d'études mariales*, depuis sa fondation en 1934 par le P. Morineau († 1949), aura joué en cela un rôle primordial par ses journées d'études et son savant Bulletin.

Il convient de citer tout d'abord les ouvrages d'ensemble et les « Sommes mariales » : *Marie dans le dogme*, de E. Neubert, 1933; *Le mystère de Marie*, de R. Bernard, 1933; *L'immaculée Vierge, Mère de Dieu*, doctrine empruntée aux meilleurs auteurs spirituels, 1934; *Manuale mariologiae dogmaticae*, 1942, et son adaptation française, *Manuel de mariologie dogmatique*, 1947, d'Armand Plessis; *Court traité de théologie mariale*, de R. Laurentin, 1954; *Maria*, véritable encyclopédie en cours de parution (6 vol., dont 5 parus), sous la direction de H. du Manoir. A citer également une réédition, par le P. Rondet, de l'ouvrage du P. Terrien, *Marie, Mère de Dieu, Mère des hommes*, 1950.

Parmi les travaux qui portent sur l'un ou l'autre chapitre de doctrine mariale et que la période précédant immédiatement la définition du dogme de l'assomption multiplia encore, relevons la place non pas exclusive, mais prépondérante, des études de théologie positive et d'histoire. Signalons les plus importantes : tout d'abord des ouvrages des PP. Jugie et Wenger, déjà cités *supra*, col. 1657; de R. Laurentin, *Marie, l'Église et le sacerdoce*, 2 vol., 1953; de H. Frévin, *Le mariage de la Ste Vierge dans l'hist. de la théologie*, 1951; enfin, de Mgr Jouassard, du Père H. Barré, de dom Frénaud, les études lumineuses en même temps que prodigieusement érudites sur les époques patristique et médiévale. Nos auteurs français tiennent d'ailleurs une large place dans les rapports présentés au Congrès international de Rome en 1954.

Sur un plan plus spéculatif, on rencontre des noms aussi éminents que ceux des Pères M.-J. Nicolas (*Synthèse mariale*, dans *Maria*, I, 1949, p. 707-44), Garrigou-Lagrange (*Mariologie*, 1941), Rondet (*Introduction à l'étude de la théologie mariale*, 1950), H.-H. Manteau-Bonamy (*Maternité divine et incarnation*, 1949), Cl. Dillenschneider (*Marie au service de notre rédemption*, Haguenau, 1947; *Le sens de la foi et le progrès dogmatique du mystère marial*, Rome, 1954), et de R. Laurentin (*Le titre de corédemptrice*, 1951). Signalons *La Vierge Marie* de J. Guitton (1949); et sa participation, jointe à celle du P. Ganne et de l'abbé Couturier, à un « œcuménique » *Dialogue sur la Vierge* (1950); L. Bouyer, *Le culte de la Mère de Dieu dans l'Église catholique*, procède d'une inspiration analogue. Mgr Dubois, archevêque de Besançon, a publié *Petite Somme mariale* (1957).

Les apparitions de la Ste Vierge (1952) font l'objet d'un ouvrage documenté et objectif de J. Goubert et L. Cristiani. Le tome XVI des actes du congrès international marial de 1954 est en grande partie consacré aux apparitions et aux guérisons de Lourdes (Laurentin, Mgr Trochu, Mgr Belleney, Mgr Dedeban; cf. M. Agnelet, *Cent ans de miracles à Lourdes*, 1957).

L'*Initiation théologique* affirme qu'« une bibliographie mariale complète comprendrait environ 100 000 titres » (on consultera avec profit la bibliographie sélectionnée indiquée t. IV, 308-12).

V. ANGÉLOLOGIE. — L'angélologie ne s'attarde plus sur les problèmes de la nature angélique, sinon parfois pour une enquête à travers la tradition (cf. M. Rose, *La*

spiritualité des anges. Influence d'Origène et de Denys l'Aréopagite, mémoire de licence de Lille, 1934). Mais, dans les perspectives nouvelles, on s'intéresse au caractère « angélique » de la vie chrétienne en son essence et en particulier de la vie monastique (Agnès Lamy, *Bios angelicos*, dans *Dieu vivant*, 1946; J. Leclercq, *La vie parfaite. Points de vue sur l'essence de l'état religieux*, 1948; L. Bouyer, *Le sens de la vie monastique*, 1950; J.-C. Didier, *« Angélisme » ou perspectives eschatologiques?*, dans *Mél. de Sc. rel.*, 1954).

Et surtout on étudie de plus près le rôle des anges dans le cadre de l'histoire du salut : dans l'Ancienne Loi, au temps de l'Église (liturgie, sacrements), lors de la parousie. C'est toute la portée du livre de J. Daniélou, *Les anges et leur mission d'après les Pères de l'Église*, 1952; et du fascicule de J. Leclercq, *Les anges au baptême*, 1946.

La notion biblique du démon a été abordée dans son développement historique par A. Gelin (dans *L'Ami du clergé*, 1949, p. 117). La littérature contemporaine avait d'autre part réintroduit le mal comme un acteur personnel sur la scène du monde. On ne s'étonne donc pas que les *Études carmélitaines* aient édité en 1948 un fort volume sur *Satan*, avec le concours de nombreux collaborateurs. La vie chrétienne du reste a été plus d'une fois décrite, à la lumière de la tradition, comme une lutte avec le démon : le P. L. Bouyer a souligné cet aspect dans sa *Vie de S. Antoine* (1950).

VI. ESCHATOLOGIE. — Le mystère du salut a retrouvé en théologie (surtout ecclésiologie, missiologie, sacramentaire, vertus de foi, d'espérance, de patience...) ses perspectives eschatologiques (cf. L. Bouyer, *Christianisme et eschatologie*, dans *La Vie intellectuelle*, oct. 1948; H. de Lubac, *Catholicisme*, 5e éd., 1952). Rien d'étonnant donc à ce que le traité des fins dernières, qui par définition sont le terme de l'histoire, en ait particulièrement bénéficié.

L'ensemble de la question a été traité par A. Michel, *Les fins dernières*, 1929 (3e éd., sous le titre *Les mystères de l'au-delà*, 1953); et V. Breton, *Novissima*, 1933. R. Guillaume a donné une traduction française de J. Staudinger, *L'homme moderne devant le problème de l'au-delà*, 1950.

La mort a été étudiée dans la tradition biblique et chez les Pères, par H.-M. Féret et J. Daniélou, dans le recueil *Le mystère de la mort et sa célébration*, Centre de pastorale liturgique, 1951. Dans le même recueil, dom Hild, sous l'angle proprement théologique, s'attachait à *La mort, mystère chrétien*. Sous un angle plus spéculatif, Mgr Glorieux revint sur le sujet à plusieurs reprises, avec *Endurcissement final et grâces dernières* (*N. R. Th.*, 1932); *Fieri est factum esse* (*Divus Thomas*, de Plaisance, 1938); *In hora mortis* (*Mél. de Sc. rel.*, 1949).

Mgr Chollet avait décrit *La psychologie du purgatoire*, 1924. Après A. Michel (dans son article monumental du *D. T. C.*, XIII, 1163-1326), Y. Congar étudie le purgatoire, surtout par confrontation de la notion catholique avec les positions protestante et orthodoxe, dans l'ouvrage déjà cité *Le mystère de la mort et sa célébration* (cf. M. Jugie, *Le purgatoire et les moyens de l'éviter*, Paris, 1941; Jugie a également étudié le PURGATOIRE DANS L'ÉGLISE GRÉCO-RUSSE APRÈS LE CONC. DE FLORENCE, chez les nestoriens et les monophysites, dans *D. T. C.*, XIII, 1326-57).

Les problèmes de la résurrection des corps et du jugement ont été exposés par A. Michel et J. Rivière (*D. T. C.*, XIII, 2501-71; VIII, 1721-1828).

Sur *L'enfer*, M. Carrouges, C. Spicq, G. Bardy et Ch.-V. Héris ont donné un excellent ouvrage collectif (1949).

J. Chaine a mis en œuvre les données bibliques sur la PAROUSIE (*D. T. C.*, XI, 2043-54). Le P. Allo a plus spécialement cerné *L'eschatologie de S. Paul* (dans *Vivre et penser*, 1941), tandis que le P. Féret dégageait le sens de *L'Apocalypse de S. Jean* (1942).

IV. THÉOLOGIE SACRAMENTAIRE. — *I. MÉTHODE, TRAVAUX D'ENSEMBLE.* — L'étude des sacrements a suivi la méthode positive tracée par le pionnier que fut P. Pourrat. Des études comme IMPOSITION DES MAINS de P. Galtier (dans *D. T. C.*, VII, 1302-1425), ou le travail du P. Cavallera sur la session VII du conc. de Trente (dans *B. L. E.*, 1914, 1915-1916, 1918) en sont d'excellents témoins. Le retour aux sources (Bible, liturgie, documents patristiques), une meilleure connaissance en particulier de l'Orient chrétien ont donné à la sacramentaire une singulière impulsion. La notion de sacrement, confrontée avec celles de signe et de mystère, a remis en valeur le symbolisme trop longtemps estompé qu'elle inclut et sa typologie biblique, non moins que sa valeur sociale et ecclésiale et ses perspectives eschatologiques. D'autres confrontations, par ex. entre miracle et sacrement, vie sacramentelle et vie mystique, témoignent aussi d'un approfondissement certain. On peut renvoyer ici aux travaux du chanoine Masure (*Le signe*, 1953), du P. de Lubac (*Catholicisme*, cf. *supra*), du P. Travers (*La valeur sociale de la liturgie*, 1946), du P. Daniélou (*Bible et liturgie*, 1951; *Sacramentum futuri*, 1950; *Hist. marxiste et hist. sacramentaire*, dans *Dieu vivant*, n. 13, p. 99-110), du P. Chenu (*Les sacrements dans la vie chrétienne*, dans *La Maison-Dieu*, n. 30, p. 7-18), de C. Couturier (*Sacramentum et mysterium dans l'œuvre de S. Augustin*, dans H. Rondet, etc., *Études augustiniennes*, 1953, p. 163-274), de P.-Th. Camelot (*Sacramentum, Notes de théol. augustinienne*, dans *Rev. thomiste*, 1957, p. 429-449).

La France a longtemps ignoré le courant de pensée casélien et s'est par là même trouvée à l'écart de la controverse sur la *Mysterienlehre*. Des traductions se sont efforcées de combler ce retard : celles de Filthaut (*La théologie des mystères. Exposé de la controverse*, 1954) et de plusieurs œuvres de dom Casel. La comparaison avec les mystères païens ou les rites judaïques, après avoir de prime abord suscité l'étonnement et la réaction, n'a finalement pu que souligner l'originalité du christianisme.

Le renouveau de la pastorale, qui nous a donné le *Directoire pastoral pour l'administration des sacrements* (1951), contribue à une revalorisation générale des rites sacrés; une revue comme *La Maison-Dieu* et les collections qui s'y adjoignent en font foi.

Comme travaux d'ensemble sur la sacramentalité on note, en dehors de l'immense article SACREMENTS, de A. Michel (*D. T. C.*, XIV, 485-644), le volume du P. Bouëssé, *L'économie sacramentaire*, 1951. Le t. IV de l'*Initiation théologique*, due à un groupe de dominicains (1954), offre un excellent résumé de sacramentaire. Il faut citer encore plusieurs ouvrages remarquables : A. Villien, *Les sacrements, hist. et liturgie*, 1931; A.-M. Roguet, *Les sacrements, signes de vie*, 1952; M.-M. Philippon, *Les sacrements dans la vie chrétienne*, 1947.

II. BAPTÊME ET CONFIRMATION. — On doit au P. d'Alès un traité *De baptismo et confirmatione* (1927), d'allure très positive. Plus récemment l'effort a porté, avec les études des PP. Daniélou, Boismard, Bouyer, Camelot, O. Rousseau, C. Spicq, J. Delorme, H. Dondaine, Ch.-D. Boulogne, J. Schmitt, sur certains aspects : typologie, portée eschatologique, fondement sotériologique; et sur certains problèmes : rapports entre baptême et confirmation, fondements théologiques et opportunité pastorale du baptême des enfants (on nous permettra de mentionner ici nos études sur le pédobaptisme), confirmation et Action catholique. On retiendra surtout : de L. Bouyer, *Que signifie la confirmation?*, dans *Paroisse et liturgie*, 1952; et *La signification de la confirmation*, dans *La Vie spirituelle, Supplément*, no 29, 1954; de P.-Th. Camelot, *Sur la théologie de la confirmation*, vue d'ensemble sur les discussions récentes, dans *R. S. Phil.*, 1954; *La Maison-Dieu*, no 54, 1958, en entier. Deux problèmes connexes ont été étudiés : *La réconciliation des hérétiques dans l'Église latine*, 1953, thèse de Fr. de Saint-Palais d'Aussac; et le sort des enfants morts sans baptême, avec la participation de A. Michel, A. Gigon, B. de Vaux Saint-Cyr, Ch.-V. Héris.

III. EUCHARISTIE. — Le *Mysterium fidei* (1921), chef-d'œuvre étincelant du P. de la Taille, n'en a pas moins rencontré très vite des réserves, voire des oppositions, de la part du cardinal Billot, de A. Michel (art. MESSE du *D. T. C.*), et surtout de M. Lepin (dans sa grande enquête, *L'idée du sacrifice de la messe d'après les théologiens depuis les origines jusqu'à nos jours*, 1926). Mais parallèlement à Casel en Allemagne et Vonier en Angleterre, la question du sacrifice eucharistique a été renouvelée chez nous par les PP. Héris (*Le mystère du Christ*, 1928), de Montcheuil (*Mélanges théologiques*, 1946), et par le chanoine Masure (*Le sacrifice du Chef*, 1932; dernière éd., 1957; *Le sacrifice du Corps mystique*, 1950), qui ont approfondi la notion de sacramentalité.

A côté de M. Lepin, doit prendre place J. Gaby pour son étude historique *Le sacrifice dans l'école française de spiritualité*, 1952.

Le dogme de la présence réelle a été étudié à deux étapes de son développement dans les thèses de H. Peltier (sur *Pascase Radbert*, 1938) et L. Brigué (sur *Alger de Liège*, 1936). Sur le plan de la théologie et de la spiritualité, la communion a été réintégrée dans le sacrifice et mieux comprise comme le sacrement de l'unité, grâce à de nombreux apports (de Lubac, Bernadot, Cuttaz, Gasque).

D'Alès a publié le cours *De eucharistia* (1929) qu'il professait à Paris; Garrigou-Lagrange a donné un *De eucharistia* (Turin, 1943). Une Somme, *Eucharistia* (1934), a paru sous la direction de M. Brillant. Les nombreux articles concernant l'eucharistie (présence réelle, sacrifice, sacrement) du *D. T. C.* ont été présentés simultanément dans les *Tables* (1957, col. 1303-1404).

IV. PÉNITENCE. — De caractère principalement positif sont aussi les études sur le sacrement de pénitence, avec des noms comme É. Amann et A. Michel (dans l'art. PÉNITENCE, du *D. T. C.*, XII, 722-1127), C. Vogel (*La discipline pénitentielle en Gaule des origines à la fin du VII*[e] *s.*, 1952), et surtout P. Galtier, le meilleur spécialiste actuellement que nous ayons sur la question (avec ses ouvrages *De pænitentia*, 1950; *L'Église et la rémission des péchés aux premiers siècles*, 1932; *Aux origines du sacrement de pénitence*, 1951, etc.). A la théologie positive appartiennent également les travaux sur l'attrition de J. Périnelle (1927), H. Dondaine (1943), J. de Blic (1945).

Le courant pastoral prédomine dans les articles de *La Vie spirituelle* et dans les conférences du congrès de l'Union des œuvres (Nancy, 1952). Sacrement de guérison, la pénitence apparaît, grâce à une meilleure connaissance des documents patristiques, de plus en plus clairement au service du Corps mystique.

V. EXTRÊME-ONCTION. — Laissant de côté le livre peu satisfaisant de J.-B. Bord (1923), un apport capital est à signaler dans la thèse d'Ant. Chavasse, *Étude sur l'onction des infirmes dans l'Église latine*, dont malheureusement la première partie seule (du IIIe s. à la réforme carolingienne) a paru (1942). Le *D. D. Can.* a publié, de J. Dauvillier, un article très documenté sur *L'extrême-onction en droit oriental*. Nous nous permettons de renvoyer aussi au double article, théologique et liturgique, de *Catholicisme* (IV, 987-1006).

VI. ORDRE. — Aucune étude d'ensemble n'a paru en dehors de l'immense article du *D. T. C.* (XI, 1193-1405), de A. Michel; et, antérieurement, de l'étude de théologie historique, *L'ordre et les ordinations* (1925), de Tixeront. Le P. Congar a rassemblé de nombreux éléments pour une étude très neuve dans son article de *La Maison-Dieu* (n. 14, p. 107-128), *Faits, problèmes et réflexions à propos du pouvoir d'ordre et des rapports entre le presbytérat et l'épiscopat.*

Le fait est que, sous les angles historique, théologique et liturgique, la question de l'épiscopat, étudié pour lui-même ou dans ses rapports avec le presbytérat, retient davantage l'attention de notre époque avec les études de G. Bardy, P. Batiffol, A.-G. Martimort, J. Colson, M. Jourjon, J. Lécuyer, E. Boularand, H. Bouessé. L'on doit mentionner spécialement le livre de Mgr Guerry sur *L'évêque* (1954).

La notion chrétienne du sacerdoce, soit en elle-même, soit en confrontation avec le « sacerdoce des fidèles », est également l'objet de plusieurs études. Un texte de l'abbé Long-Hasselmans sur ce thème, inspiré, semble-t-il, du P. de la Taille, a été amplement utilisé par P. Glorieux (*Dans le prêtre unique*, 1938), puis publié avec mise au point par Y. Congar (dans *R. S. Phil.*, 1951, p. 187-99, 270-304). Citons d'autre part *Les fonctions ecclésiales*, de J. Colson, 1956; *Prêtres du Christ* et *Le sacerdoce dans le mystère du Christ*, de J. Lécuyer, 1957; *Études sur le sacrement de l'ordre*, œuvre collective, 1957. On ne peut pas ici passer sous silence les livres de P. Dabin, S. J., *Le sacerdoce royal des fidèles dans la tradition ancienne et moderne*, 1950; non plus que les études de J. Lécuyer, *Essai sur le sacerdoce des fidèles chez les Pères;* et de Y. Congar, *Structure du sacerdoce chrétien*, dans *La Maison-Dieu*, n° 27, p. 7-85.

VII. MARIAGE. — Citons d'abord l'article magistral de G. Le Bras (dans le *D. T. C.*, IX, 2123-2317), précédé d'un exposé scripturaire et patristique de L. Godefroy (*ibid.*, 2044-2123). Dom Boissard a publié les *Questions théologiques sur le mariage* (1948); et Mgr Martin, un précis théologique et canonique extrêmement utile dont les éditions se multiplient. Le P. Lavaud a donné *Le monde moderne et le mariage chrétien*, précieux pour la connaissance des courants d'idées auxquels se heurte la doctrine chrétienne du mariage. Sur le plan du droit naturel, le P. Georges Renard a mis un vigoureux accent sur la doctrine institutionnelle du mariage, dans *L'institution*, publié en 1933 alors que l'auteur était encore professeur à la faculté de droit à Nancy.

La thèse de Herbert Doms, *Vom Sinn und Zweck der Ehe* (Breslau, 1935; trad. franç. de Paul et Marie-Simone Thisse, *Du sens et de la fin du mariage*, Paris, 1937), a suscité quelques passes d'armes dans la *Rev. thomiste* (1939, p. 754-74) et dans *N. R. Th.* (1939, p. 5-34, 515-39). La discussion fut close par un décret du S.-Office (29 mars 1944), qui, sans réprouver les théories émises sur les fins du mariage, proclame la dépendance et la subordination des fins secondaires par rapport à la fin première (cf. Mogenet, S. J., dans *Études*, déc. 1946; C. Schahl, O. F. M., *La doctrine des fins du mariage dans la théologie scolastique*, 1948).

Sur le plan sacramentel, plusieurs points ont été mis en lumière : symbolisme et allégories scripturaires, par Buzy et Feuillet; doctrine évangélique de l'indissolubilité, par Bonsirven (surtout *Le divorce dans le N. T.*, 1948); rites liturgiques par Gy, Gougaud, d'Izarny, Metz. Toutefois notre époque porte principalement son attention sur l'enseignement paulinien (Eph., V) : toute une spiritualité conjugale et familiale s'est élaborée à partir de là (doctrine, témoignages) et constitue un signe des temps. Les nombreuses questions de morale que posent l'amour, la préparation au mariage et la vie conjugale sont traitées avec une franchise, parfois maladroite, mais généralement saine, qui tranche sur le passé; on mentionnera ici les travaux du Dr Biot et de son groupe.

Un problème particulier, *Le « Divorce » de Napoléon et de l'impératrice Joséphine*, a été scruté à fond par L. Grégoire à partir du dossier canonique (1957).

MANUELS. — Il s'agit ici de publications offrant un cours complet de théologie. Pour la dogmatique le vieux « Tanquerey », plusieurs fois remanié, continue sa course. Nous trouvons à côté de lui le nouveau *Manuale theologiæ*, de J.-M. Hervé. A Rome, les traités du cardinal Billot sont davantage que des manuels, mais le P. Hugon en donne un qui suit très fidèlement la *Somme* de S. Thomas. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le besoin d'un manuel de théologie vraiment au point de l'enseignement actuel se fait néanmoins de plus en plus sentir dans les séminaires, et certaines traductions de manuels étrangers (Bartmann, Ott) essaient de combler cette lacune en attendant la réalisation de plusieurs projets actuellement envisagés. Déjà le P. Bouëssé nous offre plusieurs volumes d'un cours de théologie dogmatique professé à Chambéry-Leysse *(Doctrina sacra)*; et les Éditions du Cerf viennent de publier une *Initiation théologique* en 4 volumes, due à un groupe de théologiens à prédominance O. P. qui, si elle n'est pas destinée d'abord à la formation des clercs, n'en est pas moins absolument remarquable par son contenu et sa méthode. Quant à l'*Introduction à l'étude du dogme*, de P. Glorieux (1949), ce livre cherche surtout à faire repenser les problèmes et à mettre au point ce qu'aurait eu de trop scolaire la première formation théologique de beaucoup de clercs. J.-C. DIDIER.

V. THÉOLOGIE MORALE. — Cette discipline ecclésiastique n'a peut-être pas été parmi les premières à profiter du renouveau théologique. Mais de 1920 à 1955, elle marque enfin un grand progrès qui se développe en des directions différentes avant et après la guerre de 1940.

1° *De 1920 à 1940.* — On voit surtout s'affirmer un approfondissement dans la ligne du thomisme qui règne dans les écoles et qui suscite de nombreuses publications.

a) Dans l'enseignement. — Pour avoir une vue adéquate de l'enseignement de la morale, il ne faut pas seulement tenir compte de la théologie morale proprement dite, mais encore de l'éthique philosophique et de la spiritualité. Le cours de morale reste assez nettement orienté vers la pratique et la casuistique, encore que d'excellents manuels, comme celui de Tanquerey par ex., fassent une

bonne place aux principes. Mais la matière à couvrir est si vaste qu'il ne paraît pas toujours possible de les approfondir. D'autre part une conception un peu étriquée de la morale, héritée du XIX[e] s., laisse souvent à la philosophie morale l'exposé plus approfondi de la morale fondamentale. Il s'ensuit une certaine confusion entre les deux disciplines qui pose des problèmes pratiques et théoriques. Pratiques, en ce sens que pour éviter les répétitions certains séminaires laissent au professeur de philosophie morale le soin d'enseigner les bases de la morale. Théoriques, parce que le travail philosophique se trouve alors déborder sur le plan théologique et fait appel « intrinsèquement » aux lumières de la foi. Ces questions furent débattues au cours de la controverse des années 1930-35 sur la « philosophie chrétienne ». M. Maritain et certains de ses élèves posèrent alors en thèse que « la philosophie morale adéquatement prise » devait tenir compte de la fin surnaturelle de l'homme, bien qu'il s'agisse là d'un don de la grâce et d'une vérité révélée (J. Maritain, *Éclaircissement sur la philosophie morale*, dans *Science et sagesse*, 1935; *De la philosophie morale adéquatement prise*, dans *Rev. de l'université d'Ottawa*, 1933, p. 105-34; Y. Simon, *Critique de la connaissance morale*, 1934). On ne peut pas dire qu'ils eurent gain de cause et que les théologiens se laissèrent pleinement convaincre (Th. Deman, *Sur l'organisation du savoir moral*, dans *R. S. Phil.*, 1934, p. 258-80; J. Ramirez, *Sur l'organisation du savoir moral...*, dans *Bull. thomiste*, 1935, p. 423-32). Ils se montrèrent par contre beaucoup plus accommodants dans le domaine des questions sociales qui furent presque exclusivement réservées à la philosophie (cf. A. Valensin, *Traité de droit naturel*, 2 vol., Paris, 1922). On se trouve alors devant une situation paradoxale où les encycliques sociales des papes sont étudiées, non en théologie où elles constituent un argument d'autorité, mais en philosophie où joue d'abord le critère rationnel. Quoi qu'il en soit, nous devons aux philosophes catholiques de cette époque des manuels de valeur où la morale a une place de choix. Rappelons par ex. les noms de Ch. Boyer, Collin, Jolivet.

La morale se voit aussi concurrencée par une autre discipline ecclésiastique, la théologie spirituelle, à laquelle la coutume réserve toute une série de problèmes proprement moraux, mais moins directement orientés vers la pratique. En 1933, la théologie ascétique et mystique fait son entrée, comme science auxiliaire, dans l'enseignement des facultés tel qu'il est réglé par la Constitution *Deus scientiarum Dominus* et les ordonnances pratiques qui l'accompagnent. Assez aisément on tend à lui laisser l'étude de l'aspect positif de la vie chrétienne et à ne faire place en théologie morale qu'à la détermination du minimum prescrit, du péché qu'il faudra juger en confession (cf. A. Lemonnyer, O. P., *La théologie spirituelle comme science particulière*, dans *La Vie spirituelle, Suppl.*, 1932, p. 158-66). N'est-il pas significatif que le moraliste désireux d'élargir son point de vue doive s'adresser au *D. Sp.* pour trouver les meilleurs articles sur l'abnégation, l'abstinence, l'accroissement des vertus, l'*acedia* (découragement), l'adoration, l'amitié, etc.? S'il veut étoffer son enseignement sur les vertus théologales et lui faire dépasser les perspectives casuistiques pour voir en elles le centre même de la vie morale, c'est dans *La Vie spirituelle* qu'il trouvera les articles remarqués du P. Garrigou-Lagrange par ex. : *L'augmentation de la charité et les actes imparfaits*, 1925, p. 321-34; *L'augmentation de la charité et la diminution de sa ferveur par le péché véniel, ibid.*, 425-34; *L'esprit de foi et son progrès*, 1935, p. 138-50. La même perspective commande deux ouvrages remarquables : A. Gardeil, *La vraie vie chrétienne*, 1935, le meilleur travail peut-être que nous ayons sur la vertu de religion et sa place dans la vie spirituelle; elle parut dans la *Bibliothèque française de philosophie;* et E. Thamiry, *Les vertus théologales, leur culture par la prière et la vie liturgique*, 1933.

b) Quelques publications. — Parmi les exposés généraux de la morale, citons d'abord quelques volumes de la *B. C. S. R.* dus à E. Thamiry, P. Meline et J. Folliet, *Les fondements de la morale*, *Morale individuelle*, *Morale familiale*, *Morale sociale*, *Morale internationale*. Le Père J. Vittrant a réalisé une petite Somme pratique et précise dans sa *Théologie morale;* et le Père J. Dumas a publié une *Theologia moralis thomistica*. Quant à M. É. Gilson, il a publié, en 1924, un *S. Thomas* dans la collection *Les moralistes chrétiens*, et enrichi les éditions postérieures de son ouvrage sur *Le thomisme* d'un exposé de l'éthique. Il a aussi consacré des pages précieuses à la morale dans *L'esprit de la philosophie médiévale*, 1932.

Périodiquement des problèmes sont relancés devant l'opinion, soit que plusieurs auteurs s'y intéressent en même temps, soit que naisse une polémique. Le thème du péché est souvent agité par les théologiens. Citons par ex. : dans *L'Ami du clergé*, 1929, p. 6-8, *Peut-on dire que tous les péchés mortels se valent ?;* G. de Broglie, *Malice intrinsèque du péché*, dans *Recherches*, 1936, p. 46 sq., 297 sq.; 1937, p. 275 sq.; T. Deman, *Péché*, dans *D. T. C.; Réflexions sur la théologie du péché*, dans *R. S. Phil.*, 1933, p. 640-59; A. Festugière, *La notion de péché présentée par S. Thomas, I[a] II[ae], 71, et sa relation avec la morale aristotélicienne*, dans *New Scholasticism*, 1931, p. 332-41; M. Gillon, *La théorie des oppositions et la théologie du péché au XIII[e] s.*, 1937; M. de la Taille, *Le péché véniel dans la théologie de S. Thomas...*, dans *Gregorianum*, 1926, p. 28-43; E. Ranwez, *Péché véniel et imperfection*, dans *E. T. L.*, 1926, p. 177 sq.; 1928, p. 32 sq.; *Péché véniel ou imperfection*, dans *N. R. Th.*, 1931, p. 114-35.

On pourrait établir de pareilles bibliographies à propos de l'homicide direct ou indirect, du probabilisme, des œuvres serviles, du mensonge, du devoir de l'aumône, de la guerre juste, du mariage, des relations entre la personne et la société ou entre la morale et la politique, du sens de la loi, etc. Certains noms reviennent constamment auxquels il serait par trop injuste de ne pas accorder au mo ns une mention. Citons : R. Bernard (par ex., *La vertu acquise et la vertu infuse*, dans *La Vie spirituelle, Suppl.*, 1935, p. 25-53), M.-D. Chenu (*La surnaturalisation des vertus*, dans le *Bull. thomiste*, 1932, p. 93-96), Y. de la Brière (*La conception du droit international chez les théologiens catholiques*, 1928), J. Delos (*Bien commun*, dans *Dict. de sociologie*), T. Deman (*Le péché de sensualité*, dans *Mélanges Mandonnet*), R. Garrigou-Lagrange (*La prudence. Sa place dans l'organisme des vertus*, dans *Rev. thomiste*, 1926, p. 411-26), M. Gillet (*Conscience chrétienne et justice sociale*, 1922), A. Goupil (*Les vertus théologales*, 1935), C. Journet (*La stérilisation des anormaux*, dans *Nova et vetera*, 1933, p. 415-21), M. Labourdette (*Le développement vital de la foi théologale*, dans la *Rev. thomiste*, 1937, p. 101-15), A. Lemonnyer (*La vertu de religion*, dans *La Vie spirituelle*, 1936, p. 31-36), J. Maritain (*Questions de conscience*, 1938), I. Mennessier (*La religion dans notre organisme spirituel*, dans *La Vie spirituelle*, 1932, p. 26-42), E. Neveut (*Les vertus surnaturelles*, dans *Rev. d'apologétique*, 1934, p. 395-406), H. Noble (*Prudence*, dans *D. T. C.*), P. Philippe (*Le rôle de l'amitié dans la vie chrétienne selon S. Thomas*, 1938), T. Richard (*Études de théologie morale*, 1933), B. Roland-Gosselin (*La doctrine politique de S. Thomas*, Paris, 1928), A. Sertillanges (*L'activité morale d'après S. Thomas*, dans *Rev. thomiste*, II, 1928, p. 497-520; *La philosophie morale de S. Thomas*, 2[e] éd., 1922), C. Spicq (*Le péché de suicide*, dans *La Vie intellectuelle*, 1936, p. 375-80), P. Tiberghien (*L'autorité dans le régime du salariat*, dans *Chronique sociale de France*, 1938, p. 47, 131-38), J. Tonneau (*Le double problème du profit*, dans *La Vie intellectuelle*, XXXVI, 1935, p. 60-71). Il serait aisé de compléter cette bibliographie en consultant le *Bull. thomiste*, la *R. S. Phil.*, ou les *E. T. L.*

2° *De 1940 à 1955.* — Des tendances nouvelles s'affirment. Il ne s'agit pas d'une « morale nouvelle », mais d'une présentation nouvelle de l'éternelle morale du christianisme, dans une conscience lucide des impératifs de la méthode théologique, des découvertes psychologiques ou des besoins de notre époque (cf. *La théologie morale d'hier et d'aujourd'hui*, dans *R. Sc. rel.*, 1953, p. 112-30).

a) Enseignement. — La théologie morale des manuels a été critiquée parfois durement. Aussi assiste-t-on à un effort de renouvellement. Le troisième volume du manuel de Tanquerey, consacré à la justice, a été entièrement remanié par M. P. Steven; la partie juridique a été allégée, mais une section toute nouvelle a été ajoutée, celle qui concerne la morale sociale; traduite en français, elle a d'ailleurs paru sous le titre *Éléments de morale sociale* (1954). *L'Initiation théologique*, éditée par les PP. dominicains, contient une *Théologie morale* (1952) copieuse et entièrement retravaillée. Elle constitue un ouvrage d'étude particulièrement précieux par son information, son orthodoxie, son ouverture. Dom Lottin a

repensé la *Morale fondamentale* (1955) à la lumière des recherches historiques qui lui ont permis de mieux situer et comprendre S. Thomas.

En philosophie morale, à la phase de reconstruction thomiste a succédé un temps d'effort plus personnel. Le P. Marc, dans la *Dialectique de l'agir* (1951), analyse la finalité du dynamisme humain pour repenser les idées de bien, de mal, de devoir, de conscience, et de vertu. *Etre et agir dans la philosophie de S. Thomas*, du P. de Finance (1952), fonde les valeurs morales sur une métaphysique de la volonté solidaire d'une métaphysique existentielle. M. Maritain enfin a publié *Neuf leçons sur les notions premières de la philosophie morale* (1951), qui souligne bien l'évolution de sa propre pensée. Celle-ci est encore plus nette dans le domaine social et politique. Il ne s'agit plus maintenant de manifeste *Antimoderne* (1922), mais des *Droits de l'homme et la loi naturelle* (1942), ou de *Christianisme et démocratie* (1953), ou *Pour la justice* (1945). Le contact avec la démocratie américaine a certainement balayé certains préjugés du maître.

A côté des cours de morale classique, on voit aussi apparaître maintenant de-ci de-là des enseignements nouveaux. D'aucuns ont plaidé *Pour l'introduction de la sociologie dans l'enseignement des séminaires* (J. Labbens, dans le *Bulletin du Comité des études de la Compagnie de S.-Sulpice*, avr. 1954). On voit se créer (à la faculté de théologie de Lyon par ex.) des chaires de théologie sociale. La pastorale réclame son autonomie (*N. R. Th.*, févr. 1954 et juill. 1955). De fait il existe maintenant une pastorale liturgique (Centre de pastorale liturgique, *L'économie du salut*, Vanves, 1950), une pastorale familiale (J. et L. Viollet, L. Henry, A. Merlaud, E. Rolland, M. Oraison, *Orientations de pastorale familiale*, 1955), une pastorale sociale (régie par un document officiel, *Directoire pastoral en matière sociale*, commenté par Mgr Richaud), une pastorale biblique, une pastorale sacramentaire, une pastorale... tout court (E. Vauthier, *Quelques orientations actuelles de la pastorale*, dans *L'Ami du clergé*, 1956, p. 113-18). Les moralistes, qui sont souvent débordés par les tâches classiques, ne semblent guère s'émouvoir de ce mouvement de sécession et se réjouissent au contraire de voir mener à bien pareilles études. Par contre, ils semblent en général d'accord, cette fois, pour reconquérir une partie du terrain autrefois cédé à la « spiritualité ». Ils y sont instigués en partie par cette « promotion du laïcat », fruit de l'Action catholique, revendiquant pour tous les chrétiens un idéal de sainteté qui parut peut-être, à certaines époques, réservé aux « âmes élues ».

b) Publications. — Elles dénotent, en dehors de l'enseignement, une orientation encore plus hardie vers un approfondissement de la morale.

Il semble que dès maintenant on puisse noter les prodromes d'une véritable renaissance de la théologie biblique morale. Un premier exposé en a été fait par divers spécialistes dans *Morale chrétienne et requêtes contemporaines* (1954), ainsi que dans *Les grandes lignes de la morale du N. T.* (dans *Lumière et vie*, avr. 1955). Le P. Spicq a écrit entre autres sur *La théologie morale des épîtres pastorales*, dans *La Vie spirituelle*, 1944, p. 157 sq.; l'*Agapè*, Louvain, 1955; *Bénignité, mansuétude, douceur, clémence*, dans *R. B.*, 1947, p. 229-42. L'espérance est un sujet qui ces temps derniers a tenté divers auteurs : le P. Olivier a publié un *Petit traité de l'espérance chrétienne*, 1952; le P. Van den Ploeg a étudié *L'espérance dans l'A. T.*; et M. Grossow, *L'espérance dans le N. T.*, dans *R. B.*, 1954, p. 481-532. Le *Supplément au Dict. de la Bible* nous a apporté le copieux article Justice de M. A. Descamps. A propos des questions de méthodes, on pourra voir *Le recours à l'Écriture sainte dans l'enseignement de la théologie morale. Aperçu historique*, dans *Bull. des Facultés catholiques de Lyon*, 1956; et *Le recours à l'A. T. dans l'étude de la théologie morale*, dans *E. T. L.*, xxxi, 1955, p. 637-57. On trouvera des bibliographies précieuses dans *R. A. M.*, avr. 1955, p. 177 sq. et 208 sq., art. *Spiritualité* (disons aussi : morale) *et A. T.*, et *Spiritualité et N. T.*

A cette enquête biblique doit faire suite un travail historique comme, dans les anciens traités de morale des xviie et xviiie s., l'argument *ex Patribus* suivait les raisons *ex Scriptura*. Ici aussi on doit saluer les prémices d'une orientation nouvelle : le P. Deman a écrit un précieux opuscule, *Aux origines de la théologie morale;* tandis que dom Lottin publiait 6 volumes sur *Psychologie et morale aux XIIe et XIIIe s.* (résumés dans la *Morale fondamentale*, Paris, 1954), et que deux rédemptoristes, les PP. Haring et Vereecke, dressaient brièvement le bilan de *La théologie morale de S. Thomas d'Aquin à S. Alphonse de Liguori* (dans *N. R. Th.*, 1955, p. 673-92). Cette étude est reprise, pour une bonne part, dans l'édition française de *La loi du Christ* (Paris, 1956), un manuel qui aura certainement une grosse influence dans le renouveau de l'enseignement moral. Citons encore quelques travaux particuliers : l'art. *Charité*, du *D. Sp.;* l'ouvrage *Magnanimité*, du P. Gauthier, 1950; l'art. *La doctrine de l'appropriation des biens chez les Pères. Peut-on parler de communisme?*, par M. Giet, dans *Recherches*, 1948, p. 55-91.

Si mesurés que soient ces efforts de « ressourcement », ils ont déjà eu une incidence sur la doctrine. On s'est aperçu qu'il fallait rendre à la charité la prédominance qu'elle avait perdue de fait chez les casuistiques qui abandonnaient ce sujet, « trop théorique », à la théologie spéculative. A ce point de vue, la publication de l'ouvrage magistral du P. Gilleman, sur *Le primat de la charité en théologie morale* (1951), est significatif et prometteur. C'est, dans une perspective plus moderne, une authentique restauration de la thèse augustinienne et thomiste sur « la charité reine et forme des vertus », dont le cardinal Van Roey signalait l'importance, dès 1929, dans son *De virtute charitatis, quæstiones selectæ*.

A côté de ce développement spécifiquement théologique de la morale chrétienne, il faut signaler un élargissement nouveau de cette discipline qui s'ouvre désormais d'une manière systématique aux problèmes de la psychologie scientifique. Le travail ne fait que s'esquisser, mais on peut prévoir que des sections entières du *De actibus humanis*, du *De peccatis* ou du *De conscientia* seront, non pas modifiées certes, mais repensées ou élargies. Il n'est que de lire l'article *Conscience* du *D. Sp.*, dû au P. Carpentier, pour voir ce que ce traité peut gagner à tenir compte des enseignements de la caractérologie.

Le premier problème est évidemment celui de la psychanalyse. Si les excès de certains « thérapeutes » sont bien faits pour effrayer, les noms des PP. Rimaud et Beirnaert sont synonymes d'information, de clairvoyance et d'autorité. Leurs articles des *Études* ont été très remarqués : *Les psychologues contre la morale*, oct. 1949; *L'Église et la psychanalyse*, nov. 1952; et *L'attitude chrétienne en psychothérapie*, juin 1953. L'ouvrage de M. J. Nuttin, *Psychanalyse et conception spiritualiste de l'homme* (1952), est d'une exceptionnelle valeur. Citons aussi les divers cahiers des *Études carmélitaines* où sont publiés les rapports des congrès de psychologie religieuse.

Un problème plus restreint est celui de la responsabilité que d'aucuns ont malencontreusement mêlé à celui de la culpabilité. Les ouvrages de M. Hesnard, *L'univers morbide de la faute*, *Morale sans péché*, aujourd'hui mis à l'Index, ont suscité diverses réactions chez les théologiens qui étaient d'ailleurs déjà attentifs auparavant à ces questions. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler les titres de quelques publications : P. Galtier, *Le sens du péché à entretenir*, dans *R. A. M.*, oct. 1952; J. Regnier, *Le sens du péché*, 1953; le cahier collectif *Morale sans péché?*, dans *Recherches et débats*, mai 1955; A. Barbaste, *Le traitement du scrupule et les données actuelles de la psychiatrie*, dans *R. A. M.*, avr. 1952; l'art. *Culpabilité*, dans *D. Sp.*

La plupart du temps, les psychanalystes et les psychologues sont des médecins. C'est dire que le débat risque de s'étendre, pour le plus grand bien du progrès des idées d'ailleurs. Tout le traité de la tempérance (cf. *L'ascèse chrétienne* et *La virginité*, dans les *Cahiers de la vie spirituelle*) se trouve en quelque sorte bouleversé par les nombreuses études qui concernent l'aspect physique de l'homme, la sexualité et la condition charnelle elle-même.

Les questions médico-morales sont traitées dans toute leur ampleur et dans un esprit aussi libéral qu'informé dans les *Cahiers Laënnec* dont le P. Tesson est le conseiller moral. Citons quelques titres : *Narco-analyse*, *Les stupéfiants*, *La psychasténie*, *Traitement de l'alcoolisme*, *La psycho-chirurgie*, *L'expérimentation humaine en médecine*, *L'hygiène mentale et les principes chrétiens*. Pour ce qui est de la morale sexuelle, le grand problème reste celui du néo-malthusianisme. Un gros progrès des

mœurs a été observé après la guerre, et les naissances se sont singulièrement multipliées. Mais les difficultés du logement, de la vie économique, de l'éducation ont fait reposer la question d'une autre manière. Certains moralistes hésiteront à reprendre le slogan d'autrefois : « Le plus d'enfants possible. » On s'est rendu compte que la morale catholique ne conseillait pas un nativisme naïf. Reste alors à trouver le moyen de conjuguer une certaine réserve en ce domaine et le souci de l'intimité des époux. La méthode Ogino est largement conseillée par les médecins catholiques, encore que certains lui reprochent une efficacité douteuse. Les « actes imparfaits », l'étreinte réservée pour laquelle M. Chanson fit une réclame tapageuse, ont longtemps créé un problème. La nette prise de position du R. P. Huerth, professeur à la Grégorienne et consulteur du S.-Office, lui ont acquis un droit de cité, bien limité évidemment; le P. Carpentier lui avait préparé les voies par des articles très pondérés de la *N.R.Th.*, cependant que Mgr Tiberghien faisait le coup de feu aux avant-postes, comme il en a l'habitude et le mérite (*A propos d'un texte d'Huguccio*, dans *Mélanges de science religieuse*, 1952; *Vice et maladie*, *ibid.*, 1948; *Médecine et morale*, 1952). Le problème est d'ailleurs plus vaste et ce que les directeurs d'œuvres voudraient créer, c'est une véritable spiritualité conjugale : l'ouvrage de M. F. Dantec, *Foyers rayonnants* (3 vol., 1951-1955), les publications de l'*Association du mariage chrétien* (dont ses revues *Foyers*, et *Filles et garçons*, aux Éditions Familiales de France) et de l'*Institut des hautes études familiales* s'y emploient avec un remarquable sens des nuances. On verra par ex. J. Folliet et H. Barbeau, etc., *Morale sexuelle et difficultés contemporaines*, 1949. Mentionnons aussi les Éditions du Feu Nouveau (entre autres ses revues : *L'Anneau d'or*, pour foyers; *L'Offertoire*, pour veuves); les Éditions du Levain (mystique du mariage; éducation du cœur et de la chasteté).

Enfin nous signalerons dans le même sens des essais de réflexion sur la condition charnelle. Beaucoup de chrétiens sentent le besoin de réagir contre un jansénisme larvé qui verrait dans le corps un ennemi plutôt qu'un instrument de l'âme. Il y a de légitimes valeurs sensibles : certains s'emploient à les mettre en vedette et à permettre aux chrétiens d'en user sans perdre pour autant une nécessaire domination de soi. C'est dans ces perspectives qu'on verra : *Nos sens et Dieu*, dans les *Études carmélitaines; Nos amis les sens*, par le P. Ch. Boulogne; *Le plaisir sanctifié*, par le R. P. Lorson; et même *Spiritualité et alimentation*, du Dr Casabianca. Ph. Delhaye.

IV. Droit canonique

Les études de droit canonique ont enregistré des progrès considérables durant la période de l'entre-deux-guerres, surtout en ce qui concerne l'histoire du droit canonique.

I. HISTOIRE — Déjà, A. Esmein (*Tables*, 1212) avait souligné l'importance du droit canon pour la connaissance du droit français; et R. Génestal du Chaumeil (cf. *Catholicisme*, iv, 1823) avait abondé en ce sens en des travaux remarqués, après d'autres d'ailleurs, comme F. Meynial. Aussi, aux chaires existant à l'École des chartes ou aux Hautes Études devait en 1921 en être ajoutée une à la faculté de droit de Paris; le premier titulaire en fut P. Fournier, auquel succéda Génestal, puis bientôt G. Le Bras. Parallèlement se développait l'Institut de droit canonique de Strasbourg. Rien d'étonnant que se soient ainsi formés de nombreux historiens du droit canonique, soucieux de donner à leur enseignement d'histoire du droit une part canonique importante, ainsi que l'ont fait C. Chevrier, R. Laprat, puis Dauvillier, Imbert, Gaudemet, Lemarignier, Timbal, Villey et d'autres encore.

Les facultés canoniques ne restaient pas pour autant inactives, même au point de vue historique, avec Villien, Magnin, F. Cimetier, E. Fournier, L. Guizard, R. Metz.

II. DROIT CANONIQUE. — L'enseignement du texte donné dans les facultés canoniques ainsi que dans les grands séminaires est cependant moins florissant, à ne considérer que les thèses soutenues, que les autres sciences théologiques. Malgré la promulgation du Code, malgré la Constitution *Deus scientiarum Dominus*, les études de droit canonique n'ont pas autant de succès que les autres matières enseignées dans les facultés canoniques. Sans doute, la diminution du nombre des vocations, l'urgence d'autres problèmes, tel que le problème social, détournent-t-elles la jeunesse ecclésiastique des travaux proprement canoniques. Il s'ensuit un inconvénient assez grave pour les officialités : elles ont souvent peine à se procurer le personnel nécessaire au fonctionnement régulier de la justice.

Néanmoins des travaux appréciés ont été composés. En matière d'introduction aux études canoniques : G. Mollat, *Introduction à l'étude du droit canonique et du droit civil*, Paris, 1932; F. Cimetier, *Pour étudier le Code de droit canonique*, avec 3 suppléments, 1927; *Les sources du droit ecclésiastique*, 1930. — Manuels ou traités : G. Bareille, *Code de droit canonique*, 1932; A. Cance, *Le Code de droit canonique*, 4 vol., 1930-1949; R. Naz (et collaborateurs), *Traité de droit canonique*, 4 vol., 1948-1949; 2e éd., 1955; É. Jombart, *Manuel de droit canonique*, 1949. — Citons encore : E. Magnin, *L'Église enseignée, la discipline du clergé et des fidèles*, 1928; H. Sarramon, *La personnalité juridique du S.-Siège* (introduction à une étude générale sur la papauté souveraine), Toulouse, 1936; M. Bargilliat, *Droits et devoirs des curés et des vicaires paroissiaux*, Paris, 1920; Ch. Lefebvre, *Les pouvoirs du juge en droit canonique* (histoire et doctrine), 1938; P. Andrieu-Guitrancourt, *Introduction au droit canonique*, 1957.

Mais les études relatives au mariage ou à des problèmes connexes, comme les instructions de la S. C. des Sacrements de 1936 (causes de nullité, cf. *D. T. C.*, xiv, 661) et de 1941 (instruction *Sacrosanctum* sur les préliminaires canoniques), ont été l'objet d'une attention spéciale dans les ouvrages de droit canonique : cf. Fourneret, *Le mariage chrétien*, 1919; A. Martin, *Le mariage. Précis théologique et canonique*, 6e éd., Rennes, 1949; P. Chrétien, *De matrimonio*, Metz, 1937; R. Le Picard, *La communauté de la vie conjugale, obligation des époux*, 1930; G. Serrier, *De quelques recherches concernant le mariage contrat-sacrement...*, 1929; R. Naz, *Les formalités prescrites avant et après la célébration du mariage religieux*, 1943; F. Cimetier, *La préparation canonique du mariage*, Lyon, 1941.

L'état religieux n'a pas été négligé avec J. Berthier, Choupin, *Nature et obligation de l'état religieux*, Paris, 1923; Joliot, H. Rothof, *Le droit des sociétés sans vœux*, Bruges-Paris, 1949; R. Lemoine, *Le droit des religieux du conc. de Trente aux instituts séculiers*, Paris, 1956. F. Cimetier a publié des *Consultations* appréciées, Lyon, 1943-1944.

III. « DICTIONNAIRES » ET REVUES. — Rien d'étonnant si, dans ces circonstances, après la disparition du *Canoniste contemporain* (1926), historiens et canonistes se regroupèrent dans le *Dictionnaire de droit canonique*, dirigé par A. Villien et E. Magnin, puis par A. Amanieu, et enfin R. Naz (depuis 1924). On les retrouvait également dans la *Nouvelle rev. historique du droit*, la *Bibliothèque* et l'*Annuaire de l'École des hautes études*. Citons encore la *Rev. de droit canonique*, de J. Bernhard, 1951...; *L'Année canonique*, 1952; sans omettre les chroniques de *L'Ami du clergé*, avec A. Bride; et la *Rev. des communautés religieuses*, de É. Jombart. Ch. Lefebvre.

V. Histoire de l'Église

Le fait le plus saillant de la période qui s'étend de 1918 à 1956 est la publication de l'*Hist. générale de l'Église des origines à nos jours* sous la direction d'A. Fliche et de V. Martin, puis de E. Jarry et de J.-B. Duroselle. Les pages liminaires constituent d'ailleurs le meilleur exposé de l'activité des historiens de l'Église en France pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler.

I. Sources. — Dans ce domaine, l'*Introduction aux études d'hist. ecclésiastique locale*, de V. Carrière, qui reprend et complète en particulier les travaux antérieurs de L. Le Grand, G. Bourgin et H. Waquet, dépasse de beaucoup le cadre indiqué par le titre. On y joindra le volume consacré, partiellement au moins, à l'histoire religieuse par L. André, *Sources de l'hist. de France au XVIIe s.* (vi, 1932); après les volumes de A. Molinier et H. Hauser antérieurement parus dans la même collection; de même que les différents volumes *Introduction aux études supérieures d'hist.* (1934-1955), de la coll. *Clio*, en dépit de certaines insuffisances en cette matière au moins.

Pour les collections de sources, une édition anastatique de J.-D. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et am-*

plissima collectio, a été faite, poursuivie par J.-B. Martin et L. Petit jusqu'au conc. du Vatican (53 vol., 1901-27). Quant à la *Patrologie latine*, on tiendra compte de P. Glorieux, *Pour revaloriser Migne* (suppl. du t. XI, 1952, des *Mélanges de science religieuse* de Lille), et du *Supplementum* paraissant sous la direction du R. P. A. Hamman, O. F. M. (t. I paru en 1957, Paris, Garnier); d'autre part ont vu le jour deux grandes collections, internationales d'ailleurs, quoique centrées sur Paris : *Patrologie orientale* (poursuivant la *Patrologie syriaque* de R. Graffin interrompue à son troisième volume, 1894-1926), sous la direction de R. Graffin et de F. Nau, 26 vol., 1907-1949; et *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, 1903...; reprises toutes deux par la Catholic University of America et par l'Université catholique de Louvain. On y joindra V. Laurent, *Corpus notitiarum episcopatuum Ecclesiæ orientalis græcæ*, 2 vol., Kadi-Köy, 1931...; V. Grumel, *Regestes des actes du patriarcat de Constantinople*, 2 vol., Kadi-Köy, 1932...; et *Corpus inscriptionum iudaïcarum*, 2 vol., 1937-1952, de J.-B. Frey. — D'intérêt plus limité, ne sont cependant pas à négliger le *Gallia christiana novissima*, 7 vol., 1895-1920, de J.-H. Albanès; ni la réédition du *Gallia christiana*, 16 vol., 1947, par G. Dupont-Ferrier.

Si la collection des *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme* (18 vol., 1905-1914), de H. Hemmer et P. Lejeay, s'est trouvée interrompue par la Grande Guerre, les *Sources chrétiennes* de H. de Lubac et J. Daniélou (50 vol., 1958) ont plus tard repris la tradition.

Pour une période postérieure, l'École française de Rome et les chapelains de S.-Louis-des-Français ont poursuivi la publication des registres des papes postérieurs à Grégoire IX jusque Benoît XI, ainsi que celle des lettres des papes d'Avignon, sans parler de l'achèvement du *Liber censuum* (3 vol., 1905-1952), par P. Fabre, de même que de la réédition du *Liber pontificalis*. On n'omettra pas, quoiqu'ils débordent la sphère religieuse, la collection des *Chartes et diplômes* (13 vol., 1909-1943) de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, arrivée au milieu du règne de François Ier; ni les *Diplomata Karolinorum* (1 vol., 1936...), de F. Lot et Ph. Lauer; ni le *Recueil des historiens de France*, pouillés (8 vol., 1903-1952); ni les *Documents relatifs à l'hist. des croisades* (1947...).

Quant aux collections concernant les ordres religieux, les *Archives de la France monastique* (47 vol., 1905...) se poursuivent elles aussi; ainsi que la collection des *Scriptores ordinis Prædicatorum* (12 fasc., 1910-1934), de J. Quétif, O. P.; ou la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, de A. De Backer et A. Carayon, grâce aux Suppléments de E.-M. Rivière (1911-1930) et de P. Bliard (1932).

II. TRAVAUX. — Pour la bibliographie des travaux, l'*Hist. générale* de A. Fliche et V. Martin offre une bibliographie rétrospective dont la présentation est cependant négligée dans certains volumes; aussi pourra-t-on recourir également parfois aux volumes de la collection *Clio*, ou encore aux travaux antérieurs de A. Dufourcq (*Avenir du christianisme*, 9 vol., 1924-54), Ch. Poulet (*Hist. du christianisme*, 5 vol., 1932...), ou A. Boulanger (*Hist. de l'Église*, 1931-50, 15 vol.). — Dans des domaines plus limités, on retiendra L. Cottineau, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, 1936-38; la *Bibliographie de l'ordre des Templiers*, par M. Dessubré, 1928; *La hiérarchie catholique et le problème social depuis 1891*, Paris, 1931, répertoire bibliographique des documents émanés des Souverains pontifes; la *Bibliographie missionnaire moderne*, de J. Masson, 1945; la *Bibliographie internationale des travaux concernant l'hist. et l'ecclésiologie protestante de 1939 à 1950*, de E.-G. Léonard, 1952.

Comme bibliographie courante, le Centre d'études S.-Louis-de-France à Rome assure depuis 1950 la publication d'une bibliographie courante par son *Répertoire général annuel des sciences religieuses*.

Quant aux travaux eux-mêmes, l'ouvrage collectif de A. Fliche-V. Martin, dont certains volumes sont cependant d'inégale valeur, remplace les travaux antérieurs, même ceux parus dans la *Bibliothèque catholique des sciences religieuses* et dus à É. Amann, H.-X. Arquillière, A. Leman et E. Jarry. Dans un ordre d'idées voisin, l'*Hist. des conciles*, de J. Héfélé, est traduite, complétée et poursuivie par H. Leclercq, P. Richard, A. Michel et C. De Clercq (11 volumes). A.-M. Jacquin a entrepris de son côté une *Histoire de l'Église*, arrivée au Moyen Age (t. III, 1948). On n'omettra pas pourtant la brillante synthèse de G. Goyau dans l'*Hist. de la nation française* (1922), pas plus que celle d'A. Baudrillart (composée en 1928). Plus récemment a été composée une *Hist. des papes*, par F. Hayward (1942), de même que par G. Audollent une *Hist. de l'Église par les saints* (1943), qui méritent de retenir l'attention.

On ne négligera pas d'ailleurs — ne serait-ce que pour assurer la liaison avec l'histoire profane, à laquelle l'histoire de l'Église se trouve souvent si intimement unie — de recourir aux ouvrages des grandes collections d'histoire générale parues durant cette période, mais dont les tendances sont variables : *Hist. de France*, avec son complément postérieur à la Révolution (1903-22), dirigée par E. Lavisse; Ch. Seignobos, *Hist. politique de l'Europe contemporaine*, 1924-26; ou les collections plus récentes de H. Berr (*Évolution de l'humanité*, 1920...), d'Eugène Cavaignac (*Hist. du monde*, 1924...), de G. Glotz (*Hist. générale*, 1925...), de L. Halphen et Ph. Sagnac (*Peuples et civilisations*, 20 vol., 1926-45), de P. Crouzet (*Hist. des civilisations*). On soulignera cependant, après A. Latreille, que certaines synthèses récentes, comme celles de R. Mousnier (dans l'*Hist. des civilisations*) ou de G. Lefebvre (dans *Peuples et civilisations*, t. XII), en envisageant un point de vue plus strictement économique ou social, paraissent sacrifier l'importance des éléments d'ordre religieux.

On ne négligera pas davantage les histoires du droit et des institutions, en particulier l'*Hist. générale du droit français, public et privé, des origines à 1815*, de E. Chénon, 2 vol., 1926, 1929; ou l'*Hist. du droit français des origines à la Révolution*, de F. Olivier-Martin, 1948; ni surtout les pages consacrées aux institutions religieuses par R. Doucet, *Hist. des institutions de la France au XVIe s.*, 1948; ou par J. Zeller, *Institutions de la France au XVIIe s.*, 1948; ou enfin par M. Marion, *Dict. des institutions politiques et administratives de la France aux XVIIe et XVIIIe s.*, 1922, dont certaines parties ont cependant vieilli. On y joindra enfin, de L. Mirot, *Manuel de géographie historique*, II, 1951.

Pour les travaux concernant un point plus particulier, en ce qui concerne l'antiquité chrétienne, sont à relever les dernières œuvres de L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1920; et *L'Église au VIe s.*, posthume, 1925; de P. Batiffol, *Le catholicisme des origines à S. Léon*, 1914-24; et d'E. Vacandard; puis les nombreux travaux de G. Bardy sur les premiers siècles de l'Église; ainsi que ceux d'H. Marrou sur S. Augustin et l'éducation dans l'Antiquité; d'É. Griffe sur les origines religieuses de la Gaule. On n'omettra pas *La fin du monde antique et le début du Moyen Age*, de F. Lot, 1951. Les manuels de patrologie de F. Cayré (3 vol., 1930-43) et de J. Tixeront (2 vol., 1948) ne sont pas à négliger davantage.

Pour l'histoire de l'Église durant la période médiévale, si l'époque carolingienne semble avoir été quelque peu négligée après les travaux d'E. Lesne, de F. Lot et de L. Halphen, les siècles postérieurs, ceux notamment qui virent la réforme grégorienne et ses suites, sont mieux connus grâce aux œuvres d'A. Fliche, de J. de Ghellinck et de H.-X. Arquillière, ainsi que par les recherches de P. Fournier et de G. Le Bras sur les *Collections canoniques antérieures au Décret de Gratien* (1931-32), ou sur les *Institutions ecclésiastiques au Moyen Age* (1 vol., 1955), de M. Andrieu sur les *Ordines Romani du haut Moyen Age* (Louvain, 1931-1951), et sur le *Pontifical romain au Moyen Age* (4 vol., 1938-1941), et de M. David sur le *Serment du sacre du IXe au Ve s.* L'histoire générale des croisades aussi a été approfondie par L. Bréhier, R. Grousset et M. Villey; cependant que J. Rivière étudiait le *Problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel*, 1926; V. Martin, *Les origines du gallicanisme*, 1939; et que G. Mollat perfectionne sans cesse son œuvre devenue classique sur *Les papes d'Avignon* (9e éd., 1950). Enfin, la *Naissance de l'idée laïque* (6 vol., 1934-46; en rééd.) est étudiée de près par G. de Lagarde; alors que P. Boissonnade s'attache au *Travail dans l'Europe chrétienne au Moyen Age* (1930), concurremment avec les études de H. Hauser sur le même sujet. Enfin, aussi bien la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études*, que l'*Annuaire* de cette der-

nière comprennent des travaux de toute première importance, comme l'histoire du *Privilegium fori en France* par R. Génestal (2 vol., 1921-24).

L'histoire de la Renaissance et de la Réforme est dominée par les œuvres de A. Renaudet sur la *Préréforme et l'humanisme*, 1916; et de L. Febvre sur *Martin Luther* (1928) et *Rabelais* (1943), dont les vues sont à l'accoutumée extrêmement instructives autant qu'originales. M. Bataillon de son côté a enrichi les connaissances sur le terrain si peu exploité de l'érasmisme (1937); alors que G. Constant a repris le problème de la *Réforme en Angleterre* (1930), sans parler de la *Légation du cardinal Morone près l'empereur et le conc. de Trente* (1922), ainsi que de la *Concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces* (1923). V. Martin a donné sur le gallicanisme l'*Introduction en France des décrets du conc. de Trente de 1563 à 1615* (1919) et *Les origines du gallicanisme*, 1939.

Sur Richelieu et la crise de la guerre de Trente Ans seront utilement consultés, outre l'histoire de G. Hanotaux poursuivie par le duc de La Force (4 vol., 1932-35), les travaux d'A. Leman et de V.-L. Tapié. Mais qui pourra oublier le monumental ouvrage d'H. Bremond sur le sentiment religieux à l'époque de la renaissance religieuse en France au XVIIe s. (12 vol., 1916-36; avec l'index de Ch. Grolleau, 1936); de même que les travaux de tendances diverses d'A. Gazier, de J. Orcibal, de E.-G. Léonard et de L. Bouyer sur le jansénisme ou le protestantisme; de V. Martin sur *Le gallicanisme politique et le clergé de France*, 1929 ? sans parler des études de M. Dubruel sur les rapports d'Innocent XI avec le roi.

P. Hazard, avec son célèbre ouvrage sur *La crise de la conscience européenne (1680-1715)* (1934-35), que suivit *La pensée européenne au XVIIIe s., de Montesquieu à Lessing* (1946), ouvre des aperçus nouveaux sur ces années tournantes qui finiront par poser à l'Église les graves problèmes que l'on sait.

Quant à la Révolution française, à la Constitution civile du clergé et à leurs séquelles, l'accord tend à se faire entre les historiens catholiques ou non, tels A. Mathiez, G. Lefebvre, J. Godechot, ou, après A. Cochin, H. Leclercq, A. Latreille, J. Leflon.

Si la politique religieuse de Napoléon Ier semble avoir moins retenu l'attention, sauf celle de G. Constant ou de A. Latreille et de L. Madelin, la crise mennaisienne et la politique religieuse dont elle est l'origine devaient plus que jamais attirer les chercheurs, dom Poulet, A. Dansette, ainsi que G. Weill et J.-B. Duroselle, dont les points de vue varient certes, mais en tout cas dépassent la France à proprement parler; l'anniversaire de 1848 a d'ailleurs entraîné une abondante production (cf. *Rev. hist., 1848*).

Après le *Pie IX* (1952) de R. Aubert, Léon XIII — fait curieux : est-ce parce que désormais moins discuté? — n'a guère été étudié, sauf au point de vue social avec les travaux de H. Rollet. Quant à Pie X, après J. Rivière dans *Le modernisme dans l'Église* (1929), il a été l'objet des recherches de R. Fernessoles (1952-53).

Nonobstant cet effort presque exclusivement français, ou peut-être pour accuser davantage encore l'intérêt présenté par les études d'histoire religieuse, bien des ouvrages allemands surtout se virent l'objet de traductions plus ou moins heureuses parfois, ainsi ceux de Bardenhewer, Altaner, Schnürer, Janssen, Gierke, L. Pastor, Schmidlin ou Fülop-Miller.

Certains aspects de la vie religieuse ne manquent pas de fournir la matière d'études approfondies : ainsi l'histoire des dogmes de la part de J. Lebreton (1927-28), L. de Grandmaison (1928), et P. Glorieux (1929), sans parler des travaux hétérodoxes de J. Turmel (1931-36) ou de A. Lecerf (1931-38).

L'histoire des missions a retenu G. Goyau (dans *L'Église en marche*, 1928-30; ou *Les missions catholiques depuis la création de la Propagande jusqu'à la fin du XVIIIe s.*, 1932), de même que P. Lesourd, L. Massignon, A. Brou et B. de Vaulx; mais les travaux semblent moins poussés qu'en Belgique ou en Allemagne.

L'histoire de la spiritualité de son côté a été étudiée par H. Pourrat; sans parler des travaux plus particuliers de H. Delehaye, P. Coste, F. Petit, F. Trochu, B. de Jésus-Marie et de *L'hagiographie : ses sources, ses méthodes, son hist.*, Paris, 1953, de R. Aigrain.

Celle des ordres religieux est loin d'avoir été négligée. Outre les œuvres de U. Berlière sur la congrégation de S.-Maur (1908-32), de G. de Valous sur le *Monachisme clunisien des origines au XVe s.* (1935), et celles de H. Fouqueray, J. Brucker et J. Burnichon sur le Compagnie de Jésus, D.-A. Mortier a composé l'*Hist. des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, 7 vol., 1903-14; H. Lemay, *L'hist. et l'évolution de la bibliographie minorite*, 1934; F. de Sasseville, l'*Hist. générale de l'ordre de S.-François*, 1935-37. G. de Paris a étudié *Les Frères mineurs capucins de Paris*, 1937; G. Rigault, l'*Hist. des Frères des Écoles chrétiennes*, 9 vol., 1937-51; et P. Pisani, les *Compagnies de prêtres du XVIe au XVIIIe s.*, 1928. P. Delattre a mené à bien son grand répertoire, *Les établissements des jésuites en France depuis quatre siècles*, 5 vol., 1940-57.

La place tenue par les éléments religieux dans l'histoire de l'art ne permet pas de passer sous silence les œuvres si connues d'ailleurs de A. Michel, É. Mâle, R. de Lasteyrie, M. Aubert, L. Hourticq, P. Deschamps ou L. Hautecœur.

Les études sur la pratique religieuse sont marquées par les directives données de main de maître par le professeur G. Le Bras, dans son *Introduction à l'hist. de la pratique religieuse* (1942-45), complétée par de nombreux articles parus dans la *Rev. d'hist. de l'Église de France*, ou dans les *Cahiers internationaux de sociologie*, ou par les travaux du chanoine Boulard.

On fera enfin une place aux travaux de théologie de l'histoire, avec en particulier l'*Essai sur le mystère de l'hist.*, de J. Daniélou, quoique ce domaine transcende le domaine historique proprement dit.

Les études d'histoire religieuse ont eu comme principal organe, outre la *Rev. des questions historiques*, au moins jusqu'en 1932, la *Rev. d'hist. de l'Église de France*, dont l'existence est intimement liée à celle de la Société d'histoire ecclésiastique de France. Sous l'active impulsion de ses présidents successifs, N. Valois, P. de La Gorce, A. Baudrillart, V. Carrière, du professeur G. Le Bras enfin, elle est devenue le centre d'un certain nombre d'organismes actifs, tels la Commission des statuts synodaux de A. Artonne, la Commission française d'histoire ecclésiastique comparée, le Centre d'information sur les recherches historiques en France. Des enquêtes touchant tout le pays, comme celle sur la vie érémitique, ont abouti à des résultats importants pour certains aspects trop peu connus de la vie religieuse.

On trouvera aussi d'importantes chroniques ou études dans les différentes publications des facultés de théologie de France, sans négliger la *Rev. historique*, au moins de temps à autre; ou la *Rev. d'hist. économique et sociale*. Mais la *Rev. d'hist. ecclésiastique* de Louvain occupe sans conteste le premier plan. C'est Louvain d'ailleurs qui a recueilli la direction du *Dict. d'hist. et de géographie ecclésiastiques* (1912 sq.), avec le regretté A. De Meyer et E. Van Cauwenbergh. D'autres *Dictionnaires*, dont l'intérêt varie cependant suivant les articles, ont été poursuivis en France : ainsi le *D. de la Bible*, avec son *Supplément* (1928 sq.); *d'archéologie chrétienne et de liturgie* (15 vol., 1907-53); le *D. apol. de la foi cath.* (4 vol., 1916-25); *de droit canonique* (1924 sq.); le *D. pratique des connaissances religieuses* (6 vol., 1925-33); *de spiritualité ascétique et mystique* (1932 sq.); *d'hagiographie* (1935 sq.); ou *Catholicisme* (1948 sq.); auxquels on pourrait joindre le *Dict. latin-français des auteurs chrétiens*, de A. Blaise-H. Chirat (1956). CH. LEFEBVRE.

VI. HISTOIRE DES RELIGIONS

Ce secteur est l'un de ceux où la science catholique, en France, s'est montrée le moins indépendante ou le plus timide. Les préoccupations apologétiques, il est vrai, y avaient d'abord été dominantes et la réaction de défense très accentuée. D'excellents travaux, d'ailleurs, sont à enregistrer dans cet ordre : *La religion chrétienne*, du P. Rousselot, un chef-d'œuvre réédité (1919) de *Christus, manuel d'hist. des religions;* les multiples études insérées dans le *D. A. F. C.*, sous des noms prestigieux, ou de façon plus succincte dans la *Somme apologétique* parue sous la direction de M. Brillant et M. Nédoncelle (1937); l'admirable *Jésus-Christ*, du Père L. de Grandmaison (1928).

Toutefois l'histoire des religions s'est progressivement libérée du souci défensif qui marquait son étude pour devenir, chez nous, sinon plus objective, du moins plus

positive, tandis qu'en dehors du catholicisme elle évacuait aussi peu à peu certains préjugés rationalistes. Sous l'impulsion romaine, des chaires ou au moins des cours professent cette discipline dans les facultés de théologie, où trois noms émergent : ceux de Mainage (Paris), Vincent (Strasbourg) et de Lubac (Lyon). Les deux gros volumes (1929) du P. Pinard de la Boullaye sur l'*Étude comparée des religions* (Histoire et méthodes) firent toujours regretter que leur auteur ait abandonné ses études pour d'autres tâches. Sur la méthode appliquée à *La préhistoire des diocèses de France*, G. Drioux a écrit d'excellentes pages dans V. Carrière, *Introduction aux études d'hist. ecclésiastique locale*, III, 1936, p. 11-30. Les cinq volumes d'une nouvelle *Hist. des religions*, due à de nombreux spécialistes sous la direction de M. Brillant et R. Aigrain, sont actuellement parus (1957). La France ne manque pas non plus d'études particulières relevant de cette discipline. Citons, outre l'énorme contribution du P. Lagrange, les études du P. Bonsirven sur le judaïsme ancien et contemporain (*Sur les ruines du Temple*, 1928; *Les idées juives au temps de N.-S.*, 1934; *Le judaïsme palestinien au temps de Jésus*, 2 vol., 1935; *Juifs et chrétiens*, 1936), celles du P. Festugière (*L'idéal religieux des Grecs et l'Évangile*, 1932; *Le monde gréco-romain au temps de N.-S.*, 1935; *Contemplation et vie contemplative selon Platon*, 1936; *La révélation d'Hermès Trismégiste*, 4 vol., 1944-54; *La religion grecque*, dans *Hist. générale des religions*, II, 1944; *Épicure et ses dieux*, 1946; *La sainteté*, 1949), les travaux de La Vallée-Poussin et de H. de Lubac sur le bouddhisme, de Carra de Vaux, Massignon, Abd-el-Jalil, Gardet et Anawati sur l'Islam, de G. Drioux sur *Les cultes indigènes des Lingons* (1934), du P. Mainage et du comte Begouën sur la religion aux âges préhistoriques, de J. Carcopino sur la vie religieuse dans les milieux gréco-romains. D'autre part la propagande contemporaine de nombreuses sectes d'un christianisme plus ou moins dégradé a fait surgir des enquêtes et des travaux sur celles-ci de la part des PP. Lavaud et Chéry entre autres.

Enfin, l'histoire des religions s'élabore de plus en plus en liaison avec l'histoire des civilisations et l'ethnologie. Le P. Lemonnyer a été chez nous le représentant de l'école du P. W. Schmidt dont il a traduit le livre *Origine et évolution de la religion* (1931) et avec qui il collaborait au sein des Semaines internationales d'ethnologie religieuse. En 1948, s'est fondé à Paris le cercle *Rerum Ecclesiæ*, dont le propos est d'étudier scientifiquement les problèmes nés de la rencontre entre christianisme, civilisations et religions non chrétiennes. Il a pour organe *Ethnologie et chrétientés*, supplément à la revue *Recherches et débats*. On y trouve d'éminents spécialistes tels les PP. de Menasce et Bernard-Maître, MM. Olivier Lacombe et Leroi-Gourhan. Mais ici, on le devine, l'histoire des religions devient désormais une exigence de l'apostolat missionnaire. J.-C. DIDIER.

VII. SPIRITUALITÉ

La période que nous décrivons pourrait se définir par un insatiable appétit de vie spirituelle. La littérature ascétique et mystique y prend un prodigieux essor et la France est sans conteste initiatrice en ce domaine. Le retour aux sources, ici aussi, fait loi. Retour à la Bible : d'où la multiplication des éditions des textes sacrés, non moins que des études qui gravitent autour de ceux-ci pour les mettre mieux à la portée du lecteur et en dégager la spiritualité, surtout lorsqu'il s'agit des évangiles et de S. Paul. On songe ici aux ouvrages des PP. Lagrange, Lebreton, Prat, Huby, de Mgr Duperray; c'est, au reste, la tendance générale des études bibliques, surtout depuis la dernière guerre, avec une prédilection pour le sens spirituel de l'Écriture, comme on l'a noté plus haut (voir § Écriture sainte, col. 1649).

Retour à la liturgie, avec l'immense et fructueux effort qui tend à vulgariser les textes du Missel et du Bréviaire, qui souligne l'utilisation typologique de l'Écriture et met de plus en plus en valeur la portée mystérique des fêtes et des rites (qu'on pense au *Mystère pascal*, du P. Bouyer; à *Bible et Liturgie*, du P. Daniélou; ou aux diverses études d'Édouard Dumoutet).

Retour aux écrits spirituels représentatifs de la tradition chrétienne sans exclusive d'écoles ou d'époques (périodes patristique et médiévale, XVIe et XVIIe s., époque contemporaine elle-même) : éditions, traductions, anthologies se multiplient, ressuscitant parfois de vrais chefs-d'œuvre longtemps oubliés et pour lesquels souvent des collections spéciales se constituent, tandis que les autres collections de textes leur font une place de plus en plus large. Mentionnons ici un événement considérable : l'édition phototypique des *Manuscrits autobiographiques de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus* (1956).

Autour de ces éditions gravitent en foule les études historiques et doctrinales. Nommons, à titre d'exemples, *La vie spirituelle d'après les Pères des trois premiers siècles*, de G. Bardy, 1935; *Mystique de Jésus chez Origène*, de F. Bertrand, 1951; *Dévotions et pratiques ascétiques du Moyen Age*, de L. Gougaud, 1925; *Auteurs spirituels et textes dévots du Moyen Age latin*, de A. Wilmart, 1932; *La théologie mystique de S. Bernard*, d'É. Gilson, 1934; *Guillaume de Saint-Thierry*, de J.-M. Déchanet, 1942; *La théologie mystique de S. Bonaventure*, d'É. Longpré, 1921; *Mechtilde de Magdebourg*, de J. Ancelet-Hustache, 1926; *Hist. de la dévotion au Sacré-Cœur*, de A. Hamon, 1925; *Les mystiques bénédictins des origines au XIIIe s.*, de dom Besse, 1922; *Les étapes de rédaction des Exercices de S. Ignace*, du P. Pinard de la Boullaye, 1945; *S. François de Sales directeur d'âmes*, de Fr. Vincent, 1927; *L'intuition mystique de Ste Thérèse*, de L. Oechslin, 1946; *Le réalisme chrétien chez Ste Thérèse*, de M. Lépée, 1947; *Introduction à la spiritualité de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus*, de A. Combes, 1946; *Mystique ou hystérie? A propos de M.-Th. Noblet*, du Dr P. Giscard, 1953; *L'évolution spirituelle du Père de Foucauld*, de J.-Fr. Six (thèse de théologie), Lille, 1958. Voir en outre § Patrologie, *supra*, col. 1655.

Les biographies sont également très nombreuses et répondent aux exigences critiques de nos contemporains. Citons, entre autres, *S. Augustin*, de G. Bardy, 1940; *S. Bernard mystique*, de J. Leclercq, 1948; *S. Dominique*, du P. Mandonnet, 1938; *S. Jean de la Croix*, du P. Bruno de Jésus-Marie, 1929; *S. Philippe Neri et la société romaine de son temps (1515-95)*, de L. Ponnelle et L. Bordet, 1929; *S. François de Sales et ses amitiés*, de M. Henry-Couannier, 1928; *Le grand saint du Grand Siècle, M. Vincent*, de P. Coste, 1932; *Le curé d'Ars*, de F. Trochu, 1928; *Frère Charles* (de Foucauld), de J. Vignaud, 1943, après R. Bazin (1921). Et nous ne pouvons consigner ici toutes les biographies qui nous révèlent tant d'âmes contemporaines.

Une vue d'ensemble a été présentée par P. Pourrat, dans les quatre volumes de son *Hist. de la spiritualité chrétienne*, 1918-28; et par A. Saudreau, dans *La piété à travers les âges*, 1927. Il faut y ajouter les petits chefs-d'œuvre de M. Viller, *La spiritualité des premiers siècles chrétiens* (1930), surtout dans sa version allemande (1938), remplie, celle-ci, de nombreuses notes et références; et de F. Vernet, *La spiritualité médiévale* (1929). Mais sur le plan historique, l'œuvre qui fut la plus considérable, non pas tant encore en elle-même que par l'influence qu'elle exerça au loin et l'élan qu'elle donna aux études de spiritualité, fut, malgré toutes les critiques qu'on peut lui faire, l'*Hist. littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, de H. Bremond (11 vol., 1915-33), à laquelle s'ajoute une *Introduction à la philosophie de la prière, textes choisis* (1929).

De nombreuses monographies ont paru sur les divers ordres et instituts religieux, signées de noms estimés : G. Goyau, E. Maire, J. Ancelet-Hustache, etc. Citons au moins l'*Hist. du Carmel*, d'H. Peltier (1958).

Simultanément aux études de caractère historique, se développait une théologie spéculative. La question primordiale était l'homogénéité de la vie mystique jusqu'en son sommet, avec la vie théologale qui caractérise essentiellement l'état de grâce, c.-à-d. l'état chrétien normal. A ce problème, qui traversa, comme il fallait s'y attendre, une phase polémique, s'attelèrent à la suite de Mgr Saudreau la plupart des théologiens de l'entre-deux-guerres, et particulièrement les PP. Garrigou-Lagrange, de La Taille, Albert Valensin, Poulain, de Guibert, Maréchal, de Tonquédec. Des laïcs comme Maritain et Blondel n'ont pas craint d'y travailler aussi. Des synthèses théologiques se sont élaborées : ainsi *La structure de l'âme et l'expérience mystique*, du Père A. Gardeil, 1927; *La contemplation mystique*, du P. Joret, 1923; *Perfection chrétienne et contemplation*, du P. Garrigou-Lagrange, 1923; *Précis de théologie ascétique et mystique*, de Tanquerey,

1923; *La religion personnelle*, du P. de Grandmaison, 1927; *L'âme de tout apostolat*, de dom Chautard, nombreuses éditions depuis 1915.

Par ailleurs des problèmes de vie suscitent les études peu à peu nécessaires sur ce que l'on appelle la spiritualité sacerdotale, la spiritualité conjugale, la spiritualité de l'action, etc., non sans quelque abus sans doute. Mais ces questions mêmes font toucher du doigt l'évolution qui s'opère dans les âmes, en grande partie, par la promotion du laïcat.

Au reste les questions de psychologie prennent de plus en plus de place en spiritualité, soit par le fait de l'attrait que la mystique exerce dans les milieux universitaires à l'heure actuelle, soit par le développement non moins actuel de la pastorale, soit par le propre poids des problèmes soulevés (voir les § Philosophie, Morale, Pastorale, *supra*, 1643-48, 1668, 1683). Signalons pour mémoire les études de mystique comparée (mystiques juive, islamique, hindoue) et leur intérêt.

Les études de spiritualité ont eu à leur disposition d'excellents instruments de travail, qu'elles s'étaient au reste forgés elles-mêmes : le *Dict. de spiritualité*, fondé par les PP. Viller, Cavallera et de Guibert, dont les fascicules, d'une richesse extrême, se suivent lentement; les revues, comme *La Vie spirituelle*, fondée en 1919 et dirigée par les dominicains, qui en 1947 a donné son autonomie au *Supplément*, d'allure plus technique, qu'elle possédait déjà depuis 1922; la *Rev. d'ascétique et mystique*, de direction jésuite, fondée en 1920, et d'une rigoureuse tenue scientifique; les *Études carmélitaines*, que leur nouvelle formule (1931) oriente de plus en plus vers la psychologie religieuse et les questions connexes à la mystique et aux sciences humaines. Ajoutons-y la brillante chronique d'ascétique et mystique que *L'Ami du clergé* doit à Mgr Catherinet.

Le développement des études de spiritualité est finalement dû à quelques grands noms déjà cités pour la plupart, mais au sommet desquels, sans vouloir établir de préséance, on ne peut manquer de mettre les PP. Bernadot (O. P.), Bruno de Jésus-Marie (O. C. D.), Viller (S. J.). J.-C. DIDIER.

VIII. LITURGIE

La France ne peut se glorifier d'avoir eu, durant l'entre-deux-guerres, des foyers d'études liturgiques comme l'Angleterre, la Belgique ou l'Allemagne, car Solesmes se restreint assez à la paléographie musicale. Nous avons, il est vrai, le *Dict. d'archéologie chrétienne et de liturgie*, œuvre à peu près exclusive de dom H. Leclercq, monument de l'érudition la plus immense mais aussi, souvent, la moins décantée. Dieu merci, des savants ont travaillé, durant cette période, à titre individuel, tels F. Cabrol, G. Morin, A. Wilmart, P. Batiffol, aux études nombreuses et multiformes; tels F.-J. Moreau, *Les liturgies eucharistiques;* Buenner, *La liturgie lyonnaise;* J.-B. Thibaut, *L'ancienne liturgie gallicane;* P. Salmon, *Le lectionnaire de Luxeuil;* J. Froger, *Les origines de prime;* V. Leroquais, les divers livres liturgiques manuscrits des bibliothèques publiques de France; M. Andrieu, *Les Ordines Romani du haut Moyen Age; Le Pontifical romain au Moyen Age*. Citons d'autres noms encore, qui prendront la relève des premiers : R. Metz *(La consécration des vierges dans l'Église romaine)*, A. Chavasse *(Le sacramentaire gélasien)*, I.-H. Dalmais, A.-G. Martimort, H.-R. Philippeau et, pour le droit liturgique, M. Noirot.

Jusqu'ici la science liturgique se manifestait surtout dans des éditions de textes critiques ou des études historiques. Mais le mouvement qui s'épanouit chez nous depuis la dernière guerre, à l'exemple de celui plus ancien de l'Allemagne et de la Belgique, est désormais guidé par des préoccupations éminemment pastorales. Il a un centre de documentation et de recherches, le « Centre de pastorale liturgique », qui, sans avoir de caractère officiel, manifeste une étroite convergence entre ses propres orientations et les décisions ou suggestions du magistère. Il a ses congrès annuels et, pour organe, la revue *La Maison-Dieu*. Il patronne des collections : *Lex orandi*, ouverte aux études théologiques, historiques, tendant à favoriser le renouveau liturgique en France (où ont paru *Le mystère pascal*, de L. Bouyer; *L'assemblée chrétienne à l'âge apostolique*, de H. Chirat; *Bible et liturgie*, de J. Daniélou); *L'esprit liturgique*, plus largement accessible au public (*La messe, approche du mystère; Les sacrements, signes de vie*, de A.-M. Roguet; *Le grand dessein de Dieu*, de H. Oster) — hors collection, *Le jour du Seigneur*. A l'intention du clergé paroissial, le Centre publie également des *Notes de pastorale liturgique* en vue de l'utilisation immédiate. Il est certain que cette action de pastorale liturgique a contribué à établir un climat favorable à des réformes telles que celle de la semaine sainte et à réaliser des communautés paroissiales plus vivantes.

Dans cette ligne, il faut signaler l'effort entrepris de divers côtés pour donner aux fidèles des livres liturgiques aussi adaptés que possible : missels de dom Lefebvre, de Feder, de Hautecombe, livre d'heures d'En-Calcat, etc.

Une place toute spéciale doit être faite, comme émanant de l'épiscopat français en assemblée plénière, au *Directoire pour la pastorale des sacrements à l'usage du clergé* (1951) et au *Directoire pour la pastorale de la messe à l'usage des diocèses de France* (1956). D'autre part, un Institut supérieur de liturgie vient de se fonder à Paris, au sein de l'Institut catholique.

J.-C. DIDIER.

IX. QUESTIONS SOCIALES

L'histoire de la pensée et de l'action sociales a été écrite par J.-B. Duroselle, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870);* par H. Rollet, *L'action sociale des catholiques en France (1871-1901);* et, pour un plus large public, dans *Sur le chantier social (1870-1940)*. De même la trouve-t-on retracée par G. Folliet, dans l'art. *Catholicisme social* de l'encyclopédie *Catholicisme*. On notera naturellement certaines biographies comme celles de *Mgr Six* ou d'*Eugène Duthoit*, 1955, par Mgr Lamoot; ou de *Marius Gonin*, par G. Folliet; et des études sur tel ou tel point précis comme la thèse de R. Talmy, *L'école de La Tour du Pin et l'encyclique « Rerum Novarum »*, 1953.

Les organes de la pensée catholique sur le plan social sont : les divers instituts d'études sociales rattachés à nos universités catholiques (Lille, Lyon, Paris); les Semaines sociales de France, avec la collection de leurs comptes rendus et leur revue rajeunie, *Chronique sociale de France*, à laquelle se rattache une nouvelle collection, *Savoir pour agir*, née des plans des *Feuilles de route*, dont *Initiation économique et sociale*, et *Initiation civique;* le centre de l'Action populaire des PP. jésuites, avec ses études et ses revues (les *Cahiers d'action religieuse et sociale;* et les *Dossiers*, transformés en *Travaux*, devenus eux-mêmes *Rev. de l'Action populaire*); le groupe Économie et humanisme, du P. Lebret; enfin les chroniques de certaines revues, particulièrement celle que *L'Ami du clergé* dut pendant longtemps à la plume d'un sulpicien, M. Noël, auquel a succédé un autre sulpicien, M. Tillet.

Parmi les ouvrages de caractère doctrinal, on mettra au premier rang les traductions et commentaires des documents pontificaux, ainsi que le récent *Directoire pastoral en matière sociale* (1954) publié par l'épiscopat français, avec son annexe due à Mgr Richaud, archevêque de Bordeaux. On retiendra d'autre part, pour la doctrine d'ensemble : Ferd. Cavallera, *Précis de doctrine sociale catholique*, 1931; et plus récemment, André Piettre, *Humanisme et économie politique* et *Les trois âges de l'économie;* J. Villain, *L'enseignement social de l'Église;* M.-D. Chenu, *L'homo œconomicus et le chrétien*, dans *Économie et humanisme*, 1945; *Réformes de structure en chrétienté, ibid.*, 1946; P. Tiberghien, *Sens chrétien et vie sociale*, 1954.

Concernant en particulier le marxisme, on trouvera sa critique avec une mise en relief des positions chrétiennes chez R. Vancourt, *Marxisme et pensée chrétienne;* Rideau, *Séduction communiste et réflexion chrétienne;* P. Bayart, *Que savez-vous du marxisme ?;* Bigo, *Le marxisme*.

Une foule de problèmes d'intérêt vital se sont posés à notre époque : celui du travail, du syndicalisme, du patriotisme, du colonialisme, du racisme, de la société politique, de l'ordre international... Dans l'impossibilité de tout dire, nous citerons quelques noms d'auteurs comme G. Levard *(Chances et périls du syndicalisme chrétien)*, G. Tessier *(L'âme du syndicalisme)*, Ducattillon *(Le vrai et le faux patriotisme)*, G. Folliet *(Le droit de colonisation)*, J.-M. Congar *(L'Église catholique devant la question raciale)*, avec J. Maritain, J. Chaine, H. de Lubac, plus particulièrement contre l'antisémitisme; M.-D. Chenu, E. Masure, P. Glorieux, H. Rondet et Rideau sur la philosophie, la théologie et la spiritualité

du travail. La société civile et le devoir du citoyen ont été étudiés en soi ou à l'occasion de crises comme celle de l'Action française et celle de la résistance à l'occupant, ou face à des idéologies totalitaires. On en trouve les éléments dans la collection des Semaines sociales, et dans les écrits de nombreux penseurs comme J. Maritain, E. Mounier, G. Fessard, etc.

Les problèmes de la vie internationale comme de la guerre et de la paix ont été traités aux Semaines sociales du Havre (1926) et de Pau (1953). Les terribles conflits de 1914-18 et de 1939-45 ont posé aux théologiens et aux juristes d'une façon extrêmement aiguë la question de la guerre juste et du droit international. S'y attachèrent particulièrement les PP. Albert Valensin et Delos (*Paix et guerre*, 1932), R. Regout (*La doctrine de la guerre juste, de S. Augustin à nos jours, d'après les théologiens et les canonistes catholiques*, 1935), Mgr Bruno de Solages (*La théologie de la guerre juste*, 1947). Mentionnons l'action entreprise par le trop éphémère *Bulletin catholique international* (1925-32), et le cahier n. 40 que la revue *Témoignages* consacrait en 1953 à *La guerre*.

J.-C. Didier et E. Vauthier.

X. Pastorale et apostolat

Considérée très longtemps comme un *art*, la pastorale tend à devenir aussi une *science*, aux principes, aux méthodes et aux branches suffisamment nets pour qu'on en fasse une discipline distincte. De plus, la mise en relief et l'organisation de l'apostolat des laïcs contribuent à modifier les perspectives pastorales du prêtre. De sorte que, pour rendre compte rapidement de l'évolution des travaux relatifs à l'*apostolat*, il paraît indispensable à la fois de distinguer et d'unir ce qui se rapporte aux prêtres *(pastorale)* et ce qui touche aux laïcs *(Action catholique)*. Nous commençons même par l'Action catholique, parce qu'elle est un phénomène neuf et très caractéristique des trente dernières années, et aussi parce que son esprit intervient nécessairement dans la conception des diverses branches de la pastorale. Nous mentionnerons à part la *sociologie religieuse*, dont le but est de mieux connaître, par une prospection méthodique, le champ d'action apostolique et de mieux déterminer les points d'insertion des efforts tant des prêtres que des laïcs.

I. Action catholique. — Amorcée par les groupements de femmes (*Ligue des femmes françaises* et *Ligue patriotique des françaises*), puis par la *Fédération nationale catholique*, l'Action catholique a vu sa notion s'approfondir et se préciser avec l'A. C. spécialisée, née en France, avec la J. O. C., en 1927. Depuis lors, les mouvements se sont multipliés dans les divers milieux (A. C. ouvrière, A. C. rurale, A. C. dans les milieux scolaires, A. C. des milieux indépendants) et les anciens groupements d'hommes et de femmes sont devenus des mouvements d'A. C. générale (pour les hommes F. N. A. C., devenue A. C. G. H.; pour les femmes L. F. A. C., transformée en A. C. G. F.). C'est à partir de 1930 environ que nous trouvons des travaux d'ensemble sur le sujet. En tout premier lieu : E. Guerry, *L'Action catholique*, recueil de documents pontificaux; ensuite P. Bayart, *L'Action catholique spécialisée*. Le P. Paul Dabin, S. J., après avoir publié *L'Action catholique. Essai de synthèse*, a donné le résultat de ses recherches sur *Le sacerdoce royal des fidèles*.

Y. Congar, qui a beaucoup écrit sur ces questions, a présenté des vues plus élaborées dans un gros volume, *Jalons pour une théologie du laïcat*. A. Chavasse et son équipe ont fait plus court et plus systématique, en même temps que très profond, dans *Église et apostolat*. De P. Tiberghien, deux études plus concrètes : *L'Action catholique, expériences passées, vues d'avenir* et *L'Action catholique, précisions nouvelles*.

Citons encore : F. Lelotte, S. J., *Pour réaliser l'Action catholique;* H. Carpay, S. J., *L'Action catholique, essai de justification historique et de précision doctrinale;* S. E. Mgr Richaud, *Notions sommaires sur l'Action catholique;* les abbés Caryl et Portier, *La mission des laïcs dans l'Église* et *Les exigences sociales de l'apostolat;* J.-M. Perrin, O. P., *L'heure des laïcs;* et enfin, plus récemment, un effort de synthèse à la fois doctrinal et pratique, E. Vauthier, *Initiation à l'Action catholique;* ainsi qu'un petit ouvrage, destiné au grand public, de S. E. Mgr Garrone, *L'Action catholique*.

Les revues spécifiquement consacrées à l'Action catholique sont : *Les Cahiers du clergé rural*, pour les campagnes; et *Masses ouvrières* pour le monde ouvrier.

II. Pastorale. — On la divise de plus en plus en trois branches, selon les trois fonctions de l'Église : enseignement, sanctification, gouvernement.

I. Pastorale catéchétique. — Étudiée dans ses fondements doctrinaux et ses notes essentielles par A. Liégé, O. P., *Pour une théologie pastorale catéchétique* (dans *R. S. Phil.*, janv. 1955), elle se subdivise en prédication et catéchisme.

1° *Prédication.* — Elle s'est attachée d'abord et surtout à la méthode, valable pour tous les sujets touchant de près ou de loin à la doctrine chrétienne (cf. H.-D. Sertillanges, *L'orateur chrétien;* Rambaud, *Traité moderne de prédication;* J. Follict, *Tu seras orateur;* A. Decout, S. J., *Persuader par la parole*). Elle cherche maintenant à devenir plus vitale, plus synthétique, plus annonciatrice du mystère chrétien dans son essence, en un mot plus « kérygmatique », et elle s'alimente davantage aux sources bibliques et liturgiques (cf. P. Rétif, *Foi au Christ et mission;* P. Hirtz, *L'annonce missionnaire de l'Évangile;* R. Girault, *J'ai rencontré le Dieu vivant;* et la collection *Foi vivante*, dirigée par le P. Liégé). Le compte rendu du LXVI[e] congrès de l'Union des œuvres, *Le prêtre ministre de la parole*, fournit un ensemble intéressant sur le sujet.

2° *Catéchisme.* — On a distingué assez justement trois périodes dans l'évolution des préoccupations en ce domaine. Avant la dernière guerre (1939), étape surtout *méthodologique*, dont le chanoine Quinet paraît un précurseur avec *Pédagogie du catéchisme* et *Carnet de préparation d'un catéchisme*, et qu'illustrent les efforts pour adapter les méthodes « actives » au catéchisme, avec Marie Fargues, par ex. Après 1940, étape *sociale*, avec insistance sur l'urgence de modifier *le milieu* de l'enfant pour assurer sa persévérance (de là les *mouvements* d'enfants et l'action non seulement *sur*, mais *pour* l'enfance), cependant que le chanoine Boyer s'efforce à la synthèse pédagogique dans *Catéchétique* et que d'autres approfondissent l'adaptation des méthodes « actives » dans un cadre liturgique (Mme Lubienska de Lenval). Depuis 1945 environ, étape *doctrinale*, visant l'éducation du sens religieux : on met en relief la valeur de la *parole de Dieu* et en conséquence l'attitude religieuse à déclencher dans l'âme de l'enfant, sans négliger d'être progressif pour tenir compte de sa psychologie. C'est le sens des travaux des abbés Colomb et Coudreau, et des publications comme la *Documentation catéchistique*, *Catéchistes*, et les fiches de pédagogie religieuse, *Vérité et vie* (la mise au point venue de Rome a eu pour but de faire éviter certaines déviations, non d'arrêter l'effort entrepris). Le Père M. Trémeau, O. P., a publié un travail de synthèse, *Pédagogie catéchistique;* et Guy de Bretagne, *Pastorale catéchétique*.

II. Pastorale liturgique et sacramentaire. — Voir § Théologie sacramentaire, *supra*, 1665; et Liturgie, 1681.

III. Pastorale éducatrice de la vie. — Quelle terminologie employer pour la désigner? Les uns disent *pastorale communautaire*, les autres *pastorale de la charité*. Mieux vaut, semble-t-il, parler de *pastorale éducatrice et organisatrice de la vie*, ce qui évoque la troisième fonction de l'Église et englobe toutes les activités ayant pour but, grâce surtout à l'organisation de l'Action catholique, de faire, selon l'expression de Sa S. Pie XII, des « chrétiens complets » dans tous les secteurs de la vie.

1° *Dans le sillage de la paroisse.* — Peu d'auteurs se sont aventurés à traiter, d'un point de vue doctrinal, des « œuvres », des « patronages », etc., nés pour prolonger l'influence de la paroisse et protéger ses membres des influences délétères. Avant la guerre de 1914, un religieux publiait une célèbre brochure, *A reculons;* et dom Chautard fut un des animateurs de la lutte contre « l'hérésie des œuvres » avec *L'âme de tout apostolat*. Deux auteurs se sont essayés à une mise au point constructive : Mgr Ancel, dans *La pauvreté du prêtre;* et E. Vauthier, dans *Initiation à l'Action catholique*.

2° *Au service de la famille.* — L'A. M. C. (Association du mariage chrétien), née des œuvres du Moulin-Vert et devenue la section familiale de l'Action catholique, a beaucoup travaillé, sous l'impulsion de M. le chanoine Jean Viollet, à restaurer, en France, la famille chrétienne. Nombreuses ont été ses publications; et diverses revues

visent des publics spécialisés. Signalons, entre beaucoup d'autres, quelques ouvrages essentiels : *L'Église et l'éducation sexuelle, L'Église et l'eugénisme*, dus à plusieurs auteurs; un genre de « classique », *Petit traité d'éducation*, par le chanoine J. Viollet; et surtout, publiés dans la collection de l'Institut des hautes études familiales, fondée par P. Archambault : L. Doucy, *Introduction à une connaissance de la famille;* É. Rolland, *Signification totale de la famille : pour une théologie de la famille;* en collaboration : *Limitation des naissances et conscience chrétienne; Conscience de la féminité, morale sexuelle et difficultés contemporaines; Orientations de pastorale familiale.*

Évoquons, d'autre part, les mouvements récents (depuis 1945 surtout) d'action et de spiritualité conjugales et familiales : Équipes Notre-Dame; Foyers de chrétienté; Foyers compagnons de S.-François; Vie nouvelle, etc.; et toute la floraison de « groupes de foyers » aux formes diverses. A ce courant se rattachent, avec des perspectives originales : les éditions du Feu nouveau (entre autres *L'Anneau d'or*, revue bimestrielle, dont les numéros spéciaux constituent des monographies de base : *Le mystère de l'amour; Le père; Amour et souffrance; Le Christ et le foyer; Famille; L'enfant; Anges et démons de Midi; Mystère et mystique du mariage; D'Eve à Marie*, etc.); — les éditions du Levain; — la revue *La Vie nouvelle* et son supplément *L'Appel de la Vie nouvelle;* — les *Cahiers du Cercle Ste-Jehanne.* — Différents éditeurs, non spécialisés dans ces problèmes (Amiot-Dumont, Aubier, Casterman, Le Cerf, Lardanchet, Le Liseron, Mappus, Éd. Ouvrières, Plon, Revue des Jeunes, Spes), ont également produit quelques titres essentiels. Ainsi : S. de Lestapis, *Amour et institution familiale*, Spes; D. Rops, R. P. Riquet..., *Le couple chrétien*, Amiot-Dumont; etc.

3° *Action sociale.* — Voir § Questions sociales, *supra*, 1682.

4° *Éducation civique et initiation internationale.* — C'est un problème qui n'est pas d'aujourd'hui (cf. Lallemand, *Principes catholiques d'action civique*), mais devenu d'une particulière actualité. La Semaine sociale de Rennes (1954) l'a abordé de front : *Crise du pouvoir et crise du civisme;* et la collection *Savoir pour agir* de la Chronique sociale lui a consacré un volume, *Initiation civique.* Sur l'organisation du monde selon les principes de la paix chrétienne, les recherches se sont faites nombreuses à l'appel de Pie XII : c'est un Français qui, jusqu'ici, a été président international de *Pax Christi.*

Le *Directoire pastoral en matière sociale* constitue un document de base pour guider dans toutes ces questions concernant l'action familiale sociale, civique, etc.

III. Sociologie religieuse. — Science auxiliaire de la pastorale et de l'Action catholique, elle aide à connaître plus exactement le terrain, décèle certaines constantes ou lois dans les influences qui jouent sur les hommes, oriente les efforts apostoliques. Sous cette forme précise, elle est relativement récente. Lui sont attachés : le nom du professeur G. Lebras (*Introduction à la pratique religieuse en France* et *Études de sociologie religieuse*); celui du chanoine Boulard (*Problèmes missionnaires de la France rurale; Essor ou déclin du clergé français; Premiers itinéraires en sociologie religieuse;* et *Questionnaire pour l'étude d'une paroisse rurale*); ceux de l'équipe d'Économie et humanisme, dont le point de vue est plus large, aux P.U.F., par ex. : L.-J. Lebret, *Guide pratique de l'enquête sociale*, en 3 tomes; D. Frech et R. S. Crutchfield, *Théorie et problèmes de psychologie sociale;* A. Sauvy, *Théorie générale de la population;* ceux de l'Institut sociologique de Lyon, dont J. Folliet et J. Labbens, qui est secrétaire de la Conférence internationale de sociologie religieuse (cf. *Sociologie religieuse et sciences sociales*, Actes du IVe congrès international, publiés aux Éd. ouvrières); ceux enfin de M. l'abbé G. Lecordier, attaché aux Secrétariats sociaux *(Le monde rural en marche; Les classes moyennes en marche);* et du P. Desqueyrat *(La crise religieuse des temps nouveaux; Bilan spirituel du capitalisme).* Les congrès de l'Union des œuvres ont plusieurs fois abordé ce sujet : par ex., à Lille (1948), *Structures sociales* et *Pastorale paroissiale;* à Versailles (1956), *Pastorale, œuvre commune.*

Cet aperçu sur les travaux dans les différents domaines de l'apostolat en France, si court soit-il, montre assez que le catholicisme français est en éveil. Il s'efforce de ne laisser aucun problème sans réponse. Le foisonnement des idées aboutit parfois à l'éparpillement. L'heure est venue de travailler à une synthèse qui, sans freiner les recherches dans chaque branche, permettrait de les replacer toujours dans une juste perspective d'ensemble.

E. Vauthier.

— obligation de dénoncer, IV, 420; VI, 728; cf. *infra;* — insignes, preuves de l'affiliation, XIII, 678; — conduite des fidèles et des confesseurs à l'égard de la F.-M., VI, 729-31; cf. IX, 1504 (Makratès).

Au XXe s. — Dispositions du Code qui, en plusieurs points, adoucissent la législation antérieure :

Can. 684 (sur les associations en général) : « Les fidèles sont dignes de louange qui donnent leur nom aux associations érigées ou du moins recommandées par l'Église; mais ils doivent s'éloigner des associations secrètes, condamnées, séditieuses, suspectes ou qui s'efforcent de se soustraire à la vigilance de l'Église. »

Can. 1399 : « 8° Sont prohibés de plein droit... : les livres qui, traitant des sectes maçonniques ou d'autres sociétés du même genre, prétendent qu'elles sont utiles et ne nuisent en rien à l'Église et à la société civile. »

Can. 2335 : « Ceux qui donnent leur nom à une secte maçonnique ou à d'autres associations du même genre qui complotent contre l'Église ou les pouvoirs civils légitimes, contractent par le fait même une excommunication simplement réservée au Siège apostolique » (cf. *D. T. C.*, XII, 655). (Sur la portée de ce canon relativement aux « autres associations », voir Naz, *Traité*, IV, n. 1190.)

Sur l'*absolution* à donner aux coupables, voici les règles indiquées dans le même *Traité* (IV, n. 1191) :

« 1. En règle générale, il faut exiger que le franc-maçon converti... rompe toute relation avec la secte et lui envoie sa démission. S'il court un très grand danger (par ex. de mort), on peut tolérer provisoirement qu'il assiste matériellement aux réunions de la secte, pourvu que cela ne soit pas sérieusement dommageable à son âme et ne rende pas service à l'association proscrite.

« 2. Quand la S. Pénitencerie permet d'absoudre les adeptes de sectes de ce genre, ou envoie des instructions *(mandata)* à la suite d'une absolution donnée aux termes du can. 2254 [cas où le recours au supérieur est impossible], elle impose généralement les prescriptions suivantes : *a)* les pénitents doivent se séparer complètement de leur secte et l'abjurer; on n'exige pas une abjuration par écrit ou devant témoins; il suffit de détester le passé en présence du confesseur et de réparer le scandale pour le mieux; — *b)* s'il y a eu un pacte avec le démon, le pénitent doit le révoquer expressément et en livrer l'écrit au confesseur avec les autres objets superstitieux pour les brûler; — *c)* si le pénitent détient des livres, manuscrits ou insignes, de la secte, il doit les livrer au confesseur qui les transmettra au S.-Office ou à l'Ordinaire ou, si cette transmission est impossible, les brûlera.

« 3. Si l'adhésion à la secte a été publique, le confesseur, qui aurait absous par privilège [cf. *D. T. C.*, XII, 1156, § 7] ou à raison du cas urgent, recourra à l'Ordinaire pour que l'absolution soit rendue valable au for externe. Si le pénitent avait manifesté l'intention d'être enterré « civilement », il aura soin de la rétracter dans un codicille ou par un écrit spécial. »

Can. 2336 : « § 1. Les clercs ayant commis le délit prévu au can. 2335, outre la peine prévue dans ce canon, seront frappés de la peine de suspense, de privation de leur bénéfice, office, dignité, pension ou fonction s'ils en ont dans l'Église; les religieux, de la privation de leur office, de la voix active et passive et même d'autres peines, conformément à leurs constitutions.

« § 2. De plus, les clercs et les religieux donnant leur nom à une secte maçonnique ou à des associations semblables doivent être dénoncés à la S. C. du S.-Office. » — C'est la seule dénonciation conservée.

Can. 1240 : « § 1, 1° Sont privés de la sépulture ecclésiastique, à moins d'avoir donné avant la mort quelque signe de repentir : ceux qui ont fait apostasie notoire de la foi chrétienne ou se sont attachés notoirement à une secte hérétique ou schismatique, ou à la secte maçonnique, ou aux sociétés du même genre » (cf. *D. T. C.*, XIV, 1898).

Aux sépultures, les emblèmes maçonniques sont prohibés (*D. T. C.*, XIV, 1896).

On trouvera, dans *Catholicisme*, IV, 1499-1506, une histoire succincte de la franc-maçonnerie, suivie d'une bibliographie intéressante, d'où sont extraites les indications bibliographiques suivantes : « *Auteurs catholiques.* — J. Berteloot, S. J., *La F.-M. et l'Église catholique* (I, *Motifs de condamnation;* II, *Perspectives de pacification*), 1947; *Les francs-maçons devant l'hist.*, 1949...

Auteurs franc-maçons. — ...Albert Lantoine, *Hist. de la F.-M. française : La F.-M. chez elle*, 1925; *Le rite écossais ancien et accepté*, 1930; *La F.-M. dans l'État*, 1935; *Lettre au Souverain pontife*, 1937; *La fin des francs-maçons?*, 1950... »

FRANCO. — Voir *Boniface VII* (*Tables*, 466).

FRANCO (Général). — Attitude de l'épiscopat insurgé contre le gouvernement républicain, XV, 1986.

FRANÇOIS (Jacques). — Notice [P. Bernard], VI, 731.

FRANÇOIS (Laurent), dit *Le François.* — Notice [A. Milon], VI, 731-32.

FRANÇOIS (Louis-Joseph). — Notice [A. Milon], VI, 732-33; cf. IX, 92-93.

FRANÇOIS DE ARAUJO. — Voir ARAUJO, I, 1729; — sur la prédétermination morale, 2495.

FRANÇOIS D'ASSISE (Saint). — Voir *Frères Mineurs* (*Tables*, 1696 sq.).

FRANÇOIS DE BACHONE. — Notice [P. Servais], VI, 733. — Cité : V, 1304.

FRANÇOIS DE BONNE-ESPÉRANCE. — Notice [B. Heurtebize], VI, 733-34.

FRANÇOIS DE BORGIA, troisième général des Jésuites (1510-1572). — Élu à la mort du P. Laenez (2 juill. 1565). Sous son gouvernement, la Compagnie reçut de notables accroissements : « Un noviciat fut ouvert à Rome, les missions multipliées, les méthodes de prédication et d'enseignement perfectionnées, ce qui manquait aux constitutions suppléé par de bons règlements » (P. Delattre, dans *Catholicisme*, II, 170).

Cité : VIII, 1017-18 (élimination de quelques propositions philosophiques), 1105 (recueil de méditations); X, 1868 (conversion des hérétiques et des infidèles; missions); XII, 2646 (possessions diaboliques); XIII, 2009 (éloge de Pérez); cité : XV, 2466.

FRANÇOIS D'ENGHIEN. — Notice [R. Coulon], VI, 734-35.

FRANÇOIS DE JÉSUS-MARIE. — Notice [P. Servais], VI, 735; cf. XIV, 1030.

FRANÇOIS-MARIE DE BRUXELLES. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 762-63.

FRANÇOIS DE MÉDICIS, grand-duc de Toscane. — Et Fauste Socin, XIV, 2328.

FRANÇOIS DE MEYRONNES. — Voir *Meyronnes;* et X, 1634-45.

FRANÇOIS DE PARIS. — Voir *Paris* (François de); et XI, 2032.

FRANÇOIS DE PÂRIS. — Diacre Pâris, XI, 2032-34. Voir *Convulsionnaires* (*Tables*, 812).

FRANÇOIS DE PAULE (Saint), fondateur des Minimes. — X, 1773. — Œuvres du cardinal Viger à son sujet, XV, 2991.

FRANÇOIS PITIGIANI D'AREZZO. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 763.

FRANÇOIS DE POUILLE. — Épreuve du feu à Savonarole, XIV, 1220.

FRANÇOIS DE SAINTE-MARIE. — Notice [P. Servais], VI, 736.

FRANÇOIS DE SALES (Saint). — Vie. Œuvres. Doctrine [R. Pernin], VI, 736-62.

1° *Vie*, VI, 736-38; — apostolat en Suisse, XIV, 2756.

2° *Œuvres.* — Controverses, VI, 739-41; cf. III, 1726-27, 1747 (bibl.); — Église : visibilité, IV, 2143; indéfectibilité, 2149; unité, VI, 739; XV, 2202-03; — primauté du pape, XIII, 327-28; — sur la controverse *de auxiliis*, X, 2164; XIV, 1958. — « Défense de l'étendard de la sainte croix », VI, 741. — *Introduction à la vie dévote* (analyse), 742-43; cf. I, 2052; — rapprochée de la *Dévotion aisée* du P. Le Moyne, X, 2516-17. — *Traité de l'amour de Dieu* (analyse), VI, 744-46; cf. I, 2052; VII, 2393 (bibl.). — *Les vrais*

entretiens spirituels, vi, 746-48. — Sermons, 748-50; — sur l'Immaculée Conception, vii, 1137-38. — Lettre sur la prédication, vi, 750. — Lettres de direction, 750-52. — Visitation : règles et constitutions, 738, 752. — Coutumier et directoire pour la Visitation, 752-53. — Opuscules (théologie, pastorale, spiritualité), 753-54; — le bon confesseur (dans le cours de morale de Bonal), ii, 956; — catéchisme, 1925.

3° *Doctrine*. — *a)* Dogme : motif de l'incarnation, vi, 754; vii, 1496; xi, 1109; — culte du Sacré-Cœur, iii, 315-16, 322, 329, 333; xi, 1125; — péché originel et humanisme chrétien, xii, 545-46; — hasard et Providence, vi, 2052; — grâce efficace (controverse *de auxiliis*), 755; cf. x, 2164; — âmes du purgatoire : leur amour pour Dieu, iv, 10; xiii, 1299; — nombre des élus, iv, 2370; — caractère affectif de sa théologie, vi, 755. — *b)* Morale, 755; — mariage chrétien, v, 383-84; ix, 2254; — sur la danse, iv, 131. — *c)* Doctrine ascétique, vi, 755-58; cf. i, 2052-53; — oraison et contemplation, iii, 1622, 1627; vi, 757; xii, 3021; xiii, 215; — prière et liturgie, 242; — délectation de l'extase, v, 1882, 1890; — humilité, louange, réputation, gloire, vi, 1426-28 *(passim)*; — amour de Dieu et concupiscence, iii, 812; et colère, 358; cf. 361; — négligence des inspirations divines et imperfection, vii, 1295; — retraites spirituelles, viii, 1102; — communion fréquente, iii, 536; vi, 757-58. — *d)* Théologie mystique, 758-61; x, 2637-41, 2665. — Expérience religieuse, v, 1825, 1859. — Sur la foi, vi, 331; — l'espérance et l'amour de Dieu, v, 621, 622, 659-60, 669, 672; théologie du pur amour de Fénelon et F. de S., vi, 759-60; — charité, tiédeur et ferveur, xv, 1026; cf. vi, 744-47, 754-56; — acte de charité, ii, 2256. — Vocation, xv, 3163; cf. 3181; — vœux de religion (pauvreté, chasteté), 3240, 3276.

4° *Divers*. — F. de S. et : Vincent de Paul, xi, 1123; — et M. Olier, 963; — et Scupoli, xiv, 1746; — et Jean Gerson, vi, 1327; — et Reginaldus Valerianus, xiii, 2117. — Cité : iv, 816; viii, 325; ix, 1004; xi, 1106, 1108, 1109.

Bibl. complémentaire : Mgr Trochu, *Vie de S. François de Sales*, Lyon, 1942; Mgr F. Vincent, *S. François de Sales, directeur d'âmes*, Paris, 1923; H. Bordeaux, *S. François de Sales et notre cœur de chair*, 1924; Cl. Roffat, *A l'école de S. François de Sales*, 1948. — *Catholicisme*, iv, 1539-46.

FRANÇOIS DE SILVESTRIS. — Voir *Silvestri* (François); et xiv, 2081.

FRANÇOIS DE TOLOSA (Guipuzcoa). — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 762.

FRANÇOIS DE TOULOUSE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 762.

FRANÇOIS DE VITORIA. — Voir *Vitoria*; et xv, 3117.

FRANÇOIS XAVIER *(Saint)*, un des premiers compagnons de S. Ignace de Loyola, apôtre de l'Extrême-Orient (né en 1506, mort dans l'île de Sancian le 3 déc. 1552). — *Catholicisme*, iv, 1547-50.

Cité : iv, 876; v, 1877, 1878, 1886; ix, 1705; xiv, 3100, 3116 (Syriens malabars).

FRANCOLINI (Balthazar). — Notice [P. Bernard], vi, 763-65. — Son probabilisme exagéré condamné, xiii, 571-72.

FRANCOLINI (Marcel). — Notice [B. Heurtebize], vi, 765.

FRANCON. — Notice [B. Heurtebize], vi, 765.

FRANK (Franz-Hermann-Reinhold), théologien protestant allemand (1827-1902). — Principales œuvres : *System der christl. Gewissheit*, 2 vol., Erlangen, 1879; 2e éd., 1881-84; trad. anglaise de M. J. Evans, Édimbourg, 1886; *System der christl. Wahrheit*, 2 vol., 1898-1900; *Geschichte und Kritik der neueren Theologie*, 1894; 2e éd., 1895; *Dogmatische Studien*, Leipzig, 1892.

Cité à propos de l'expérience religieuse, v, 1799-1800; cf. vi, 102, 104.

FRANK (Friedrich), curé allemand (1832-1904). — A publié divers écrits d'ascétisme et de pastorale, mais surtout *Die Bussdisciplin der Kirche von den Apostelzeiten bis zum VII. Jahrhundert*, Mayence, 1867. — Cité : xii, 1121.

FRANK (Sébastien), antitrinitaire idéaliste. — Sa conception du Christ spirituel, xv, 1773.

FRANTZ (Constantin) (1817-1891). — Partisan d'une philosophie chrétienne de l'État et auteur d'un programme de fédéralisme chrétien, où l'on retrouve l'influence de Schelling sans altération pour autant de sa pensée personnelle. Fils d'un pasteur protestant et adversaire de Bismarck, il préconisait une organisation de l'État en dépendance de la famille et des communes dotées d'une large autonomie. L'État n'aurait pas la famille et l'individu à son service; mais il serait au service de la famille. L'organisation professionnelle de la société serait la solution internationale de la question sociale. Il répudiait les théories libérales de l'État, tant à cause de leur manque de consistance que de la protection qu'elles peuvent trouver dans la toute-puissance de l'État, du danger de féodalisme, de nationalisme, de militarisme et de domination de l'argent. Il travaillait pour une union des États européens, dont le principe serait le christianisme. Et de cette union européenne pouvait sortir une union mondiale.

Écrits : *Die Naturlehre des Staats*, 1870; *Der Föderalismus als das leitende Prinzip für die soziale, staatliche und internationale Organisation*, 1879; *Weltpolitik*, 3 vol., 1882-83, etc.

K. Pfaff, dans *Staatslexikon der Goerresgesellschaft*, ii, 154-57; Id., dans *Neues Abendland*, i, Augsbourg, 1946-47; iv, 26-28; E. J. Görlich, dans *Neues Abendland*, vi, Munich, 1951, p. 240-43; E. Stamm, dans *Hist. Jahrbuch*, liii, 1933, p. 320-57.

A. W. Ziegler.

FRANZ (Adolphe) (né à Langenbielau en Silésie, le 21 déc. 1842; mort à Baden-Baden, le 6 nov. 1916). — Ardent défenseur de l'Église, sur le terrain social et politique, guide sûr dans l'histoire de la liturgie, protagoniste de la charité catholique, de l'art et de la science. Ordonné prêtre en 1867, il fut empêché par Reinkens (le futur évêque vieux-catholique) d'être agréé à la faculté de théologie de Breslau. Franz s'adonna alors au journalisme et à la politique. En 1872 rédacteur de la *Schlesische Volkszeitung*, ensuite du *Schlesische Kirchenblatt*, il fut, de 1878 à 1881, directeur du grand journal centriste la *Germania*, député à la diète de Prusse et au Reichstag. Dans ses luttes contre le Kulturkampf, il fut puni d'amendes et de prison. Appelé en 1882 à faire partie du chapitre de Breslau, il contribua à réorganiser le diocèse ruiné par le Kulturkampf. Conseiller du prince-évêque cardinal Kopp, il prit parti, dans l'affaire des syndicats ouvriers, contre les syndicats chrétiens (interconfessionnels, cf. *D. T. C.*, vi, 2238), pour les syndicats catholiques. Voir la *Pastorale* de Fulda (1900) rédigée par lui.

Ayant hérité d'une grande fortune, il avait dès 1893 renoncé au canonicat et était revenu aux études de sa jeunesse. Son labeur d'arrière-saison a produit deux ouvrages d'une importance capitale pour l'histoire de la liturgie comme pour celle de la civilisation : *Die Messe im deutschen Mittelalter*, « La messe au Moyen Age allemand », 1902; *Die kirchlichen Benediktionen im Mittelalter*, « Les bénédictions liturgiques au Moyen Age », 1909. De plus, *Das Rituale von St Florian*, 1904; et la refonte du xve vol. de l'*Histoire* de Rohrbacher.

Peu avant 1900, il fut nommé professeur honoraire de liturgie à l'université de Munich.

Voir F. X. Seppelt, dans *L. T. K.*, iv, 123 sq.; Flaskamp, dans *Rel. Gesch. Gegenwart*, ii, 685 sq.; W. Wühr, Ludwig Freiherr von Pastor, *Tagebücher-Briefe-Erinnerungen*, Heidelberg, 1950, registre S. 928, *Franz Adolph*.

A. W. Ziegler.

Cité : *Die Messe...*, v, 232, 283, 291 (épiclèse), 1255; x, 981, 989, 1005, 1050, 1058, 1069, 1078, 1079, 1080, 1224, 1402; xiii, 78.

FRANZELIN (Jean-Baptiste). — Notice [P. Bernard], vi, 765-67; cf. viii, 1054.

1° *Définition et histoire.* — *a)* Droit romain : F. et préjudice *(noxa)*, VI, 785; — F. nocive et dol *(dolus malus)*, opposés à la F. innocente *(dolus bonus)*, 785-86; — F. et contrats, 786-87; — conséquences juridiques pour le fraudeur, 787; — F. à la loi, 787. — *b)* Droit français : identification et plus fréquemment distinction entre F. et dol, 787-88; — recours du créancier contre le débiteur fraudeur, 788-89; — nullité ou stabilité des conventions en fonction de la F., 789; cf. III, 1663-64 (F. et contrats). — *c)* Droits étrangers, VI, 789-90.

2° *Enseignement des théologiens.* — Distinction entre dol (genre) et F. (espèce), VI, 790. — F. dans le commerce (vente et achat), 790; cf. III, 403-04; XV, 2624, 2630, 2632-34. — F. et vol, VI, 790; cf. XV, 3283 (vol par tromperie); I, 696 (F. au jeu); II, 1112-13 (F. et spéculation de Bourse). — F. et contrats, VI, 791-92; cf. III, 1663-64. — F. contre le fisc, VI, 793; XV, 1537-38. — Pieuse F., VI, 793. — F. à la loi, 792-93.

CODE. — Le terme « fraude » n'est employé dans le Code qu'au can. 52 au sujet de la présentation des rescrits : c'est le synonyme de *dol.* L'ancien droit prévoyait la « fraude de la loi », *in fraudem legis.* « Le nouveau droit accorde à l'Ordinaire la juridiction sur tous les *peregrini*, même s'ils viennent sur son territoire uniquement pour profiter de conditions plus favorables, par ex. pour échapper à la réserve d'un péché; dans un tel cas, il n'y a donc plus « fraude de la loi » (J. Lucien-Brun, dans *Catholicisme*, IV, 1573).

Mais le dol est envisagé à plusieurs reprises par le Code.

La notion générale en est donnée sous un double aspect : aspect civil, c'est une volonté délibérée de nuire à autrui, manifestée par des ruses, tromperies ou autres manœuvres destinées à l'induire en erreur; — aspect pénal, c'est la volonté délibérée de violer la loi; cf. *infra*, can. 2200, § 1.

Dans le premier cas, l'existence du dol doit être prouvée (S. Rote, XV, 1923, p. 11).

Le dol engendre généralement l'erreur et, s'il conduit à une erreur substantielle, il donne lieu indirectement à la nullité de l'acte qu'il a causé (can. 104).

Hors ce cas, il n'enlève sa valeur à l'acte que si le droit en décide ainsi et s'il se présente comme grave et injuste (can. 103, § 2). Il produit alors les mêmes effets que la crainte (*Tables*, 842).

Voici les cas envisagés dans le Code, à l'Index analytique, au mot *Dolus :*

a) Tout d'abord quatre cas, où un acte obtenu par dol est déclaré juridiquement nul : α) Sans valeur, le suffrage donné, dans une élection canonique, par un électeur agissant sous la pression... de dol (can. 169, § 1). — β) Nulle la renonciation provoquée par dol (can. 185). — γ) Noviciat invalide, quand l'entrée en religion est provoquée par dol ou de celui qui veut entrer en religion ou du supérieur qui l'y contraint ainsi (can. 542, 1°, 3). — δ) Nulle, la profession religieuse obtenue par dol (can. 572, § 1, 4°). — Conséquence de ce dernier cas : le religieux clerc, dont la profession religieuse (pas nécessairement l'entrée au noviciat) a été déclarée nulle à cause d'un dol commis par lui, sera chassé de l'état clérical, s'il est dans les ordres mineurs; mais, s'il est engagé dans les ordres sacrés, il sera suspens jusqu'à décision du S.-Siège (can. 2387).

b) Ensuite, dans les actions en rescision : can. 1684 : « § 1. Celui qui, déterminé par une crainte grave injustement infligée ou circonvenu par dol, a posé un acte ou conclu un contrat qui ne soit pas nul de plein droit, pourra, à charge de prouver la crainte ou le dol, obtenir la rescision de l'acte ou du contrat par l'action rescisoire. »

Can. 1685 : « Cette action peut être engagée : 1° contre celui qui a infligé la crainte ou perpétré le dol, même s'il a agi, non dans son intérêt, mais dans l'intérêt d'autrui; 2° contre tout possesseur de mauvaise foi ou même de bonne foi, possédant les objets arrachés par crainte ou par dol, sauf recours contre l'auteur même de la crainte ou du dol. »

Can. 1686 : « Si l'auteur de la crainte ou du dol poursuit l'exécution de l'acte ou du contrat, la partie lésée peut lui opposer l'exception de crainte ou de dol. »

c) En troisième lieu, le dol peut intervenir dans un procès, en provoquant un « attentat » sur la cause en litige (cf. *D. T. C.*, XIII, 634) : « Si l'attentat a été perpétré par violence ou dol, celui qui l'a commis est tenu à des dommages envers la partie lésée » (can. 1857, § 2).

d) Enfin, le dol intervient dans l'imputabilité d'un délit : Can. 2199 : « L'imputabilité du délit dépend du dol du délinquant...; en conséquence, toutes les causes qui augmentent, diminuent, suppriment le dol ou la culpabilité, augmentent, diminuent, suppriment par le fait l'imputabilité du délit. »

Can. 2200 : « § 1. Le dol est ici la volonté délibérée de violer la loi, et on lui oppose, du côté de l'intelligence, le défaut de connaissance, et du côté de la volonté, le défaut de liberté.

« § 2. La violation extérieure de la loi étant posée, le dol est présumé au for externe jusqu'à preuve du contraire. »

FRAYSSINOUS (Denis-Luc-Antoine). — Notice [J. Dutilleul], VI, 794-97. — *a)* Sa carrière, 794-95; — sulpicien, XIV, 808. — *b)* Le grand maître de l'Université, VI, 795-96; cf. IX, 566-67; — son attitude à l'égard du gallicanisme et du libéralisme, 519; — à l'égard de Lamennais, 518; cf. VIII, 2486-87. — *c)* L'apologiste, I, 1554; VI, 796-97; XIV, 808; XV, 202. — Son influence sur la vocation religieuse du P. de Ravignan, XIII, 1793. — Opinion sur les limbes des païens honnêtes, VII, 1896.

Voir chanoine Garnier, *Frayssinous, son rôle dans l'Université*, Paris, 1925; *Les ordonnances du 16 juin 1828*, Paris, 1929; *Frayssinous et la jeunesse*, 1932; L. Grimaud, *Hist. de la liberté d'enseignement en France*, V, Paris, 1950.

FRAZER (James-Georges), ethnologue écossais, né à Glasgow (1854-1941). — S'est spécialisé dans l'histoire des origines de la religion, mais à un point de vue nettement évolutionniste. Un des chefs de l'école anthropologique anglaise. Le magisme doit surtout sa diffusion à l'érudition et au talent de Frazer. Son magisme fait pendant à l'animisme de Tylor, auquel il prétend s'opposer. Principaux ouvrages : *Pausanias*, Londres, 1898; *Totemism*, Édimbourg, 1887; trad. franç., *Le totémisme*, Paris, 1898; *The Golden Bough*, 3 vol., Londres, 1900; 3e éd. en 12 vol., 1901-13; trad. franç. partielle, *Le rameau d'or*, 3 vol., Paris, 1903-11; *Le folklore dans l'Ancien Testament*, éd. abrégée, Paris, 1926; *Adonis*, trad. franç. par Lady Frazer, 1927. La méthode de Frazer a été diversement appréciée : estimée superficielle dans *Le rameau d'or*, elle est plus objective et tient compte des mœurs, des conditions géographiques et sociales du milieu.

Cité : VII, 618, 1554-55; IX, 1538, 1541-43, 2309; XIII, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2209, 2218-20, 2238; XIV, 2406.

FRÉDÉGISE, abbé de S.-Martin de Tours (IXe s.). — Anglo-saxon d'origine, il fut à l'école d'York élève d'Alcuin, qui rédigea pour lui un traité sur la Trinité, en forme de dialogue. Il suivit son maître en France. A la mort d'Alcuin, Charlemagne le fit abbé de S.-Martin de Tours. Louis le Pieux le prit comme chancelier. On a de lui une *Epistola de nihilo et tenebris* (*P. L.*, CV, 751). Il écrivit un traité de théologie où il entendait relever les erreurs d'Agobard. — Voir la controverse entre Frédégise et Agobard (*D. T. C.*, VII, 2199).

FRÉDÉRIC, archevêque de **Cologne** (XIIe s.). — Lettre à lui adressée par le clergé d'Utrecht sur Tanchelin, XV, 39.

FRÉDÉRIC (Bienheureux), abbé de **Mariengaarde**, de l'ordre des Prémontrés, XIII, 20.

FRÉDÉRIC DE LORRAINE. — Voir *Étienne IX (X)* (*Tables*, 1298).

FRÉDÉRICQ (P.). — Travaux sur l'Inquisition, VII, 2017, 2020, 2022, 2033, 2046, 2067 (bibl.).

FRÉDOL (Bérenger), grand pénitencier. — Et la bulle *Dignum est* de Clément V sur la réorganisation de la Pénitencerie, XII, 1140-41. — *Catholicisme*, IV, 1577-78.

GABRYL (François), professeur de philosophie à Cracovie. — Son œuvre, XII, 2503.

GAD. — C'est : le nom de l'ancêtre éponyme de l'une des douze tribus d'Israël; — le nom d'une divinité ouest-sémitique; — le nom d'un prophète. — *Catholicisme*, IV, 1693; *D. B.*, III, 23-27.

Sur le prophète, ami de David, XI, 1982; XIII, 2780, 2784.

GADOLO DE BRESCIA (Bernardin), auteur ascétique et scripturaire camaldule (mort en 1499). — II, 1428.

GAÉTAN MARIE DE BERGAME. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 985-87.

On trouvera dans *Catholicisme*, IV, 1695, quelques indications détaillées sur le contenu de l'édition publiée à Monza en 1838-46. Voir aussi : Metodio da Nembro, O. F. M. Cap., *Uno scrittore ascetico del settecento*, dans *Italia francescana*, Rome, 1950, p. 34-43, 106-20.

GAETANI (Benoît). — Boniface VIII, II, 992.

GAETANI (Henri), cardinal camerlingue sous Sixte-Quint. — Sa légation en France, II, 563; XIV, 2225.

GAETANI (Jean). — Nicolas III, XI, 532.

GAFFAREL (Jacques). — Notice [E. Mangenot], VI, 987-88.

GAGARIN, nom d'une famille princière russe. — Les principaux membres sont : Mathieu, prince Gagarin, gouverneur de la Sibérie, accusé d'avoir voulu séparer ce pays de la Russie, emprisonné pour ce motif et mis à mort en 1721. — Gabriel († 1807), auteur de *Distractions de la solitude*. — Paul Gavrilovitch (1777-1850). — Alexandre Ivanovitch, mort assassiné en 1857 à Tiflis. — Paul Paulovitch (1803-72). — Jean, qui fait l'objet de la notice suivante.

GAGARIN (Jean-Xavier). — Notice [P. Bernard], VI, 988-89. — Fondation des *Études* (*Tables*, 1302), 989. — Sur la Russie, XIV, 1387. — Sur la violation du secret de la confession en Russie, XII, 1135-36.

GAGE. — Considéré comme nantissement et contrat auquel il sert d'objet [L. Garriguet], VI, 989-95. — *a)* Notion, 990. — *b)* Espèces : G. et antichrèse, 990-991. — Hypothèque et contrat de G., 990; cf. VII, 568-70; voir art. *Hypothèque*. — *c)* Aperçu historique, VI, 991-93; — prêt sur G. à taux usuraire, 992; voir *Usure*. — *d)* Quelles choses peuvent être données en G.?, 993-94. — *e)* Conditions requises chez celui qui donne le G., 994. — *f)* Droits et obligations du créancier gagiste, 994-95.

CODE. — *Deux gages légitimes.* — *a)* Gages *nécessaires*, que le juge a le droit de décréter en cas d'exécution provisoire d'une sentence. — *Can.* 1917 : « § 2, 2° : Le juge peut ordonner l'exécution provisoire de la sentence qui n'a pas encore passé en chose jugée... Dans le cas de nécessité grave, à la condition qu'il soit suffisamment pourvu, après la concession de l'exécution provisoire, par des cautions, des répondants *ou des gages*, à l'indemnisation de l'autre partie, si l'exécution devait être révoquée. »

b) Gages *libres* ou *volontaires*. — Can. 1538 : « § 1 : Si les biens d'Église, pour une cause légitime, doivent être *donnés en gage* ou *en hypothèque*, ou s'il s'agit d'emprunter de l'argent, le supérieur habilité à donner la permission... doit exiger, avant toute chose, que tous les intéressés soient entendus, et prendre soin que l'argent emprunté soit rendu le plus tôt possible.

« § 2 : A cette fin, des annuités seront fixées par l'Ordinaire pour éteindre la dette. »

Voir le commentaire de ces deux canons dans Naz, *Traité*, IV, n. 638-42; III, n. 320.

GAGLIARDI (Achille). — Notice [P. Bernard], VI, 995-96. — Abus à éviter dans l'enseignement philosophique, VIII, 1017. — Sur les méthodes d'oraison selon S. Ignace, 1097-98. — Formes supérieures de la prière, 1106-07. — Les Exercices spirituels, 1108. — Discernement des esprits : étapes de l'illusion diabolique, IV, 1410-11. — Prière, instrument pratique des vertus, XIII, 241.

L'art. de A. Rayez, S. J., dans *Catholicisme* (IV, 1697-99), contient d'intéressants détails sur le ministère de Gagliardi près d'Isabelle Berinzaga. On attribue à Isabelle, la *Dame milanaise*, un *Breve Compendio intorno alla perfezione cristiana*, où la collaboration de Gagliardi est sans doute importante. La bibliographie de *Catholicisme* (IV, 1699) fournit d'excellentes indications.

GAGLIARDI DE ROTA (Antoine). — Notice [A. Palmieri], VI, 996.

GAGNA (Gaspar-Joseph). — Notice [E. Mangenot], VI, 996. — Controverse avec Concina, III, 686; cf. II, 129.

GAGNIER (Jean), orientaliste français (né à Paris vers 1670, mort à Oxford en 1740). — Chanoine de Ste-Geneviève, il apostasia et se fit protestant. Reçu membre de l'Église anglicane, il obtint à Oxford, en 1715, une chaire de langues orientales. Son principal ouvrage est une *Vie de Mahomet* (1723). — Cité : III, 1842.

GAGUIN (Robert). — Notice [A. Palmieri], VI, 996-98. — Cité : XV, 3546.

GAIANITES, CONTROVERSE GAIANITE. — Voir *Jésus-Christ*, § Passibilité.

GAILLOT (Léon), professeur sulpicien au séminaire de Reims (1850-1911). — Son catéchisme théologique, XIV, 804.

GAIRDNER (James), historien anglais (début du XXe s.). — Sur les lollards, IX, 922.

GAITTE (Jacques). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1023.

GAIUS ou **CAIUS,** pape. — Voir *Caius* (*Tables*, 495).

GAIUS, prêtre romain du IIe s. — Cité : I, 516; doit être identifié avec *Caius* (2) (*Tables*, 495, 496).

GAIUS ou **CAIUS,** évêque arien de Pannonie. — Son siège est inconnu. Son nom paraît pour la première fois au concile de Rimini, où il est, avec Valens, Ursus et Germinius, à la tête de la minorité arienne (cf. *D. T. C.*, XIII, 2708, 2709). En 366, il prend part au conciliabule de Singidunum (cf. I, 1840). En 369, il est condamné par un concile romain (cf. S. Athanase, *Epist. ad Epitectum*, I). On ignore la date de sa mort.

GALANO (Clément). — Notice [A. Palmieri], VI, 1023-25.

GALATES (Épître aux). — Voir *Paul* (Saint).

GALATIE. — *a)* La province de G. et son évangélisation, VI, 1027-29. — Les judaïsants de G., VIII, 1688-92; voir *Paul (S.)*, épître aux Galates. — *b)* Personnages remarquables de G. : Palladius, évêque de Hélénopolis, XI, 1823; — Photin de Sirmium, XII, 1532; — Théodote d'Ancyre, XV, 328.

GALATINUS (Pierre Colonna). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1052-54. — Conditions pour la conversion des Juifs, VIII, 1906-10. — Sur le nom de Jahvé, IV, 954.

GALAUP DE CHASTEUIL (François), solitaire du Liban (né à Aix en 1588, mort à Marlicha Mont-Liban). — Philologue, érudit, jurisconsulte, docteur en droit, il se fit anachorète. Les maronites voulurent le nommer leur patriarche; mais il refusa et mourut dans un monastère de carmes déchaussés.

Sa Vie par François Marchety, IX, 2008.

GALÉCIE. — Pastor, évêque de G., XI, 2241. — Voir *Pastor*.

GALENUS, GALEN ou **VAN GALEN** (Mathieu). — Notice [L. Salembier], VI, 1054-56. — Sur la messe, 1170, 1171, 1193, 1300.

GALEOTTI (Marzio), humaniste du XVe s. (1440-1494). — Dans son ouvrage *De doctrina promiscua*, Lyon, 1552, il ouvre à tous les hommes la porte du ciel. — Cf. *D. T. C.*, VII, 1737.

GALÈRE, empereur romain (mort en 311). — Persécuteur, il est frappé d'un mal qu'il considère comme une punition divine, X, 236; cf. VIII, 2431. — Il publie alors un édit en faveur des chrétiens, X, 236. — Cité : XV, 1250.

GALESI (Dominique). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1056.

GALÉSIOTE (Mélèce le Galésiote ou le Confesseur). — Voir Mélèce, X, 536.

GALET, GALLET (Jacques). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1056-57.

GALGANI (Sainte Gemma), stigmatisée célèbre (1878-1903). — XIV, 2617.

GALIEN (Joseph). — Notice [R. Coulon], VI, 1057-58.

GALILÉE. — Étude sur son cas [E. Vacandard], VI, 1058-94.

1° *Premières années.* — Premières découvertes, VI, 1058; — approbation de Clavius et du Collège romain, 1059; cf. III, 45.

2° *Première rencontre avec les théologiens,* VI, 1059-63. — Opposition de Ludovico delle Colombe (Colombo), 1059 (cf. *Tables,* 643); — lettre de G. au P. Castelli, 1060-61. — Attaque du P. Thomas Caccini, 1061 (*Tables,* 545); — G. s'adresse au P. Griemberger et à Mgr Dini, soutien de Foscarini, 1061-62 (cf. *Tables,* 1593); — Bellarmin à Foscarini, 1062-63.

3° *Premier procès de 1616.* — Dénonciation par Lorini de la lettre de G. à Castelli, et procès de doctrine engagé sur l'ordre de Paul V, 1063-64; — qualification de deux propositions de G., 1064-65. — Sommation par Bellarmin à G. d'abandonner sa thèse et soumission de G., 1065-66; sans aucune abjuration ni absolution de censure, 1066.

4° *Infraction au décret de 1616.* — Reprise par G. de la thèse copernicienne en 1623 dans le *Saggiatore,* 1067; — publication en 1632 du grand ouvrage, *Dialogo...,* avec des *Imprimatur* donnés sous des conditions non remplies, 1068-69; — déféré au S.-Office par Urbain VIII, 1068-69; cf. XV, 2305.

5° *Second procès en 1633.* — G. contraint de venir à Rome, mais convenablement logé, VI, 1070-71. — Interrogatoires de G. sur trois points, 1071-72; — rétractation de G., 1072-73; — sentence de condamnation et abjuration de G., 1073-74.

6° *Fin de Galilée.* — Situation d'abord plus favorable, ensuite moralement douloureuse, 1074-75; — ses derniers jours et sa mort, 1075.

7° *Portée dogmatique de la condamnation.* — Note d'hérésie infligée à la doctrine copernicienne en 1616; — absente en 1633, mais incluse dans l'opposition qu'on affirme exister entre la doctrine et la Ste Écriture, VI, 1075-77; — attitude de Bellarmin, 1077-78; cf. II, 573-74; — d'Urbain VIII, VI, 1078; — conclusions de l'auteur de l'article, 1078-82 (opinions de l'Épinois, de Jaugey, de Grisar); — infaillibilité pontificale, 1082.

8° *Portée morale de la condamnation.* — Soumission exigée de G. et des fidèles, 1082-86; — attitude des savants (Gassendi, Descartes, Mersenne), 1086-88; — des apologistes (Grisar), 1088; — conclusion de l'auteur, 1089-90.

9° *Conséquences historiques et scientifiques de la condamnation de Galilée.* — Progrès des sciences malgré la condamnation et peu à peu abandon par l'autorité ecclésiastique elle-même de l'opinion de Ptolémée, 1090-94; — prudence recommandée aux philosophes et aux théologiens, X, 2552; XV, 1374.

Cité : IX, 3; XI, 611, 1407, 2163; XII, 1465, 1476; XIII, 1725, 1728; XV, 3096-97.

Voir P. de Vrégille, dans *D. A. F. C.;* et F. Russo, dans *Catholicisme,* IV, 1713. On lira aussi avec profit Billot, *De Ecclesia,* Prato, 1909, p. 437-39.

AUTEURS ET PERSONNAGES CITÉS DANS L'ART. GALILÉE. — Alberi, VI, 1061, 1062, 1064, 1066, 1067, 1068, 1069, 1071, 1074, 1075, 1078, 1083, 1091; — Alexandre VII, 1093; — Anfossi, 1093; — Aristote, 1063, 1090; — Aubanel (P.), 1078; — Augustin (S.), 1060.

Barberini (Urbain VIII), VI, 1067; — Baronius, 1060; — Bellarmin, 1059, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1071, 1076, 1077, 1078, 1080; — Benoît XIV, 1093; — Berti (Dom.), 1062, 1077, 1084; — Borghèse (cardinal Scipion), 1064; — Buonamici, 1075.

Caccini (Thomas et Mathieu), VI, 1061, 1064; — Calovius, 1091; — Campanella, 1078, 1088; — Campani, 1091; — Cano (Melchior), 1059; — Casale (Jérôme de), 1065; — Cassini, 1091; — Castelli, 1060, 1063, 1064, 1075; — Cesarini, 1067; — Cesi (prince), 1067, 1068, 1091, 1092; — Ciampoli, 1069; — Cigoli (L.), 1060; — Cioli, 1068; — Clavius, 1059; — Colombe (delle), 1059; — Conti, 1059; — Copernic, 1061, 1063, 1064, 1066, 1067, 1072, 1073, 1076, 1079, 1080, 1083, 1086, 1087, 1088, 1092; — Coronel (Grég. Nonnio), 1065; — Cosme II, 1059.

Danti (Ignace), VI, 1058; — Davisi, 1091; — Descartes, 1086, 1087, 1090, 1091, 1092; — Dini (Mgr), 1061, 1063, 1065, 1082; — Divini, 1091.

Fantoni, VI, 1061; — Favaro (Ant.), 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1064, 1065, 1066, 1067, 1069, 1070, 1072, 1073, 1074, 1078, 1079, 1083, 1092; — Foscarini, 1061, 1062, 1077; — Frauenburg, 1091; — Funk, 1089.

Galamini, cardinal, VI, 1064; — Garzend (Léon), 1073, 1082; — Gassendi, 1086, 1092; — Gebler (von), 1061, 1063, 1065, 1066, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1078, 1079, 1080, 1081, 1083, 1084, 1085, 1086, 1092; — Gheradi, 1080; — Gilbert, 1084; — Giustiniani (Benoît), 1065; — Gottignies, 1091; — Grassi (Hor.), 1067; — Griemberger, 1059, 1061; — Grimaldi, 1091; — Grisar, 1077, 1079, 1080, 1084, 1087, 1088, 1091, 1092; — Guicciardini (P.), 1064, 1078.

Hohenzollern, cardinal, VI, 1067, 1078, 1092.

Inchofer (Melchior), VI, 1071; — Irailh, 1084.

Jaugey, VI, 1079, 1080, 1082, 1085, 1087, 1091.

Kepler, VI, 1058, 1059, 1067, 1091; — Kircher, 1091; — Kochansky, 1092; — Kohlreiff, 1092.

Lemos (Th.), VI, 1065; — Léon XIII, 1061; — L'Épinois, 1069, 1070, 1082, 1091; — Lorin, 1059; — Lorini (Nic.), 1060, 1063, 1064; — Luther, 1091.

Magalatti, VI, 1091; — Marie-Christine, 1060; — Mélanchthon, 1091; — Mersenne, 1081, 1088; — Mezzavacca, 1091; — Michel de Naples, 1065; — Millin, cardinal, 1065, 1075; — Moletti, 1058; — Montalbani, 1091; — Monte (del), cardinal, 1059, 1064; — Morin (J.-B.), 1087; — Muller (A.), 1058, 1079.

Niccolini, VI, 1069, 1070, 1073, 1083; — Noailles (comte de), 1075.

Orezzi (Aug.), VI, 1071; — Orsini (François), 1061.

Paul V, VI, 1059, 1064, 1074, 1078, 1080, 1081, 1082; — Paschaligo, 1071; — Pesch (Chr.), 1060; — Petronio, 1065; — Piccolomini (Matth.), 1084; — Pieralisi, 1078; — Plati, 1091; — Poincaré (H.), 1079; — Ptolémée, 1058, 1060, 1068, 1072, 1089, 1090.

Rastelli (Raphaël), VI, 1065; — Riccardi, 1068; — Ricci Riccardi, 1061; — Riccioli, 1074, 1091; — Rieci, 1091; — Rinuccini, 1067; — Riphoe (Raphaël), 1065.

Scheiner, VI, 1068; — Settelé, 1093; — Shegizi, 1064, 1065; — Sfondrati, 1063; — Stelliota, 1066.

Thomas d'Aquin (S.), VI, 1059, 1063; — Tinto (Jacques), 1065; — Toricelli, 1075, 1091.

Urbain VIII, VI, 1067, 1069, 1073, 1074, 1075, 1078, 1080, 1081, 1082, 1092.

Vacandard, VI, 1071, 1073, 1074, 1089; — Vigouroux, 1061; — Vinta (Besilaire), 1059; — Viviani, 1075.

Waterford (Pierre-Lombard de), VI, 1065; — Wolynski, 1080.

GALILÉE, GALILÉENS. — *a)* Origine galiléenne de la plupart des apôtres, VIII, 537; XII, 1748; — prédication du Christ en Galilée, 1748; — tradition galiléenne des apparitions du Christ ressuscité, VIII, 1216; cf. IX, 986; — promesse de l'eucharistie faite à une foule galiléenne, V, 1023. — *b)* Nom de « Galiléens » changé en « chrétiens », II, 1623; cf. 1625.

GALINGANI (Albert). — Notice [R. Coulon], VI, 1094.

GALITZINE (Augustin) (1823-1875). — Descendant de la famille princière russe de ce nom, il se convertit au catholicisme, vécut à Paris, chez les sulpiciens, collabora à diverses revues et publia plusieurs ouvrages et traductions : *La Russie au XVIIe s. dans ses rapports avec l'Europe occidentale,* 1855; *Un missionnaire en Amérique,* 1856; *Le S.-Siège et la Russie,* 1864; *La Russie au XVIIIe s., mémoires inédits,* 1862, etc. — Cité : XIV, 808.

GALL (Saint). — Né en Irlande, il accompagna S. Colomban (cf. *Tables,* 642). Avec lui, il se fixa à Luxeuil; puis il le suivit en exil jusqu'à Bregenz sur la rive du lac de

Constance (610). Après le départ de Colomban, il se sépara de lui et, avec quelques compagnons, s'établit près de la source de la rivière Steinach. Sa mort peut être approximativement fixée entre 630 et 645.

Walafrid Strabon est présumé l'auteur d'une Vie de S. Gall, xv, 3504.

On cite de S. Gall un discours de catéchèse, ii, 1892-93.

GALLADE (Pierre). — Notice [P. Bernard], vi, 1094-95.

GALLAND (André). — Notice [P. Godet], vi, 1095. — Refonte de la *Bibliothèque* de Marguarin de la Bigne, xii, 1211; cf. 1438.

GALLANDE (Noël), écrivain antijanséniste du début du xiii[e] s. — Attaqua les *Réflexions morales* de Quesnel, xiii, 1534.

GALLARRETA (Pierre-Joseph). — Notice [A. Palmieri], vi, 1095.

GALLEGO DE VERA (Barnabé). — Notice [R. Coulon], vi, 1095-96.

GALLEMART (Jean). — Notice [L. Salembier], vi, 1096.

GALLICANE (Liturgie). — Sujet simplement effleuré dans le *D. T. C.* — Voir Liturgie, ix, 797, 799, 807-11. — « Psautier gallican », xiii, 1108. — Catéchuménat, usage gallican du baptême, i, 1662; ii, 217, 218. — Messe (gallicane), x, 1369-79 (cf. *Tables*, 989 et 1387-88). — Ordination, xi, 1263, 1265-67; fusion des liturgies romaine et gallicane, 1267-74. — Pénitence, xii, 818; cf. 841. — Translation des reliques, xiii, 2860. — Préface de l'avent, 1914. — Texte gallican du symbole des apôtres, i, 1662-65. — L'épiclèse et les liturgies de type gallican, v, 217. — Substitution de la liturgie romaine à la liturgie gallicane, xii, 1712; xv, 2802.

Voir N. Maurice-Denis et R. Boulet, *Gallicane* (Liturgie), dans *Catholicisme*, iv, 1722-28; J. Gaillard, O. S. B., *ibid.*, 1728-31; F. Cabrol, *Les origines de la liturgie gallicane*, dans *R. H. E.*, xxvi, 1930, p. 951-62; É. Griffe, *Aux origines de la liturgie gallicane*, dans *B. L. E.*, 1951, p. 17-43; H. Leclercq, *Gallicane* (Liturgie), dans *D. A. C. L.*, vi, 473-593.

GALLICANISME. — Étude générale [M. Dubruel], vi, 1096-1137.

I. Définition et division. — 1° *Libertés gallicanes* (non étudiées directement dans l'article). — Usages gallicans, iii, 2005; — causes majeures, ii, 2039; — lois de l'Église soumises au *placet* royal, xiii, 687; — libertés gallicanes et concordats : Bologne, iii, 734-35; — Trente, xv, 1464, 1467-68, 1470, 1474, 1477-78; — Vatican, 2562, 2564.

Voir E. Richer, *De ecclesiastica et politica potestate*, Paris, 1611; Pierre Dupuy, *Traité des droits et libertés de l'Église gallicane. Preuve des libertés de l'Église gallicane*, Paris, 1639; P. de Marca, *De concordia sacerdotii et imperii seu De libertatibus Ecclesiæ gallicanæ...*, 1641; P. Pithou, *Les libertés de l'Église gallicane*, 1594; J. du Tillet, *Mémoire et advis sur les libertés de l'Église gallicane*, 1594; G. Hanotaux, *Essai sur les libertés de l'Église gallicane...*, Paris, 1888; J. Lecler, *Qu'est-ce que les libertés de l'Église gallicane*, dans *Recherches*, 1933, p. 385-410, 542-68; 1934, p. 47-85; H. Laprat, dans *D. D. Can.*, vi, 426 sq.

2° *Gallicanisme doctrinal.* — G. des évêques et des théologiens, G. des politiques, vi, 1097; cf. viii, 511-12; xi, 1923-25.

II. Gallicanisme des théologiens. — Sur la constitution de l'Église : Honoré Tournély, vi, 1097-98; xv, 1242-44. — *a)* Sa définition de l'Église, vi, 1098; opposée à Richer, 1112. — *b)* Gouvernement ecclésiastique : monarchie, tempérée d'aristocratie, 1098-99; — monarchie, contrairement à Marc-Antoine de Dominis, 1099; cf. iv, 1670-72; thèse de Gerson, vi, 1318; et de d'Ailly, i, 647; — tempérée d'aristocratie (sens gallican), vi, 1099-1102. — Assertion fondée sur trois séries de preuves : égalité des apôtres, 1099-1100 (cf. thèse catholique, i, 1654-59); — institution des évêques de droit divin, vi, 1100-01 (cf. thèse catholique, v, 1702-03); — conséquences relatives au droit divin des évêques et à l'infaillibilité de l'Église, vi, 1101-02; cf. Déclaration de 1682, 4[e] proposition, iv, 197 (thèse catholique : infaillibilité de l'Église, magistère extraordinaire et magistère ordinaire, 2193-95; cf. iii, 664, concile général; sans préjudice pour l'infaillibilité personnelle du pape, vii, 1689-90; — rôle des évêques juges dans la foi, 1698). — *c)* Le pape : sa puissance soumise aux canons de l'Église, vi, 1102; cf. Déclaration de 1682, 3[e] proposition, iv, 197; conc. de Bâle, ii, 125-26. — Peut-il errer en matière de foi et de mœurs?, vi, 1103-07; — thèse gallicane, préliminaires, 1103; cf. Déclaration de 1682, 4[e] proposition : infaillibilité conditionnée par le consentement de l'Église universelle, iv, 197; — preuves de la thèse, vi, 1104-06 (les cas d'Honorius, vii, 126-27; de Libère, ix, 656); — réfutation de la thèse ultramontaine, vi, 1106-07. — Supériorité du conc. général, 1107-08; cf. xiii, 310, 317; xiv, 1224; xv, 2980, 3725 (*Tables*, 657).

III. Divers systèmes et auteurs gallicans. — 1° *Préliminaires faussement invoqués*, vi, 1109 : S. Irénée, vii, 1655-61, 2430-38; — conc. de Turin, xv, 1928-31; — S. Hilaire d'Arles, ix, 237-40 *(passim)*; — prélats de l'époque mérovingienne; — Nicolas I[er] et épiscopat : divorce de Lothaire II, xi, 509-14, 515; démêlés avec Hincmar, 516-19; — Pères de Francfort, Charlemagne et *Livres carolins* contre le II[e] conc. de Nicée et Adrien I[er] (*Tables*, 666); — évêques partisans de Louis le Pieux, vi, 1790; — Hincmar de Reims, Abbon et Léon IV, 2482; ix, 314; cf. *supra*, xi, 516-19; xiii, 298; — Jean de Pouilly et Jean XXII, viii, 798-99; — les *Fausses décrétales*, iv, 218-21; xi, 1882-83; xiii, 298-300.

2° *Premières manifestations de la thèse gallicane : a)* Gerbert (avant son pontificat, Silvestre II), vi, 1109; viii, 628-29; xiv, 2079-80. — *b)* Sous Philippe le Bel, vi, 1109-10, 1133; cf. ii, 992-97 *(passim)*, 999; — Jean de Paris (Quidort), viii, 840; — Durand II de Mende, iv, 1963. — *c)* Philosophes et nominalistes, vi, 1110; — Marsile de Padoue, viii, 637, 764 (avec Jean de Jandun); x, 159-65; — Occam, i, 646; xi, 869, 873-75.

3° *Réactions contre le Schisme d'Occident*, vi, 1110; — Conrad de Gelnhausen, 1110, 1114 (voir sa notice aux *Tables*); — Henri de Langestein, viii, 2574; — assemblées du clergé de France, v, 1494; vi, 1110; xii, 1339; xiv, 1478, 1482; — université de Paris, vi, 1110-11, 1215; xiv, 1475, 1476.

4° *Constance et Bâle.* — *a)* Pierre d'Ailly et Gerson, vi, 1111; d'Ailly, i, 647-48; iii, 664; vi, 1318-19, 1321, 1540; vii, 1677-79; xiii, 311-12; xiv, 1489-90; — Gerson, iii, 664; vi, 1318, 1321; vii, 1659; xiii, 311; xiv, 1490; cf. Constance *(Concile de)* et *Tables*, 707. — Cf. Cramaud, iii, 2025-26; — Fillastre, v, 2346. — *b)* Doctrine conciliaire à Constance et à Bâle, vi, 1111 (simple indication) : Constance, i, 650; iii, 1202-04; iv, 198, 518; vi, 1320, 1540-41; xii, 2783; xiii, 311, 317-18; xv, 2980 (voir personnages ayant joué un rôle à Constance, *Tables*, 707); — Bâle, ii, 119-21; vi, 1107, 1542, 1545, 1548; xv, 2980. — Personnages favorables à la doctrine conciliaire : Nicolas de Cuse (au début), ii, 119; xi, 604, 610-11; xiii, 316; — Aeneas Sylvius (futur Pie II), xii, 1630; — d'Aleman, ii, 123; v, 1493; xii, 1615; — Nicolas Tudeschi, vii, 1679; — Ange Carletti de Chivasso,

I, 1271; VII, 1679; — Denys le Chartreux, IV, 441; VII, 1679.

5° *Gallicanisme modéré au XVIe s.* — Jacques Almain, I, 896-97; VI, 1111, 1113, 1122; XIII, 318; à rapprocher de Tournély (XVIIIe s.), et de Maret (XIXe s.), *infra.* — G. et décrets du conc. de Trente, XII, 31-33, 1643; XV, 1492-96.

6° *Gallicanisme plus politique de Richer au XVIIe s.*, VI, 1112; VII, 1688; XIII, 329, 2699-2700. — Polémiques autour de Richer (pour ou contre), XIII, 2699-2701; cf. VI, 680; — cf. Bourju, II, 1092; — Ant. Charlas, II, 2266; — Coeffeteau, III, 269; réfutant également M.-A. de Dominis, IV, 1670-74; — Du Perron, 1958-60; — Pierre Dupuy (*Tables*, 1077-78); — André Duval, 1967; — Ch. Fevret (cf. Hurter, III, 1180, note); — Jacques Forgemont (Hurter, III, 412); — Is. Habert, VI, 2011-12; — P. de Marca, 1112-13; IX, 1987-88; — Michel Maucler, X, 393; — Pierre Pelletier, cité XIII, 2700; — Jacques Sirmond (?), XIV, 2187-88; — Fr. Véron, XV, 2699; — Simon Vigor, 3010. — Influence de Richer sur l'*Aurelius* de Duvergier de Hauranne, IV, 1969-70; et, postérieurement, sur les jansénistes et apparentés (fébronianisme et joséphisme), cf. Fébronius, V, 2117-19; XIII, 330-31. — Acceptation de la bulle *Unigenitus*, XV, 2062, 2065, 2067, 2070, 2074, 2076, 2125-26, 2128, 2130-33. — Synode de Pistoie, XII, 2201, 2147; prop. 2-11, 2205-07; cf. XIII, 331-33. — Joséphisme, un G. parlementaire, VIII, 1543; XIII, 1791.

7° *Autres auteurs.* — Alexandre (Noël), I, 770; VI, 735; IX, 1371; — Barclay (Guillaume), II, 389, 571; — Barthel, 435; — Bossuet, 1063-66, 1087; IV, 193-98 (Déclaration de 1682); VI, 1113; XIII, 329-30 (cf. A.-G. Martimort, *Le gallicanisme de Bossuet*, Paris, 1953); — 6 articles préparatoires à la Déclaration, IV, 193-95; cf. VI, 1487-88; XIV, 1279 (Schelstrade); — Boutreux, II, 1117; — Fabri (Honoré) (?), V, 2054; — Filesac, 2305; — Gilbert (Jacques), VI, 1349; — Holden (Henri), VII, 32; — Lemerre (Pierre), IX, 208; — Leridant, 444; — Maimbourg, 1660; — Pascal (?), XI, 2099; — Petit (Jacques), XII, 1337-38; — Pin (Ellies Du), 2114; — Serry, XIV, 1962; — Tillemont, IX, 239; XV, 1033. — Attitude réservée de Bourdaloue, II, 1097. — G. et mise en accusation d'évêques, IV, 507-08.

8° *Gallicanisme en France au XVIIIe s.* — Bergier, II, 745; — Durand de Maillane, IV, 1964; — Étienne de la Croix, III, 117; — évêques constitutionnels : Gratien, VI, 1751; Grégoire, 1857, 1858; Lalande, VIII, 2451; Lecoz, IX, 116; — Fabre (Jean-Claude), V, 2051; — Fleury (Claude), VI, 22, 23; — Gibert, 1346; — Lenglet-Dufresnoy, IX, 216; — Le Paige, 428; — Lissoir, 783-84; — Loberdos, 846; — Lorry, 938; — Mey, X, 1632; — Mignot (Ét.), 1742; — Montazet, 2372; cf. XV, 503 (théologie de Lyon); — Pereira de Figueiredo, XII, 1215; — Sigaud de Lafond, XIV, 2035; — Stattler (?), 2571-73; — théologie de Toulouse, XV, 504; — Valla, 2523; — Van Espen, 2531; — Voltaire, 3463. — Déclaration de 1682, de 1715 à 1870, IV, 203-04. — G. et Constitution civile du clergé, III, 1537, 1558, 1560-71; XIII, 332-33; — et Concordat de 1801, III, 754, 758; — et Articles organiques, 760-66; cf. XIII, 33; — Bonaparte et G., III, 772-75. — G. et rapports de l'Église et de l'État : Tabaraud, VI, 1113-14; XV, 3, 6-7.

9° *Survivance du gallicanisme au XIXe s.* — Cardinal de Bausset, II, 481; — Clausel de Montals, III, 42; — Darboy, IV, 143; — Frayssinous, VI, 795; — Gury (?), 1994; — Labouderie, VIII, 2390-91; — Silvy, XIV, 2089. — Döllinger, vieux-catholiques et jansénistes d'Utrecht, IV, 1512-22; VI, 1114; XV, 2546 (cf. *Tables*, 1021); 2428-37, 2981, 2982, 2983-84, 2987. — Mgr Maret et les opposants au conc. du Vatican, VI, 1114-15; IX, 2034, 2035-37; XV, 2542-43, 2562-63.

IV. Réfutation et condamnation du gallicanisme doctrinal. — 1° *Auteurs.* — XIVe s. : Pierre Auriol, XII, 1810. — XVIe s. : Bellarmin, II, 571-72, 596. — XVIIe s. : Astorin, I, 2142; — André Duval, 1967; cf. Richer, *supra;* — Coeffeteau (malgré un G. déguisé), III, 269; — François d'Enghien, VI, 735; — Gertman, 1331; — jésuites (controverse gallicane, XVIIe-XIXe s.), VIII, 1061-63; — Mariales, IX, 2336; — Nicolaï, XI, 496-97; — Noulleau, 812-14; — Porthaise, XII, 2599; — Rocaberti, XIII, 2757; — Rochefoucault (de la), 2619; — Santarelli, XIV, 1102; — Sfondrati, 2011-12. — XVIIIe s. : d'Aviau du Bois de Sanzay, I, 2639; — Berthier, II, 794; — Orsi, XI, 1616-18; — Petitdidier (Matthieu), XII, 1346-47. — XIXe s. : Dechamps (cardinal), IV, 179; — Gousset (cardinal), VI, 1527; — Guéranger (dom), 1837; cf. IX, 843; — Lamennais (libéralisme et G.), VIII, 2501; IX, 517, 519-24, 522, 523, 580; — Laurent de Litta, 786; — Joseph de Maistre, 1670-71, 1671-74, cf. 1677; — Pie (cardinal), XII, 1741; — Prompsault, XIII, 683; — Rohrbacher, 2773; — L. Veuillot, XV, 2838.

2° *Documents pontificaux.* — *a)* Après le conc. de Constance, VI, 1115; — Martin V, VII, 1679, 1682; X, 198-99; et XIII, 313; — Pie II, XII, 1619-20 (Pragmatique Sanction); cf. 2780-86 (*Tables*, 754); bulle *Exsecrabilis*, 1626; — Sixte IV, XIV, 2208; — Jules II, VIII, 1919-20; XIII, 317. — *b)* Eugène IV, contre le conc. de Bâle, II, 127-28; V, 1493; VI, 46, 1115, 1542 (*Tables*, 657-58); voir cependant III, 732. — *c)* Léon X au Ve conc. du Latran, VII, 1687; VIII, 2678-79; XIII, 317; XV, 1306; — aussi les gallicans en rejettent l'œcuménicité, VIII, 2674-75. — *d)* Au XVIIe s. : Innocent XI, VII, 2008-09; — Alexandre VIII et la Déclaration de 1682, III, 664; IV, 202-03; VI, 1115; cf. I, 748; — Innocent XII, XIII, 330; cf. VII, 2014; voir Alexandre VII, I, 730. — *e)* Conc. du Vatican, VI, 1116-17; cf. XIII, 335-38 (*Tables*, 688).

V. Systèmes gallicans sur les rapports de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle. — 1° *Chez Tournély.* — *a)* Double négation : aucun pouvoir de l'Église sur les choses civiles et temporelles; aucune soumission du pouvoir civil au pouvoir ecclésiastique, VI, 1118-19. — *b)* Dépouillement de l'Église au point de vue temporel, 1119 (sur le droit de l'Église de posséder des biens, *Tables*, 439). — *c)* Aucun pouvoir indirect de l'Église sur le temporel, 1119. — Autres preuves : 1119-21 : esprit de l'Évangile; — doctrine des Pères et attitude des papes à l'égard du pouvoir civil; — témoignages des Églises et des universités; — arguments contre le pouvoir direct, valables contre le pouvoir indirect.

2° *Histoire de la doctrine gallicane sur les rapports de l'Église et de l'État.* — *a)* Ébauches avant Philippe le Bel, VI, 1122; voir *supra*, III, 1° Préliminaires faussement invoqués. — *b)* Sous Philippe le Bel, 1122; cf. *supra.* — *c)* A la fin du XVe s. : Almain, cf. *supra;* Jean Major, 1122. — *d)* Le *Libellus* de Richer, 1122 : droit divin des rois; leur puissance sur l'Église et l'appel comme d'abus; cf. V, 889; XV, 1953-54; XIII, 2701; — l'appel comme d'abus ressuscité dans les Articles organiques, III 769 (cf. *Tables*, 234); — réaction du clergé : Sens, Aix, cardinal Du Perron, XIII, 2700; cf. IV, 1958; mais sa thèse négative débordée, VI, 1123.

3° *Réprobation de ces doctrines.* — *a)* Affirmation catholique : souveraineté des deux puissances, VI, 1123; cf. V, 886-87, 898-99. — *b)* Pouvoir indirect

de l'Église sur la puissance temporelle, vi, 1123-24; cf. v, 901 (*Tables*, 1127-28). — *c)* Pas de subordination de l'Église à l'État, iv, 2221-22. — *d)* Droit de l'Église à posséder des biens (*Tables*, 439); — condamnation de Marsile de Padoue, x, 167-72; — de la 4e proposition de Pistoie, xii, 2206; — des prop. 19-20, 24-27 du *Syllabus*, xiv, 2895, 2896-97.

VI. Gallicanisme des politiques. — 1° *Gallicanisme parlementaire et gallicanisme politique.* — *Libertés gallicanes* de Pierre Pithou (négation de l'autorité du pape et de l'Église), vi, 1124-25; xii, 2237; cf. 2235 (François Pithou). — Distinction (?) entre G. parlementaire et G. royal (G. Hanotaux), vi, 1125-26.

2° *Théorie du gallicanisme politique.* — Conception de Portalis, vi, 1126-27; xii, 2594-96. — Système de Le Vayer de Boutigny, vi, 1127-31 (droits du roi).

3° *Histoire succincte du gallicanisme politique.* — *a)* Mainmise de Charlemagne sur la chrétienté, vi, 1131-33 (cf. *Tables*, 588, 4°, Le gouvernement de l'Église). — *b)* Pensée gallicane au temps de Philippe le Bel et de Boniface VIII (Arquillière), 1133-34 (cf. *Tables*, 467, Boniface VIII et Philippe le Bel); cf. Pierre Dubois (*Tables*, 1062). — *c)* Le Schisme d'Occident oblige les rois à intervenir dans les affaires de l'Église; la monarchie des Valois devient absolue, 1134; — droits royaux sur les biens ecclésiastiques, 1134-35; cf. ii 866-67. — *d)* Concordats, vi, 1135 (cf. *Tables*, 754, du xive au xvie s.). — *e)* L'apparition du protestantisme incite le pouvoir civil à réprimer l'hérésie, 1135 (traités de Cl. Fauchet, Ch. Pays, Ant. Hotman, Gui Coquille); cf. Pierre Pithou et Le Vayer de Boutigny, cités *supra*. — *f)* Église gallicane au xviiie s., 1136 : querelles autour de la bulle *Unigenitus* : G. du Parlement et du Conseil royal, voir *supra* (influence de Richer); cf. iii, 1537-39. — *g)* G. des légistes régaliens en matière matrimoniale, ix, 2260-67, 2269-70, 2276-77; — réfutation et condamnations pontificales, 2277-83. Voir *Mariage*.

4° *Condamnations du gallicanisme politique.* — Contre le *placet* ou *exequatur* et l'appel comme d'abus, vi, 1137 : *Syllabus* (prop. 39-54), xiv, 2899-2903; — conc. du Vatican (c. iii; Denz.-Bannw., n. 1829) (*Tables*, 688). — Cf. Jules II, bulle *In cæna Domini* (art. 10), vi, 1137.

GALLIFET (Joseph-François). — Notice [P. Bernard], vi, 1137-40. — Sur le culte du Sacré-Cœur, iii, 274, 275, 276, 278, 279, 281, 282, 283, 285, 288, 289, 291, 294, 295, 297, 299, 304, 311, 312, 336, 337, 338.

GALLONIO (Antoine), membre de l'Oratoire de S. Philippe Neri (mort le 15 mai 1605). — Ses « Vies de vierges » et ses « Supplices des martyrs », xii, 1438. — Hurter, iii, n. 243.

GALLUS (Thomas). — Complément aux divisions de la Bible par Hugues de Saint-Cher, vii, 227; — œuvre de G. au xiiie s., xv, 696.

GALLUS (Tiburce), mariologue contemporain, de la Compagnie de Jésus. — A publié : *Interpretatio mariologica Protevangelii (Gen., III, 15), tempore postpatristico usque ad concilium Tridentinum*, Rome, 1949; *La Madonna assunta*, Turin, 1951; *Interpretatio mariologica Protevangelii postridentina*, 2 vol., Rome, 1953, 1954; études résumées dans *Marianum*, 1955, fasc. iii.

GALLUZZI ou **GALUCCI** (Gilles de). — Notice [R. Coulon], vi, 1140.

GALON, évêque de Paris (xiie s.). — Transaction organisée par Yves de Chartres, entre les sièges de Beauvais et de Paris, pour écarter un sujet moins digne, xv, 3627.

GALTIER (Bernard). — Notice [P. Bernard], vi, 1140-41.

GALTIER (Paul), théologien contemporain, de la Compagnie de Jésus. — Né le 9 févr. 1872 à Alrance (Aveyron), professeur de théologie au scolasticat d'Enghien jusqu'en 1938, puis à l'Université Grégorienne, où il réside encore.

Ses travaux les plus importants concernent la Trinité, l'incarnation, la pénitence. Trois traités latins : *De pænitentia tractatus dogmatico-historicus*, 1923; 9e éd., Rome, 1950; *De incarnatione et redemptione*, 1926; nouv. éd., Paris, 1947; *De SS. Trinitate in se et in nobis*, 1933. Ouvrages français relatifs aux mêmes questions : *Le péché et la pénitence*, dans *Bibl. cath. des sciences relig.*, 1929; *L'Église et la rémission des péchés aux premiers siècles*, 1932; *L'habitation en nous des trois personnes*, 1928; nouv. éd., Rome, 1950; *Le S.-Esprit en nous d'après les Pères grecs*, Rome, 1946; *Les deux Adam*, Paris, 1947; *L'unité du Christ : être, personne, conscience*, 1939; *Aux origines du sacrement de pénitence*, 1951. Quatre importantes études : dans *D. A. F. C. : Indulgences* et *Pénitence : confession;* et dans *D. T. C.*, Imposition des mains et Satisfaction.

Empruntons à M. Jacquemet l'indication donnée dans *Catholicisme* des études de théologie positive publiées en diverses revues, dans *Recherches*, *R. H. E.*, *R. A. M.*, et *Gr.* En dehors d'une étude sur *S. Augustin et l'origine de l'homme*, dans *Gr.*, 1930, citons :

« 1. Autour de la liturgie baptismale et de l'histoire de la pénitence : *La consignation à Carthage et à Rome*, dans *Recherches*, ii (1911); *La consignation dans les Églises d'Occident*, dans *R. H. E.*, xiii (1912); *Absolution ou confirmation? La réconciliation des hérétiques*, dans *Recherches*, v (1914); *La « Tradition apostolique » d'Hippolyte*, *ibid.*, xiii (1923); *Les origines de la pénitence irlandaise*, *ibid.*, xlii (1954); *A propos de la pénitence : méthodes et solutions*, dans *R. H. E.*, xxx (1934); *La date de la « Didascalie des apôtres »*, *ibid.*, xlii (1947); *Pénitents et « convertis »*, *ibid.*, xxxiii (1937); *Amour de Dieu et attrition*, dans *Gr.*, ix (1928). — 2. Autour de l'incarnation : *Le « tome » de Damase*, dans *Recherches*, xxiv (1936); *L'*ὁμοούσιος *de Paul de Samosate*, *ibid.*, xii (1922); *La rédemption et les droits du démon dans S. Irénée*, *ibid.*, ii (1911); *Le centenaire d'Éphèse*, *ibid.*, xxi (1931); *Les anathématismes de S. Cyrille au concile de Chalcédoine*, *ibid.*, xxiii (1935); *S. Cyrille et S. Léon à Chalcédoine*, dans *Das Konzil von Chalkedon : Gesch. und Gegenwart*, i, 345-87; *La première lettre du pape Honorius*, dans *Gr.*, xxix (1948); *L'unio secundum hypostasim de S. Cyrille*, *ibid.*, xxxiii (1952); *La conscience humaine du Christ*, *ibid.*, xxxii et xxxv (1951 et 1954); *La religion du Fils*, dans *R. A. M.*, xix (1938); *Obéissant jusqu'à la mort*, *ibid.*, i (1920); *Christ et chrétien*, *ibid.*, iv (1923); *Notre croissance dans le Christ*, *ibid.*, xxxi (1955). »

Ajoutons : *S. Athanase et l'âme du Christ*, dans *Gr.*, 1956; *S. Cyrille et Apollinaire*, *ibid.* — Cette bibliographie n'est pas exhaustive, comme on s'en aperçoit en ce qui concerne certains articles indiqués dans les références suivantes.

1° *Sur la Trinité.* — Mystère des personnes, xv, 1805, 1814, 1817, 1818, 1822. — Processions divines, xiii, 650, 651, 652, 653, 655, 656, 659, 662 (bibl.). — Relations divines, 2144, 2145, 2146, 2148, 2151, 2152, 2154. — Passions et habitation des personnes divines, xv, 1830, 1832, 1833, 1835, 1837, 1838, 1839, 1843, 1845, 1846, 1848, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855 (bibl.).

2° *Incarnation et rédemption.* — *a)* Chez S. Irénée, vii, 2466; — parallèle Ève-Marie, ix, 2389-90; — droits du démon, vii, 2469, 2476, 2478, 2480; — obéissance du Christ, 2474. — S. Irénée, docteur, 2532. — *b)* Motif de l'incarnation, 1505, 1506. — *c)* Rédemption, xiii, 1959, 1960, 1968, 1969, 1971, 1973, 1974, 1988, 1989, 1990; — cité : 1997, 2004.

3° *Pénitence.* — Repentir, xii, 723, 743-48, 844 (bibl.). — Sacrement, 973 (bibl.), 975, 986, 988, 1078, 1121, 1125. — Péchés irrémissibles (Origène), xi, 1557. — Imposition des mains dans la pénitence (I Tim., v, 22), 1241; cf. vii, 1306-08, 1326-31, 1392-1408. — Voir l'art. Satisfaction.

4° *Imposition des mains.* — *a)* Dans le baptême, vii, 1315-19; — dans la confirmation, 1319-24; —

dans l'eucharistie, 1324-26; — dans la pénitence, cf. *supra;* — dans l'extrême-onction, 1329-31. — *b)* Matière du sacrement de l'ordre, 1331-35; cf. xi, 1323-24, 1330; — mutation possible des éléments du sacrement (conc. de Florence), vii, 1408-24 (opinion du P. Galtier, valable avant la Constitution *Sacramentum* du 30 nov. 1947) (voir *Tables*, 960, en attendant *Ordre*). — Opinion étendue aux autres sacrements, xiv, 572.

GALTON (Francis), explorateur et écrivain anglais. — Né à Duddleston (près de Birmingham), en 1822. A publié la relation de son expédition dans l'Afrique du Sud, *Narrative of an Explorer in Tropical South Africa* (1893), différentes études médicales et des mémoires de physiologie. — Fondateur des eugénistes, *D. T. C.*, ix, 2311.

GALUPPI (Pascal), philosophe italien (1770-1846). — Ouvrages : *Elementi di filosofia*, 3 vol., Turin, 1856; *Saggio filosofico*, 6 vol., Milan, 1846. — Son influence sur Rosmini, *D. T. C.*, xiii, 2921-22.

GAMACHES (Philippe de). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1141. — Infaillibilité de l'Écriture, vii, 2229. — Immutation de la victime à la messe, x, 1179.

GAMALIEL LE PHARISIEN, chef d'une importante école rabbinique. — Il eut pour disciple S. Paul. C'est lui qui, étant membre du Sanhédrin, prit en pleine séance la parole en faveur des apôtres (Act., v, 33-40). — *D. B.*, iii, 102-03.

Maître de S. Paul, xi, 2336. — Son discours en faveur des apôtres, 2338. — S. Paul, Gamaliel et Hillel, 2340. — Sur un mot de Gamaliel III (iiie s.), 2365.

GAMBART (Adrien), ancien lazariste (mort en 1668). — Son catéchisme, ii, 1929-30.

GAMBIGLIONI. — Voir *Arétin*; et i, 1775.

GAMON (Fr.-Régis), de la Compagnie de S.-Sulpice (1813-1886). — xiv, 828.

GAMS (Pius Bonifacius). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1141-42.

GANDOLFI (Antoine-Dominique). — Notice [A. Palmieri], vi, 1142.

GANDULPHE DE BOLOGNE. — Œuvre canonique. Œuvre théologique [J. de Ghellinck], vi, 1142-50. — *a)* L'homme, professeur à Bologne (vers 1170), 1142-45; cf. xi, 1296. — *b)* Son œuvre canonique, vi, 1145-46; glose sur le pouvoir de l'ordre, cf. *infra* (cf. diffusion de ses œuvres examinée par les citations et les annotations, dans J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XIIe s.*, 1948, p. 347-67). — *c)* Son œuvre théologique, 1146-50. — Authenticité des *Sententiæ*, 1146; cf. xii, 1988, 1990, 1993, 2003, 2011. — Antériorité de P. Lombard, 915, 1954, 1964; cf. 1973, 1988, 1990; xiii, 2647; — ordonnance du l. I, xv, 1720; — caractère des *Sentences*, ix, 2156; xi, 1296. — *d)* Points de doctrine : Ame humaine, création par Dieu, xii, 450; — baptême et péché originel, 454; — nature du péché originel, 448, 454, 455; cf. 458; — transmission par la génération de péchés autres que le péché originel, 453. — Œuvre du Christ dans la rédemption, xiii, 1947. — Eucharistie : présence réelle, v, 1270; — consécration, 1281; — matière, 1284. — Pénitence, xii, 735, 915; — non-reviviscence des péchés, xiii, 2647. — Ordre : transmission, xi, 1296; — validité du sacrement conféré par un ministre indigne, 1296-97; cf. xiii, 2424, 2429; vi, 1748. — Mariage : définition, ix, 2156, 2157; — *sacramentum maximum*, 2219; — ne confère pas la grâce, 2209. — Sur la charité, xv, 2749; — dons du S.-Esprit et vertus, xii, 1999. — Cité : vi, 1354.

Les *Sententiæ*, indiquées vi, 1146, et xi, 1296, comme inédites, ont été éditées par J. de Walter, Vienne et Bratislava, 1924; cf. xii, 735.

GANGANELLI (Jean-Vincent-Antoine). — Voir *Clément XIV*.

GANGRES (Concile de). — Voir *Tables*, 714. — Fliche-Martin, iv, 380-84; G. Bardy, dans *D. D. Can.*, v, 935-38.

GANNERON (François). — Notice [S. Autore], vi, 1150-52. — Cité : ii, 2315.

GANS (Jean). — Notice [P. Bernard], vi, 1152.

GANSFORT (GOESEFORT)-WESSEL. — Vie. Doctrine [L. Cristiani], xv, 3531-36. — Idées pro-luthériennes, 3532-34; rejet de l'infaillibilité de l'Église (pape et conciles); *opus operantis*, principale efficacité des sacrements; justification et indulgences. — Et cependant idées antiluthériennes : même sur la justification, 3534-35; cf. viii, 2125; et le mérite, x, 708; — sur la messe, 1079-80. — Cité : v, 1398; xiv, 442; xv, 3552.

GARAN (François). — Notice [P. Bernard], vi, 1152.

GARANTIES (Loi des). — Prise de Rome et loi des garanties, xii, 1706.

GARASSE (François). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1153-54. — Controverse avec Saint-Cyran, iv, 1969; cf. xii, 1911. — Attaques contre Charron, 1911, 1914; xiii, 1718; cf. iv, 806.

Voir Anne Przyrembel, *La controverse théologique et morale entre Saint-Cyran et le Père Garasse*, 1917; J. Lecler, *Le Père Fr. Garasse*, dans *Études*, 5 déc. 1931.

GARBAGNATE (François), membre de la famille G. alliée aux Visconti (xive s.). — Affilié à la secte des guillelmites, vi, 1983, 1987.

GARCIAS (Jean). — Notice [S. Autore], vi, 1154-55.

GARCIN (Noël), auteur sulpicien (1690-1761). — Et le *Dictionnaire des cas de conscience* de Pontas, xiv, 805; cf. xii, 2552.

GARÇON (Maurice), avocat, né en 1889, membre de l'Académie française. — Auteur (avec le docteur Vinchon) d'une étude historique sur le diable. Son appréciation sur l'étude de sorcellerie du P. Frédéric Spé, xiv, 2476.

GARDE PONTIFICALE (Cour romaine), iii, 1980-81.

GARDEIL (Ambroise). — 1° *Vie*. — Le P. Ambroise Gardeil est né à Nantes le 29 mars 1869. Entré au noviciat dominicain d'Amiens en 1878, il fit profession à Flavigny (Côte-d'Or) le 13 sept. 1879. Sous la régence du P. Beaudoin qui fut son maître en S. Thomas, il poursuivit ses études dans les divers couvents d'exil où se réfugia, à partir de 1880, le collège théologique de Flavigny. En 1884, à Corbara (Corse), il est nommé lecteur de lieux théologiques, enseignement qui comportait aussi l'ecclésiologie et l'apologétique. A partir de 1888 et jusqu'en 1911, il enseigna la théologie, dogme et morale. En 1893, avec le titre de régent des études, il avait reçu la charge de la direction du collège. Il fit son entrée dans la vie intellectuelle du temps par la fondation, avec les PP. Coconnier et Mandonnet, de la *Rev. thomiste* dont il fut pendant longtemps l'un des principaux animateurs. A la même époque, il fut aussi l'un des tout premiers collaborateurs de M. Vacant au *D. T. C.* Depuis lors, par de nombreuses publications, il prit une part des plus actives au mouvement de la pensée théologique. En même temps son influence de maître s'affirmait auprès de toute une génération de futurs professeurs qui devaient donner au couvent d'études de la province dominicaine de France le nom du Saulchoir (lieu de refuge du couvent en Belgique, en 1904). Ayant quitté l'enseignement en 1911, le P. Gardeil consacrera les vingt dernières années de sa vie, qu'il passa au couvent de S.-Jacques de Paris, à mûrir ses derniers ouvrages et à un ministère apostolique très suivi de retraites et de conférences. Il mourut à Paris le 2 oct. 1931.

2° *Œuvres principales*. — Voir notice bio-bibliographique (225 numéros) dans le *Bulletin thomiste* d'oct. 1931. — *La crédibilité et l'apologétique*, 1re éd., Paris, Gabalda, 1908; *Le donné révélé et la théologie*, 1910; *La structure de l'âme et l'expérience religieuse*, 2 vol., 1927. Dans le *D. T. C.*, les articles : Acte; Appétit; Béatitude; Béatitudes évangéliques; Bien; Crainte; Crédibilité; Dons du S.-Esprit; Élection; Fruits du S.-Esprit; Lieux théologiques. Parmi les nombreux articles parus dans la *Rev. thomiste*, signalons : la série sur *Les exigences objectives de l'action; Ce qu'il y a de vrai dans le néo-scotisme*, etc., 1898-1900, où le P. Gardeil

prend position dans les controverses sur le pragmatisme; puis, à la suite de la série d'articles préparant son grand ouvrage sur la *Structure de l'âme*, les *Examens de conscience*, 1928-29, où sont défendues contre certaines critiques les positions maîtresses de ce livre. Ouvrages posthumes : *La vraie vie chrétienne*, Paris, Desclée De Brouwer, 1937, présentation et extraits de la grande Somme de spiritualité que le P. Gardeil préparait dans ses dernières années; *Le S.-Esprit dans la vie chrétienne*, Juvisy, Éd. du Cerf, 1935.

3° *Sens de l'œuvre du P. Gardeil.* — L'œuvre du P. Gardeil qui s'échelonne sur une période de près de quarante années est contemporaine d'un des moments de vie la plus intense et la plus décisive de la pensée du début du siècle. Très attaché aux problèmes de son temps, qu'il s'efforcera cependant toujours d'assimiler dans des vues d'une sagesse supérieure, le P. Gardeil suit dans ses écrits l'évolution de ces problèmes. C'est ainsi que ses premiers articles, publiés à partir de 1893, font encore face au scientisme du XIXe s. Puis viennent les controverses sur l'action et sur sa signification en apologétique; et l'on entre dans la période moderniste où le P. Gardeil prit une part très active à la défense et à l'éclaircissement de la méthode de la théologie catholique. A partir de 1911, le P. Gardeil s'intéressera surtout aux problèmes de vie chrétienne, suivant encore ici le mouvement de la pensée religieuse qui, au sortir de la guerre de 1914-18, devait se signaler par un renouveau si remarquable d'études de spiritualité et de mystique.

Dans la préface de la *Structure de l'âme*, le P. Gardeil a pris soin lui-même de situer rétrospectivement les plus importantes de ses œuvres : la *Crédibilité*, le *Donné révélé* et la *Structure*. Ces études constituent, dit-il, « un essai de prolégomènes à toute doctrine issue de la foi, qui se présentera comme science... L'intention de fond qui unifie cette trilogie d'essais de méthode est, je le répète, de manifester la valeur proprement scientifique des trois genres de connaissances de Dieu issues de la foi ». Or il n'y a de science véritable que lorsqu'on connaît la cause par laquelle une chose est; et ces causes sont : la *crédibilité rationnelle* pour toutes les démonstrations apologétiques, le *révélable* pour toutes les formes de la théologie, la *structure de l'âme juste* en ce qui concerne les formes supérieures de la connaissance mystique et de l'expérience immédiate de Dieu. A une époque où les méthodes mêmes de la pensée théologique étaient mises en question, l'œuvre du P. Gardeil apparaîtra donc tout d'abord comme un effort de mise en ordre des méthodes. Dans cet ensemble le *Donné révélé*, qui fut d'abord donné en conférences à l'Institut catholique de Paris, paraît avoir exercé, par la façon à la fois solidement traditionnelle et cependant ouverte dont il présente la méthode de la théologie, une influence particulièrement marquée et qui dure encore. Plusieurs controverses, notamment sur la notion de crédibilité, où le P. Gardeil rencontre en particulier le P. Bainvel, ou sur la connaissance de l'âme par elle-même et sur la notion de l'expérience mystique qui en ressort, ont été occasionnées par ces œuvres. C'est toujours à la doctrine de S. Thomas qu'il a méditée et enseignée toute sa vie que le P. Gardeil se réfère. Il ne néglige pas ses grands commentateurs, parmi lesquels Jean de Saint-Thomas paraît avoir eu sa prédilection. Mais la théologie aussi bien que la pensée du P. Gardeil sont restées, jusqu'à la fin, très accueillantes. Il a pu, dans la dernière partie de sa carrière, s'assimiler la pensée du docteur d'Hippone, au point que l'on a pu se demander s'il n'était pas devenu augustinien. Son œuvre, surtout dans sa partie spirituelle, témoigne également d'une connaissance très personnelle et très vivante de la Ste Écriture.

D'un moindre retentissement peut-être, auprès du grand public catholique, que l'œuvre de tels de ses contemporains, celle du P. Gardeil paraît avoir eu, en raison même de sa grande influence en tant que maître, une portée plus profonde et plus durable.

H.-D. GARDEIL.

Note : le Père H.-D. Gardeil a publié, en 1956, *L'œuvre théologique du P. Ambroise Gardeil*, Le Saulchoir.

Articles du D. T. C. et références. — Acte (*Tables*, 21-22); IX, 339; X, 2399; XV, 963. — Appétit (*Tables*, 234); II, 514; III, 2011; VII, 2356; XIV, 2858. — Béatitude, Béatitudes évangéliques (*Tables*, 389-90); IV, 1748; VI, 948; XV, 961. — Bien (*Tables*, 438); II, 515. — Crainte (*Tables*, 842); IV, 1747; XV, 3302. — Crédibilité (*Tables*, 854-57); III, 2306 sq.; IV, 339, 820; VI, 142, 172, 174, 183, 184-85, 186, 188, 190, 193, 199, 204, 216, 217, 223, 225, 257, 258-59, 264, 275, 442; XIV, 136; cf. VI, 271; XV, 487, 994. — Dons du S.-Esprit (*Tables*, 1029); VI, 949; II, 517-18. — Élection (*Tables*, 114). — Foi, VI, 94, 95, 96. — Fruits du S.-Esprit, 944-49; cf. IV, 1732 (*Tables*, 1765). — Lieux théologiques, IX, 712-47; cf. § Ouvrages et études.

Ouvrages et études. — Notion de lieu théologique (art. tiré à part), VI, 516, 522; IX, 714, 719, 742, 743-46; — cité : 721, 746. — Certitude probable, VI, 93, 94, 199-200; IX, 743; XV, 965; cf. XII, 430. — Crédibilité et apologétique, VI, 174, 199, 200, 214, 257-59, 264, 519; XV, 431, 487, 994. — Donné révélé et théologie, V, 1349; VI, 127, 147, 515-16, 517, 518; IX, 733, 737, 743; XIII, 2588-89; XV, 441, 443, 445, 453, 466, 471, 476, 477, 481, 483, 852-53. — Structure de l'âme, X, 2645, 2663; XII, 399, 2357, 2387; XV, 1847, 1848, 1855. — Dons du S.-Esprit dans les saints dominicains, IV, 1738, 1745, 1746.

Indications détachées. — Documentation de S. Thomas, XV, 744. — Théologie positive (méthode), 468. — Topicité, IX, 743. — Union hypostatique, XV, 926; cf. VII, 415-17. — Vérité et analogie, XV, 2677-78; — catholique, 2682.

GARDELLINI (Louis). — Notice [A. Villien], VI, 1155-56.

GARDEREAU, bénédictin de Solesmes. — Mêlé aux controverses ontologistes, XI, 1021-22; cf. 1019.

GARDIEN (Ange). — Voir *Tables*, 162. — Cf. I, 1216-19, 1226, 1246, 1247-48, 1252, 1256, 1271.

GARDINER (Étienne). — Notice [A. Gatard], VI, 1156-58. — Cité : à propos de l'anglicanisme, I, 1287; III, 2029.

GARDINER (Robert). — Promoteur en Amérique de l'union des Églises épiscopaliennes avec les vieux-catholiques, XV, 2442.

GARDNER (Percy), théologien anglican de la fin du XIXe s. — Rattachement de l'eucharistie aux rites païens, V, 1026-27; cf. 1091.

Gardner a-t-il maintenu ce point de vue radical? Voir M. de la Taille, *Mysterium fidei*, Paris, 1931, p. 189, note 4.

GAREGIN, historien arménien (orthographié *Karékin*). — I, 1944; XI, 25. — Voir bibl. : Garekin Sarbanalian, 26.

GARET (Jean) (1). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1158.

GARET (Jean) (2). — Notice [J. Forget], VI, 1158-60.

GARIBALDI. — Et l'unité italienne, XII, 1701, 1705, 1706.

GARIBALDO (Matthieu), protestant italien (XVIe s.), réfugié en Suisse. — Ses erreurs trinitaires, XV, 1775.

GARNEFELT (Georges), chartreux. — Hagiographe, continuateur de Surius, XIV, 2845.

GARNIER (Antoine) (1762-1845), professeur d'Écriture sainte à S.-Sulpice. — XIV, 820. — *Catholicisme*, IV, 1761.

GARNIER (Jean), érudit de la Compagnie de Jésus. — Notice [P. Bernard], VI, 1160-63. — *a)* Sur le pélagianisme, 1160-61; — Julien d'Éclane, VIII, 1931 (bibl.); — sur Pélage, XII, 575, 679, 680, 681, 683, 696, 703, 705, 707, 708, 709, 711; cf. IX, 2485 (bibl.). — *b)* Sur le nestorianisme, XI, 79, 81, 84, 156 (bibl.); cf. XV, 304, 310, 325 (bibl., Théodoret), 1876, 3002 (lettre de Vigile [?] annulant le Tome de Léon), 3003, 3005. — Ouvrages de théologie et de philosophie, VI, 1162.

GARNIER (Julien). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1163.

GARNIER DE ROCHEFORT, évêque de Langres. — De la famille des seigneurs de Rochefort-sur-Brévon (Côte-d'Or); successivement moine cistercien à Longuay, prieur de Clairvaux, abbé d'Auberive (1180) et de Clairvaux (1186). Son double abbatiat est jalonné de missions, d'arbitrages et de démarches diverses, loué pour sa fermeté par Conrad d'Eberbach (*P. L.*, CLXXXV, 451). Étienne de Tournai lui écrit (*P. L.*, CCXI, 453); de même Richard Cœur de Lion (Bouquet, *Historiens de la France*, XVII, 529-30). Garnier devint évêque de Langres, au plus tard en 1193 (la date exacte soulève un problème difficile; voir P. Piétresson, dans *Rev. Mabillon*, 1929, p. 8-10). D'une bonté certaine, mais sans doute excessive et désordonnée, il s'attire très vite l'opposition du chapitre cathédral qui l'accuse de dilapidation et d'incapacité, et il se voit contraint de déposer sa charge en 1199 (ou 1200; *P. L.*, CXLI, 891). Il se retire à Clairvaux, pourvu d'une rente viagère (*P. L.*, CXIV, 163-64, 334-36, 464-66, 505-06; CCXV, 869-70; CCXVI, 539; CCXVII, 58), et y meurt après 1225 (voir *Collectanea ordinis Cisterciensium reformatorum*, 1955, p. 153 et références à l'appui).

Garnier est un humaniste qui fait volontiers état de ses connaissances littéraires et scientifiques, avec un penchant certain pour la mystique des nombres. Théologien, il dépend à l'occasion d'Hugues de Saint-Victor, Pierre de Poitiers, Alain de Lille. On trouve chez lui, à côté des témoignages patristiques, les traces d'une curieuse tradition extra-chrétienne (P. Alphandéry, *L'évhémérisme... au Moyen Age*, dans *Rev. de l'hist. des religions*, CIX, 1934, p. 21, n. 1). Parmi ses positions doctrinales, l'une repousse l'immaculée conception et admet que Marie put commettre des péchés véniels avant l'annonciation; concernant l'eucharistie, sa doctrine est très au point et s'incorpore le terme, encore tout neuf, de transsubstantiation.

Écrits : outre une lettre (*P. L.*, CCXVII, 283-86), l'œuvre littéraire de Garnier, telle qu'elle nous est parvenue, compte d'abord quarante sermons (*P. L.*, CCV, 555-828), passablement abstrus et dépourvus d'onction mais non d'intérêt (Daunou, dans *H. L. Fr.*, XVI, 425-31; Bourgain, *La chaire française au XIIIe s. d'après les mss.*, Paris, 1879). Une édition critique des sermons est en cours à partir du ms. Troyes *1301*. La lettre jusqu'ici inédite du ms. Valenciennes *482* vient d'être publiée dans les *Collectanea ordinis Cisterciensium reformatorum*, 1955, p. 190-98.

On lui attribue, d'autre part, un traité *Contra Amaurianos* (éd. Cl. Bäumker, *Ein Traktat gegen die Amalricianer aus dem Anfang des 13. Jahrhundertes, nach den Handschrift zu Troyes herausgegeben*, Paderborn, 1893; rééd., Münster, 1926), œuvre de polémique anticathare. L'attribution, contestée par le P. Mandonnet (dans *Rev. thomiste*, 1893, p. 261-63), semble devoir être maintenue, compte tenu des points de contact entre le traité et les sermons (J. de Ghellinck, *L'essor de la littérature latine au XIIe s.*, I, Bruxelles-Paris, 1946, p. 171).

On lui a attribué enfin un *Liber qui dicitur Angelus*, vaste compilation, du genre répertoire alphabétique, publié dans Migne sous le nom de Raban Maur (*P. L.*, CXII, 849-1088), portant sur l'Écriture. Présentement, l'on aurait tendance à remettre en question l'appartenance à Garnier (Ph. Delhaye, *Le Microcosmus de Godefroy de Saint-Victor*, étude théologique, Lille-Gembloux, 1951, p. 280). Le prologue, en tout cas, serait plutôt d'Adam le Prémontré. Voir l'évolution que manifeste l'opinion de A. Wilmart à travers les études suivantes : *L'ancienne biblioth. de Clervaux*, dans *Mémoires de la Société académique... de l'Aube*, 1917, p. 182-90 (rééd. dans *Collectanea ordinis Cisterciensium reformatorum*, 1949, p. 313-18); *Les allégories sur l'Écriture attribuées à Raban Maur*, dans *R. Bén.*, 1920, p. 47-50; *Note sur les plus anciens recueils de distinctions bibliques*, dans *Mémorial Lagrange*, Paris, 1940, p. 339.

Voir J.-C. Didier, *Garnier de Rochefort, sa vie et son œuvre. État des questions*, dans *Collectanea ordinis Cisterciensium reformatorum*, juill. 1955; *Quelques précisions sur Garnier de Rochefort*, dans *Les Cahiers haut-marnais*, n° 46, 1956, p. 164-66. J.-C. DIDIER.

Sermon sur la Trinité, XV, 1722-23. — Péché originel, XII, 454. — Eucharistie, V, 1241, 1248, 1263, 1277, 1293, 1301; XV, 2036. — Cité : VII, 301, 409.

GARNIER DE SAINT-VICTOR (XIIe s.), sous-prieur de l'abbaye de S.-Victor. — Auteur de *Gregorianum* (allégories sur des sujets bibliques, empruntées à S. Grégoire le Grand, *P. L.*, CXCIII, 23-462). — Hurter, II, 123-24. — Cité : VII, 298.

GAROFOLI (Gabriel). — Notice [A. Palmieri], VI, 1163.

GARRAUD. — Précis de droit criminel : responsabilité de l'hypnotiseur et de l'hypnotisé, VII, 358.

GARRIGOU-LAGRANGE (Réginald), théologien dominicain. — Né en 1877, à Auch, Garrigou-Lagrange est entré chez les Dominicains, où ses études théologiques furent dirigées par l'éminent formateur qu'était le P. Ambroise Gardeil. D'abord professeur au Saulchoir, il fut ensuite attaché à l'*Angelicum*, où depuis cinquante ans il enseigne la théologie thomiste.

L'œuvre du P. Garrigou-Lagrange intéresse principalement le dogme; mais la philosophie et la spiritualité en constituent également une importante partie.

1° *Philosophie.* — *Le sens commun, la philosophie de l'être et les formules dogmatiques*, 1908; 3e éd., 1922; *Le réalisme du principe de finalité*, 1932; *Du gouvernement royal* (de S. Thomas d'Aquin), préface et présentation, 1925; *Le sens du mystère et le clair-obscur intellectuel*, 1935.

2° *Théologie.* — *Dieu, son existence et sa nature*, 11e éd., 1950 (adaptation de l'article *Dieu* du *D. A. F. C.*); *La providence et la confiance en Dieu*, 1932 (développement de l'art. PROVIDENCE SELON LA THÉOLOGIE, du *D. T. C.*); *La prédestination des saints et la grâce*, 1935 (cf. PRÉDESTINATION, *D. T. C.*, XII, 2935-3022); *Synthèse thomiste*, 1946 (cf. THOMISME, *D. T. C.*, XV, 823-1023). Cours de théologie dogmatique de l'*Angelicum* : 1. *De revelatione ab Ecclesia proposita*, 4e éd., 2 vol., Rome, 1945; 2. *De Deo uno*, Paris, 1938; 3. *De Deo trino et creatore*, Turin-Paris, 1943; 4. *De Christo Salvatore; accedit Compendium mariologiæ*, Turin, 1945; 5. *De eucharistia; accedunt quæstiones De pænitentia*, 1943; 6. *De gratia*, 1947; 7. *De virtutibus theologicis*, 1949; 8. *De beatitudine, de actibus humanis et de habitibus*, 1951.

3° *Spiritualité.* — *Perfection chrétienne et contemplation selon S. Thomas d'Aquin et S. Jean de la Croix*, 2 vol., S.-Maximin, 1923; (tiré à part : *L'appel des âmes intérieures à la contemplation*, 1924); *L'amour de Dieu et la croix de Jésus*, Éd. du Cerf, 2 vol., 1930; *Les trois conversions et les trois voies*, 1933; *Traité de théologie ascétique et mystique. Les trois âges de la vie intérieure, prélude de celle du ciel*, Paris, 1938; *Mariologie : la Mère du Sauveur et notre vie intérieure*, Lyon-Paris, 1941; *De unione sacerdotis cum Christo sacerdote et victima*, Turin, 1949; *L'éternelle vie et la profondeur de l'âme*, Paris, 1954.

Aux trois articles du *D. T. C.* signalés plus haut, ajoutons PRÉMOTION PHYSIQUE, XIII, 31-77.

« L'œuvre du P. Garrigou-Lagrange, écrit le Père H.-D. Gardeil, s'inscrit dans la ligne de la fidélité à la pensée de S. Thomas, telle qu'elle a été comprise par les commentateurs classiques dans l'école dominicaine, Cajétan, Bañez, Jean de Saint-Thomas, Billuart. Elle se conforme strictement à la doctrine des XXIV thèses thomistes, et combat en toutes circonstances l'éclectisme suarézien. On trouvera un bon résumé des thèses les plus chères au théologien dans *La synthèse thomiste* (Paris, 1946) : premiers principes de la raison, réalisme de la vérité, distinction acte et puissance, théories du surnaturel, de la grâce, de la prédestination, etc. Nul doute, si l'on tient compte de l'immense diffusion de ses ouvrages, du rayonnement de son enseignement et de son activité dans les Congrégations romaines, que le P. Garrigou-Lagrange ne doive être considéré comme un des théologiens les plus marquants de notre époque » (dans *Catholicisme*, IV, 1764). A. M.

Les références se rapportant aux articles écrits par le P. Garrigou-Lagrange concernent d'autres œuvres du même auteur.

1° *Dieu.* — Preuve de son existence, IV, 945; — distinction réelle et panthéisme, XV, 859; — perfections divines et unité, XI, 786-89; — science divine, XIV, 1607, 1610; — providence, XIII, 1021; — prédestination, XII, 2850, 2892, 2897-2901, 2935 sq.; — grâce suffisante et efficace en raison de la prédestination, XV, 873-74, 977, 981. — Désir naturel de voir Dieu, VII, 2358-59.

2° *Révélation.* — 1. Notion, xv, 1008; cf. x, 2536; — promulgation et modes, xiii, 2582, 2585-86, 2589, 2597-98, 2604, 2607-08, 2617 (bibl.); xv, 496. — 2. Crédibilité et foi, 494; — miracle, x, 1807, 1809-10, 1827-28, 1830, 1842, 1848, 1853-54; — prophétie, xiii, 718-19, 721, 733-35; — propagation du christianisme, 695. — 3. Révélation et démons, xiv, 2058.

3° *Dogme.* — 1. Généralités : formules dogmatiques, vii, 439; — conclusions théologiques et définibilité, xv, 847; — harmonie de la métaphysique et de la théologie, 847; — révélation et théologie, 496; — réalisme de S. Thomas, xiii, 1855; — distinction réelle (essence et existence) et panthéisme, xv, 859. — 2. Particularités : création, iii, 2086; — Église, xv, 959; — Jésus-Christ : incarnation, vii, 1453; union hypostatique, xv, 930; liberté et Passion du Christ, 936; rédemption, xiii, 2003; — mariologie, xv, 939; — messe, oblation, xv, 954.

4° *Surnaturel.* — Notion, xiv, 2853-54, 2858. — Nature pure et nature déchue, xi, 40-41; — sens du mystère et théologie, vii, 1453; x, 2596; xv, 476, 481, 862; — théologie et vie spirituelle, xv, 485, 489. — Grâce : possibilité, xv, 977; et prémotion, xiii, 57; — charité, 1000-01, 2772; — phénomènes mystiques, grâce et dons du S.-Esprit, x, 2648, 2663-64, 2671 (bibl.); xii, 1220; — surnaturalité de la foi, xv, 995; — sainteté, xiv, 845; et perfection chrétienne, xii, 1225, 1250 (bibl.); — surabondance de biens spirituels dans l'Église, xiv, 858. — Vie spirituelle de S. Thomas, xv, 627.

GARRIGUET (Louis), théologien de la Compagnie de S.-Sulpice (1859-1927). — Ses principaux écrits, xiv, 806-07, 819.

GARZEND (Léon). — Sur l'Inquisition et l'hérésie : hérésie théologique et hérésie inquisitoriale, vi, 1082-1094, 2212, 2214, 2243, 2256 (bibl.); cf. 1073.

GARZIA (Dominique). — Notice [P. Mangenot], vi, 1163-64.

GARZIA (François), archevêque d'Angamalé (Inde). — Son influence dans les affaires de l'Église syro-malabare, xiv, 3120-23 *(passim)*.

GARZONI (Thomas). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1164.

GASPAR. — Notice [A. Palmieri], vi, 1164.

GASPAR DE SAINTE-MARIE-MADELEINE DE PAZZI *(Bormans)*. — Notice [P. Servais], vi, 1164.

GASPARRI (Pierre), prélat italien (1852-1934). — Sa carrière fut extrêmement active et utile à l'Église. Prêtre en 1877, il enseigna la théologie sacramentaire au Séminaire romain, puis le droit canonique au Collège de la Propagande. En 1880, il devient professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris, où son enseignement se prolongea jusqu'en 1898. Archevêque de Césarée (janv. 1898), il est nommé délégué apostolique au Pérou, en Bolivie, en Équateur. Secrétaire à la Congr. des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (avr. 1901), c'est alors qu'il entreprend la codification du droit canonique, son œuvre maîtresse. Cardinal-prêtre (16 déc. 1907), il continue cet « immense labeur » qui devait durer quatorze années. Quelques mois après la promulgation du Code (27 mai 1917), il fut nommé (18 oct.) président de la Commission chargée de l'interpréter. Les six premiers volumes des *Codicis juris canonici fontes* furent publiés par ses soins. En 1929, Pie XI lui confia la tâche de codifier le droit canonique oriental. Secrétaire d'État de Benoît XV, il conserva cette charge sous Pie XI. De nombreux concordats ou pactes concordataires furent conclus pendant qu'il dirigeait la Secrétairerie d'État. Le 11 févr. 1929, il signait les accords du Latran qui mettaient un point final à la question romaine. Le cardinal Gasparri demanda en 1929 à être déchargé de ses fonctions à la Secrétairerie d'État. Le 7 févr. 1930, Pie XI accédait à son désir et il était remplacé par le cardinal Pacelli (futur Pie XII). Il mourut le 18 nov. 1934.

Ses ouvrages : *Tractatus canonicus de matrimonio*, Paris-Lyon, 1891; éd. refondue, Rome, 1932; *Tractatus canonicus de sacra ordinatione*, Paris-Lyon, 1893; *Tractatus canonicus de sanctissima eucharistia*, 1897; *Codicis juris canonici fontes*, 6 vol., Rome, 1923 sq.; *Catechismus catholicus*, Rome, 1930; trad. franç., Juvisy, 1934; collaboration à diverses revues canoniques.

Indications bio-bibliographiques dans *Catholicisme*, iv, 1767.

1. Sur le mariage : ix, 2284 (bibl.), 2293, 2296, 2298, 2300, 2303; — bans, ii, 163; — fiançailles, v, 2208; — propre curé, xiii, 744, 748, 754-57; — juges et avocats dans les causes de divorce civil, iv, 1473, 1477-78; cf. viii, 1865. — Empêchements : en général, iv, 2443-44, 2452-53, 2456, 2458-59, 2462-65, 2471, 2474, 2476, 2479, 2480-82, 2484-86, 2489-91, 2494, 2498; — adoption, i, 424; adultère, 510; disparité de culte, iv, 1419-20, 1422-24, 1426; erreur, v, 450-51; honnêteté publique, vii, 61, 67, 68-69; impuissance, 1434-35; rapt, xiii, 1669-71, 1673-74. — Privilège paulin, 400, 402-03, 405; — *sanatio in radice*, xiv, 1064, 1066-72; — légitimation, vii, 746.

2. Ordre et questions connexes : ordinations anglicanes, xi, 1162; cf. 1157; rite insuffisant, 1175; cf. 1191 (bibl.). — Ordres mineurs, 1381. — Innocent VIII et privilège des abbés cisterciens, 1386 (cf. *Tables*, 515). — Rites d'ordination, xi, 1262; interprétation du décret *pro Armenis*, 1317, 1329; cf. 1387. — Consécration épiscopale du diacre, 1389. — Irrégularités, vii, 2554, 2555, 2556, 2558, 2559, 2560-63; cf. i, 2650. — Chasteté, ii, 2325, 2327.

3. Autres sacrements : confirmation, iii, 1102; — eucharistie, communion, iii, 481, 485, 492-94, 499, 502; cf. xv, 2852-54, 2858 (viatique); — sous les deux espèces, iii, 562-63, 565. — Messe : valeur du sacrifice, x, 1296; efficacité, 1305-07, 1314, 1316; — honoraires, vii, 70, 77, 78, 82-85, 88, 90.

4. Le pape : et les Églises orientales, xi, 1931, 1932; — accords du Latran, xii, 2699. — Benoît XV et la guerre de 1914, vi, 1942. — Pie XI et la paix, xi, 2322.

5. Divers : autel, i, 2579. — Schisme, xiv, 2310. — Simonie, 2147. — Violation d'églises et d'oratoires, xv, 3076; — de clôture, 3079.

GASQUE (Gabriel). — *L'eucharistie et le Corps mystique* (1925) cité : x, 972, 1284, 1285.

GASQUET (Aidan). — Francis Gasquet naquit à Londres (5 oct. 1846), d'une famille française émigrée à la Révolution. Élève du collège bénédictin de Downside de 1862 à 1865, il prit l'habit monastique à l'automne 1866 au noviciat de la congrégation bénédictine anglaise à Belmont, et reçut le nom de Frère Aidan. Il fit profession à Downside le 30 sept. 1867 et fut ordonné prêtre le 19 déc. 1874. Le chapitre général le nomma prieur conventuel de Downside en 1878, alors qu'il enseignait au collège. Aussitôt il y réorganisa les études et fit construire une aile du vaste monastère projeté (1879) et une partie de la nouvelle église abbatiale, qui fut ouverte au culte le 11 juill. 1882. En même temps, il publiait, à l'occasion du XIVe centenaire de sa naissance (1880), une *Esquisse de la vie et de la mission de S. Benoît*, deux fois rééditée par la suite.

En 1885, un accident de santé l'obligea à résigner sa charge. Sur le conseil du cardinal Manning, il se consacra à l'étude de l'histoire de l'Église d'Angleterre à l'époque du schisme. Dès 1886, il publiait *Henri VIII et les monastères anglais* (trad. franç. de Lugné-Philipon, 2 vol. in-8°, Paris, 1894). De 1892 à 1902, il poursuivit ses recherches au British Museum et au Record Office. Une vingtaine d'études et une trentaine d'articles divers, échelonnés jusqu'en 1914, contiennent le résultat de ses travaux. Mentionnons au moins son étude sur l'*Ancienne Bible en anglais* (1897), qui établit l'origine catholique de ce texte vénérable; et un ouvrage qui devint très vite classique, *La veille de la Réforme en Angleterre* (1900; 6e éd., 1909; trad. franç. de dom A. Bourgeois, Louvain, 1914).

Lors de la rédaction de sa lettre *Ad Anglos*, Léon XIII

fit venir dom Gasquet à Rome pour le consulter et, en 1896, il le nomma membre de la commission pontificale chargée d'examiner la validité des ordinations anglicanes. Élu abbé-président de la congrégation bénédictine anglaise en 1900, il devait exercer cette charge jusqu'en 1914, bien que dès 1907 Pie X l'ait appelé à Rome pour lui confier la présidence pour la révision de la Vulgate. Créé cardinal-diacre le 25 mai 1914, il devint préfet des Archives du S.-Siège (28 nov. 1917), puis bibliothécaire de la Ste Église (11 nov. 1920). En 1917, il publia une série de méditations intitulée *Religio religiosi. Objet et but de la vie religieuse* (trad. franç., Huré, Desclée, 1919). En 1922, Pie XI le chargea d'une mission spéciale en Amérique du Sud. Il mourut à Rome, le 5 avr. 1929; ses restes, ramenés à Downside, y furent déposés le 14 avr. dans la chapelle S.-Benoît de l'église abbatiale.

Voir *The Downside Review*, XLVII, 1929, numéro de mai (portrait et bibliographie); dom Butler, *Souvenirs*, dans *Tablet* du 13 avr. 1929; L. Gougaud, dans *R. H. E.*, 1929, p. 588-90 (bibliographie). R. GAZEAU, O. S. B.

Sur S. Benoît, II, 709 (bibl.), cf. 717. — Ordinations anglicanes, XI, 1161, 1162, 1184. — Newman et la controverse sur l'infaillibilité, 336, 339-42 *(passim)*. — Cité : II, 11-12.

GASS (Wilhelm) (1813-1889). — Professeur de théologie protestante à Breslau, Greifswald, Giessen et Heidelberg, représentant d'un libéralisme exagéré. Publications : *Beiträge zur kirchl. Literatur und Dogmengeschichte des griech. Mittelalters*, 2 vol., 1844, 1849; *Symbolik der griech. Kirche*, 1872; *Geschichte der Prot. Dogmatik in ihrem Zusammenhang mit der Theologie überhaupt*, 4 vol., 1854-67; *Die Lehre vom Gewissen*, 1869; *Geschichte der christl. Ethik*, 2 vol., 1881-87. — Cf. *Realencycl. für prot. Theol. und Kirche*, VI, 373-77. A. W. ZIEGLER.

Cité : VIII, 2201, 2202.

GASSENDI (Pierre *Gassend*, dit). — Né à Champtercier le 22 janv. 1592. Après de brillantes études à Digne, fait sa théologie à Aix et devient prêtre en 1617. Sa vie est une suite de voyages. Il meurt à Paris le 24 oct. 1655. « Adversaire d'Aristote et de Descartes, Gassendi a d'abord dénié toute valeur démonstrative au « raisonnement humain »; l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, il ne s'en tient assuré que par la révélation. Mais de ce fidéisme hérité de Charron, il a évolué ensuite jusqu'à un dogmatisme prudent; son pyrrhonisme agressif s'est atténué jusqu'à n'être plus qu'une attitude d'humble ignorance devant les mystères de l'univers... Les dangers de la philosophie de Gassendi, dont sa propre foi n'a pas souffert, se révéleront chez certains de ses disciples... » (P. Sage, dans *Catholicisme*, IV, 1769, bibl.).

Principales œuvres, XIII, 1722; — son influence, 1722-23. — Mécanisme universel, 1728. — Son attitude lors de la condamnation de Galilée, VI, 1086; cf. 1092. — Contre l'argument de S. Anselme, I, 1354, 1357. — La création, III, 2158. — G. cité : XV, 787.

GASSER (Vincent Ferrier), prélat tyrolien (1809-1879). — Ancien professeur de théologie et d'Écriture sainte au séminaire de Brixen, il devint évêque de cette ville en 1857. Au conc. du Vatican, son rôle fut considérable en tant que rapporteur et défenseur de la Constitution *De fide catholica*, et ensuite de la primauté et de l'infaillibilité du Souverain pontife. — Hurter, V, 1527-28, note.

Sur les signes de crédibilité, III, 2235-36; — la connaissance de Dieu, XIII, 2288; cf. XI, 1055 (sur l'ontologisme). — Sur Dieu créateur, III, 2185, 2188, 2194. — Sur l'infaillibilité du pape, VII, 1695, 1700-01; XV, 2551, 2557, 2573, 2574, 2583. — Sur l'Écriture sainte : Livres canoniques, II, 1604, 1605; VII, 2155, 2156-57; — inspiration, 2097; — interprétation, 2299, 2300, 2301, 2302, 2304, 2305, 2307, 2308, 2310, 2324.

GASSMANN (Bernard-Antoine), théologien franciscain (1740-1821). — Principaux écrits : *Historia sacra; De vero Deo* (contre Trenck), 1782; dissertation sur les livres apocryphes du N. et de l'A. T., 1784; des livres perdus de la Ste Écriture, 1784; *Harmonia evangelica*, 1784; *Meditationes biblico-criticæ* (sur Gen., XIX, 23-25); et surtout sa controverse avec le P. Schallmayer, signalée au *D. T. C.*, XIV, 1263.

GASTINEAU (Nicolas). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1164-65.

GAUCHAT (Gabriel). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1165. — Cité : I, 1551.

GAUCHER (P.). — Certitude théologique de l'état de grâce et conc. de Trente, VI, 1621-22. — S. Jérôme et l'inspiration des Écritures, II, 1578, 1592.

GAUDÉ (Léonard). — Moraliste rédemptoriste, éditeur de la *Theologia moralis* de S. Alphonse de Liguori, 4 vol. in-4°, Rome, 1905. — Sur la valeur du sacrifice de la messe, X, 1295; — conversion de l'infidèle, V, 204.

GAUDEL (Auguste). — Ancien professeur à la faculté de théologie catholique de Strasbourg (1920-41); nommé évêque de Fréjus et Toulon à cette date. Son œuvre théologique comporte un certain nombre d'articles importants du *D. T. C.* : LIMBES; MESSE (dans l'Église latine du IV[e] s. jusqu'à la veille de la Réforme); PÉCHÉ ORIGINEL; SACRIFICE; STERCORANISME. Il a collaboré à la *R. Sc. rel.*, en particulier par des études sur *La théologie du Logos chez S. Athanase*, l'*Assumptus homo*, etc. Dans la *B. C. S. R.*, il a publié, en 2 vol., *Le mystère de l'Homme-Dieu;* et, en collaboration avec J. Rivière, une édition annotée de l'*Enchiridion* de S. Augustin. — Localisations dans l'au-delà, *D. T. C.*, XIII, 1311.

GAUDENCE PAGANINI. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1165-66.

GAUDENTIUS (Saint), *Gaudence*, évêque de **Brescia**. — Notice [P. Godet], VI, 1166. — Canonicité de l'épître aux Hébreux, VI, 2076. — Sur l'eucharistie : présence réelle, V, 1154; — transsubstantiation, XV, 1397; — messe, X, 967, 968, 974; — forme du sacrifice, V, 230, 244. — Pain bénit, XI, 1732 (orthographié *Gaudens*). — Sur S. Philastre, XII, 1398. — Culte des reliques, XIII, 2336. — Primauté du pape, VII, 1651. — Est-il le Juif Isaac?, VIII, 8.

GAUDENTIUS, évêque **donatiste**. — Le *Contra Gaudentium* de S. Augustin, I, 2296; IV, 1714-15.

GAUDENTIUS, évêque de **Volterra** (VI[e] s.). — Lettre de Pélage I[er] sur la forme du baptême, II, 185.

GAUDIN (Alexis). — Notice [E. Mangenot], VI, 1166-67.

GAUDIN (Jacques). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1167. — Sur l'Assomption, I, 2131.

GAUDRY (Albert), savant français, professeur de paléontologie (1827-1892). — Parmi ses nombreux ouvrages, il convient de citer : *Contemporanéité de l'espèce humaine et de diverses espèces animales aujourd'hui éteintes*, 1861; et surtout *Les enchaînements du monde animal dans les temps géologiques*. — Cité : XV, 1370.

GAUFREDI (Raymond), chef des spirituels de Provence en 1289. — Activité dans l'ordre, XIV, 2529, 2533, 2535-37.

GAULMINE. — Mariages à la G., IX, 2248.

GAULTIER (GAUTHIER) (Jean-Baptiste). — Notice [E. Mangenot], VI, 1167-68.

GAUME (Jean-Joseph). — Notice [E. Mangenot], VI, 1168-71. — Sur l'emploi exclusif des auteurs païens, 1170; cf. IV, 761; XII, 1711; XV, 2807. — Controverse anglicane à propos d'un livre de G., XIII, 1393.

GAUNILON. — Notice [B. Heurtebize], VI, 1171. — Sur l'argument de S. Anselme, I, 1330, 1336, 1352, 1357, 1358.

GAUTHIER (Nicolas). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1172.

GAUTHIER DE BRUGES. — Né à Zande, près de Dixmude. Frère mineur du couvent de Bruges. Maître en théologie et régent de la chaire des mineurs à Paris, vers 1267-69. Puis, ministre provincial de France (1272-79), il fut nommé (4 déc. 1279) évêque de Poitiers, où il joua un rôle important, sachant tenir tête plus d'une fois au roi Philippe le Bel et à ses légistes. Il se retira en 1306, et mourut le 21 janv. 1307. De son œuvre théologique il reste le *Commentaire sur les Sentences* (sauf le livre III); de nombreuses *Questions disputées;* des *Instructiones*

circa divinum officium; une *Tabula originalium;* et quelques sermons.

Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe s.*, II, notice 315. P. GLORIEUX.

Cité : VI, 831; X, 375; XII, 126, 1026; XV, 400, 660, 673; — sur le primat de la volonté, 688, 690, 691.

GAUTHIER DE CHATILLON. — Né à Ronchin, près de Lille, vers 1135 (d'où parfois appelé *de Insulis*), il a étudié à Paris, à Beauvais, sans doute aussi à Bologne, visita Rome, enseigna à Laon et à Châtillon (mais lequel?), fut chanoine de Reims et grand ami de l'archevêque Guillaume aux Blanches Mains, à qui est dédié son *Alexandreis*, grand poème épique de plus de 5 000 vers. Auparavant il avait été attaché à la chancellerie de Henri II Plantagenet; mais il la quitta lors de l'affaire Thomas Becket, sur les instances de Jean de Salisbury. Il est aussi célèbre par ses poèmes lyriques et satiriques (voire érotiques, avant sa conversion). Il a composé un *Tractatus sive dialogus contra Judæos;* on a voulu lui attribuer le *Moralium dogma philosophorum* (*P. L.*, CLXXI, 1007-54).

Voir A. Wilmart, *Poèmes de Gauthier de Châtillon, dans un manuscrit de Charleville*, dans *R. Bén.*, 1937, p. 341-65; P. Glorieux, *Le « Moralium dogma philosophorum » et son auteur*, dans *R. T. A. M.*, 1948, p. 360-66; Ph. Delhaye, *Une adaptation du « De officiis » au XIIe s., le « Moralium dogma philosophorum »*, dans *R. T. A. M.*, 1949, p. 227-58; 1950, p. 5-28; *Gauthier de Châtillon est-il l'auteur du « Moralium dogma »?*, Namur, 1953; R. A. Gauthier, *Pour l'attribution à Gauthier de Châtillon du « Moralium dogma philosophorum »*, dans *Rev. du Moyen Age latin (= R. M. A. L.)*, 1951, p. 19-64; F. Châtillon, *Flagello sepe castigatus vitam terminavit, Contribution à l'étude des mauvais traitements infligés à Gauthier de Châtillon*, dans *R. M. A. L.*, 1951, p. 151-74 (corrige Manitius sur ce point); R. A. Gauthier, *Les deux recensions du « Moralium dogma philosophorum »*, dans *R. M. A. L.*, 1953, p. 171-260; de Ghellinck, *L'essor de la littérature latine au XIIe s., passim*, I, 167; II, 211, 274; *Moralisch-satirische Gedichte Walters von Châtillon*, éd. K. Strecker, Heidelberg, 1929. J.-C. DIDIER.

Sur la Ste Trinité, XV, 1720, 1725. — Controverse avec les Juifs, VIII, 1889.

GAUTHIER DE MORTAGNE. — Né à la fin du XIe s., à Mortagne, près de Tournai. Fit ses études à l'école épiscopale de Tournai, puis suivit à Reims les cours d'Albéric, futur archevêque de Bourges. Vers 1120, il alla à Laon pour y professer la dialectique et la théologie. Évêque de Laon en 1155, il mourut le 16 juill. 1174.

Œuvres : *Liber de Trinitate*, dans *P. L.*, CCIX, 575-90; *De conjugio, ibid.*, CLXXVI, 153-74. Dix lettres sur des questions théologiques adressées à Hugues de Saint-Victor, Albéric, Abélard, etc., éditées l'une dans *P. L.*, CLXXXVI, 1052-54; quatre autres dans Martène et Durand, I, 834-48; les cinq dernières dans d'Achéry, *Spicilegium*, III, 520-26, etc.

Voir M. Chossat, *La Somme des Sentences, œuvre d'Hugues de Mortagne vers 1155*, Louvain, 1923; J. Warichez, *Les « disputationes » de Simon de Tournai*, 1932; H. Weisweiler, *La « Summa Sententiarum », source de Pierre Lombard*, dans *R. T. A. M.*, VI, 1934, p. 176 sq.; L. Ott, *Der Trinitätstraktat Walters von Mortagne als Quelle der Summa Sententiarum*, dans *Sch.*, XVIII, 1943, p. 78-90, 219-39; *Walter von Mortagne und Petrus Lombardus in ihrem Verhältnis zueinander*, dans *Mélanges J. de Ghellinck*, II, 647-97; Fr. Stegmüller, *Die Quellen der « Sententiæ Varsavienses »*, dans *Divus Thomas* de Plaisance, XLVI, 1943, p. 375-85.

Pour une notice plus complète, voir J.-C. Didier, dans *Catholicisme*, IV, 1784-85.

Cité : IV, 1161-62, 1170; VI, 633; VII, 242, 250-51, 278, 281, 294, 299, 1045; IX, 2156; XIV, 547, 1650.

GAUTHIER DE SAINT-VICTOR. — Notice [P. Godet], VI, 1171-72.

Cité : I, 55, 415, 416, 417 (adoptianisme); V, 1248, 1288, 1383; VII, 298, 1028 (immaculée conception); cf. IX, 2416; XII, 1949, 2003, 2007-09 (attaques contre Pierre Lombard et autres); cf. XIV, 2359.

GAUTIER, évêque de Poitiers (XIIIe s.). — Interdiction aux diacres de confesser, III, 898.

GAUTIER (Joseph). — Notice [P. Bernard], VI, 1172.

GAUTIER (Léon), laïque polygraphe et apologiste de la religion catholique, né au Havre (1842-1897). — Parmi ses nombreux écrits (voir Hurter, V, 2036), citons, comme se rapportant plus directement à la théologie : *Essai d'une théorie catholique sur l'origine du langage*, Gand, 1858; *Benoît XI*, étude sur la papauté au commencement du XIVe s., Paris, 1863; *Les Psaumes*, trad. nouvelle, 1865; *Questions du jour : l'infaillibilité devant la raison, la foi et l'histoire*, 1870; *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, précédées d'un essai sur sa vie et ses ouvrages, 2 vol., Le Mans, 1858-59.

Ce dernier ouvrage cité : I, 389; VII, 298. — Voir aussi IX, 2169.

GAUTIER (Lucien-Charles), exégète protestant de langue française (1850-1924). — Professeur de langue hébraïque et d'exégèse de l'A. T. à la faculté de théologie de l'Église libre vaudoise. En 1909, professeur honoraire à l'université de Genève. « Son influence contribua à introduire dans l'enseignement protestant les positions de l'exégèse critique allemande. Après *Le sacerdoce dans l'A. T.* (1874), *Ad-Dourra al-Fâkhira. La Perle précieuse de Ghazâli* (Genève, 1878; 2e éd., Leipzig, 1925), *La mission du prophète Ézéchiel* (Lausanne, 1891), ses voyages en Palestine l'amenèrent à publier : *Au delà du Jourdain*, Genève, 1894; 2e éd., 1896; *Au pays des Philistins*, 1896; *Souvenirs de Terre sainte*, 1898; et *Autour de la mer Morte*, Genève, 1900. Deux autres ouvrages, *Vocations de prophètes* (Lausanne, 1901; 2e éd., Valence, Paris, 1922) et *La Loi dans l'Ancienne Alliance* (Lausanne, 1908), entourent l'œuvre fondamentale qui perpétue son nom : *Introduction à l'A. T.*, 2 vol., Lausanne, 1re éd., 1906; 2e éd., 1914; 3e éd., 1939, avec note complémentaire d'A. Baumgartner et un supplément bibliographique » (extrait de la notice de J. Trinquet, dans *Catholicisme*, IV, 1788-89).

Cité : Deutéronome, IV, 653, 665 (bibl.); — Ézéchiel, V, 2039; X, 1472 (bibl.); — Isaïe, VIII, 40; — Josué, 1548, 1551, 1556; — judaïsme, 1641; — Lévitique, IX, 469, 485, 491; — messianisme, X, 1472 (bibl.); — Michée, 1660; — Nahum, XI, 14; — Nombres, 692, 694, 696; — Osée, 1651; — Paralipomènes, 1972, 1986, 1988; — Proverbes, XIII, 934 (bibl.); — Rois (I et II), 2776, 2782-83; (III et IV), 2807, 2815; — Ruth, XIV, 373, 376-77; — Sophonie, 2374; — Zacharie, XV, 3659.

GAUTIER DE CATTON, franciscain, grand pénitencier à Avignon (mort en 1343). — Cité : VI, 831; XIV, 1711. — Hurter, II, 530.

GAUTIER DE COINCI (XIIIe s.). — Sur le rosaire, XIII, 2904.

GAUTIER MAP ou **MAPES,** chanoine de S.-Paul à Londres (mort vers 1210). — A écrit *De nugis curialium distinctiones quinque*, éditées en 1850 par Th. Wright; quelques fragments dans *M. G. H., Script.*, XXV, 61-74. — Hurter, II, 179-80, note. — Cité : I, 50; XII, 1941.

GAUTRELET (François-Xavier). — Notice [P. Bernard], VI, 1172-73.

GAUTRUCHE (Pierre). — Notice [P. Bernard], VI, 1173.

GAVARDI (Frédéric-Nicolas). — Notice [A. Palmieri], VI, 1173.

GAVAZZI (Alessandro), ministre évangélique. — Interlocuteur à la controverse de 1872 sur la venue de S. Pierre à Rome, III, 1727-30; cf. 1747 (bibl.).

GAVELLI (Nicolas). — Traduction en italien des *Mémoires de Trévoux*, XV, 1513.

GAVRIL, métropolite d'Alherbeidjan. — Ses prétentions dans le gouvernement intérieur de l'Église syro-malabare, XIV, 3145.

GAY, supérieur du séminaire de Clermont au XVIIIe s. — Cité à propos du « cas de conscience », XIII, 1492.

GAY (Charles-Louis) (né à Paris en 1815, mort à Paris en 1892). — Prédicateur de renom, surtout dans les communautés religieuses, il fut attiré par Mgr Pie dans le diocèse de Poitiers; partisan de l'infaillibilité pontificale, il fut appelé à Rome en 1867 comme théologien du conc. du Vatican. En 1877, le cardinal Pie se l'adjoignit comme auxiliaire avec le titre d'évêque d'Anthédon.

Après la mort du cardinal (1880), l'évêque d'Anthédon rentra à Paris, où il mourut.

Le plus important ouvrage de Mgr Gay est *De la vie et des vertus chrétiennes*, 2 vol., 1874, retraites prêchées dans des carmels (cité : *D. T. C.*, XV, 2799, bibl.; et IX, 904, sur la vertu d'obéissance). Autres ouvrages principaux : *Conférences aux mères chrétiennes*, 2 vol., 1877; *Élévations sur la vie et la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 2 vol., 1879; *Entretiens sur les mystères du saint rosaire*, 2 vol., 1880; *Instructions en forme de retraite*, 1 vol., 1882, éditées en 1892; *Instructions pour les personnes du monde*, 2 vol., 1892. Divers sermons; correspondance abondante et lettres spirituelles, dont on trouvera une indication plus complète dans *Catholicisme*, IV, 1792 (P. Pourrat).

Souffrances des damnés, IV, 18, 20, 21; — crainte, motif de contrition, V, 118; — obéissance, IX, 904; — messe, X, 1224; — le Christ fin de toutes choses, V, 2486, 2488; — tentation, XV, 127 (bibl.).

GAY (Jules), historien français. — Ouvrages : *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin (867-1071)* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 90), Paris, 1904 (cité : *D. T. C.*, III, 1356, 1364, 1365, 1366, 1367; X, 1690); *Le pape Clément VI et les affaires d'Orient*, Paris, 1904 (cité : III, 72, 1398, 1501).

GAYRAUD (Hippolyte). — Notice [A. Michel], VI, 1173-74. — Sur la démocratie, IV, 297, 298. — Controverse molino-thomiste, X, 2180. — *Catholicisme*, IV, 1794 (J. Morienval).

GAZA (Concile de). — Voir *Tables*, 714 et XI, 1575-76.

GAZET (Alard), *Gazæus*. — Notice [B. Heurtebize], VI, 1174-75. — Cité : II, 615.

GAZIER (Augustin), littérateur français (1844-1922). — Thèse de doctorat : *Les dernières années du cardinal de Retz (1655-1679)*, étude historique et littéraire, Paris, 1875; thèse secondaire : *De Santolii Victorini sacris hymnis*, 1875. Ses études sur l'histoire religieuse du XVIIe s. ont établi sa réputation. Citons : *Philippe et Jean-Baptiste de Champaigne*, Paris, 1893; *Bossuet et Louis XIV*, Paris, 1914; *Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld d'après leur correspondance, 1620-1621*, Paris, 1915; édition des *Mémoires... sur l'hist. eccl. du XVIIe s. de Godefroi Hermant (1630-63)*, 6 vol., Paris, 1905-10; *Abrégé de l'hist. de Port-Royal*, de Racine, Paris, 1908; et surtout : *Hist. générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 2 vol., Paris, 1922. — R. Chalumeau, dans *Catholicisme*, IV, 1795-96.

Cité : sur le jansénisme des mauristes, X, 413; — sur la Constitution civile du clergé, III, 1592; — sur la bulle *Gregis dominici*, X, 2165; — Pascal et le jansénisme, XI, 2082, 2088, 2097, 2098, 2102, 2112, 2201; — sur Quesnel, XIII, 1468-71, 1490, 1519 (bibl.).

GAZZANIGA (Pierre-Marie). — Notice [R. Coulon], VI, 1175-76. — Sur le rite de l'ordre, XI, 1326.

GEBERT (Karl). — Et le modernisme, X, 2029.

GEBHARD DE CONSTANCE. — Évêque de Constance, XV, 2269; — légat de Grégoire VII, puis d'Urbain II en Allemagne, 2274, 2279; — son rôle dans les réordinations, 2281; XIII, 2420-21. — Un ouvrage de Bernold de Constance à lui dédié, 2419; cf. II, 792.

GEBHARD D'EICHSTÄDT, futur Victor II. — Voir *Victor;* cf. VI, 1793.

GEBHARD DE SALZBOURG. — Énergique défenseur de Grégoire VII, IX, 1828; cf. VI, 1795. — Traité de Mangold de Lautenbach dédié à G., IX, 1828. — *Catholicisme*, IV, 1796-97.

GEBHARD DE TRUCHSESS. — Archevêque de Cologne, apostat en 1582, III, 1636; XI, 1919.

GEBIROL (Salomon ibn). — Voir *Avicébron* (*Tables*, 339).

GEBLER (Charles von), éditeur des actes du procès de Galilée, *Die Acten des galileischen Processes nach der Valicanischen Handschrift herausgegeben* Stuttgart, 1877. — Cité : presque à chaque page, VI, 1061-1086, 1092.

GEDDES (Alexandre). — Notice [A. Gatard], VI, 1176-77.

GÉDÉON, juge d'Israël. — Histoire, VIII, 1843-46. — *D. B.*, III, 146-49; *Catholicisme*, IV, 1798-99.

Cité : VIII, 1833, 1834, 1839, 1851, 1856, 1859, 1860. — G. et le culte de Dieu, IV, 967; — et l'Esprit de Jahvé, XV, 1553.

GÉDÉON (Manuel), bibliothécaire de la Grande Église à Constantinople (fin du XIXe s.). — A édité *Constitutions ecclésiastiques* (Κανονικαὶ διατάξεις), 2 vol., Constantinople, 1889; a commencé la publication des inédites, 'Αρχεῖοι, dans 'Εκκλησιαστικὴ 'Αλήθεια, 3 vol., Constantinople, 1883. — Cité : IX, 1451, 1452 (bibl.); V, 212.

GÉDÉON DE CHYPRE. — Jérémie II et les luthériens, VIII, 888; X, 13 (sur la messe); XI, 1393. — Purgatoire, XIII, 1332.

GEFFCKEN (J.), théologien protestant (début du XIXe s.). — A étudié les rapports de l'hellénisme et du christianisme. Ses principaux ouvrages cités XII, 2588, 2590 (bibl.). — Cité : VIII, 2242; XII, 2287, 2583; XIII, 708, 1197; XV, 66.

GÉHENNE. — Voir *Enfer.*

GEIGER (François), théologien catholique (né en 1755 près de Ratisbonne, mort à Lucerne en 1843). — Adversaire du rationalisme et champion de l'ultramontanisme. — Y. Congar, dans *Catholicisme*, IV, 1800. — Cité : XIV, 2756.

GEIGER (G.). — Sur Victorinus Afer, XV, 2896, 2897, 2954 (bibl.).

GEILER DE KAISERSBERG (Johann), prédicateur allemand (né à Schaffouse en 1445, mort à Strasbourg en 1510). — Ses *Sermons*, publiés en latin en 1509.

Ami et condisciple de Wimfeling, XV, 2544, 2545, 2546, 2547. — Cité : VII, 302.

GEILHOVEN ou **GHEILOVEN** (Arnold). — Notice [A. Palmieri], VI, 1178.

GEISELMANN (Johann). — Son étude *Die Eucharistielehre der Vorscholastik*, dans les *Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte*, t. XV, fasc. 1-3, Paderborn, 1926.

Cité : X, 985, 996, 1005, 1006, 1007, 1015, 1016, 1018, 1019, 1022, 1025, 1026.

GEISSER (Georges). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1178-79.

GÉLASE Ier, (Saint) pape. — Pontificat [P. Godet], VI, 1179-80. — 1. Décret attribué à G. sur les Livres saints, 1179; cf. II, 1578, 1592; IV, 34, 35; VI, 2075; VII, 176, 291, 1666; VIII, 268, 1856; XIV, 710, 711, 1830; XV, 356; — et culte des saints, XIV, 921. — 2. Lettres : aux évêques du Picenum contre les semi-pélagiens, I, 2464, 2521 (contre Cassien et Fauste); XII, 713-14, 2834 (en faveur de S. Augustin); XIV, 1837-38; XV, 1303 (appel à la tradition); — aux évêques de Lucanie, sur la suspension des lois en certaines circonstances, IV, 1429, 1432; VII, 2344 (interstices); — aux évêques de Dardanie (Mésie) sur le conc. de Chalcédoine, III, 681; — déposition des clercs, IV, 453, 480, 489, 499; des évêques, 502; des patriarches, 513; pouvoir des diacres, 713; cf. III, 490; — les deux pouvoirs (pape et empereur), VI, 2373; cf. XIII, 290. — 3. Église : enseignement du pape, VII, 1655; — primauté, IV, 2136; cf. VI, 1538; — infaillibilité, IV, 2181; cf. XIII, 290; — conciles, III, 661. — 4. Jésus-Christ, préfiguration en Adam, VII, 1492 (incarnation et rédemption); — deux natures, 505-06, 546; XV, 223. — 5. Vie spirituelle et sacrements : grâce, nécessité, VI, 1594; — persévérance finale, XII, 1270; — non reviviscence des péchés, XIII, 2648. — Baptême, en cas de nécessité, II, 188; et consignation, VII, 1316, 1340. — Eucharistie, V, 1180-81; cf. 1166; XV, 2698; — forme de la consécration, V, 218-19, 244, 271; — messe (liturgie), II, 1544, 1546; X, 1366, 1373, 1375, 1386, 1391; — communion, III, 482, 490, 559, 563; — épileptiques et célébration de la messe, V, 361. — Ordination :

ministre, XI, 1281; du sous-diaconat et des ordres mineurs, XIV, 2463; — temps, XIII, 1450; — irrégularités, VII, 2542, 2545, 2551. — Rapt, XIII, 1668. — Cité : I, 152; VI, 1105, 1538; VII, 290; XV, 2426.

Sacramentaire gélasien : IX, 804-05. — Consécration d'autel, I, 2584. — Bénédiction nuptiale, II, 640. — Saint chrême, II, 2406-07, 2409, 2410; III, 1096. — Imposition des mains, VII, 1387. — Pénitence canonique, XII, 813, 816-18, 832; cf. 867; caractère sacramentel de cette pénitence, 841-42; — réconciliation *in articulo mortis*, 835; cf. 881. — Jeudi saint, 904-05. — Cité : II, 1546; VII, 290.

G. Bardy, *Gélasienne* (Renaissance), dans *D. D. Can.*, V, 940-45; *Gélase* (Décret de), dans *D. B. S.*, III, 579; *G. A. L.*, IV, 625-29; Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 413-15; G. Le Bras, *La renaissance gélasienne*, dans *Rev. hist. de droit*, 1930, p. 506-18; Th. Camelot, dans *Catholicisme*, IV, 1801-03. — Une nouvelle édition du sacramentaire a été donnée par A. Chavasse, Paris, 1958.

GÉLASE II, pape. — Pontificat [A. Clerval], VI, 1180-82. — G. et l'antipape Bourdin, VIII, 263. — G. et S. Norbert, XIII, 3. — Cité : I, 661; VI, 1100; XII, 2679.

GÉLASE DE CÉSARÉE. — Notice [P. Godet], VI, 1182. — Une histoire écrite (?) par Gélase et traduite par Rufin, XIV, 158.

GÉLASE DE CYZIQUE. — Notice [P. Godet], VI, 1182-83. — Actes du conc. de Nicée et *Syntagma* de Gélase, XI, 399, 400, 401, 403, 408. — Sur la messe, X, 1321. — Sur le péché originel, XII, 416. — Cité : I, 1783, 1784, 1794, 1798; II, 2078; III, 1316; V, 1541.

GELIN (Albert), prêtre de la Compagnie de S.-Sulpice. — Professeur aux Facultés catholiques de Lyon (Écriture sainte). — Collaboration aux *Tables*, à *L'Ami du clergé* et à *Catholicisme*. Travaux dans *La Ste Bible*, de Pirot-Clamer : *L'Apocalypse; Josué;* dans la Bible de Jérusalem, de 1948 à 1953 : *Aggée, Zacharie, Malachie; Jérémie, Lamentations, Baruch; Esdras et Néhémie.* Autres ouvrages : *Idées maîtresses de l'A. T.*, 5e éd., 1955; *Jérémie*, 1951; *Problèmes d'A. T.*, 1952; *Les pauvres de Yahvé*, 1954; *Idoles*, dans *D. B. S.*

GELLONE (Sacramentaire de). — Et la prière pour les damnés, X, 1998-99.

GELNHAUSER (Conrad de), théologien de la fin du XIVe s. — Après des études à Paris, puis à Prague, il conquit le doctorat en droit canonique à Bologne. Chanoine de Mayence (1363), prévôt de Worms, chancelier de l'université de Heidelberg. Il mourut le 13 avr. 1390. Sa lettre à Charles V pour terminer le Schisme d'Occident s'inspire des erreurs de Marsile de Padoue et d'Occam sur la supériorité du concile général sur le pape. — Hurter, II, 709.

Sa théorie, XIV, 1488-89; cf. XIII, 312.

GELZER (Heinrich), historien allemand des questions orientales (XIXe-XXe s.). — Principaux écrits : *Die Genesis der byzantinischen Themenverfassung*, dans *Abhandl. der phil.-hist. Classe der königl. sachsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, 1899; *Der Patriarchat von Achrida, ibid.*, 1902; *Der wiederaufgefundene Kodex des hl. Klemens und ändere auf den Patriarchat Achrida bezügliche Urkundensammlungen, ibid.*, 1903; *Ungedruckte und ungenügend veröffentliche Texte der Notitiæ Episcopatuum*, Munich, 1903; *Das Verhältnis von Staat und Kirche in Byzanz*, Leipzig, 1907; *Byzantinische Kulturgeschichte*, Tubingue, 1909, etc.

Sur la Bulgarie, II, 1181-1204 (à chaque colonne); — sur l'Église de Constantinople, III, 1316, 1318, 1324, 1327, 1335 (bibl.), 1349, 1350, 1362-66, 1368-69, 1371-73; cf. I, 1411, 1412.

GEMELLI (Édouard, en religion *Agostino*). — Né le 18 janv. 1878, à Milan. Docteur en médecine et, devenu franciscain, prêtre (14 mars 1908); aujourd'hui recteur de l'université catholique de Milan (cf. *D. T. C.*, XV, 2239). — Lire, pour les compléments bio-bibliographiques, *Catholicisme*, IV, 1807-09 (G. Wagner). — Cité : IX, 2309-10.

GEMINIANUS. — Légat de S. Léon à Léon le Thrace, IX, 273.

GÉMISTOS (Georges), dit *Pléthon*. — Voir *Pléthon;* et XII, 2393-2404.

GEMMA GALGANI. — Voir *Galgani* (*Tables*, 1763).

GÉNÉBRARD (Gilbert). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1183-85; cf. II, 583, 614, 716. — Autorité de l'Écriture, VII, 2134. — Division de la Bible en chapitres, VII, 227. — Sur l'abrogation de la *Pragmatique*, VIII, 2680.

GENER (Jean-Baptiste). — Notice [P. Bernard], VI, 1185. — Sur le nombre des élus, IV, 2367, 2371. — Notion de l'infidèle, VI, 203. — Sur l'union hypostatique, VII, 539. — Son œuvre et la liturgie, IX, 789.

GÉNÉRAL, épithète fréquente en théologie, précisant certaines notions. — Absolution G. (*Tables*, 15). — Bien commun, intérêt G. (*Tables*, 439). — Concours divin G., III, 782. — Confession G., 959. — Excommunication G., V, 1734. — Interdit G., VII, 2281, 2287. — Jugement G., VIII, 1812. — Justice G., 2005. — Théologie G., VI, 514.

GÉNÉRATIANISME. — Transmission de l'âme par génération (*Tables*, 131).

GÉNÉRATION. — Transmission du péché originel : S. Augustin, XII, 395; — S. Anselme, 438; — S. Thomas, 476-77; — conc. de Trente, 523. — Récompense ou punition de Dieu jusqu'à la troisième et quatrième G., XIV, 874. — Voir *Hérédité.*

GÊNES. — Prêt à intérêt : la ville de G. convertit ses dettes en rentes perpétuelles, XV, 2362-63. — Ste Catherine de G. (*Tables*, 556).

GENÈSE. — Étude générale [E. Mangenot], VI, 1185-1221. — Pour les détails, voir *Pentateuque.*

Note complémentaire. — I. LA CRITIQUE RÉCENTE. — Trois ouvrages catholiques datant de ces dernières années donnent la courbe de la critique récente et essayent d'en mettre au point les acquisitions : J. Chaine, *Le livre de la Genèse*, Paris, 1948; R. de Vaux, O. P., *La Genèse*, Bible de Jérusalem, Paris, 1951; A. Clamer, *La Genèse*, dans *La Ste Bible*, de Pirot-Clamer, I-1, Paris, 1953. On y ajoutera l'étude bien documentée d'H. Cazelles, dans l'*Introduction à la Bible*, I, Tournai, 1957, p. 277-382, qui embrasse tout le Pentateuque. Le livre de la Genèse ne peut guère en effet se disjoindre, dans une étude critique, de l'ensemble où il s'insère.

Le schéma wellhausénien sur les quatre « documents » du Pentateuque (J, E, D, P; D est absent de la Genèse) sert de point de départ à la plupart des études récentes. On sait qu'à sa critique littéraire Wellhausen avait ajouté un préjugé rationaliste hostile à tout surnaturel et un principe évolutionniste hégélien; cette combinaison n'allait pas de soi, puisque la théorie documentaire, dans ses premiers linéaments, avait été exposée par des chrétiens (cf. R. de Vaux, *A propos du second centenaire d'Astruc*, dans *Suppl.* à *Vetus Testamentum*, Leyde, 1953, p. 182-98) et que d'autres allaient en utiliser les éléments positifs. Esprit systématique, Wellhausen avait présenté comme un bloc infrangible ce qui n'était pas essentiellement lié : des observations littéraires souvent de grande valeur, une certaine vision de l'histoire d'Israël, elle-même en dépendance d'une certaine philosophie religieuse. Tous ces éléments pouvaient être disjoints et discutés (voir C. R. North, *Pentateuchal Criticism*, dans *The Old Testament and Modern Study*, Oxford, 1951, p. 48-83).

Les disciples de W. accentuèrent le caractère composite des « documents ». A. Lods (*Hist. de la littérature hébraïque et juive*, Paris, 1950) y distingue tant de couches qu' « il semble qu'en appliquant jusqu'au bout ses propres critères la théorie documentaire se dissolve elle-même » (R. de Vaux). Eissfeldt dédoubla J en un J et un L (source laïque, sans sacerdoce); Morgenstern parla, à l'intérieur de J, d'une source kénite (K); Pfeiffer, d'une source édomite (S = Séir). Mais, en même temps, ces derniers auteurs, surtout Eissfeldt, tinrent compte des apports de l'école dite de l'histoire des formes, dont la *Genesis* d'H. Gunkel (1910) avait été un magistral

exposé. Il fallait rechercher, pour chaque morceau, son point d'insertion dans la vie concrète, son intention, son sens. On en arrivait ainsi à l'idée d'éléments plus primitifs utilisés et refondus par les auteurs bibliques des « documents ». A cette époque, les découvertes archéologiques et la meilleure connaissance de la civilisation orientale extra-biblique permettaient de préciser l'arrière-plan des coutumes et événements du IIe millénaire : la méthode comparatiste utilisait ces données et orientait vers une conception moins livresque, plus proche des réalités vivantes. La construction historique de Wellhausen en était ébranlée. De plus l'école scandinave d'exégèse (Nyberg, Birkeland, Pedersen, Engnell) s'attachait moins à la rédaction des « livres » qu'à la formation des « traditions » orales, qui n'auraient été mises par écrit que sur le tard. Il reste enfin que même en retenant les quatre « documents » on peut rejeter toute théorie naturaliste dans l'étude de leur constitution et de leur fusion : des critiques religieux comme G. Von Rad (*Der formgeschichtliche Problem des Hexateuchs*, Stuttgart, 1938; *Das erste Buch Mose*, Goettingue, 1950 sq.; *Theologie des A. T.*, Munich, 1957) ou comme les catholiques cités en tête de cet exposé l'ont montré. Ainsi, depuis la dernière synthèse de Wellhausen (art. *Hexateuque* de l'*Encyclopedia biblica*, 1901), la question a beaucoup évolué et s'est en partie dépassionnée. On est encore en pleine recherche critique. On peut retenir comme une mise au point positive l'exposé de R. de Vaux.

De même que Bentzen parle de « strates », R. de Vaux parle volontiers de « traditions » dont il examine la naissance et l'évolution. Il les rattache aux sanctuaires où se rassemblait Israël et cela vaut aussi bien pour les récits épiques qui servaient de commentaires aux fêtes où l'on commémorait les interventions de Dieu dans la vie du peuple, que pour les recueils législatifs. La tradition yahwiste s'est certainement transmise dans la région judéenne et a peut-être été couchée par écrit pour l'essentiel dès le règne de Salomon; la tradition élohiste un peu plus jeune s'est fixée dans les tribus du Nord, quoique les arguments ne soient pas absolument probants; le fond du Code deutéronomique représente aussi les coutumes du Nord, apportées à Jérusalem par les Lévites après 722; la tradition sacerdotale nous est venue par les prêtres de Jérusalem : elle s'est fixée pendant l'exil et s'est imposée après le retour.

L'origine *commune* des traditions remonte à l'époque où se forma le peuple d'Israël; de même le noyau de la législation. Moïse domine cette époque. Il serait vain de chercher à déterminer l'étendue des premières mises par écrit : il n'y a pas lieu de mettre en doute une certaine activité littéraire de Moïse ou de son entourage (Ex., XXIV, 4; XXXIV, 27; XVII, 14; Num., XXXIII, 2). Mais « il importe beaucoup plus d'affirmer l'origine mosaïque première des traditions qui composent le Pentateuque. Elles restèrent des traditions vivantes, qui portent la marque des milieux où elles se sont conservées en se développant, et des conditions nouvelles auxquelles on leur demandait de répondre. Elles devinrent inséparables de la vie du peuple lui-même et, parce qu'elles étaient vivantes, elles maintinrent l'élan que Moïse avait donné » (R. de Vaux, *op. cit.*, 21).

Cette explication sauvegarde l'intention profonde du décret de la Commission biblique du 27 juin 1906 (*E. B.*, n° 181-84). Sur la valeur des décrets de la Commission biblique, voir la note de son secrétaire actuel A. Miller (dans *Benediktinische Monatsschrift*, 1955, 1/2, p. 49; cf. *R. B.*, 1955, p. 414-19; *Ami du clergé*, 1956, p. 425; *Tables*, 645).

II. Division, structure et genres littéraires. — La Genèse contient d'abord la réponse aux questions que se pose tout homme sur le monde et la vie, la souffrance et la mort, sur sa position religieuse surtout. La réponse est donnée dans une histoire (I-XI) qui saisit l'humanité à sa racine; la montre appelée à un salut; solidaire dans le péché et la promesse; progressant matériellement et s'affaissant spirituellement; sauvée par deux fois par une minorité, un Reste (Noé; Abraham). Puis (XII-L) la Genèse contient la réponse au problème particulier de l'Israélite : pourquoi Yahweh, l'Unique, est-il le Dieu propre d'Israël? Ici encore cette réponse est donnée dans une histoire : celle de l'élection (J) d'Abraham, ou de l'Alliance (P) faite avec lui, par Yahweh qui poursuit dans l'humanité un plan pédagogique. Après Abraham, l'histoire de l'élection ou de l'Alliance se continue avec Isaac, Jacob et ses douze fils, dont l'un, Joseph, occupa en Égypte une situation prépondérante.

Une des trois « traditions » a donné à la Genèse sa structure. En effet P, méthodiquement, a groupé les données relatives aux origines et à l'âge patriarcal, en des sections intitulées *toledôt* (histoires) : II, 4 *a*; V, 1; VI, 9; X, 1; XI, 10, 27; XXV, 12, 19; XXXVI, 1; XXXVII, 2. Son histoire est schématique et axée sur deux Alliances (Noé, Abraham), préludes d'une troisième (Moïse-Aaron) que narrera l'Exode. Le rédacteur sacerdotal a repris l'histoire de J, qui révèle une véritable personnalité littéraire et fait sentir dans le monde humain une présence de Dieu providence et rédempteur. L'histoire de J était déjà fusionnée avec celle de E, dont les notes morales sont plus proches du mouvement prophétique.

Les récits patriarcaux ne sont pas conçus comme une histoire moderne : il s'agit d'une histoire de famille, d'une histoire populaire, d'une histoire religieuse, mettant en œuvre des genres littéraires divers : littérature de bénédictions, récits étiologiques, sagas, généalogies, novelles, épisodes historiques, récits sacrés. Quant aux onze premiers chapitres de la Genèse, ils relèvent d'un genre propre, l'histoire primitive, dont quelques traits sont relevés à l'art. *Genres littéraires* (cf. *Tables*, 1790); « leur sujet, origines du monde et de l'homme, n'appartient pas à l'histoire, mais à la géologie, à la paléontologie, à la préhistoire dans notre classification des sciences » (R. de Vaux, *op. cit.*, 35). Leur vérité n'est pas atteinte par un concordisme factice (cf. *Tables*, 852-54).

III. Historicité. — La geste patriarcale se présente avec de bonnes garanties historiques, qui iront s'amplifiant avec la découverte du milieu oriental : les connexions des patriarches avec le monde ambiant sont très nombreuses (cf. Cazelles, *op. cit.*, 333-35). — Quant aux onze premiers chapitres de la Genèse, « déclarer à priori que leurs récits ne contiennent pas de l'histoire au sens moderne du mot laisserait facilement entendre qu'ils n'en contiennent en aucun sens, tandis qu'ils relatent, en un langage simple et figuré, adapté aux intelligences d'une humanité moins développée, les vérités fondamentales présupposées à l'économie du salut, en même temps que la description populaire des origines du genre humain et du peuple élu ». Ainsi s'exprime la réponse du secrétaire de la Commission biblique au cardinal Suhard le 16 janv. 1948 (*E. B.*, n° 581), dont l'encyclique *Humani generis* a repris et précisé les termes (12 août 1950) (*E. B.*, n° 618). Il s'agit là, en effet, de faits dogmatiques notoires, dont la réalité objective est présupposée par la suite de la Bible qui va constamment s'y référer : la création d'Adam et d'Ève, la chute des premiers parents, le Protévangile. Ces faits ont été *révélés* par Dieu et leur caractère de vérité vient de là et non d'un témoignage humain. Le mot « histoire » (par ex. en Ceuppens, *Quæstiones selectæ ex historia primæva*, Rome, 1948) connote une ambiguïté que la langue allemande a su éviter : *Geschichte* évoque un processus de témoignage humain, *Historie* une réalité objective.

A. Gelin, p. s. s.

GENESIOS (Joseph), historien grec (xe s.). — Son œuvre, XII, 1558; cf. 1559.

GENESTAL (R.). — Sur les monastères, établissements de crédit, XV, 2341, 2356. — Légitimation des enfants, IX, 2195; cf. VII, 755 (bibl.).

GENESTI (Jean). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1221.

GENET (François). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1221-22. — Son probabiliorisme rigide, III, 1875; XIII, 519.

GENET (Jean-François). — Notice [E. Mangenot], VI, 1222.

GENÈVE. — Et Calvin, II, 1382, 1386, 1390; — et S. François de Sales, VI, 737-38; — et Voltaire, XV, 3392, 3396-98. — Le diocèse actuel de Lausanne, G. et Fribourg, XIV, 2753.

GENEVIÈVE (Monastère de Ste-). — Réforme par le cardinal de La Rochefoucauld, VIII, 2619. — Culte de Ste G., XIII, 2354. — Guérison des malades par l'huile, V, 1960-61.

GENRES LITTÉRAIRES DANS LA BIBLE. — I. IDÉE GÉNÉRALE. — 1° La Bible utilise tous les moyens d'expression qui caractérisent une littérature vivante, à la seule exception de ce qui porterait atteinte à la qualité fondamentale du Livre sacré, c.-à-d. répugnerait à la sainteté et à la vérité de Dieu (*Divino afflante Spiritu*, dans *E. B.*, n° 559). Or il est aussi impossible d'avoir une littérature sans genre littéraire qu'à M. Jourdain de parler sans faire de la prose. Tout écrivain, si personnel soit-il, est obligé de s'exprimer dans des cadres stylistiques largement déterminés par son milieu social et culturel. Ces cadres préexistent à son activité propre à la manière des styles musicaux ou architecturaux, dont les lois s'imposent même au génie, sous peine qu'il demeure sans rayonnement. Les genres littéraires constituent donc un fait de civilisation : ils concrétisent, sur un point spécial, l'influence d'un milieu dans lequel un écrivain doit s'insérer pour pouvoir être entendu.

Or, le milieu que représente Israël est des plus complexes. D'une part ce peuple se relie à un vaste fond commun de culture où son génie assimilateur a tout naturellement beaucoup emprunté; on peut même penser que cette faculté assimilatrice lui fut départie en vertu de sa vocation de peuple-témoin. Les genres littéraires du Proche-Orient — Sumer et Akkad, Phénicie, Égypte, hellénisme enfin — ont tour à tour, et parfois simultanément, marqué les écrivains inspirés. Parler d'imitation de modèles étrangers, c'est souvent trop durcir un phénomène beaucoup plus spontané. La méthode comparatiste s'impose ici au point de vue des formes, et l'encyclique *Divino afflante Spiritu* l'a expressément recommandée à l'exégète catholique : « Il faut absolument qu'il remonte en quelque sorte par la pensée jusqu'à ces siècles reculés de l'Orient, afin que s'aidant des ressources de l'histoire, de l'archéologie, de l'ethnologie et des autres sciences, il discerne et reconnaisse quels genres littéraires les auteurs de cet âge antique ont voulu employer et ont réellement employés. Les Orientaux, en effet, pour exprimer ce qu'ils avaient dans l'esprit, n'ont pas toujours usé des formes et des manières de dire dont nous usons aujourd'hui, mais bien plutôt de celles dont l'usage était reçu par les hommes de leur temps et de leur pays. L'exégète ne peut pas déterminer *a priori* ce qu'elles furent; il ne le peut que par une étude attentive des littératures anciennes de l'Orient. Or, dans ces dernières dizaines d'années, cette étude, poursuivie avec plus de soin et de diligence qu'autrefois, a manifesté plus clairement quelles manières de dire ont été employées dans ces temps anciens, soit dans les descriptions poétiques, soit dans l'énoncé des lois et des normes de vie, soit enfin dans le récit des faits et des événements de l'histoire » (*E. B.*, n° 558). A la suite de H. Gunkel, dont la production littéraire s'échelonne entre 1895 et 1926, l'école dite de « l'histoire des formes » a multiplié ses travaux. Un de ses chefs, H. Gressmann, a rassemblé avec d'autres orientalistes un recueil devenu classique, *Altorientalische Texte zum Alten Testament* (2e éd., Berlin-Leipzig, 1927). Aujourd'hui nous disposons de celui de J. B. Pritchard, plus au point, *Ancient Near Eastern Texts relating to the Old Testament* (2e éd., Princeton, 1955). Il ne faut pas oublier non plus le *Choix de textes religieux assyro-babyloniens*, de P. Dhorme (Paris, 1907); ni même *Le milieu biblique avant J.-C.*, II, *La littérature*, du P. Charles-Jean (Paris, 1923).

D'autre part, Israël constitue aussi un milieu qui a sa consistance propre, ses notes spécifiques, sa tradition vivante. Cela comporte évidemment des incidences littéraires. Certains genres paraîtront inédits : ceux appelés à exprimer la tradition de l'Alliance (lois apodictiques; ps. L, LXXXI, XCV); ou à ruminer sans cesse des données scripturaires *(midrash)*; ou à organiser diverses his-

toires saintes orientées vers le règne de Dieu. Car cet entretien de sa tradition et de sa tension est le critère même d'Israël.

2° « Le genre littéraire d'un ouvrage est comme la clé qui... nous en livre l'intelligence » (P. Benoît). Le rechercher est un procédé nécessaire d'herméneutique; il s'agit de découvrir ce que l'auteur a voulu dire, son optique et son intention, sous quel angle il nous présente la vérité, selon l'adage *sua cuique generi litterario est veritas* » (A. Bea, *De S. Scripturæ interpretatione*, Rome, 1935, p. 105). Au début des recherches catholiques sur les genres littéraires, on a peut-être trop considéré la portée apologétique de ces recherches, y voyant un moyen d'accorder avec le privilège de l'inerrance certaines difficultés d'ordre historique (Daniel, Judith). Pour exact que soit ce point de vue, il est trop limité : il s'agit d'abord de la compréhension de la parole de Dieu. On remarquera ici que l'inspiration des Écritures n'est pas une suppléance : comme dans le cas de la grâce, « l'inspiration tout en atteignant intimement l'agir de l'écrivain... ne l'amène pas à produire une œuvre qui, matériellement, serait toute autre que celle qu'il écrirait sans le secours de l'inspiration » (A. Descamps). Rejoindre la pensée divine exige donc que l'on passe par la considération du genre littéraire.

II. Genres littéraires de l'A. T. — On se reportera pour leur inventaire aux plus récentes introductions, notamment à O. Eissfeldt, *Einleitung in das A. T.*, 2e éd., Tubingue, 1956; A. Bentzen, *Introduction to the O. T.*, Copenhague, 1948; *Introduction à la Bible*, sous la direction de A. Robert (†) et A. Feuillet, I, Tournai, 1957, p. 123-42. Voir également A. Descamps, *Les genres littéraires de l'A. T.*, dans *Rev. diocésaine de Tournai*, 1956, p. 1-18; A. Robert, *Littéraires* (Genres), dans *D. B. S.*, v, 405-21; A. Gelin, *Genres littéraires*, dans *Catholicisme*, IV, 1838-42.

1° *Genre historique.* — Dans la Bible, Dieu interpelle l'homme par l'événement qui est comme l'épiphanie de sa présence. Le Dieu biblique est un Dieu qui se révèle dans l'histoire : cette histoire a un sens, une orientation que le commentaire « prophétique » explique : on peut dire que la grande histoire biblique est toujours affectée d'une interprétation autorisée.

a) Cela éclate quand on aborde les grandes synthèses historiques : l'histoire yahwiste, centrée sur l'idée d'élection; l'histoire deutéronomiste (Deut., Jos., Sam., Reg.), bâtie sur l'idée de rétribution nationale et sur la tolérance des chefs par rapport aux hauts lieux; l'histoire sacerdotale (Pg des critiques), jalonnée par les Alliances successives avec l'humanité et par les articulations marquées par le mot *toledôt* (généalogie, histoire); l'histoire du Chroniste qui est comme la continuation de la précédente, avec, pour centre d'intérêt, la théocratie non plus mosaïque, mais davidique et lévitique; l'histoire sainte de Ben Sira (Eccli., XLIV-L), à la gloire du sacerdoce; et, si l'on veut, l'histoire daniélique, dont le rythme, qui a inspiré le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, est marqué par la chute des empires qui prépare l'avènement du règne de Dieu. (Sur ces différents ensembles, voir E. Jacob, *La tradition historique en Israël*, Montpellier, 1946.)

b) Mais ces ensembles incorporent une matière historique préexistante, qui se trouve soit à l'état de *membra disjecta*, soit déjà synthétisée en genres littéraires. On peut distinguer parmi ces derniers :

L'*histoire primitive*, dont Lagrange (*Méthode historique*, Paris, 1904) a bien exposé les caractères : généalogies comblant l'immense laps de temps entre les origines et l'époque abrahamide; grandes découvertes; réponses aux questions qui intéressent toute l'humanité. Dans la Bible, l'histoire primitive contient déjà tout le programme de Dieu et des faits dogmatiques (création, chute, promesse) que la Bible va continuellement exploiter;

La *geste historique*, dont le nom convient aux récits concernant les patriarches, Moïse et la conquête. Les éléments qu'elle utilise sont extrêmement divers et se rattachent souvent à une étape prélittéraire : sagas des tribus, étiologies, légendes cultuelles, morceaux épiques, contes satiriques, récits de fondation de sanctuaire, formulaires liturgiques de bénédiction;

L'*histoire populaire*, qui ne diffère de la précédente que par sa qualité moindre du *tonus*. La tradition populaire s'attache aux épisodes et aux anecdotes, au merveilleux et aux héros (épopée de Samson qui fait penser au *Roland furieux;* cycle d'Élisée dont certains traits rappellent l'*Histoire lausiaque*);

L'*histoire officielle* ou quasi officielle, qui apparaît avec la royauté. L'histoire de la succession de David (*II Sam.*, IX-XXI, 15; XXIV; *I Reg.*, I-II) émane d'un témoin oculaire. Les annales sont tenues par un historiographe. Les archives du Temple sont saisissables à travers I Reg., v, 15-VI; VII, 13-51; un travail de cadastre à travers Jos., XIII sq. Des pièces d'archives ont été utilisées telles quelles par le Chroniste : correspondance araméenne (Esdr., IV, 6-VI, 12), mémoire justificatif d'Esdras aux autorités perses, mémoire ex-voto de Néhémie.

c) Dans les derniers siècles du judaïsme biblique se développe le *midrash*, qui part d'une donnée scripturaire pour aboutir à une leçon édifiante (Jonas). Tobie, Judith, Esther et les hagiographes de Dan., III-VI représentent des histoires romancées (Van Noort, *Tract. de fontibus*, 1906, p. 64-65). II Mach. se classe parmi les histoires pathétiques, bien connues de l'hellénisme.

2° *Genre juridique.* — Les formes législatives élémentaires sont d'origine religieuse, juridique ou morale. On a ainsi des *torôt*, oracles donnés dans les sanctuaires et dont l'énoncé est apodictique; des *mishpatim*, nés du droit coutumier, dont l'énoncé est casuistique (cf. H. Cazelles, *Loi israélite*, dans *D. B. S*., v, 497 sq.; J. Leroy, *Introduction à l'étude des anciens Codes orientaux*, Paris, 1944). — Les Codes de lois, qui assemblent généralement (sauf le Décalogue) des formes complexes, sont insérés dans une trame historique dont il est facile de les disjoindre. On distingue plusieurs Codes échelonnés dans l'histoire, mais tous en liaison avec la personnalité et l'impulsion de Moïse, le grand législateur d'Israël : *a)* le Décalogue (en deux recensions : Ex., XX, 1-17; Deut., v, 6-18; *b)* le Code de l'Alliance (Ex., XX, 23-XXIII, 19); *c)* le Code de l'Alliance renouvelée (Ex., XXXIV, 10-27); *d)* le Dodécalogue de Sichem (Deut., XXVII, 15-26); *e)* la Loi deutéronomique (Deut., XII-XXVI); *f)* la Loi de sainteté (Lev., XVII-XXVI), en majeure partie contemporaine d'Isaïe; *g)* le Code sacerdotal (épars dans Ex., Lev. et Num.).

3° *Genre prophétique.* — Les deux formes de base en sont l'oracle, déclaration solennelle faite au nom de Dieu, — et l'exhortation, qui tient du sermon. Les prophètes ont utilisé aussi d'autres formes (lyriques ou sapientielles), mais surtout les récits autobiographiques (*Ich-Berichten*) où ils ont transcrit leurs expériences fondamentales, notamment le récit de leur vocation. Dans l'apocalyptique ces récits-là se développent et les visions tendent à prendre un caractère nettement littéraire (Dan., VII-XII); de plus les apocalypses usent facilement de la pseudépigraphie (voir *Tables*, *Daniel*, 903-04).

4° *Genre lyrique.* — On y trouve des chants profanes (de travail, Num., XXI, 17-18; de soldats, Is., XXI, 11-12; Mich., v, 4*b*-5*b*; de persiflage, Is., XXIII, 16). Remarquons qu'il est toujours difficile, à nous Occidentaux, de saisir que tel poème, apparemment profane, ne l'est pas en terrain biblique. Les chants guerriers (Jud., v; le livre des Preux : Jos., x, 13; II Sam., I, 18; I Reg., VIII, 53 grec) appartiennent à la sphère du sacré. Il faut en dire autant des chants d'amour réunis dans le Cantique et qui pourraient trouver leur insertion dans les cérémonies de fiançailles auxquelles fait allusion Jer., XXV, 10.

La plus grande partie des pièces lyriques se trouvent dans les Lamentations dites de Jérémie et dans le Psautier; on notera que des psaumes sont souvent insérés dans les livres historiques afin de traduire les sentiments des personnages. Pour la classification des psaumes en catégories (complaintes, hymnes...), voir aux *Tables* l'art. *Psaumes*. C'est Gunkel qui a le plus apporté dans ce sens (*Die Psalmen*, Goettingue, 1925-26). (Cf. A. Descamps, *Pour un classement littéraire des Psaumes*, dans *Mélanges bibliques André Robert*, 187-96.)

5° *Genre sapientiel.* — Il n'est pas né sur le terrain de l'Alliance, mais s'enracine en dehors d'Israël, soit dans l'humanisme savant des universités, soit dans « la sagesse des nations ». On distingue le proverbe *(mashal)*, l'énigme *(hidah)*, la parabole, l'allégorie. Des collections de proverbes ont été préfacées par des chapitres écrits en style anthologique (Prov., I-IX), c.-à-d. comportant un emploi conscient des Livres sacrés. Le livre de Job appartient

au stade le plus évolué du genre sapientiel : il est truffé d'hymnes, utilise le dialogue, et la combinaison qu'il offre du genre narratif (I-II; XLII) et gnomique était classique en Orient. La Sagesse de Ben Sira atteste, en certaines de ses parties, une conversion des « sages » à la tradition sacrale (histoire sainte, Loi, messianisme). Quant à la Sapience, production judéo-alexandrine, elle s'apparente au traité royal, très répandu dans l'hellénisme (Duesberg, *Les scribes inspirés*, II, 1938, p. 456 sq.).

III. GENRES LITTÉRAIRES DU N. T. — Leur étude systématique a suivi celle concernant les genres littéraires de l'A. T. Ici l'école dite de « l'histoire des formes » (Schmidt, Dibelius, Bultmann) s'est appliquée à détecter les formes élémentaires de la tradition évangélique en fonction des besoins de la communauté chrétienne vivante (adoration, conversion, polémique, apologétique, culte, enseignement). Ces pionniers ont eu le tort de faire appel trop unilatéralement aux analogies prises au monde hellénique, de ne pas scruter assez le caractère de la communauté primitive, très « structurée » par sa hiérarchie et consciente d'être le prolongement et l'épanouissement de l'A. T., enfin de passer indûment de la critique littéraire à la critique historique. (On lira P. Benoît, *Réflexions sur la « Formgeschichtliche Methode »*, dans *R. B.*, 1946, p. 481-512, abondante bibliographie. On trouvera un inventaire des genres littéraires du N. T. dans M. Albentz, *Botschaft des N. T.*, 3 vol., Zürich, 1947-1954. Voir aussi *Introduction à la Bible*, sous la direction de A. Robert [†] et A. Feuillet, I, Tournai, 1957, p. 142-51; J. Delorme, dans *Catholicisme*, IV, 1842-1845.)

1° *Genre historique.* — On peut grouper commodément sous ce titre les évangiles et le livre des Actes. Ce sont des synthèses qui utilisent des matériaux de base, déjà groupés en collections préliminaires. En gros, les synoptiques se rapprochent des écrits prophétiques, comme Is., Jer., Ez., où alternent des récits et des paroles, mais ce n'est là, bien entendu, qu'une première approche. Le IVe évangile présente le mystère chrétien aussitôt dans sa plénitude, à la lumière de Pâques et de l'Esprit, et fait parler Jésus dans un style de révélation. Les Actes narrent la progression de la Parole : les quinze premiers chapitres rappellent la manière des synoptiques; les derniers empruntent aux canons littéraires hellénistiques (le journal de voyage), à quoi fait penser également le prologue de forme classique. Ces différents ensembles sont à étudier chacun en soi pour en déterminer l'intention et les caractères : ainsi fait-on pour les grandes synthèses historiques de l'A. T., signalées plus haut (col. 1791).

Mais, depuis quelques décades, avons-nous dit, l'attention des critiques a été attirée par le genre littéraire de nombreuses pièces qui constituent des matériaux de départ.

Les paroles de Jésus nous arrivent sous différentes formes où l'on retrouve les types littéraires de l'A. T.

Jésus parle tour à tour comme législateur (dicts halachiques), sage (sentences gnomiques, macarismes, paraboles mêlées de traits allégorisants), prophète (invectives de Matth., XXIII), voire apocalypticien (Marc., XIII); il se rattache aux révélations de Dieu, telles qu'elles se trouvent, par ex., dans le second Isaïe (Is., XLIV, 6, 8) : « Je suis venu... je suis. » Parfois une parole mémorable de Jésus est enrobée dans un récit dont elle constitue la pointe *(paradygmes)* : nous avons ainsi des morceaux de controverse (Marc., III, 1-6) ou d'intérêt biographique, comme les récits de vocation (Marc., I, 16-20). Insensiblement nous passons à des récits plus circonstanciés : récits de miracles (dont on a rapproché sur le plan littéraire les récits de guérison d'Épidaure; mais la visée foncière est différente : d'un côté, on satisfait la curiosité d'un public; de l'autre, on essaie de définir le Christ en fonction des Écritures), novelles, récits théophaniques, récit de la Passion. L'analyse ne s'arrêtera vraisemblablement pas là, à mesure qu'on aura plus de lumières sur le milieu dans lequel s'est développée la tradition évangélique. Marc., I, 21-39 ne correspond-il pas à « la journée-type d'un rabbin »? Matth., I, 18-II n'est-il pas calqué sur un *midrash* concernant l'enfance de Moïse, à fins de représenter Jésus en nouveau Moïse (cf. R. Bloch, dans *Moïse, l'homme de l'Alliance*, Desclée, 1956, p. 164-65)?

Au point de départ de l'ensemble que constitue le livre des Actes considéré dans les c. I-XV, on trouve également du matériel dont les formes rappellent celles des péricopes évangéliques (récits de miracles) et aussi des genres plus neufs : discours-types de prédication, fragments d'hymnes, *testimonia*, confessions de foi, souvenirs idéalisés sur la première communauté (cf. L. Cerfaux, *La composition de la première partie du livre des Actes*, dans *Recueil Lucien Cerfaux*, Gembloux, 1954, II, p. 63-91).

2° *Genre épistolaire.* — Le bloc paulinien est le plus important. Naguère A. Deissmann (*Licht vom Osten*, 4e éd., Tubingue, 1923) a trop rapproché les lettres pauliniennes des lettres privées que tant de papyrus nous ont conservées. Il y a une triple différence : de niveau didactique, de destinataires (une Église ou un groupe d'Églises), de but, car elles suppléent des prêches et on signale leur lecture publique (I Thess., V, 27); à cause de cela, on y trouve groupées toutes sortes de formes littéraires : apocalyptique (II Thess.), catéchèse (I Cor.), diatribe (Rom.), hymnes (Phil., I Tim.), élévations liturgiques (Eph., Col.). Et néanmoins, à cause de leur élément personnel et circonstanciel, les lettres pauliniennes ne peuvent pas être considérées comme des épîtres (dissertations ou traités), comme celles d'Épicure à ses disciples; celles à qui conviendrait le mieux ce titre seraient Rom. et Eph., qui exposent une synthèse doctrinale.

Dans le N. T., la lettre est une forme de l'activité apostolique. Il n'est pas étonnant qu'Hebr. se présente comme un « discours d'exhortation » (XIII, 22), que I Petr. ait été considéré comme homélie baptismale, que Jac. rappelle les exhortations sapientiales et que I Joa. semble un discours édifiant. Leurs auteurs sont avant tout des ministres de la Parole.

3° *Genre apocalyptique.* — C'est le dernier représenté dans le N. T. Il y reste livresque (citations d'Ez., Zach. et Dan.) et mystérieux; le symbolisme des visions est difficile; l'exaspération des images fait choc sur une mentalité occidentale. On ne cherchera pas dans cette révélation la description précise d'événements futurs, mais l'affirmation des certitudes de la foi et de l'espérance, au milieu de l'opposition du monde. Le mot-clef de l'Apocalypse johannique est celui du Christ : « J'ai vaincu » (Apoc., III 21). A. GELIN, P. S. S.

GENSÉRIC, roi des Vandales. — Exactions sous le pontificat de S. Léon le Grand, IX, 234, 236, 241, 243, 278; — persécution vandale, XV, 2881. — Cité : X, 239; XV, 2876, 3181.

GENTILE (Giovanni), philosophe italien (1875-1945). — Il s'inspire de Hegel : pour lui, l'Esprit est immanent à toute réalité; l'Absolu est un acte créateur de l'Esprit. L'histoire elle-même vérifie cette doctrine. — Gentile en face du thomisme (*D. T. C.*, XV, 1012).

Principales œuvres : *La filosofia di Marx; Soria della filosofia italiana; Teoria generale dello spirito come atto puro; La riforma della dialettica hegeliana*, etc.

Études sur Gentile : E. Chiocchetti, *La filosofia di G. Gentile*, Milan, 1925; Ch. Boyer, *L'idéalisme de M. G. Gentile*, dans *Arch. de philosophie*, IX, Paris, 1932, p. 3.

GENTILINI (Jean-Baptiste). — Notice [P. Bernard], VI, 1226-27. — Cité : II, 945.

GENTILIS (Valentin), protestant italien (mort en 1566). — Son erreur antitrinitaire, XV, 1776-77, 1780, 2671.

GENTILLET (Innocent). — Notice [E. Mangenot], VI, 1227. — Sur la convocation des protestants au conc. de Trente, XV, 1496.

GENTILLY (Concile de). — Voir *Tables*, 715.

GENTILOTTI, bibliothécaire à Bamberg. — Et Bernard Pez, XII, 1358.

GÉNUFLEXION. — Dans la liturgie, IX, 788, 821, 822 (signe d'adoration); — G. du prêtre après l'élévation, IV, 2327-28. — G. : compensations satisfactoires, XIV, 1179, 1184.

GÉNY (François), professeur à la faculté de droit de Nancy. — Son ouvrage, *Science et technique en droit privé positif* (Paris, Sirey, 4 vol., 1914-27), cité : XV, 1984, 2016 (bibl.).

GENY (Paul), de la Compagnie de Jésus. — Né à Nancy le 12 nov. 1871, entré au noviciat de la Compagnie le 18 oct. 1891, prêtre en 1904. L'enseignement de la philo-

sophie fut son attribution depuis 1906 : de 1906 à 1910, à Enghien; de 1910 à 1923, à Rome, à l'Université Grégorienne. Lâchement assassiné par un soldat anticlérical, en pleine rue, le 11 oct. 1925.

Ouvrages : *Questions d'enseignement de philosophie scolastique*, Paris, 1913. A Rome : *Logica*, 1914; *Critica de cognitionis humanæ valore disquisitio*, 1914; réédité en 1926 par le Père Ch. Boyer, avec les notes écrites par Geny lui-même dans les marges de son propre exemplaire; *Brevis conspectus historiæ philosophiæ*, 2e éd., 1921. Le P. Geny a réédité V. Remer, *Summa philosophiæ scholasticae*.

Voir Le Rochelle, *L'influence doctrinale du P. Geny*, dans *Rev. de philos.*, mars-avr. 1926, p. 140-55. A. M.

Sur les scolastiques cartésiens, XIV, 1722; — déclin de la scolastique, 1723.

GEOFFROI (Alexandre). — Défenseur de la secte de Vintras, XV, 3057.

GEOFFROY. — Voir aussi *Godefroy*.

GEOFFROY D'ADMONT. — Voir *Geoffroy de Wemmingen*.

GEOFFROY D'AUXERRE (ou de *Clairvaux*). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1227-28. — Condamnation de Gilbert de la Porrée, XV, 1715-17; cf. VI, 1352, 1354. — Sur l'hérésiarque Henri, VI, 2181-82. — Sur Hugues de S.-Victor, VII, 296. — Dons du S.-Esprit, IV, 1770. — Cité : I, 49; VI, 1351; XII, 1952.

GEOFFROY BABION, un des plus grands prédicateurs du XIIe s. — Geoffroy du Loroux, dit *Babion*, est connu aussi comme écolâtre, sinon archiscolastique d'Angers vers 1103-11 environ. Il se retira ensuite dans un ermitage d'où S. Bernard l'engagea à sortir pour défendre la cause d'Innocent II contre Gérard d'Angoulême. Il fut nommé en 1136 archevêque de Bordeaux. Il assista en 1148 au conc. de Reims où fut cité Gilbert de la Porrée. Il présida en 1154 aux funérailles de celui-ci et mourut en 1158. On a de lui, à côté de nombreux sermons, reproduits en une foule de manuscrits, un imposant commentaire de S. Matthieu.

Voir W. Lampen, *De sermonibus Gaufredi Babionis, scholastici Andegavensis*, dans *Antonianum*, 1944, p. 145-68; J. P. Bonnes, *Un des plus grands prédicateurs du XIIe s., Geoffroy du Loroux, dit Geoffroy Babion*, dans *R. Bén.*, 1945, p. 174-215; J. Rivière, *Magister Babio balbutiens*, dans *Rev. du Moyen Age latin*, 1945, p. 310.
P. GLORIEUX.

Cité : V, 1248, 1288, 1379; XII, 1959, 1960.

GEOFFROY DE CHARTRES (ou de *Lèves*), évêque de Chartres après S. Yves. — Disciple d'Abélard, il prit sa défense au conc. de Soissons en 1121, mais ne put empêcher sa condamnation (cf. *D. T. C.*, I, 37). En 1132, Innocent II, en conflit avec Anaclet II, le nomma légat dans les provinces de Bourges, Bordeaux, Tours et Dol. — *Catholicisme*, IV, 1850.

Cité : II, 753; VIII, 2641.

GEOFFROY DE CLAIRVAUX. — Voir *Geoffroy d'Auxerre*.

GEOFFROY DE CORNOUAILLES. — Notice [P. Servais], VI, 1228-29; cf. 1356.

GEOFFROY DES FONTAINES. — Voir *Godefroy*.

GEOFFROY DE PISSELEU, évêque de Beauvais. — Pour éliminer Étienne de Garlande, XV, 3627. Voir *Garlande*.

GEOFFROY DE TRANO, canoniste de Bologne. — Créé cardinal par Innocent IV en 1245, au conc. de Lyon. Il mourut cette même année. Il écrivit des gloses sur les *Décrétales* de Grégoire IX et une *Summa* (ou plutôt *Compendium*) *super rubricis Decretalium*, qui eut de nombreuses éditions. — Hurter, II, 298.

Voir VIII, 198; IX, 2163, 2184, 2208, 2215; XIV, 2346-47. — Cité aussi sous son nom latin *Goffredus* : XV, 2345, 2352, 2358, 2360, 2364, 2365 (légitimité d'un certain intérêt dans les avances d'argent); cf. XII, 963 (le prêtre, seul habilité à entendre les confessions). — Hurter, II, 298.

GEOFFROY DE VENDOME. — Notice [B. Heurtebize], VI, 1229-30. — Bénédictin, soutien d'Urbain II, II, 609; VII, 1672. — Confirmation : ministre, III, 1060-61, 1067; — non réitérable, 1069. — Élus (nombre), IV, 2365. — Eucharistie, V, 1244. — Extrême-onction, 1986. — Ste Vierge : virginité, IX, 2384; — médiation, 2436; — culte, 2454. — Pape : infaillibilité, VII, 1672; pouvoir, XII, 2718. — Éléments des sacrements : baptême et consécration épiscopale, X, 348. — Pénitence canonique, XII, 911. — Jeûnes : époque, XIII, 1453. — Saints (culte des), XIV, 954. — Vœux de religion, XV, 3262, 3271. — Cité : à propos de Pascal II, 3625, 3627-28; — édition de ses œuvres, XIV, 2186; VI, 1122.

J.-C. Didier a publié dans *Catholicisme*, IV, 1852, une étude plus à jour. Citons-en le complément bibliographique : « Pour les problèmes de critique et d'histoire des textes : A. Wilmart, *La collection chronologique des écrits de Geoffroy, abbé de Vendôme*, dans *R. Bén.*, XLIII, 1931, p. 239-45; H. Claude, *Un légat pontifical au XIIe s. : Girard d'Angoulême*, Lille, Université catholique, 1949, surtout p. 43-44, 66-68, 124-30; A. Wilmart, *Jarnogonus, correspondant de Geoffroy de Vendôme*, dans *R. Bén.*, XLV, 1933, p. 79-82; *Ève et Goscelin, ibid.*, XLVI, 1934, p. 414-38, et surtout 417-19, 429. Sur sa mariologie : A. Piolanti, *Mater unitatis. De spirituali virginis maternitate secundum nonnullos sæc. XII scriptores*, dans *Marianum*, LII, 1949, p. 423-39; H. Barré, *Marie et l'Église du Vén. Bède à S. Albert le Grand*, dans *Bull. de la Soc. franç. d'études mariales*, IX, 1951, p. 59-143. Sur sa doctrine eucharistique : L. Ott, *Untersuchungen zur theologischen Briefliteratur der Frühscholastik unter besonderen Berücksichtigung des Viktorinerkreises (Beiträge zur Gesch. der Philos. und Theol. im Mittelalter)*, Münster, 1937, p. 38-40. »

GEOFFROY DE WEMMINGEN (ou *Godefroy*). Cet auteur est indiqué par Hurter sous le nom de Godefroy, abbé de Weingarten (de 1130 à 1138), puis d'Admont, en Styrie (de 1138 à 1165, date de sa mort). Il a laissé *De benedictionibus Jacob patriarchae*, homil. 17; et, en plus, des homélies dominicales et festivales, *P. L.*, CLXXIV, 21-1212.

Sur les dons du S.-Esprit, IV, 1769; — l'immaculée conception, VII, 1029, 1030; — la rédemption, XIII, 1948; — pénitence, XII, 913, 1029, 1030.

GEORGES. — Sans autre indication : légat du pape Agathon au IIIe conc. de Constantinople (sur le monothélisme), III, 1266; VII, 112, 114.

GEORGES, métropolite de **Kiev** (1065-1077?). — Auteur (?) d'une *Dispute avec un Latin*, XIV, 1360; cf. 218. — M. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 551.

GEORGES, évêque de **Laodicée** en Syrie (IVe s.). — Notice [P. Godet], VI, 1230. — Sa doctrine homéousienne, XIV, 1791-95; cf. I, 1803, 1809, 1813, 1817, 1823, 1824-25, 1827, 1828-29 et 1176 (conc. d'Ancyre semi-arien); II, 462 (Basile d'Ancyre); XV, 1662. — Sur la 4e formule de Sirmium, XIV, 2185. — Témoignage de G. en faveur d'Eustathe d'Antioche, V, 1558; cf. 1537. — Contre Paul de Samosate, XV, 1627-28. — Cité : X, 522.

Voir Th. Camelot, dans *Catholicisme*, IV, 1858; Bardenhewer, dans *G. A. L.*, III, 264-65; G. Bardy, dans Fliche-Martin, III, 151, 156-57.

GEORGES Ier, patriarche **nestorien** (661-680/681). — Cf. XI, 262, 279, 292, 298, 302-04. De lui on possède : les canons édictés au synode de Séleucie (676); cf. IX, 2331; une lettre dogmatique sur l'incarnation, adressée à Mina, prêtre et chorévêque (dans Chabot, *Synodicum orientale*, texte et trad. française). — Cité : XIV, 1714.

La lettre dogmatique contient un grand nombre d'affirmations intéressantes sur la Trinité, l'union hypostatique, la cause finale de l'incarnation, les anges, la sotériologie. M. Jugie les a résumées ou transcrites dans *T. D. C. O.*, V, 190, 207, 221, 235-36, 243, 245, 247, 254, 267-68.

GEORGES, métropolite de **Nicomédie** (IXe s.), ami de Photius. — Ses homélies sur la sainteté de Marie, VII, 926; cf. IX, 2355, 2381, 2435.

GEORGES, roi des **Ouryanghéens** nestoriens. — Converti par Jean de Montecorvino, xi, 223-24.

GEORGES ACROPOLITE, écrivain byzantin, né en 1217. — Disciple de *Nicéphore Blemnide* (*cf. D. T. C.*, xi, 441), il fut le maître de l'empereur Théodore Lascaris II. Tout d'abord adversaire de l'union avec l'Église latine, il s'efforça ensuite de seconder l'empereur Michel Paléologue pour restaurer la paix entre l'Orient et Rome. Il fut l'un des envoyés de l'empereur au IIe conc. de Lyon et souscrivit aux décrets du concile. Il persévéra dans la foi catholique jusqu'à sa mort qui survint (1282) peu avant celle de Michel.

Au point de vue théologique, il écrivit trois traités sur la procession du S.-Esprit. Les deux premiers reflètent les conceptions erronées de Photius; l'un de ces traités a été édité par Demetracopoulos, *Ecclesiastica bibliotheca*, p. 395-410. Le troisième, d'inspiration catholique, a été détruit dans un incendie sous Andronic II. —Voir l'article de M. Jugie dans *D. H. G. E.*, i, 377-79; et *D. T. C.*, xv, 1759. — *Tables*, 21.

GEORGES D'AKOULA, évêque des Arabes (viie-viiie s.). — Il a achevé l'Hexaméron de Jacques d'Édesse (cf. *D. T. C.*, viii, 288). Dans une lettre à Jésus le Reclus, il attaque la trichotomie d'Aphraate (cf. *ibid.*, i, 1019; *Tables*, 127). Il a écrit un commentaire sur les sacrements de l'Église et une homélie sur le saint chrême. Lagarde (dans *Analecta syriaca*, Leipzig, 1858, p. 108 sq.) a publié une diatribe de cet évêque contre l'usage arménien de ne pas mélanger d'eau au vin dans le sacrifice eucharistique. — Cité par M. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 381, 466, 617, 632, 690; dans le *D. T. C.*, ii, 394.

GEORGES D'AMIENS, *Godier*. — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 1230.

GEORGES D'ARBÈLES (ou *Warda*), canoniste et liturgiste nestorien (xe s.). — Son nom a été donné à des textes qui peuvent être assez postérieurs à cette époque. On lui attribue une *Exposition des offices ecclésiastiques* (cf. *D. T. C.*, xi, 289). M. Jugie, après Assémani, relève la singulière opinion de Georges, interdisant la communion en dehors de l'église (*cf. T. D. C. O.*, v, 617-18); et une indication assez plausible relative à l'extrême-onction (*ibid.*, 322).

Primauté du pape, xiii, 346. — Théotokos, xi, 299. — Présence eucharistique, 310-11.

GEORGES DE BEIT'ABE, moine du monastère de ce nom (viie s.). — Intervenu en faveur des nestoriens et mort crucifié à Séleucie, xi, 182.

GEORGES DE BELTHAN, patriarche d'Antioche (mort en 790). — Ses écrits, xiv, 3029. — M. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 392 (primauté du pape).

GEORGES DE CAPPADOCE. — Évêque intrus, substitué à S. Athanase, i, 2150, 2151; cf. 1828, 1832, 1835, 1838; ix, 1036.

GEORGES CEDRENUS *(Skylitzes)*, auteur grec. — Son *Historiarum compendium* (dans *P. G.*, cxxi, 23-1166), citée : sur le péché des anges : iv, 379.

GEORGES DE CHYPRE. — Vie et doctrine [F. Cayré], vi, 1231-35. — Patriarche de Constantinople sous le nom de Grégoire II (d'avr. 1283 à juin 1289), iii, 1310. — D'abord collaborateur de Veccos, puis son adversaire, viii, 657. — Histoire de son élévation au patriarcat, ix, 1404-05; cf. viii, 657. — Opposition doctrinale de Grégoire II et de Veccos, ix, 1405-09; cf. viii, 657-60. — Nie le *Filioque*, xv, 1762; — mais, en raison d'un texte de S. Jean Damascène, explication divergente, vi, 1232; viii, 748; ix, 1406-07; — exposé de sa doctrine, vi, 1232-34. — Professeur de Théodore Muzalon, x, 2581-82. — Georges le Métochite contre G. de Chypre, vi, 1238. — La correspondance de G. de Chypre, 1235; x, 2583-84. — Sur le culte des images, vii, 580, 582, 587. — Cité : x, 2250; xv, 1759, 1760.

Voir Jugie, *T. D. C. O.*, i, 429-31; V. Laurent, *Gregor II.*, dans *L. T. K.*, iv, 1932, p. 674-76; W. Lameere, *La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre*, Bruxelles-Rome, 1937; G. Moravesik, *Byzantinoturcica*, i, Budapest, 1942, p. 157.

GEORGES CORESSIOS. — Voir *Coressios* (*Tables*, 817).

GEORGES L'HAGIOPOLITE. — Notice [S. Salaville], vi, 1237-38.

Un autre personnage a reçu également ce nom. « C'est un mélode byzantin, identifié par A. Rocchi (*Cod. Cryptenses*, 1883, p. 96) avec Sergius l'Hagiopolite, et par S. Eustratiadès avec Georges l'Anatolique, auteur de plusieurs *hirmoi*. Dans les deux cas l'époque serait le ixe s. Mais il n'est pas exclu qu'il puisse s'agir d'un personnage distinct de l'un et de l'autre. C. Émereau, dans *Échos d'Orient*, xxii, 1923, p. 426; xxiv, 1925, p. 172; S. Eustratiades, Ποιηταὶ καὶ ὑμνογράφοι τῆς ὀρθοδόξης Ἐκκλησίας, Jérusalem, 1940, p. 836-47; Id., Εἱρμολόγιον, Chennevières-sur- Marne, 1932 (voir à la table au nom Γεώργιος ὁ Ἀνατολικός) » (V. Grumel, dans *Catholicisme*, iv, 1860). — Voir *D. T. C.*, vii, 935 (Georges le Mélode).

GEORGES HAMARTOLOS (ou Georges *le Pécheur*, dit aussi Georges *le Moine)*, chroniqueur byzantin sous le règne de Michel III (842-867). — « Fougueux adversaire des iconoclastes, il rédigea un *Chronicon syntomon*, ou *Chronique abrégée*, de la création du monde jusqu'à son temps, avec de nombreuses digressions sur la théologie et l'histoire ecclésiastique... Bien que rédigé après la mort de Michel III (867), le *Chronicon* s'arrête brusquement à l'année 842. Il existe une continuation du *Chronicon*, connue sous le nom de *Georgius continuatus*... » (voir l'article plus complet de S. Salaville, dans *Catholicisme*, iv, 1860).

Éd. défectueuse dans *P. G.*, cx, 41-1260, pour le *Chronicon*; cxx, 823-984, pour le *Georgius continuatus*.

Le continuateur, source de l'histoire de Nestorius, xi, 85; de Photius, xii, 1558, 1577. — G. le Moine et les pauliciens, xii, 56, 58; — et Syméon Métaphraste, xiv, 2963. — Cité : iv, 79.

GEORGES LE MÉTOCHITE. — Notice [S. Salaville], vi, 1238-39. — Son traité de la procession du S.-Esprit, xv, 1761; cf. v, 768. — Son témoignage sur le conc. de Ste-Sophie, xiv, 1340. — Cité : à propos de Veccos et du IIe conc. de Lyon, viii, 657, 658; ix, 1393, 1396, 1399, 1403, 1406. — G. et Maxime Planude, x, 2249; et Théodore Muzalon, 2581.

De la bibliographie dressée par S. Salaville (*Catholicisme*, iv, 1861), détachons : « M. Jugie, *T. D. C. O.*, i, Paris, 1922, p. 422. V. Laurent, *La date de la mort de Jean Beccos*, dans *Échos d'Orient*, xxv, 1926, p. 316-19; *Le rapport de Georges Métochite, apocrisiaire de Michel VIII Paléologue auprès du pape Grégoire X (1275-76)*, dans *Rev. hist. du Sud-Est européen*, xxiii, 1946, p. 233-47; *Georges Métochite ambassadeur de Michel VIII Paléologue auprès d'Innocent V*, dans *Miscellanea G. Mercati*, iii, 1946, p. 136-156. C. Giannelli, *Le récit d'une mission diplomatique de Georges Métochite (1275-76) et le Vat. gr. 1716*, dans M.-H. Laurent, *Le Bx Innocent V (Pierre de Tarentaise) et son temps*, Cité du Vatican, 1947, App. iv, p. 419-43. »

GEORGES PACHYMÈRE. — Voir *Pachymère;* et xi, 1713-18.

GEORGES PODIEBRAD, roi de Bohême de 1458 à 1471. — Son insoumission dans l'affaire des *Compactata* et de la communion sous les deux espèces : sous Pie II, xii, 1623; — sous Paul II, 5-7.

GEORGES DE RHODES. — Voir *Rhodes;* et xiii, 2655.

GEORGES DE TRÉBIZONDE. — Notice [R. Janin], vi, 1235-37; cf. xiv, 1712, 1714. — Son argumentation sur la procession du S.-Esprit, v, 768 (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, i, 200-01). — Cité : ii, 1295.

Voir Jugie, *T. D. C. O.*, i, 488-89; A. Mercati, *Le due lettere di Giorgio di Trebisonda a Maometto II*, dans *Orientalia christiana periodica*, ix, 1943, p. 65-99 (bibl.); G. Zoras, *Georges de Trébizonde et ses efforts pour une entente gréco-turque;* avec un traité inédit *De la foi des chrétiens*, Athènes, 1954 (en grec).

GEORGES XIPHILIN, patriarche de Constantinople (de 1191 à 1198). — Cf. iii, 1309. — Son

attitude dans la controverse soulevée par Michel Glycas sur la corruptibilité du corps du Christ dans l'eucharistie, x, 1340, 1342. — Cité : II, 135.

GÉORGIE. — Étude générale [R. Janin], VI, 1239-89. — On indiquera les 24 subdivisions de l'étude, avec les rares références qui s'y rapportent.

a) G. et Géorgiens, VI, 1239-40; cf. I, 2082 (Asie). — *b)* Époque primitive : légendes, histoire, archéologie, conquête par les Romains, VI, 1240-41. — *c)* Religion primitive : monothéisme, polythéisme, fins dernières, 1241-43. — *d)* Conversion de la G., 1244-48; — sur la venue de S. Eustathe d'Antioche, 1247; cf. V, 1560. — *e)* Arméniens et G., VI, 1248-51; cf. I, 1897-98. — *f)* Organisation de l'Église et autonomie, VI, 1251-53. — *g)* Histoire politique du VIe au XIIIe s., 1253-54. — *h)* Église géorgienne du VIe au XIIIe s. : *épreuves et martyrs* (VIe-IXe s.), 1254; — réorganisation et réformes (David II et Thamar), 1254-55. — *i)* Vie religieuse : pleine floraison au VIe s., nombreux monastères, 1255. — *j)* G. dans l'Empire byzantin : Lieux saints, 1255-56; — Syrie et Chypre, 1256-57; cf. II, 2467; — moines au Mont-Athos (jusqu'au XVIe s.), VI, 1257; cf. III, 1492-1500. — *k)* Histoire politique du XIIIe au XIXe s. : Mongols, Turcs, Russes, VI, 1257-58. — *l)* Église géorgienne du XIIIe au XIXe s. : union avec Rome, puis séparation, 1258-59; cf. I, 2082; — prospérité, réformes, persécutions, VI, 1259-60; — rapprochement avec Rome, puis avec l'Église russe, 1260; cf. Galano (XVIIe s.), 1024. — *m)* G. occidentale : régime spécial du Lazique, indépendant d'Antioche; le catholicos d'Aphkhazétie, 1260-62. — *n)* Organisation de l'Église géorgienne : hiérarchie, 1262; — évêchés, 1263. — *o)* Régime russe en G. : exarchat, 1264-66; — révoltes et répressions, 1266-67. — *p)* Situation actuelle : exarchat, éparchies, diocèses, évêques-vicaires, 1267; — séminaires, 1267-68; — monastères, 1268; — clergé (russe et géorgien), 1268-70. — *q)* Listes : des catholicos : de la G. proprement dite, 1270-71 (cf. rétablissement du catholicat, XI, 2293; XIV, 1384); de la G. occidentale, VI, 1271; — des exarques (géorgiens et russes), 1271; cf. XIV, 1384, 1409. — *r)* Rite gréco-géorgien, VI, 1271-1272; cf. 1251; et VIII, 2581. — *s)* Hagiographie, 1272-74; cf. Éphrem le Petit Mtsiré, XIV, 2960 (*Tables*, 1188). — *t)* Langue et littérature géorgiennes, VI, 1274-80 : période primitive, 1275-76; cf. I, 1898; XV, 2721-23, 2725 (version de la Bible); VIII, 750 (trad. de S. Jean Damascène); — période classique, VI, 1276-77; — période nouvelle, 1277-78; — période moderne, 1278-80. — *u)* Mission latine (du XIIIe au XVIIe s.), 1280-81. — *v)* Mission des théatins (1626-1700), 1281-83. — *w)* Mission des capucins (1661-1845), 1283-86; cf. III, 1510. — *x)* Les catholiques géorgiens de 1845 à nos jours, VI, 1286-88; — fondations du P. Carischiaranti, 1287; cf. III, 1511, 1515.

Varia : Frères moraves en G., XV, 3698. — Missions catholiques actuelles, X, 1903, 1905, 1924.

GÉRARD (André). — Notice [P. Bernard], VI, 1289.

GÉRARD, archevêque de **Florence**. — Voir *Nicolas II*.

GÉRARD, prieur de **Vauvert**, chartreux (XIVe s.). — Sur Ruysbroeck, XIV, 408, 410.

GÉRARD D'ABBEVILLE, contemporain et adversaire de S. Thomas à l'université de Paris. — Il est éminemment représentatif des maîtres séculiers de cette époque; il en défend les positions traditionnelles en philosophie et en théologie; il en épouse les conflits et partage l'animosité contre les Mendiants. Originaire d'Abbeville, archidiacre de Ponthieu (dès 1256 sans doute), maître en théologie dès 1257 (sinon 1254), il est régent à Paris jusqu'en 1272. Il mène violemment campagne contre les Mendiants, aux côtés de Guillaume de Saint-Amour d'abord, puis en chef de file. On a de lui sur ce thème le *Contra adversarium*, les *Exceptiones contra librum qui incipit Manus quæ contra*, un mémoire justificatif (janv.-juill. 1270) et son *Liber apologeticus*. Son travail scolaire comporte un commentaire sur les *Sentences*, d'assez nombreuses questions disputées, dont les *Quæstiones de cognitione*, et une vingtaine de quodlibets. Presque tout, à l'exception des écrits de polémique, est encore inédit. Le legs qu'il fit de nombreux manuscrits au collège de Sorbonne est en bonne partie à l'origine de la fameuse bibliothèque de ce nom.

Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie...*, notice 174; *La littérature quodlibétique*, I, 111-27; II, 92-94; *Pour une édition de Gérard d'Abbeville*, dans *R. T. A. M.*, 1937, p. 56-84. O. Lottin, *La connexion des vertus morales*, dans *E. T. L.*, 1937, p. 585-99; S. Clasen, *Tractatus Gerardi de Abbatisvilla contra adversarium perfectionis christianae*, dans *A. F. H.*, 1938, p. 276-329; 1939, p. 89-200. P. Glorieux.

Sur la campagne contre les Mendiants, XIV, 762; cf. XII, 134, 136-39; XV, 652. — A propos des *Quæstiones* et des *Sentences*, XIV, 1877; — le quodlibet XIV contre les averroïstes, XV, 100; — controverses antiaristotéliciennes et antithomistes, XV, 625, 652, 656, 676, 680, 682-83, 686, 691; — le quodlibet XIX sur l'usure, 2345, 2351. — A propos de la Sorbonne, XIV, 2387 (fondation), 2390 (bibliothèque). — Cité : XII, 1222.

GÉRARD ou **GIRARD D'ANGOULÊME**, évêque de cette ville en 1102. — Voyageant en France, Pascal II le remarqua pour sa science théologique et son sens des affaires. Il le chargea d'une légation permanente en Bretagne, qui fut ensuite étendue aux provinces de Bourges, Bordeaux, Auch et Tours (14 avr. 1108). Cette légation lui fut continuée par Calliste II et Honorius II; ce qui lui permit de réunir huit conciles. Lors du schisme qui suivit la mort d'Honorius II, Gérard prit parti pour Anaclet II. Il gagna à la cause d'Anaclet Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Archevêque de Bordeaux en 1131, il fut pris dans une embuscade par les partisans d'Innocent II. Relâché grâce à Guillaume X, il retourna à Angoulême où il mourut en 1136.

Travaux sur Gérard : Maratu, *Gérard, évêque d'Angoulême, légat du S.-Siège*, 1864; H. Claude, *Un légat pontifical au XIIe s., Girard d'Angoulême*, Lille, 1949 (thèse dactylographiée).

Son rôle et sa solution habile dans l'affaire du pacte de 1111 entre Pascal II et Henri V, XI, 2064-67. — Sur Anaclet II et Innocent II, VII, 1953-58; VIII, 2641.

GÉRARD DE BOLOGNE. — Notice [P. Servais], VI, 1289-90. — Sur la *Somme*, XIV, 2364. — Cité : VII, 1082; VIII, 201; XIV, 2353, 2535; XV, 1747-48 (cf. *Tables*, 528).

Outre Xiberta (indiqué *D. T. C.*, XIV, 2364), P. Glorieux, *La littérature quodlibétique*, en particulier I, 128-32. Avec Glorieux, il faut ajouter au texte de la notice que Gérard assista au conc. de Vienne, fut consulté dans le procès des Templiers et dans l'examen des écrits d'Olivi.

GÉRARD DE BORGO SAN DONNINO. — Voir *Borgo san Donnino* (*Tables*, 470). — Sur son *Introductorius in Evangelium æternum*, ajouter la référence à Guillaume de Saint-Amour, XIV, 757. — Cité : II, 963; VIII, 795, 1436-37, 1439, 1443-45, 1450; XIV, 2544; XV, 622.

GÉRARD DE CAMBRAI, évêque de cette ville (1012-61). — Partisan résolu de la réforme monastique; il est à l'origine d'une œuvre historique importante, les *Gesta episcoporum Cameracensium*. La troisième partie des *Gesta* est une biographie de Gérard où s'insèrent de nombreux documents. En théologie, son traité *De corpore et sanguine Domini* (*P. L.*, CXLII).

Présence réelle, V, 1229. — Vérité du sacrifice eucharistique, X, 1023, 1026-27 (synode d'Arras); cf. I, 1990-91. — Baptême des enfants, II, 281. — Purgatoire, XIII, 1228. — Ordination, XI, 1328.

GÉRARD DE FRACHET, dominicain et historien ecclésiastique (né à Chalus, Haute-Vienne, en 1205; mort à Limoges, en 1271). — Il écrivit l'histoire de son ordre,

Vitae Fratrum ord. Praedicatorum, ouvrage terminé en 1260, mais publié seulement en 1619.

Sur Joachim de Flore, VIII, 1438-39.

GÉRARD ODONIS. — Voir *Ot Guiral;* et XI, 1658-63.

GÉRARD SEGARELLI, de Parme. — Et le joachinisme, VIII, 1446.

GÉRARD DE WERM, professeur à Louvain (XVIIe s.). — Entaché de baïanisme et de jansénisme, I, 751, 756; II, 60.

GÉRARD DE ZUTPHEN, théologien augustinien (1367-1398). — Son traité *Des ascensions spirituelles* et Luther, IX, 1197-98.

GERARDO DE SAN JUAN DE LA CRUZ. — Publication des œuvres de S. Jean de la Croix (1914) : préliminaires, VIII, 769-71, 779, 781-83.

GÉRASIME Ier et GÉRASIME II, patriarches d'Alexandrie (le premier de 1621 à 1636; le second de 1689 à 1710). — Sur l'Immaculée Conception, VII, 967 (*Tables*, 1133).

GÉRAUD ou GIRAULD LE CAMBRIEN, écrivain anglais du début du XIIIe s. (1147-1223). — A laissé un grand nombre d'écrits de genres très différents : histoire, géographie, histoire naturelle, etc. Au point de vue théologique, citons : *De instructione principis*, 3 livres; *Gemma ecclesiastica*, encore manuscrit (sacrements, pastorale et discipline ecclésiastique), etc. — Cité : sur l'élévation, IV, 2322; l'eucharistie, V, 1241, 1263, 1264, 1282, 1290, 1292, 1298; le tyrannicide, XV, 1991; à propos de Jean de Cornouailles, VIII, 757. — Hurter, II, 232-33.

GERBAIS (Jean). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1290. — Sa thèse sur la distinction du contrat et du sacrement dans le mariage, IX, 2265, 2276. — Sur les causes majeures, II, 2042 (bibl.); IV, 503.

GERBAUD, évêque de Liège (mort en 890). — Ordonnances sur l'extrême-onction, V, 1972, 1980.

GERBERON (Gabriel). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1290-94; cf. II, 624; X, 428, 430, 434, 438. — Histoire du jansénisme, I, 760, 762; II, 52, 59, 60; VIII, 452, 467, 470, 515; XII, 532; XIII, 1462, 1481, 1482, 1484, 1495; XIV, 2191. — Polémiques jansénistes, IX, 204-05 (Le Masson); cf. X, 413; — sur la grâce et la prédestination, XIII, 1481-82; — le « problème ecclésiastique », 1484; — emprisonné, 1462, 1495. — Polémiques antiprobabilistes et antilaxistes, X, 2516 (Moya); XIII, 519. — Eucharistie : *Apologia Ruperti*, XIV, 172, 174, 199, 201; cf. V, 1252, 1280, 1287, 1381 (lettre du moine Anastase). — La Ste Vierge : G. et Abelly, I, 56; — et Winderfelt, VI, 1491; cf. IX, 2402. — Sur S. Anselme, I, 1331, 1332, 1333, 1334. — Cité : VII, 1001.

« La liste de ses ouvrages ne comporte pas moins de cinquante-cinq titres reconnus par lui; on lui en accorde encore autant, en toute certitude, sans compter les attributions douteuses et fausses. Signalons seulement son édition des œuvres de Baius, 1 vol. in-4°, Cologne, 1690; et son *Hist. générale du jansénisme*, 3 vol. in-12, Amsterdam, 1700.

« La principale source sur la vie de dom Gerberon est son autobiographie, que l'on retrouve souvent, mot pour mot, dans l'*Hist. littéraire de la congrégation de S.-Maur*, de dom Tassin. Celle-ci complète toutefois la liste des ouvrages avoués par l'auteur; cf. Wilhelm, Berlière, Dubourg, *Nouveau supplément*, I, 242-45 » (Y. Chaussy, O. S. B., dans *Catholicisme*, IV, 1875).

GERBERT. — Voir *Silvestre II;* et XIV, 2075-83.

GERBERT DE HORNAU (Martin). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1294-96. — Cité : I, 878, 1545, 1557; II, 622; IX, 789; X, 1999; XIII, 565; XV, 433.

La correspondance de Gerbert est en cours de publication à Karlsruhe par les soins du Dr Pfeilschifter. A la liste du *D. T. C.*, on peut ajouter A. Deissler, *Fürstabt M. Gerbert von St. Blasien und die theologische Methode*, Munich, 1940.

GERBET (Philippe-Olympe). — Notice [P. Godet], VI, 1296-99. — Son fidéisme, 180, 181, 182, 183; cf. XV, 437. — Disciple de Lamennais, VIII, 2480, 2484, 2490, 2492, 2493, 2524 (bibl.); IX, 526, 540, 545, 547, 552, 556, 559, 561, 563; cf. X, 2349 (Montalembert); XIV, 143 (Rozaven). — Pour la liberté de l'enseignement, 566. — Mgr G. prélude au *Syllabus*, 593; XIV, 2878-79. — Cité : I, 2010. — *Catholicisme*, IV, 1876-77.

GERDIL (Hyacinthe-Sigismond). — Notice [P. Godet], VI, 1299-1300. — Barnabite, II, 423; — cardinal, réprouvant le synode de Pistoie, XII, 2224. — Son ontologisme, XI, 1013-14, 1034; cf. 1002, 1007, 1012, 1036, 1037, 1056. — Sur la bonne foi des hétérodoxes, VI, 308; — la liberté, IX, 685; — la loi, 885. — Préparation du Concordat, III, 745. — Cité : I, 1547; IX, 2303; X, 2451; XII, 1671; XIII, 331; XV, 437.

GERECHT (Jean). — Voir LANSPERGE, VIII, 2606.

GERGANOS (Zacharie), théologien grec du début du XVIIe s., métropolite d'Arte. — Il publia, en 1622, à Wittemberg, un catéchisme dédié au duc de Saxe, et où l'on retrouve les principales erreurs luthériennes. Il y attaque également la primauté de l'Église romaine. Pour Gerganos, l'Écriture sainte est suffisante pour faire connaître les dogmes facilement et sans interprète; les livres des Machabées sont apocryphes et le purgatoire n'existe pas; l'eucharistie ne saurait être consacrée par un prêtre pécheur, etc. (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 510-11).

Catéchisme : négation du purgatoire, XIII, 1340; cf. V, 2258; - réfutation du catéchisme par Jean-Matthieu Caryophylles, II, 1814.

GERHARD (Jean). — « Né le 17 oct. 1582 à Quedlinburg (Basse-Saxe), il enseigna vingt ans à Iéna, de 1616 à sa mort, survenue le 17 août 1637. C'est là qu'il rédigea ses *Loci theologici* (9 vol., 1610-22; trad. allemande en 3 vol., 1898-1907). Sa pensée assimilatrice, qui fait de lui une sorte de Suarez protestant, témoigne des différentes influences subies; elle se sont conjuguées à son biblicisme strict (inspiration verbale de l'Ecriture, *sui ipsius interpres*) et à son luthéranisme également strict (souci de la *reine Lehre*), pour donner à son œuvre deux nuances particulières : une direction mystique et pratique *(praxis pietatis)*, sous l'influence de J. Arndt [cf. *Tables*, 269]; une allure « scolastique », par le souci d'argumentation rationnelle, à la suite du renouveau de la métaphysique aristotélicienne.

« Œuvres : *Meditationes sacræ ad veram pietatem excitandam*, 1606; *Exercitium pietatis quotidianum*, 1612; *Methodus studii theologici*, 1620; *Bellarminus orthodoxias testis*, 1631-33; *Confessio catholica*, 4 vol., 1634-37 (polémique anticatholique); *Patrologia*, 1653 (Gerhard a peut-être créé ce mot); enfin et surtout les *Loci*, plusieurs fois réédités (1762 sq., 1863 sq., 1885) » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, IV, 1880).

Confession privée et denier de la confession, III, 941. — Eucharistie : sur la doctrine de Rupert de Deutz, V, 1251; — contre la messe catholique, X, 1141. — Sur la foi, VI, 76; la justification, VIII, 2110, 2199; le mérite, X, 627, 710, 766; la rédemption, XIII, 1953, 1994, 2000. — Contre le mariage sacrement, IX, 2252-53. — Purgatoire (bibl.), XIII, 1326. — Cité : IV, 664.

GERHOCH ou GÉROCH, prévôt de Reichersberg. — Notice [J. Besse], VI, 1312-13. — Contre le néo-adoptianisme du XIIe s., I, 50, 51, 413, 415, 416; cf. XII, 2003, 2005-07; — cité : à propos de Pierre Lombard, 1941, 1943, 1945, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1958, 1988, 1997, 2005-06, 2007, 2010. — Sur l'eucharistie, V, 1265, 1266 (contre Folmar et autres), 1269, 1270, 1274 (communion), 1284 (matière), 1285 (ministre); cf. XI, 1291; cité : V, 1269, 1270. — Ordinations faites en dehors de l'Église, XI, 1293; cf. XIII, 2421, — Élection des évêques, IV, 2269. — Sur le schisme, XIV, 1294. — Pascal II et les investitures, XI, 2065. — Science de Jésus-Christ, XIV, 1650. — Cité : VI, 1742.

GERLACH (Étienne). — Prédicateur de David von Ungnad, dans les tractations entre luthériens et Jérémie II Tranos, VIII, 887-88.

GERLAUD (M.-J.), dominicain. — Les ordres inférieurs, sacrements, XIV, 2460. — Les âmes du purgatoire ne peuvent prier pour nous, XIII, 1316; cf. 227.

GERLE (Dom Christophe-Antoine), chartreux, député à la Constituante (1736-1806). — Intervention en faveur de la religion catholique, III, 1544, 1547.

GERMAIN, ami et compagnon de Cassien. — Avec lui cénobite en Orient, II, 1824.

GERMAIN (Saint), évêque d'**Auxerre.** — Né vers 378, haut fonctionnaire d'Empire, il était marié quand il fut choisi pour succéder à S. Amâtre sur le siège d'Auxerre. Il partit pour la Grande-Bretagne avec S. Loup de Troyes (429-30), afin de convertir les pélagiens. Un second voyage (445) en compagnie de S. Sévère, évêque de Trèves, acheva la conversion des derniers hérétiques. Il mourut en 448 à la cour impériale de Ravenne (31 juill.). S. Germain suscita et encouragea la vocation religieuse de Ste Geneviève. Il conféra à Auxerre même la consécration épiscopale à S. Patrice, arrivé en cette ville au temps de S. Amâtre.

« La source essentielle [de la biographie de S. Germain] est la *Vita*, rédigée vers 480, par un prêtre de Lyon, nommé Constance : *M. G. H., Script. rer. memor.*, VII, avec introduction de W. Levison résumant sa bonne étude critique de *Neues Archiv*, XXIX, 96-176, *Bischof Germanus von Auxerre und die Quellen zur seiner Gesch.*; *A. S.*, juill., VII, au 31. C'est une œuvre de bonne foi, qui offre des données précises et contrôlées. Le texte des *A. S.* comporte six passages interpolés : les § 2-8, qui proviennent de la *Vita* de S. Amâtre, et 18-27 sont de caractère légendaire; 58 et 64 sont de valeur très problématique; 42-44 qui proviennent de la *Vita* de Ste Geneviève, et 49, qui dépend de Bède (*H. E.*, I, 18), possèdent la qualité de leur source; également 60, qui dépend des deux ... — *S. Germain d'A. et son temps*, communications présentées pour le XVe centenaire de la mort de Germain (Auxerre, 1950). Ces études sont dues à d'excellents spécialistes; elles portent sur les circonstances historiques et géographiques de la vie du saint, les problèmes de critique littéraire, divers points de sa carrière, et sa survie, en particulier dans la liturgie... — Sur les rapports de S. Germain et de Fauste de Riez, voir Mme Nora K. Chadwick, *Studies in early British History*, Cambridge, 1954... — Sur ceux de S. Germain et de Palladius, voir *Anal. Boll.*, LXIII, 73-86, 112-17 » (P. Viard, dans *Catholicisme*, IV, 1883-84). — Sur Fastidius, voir *D. T. C.*, V, 2094.

Travaux des mauristes sur S. G., X, 442. — Indications sur les missions de S. G. en Bretagne insulaire, XII, 708-09. — S. Hilaire d'Arles chez S. G., IX, 237. — S. G., Palladius et S. Patrice, XI, 2298.

GERMAIN Ier (Saint), patriarche de **Constantinople.** — Vie et œuvres [F. Cayré], VI, 1300-09. — G., évêque de Cyzique, monothélisme et accession au patriarcat de Constantinople, 1300-02. — Début du patriarcat, 1302-03. — Iconoclasme : opposition de G., 1303-04; VII, 572, 582; — doctrine sur le culte des images, 801, 818-19, 821, 822, 834; — cité : 794, 798, 810; — sur Eunomius, V, 1505. — Œuvre historique, VI, 1304-05; — sur les maronites, X, 18. — Œuvres théologiques, 1305; — sur les *Amphilochia* de Photius, XII, 1540; — eucharistie, V, 253 (épiclèse), 1171 (présence réelle); X, 1332, 1333-34 (messe). — Œuvres oratoires, VI, 1306-07; — doctrine mariale, I, 2134; VII, 919-20; IX, 2355, 2381, 2391, 2399, 2435, 2450. — Œuvres liturgiques, VI, 1307-08. — Œuvres perdues, 1308. — Cité : I, 382 (sépulture d'Adam); III, 1308 (liste), 1339; VII, 2521 (Pseudo-Germain).

Voir C. A. Emereau, *Hymnographi byzantini*, dans *É. O.*, XXII, 1923, p. 428-31; V. Grumel, *Régestes des actes du patriarcat de Constantinople*, fasc. II, Paris, 1936, n° 325-42; J. List, *Studien zur Homiletik Germanos I. von Konstantinopel und seiner Zeit*, Athènes, 1939.

GERMAIN II, patriarche de **Constantinople.** — Notice [F. Cayré], VI, 1309-11. — Schisme oriental en face du Ier conc. de Lyon, XIII, 305; cf. III, 1387-88. — Recours à G. de l'Église de Chypre contre les exigences des Latins, II, 2436-37; — ne pas le confondre avec le métropolite Germain à Nicosie, 2438-40. — Sur le *Filioque*, VI, 1310; XIII, 373. — Contre le purgatoire, 1247. — Sainteté originelle de Marie, VII, 942. — Contre les bogomiles, II, 928. — Demetrios Chromatianos et G., II, 1186.

La plupart des écrits de Germain II sont inédits. En 1913, S. Lagopatès a publié une partie de ses homélies et de sa correspondance, à Tripolis (Grèce).

GERMAIN (Saint), évêque de **Paris.** — Né dans le pays d'Autun vers la fin du Ve s., il fut attiré par l'évêque d'Autun, S. Agrippin, qui lui conféra le diaconat, puis le sacerdoce. Vers 556, se trouvant à Paris, il fut désigné par Childebert pour remplacer l'évêque défunt Libanus. Il fonda le monastère qui a immortalisé son nom, S.-Germain-des-Prés. Germain prit une part active au concile de Tours (567) et en convoqua lui-même deux à Paris. Des lettres, très importantes pour l'histoire de la liturgie gallicane, lui ont été attribuées à tort; elles lui sont postérieures.

Voir dom A. Wilmart, *Germain de Paris* (Lettres attribuées à S.), dans *D. A. C. L.*, VI, 1049-1102; H. Leclercq, *Germain-des-Prés* (S.-), *ibid.*, 1102-50.

Sur le conc. de Paris (557), voir *Tables*, 728. — Sur le conc. de Tours (567), *Tables*, 747. — Sur l'abbaye de S.-Germain-des-Prés, XIV, 940. — Affranchissement d'esclaves, V, 479. — Du Pseudo-Germain : onction baptismale ou du catéchuménat, VII, 1367, 1377; onction du saint chrême, III, 1040; — eucharistie, présence réelle, V, 1182; — messe, X, 981, 987, 988, 991, 1012; — messe gallicane, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1376, 1378, 1379; — des présanctifiés, XIII, 105; — sur la résurrection des morts, XIII, 2546. — Cité : I, 1758; II, 1983; XIV, 940.

GERMAIN (Dom Michel), bénédictin de **S.-Maur** (mort en 1694). — Collaborateur au *Gallia christ.*, X, 438; — accompagne Mabillon en Italie, IX, 1428.

GERMAIN L'HAGIORITE (Saint), *Georges Maroulès* (mort en 1335). — Sa Vie par Philothée Kokkinos, XII, 1506.

GERMAZZANO (Mariano de), prédicateur de Florence au temps de Savonarole. — Sa violence contre Savonarole, XIV, 1229.

GERME. — L'idée du G. se développant, émise par S. Paul pour proposer le dogme de la résurrection des corps et reprise par les Pères et les théologiens, XIII, 2517, 2521, 2525, 2530, 2531, 2532, 2533, 2555, 2556, 2569. — Le prophète Zacharie applique aussi le nom et l'idée du G. dans le sens de rejeton de Dieu, le Messie, XV, 2666. — Voir dans *D. B.*, III, 212, art. *Germe.*

GERMINIUS, évêque de Sirmium. — La deuxième formule de Sirmium, XIV, 2178-79; cf. I, 1823, 1827, 1840; V, 1569; — G. à Rimini, XIII, 2708.

GERMON (Barthélemy). — Notice [P. Bernard], VI, 1311-12. — Critique à l'égard de Baillet, 1311; cf. II, 36-37; IX, 2557. — Polémique avec Serry, VI, 1311; XIV, 1958; — avec Mabillon, VI, 1311; IX, 1427; — avec dom Coustant, III, 1986.

GÉROOH. — Voir *Gerhoch.*

GÉRONTE, métropolite de Moscou (XVe s.). — Son rôle au cours de l'hérésie judaïsante, XIV, 250-53 (*passim*), 257.

GERSEN, abbé de Verceil (vers 1230). — On a voulu en faire l'auteur de l'*Imitation*, XV, 763.

GERSON (Jean le Charlier de). — Étude générale [L. Salembier], VI, 1313-30; cf. IV, 1561.

1° *Biographie.* — 1. Coup d'œil général, VI, 1313-18. — 2. Détails : *a)* personnages : Pierre d'Ailly, I, 643; cf. 642, 645, 646, 648, 652, 653; — Nicolas de Clamanges, XI, 597, 599; — Pierre de Candie, XII, 1894; — son frère, religieux célestin, II, 2066, — *b)* G., chancelier de N.-D. et de l'université,

GEZER (ou *Gazer*). — Nom de deux villes situées, l'une à l'est, l'autre à l'ouest du Jourdain. — *D. B.*, III, 126. *D. T. C.*, XIII, 2828.

GEZON. — Notice [E. Mangenot], VI, 1340-42. — Cité : V, 1217; X, 1022, 1024.

GFRÖRER (Auguste-Frédéric). — Historien ecclésiastique, né à Calw (Wurtemberg), le 5 mars 1803. D'abord protestant, il se convertit au catholicisme le 27 nov. 1853 et mourut en 1861. Ouvrages : avant sa conversion, *Philo* (ou la théosophie judéo-alexandrine), 2 vol., 1831, 1835; *Geschichte des Urchristenthums*, Stuttgart, 1838, 3 tomes en 5 vol., histoire qu'il conduisit jusqu'au règne de Henri IV, ce qui lui permit d'admirer l'attitude de S. Grégoire VII; d'où, devenu catholique, son ouvrage principal et le plus cité par les catholiques, *Papst Gregorius VII. und sein Zeitalter*, Schaffouse, 1859-61, 7 tomes. Pour ses autres écrits, voir Hurter, V, 1282-83. — Cité : *D. T. C.* II, 724 (omis à l'art. *Grégoire VII*), III, 1283; V, 2375; VIII, 1619; XIV, 723.

GHABRIEL (M.). — *Hist. de l'Église syriaque maronite d'Antioche*, X, 37, 41, 44, 101, 105, 106, 107, 109, 136, 141 (bibl.).

GHAZÂLÎ (Mou ammad ibn Mou ammad al), docteur du mahométisme. — Sa doctrine, IX, 1618-21.

GHAZAN. — Ilkhan (chef) mongol et l'Église nestorienne, XI, 215-17, 223.

GHEENS (Antoine). — Hagiographe flamand (XVe s.), I, 330.

GHELLINCK (Joseph de), théologien de la Compagnie de Jésus (30 oct. 1872-4 janv. 1950). — Né à Gand, Joseph de Ghellinck d'Elseghem fit ses études secondaires au collège des jésuites de Tournai et entra à dix-sept ans au noviciat de la Compagnie à Arlon. Pendant ses années de théologie (1901-05), au scolasticat de Louvain, il se rendit compte de la nécessité de faire marcher de pair théologie scolastique et théologie positive. En oct. 1906, il commençait à Louvain son cours de patristique auquel, à partir de 1915, il ajouta l'histoire des dogmes. Il n'abandonna l'enseignement qu'à soixante-dix ans. L'université de Louvain l'avait créé docteur *honoris causa* de la faculté de théologie; à l'occasion de son jubilé de vie religieuse, ses amis et admirateurs avaient décidé de lui offrir deux volumes de *Mélanges de Ghellinck*.

Ses leçons n'ont jamais été publiées. C'est vers la théologie du XIIe s. qu'il orienta ses premiers travaux. L'ensemble des études publiées sur cette époque a fourni la matière de plusieurs ouvrages. Citons en première ligne : *Le mouvement théologique au XIIe s. Études, recherches et documents*, Paris, 2e éd., 1948, complètement remaniée; *L'eucharistie au XIIe s. en Occident*, dans *D. T. C.*, V, 1233-1302; *Pour l'hist. du mot sacramentum*, I, *Les anténicéens* (en collaboration avec E. de Backer, J.-B. Poukens, G. Lebacqz), Louvain, 1924; PIERRE LOMBARD, dans *D. T. C.*, XII, 1941-2019; *Littérature latine au Moyen Age* : I, *Depuis les origines jusqu'à la fin de la renaissance carolingienne*; II, *De la renaissance carolingienne à S. Anselme*, 2 vol. de la coll. *B. C. S. R.*, Paris, 1938. La suite de cette étude fut publiée à part et ses développements fournirent la matière de 2 volumes, *L'essor de la littérature latine au XIIe s.*, coll. *Museum Lessianum*, 1946. Les *Exercices pratiques du « séminaire » de théologie*, parus en 1939, ont eu leur 4e éd. en 1948. Enfin la dernière œuvre du P. de Ghellinck est restée incomplète; elle devait comprendre 5 volumes, dont les trois premiers seuls ont été publiés sous le titre général *Patristique et Moyen Age* : I, *Les recherches depuis cinq siècles sur les origines du symbole des apôtres*, 2e éd., 1949; II, *Introduction et compléments à l'étude de la patristique*, 1947; III, *Compléments à l'étude de la patristique*, 1948 (le t. IV, *Latin chrétien ou langue latine des chrétiens. Latin médiéval*; et le t. V, *Quelques chapitres d'hist. littéraire et d'hist. doctrinale*, n'ont pas paru).

Le P. de Ghellinck est aussi à l'origine du *Spicilegium sacrum Lovaniense*, qu'il conçut sous forme d'une collection d'études, de textes et de documents « pour servir à l'histoire des doctrines chrétiennes depuis la fin de l'âge apostolique jusqu'à la clôture du conc. de Trente ». Ce fut, par sa volonté même, une œuvre commune, associant la faculté de théologie de Louvain, le collège théologique des Pères dominicains et le collège théologique de la Compagnie de Jésus.

On ne saurait mentionner ici toutes les collaborations accordées par le P. de Ghellinck aux revues et publications qui, de différents points du monde, le sollicitaient. Bibliothécaire du collège théologique des jésuites, il fut choisi comme un des membres chargés de la reconstitution de la bibliothèque de l'université, incendiée en 1914. En 1940, avec le Père Ch. Martin, il dut encore reconstituer celle du scolasticat d'Egenhoven, partiellement détruite. Aussi l'histoire des bibliothèques fut un des champs privilégiés de son travail scientifique : *Les bibliothèques médiévales; les bibliothèques modernes*, dans *N. R. Th.*, 1938, p. 36-55, 161-79; *Bibliothèques*, dans *D. Sp.*, I, 1589-1620; et *D. D. Can.*, II, 801-25; *En marge des catalogues des bibliothèques médiévales*, dans *Miscellanea P. Ehrle*, V, 331-63; *Progrès récents et tendances actuelles en hist. des bibliothèques*, dans *R. H. E.*, 1942, p. 156-68.

Le P. Levie, après avoir fait (dans *N. R. Th.*, févr. 1950) l'éloge du « religieux profondément attaché à sa vocation et scrupuleusement fidèle à toutes les obligations de sa vie religieuse et sacerdotale », termine en rappelant que le P. de Ghellinck fut « un modèle de travail opiniâtre, inlassablement poursuivi par amour de l'Église ». A. MICHEL.

Voir J. Levie, *In memorian, Le P. Joseph de Ghellinck, d'Elseghem, S. J. (1872-1950)*, dans *N. R. Th.*, LXXXII, 1950, p. 158-76; Éd. de Moreau, *Le R. P. Joseph de Ghellinck (1872-1950)*, dans *Mélanges, Joseph de Ghellinck*, I, Gembloux, 1951; A. Piolanti, *Ghellinck d'Elseghem* (Joseph de), dans *Encicl. cattolica*, VI, 294.

Symbole des apôtres (*Tables*, 224-26, 228). — Théologie : au Xe s., XIV, 1698; — au XIe s., 1699-1700; — au XIIe s., 1702; cf. XV, 1713. — Sur : Pierre Lombard (outre l'article), XI, 1301; XII, 1945, 1947, 1963, 1964, 1965, 1973, 1974, 1979, 1987-97, 2000, 2001, 2002, 2003, 2014, 2019 (bibl.); et Gandulphe : 1954, 1964-65, 1973, 1988, 1990; cf. XIV, 2358; XV, 3502, 3505 (et la Glose); — Gandulphe de Bologne, VI, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1149, 1150; XII, 915; XV, 1720; — Gilbert de la Porrée, VI, 1354, 1356, 1358 (bibl.); — Gratien, 1733, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742, 1744, 1747, 1748, 1750 (bibl.); — Hugues de Saint-Victor, VII, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 250, 251, 252, 254, 255, 256, 259, 260, 263, 280, 284, 282, 291, 295, 299, 300, 301, 306 (bibl.); — Ier conc. de Latran, VIII, 2633; — Pierre Comestor, XII, 1918; — Raymond de Peñafort, XIII, 1313; — Yves de Chartres, XV, 3634, 3640 (bibl.); — S. Thomas, 740, 757; — Walafrid Strabon, 3503-04; — Victorinus Afer, 2890. — Sur la scolastique : XIV, 1695, 1700, 1702; — et lecture des Pères, XV, 403; — les *Sentences*, XIV, 1874, 1884 (bibl.); — les Sommes, 2347, 2358. — Sacrement-mystère, X, 2592; — sacrements et sacramentaux, XIV, 467, 469, 470, 488, 490, 491, 492, 493, 528, 531, 547-48, 641 (bibl.); cf. V, 1988 (extrême-onction); VII, 1417 (imposition des mains); IX, 31 (lavement des pieds); 2103, 2106, 2140, 2180 (mariage); XII, 902, 915, 933; XIII, 1813 (pénitence); V, 1224, 1269 (transsubstantiation). — Reviviscence des péchés, XII, 2001; XIII, 2644, 2647, 2648-49, 2651 (bibl.). — Schisme (notion), XIV, 1294. — Théologie au M. A., XV, 357, 359, 373 (bibl.), 408, 465 (révélation). — Immaculée conception au XIIe s., VII, 1024. — Trinité, XV, 1706, 1713, 1720.

GHEZZI (François). — Notice [R. Coulon], VI, 1341. — Orthographié Ghetti, XIII, 498, 504. L'orthographe Ghetti est conservée par Hurter.

GHEZZI (Nicolas). — Notice [P. Bernard], VI, 1341-42. — Controverse avec Concina, III, 683-85; cf. XIII, 576-77.

GHIL (Joseph). — Notice [P. Bernard], vi, 1342.

GHILDES ou **GILDES**. — « Noms d'associations de commerçants ou d'artisans au Moyen Age, constituées d'abord pour le développement du commerce ou de l'industrie » (Larousse). — Leur développement au XIIIe s., *D. T. C.*, iv, 285. — A. Bride, *Gilde*, dans *Catholicisme*, v, 16.

GHILINI (Jérôme). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1342-43.

GHISLIERI (Michel). — Voir *Pie V* (S.), pape.

GHIUREKIAN (Mgr Ignace). — Prélat qui gouverna la congrégation mékhitariste de Venise de 1876 à 1921, x, 498.

GIACOBAZZI (Dominique), *Jacobatius*. — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 1343. — Son neveu Christophe, 1343.

GIACOMELLI (Michel-Ange). — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 1344.

GIACOMO DI LUCCA. — Ablégat de Benoît XIV près des Maronites, x, 87.

GIAMIL (Samuel). — Auteur de la collection des documents concernant les relations du S.-Siège avec les Églises nestorienne et chaldéenne, Rome, 1902 (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 41).

Cité : x, 118; xi, 225 (bibl.), 229, 230, 231, 232, 233, 236, 240-247, 288, 299, 306, 308, 309, 320; xiii, 351; xiv, 3093, 3097, 3104.

GIARD (Alfred-Mathieu), biologiste français (né à Valenciennes en 1846, mort en 1908). — Partisan du transformisme intégral, xv, 1367.

GIBALIN (Joseph de). — Notice [P. Bernard], vi, 1345-46.

GIBBENET (N.). — Sur l'affaire du patriarche Nikon, xi, 649, 650, 655 (bibl.).

GIBBON (Édouard), historien anglais (mort en 1796). — Auteur de *Décadence et chute de l'Empire romain*, 3 vol., 1770-73.

Petit nombre des martyrs chrétiens, x, 237.

GIBBONS (James), cardinal, archevêque de Baltimore (né le 23 juill. 1834, mort le 24 mars 1921). — On lui doit trois écrits : *La foi de nos Pères*, 1876; *Notre héritage chrétien*, 1889; *L'ambassadeur du Christ*, 1896. — C. Lemarié, dans *Catholicisme*, iv, 1911.

Lettre *Testem benevolentiæ* de Léon XIII i, 1044. — Sur Montalembert, ix, 627. — Sacerdoce, formation et devoirs du prêtre, xi, 1377. — Son éloge par Roosevelt, xiv, 90.

GIBBONS (Jean). — Notice [P. Bernard], vi, 1346.

GIBERT (Jean-Pierre). — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 1346-47. — Cité : ii, 641; iv, 465; ix, 2205, 2207.

GIBIEUF (Guillaume). — Notice [A. Ingold], vi, 1347-48. — Lié avec Descartes, xi, 1135. — *Optimisme* de Malebranche, xv, 3341; — sur la science moyenne, x, 2172. — Cité : xi, 1127, 1132.

GIBONAIS (Jean-Arthur de la). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1348.

GIBSON (James), de l'Église libre écossaise. — Sur la doctrine luthérienne de la chute originelle, iv, 767.

GIDE (Charles), professeur d'économie politique (né à Uzès en 1847). — Auteur des travaux suivants : *Du droit d'association en matière religieuse*, 1878; *Principes d'économie politique*, 1884; *Étude sur l' « Act Torrens »*, 1886.

Sur le « contrat de travail », xiv, 979, 980, 982.

GIELEMANS (Jean), hagiographe (1427-1487). — Notice et écrits, i, 330.

GIERENS (M.), théologien jésuite, professeur à Francfort (1935). — Auteur de plusieurs études sur la causalité sacramentelle. — Cité : xiv, 578, 579, 580, 585, 588, 589, 590.

GIESEBRECHT (Frédéric-Guillaume-Benjamin), historien allemand (né à Berlin en 1814, mort à Munich en 1889). — Sa thèse sur les deux Manegold du XIe s., ix, 1826.

GIETL (Ambroise), théologien dominicain. — Connu pour son édition des *Sententiæ Rolandi Bononiensis magistri*..., qu'il a publiées sous le titre *Die Sentenzen Rolands, nachmals Papstes Alexanders III*. Fribourg-en-Br., 1891, avec une remarquable introduction, justifiant l'identité de Maître Roland et d'Alexandre III (Roland Bandinelli) (voir *Tables*, 71). Gietl rattache Roland à l'école d'Abélard.

Quelques autres publications, qu'on trouvera au cours des citations suivantes : i, 49, 50-52, 63, 712-13, 1223, 2535; ii, 251, 267, 270, 279, 282-83, 285, 760, 2504; iii, 882, 2114; iv, 388, 1558; v, 1259, 1271, 1277, 1280, 1283, 1284, 1285, 1290, 1296, 1298, 1369, 1382, 1384; vii, 253; x, 686; xi, 1294, 1295, 1297; xii, 448, 450, 736, 914, 2004; xiv, 528, 2347, 2605.

GIFFORD (E. H.), chanoine anglican, patrologue, iii, 2563, 2566, 2571, 2576 (bibl.).

« GIFFORD LECTURES ». — Esprit de cette publication, issue de l'intention de lord Gifford (1757-1826), iv, 1289-90.

GIHR (Nicolas), professeur au grand séminaire de S.-Pierre, près Fribourg-en-Br. — Auteur de deux ouvrages de théologie sacramentaire : *Das heilige Messopfer dogmatisch, liturgisch und ascetisch erklärt*, Fribourg, 1877; trad. franç., 2 vol., 2e éd., Paris, 1900; *Die heiligen Sakramente der Kirche*, 1897; trad. franç., 4 vol., 1901.

Cité : ii, 1547; iii, 483, 511; v, 232; x, 1157, 1166, 1274, 1288, 1290, 1291, 1296, 1299, 1304, 1305, 1311; xi, 1087, 1372; xiii, 141, 2623, 2634, 2636, 2644; xiv, 466, 537, 539, 558, 617, 618, 621, 627, 629, 642 (bibl.), 645; xv, 1404.

GIL (Christophe). — Notice [P. Bernard], vi, 1348. — Cité : iv, 892.

GILBERT, abbé de Neuf-Fontaines (Bienheureux), prémontré. — xiii, 20.

GILBERT (Jacques). — Notice [L. Salembier], vi, 1348-50.

GILBERT (Nicolas-Alain). — Notice [A. Gatard], vi, 1350.

GILBERT DE HOILLAND, disciple de S. Bernard. — Devint abbé de Swineshead (Angleterre). Mort en 1172. — Hurter, ii, 91; *Catholicisme*, v, 9.

Sur le cœur de Salomon, qui est Jésus, iii, 306. — Sur l'eucharistie, v, 1249. — Cité : ii, 750.

GILBERT DE LA PORRÉE. — Notice [F. Vernet], vi, 1350-58.

1° *Vie*, vi, 1350-52; — S. Bernard et G. au conc. de Paris (1147), 1351; cf. ii, 748; — Hugues d'Amiens et G. au même conc., vi, 1351; vii, 207-08; — Robert de Melun et G. au conc. de Reims (1148), xiii, 2751-52; cf. v, 1491 (Eugène III). — Deux disciples : Jean de Salisbury, viii, 809; Nicolas d'Amiens, xi, 555-57. — Influence sur Simon de Tournai, xiv, 2128-29.

2° *Œuvres*, vi, 1352; cf. ii, 921 (commentaires de Boèce); iv, 1558.

3° *Doctrines*, vi, 1352-54. — Synthèse, xv, 1715-17; cf. i, 416, 2232-33; iv, 1165-67, 1173-74; v, 759. — Prélude à Palamas, xi, 1764; cf. 1815-16 (appréciation d'Amphitheatros). — Rapprochement entre Alain de Lille et G., iv, 1168-70, 1237; vii, 409. — Cité à propos de sa doctrine : i, 42; ii, 748, 835; iv, 1156, 1158, 1160, 1162, 1173; v, 430; vii, 1519; xi, 786; xii, 1945-46, 1952, 1956, 1959, 1984, 1986, 1993, 2008, 2009; xiii, 2147, 2752; xv, 369-70. — Geoffroy d'Auxerre contre G., vi, 1228. — Critiques de Gauthier de Saint-Victor, i, 35; xv, 1720; — censures de Guillaume d'Auvergne, 1731. — Le conc. de Reims condamne quatre propositions, vi, 1351-52; iv, 1298; xiii, 2143, 2145 (*Tables*, 992; cf. 734). — Sur l'eucharistie, v, 1235, 1245, 1259, 1277, 1282, 1378. — Mitigation

des peines infernales, x, 2000, 2006. — Péché originel, xii, 447.

4° *Influence.* — Adversaires et disciples, vi, 1354-58; cf. *supra*, 1° *Vie.* — Cité : vii, 273, 294, 296, 409; viii, 757, 1430, 1432; xiv, 1714; xv, 371, 375, 709, 711, 754.

5° Pseudo-G., viii, 2107, 2113.

Dans *Catholicisme* (v, 13) J. Gauvin a renouvelé et complété la bibliographie : « On consultera avec profit R. L. Poole, *Illustrations of the History of Medieval Thought and Learning*, 2e éd., Londres, 1920. Sur la théologie de Gilbert de la Porrée : les trois interprétations assez divergentes de A. Hayen, *Le conc. de Reims et l'erreur théologique de Gilbert de la Porrée*, dans *Arch. hist. doctr. et litt. du Moyen Age*, x, 1936, p. 29-102; de M. E. Williams, *The teaching of Gilbert Porreta on the Trinity*, Rome, 1951; et de N. M. Haring, *The case of Gilbert de la P. Bishop of Poitiers*, dans *Med. Studies*, xiii, 1951, p. 1-40. Sur la philosophie de Gilbert : A. Forest, *Le réalisme de Gilbert de la Porrée dans le commentaire du « De hebdomadibus » de Boèce*, dans *Rev. néosc. de philos.*, xxvi, 1934, p. 101-110; A. Forest, *Gilbert de la Porrée et les écoles du XIIe s.*, dans *Rev. des cours et conf.*, xxxv, 1934, p. 410-20, 640-51. Sur la technique porrétaine : M. Grabmann, *Gesch. der scholastischen Methode*, ii, Fribourg-en-Br., 1911; M.-D. Chenu, *Un essai de méthode théologique au XIIe s.*, dans *R. S. Phil.*, xxiv, 1935, p. 258-67; en préparation : J. Gauvin, *Être et langage chez Gilbert de la Porrée, commentateur de Boèce.* Sur l'influence porrétaine : J. de Ghellinck, *L'hist. de « persona » et d' « hypostasis » dans un écrit anonyme porrétain du XIIe s.*, dans *Rev. néosc. de phil.*, xxxvi, 1934, p. 111-27; M. H. Vicaire, *Les porrétains et l'avicennisme avant 1215*, dans *R. Sc. Phil.*, xxvi, 1937, p. 449-82; A. M. Landgraf, *Einführung in die Gesch. der theologischen Literatur der Frühscholastik*, Ratisbonne, 1948 (on trouvera dans ce livre l'indication des nombreux articles que Mgr Landgraf a consacrés à cette question, dont sa *Dogmengesch. der Frühscholastik*, en cours de publication [1957] chez Pustet à Ratisbonne, permettra de mesurer toute l'importance). »

GILBERT DE TOURNAI, frère mineur du xiiie s., docteur parisien (mort en 1270). — A écrit *De officio episcopi deque Ecclesiæ cæremoniis*, Cologne, 1571, 1618; *Vita S. Eleutherii; De pace animique tranquillitate*; et plusieurs sermons.

Biogr. de Belgique, viii, 416 sq.; Rosenmüller, dans *K. L.*, v, 1354; Hurter, ii, 371-72.

Sur l'essence du rite de l'ordination, xi, 1322.

GILBERT L'UNIVERSEL, écolâtre d'Auxerre (à partir de 1110). — De sa biographie dont trop de détails demeurent incertains, on peut retenir qu'il passa l'hiver 1125-26 à la Curie romaine. Sa science et ses relations expliquent son surnom d'Universel. « Il bénéficie, de nos jours, d'un regain de célébrité pour sa participation à la *Glossa ordinaria* (Pentateuque, grands prophètes, Lamentations). Dans ses commentaires, il ne manque pas d'ajouter sa propre pensée à celle des Pères et d'apprécier jusqu'aux qualités littéraires du texte, en grammairien et en logicien. Surtout il est le premier (avant même Abélard) à incorporer systématiquement, à propos des textes, des « questions » théologiques dans le commentaire. Certaines de ses positions théologiques furent attaquées par Gautier de Mortagne et par Abélard (1121). Au conc. de Reims (1148), on invoqua ses opinions pour justifier Gilbert de la Porrée » (J.-C. Didier, *Catholicisme*, v, 8). Il reçut l'évêché de Londres en 1128.

On consultera l'article de M. Didier et sa bibliographie, dont nous détachons deux indications essentielles : B. Smalley, *Gilbertus Universalis, Bishop of London (1128-34) and the Problem of « Glossa ordinaria »*, dans *Recherches de théol. anc. et médiévale*, vii, 1935, p. 235-62; viii, 1936, p. 24-60; J. de Ghellinck, *Le mouvement théol. du XIIe s.*, 1948, p. 109-10, 159-60 (note).

Cité à propos de la *Glossa* : xv, 3502.

GILDAS (Saint), dit le *Sage*. — Fils d'un seigneur de Grande-Bretagne, Gildas naquit vers la fin du ve s. et fut confié à S. Iltut qui lui donna une forte éducation chrétienne. Prêtre vers 518, il entreprit de ramener à la foi le nord de la Grande-Bretagne. Vers 525, il passa en Irlande, alors en décadence, pour y rétablir la discipline. Plus tard il s'établit dans la solitude de l'île de Houat (près Belle-Ile). Puis, sa renommée lui attirant de nombreux auditeurs, il fonda le monastère de Rhuys. Il mourut dans l'île de Houat, en 570.

Parmi les écrits qui lui sont attribués, un seul est certainement de lui, *De excidio et conquestu Britanniæ*. Un manuscrit de Corbie lui attribue une série de canons sur la discipline ecclésiastique. Enfin, un pénitentiel, dit de Gildas, semble être la codification des règles appliquées en Bretagne dans la première moitié du vie s. — Voir J. Templé, dans *Catholicisme*, v, 15-16.

Pénitentiel de Gildas, xii, 1163, 1164, 1168.

GILLES. — Interlocuteur imaginaire de Nicolas d'Autrécourt, xi, 562, 564, 566, 567, 570, 571, 585.

GILLES BELLEMÈRE. — Décrétaliste, évêque de Lavaur, du Puy et enfin d'Avignon († 1407); cf. Hurter, ii, 772. — Cité : xii, 2746.

GILLES DE CESARO. — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 1358.

GILLES LE CHANTRE (ou *Sanghers*). — Fondateur de la secte des « Hommes de l'intelligence », vii, 38-39; cf. vi, 807.

GILLES DE GABRIEL. — Voir *Gabrielis*; et vi, 985. — Cité : i, 751, 752, 756, 757, 759.

GILLES DE LESSINES, théologien dominicain du xiiie s. — Sa renommée s'affirme surtout après 1275. Peut-être avait-il suivi les leçons de S. Thomas d'Aquin. Trois écrits : *De unitate formæ; De usuris* (placé comme traité de S. Thomas, *opus* 73, éd. romaine de 1570); *De temporibus*, concordance des temps jusqu'au début du xive s., œuvre jugée par Échard comme érudite, curieuse et digne d'être connue. — Hurter, ii, 386.

Cité : Sur l'unité de forme, i, 2509; cf. 2632; v, 1389; vi, 892, 896; xv, 679, 682, 683, 684. — Sur le *De usuris*, 2345, 2347, 2348, 2350, 2352, 2356, 2360, 2362, 2364, 2367, 2368, 2369. — Scolastique, xiv, 1707, 1708; — lutte antiaristotélicienne, xv, 625.

M. de Wulf, *Hist. de la philosophie médiévale*, 5e éd., ii, 43 (voir *D. T. C.*, xiv, 1707-08); E. Hocédez, *La date du « De usuris » de Gilles de Lessines*, dans *E. T. L.*, iii, 1926, p. 508-12; M. Grabmann, *Ægidius von Lessines*, dans *Mittelalterliches Geistesleben*, ii, 1936, p. 521 sq.

GILLES DE PARIS. Écrivain du xiie s., mort vers 1180, qui, dans son *De numero librorum utriusque Test.* (*P. L.*, ccxii, 43), énumère les livres proto et deutéro-canoniques de l'A. T., *D. T. C.* ii, 1582. — *D. B.*, ii, 161.

GILLES DE LA PRÉSENTATION, théologien augustin. — Professeur à l'université de Coïmbre, mort en 1626 à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Ses deux principaux écrits sont : *Disputationes de animæ et corporis beatitudine*, Coïmbre, 1619; *De immaculata Beatæ Virginis conceptione*, 1617. — Hurter, iii, 666.

Critique de l'opinion de Henri de Gand sur la gloire des élus, vi, 1394, 1399. — Sur l'immaculée conception, vii, 1154 (exemption du péché), 1157 (dette du péché); cf. 1160 (bibl.).

GILLES RICHARD. — Notice [P. Servais], vi, 1358.

GILLES DE ROME (*Ægidius Colonna*). — Vie. Ouvrages [N. Merlin], vi, 1358-65. — Théologie en général (et école égidienne), i, 2476, 2485; — augustinisme, 2534; ix, 1224; xiv, 1938; — dogmatique, iv, 1560; viii, 202, 306; — scolastique, xiv, 1708, 1711; — *Sentences*, 1866, 1868, 1869, 1870, 1878, 1883; — *Somme*, 2346. — Dieu, iv, 889, 1180, 1181, 1240, 1242; — science moyenne, xiv, 1610, 1613, 1614. — Création, créatures : création *ab æterno*, iii, 2177; — multiplicité des formes substantielles, i, 2513; v, 574; xv, 656, 682, 683, 684; — essence et existence, iv, 1180-81; xv, 674, 1142. — Crédibilité, iii, 2279. — Immaculée conception (négation de l'), vii, 1055. — Incarnation : hypostase, 410, 412; — union hypostatique, 1520, 1534 (bibl.); cf. xv, 1142. — Inspiration de l'Écriture, 2125. — Pape : infaillibilité, 1676; — pouvoir, xii, 2738; cf. 2732-33, 2739, 2745, 2747; — primauté, xiii, 306-07; cf. xv, 3012. — Grâce et sacrements : grâce, i, 2494;

suffisante à tous, vii, 1851; — causalité des sacrements, xiv, 617; — confession, iii, 890, 900, 902, 906, 914, 920, 921; aux laïques, xii, 1042; — eucharistie, v, 1266, 1272, 1304, 1389, 1393, 1394; xv, 1400; — pénitence, xii, 1042. — Fins dernières : enfants morts sans baptême, vii, 1851; — enfer, feu métaphorique (?), v, 2211, 2228, 2229-30; — gloire, vi, 1398-99; — communion des saints, iii, 447. — Sur l'usure, xv, 2345. — Cité : i, 974, 2531, 2634; ii, 10; vi, 884, 894; ix, 1064, 1224; xi, 918; xii, 2292; xiv, 1711, 1869, 1870, 1879, 1883, 2346; xv, 102, 104, 106, 626, 656, 671, 682, 684, 711, 834, 2525, 3108, 3114.

De la bibliographie établie par le P. Dumont, dans *Catholicisme*, v, 22-23, extrayons les indications suivantes intéressant directement Gilles de Rome : « P. Mandonnet, O. P., *La carrière scolaire de Gilles de Rome (1276-1291)*, dans *R. S. Phil.*, iv, 1910, p. 480-99... E. Hocedez, *Gilles de Rome et S. Thomas*, dans *Mélanges Mandonnet*, i, Paris, 1930, p. 385-409; *La condamnation de Gilles de Rome*, dans *R. T. A. M.*, iv, 1932, p. 34-58... *Gilles de Rome et Henri de Gand sur la distinction réelle (1276-1287)*, dans *Gr.*, viii, 1927, p. 358-84; J. Paulus, *Les disputes d'Henri de Gand et de Gilles de Rome sur la distinction de l'essence et de l'existence*, dans *Arch. d'hist. doct. et litt. du Moyen Age*, 1940-42, p. 323-58; R. Egenter, *Die Erkenntnispsychologie des Aegidius Romanus*, Regensburg, s. d.; *Vernunft und Glaubenswissenschaft nach Aegidius Romanus*, dans *Philos. perennis, Festschrift J. Geyer*, i, 1930, p. 195-208; J. J. Makaaij, *Der Tractat des Aegidius Romanus über die Einzigkeit der substantiellen Form*, Wurtzbourg, 1924. » On trouvera également dans *Catholicisme* diverses indications concernant le rôle politique de Gilles et les œuvres récemment éditées.

GILLES DE VITERBE. — Notice [A. Palmieri], vi, 1365-71. — Des Ermites de S.-Augustin : son influence sur Seripando, xiv, 1923, 1924; — influence possible sur Luther (augustinisme et platonisme), ix, 1204-05, 1224; cf. xii, 2338. — Thèse de la double justice, viii, 2130; cf. ix, 1223-24; xiv, 1937 (stade encore orthodoxe). — Discours d'ouverture au Ve conc. du Latran, viii, 2670. — Cité : viii, 216, 306, 1902; xiv, 1711.

Voir G. Signorelli, *Il cardinale Egidio da Viterbo, agostiniano, umanista e riformatore*, dans *Biblioth. agostiniana*, xvi, Florence 1929.

GILLET (Martin-Stanislas), théologien dominicain (1875-1951). — Thèse, à Fribourg (Suisse), sur *Le fondement intellectuel de la morale d'après Aristote* (1905). Enseignement à Louvain (1905-10), au Saulchoir (1910-22, sauf l'interruption de la guerre 1914-18), à l'Institut catholique de Paris (1923-27). Provincial de la province dominicaine de Paris; maître général de l'ordre (de 1929 à 1946); archevêque titulaire de Nicée (1946). « Le P. Gillet a été mêlé à tous les grands mouvements de l'Église contemporaine et au renouveau catholique de l'après-guerre 1919. En plus de son professorat universitaire, il donna de nombreuses séries de conférences aux étudiants, fit des cours aux Semaines sociales, dirigea des cercles d'études pour dames, prêcha des retraites aux artistes, pour lesquels il fonda l'*Union catholique du théâtre*, etc.

« Le P. Gillet eut, en 1925, l'initiative d'une traduction française de la *Somme théologique* en traités séparés d'un format commode et munis de notes explicatives. L'entreprise, qu'il avait ouverte par le traité des *Actes humains*, a été imitée en plusieurs pays.

« C'est dans la même inspiration d'apostolat doctrinal que le P. Gillet publia *Mission de Ste Catherine de Sienne* (1944), *S. Thomas d'Aquin* (1949).

« Durant son généralat, il fonda, à Rome, un institut historique dominicain, et fit du Collegio Angelico, transféré dans un nouveau local, un institut d'enseignement universitaire, selon les normes de la Constitution *Deus scientiarum* du 31 mai 1931 » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, v, 25).

De la bibliographie dressée par Y. Congar, nous extrayons les ouvrages concernant plus directement la théologie : « *Devoir et conscience*, 1910; *La valeur éducative de la morale catholique*, 1911; *Les harmonies eucharistiques. Essai théologique*, 1914; *L'Église et la famille. Population, dépopulation, repopulation*, 1917; *Conscience chrétienne et justice sociale*, 1922; *La morale et les morales*, 1925; *Les actes humains*, 1926; *L'éducation de la conscience*, 1930; *La justice (Somme théologique)*, 1932... »

Devoirs des parents, xi, 2004, 2006.

GILLMANN (Fr.). — Canoniste allemand (cath.), commentateur du Décret en de multiples écrits; cf. ix, 2163, 2177, 2185, 2199, 2208, 2215; — sur la pénitence, xii, 967; — sur le septénaire, xiv, 547.

GILLOT (Jacques). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1371. — Voir la notice qui suit.

GILLOT (Joseph). — Il est né, non dans la première moitié, mais vers le milieu du xvie s. L'édition des œuvres de S. Ambroise (1569) et de S. Hilaire (1572) n'est pas son fait, mais celui de *Jean* Gillot, « prêtre champenois » (*P. L.*, t. ix, c. xiv; t. xvi, 211 A, 214 C; et t. xiv, c. xvi). L'édition de S. Hilaire par Jean Gillot (celle de 1572, reprise en 1605) porte cette dédicace : *Clarissimo eruditissimoque viro D. Philippo Belin, æquissimo Trecensius suppræfecto...*, ce qui localise Jean Gillot à Troyes ou dans la région.

B. Heurtebize a confondu Jacques et Jean Gillot. Déjà Hurter (iii, 87-88) donne dans cette confusion et pourtant les deux personnages sont bien distincts : par l'*âge :* Jean Gillot publie entre 1566 et 1586; en plus des œuvres de S. Hilaire et de S. Ambroise, il édite celles de S. Bernard, de S. Grégoire et une traduction de S. Basile de Césarée, etc.; — par les *dispositions :* Jean Gillot s'en prend aux hérétiques, déteste Érasme; Jacques leur est moins opposé; — par *le domaine d'activité intellectuelle :* Jean est un patrologue, un historien; Jacques est un juriste plus préoccupé de l'actualité.

Il existe un deuxième *Jean* Gillot, père de Jacques, jurisconsulte qui publie des ouvrages de sa compétence vers 1538. P. Viard.

GILSON (Étienne), philosophe français (né à Paris le 13 juin 1884). — Agrégé de philosophie, il soutint en 1913 une thèse de doctorat, *La liberté chez Descartes et la théologie*, accompagnée d'un *Index scolastico-cartésien*.

É. Gilson est un maître incontesté de la philosophie médiévale. Principaux ouvrages : *Le thomisme*, 1919; 2e éd., 1927; *La philosophie de S. Bonaventure*, 1924; *Introduction à l'étude de S. Augustin*, 1929; *La théologie mystique de S. Bernard*, 1934; *Jean Duns Scot, introduction à ses positions fondamentales*, 1952. Gilson a complété ses thèses par des *Études sur le rôle de la pensée médiévale dans la formation du système cartésien*, 1930; *L'esprit de la philosophie médiévale*, dans les *Gifford Lectures* (cf. *Tables*, 1810), 1932; *La philosophie du Moyen Age*, 1944 : *L'être et l'essence*, 1948.

A côté de cette série proprement philosophique, citons : *Les idées et les lettres*, 1932; *Héloïse et Abélard*, 1938; *Dante et la philosophie*, 1939; *Le réalisme méthodique*, 1937; *Le réalisme thomiste*, 1939; *The Unity of philosophical Experience*, 1938.

M. Gilson a fondé à Toronto, en 1929, l'*Institut of Mediaeval Studies*. En France, il est l'animateur des *Études de philosophie médiévale*.

M. Nédoncelle a publié dans *Catholicisme* une courte, mais suggestive notice sur M. Gilson et note opportunément la position prise par ce philosophe dans la question de la « philosophie chrétienne » : « La foi, loin de se substituer à la raison, l'a aidée à être plus parfaitement elle-même. Ce progrès reste d'ordre strictement rationnel, mais l'histoire peut constater que la raison seule n'avance pas loin et que la révélation a été en fait un auxiliaire indispensable de la philosophie... Ces affirmations ont donné lieu à de brillantes controverses, où M. Gilson s'est opposé à É. Bréhier, pour lequel la notion de philosophie chrétienne est quasi contradictoire, et à M. Blondel, pour qui elle échappe à la compétence de l'historien et doit être liée à un élan à la fois inévitable et inefficace de la réflexion vers la révélation » (*Catholicisme*, v, 27). — Voir *D. T. C.*, xiii, 1649, 1839; xv, 388, 499.

S. Anselme, son argument, xv, 363. — S. Augustin : péché originel et nature humaine, xii, 376, 379, 380, 381, 393, 398, 399, 536, 539, 598, 601; — — ontologiste (?), xi, 1007; — raison et foi, xiv, 1694-95; — sur la Trinité, xv, 1690-91. — S. Bonaventure : direction augustinienne de la scolastique,

90. Glaire a publié une *Encyclopédie catholique*, 18 vol., 1839-48; un *Dict. universel des sciences ecclésiastiques*, 2 vol., 1868. Voir d'autres ouvrages dans *D. B.*, III, 248.

Cité : XIV, 821, 1079; XV, 2458.

GLAIVES (Théorie des deux). — Il s'agit, sous le symbolisme des deux glaives (Luc., XXII, 38; Matth., XXVI, 51 sq., Joa., XVIII, 11), « d'une doctrine théologico-politique concernant le rapport des deux pouvoirs, spirituel et temporel; cette doctrine attribue à Pierre, c.-à-d. au pape, leur possession *radicale* de telle sorte que le pouvoir politique soit conféré à l'empereur (aux chefs d'État) par le sacerdoce et doive être exercé en dépendance de celui-ci, selon ses indications impératives et pour ses fins » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, V, 39-40). On se référera à l'article cité du P. Congar pour les développements et les transpositions de cette doctrine. Bibliographie intéressante.

Origine et développement de la thèse théologique, II, 1001; cf. texte de la bulle *Unam sanctam*, 999-1000. — S. Bernard, 771. — Innocent III, VII, 1976-79. — Innocent IV, 1992-95. — Dominique de Saint-Séverin, XIV, 769. — Application à la liturgie du sacre des rois, 484.

GLANVILLE (Barthélemy de). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1382-84.

GLAODIOS, roi d'Éthiopie dans la seconde partie du XVIe s. — Son attitude à l'égard du patriarche André d'Oviedo, V, 951-53.

GLAREAN (*Heinrich Loriti*, dit). — Glareanus est un écrivain suisse né en 1488 dans le canton de Glaris d'où il tira son nom latin (mort à Fribourg-en-Br. en 1563). Lié avec Myconius, Érasme et Zwingli, il professa la philosophie à Bâle, les belles-lettres au Collège de France à Paris, puis à Fribourg-en-Brisgau.

Cité : à propos de Zwingli, XV, 3727-28, 3746, 3749.

GLAS (Jean). — Notice [A. Gatard], VI, 1384-85. — Ses disciples : glassistes et sandemaniens, 1385.

GLASBERGER (Nicolas), frère mineur, confesseur des clarisses à Nuremberg (mort après 1508). — A composé une chronique ou plutôt de brèves notes ajoutées aux diverses chroniques concernant les ministres généraux de l'ordre, ainsi que les ministres provinciaux de l'Allemagne supérieure et de la Saxe. De 1206 à 1472 ou 1485 et continuées par un autre jusqu'en 1517. Publiées à Quaracchi, en 1887, par le P. Quentin Muller. — Hurter, II, 1154.

Cité : à propos de Pécham, XII, 125; — de Louis de Prusse (Prutenus), XIII, 1084-86.

GLAUBERG (Jean) († 1665). — Tendances panthéistes avant Spinoza, XIV, 1722.

GLÈBE et BORIS. — Les miracles accomplis sur leur tombeau et leur canonisation (en Russie), II, 1663. — *Tables*, 470.

GLEY (Gérard). — Notice [E. Mangenot], VI, 1385-86.

« GLOBE » (Le). — Cité comme journal du néo-libéralisme et des saints-simoniens, IX, 516, 521, 535, 544, 551, 553, 555, 558; XIV, 789, 793.

GLOIRE. — Étude générale [A. Michel, C. Toussaint], VI, 1386-1432.

I. GLOIRE DE DIEU. — 1° *Dans la théologie.* — *a)* G. interne, VI, 1387; — le Fils, rayon de la G. du Père, V, 2403; VI, 2104; XIII, 656; XV, 2648, 2651, 2661. — G. interne, nécessairement voulue par Dieu, 871; — procédant de l'intelligence, XIII, 656. — *b)* G. extérieure, VI, 1387; III, 2085, 2164, 2167-68; V, 2484; VIII, 1092-93; XIII, 980-84, 992, 996-97; XV, 3332-33; — G. formelle extérieure, VI, 1387; cf. III, 2168-69; V, 2485; XIII, 676. — G. de Jésus-Christ, voir *Jésus-Christ.*

2° *Dans l'Écriture.* — A. T., VI, 1388-90. — Théologie juive post-exilienne, 1390-92; cf. V, 2374-75; VIII, 1620-21. — N. T., VI, 1392-93; cf. 2104; VIII, 562-63.

II. GLOIRE DES ÉLUS. — Voir *Tables*, 610-13. — Sur la prédestination à la G., voir *Prédestination.*

III. GLOIRE HUMAINE. — Nature, VI, 1426.

1° *Gloire légitime.* — Possibilité : morale, VI, 1426-28; cf. IX, 949; XV, 2683; — psychologique, VI, 1428. — Voir *Humilité; Hypocrisie; Orgueil.*

2° *Gloire vaine.* — *a)* Définition, nature, VI, 1429; cf. 538; IX, 949; — opposée à vérité, XV, 2683-84; à magnanimité, IX, 1552. — *b)* Culpabilité, VI, 1430-31; — dérivée du péché originel, XII, 360; — enlève le mérite, X, 598-99, 635 (S. Jean Chrysostome). — *c)* Péchés dérivés ou connexes, VI, 1431; II, 1689; — orgueil, XI, 1410, 1413, 1418, 1424, 1428, 1430; — vanité, XV, 2531; — jactance, 2686. — Reproches de S. Paul aux Philippiens, XII, 1423, 1426, 1433.

GLORIEUX (Palémon). — Né à Bray-sur-Somme (1892). Professeur de dogme au grand séminaire (1919), puis à la faculté de théologie de Lille (1927), recteur de l'université catholique (1949), protonotaire apostolique (1950).

Sur le plan apostolique, Mgr Glorieux a été en France l'un des promoteurs de la J. O. C.; toutes les formes de l'Action catholique lui doivent quelque chose. Ses écrits, au point de vue de l'apostolat, sont très nombreux. Sa thèse, *De la nécessité des missions*, a eu un retentissement considérable et suscité des contradictions (voir Capéran, *Le problème du salut des infidèles, essai historique*, Toulouse, 1934, p. 555-68). Mais Mgr Glorieux est surtout un historien des doctrines médiévales. A ce point de vue, il a publié : *La littérature quodlibétique de 1260 à 1320*, I, 1925; II, 1935; *Les premières polémiques thomistes. Le « Correctorium correctorii quare »*, 1927; *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe s.*, 2 vol., 1933, 1934; *Introduction à l'étude du dogme*, 1949; *Pour revaloriser Migne*, 1950. Sa collaboration au *D. T. C.* et à ses *Tables* fut et reste précieuse.

Cité : Perfection chrétienne, XII, 1222; — Pierre de Falco, 1930-33; — Pierre Lombard, 2013; — Richard de Mediavilla, XIII, 2670, 2671; — Richard de Saint-Laurent, 2676; — Rigaud (Eudes), 2704; — Rigaud Raymond, 2706; — Roland de Crémone, 2844; — Royard (Arnauld), XIV, 141; — Saint-Amour (Guillaume de), 756, 758, 759, 762; — SENTENCES, outre l'article, 1869, 1877; — SOMMES THÉOLOGIQUES, article, 2341-64; — théologie, XV, 373 (bibl.); — Thomas d'Aquin, 630, 636, 655, 656, 660, 661, 663, 665, 670, 672, 673, 676, 677, 678, 679, 682, 683, 684, 689, 690, 693 (bibl.), 756; — Vital du Four, 3103.

GLOSE. — Ce terme est emprunté à la philosophie : « Les grammairiens et les scoliastes grecs appelaient γλῶσσαι les mots vieillis ou étrangers et les provincialismes (voir J. J. Westein, *Novum Testamentum graecum*, II, Amsterdam, 1752, p. 151). Ces mots avaient besoin d'être expliqués pour être compris. On nomma ces explications γλώσσημα ou même γλῶσσα; d'où le mot *glose*. Plus tard, on les collectionna dans des recueils appelés *glossaires*... En plus de l'explication des mots difficiles, les glossateurs en vinrent à expliquer aussi le sens du texte. La glose prit alors l'allure d'un commentaire » (Ch. Lefebvre, dans *Catholicisme*, V, 64; cf. Vigouroux, dans *D. B.*, III, 252).

1° *Gloses bibliques.* — 1. *Gloses rabbiniques.* — Œuvre de la Massore, X, 266-75, surtout 269-75; — travail des rabbis, VIII, 1590-91.

2. *Gloses grecques.* — Septante, XV, 2706-07. — Glossateurs grecs : Hésychius, 2714; Photius, XII, 1539, 1540-41; Suidas, XIV, 2749; — la Συναγωγὴ λέξεων attribuée par Vigouroux à Zonaras, XV, 3705-07, lui est antérieure.

Sur ces auteurs, voir Vigouroux, *loc. cit.*, 254-56, dans lequel se trouvent quelques autres indications : l'*Etymologicum magnum* (auteur inconnu du XIe ou XIIe s.); le *Lexicon graecum* ou *Dictionarium* du bénédictin Guarinus (Varinus), Gavorinus; enfin les *Glossæ sacræ*, réunies par Suicer dans son *Thesaurus ecclesiasticus*..., 2 vol., Amsterdam, 1682; et le *Glossarium sacrum* de J. Alberti, Liège, 1735.

3. *Gloses latines.* — *a) Glossa ordinaria* de Walafrid Strabon, XV, 3499; — problème de la *Glossa*

ordinaria, 3499-3503; voir XII, 1974-78 (gloses attribuées à Pierre Lombard). — *b) Glossa interlinearis* d'Anselme de Laon (*Tables*, 178). — *c)* Gloses philologiques de S. Isidore de Séville (les *Étymologies*), VIII, 102.

Dans l'art. de *Catholicisme*, Ch. Lefebvre cite encore les *Postillæ* de Nicolas de Lyre (cf. *D. T. C.*, IX, 1411), les *Additiones* de Paul de Burgos, la *Summa* de Guillaume Briton (vers 1250) et le *Mammotrectus* de Jean Marchesinus (vers 1300) (gloses exégétiques), le *Liber glossarum* (vers 750), les *Glossæ Amplonianæ*, la glose de Salomon de Constance (début du Xe s.), le glossaire de Papias (1053), celui de Paul, la *Panormie* d'Osbern de Gloucester et les gloses d'Huguccio (gloses philologiques).

2° *Gloses de droit canonique*. — *a)* Sur la collection *Dionysio-Hadriana*, IV, 448-49 (*Tables*, 938; cf. *D. D. Can.*, IV, 1138-52). — *b)* Sur le *Décret* de Gratien, VI, 1727-31 (*D. D. Can.*, IV, 621-23) : Paucapalea, 1742, 1746 (Hurter, II, 153); Roland Bandinelli (Alexandre III) (*Tables*, 71-72); Ognibene (Hurter, II, 164); Rufin de Plaisance (Hurter, II, 241); Étienne de Tournai (*Tables*, 1300); Jean de Faenza (Hurter, II, 210); Gandulphe de Bologne, 1142; Sicard de Crémone, 1746 (Hurter, II, 251); Huguccio de Ferrare, 1746 (Hurter, II, 249); Jean le Teutonique, VIII, 761. — *c)* Sur les *Quinque compilationes antiquæ* (*Tables*, 911-12; *D. D. Can.*, III, 1239-41) : première compilation : Bernard de Pavie (*Tables*, 430); Richard l'Anglais; Alain de Galles (Hurter, II, 248); Laurent d'Espagne (Id., 251); Vincent d'Espagne (Id., 301); Tancrède (Id., 297); Damasus (Id., 250); — deuxième compilation : Tancrède; — troisième compilation : Vincent et Laurent d'Espagne; Jean le Teutonique; Tancrède; — quatrième compilation : Jean le Teutonique; — cinquième compilation : Jacques d'Albenga (Hurter, II, 970). — *d)* Sur les *Décrétales* de Grégoire IX (*Tables*, 912; *D. D. Can.*, IV, 630-32) : Vincent d'Espagne; Geoffroy de Trani (Hurter, II, 298); Sinibald Fiesco (Innocent IV), VII, 1981; Bernard de Parme, VIII, 198 (glose ordinaire); Henri de Suse (l'*Hostiensis*) (Hurter, II, 367). — *e)* Sur le *Sexte* (*Tables*, 912; *D. D. Can.*, IV, 634-35) : Jean Lemoine; Gui de Baysio (Hurter, II, 511); Jean d'André (d'Anagni) (Hurter, II, 952-53). — *f)* Sur les *Clémentines* (*Tables*, 912; *D. D. Can.*, IV, 639-40) : Pierre d'Anagni; cardinal Zabarella, XV, 3643. — *g)* Sur les *Extravagantes* (*Tables*, 912; *D. D. Can.*, IV, 640-42) : Guillaume de Monte Lauduno (Hurter, II, 609).

On a suivi l'ordre de la liste de Ch. Lefebvre, *loc. cit.*

GLOSSOLALIE. — Voir *Langues* (Don des); et VIII, 2591.

GLUNZ (H.-H.), professeur à l'université de Cologne. — Sur la *Glossa ordinaria*, XV, 3501-02.

GLYKAS (Michel). — Voir *Michel Glycas*; et X, 1705.

GNAPHÆUS (Guillaume). — Théologien hollandais anabaptiste (XVIe s.). — Cité : XIV, 2563.

GNOSE. — G. chrétienne et G. hérétique [P. Godet], VI, 1432-33. — Cf. *Gnosticisme*, § Écrivains antignostiques.

GNOSIMAQUES, secte hérétique du VIIe s. — Notice [G. Bareille], VI, 1433-34.

GNOSTICISME, GNOSTIQUES. — Les notices, études ou simples références ont été ici rapprochées en vue de fournir une synthèse de toute la question.

I. Auteurs et sectes gnostiques. — Les chiffres en italique indiquent les articles ou notices propres à ces auteurs, sectes ou doctrines.

Abraxas [G. Bareille], I, *118-21*, cf. 635; II, 468, 471, 473, 474; VI, 1444 (*Tables*, 13; et *Basilide*). — Achamoth (ou Hachamoth) [G. Bareille], I, *309;* V, 2423; VI, 1452; XV, 2503, 2508, 2515. — Adamites [G. Bareille], I, *391*, 1395; II, 1802. — Alexandre, VI, 1435, 1439. — Alpha et Oméga (chez les G.) [E. Mangenot], I, *903*. — Anthropiens, II, 355. — Antilogies bibliques (chez les G.) [E. Mangenot], I, *1382-84*, 1455; II, 1560; VII, 2080-81; XV, 1940 (chaque article important renferme un paragraphe à ce sujet) (*Tables*, 183). — Antinomisme (chez les G.) [G. Bareille], I, *1393-97* (marcionites); VIII, 1676; voir les articles importants. — Antitactes [G. Bareille], I, *1441;* cf. 1396; VI, 1456; XI, 1063, 1070. — Apelles [G. Bareille], I, *1455;* — sa doctrine (A. et N. Testament [antilogies], Dieu, christologie, anthropologie), 1455-57; — cité : 790, 1383; V, 1608, 2423; VI, 1435; VIII, 1249, 1253, 2084; IX, 1002, 2029, 2080; XIII, 268; XV, 146, 154, 166, 2511 (*Tables*, 189). — Apotactiques [G. Bareille], I, *1646;* II, 232; V, 8, 10. — Archontiques [G. Bareille], I, *1769;* — doctrine, *1770;* cf. XI, 1063, 1064. — Attingants [G. Verschaffel], I, *2222;* cf. X, 516 (melchisédéciens). — Axionicos, I, 1402; IV, 1492; VI, 1451; XV, 2510.

Barbéliotes, I, 1395; VII, 2511; XI, 1063, 1064. — Barbélites, VI, 1456; XI, 1064; — voir *Borboriens*. — Bardesane : vie, écrits (le *Dialogue*), doctrine [F. Nau], II, *391-98;* — bardésanites : histoire, erreurs, *398-401;* I, 1402; IV, 1492; VI, 1436, 1451; IX, 1845, 1859, 1860, 1890, 1894; X, 546; XV, 2503, 2510. — Basilide : sources, vie, système (principes généraux, monde supérieur, monde intermédiaire, monde inférieur, anthropologie, chute et rédemption, eschatologie, morale [antinomisme], critique du système) [G. Bareille], II, *465-74;* — basilidiens, *474;* — cité : I, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 635, 790, 809, 1383 (antilogies bibliques), *1393-94* (antinomisme), 1397, 1441; II, 1308, 1800, 2509; III, 148, 150, 171, 224, 2064; IV, 1484, 1485, 1487, 1488, *1490-91*, 1492 (docétisme); V, 53 (eschatologie), 2423; VI, 1434, 1435, 1443, *1444-46* (résumé du système), 1448, 1449, 1455, 1458, 2118; VII, 2511; VIII, 560, 1249; IX, *1687* (problème du mal), 1889, 1891, 1893, 1894, 1962, 2018, 2019, 2080 (usage du mariage); X, 939, 1586; XI, 500, 502, 1509, 1511; XII, 329; XV, 1043, 1066, 1069, 1623, 1637, 2512 (références complétant et corrigeant *Tables*, 383). — Basiliscus, I, 1455; VI, 1455. — Bassus, II, *476;* voir *Colorbasus*. — Blastus, VI, 53; VII, 2404, 2406. — Borboriens, borborites : doctrine immorale (antinomisme) [G. Bareille], II, *1032;* — cité : I, 1395; VI, 1456; XI, 1064; les sectes citées II, 1032 sont indiquées dans leur ordre alphabétique, cf. *infra* et *supra :* adamites, barbélites, barbéliotes.

Caïnites : histoire et doctrines [G. Bareille], II, *1307-09;* — cités : I, 1395; VI, 1456; VII, 2415, 2511; XI, 1063, 1064, 1070. — Carpocrate : vie, doctrine (théogonie, cosmologie, christologie, anthropologie, morale : antinomisme) [G. Bareille], II, *1800-02;* — carpocratiens, *1802;* — cités : I, 391, 790, *1394;* II, 356, 1307, 1308; III, 149, 2064; IV, 1485; V, 53, 2423; VI, 1435, *1447*, 2118, 2119; VII, 464, 2415, 2426, 2461, 2510, 2511; VIII, 1249, 1676; IX, 2019; X, 1586; XI, 500, 502; XII, 329; XIII, 802; XV, 1066 (*Tables*, 540). — Cassien ou Cassius (Jules) [G. Bareille], II, *1829;* — cité : III, 149; IV, 1480, 1481; V, 7, 8, 11; VI, 1435; IX, 2080 (*Tables*, 544). — Cerdon [G. Bareille], II, *2138;* — cité : I, 1383, 1402; II, 1308; IV, 1492; V, 5, 2424; VI, 52, *1453*, 1454; VII, 357, 2511; IX, 2017, 2019; XI, 502; XIII, 268; XV, 82, 2498, 2511 (*Tables*, 571). — Cérinthe : vie, doctrine (création, christologie, eschatologie) [G. Bareille], II, *2151-54;* — cérinthiens, *2154-55;* — cités : 1308, 1800; IV, 1485, 1486, 1488; V, 2423; VI, 1440, 1446; VII, 2414, 2415, 2461, 2511; VIII, 464, 541, 560, 561, 1241, 1703, 1704, 1705,

1706, 1707; xi, 500, 502, 2467; xv, 1064, 1066 (*Tables*, 572). — Cléobius (Cléobule) [G. Bareille], iii, *223;* vi, 2118. — Coddiens, i, 1395; ii, 1032; vi, 1456; xi, 1064. — Colorbasus (voir Bassus) : nom, personnage, doctrine [G. Bareille], iii, *378-80;* i, *1394;* ii, 476; vi, 1451, 2198; vii, 2511; xiii, 1915; xv, 2513.

Docètes (apparentés au gnosticisme) (voir *Tables*, 1011); — cités (sous cet aspect) : vi, 1459-62; viii, 1249. — Dosithée, dosithéens, iii, 224; iv, 8; ix, 1814.

Ébionites (apparentés aux cérinthiens) (voir *Tables*, 1084), cf. ii, 2152, 2154-55; — cités sous cet aspect : xi, 502. — Elcésaïtes : rapprochement avec les sectes apparentées au gnosticisme (*Tables*, 1145). — Épiphane le Gnostique (fils de Carpocrate) (*Tables*, 1191); — cité : i, 1397, 1441; ii, 1308, 1800, 1801, 1802; vi, 1434, 1435, 1447, 1451; vii, 2510; xiii, 802; xv, 2513. — Euphratès le Pératique [G. Bareille], v, *1521-22;* — secte des pérates : doctrine, *1522-25;* — cités : i, 1395; iii, 2064; vi, 1456, 1483; xi, 1063, 1064, 1074.

Florin (Florinus) [G. Bareille], vi, *52-53;* cf. vii, 2404, 2405, 2428, 2512; xiii, 269; xv, 2511.

Harmonios, fils de Bardesane, i, 1402; ii, 392, 398. — Hélène (et Simon le Magicien), vi, 1440, 1442, 1443; cf. iv, 1490; xiv, 2131, 2134, 2135, 2137, 2138. — Hématites [G. Bareille], vi, *2146;* x, 948. — Héracléon : vie, œuvres, doctrine (évolution du G. valentinien, voir *Valentin;* création et démiurge, anges et démons, Sauveur et salut) [G. Bareille], vi, *2198-2205;* cf. [G. Bardy], xv, *2515-17;* — cité : iv, 344-45, 1492; vi, 1435, 1451; vii, 2511; xv, 1637, 2510, 2512, 2513, 2519; — les héracléoniens, vi, *2199-2200.* — Hermogène : sources, personnage, erreurs [G. Bareille], *2306-10;* — hermogéniens, *2310;* — cité : iii, 2062; iv, 1059; vi, 1439; xv, 136, 146, 166. — Hiéracas ou Hiérax : secte des hiéracites [G. Bareille], vi, *2359-61.*

Isidore, fils et disciple de Basilide [G. Bareille], vi, *1446-47.* — Cité : i, 635, 1397, 1441; ii, 465, 466, 472, 1308; vi, 1434, 1435.

Justin le Gnostique et ses disciples, iv, 1485; xi, 1063, 1064.

Lucain ou Lucien [É. Amann], ix, *1002;* cf. i, 1384, 1456.

Mandéens (et G.) [G. Bardy], ix, *1812-24;* — voir aussi sabéens, secte gnostique (?), 1813-14; xiv, 432-36. — Marc le Sage ou le Gnostique : les marcosiens [É. Amann], ix, *1960-62;* — cités : i, 903, 1394; iii, 378, 379; v, 1931; vi, 1451, 1459, 2198; vii, 2400, 2415, 2426, 2510, 2511, 2512; xi, 2459; xii, 764; xv, 1064, 2510, 2511, 2513, 2519. — Marc, disciple de Marcion, ix, 1962, 2019, 2030. — Marc de Memphis [É. Amann], *1962;* cf. ii, 475. — Marcellina (marcellianites), ix, *2003;* cf. i, 790; ii, 1802; xiii, 269. — Marcion : étude [É. Amann], ix, *2009-31 :* sources (écrits antimarcionistes), 2009; — ouvrages de Marcion, 2012 (*Évangile* et *Apostolicon, Antithèses,* voir *Antilogies*); — vie et activité, 2016; — doctrine (marcionisme et gnosticisme), 2019; — système marcionite (théologie, sotériologie, eschatologie), 2019-24; — Église marcionite, 2024; — développement historique du marcionisme, 2026-31 (histoire extérieure et intérieure); — cité : i, 1383, 1397-98, 1402, 1441, 1456, 1769; ii, 400, 1307, 1308, 1560, 1565, 1566, 2138, 2139; iii, 149, 2063, 2069; iv, 347, 1038, 1040, 1058, 1059, 1480, 1481, 1485, 1488, 1491, *1492-93,* 1494-96, 2320; v, 7, 10, 53, 1634, 1635, 2423, 2424; vi, 52, 1435, 1436, 1437, 1444, 1453, 1458, 1459, 1460, 1463, 1465, 1467, 2218-19; vii, 2081, 2403, 2510, 2511, 2514; viii, 560, 1249-50, 1253, 1261, 1770, 2239, 2266; ix, 791, 1002, 1003, *1687,* 1815, 1860, 1890, 1891, 1893, 1894, 2080; x, 618, 948, 956; xi, 500, 502, 1066, 1070, 1511; xii, 363, 2820; xiii, 268; xv, 65, 66, 137, 145, 146, 154, 166, 1043, 1045, 1064, 1066, 1069, 1623, 2498, 2511. — Marinos : bardesanite, interlocuteur de l'*Adamantius,* ii, 399-400; cf. i, 391; viii, 1249; xiii, 2531. — Matthias (S.), invoqué par Basilide pour justifier sa doctrine, ii, 466; vi, 1458. — Megethius, ix, 2029, 2030. — Ménandre [G. Bareille], vi, *1443;* cf. x, *547;* — cité : i, 121, 1393, 1402; ii, 355, 465, 474; iii, 224, 2064; iv, 1487; v, 2423; vi, 1440, 2118-19; viii, 541, 2266; xi, 500, 502; xv, 1066, 1264.

Naasséniens [É. Amann], xi, *1071-74;* i, 1395; iii, 2064; iv, 1483; v, 1633, 1634, 1924; vi, 1456; xi, 1063, 1064. — Nicolaïtes [É. Amann], *499-505;* cf. iii, 2064; vii, 678; viii, 560; xi, 1063, 1064, 1070.

Ophites (d'après les critiques modernes; dans l'ancienne littérature) [É. Amann], xi, *1063-71;* — cités : i, 1395; ii, 355, 1802; iii, 2064; v, 1924; vi, 1456; vii, 2415, 2511; — ophiens, xi, 1063, 1068, 1069, 1070.

Pérates, voir *supra*, Euphratès le Pératique. — Phémionites, phibionites, i, 1395; ii, 1032; vi, 1456; xi, 1064. — *Pistis sophia,* ii, 355-56, 1032; vi, 1435, 1436; x, 956; xi, 1063. — Potitus, i, 1455; vi, 1455; ix, 2029. — Prodicus, prodiciens, i, 392, 1441; iii, 149; xi, 1063, 1070. — Ptolémée [G. Bardy], xv, *2513-15;* cf. iii, 378, 379; iv, 1492; vi, 1434, 1451, 2198; vii, 2400, 2509, 2511; xv, 2510, 2519.

Sabéens [A. Vincent], xiv, *432-36;* voir mandéens, ix, 1814. — Sampséens [G. Bardy], xiv, *1060.* — Satornil ou Saturnin [G. Bareille], i, *1393;* vi, *1443-44;* iv, *1490;* [E. Masson], ix, *1687;* [G. Bardy], xiv, *1210-11;* cité : i, 1383, 1402; ii, 465, 474; iii, 2064; iv, 1485, 1487; v, 7, 53, 2423; vi, 1447, 2118-19; vii, 2511; viii, 1249; ix, 2019, 2080; xi, 502; xv, 65, 66, 1064, 1066, 1623. — Secundus, vi, 2198; vii, 2510; xv, 2513. — Séthiens, séthites, i, 1395; iv, 1483; vi, 1456; xi, 1063, 1064, 1074; xiv, 1988. — Sévériens, xi, 1063, 1064. — Simon de Gitton ou Simon le Magicien [G. Bareille], iv, *1490;* vi, *1440-43;* [É. Amann], xiv, *2130-40 :* personne, vi, 1440; — théogonie, 1441; — cosmologie, anthropologie, sotériologie, morale, 1442; — témoignages relatifs à Simon, xiv, 2130-36; — essai de synthèse, 2136-40; — cité : i, 121, 1212, 1393, 1397, 1402; ii, 355, 465, 474, 1801; iii, 224, 2064; iv, 1483, 1485, 1487, 1491; v, 2423, 1588, 1590; vi, 2118; vii, 705, 2400, 2426, 2511; viii, 1249, 2083, 2266; xi, 502; xv, 1066, 1070, 1264. — Stratiotes stratiotiques, ii, 1032; vi, 1456; xi, 1064.

Tatien (rapproché des G.) [G. Bardy], xv, *65-66;* — cité : i, 1384, 1398; v, 7, 8, 11, 12, 13; vii, 2515; ix, 2080; x, 948; xv, 1069. — Théodote, i, 2222; iii, 224, 1012-13, 1029; iv, 1492; vi, 1450-51; xi, 502; [G. Bardy], xv, *2517-19.*

Valentin [G. Bareille], i, *1394* (antinomisme); iv, 1491 (docétisme); vi, 1447-53 : école orientale (cosmologie, anthropologie, sotériologie, eschatologie, morale), 1447-51; — école italique (théogonie, cosmologie, anthropologie, sotériologie, eschatologie), 1451-53. — [G. Bardy], xv, *2497-2519 :* vie et écrits, 2497; — doctrine : sources, 2499; Dieu, éons et monde, 2502; rédemption, 2504; eschatologie, 2506; jugements sur Valentin, 2507-09; — disciples : développements de l'école, 2510; principaux disciples : école italique (Ptolémée, Héracléon), 2513; école orientale (Théodote, G. populaire), 2517. — Cité : i, 119, 150, 790, 809, 810, 903, 1383, 1397; ii, 410, 465, 466, 474, 1307, 1308, 1800, 2508-09;

384; IV, 1487, 1488; VI, 1432; XI, 2451, 2453-54, 2456-57, 2465-68, 2476-77; XV, 1036-37, 1050-51, 1066-67 (Colossiens et pastorales), 2509; — épîtres catholiques, VI, 1432-33; Jude, VIII, 1673, 1676; Jean, 560, 584, 591; cf. I, 1392-93; II, 2152; IV, 1488; — S. Ignace d'Antioche, VI, 1440. — *b)* En Syrie, 1440-44 (Simon le Magicien, Ménandre, Saturnin) (voir *supra* et § Synthèse doctrinale, *infra*). — *c)* Alexandrie, 1444-53 (Basilide, Isidore, Carpocrate, Valentin) *(ibid.)*. — *d)* G. marcionite, 1453-56 (Cerdon, Marcion) *(ibid.)*. — *e)* Autres sectes, 1456.

IV. SYNTHÈSE DOCTRINALE. — 1° *Procédés et méthode*, VI, 1456-59. — *a)* Philosophie grecque (dépendance éclectique et folle interprétation), 1456-57. — *b)* Écriture et tradition, 1457-58; cf. I, 1382-84 (antilogies bibliques); II, 1560; VII, 2080-81; IX, 2013-15; XV, 1940 (*Tables*, 183); — fausses traditions (S. Matthias, voir *supra*, § I; Glaucias ou Théodas, VI, 1458; Barcoph et Parchor, II, 466; VI, 1458); — déviations condamnées par S. Irénée, XV, 1264; par Tertullien, 1266; — tradition secrète des G. rejetée par Clément d'Alexandrie, 1269; cf. III, 167; sur la vraie tradition secrète, 191. — *c)* Usage des apocryphes, VI, 1458 (*Tables*, 192). — *d)* Déformation des usages et de la terminologie reçue dans l'Église, 1458-59.

2° *Doctrine générale des gnostiques*, VI, 1459-62. — *a)* Problème à résoudre : coexistence d'un Dieu parfait et du monde matériel, d'un Dieu bon et du mal, II, 395-96; VI, 1459-60. — *b)* Théogonie, 1460; cf. Apelles, I, 1456; — Carpocrate, II, 1800; — Marcion, IX, 2020; VI, 1450; — Saturnin, XIV, 1211; — Simon le Magicien, VI, 1441; — Valentin, XV, 2502; VI, 1448, 1451. — *c)* Cosmogonie, cosmologie, création, 1449; cf. archontiques, I, 1770; — Bardesane, II, 396-97; — Basilide, I, 119-20; II, 467; VI, 1445; — Carpocrate, II, 1800; — Cerdon, VI, 1453; — Cérinte, II, 2153; — Héracléon, VI, 2202-03; — Hermogène, 2308-09; — Ménandre, 1443; — pérates, V, 1524; — Saturnin, VI, 1443-44; XIV, 1210; — Simon le Magicien, VI, 1442; — Valentin, 1449; XV, 2503; cf. VI, 1452 (école italique); XV, 2514 (Ptolémée). — *d)* Anthropologie, VI, 1449; cf. Bardesane, II, 397; — Carpocrate, 1800; — Saturnin, VI, 1444; XIV, 1211; — Simon le Magicien, VI, 1442; — Valentin, 1449, 1462. — *e)* Chute, christologie, rédemption et salut, 1461-62; cf. Apelles, I, 397; — Basilide, VI, 1445-46; — Carpocrate, 1447; II, 1800; — Cérinte, 2153; — Cerdon, 2138; — Héracléon, VI, 2203; XV, 2515; — Marcion, VI, 1454; IX, 2021; — pérates, V, 1523-24; — Saturnin, VI, 1444; — Simon le Magicien, 1442; — Valentin, 1449, 1452; XV, 2504-05, 2518.

3° *Morale (antinomiste ou ascétique)*, VI, 1462-63; — cf. Carpocrate, 1447; II, 1801; — Cassius, 1829-30; — Isidore, VI, 1446-47; — Saturnin, VI, 1444; XIV, 1211; — Simon le Magicien, VI, 1442; — Valentin, 1451.

V. GNOSTICISME ET ÉGLISE CATHOLIQUE. — *a)* Triple danger (doctrinal, moral, social), VI, 1463-64. — *b)* Témoignages favorables au christianisme, suscités par les erreurs gnostiques, 1464-65. — *c)* Services rendus : utilisation de la raison, de l'Écriture, de la tradition, 1465-67. — Sur tous ces points, voir l'art. CLÉMENT D'ALEXANDRIE (et *Tables*, 629-32).

On devra consulter l'article *Gnosticisme* de *Catholicisme* (V, 70-74) relativement aux documents récemment découverts et aux conclusions qui s'en dégagent. Résumons ici les quatre aspects de l'étude de F.-M. Sagnard.

1° « Voici d'après l'article de H.-C. Puech [*Les nouveaux écrits gnostiques découverts en Haute-Égypte*], dans *Coptic Studies in honour of Walter Ewing Crum* (Boston, 1950), et d'après les diverses rectifications parues dans la revue *Vigiliæ christianæ* (spécialement en 1954), une description sommaire de ces documents récemment retrouvés.

« *Premier codex.* — *Apokryphon de Jean;* — *Livre secret du Grand Esprit invisible;* — *Lettre d'Eugnoste le Bienheureux aux siens;* — *La Sagesse de Jésus-Christ;* — *Le dialogue du Sauveur.* Constatation tout à fait extraordinaire : *La Sagesse de Jésus-Christ* ne fait que reproduire la *Lettre d'Eugnoste le Bienheureux* (document païen), en y glissant çà et là une demande des apôtres, des saintes femmes, ou une mention de Jésus; ainsi est prise en flagrant délit la fabrication d'une « gnose chrétienne » à partir de documents purement païens, ce qui est singulièrement éclairant sur les origines du gnosticisme « chrétien ».

« *Deuxième codex.* — Il a reçu le nom de *codex Jung* en l'honneur du grand psychologue suisse et a été acquis le 10 mai 1952 par l'Institut Jung de Zürich. Il se décompose ainsi : *Lettre de Jacques; Évangile de Vérité;* — *Lettre à Rhéginos*, sur la « résurrection »; — un long et difficile traité sur les trois natures (d'Héracléon?); — une « Prière de l'apôtre » en deux pages fort lacuneuses. L'édition de ce codex vient d'être commencée par l'*Évangile de Vérité* (paru en 1956).

« *Troisième codex.* — Il est aussi de grande importance, comme le montre la simple nomenclature de ses traités : *L'évangile selon Thomas*, recueil des *logia* de Jésus consignés par Didyme, Jude, Thomas, document capital; — *L'évangile selon Philippe;* — *L'hypostase des archontes*, ou Livre de Norea, femme « pneumatique » de Noé « psychique »; — une apocalypse et une exégèse; — *Le Livre de Thomas*, « Paroles secrètes dites par le Sauveur à Jude-Thomas et écrites « par Matthias ».

« Les autres *codices* contiennent des livres sacrés (enseignements, paraphrases, interprétations, révélations), des apocalypses (de Pierre, Dosithée, Messos, Paul, Jacques, Zostrien), des épîtres, des actes, quelques pages d'hermétisme et même une partie de l'*Asclépios*. On en trouvera la nomenclature (qui n'est encore que provisoire) dans l'édition, aux *Sources chrétiennes*, d'*Irénée de Lyon, Contre les hérésies, livre III*, Paris, 1952, p. 61-62. »

2° Nonobstant les divergences que présentent les différents systèmes gnostiques, il semble possible d'en dégager un sens général. Voici comme il est présenté dans *Catholicisme (loc. cit.)* : « Dans tous ces documents, un *Premier Principe* ou *Super-Principe* apparaît comme transcendant toute valeur, tout nom, toute idée, toute distinction (fût-ce celle de l'essence et de l'existence, ou de la substance et de l'accident). Défini habituellement par des termes négatifs, on l'appelle parfois l'*Abîme* ou le *Père*, le *Pro-Père*. C'est au sein de ce gouffre de la divinité qu'apparaît tout à coup la *Pensée, Ennoia*. Dans une révélation tout à la fois successive et intemporelle, le divin se manifeste en *Intelligence (Noûs)*, *Verbe (Logos)* ou *Homme primordial*, ce qui se traduit pour nous en *Vérité*, *Vie* et *Élection supérieure (Église choisie)*. Tous les textes parlent de *Lumière* (toutes les manifestations du divin sont les émanations et reflets d'une unique Lumière), de *Repos*, de *Joie*, de *Grâce*, le tout à base d'*Esprit (Pneuma)*...

« Le Père s'est miré dans la pure lumière ou onde de son essence, et c'est ainsi que lui est apparue sa Pensée virginale, semblable à lui-même, *Ennoia* ou *Barbelo*, prototype de *Sophia*, la Sagesse, qui s'harmonise avec le *Logos* (cf. par ex. *Adv. haer.*, I, XXIX, l'*Apokryphon de Jean* et toutes les spéculations valentiniennes).

« La divinité est ainsi conçue comme une Plénitude de virtualités, un « Plérôme » de puissances ou « Éons », qui se développent en révélation intemporelle.

« Le « moi » du gnostique n'est qu'une émanation ultime de cette pure lumière, une « étincelle », une « semence d'Esprit » (de *Pneuma*), une parcelle de l'Homme supérieur. Le gnostique en prend conscience, un peu comme le Premier Principe (dont il est issu) s'apercevait en lui-même : en se mirant dans son moi, il s'y trouve lui-même, en même temps qu'il trouve cette divinité dont il n'est qu'une parcelle et à laquelle dès lors il retourne infailliblement, physiquement si l'on peut dire, automatiquement.

« Cette « connaissance », cette « gnose », c'est aussi, en même temps — rigoureusement au même instant — son

salut. Se connaissant, il connaît tout à la fois sa vraie nature, son origine, sa destinée, celle-ci étant réalisée par le fait même de cette connaissance. Une telle prise de conscience, le gnostique l'appelle « éveil », ou plutôt « réveil » — après le sommeil et ses cauchemars — *illumination des ténèbres, résurrection* ou *vivification* à partir d'un état de mort, ressouvenir après les longs silences d'oubli.

« Reste à expliquer la présence de ce « moi » divin, vivant, lumineux, au milieu de ce monde qui lui est si totalement « étranger ». Ici intervient le mythe ancien de la chute et de la remontée. Les derniers reflets ont perdu de leur vitalité : *Sophia* se dédouble et son double se trouve « impliqué » dans le monde. Le mal s'est glissé dans le monde divin, et il s'est durci en matière; c'est dans cette matière et ce mal que se débat la Sagesse.

« Alors le Plérôme rassemble toutes ses forces; il concentre ses puissances dans le Sauveur, qui vient régénérer *Sophia* et la séparer de tous ces éléments troubles qui lui sont étrangers. Avec *Sophia* seront régénérés tous les gnostiques, dont elle est à la fois la Mère et l'Exemplaire. Ainsi se produira la grande « restauration ». Les parcelles du divin que sont les gnostiques (« semences pneumatiques ») échapperont aux puissances mauvaises de ce monde, aux archontes des sept sphères et à leur démiurge. Atteignant l'Ogdoade et rejoignant *Sophia*, elles entreront au Plérôme avec la Sagesse en compagnie du Sauveur.

« Quant aux chrétiens ordinaires, non initiés — les « psychiques » — ils pourront, au moins dans le valentinianisme, trouver place à l'extérieur du Plérôme avec le démiurge leur chef.

« De toutes façons, la matière, le mal, les démons, les âmes livrées au mal, toute cette substance « hylique » sera anéantie dans le grand embrasement universel.

« Que dire de l'histoire? L'agonie du Sauveur visible, Jésus, n'est qu'une illustration par l'image du combat que *Sophia* et le « moi » gnostique, jetés dans un monde de misère, livrent contre tous les éléments du mal : ignorance, peur, tristesse, angoisse (les quatre « passions » fondamentales).

« Enfin, pour les gnostiques, le Dieu de l'A. T. n'est pas le vrai Dieu, que nous a révélé le christianisme : organisateur de la matière mauvaise, auteur d'une Loi boiteuse, souvent injuste, parfois même cruelle (le talion, « double crime »), jaloux, vindicatif, orgueilleux et raide, il ne peut être de nature « spirituelle » (« pneumatique »); certaines sectes vont jusqu'à le confondre avec le principe même du mal. »

3° Un dernier paragraphe sur les origines obscures et toujours discutées des doctrines gnostiques précise certains aspects de la question : « La gnose est-elle née spontanément de l'effort de réflexion des « grands gnostiques » (position des « historiens de l'Église » : Lipsius, Hilgenfeld, Harnack, de Faye, Burkitt) ou existait-elle déjà avant le christianisme? Vient-elle de la Chaldée, de la Perse, de l'Inde, de l'Égypte (position des « comparatistes », des spécialistes de l'histoire comparée des religions : Bousset, Reitzenstein, etc.) ou est-elle un phénomène spécifiquement grec? Est-elle issue du paganisme ou du judaïsme? Quels sont ses rapports avec l'hermétisme païen? avec les formes de gnose dites « populaire » : magie, alchimie, astrologie?

« *Il semble bien, en tout cas,* que la position des « historiens de l'Église » est à éliminer. L'existence, au début de l'ère chrétienne, d'une gnose — *plus ou moins cristallisée en systèmes* (là est l'inconnue) — semble ressortir de l'étude des dernières découvertes aussi bien que des notices des Pères.

« Un Valentin n'a pas créé de toutes pièces, mais emprunté et simplifié, tout en cherchant à adapter au christianisme ce courant déjà existant et en y mettant sa marque propre. L'*Apokryphon de Jean* existait au moins en même temps que lui, et ne peut en aucune façon dériver de lui. Comme on l'a vu encore, la *Sagesse de Jésus* n'a fait que colorer de christianisme la *Lettre* (païenne) *d'Eugnoste*.

« D'un autre côté, comparatistes et tenants de la *Religionsgeschichtliche Schule* n'ont pas atteint le but qu'ils se proposaient. La date et le lieu d'origine du gnosticisme restent aussi inconnus et la combinaison de ses éléments aussi problématique. Il n'est toujours pas exclu que le génie grec, au cours des grands syncrétismes de son histoire, ait pu prendre à son compte et assimiler (au moins partiellement) des éléments de provenance très diverse.

« Le noyau de la gnose (à base d' « orphisme » si l'on veut) paraît bien être païen (hermétisme, Lettre d'Eugnoste, etc.). Mais la gnose semble s'être étroitement mêlée aux spéculations juives (en particulier sur les débuts de la Genèse) avant d'aborder le christianisme. Peut-être les nouveaux documents jetteront-ils quelque lumière sur tous ces aspects. »

4° *Bibl.* — « W. C. Till, *Die gnostischen Schriften des koptischen Papyrus Berolinensis 8502*, dans *T. U.*, LX, Berlin, 1955. — M. Malinine, H.-C. Puech et G. Quispel, *Evangelium Veritatis*, Paris, 1956. — F. Sagnard, *Clément d'Alexandrie, Extraits de Théodote*, coll. *Sources chrétiennes*, Paris, 1948. — G. Quispel, *Lettre de Ptolémée à Flora, ibid.*, Paris, 1949. — C. Schmidt, *Koptisch-gnostische Schriften (Pistis-Sophia)*, dans *Die griech. christl. Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, Berlin, 1905. — *The codex Jung*, trois études de H.-C. Puech, G. Quispel, W. C. Van Unnik, trad. et éditées par F. L. Cross, Londres, 1955. — H.-C. Puech, *Les nouveaux écrits gnostiques découverts en Haute-Égypte*, dans *Coptic Studies in Honour of Walter Ewing Crum*, Boston, 1950, p. 91-154. — H.-C. Puech et G. Quispel, *Les écrits du codex Jung*, dans *Vigiliæ christianæ*, 1955, p. 65-102. — Toujours dans *Vig. christianæ*, 1948, voir p. 129-36 (Togo Mina), 137-60 (Doresse); 1949, p. 129-41 (Doresse et Togo Mina).

« F. Sagnard, *La gnose valentinienne et le témoignage de S. Irénée*, Paris, 1947 (suivi d'un index gnostique, p. 627-60). *Irénée de Lyon. Contre les hérésies, III*, coll. *Sources chrétiennes*, 1952 (étude de la gnose valentinienne et de son sens, p. 46-70; vocabulaire gnostique, p. 452-55). — W. C. Till, *The Gnostic Apocryphon of John*, dans *The Journal of Ecclesiastical History*, III, Londres, 1952, p. 14-22 (article excellent; analyse remarquable du papyrus de Berlin). — L. Cerfaux, art. *Gnose préchrétienne et biblique*, dans *D. B. S.*, III, 1938, col. 659-701. »

GOA (Indes). — Conc. de 1595 (*Tables*, 715). — Missions, X, 1901.

GOAR (Saint). — Vie, revue par Wandalbert de Prüm, XV, 3509.

GOAR (Jacques). — Notice [R. Coulon], VI, 1467-69. — Eucologe ou rituel cité : abjuration dans l'Église grecque, I, 77; — absolution des péchés, 201, 202-03; cf. XII, 1131; — consécration d'autel, I, 2581-82; du saint chrême, II, 2405, 2410; — confirmation, III, 1073, 1074, 1095, 1098; — épiclèse eucharistique, V, 231, 283; — extrême-onction, 1977, 1982 (*Tables*, 1485); — imposition des mains, VII, 1330, 1336, 1398; — rite du mariage, IX, 2319; — messe byzantine, X, 1331; — réconciliation des iconoclastes, 1604; — ordination, XI, 1258, 1262, 1329, 1382; — le diaconat, sacrement, 1382; — messe des présanctifiés, XIII, 96, 99, 100, 102; — *Memento* des morts à la messe, 1207, 1209; — prières aux funérailles, 1202; cf. 1212, 1349. — Cité : II, 1735; IV, 725.

GOAZMOAL (Guillaume de). — Voir *Augustin de la Vierge Marie* (*Tables*, 314).

GOBAT (Georges). — Notice [P. Bernard], VI, 1469-70. — Casuistique, II, 1874; — baptême intra-utérin, XIV, 1284; — condamnation par l'évêque d'Arras de ses œuvres morales, XIII, 571; cf. 1676 : défense par Christophe Rassler. — Cité : XI, 1373.

GOBAT (Samuel), né à Cremine (canton de Berne) en 1799, mort à Jérusalem, évêque anglican (1846), en 1879. — Sa nomination, XIII, 1369; — sur l'évêché anglican de Jérusalem, VIII, 1008.

GOBLET D'ALVIELLA (Eugène), homme d'État et historien belge de l'histoire des religions (1847-1925). — De l'école de Tylon, il a publié : *Les sciences auxiliaires de l'hist. comparée des religions*, dans *Transact. of the international Congress of the Hist. of Relig.*, 2 vol., Oxford, 1908, reproduit dans *Croyances, rites, institutions*, 3 vol., Paris, 1911; *L'évolution du dogme catholique*, 2 vol., Paris, 1912-14.

Cité : IX, 1534, 1540; XIII, 2187.

FREHER (Romuald). — Notice [B. Heurtebize], VI, 797.

FREIDENPICHEL (Ambroise). — Notice [B. Heurtebize], VI, 798.

FREIRE (Antoine). — Notice [A. Palmieri], VI, 798.

FREISEN (Joseph), canoniste allemand (né en 1853 à Warstein en Westphalie, mort à Wurtzbourg en 1932). — Prêtre en 1878; docteur *in utroque* à Munich en 1881, et en théologie à Tubingue en 1884. Attaché comme canoniste à l'ordinariat de Fribourg; abandonne ses fonctions et ses leçons pour se consacrer à la direction spirituelle des âmes; une deuxième et une troisième fois, reprend ses fonctions de canoniste, après une tentative à Breslau qui se heurta au refus du prince-évêque, à Paderborn où l'appela l'évêque Simar (voir *Tables*) comme professeur de droit canonique; puis, des différends étant survenus avec le successeur de Simar, l'évêque Schneider, il est admis à la faculté de droit de Wurtzbourg, dont il devient professeur honoraire en 1910. Appelé à Czernowitz (Bukovine, appartenant alors à l'Autriche), il se heurta à l'opposition du clergé.

Freisen a une valeur réelle dans le domaine du droit ecclésiastique, droit matrimonial et relations de l'Église et de l'État; homme remarquable par son travail et sa capacité; mais d'un entêtement violent et d'un jugement tranchant et blessant sur les personnes et les choses. Ce caractère explique les vicissitudes de sa carrière.

Ouvrages : parmi les 16 ouvrages, les 35 dissertations et les 80 recensions de Freisen, citons : *Geschichte des canonischen Eherechts*, Paderborn, 2e éd., 1893; *Geschichte des Eheschliessungsrechts in Spanien, Grossbritannien und Irland und Skandinavien*, Paderborn, 1918, 1919, riche recueil de documents étudiés à fond; *Verfassungsgeschichte der kathol. Kirche Deutschlands in der Neuzeit*, Leipzig, 1916; *Das Militär-Kirchenrecht in Heer und Marine des deutschen Reichs, nebst Darstellung des ausserdeutschen Militärkirchenwesens*, Paderborn, 1913.

Sur Freisen, voir l'article nécrologique de Bendel-Hilling, dans *Archiv für kathol. Kirchenrecht*, CXII, 1932, p. 534-39; Königer, dans *L. T. K.*, IV, 174.

A. W. ZIEGLER.

Cité : sur l'adultère, I, 486, 489, 494, 496; — divorce, IV, 1467; — erreur sur le nombre septénaire des sacrements, VI, 1747-48; mariage, IX, 2128, 2156, 2160, 2170.

FREISING, ville du sud de la Bavière, ancien évêché (742-1802), transféré à Munich. — Le premier évêque fut S. Corbinien (*Tables*, 816) qui y établit une importante école, avec l'évêque Arbéo (Aribon) et le diacre Leirade, futur archevêque de Lyon (cf. *D. T. C.*, IX, 195). Dans le haut Moyen Age en fut l'évêque le Bx. Otto de Freising († 1158), l'historien des Hohenstaufen, lequel fut inhumé dans le cloître de Morimont. La bibliothèque de la cathédrale renferme des manuscrits de grande valeur, parmi lesquels ceux qu'on appelle les « monuments de Freising ». Ce sont des textes homilétiques et liturgiques dans l'ancien idiome de l'Église slave des Xe et XIe s., lesquels sont à compter parmi les plus anciens monuments littéraires slaves. Ils sont aujourd'hui à Munich : parmi eux, les plus anciens matricules allemands diocésains, dès l'année 1315. Aujourd'hui Freising est le siège du séminaire archiépiscopal et d'une école supérieure d'État, philosophie et théologie.

Voir Karl Meichelbeck, *Historia Frisingensis*, 2 vol., Augsbourg, 1724-29; A. W. Ziegler, dans *Episcopus*, ouvrage offert au cardinal Faulhaber, Ratisbonne, 1949, p. 125-35; Held, dans *L. T. K.*, IV, 174-78.

A. W. ZIEGLER.

FREMOND (Claude). — Brève notice [J. Besse], II, 1431.

FRENTIN (Valère Trajan), évêque de Oradéa (Roumanie). — Son œuvre apostolique à la fin du XIXe s., XIV, 43, 52, 55, 68, 73, 89.

FREPPEL (Charles-Émile), évêque d'Angers. — Notice [E. Mangenot], VI, 798-800. — Son rôle au conc. du Vatican, XV, 2561, 2570-71. — F. et l'université d'Angers, 2257. — Sur le libéralisme religieux, IX, 612, 614; — à propos du Ralliement, 617. — Sur les *Exercices* de S. Ignace, VIII, 1097, 1103. — Ses *leçons sur les Pères de l'Église* : Pères apologistes, I, 1602 (bibl.); — Pères apostoliques, 1646 (bibl.); cf. VI, 2272 (Hermas); — Commodien..., I, 2179; — Clément d'Alexandrie, III, 199 (bibl.); — S. Cyprien, 2470 (bibl.); — Denys l'Aréopagite, IV, 431; — S. Irénée, VII, 2399 (bibl.), 2436; — S. Justin, VIII, 2275 (bibl.); cf. III, 1894; VII, 616; — Origène, XI, 1545, 1563 (bibl.); — Tertullien, III, 1895; XV, 170 (bibl.). — Examen de la *Vie de Jésus*, de Renan, I, 1558.

Voir E. Terrien, *Mgr Freppel*, 2 vol., Paris, 1931-32.

FRÉQUENTATIONS MAUVAISES. — Voir *Compagnies mauvaises*; — *Occasion*, et IX, 1355 (luxure); — *Communication*, § C. *in divinis* (*Tables*, 647).

FRÈRE (Walter), religieux anglican de la communauté de la Résurrection, devenu évêque de Truro. — Mêlé aux conversations de Malines, XI, 1167, 1247; XIII, 1410-12, 1415.

FRÈRES (Longs), moines admirateurs d'Origène. — Cités : XI, 1571, 1573.

FRÈRES DE L'AMOUR. — Voir *Tables*, 142.

FRÈRES BOHÊMES. — II, 930 (*Tables*, 459).

FRÈRES BONJOUR. — Voir *Bonjour* (Frères) (*Tables*, 468).

FRÈRES DE JÉSUS-CHRIST. — Étude insérée dans l'article JÉSUS-CHRIST [A. Michel], VIII, 1163-72. — *a)* Explication hérétique : d'autres enfants de Marie : Helvidius, VI, 2141-43; se réclamant de Tertullien, cf. XV, 154-55; IX, 2371-72; et de Victorin de Pettau, cf. VI, 2141; et XV, 2883; — Bonose, II, 1027. — Contre cette explication, le dogme de la virginité mariale *post partum*, IX, 2369-80, *passim*; cf. I, 1379-82. — *b)* Explication aujourd'hui insoutenable : enfants d'un premier mariage de S. Joseph, VIII, 1166-68, 1519. — *c)* Solution seule possible : parents plus ou moins proches, 1170; IX, 2378 (S. Jérôme); cf. VIII, 915; et 273 (Jacques, fils d'Alphée, un des Douze, frère du Seigneur), 1675 (Jude, frère du Seigneur); VI, 2119 (témoignage d'Hégésippe).

FRÈRES DU LIBRE ESPRIT. — Histoire [F. Vernet], VI, 800-09. — *a)* Précurseurs : secte du nouvel esprit en Souabe, 800-01; cf. débuts du quiétisme en Occident, XIII, 1547. — *b)* Filiation : Amaury de Bène, David de Dinant, I, 936-37; IV, 157-58; par Ériugène, V, 430-31; Eckart, IV, 2076; cf. XIII, 1549-51; béghards, II, 531, 532; cf. XIII, 1549; finalement frères du libre esprit, VI, 802; hommes de l'intelligence, VII, 38-40; et turlupins, XV, 1931. — Filiation discutable sur plus d'un point, VI, 802-04; cf. IV, 2076 (Eckart); VI, 805-06; V, 424-25 (Ériugène). — Pas de confusion avec les fraticelles, VI, 804; cf. 778. — *c)* Suite de leur histoire, 804-08. — *d)* Erreurs : réfutées par Ruysbroeck, 807; XIII, 1548-49; XIV, 409, 411, 413, 416; — doctrine immorale sur la fornication, VI, 601; condamnée au conc. de Vienne, XV, 2978.

FRÈRES MINEURS. — Étude générale [P. Édouard d'Alençon], VI, 809-63.

Les notes complémentaires s'insèrent dans les références au texte même de l'article. Elles doivent être lues, la plupart du temps, simultanément avec l'article lui-même.

I. S. François d'Assise. — Esquisse et sources, VI, 809-11.

S. François d'Assise, né fin 1181 ou début 1182. Les ascendances toscane du père (Moriconi de Lucques) et provençale de la mère (Bourlemont) ne sont pas justifiées. — Jeunesse, conversion (*D. T. C.*, VI, 809); les sources sont contradictoires sur l'adolescence dissipée ou intègre; le converti se décida à la vie de pénitence après avoir entendu à la Portioncule, le 24 févr. 1208 (1209), l'évangile de la mission des apôtres (Matth., X). — Premiers compagnons, fondation des trois ordres, Mineurs (1209-10), Clarisses (1212) et tertiaires (1221) (*D. T. C.*,

vi, 809). — Apostolat en Italie et tentative missionnaire en Égypte et Palestine (1219-20) (vi, 810). — Stigmates (14? sept. 1224) et mort (vi, 810); inhumé provisoirement à S.-Georges d'Assise, le corps fut transféré le 30 mai 1230 à la nouvelle basilique S.-François. — Canonisation à S.-Georges d'Assise (vi, 810). — Culte : outre les fêtes des 4 oct. et 17 sept. (Stigmates), l'Église commémore la translation des reliques (1230) le 25 mai. La liturgie franciscaine fête la canonisation le 16 juill., et l'invention du corps (1818) le 12 déc. Benoît XV a proclamé le saint patron de l'Action catholique (1916) et Pie XII patron primaire de l'Italie (18 juin 1939).

Bibliographie. — *a) Sources.* — On consultera l'édition critique des sources parues au t. x des *A. F.*, Quaracchi, 1926-41, savoir : Th. de Celano, *Vita I et II S. Fr.*, *Tractatus de miraculis;* S. Bonaventure, *Legenda maior*, *Leg. minor;* Julien de Spire, *Vita* et *Officium rythmicum;* Henri d'Avranches, *Legenda versificata*, etc.; trad. franç. de Th. de Celano, par D. Vorreux, Paris, 1922; et des légendes de S. Bonaventure, par M.-J. Fagot, Paris, 1925. — *Le Liber de laudibus B. Fr.*, de Bernard de Besse (xiiie s.), dans *A. F.*, iii, 1897, p. 666-92.

La lumière n'est pas faite encore sur l'auteur, la date et la valeur de la *légende* dite *des Trois Compagnons* dont l'édition critique est toujours attendue; trad. franç. d'A. Goffin, Bruxelles, 1926; et de L. Pichard, Paris, 1926; voir G. Abate, *Nuovi studi sulla legenda... dei tre Compagni*, dans *M. F.*, Rome, xxxix, 1939, p. 1-55, 255-62, 359-73, 635-55; et nouveau texte de Sarnano (*ms. E. n. 60*), *ibid.*, 375-432.

La discussion n'est pas close davantage sur les origines du *Speculum perfectionis;* nouvelle éd. de P. Sabatier, publiée par A. G. Little avec étude critique dans *British Soc. of Franciscan Studies*, Manchester, xiii, 1928; xvii, 1931; cf. *Franziskanische Studien*, Münster en Westphalie, xxii, 1935, p. 113-48; trad. franç. de P. Budry, Paris, 3e éd., 1911; la version plus brève éditée par L. Lemmens, d'après le ms. *1/73* du couvent franciscain S.-Isidore de Rome (Quaracchi, 1901), semble plus ancienne. — Au dossier des sources s'est ajoutée une nouvelle compilation précieuse du xive s., appelée *Legenda antiqua* ou *Perusina* (ms. *1046* de Pérouse), éd. F.-M. Delorme, Paris, 1926; voir *A. F. H.*, xv, 1922, p. 23-70, 278-332; trad. franç. M.-J. Fagot, Paris, 2e éd., 1946.

Autre groupe de légendes émanées des milieux spirituels du xive s., auquel le genre littéraire confère une valeur historique bien inférieure : les *Actus B. Francisci*, éd. P. Sabatier, dans *Collection d'études... du Moyen Age*, iv, Paris, 1902; et A. G. Little, dans *Opuscules de crit. hist.*, iii, Paris, 1914-19, p. 1-110; — les *Fioretti* dérivés des *Actus;* la meilleure éd. : B. Bughetti, Florence, 1925; dernières trad. franç. : O. Englebert, Paris, 1945; A. Masseron, Paris, 1946; P. Godefroy, Paris, 1947.

Le *De conformitate vitæ B. Fr. ad vitam D. Jesu*, de Barthélemy de Pise (fin xive s.), est édité dans *A. F.*, iv-v, 1906-12.

Les *écrits de S. François* ou opuscules (deux règles, *Testament*, admonitions, lettres, laudes, *Cantique du soleil*, etc.) ont fait l'objet de nombreuses études, éditions et traductions : *A. F. H.*, vi, 1913, p. 3-12; xxiv, 1931, p. 551-57; lxi, 1948, p. 1-87; *Franzisk. Studien*, xxvi, 1939, p. 120-42; xxxi, 1949, p. 135-51; xxxiii, 1951, p. 219-37; xxxvi, 1954, p. 82-109, 205-64; K. Esser, *Das Testament d. hl. Fr.*, Münster, 1949. — Éd. critiques : L. Lemmens, Quaracchi, 1904; H. Böhmer, *Analekten z. Gesch. d. hl. Fr.*, Tubingue, 1904 et 1930. — Trad. franç. : Ubald d'Alençon, Paris, 1905; P. Bayart, Paris, 1935; en collaboration, Paris, 1945; P. Gratien, Paris, 1946; — italienne : V. Facchinetti-J. Cambell, 4e éd., Milan, 1957; A. Vicinelli, Vérone, 1955; — allemande : K. Esser-L. Hardick, Werl-Münster, 1951; — anglaise : P. Robinson, Philadelphie, 1906.

Introductions aux sources : W. Goetz, *Die Quellen z. Gesch. d. hl. Fr.*, Gotha, 1904; P. Robinson, *A Short Introduction to Franciscan Literature*, New York, 1907; F. van den Borne, *Die Franziskusforschung*, Munich, 1917; A. G. Little, *A Guide to Franciscan Studies*, Londres, 1920; trad. française A.-M. Rousset, Paris, 1930; Martin de Barcelone, *Estudio critico d. l. fuentes hist. d. S. Fr.*, Barcelone, 1921; F. C. Burkitt, *The Study of the Sources of the Life of S. Fr.*, dans *Essays in Commemoration*, Londres, 1926, p. 15-61; A. Masseron, dans Lemaître-Masseron, *S. Fr. d'Assise, son œuvre, son influence*, Paris, 1927, p. 9-67; J. R. H. Moorman, *The Sources for the Life of S. Fr.*, Manchester, 1940; cf. *A. F. H.*, xxxix, 1946, p. 3-37, 279-87; E. Palandri, *Rassegna bibliografica sanfrancescana dell'ultimo trentennio*, dans *Studi Francescani*, xxxvii, 1940, p. 161-231; S. Cavallin, *La question franciscaine comme problème philologique*, dans *Eranos*, Upsala, lii, 1954, p. 239-70.

b) Biographies. — Parmi les plus remarquées, parues récemment, en France : P. Sabatier, éd. définitive, Paris, 1931 (voir aussi ses Études inédites, Paris, 1932); Le Monnier, Paris, 1922; P. Leprohon, Paris, 1946; O. Englebert, Paris, 1947; — en Italie : V. Facchinetti, Milan, 2e éd., 1926 (trad. franç., Vanves, 1926); A. Fortini, Milan, 1926; voir aussi l'apport nouveau de ce dernier, *I documenti degli archivi Assisiani e alcuni punti controversi della vita di S. Fr.*, dans *A. F. H.*, xliii, 1950, p. 3-44; — en Allemagne et Autriche : B. Christen, 3e éd., Innsbruck, 1922; H. Thode, 4e éd., Vienne, 1934 (trad. franç., Paris, 1909; J. Bernhart, Colmar, 1943); — en Angleterre : P. Cuthbert, 2e éd., Londres, 1921 (trad. franç., 2e éd., Paris, 1927); — en Espagne : L. de Sarasola, Madrid, 1929; — en Suisse : W. Nigg, Zürich, 1946; — au Danemark : J. Jœrgensen, Copenhague, 1907 (trad. franç., Paris, 1926); — en Hongrie : G. Balanyi, Budapest, 1926; — en Pologne : Ks. E. Stateczny, Poznan, 1913; — en Russie : D. Merejkowsky, cf. *Wissenschaft und Weisheit*, Fribourg-en-Br., vi, 1939, p. 68-83.

c) Études particulières. — Sur l'esprit et la spiritualité du saint : H. Felder, *Die Ideale d. hl. Fr.*, 2e éd., Paderborn, 1924 (trad. franç., Paris, 1924); A. Gemelli, *Il francescanesimo*, Milan, 1947 (trad. franç., *Le message de S. Fr.*, 2e éd., Paris, 1948); P. Gratien, *S. Fr. d'Assise, sa personnalité, sa spiritualité*, Paris, 1926; E. d'Ascoli, *L'anima di S. Fr.*, Ascoli, 1949. — Sur le saint dans l'art : H. Thode, *op. cit.;* V. Facchinetti, *Iconografia francescana*, Milan, 1924; B. Kleinschmidt, *S. Fr. in Kunst und Legende*, 3e éd., Munich-Gladbach, 1926; M. Villain, *S. Fr. et les peintres d'Assise*, Grenoble, 1941. — Voir enfin les répertoires et guides bibliographiques : V. Fachinetti, *S. Fr. d'Assisi, Guida bibliografica*, Rome, 1928; E. Palandrini, dans *Studi Francescani*, xii, Florence, 1940, p. 161-231; H. Korff, dans *Bibliographia catholica*, Fribourg-en-Br., 1927, p. 77-84; C. Pitollet, dans *Rev. d'hist. francisc.*, iii, 1926, p. 579-91; O. Englebert, *Vie de S. Fr.*, 1947, appendice, bibliographie complétée dans *Lumières d'Assise*, v, Paris, 1948, p. 122-27.

Cl. Schmitt, o. f. m.

II. Vie intérieure de l'ordre. — Ou histoire de son évolution et de ses réformes successives, vi, 811-23.

L'appellation officielle de Frères Mineurs, due à S. François (Celano, *Vita I*, n. 38; règle de 1221, c. vii) — allusion probable à la situation des *Minores* d'Assise par rapport aux *Majores* — a fait suite à celle, populaire, de *viri pœnitentiales*, pénitents d'Assise (*Legenda tr. soc.*, x, 37).

I. Des origines avant toute division, vi, 811-15.

1° *Législation primitive* (vi, 811-12). — *a)* Divers essais de reconstitution de la première règle de 1209 (1210), approuvée oralement par Innocent III, ont été tentés, la dernière en date par D. Mandić (*De protoregula O. F. M.*, Mostar, 1923; *De legislatione antiqua O. F. M.*, Mostar, 1924; cf. *A. F. H.*, xviii, 1925, p. 272-78). La règle de 1221, appelée *prima regula* ou *reg. non bullata*, promulguée probablement au chapitre de la Portioncule de 1221, longue de 23 chapitres, marqua une réaction contre les innovations de Matthieu de Narni et de Grégoire de Naples, vicaires de l'ordre durant le voyage d'Orient de S. François (1219-20) (éd. *Opuscula S. P. Francisci*, Quaracchi, 1904, p. 24-62). De celle-ci, la règle définitive ou *bullata* a donné un abrégé de 12 chapitres. Les circonstances de sa rédaction, puis de sa reconstitution, à Fonte Colombo sont rapportées par S. Bonaventure (*Legenda maior*, v, n. 11). L'influence des ministres provinciaux et du cardinal Hugolin, protecteur de l'ordre et ami du fondateur (cf. bulle *Quo elongati*, dans *Bull. franc.*, i, Rome, 1759, p. 68), y est reconnue. Le texte fut soumis à l'examen du cardinal avant qu'il n'en sollicitât l'approbation du pape Honorius (Grégoire IX, vi, 1806). Plutôt que le fruit d'une révélation divine, comme l'ont prétendu les spirituels, la règle

définitive a été l'aboutissement des retouches apportées annuellement par les chapitres à la législation définitive et des ordonnances pontificales comme la bulle *Cum secundum* instituant le noviciat (22 sept. 1220; *Bull. franc.*, I, 6).

b) Caractère de la législation (*D. T. C.*, VI, 812). — Outre le principe nouveau de pauvreté absolue avec exclusion de l'usage de l'argent, la législation franciscaine donnait à un ordre religieux une structure juridique nouvelle, centralisant son gouvernement en un ministre général soumis au S.-Siège; elle confiait de plus à des religieux soucieux de sanctification personnelle des activités apostoliques jusqu'en terre païenne, les mettant en contact constant avec le peuple et en faisant les auxiliaires du clergé séculier (voir A. Quaglia, *L'originalità della regola francescana*, Sassoferrato, 1943; cf. *A. F. H.*, XXXIX, 1946, p. 287-93).

2° *Premiers conflits au sujet de l'observance de la règle.* — *a) Testament* de S. François : objet, discussions sur sa valeur juridique dirimées par la bulle *Quo elongati* (*D. T. C.*, VI, 812). Base des déclarations pontificales ultérieures, l'interprétation officielle par Grégoire IX des volontés de S. François, donna une orientation nouvelle à l'ordre. L'évolution, tant regrettée par les zélateurs de la règle, se traduisit dans de nouveaux privilèges, notamment l'exemption de la juridiction épiscopale (bulle *Nimis iniqua*, 28 août 1231; *Bull. franc.*, I, 75), l'extension du ministère apostolique jadis limité à la prédication de la morale, et enfin l'organisation des études, appelée par la présence d'un nombre de plus en plus grand de clercs au sein de l'ordre, surtout à partir du généralat d'Aymon de Faversham (1240-44). — *b)* De nouvelles difficultés d'interprétation de la règle furent résolues dans l'*Expositio quatuor magistrorum super regulam F. M.*, de 1241-42, dont on possède aujourd'hui le texte critique (éd. L. Oliger, Rome, 1950) et dont les auteurs sont Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, Robert de la Bassée et Eudes Rigault. Mais le conflit alla s'aggravant entre rigoristes et partisans des adoucissements à l'observance. Les mesures policières du ministre Crescence de Iesi (1244-47) contre les *zelanti*, la bulle *Ordinem vestrum* d'Innocent IV (14 nov. 1245; *Bull. franc.*, I, 400-02), nouvel essai d'apaisement des consciences et déclaration sur les points de règle discutés, et l'attitude compréhensive du ministre joachimite Jean de Parme (1247-57) vis-à-vis des rigoristes (voir Jean de Parme, VIII, 794-96) n'eurent aucun résultat. — *c)* Intervention de S. Bonaventure (VI, 813) : homme du juste milieu, sa tentative de conciliation fut menée sur les plans doctrinal et juridique; il justifia l'évolution de l'ordre dans divers opuscules (*Determinationes quæstionum circa regulam*, lettres encycliques, etc.) et exposa l'idéal du fondateur dans sa *Legenda maior*, biographie officielle substituée aux précédentes; son interprétation de la règle (*Expositio super regulam F. M.*) s'inspira des déclarations pontificales; ses constitutions de Narbonne (éd. critique dans *A. F. H.*, XXXIV, 1941, p. 13-94, 284-358) visèrent à l'unification de l'observance. Sauf le statut pénal, celles-ci n'étaient qu'une refonte des constitutions de 1239 et une codification des décisions des chapitres antérieurs; premier code législatif, après la règle, que nous possédions dans son texte intégral, elles servirent de base aux constitutions postérieures d'Assise (1279), de Paris (1292), d'Assise (1316), de Lyon (1325), de Perpignan (1331), de Cahors (1337), de Lyon (1351), etc. (éd. critiques dans *A. F. H.*, XXV, 1935, p. 65-100; IV, 1911, p. 269-302, 508-36; II, 1909, p. 269-92, 412-30, 575-99; XXX, 1937, p. 69-169). Aussi sage fût-elle, l'œuvre de pacification et de réorganisation qui valut à S. Bonaventure le qualificatif de second fondateur de l'ordre (voir Bonaventure [S.], II, 964-65, 973) ne rétablit pas la paix. — *d)* La controverse sur la pauvreté nécessita un nouveau recours au pape; le ministre Bonagrazia (1279-83) obtint de Nicolas III, ancien protecteur et ami de l'ordre, l'importante décrétale *Exiit qui seminat* (14 août 1279, *Bull. franc.*, III, 404-16). On y retrouve le fond des déclarations pontificales antérieures, surtout de *Quo elongati*, mais aussi les idées et le vocabulaire de S. Bonaventure (*A. F. H.*, V, 1912, p. 3-21; analyse, *D. T. C.*, VI, 813; voir aussi Nicolas III, XI, 535). — Institution par Martin IV des syndics apostoliques (*Exsultantes*, 18 janv. 1283; *Bull. franc.*, III, 501-02; cf. *D. T. C.*, VI, 813).

3° *Grandes crises de l'ordre.* — *a) Le procès des spirituels* (*D. T. C.*, VI, 814). — L'objet de la querelle, les menées des trois groupes (Marche d'Ancône, Provence et Toscane) et de leurs chefs (Pierre de Macerata et Ange de Clareno, P. de J. Olieu, Ubertin de Casale), l'enquête de Clément V, les décisions du concile de Vienne (*Fidei catholicæ fundamenta*, 6 mai 1312; et *Exivi de paradiso*, nouvelle déclaration sur la règle, 6 mai 1312), enfin les sanctions de Jean XXII (*Quorumdam exigit*, 7 oct. 1317; *Sancta Romana*, 30 déc. 1317; *Gloriosam Ecclesiam*, 23 janv. 1318) sont largement exposés à Spirituels, XIV, 2522-49 (voir en outre Joachim de Flore, Joachimisme, VIII, 1439-58; Béghards, II, 529-30; Inquisition, VII, 2031; *Ange de Clarino* [*Tables*, I, 165-66]; P. de J. Olieu, XI, 982-84, 988-91; Ubertin de Casale, XV, 2021-24, 2029-32; Matthieu d'Aquasparta, X, 376-77; Raymond Godefroid, XIII, 1802-06; Célestin V, II, 2062-64; Jean XXII, VIII, 634; Pierre d'Angleterre, XII, 1805-06; Vienne [*Concile de*], XV, 2973-79; Guiral Ot, XI, 1658-59). Les obstinés se regroupèrent autour d'Ange de Clareno (voir Fraticelles, VI, 770-84; Frères du libre esprit, 804-06).

b) Nouveau schisme occasionné par le débat théologique sur la pauvreté du Christ et des apôtres (VI, 814). — Le premier acte officiel en a été la proclamation par le ministre Michel de Césène (1316-28), au chapitre de Pérouse (30 mai 1322), de la pauvreté absolue du Christ. En attendant de condamner l'audacieuse sentence (*Cum inter nonnullos*, 12 nov. 1323; *Bull. franc.*, V, 256-59), Jean XXII imposa à l'ordre la propriété et l'administration des biens meubles et immeubles jadis à leur simple usage (*Ad conditorem*), décision qui révolta nombre de religieux et entraîna leur adhésion au parti de Louis de Bavière, ainsi que les faits regrettables comme l'appel de Sachsenhausen contre le pape (22 mai 1324) et le schisme de Nicolas V (12 mai 1328-25 juill. 1330).

Exposé des faits et de l'attitude du pape à Jean XXII, VIII, 634-38; Pierre de Corvaro, XII, 1922-27; Occam, XI, 866-72, 874-76, 890, 903-04; Bonagratia de Bergame, II, 954-55; Guiral Ot, XI, 1662; Jean de Jandun, VIII, 764-65; Benoît XII, II, 654. — Parmi les nombreuses études et les documents publiés sur cette querelle, signalons : L. Oliger, *Fr. Bonagratia de B. et eius tractatus de Christi et apost. paupertate*, dans *A. F. H.*, XXII, 1929, p. 292-335, 487-511; M. Bihl, *Formulæ et documenta e cancellaria Fr. M. de Cesena*, *ibid.*, XXIII, 1930, p. 106-71; D. L. Douie, *The Nature and the Effect of the Heresy of the Fraticelli*, Manchester, 1932; P. Gauchat, *Card. B. de Turre Participation in the Theoretical Controversy Concerning the Poverty of Christ...*, Rome, 1930.

II. Des débuts de l'observance a la division de l'ordre (1517), VI, 815-17.

1° *Décadence de la discipline.* — Alvarez Pelayo rapporte à ce sujet le fait significatif du ministre G. Ott sollicitant de Jean XXII en 1331 l'abolition des déclarations pontificales sur la règle, le droit de dispenser de certains points de celle-ci et la suppression de l'interdiction de l'argent (*De planctu Ecclesiæ*, l. II, art. 67, Lyon, 1517, fol. 219). L'individualisme de nombreux frères, avides d'honneurs, de libertés et de commodités, occasionna une désorganisation claustrale; il y eut les passages à des ordres moins austères, la recherche de la maîtrise en théologie et des bénéfices ecclésiastiques. Le bullaire franciscain de l'époque (VI et VII) abonde de ces privilèges, dispenses et promotions d'évêques et de chapelains pontificaux. Notons aussi les facteurs extérieurs de décadence : la peste noire de 1348 qui, selon les chroniqueurs (*A. F. H.*, III, 1910, p. 301), supprima les deux tiers de l'ordre; vidés du personnel mais enrichis de dons, les couvents se repeuplèrent d'enfants (L. Oliger, *De pueris oblatis in ord. Min.*, dans *A. F. H.*, VIII, 1915, p. 389-447; X, 1917, p. 271-88); la guerre de Cent Ans (1337-1453) y ajouta ses dévastations matérielles et morales; vint le Grand Schisme (1378-1417) avec ses conflits de juridiction du fait de la multiplication des ministres généraux et provinciaux selon les obédiences (K. Eubel, *Die avignonesische Obedienz im Franziskanerorden zur Zeit des Grossen abendl. Schismas*, dans *Franzisk. Studien*, I, 1914, p. 165-92, 312-27, 479-90). L'observance allait être un vaste mouvement de restauration de la discipline et un retour à la pratique rigoureuse de

la règle avec refus de toute dispense en matière de pauvreté : argent, rentes, biens-fonds.

2° *Premier essai de réforme.* — Jean de Valle († 1351) à Brogliano (*D. T. C.*, vi, 815). Son disciple et continuateur, Gentil de Spolète, obtint de Clément VI (13 déc. 1350) l'exemption de la juridiction du ministre provincial, décret qu'annula Innocent VI à la suite des plaintes du chapitre d'Assise de 1354 (bulle *Sedes apostolica; Bull. franc.*, vi, 291-92). La congrégation avait duré vingt ans et occupé 4 ermitages, dont les Carceri.

3° *Origines et développements de l'observance.* — *a) Italie.* — Paoluccio di Vagnozzo Trinci, initiateur de la réforme en 1368, succès et expansion du mouvement (*D. T. C.*, vi, 815). A la mort de Paoluccio (1391), devenu commissaire du général pour les réformés (1388), l'observance comptait 60 religieux répartis dans 22 ermitages d'Ombrie, de la Marche d'Ancône et de la région romaine. Son successeur Jean de Stroncone († 1418) groupa quelque 200 frères dans environ 34 ermitages sur lesquels les provinciaux et le général maintenaient le droit de visite. De caractère érémitique et formée de religieux convers, l'observance italienne s'orienta au début du xve s. vers les études pastorales et l'apostolat à la suite de l'entrée des quatre colonnes qui devaient en faire la fortune dans ce pays, les SS. Bernardin de Sienne, Jean de Capistran, Jacques de la Marche et Albert de Sarteano.

b) Espagne. — Les origines et l'évolution de l'observance dans les trois provinces d'Aragon, de Castille et de S.-Jacques-de-Compostelle demeurent obscures. Aux données contradictoires des chroniqueurs, on est contraint de suppléer par les indications sommaires des bulles pontificales. Indépendant d'une province à l'autre, le mouvement réformateur le fut aussi de l'observance étrangère (bibliographie dans *A. F. H.*, xxxviii, 1945, p. 29; voir en outre les annales de la réforme espagnole de 1377 à 1419, du ministre Ximénez Samaniego [1676-82], dans *A. I. A.*, viii, Madrid, 1948, p. 450-73).

c) France. — Mirebeau, berceau de la réforme vers 1388-90 (*D. T. C.*, vi, 815). Indépendante de l'observance italienne, l'observance française se propagea dans les provinces de Touraine, de France et de Bourgogne. Sauf le timide essai de réforme de Pierre de Villeneuve en 1402, dans les provinces de Provence et d'Aquitaine, il n'est fait aucune mention de l'observance avant le conc. de Constance (P. Gratien, *Les débuts de la réforme des cordeliers en France et G. Josseaume*, dans *É. F.*, xxxi, 1914, p. 415-39). Premières difficultés avec les provinciaux, intervention de Benoît XIII accordant aux observants une première autonomie (*D. T. C.*, vi, 815). Alexandre V supprima la concession, contre quoi les intéressés se plaignirent à l'université de Paris (8 févr. 1410). Vaine protection de Jean XXIII et recours au conc. de Constance (vi, 815-16; cf. L. Oliger, *De relatione inter observantium quærimonias Constantienses...*, dans *A. F. H.*, ix, 1916, p. 3-41). Le décret *Supplicationibus personarum*, du 23 sept. 1415 (*Bull. franc.*, vii, 493-95), qui dépassa les espoirs des appelants, fut en somme l'approbation canonique de l'observance française et pratiquement de toute l'observance. Mais la concession d'une hiérarchie propre ouvrit une ère regrettable de luttes prolongées sur tout un siècle, devant compromettre en définitive l'unité de l'ordre. Les ordonnances du chapitre observant de Bressuire de 1416 (*Orbis seraphicus*, iii, Rome, 1684, p. 79-81) indiquent le caractère propre de l'observance française. A la différence de ceux d'Italie, les réformés de France, dès les débuts, vécurent en communauté et s'appliquèrent à l'étude et à l'apostolat.

d) Allemagne. — L'observance y passa bien plus tard. Le couvent de Heidelberg, dans la province franciscaine de Strasbourg, réformé par des observants de Touraine en 1425, devint rapidement le centre d'une importante vicairie (aperçu historique et bibliographie dans *A. F.*, viii, Quaracchi, 1946, p. 670-79). Gouda en Hollande fut vers la même époque le premier couvent réformé de la province de Cologne; Brandebourg, celui de la province de Saxe, en 1427 (bibliographie dans *A. F. H.*, xv, 1922, p. 553-60).

e) Autriche et pays slaves. — De Vienne où S. Jean de Capistran l'introduisit en 1451, l'observance s'étendit à la Bohême et à la Pologne. La Hongrie la connaissait déjà, mais elle y fut affermie par le même saint. De Bosnie elle passa en Russie et en Tartarie.

4° *Conflit avec les conventuels; indépendance de l'observance* (*D. T. C.*, vi, 816). — *a)* Contre les observants français, chapitres et ministres généraux s'en prirent au décret de Constance. Le chapitre de Mantoue l'annula en 1418; Martin V le reconfirma en 1420; le chapitre de Forli de 1421, puis le ministre Antoine de Massa en 1424 excommunièrent les réformés refusant obéissance aux ministres. Au déplaisir des conventuels, le pape rétablit en 1428 les syndics supprimés par Jean XXII. Les observants d'Italie demeurés sous l'obédience des ministres échappèrent aux rivalités jusque vers 1429, quand leur nombre et leur popularité portèrent ombrage à leurs adversaires. Peinés de la scission française, mais voyant l'impossibilité d'une cohabitation pacifique avec les conventuels, Jean de Capistran et Bernardin de Sienne résolurent de réaliser l'unité par l'extension officielle de la réforme à tout l'ordre. La tentative en fut faite au chapitre d'Assise de 1430 convoqué par Martin V. On y rédigea les constitutions appelées Martiniennes : suppression des vicaires observants, nominations de syndics, interdiction de l'argent, vente des biens-fonds, etc. (Wadding, *Annales Min.*, x, Quaracchi, 1932, p. 178-87). Tous s'y lièrent par serment, d'enthousiasme. Jean de Capistran fut associé au général aux fins de la réforme. L'union parut assurée quand, six semaines plus tard, le ministre Guillaume de Casal se fit dispenser du serment et sollicita le bref *Ad statum* du 23 août 1430 (*Bull. franc.*, vii, 739), répudiant les statuts Martiniens défavorables aux conventuels et leur restituant le droit aux biens-fonds, revenus, etc. Telle fut la Grande Charte des conventuels qui ruina les illusions des observants; ceux-ci ne virent plus de salut pour leur réforme que dans l'exemption définitive de la juridiction des ministres.

b) En conséquence, les observants français réclamèrent au conc. de Bâle (1434) la confirmation du décret de Constance; l'indépendance leur fut accordée et même étendue aux observants d'Espagne. Eugène IV institua S. Bernardin vicaire général des observants d'Italie en 1438 et lui adjoignit S. Jean de Capistran en 1441. Suivit le suprême effort d'union du même pape qui essaya, mais en vain, de passer les rênes de tout l'ordre à l'observant Albert de Sarteano (voir *D. T. C.*, xiv, 1125). Ce fut ensuite l'institution des vicaires généraux des deux familles, cismontaine et ultramontaine, en 1443, puis en 1446 le statut *Ut sacra ord. Minorum religio* (*Bull. franc.*, nouv. sér., i, Quaracchi, 1929, p. 497-500) qui consacra définitivement l'indépendance de l'observance. En vertu de cette *Bulla Eugeniana*, les conventuels n'eurent plus à s'ingérer dans le gouvernement des deux familles observantes, régies désormais par leurs vicaires, leurs congrégations générales ou provinciales et leurs constitutions particulières : les cismontains par les statuts de Jean de Capistran de 1443 (*Orbis seraphicus*, iii, 95-105), puis les Martiniennes reprises en 1446 et abrégées en 1461 (*A. F. H.*, xvi, 1923, p. 496-506); les ultramontains, par les constitutions de Barcelone de 1451, fixes celles-là pour plusieurs siècles (*A. F. H.*, xxxviii, 1945, p. 123-59).

c) Essai de suppression de l'observance dans la seconde moitié du xve s. (*D. T. C.*, vi, 816). — Outre les déclamations contre l'observance de prédicateurs comme Robert de Lecce, il y eut les tentatives répétées des conventuels pour faire casser la bulle d'Eugène IV : le ministre Ange de Pérouse en 1450 (*D. H. G. E.*, iii, 30), le chapitre de Pérouse de 1453, le cardinal Pierre Riario en 1472, etc. Mais Nicolas V confirma la bulle. Callixte III, soucieux d'apaisement, fit proposer par Jacques de la Marche au chapitre d'Assise de 1455 des statuts de compromis publiés dans la bulle de concorde *Illius, cuius in pace*, du 2 févr. 1456 (*Bull. franc.*, nouv. sér., ii, 68-71), mais que violèrent les conventuels aux chapitres suivants de Milan (1457) et Rome (1458). Pie II remit en vigueur la *bulla Eugeniana*, le 11 oct. 1458 (*ibid.*, ii, 255-56). Nouvelle bulle de concorde de Paul II en 1467 (*ibid.*, ii, 704-06); puis, grâce aux puissantes interventions de princes, les observants connurent une période de paix sous Sixte IV (*D. T. C.*, xiv, 2212-13) et le long généralat de François Sanson (1475-99).

5° *Congrégations réformées du XVe s.* (*D. T. C.*, vi, 816-17). — *a) Italie.* — Sur les origines, le développement et les tentatives de fusion des clarénins et des amadéites, voir P. M. Sevesi, *S. Carlo Borromeo et la Congregazione degli Amadeiti e dei Clareni*, dans *A. F. H.*, xxxvii,

1944, p. 104-64; et *Amédée de Portugal*, dans *D. H. G. E.*, II, 1152-56. — Autres réformes : les *neutrales*, de Pierre de Trani, fondés vers 1463 et soumis aux ministres en 1467; les *capriolanti*, de Pierre Capriolo, dans le territoire de Brescia (P. M. Sevesi, *La Congregazione dei Capriolanti*, dans *Studi francescani*, XX, Florence, 1923, p. 249-72; et *S. Rocco di Brescia e la Congr. d. Capriolanti*, dans *Brixia sacra*, XVI, 1925, p. 98-112, 147-77).

b) France. — Les observants *sub ministris* furent appelés encore martinistes ou de la Communauté. — Sur les colétans que Jean de Capistran tenta vainement de réunir aux observants *sub vicariis* ou de la Famille, voir *R. H. F.*, IV, Paris, 1927, p. 449-52; et H. Lippens, *S. J. de Capistran en mission aux États bourguignons...*, dans *A. F. H.*, XXXV, 1942, p. 113-32, 254-95.

c) Espagne. — Bien avant les réformes de Jean de la Puebla et de Jean de la Guadeloupe, il y eut la congrégation de Pierre de Villacreces († 1422) dont l'histoire est obscure; et celle de Philippe Berbégal, appelée la Capucciola, fondée vers 1430 et supprimée par Eugène IV (J. Pou y Martí, *Visionarios, Beguinos y Fraticellos Catalanes*, Vich, 1930, p. 264-88).

III. DE LA DIVISION DE L'ORDRE AUX TEMPS PRÉSENTS, VI, 817-23.

« Bulle d'union » de 1517 (VI, 817-18). — Dans les années troubles de 1500 à 1517, parmi les plus affligeantes de l'histoire franciscaine, les tentatives de réforme et d'union entre l'ensemble des familles observantes et les conventuels n'apportèrent que de l'agitation et des querelles en pays ultramontain où précisément l'on aspirait à l'unité. L'Italie, au contraire, ne désirait plus que la séparation. Comme essais de réforme, notons les constitutions Alexandrines approuvées par Alexandre VI en 1501 (M. Bihl, *De editionibus statutorum Alexandrinorum*, dans *A. F. H.*, XVII, 1924, p. 118-44) et que le général G. Delfini vint lui-même appliquer en France, et les statuts de Jules II, suprême effort d'union (cf. M. Bihl, *Die sogenannten Statuta Iulii II...*, dans *Franzisk. Studien*, VIII, 1921, p. 225-59, 356-60); mais ces efforts furent annulés par le bref *Etsi nostræ* du 22 nov. 1510 (Wadding, *Annales Min.*, XV², XI, 499-500), restituant l'exemption aux observants. Le conventuel réformé Boniface de Ceva, provincial de France, s'en prit dès lors aux séparatistes à coup de libelles et porta la querelle au Parlement et au Ve conc. du Latran (voir SCHATZGEYER [Gaspard], XIV, 1264-65; M. Bihl, *Fra B. da Ceva... e i suoi giudizi su S. Bernardino*, dans *Studi francescani*, XVII, 1945, p. 132-72). Le scandale appela l'intervention de nombreux princes et prélats auprès de Léon X qui, après enquête d'une commission cardinalice, décida la réunion du chapitre de 1517 (bulle *Romanum pontificem*, 11 juill. 1516, Wadding, *Annales Min.*, XVI², XLIX, 27-28; décisions du chapitre et contenu de la « bulle d'union », *D. T. C.*, VI, 817; voir en outre LÉON X, IX, 331-32; L. di Fonzo, *La famosa Bolla... « Ite vos », non « Ite et vos »*, dans *M. F.*, XLV, 1945, p. 164-71; et J. M. Fernández, *Impreso raro... y algunos documentos de interés, 1517*, dans *A. I. A.*, IX, 1949, p. 239-54).

1° *Observants*, VI, 818-20.

Les diverses réformes nées au sein de l'observance eurent à se réunir en une seule famille autonome, régie par des constitutions communes et soumises à un même général. En fait, l'unité ne fut pas réalisée. Cas des déchaussés, des amadéites et des clarénins (VI, 818). Il y eut de plus les difficultés de s'entendre sur une législation commune définitive, les querelles de nationalité aggravées par les conflits politiques, enfin une décadence disciplinaire qui provoqua bien vite de nouveaux fractionnements constituant dans la suite les familles de la « stricte observance ».

1. *Législation.* — Selon le vœu de Léon X, on se mit dès le chapitre de Lyon de 1518 à la rédaction de constitutions communes à toute l'observance; mais les nouveaux statuts, simple retouche des constitutions ultramontaines de Barcelone, furent répudiés par les cismontains. Suivirent dans la partie cismontaine une série d'autres statuts jamais satisfaisants ni définitivement retenus : les constitutions des chapitres de Parme (1529), de Salamanque (1553) (voir DOLERA [Clément], IV, 1650), de Naples (1590), de Valladolid (1593), de Rome (1642) (MERINERO [Jean], X, 573-74), de Tolède (1658), de Rome (1676), etc., sans compter la reprise de l'une ou l'autre de celles-ci. Sauf quelques modifications apportées notamment lors des chapitres de Toulouse (1532) et de Ségovie (1621), les ultramontains s'en tinrent aux constitutions de Barcelone. (Éditions de ces statuts, toutes références dans *C. F.*, XII, Rome, 1942, p. 385-89; et dans Marinus a Neukirchen, *De capitulo generali in primo ordine*, Rome, 1952, p. 510-17.)

2. *Conflits de nationalité.* — Les élections des généraux faites alternativement parmi les sujets cismontains et ultramontains, selon les décisions de 1517, occasionnèrent bien des mésententes. Favorisés par la situation avantageuse de la maison d'Espagne, les Espagnols purent faire passer souvent leurs candidats; à ceux-ci, les Français, notamment, eurent peine à se soumettre. Il arriva que le roi de France empêchât ses sujets de se rendre aux chapitres, ainsi en 1639 (J. M. Pou y Martí, *Conflicto diplomatico entre Filipe IV y Urbano VIII...*, dans *A. I. A.*, XV, 1928, p. 145-78, 289-335) et en 1676; sur l'ordre de Louis XIV en 1682, les Français s'affranchirent même pour une dizaine d'années de la juridiction du général.

3. *« Stricte observance ».* — Les ministres généraux ne manquèrent pas de réagir contre l'indiscipline et la désunion. Notons l'activité réformatrice de François Licheto (1518-20; *A. F. H.*, XXVII, 1934, p. 452-530), de Quiñones (1523-27), de Vincent Lunello (1535-41; A. de Sérent, *Le statut des... provinces françaises... en 1539*, dans *R. H. F.*, VII, 1930, p. 5-33), de François Zamora (1559-65), de Christophe de Cheffontaines (1571-79; *D. T. C.*, II, 2352), de François Gonzaga (1579-87; P. M. Sevesi, *S. Carlo Borromeo e il V. P. F. G. per la serafica riforma*, dans *Studi Francescani*, XXII, 1925, p. 156-86), de François Sousa (1600-06), de Michel-A. Buongiorno de Sambuca (1658-64) et de J. Jiménez Samaniego (1676-82; *D. T. C.*, XIV, 1059-60; en outre V. Anibarro, *El P. J. X. Samaniego...*, dans *A. I. A.*, III, 1943, p. 5-49, 145-98, 289-327; IV, 1944, p. 86-108, 238-80, 353-437).

a) Maisons de récollection (*D. T. C.*, VI, 818). — Le vicaire général M. Boulier en avait érigé en Espagne où elles se développèrent sous la protection de Quiñonez, auteur des premiers statuts de ces ermitages. Le ministre Licheto n'eut qu'à favoriser les fondations d'Étienne Molina et de Bernardin d'Asti en Italie. La floraison de ces maisons dans les provinces ibériques et les décisions de chapitres comme ceux de Rome de 1676 et de Tolède de 1682 en limitant le nombre montrent bien qu'elles ne furent jamais abolies de principe (*Chronologia hist. legalis*, III, Rome, 1752, p. 173-74, 243). Elles sont encore maintenues de droit (*Constitutiones generales*, cap. VIII, tit. I, art. 343, Rome, 1953, p. 124).

b) Riformati d'Italie (*D. T. C.*, VI, 819). — C'est l'hostilité du général P. Pisotti (1529-33) vis-à-vis des maisons de récollection qui décida François de Iesi et Bernardin d'Asti, initiateurs de cette réforme, à recourir à Clément VII; le régime austère, semblable à celui des anciens anachorètes, explique les débuts difficiles des *riformati* qui, d'abord, ne prospérèrent guère qu'en Lombardie et en Vénétie. La bulle *Quum illius vicem* de Grégoire XIII (S. Melchiorri, *Annales Minorum*, XXI, Quaracchi, 1934, n° XLVIII, 535-40) leur conférant l'autonomie en 1579, sauf la dépendance du ministre général, ne suspendit point l'hostilité des observants et dut être confirmée en 1596 par Clément VIII. Les oppositions reprirent sous Paul V et Grégoire XV; ce dernier réduisit à l'extrême le pouvoir du général sur la nouvelle famille, lui accordant un procureur, un vicaire général et un chapitre général. Urbain VIII acheva leur émancipation en érigeant en provinces les custodies d'Italie et de Pologne et en confiant au cardinal protecteur la nomination du procureur (*Iniuncti nobis*, 12 mai 1639; Wadding, *Annales Min.*, XXVIII³, III, 447-49; éditions des statuts, cf. *C. F.*, XII, 1942, p. 390-91). La *Riformella* du Bx. Bonaventure de Barcelone, fondée à Rome en 1662, demeura soumise aux provinciaux respectifs. S. Léonard en étendit les ermitages à la Toscane (voir LÉONARD DE PORT-MAURICE, IX, 397-98; en outre A. Wallenstein, *Die beiden Novizenmeister des hl. Leonhard... Beitrag z. Geschichte der Riformella...*, dans *A. F. H.*, XXXVIII, 1945, p. 40-81; et bibliographie, *ibid.*, XL, 1947, p. 208-69).

c) Récollets (*D. T. C.*, VI, 819). — Ils apparurent à la fin du XVIe s. et sont issus comme les précédents des maisons de récollection groupées selon les normes de la bulle *In suprema* de Clément VII (Wadding, *Annales Min.*, XVI², XXII, 379-82). En 1612 se constituèrent les pro-

vinces S.-Denis en France et S.-Bernardin de Provence, en 1629 la province S.-Joseph de Belgique. Les concessions d'un commissaire apostolique en 1601 et d'un vicaire général en 1637 leur acquirent l'autonomie. Les statuts des récollets furent adoptés en 1621 par la province observante de Cologne (J. Goyens, *Norma vivendi... pro domibus recollectionis*, dans *A. F. H.*, xxv, 1932, p. 59-76; et *C. F.*, xii, 1942, p. 392; sur l'expansion française de la réforme, toutes indications dans H. Lemaître, *Géographie historique des établissements de l'ordre de S.-François...*, dans *R. H. F.*, iii, 1926, p. 524-28; iv, 1927, p. 459-60; vi, 1929, p. 306-13).

d) Pasqualites et alcantarins. — De droit, l'existence des déchaussés d'Espagne cessait avec la « bulle d'union », mais l'ex-déchaussé Jean Pascual, passé aux conventuels, obtint du général et du pape de fonder des ermitages en Galice et d'y recevoir à la fois des conventuels et des observants; les fondations furent bientôt érigées en custodie, à la tête de laquelle, à la mort de Pascual, succéda en 1557 S. Pierre d'Alcantara qui donna à la congrégation des statuts et une nouvelle vigueur (voir Pierre d'Alcantara, xii, 1793-1800; et L. Pérez, *La Provincia di S. José fundada por S. P. de A.*, dans *A. I. O.*, xvii, 1922, p. 145-175). Après le passage des alcantarins sous l'obédience des observants en 1562, il y eut des tentatives de fusion avec la grande famille; Grégoire XIII intervint et leur accorda en 1604 un vicaire général. De Grégoire XV ils obtinrent en 1621 un procureur général. La congrégation se répandit dans la suite au Portugal, en Italie, en Angleterre et en pays de missions.

4. *Suppressions aux XVIIIe-XIXe s.* — En France où le zèle religieux s'est ressenti de l'influence du philosophisme, l'œuvre de destruction de la commission des réguliers (1766-84) fut consommée sous la Révolution par les lois de sécularisation et de proscription. En Allemagne et en Autriche, mêmes influences nocives à l'époque de l'*Aufklärung* dont l'aboutissement logique furent les décrets de Maximilien-Joseph de Bavière (1769) et de Joseph II (1781-82); avec l'invasion française vinrent les lois de sécularisation (1802-03; *A. F. H.*, iv, 1911, p. 380-82; C. Reisch, dans *Zeitschrift d. Vereins f. Geschichte Schlesiens*, xlvii, 1913, p. 298-300; B. Lins, *Geschichte d. bayerischen Franziskanerprovinz...*, i Munich, 1926, p. 158-94; ii, Landshut, 1931, p. 1-44; H. Kokol, *Geschichte der Franziskanerklöster in Untersteiermark...*, Görz, 1915, p. 51-60; *Rhenania franciscana*, x, Dusseldorf, 1939, p. 149-63; *A. F.*, viii, Quaracchi, 1946, p. 101-05). La domination française entraîna en Belgique dès sept. 1796 la dispersion totale des religieux. En Italie, les couvents pâtirent du passage des armées de la Révolution, mais l'ensemble des provinces franciscaines subsista. Le sort de l'Espagne : statut de 1804, expulsions en 1836 (*D. T. C.*, vi, 820). En Pologne et Russie, les religieux disparurent à la suite des oukazes, à partir de 1825.

5. *Restaurations* (*D. T. C.*, vi, 820). — En France, il y eut un essai infructueux de rétablissement des religieux en 1816; le couvent de S.-Palais fondé en 1851 par l'Espagnol J. Aréso (H. de Surrel, *Le P. J. Aréso, restaurateur des frères de l'observance*, Montreuil-sur-Mer, 1892) devint le berceau de la nouvelle province d'Aquitaine d'où sortirent dans la suite les provinces de Paris (1892) et de Strasbourg (1929). A Avignon s'établirent en 1852 les *réformés* du comté italien de Nice, sous la direction de Bénigne de Vallebuona, restaurateur de la province de Provence, aujourd'hui de Lyon, dont la province de Rennes (1889) est une filiale (L. de Kerval, *Le couvent... de Cimiez*, Nice, 1901, p. 68-75; U. d'Alençon, *Notes inédites sur le rétablissement des franciscains en France au XIXe s.*, dans *É. F.*, xxxviii, 1926, p. 654-57). Les mesures d'expulsion de 1880 et de 1903 éparpillèrent pour un temps les religieux dans les pays voisins (*Delarbre* [Raphaël], dans *Tables*, 918). En Belgique, l'ordre se réorganisa à partir de 1833 (E. van Berlo, *L'ordre des Frères Mineurs en Belgique depuis son rétablissement*, Malines, 1908). Allemagne (*D. T. C.*, vi, 820). En Espagne, les quelque 230 religieux échappés à la guerre civile de 1833 passèrent en 1836 par bref de Grégoire XVI (*Gravissimas; Acta Greg. XVI*, éd. V. Vannutelli-A. M. Bernasconi, ii, Rome, 1901, p. 251) sous la juridiction d'un commissaire apostolique; bien que ramenés par Pie X en 1904 à l'obédience du général (*Acta ord. Min.*, xxiv, Quaracchi, 1905, p. 5-8), les provinces réorganisées conservèrent encore jusqu'en 1932 un vicaire général particulier et un définitoire interprovincial (*ibid.*, lii, 1933, p. 100-01).

6. *Union de 1897.* — A partir du xviiie s., il y eut des tentatives d'union des familles observantes : motion de Sigismond Neudecker en 1722 en faveur de la fusion entre *réformés* et observants (B. Lins, *op. cit.*, i, 116-17), réformes disciplinaires, fondation des *Acta ordinis* (1882), organe officiel de l'ordre et lien d'unité. Sur le plan législatif il y eut enfin les constitutions communes de 1889 (Quaracchi, 1891), les premières depuis 1517, publiées malgré l'opposition des *réformés;* ceux-ci furent encore autorisés à conserver les leurs, en un texte révisé (Quaracchi, 1890). Vint l'intervention décisive de Léon XIII au chapitre d'Assise de 1895 (Constitution *Felicitate quadam; Acta ord.*, xvi, 1897, p. 164-68; son contenu, *D. T. C.*, vi, 820). Les constitutions définitives approuvées par le pape la même année, adaptées au nouveau Code et rééditées à Quaracchi en 1922, ont scellé une union qui demeure durable. Un nouveau texte des statuts, modifié en certains points et arrêté au chapitre d'Assise de 1951 est paru à Rome en 1953 (*Acta capituli generalis O. F. M.*, Rome, 1951, p. 99-227; Rome, 1957, p. 141-63).

Le gouvernement de l'ordre est actuellement dans les mains d'un général français, le Rme P. A. Sépinski, réélu en juin 1957 pour douze ans, entouré d'un conseil de 8 membres dont 1 procureur général et 7 définiteurs des diverses langues et nations. Leur juridiction s'étend, d'après la statistique du 4 oct. 1957 (*Acta ord. Min.*, lxxvii, 1958, p. 60-61) à un nombre approximatif de 26 320 religieux prêtres et laïques, répartis dans 2 536 maisons, groupées celles-ci en 94 provinces, custodies et commissariats indépendants.

2° *Conventuels*, vi, 820-21.

Bulle *Ite vos*, difficultés de son application (vi, 820). Léon X montra sa bienveillance dans une bulle de concorde du 12 juin 1517, précisant les relations juridiques entre les deux familles conventuelle et observante (*Omnipotens Deus;* Wadding, *Annales Min.*, xvi², xxx, 58-63). Malgré la convention pacifique passée le 8 juill. 1517 (*ibid.*, xxxiii, 64-69) entre celles-ci, l'incorporation aux observants des couvents réformés occasionna des querelles (É. d'Alençon, *Come fu riformato il convento... di Tolosa*, dans *M. F.*, xix, 1918, p. 73-105). L'ensemble des conventuels d'Espagne et du Portugal passèrent à l'observance en 1567. (Sur leur situation en France jusqu'à la Révolution, B. Fleury, *De statu ordinis... in Gallia...*, dans *Commentarium O. F. M. Conv.*, xxiv, Rome, 1927, p. 245-52.)

1. *Réformes et législation.* — Privilège de Trente (sess. xxv, 3 déc. 1563; *D. T. C.*, vi, 821). Interventions de Pie IV, Pie V et d'Urbain VIII (vi, 821). Avant les *Constitutiones Pianæ* de 1565, les conventuels avaient repris celles de Sixte IV de 1469 (*M. F.*, xlv, 1946, p. 94-127), puis en 1524 les Alexandrines de 1500. Les constitutions d'Urbain VIII (1628), révisées par Clément XIV pour les religieux de France en 1771, ont servi de base aux statuts définitifs confirmés par Pie VII en 1823, adaptés au nouveau Code et reconfirmés par Pie XI en 1932 (éditions, cf. *C. F.*, xii, 1942, p. 382-84).

2. *Conventuels réformés* (*D. T. C.*, vi, 821). — Fondés à Naples en 1562, ils bénéficièrent de la protection de Sixte V (à ce mot, xiv, 2230). Le chapitre général d'Orvieto de 1611 leur donna des constitutions. Clément IX supprima la congrégation en 1669.

3. *Restaurations* (*D. T. C.*, vi, 821). — En France, leur réapparition sous l'ancien nom de cordeliers est récente, à Ozon en 1947, puis à Narbonne (1949) et Bordeaux (1951). L'état de l'ordre était, à la date du 31 déc. 1947 (*Commentarium O. F. M. Conv.*, xlv, 1948, p. 44-46), d'environ 4 682 religieux prêtres et laïcs, répartis dans quelque 434 maisons groupées en 32 provinces et commissariats. Le gouvernement est à ce jour dans les mains d'un général italien, le Rme P. Vittorio M. Costantini, élu en 1954 pour six ans, entouré d'un conseil de 4 assistants et d'1 procureur général. (Histoire, expansion, organisation et activités de la famille, L. di Fonzo-L. Simeone, *Synopsis historica, iuridica, statistica sæc. XIII-XX*, dans *Commentarium pro religiosis...*, xxxi, Rome, 1950, p. 281-302; *Rinascita serafica, I. F. M. Conv. nell'ultimo cinquantennio*, Rome, 1951.)

3° *Capucins.* — Historique, vi, 821-22. — Voir *infra*, 1733, la note complémentaire à eux consacrée.

CONCLUSION. — Décisions de Pie X sur les relations entre les trois familles franciscaines, leurs privilèges, VI, 822-23.

Bulle dans *Acta ord. Min.*, XXIX, 1910, p. 97-104. L'adjonction *ab unione leoniana* causa quelque émoi, en sorte que le pape la supprima la même année, par lettre du 1[er] nov. (*ibid.*, 345-50). CL. SCHMITT, O. F. M.

III. Vie extérieure de l'ordre. — VI, 823-25.

1° *Missions*, VI, 823-24.

S. François est le premier fondateur d'ordre qui ait envisagé dans sa législation l'apostolat auprès des infidèles (règle de 1221, c. XVI; de 1223, c. XII). Son voyage en Égypte et Syrie en 1219 après les infructueuses tentatives pour gagner la Terre sainte en 1212 et le Maroc en 1213 est établi par de nombreux témoignages (J. Golubovich, *Biblioteca biobibliografica della Terra Santa...*, I, Quaracchi, 1906, p. 1-84; II, 1913, p. 277-81; Id., *S. Francesco... in Damiata*, dans *Studi francesc.*, XXIII, 1926, p. 307-30; L. Lemmens, *De S. Fr. Christum prædicante coram sultano Aegypti*, dans *A. F. H.*, XIX, 1926, p. 559-78). M. Roncaglia, *S. Fr. d'Assisi in Oriente*, dans *Studi Francesc.*, L, 1953, p. 97-106; Id. *I Francescani in Oriente durante le crociate*, Le Caire, 1954.

En Terre sainte où leur présence est attestée dès 1217, les frères mineurs demeurèrent même après la chute de Jérusalem (1244) et de S.-Jean-d'Acre (1291), dernier bastion des croisés. Mais leur établissement définitif aux Lieux saints remonte aux négociations de 1333 menées par les souverains de Naples et de Sicile, Robert d'Anjou et Sancia, auprès du sultan Malek-el-Nazer et qui permirent dans la suite la création de la custodie de Terre sainte (histoire et état actuel, B. Collin, *Les Lieux saints*, Paris, 1948; Id., *Une étude juridique du problème des Lieux saints de Jérusalem*, Le Caire-Paris, 1956).

Autres missions d'Orient, d'Extrême-Orient, d'Afrique, du Nouveau Monde, etc., indications sommaires dans *D. T. C.*, VI, 824; complétées à MISSIONS, X, 1965-97, où la large contribution des trois familles franciscaines à l'œuvre missionnaire dans les diverses parties du monde est suffisamment relevée. En outre, sur la mission de Chine, ODORIC DE PORDENONE, XI, 942-47; sur celle du Mexique, PIERRE DE GAND, XII, 1938; SAHAGUN [Bernardin de], XIV, 745-49; SIMON [Pierre], 2094. Dernières statistiques missionnaires franciscaines dans *Acta ord. Min.*, LXXVII, 1958, p. 150-63; *Analecta ord. F. M. Cap.*, LXXIV, Rome, 1958, p. 28-31; *Commentarium pro religiosis et missionariis*, XXXI, 1950, p. 300-02; *Conspectus missionum O. F. M.*, Rome, 1957.

2° *Défense de la foi et de l'unité de l'Église*, VI, 824.

Dans la levée du monde chrétien contre le péril musulman, les Frères Mineurs eurent leur rôle glorieux. L'ordre fournit des théoriciens de la croisade — citons l'*Eruditio regum et principum* de Guibert de Tournai, le *Liber de recuperatione Terræ sanctæ* de Fidenzio de Padoue — des prédicateurs et des collecteurs de subsides, qui participèrent aussi aux expéditions et à diverses reprises servirent d'ambassadeurs auprès du sultan (F. Delorme, *De prædicatione cruciatæ sæc. XIII per F. M.*, dans *A. F. H.*, IX, 1916, p. 99-117; A. van der Wyngaert, *Fr. Guillaume de Cordelle*, dans *F. F.*, IV, 1921, p. 52-71). Signalons encore la part de S. Bonaventure et d'Eudes Rigaud au concile de Lyon de 1274 chargé, entre autres, de réétudier le problème de la croisade et les interventions du mineur Nicolas IV, rendu à tort responsable de l'échec des croisades après la chute de S.-Jean-d'Acre (l'essentiel sur la question dans P. Gratien, *Hist. de la fondation et de l'évolution de l'ordre des F. M.*, Paris, 1928, p. 642-65). Même participation aux croisades contre les Turcs dans lesquelles intervinrent S. Jean de Capistran (J. Hofer, *Joh. von Capistrano, Ein Leben im Kampf um die Reform der Kirche*, Innsbruck, 601 sq.), Laurent de Brindes (voir dans les *Tables* son article) et Marc d'Aviano (voir aussi PACIFIQUE DE CEREDANO, XI, 1722).

D'autres religieux se distinguèrent dans la lutte contre le schisme et l'hérésie: prédication contre les albigeois de S. Antoine de Padoue et du Bx. Étienne de Saint-Tibéri, martyr d'Avignonnet (CATHARES, II, 1992); œuvre polémique de Jacques Capelli réfutant l'erreur néo-manichéenne (Ilarino da Milano, *La Summa contra hæreticos...*, dans *Collectanea francisc.*, X, 1940, p. 66-82), de Samuel Cassini (*D. T. C.*, XIV, 1062-63) s'opposant aux vaudois. Dès 1237 Grégoire IX associa les franciscains aux dominicains pour la répression de l'hérésie dans le Languedoc, délégation bien vite étendue à la Navarre (1238), la Lombardie (1240), puis à toute l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, etc. (P. Gratien, *op. cit.*, 540-51; H. Maisonneuve, *Études sur les origines de l'Inquisition*, Paris, 1942, p. 121-22, 205-10, et bibliographie p. VII-XIII; INQUISITION, VII, 2019-22, 2034-35, 2043; NICOLAS IV, XI, 540; XIMENES DE CISNEROS, XV, 3617-18).

Lutte contre le protestantisme (*D. T. C.*, VI, 824, 837-38, 846-47, 854-55). Déjà en 1520, le général F. Licheto lança ses prédicateurs contre Luther, en attendant qu'au chapitre général de Carpi de 1521 l'ensemble des religieux de l'ordre fût alerté et prié de lutter contre l'hérésie *divini verbi gladio et sacræ theologiæ telo... usque ad sanguinem*. — On n'indique ici que la littérature essentielle récente, avec renvoi aux notices du *D. T. C.* : J. Wallenborn, *Luther und die Franziskaner von Jüterbog*, dans *Franziskanische Studien*, XVII, 1930, p. 140-59; dans la même revue, les *Beihefte* XIV et XV (1931 et 1933); *A. F. H.*, VII, 1914, p. 365; XLIV, 1951, p. 467-68; F. Lauchert, *Die italienischen... Gegner Luthers*, Fribourg-en-Br., 1912; G. Cantini, *I Francescani d'Italia di fronte alle dottrine Luterane e Calviniste...*, Rome, 1948; A. de Sérent, *Les frères mineurs français en face du protestantisme*, Paris, 1930; ANGÉLIQUE DE L'ISLE-SUR-SORGUE, I, 1277; ANDÉOL DE LODÈVE, 1177; APOBOLYMAEUS (Jean) ou Findeling, 1463; AUGUSTIN D'ALVELDT, 2483 (cf. *Franzisk. Studien*, XVII, 1930, p. 160-78); CASTRO (Alphonse de), II, 1835-36; BASILE DE SOISSONS, 464-65; CHEFFONTAINES (Christophe de), 2352-53; CHÉRUBIN DE MAURIENNE, 2360-61; CLINGE (Conrad), III, 243 (cf. *Franzisk. Studien*, XVII, 1930, p. 273-97); DANIEL DE SAINT-SEVER, IV, 106; FEUARDENT (François), V, 2262-65; HERBORN (Nicolas Ferber de), VI, 2205-07; JACOBI (Jean), VIII, 257-58; JEAN DE DEVENTER, 760-61; JOSEPH DE MORLAIX, 1529-30; MATTHIEU DE SAINT-QUENTIN, X, 392; MAURICE GAMBARINI, 403-04; MURNER (Thomas), 2556-68; NICOLAS D'ARRESTORFF, XI, 558; NICOLAS ASBOLD, 558; PANIGAROLA (François), 1850-53 (cf. *A. F. H.*, XL, 1947, p. 143-207); PHILIPPE DE PANCALARI, XII, 1411; PIERRE-PAUL CAPORELLA, 2082; RAPHAEL DE DIEPPE, XIII, 1659-61; SCHATZGEYER (Gaspar), XIV, 1264-70; SIMON FONTAINE, 2120-21; THOMAS ILLYRICUS, XV, 777-78; TAILLEPIED (Noël), 8-9.

Les jansénistes rencontrèrent à leur tour d'ardents adversaires dans l'ordre de S.-François. — Voir A. de Sérent, *Les Frères Mineurs en face du jansénisme (1607-1754)*, dans *É. F.*, nouv. sér., IV, 1951, p. 213-28, 321-32; G. da Castel del Piano, *Contro il Giansenismo*, dans *Memoriali dei F. M. Cappuccini della Toscana...*, Florence, 1932, p. 450-93; *D. T. C.*, VI, 847, 855; JANSÉNISME, VIII, 475, 508; BERNARD D'ARRAS, II, 785-86; MARC-ANTOINE GALIZIO, IX, 1986-87; MAXIMIN D'AIX, X, 472-73; TRICASSIN (Ch.-Joseph), XV, 1541-43; YVES DE PARIS, 3642; YVES DE LISIEUX, 3675-76; WORST (Octave), 3584-85.

Dans les patientes négociations destinées à ramener les Églises séparées à l'obédience romaine, les papes eurent de tout temps recours aux Mineurs. Des pages glorieuses s'ajoutent ici encore à l'actif de l'ordre : missions auprès des princes et patriarches d'Europe centrale et orientale, d'Asie, d'Égypte, d'Éthiopie, participation aux conciles unionistes de Lyon (1274) et de Florence (1439), controverses théologiques. — Voir P. Gratien, *op. cit.*, 665-76; J. Golubovich, *Disputatio latinorum et græcorum...*, dans *A. F. H.*, XII, 1919, p. 418-70; J. P. Trossen, *Les relations du patriarche copte Jean XVI avec Rome*, Luxembourg, 1948; B. Bughetti, *I Franciscani al concilio di Firenze*, Florence, 1938; M. Roncaglia, *Les Frères Mineurs et l'Église grecque orthodoxe au XIII[e] s.*, Le Caire, 1954; BONAVENTURE (Saint), II, 965; FLORENCE *(Concile de)*, VI, 47; JEAN DE PARME, VIII, 794-96; LYON (II[e] conc.), IX, 1376-79, 1392-94, 1397-1401; MARONITES, X, 38, 41-50, 58-59; NESTORIENNE *(L'Église)*, XI, 219-24, 227, 230-39, 249-52; NICOLAS IV, 538-39; PIERRE PERQUERIUS, XII, 2038; RAOUL DE REIMS, XIII, 1658-59; SARZIANO, corriger : Sarteano (Albert de), XIV, 1123-26.

3° *Prédication*, VI, 824-25.

L'évangile de la mission des apôtres (Matth., X, 5 sq.), entendu à la Portioncule le 24 févr. 1208 (1209), avait décidé S. François à l'apostolat (Celano, *Vita I*, c. IX). Après concession par Innocent III (1209-10) du droit à la

prédication morale déjà accordée à des laïcs comme les humiliés (1201) et les pauvres catholiques (1207), le ministère de la parole passa parmi les moyens d'action de l'ordre, selon les conditions formulées au c. IX de la règle de 1223 (René de Nantes, *La première prédication franciscaine*, dans *É. F.*, XXX, 1913, p. 357-77).

L'évolution de l'ordre, marquée par l'admission de clercs et de théologiens et l'organisation des études, entraîna une extension des activités pastorales. Dès Grégoire IX la prédication sortit du cadre de l'exhortation pénitentielle et comprit le sermon dogmatique jadis réservé aux évêques et au clergé des paroisses. Bien qu'émanée du S.-Siège, l'innovation ne tarda pas à devenir auprès des séculiers l'objet de vives contestations, en raison des conditions très larges obtenues pour l'usage du privilège. Ainsi commença la longue et douloureuse querelle des privilèges des Mendiants ou de l'exemption. Les interventions répétées de Grégoire IX (*Bull. franc.*, I, 58-59, 214-15), la réplique de S. Bonaventure au *Libellus de periculis novissimorum temporum* de Guillaume de Saint-Amour (voir SAINT-AMOUR [G. de], XIV, 756-63; BONAVENTURE [S.], II, 963-64), les décisions d'Alexandre IV (1256, 1257, 1259; *Bull. franc.*, II, 178, 209-10, 347), du conc. de Lyon de 1274, de Nicolas III (déclaration *Exiit qui seminat*, 1279, art. VI; *ibid.*, III, 413-14), de Martin IV (bulle *Ad fructus uberes*, 1281; *ibid.*, 480), d'Honorius IV (1285; *ibid.*, 551), de Boniface VIII (*Super cathedram*, 1300; *ibid.*, IV, 498-500), de Benoît XI (*Inter cunctas*, 1304; *ibid.*, V, 10-14), premières phases de la querelle, précisèrent et fixèrent les droits respectifs des séculiers et des Mendiants, restreignant ou élargissant tour à tour la liberté de ces derniers quant au droit de prêcher et d'entendre les confessions.

Voir B. Mathis, *Die Privilegien des Franziskanerordens bis zum Konzil von Vienne*, Paderborn, 1927, p. 91-115; C. Uyttenbroeck, *Le droit pénitentiel des religieux, de Boniface VIII à Sixte IV*, dans *É. F.*, XLVII, 1935, p. 171-89, 306-22; S. Clasen, *Tractatus Gerardi de Abbatisvilla « Contra adversarium perfectionis christianæ »*, dans *A. F. H.*, XXXI, 1938, p. 276-329; XXXII, 1939, p. 89-200; Kurt Schleyer, *Anfänge des Gallicanismus... Der Widerstand des französischen Klerus gegen die Privilegierung der Bettelorden*, Berlin, 1937 (cf. *A. F. H.*, XXXI, 1938, p. 499-502; voir encore *ibid.*, 496-99); U. Lippens, *Le droit nouveau des Mendiants... du concile de Vienne à celui de Trente*, dans *A. F. H.*, XLVII, 1954, p. 241-92.

Les personnages qui se sont illustrés par leur éloquence ont été énumérés dans l'ordre des siècles, *D. T. C.*, VI, 834, 838-39, 850, 857, 860-61; compléments *infra*. — L'historien de la prédication franciscaine trouvera toutes données bio-bibliographiques et aussi des indications de méthode dans A. Zawart, *The History of Franciscan Preaching and of Franciscan Preachers (1209-1927). A Bio-bibliographical Study*, dans *The Franciscan Educational Conference*, IX, Washington, 1927, p. 242-587; A. Murith, *Pour l'hist. de la prédication franciscaine au Moyen Age*, dans *M. F.*, XXXIX, 1939, p. 433-48; Bonaventure a Mehr, *De historiæ prædicationis præsertim in O. F. M. Capuccinorum scientifica pervestigatione*, dans *C. F.*, XI, 1941, p. 373-422; XII, 1942, p. 5-40.

4° *Dévotions franciscaines*, VI, 825.

Sur celles, relatives au Christ, qui ont été signalées, VI, 825, voici des indications bibliographiques : Le saint nom de Jésus : BERNARDIN DE SIENNE (S.), II, 787-88; MARTIN V, X, 201-02; É. Longpré, *S. Bernardin de Sienne et le nom de Jésus*, dans *A. F. H.*, XXVIII, 1935, p. 443-76; XXIX, 1936, p. 142-68, 443-77; XXX, 1937, p. 170-92; P. R. Biasiotto, *History of the Development of Devotion to the Holy Name*, New York, 1943. — La crèche : G. Cantini, *L'infanzia divina nella pietà francescana*, dans *Studi francescani*, IX, 1923, p. 283-313; D. Neri, *I Francescani ed il Natale*, *ibid.*, 437-63; H. Dausend, *Die Weihnachtsfeier des hl. Franziskus...*, dans *Franzisk. Studien*, XIII, 1926, p. 294-334; C. Van Hulst, *La storia della divozione a Gesù Bambino*, dans *Antonianum*, Rome, XIX, 1944, p. 35-54. — La Passion : A. Teetaert, *De godsvrucht tot het bitter Lijden in de Minderbroedersorde*, cf. *É. F.*, XLII, 1930, p. 232, n. 313; É. Longpré, *La chapelle de la Passion des cordeliers de Troyes*, dans *A. F. H.*, XXVII, 1934, p. 321-46; Metodio da Nembro, *I « Cantori della Passione » Francescani*, I, Rome, 1950. — Le chemin de croix : A. Teetaert, *Aperçu historique sur la dévotion au chemin de la croix*, dans *C. F.*, XIX, 1949, p. 45-142. — L'adoration des Quarante-Heures : A. de Santi, *L'orazione delle Quarant'ore e i tempi di calamità...*, Rome, 1919, p. 81-110.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, en outre, a eu dans l'ordre de S.-François ses précurseurs et ses propagateurs dès le XIIIe s., notamment en S. Bonaventure, auteur aujourd'hui incontesté de la *Vitis mystica*, l'une des sources de l'office de la fête (*Opera omnia*, VIII, Quaracchi, 1908, p. 159-229). — Voir CŒUR SACRÉ DE JÉSUS, III, 308; K. Richstätter, *Die Verdienste der deutschen Franziskaner um die Herz Jesu Verehrung im Mittelalter*, dans *Franzisk. Studien*, XIII, 1926, p. 283-93; P. Constant, *Le Sacré-Cœur de Jésus et l'ordre franciscain*, dans *Italia francesc.*, IV, 1929, p. 304-24; D. de Basly, *Le Sacré-Cœur selon... Duns Scot*, éd. L. Seiller, Paris, 1946.

Depuis les origines de l'ordre encore jusqu'aux auteurs contemporains, la tradition franciscaine n'a cessé d'enrichir la théologie de témoignages substantiels en faveur de l'absolue et universelle royauté du Christ, contribuant à l'institution en 1925 de la fête du Christ-Roi (L.-M. Bello, *De universali Christi primatu atque regalitate*, dans *Acta ord. Min.*, LII, 1933, p. 293-311).

Hors les dévotions christologiques, la piété franciscaine s'est attachée déjà avec S. François au culte trinitaire (W. Lampen, *S. Franciscus cultor Trinitatis*, dans *A. F. H.*, XXI, 1928, p. 449-67; *Jean Pecham et son office de la Ste Trinité*, dans *F. F.*, XI, 1928, p. 211-29).

Nul n'ignore la place de choix que le culte marial occupa de tout temps dans la tradition franciscaine, culte divers qui honora Marie en particulier dans sa conception immaculée, dans son cœur immaculé (fête le 22 août, approuvée en 1944; *Acta ord. Min.*, LXIV, 1945, p. 5-8), dans ses sept allégresses (fête le 27 août, approuvée en 1906), dans ses titres de Mère du Bon Pasteur (fête le IIe dimanche après Pâques, approuvée pour la famille capucine en 1885), de Médiatrice de toutes grâces (fête le 31 mai, approuvée en 1932), et dans son assomption. — Voir dans l'ordre des fêtes énumérées : IMMACULÉE CONCEPTION, VIII, 1045-59, 1060-64, 1073-78, 1081-82, 1121-26, et bibliographie 1072-73, 1078, 1083, 1124, 1133; C. Balić, *De ordine Minorum tamquam duce pii fidelium sensus in quæstione de Im. Conceptione B. V. M.*, dans *Acta ord. Min.*, LIII, 1934, p. 50-65; É. Longpré, *La Vierge immaculée, hist. et dogme*, Paris, 1945; L. M. Bello, *De corde immaculato B. M. V.*, dans *Acta ord. Min.*, LXII, 1943, p. 113-32; L. Bracaloni, *Origine, evoluzione ed affermazione della Corona francescana Mariana*, dans *Studi francesc.*, XXIX, 1932, p. 257-95; D. van Wely, *Het Kransje der twaalf sterren in de Geschiedenis van de Rosenkrans*, dans *Collectanea francisc. neerlandica*, 'S 'Hertogenbosch, VI, 1941, p. 58-61; J. B. ab Ardales, *La divina Pastora y el b. Diego J. de Cádiz*, I, Séville, 1949 (cf. *Estudios franciscanos*, LI, Barcelone, 1950, p. 381-88); L. M. Bello, *De B. Maria V. omnium gratiarum Mediatricis*, dans *Acta ord. Min.*, LVII, 1938, p. 136-50, 209-24. Dans l'importante littérature franciscaine parue sur l'assomption, on consultera en particulier : C. Balić, *De definibilitate assumptionis...*, Rome, 1945; *Testimonia de assumptione B. V. M. ex omnibus sæculis*, dans *Bibliotheca assumptionis*, I-II, Rome, 1948 et 1950; *Pro veritate assumptionis B. M. V. dogmatice definienda*, Rome, 1949; L. di Fonzo, *De Im. deiparæ assumptione post præcipua recentiora studia, critica disquisitio*, Rome, 1947; voir aussi les actes des congrès mariaux franciscains de Madrid (oct. 1947; Madrid, 1948), d'Ocopa (nov. 1947; dans *Ocopa*, V, 1947), de Rome (avr.-mai 1947; Rome, 1948), de Montréal (août 1948; Montréal, 1948), de Lisbonne-Fatima (oct. 1947; Lisbonne, 1948), de Buenos-Aires (oct. 1948; Buenos-Aires, 1949), du Puy-en-Velay (août 1949; Paris, 1950), de Rome (oct. 1950; Rome, 1951-1952), de Rome (oct.-nov. 1954; Rome, 1955 sq.).

L'ordre de S.-François eut une part aussi dans l'institution et la propagation des fêtes de la Visitation, de la Présentation de la Vierge au Temple et du Saint Nom de Marie (H. Kellner, *Heortologie*, Fribourg-en-Br., 1911, p. 199-201).

Aux dévotions mariales franciscaines se rattachent enfin la prière de l'*Angelus* ébauchée dans l'ordre déjà au XIIIe s. (M. Bihl, *Zur Geschichte der Andacht des « Engel des Herrn »*, dans *Th. Q.*, IV, Tubingue, 1906, p. 436-40), et l'indulgence de la Portioncule dont la

légitimité et l'authenticité ne sont plus discutées depuis le bref *Constat apprime* de Benoît XV du 16 avr. 1921 (R. Huber, *The Portiuncula Indulgence from Honorius III to Pius XI*, New York, 1938; cf. *A. F. H.*, XXXIII, 1940, p. 199-204). On trouvera toutes indications sur la contribution récente de l'ordre aux études et aux dévotions mariales dans C. Balić, *Il contributo dei F. M. al movimento mariologico moderno*, dans *Marianum*, II, Rome, 1949, p. 440-60, et dans *Virgo Immaculata* (Acta congressus mariologici mariani, Romæ, 1954, celebrati), *De immaculata conceptione in ordine S. Francisci*, vol. VII, fasc., 1, 2 et 3, Rome, 1957; cf. *Annuarium O. F. M.*, II, 1956-57, Rome, 357-61.

5° *Action sociale*, VI, 825.

S. François a fait figure de réformateur social. Mais aux maux qui affligèrent la société des XIIe-XIIIe s., esprit de lucre, conséquence du développement du commerce extérieur, déchéance de la classe pauvre, en lutte croissante avec les puissants, conflits entre communes, entre papauté et empire, etc., il apporta les solutions de l'Évangile : conversion intérieure de l'homme vers Dieu, détachement des biens matériels, paix et fraternisation entre hommes de tout rang, respect de l'autorité légitime, amour de la besogne, aide aux nécessiteux, joie dans le dépouillement (L. Dubois, *S. Francis of A. Social Reformer*, Washington, 1904; cf. *A. F. H.*, II, 1909, p. 325-26; J. Strieder, *Die Sozialpolitische Bedeutung des hl. Fr.*, dans *Franzisk. Studien*, XIII, 1926, p. 263-66; M. Gonin, *L'inspiration franciscaine dans l'action sociale*, dans *É. F.*, XXXVIII, 1926, p. 536-41).

Ce programme de relèvement et de renouvellement de la société, devenu l'une des tâches caractéristiques de l'ordre et une source de particulière influence, eut des applications diverses selon les lieux et les circonstances. Dans des missions de paix auprès de princes, lors de conflits politiques, s'illustrèrent dès le XIIIe s. S. Antoine de Padoue, Léon Perego, Barthélemy d'Amelia, Jean de Diest, Conrad Probus et les ministres généraux Jean Parenti, Jean de Parme, Jérôme d'Ascoli (P. Gratien, *Hist. de la fondation... de l'ordre*, Paris, 1928, p. 618-20). Des prédicateurs de renom comme Berthold de Ratisbonne, Bernardin de Sienne et Jean de Capistran prirent énergiquement la défense de la classe pauvre, exploitée contre toute justice (Berthold de Ratisbonne, dans *D. H. G. E.*, VIII, 980-87; D. Scaramuzzi, *La dottrina del... D. Scoto nella predicazione sociale di S. Bernardino...*, dans *Studi francesc.*, XXVI, 1929, p. 216-57, 341-71).

Dans la pratique, les monts-de-piété, glorieuse initiative des observants du XVe s., remédièrent à l'usure (voir LATRAN [Ve *conc. du*], VIII, 2683-84; M. Weber, *Les origines des monts-de-piété*, Rixheim, 1920; cf. *Studi francesc.*, VII, 1921, p. 138-41; *Anscar Parsons, Economic Significance of de M. Pietatis*, dans *Franciscan Studies*, XXII, 1941, n. 3, 3-28). D'autres œuvres franciscaines de charité s'intéressèrent aux enfants abandonnés, aux orphelins et aux malades : asiles d'enfants de Pierre Guanchola à Venise en 1335 et 1346 (*A. F. H.*, VIII, 1915, p. 6-11); hôpitaux ouverts à Milan, Côme, Plaisance, Bologne par les soins de Jean de Capistran, de Michel Carcano, de Raimiro de Pérouse; léproseries des pays de missions (P. Aloys, *Capucins au service des lépreux et lépreux capucins*, dans *É. F.*, XLVII, 1935, p. 143-58). Il y eut des associations pieuses et charitables ou de relèvement moral comme, à Pérouse, la *Confraternità della morte* du même Raimiro Fagiani de Pérouse, chargée d'assister les condamnés; à Milan, au XVe s., le *Consorzio della carità*, sorte de soupe populaire; plus près de nous le *Seraphisches Liebeswerk für Kinder*, fondé en 1889 à Ehrenbreitstein par un capucin de Bavière (*Analecta O. M. Cap.*, LVI, 1940, p. 67-70); les sociétés de tempérance de Théobald Mathew († 1856; R. Patrick, *Fath. Th. Matthew, Apostle of Temperance*, New York, 1945).

Des congrégations de tertiaires surgirent pour le redressement des enfants délinquants et l'assistance aux infirmes; récemment les *Terciarios Capuchinos de Nuestra Señora de los Dolores* et les *Terciarias Cap. de la Familia*, fondations du capucin espagnol L. Amigo Ferrer (†1934; Ramo Mariano, *Mons. L. Amigo...*, Lecce, 1942).

Le dévouement tout particulier des capucins dans les épidémies de peste et les incendies leur valut en France, au XVIIIe s., la populaire appellation d' « hommes de peste et de feu » (É. d'Alençon, *Les premiers pompiers de Paris ou dévouement des capucins dans les incendies*, Paris, 1892; *Lexicon Capuccinum*, Rome, 1951, au mot *Pestis*, col. 1339-43).

IV. Bibliographie générale. — Les sources et travaux ici indiqués ne sont qu'un complément à la bibliographie de VI, 825-28. Les études particulières sont citées dans l'exposé historique.

1° *Chroniques et annales.* — La chronique de Jourdain de Giano a fait l'objet d'une étude de E. Auweiler, *The chronicle of Fr. J. of G.*, Washington, 1917. Signalons la nouvelle édition de la chronique de Salimbene par F. Bernini, 2 vol., Bari, 1942; et du *Liber de adventu Minorum in Angliam* de Th. d'Eccleston, par A.-G. Little, Manchester, 1952. Sur Mariano de Florence on consultera l'étude de Ciro Cannarozzi, dans *Studi Francescani*, I, 1929, p. 4-28, 121-79, 295-326; II, 1930, p. 31-71, 251-85. Une troisième édition des *Annales* de Wadding, entreprise en 1931 (voir *A. F. H.*, XXIV, 1931, p. 402-04; XXVIII, 1935, p. 579-82; Golubovich, dans *Tables*) et continuée par A. Chiappini et B. Pandžic, est rendue à l'année 1670 avec le t. XXXI, Rome, 1956. — On ne négligera pas les chroniques d'intérêt plus général comme celles de Lanercost (éd. J. Stevenson, Edinburgh, 1839; traduite en anglais par H. Maxwell, Glasgow, 1913, cf. *A. F. H.*, VII, 1914, p. 534-37), de Jean de Winterthur (éd. E. Baethgen dans les *M. G. H.*, *Scriptores, nova series*, III, Berlin, 1924), ni l'*Historia satyrica* de Paulin de Venise (voir A. Ghinato, *Fra Paolino da Venezia, vescovo di Pozzuoli*, Rome, 1951). La *Franceschina* ou *Lo specchio dell'Ordine Minore* de J. Oddi de Pérouse, qui mérite d'être citée, se classe par son genre littéraire parmi les légendes anciennes comme celle des Trois Compagnons, le *Speculum perfectionis*, etc., éd. N. Cavanna, Florence, 1931 (2 vol.).

2° *Bullaires.* — Une nouvelle série de trois tomes a été ajoutée au *Bullarium Franciscanum* par les soins de U. Hüntemann (I, Quaracchi, 1929) et de J. M. Pou y Martí (II-III, Quaracchi, 1939 et 1949), allant des années 1431 à 1484. Voir aussi le *Bullarium Terrae Sanctae*, Jérusalem, 1908-1912, et les nombreuses bulles publiées dans les *Annales* de Wadding (*Regesta*, en appendices) et les diverses revues franciscaines, par ex. dans *A. F. H.*, XLIII, 1950, p. 161-80, 335-59; XLVII, 1954, p. 457-60.

3° *Collections ou recueils de sources.* — Les *Analecta Franciscana* se sont grossis de cinq nouveaux tomes (V-X, Quaracchi, 1917-1951), contenant des obituaires, des légendes hagiographiques, des tables capitulaires, etc. Dans ses *Monumenta Franciscana* (I-II, Londres, 1858, 1882), J. S. Brewer a publié, outre le *De adventu Minorum* de Thomas d'Eccleston, des lettres d'Adam de Marsh, le registre des franciscains de Londres, un obituaire et des documents relatifs à l'ordre dans les îles Britanniques. La *Collection d'études et de documents sur l'hist. religieuse et littéraire du Moyen Age* (7 vol., Paris, 1898-1909) et les *Opuscules de critique historique* (2 vol. et 1 fascicule, Paris, 1903-1919), qui sont l'œuvre en particulier de P. Sabatier, apportent des textes et des travaux pour l'histoire des origines franciscaines. Voir aussi les nombreux documents contenus dans la *British Society of Franciscan Studies* (19 vol., Aberdeen-Manchester-Oxford, 1909-1937), fondée par A.-G. Little.

4° *Législation.* — On trouvera les indications nécessaires dans Marinus a Neukirchen, *Constitutionum generalium primi ordinis seraphici series chronologica*, dans *C. F.*, XII, 1942, p. 377-96, travail réédité par le même auteur dans *De capitulo generali in primo ordine seraphico*, Rome, 1952, p. 506-26.

5° *Missions.* — Riche à ce jour de 23 volumes répartis dans 4 séries, la *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente Francescano* (Quaracchi-Le Caire, 1906-1954), œuvre de J. Golubovich et de quelques collaborateurs, offre aux historiens des missions franciscaines de tout l'Orient et de l'Éthiopie une variété de documents indispensables : chroniques, annales, biographies, actes de la Propagande, etc. Dans le même ordre de publications, A. Van den Wyngaert et G. Mensaert ont réuni dans les *Sinica Franciscana* (5 vol., Quaracchi-Rome, 1929-1954) la documentation sur les missions de Chine : itinéraires de J. de Plan Carpin, G. de Rubrouc, J. de Montecorvin et autres pionniers, relations missionnaires, lettres, etc., jusqu'au XVIIIe s. La partie missionnaire de l'*Orbis seraphicus* de D. de Gubernatis (*De missionibus*, I, Rome, 1689), continuée par M. de Civezza et Th. Domenichelli (II, pars 1a, Quaracchi, 1886), est complétée par A. M. de Turre (*De modernis missionibus*,

II, pars IIa, éd. A. Chiappini, Quaracchi, 1945). — Parmi les études d'ensemble on consultera surtout L. Lemmens, *Geschichte der Franziskanermissionen*, Münster in W., 1929; O. Van der Vat, *Die Anfänge der Franziskanermissionen und ihre Weiterentwicklung*, Werl in W., 1934; A. Meersmann, *The Friars Minor or Franciscans in India (1291-1942)*, Karackèe, 1943; P.-J. Barth, *Franciscan Education and the social order in spanish Nord America (1502-1821)*, Chicago, 1945.

6° *Hagiographie.* — Le *Martyrologium Franciscanum* de A. du Moustier a été mis à jour et augmenté de notes bio-bibliographiques par I. Beschin et J. Palazzolo, Vicence, 1939. D'autres martyrologes intéressent des pays ou des provinces religieuses en particulier : *Martyrologium F. M. prov. Mediolanensis*, Seroni, 1929; *Martyrologium franciscanum Sinense*, dans *Acta Ordinis Minorum*, XLVII, 1928, p. 207-15; *Martyrologium Terræ Sanctæ*, Jérusalem, s. d.; *Essai de martyrologe de l'ordre des F. M. pendant la Révolution*, d'Édouard d'Alençon, Paris, 1892; *Catalogus Friburgensis sanctorum F. M.*, dans *A. F. H.*, IV, 1911, p. 544-58.

7° *Travaux de synthèse.* — Depuis le *Manuale* de Fl. Annibaldi (Rome, 1776), le *Compendio di storia* de F. A. Benoffi (Pesaro, 1829), l'excellent *Handbuch der Geschichte...* de H. Holzapfel, etc., diverses histoires générales de l'ordre ont été rédigées soit pour le grand public, soit pour les spécialistes de l'histoire religieuse. Voici les principales dans l'ordre de parution : Th. Ferré, *Histoire de l'ordre de S.-François*, Rennes, 1921 (cf. *A. F. H.*, XV, 1922, p. 176-79); P. Gratien, *Histoire de la fondation et de l'évolution de l'ordre des F. M. au XIIIe s.*, Paris, 1928; A. Léon, *S. François et son œuvre. Histoire de l'ordre... des origines à nos jours*, Paris, 1928; D. Devas, *The Franciscan Order*, Londres, 1930; A. Gemelli, *Il Francescanesimo*, Milan, 6e éd., 1956 (trad. française, 2e éd., *Le message de S. François*, Paris, 1948); Fr. de Sessevalle, *Histoire générale de l'ordre de S.-François* (jusque 1517), 2 vol., Paris, 1935-1937 (cf. *A. F. H.*, XXVIII, 1935, p. 279-90; XXX, 1937, p. 239-43); Hil. de Milan, *L'Ordine francescano attraverso i secoli*, Soresina, 1938; P. M. Sevesi, *L'Ordine dei F. M., lezione storiche*, I, *(1209-1517)*, Milan, 1942 (cf. *C. F.*, XIV, 1944, p. 328-30); R. M. Huber, *A documented History of the Franciscan Order (1182-1517)*, Washington, 1944 (cf. *C. F.*, XVIII, 1948, p. 303-06); Lorenzo di Fonzo, *I Francescani*, dans *Ordini e congregazioni religiose*, I, Turin, 1952, p. 157-344; Lazaro de Aspurz, *Manual de historia franciscana*, Madrid, 1954; D. Cresi, *San Francesco e i suoi Ordini*, Florence, 1955. Dans la même catégorie se classent les travaux réunis dans le volume de Masseron-Lemaître, *S. François : son œuvre, son influence, 1226-1926*, Paris, 1927 (cf. *A. F. H.*, XXI, 1928, p. 371-75). — Parmi les articles de synthèse il convient de citer : M. Bihl, *Franziskaner*, dans *L. T. K.*, IV, 125-32; A. Murith, *Minoriten*, *ibid.*, VII, 201-04; A. Chiappini-Frédégand d'Anvers, *Frati Minori*, dans *Enciclopedia Italiana*, XVI, Milan, 1932, 34-38; Sevesi-V. Schaaf, *Synopsis historica, iuridica et statistica O. F. M.*, dans *Commentarium pro religiosis et missionariis*, XXIV, Rome, 1943, 324-37; R. Pratesi, *Frati Minori*, dans *Enciclopedia Cattolica Italiana*, V, Vatican, 1950, col. 1722-31.

8° *Revues.* — Nous n'indiquons que les revues scientifiques qui intéressent l'histoire de l'ordre et les organes officiels des trois familles franciscaines, avec les dates de fondation et les lieux d'édition.

a) Franciscains : Acta Ordinis Minorum, Quaracchi, 1882. *La Verna*, Arezzo, 1903, devenue *Studi Francescani*, série II en 1914, série III à Florence en 1929. *Archivum Franciscanum Historicum*, Quaracchi, 1908. *La France Franciscaine*, Lille-Paris, de 1912 à 1939, 22 vol. *Archivo Ibero Americano*, Madrid, 1914. *Franziskanische Studien*, Münster in W., 1914. *Revue d'Histoire Franciscaine*, Paris, de 1924 à 1931, 8 vol. *Franciscan Studies*, S.-Bonaventure (New-York), 1926; nouvelle série, 1941. *Antonianum*, Rome, 1926. *The Americas*, Washington, 1943. *Franciscana*, Saint-Trond, 1946. *Bijdragen voor de Geschiedenis von de provincie der Minderbroeders in de Nederlanden*, Rotterdam, 1947.

b) Capucins : Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum, Rome, 1885. *Études franciscaines*, Paris, 1899-1938, nouvelle série depuis 1950. *Revista de Estudios Franciscanos*, Sarrià (Barcelone), 1907; paraît en catalan depuis 1923 sous le titre *Estudis Franciscans*. *Neerlandia Franciscana*, Iseghem, 1914, parue sous le titre *Franciscana* de 1921 à 1924. *L'Italia Francescana*, Rome, 1926. *Collectanea Franciscana*, Assise, 1931, puis Rome, 1941.

c) Conventuels : Miscellanea Francescana, Foligno, 1886, puis Assise, 1914, Rome, 1931. *Commentarium Ordinis Fr. Minorum Conventualium*, Rome, 1904.

9° *Guides bibliographiques.* — Outre les introductions aux sources de Martin de Barcelone et de Little, citées dans la bibliographie sur S. François, on consultera R. Huber, *Sources of Franciscan History*, Milwaukee, 1944 (cf. *Franciscan Studies*, V, 1945, p. 88-89); F. Sarri, *Saggio bibliografico di Studi francescani*, dans *Studi Francescani*, XII, 1926, p. 518-46; Hilarin de Milan, *La bibliografia francescana*, dans *Atti del 1° congresso bibliologico francescano internazionale*, II, Rome, 1950, 183-219.

Cl. Schmitt, o. f. m.

V. Auteurs ecclésiastiques. — I. S. François et les études ecclésiastiques. — Études nécessaires à la prédication, VI, 828. — Études à Bologne (S. Antoine de Padoue), I, 1445; — à Paris (Alexandre de Halès), 772; — à Oxford, sous Robert Grosseteste, VI, 1886.

II. Au XIIIe s. — Auteurs cités dans l'article.

1° *Scolastique*, VI, 829. — Aimon de Faversham, cf. XI, 809; — Alexandre de Halès, I, 772; — Jean de La Rochelle, VIII, 788; — Jean de Parme, 794, 1442; — S. Bonaventure, II, 962; — Hugues de Digne, cf. VIII, 1442; XIV, 2532; — Eudes Rigaud, XIII, 2703; — André de Neufchâteau, I, 1185; — Caro Pantaneto d'Arezzo; — Réginald l'Ombrien, XIII, 2115; — Thomas de Bungey (Hurter, II, 392); — Robert Crowche (H., II, 392); — Robert de Bastia (de la Bassée), 2750; — Adam de Marsh, Adam d'York, I, 387; cf. XV, 781-82; — Guillaume de Méliton, X, 538; — Guillaume de Ware, cf. IV, 1865; VII, 1060, 1075; — Jean Pecham, XII, 100; — Richard de Middletown (Mediavilla), XIII, 2669; — Duns Scot, IV, 1865; — Guillaume de La Marc, VIII, 2467; — Richard Ruys.

2° *Écriture sainte*, VI, 829-30. — Arlotto de Prato, XII, 2788; — Maurice de Provins (H., II, 413); — Jean de Galles, VIII, 762; — Jean Marchesini de Reggio, XIII, 2102; — Pierre-Jean Olivi, XI, 982; cf. VIII, 1450; XIV, 2533; — Ubertin de Casale, XV, 2021; cf. VIII, 1451; XIV, 2536; — Ponce Carbonel (H., II, 415).

3° *Mystique*, VI, 830. — S. François et Égide d'Assise (H., II, 375); — David d'Augsbourg, IV, 153; — Conrad de Saxe, XIV, 1233; — Jacques de Milan.

4° *Protestations contre les études*, VI, 830.

Autres auteurs cités dans le *D. T. C.* — Benoît d'Alignan, I, 929; — S. Antoine de Padoue, 1445; — Roger Bacon, II, 8; — Thomas de Docking, IV, 1501; — Jocopone de Todi, VIII, 257; — Nicolas IV, XI, 536; — Nicolas d'Occam, 623; — Guillaume de Nottingham, 809; — Pierre de Falco (Guillaume de Falagar), XII, 1930; — Pierre Gallego, 1935; — Pierre de Trabibus, 2049; — Jacques du Quesnoy, XIII, 1535; — Raoul de Colebruge, 1657; — Raoul de Maidstone, 1658; — Raoul de Reims, 1658; — Berthold de Ratisbonne, 1778; — Raymond Godefroy, 1802; — Richard de Cornouailles, 2668; — Raymond Rigaud, 2705; — Eudes de Rosny, XIV, 1; — François Le Roy, 139; — Jean Russel, 206; — Salimbene de Adam, 1035; — Simon de Lens, 2123; — Stalam (Barthélemy), 2557; — Thomas d'York, XV, 781.

III. Au XIVe s. — 1° *Scolastique*, VI, 830-31. — Matthieu d'Aquasparta, X, 375; — Hugues de Newcastle, XI, 326; — Pierre Auriol, XII, 1810; — Antoine André, I, 1180; — Jean Guyon (cf. H., II, 468); — Gilles de Legnano (H., II, 468); — Gautier de Bruges (H., II, 468); — Ranulphe de Loxley, XIII, 1657; — Alexandre d'Alexandrie, cité XIV, 2535, 2537 (H., II, 468-69); — Jean d'Erfurt (H., II, 469); — Bonaventure des Cendres; — François de Bonnefortune (H., II, 69); — François de Mey-

ronnes, x, 1634; — Guillaume de Rubion, vi, 1982; — Alphonse de Villasancta, 1982; — Jean de Bassolis, ii, 475; — Jean de Cologne (H., ii, 524); — Guillaume Occam, xi, 865; — Jean de Winchelsee (H., ii, 533); — Richard (ou Robert) Eliphat (H., ii, 532); — Jean de Rideval (de Ripa), xiii, 2711; — Richard de Conington (H., ii, 530); — Martin d'Alnwick, x, 203; — Gautier de Chatton (H., ii, 530); — Robert de Leicester, xiii, 2751; — Jean de Rudington (Reading), 1830; — Jean de Went (H., ii, 531 : Johannes Guentius); — Robert Cothon (Cowthon) (H., ii, 531); — Jean Marbres ou Canonici (H., ii, 531); — Jean Rigaud, xiii, 2705; — Pierre Thomas, xii, 2046; — Bertrand de la Tour (cf. *Tables*, 434); — Guiral Ot, xi, 1658-63; — Antoine Aribandi de Valence (H., ii, 532 : Aribandi); — François Toti de Pérouse, xv, 1241; — Jean de Ripatransone; — Ubertin de Casale, 2021.

2° *Écriture sainte*, vi, 831-32. — Philippe de Moncaglieri (H., ii, 565); — Vital du Four, xv, 3102; — Nicolas de Lyre, ix, 1410.

3° *Morale*, vi, 832. — Astesanus d'Asta, i, 2142; — Monald de Capo d'Istria, cf. Monaldus Justinopolitanus, x, 2193.

4° *Auteurs divers*, vi, 832-33. — Landulphe Caraccioli, cité vii, 1076 (H., ii, 624); — Alvarez Pelayo, i, 926; — Denis Foulechat (H., ii, 626); — Pierre d'Aquila (Scotellus), 1728; xiv, 1730; — Adam Whodam ou Godham, xv, 3582; — Simon Donstede; — Jean de Wilton (H., ii, 487 : augustin?); — Jean de Mardisley (Machelelus); — Guillaume Widford, xv, 3584 (Woodford, du xve s.); — Jean Tyssington (H., ii, 681); — François de Paris, xi, 2032; — Jean d'Évian (H., ii, 678 : Joannes de Aquiano); — Jean Fontaine (de Fonte), cité xiv, 1883 (H., ii, 879); — Jean de Saxe, 1235; — Nicolas de Matafaris (H., ii, 662); — Guillaume Brito (H., ii, 640); — Henri de Mongardino (a Montejardino) (H., ii, 638); — Manfred de Tortona *(Terdonensis)* (H., ii, 637); — Jean le Long de Mortegliano (a Mortiliano) (H., ii, 640); — Pierre de Porpetto; — Pierre de Lille, xii, 1940; — Othon de Passau, xi, 1665; — Jean de Roquetaillade, viii, 800.

Autres auteurs cités. — Barthélemy Albizzi de Pise, i, 687; — Antoine de Bitonto, 1444; cf. xii, 38; — Antoine de Palerme, 1447; — Arnaud Montaneri, 1978; — Bonagrazia de Bergame (Buoncortese), ii, 954; — Barthélemy de Glanville, vi, 1382; — Jean de Galles (Walleys), viii, 762; — Léonard de Giffoni, ix, 396; — Léon Marquard de Lindau, x, 150; — Monaldus Monaldeschi, 2193; — Monaldus de Monaldis, 2193; — Élie de Nabinal, xi, 1; — Hugues de Newcastle, 326; — Nicolas IV (Jérôme d'Ascoli), 536; — Nicolas Bozon, 593; — Nicolas Mutius, 621; — Odoric de Pordenone, 942; — Ot Guiral, 1658; — André de Pace, 1713; — Hugues Panzera, 1877; — Paulin de Venise, xii, 72; — André de Pérouse, 1251; — Philippe d'Allemagne (Toriton ou Torrington), 1403; — Philippe de Bridlington, 1404; — Philippe de Castiglione, 1405; — Philippe de Florence, 1407; — Pierre d'Angleterre, 1805; — Pierre de Baldeswell, 1882; — Pierre de Corvaro (antipape Nicolas V), 1922; — Pierre de Sotton, 2046; — François de Pignano, 2104; cf. xiv, 5; — Jean Génès Quaglia, xiii, 1431; — Pierre Quesnel, 1536; — Raoul de Rodington, 1659; — Jean de Ratford, 1679; — Jean de Ripa, 2711; — Jean Marchesinus de Reggio, 2102; — Léonard Rossi, cf. *supra* Léonard de Giffoni; — Thomas de Rossy, xiv, 9; — Arnaud Royard, 140; — Rudolphe de Biberach, 149; — Thomas Rundel, 167; — Salomon, 1047; — Donat de Sant'Agata Feltria, 1100; — Pierre de Saxe, 1240; — Guillaume de Schyrbourne, 1593; — Nicolas Zucchi, 2730; — Henri de Sutton, 2867; — Trincarella (?), xv, 1544.

IV. Au xve s. — 1° *Scolastique*, vi, 833. — Pierre Philaret (Alexandre V), i, 722; cf. xii, 1850; — François della Rovere (Sixte IV), xiv, 2199; — Guillaume Centuari (H., ii, 736); — Léonard Rossi de Giffone, cf. *supra*, xive s.; — Antoine Visalli de Messine (H., ii, 737); — Pierre de Castiglione, xii, 1895; — Ange de Pérouse; — Antoine Niger (Neri) d'Arezzo, xi, 660; — Barthélemy Bellati (H., ii, 993); — Antoine de Médicis (H., ii, 996); — Paul de Mercatello, xii, 43; — Pierre de Castrovol, ii, 1837; — Jean Ede (Aedeus) (H., ii, 737); — Réginald de Langham, xiii, 2114; — Jean Foxal (H., ii, 994); — Hugues de Sélestat, xiv, 1786; — Henri de Werl, xv, 3529; — Nicolas Lackman, xi, 618; — Guillaume Vorilong (Vaurouillon), xv, 3471; — Étienne Brulefer, ii, 1146; — Nicolas d'Orbelles, xi, 625; — Gui de Briançon (H., ii, 994); — Eustache de la Cour (de Curia) (H., ii, 996); — Pierre Réginald (Reginaldetus), xii, 2042.

2° *Défense de l'immaculée conception*, vi, 833-34. — François Nani (Insuber), cité vii, 1121; xiv, 2209; — Louis Turre de Vérone (H., ii, 1115); — Bernardin de Feltre (H., ii, 1001, note), cité vii, 1122; — Bernardin de Busti (H., ii, 1001), cité 1122; ix, 2400; — Daniel Agricola (H., ii, 1117); — Louis de Hilsberg, 959; — Pelbart de Temeswar, xii, 715; — Michel de Hongrie (H., ii, 1003); — Alphonse de Fuentebuena (H., ii, 1001, note).

3° *Polémique et prédication*, vi, 834. — Guillaume Butler (H., ii, 737); — Antoine de Massa (H., ii, 827); — Alphonse de Spina, i, 921; — S. Jean de Capistran, ii, 1686; — S. Jacques de la Marche (H., ii, 966); — Le Bx Albert de Sarteano (Sarziano), xiv, 1123; — Antoine de Bitonto, i, 1444; — Robert Caracciolo, ii, 1697; — Jean Gritsch (H., ii, 871-72); — Jean de Werden (H., ii, 871); — Frère Richard; — Pierre Auxbœufs *(ad Boves)*; — Jean Tisserand (H., ii, 1058).

4° *Morale et droit canon*, vi, 834-35. — Ange Carletti de Chivasso, i, 1271; — Barthélemy Caimi, ii, 1306; — Michel Carcano de Milan (H., ii, 1079); — Pacifique de Ceredano, xi, 1721; — Baptiste Trovamala, ii, 378; — Nicolas d'Osimo, xi, 628; — Marc de Trévise (H., ii, 762).

5° *Écriture sainte*, vi, 835. — Pierre Russell, xiv, 206; — Pierre Calderone de Messine (H., ii, 828); — Alphonse de Palenzuola (H., ii, 922); — Matthias Döring, cité ix, 1412, 1419; — Guillaume Le Menand (H., ii, 1036).

6° *Ascétisme*, vi, 835. — Pierre Saupin, xiv, 1049; — Jean Canales de Ferrare, ii, 1506; — Henri Harphius, vi, 2047.

Autres auteurs cités. — S. Bernardin de Sienne, ii, 787; — S. Jean de Capistran, 1686; — Pierre de Castrovol, 1837; — Nicolas Denyse, iv, 449; — Guillaume de Gouda (Ter Gouw), vi, 1977; — Henri de Baume, 2190; — Théodoric Coelde, viii, 2374; — Nicolas de Fakenham, xi, 613; — Nicolas Nardi Ficragatti, 620; — Luc Nini (Lucas Ciams), 676; — Olivier Maillard, 995; — Pierre Pallagari, 1830; — Paul Callarius (Calderarius), xii, 39; — Paul de Pérouse, 44; — Paul Scriptoris, 51; — Fortunat de Pérouse, 1251; — Philippe de Rotingo, 1411; — Jean Picard (n. 2), 1608; — Pierre de Cruz, 1927; — Pierre de Foligno, 1933; — Pierre de Molfetta, 2029; — Pierre Perquerius, 2038; — Pierre de Saxe, 2044; — Pierre de Xavara, 2081; — Louis ou Aloïs Pirano, 2124; — François de Platea, 2252; — Prutenus (Louis de Prusse), xiii, 1084; — S. Pierre Regalado, 2100; — Pierre Reschlinger, 2441; — Ange Salvetti, xiv, 1053; — Sanctes Boncor, 1087; — Sanctes de Salvis, 1089; — Savone (Laurent-Guillaume), 1232; — François Sordellus, 2417; — François Soriano, 2418; — Alphonse de Spina, 2477; — Chérubin de Spolète, 2549; — Kilian Stetzing, 2612; — Luc de Sovereto, 2873; — Antoine Syrrect, 3169; — Pierre Tartaret, xv, 58; — Guillaume de Woodfud (Woodford, Wydford), 3584.

V. Au xvie s. — 1° *Scolastique*. — *a)* Scotistes, vi, 835-36; — Samuel de Cassine, xiv, 1061; — Jean de Montesdoca (H., ii, 1102, note); — Gratien de

Brixen (H., II, 994, note); — Paulus Scriptor, XII, 51; — Maurice O'Fihely, X, 404; — Philippe Varaggi, XII, 1413; — Antoine Trombetta, XV, 1925; — Padouan de Grassis (H., II, 461); — Jacques Malafossa (H., III, 5); — Laurent de Brescia; — Jérôme Gadius Capacelli (H., II, 1220); — Gomez de Lisbonne; — Jean Vigier de Varazze (H., II, 1195, note); — Antoine Sirect, XIV, 2170; — Mathurin Le Bret, IX, 100; — Melchior de Flavin, VI, 20; — Jean Douet; — Jean de Stobnitz (Stobnika), XIV, 2624; — Jean Vallo de Giovinazzo (Vallonus a Juvenatio) (H., II, 1220-21); — Damien Giner (H., III, 144); — François d'Ovando, XI, 1674; — Joseph Angles, I, 1281; — François Lycheto, IX, 1357; — Constant Torri, cardinal Sarnano (H., III, 154). — *b)* Bonaventuristes, VI, 836-37; — Sixte-Quint, XIV, 2217; — Antoine Pozzo de Borgonovo (on trouve dans le *D. T. C.*, Archange de Borgonovo, I, 1758; et, au conc. de Trente, Aloys de Borgonovo, IX, 2236, observants); — François Zamora, cité X, 1119; — Antoine Posi; — Jean Ballaini, II, 129; — Pierre Trigoso de Calatayud, XV, 1543; — Jean de Combis. — *c)* Divers, VI, 837; — Jean Picard (appartient au XVe s., cf. *supra*); — Bernardin Lavinetha, IX, 36; — Clément Dolera, IV, 1650; — Nicolas Denyse, 449; — Melchior Frizzoli de Parme (H., II, 1119); — Georges Bénigne Salviati, XIV, 1053; — Antonio Bonito de Cuccaro (H., II, 1117); — Jérôme Malipiero de Venise; — Alexis Hurtado de Salamanque (H., II, 1226); — Christophe de Saint-Antoine (H., II, 1227); — Pierre de Calazzo (Galatinus) (H., II, 1231).

2° *Polémique*, VI, 837-38. — Bernard Dappen; — Jacques Schwederich, XIV, 1585; — Augustin d'Alfed, I, 2483; — Gaspar Sager (H., II, 1258); — François Seiler; — Conrad Clinge, III, 243; — Gaspard Meckenlör; — François Polygranus; — Henri Helms; — Louis Naanam (H., III, 32); — Thomas (Henri) Regius (H., II, 1521); — Michel Hillebrant de Schweidnitz (H., II, 1257); — Jean Wild *(Ferus)*, XV, 3538; — François (Jean) de Kravendon; — Nicolas Stagefyr de Herborn, VI, 2205; — Antoine Broickwy (H., II, 1501); — Gaspar Schatzgeyer, XIV, 1264; — Jean Findeling Apobolymæus, I, 1463; — Jean Nas, XI, 31; — Jean Winzler; — Jean Link; — Médard de Kirchen (H., II, 1258); — Georges d'Amberg; — Anselme de Vienne (H., II, 1258); — Jérôme de Lemberg (H., II, 1306); — Gervin Haverland (H., II, 1259); — Thomas Murner, X, 2556; — Jean Ricuzzi Vellini de Camerino; — le Bx Jean Forest (H., II, 1261); — Thomas Belchiam (H., II, 1261); — Henri Standish XIV, 2561; — Jean Standish (H., II, 1270); — Thomas d'Osimo (Illyricus), XV, 777; — Christophe de Cheffontaines, II, 2352; — Noël Taillepied, XV, 8; — Feuardent, V, 2262; — Alphonse de Castro, II, 1835; cf. I, 905; — André de Véga, XV, 2610; — François de Cordoue (H., III, 57); — François Orantes, XI, 1103; — Pierre Regis (Conink) (H., III, 40); — Matthias Felsius Cats (H., III, 41); — Arnold d'Alost (H., III, 41); — Jean de Fano (H., II, 1272); — François Vita Polinzi (Polynthius) (H., III, 50).

3° *Morale*, VI, 838. — Jean-Antoine Dauphin, IV, 150; — Antoine Sassolini, XIV, 1129; — Martin de Castanega; — Jacques de Molfetta; — Louis d'Alcala (H., II, 1560); — Jean de Zumarraga (H., II, 1560); — Pierre-Paul Caporella, XII, 2082; — Jean de Duenas (H., II, 1562); — Martin Navarre Aspilcueta, I, 2119; — Antoine de Curara (H., II, 1562); — Antoine de Cordoue, 1444.

4° *Prédication*, VI, 838-39. — Olivier Maillard, XI, 995 (cf. *supra*, XVe s.); — Michel Menot (H., II, 1141); — Mathurin Carré; — François Cervini (H., II, 1138); — *François de Montepulciano*; — François Visdomini; — Augustin Righini; — Corneille Musso, évêque de Bitonto, cité VIII, 2166; cf. V, 1333, 1335, 1348, 1998, 2000; XIV, 607; — Marc Vit Pitza (Guy Pizza), XII, 2245; — François Panigarola, XI, 1850; — Alphonse Lopez de Medina Sidonia; — Jean Royaerts (H., II, 1578); — Gaspard de Léon (H., II, 1577); — Ambroise de Montesino (H., II, 1140); — Medina del Campo.

5° *Écriture sainte*, VI, 839. — François Tittelmans de Hasselt, XV, 1144; — Adam Sasbouth de Delft, XIV, 1127; — François de Sichem; — Guttierez de Trejo (H., II, 1317); — Jérôme de Saint-Michel; — François d'Ossuna, XI, 1656; — Jean de la Fuente (H., III, 246); — Nicolas Ramos (H., III, 234, note); — Gabriel Bruni (H., II, 1131); — Bonaventure Bianchi; — Séraphin Cumirani (H., III, 84); — Pierre Caponsacchi (H., III, 84); — François Giorgi (Zorzi) (H., II, 1319); — André Plaus (Placus, Plack) (H., II, 1478); — Nicolas Grand (Grandis) (H., II, 1507); — Richard du Mans (H., II, 1507); — François Fremin (H., III, 72); — Antoine Birriet (H., III, 267); — Ange del Pas, XII, 96.

6° *Ascétique*, VI, 839-40. — Vigier de la Rovère, XV, 2988; — Antoine de Moneglia, X, 2210; — Matthieu Silvaggi, XIV, 2064; — Antoine de Matelica (H., II, 1360); — S. Pierre d'Alcantara, XII, 1793; — Alphonse de Madrid (H., II, 1334); — Jean de Bonilla; — Antoine Guevara (H., II, 1573); — J.-B. Viñones (H., II, 1561); — François Ortiz, XI, 1619; — Gabriel de Toro (H., II, 1572); — François de Hevia (H., II, 1573); — Alphonse d'Ilha; — Didace Stella (H., III, 77); — François Leroy, IX, 448-49 (dans la notice de Pierre Leroy).

7° *Divers*, VI, 840. — François des Anges, cardinal Quiñones (H., II, 1359); — Jean Lagrenus, VIII, 2449; — Florent Bourgoin; — Sixte-Quint, XIV, 2217.

Autres auteurs cités. — Antoine de Cordoue, I, 1444; — Archange de Burgonovo, 1758; — François Arétin, 1775; — Alexandre Ariosto, 1864; — François Belli, II, 601; — Jean Benedicti, 601; — Calixte de Naples, 1364; — Louis Carvajal, 1811; — Antoine de Casarubios, 1821; — Alphonse de Castro, 1835; — Chérubin de Maurienne, 2360; — Crabbe (Pierre), III, 2010; — Cratepoil (Cratepoleus, Pierre de Moers), 2033; — Fabri (Philippe), 2060; — François Pitigiani d'Arezzo, VI, 763; — Galatinus (Pierre Colonna), 1052; — Grégoire de Naples, 1839; — Jean de Deventer, VIII, 760; — Jérôme de Pistoie, 985; — Pierre Leroy, IX, 448; — Matthias Bellintani de Salo, X, 355; — Jean Medina, 485; — Michel Medina, 486; — Jérôme Menghi, 550; — Mermannus (Arnold), 787; — Nicolas d'Arrestorff, XI, 558; — *Nicolas Grasselles (ou Grasselus)*, 601; — Numar (Christophe), 850; — Ochin (Bernardin de Sienne), 916; cf. XIII, 1712; — Octavien Praeconius, XI, 928; — Octavien de Ravenne *(Strambiatus)*, 929; — Jean d'Oliver, 995; — Conrad Olivier, 995; — Orphée le Chancelier (Cancellarius), 1612; — Oswald de Lasko, 1657; — Pacheco *(Balthasar)*, 1713; — Paesmans *(Gilles Nobenus)*, 1726; — Paez (Ferdinand de), 1727; — Pagani (Antoine), 1727; — Palantier (Jean-Paul), 1818; — Palantier (Jérôme), 1819; — Paniscote (Jacques), 1853; — Panormitanus (Jérôme), 1854; — Patrocle Boeckmann, 2328; — Paul Argoli, XII, 37; — Paul Calderon, 39; — Pausula (Bernardin de) ou de Monteulmi, 75; — Pellens (Jean), 718; — Pellicanus ou Kurschner (Conrad), 718; — Peregrinus (Martial), 1215; — Perez Ferdinand, 1218; — Perrin (Jean), 1254; — Petrucius (Jacques), 1354; — Philippe de Bagnacavallo, 1403; — Philippe de Sosa, 1412; — Picard (François), 1608; — Pico (Dominique), 1611; — Pierre Calanna, 1890; — Pierre de Gand, 1938; — Pierre du Mont de Burel, 2031; — Pierre Palagari (Palagatius), 2033; — Pierre-Rodolphe de Tossignano, 2083; — Pineda (Jean de), 2116; — Polygranus (François), 2536; — Jean de los Portocarreros, 2611; — Antoine Posius, 2634; — Prosper Urbanus, XIII, 850; — Prunianus (Jean), 1084; — Raynald (Marc-

Antoine), 1823; — Reggio (Bernardi de), 2101; — Rosselli (Annibal), xiv, 3; — Rubio (Antoine), 145; — Ruego (Martin), 151; — Ruteau (Antoine), 372; — Rycks (Jean), 420; — Saccheti (Hilarion), 440; — Sahagun (Bernardin de), 745; — Salamanca (Alex. Hurtado), 1016; — Salvator Bartolucci, 1049; — Sangallo (Benoît), 1097; — Saraceni (Maur), 1108; — Fr. de Sciacca, 1594; — Sedulius (Henri) ou Henri de Vroom, 1767; — Séraphin de Rouen, 1908; — Simon Ardaeus, 2118; — Simon Fontaine, 2120; — Soriano (François de), 2417; — Spada (Laurent), 2471; — Stampa (Ambroise), 2558; — Trombeta (Tubeta) (Antoine), xv, 1925; — Zegers (Seghers) (Nicolas Tacite), 3685.

VI. Au xviie s. — 1° *Scolastique*, vi, 840-45.

a) Observants, vi, 840-43. — François de Herrera (H., iii, 143); — Jean Irribaren (H., iii, 915); — Jérôme Brambilla (H., iv, 355); — Jean d'Ovando, xi, 1674; — Jean Rada, viii, 799; — Matthieu de Sosa, xiv, 2422; — Grégoire Ruiz, 163; — Jean de l'Incarnation (H., iii, 396); — François de Castillo Velasco, ii, 1835; — Jean Merinero, x, 573; — Félix-François, v, 2134; — Jean Munoz (H., iii, 926); — Christophe Delgadillo (H., iv, 11); — Jean Sendin Calderon, xiv, 1858; — François Diaz (H., iv, 361); — Thomas Llamazares, viii, 845; — Hyacinthe Hernandez (H., iv, 361); — Blaise de Benjumea (H., iv, 11); — Jérôme Tamarit (H., iii, 656); — Fulgence Stella (H., iii, 945); — François de Saint-Augustin Macedo, ix, 1461; — Guillaume Hérincx, vi, 2860; — Guillaume de Sichem (H., iv, 332); — Théodore Smising, xiv, 2250; — Ambroise Peuplus, xii, 1355; — Jean Bosco (H., iii, 807, note); — François (Fulgence) Notau (H., iv, 619); — Frédéric Stümel (H., iv, 52); — André Rochmarinus (H., iii, 635); — Florent Holecki; — Pierre de Posen, 2041; — Bernard Sannig, xiv, 1099; — Amand Hermann, vi, 2262; — Denis Daxacortese de Bergame; — Lambert Lambrecht (H., iv, 336); — Augustin Gothuzzi (Gothutius) (H., iii, 367); — Fabri (Philippe) (H., iii, 643); — Antoine de Moneglia, x, 2210; — Pierre Bonaventure (H., iii, 375); — François Pitigiani d'Arezzo, vi, 763; — Laurent Fassano (H., iii, 645); — Clément Brancaccio de Carovigno (H., iii, 944); — Grégoire Schiero, xiv, 1280; — Jean Irénée Brasavola; — Ambroise Sassi (Saxius) (H., iii, 945); — Jérôme Galli (H., iii, 942); — Jean-Baptiste Fonio (H., iv, 350); — Joseph Leali (H., iv, 351); — Clément Bascetti (H., iv, 351); — Théodore Gennari (H., iv, 351); — Luc Wadding, xv, 3495; — Hugues Cavellus, ii, 2045; — Jean Pons, xii, 2546; — Antoine Hyquet, vi, 2358; — François Bermingham (H., iii, 965); — François Moloy; — Bonaventure Baron (H., iv, 373); — Christophe Davenport (Abraham [?] de Sainte-Claire), xiv, 833; — François Relly, xiii, 2376; — Antoine Bruodinus (H. iv, 31); — Alphonse Briceno (H., iv, 9); — Pierre David, iv, 153; — Martin Meurisse (H., iii, 952); — Bertrand Eutrope; — Charles Rapine, xiii, 1663; — Gabriel Boyvin, ii, 1122; — Claude Frassen, vi, 767; — Matthias Hauzeur, 2062; — Pierre d'Urbina, xii, 2064; — Chrysostome Dobrosielski, iv, 1479.

b) Conventuels, vi, 843-44. — Jean-Paul Pallentieri, xi, 1818; — Blaise Conti, iii, 387; — Guy Bartolucci (H., iii, 374); — Bonaventure Manenti (H., iii, 152); — Philippe Fabri, v, 2060; — Matthieu Ferchio, 2170; — Barthélemy Mastrio (H., iv, 20); — Bonaventure Belluti, ii, 601; — François Pontelonghi, xii, 2553; — Alexandre Rossi de Lugo, xiv, 4; — Éleuthère Albergoni, i, 660; — Louis Cavalli; — Maurice Centini, ii, 2136; — Modeste Gavazzi (Gavatius) (H., iii, 944); — Bonaventure Thioli (Theolus) (H., iv, 279); — Laurent Brancati de Lauria, ix, 13; — François-Antoine Biondi (H., iii, 943); — F. A. Casimiri, ii, 1822; — Ange Volpi (Vulpes), xv, 3492; — Vincent Ciorla; — Scanno; — Gaspard Sghemma, xiv, 2019; — Jean-Marie Sforza, 2017; — Marc de Bérulle (Berville), ix, 1963; — Bonaventure Colombo (H., iv, 33); — Adrien Bratkowicz; — Pierre Capullio, ii, 1696; — Bonaventure Passeri, xi, 2211; — Vincent Venanzi (H., iii, 946); — Boniface Agostini, i, 624; — Félix Gabrielli (H., iv, 355); — Prosper Urbani (H., iii, 375); — Louis Silvestri de S. Angelo.

c) Capucins, vi, 844-45. — Continuation de la *Somme* de Trigoso, cf. xv, 1543 : Maurice Gambarini de La Morra; — Théodore Foresti, vi, 540; — François Longo, ix, 925; — Marcel de Riez, 1998; — Jean-François Duranti; — Gaudence Bontemps, ii, 1031; — Barthélemy Barbieri (H., iv, 355); — Jean-Marie Zamorra (H., iii, 943); — Bonaventure de Langres, ii, 986; — Marc de Bauduen, ix, 1963; — Jean-François Leoni, 428; — Bonagratia de Habsheim, ii, 955; — Marc-Antoine Galizio, ix, 1986; — Hyacinthe d'Olp; — Louis de Caspe, 950; — Jésuald Bologni (H., iii, 1191); — Illuminé Oddi; — François de Moulins.

2° *Divers*, vi, 845-46. — Jean-Marie Scribonius (l'écrivain), xiv, 1735; — Antoine Wiesing (H., iv, 330); — François Pichon Merinero (H., iii, 923); — Charles Lentieri (H., iv, 24); — Antoine de Serpa (H., iii, 926, note); — Eutrope Bertrand (H., iii, 991); — Antoine Guarnerio (H., iv, 382); — Jean de Gaa (H., iii, 397); — Marc-Antoine Capello, ii, 1683; — Beaudoin de Jonghe, vi, 1508; — Léon Marquard, x, 149; — Denys de Rives (H., iv, 55); — Live Galante (H., iii, 635); — Louise de Dôle, ix, 951; — Charles-Joseph de Troyes, Tricassinus, xv, 1541; — Florent Conry, iii, 1156; — François Arriba, i, 1991; — François de Tolosa, vi, 762; — Matthias Keul (H., iv, 409); — Grégoire de Lyon (H., iv, 431).

3° *Défense de l'immaculée conception*, vi, 846. — François de Sosa, xiv, 2421; — Antoine de Trejo; — François Moreno; — Gaspard de Vigachoaga; — Louis de Miranda, x, 1861; — Jean de Salzedo, xiv, 1058; — Jean Serrano, 1957; — Gaspard de la Fuente (H., iii, 930); — Jean de Gutierez (H., iii, 930); — Pierre de Valcas (?); — Pierre d'Alva, i, 925; cf. vii, 1131, 1132, 1137; — Joseph Maldonado, ix, 1772 (cités H., iii, 930); — François Guerra (H., iii, 930); — Bernardin Inurrigarro (H., iv, 13); — Antoine Rodrigo (H., iv, 13); — Thomas Francez d'Urrutigoyti, xv, 2312; — François van Hondeghem (H., iv, 50); — Balthasar de Riez; — André Peruzzinus, xii, 1304; — Jean-André Ferrari.

4° *Polémique*, vi, 846-47. — Grégoire Angelerio, i, 1278; — Ange Petricca, 1272; — Bonaventure Boselli Malsavia (Malvasia) (H., iii, 1103); — Raymond Caron, ii, 1799; — Jean de Siderno (H., iii, 1000, note); — Égide de Cesaro; — Justinien Febvre, v, 2124; — Jean Fonian (H., iii, 411); — Jacques Suarez de Sainte-Marie, xiv, 2728; — François Pradiel (H., iii, 419); — Bernard du Verger (H., iii, 419); — Silvestre de Laval, 2084; — Irénée d'Avallon (H., iii, 718); — Daniel de Saint-Sever, iv, 106; — Marcellin de Pont-de-Beauvoisin, ix, 2002; — Angélique de Lisle, i, 1277; — Andéol de Lodève, 1177; — Célestin (H., iii, 993) et Isidore de Niort, viii, 84; — Ange de Raconis, xiii, 1627; — Raphaël de Dieppe, 1659; — Raphaël de Clayes, 1659; — Tranquille de Saint-Remi (H., iii, 991); — Basile de Soissons, ii, 464; — Bernardin de Poitiers; — Valérin Magni, ix, 1553; — François de Rodrasen, xiii, 2758; — Bona-

venture Hocquard, VII, 17; — Bernardin Vetweis (H., IV, 106); — Bonaventure Jakson (H., III, 752); — Vincent Canes (H., IV, 99); — Louis du Chasteau, II, 2318; — Matth. Hauzeur, VI, 2062; cf. *supra*, § Scolastique, observants; — Pierre de Steenbergen, XII, 2045; — Simon de Conink (H., IV, 86); — Barthélemy d'Astroy (H., IV, 408); — Jean Jacobi, VIII, 257; — Antoine Masucci, X, 282; — Zacharie de Lisieux, XV, 3675; — Jacques du Bosc (H., III, 807); — Yves de Paris, 3640; — Jacques de Chevanes.

5° *Morale*, VI, 847-49. — Antoine Gueresco; — Jean-Marie de Castilenti, II, 1835; — Bonaventure Colonnesi (H., III, 1175); — Vincent Montorselli; — Jérôme Franceschi (H., IV, 598); — Jacques Garzi (H., IV, 598); — Bonaventure Bontempi (H., IV, 598); — Vincent Bertini (H., III, 1191); — Junipère de Trapani (H., III, 1198); — Illuminé Moroni de Bergame; — Candide Brognolo (H., IV, 302); — Jacques Raggi, XIII, 1641; — Claude Le Petit, XII, 1337; — Berthold Berteau; — Hyacinthe Lefebvre, IX, 129; — Callixte Campet, II, 1448; — Éloi de la Bassée, IV, 2349; — Louis Le Pippre, XII, 2124; — Pierre Marchand, IX, 2004; — Maurice Philips, XII, 1439; — Henri de Villalobos de Zamora (H., III, 890); — Jean de Soria Buitron, XIV, 2417; — Martin de Saint-Joseph (H., III, 1188); — Raphaël Guittart (H., IV, 21); — Léandre Monte de Murcie; — Grégoire de Salamanque, 1016; — Jacques de Corella, VIII, 295; — Pierre-François de Côme (H., IV, 627); — François-Marie de Gradisca; — Patrice Sporer, XIV, 2551.

6° *Droit canon*, VI, 849. — Étienne d'Alvin (H., III, 578); — Louis de Miranda, X, 1861; — Emmanuel Rodriguez (Rodericus), XIII, 2762; — Santoro de Melfi, XIV, 1105; — Ange de Lantusca, IX, 2610; — Vincent Taccini de Castrofranco; — Tiburce Navarro (H., IV, 618); — Jean-François Leoni de Carpi, 428; cf. *supra*, § Scolastique, capucins; — Bonagratia de Habsheim, II, 955; *supra*, *ibid.*; — Boverius (Zacharie) (H., III, 700).

7° *Écriture sainte*, VI, 849-50. — François Carrière, II, 1803; — Martin del Castillo (H., IV, 147); — Benoît Laugeois, IX, 1; — André Alleret (d'Aleret) (H., III, 795); — Célestin de Mont-de-Marsan, II, 2061; — Marin Mersenne, X, 788; — Jean Nodin (H., III, 505); — Pierre d'Aritzizabal (H., III, 1056); — Thomas de Beira (H., III, 774); — Henri Jonghen, VIII, 1509; — J.-B. Cavoti de Melphi; — Jacques Boulduc, II, 1093; — François Franchi de Vietri; — Thomas Calona (H., III, 1065); — Léandre de Dijon, IX, 96; — François de Rojas, XIII, 2843; — Marcellin de Pise, IX, 2001; — Charles Rapine, XIII, 1663; — Georges d'Amiens (H., III, 1089); — Jacques de Bordes (H., IV, 153); — Jean de La Haye; — François Quaresmio, XIII, 1442; — Marius de Calassio (H., III, 510).

8° *Prédication*, VI, 850. — Robert de Cambrai (H., IV, 416); — Michel Vivien; — François de Toulouse, VI, 762; — Nicolas de Dijon, XI, 612; — Alexis Trousset; — Julien Monceau; — Didace Robert; — Gabriel Fabre; — Vincent de Rouen; — Barthélemy de La Haye; — Séraphin Cortesi; — Bernardin Obicino; — Octavien Spatario; — Salvator Cadana, XIV, 1050; — Joseph de Côme; — Marcel Romain Colonna; — Ange Angeli; — Guillaume Plati; — Philippe de Salerne; — Jérôme Mautini; — Emmanuel Orchi; — Marius Bignoni; — Ange-Marie Marchesini; — Didace de la Véga (H., III, 618); — Didace Murillo; — Jean de Carthagène, VIII, 751; — Philippe Diez, XII, 1405; — Pierre Correa; — Jean Zeyta; — Nicolas Oranus, XI, 625; — Philippe Bosquier (H., III, 794); — Procope de Templin (H., IV, 316).

9° *Ascétisme*, VI, 851-52. — Matthias Bellintani; — Sanctes Sala; — Philippe Gesualdi; — Sixte Cucchi; — Jean Verri; — Joseph du Tremblay, VIII, 1530; — Benoît de Canfeld, II, 718; — Louis-François d'Argentan, IX, 961; — Cyprien de Gamaches, III, 2474; — Laurent de Paris, IX, 11; — Honoré de Champigny; — Elzéar des Dombes; — François Poteron; — François Dinet; — François Bonal (H., IV, 281); — Jean Ximénès; — André de Soto, — Nicolas Gazet; — Bonaventure Dernoye; — Henri Jonghen, VIII, 1509; — Pierre de Saint-Antoine; — Laurent Portel, XII, 2597; — Barthélemy de Salutio; — Santoro de Messine; — Clément Pelandi; — Alexis Segala.

AUTRES AUTEURS CITÉS. — Anastase de Paris, I, 1167; — Angelus Silesius, 1281; — Antoine d'Aubeterre, 1444; — Antoine de Lucques, 1445; — Antoine Rufus de Tufaria, 1449; — Arbiol y Diaz (Antoine Diaz), 1730; — Arriba (François), 1991; — Astroy (Barthélemy d'), 2143; — Barberini (Antoine), II, 384; — Bazin (J.-B.), 492; — Belluti (Bonaventure), 601; — Cagliola (Philippe), 1301; — Camus (Bonaventure), 1451; — Capellis (François-Marie de), 1683; — Capello (Marc-Antoine), 1683; — Caron Raymond, 1799; — Carrière (François), 1803; — Casimir Casani de Marsala, 1821; — Casimir de Toulouse, 1821; — Casimiri (François-Antoine), 1822; — Castellana (André de), 1835; — Castilento (Jean-Marie de), 1835; — Célestin de Mont-de-Marsan, 2064; — Celestre (Antoine), 2068; — Centini (Maurice), 2136; — Charles d'Abbeville, 2272; — Charles Verri de Crémone, 2274; — Colonia (André de), III, 376; — Comitibus (de) ou Conti (Blaise), 387; — Conry (Florent), 1156; — Denys de Gênes (Tassorelli), IV, 429; — Duret (Noël), 1966; — Febvre (Michel) (Justinien de Neuvy), V, 2124; — Félix Brandimarte, 2133; — Félix-François de Madrid, 2134; — Ferchio (Mathieu), 2170; — Foresti (Théodore de Bergame), VI, 540; — Franchini (Jean de Modène), 720; — François-Marie de Bruxelles, 762; — Fuentelapena (Antoine de), 950; — Georges d'Amiens (Godier), 1230; — Gilles de Cesaro, 1358; — Gratien de Montfort (Bordey), 1754; — Guadagnoli (Philippe), 1890; — Hermann (Amand), 2262; — Hurtado (Thomas), VII, 331; — Jérôme de Goritz, VIII, 983; — Jesuald Bologni, 1011; — Joseph de Morlaix, 1529; — Kerver Hyacinthe, 2352; — Lallemandet (Jean), 2456; — Lambert de Moosburg, 2470; — Lantieri (Charles), 2609; — Louis de Bouvignes, IX, 949; — Louis de la Croix, 951; — Louis de Saint-Jean l'Évangéliste 960; — Luc de Monteforte, 1000; — Lupi (Ignace), 1143; — Macédo (François), 1461; — Mastrius de Meldola, X, 281; — Matthieu de Saint-Quentin, 392; — Maurice Gambaroni, 403; — Maximin d'Aix, 472; — Meurisse Martin, 1629; — Montano (Léandre) (Léandre de Murcie), 2370; — Nata (Hyacinthe), XI, 34; — Neusser (Brunon), 325; — Nicolas Asbold, 558; — Nicolas Barsotto, 588; — Nicolas de Spinaciola, 632; — Nugent (François), 849; — Nunez (Jean); — Octavien Camerani, 928; — Oehninger (Isaac), 951; — Orchi (Emmanuel), 1138; — Orontius de Honfleur, 1602; — Ortiz (Jean), 1620; — Paglia (Balthasar), 1730; — Palaiseau (Henri Harville de), 1734; — Pallocius (Benoît), 1834; — Paludanus (Arnold), 1837; — Illuminé Panormitanus, 1854; — Panormitanus (Louis Baldi), 1854; — Michel de Parada, 1970; — Parascandoli (Junipère), 1994; — Parexa ou Pareja, 2030; — Paris (Bernardin de), 2031; — Paris (Héliodore de), 2034; — Paris (Hyacinthe de) (Kerver), 2034; — Paris (Jacques de) (Bolduc ou Boulduc), 2034; — Passaflumine (Benoît de), 2206; — Passeris (Bernard de), 2211; — Paul Britius, XII, 38; — Paul d'Offida (Pelegallo), 44; — Paul de la Portioncule, 46; — Paul Samson, 51; — Paul-Marie de Bologne, 55; — Paul-Marie de Chiavari (Rivarola), 55; — André Pauly, 75; — Perce (Jean), 1186; — Ange Petricca, 1354; — Philamarinus (François-Marie), 1375; — Philippe d'Andria, 1403; — Philippe d'Angoumois ou d'Angoulême, 1403; — Philippe Cagliola, 1405; — Philippe Faber de Faenza, 1406; — Philippe de Pancalari, 1411; — Piaggio (Jean), 1605; — Pierius (Jacques), 1746; — Pierre Bellochius, 1883; — Pierre de Cagliari (?), 1890; — Pierre Calixte Campetti, 1890; — Pierre Capulli, 1895; cf. VIII,

224; — Pierre David, xii, 1928; — Pierre Virgile, 2081; — Pierre-Paul de Novare, 2082; — Pierre Pinuela, 2119; — Planès (Jérôme), 2247; — Basile de Polignac, 2416; — Jean Porthaise, 2598; — Potvliet (Massée), 2664; — Puebla (Antoine de la), xiii, 1159; — Puy (Archange du), 1425; — Quiroga (Diego de), 1598; — Rabesanus (Liévin), 1626; — Rapine (Pascal), 1664; — Raynier (Caroli), 1829; — Jean-François de Reims, 2130; — Reinech (Félix), 2131; — Reinhard de Linz, 2132; — René de Modène, 2383; — Rossi (Antoine), xiv, 4; — Rossi Cyrille, 5; — Rotondi (Félix), 12; — Ruffini (Juvénal), 152; — Saguens (Jean), 744; — Saint-Sever (Calixte de), 767; — Saint-Sever (Daniel de), 767; — Sainte-Claire (François de); autres noms : Fr. Hunt, Fr. de Coventry, Christophe Davenport, 833; — Salvus de Palerme, 1058; — Samaniego (Joseph-Jiménès), 1059; — Sanchez Grégoire, 1074; — Sanctes Burdigati, 1088; — Sannig (Bernard), 1099; — Sarzana (François-Marie), 1123; — Saxius (Ambroise), 1240; — Schambogen (Sébastien), 1263; — Schlosser (Bonagratia), 1508; — Schoettl (Réginald), 1576; — Scolastique de Châtillon, 1728; — Sébastien Dupasquier, 1753; — Benoît de Seminara, 1796; — Séraphin de la Croix, 1907; — Servasanctus de Faenza, 1963; — Dominique-Germanus de Silésie ou Dominique de Neisse, 2061; — Simon (Pierre), 2094; — Sinis Fabrisus, 2165; — Antoine Sobrino, 2273; — Sorrente (Basile de), 2418; — Spinazzola (Nicolas de), 2480; — Spinola (Christophe de), 2480; — Staffler (Hilarion), 2556; — Steenbergen (Pierre van), 2586; — Stella (Michel), 2587; — Stéphanie de l'Incarnation, 2490; — Suessa (François de), 2731; — Suessa (François de Saint-Joseph), 2732; — Superbi (Augustin), 2763; — Jean de Syderno, 2876; — Worst (Octave), xv, 3584; — Zamora (Joseph), 3681.

VII. Au xviii[e] s. — 1° *Théologiens et philosophes*, vi, 852-854. — Pierre Junius (H., iv, 1029); — Antoine Perez, xii, 1218; — Jean Perez-Lopez, 1218; — Emmanuel Perez de Quiroga, 1218; — Adrien de Nancy, i, 462; — Charles-François de Varese (H., iv, 677); — François-Marie Assermet, 2123; — Sébastien Dupasquier (H., iv, 657); — Barthélemy Durand, iv, 1962; — Alype Locherer (H., iv, 1006); — Arnold Hachoffer (H., iv, 1276); — G. Mahler (H., iv, 648); — Walter Schopen, xiv, 1570; — P. Mayer (H., v, 265); — Crescence Krisper, viii, 2375; — Christophe-Antoine Frölich (H., iv, 1337); — Willibald Heiss (H., iv, 1383); — Jean de la Nativité (H., iv, 676); — Jean de la Trinité (H., iv, 676); — Jérôme de Sousa, xiv, 2468; — Jean Bernique; — Antoine Castell, ii, 1834; — Jérôme de Lorte y Escartin, ix, 939; — Charles Moral (H., iv, 1026); — Joseph de Cuellar (H., iv, 1017); — P. Beccera (H., iv, 1019); — Antoine Albalete (H., iv, 1349); — Didace Gonzalez (H., iv, 1349); — L. Ramirez (H., iv, 1349); — Bonaventure Tellado (H., iv, 1350); — Barthélemy Sarmentero, xiv, 1115; — Louis de la Lanza (H., v, 14); — Vincent Gonzalez Penna; — Jean d'Ascargorta, i, 2036, 2054; — Antoine Ruerk, xiv, 151; — Antoine Melgaco (H., iv, 1329); — Jean-Marie Fonseca d'Ebora, vi, 524; — Louis de Morano; — Bonaventure Trotti de Vietri (H., iv, 960); — Charles-Marie Angeletti, i, 1273; — Joseph-Antoine Ferrari (H., iv, 1369); — Antoine-Jacques Aymar, 2652; — Stanislas de Plaisance, xiv, 2562; — Bernard Toselli, ii, 786; — Jérôme de Montefortino (H., iv, 995). — François Henno, vi, 2152; — François-Marie de Bruxelles, 762; — Bernard d'Arras, ii, 785; — Benoît Bonelli (H., v, 117); — Louis de Flandres, ix, 952; — Honoré Cordier (H., iv, 1332); — Thomas de Charmes, xv, 773; — Dalmatius Kick (H., v, 17); — Christian Claes (H., v, 285); — Charles Larcher (H., v, 269); — Reinhard Pieret (H., v, 42); — Casimir Schnösenberg (H., v, 288); — Antoine Arbiol, i, 1730; — Philippe Neri Chrisman, ii, 2415; — Émilien Binder (H., v, 33); — Othon Sprugh, xiv, 2554; — Bertrand Erdt (H., v, 288); — Georges (Grégoire) Hoch (H., iv, 1383); — Jean-Antoine Bianchi, ii, 812; — Laurent Fusconi (H., v, 66); — Joseph-Antoine Gualtieri (H., v, 7); — Udalric de Gablingen (H., v, 287); — Hermann Osterrieder (H., v, 262, 267); — Bernard de Venise (H., v, 63); — Alexis Csato (H., iv, 999); — Grégoire Moret (H., v, 26); — Juste Mussita (H., v, 260).

2° *Polémistes*, vi, 854-55. — Fabien Inckelmann; — Angelin Brinkmann; — Serenus Egger (H., iv, 1383); — Paulin Erdt, v, 400; — Antoine Murphy (H., iv, 1373); — Jean de Consuegra (H., v, 297); — Pierre de Madrid, xii, 2029; — Charles Bonaventure Rigotti de Roveredo (H., iv, 1365); — J.-M. Costa (H., v, 319); — Bonaventure Amédée de Cesare, ii, 2186; — Joseph Tamagna (H., v, 323); — Joseph-Marie de Soriano, xiv, 2418; — Honoré Le Balleur, ix, 98; — Jean-Nicolas Hubert Hayer, vi, 2067; — Louis de Reyn, xiii, 265; — Barthélemy Pinchinart (H., iv, 1252); — Jean Cecchetti (H., iv, 1364); — Laurent Cozza, iii, 2008; — Charles de Breno (H., iv, 1365); — Illuminé Faveroti de Turin; — François Porter, xii, 2598; — Antoine Kopf (H., iv, 705); — Melchior Weber (H., iv, 714); — Denis de Werl (H., iv, 706); — Humbert Verhaven (H., iv, 713); — Rudolphe de Schwiz, xiv, 1591; — Joachim de Rapperswill, xiii, 1664; — René de Cologne, 2383; — Jacques O'Shiell; — Bonaventure Van den Dyck (H., iv, 1059); — J.-B. Hannot (H., iv, 1067); — Paul de Lyon, xii, 43; — Martin de Lucerne; — André de Grazac (H., iv, 1084); — Fortuné de Brescia (H., iv, 1368); — Louis Rusca (H., iv, 1043); — Ladislas Sappel, xiv, 1107; — Jules-Antoine Sangallo, 1097; — Viateur Bianchi de Coccaglio, xv, 2836; — Bonaventure B. de Coccaglio, frère du précédent (H., v, 543).

3° *Immaculée conception*, vi, 855. — Salvator Montalbano de Sambuca, xiv, 1051; — Dominique Lossada (H., iv, 1027); — Étienne Chiesa (H., iv, 999); — Marc-Antoine Gravois (H., iv, 1360); — Jean de Luca (H., iv, 999); — Ignace Como de Marsala (H., iv, 1487); — Grégoire Pie Milesi (H., iv, 1487).

4° *Moralistes*, vi, 855. — Antoine Barbeito (H., iv, 1294); — François Echarri (H., iv, 1294); — François-Antoine Lopez Muñoz (H., iv, 1235); — Kilian Kazenberger (H., iv, 1637); cf. Sporer (xvii[e] s.); — Chérubin Mayr (H., iv, 1603); — Benjamin Elbel (H., iv, 1635); — Sebald Minderer, xiv, 1753; — Rénier Sasserath, 1128; — Maurice Cuer (H., v, 233); — Corbinien Luydl (H., v, 233); — Boniface Schneidenbach, 1516; — Joseph-Antoine de Kaysersberg, viii, 1521; — Étienne de Neef (H., iv, 1639); — Augustin de Conegliano, i, 2484; — Fidèle de Pieve di Tecco, xii, 2094; — Claude Clavesana (Clavezzano) (H., v, 820); — Fernand Franconi (H., iv, 1624); — François-Antoine de Goritz, vi, 1497; cf. Jérôme de Goritz (xvii[e] s.); — Félix Potesta (H., iv, 791); — Martin de Torrecilla, x, 210; — Raphaël de Frascati (H., iv, 1649); — Louis Agelius, i, 564; — Joseph Pauwels (H., iv, 949); — Fidèle de Maëstricht; — Henri Henrart (H., iv, 967); — Bernard d'Arras, ii, 785; — Junipère de Diecimo; — B. A. F. Carletti (H., v, 241); — Albert Reiffenstuel, xiii, 2126; — Savin de Bologne (H., iv, 1624); — Gérard Zettl (H., iv, 1647); — Anaclet Weiler (H., v, 244); — François Jean de Dieu et Bonaventure Staidel, xiv, 2557; — Gaétan de Bergame, vi, 985; — Jérémie de Padoue (H., iv, 1640); — Vincent de Mezzana (Merzana) (H., v, 553); — Vincent-Marie de Ferrare; — David Winther (H., iv, 1304); — Jean

Boillot (H., IV, 1306); — Hyacinthe Campion, II, 1450; — Pierre Marin Mussita (H., V, 336).

5° *Canonistes*, VI, 857. — Anaclet Reiffenstuel, XIII, 2126; — Lucius Ferraris, V, 2175; — Philippe de Carbognano (H., IV, 1352); — Louis-Marie Sinistrari d'Ameno.

6° *Écriture sainte*, VI, 857. — Bernard (in) de Picquigny (cf. *D. B.*, I, 1620); — Louis de Poix (H., V, 365).

7° *Prédication*, VI, 857. — Séraphin Lemaire de Paris; — Irénée de Dijon; — Zacharie La Selve; — Constantin Letins, IX, 458; — François-Marie Casini (H., IV, 991); — Bonaventure Barberini, II, 384; — *Joseph-Marie Luini de Lugano;* — *Ildefonse* de Bressanvido; — S. Léonard de Port-Maurice, IX, 397.

8° *Ascétisme*, VI, 857-58. — Ambroise de Lombez, I, 952; — Casimir de Marsala, II, 1821; — Casimir Liboire Tempesti (H., IV, 1514); — Angélique de Vicence, I, 1277; — Félix Alamin, 658; — Juvénal de Nonsberg *(Ananiensis)* (H., IV, 713); — Martin de Cochem, X, 207; — Ubald Stoiber, XIV, 2625; — Boniface Maes (H., IV, 808).

9° *Divers*, VI, 858. — Pagi (Antoine *senior;* Antoine *junior;* François), XI, 1728, 1729. — Méliton de Perpignan (H., IV, 1499).

AUTRES AUTEURS CITÉS. — Affaitati (Antoine-Marie), I, 517; — Anaclet du Havre, 1142; — Anastase (Louis Guichard), 1166; — Archange de Termonde, 1759; — Bonhomme, II, 987; — Antoine Boucat, 1090; — Clément XIV, III, 124; — Durand (Barthélemy d'Antibes), IV, 1962; — Fonseca (Joseph-Marie), VI, 524; — Gervais de Brisach, 1338; — *Grégoire* de Lyon, 1838; — *Hélyot* (Pierre) (P. Hippolyte), 2144; — Jean de Saint-Antoine, VIII, 803; — Marin (Michel-Ange), IX, 2478; — Maxime Bertani, X, 448; — Molinari (Nicolas), 2092; — Nicolas de Majorque, XI, 619; — O'Leary (Arthur), 962; — Palanco (François), 1818; — Pampelune (Bernard de), 1839; — Panormitanus (Marianus), 1854; — Paris (Daniel de), 2031; — Paris (Édouard de), 2031; — Paul d'Astigi, XII, 37; — Penna (François Horace de), 1179; — Perrimezzi (Joseph-Marie), 1253; — Pierre d'Aliaga, 1804; — Pierre-Marin de Padoue, 2081; — Piève (François de), 2094; — Platina (Joseph), 2255; — Post (Gérard), 2658; — Ramis (Antoine), XIII, 1651; — Raymond Alberti (Jacques), 1802; — Reders (Norbert), 2017; — Redn (Juste), 2019; — Reithmayr (Ulric de Gabling), 2133; — Reyn (Louis de), 2652; — Roland (Aubert), 2844; — Rubi (Barthélemy), XIV, 144; — Ruerk (Antoine), 151; — Sabinus (Savino) (François), 439; — Sargar (Élisée), 1115; — Sassoferrato (Fortunat de), 1129; — Sbaraglia (Sbaralea) (Jean-Baptiste), 1242; — Schallmayer (*Justinien*), 1263; — *Scheffer* (Rupert), 1274; — Schmid (Leutfrid), 1510; — Schmid (Maurice), 1510; — Schmitz (Brunon), 1512; — Schneidenbach (Boniface), 1516; — Schneider (Euloge) (apostat), 1516; — Schwartz (Meinrad), 1584; — Scocciacampana (Antoine), 1666; — Séraphin de Saint-Felip de Maho, 1908; — Sessa (Jean-Antoine), 1987; — Soriano (Joseph-Marie de), 2418; — Spader (Octave), 2471; — Speroni 2477; — Stadler (Maurice), 2556; — Stanislas Karg, 2562; — Steininger (Paterne), 2587; — Steiusits (Antoine), 2587; — Strauch y Vidal, 2629; — Synesius Krieger, 3002.

VIII. AU XIXe S. — 1° *Théologie dogmatique*, VI, 858-59. — André Sgambati, XIV, 2018; — Rodolphe Schranzhofer (H., V, 645); — Léopold Petzelt, XII, 1355; — Joseph Archange de Fratta Maggiore (H., V, 858); — Ange Bigoni (H., V, 1188); — Albert Knoll (de Bulsano), I, 664; — Godefroid de Graum; — Hilaire de Paris, VI, 2462; — Jérôme van Rooy (H., V, 1520); — Bernard van Loo (H., V, 1520); — Marien Gavasci de Civitanova; — Norbert de Tux; — Thomas de Terni (ab Interamna) (H., V, 638); — Clémentin Cini (H., V, 785); — Jean-Baptiste Maroccu; — Joseph-Marie Maniscalco d'Alexandrie (H., V, 1196).

2° *Commentaires et éditions de S. Bonaventure*, VI, 859. — Bernardin de Portogruaro; — Antoine-Marie de Vicence, I, 1448; — Fidèle de Fanna, IX, 1508; — Ignace Jeiler (H., V, 1974); — Benoît Bechte (H., V, 1610); — Hyacinthe Deimel; — Quintien Muller; — Louis de Castelplanio (H., V, 1610); — Bonaventure Baroni; — Basile de Neirone; — Prosper de Martigné; — Louis de Piedilama; — Évangéliste de Saint-Béat; — Gabriel Casanova.

3° *Mariologie*, VI, 859. — Remi Buselli; — Léon. Wörnhart (H., V, 1154).

4° *Apologétique*, VI, 859-60. — Emmanuel de Domodossola; — *Antoine Tomasco de Sébénick* (H., V, 862); — Jacques Bottau (H., V, 148); — Archange Desgranges de Lyon, I, 1758; — Valentin Bambach (H., V, 639); — Marcelin Molkenbuhr (H., V, 960); — Raphaël de Velez (H., V, 1201); — Célestin de Pedavoli.

5° *Théologie morale*, VI, 860. — Fulgence Bossaert de Steenvoorde, 968; — Claude Clavesana (Clavezzano) (H., V, 820); — Herculien Oberrauch, XI, 860; — Louis Adalbert Waibel (H., V, 1381); — Pie Van der Velden (H., V, 1382); — Gabriel de Guarcino, VI, 977; — Hilaire de Sexten, 2464; — Timothée de Puyloubier; — Irénée Bierbaum; — Agapit de Palestrina, I, 558; — Fulgence Hullinghoff (H., V, 658); — Maur Nardi de Léonisse; — Jésualde de Luca de Bronte, VIII, 1011; — Abraham de Sainte-Suzanne (H., V, 1776); — Piat de Mons (Loiseaux) (H., V, 2053); — Pierre Moccheggiani de Monsano.

6° *Liturgie*, VI, 860. — Edelbert Menne (H., V, 1066); — Vincent de Massa (H., V, 1065); — Barthélemy de Cianzo (H., V, 1065).

7° *Écriture sainte*, VI, 860. — Chrysostome Probst (H., V, 672); — Joseph Romain Joly, VIII, 1496; — Amand Mauch (H., V, 676); — Jacques Bertold (H., V, 677); — Constantin Fuchs (H., V, 359); — Polychrone Gassmann (H., V, 921); — Liévin de Hamme.

8° *Prédication et ascétisme*, VI, 860-61. — Adéodat Tuchi (H., V, 826); — Louis-Marie de Vicence; — François Villardi de Ronca; — Louis Micara de Frascati; — Épiphane de Rajano; — Erménégilde de Chitignano; — Basile Brizi de Greccio; — Raphaël de Paterno; — Théodore Piccone; — François de Montecolombo; — Anselme de Fontana; — Pierre Albino de Quinto; — Thuille (Vincent) (H., V, 1827); — Thuille (Bernardin); — Matthias de Bremscheid; — Célestin de Werwicq; — Ubald de Chanday; — Marie-Antoine de Lavaur; — Ludovic de Besse (H., V, 2084).

9° *Divers*, VI, 861. — Grégoire Girard de Fribourg; — Louis Pasquali Luzatti; — Sigismond Cimarosto de Venise (H., V, 1187, sous le nom de Sanctantonio C.); — Apollinaire Preuvot (H., V, 1616); — Marcellin de Civezza.

AUTRES AUTEURS CITÉS. — Antoine-Marie de Vicence, I, 1448; — Lacombe de Crouzet (Claude-Agrève), VIII, 2393; — Laurent d'Aoste, IX, 10; — Ludovic Colini, 1070; — Maddelon (Fidèle), voir *supra*, Fidèle de Fanna; — Mariano de Novana, 2339; — Puglisi (Placide), XIII, 1161; — Reeth (Gonsalve de), 2020; — Salvator de Trapani, XIV, 1052; — Savone (Octavien de), 1233; — Secondi (Dominique), 1755; — Sorrente (Bonaventure de), 2419 (cf. *Tables*, 465); — Symphorien de Mons, 2991. — Voir aussi l'art. *Minimes*.

VI. Activité scientifique de l'ordre au XXe s. — I. FRANCISCAINS ET CONVENTUELS. — On retrouvera, surtout au début, quelques noms déjà cités dans l'article du *D. T. C.;* on remarquera également que certaines rectifications et certains compléments ont été apportés à cet article dans les notices consacrées ultérieurement aux principaux auteurs.

Il sera question principalement des *auteurs* (les dates de décès sont indiquées entre parenthèses), mais aussi des *centres d'études* et des *congrès scientifiques*.

I. AUTEURS — 1° *Théologie dogmatique et apologétique.* — 1. Dans la première décade du XXe s., dit P. Minges (1926), les études scotistes ont accusé un progrès considérable, et cet auteur, scotiste lui-même, justifie son affirmation par l'énumération d'une importante bibliographie d'études et d'éditions de textes datées de l'époque, où paraissent son propre nom et celui d'auteurs connus : C. Paolini (1924), Déodat de Basly (*Tables*, 938), M. F. Garcia (1940), D. Cornelisse (1940) (*Die scotistische Literatur...*, dans *Franszisk. Studien*, IV, 1917, p. 49-67, 177-98). Dans la suite, d'autres scotistes se sont fait connaître par des études sur le motif de l'incarnation, la doctrine de l'immaculée conception, ou par des exposés d'ensemble de la théologie du docteur Subtil : tels A. Bertoni (1928), C. Urrutibéhéty (*Tables*, 606), L. Ciganotto da Motta (1934), F. Schwendiger (1942), H. Storff (1948).

2. Rappelons aussi l'édition critique des œuvres de S. Bonaventure, achevée en 1902, et dont ce demi-siècle a vu disparaître les auteurs : H. Deimel (1900), Q. Müller (1902), I. Jeiler (1904), directeur de l'édition après F. de Fanna (1881) (cf. *D. T. C.*, IX, 1508), C. Tallau (1911), A. Betterel (1913). Léonard de Castro (1941) a laissé une étude biographique et doctrinale sur le même docteur; et J. M. Bissen (1939), une dissertation appréciée sur l'exemplarisme divin dans la théologie bonaventurienne (*Tables*, 465).

3. Impossible de signaler ici les éditions de textes et la nombreuse littérature consacrée aux maîtres comme Pierre-Jean Olieu, François de Meyronnes, Jean de la Rochelle, Eudes Rigaud, Guillaume de Méliton, Pierre d'Aquila, Alexandre de Halès, G. d'Occam : travaux entre autres de la main de B. Roth (1944), Th. Domenichelli (1936), B. Pergamo (1952), C. Paolini déjà cité, S. Belmond (1958), Ph. Böhner, fondateur et directeur du Franciscan Institute St-Bonaventure (1955), A. Heysse (1952), ancien directeur de l'édition en cours de la *Somme* d'Alexandre, et les collaborateurs de celle-ci : F. M. Henquinet (1950; non pas Henriquet, cf. *Tables*, I, 80) et F. Delorme (1952).

4. Quelques noms remarqués en apologétique : J. Marcović (1910) et Th. Harapin (1944), théologiens de la primauté romaine; A. M. Vellico (1942), auteur d'une étude générale d'ecclésiologie; F. Vignozzi (1912), missionnaire de Haute-Égypte, célèbre par son *Historia et errores eccl. copto-schismaticæ* et autres ouvrages, même en arabe, apologies de l'Église romaine contre les schismatiques.

5. Des manuels de théologie ont été mis entre les mains des étudiants par G. Casanova (1912), I. Petonzoli (1918), C. Carmignani (1933), mais surtout par P. Minges, *Compendium theol. dogmaticæ...*

2° *Droit canon et morale.* — 1. Au premier rang des juristes du demi-siècle, le Hollandais M. Sleutjes (1922) et l'Allemand B. Kurtscheid (1941), premier recteur de l'Athénée S.-Antoine et professeur au Latran, tous deux consulteurs de plusieurs Congrégations romaines, nous ont laissé l'un de solides travaux d'histoire du droit et de méthodologie, le second des *Monumenta juris regularis*, une *Summa juris can.* et un *Tractatus de censura et prohibitione librorum*.

D'autres canonistes se sont cantonnés dans des sujets plus spéciaux. P. Mocchegiani (cf. *D. T. C.*, VI, 860) fut spécialiste de la question des indulgences. V. Schaaf, décédé comme ministre général (1946), a étudié la législation de la clôture monastique, *The cloister*. A. M. Santarelli (1941) a laissé un *Codex pro postulatoribus;* C. Carmignani (cf. *supra*), un *Codice dei parocci regolari;* N. Gubbels, évêque de Ichang en Chine (1950), un Code de droit missionnaire; C. Sartori (1957), un *Enchiridion canonicum;* B. M. Hess, ministre général des conventuels (1953), un *Manuale de Regula... ad Codicem Iuris canonici accommodatum*. L'excellent sinologue C. Jarre (1952), premier archevêque de Tsinan, a donné la seule traduction officielle chinoise du Code de droit canonique. Au nombre des conventuels, signalons L. Bondini (1936), archevêque titulaire de Perge; et F. X. d'Ambrosio (1945), professeur de plusieurs facultés romaines, auteur d'un *Manuale juris publici ecclesiastici*.

2. Parmi les moralistes, le Toscan E. Cardini (1908) a publié 8 volumes sous le titre *Theologiæ moralis opus instauratum* et *Dei supremi principii della teol. morale.*

3° *Écriture sainte.* — 1. Des religieux qui ont enseigné soit à l'Institut biblique de Rome, soit dans celui de l'ordre à Jérusalem, se sont fait par leurs travaux une juste réputation d'exégètes, d'archéologues et d'orientalistes. Mentionnons E. Bihel (1933); I. Baufays (1945); S. Roveda (1949); B. Meistermann (1923), auteur d'un guide de Terre sainte traduit en plusieurs langues; le conventuel O. Hellmann (1923), qui publia une *Chronologia libr. Regum;* P. Keilbach (1943); G. Orfali (1926), président de la *Palestin Oriental Society*, connu par ses fouilles à Capharnaüm et Gethsémani; A. Molini (1914), secrétaire de la Commission biblique aux premières années de son institution.

2. Un mérite particulier a été acquis à l'ordre par diverses traductions des Livres saints : version italienne par E. Tintori (1955); version portugaise du N. T., de Bahia (Brésil), 3e éd., Petrópolis, 1942; version turque des mêmes livres par M. Nobili (1913), et roumaine par les soins de deux conventuels (Saboaoni, 1935); version japonaise de l'A. T. (Sapporo, 1955); achèvement enfin avec le N. T., par un groupe de jeunes sinologues, de la toute première traduction intégrale chinoise de la Bible, 8 vol., Pékin-Hongkong, depuis 1946.

4° *Liturgie.* — 1. A la compilation, à l'édition et à la correction des livres liturgiques romains ou propres à l'ordre, des spécialistes, la plupart consulteurs aux Rites, ont apporté un précieux concours. Les noms de P. Brugnani (1936) et de M. Brandys (1954) resteront attachés à la réforme du bréviaire, du missel et du martyrologe romains et franciscains. Les conventuels P. Reuter (1933), ex-ministre général, et J. Mileta (1947), évêque de Sebenico, ont travaillé à l'édition du bréviaire et du missel de l'ordre; le second a édité en plus le cérémonial franciscain. Autre conventuel, J. Brauchle (1945) collabora à la compilation du *Rituale ordinis*. E. Clop (1927) édita, selon la technique de l'école de Solesmes, les *Missæ propriæ* et l'*Antiphonarium* de l'ordre. L'unique manuel hongrois de liturgie romaine est l'œuvre de A. Unghváry (1944). L'histoire de la liturgie a fait l'objet de nombre d'études, notamment en Allemagne de la part de H. Dausend (1940) et de B. Kleinschmidt (1932).

2. Vieille tradition de l'ordre, le culte du chant grégorien et de la musique religieuse a continué de susciter des maîtres réputés. Notons l'étude d'E. Clop, *De cantu in ordine seraphico*, sorte de préface à ses éditions musicales. Quelques noms d'artistes dignes de mention : en Autriche, le célèbre Hartmann von An der Lan Hochbrunn (1914), titulaire de plusieurs décorations et distinctions; en Espagne, A. Guastavino (1919); en Italie, Ch. Cipollone (1905), P. B. Farinelli de Falconara (1915), L. Pacini (1937), S. Zimarino (1950), V. Guidi (1958), le conventuel E. M. Norsa (1919); au Brésil, P. Sinzig (1952), auteur d'un *Dicionário de Música*.

5° *Prédication et ascétisme.* — 1. La bibliothèque oratoire franciscaine s'est grossie au cours du siècle d'une masse imposante de panégyriques, homélies, oraisons funèbres, retraites spirituelles, discours sociaux, apologétiques, etc., dont nous ne saurions ici donner la liste exhaustive des auteurs, vaillants missionnaires, brillants conférenciers, maîtres d'éloquence, qui n'ont pas manqué d'exposer en outre les principes de leur art ou de retracer l'histoire de la prédication dans l'ordre : tels G. Cantini (1950), *Storia della predicazione francescana...;* Hadr. Diani (1932), *Dalla scuola al pulpito*. En Italie, on remarqua B. Buselli (1948), N. Guerrini (1927), B. Maraglia (1943), G. Gherardi (1951), A. M. Borgialli (1951), les conventuels A. Fontana (1906), V. Solito (1907), A. Graselli (1919), D. Sparacio (1929), mais surtout les franciscains Augustin de Montefeltro (1921) et Th. Somigli da Detole (1929); en Espagne, M. Beraluce (1930); en Allemagne, D. Ortsiefer (1946); au Brésil, J. Urquiza (1949); en Bolivie, le Toscan F. Pierini, mort archevêque de Sucre (1939), qui laissa 9 volumes de sermons.

2. A côté d'une production abondante d'opuscules de piété, de recueils de méditations, de manuels de prières émanés d'auteurs comme R. Delarbre (1924, cf. *Tables*, 918) en France; G. Guggenbichler (1901) et Ph. Seeböck (1914), en Autriche; J. Ch. Bovenzi (1928), D. Faccin (1936), F. Diotallevi (1958), les conventuels

E. Ignudi (1945), et N. J. Camilli (1916), en Italie; B. Hammer (1917), aux États-Unis; F. Jansoone de Ghyvelde (1916) et A. M. Hiral (1952), plus tard vic. apost. de Port-Saïd, au Canada — la théologie ascétique et mystique a fait l'objet d'études savantes de la part de J. Heerincks (1937), *Introductio in theol. spiritualem;* de A. Bertoni, déjà cité, *De mystica franciscana;* et de J. Aguillo (1905), *Theologia ascético mística.* Ajoutons aussi les traductions des traités spirituels classiques de S. Bonaventure *(Itinerarium...)*, de R. Lulle *(L'ami et l'aimé)*, par E. Clop; du *Speculum perfectionis* de H. Herp, par L. Verschueren (1950), etc.; et l'ouvrage apprécié de D. Stöckerl (1950), *David von Augsburg, ein deutscher Mystiker.*

6° *Hagiographie.* — L'abondante littérature hagiographique des dernières décades nous force à passer ici sous silence les biographies de caractère littéraire et édifiant, pour nous borner à l'indication de quelques études d'envergure auxquelles la bonne méthode d'investigation a conféré de plus une valeur scientifique. Restent ainsi les imposants volumes que V. Facchinetti (1950), vicaire apostolique de Tripolitaine, a consacrés aux SS. François d'Assise, Antoine de Padoue et Bernardin de Sienne; ceux de B. Kleinschmidt déjà cité sur S. Antoine de Padoue et Ste Anne; les biographies des SS. François d'Assise et Antoine de Padoue encore et de S. Bonaventure, du conventuel déjà nommé D. Sparaccio; enfin les travaux de B. Innocenti (1952) sur S. Léonard de Port-Maurice et les travaux divers de J. Ch. Guzzo (1953).

7° *Histoire ecclésiastique et franciscaine.* — 1. Un exposé général de l'histoire de l'Église a été tenté sous forme de manuel par le conventuel D. Jaquet (1931), évêque de Jassy en Roumanie : *Prælectiones hist. eccl. ad usum scholarum,* 2 vol. Nombre d'études intéressent une période d'histoire religieuse, un pays ou un événement en particulier, comme *Der zweite literarische Kampf auf d. Konstanzer Konzil (1415),* de B. Katterbach (1931), spécialiste de diplomatique et de bibliographie; *Costantino il Grande e il problema politico religioso,* de Th. Somigli da Detole, déjà cité; *Historia Romani Pontificatus in Italia,* de Th. Domenichelli, cité *supra; Geschichte der kath. Kirche in den Vereinigten Staaten,* de B. Hammer, cf. *supra;* et tant d'autres travaux. Mentionnons surtout l'œuvre monumentale du conventuel C. Eubel (1923), *Hierarchia cath. medii et recentioris ævi,* instrument de travail dont il est inutile de souligner l'importance. Si l'on rattache à l'histoire les spécialistes de l'ancienne littérature chrétienne, il faut citer le Hollandais D. Franses (1942), professeur à l'université de Nimègue, traducteur notamment de Lactance, d'Eusèbe et de S. Ambroise.

2. La matière la plus étudiée, si l'on considère la quantité des productions, est incontestablement l'histoire franciscaine. On sait le renouveau des études historiques dû à l'exemple d'un Marcellin de Civezza (1906), aux travaux du franciscanisant P. Sabatier, et à la protection accordée aux initiatives intellectuelles par des ministres généraux comme B. dal Vago da Portogruaro (1893), fondateur du collège de Quaracchi, L. Lauer (1901) et D. Schuler (1926).

Au premier plan apparaissent les fondateurs, rédacteurs et collaborateurs des revues scientifiques d'histoire : l'*Archivum franciscanum historicum* dont G. Golubovich, M. Bihl, L. Oliger (voir à ces noms), B. Bughetti (1944), D. van Adrichem (1933), directeur, ont fait la fortune, aidés de confrères comme S. Tosti (1928), J. Goyens (1942), L. Lemmens (1929), P. Robinson (1948), plus tard nonce apostolique en Irlande, A. Heysse et F. Delorme déjà cités, A. Callebaut (1958); les rédacteurs des *Miscellanea francescana :* D. Sparacio, voir *supra;* de l'*Archivo Ibero Americano :* A. M. Miguel (1933), L. Pérez (1937), A. de Ocerin Jauregui (1943), A. Lopez (1943) (ces deux derniers fondateurs), S. Eijan (1945), J. Ruiz de Larrinaga (1954); les fondateurs et directeurs de *La Verna* (plus tard *Studi Francesc.*) : E. Palandri (1944), Th. Mengoni (1949); des *Venezie Francescane :* A. Berengo Morte (1951); de *Picenum Seraphicum :* C. Ortolani (1939); des *Franzisk. Studien :* B. Kleinschmidt (cf. *supra*) et F. Doelle (1935). A mentionner aussi les rééditeurs et continuateurs des *Annales Minorum,* de Wadding : J. Golubovich, Th. Cavallon (1942), J. Palazzolo (1950), V. Checchi (1951).

Quelques synthèses d'histoire de l'ordre ont été rédigées avec plus ou moins de bonheur par A. Léon (1950), E. Greco (1940), *Storia dell'Ordine...;* G. Gherardi, déjà cité, *I primi cento anni;* mais le *Handbuch...* ou *Manuale...*, de H. Holzapfel (1936), reste le seul classique.

Les éditeurs des sources franciscaines : légendes de S. François, chroniques, législation, mériteraient une mention particulière; mais nous répéterions les mêmes noms, ceux notamment des collaborateurs de l'*Archivum.* On retiendra encore les éditeurs du *Bullarium franciscanum :* C. Eubel, U. Hüntemann (1936).

3. Une liste exhaustive des historiens des provinces ou pays allongerait démesurément ces notes. Voici les plus marquants, hors les noms déjà cités : France : O. Ransau de Pavie (1932), connu pour son *Aquitaine séraphique;* — Belgique : E. Schoutens (1918), E. Van Berlo (1954); — Hollande : D. Van Heel (1954); — Allemagne : P. Schlager (1930), C. Schmitz (1932); — Suisse : le conventuel B. Fleury (1930); — Italie : M. Cervone (1905), G. F. Ghedina (1911), H. Picconi (1913), M. Morizzo (1915), L. Ranzato (1918), S. Gaddoni (1927), J. Settembri (1929), H. D'Agostino (1929), B. Bazzochini (1933), C. Caterino (1934), S. Mencherini (1937), A. Talamonti (1938), M. Galluppi (1940), N. Cavanna (1942), N. Rosati (1943), A. Casu (1948), F. Maccono (1951), M. Manni (1954), J. Calamandrei (1957); — Angleterre : le Belge Th. Hermans (1916); — Irlande : L. Carey (1924) et L. Browne (1931); — Yougoslavie : M. W. Batinić (1922), J. Jeleuić (1931) et B. Rode (1935); Hongrie : B. Unyi a Bács (1951); — Canada : H. Lemay (1938) et O. M. Jouve (1953); — Brésil : P. Sinzig (1952); — Argentine : Z. B. Ferreira (1925); — Pérou : P. R. Manaricúa Irazola (1958).

Ici s'insèrent encore les historiens des diverses missions : Maroc : E. P. Castellanos (1911), F. Fernandez Romeral (1926); — Lybie : C. Bergna (1941); — Éthiopie : Th. Somigli, déjà cité; — Terre sainte : J. Golubovich, déjà cité; G. Corbelli (1903), délégué apostolique en Égypte, puis évêque de Cortone; E. Crivelli (1934); — Chine : Ch. Fasil (1922), O. Maas (1945), N. Gubbels, déjà nommé; — Japon : D. Schilling (1950); — Philippines : G. Casanova, voir *supra;* — Californie : Z. Engelhardt (1934) et M. Piette (1948); — Bolivie : S. Sargenti (1948).

8° *Philosophie.* — On a donné plus haut un aperçu des travaux relatifs aux maîtres de l'école franciscaine. Dans les séminaires de l'ordre, l'enseignement de la philosophie reste fidèle à la pensée de ces maîtres, d'où l'addition de *ad mentem doctoris Subtilis* ou *D. Bonaventuræ et Scoti* au titre de manuels scolaires comme le *Cursus philosophicus* de G. Casanova déjà cité ou de Ch. Prezzolini (1932). D'autres manuels ou traités méritent d'être relevés : le *Compendium philosophiæ christianæ,* de B. Buselli, voir *supra;* le *Cursus philosophicus* de Z. Van de Woestyne (1955); l'*Introductio in philosophiam,* de Th. Harapin, déjà cité; du même auteur, en croate, un traité de cosmologie et un manuel d'histoire de la philosophie; d'I. Petonzoli, déjà nommé, un *Tractatus logicæ.* O. Keicher (1928) a donné une excellente étude sur R. Lulle et sa position vis-à-vis de la philosophie arabe. Parmi les maîtres de la philosophie moderne, il convient de nommer E. Chiocchetti (1951), professeur de l'université catholique de Milan.

9° *Pédagogie, sociologie, linguistique.* — Matières dignement représentées, la pédagogie et le droit social ont été l'objet de bons exposés, tels que *Pedagogia religiosa,* de Ph. Faicchio (1949); le *Manuel de sociologie catholique,* de A. Belliot (1911), fort apprécié à l'époque; *La cuestión social,* de J. M. Liqueno (1926); *La sociologia christiana,* de G. Casanova, déjà cité; un cours de sociologie et d'économie chrétienne en 2 vol., de N. Guerrini, voir *supra.* Le conventuel P. Paolozzi (1913) s'est spécialement intéressé au sort de la femme dans *Educazione della donna...*, et de la sécurité des vieillards dans *Un'ingiustizia sociale ossia dei vecchi abbandonati.*

Un apport appréciable a été acquis à l'ethnologie grâce aux missionnaires qui se sont nouvellement intéressés à l'histoire, aux coutumes et surtout aux idiomes de certaines nations ou peuplades. On a dit plus haut le mérite de sinologues comme C. Jarre, des traducteurs de la Bible. N. Gubbels, déjà cité, a laissé une grammaire chinoise; O. Tc'eng, préfet apostolique de Puchi (1928), une grammaire italienne à l'usage des Chinois; C. Ibañez (1951), vicaire apostolique de Yenanfu, des

Rudimentos de la lengua china-hablada, dialecte de la Chine septentrionale. L'excellent nipponologue D. Schilling, déjà nommé, professeur de missiologie au séminaire de la Propagande, a rédigé une solide étude sur la politique et la religion au Japon. Nous passons sous silence les spécialistes de l'arabe, de l'hébreu et autres langues du Moyen-Orient. Une série importante de grammaires et dictionnaires ont été consacrés aux difficiles idiomes de peuplades encore primitives de l'Amérique centrale et méridionale : grammaire navaho (États-Unis), de L. Ostermann (1930); dictionnaire navajo-anglais (États-Unis), de A. Weber (1921); dictionnaire et grammaire guarayo (Bolivie), de A. Höller (1941); dictionnaire espagnol-mataco (Argentine) et mataco-espagnol, de J. Farrugia (1925); dictionnaire chiriguano-castillan (Argentine), de A. M. Puccetti (1915); dictionnaire et grammaire quichua (Pérou), de Jos. I. Irala (1939); évêque de Chachapoyas; enfin un *Diccionario histórico-geográfico del... Chaco* (Bolivie), de S. Sargenti, déjà nommé.

10° *Sciences, lettres et art.* — Cet exposé serait incomplet, s'il négligeait les savants qui se sont fait un nom dans l'histoire des sciences naturelles, dans les langues classiques, la poésie, la critique littéraire, l'art, continuant là encore une tradition ancienne de l'ordre.

1. Les branches scientifiques ont toutes suscité l'un ou l'autre spécialiste. Le conventuel J. De Mauro (1912) a laissé des manuels scolaires d'algèbre et d'arithmétique; P. Paolozzi (1913), conventuel lui aussi, des méthodes d'initiation à la photographie. P. A. Rey Lemos (1941), professeur de sciences, puis évêque de Lugo, est l'auteur de deux solides études : *La vida organica en si misma y en sus manifestaciones*, et *Enseñanzas fundamentales de la ciencia*. Le géomètre et astronome dalmate A. Pogacnik (1933) étudia les manifestations de la comète Halley. En botanique, géologie et entomologie, sont à mentionner : les Autrichiens J. Gremblich (1905) et V. Gredler (1912), ce dernier auteur d'études connues sur les cafards et les limaçons; ailleurs P. Iturralde (1936) et J. Giraldi (1901), connaisseurs respectivement des flores sud-américaine et chinoise. Citons aussi le Hollandais S. Berusen (1932), assistant de l'Institut paléontologique Dubois; et l'Espagnol J. Cepeda Vidal (1938), docteur en bio-chimie et élève de l'Institut Pasteur.

2. Dans le domaine des lettres, le conventuel A. Oppo (1928) et D. Jaquet, déjà cité, ont laissé des grammaires et méthodes d'enseignement du grec et du latin. Au nombre des traducteurs et commentateurs des classiques, méritent mention le Bavarois E. Schmidt (1939), commentateur de Gœthe, et le conventuel déjà nommé E. Ignudi, auteur d'un imposant *Commento teologico-dottrinale* en 3 vol. de la *Divine Comédie* de Dante. Saluons enfin le poète national d'Albanie, G. Fishta (1940), qui introduisit l'alphabet latin dans la langue du pays.

3. L'histoire de l'art retiendra le nom de A. Corna (1942), auteur d'un *Dizionario della storia dell'arte in Italia* (2 vol.); et la riche contribution à l'iconographie franciscaine apportée par V. Facchinetti déjà cité, et B. Kleinschmidt dont l'œuvre monumentale sur les fresques d'Assise, *Die Basilika S. Francesco...*, en 3 vol., aurait suffi à immortaliser le nom.

II. CENTRES D'ÉTUDES. — 1° *Maisons internationales.* — 1. L'édition critique des œuvres du docteur Séraphique avait été le seul but du *Collegio di San Bonaventura* de Quaracchi (Florence), fondé en 1877. Les éditeurs en étaient au dernier volume, en 1902, quand D. Fleming, vicaire général de l'ordre, leur confia la publication de la *Somme* d'Alexandre de Halès dont le premier volume parut en 1924. La commission du collège s'était chargée au surplus de deux collections : la *Bibliotheca franciscana scholastica Medii Ævi*, 17 vol. de 1903 à 1957; et la *Bibliotheca franc. ascetica Medii Ævi*, 8 vol. de 1904 à 1954. Mais déjà les activités du centre s'étaient élargies de la théologie scolastique à l'histoire avec les *Analecta franciscana* dès 1885; suivies en 1908 de l'*Archivum franc. hist.*; de la *Biblioteca bio-bibl. d. Terra santa...*, 1906; de la réédition des *Annales* de Wadding, 1931; sans compter les nombreuses publications particulières de toutes matières et les *Acta ordinis*, 1889. Aujourd'hui trois commissions travaillent respectivement à l'édition d'Alexandre de Halès, de l'œuvre oratoire de S. Bernardin de Sienne (depuis 1940) et à la continuation de l'*Archivum* et des *Analecta*.

2. Inauguré le 20 nov. 1890 par le ministre général L. Canali, le *Pontificium Athenæum Antonianum* habilitait jadis ses sortants pour l'enseignement des disciplines ecclésiastiques dans les séminaires de l'ordre, leur conférant le grade de lecteur général. A la suite de la Constitution *Deus scientiarum Dominus*, par décret de la S. C. des Séminaires et Universités du 17 mai 1933, le collège prit rang d'Université pontificale avec le droit de collation des grades académiques dans ses trois facultés de théologie, philosophie et droit canon. Les productions scientifiques de l'Athénée sont recueillies dans l'*Antonianum*, organe officiel de la maison; dans le *Spicilegium Pont. Athenæi*, 8 vol. de 1938 à 1955; la *Bibliotheca P. Athenæi*, 8 vol. de 1947 à 1955; les *Studia Antoniana*, 8 vol. de 1948 à 1956. Transférée de Quaracchi dans les murs de l'Athénée en 1938, la commission d'édition de Scot a fait paraître les quatre premiers volumes en 1956. Le collège est encore le siège de l'*Academia mariana* érigée le 27 juill. 1946, chargée de l'organisation des congrès mariaux de l'ordre, de la publication des actes des congrès dans les *Studia Mariana* et de l'édition de la *Bibliotheca Mariana*, collection en 8 séries de textes et d'études de théologie mariale. Au total 57 vol. parus ou en préparation en 1956.

3. Définitivement érigé au couvent de la Flagellation à Jérusalem, par décret du ministre général B. Marrani, le 19 nov. 1927, l'*Institutum biblicum franciscanum* répondit aux vœux exprimés par le custode de Terre sainte dès 1901. Deux fois ouverte antérieurement, en 1903 et 1923, l'école n'avait eu qu'un succès temporaire. Enrichie aujourd'hui d'une excellente bibliothèque et d'un musée archéologique, elle accueille pour deux ans d'études les prêtres de l'ordre déjà initiés aux études bibliques à l'Athénée de Rome et les spécialise dans la critique des textes, les langues bibliques, en histoire et en archéologie; les cours sont complétés par des descentes régulières sur les lieux de fouille. Dans les *Publicazioni dello Studium Bibl. franciscanum* (11 vol. de 1941 à 1955) ont été exposés en particulier les résultats des fouilles effectuées sous la direction de cet Institut au mont Nébo, à Ein Karim et à Bethléem.

4. Ouverte par le ministre général L.-M. Bello en 1933, la *Scuola Superiore di Magistero di scienze e lettere*, au couvent Ste-Claire de Naples, prépare pour les petits séminaires de l'ordre les professeurs de l'enseignement secondaire.

5. Autre centre international institué par le ministre général P.-M. Perantoni en 1948, le *Collegium pædagogicum* de Grottaferrata, près Rome, est une école de spiritualité franciscaine, de pédagogie et de prédication, qui prépare les prêtres de l'ordre à la direction des noviciats et scolasticats et leur confère le titre de lecteur général de pédagogie.

6. La *Pontificia facultas theologica S. Bonaventuræ* des conventuels à Rome continue les traditions du *Collegium Sixtinum S. Bonaventuræ*, institué par Sixte V en 1587 et fermé par les lois de suppression en 1873. Une école de théologie avait été rouverte en 1904 et conféra des grades académiques de 1911 à 1929 (baccalauréat et licence). Depuis son statut universitaire du 13 juin 1935, la faculté reprit son droit de conférer aussi le doctorat. Adoptés dès 1931, les *Miscellanea franciscana* sont devenus en 1936 la revue officielle de cette école de théologie.

7. Le *Centro di studi orientali* inauguré par le Président de la République Mohammed Naghib, le 16 sept. 1954, au couvent de Muski (Le Caire), a pris en charge, entre autres activités culturelles, la continuation de l'œuvre monumentale de J. Golubovich : la *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente francescano*. (Sur Golubovich, voir aux *Tables* son article.)

2° *Maisons interprovinciales ou nationales.* — 1. Au *Colegio del Cardenal Cisneros* fondé à Madrid en 1914, une commission d'érudits étudie l'histoire de l'ordre dans ce pays et dans les missions espagnoles. Détruit le 20 juill. 1936 par les fauteurs de la guerre civile, le collège fut reconstruit et rouvert le 27 déc. 1940; et l'*Archivo Ibero Americano*, qui avait paru de 1914 à 1935, reprit en nouvelle série en 1941.

2. Annexe du S. Bonaventure's College (New York), importante université franciscaine reconnue d'État le 4 oct. 1950, et dont les bases avaient été jetées dès 1859, le *Franciscan Institute*, outre l'enseignement, publie une

collection d'études et de textes répartis en cinq séries : *Philosophy, Text, History, Missiology, Theology series.* Dans ces *Franciscan Institute Publications* (29 vol. de 1944 à 1955) ont été éditées entre autres des œuvres de Occam, Scot, W. Burleigh et N. Bozon.

3. Les provinces franciscaines de l'Amérique du Centre et du Nord ont ouvert le 18 avr. 1944, à Bethesda (Washington), une *Academy of American Franciscan History* où se publient *The Americas*, revue d'histoire franciscaine et de culture intéressant l'ensemble du continent; et une collection de trois séries : *Bibliographical, Documentary, Monograph* (10 vol. de 1947 à 1957).

4. Enfin, au Canada, les franciscains ont ouvert au public, le 12 févr. 1948, à Québec la *Bibliothèque Antonienne* et, le 8 déc. de la même année, fut érigé au même lieu l'*Institut de recherches médiévales*.

Hors des centres d'études organisés pour la recherche scientifique paraissent quelques revues de théologie, de philosophie, de pastorale, etc., qui sont l'œuvre de provinces ou de groupes de provinces franciscaines. Celles spécialement consacrées à l'histoire ont été énumérées *supra*, 1713-14, Bibliographie générale, § 8°. Restent à signaler : *Wissenschaft und Weisheit*, éd. à München-Gladbach, depuis 1934; *Revista eclesiástica Brasileira*, Petrópolis (Rio de Janeiro), 1941; *Verdad y Vida*, Madrid, 1943; *Colectânea de Estudos*, Lisbonne-Braga, 1950; *Culture*, Québec, 1936.

III. CONGRÈS SCIENTIFIQUES. — Depuis le *Congresso Mariano Internazionale* réuni à Rome en nov.-déc. 1904 pour le cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'immaculée conception, divers congrès occasionnels, nationaux et internationaux, organisés par l'ordre, ont étudié notamment la définibilité du dogme de l'assomption (voir *supra* 1710, § Dévotions franciscaines); la technique d'édition, de classement et de conservation du livre (cf. *Il libro e le biblioteche*, 2 vol., Rome, 1950); et les méthodes d'étude de la scolastique (cf. *Scholastica ratione historico-critica instauranda*, Rome, 1951).

D'autres congrès groupent périodiquement les lecteurs de philosophie et de théologie de même langue, Allemagne-Autriche depuis 1921, France-Belgique-Maroc-Canada depuis 1928, pays slaves depuis 1935, etc., congrès bénéficiant souvent de la participation de prêtres et professeurs étrangers à l'ordre.

BIBLIOGRAPHIE. — Voir *D. T. C.*, VI, 862-63. — Les deux excellentes études ci-après, où est exposée l'histoire de la bibliographie franciscaine et où sont énumérés les recueils bibliographiques parus jusqu'à ce jour, nous dispensent de nous étendre sur ce point : H. Lemay, *Hist. et évolution de la bibliographie minorite...*, dans *F. F.*, XVII, 1934, p. 279-308; Ilarino da Milano, *La Bibliografia francescana*, dans *Il libro e le bibliotheche*, II, Rome, 1950, p. 183-219. Cl. SCHMITT, O. F. M.

II. CAPUCINS. — 1° *Théologie dogmatique et philosophie.* — Nous devons mentionner en premier lieu Séraphin de Collepardo († 1916), qui écrivit une *Propedeutica ad scientiam religiosam ac præcipue ad sacram theologiam.* Jean-Baptiste du Petit-Bornand († 1925) est connu surtout par son *Essai sur la primauté de N.-S. J.-C. et sur le motif de l'incarnation*, 1900; son étude sur le *Nombre des élus*, 1911 (cf. *D. T. C.*, IV, 2378), et son travail sur l'*Efficacité rétrospective de la prière*, 1914. Michel d'Esplugues publia en 1924-25 des *Miscellania de filosofia religiosa*, qui contiennent de très bonnes pages sur *S. Thomas, dux studiorum*, et sur *S. François de Sales;* à signaler encore, de ce même théologien, un ouvrage sur Balmes, 1931. A ce groupe, on peut rattacher les philosophes : Louis de Petradefusi († 1916), *Logica tomistica;* Georges de Villafranca († 1918), *Compendium philosophiæ*, 1889; Symphorien de Mons († 1924), *La distinction formelle de Duns Scot et les universaux*, 1909-10; Jules d'Albi († 1929), à qui l'on doit des travaux sur l'aristotélisme de Kant, un essai de synthèse philosophique et apologétique; qu'il soit permis d'ajouter l'orientaliste Hilaire de Barenton († 1946), dont les idées sur l'origine des religions méritent d'être étudiées de près.

2° *Théologie morale et droit canon.* — Il convient de commencer par le cardinal Vivès y Tuto (Joseph Calasanz de Llevaneras, † 1913), dont le *Compendium theologiæ moralis* eut jusqu'à 9 éd.; les *Institutiones morales*, de Gabriel de Varceno (1830-93), qui eurent un égal succès, ont été récemment remaniées et mises à jour par Séraphin de Loiano († 1933); mérite au moins une mention la *Catechesis philosophica moralis*, de Séraphin de Collepardo († 1916). Dans le domaine de la théologie pastorale, il faut mentionner les œuvres de Jean Chrysostome d'Herdringen († 1943). Dans celui de la sociologie, les travaux de Berthold de Westkapelle († 1932); celui-ci a produit des études vraiment remarquables sur l'appauvrissement des masses (1911), la lutte des classes dans la société contemporaine (1913), en indiquant des remèdes à ces maux. — En droit canon, Pie Sabadel de Langogne († 1914) prit une part active à la rédaction du nouveau Code et prépara la partie doctrinale du célèbre décret *Ne temere* (2 août 1907); Timothée Schæfer d'Hechingen écrivit, sur le droit matrimonial et sur le droit des ordres religieux, des ouvrages qui font autorité; son traité *De religiosis* (1927) est universellement connu. Il ne faut pas oublier les œuvres de Matthieu Conte a Coronata, de Gomer Michiels et le précis de morale de Jone Heribert de Schelklingen.

3° *Écriture sainte.* — Dans ce domaine, il faut surtout retenir deux noms. Le premier est celui de Michel Hetzenauer de Zell († 1928), consulteur de la Commission biblique; d'aucuns ont pu lui reprocher son esprit conservateur et quelque peu étroit; mais il faut se rappeler que le modernisme exigeait une très grande prudence en même temps qu'une ferme réaction; d'une merveilleuse érudition, Michel Hetzenauer a exposé les principes d'une saine exégèse et publié un grand nombre d'éditions critiques. En même temps, Constantin Rösch d'Eisenharz († 1944) édita une description de la Terre sainte et s'employa de toutes ses forces à la diffusion de la Bible, en multipliant les traductions en langue vulgaire. On peut encore mentionner Évariste de Saint-Genois († 1917), Jean-Baptiste de Meerle († 1924), Michel d'Esplugues († 1934) et Hugues d'Angers († 1923).

4° *Mariologie.* — Les ouvrages écrits par les capucins sur la très Ste Vierge sont très nombreux. En général, ils n'apportent pas une contribution importante à l'histoire du dogme en cette matière. On peut toutefois faire exception pour Léonard de Bañeras († 1918), promoteur en Espagne de la dévotion mariale selon S. Louis-Marie Grignion de Montfort; et Clovis de Provin († 1945), dont l'ouvrage sur Notre-Dame de la Trinité mérite plus que d'être signalé.

5° *Prédication et ascétisme.* — Parmi les prédicateurs, il faut retenir les noms de Robert Menini, archevêque titulaire de Gangra, vicaire apostolique de Philoppopolis († 1916); et d'Exupère de Prats-de-Mollo († 1917) (cf. *Tables*, 1487); celui-ci écrivit aussi des entretiens spirituels (1905), un commentaire du Sermon sur la montagne (1909), et une étude sur le *Sacré-Cœur* dans l'Évangile (1910). Adolphe de Denderwindeke († 1925) composa, en 2 vol., un *Compendium theologiæ asceticæ* (1921), ainsi qu'un grand nombre d'ouvrages de spiritualité (cf. Kestens [Adolphe] de Denderwindeke). Jean-Baptiste du Petit-Bornand († 1925) étudia la confiance en la divine Providence comme secret du bonheur (1891) et montra, dans un autre ouvrage, que Notre-Seigneur est la clef de toutes les difficultés (1908). Très nombreux sont les capucins qui s'occupèrent de spiritualité franciscaine; qu'il suffise de mentionner : en France : Ubald d'Alençon († 1927) et Gratien de Paris († 1943); en Italie : Jean-Gualbert de Florence († 1937) et Anselme de Reno Centese († 1946); en Espagne : Jean de Guernica († 1950); en Allemagne : Fulgence de Gossensass († 1917); aux États-Unis : Chilian de Leeiwarden († 1946); en Belgique : Robert de Bruges († 1915) et Hilaire d'Anvers († 1916).

6° *Histoire ecclésiastique.* — En 1930, le Révérendissime P. Melchior de Benisa, ministre général, fondait en la cité d'Assise le collège S.-Laurent de Brindes, dont le but principal était d'étudier scientifiquement l'histoire de l'ordre; le directeur était alors Cuthbert de Brighton († 1939), très connu par sa Vie de S. François et son travail sur les capucins et la Contre-Réforme; en 1940, le collège fut transféré à Rome et prit le nom d'Institut historique. Le nouveau directeur, Melchior de Pobladura, fonda les collections *Monumenta historica ordinis capuccinorum* et *Bibliotheca seraphino-capuccina;* la première comprend les mémoires manuscrits concernant les origines de l'ordre et publiés pour la première fois; la seconde a deux sections, l'une historique, l'autre ascé-

tique, et contient des ouvrages importants comme l'*Historia generalis ordinis Fratrum Minorum capuccinorum*, 1947-1951. Depuis 1931, est éditée une revue : les *Collectanea franciscana*, où ont paru d'importants articles sur l'histoire et les doctrines franciscaines, ainsi qu'une imposante bibliographie indispensable à tous les franciscanisants.

Par ailleurs, le Père Édouard d'Alençon (1859-1928) mérite une mention spéciale. Après des études au petit séminaire de Sées, il prit l'habit religieux au Mans le 6 janv. 1879; il étudia la philosophie et la théologie d'abord au couvent de Schandlers dans le Tyrol, puis en Hollande au couvent de Bois-le-Duc où il était ordonné prêtre le 19 mai 1883. Après un séjour d'un an au couvent de Lorient, il fut nommé rédacteur aux *Annales franciscaines* et sa carrière d'érudit commença. Deux ans plus tard, en résidence à Versailles, il était directeur du même périodique; puis en 1892 il était à Rome archiviste général, ce qu'il resta jusqu'à sa mort. Son œuvre est multiple et difficile à classer; on peut distinguer un très grand nombre de monographies diverses publiées au hasard des circonstances; contentons-nous de citer : *S. François de Sales et la vie religieuse des Frères Mineurs capucins*, 1926; la série intitulée *Parterre franciscain, études franciscaines sur quelques sanctuaires de la reine des Anges*, dans *Annales franciscaines*, XVI, 309-11, 950-53; les deux *S. François, ibid.*, XV, XVI; *Les Capucins de Rouen durant les pestes du XVIIe s., ibid.*, XVI; et les nombreux articles parus dans le *D. T. C.*, dans le *D. H. G. E.*, et dans l'*Annuaire pontifical* sur les personnages secondaires de l'ordre de S.-François. Signalons surtout les études sur les origines de l'ordre des capucins : *Les premiers couvents des capucins à Rome*, dans *É. F.*, XXVIII, 1912, p. 484-504; *De origine ordinis Minorum capuccinorum chroniqua*, dans *Analecta O. F. M. Cap.*, XXIII, 1907; *Brevis illustratio monumentorum quæ ad historiam ordinis nostri spectant primis annis pontificatus Pauli III, ibid.*, XXIX, XXX; *Primigeniæ legislationis O. F. M. Cap., textus originales*, 1928. Mais le plus grand mérite d'Édouard d'Alençon est d'avoir contribué pour une très grande part aux études critiques intéressant les sources de la vie de S. François et les origines de l'ordre franciscain; c'était le temps où Paul Sabatier avait remis en honneur ces points d'histoire ecclésiastique; l'érudit protestant lui-même reconnut la compétence de son confrère capucin. Il faut citer : une brève série de publications critiques qui ont pour titre général *Spicilegium franciscanum*, 1898-1900; l'édition critique de l'opuscule écrit peu de temps après la mort de S. François pour chanter les rapports du Poverello avec Dame Pauvreté, *Sacrum commercium cum Domina Paupertate*, 1900; une étude sur la *Légende dite des trois compagnons*, 1902; une autre sur *Les origines de l'église de la Portioncule*, 1904; celle encore sur *Frère Jacqueline, Giacoma di Settesoli*, dans *M. F.*, VI. Tous ces travaux valurent à leur auteur une très grande autorité dans les milieux franciscanisants; tout le monde s'accorde à reconnaître en lui l'un des maîtres de l'histoire franciscaine. En 1924, il était nommé définiteur général. Il mourut le 3 sept. 1928, à Rome, dans la maison généralice des Frères Mineurs capucins. — Voir Jean de Dieu, O. F. M. Cap., *Le Rév. Père Édouard d'Alençon*, dans *É. F.*, XL, 1928, p. 575-94; et *Tables*, 1109.

De la même veine sont : Gratien de Paris († 1943), Godefroy de Paris († 1950), Sixte de Pise († 1943), Alexis de Barbezieux († 1941). Aldelhelm Jann de Stans († 1949) a édité dans les *Monumenta Anastasiana* (5 vol.) les documents qui intéressent Mgr Athanase Hartmann, évêque capucin des Indes; on lui doit également de nombreux ouvrages sur les missions; il faut citer avec lui Clément de Terzorio qui commença une histoire des missions capucines, malheureusement inachevée. Amédée Teetaert de Zedelgem († 1949) fut surtout un historien de la théologie médiévale. Enfin l'on peut et même l'on doit nommer Ambroise de Vérone († 1916), Antonin de Catellammare († 1939), ainsi que Frédégand d'Anvers, actuellement professeur à l'université de la Propagande.

7° *Écrivains missionnaires.* — Les missionnaires capucins ne dédaignent pas les travaux scientifiques, quand ils peuvent aider au développement de leurs missions. Engelbert-Marie de Schyra († 1924) et Odoric de Leutkirch († 1934) publièrent des ouvrages sur la spiritualité missionnaire; Félix d'Anvers († 1932), Marcellin de Cusano († 1940), des ouvrages d'histoire et des biographies; Balthazar de Lodarès († 1936) écrivit, en plusieurs volumes, une étude sur *Los Franciscanos Capuchinos en Venezuela;* enfin François Bassano de Sutri († 1934), Gabriel-Marie d'Alep († 1939), Ange de Ronciglione († 1944), Hildebert de Roeselare († 1941) composèrent des ouvrages de linguistique, grammaires, dictionnaires, en arabe, en tigrée, en langue Mbanza ou en gheuuz, langue sacrée des Éthiopiens.

Bibl. — *Analecta O. F. M. Cap.*, XXI-LXVI, Rome, 1914-51; Melchior de Pobladura, O. F. M. Cap., *Historia generalis ordinis Fratrum Minorum capuccinorum*, part. III, Rome, 1951, p. 305-52; Hilarin de Milan, *Chronica franciscana, Decennalis collegii Assisiensis conspectus*, dans *C. F.*, XX, 1941, p. 175-81.

JULIEN EYMARD D'ANGERS, O. F. M. CAP.

FRÈRES PRÊCHEURS. — Il s'agit ici des tendances générales de la théologie dans l'ordre des Dominicains. On suivra le plan du P. Mandonnet, VI, 863-924, en donnant toutefois une place à part à S. Thomas d'Aquin.

I. Période médiévale. — I. AVANT S. THOMAS D'AQUIN. — 1° *Problème scolaire et doctrinal au début du XIIIe s.* — *a)* Écoles épiscopales : interventions des IIIe et IVe conc. du Latran, VI, 863-64; cf. VIII, 2646 (can. 18), 2656 (can. 11). — *b)* Crise scolaire, rendue plus grave par les cathares et les albigeois, VI, 864; cf. III, 1996 (cathares); I, 680 (propagande des albigeois). — *c)* Manque d'unité dans la philosophie : entrée d'Aristote avec ses dangers, VI, 864 (cf. *Tables*, 252-54); — spécialement conc. de Sens-Paris (1210), I, 938, 1882; VI, 864; XIV, 1703; — intervention de Robert de Courson, I, 939, 1883; VI, 864; XIII, 2750; — intervention de Grégoire IX, I, 1884; IV, 1207; VI, 1806; XIV, 1704, 2110.

2° *Fondation des Frères Prêcheurs : problème scolaire et doctrinal.* — *a)* Utilisation des ordres existants contre les hérésies, VI, 865; cf. II, 2538 (Cisterciens); — deux nouveaux ordres : Humiliés, VII, 312-15; Pauvres Catholiques, 318. — *b)* Rôle de S. Dominique, III, 1699-1702 (controverses avec les albigeois); VI, 865; cf. I, 682 (*Tables*, 1024); — et des F. P., VI, 865-66; cf. III, 1701; VIII, 1574 (Jourdain de Saxe), 761 (Jean de Fribourg), 831 (Jean le Teutonique).

3° *Organisation scolaire de l'ordre.* — *a) Studium solemne* et *studium generale*, VI, 866. — *b)* Organisation progressive des « arts libéraux », 867 (cf. *Tables*, 272). — Orientalisme, 867. — *c)* F. P. et universités, 867; cf. XV, 2240; — « maître du Sacré Palais », VI, 868; cf. III, 1954-57. — *d)* Prêcheurs et autres ordres, VI, 868-69.

4° *École dominicaine augustinienne.* — *a)* Éclectisme des premiers maîtres, VI, 869 : Roger Bacon, II, 8-31 (*Tables*, 347); — Jean de Saint-Gilles, VI, 869; — Étienne de Vannosia d'Auxerre, 869. — *b)* Augustinisme du XIIe s., 869-70 (cf. *Tables*, 314, 2°, 4°). — *c)* Prêcheurs augustiniens, 870-71; cf. XIV, 1708; — spécialement : Roland de Crémone, XIII, 2844; — Hugues de Saint-Cher, VII, 221; — Jacques de Mandres, VI, 870; — Pierre de Tarentaise (Innocent V), VII, 1996; — Moneta de Crémone, X, 2211; — Hugues Ripelin de Strasbourg, XIII, 2737; — Robert Bacon (*Tables*, 347); — S. Edmond, IV, 2103; — Richard de Fishacre (*Tables*, 1531), cf. XV, 393; — Matthieu Paris, XI, 2035; — Robert de Kilwardby, VIII, 2354. — Voir aussi I, 2506, 2507-08, 2511-14; — Guillaume de Moerbecke (Hurter [=H.], II, 313, note); — Thiéry de Freiberg, XV, 611; — Ulrich de Strasbourg, 2058.

5° *Albert le Grand et Thomas d'Aquin.* — Fondateurs, à des titres divers, de l'école thomiste, VI, 872; XIV, 1704-06; XV, 378, 386-87. — Points de

contact et divergences, vi, 873-74; cf. i, 670 (*Tables*, 65, 67).

II. S. Thomas d'Aquin. — Activité, tendances doctrinales, influence.

I. Œuvre : généralités. — *a)* Écrits, vi, 874-76; xv, 635-41. — *b)* Méthode, vi, 876-78; xv, 379-92 (méthode théologique), cf. 849-52. — Exposé « révérencieux » des autorités profanes et sacrées, vi, 877-78; voir *infra*, § Œuvre théologique. — *c)* Génie personnel, 878-80; xv, 627-28.

II. Œuvre philosophique. — *a)* Prédécesseurs et œuvre positive de S. Thomas, vi, 880-81. — *b)* Commentateur d'Aristote, i, 1885-86; xiv, 1705; xv, 641 : logique, 642; — physique, 643; — psychologie, 645; — métaphysique, 646; — morale, 648.

III. Œuvre théologique. — 1° *En général.* — vi, 881-82; cf. xv, 378-92 (théologie de S. Thomas); cf. 400, 486 (théologie et sagesse).

2° *Utilisation de l'Écriture.* — *a)* Texte biblique de S. Thomas, xv, 695-97. — *b)* Canon biblique, 697. — *c)* Documentation scripturaire, 701-04. — *d)* Philologie biblique, 704-08. — *e)* Critique textuelle, 708-11. — *f)* Exégèse : littérale et allégorique, 711; — dialectique, 715; — théologique, 717; solution des *difficultates*, 718; exégèse avant tout scripturaire, 721; traditionnelle, 722; — réfutation des hérétiques, 723; utilisation des auteurs profanes, 723; — verbale, 725; — scientifique, 726. — *g)* Règles herméneutiques : personne de l'exégète, 727; — analogie de la foi, 727; — recours à la tradition, 728; — bon sens, 729; — genres littéraires, 729; — intention de l'écrivain inspiré, 730; — contexte, 730; — style et hébraïsmes, 730; — mystique des nombres, 732; — cadre biblique, 732; — solution des antinomies, 733; — interprétation prudente et indulgente, 735; — sens spirituels, 735.

3° *Recours à la tradition*, xv, 1307. — *Auctoritates* patristiques, 738. — *a)* Documentations patristiques : conciles et pratiques liturgiques, 740; — Pères grecs, 741; — Pères latins, 743; — mentions anonymes des contemporains, 744; — citations implicites et *adagia*, 745; — matériaux inauthentiques, 747. — *b)* Usage des *auctoritates* : présentation des textes, 749; — leur interprétation, 751. — *c)* Esprit de travail et mode de composition, 751; — probité scientifique de S. Thomas, 752-56. — *d)* Nature et valeur de l'argument patristique, 756-59; — inférieure à celle de l'Écriture, 756-57; — nécessité de recourir aux Pères, 758-59.

4° *Appel à l'autorité de l'Église et du pape*, xv, 759. — Infaillibilité de l'Église, iv, 2182-83; — et du pape, vii, 1675.

IV. Valeur doctrinale permanente. — *a)* Qualités pédagogiques et scientifiques justifiant sa prééminence, vi, 882; xv, 627-28. — *b)* Orthodoxie de S. Thomas faisant de lui le docteur officiel de l'Église, *doctor communis*, vi, 883; xv, 631-33, 826-27 (encyclique *Aeterni Patris;* cf. ix, 353-54); cf. Code, can. 1366, § 2, xv, 827. — *c)* S. Thomas et autres écoles : augustinisme (*Tables*, 320); — Duns Scot, iv, 1940-41; cf. xiv, 2200-01; — directives doctrinales et formation des jésuites, viii, 1020-26, 1038-43, 1070. — *d)* Mission doctrinale de S. Thomas dans l'Église, xv, 631; — confirmée par la sainteté du docteur, 633-35; cf. vi, 883, 890-91.

III. Après S. Thomas. — 1° *Hégémonie doctrinale de S. Thomas.* — *a)* Témoignages en dehors de l'école dominicaine, vi, 884-85 : Henri de Wurtzbourg; — Nicolas de Lisieux; — recteur et maîtres de l'université de Paris; — Gilles de Rome, cf. vi, 1358; — Jacques de Viterbe, cf. viii, 305; — Godefroy de Fontaines (cf. *Tables*); — Dante Alighieri (*Tables*, 905); — Étienne de Bourret (*Tables*, 1299). — *b)* Traductions de la *Somme*, vi, 885-86 : Bernard de Gaillac; — Cydonius Démétrius et Prochore (*Tables*, 905); — Michel Sophianus; — Georges Scholarios, cf. xiv, 1550-51, 1714; — Abraham Nachmias; — Joseph Ciantes, cf. ii, 2472.

2° *Ordre des Prêcheurs et doctrines de S. Thomas.* — *a)* Déclaration d'Humbert de Romans, vi, 886. — *b)* Réaction de l'ordre contre la condamnation portée par Kilwardby, 887; cf. i, 1262; iii, 2083; iv, 1865; vi, 892, 896; viii, 2354; xiv, 1708; xv, 394, 655, 682. — Interventions de l'autorité au xiv[e] s., vi, 887. — *c)* Dissidents, 887-88 : Robert Holcot, vii, 30; — Ulrich de Strasbourg, xv, 2058; — Jean Eckart, iv, 2057; — Thierry de Freiberg, xv, 611; — Berthold de Mosburch (H., ii, 516); — Durand de Saint-Pourçain, iv, 1964; — Ubertus Guidi; — Thomas de Naples. — *d)* Chapitres généraux en faveur de S. Thomas, vi, 888-89 : Paris (1286), Saragosse (1309), Metz (1313), Castres (1329), Brive (1346); — et témoignages indirects d'Arnauld de Villeneuve, cf. i, 1875; et d'Érasme, cf. v, 396-97. — *e)* Le Maître des Sentences et la *Somme* de S. Thomas, 889-90; cf. *infra.*

3° *Polémiques thomistes générales.* — *a)* Conflit concernant l'unité de forme (dans les 219 propositions condamnées par Ét. Tempier), vi, 892; cf. xv, 678-84. — *b)* Querelle des correctoires (franciscains et dominicains), vi, 892-93 : Guillaume de La Mare, ix, 2467; — Guillaume de Makelfield (H., ii, 387, note); — Richard Kapwell, viii, 2357; — Hugues de Billom (H., ii, 387); — Jean de Paris (Quidort), 840 (cf. *Tables*, 822-23). — *c)* Défense de la doctrine thomiste, vi, 893-94 : Robert de Bologne; — Hervé Noël de Nédellec, 2315. — *d)* Polémiques contre les adversaires de S. Thomas, 894-95 : Bernard de Gannat (*Tables*, 430) contre Henri de Gand, 2191; Godefroid de Fontaines, *supra;* Gilles de Rome, *supra;* — Robert de Hereford, xiii, 2753; — Thomas de Jorz, xv, 779, contre Scot; — Jean Capréolus, ii, 1694; — Pierre Niger, xi, 659; — Diego de Deza (*Tables*, 957). — *e)* Littérature des « concordances », vi, 895 : Benoît d'Assignano (*Tables*, 422); — Thomas de Sutton, xiv, 2867. — Tables de Hervé de La Queue et de Pierre de Bergame, vi, 895-96.

Autres controverses générales, voir *infra :* activité théologique de l'ordre; période moderne.

4° *Polémiques spéciales.* — *a)* Unité de forme dans le composé humain : âme intellective, unique forme, vi, 896; cf. 547-86 (forme du corps humain; *Tables*, 130). — *b)* Pauvreté religieuse et pauvreté du Christ, 896-97; cf. 776-77; viii, 634-36; xiv, 2538, 2542-43 (cf. *Tables*, 1700). — *c)* Sang du Christ versé pendant la Passion, vi, 897; cf. xiv, 1094-97; xii, 1626 (décision de Pie II); viii, 291 (rôle de Jacques de Brescia). — Sur le principe de l'union hypostatique du sang, vii, 521. — *d)* Opposition du thomisme et du nominalisme, vi, 897-98. — Voir xi, 889-904 (Occam et l'Église). — *e)* Les Prêcheurs contre l'averroïsme renaissant au xvi[e] s., vi, 898 : Cajétan, ii, 1316; — Pomponazzi, xii, 2545; — Javelli, viii, 535; — Jérôme de Formariis; — Augustin Nifo (H., ii, 1282). — Voir aussi i, 2637; vi, 565 (*Tables*, 131, spiritualité et immortalité de l'âme). — *f)* Controverse sur l'immaculée conception, 899-900. — Positions divergentes dans l'ordre : Albert le Grand, vii, 1049; — Pierre de Tarentaise, 1050; — S. Thomas, vi, 899; vii, 1050-54, 1056-57; xv, 942-45; — thomistes en général, vi, 899-900; cf. vii, 1078 (Hervé de Nédellec, Durand de Saint-Pourçain, Pierre de la Palu, Jean de Naples); — Capréolus, 1079; — Tauler, 1079; — Jean Bro-

miard (H., II, 680), 1079; — S. Vincent Ferrier, 1079; — Jean de Monzon, VI, 899; VII, 1083-88; VIII, 791; — Nicolas Eymeric, VII, 1088; cf. V, 2027. — Fête de la Conception, VII, 1095, 1102 (Durand); — Jean de Torquemada au conc. de Bâle, 1111-13; — S. Antonin de Florence, 1116; — Raphaël de Pornaxio, 1120; XIII, 1161; — Vincent Bandelli, VII, 1120-21, 1122-23, 1125; cf. II, 139. — Voir également VII, 1126; 1127; 1128 (Wigand Wirth); 1130 (Catharin), cf. 1156-57, 1166; 1131 (Campanella, Guillaume Pépin); 1132 (S. Louis Bertrand); 1133; 1153 (Melchior Cano); 1163 (interprétation de S. Thomas); 1165 (Barthélemy Spina), cf. XIV, 2479; — Cajétan, II, 1324; VII, 1156, 1165. — Dominicains au conc. de Trente, 1167; — S. Pie V, 1169. — En marge : dominicains et rosaire, XIII, 2903-04, 2907-09. — *g)* Défense des droits de la papauté et de la constitution de l'Église, VI, 900-01 : Jean de Paris (Quidort), VIII, 840; — Tolémée de Lucques, IX, 1062; — Guillaume-Pierre de Godin (H., II, 608) (son traité indiqué comme étant de Pierre de la Palu, XII, 2036); — Hervé de Nédellec, VI, 2315; — Guido Vernani de Rimini (H., II, 538); — Jean (Giovanni) Dominici, IV, 1661; cf. XIV, *addendum* à la col. 2625 (Stojkowich); — Henri Kalteisen (H., II, 902); — Jean de Torquemada, XV, 1235.

IV. ACTIVITÉ THÉOLOGIQUE DE L'ORDRE (du début à la fin du XVe s.). — 1° *Travaux théologiques.* — *a)* Commentaires sur les *Sentences*, VI, 902 : Roland de Crémone, XIII, 2844; — Hugues de Saint-Cher, VII, 221; — Richard Fishacre (*Tables*, 1531); — Robert de Kilwardby, VIII, 887; — Albert le Grand, I, 666; — S. Thomas d'Aquin, XV, 637. — *b)* Les Sommes, VI, 902-03 : S. Thomas, XV, 637; — Albert le Grand, I, 670; — Ulrich de Strasbourg, XV, 2059 (partiellement éditée); — S. Antonin, I, 1451-52; — Hugues Ripelin de Strasbourg, XIII, 2737; — Paul de Hongrie (H., II, 250); — S. Raymond de Peñafort, 1810; — Jean de Fribourg (Freyberg), VIII, 761; — Barthélemy de San Concordio (de Pise), II, 435; — Jean Nieder, XI, 851; — Jérôme Savonarole, XIV, 1230. — Sur les *Summæ confessorum* de cette époque, XII, 1004-06, 1026-27, 1032; XIV, 2344-45.

2° *Travaux apologétiques.* — Contre hérétiques et infidèles, VI, 903 : Moneta de Crémone, X, 2211; — S. Thomas *(Contra gentes)*; — Raymond Martin, VIII, 1889; — Ricoldo (Ricard) de Monte Croce, 1890; cf. XIII, 2660; — Giovanni Dominici, IV, 1667; — Savonarole, XIV, 1230. — Autres travaux dans la réfutation du judaïsme : S. Vincent Ferrier, Thibaut de Saxe, S. Antonin de Florence, Pierre Niger, Jean de Torquemada, VIII, 1890-91; — sur le Coran, III, 1838-39; — contre les albigeois, I, 682; — voir *Inquisition.*

3° *Travaux pragmatiques.* — *a)* Prédication, VI, 904 : Nicolas de Biard (mais probablement franciscain), XI, 589; — Étienne de Bourbon (*Tables*, 1299); — Humbert de Romans (H., II, 448); — Nicolas de Goran, 614; — Maurice d'Angleterre. — *b)* Hagiographie, VI, 904; cf. I, 332 : Barthélemy de Trente (H., II, 292, note); — Roderic de Cerrate (H., II, 434); — Vincent de Beauvais, XV, 3031; — Jean Mailly (?), 3028; — Jacques de Voragines, VIII, 309; — Bernard Gui, évêque de Lodève (cf. *D. H. G. E.*, VIII, 677); — Pierre Calo (H., II, 505). — *c)* Littérature catéchétique, VI, 904 : Raymond Martin (H., II, 400); — S. Thomas, XV, 638 (n. 4-7); — Laurent d'Orléans, II, 1900; IX, 934; — Bernard Gui, *supra;* — Jean Hérolt (H., II, 982). — *d)* Pédagogie, VI, 905 : Guillaume de Tournai (H., II, 386-87); — Vincent de Beauvais, XV, 3030; — Jean Dominici, *supra*, et S. Antonin, *supra.* — *e)* Gouvernement ecclésiastique et civil, VI, 905 : S. Thomas, XV, 638 (n. 18, 19); — Humbert de Romans, *supra;* — Jérôme Savonarole, XIV, 1230.

II. Période moderne. — 1° *Renouveau au début du XVIe s.* — *a)* Multiplication des écoles dominicaines incorporées aux facultés de théologie : maîtres de la chaire de théologie à Salamanque, VI, 906. — Nommément : François de Vitoria, XV, 3117; — Melchior Cano, II, 1537; — Dominique Soto, XIV, 2423; — Barthélemy de Medina, X, 481; — Dominique Bañez, II, 140. — *b)* Création de collèges d'études supérieures, VI, 906 : Valladolid (Alonso de Burgos) (*D. H. G. E.*, II, 701, n. 44); — Séville (Diego de Déza, *Tables*, 957). — *c)* Substitution de la *Somme* au Maître des Sentences, 906-07 : Salvo Cassetta, maître général; — Gaspard Grünwald de Colmar; — Pierre Crockaert (*Tables*, 874); — Jean Dietenberger, IV, 756; — Vitoria, *supra;* — universités et chapitres, 907. — Commentateurs : Cajétan, II, 1327; — Conrad Köllin, VIII, 2370; — Vitoria, *supra;* — Barthélemy de Medina, *supra;* — Bañez, *supra;* — François Silvestri de Ferrare, XIV, 2085.

2° *Humanisme et théologie thomiste.* — *a)* Influence de l'humanisme sur les Prêcheurs (en général), VI, 908, 909. — *b)* En Espagne : Vitoria, XV, 3132; — Melchior Cano, II, 1539-40; — Barthélemy de Medina, *supra;* — Dominique Bañez, *supra;* cf. Alphonse de la Vera-Cruz, XV, 3124; André Véga, 2610; Thomas de Chaves, II, 2361; Martin de Ledesma, IX, 126 : indiqués comme disciples de Vitoria, XV, 3124-25. — *c)* En Italie : Chrysostome Javelli, VIII, 535; — Ambroise Catharin, XII, 2418. — Courants hétérogènes au thomisme : Ambroise Catharin, *supra;* Barthélemy de Medina, *supra*, son probabilisme. — Théologie scolastique et mystique, XV, 423-24; — sur la pauvreté religieuse, III, 578.

3° *Frères Prêcheurs et protestantisme.* — *a)* L'ordre contre Luther, VI, 910-11; cf. Cajétan, II, 1317-18; III, 1702; IX, 1155; X, 1766; — Tetzel, VI, 910, 911; VII, 1619 (cf. *Tables*). — Auteurs cités : Silvestre Prierias (Mazolini), X, 474; — Isidore de Isolanis, VIII, 112; — Thomas Radini-Tedeschi (H., II, 1271); — Ambroise Catharin, *supra;* — Cajétan, *supra;* — Cyprien Benet, II, 845; — Jacques Hochstraten, VII, 11; — Eustache de Zichenis (H., II, 1253); — Jean Mensing, X, 554; — Pierre Sylvius (Peninck) (H., II, 1243); — Matthieu Sittard, XV, 3704; — Jean Dietenberger, *supra;* — Ambroise Pelargus (Storch), XIV, 2627; — Michel Vehe (H., II, 1249); — Jean Fabri de Heilbronn, V, 2055; — Barthélemy Kleindienst. — *b)* Suspicions injustifiées, VI, 911 : Jacques Nacchianti, XI, 1; — Gilles Foscarari (*Tables*, 1593); — Barthélemy de Carranza (Miranda), X, 1859. — *c)* Dominicains persécutés : Jean de Gorcum, martyr, VI, 912.

4° *Théologie humaniste et catharinisme.* — *a)* Abandon des positions traditionnelles dans les ripostes de la théologie humaniste aux négations luthériennes, VI, 912. — *b)* Polémique sur le libre arbitre, 912-13 : Érasme et Luther, IX, 1213, 1283-95; — Jacques Sadolet (H., II, 1510); — Lucien de Otobonis de Mantoue; — Albert Pighi, XII, 2094. — *c)* Audaces de Catharin, VI, 913; cf. Politi, XII, 2418. — *d)* Réserve des lovanistes : Jean Driedo, IV, 1828; — Ruart Tapper, XV, 52.

5° *Frères Prêcheurs au conc. de Trente.* — *a)* Évêques et théologiens engagés au concile, VI, 914. — Cités : Sébastien Lecavella (cf. Michel, *Décrets du conc. de Trente*, 413); — Thomas Stalla (*ibid.*, 436); — J. Nacchianti, *supra;* — A. Catharin; — Pierre Bertano (Michel, *op. cit.*, 4, 36, 39, 40, 41, 47, 150, 191); — Th. Casella (*ibid.*, 41, 47, 76, 150,

542); — François Roméo de Castiglione (*ibid.*, 190, 205); — Barthélemy de Carranza (Medina), *supra;* — Melchior Cano, *supra;* — Barthélemy des Martyrs, II, 436; — Pierre de Soto, XIV, 2431; — Lucien de Mantoue, cité VIII, 2190; — Catharin et le concile, VI, 914-15; XII, 2428-33; — dominicains et décret sur la justification, VI, 915; — Barthélemy Spina, XIV, 2479. — *b) Somme* de S. Thomas au concile, VI, 915-16; — déclarations de S. Pie V et de Clément VIII, 916. — *c)* Dominicains et composition du catéchisme officiel, 916 : Léonard de Marinis (Michel, *op. cit.*, 542, 586); — Foscarari, *supra;* — François Foreiro (Ferrer) (Michel, *op. cit.*, 399, 401, 434, 521).

6° *Thomisme et jansénisme.* — *a)* Position moyenne des dominicains entre jansénistes et jésuites, VI, 916-17. — Auteurs cités : Alexandre Sébille, XIV, 1754; — Bernard Guyard, VI, 1995; — Jean Nicolaï, XI, 490; — Diégo Alvarez, I, 926. — *b)* Sur le concours divin : prémotion thomiste (*Tables*, 761-62), opposée au concours simultané (763). — *c)* Thomisme et molinisme dans les congrégations *De auxiliis*. Thomistes cités : Bañez, X, 2154, 2155, 2156; — Alvarez, 2154, 2156, 2159, 2163; — Pierre Herrera, 2156; cf. VI, 2312; — Thomas Lemos, X, 2158, 2159, 2161, 2163, 2165; cf. IX, 210; — Jérôme Xavières, X, 2159; — Bernerius, Beccaria, Raphaël a Ripa, 2156; — et surtout Serry, cité constamment, 2155-64. — La bulle *Unigenitus* ne condamne ni thomisme ni molinisme, XV, 2129, 2153. — Parmi les appelants, Noël Alexandre, X, 2175.

Pour ne pas toucher ici aux questions trop spéciales, on se contente de renvoyer aux articles : MOLINISME, PRÉMOTION, CONCOURS DIVIN, PRÉDESTINATION, SCIENCE et VOLONTÉ (de Dieu).

7° *Frères Prêcheurs et probabilisme.* — *a)* Origines du probabilisme avec Barthélemy de Medina, VI, 918-19; cf. X, 481; XIII, 463-70; — Jean de Saint-Thomas, 478-81. — Autres auteurs cités VI, 919 : Louis Lopez, IX, 934; — Dominique Bañez, II, 140; — Diégo Alvarez, I, 926; — Barthélemy et Pierre de Ledesma, IX, 126; XIII, 481. — *b)* Attitudes divergentes dans la controverse probabiliste : Grégoire Martinez, X, 218; XIII, 482; — Marc Serra, 482 (H., III, 916); — Jean Ildefonse Baptista, 483 (H., III, 917); — Jean Martinez de Prado, X, 218; XIII, 487; — François Ghelli (Ghezzi), VI, 1341; XIII, 498; — Dominique Gravina, 498; cf. VI, 1769; — Vincent Candido, II, 1506; XIII, 503; cf. IX, 71; — Mercori (Jules), X, 572; XIII, 504; — Baron (Vincent), II, 425 (*Tables*, 377); — Pierre Labat, VIII, 2386; XIII, 504; — J.-B. Gonet, 505; VI, 1487; — Vincent Contenson, III, 1631; XIII, 506; — Dominique Marinis, IX, 2480; XIII, 508; — Louis Minutolo, X, 1798; XIII, 508; — Louis Bancel, II, 139; XIII, 509; — Pedro de Tapia, 509; XV, 51-52. — Voir aussi l'art. CONCINA, III, 681-83; XIII, 574-77, 578; et les noms des auteurs cités à PROBABILISME (cf. *Tables*).

8° *Activité doctrinale de l'ordre.* — Chaires fondées à la Minerve par Casanate, VI, 919. — Trois centres théologiques : Espagne, Italie, France, 920.

a) Espagne (Collèges de Valladolid et Séville). — Auteurs cités : Fr. Vitoria, Dominique Soto, Melchior Cano, Pierre de Soto, Martin de Ledesma, Barthélemy de Medina, Dominique Bañez, Thomas de Lemos, Diègue Alvarez, Jean de Saint-Thomas, tous cités *supra;* — Louis de Grenade, IX, 953; — François de Araujo, I, 1729; — Pierre de Godoy, VI, 1472.

b) Italie. — Silvestre Prierias (Mazolini), Silvestri de Ferrare, Thomas De Vio Cajétan, Chrysostome Javelli, Ambroise Catharin, cités *supra;* — Capponi de Poretta, II, 1693; — Jérôme de Médicis (H., III, 645); — Vincent Gotti, VI, 1503; — Vincent Dinelli (*Tables*, 998); — Daniel Concina, III, 676; — Fulgence Cuniliati (Mario degli Amatori), I, 936; III, 2427; — Joseph-Auguste Orsi, XI, 1612; — Vincent Patuzzi, 2329; — Thomas Ricchini, XIII, 2660; — Salvatore Roselli (H., V, 259); — Antoine Valsecchi (H., V, 322); — Pierre-Marie Gazzaniga, VI, 1175; — Louis-Vincent Cassito, II, 1834; — Philippe Anfossi, I, 1188.

c) France. — Jean Nicolaï, Vincent Contenson, Vincent Baron, Antoine Réginald, J.-B. Gonet, Noël Alexandre, Hyacinthe Serry, cités *supra;* — Antoine Réginald, XIII, 2104; — Antoine Goudin, VI, 1508; — Antonin Massoulié, X, 278; — Ch.-René Billuart (belge), II, 890.

d) Contribution aux autres sciences sacrées, VI, 920-21. — Auteurs principaux cités : Santes Pagnini, XIV, 1089; — Barthélemy de Las Casas, VIII, 2620; — Sixte de Sienne, XIV, 2238; — Abraham Bzowius, XII, 2497 (cf. *Bzowski*, aux *Tables*, 492); — Thomas Campanella, II, 1443; — Jacques Goar, VI, 1467; — François Combefis, III, 385; — Michel Vansleb; — Noël Alexandre (déjà cité); — Jacques Echard, IV, 2054; — Michel Le Quien, IX, 441; — Joseph-Aug. Orsi (cité); — Bernard de Rubeis (H., V, 10; cf. *Tables*); — Innocent Ansaldi, I, 1326; — Joseph Allegranaz, 836; — Thomas Mamachi, IX, 1807; — J.-B. Audiffredi (H., V, 480); — Gabriel Fabricy (H., V, 343); — Philippe Becchetti (H., V, 719).

9° *Restauration de l'ordre des Frères Prêcheurs*, VI, 921. — *a)* En France par Lacordaire, VIII, 2394-2424. — Conférences de N.-D. : Monsabré, X, 2323; — Janvier (voir son article aux *Tables*). — *b)* Œuvre du P. Cormier : *Angelicum*, XV, 2264. — Université de Manille, 2266; — École biblique de Jérusalem; — faculté de Fribourg, 2266. — *c)* Revues : *biblique* (P. Lagrange, voir son article aux *Tables*); — *thomiste* (P. Coconnier, *Tables*, 637); — *des sciences philosophiques et théologiques* (P. Gardeil, voir *Tables*); — *Ciencia tomista* (*Tables*, 1230); — autres revues, VI, 921-22. — *d)* Principaux artisans du renouveau théologique (jusqu'en 1910) : Vincent Jandel : son règlement des études, 922; — Zigliara (Thomas), XV, 3692; — Gonzalès (Zéphirin) (voir *Tables*); — Réginald Beaudouin (*Tables*, 390); — Benoît Schwalm, XIV, 1582; — Henri Denifle, IV, 414. — *e)* Impulsion donnée par les papes à l'étude de S. Thomas d'Aquin : Pie IX, VI, 922-23; — Léon XIII, 923; cf. IX, 353; — l'Académie romaine S.-Thomas d'Aquin, 353-54; cf. VIII, 152; — Pie X, VI, 923-24 (cf. Code, can. 1366); cf. XV, 827.

AUTRES AUTEURS NON ENCORE CITÉS. — 1° *Dominicains.* — *XIIIe s.* — Armand de Bellevue, I, 1887; — Guillaume de Rennes, VI, 1980; — Jean de Naples, VIII, 793; — Jean Pointlâne, 840; — Maflix (Baudoin de), IX, 1509; — Nicolas de Hanaps, XI, 615; — Rainier de Lombardie, XIII, 1642; — Rainier de Plaisance (Sacchoni), 1643; — Romain de Rome, 2847; — Simon de Hinton, XIV, 2121; — Trilia (Bernard de), XV, 1543.

XIVe s. — Beaune (Jean de), II, 520; — Benoît XI (Boccasini), 652; — Eckart le Jeune (corriger la date du décès, 1337), IV, 2081; — Galluzzi (Gilles de), VI, 1140; — Guill. de Paris, 1977; — Jacques de Lausanne, VIII, 298; — Jean de Dambach, 760; — Ludolphe de Saxe, IX, 1067; — Nicolas de Strasbourg, XI, 633; — Rainier de Pise, XIII, 1642; — Remi de' Girolomi, 2377; — Rothwell (Guillaume), XIV, 11; — Le Bx Henri Suso, 2859; — Trivet (Nicolas), XV, 1867.

XVe s. — Barbieri (Philippe de), II, 386; — Barbo (Paul), 387; — Bréhal (Jean), 1127; — Faber (Jean), dit de Carvin, V, 2050; — Galingani (Albert de Regio), VI, 1094; — Jacques de Brescia, VIII, 291; — Jacquier

(Nicolas), 313; — Jean de Cün (Cono), 759; — Jean de Montenero, 791; — Nyder (Jean), XI, 851; — Sans Muteri (ou Mulieri), XIV, 1100; — Sprenger (Jacques), 2553; — Torquemada (Thomas), XV, 1239.

XVIe s. — Antist (Vincent), I, 1440; — Antoine de Sienne ou de la Conception, 1447; — Aquarius (Matthias dei Gibboni), 1725; — Arnaud de Badeto, 1972; — Augustin d'Esbarroya, 2484.

Badia (Thomas), II, 33; — Bernard de Luxembourg, 787; — Bernardini (Paulin), 791; — Bonardo (Vincent), 962; — Bottarelli (J.-B.), 1089.

Cabezudo (Didace Nuno), II, 1297; — Cabrera (Alphonse de), 1298; — Cagnazzo (Jean), 1302; — Campeggio (Camille), 1447; — Cattaneo (Sébastien), 2013; — Chacon (Ciaconii) (Alphonse), 2189; — Corrado (J.-B.), III, 1906.

Faber (Jean), V, 2046; — Fabri (Pierre), 2061; — Fantono (Jérôme), 2076.

Hammer (Wilhelm), VI, 2041; — Herrera (Alphonse de), 2311.

Jacomellus (Thomas), VIII, 258; — Jacques d'Enghien, 291; — Jean de la Cruz (n. 50), 788; — Jean de Ségovie, 816.

Lopez (Louis), IX, 934.

Monopoli (Jérôme), X, 2306.

Nanni (Remi), XI, 22; — Nazarius (Jean-Paul), 54; — Néelsius (Nicolas) ou Neels, 58; — Ninguarda (Félicien), 675.

Ory (Matthieu), XII, 620.

Penna (Jean de La), XII, 1179; — Pépin (Guillaume), 1185; — Pistor (Martin) ou Martin Boulanger, 2231; — Platesius (Eustache), 2255; — Poncelli (Sixtus), 2549.

Radinus, XIII, 1640; — Rivius (Eustache), ou Van der Rivieren, 2748; — Romei (Romeo) (François), 2898.

Savin (Nicolas), XIV, 1215; — Sergent (Dominique), 1922.

Vielmi (Jérôme), XV, 2973; — Villalva (Alphonse de), 3011; — Vivaldi (Jean-Louis), 3146.

XVIIe s. — Alliaga (Jean de), I, 890; — Alvelda (Albelda) (Jean Gonzalez de), 930; cf. VI, 1492; — Arnou (Nicolas), 1980; — Aubermont (Jean-Antoine d'), 2263.

Barrientos (Génès de), II, 427; — Batista (Jean-Ildephonse), 478; — Bianchi (Paul), 813; — Bouquin (Charles), 1094.

Capisucchi (Raymond), II, 1688; — Carraria (Paul), 1803; — Castellini (Luc), 1835; — Cellius (Antoine), 2089; — Choquet (François-Hyacinthe), 2394; — Cippullus (Grégoire), 2513; — Coeffeteau (Nicolas), III, 267.

Fay (Pierre de), V, 2114; — Fellé (Guillaume), 2134; — Ferré (Vincent), 2176; — Fiume (Ignace), 2562.

Gallego de Vera (Barnabé), VI, 1095; — Girardel (Pierre), 1376; — Gonzalès de Léon (Juan), 1493; — Gozze (Ambroise), 1554; — Gregorio (Maurice de), 1864.

Hackett (J.-B.), VI, 2027; — Harney (Martin), 2046; — Henneguier (Jérôme), 2150; — Hernio (Jacques), 2311; — Herrera (Pierre de), 2312.

Jacques de Saint-Dominique, VIII, 299; — Janssenboy (Corneille) et Janssenboy (Nicolas) ou Janssens, 531; — Janssens (François Elinga), 532; — Jean de la Cruz (n. 51), 788.

Knippenberg (Sébastien), VIII, 2360.

Le Fèvre (Nicolas), IX, 159; — Leone (Denis), 427; — Loth (Louis-Bertrand), 939.

Magalhaens (Pierre), IX, 1510; — Marchese (Dominique-Marie), 2007; — Mariales (Santes), 2335; — Marletta (Gabriel), 2486; — Martinez (Grégoire), X, 218; — Martinez (Jean), 218; — Mayol (Joseph), 473; — Miechow (Justin de), 1720; — Milante (Pie-Thomas), 1751; — Montagnuoli (Jean-Dominique), 2336.

Navarette (le Bx Alphonse), XI, 51; — Navarette (Dominique-Ferdinand), 51; — Nicolucci (Jean-Dominique), 646; — Nidi (Raymond), 658.

Oswald (Albert), XI, 1657.

Passerini (Pierre-Marie), XI, 2210; — Pélican (Pierre), XII, 718; — Pencini (Innocent), 722; — Penon (François), 1180; — Percin (Jean-Jacques), 1187; — Piny (Alexandre), 2119; — Pons (Vincent), 2551; — Porrele (ou Porrete) (François), 2590; — Poteau (Nicolas), 2662.

Quétif (Jacques), XIII, 1537.

Ramon (Thomas), XIII, 1651; — Razzi (Séraphin), dit Radius, 1829; — Riccardi (Nicolas), 2660; — Ricci (Dominique), 2661; — Ricci (Jacques), 2661; — Rocaberti (Jean-Thomas de), 2756.

Samuel de Lublin, XIV, 1063; — Samuelis (François-Marie de), 1063; — Sarpetri (Dominique), 1115; — Serroni (Hyacinthe), 1957.

Turco (Thomas), XV, 1926.

Zamordi (Michel), XV, 3683.

2° *Auteurs modernes dont les ouvrages sont cités au cours de l'article.* — *Acta capitulorum ord. Præd.*, VI, 865, 866, 888, 889, 891, 905, 910, 911; — Q. Albertini, 909; — P. Alvarez, 909; — Cl. Andler, 912; — Arriaga, 906; — A. Astrain, 916.

Baets (de), VI, 914; — Balme-Lelardier, 866; — Balthasar, 897; — Baluze-Mansi, 898; — E. de Barthélemy, 918; — Baumgartner, 883; — Cl. Bäumker, 872, 883 (et Härtling), 888; — Benoît XIV, 897; — Bernard (S.), 868; — J. Berthier, 902; — J. Beyssac, 969; — P. G. von Bianco, 907; — du Boulay, 898; — C. Brentano, 874; — E. Brown, 886, 905; — G. Burschbill, 911.

E. Caballero, VI, 909; — J. Catalani, 868; — U. Chevalier, 884, 905; — C. Cipolla, 791, 901; — R. Coulon, 918, 920; — T. E. Crane, 908; — J. Cuervo, 911; — *Ciencia tomista*, 911, 922; — *Chartularium Parisiense*, voir Denifle-Châtelain.

A. Decisier, VI, 903; — H. Dehove, 884; — H. Denifle, 863, 864, 866, 868, 887, 896; — Denifle-Chatelain *(Chartularium Parisiense)*, 861, 864, 868, 869, 871, 884, 887, 888, 901; — J. Ditterlé, 903; — C. Douais, 868, 872, 890, 896, 897, 905; — Duellius, 903; — P. Duhem, 909.

E. Ehrle, VI, 872, 890, 894, 897, 906; — J. H. Endres, 883.

F. Florentino, VI, 898; — M.-H. Forest, 868; — M. Fournier, 864; — N. Franco, 886; — Freiheim-Hertzling, 872; — R. Friedriech, 905.

Garcia de Loaysa, VI, 910; — P. Getino, 906, 909; — Ch. Goerung, 912; — J. Göttler, 903; — M. Grabmann, 884, 887, 888, 894, 901, 902, 903; — H. Grauert, 883, 884; — Grégoire XV, 899; — J. Guiraud, 866.

J. Hefner, VI, 916; — K. Hothenhänsler, 912; — H. Humbertclaude, 912; — H. Hurter, 903, 905, 908, 921.

C. Ilgner, VI, 902.

De Jongh, VI, 911; — Ch. Jourdain, 884, 898.

P. Kalkoff, VI, 910; — S. Killermann, 874; — O. Krebbe, 907; — S. Krebs, 887, 894.

H. Langenberg, VI, 874; — F. Lauchert, 911; — H. Lauer, 874; — Lecoy de la Marche, 904; — J. Loeb, 903; — A. G. Little, 897; — A. Luchaire, 867.

L. Maître, VI, 863; — P. Mandonnet, 864, 866, 868, 874, 875, 883, 885, 887, 892, 896, 901, 902, 904, 910; — J.-M. March, 904; — Martène, 905; — Martin (R.), 907; — B. Martin-Minguez, 911; — Menendez-Pelayo, 889; — E. Michael, 874; — C. Molinier, 867; — Fr. Morgott, 899; — A. Mortier, 866, 886, 897, 912.

A. Neubauer, VI, 903.

A. Ott, VI, 897.

F. Pangerl, VI, 874; — Pascal, 918, 919; — L. Pastor, 897; — N. Paulus, 905, 910, 911; — C. Piat, 877; — J.-B. Pierron, 865; — A. Poncelet, 904; — A. Portmann, 902, 904 (et X. Kunz); — Potthast, 865; — N. del Prado, 899; — C. Prantl, 907.

Quétif-Échard *(Scriptores)*, VI, 883, 887, 905, 908, 911, 913, 918, 921.

Raynaldi *(Annales)*, VI, 897; — A. Reginaldi, 897; — G. Robert, 863; — A. Rössler, 901; — P. Rousselot, 884; — B. de Rubeis, 883.

Th. Schmidt, VI, 874; — R. Scholz, 901; — H. Schreiber, 907; — von Schulte, 903; — J. Schweizer, 909, 911, 913, 916; — A. Sertillanges, 884; — H. Stadler, 874; — M. Steinschneider, 886; — Fr. Suarez, 901.

F. Tocco, VI, 897, 901; — A. Touron, 883.

Ch. Urbain, VI, 888.

A. Viel, VI, 909.

H. Wedewer, VI, 907; — Werner, 883, 898; — J. Wimmer, 874; — de Wulf, 892.

L. Zanoni, VI, 865; — T. M. Zigliara, 896.

Notes complémentaires. — Au cours de sa renaissance au XIXe s. et au début du XXe, l'ordre des Prêcheurs a accompli un effort pour renouer avec sa tradition scolaire et théologique, et pour renouveler, enrichir, approfondir et faire rayonner celle-ci au contact des disciplines et des méthodes modernes.

I. Les cadres d'enseignement. — Au milieu du XIXe s., l'Italie seule conservait pratiquement quelque

chose des coutumes scolaires de l'ordre, avec le collège de la Minerve, restauré en 1816. La renaissance progressive des différentes provinces a permis peu à peu la fondation d'un certain nombre de couvents d'études ou *studia*. En 1958, l'ordre comptait ainsi une cinquantaine de centres de formation philosophique ou théologique : en Allemagne (Walberberg); en Angleterre (Oxford, Hawkesyard); en Autriche (Graz); en Belgique (La Sarte, Louvain); en Espagne (Avila, Caldas de Besaya, Cardedeu, Grenade, Madrid, Salamanque, Valence); en France (Étiolles, L'Arbresle, Toulouse); en Hollande (Nimègue, Zwolle); en Hongrie (Budapest, Sopron?); en Irlande (Cork, Tallaght); en Italie (Arcireale, Bari, Bologne, Naples, Pistoie, Rome, Turin); à Malte (Rabat); en Pologne (Cracovie, Varsovie); au Portugal (Fatima); en Tchécoslovaquie (Ollmütz); en Yougoslavie (Dubrovnik); au Congo belge (Viadana); au Canada (Ottawa); aux États-Unis (Dover, Dubuque, Oakland, River-Forest, Washington); en Colombie (Bogota); en Équateur (Quito); au Pérou (Cuzco); au Brésil (Sao Paulo); en Argentine (Buenos-Ayres); en Australie (Melbourne); en Chine (Hong-Kong). Quelques-uns de ces *studia* sont habilités à conférer les grades canoniques à leurs étudiants dominicains : facultés de théologie et de philosophie au Saulchoir (Kain, Belgique, 1937; transféré à Étiolles, Seine-et-Oise, en 1938 et 1939); faculté de théologie à Washington (1941) et à Salamanque (1947); faculté de philosophie à River-Forest (1943). D'autres facultés de droit pontifical sont accessibles à tous : celles de l'université S.-Thomas de Manille, restaurée sous l'impulsion de Léon XIII et de Pie X; la faculté de théologie de l'université de Fribourg (1890); le *collège Angélique* à Rome (1910), avec ses facultés de théologie, de droit canonique et de philosophie, ses instituts de spiritualité (1950) et de sciences sociales (1951). A l'enseignement individuel de certains religieux dominicains dans les universités catholiques ou d'État, de divers pays, il faut ajouter la charge de quelques grands séminaires : séminaire syro-chaldéen de Mossoul, en Irak (1880); séminaire régional du Niangara, au Congo belge. Les transformations politiques de l'Extrême-Orient ont contraint à l'abandon des séminaires régionaux de Nam-Dinh, au Tonkin (1930), et de Foochan, dans le Fukien, en Chine (1939).

L'équivalence entre le grade dominicain de *lecteur en théologie* et le grade pontifical de docteur en théologie a été supprimée par la Constitution *Deus scientiarum Dominus* du 24 mai 1931. Depuis le *Statutum de studiis in ordine Prædicatorum*, approuvé par la S. C. des Séminaires et Universités le 27 mai 1935 et promulgué par le Révérendissime Père Gillet le 9 juin suivant, le *lectorat* conféré par les facultés dominicaines équivaut à la licence en théologie. Ce même statut de 1935 requérait de tout professeur dominicain le grade de docteur. Atténuée par le chapitre général de 1946, cette dernière exigence est remise en vigueur depuis 1958.

II. Orientations de travail. — 1° *La tâche initiale : le retour à l'ancienne tradition thomiste.* — Avant toute autre entreprise théologique, l'ordre des Prêcheurs devait d'abord reprendre possession vivante de son propre capital théologique. Le retour à l'étude de S. Thomas préconisé par Léon XIII s'appuyait en partie sur l'effort de quelques dominicains, notamment le P. Carbo, venu d'Aragon en Italie, le P. Zigliara, corse, et le P. Lorenzelli. Le mouvement thomiste eut son origine en Italie dès 1880 avec le *Divus Thomas* de Plaisance; puis dans les pays de langue allemande avec le *Jahrbuch für Philosophie und spekulative Theologie*, fondé en 1887 par un tertiaire, E. Commer († 1928), et bientôt connu sous le nom de *Divus Thomas* de Fribourg. En 1893, les PP. Coconnier (Toulouse), Mandonnet (Fribourg), Gardeil et Sertillanges (Paris) fondent à leur tour la *Rev. thomiste*.

L'édition complète des œuvres de S. Thomas, demandée par Léon XIII dès 1879 et mise par lui sous la direction du cardinal Zigliara, sortit son premier volume en 1882. Après la mort du cardinal Zigliara, la direction de l'entreprise fut confiée par le pape au maître des Prêcheurs, alors le P. Frühwirth, le 4 oct. 1893. L'entreprise poursuivit son travail assez lentement, longtemps dirigée par le P. Constant Suermondt († 1925), puis par son neveu le P. Clément Suermondt († 1953). Depuis 1952, la « Commission Léonine », présidée par le P. Antoine Dondaine, se compose de trois équipes qui travaillent à Rome, au Saulchoir et à Ottawa. Parallèlement, quelques efforts ont été tentés pour mettre entre les mains des étudiants et des chercheurs des éditions manuelles de S. Thomas : éditions de la *Somme* par les PP. Faucher, Pègues, les Pères d'Ottawa et les Pères espagnols.

En plus des éditions manuelles de divers ouvrages de S. Thomas réalisées par les PP. Mandonnet, Moos, Cathala, Spiazzi, Cai, Pirotta, etc., il faut signaler spécialement, pour leur meilleure valeur critique, les éditions des *Opuscules philosophiques* par le P. Jean Perrier, du Commentaire sur le traité des noms divins de Denys par le P. Pera, du Commentaire sur le *Liber de causis* par le P. Saffrey.

2° *Les disciplines spécialisées.* — Au moment où le développement moderne des sciences remettait en question toute l'organisation du savoir ecclésiastique, il ne suffisait pas de renouer avec l'ancienne tradition thomiste de l'ordre, il fallait l'approfondir et l'étendre au contact des spécialisations et des disciplines modernes. Il est significatif de voir en 1895 le chapitre général d'Avila réagir contre une coutume, toute nouvelle dans la tradition scolaire dominicaine, d'établir les couvents d'études dans des endroits isolés, loin des grands centres universitaires qui avaient toujours été considérés dans le passé comme le lieu propre d'épanouissement de la vie studieuse de l'ordre. Cet isolement matériel ne signifiait-il pas comme un parti pris, ou tout au moins une résignation, d'isolement spirituel?

L'invitation donnée par le chapitre de 1898 d'envoyer les jeunes lecteurs dans les grandes universités pour s'y former aux techniques modernes correspondait à un mouvement déjà accentué en différentes provinces et qui devait aboutir, en 1907, à une réorganisation complète des études dominicaines. Une nouvelle *ratio studiorum* fut promulguée en effet le 6 avr. 1907 par le P. Cormier (texte dans *Analecta sacri ordinis Prædicatorum*, VIII, 1907, p. 91-100). Elle était l'œuvre d'une commission composée d'abord des PP. Dummermuth (Louvain), de Groot (Amsterdam), Weiss (Fribourg), Gardeil (Le Saulchoir), auxquels avaient été adjoints dans la suite les PP. Belon (Ryckholt, couvent d'études de la province de Lyon), de Löe (Dusseldorf), puis Cordersch (*socius* du maître général), Buonpensiere (Rome), et Lagrange (Jérusalem). Ainsi s'assuraient en pleine crise moderniste les bases de ce que le P. Gardeil appelait « le passage des études fondamentales aux études conquérantes ». La grande nouveauté de cette *ratio* était de prévoir, en plus d'un cycle fondamental de sept ans, un cycle complémentaire de deux ans pour la formation des jeunes professeurs, selon quatre grandes directions de spécialisation : philosophie et sciences, études bibliques et langues orientales, sciences historiques, droit canon et sciences juridiques et sociologiques.

Si malheureusement les chapitres généraux n'urgèrent pas l'application de la nouvelle législation, du moins celle-ci inspira-t-elle le travail de quelques équipes comme celles qui entreprirent la publication de la *Rev. des sciences philosophiques et théologiques* (Le Saulchoir, 1907) ou de la *Ciencia tomista* (Salamanque, 1910).

D'autres revues s'y sont ajoutées dans la suite : *Angelicum*, Rome, 1924; *The Thomist*, Washington, 1939; *Dominican Studies*, Oxford, 1948; *Sapienza*, Bologne, 1949; *Estudios filosoficos*, Las Caldas de Besaya, 1951.

Quoi qu'il en soit, différents résultats ont été acquis dans les divers domaines du savoir ecclésiastique.

a) Sciences bibliques et langues sémitiques. — En prévoyant une spécialisation biblique, la *ratio* de 1907 avait un bel exemple sous les yeux, celui de l'*École biblique* fondée à Jérusalem en 1890, dont le P. Lagrange devait assurer jusqu'en 1938 la vitalité et le rayonnement, ainsi que celui de la *Rev. biblique* (1892). Depuis 1922 l'École biblique est doublée d'une *École française d'archéologie*, instituée par le gouvernement français.

En ce domaine de l'archéologie, les recherches des PP. Abel († 1953) et Vincent ont abouti à d'importantes publications sur la géographie de la Terre sainte : *Jérusalem*, 8 vol., 1912-26; *Bethléem*, 1914-38; du P. Vincent seul : *Canaan d'après l'exploration récente*, 1907-14; et, avec le P. Stève, *Jérusalem de l'Ancien Testament*, 1954-56. Sous la direction du P. R. de Vaux, un travail régulier de fouilles se poursuit, dont le secteur le plus

important a été, à partir de 1949, celui du Khirbet Qumrân.

La connaissance des langues et des civilisations anciennes de l'Orient a fait aussi l'objet d'importants travaux. Ainsi les études d'assyriologie sont-elles particulièrement redevables au P. Vincent Scheil († 1940), qui déchiffra le premier le Code d'Hammourabi, et dans la suite d'innombrables inscriptions. Pour l'étude des LXX et du N. T., le P. Abel a publié en 1927 une *Grammaire du grec biblique*.

La majorité des travaux d'exégèse publiés dans la collection des *Études bibliques* sont l'œuvre du P. Lagrange. D'autres collaborations dominicaines sont à relever : celles du P. Allo; du P. Abel, *Livres des Maccabées*, 1949; et du P. Spicq, *Épîtres pastorales*, 1947; *L'épître aux Hébreux*, 1952-53; *L'agapè dans le N. T.*, 1958 sq. Le P. Spicq a donné ailleurs, dans *La Ste Bible* de Pirot, les commentaires de l'*Ecclésiastique* et des *Épîtres aux Corinthiens*. Dans cette même collection figurent l'*Épître aux Romains*, du P. Viard; et l'*Évangile selon S. Jean*, du Père F.-M. Braun, connu pour d'autres travaux, notamment *Où en est le problème de Jésus?*, 1932, et plusieurs études de théologie johannique.

A l'actif de l'École biblique et du Père Th.-G. Chifflot, il faut porter l'entreprise d'une nouvelle traduction française de la Bible. Parue en fascicules à partir de 1949, en un volume en 1956, la *Bible de Jérusalem* aura excellemment servi non seulement la diffusion de la Parole de Dieu dans le grand public catholique, mais aussi — grâce à ses introductions et à son appareil de notes et références — au progrès de son étude technique.

En Espagne, le Père A. Colunga s'est acquis notoriété par sa traduction de la Bible (en collaboration avec E. Nacar).

De bons travaux d'exégèse ou de théologie biblique sont dus aux PP. Benoit, Boismard, Ceuppens, Dubarle, Girotti, H. Pope, Sales, Synave, Vosté, Zapletal, etc.

b) Sciences des religions. — Pendant longtemps seuls quelques individus isolés se sont adonnés dans l'ordre à la science des religions, ainsi le P. Mainage († 1931) à l'Institut catholique de Paris, et, à Fribourg, le P. Allo qui fut également en cette université le premier titulaire de la chaire de missiologie. Le Père P. de Menasce, spécialiste des religions iraniennes (*Skand-Gumanik Vicar. La solution décisive des doutes*, 1945), en assure l'enseignement supérieur à l'École pratique des hautes études; codirecteur de la *Neue Zeitschrift für Missionswissenschaft*, « Nouvelle Rev. de science missionnaire » (1945), il a collaboré avec Mgr Chappoulie et le P. Bernard-Maître, S. J., à la fondation du cercle d'études missionnaires *Rerum Ecclesiæ* (1948), à Paris. Le Père Cornelis enseigne également l'histoire des religions à l'université de Nimègue (1958).

Directeur d'études à l'École pratique des hautes études pour la chaire des religions helléniques, le P. Festugière possède en ce domaine une compétence incontestée. De ses nombreux et importants travaux il faut retenir au moins *L'idéal religieux des Grecs et l'Évangile*, 1932; *Contemplation et vie contemplative chez Platon*, thèse, 1936; la traduction des œuvres d'Hermès Trismégiste, coll. Budé, 1945; *La révélation d'Hermès Trismégiste*, 1944-54.

Un centre d'études arabes et musulmanes, fondé au Caire en 1935 comme maison filiale de Jérusalem, est devenu en 1953 l'*Institut dominicain d'études orientales*, dont le directeur, le P. Anawati, avait déjà publié en 1948 (en collaboration avec L. Gardet) une *Introduction à la théologie musulmane*. L'Institut publie depuis 1954 un volume annuel de *Mélanges* où figurent, à côté d'études du P. Anawati sur les philosophes arabes médiévaux, des recherches sur les mystiques arabes (P. de Laugier de Beaurecueil) ou l'exégèse contemporaine du Coran (P. Jomier). Cf. aussi la thèse du P. Jomier, *Le commentaire coranique du Manâr*, 1954.

c) Sciences historiques. — A l'activité des PP. Henri Denifle († 1905) et Pierre Mandonnet († 1936) se rattache le développement des diverses sciences historiques dans l'ordre des Prêcheurs.

Peu nombreux sont les dominicains qui s'intéressent à l'histoire, même doctrinale, de leur ordre — si on évoque en regard l'activité considérable déployée en ce domaine par d'autres familles religieuses. L'*Hist. des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs* (Paris, 1903-20), du P. Antonin Mortier († 1942), malgré ses lacunes et son manque de rigueur, n'a pas encore été remplacée. Les travaux des dominicains allemands se situent à un plan plus scientifique. On doit au Père B. Reichert la mise en route des *Monumenta ordinis Prædicatorum historica*, Rome, 1896 sq. Il y publia notamment — malheureusement sur des bases critiques parfois un peu étroites — les actes des anciens chapitres généraux de l'ordre. En 1907, le P. de Loë lançait à son tour une collection de *Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland*, collection à laquelle ont collaboré spécialement les PP. H. Wilms et G. Löhr. On doit au P. Biermann des recherches soit sur les missions dominicaines en Chine, *Die Anfänge der neueren Dominikanermission in China* (1927), soit sur Las Casas. Professeur à l'*Angelicum*, le Père A. Walz a publié un très utile *Compendium historiæ ordinis Prædicatorum*, 1930; 2e éd., 1948. L'*Archiv der deutschen Dominikaner*, fondé en 1937, a malheureusement été vite interrompu. Étudiant l'histoire des fondations dominicaines en Arménie, le Père M.-A. van den Oudenrijn a fait connaître nombre de traductions arméniennes d'écrivains occidentaux, spécialement de S. Thomas d'Aquin.

En France le P. Mortier avait été précédé par d'autres écrivains, pour la plupart insuffisamment formés aux méthodes de la critique et de la recherche. Il n'y a pas lieu de les nommer ici. Par contre du travail utile a été réalisé par les PP. Balme et Lelaidier, *Cartulaire de S. Dominique*, 1893-1901; Chapotin († 1909), *Hist. des dominicains de la province de France. Le siècle des fondations*, Rouen, 1898; Lemonnyer († 1932); Noble († 1945). L'*Histoire de S. Dominique* (1957), du P. Vicaire, professeur à l'université de Fribourg, est la première biographie scientifique du fondateur de l'ordre.

L'Espagne est redevable au P. Justo Cuervo d'une édition critique de Louis de Grenade; au P. Luis Alonso Getino († 1946), d'un gros ouvrage sur *El Maestro Fr. Francisco de Vitoria*, 1930; et au P. Carro, d'une monographie sur Pedro de Soto et d'un ouvrage réputé sur les théologiens juristes face à la conquête américaine (1944). Le maître des études d'histoire dominicaine en Espagne est incontestablement le Père V. Beltrán de Heredia : *Historia de la Reforma de la Provincia de España*, 1939; *Los corrientes des espiritualidad entre los dominicos de Castilla durante la primera mitad del siglo XVI*, 1941; nombreux articles de la *Ciencia tomista*. Quelques bons travaux sont dus en Pologne au P. Woroniecki († 1949); en Angleterre, au P. Bede Jarrett; en Irlande, au P. Coleman; en Italie, au P. Zucchi († 1948), au Père H. Laurent, *Le Bx Innocent V*, 1947; aux États-Unis, au Père W. Hinnebusch.

Dès 1913, le chapitre général de Venlo demandait la création d'un institut historique dominicain. L'idée ne fut reprise qu'en 1929. L'*Istituto storico domenicano*, installé au couvent de Ste-Sabine et dirigé d'abord par le Père G. Théry, puis par le Père Th. Käppeli, publie annuellement l'*Archivum Fratrum Prædicatorum* (Rome, 1931 sq.). Il a repris en main la publication des *Monumenta O. P. H.* (qui en 1958 n'en est encore qu'à son XXIIIe vol.) et a déjà réuni une somme considérable de matériaux, pour une refonte éventuelle des *Scriptores ordinis Prædicatorum*. Les principaux ouvriers de l'Institut sont, aux côtés du directeur, les PP. Meersseman, Creytens, Lœnertz, Ant. Dondaine, S. Forte, V. Koudelka.

Les contributions décisives des PP. Denifle et Mandonnet à l'histoire des doctrines médiévales ont suscité dans l'ordre des Prêcheurs un certain nombre de vocations scientifiques, voire proprement la création d'équipes de travail. Ainsi les *Instituts d'études médiévales* du Saulchoir (fondé en 1921 par le P. Mandonnet, longtemps animé ensuite par le P. Chenu), d'Ottawa (fondé en 1930 par le P. Chenu; transféré à Montréal en 1942 et annexé à la faculté de philosophie). Par contre, le projet d'un institut d'études historiques auprès du *studium* d'Oxford, souhaité par le chapitre général de 1938, n'a pas eu de suite. Dans cette ligne de travail, il faut relever les contributions du P. Callus (histoire de la première école dominicaine d'Oxford), du P. Théry (histoire de la littérature et de l'influence dionysienne au Moyen Age), du P. Chenu (sur les méthodes de la théologie, l'histoire du traité de la foi, etc.; cf. notamment *La théologie comme science au XIIIe s.*, 1927, 1957; *Introduction à l'étude de*

S. Thomas d'Aquin, 1954; *La théologie au XIIe s.*, 1957), du Père A. Dondaine (recherches sur les doctrines et les Églises cathares médiévales), du Père R. Martin (1949; éd. des œuvres de Robert de Melun), du P. Spicq *(Hist. de l'exégèse au Moyen Age)*, du Père S. Axters *(Hist. de la spiritualité flamande)*, etc.

Le Moyen Age n'est pas le seul objet de la recherche dominicaine. Outre l'*Hist. de l'Église*, inachevée, du P. Jacquin († 1956), il faut signaler l'activité archéologique du P. Darsy, qui dirige à Rome les fouilles sous l'antique basilique de Ste-Sabine. Du point de vue de l'histoire doctrinale des premiers siècles, la thèse du P. Sagnard († 1957), *La gnose valentinienne et le témoignage de S. Irénée* (1947), évacue complètement les anciens travaux de de Faye; le P. Audet renouvelle les problèmes de la *Didaché* (1958); le P. de Riedmatten, avec ses *Actes du procès de Paul de Samosate* (1952), prend place parmi les spécialistes des questions christologiques des IIIe et IVe s. Plusieurs collaborations dominicaines (P. Camelot, P. Pruche, P. Sagnard, P. Refoulé) sont à relever dans la collection *Sources chrétiennes* (Éd. du Cerf) où se publient un certain nombre de textes patristiques.

d) Sciences juridiques et sociales. — Tandis que le P. Rutten en Belgique s'engageait dans l'action sur le plan social, le P. Schwalm († 1908), à Corbara puis à Flavigny, travaillait à faire place à la philosophie sociale dans le cadre des études. Dans la suite l'activité dominicaine sur ce plan a été assez sporadique et peu organisée. Les problèmes de droit international ont été abordés par le P. Delos, *La société internationale et les principes du droit public*. Outre sa collaboration avec le P. Lemmonyer et M. Troude à un *Précis de sociologie* publié en des années (1934) où cette science commençait à peine à intéresser les savants catholiques, le P. Jean Tonneau a rédigé pour ce dictionnaire d'importants articles : PROPRIÉTÉ, SALAIRE, SAINT-SIMON, SOCIALISME, etc. Les doctrines communistes ont été pertinemment étudiées par le P. Ducattillon († 1957), dans *Le communisme et les chrétiens*, 1937.

Le vœu du chapitre général de 1938 d'un Institut d'études sociales annexé aux facultés du Saulchoir est resté sans effet. Par contre il faut signaler la création à Québec, sur l'initiative du P. Lévesque, d'une faculté de sciences sociales, et la fondation en 1942 par le Père J. Lebret du mouvement et de la revue *Économie et humanisme*.

e) Histoire de la philosophie. — Peu de dominicains ont apporté des contributions de valeur en ce domaine. Outre les travaux du P. Festugière, il faut au moins relever la thèse du Père A. Gauthier, *Magnanimité. L'idéal de la grandeur dans la philosophie païenne et la théologie chrétienne*, 1951; et son important commentaire de *L'éthique à Nicomaque*, 1958.

f) Sciences psychologiques. — L'effort d'assimilation des nouvelles sciences psychologiques rêvé par le P. Gardeil en est encore, dans l'ordre, à ses débuts. Plus que l'œuvre du P. Manuel Barbado († 1945), il faut citer surtout l'activité de l'*Institut de psychologie* fondé en 1942 par le Père N. Mailloux auprès de la faculté de philosophie de Montréal; les recherches provoquées par le P. Plé dans le cadre du *Supplément de la Vie spirituelle;* les savants bulletins du P. Salman dans la *Rev. des sciences phil. et théologiques.*

3° *Valorisation scientifique du thomisme.* — De ce maniement des techniques modernes, le thomisme a lui-même bénéficié. Tandis que le *Bulletin thomiste* (fondé en 1924 par le P. Mandonnet, ainsi que la *Société thomiste*) permet la liaison entre les travailleurs et fournit régulièrement une bibliographie critique qui cherche à être exhaustive, la *Bibliothèque thomiste*, fondée également par le P. Mandonnet (1921) et dirigée depuis par le P. Chenu, vise à contribuer à l'étude historique de S. Thomas. Un travail analogue a été poursuivi parallèlement par les dominicains espagnols pour l'étude des grands théologiens du XVIe s., par de nombreuses monographies et la publication d'importants inédits, notamment de F. de Vitoria et D. Bañez, soit dans la *Ciencia tomista*, soit dans la *Biblioteca de teologos españoles*, Salamanque, 1931 sq. D'autres collections doivent être mentionnées, comme la *Bibliothèque de la Rev. thomiste* (S.-Maximin) ou les *Thomistische Studien* (Fribourg).

Outre plusieurs essais de synthèse de la philosophie thomiste, parmi lesquels il faut citer au moins ceux du P. Sertillanges († 1948) ou du P. Manser († 1950) (notamment, de ce dernier, *Das Wesen des Thomismus*, nouv. éd., 1949), différents points de la doctrine thomiste ont été approfondis, soit par voie historique : par ex. *La participation dans la philosophie de S. Thomas d'Aquin*, 1942, du P. Geiger; soit par réflexion : *Metaphysik der Relationen*, 1914, du P. Horvath; soit par explicitation et application à des secteurs encore peu travaillés : par ex., du P. Lachance, *Le concept de droit chez Aristote et S. Thomas*, 1933; *L'humanisme politique de S. Thomas*, 1939; soit par essai de prolongement à des problèmes philosophiques nouveaux : par ex. le problème de la critique de la connaissance, travaux du P. Roland-Gosselin. Des contributions notables sont dues également aux PP. Lepidi, Coconnier, Rohner, Kuiper, Toccafondi, Timp, sans oublier le *De veritate fundamentali philosophiæ christianæ* (1911) du P. del Prado, ni les manuels du P. Hugon, après ceux de Zigliara.

De 1929 à la guerre de 1939, les dominicains de Tchécoslovaquie ont publié régulièrement la *Filosoficka Revue*.

Dans le domaine de l'apologétique, des travaux assez importants, célèbres en leur temps, furent publiés par les PP. Puig et Xarrie, Gatti, Weiss, de Groot, Gardeil, de Poulpiquet († 1915), Hugueny († 1942). Le *De revelatione* du P. Garrigou-Lagrange marque un renouvellement et une orientation plus théologique de l'apologétique traditionnelle. Dans une perspective plus large encore se situent les *Dimensions de la foi*, 1952, du P. Guérard des Lauriers.

Le problème de la nature et des méthodes de la théologie elle-même, cher au P. Gardeil, a suscité d'importantes études et discussions, autour du livre du P. Marin-Sola d'abord, *L'évolution homogène du dogme catholique*, 1923; puis de ceux du P. Charlier, du P. Chenu (cf. art. THÉOLOGIE). Voir aussi, sur les mêmes thèmes, le *Dialogue théologique*, par les PP. Labourdette, Nicolas et Bruckberger, 1947.

Plusieurs excellents manuels de théologie dogmatique sont dus aux PP. Lottini, Hugon, Daffara. On peut en rapprocher le *Commentaire français littéral de la Somme théologique*, 1907-31, du P. Pègues († 1936). Plus poussés que de simples manuels sont les ouvrages des PP. Szabo, Buonpensiere († 1929) (*De Deo uno*, 1912; *De Deo trino*, 1930), Fei, Cordovani, Sauras, Hérjs. Après son maître ouvrage sur *Dieu, son existence, sa nature* (1915; 11e éd., 1950), et de nombreux livres de spiritualité ou d'exposés théologiques en français, le P. Garrigou-Lagrange a entrepris la publication d'un ensemble de grands traités : *De Deo uno*, 1938; *De Deo trino*, 1943; *De eucharistia*, 1943; *De Christo salvatore*, 1946; *De gratia*, 1946 (voir son article *infra*, col. 1776).

La mariologie a bénéficié des recherches du P. Garrigou-Lagrange, *La mère du Sauveur et notre vie intérieure*, 1941; du P. Bernard, *Le mystère de Marie*, 1933; du P. Merkelbach, *Mariologia*, 1939; des PP. Cuervo et M.-J. Nicolas.

Le meilleur effort pour intégrer dans une synthèse thomiste à la fois l'apport des études positives sur la théologie sacramentaire et les perceptions de dom Casel est celui du Père H. Schillebeeckx, *De sacramentele Heilseconomie*, Anvers, 1952.

Le *De Ecclesia catholica* (1925) du P. Schultes († 1928), bien que moins original et vigoureux que son *Introductio in historiam dogmatum* (1925), doit être retenu. Un effort plus considérable d'ecclésiologie a été entrepris par le P. Congar. Quelques éléments ou approches d'un grand traité de l'Église ont déjà été publiés par lui, notamment : *Chrétiens désunis. Principes d'un œcuménisme catholique*, 1937; *Esquisses du mystère de l'Église*, 1941; nouv. éd., 1953; *Vraie et fausse réforme dans l'Église*, 1950; *Jalons pour une théologie du laïcat*, 1953; les uns et les autres dans la collection *Unam sanctam* fondée et dirigée par lui.

Les controverses à propos du molinisme ont plus d'une fois provoqué l'intervention de théologiens dominicains. Plus notables furent les travaux du P. Dummermuth, *S. Thomas et doctrina præmotionis physicæ*, 1886; du P. Del Prado, *De gratia et libero arbitrio*, 1907; et du P. Garrigou-Lagrange.

De bons manuels de théologie morale ont été rédigés par les PP. Moran († 1884), Saralegui († 1912), Llaneza. Ceux des Pères D. Prümmer († 1931) et B. Merkelbach

(† 1942) sont devenus classiques. Parmi les auteurs contemporains, il faut retenir au moins les noms des PP. Lumbreras, *De fortitudine et temperantia*, 1929; *De vitiis et peccatis*, 1935; *De fide*, 1937; *De justitia*, 1938, etc.; Th. Deman († 1954), notamment art. PÉCHÉ, PROBABILISME, dans *D. T. C.*; art. *Accroissement des vertus*, dans *D. Sp.*; S. Ramirez, qui a entrepris la publication d'un grand commentaire de la *Ia-IIae de la Somme théol.*; déjà paru : *De hominis beatitudine*, 1942-47.

Parmi les canonistes, A. Potton (1898), J. Noval († 1938), E. Suarez († 1954), H. Berutti, L. Fanfani († 1955), L. Bender.

4° *Diffusion et rayonnement du thomisme.* — Pour rendre S. Thomas accessible à un public de plus en plus large, les frères prêcheurs ont entrepris des traductions annotées de la *Somme théol.* : en espagnol, Madrid, 1880 sq.; nouvelle entreprise, Madrid, 1947; en anglais, Londres, 1911 sq.; en français, Paris, 1926 sq.; en néerlandais, Anvers, 1927 sq.; en allemand, Salzbourg, 1933 sq.; en tchèque, Olmütz, 1937 sq.; en chinois, Shangaï, 1930; en italien, 1949 sq.; en portugais, Sao Paolo, 1944 sq.; en polonais, 1953. L'Institut S.-Thomas d'Aquin, fondé à Kyoto en 1954 par le P. Pouliot, a déjà publié une traduction japonaise du *De ente et essentia*, 1955. Parmi les traductions de divers ouvrages ou opuscules de S. Thomas, il faut signaler spécialement la traduction intégrale, par les Pères anglais, du *De potentia* (1932), et du *Contra gentiles* (1924-29); le même *Contra gentiles* a été également traduit en français (PP. Gerlaud, Corvez, etc.; 1951-58) et en espagnol (1952-53).

En France, deux entreprises dominicaines ont visé à la formation théologique des clercs et du grand public catholique : la revue *Lumière et vie* (1951 sq.), dirigée par des théologiens de la province de Lyon; l'*Initiation théologique*, manuel en collaboration, sous la direction du Père A. Henry (1951-54). C'est également à l'intention des clercs que le Père H.-D. Gardeil, neveu du Père A. Gardeil, a publié son *Initiation à la philosophie de S. Thomas d'Aquin* (1952-53).

De grands orateurs se sont donné pour tâche d'enseigner du haut de la chaire soit le dogme (P. Monsabré), soit la morale (P. Janvier), suivant la doctrine, voire l'ordre même de S. Thomas.

La doctrine de S. Thomas a soutenu également tout un effort de renouvellement des problèmes de la vie intérieure et de la pastorale. La fondation de *La Vie spirituelle* par le P. Bernardot en 1919 a marqué une date importante dans l'histoire de la vitalité spirituelle en France. Principalement appuyé par le P. Garrigou-Lagrange qui y élabora ses grands ouvrages *(Perfection chrétienne et contemplation, L'amour de Dieu et la croix de Jésus, Les trois âges de la vie intérieure)*, ce mouvement profita aussi de l'apport des PP. Jorel, Lemonnyer, Noble, etc. En Espagne, un mouvement analogue reçut son animation principale du saint P. Arintero (cf. *Tables*, 249) et s'exprima aussi dans une revue, *La Vida sobrenatural*. Plusieurs sœurs naquirent ainsi à *La Vie spirituelle : Na Hlubinu*, Olmütz, 1926; *Vita cristiana*, Florence, 1929; *Thomistisch Tijdschrift voor Katholik Kultur-leeven*, Gand, 1930; *The Life of the Spirit*, Oxford, 1944; *Cross and Crown*, River-Forest, Illinois, 1949; *Teologia espiritual*, Valence, 1957.

Sur un plan plus large que celui de *La Vie spirituelle* se place maintenant l'activité du *Centre de pastorale liturgique* qui s'exerce depuis 1943 par ses sessions, ses congrès, ses collections *(Lex orandi)*, et sa revue *La Maison-Dieu* (1945 sq.).

Parmi les nouvelles revues de l'Allemagne nouvelle, plus orientées sur l'actualité, *Die Neue Ordnung* (1948) représente l'apport dominicain.

En France, depuis 1934, une contribution importante au problème de l'union des Églises est apportée par le centre d'études russes *Istina* (fondé à Lille en 1923, transféré à Paris en 1936, puis à Boulogne-sur-Seine en 1946), dirigé par le R. P. Dumont. Fondée en 1934, reprise en 1947, la revue du *Centre Russie et Chrétienté* a été remplacée, en 1954, par *Istina*, plus largement consacrée aux questions œcuméniques. A. DUVAL, O. P.

FRÉRON (Élie), publiciste français (1718-1776). — Après quelques mécomptes dus à des écrits imprudents, Fréron fonda *L'Année littéraire*, dans laquelle il mena jusqu'à sa mort, contre l'*Encyclopédie* et les philosophes, une guerre acharnée. Voltaire surtout ne manquait aucune occasion de l'attaquer de ses satires. « Fréron avait pour lui ce qui manquait à la plupart des adversaires de l'*Encyclopédie*, l'esprit et le bon goût. Égal à ses ennemis par le talent et par l'information, il les dépassait par la loyauté et la mesure; dans la polémique, il s'en prenait aux idées et aux œuvres et il n'atteignait les hommes que par le ridicule... Au total, il valait mieux que son milieu. Sachant ce qu'il risquait, jusqu'au bout il défendit le parti de la religion et du goût, en regrettant que la religion et le goût fussent devenus un parti » (J. Calvet, dans *Catholicisme*, IV, 1634-35). — Ses démêlés avec Voltaire, *D. T. C.*, XV, 3396.

FRESQUE. — Au sens large, toute peinture murale; plus strictement toute peinture adhérant à la chaux d'une surface bâtie ou creusée.

Voir les art. : ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE, I, 1766-67, 1768; — ART CHRÉTIEN PRIMITIF, 1996, 2000, 2010-11, 2013, 2014-15, 2017-18, 2020; — BAPTÊME D'APRÈS LES MONUMENTS DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE, II, 235-36, 242-43; — MARIE, IX, 2440-44, 2450; cf. X, 389; — RELIQUES, XIII, 2329.

FRETTÉ (Stanislas-Édouard), prêtre français (mort en 1899). — Auteur d'une Vie de N.-S. Jésus-Christ (*D. T. C.*, VIII, 1410); de *L'Apôtre S. Paul* (1898), ouvrage qui fut critiqué à son apparition, surtout pour ses erreurs de chronologie. — Hurter, V, 1951.

Cité : à propos de l'édition de S. Thomas, VI, 874; et du *Contra errores Græcocum*, XV, 1758.

FREUD (*Sigmund*), initiateur d'une forme spéciale de la psychologie pathologique, la psychanalyse (1856-1939). — « Ancien élève de J.-M. Charcot, qui traitait les troubles hystériques par la suggestion pratiquée pendant le sommeil hypnotique, Freud, de retour à Vienne, eut l'occasion d'observer une malade dont les troubles psychiques disparaissaient quand on ramenait à sa conscience un souvenir émouvant qu'elle avait oublié. Il en conclut que ces troubles étaient causés par le *refoulement*, c.-à-d. le rejet involontaire, dans l'inconscient, du souvenir indésirable. Bientôt il fut amené à penser que les tendances ainsi refoulées étaient toujours plus ou moins d'origine *sexuelle* : l'instinct sexuel, que les nécessités de la vie sociale nous obligent à réfréner, donne ainsi naissance à des *complexes*, à des systèmes associatifs de tendances, de souvenirs, de sentiments repoussés dans l'inconscient. La *libido*, c.-à-d. la recherche instinctive du plaisir sensuel, existerait d'ailleurs dès le plus jeune âge, et les premiers complexes, comme les premiers refoulements, remonteraient à la vie infantile » (A. Cuvillier, *Précis de philosophie*, II, Paris, 1953, p. 217). — Voir aussi R. Hamel, dans *Catholicisme*, IV, 1640.

Application de la thèse freudienne à l'origine de la religion et critique de cette application, XIII, 2346-48.

FREUX (André des), ou *Frustus*. — Notice [P. Bernard], VI, 924.

FREVIER (Charles-Joseph). — Notice [P. Bernard], VI, 924.

FREY (Jean-Baptiste), théologien scripturaire français (né à Ingersheim en 1878, mort à Rome en 1939). — Sa thèse de doctorat, *La théologie juive au temps de Jésus-Christ comparée avec la théologie néo-testamentaire*, délimite le domaine des recherches qu'il poursuivit toute sa vie. Sa collaboration aux revues spécialisées est abondante.

Cité à propos du péché originel, XII, 278, 289, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 298, 300, 301, 304, 305. — Voir aussi l'art. JÉSUS-CHRIST, VIII, 1200; JUSTIFICATION, 2044, 2046.

FREYBE (A.). — Baptême des enfants et baptême des adultes, II, 332.

FREYBERGER (André). — Notice [P. Bernard], VI, 924.

FREYBERGER (Udalric). — Notice [B. Heurtebize], VI, 924-25.

FREYTAG (François). — Notice [P. Bernard], VI, 925.

FRÉZET (A.). — Sur les reliques, XIII, 2329.

Collaborateur de *Liturgia*. Auteur d'une brochure, *L'abbé Gabriel Chomet*, Spes, 1926.

FRIDRICH (Melchior). — Notice [P. Bernard], VI, 925.

FRIEDBERG (Émile), né à Konitz (22 déc. 1837), mort à Leipzig (7 sept. 1910). — S'est attaché à l'étude du droit canonique et des rapports de l'Église et de l'État. Il est un des maîtres de l'école historique. Protestant, il penchait dans le sens du fébronianisme, et son influence s'est fait sentir sur la législation allemande (mariage civil obligatoire) et sur le Kulturkampf. Il donna une édition critique du *Corpus juris canonici*, Leipzig, 1922; et des *Quinque compilationes antiquæ*, 1882. Autres ouvrages : *Ehe und Eheschliessung im deutschen Mittelalter*, Berlin, 1861; *Das Recht der Eheschliessung in seiner geschichtlichen Entwicklung*, Leipzig, 1865. — Complément de bibliographie dans *Catholicisme*, IV, 1646.

L'ouvrage édité en 1865 cité IX, 2127, 2192.

FRIEDRICH (Johann), vieux-catholique. — Disciple et historien de Döllinger, XV, 2982; — critique le célibat ecclésiastique, 2985-86; — appuie la fondation d'une faculté de théologie vieille-catholique, 2987; — nie l'authenticité des canons de Sardique, 2084; cf. XIV, 1112.

FRIETHOFF (C.), théologien dominicain. — Professeur à l'*Angelicum*, auteur d'un ouvrage estimé sur la Vierge Marie, *De alma socia Christi Mediatoris*, Rome, 1936.

A propos de l'immaculée conception, un art. de l'*Angelicum* (1933), XV, 942; cf. 944-45.

FRIOUL (Concile de). — *Tables*, 705 (Cividale de Frioul).

FRITZ (Georges). — Né à Dieuze (1er mars 1882), docteur en philosophie de l'université de Munster, professeur au lycée de Metz, puis, se sentant appelé à l'état ecclésiastique, ordonné prêtre à Strasbourg en 1909. Après plusieurs années passées dans le ministère paroissial, finalement il devient archiviste et chancelier à l'évêché. Retraité (1er mars 1945), il achève sa vie à Marienthal où il meurt (11 janv. 1951).

Dans son existence effacée, G. Fritz a vu méconnaître sa valeur théologique et critique. Ce qu'il a produit fait « regretter qu'une aussi belle intelligence n'ait pu donner « sa mesure universitaire » (F. L'Huillier). Trente-quatre articles du *D. T. C.* et plusieurs notices des *Tables* (très particulièrement celle concernant la théologie en Allemagne depuis 1900) sont un témoignage irrécusable de sa vaste science. Notons aussi une collaboration précieuse à *L'Ami du clergé*, à *La Rev. des sciences religieuses* et à quelques autres publications.

Il était impossible de ne pas consacrer quelques lignes au souvenir de celui qui fut, pour nous, un bon conseiller et un excellent ami. A. MICHEL.

FRITZLAR (Concile de). — *Tables*, 714.

FROGET (Auguste, en religion *Barthélemy*), théologien dominicain (1843-1905). — Un seul ouvrage important : *De l'habitation du S.-Esprit dans les âmes justes d'après la doctrine de S. Thomas d'Aquin*, Paris, 1898.

Cité : XV, 1846, 1848, 1849, 1855 (bibl.). — Sur les dons du S.-Esprit, IV, 1737, 1779-80 (controverse avec Mgr Perriot); — sur les fruits du S.-Esprit, VI, 948.

FROHSCHAMMER (Jacques), théologien et philosophe allemand (né à Illkofen en Bavière le 6 janv. 1821, mort à Bad Kreuth le 14 juin 1893). — Prêtre en 1847, il fut d'abord curé de campagne, puis chargé d'un enseignement d'histoire des dogmes et de philosophie de la religion (1850). Professeur de théologie (1854), il devint titulaire d'une chaire de philosophie à l'université de Munich (1855).

Il a publié (par ordre chronologique) : *Ueber den Ursprung der menschlichen Seelen. Rechtfertigung des Generationismus*, 1854 (mis à l'Index, 5 mars 1857); *Einleitung in die Philosophie und Grundriss der Metaphysik*, 1858; *Ueber die Freiheit der Wissenschaft*, 1861; *Das Christentum und die moderne Naturwissenschaft*, 1868; *Das Recht der eigenen Ueberzeugung*, 1869; *Das neue Wissen und der neue Glaube mit besonderer Berücksichtigung von D. F. Strauss' neuester Schrift : Der alte und der neue Glaube*, 1873; *Ueber die Genesis der Menschheit und deren geistige Entwicklung*, 1883; et enfin l'ouvrage qui retrace sa lutte contre la scolastique, *Die Philosophie des Thomas von Aquino kritisch gewürdigt*, 1889.

Dès son premier ouvrage, Frohschammer instaure un nouveau traducianisme : « de l'acte générateur des parents, l'homme est produit et selon le corps et selon l'âme en vertu d'une puissance créatrice secondaire, immanente à la nature humaine et communiquée à cette nature par Dieu dès la première origine des choses. Ainsi la génération est en réalité un acte créateur réalisé par la nature humaine, une création *ex nihilo*, en vertu de cette puissance créatrice secondaire communiquée par Dieu à l'humanité » (cf. *D. T. C.*, XV, 1359). Déjà, dans cette première thèse, on sent percer l'idée inspiratrice du semi-rationalisme ; dans son livre *Sur la liberté de la science* (1861), il affirme explicitement que « la philosophie est indépendante du dogme et qu'usant des facultés naturelles de l'homme, elle peut démontrer des vérités révélées » (cf. XIV, 1854). Cette tendance s'affirme davantage encore dans les ouvrages suivants. Pour défendre ce double point de vue, Frohschammer fonda en 1862 la revue *Athenäum, philosophische Zeitschrift*. Mais Pie IX, dans la lettre *Gravissimas inter* adressée à l'archevêque de Munich (11 déc. 1862), condamna ces conceptions (cf. XIV, 1854); condamnation renouvelée plus brièvement par le conc. du Vatican (sess. III, c. IV; Denz.-Bannw., 1799; *Tables*, 688). Insoumis, Frohschammer fut déclaré suspens et persévéra dans son attitude jusqu'à la mort. Les ouvrages publiés en 1854, 1868, 1869, 1873 furent mis à l'Index. Loin de s'amender, Frohschammer expose en 1877 sa conception d'un principe fondamental dans le monde, fantaisie ou imagination, qui expliquerait toutes les réalités, comme l'imagination artistique explique les œuvres d'art, *Die Phantasie als Grundprinzip des Weltprozesses*. Dans son dernier ouvrage sur S. Thomas d'Aquin, Frohschammer retrace l'histoire de son opposition contre la scolastique renaissante (cf. X, 2598).

Voir autobiographie, dans *Deutsche Denker und ihre Geistesschöpfungen*, éd. Hinrichsen, 1888; J. Engert, dans *L. T. K.*, IV, 209-10; A. Attensperger, *Jakob Frohschammers philosophisches System im Grundriss*, 1899; J.-G. Wüchner, *Frohschammers Stellung zum Theismus*, 1913. A. W. ZIEGLER.

FROIDMONT ou **FROMOND** (Libert). — Vie, Œuvres [J. Forget], VI, 925-29. — Son jansénisme et la publication de l'*Augustinus*, 926-27; VIII, 451, 452, 457; — controverse avec le dominicain Alexandre Sébille, XIV, 1754; — avec Petau et Sirmond, X, 2174; — son antiprobabilisme, XIII, 520. — Conception étroite de l'inspiration, VII, 2230.

FROLLO (Giovanni-Luigi). — Sa défense de l'orthodoxie romaine en face de la pravoslavie roumaine, sous le pseudonyme de Nerset Marian, XIV, 84-87.

FROMAGEAU (Germain). — Notice [B. Heurtebize], VI, 929-30. — Cité, XIII, 1520-21, 1534.

FROMENTIÈRES (Jean-Louis de). — Notice [A. Ingold], VI, 930.

FROMMEL (G.), auteur protestant du début du siècle. — De tendance éclectique. A publié : *Études religieuses et sociales*, Neuchâtel, 1895; *Études morales et religieuses*, 1913; *L'expérience chrétienne en tant que rédemption*, cours de dogmatique, 3 vol., 1916.

Cité : sur la foi, VI, 96; — les Églises protestantes, XIII, 868; — la rédemption, 2003.

FRONTON DU DUC. — Notice [P. Bernard], VI, 930-33.

FROUDE (Richard Hurrell) (1803-1836). — L'un des chefs du mouvement tractarien, avec Newman, XV, 3563; cf. XI, 1680, 1681, 1683, 1684; — supplément au *Church Catechism*, 1685; — partisan d'un catholicisme comme au Moyen Age, 1687; cf. 1694, 1698; — et du ritualisme, XIII, 1389; avec la présence réelle eucharistique, 1420.

FRUCTUEUX (Saint), évêque de Tarragone et martyr (IIIe s.). — XIV, 896; — ses reliques, XIII, 2323. — G. Bardy, dans *Catholicisme*, IV, 1656.

FRUDEGARD. — Lettre de Radbert à Frudegard, XIII, 1631.

FRÜHWIRTH (André) (1845-1933). — Maître général des Dominicains (1891); nonce à Munich (1907); cardinal-prêtre (1915); cardinal de Curie (1916); grand

pénitencier (1925); chancelier de la Ste Église (1927). Son généralat fut marqué par une grande impulsion aux études et la fondation des *Analecta ordinis Prædicatorum* (*Tables*, 1745).

FRUITS. — **I. En général.** — 1° *Fruits de la terre.* — Bénédiction, II, 634, 635, 636; IX, 829; XIII, 1448, 1449, 1450; XIV, 474.

2° *En matière de restitution.* — *Res fructificat domino*, XIII, 2472-73, 2478-80.

3° *Fruits d'un bénéfice ecclésiastique.* — Le bénéficiaire dispose de ces F. (can. 1472, 1473). — Perdent ces F. : les concubinaires (can. 2359, § 1); — les excommuniés après sentence (can. 2206); — ceux qui ont négligé de faire la profession de foi requise par les canons (can. 2403); — ceux qui sans raison légitime manquent à la résidence (can. 2381, 1°); — ceux qui ne récitent pas les heures canoniques (can. 1475, § 2); — les suspens *a beneficio* (can. 2280, § 2); — les simoniaques (can. 729, n. 2). — Distribution de F. entre le successeur et le prédécesseur ou ses héritiers (can. 1480).

4° *Fruits de la justification* (conc. de Trente), VIII, 2175; — et de la pénitence, XII, 1090-92; cf. XIII, 2876.

II. Fruits de la messe. — Étude générale [L. Godefroy], VI, 933-44. — F. de la messe d'après le conc. de Trente, VI, 933-34. — Leur production, 934-35. — Participants, 935-36. — Degré de participation, 936-38. — Légitimité de leur application, 938-40. — Bénéficiaires de cette application, 940. — A qui doit-on appliquer la messe, et comment doit-elle être appliquée?, 942-44. — *Tables*, 1353-54.

III. Fruits du S.-Esprit. — Étude générale [A. Gardeil], VI, 944-49.

1° *Théologie positive.* — Exégèse du texte de l'épître aux Galates (V, 22-23), VI, 944-45, 1051; — F. du S.-Esprit et œuvres de la chair, 945-47. — Distinction entre F. spirituels des élus et F. du S.-Esprit, 1405.

2° *Théologie des fruits du S.-Esprit.* — Analogie du F. *(fructus)* et de la jouissance *(frui)*, VI, 947-48. — F., dons du S.-Esprit et vertus, 948; voir aussi BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES, II, 517-18. — Rattachement des F. aux dons ou aux vertus, VI, 949. — Critère de l'expérience religieuse chrétienne, V, 1860-61.

FRUMENCE (Saint). — Et l'Église d'Éthiopie, V, 923; cf. XV, 2722 (version biblique éthiopienne).

FRYDRYCHOWICZ (Dominique), théologien polonais (mort en 1716). — Ses ouvrages, XII, 2496.

FUEGIENS. — Leur vie sociale et religieuse, XIII, 2236, 2239.

FUEL (Henri). — Étude [A. Palmieri], VI, 949.

FUENSALIDA (Diego Joseph). — Notice [P. Bernard], VI, 949-50.

FUENTE HURTADO (Diego de la). — Notice [P. Bernard], VI, 950.

FUENTELAPEÑA (Antoine de). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 950-51.

FUITE DE L'ÉTAT RELIGIEUX. — Voir RELIGIEUX, XIII, 2179-80.

FUITE DES OCCASIONS DE PÉCHÉ. — Note morale [T. Ortolan], VI, 951. — Voir OCCASION. OCCASIONNAIRES, XI, 905.

FUITE PENDANT LA PERSÉCUTION. — Étude [T. Ortolan], VI, 951-64.

1° *De la part des chrétiens en général.* — *a)* Thèse erronée et absolue de Tertullien, VI, 952-55; XV, 138. — *b)* Vraie doctrine proclamée par S. Athanase, VI, 955-57; cf. I, 2157; — par Clément d'Alexandrie, VI, 957-58; cf. III, 149-50. — Fuir ou rechercher le martyre?, VI, 958-60; cf. X, 228-30, 251-52.

2° *De la part de ceux qui ont charge d'âmes.* — Erreur de Tertullien, VI, 960. — Vraie doctrine : S. Athanase, 960-61; — S. Augustin, 962-63; — F. légitime, F. obligatoire, 963-64. — Voir *Charge d'âmes* (*Tables*, 581-82).

FULBERT DE CHARTRES. — Vie. Œuvres. Doctrine [A. Clerval], VI, 964-67. — Animateur, au XIe s., de l'école de Chartres (*Tables*, 589); cf. XV, 3521. — Platonisme de F. et aristotélisme de Bérenger de Tours, VI, 966-67; — application à l'eucharistie, II, 722-23; cf. V, 268, 1217, 1221, 1235, 1381. — Doctrine trinitaire, XV, 1709. — Mariologie : immaculée conception, VII, 985; — virginité, IX, 2383; — Ève-Marie : acquisition des grâces, 2391; — absence de tout péché, 2415; — puissance d'intercession, 2435. — Doctrine sacramentaire : eucharistie, cf. *supra;* — pénitence, 909, 1177; — ordre : validité d'une ordination simoniaque et réconciliation du simoniaque, XIII, 2412-13. — *Tractatus contra Judaeos*, VI, 965; VIII, 1881.

FULBERT-PETIT (Marie-Joseph-André-Clément), archevêque de Besançon (1832-1909). — Au moment de la loi de séparation, les évêques avaient adopté, sous réserve de l'approbation romaine, un type d'associations canonico-légales, dont l'archevêque de Besançon avait été l'inspirateur (mai 1906). Peu après (10 août), l'encyclique *Gravissimo* interdisait que l'expérience en fût faite « tant qu'il ne serait pas constant d'une façon certaine et légale qu'un tel système respecterait pleinement la divine constitution de l'Église » et les droits de la hiérarchie.

Sur tout ceci, voir XII, 1721-22; *Tables*, 281 (associations cultuelles).

FULCONIS (Gabriel-Marie). — Notice [S. Autore], VI, 967-68; cf. II, 2318.

FULDA (Abbaye de). — Fulda est une des plus célèbres abbayes de l'Allemagne. Sa fondation remonte à S. Sturm, disciple de S. Boniface. — *Catholicisme*, IV, 1666-67.

Citée : *a)* A propos de ses abbés : Baugulfe, XIII, 1605; — Ratgar, 1605, 1606; — Raban Maur, 1601, 1603, 1605, 1608, 1613; cf. XII, 2903; — Hatton, XIII, 1601. — *b)* A propos d'autres personnages : Haymon d'Halberstadt, II, 606; VI, 2068; — Walafrid Strabon, XV, 3498, 3499, 3500, 3501; cf. II, 606; — Éginhard, 606; XIII, 1605; — Loup Servet, II, 606; IX, 963, 965; — Gottescalc, VI, 1500; IX, 963, 965. — Georges Witzel et F., XV, 3577, 3578. — *c)* École de F., II, 606; — sacramentaire de F., XII, 885. — Conférences des évêques allemands à F., XII, 1710 (*Catholicisme*, IV, 1667-68).

FULGENCE BOSSAERT. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 968 (où son nom est mal orthographié).

FULGENCE FERRAND. — Ferrand, à qui a été donné le surnom de Fulgence qu'il n'a peut-être jamais porté, est un diacre de Carthage au VIe s. On lui doit : treize lettres; une Vie de S. Fulgence de Ruspe; un recueil intitulé *Breviatio canonum*. La plupart de ses écrits se trouvent dans la *P. L.*, LXV, LXVII. — G. Bardy, dans *Catholicisme*, IV, 1196.

Cité : II, 1983; — sur la controverse théopaschite, XV, 509-10; — sur l'affaire des Trois Chapitres, 1890, 1891, cf. 1911; VII, 535.

FULGENCE DE RUSPE (Saint). — Vie. Œuvres. Doctrine [P. Godet], VI, 968-72.

1° *Vie.* — Incidents et fortunes diverses avant son élévation à l'épiscopat, VI, 968. — Relations avec les moines scythes, 968; cf. *infra*, F. et la controverse théopaschite. — F. et Ferrand Fulgence, cf. *supra*.

2° *Œuvres.* — Trois catégories d'écrits, perdus ou conservés, VI, 969-70. — Cf. I, 2521-22, 2557 (bibl.); IV, 1553; VII, 1532; XV, 1695.

3° *Doctrine.* — 1. *Écriture*, VII, 2214 (véracité des Saints Livres).

2° *Matières.* — *Baptême*, II, 179, 180, 182, 201, 202, 208, 212, 2396; — imposition des mains et cérémonies, VII, 1317, 1318, 1321, 1322. — *Catéchèse* et catéchuménat, II, 1880, 1969. — *Création*, III, 2058, 2059, 2118, 2129; — et providence, XIII, 942. — *Culte :* reliques, 2329; — idolâtrie, VII, 650, 677 (idolothytes). — *Démons :* IV, 339-40. — *Ébionites*, 1989. — *Écriture sainte*, I, 1637; II, 1574, 1575, 1583; VII, 2077-78; — sur la canonicité de : Ecclésiaste, IV, 2003; Judith, VIII, 1712-13; épître aux Corinthiens, III, 1850, 1858; Éphésiens, V, 165; Romains, XII, 2848; Hébreux, VI, 2070-71; Jacques, VIII, 263. — *Église*, IV, 2120-22, 2156, 2177; cf. I, 1022 (apostolicité); II, 1999-2000 (catholicité); XIV, 853-54 (sainteté); XV, 2179-81 (unité); — primauté, I, 1637, 1643; IV, 496; VII, 2434, 2436 (S. Irénée); — évêques, IV, 2256; V, 1568, 1662-67, 1681; — diaconesse, diacre, IV, 687, 688, 689, 690, 693, 705, 706, 707, 709, 713, 718, 720-22, 724, 725; — célibat, II, 2075, 2076, 2081, 2087; — dégradation des clercs, IV, 451, 491; — conciles, III, 637, 641, 644, 646, 649-53, 656-64; cf. Nicée, XI, 417; Sardique, IV, 433-35. — *Esclavage*, V, 464, 467, 470. — *Esprit-Saint*, 693-95; — dons du S.-Esprit, IV, 1754-55. — *Eucharistie*, I, 551; IV, 709; II, 1542, 1543 (canon de la messe); V, 1112, 1126, 1127; X, 867, 883, 884, 898, 908, 926, 1351 (messe); cf. V, 204, 205, 218, 221 (épiclèse); III, 1490 (communion); V, 206 (anaphore de Sérapion); VII, 1317 (renvoi de la messe). — *Fins dernières :* jugement, VIII, 1766; — ciel, II, 2478, 2479; — corps glorieux, III, 1881, 1894; — enfer, V, 48; et feu de l'enfer, I, 2214. — *Foi :* dépôt de la foi, IV, 529; — foi, VI, 72, 157; — dogme (le mot), IV, 1574, 1600; — communion dans la foi, III, 422; — hérésie, VI, 2210. — *Grâce :* vie surnaturelle, justification, VIII, 2082-83; — prédestination, XII, 2816-18. — *Jésus-Christ :* Fils de Dieu, V, 2407-13 (cf. 2410, bibl.); — hypostase et union hypostatique, IV, 370, 440, 450-51; — incarnation, VII, 1489, 1493, 1518; cf. 1447-48; — descente aux enfers, IV, 578-79, 592; — sur l'Hénotique, VI, 2154. — *Libère*, IX, 645, 658. — *Messe*, voir *supra*, Eucharistie. — *Ordre*, XI, 1225-28. — *Pénitence* (discipline et sacrement) : carême, II, 1727, 1729; — confession, III, 840; — contrition, 1672, 1682; — chez Hermas, VI, 2272-73, 2275, 2279, 2284. — Communion aux péchés d'autrui, VII, 1309. — *Sacrements* (mystères), XIV, 486, 545. — *Saints* (Communion des), III, 433-35; cf. VI, 1410. — Les *subintroductae*, 2287.

Voir G. Bardy, dans *Catholicisme*, IV, 1682.

FUSTEL DE COULANGES (Numa-Denys), historien français (1830-1889). — Principaux ouvrages : *Mémoire sur l'île de Chio*, 1856; *Polybe ou la Grèce conquise par les Romains; La Cité antique*, 1864; 7e éd., 1879; *Hist. des institutions politiques de l'ancienne France*, 1874.

Célibat dans le paganisme, IX, 2071.

FUTURS. — Voir *Science de Dieu; Divination; Prophétie, Prédestination.*

FUZET (Edmond-Frédéric), prélat français (1839-1915). — M. le chanoine Cordonnier a publié sa vie en 2 vol., Paris, 1951. — *Catholicisme*, IV, 1683-84.

Cité : à propos de l'apostolicité des Églises de Provence, XII, 1730.

FYENS, *Fienus* (Thomas), auteur flamand du XVIIe s. — Sur l'animation du fœtus, VII, 1163.

FYOT DE VAUGINOIS (Claude). — Notice [E. Levesque], VI, 975-76. — Cf. XIV, 805, 814.

GOBLOT (Edmond) (1858-1935), logicien rationaliste. — Auteur de *Essai sur la classification des sciences*; *Traité de logique; Système des sciences*, etc.

Concept et jugements virtuels, xii, 1475; cf. xv, 3097. — Explication mécaniciste des fonctions biologiques, x, 302. — Déterminisme rigoureux des lois de la nature, x, 1817 (contre la possibilité du miracle). — Cité : xi, 2185.

GOOLENIUS, calviniste. — Défenseur du magnétisme comme agent de guérison. Sa controverse avec le P. Roberti, xiii, 2755.

GODARD (Dom D.), bénédictin de S.-Maur. — x, 430.

GODARD (Léon-Nicolas). — Prêtre et écrivain français, né à Chaumont en 1826, mort à Langres en 1863. Auteur de l'ouvrage *Les principes de 89 et la doctrine catholique*.

Sur cet ouvrage, ix, 585, 593-94.

GODDAM, GODHAM. — Voir *Wodeham* (Adam de); et xv, 3582-83.

GODEAU (Antoine). — Notice [G. Doublet], vi, 1470-71. — Sur les saints ordres, xi, 1376; — son *Hist. de l'Église* accueillie au synode de Pistoie, xii, 2192. — Attitude à l'égard d'Antonin Réginald, xiii, 2110. — Consulteur pour l'examen du *Gallia christiana*, xiv, 836.

GODEFROID DE FONTAINES, un des grands maîtres en théologie de la fin du xiiie s. — Séculier, originaire de Liège. Ses premières études à Paris, vers 1270-72, le mirent en contact avec S. Thomas, Gérard d'Abbeville, Siger de Brabant. Maître en théologie à son tour (avant 1285), il fut régent de longues années (de 1285 à 1297 au moins) et reprit encore du service en 1303-04. Il avait été proposé en 1300 pour le siège de Tournai, mais avait renoncé à ses droits. Il fut mêlé de près à la vie universitaire; également à la lutte des séculiers contre les Mendiants. Il mourut le 29 oct. 1308 ou 1309.

Ses positions philosophiques et théologiques sont assez personnelles, caractérisées surtout par son intellectualisme excessif et par sa théorie sur la transsubstantiation pour expliquer le devenir des êtres corporels. Il se dresse souvent contre Henri de Gand, Gilles de Rome; lui-même fut pris à partie par Bernard d'Auvergne et Gonzalve d'Espagne. Il trouve en Jean Lesage, Jean de Pouilly, Gui Terré des disciples fidèles. Son œuvre actuellement éditée comporte quinze quodlibets imposants, plus trois questions disputées (auxquelles pourraient s'ajouter une vingtaine d'autres *de virtutibus*) et diverses scholies dont certaines sur le *Contra Gentiles*. Le titre de *doctor Venerabilis* lui demeure attaché.

Voir M. de Wulf, *Hist. de la philosophie médiévale*, 6e éd., 1936, p. 293-97; édition des quinze quodlibets dans *Les philosophes belges* (J. Hoffmans, A. Pelzer, M. de Wulf, O. Lottin, 1904-37); J. Hoffmans, *La table des divergences et innovations doctrinales de Godefroid de Fontaines*, dans *Rev. néo-scolastique*, 1934, p. 412-36; *Notations brèves sur Godefroid de Fontaines*, dans *R. T. A. M.*, 1939, p. 168-73; M. de Wulf, *L'intellectualisme de Godefroid de Fontaines d'après le quodlibet, VI, 15*, dans *Beiträge zur Gesch. der Phil. und Theol. des M. A.*, suppl. i, 1913, p. 491-532; O. Lottin, *Psychologie et morale aux XIIe et XIIIe s.*, 1942, 1948, i, ii *(passim)*. — Cf. *Catholicisme*, v, 80. P. Glorieux.

G., thomiste éclectique, xiv, 1708. — Non-distinction réelle de l'essence et de l'existence, iv, 1181, 1230, 1237; cf. xv, 1142 (rapprochement avec Tiphaine). — Sur S. Thomas, vi, 885; xiv, 1708; xv, 386, 654, 656, 691; — et Henri de Gand, 682-84 (unité de forme); — création *ab æterno*, iii, 2177; — sur l'illumination, 687; et la primauté de l'intelligence, 689; — le libre arbitre, 691, 692-93; cf. xv, 692-93. — G. et Durand de Saint-Pourçain, xi, 885. — Les condamnations d'É. Tempier, xv, 102, 104, 105, 106. — Accidents et substance, v, 1388-89, 1390, 1393. — Scolastique, xiv, 1708. — Théologie et science, xv, 398, 400. — Sanctification de Marie, vii, 1054-55. — Schisme grec, xiv, 1294-95. — G. et Siger de Brabant, 2044; — et la Sorbonne, 2390. — Cas de confession, xiii, 440-41. — Théologie, xv, 398. — Cité : xv, 1748 (à propos de la Trinité); 2345 (usure), cf. 2352; simplement cité : 3114.

GODEFROID RAYMOND. — Voir Raymond Godefroid, xiii, 1802.

GODEFROY. — Voir aussi *Geoffroy*.

GODEFROY, évêque de Sabine. — Voir Célestin IV, ii, 2062.

GODEFROY (François-Louis-Donat), né à Moivrons (M.-et-M.), le 14 juill. 1873; professeur au grand séminaire de Nancy (1908), puis supérieur (1919); moine à l'abbaye de Sept-Fonds (1928), dont il devint abbé en 1935. Dom Godefroy est mort le 18 sept. 1953. Son œuvre théologique se résume dans les nombreux articles écrits pour le *D. T. C.* A. M.

GODEFROY DE PARIS, capucin (1886-1950). — Spécialiste de l'histoire franciscaine. Son œuvre principale est constituée par *Les frères mineurs capucins en France. Hist. de la province de Paris*, i, *Introduction des capucins en France;* ii, *De l'expulsion projetée à l'approbation sanctionnée, 1597-1601*, 1937, 1950. On lui doit aussi des études sur *Madame Acarie, tertiaire de S.-François*, 1940; sur la spiritualité franciscaine du xviie s. en France, 1936, 1949; sur le P. Pacifique de Provins, grand missionnaire capucin français (1588-1648), 1934-35, dont il édita le *Voyage de Perse* et la *Brève relation du voyage des îles d'Amérique*, 1939. On trouve enfin de lui dans des revues franciscaines du tiers ordre un très grand nombre de petits articles sur des sujets franciscains; ces articles ont leur valeur historique réelle et contribuent à leur manière à l'histoire de l'ordre.

Voir Raoul de Sceaux, O. F. M. Cap., *In memoriam. Le R. P. Godefroy de Paris, O. F. M. Cap.*, dans *É. F.*, nouv. sér., i, 133-47. — Cité : xiii, 1561.

Julien-Eymard d'Angers, o. f. m. cap.

GODEFROY DE POITIERS (xiiie s.). — Sa *Somme*, xiv, 2361. — Cité : xiii, 437; xv, 372.

GODEFROY DE VITERBE. — Notice et œuvres, viii, 195-96. — Cité : iv, 2306; xv, 1942.

GODEFROY DE WEINGARTEN. — Voir *Geoffroy de Wemmingen*.

GODESCALC. — Voir *Gottschalk*.

GODET (Frédéric), pasteur et exégète protestant de Neuchâtel (Suisse), mort en 1912. — De son enseignement, nous avons principalement : *Commentaire sur l'évangile de S. Jean*, 2 vol., Paris, 1864-65; *Commentaire sur l'évangile de S. Luc*, 2 vol., Neuchâtel, 1871; *Études bibliques*, 1874; *Commentaire sur l'épître aux Romains*, 2 vol., 1879; Paris, 1890; *sur la 1re épître aux Corinthiens*, 2 vol., 1886, 1887; *Introduction au Nouveau Testament*, i, *Les épîtres de S. Paul*, Neuchâtel, 1893; *Commentaire sur la IIe épître aux Corinthiens* (publié après sa mort), 1914. « Le professeur neuchâtelois, protestant traditionnel et pieux, a commenté S. Paul avec beaucoup de vie, de respect et parfois de pénétration spirituelle » (B. Allo, *Première épître aux Corinthiens*, Paris, 1935, p. ciii-civ). Au même auteur catholique, le commentaire sur la IIe épître aux Corinthiens apparaît comme « un excellent commentaire pour son esprit religieux et son bon sens historique et psychologique » (Allo, *Seconde épître aux Corinthiens*, Paris, 1937, p. lxix).

Cité : v, 1012 (S. Jean et l'eucharistie), 2250 (feu du purgatoire), 2517 (fin du monde); vi, 2092 (auteur de l'épître aux Hébreux); viii, 1196 (miracle de Gérasa), 2205 (justification), 2341 (kénose); xi (pastorales : authenticité), 2469; xv, 577 (authenticité de la 1re aux Thessaloniciens).

GODFROY (Claude-Eusèbe). — Notice [P. Bernard], vi, 1471-72.

GODIN (Guillaume). — Voir *Guillaume-Pierre de Goddam, infra*, 2000.

GODOY (Pierre de). — Notice [R. Coulon], vi, 1472-73. — Sur l'existence de Dieu, iv, 892, 907. — Sa théologie dogmatique, 1568; vi, 920, 1472 (emprunts par Gonet). — Incarnation, vii, 1506, 1509, 1523, 1525, 1528, 1529; — Jésus-Christ, viii, 1278, 1279, 1288, 1354; — motif de l'incarnation, xv, 923; — union hypostatique, 923, 930. — Volonté divine

salvifique et préparation des grâces, VII, 1841-42. — Science infuse habituelle du Christ, XIV, 1657. — Trinité, XV, 1803, 1813.

GODTS (François-Xavier), C. SS. R. — Sur le nombre des élus, IV, 2352, 2355, 2364, 2366, 2377 (bibl.?). — Communion fréquente, III, 547.

GOELLER (Émile). — Historien des indulgences en Allemagne au début du XXe s. Ses ouvrages cités : VII, 1636. — Cité : 1609, 1611, 1613, 1614, 1618, 1619, 2032; XII, 1160 (bibl.); XIV, 1162.

GOEPFFERT (Georges). — Notice [R. Coulon], VI, 1473.

GOERRES (Jean-Joseph de). — Les trois phases de sa vie politique et de ses œuvres [P. Godet], VI, 1473-76. — La *Gœrres-Gesellschaft* a édité les *Actes du conc. de Trente*, par Mgr Ehses et ses collaborateurs. — Autres fondations, I, 877. — Cité : I, 1567; V, 1876-77. — *Catholicisme*, V, 107-110.

GOESCHLER (Isidore), né à Strasbourg en 1804, mort à S.-Cloud en 1866. — Juif de naissance, il se convertit au catholicisme sous l'influence de Bautain (1827). Après 1854, il publia des traductions : de l'*Hist. des conciles* de Hefele; de l'*Hist. ecclésiastique* d'Alzog; du *Kirchenlexikon* de Wetzer et Welte, sous le titre de *Dict. encyclopédique de la théologie catholique*, 26 vol., Paris, 1858-68. — Cité : *D. T. C.*, XV, 3537.

GOETHALS. — Voir *Henri de Gand.*

GŒTHE (Johann Wolgang), poète allemand (1749-1832). — Orientation de la pensée allemande dans un sens purement humain, XIII, 1767. — G. et Montaigne, X, 2344. — G. et Pascal, XI, 2194.

GŒTSBERGER (J.), professeur à Munich. — Son article dans *Biblische Zeitschrift* (1905) sur *La question biblique*, VII, 2250, 2262 (inspiration et citations implicites). — *Einleitung in das A. T.*, Fribourg-en-Br., 1928; — sur Ève, V, 1655; — sur le livre des Nombres, XI, 679; — sur le péché originel, XII, 279.

GOETTLER (Joseph). — Son travail sur S. Thomas et les thomistes antérieurs au conc. de Trente (sacrement de pénitence), XII, 984, 993; — résumé, 995-1022.

GOETZ (Karl), théologien protestant du début du XXe s. — A publié sur l'eucharistie plusieurs ouvrages remarquables, quoique inspirés par une critique indépendante : *Die heutige Abendmahlsfrage in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, 2e éd., Leipzig, 1907; *Das Abendmahl, eine Diatheke Jesu oder sein letztes Gleichnis? Eine Untersuchung zum N. T.*, dans les *Untersuchungen zum N. T.*, fasc. VIII, Leipzig, 1920; *Der Ursprung des kirchlichen Abendmahls. Blosse Mahlgemeinschaft von Jesus und seinen Jüngern oder eine besondere Handlung und Worte von Jesus?*, Bâle, 1929.

Cité : III, 2461, 2462; V, 1029, 1053, 1061, 1134, 1306, 1341, 1342, 1343; X, 138, 844, 845, 891, 905.

GOFFREDUS. — Voir *Geoffroy.*

GOG (et Magog). — Le nom de Gog désigne un roi dont il est question dans Ez., XXXVIII, XXXIX; mais aussi il personnifie les puissances ennemies d'Israël.

Cité : V, 2037; cf. VIII, 1908; XI, 161, 283; X, 1470, 1471, 1533, 1562. — Application à la fin des temps (Apoc., XX, 7-8), XIII, 2518.

GOGUEL (Maurice). — Né à Paris en 1880, il y est mort le 31 mars 1955. Professeur d'exégèse à la faculté de théologie protestante de Paris depuis 1906 et aux Hautes Études où il succéda à Loisy en 1927. « Il distinguait entre le fondement de la foi, qui est le fait historique, et la foi elle-même, représentation et valeur de vie que le croyant se donne à partir des faits historiques, mais qui dépassent éventuellement ce que la pure histoire permet d'atteindre. D'une façon souvent décevante, M. Goguel démolissait, par la *critique*, les résultats d'une *exégèse* qui, au niveau de la simple lecture des textes, était généralement très intéressante et constructive » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, V, 91).

Sur le protestantisme, XIII, 883; — à la remorque du rationalisme allemand, 906. — Écriture sainte : S. Marc, IX, 1951, 1957, 1959; — S. Matthieu, X, 371-72; — épître aux Thessaloniciens, XV, 583, 586, 590, 604. — Sur *L'eucharistie, des origines à Justin martyr* : Écriture, V, 990, 1006, 1007, 1019, 1024, 1030, 1032, 1042, 1045, 1046, 1049, 1050, 1053, 1055, 1057, 1059, 1060, 1061, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1073, 1078, 1079, 1088, 1091, 1095, 1102, 1104, 1105, 1106, 1107, 1109, 1114, 1116, 1117, 1118, 1128; X, 806, 828, 837, 838, 842; — Pères, 867, 870, 880, 881, 883, 884, 887, 890, 893, 898, 905.

GOLDENWEISER (A. A.), ethnologue américain de l'école connue sous le nom de *Boas School.* — A son sujet, on consultera H. Pinard de la Boullaye, *L'étude comparée des religions*, Table, 20.

Parmi ses écrits, citons : *Cultural anthropology*, New York, 1925; *Religion and Sociology*, dans *Journal of Philos., Psychol., and Scient. Methods*, XIV (1947); et surtout *Early Civilization*, Londres, 1922. La première partie de cet important ouvrage est constituée par cinq monographies (les Esquimaux, les Tringit et les Haida du N.-O. américain, les Iroquois, le royaume africain de l'Ouganda, l'Australie centrale).

Cité : IX, 1537; XIII, 2206, 2212.

GOLDHAGEN (Herman). — Notice [P. Bernard], VI, 1476-77. — Cité : I, 1545.

GOLGOTHA. — Voir *Calvaire* (*Tables*, 501).

GOLIATH. — Son combat avec David, XIII, 2777, 2781, 2785, 2792; cf. 1097 (psaumes); IV, 971.

GOLOD (Jean), patriarche arménien de Constantinople (mort en 1695). — Indications bibliographiques, XI, 19.

GOLUBINSKIJ (E. E.), historien russe. — Ses deux ouvrages principaux : *Hist. de l'Église russe* (2 vol., Moscou, 1904), fréquemment citée dans l'art. RUSSIE, XIV, 207-33; principalement dans la première partie, 210-66; cf. 363; — *Hist. de la canonisation des saints dans l'Église russe* (2e éd. dans la *Cienija*, 103), ce dernier utilisé dans CANONISATION, § Canonisation dans l'Église russe, II, 1659-72; cf. XIV, 264.— Cité : III, 1917.

GOLUBOVICH (Jérôme), franciscain, missionnaire apostolique de Terre sainte et historien (mort le 9 janv. 1941, à Florence).

Né à Constantinople, le 7 févr. 1865, d'une famille originaire de Raguse (Dubrovnik, Dalmatie), il prit la nationalité italienne en 1914. A la suite d'un pèlerinage aux Lieux saints, il entra (1879) au collège franciscain de Ain-Karim, revêtit l'habit de S.-François à Nazareth le 24 sept. 1881, étudia la philosophie à Bethléem, la théologie à Jérusalem et reçut le sacerdoce au Caire le 18 juin 1888.

Sauf un stage de bibliothécaire au couvent S.-Sauveur de Jérusalem, Golubovich voua ses premières activités aux missions : Chypre (1889-93), Alep (1893), Alexandrie et Port-Saïd (1894), à nouveau Chypre comme curé de Limassol (1895), supérieur de la mission de Constantinople (de 1902 à 1904). Ce qui lui permit d'apprendre les langues arabe, grecque et turque.

Chargé de rédiger l'histoire de la custodie de Terre sainte (1896), il publia à Jérusalem (1898) sa *Serie cronologica dei rev.mi Superiori di Terra santa*, où se révélèrent ses talents et sa vocation d'historien. De là l'idée d'une œuvre monumentale recueillant dans l'ordre chronologique les matériaux pour une histoire missionnaire de tout l'Orient franciscain, *Biblioteca bio-bibliographica di Terra santa e dell'oriente francescano.* Fort de l'appui de ses supérieurs, il entreprit en 1899 de vastes recherches dans les bibliothèques de Terre sainte, d'Italie et de Constantinople, publia deux importants manuscrits découverts à Pérouse et à la Vaticane : *Trattato di Terra santa e dell'Oriente* (de F. Suriano, O. F. M., Milan, 1900) et *Ichnographiæ locorum et monumentorum veterum Terræ sanctæ* (de E. Horn, O. F. M., Rome, 1902).

Membre du collège S.-Bonaventure de Florence-Quaracchi (1904) et premier directeur de l'*Archivum franciscanum historicum* (1907), les travaux supplémentaires faillirent l'absorber et le distraire de sa *Biblioteca* dont le premier volume était sorti en 1906. Il quitta Quaracchi, reprit ses recherches dans les bibliothèques en Autriche,

Dalmatie, France, Belgique et Angleterre, puis, en 1909, s'établit définitivement au couvent d'Ognissanti de Florence. Aidé de collaborateurs, il donna bientôt une ampleur inattendue à sa *Biblioteca* (21 tomes répartis en 3 séries). A cette tâche considérable s'ajoutèrent la publication de nombreux articles de revues et de dictionnaires et, de 1931 à 1935, la réimpression sous sa direction des *Annales Minorum* de Wadding (3e éd., de 25 vol. in-fol., enrichie de notes, d'addenda et légèrement corrigée, allant de 1208 à 1622).

La maladie qui frappa ce travailleur acharné (2 janv. 1941) le ravit à l'affection de ses amis et admirateurs. Son corps repose au cimetière de Florence, à Trespiano.

Le fascicule offert en hommage à l'occasion de son jubilé sacerdotal donne le sommaire de sa biographie et la liste exhaustive de ses publications jusqu'à cette date : *Nel Giubileo sacerdotale del P. G. G.*, Quaracchi-Florence, 1938. Voir en outre *Frate Francesco*, Milan, VI, 1929, p. 180-84; *In memoria del P. G. G.*, Florence-Ognissanti, 1941; *Acta ordinis Minorum*, Quaracchi, LX, 1941, p. 62-66; *A. F. H.*, XXXV, 1942, p. 338-45.

C. SCHMITT.

Cité : IX, 1073-74, 1077, 1080-81, 1083; X, 38, 58, 141 (bibl.), 1967; XI, 227, 232; XIII, 1443-44; XIV, 3095, 3096; *Tables*, 1707.

GOMAR (François), **GOMARISME.** — Étude générale [J. Forget], VI, 1477-86. — Écrits de G., analyse, 1479-81. — Gomarisme strict, supralapsaire, 1481-82; calvinisme strict, II, 1406-12; VI, 2664; XV, 3368; — opposition avec les infralapsaires, VI, 1482-83; cf. I, 1968-69; III, 1720; IX, 1768-69; XII, 2961. — Gomaristes et arminiens, VI, 1483-86. — Voir *Arminius* (*Tables*, 266); EPISCOPIUS, V, 367; synode protestant de Dordrecht (*Tables*, 712); contre-remontrants, III, 1670-71. — Cité : XII, 2961.

Voir G. P. Van Itterzon, *Franciscus Gomarus*, La Haye, 1930.

GOMBAULT, chanoine. — Sur Mme Guyon, VI, 2004, 2006 (bibl.).

GONDAL (Louis), prêtre de S.-Sulpice (1854-1919). — Ses publications sur l'art oratoire, XIV, 812. — Études de théologie fondamentale, 804-05. — Sur le Nouveau Testament, 822. — Cité : VIII, 1398.

GONDISALVI (Dominique), en latin *Gundissalinus*, chanoine et archidiacre de Ségovie. — Traducteur d'ouvrages de philosophes arabes et auteur lui-même de plusieurs traités. Il vécut dans la seconde moitié du XIIe s. — P. Saffrey, O. P., dans *Catholicisme*, V, 96-97.

Cité : I, 973-74, 1880; VI, 1508; XII, 2292; XIII, 1850; XV, 672, 684.

GONDY (François de), archevêque de Paris (14 nov. 1622; l'érection de Paris en archevêché date du 20 oct.), frère du suivant. Mort le 21 mars 1654.

Son mandement (4 mars 1643) au sujet des questions de la grâce, VIII, 454; — promulgation de la bulle *In eminenti* de Clément VIII (11 déc. 1643), IX, 46.

GONDY (Henri de), évêque de Paris (1598), mort le 12 août 1622, à Béziers, où il avait suivi le roi, dans sa campagne contre les huguenots.

Ouvrages du P. Suarez (Jacques de Sainte-Marie) à lui dédiés, XIV, 2730.

GONESIUS (Goniadski). — Antitrinitaire du XVIe s., XV, 1777.

GONET (Jean-Baptiste). — Notice [R. Coulon], VI, 1487-89. — Son œuvre dogmatique, IV, 1531, 1569; VI, 674, 920; X, 1649; XIV, 1023; XV, 417, 420, 830; comparaison avec les *Salmanticenses*, XIV, 1026, 1027, 1030. — *a)* Dieu : attributs, I, 2229, 2234; — éternité, V, 918; — science de Dieu, XIV, 1603, 1610; — prédétermination, I, 2561 (bibl.); — science moyenne, XIV, 1615; — élection, IV, 2241; — prédestination, XII, 2984, 2986; — la loi éternelle en Dieu, pas de volontarisme, XV, 3317. — A propos de son indulgence à l'égard des *Provinciales*, VI, 1487-88; son concept de la volonté antécédente par rapport aux grâces préparées aux infidèles, VII, 1838-42, 1843; cf. XV, 3370-71. — *b)* Trinité : relations et personnes divines, XIII, 2145, 2146, 2147, 2152, 2154; cf. XV, 1811, 1813-14; — génération du Fils, 1809, 1810; — génération du Fils et connaissance des créatures dans le Verbe, 1818; — procession du S.-Esprit, 1819. — *c)* Créatures (anges et hommes) : intelligence des anges, 908; — péché des anges, 3378; — justice originelle, VIII, 2041; cf. XV, 919; — nature déchue, XI, 39, 41; XII, 555; voir *infra*, Sacrements. — *d)* Incarnation : Hypostase et union hypostatique, VII, 417, 520, 524, 530-31, 536; XV, 926; — incarnation : possibilité, VII, 1462; convenance, XV, 1464; nécessité, 1479, 1481; cause finale, 1503, 1504, 1505; cf. 923; — le mystère, VII, 1455, 1457; — l'union : personne assumante, VII, 1511-13; terme formel, 1520-21; concept de l'union, 1523; mérite de l'incarnation, 1529; cf. IX, 2362 (aucune coopération instrumentale de la part de Marie). — Maternité divine et grâce, XV, 942. — Jésus-Christ : sainteté incréée, VIII, 1276; mode substantiel, 1278; sainteté substantielle physiquement communiquée, 1279; cf. XV, 938; grâce incréée et grâce habituelle créée, VIII, 1281; infinité de la grâce, 1283; identité spécifique de la grâce du Christ et de la nôtre, 1284; vertus infuses dans le Christ, 1285; foi (?), 1286; dons du S.-Esprit, 1287; don de crainte (?), 1288; — science du Christ, XIV, 1650, 1653, 1657; — impeccabilité du Christ, VIII, 1293, 1294; liberté du Christ, 1300, 1301, 1302, 1304, 1306; XV, 934; — puissance de son humanité, VIII, 1314; — sa causalité : morale (?), 1318; physique, 1320; — sa vertu instrumentale, 1323; — sujétion au Père, 1333; — royauté, 1356. — *e)* Église : notes, IV, 2131; unité, XV, 2201; — glossolalie, VIII, 2598. — *f)* Sacrements : Institution, XIV, 565, 571; — causalité, 614, 617; — effets : grâce sacramentelle, 630, 631; — possibilité d'un sacrement spirituel (?), 632-33; — reviviscence des sacrements, XIII, 2626. — Sacrements préchrétiens dans l'état d'innocence (?), XIV, 646; — après la chute, 650. — Baptême, II, 251, 278. — Eucharistie : accidents eucharistiques, V, 1421; — messe, immolation virtuelle, X, 1154, 1155, 1156; cf. 1233, 1275, 1276; XV, 951; — oblation purement verbale (?), 1254; cf. 953; — unité du sacrifice, X, 1289; — efficacité, 1295, 1298; — transsubstantiation, XV, 948; par reproduction, 1402; — communion sous les deux espèces, III, 567, 571. — Pénitence, XII, 1124; — satisfaction, XIV, 1206. — Ordre, décret *pro Armenis*, XI, 1323; — ministre de l'épiscopat, 1383, 1386. — *g)* Grâce et vertus : disposition à la justification, XV, 986; — mérite, 987; — secours spécial de la persévérance, XII, 1285; — persévérance finale, 1296-97, 1301. — Exercice de la vertu surnaturelle et habitudes acquises, XV, 2768. — Foi : crédibilité, III, 2296; — autorité divine, motif de la foi, XV, 994; — liberté de la foi, VI, 418; — obscurité, 464-65; — coexistence de la foi et de la science, 466-67; — nécessité d'une foi explicite, VII, 1879-80, 1882; — Charité, II, 2247, 2249, 2255; — reviviscence des mérites, XIII, 2639-40, 2643, 2644. — Vertu de prudence attachée aux autres vertus, XV, 2785. — Moralité de l'acte humain, X, 2465. — *h)* Fins dernières : élus : nombre, IV, 2352, 2356, 2361, 2366; — gloire, VI, 1395, 1396, 1398, 1401, 1405; cf. vision intuitive, VII, 2353, 2354, 2358, 2359, 2377, 2378, 2383, 2385, 2386, 2388, 2389, 2390; — auréole, I, 2572-73; — purgatoire : Corps mystique, fondement dogmatique des suffrages pour les défunts, XIII, 1302; — enfer : feu, V, 2232. — *i)* Questions de

GORINI (Jean-Marie-Sauveur), né et mort à Bourg-en-Bresse (1803-1859). — Pendant les dix-huit ans passés au presbytère de La Tranclière, il prépara son ouvrage principal : *Défense de l'Église contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Augustin et Amédée Thierry, Thiers, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Henri Martin*, 2 vol., publié en 1853, alors que l'auteur était depuis six ans transféré à S.-Denis, près de Bourg; 2e éd., 3 vol., parue en 1859; autre éd., 4 vol., 1864; 10e éd., 1886. Un ouvrage posthume, *Mélanges extraits des Pères latins*, fut publié en 1859, 4 vol., à l'usage des classes; réédité en 1871. — J. Morienval, dans *Catholicisme*, v, 106-07.

G. et la thèse de Guizot sur l'évolution appliquée à la hiérarchie ecclésiastique, vi, 2376.

GORITZ (François-Antoine de). — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 1497-98.

GORMAZ (Jean-Baptiste). — Notice [P. Bernard], vi, 1498. — Cité sur la foi : vi, 203, 254, 405, 431, 495; sur la croyance, iii, 2373.

GORODETSKIJ (Platon), métropolite de Kiev (mort en 1891). — Sur l'Église universelle, xv, 2213.

GORSKI (Jacques), professeur à Cracovie (Pologne), à la fin du xvie s. — Contre les protestants, à la défense de Solokowski, xii, 2483.

GORSKIJ (Alexandre Vasilievich), recteur de l'Académie de Moscou (mort en 1875). — Dans sa *Théologie dogmatique* (demeurée inédite en raison de ses tendances catholiques), il réfutait avec érudition les théologiens protestants rationalistes d'Allemagne. Il tenait en grande estime la Confession de foi de Dosithée. — *T. D. C. O.*, i, 615, 677. — Cité : x, 2071; xiv, 363.

GORSKIJ (Théophylacte), évêque de Peresjaslavl (1776; mort en 1788). — Auteur d'un manuel dogmatico-moral en 2 vol., à tendances protestantes, xiv, 354 (M. Jugie, *T. D. C. O.*, i, 594); cf. xii, 1390, 1392-93. — Infaillibilité de l'Église dans le peuple, xiv, 1431. — Unité de l'Église, xv, 2210. — Dieu : doctrine opposée à Palamas, xi, 1815. — Sur le mariage, ix, 2321; — la pénitence, xii, 1132; — le purgatoire, xiii, 1343 (données contradictoires).

GOSSELIN (Jean-Edme-Auguste). — Notice [E. Levesque], vi, 1498-1500; — cf. xiv, 825, 827. — Sur la messe, x, 1223. — Sur les œuvres de Fénelon, v, 2144-45, 2152, 2168, 2169 (bibl.); — doctrine de Mme Guyon d'après Gosselin, vi, 1998; cf. 2004, 2006. — Sur le pouvoir temporel du pape, xii, 2689, 2763.

GOTESCALE. — Voir *Gottschalk*.

GOTHER (Jean). — Notice [A. Gatard], vi, 1502-03. — Et Challoner, ii, 2208.

GOTHS (Ostrogoths, Wisigoths). — *a)* Histoire religieuse des peuples : Église de Gothie (nord du Danube) au ive s., iii, 1342; — Ulfila, apôtre des G., 1342; cf. i, 1849-50; xv, 2408-52. — Arianisme G., i, 1848; — wisigothique, 1852; en Espagne, 1852; cf. v, 554; xv, 1176-79 (jusqu'à la conversion de Récarède); ix, 97 (S. Léandre); en Aquitaine, i, 1853; — ostro gothique, 1856-57. — *b)* Ingérence des rois dans les élections pontificales : de S. Symmaque, iv, 2292; xi, 1961-62; xiv, 2984; — de S. Félix IV, iv, 2294; v, 2131; — de S. Agapet, iv, 2294; — de S. Silvère et de Vigile, xiv, 2065-66; xv, 2995-99; cf. xii, 661; xv, 1891, 1895; — de S. Jean Ier (?), viii, 593; cf. ii, 919. — *c)* Liturgie : dans le sacrement de pénitence, xii, 818-19; cf. 834-35, 842; — *missale gothicum*, ix, 808; — langue liturgique, viii, 2582; — Bible en langue gothique, xv, 2053-54, 2723, 2725. — *d)* Divers : Alaric et le conc. d'Agde, i, 563; — S. Césaire sous les règnes wisigothique et ostrogothique, ii, 2169; — Cassiodore et Théodoric, 1830; — Sidoine Apollinaire et les Wisigoths, xiv, 2033. — Lois sévères contre l'infanticide, vii, 1723; et le rapt, xiii, 1667.

GOTTHARD (Georges). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1503.

GOTTI (Vincent-Louis). — Vie et œuvres [R. Coulon], vi, 1503-07; cf. 919. — Méthode théologique, iv, 1532; xv, 433, 830; — part faite à la tradition, 1328, 1339. — Église : notes, iv, 2131; — visibilité, 2144; — indéfectibilité, 2149; — autorité des Congrégations romaines, 2195; cf. iii, 1109. — Connaissance de Dieu : foi et grâce, vi, 459; — science et foi, 467. — Dieu : sa science, xiv, 1603; vision intuitive, vii, 2377, 2393 (bibl.). — Grâce : nécessité, 1581, 1589; — grâces surnaturelles *quoad modum*, 1590; — grâce et mérite, xv, 987; — grâce sanctifiante et maternité divine, xv, 942. — Charité, ii, 2247. — Chasteté, 2325, 2330. — Prédestination, xii, 2984; — nombre des élus, iv, 2366. — Convenance de l'incarnation, vii, 1473, 1477; — pluralité des mondes habités, 1473. — Culte dû à Marie, ix, 2452, 2453. — Eucharistie : communion fréquente, iii, 543; — sous les deux espèces, 567; — fruits de la messe, x, 1304. — Pénitence : absolution, i, 247. — Ordre : forme du sacrement, xi, 1327. — Jugement dernier, viii, 1822. — Nature du martyre, x, 224, 226, 231. — Probabilisme, xiii, 560. — Cité (Trinité), xv, 1803; i, 2561 (bibl.), prédétermination; — infaillibilité du pape, vii, 1683; — thomisme, vi, 920; xv, 828.

GOTTLOB (A.). — Sur les emprunts du S.-Siège au xiiie s., xv, 2341.

GOTTRAW (Pierre). — Notice [P. Bernard], vi, 1507.

GOTTSCHALK (ou *Godescalc*, *Gotescale*). — Notice [P. Godet], vi, 1500-02. — *a)* Controverse relative à ses erreurs sur la prédestination, xii, 2901-35. — *b)* Aspects divers de la controverse : prédestinatianisme de G., i, 2527; — Amolon à G., sur la prédestination, 1126; vi, 2483; xii, 2914; — Raban Maur et G. : conc. de Mayence, i, 2528; vi, 1501, 2483; xii, 2902, 2903-06; — lettre *Dicta cujusdam sapientis*, xiv, 2599; — conc. de Kierzy-sur-Oise (843), xii, 2906; (853), i, 2528; vi, 2483; x, 664; xii, 2807, 2920-22; — pour les conciles postérieurs relatifs à la controverse, mais ne visant plus directement G., voir controverse générale, 2922-35; cf. i, 2528-29; vi, 2483; xii, 2807; — Hincmar et G., ii, 605; vi, 1501-02, 2483; xii, 2805-06, 2906-08. — *c)* Autres personnages indirectement intéressés à la controverse : Florus de Lyon, ii, 605; vi, 54; xii, 2913; — Loup Servat, ii, 606; vi, 2483; ix, 964, 965, 967; xii, 2908; — Prudence de Troyes, 2908; xiii, 1080-82; vi, 2483; — Scot Érigène, 1501, 2483; xii, 2911-13; — Ratramne, 2910-13; xiii, 1780, 1785-86; — Raban Maur, 1618-19; — Paschase Radbert, 1628, 1630, 1633; — Wenilon de Sens, xv, 3325. — Épilogue de l'affaire G., xii, 2932-33. — Bibliographie, i, 2557-58; xii, 2933-35; — sur le *Liber de tribus epistolis*, vi, 2483; xii, 2916-20. — *d)* *Varia* : G. défendu par Jansénius, viii, 340; — innocenté par Mauguin, x, 398; xii, 2805. — Cité : ii, 713; x, 663; xii, 1270, 2805 (Noris), 2808, 2995; xiii, 1795; xv, 981, 1707-08 (formule *Te trina Deitas*); cf. vi, 2484, 3364; xv, 981.

GOTTSCHLICH (Charles). — Notice [P. Bernard], vi, 1507-08.

GOUDA (Jean de). — Notice [J. Forget], vi, 1508.

GOUDARD (J.). — Écrivain jésuite (début xxe s.). — Sur l'Église maronite, xi, 39, 120, 133, 136, 141 (bibl.).

GOUDIN (Antoine). — Notice [R. Coulon], vi, 1508-16. — Sur la question de savoir si le thomisme de G. comportait primitivement des adoucissements et dans quelle mesure son ouvrage aurait été corrigé, cf. x, 1650. — Concours divin et prédétermination physique, i, 2534; iii, 791, 796 (bibl.); iv, 934; xiii,

54-55. — Prédestination, XII, 2984, 2986. — Hypostase, VII, 417; union hypostatique, XV, 926. — Nature déchue, XI, 40. — Cité : VI, 674, 920. — Richard Simon et G., 1510-12. — Thomisme, XV, 829.

Deux articles versés au dossier par A. Duval, O. P. : A. Papillon, *Sur la rédaction originale des « Tractatus theologici » de Goudin*, dans *Archivum Fratr. Prædic.*, I, 1931, p. 408-11; B. Jansen, dans *Scholastik*, XIII, 1938, p. 58-63.

GOUGAUD (dom Louis) (1877-1941). — « Originaire de Malestroit (Morbihan), Louis Gougaud, après sa licence en droit, enseigna en Angleterre, à Manchester. C'est de là qu'il vint se présenter au noviciat de Solesmes, réfugié à l'île de Wight. Profès le 24 mai 1904, il passa en 1907 à Farnborough, où s'épanouit sa vocation historique. Outre sa collaboration à la *Rev. d'hist. eccl.* de Louvain et à plusieurs autres revues, il s'est surtout signalé par ses *Chrétientés celtiques*, parues en 1911, rééditées et complétées sous le titre *Christianity in Celtic Lands* (Londres, 1932). Il a publié aussi *Les saints irlandais hors d'Irlande* (Louvain, 1936). Cependant la matière celtique n'épuisait pas sa curiosité et on lui doit des séries d'études, réunies en volumes, sur la vie monastique : *Dévotions et pratiques ascétiques au Moyen Age*, 1925; *Ermites et reclus*, 1928; *Anciennes coutumes claustrales*, 1930. Toutes ses œuvres portent la marque d'un sens critique très sûr et d'un style très clair, non dépourvu de pittoresque » (Y. Chaussy, O. S. B., dans *Catholicisme*, V, 118-19).

Liturgie celtique : messe, X, 1380, 1382, 1384, 1385; — chrétientés celtiques et indulgences, VII, 1601, 1602; — S. Léon Ier et les chrétientés celtiques, IX, 240. — Légitimation des enfants, 2195. — Les *Loricæ* (litanies), XI, 2299; XIV, 2783; cf. IX, 825. — Dévotion au Moyen Age, XIII, 2784, 2785; « rédemptions », 1179. — Rituel nuptial, IX, 2170. — Cité : IX, 22, 811 (*Tables*, 569).

GOUHIER (Henri), philosophe français. — Né à Auxerre le 5 déc. 1898, il occupe aujourd'hui, à la faculté des lettres de Paris, la chaire d'histoire de la pensée religieuse en France depuis le XVIe s. Membre du Conseil supérieur de la Recherche scientifique, il est le fondateur et le directeur de la *Bibliothèque des textes philosophiques* (Vrin).

Son *Hist. philosophique du sentiment religieux en France* comprend : sur Descartes, *La pensée religieuse de Descartes*, 1924; *Essais sur Descartes*, 1937; — sur Malebranche, *La vocation de Malebranche*, 1926; *La philosophie de Malebranche et son expérience religieuse*, 1926; *Malebranche*, textes et commentaires, 1929; — sur Auguste Comte, *La vie d'Auguste Comte*, 1931; *La jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme*, 3 vol., 1933, 1936, 1941; — sur Maine de Biran, *Les conversions de Maine de Biran*, 1947; publication du journal intime de Maine de Biran, commencée en 1955. — Citons encore, avec L. Chaigne (dans *Catholicisme*, V, 120), *La philosophie et son hist.*, 1944; *L'hist. et sa philosophie*, 1952.

Cité : IX, 1804 (bibl.); XI, 1135; XII, 1494 (bibl.); XIII, 1725 (Descartes), 1728 (Malebranche); cf. XI, 775; XIV, 770-71 (Saint-Simon et Auguste Comte); XV, 3341-42 (optimisme de Malebranche).

GOUJET (Claude-Pierre). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1516-18. — Cité : II, 906.

GOULD (Thomas). — Notice [A. Gatard], VI, 1518.

GOULU (Jean). — Notice [J. Besse], VI, 1518-19.

GOUMILEVSKII. — Voir *Philarète Goumilevskii;* et XII, 1395-98.

GOUNOT (Emmanuel), juriste français. — Professeur à la faculté catholique de droit de Lyon (1945), puis doyen (1955). Ouvrages : *Le principe de l'autonomie de la volonté en droit privé : étude critique de l'individualisme juridique*, 1912; *Les réformes professionnelles par le référendum patronal*, 1913.

Cité : sur le rôle de l'État en matière de mariage, XI, 2921.

GOUPIL (Auguste-Alexis), théologien jésuite. — Chargé par l'archevêché de Paris d'un cours d'enseignement supérieur, dont la publication forme une véritable « Théologie en français » : *Dieu*, I, *Unité et Trinité;* II, *Création, anges et hommes, péché originel;* III, *Incarnation et rédemption;* — *Apologétique;* — *La vraie religion;* — *L'Église;* — *La règle de foi*, I, *Magistère vivant et tradition;* II, *La Ste Écriture;* — *La grâce;* — *Les sacrements*, 3 vol.; — *Les vertus*, 2 vol.; *Les fins dernières de l'homme; le péché* (42, rue de Grenelle, Paris, VIIe).

Révélation, signes, XIV, 2054, 2056, 2059. — Dieu : science, 1614, 1619; — processions divines, XIII, 654; — relations divines, 2145, 2147. — Vie surnaturelle : mérite et reviviscence des mérites, 2634-35; — croissance des vertus surnaturelles, XV, 2771-72; — grâce sacramentelle, XIV, 628, 630. — Transsubstantiation, XV, 1401-02, 1404. — Ordre, XI, 1372.

GOURD (Jean-Jacques), philosophe français, phénoméniste idéaliste (1850-1909). — Cité : X, 319.

GOURDIN (Dom M.), bénédictin mauriste. — X, 430.

GOURLIN (Pierre-Sébastien ou Jean-Étienne). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1519-20.

GOURMANDISE. — Étude [V. Oblet], VI, 1520-25. — *a)* Définition, 1520. — *b)* Moralité : Excès dans le manger, 1520-21; — excès dans le boire, 1521-24; cf. IVRESSE [T. Ortolan], VIII, 246-48; solution de cas particuliers, VI, 1522-23; coopération à l'ivresse d'autrui, 1523-24 (sur bien des points signalés, l'art. IVRESSE reprend les idées de l'art. GOURMANDISE). — Tempérance et plaisirs de la table, XV, 96-97; cf. ABSTINENCE, I, 271-75; JEÛNE, VIII, 1411. — *e)* Péchés dérivés, VI, 1524. — *d)* Remèdes, 1525; cf. XV, 97-98.

GOUSSEFF (Alexandre Th.). — Professeur à l'Académie ecclésiastique de Kazan (mort en 1904). — Sur la procession du S.-Esprit, V, 814, 816-17, 2334.

Le *D. T. C.* orthographie *Gousev*. Nous avons suivi l'orthographe de Bolotov (*Tables*, 460) dans une lettre communiquée à la *Revue internationale de théologie* (1889, p. 585) : « M. Gousseff et les théologiens de son école ont le grand tort non seulement d'identifier leurs idées avec celles de l'Église entière, mais encore d'accuser d'infidélité vis-à-vis de l'Église et de trahison tous ceux qui se permettent d'avoir des idées différentes des leurs. « Tout ce que nous avons dit et tout ce que nous disons « sur le *Filioque* et la transsubstantiation, affirment « ces messieurs, doit être affirmé et répété par tous les « orthodoxes, s'ils connaissent la doctrine de leur Église, et s'ils ne veulent pas être des traîtres à leur foi. » Non, c'est le contraire qui est vrai; ce sont ces messieurs qui, en voulant *per fas et nefas* donner raison au particulier, au local et au temporaire contre le général, l'universel et l'éternel dans l'Église, ce sont eux, dis-je, qui tombent dans l'erreur et qui sont infidèles à l'Église universelle et à la vérité » (cité par M. Jugie, *De processione Spiritus Sancti ex fontibus revelationis et secundum orientales dissidentes*, Rome, 1936, p. 364).

GOUSSET (Thomas). — Vie. Œuvres [P. Godet], VI, 1525-27. — Absolution conditionnelle, I, 255; — abstinence, 262; — blasphème, II, 909; — confession préalable à la communion, III, 506; — contrat avec un incapable, 1657; — danses, IV, 126, 131; — devoirs des enfants, V, 27; — habitudinaires, VI, 2019; — hypnotisme, VII, 361; — Immaculée Conception, VII, 1216; — mariage civil et mariage religieux, IX, 2274; — occasionnaires, XI, 907, 909, 910; — réparation du stupre, XIII, 2437; — restitution, 2500 (bibl.); — salut extrasacramentel, XIV, 652; — scandale, 703 (bibl.); — scrupuleux, 1740; — impôt, XV, 1535; — classiques chrétiens, 2808.

GOUTTES (Jean-Louis). — Notice [P. Pisani], VI, 1527-32. — Cité : III, 1580, 1592.

GOUVEA (Antoine de), évêque de Cyrène (début du XVIIe s.). — Sur l'archevêque Menezes de Goa et les chrétiens syro-malabares, XIV, 3092, 3108. — Sur le synode de Diamper (*Tables*, 711).

GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE. — Proposition. Erreurs. Doctrine catholique [T. Ortolan], vi, 1532-54. L'article coïncide en partie avec Hiérarchie [B. Dolhagaray], 2362-82. On gardera à ce dernier les références qui lui sont propres et l'ensemble des indications communes est groupé ici.

I. Proposition. — *a)* Église : monarchie ni absolue, ni tempérée, vi, 1532-34; — monarchie de droit divin (Pie X), iv, 419-20; cf. vi, 2378; — ni démocratie, 2378; — ni aristocratie, 2378; — monarchie, gouvernement en soi préférable, 1533; cf. iv, 281. — *b)* Monarchie unie à une aristocratie, vi, 1534-35, 2378; cf. ii, 1722-23 (aristocratie des cardinaux); v, 1672-82 (épiscopat d'origine apostolique). — Voir conc. du Vatican (sess. iv, c. iii; Denz.-Bannw., n° 1828) : pouvoir du pape ne s'opposant pas au « pouvoir ordinaire et immédiat » des évêques, successeurs des apôtres, xiii, 337; — conc. de Trente, xi, 1389; cf. 1358, 1362-63.

II. Erreurs. — 1° *Monarchie bicéphale : Occident et Orient, Rome et Constantinople*, vi, 1535-39. — *a)* Premières tentatives : conc. d'Antioche (341), can. 9 (droit du métropolitain), ii, 1607-08; xv, 2209; — Ier conc. de Constantinople (381), can. 3 (rang d'honneur à l'évêque de Constantinople), x, 2259-61 (*Tables*, 660); — conc. de Chalcédoine, can. 12 (divisions ecclésiastiques), can. 17 (appel au patriarche) (*Tables*, 663); — voir auparavant conc. de Nicée (325), can. 6 (Alexandrie et Rome), 411. — *b)* Affirmations définitives : conc. de Chalcédoine, can. 28 (*Tables*, 663), vi, 536-38; ix, 2262; protestation de S. Léon, 245; xi, 2263; — patriarcat « œcuménique » de Jean IV, ii, 1333; protestation de S. Grégoire, 1333-35; cf. vi, 2368-69; — conclusion dans le schisme déclaré, iii, 1374; x, 1697; xiv, 1313-25 (résumé de ce qui précède).

2° *Monarchie tempérée d'aristocratie*, vi, 1539-42. — *a)* Premières manifestations : Arnoul d'Orléans, xiii, 300; — Gerbert (avant son pontificat), xiv, 2078; — Durand de Mende junior, vi, 1539; cf. iv, 1963; — réaction au conc. de Vienne (liberté de l'Église à l'égard des princes temporels), xv, 2979. — *b)* Conc. de Constance et doctrine conciliaire, vi, 1540-41; cf. iii, 1202-07 (*Tables*, 657-58, 707). — *c)* Conc. de Bâle, vi, 1541-42; ii, 113 sq., principalement 114-15, 118-19, 123 (*Tables*, 696, 697). — *d)* Gallicanisme religieux, vi, 1542; cf. Déclaration de 1682 (les autres articles), iv, 185-205; voir Gallicanisme, vi, 1096 (*Tables*, 1765 sq.).

3° *Simple aristocratie sans chef suprême*, vi, 1543-44; anglicanisme, i, 1290; xiii, 2092; — plus généralement, cf. *Églises épiscopaliennes*, et v, 365-67; vi, 1543 (*Tables*, 1193). — Thèse de Marc-Antoine de Dominis, vi, 1544; cf. iv, 1670-74 (*Tables*, 1025).

4° *Institution purement démocratique*, vi, 1544-47. — *a)* Avant la Réforme protestante : Marsile de Padoue, 1544, 2370; x, 160-65; xi, 1334; cinq propositions condamnées par Jean XXII, x, 165-72; viii, 637; — Jean de Jandun, 764-65; xi, 1334; — erreurs des fraticelles, vi, 779 (*Tables*, 1692); — Guillaume Occam, 1545; xi, 869-72, 903; — Gerson, vi, 1545; cf. 1318-19 (*Tables*, 1804); — Wycliff, son ecclésiologie, xv, 3594-3600; cf. xi, 1334-35; — erreurs similaires des lollards, ix, 917, 921; — Jean Hus et les hussites : erreurs condamnées à Constance, iii, 1213-14 (avec celles de Wycliff); xi, 1335-36. — *b)* Réformateurs protestants : pas de différence essentielle entre clercs et laïques : Luther, vi, 1545; cf. ix, 1307 (pasteurs et évêques mandataires du peuple chrétien); xiii, 2087-89 (ordre et hiérarchie); — Calvin, vi, 1545; cf. ii, 1412-13 (constitution de l'Église); xiii, 2090-92; — Zwingli, 2089-90; cf. xv, 2738-39 (thèses contre l'Église), 3043-44 (n. 6, 7, 10, 11), 3842 sq. (ecclésiologie), 3850-51 (Église pneumatique et antihiérarchique), 3856-60 (ministère), surtout 3858 (sacerdoce des laïcs); — puritains, vi, 1545; cf. Presbytérianisme, xiii, 111-14, 116. — Voir détail des erreurs protestantes réprouvées au conc. de Trente, xi, 1336-46, 1349-50; réprobation (sess. xxiii, surtout c. iv, et can. 3, 6, 7, 8), 1357-63. — *c)* Gallicanisme régalien, transformant la monarchie aristocratique en pure démocratie, vi, 1545-47 : thèses d'Edmond Richer, 1545-46; xiii, 2698-2703; cf. vi, 1112; — autres auteurs cités : Ellies Du Pin, xii, 2113-14; Noël Alexandre (simples tendances), i, 770; Ricci, xiii, 2663; mais voir surtout Pistoie (synode de) : erreurs sur l'Église (*Tables*, 731); Van Espen, xv, 2530-31; Fébronius, v, 2117-22; d'autres noms sont relevés à *Gallicanisme*. — *d)* xixe s. : Döllinger, vi, 1114; x, 1754 (voir *Tables*, 1021, 1022); — voir aussi Vieux-catholiques, xv, 2980-85.

5° *Monarchie sous l'autorité d'un prince séculier*, vi, 1547-48. — Conceptions de Henri VIII au début du schisme anglican, 1547-48; — du fébronianisme appliqué par Joseph II en Autriche, viii, 1543; — en général, soumission du protestantisme à la suprématie civile : Luther, ix, 1310-16; Calvin, ii, 1417; Zwingli, xv, 3885-90. — Églises orientales, xiv, 1437-44; — sur la pensée des théologiens et canonistes orientaux à ce sujet, 1444-49.

III. Doctrine catholique. — Les cinq points de cette doctrine, vi, 1548-51. — *a)* Fondement de toute la démonstration : primauté promise et concédée à Pierre et à ses successeurs, 1549, 2378; xi, 1208-09, 1878-79; xiii, 257-62; xv, 2174, 2175-76, 2178 (unité de gouvernement dans l'Église), 2179-98 (doctrine des Pères). — *b)* Évêques : origine apostolique, vi, 672-82; — épiscopat unitaire, 1685-87; et monarchique, 1687-89. — *c)* Objection et réponse : identité primitive des prêtres et des évêques, synonymie des termes ἐπίσκοπος et πρεσβύτερος, v, 1659-62; cf. xi, 1216; — donc identité des personnes, v, 1694; — et cependant distinction de l'évêque et du simple prêtre, 1668; xi, 1225-32. — *d)* Théories de Hatch et de Harnack : hiérarchie, issue d'une fusion d'éléments disparates, v, 1696-98; — de Renan, de l'école de Tubingue, de Sohm : régime essentiellement démocratique des Églises primitives, 1698-99. — Idées paradoxales, réfutées par le fait de l'institution de la primauté de Pierre et de l'épiscopat, cf. *supra, a)* et *b)*; et 1699 (distinction du clergé et des laïques), 1700 (origine apostolique de l'épiscopat). — Voir *Hiérarchie*, et vi, 2362-82; Église, iv, 2110-11, 2112-13, 2115-17, 2120-26 *(passim)*, 2141.

GOVEAN (Antoine), professeur de droit à Paris (xvie s.). — Défenseur d'Aristote, contre le platonisant Ramus, xiii, 1707, 1708.

GOYAU (Georges), écrivain catholique français (31 mai 1869-25 oct. 1939). — Ses nombreuses publications, par leur esprit chrétien, touchent nécessairement à plusieurs points de la doctrine catholique. A ce titre, Goyau a été cité dans le *D. T. C.* On trouve les renseignements bibliographiques désirables dans la notice à lui consacrée dans *Catholicisme* (v, 128-29), par J. Morienval. — Dans le *D. T. C.*, Goyau a donné l'art. France, § État religieux actuel, vi, 630-57. — Pseudonyme : Léon Grégoire.

Cité : i, 2066; iii, 592 (communisme); iv, 302, 311, 318, 321 (démocratie), 1582 (dogme); v, 459; vi, 100, 282, 283 (foi); viii, 2210, 2524 (bibl.); ix, 508, 512, 514, 521, 549, 565, 597, 598, 599, 603, 620, 624 (libéralisme), 628-29 (bibl.); x, 1619 (méthodistes), 1969, 1970 (missions), 2049, 2050, 2051, 2053, 2054, 2055, 2056, 2062 (Mœhler), 2063 (bibl.), 2355 (bibl. sur Montalembert), 2467 (moralité); xii, 1707, 1708, 1709 (Pie IX).

GOYAU (Lucie Félix-Faure), épouse du précédent. — Sur Ste Gertrude, VI, 1334; VII, 302.

GOYON DE LA PLOMBANIE, sociologue du XVIII[e] s., précurseur du socialisme. — Ses idées sociales, XIV, 2300.

GOZZE (Ambroise). — Notice [R. Coulon], VI, 1554.

GRABE (Jean-Ernest), théologien allemand, anglican, né à Koenigsberg (30 juin 1666), mort à Londres (14 nov. 1711). — Ses études sur les Pères ayant fait naître des doutes sur les doctrines luthériennes, il passa en Angleterre et vécut à Londres comme professeur. Il adhéra à l'Église anglicane et reçut le titre de docteur de l'université d'Oxford.

En patristique, signalons son *Spicilegium SS. Patrum ut et haereticorum sæculi I, II et III post Christum natum*, 2 vol., Oxford, 1698; *S. Irenaei opera*, Oxford, 1702 (texte latin du *Contra haereses*). Ses travaux sur l'Écriture sont recensés dans *D. B.*, III, 289-90.

Cité : III, 1530 *(Constitutions apostoliques)*; V, 275 (épiclèse, à propos de son traité *De forma consecrationis*), 1144, 1371 (eucharistie); VII, 2402, 2403, 2407 (bibl.), 2420, 2429, 2432 (S. Irénée); XII, 1207, 1211 (Pères de l'Église); XV, 2715 (éd. des Septante).

GRABMANN (Martin), théologien allemand (1875-1949). — Né à Winterzhofen, mort à Eichstätt où il s'était retiré après avoir été professeur à la faculté de théologie de Munich (1918-39). De P. Delhaye (dans *Catholicisme*, V, 134-35), relevons les indications bibliographiques suivantes : « Déjà en 1935, le relevé de ses publications, que contenaient les *Mélanges* qui lui furent offerts (*Aus der Geisteswelt des Mittelalters* [*Beiträge zur Gesch. der Philosophie und Theologie des Mittelalters*, Supplementband III, 1. Halbband], Münster, 1935, p. XXIII-XXXV), s'élevait à 215 numéros; une centaine d'autres titres sont venus s'y ajouter dans la suite.

« L'ouvrage qui le posa en maître incontesté dans le domaine des études médiévales fut *Die Gesch. der scholastischen Methode*, 2 vol., Munich, 1909-11, où il suit la formation de la méthode scolastique depuis ses origines jusqu'au début du XIII[e] s.

« Il a publié plusieurs autres grandes synthèses, comme *Die Gesch. der katholischen Theologie seit dem Ausgang der Väterzeit*, Fribourg-en-Br., 1933; *Die Philosophie des Mittelalters*, Berlin, 1921; *Einführung in die Summa Theologiæ des hl. Thomas*, Fribourg-en-Br., 1919; 2[e] éd., 1928; trad. franç. par Mgr Van Steenberghe, 1925; *Thomas von Aquin, Eine Einführung in seine Persönlichkeit und Gedankenwelt*, Munich, 1912; 6[e] éd., 1946; *Die Philosophie des hl. Thomas von Aquin*, Nuremberg, 1946, etc.

« Dès le début de sa carrière scientifique, Grabmann s'était voué à l'étude de S. Thomas, *Die Lehre des hl. Thomas von Aquin von der Kirche als Gotteswerk*, Ratisbonne, 1903. Outre les ouvrages d'instruction déjà cités, auxquels on peut joindre *Die Kulturphilosophie des hl. Thomas von Aquin*, Augsbourg, 1925, ses deux volumes fondamentaux sur le docteur Angélique sont : *Die echten Schriften des hl. Thomas von Aquin*, Münster, 1920; 3[e] éd. entièrement remaniée, 1949, sous le titre *Die Werke des hl. Thomas von Aquin*; et *Die theologische Erkenntnis-und Einleitungslehre des Thomas von Aquin auf Grund seiner Schrift In Boethium De Trinitate*, Fribourg (Suisse), 1948, qui est en quelque sorte la continuation jusqu'à S. Thomas de sa *Gesch. der scholastischen Methode*.

« Pour Grabmann, S. Thomas n'était pas un monolithe solitaire; il devait être replacé dans son milieu et expliqué par les influences qu'il avait subies. Grabmann aimait aussi étudier dans l'histoire le développement des idées thomistes. De là des incursions, d'une part vers le haut Moyen Age et vers la patristique (plusieurs études, entre autres, sur S. Augustin), d'autre part chez les successeurs de S. Thomas. De là aussi l'intérêt tout particulier de Grabmann pour l'aristotélisme et l'averroïsme du XIII[e] s. L'enseignement à la faculté des arts fut aussi l'objet de plusieurs travaux originaux, parus pour la plupart (comme les précédents sur l'aristotélisme) dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie bavaroise.

« A côté de cela, il faut mentionner encore une foule d'études littéraires ou doctrinales sur des philosophes et théologiens médiévaux, dont beaucoup ont été réunies, remaniées et mises à jour, dans les 3 vol. *Mittelalterliches Geistesleben*, Munich, 1926-36.

« Visiteur assidu des bibliothèques, Grabmann fit des découvertes retentissantes, par ex. sur Siger de Brabant, Boèce de Dacie, Pierre Abélard, Maître Eckhart, Pierre d'Espagne.

« Grabmann dirigea les *Beiträge zur Gesch. der Philosophie und Theologie des Mittelalters* (où il succéda à Cl. Bäumker en 1925) [cf. *Tables*, 350-51], le *Philosophisches Jahrbuch* (depuis 1927), la *Series scholastica* des *Opuscula et textus historiam Ecclesiæ ejusque vitam atque doctrinam illustrantia* (depuis 1929), et la section de scolastique et de théologie médiévale dans le *Lexikon für Theologie und Kirche* (1930-38). »

A défaut d'un ordre logique impossible à réaliser, on suivra l'ordre alphabétique des titres courants, en y rattachant les indications succinctes nécessaires.

Dieu, IV, 839 (voies vers la connaissance de Dieu), 1189 (thomistes et augustiniens). — Eucharistie, V, 1259 (école de Gilbert de la Porrée). — Frères prêcheurs, VI, 884 (S. Thomas, cf. *infra*), 887 (Ulrich de Strasbourg), cf. 902; XV, 2059, 2060 (bibl.); VI, 888 (Berthold de Mosburch), 894 (Robert de Bologne), 903 (mission). — Gilles de Lessines, XV, 2345. — Hugues de Saint-Cher, VII, 238. — Hugues de Saint-Victor, VII, 251-52 *(Summa Sententiarum)*, 255, 261, 271, 274, 285, 291, 292, 293, 294, 296, 299, 300, 301, 302 (théologie d'Hugues), 306 (bibl.). — Mariage, symbole de l'union du Christ et de l'Église, IX, 2140, 2166, 2174, 2200. — Matthieu d'Aquasparta, X, 381, 387, 388, 389; cf. XV, 377 (bibl.). — Nicolas d'Amiens : manuscrits, XI, 556, 557. — Philosophie, XII, 1486 (S. Augustin, S. Anselme, S. Thomas). — Pierre Lombard, 1952, 2013, 2018 (bibl.). — Pierre de Londres, 2019 (bibl.). — Pierre de Poitiers (n. 58), 2040 (bibl.). — Remi de' Girolami, XIII, 2378. — Richard de Saint-Victor, 2692-93. — Ripelin (Hugues de Strasbourg), 2737. — Robert de Courson, 2750 (bibl.). — Ruiz de Montoya, XIV, 165. — Scolastique, 1701 (et mystique), 1703 (début du XIII[e] s.), 1705, 1706 (S. Thomas), 1707-08 (Jean Quidort), 1722 (Suarez); cf. VIII, 1049. — Sentences, XIV, 1882. — Siger de Brabant, 2046-47. — Sommes, 2348 (Pierre d'Espagne), 2360 (Hubertus), 2361 (Simon de Tournai, Martin de Fougères, Pierre de Capoue), 2363 (S. Thomas), 2364 (Ulrich et Nicolas de Strasbourg). — Stattler, 2578. — Suarez, 2690-91. — Tempier, XV, 107 (bibl.). — Théologie, 346 (concept), 353 (S. Augustin), 355 (Pères grecs), 359 (bibl.), 371 (école d'Anselme de Laon), 373 (bibl.), 374 (entrée d'Aristote); 378 (Albert le Grand), cf. 400 (textes); 385 (Remi de Girolamo), 386 (Bombolognus de Bologne; S. Thomas), 390 (Pierre de Capoue), 409 (Jean de Salisbury), 421 (Capréolus). — S. Thomas, 627, 630 (bibl.), 631 (bibl.), 635, 636, 642, 645, 649, 651 (bibl.), 656 (les Correctoires), 657 (S. Thomas et Pécham), 674 (essence et existence), 731 (bibl.); cf. XIII, 694. — Vazquez, 2605-06. — Autres références : VI, 901; IX, 2140; XIV, 587; XV, 1748.

GRACE. — *Étude générale* [*J. Van der Meersch*], VI, 1554-1687.

La doctrine de la grâce déborderait facilement le cadre assigné au présent article. Aussi de nombreux compléments ont été prévus : adoption surnaturelle, concours divin et prémotion, justification et mérite, science et volonté divines et prédestination, mérite, baianisme, jansénisme, pélagianisme, etc. On suivra donc ici le développement de la présente étude, en notant les références utiles aux études connexes, et aux auteurs plus importants ayant abordé les questions de la grâce. La controverse *De auxiliis* doit trouver sa place à *Molinisme*.

I. Grâce en général. — I. NOTION. — 1° *Signification du mot « grâce »*. — 1. *Dans le Nouveau Testament*, VI, 1555.

Un savant mais utile complément se trouve dans *D. B. S.* (III, 714-59). L'auteur, P. Bonnetain, en trace ainsi le résumé (*ibid.*, 701-02) : I. Le terme : 1° Dans le grec profane. 2° Dans le grec du N. T. (1. Le terme principal χάρις; 2. Les termes dérivés; 3. Les termes synonymes). 3° Dans le latin de la Vulgate. 4° Dans l'hébreu de l'A. T. (1. Les termes hébreux correspondant à χάρις; 2. Le groupement de ces termes; 3. Leur rayonnement; 4. Les termes hébreux correspondant aux synonymes de χάρις). 5° La traduction de l'hébreu de l'A. T. en grec et en latin. 6° Le grec du N. T. à la lumière de l'Ancien. — II. Les acceptions du terme : 1° Dans le langage profane. 2° Dans le langage religieux des païens. 3° Dans l'A. T. 4° Dans le N. T. (1. Continuation des sens antérieurs; 2. Apparition du sens technique ou théologique, la grâce chrétienne).

2. *Signification spéciale dans le langage théologique*, VI, 1555-57 : auteurs cités : Tertullien, cf. XV, 153-54; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2555-56; — S. Ambroise, I, 949; — S. Jérôme, XII, 689; — S. Augustin, I, 1204, 2382, 2384, 2387; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2517; — sacramentaire léonien, IX, 803; — S. Thomas d'Aquin, XV, 972 sq., surtout 978; — S. Bonaventure, VIII, 2117; — Capréolus, XII, 1272 (terme G. appliqué à la G. actuelle). — Terminologie variable et mouvante au Moyen Age, 1271-72.

2° *Division de la grâce en général.* — *a)* G. incréée et G. créée, VI, 1557; cf. don du S.-Esprit, présence de la personne divine dans l'âme, III, 991-94; — présence substantielle du S.-Esprit (et des personnes divines) dans l'âme juste, XV, 900-02, 1843-54; cf. *infra;* — application en Jésus-Christ : sainteté incréée et sainteté créée, VIII, 1275-81; XV, 933. — *b)* G. de Dieu et G. du Christ rédempteur, VI, 1557; — controverse en raison de la fin de l'incarnation, 1557-58; cf. VII, 1495-1501 (thèse scotiste et suarézienne), 1501-05 (thèse thomiste); cf. IV, 1896 (Scot); XV, 922 (Scot et S. Thomas); d'où Christ et G. des anges et d'Adam innocents, VII, 1497, 1498; cf. I, 1240 (Scot); VII, 1504-05 (S. Thomas); cf. VIII, 1353-55; XV, 907-08, 921-24; XIV, 2655-60 (Suarez). — *c)* G. externe et G. interne, VI, 1558, 1641; cf. XV, 3372. — Distinction des pélagiens, VII, 1740; — de cette distinction rapprocher G. surnaturelle *quoad modum* et *quoad substantiam*, 1789-91; cf. XIV, 2852-53; — distinction rejetée par Billot, VII, 1790 (*De gratia*, éd. de 1928, p. 62-70); XV, 977-78. — *d) Gratia gratis data* et *gratia gratum faciens*, VI, 1558; XV, 975; cf. *Charismes* (*Tables*, 582). (Le terme *gratia gratis data* s'applique aussi à la G. actuelle, et *gratia gratum faciens* peut s'appliquer à la même G. actuelle). — *e)* G. habituelle et G. actuelle, VI, 1558; cf. *infra*, § II, III, où l'on trouvera d'autres divisions de la grâce.

II. EXISTENCE. — 1° *Problèmes préliminaires : conditions ou états de nature.* — *a)* Condition, moins bien nommée état de pure nature, XI, 36-37. — Éléments d'une telle condition, XIV, 2850-51 (notion du naturel); — fin dernière naturelle, V, 2485; XV, 962; donc, état de nature pure possible, II, 67-73, 90 (prop. 21, 23, 26, 55, 79, et 34, 36, 38 de Baïus condamnées); XV, 2096, 2097 (prop. 39, 41 de Quesnel); XII, 2209 (prop. 23 du synode de Pistoie); XIII, 2947-48 (prop. 36, 38 de Rosmini); cf. IV, 871; XV, 962. — En fait cet état n'a jamais existé, l'homme ayant été appelé à une fin surnaturelle, I, 372-73; VI, 1393, 1402; VIII, 367-76; XV, 962 (*Tables*, 1523). — Cf. VIII, 367-76.

La condition de nature pure ne pouvait comporter le secours de grâces proprement dites; toutefois la nature pure aurait été, par rapport à l'obtention de sa fin naturelle, soumise à des difficultés provenant de l'antagonisme des facultés et des appétits naturels. Elle aurait donc eu besoin de secours divins d'ordre naturel pour corriger les défauts et les tendances mauvaises de la nature. Cf. *D. T. C.*, XIV, 2857, la citation de Vérièle, en corrigeant (5e ligne) le lapsus : nature *déchue*, par : nature *pure*.

b) État de justice originelle ou d'innocence, I, 371-74; VII, 1939-40 (innocence), 2266 (intégrité); VIII, 2025-42; XII, 276; XV, 918-19. — *c)* État de nature déchue, XI, 38-42; cf. XII, 277; — comparaison de l'état de nature déchue avec la condition de nature pure, XI, 39-42 (explication du *vulneratus in naturalibus*); cf. XII, 479-81, 485-86; XV, 973-74. — *d)* État de nature déchue et réparée, XI, 42-43 (ressemblances et différences de l'état d'innocence et de l'état de réparation).

2° *Précision quant à la nature même de la grâce dont on prouve l'existence.* — G. externes, causes d'actes internes surnaturels *quoad modum*, cf. *supra;* — G. interne, entitativement surnaturelle, permanente ou transitoire, VI, 1558-60 (seule, cette G. interne est ici en cause).

3° *Preuves de l'existence d'une telle grâce.* — 1. *Écriture.* — *a)* Enseignement du Christ sur la vie nouvelle intérieure et surnaturelle apportée aux hommes, VI, 1560-61 : textes : Joa. (III, 3-5), cf. II, 169; VIII, 577 (nouvelle vie par le baptême); — Joa. (VI, 48-59), V, 993-1024; III, 484; VIII, 1244 (vie par l'eucharistie); — Joa. (IV, 10-14), 1243; XV, 2964 (eau jaillissante pour la vie éternelle indiquée à la Samaritaine); — Joa. (XV, 5-7), VIII, 574-75 (allégorie de la vigne et des sarments); — Joa. (XIV, 24), XV, 1834-35 (G. de l'habitation des personnes divines). — *b)* Enseignement de S. Paul, VI, 1561-63; cf. VIII, 2067-75; XI, 2439-50 *(passim)*. — Points spéciaux : renaissance au baptême (Tit., III, 5-7; Rom., VI, 1), vie nouvelle dans le Christ (Gal., III, 27, 28 et autres textes), VI, 1561-62; VIII, 2073-75; XI, 2441, 2447-50; XV, 1078-80, 2177-78; — surnaturalité de la réalité interne conférée par le baptême : quant au mode (influence du dehors), VI, 1562; en elle-même (participation à la vie de Dieu et filiation divine), 1562-63; cf. VIII, 1243; I, 431-32, 434-35; III, 2074; XI, 2073, 2075. — *c)* Autres apôtres, VI, 1563-64 : S. Jacques (I, 18; IV, 5), cf. VIII, 2071, 2075-76; — S. Pierre (I Petr., I, 2, 23; II Petr., I, 4), XII, 1764, 1771, 1788; — S. Jean, VIII, 574-76 *(passim)*, 591-92.

2. *Tradition.* — *a)* Pères apostoliques : S. Clément de Rome, VI, 1564; cf. III, 52; IV, 1754, 1755; VIII, 2082; XV, 2966; — S. Ignace d'Antioche, VI, 1564; VII, 704, 709; VIII, 2082; — S. Polycarpe, VI, 1564-65; VIII, 2082-83; XII, 2518; — Pseudo-Barnabé, VI, 1565; II, 418, 419, 421; VIII, 2082. — *b)* Pères des IIe-IIIe s.: S. Justin, VIII, 2268; cf. 2089, 2092; — S. Irénée, VI, 1565; VII, 2449-50, 2487-92 *(passim);* VIII, 2083-84, 2092; — Clément d'Alexandrie, VI, 1565; III, 171-72, 174-75; VIII, 2085; — Origène, VI, 1565-66; XI, 1544-45; VIII, 2086, 2092-93; — Tertullien, VI, 1566; XV, 153-54, 158; — S. Cyprien, VI, 1566; III, 2466; II, 193. — *c)* Pères des IVe-Ve s. : S. Athanase, VI, 1566; cf. I, 2174; — S. Basile, VI, 1566-67; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2555-56, 2561-63, 2564, 2567-68; — S. Hilaire, VI, 2449-50; II, 203; — Victorinus Afer, XV, 2944-45; — S. Ambroise, I, 949; — S. Jean Chrysostome, VI, 1567; VIII, 678-79; — S. Isidore de Péluse, VII, 92; — Nil l'Ascète, XI, 670; — Théodoret, XV, 323-24; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2517-18; — contre le pélagianisme : S. Augustin, I, 2380-92, principalement 2384-87; voir *Pélagianisme.* — *d)* Auteurs postérieurs : S. Jean Damascène, VIII, 741; — Timothée Ier, patriarche nestorien, XV, 1138; — Hugues d'Amiens, VII, 211; — Hugues de Saint-Victor, 280; — Rupert de Deutz, XIV, 187; —

Simon de Tournai, 2129; — Pierre Lombard, xii, 1970. — D'autres auteurs seront cités à propos soit de la G. sanctifiante, soit de la G. actuelle.

4° *Hérésies.* — *a)* Pélagianisme : négation de la nécessité d'une G. interne et suffisance des forces naturelles, vi, 1568; thèse reprise par les sociniens, xiv, 2332-33; voir *Pélagianisme;* — semi-pélagianisme : négation de la nécessité d'une première G., voir *Semi-pélagiens.* — *b)* Réformateurs protestants : nature humaine viciée radicalement, aucun principe interne de justification, vi, 1569; cf. Calvin, ii, 1401-04; Luther, ix, 1219-21, 1284; et plus complètement *Justification, Protestantisme.* — *c)* Faux augustinisme de : Baïus, vi, 1569-70; cf. ii, 43-46 (*Tables,* 352); — Jansénius, viii, 348-67 *(passim),* 380-88; cf. *infra,* 1858, G. suffisante et G. efficace (et *Tables, Jansénisme*); — Quesnel (propositions condamnées par la bulle *Unigenitus,* principalement les 62 premières), xv, 2079-2104; voir *Jansénisme.* — *d)* Rationalisme : niant le surnaturel, il nie la G., vi, 1570; cf. *Syllabus* (prop. 3), xiv, 2891; cf. xiii, 2591-92, 2598 et Rationalisme *(passim).* — Voir aussi : christianisme rationnel, ii, 2415-17; — Kant, viii, 2312-15, 2317-19, 2322; — Rousseau, xiv, 124, 126-27, 127-28; — Voltaire, xv, 3448-51 *(passim).* — *e)* Modernisme, vi, 1570-71; x, 2022-23; xiii, 2592-95; — décret *Lamentabili* (prop. 20-22), iv, 1586; vi, 146; vii, 564; xiii, 2593; — encyclique *Pascendi,* x, 2032-33. — *f)* Protestantisme libéral, vi, 1571; iv, 1582; x, 2015; xiii, 858, 874. — Voir aussi *Expérience religieuse* (*Tables,* 1466-67, 3°, 4°).

III. Nécessité de la grace interne. — 1° *Pour la connaissance du vrai.* — *a)* Dans l'ordre *naturel :* Aucune nécessité stricte, vi, 1572; xiii, 1645; — même en ce qui concerne la connaissance spéculative des motifs de crédibilité, 1647-48; cf. iii, 2205-20 *(passim)* (*Tables,* 854). — Utilité et parfois nécessité morale pour connaître l'existence de Dieu, iv, 860, 861, 864; vi, 175; — pour former un jugement spéculatif de crédibilité, iii, 2212, 2220-23; vi, 232, 237-39, 365-66, 507; xiv, 2057-60; cf. x, 1853-55 (connaissance du miracle). — Thèse de Billot sur la possibilité d'atteindre des vérités surnaturelles révélées par un acte de foi naturel, vi, 269-70, 1572; critique implicite de cette théorie, xv, 993-94. — *b)* Dans l'ordre *surnaturel :* nécessité absolue dans les jugements pratiques de crédibilité (ou de crédentité), iii, 2205 (n. b.), 2208-10, 2212; vi, 238-39; — développement des systèmes, 245-78 (*Tables,* 1555-56); — suppléance aux motifs de crédibilité, iii, 2222-23; xiv, 2056 (*Tables,* 854-55). — Pour l'acte de foi salutaire, voir actes salutaires, au § suivant.

2° *Pour faire le bien : actes salutaires.* — 1. *Écriture,* vi, 1573-74 : *a)* enseignement du Christ, *supra,* 1846; — quelques textes plus explicites : Joa. (iii, 5), cf. ii, 169; viii, 574; Joa. (xv, 1-6), 574-75; Joa. (vi, 44, 65-66), 576-77; — *b)* enseignement de S. Paul, *supra,* 1846; — quelques textes plus explicites : le salut, indépendant des actions humaines comme telles, et de la Loi, don gratuit de Dieu (Rom., iii, 22-28; Eph., ii, 8-10), cf. 2070, 2073-75; xi, 2433-36 *(passim);* v, 183-85; Dieu, opérant en nous le vouloir et l'agir (Phil., ii, 13), xii, 1432-33; cf. Rom. (ix, 16), xiii, 2882-83.

2. *Tradition,* vi, 1574-76; xii, 2368-69. — *a)* Avant S. Augustin, indications patristiques, 1574; cf. viii, 2092-93. — *b)* Dans la controverse pélagienne et semi-pélagienne : Pour les détails, voir *Pélagianisme* et *Semi-pélagiens.* — Indications sommaires : Hérésie pélagienne : négation de la nécessité de la G., vi, 1574; cf. i, 2280 (Pélage et Célestius); xii, 676-77; i, 2282-83 (Julien d'Eclane); viii, 1928-31; xii, 702-07; — doctrine catholique défendue par S. Augustin, vi, 1574; i, 2296-98, 2380-94. — Hérésie semi-pélagienne : négation de la nécessité de la G. pour le commencement de la bonne volonté, vi, 1575-76; i, 2283; ii, 1826-28 (Cassien); xiv, 1803-09; — sur l'ensemble de la doctrine semi-pélagienne, 1796-1850; — doctrine catholique défendue par S. Augustin, i, 2298-99; — antiaugustinisme exposé par Hilaire d'Arles et S. Prosper, xiv, 1809-11; réplique d'Augustin, 1812-14; suite de la controverse, 1815-40. — Voir, chez Fauste de Riez, tendance semi-pélagienne, vi, 1575-76; v, 2103-05; xiv, 1833; — doctrine augustinienne et catholique chez Fulgence de Ruspe, vi, 1576; cf. 970-72; xiv, 1839.

3. *Documents officiels de l'Église.* — *a)* Contre le pélagianisme, sur les dénonciations du diacre Paulin, xii, 67, 686 : conc. provincial de Carthage (411-12), i, 2280; xii, 686 (*Tables,* 703); — conc. oriental de Diospolis (favorable à Célestius), 691-94 (*Tables,* 712); — conc. de Carthage et Milève (416), x, 1753; cf. i, 2281; vii, 1663 (*Tables,* 703); — lettre d'Innocent Ier (synode romain de 417), 1664, 1948-49; cf. i, 2287; ii, 2059; xi, 1879; xii, 385 (*Tables,* 703); — appel de Célestius et de Pélage à Rome (pontificat de Zosime), i, 2281; xii, 385-86; absolution partielle de Célestius (synode romain de 417), xv, 3709-11 (*Tables,* 735); — réaction des évêques africains : conc. de Carthage (418), i, 2281-82; vi, 1574; x, 1753-58; xii, 386-87, 698-99; xv, 3711-12 (*Tables,* 703); — *Tractoria* de Zosime, vi, 1574; xii, 700-02; cf. i, 2282; xv, 2713-15; — réaction de Léporius, i, 2283; cf. ix, 435; xii, 708; — condamnation du pélagianisme au conc. d'Éphèse (431), v, 152-55; xii, 711-13; cf. i, 2517-18; viii, 1928 (*Tables,* 661). — *b)* Contre le semi-pélagianisme : lettre de S. Célestin Ier aux évêques des Gaules, ii, 2452-53; ix, 219-20, 826; xiv, 1818-19; autres références (*Tables,* 563); — *Capitula* annexés *(præteritorum Sedis apostolicæ episcoporum auctoritates),* ii, 2053-59; cf. i, 2464-65; xiv, 1818, 1828, 1829, 1830; autres références (*Tables,* 563); — lettre du pape S. Gélase aux évêques du Picenum (493), i, 2464; vi, 1179; xiv, 1837-38; — lettre du pape S. Hormisdas à Possessor, i, 2464-65; vii, 173; xiv, 1839-40; — IIe conc. d'Orange, i, 2465; vi, 429; xi, 1087-1103 (*Tables,* 724-26). — *c)* Conc. de Sens (1141) contre le pélagianisme d'Abélard, i, 47. — *d)* Conc. de Trente (préparation à la justification) (sess. vi, c. v-vi; *Tables,* 676, 677); cf. vii, 512. — Consulter aussi l'article *Infidèles* (Salut des).

Le problème relatif à la nécessité d'une grâce *actuelle* pour *chaque* acte surnaturel d'un juste sera examiné plus loin, part. III, Grâce actuelle.

3° *Pour faire le bien : actes simplement honnêtes.* — 1. Possibilité pour l'homme déchu de faire, sans le secours de la G. interne, des actes moralement honnêtes, vi, 1578-81. — *a)* Démonstration, 1578 : corollaire du conc. de Trente (sess. vi, c. i, can. 5; *Tables,* 676); — conclusion des condamnations frappant Baïus (prop. 25, 27, 28), ii, 83-86; (prop. 35, 40, 87-88; prop. 29, 30, 37, 65), 88-89 (*Tables,* 352); Quesnel (prop. 1, 2, 5, 39, 40, 44), xv, 2079, 2080, 2082, 2096, 2097, 2098; — synode de Pistoie (prop. 23, 24), xii, 2209. — *b)* Doctrine de S. Augustin : difficultés de certaines expressions, vi, 1578-80; cf. i, 2386-88, 2404-06; ix, 1286; xii, 378-81, 398-400; — voir les exposés jansénistes, viii, 364, 420-24, 429 (*Tables,* 304); cf. xi, 2177-78 (Pascal). — *c)* Remarques et corollaires, vi, 1580-81 : en fait, la G. peut apporter son secours aux actes moralement honnêtes, cf. ii, 85; — infidèles et

pécheurs ne pèchent pas nécessairement en chacun de leurs actes, 83-85; VII, 1729-30; voir, à ce sujet, thèse de Catharin, XII, 2431-32; — dans l'acte honnête, distinguer la *substance* même de l'acte et la *manière* (surnaturelle) de l'accomplir; cf. Baïus (prop. 61), II, 79; — distinction repoussée par Luther, IX, 1284-86; XII, 511-12.

2. Possibilité, pour l'homme déchu, de vaincre, sans le secours de la G., les tentations (légères, vraisemblablement pas les graves) pendant un temps assez considérable, VI, 1581-83. — Thèse de Vasquez : une G. est toujours nécessaire pour accomplir un acte naturellement honnête ou vaincre une tentation, VI, 1581-82; XV, 2608; — explication de ce secours, XII, 1290. — Thèse de Ripalda : en fait, aucun acte moral n'est accompli sans le secours d'une G. proprement dite, VI, 1582-83; XIII, 2727.

3. G. moralement nécessaire à l'homme déchu pour observer tous les préceptes de la loi (même naturelle) pendant un temps considérable ou éviter tout péché mortel, VI, 1583-85; cf., pour la chasteté, II, 2321. — Voir *infra*, 1850, § Persévérance-grâce.

Il s'agit de l'homme se trouvant dans une situation normale, capable de connaître les préceptes de la loi naturelle, IX, 883-84; cf. thèse de Billot sur les adultes d'âge et non de raison, VII, 1893-1907 (*Tables*, 444, 446).

4° *Questions relatives à la nécessité morale de la grâce.* — *a)* Un acte d'amour naturel effectif (et affectif) dans l'observation intégrale de la loi divine peut-il être produit par nos seules énergies naturelles? — Opinions divergentes : négative (Suarez, Bellarmin, Sylvius, Billuart, Hugon); affirmative (Cajétan, D. Soto, Molina, Mazzella, Hurter, Ch. Pesch), VI, 1585-86. — Discussion, l'auteur se ralliant à l'opinion affirmative pour l'adulte qui n'aurait pas commis de péché mortel, 1586.

Billot est donné comme ne tranchant pas la question. Mais, déclare-t-il, puisqu'il ne peut être question que d'un amour *efficace* concernant l'accomplissement de *toute* la loi, le problème ne saurait être posé (*De gratia*, éd. de 1928, th. II, p. 53).

b) Quel secours est requis pour remédier à l'infirmité de l'homme déchu? — Opinions diverses : G. surnaturelle *quoad substantiam* ou simplement *quoad modum?* G. sanctifiante? G. actuelles? — Solution préconisée : G. sanctifiante et G. actuelles, surnaturelles *quoad substantiam*, VI, 1588-90. — Opinion particulière de Vasquez, 1589. — *c)* Objections : L'impuissance d'éviter le péché en l'absence de la G. s'oppose à la liberté; — réponse : il n'y a aucune nécessité *physique;* donc, pas d'obstacle réel à la liberté. — La même impuissance morale eût existé dans l'état de nature pure, et pourtant cet état exclut la G.; — réponse : l'état de nature pure eût exigé des secours d'ordre naturel, 1590-91; cf. *supra*, 1845. — *d)* Comment connaître la nécessité morale de la G.? — D'une façon certaine, uniquement par la révélation, la psychologie et l'expérience ne pouvant fournir qu'une conjecture, 1591-93 (*Tables*, 1469, 1470, expérience religieuse; 205, méthode d'immanence).

5° *Nécessité spéciale de la grâce pour certaines œuvres salutaires.* — *a)* G. et mérite de la vie éternelle, VI, 1593; cf. conc. d'Orange (can. 18), XI, 1098; — conc. de Trente (sess. VI, c. XVI, can. 32; *Tables*, 677); — condamnation de Baïus (prop. 12, 13, 15, 17), II, 78; du synode de Pistoie (prop. 18-24), XII, 2208-09; voir *Mérite*. — *b)* Une G. actuelle est-elle nécessaire au juste pour *chaque* acte salutaire? — Problème résolu plus loin, part. III, Grâce actuelle. — *c)* G. nécessaire à la persévérance dans le bien, VI, 1593-94. Cf. § suivant, Persévérance-grâce.

IV. PERSÉVÉRANCE-GRÂCE — Voir art. PERSÉVÉRANCE [A. Michel], XII, 1257-1304.

1° *Fondement scripturaire.* — S. Paul (Rom., VII, 12-24 et autres textes indiqués), XII, 1258-60; cf. VI, 1584-85; XIII, 2887-88 : impossibilité d'observer la loi naturelle sans la G. de Dieu. — Exhortation aux justes eux-mêmes de recourir à la G. pour surmonter les périls spirituels (textes), XII, 1260-61.

2° *Tradition.* — 1. *Avant la controverse pélagienne.* — *a)* Pères apostoliques et vigilance dans la pratique du bien en attendant le retour du Christ (*Didachè*, Pseudo-Barnabé, Clément, Ignace d'Antioche), XII, 1261-62. — *b)* Apologistes, surtout S. Justin, 1262; cf. VIII, 2092, 2268. — *c)* Controversistes, surtout S. Irénée, XII, 1262; cf. VII, 2487, 2491; VIII, 2092. — *d)* Clément d'Alexandrie et Origène, XII, 1262-63; cf. III, 174-75; XI, 1544. — *e)* Pères grecs du IVe s., XII, 1263. — Cités : S. Athanase, cf. I, 2174; — S. Basile, VI, 1567; — S. Grégoire de Nazianze; — S. Grégoire de Nysse; — S. Jean Chrysostome, VIII, 678-79; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2517-18. — *f)* Pères latins antérieurs à la controverse pélagienne, XII, 1263-64. — Cités : Tertullien, cf. XV, 153-54; — S. Cyprien, III, 2466; — S. Hilaire, VI, 2449-50; — S. Ambroise, I, 499. — Voir aussi *supra*, 1846-47.

2. *Pendant la controverse pélagienne.* — *a)* S. Jérôme, XII, 1264-65; cf. 689. — *b)* S. Augustin, I, 2296 *(De spiritu et littera)*, 2298 *(Opus imperfectum);* VI, 1585; — évolution de sa pensée et affirmation des thèses catholiques, XII, 1265-67; cf. I, 2381-82; IV, 1574; — sur le faux augustinisme, *Tables*, 315. — *c)* Disciples de S. Augustin, XII, 1267 : S. Prosper, cf. 848, 849; — le *De vocatione gentium*, cf. 849; I, 2524; XV, 3363; — S. Fulgence, cf. VI, 970-71; — S. Léon Ier, IX, 286-87.

3. *Persévérance dans la grâce et péché.* — *a)* Incompatibilité d'une persévérance dans la G. et du péché mortel, VII, 1272; cf. XII, 227; VI, 1628-30; — mais, pour le juste, possibilité avec le secours de la G. de persévérer sans péché mortel (conc. de Trente, sess. VI, c. XI, can. 22; *Tables*, 976, 977). — *b)* Impossibilité d'éviter tout péché, même avec le secours de la G. : témoignage des Pères, XII, 1267. — Avant la controverse pélagienne, 1268. — Pendant la controverse, 1268-69 : conc. de Carthage (411), contre Célestius (prop. 6), cf. 686; — S. Augustin, contre l'impeccance pélagienne, I, 2296 (n. 46, 47), 2297 (n. 49, 50); VI, 1594; — conc. de Diospolis, 692; — conc. de Milève (416), X, 1753; I, 2281; VII, 1948; — conc. de Carthage (418), X, 1757; — S. Jérôme, S. Léon le Grand, IX, 287; — S. Grégoire le Grand, S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2517; — Cassien.

4. *Documents de l'Église : l'homme, même justifié, n'est pas impeccable*, XII, 1269-71 : *a)* synode de Diospolis, voir PÉLAGIANISME, 692, 693; — *b)* conc. de Carthage (418) (can. 4, 5, 6), cf. X, 1756; — *c) capitula* annexés à la lettre de S. Célestin Ier (c. VI, VII, IX, X, XI), II, 2054-57; — *d)* IIe conc. d'Orange (can. 10), XI, 1096; et conclusion, 1100-01; — *e)* indications à retenir des controverses sur la prédestination : rétractation de Lucidus au conc. d'Arles (fin du Ve s.), IX, 1023; I, 2524; — au IXe s. : conc. de Quierzy (can. 2), XII, 2920-21; conc. de Valence (can. 6), 2924-25; conc. de Tuzey, 2930-31; — le *Liber de tribus epistolis*, 2915-20; — la lettre *De tenenda Scripturæ veritate*, 2921-22; I, 2528-30.

5. *Théologie du Moyen Age.* — Remarque préalable : terminologie variable et mouvante jusqu'au XIVe s., XII, 1271-72. — *a)* Avant S. Thomas, 1272-74 : S. Anselme, cf. I, 1340; — S. Bernard, II, 753,

776-79; VIII, 2119; — Pierre Lombard, XII, 1970, 1994-95; — S. Albert le Grand, Alexandre de Halès, S. Bonaventure. — *b)* S. Thomas d'Aquin, 1274-77 (évolution de sa pensée, doctrine finale) : G. sanctifiante nécessaire à l'accomplissement des préceptes divins, 1274-75; — de plus, nécessité de G. actuelles, 1275-77; VIII, 2120; XV, 974 (impossibilité d'éviter tous les péchés); — raison psychothéologique : la faiblesse résultant de la perte de l'intégrité, nécessité d'une G. *sanans* et *elevans*, VI, 1585; cf. PASSIONS, XI, 2236-40; ORGUEIL, 1414 sq. — *c)* Après S. Thomas : fidélité de l'école thomiste à la doctrine du maître : Cajétan, Capréolus, D. Deza, XII, 1277; — Duns Scot et école scotiste, 1277; IV, 1899-1900; — Occam et nominalistes, XII, 1272; XI, 774-76.

6. *Doctrine du concile de Trente : doctrine générale*, XII, 1278-89. — *a)* Préambules : sur les articles du deuxième état, dont l'examen préparait la doctrine, 1278-79; VIII, 2166 (voir le détail des articles des trois états dans Michel, *Décrets du conc. de Trente*, 66-69). — *b)* Doctrine du concile sur l'observation des préceptes, sa nécessité, sa possibilité (sess. VI, c. XI), XII, 1279-81. — *c)* Canons intéressant la persévérance (20, 18), 1282-83; cf. VI, 294-95; — erreurs protestantes visées par ces canons (les œuvres des justes sont des péchés mortels), XII, 1282; cf. bulle *Exsurge Domine* (prop. 31, 32, 35, 36); et, pour l'ensemble des doctrines luthériennes et calvinistes, VIII, 2137-39, 2150-52, 2153-54; cf. II, 1401-03. — *d)* « Secours spécial » nécessaire à la persévérance (can. 22), XII, 1283; — interprétation, 1284-86. — *e)* Don de persévérance finale (c. XIII), 1286-87; — incertitude du grand don de la persévérance finale (can. 12), 1288-89 (*Tables*, 676-77).

7. *Précisions de la théologie moderne*. — *a)* Possibilité des actes moralement bons, pour le juste, dans l'état actuel de nature déchue et réparée (cf. *supra*, 1848), XII, 1289-90 : possibilité niée par les réformateurs, 1282-83 (bulle *Exsurge*, prop. 31, 32, 36); cf. *supra*, conc. de Trente (sess. VI, c. XI, can. 31); — restreinte par Baïus (prop. 25, 27, 28, 38, 34, 36), II, 83, 90; — par Jansénius, VIII, 388 sq., 392, 479, 484 (1re et 2e prop.); — prop. 6 et 7 condamnées par Alexandre VIII, I, 754; — prop. 23, 24 du synode de Pistoie, XII, 2209. — Qualification de la thèse catholique, 1290 : en général : *certaine et commune;* — possibilité pour l'infidèle : *vérité théologiquement certaine*, cf. Baïus (prop. 25; Pie V), II, 83; (prop. 8; Alexandre VIII), I, 754; — pour le pécheur : *vérité de foi*, cf. conc. de Trente (sess. VI, can. 7; *Tables*, 677). — *b)* Possibilité pour le juste d'éviter le péché, XII, 1291 : il ne peut éviter tout péché véniel, sauf privilège (accordé à la Ste Vierge), cf. conc. de Carthage (can. 4, 5, 6), X, 1756; conc. de Trente (sess. VI, c. XI, can. 23; *Tables*, 676, 677); — mais (avec le secours de la G., l'homme déchu pouvant déjà accomplir les préceptes de la loi divine *quoad substantiam* [différentes notes théologiques]), le juste, avec une G. proportionnée, vaincra les tentations plus graves, cf. *supra*, 1849; une G. *actuelle*, *sanans* et *elevans*, permet par conséquent au juste d'éviter les péchés mortels, cf. conc. de Trente (sess. VI, can. 18); donc « secours spécial », cf. IIe conc. d'Orange (can. 10 et conclusion) et conc. de Trente (sess. VI, c. XI, XIII; can. 22), cf. *supra*, 1848. — *c)* Théologie de la persévérance et liturgie, XII, 1292.

3° *Problème spécial de la persévérance finale*. — 1. *Don de la persévérance finale*. — *a)* Fondement scripturaire : dogme de la prédestination, XII, 1293; cf. 2812-15. — *b)* S. Augustin, 1266-67, 1293-1294; en relation avec le décret de la prédestination, I, 2398; XII, 2883-84; — don qui ne peut être mérité, mais qui est obtenu par nos supplications, 1267. — *c)* S. Thomas et école thomiste (*Salmanticenses*, Cajétan), 1294-95; XV, 975; — en relation avec la prédestination, XII, 2943-49. — *d)* Conc. de Trente (cf. sess. VI, can. 22), 1283; (c. XIII), 1286-87; (can. 16), 1288-89 (secours spécial et don, au sujet duquel aucune certitude ne peut exister et qu'on ne peut, à proprement parler, mériter), 1295-96.

2. *Précisions par les théologiens posttridentins*. — *a)* Don de la persévérance finale expliqué par une G. efficace spéciale (conjonction de l'état de G. et de l'instant de la mort, immobilisation de la volonté dans le bien à l'instant de la mort, peut-être par une ultime G. efficace, XII, 1296-98. — *b)* Justification de cette doctrine dans chacune des opinions sur l'efficacité de la G., 1299; cf. VI, 1662-77; III, 1120 sq. (congruisme); X, 2166 (molinisme); XII, 2946-47; XV, 883-84 (thomisme); I, 2485-90, 2492-97 (augustinisme); IV, 1901 (scotisme). Voir aussi *Science de Dieu, Volonté salvifique universelle*. — *c)* Questions subsidiaires : persévérance finale et confirmation en G., XII, 1299; cf. VII, 1272; — persévérance finale pour les anges fidèles et Adam innocent, XII, 1299; cf. I, 2394.

La confirmation en G. a été le privilège exceptionnel accordé pendant leur vie mortelle à la Ste Vierge, VII, 1274; IX, 2413 sq.; sur S. Joseph, VIII, 1517; — aux apôtres après la Pentecôte, I, 1654-55; — aux âmes du purgatoire, XIII, 1296; — aux saints du ciel, VII, 2291.

3. *Conséquences* — *a)* Incertitude de la persévérance finale : dogme de foi, cf. conc. de Trente (sess. VI, can. 16), XII, 1288; cf. V, 606, 617; — et cependant signes de confiance, XII, 1300; suggérée par le concile lui-même (c. XIII), 1286-87. — *b)* Impossibilité de mériter la persévérance finale : d'un mérite *de condigno*, accord général, 1300-01; cf. 1294; — d'un mérite de convenance (?), 1301-02.

4. *Concepts extrathéologiques*. — *a)* Révélations privées et certitude de la persévérance finale, XII, 1303. — *b)* Thèse miséricordieuse et persévérance finale, 1303; cf. I, 2443-45, 2450-52; V, 77; — hypothèse d'une illumination à l'heure de la mort, XII, 1303-04. Voir *Présomption*.

V. DISTRIBUTION DE LA GRACE. — 1° *Opinions restrictives*. — Jansénistes, VIII, 493-94; prop. 5 condamnée par Alexandre VIII, I, 753; cf. XV, 3395; — Quesnel (prop. 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32), 2092-94. — Certains thomistes et (peut-être) S. Alphonse de Liguori, 3370-72.

2° *Doctrine communément admise*. — *a)* Justes : les G. suffisantes leur sont données pour persévérer et se sauver (doctrine de foi), XV, 3372; VI, 1595-96 : IIe conc. d'Orange, finale, cf. XI, 1101 (*Tables*, 726); — conc. de Trente (sess. VI, c. XI, can. 18), XII, 1279, 1282; — 1re prop. de Jansénius (condamnée par Innocent X), VIII, 479; — conc. du Vatican (sess. III, c. III : *non deserens, nisi deseratur*), VI, 289-300. — *b)* Pécheurs : ordinaires, 1597-98; — obstinés, 1598; V, 18-19; XV, 3372; — arguments présentés par Suarez, VI, 1597 : conc. de Trente (sess. VI, c. XIV, can. 29; sess. XIV, can. 1), II, 303, 322; VIII, 2175; XII, 1104; et discussion, VI, 1597-98; cf. XV, 3372. — *c)* Infidèles : secours *remote* ou *proxime* suffisant, VI, 1599-1603; XV, 3372; — sur la réalisation d'un tel secours, voir INFIDÈLES *(Salut des)*, VII, 1726 sq. — *d)* Deux compléments : sur l'objection : « Hors de l'Église, pas de salut » (*Tables*, 1119-21); — *Facienti quod in se est, Deus non denegat gratiam*, VI, 1603-04; cf. VII, 1852; X, 693, 694; XV, 974-75.

II. Grâce habituelle ou sanctifiante. — I. EXISTENCE. — 1° *Écriture.* — *a)* Enseignement de Jésus-Christ (vie intérieure et surnaturelle apportée aux hommes), *supra*, 1846. — *b)* S. Paul, *supra*, 1846. Enseigne un état de sainteté : filiation adoptive, habitation du S.-Esprit, union mystique au Christ, VI, 1604-05; cf. VIII, 2072-75; XI, 2435-36, 2448; V, 183-84 (Éphésiens); VI, 1049 (Galates); XIII, 2890-92 (Romains); XV, 1078-79 : régénération par le baptême (Tite). — *c)* S. Jacques et S. Jean, VI, 1605; VIII, 279, 575, 591. — Voir ADOPTION SURNATURELLE, I, 430-32.

2° *Tradition*, VI, 1605-06. — *a)* Pères apostoliques, cf. *supra*, 1846; I, 1641; VI, 1564-65; VIII, 2081-89; XV, 2965-66 (indications). — *b)* Pères des IIe-IIIe s. : S. Justin, VIII, 2268; — S. Irénée, VII, 2454-56 (état surnaturel), 2488 (grâce qui vivifie); cf. I, 432; — Clément d'Alexandrie, II, 202-03; III, 174; — Origène, XI, 1555 (rémission des péchés par le baptême); — Tertullien, XV, 158 (effet du baptême); — S. Cyprien, II, 193, 203 (régénération par le baptême). — *c)* Pères des IVe-Ve s. : S. Athanase, I, 2174; II, 203; — S. Basile, VI, 1606; — S. Grégoire de Nazianze, 1606; — S. Cyrille de Jérusalem, II, 203; III, 2555, 2561; — S. Jean Chrysostome, VI, 1606; II, 201, 203 (régénération par le baptême); — S. Cyrille d'Alexandrie, VI, 1606; III, 2517; — S. Hilaire, II, 203; VI, 2449; — S. Augustin, VI, 1606; cf. I, 432; — S. Césaire, II, 2177, 2179-80; — S. Jean Damascène, VIII, 742; cf. IX, 1238.

3° *Théologie scolastique : réalité de la grâce sanctifiante.* — *a)* En raison de la proportion nécessaire à la fin dernière, VI, 1607; cf. V, 2497; VI, 1420-22; VII, 2284-85, 2291; XV, 975-76 (S. Thomas), 978 (Scot); XIV, 2854; — thèse nominaliste, XI, 775-76. — *b)* En raison de la bienveillance de Dieu à l'égard du juste, VI, 1607-08; — S. Bonaventure, 1607; — S. Thomas, 1607-08; XII, 2948-49; XV, 978; — Bellarmin et Suarez (par leur congruisme), III, 1134-35; XII, 2978. — *c)* Confirmation par le dogme du péché originel, VI, 1608; — ce péché comportant privation de la G. sanctifiante, VIII, 2038-43; XII, 482; XV, 918-20.

4° *Définitions de l'Église.* — *a)* Innocent III à Guibert (Imbert) d'Arles, II, 289 (G. et vertus données au baptême); — formule reprise avec une nouvelle précision au conc. de Vienne, 290; VI, 1608; XV, 2977; cf. XIII, 2629-30 (à propos de la reviviscence de la G.); XV, 2762-63. — *b)* Conc. de Trente, contre Luther (sess. VI, c. VII, can. 10, 11), VI, 1608-09; VIII, 2182; sur la rédaction du texte, 2182-85; XV, 2763-64.

II. ESSENCE. — 1° *Réalité distincte.* — *a)* De Dieu, contrairement à l'opinion de Pierre Lombard, identifiant G. et vertus au S.-Esprit habitant dans l'âme, VI, 1609; IX, 1238; cf. XV, 1841, 1844; — thèse générale des scolastiques, IX, 1238; XV, 1844 (texte de S. Bonaventure); cf. 975-76 (S. Thomas). — Négation par Luther d'une « justice inhérente », IX, 1239-40; voir *Protestantisme.* — G. déifiante de Palamas, XI, 1757 sq. — Sur la G. incréée, voir *supra*, 1845. — *b)* De la substance : elle est simple accident, qualité, habitus *entitativus* ou *substantivus*, VI, 1610; XIV, 844; XV, 976, 2765; sur l'*habitus substantivus*, 2753-54; — thèse nominaliste, XI, 774, 878-79, 883, 885 (Durand de Saint-Pourçain); cf. IX, 1186, 1239. — *c)* De la vertu infuse de charité, VI, 1610; contrairement à l'opinion de Scot, IV, 1901-02; de Biel, II, 820; de Catharin, XII, 2427. — Mais connexion de la G. et de la charité, XV, 2794; — G., charité et vertus de foi et d'espérance, 2786 (infusion), 2787 (accroissement), 2788-89 (disparition); cf. IX, 1238-39. — Voir Suarez, XIV, 2676-77. — Erreur de Baïus (prop. 42, 69), II, 100-01; VI, 1627.

2° *Corollaires.* — *a)* Siège de la G. : essence de l'âme, VI, 1611 (S. Thomas); cf. XV, 978; — contrairement à la thèse scotiste : volonté, IV, 1901-02. — *b)* G. et participation de la nature divine, VI, 1611; — physique et pas seulement morale (thomisme), XV, 976-77, 2762-65; cf. I, 431-32; XII, 1789; XIV, 2852-54. — Thèse nominaliste, IX, 1186-87; XI, 774-75. — Participation à la nature divine, selon Ripalda, XIII, 2717 sq. — *c)* G. : à l'instar d'une nouvelle nature, VI, 1611; — vertus assimilées aux puissances de l'âme, XV, 1612, 2765-66. — *d)* G. habituelle et G. sacramentelle, XIV, 625-31. — *e)* G. habituelle opérante et coopérante, VI, 1611-12.

Note : sur une application thomiste de la division de la grâce sanctifiante opérante et coopérante. — Il s'agit de l'origine dans l'âme de la grâce habituelle *ex opere operantis.* D'après les thomistes la disposition dernière à la justification du pécheur serait donnée par la grâce habituelle opérante qui, reçue par la libre acceptation du pécheur (contrition ou charité parfaites), devient coopérante en tant que principe du mérite (S. Thomas, *Summa theol.*, IIa IIae, q. III, art. 2, en fin d'article; Billot, *De gratia*, th. XVII, p. 212). Thèse opposée chez Suarez qui place le principe de la disposition ultime à la justification dans la seule grâce actuelle; cf. aussi Duns Scot (*D. T. C.*, IV, 1902-03). On trouvera la controverse, XIV, 2672-76; et l'opinion thomiste, II, 2236; XV, 986-87.

f) Puissance simplement obédientielle de la nature à la G., VI, 1612; XIV, 2665-70, 2851, 2855-59; XV, 862, 977-78. — *g)* Sur l'erreur d'Hermès quant à la nature de la G. sanctifiante, VI, 2299.

III. EFFETS. — *a)* Déiformité de l'âme, VI, 1612; XI, 773 (nominalistes); XII, 1870-71 (Pierre Auriol); XIV, 2676 (Suarez); XV, 977 (S. Thomas); cf. XIV, 764-65 (S. Jure), 2948-49 (Syméon le Théologien). — *b)* Effet formel : expulsion du péché, VI, 1612-13. — Opinions divergentes : nominalistes, XI, 774; — Scot, IV, 1903; — Ripalda, XIII, 2715-16; — Suarez, XIV, 2677-78. — *c)* Filiation adoptive, VI, 1613; I, 426-28, 435-36; XV, 978; — opinion de Lessius, I, 328; reprise par Petau, 429, 435; cf. VI, 1613; II, 1334-36; XV, 1851; — opinion nominaliste, I, 427. — *d)* Habitation ou présence de Dieu, VI, 1613-15; — voir ADOPTION SURNATURELLE, I, 429 sq.; et surtout TRINITÉ, § Habitation des personnes de la Trinité dans l'âme juste, XV, 1841-55 (voir les références à cet article). — *e)* G. sanctifiante et mérite (en tant que forme des vertus), voir *Mérite;* cf. VI, 545. — *f)* Autres effets : sur la prière, XIII, 222; — sur les phénomènes mystiques, X, 2663-64.

IV. PROPRIÉTÉS. — 1° *Cognoscibilité.* — 1. Écriture : aucune connaissance certaine de l'état de G. (Eccl., IX, 1; Eccli., V, 5; I Cor., IV, 4; Rom., VIII, 16), VI, 1616-17. — 2. Pères (S. Jérôme, S. Grégoire), 1617. — 3. Scolastiques (Alexandre de Halès, Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin, Duns Scot, Cajétan), 1617-18; cf. IX, 1233. — 4. Conc. de Trente, VI, 1618 : *a)* erreur de Luther, IX, 1233-34, 1236-37; — et des théologiens réformateurs, 1237; cf. Calvin, II, 1405-06; Zwingli, XV, 3804; — *b)* condamnation par le concile (sess. VI, c. IX), VIII, 2186-87; (can. 12, 13, 14), 2187 (texte dans Denz.-Bannw., 822-24); — portée de ces décisions, 2187-88 (Scot, Catharin); cf. VI, 1619; XII, 2429-30 (Catharin); — *c)* après le concile, VI, 1619-22; — D. Soto (réfutant Catharin), 1619; XIV, 2430-31; — Bellarmin, VI, 1620; — Suarez, 1620-21; — théologiens récents (Hurter, Ch. Pesch, Pohle, Van der Meersch, Schiffini, Billot), 1621; — résumé de la thèse de Gaucher, *Le signe infaillible de l'état de grâce*, 1621-22. — 5. Conclusions : *a)* pour l'adulte, pas de certitude *de foi divine* qu'il est en état de G.,

VI, 1622; — *b)* aucune certitude scientifique au sens propre du mot relativement à l'état de G. (démonstration de Billot), 1622-24; — *c)* une certitude au sens large possible (connaissance conjecturale excluant le doute prudent), 1624-26.

2° *Inégalité.* — 1. Doctrine catholique : G., susceptible d'augmentation, VI, 1626; — en raison des dispositions du sujet (conc. de Trente, sess. VI, c. VII; VIII; X, can. 24), VIII, 2188, 2189; — en raison du mérite des bonnes œuvres (c. X, can. 32), X, 755-60; — même pour la G. conférée *ex opere operato*, XIV, 626-27; — mais aussi selon la volonté de Dieu (I Cor., XII, 11; conc. de Trente, c. VII), VIII, 2188; cf. VI, 1626; X, 990. — 2. Points controversés : *a)* thèse thomiste (auteurs cités, XIII, 2631-32) : accroissement par intensité (enracinement de la G. plus profond dans l'âme), VI, 1627; XIII, 2630-31; XIV, 626, 627; — *b)* accroissement par addition (thèse nominaliste et suarézienne), XIII, 2632; — *c)* accroissement de la G. (et des mérites) par des actes *remissi* ou par des actes de charité plus intense, 2632, 2636-43; cf. XIV, 2679-80 (Suarez); — physionomie de la controverse, XIII, 2633-34; — *d)* proportion entre l'intensité de la G. et celle des vertus, VI, 1628; cf. XV, 2770-72 (mêmes principes et même controverse). — 3. Diminution (?) de la G., VI, 1628 (thèse négative); — influence des péchés véniels, 1628; XII, 237. — Sur tous ces points voir aussi II, 2230-33 (pour la charité).

3° *Amissibilité.* — 1. Erreurs niant cette amissibilité : Jovinien, II, 202; VI, 1628; VIII, 1577; — Luther (durée de la justification tant que dure la foi), IX, 1235-37; accueil fait par la Réforme à cette théorie, 1237; — Calvin, II, 1405-06; — Molinos (prop. 52-60), VI, 1629; XIII, 1569-70. — 2. Doctrine catholique au conc. de Trente (sess. VI, c. XV et can. 27, 28), VI, 1628-29; VIII, 2189-90; IX, 1233 (*Tables*, 676-77) : *a)* raison de l'amissibilité, VI, 1629; — nécessité des bonnes œuvres pour la conservation de la G., 1629-30; — utilité des œuvres surérogatoires, XIV, 2833; voir ce mot à *Protestantisme* (conc. de Trente, sess. VI, can. 20; sess. XIV, c. IX, can. 12; *Tables*, 676-77, 680); textes, II, 304; XII, 1103, 1110; — *b)* destruction de la G. et de la charité par le péché mortel, VI, 1630; cf. II, 2233; XV, 2794, 2795 (conc. de Trente, sess. VI, c. XV, can. 27; *Tables*, 677). — 3. Thèse de Ripalda sur la peccabilité de la substance surnaturelle, XIII, 2722.

V. DISPOSITIONS A LA GRACE. — 1° *Dispositions négatives*, VI, 1630.

2° *Dispositions positives.* — *a)* Elles nécessitent une G. actuelle, VI, 1631; cf. IIe conc. d'Orange (can. 7, voir aussi can. 3-6), XI, 1094-96. — *b)* Dispositions des adultes par des actes surnaturels, VI, 1631; II, 212-18 (préparation au baptême dans la primitive Église), 1971 (catéchuménat); — dans la réception des sacrements en général (voir chaque sacrement en particulier). — Doctrine du conc. de Trente (sess. VI, c. VI et can. 9), 301-02; VIII, 2178, 2180 (*Tables*, 676-77). — *c)* Ordre des dispositions et de l'infusion de la G. : controverse thomiste-suarézienne, VI, 1631-33; XIV, 2672-76 (Suarez); XV, 986-87 (S. Thomas); cf. IV, 1902-03 (Duns Scot). Voir *supra*, note sur la G. habituelle opérante et coopérante, 1854.

VI. CAUSES. — Sur les différents genres de causes, II, 2019 sq.

1° *Cause finale de la grâce.* — *a)* Fin dernière, absolue et relative : gloire de Dieu et vision béatifique, VI, 1387-88; VII, 2351 sq. (*Tables*, 610-12, 1817). — *b)* Fin immédiate : déiformité de l'âme, VI, 1633; cf. 1612; XV, 977; *supra*, 1854.

2° *Cause efficiente.* — *a)* Principale : Dieu, VI, 1633, 1634-35; cf. XV, 2769 (même cause principale de la G. et des vertus infuses). — *b)* Instrumentale, VI, 1633-34 : humanité du Christ, VIII, 1317; nature de sa puissance instrumentale, 1318-23; sur quels hommes s'exerce-t-elle, 1351-53; — sacrements, XIV, 577-624, voir *Sacrements;* sur la production de la G. par les sacrements, 625-31; cf. XI, 1085 *(opus operatum)*. — La justification de l'âme est-elle un miracle? VI, 1634; cf. X, 1811.

3° *Cause matérielle ou quasi matérielle.* — Ame en puissance obédientielle de recevoir la G., VI, 1634; cf. XV, 984; — la G. toutefois n'est pas créée, ni concréée, mais surajoutée à l'âme, 1635.

Précision apportée par Garrigou-Lagrange : « *Communius respondetur : Gratia non creatur nec concreatur, sed* educitur de potentia *obedientiali animæ.* » Cf. S. Thomas, *Summa theol.*, I^a II^ae, q. CX, art. 2, ad 3um; q. CXIII, art. 2 : « *creatio ex parte modi operandi, sc.* ex nihilo, *est majus opus quam justificatio, licet ex parte rei productæ, justificatio sit majus creatione cæli et terræ.* » De même *De veritate*, q. XXVII, art. 3, ad 9um; *De virtutibus in communi*, q. X, ad 2um et 13um. — Voir *De gratia*, Turin, 1947, p. **244**.

4° *Cause méritoire*, VI, 1635. — 1. Verbe incarné, 1635; cf. I, 351; VII, 1478-82; IX, 1795 (Malebranche), XIII, 978, 1949; voir *Rédemption*. — 2. Homme racheté : *a)* avant la justification : aucun mérite *de condigno*, III, 1142, 1149; XV, 990; — gratuité absolue de la justification, X, 754; conc. de Trente (sess. VI, c. VIII), VIII, 2185-86; cf. XIII, 978-79; — mais possibilité d'un mérite *de congruo*, VI, 1635; III, 1141-42; X, 693-700; voir *Mérite;* — *b)* après la justification : mérite *de condigno* pour l'augmentation de la G., XV, 990; conc. de Trente (sess. VI, c. XVI, can. 24, 26), X, 755-61; — simple mérite *de congruo* du juste pour autrui, XV, 988-89. — Pour le conc. de Trente (sess. VI, c. VII), sur « les causes de la justification », VIII, 2180-85 (*Tables*, 676).

III. Grâce actuelle. — I. EXISTENCE. — Il s'agit de l'existence de motions ou d'impulsions surnaturelles vers des actions salutaires.

1° *Écriture sainte*, VI, 1636-37 : S. Jean (VI, 44-45; cf. Is., LIV, 13; Jer., XXXI, 34); — Actes des apôtres (XVI, 13 sq.); — S. Paul (I Cor., III, 6; Rom., III, 22-24; VIII, 15, 26; II Cor., III, 5; Eph., II, 8-10; Phil., II, 13 sq.). — Le S.-Esprit et la G., V, 681-82, 688-89.

Les textes indiqués dans le *D. T. C.* sont les plus expressifs; ils pourraient être complétés par les références indiquées VIII, 1627-28. — Aussi bien pour l'Ancien que pour le Nouveau Testament, l'art. *Grâce* du *D. B. S.* est à consulter.

2° *Pères.* — *a)* Avant S. Augustin, auteurs cités, VI, 1638 : Ignace d'Antioche, cf. VII, 709; — Clément d'Alexandrie, III, 174-75; — Origène, XI, 1544-45; — S. Éphrem, V, 192; — Tertullien, XV, 153-54; — Marius Victorinus, 2938; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2555-56, 2564, 2568; — S. Basile, VI, 1566-67; — S. Grégoire de Nysse; — S. Grégoire de Nazianze, 1843; — S. Jean Chrysostome, VIII, 678-79; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2517-18. — Voir aussi *supra*, 1848. — *b)* S. Augustin, VI, 1638-39; I, 2377, 2385-87, 2389-92; IV, 1612, 1645-46; VIII, 2098. — *c)* Consécration de la doctrine par les actes officiels de l'Église : conc. de Carthage (418) (can. 3, 4, 6), X, 1755-56; — *Indiculus gratiæ* (n. 12), II, 2058; — IIe conc. d'Orange (can. 7), XI, 1095; cf. S. Prosper d'Aquitaine, VI, 1639; cf. XIII, 849; — Pierre Diacre, XII, 1929. Voir *Semi-pélagianisme*.

3° *Scolastiques anciens.* — *a)* Auteurs cités, VI, 1639-40 : S. Bonaventure, cf. VIII, 2119; XII, 1273-74; — S. Thomas d'Aquin, I, 2533-34; VIII, 2120;

xii, 1275-77; xv, 974; — Duns Scot, iv, 1899-1901; xii, 1272, 1277; — Denys le Chartreux, cf. iv, 439. — *b)* Autres auteurs : Pierre Lombard, xii, 1994; — Alexandre de Halès, 2119; i, 777; — S. Bernard, ii, 776; viii, 2119; xii, 1273; — Robert Grossetête, viii, 2119-20; i, 2534-35. — *c)* Nominalistes : grâce actuelle identifiée au concours général de Dieu, xii, 1272; xi, 774-76. — *d)* Bradwardine : déterminisme théologique, xv, 769; i, 2536.

4° *Concile de Trente.* — Reprise, au can. 3 de la sess. vi, de la définition du IIe conc. d'Orange; texte, vi, 359 (*Tables*, 677); cf. c. v, vi, de la même session, viii, 2176, 2178; texte, ii, 302 (*Tables*, 676). — Sur le sens de ces textes, Véga, vi, 1640; cf. xv, 2611.

II. Essence. — 1° *Doctrine catholique.* — Actes d'intelligence et de volonté : illumination, inspiration, vi, 1640-41; — actes indélibérés : illuminations, inspirations immédiates, 1641-42 (textes de S. Paul). — Conc. de Carthage (418), can. 4 (5), cf. x, 1756; — textes liturgiques, vi, 1642.

2° *Controverses théologiques.* — 1. Pour les actes indélibérés, soit concours divin coopérant avec la faculté de l'homme pour poser l'acte indélibéré; soit motion divine agissant sur la faculté pour la mouvoir physiquement à son acte : *a)* Doctrine de S. Thomas : dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel, prémotion physique, i, 2534; vi, 1643-44; xiii, 1018-19; néothomistes, vi, 1645-48 (*Tables*, 762-63); école thomiste (*Tables*, 762; l'auteur oppose thomisme à bannézianisme); cf. Massoulié, x, 278-79; Réginald, xiii, 2109-14. — *b)* Doctrine de Molina : concours simultané, vi, 1644-45 (*Tables*, 762-63); se retrouvant chez Catharin, 913; xii, 2423. — *c)* Doctrine des augustiniens : prémotion morale, i, 2485-2501 (*Tables*, 763). — 2. Pour les actes délibérés constituant le choix libre et les actes commandés après l'élection : *a)* École thomiste (Bañez, interprétant S. Thomas) : ces actes réalisés quant à leur exercice par une nouvelle motion prédéterminante, cf. i, 791; mais fondant elle-même la liberté de l'acte salutaire, xiii, 33, 67-71, 1014-17; xiv, 1617-18; xv, 983; cf. xii, 2970, 2984. — *b)* École néo-thomiste : interprète S. Thomas en excluant la motion prédéterminante, vi, 1648-51, 1652-53. — Mais l'application de la volonté à l'acte salutaire libre implique-t-elle une motion surnaturelle nouvelle (chez le juste ou chez le pécheur)? — réponse de Van der Meersch, 1652-53; — réponse de Billot (annoncée *Tables*, 762), xiv, 2735. — La difficulté subsiste et est reportée sur le terrain de l'accord de la liberté et de la motion divine, quelle qu'elle soit, 2736. — Opinion de Thomassin sur la controverse, xv, 808-12; cf. de Régnon, xiii, 2122-23; voir aussi Molinisme, x, 2179-80 (Billuart et Schneemann); 2180 (Th. de Régnon et H. Gayraud); cf. vi, 1174; x, 2181 (N. del Prado et les molinistes); 2182-83 (Garrigou-Lagrange et d'Alès); 2183 (J. Stufler, R. Schultes, R. Martin).

III. Division. — 1° *Généralités.* — *a)* G. (actuelle) opérante et coopérante, vi, 1653; xv, 979; cf. *supra*, G. (sanctifiante) opérante et coopérante, 1854. — *b)* G. prévenante (concomitante) et subséquente, vi, 1654 (S. Augustin, S. Thomas, Pierre Lombard, S. Bonaventure); cf. Fulgence de Ruspe, 971; S. Jean Damascène, viii, 741. — *c)* Grâce excitante et adjuvante, vi, 1654-55 (S. Augustin : conc. de Trente, sess. vi, c. v, can. 3, 4); viii, 2176; vi, 359; viii, 2177 (*Tables*, 676, 677); cf. vi, 256; x, 2172; — application à la prière, xiii, 220-22. — Considérations des théologiens sur la synonymie des termes et l'identification des G. susnommées (Molina, Suarez, Goudin, Billuart, Bellarmin), vi, 1655; cf. un exemple, 365. — *d)* G. suffisante et G. efficace, 1655; cf. iii, 1121.

2° *Théologie particulière de la grâce suffisante.* — 1. Existence : *a)* affirmations scripturaires, vi, 1656; xv, 980-81; — *b)* en conclusion des décisions conciliaires : IIe conc. d'Orange (can. 7, 8, 9 et finale), vi, 1659; xi, 1095, 1096, 1101; — conc. de Trente (sess. vi, c. v, xi, can. 4), vi, 1659; — *c)* des condamnations d'erreurs niant cette distinction, 1659-60; cf. Luther, niant le libre arbitre, ix, 1283; Calvin, ii, 1401-03; Baïus (prop. 41, 39, 66), 81-83; le supra et l'infralapsarisme, vi, 1481; cf. synode de Dordrecht (*Tables*, 712); Jansénius et ses disciples : les cinq propositions (spécialement 2, 3, 4), viii, 479, 484, 485, 491, 492; prop. 6 condamnée par Alexandre VIII, i, 754; prop. 13 de Quesnel, xv, 2085; synode de Pistoie (prop. 21), xii, 2209. — 2. Affirmations positives des Pères, vi, 1656-59 : notamment S. Irénée, cf. vii, 2487, 2490; S. Jean Chrysostome, viii, 678; et surtout S. Augustin (existence de la G. suffisante et nécessité de la coopération humaine pour qu'elle produise son effet) (*adjutorium* sine quo non *et adjutorium* quo), i, 2387-92, 2489. — 3. Théologiens et G. suffisante : définition d'une G. réellement et seulement suffisante, vi, 1660; — G. suffisante, demeurant un bienfait de Dieu, 1660-61; — entité constituant la G. suffisante, 1661-62.

Ces trois aspects de la théologie de la G. suffisante sont en réalité inséparables de la théologie de la G. efficace. Toutes les écoles catholiques enseignent l'existence d'une G. vraiment et seulement suffisante : cf. augustiniens, i, 2489; — thomistes, 2533-34; xiv, 2734; xv, 979-83, même les plus rigides (Bañez, Alvarez, Lémos); i, 2252-53; jésuites, viii, 1031, 1034; cf. Molina, i, 2554; x, 2139-40; xiv, 2733; Bellarmin et Suarez, 2734; Duns Scot, iv, 1900-01; cf. ix, 679; sorbonnistes, S. Alphonse de Liguori, i, 2496, 2497; 916.

IV. Efficacité (problème de la G. efficace). — 1° *Avant la controverse du* xvie *s.* — S. Augustin, vi, 1662-63; cf. i, 2387-92. — S. Thomas et thomistes, vi, 1663-64; i, 2493-94; xiii, 74-75; cf. 67, 69; xv, 979-83.

2° *Depuis la fin du* xvie *s.* — 1. Molina : *a)* exposé, vi, 1664-65; cf. i, 2553-54; x, 2138; xii, 2964 sq.; xiv, 2733-34; — voir *Concours divin* (*Tables*, 762); *Molinisme; Science de Dieu;* — *b)* critique, vi, 1665-66; i, 2554-55; viii, 1026, 1032-33; xiv, 2734; surtout x, 2141-53; congrégations *De auxiliis*, 2154-72; et suite de l'art. Molinisme. — 2. Bañez et son école (l'auteur oppose Bañez à S. Thomas) : *a)* exposé, vi, 1666-67; cf. i, 2551-53; xiv, 2734; xv, 979-83 (thomisme); — prédétermination morale de certains thomistes, i, 2495-96; cf. sur Gonzalez de Albelda, vi, 1492-93; Araujo, i, 1729; Gonzalez de Léon, vi, 1493; Nicolaï, xi, 492-93; Massoulié, x, 278; Réginald, xiii, 2109; — prédétermination physique, respectant G. suffisante et liberté, 31-77 (cf. *Tables*, 761-62); — *b)* critique, vi, 1667-71; — réponse aux critiques, xiii, 59-76; — nécessité d'une G. intrinsèquement efficace, 63; xv, 980-82; cf. iii, 1123. — 3. Bellarmin : *a)* exposé, vi, 1671-72; cf. ii, 595-97 (opposition à Molina, *Tables*, 404); — efficacité de la G. dans sa « congruité », 597; iii, 1120; viii, 387; x, 2171; xii, 2975-79; — *b)* critique, iii, 1129-30; xii, 2979-80. — 4. Suarez : *a)* exposé : G. efficace *ab extrinseco* (congruité connue par la science moyenne), vi, 1672; iii, 1125-27 (rapprochement avec Molina); xii, 2977-79 (opposition à Molina); cf. xiv, 2687-90; — *b)* critique, vi, 1672; iii, 1129-30; xii, 2079-80. — 5. Au-

gustiniens : *a)* exposé, I, 2485-92, spécialement 2487-89 (aux auteurs cités *Tables*, 316, ajouter : Maugis, x, 396; Muratori, 2551); — efficacité par la délectation victorieuse, I, 2488-89; — *b)* critique, 2490-92; cf. XII, 2982-83. — 6. Sorbonnistes (Tournély et autres), 2980; S. Alphonse de Liguori, I, 915 : *a)* exposé : G. spéciales accordées aux œuvres difficiles (intrinsèquement congrues), VI, 1672-73; cf. XII, 2980; — *b)* critique, 2980-82.

A côté de ces thèses classiques, une place doit être faite à la conception du P. Guillermin, O. P., cité fréquemment; cf. I, 2495-96; VI, 1676; XII, 2984-85; XIV, 2734-35. Voir son article et la note complémentaire, *infra*, 1862.

3° *Conclusions* (de l'auteur). — *a)* Trois catégories de doctrines : Bañez : G. efficace *ab intrinseco* (adjuvante succédant à excitante), VI, 1673; — Molina : G. efficace *ab extrinseco :* le consentement est donné à la G. excitante qui influe, par là même, sur l'acte délibéré, 1673-74; — opinions moyennes : congruisme et prédétermination morale (discussion par Van der Meersch de certaines positions prises par Portalié dans l'art. AUGUSTINIANISME), 1674-75. — *b)* Pas de différence essentielle entre G. suffisante et G. efficace, 1675-76. — *c)* Continuité nécessaire entre G. excitante de l'acte indélibéré et le consentement délibéré, 1676-77.

V. NÉCESSITÉ DE LA GRACE ACTUELLE POUR L'HOMME JUSTIFIÉ. — 1° *Doctrine de l'Église concernant la nécessité de la grâce actuelle pour la persévérance dans le bien*, VI, 1677-78. — Éviter le péché mortel et vaincre les tentations, difficulté en raison de la faiblesse de la nature déchue : tous ces points déjà envisagés, cf. *supra*, 1847-49.

2° *Controverse théologique concernant la nécessité d'une grâce actuelle dans le juste pour chaque acte salutaire.* — Opinion négative défendue par l'auteur, VI, 1678-85. — 1. Exposé : *a)* Le concours divin est nécessaire pour la production de l'acte délibéré, mais ce n'est pas forcément une G. surnaturelle, 1679. — *b)* La nécessité d'un secours spécial surnaturel n'est requis : ni pour l'application de la faculté déjà surnaturalisée à son acte, ni en raison des difficultés qui ne sont pas toujours naturellement insurmontables, ni en raison d'une loi divine, 1680-81. — 2. Réponse aux objections : *a)* D'ordre philosophique : application de la faculté à un acte surnaturel, 1681-83. — *b)* D'ordre théologique : α) Écriture, 1683; — β) S. Augustin, 1683-84; — γ) documents conciliaires ou pontificaux, 1684-85 : *Tractoria* de Zosime (dans l'*Indiculus gratiæ*, c. IX), cf. II, 2056 : il n'est pas nécessairement question d'une G. actuelle excitante pour chaque acte; — IIe conc. d'Orange (can. 7), XI, 1095 : il s'agit des G. précédant la justification; — conc. de Trente (sess. VI, c. XVI), x, 755 : l'influence surnaturelle nécessaire au mérite est due à la G. en général (sanctifiante) et à la charité.

Bibl. nouvelle : *Grâce*, dans l'Écriture, voir *D. B. S.*, III, 1309-16. En théologie (principaux traités ou livres concernant la grâce depuis 1916) : Beraza, *De gratia Christi*, Bilbao, 1916; H. Bouillard, *Conversion et grâce chez S. Thomas d'Aquin*, Paris, 1944; Diekamp, *De gratia Christi*, Paris-Rome, 1935; C. Boyer, *De gratia Christi*, Rome, 1938; R. C. Dhont, *Le problème de préparation à la grâce*, Paris, 1946; P. Dockx, *Fils de Dieu par grâce*, Paris, 1949; Dorsaz, C. SS. R., *Notre parenté avec les personnes divines;* Ferland, *De gratia*, Montréal, 1938; Garrigou-Lagrange, *De gratia*, Turin, 1946; J. Gross, *La divinisation du chrétien d'après les Pères grecs*, Paris, 1938; Hugon, *De angelis et de gratia*, Paris, 1920; L. Jannssens, *De gratia Dei et Christi*, Fribourg-en-Br., 1921; G. H. Joice, *The catholic doctrine of grace*, Londres, 1926; cardinal Lépicier, *Tractatus de gratia*, Paris, 1914; H. Lange, *De gratia*, Fribourg-en-Br., 1929; P. Lumbreras, O. P., *De gratia*, Rome, 1946; Mulard, O. P., *La grâce* (trad. et commentaires de la *Somme théol.*), Paris, 1929; J. H. Nicolas, O. P., *Le mystère de la grâce*, Paris, 1951; Nieremberg, *Le prix de la grâce*, Paris, Plon; D. Noble, *L'amitié avec Dieu*, Paris, 1932; H. Rondet, *Gratia Christi. Essai d'hist. du dogme et de théologie dogmatique*, Paris, 1946. Sans compter les traités de la grâce dans les manuels de Tanquerey, Hervé, Lahitton, Daffara, Parente, Zubizarreya, Muncunill, etc.; et *Initiation théologique*, III, Paris, 1953, p. 385-461.

Grâce actuelle et motion divine. — Est-ce un effet de l'encyclique *Aeterni Patris* qui faisait de S. Thomas un docteur commun et par là même engageait chacun à l'étudier directement? Le fait est que la question *De auxiliis*, c.-à-d. le problème de la conciliation de la liberté humaine et de l'influence de la grâce divine, a été reprise, tant du côté dit thomiste que du côté dit moliniste, et que certains rapprochements ont été tentés.

1° Dès le début du siècle, le P. Guillermin, O. P., méditait sur la grâce suffisante et, tout en maintenant la possibilité de la conception commune dans son ordre, il en proposait une autre défendue par quelques auteurs dominicains, plus conforme, lui semblait-il, aux textes du Docteur angélique et plus apte à résoudre les difficultés classiques. La grâce suffisante, disait-il, n'est pas un simple complément du pouvoir d'agir de la faculté, avant l'acte même, mais elle est une motion qui incline à l'acte et qui porterait cet acte à son terme, si le libre arbitre ne lui opposait pas d'obstacle; mais le libre arbitre lui fait obstacle, ce que Dieu permet. Le P. Guillermin rencontrait deux difficultés : la grâce suffisante ainsi conçue garde-t-elle une différence intrinsèque et de nature par rapport à la grâce efficace et comment Dieu peut-il connaître que le libre arbitre a fait obstacle à une telle grâce? Contraint par la logique des principes acceptés dans son école, le P. Guillermin semble reculer timidement et perdre les avantages qui rendaient sa position séduisante. Il déclare en effet que non seulement la grâce suffisante n'écarte pas l'obstacle opposé par le

libre arbitre, mais qu'elle ne peut l'écarter sans une volonté ultérieurement efficace de Dieu. « Seule une action intérieure, déterminant efficacement le libre arbitre, écartera infailliblement la résistance et le choix de l'acte contraire » (*Revue thomiste*, 1903, p. 25). Ainsi sans doute restent saufs les principes classiques de l'école dite thomiste; mais restent aussi les difficultés. Toutefois l'espoir avait été éveillé de trouver la solution cherchée dans une influence inclinant positivement à l'acte salutaire et sujette cependant à être refusée.

2° Plus logique et plus audacieux, le P. Marin Sola voulut une grâce suffisante qui suffît du moins quelquefois à l'accomplissement de l'acte salutaire. Sans doute, elle pouvait être arrêtée par la volonté mauvaise, mais elle pouvait aussi être librement accueillie. Sans doute encore, elle ne suffisait que pour les actes imparfaits, c.-à-d. pour ceux qui préparent à la justification, et non pour ceux qui accompagnent cette justification (voir dans *La Cienca tomista*, II, 1925, et I, 1926). Mais l'introduction d'une telle grâce permettait d'éviter deux séries d'objections qu'il est difficile de mépriser : on avait ainsi clairement une grâce suffisante, et le premier mouvement vers le mal venait décidément de la créature. Il s'agissait toutefois d'une révolution profonde dans le système, comme il apparut aussitôt à la véhémence des controverses soulevées par les pages du dominicain espagnol. L'alignement sur la nouvelle position demandait des retouches importantes dans la doctrine de la prédestination, dans l'ordonnance des décrets divins, dans l'explication de la science divine. L'auteur se défendait énergiquement de tout compromis moliniste. On ne peut cependant s'empêcher de voir dans les thèses de Marin Sola un rapprochement considérable vers les opinions, sinon de Molina lui-même, du moins de celles de nombreux molinistes. Dès lors qu'on admet une science des futurs libres qui ne détermine pas tous les choix de la liberté créée, n'admet-on pas une science moyenne?

3° M. Jacques Maritain a cherché aussi la solution des difficultés opposées aux prédéterministes dans une motion qui de sa nature porterait à l'acte salutaire, mais que la volonté créée peut interrompre. Il lui donne le nom assez heureux de motion *brisable*. Il faut l'admettre, dit-il, car « s'il est vrai que toute liberté créée est par nature, n'étant pas sa règle à elle-même, une liberté faillible, et que Dieu active toutes choses selon le mode propre à chacun, et donc que la Liberté créatrice active les libertés créées selon le mode faillible qui leur est propre, on comprend que selon l'ordre naturel des choses, avant l'activation divine imbrisable par laquelle la volonté de bien de la Liberté créatrice produit infailliblement son effet dans la volonté créée, les activations divines reçues par l'existant libre soient d'abord des activations brisables » (*Court traité de l'existence et de l'existant*, Paris, 1947, p. 155). Ces activations « enveloppent d'avance en elles la permission ou la possibilité d'être rendues stériles si l'existant libre qui les reçoit a l'initiative première de se dérober à elles » (*ibid.*, 154).

La motion *brisable* de M. Maritain est différente de celle du P. Guillermin et plus encore de celle du P. Marin Sola. Elle est beaucoup moins révolutionnaire. Elle ne dérange rien dans le système thomiste classique. En effet, elle ne conduit jamais, ni ne peut jamais conduire, jusqu'à l'accomplissement de l'acte : si elle n'est pas brisée, elle est remplacée par la motion imbrisable, c.-à-d. par la prédétermination physique. Ensuite, et ceci est capital, la brisure l'atteint, quand elle se produit, avant que ne commence l'acte salutaire, œuvre de la volonté; elle a lieu quand la volonté, avant d'agir, n'a pas considéré la règle de son action. Cette non-considération, tout en étant libre, n'est pas encore le péché, car la volonté n'est pas tenue de considérer toujours la règle. Sur ce point, cette explication diffère de celle du P. Garrigou-Lagrange qui voit déjà une faute dans la non-considération et qui semble, par suite, expliquer le péché par un péché précédent, qui reste à expliquer. Le péché commence, dit M. Maritain, quand la volonté commence d'agir. La non-considération a pour cause unique, première et dernière, l'initiative de la créature; mais elle constitue « un vide dans la trame de l'être » et c'est elle qui brise la motion divine qui portait à l'acte bon. — La difficulté de cette solution est que, voulant laisser à la créature l'initiative dans la voie du mal par une défaillance volontaire, elle situe cette défaillance dans un acte qui n'est pas l'acte mauvais, mais qui le précède, au moins d'une antériorité de nature. Ce n'est donc pas en tant que mauvaise, mais seulement en tant que puissance limitée, que la volonté est à l'origine du mal. C'est sans péché qu'elle « néante » et qu'elle brise la motion divine. On n'a donc pas expliqué l'origine du péché. La logique dans cette ligne reste du côté du P. Marin Sola. M. Maritain a bien vu qu'il faut une motion brisable. Mais il la fait se briser trop tôt.

4° Le système du P. Marin Sola fait penser à celui des « syncrétistes », qui admettent une grâce déterminante pour les actions difficiles et qui ne requièrent pour les actes salutaires faciles qu'une grâce vraiment brisable. Telle est la solution de S. Alphonse de Liguori et de plusieurs docteurs de Sorbonne, comme Habert, Tournely, Le Moyne. De ce dernier on lit dans une préface à un ouvrage du Grand Arnauld (*Œuvres complètes*, XVI, Paris et Lausanne, 1778, p. XXV-XXVIII) qu'il avait écrit un *De dono orandi*, dans lequel il « tenait comme le milieu entre le sentiment des anciens théologiens et celui de ce jésuite (Molina). Il convenait avec les premiers que la grâce nécessaire pour toute bonne action était efficace par elle-même, et prétendait avec Molina que la grâce qui inspire les premiers mouvements de la foi et de la prière ne dépendait, pour son effet, que de la volonté de l'homme ». Ces positions diffèrent essentiellement de celle des semi-pélagiens, bien qu'elles procèdent du même souci. Elles exigent la grâce pour tout acte salutaire. Mais elles présentent les difficultés de tout syncrétisme, qui prend à tâche de concilier des principes issus de points de vue différents.

5° Encore dans la même direction le bénédictin dom Winandy propose une prédétermination restreinte (*E. T. L.*, XIII, 1936, p. 443-46). La volonté est mue par Dieu à vouloir la fin, ce qui est implicitement vouloir le moyen qui paraîtra le meilleur; une nouvelle motion ne sera pas requise pour vouloir ce moyen, dès que le dernier jugement pratique l'aura désigné. Cette manière de voir permet en effet de restreindre beaucoup la prédétermination. Elle pourrait aisément l'écarter de tout acte libre.

6° Le R. P. Garrigou-Lagrange a exposé dans ce dictionnaire la doctrine de la prémotion physique, telle qu'au moins depuis Bañez elle est enseignée par le thomisme classique. Dieu sait que Paul se convertira parce qu'il l'a lui-même ainsi éternellement décrété, et Paul, dans le temps, se convertit en effet, parce que Dieu le meut à cet acte par une prémotion physique prédéterminante. S'il s'agit d'un acte mauvais, Dieu, en conformité à ses décrets éternels, permet la malice de la créature et, en conséquence de cette malice, il meut la volonté à l'acte physique du péché. Aux objections, l'auteur fait les réponses connues. Pour réfuter les dernières instances, et surtout pour rendre compte du premier péché, il a recours à une conception de Jean de Saint-Thomas, qui consiste à appliquer, *mutatis mutandis*, à la perversion de l'âme ce que dit S. Thomas de la conversion. Dans la justification, Dieu donne en même temps les dispositions à la grâce et la grâce elle-même : les dispositions précèdent la grâce dans l'ordre de la causalité matérielle et la grâce précède les dispositions dans l'ordre de la causalité efficiente. Au moment du péché, la défaillance de la créature précède la prémotion au matériel du péché, dans l'ordre de la causalité matérielle, et elle suit la permission donnée par Dieu de défaillir. Il y a toutefois des difficultés à cette solution subtile. Dans la justification, la cause efficiente produit la cause matérielle; ici, la cause efficiente du matériel de l'acte ne produit pas la cause matérielle (la malice de l'homme) : il n'y a donc pas causalité réciproque; et il reste à expliquer la défaillance de la créature dans un système de motions imbrisables.

7° Tous les auteurs que nous avons nommés jusqu'ici parlent de motion et de prémotion, c.-à-d. d'une influence créée par Dieu, et distincte du mouvement de la volonté, comme l'action qui projette la pierre est distincte du mouvement de la pierre. Or cette conception paraît au P. Sertillanges anthropomorphique et génératrice d'erreurs (voir *La philosophie de S. Thomas*, I, nouv. éd., Paris, 1940, p. 238-40; *L'idée de création et ses retentissements en philosophie*, Paris, Aubier, 1945; etc.). Selon lui, il n'y a pas motion, mais création. Dieu

ne meut pas à l'acte libre, il *crée* l'acte libre. Celui-ci, pour ainsi dire, est d'abord acte libre, et ensuite il est affecté d'une relation à Dieu comme à son Créateur. Cette relation ne change pas son essence. Il reste acte libre, tout comme s'il n'était pas créé. La création donne tout : et l'être et le mode d'être, donc la liberté. Il n'y a rien dans l'acte libre, et dans le choix lui-même, qui ne soit l'effet de la création divine, et qui ne doive à cette création tout son être. Mouvoir, pour Dieu, c'est créer. Mais la causalité créatrice est transcendante, c.-à-d. elle n'entre dans aucune de nos catégories et elle peut créer pour terme toutes les catégories en respectant, ou mieux, en posant leurs diverses essences avec leurs modes divers de nécessité, ou de contingence, ou de liberté. Au lieu d'être un obstacle à la liberté elle la produit comme le couronnement de nos actes d'êtres raisonnables.

Ce qui plaît dans cette position, à part même la façon brillante dont elle est présentée, c'est qu'elle met en relief la transcendance de l'action divine, capable de causer le libre comme le nécessaire, selon la nature de chaque être.

Mais c'est du mode de cette action qu'il s'agit. Or, ne doit-on pas distinguer la création par laquelle Dieu tire le monde du néant et l'administration par laquelle il actue les virtualités de ce monde? La création est l'acte de Dieu seul; le développement du créé est aussi l'acte du créé, et cet acte n'est pas tiré du néant. D'où, malgré l'antipathie du P. Sertillanges pour la prémotion physique, « un mot si malheureux » (*L'idée de création*, p. 184), on peut penser que son exposé présente les mêmes difficultés que celui de Bañez, si même il ne les aggrave. En effet, la création dont il parle est une détermination; elle est la détermination du choix. On appelle ce choix libre, mais c'est un choix déterminé. Comment faire du libre en le déterminant? On a beau étendre ou détendre l'analogie, une action de Dieu déterminante, et surtout si c'est une création, est déterminante. On invoque sans doute le sens divisé; mais si ce sens est légitime quand il s'applique à un acte déjà supposé libre — par ex. quand Pierre est librement assis et, en tant qu'il l'est, ne peut pas ne pas l'être — il ne l'est pas en d'autres cas. On dit sans doute : Dieu est plus nous-même que nous; mais, à parler exactement, il n'est pas nous; et certes il peut nous faire libres; mais le peut-il en nous déterminant? En tout cas, l'explication de l'acte mauvais ne semble pas facilitée. On ne peut même pas distinguer deux créations, comme M. Maritain, le P. Guillermin et le P. Marin Sola distinguent deux motions, l'une brisable et l'autre imbrisable. Tout n'est-il pas simplement imbrisable? Comment briser un acte créateur? Et dès lors, si l'on peut encore comprendre le mal métaphysique, c.-à-d. les imperfections, peut-on rendre compte du mal moral, des péchés?

A toutes nos questions, le P. Sertillanges répond par la transcendance divine, et il est bien vrai que cette cause transcendante est mystérieuse; mais nous savons parfois ce qu'elle n'est pas et ce qu'elle ne peut pas. Elle ne peut pas réaliser les contradictoires, ni faire qu'un acte créé en moi par un autre, sans aucun regard à mon consentement, soit en même temps mon acte libre.

Des disciples du P. Sertillanges donnent cette explication : Soit, disent-ils, la difficulté classique : si Dieu sait maintenant ce que je choisirai demain, mon choix est désormais nécessaire comme la science de Dieu. On répond : mon choix reste libre, car Dieu le voit du haut de son éternité comme il sera demain. La connaissance de Dieu ne modifie point l'acte. Si Dieu le sait libre, l'acte est libre. Or, il y a aussi, dans cette manière de répondre, une solution pour concilier la causalité divine et la liberté humaine. A l'objection : si Dieu veut que je pose tel acte déterminé, comment cet acte peut-il rester libre? on répond simplement : si Dieu veut que l'acte soit libre, l'acte sera libre. — Sans doute. Mais la question est de savoir comment Dieu insère cet acte libre dans la réalité : est-ce par prédétermination physique, ou par création, ou par motion brisable, ou autrement encore? Tandis que la science de Dieu, sans la volonté, ne pose pas l'acte de la créature, la volonté de Dieu cause l'acte. On demande donc comment il le cause en le laissant libre. On n'a donc pas donné de solution, si l'on a seulement dit : si Dieu le veut libre, l'acte sera libre.

8° Le P. de la Taille publia en 1923 une critique hardie des classifications traditionnelles de la science de Dieu (M. de la Taille, *Sur diverses classifications de la science divine*, dans *Recherches*, XIII, 1923, p. 7-23; F. de Lanversin et M. de la Taille, *Pour la vraie science moyenne*, *ibid.*, 528-42). Les molinistes font d'ordinaire précéder le décret divin qui pose les existences par la connaissance de ce qui se produirait, si telles et telles circonstances étaient vérifiées : cette connaissance est la science moyenne. Les thomistes incluent dans la science de simple intelligence la connaissance des futuribles déterminés par les décrets divins conditionnels; cette science éclaire, et par suite précède l'action de la Providence. Pour le P. de la Taille, c'est là de l'anthropomorphisme. Il y a deux sciences en Dieu : l'une est du possible qui reste tel, et l'autre est du créé en son actualité de créé.

Cette doctrine nous semble bien abrupte. Sans doute il n'y a pas de devenir dans la science de Dieu. L'acte pur, créateur, est la simplicité même. Mais pour en parler avec vérité, nous devons multiplier les concepts et ordonner des instants de raison. Non seulement il faut distinguer en Dieu l'intelligence et la volonté, mais il faut concevoir que la volonté suit l'intelligence. Il est donc légitime et nécessaire de concevoir une connaissance divine des êtres à créer, avant la décision volontaire qui les fait exister. C'est l'ordre que S. Thomas reconnaît, en parlant des processions divines : *Licet in Deo sit idem voluntas et intellectus, tamen, quia de ratione amoris est quod non procedat nisi a conceptione intellectus, habet ordinis distinctionem processio amoris a processione verbi in divinis* (*Summa theol.*, Iª, q. XXVII, art. 3, ad 3um). Le P. de la Taille n'indiquait guère les conséquences qu'aurait sa théorie pour définir la motion divine. Rejet de la prédétermination physique, affirmation de la causalité divine à l'égard de tout être, attribution du mal à la seule créature : ces positions peuvent être tenues, de quelque manière que l'on classifie la science divine.

9° Un fervent disciple de Billot, M. A. Michel, a présenté une synthèse de la doctrine de son maître sur la grâce suffisante et la grâce efficace, qui révèle dans cette doctrine une originalité et une profondeur que l'on n'avait peut-être pas assez remarquées (*Grâce suffisante et grâce efficace*, dans *Doctor communis*, VI, 1953, p. 34-58). La grâce actuelle est une prémotion, d'abord excitante, causant un acte indélibéré d'ordre surnaturel. Sous l'impulsion de cette grâce, la volonté peut passer à l'acte libre et salutaire avec le seul secours de la motion ordinaire toujours offerte aux facultés créées. Elle peut résister à l'impulsion reçue, manquer à la grâce et pécher. Ainsi la faculté est mue par Dieu, mais non prédéterminée. Rien n'arrive cependant que ce que Dieu a voulu ou permis dans son éternelle prédestination, éclairée par la science moyenne. Tout futurible, il est vrai, implique une motion divine conditionnelle, mais celle-ci n'est pas prédéterminante : et le mystère pour nous est que cette motion soit déterminée et connue comme telle, sans décret prédéterminant (cf. Billot, *De Deo uno et trino*, 1926, *Dices tertio*, p. 227). M. Michel note que l'édition de 1928, la 4e, est moins explicite que la 1re dans un texte important (1912). La cause n'est est pas dans la démission du cardinalat, survenue en 1926 : car la 3e édition, qui est de 1923, porte déjà le même texte que la 4e (p. 37 dans la 3e, p. 22 dans la 4e). La faculté est simple instrument de la divinité pour donner l'être à son acte, mais c'est elle qui, sous la motion divine, fait que l'acte soit tel. Ainsi la volonté dans son acte est toujours mue par une motion déterminée à un acte déterminé; mais elle n'est pas elle-même déterminée et c'est d'elle que procède la détermination de l'acte. Billot n'entend point par ces explications dissiper le mystère, mais seulement écarter ce que la raison déclare impossible, et maintenir ce que tout vrai philosophe doit concéder : à savoir que nous sommes libres, et donc non déterminés par un autre, et que d'autre part tout être, et tout mode d'être, a en Dieu sa cause première.

10° Le P. d'Alès avait soutenu une brillante polémique contre la position du P. Garrigou-Lagrange et défendu le molinisme classique (Ad. d'Alès, *Providence et libre arbitre*, Paris, 1927; cf. *D. T. C.*, X, 2182-83). Un de ses confrères, le P. Ledrus, lui reprocha d'avoir trop peu insisté sur une vue commune à S. Thomas et à Molina, à savoir que Dieu connaît l'acte libre créé, non point dans ses causes, mais dans son actualité (c'est la

solution que nous avons lue dans le texte de S. Thomas, *Perihermenias*, l. I, lect. 13, 14; cf. *Providence et liberté dans un texte de S. Thomas*, dans *Gregorianum*, XIX, 1938, p. 194-209). Pour son compte, le P. Ledrus maintint avec une remarquable vigueur de pensée la nécessité de la science moyenne pour sauvegarder la liberté de la créature; et, pour comprendre cette science qui pour nous est un mystère, il recourt à la transcendance de l'intelligence divine, dont l'espèce intelligible infinie, l'essence divine, suffit par elle-même à la connaissance de tout être en acte, présent, futur ou futurible (M. Ledrus, S. J., *La science divine des actes libres*, dans *N. R. Th.*, LVI, 1929, p. 128-51).

Que conclure? On constate chez beaucoup de théologiens contemporains un effort pour échapper au principe essentiel, soit du thomisme des derniers siècles, soit du molinisme. Le principe de ce thomisme peut s'énoncer ainsi : aucun acte libre bon n'est métaphysiquement possible que s'il est prédéterminé physiquement par Dieu. On tente de lui échapper par deux voies : ou bien, on refuse la prédétermination physique pour lui substituer la création; ou bien, on nie l'universalité du principe, réservant la prédétermination physique à certains cas spéciaux. Le principe du molinisme est celui-ci : un acte physiquement prédéterminé n'étant pas libre, Dieu doit avoir des actes libres de ses créatures une science différente de celle de ses seuls et propres décrets, c.-à-d. la science dite moyenne. On tente de l'éviter, soit en mettant en doute la connaissance divine des futuribles, soit en refusant de considérer une science de Dieu qui précède les décrets créateurs. Je confesse que je crois voir l'impossibilité du principe dit thomiste, et que je n'aperçois aucune possibilité de le nier ou de le limiter sans poser la science moyenne. Dès lors, quand je pense que des esprits aussi éclairés que Suarez, Molina, Vasquez et tant d'autres ont eu recours à cette science moyenne; et que plus récemment un Billot l'a présentée, non point comme une explication aisée et toute simple, mais comme un mystère très profond qui nous apprend seulement comment n'est pas la science divine de nos actes libres et comment n'est pas la causalité divine de ces mêmes actes, l'affirmation d'une science moyenne me semble être la plus raisonnable des solutions.

Au fond, nous pouvons souscrire à cette conclusion de dom Gisquière : *Exinde patet doctrinam de scientia media non tam aliquid positivi adstruere, quam simpliciter infitiari doctrinam thomisticam de decretis prædeterminantibus* (E. Gisquière, *Deus Dominus*, II, Paris, Beauchesne, 1950, p. 356).

Voici comment on peut l'entendre. Distinguons ce qui appartient à Dieu et ce qui est produit dans la créature. En Dieu se trouve une science éternelle de tous les actes libres qui seront posés dans l'univers ou qui pourraient l'être. Cette science doit être conçue par nous comme précédant les décrets divins. Cette science n'étant pas déterminée par une influence de la créature sur le Créateur, rien n'empêche qu'elle atteigne tout le possible, soit purement possible, soit futurible. Du mode de cette mystérieuse connaissance on peut seulement dire, d'une part, qu'elle saisit immédiatement l'acte même, et pas seulement ses causes, et, d'autre part, qu'elle le saisit du haut de l'éternité. Ceci supposé, Dieu fait exister l'univers qu'il a choisi, causant tout le bien qui s'y trouve et permettant les déficiences qui sont liées à ce bien. L'effet de cette divine volonté est donc l'existence de l'univers et en particulier de tous les actes libres qui y sont posés. Le plan divin est maintenant réalisé sans que ces actes libres soient déterminés. Dieu fait seulement exister les conditions dans lesquelles la volonté créée répondra comme la science éternelle de Dieu l'a connu. Aucun acte cependant ne sera posé sans être mû par une prémotion divine non déterminante. Comment est cette motion? Occupons-nous seulement du régime de la grâce par lequel Dieu conduit les hommes à leur fin surnaturelle. Elle est efficace ou simplement suffisante : efficace, quand Dieu pose les conditions dans lesquelles il sait que la liberté accueillera la motion divine; suffisante, lorsqu'il permet à la liberté humaine de se soustraire à la motion qui la portait au bien. L'une et l'autre sont d'abord un appel, une grâce excitante; quand la volonté ne résiste pas, la grâce devient adjuvante. Il faut distinguer la volition de la fin et celle des moyens. Dieu fait vouloir la fin universelle, la béatitude, nécessairement; les moyens sont l'objet du choix libre. Ce choix libre se fait sous l'impulsion de la motion divine. Cette motion est d'abord la grâce excitante, qui cause un acte indélibéré, peut-être libre, et qui met la volonté en état, si elle le veut, de passer à l'acte libre délibéré. Dans chacun de ses actes, la volonté est mue par Dieu comme un instrument en tant qu'elle donne l'être à son acte; mais c'est elle qui donne à cet acte sa spécification; de sorte que tout entier l'acte vient d'elle comme tout entier il vient de Dieu.

Rien ne s'oppose à ce que la motion divine incline à un acte entièrement déterminé, par ex. à faire un acte d'amour de Dieu. Il suffit à la liberté que la volonté puisse se soustraire à ce mouvement parce qu'elle vient à en préférer un autre. Se soustraire à un mouvement vers le bien est une simple déficience, dont la créature est la cause prochaine et ultime, et que Dieu peut permettre. Comme la volonté suit l'intelligence, on peut préciser que, tandis que la volonté suit le mouvement vers le bien, elle forme un jugement pratique favorable à ce bien, tandis que, lorsqu'elle se soustrait à ce mouvement, elle ne veut plus considérer ce qui lui faisait former ce jugement pratique favorable. Cette manière de voir me semble très semblable, sinon identique, à celle que le dominicain Lottini exprimait au début de ce siècle (*Institutiones dogmaticæ*, vol. I, Florence, 1903, p. 208 sq.). Toutefois, le P. Lottini refuse la science moyenne, et par suite il doit rattacher de quelque manière la déficience de la créature à une détermination divine, d'où elle suit infailliblement. C'est dire qu'il retrouve les difficultés du thomisme postbannésien. C. BOYER, S. J.

GRADENIGO (Jean-Jérôme). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1687-88.

GRADES THÉOLOGIQUES. — Exposé canonique [A. Villien], VI, 1688-90.

CODE. — « Le can. 1377 ne reconnaît que les grades académiques conférés par des facultés habilitées par le S.-Siège, c.-à-d. par la S. C. des Séminaires et Universités (can. 256, § 1). Actuellement, il faut qu'aient été observées les stipulations statuées par la Constitution de Pie XI, *Deus scientiarum Dominus*, du 24 mai 1931 (*A. A. Sedis*, 1931, p. 241-62), et par les *Ordinationes* qui les appliquent (S. C. des Séminaires, 12 juin 1931; *A. A. Sedis*, 1931, p. 263-84). On notera que les femmes ne sont plus écartées des grades.

« Actuellement des doctorats (avec les grades inférieurs) sont prévus en : théologie; droit canonique; Écriture sainte ; musique sacrée (4 nov. 1911; *A. A. Sedis*, 1911, p. 654), cette dernière discipline comportant trois doctorats possibles, en chant grégorien, composition de musique sacrée et orgue (*Deus scientiarum*, art. 31); sciences orientales (25 sept. 1920; *A. A. Sedis*, 1920, p. 440); archéologie chrétienne (11 déc. 1925; *ibid.*, 1925, p. 619); missiologie et histoire ecclésiastique (7 août 1932; *ibid.*, 1932, p. 100).

« Les études durent cinq ans pour les doctorats en théologie et en composition de musique sacrée; quatre ans pour les doctorats *in utroque jure* (lequel ne se confère qu'à l'Athénée du Latran, anciennement à l'Apollinaire), en philosophie scolastique et en orgue; trois ans pour les doctorats en droit canonique, en sciences orientales, en archéologie chrétienne et en chant grégorien; il faut, enfin, deux ans d'études après la licence (laquelle suppose elle-même à la base au moins la licence en théologie) pour le doctorat ès sciences bibliques (*Deus scientiarum*, art. 45). Chaque faculté a dû faire approuver par Rome le règlement qui précise toutes les modalités relatives aux études et à la collation des grades.

« Notons, comme une condition indispensable pour la validité des diplômes, *la profession de foi* (can. 1406, 2°) imposée par Pie IV dans la Constitution *In sacrosancta* du 13 nov. 1564, complétée sous Pie IX par la S. C. du Concile, le 20 janv. 1877 (sur l'infaillibilité pontificale), et qui doit être accompagnée du serment antimoderniste (motu proprio *Sacrorum antistitum*, 1er sept. 1910), comme l'a précisé le S.-Office, le 22 mars 1918, malgré le silence du Code » (M. Noirot, dans *Catholicisme*, V, 178-79; cf. *D. T. C.*, XIII, 682).

Privilèges et droits des docteurs, IV, 1504-06; — leur création, 1506 (*Tables*, 1011-12). — Exigences du conc. de Trente en matière de G. académiques, 1505; cf. III, 614-16; VIII, 1988; — de la Constitution

Deus scientiarum, xv, 2267. — *D.D. Can.*, iv, 1325-36; v, 975, 987.

« Une déclaration de la S. C. des Séminaires ayant assimilé au doctorat antérieur au Code l'actuelle licence passée sous le régime de la Constitution *Deus scientiarum*, les dispositions relatives au doctorat des évêques, abbés et prélats *nullius*, vicaires généraux et capitulaires, etc., sont à modifier dans ce sens » (Noirot, *loc. cit.*, 180).

GRADI (Étienne). — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 1690.

GRADIUS (Étienne), préfet de la Vaticane, originaire de Dalmatie (mort en 1683). — Son ouvrage *De opinione probabili* dirigé contre Honoré Fabri, xiii, 527. — Hurter, iv, 613-14.

GRAEBNER (Fritz), ethnologue allemand du début de ce siècle. Sa méthode se rapproche de celle du P. Schmidt. Dans ses lignes essentielles, elle coïncide avec celle qu'on rencontre chez les écoles historiques : discerner les différentes civilisations et leur répartition dans l'espace (cartes culturelles); — les situer dans le temps (chronologie culturelle), en utilisant les indices positifs que sont les migrations, mélanges, emprunts, refoulements et sectionnements de culture préexistantes; — après seulement, expliquer la formation de chaque élément dans le milieu géographique et surtout dans le milieu culturel auquel il appartient en propre.

H. Pinard de la Boullaye, qui résume dans les lignes qu'on vient de reproduire la méthode de Graebner, y découvre un désavantage : « Graebner a étudié les primitifs surtout dans les musées. Il a étudié nombre de mémoires savants, mais surtout sur les éléments de la culture matérielle, dont les spécimens avaient attiré sa curiosité. Ce qui concerne la psychologie des non-civilisés et leur culture spirituelle a pris pendant longtemps une part fort restreinte de ses préoccupations : aussi est-il demeuré sous ce rapport sous l'influence de la philosophie évolutionniste. Dans l'ordre de la culture matérielle et de l'organisation sociale même, où il a longtemps étudié par lui-même, il combat nombre de ses conclusions, parce qu'il a constaté l'arbitraire de ses procédés et la contradiction que les faits lui opposent. Dans l'ordre de la culture morale et religieuse, il en accepte sans contrôle suffisant, ce semble, les assertions les plus graves, sans appliquer même de façon rigoureuse les principes méthodologiques qu'il a lui-même mis en honneur » (*L'étude comparée des religions*, i, 432, 433).

Principaux écrits : *Kulturkreise und Kulturgeschichten in Ozeanien*, dans *Zeitschrift für Ethnologie*, xxxvii, 1905, p. 23 sq.; *Wanderung und Entwickelung sozialer System in Australien*, dans *Globus*, xc, 1906, p. 181-86, 207-10, 220-24, 237-41; *Die melanesische Bogencultur*, dans *Anthropos*, iv, 1909, p. 730-80, 998-1032; *Ethnologie*, dans P. Hinneberg, *Die Kultur der Gegenwart*, Leipzig, 1923, p. 435-588; *Die soziale Systeme in der Südsee*, dans *Zeitschrift für Sozialwissenschaft*, xi, 1908, p. 663 sq., 748 sq.; *Das Weltbild der Primitiven*, Munich, 1924. L'ouvrage capital de Graebner est sa *Methode der Ethnologie*, avec préface de W. Foy, Heidelberg, 1911.

Cité : sur l'histoire des religions, xiii, 2227-28, 2242.

GRAETZ (Henri), historien allemand (1877). — Professeur au séminaire de théologie israélite, puis à l'université de Breslau. Écrits : *Hist. des Juifs depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1853-1876; *Gnosticisme et judaïsme*, 1846; *Sinaï et Golgotha* ou *Les origines du judaïsme et du christianisme*, trad. franç. par Maurice Hess, 1867; *Les Juifs d'Espagne*, trad. franç. par G. Stenne, 1872.

Sur le Talmud, xv, 26. — Sur quelques versets de la Sagesse, xiv, 717.

GRAF (Georg). — Sur la messe des présanctifiés dans la liturgie jacobite, xiii, 86, 102, 111 (bibl.). — Sur la littérature canonique nestorienne, xi, 275, 276, 278, 282, 283. — Cité : v, 2462.

GRAF (K.-H.). — Théologien strasbourgeois du xixe s., auteur de plusieurs ouvrages sur Lefèvre d'Étaples, ix, 159 (bibl.). — Cité : ix, 140, 146, 148, 154.

GRAF (Th.), O. S. B. — Conception de la grâce chez S. Anselme, xiv, 1880, 2357.

GRAFF (Gabriel). — Notice [P. Bernard], vi, 1690-91.

GRAFFIIS (Jacques de). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1691-92.

GRAFFIN (René), savant orientaliste français (1858-1941). — « Après avoir passé plusieurs examens de langues orientales à l'université d'Innsbruck (dont il fut nommé docteur *honoris causa* en 1927), il fut chargé en oct. 1886, par Mgr d'Hulst, du cours de syriaque, puis en 1893 du cours d'hébreu à l'Institut catholique de Paris... De 1894 à 1940, il fit paraître les 3 volumes de la *Patrologia syriaca*, puis les 25 tomes de la *Patrologia orientalis*, totalisant 123 fascicules, en huit langues : arabe, arménien, copte, éthiopien, géorgien, grec, slavon, syriaque. Il faut y ajouter *La langue géorgienne* (1931), de Marr-Brière, premier manuel en français de cette langue presque inconnue en 1900 : et enfin les 30 volumes de la *Rev. de l'Orient chrétien*, fondée en 1896 » (F. Graffin, dans *Catholicisme*, v, 181).

On omet les références où la *P. O.* est simplement indiquée en bibliographie. Sur la patrologie elle-même, xii, 1208. — Documents sur le purgatoire, ix, 1983.

GRAFFIO (Jacques). — Canoniste italien (1548-1620), auteur de nombreux ouvrages, cités par Hurter, iii, 600-61. — Cité : *ii*, 616.

GRAFFITI. — Description et témoignage des G. dans l'épigraphie chrétienne, v, 305; — sur l'Église catholique, 317; — sur le culte des saints, xiv, 895, 900. — *D. A. C. L.*, vi, 1453-1542.

GRANADO (Jacques). — Notice [P. Bernard], vi, 1692. — Sur l'animation, i, 1346. — Gloire des élus, vi, 1396. — Immaculée Conception, vii, 1158. — Incarnation, vii, 1474, 1496, 1507, 1528. — Grâce de Jésus-Christ, viii, 1283. — Ordre, xi, 1368. — Trinité, xv, 1809. — G. et Ripolda, sur l'impuissance à aimer le mal, xiii, 2723.

GRANCOLAS (Jean). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1692-93. — Sur la pénitence, xii, 1119.

GRANDE-BRETAGNE et IRLANDE. — L'étude générale [A. Gatard], vi, 1694-1725, sera complétée : I. Catholicisme en G.-B. avant la Réformation. II. Situation du catholicisme depuis la Réformation. III. Publications catholiques sur les sciences sacrées (compléments catholiques et non catholiques). — Note complémentaire sur la période contemporaine (par M. Nédoncelle).

I. Catholicisme en Grande-Bretagne avant la Réformation. — 1° *Du Ve au VIIe s.* — *a)* Conversion au vi^e s. de l'I., de l'Écosse et de la G.-B., ii, 1890-91; xi, 2261. — Premiers missionnaires : S. Patrice en Irlande, 2297; — S. Augustin chez les Pictes (Écossais) et les Angles, vii, 93; viii, 2580; xi, 1966 (*Tables*, 314). — Interventions ultérieures de Boniface IV, ii, 990; — de Boniface V, 991, 1892; — d'Honorius Ier, vii, 93-94; — de Vitalien, xv, 3116-17. — *b)* Hérésie pélagienne dans les îles Britanniques : Pélage, xii, 678; — Agricola Pelagianus, i, 635; — Fastidius, v, 2094. — Apostolat de S. Germain d'Auxerre et de S. Loup de Troyes, xii, 708, 709. — *c)* Théodore de Cantorbéry et : affaire de S. Wilfrid, xv, 229-30, 3540-42; cf. S. Agathon, i, 559; xi, 1881; S. Serge, xiv, 1915; Jean VI, viii, 600; — ordination irrégulière de Ceadda, xv, 229; cf. xi, 1283; xiii, 2399-2400. — *d)* Difficultés au sujet de la fête de Pâques : intervention de S. Colomban, ii, 990; xi, 1964; — dans les îles Britanniques et le Pays de Galles, 1966-70.

2° *Du VIIIe au Xe s.* — *a)* Moines bénédictins, ii, 713; — S. Boniface, moine de Nursling, apôtre de l'Allemagne, 1005; — son apostolat entravé par les hérétiques : Adalbert, i, 387; et Clément l'Écossais, iii, 200. — *b)* Discipline ecclésiastique : repos du dimanche, iv, 1316; cf. 1317 (x^e et xie s.); — jours de jeûne, xiii, 1451-52; — prescriptions canoniques

de Léon IV, IX, 315. — Sur les ordalies, XI, 1144. — Pour la pénitence et les pénitentiels, cf. *infra*, § III, col. 1873. — *c)* S. Dunstan et les rois d'Angleterre, IV, 1947-48.

3° *XI*e *et XII*e *s.* — *a)* Ste Marguerite, reine d'Écosse (XIe s.), canonisée au XVIIe s., II, 1637. — *b)* Alexandre II et Grégoire VII, I, 711; VI, 1795; — Lanfranc et Guillaume le Conquérant, VIII, 2560; — Cantorbéry et York, 2560-61, 2563. — *c)* Urbain II : lutte de Guillaume le Roux contre S. Anselme, XV, 2271; cf. I, 1329-30; — la suite avec Henri Beauclerc, sous Pascal II, XI, 2070-71 (investitures); cf. XV, 3627 (rôle d'Yves de Chartres). — *d)* Honorius II : conflit entre York et Cantorbéry; l'archevêque de Cantorbéry, légat du pape, VII, 134. — *e)* Adrien IV et le don de l'I. à Henri II, I, 457, 458; VIII, 810. — *f)* Innocent II : l'Angleterre se rallie à lui, VII, 1957, 1960; cf. Henri Ier et Hugues d'Amiens, 207. — *g)* Alexandre III, Henri II et S. Thomas Becket, I, 715; cf. VIII, 810-11 (Jean de Salisbury); — et les exactions commises par les évêques, II, 1843, 1845. — *h)* Lucius III et Henri II, IX, 1059; — et Guillaume d'Écosse, siège de Cantorbéry, etc., 1061-62. — *i)* Urbain III : paix entre Angleterre et France, XV, 2287; — Richard Cœur de Lion, cité VIII, 1427; — Clément III : croisade (France et Angleterre), III, 57-58; — Célestin III et trahison ourdie contre Richard, 2061; — Richard et Chypre, 2434. — *j)* Cathares en Angleterre au XIIe s., II, 1992.

4° *XIII*e *s.* — *a)* Innocent III : attitude à l'égard de l'Angleterre, VII, 1966-67 (Richard Cœur de Lion, Jean sans Terre, Étienne Langton); cf. VIII, 2655; — méprises de Barclay sur le IVe conc. du Latran, VII, 1978; cf. II, 389. — *b)* Innocent IV : Angleterre et fiscalité pontificale, VII, 1991; — Henri III et croisade, 1987; cf. IX, 1372; — prélats anglais au Ier conc. de Lyon, 1363; — pourparlers (Richard de Cornouailles) pour le royaume de Sicile, VII, 1986. — *c)* Édouard Ier et Grégoire X, IX, 1374-75; — siège de Cantorbéry : Kildwardby, VIII, 2354; Pécham, XII, 104-06; — universités de Cambridge et d'Oxford, XV, 2244; — augustinisme et thomisme, VIII, 2355; XII, 106-07; — Pécham et croisade demandée par Nicolas IV, 107; cf. XI, 538.

5° *XIV*e *s.* — *a)* Guerre de Cent Ans, Angleterre et S.-Siège, XV, 3587; cf. X, 1635 (tentative de pacification de Jean XXII); — la trêve de Malestroit (Clément VI), III, 69; — efforts d'Urbain V, XV, 2299. — *b)* Difficultés à propos des bénéfices : Clément VI, III, 71; — Urbain V (cens dû par l'Angleterre), XV, 3587; — intervention antipapale de Wyclif, 3587-88. — *c)* Crise wycliflste, 3585, 3590; cf. IX, 915-16; — répercussion du mouvement wycliflste sur les lollards, 913-17, 918-20; — Guillaume de Courtenay, 917-18 (rois : Richard II Plantagenet; Henri IV de Lancastre). — *d)* Schisme d'Occident et Angleterre, XV, 3589; cf. IX, 914; — Angleterre pour Urbain VI, Écosse et I. pour Clément VII, XIV, 1472.

6° *XV*e *s.* — Controverse antiwycliflste et carmes, II, 1781. — Conc. de Constance et Angleterre (Henri V), 1201; cf. 1205, 1206, 1213 (cardinal de Winchester), 1213-14 (condamnation de Wyclif), 1217 (concordat).

7° *XVI*e *s. (jusqu'à la révolte d'Henri VIII).* — Premières années du roi (relations avec Jules II et Léon X), VI, 2183. — Controverses théologiques avec Luther, 2183-84; cf. V, 2557-60 (Fisher); X, 2474-75 (Th. More).

II. CATHOLICISME DEPUIS LA RÉFORMATION. — 1° *Angleterre.* — On donnera ici les compléments indispensables aux *Tables*, concernant l'anglicanisme.

1. *Sous Henri VIII et ses deux premiers successeurs.* — Henri VIII, VI, 1695 (voir *Tables*, 167, 1°, Origines). — Édouard VI (*Tables*, 167-68, 2°, Le protestantisme). — Marie Tudor, III, 2030-31; cf. XII, 23, 2415-16; XI, 1155-56; VI, 1695.

2. *Règnes suivants.* — *a)* Élisabeth, VI, 1695-96 (*Tables*, 168). — *b)* Jacques Ier, 1696 (*Tables*, 168); cf. II, 2358; XV, 1956-57. — *c)* Charles Ier et ses successeurs, VI, 1696-97 (Charles Ier, Charles II, Guillaume d'Orange et Anne); cf. I, 1293-95; IX, 849 (*Tables*, 168); — projet d'union avec les orthodoxes, III, 1451; — Grégoire XV et l'Angleterre, VI, 1819-20; — Innocent XI, VII, 2007. — *d)* De Guillaume III à la Révolution française, VI, 1697-98; I, 1295-97 (*Tables*, 188); — Georges III et Canada, II, 1464-66; — Charles II, Guillaume III et presbytéranisme, 1434; — interventions pontificales : Clément XI, III, 108; — Innocent XIII, VII, 2015; — Clément XIII, III, 123; — Clément XIV, 133; — Pie VII et concordat hanovrien (George IV), 739.

3. *Émancipation des catholiques; état actuel de l'Église romaine.* — Liberté pour la religion catholique depuis Jacques II, VI, 1697; — malgré le *Bill of rights* (1688), tolérance progressive (lois de 1778 et 1791), aboutissant finalement à l'émancipation (1829), 1698. — Vicariats apostoliques : sous Jacques II, 1697; — sous Grégoire XVI, 1698. — Rétablissement de la hiérarchie par Pie IX, 1698; cf. XII, 1718; — l'action de Wiseman, XV, 3567-72. — Parallèlement à ce revirement, influence du mouvement d'Oxford (*Tables*, 168-69).

4. *État actuel de l'Église catholique en Angleterre.* — *a)* Épiscopat, clergé, organisation paroissiale et ressources, VI, 1699; cf. IV, 2277 (élection des évêques). — *b)* Biens ecclésiastiques, VI, 1700. — *c)* Écoles catholiques : enseignement primaire, 1700; — enseignement secondaire et supérieur, 1701-02; règles canoniques pour la fréquentation des universités officielles, XIV, 1677-79; — séminaires, VI, 1701; — hôpitaux, 1701-02; — presse, 1702. — *d)* Missions (y compris les missionnaires irlandais), X, 1866, 1869, 1871, 1882, 1883, 1884, 1886, 1889, 1890, 1891, 1892, 1894, 1900, 1903, 1905, 1912, 1928-30, 1941, 1942, 1943-44, 1950, 1954, 1955, 1957, 1966, 1987-89. — *e)* Dernières restrictions : le *Bill of rights*, adouci par George V, VI, 1702.

2° *Écosse.* — 1. *Depuis la Réformation jusqu'au rétablissement de la hiérarchie.* — *a)* Réforme en Écosse : John Knox, VIII, 2361-70. — *b)* Juridiction de l'archiprêtre d'Angleterre (1598), VI, 1696, 1703; — des préfets apostoliques (1629-94), 1703; — des vicaires apostoliques (par Innocent XII, Benoît XII et Léon XII), 1703.

2. *Rétablissement de la hiérarchie (Léon XIII).* — Et situation actuelle, VI, 1703-04.

3° *Irlande.* — 1. *Depuis la Réformation jusqu'à l'émancipation des catholiques.* — *a)* Maintien de la hiérarchie et suppression des monastères (Henri VIII), VI, 1703-04. — *b)* Persécution sous Élisabeth, 1704; — expulsion du clergé et dépossession des propriétés de l'Ulster (Jacques Ier), 1704; — règnes de Charles II, de Jacques II, de Guillaume III (nouvelles lois pénales), 1704. — *c)* Adoucissements progressifs de 1774 à 1805 (Grattan), 1704-05. — *d)* Émancipation (1829), avec O'Connell, 1705; — attitude de l'épiscopat, XV, 1986.

2. *État actuel.* — *a)* Provinces ecclésiastiques et évêchés, VI, 1705-06. — *b)* Effets de la séparation de l'Église protestante et de l'État, 1706; — éta-

blissements publics et éducation, 1706-07. — *c)* Enseignement supérieur, 1707; cf. xv, 2263; — séminaires, vi, 1707.

III. Publications catholiques sur les sciences sacrées. — 1° *Période celtique.* — *a)* Vies de saints, vi, 1708-09; — Vie de S. Colomban, iii, 371; — de S. Patrice, xi, 2299-2300; — de S. Boniface (Winfrid), ii, 1007 (bibl.); — de S. Colomba (*Tables*, 642). — *b)* Règles monastiques, vi, 1709; — de S. Colomban, iii, 373. — *c)* Écriture sainte, vi, 1709-10; — versions bibliques dans les pays anglo-saxons, xv, 2734; cf. 3478; — gloses, vi, 1710. — *d)* Théologie, 1710; — Jean Scot Ériugène, v, 401 (*Tables*, 1206); — Dungal, iv, 1861; cf. iii, 17; xiv, 951. — *e)* Droit canonique : canons disciplinaires, vi, 1710-11; *Canones hibernenses*, xii, 1162; — compilations diverses, vi, 1710-11; cf. i, 28 (Abedoe); — pénitentiels, vi, 1711; pénitentiels de Vinnian (Vinniaus) et de S. Colomban, xii, 1163-64; cf. iii, 374; de Cumméan, xii, 1165; recueils théodoriens, 1166-67; cf. xv, 231; vii, 1601-02. Voir *Pénitentiels.*

2° *Période anglo-saxonne.* — Résumé général, vi, 1711-13 : auteurs cités : Aldhelm, cf. i, 393; — Benoît Biscop, ii, 603; — Bède, 523; — Alcuin, i, 687; — S. Boniface, ii, 1005; — Caedmon (Hurter [= H.], i, 611); — Egbert, 604; xii, 867, 873 (*Tables*, 1109); — Ceolfrid, ii, 603 (H., i, 652); — Asser(ius), 606 (H., i, 883); cf. Alfred le Grand *(ibid.)*; — Aethelweard (H., i, 1069); — S. Dunstan, iv, 1947; — Aethelwold. — Voir aussi S. Accas, i, 293; — Bridferth, ii, 1131; — bénédictins, 603-06 *(passim)*.

3° *De la conquête normande au schisme d'Henri VIII.* — 1. *Théologie dogmatique*, vi, 1713-15 : cités : Lanfranc, cf. viii, 2558; — S. Anselme, i, 1327; — Robert Pulleyn, xiii, 2753; — Robert de Hereford, 2753; — S. Thomas Becket, viii, 810-11; — Jean de Cornouailles, 756-58; — Jean de Salisbury, 808; — Pierre de Blois, xii, 1884; — Alexandre de Halès, i, 772; — Robert Grosseteste, vi, 1885; — Adam de Marisco, i, 387; — Roger Bacon, ii, 8; — Duns Scot, iv, 1865; — Robert Kilwardby, viii, 2354; — Thomas de Jorz, vi, 894; xv, 779; — Jean de Galles, viii, 763; — Guillaume d'Occam, xi, 864; — Robert Holcot, vii, 30; — Jean Bacon(thorp) (*Tables*, 348); — Thomas Palmerston (d'Irlande), xv, 778; — Thomas Bradwardine, 765; — Richard Fitzralph (*Tables*, 1532), xiii, 2667; — Henri Bietwell (H., ii, 663); — Roger Conway *(ibid.)*; — Gautier Bederichtwort, ii, 611; — Jean Bockingham (H., ii, 674); — Wyclif, xv, 3585; — Jean Kiningham (Cunninghame), ii, 1781; — Guillaume de Waterford (ou de Widford), vi, 831 (H., ii, 680); — Étienne Patrington (l'Anglais), xi, 2326; — Philippe Repyngton, ix, 918; xv, 3590 (H., ii, 814); — Thomas Netter (Walden), 3505; — Jean Bury (H., ii, 900), contre Reginald Peacock *(ibid.)*; cf. ii, 1781; — Thomas Pencket (H., ii, 1000); — Maurice O'Fihely (du Port), x, 404.

2. *Théologie pratique*, vi, 1715 : S. Edmond de Cantorbéry, cf. iv, 2103; — Barthélemy d'Exeter (H., ii, 211); — Gilbert l'Anglais (H., ii, 248-49); — Alain et Jean de Galles *(ibid.)*; sur Jean de Galles, cf. *supra*; — Richard l'Anglais; — Jean de Burgo (H., ii, 714); — S. Osmond; — Gilbert, évêque de Limerik (H., ii, 75); — Adam l'Écossais, i, 389; — Malachie Mac Aeda.

3. *Écriture sainte*, vi, 1715-16 : Osberne de Gloucester (H., ii, 111); — Clément de Llanthony; — Gilbert de Hoiland (H., ii, 91); — Gilbert Foliot (H., ii, 188); — Alexandre Neckam (H., ii, 224); — Robert Bacon, cf. 871 (*Tables*, 347); — Thomas Wright (H., ii, 269); — Étienne Langton, xii, 953, 954 (H., ii, 269-71); vii, 1967; — Richard de Stevenesby et Jean de Darlington (H., ii, 341); — Jean Pécham, xii, 100; — Maurice, O. F. M. (H., ii, 413); — Richard de Hampoole (H., ii, 564); — Guillaume Briton (le Petit) (H., ii, 231-32); — Roger (de Hoveden) *(ibid.)*; — Jean Lathbury (H., ii, 745); — Jean Colet, iii, 362; — Robert Shirwoode (H., ii, 1316-17).

4. *Histoire ecclésiastique et hagiographie*, vi, 1716 : Tigernach de Clonmacnois (H., i, 1062-63); — Mac Grady (H., ii, 757); — Osberne, cf. *supra*; — Eadmer, cf. iv, 1977; — Guillaume de Malmesbury (H., ii, 130); — Guillaume de Newburgh; — Geoffroy de Monmouth; — Henri de Huntingdon (H., ii, 132); — Marianus O'Gorman (H., ii, 146); — Boson (*Tables*, 470) (H., ii, 193); — Roger de Hoveden; — Guillaume le Petit, cf. *supra*; — Giraud de Barri (H., ii, 232); — Gervais de Cantorbéry (H., ii, 233); — Ralph de Diceto (H., ii, 234); — Roger de Wendover (H., ii, 277); — Mathieu Paris, xi, 2035; — Thomas d'Eccleston (H., ii, 352); — Jean de Wallingford, Jean de Tayster et Thomas Sprottus (H., ii, 344). — Nicolas Trivet, xv, 1867; — Adam de Muremuth-Jean de Tynemouth (H., ii, 594); — Ranulphe Higden (H., ii, 643); — Jean de Malverna (H., ii, 644); — Adam de Usk (H., ii, 747); — Jean de Peterborough (H., ii, 649); — Jacques Grace (H., ii, 649); — Jean de Fordun (H., ii, 698); — Walter Bower *(ibid.)*; — Jean Clynn (H., ii, 758); — Thomas Otterburn (H., ii, 757); — Thomas Walsingham (H., ii, 846); — Nicolas Cantlow (H., ii, 853); — Thomas Scropus (H., ii, 1053); — Richard Withford (H., ii, 1159).

Autres auteurs appartenant par leur naissance ou leur enseignement aux îles Britanniques. — On omet les noms relevant des listes données dans les articles concernant les maisons ou les ordres religieux.

Abel ou Able, i, 35; — Achard de Saint-Victor, 302; — Adam Scot, 389; — Arnulphe de Rochester, 1989; — Balduin (Thomas), ii, 113; — Bridferth, 1132; — Docking (Thomas), iv, 1501; — Durham (Nicolas), 1966; — S. Edme, 2103; — Geoffroy de Cornouailles, vi, 1228; — Guillaume de Méliton, x, 538; — Hardeby (Gelfridus), vi, 2042; — Hilton (Walter), 2480; — Isaac (cistercien), viii, 14; — Jean de Pershire, xii, 1304; — Kellawe (Walter); cf. Hecton ou Eston (Walter), viii, 2332; — Klapwel (Richard), 2357; — La Mare (Guillaume), 2467; — Ordéric Vital, xi, 1153; — Pierre d'Angleterre, 1805; — Pierre de Baldeswell, 1882; — Pierre de Londres, 2019; — Pierre de Sutton, 2046; — Quesvel (Pierre), xiii, 1536; — Ranulphe de Lockysle, 1657; — Raoul de Colebruge, 1657; — Raoul de Maidstone, 1658; — Raoul de Reims, 1658; — Raoul de Rodington, 1659; — Ratford (Jean de), 1679; — Reading (Jean de), 1830; — Réginald de Langham, 2114; — Richard de Cornouailles, 2668; — Richard de Maidstone, 2669; — Richard de Mediavilla (?), 2669; — Robert de Courson, 2749; — Robert de Flamesbury, xii, 903, 920, 929; — Robert de Leicester, xiii, 2750; — Rolle (Richard, dit Richard de Hampoke), 2844; — Rossy (Thomas de), xiv, 9; — Rothwell, 11; — Rundel (Thomas), 167; — Russel (Jean), 206; — Rycks (Jean), 420; — Salomon, 1047; — Sédulius Scottus, 1766; — Sherlook (Shirley), 2019; — Simon de Faversham, 2119; — Simon de Hinton, 2121; — Sutton (Henri de), 2867; — Sutton (Thomas de), 2867; — Thomas de Wylton, xv, 781; — Thomas d'York, 781; — Tifford ou Thettford (Guillaume de), 1029; — Walsingham (Robert), 3506; — Winchelsea, 3553; — Wodeham (Goddam), 3584.

4° *Du schisme d'Henri VIII à la fin du XVIII*[e] *s.* — 1. *Théologie dogmatique*, vi, 1717-20 : Henri VIII lui-même, cf. 2183-84; — John Fisher, v, 2555; — Thomas More, x, 2474-75; — Gardiner, vi, 1156; — Cuthbert Tunstall, xv, 1926; — Réginald Pole, xii, 2413; — Richard Smith, xiv, 2259; — Thomas

Harding (H., III, 47); — Thomas Heskin (H., III, 48); — Jean Fowler; — Edmond Campion, II, 1448; cf. VIII, 1056; — Richard Bristow, II, 1133; — Nicolas Sanders, XIV, 1090; — Ninian Wingate; — Guillaume Allen, I, 215; — Thomas Stapleton, XIV, 2566; — Archimbald Hamilton (H., III, 178); — Jean de Feckenham, V, 2124; — Jean Gibbons, VI, 1346; — Arthur Faunt, V, 2099; — Guillaume Rainolds, XIII, 1644; — Robert Persons (H., III, 456-59; l'article annoncé fait défaut); — Jean Hay, VI, 2066; — Jacques Gordon Huntley, 1496; — George Blackwell (H., III, 752; cf. *D. H. G. E.*, IX, 53); — Guillaume Barclay, II, 389; — Guillaume Bishop, I, 1178; — Édouard Maihew (Mayhew), II, 616 (H., III, 751); — Bonaventure Jackson, VI, 847 (H., III, 752-53); — Sylvestre Norris (H., III, 748); — Édouard Weston (H., III, 753); — Hugues Cavellus, II, 2045; — Florent Conrius, III, 1156; — Thomas Fitzherbert, V, 2561; — Jean Fisher (Percy) (H., III, 1005); — Laurent Anderton, I, 1178; — Henri Fitz-Simons, V, 2561; — Guillaume Malone (H., III, 1009); — Bonaventure Hocquart, VII, 17; — Guillaume Johnson, II, 617 (H., III, 1012); — Matthieu Kellison, VIII, 2335; — Thomas Vane (H., III, 1010); — Jean Ponce, XII, 2546; — Antoine Hickey, VI, 2358; — François Bermingham, 842 (H., III, 965); — François Molloy, 842; — Patrice Raw (H., III, 965); — Jean-Baptiste Hacket, 2027; — Henri Holden, VII, 31; — Luc Wadding, XV, 3495; — Antoine Bruodine, II, 842 (H., IV, 31); — Thomas Compton (H., IV, 32); — Laurent de Sainte-Thérèse, IX, 12; — Augustin Gibbon, I, 2476 (H., IV, 301); — Thomas Bailey, II, 491; — Jean Barnes, 423; — Pierre Talbot (H., IV, 94); — Christophe Davenport, VI, 842; ou François de Sainte-Claire, XIV, 833; — Raymond Caron, II, 1799; — Kenelm Digby, IV, 1307; — Jean Sinnich, XIV, 2165-66; — Richard Archdekin, I, 1759; — Jean Gother, VI, 1502; — Bonaventure Baron, 842 (H., IV, 373); — Édouard Hawarden (H., IV, 1056); — Jean Constable (H., IV, 1058); — Richard Challoner, II, 2208; — Antoine Ruerk, XIV, 151; — Marianus Brockie, II, 621 (H., IV, 1346); — Simon Berington (H., IV, 1373); — Antoine O'Brien; — L.-J. Hook, VII, 158; — Arthur O'Leary (H., V, 600); — Jacques Barnard (H., V, 602); — George Hay (H., V, 600).

2. *Théologie morale, ascétique, liturgie*, VI, 1720-21 : Grégoire Sayer, cf. XIV, 1241; — Richard Hall, VI, 2036; — Jean Pits (Pitseus) (H., III, 574); — Raymond Caron, II, 1799; — Nicolas Donellan (H., IV, 304); — Antoine Terill (Bonville), XV, 127; — Michel Mac Quilin (H., IV, 965); — Jean Townson, II, 620 (H., IV, 967); — Richard Whitford (H., II, 1159); — Augustin Baker (H., III, 1214); — Gertrude More.

3. *Écriture sainte*, VI, 1721 : Édouard Lee (H., II, 1295); — Raph Baynes (H., II, 1497); — Alain Cope (H., III, 78); — Grégoire Martin (H., III, 278); — Léandre de Saint-Martin, cf. II, 616 (H., III, 797); — Paul Sherlock, XIV, 2019; — Pierre Redan (H., III, 1032); — Jacques Gordon, VI, 1497; — Challoner, cf. *supra;* et François Blyth (H., V, 106); — Alexandre Geddes, 1176; — Jean Earle (H., V, 693).

4. *Histoire ecclésiastique*, VI, 1721-22 : Hector Boèce (H., II, 1535); — Guillaume Elphinstone; — Nicolas Harpsfield, cf. 2049; — Tyrie (Jacques Tayre) (H., III, 311); — Jean Pits (Pitseus), cf. *supra;* — Thomas Dempster (H., III, 830-32); — Thomas Messingham (H., III, 851); — Jacques Colgan (H., III, 1144); — Michel Alford (Griffith) (H., III, 1111-12); — Richard Smith (H., 1112); — Luc Wadding, cf. *supra;* — Thomas Anderton, I, 1178; — Nathanaël Southwell (Sotvellus), XIV, 2468; — Charles Dodd (H., IV, 1524); — Édouard Burgis (H., IV, 1510); — Ch. Walmesley (H., V, 406); — Ch. Calloner, cf. *supra;* — Alban Butler (H., V, 177).

Autres auteurs. — Almond (Olivier), I, 898; — Anderson (Patrice), 1178; — Anderton (Laurent), 1178; — Anderton (Roger), 1178; — Andrews (Lancelot), 1186; — Barlow (pseudonyme de Booth), II, 416; — Benoît de Canfield (Guillaume Filch), 718; — Bristow (Richard), 1133; — Broughton (Richard), 1137; — Brown (Pierre), 1138; — Call (Richard), 1367; — Clarke (Robert), III, 1; — Clerck (Jean), 225; — Floyd (Jean), VI, 55; — Goodwin (Ignace-Jacques), 1496; — Holden (Henri), VII, 32; — Huddleston (Richard), 198; — Kellison (Mathieu), VIII, 2335; — Kidderminster (Richard), 2353; — Knott (Édouard) ou Matthieu Wilson, 2361; — Plowden (François), XII, 2406; — Saltmarsh (Édouard), XIV, 1049; — Tunstall (Guthbert), XV, 1926.

5° *Du commencement du XIXe s. à nos jours* (1900). — *a)* Théologie dogmatique et apologétique, VI, 1722-23 : Guillaume Poynter (H., V, 835); — Jean Milner, X, 1763; — Charles Plowden, XII, 2405; — Charles Butler (H., V, 983); — Guillaume Andrews, I, 1186; — Thomas Moore (poète), 1565; — Frédéric Lucas, 1565; — Jean Bell, 1565; — cardinal Wiseman, XV, 3561; — Guillaume Bernard Ullathorne, I, 1565; II, 628; — Newman, XI, 327; — Manning, IX, 1895; — Frédéric Oakeley (H., V, 1450); — G. G. Ward, XV, 3511; — Edgar Estcourt, V, 850; — Thomas Allies, I, 1566; — Thomas Bridgett (H., V, 1900). — *b)* Écriture sainte, histoire ecclésiastique, ascétique, liturgie, VI, 1723-25 : Joseph Dixon (H., V, 1213); — George Haydock (H., V, 1242); — Coleridge (H., V, 1862); — Guillaume Clifford, 2325, 2345; — Joseph Berington (H., V, 834); — Jean Daniel (H., V, 983); — Jean Lanigan (H., V, 986); — Robert King (H., V, 1299); — Cotton (H., V, 1299); — John Lingard (H., V, 1296); — Thomas Flanagan (H., V, 1298); — George Oliver; — Marc-Aloys Tierney (H., V, 1298); — Jean Monis; — Guillaume Waterworth (H., V, 1671); — cardinal Cullen (H., V, 1672); — Jean Mac Hale (H., V, 1673); — Denis Murphy (H., V, 2023); — Fr. W. Faber, V, 2045; — Guillaume Maskell (H., V, 1465); — Daniel Rock (H., V, 1670); — Jacques Spencer Northcote et Brownlow.

Trois listes d'auteurs pourraient être encore ici dressées : *a)* Principaux théologiens anglicans, voir *Anglicanisme* (*Tables*, 168). — *b)* Philosophie, croyance et rationalisme, II, 2415-17 (christianisme rationnel); IV, 234-36 (déistes); 796 (agnosticisme croyant); XIII, 1729-44, 1770-71 (rationalisme); cf. IV, 1259-60; X, 293-96. — *c)* Modernistes, 2012, 2013, 2015, 2017, 2018-19, 2024-26, 2027, 2031, 2036, 2037, 2038, 2041; cf. XV, 2016-20.

I. Catholicisme en Grande-Bretagne et en Irlande depuis 1914. — I. ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES. — 1° *Évolution générale.* — En 1911, la population de l'Angleterre et du Pays de Galles était de 36 224 000 habitants, dont 1 793 000 étaient catholiques. En 1957, il y avait 51 200 000 habitants et 3 291 000 catholiques. Ceux-ci formaient donc un peu moins de 5 % de la population avant la guerre de 1914; ils sont aujourd'hui un peu plus de 7,5 %. Le gain absolu est appréciable. Il l'est d'autant plus que de bons juges estiment ces chiffres trop modestes : le nombre des Anglais baptisés dans la religion romaine s'élèverait à 4 500 000, peut-être même à 5 millions si l'on y joignait les immigrants (en particulier *200 000 Polonais et émigrés* d'Europe centrale). En fait, le pourcentage des baptêmes catholiques par rapport au total des naissances de 1941 à 1947 oscille autour de 10,5 %. Tous les baptisés ne demeurent pas fidèles à leur foi ou à la pratique de leur religion, surtout dans la jeune génération ouvrière. Mais la proportion de ceux qui le restent est bien meilleure que sur le continent, si l'on en croit les statistiques.

Dans le diocèse de Southwark, par ex., les neuf dixièmes des catholiques feraient leurs Pâques et assisteraient à la messe du dimanche. Ce qui n'est pas douteux, c'est la progression constante des catholiques depuis un siècle malgré la déchristianisation de l'Europe. En 1914, ils avaient 1 891 églises ou chapelles; en 1939, ils en avaient 2 475; en 1958, ils en ont 3 800. On compte à peu près 2 800 paroisses. Les dimensions étonnantes que l'archevêque Downey n'a pas craint d'assigner à la cathédrale de Liverpool sont pour ainsi dire le symbole de cette expansion historique. Un autre exemple frappant est celui du diocèse de Southwark, dont Mgr Amigo fut évêque pendant quarante ans; il y trouva 150 églises en 1904; il en laissa 280 à sa mort, bien que son diocèse (en particulier sa cathédrale) ait beaucoup souffert des bombardements pendant la dernière guerre.

Cette vitalité du catholicisme devait entraîner l'accroissement du nombre des prêtres; il y en avait 3 800 en 1914, 5 600 en 1939, 7 040 (dont 2 982 religieux) en 1955. Le *Catholic Directory* de 1950 indique près de 150 ordinations sacerdotales en 1949, dont 60 pour les ordres religieux. Or, cette même année, les décès mentionnés ne sont pas tout à fait au nombre d'une centaine. Il y a 13 séminaires. Une maison de vocations tardives (Campion House, Osterley), fondée en 1918, a déjà donné 533 prêtres à l'Angleterre et aux missions. Tous les indices convergent par conséquent vers les mêmes conclusions encourageantes.

Toutefois il faut se garder d'un optimisme excessif et tenir compte de plusieurs facteurs contraires qui peuvent être menaçants pour l'avenir : *a)* Le *leakage*, c.-à-d. les défections dues surtout aux mariages mixtes (malgré la réglementation sévère relative à ce genre d'unions). — *b)* La *limitation volontaire des naissances*, qui atteint même les milieux catholiques, dans une mesure moindre sans doute que les autres confessions religieuses. Le rapport statistique des naissances avec les mariages (obtenu en divisant le nombre des premières par celui des seconds pour une année déterminée) s'établit aux alentours de 2 pour l'ensemble de la nation et de 2,6 pour les catholiques (chez lesquels il était de 3,49 en 1922). — *c)* Enfin, la *tolérance* dont jouit désormais le catholicisme risque de devenir pour lui un danger, surtout dans les grandes villes. Un catholique avait jadis à se poser en s'opposant; aujourd'hui, il n'est prévenu par aucune hostilité; il rencontre l'indifférence et cette situation est peut-être plus dangereuse pour sa foi.

En résumé, nul ne peut dire quel sera le sort de l'Église pendant la seconde moitié du XXᵉ s. Un reflux est possible, mais il reste que le passé immédiat aura montré une croissance magnifique de la communauté catholique.

2° *Répartition et organisation religieuses.* — Socialement, les catholiques anglais se composent de trois couches disparates : les descendants d'Irlandais, qui forment encore la majorité et parmi lesquels ne se recrute guère le haut clergé; — les vieilles familles nobiliaires restées fidèles à Rome depuis le XVIᵉ s.; — enfin les convertis, qui viennent de toutes les classes sociales, mais surtout peut-être de la bourgeoisie intellectuelle. Si l'on additionne ces différents groupes, on constate que la masse des catholiques anglais appartient à la classe ouvrière. Toutefois depuis un demi-siècle le catholicisme a recueilli assez souvent l'héritage des Églises non conformistes; il a, par là, atteint fréquemment le monde des employés, des commerçants, de la petite bourgeoisie. En outre, sa diffusion semble se faire dans des milieux de plus en plus variés. Peu à peu, il tend donc à s'intégrer davantage à la race anglaise et à se délivrer d'une opposition ethnique qui lui a fait tant de mal aux siècles passés en lui attirant des persécutions ou en faisant suspecter son loyalisme civique. Depuis la guerre de 1914, ce loyalisme n'est plus mis en cause par personne.

Géographiquement, les catholiques anglais ont toujours été répartis dans les régions industrielles où affluait la main-d'œuvre irlandaise (elle y afflue toujours au rythme de 15 à 20 000 émigrants par an). Voici ces régions : au nord-ouest, Liverpool et Manchester; au nord-est, Leeds; dans les Midlands, Birmingham. Les catholiques sont nombreux aussi à Londres et au nord de Londres, où dominent des éléments à la fois plus bourgeois et plus purement britanniques. Mais le centre de gravité de l'ensemble est au nord et il l'est de plus en plus, par suite des déplacements de populations dus à la guerre de 1939. D'autre part, on assiste à une diaspora dans les régions intermédiaires ou excentriques : Northampton, Nottingham, Menevia... Ce gain n'est pas dû uniquement au brassage des populations, mais à l'établissement méthodique de centres missionnaires : depuis un siècle, cet instrument de cristallisation et de conquête religieuse a fait ses preuves.

Administrativement il a fallu procéder à la création de nouveaux diocèses. En 1911, le S.-Siège avait établi 3 provinces métropolitaines (Westminster, Birmingham, Liverpool). En 1916, le Pays de Galles a un archevêque à Cardiff. En 1917, le diocèse de Brentwood est séparé de celui de Westminster. En 1924, c'est la formation du diocèse de Lancaster. En tout, il y a ainsi 18 diocèses. Le siège de Westminster attire naturellement vers lui les regards de la nation. Le cardinal Bourne — *the quiet Cardinal* — l'a occupé de 1903 à 1935 avec distinction. Ancien élève de S.-Sulpice, il commença par organiser un séminaire diocésain à St Edmund's. Dans les problèmes de politique scolaire comme dans la question irlandaise, il évita les attitudes extrêmes, mais manifesta avec fermeté son attachement à l'Église et à l'Angleterre. Au lendemain de la guerre de 1914, c'est cette double cause qu'il défendit au cours de son voyage dans le Proche-Orient. Mgr Hinsley lui succéda en 1935 à l'âge de soixante-neuf ans. Il devait passer huit années à Westminster. Aucun autre évêque anglais depuis la restauration de la hiérarchie n'a exercé sur la nation une influence semblable à la sienne. Sa bonté, sa simplicité lui valurent en effet l'audience de tous ceux qui l'approchaient, en particulier des anglicans. Le mouvement *The sword of the Spirit* qu'il inaugura en août 1940 avait pour but de travailler à l'instauration d'un ordre social et international conforme aux principes chrétiens et n'excluait pas la coopération avec des non-catholiques. Ceux-ci l'accueillirent parfois avec plus d'enthousiasme que ne le firent les catholiques. A Mgr Hinsley succéda, le 18 déc. 1943, Mgr Bernard Griffin, créé cardinal le 18 févr. 1946, décédé en 1956. Le titulaire actuel (1959) est le cardinal Godfrey.

3° *Ordres religieux.* — Trente congrégations masculines ont en Angleterre des supérieurs provinciaux; une quarantaine d'autres ont des couvents importants, en particulier les bénédictins des diverses observances. Les moines français réfugiés à Farnborough et parmi lesquels on pouvait compter dom Cabrol, dom Wilmart, dom H. Leclercq, ont été suppléés en 1947 par la communauté anglaise de Prinknash, qui a essaimé aussi en Écosse. L'abbaye de Downside a fondé 2 prieurés, à Worth et à Exling, avec des écoles prospères. Buckfast est devenu un centre très connu de pèlerinage et un foyer d'études religieuses sous l'impulsion de dom Vonier. Parmi les belles figures monastiques, il faut citer dom J. Chapman, abbé de Downside, et érudit, dont les *Lettres spirituelles* (posthumes, 1935) ont fait l'objet de discussions aujourd'hui apaisées; on y décèle une tendance mystique mêlée à un sens de l'humour et à une indépendance qui sont bien britanniques. Face à lui, l'œuvre abondante d'un jésuite, Mgr A. Goodier (1862-1939), fait un singulier contraste par son équilibre classique. Un autre Père de la Compagnie, Cyril Martindale, s'est imposé par la qualité religieuse et humaine de ses sermons, tandis que le P. M. C. d'Arcy faisait rayonner au Campion Hall d'Oxford ses dons d'éveilleur spirituel et d'essayiste. Les dominicains ne sont pas restés en arrière. Le P. Bède Jarrett (1881-1933) fut un directeur d'âmes exceptionnel, ouvert à tous les problèmes, incapable de se figer dans une attitude toute faite (il fut l'un des rares catholiques anglais qui jugèrent la guerre d'Espagne comme le firent Maritain et Bernanos). Très différent de lui, son confrère V. Mac Nabb fut un homme d'oraison et un apologiste infatigable dont la silhouette était bien connue à Hyde Park.

Nous n'aurons garde d'oublier la tâche plus humble des ordres enseignants tels que les *Vincentian Fathers* ou les Salésiens, les frères de la Doctrine chrétienne, les frères maristes... En revanche les congrégations missionnaires se sont développées lentement; la plus importante est celle de S.-Joseph, qui a eu pour fondateur le futur cardinal Vaughan et qui compte aujourd'hui 800 membres.

Les congrégations féminines sont au nombre de 150 et comprennent un bon millier de couvents. Elles ont bénéficié pendant longtemps d'apports irlandais. Leur

expansion a été plus frappante encore que celle des ordres masculins jusqu'à ces dernières années. Mais elles subissent depuis quelque temps une crise assez grave de recrutement. Les ordres les plus sévères continuent cependant de se développer : par ex. les clarisses, qui ont une vingtaine de maisons; et les carmélites, qui ont eu à Notting Hill Gate une prieure, Mère Mary of Jesus (1881-1942), dont la renommée fut considérable et qui a laissé le souvenir de vertus éminentes. On assiste, depuis quelque temps, à un essor plus marqué des congrégations actives.

4° *Éducation.* — Les efforts des catholiques anglais pour l'éducation chrétienne ont été constants. Ils ont été, semble-t-il, plus efficaces dans l'enseignement supérieur et secondaire que dans l'enseignement primaire, où la législation, tout en leur étant plus favorable qu'en France, leur a imposé, surtout depuis quelques années, des charges considérables. Au total l'enseignement est distribué à 600 000 élèves.

a) Écoles primaires. — En 1902, le « système double » *(dual system)* était en vigueur; les bâtiments des écoles confessionnelles étaient à la charge des autorités religieuses; mais, pour le reste, le financement était assuré par les autorités locales du comté ou de la municipalité. Quant aux maîtres, ils étaient nommés par le comité de direction de l'école, qui comprenait 4 représentants des autorités religieuses et 2 des autorités locales. Le contrôle effectif de l'éducation revenait à ce même comité en matière religieuse et aux autorités locales en matière profane. Cette législation ne fut pas accueillie avec enthousiasme par les non-catholiques. Elle fut appliquée tant bien que mal jusqu'à la guerre de 1914. Après la guerre, les non-conformistes, s'ils ne se rallièrent pas purement et simplement au principe d'une école non confessionnelle, se mirent du moins assez souvent d'accord avec les anglicans sur un programme commun d'instruction religieuse *(agreed syllabus)*. Malgré cette entente, le nombre des écoles ainsi jumelées diminua régulièrement, tandis que montait celui des écoles catholiques. En 1929 (anniversaire de l'émancipation catholique), les évêques exposèrent publiquement leur conception : l'État n'a pas normalement à enseigner, mais il doit favoriser la tâche des familles et des éducateurs; le choix de l'école doit être laissé à l'initiative des parents et aucune inégalité scolaire ne doit résulter de la différence de religion. En tout état de cause, l'instituteur n'est pas un fonctionnaire; il agit *in loco parentis* et non *in loco civitatis*. Le gouvernement travailliste répondit en 1930 à ce manifeste par l'offre suivante : des subventions seraient octroyées aux diverses collectivités religieuses pour la construction ou l'entretien des locaux scolaires; en retour, les nominations seraient faites par les autorités locales, à l'exception de certains postes réservés d'office aux autorités religieuses. Les catholiques repoussèrent ce projet et l'acte qui fut finalement voté en 1936 leur fut moins favorable; car les autorités locales ne subvenaient plus qu'à 75 % des frais immobiliers des écoles libres et encore n'étaient-elles pas obligées de le faire, bien qu'elles fussent autorisées à nommer tous les instituteurs (sauf les postes « réservés »). Ces mesures, en outre, ne concernaient pas les écoles enfantines. Elles étaient nettement inadéquates aux besoins de réfection, de construction et d'entretien. Aussi beaucoup de bâtiments scolaires ne purent-ils être remis en état par les paroisses et la condition des écoles libres devint-elle inférieure à celle des écoles officielles. Au reste, bien que le nombre des écoles de l'une ou de l'autre catégorie fût sensiblement identique, les écoles officielles abritaient les deux tiers de la population scolaire. Le nouvel *Education Bill* de 1944 réorganisa profondément tout le régime de l'enseignement pour permettre à tous les enfants l'accès des différentes branches de l'enseignement secondaire et les y garder jusqu'à l'âge de quinze ans. Le gouvernement réussit à faire triompher ce projet d'école unique en tenant compte des opinions les plus opposées. Il évita de transformer les écoles officielles en écoles païennes : on y fait la prière quotidienne d'après l'*agreed syllabus*. Seulement, les écoles qui veulent rester libres et confessionnelles doivent désormais subvenir à la moitié de leurs frais s'il s'agit d'écoles anciennes, et à la totalité s'il s'agit de constructions nouvelles. Il s'ensuit pour les catholiques un supplément de charges estimé à 10 millions de livres sterling par le gouvernement en 1944 et finalement à 50 millions d'après une réponse ministérielle de 1951. Précisons que le nombre des écoles en question est de 1 400. La loi de 1953 a amélioré un peu la situation.

b) Écoles secondaires. — La situation des écoles secondaires libres est moins angoissante sans être toutefois facile. Ce sont pour la plupart des *Grammar schools* et on peut regretter que les autres formes d'enseignement secondaire (en particulier technique) y soient peu représentées. En outre, les pensions ou collèges sont encore assez mal coordonnés, en raison de la diversité des ordres religieux qui, la plupart du temps, les dirigent. L'effort accompli n'en a pas moins été remarquable : les maisons fondées par les bénédictins de Downside, par ex., sont connues et estimées de toute l'Angleterre. Une quarantaine de collèges de garçons ont été créés depuis 1914 et les fondations nouvelles n'ont pas été arrêtées par le bill de 1944. — Les collèges de filles ou « couvents » sont plus nombreux encore; ils éduquent 27 000 catholiques et leur réputation leur vaut d'accueillir en outre 20 000 non-catholiques. En tout, l'enseignement secondaire catholique a près de 80 000 élèves, dont un tiers sont protestants. Il est vrai que, d'autre part, un tiers des enfants baptisés dans la religion catholique sont élevés dans d'autres écoles.

c) Universités. — Au début du siècle, la première phalange des catholiques autorisés à étudier dans les collèges d'Oxford et de Cambridge est arrivée dans la vie publique. La relève s'est faite de mieux en mieux. Il y a environ 500 professeurs et 6 000 étudiants catholiques dans les universités anglaises. La Fédération universitaire fondée en 1920 s'est scindée en 1942 en deux groupes : l'*Union of Catholic Students* et, pour les membres gradués, la *Newman Association*, dont le développement est très rapide et dont la force s'est révélée au Congrès Newman de 1945. L'épiscopat songe toujours à fonder une université catholique complète; mais ce projet n'est pas agréé par tout le monde et il semble loin d'être réalisé.

5° *Associations catholiques.* — Le *Catholic Directory* de 1950 en énumère 85. Elles se divisent en associations de piété, guildes professionnelles, œuvres d'assistance ou d'action sociale, etc.

La plupart des œuvres d'assistance ont été fondées avant 1914. Mais elles ont eu à s'adapter à la situation sociale du XXe s. Signalons, entre autres, les initiatives de Mgr Hudson pour l'enfance abandonnée; le *Catholic Child Welfare Council* a la charge de 15 000 enfants. Les sœurs des Sacrés-Cœurs, les sœurs de Charité, les sœurs de Nazareth, les frères de S.-Jean-de-Dieu ont ouvert des hôpitaux ou des asiles. Il y a, en Grande-Bretagne, une centaine d'hôpitaux ou de maisons de santé catholiques et une trentaine de maisons pour vieillards, sans parler des maisons de repos. Mentionnons enfin, dans le cadre paroissial, l'action des Conférences de S.-Vincent-de-Paul, au nombre de 1 100. Tout cela est le développement d'une tradition déjà ancienne et bien enracinée, qui a parfois des formes inconnues sur le continent.

Les groupements sociaux proprement dits sont encore assez rares et inspirés par ce qui se fait à l'étranger. Ainsi la J.O.C., la *Catholic Women's League*, etc. Il n'y a pas, à proprement parler, de syndicats chrétiens, mais de nombreuses guildes professionnelles. Aux recherches théoriques, on préfère la prière, l'action concrète et l'entraide. C'est la caractéristique de groupements tels que l'*Apostleship of the Sea*, les *Knights of St Colomba*, les *Catenians* (pour les cadres et hommes d'affaires), etc.

6° *Presse catholique.* — A l'ensemble des périodiques fondés au XIXe s. s'en sont ajoutés quelques autres. L'événement le plus significatif a été la renaissance du *Catholic Herald* sous la direction du comte M. de la Bédoyère. Les dominicains d'Oxford publient plusieurs périodiques; en particulier *Blackfriars*, destiné à un large public, et les *Dominican Studies*, qui sont une revue d'érudition. Signalons aussi l'effort œcuménique de *The Eastern Churches Quarterly*. Toutes ces publications attestent l'existence d'une réflexion catholique, plus ouverte que par le passé à des problèmes généraux. Cette transformation s'est fait sentir aussi dans le *Tablet*, organe plus traditionnel et d'une excellente rédaction. Il n'y a pas de quotidien catholique. Pour les prêtres, la *Clergy Review* rend des services analogues à *L'Ami du clergé* français. Ce qui fait l'unité des tendances diverses de cette presse, c'est son attachement à l'orthodoxie et

son opposition déclarée à toute forme de sécularisme moderne (divorce, néo-malthusianisme, etc.).

7° *Attitude politique.* — Il n'y a pas de parti catholique en Angleterre, et personne ne le déplore. En fait, depuis le déclin du parti libéral et la constitution de l'État libre d'Irlande, beaucoup de voix catholiques sont allées au parti travailliste. En 1950, il y avait 18 députés catholiques, dont 14 travaillistes et 4 conservateurs. Les électeurs catholiques pourraient envoyer au Parlement deux ou trois fois plus de députés, si les votes se répartissaient d'après la religion. Pour la même raison, il n'y a pas eu récemment d'hommes politiques marquants, sauf John Wheatly, R. Stokes, Lord Pakenham.

8° *Conversions.* — On a fait allusion plus haut à l'apport qu'elles constituent pour le catholicisme anglais. Chaque année il y en a environ 10 000. Elles sont de qualité variable : les moins sûres sont, en général, celles qui se produisent à l'occasion d'un mariage. En revanche, celles qui suivent un mariage ou celles de l'âge mûr sont plus réfléchies et durables. Elles sont plus fréquentes à la ville qu'à la campagne et elles ont été particulièrement abondantes pendant la guerre de 1914 et celle de 1939, surtout parmi les soldats. La *Converts'Aid Society* essaie de venir en aide aux ministres réformés que leur conversion met dans le dénuement.

Il est difficile de dire dans quelle mesure le nombre des conversions contrebalance la *leakage*. Mais, aujourd'hui comme il y a cent ans, les membres les plus intelligents et les plus actifs de l'Église sont souvent des convertis. Qu'il suffise de nommer les plus notoires : R. Hugh Benson (1871-1914), fils de l'archevêque de Canterbury; M. Baring, en 1909; les bénédictins anglicans de Caldey en 1913; Ronald Knox (devenu Mgr Knox) en 1917; l'écrivain G. K. Chesterton en 1922; Ev. Waugh en 1930; Graham Greene, etc. Il est à noter que la plupart des convertis de marque ne viennent pas des milieux athées, mais de l'anglicanisme ou des non-conformistes.

9° *Principaux écrits.* — *a) Philosophie religieuse et théologie.* — Depuis Newman, l'Angleterre catholique n'a eu qu'un penseur religieux dont l'influence ait été notable; c'est le baron F. von Hügel (1852-1925). Encore son rayonnement s'est-il surtout exercé en dehors de son Église et commence-t-il seulement à atteindre un peu plus largement que jadis ses coreligionnaires. Le baron a été très mêlé à l'histoire du modernisme (cf. *D. T. C.*, x, 2018) et n'est malheureusement connu en France que sous cet aspect, par une apologie occasionnelle d'un livre de Loisy, paru dans *La Quinzaine*. Ses œuvres sur Ste Catherine de Gênes, sur la vie éternelle et surtout peut-être ses *Essays and Addresses* ont ramené beaucoup de protestants à une attitude plus juste à l'égard du catholicisme et leur ont rendu le souci d'une foi dogmatique.

En théologie proprement dite, en droit canonique ou en morale, les Anglais se contentent encore souvent de traduire les meilleurs livres publiés sur le continent. Il y a eu cependant un essai de renouveau sous l'égide des Pères jésuites; citons les PP. Lattey, J. Rickaby, Leslie Walker, d'Arcy, Coplestone; les dominicains V. White, I. Thomas, Th. Gilby. A ces écrivains, d'ordinaire thomistes, s'ajoute le platonisme chrétien d'un laïc, E. I. Watkin, et l'œuvre de Dom Trethowan.

b) Sciences historiques. — Le bilan est à cet égard plus considérable : Edmund Bishop (1846-1917), avec sa *Liturgica historica, Liturgy and Religious Life of the Western Church*, 1918; le cardinal Gasquet (1846-1929), son disciple (voir *Tables*, 1778); dom Cuthbert Butler, auteur de travaux bien connus sur le monachisme bénédictin (1919-22) et le conc. du Vatican (1930) (*Tables*, 491); dom John Chapman, qui a décrit S. Benoît et son époque (1929) et étudié le quatrième évangile (*Tables*, 580); dom Bede Camm; dom H. Connolly (*Tables*, 792) et David Knowles : voilà une longue liste de chercheurs qui ont illustré l'abbaye de Downside. Le P. J. H. Pollen, S. J., a étudié l'histoire du catholicisme depuis la Réforme en Angleterre; le P. Fortescue (*Tables*, 1592), celle des Églises byzantines. E. W. Tristram vient d'achever une monumentale histoire des peintures murales du Moyen Age en Angleterre, tandis que son frère, le Rév. H. Tristam, se faisait le biographe informé de Newman (voir *D. T. C.*, xi, 327, son article en collaboration). En exégèse a paru en 1953 un bon commentaire biblique dû à quarante collaborateurs.

Dans un cycle de lecteurs moins spécialisés, Maisie Ward a consacré depuis 1934 plusieurs volumes à l'histoire des idées religieuses à la fin du XIXe s. et au XXe. Christopher Dawson (né en 1889) s'est imposé à l'attention générale par ses études sur la civilisation occidentale, tandis que Mgr David Mathew écrivait une brillante monographie sur le *Catholicism in England* (1936) et Ph. Hughes des ouvrages très sérieux sur la Réforme et la Contre-Réforme.

c) Littérature générale. — Ici encore, ici surtout, il y a eu, depuis 1914, de belles œuvres et même des chefs-d'œuvre durables : en poésie où l'on a exhumé un méconnu, le jésuite G. M. Hopkins (1864-1899) et où s'est affirmé le talent d'E. Sitwell; dans les essais et les romans : Hilaire Belloc, G. K. Chesterton, M. Baring, Shane Leslie, E. Waugh, Graham Greene, Jh. Kaye-Smith, Bruce Marshall, C. Mackenzie sont des noms qui ont passé les frontières et qui resteront attachés à la littérature de ce siècle. La plupart de ces écrivains sont des convertis.

10° *Rapports avec les autres Églises.* — Les conversations de Malines ont été suivies avec attention et défiance par l'opinion catholique anglaise, qui ne doutait pas de la bonne foi des participants, mais craignait que le mouvement anglo-catholique ne fût surestimé à l'étranger et qu'il n'en résultât des contresens dommageables pour tout le monde. D'ailleurs un assez grand nombre de catholiques d'Angleterre pensent que le mouvement anglo-catholique, loin de contribuer à la cause de l'unité, arrête en beaucoup de cas les anglicans sur le chemin de Rome, en offrant une satisfaction psychologique à leur besoin de vie sacramentelle et en leur retirant le goût d'un examen plus approfondi de leur situation.

Le mouvement *The Sword of the Spirit* n'a pas été sans mécontenter les mêmes milieux et son activité œcuménique semble être présentement en veilleuse. Cependant il y a toujours eu des contacts entre ministres des cultes différents à l'occasion des œuvres sociales ou éducatives, tandis que certains théologiens, par ex. le P. Henry St John, O. P., essaient d'amorcer un dialogue irénique avec les protestants. Les nombreuses lettres envoyées au *Times* à la fin de 1949 à la suite d'un article sur le catholicisme ont montré que le désir d'une réflexion sereine et compréhensive était éprouvé par des correspondants de l'une et de l'autre confession.

11° *Conclusion.* — Depuis le XXe s. seulement, la minorité catholique a cessé d'être tenue à l'écart de la vie publique. Elle est saine, vigoureuse, toujours en croissance, surtout soucieuse de se défendre contre les attaques et d'organiser sa vie collective sans cesser de développer son action charitable. De nombreux indices montrent qu'une nouvelle phase se prépare où les conquêtes seront peut-être moins spectaculaires. D'ores et déjà, surtout depuis la guerre de 1939, une élite plus nombreuse réclame une nourriture théologique substantielle. Mais comme dans un certain nombre de pays continentaux, si la diffusion de ce besoin est plus large, la valeur des recherches accomplies par les spécialistes dans le domaine des sciences ecclésiastiques n'est certainement pas plus grande qu'aux générations précédentes.

II. ÉCOSSE ET IRLANDE DU NORD. — 1° *Écosse.* — La population de l'Écosse était en 1931 de 4 842 980 habitants. Les catholiques y étaient 621 990 en 1942 et y seraient 768 000 d'après une estimation plus récente. L'organisation des diocèses comprend : l'archevêché de St-Andrews et Édimbourg, avec les quatre sièges suffragants d'Aberdeen, Argyll et les îles, Dunkeld et Galloway; l'archevêché de Glasgow, qui, depuis 1947, est un siège métropolitain avec les 2 sièges suffragants de Motherwell et Paisley. L'ensemble de ces diocèses comprend 922 prêtres, 475 églises, près de 300 écoles avec 150 000 élèves, 44 maisons de religieux et 94 de religieuses.

A peu près anéantie à la Réforme, l'Église catholique s'est relevée au XIXe s., grâce en partie à l'immigration irlandaise. Son essor est aujourd'hui plus marqué encore qu'en Angleterre. Il y a 300 000 fidèles à Glasgow; il n'y en avait que 1 000 en 1800. C'est là qu'est née en 1920 l'œuvre de l'Apostolat de la mer qui a essaimé dans tout le monde anglo-saxon. Il y a environ 700 étudiants catholiques à l'université de cette ville.

La législation scolaire du pays est réglée par l'acte d'éducation de 1918, dont la section 18 constitue la base

d'un « concordat » remarquable entre le gouvernement et l'Église, à la suite de négociations menées d'un côté par l'évêque de Pella, visiteur apostolique, et de l'autre par Sir R. Munro et Sir J. Struthers. Les principes en sont très simples · les autorités locales nomment les instituteurs, mais cette nomination est soumise d'abord à l'agrément des autorités religieuses; les écoles catholiques sont prises en charge par les autorités locales et sont donc sur un pied d'égalité avec les autres écoles. Cet arrangement, que l'opinion catholique hésitait à accepter et que le S.-Siège approuva aussitôt, s'est montré excellent et a donné satisfaction à tout le monde.

2° *Irlande du Nord.* — Au recensement de 1947, les six comtés de l'Irlande du Nord avaient 1 345 000 habitants. Le recensement de 1937 indiquait 428 290 catholiques; ils sont donc en minorité dans cette partie industrielle de l'île où l'on compte deux fois plus de non-catholiques.

Le primat de toute l'Irlande se trouve dans l'Ulster : c'est en effet l'archevêque d'Armagh. Il y a 1 379 prêtres dont 209 religieux. Bien que le sentiment anti-catholique et « orangiste » subsiste dans les classes dirigeantes, il n'est pas toujours dû à des causes d'ordre religieux, mais plutôt à des craintes d'ordre politique, car une participation plus grande des catholiques à la direction des affaires pourrait avoir pour conséquence l'intégration des six comtés du Nord à l'État du Sud. Les catholiques sont souvent opposés à la partition des deux Irlandes, qui est certainement absurde au point de vue économique, et où ils voient volontiers une manœuvre de l'Angleterre.

Ni dans l'une, ni dans l'autre partie de l'île, il n'y a d'indifférence religieuse. Le seul problème est celui des minorités religieuses *(to live and let live)*. Au reste, ni le Nord ni le Sud n'ont d'Église établie et même dans le Nord la tolérance civique est réelle, bien que la confusion de la cause catholique et du nationalisme subsiste et entraîne parfois une nervosité de la police contre laquelle, par ex., l'évêque de Down et Connor a protesté en 1939.

Le régime scolaire est libéral : il comporte des subventions, avec droit de contrôle du gouvernement. L'université de Belfast (Queen's College), qui a une faculté de théologie protestante, a créé une chaire de philosophie thomiste et l'a confiée à un prélat catholique.

III. ÉTAT LIBRE D'IRLANDE (EIRE). — 1° *Démographie religieuse.* — Les 26 comtés de l'Eire forment les cinq sixièmes du territoire de l'île, mais ne contiennent que les deux tiers de sa population. Celle-ci, à la différence de ce qui s'est passé pour l'ensemble de l'Europe, a diminué de moitié depuis cent ans par suite de l'émigration et des mariages tardifs. Il y a dans l'Eire 2 955 107 habitants. Les chiffres donnés par l'*Irish Catholic Directory* de 1950 remontent à 1936 : 2 773 920 catholiques sur 2 968 420 habitants. Les non-catholiques (145 000 anglicans, 28 000 presbytériens, 9 000 méthodistes et 11 000 pour les autres dénominations) perdent régulièrement du terrain. L'émigration tend à se stabiliser à quelque 20 000 émigrants par an pour toute l'Irlande; les catholiques du Sud se rendent en Angleterre ou aux U. S. A.; les protestants du Nord, au Canada ou en Australie; mais, de plus en plus, l'émigration tend à se diriger vers la Grande-Bretagne. Bien que les émigrants constituent un apport pour le catholicisme anglais, ils ne persévèrent pas tous et cet exode est une forme de *Leakage* pour l'Église irlandaise elle-même. Deux catégories d'émigrants sont à mentionner à part : les médecins ou les infirmières, qui sont en surnombre; les jeunes prêtres, qui vont en Angleterre, aux U. S. A. ou sur le continent pendant quelques années avant de trouver un poste dans leur propre pays.

2° *Clergé et congrégations.* — La distribution des diocèses n'a pas subi de changement depuis la proclamation de l'État libre, mais une nonciature apostolique a été établie le 27 nov. 1929. Il y a 3 633 prêtres, dont 1 261 religieux (pour l'ensemble des deux États : 5 012 prêtres, dont 1 460 religieux répartis en 128 maisons). Les futurs prêtres sont formés au sacerdoce dans le séminaire immense de Maynooth, où ils sont plus de 500. Ils se préparent non seulement aux grades théologiques, mais aussi au B. A. (équivalent approximatif de notre licence ès lettres). Au point de vue missionnaire, il y a eu un accroissement d'activité très net où les ordres religieux ont joué un rôle prépondérant. Maynooth a donné naissance à deux sociétés missionnaires, l'une pour l'Afrique équatoriale et l'autre pour la Chine. On compte dans ces sociétés 385 prêtres et 257 frères (cf. *D. T. C.*, x, 1870). Les *Medical Missionaries of Mary* sont de fondation irlandaise. Beaucoup de religieuses missionnaires (il y en a 1 300 en tout) sont infirmières, sages-femmes ou médecins *(ibid.*, 1911-12).

Dans l'ensemble de l'île, les congrégations de frères enseignants ou hospitaliers ont 176 maisons; ce sont, entre autres, les *Presentation Brothers*, qui s'occupent d'enseignement, ainsi que les *Christian Brothers* (ces derniers sont 17 000 dans la région de Dublin); les *Alexian Brothers* ont des œuvres charitables.

Les religieuses ont près de 600 maisons dans les deux États. Les principales congrégations enseignantes sont les sœurs du Sacré-Cœur, les sœurs de Lorette, les sœurs de la Présentation, de la Miséricorde, etc.

3° *État et Église.* — La Constitution de l'Eire s'inspire expressément des principes chrétiens, mais, nous l'avons dit, l'Église catholique n'est pas « établie » et le clergé n'est soutenu que par les contributions volontaires de ses ouailles ou le revenu de ses propriétés. Il existe une censure d'État sur les livres et les films. Mais le comité de censure est composé de laïcs et la minorité protestante y est représentée. Le fonctionnement, c'est inévitable, en est parfois discuté; mais il est assez piquant de constater, par ex., que la *Crux ansata* de Wells (violente critique du catholicisme) ou les œuvres de J. Joyce sont en vente libre, tandis que certains romanciers catholiques (C. Mackenzie, Graham Greene, A. Cronin) ont été parfois l'objet d'interdictions. Au total, la censure se place au point de vue moral plutôt qu'au point de vue confessionnel.

4° *Éducateurs.* — L'article 62 de la Constitution de 1937 règle le régime scolaire. D'après ce texte, l'éducation est du ressort des parents; c'est donc à eux qu'il appartient d'instruire ou de faire instruire leurs enfants. L'État n'a pour tâche que de les aider à accomplir ce devoir en respectant leurs préférences et il ne peut les suppléer qu'en certains cas très exceptionnels. Le régime est donc libéral et respectueux des minorités.

Il y a 5 283 écoles primaires *(national schools)* avec 485 000 élèves et 5 écoles normales (dont l'une est protestante). Toutes les écoles sont subventionnées. Elles sont administrées par leurs autorités religieuses respectives (catholiques, protestantes ou israélites). Les programmes et l'inspection relèvent du ministère de l'Éducation. L'instruction est obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de quatorze ans.

Les écoles secondaires, au nombre de 527, ont 33 577 élèves; ce sont, la plupart du temps, des collèges dirigés par des religieux. La fixation des programmes et les examens sont assurés par l'État. Il y a quelques écoles techniques dans les villes; elles sont aidées en partie par l'État et en partie par les municipalités.

L'organisation de l'enseignement supérieur garde les traces du système anglais. Ainsi l'université irlandaise de Dublin (qui, en fait, est catholique et avec laquelle Maynooth est en connexion) n'est pas un organisme d'État, mais une institution autonome. Elle reçoit néanmoins des subventions qui s'élèvent à peu près à la moitié de son budget. En face d'elle, l'université d'Irlande (Trinity College de Dublin), citadelle de l'influence protestante, garde près de 2 000 étudiants et reçoit une subvention de 25 %.

5° *Publications catholiques.* — La vie intellectuelle chez les catholiques n'est pas extrêmement active; mais on compte de bons spécialistes de l'histoire celtique, quelques excellents conteurs ou romanciers, des poètes inspirés par la théologie (tels R. Farren et Th. Mc Greevy) ou des artistes religieux (tels Evie Hone). Les Pères jésuites continuent à donner à la revue *Studies* un bon niveau d'information culturelle et en particulier économique. Maynooth publie non seulement l'*Irish Ecclesiastical Record*, mais une revue de sociologie, *Christus Rex*, et une revue de théologie, le *Theological Irish Quarterly*.

6° *Sciences ecclésiastiques.* — *Exégèse.* — Citons les auteurs suivants qui se sont distingués ces dernières années : Mgr P. Boylan, *St-Paul's Epistles to the Romans*, 1954; *Thoth, the Hermes of Egypt; The Sunday Epistles and Gospels; The Psalms.* E. J. Kissane, également professeur à Maynooth, *Bookf of Job, Book of Isaiah.* A. O. Rahilly, *The Family at Bethany* (étude linguistique sur l'évangile de l'enfance). Cardinal Mc Roy, *Epistles of*

St Paul to the Corinthians, *Gospel of St John*, *New Testament and Divorce*.

Histoire. — Ici surtout les travaux sont abondants et particulièrement pour l'histoire religieuse du pays : A. J. Luddy, *Cistercian Nuns*. Dorothy Macardle, *Irish Republic*. M. V. Ronan, *Reformation in Dublin, 1526-58; Reformation in Ireland under Elizabeth, 1558-80*. J. Ryan, S. J., *Irish Monasticism*. J. Carty, *Ireland, 1607-1782; 1783-1850; 1851-1921*. R. Hayes, *Ireland and Irishmen in the French Revolution; Irish Swordsmen of France; Last Invasion of Ireland; Old Irish links with France*. D. R. Gwynne, *Daniel O'Connell; Hundred years of Catholic Emancipation, 1829-1929; Irish Free State, 1922-1937; Young Ireland and 1848*. On remarquera que Denis Gwynne est l'un des rares auteurs qui ne craignent pas d'écrire sur la période contemporaine. A. de Blacam, *Gentle Ireland; Life Story of Wolfe Tore; St Patrick*. M. T. Hayden, *History of the Irish People*. R. Dudley Edwards, *Church and Statein Tudor Ireland (1534-1603)*.

Philosophie, théologie, etc. — Helena Concannon, *Daughters of Bamba; Delfenders of the Ford*. Mgr A. H. Ryan, *Perennial Philosophers; The Church of Christ*. Most Rev. J. d'Alton, *Horace and his Age; Roman Literary Theory and criticism; Selections from St John Chrysostom*. Aegidius Doolan, O. P., *Philosophy for the Layman*. Terminons par un franciscain, professeur de philosophie à la Green's University de Belfast, Th. Crowley, qui a écrit un excellent ouvrage sur Roger Bacon; et par deux spécialistes de Newman, le P. F. Mac Grath et M. Tierney.

7° *Vie spirituelle et œuvres.* — L'Irlande est religieusement fervente. Elle peut s'enorgueillir de belles figures spirituelles : par ex. un Matt. Talbot, ouvrier docker, qui est mort en 1925 et dont la cause a été introduite à Rome.

La piété est générale : dans les villes 50 % des catholiques assistent à la messe en semaine (60 %, dit-on, à Dublin). La *Catholic Truth Society* fournit à cette population pratiquante une abondante série de brochures pieuses. Dans l'ensemble, la piété garde une réserve individuelle qui la rend peu accessible jusqu'à présent aux tentatives de renouveau liturgique telles qu'on les conçoit en France ou en Allemagne.

Parmi les associations récentes, la plus vigoureuse est la *Légion de Marie*, fondée en 1921 par un laïc, Fr. Duff. Elle a aujourd'hui 350 sections à Dublin même. Signalons aussi la *Society of St John Bosco*, pour la formation de l'adolescence, dont les proportions sont plus modestes. D'autre part, un mouvement se dessine pour faire passer plus expressément dans les faits les principes sociaux du christianisme. La puissante organisation du *Catholic Social Service* est en liaison avec une cinquantaine de centres charitables ou éducatifs. En outre, il faut signaler l'essor de la *Ligue du Christ-Roi*, destinée à favoriser l'étude des questions sociales; et surtout le mouvement rural *Muintir na Tire*, qui cherche à développer l'esprit d'entraide dans les campagnes. Cette admirable croisade a été fondée par un prêtre du Tipperary, le P. Hayes.

Mais les grands événements religieux de l'Irlande restent paisibles et traditionnels : par ex. le pèlerinage national et annuel de Lough Day (une nouvelle église de S. Patrice y a été consacrée en 1931); ou le 31e congrès eucharistique de Dublin en 1932, qui a réuni plus d'1 million de participants.

Voir *The catholic Directory*, édité par Burns Oates; *The English Catholic, 1850-1950* (centenaire du rétablissement de la hiérarchie en Angleterre et au Pays de Galles), éd. Right Rev. G. A. Bech, Burns Oates, 1950; D. Mathew, *Catholicism in England*, 2e éd., Londres, Eyre et Spottiswoode, 1948; *Catholicism to-day*, Letters to the Editor reprinted from *The Times*, The Times Publishing C°, 1949; le n° 53 de la collection *Rencontres*, sur le *Catholicisme anglais*, Paris, Éd. du Cerf, 1958.

The Catholic Directory for the Clergy and Laity in Scotland, Glasgow, J. S. Burns and Sons; *The Irish catholic Directory*, Dublin, J. Duffy; J. B. Morton, *The New Irland*, Londres, The Paladin Press, 1938; R. Bauer, *Irland*, Berlin, Jünker et Dumhaupt, 1942; *Blakfriars*, n° de févr. 1951, *Ireland to-day*.

II. Églises séparées. — I. ANGLICANISME. — 1° *Nombre de fidèles et répartition géographique.* — *a)* L'Église réformée d'Angleterre *(Church of England)* compte en principe 15 à 20 millions de fidèles, dont 3,5 sont inscrits comme électeurs de paroisses, chiffre qui correspond au nombre d'adultes pratiquants des deux sexes. La communion pascale ne pent dans l'ensemble servir de critérium à cet égard au même sens que que dans l'Église catholique. En fait, le nombre des communiants de l'Église anglicane n'est que de 2,5 millions, mais les deux tiers des enfants anglais sont baptisés dans cette Église. Au total la pratique religieuse a sérieusement baissé depuis 1914. Ainsi, sur 4,5 millions de Londoniens, il n'y a que 150 000 communions pascales anglicanes. A York, depuis le début du siècle, la population a augmenté de moitié; l'assistance aux offices a cependant baissé de 27 % chez les anglicans et de 40 % chez les non-conformistes, tandis qu'elle montait de 25 % chez les catholiques. Ces chiffres sont évidemment approximatifs, mais ils semblent refléter assez exactement une situation fréquente. En revanche, une élite nouvelle s'est constituée; elle manifeste beaucoup de piété, de réflexion et de zèle. Il n'est pas rare de rencontrer de pieux anglicans qui communient deux ou trois fois par semaine.

A l'heure présente il y a 30 diocèses dans la province du Sud (Canterbury), 13 dans celle du Nord (York) et environ 13 000 paroisses en tout. Cet ensemble forme l'Église « établie », c.-à-d. liée à l'État et à la royauté par un certain nombre d'obligations et de coutumes.

b) Une première zone d'extension de l'Église d'Angleterre est constituée par l'Église du Pays de Galles *(Church in Wales)*, désétablie depuis 1920; elle a un archevêque résidant à Cardiff, 6 diocèses (dont 2 ont été créés depuis le désétablissement), 200 000 communiants; — l'Église épiscopalienne d'Écosse *(Episcopal Church in Scotland)*, séparée également de l'État; 7 diocèses, 60 000 communiants; — l'Église d'Irlande *(Church of Ireland)*; environ 500 000 fidèles, dont près des trois quarts sont en Irlande du Nord; 14 diocèses où la pratique religieuse est beaucoup plus générale qu'ailleurs. Armagh est le siège primatial de toute l'Irlande; mais la cathédrale nationale de S.-Patrick est à Dublin.

c) La seconde zone d'extension de l'anglicanisme est formée d'un certain nombre d'Églises épiscopaliennes affiliées à l'Église d'Angleterre et généralement situées dans l'Empire britannique. La plus importante est, il est vrai, aux U.S.A. : 2 300 000 baptisés (dont 1 580 000 communiants), une centaine de diocèses, plus de 7 500 paroisses. Homogène, riche, répandue dans les grandes villes, elle a cependant des attaches rurales et populaires surtout dans l'État de Virginie. On trouve une Église analogue au Canada (1 000 000 de fidèles au moins faisant partie de l'United Church), aux Indes et à Ceylan (1 000 000), en Australie et en Nouvelle-Zélande (3 000 000), en Afrique du Sud (500 000).

d) Enfin il y a des Églises de mission proprement dites, surtout en Afrique : environ 25 diocèses et 500 000 chrétiens, qui relèvent directement de Canterbury.

En somme, la communion pananglicane est composée d'une quinzaine d'Églises autonomes. Elle compte une trentaine de millions de fidèles, dont un cinquième sont pratiquants. Le terrain perdu depuis un demi-siècle en Grande-Bretagne a été partiellement compensé par une expansion dans les autres régions anglo-saxonnes ou dans les terres de missions : il y avait 75 diocèses en 1800; il y en avait 320 en 1939, chiffre resté à peu près constant depuis lors.

2° *Clergé anglican.* — *a)* Les évêques sont au nombre de 430 (dont une quarantaine ont eu pour consécrateurs des évêques orthodoxes ou vieux-catholiques); 329 d'entre eux ont assisté à la conférence de Lambeth en 1948. Sur ce chiffre, 133 venaient des îles Britanniques. Le nombre des prêtres est plus difficile à estimer. En Angleterre même, ils sont 17 000. La crise des vocations est sérieuse, depuis une dizaine d'années surtout : 590 diacres ont été ordonnés en 1938, mais le nombre a diminué beaucoup jusqu'en 1946 où il n'était que de 158; en 1947, il est remonté à 208. La situation économique du petit clergé devient précaire et explique pour une part l'augmentation du nombre des pasteurs célibataires (30 % environ).

Il y a 24 séminaires ou collèges théologiques de tendances diverses. Les plus importants sont *The House of the Sacred Mission* à Kelham, fondée en 1894; et *The House of the Resurrection* à Mirfield, fondée en 1903. Les études théologiques durent au minimum dix-huit mois pour les anciens élèves des universités et trois ans pour

les autres. Un conseil a été établi en 1912 pour examiner dans des sessions appropriées les candidats aux études théologiques âgés de moins de quarante ans. En 1948, 6 000 candidats étaient inscrits : 2 200 avaient été examinés et acceptés.

b) L'essor des ordres religieux depuis la fin du XIX[e] s. s'est maintenu. Il y a une centaine de congrégations différentes, représentant 500 maisons en Grande-Bretagne, aux U.S.A. et au Canada. En Grande-Bretagne, il y a environ 500 religieux anglicans pour une dizaine de congrégations (*Community of the Resurrection*, de l'évêque Gore; *Cowley Fathers*, fondés par le Rév. Benson; franciscains et bénédictins anglicans, etc.). On compte une cinquantaine de congrégations féminines et 1 500 religieuses; la communauté la plus vigoureuse semble être celle des sœurs de Wantage, qui ont une trentaine de maisons hospitalières ou éducatives.

On ne confondra pas les religieuses anglicanes avec les *diaconesses*, restaurées officiellement en 1923 et 1925, qui en principe ne forment pas une communauté et n'ont pas de vœux. Elles sont environ 400. Les efforts dépensés par certaines d'entre elles pour faire reconnaître un caractère « indélébile » ou à fortiori « sacerdotal » à leur ministère se sont heurtés à un refus vigoureux de l'assemblée de Lambeth et de la Convocation.

3° *Conférences de Lambeth.* — Ces assemblées épiscopales font le point sur les questions controversées. Elles se tiennent tous les dix ans et sont pananglicanes depuis 1908. En 1920, la conférence de Lambeth a réaffirmé la nécessité de s'en tenir au « quadrilatère » de 1888 (Écriture, symboles de foi, sacrements du baptême et de la Cène, épiscopat historique), tout en définissant d'une manière plus vague qu'en 1888 l'épiscopat historique. Elle a lancé en même temps un appel à l'union des confessions chrétiennes (voir *D. T. C.*, XV, 2221). En 1930, la légitimité morale du *birth control* dans certaines conditions déterminées a été admise par le vote de la majorité (*ibid.*, XIII, 1413). En 1948, une solution pragmatique a été proposée pour régler l'irritante question de l'Église de l'Inde du Sud (formée par la confluence d'anglicans et de congrégationnalistes ou de presbytériens). Il y a eu sécession de quatre diocèses anglicans, mais une certaine intercommunion a été réalisée, au détriment de la stricte conception épiscopalienne. La 9[e] conférence de Lambeth en 1958 a groupé plus de 300 évêques. Elle a insisté sur la tâche missionnaire et la connexion des communautés anglicanes dans le monde.

4° *Administration de l'Église.* — Le droit canon anglican existe surtout sous forme d'anciens décrets, de coutumes et de jurisprudence. Un rapport rédigé en 1947 n'a pas amené de changement à cette situation. La discipline est, par suite, fort large sur certains points, surtout en matière doctrinale. Ainsi l'évêque Barnes, de Birmingham, a pu écrire sur le péché originel, l'eucharistie, l'incarnation même, des pages négatives sans être l'objet d'une déposition ou sanction proprement dite (voir son livre *The Rise of Christianity*); cf. XIII, 898.

Dans chacune des deux provinces ecclésiastiques, le rouage le plus important du gouvernement d'ensemble de l'Église est la Convocation ou Assemblée générale du clergé (cf. *Tables*, 812). Mais, depuis 1919, un *Enabling Act* du Parlement a permis l'institution d'une *Church Assembly*, destinée à alléger le travail des commissions parlementaires pour les affaires ecclésiastiques et permettant en outre de donner aux laïcs une représentation. La *Church Assembly* se réunit trois fois par an et est composée de trois chambres : les deux premières sont formées des évêques et du clergé des convocations de Canterbury et de York; la troisième *(House of Laity)* comprend environ 350 délégués laïcs, élus tous les cinq ans dans les différents diocèses.

5° *Église et État : l'affaire du nouveau Prayer Book.* — L'Église d'Angleterre est « établie », mais elle n'est pas payée par l'État et garde une large indépendance par rapport au pouvoir civil. Néanmoins elle souhaite que cette indépendance soit plus complète, surtout depuis le conflit qui l'a opposée au Parlement en 1927 et 1928. Un nouveau *Prayer Book*, rédigé après de longues discussions et approuvé par les évêques, fut soumis à la Chambre des Lords et approuvé par elle en déc. 1927 par 241 voix contre 88; mais, le lendemain, la Chambre des Communes le rejetait par 238 voix contre 205. Présenté de nouveau après des retouches, il fut encore repoussé aux Communes, en juin 1928, par 266 voix contre 220. Les Communes manifestaient ainsi leur hostilité au ritualisme (en particulier à l'institution d'une réserve eucharistique). Il y avait en outre des maladresses ou des complications dans le nouveau *Prayer Book* (par ex. une anamnèse et une épiclèse pouvaient remplacer l'ancienne prière de la consécration; mais rien de net ni de pratique n'était imposé). Enfin et surtout, le Parlement, alarmé par certaines pétitions, craignait que le texte proposé ne satisfît aucun des partis extrêmes et n'allumât la guerre dans l'Église. Cependant, il était paradoxal que des députés, dont un grand nombre n'étaient pas anglicans, mais agnostiques ou non conformistes, ou même catholiques romains, eussent à décider quelle serait la liturgie anglicane. Cette soumission du pouvoir religieux au pouvoir civil fut ressentie comme un joug absurde par l'Église.

Tout en essuyant cet échec et en souffrant de quelques autres heurts chroniques avec les autorités civiles (par ex. au sujet des empêchements de mariage ou des causes de divorce), les évêques ne souhaitent pas, dans leur ensemble, le désétablissement de l'Église. Ils préféreraient des réformes précises : ainsi, que la couronne puisse approuver les décisions ecclésiastiques sans passer par le Parlement; ou que la justice ecclésiastique ait en certains cas un caractère de dernière instance.

6° *Grandes personnalités et figures spirituelles.* — Sur le siège de Canterbury, l'archevêque R. Davidson de 1903 à 1928 aura laissé le souvenir d'un administrateur habile et d'un chef qui savait inspirer confiance à ses subordonnés. Son attitude, lors des Conversations de Malines, fut prudente et sympathique. Son successeur, le Dr Cosmas Lang, venait de York, où il fut remplacé lui-même par W. Temple. En 1942, Lang se retira et c'est encore W. Temple qui fut appelé à le remplacer, cette fois à Canterbury. Le nouveau chef de l'anglicanisme, installé en pleine guerre, devait mourir dès le 25 oct. 1944, à l'âge de soixante-trois ans. Mais il restera l'une des personnalités marquantes de son époque. Sa culture philosophique et théologique lui permit de synthétiser sous une forme stable les mouvements d'idées qui divisaient son Église : soucieux d'objectivité rationnelle, il l'était aussi de morale évangélique, surtout en matière sociale, et il ne boudait pas non plus les tendances catholicisantes, en particulier le désir de vie sacramentelle. Il était en outre actif et énergique.

Parmi les autres personnalités ecclésiastiques du demi-siècle, mentionnons l'évêque anglo-catholique Ch. Gore (voir sa notice, *Tables*, 1836), fondateur de la communauté de la Résurrection, et son adversaire, un moderniste austère, le Rév. Hastings Rashdall; ou encore le platonicien W. R. Inge, qui fut doyen de St Paul's pendant une trentaine d'années. Entre les extrêmes, l'évêque H. H. Henson a représenté exactement la position de la majorité, comme l'ont fait plus récemment les archevêques Fisher et Garbett à Canterbury et à York.

Au point de vue pastoral ou spirituel, des exemples émouvants de piété et de charité ont été donnés surtout par des anglo-catholiques : Fr. L. S. Wainright (1867-1929), curé des dockers de Londres; William of Glasshampton (1862-1937), aumônier des lépreux, puis solitaire et directeur de conscience; Basil Jellicoe (1899-1935), consumé de zèle pour l'amélioration des logements ouvriers à St Pancras; plus près de nous, un Ch. Williams, apôtre des parias ...Une mention pourrait être réservée aussi à Dick Sheppard, curé de St Martin of the Fields, et à l'original pasteur de Thaxted, le Rév. Conrad Noel (1869-1942).

7° *Orientations théologiques.* — En 1920, le congrès anglo-catholique montra la force, peut-être l'apogée, d'un mouvement qui ne se limitait plus à une simple poussée ritualiste, mais avait une doctrine et touchait une grande partie du clergé, sinon des fidèles. L'année suivante, à Cambridge, la conférence moderniste montra au contraire l'effondrement des tendances libérales en théologie. Depuis lors, un nouveau changement se produit : on assiste au déclin des partis et de l'esprit de parti, mais aussi à des faits surprenants tels que la naissance d'un néo-thomisme anglican (Ch. Williams, E. Mascall).

Quelques publications collectives jalonnent assez fidèlement cette évolution. Si, en 1860, les *Essays and Reviews* avaient été une explosion de positivisme et de rationalisme dans l'Église; si, en 1889, *Lux mundi* avait

en revanche introduit la voix des anglo-catholiques dans le concert libéral, une nouvelle série d'essais, les *Foundations*, annonçait, en 1912, le point tournant d'un retour à la tradition en exégèse, avec le Rév. Streeter, bien que le point de vue moderniste s'y fasse encore sentir. En 1926, les *Essays Catholic and Critical* prétendent fonder un « catholicisme libéral », non romain. Les idées de Barth (par Brunner) et celles du baron de Hügel y sont utilisées, mais aussi celles d'Aristote ou de Whitehead... Les principaux collaborateurs sont le philosophe A. E. Taylor, les exégètes Hoskyns et Selwyn, les théologiens Kirk, Thornton, Mozley, Bicknell, Williams. En 1946, enfin, *The Apostolic Ministry*, où écrivent Kirk, Hebert, Jalland, Thornton, Dix, Farrer, enseignent explicitement que l'épiscopat historique est de droit divin. Une doctrine du même esprit est développée dans le rapport *Catholicity* présenté l'année suivante à l'archevêque de Canterbury. Il serait excessif d'en conclure que les tendances latitudinaires ou évangéliques sont mortes dans l'anglicanisme; pour juger au mieux l'effort doctrinal accompli, on lira le rapport officieux préparé depuis 1922 et publié en 1938 sur la *Doctrine of the Church of England*.

Quant au renouveau liturgique, il ne tend pas nécessairement vers Rome, comme on se le figure parfois un peu vite en France. Mais la confession auriculaire et la réserve eucharistique sont plus fréquentes que jadis. Cette dernière est destinée aux malades; elle est l'objet d'un culte privé dans bon nombre d'églises. Seuls les « papalistes » vont jusqu'à lui rendre un culte public.

8° *Œuvres et missions*. — Les œuvres les plus notables ont été d'ordre social : *The Church Army*, *The Toc H.*, *The Christian social movement* (Studdert Kennedy), *The industrial Christian Fellowship*, etc. Des assises analogues à nos Semaines sociales ont été tenues à Birmingham (1924) et à Malvern (1941), sous l'inspiration de W. Temple. Nous avons signalé d'autre part la lutte contre le taudis à St Pancras et à Leeds.

Un renouveau biblique important, parallèle au renouveau eucharistique, s'est opéré grâce à la *Bible reading Fellowship*, qui, en un quart de siècle, a gagné 350 000 adhérents.

Les sociétés missionnaires sont fortement organisées. Elles ont un comité central depuis 1912. Elles sont au nombre d'une cinquantaine et sont très actives. Le clergé autochtone est de plus en plus nombreux dans les pays de missions.

9° *Rapports avec les autres Églises*. — Une association particulière, la *Fellowship of St Sergius*, s'occupe depuis 1927 de la coopération avec les Églises orientales. Le *British Council of Churches*, inauguré officiellement en 1942, n'est pas à proprement parler une section du *World's Council of Churches*, mais est sans cesse en liaison avec lui et travaille dans cinq sections permanentes au développement des contacts entre Églises ainsi qu'à l'éveil d'une conscience œcuménique. On doit aussi distinguer de cette organisation le *Church of England Council on Foreign Relations*, fondé en 1933 sur la demande de la *Church Assembly*. Mais la multitude de ces comités prouve à elle seule la place que tiennent dans l'Église anglicane les relations avec les autres Églises.

Les principaux événements à signaler, à cet égard, ont été les suivants, depuis 1914 :

a) Rapports avec l'Église romaine. — En oct. 1921, à la suite d'une visite de lord Halifax et de l'abbé Portal au cardinal Mercier, des conversations furent organisées à Malines entre théologiens des deux confessions. Ces conversations ont été relatées et analysées dans le *D. T. C.* (XIII, 1409-10). Nous n'ajouterons ici que quelques précisions. Du 13 au 15 mars 1923, une question pratique fut examinée : à quelles conditions Rome accueillerait-elle les anglicans? Les 7 et 8 nov. 1923, le sujet fut : S. Pierre dans le Nouveau Testament et la papauté. Les 19 et 20 mai 1925, il fut question des évêques et du pape. En outre, le cardinal Mercier donna lecture d'un mémoire de dom Beauduin sur « l'Église anglicane unie, non absorbée ». Enfin, après la mort du cardinal Mercier, le 11 oct. 1926, des comptes rendus furent rédigés.

Les résultats des conversations furent, en un sens, négatifs, et elles provoquèrent même des réactions hostiles chez certains catholiques aussi bien que chez les anglicans de gauche (cf. *D. T. C.*, XIII, 1410). Mais le rapport final, rédigé par Armitage Robinson, se rapprocha des thèses catholiques plus que ne l'avaient espéré les catholiques. Surtout l'importance psychologique de ces entretiens fut considérable. Ils ont indirectement contribué, en Angleterre même, à l'essor ultérieur du mouvement *The Sword of the Spirit* sous le cardinal Hinsley (*ibid.*, XIII, 1411-12).

b) Rapports avec les vieux-catholiques. — L'intercommunion est réalisée depuis 1931. Elle a été élargie en 1946 par un accord entre les épiscopaliens d'Amérique et l'Église nationale catholique de Pologne.

c) Rapports avec les orthodoxes. — Entre 1914 et 1945, un rapprochement s'est opéré : des orthodoxes ont assisté à la conférence de Lambeth en 1930. Dès 1922, le patriarche Mélétios de Constantinople a reconnu la validité des ordres anglicans; il a été imité par les patriarches de Jérusalem, Chypre, Alexandrie et par le patriarche de Roumanie. Cette reconnaissance n'a cependant jamais été le fait des neuf Églises autocéphales réunies. En 1943, l'archevêque Garbett s'est rendu à Moscou et en 1945 une délégation d'évêques russes est venue au palais de Lambeth. Depuis lors, les relations ont suivi les tensions ou les détentes de la politique mondiale.

d) Rapports avec les non-conformistes. — La conférence de Lambeth de 1920 s'opposa à toute intercommunion avec les non-conformistes et le *Federal Council* des Églises libres se refusa en 1928, puis en 1941, à toute réordination, même sous condition. En 1934, les conversations avec l'Église presbytérienne d'Écosse furent interrompues. Malgré cette série d'échecs, l'hostilité des anglicans et des non-conformistes a beaucoup diminué; ils prêchent parfois les uns chez les autres; dans certains cas particuliers, des baptisés non-conformistes sont admis à communier dans les églises anglicanes.

En 1946, l'archevêque Fisher, successeur de W. Temple à Canterbury, prononça un sermon retentissant : il suggérait l'adoption d'un échange de ministères (c.-à-d. d'un concordat d'intercommunion plutôt que d'une réunion), si les non-conformistes acceptaient le principe de l'épiscopat, quitte à l'adapter à leur structure. Cette proposition était en rapport avec le *South India Scheme* auquel nous avons déjà fait allusion. En 1950, un rapport a été publié, qui n'a pas diminué l'inquiétude créée par ce problème dans le monde anglican : *Church Relations in England, being the Report of conversations between representatives of the Archbishop of Canterbury and representatives of the Free Churches in England, together with sermon preached by the Archbishop of Canterbury on Nov. 3, 1946 entitled : A Step forward in Church Relations*.

e) Rapports avec le protestantisme mondial. — Ils se sont exprimés par des intercommunions ou coconsécrations occasionnelles (avec l'Église luthérienne de Suède); mais surtout de grandes réunions interconfessionnelles ont eu lieu dont le retentissement a été réel. A l'origine de ces rassemblements se trouvent l'*Œcumenical Missionary Gathering* et l'action de R. Mott, président de l'Y. M. C. A. (Édimbourg, 1910; Jérusalem, 1928; Madras, 1938).

Au mouvement *Life and Work*, patronné par Nathan Söderblom, est due la conférence de Stockholm en 1925, qui accueillit 600 délégués de 31 Églises. En 1927, la réunion de Lausanne fut plus marquée par l'anglicanisme : elle était inspirée par le mouvement *Faith and Order* qu'avait fondé Ch. Brent, évêque aux Philippines (voir *D. T. C.*, XV, 2221-24). L'ecclésiologie institutionnelle s'y heurta aux tendances prophétiques, tandis qu'à Stockholm on avait surtout remarqué les divergences des calvinistes et des luthériens. En 1937, à Oxford *(Life and Work)* et à Édimbourg *(Faithand Order)*, on examina le problème de l'Église dans le monde contemporain. Puis, à Amsterdam, en août-sept. 1948, le *World Council of Churches*, animé par W. A. Visser Hooft, rassembla 351 délégués officiels de 147 Églises appartenant à 44 pays différents. Cette assemblée a manifesté les progrès du dogmatisme barthien ou celui des tendances catholicisantes. Il a révélé, d'autre part, l'existence des obstacles qui arrêtent si vite les efforts vers l'union doctrinale ou liturgique entre réformés. Le thème général était : « Le désordre de l'homme et le dessin de Dieu. » Depuis lors, il faut signaler au moins d'un mot la participation anglicane à la réunion d'Evanston en 1954.

II. NON-CONFORMISTES. — 1° *Statistiques*. — Chiffres indiqués pour la Grande-Bretagne par le *Christian Year Book* de 1950 (p. 266).

Confessions	Membres	Ministres
Méthodistes	775 224	5 475
Méthodistes indépendants	8 921	361
Union wesleyenne réformée	6 507	24
Baptistes	343 796	1 928
Congrégationnalistes	410 174	2 864
Église d'Écosse	1 256 167	2 860
Église unie libre d'Écosse	24 338	85
Église presbytérienne d'Angleterre	67 236	383
Église presbytérienne du Pays de Galles	171 185	835
Église presbytérienne d'Irlande	119 582	585
Frères Moraves	3 100	40
Églises du Christ	10 628	27
Société des Amis (Quakers)	20 730	—
Armée du salut	(chiffres non donnés)	6 606 (officiers seniors)
Unitariens	24 000	300
Frères	80 000	—

On notera qu'en Écosse l'Église établie est presbytérienne (par une anomalie analogue, elle est, d'une certaine manière, catholique romaine à Malte?).

Les congrégationnalistes, les baptistes, les presbytériens sont surtout dans les villes en Angleterre; les méthodistes se rencontrent plutôt dans les régions paysannes de Cornouailles et dans les districts ouvriers du Nord. Il y a peu de dissidents dans le sud de l'Angleterre. Enfin, on se gardera de confondre les quakers et les unitariens avec le reste des non-conformistes, qui sont trinitariens.

Il convient de mentionner l'importance qu'ont prise les *Groupes d'Oxford*, fondés à Oxford par le pasteur américain Frank Buchman et connu depuis la guerre de 1939 sous le nom de *Réarmement moral*. Leur centre principal est en Suisse plutôt qu'en Angleterre. Comme l'Armée du salut, ce mouvement est interconfessionnel; il se refuse à être une secte et déclare se placer sur le plan du christianisme pratique en laissant à chacun sa foi doctrinale. Il s'agit avant tout d'une technique de recueillement, de l'ouverture d'âme, du pardon des fautes et de la soumission à l'Esprit divin.

2° *Évolution d'ensemble.* — Chez les non-conformistes s'est manifesté un phénomène qui a affecté toute l'évolution religieuse de notre siècle : une énorme perte quantitative accompagnée d'un gain appréciable en qualité. Seulement le phénomène fut chez eux beaucoup plus aigu que dans les sociétés religieuses plus institutionnelles et mieux structurées.

Les Églises libres ont, par suite, compris qu'elles devaient renforcer leur discipline extérieure et se fédérer au moins pour des buts pratiques. L'entente est devenue plus étroite entre elles et elles regardent avec plus de sympathie le comportement des grandes Églises traditionnelles. En 1919, les espoirs du baptiste J. H. Shakespeare ont été en partie réalisés par l'établissement du *Federal Council of Evangelical Free Church.* En 1939, cette fédération s'est unie au *National Free Churches Council.*

L'élite des théologiens non-conformistes se rend mieux compte de la nécessité du dogme, de l'importance de l'Église et de la responsabilité chrétienne dans la vie publique. Des ouvrages théologiques ou exégétiques d'une portée générale ont été écrits avec talent et science par A. G. Garvie, H. Wheeler Robinson, C. H. Dodd, Vincent Taylor, H. H. Rowley, etc. L'un de ces auteurs, E. A. Payne, exprimait récemment de la façon suivante les tâches immédiates qui s'imposent aux non-conformistes : l'organisation du *Free Church Federal Council* et la mise au point de ses relations avec le *British Council of Churches;* — le retour à une théologie plus méthodique et approfondie; — la réforme administrative de chaque Église et son adaptation au monde moderne; — la renaissance du zèle évangélique et la lutte contre le découragement.

3° *Conclusion.* — L'évolution du protestantisme depuis 1914 s'est faite en Grande-Bretagne dans un sens très différent de ce qu'elle avait été auparavant. A la période de dispersion succède une période d'intégration ou tout au moins de coopération. Mais il ne semble pas que ce regroupement des forces non-conformistes soit le signe d'une vitalité plus grande ni d'une expansion plus large dans les masses populaires. Il est en revanche une invitation à la ferveur et à la réflexion pour une élite.

Voir *The official Year-Book of the National Assembly of the Church of England* (publication annuelle), Londres, S. P. C. K. *Lambeth Conference Encyclical Letter from the Bishops together with the Resolutions and Reports*, Londres, S. P. C. K. *The Churchman's Handbook*, Londres, Church House (publiés à des dates diverses). R. Lloyd, *The Church of England in the XXth Century*, 2 vol., Londres, Longmans, 1946 et 1950. *A Christian Year Book*, 1950, Londres, S. C. M. et Lutterworth Press. E. A. Payne, *The Free Church Tradition in the Life of England*, Londres, S. C. M. Press, 1944.

M. NÉDONCELLE.

GRANDE-LAURE et NOUVELLE-LAURE. — Les moines et l'origénisme, XI, 1575, 1576, 1579, 1585, 1588.

GRANDERATH (Théodore). — Notice [P. Bernard], VI, 1693-94. — *Hist. du conc. du Vatican*, trad. franç., citée : XV, 2536, 2546, 2554, 2555, 2585 (bibl.); — sur la foi (discussions au concile), VI, 164, 165, 218, 288, 298, 434; — sur l'Écriture, VII, 2304. — *Constitutiones dogmaticæ*, sur la perte de la foi, VI, 291, 292, 294, 296, 300, 302, 315; — fidéisme, XIII, 2606; — nécessité morale de la révélation pour la connaissance certaine de vérités naturelles, 2611-12, 2617 (bibl.); — interprétation de l'Écriture, VII, 2304-07. — Sur l'infaillibilité pontificale, VII, 1696; — foi, condition du salut, VII, 1780; sur la présence du S.-Esprit dans l'âme juste, I, 426, 428, 429, 430, 435; XIV, 1273; XV, 1852; — sur Hergenröther, VI, 2258.

GRANDET (Joseph), prêtre de la Compagnie de S.-Sulpice, supérieur du grand séminaire d'Angers (1646-1724). — Ses ouvrages, XIV, 827; cf. 810.

GRANDGEORGE (L.). — Sa thèse sur S. Augustin et le néo-platonisme (Paris, 1896) citée : I, 2325, 2326, 2378; IV, 1110, 1152; XII, 2260.

GRANDI (Antoine-Marie). — Notice [A. Palmieri], VI, 1725.

GRANDI (Guy), historien camaldule († 1742). — Notice [J. Besse], II, 1430.

GRANDIN (Martin). — Notice [B. Heurtebize], II, 1725. — Assentiment de foi, VI, 392; — liberté de l'acte de foi, 415; — témoignage divin, 441, 443; — foi et science, 453, 455. — Proportion de la satisfaction aux fautes, XIV, 1206. — Essence et existence, IV, 890.

GRANDMAISON (Léonce de), de la Compagnie de Jésus (1868-1927). — Né au Mans, le 31 déc. 1868, d'une famille poitevine qui comptera, avec lui, un jésuite encore et une carmélite. Deux autres frères seront des personnalités marquantes, dont la plus connue est celle du général de Grandmaison, tué à Soissons, en 1915.

Entré, à dix-huit ans, au noviciat de la Compagnie de Jésus, alors en Angleterre, à Slough, Léonce de Grandmaison suivit, presque constamment en terre anglaise, le cours des années de formation et d'études. Quand il en acheva le cycle, ce fut pour monter, du banc de l'élève, dans la chaire du maître, non sans quelque gêne de se trouver presque le plus jeune de ses disciples fraternels.

Très vite, en 1901, par suite des lois d'exil, Léonce de Grandmaison quitte la colline de Fourvières pour continuer son enseignement théologique au scolasticat de son ordre, sur le sol britannique, à Canterbury d'abord, ensuite à Ore Place, près d'Hastings. Il devait revenir à Paris en 1908 pour y prendre la direction de la revue *Études*, qu'il conservera jusqu'en 1919. Ensuite ses travaux personnels, devenus toujours plus amples, restreindront sa contribution à la revue, tout en la maintenant active. Il ne quittera plus guère la capitale, où il mourra brusquement, en juin 1927, à la suite d'une opération chirurgicale.

Le P. de Grandmaison arrivait à la pleine maturité intellectuelle au moment de la crise du modernisme. Il remontera à la source du mal dans ses analyses sur la philosophie allemande de Kant, Schleiermacher, Ritschl,

précurseur de cette « religion de l'esprit » dont A. Sabatier en France se ferait le héraut, tandis qu'Alfred Loisy donnerait à l'erreur une forme plus exclusivement rationaliste.

Mais connaître mieux le mal incitait à fournir des remèdes. C'est dans ce but que le P. de Grandmaison fonda, en 1910, les *Recherches de science religieuse*, supplément technique des *Études*, en vue d'élucider des problèmes plus ardus. Lui-même se penchait sur ces problèmes, au champ de la philosophie religieuse, de l'ethnologie, de la science comparée des religions (voir sa contribution au manuel *Christus* en 1911), de la théosophie.

Après la condamnation du modernisme, certains auteurs combatifs attaquèrent comme modernistes « des écrivains qui se sont parfois trompés, mais qui étaient restés et restaient des fils loyaux et de bons serviteurs de l'Église », et cela d'une façon passionnée et souvent injuste. Les *Études* protestèrent alors dans un article qui fit sensation et qui est tout à l'honneur de leur directeur : *Critiques négatives et tâches nécessaires* (janv. 1914).

Le terrain d'élection de la pensée du P. de Grandmaison était celui où le Dieu fait homme a révélé l'Évangile. Déjà il avait donné au *Dict. apol. de la foi catholique* un ample article sur *Jésus-Christ*, auquel il consacrera, par la suite, le livre de sa vie entière, achevé quelques semaines avant sa mort : *Jésus-Christ, sa personne, son message, ses preuves* (Paris, 1928) : « Dans cette étude, l'apologiste explore d'abord les sources de l'histoire de Jésus, puis décrit le milieu évangélique; il expose ensuite le témoignage que Jésus s'est rendu; il considère enfin le témoin lui-même et rappelle les solutions contradictoires que païens, Juifs, rationalistes ont données du problème du Christ; puis, revenant aux évangiles, il trace le portrait du Christ tel qu'il nous apparaît dans sa conversation avec ses frères, dans sa vie intime et, à cette lumière, expose et résout le mystère du Christ. Dans les chapitres suivants sont étudiés les preuves du témoignage : les prophéties, les miracles et, entre tous, le miracle suprême, le témoignage du Père : la résurrection du Christ. Ce témoignage du Père est confirmé encore par le témoignage du S.-Esprit, par cette effusion de dons, de lumières, de grâces qui, dès la Pentecôte, s'est répandue sur l'Église et qui a transformé le monde » (J. Lebreton, dans *D. B. S.*, III, 1319).

Citons encore quelques ouvrages de moindre dimension, posthumes aussi comme l'ouvrage précédent; *La religion personnelle*, 1927; *La crise de la foi chez les jeunes*, 1927; *Le dogme chrétien, sa nature, ses formules, son développement*, 1928; *Écrits spirituels*, I, *Conférences*, 1933; II, *Retraites*, 1934; III, *Dernières retraites et triduums*, 1935. S'il n'a pas cédé plus souvent aux requêtes des éditeurs, c'était par souci, jamais entièrement satisfait, de précisions plus grandes.

En revanche, ses très nombreux articles aux *Études*, aux *Recherches de science religieuse*, dans d'autres périodiques, constituent une œuvre considérable où les analyses psychologiques, voire les critiques littéraires (souvent sous le pseudonyme de Louis des Brandes), témoignent d'une exceptionnelle connaissance de l'âme humaine.

Et l'on n'enregistre ici cette contribution du savant, du lettré, de l'artiste, qu'avec le regret d'avoir à peine aperçu le plus beau rayonnement de cette vie, celui de l'apôtre. H. DU PASSAGE.

Dans *Le Père L. de Grandmaison*, Paris, Beauchesne, 1932, le P. Lebreton a mis en relief cette belle figure du Père de Grandmaison. Voir aussi *Le Père L. de Grandmaison. In memoriam*, dans *Études*, 5 juill. 1927; *Recherches*, oct. 1927. On trouvera une bibliographie complète des ouvrages et articles du Père de Grandmaison, par le Père J. de Geuser, dans *Mélanges Grandmaison*, *Recherches*, 1928, p. 281-95.

a) Foi et dogme : foi des protestants libéraux, VI, 77; — dogme, 323; — révélation, XIII, 2592; — signes divins, XIV, 2060; cf. X, 1810, 1858-59 (bibl.); XIII, 705 (propagation du christianisme). — *b)* Jésus-Christ : Prophéties messianiques et perspectives, 718; cf. 721, 737 (bibl.); — conception virginale en Isaïe, IV, 2439-40; — notion de l'incarnation, VII, 1458; — révélation progressive de la divinité de Jésus, VIII, 1173-74; — miracles du Christ, 1189-90, 1191, 1196; cf. X, 1810; — démoniaques et Jésus, XII, 2643; et application aux pays païens, 2643; — résurrection du Christ, VIII, 1214, 1215-16. — Divinité du Christ et Sabatier, VII, 559; — conscience du Christ et Sanday, 562-63; cf. VIII, 2341, 2349 (kénose); XII, 1429; — Christ et rationalisme pur, VIII, 1377, 1403, 1405; — sur le terme « Fils de Dieu », IX, 992; — sur l'évangile de S. Jean, VIII, 540. — *c)* Spiritualité et mystique, X, 2600, 2643, cf. 2644 (expérience de Dieu); — parfaits et initiés, XII, 1222; — oraisons jaculatoires, XIII, 198. — *d)* Modernisme, X, 2011-12, 2026, 2045; XV, 2019 (Tyrrell); foi protestante, VI, 77. — *e)* Religion en général, XIII, 2418 (définition d'après Morris Jastrow); cf. 2185-86; — magisme, 2196; — miracles et sainteté hors de l'Église catholique, X, 1838; XIV, 866, 867-69; — théosophie (Annie Besant), XV, 544; réfutation *(Le lotus bleu)*, 552 (bibl.); cf. 1783. — Rédemption, XIII, 996.

GRANDMONT (Ordre de). — L'abbaye de Grandmont à S.-Sylvestre (aujourd'hui Haute-Vienne) fut fondée par les disciples d'Étienne de Muret vers 1124. La règle que leur donna Étienne de Liciac (1139-63) poussait très loin l'idéal de la pauvreté (cf. *D. T. C.*, XV, 2339) : les Frères de Grandmont se voyaient imposer des restrictions sévères en matière de propriété collective; la règle assurait aux Frères clercs le maximum de recueillement et donnait aux convers toute l'autorité sur le temporel.

Voir leur histoire esquissée dans *Catholicisme*, V, 192 (dom Becquet).

Cité : IX, 1145 (Jacques Lupus, prieur à la fin du XVe s.); — 1369 (approbation de la règle au Ier conc. de Lyon).

GRAND-ORIENT, société de francs-maçons. — Déclarée et légalement reconnue, VI, 722.

GRAND PRÊTRE CHEZ LES JUIFS. — Voir *Sacerdoce*, § Sacerdoce juif (Ancien Testament).

GRANDVILLERS (Jacques). — Notice [P. Bernard], VI, 1726.

GRANIER (Claude de), évêque de Genève. — Prédécesseur de S. François de Sales (qui fut son coadjuteur), VI, 737-38. — *Catholicisme*, V, 197.

GRANVELLE (Antoine Perrenot de), fils du suivant (1517-86). — D'abord évêque d'Arras (1540). Le talent dont il fit preuve lui valut le titre de conseiller d'État. Les services rendus à l'Empire lui valurent l'archevêché de Malines (1569) et le chapeau de cardinal (1561). A la suite du soulèvement des *gueux*, il quitta la Flandre, se retira à Besançon, dont il devint archevêque en 1575. Diplomate et administrateur éminent, Granvelle protégea de nombreux savants et forma une magnifique collection de tableaux et de livres. Ses papiers, réunis au XVIIIe s. par l'abbé Baisot, ont fait l'objet de deux publications : *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, publiés par Ch. Weiss, 1841-52; *Correspondance du cardinal Granvelle*, publiée par Poullet et Piot, 1878.

Le cardinal et Baïus, II, 40-41, 47, 51; cf. 63 (bibl.),

GRANVELLE (Nicolas Perrenot de), ministre de Charles-Quint (1468-1550). — Son action au conc. de Trente, XV, 1422, 1428; — son rôle au colloque de Haguenau, III, 1705; — à Worms, 1705-06 (faussement désigné cardinal).

GRAPPIN (Jean). — Notice [A. Milon], VI, 1726.

GRAPTOS (Théodore et Théophane). — Pourquoi le surnom de *grapti* à ces deux frères, VII, 589-90. — Odes de Théophane, 590. — Théophane et impératrice Théodora, X, 1601-02.

GRASSET (Joseph), médecin français (1849-1918). — Professeur à la faculté de médecine de Montpellier. Il s'est consacré à l'étude des maladies du système nerveux et, en même temps, il a approfondi les multiples questions de psychologie qui s'y rattachent. Il est un des représentants les plus qualifiés de l'école spiritualiste de Montpellier.

Cité : phénomènes de subconscience, IV, 1404; et de lecture de pensée, 1414; — extase, v, 1874, 1877, 1880, 1881, 1886; — hypnotisme, VII, 359; — action psychique dans l'organisme, x, 312; — sorcellerie, XIV, 2399.

GRASSI (François). — Notice [A. Milon], VI, 1726-27.

GRATANIUS ou **DE GRACE** (Thomas). — Notice [N. Merlin], VI, 1727.

GRATIEN — I. VIE ET ŒUVRE : LE *DÉCRET* [A. Villien], VI, 1727-31 (cf. *Tables*, 911).

II. THÉOLOGIE DE GRATIEN DANS SES SOURCES ET CHEZ LES GLOSSATEURS DE SON *DÉCRET* [J. de Ghellinck], VI, 1731-51.

1° *Considérations générales : points d'attache des matières théologiques avec les recueils canoniques*, VI, 1731-34.

2° *Relations entre les deux sciences jusqu'à Gratien.* — 1. *Matières communes.* — *a)* Jusqu'à la fin de l'époque carolingienne, VI, 1734-35 : collections de Denys le Petit, collection *Avellana*, *Breviatio canonum* (Fulgence Ferrand), *Concordia canonum* (Cresconius), collection irlandaise, *Hispana*, Fausses Décrétales (voir références, *Tables*, 910, 914). — *b)* Collections rhénanes, 1735-36 : Réginon de Prümm, *Anselmo dedicata*, Burchard de Worms (*Tables*, 910). — *c)* Collections grégoriennes, 1736-37 : collection (anonyme) en 74 titres, Anselme de Lucques, cardinal Deusdedit, Bonizon de Sutri (cf. *Tables*, 914); — *Dictatus papæ* (de Grégoire VII), 1737; cf. 1803 (bibl.); — théologie sacramentaire de ces recueils, 1737-38. — *d)* Collections chartraines, 1738-39 : Yves de Chartres (*Decretum* et *Panormia*), Alger de Liège, cardinal Grégoire, collections britannique et de Saragosse (*Tables*, 910-11); cf. IX, 2139. — *e)* G., théologie et droit canonique dans *De pænitentia*, 1740; cf. confession, III, 881-82; pénitence, XII, 901-03; cf. 918, 919, 922, 936, 1035; XIII, 2645; satisfaction, XIV, 1188; — dans *De consecratione*, VI, 1740; cf. charité, II, 2241; eucharistie, v, 1271, 1274, 1294-96; x, 1042-43 (messe); XIII, 2354 (reliques); XIV, 547 (sacrements); — matière du sacrement de l'ordre, VI, 1740-41; cf. VII, 1408; XI, 1328; — validité de l'ordre, 1293-94; cf. XIII, 2419, 2422, 2424; — en matière de mariage, I, 423, 485, 488; IV, 1466; IX, 2149-51, 2152, 2155; XIII, 746. — Autres références (*Tables*, 911).

2. *Dossier patristique.* — *a)* Tout en fournissant des documents patristiques, les collections canoniques n'excluent pas les autres sources, VI, 1741, par ex. : *Glossa ordinaria* (Walafrid Strabon), cf. xv, 3490; — *Sic et non* (Abélard), I, 40; — traités spéciaux : sur les sacrements des indignes : S. Pierre Damien, IV, 51-53; sur l'eucharistie : Paschase Radbert, XIII, 1632-38; Lanfranc, VIII, 2564-69; Guitmond d'Aversa, VI, 1991 et références; Alger de Liège, I, 827 (et *Tables*, 81); — *Collectanea* de Pierre Lombard (Psaumes et S. Paul), XII, 1951, 1954; cf. 1989, 1990; — aveux des différents théologiens. — *b)* Comparaison des textes canoniques et théologiques, VI, 1741-42 : *Panormia* d'Yves de Chartres et Alger de Liège *(Sententiæ)*, cf. I, 827; — et Abélard *(Sic et Non)*, 40; — et Hugues de Saint-Victor *(De sacramentis)*, VII, 245-46, cf. 273; — et *Summa Sententiarum*, 251, 255; — et *Sententiæ divinitatis*, VI, 1355; — et *Sententiæ Sidonis* (rédaction postérieure du recueil de maître Ubaldus; cf. De Ghellinck, *Le mouvement théologique du XII*e *s.*, 124, 463). — Anselme de Lucques et Bernold de Constance (*Tables*, 179), II, 791. — G. et Pierre Lombard, XII, 1942, 1964, 1979, 1987, 1989, 1990, 1999, 2000, 2016, 2722.

3. *Harmonisation des « auctoritates » en cas de divergence.* — *a)* Le fait des divergences, VI, 1742. — *b)* Essais d'harmonisation, 1742-43 : Isidore de Séville (préférence aux synodes), cf. VIII, 103; — Raban Maur, XIII, 1609, 1612; — Bernold de Constance, XI, 1887; XV, 366; — Yves de Chartres, XV, 366; — Abélard, 357, 365-66; — Pierre Lombard, XII, 1990; XV, 357; cf. *supra*. — *c)* S. Thomas, XV, 749-50, 751.

3° *Rapports des commentaires et des gloses des canonistes avec le dogme après Gratien.* — 1. *Documentation patristique*, VI, 1744-45 : *a)* notes marginales au *Décret* et à la *Glossa* et *loci paralleli* dans les *Sentences* de Pierre Lombard, 1730, 1745; XII, 1964, 1966-67, 1973-74; cf. VII 290-91; — *b)* autres auteurs cités : S. Bonaventure, cf. XV, 1307; — S. Thomas, 738-39, 739-40, 1307-08; — Duns Scot, IV, 1873 (simple allusion); — Occam, v, 1305-06; — et même Wyclif et Hus; sur Wyclif, XV, 2601-04 : foi de l'Église.

2. *Matières communes.* — *a)* Maîtres, à la fois canonistes et théologiens, VI, 1745 : Roland Bandinelli (*Tables*, 71-72); — Ognibene, cf. XI, 1295; XIII, 2423; — Gandulphe de Bologne, VI, 1145, 1146 (*Tables*, 1771); — Sicard de Crémone (*Tables*, à *Sicard*); — Lothaire de Segni (Innocent III), VII, 1961-62; et ses maîtres Huguccio, XIII, 2424 (*Tables*, à *Huguccio*), et Pierre de Corbeil (Hurter, II, 223-24); — Raoul l'Ardent (*Tables*, à *Raoul*); *Sententiæ Sidonis*, cf. *supra;* — Giraud le Cambrien (*Tables*, 1816). — *b)* Maîtres canonistes faisant place à la théologie, VI, 1745-46 : Étienne de Tournai (*Tables*, 1300); — Huguccio, cf. *supra;* — Roland Bandinelli, cf. *supra;* — Simon de Bisiniano (Hurter, II, 209); — Sicard de Crémone (sur l'eucharistie) (*Tables*, références, 1317); — Pierre de Poitiers (ordre et autres sacrements), XI, 1298; XII, 1039, 1084. — Maître Rufin, XI, 1295-96 (*Tables*, à *Rufin* [Maître]); — Paucopalea (Pocapaglia) (Hurter, II, 165). — *c*) Quelques matières traitées par les deux sciences : immaculée conception, Église, primauté pontificale, sacrements (simple indication), VI, 1746-47; cf. XIII, 304.

3. *Développement des principales questions sacramentaires*, VI, 1747-49. — *a)* Définition des sacrements, cf. XIV, 523-31; — *b)* nomenclature, 545-48; — *c)* caractère sacramentel, cf. 631; — *d)* réitération de l'ordre, XI, 1293-98; XIII, 2421-31; — *e)* terminologie : *character*, cf. *supra;* — *sacramentalia*, cf. XIV, 469-70; — *opus operatum*, XI, 1084-85; — *transsubstantiatio*, v, 1290-93; XV, 1397, 1398; — *f)* doctrine eucharistique (*Tables*, 1312-17, § Eucharistie au XII*e* s., en Occident); cf. XIV, 2598 (stercoranisme); — *g)* extrême-onction, cf. v, 1985-88 (*Tables*, 1480); — *h)* ordre, *supra;* irrégularités, VII, 2543, 2548; — *i)* mariage, cf. IX, 2149-56, 2158-62; — empêchement de rapt, XIII, 1668; — *j)* forme du baptême, cf. II, 271-72; — *k)* institution de la confirmation, cf. III, 1071-72; — de l'extrême-onction, v, 1988-89; — *l) sacramenta necessitatis* ou *voluntatis* (ou autres dénominations) (cf. XIV, 546-47, 633-35); — *m) impositio manuum*, cf. VII, 1414 (simple indication).

4° *Rappels de références.* — *a)* Recueils de collections avant G. (*Tables*, 909-11). — *b) Décret* de G. : références doctrinales et canoniques au *Décret* (*Tables*, 911). — *c)* Collections postérieures à G. (*Tables*, 911-13). — Voir aussi *Décrétales*, (*Tables*, 913) et *Fausses Décrétales* (914).

5° *Divers.* — Biens ecclésiastiques, II, 862; — canon des Écritures, 1582; — jeûne, 1738; — chasteté, 2324; — infaillibilité pontificale, VII, 1673; — Inquisition, 2037; — primauté, VI, 1536; — déposition des clercs, IV, 457-60, 467, 472, 478, 480, 493, 496, 498; — dévolution, 675-76; — or-

dalles, XI, 1145; — G. dans la *Divine Comédie*, XIV, 2051.

Selon le vœu formulé au congrès du VIIIe centenaire du *Décret* à Bologne et à Rome (1952), un comité scientifique international étudie le projet d'une révision, sinon d'une nouvelle édition du *Décret*. Les savantes études de P. Fournier, F. Gillmann, S. Kuttner, G. Le Bras et A. Vetulani sur Gratien sont indiquées par A. Van Hove, *Commentarium Lovaniense*, I, *Prolegomena*, 2e éd., Malines, 1945; et par A. M. Stickler, *Historia juris canonici*, I, Turin, 1950. Voir aussi : *Apollinaris*, Rome, 1948, fasc. XXI, consacré au *Décret* de Gratien; J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XIIe s.*, 2e éd., Bruges, 1948 (voir la Table, 567-68).

Les nombreux travaux suscités en 1952 par le congrès juridique international, à l'occasion du VIIIe centenaire du *Décret*, sont en cours de publication dans la collection *Studia gratiana* de Bologne.

GRATIEN, plus exactement *Graziani* (Jean-Baptiste-Guillaume), évêque constitutionnel (Seine-Inférieure). — Notice [P. Pisani], VI, 1751-54.

GRATIEN DE MONTFORT *(Bordey)*. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1754.

GRATIEUX (Albert), prêtre français (1874-1951). — Spécialiste des questions religieuses de Russie. Écrits : *A. S. Khomiakov et le mouvement slavophile*, 2 vol., 1939; *Préface aux œuvres théologiques de A. S. Khomiakov*, 1939; *L'amitié au service de l'union : Lord Halifax et l'abbé Portal*, 1951 : *Le mouvement slavophile à la veille de la révolution. Dmitri A. Khomiakov* (posthume), 1953. — Y. Congar, dans *Catholicisme*, V, 206-07.

Ces écrits n'ont malheureusement pas pu être utilisés dans les art. RUSSIE et SCHISME BYZANTIN qui sont quelque peu antérieurs à leur parution.

GRATITUDE. — Voir *Reconnaissance*.

GRATRY (Auguste-Alphonse). — Notice [A. Largent], VI, 1754-63. — 1. Vie (jusqu'à l'entrée à l'Oratoire), VI, 1754-56; — oratorien, 1756-57; XI, 1136-37. — 2. Œuvre philosophique : connaissance de Dieu, I, 1721; VI, 1757-60; — logique, 1760-61; — connaissance de l'âme, 1761-62; cf. I, 975; — idées de progrès social et lacunes, 1762-63. — 3. Exposé et appréciation de la doctrine : *a)* existence de Dieu : preuves, 1758-59; cf. IV, 844-45, 847; cf. 894, 908, 919; attributs divins, I, 2226, 2228; — doctrine partiellement ontologiste, XI, 1003, 1022; cf. VI, 1759; — nullement traditionnaliste, 1757; XV, 1350; — *b)* désir de la vision béatifique, VI, 1760; cf. 450; — en regard de la doctrine catholique, VII, 2356; XV, 860-63; — exagération mystique (Mme Guyon), I, 1999; — *c)* sur la création, contre Kant, III, 2095. — 4. Attitude libérale, IX, 581, 597; — controverse avec dom Guéranger, VI, 1896; — anti-infaillibilité, mais soumis après le conc. du Vatican, XV, 2562, 2564-65, 2579, 2816, 2982; cf. VI, 1757; XIII, 1649 (écrits du P. Ramière).

Voir art. du P. Join-Lambert, dans *Catholicisme*, V, 207.

GRATUS, évêque de Carthage vers 343. — Prit part au conc. de Sardique, XIV, 1110; — réunit un conc. à Carthage pour réduire le schisme donatiste, IV, 1708. — Dans ce dernier concile, diverses mesures furent prises : déposition de l'évêque conférant les ordres à un étranger, 477; — déposition des clercs enfreignant la loi ecclésiastique, 481; — déposition d'un prêtre requérant la présence de six évêques, 492; celle d'un diacre, de trois évêques, 492. — Réprobation de l'usure, surtout chez les clercs, XV, 2330, 2331. — Cf. *Tables*, 700.

GRAVE (Henri de). — [R. Coulon], VI, 1763-66. — Autres Henri de Grave, signalés 1766.

GRAVESON (Ignace-Hyacinthe Amat de). — Notice [R. Coulon], VI, 1766-69. — G. et cardinal de Noailles; pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, VI, 918, 1768.

GRAVINA (Dominique). — Notice [R. Coulon], VI, 1769-72. — Sur la trop grande liberté d'opinion, XIII, 498-99. — Sur les révélations privées, VI, 145-46. — Le pape ne peut être hérétique, VII, 1716. — Cité : XI, 1320, 1322.

GRAVINA (Joseph-Marie). — Notice [P. Bernard], VI, 1172-73. — Son probabilisme exagéré, XIII, 572, 586. — Grand nombre des élus, IV, 2353-55, 2368, 2372.

GRAY, évêque anglican, métropolitain du Cap. — Son action contre les erreurs de son suffragant, Colenso, III, 355 (corriger la pagination erronée aux *Tables*, 640); XIII, 1379.

GRAZIANI, évêque constitutionnel. — Voir *Gratien*.

GRAZIANI (Antoine-Marie). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1773-75.

GREA (Marie-Étienne-Adrien), religieux français (1828-1917). — En 1850, il soutient une thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, *De la juridiction des archidiacres*, publiée en 1851 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Il se fait ensuite prêtre, fonde la congrégation religieuse des Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception; il établit un monastère à S.-Antoine en Viennois dont il est abbé en 1896. Deux livres de dom Gréa sont restés connus. Le premier a pour titre *L'Église et sa divine constitution* (1885); on y retrouve son étude sur les archidiacres. Le second livre a pour titre *La sainte liturgie* (1909).

GREBNER (Thomas). — Notice [P. Bernard], VI, 1775.

GRECQUE (Église). — Titre prévu à *Constantinople*, § Église et patriarcat (*Tables*, 804).

I. On retracera l'histoire de l'Église grecque et de ses rapports avec Rome, en suivant les divisions de l'art. CONSTANTINOPLE *(Église de)* [S. Vailhé], III, 1307-1519; mais aussi en s'inspirant de SCHISME BYZANTIN [M. Jugie], XIV, 1312-1468; de PRIMAUTÉ DU PAPE [G. Glez], XIII, 247-344; et de PRIMAUTÉ DANS LES ÉGLISES SÉPARÉES D'ORIENT [M. Jugie], 344-91. — II. On précisera la situation religieuse du royaume actuel de Grèce, depuis sa fondation. — III. On relèvera les doctrines byzantines. — IV. Enfin on recensera les théologiens de langue grecque, depuis S. Jean Damascène.

I. Histoire de l'Église de Constantinople et du schisme grec. — 1° *Origines*. — *a)* Christianisme prêché dans les pays de langue grecque : missions de S. Paul et de ses compagnons, I, 350 (brève indication) (exposé détaillé dans *D. B.*, IV, 2202-20); — expansion rapide du christianisme, XIII, 696. — *b)* Trois traditions sur l'origine de l'Église de Constantinople, III, 1315-19; cf. XIV, 1323-24. — Liste des évêques et patriarches de Constantinople, III, 1307-15; à compléter par Germain V, Meletios IV Métaxakis, Grégoire VII, Constantin VI, Basile III, Photius II, Benjamin Ier (dates, XIV, 1383); puis Maxime V, Athénagoras (*D. H. G. E.*, XIII, 633).

2° *Crise arienne*. — *a)* Bref résumé, III, 1319-20; cf. ARIANISME, I, 1779-1847, spécialement 1794-95 (Constantin et conc. de Nicée; cf. XI, 399, 401-02, 403-04); I, 1805-06, 1813, 1816-18, 1834-35, 1836-38, 1844-46 (conc. de Constantinople; cf. III, 1227-29). — *b)* Premières manifestations du césaropapisme, XIV, 1314-15; — Constantin et donatisme, IV, 1703-05; XIII, 277; — et arianisme, cf. *supra;* — au conc. de Tyr (355) contre S. Athanase, I, 1803-04, 2145-46; — Constance II à Milan (355) I, 1819; XIV, 1314-15; — pendant la persécution qui suivit la mort de Constant, I, 1817-21; — 4e formule de Sirmium et conc. de Séleucie, XIV, 1786, 2181; — résultat : schisme de 343 à 379, 1316. — *c)* Interventions romaines : crise arienne, XIII, 278; — Silvestre Ier et prêtres romains envoyés à Nicée, I, 1794; XI, 402; XIII, 278; XIV, 2071; — Jules Ier, I, 1808, 1809, 1811, 1816, 1818; VIII, 1915; XIII, 278-79; — Libère, I, 1818-19, 1825-26, 1836, 1840; IX, 631-59; XIII, 279.

Évêques de Constantinople durant cette période. — Philadelphe, Eugène, Rufin, III, 1317; — Métrophane, 1318; — S. Alexandre, I, 1806; III, 1319; — S. Paul, I, 1808, 1812, 1816-17; III, 1319; — Eusèbe de Nicomédie, I, 1808; III, 1319; V, 1539 (*Tables*, 1412); — Macédonius, I, 1812, 1817, 1821, 1829; III, 1319; IX, 1464; — Eudoxe, I, 1834; III, 1319-20; V, 1484 (*Tables*, 1406); — Evagrius, I, 1857; — Démophile, 1837; II, 1320; — S. Grégoire de Nazianze, I, 1843, 1844-45; III, 1320; VI, 1839 (*Tables*, 1931).

3° *Nouvelle Rome : création du patriarcat de Constantinople* (381-451). — *a)* Développement de la juridiction des évêques de Constantinople, III, 1321-23; XIV, 1317. — Conc. de Nicée (325) (can. 6), XI, 411, 2253-59. — Conc. de Constantinople (381) (can. 3), III, 1322, cf. 1228-29; XI, 2259-60. — Mainmise de Constantinople sur les diocèses d'Asie, rivalité de Constantinople et d'Alexandrie, III, 1323-25; cf. I, 792-93; — empiétements sur Antioche, III, 1325. — Consécration des droits de Constantinople, conc. de Chalcédoine (can. 28), III, 1326; cf. II, 2193; IX, 264-66; XI, 2262-63, 2275; XIII, 286-88, 363-65; XIV, 1318-21 (*Tables*, 663). — *b)* Constantinople et controverses dogmatiques : nestorianisme, III, 2478-81 (S. Cyrille et Nestorius); V, 137 sq. (Éphèse) (cf. *Tables*, 660-61); XI, 76 sq. (Nestorius), 109-20 (Nestorius et conc. d'Éphèse); — monophysisme, II, 2190 sq. (Chalcédoine) (cf. *Tables*, 661-63). — *c)* Interventions romaines : Célestin Ier et nestorianisme, 2051-52; V, 139, 140, 141, 157; — primauté romaine au conc. d'Éphèse, 155-56; cf. XIII, 282-83; XI, 110, 113, 114, 116; — Léon le Grand et monophysisme, II, 2191 (Brigandage d'Éphèse); cf. IX, 245-47, 253-60; II, 2191-92, 2193, 2203-06 (et Eutychès au conc. de Chalcédoine); cf. 1582, 1586, 1587, 1588-89, 1594; VII, 478-83 (S. Léon : lettre dogmatique); IX, 246-52, 260-64; — autres interventions de S. Léon, 267-74. — Voir également XIII, 283-88.

Évêques de Constantinople pendant cette période, leur succession, III, 1321. — Nectaire, III, 640-41, 860, 1321, 1324; VIII, 682; — S. Jean Chrysostome, 660-90 (*passim*); cf. III, 1321, 1323, 1325, 2476, 2477; XI, 91, 92; — Arsace, I, 2221; III, 1321; VIII, 666; — Atticus, I, 2220; cf. III, 1321, 1324, 2477; V, 143; VIII, 666, 667; XIII, 662 (*Tables*, 293); — Sisinnius, III, 1324, 2478; XIII, 663; — Nestorius, XI, 76-156 (*passim*); cf. II, 2190, 2202-06; III, 1325, 2478-83 (*passim*), 2491, 2494; V, 137-162 (*passim*); VII, 474-77, 483-84; IX, 246, 259, 260, 269; XIII, 283-84, 663, 667, 670; — Maximien, III, 2481-82; XI, 119, 125; XIII, 663; — Proclus, 662-70 (*passim*); cf. III, 1321, 1324; IV, 1371; IX, 246; XI, 128, 131-32; — Flavien (*Tables*, 1533); cf. II, 2191, 2193, 2197, 2202; III, 1321; IV, 1371-74 (*passim*); VII, 478; IX, 246-66 (*passim*), 296, 298; XI, 133-34; XIII, 284, 285, 288, 665; — Anatole (*Tables*, 149); cf. II, 2192, 2200-01; IX, 246, 256-58, 262, 263, 264, 267, 271, 272, 297, 299; XI, 2263, 2275; XIII, 287, 289; XIV, 1320, 1322.

4° *Extension du patriarcat de Constantinople; le* σύνοδος ἐνδημοῦσα. — Les 28 provinces du patriarcat, III, 1326; cf. XIII, 2263. — « Synode permanent », III, 641-42, 1327-29; XIV, 1321-23; — étendue de ses pouvoirs (conc. de Chalcédoine, can. 9 et 17), III, 1329 (*Tables*, 663).

5° *Schisme d'Acace et formation du patriarcat œcuménique* (451-610). — *a)* Application des décrets de Chalcédoine : troubles qui en résultèrent dans les provinces orientales, III, 1329-30; — à Jérusalem avec Juvénal, VIII, 999; cf. XI, 2262; — à Antioche, avec Pierre le Foulon, I, 1405-06; XII, 1933; cf. XI, 2267; — à Alexandrie, avec Dioscore et Timothée Aelure, IV, 1369; X, 2220; cf. I, 288; VI, 2154; VII, 171-72; — voir aussi XIV, 1746 (moines scythes); XV, 505 (controverse théopaschite). — *b)* Hénotique de Zénon et schisme acacien (encyclique et contre-encyclique de Basilisque, réaction d'Acace, rédacteur de l'Hénotique), I, 288-89; III, 1330-31; VI, 2155-56, 2158-73; XIII, 289; XV, 1884; cf. XII, 2029-31 (Pierre Monge et Fravitas); — règlement de la crise par Hormisdas, VI, 2173-77; VII, 162-71. — *c)* Règnes de Justin Ier et de Justinien, III, 1332-33; cf. *Justinien*, et VIII, 2277-90 (Justinien, type du césaropapiste); — visite à Constantinople des papes Jean Ier, VI, 2176; VIII, 593-94; Agapet Ier, 1556; XV, 1887; Vigile, 1891. — Vigile et affaire des Trois Chapitres, III, 1332-33; cf. 1231-59 (conc. de Constantinople); XII, 671-74; XV, 1868-1924, 3001-04. — Justinien et origénisme, XI, 1574-88. — *d)* Conflit entre Constantinople et Rome au sujet du patriarcat œcuménique, III, 1333-35; VIII, 828; XII, 674-75; XIII, 292-94; XIV, 1324-25. — *e)* Interventions romaines (de 460 à 610) (indications principales) : S. Simplice, 2162-63; cf. VI, 2165, 2177; XIII, 289; — Félix III (ou II), V, 2130-31; cf. I, 289, 1164; III, 1331; VI, 2153, 2166; VII, 162; XIII, 289-90; — Gélase Ier, VI, 1179; cf. 2170-71; XIII, 290; — Anastase II, I, 1163-64; VI, 2170; XIII, 290; — Symmaque, XIV, 2986; cf. VI, 2172; — Hormisdas, VII, 162-75; cf. III, 1332-33; VI, 2174; VIII, 596; XIII, 290; XIV, 1746-49; XV, 507; — Jean Ier, VIII, 594; cf. III, 1332; VI, 2176; — Boniface II, II, 989; cf. XIII, 291; — Jean II, VIII, 595-96; cf. VII, 175; XV, 509-12; — Agapet Ier, I, 556-57; III, 1332-33; XIII, 291; XV, 1891-92, 2995; — Silvère, XIV, 2066 (Silvère et Justinien); — Vigile, XV, 3001-04; cf. III, 1236-39, 1332; XV, 1891-1910; — Pélage Ier, XII, 660, 663-66, 668-69; XIII, 291; XV, 1910-11; — Jean III, VIII, 597; cf. XV, 1915; — Pélage II, XII, 671-74 (sur les Trois Chapitres), 674-75; cf. III, 1334; XIII, 291, 292; XIV, 1324; — S. Grégoire le Grand, VI, 1777; cf. III, 1334, 1335; XIII, 292-93; XIV, 1324; — Boniface III, II, 990; XIV, 1324.

Patriarches pendant cette période. — Gennade Ier, I, 288; VI, 2155; — Acace, I, 288; III, 1329 sq.; VI, 2153 sq.; VII, 162; XIII, 289 (*Tables*, 16-17); — Fravitas, III, 1331; VI, 2170, 2175; — Euphemios, III, 1331, 1332; VI, 2170-71, 2175; VII, 168 (*Tables*, 1409); — Macedonius II, III, 1332; VI, 2170, 2171, 2174, 2175; VII, 168; — Timothée Ier, III, 1332; VI, 2171, 2175; — Jean II, III, 1332, 1333; VI, 2173, 2176; XIII, 290; — Épiphane, VI, 2176; VII, 174; XIII, 291; XIV, 1324 (*Tables*, 1191); — Anthime Ier, III, 1332, 1333; XIV, 1324 (*Tables*, 181); — Ménas, III, 1333; XI, 1574-78; XIII, 292; XIV, 1324; XV, 1891-93, 1900, 3004; — Eutychius, XI, 2271 (*Tables*, 1419, et références); — Jean III le Scholastique, VIII, 829; — Jean IV le Jeûneur, III, 1334; VIII, 828; XII, 674-75; XIII, 291-93; XIV, 1324-25; — Cyriaque, III, 1335; XIV, 1324.

6° *Schismes préliminaires* (610-843). — *a)* Invasion des Arabes : influence morale de Constantinople accrue, III, 1335-37 (cf. *Tables*, 237, 3°). — *b)* Essai de regroupement des chrétiens par le monénergisme et le monothélisme, 1337-39; X, 2307-23; — rôle du pape Honorius Ier, VII, 96-130 (lettre du patriarche Sergius à Honorius, 97 sq.); — rôle de Sergius en collusion avec Théodore de Pharan et Cyrus de Phase, X, 2307, 2310-20; cf. XV, 279 sq.; III, 2582 (et *Tables*, 898); — intervention de Sophrone de Jérusalem, III, 1261-62; VII, 99-105 (*passim*); X, 2307; XIV, 2380, 2382; — *Ecthèse* d'Héraclius et *Type* de Constant II, III, 1338; X, 2320; XV, 1945; — condamnation au conc. du Latran (649) (*Tables*, 717-18); et au IIIe conc. de Constantinople (*Tables*, 604-05). — *c)* Léon III l'Isaurien, Constantin Copronyme et iconoclasme; reprise de l'iconoclasme sous Théophile, III, 1340-41; VII, 575-95; — conc. d'Hiéria (*Tables*, 715); — rôle de S. Théodore le Studite, XV, 287-94; — Taraise et IIe conc. de Nicée, 54; XI, 417-26. — *d)* Mariage adultère de Constantin VI, divisions qu'il provoqua, III, 1341-42; cf. XI, 452-54 (*patriarche*

Nicéphore); xv, 56, 289-90. — *e)* Conc. Quinisexte (début du VIIe s.), XIII, 1581-97. — *f)* Rome et Constantinople : Boniface IV, II, 990; — Honorius Ier, VII, 96-130; x, 2307-10; cf. IIIe conc. de Constantinople (*Tables*, 664-65); — Séverin, XIV, 2006-08; — Jean IV, VIII, 598-99; cf. VII, 107-09, 123; — Théodore Ier, xv, 224-25; VII, 107; — S. Martin Ier (conc. du Latran de 549), x, 182-94 (*Tables*, 717-18); — S. Eugène Ier, v, 1488; — S. Vitalien, xv, 3115-17; — Donus, III, 1265; — S. Agathon, I, 559-63; cf. III, 1265; VII, 116, 124, 1668; VIII, 1268-69; x, 1700; XIII, 295; xv, 212 (cf. *Tables*, 54, 665); — S. Léon II, IX, 301-03; cf. VII, 120-21, 128; — S. Benoît II, II, 648; — Jean V, VIII, 599; — S. Serge, XIV, 1914; cf. XIII, 1594-95; — Jean VII, VIII, 600; cf. XIII, 1595; — Constantin Ier, III, 1224-25; cf. XIII, 1595-96; — S. Grégoire II, VI, 1781, 1783; — S. Grégoire III, 1787-88, 1789; — S. Zacharie, xv, 3672; — Étienne III (751-57), v, 974; — S. Paul Ier, XII, 2-3; — Adrien Ier, I, 450-51; XIII, 1594 (cf. *Tables*, 42, § IV); — Léon III, IX, 310; — S. Pascal Ier, XI, 2057; — Eugène II, v, 1489-90.

Patriarches pendant cette période. — A part le premier en date, Sergius Ier, et Taraise, les autres n'ont guère qu'une simple mention jetée en passant et plusieurs la seule mention de la liste, III, 1308-09; — Sergius Ier, XIV, 1923; cf. III, 1261, 1269, 1338; VII, 97 sq., 120-22; x, 187-90, 2307, 2316-20; XIII, 294; — Pyrrhus, III, 1264, 1269, 1338; VII, 116, 120-21; x, 185, 187, 190; XIII, 294; — Paul II, III, 1264, 1269, 1338; VII, 116, 120-21; x, 187, 190; XIII, 294; — Pierre, III, 1269; VII, 116, 120; XIII, 294; — Thomas II, Jean V, Constantin Ier, III, 1338; — Théodore Ier, 1264, 1338; VII, 118; — Georges Ier, III, 1266, 1338; — Paul III, 1338-39; — Callinique, Cyrus, Jean VI, cf. liste, III, 1308-13; — S. Germain Ier, VI, 1300-09; cf. VII, 579-80, 582, 587, 590 (*Tables*, 1803); — Anastase, III, 1340; VII, 580-81; — Constantin II, III, 1340; VII, 582, 584 (*Tables*, 803); — Nicétas, cf. liste; — Paul IV, III, 1340; VII, 585; — Taraise, xv, 54-56; cf. VII, 585; XI, 420-25 (*passim*); XIII, 296, 359, 390; — S. Nicéphore Ier, III, 1340; VII, 582-89 (*passim*); XIII, 296, 359; — Théodote Ier Cassitéras, III, 1340; VII, 598; — Antoine Ier, cf. liste; — Jean VII, III, 1341; VII, 590; — Méthode Ier, x, 1597-1606; III, 1341; VII, 590; XIII, 359.

7° *Missions et organisation intérieure du patriarcat byzantin.* — *a)* Missions, III, 1342; cf. VIII, 2279. — *b)* Organisation hiérarchique, III, 1343; — patriarche, XI, 2263-67; — exarques, 2263 (cf. *Tables*, 1455); — métropolitains, v, 1704; — archevêques autocéphales (*Tables*, 332); — suffragants, 1705; — et autres dignitaires, III, 1343. — Apocrisiaires et autres, XI, 1916, 1232. — *c)* Élection des évêques : jusqu'au VIIIe s., III, 1343-44; IV, 2257-58; cf. Ier conc. de Nicée (can. 4), XI, 410. — Au VIIIe s. : choix du patriarche, III, 1343-44, 1414; cf. XI 2277; — des évêques, III, 1343-44; cf. IV, 2258; IIe conc. de Nicée (can. 3), XI, 428; IVe conc. de Constantinople (can. 22), III, 1302. — *d)* Conc. *in Trullo* et « droits » du siège de Constantinople (can. 36), XIII, 1588. — Dispositions disciplinaires : synode annuel (can. 8), 1584; cf. IIe conc. de Nicée (can. 6), XI, 431; — répression des abus simoniaques (can. 10), XIII, 1585; rappelant le Ier conc. de Nicée (can. 17), cf. XI, 414; encore contre la simonie (can. 35, 79), XIII, 1588, 1592; cf. répression plus sévère au IIe conc. de Nicée (can. 4 et 19), XI, 428, 437; — situation des évêques privés de leurs sièges par l'invasion des barbares (can. 37), XIII, 1588. — *e)* Établissements et œuvres de bienfaisance, III, 1344. — *f)* Vie monastique, 1344-46; — solitaires et cénobites, I, 1134-35, 1138-39, 1140-42; III, 584-85; XIII, 2161; XIV, 1459-60; — règlement de la vie monastique par le conc. *in Trullo* (can. 40-49), XIII, 1589. — *g)* Églises et chapelles, spécialement église Ste-Sophie, avec nombreux clergé et revenus considérables, III, 1346; — privilèges des clercs, 1346-47; — « sacerdoce » du basileus, 1347.

8° *Étendue de la juridiction du patriarcat byzantin* (Ve-IXe s.) — Tableau et carte, III, 1348-49. — *Ecthesis* du Pseudo-Épiphane, *Notitiæ I* et *VI + IX*, 1349-50.

9° *Illyricum ecclésiastique* (IVe-IXe s.). — *a)* Malgré la loi de 421, Illyricum oriental maintenu sous la juridiction du pape, III, 1351-53; — cf. Boniface Ier, II, 988; — S. Célestin Ier, 2051; — S. Léon le Grand, IX, 243-45. — *b)* Vicariat apostolique de Thessalonique : institution par S. Sirice, III, 1351; XIV, 2172; — ordinations, XI, 2265; — en sommeil pendant le schisme acacien, III, 1351-52; — reconnaissance de la juridiction papale après la paix rétablie en 519, 1352-53; — interventions d'Agapit à la demande de Justinien, I, 556; II, 1036 (Bosnie); III, 1352-53; cf. S. Grégoire le Grand, 1353. — *c)* A la crise de l'iconoclasme, Léon l'Isaurien enlève l'Illyricum à la juridiction pontificale, 1354; cf. I, 455; II, 1177-82 (Bulgarie); XII, 1569; XIV, 1323, 1337.

10° *Schisme définitif : Photius et Michel Cérulaire* (847-1050) (indications très générales). — 1. Sur Photius, XII, 1536-1604; XIII, 361-66; XIV, 1335-43; — voir également VII, 713-22 (Ignace de Constantinople); XI, 507-09 (S. Nicolas Ier); III, 1273 sq. (*Tables*, 666-67, IVe conc. de Constantinople). — 2. Réintégration de Photius, Jean VIII et conc. photien de 879-80, XII, 1585-95; cf. Jean VIII, VIII, 601-13; XIV, 1340-42; — deuxième condamnation de Photius (886), XII, 1589-95; IX, 379-80; XIV, 1342; voir aussi Formose, VI, 596; Jean IX, VIII, 615. — 3. Patriarcats suivants, cf. *infra*, et tétragamie de Léon le Sage, III, 1356-57 (*Tables*, 442); cf. Léon le Sage, IX, 365-375; — tentatives d'union avec Rome (patriarche Nicolas), III, 1357; IX, 375-79. — 4. De Photius à Michel Cérulaire, III, 1357-60 (suite des patriarches, *infra*); cf. XIV, 1342-50. — 5. Michel Cérulaire et schisme définitif, III, 1360; x, 1677-1703; XIII, 368; XIV, 1350, 59; cf. Léon IX, IX, 325-27; Humbert, VII, 310-11. — 6. Synthèse : *a)* cause du schisme : césaropapisme, XIV, 1313; — ambition des patriarches de Constantinople, 1317; — antipathies de race, orgueil national et rivalités politiques, 1326; — *b)* influences indirectes : constitution des patriarcats, 1329; — diversités de langues et ignorance réciproque 1331; — évolution indépendante des deux Églises dans les domaines théologique, liturgique et canonique, 1332; — mais cependant forces unionistes encore persistantes, 1333-35; — *c)* « justifications » séparatistes : Photius, XII, 1574; XIV, 1337-38; cf. conc. Quinisexte (can. 13, 55, 56), XIII, 1585, 1590; — Michel Cérulaire, x, 1699; cf. 1686; XIV, 1351-54. — 7. Rome et Constantinople : des nombreux papes dont les pontificats occupent la période de 847 à 1050, quelques-uns seulement ont exercé une influence considérable sur l'Église grecque; d'autres sont simplement cités; un plus grand nombre n'ont aucune mention : S. Léon IV, IX, 314-15; cf. VII, 714; — Benoît III, II, 648-49; cf. VII, 714, 716; XII, 1564; — S. Nicolas Ier, XI, 507-09; cf. VII, 716, 718; XII, 1550-76 (*passim*); XIV, 1336, 1337-38; — Adrien II, I, 454-55; VII, 719-20; XII, 1550, 1552, 1555, 1577; — Jean VIII, VIII, 603-11; cf. III, 1356; XII, 1544, 1550, 1555, 1584-95 (*passim*); XIV, 1338, 1339-49 (*passim*); — Étienne VI, III, 1356; XII, 1586, 1595, 1597; — Formose, VI, 594-95, cf. III, 1356; XII, 1556, 1598-99; XIV, 1342; — Jean IX, VIII, 615; cf. XII, 1556,

XIV, 1343; — Anastase III, Jean X, 1346; — Jean XI, VIII, 619; cf. XIV, 1347; — Benoît VII, Jean XIV, Grégoire V, Silvestre II, Jean XVII, Jean XVIII, Serge IV, Benoît VIII, 1347, 1348; — Jean XIX, 1348-50; — S. Léon IX, IX, 325-27; X, 1680-1702 *(passim)*; XIV, 1350-58 *(passim)*; — Franco (Boniface VII), II, 991; cf. III, 1358; XIV, 1346-47.

Patriarches pendant cette période. — S. Méthode, X, 1597-1606; cf. III, 1354-55; VII, 714; XII, 1559; XIII, 359; — S. Ignace, VII, 713-22; cf. III, 1355; et *supra*; — Photius, cf. *supra*; — Étienne Ier, Antoine II Cauléas, III, 1356; XIV, 1342 (*Tables*, 1298); — Nicolas Ier le Mystique, XI, 621; cf. III, 1356-57; XIII, 367; XIV, 1346-47; — Euthyme Ier, IX, 373 (*Tables*, 1417); — Étienne II d'Amasée, Tryphon, III, 1357; — Théophylacte, 1358; XIV, 1344; — Polyeucte, III, 1358; — Basile Ier le Scamandrien, 1358; XIV, 1347; — Antoine III du Stoudion, III, 1359; — Nicolas II Chrysobergès, 1359; XIII, 367; — Sisinnius II, III, 1359; XIII, 367; XIV, 1343; — Sergius II, III, 1359; XIII, 368; XIV, 1343, 1348; — Eusthate, III, 1359, 1360; XIII, 368 (cf. *Tables*, 1414); — Michel Cérulaire, *supra*.

11° *Italie byzantine* (VIIIe-XVIe s.). — *a)* Enclaves subsistant après l'invasion lombarde, III, 1360-61. — *b)* Naples : tentatives d'absorption (VIIIe s.) par Constantinople, 1361. — *c)* Sicile : Pays de langue mixte, 1361-63; — personnages de langue grecque célèbres : Théophane d'Antioche, I, 1407; S. Grégoire d'Agrigente, VI, 1837; S. Méthode de Constantinople, X, 1597; Pierre de Sicile, XII, 2044; — métropoles byzantines autocéphales : Syracuse et Catane, III, 1362. — *d)* Calabre : Refuge des Grecs expulsés de Sicile par l'invasion arabe, 1363-68 (autocéphalie d'Otrante; métropoles de Reggio et Santa Severina); — au XIVe s., fusion des éléments grecs et italiens, 1367; — au XVe s., immigration d'Albanais, 1367-68. — Monastères basiliens, II, 458. — Évêché grec en Calabre et collège gréco-albanais, 1368; cf. Grégoire XIII, VI, 1813. — Population italo-grecque, III, 1368.

12° *Juridiction du patriarcat byzantin* (901-1204). — *a)* Tableau du patriarcat vers 901, III, 1370. — *b)* Six *notitiæ* décrivant la juridiction : de 901 (Léon le Sage et Nicolas le Mystique), 1368; — de 940 (Constantin VII), 1370; — de 980 : annexion religieuse de la Bulgarie (cf. II, 1183) et de Chypre (cf. 2433-34), III, 1371; — de 1081-1118 (Alexis Comnène), 1371; — de 1160 (Manuel Comnène) : attestation d'une hiérarchie en Russie, cf. XIV, 1374; — de 1186-96 (Isaac l'Ange), III, 1372. — *c)* Bulgarie et Constantinople, 1373; cf. II, 1177-89. — *d)* Russie, fille spirituelle de Byzance, III, 1373-74; cf. XIV, 209-16, 1374; voir *Russie*.

13° *Église byzantine et croisades* (1058-1204). — *a)* Patriarches, leur activité : Constantin III Lichoudès, Jean VIII Xiphilin, III, 1374; sur Michel Psellos, leur protecteur, voir *Michel Psellos;* Cosmas Ier, Eustratios Garidas (cf. VIII, 826), Nicolas III Grammaticos (XIV, 1370; XV, 2276), III, 1375. — *b)* Églises latine et grecque, XIV, 1363-65; — Alexandre II et empereur Michel VII, III, 1375; XIII, 1150; — Michel et Grégoire VII, III, 1375; VI, 1201; XIV, 1368; XV, 2275; — Alexis Comnène et Grégoire VII, III, 1375; IX, 1381; XV, 2276; — Alexis et Urbain II, III, 1376; XIV, 1369-70; XV, 2276 (conc. de Melfi, 2272; et de Plaisance, 2282); — un partisan de l'union, Théophylacte de Bulgarie, XIV, 1368. — *c)* Conc. de Clermont et première croisade, XV, 2276-78 (*Tables*, 705); — Boémond, principauté d'Antioche et Alexis, III, 1377; cf. XV, 2277 (royaume de Jérusalem); — Urbain II et Grecs, XIV, 1369-70; conc. de Bari, XV, 2278 (*Tables*, 697); — patriarche Nicolas III et Urbain, XIV, 1370; — sous Pascal II, controverse entre Pierre Chrysolanus (Grossolanus) (cf. XII, 1939; XIV, 1370), et Jean Phounès (Jugie, *T. D. C. O.*, I, 405), Eustrate de Nicée (*ibid.*, 406) et Euthyme Zigabène (*Tables*, 1418), III, 1377-78. — *d)* Patriarche Jean IX Hiéromnémon et Basile, chef des bogomiles, 1378; cf. II, 927. — Patriarcat de Léon le Stypiote : première mission d'Anselme de Havelberg; Jean Comnène et croisés, III, 1378; XV, 1754 (*Tables*, 178). — Le patriarche Michel II Kourcouas condamne de nouveau les bogomiles, synode de 1143, III, 1378; — conciles contre le moine Niphon, 1378. — Patriarches suivants : Cosmas l'Attique, Nicolas IV Mouzalon, Théodote II, Néophyte Ier, Constantin IV Chliarenos, 1378. — Luc Chrysobergès : conciles contre Sotericos Pantzugène d'Antioche (sur le sacrifice de la messe), 1378-79. — Sous le patriarcat suivant, Michel III d'Anchlalos : tentatives de rapprochement avec Byzance de la part d'Alexandre III, XIV, 1371; XV, 538, 539; cf. VII, 308-10; XV, 1755 (Hugues Éthérien); X, 1670-72; — synodes (janv.-févr. 1170) convoqués par Manuel Comnène contre Constantin de Corfou et le moine Irenicos, III, 1379. — Mission d'Anselme de Havelberg vers Basile d'Achrida, de Thessalonique, en vue de l'union : opposition du patriarche, 1379 (cf. *Tables*, 178); — auteurs favorables à l'union : Nicétas de Maronée, Théorianos, XI, 473; XIV, 1368; XV, 538. — *e)* A la mort de Manuel Comnène, explosion d'hostilité contre les latins; projet latin de conquête de Constantinople : attitude de Célestin III (cf. II, 2061) et d'Innocent III (cf. VII, 1969), III, 1380; — quatrième croisade (cf. VIII, 2658) : prise de Constantinople; Beaudoin, empereur; royaume de Salonique, III, 1380-81; cf. VIII, 2659. — *f)* Derniers patriarches : Chariton, Théodose Ier le Boradiote, Basile II Camatéros (cf. VI, 302), Nicolas II Mountanès, Léonce le Théotokite, Dosithée de Jérusalem, Georges II Xiphilin (cf. *Tables*, 1798), Jean X Camatéros (cf. II, 1433; XIII, 372), Michel IV Autorianos, III, 1381-82; cf. 1379.

14° *Occupation latine* (1204-61). — *a)* État d'anarchie civile et religieuse, III, 1382; — autonomies d'Églises particulières, 1383; — serbes, II, 1188; — bulgares : patriarcat de Tirnovo, 1189; archevêché d'Ochrida, 1186; — Église et empire de Trébizonde, III, 1383-84. — *b)* Innocent III, Empire latin, empires de Nicée, de Trébizonde, despotat d'Épire, 1384; cf. IX, 1381; — légation infructueuse du cardinal Benoît de Sainte-Suzanne, opposition grecque à la latinisation, quelques résultats heureux, III, 1384-85; cf. XIV, 1367-68; — légation du cardinal Pélage d'Albano, III, 1386; — désir des grecs de régler en concile les différends; refus d'Innocent III d'accorder l'égalité au patriarche byzantin, 1387; cf. VIII, 2652. — Innocent III et question d'Orient, VII, 1969-70; — lettre au patriarche (Jean Camatéros), 1972-73. — *c)* Continuation des tentatives d'union (Théodore Lascaris et Jean Vatastzès), III, 1387; — Grégoire IX, 1387-88; cf. XIII, 305, 1247; — projet de concile, IX, 1361. — *d)* Innocent IV et union, III, 1388-89; VII, 1987; XIII, 305, 1247-49; cf. IX, 1369, 1372 (échec du projet de croisade); — opposition à l'union de la part de Théodore II Lascaris, mais avènement de Michel Paléologue, III, 1389.

Patriarches durant l'Empire latin (à Nicée). — Théodore II Irenicos, III, 1382, 1386; VII, 1973; — Maxime II, III, 1382; — Manuel Charitopoulos, 1382, 1383, 1387; — Germain II, VI, 1309-11; III, 1383, 1397, 1398, 1417; XIII, 305, 373, 1247 (*Tables*, 1803). — Méthode II, Ma-

nuel II, Arsène Autorianos (cf. III, 1393), Nicéphore II, 1310. — Sur Arsène et les arsénistes, I, 1992-94; IX, 1405.

15° *Unions de Lyon et de Florence* (1261-1453). — *a)* Hésitations d'Urbain IV (Manfred et Charles d'Anjou), finalement propositions faites à Michel Paléologue, III, 1390-91; cf. IX, 1381-82; XV, 2292-93. — *b)* Négociations sous Clément IV, interrompues par l'opposition du clergé byzantin et la mort du pape, III, 1391; cf. IX, 1382; XIII, 1249; — vacance du S.-Siège, continuation des pourparlers, III, 1391-92; IX, 1382; XIII, 1249. — *c)* Grégoire X et Michel Paléologue, III, 1392; IX, 1382-83; XIII, 1249-50; — union réalisée au IIe conc. de Lyon (*Tables*, 671); — suite du concile sous Grégoire X, III, 1393-94; le patriarche Joseph remplacé par Veccos, VIII, 657; IX, 1392; projet de croisade, 1389; — sous Innocent V, III, 1394; VII, 1996; demandes d'Innocent V, IX, 1393-94; cf. III, 1394; VIII, 632-33; IX, 1395; — agitation antiunioniste réprimée, III, 1394; IX, 1396. — *d)* Nicolas III et maintien de l'accord avec l'Église byzantine, III, 1394-95; IX, 1397; exigences nouvelles du pape, 1397-98; — ambassade pontificale, duplicité des grecs, agitation antiunioniste; échec de la politique de Nicolas, 1398-1402; cf. III, 1395; XI, 534. — *e)* Martin IV : excommunication de Michel Paléologue, III, 1395-96; IX, 1402; X, 195; — réaction antiunioniste et ruine de l'union sous Andronic II, III, 1396; XIV, 1371; — Veccos, Georges de Chypre, synode antiunioniste, arsénistes, condamnation de Veccos, IX, 1403-07 (sur Georges de Chypre, VI, 1231-35); — tome de Georges de Chypre et réfutation de Veccos, 1407-09. — *f)* Contacts inutiles de 1290 à 1330, III, 1396-97 (Nicolas IV, cf. XI, 540; Clément V; Jean XXII, sollicité par Sanudo). — *g)* De 1330 au conc. de Florence, la crainte des Turcs rapproche Constantinople de Rome, III, 1397-99; XIV, 1371; — Jean XXII, Benoît XII et Barlaam, III, 1397; cf. II, 407, 655; XI, 456-57 (opposition de Nicéphore Grégoras); — Clément VI, III, 1397-99, cf. 70; — Innocent VI et Urbain V, 1399; cf. XV, 2297-98. — *h)* Martin V : conc. de Constance et Manuel II Paléologue (sur Manuel, IX, 1925-26), III, 1399-1400; — un parti de l'union à Constantinople, 1400; cf. Macrès Macaire, IX, 1507; Isidore de Kiev, XIV, 243; Bessarion, II, 801; — grecs au conc. de Bâle, 122; III, 1400-01; VI, 25. — *i)* Eugène IV : tractations en vue du conc. de Florence, III, 1401; VI, 25-26 (*Tables*, 672-73); — décret *pro graecis*, XV, 1763-64 (Trinité); I, 2664 (eucharistie), XIII, 1262-63 (purgatoire); — après Florence : VI, 45; III, 1401-02; — voir aussi XIV, 1523-24 (Georges Scholarios); XII, 2394 (Pléthon); II, 801-04 (Bessarion).

Patriarches de 1261 à 1453. — Des 26 patriarches qui, d'Arsène Autorianos à Scholarios, occupent le siège de Constantinople (voir liste, III, 1310), peu sont cités : Arsène, III, 1393; — Germain III, 1293; IX, 1378, 1396; — Isaïe, XIII, 375; — Calliste Ier, 375; — Philothée, 375; — Calliste II Xanthopoulos, 371; — Joseph Ier, III, 1393; IX, 1392, 1396; — Jean Veccos, III, 1394-96; IX, 1392-1408 *(passim)*; XIII, 1249; voir son article, VIII, 856; — Grégoire II (Georges de Chypre), IX, 1404, 1405; voir son article, VI, 1231, et *Tables*, 1797; — et, au moment du conc. de Florence, Joseph II, Métrophane II, Grégoire III Mammas, III, 1400, 1401, 1402.

16° *Juridiction du patriarcat byzantin* (XIIIe-XVIe s.). — *a)* Peu de changements au cours du XIIIe s., III, 1402-03; — changements plus considérables sous Andronic II (1299), 1403; — retouche nouvelle par Andronic le Jeune, 1403-04; — tableau des métropoles, 1404-05. — *b)* Aperçu sur les Églises orthodoxes de Oungrovalachie, de Moldavie, sur l'archevêché gréco-bulgare d'Ochrida (cf. II, 1189-94), l'Église de Kiev, III, 1405-07. — *c)* Situation des serbes et des croates, 1407.

17° *Histoire intérieure du patriarcat byzantin.* — 1. Questions doctrinales intérieures : arsénisme, III, 1408; cf. I, 1991-94; — hésychasme, III, 1408-10; histoire et doctrine devant être étudiées dans un article spécial, on se contente de renvoyer à *Palamas* (Grégoire); *Palamite* (Controverse), et XI, 1735-1818. — 2. Église œcuménique en face de l'Église romaine; *a)* Dogme : accusations portées par Photius, III, 1410-11; cf. XII, 1574; XIV, 1337-38 (cf. Michel Cérulaire, X, 1699; XIV, 1351-54); sur la procession du S.-Esprit (*Tables*, 1258-60); — primauté du pape, cf. XIII, 357-91; — emploi des azymes (*Tables*, 343-44, 1375-77); — épiclèse (*Tables*, 1367-70); — purgatoire, XIII, 1244-64, 1326-52; — entière récompense des justes avant la résurrection, II, 671-72, 691-94; XIII, 1259-60; — communion sous une seule espèce, XIV, 1390; — baptême par infusion, II, 185 (immersion) (*Tables*, 365, § XII); — définition de l'immaculée conception, VII, 1211; — infaillibilité du pape, III, 1411; voir aussi XIV, 1389-91, 1421-24. — *b)* Sacrements : aucune divergence, III, 1411-12; XIV, 550-54 (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, III, *De sacramentis seu mysteriis*, où se trouve exposée la doctrine des byzantins concernant les sacrements en général et chaque sacrement en particulier). — Sur chaque sacrement, voir IIe conc. de Lyon (*Tables*, 671); — conc. de Florence : grecs, arméniens, jacobites (*Tables*, 672-74). — *c)* Discipline : divergences en matière de jeûne et d'abstinence, III, 1412-13; cf. I, 262-71. — *d)* Aperçu général de toute la question, XIV, 1389-91. — 3. Église et État, III, 1413-15; cf. XIV, 1435-42 (césaropapisme des empereurs), 1444-49 (doctrine des théologiens gréco-russes). — 4. Monachisme, III, 1415; — multiplicité des monastères et règlements impériaux, 1415; — monastères autodespotes, impériaux, patriarcaux, métropolitains, épiscopaux, 1416-18; — monastères du Mont-Athos (*Tables*, 292); — décadence du monachisme moderne et contemporain, XIV, 1459-63.

18° *Patriarches de 1453 à 1620.* — Liste générale, III, 1310-11 (à partir de la prise de Constantinople), 1418. — Gennade II Scholarios, 1418-20; cf. XIII, 374; XIV, 1521-70; — Isidore II, Joasaph Ier, Kokkas, Sophrone Ier, III, 1420; — Marc Xylocaravès, 1420-1421; — Syméon de Trébizonde (3 patriarcats), Denys Ier de Philippopoli (2 patriarcats), 1420, 1422; — Raphaël Ier, Maxime III, 1421, 1422; — Niphon II de Thessalonique (3 patriarcats), 1422, 1423; — Maxime IV, 1422; — Joachim Ier (2 patriarcats), 1422, 1423; — Pachome Ier (2 patriarcats), 1423; — Théolepte Ier, 1423, 1443; — Jérémie Ier (et l'intrus Joannice), 1423-24; — Denys II, 1424; — Joasaph II, 1424, 1450; IX, 1014; XIII, 380; XIV, 1396; — Métrophane III (2 patriarcats), III, 1424, 1425, 1451; — Jérémie II Tranos (3 patriarcats), 1425, 1443, 1450-51; XIII, 380; XIV, 1396; cf. VIII, 886-94; — Pachome II, Théodote II, Mathieu (3 patriarcats), Gabriel Ier, III, 1425; — Théophane Ier Karykès, 1425, 1426; — Mélèce Pégase, *locum tenens*, Néophyte II (2 patriarcats), Raphaël II, Cyrille Lucaris (premier patriarcat), Timothée II, 1426; — sur Cyrille Lucaris (second patriarcat), voir *infra*.

19° *Troubles calvinistes* (1620-1678). — Cyrille Lucaris favorable aux idées protestantes, III, 1426-29 *(passim)*, 1430; son article, IX, 1003-19; — cf. réaction anticyrillienne, 1014-18; synode de Constantinople (1638), 1015; Pierre Moghila et synode de Jassy, 1015-16; Dosithée et synode de Jérusalem

(1672), 1016-18; IV, 1789; VIII, 1004-06. — Anthime II d'Andrinople, III, 1427; sur Anthime II et les suivants du même nom, cf. *Tables*, 181. — Isaac de Chalcédoine, 1427. — Cyrille II de Berrhée, 1427, 1428, 1429, 1452; IX, 1015. — Athanase Patellaros, III, 1427, 1429, 1430. — Néophyte III d'Héraclée, 1428. — Parthénios I[er] le Vieux, 1429, 1452; cf. IX, 1015-16; X, 2072, 2079. — Parthénios II le Jeune (cf. III, 1452), Joannice II, Cyrille III, 1430. — Païsios I[er], 1430; X, 2079. — Parthénios III, Gabriel III, III, 1430, 1453. — Parthénios IV, 1431. — Clément, Méthode III, 1431; X, 2079. — Denys IV, III, 1430, 1431, 1452. — Gérasime II, 1431 (*Tables*, 1801).

20° *Patriarches des XVIII[e], XIX[e] (et XX[e]) s.* — *a)* XVIII[e] s., III, 1431-33 (un assez grand nombre de patriarches n'ont pas d'autre mention que par la liste, 1312-13; leurs noms sont ici en italique); — Callinique II (2 patriarcats), 1431, 1432, 1452; — Gabriel III, 1432, 1453; — *Néophyte IV;* — Néophyte V, 1432; — Cyprien (2 patriarcats) : validité du baptême latin, 1432; — Athanase V, 1432; — *Cyrille IV;* — *Cosmas III;* — Jérémie III (2 patriarcats) : validité du baptême latin, et annexion des Églises d'Ipek et d'Ochrida, 1432, 1451-53; cf. II, 1200 sq.; XIV, 1390; — Callinique III, Païsios II (4 patriarcats), III, 1432; — *Séraphin I[er];* — Néophyte VI (2 patriarcats), 1432, 1452; — Cyrille V (2 patriarcats) : son antilatinisme et obligation de rebaptiser tous les non-orthodoxes, 1432, 1433; XIV, 1390; — *Callinique IV;* — *Séraphin II*, cf. III, 1438; — *Joannice III*, Samuel Khanzaris (2 patriarcats), 1432; — *Mélèce II;* — *Théodore II;* — Sophrone II, Gabriel IV, 1432; — *Procope;* — Néophyte VII (2 patriarcats), 1432; — *Gérasime III;* — *Grégoire V* (3 patriarcats). — *b)* XIX[e] s., 1433-38; — Néophyte VII, 1433; — Callinique V (2 patriarcats), 1434; — Grégoire V (second patriarcat), 1434, 1453; — Jérémie IV, 1434-35; — Cyrille VI (cf. 1453), Grégoire V (troisième patriarcat), Eugène II, Anthime III, Chrysanthe, Agathange, Constantios I[er] (cf. 1453), Constantios II, 1435; — Grégoire VI (2 patriarcats), 1435-36, 1453; son action pour conserver la Bulgarie sous sa juridiction, II, 1208-11; — Anthime IV (2 patriarcats), Anthime V, Germain IV (2 patriarcats), Mélèce III, III, 1436; — Anthime VI, 1436, 1439-42, 1446, 1459; excommunication prononcée contre les bulgares, II, 1211-12; — Cyrille VII, Joachim II (2 patriarcats), 1436; — Sophrone III, 1436, 1447; — Joachim III (2 patriarcats), 1436-37, 1448, 1453, 1454, 1459; XIV, 1453; — Joachim IV, III, 1436-37; — Denys V, 1437; — Néophyte VIII, 1433, 1437; Anthime VII, 1433, 1437, 1441, 1459; et Léon XIII, IX, 351; cf. VII, 1042; IX, 351. — Constantin V, III, 1433, 1437; et, derechef, Joachim III, 1437-38. — *c)* XX[e] s. : Germain V, Mélétios IV Métaxatis (cf. XIV, 1377, 1457), Grégoire VII, Constantin VI, Basile III, Photius II, Benjamin I[er], XIV, 1383. Benjamin eut pour successeur Maxime V, élu en 1946 et démissionnaire en 1948. Patriarche actuel, Athénagoras I[er], élu en 1948.

21° *Juridiction du patriarcat byzantin* (XVI[e]-XIX[e] s.). — Indication et comparaison des différentes listes d'Églises dépendant du patriarcat (Ricaut, Smith, Papadopoulos-Kerameus, Chrysanthe [1715], Gennadios, Omoni, Séraphin II, Gelzer, Anthime VI [1855]), III, 1438-40. — Tableau d'ensemble (listes de 1715 et 1855), 1440-42.

22° *Relations avec les Églises orthodoxes* (XV[e]-XIX[e] s.). — 1. *Églises ayant secoué la tutelle du patriarcat.* — *a)* Russie, III, 1443; XIV, 1374-76; voir *Russie.* — *b)* Bulgarie, III, 1444; cf. II, 1206-19, 1224-28; XIV, 1378-79. — *c)* Serbie-Monténégro, III, 1445-46; XIV, 1376, 1410; voir *Bosnie-Herzégovine* (*Tables*, 470-71); — Église de Carlovitz, voir ce mot (*Tables*, 527). — *d)* Roumanie, III, 1446; XIV, 1379-81; voir *Roumanie.* — *e)* Église du royaume hellénique, III, 1446-48; XIV, 1377-78; voir *infra*, part. II, Situation religieuse de la Grèce moderne; — Église de Crète, 1378; — autocéphalie de l'Église de Chypre, 1382; voir *Chypre* (*Tables*, 609). — *f)* Autres Églises (Alexandrie, Antioche, Jérusalem), III, 1448; cf. XIV, 1381; voir les art. spéciaux : ALEXANDRIE *(Église d')*, I, 786-801, spécialement 792-799 (*Tables*, 1132-33); — ANTIOCHE (patriarcat grec), 1399-1415, spécialement 1407-15; — *Jérusalem* (Église de); et VIII, 997-1010, spécialement 998-1007.

2. *Postérieurement à la guerre 1914-18.* — *a)* Quatre autocéphalies : Église de Géorgie, XIV, 1384; pour l'histoire depuis les origines et la période antérieure au XX[e] s., voir *Géorgie*, et VI, 1239-89, spécialement 1251-72; — Église orthodoxe de Pologne, XIV, 1384; cf. XII, 2264-69; — Église d'Albanie, XIV, 1384-85, 1410; — Lithuanie, 1385 (catholiques lithuaniens, voir *Baltes* [États]), II, 355. — *b)* Six autonomies : Église de Crète, cf. *supra;* — archevêché du Sinaï, XIV, 1383-84; — Finlande, 1385 (*Tables*, 1531); — Esthonie, 1385 (*Tables*, 355, 1279); — Église orthodoxe de Tchécoslovaquie, 1385-86; — Église de Lettonie, 1386; cf. II, 355. — Constantinople, après la guerre balkanique de 1912, XIV, 1382-83.

3. *Conclusions.* — *a)* Autorité du patriarche : simple prééminence d'honneur (sauf l'envoi du saint chrême), sans autorité dogmatique, III, 1448-50; XI, 2276-79; cf. XIV, 1409-11. — Sur les anciennes conceptions de la primauté chez les byzantins : du XII[e] s. au conc. de Florence : primauté du pape d'origine apostolique, d'origine simplement canonique, partagée avec les quatre autres patriarches orientaux (pentarchie), XIII, 373-77; cf. XI, 2269-75; — postérieurement au XVI[e] s. : subordination au patriarche de Constantinople des trois autres, ou égalité des quatre (tétrarchie), XIII, 378-80; cf. XI, 2275-77; — au XIX[e] s. : autocéphalisme national ou même phylétique, XIII, 380; cf. (XX[e] s.), XIV, 1384-86. — *b)* Pas d'unité dans le patriarcat, III, 1449; — ni unité de gouvernement, XIV, 1407; — ni unité de foi, 1411; — ni unité de communion, 1415; — ni unité disciplinaire, 1417. — Voir également son incapacité de résoudre les questions controversées, 1421-35.

23° *Relations avec les Églises non orthodoxes* (XV[e]-XX[e] s.). — 1. Églises protestantes : luthériens et Église de Constantinople, III, 1450; cf. XII, 2482, 2651; XIV, 1396; — calvinistes et Cyrille Lucan, III, 1451; cf. 1426-31; XIV, 1396; cf. *supra*, 1906; IX, 1002-18; — anglicans et Églises orthodoxes, grecque et russe, III, 1451-52; XIII, 894-97; cf. XIV, 281, 1396; au XIX[e] s. (Palmer), 1396-97; — frères moraves, Zizendorf, Bibles protestantes et patriarcat de Constantinople, III, 1452-53; — évêques anglicans et patriarches orthodoxes, 1453-54; XIV, 1397-1400. — 2. Vieux-catholiques, III, 1454-55; XIII, 894; XIV, 1397. — 3. Église catholique et Église orthodoxe, 1389-96 : *a)* sollicitation des papes en faveur des chrétiens contre les Turcs, III, 1455; — *b)* les communautés grecques soumises à la République vénitienne et les deux Églises, 1455-57; — *c)* Initiatives des papes en faveur des orientaux et attitudes variées de ceux-ci, 1457-60; — spécialement Léon XIII et Orient, 1569; IX, 351-53; — voir complément sur l'œcuménisme chrétien, XV, 2220-24; et *Œcuménisme.*

24° *Haute hiérarchie et population du patriarcat œcuménique actuel.* — Tableau des métropoles (en 1900) du patriarcat œcuménique, explications des

signes, III, 1460-63. — Diocèse patriarcal, évêques « auxiliaires » (chorévêques), 1463-64. — Exarchies (abbayes *nullius*), 1464. — Difficulté d'établir une statistique de la population grecque dans les Églises orientales, indications approximatives, 1464-67.

25° *Règlements généraux du patriarcat œcuménique.* — Ingérence de l'autorité turque dans ces règlements, III, 1467-68. — Patriarche : son élection, 1468-70; — droit patriarcal moderne, XI, 2281-85; — conception actuelle du patriarcat, 2289-91. — Saint synode, III, 1470-71; XI, 2290-91 (continuation de l'ancien synode permanent). — Conseil mixte, soit à Constantinople, soit dans chaque éparchie, III, 1471-73.

26° *Organisation intérieure du patriarcat œcuménique.* — Épitropie et ses trois commissions, III, 1473-74. — Tribunal ecclésiastique, 1474. — Épitropie chargée des biens des métropolites, 1474. — Autres charges : premier drogman, chargé des relations avec le gouvernement turc, 1474-75; chorévêques et protosyncelle, grand logothète, nombreux dignitaires, 1475-76. — Règlements pour les nominations ecclésiastiques : devoirs des évêques, assistés d'épitropies, 1476-78; — état du clergé séculier, XIV, 1457-59. — Situation financière du clergé, III, 1478-81. — Paroisses, églises, œuvres, 1481-82.

27° *Instruction publique, écoles et théologiens.* — Organisation des écoles (commission centrale de l'instruction), III, 1482-83. — Fonctionnement des écoles : primaires, 1484; — secondaires, 1485. — Enseignement théologique, 1486; — école d'Halki et autres centres d'études, 1487-88. — Syllogues, 1488-90. — Périodique ecclésiastique, 1490-91. — Littérature religieuse byzantine, 1491-92 (sujet repris *infra*, III et IV, 1914-1919).

28° *Monachisme.* — Monastères du Mont-Athos, III, 1492-95; — différentes sortes de monastères (cénobitique et idiorrythme), 1495-96; XIV, 1459-60; — hésychastes, 1460. — Règlement de vie, III, 1496-99; — redevances, 1499-1500. — Décadence du monachisme byzantin, XIV, 1461-63.

29° *Ancien patriarcat latin.* — Au temps de l'Empire latin, III, 1501-02. — Après la perte de Constantinople, 1503 sq. : ordres religieux (dominicains, conventuels, observantins, jésuites, lazaristes, capucins, etc.), 1503-06.

30° *Vicariat apostolique de Constantinople.* — *a)* Archevêques titulaires, ayant juridiction ordinaire, III, 1506-07; — résidence et répartition du clergé latin (clergé séculier et régulier), 1507-08; — population catholique approximative, 1508-09. — *b)* Religieux, leurs œuvres d'apostolat : augustins de l'Assomption, 1509; — capucins français, 1510; — capucins autrichiens, 1510; — capucins italiens, 1510; — conventuels, 1510; — dominicains, 1511; — franciscains, 1511; — géorgiens, 1511; — jésuites, 1511; — lazaristes autrichiens, 1511; — lazaristes français, 1512; — résurrectionnistes polonais, 1512; — salésiens, 1512; — Pères de Sion, 1512; — grecs-catholiques, 1512; — Frères des Écoles chrétiennes, 1512-13; — Frères de Ploërmel, 1513; — Frères maristes, 1513; — carmélites, 1513; — dominicaines de Mondovi, 1513; — Filles de la Charité (françaises), 1513; Filles de la Charité (autrichiennes), 1514; — franciscaines de Calais, 1514; — franciscaines de Gémona, 1514; — Immaculée Conception d'Ivrée, 1514; — Immaculée Conception de Lourdes, 1514; — oblates de l'Assomption, 1514; — oblates de l'Assomption de Nîmes, 1515; — Petites Sœurs des Pauvres, 1515; — Sœurs de S.-Joseph de l'Apparition, 1515. — Sœurs de S.-Joseph de Lyon, 1515; — Sœurs de N.-D. de Sion, 1515; — Sœurs géorgiennes, 1515; Sœurs résurrectionnistes, 1515; — diverses associations laïques, 1515.

Bibl. — Histoire politique et religieuse, III, 1515-16; — monographies des empereurs, 1516-17; — histoire de l'Église, 1517-18; — géographie ecclésiastique, 1519; — théologie et auteurs ecclésiastiques, 1519. — Voir aussi la bibliographie de SCHISME BYZANTIN, XIV, 1468.

Note sur les relations du patriarcat orthodoxe avec l'autorité civile. — *a)* Regards rétrospectifs sur le césaropapisme avant et après la consommation du schisme, XIV, 1437-39; — gouvernement turc et patriarcat, 1439; — autocéphalies récentes, 1442-44. — *b)* Doctrine des théologiens et canonistes byzantins, 1444-46; — grecs modernes, 1448.

II. Situation religieuse de la Grèce moderne. — Notes sommaires du *D. T. C.*, XIV, 1377-78, 1442-43, 1448, 1458-59.

I. ÉGLISE CATHOLIQUE. — 1° *Statistiques.* — Depuis 1922, date de l'arrivée en Grèce des réfugiés de Turquie, par suite de l'échange des populations, les catholiques sont répartis en trois rites : latin, byzantin, arménien. Leur nombre oscille entre 40 et 45 000. L'élément latin atteint le chiffre de 40 000.

Les catholiques sont principalement groupés dans les îles des Cyclades, surtout Syra et Tinos, à Athènes, au Pirée, à Patras et à Salonique. Le clergé séculier et régulier se recrute presque exclusivement dans le pays. Près de 80 prêtres séculiers et réguliers s'adonnent au ministère dans 44 paroisses.

a) Sièges épiscopaux : Rite latin : archidiocèse de Naxos, d'Athènes, de Corfou, auxquels sont rattachés des sièges sans titulaires (Zante et Céphalonie pour Corfou); évêchés de Syra et de Santorin unis *ad personam* de l'Ordinaire de Syra. — Rite byzantin : un millier de fidèles sous la juridiction d'un évêque qui est en même temps exarque, avec résidence à Athènes; 2 paroisses : Athènes et Yanitsa. — Rite arménien : 2 000 arméniens ayant à leur tête un administrateur apostolique en résidence à Athènes.

b) Séminaires : 2 petits séminaires, 1 latin et 1 byzantin, préparant les candidats au sacerdoce, qu'ils envoient à Rome où ils poursuivent leurs études, les latins et les byzantins au collège de S.-Athanase. — Il y a aussi des juvénats dirigés par les Pères Jésuites, les Pères assomptionnistes, les Frères lazaristes et les Frères des Écoles chrétiennes.

2° *Instituts religieux.* — *a) Hommes : lazaristes*, au nombre de 5, établis à Salonique et à Xanthi; chargés des catholiques du vicariat latin de Salonique; — *capucins*, au nombre de 7; chargés du service paroissial en Crète, à Athènes, à Corfou, à Céphalonie; — *jésuites*, au nombre de 20, établis à Athènes (chargés du petit séminaire latin), à Syra et à Tinos; — *assomptionnistes*, au nombre de 12, à Athènes, au Pirée et à Volo; — *Pères des missions de Lyon* (2 seulement), à Vathy, Samos; — 1 *franciscain*, à Mytilène; — Frère *maristes*, à Athènes; — *Frères des Écoles chrétiennes*, à Salonique, au Pirée et à Syra.

b) Femmes : Sœurs de S.-Vincent de Paul, à Salonique et à Syra; — *Sœurs ursulines*, à Athènes, Naxos et Tinos; — *Sœurs de S.-Joseph de l'Apparition*, à Athènes, au Pirée, à la Canée et à Chio; — *Sœurs missionnaires de Lyon*, à Samos; — *Sœurs franciscaines* de Malte, à Corfou; — *Sœurs de la Ste-Croix*, à Athènes; — *Sœurs de la Pammacaristos*, de rite byzantin, à Athènes; — *Sœurs de la Compassion de Marseille*, à Corfou.

3° *Établissements scolaires et hospitaliers.* — Les Frères maristes (Bx Champagnat) dirigent 2 grands lycées à Athènes. — Les Frères des Écoles chrétiennes ont 1 grand collège à Salonique et au Pirée et 1 école primaire avec juvénat à Syra (Cyclades). — Les ursulines ont des pensionnats à Athènes, à Naxos et à Tinos. — Les Sœurs de S.-Joseph de l'Apparition ont 2 collèges, à Athènes et au Pirée; 1 école à La Canée et à Chio. — Les Sœurs de S.-Vincent ont 1 école à Salonique et à Syra. — A Corfou, les Sœurs franciscaines tiennent aussi 1 école.

Dans tous ces établissements, sauf dans les écoles primaires, la porte est ouverte à tous les élèves de toute

confession. Trois foyers pour étudiants universitaires sont dirigés à Athènes par les Pères et les Sœurs de rite oriental.

Des orphelinats pour garçons et fillettes fonctionnent à Athènes, à Salonique et à Syra. — Des hôpitaux catholiques reçoivent toute clientèle; à Athènes, l'hôpital de la Pammacaristos des Sœurs du rite byzantin; à Salonique et à Syra, des Sœurs de S.-Vincent.

4° *Organisations diverses.* — Des associations de jeunes existent à Athènes, au Pirée, à Syra, à Patras, à Salonique et à Corfou. Les hommes et les dames catholiques ont aussi leur Ligue dans les principaux centres.

5° *Aspect juridique.* — *a)* Depuis une trentaine d'années, l'Église de Grèce de tout rite ressortit à la juridiction de la Congrégation pour l'Église orientale (cf. *Tables*, 836). C'est avec cette Congrégation que les évêques catholiques traitent directement pour toutes les affaires prévues par le droit canonique.

b) En vertu du protocole signé en 1830 par la France, l'Angleterre et la Russie, l'Église catholique de Grèce, considérée comme minorité religieuse, jouit de la pleine liberté en ce qui regarde son administration, son culte, ses institutions culturelles, et les évêchés établis sont reconnus comme personnes morales de plein droit.

En 1938, un décret royal tentait de restreindre les libertés religieuses des catholiques. Cette tentative demeura vaine. Après la guerre, l'épiscopat obtint une modification du texte de la Constitution et au régime de « tolérance » fut substitué le régime de « liberté de conscience pleine et entière ». Signalons ici l'action menée contre le groupe des catholiques de rite byzantin par le gouvernement et l'Église orthodoxe vers 1928. Les persécutés surent défendre leur bon droit et depuis on ne les inquiète plus.

6° *Vie culturelle.* — Les Grecs ont un faible pour la production littéraire. Aussi les catholiques grecs tiennent un bureau de presse catholique à Athènes. Un hebdomadaire, *La Katholoki*, met au courant ses lecteurs catholiques et orthodoxes sur la vie de l'Église dans le monde entier. Diverses revues et des ouvrages en grec entretiennent chez les catholiques les idées religieuses tout en rayonnant au-delà de la périphérie ecclésiastique.

Signalons la traduction des *Confessions* de S. Augustin et de sa *Cité de Dieu*, de l'*Histoire d'une âme*, de l'*Imitation de Jésus-Christ*, de la *Vie de N.-S.* de Riccioti, de la vie de *S. François d'Assise* de Joergensen, etc.

Grâce à leurs établissements scolaires et à leur presse, les catholiques exercent une réelle influence dans les divers milieux. On souhaiterait que les familles poussent davantage leur fils et leurs filles vers les carrières libérales, afin d'assurer une plus grande influence sociale. Mais il est certain que les autorités grecques tiennent en grande estime au point de vue civique et patriotique la minorité catholique du pays.

II. Église orthodoxe. — 1° *Régime général.* — Un vent d'autonomie soufflait sur le nouveau royaume vers 1826. Cinq ans après, une assemblée épiscopale réunie à Nauplie déclarait le royaume de Grèce indépendant du patriarcat œcuménique. Après vingt ans de protestation, Constantinople dut en 1850 s'incliner devant le fait accompli. L'Église de Grèce ne tarda pas à regretter cet acte d'émancipation, tellement la tutelle de l'État pesait lourdement sur elle. Jusqu'à 1923, l'Église orthodoxe de Grèce était gouvernée par un synode permanent établi en 1852. Ce statut subit une profonde modification par la réforme de 1923 qui reconnaissait l'assemblée des métropolites dépositaire de la direction de l'Église. En 1925, le gouvernement rétablit le système synodal réduit. En 1931, une nouvelle constitution revenait à l'assemblée plénière de tous les métropolites, qu'on appelle le saint synode de la hiérarchie, qui a la charge de toutes les questions ecclésiastiques d'ordre général : gouvernement de l'Église, relations avec les Églises hétérodoxes, censure des livres, lutte contre le prosélytisme. Tous les actes du synode sont soumis à l'approbation du roi. Ses sessions sont triennales.

Depuis 1928, par décret parlementaire, les métropoles du patriarcat œcuménique sont rattachées à l'Église de Grèce en vertu de l'annexion des provinces reconquises après la guerre balkanique de 1912. Leur attachement au patriarcat est purement nominal.

En temps normal, l'Église est gouvernée par un synode permanent, représentant de la hiérarchie; il est composé de treize membres sous la présidence de l'archevêque d'Athènes, renouvelables par moitié tous les ans. En somme, le corps directeur de l'Église, c'est le synode permanent qui détient tout pouvoir supérieur dans les limites des saints canons, des lois en vigueur et des décisions prises par l'assemblée de la hiérarchie. Le procureur du roi assiste de droit aux assises du synode permanent; mais il ne jouit plus du droit de veto, bien qu'il signe tous les actes émanés du synode et qui ont force de loi.

Depuis 1943, le droit de nomination des évêques ne revient plus ni au roi, ni au gouvernement, mais au synode permanent qui, sur une liste de trois candidats dressée par lui-même, choisit le plus digne. Quant à l'élection de l'archevêque d'Athènes, elle est faite par l'assemblée de la hiérarchie et sur le mode d'élection des métropolites. Le traitement des évêques est assuré par l'organisme chargé de l'administration de la propriété ecclésiastique.

2° *Organisation diocésaine.* — Pour une population de près de 8 millions d'habitants, l'Église orthodoxe de Grèce compte 78 diocèses, soit 1 évêque pour 100 000 habitants. La curie synodale comprend 2 tribunaux ecclésiastiques et diverses commissions chargées respectivement d'affaires générales ecclésiastiques. Parmi ces commissions, certaines surveillent les propagandes étrangères, une autre combat l'analphabétisme.

Toujours dans les limites synodales, nous trouvons d'autres organismes d'intérêt général, comme la très connue *Apostoliki Diakonia* ou Organisation de l'apostolat, sur laquelle il est nécessaire de fournir quelques détails. Le président du conseil central est l'archevêque d'Athènes lui-même. Il est assisté de deux métropolites, de deux professeurs de la faculté de théologie de l'université et du directeur des cultes du ministère.

Le bureau du service central comprend plusieurs commissions comme celle de la presse, du sacrement de pénitence, du catéchisme, etc. Une école théologique possède 150 étudiants qui apprennent des langues étrangères, la musique sacrée, qui étudient la Ste Bible, les écrits patristiques, s'exercent au ministère de la parole, du catéchisme et s'initient aux œuvres sociales. L'*Apostoliki Diakonia* dirige le pèlerinage de Ste Barbe de Daphni, où sont établis une école de diaconesses, un foyer d'étudiantes, une école artisanale de nuit, un orphelinat de garçons, l'association des théologiens orthodoxes, ainsi que d'autres organisations.

Les questions économiques sont du ressort de l'organisme administratif des biens ecclésiastiques présidé par l'archevêque d'Athènes et assisté de métropolites, de fonctionnaires du ministère des Cultes et de la Banque de Grèce. Cet organisme comprend 8 bureaux différents avec des services bien déterminés. La caisse d'assurances du clergé orthodoxe vient en aide aux prêtres âgés, infirmes, etc. Ici également, c'est l'archevêque d'Athènes qui assume la présidence, aidé de métropolites et de spécialistes laïques. Enfin, il existe une commission de secours mutuel et des relations avec les Églises non orthodoxes.

3° *Formation cléricale.* — Il existe pour toute la Grèce deux facultés de théologie aux universités d'Athènes et de Salonique. A peu près tous les professeurs de théologie sont des laïques.

Dans les écoles dites ecclésiastiques sont admis des jeunes gens munis de leur certificat d'études et âgés de moins de dix-sept ans. Il existe également des séminaires pour les candidats au sacerdoce dont l'âge varie entre vingt-cinq et quarante-cinq ans. On compte en tout 22 écoles ecclésiastiques dont la plus importante est l'école Rizarios d'Athènes; fondée en 1844 par les frères Épirotes Rizarios, elle va rouvrir ses portes dans un local spacieux aux environs de la capitale. On voudrait y loger près de 200 séminaristes. Cet effort est très appréciable, car le clergé paroissial, surtout dans les campagnes, laisse beaucoup à désirer au point de vue de la formation cléricale.

En Grèce, l'Église intervient dans toutes les activités nationales : ainsi il y a une aumônerie générale pour l'armée de terre, pour la marine de guerre et pour l'aviation, et des aumôniers dans les écoles militaires.

4° *Paroisses et clergé paroissial.* — Sur tout le territoire hellénique fonctionnent 7 709 églises paroissiales et près de 9 000 chapelles : donc 1 sanctuaire pour 500

chrétiens. On compte 7 691 curés répartis en 6 222 villes et villages. Dans les paroisses fonctionnent plus de 1 600 caisses de secours, sans compter les divers établissements ecclésiastiques qui sont au nombre de 300.

5° *Vie monastique.* — Le temps n'est plus où les monastères regorgeaient de moines et de moniales. En dehors de l'ensemble monastique de l'Athos qui ressortit à la juridiction du patriarcat œcuménique, il existe en Grèce 174 monastères abritant 1 257 moines et 106 couvents où résident 1 538 moniales. Au total, 280 monastères avec 2 795 sujets : en moyenne, 1 monastère pour 10 personnes. Moines et moniales mènent en général une vie de prière et de travail manuel. Le recrutement laisse à désirer : ainsi pour 23 monastères, on ne compte que 40 moines.

6° *Œuvre catéchistique.* — D'accord avec le ministère des Cultes, les dirigeants de l'Église orthodoxe ont établi et organisé l'Œuvre catéchistique, qui fonctionne à merveille et progresse d'une manière extraordinaire : il y a une véritable floraison de centres catéchistiques, sans compter l'enseignement donné dans toutes les écoles primaires et secondaires. Centres catéchistiques en plein fonctionnement : pour garçons seuls, 1 800; pour filles seules, 1 611; centres mixtes, 4 416; pour ouvriers et ouvrières, 260. Au total 8 087 centres catéchistiques.

7° *Vie et mouvement théologiques.* — Au cours des cinquante dernières années, malgré les circonstances peu favorables, le mouvement théologique fait honneur à l'Église grecque orthodoxe : un exposé d'ensemble sera donné pour toutes les Églises orientales à *Orientales* (Églises).

Dans son ensemble, la théologie orthodoxe est élaborée et enseignée dans les deux facultés de théologie des universités d'Athènes et de Salonique, l'école théologique de l'île de Halki près d'Istamboul et l'école théologique de Ste-Croix à Jérusalem. Le centre théologique principal est sans conteste la faculté de théologie d'Athènes, où se forment les futurs évêques et prédicateurs ainsi que les professeurs de religion des écoles secondaires. Le dynamisme de cette faculté s'est fait sentir aussi soit dans les assises du Conseil œcuménique des Églises, soit dans les congrès de science byzantine et orientale. Malgré les services appréciables rendus soit à l'Église par des consultations d'un haut mérite, soit à la science théologique elle-même par des études d'une valeur incontestable, soit à la nation hellénique dans le domaine culturel et social, la faculté de théologie n'a pu former qu'un petit nombre des membres du clergé. Il est toutefois consolant de constater une sensible augmentation du nombre des étudiants : de 163 qu'ils étaient en 1937, ils sont, vingt ans après, plus de 300.

Un enseignement complet est donné dans la faculté : théologie, philosophie, herméneutique, histoire, archéologie, éloquence, pédagogie, sociologie, etc. La science théologique est cultivée plus spécialement par l'élément laïque, coutume qui doit remonter jusqu'aux temps des apologistes chrétiens, tels que Justin, Aristide, Origène... On est heureusement surpris et édifié d'entendre des laïcs s'adjuger le titre de « théologos », auquel, d'après une loi vieille de cent ans (1843), chacun doit faire honneur par une vie conforme à ses connaissances théologiques supérieures. Dans l'esprit grec, un homme cultivé devrait normalement être un homme vertueux : l'esprit de Socrate est loin d'être mort. Depuis 1931, l'université d'Athènes possède pour ainsi dire sa paroisse propre : une charmante petite église de style byzantin, aimée et fréquentée par les étudiants théologiens. Depuis 1922, fonctionne également un cercle d'études théologiques : sa bibliothèque d'imprimés et de manuscrits permet aux professeurs et aux étudiants d'approfondir leur branche spéciale. L'annuaire scientifique de l'école de théologie paraît en double édition : édition des professeurs, édition des étudiants.

8° *Collaboration théologique.* — Par tradition et solidarité, la faculté d'Athènes est liée aux écoles théologiques de Halki du patriarcat œcuménique d'Istamboul, de la Ste Croix du patriarcat de Jérusalem, et de l'école ecclésiastique S.-Athanase du patriarcat d'Alexandrie. A ces centres scientifiques, il faut ajouter la faculté de théologie annexée (1942) à l'université de Salonique, et l'école Ste-Croix pour l'Église orthodoxe d'Amérique (1937).

Depuis 1907, un groupe de théologiens a lancé le mouvement réformiste appelé *Zoe* (Vie), dont la revue du même nom compte plus de 100 000 abonnés.

De 1930 à 1936, Athènes a été témoin de deux congrès : le premier (1930) appelé « congrès de théologie grecque »; le second (1936), « congrès de théologie orthodoxe ».

9° *Orientations spirituelles dans la théologie grecque de nos jours.* — L'Église orthodoxe est attachée à la tradition; toutefois, en restant dans les limites de la tradition, la théologie jouit d'une certaine liberté de mouvements dans ses investigations. Les Grecs, qui ont défini la vertu « un juste milieu », savent, dans les questions théologiques, se tenir à égale distance de l'intégrisme et du progressisme. Ces deux tendances, si elles ont pu exister chez certains théologiens, ont été sans influence profonde sur la conscience orthodoxe.

La littérature théologique, malgré de nombreuses difficultés, marque un sensible progrès dans ses éditions. Il n'existe peut-être pas au monde un pays où la littérature religieuse, due à la plume de théologiens laïcs, soit aussi abondante qu'en Grèce. Cette préoccupation théologique entretient dans les milieux intellectuels de la cléricature et du laïcat une mentalité religieuse éloignée à la fois du scientisme et de l'historicisme. Indiquons l'apparition d'une « Encyclopédie religieuse et chrétienne », qui compte déjà 3 tomes.

A l'activité pastorale des clercs formés par la faculté de théologie, s'ajoute une contribution réelle dans le ministère de la prédication et dans l'enseignement catéchistique. Il serait à souhaiter que la formation des étudiants ait un caractère plus profondément religieux et que l'épiscopat soit moins avare d'encouragements à l'égard de théologiens prédicateurs et catéchistes, conditions qui pourraient attirer les jeunes vers l'état clérical. Les candidats au sacerdoce deviennent néanmoins plus nombreux et les prêtres eux-mêmes manifestent un réel désir de recevoir une formation théologique plus sérieuse.

Ceux qu'on appelle les « théologiens », c.-à-d. ceux qui ont suivi les cours de la faculté de théologie, ont réussi depuis 1914 à s'introduire dans l'organisation de l'enseignement secondaire à titre de directeurs des gymnases, en attendant qu'on fasse appel à leur compétence pour le rôle d'inspecteurs de l'instruction publique et de membres dans le Conseil supérieur de l'enseignement.

Ces brefs aperçus seront, on le souhaite, suffisants pour faire comprendre au lecteur l'importance des études théologiques dans un pays où l'amour de la science n'a jamais perdu de son actualité. C'est grâce aux articles publiés par le professeur Batsiotis, dans la revue *Théologie* de l'Église de Grèce de 1941 à 1948, qu'on a pu brosser le tableau ci-dessus.

10° *Relations entre l'Église orthodoxe et l'Église catholique.* — Il fut un temps, heureusement révolu, où les relations entre la majorité orthodoxe et la minorité catholique étaient marquées par une tendance à l'isolement : de part et d'autre, on avait l'air de se tourner le dos. A partir des deux grandes guerres, surtout de la dernière, on constate un secret désir de rapprochement, de dialogue.

Vers 1938, une malheureuse loi tentait de réduire la liberté religieuse de l'Église catholique. Le gouvernement dictatorial d'alors semblait recevoir ses conseils des dirigeants de l'Église orthodoxe qui, d'un œil soupçonneux, suivaient les activités des uniates grecs. Vint la guerre de 1940. Une famine terrible marqua les premiers mois de l'occupation italo-allemande. D'instinct, les dirigeants de l'Église et de l'État se tournèrent avec confiance vers le S.-Siège. Ce geste sauva des milliers de vies humaines. Il marque une étape dans les relations entre catholiques et orthodoxes.

La présence des écoles catholiques, de diverses institutions sociales catholiques, l'existence d'un hebdomadaire et d'une « Bonne Presse » catholiques, le rôle de certaines personnalités catholiques ne peuvent que rendre plus faciles les bons rapports entre les membres des deux Églises. Plus les uns et les autres prendront conscience de leur consanguinité ethnique et de leurs affinités chrétiennes, plus aussi deviendront fraternels et forts les liens qui les unissent.

† VUCCINO, A. A., archev. d'Apros.

III. Doctrines byzantines étudiées spécialement.

— Abjuration pour entrer dans l'Église grecque, I, 76; — absolution dans l'Église grecque non unie,

200; — abstinence, 262-66; — **adultère, cause de** divorce, 505-06; — affinité, empêchement de mariage chez les grecs, 524-26; — âme, doctrine des grecs, 1006-16; — angélologie, doctrine des grecs, 1248-53; — Antioche (patriarcat grec), 1399-1416; azyme (pain et pain fermenté), 2653-64 *(passim)*.

Baptême (formule des grecs), ii, 268-69; bulgare (Église) et Constantinople, 1179-82, 1185-89, 1194-1200.

Communion sous les deux espèces, iii, 554-55, 562 *(intinctio)*; — confession, 861-74; — confessions de foi orthodoxes (*Tables*, 771).

Démons (ixe-xie s.), iv, 378-79.

Esprit-Saint (procession), v, 762-73, 797-98, 814-17, 2317-31; xv, 1857-63; — eucharistie, doctrine des Églises dissidentes (*Tables*, 1322-28); voir *Messe;* — extrême-onction chez les byzantins, xiv, 2982-83, 1390, 1414 (*Tables*, 1484-85).

Feu du purgatoire, v, 2246-52. — Voir *Purgatoire.*

Géorgie : les géorgiens dans l'Empire byzantin, vi, 1255-57; — rite gréco-géorgien, 1271-72.

Iconoclasme, vii, 575-95; — Immaculée Conception, 916-56, 1211.

Lyon (IIe conc. de), ix, 1391-1409.

Mariage dans l'Église gréco-russe, ix, 2317-31; — messe dans l'Église gréco-russe, 1332-46; — rit byzantin, 1361-62; xiii, 96-100 (*Tables*, 1357-58, 1363, 1386-89, *passim*).

Ordre, théologie orientale, xi, 1391-1400; — orientale (messe), rit byzantin, 1465-76.

Palamas et controverse palamite, xi, 1735-1817, 2253-95; — patriarcat, 2253-95 *(passim)*, à rapprocher de pape, 1919-44 *(passim)*; — péché originel, dans l'Église grecque après S. Jean Damascène, xii, 605-15; — pénitence, dans l'Église grecque après le schisme, 1127-38; — primauté, dans l'Église byzantine, xiii, 357-91; — purgatoire, 1244-64, 1326-52.

Schisme byzantin, xiv, 1312-1468; — scolastique byzantine, 1711-14.

IV. Auteurs byzantins possédant une notice (références en italique) **ou cités pour leur doctrine.**

viiie s. — André de Crète (S.), i, *1182;* vii, 916, 919; xiii, 1244; — Élie, métropolite de Crète, iv, *2329;* — Épiphane, moine de Constantinople, vii, 923; — Germain (S.), vi, *1300;* i, 382; — Jean Damascène (S.), voir son article et références; — Jean d'Eubée, vii, 921; — Jean de Jérusalem, prêtre, viii, *765;* — Michel le Syncelle, x, *1710;* — Romanos le Mélode (S.), xiii, *2895;* — Taraise (S.), xv, *54;* vii, 922; xi, 1397; xiii, 359.

ixe s. — Georges de Nicomédie, vii, 926; — Germain (Pseudo-), x, 1333-34; — Grégoire Arbestas, xiii, 361; — Ignace de Constantinople (S.), vii, *713;* ii, 1180; xiii, 359; voir *Photius* et références; — Joseph l'Hymnographe, vii, 923; — Méthode de Constantinople (S.), x, *1597;* i, 82; xiii, 359; — Métrophane de Smyrne, x, *1627;* — Nicéphore Chartophylax, xi, *452;* — Nicéphore de Constantinople (S.), *452;* iii, 863, 866-67; vii, 816, 823, 842; xi, 1762; xiii, 359; — Nicétas David, xi, *471,* 1855; vii, 928; — Pantaléon, chartophylax, xi, *1855;* — Photius, xii, *1536;* i, 1007; iv, 378; v, 764, 2318, 2320-22; vii, 924; xii, 608; xiii, 361; voir son article et références; — Théodore (et Théophane) Graptos, 1244; cf. v, 2255; vii, 590; — Théodore le Studite, xv, *267;* iii, 870, 873; v, 252; vii, 813-14, 816, 828, 840, 922; x, 1332; xi, 1398, 2272; xiii, 359; — Théognoste, moine, xv, *337;* vii, 926; — Timothée, patriarche de Constantinople, xi, 1398.

xe s. — Arétas de Césarée (*Tables*, 248), iv, 378; — Cosmas Vestitor, vii, 927; — Démétrius de Cyzique, iv, *264;* — Euthyme de Constantinople, vii, 930; ix, 2328; — Jean le Géomètre, 931-32; — Léon le Sage, ix, *365,* 2319; vii, 929; xiii, 361; voir son article et références; — Nicolas Ier le Mystique, xi, *621;* — Nicon le Métanoïte (S.), *655;* — Œcuménius, vii, 2367; xiii, 1245; — Pierre, évêque d'Argos, vii, 931; — Syméon Métaphraste, xiv, *2959;* i, 382; xiii, 1246; — Syméon Studite le Modeste, xiv, *2972;* — Théodore Daphnopatès, xv, *231;* — Timothée d'Alexandrie, ix, 2329.

xie s. — Cedrenus (Georges), i, 382; iv, 379; — Demetrios Chomatianos, ii, 1185-87; — Doxopatris (Jean), iv, *1820;* — Élie de Crète, *2331;* — Eustathe de Constantinople, xiii, 368; — Jacques le Moine, vii, 938; — Jean Italos, viii, *826;* i, 1011; xiv, 1712; — Jean le Jeûneur, iii, 864, 874; — Jean Mauropus, x, *443;* vii, 938; — Jean de Russie, viii, *802;* — Michel Cérulaire, x, *1677;* i, 2655; vii, 937; xiii, 367-68; — Nicétas d'Héraclée, xi, 472; — Nicétas Stéthatos (Pectoratus), *479;* i, 1008; — Nicolas III Grammaticos, *614;* — Pectoratus, voir Nicétas Stéthatos; — Philippe le Solitaire, i, 1011; xiii, 369; — Pierre III d'Antioche, xii, *1807;* i, 2655, 2659; xi, 2270, 2274; xiii, 369, 376; — Pierre de Sicile (?), xii, *2044;* v, 252; — Psellos (Michel), xiii, *1149;* i, 1009-11; vii, 937; xiii, 369, 1149; xiv, 1712; — Suidas, *2749;* vii, 402; — Syméon II de Jérusalem, xiv, *2940;* — Syméon le Nouveau Théologien, *2941;* i, 1008; iii, 873; xi, 1752, 1774; — Théophylacte, xv, 536; i, 1185; v, 2318, 2530; vii, 939, 2366; xii, 608; xiii, 369, 1245; — Xiphilin (Jean), patriarche de Constantinople, xv, *3618;* — Xiphilin (Jean), écrivain byzantin, *3620.*

xiie s. — Acominatos (Michel) (*Tables*, 20); — Acominatos (Nicétas), i, *316-17;* x, 1337-40; xiv, 1713; — Anistène (Alexis), i, *1864;* xi, 2274; xii, 607; xiii, 375; — Balsamon (Théodore), ii, *135;* iii, 870; xi, 1390, 1399, 2270, 2273, 2279; xii, 607; xiii, 370, 375, 377; — Basile d'Achrida, ii, *460;* — Camatéros (Andronic), *1432;* xiv, 1713; — Camatéros (Jean), xiii, 372; — Comnène (Andronic), iii, *596;* — Comnène (Manuel), x, 1337-38; — Doxopatris (Nil), iv, *1821;* xi, 2270; xiii, 376; — Euthymius Zigabène, v, *1577,* 252-53; i, 382; v, 2530; vii, 792, 830, 838; xiii, 370; xiv, 1712; — Jean d'Antioche, viii, *751;* iii, 864; xiii, 1133; — Jean, patriarche de Jérusalem, viii, *766;* — Jean Phournès, v, 253; vii, 940; — Léonce de Jérusalem, ix, *426;* — Manassès (Constantin), i, 1011; — Michel d'Anchialos, x, *1668;* i, 525; — Michel Glycas, x, *1705;* i, 382, 1011; iii, 865; vii, 941; ix, 2318; x, 1339-42; xii, 610-11, 1128; xiii, 1246; — Michel de Thessalonique, x, *1719,* 1337; — Néophyte le Reclus, xi, *67;* vii, 941; — Nicéphore, moine athonique, xi, 1752; — Nicétas de Maronée, xi, *473;* xiv, 1713; — Nicétas de Nicée, v, 2318; — Nicétas de Nicomédie, i, 2655, 2663; xiii, 371; — Nicétas de Seidès, 376-78; — Nicolas de Méthone, xi, *620;* xiv, 1718; — Sotéricos Panteugenos, x, 1336-38; — Théodore d'Andida, xv, *227;* x, 1332; — Théodore Prodromos, vii, 941; — Théophane Kerameus, i, 382, 1250; iv, 379; xiii, 379; — Théorien, xv, *538;* i, 2658; — Xiphilin (Georges), x, 1343; xi, 2278; — Zonaras, xv, *3705;* i, 525; xi, 1399; xii, 607; xiii, 370, 375; xiv, 1713.

xiiie s. — Acropolite (Georges), i, *319;* xv, 1759; — Arsène Antonianos, i, *1992;* xiii, 371; — Camatéros (Jean), ii, *1433;* x, 1342; — Choumnos (Nicéphore), ii, *2396;* i, 1012; — Chylas (Jean), ii, *2423;* — Constantin Méliniote, iii, *1226;* xv, 1760; — Démétrius Chomatianus, iv, *263;* ix, 2325; xi, 1398-99; xii, 622; — Georges Bardane de Corcyre, xiii, 1247; — Georges l'Hagiopolite, vi, *1237;* —

Georges le Métochite, *1238;* — Germain II de Constantinople, *1309;* vii, 942; ix, 1372; xi, 2278; — Jean Beccos, viii, *656;* ix, 1398; xi, 1392; — Job le Pécheur ou Jasitès, viii, *1487;* ix, 2322; xii, 1128; — Joseph le Galésiote, viii, *1541;* — Macaire Chrysokephalos, ix, *1445;*— Manuel II, patriarche, 2325; — Mélèce le Galésiote (le Confesseur), x, *536;* — Mésaritès (Jean et Nicolas), xiii, 372; — Michel Paléologue, ii, 2510; ix, 1382, 2318, 2329; — Nicéphore Blemmyde, xi, *441;* i, 1012; xiv, 1713; xv, 1759; — Nicéphore Carthore Cartophylax, xi, *452;* iii, 864; — Pachymère (Georges), xi, *1713;* — Pantaléon (diacre), xv, 1758; — Planude (Maxime), xii, *2247;* xiii, 371; xiv, 1713; — Syméon d'Euchaites, *2939;* — Syméon Mésopotamites, *2971;* — Théodore d'Alanie, xv, *226.*

XIVe s. — Acindynos (Grégoire), i, *311;* xi, 1759, 1782, 1785, 1793, 1803 (*Tables,* 19-20); — Acropolite (Constantin), i, *319;* — Argyros (Isaac), xi, 1806; — Athanase de Cysique, 1784; — Barlaam, ii, *407;* xi, 1753, 1779-81, 1793; xiii, 1546; xv, 1761 (*Tables,* 375); — Blastarès (Matthieu), xii, 607; — Cabasilas (Nicolas), ii, *1292;* i, 1252; v, 252, 256, 257; vii, 945-47; x, 1334-36; xi, 1798; — Cabasilas (Nil), ii, *1295;* xi, 1762, 1798, 2274; xiii, 374, 387; — Calecas (Jean), xi, 1778, 1786-89, 1804; — Cantacuzène (Jean VI), ii, *1672;* xi, 1782, 1797; xii, 610, 623; — Calliste, patriarche, xi, 1789, 1793; xiii, 375; — Chrysoberge (Maxime), xv, 1762; — Constantin Harménopoulos, iii, 1226; — Cydonès (Démétrius), iii, *2464;* vii, 960; xi, 1756, 1793; xiv, 1714; xv, 1761; — Cydonès (Prochoros), xi, 1761, 1792, 1805; — David Dishypatos, 1796; — Isaïe (patriarche), xiii, 375; — Isidore (patriarche), xi, 1789; — Isidore Glabas, viii, *111;* vii, 947; — Jean Gabras, 943; — Joseph Calothetos, viii, *1522;* — Joseph Philagrès, *1542;* — Matthieu Cantacuzène, x, *374;* i, 1013; vii, 947; xi, 1797; — Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *446;* v, 2247; vii, 949; — Nicéphore Grégoras, xi, *455,* 1761-62, 1771, 1777, 1785, 1790, 1805; — Nil Diasorenus, *674;* — Palamas (Grégoire), *1735* (voir son article et l'article suivant, controverse palamite); i, 1013; vii, 943; xii, 609; xiii, 371; — Paléologue (Jean V), xi, *1821;* — Panaretos (Matthieu Ange), *1841;* xiii, 372, 1251; — Philothée Kokkinos, xii, *1498;* xi, 1759, 1784, 1795-96; xiii, 375; — Philothée de Selivré, xi, 1798; — Pseudo-Germain, x, 1333; — Théodore Dexias, xi, 1894; — Théodore Metochites, xv, *233;* — Théognoste, *338;* — Théolepte de Philadelphie, *339;* — Théophane le Climaque, *512;* — Théophane III de Nicée, *513;* xi, 1797; — Thomas Magistros, xv, *779.*

XVe *s.* — André de Constantinople, i, *1181;* — Argyropoulos (Jean), *1778;* — Bessarion, ii, *801;* v, 2246; xiii, 1253; — Bryennios (Joseph), ii, *1156;* i, 1013-14; v, 2257; vii, 953; xi, 1399, 1799; — Calécas (Manuel), ii, *1332;* v, 2324-26; xi, 1756, 1796, 1807; xiii, 1251; xv, 1761; — Camariota (Matthieu), ii, *1432;* — Chrysoloras (Demetrios), *2420;* — Cyparissiotès (Jean), xi, 1806; — Eugenicos (Jean), v, *1497,* 2247; — Gabriel de Thessalonique, vii, 954; — Georges de Trébizonde, vi, *1235;* xi, 2270; — Grégoire Mammas, vi, *1863;* i, 2654; v, 1863, 2256, 2326, 2328; — Isaïe de Chypre, viii, *82;* — Joseph de Méthone (ou Jean Plusiadenus), *1526;* — Macaire d'Ancyre, ix, *1441;* xiii, 373; — Macaire le Hiéromoine, ix, *1455;* — Macrès (Macaire), *1507;* — Manuel II Paléologue, ix, *1925;* vii, 952; — Marc Eugenicos (d'Éphèse), ix, *1968;* v, 2246-47, 2249, 2252; xi, 1759, 1799; xiii, 1253-62; — Maxime Chrysoberges (le dominicain), x, *459;* Pléthon (Georges Gemistos), xii, *2393;* xiv, 1712, 1714; — Scholarios (Georges), ou Gennade, patriarche, xiv, *1521* (voir son article); vii, 954; xi, 1398, 1799; xii, 609; xiii, 374, 1329; — Siméon de Thessalonique, xiv, *2976;* i, 1013; iii, 867-74 (*passim*); v, 256, 2247, 2257, 2319; vii, 954; ix, 2318-20; x, 1336; xi, 1394-96, 1799; xii, 609, 1128; xiii, 371, 373, 1251.

XVIe *s.* — Abraham de Crète, i, *116;* — Cartanos Joannikos, ii, *1805;* — Damascène de Thessalonique, le Studite, xi, 1812; xii, 1128; — Gabriel Severos, vi, *977;* v, 2256-57; ix, 2318, 2320; xi, 1392-96 (*passim*), 1812; xii, 611, 1129-30; xiii, 381, 1331; — Jérémie II Tranos, viii, *886;* x, 1344; xii, 612, 1129; xiii, 379, 1332; — Malaxos (Manuel), ix, *1764;* — Manuel de Corinthe le Rhéteur, *1923;* v, 2247; xiii, 1331; — Margounios (Maxime), ix, *2039;* — Maxime l'Hagiorite (le Grec), x, *460;* — Mélèce Pigas, xi, 1810; xii, 612, 614; xiii, 382-83, 1337; — Rhusanos (Pacôme), i, 1015.

XVIIe *s.* — Agapios Landos, i, *557;* — Allatius (Léon), *830;* v, 196, 2247, 2257; **xi, 1393, 1788,** 2270; — Arcudius, i, *1171;* v, **196, 2246; xi, 1395-**96; xii, 1131; — Athanase Pierre le Rhéteur, i, 2187; — Bulgaris (Nicolas), ii, *1241;* x, 1345; xi, 1392, 1394-96; xii, 1130; — Cacavelas (Jean), ii, *1298;* — Caryophylles (Jean), *1812;* — Caryophylles (Jean-Matthieu), *1812;* v, 2258; — Catumsyritus (J.-B.), ii, *2013;* — Cerameus (Nicolas), *2136;* — Christophe (Angelus), *2419;* i, 203; — Chychas (Nathanaël), ii, *2423;* — Comnène (Jean), iii, *597;* — Coressios (Georges), *1847;* i, 204; xi, 1812; xiii, 1333; — Corydalée (Théophile), iii, *1914;* i, 1015; — Demesianos (Jean), iv, *266;* — Denys IV de Constantinople, *428;* — Diakrousis (Anthime), *733;* — Dosithée, patriarche de Jérusalem, *1788;* i, 83; v, 2257; ix, 2318; x, 1344; xi, 1392, 1397, 1811; xii, 612; xiii, 1334, 1341; — Eudaemon-Joannès (André), v, *1465;* — Grégoire de Chio, xii, 1130; xiii, 1333; — Kyménitès (Sévastos), viii, *2381;* — Ligaridès Païsios, ix, *749;* v, 261; — Lucar (Cyrille); ix, *1003;* 2318 (voir son article); xiii, 1340; — Maxime le Péloponnésien, x, *463;* — Méthode Anthracite, *1595;* — Métrophane Critopoulos, *1622;* i, 1249-50; v, 2248; ix, 2324; xi, 1392-93, 1811, 2274; xiii, 379, 1333; — Nectaire de Jérusalem, xi, *56;* — Syrigos Mélèce, v, 261; xiii, 1341; — Théophane III de Jérusalem, xv, 512.

XVIIIe *s.* — Agapios Landos, i, *557* (*Tables,* 53); — Agapios Leonardos (*Tables,* 53); — Androutzis, *1187;* — Argentis (Eustratios), *1776;* — Athanasios de Paros, *2180,* 1250; xi, 1384, 1393, 1813; xiii, 379, 1343; — Bulgaris (Eugène), ii, *1236;* i, 1015, 1249-51; v, 2311; xi, 1813; xii, 613-14; xiii, 1343; — Cavvadios (Macaire), ii, *2046;* — Chortakis (Meletios), *2394;* — Chrysanthos Notaras de Jérusalem, *2419;* v, 2248; ix, 2318, 2320; xiii, 1335; — Comnène Papadopoli (Nicolas), iii, *597;* — Comoutos (Antoine), *598;* — Coraï Diamantios, *1772;* — Cyrille V, xi, 1399; — Damodos Vincent, iv, *54;* xi, 1813; — Denys d'Andrinople, iv, *428;* — Diamantès Rhysios, *733;* — Jean de Myre, viii, *792;* — Likoudès (frères), ix, *757;* — Litinos (Jean), *784;* Loberdos (Agapios), *846;* — Macaire de Corinthe, *1449;* — Macaire de Patmos, *1459;* — Maurocidès (Nicolas), x, *443;* — Mlniatès ou Méniatès (Élie), *1769;* xiii, 1334; — Nicéphore Theotokis, xi, *467;* — Nicodème l'Hagiorite, *486;* i, 1015; xiii, 1336, 1250; — Sebastos Kymenites, viii, *2381;* xi, 1812; — Théophile de Campanie, 1813; cf. i, 1013.

XIXe *s.* — Androutsos (Chrestos) (*Tables,* 155), x, 1344; xi, 1394, 1398, 1811; xii, 613, 615, 620, 1130; xiii, 1347; — Anthime VII, v, 2319, 2249; vii, 1211; ix, 351; xiv, 1390; — Aristarchos,

cres-chantres). — *f)* Mariage : indissolubilité, IX, 2116-17; — adultère et lien du mariage (canons grégoriens), I, 495; — devoirs des époux, V, 381; — bigamie, irrégularité, VII, 2542.

4° *Eschatologie.* — *a)* Fin du monde, V, 2531. — *b)* Antéchrist, I, 1365. — *c)* Résurrection, XIII, 2543-44; cf. 2549. — *d)* Jugement, VIII, 1801 (général), 1802 (particulier), 1803-04, 1807, 1818, 1824; XIII, 1552. — *e)* Enfer, IV, 13, 14, 15, 22; V, 82, 99, 100, 102, 113-14, 116-17, 118, 2207-08, 2225. — *f)* Purgatoire, 2250, 2251, 2259; XIII, 1174, 1176, 1225-26, 1233 (apparitions; cf. I, 2584, autel grégorien; XV, 1408, trentain); XIII, 1314, 1331, 1334. — *g)* Paradis : jouissance des élus, II, 676, 679, 2487; — connaissance des élus et degrés de leur gloire, VI, 1405, 1411, 1418; XIV, 912-13; — leur culte, 915-16, 918, 933, 936, 956, 958, 960, 964; cf. II, 1629, 1631, 1641; — nombre des élus, IV, 2365; — sein d'Abraham, I, 112. — *h)* Origénisme, XI, 1581; cf. 1586, 1587.

5° *Vie surnaturelle.* — *a)* Foi : miracle et crédibilité, III, 2644; X, 1851; — foi et expérience, VI, 114, 398; cité : 436, 451; — notion d'hérésie, III, 424; cf. VI, 2225, 2228. — *b)* Grâce et vertus : nécessité de la grâce, XII, 2901; cf. 1269; — conditions du salut, VII, 1817-18; — vertus cardinales, II, 1716; — mérite des bonnes œuvres, X, 657-58; spécialement du martyre, 222, 228, 240; — rôle des vertus dans la vie chrétienne, XV, 2747, 2759, 2761, 2769-70; — justification par la charité, II, 2237; — charité et sainteté, XIV, 845; — adoration, I, 440; — aumône, 2564; — dons du S.-Esprit, IV, 1774; — dévotion et passions, VIII, 1094. — *c)* Vers la perfection : perfection chrétienne et vie contemplative, XV, 2798; — « les parfaits », XII, 1220; — perfection possible (?), 1231; — sainteté du prêtre, III, 229; cf. IV, 479; — pierre de touche de la vraie sainteté, V, 1858; — discernement des esprits, IV, 1380-82. — *d)* État de perfection : vœu et vœux de religion, XV, 3196, 3198, 3217, 3273; — vœu, exigence de la charité parfaite, 3243; cf. 3247, 3255; — chasteté, supérieure au mariage, 3202; cf. 4224; cité : 3273; — pauvreté, 3214-15; cf. 3258. — *e)* Prière, XIII, 222, 225.

6° *Péché.* — *a)* Notions générales, X, 2437; cf. XII, 145; — reviviscence des péchés, XIII, 2644; cf. 2647, 2648. — *b)* Péché originel, XII, 406, 412-13, 457. — *c)* Péchés capitaux, II, 1690; III, 888; XII, 162, 167, 210-12; — avarice, I, 2642; — colère, III, 360; — orgueil et armée du vice, XI, 1413-14, 1420-21, 1428, 1431; cf. II, 1689 (vaine gloire); — gourmandise, péchés dérivés, VI, 1524; — tristesse, péchés dérivés, XI, 2028-29; — paresse, 2028; — habitudes mauvaises, VI, 2016, 2023. — *d)* Péchés spéciaux : hérésie, III, 424; VI, 2228; — sacrilège, XIV, 692-93; — peines à infliger aux voleurs sacrilèges, XII, 634; — viol, pénalités, XV, 3258; — luxure, IX, 1345; — simonie, XIV, 2144-45; — sorcellerie, 2410.

7° *Culte et discipline.* — *a)* Images, I, 440; VII, 773; — reliques, XIII, 2333, 2336-37, 2338, 2340, 2342-43, 2351, 2357; — saints, II, 1631; XIV, 933; cf. *supra*, 4°. — *b)* Liturgie : usages divers, IX, 840; — ornements, XI, 1590; cf. 1596 (couleurs); — lettre à G. sur la question pascale, 1965; — langues liturgiques, VIII, 2580. — Voir *supra*, imposition des mains. — *c)* Déposition des clercs, IV, 457, 459-60, 470, 508; — interdiction du casuel sur les saints ordres, II, 1847; — sépulture, 1849; — sceau de chancellerie, 1852. — *d)* Discipline du carême, 1731; cf. 1734, 1735, 1737; cf. XIII, 1451.

8° *Divers.* — Anachorètes, I, 1136; — eudémonisme, II, 504; — esclavage, V, 478; — guerre : licéité, VI, 1912; condamnation, 1915; — trois Marie, IX, 148-49; — tentation, XV, 122. — Cité : I, 342, 2047; II, 761, 769 (S. Bernard), 972 (S. Bonaventure), 1254 (bullaire), 1718 (cardinaux), 1833; VI, 881 (S. Thomas); VII, 290 (Hugues de Saint-Victor); VIII, 1260; IX, 96, 708; X, 1851 (sur le miracle); XI, 1581, 1586, 1587 (à propos de l'origénisme), 2203 (sur le diacre Paschase); XII, 669, 671, 674, 675 (Pélage II et G.), 813, 829, 835, 836, 861, 1005, 1080 (à propos de la pénitence), 1544 (Photius); XIV, 173-74 (Rupert de Deutz), 1335; XV, 345, 354, 356 (théologie), 722, 743 (S. Thomas), 803 (Thomassin), 3508 (Waltram).

On pourra compléter la bibliographie de l'article en se référant à Fliche-Martin, V, 17. D'excellentes indications dans *Catholicisme* (P. Camelot), V, 232 : « P. Batiffol, *S. Grégoire le Grand*, Paris, 1928, coll. *Les Saints.* — J.-C. Hedley, *Lex levitarum, La formation sacerdotale d'après S. Grégoire le Grand*, Maredsous, Paris, 1922, coll. *Pax*, 7. — C. Butler, *Western Mysticum*, 2e éd., Londres, 1927. — Fr. Lieblang, *Grundfragen der mystischen Theologie nach Gregors des Grosses Moralia und Ezechielhomilien*, Fribourg-en-Br., 1934. — J. de Ghellinck, S. J., *Littérature latine au Moyen Age*, Paris, 1939, p. 22-24, 63, 67, 71. — L. Weber, *Hauptfragen der Moraltheologie Gregors des Grosses. Ein Bild altchristlichen Lebensführung*, Fribourg (Suisse), 1947. — N. Sharkey, *Saint Gregory the Great's Concept of Papal Power*, Washington, 1950 ».

GRÉGOIRE II (Saint), pape. — Pontificat [P. Moncelle], VI, 1781-85. — *a)* Conquête religieuse de la Germanie, 1781-83; — G. et S. Boniface, II, 1005; cf. XIII, 295. — Décisions canoniques et morales, VI, 1792; cf. mariage et impuissance de la femme, IV, 1466-67; — questions pénitentielles, XII, 864; cf. III, 889; XIV, 1168; — questions doctrinales, VI, 1782; — validité du sacrement administré par un prêtre indigne ou ignorant, XIII, 2401; cf. II, 269-70 (formule du baptême); cité : XV, 3672; — questions liturgiques, VI, 1782-83; — messes et chants en l'honneur des saints, XIV, 918. — *b)* Lutte contre l'iconoclasme, VI, 1783; IV, 2299 (G. et Léon l'Isaurien); VII, 580; cf. 584, 590-91, 592; — culte des images, 789, 794, 798, 828 (?); XIII, 295-96; cité : XI, 421. — G. et l'empereur Justinien, XIII, 1596. — *c)* Ébauche du pouvoir temporel, VI, 1783-84; cf. VII, 592; XII, 2675. — Cité : XII, 1544 (?); XIII, 97.

Voir Fliche-Martin, V, nombreux passages de la p. 326 à 552, surtout 412-16, 537-39. — Dans l'art. du *D. T. C.*, on lit (col. 1781) que Grégoire II « était entré dans l'ordre bénédictin ». On ne voit pas sur quoi se fonde cette assertion. Cf. *Catholicisme*, V, 233.

GRÉGOIRE III (Saint), pape. — Pontificat [P. Moncelle], VI, 1785-90. — *a)* Continuation de la conquête religieuse de l'Allemagne, 1785-86; — mariage et parenté spirituelle, 1787; — instructions à S. Boniface pour punir les crimes odieux, XIV, 1167; cf. XII, 864, 1139; — pénitentiel du Pseudo-G. III, 1174. — *b)* Controverse iconoclaste, IV, 2299; VI, 1787-88; cf. VII, 580-81, 591, 795; XIV, 1316; XV, 3672. — *c)* Ébauche du pouvoir temporel, VI, 1788-89; — G. et Charles Martel, 1788; XV, 3671; cité : XII, 2675; IV, 2299. — Cité : IV, 475; VII, 1387, 1389; XI, 1910; XIII, 296.

Voir Fliche-Martin, V, nombreux passages de la p. 360 à 540, notamment 416-19, 455-61, 539-40. — On a attribué à l'empereur Léon III le décret impérial retirant de la juridiction patriarcale les évêchés d'Illyricum, de Calabre, de Sicile et de Crète pour les rattacher à Constantinople (*D. T. C.*, VI, 1788). V. Grumel recule ce décret au temps du pape Étienne II (752-57). *Tables*, 1902. Cf. Grumel, *Mélanges Lebreton*, dans *Recherches*, XL, janv.-avr. 1952, p. 191-200. *Catholicisme*, V, 234.

GRÉGOIRE IV, pape. — Pontificat [A. Clerval], VI, 1790. — Appel à G., contre l'hérésie iconoclaste,

XIII, 360. — Institution de la fête de la Toussaint, XIV, 946. — G. et l'Arménie, I, 1903.

Voir Fliche-Martin, VI, 210, 219-21, 252, 254, 273-75. Sur la médiation de Grégoire entre Louis le Débonnaire et ses fils, voir Halphen, *Charlemagne et l'Empire carolingien*, nouv. éd., 1949.

GRÉGOIRE V, pape. — Pontificat [A. Clerval], VI, 1790-91; IV, 2307. — Conflit d'Arnoul de Reims avec Gerbert, XIII, 300-01; cf. XIV, 2078-80. — Cité : XI, 1151; XIV, 1347.

GRÉGOIRE VI, pape. — Pontificat [A. Clerval], VI, 1791. — Compétition de trois papes, II, 651; IV, 41, 520, 2309; VI, 1792; cf. 1795; XIV, 2084; XV, 3522. — Cité : IX, 322.

Voir Amann, dans Fliche-Martin, VII, 91-92; avec la note concernant l'opinion de A. Fliche, *La réforme grégorienne*, I, p. 107, n. 2.

GRÉGOIRE VII (Saint), pape. — Pontificat [P. Moncelle], VI, 1791-1804.

1° *Vie.* — 1. Avant le pontificat : *a)* avant l'archidiaconat romain, VI, 1791-92; — *b)* pendant l'archidiaconat, 1792-94 : sous Léon IX, IV, 2311-12; IX, 321-23, 328; XI, 526, 530; Victor II, XV, 2804; Étienne IX ou X, V, 981; Alexandre II, I, 711; — difficultés venant des antipapes : Benoît X, II, 652 (*Tables*, 417); Honorius II (Cadaloüs), I, 710 (*Tables*, 494); Clément III, cf. *infra;* — présence de G. au conc. de Tours (1054), contre Bérenger, II, 725; — amitié d'Hildebrand et de S. Pierre Damien, IV, 40; VI, 1794. — 2. Pontificat, 1795-97; — élection, IV, 2315; VI, 1795 : *a)* lutte contre Henri IV, IV, 2315; VI, 1795-97; XI, 1883-88; XIII, 2415-16; XV, 3636; — *b)* incontinence des clercs et simonie, VI, 1795, 1799; cf. II, 2085-86; III, 1634; IV, 723; XIV, 2145; XV, 2335; — *c)* lutte en Angleterre et en France, VI, 1795; cf. VIII, 2562-63 (attitude réticente de Lanfranc de Cantorbéry); — *d)* condamnation de l'investiture laïque et résistance d'Henri IV, VI, 1796; — déposition de G. VII au pseudo-conc. de Worms, excommunication d'Henri, soumission de celui-ci à Canossa, 1796; — rebondissement du conflit (déposition d'Henri, son remplacement par Rodolphe, nouvelle excommunication), 1796-97; — antipape Guibert (Clément III), 1797; — partisans de Clément III et d'Henri IV, 1796-97; cf. XII, 1938 (Pierre le Gros); XIV, 2036 (Sigebert de Gembloux); XV, 3507, 3528 (Waltram de Nauenbourg, Wenrich de Trèves); — défenseurs : Bernold de Constance, II, 792; Manegold de Lauterbach, IX, 1825, 1828, 1829 (voir *Tables*, 624-25); — *e)* mort et canonisation de G., VI, 1797; II, 1637.

2° *Œuvre doctrinale de Grégoire.* — *a)* Réforme grégorienne, XI, 1286-93, 1883-91; cf. II, 593; XII, 2714; XIII, 302; XV, 2269-70, 2636, 2638. — *b)* Affranchissement spirituel de l'Église, IV, 518, 2202, 2206, 2216; VI, 1797-1800; — incontinence des clercs; cf. *supra* (description par Pierre Damien, IV, 40 sq.); — abus dans les nominations épiscopales, 2266-67; réaction grégorienne, 2267-69; — ingérence des empereurs dans les élections pontificales, 2304-10 (cf. *Tables*, 1149-50, 8°); réaction grégorienne, action d'Hildebrand, 2310; cf. Constitution de Nicolas II, XI, 527-30; — épisode de la Pataria de Milan, VI, 1799; XI, 2245. — *c)* Confirmation des décrets pontificaux précédents et décisions de G. lui-même, VI, 1799; cf. six conciles romains tenus sous Grégoire VII (*Tables*, 738); — collection grégorienne, 1736-38; XIII, 302; cf. XII, 895. — *d)* Invalidité des sacrements administrés par des ministres indignes, VI, 1799-1800; XIII, 2416-17; 2416-21 (âge grégorien); cf. XV, 2278, 2279, 2280 (Urbain II). — *e)* Controverse bérengarienne, VI, 1800 (*Tables*, 424-25; cf. surtout 5°, conc. de 1078); I, 661; II, 725, 733. — *f)* Schisme grec, VI, 1801; cf. III, 1375; IX, 1381; XIV, 1368-69; XV, 2275-76; — cf. XIV, 1350-61 (Église russe). — *g)* Divers : III, 526 (communion quotidienne); IX, 2133-34 (fiançailles et mariage); XI, 1144 (ordalies), 1288 (ordre); II, 2402 (saint chrême); XV, 1829 (fête de la Trinité); IV, 504 (usage des canons pseudo-isidoriens); XIII, 1453 (quatre-temps). — Quelques écrits, VIII, 193. — Le *Dictatus Gregorii*, IV, 504-05.

3° *Méthode.* — Idéal religieux défendu fermement, avec mansuétude, VI, 1801-02; — même contre Henri IV, 1802; — bonté à l'égard de Bérenger, 1803; — opposition aux procès de sorcellerie, 1803.

4° *Influence.* — Sur les décisions postérieures, VI, 1803. — Cité : I, 2663; II, 607, 1000, 1244, 1246, 1254, 1637, 2085; III, 526 (communion); IV, 41, 504; V, 1219, 1227, 1235; VI, 1990; IX, 556, 811, 813; XI, 1910, 1918; XIII, 302, 304, 308; XV, 2271, 2272, 2278, 2279, 2280, 2281, 2283, 2583, 2871, 2866-67, 2983, 3433, 3625.

Voir *Registrum Gregorii VII*, éd. Caspar, 1920; A. Fliche, *La réforme grégorienne*, 3 vol., Paris, 1924; Fliche-Martin, VIII; H.-X. Arquillière, *S. Grégoire VII*, Paris, 1934; *L'augustinisme politique*, 1934; nouv. éd., 1956; Don Gino Borino, *Studi gregoriani*, 4 vol., Rome, 1947; *Catholicisme*, V, 239-40.

GRÉGOIRE VIII, pape. — Pontificat [A. Clerval], VI, 1804-05. — Cité : III, 57 (Clément III, successeur); V, 1292.

GRÉGOIRE IX, pape. — Pontificat [A. Clerval], VI, 1805-06. — *a) Décrétales* (en général) (*Tables*, 912); cf. IV, 209-11 (le t. II du *D. T. C.* est indiqué aux *Tables* par erreur typographique). — Voir XIII, 1806, 1807, 1808, 1812, 1819-20, 1822; XIV, 2543; — arnaldistes, cathares et autres hérétiques, condamnés, 594; cf. I, 682, 1975; II, 1992; XIV, 594; — eucharistie, V, 1402, 1411; — mariage, I, 422; IX, 2129, 2130, 2159, 2161, 2163; — ordre : imposition des mains à l'ordination, VII, 1417; XI, 1329; prêtre : institution et destitution, IV, 493; — pouvoir spirituel et pouvoir royal, 2217; — pouvoir du pontife romain limitant celui des évêques, XI, 1889; — sous-délégation, IV, 253; — usure, XV, 2342-43, 2350, 2357, 2358. — *b)* Autres décisions et interventions : contre l'aristotélisme dans la scolastique, I, 671, 1884-85; cf. 1883, 2632; IV, 1207, 2182; VI, 864; X, 2592-93; XIV, 1704, 2119; XV, 447; — baptême : matière, forme, II, 253, 262; cf. 267, 269; — duel, IV, 1851; — élévation, 2321; — Inquisition sous G. IX, VII, 2019-21, 2035, 2038-40, 2047, 2049-50, 2059; XI, 1889-90; cf. I, 682; — interdit général, VII, 2281; — lucifériens : erreurs et rites, IX, 1048-52, 1054; — magie et sortilèges, IX, 1523; — messes, répression d'abus, VII, 75; — ordination : pénalités frappant les prélats ordonnant des sujets sans titre, XV, 1148; — pauvreté franciscaine, VI, 812-13; XIV, 2524; — pénitentier pontifical (indication), XII, 1140; — purgatoire (développement doctrinal sous G.), XIII, 1247; — schisme oriental, II, 2437; III, 1387; VI, 1309 (Germain II); cf. XIII, 305, 373, 1658; — sépulture, XIV, 1884; — université de Paris et G., XIV, 355, 388, 392-93; XV, 388, 657, 1306, 2235, 2238; cf. I, 1883, 1884, 1885; — enseignement du droit civil, XV, 2238. — *c)* Divers : Bulgares (croisade contre Assen II), II, 1192; — G. et Cypriotes, 2456; et Géorgiens, VI, 1257, 1258, 1280; — Guillaume d'Auvergne et évêché de Paris, 1967, 1968; — Guillaume de Montfort, légat chez les nestoriens, XI, 219; — Guillaume de Saint-Amour (cumul de bénéfices), XIV, 756; — procès de canonisation de Ste Hildegarde, VI, 2469; cf. 2473; — conc. de Lyon de 1245, IX, 1361-62, 1368-69; — canonisation de Virgile de Salzbourg, XV, 3095. —

Cité : I, 775; II, 1000, 1245, 1645, 1992; III, 1968; IV, 486, 493, 1419; VII, 1417, 1455, 1456, 2553, 2555, 2558; VIII, 198; XIII, 1807-08, 1812, 1818-20, 1822; XV, 619.

Voir Fliche-Martin, x, 225-38; — Hefele-Leclercq, v, 1467-1611 (empereur Frédéric II et pape Grégoire IX).

GRÉGOIRE X, pape. — Pontificat [A. Clerval], VI, 1806-07. — On peut dire que toute l'activité pontificale est centrée sur le IIe conc. de Lyon (*Tables*, 671-72), III, 672; IX, 1374-1410; XIV, 1367; cf. IX, 1374-79 (préparatifs du concile); — S. Bonaventure, cardinal, présent au concile, II, 965; — S. Thomas, convoqué, meurt en route, XV, 627. — Union doctrinale avec les byzantins, III, 1392-94; XI, 532, 536, 1380; — *Filioque*, v, 2350; — primauté, VIII, 1994; XIII, 306; — symbole de foi, XI, 1382-87; cf. I, 1388, 1389, 1390; — peines d'outre-tombe, XII, 552-53; XIII, 1249; — règlement du conclave, III, 709-13; cf. IX, 1389. — Concile et spirituels, XIV, 2526. — Inquisition et inquisiteurs, VII, 2030, 2044, 2060. — Cité : II, 12; IV, 1606, 2159; VI, 886, 905.

Voir Fliche-Martin, x, 487-504; Hefele-Leclercq, VI, 153-218; A. Fliche, *Le problème oriental au second conc. œcuménique de Lyon*, dans *Orientalia christiana periodica*, XIII, 1947, p. 475-85.

GRÉGOIRE XI, pape. — Pontificat [A. Clerval], VI, 1807-08. — Propositions dénoncées par Eymeric et condamnées, v, 2028; cf. IX, 1135-36 (*passim*); — propositions de Wyclif condamnées, 965; cf. x, 174 (Marsile de Padoue); XV, 3589, 3595, 3599; — contre les turlupins, 1931. — Retour à Rome (Ste Catherine de Sienne), VI, 1808; XIV, 1469; cité : 1471. — Prélude du Grand Schisme, XII, 2020; XIV, 1476 (Pierre de Luna, cardinal). — Cité : I, 607 (*Agnus Dei*), 1910, 1919 (Arménie); II, 1742 (dispense d'abstinence); VII, 2032, 2034 (Inquisition); XI, 621 (Nicolas Mutius); XII, 1503 (Kokkinos); XV, 613 (Thierry de Niem); 2302 (Urbain VI).

Voir *Catholicisme*, v, 242-44, l'art. de G. Mollat, avec sa bibliographie, et celle qu'il indique dans la 9e éd. de ses *Papes d'Avignon*, 1950.

GRÉGOIRE XII, pape. — Notice [A. Clerval], VI, 1808-09. — Pape de Rome au Grand Schisme, XIV, 1482-84; cf. I, 722-23; et Alexandre V, 723; et Jean XXIII, VII, 340; VIII, 642, 643. — Tractations entre G. et Pierre de Luna, I, 643; III, 1200; cf. v, 2345 (d'Ailly et Fillastre); x, 1339 (Jean Petit); XII, 2022, 2128-30 (conc. de Pise, cf. *Tables*, 729); XIV, 1484; XV, 614. — Déposé à Pise, III, 1202; VII, 340; XIV, 1490. — Solution du Schisme au conc. de Constance (*Tables*, 707); cf. III, 1203, 1210, 1220, 1222, 1984 (Courtecuisse; cf. XIV, 1484); IV, 1664-66 (Dominici, cardinal de Raguse, cf. VI, 901); VIII, 988 (Jérôme de Prague); x, 390 (Matthieu de Cracovie). — Abdication, I, 645; III, 1205, 1208-09; IV, 1660; v, 2348; VI, 901; x, 198; XII, 2023. — Condamnation des erreurs de Wyclif sur l'eucharistie, VII, 338. — Cité : XIV, 1468, 1490.

Voir la bibl. à Constance, *Tables*, 710; H. Fink, *Papst Gregor XII. und König Sigismund im Jahre 1411*, dans *Römische Quartalschrift*, I, 1887, p. 354-69; H. V. Sauerland, *Gregor XII. vor seiner Wahl bis zum Vertrage von Marseille*, dans *Historische Zeitschrift*, XXXIV, 1875, p. 74-120; Pastor, *Hist. des papes*, Paris, 1907; A. Mercati, *Un fonte poco nota per la storia di Gregorio XII*, dans *Archivio della Società Romana di storia patria*, I, 1927, p. 231-38. *Catholicisme*, v, 245.

GRÉGOIRE XIII, pape. — Pontificat [P. Moncelle], VI, 1809-15.

1° *Vie*. — VI, 1809-10.

2° *Action apostolique*. — 1. Décisions doctrinales : contre Baïus, II, 52-57; cf. I, 194; VIII, 376, 452, 453, 454; XII, 541 (*Tables*, 353); — profession de foi imposée aux grecs, VI, 1810; cf. I, 505; x, 297; XIII, 1281-82; XV, 1317, 1766. — 2. Bullaire, II, 1244; décrétales, VI, 1811; — *correctores*, IV, 210 (*Tables*, 912-13). — 3. Curie romaine, VI, 1811 (*Tables*, 825); — S. Congr. des Évêques, III, 1116; — Cérémoniale, 1116 (*Tables*, 833); — Propagande (*Tables*, 833); — Concile (*Tables*, 655, 832); — Congrégation pour les Missions orientales, VI, 1811; x, 1868; — catéchisme romain, II, 1918; — action en faveur des chrétiens d'Orient, grecs melkites, x, 518; — Église nestorienne, XI, 230; — Église syro-malabare, XIV, 3105, 3107. — 4. Calendrier grégorien et liturgie, VI, 1812; — sur le calendrier, *Tables*, 498; et correction d'un *erratum*, XV, 1487; — correction du martyrologe, XIV, 937; cf. 2234; — fêtes nouvelles, VI, 1812; — autel grégorien, XV, 1409. — 5. Collèges, ordres religieux, combinaisons politiques, VI, 1812-14 : *a)* Collèges : Collège romain (Université Grégorienne), 1812; (*Tables*, 641); — Collège germanique, 1812; XV, 1488; — grec, VI, 1813; I, 830; III, 1458; x, 1873; XIV, 1391; — maronite à Rome, x, 61, 103, 139, 1873; XIV, 2167; — université de Pont-à-Mousson, VI, 1813; — Collège anglais S.-Thomas, 1813; — école de prédicateurs, VIII, 1904. — *b)* Ordres religieux : Basiliens, II, 458; — Ermites de S.-Jean-Baptiste, I, 1137; — Jésuites, 1813; cf. VIII, 1104; XIII, 2166; IX, 1773 (Maldonat); XV, 1223 (Tolet); — Capucins, v, 822; — Cardinaux, II, 1721; — Carmélites, XV, 566; — Philippins (oratoire de Rome), XII, 1435. — *c)* Combinaisons politiques : catholiques français et S.-Barthélemy, VI, 1813-14; — Élisabeth d'Angleterre, révoltes irlandaises et catholiques anglais, 1814; cf. Ed. Campion, II, 1449; — catholicisme en Suède et P. Possevino, VI, 1814; XII, 2647-48; mission de Possevino en Pologne et Moscovie, 2648-49; — G. libertés gallicanes (P. Pithou), 2236. — 6. Pouvoir temporel, VI, 1814-15; — institution des nonces, XI, 1920.

3° *Divers*. — *a)* Personnages : G. et futur Sixte-Quint, XIV, 2219; — Grégoire XV, VI, 1815-16; — Urbain VII, XIV, 2305; — Hosius, grand pénitencier, VII, 189; — Santorio, XIV, 1104; — Panigarola, XI, 1850; — Jérémie II (défense du célibat), III, 1636. — *b)* Institutions et actes religieux : élection d'une abbesse, I, 18; — *Agnus Dei*, I, 608; — correction des martyrologes, XIV, 937; — duel, IV, 1852-53; — immaculée conception (culte), VII, 1164, 1170; — lavement des pieds, IX, 31; — privilège paulin, XIII, 408, 412-13; — réception en France du conc. de Trente, XV, 1493; — *sanatio in radice*, XIV, 1072-73; — texte grec des Septante, 2232-33; cf. IX, 1774; — Église d'Utrecht, XV, 2392-93; — vœux, constitution de l'état religieux, 3232-33. — Cité : I, 888, 1775; II, 20, 1244, 1427-28, 1637-38, 2104; III, 488, 1636.

L'article de G. Jacquemet dans *Catholicisme*, v, 245-48, complète heureusement, sur certains points, le *D. T. C.* Voir Pastor, éd. allemande, IX, 1923; trad. franç., XIX, XX, 1938; G. Castellani, *La missione pontificia presso i copti sotto Gregorio XIII*, dans *Civ. catt.*, 1948, p. 59-68, 154-63.

GRÉGOIRE XIV, pape. — Pontificat [A. Clerval], VI, 1815. — *Erratum :* le successeur de G. fut non Innocent V, mais Innocent IX; cf. VII, 2005. — Cité : I, 888, 1313 (avortement), 1771, 2514; IV, 488.

GRÉGOIRE XV, pape. — Pontificat [P. Moncelle], VI, 1815-22. — Aspect général du pontificat, 1816-17. — *a)* Conclave et papauté, 1817; cf. III, 714-16; IV, 520; v, 2067 (Fagnan). — *b)* Congrégation de l'immunité, VI, 1817-18 (*Tables*, 835, 836); supprimée par Pie X, VII, 1260. — *c)* Décisions spéciales, VI, 1818 : immaculée conception, VII, 1164, 1171, 1173, 1175, 1189, 1194; cf. VI, 899; — prédication et confession : abus dénoncés par Malderus, IX,

1770; approbation, i, 1706; *sollicitatio ad turpia*, iv, 420, 489; xiv, 2239; — réforme des ordres religieux (Fr. de la Rochefoucauld), viii, 2619; — Propagande, vi, 1818, 1821; cf. iii, 1458; x, 1868, 1872 (*Tables*, 833). — *d)* Politique catholique en Europe, vi, 1818-20. — *e)* Missions : sur les rites malabares, 1820-21; ix, 1705, 1714-15, 1718, 1720, 1722, 1729, 1739; — G. et maronites, x, 65.

Cité : i, 830 (Allatius); — canonisations, iii, 1637; xv, 553-54; cf. iii, 1957, 1962, 1965; — magie, ix, 1523. — *Catholicisme*, v, 249.

GRÉGOIRE XVI, pape. — Pontificat [É. Amann], vi, 1822-36.

1° *Avant le pontificat.* — Camaldule, ii, 1431. — Pontificats de Pie VII, Léon XII et Pie VIII, vi, 1822; — participation à la rédaction du bref de Pie VIII sur les mariages mixtes en Allemagne, 1822; cf. xii, 1684-85. — Élection au pontificat, vi, 1823; — et le veto, iii, 723, 724.

2° *Pendant le pontificat.* — 1. *États pontificaux.* — Situation après le congrès de Vienne, vi, 1823; xii, 1686, 2688-89. — Révoltes réprimées par G., 2689; — avec le concours de l'Autriche, vi, 1823-24. — Régime temporel chancelant, malgré l'appui des régiments suisses, 1824-25; xii, 1687.

2. *Rapports avec les puissances.* — *a)* Portugal, vi, 1825; cf. xii, 2613; xiii, 334. — *b)* Espagne, vi, 1825-26; cf. v, 569. — *c)* Suisse, vi, 1826-27; encyclique *Commissum divinitus*, 1826; cf. iii, 740; xii, 334. — *d)* Prusse, vi, 1827; cf. ix, 2278 (cf. *Droste Vischering*, *Tables*, 1059-60). — *e)* Russie, vi, 1827-28; cf. xiii, 334; xv, 1967, 1987; — conséquences pour les Polonais, vi, 1828-29. — *f)* France, 1829; campagne contre les jésuites; — sur le libéralisme catholique et la question mennaisienne, voir *infra*. — *g)* Angleterre, xv, 3570 (vicariats apostoliques). — *h)* Concordats (*Tables*, 755).

3. *Gouvernement intérieur de l'Église.* — *a)* Mennaisianisme, vi, 1829-31; i, 298; vi, 1297; viii, 2403, 2487, 2491, 2492-97 *(passim)*; cf. 2508, 2510; x, 2347; xv, 1317; — spécialement encyclique *Mirari vos*, ix, 559-63 *(passim)*; cf. iv, 301; vi, 726 (franc-maçonnerie); viii, 2401 (Lacordaire), 2421; ix, 592; x, 2586 (mystères); xiii, 1647; xv, 1796. — *b)* Libéralisme ecclésiastique, vi, 1832; ix, 547-48, 556, 559, 564, 574, 584, 610, 613, 621, 625; — voir Gerbet, vi, 1298; — Lacordaire, viii, 2394, 2409; — Lambruschini, ix, 335, 559; cf. viii, 2471-72, 2487; xv, 2823; — Montalembert, x, 2345-46. — *c)* Indifférentisme religieux, vi, 1833; voir Indifférence religieuse, vii, 1580; — condamnation des sociétés bibliques, vi, 1833; cf. xv, 2739 (lecture de la Bible). — *d)* Hermès (et Gunther), vi, 1833-35; iv, 538; ii, 2111; iii, 2096; vi, 282, 286, 2300-02; x, 2593; xii, 562 (péché originel), 566; xiii, 1647; xiv, 1851, 1852; xv, 1793, 1796. — *e)* Bautain, ii, 482; vi, 520; xiii, 1646-47. — *f)* Immaculée conception, vi, 1835; vii, 1190-98 *(passim)*. — *g)* Missions catholiques, vi, 1835; cf. i, 2109 (missions d'Asie); x, 1871, 1937, 1954; voir maronites, 105.

4. *Divers.* — Sur S. Alphonse, xiii, 587-88; cf. x, 2458 (décret de la S. Pénitencerie). — Sur Rosmini, xiii, 2918, 2926-27. — Sur la Cour romaine, iii, 1945, 1948, 1953, 1966, 1973, 1975, 1980, 1981. — Contre Vintras et ses adhérents, vi, 1832-33; xv, 3056-57, 3060. — Messe offerte pour des hérétiques, ix, 335, 336; cf. vi, 2232; xiv, 1901. — Cité : i, 609 *(Agnus Dei)*; iii, 1637 (célibat); vii, 1455 (mystères); cf. x, 2593; ix, 335-36 (et Léon XIII); xv, 1317 (Lamennais), 2823 (Veuillot), 3573 (Wiseman).

Voir *Catholicisme* (J. Leflon), v, 249-51; bibl. : « J. Schmidlin, *Hist. des papes de l'époque contemporaine*, ii, *Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI*, trad. L. Marchal, Paris, 1940; *Gregorio XVI, Miscellanea commemorativa*, 2 vol., Rome, 1948. — J. Leflon, dans Fliche-Martin, xx, *La crise révolutionnaire* [426-71, 472-516 *(passim)*]. — Domenico Demarco, *Il tramonto dello Stato pontificio. Il papato di Gregorio XVI*, Turin, 1949. — E. Morelli, *La politica estera di Tommaso Bernetti*, Rome, 1953. »

GRÉGOIRE (Saint), dit l'*Illuminateur*, évêque de l'**Arménie**. — Notice [P. Godet], vi, 1836-37. — Apostolat, i, 1893-94; cf. 1925, 1934; — en Géorgie (?), vi, 1248-50. — Récits (apocryphes) de sa vie, i, 558-59 (Agathange); cf. 1934; vi, 1836. — *Acta* (par Syméon Métaphraste), 1836-37. — Cité : i, 1905.

Doctrines : anges, i, 1259; — baptême (canons attribués à G.) (*Tables*, 361); — anaphores de G. l'Arménien (épiclèse), v, 211; — liturgie, 946; — pain azyme, i, 2655 (cf. *T. D. C. O.*, v, 686); — secret de la confession, 731; — mariage (adultère), i, 508; — maternité spirituelle de Marie, ix, 2406.

Sur la source principale, Agathange, voir *D. T. C.*, i, 559; cf. *D. H. G. E.*, i, 906-08; G. Garitte, *Documents pour l'hist. d'Agathange*, Vatican, 1946; P. Peters, *S. Grégoire l'Illuminateur dans le calendrier lapidaire de Naples*, dans *Anal. Boll.*, lx, 1942, p. 91-130; O. Bardenhewer, *Gesch. altchristl. Lit.*, v, 182-85.

GRÉGOIRE, moine de **Cluny** (xiie s.). — Trois questions posées à Pierre le Vénérable sur la Vierge et sur l'incarnation, xii, 2070-71.

GRÉGOIRE Ier, patriarche de **Constantinople**. — Voir *Grégoire de Nazianze*, *infra*, 1931.

GRÉGOIRE II, patriarche de **Constantinople** (1283-89). — Voir *Georges de Chypre*, *supra*, 1797.

GRÉGOIRE III, patriarche de **Constantinople** (1443-53). — Voir *Grégoire Mammas*, *infra*, 1931.

GRÉGOIRE IV, patriarche de **Constantinople** (avr.-juin 1623). — Installé après le second patriarcat de Cyrille Lucar, et déposé au bout de quelques semaines, iii, 1427; x, 1005.

GRÉGOIRE V, patriarche de **Constantinople** à trois reprises (mai 1797-déc. 1798; oct. 1806-sept. 1808; déc. 1818-avr. 1824). — Ses patriarcats et sa mort violente, iii, 1433-35 *(passim)*. — Controverse des colybes, tranchée dans le sens de la liberté, malgré Nicodème l'Hagiorite, xi, 486-87; cf. 490. — Sur la controverse, *Tables*, 643.

GRÉGOIRE VI, patriarche de **Constantinople** à deux reprises (sept. 1835-févr. 1840; févr. 1867-juin 1871). — Son énergie et son habileté, iii, 1435-36; — efforts pour réconcilier grecs et bulgares, 1436; cf. ii, 1208-11; — opposition à l'Église romaine, xiv, 1390; — réticences à l'égard des anglicans, 1397.

GRÉGOIRE, un des chefs des **Frères Bohêmes**. — ii, 931, 934; — doctrine, 939. — *Tables*, 459.

GRÉGOIRE archidiacre de **Lucques**, puis cardinal-prêtre († 21 nov. 1113). — Son œuvre maîtresse est le *Polycarpus*, collection de canons composée à Rome entre 1104 et 1106.

Cité : vi, 1739; cf. ix, 2139. — *Tables*, 911.

GRÉGOIRE (de Kaskar), catholicos de **Séleucie**. — Exégète de l'école d'Arbèle, métropolite de Nisibe, puis catholicos nestorien. Cf. xi, 182, 185, 191, 261, 269-70.

Aux indications données xi, 269, on ajoutera celles de *T. D. C. O.*, v, 29-30, sur Henana Adiabène.

GRÉGOIRE, moine du **Sinaï**. — Aux débuts de l'hésychasme, iii, 1408-09; cf. xi, 1751, 1753; xiv, 2958. — *Catholicisme*, v, 266.

GRÉGOIRE (Henri). — Notice [P. Pisani], vi, 1854-63. — *a)* Avant son épiscopat : député aux États généraux, 1854-55; — attitude en faveur de la Constitution civile du clergé, iii, 1540, 1550, 1566, 1567, 1570, 1574, 1575, 1576. — *b)* Évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, vi, 1855; iii, 1579, 1580, 1581; — et J.-B. Graziani, évêque constitutionnel, 1752. — *c)* Attitude à l'égard de la royauté et

du roi, VI, 1855-56; III, 1687; — son courage en face des excès, VI, 1856-57; III, 1590, 1592; — en faveur d'une certaine liberté du culte, VI, 1857; III, 1593, 1594; — réorganisation de l'Église constitutionnelle, VI, 1857; III, 1600 (conc. de 1797; cf. VI, 1858). — *d)* Préludes du Concordat (de 1801), 1858; III, 1602 (conc. de 1801; cf. VI, 1858); III, 1603; 755, 760. — *e)* G. après le Concordat; son rôle politique et religieux; impénitence finale, 1859-61.

Voir J. Leflon, dans *Catholicisme*, V, 270-72; et dans Fliche-Martin, XX, 17-231 *(passim)*.

GRÉGOIRE (Léon). — Pseudonyme de Georges *Goyau, Tables*, 1842.

GRÉGOIRE ABOUL FARADJ. — Voir *Bar Hebraeus* (*Tables*, 375).

GRÉGOIRE D'AGRIGENTE (Saint). — Notice [P. Godet], VI, 1837. — Sur l'Ecclésiaste, 1837. — Jugement général, VIII, 1784.

Voir, au point de vue historique, les précisions de R. Janin, dans *Catholicisme*, V, 252.

GRÉGOIRE AKINDYNOS. — Notice [E. Marin], I, 311.

Cité : III, 1400; XI, 457, 1737, 1755, 1759, 1778, 1779, 1780, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1790, 1791, 1792, 1793, 1796, 1802, 1803, 1805.

Voir *Tables*, 19-20. — Complément : J. Meyendorff, *Les débuts de la controverse hésychaste*, dans *Byzantion*, XXIII, 1953, p. 87-120; *L'origine de la controverse palamite : la première lettre de Palamas à Akindynos*, dans Θεολογία, XXV, Athènes, 1954, p. 602-13; XXVI, 1955, p. 77-90.

GRÉGOIRE D'ARMÉNIE. — On compte, en plus des trois personnages qui suivent, neuf autres catholicos arméniens du nom de Grégoire. Voir la liste des patriarches, I, 1923-24. — Grégoire V (1193-94); — Grégoire VI (1194-1212); — Grégoire VII (1293-1307), partisan des réformes proposées par Rome, inspirateur des décisions du concile de Sis (1307), 1904, 1931; — Grégoire VIII (1411-16); — Grégoire IX (1439-41), dont le pontificat marque la scission entre le catholicat de Sis et le nouveau patriarcat de Vagharchapat, 1905; — Grégoire X (1443-66); — Grégoire XI (1536-41); — Grégoire XII, d'abord coadjuteur (1565-70), puis titulaire (1570-87); — Grégoire XIII, coadjuteur (1603-06). — Entre Grégoire IX et Grégoire X, on signale Grégoire Virapetzi, I, 1924, 1932.

GRÉGOIRE II D'ARMÉNIE, dit le *Nouvel illuminateur*. — Fils de Grégoire Magistros, de la famille des Pahlavouni, qu'on croyait apparentée à Grégoire l'Illuminateur, il renonça à la charge de duc de Mésopotamie pour entrer dans la vie monastique. Catholicos, il eut des tractations d'union avec les Grecs sous l'empereur Alexis; avec les latins, sous Grégoire VII, qui lui demanda des informations sur certaines irrégularités dont on accusait l'Église arménienne. — *Catholicisme*, V, 252.

Cité : I, 1902, 2655.

GRÉGOIRE III D'ARMÉNIE, neveu du précédent. — A son avènement (1113), l'archevêque d'Aghtamar érigea son siège en catholicat (cf. *D. T. C.*, I, 1905). En 1140, Grégoire III assista au concile latin de Jérusalem; vers 1145, il envoya des messagers au pape Eugène III, le priant de se prononcer sur certains points concernant l'eucharistie et le baptême. En 1150, il fixa le siège du catholicat à Hromklah (cf. I, 1902). Après cinquante-quatre ans de charge, il ordonna catholicos son frère Nersès IV le Gracieux (cf. XI, 69), qui lui succéda.

Cité : I, 1902, 1903; et surtout XI, 69-70.

GRÉGOIRE IV D'ARMÉNIE, successeur de Nersès IV. — Il poursuivit après ce dernier les négociations d'union avec les Grecs, lesquelles d'ailleurs échouèrent. A son avènement (1173), Grégoire IV envoya, en signe d'amitié, sa profession de foi au patriarche syrien Michel le Grand. Grégoire IV mourut en 1180.

Cité : I, 1902, 1903, 1904. — Sur Michel le Grand, 1427.

GRÉGOIRE ASBESTAS, archevêque de Syracuse (IXe s.). — Il a pris part à l'ordination d'Ignace, successeur de Méthode (cf. *D. T. C.*, III, 1309). Mais ce prélat, qui résidait à Constantinople depuis l'occupation de la Sicile par les Sarrasins, déplaisait à Ignace qui lui interdit d'assister à son sacre. Grégoire se sépara bruyamment du patriarche : deux évêques et plusieurs prêtres le suivirent dans son schisme. Ignace déposa les trois évêques. Deux papes eurent à s'occuper de cette affaire, Léon IV (cf. *D. T. C.*, IX, 314) et Benoît III (cf. II, 640) : aucune conclusion n'y fut apportée. L'élévation de Photius au patriarcat, après la démission d'Ignace, aurait pu ramener la paix, si Photius n'avait pas choisi Asbestas comme consécrateur. Pressenti par le parti d'Ignace, le pape Nicolas Ier refusa sa confirmation à l'élection de Photius. Grégoire partagea le sort de Photius condamné au concile de 869. Quand Photius fut réhabilité en 880, Grégoire Asbestas était mort depuis peu (879 ou début 880).

Outre les références à Léon IV et Benoît III, se reporter à IGNACE DE CONSTANTINOPLE, VII, 714, 716; et à PHOTIUS, XII, 1559, 1560, 1561, 1565, 1567, 1573, 1579, 1597, 1598.

GRÉGOIRE DE BERGAME, ami de S. Bernard, évêque de Bergame de 1136 à 1146, date de sa mort. — Indications bio-bibliographiques, V, 1236-37. — Sa doctrine eucharistique, 1237. Sur le nombre septénaire des sacrements, XIV, 643 (bibl.). — Cité : II, 739.

Voir A. Piolanti, *Gregorio di Bergamo*, dans *Enciclopedia cattolica*.

GRÉGOIRE DE CAPPADOCE, évêque intrus d'Alexandrie, après la déposition de S. Athanase. — Cité : I, 1808, 1809, 1813, 1814, 1828, 2147, 2148, 2151, 2152; IV, 454; V, 1548, 1550.

GRÉGOIRE DE CÉSARÉE (de Cappadoce), prêtre. — Auteur d'un panégyrique des 315 Pères de Nicée (P. G., CXI, 420-40). Certains auteurs l'appellent *Georges* ou même *Germain*.

GRÉGOIRE DE CHIO disciple de Georges Coressios (cf. *Tables*, 817) (XVIe s.). — Son ouvrage intitulé *Compendium divinorum et sacrorum Ecclesiae dogmatum* (trad. du grec) est dirigé contre les protestants. Cf. *Perpétuité de la foi catholique touchant l'eucharistie* (éd. Migne), III, 34. Certains extraits en ont été donnés par Schelstrate, dans *Acta Ecclesiæ orientalis contra Lutheri haeresim, notis illustrata*, Rome, 1739 (cf. *D. T. C.*, XIV, 1279).

Sa doctrine sur le purgatoire, XIII, 1245, 1333-34.

GRÉGOIRE DATHÉVATZI. — Notice [L. M. Atdjian], VI, 1837-38. — Contre les frères uniteurs, I, 1904. — Sur l'absolution, 211; — l'épiclèse, VI, 255-56, 263.

La notice est reprise par Jugie, *T. D. C. O.*, V, 487. A la bibliographie, Jugie ajoute : *Divers commentaires exégétiques sur les Livres de Salomon, les évangiles* (Marc excepté) *Job et Isaïe; Commentaires sur les heures canoniales de l'office des Arméniens;* mais il estime que le *Manuel de théologie dogmatique (Osképorigh)* n'est pas autre chose que le *Livre des questions*.

Au point de vue doctrinal, Jugie relève : monophysisme, 499; — attributs au Christ, 526; — thèse de Julien d'Halicarnasse, 542; — le *Filioque*, 607, note; — forme du baptême, 647; — prêtre, seul ministre valide du baptême, 649; — simples prêtres, ministres de la confirmation, 663; — forme de l'eucharistie (admet la forme catholique), 710; — communion sous les deux espèces, 718; — pas d'extrême-onction, afin de ne pas détourner les fidèles de la pénitence, 733, note; — rejet des troisièmes noces, 757; — descente de Jésus aux enfers, 773.

GRÉGOIRE DE DATTEV. — Voir *Grégoire Dathévatzi*, n. précédente.

GRÉGOIRE D'ELVIRE ou **LE BÉTIQUE.** — Notice [J. Besse], VI, 1838. — Les *Tractatus Origenis* à lui restitués, V, 2457; VI, 1216, 2079 (sur l'épître aux Hébreux); VIII, 1796; XI, 821; — le *Liber de fide* (défense de l'ὁμοούσιος), XII, 1374; cf. XV, 2656, 2661, 3007; — les *Tractatus de libris sanctorum scriptorum* et Tertullien, 168. — G. et les lucifériens, IX, 1041, 1042, 1043. — Doctrine trinitaire, V, 2457.

Sur l'attribution de différents ouvrages à Grégoire d'Elvire, voir les notes plus complètes de G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, V, 253-54.

GRÉGOIRE DE FLORENCE († 1244). — Défenseur du mariage contre les patarins, IX, 2174.

GRÉGOIRE DE LYON. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1838-39.

GRÉGOIRE MAMMAS (*Mélisène* ou *Stratégopoulos*). — Notice [R. Janin], VI, 1863. — G. au conc. de Florence, 28, 31, 34, 38; cf. V, 2252, 2256 (purgatoire). — Cité : I, 2654-55 (azyme); II, 693 (documents du conc. de Florence); III, 1310 (liste des patriarches); XIV, 1541 (et Scholarios).

Voir *T. D. C. O.*, I, 487, 488; L. Petit, *Documents relatifs au conc. de Florence*, II, *Œuvres anticonciliaires de Marc d'Éphèse*, dans *P. O.*, XVII, 322-25. — V. Laurent, dans *Catholicisme*, V, 274.

GRÉGOIRE DE NAPLES. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1839.

GRÉGOIRE DE NAREK, fils de Chosrov le Grand (cf. *Tables*, 601) (951-1103 ou 1012) (on dit aussi *Nareghatzi*). — Œuvres, I, 1039. — Sur l'immaculée conception, VII, 978. — Prière au Saint-Esprit à la messe, XI, 1467.

Sur la procession du S.-Esprit, voir *T. D. C. O.*, V, 610-11. — *Catholicisme*, V, 255 (S. Salaville).

GRÉGOIRE DE NAZIANZE (Saint). — Vie. Ouvrages. Doctrine [P. Godet], VI, 1839-44.

Basile le Grand, son frère S. Grégoire de Nysse (cf. *infra*), et son ami S. Grégoire de Nazianze forment le groupe des « Pères cappadociens ». Ils sont fréquemment cités d'une façon collective, mais presque toujours comme introduction à l'analyse de leurs doctrines particulières, souvent semblables; cf. *D. T. C.*, IV, 1082, 1094, 1207, 1225, 2428; V, 751, 1147, 1819, 2256, 2453, 2458; VI, 2336; VII, 386, 458, 460, 494, 2089, 2109; VIII, 2025; IX, 1457; XII, 347, 2259, 2264, 2287, 2288, 2293, 2309-11, 2321, 2333, 2339, 2343-46, 2353, 2361; XIII, 949, 951, 2136; XIV, 1652; XV, 350, 1670, 1692, 1860, 2034.

I. Vie. — *a)* Avant l'épiscopat, VI, 1839-40; cf. II, 441, 443, 447 (amitié de S. Basile); — réconciliation de Basile avec son évêque, 442. — G. maître de S. Jérôme, VIII, 896. — Basile appelle G. à l'épiscopat, II, 442; VI, 1840. — *b)* Pendant l'épiscopat, 1840-41; — aucun exercice de l'épiscopat à Sasime, mais accès au siège de Constantinople, 1840-41; cf. I, 1845; III, 1227-29 *(passim)*; — présidence du Ier conc. de Constantinople, puis démission, retour à Nazianze, puis à Arianze, et mort, VI, 1840-41, 1844-45; III, 1228-29. — *c)* Divers : G. et le schisme mélétien, X, 528-29; cf. I, 1403; IV, 34. — Panégyrique de S. Basile, II, 448; cité : 449, 450, 454, 455. — Mort de Grégoire l'Ancien, père de G., I, 1830, 1838.

II. Écrits. — Discours, VI, 1841. — Lettres, 1841-42. — Poésies, 1842. — Ses œuvres dans la dogmatique, IV, 1551; — Père de l'Église, XII, 1195; — docteur de l'Église, IV, 1509; — éditions, II, 614; X, 428. — Cité par S. Thomas, XV, 702, 741; — par Thomassin, 791, 797, 802-03.

L'édition princeps des œuvres de S. Grégoire, publiée à Bâle en 1550, est bien inférieure à l'édition des bénédictins de S.-Maur. Celle-ci fut préparée par dom Clémencet, mais seul le premier volume parut en 1778 (cf. *D. T. C.*, III, 47; IX, 970, travaux de dom Louvard; X, 428). Le P. Armand Benjamin Caillau publia le second volume sur les notes des bénédictins, en 1840 (*ibid.*, II, 1305; III, 47). Cette édition se retrouve en 4 vol. dans l'édition de Migne.

Outre les éditions d'œuvres séparées, signalées au cours de l'article ou dans la bibliographie, il faut citer d'après C. Ollivier (*Catholicisme*, V, 257-58) et Jean Plagnieux (*S. Grégoire de Nazianze théologien*, Paris, 1951) : F. Boulenger, *Grégoire de Nazianze. Discours funèbres en l'honneur de son frère Césaire et de Basile de Césarée, texte et traduction*, Paris, 1908; P. Gallay, *Grégoire de Nazianze, Poèmes et lettres, choisis et traduits*, Lyon, 1941; *Grégoire de Nazianze. Les Discours théologiques*, trad., Lyon, 1942. Une édition nouvelle des œuvres de Grégoire était en préparation à Cracovie, par M. T. Sinko; ainsi qu'une édition critique des *Lettres*, par M. Gally. Un article de Den Meehan, *Editions of St Gregory of Nazianzus* (dans *The Irish Theological Quartely*, III, 1951, p. 213), signale toutes les éditions, les traductions, les commentaires de l'œuvre de Grégoire. En plus d'ouvrages bien connus, comme ceux de A. J. Mason, il cite une série de publications très importantes en langue polonaise. Voir aussi B. Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 258-60.

Anciens travaux et commentaires : *a)* De G. et Basile, sur Origène, *La philocalie*, XI, 1495, 1567; — De G. sur Novatien, 831; — lettre de G. à Théodore (de Mopsueste?), XV, 237. — *b)* Sur G., Élie de Crète, IV, 2331-32; — Maxime le Confesseur, X, 450, 452; XV, 1289; — Nicéphore Calliste, XI, 451; — Nicétas d'Héraclée, 473; — Philostorge, XII, 1498; — Philoxène de Mabboug, 1518; — Rufin, XIV, 156; — Timothée Ier, catholicos nestorien, XV, 1127-28; — Zonaras, 3706.

III. Doctrine. — 1° *Écriture.* — Inspiration, VII, 2089, 2110, 2178; — exégèse symbolique de Jonas, VIII, 1500. — Canon des Livres saints, II, 1551, 1590. — Sur : Apocalypse, I, 1466; II, 1590; — Baruch, 439, 440; — Daniel, IV, 61; — Ecclésiaste et Sagesse, II, 1576; — Ecclésiastique, IV, 2037, 2038; — Esther (?), V, 856; — Ézéchiel, 2029, 2041; — Judith, VIII, 1713; — Paul (épîtres de S.), VI, 2074; — Sagesse, XIV, 708.

2° *Tradition.* — Tradition et progrès dogmatique, XV, 1283-84; cf. IV, 1624; cité : XV, 1288, 1304, 1307; par S. Thomas, 741; — progrès dans la révélation (Ancien T.), 1545; — révélation du S.-Esprit (N. T.), IV, 1624. — Sur le symbole des apôtres, I, 1668; de Nicée-Constantinople, XIV, 2931. — Autorité de G. dans la tradition patristique (Bossuet), XV, 1294.

3° *Théologie.* — Le mot, XV, 344; — formules théologiques, 350; 1283-84; — philosophie et théologie, 355; XIV, 1693.

4° *Dieu* (un). — Connaissance naturelle, IV, 880, 881, 884, 892; cf. 1092, 1093, 1094; — influence du platonisme, XII, 2265, 2277, 2288, 2289; cf. 2374. — Essence de Dieu (ἀγέννητος), IV, 1082, 1083, 1086 (noms absolus et relatifs); cf. III, 1190-91. — Dieu « est », IV, 1138; XII, 1192. — Distinctions des raisons en Dieu, IV, 1086; — noms divins, 1087, 1088; — incompréhensibilité, 1089; cf. 1135. — Dieu « cause » et création, 1092-94.

5° *Trinité.* — *a)* En général, VI, 1842; X, 2591 (mystère); XV, 1670-71, 1677-78; cf. 1679, 1680-81; 1729, 1755-58; VIII, 719, 721. — Défenseur du dogme de Nicée (avec les autres Cappadociens, I, 1838-40); cité personnellement : 1787, 1806, 1838, 1839, 1840, 1843, 1844, 1848, 2148. — Voir aussi VII, 375, 380, 381-85 (spécialement 383), 404, 406; XII, 2259, 2344-45; XV, 344. — *b)* Père (ἄναρχος), XII, 1189. — *c)* Fils, V, 2453-55 *(passim)*, 2458, 2460; — engendré par la volonté, XII, 1191; — Verbe, XV, 2657. — *d)* S.-Esprit : révélation, IV, 1624; — divinité, III, 1032-33; IV, 1759 (corriger le 1752 des *Tables*, 1255); V, 729-31, 787-88; VI, 1842; XV, 1678, 1679-81. — Contre les pneumatomaques, IV, 34; IX, 1464, 1473, 1474, 1476; cf. I, 1846. — Procession, V, 769, 774, 778, 780, 787-88; VI, 1842; XV, 1678, 1756-58; cf. XIII, 656, 660. — *e)* Questions spéciales : appropriations, I, 1710, 1715; — hypostase et personne en Dieu, VI, 1842; VII, 380-381-83, 384-85; cité : V, 840; — relations divines, XIII, 2137; cf. 2148, 2151, 2152; — unité d'opération *ad extra*, XV, 1823; — égale adoration des trois, I, 439; — influence du néo-platonisme, XII, 2322, 2343-46 *(passim)*; — missions, XV, 1837. — Mystère profond, X, 2591.

6° *Création et Providence.* — *a)* Création du monde, III, 2069, 2070 (Cappadociens), 2130, 2165; cf. VI, 2336; VIII, 723; — influence du platonisme,

xii, 2338 (monde intelligible), 2310 (âme), 2348, 2354 (création). — *b)* Providence, xiii, 950. — *c)* Créatures : Angélologie, i, 1193, 1199, 1204, 1207, 1209, 1213, 1215, 1216, 1217; iv, 361; cf. vii, 723; xii, 2351; — démons, iv, 361; cf. exorcisme, v, 1774; — hommes, tous de la même origine (pourquoi l'esclavage?), 504-05. — Péché originel (en Adam), pardonné par le Christ, i, 379; — péché originel (dans les descendants), xii, 347, 349, 361; cf. 377, 381; cité : 433, 457, 623, 1268. — Ame, i, 1024; vi, 554; xii, 2266, 2267 (influence néo-platonicienne), 2310; — traducianisme, xv, 1353.

7° *Jésus-Christ.* — *a)* Incarnation, vii, 1449, 1451; — essence, nature, hypostase dans les formules christologiques, 386, 397, 498, 499. — *b)* Union hypostatique, vi, 1842-43; vii, 441, 442, 458-60; xii, 1193; — antiapollinarisme, vii, 470, 497; cf. i, 1506; iv, 34; x, 2332 (dans la profession de foi de Nersès le Gracieux); viii, 1258, 1259, 1261; — opération théandrique, xv, 206; — adoration du Christ, i, 439; — kénose, viii, 2345. — *c)* Rédemption : vii, 1490, 1491; xiii, 1934, 1937, 1938, 1939, 1941; — agneau pascal, type du Christ Rédempteur, i, 583. — *d)* Science de Jésus-Christ, 590, 591; viii, 1260-61; xiv, 1636, 1639, 1641, 1647; — descente aux enfers, iv, 582; — cité : vii, 1449, 1451, 1452, 1490, 1531 (bibl.); xv, 802, 803, 805.

8° *Mariologie.* — Pureté absolue, vii, 891; cf. xii, 1268 (négation de l'immaculée conception?); — maternité divine, ix, 2352, 2354; et virginité, 2373-74; — protection effective de Marie, 2444, 2446.

9° *Église.* — Corps (mystique) du Christ, iv, 2152; — unité, xv, 2190; — autorité de l'évêque, iv, 2213; — pape : infaillibilité, vii, 1651; primauté, xiii, 280; pouvoir indirect, ii, 591; — Église primitive : don des langues, viii, 2594, 2596, 2597. — Église et État, iv, 2213. — Cité : v, 1687 (évêque à Nazianze avec son père).

10° *Sacrements.* — *a)* En général : ministre, x, 1785; cf. ii, 189; — caractère sacramentel, 1701; — efficacité (voir la plupart des références suivantes). — *b)* Baptême, xiv, 505, 506, 508, 522; cf. ii, 178, 180, 187, 189, 196, 198; vi, 366, 1606; viii, 2094; — identique pour tous, sans distinction de rang social, v, 467; — baptême privé, ii, 187; — des enfants, 193; cf. vi, 1606. — Retard apporté au baptême, ii, 211, 218; — sort de ceux qui meurent sans baptême, ix, 761; xii, 361. — Administration : jour et cérémonies, ii, 212, 215, 217; — catéchuménat, 1974-75, 1978, 1980, 1984; — imposition des mains, vii, 1326, 1340 (consignation). — *c)* Confirmation, iii, 1032-33. — *d)* Eucharistie : présence réelle, v, 1148, 1203, 1205; — transsubstantiation, xv, 1397; cf. v, 292; x, 1324; — forme de l'eucharistie, v, 211, 235, 286, 292; — sacrifice en général, xiv, 680; — messe, x, 909, 969; — messe orientale, 1324, 1325 (messe et croix), 1328, 1329, cf. 1938; — liturgie de la messe, xi, 1438, 1466, 1477, 1480, 1481, 1482, 1487; cf. i, 2577 (autel); vii, 1326; ix, 2105. — *e)* Pénitence : baptême laborieux, xii, 1090; — rémission des péchés, i, 148, 152; péchés capitaux, iii, 872; — satisfaction, xiv, 1151 (Cappadociens). — *f)* Extrême-onction (?), v, 1940. — *g)* Ordre : imposition des mains, xi, 1246; — communication du S.-Esprit, 1255, 1256; — grandeur du sacerdoce, 1278; — concélébration, vii, 1326. — *h)* Mariage et divorce, i, 477; — mariages ultérieurs, ii, 879; ix, 2097; — cérémonies, 2105.

11° *Eschatologie.* — Fin du monde, parousie, v, 2524; — résurrection, xiii, 2534, 2537; — jugement général, viii, 1784-86, 1787; particulier, 1786-87; cf. 1790; — ciel, bonheur des élus, ii, 682, 2489; vi, 1397; vii, 2365; cf. i, 115 (sein d'Abraham); iv, 2364, 2369 (nombre des élus); — purgatoire, xiii, 1200, 1245, 1254, 1260, 1324; cf. v, 2254; — enfer, 69-70, 79; iv, 13, 351; v, 2201, 2254; — limbes, ix, 761; — communion des saints, iii, 440. — Contre l'origénisme, cité : x, 1589.

12° *Vie spirituelle.* — *a)* Grâce : nécessité, vi, 1567, 1574; xii, 1263; — grâce sanctifiante, vi, 1606; — bonnes œuvres et mérite, x, 637-38; — foi et justification, viii, 2088, 2089, 2091, 2093, 2094; cf. vi, 366; — espérance, v, 649; — dons du S.-Esprit, iv, 1759; — vie chrétienne, viii, 2089. — *b)* Grâce et sainteté : création nouvelle de l'âme, xiv, 844; — appropriée à l'Esprit-Saint, xv, 1837, 1849. — Vie intérieure dégagée de la matière, xii, 2310; aboutissant à la contemplation, 2310, 2362-63, 2366-67; — relèvement de l'âme, 2368-69; vers la vision divine, 2372, 2374; par la purification, 2376-78; cf. 2381, 2383, 2385-86 (sur ces points, influence de Philon, 2289; cf. v, 1819; mais danger du platonisme, xii, 2308, 2319). — Ascétisme, i, 2076.

13° *Varia.* — Athanase (panégyrique de S.), ii, 1631; — aumône, i, 2564; x, 2440; cf. xv, 2324 (contre l'usure); — autel, i, 2577; — biens ecclésiastiques, ii, 855; — cathare (nom), 1987; — croix (apparitions), iii, 2355; — culte : adoration, i, 439; — images, vii, 769; xi, 423; reliques, 2334, 2341, 2348; saints, ii, 1631; xiv, 908, 911, 926, 933, 938; — Ériugène, v, 408; — eunuques, v, 1519; — grecs et latins, xiv, 1326-27; — guerre (légitimité), vi, 1912, 1916; — Julien l'Apostat, viii, 1948, 1950, 1962; — Némésius (correspondant), xi, 62; — Origène, xi, 1495; — persécution (fuite), vi, 959, 960, 962; — Simon le Magicien, xiv, 2139. — Cité : vii, 290; xii, 3018; xiii, 1154.

Voir H. Pinault, *Le platonisme de S. Grégoire de Nazianze*, Paris, 1925 : « Si l'évêque de Nazianze utilise l'hellénisme, il ne s'est pas laissé envahir par lui et ne s'identifie pas avec l'esprit grec. » J. Plagnieux, *S. Grégoire de Nazianze, théologien* (Paris, 1951), « étudie la manière dont S. Grégoire envisageait son œuvre de théologien et la manière dont il l'a effectivement réalisée ». Werhahn, *Gregorius Nazianzenus, Σύγκρισις βίων*, éd. critique et commentaire (*Klassisch-philos. Studien*, fasc. 15), Wiesbaden, 1953. Vischer, *Das Problem der Freundschaft bei den Kirchenväter Basilius der Grosse, Gregor von Nazianz und Chrysostomus*, dans *Theol. Zeitschrift*, ix, 1953, p. 173-200.

GRÉGOIRE DE NÉOCÉSARÉE, évêque iconoclaste (viii[e] s.). — Au conc. d'Hiéria, vii, 587. — Et le II[e] conc. de Nicée, xi, 421, 424.

GRÉGOIRE DE NÉOCÉSARÉE ou **LE THAUMATURGE** (Saint). — Notice [P. Godet], vi, 1844-47.

1° *Vie*, vi, 1844-45; — ordination, xi, 1246; — relations avec Origène, 1492, 1504; xiii, 945.

2° *Ouvrages.* — Authentiques, vi, 1845; — douteux, 1846; — apocryphes, 1846.

3° *Doctrine.* — *a)* Écriture : inspiration, vii, 2083; — canonicité de Baruch, ii, 1575; — Ecclésiaste, vi, 1845; iv, 2011-2024; — Hébreux, vi, 2073; — *b)* Profession de foi, i, 1669, 1674; iii, 2078 (création); corrigée par S. Basile, xv, 792. — *c)* Dieu : Impassibilité, vi, 1846. — Trinité, xv, 1651-52; cf. 1818; — notion de l'hypostase, vii, 372, 375; — Fils de Dieu, v, 2446-47; xiii, 660; consubstantiel, iii, 1605; Verbe, xv, 2656; — Esprit-Saint, v, 713; source de sainteté, xiii, 657; procession, v, 755-776; xv, 1646-47, 1651-52, 1756. — Écrits d'Apollinaire sous son nom, i, 1506. — *d)* Mariologie : virginité, ix, 2372. — *e)* Eucharistie, épiclèse, v, 251, 293. — *f)* Stations pénitentielles, xii, 790, 800. — *g)* Culte marial, ix, 2442-43; — reliques, xiii, 2333; — saints, xiv, 817. — *h)* Escha-

1° Textes édités : *Contre Eunomius*, éd. W. Jaeger, Berlin, 1921; *Lettres*, éd. G. Pasquali, Berlin, 1921; *Discours catéchétique*, éd. Strawley, Cambridge, 1903; *Discours catéchétique*, intr., texte et trad. par L. Méridier, Paris, 1908; *Vie de Moïse*, intr. et trad. par J. Da-

niélou, Paris, 1941, coll. *Sources chrétiennes; La Création de l'homme*, intr. et trad. par J. Laplace, Paris, 1943, *ibid.*

2° Voir D. Amand, *Fatalisme et liberté dans l'antiquité grecque*, Louvain, 1945. Urs von Balthasar, *Présence et pensée. Essai sur la philosophie religieuse de Grégoire de Nysse*, Paris, 1942. J. Bayer, *Gregors von Nyssa Gottesbegriff*, Giessen, 1935. H. F., *The Platonism of Gregor von Nyssa*, Berkeley, 1930. J. Daniélou, *Platonisme et théologie mystique. Essai sur la doctrine spirituelle de Grégoire de Nysse*, Paris, 1944; *L'apocatastase chez S. Grégoire de Nysse*, dans *Recherches*, xxx, 1940, p. 328 sq.; *L'acolouthia chez Grégoire de Nysse*, dans *R. sc. rel.*, xviii, 1953. J. Dräseke, *Zu Gregorios von Nyssa. Zu der trinitär. Ausführung in De orat. dom. hom. III*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, xxviii, 1907, p. 387 sq. S. Ende von Ivanka, *Vom Platonismus zur Theorie der Mystik. Zur Erkenntnisslehre Gregors von Nyssa*, dans *Scholastik*, xi, 1936, p. 163 sq.; *Hellenistisches und christliches im frühbyzantinischen Geistsleben*, Vienne, 1948. J. Gaïth, *La conception de la liberté chez Grégoire de Nysse*, Paris, 1953. Goggins, *The Time of Gregor of Nyssa as reflected in the Letters*, Washington, 1947. M. Gomès de Castro, *Die Trinitätslehre des hl. Gregor von Nyssa*, Fribourg-en-Br., 1938. Severino Gonzales, *La formula* Μία φύσις, τρεῖς ὑποστάσεις *en San Gregorio de Nisa*, Rome, 1939. F. Hilt, *Amphilochius von Ikonien in seinem Verhältniss zu den grossern Kappadozien*, Vienne, 1948. G. Horn, *L'amour divin. Note sur le mot « Eros » dans S. Grégoire de Nysse*, dans *R. A. M.*, vi, 1925, p. 378 sq.; *Le « miroir », la « nuée ». Deux manières de voir Dieu d'après S. Gr. de Nysse*, dans *R. A. M.*, viii, 1927, p. 118 sq. G. Isaye, *L'unité de l'opération divine dans les écrits trinitaires de S. Grégoire de Nysse*, dans *Recherches*, xxvii, 1937, p. 422 sq. V. Koperski, *Doctrina S. Gregorii Nysseni de processione Filii Dei*, Rome, 1936. J. Lenz, *Jesus Christus nach der Lehre des hl. Gregor von Nyssa*, Trèves, 1925. R. Leys, *L'image de Dieu chez S. Grégoire de Nysse*, Paris, 1951, Coll. « *Museum lessianum* ». A. Lieske, *Die Theologie der Christusmystik des Gregor von Nyssa*, dans *Zeitschrift für kathol. Theol.*, 1947, p. 1-45, 129-68, 315-340. M. Pellegrino, *Il platonismo di S. Gregorio Nisseno nel dialogo « interno all'anima e alla risurrezione »*, dans *Riv. di filos. neoscol.*, xxx, 1938, p. 437 sq. J. B. Schœmann, *Gregors von Nyssa theologische Anthropologie als Bildtheologie*, dans *Sch.*, xviii, 1943, p. 31sq. E. Stephanou, *La coexistence initiale du corps et de l'âme d'après S. Grégoire de Nysse et S. Maxime l'Homologète*, dans *É. O.*, xxxv, 1932, p. 304 sq. Völker, *Die Mystik Gregors von Nyssa in ihren geschichtlichen Zusammenhängen*, dans *Theol. Zeitschrift*, ix, 1953, p. 338 sq.

GRÉGOIRE PALAMAS. — Voir *Palamas* et *Palamite* (Controverse); et xi, 1735-1818.

GRÉGOIRE LE PRÊTRE (viie s.). — Auteur d'une Vie de S. Grégoire de Nazianze (*P. G.*, xxxv, 244-304). Ne doit pas être identifié avec *Grégoire de Césarée*, cf. *supra*. — Cité : i, 1941.

GRÉGOIRE DE RIMINI. — Notice [N. Merlin], vi, 1852-54. — *Doctor authenticus*, iv, 1508. — Dieu, objet de la théologie, i, 2513; — vision de Dieu, vi, 1394; — ignorance issue du péché et connaissance de Dieu, iv, 832; cf. ix, 1197; — Trinité : distinction des personnes, xv, 1724. — Nominalisme, xi, 888 (influence d'Occam); cf. 769. — Doctrine du péché originel : nature, xii, 495, 506, 507, 508, 538; — sur la pensée de S. Bonaventure, 538; — qualité morbide, 542-43; — péché originel et concupiscence, ix, 1210; — et libre arbitre, xi, 771; — peines, xii, 496; — enfants morts sans baptême, 544; cf. ii, 370; — justification, viii, 2131; ix, 1197. — Péché philosophique, xii, 263. — Ordre moral et fin dernière, xi, 770. — Sur la pénitence, xii, 1038, 1039. — G. et Thomas de Bradwardine, xv, 771, 772. — Influence sur Luther, ix, 1224; xv, 772. — Cité : i, 974, 2476, 2554; ii, 819; iv, 1561; vii, 1082; viii, 202, 2128; xv, 3313.

Voir la riche bibliographie de *Catholicisme* (A. Trapé O. E. S. A.), v, 270.

GRÉGOIRE DE SYRACUSE. — Voir *Grégoire Asbestas, supra*, 1929.

GRÉGOIRE DE TAPHAR (Saint) (mort en 552). — Auteur présumé (?) d'une controverse avec les Juifs, viii, 1878.

GRÉGOIRE TÉGHA. — Auteur arménien du xiie s. — Ses ouvrages, i, 1941; cf. *Tables*, 265.

GRÉGOIRE DE TOURS (Saint) (538-594?). — Grégoire, qui s'appelait primitivement *Georges* et *Florent*, appartenait à une famille sénatoriale de l'Auvergne. Né à Clermont, différentes péripéties l'amènent à Cavaillon, puis à Clermont, à Tours, à Lyon et à Brioude. Finalement il est élu évêque de Tours, à la mort d'Euphrone, cousin de sa mère Armentaria (573) (cf. *Catholicisme*, v, 262).

L'œuvre principale de Grégoire est son *Historia ecclesiastica* en 10 livres. Parmi les récits hagiographiques, citons les quatre livres des Miracles de S. Martin *(de virtutibus S. Martini)*; les trois livres à la gloire de S. Julien de Brioude *(De miraculis S. Juliani)*; les chapitres ou écrits à la gloire des martyrs ou des confesseurs *(De gloria martyrum, De gloria confessorum; Vitæ Patrum)*; les Miracles de S. André, la Passion des sept dormants d'Éphèse; enfin le *De cursu stellarum* où, d'après les observations astronomiques, sont réglés l'heure, la durée, et même le contenu de l'office.

De multiples intérêts sont à relever dans ces œuvres variées. Quelles que soient leurs imperfections, on peut dire avec J. de Ghellinck : « Sans lui [Grégoire], presque toute source historique sur l'histoire primitive des Francs aurait échappé à notre connaissance » (*Littérature latine au Moyen Age*, i, 14).

1° *Questions de doctrine.* — Anachorètes, i, 1139; — argent (commerce de l'), xv, 2332; — assomption, i, 2130, 2133; — autel, 2581; — baptême (imposition des mains), ii, 230; vii, 1377, 1378-79; — saint chrême, onction chrismale, ii, 2398, 2403; iii, 1040; — communion sous une seule espèce, 559; — déposition des clercs, iv, 502; — guerre (légitimité), vi, 1912; — honoraires de messes, vii, 74; — messe gallicane, x, 1370, 1371, 1373, 1375, 1376, 1378; — miracles (utilité apologétique), 1851; — ordalies, xi, 1140; — Pâques (date), xi, 1964; — pénitence, xii, 828-29, 831; cité : 813, 815, 947; cf. xiv, 1138 (satisfaction); 1162 (entrée en religion, succédané de la satisfaction); — reliques, xiii, 2345-46, 2354, 2360; — résurrection, 2543; — saints (gloire et vie), ii, 1630; xiv, 942; — Trinité (profession de foi), xv, 1703; — usure, 2332.

2° *Questions de personnes.* — Édition de ses œuvres par dom Ruinart (introduction, traduction), xiv, 161; — S. Hilaire (sa mort), vi, 2396; — S. Irénée (épiscopat et martyre), vii, 2396-97, 2397-98; — S. Martin de Braga chez les Suèves, x, 203-04; — S. Polycarpe (sa fête et la fête d'autres martyrs), ix, 834; — S. Remi (pontificat), xiii, 2380; — Reticius, 2571; — Théodore (moine gaulois) à G., xiv, 3091, 3094.

Cité : ii, 1890; vii, 1377, 1378.

Jean des Graviers (dans *Catholicisme*, v, 265) donne la bibliographie suivante : « On reviendra toujours avec profit à l'édition de Ruinart (Paris, 1699). La prestigieuse préface et les notes ont souvent été utilisées ou imitées; jamais, et de loin, elles n'ont été égalées. Ruinart avait collationné de bons manuscrits. Pour l'édition, il a supprimé les fautes d'orthographe, des fautes d'accord, des graphies singulières. Mais son texte est bon et les éditions critiques les plus modernes ne conduisent à le modifier que pour de rares détails. Cette édition a été reproduite par Migne (*P. L.*, lxxi).

« La meilleure édition critique est celle des *M. G. H.*, *Script. rerum merovingicarum*, i, Hanovre, 1885 (Krusch et Arndt); rééd. de la première partie par Levison, 1951.

« Parmi les traductions, celle de Guizot, Paris, 1823; améliorée dans la réédition de Jacobs, Paris, 1861. On connaît l'adaptation d'Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, Paris, 1840.

« G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'hist. mérov.*, Paris, 1872. — O. M. Dalton, *The history of the Franks by Gregory of Tours*, Oxford, 1927. — S. Dill, *Roman Society in Gaul in the Merovingian Age*, Londres, 1926. — H. Delehaye, *Les recueils antiques de miracles de saints*, dans *Anal. Boll.*, XLIII, 1925. — Pour le culte de S. Grégoire de Tours, consulter : H. Quentin, *Martyr.*, 230; V. Leroquais, *Les sacramentaires et les missels mss.*, III, 371; *Les bréviaires mss.*, v, 129; *Les psautiers mss. lat.*, II, 409. »

GRÉGOIRE D'UTRECHT. — Non pas vraisemblablement troisième évêque de cette ville, mais disciple et compagnon de S. Boniface apôtre de la Germanie, ainsi que l'affirme son biographe, S. Ludger, évêque de Munster (mort en 909). Sa date de naissance doit être fixée vers 707, et celle de sa mort vers 776. Il fut abbé de S.-Martin d'Utrecht et, à la mort de S. Boniface, reçut du pape Étienne II la direction de la mission de Frise. — *Catholicisme*, v, 265.

GRÉGOIRE DE VALENCIA. — Voir *Valencia*, et xv, 2465-97.

GRÉGORAS (Nicéphore). — Voir *Nicéphore Grégoras;* et XI, 455-67.

« GREGORIANUM ». — Revue publiée par les professeurs de l'Université Grégorienne à Rome; elle occupe une place importante parmi les périodiques de haute culture ecclésiastique. Les articles et recensions sont rédigés en latin, allemand, anglais, espagnol, français ou italien. Elle a été relativement peu citée dans le *D. T. C.*

Citée : VIII, 242; — sur le purgatoire, IX, 1986 (bibl.); XIII, 1252, 1255, 1325 (bibl.); — sur l'ordre, XI, 1257, 1262, 1333 (bibl.); — Origène, XI, 1558; — amour de Dieu et attrition, XII, 993; — perfection, 1250; — Pierre Lombard, XII, 1974; — probabilisme, XIII, 426; — sacrements, XIV, 571, 575, 576, 585, 644 (bibl.); — Trinité, XV, 1747, 1807; — unité de l'Église chez S. Cyprien, 2186; — sur le mouvement thomiste, 831.

GRÉGORIEN. — Eau grégorienne, IV, 1982; — chant gr., VI, 1779; — réforme grégorienne, XI, 1883; — trentain g., XV, 1408; — sur le calendrier grégorien, VI, 1812 (voir *Tables*, 198); — sacramentaire G., 805; cf. X; 1387, 1402; XI, 1263; XII, 818; XIII, 1236, 1443. — Cf. *Tables*, 1919.

GREGORIO (Maurice de). — Notice [R. Coulon], VI, 1864-66.

GREGOROVIUS (Ferdinand), poète et historien allemand (1824-1891). — Après avoir suivi les cours de théologie à l'université de Kœnigsberg, il renonça à l'état ecclésiastique et se fit connaître par des productions littéraires. Les deux ouvrages qui nous intéressent sont : *Les tombeaux des papes à Rome*, 1857 (trad. en français); *Rome au Moyen Age*, 1886-89.

Cité à propos du Grand Schisme d'Occident : II, 113.

GREGORY, professeur d'exégèse du N. T. à l'université de Leipzig. — Engagé dans l'armée allemande à la guerre de 1914, il fut tué le 9 avr. 1917. Il était né en Amérique en 1847. Élève de Tischendorf, il écrivit d'après les notes de son maître et ses propres réflexions un véritable traité de critique textuelle, qui parut plus tard sous le titre *Textkritik des Neuen Testaments*. — L. Pirot, dans *D. B. S.*, III, 1369.

Cité : VIII, 261, 265 (S. Jacques), 1669 (S. Jude); XIII, 168 (sur Étienne Tempier).

GREIFFENKLAU (Ph. von), évêque de Wurzbourg (XVIIIe s.). — Son influence sur la publication de la *Théologie de Wurzbourg*, XV, 3556.

GREINER (A.), pasteur luthérien contemporain : son aveu sur l'unité de foi nécessaire dans l'Église chrétienne, XV, 2224.

GREITH (Charles-Joseph). — Né le 25 mai 1807 à Rapperswil (Suisse), nommé évêque de S.-Gall en 1862, mort en 1882. Au moment du conc. du Vatican, il était parmi les opposants à la définition de l'infaillibilité; mais, le dogme une fois promulgué, il se soumit immédiatement et en prit la défense. Outre l'ouvrage signalé *D. T. C.*, XIV, 2757, ses écrits se rapportent à l'histoire de son diocèse et à son évangélisation par S. Colomban et S. Gall. En collaboration avec Ulber, il avait publié un *Manuel de philosophie* (3 vol., 1853-57). — Hurter, VI, 1706-08.

GRELEWSKI (Stanislas). — Auteur d'une thèse de doctorat en droit canonique (Strasbourg, 1924), sur la réaction contre les ordalies en France.

Cité : XI, 1143, 1145.

GRENADE (Louis de). — Voir *Louis de Grenade*, et IX, 953.

GRENFELL (Bernard), professeur à l'université d'Oxford (mort en 1926). — Son nom est attaché à la découverte et à la publication de nombreux papyrus trouvés dans les sables de Behnesa (l'antique *Oxyrhynchus*) : « Parmi ces papyrus certains firent grande sensation : les ΛΟΓΙΑ ΙΗΣΟΥ *Sayings of our Lord from an early greek papyrus*, Londres, *Egypt Exploration fund*, 1897. Ils figurèrent au t. I de *The Oxyrhynchus papyri* (Londres, 1898, p. 1-3), avec des fragments de Matthieu, I, 1-9, 12, 14-20 du IIIe-IVe s. (p. 4-6). D'autres logia, qui firent bien moins parler d'eux, furent découverts sept ans plus tard, en 1904, au même endroit : *New Sayings of Jesus and a fragment of a lost Gospel from Oxyrh. papiri*, Londres, 1904; ils furent eux aussi reproduits dans la même collection *The Oxyrhynchus papiri* (IV, 1904, p. 1-22). Sur ces logia et le cas qu'il convient d'en faire, voir l'article si documenté et si judicieux publié dans *D. B. S.*, I, 159-198, par L. Vaganay. Cf. aussi dom Leclercq, au mot *Papyrus*, dans *D. A. C. L.*, XIII, 1443-52.

« Les seize premiers tomes de la collection *The Oxyrhynchus papyri* furent publiés par Grenfell avec le concours de Hunt, sauf pour les t. VIII, IX et une partie du XV, dont Hunt assuma seul la charge.

« On doit aussi à Grenfell, en collaboration avec Hunt, la publication de la collection de papyrus de Lord Amherst of Hackney, l'une des plus riches parmi les collections privées et dont toutes les pièces furent acquises en Égypte après 1897 : B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *The Amherst papyri, being an account of the greek papyri in the collection... at Didlington Hall*, part. I, *The Ascension of Isaiah and other theological fragments*, in-4°, Londres, 1900, VIII-48 p., 9 pl.; part. II, in-4°, Londres, 1901 » (L. Pirot, dans *D. B. S.*, III, 1371-72).

Voir note, V, 1631-32. — Cité : 1048; VI, 2274; X, 832.

GRENIER (dom Pierre) (mort en 1789). — Plan d'études et lettre-programme de dom d'Achery chez les mauristes, X, 417-18; cf. 438.

GRESSMANN (Hugo) (né en 1877, mort en 1927). — Gressmann enseigna l'exégèse de l'A. T. et l'histoire des religions sémitiques aux facultés de théologie protestante de Kiel (1902-06) et de Berlin (1906-27). Il fut directeur de la *Zeitschrift für die Alttestamentliche Wissenschaft* (1924-27).

Bien que formé à l'école de Wellhausen, Gressmann suivit Gunkel (cf. *Tables*, 2004) dans ses vues d'une exégèse plus indépendante : « A l'exemple de Gunkel, il se fit l'apologiste de l'interprétation *mythique* de l'Écriture. A ses yeux, les archives d'Israël prenaient figure de documents culturels dont les conceptions ne pouvaient être comprises qu'à la lumière des croyances polythéistes répandues dans le monde où elles avaient apparu. Sous la plume des écrivains israélites et sous l'action des théologiens qui les inspiraient, ces conceptions s'étaient certes spiritualisées, mais sous le vêtement nouveau dont on les recouvrait elles gardaient intactes leur valeur mythique primitive. C'est ainsi qu'au jugement de Gressmann, « l'eschatologie des prophètes, loin d'être une création « originale du génie d'Israël, n'est que l'aboutissement « d'une longue évolution ou encore la sublimation de « conceptions anciennes et fortement chargées d'éléments « mythiques ». Il en serait de même de certaines vues dogmatiques des évangiles qui trouveraient leurs attaches dans un passé très reculé... » (L. Hennequin, dans *D. B. S.*, III, 1372).

Principaux ouvrages : *Ursprung der israelitisch-jüdischen Eschatologie*, 1905; *Die Ausgrabungen in Palästina und das Alte Testament*, 1908; *Altorientalische Texte und Bilder zum Alten Testament*, 1909, 2e éd., 1926-27; *Aelteste Geschichtsschreibung und Prophetie Israels*, 2e éd., 1921; *Gilgamesch-Epos*, 1911, en coll. avec A. Ungnad; *Mose und seine Zeit*, 1913; *Die Anfänge Israels*, 2e éd., 1922; *Das Weihnachtsevangelium*, 1914; *Die Lade*

Jahves und das Allerheiligste des salomonischen Tempels, 1920; *Die Aufgaben der alttestamentlichen Wissenschaft*, 1923 (dans la revue dont il fut directeur); *Der Messias*, 1929.

Sa thèse générale (à propos du livre des Nombres), IX, 697. — Sur les livres de Samuel, XIII, 2783. — Pas de mandéisme préchrétien, XIV, 435. — Messianisme, X, 1408, 1482 (bibl.).

GRETILLAT (Aug.), théologien protestant de la fin du XIXe s. — Sa thèse sur la justification, VIII, 2205, 2215. — Applications : à l'effet du baptême, II, 333; VIII, 2220; — au mérite et aux œuvres, X, 577, 580, 586, 600-01, 779. — Droits du démon et rédemption, XIII, 1942. — Cité : 2001.

GRETSER (Jacques). — Notice [P. Bernard], VI, 1866-71. — Sur un manuscrit de Ste Ermangaude, V, 1241; — sur une polémique de Folmar et de Geroch de Reichersberg, 1265; cf. I, 415 (*Tables*, 1574); — sur une discussion eucharistique entre Samonas et Achmed le Sarrazin, 1379; — sur les bénédictions, IX, 829; — sur l'adoration du diable par certains hérétiques, 1047; — sur l'enfer, V, 102. — Cité : VIII, 1048.

GRÈVE. — Étude générale [L. Garriguet], VI, 1871-76. — On se contentera d'indiquer les divisions de l'article, avec quelques références aux autres études parues dans le *D. T. C.*, les différents points touchés par l'auteur devant être précisés en raison de l'évolution du problème de la grève.

a) Notion, VI, 1871; — la G. est une plaie (Léon XIII), IX, 356. — *b)* Légitimité, VI, 1872-73; — sur le contrat de travail, « annulé » par la G., voir SALAIRE, XIV, 979-99. — *c)* G. et sabotage, VI, 1873; — G. et apprentissage révolutionnaire du prolétariat, XIV, 2317; — un cas de résistance au pouvoir, XV, 1969-70. — *d)* G. et liberté du travail, VI, 1874; — deux exemples d'apaisement des conflits : le cardinal Manning en Angleterre, IX, 1912; — syndicats chrétiens en Hollande, XII, 86-87. — *e)* G. des patrons; lock-out, VI, 1875. — *f)* Problème moral : obligation d'éviter les G., 1875.

L'article du *Dictionnaire* sur la grève datant de 1920 (*Imprimatur* de 1914), on reprendra la question assez longuement, en raison des changements profonds survenus depuis cette époque. La question du lock-out ne peut être séparée de celle de la grève. On ajoutera enfin quelques notes sur le règlement pacifique des conflits du travail. D'où le plan :

Grève : I. Définition. Éléments. Division. II. Évolution de la reconnaissance juridique du droit de grève. III. Chronologie des grèves. IV. Sociologie de la grève. V. Moralité de la grève. VI. Moralité de quelques formes de grève.

Lock-out : I. Définition. II. Lock-out et grève. III. Légitimité.

Règlements pacifiques des conflits du travail.

1. Grève. — I. DÉFINITION. ÉLÉMENTS. DIVISION. — 1° *Définition.* — Léon XIII, dans *Rerum novarum*, parlait de « chômages voulus et concertés ». On pourrait définir la grève : l'arrêt collectif et concerté du travail, de la part des salariés, pour appuyer, par une pression sur les patrons, sur le public, sur le pouvoir de l'État, une revendication en principe d'ordre professionnel.

2° *Éléments.* — De cette définition, on peut retenir, comme éléments caractéristiques d'une grève :

a) L'*action concertée.* Ceci suppose une entente préalable, une décision de grève, et la mise en application de cette décision. La grève est un phénomène collectif. Il faudra bien retenir ce caractère quand on parlera du droit de grève : on ne peut pas envisager exactement le droit de grève comme un droit individuel, à la manière des droits de l'homme, ou des droits de la personne humaine;

b) L'*arrêt du travail.* Sous cet aspect, on ne peut parler que dans un sens imparfait de grève à propos de la grève perlée. Au reste, du point de vue juridique, la grève perlée n'est pas assimilée à la grève, puisqu'elle n'est pas une cessation de travail. Mais, par ailleurs, il serait peu logique de retenir la durée comme élément constitutif de la grève. Il y a des « grèves-avertissements » qui sont bien des arrêts collectifs et concertés de travail;

c) Enfin l'*intention d'appuyer une revendication*, généralement d'ordre professionnel, à savoir : défendre ou améliorer les conditions de travail. En fait, l'évolution de la grève tend à retenir de moins en moins ce troisième élément comme constitutif. La grève fut longtemps le grand — et pour ainsi dire le seul — instrument pour essayer d'obtenir une amélioration des conditions de travail. Elle devient aussi un moyen d'attirer l'attention sur l'un ou l'autre point, ou de protester contre des mesures qui n'ont parfois qu'un lien très lâche avec des intérêts d'ordre professionnel : que l'on songe, par ex., à la grève de l'état-civil par les municipalités de l'Ouest en mai 1948 ou mai 1949, pour la liberté scolaire; ou encore, à la grève des chauffeurs de taxis parisiens pour protester contre le retrait du permis de conduire, à la grève des étudiants en 1951 pour la Sécurité sociale, à la grève fiscale,... aux grèves de la faim. Dans la plupart de ces cas, comme dans les grèves perlées, il s'agit de formes plus ou moins dégradées de grève, n'ayant avec la grève proprement dite qu'une certaine analogie. De même a-t-on eu, en France, les grèves d'août 1953, grèves à tendance générale, qui, partant de mobiles professionnels, en vinrent vite à s'étendre et à prendre l'allure de grèves de protestation contre un style politique.

3° *Division.* — *a)* D'après le *but* qu'elle se propose, la grève sera : *défensive*, en tant que réaction collective d'un groupe de salariés devant une injustice; — *offensive*, en tant qu'il s'agit non plus tellement de droits acquis et définis par un contrat, mais de faire progresser en les modifiant les conditions des travailleurs par une intégration réelle dans la société et une accession à leurs responsabilités.

b) Selon la *forme* qu'elle adopte, on aura : la *grève tournante*, qui s'applique alternativement et pour une durée illimitée à tel atelier, à telle usine, à tel service d'intérêt public; — la *grève-éclair*, qui éclate à l'improviste, sans que rien n'ait permis à l'employeur de deviner les intentions des ouvriers et de les prévenir; — la *grève-manifestation*, généralement courte, pour fournir une preuve tangible de la solidarité ouvrière; — la *grève-avertissement* : les ouvriers quittent l'usine pour quelques heures, afin de montrer au patron qu'ils ne reculeront pas devant la grève tout court; — la *grève perlée* : limitation volontaire de l'effort et du rendement; — le *sabotage* : destruction ou détérioration des matières premières, des instruments de travail ou du produit; — la *grève avec occupation* des lieux de travail...

c) Selon l'*enjeu* du conflit, la grève sera : *professionnelle;* c'est celle que l'on a définie : il s'agit, soit de réagir contre une atteinte aux droits des salariés, soit de réaliser progressivement, dans la condition des salariés, des améliorations par la transformation des rapports professionnels; — *révolutionnaire :* elle fait partie d'un ensemble de moyens qui tous visent au même résultat : soit établir l'État-ouvrier, soit travailler à la suppression de tout État; la grève tend alors à la révolution, qu'elle prépare; même si telle grève échoue par rapport a tels objectifs précis, elle n'est pas inutile, car elle entretient et accroît la combativité ouvrière; — *politique :* la grève s'attaque à l'État exerçant un pouvoir économique; ou même elle vise à faire pression sur l'État dans l'exercice de son pouvoir proprement politique : composition de l'équipe gouvernementale, orientation de la politique étrangère, etc.

II. ÉVOLUTION DE LA RECONNAISSANCE JURIDIQUE DU DROIT DE GRÈVE. — Le droit français a subi sur ce point une évolution qui part du délit de grève pour aboutir à la reconnaissance d'un droit de grève qu'on ose à peine réglementer. L'évolution de ce droit est largement tributaire du droit de coalition, puisqu'il s'agit d'une action concertée.

1° *La condamnation des coalitions.* — Dès avant la Révolution française, les mouvements ouvriers n'étaient pas tellement rares, en raison des abus que peu à peu entraînèrent les corporations. On assiste alors à ces arrêts concertés de travail, souvent par solidarité envers un compagnon spécialement maltraité, qu'on appelait alors « trics » ou « cabales », bien qu'ils fussent formellement interdits.

La Révolution se fait au nom de la liberté des droits de l'homme, se défie de la société, interdit toute association et isole le travailleur. Elle est donc franchement hostile au droit de grève. La loi Le Chapelier, du 14-17 juin 1791, et la loi du 22 germinal an XI prohibent la coalition, c.-à-d. l'entente concertée des ouvriers comme des patrons pour défendre leurs intérêts. On peut toutefois noter que, dès ce moment, une certaine différence est faite entre la coalition ouvrière et la coalition patronale, cette dernière étant envisagée de façon plus bienveillante : les employeurs qui enfreignaient l'interdiction de former des coalitions étaient punis d'une amende et, s'il y avait lieu, d'un mois d'emprisonnement au maximum, mais seulement dans le cas où la coalition était injuste ou abusive. Au contraire, en toutes circonstances, quel que soit le but de la coalition ouvrière, ses membres encouraient trois mois de prison.

Le Code pénal de 1808 renforce cette tendance : l'article 414 contre les coalitions patronales laisse au juge un pouvoir d'appréciation, tandis que l'article 415 réprime le délit de coalition pour les travailleurs et le condamne sévèrement par la prison (un à trois mois, trois à cinq ans pour les meneurs).

Après une éphémère reconnaissance du droit de coalition par la révolution de 1848, la loi du 27 nov. 1849 interdit de nouveau la coalition sous peine de sanctions pénales; la seule différence, semble-t-il, est que l'inégalité entre la coalition patronale et la coalition ouvrière est supprimée.

2° *Admission de la liberté de coalition.* — La reconnaissance du droit de coalition va se faire sous l'influence d'un double courant : doctrinal et politique.

Le premier est représenté par l'école interventionniste, laquelle a beau jeu de faire remarquer l'hypocrisie du principe de non-intervention de l'État, dont se réclame le régime libéral. En fait, dit-elle, l'État n'est pas neutre : il prend position, par ex. en aménageant d'une certaine façon le régime de la propriété. L'État intervient forcément. Ce qui est en cause, c'est, non pas le fait de son intervention, mais l'orientation de cette intervention. Dès lors, pourquoi ne pas reconnaître le droit de coalition, de façon à permettre aux ouvriers de défendre leurs intérêts?

Par ailleurs, certains hommes politiques agissent dans le même sens. Émile Ollivier, par ex., réclame au nom de l'intérêt général l'abrogation de cette loi injuste. Et Napoléon III est trop heureux de trouver ce moyen de rallier à son régime la classe ouvrière.

La loi du 25 mai 1864 supprime le délit de coalition, modifie les art. 414, 415 et 416 du Code pénal. Elle remplace le délit de coalition par le délit d'entrave à la liberté du travail. Ceci permet d'ailleurs de restreindre considérablement le jeu de la grève, laquelle est tolérée plus que légalement reconnue. A proprement parler, la coalition n'est pas reconnue comme un droit; elle reste envisagée comme une solution de force : simplement, elle n'est plus réprimée. Le gréviste pouvait être poursuivi, non pour fait de grève, mais pour constitution d'association illicite.

La loi du 24 mars 1884 comble cette lacune : il suffit désormais que la grève soit prise en charge par un syndicat pour que le délit d'association disparaisse. Cette loi de 1884 accentue le libéralisme, abroge la condamnation de la « mise à l'index », c.-à-d. de l'interdiction de travailler dans des entreprises déterminées : l'art. 416, qui réprimait la mise à l'index, est abrogé.

En fait, d'ailleurs, cette loi de 1884 n'a pas été accueillie avec tellement d'enthousiasme : elle inquiétait les meneurs ouvriers habitués à l'action clandestine et illicite; le devoir de déclarer les membres apparaissait comme une mesure de police. Pendant une dizaine d'années, cette loi fut pratiquement inappliquée. C'est seulement en 1895 que le mouvement prendra de l'ampleur.

Théoriquement, les lois de 1936, en introduisant dans notre droit la conciliation et l'arbitrage obligatoires avant toute grève ou lock-out, suppriment le droit de grève; mais elles ne rétablissent pas les pénalités de la coalition antérieures à 1864.

3° *Reconnaissance du droit de grève par la constitution.* — Après un bref retour en arrière avec la Charte du travail et le décret du 4 oct. 1941 qui interdit grève et lock-out — sans toutefois qu'une sanction accompagne cette interdiction — le préambule de la constitution du 27 oct. 1946 érige la grève en droit fondamental : « Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent » (un premier projet proposait : « Le droit de grève est reconnu à tous dans le cadre des lois qui le réglementent »). Cet article, en l'absence de lois et de textes complémentaires, fut voté sur une équivoque : pour les marxistes, c'était l'affirmation d'un droit sans limites; les non-marxistes y voient un principe que peuvent limiter les intérêts supérieurs du bien commun et de l'ordre public. Les lois antérieures, que n'abroge pas le préambule de la constitution, limitent donc le droit de grève. Mais on verra par la suite que les lois postérieures qui le réglementent sont restées jusqu'ici bien timides. Elles ont surtout porté sur deux points :

a) La grève est interdite à certaines catégories d'agents de l'État. Déjà le Code pénal (art. 123 et 126) visait les fonctionnaires détenteurs d'une partie de l'autorité publique; les lois du 27 déc. 1947 et du 28 sept. 1948 portent sur les gendarmes et les C. R. S.

b) La loi du 11 févr. 1950 proclame que *la grève ne rompt pas le contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié.* Cette loi, dont l'importance dépasse le cadre juridique, met fin à une longue controverse portant sur le point : la grève rompt-elle, ou suspend-elle seulement le contrat de travail? On voit toute l'importance de cette précision : dans le premier cas, le patron avait le droit de remplacer les grévistes, ceux-ci faisant la grève à leurs risques et périls; dans le second cas au contraire, ils restaient attachés à telle usine et avaient le droit d'y reprendre leur place après la grève.

Ce dernier point de vue était surtout soutenu par les socialistes et de nombreux juristes, se référant à la volonté du gréviste. L'ouvrier en grève, disaient-ils, ne songe nullement à déserter l'atelier, à rompre les liens qui l'attachaient au patron; il compte bien, la grève terminée et quelle qu'en soit l'issue, reprendre sa place à l'usine. Il ne veut pas mettre fin aux relations de travail, mais les continuer sous des conditions différentes ou meilleures. Pour obtenir ce changement ou cette amélioration des conditions du contrat, il cesse le travail sans vouloir rompre le contrat de travail. Il s'agit donc uniquement de l'inexécution partielle et temporaire d'un contrat comportant des prestations excessives et devenu inadapté : la partie lésée ne saurait s'en prévaloir pour déclarer le contrat rompu.

Au contraire, la jurisprudence et la plupart des économistes ont longtemps soutenu la thèse de la grève-rupture. Pour eux, les ouvriers entendaient bien ne plus travailler aux conditions contre lesquelles ils s'insurgeaient. Ils rejetaient donc le contrat qui les liait jusqu'à cette heure. Faire grève, c'est, pour l'ouvrier, reprendre sa liberté : il ne peut le faire qu'en résiliant le contrat qui l'attachait au service du patron. La grève est une dénonciation tacite du contrat de travail, pour obtenir un nouveau contrat plus favorable. Ce fut pendant longtemps l'opinion de la Cour de cassation. Cependant, celle-ci commence à faire quelques concessions à l'opinion opposée, dans les grèves de 1936 (Cass. civ., 15 juin 1937; *Dalloz périodique* [= *D. P.*], 1938, I, 23; 4 août 1937, *D. P.*, 1938, I, 23...). En 1939, la Cour supérieure d'arbitrage se rallie à la thèse de la grève-suspension (Cour sup. d'arb., 19 mai 1939; *Droit social*, 1939, p. 199; voir A. Desqueyrat, *La grève d'hier et d'aujourd'hui*, dans *Travaux de l'Action populaire*, n. 27, févr. 1949, p. 81-95). Il faut d'ailleurs avouer qu'il est difficile de voir dans une grève d'avertissement de vingt-quatre heures une rupture du contrat de travail! La jurisprudence s'affirme progressivement dans ce sens, ce qui n'empêche pas des discussions passionnées jusqu'au vote de la loi du 11 févr. 1950 (voir P. Durand, *La fin d'une controverse : les effets de la grève sur le contrat de travail (l'art. 4 de la loi du 11 févr. 1950)*, dans *Droit social*, mars 1950, p. 118-26).

Les deux grands arguments qui, au cours des débats, furent avancés en faveur de la théorie de la grève-suspension peuvent se résumer ainsi : S'il est vrai que, en fait, la reconnaissance du droit de grève par le préambule de la constitution de 1946 n'ajoute rien aux solutions antérieures du droit qu'elle consacre désormais, cette reconnaissance solennelle du droit de grève s'accommode mal de la rupture du contrat. Il y a maintenant une sorte de mystique de l'intangibilité du droit

de grève qui, en même temps qu'elle rend difficile sa réglementation, conduit logiquement à l'interprétation de la suspension. — Par ailleurs, si la constitution consacre la grève comme un droit donné aux travailleurs pour améliorer leurs conditions de travail, on ne voit plus très bien comment elle peut entraîner la rupture du contrat.

Restera à déterminer ce qu'il faut entendre par « faute lourde imputable au salarié ». Le Conseil d'État, sollicité *de le faire*, s'y est refusé.

Faute lourde. On ne peut ici donner qu'une indication. Une faute apparaît d'autant plus lourde qu'elle s'écarte davantage d'un comportement normal et d'une diligence moyenne. La jurisprudence retient, par ex., des actes préjudiciables à l'outillage et aux matières premières, des entraves à la liberté du travail accompagnées de violences contre les personnes, le refus d'assurer les opérations de sécurité, l'inobservation d'un préavis convenu... D'une façon générale, sera considéré comme faute lourde, pouvant entraîner rupture du contrat de travail, le fait d'entreprendre une grève pour des motifs autres que professionnels — encore ce point est-il discuté — et de la mener par des manœuvres illicites qui, en elles-mêmes, constituent des fautes.

Cette faute doit être *imputable au salarié.* Doit-on dire ou peut-on dire : *aux salariés?* Cette interprétation soulève le cas de l'ordre de grève illicite. Mais si l'on retient la seconde de ces interprétations, comment concevoir qu'une faute commise par un tiers puisse entraîner la rupture du contrat? Par ailleurs, comment atteindre, en ce cas, les instigateurs de la grève, lesquels ne sont unis à l'employeur par aucun lien contractuel?

Enfin, le salarié bénéficie de plein droit de la suspension du contrat.

Pour écarter cette présomption, l'employeur doit *faire la preuve de la faute lourde.* Sinon, la rupture présente un caractère abusif. Ici encore, c'est la solution qui était déjà retenue par la jurisprudence sur l'abus du droit de grève.

4° *Lacunes de la législation actuelle.* — Comme on le voit, la législation reste dans une certaine imprécision, qui laisse à penser que l'État ne veut pas porter de mesures qu'il serait incapable de faire respecter. On aura donc recours à la jurisprudence, puisque, aux termes de l'art. 4 du Code civil, « le juge qui refusera de juger sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi pourra être poursuivi comme coupable de déni de justice ».

a) Le mot *grève*, employé par la loi, n'est pas défini. Il reviendra donc au juge de déclarer si on se trouve en face d'une véritable grève, ou d'une manifestation qui s'en rapproche. On aura alors des précisions selon les cas jugés, par ex. : « Attendu qu'il n'y a pas arrêt de travail, lorsque le travail est exécuté au ralenti ou dans des circonstances volontairement défectueuses » (Cass. soc., 5 mai 1953; *Droit social*, juin 1953, p. 347); « Attendu que tout récemment, le 11 oct. 1957, la Cour de cassation a confirmé sa jurisprudence en déclarant légalement justifiée la décision du tribunal civil de Bordeaux qui avait refusé de voir une grève dans l'observation délibérée d'un programme de désorganisation des rendements, dans des arrêts de travail momentanés et inopinés, et dans un travail au ralenti qui traduisait de la part des ouvriers une intention malicieuse de nuire à la situation économique de l'entreprise » (Trib. civ. Seine, 18 déc. 1957, *Liaisons sociales*, n° 1994, 20 janv. 1958); « Attendu que, des constatations qui précèdent, les juges du fond ont exactement déduit qu'il s'agissait non d'un état de grève, mais d'une interruption sans avertissement dans le travail » (Cass. soc., 20 nov. 1952; *Droit social*, févr. 1953, p. 99).

b) De même pour la *faute lourde :* « Attendu que le droit de grève... permet au salarié de suspendre, sans le rompre, son contrat de travail, mais ne l'autorise pas, sous couvert de ce droit, à exécuter son travail dans des conditions autres que celles prévues à son contrat ou pratiquées dans la profession » (Cass. soc., 19 mars 1953; *Droit social*, juill.-août 1953, p. 409); « Attendu que, sauf faute lourde imputable au salarié, le contrat de travail n'est pas rompu par l'exercice du droit de grève, la reconnaissance de ce droit ne saurait avoir comme conséquence d'exclure les limitations qui doivent lui être apportées comme à tout autre, en vue d'en éviter un usage abusif » (Cass. soc., 11 oct. 1957; *ibid.*, déc. 1957, p. 628).

c) En l'absence de lois précises, timide est encore la jurisprudence quant à la *limitation du droit de grève :* « Attendu qu'en vertu du préambule de la constitution le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent, et qu'en l'absence de cette réglementation la reconnaissance de ce droit ne saurait avoir comme conséquence d'exclure les limitations qui doivent lui être apportées comme à tout autre » (Cass. soc., 27 janv. 1956; *ibid.*, mai 1956, p. 286); « Attendu que, dans une série d'arrêts du 7 juill. 1950 rendus sur conclusions conformes de son commissaire au gouvernement, le Conseil d'État, statuant sur le recours d'agents de la fonction publique, a décidé que, malgré l'absence de réglementation légale, la reconnaissance du droit de grève ne saurait avoir comme conséquence d'exclure les limitations qui doivent être apportées à ce droit comme à tout autre, en vue d'en éviter un usage abusif ou contraire aux nécessités de l'ordre public » (Trib. civ. Seine, 18 déc. 1957; *Liaisons sociales*, n° 1994, 20 janv. 1958).

5° *Législations étrangères.* — On peut enfin noter que, dans de nombreux pays étrangers, s'est produite une évolution analogue, dans le sens de la reconnaissance progressive du droit de grève : par ex. aux États-Unis, en Angleterre, en Italie, en Allemagne (où la loi fondamentale, il est vrai, ne dit rien à ce sujet, mais les constitutions de plusieurs *Länder* reconnaissent expressément ce droit); au contraire, la grève demeure interdite au Portugal, en Espagne, et dans les démocraties populaires. On a fait remarquer que, à la différence de la liberté syndicale, il n'y a pas de convention internationale de l'O. I. T. sur ce point, et que la grève ne figure pas dans la nomenclature de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Mais au fait, tandis que *Rerum novarum* reconnaît le droit d'association comme un droit naturel de l'homme, on peut se demander si c'est bien de ce point de vue des droits de la personne humaine qu'il faut envisager le droit de grève, lequel est d'exercice essentiellement collectif et apparaît comme le droit de légitime défense appliqué aux intérêts d'un groupe.

III. Chronologie des grèves. — Du bref historique que l'on vient de rappeler, on conclura sans peine que, sous le régime de l'interdiction, les grèves sont fréquentes, souvent très dures, voire sanglantes. C'est l'époque héroïque. De 1830 à 1834, après les Trois Glorieuses, on cherche à exploiter la trouée, et la grève des canuts lyonnais est restée célèbre, quoiqu'on puisse observer des émeutes semblables à Paris. Mais elles sont sévèrement réprimées, et aboutissent à la loi de 1834, qui renforce l'interdiction des associations.

De 1848 à 1864, on ne note pas moins de 1 100 coalitions ouvrières, et 7 000 prévenus furent frappés. Le régime de tolérance inauguré par la loi de 1864 aboutit à une multiplication des grèves, également réprimées sévèrement : on songe aux troubles de la Commune, qui firent 17 000 morts.

On verra plus loin que la loi de 1884 changea en partie la nature de la grève. Une loi de 1892 tenta bien d'imposer la conciliation; mais alors c'est le patronat qui, la plupart du temps, refusera la conciliation et l'arbitrage proposés par les grévistes. C'est ainsi que, de 1893 à 1920, on pourra compter 24 000 grèves environ.

La guerre de 1914-18 va-t-elle changer quelque chose? Certes, la grève générale de 1914 échoue devant le sursaut national : « Nous aurions été balayés [par nos troupes] », déclarèrent plus tard les chefs syndicalistes. Cependant, en 1916-17, la dégradation du pouvoir d'achat par suite de la dégradation de la monnaie, jointe au fait de la prolongation de la guerre, et, d'ailleurs, de concert avec certaines mutineries dans l'armée, amène des grèves dans les usines d'armement. Albert Thomas, alors ministre du Travail, intervient, et, par décret du 17 janv. 1917, institue une commission de conciliation, d'arbitrage obligatoire, et l'état de réquisition qui suspend le droit de grève. En même temps paraît un décret sur le salaire minimum, cherchant à porter remède à la cause même des grèves. Ces mesures se révèlent en partie efficaces. Mais aussitôt après la guerre, éclatent les grèves de 1920, lesquelles, si elles tendent à la loi de huit heures et, sous cet aspect, ont

un légitime but professionnel, s'essaient à être une grève générale à allure révolutionnaire. Sous ce dernier aspect, on peut dire qu'elles ont en partie échoué.

En 1936, les grèves prennent un aspect nouveau avec l'occupation d'usines. Elles aboutissent, d'une part, aux accords Matignon entre Jouhaux, Duchemin et *Blum*. Mais d'autre part, le 8 juin 1936, les organisations patronales se groupent en confédérations. Sur de nombreux points, ces grèves aboutissent à une amélioration du sort des travailleurs. Le 24 juin 1936, les accords Matignon portent en particulier sur les congés payés, l'arbitrage obligatoire, les conventions collectives. Toutefois, le mouvement du Front populaire se termine pratiquement avec l'échec de la grève de la C. G. T. contre le gouvernement Daladier le 31 oct. 1938.

Après la période d'interdiction de 1939-45, on assiste à toute une série de mouvements de grèves, dont le plus inquiétant, en cette période de socialisation, est que souvent ces grèves englobent — quand elles ne partent pas d'eux — des agents de la fonction publique. Le tableau suivant, tiré en partie du nº des *Études sociales* de mai 1955, donnera un certain bilan de ces grèves :

De 1946 à 1956 (sauf les grèves de la fonction publique et de l'agriculture) :

1946	528 conflits	386 000 journées	perdues
1947	2 285 —	22 675 000	—
1948	1 425 —	13 133 000	—
1949	1 426 —	7 129 000	—
1950	2 586 —	11 728 000	—
1951	2 514 —	3 495 000	—
1952	1 749 —	1 732 000	—
1953	1 761 —	9 747 000	—
1954	1 454 —	1 347 000	—
1955	2 676 —	3 078 000	—
Janv. à juill. 1956 :	853 —	406 000	—

On retiendra en particulier les grèves de :

juin 1947	qui touchèrent	1 115 000	salariés	
nov.-déc. 47	—	1 118 000	—	
nov. 48	—	657 000	—	
nov. 49	—	2 613 000	—	(grève gén. du 25 nov.)
mars 50	—	678 000	—	
mars 51	—	572 000	—	
août 53	—	853 000	—	
avr. 54	—	820 000	—	

août 54 (Nantes et S.-Nazaire)
16 oct. 1957 (Électricité de France)
25 oct. 1957 (S. N. C. F.)

Au total, le nombre de journées perdues au cours de ces neuf années fut de 71 373 960. En 1947, cela représenta plus de 1 % du travail annuel; en 1954, 0,06 %.

Pour être plus difficilement chiffrables, les heures de travail perdues dans d'innombrables entreprises, les frais de transport de remplacement, le manque à gagner subi par le commerce, une certaine hausse des prix n'en existèrent pas moins, justifiant la parole de Léon XIII dans *Rerum novarum* à propos de « ces chômages voulus et concertés qu'on appelle grèves » : « Ces chômages, non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce, et nuisent aux intérêts généraux de la société. » Et cependant, les grèves ne furent-elles pas souvent, pour la classe ouvrière jetée dans les privations et la misère par des salaires évidemment trop bas, le seul moyen efficace de faire entendre son cri de détresse et d'attirer l'attention sur son sort? Dans un communiqué du 16 mars 1950, l'Assemblée des cardinaux et archevêques faisait remarquer qu' « un conflit du travail qui ne trouve sa solution que dans l'épuisement des travailleurs laisse derrière lui de redoutables rancœurs qui ouvrent la route à la violence ».

IV. Sociologie de la grève. — On peut dire que la grève a évolué dans le sens d'une normalisation, d'une rationalisation, d'une socialisation et d'un perfectionnement des techniques de grève. On peut distinguer plusieurs étapes.

1º *Jusqu'à la fin du XIXe s.* — On a vu que, sous l'Ancien Régime, les grèves avaient un caractère très violent. Il s'agissait de véritables émeutes populaires, souvent sanglantes, sanctionnées de répressions très sévères allant parfois jusqu'à la peine de mort pour les meneurs.

La grève garde ces caractéristiques pendant la phase de l'interdiction. Il s'agit d'une poussée violente des ouvriers d'une entreprise, pour obtenir une amélioration de leurs conditions de travail ou de leur rémunération. En conséquence, la grève a un caractère strictement professionnel.

Par ailleurs, d'une façon générale, ce sont des ouvriers d'une entreprise ou de quelques entreprises similaires qui se soulèvent contre leurs employeurs. Cela se passe entre les ouvriers et leurs patrons. L'État ne s'en occupe et ne réglemente la grève qu'en tant qu'elle menace de troubler l'ordre public.

2º *De la fin du XIXe s. jusqu'en 1920.* — Dès la fin du xixe s., on assiste à un glissement du plan professionnel au plan révolutionnaire. Le régime capitaliste est dénoncé comme la cause des maux de la classe ouvrière. On agite alors le mythe de la grève révolutionnaire (ou du grand soir). Même si à l'origine la grève est déclenchée pour un motif professionnel, on y voit comme un entraînement et une répétition en vue de la grève générale destinée à ruiner, avec le capitalisme, l'État bourgeois qui lui donne son cadre juridique et politique. La grève prend l'allure d'une véritable insurrection s'attaquant directement à l'État. C'est un mouvement qu'anime le grand souffle de la liberté. Pas *une grande grève, alors, qui ne soit un assaut contre la* société. On a déjà parlé de l'échec de la grève générale de 1920 en France. Mais aussi, il devient de plus en plus difficile de discerner les motifs d'ordre professionnel et les motifs d'ordre politique. Souvent, les motifs des dirigeants ne sont pas les mêmes que ceux des ouvriers de la base.

3º *De 1920 à 1940.* — La grève tend à redevenir professionnelle. La C. G. T. est dominée par la tendance réformiste; on espère arriver par des moyens légaux aux buts visés.

a) D'une part, en effet, le mouvement général de la législation et de la jurisprudence va de l'interdiction à la tolérance et à la reconnaissance officielle : le droit s'empare de la grève et tend à la pénétrer. La grève tend à devenir une procédure normale, sans perdre pour cela son caractère violent.

b) Par ailleurs, dans les techniques employées, la grève est de plus en plus une arme aux mains des syndicats qui vont la raffiner et la rationaliser. On verra apparaître les grèves-surprises, les grèves perlées, les grèves tournantes, les grèves calculées, déclenchées à un moment où elles pourront être particulièrement efficaces. 1936 verra apparaître les grèves avec occupations d'usines. « De ce que les grèves naissent d'une organisation de plus en plus parfaite, résulte qu'elles sont devenues moins violentes, plus pacifiques » (André Marchal, *L'action ouvrière et la transformation du régime capitaliste*, 14). Le syndicalisme a mesuré les avantages que peut lui apporter la participation aux mécanismes politiques et parlementaires. La grève perd son caractère insurrectionnel et devient un moyen complémentaire, intégré dans une action d'ensemble. Jusqu'à l'avènement du syndicalisme, la grève était plutôt un sursaut de colère et un acte de désespoir; elle était spontanée, anarchique, dégénérant parfois en émeute. Désormais, c'est davantage un phénomène d'action collective, un acte concerté par un pouvoir central.

c) Ceci fait apparaître un troisième trait, à savoir : la socialisation de la grève. Dans le cadre de l'État libéral, la grève était essentiellement un dialogue entre deux personnages : l'employeur privé et ses salariés. L'État n'intervenait pas. De plus en plus, la grève va devenir un fait massif dirigé contre l'État, en faisant au besoin pression contre le consommateur. — D'un côté, en effet, sous la prise de conscience de la solidarité ouvrière, la grève s'étend facilement à toute une profession, à toute une région. Les grèves limitées à une seule entreprise ou à un groupe d'entreprises similaires se font de plus en plus rares. Les grèves de solidarité se développent : des ouvriers qui, dans l'immédiat, n'ont rien à réclamer de leur patron, se mettront en grève pour soutenir l'action de camarades de la même profession ou de la même région, parfois même d'une autre profession ou d'une autre région. Lors d'une grève de mineurs, des dockers se mettront en grève et refuseront de décharger du charbon importé. Aux grèves individuelles se substituent des mouvements de grèves. Ainsi la grève n'est

plus simplement le fait de quelques individus qui s'insurgent contre leur patron, mais de toute une profession, de toute une région, de toute une classe qui veut faire pression sur un patronat avec lequel une grande partie des grévistes n'a parfois qu'un rapport très indirect.

Mais aussi, de plus en plus, la grève rencontre l'État-patron et tend à peser sur la politique économique et sociale pour l'orienter, voire la renverser. De ce point de vue, dans des conditions politiques opposées, les grèves de 1936, avec occupation d'usines, pour soutenir la politique du gouvernement Blum, ou les grèves d'août 1953, pour s'opposer au gouvernement Laniel, semblent bien avoir la même allure : elles atteignent la vie nationale, et visent à changer la politique.

Un troisième personnage intervient aussi, bien malgré lui, à savoir : les autres entreprises liées à la branche gréviste. Il suffit de voir combien la vie de la nation entière est perturbée, sinon paralysée, par l'arrêt des transports, de l'Électricité de France, ou simplement des grandes banques : c'est que les entreprises sont de plus en plus interdépendantes. Et le consommateur, ou simplement le citoyen, est lui aussi touché : il s'agit moins d'épuiser la résistance d'un patron inquiet des pertes causées à l'entreprise par une grève qui se prolonge, que de peser lourdement sur les autres entreprises ou sur le public, de manière à provoquer un courant d'opinion qui amènera le patron à capituler. De plus en plus le consommateur est intéressé, et parce qu'il risque de manquer de certains produits en raison d'une grève étendue à toute une profession, et parce que vraisemblablement l'issue de la grève se traduira par une montée des prix, non seulement par suite d'une raréfaction des produits, mais aussi par suite de la montée des salaires qui va s'ensuivre.

d) On notera enfin une certaine généralisation de la grève, dans le sens d'une extension à de nouveaux groupes sociaux. La grève n'est plus simplement une arme aux mains des seuls salariés en différend avec leur employeur. Se socialisant, s'attaquant à une politique, elle pourra s'étendre à d'autres groupes. On aura ainsi la grève de l'impôt direct, la grève administrative des maires, la grève des commerçants fermant boutique ou des paysans barrant les routes et refusant de livrer leurs produits, la grève des médecins refusant de remplir certaines formalités administratives, la grève du corps enseignant..., et pourquoi pas la grève des lycéens pour protester contre le renvoi d'un camarade?

4° *De 1944 à 1958.* — Aujourd'hui, même si les grévistes n'en ont pas toujours conscience, la grève est d'une certaine manière politique, à raison du rôle qu'a pris l'État dans la vie économique et sociale.

En un certain sens, elle tend à perdre son caractère de mouvement insurrectionnel s'attaquant directement à l'État; elle tend à revenir à son origine : que l'on note l'échec relatif des grèves de déc. 1947, considérées comme grèves politiques par la majorité de la classe ouvrière; ou encore, l'échec de la grève de mai-juin 1952 contre la venue en France du général américain Rigdway, ou celui de la grève de mai 1958 contre le retour au pouvoir du général de Gaulle. Sous cet aspect, les grèves accusant un caractère nettement politique tendent à échouer.

Mais par un autre aspect, toute grève revêt forcément un caractère politique. D'une part, en effet, elle rencontre de plus en plus l'État-patron : 40 % des salariés sont dans la fonction publique ou dans des établissements nationalisés. Si l'on note que les salaires des employés de l'État et des employés du secteur privé « se tiennent », on conçoit que, d'un côté, si l'État augmente ses salariés, c'est la politique générale des salaires qui est remise en cause; par ailleurs, en cas de conflit, il a intérêt à maintenir les salaires du secteur privé.

En second lieu, pratiquement, depuis 1936, l'État joue un rôle plus ou moins direct, plus ou moins important dans la réglementation des conditions de travail et la fixation des salaires. Les conditions de travail se sont d'abord élaborées dans le cadre d'un système capitaliste lié à l'entreprise privée. Aujourd'hui, la situation des travailleurs est régie par une abondante législation sur le travail; l'État peut rendre obligatoires à toute une profession les conventions collectives conclues entre syndicats. Le rôle de l'État a glissé d'un rôle purement politique au rôle de contrôleur et de responsable, en quelque sorte, de la vie économique du pays. La grève s'exerce ainsi dans le cadre de lois réglementant le travail. Elle devient une arme de révision juridique, qui va transformer la législation. Elle voudra créer un ordre social plus juste.

On peut dès lors se demander si l'État peut être un arbitre impartial. Étant donné le rôle qu'il joue dans la vie économique et sociale, les groupes vont naturellement essayer de faire pression sur lui : peut-on interdire toute pression ainsi exercée? Si un groupe exerce une pression, l'autre n'a-t-il pas le droit d'essayer de la contrebalancer? Si on s'accorde pour condamner comme anticonstitutionnelle une contrainte, qualifiera-t-on de même une pression qui cherche à en équilibrer une autre? Si on a affaire à un problème social bien distinct de la politique — cela pourra arriver — on n'aura pas le droit de s'en prendre à l'État. Mais aujourd'hui, il s'agit de la structure sociale elle-même, où tout un groupement demande à s'intégrer en pesant sur la constitution actuelle de la société. A travers des revendications de salaires et d'aménagement de la profession, c'est en définitive à l'évolution du droit et à l'aménagement de la société, dans un sens plus conforme à un réel sans cesse en mouvement, qu'il faut songer. Si la structure juridique reste figée en dépit de légitimes revendications exprimées par voie légale, n'est-ce pas en définitive le bien commun que visera une grève? S'il faut en venir là, qui ne voit dès lors que « la grève reste un aspect du grand conflit qui oppose les groupes sociaux antagonistes au sujet des structures politiques? Elle agit toujours effectivement, sinon dans l'intention, sur la transformation progressive de nos structures sociales, ce à quoi travaillent d'autres facteurs, politiques, intéressant le gouvernement ou les partis. Par ailleurs, la politique de l'État peut, consciemment ou non, favoriser ou contrarier l'action de la grève. Ainsi la grève et surtout l'action syndicale de stratégie à long terme peuvent avoir pour but, non seulement d'obtenir l'augmentation des salaires, etc., mais aussi d'agir sur toute la politique économique de l'État » (O. von Nell Breuning, *Implications politiques de la grève*, dans *Rev. de l'Action populaire*, 1956, p. 403).

Ainsi est-il exact que, par rapport à l'essai de grève générale de 1920 ou aux grèves de 1936, la grève a perdu son caractère strictement politique. « Mais, bien que rendue à son but primitif, elle s'exerce aujourd'hui dans un milieu économique, politique et social si profondément renouvelé qu'elle n'en subit pas moins une transformation radicale, et que, par une autre fin, elle rejoint la fin que s'assignait la grève générale : faire plier l'État » (J. Rivero, *La réglementation de la grève*, dans *Droit social*, févr. 1948, p. 59). Toute grève comporte actuellement un aspect ou une incidence politiques. Si l'on ajoute à cela que certaines grèves déclenchées pour des motifs strictement professionnels furent soutenues et exploitées à des fins politiques, voire révolutionnaires, on voit combien la grève a changé d'aspect, et combien est délicat le jugement à porter sur elle, selon les circonstances.

V. Moralité de la grève. — 1° *Documents ecclésiastiques.* — Les documents ecclésiastiques sont relativement peu nombreux. Certes, aucun ne condamne la grève, et, au contraire, ils reconnaissent que les circonstances peuvent en venir au point que la grève sera une arme légitime. Mais c'est aussi une arme dangereuse. Par surcroît, chaque grève se présente dans un contexte historique et sociologique donné. Enfin, on vient de voir que la grève a de plus en plus des incidences politiques, et que, fût-elle déclenchée par de légitimes motifs professionnels, en fait elle risque toujours d'être exploitée à des fins politiques, voire insurrectionnelles.

a) Interventions des papes. — Dans *Rerum novarum*, Léon XIII, tout en reconnaissant que l'on peut y être acculé, y voyait néanmoins une plaie et en dénonçait les dangers : « Il n'est pas rare qu'un travail trop prolongé ou trop pénible, ou un salaire jugé trop faible, donnent lieu à ces chômages voulus et concertés qu'on appelle des grèves... Ces chômages, non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société. » Il appartiendra aux pouvoirs publics d'y porter remède. Mais aussi « il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'em-

pêche de se produire, en écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter les conflits entre ouvriers et patrons ».

C'est sur ce dernier point qu'insisteront les interventions du magistère. Pie XI, par ex., dans *Quadragesimo anno*, demandera une plus juste répartition des fruits de l'activité humaine : « Il importe d'attribuer à chacun ce qui lui revient, et de ramener aux exigences du bien commun et aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de cœur, les graves dérèglements. »

Pie XII verra là, non seulement une exigence de l'ordre des choses, mais, par le fait, un élément d'atténuation des conflits d'intérêts et de classes : « Outre un juste salaire qui suffise aux besoins de l'ouvrier et de sa famille, la conservation et le perfectionnement d'une organisation sociale qui assure une propriété privée, fût-elle modeste, à toutes les classes de la population; qui facilite l'éducation supérieure aux enfants des classes ouvrières mieux doués d'intelligence et de bonne volonté; qui ait soin de promouvoir les activités pratiques favorables à l'esprit social, dans le quartier, le village, la province, le peuple et la nation; qui, atténuant les conflits d'intérêts et de classes, ne laisse pas aux ouvriers l'impression d'être mis en marge de la société, mais leur donne l'expérience réconfortante d'une solidarité vraiment humaine, chrétiennement fraternelle... » (message de Noël 1942). Parlant de la grève elle-même, il mettra en garde contre la grève politique (discours du 29 juin 1948), ou les syndicats contre la tentation d'en abuser (discours du 11 sept. 1949). La grève sera toujours une dernière instance : « C'est une erreur de croire que l'on sert les intérêts des travailleurs par les vieilles méthodes de la lutte des classes » (discours du 1er mai 1953). « Dans le domaine économique, il y a communauté d'intérêts et d'activités entre chefs d'entreprise et ouvriers; méconnaître ce lien réciproque, travailler à le briser, ne peut être que le fait d'une prétention de despotisme aveugle et déraisonnable. Chefs d'entreprise et ouvriers ne sont pas des antagonistes inconciliables, ils sont coopérateurs d'une œuvre commune » (7 mai 1949).

b) En France. — A propos de la reconnaissance du droit de grève par notre constitution, le cardinal Suhard notait qu'elle peut être légitime, mais reste toujours une arme dangereuse : « La grève est un droit réel, reconnu par notre constitution. Cent ans d'histoire nous ont appris qu'elle a été souvent la seule arme efficace des travailleurs pour faire triompher leurs justes revendications. A une heure où tant de salaires sont manifestement insuffisants pour faire vivre une famille, on ne saurait s'étonner que les catégories les plus diverses du monde du travail recourent à la grève. En particulier, l'archevêque de Paris tient à dire hautement qu'il estime légitimes les revendications de ceux qui réclament le salaire minimum vital au-dessous duquel il n'est pas possible à un homme de nourrir sa femme et ses enfants.

« Cependant, il n'est pas permis, nous devons le rappeler, d'utiliser le droit de grève injustement ni même inconsidérément. Car la grève est une arme dangereuse. Aussi ne doit-on l'employer qu'en dernier ressort, et convient-il de laisser aux travailleurs eux-mêmes le soin d'en apprécier la nécessité en toute liberté. Nous nous demandons avec inquiétude si, dans les conflits présents, il en est toujours bien ainsi.

« De toute notre âme nous souhaitons que cessent rapidement ces grèves qui sont de nouveaux coups portés à notre économie nationale, et de terribles obstacles sur le chemin du redressement. Mais nous souhaitons tout aussi fort que soient entendues les justes revendications des travailleurs, et nous demandons ardemment aux responsables qu'aucun effort ne soit négligé pour leur donner satisfaction » (24 nov. 1947, *Doc. cath.*, n° 1006, 21 déc. 1947, col. 1621-1622).

A ce message faisait écho la déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques du 21 oct. 1948 : « Si la grève est un droit inscrit dans notre constitution auquel certaines catégories de travailleurs se sont trouvées obligées de recourir à la suite du déséquilibre croissant entre les salaires et les prix, il n'est pas permis de l'employer à des fins politiques ni d'en user de telle sorte qu'elle finisse par léser la nation elle-même et par porter atteinte à l'autorité de l'État.

« S'il est indispensable à la prospérité générale que chacun tire de son travail un juste bénéfice, il n'est pas permis que la rivalité des intérêts corporatifs et privés engendre un état économique tel que le profit excessif des uns prive les autres du minimum de biens auquel tout homme qui travaille a le droit de prétendre pour lui et les siens. »

Mais c'est bien plus encore aux causes mêmes des grèves qu'il faut s'attaquer.

Dans l'immédiat, il y a la stricte revendication du salaire minimum vital : « L'Assemblée des cardinaux et archevêques constate avec angoisse que les moyens d'existence du plus grand nombre sont encore plus insuffisants qu'il y a quelques mois » (déclaration du 4 mars 1948; cf. pour le juste salaire, *Rerum novarum*, n° 34; *Quadr. anno*, n° 70 et 77; déclaration de l'Ass. des card. et arch. du 16 mars 1950).

Il faut condamner un système qui « fait passer la recherche du profit et du rendement avant le souci de la personne humaine des ouvriers; l'entreprise est devenue trop souvent une exploitation à des fins d'intérêts privés, alors qu'elle doit être au service de la communauté » (Ass. des card. et arch., févr. 1945). Le social est sacrifié à l'économique (*Quadr. anno*, n° 114; Pie XII, message de Noël 1942; sept. 1944; Ass. des card. et arch., 8 sept. 1949; lettre pastorale du cardinal Suhard de 1947, *Essor ou déclin de l'Église;* Ass. des card. et arch., 6 mars 1953).

On prônera donc des « réformes de structure qui permettront d'intégrer véritablement les milieux populaires dans la cité en les faisant accéder à des responsabilités nouvelles pour eux. L'Église n'a peur ni du mot ni de la chose. Elle a toujours été favorable à tout ce qui permettrait aux humbles, aux travailleurs, l'accession à une vie pleinement humaine » (cardinal Suhard, déc. 1944). En févr. 1945, l'Assemblée des cardinaux et archevêques demandait « l'accession progressive de chaque ouvrier à l'organisation du travail, de l'entreprise, de la profession, de la cité »; elle notait avec sympathie le fait que « la classe ouvrière entend prendre sa part légitime de responsabilités dans la vie de la profession et de la nation ».

On reconnaît là beaucoup de revendications qui motivent les grèves.

c) Il est à noter toutefois qu'à maintes reprises depuis Léon XIII l'Église a manifesté sa préférence pour que ces conflits soient réglés par *voie pacifique*, et son désir de voir le recours à la grève céder peu à peu la place à l'emploi de procédures pacifiques de règlement des conflits : « Pour les cas où l'une ou l'autre classe se croirait lésée en quelque façon, il serait très désirable que les statuts mêmes [de la corporation] chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler le litige en qualité d'arbitres » (*Rerum nov.*, n° 43). Dans une lettre du cardinal Gasparri du 25 févr. 1925, des commissions mixtes permanentes étaient déclarées opportunes, utiles et très conformes aux principes chrétiens; elles seront chargées « de discuter et de trancher pacifiquement, suivant la justice et la charité, les différends qui peuvent surgir ».

La même idée est reprise en 1929 dans la lettre de la S. Congr. du Concile à Mgr Liénart, où la Congrégation désire voir s'établir « un mode régulier de rapports entre les deux syndicats par une commission mixte permanente ». Et en mars 1934, dans une importante déclaration, l'Assemblée des cardinaux et archevêques affirmait : « En cas de conflit entre ces associations [syndicats patronaux et syndicats ouvriers], elle [l'Assemblée] souhaite que des organismes qualifiés d'arbitrage interviennent pour éviter autant que possible le recours au lock-out ou à la grève, qui sont des désordres sociaux. »

Si donc les circonstances actuelles font de la grève un mal à peu près inévitable, l'Église demande que tous les efforts soient faits pour en rendre le retour aussi rare que possible, en en faisant disparaître les causes profondes. Elle demande que « patrons et ouvriers fassent un effort réciproque de compréhension et de sagesse » (Ass. des card. et archev.), et que, par-delà les conflits actuels, on cherche une solution stable aux difficultés, en réalisant « un effort de justice sociale » qui « permette aux travailleurs de prendre leur place réelle dans l'organisation économique du pays » (cardinal Feltin).

2° *La doctrine.* — En elle-même, la grève est un moyen violent entraînant de graves inconvénients pour les ouvriers, pour les patrons, pour les relations entre les uns et les autres, pour le public et souvent aussi pour l'État. Par ailleurs, tout moyen violent n'est pas par le fait même condamnable. Il y a simplement des dangers et des risques dont il faut tenir compte dans le déclenchement et la conduite de la grève. On en revient aux conditions générales pour la légitimité d'une procédure de force, ou, si l'on veut, à l'application des principes du volontaire indirect ou acte à double effet. Les conditions auxquelles devra répondre la grève seront donc les suivantes :

1. Il faut que la revendication soit légitime, juste et conforme à l'équité. Le motif légitime pourra être, par ex., la revendication d'un droit violé : salaire injuste, atteinte au contrat de travail, aux conditions d'hygiène ou de sécurité; ou encore, un progrès social légitimement revendiqué : il peut se faire en effet, avec le temps, que certaines clauses, qui étaient justes au moment de l'établissement du contrat, soient devenues injustes par suite de l'évolution économique ou sociale. Dans son discours du 7 mai 1949, Pie XII faisait remarquer après Pie XI que les chefs d'entreprise et les ouvriers sont associés à une œuvre commune, et donc qu'il fallait tendre à un élargissement du contrat de salaire en le tempérant par certains éléments empruntés au contrat de société : participation aux bénéfices, à la gestion, etc. Dans cette perspective, le but poursuivi sera de faire respecter la signification intégrale du contrat de travail.

On voit qu'il faudra mûrement apprécier l'opportunité d'une grève qui vise l'amélioration des conditions des salariés. D'une part, en effet, on est ici dans le domaine de l'équité plus que dans celui de la justice. Certes, le progrès social est légitime, et l'équité d'hier peut devenir justice d'aujourd'hui : cette évolution répond aux orientations profondes de la pensée chrétienne en matière de vie sociale. Les revendications pourront donc être fondées en raison. Mais, comme on est là dans une institution qui se construit, il faudra agir avec beaucoup de discernement.

Par ailleurs, pour apprécier le caractère juste et équitable de la grève, on prendra en considération les exigences de l'entreprise et du bien commun tout entier. Il est contraire au bien commun de maintenir les travailleurs à un niveau de vie insuffisant et incompatible avec leur dignité d'hommes, de mettre l'économique au-dessus de l'humain, le profit au-dessus du travailleur. La société doit s'organiser pour permettre à tous ses membres l'accès aux biens fondamentaux, pour promouvoir les intérêts matériels et moraux des travailleurs. Il est normal que ceux-ci veuillent être des citoyens au plein sens du terme et participer aussi bien que les autres aux bienfaits de la vie en société : Pie XII a souvent répété que tous doivent avoir la possibilité d'acquérir une certaine culture personnelle et de prendre leurs responsabilités (Pentecôte 1943; 29 juin 1948, aux associations catholiques de travailleurs; 11 sept. 1949, aux délégués du mouvement ouvrier chrétien de Belgique...).

Mais précisément, dans les moyens de promouvoir ce bien de tous, si dans la grève les travailleurs se font en quelque sorte justice à eux-mêmes, ils doivent essayer de tenir compte suffisamment des autres intérêts légitimes en cause : que ce soit vraiment le bien commun, c.-à-d. le bien de tous. Le bien commun ne s'identifie pas absolument au bien d'une catégorie de citoyens, mais le relèvement d'une classe peut s'imposer au nom du bien commun. On a pu faire remarquer que le bien commun est à la fois une réalité future à promouvoir, et une réalité présente à sauvegarder : il faudra tenir compte de ces deux aspects.

Une grève n'est légitime que si on a suffisamment eu en vue l'ensemble des intérêts et des valeurs en cause, et leur hiérarchie.

2. Les avantages poursuivis doivent être d'une assez grande importance et offrir une probabilité d'être obtenus telle qu'on puisse raisonnablement estimer que cela peut autoriser les effets mauvais de la grève.

Ici l'appréciation sera délicate.

a) Au passif on peut inscrire :

α) Pour les salariés : les salaires non gagnés, avec, comme répercussion, la gêne et la misère. Toutefois, quoi qu'il puisse d'abord en paraître, les journées de travail perdues ne sont peut-être pas l'élément principal. En France, en 1947, qui a été l'année la plus troublée par les grèves, le montant de ces journées ne s'est monté qu'à 1,6 % des journées de travail. A cette époque, les congés payés représentaient 4,34 %. Au terme d'une étude sur *L'influence des conflits du travail : taux des journées perdues de 1927 à 1947* (dans *Rev. internationale du travail*, nov. 1949, p. 497-515), l'auteur, Robert M. Woodbury, concluait : « Il ressort des chiffres figurant dans le tableau que le temps perdu par suite de conflits de travail ne représente qu'une importance secondaire par rapport au nombre total des journées de travail effectuées. Un taux annuel de 1 000 journées perdues pour 1 000 salariés signifie une perte d'une journée de travail par salarié et par an, ou, si l'année comprend 300 jours de travail, une perte de 0,3 % de la durée annuelle de travail... Comparé avec les chiffres du chômage, pour lesquels un taux de 3 % est faible et un taux de 10 % n'est pas exceptionnel, le temps perdu par suite des conflits de travail paraît presque négligeable. La presse lui accorde une attention qui est tout à fait hors de proportion avec son importance réelle, mesurée en fonction de la durée totale du travail effectué et du temps perdu par suite du chômage. »

Il est vrai qu'il est tenu ici compte du nombre de journées perdues par rapport au nombre de journées de travail; si l'on se place au point de vue d'un ménage dont le budget est déjà bouclé à grand-peine, ceci pourra comporter des conséquences plus immédiatement tangibles;

β) Pour l'entreprise : conséquences financières variables, mais souvent redoutables si la grève se prolonge : commandes non exécutées, avec le danger de perdre des clients, frais généraux à l'unité augmentés, etc.;

γ) Dans le cas de grèves collectives : dommages causés soit à d'autres entreprises qui ne trouvent plus de fournitures à cause du caractère collectif de la grève, soit au public. Une grève, à un moment donné, peut peser lourdement sur la vie économique : la grève générale des mineurs en oct. 1948 fut catastrophique pour l'économie française : puits inondés, abandon des mesures de sécurité, etc. Comme on l'a vu, dans son message de déc. 1947, le cardinal Suhard relevait la gravité des grèves « dont l'ampleur met en cause la vie même de la nation ». Et la déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques d'oct. 1948 signalait qu'il n'est pas permis d'user de la grève « de telle sorte qu'elle finisse par léser la nation elle-même et par porter atteinte à l'autorité de l'État ».

Certaines grèves suffiront parfois à forcer la main au gouvernement, en rendant la vie de la capitale intenable. Au reste, la pression sur l'État est d'autant plus considérable que le public est lui-même plus largement touché et gêné : la tentation est forte;

δ) Conséquences d'ordre psychologique. La grève est une épreuve de force. Le plus fort triomphe, et non pas nécessairement celui qui a pour soi le droit ou l'équité. Par ailleurs, la grève est toujours un acte de violence et accentue facilement la lutte des classes, au sujet de laquelle Pie XII disait, le 1er mai 1953 : « C'est une erreur de croire qu'on sert les intérêts des travailleurs par les vieilles méthodes de la lutte des classes. »

b) En regard de ces effets mauvais trop souvent certains, on posera les effets bons raisonnablement escomptés (de ce point de vue, on ne peut pas toujours condamner la grève calculée, qui choisit son moment). Ce sera souvent, dans l'immédiat, l'amélioration réalisée si la grève obtient satisfaction. Ce pourra être le redressement d'une situation, une orientation nouvelle donnée, à l'occasion de cette grève, aux relations dans l'entreprise et la profession entre patrons et ouvriers, amenant certaines réformes à longue échéance. On voit par là que parfois, même si une grève échoue, elle peut faire changer suffisamment le climat pour faire reconnaître le caractère équitable des revendications présentées et attirer l'attention sur un point auquel il sera donné satisfaction dans la suite. Ainsi, on ne pourra pas écarter purement et simplement la légitimité d'une grève de manifestation qui se propose d'amener l'opinion à agir en faveur des grévistes et de leurs revendications. De même, si on se trouve en présence d'une injustice grave ou d'une revendication vraiment équitable, on pourra envisager la légitimité d'une grève de solidarité.

Ceci permet aussi d'envisager, sous certaines conditions, l'éventualité d'une grève générale limitée, par ex., à vingt-quatre heures, à condition que les services de première nécessité soient assurés. S'il s'agissait d'une grève générale de durée illimitée, elle prendrait un caractère révolutionnaire et insurrectionnel, et sa légitimité dépendrait des principes d'une juste révolution.

3. Ceci conduit à une troisième condition : la grève est une procédure ultime, et ne sera employée que lorsque les autres recours normaux ou exceptionnels auront été essayés, lorsque les moyens pacifiques de négociation et d'arbitrage auront été épuisés. Il s'agit, selon les paroles de Pie XII, de réaliser dans l'entreprise une œuvre commune. Certes, si on a la certitude que les moyens pacifiques n'aboutiront pas, soit parce que la partie adverse ne se prêtera pas à la négociation ou à l'arbitrage, soit parce qu'on a des raisons graves de penser que ces moyens pacifiques ne feront pas triompher une revendication évidemment juste, on ne sera pas toujours obligé d'y recourir. Mais si un recours pacifique et efficace est possible, cette procédure de droit sera d'abord employée avant la procédure de force que représente la grève. « Si la méthode de la grève reste actuelle, et si on l'emploie encore régulièrement, nous ne devons pas perdre de vue qu'elle est un moyen à n'utiliser qu'en cas d'extrême nécessité » (*Le syndicalisme chrétien, sa nature et sa mission*, Bruxelles, 1951, p. 209).

4. Dans le choix des méthodes, la grève ne pourra recourir qu'à des moyens légitimes : se garder de campagnes de calomnies, de violences injustifiées sur les personnes (coups, blessures) et sur les biens (vol de marchandises, dommages causés aux moyens de production...).

VI. Moralité de quelques formes de grève. — *I. ENTRAVES A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL.* — Qu'en penser? Il semble bien que, quand une grève est légitime et entreprise selon les règles de la prudence, il s'agit réellement d'un bien commun aux travailleurs. Ce but commun ne peut être atteint que par une discipline collective et une solidarité étroite. Le libre exercice du droit au travail devra donc céder le pas aux exigences du bien commun. N'est-il pas égoïste de laisser les autres faire la grève et, ou bien de risquer de la faire échouer par manque de solidarité, ou bien de profiter ensuite des résultats obtenus si la grève réussit?

Dans ce contexte, les piquets de grève — qui, d'ailleurs, ne sont pas interdits par la loi — ne sont pas moralement condamnables : on demandera seulement d'éviter le recours à des violences physiques. Il faudrait que le piquet de grève fût un instrument de persuasion plus que de coercition.

Par ailleurs, on créera des caisses d'entraide pour permettre à tous de subvenir à leurs besoins essentiels pendant cet arrêt du travail.

II. GRÈVE AVEC OCCUPATION D'USINES. — Outre qu'elle est une entrave à la liberté du travail, cette forme de grève est une atteinte au droit de propriété tel qu'il est défini dans notre législation. La question a été posée nettement lors des grèves de 1936 en particulier, et, à cette occasion, on a fait ressortir, non sans quelque raison, que cette grave atteinte à l'ordre social créait un trouble profond dans le pays. Entre catholiques eux-mêmes, la question était discutée.

a) Certains persistaient à considérer l'usine comme propriété privée, et donc n'admettaient l'occupation d'usine que dans les cas où l'on pouvait envisager une violation de domicile privé : c'était pratiquement condamner l'occupation d'usines.

En réalité, les biens d'une entreprise ne sont pas des biens privés au même sens que ceux qui sont à l'usage personnel d'une famille ou que les instruments de travail personnels d'un artisan. Ce sont des biens privés affectés à une destination sociale. Si Pie XII, dans le discours qu'il prononçait lors du cinquantième anniversaire de *Rerum novarum*, insistait sur le caractère relatif du droit de propriété, ceci s'applique avec bien plus de force encore dans le cas présent, et entraîne pour ces biens une affectation et un régime qui ne sont pas exactement ceux de la propriété privée à destination strictement personnelle. On ne peut donc pas assimiler purement et simplement l'occupation d'usines à la violation d'un domicile privé, sauf, sans doute, pour le cas de l'artisan ou de la petite entreprise personnelle, où l'atelier est comme le prolongement de la personne et de la famille.

b) A l'extrême opposé, d'autres ont affirmé : les travailleurs sont chez eux dans l'usine. Si, dans l'état actuel de la législation, seuls les actionnaires sont reconnus comme propriétaires, ils n'y sont liés que par leur argent; l'ouvrier y est entré et y est lié par son activité, il y est bien plus engagé : son lien avec les biens de production est bien plus étroit. Ces biens peuvent donc être considérés comme lui appartenant.

En fait, d'une part, même si l'on doit envisager une évolution du droit de propriété des biens de production, il est un peu simpliste de dénier toute autorité à la législation actuelle en cette matière : cette loi n'est pas essentiellement injuste. Et même en admettant cette évolution dans le sens d'une copropriété reconnue au travailleur, l'occupation d'usines représenterait encore une atteinte au droit des copropriétaires et à la liberté du travail.

Cette atteinte serait-elle injuste? Pas nécessairement dans tous les cas. Mais il faudrait, pour la justifier, des raisons nettement plus graves que pour la grève simple. On ne pourrait l'envisager qu'en présence d'injustices graves et nettement caractérisées.

Notre législation ne comporte aucune indication formelle sur ce point. La jurisprudence semble s'infléchir. Elle a d'abord estimé de façon constante — avant comme après la constitution de 1946 — que les occupations constituaient une voie de fait avec atteinte au droit de propriété. Toutefois, la Cour de cassation a apporté un tempérament à cette position de principe, lorsque l'occupation n'est pas suffisamment caractérisée : par ex., en cas de manifestation sur les lieux de travail, mais sans violence.

III. GRÈVE DES FONCTIONNAIRES. — 1° *Le problème.* — Il faut proscrire la grève partout où elle est incompatible avec les nécessités de la vie sociale. Ce principe, simple dans son énoncé, est en réalité très difficile à appliquer. D'une part les anciennes classifications sont dépassées. D'autre part, s'il est normal que les pouvoirs publics disposent d'une série de services chargés d'assurer en permanence la préoccupation du bien commun, avec le droit d'exiger que les fonctionnaires et agents de l'État n'interrompent pas leur travail, on ne doit pas non plus perdre de vue que la possibilité d'accéder aux biens vitaux doit être assurée également à tous ceux qui travaillent dans ces secteurs : ceci aussi est un aspect du bien commun. L'État ne peut donc leur interdire entièrement ou partiellement le recours à la grève sans leur donner les garanties suffisantes et les moyens de défendre leurs intérêts légitimes : tant que ceci n'existera pas, le problème de la grève des « fonctionnaires » sera posé.

a) D'un côté, en effet, les anciennes classifications sont dépassées, et la distinction est beaucoup moins tranchée entre services publics et entreprises privées : il y a entre les deux un certain rapprochement. Autrefois, on entendait par « fonctionnaires » les agents affectés principalement à la défense nationale, à la police, à l'administration civile. Maintenant, pour contrôler le jeu des forces économiques et le conflit des corps sociaux, l'État a pris directement en charge des forces technico-économiques. Il y a un lien étroit entre le pouvoir politique et les forces économiques : le pouvoir politique se trouve responsable de la vie économique du pays. Mais aussi, ceci a entraîné une transformation profonde, non seulement dans le nombre et le statut, mais aussi et surtout dans la nature même des services publics. Comme on a pu l'écrire, « le problème vient de ce que l'État contemporain assume des fonctions économiques et sociales, sans que son organisation lui permette d'exercer un véritable pouvoir économique et social » (Burdeau, dans *Économie et humanisme*, janv. 1958, p. 19). Le secteur nationalisé est ainsi « apparenté au service public par la nature de l'employeur, et aux entreprises privées par le type de production » (*Le problème moral de la grève dans le secteur nationalisé*, dans *Responsables U. S. I. C.*, mai 1958, p. 19).

b) Ce qui crée le malaise, c'est que, quand le secteur nationalisé se met en grève, il ne s'oppose pas à l'autorité publique de l'État, mais il cherche à être traité selon la justice : l'objet visé est légitime. Et cependant,

c'est une révolte contre l'autorité de l'État et une grave pression sur le public, qui revêt le caractère d'une véritable insurrection économique. Toute grève dans les services publics tend à faire capituler l'État. Par ailleurs, par le pouvoir qu'ils détiennent d'arrêter à leur gré la vie du pays, les agents des services publics bénéficient d'un moyen de chantage exorbitant et parfois injuste : ils ont donc tendance à multiplier les « débrayages ». Or, le fait d'appartenir à un « service public national » n'impose-t-il pas des devoirs envers la nation qui, elle aussi, a « le droit de vivre »?

D'une part donc, le pouvoir public décide unilatéralement, sans que les représentants qualifiés des services publics aient contribué réellement à la décision, du statut et des salaires de ces agents : comment refuser à ceux-ci le droit de se mettre en grève pour une revalorisation et un « reclassement » de leurs salaires? Maintenir un statut de fonction publique sans possibilité de révision ou en laissant cette révision aux seules mains de l'État, n'est-ce pas une injustice? D'autre part, cette grève cause un tort grave à la vie économique de la nation, et met en jeu l'autorité de l'État. Les fonctionnaires en appellent au public, qu'ils briment, contre l'État contre lequel ils s'insurgent.

c) Enfin, le problème est compliqué, en France notamment, par la diversité des statuts des agents des services publics, par la carence de l'État et, d'une façon générale, par le fait que, dans cette multiplicité, on ne voit plus très bien de critère permettant de discerner la catégorie de travailleurs dont la grève cause le plus grand trouble dans la vie de la nation.

α) En principe, les agents des services publics ne relèvent pas du droit du travail. La loi du 19 oct. 1946, sur le statut des fonctionnaires, décide, dans son art. 5, que le fonctionnaire est, vis-à-vis de l'administration, dans une *« situation statutaire et réglementaire »*.

Mais qu'est-ce qu'un fonctionnaire? La loi de 1946, dans son art. 1, reprenant la définition traditionnelle donnée par la jurisprudence du Conseil d'État, reconnaît la qualité de fonctionnaires aux agents investis d' « un emploi permanent, et titularisés dans la hiérarchie des cadres d'une administration centrale dépendant de l'État, des services extérieurs en dépendant, ou des établissements publics de l'État ».

On aura ainsi diverses catégories : les personnes liées à l'administration par un contrat de droit privé; celles liées à l'administration par un contrat de droit public; parmi les entreprises nationalisées, on distinguera les services industriels dépourvus de personnalité juridique, et les établissements publics autonomes ayant une activité industrielle ou commerciale. On aura enfin *certaines entreprises qui relèvent du droit privé, mais* dont la continuité de fonctionnement est essentielle à la vie nationale.

Dans tout cela, où trouver un critère pour déterminer la qualité de « fonctionnaire »?

β) Par ailleurs, le préambule de la constitution de 1946 reconnaît le droit de grève sans exclure les fonctionnaires. La loi du 19 oct. 1946 sur le statut des fonctionnaires est muette sur ce point et veut ignorer qu'il y a un problème de la grève des services publics; mais l'art. 6 leur confère le droit syndical, auquel on a parfois, à tort, lié le droit de grève. Dans certains cas très rares, la législation refuse expressément le droit de grève à des fonctionnaires : par ex. aux C. R. S. par la loi du 27 déc. 1947, à la police par la loi du 28 sept. 1948.

Alors que les droits étrangers ont restreint ou *condamné totalement la grève des fonctionnaires*, notre jurisprudence hésite : « En l'état actuel de la législation, estimait le Conseil d'État dans l'arrêt Dehaène du 7 juill. 1950, il appartient au gouvernement responsable du bon fonctionnement des services publics de fixer lui-même, sous contrôle du juge, en ce qui concerne ces services, la nature et l'étendue desdites limitations... » En attendant, « les divers gouvernements, tout en protestant contre la grève des services publics, n'en contestent pas franchement le principe, ne sanctionnent pas disciplinairement les actes de grève, et, le plus souvent, satisfont les revendications qui leur sont présentées par cette voie » (J. Rivero, *La grève des services publics*, dans *Politique*, mars 1948, p. 206). Éventuellement, ils ont recours à un expédient pour imposer la reprise du travail : la réquisition de personnes, en se prévalant de la loi du 17 juill. 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre. Ce texte aurait dû cesser d'être applicable au 1er juin 1946, date légale de la cessation des hostilités; mais il a été maintenu en vigueur quant aux dispositions relatives aux réquisitions de personnes. Il est vrai que la régularité des réquisitions opérées sur cette base a été vivement contestée. Quoi qu'il en soit, la technique des réquisitions n'est qu'un mauvais palliatif (cf. A. Brun et H. Galland, *Droit au travail*, III, Paris, 1958, p. 168 sq.). En nov. 1958, un arrêt du Conseil d'État, se prononçant sur la légalité d'une disposition ministérielle du ministre des P. T. T. en date du 14 août 1953 interdisant à certains agents d'exercer le droit de grève, fait remarquer que le droit de grève peut être refusé aux fonctionnaires en faisant un usage contraire aux nécessités de l'ordre public (cf. P. Virton, *Le droit de grève et la jurisprudence*, dans *Revue de l'Action populaire*, mai 1958, p. 576-77).

γ) Enfin, la grève de certains fonctionnaires est moins gênante *que la grève de certains agents non fonctionnaires.*

2° *Essai de solution.* — On voit par là que la réglementation doit déborder le cadre trop étroit des « fonctionnaires », et s'étendre au personnel des services essentiels. Il s'agit de réaliser la conciliation nécessaire entre la défense des intérêts professionnels, dont la grève est l'une des modalités, et la sauvegarde de l'intérêt général. Dans ces conditions, il apparaît qu'il est des services de première nécessité dont le fonctionnement ne souffre pas d'interruption, sous peine d'altérer les forces vives de la nation : la grève sera, dans ces cas, toujours illégitime. Mais alors la suppression de la grève devra être compensée par un statut spécial. Parmi ces services de première nécessité, on rangera les services qui assurent l'ordre public, l'exercice du pouvoir. Mais d'autres services sont *moins vitaux pour la nation; on a pu faire* remarquer, par ex., qu'en certains pays le service du téléphone et du télégraphe est confié à certaines sociétés privées. Il faudra, pour que la grève soit légitime dans ces services, que l'injustice soit très grave, et que n'existe aucune autre possibilité de restaurer la justice compromise.

Ainsi, une grève n'est pas nécessairement injuste par le seul fait qu'elle entraîne l'arrêt d'un service public : encore faut-il que ce service soit de première nécessité : « La grève, ou sa menace, c'est trop souvent, pour les agents des services publics, la seule façon aujourd'hui de souligner le sérieux de telle de leurs revendications : elle invite les pouvoirs publics à sortir de la temporisation, et à dire ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. On admettra difficilement que, dans cette fonction nécessaire, elle soit *irremplaçable*. Le problème consiste donc moins dans une interdiction brutale de la grève, simple effet, que dans la mise au point de procédés permettant aux agents de présenter leurs revendications, obligeant les pouvoirs publics non seulement à les entendre, mais à y répondre... Les divers organismes paritaires prévus par le statut de la fonction publique, et le Conseil supérieur de la fonction publique au premier rang, ainsi que les comités d'entreprise pour les services industriels, semblent exactement adaptés à ce dialogue nécessaire » (J. Rivero, *loc. cit.*, 215).

IV. GRÈVE POLITIQUE. — On a déjà vu que deux faits posent actuellement le problème de la grève politique.

D'une part, l'État n'est plus maintenant spectateur, mais, par la force des choses, arbitre et souvent prisonnier des grèves; *il est donc très difficile de dissocier* le professionnel du politique.

D'autre part, la grève politique est dans la logique du marxisme; dans l'État marxiste, le syndicat doit être sous la tutelle du parti, et, en quelque sorte, l'instrument du pouvoir. Dans ces conditions, quand, accidentellement, le syndicat décide une grève en vue d'objectifs politiques, il met au service du politique une puissance qui, normalement, a un autre rôle et une autre destination dans la vie sociale — sans toujours se rendre compte que, tout en paraissant, pour le présent, dicter sa volonté à l'État, il prépare sa propre mise en tutelle.

Dans le concret, il y aura toute une gamme de nuances : une grève pourra être déclenchée dès le début pour des buts politiques, mais on pourra aussi avoir le cas d'une grève purement professionnelle à l'origine, qu'un syn-

dicat marxiste essaiera d'exploiter et de faire dévier vers des buts politiques.

Normalement, la grève à but purement politique ne peut être admise. Elle fausse dans les esprits la notion des rapports de l'État avec les autres organismes, et prépare l'avènement de l'État totalitaire. Dans un pays démocratique, il revient aux institutions parlementaires de contrôler, et, au besoin, de renverser le gouvernement. Quelle que soit la place prise par le syndicalisme dans la nation, on ne saurait admettre, dans l'état actuel des choses, qu'il veuille ainsi imposer par la force une ligne de conduite à un gouvernement qui n'est responsable que devant le Parlement, et, à travers lui, devant tout le pays. Agir autrement serait un véritable abus de pouvoir de la part des syndicats.

Mais aussi, si l'on tient compte du fait que la vie économique est de plus en plus influencée, voire dominée par l'État, on comprend qu'on puisse envisager une grève politique visant à obtenir du gouvernement une politique économique et sociale favorable aux travailleurs, dans le cas où l'on se trouverait en présence d'une injustice caractérisée, grave et d'ordre général. On prendrait garde de fausser le jeu des institutions politiques ou de les mettre dans l'impossibilité de fonctionner. Mais, à proprement parler, ce ne serait plus une grève politique : elle aurait essentiellement pour but, par une pression sur le gouvernement, la défense syndicale des droits des travailleurs, ou la promotion légitime de droits non encore sanctionnés par la loi, mais que permet d'envisager l'évolution économique et sociale : « L'édifice de la paix, disait Pie XII dans son message de Noël 1945, reposerait sur une base croulante et toujours menacée, si on n'en finissait pas avec un pareil totalitarisme qui réduit l'homme à n'être plus qu'un pion dans le jeu politique, un chiffre dans les calculs économiques. » La grève prend alors le sens d'une protestation contre les abus du capitalisme, libéral ou étatique : « Par son action illégale, le mouvement ouvrier crée une nouvelle légalité » (E. Mounier, *Le personnalisme*, 128).

V. GRÈVE RÉVOLUTIONNAIRE. — On conçoit qu'il faudrait des motifs bien plus sérieux encore pour envisager une grève révolutionnaire. La révolution est une action violente, en vue d'obtenir par des voies illégales un changement dans l'ordre politique en vigueur. C'est dans cette perspective que l'envisage le marxisme.

Sa légitimité se jugerait d'après les règles morales de l'insurrection (cf. S. Thomas, *Summa theol.*, IIª-IIæ, q. XLII, art. 2), à savoir : que l'on ait affaire à une situation extrême où les pouvoirs publics négligent systématiquement les exigences essentielles du bien commun; que ce soit l'ultime recours; qu'il y ait impossibilité de recourir à un autre moyen; qu'on ait la certitude morale du succès; enfin, que l'on garde la mesure dans l'emploi de la force (voir *D. T. C.*, XV, 1987).

En démocratie on pourra difficilement concevoir toutes ces conditions réunies (cf. Fr. Perroux, *De l'avarice des nations à une économie du genre humain*, dans *39e semaine sociale : Richesse et misère*). De plus, « étant donné le contexte français, il faudrait encore tenir compte d'un fait : l'existence d'une action révolutionnaire engagée par des organisations se réclamant d'une doctrine matérialiste et inspirée par elle. Dans ce contexte, une action révolutionnaire ne devient licite que dans la mesure où elle se révèle capable d'orienter le cours des événements dans un sens conforme aux exigences de la morale. Il ne serait pas permis de s'y engager s'il était à craindre qu'elle ne constitue, en fin de compte, qu'une collaboration, fût-elle involontaire, à l'édification d'un régime où, ni le bien commun, ni les exigences de la loi morale ne trouveraient satisfaction. Un problème de prudence se trouve ainsi posé » (note du Comité théologique de Lyon sur la grève).

2. Lock-out. — I. DÉFINITION. — Le lock-out peut se définir : la fermeture concertée des usines par un ou plusieurs chefs d'entreprise. Au Canada, dans la province de Québec, une loi de 1944 précise que le lock-out est « le refus, par un employeur, de fournir du travail à un groupe de salariés à son emploi, dans le but de contraindre ces salariés à accepter certaines conditions de travail ».

II. LOCK-OUT ET GRÈVE. — Le lock-out peut-il être régi par les mêmes lois morales que la grève? Les moralistes tendent à les rapprocher.

1° *La législation.* — Elle a toujours distingué grève et lock-out; et cette distinction, après avoir favorisé le lock-out, tendrait aujourd'hui à favoriser la grève.

La loi Le Chapelier punissait, non pas la grève ou le lock-out, mais la coalition. Or le lock-out ne suppose pas nécessairement une coalition de patrons : il peut n'affecter qu'une seule usine. Il n'était donc pas sanctionné par la loi. Depuis 1864, la grève est permise. La loi réprime seulement les atteintes à la liberté du travail : ceci peut gêner la classe ouvrière dans ses revendications professionnelles, mais n'a pas l'occasion de se produire dans les rapports entre employeurs.

Le préambule de la constitution de 1946, ainsi que la loi du 11 févr. 1950 ne visent réellement que la grève. La jurisprudence l'interprète volontiers comme simple suspension du contrat de travail, et se prononce en faveur de sa légitimité. Toutefois, on l'interpréterait comme un congédiement sans préavis ou comme un abus de droit s'il intervenait en dehors de fait de grève; et même s'il est la riposte à une grève exercée normalement, il est un obstacle mis par l'employeur à l'exercice d'un droit prévu par la constitution : n'y a-t-il pas, dès lors, une atteinte à la liberté de travail des non-grévistes?

2° *Du point de vue moral.* — Cette dernière considération devra être retenue. Le lock-out réduit en effet toute main-d'œuvre au chômage, même celle qui voudrait travailler. De plus, la grève est une décision collective des ouvriers qui prennent volontairement la responsabilité de cette décision et de ses conséquences, tandis que le lock-out est une décision individuelle. Enfin, on tiendra compte du dommage causé à la partie adverse : l'ouvrier éprouve directement et physiquement le contrecoup du lock-out. Dans la grève, le patron n'éprouve pas un tel dommage personnel et physique.

III. LÉGITIMITÉ. — Les inconvénients que l'on vient de faire ressortir montrent qu'il faudra des raisons très sérieuses pour légitimer le lock-out. Quelles sont les raisons invoquées?

1° *Le droit de propriété du chef d'entreprise sur son usine.* — On a vu plus haut, à propos de la grève avec occupation des lieux du travail, ce qu'il fallait penser de ce droit de propriété. Si les biens personnels sont déjà grevés d'une fonction sociale, à plus forte raison ceci jouera-t-il quand il s'agit d'une entreprise. Par surcroît, le responsable d'une entreprise doit user de son autorité non en vue des intérêts du seul propriétaire, mais en vue du bien commun de toute l'entreprise. Ce bien est commun à toutes les personnes qui participent à la production. Le droit de propriété n'est donc pas suffisant à lui seul pour légitimer une décision de lock-out, ce qui ne veut pas dire que les légitimes intérêts du propriétaire privé ne pourront pas être pris en considération avec d'autres pour motiver un lock-out dans les cas graves.

2° *Le bien commun de l'entreprise gravement menacé.* — Ce bien commun comprend le bien des salariés de l'entreprise, le bien des clients, le bien des propriétaires. D'après le principe que l'on vient de rappeler, une décision de lock-out pourrait être justifiée si le bien commun de l'entreprise se trouvait immédiatement et gravement menacé dans un de ces éléments : par ex. si, à la suite de grèves tournantes dans une usine de grande importance, la production ne peut plus être assurée, et si l'entreprise se trouve dans l'impossibilité d'obtenir le respect des mesures de sécurité.

On se souviendra toutefois qu'un chef d'entreprise pourra parfois être acculé à un lock-out dont la décision est légitime au moment où il la prend, mais il aura à se demander s'il n'a pas de responsabilité dans la création du climat qui l'a acculé à cette mesure extrême. Par ailleurs, le lock-out ne doit pas être une simple mesure de rétorsion destinée à renverser les rôles. C'est une décision dictée par le bien commun et devant normalement conduire au dialogue.

On le voit : le lock-out a de commun avec la grève qu'il se présente comme une procédure de force en l'absence d'une procédure légale. On ne peut condamner d'emblée le recours à la force pour rétablir le droit. Mais précisément le rétablissement du droit sera la fin qui dominera l'emploi de cette mesure ultime. Les principes seront en général ceux que l'on a vus pour la grève, mais on demandera, pour les appliquer, des raisons plus graves et plus urgentes. Il s'agit, non de sanction ou de

représailles, mais d'un procédé défensif dicté par le bien commun.

En particulier certaines formes de lock-out, envisagées comme mesures de rétorsion à des formes semblables de grève, se légitiment plus difficilement : on a envisagé le cas de grèves de solidarité : un employeur dont l'entreprise ne subit actuellement aucune menace pourrait-il prendre l'initiative d'un lock-out par solidarité avec une entreprise similaire ou de la même région? Cette seule raison peut difficilement légitimer une décision de lock-out, étant donné les graves conséquences qui en découlent. Il en serait de même pour un lock-out qui aurait pour unique motif de renverser les rôles et de rétablir l'équilibre des forces en faveur de l'employeur.

3. Règlements pacifiques des conflits de travail. — On a vu plus haut que la doctrine constante de l'Église se prononçait en faveur du règlement pacifique des conflits de travail. C'est la question de l'arbitrage, de la conciliation et de la médiation à laquelle on semble venir de plus en plus. La conciliation est une mesure auxiliaire de volonté; l'arbitrage est une mesure substitutrice de volonté — le tiers impose une solution; le médiateur cherche à rapprocher les points de vue, exprime son avis, fait des recommandations.

On se reportera à l'art. *Arbitrage* donnant les notions générales, l'historique de la législation française sur l'arbitrage, et l'état de la législation en 1950 (*Tables*, 239-41).

Ajoutons qu'un décret du 5 mai 1955 valant loi, suivi du décret d'application du 11 juin 1955 et d'une circulaire du 8 juill. de la même année (*J. O.*, 6983), instaure une procédure de médiation dans les conflits du travail.

1° *La médiation en France* (régime de 1955). — *a) Champ d'application.* — C'est le même que celui de la loi du 11 févr. 1950 : donc, toutes les entreprises de droit privé et les entreprises publiques ordinaires, en ce qui concerne : l'établissement, la révision ou le renouvellement des conventions collectives ou des accords de salaires prévus par la loi du 11 févr. 1950; — les différends intéressant les clauses relatives au salaire et aux accessoires de salaire.

b) Caractéristiques. — Cette procédure est *facultative;* le recours à la médiation est fait d'un commun accord entre les parties, et le médiateur est désigné par elles ou le ministre du Travail, sur une liste de personnalités compétentes, établie à l'avance.

La médiation n'élimine pas la conciliation, mais n'intervient que sur son échec.

Elle n'exclut pas l'arbitrage, lequel peut être organisé si la médiation échoue.

c) Rôle. — Le médiateur a pour tâche de s'informer des conditions économiques des entreprises et de la situation sociale des travailleurs intéressés par le conflit. Il ne s'agit donc pas d'un arbitrage, puisque le médiateur ne dispose d'aucun pouvoir de décision. Cependant, il peut convaincre les parties de terminer amiablement le différend. En cas d'échec, sa recommandation pourra être rendue publique : l'opinion sera ainsi invitée à prendre position, et son rapport pourra préparer une solution.

d) Résultats. — Fin 1955, sur 31 procédures, 20 avaient abouti à des accords (dont un ayant une portée nationale : textile artificiel). Fin 1956, la médiation avait abouti 47 fois sur 56. Il est vrai que le gouvernement a choisi les médiateurs beaucoup plus souvent parmi les cadres techniques, habitués aux problèmes pratiques de la gestion des entreprises, que parmi les juristes.

D'abord accueillie avec méfiance par tous, la médiation a assez vite rallié le patronat; parmi les organisations syndicales des travailleurs, la C. G. T. seule ne s'est pas départie de la méfiance que lui inspire encore cette procédure.

2° *Autres mesures.* — Par la suite, le décret n° 58-615 du 18 juill. 1958, portant règlement d'administration publique, fixe la composition des commissions de conciliation et les nouvelles modalités des procédures de conciliation et de médiation.

Déjà la loi du 26 juill. 1957 avait modifié sur certains points la procédure de conciliation. Elle imposait aux parties de comparaître devant les commissions de conciliation. — Cette même loi étendait la procédure de médiation à tous les conflits collectifs de travail, quelle qu'en fût l'origine. Elle accroît enfin les pouvoirs du médiateur et les accompagne de sanctions à l'encontre des parties qui ne répondraient pas à la convocation du médiateur ou refuseraient de lui communiquer les documents demandés pour l'instruction du litige. Des sanctions identiques peuvent frapper les parties défaillantes devant les commissions de conciliation.

Le décret du 18 juill. 1958, qui intervient en application du nouveau texte de la loi du 26 juill. 1957, précise la composition, le fonctionnement et la compétence territoriale des commissions de conciliation, et détermine les modalités de la procédure de médiation. Il n'apporte pas de modifications essentielles à la réglementation antérieure.

La médiation a rendu des services indéniables et devrait s'élargir.

Conclusion. — La grève est une solution de force. La constitution de 1946 elle-même, qui en a inscrit le droit dans son préambule, reconnaît bien qu'il s'agit là d'une procédure de force en l'absence d'une procédure de droit. Mais sa réglementation par la loi s'est avérée très délicate.

Du point de vue moral, il faut bien reconnaître, d'une part, qu'une catégorie d'hommes se trouve dans une situation d'injustice et veut légitimement faire évoluer la base du contrat social pour permettre sa promotion collective; mais l'ordre juridique établi ne lui en donne pas les moyens suffisants. Par ailleurs, on ne peut pas prétendre que l'efficacité soit un critère de légitimité.

Toute grève n'est donc pas en elle-même illicite. Mais elle devra être replacée dans l'action d'ensemble du mouvement ouvrier tout entier, et devra toujours viser le bien commun. D'autre part, elle reste un procédé ultime, « dernier recours qui devrait s'effacer devant le développement des procédures pacifiques. Réglementer la grève est une œuvre vaine, si l'on ne donne pas à ceux qui ont des griefs à faire valoir la possibilité de les soumettre à une autorité impartiale. Ce qui est grave en l'état actuel des choses, ce n'est pas tant qu'il y ait des grèves, c'est surtout qu'elles soient parfois le seul moyen, pour ceux qui les font, de voir leurs revendications prises au sérieux » (J. Rivero, *La réglementation de la grève*, dans *Droit social*, févr. 1948, p. 64).

I. Ouvrages généraux. — Pour les conflits collectifs de travail, la grève, le lock-out, l'arbitrage : P. Augier, *Arbitrage et surarbitrage dans les conflits collectifs du travail*, Paris, 1938; Beaulieu, *Les conflits de droits dans les rapports collectifs de travail*, Québec, 1955; Brissaud et Gueydan, *L'évolution sociale et la pratique de l'arbitrage*, Paris, 1939; A. Brun et H. Galland, *Droit du travail*, Paris, 1958; M. Ceresole, *La question des grèves de fonctionnaires en droit public français*, thèse, Lausanne, 1925; Chavanne, *La grève et le contrat de travail*, thèse, Lyon, 1953; J. Durand, *La grève*, Paris, 1952; E. Dussanze, *La réglementation des conflits collectifs du travail*, Paris, 1936; P. Fargeaud, *L'application des nouvelles lois sociales*, Paris, 1938; M. Ferrez, *Le caractère et le rôle de l'arbitrage dans les différends collectifs du travail*, Lyon, 1942; Grunebaum-Ballin et Renée Petit, *Les conflits collectifs et leur règlement dans le monde contemporain*, Paris, 1954; J. Hébert, *Le lock-out*, Paris, 1954; Janot, *Le droit de grève et le service public*, thèse, Lyon, 1954; P. L. Katz, *L'arbitrage obligatoire et l'exécution des sentences arbitrales*, Paris, 1938; G. Lassère, *Les relations industrielles*, Paris, 1957; Laugier, *Analyse et effets de la grève*, thèse, Lyon, 1954; Lefranc, *Les expériences syndicales en France, 1939-1950*, Paris, 1950; A. Marchal, *L'action ouvrière et la transformation du régime capitaliste*, Paris, 1943; Mougin, *La grève dans les services publics*, thèse, Rennes, 1943; J. Mouton, *Nature juridique de la sentence arbitrale en droit privé et dans les conflits collectifs du travail*, Paris, 1938; Muller, *Notes d'économie politique*, Paris, 1931; B. de Muralt, *L'État et les conflits collectifs de travail*, thèse, Lausanne, 1951; J. Rivero et J. Savatier, *Droit du travail*, Paris, 1956; J. de Tovar, *De la nature juridique du conflit collectif de travail*, Paris, 1939.

II. Articles. — 1° Sur l'évolution et la présentation actuelle des grèves : A. Desqueyrat, *La grève d'hier et d'aujourd'hui*, dans *Revue de l'Action populaire* (= *R. A. P.*), n° 27, févr. 1949, p. 81-95; J. Domenach, *Les contradictions de la grève*, dans *Esprit*, mars 1948;

Draveil, *Les grèves, les salaires et la politique*, dans *République mod.*, 1er oct. 1946; H. Guitton, *Le paradoxe des grèves*, dans *La Vie intellectuelle*, nov. 1947; G.-E. Lava, *Transformation et signification de la grève*, dans *Efficacité*, déc. 1953, p. 225-34; O. von Nell Breuning, *Implication politique de la grève*, dans *R. A. P.*, avr. 1956, p. 394-407; R. Mulot, *Évolution historique du droit de grève*, dans *L'École et la famille*, 10 déc. 1953, p. 22-26; G. Vailland, *Techniques nouvelles de la grève*, dans *R. A. P.*, mai 1958, p. 545-59; Y. de Wasseige, *La grève, phénomène économique et sociologique*, dans *Bull. de l'Institut de rech. économ. et sociol. de Louvain*, XVIII, 1952, p. 663-724; *Historique des grèves*, dans *Responsables*, U. S. I. C., sept.-oct. 1953; *Les grèves en France de 1936 à 1954*, dans *Études soc. et syndicales*, mai 1955.

2° Sur la grève et le contrat de travail : P. Durand, *Note à la suite de certains jugements sur la grève et le contrat de travail*, dans *Droit social*, juill.-août 1948; P. Durand, *Les effets de la grève sur le contrat de travail*, *ibid.*, juill.-août 1948, p. 258-65; et déc. 1948, p. 364-68; *ibid.*, mars 1950; *Avis du Conseil d'État sur l'interprétation de l'art. 4 de la loi du 11 févr. 1950*, dans *Doc. cath.*, 23 avr. 1950; *Les effets de la grève sur le contrat de travail, tableau de la jurisprudence récente*, dans *Droit social*, avr. 1949; *La grève rompt-elle le contrat de travail?*, dans *L'Usine nouvelle*, 20 mai 1948; P. Durand, *Fin d'une controverse : les effets de la grève sur le contrat de travail (l'art. 4 de la loi du 11 févr. 1950)*, dans *Droit social*, mars 1950, p. 118-26.

3° Sur le droit de grève et sa réglementation : P. Brochard, *Droit de grève et droit de la grève*, dans *R. A. P.*, n° 27, févr. 1949, p. 96-100; R.-E. Charlier, *Le droit constitutionnel de grève*, dans *La Semaine juridique*, n° 729, 1948; *Le droit de grève*, dans *C. R. E. S.*, 13 mars 1953; G. Bohn, *L'exercice du droit de grève*, dans *Cadres et professions*, n° 20, oct. 1948; J.-P. Murcier, *La grève et le droit*, dans *Formation*, C. F. T. C., sept.-oct. 1948; M. Laloire, *Droit de grève*, dans *La Revue nouvelle*, 15 sept. 1950; *Le droit de grève*, n° spécial de *La Chronique sociale de France*, Lyon, nov.-déc. 1950; Charlier, *Le droit constitutionnel de grève*, dans *J. C. P.*, I, 1948, p. 729; *Le droit de grève en France et à l'étranger*, dans *Actualités industrielles lorraines*, mars-avr. 1950; *Le droit de grève*, dans *Échos*, U. S. I. C., juin 1952; *La grève est-elle un droit?*, dans *Bull. social des industr.*, avr. 1949; *Le droit de grève : comment se pose le problème*, dans *L'Ami du clergé*, 20 oct. 1949; *Les grèves sont-elles toujours légales?*, dans *Informations industrielles et commerciales*, 7 nov. 1947.

G. Thorel, *La grève, fondement du syndicalisme*, dans *Esprit*, mars 1948; P. Brochard, *Le référendum sur la grève*, dans *R. A. P.*, mai 1950, p. 351-63; *Syndicalisme et droit de grève*, dans *Reconstruction*, oct. 1957; Testis, *Les organisations ouvrières et la réglementation du droit de grève*, dans *Économie contemporaine*, déc. 1948.

P. Virton, *L'autorité de l'État devant la grève*, dans *R. A. P.*, mai 1958, p. 560-68; R. Petit, *Le règlement des conflits collectifs de travail en France et à l'étranger*, dans *Revue française du travail*, mars-avr. 1949; *Le règlement légal des grèves et des lock-outs*, dans *Journal de la marine marchande*, 6 nov. 1947; *Droit de grève et démocratie*, dans *Économie*, 4 nov. 1947.

J. Veulemans, *La réglementation de la grève*, dans *C. S. C.*, janv.-févr. 1956, p. 31-40; *Réglementer le droit de grève*, dans *Reconstruction*, janv. 1954; *Le droit de grève*, dans *Liaisons sociales*, 27 janv. 1955; Gernigon, *Il faut réglementer le droit de grève*, dans *Tribune économique*, 27 nov. 1947; *Le droit de grève doit-il être limité?*, dans *La vie intellectuelle*, nov. 1947; Rivero, *La réglementation de la grève*, dans *Droit social*, févr. 1948; *Le droit de grève et la constitution*, dans *Revue syndicaliste*, nov. 1948; *Réglementation du droit de grève*, dans *Les Cahiers du travail*, n° 10, déc. 1948; Testis, *Vers un statut de la grève*, dans *Économie contemporaine*, août-sept. 1948; *La réglementation du droit de grève*, dans *L'Usine nouvelle*, 23 févr. 1950; *Vers une réglementation du droit de grève*, dans *Les Informations ind. et comm.*, 3 mars 1950; *La réglementation du droit de grève*, dans *C. I. C.*, n° 67, 23 mars 1950; n° 68, 31 mars 1950; *Le droit de grève et sa réglementation*, dans *L'Économie*, 5 avr. 1951; *Faut-il réglementer le droit de grève?* dans *Bull. C. R. E. I.*, déc. 1953; *Le droit de grève et son interprétation*, dans *Droit du travail, et Sécurité sociale*, janv. 1954; *La réglementation du droit de grève*, dans *Études soc. et synd.*, déc. 1957; *La grève et la nouvelle constitution de 1958*, dans *Études soc. et synd.*, sept. 1958.

Évolution de la jurisprudence sur le droit de grève, dans *Liaisons sociales*, 26 janv. 1950; *Le nouveau droit jurisprudentiel*, dans *Droit social*, sept.-oct. 1951; *Le régime juridique de la grève politique*, *ibid.*, janv. 1953; *Le droit de grève dans la jurisprudence française*, dans *R. I. T.*, mars 1954; *Droit de grève et conditions, étude jurisprudentielle*, dans *L'Usine nouvelle*, déc. 1956; *Le droit de grève devant la législation et la jurisprudence*, dans *Bull. C. R. E. I.*, 13 mars 1952; *La légalité de la grève et la jurisprudence*, dans *Droit du travail et Sécurité sociale*, n° 12, 1956; P. Virton, *Droit de grève et jurisprudence*, dans *R. A. P.*, mai 1958, p. 569-581.

4° Sur la grève et liberté du travail : J. Krchep, *Droit de grève et liberté du travail*, dans *Questions pratiques*, avr.-mai-juin 1948; Koudsi, *Le délit d'entrave à la liberté du travail*, Lyon, 1934; *Exercice du droit de grève et contrainte de travail*, dans *C. R. E. S.*, août 1949; *La loi du 6 déc. 1947 tendant à la liberté du travail*, dans *Droit social*, déc. 1947; *Droit de grève et sabotage*, dans *Act. industr. lorr.*, mars-avr. 1951.

5° Sur la grève et les occupations d'usines : R. Haudin, *Grève avec occupation d'usine*, thèse, Aix-en-Provence, 1938; A. Croquez, *Les occupations d'usines*, Paris, 1936; J. Gara, *L'attitude de l'employeur en cas d'occupation d'usine*, dans *I. C. E.*, 1952, p. 312 sq.; Marcel Rouhaud, *Les occupations d'usines et le droit français*, Paris, 1939; G. Salomon, *Des problèmes juridiques soulevés par les grèves avec occupation des lieux du travail*, Paris, 1937.

6° Sur les grèves perlées : A. Alem, *La grève perlée devant les tribunaux*, dans *Professions*, 23 oct. 1948; *La grève perlée*, dans *L'Usine nouvelle*, 12 janv. 1950; *Mise au point sur la grève perlée*, dans *Inform. ind. et comm.*, 13 janv. 1950; *La grève perlée et le salaire*, dans *L'Usine nouvelle*, 28 déc. 1950; *Législation et jurisprudence sur la grève perlée*, dans *Liaisons sociales*, 9 janv. 1950 et 14 févr. 1951; *Jurisprudence de la grève politique*, dans *Liaisons sociales*, 12 oct. 1953.

7° Sur la grève dans les services publics : *Les employés de l'État et le droit de grève*, dans *Fiches documentaires*, 15 août 1947; Rivero, *La grève des services publics*, dans *Politique*, mars 1948, p. 206-17; *Le droit de grève et les fonctionnaires*, dans *Cahiers chrétiens de la fonction publique*, oct. 1948; *Enquête sur le droit de grève et les fonctionnaires*, dans *Cahiers de la fonction publique*, janv. 1949; *La grève dans la fonction publique*, dans *Droit social*, sept.-oct. 1950, p. 317-21; J. Rivero, *Le droit positif de la grève dans les services publics*, dans *Droit social*, 1951, p. 591 sq.; *Le droit de grève et les services publics*, dans *Responsables*, U. S. I. C., sept.-oct. 1953; *L'évolution du droit de grève des fonctionnaires*, dans *Droit social*, nov. 1953; P. de Lubac, A. Deforge, J.-B., *Droit de grève et services publics*, dans *Responsables*, U. S. I. C., janv. 1954, p. 21-33; *La grève dans les services publics*, dans *Cahiers de la fonction publique*, avr. 1954 (n° spécial); *Grèves des ouvriers des établissements d'État et garanties disciplinaires*, dans *Droit social*, déc. 1955; *Le droit de grève en service public*, dans *C. S. C.*, janv.-févr. 1956; *Grève et fonctionnaires*, dans *Servir*, mai 1958; *Le problème moral de la grève dans le secteur nationalisé*, dans *Responsables*, U. S. I. C., mai 1958, p. 23-30.

8° Sur la grève et la morale : *Déclaration de S. Ém. le cardinal Suhard du 24 nov. 1947*, dans *Doc. cath.*, n° 1006, 21 déc. 1947, col. 1621-22; *La hiérarchie catholique et les travailleurs*, n° spécial des *C. A. R. S.*, 1er mai 1950; *L'épiscopat et les dernières grèves*, dans *Études*, mai 1950, p. 252-58; *L'épiscopat et les grèves récentes*, dans *R. A. P.*, mai 1950, p. 321-32; *L'Église et les grèves*, dans *Doc. cath.*, 4 oct. 1953, col. 1243-54; J. Louis-Philippe, *Propos autour d'une grève*, dans *Études*, janv. 1949; *Note du Comité théologique de Lyon*, dans *La Chronique sociale de France*, nov.-déc. 1950; *Le syndicat chrétien et la grève*, dans *Doc. cath.*, 23 mars 1952, col. 363-66; *La grève devant la morale*, *ibid.*, 365-72; *La grève devant la morale*, dans *L'Union*, avr. 1952, p. 45-55; *Grève et morale*, dans *Inst. Soc. populaire*, n° 464, mai 1953; J. Villain, *L'enseignement social de l'Église*, II, Paris, 1953; *Grève et politique*, dans *Savoir*, 9 oct. 1953; J.-M. Leuwers, *Le moraliste devant la grève « révolutionnaire »*, dans *Efficacité*, déc. 1953, p. 235-40; *L'Église et la*

grève, dans *L'Ami du clergé*, 24 juin 1954; L. Janssens, *Grève et morale*, dans *C. S. C.*, janv.-févr. 1954, p. 5-28; *Cas de conscience devant une grève*, dans *Responsables*, U. S. I. C., avr. 1957; *Le chef d'entreprise chrétien face à la grève*, dans *Professions*, C. F. P. C., févr. 1958.

9° Sur les conflits du travail, les conventions collectives : R. Morse-Woodbury, *L'incidence des conflits du travail : taux des journées de travail perdues 1927-1947*, dans *Revue intern. du trav.*, nov. 1949; *Conventions collectives, conciliation et arbitrage en France*, dans *Notes et études doc.*, n° 1360, 28 juill. 1950; P. Virton, *Conventions collectives et conflits collectifs*, dans *R. A. P.*, juill.-août 1950; *Procédures de conciliation et d'arbitrage, 1936-1938 et 1950*, dans *Liaisons sociales*, 13 mars 1950; *Procédure de conciliation et d'arbitrage en France*, dans *Rev. franç. du travail*, n° 1, 1953; *Les conflits du travail de 1937 à 1954*, dans *Rev. intern. du travail*, juill. 1955; *Droit de grève et conventions collectives*, dans *L'Économie*, 11 oct. 1956; *Conciliation, médiation, arbitrage*, dans *C. A. R. S.*, n° 244; *Loi du 27 juill. 1957*, dans *Droit social*, mars 1958; *Procédure de conciliation et médiation (décret du 18 juill. 1958)*, dans *L'Usine nouv.*, 28 août 1958; *Liaisons sociales*, 22 sept. 1958; *Syndicalisme*, 9 août 1958; *Intervention de l'État dans les conflits du travail*, dans *Relations industrielles*, oct. 1958.

10° Sur l'arbitrage, la conciliation, la médiation : Danel, *Une institution oubliée : la conciliation et l'arbitrage*, dans *Droit social*, juin 1945; A. Clot, *Conciliation et arbitrage*, dans *Responsables*, U. S. I. C., mai-juin-juill. 1948; P. Durand, *Vers le rétablissement des procédures de conciliation et d'arbitrage*, dans *Droit social*, déc. 1948; C. Blondel, *L'arbitrage obligatoire à la lumière de l'expérience 1937-1938*, dans *Formation*, C. F. T. C., janv. 1949; Savouillan, *Arbitrage obligatoire ou facultatif*, dans *La Vie intellectuelle*, janv. 1950; *Reconstruction*, nov.-déc. 1949; *Constitution, organisation, fonctionnement de la Cour supérieure d'arbitrage*, dans *Liaisons sociales*, 20 mars 1950; Ch. Savouillan, *Réflexion sur l'arbitrage obligatoire*, dans *Reconstruction*, nov.-déc. 1950 et janv. 1951; *Pour l'étude de l'arbitrage obligatoire*, dans *Droit social*, févr. 1951; *Réflexions sur l'arbitrage*, dans *Revue économique*, févr. 1951; *Les procédures de conciliation et d'arbitrage en France*, dans *Revue franç. du travail*, n° 1, 1953; *Syndicats et arbitrage obligatoire*, dans *Bibl. hebd.*, 27 mars 1953; Laroque, *Les chances de l'arbitrage obligatoire*, dans *Droit social*, sept.-oct. 1953; J. Tessier, *Arbitrage facultatif ou arbitrage obligatoire*, dans *Droit social*, févr. 1954; *Le syndicat ouvrier et l'arbitrage*, dans *Études soc. et synd.*, mai 1955.

Le décret du 5 mars 1955, dans *C. A. R. S.*, n° 194; J. Denoyelle, *Deux expériences récentes de médiation*, dans *Droit social*, juin 1955, p. 353-56; *De l'arbitrage à la médiation*, dans *Droit du trav. et Séc. soc.*, n° 6, 2e trim. 1955, p. 15 sq.; *La procédure de médiation*, dans *Formation*, C. F. T. C., juill.-août 1955; P. Durand, *La médiation des conflits collectifs*, dans *Droit social*, juill.-août 1955, p. 409-19; *Espoirs et limites de la médiation*, dans *L'Économie*, 29 sept. 1955; *La procédure de médiation*, dans *C. A. R. S.*, n° 204; *L'expérience de la médiation*, dans *Études soc. et synd.*, nov. 1955; Boitel, *La médiation gouvernementale dans les différends collectifs du travail*, dans *Droit ouvrier*, 1955, p. 409 sq.; A. Barjot, *L'expérience de cinq mois de médiation*, dans *Droit social*, févr. 1956, p. 72-77; *Extension des pouvoirs du médiateur*, dans *Cadres*, C. F. T. C., oct. 1957; *Auto-critique d'un médiateur*, dans *Responsables*, U. S. I. C., nov. 1957.

11° Sur le lock-out : *A propos de récents lock-outs*, dans *C. I. C.*, 20 janv. 1950; *valeur juridique du lock-out*, dans *Syndicalisme*, 15 déc. 1955; *Mauvaise gestion et responsabilité de l'employeur*, dans *Droit social*, déc. 1955; *Réflexions sur une jurisprudence*, dans *Formation*, C. F. T. C., févr. 1956; *Le droit de lock-out*, dans *Droit social*, avr. 1957; *A propos de lock-out : une affaire qui n'a pas été plaidée*, dans *R. A. P.*, juin 1957; *La fermeture d'une entreprise*, dans *Bull. soc. ind.*, mars 1958; Ph. Laurent, *Lock-out et morale*, dans *R. A. P.*, déc. 1955, p. 1160-66; P. Virton, *Le lock-out dans le droit français actuel*, *ibid.*, déc. 1955, p. 1167-75; Ph. Laurent, *Lock-out et morale chrétienne*, *ibid.*, déc. 1955, p. 1176-86.

M. Huftier.

GREY (Charles *Howick*, comte), homme d'État anglais (1765-1845). — Sur l'Église anglicane, xi, 1678.

GREYFIE (Mère). — Supérieure de Ste Marguerite-Marie à Paray-le-Monial, iii, 326, 328, 329, 330.

GRIDEL (Nicolas). — Notice [V. Oblet], vi, 1876-77. — Intervention en faveur de Rohrbacher, xiii, 2773.

GRIESBACH (Johann-Iakob), théologien protestant allemand (né en 1745, mort en 1812). — Voir la nomenclature de ses œuvres dans *D. B.*, iii, 348-49.

Cité en raison du nom de « synoptiques » donné par lui aux trois premiers évangiles : xiv, 3002.

GRIFFINI (Michelange). — Notice [A. Palmieri], vi, 1877-78.

GRIFFON — Notice [B. Heurtebize], vi, 1878.

GRIGNION DE MONTFORT (Saint Louis-Marie), missionnaire du début du xviiie s. (1673-1716). — Il voulut opposer aux attaques de l'incrédulité qu'il prévoyait un remède efficace, la dévotion à Marie. De là, la fondation d'une congrégation de religieux missionnaires, la *Compagnie de Marie*, et la publication d'un *Traité de la vraie dévotion à la Ste Vierge*, dont le P. Armand du Plessis a donné récemment (1953) une édition avec notes et commentaires. Grignion de Montfort, qui n'était encore que Bienheureux, a été canonisé par Pie XII le 20 juill. 1947.

Sur la Compagnie de Marie, ii, 1486; vi, 655; x, 1885; — médiation mariale universelle, xv, 946; — pratique de l'acte héroïque du saint esclavage, ix, 2471. — Cité : x, 1709.

GRILLANDO (Paul). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1878.

GRIM (Léopold). — Notice [P. Bernard], vi, 1878.

GRIMAL (Jules), théologien mariste contemporain (1867-1953). — Parmi ses ouvrages de spiritualité, citons : *Le sacerdoce et le sacrifice de N.-S. Jésus-Christ*, Paris, 1908; nouv. éd. 1951; *Avec Jésus, formant en nous son prêtre*, Lyon, 1924; *Jésus-Christ, étudié et médité*, Paris, 1910. — *Catholicisme*, v, 306.

Cité : sur Jésus-Christ, viii, 1336, 1341, 1342; — sur le titre *Virgo sacerdos*, ix, 2398; — sur la messe, x, 1167, 1240, 1277; cf. xiv, 688; — méditations sur le sacerdoce, xi, 1378; cf. vii, 1530 (bibl.).

GRIMALDI (Constantin). — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 1878-79.

GRIMAUD (Charles), auteur et prédicateur contemporain (1874-1950). Ses multiples ouvrages concernent la morale religieuse et familiale, la vocation, la doctrine et l'apologétique. Il a traduit le psautier promulgué par Pie XII. — *Catholicisme*, v, 306.

Son ouvrage *Ma messe*, cité : x, 1285.

GRIMLAICUS. — Prêtre du ixe s. (Hurter, i, 864-65). — Cité : i, 1139.

GRIMM (Frédéric-Melchior, baron de), écrivain et critique allemand (1723-1807). Il écrivit un grand nombre de lettres qui ne furent publiées qu'après sa mort sous le titre de *Correspondance littéraire, philosophique et critique*.

Voir xiii, 1756-57.

GRIMM (C. Ludwig Willibald), théologien protestant (1807-91). — Professeur à Iéna (1837-44). Principaux ouvrages : *De Joanneæ christologiæ indole Paulinæ comparata*, Leipzig, 1833; *De libri Sapientiæ Alexandrina indole perperam asserta*, Iéna, 1833; *Commentar über das Buch der Weisheit*, Leipzig, 1837; *Die Glaubwürdigkeit der evangelischen Geschichte*, Iéna, 1845, etc. — *D. B.*, iii, 351.

Cité sur le livre de la Sagesse : xiv, 711.

GRIMOALD DE POLIMARTI. — Légat en Bulgarie, avec Dominique de Trevi, xii, 1573-14, 1582 (*Tables*, 1025).

GRIMOARD (Guillaume de). — Voir *Urbain V*.

GRINDAL, archevêque puritain de Cantorbéry (mort en 1583). — Son conflit avec Élizabeth Ire, xiii, 1359.

GRISAR (Hartmann). — Né à Coblence (1845), prêtre à Rome (1868), il entre au noviciat romain de la Compagnie de Jésus. Professeur d'histoire ecclésiastique à l'université d'Innsbruck (1871 à 1895); il est ensuite envoyé à Rome où il commence ses travaux sur l'histoire de Rome

au Moyen Age. La préparation de son grand ouvrage sur Luther le ramène après 1902 en Allemagne. De 1911 à 1925 il réside à Munich. Ses dernières années furent passées à Innsbruck, où il mourut en 1932.

Parmi ses nombreuses œuvres historiques, deux méritent une mention très spéciale : « La première est l'*Hist. de Rome et des papes au Moyen Age*, malheureusement interrompue. Le tome Ier de l'édition allemande (seul paru) a été publié en 1901; il a été traduit successivement en italien, en français et en anglais. Au deuxième volume de l'édition italienne a été ajoutée une étude sur S. Grégoire le Grand (1904), fragment d'un autre volume qui n'a jamais paru. Dans la pensée de l'auteur, l'*Hist. de Rome et des papes* devait reprendre le plan de l'ouvrage classique de Gregorovius [cf. *Tables*, 1939], mais en insistant sur la place de Rome comme centre de l'Église catholique. Le tome Ier est remarquable, aussi bien pour son information archéologique que pour l'histoire des institutions, de la vie civile et religieuse à Rome aux ve et vie siècles.

« Les trois volumes de *Luther* ont paru en 1911-12. Après l'ouvrage passionné du P. Denifle, O. P. [*D. T. C.*, iv, 414-16], l'entreprise du P. Grisar ne devait pas subir les mêmes tempêtes; elle n'en a pas moins été à sa manière, dans l'histoire des études luthériennes, un événement. Très érudite, sereine dans le ton, elle garde une haute valeur, moins par sa thèse selon laquelle le cas de Luther relève de la pathologie que pour l'extraordinaire richesse de son information. Une réduction de ce gros travail a paru en allemand sous le titre *Martin Luthers Leben und sein Werk*, Fribourg, 1926; et en trad. franç., *Martin Luther*, Paris, 1931.

« Notice sur le P. Grisar, dans *Zeitschrift für kath. Theol.*, 1932, p. 145-47. — Art. *Grisar*, dans le *L. T. K.*; et dans *Encicl. cattolica*, 1951. — Sur les discussions provoquées par l'ouvrage sur Luther, voir l'art. de P. Sinthern, dans *Zeitschr. für. kath. Theol.*, 1912, p. 550-96 » (J. Leclerc, dans *Catholicisme*, v, 308).

Sur S. Cyprien et Étienne Ier, ii, 222; iii, 2460; — sur Vigile, pape, iv, 2295; — sur S. Grégoire le Grand, vi, 1780 (bibl.); — S. Léon Ier, ix, 235; — sur Galilée, vi, 1074, 1080, 1081, 1084, 1087, 1088, 1092; — sur Luther, 1580; ix, 1181, 1205, 1208, 1214, 1217, 1233, 1280, 1285, 1334 (bibl.), 1335 (bibl.), 2226. — Rome et papes, v, 1193 (monuments sur l'eucharistie); xiii, 2337, 2372 (reliques). — Sur la justification, viii, 2208, 2211. — Réforme, xiii, 2038 (bibl.). — Cité : ix, 840.

GRISELLE (Eugène-Charles) (1861-1923). — Maître de conférences aux Facultés catholiques de Lille (1897-1901), il a publié des travaux de grande valeur. Citons entre autres : *Bourdaloue, hist. de sa prédication d'après les notes des auditeurs et les témoignages de ses contemporains*, 3 vol., 1901-06; *Bossuet et Fénelon, l'édition de leur correspondance*, 1910; *Fénelon, étude historique*, 1911, etc. (voir J. Morienval, dans *Catholicisme*, v, 308-309).

Cité : Bourdaloue, ii, 1099 (bibl.); — Bossuet, 1077, 1083; — Fénelon, v, 2158, 2166.

GRISOT (Jean-Urbain). — Notice [B. Heurtebize], vi, 1880.

GRISWOLD. — Le passage du védisme au brahmanisme s'explique par le pessimisme, xii, 1309, 1313 (bibl.).

GRIVEAU (Algar). — Exagérations de la condamnation de Fénelon, ii, 1076; v, 2158. — Voir *Grou* (Jean-Nicolas) (*Tables*, 1970).

GRIVEC (Fr. X.), doyen de la faculté de théologie de Ljubljana. — Mgr Grivcč a bien voulu, avec M. le Professeur Gracanin, donner aux *Tables* une substantielle note concernant la littérature théologique en *Croatie Slovénie* (*Tables*, 871-74). On trouvera, col. 872, la liste des principales publications de Fr. X. Grivcč.

S. Méthode et la primauté romaine, xiii, 364-65, 391 (bibl.). — Sur les patriarcats, xi, 2269, 2274.

GRIVELLI (Carlo), peintre. — Auteur d'un tableau de la Vierge immaculée (xve s.), vii, 1145.

GRIVET (Jules), jésuite (mort en 1916). — Église et école, iv, 2083-84, 2085, 2087, 2090-91. — Messe, x, 1224, 1228-30; cf. 1248, 1258.

GROBLICKI (J.). — Théologien polonais (début du xxe s.). — Sur la science des futuribles en Dieu, xv, 661-63.

GROMER (G.). — Sur la confession aux laïques, xii, 967.

GROOT (Gérard). — Né à Deventer (Hollande) en 1340, il fut converti, après une vie un peu mondaine, par Ruysbroeck. Ordonné diacre, il ne voulut jamais accéder à la prêtrise; mais il se livra à la prédication et créa un mouvement en faveur de la vie commune; deux groupements résultèrent de son action : les Frères et les Sœurs de la Vie commune.

A Deventer, Groot réunit des clercs dans sa maison paternelle, pour leur faire exécuter des copies de livres. Un de ses disciples, Florent Radewijns, organisa cette communauté de copistes. Groot aurait voulu faire d'eux des religieux suivant la règle des chanoines réguliers de S.-Augustin. Il mourut en 1384 sans avoir pu réaliser ce projet, qui le fut plus tard à Windesheim.

Voir *Dévotion moderne* (La), dans *Catholicisme*, iii, 712-14 (P. Pourrat).

Cité : xiv, 420 (disciple de Ruysbroeck); xv, 761 (Thomas a Kempis, accueilli par Radewijns), 763; ix, 1257. — Son institution attaquée par le dominicain Grabon, ii, 531.

GROOT (J.-V. de), philosophe et théologien dominicain (mort en 1922). — Le P. de Groot, que sa valeur avait fait désigner comme professeur de philosophie à l'université municipale d'Amsterdam (cf. *D. T. C.*, xii, 93), doit être placé dans les premiers rangs des pionniers du renouveau thomiste à la fin du xixe s. (cf. xiv, 1728).

Apologétique, i, 1564; cf. iii, 2302, 2308, 2309 (bibl.); — dogme, iv, 1577; — Église, 2144; cf. 2155, 2165, 2187-88, 2192, 2193, 2194; xv, 959, 2208; — foi et science, vi, 462. — Cité : xiv, 411; xv, 621, 1010, 1340.

GROPPER (Jean). — Notice [A. Humbert], vi, 1880-85. — *a)* Premières initiatives de G., 1880-82. — *b)* Controverses : Worms, Haguenau, Ratisbonne, iii, 1705, 1706; viii, 2156; cf. iv, 2057; xii, 1367; xv, 1423. — *c) Intérim* d'Augsbourg, vi, 1882, 1884 (cf. *Tables*, 771). — *d)* Doctrine de la double justice, vi, 1882, 1883-84; viii, 2156, 2159, 2160-62, 2183; cf. ix, 1223, 1227; xii, 2100; xiv, 1933; — et mérite, x, 733. — *e)* Sacrements, xiv, 575, 599; — et sacrement de pénitence, xii, 1074, 1078, 1091; — et messe, x, 1101, 1109, 1114, 1116, 1278; — et mariage, ix, 2230, 2234. — *f)* Difficultés avec les archevêques de Cologne, et sa mort, 1883, 1885. — Édition d'un ouvrage sur la messe par Surius, xiv, 2848; — cardinal, par Paul IV, vi, 1885.

Voir bibl. plus complète dans W. Lipgens, *Kardinal Johannes Gropper, 1503-1559, und die Anfänge der katholischen Reform in Deutschland*, Munster, 1951; P. Pas, *La doctrine de la double justice au conc. de Trente*, dans *E. T. L.*, xxx, 1954, p. 5-53.

GROSIER, ex-jésuite. — Continuateur des *Mémoires de Trévoux*, xv, 1513.

GROSSETESTE (Robert). — Notice [A. Gatard], vi, 1885-87; cité : 829. — Théologie : Bible et *Sentences*, xv, 372-73, 393; cf. 703, 705; — Christ, centre de la théologie, 399. — Sur la Ste Trinité, 1731-32; cf. 1720, 1750, 1821. — Sur la justification, viii, 2119-20. — Immaculée conception (?), vii, 1043, 1091 (voir *infra*, Note additionnelle). — Auteur préféré de Wycliff, xv, 3586; cf. 3593 (biblicisme et autorité de l'Église). — Traductions, vi, 1887; xv, 374-75. — Cité : i, 974, 2511; ii, 9, 14; iv, 2324; vii, 1091; xi, 590.

1° *Immaculée Conception.* — Bien que Robert Grossetête soit mis sur la liste des défenseurs du privilège marial, on n'a cependant jamais pu citer un seul passage de lui qui permette de saisir sa véritable pensée. L'unique allusion à la conception immaculée de Marie qu'on puisse trouver dans les écrits de l'évêque de Lincoln se lit dans un sermon où l'auteur, commentant le verset *Tota pulchra*,

de l'Église sur la puissance temporelle, VI, 1123-24; cf. V, 901 (*Tables*, 1127-28). — *c)* Pas de subordination de l'Église à l'État, IV, 2221-22. — *d)* Droit de l'Église à posséder des biens (*Tables*, 439); — condamnation de Marsile de Padoue, X, 167-72; — de la 4e proposition de Pistoie, XII, 2206; — des prop. 19-20, 24-27 du *Syllabus*, XIV, 2895, 2896-97.

VI. GALLICANISME DES POLITIQUES. — 1° *Gallicanisme parlementaire et gallicanisme politique.* — *Libertés gallicanes* de Pierre Pithou (négation de l'autorité du pape et de l'Église), VI, 1124-25; XII, 2237; cf. 2235 (François Pithou). — Distinction (?) entre G. parlementaire et G. royal (G. Hanotaux), VI, 1125-26.

2° *Théorie du gallicanisme politique.* — Conception de Portalis, VI, 1126-27; XII, 2594-96. — Système de Le Vayer de Boutigny, VI, 1127-31 (droits du roi).

3° *Histoire succincte du gallicanisme politique.* — *a)* Mainmise de Charlemagne sur la chrétienté, VI, 1131-33 (cf. *Tables*, 588, 4°, Le gouvernement de l'Église). — *b)* Pensée gallicane au temps de Philippe le Bel et de Boniface VIII (Arquillière), 1133-34 (cf. *Tables*, 467, Boniface VIII et Philippe le Bel); cf. Pierre Dubois (*Tables*, 1062). — *c)* Le Schisme d'Occident oblige les rois à intervenir dans les affaires de l'Église; la monarchie des Valois devient absolue, 1134; — droits royaux sur les biens ecclésiastiques, 1134-35; cf. II 866-67. — *d)* Concordats, VI, 1135 (cf. *Tables*, 754, du XIVe au XVIe s.). — *e)* L'apparition du protestantisme incite le pouvoir civil à réprimer l'hérésie, 1135 (traités de Cl. Fauchet, Ch. Pays, Ant. Hotman, Gui Coquille); cf. Pierre Pithou et Le Vayer de Boutigny, cités *supra*. — *f)* Église gallicane au XVIIIe s., 1136 : querelles autour de la bulle *Unigenitus* : G. du Parlement et du Conseil royal, voir *supra* (influence de Richer); cf. III, 1537-39. — *g)* G. des légistes régaliens en matière matrimoniale, IX, 2260-67, 2269-70, 2276-77; — réfutation et condamnations pontificales, 2277-83. Voir *Mariage*.

4° *Condamnations du gallicanisme politique.* — Contre le *placet* ou *exequatur* et l'appel comme d'abus, VI, 1137 : *Syllabus* (prop. 39-54), XIV, 2899-2903; — conc. du Vatican (c. III; Denz.-Bannw., n. 1829) (*Tables*, 688). — Cf. Jules II, bulle *In cæna Domini* (art. 10), VI, 1137.

GALLIFET (Joseph-François). — Notice [P. Bernard], VI, 1137-40. — Sur le culte du Sacré-Cœur, III, 274, 275, 276, 278, 279, 281, 282, 283, 285, 288, 289, 291, 294, 295, 297, 299, 304, 311, 312, 336, 337, 338.

GALLONIO (Antoine), membre de l'Oratoire de S. Philippe Neri (mort le 15 mai 1605). — Ses « Vies de vierges » et ses « Supplices des martyrs », XII, 1438. — Hurter, III, n. 243.

GALLUS (Thomas). — Complément aux divisions de la Bible par Hugues de Saint-Cher, VII, 227; — œuvre de G. au XIIIe s., XV, 696.

GALLUS (Tiburce), mariologue contemporain, de la Compagnie de Jésus. — A publié : *Interpretatio mariologica Protevangelii (Gen., III, 15), tempore postpatristico usque ad concilium Tridentinum*, Rome, 1949; *La Madonna assunta*, Turin, 1951; *Interpretatio mariologica Protevangelii postridentina*, 2 vol., Rome, 1953, 1954; études résumées dans *Marianum*, 1955, fasc. III.

GALLUZZI ou **GALUCCI** (Gilles de). — Notice [R. Coulon], VI, 1140.

GALON, évêque de Paris (XIIe s.). — Transaction organisée par Yves de Chartres, entre les sièges de Beauvais et de Paris, pour écarter un sujet moins digne, XV, 3627.

GALTIER (Bernard). — Notice [P. Bernard], VI, 1140-41.

GALTIER (Paul), théologien contemporain, de la Compagnie de Jésus. — Né le 9 févr. 1872 à Alrance (Aveyron), professeur de théologie au scolasticat d'Enghien jusqu'en 1938, puis à l'Université Grégorienne, où il réside encore.

Ses travaux les plus importants concernent la Trinité, l'incarnation, la pénitence. Trois traités latins : *De pœnitentia tractatus dogmatico-historicus*, 1923; 9e éd., Rome, 1950; *De incarnatione et redemptione*, 1926; nouv. éd., Paris, 1947; *De SS. Trinitate in se et in nobis*, 1933. Ouvrages français relatifs aux mêmes questions : *Le péché et la pénitence*, dans *Bibl. cath. des sciences relig.*, 1929; *L'Église et la rémission des péchés aux premiers siècles*, 1932; *L'habitation en nous des trois personnes*, 1928; nouv. éd., Rome, 1950; *Le S.-Esprit en nous d'après les Pères grecs*, Rome, 1946; *Les deux Adam*, Paris, 1947; *L'unité du Christ : être, personne, conscience*, 1939; *Aux origines du sacrement de pénitence*, 1951. Quatre importantes études : dans *D. A. F. C. : Indulgences* et *Pénitence : confession;* et dans *D. T. C.*, IMPOSITION DES MAINS et SATISFACTION.

Empruntons à M. Jacquemet l'indication donnée dans *Catholicisme* des études de théologie positive publiées en diverses revues, dans *Recherches*, *R. H. E.*, *R. A. M.*, et *Gr.* En dehors d'une étude sur *S. Augustin et l'origine de l'homme*, dans *Gr.*, 1930, citons :

« 1. Autour de la liturgie baptismale et de l'histoire de la pénitence : *La consignation à Carthage et à Rome*, dans *Recherches*, II (1911); *La consignation dans les Églises d'Occident*, dans *R. H. E.*, XIII (1912); *Absolution ou confirmation? La réconciliation des hérétiques*, dans *Recherches*, V (1914); *La « Tradition apostolique » d'Hippolyte, ibid.*, XIII (1923); *Les origines de la pénitence irlandaise, ibid.*, XLII (1954); *A propos de la pénitence : méthodes et solutions*, dans *R. H. E.*, XXX (1934); *La date de la « Didascalie des apôtres », ibid.*, XLII (1947); *Pénitents et « convertis », ibid.*, XXXIII (1937); *Amour de Dieu et attrition*, dans *Gr.*, IX (1928). — 2. Autour de l'incarnation : *Le « tome » de Damase*, dans *Recherches*, XXIV (1936); *L'ὁμοούσιος de Paul de Samosate, ibid.*, XII (1922); *La rédemption et les droits du démon dans S. Irénée, ibid.*, II (1911); *Le centenaire d'Éphèse, ibid.*, XXI (1931); *Les anathématismes de S. Cyrille au concile de Chalcédoine, ibid.*, XXIII (1935); *S. Cyrille et S. Léon à Chalcédoine*, dans *Das Konzil von Chalkedon : Gesch. und Gegenwart*, I, 345-87; *La première lettre du pape Honorius*, dans *Gr.*, XXIX (1948); *L'unio secundum hypostasim de S. Cyrille, ibid.*, XXXIII (1952); *La conscience humaine du Christ, ibid.*, XXXII et XXXV (1951 et 1954); *La religion du Fils*, dans *R. A. M.*, XIX (1938); *Obéissant jusqu'à la mort, ibid.*, I (1920); *Christ et chrétien, ibid.*, IV (1923); *Notre croissance dans le Christ, ibid.*, XXXI (1955). »

Ajoutons : *S. Athanase et l'âme du Christ*, dans *Gr.*, 1956; *S. Cyrille et Apollinaire, ibid.* — Cette bibliographie n'est pas exhaustive, comme on s'en aperçoit en ce qui concerne certains articles indiqués dans les références suivantes.

1° *Sur la Trinité.* — Mystère des personnes, XV, 1805, 1814, 1817, 1818, 1822. — Processions divines, XIII, 650, 651, 652, 653, 655, 656, 659, 662 (bibl.). — Relations divines, 2144, 2145, 2146, 2148, 2151, 2152, 2154. — Passions et habitation des personnes divines, XV, 1830, 1832, 1833, 1835, 1837, 1838, 1839, 1843, 1845, 1846, 1848, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855 (bibl.).

2° *Incarnation et rédemption.* — *a)* Chez S. Irénée, VII, 2466; — parallèle Ève-Marie, IX, 2389-90; — droits du démon, VII, 2469, 2476, 2478, 2480; — obéissance du Christ, 2474. — S. Irénée, docteur, 2532. — *b)* Motif de l'incarnation, 1505, 1506. — *c)* Rédemption, XIII, 1959, 1960, 1968, 1969, 1971, 1973, 1974, 1988, 1989, 1990; — cité : 1997, 2004.

3° *Pénitence.* — Repentir, XII, 723, 743-48, 844 (bibl.). — Sacrement, 973 (bibl.), 975, 986, 988, 1078, 1121, 1125. — Péchés irrémissibles (Origène), XI, 1557. — Imposition des mains dans la pénitence (I Tim., V, 22), 1241; cf. VII, 1306-08, 1326-31, 1392-1408. — Voir l'art. SATISFACTION.

4° *Imposition des mains.* — *a)* Dans le baptême, VII, 1315-19; — dans la confirmation, 1319-24; —

dans l'eucharistie, 1324-26; — dans la pénitence, cf. *supra;* — dans l'extrême-onction, 1329-31. — *b)* Matière du sacrement de l'ordre, 1331-35; cf. XI, 1323-24, 1330; — mutation possible des éléments du sacrement (conc. de Florence), VII, 1408-24 (opinion du P. Galtier, valable avant la Constitution *Sacramentum* du 30 nov. 1947) (voir *Tables*, 960, en attendant *Ordre*). — Opinion étendue aux autres sacrements, XIV, 572.

GALTON (Francis), explorateur et écrivain anglais. — Né à Duddleston (près de Birmingham), en 1822. A publié la relation de son expédition dans l'Afrique du Sud, *Narrative of an Explorer in Tropical South Africa* (1893), différentes études médicales et des mémoires de physiologie. — Fondateur des eugénistes, *D. T. C.*, IX, 2311.

GALUPPI (Pascal), philosophe italien (1770-1846). — Ouvrages : *Elementi di filosofia*, 3 vol., Turin, 1856; *Saggio filosofico*, 6 vol., Milan, 1846. — Son influence sur Rosmini, *D. T. C.*, XIII, 2921-22.

GAMACHES (Philippe de). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1141. — Infaillibilité de l'Écriture, VII, 2229. — Immutation de la victime à la messe, X, 1179.

GAMALIEL LE PHARISIEN, chef d'une importante école rabbinique. — Il eut pour disciple S. Paul. C'est lui qui, étant membre du Sanhédrin, prit en pleine séance la parole en faveur des apôtres (Act., V, 33-40). — *D. B.*, III, 102-03.

Maître de S. Paul, XI, 2336. — Son discours en faveur des apôtres, 2338. — S. Paul, Gamaliel et Hillel, 2340. — Sur un mot de Gamaliel III (IIIe s.), 2365.

GAMBART (Adrien), ancien lazariste (mort en 1668). — Son catéchisme, II, 1929-30.

GAMBIGLIONI. — Voir *Arétin*; et I, 1775.

GAMON (Fr.-Régis), de la Compagnie de S.-Sulpice (1813-1886). — XIV, 828.

GAMS (Pius Bonifacius). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1141-42.

GANDOLFI (Antoine-Dominique). — Notice [A. Palmieri], VI, 1142.

GANDULPHE DE BOLOGNE. — Œuvre canonique. Œuvre théologique [J. de Ghellinck], VI, 1142-50. — *a)* L'homme, professeur à Bologne (vers 1170), 1142-45; cf. XI, 1296. — *b)* Son œuvre canonique, VI, 1145-46; glose sur le pouvoir de l'ordre, cf. *infra* (cf. diffusion de ses œuvres examinée par les citations et les annotations, dans J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XIIe s.*, 1948, p. 347-67). — *c)* Son œuvre théologique, 1146-50. — Authenticité des *Sententiæ*, 1146; cf. XII, 1988, 1990, 1993, 2003, 2011. — Antériorité de P. Lombard, 915, 1954, 1964; cf. 1973, 1988, 1990; XIII, 2647; — ordonnance du l. I, XV, 1720; — caractère des *Sentences*, IX, 2156; XI, 1296. — *d)* Points de doctrine : Ame humaine, création par Dieu, XII, 450; — baptême et péché originel, 454; — nature du péché originel, 448, 454, 455; cf. 458; — transmission par la génération de péchés autres que le péché originel, 453. — Œuvre du Christ dans la rédemption, XIII, 1947. — Eucharistie : présence réelle, V, 1270; — consécration, 1281; — matière, 1284. — Pénitence, XII, 735, 915; — non-reviviscence des péchés, XIII, 2647. — Ordre : transmission, XI, 1296; — validité du sacrement conféré par un ministre indigne, 1296-97; cf. XIII, 2424, 2429; VI, 1748. — Mariage : définition, IX, 2156, 2157; — *sacramentum maximum*, 2219; — ne confère pas la grâce, 2209. — Sur la charité, XV, 2749; — dons du S.-Esprit et vertus, XII, 1999. — Cité : VI, 1354.

Les *Sententiæ*, indiquées VI, 1146, et XI, 1296, comme inédites, ont été éditées par J. de Walter, Vienne et Bratislava, 1924; cf. XII, 735.

GANGANELLI (Jean-Vincent-Antoine). — Voir *Clément XIV*.

GANGRES (Concile de). — Voir *Tables*, 714. — Fliche-Martin, IV, 380-81; G. Bardy, dans *D. D. Can.*, V, 935-38.

GANNERON (François). — Notice [S. Autore], VI, 1150-52. — Cité : II, 2315.

GANS (Jean). — Notice [P. Bernard], VI, 1152.

GANSFORT (GOESEFORT)-WESSEL. — Vie. Doctrine [L. Cristiani], XV, 3531-36. — Idées proluthériennes, 3532-34; rejet de l'infaillibilité de l'Église (pape et conciles); *opus operantis*, principale efficacité des sacrements; justification et indulgences. — Et cependant idées antiluthériennes : même sur la justification, 3534-35; cf. VIII, 2125; et le mérite, X, 708; — sur la messe, 1079-80. — Cité : V, 1398; XIV, 442; XV, 3552.

GARAN (François). — Notice [P. Bernard], VI, 1152.

GARANTIES (Loi des). — Prise de Rome et loi des garanties, XII, 1706.

GARASSE (François). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1153-54. — Controverse avec Saint-Cyran, IV, 1969; cf. XII, 1911. — Attaques contre Charron, 1911, 1914; XIII, 1718; cf. IV, 806.

Voir Anne Przyrembel, *La controverse théologique et morale entre Saint-Cyran et le Père Garasse*, 1917; J. Lecler, *Le Père Fr. Garasse*, dans *Études*, 5 déc. 1931.

GARBAGNATE (François), membre de la famille G. alliée aux Visconti (XIVe s.). — Affilié à la secte des guillelmites, VI, 1983, 1987.

GARCIAS (Jean). — Notice [S. Autore], VI, 1154-55.

GARCIN (Noël), auteur sulpicien (1690-1761). — Et le *Dictionnaire des cas de conscience* de Pontas, XIV, 805; cf. XII, 2552.

GARÇON (Maurice), avocat, né en 1889, membre de l'Académie française. — Auteur (avec le docteur Vinchon) d'une étude historique sur le diable. Son appréciation sur l'étude de sorcellerie du P. Frédéric Spé, XIV, 2476.

GARDE PONTIFICALE (Cour romaine), III, 1980-81.

GARDEIL (Ambroise). — 1° *Vie*. — Le P. Ambroise Gardeil est né à Nantes le 29 mars 1869. Entré au noviciat dominicain d'Amiens en 1878, il fit profession à Flavigny (Côte-d'Or) le 13 sept. 1879. Sous la régence du P. Beaudoin qui fut son maître en S. Thomas, il poursuivit ses études dans les divers couvents d'exil où se réfugia, à partir de 1880, le collège théologique de Flavigny. En 1884, à Corbara (Corse), il est nommé lecteur de lieux théologiques, enseignement qui comportait aussi l'ecclésiologie et l'apologétique. A partir de 1888 et jusqu'en 1911, il enseigna la théologie, dogme et morale. En 1893, avec le titre de régent des études, il avait reçu la charge de la direction du collège. Il fit son entrée dans la vie intellectuelle du temps par la fondation, avec les PP. Coconnier et Mandonnet, de la *Rev. thomiste* dont il fut pendant longtemps l'un des principaux animateurs. A la même époque, il fut aussi l'un des tout premiers collaborateurs de M. Vacant au *D. T. C.* Depuis lors, par de nombreuses publications, il prit une part des plus actives au mouvement de la pensée théologique. En même temps son influence de maître s'affirmait auprès de toute une génération de futurs professeurs qui devaient donner au couvent d'études de la province dominicaine de France le nom du Saulchoir (lieu de refuge du couvent en Belgique, en 1904). Ayant quitté l'enseignement en 1911, le P. Gardeil consacrera les vingt dernières années de sa vie, qu'il passa au couvent de S.-Jacques de Paris, à mûrir ses derniers ouvrages et à un ministère apostolique très suivi de retraites et de conférences. Il mourut à Paris le 2 oct. 1931.

2° *Œuvres principales*. — Voir notice bio-bibliographique (225 numéros) dans le *Bulletin thomiste* d'oct. 1931. — *La crédibilité et l'apologétique*, 1re éd., Paris, Gabalda, 1908; *Le donné révélé et la théologie*, 1910; *La structure de l'âme et l'expérience religieuse*, 2 vol., 1927. Dans le *D. T. C.*, les articles : ACTE; APPÉTIT; BÉATITUDE; BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES; BIEN; CRAINTE; CRÉDIBILITÉ; DONS DU S.-ESPRIT; ÉLECTION; FRUITS DU S.-ESPRIT; LIEUX THÉOLOGIQUES. Parmi les nombreux articles parus dans la *Rev. thomiste*, signalons : la série sur *Les exigences objectives de l'action; Ce qu'il y a de vrai dans le néo-scotisme*, etc., 1898-1900, où le P. Gardeil

prend position dans les controverses sur le pragmatisme; puis, à la suite de la série d'articles préparant son grand ouvrage sur la *Structure de l'âme*, les *Examens de conscience*, 1928-29, où sont défendues contre certaines critiques les positions maîtresses de ce livre. Ouvrages posthumes : *La vraie vie chrétienne*, Paris, Desclée De Brouwer, 1937, présentation et extraits de la grande Somme de spiritualité que le P. Gardeil préparait dans ses dernières années; *Le S.-Esprit dans la vie chrétienne*, Juvisy, Éd. du Cerf, 1935.

3° *Sens de l'œuvre du P. Gardeil.* — L'œuvre du P. Gardeil qui s'échelonne sur une période de près de quarante années est contemporaine d'un des moments de vie la plus intense et la plus décisive de la pensée du début du siècle. Très attaché aux problèmes de son temps, qu'il s'efforcera cependant toujours d'assimiler dans des vues d'une sagesse supérieure, le P. Gardeil suit dans ses écrits l'évolution de ces problèmes. C'est ainsi que ses premiers articles, publiés à partir de 1893, font encore face au scientisme du XIXe s. Puis viennent les controverses sur l'action et sur sa signification en apologétique; et l'on entre dans la période moderniste où le P. Gardeil prit une part très active à la défense et à l'éclaircissement de la méthode de la théologie catholique. A partir de 1911, le P. Gardeil s'intéressera surtout aux problèmes de vie chrétienne, suivant encore ici le mouvement de la pensée religieuse qui, au sortir de la guerre de 1914-18, devait se signaler par un renouveau si remarquable d'études de spiritualité et de mystique.

Dans la préface de la *Structure de l'âme*, le P. Gardeil a pris soin lui-même de situer rétrospectivement les plus importantes de ses œuvres : la *Crédibilité*, le *Donné révélé* et la *Structure*. Ces études constituent, dit-il, « un essai de prolégomènes à toute doctrine issue de la foi, qui se présentera comme science... L'intention de fond qui unifie cette trilogie d'essais de méthode est, je le répète, de manifester la valeur proprement scientifique des trois genres de connaissances de Dieu issues de la foi ». Or il n'y a de science véritable que lorsqu'on connaît la cause par laquelle une chose est; et ces causes sont : la *crédibilité rationnelle* pour toutes les démonstrations apologétiques, le *révélable* pour toutes les formes de la théologie, la *structure de l'âme juste* en ce qui concerne les formes supérieures de la connaissance mystique et de l'expérience immédiate de Dieu. A une époque où les méthodes mêmes de la pensée théologique étaient mises en question, l'œuvre du P. Gardeil apparaîtra donc tout d'abord comme un effort de mise en ordre des méthodes. Dans cet ensemble le *Donné révélé*, qui fut d'abord donné en conférences à l'Institut catholique de Paris, paraît avoir exercé, par la façon à la fois solidement traditionnelle et cependant ouverte dont il présente la méthode de la théologie, une influence particulièrement marquée et qui dure encore. Plusieurs controverses, notamment sur la notion de crédibilité, où le P. Gardeil rencontre en particulier le P. Bainvel, ou sur la connaissance de l'âme par elle-même et sur la notion de l'expérience mystique qui en ressort, ont été occasionnées par ces œuvres. C'est toujours à la doctrine de S. Thomas qu'il a méditée et enseignée toute sa vie que le P. Gardeil se réfère. Il ne néglige pas ses grands commentateurs, parmi lesquels Jean de Saint-Thomas paraît avoir eu sa prédilection. Mais la théologie aussi bien que la pensée du P. Gardeil sont restées, jusqu'à la fin, très accueillantes. Il a pu, dans la dernière partie de sa carrière, s'assimiler la pensée du docteur d'Hippone, au point que l'on a pu se demander s'il n'était pas devenu augustinien. Son œuvre, surtout dans sa partie spirituelle, témoigne également d'une connaissance très personnelle et très vivante de la Ste Écriture.

D'un moindre retentissement peut-être, auprès du grand public catholique, que l'œuvre de tels de ses contemporains, celle du P. Gardeil paraît avoir eu, en raison même de sa grande influence en tant que maître, une portée plus profonde et plus durable.

H.-D. Gardeil.

Note : le Père H.-D. Gardeil a publié, en 1956, *L'œuvre théologique du P. Ambroise Gardeil*, Le Saulchoir.

Articles du D. T. C. et références. — Acte (*Tables*, 21-22); IX, 339; X, 2399; XV, 963. — Appétit (*Tables*, 234); II, 514; III, 2011; VII, 2356; XIV, 2858. — Béatitude, Béatitudes évangéliques (*Tables*, 389-90); IV, 1748; VI, 948; XV, 961. — Bien (*Tables*, 438); II, 515. — Crainte (*Tables*, 842); IV, 1747; XV, 3302. — Crédibilité (*Tables*, 854-57); III, 2306 sq.; IV, 339, 820; VI, 142, 172, 174, 183, 184-85, 186, 188, 190, 193, 199, 204, 216, 217, 223, 225, 257, 258-59, 264, 275, 442; XIV, 136; cf. VI, 271; XV, 487, 994. — Dons du S.-Esprit (*Tables*, 1029); VI, 949; II, 517-18. — Élection (*Tables*, 114). — Foi, VI, 94, 95, 96. — Fruits du S.-Esprit, 944-49; cf. IV, 1732 (*Tables*, 1765). — Lieux théologiques, IX, 712-47; cf. § Ouvrages et études.

Ouvrages et études. — Notion de lieu théologique (art. tiré à part), VI, 516, 522; IX, 714, 719, 742, 743-46; — cité : 721, 746. — Certitude probable, VI, 93, 94, 199-200; IX, 743; XV, 965; cf. XII, 430. — Crédibilité et apologétique, VI, 174, 199, 200, 214, 257-59, 264, 519; XV, 431, 487, 994. — Donné révélé et théologie, V, 1349; VI, 127, 147, 515-16, 517, 518; IX, 733, 737, 743; XIII, 2588-89; XV, 441, 443, 445, 453, 466, 471, 476, 477, 481, 483, 852-53. — Structure de l'âme, X, 2645, 2663; XII, 399, 2357, 2387; XV, 1847, 1848, 1855. — Dons du S.-Esprit dans les saints dominicains, IV, 1738, 1745, 1746.

Indications détachées. — Documentation de S. Thomas, XV, 744. — Théologie positive (méthode), 468. — Topicité, IX, 743. — Union hypostatique, XV, 926; cf. VII, 415-17. — Vérité et analogie, XV, 2677-78; — catholique, 2682.

GARDELLINI (Louis). — Notice [A. Villien], VI, 1155-56.

GARDEREAU, bénédictin de Solesmes. — Mêlé aux controverses ontologistes, XI, 1021-22; cf. 1019.

GARDIEN (Ange). — Voir *Tables*, 162. — Cf. I, 1216-19, 1226, 1246, 1247-48, 1252, 1256, 1271.

GARDINER (Étienne). — Notice [A. Gatard], VI, 1156-58. — Cité : à propos de l'anglicanisme, I, 1287; III, 2029.

GARDINER (Robert). — Promoteur en Amérique de l'union des Églises épiscopaliennes avec les vieux-catholiques, XV, 2442.

GARDNER (Percy), théologien anglican de la fin du XIXe s. — Rattachement de l'eucharistie aux rites païens, V, 1026-27; cf. 1091.

Gardner a-t-il maintenu ce point de vue radical? Voir M. de la Taille, *Mysterium fidei*, Paris, 1931, p. 189, note 4.

GAREGIN, historien arménien (orthographié *Karékin*). — I, 1944; XI, 25. — Voir bibl. : Garekin Sarbanalian, 26.

GARET (Jean) (1). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1158.

GARET (Jean) (2). — Notice [J. Forget], VI, 1158-60.

GARIBALDI. — Et l'unité italienne, XII, 1701, 1705, 1706.

GARIBALDO (Matthieu), protestant italien (XVIe s.), réfugié en Suisse. — Ses erreurs trinitaires, XV, 1775.

GARNEFELT (Georges), chartreux. — Hagiographe, continuateur de Surius, XIV, 2845.

GARNIER (Antoine) (1762-1845), professeur d'Écriture sainte à S.-Sulpice. — XIV, 820. — *Catholicisme*, IV, 1761.

GARNIER (Jean), érudit de la Compagnie de Jésus. — Notice [P. Bernard], VI, 1160-63. — *a)* Sur le pélagianisme, 1160-61; — Julien d'Éclane, VIII, 1931 (bibl.); — sur Pélage, XII, 575, 679, 680, 681, 683, 696, 703, 705, 707, 708, 709, 711; cf. IX, 2485 (bibl.). — *b)* Sur le nestorianisme, XI, 79, 81, 84, 156 (bibl.); cf. XV, 304, 310, 325 (bibl., Théodoret), 1876, 3002 (lettre de Vigile [?] annulant le Tome de Léon), 3003, 3005. — Ouvrages de théologie et de philosophie, VI, 1162.

GARNIER (Julien). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1163.

GRYPHON (Frère), missionnaire chez les Maronites au XVe s.

Étude biographique du Père H. Lemmens, S. J., dans *Rev. de l'Orient chrétien*, IV (1899).

Cité : x, 35, 41, 43, 46, 47, 49, 63.

GUADAGNOLI (Philippe). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1890-91.

GUADELOUPE. — Missions catholiques, x, 1889, 1993 (*Tables*, 136).

GUALANDI (Jean-Bernard). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1891.

GUALDO (Gabriel). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1891-93.

GUALTIERI (Sébastien), évêque de Viterbe (XVIe s.). — Interventions au conc. de Trente (sous Pie IV), xv, 1465, 1466, 1467, 1469.

GUARDINI (Romano), théologien allemand contemporain. — Né à Vérone (17 févr. 1885), il vint tout jeune à Mayence où son père était consul d'Italie. Il adopta l'Allemagne pour patrie intellectuelle. Après des études au grand séminaire de Mayence, il fut ordonné prêtre en 1910. En 1922, il devint privat-docent à Bonn; en 1923, on créa pour lui une chaire de philosophie catholique à l'université de Berlin. Sa carrière fut interrompue par le régime national-socialiste. Mais, après la guerre, il reprit son enseignement, d'abord à Tubingue, puis à Munich.

Bibl. sommaire : *Vom Geist der Liturgie*, 1918 (trad. franç., « L'esprit de la liturgie », 1929); *Die Lehre des hl. Bonaventura von der Erlösung*, 1921; *Vom Sinn der Kirche*, 1922; *Vom lebendigen Gott*, 1930; *Der Mensch und der Glaube*, 1933 (« L'univers religieux de Dostoïewski », 1947); *Christliches Bewusstsein, Versuche über Pascal*, 1935 (« Pascal, ou le drame de la conscience chrétienne », 1951); *Die Bekehrung des Aurelius Augustinus*, 1935; *Der Herr*, 1937 (« Le Seigneur », 1945); *Das Wesen des Christentums*, 1939 (« L'essence du christianisme », 1950); *Welt und Person*, 1939; *Hölderlin*, 1939; *Die letzten Dinge*, 1940 (« Les fins dernières », 1951); *Der Tod des Sokrates*, 1944 (« La mort de Socrate », 1956); *Freiheit, Gnade, Schicksal*, 1948; *Das Ende der Neuzeit* (« La fin des temps modernes »); *Die Macht*, 1951 (« La puissance », 1954); *Glaübiges Dasein*, 1951 (« Le Dieu vivant », 1956).

G. n'a pu être cité que rarement, XIII, 190-91, 196, 243 (bibl.), 1998 (*Tables*, 93). — *Catholicisme*, v, 319-20 (J. Ancelet-Hustache).

GUARIN (Dom P.), mauriste (1678-1729). — Travaux, x, 425.

GUARINI (Jean-Baptiste). — Notice [P. Bernard], VI, 1893.

GUASTALLA (Concile de). — *Tables*, 715.

GUATEMALA. — Situation religieuse, I, 1092, 1103 (voir 1084-87, considérations générales sur l'Amérique latine); cf. x, 1870 (mais ne relève plus de la Propagande). — Code civil du G. sur la restitution, XIII, 2476.

GUÉMÉNÉ (Princesse de), dirigée de Saint-Cyran. — Point de départ du livre de la *Fréquente communion*, VIII, 457.

GUÉNARD (Constance), capucin *(Léandre de Dole)*. — Guénard apostasie peu de temps après avoir reçu la prêtrise. Pour se justifier, il écrit *Déclaration des causes de la conversion de Constance Guénard au calvinisme*, Genève, 1618. Écrit réfuté par le P. Archange du Puy, XIII, 1427.

GUÉNÉE (Antoine). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1893-94. — Ses controverses avec Voltaire, I, 1549; xv, 3442-43.

GUÉNON (René-Marie-Joseph), né à Blois en 1886. — Écrivain assez déconcertant, inscrit à des obédiences maçonniques, membre de l'Église gnostique, il songe à fonder un ordre du Temple qui renouvellerait la maçonnerie en la rappelant à ses origines initiatiques. Sévère pour les charlatans de l'occultisme, c'est sous cette inspiration qu'il publie des livres comme *Théosophisme*, 1930; *L'erreur spirite*, 1922. En 1930, il est envoyé en Égypte par un éditeur; mais il s'y fait musulman et se remarie en 1934 avec une descendante du prophète. Mort au Caire, en 1951.

Voir J. Morienval, dans *Catholicisme*, v, 325, avec bibl. succincte.

Sur le spiritisme, XIV, 2514, 2522 (bibl.).

GUÉRANGER (Prosper-Louis-Pascal). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1894-98; cf. II, 628. — *a)* Liturgiste, cité : VIII, 2587, 2589, 2591 (langues liturgiques); IX, 788, 793, 797, 813, 816, 821, 835, 840, 842 (bibl.), 843 (bibl.) (liturgie); — liturgie à S.-Sulpice, XIV, 824; — cité : xv, 2826. — *b)* Ultramontain : cité : IX, 581; — « idolâtre » de Veuillot, xv, 2709; — « fanatique » adulateur de Veuillot, 2820; — contre Gratry, 2564, 2982; — n'a pas défendu les travaux des bénédictins, 2833. — *c)* Divers : G. et cardinal Pie, XII, 1741; — et cardinal Pitra, 2339; xv, 2820; — et M. Olier, XI, 971; — Mémoire sur l'Immaculée Conception, VII, 1199, 1204 (bibl.).

Voir dom Cozien, *L'œuvre de dom Guéranger*, Solesmes, 1933. — *Catholicisme*, v, 325-26.

GUÉRARD (Dom Robert), mauriste (1641-1715). — Travaux, x, 425.

GUÉRET (Louis-Gabriel). — Notice [B. Heurtebize], VI, 1898-99.

GUÉRIN DE TENCIN, archevêque d'Embrun, métropolitain de Soanen. — Son action contre l'évêque de Senez (bulle *Unigenitus*), XIV, 2266 (conc. d'Embrun, 1727), 2267; xv, 2131; cf. 2149.

GUÉRINETS ou **ILLUMINÉS DE PICARDIE.** — Organisation de la secte, XIII, 1558; — doctrine, 1559. — Pierre Guérin, fondateur des *guérinettes*, 1560.

Pierre Guérin fut inculpé au point de vue de la foi, ainsi que Claude et Antoine Bucquet (voir ces noms, *Tables*, 485); mais leur innocence fut reconnue (cf. *Catholicisme*, v, 333-34).

P. Guérin a publié : *La saincte œconomie de la famille de Jésus*, Paris, 1633; *Le dévot consultant ou adresse familière pour retirer profit des conférences spirituelles*, 1641; *Soliloques ou pieux entretiens de l'âme devant et après la communion*, 1646.

Voir J. Corblet, *Guérin et les illuminés de Picardie*, dans *Congrès scientifique de France*, 1867, p. 512-24; Bremond, XI, c. IV, *Les illuminés de Picardie*, 105-56; A. Dodin, *S. Vincent de Paul et les illuminés*, dans *R. A. M.*, avr.-déc., 1949, p. 445-56.

GUÉRISONS MIRACULEUSES. — Le cas des guérisons miraculeuses opérées par Jésus-Christ dans l'Évangile a été indiqué soit à JÉSUS-CHRIST, VIII, 1193-95, soit à MIRACLE, x, 1840, 1844.

1° La valeur du témoignage des évangélistes a été révoquée en doute ou même niée par la critique rationaliste : aucun argument nouveau n'a apporté de difficulté véritable différente de celles qui ont été examinées au *D. T. C.*, VIII, 1398-1405. Tandis qu'au XIXe s. la critique incroyante s'évertuait à nier chacun des miracles de l'Évangile (cf. VIII, 1399-1400), aujourd'hui on reconnaît que Jésus a opéré des guérisons. Mais on veut n'y voir que des cures d'ordre psychologique ou provoquées par la foi des malades. Tentatives d'explication qui ne présentent aucune valeur réelle, tant à cause de la multiplicité et de la variété des guérisons, qu'en raison de leur instantanéité et du but poursuivi par le Christ (cf. VIII, 1193-98).

2° La constatation du caractère surnaturel des guérisons miraculeuses a été étudiée, x, 1842-47. Dans un fascicule de *Lumière et vie* (XXXIII, juill. 1957), le Dr Béhague, rappelant le contrôle serré exigé par Benoît XIV (cf. *D. T. C.*, x, 1844), précise le rôle de la science médicale : « Il est indispensable de connaître quelle était la maladie, de constater la certitude de son existence par la réalité des lésions organiques que les symptômes ou les recherches de laboratoire prouvent péremptoirement. — Ceci étant acquis (et c'est là œuvre purement médicale), il faut encore établir la marche normale de l'affection et connaître l'influence habituelle de la thérapeutique employée ou pouvant être utilisée. Cela relève encore de la science médicale. — Quant au constat de la guérison, celui-ci n'est pas aussi facile qu'il peut apparaître et il est indispensable de décrire ce que sont devenus les symptômes, les épreuves de laboratoire et

aussi la persistance des signes de guérison. — Ces actes ne sont exécutables que par des médecins, et souvent, étant donné la diversité des grands systèmes de l'économie, par des spécialistes au courant des dernières trouvailles de la science dans leur domaine propre. — Lorsque tout cela a été étudié, scruté et considéré dans ses moindres détails, les hommes de science concluent qu'il s'agit d'un fait échappant aux lois ordinaires de la médecine. — Mais le discernement du signe divin relève de la connaissance religieuse et non d'une démonstration scientifique (cf. H. Bouillard, *Cahiers Laënnec*, oct. 1948). Le miracle ne peut donc être détaché de son ambiance catholique et morale. Il appartient donc non à la science de le proclamer, mais à l'Église (p. 25-26).

De ces normes scientifiques, on peut rapprocher les guérisons miraculeuses opérées par Jésus et les guérisons de Lourdes. Le point saillant des unes et des autres est leur caractère d'instantanéité. Mais à ce caractère commun, le Dr Béhague ajoute, en ce qui concerne les guérisons de Lourdes, une considération spéciale particulière à certaines d'entre elles. « Constat plus étrange encore au point de vue scientifique : des fonctions sont rendues intégralement alors que l'organe qui les commande présente tous les symptômes de la lésion. Plusieurs cas de ce genre pourraient être cités : Marie-Louise Bigot, qui recouvre parfaitement la vision, alors qu'une arachnoïdite, constatée précédemment, justifiait la cécité; de Rudder, qui reprend instantanément la station debout et la marche, tout en conservant ses muscles atrophiés... » Il faudrait donc conclure que « les faits extraordinaires reconnus comme miracles paraissent utiliser des déterminismes naturels, mais avec une rapidité inconcevable scientifiquement parlant. Toutefois le retour de fonction d'un organe, dont les lois physiologiques assurent qu'il est incapable d'agir, échappe à la conception médicale du processus curateur » (*ibid.*, 31).

Dans un ouvrage plus récemment paru, le Dr Miest ajoute, au sujet des miracles de Lourdes, une considération d'une singulière importance pour le théologien : « Certains, écrit-il, voudraient contester la valeur des miracles de Lourdes en prétendant qu'on ne peut les admettre comme faits scientifiquement reconnus. En effet... on ne peut prévoir le moment de l'expérience; on ne peut répéter l'expérience. C'est incontestable pour les faits d'*expérience*. Mais les faits scientifiques sont en réalité de deux ordres : faits d'expérience et faits d'*observation*. Et certaines observations peuvent fort bien n'avoir lieu qu'une fois et donner lieu à des conclusions scientifiquement admises de par la valeur de l'observateur. Les faits miraculeux, les faits extraordinaires de Lourdes sont d'authentiques faits d'observation : toute bonne foi, même sans la foi, doit les admettre comme inexplicables naturellement » (*Les 54 miracles de Lourdes au jugement du droit canon* [*1858-1958*], Paris, 1958, p. 256).

3° Si le savant se tient uniquement sur le terrain scientifique, il reconnaîtra l'irréductibilité actuelle d'un événement observé à la doctrine dont il est en possession valable. Mais il ne pourra scientifiquement aller plus loin. Mais le savant est aussi un homme. Sans doute « le miracle se propose comme un événement distingué de par la singularité même qui l'oppose à l'usuel. Mais il faut ajouter en outre que le miracle se présente comme intéressant une sphère globale d'humanité bien autre que celle de la connaissance scientifique des phénomènes... Le miracle n'est tel que si les phénomènes extraordinaires qui le constituent émergent au niveau humain et religieux. Aussi faudra-t-il inéluctablement tenir compte de ce qui est à ce niveau pour se prononcer sur lui, ne serait-ce que pour en poser le fait et en authentifier la réalité » (D. Dubarle, O. P., *Lumière et vie*, 52). Si le scientifique, comme tel, n'est pas qualifié pour donner un diagnostic positif du miracle, il reste possible à un autre personnage que le scientifique (et ce peut être le même homme) de se prononcer sur le fait que, comme scientifique, il a bien inspecté avant de dégager cette liberté. Ce scientifique toutefois se rappellera que « ses titres de savant ne changent pas sa condition par rapport aux autres hommes et qu'il lui faut, sur ce point, recourir aux mêmes règles de discernement que quiconque d'autre... Une vieille sagesse humaine et chrétienne a depuis longtemps fixé les canons essentiels de l'expertise prudente en matière de miracle, une fois les faits extraordinaires supposés raisonnablement établis. Les miracles, en effet, supposent toujours le contexte religieux, et un contexte religieux dans lequel ils apparaissent comme une garantie d'authenticité offerte à l'homme. L'objet de cette garantie est assez variable suivant les circonstances. Certains miracles apparaissent invoqués comme à même de garantir l'origine divine d'un enseignement et l'autorité de celui qui le donne. C'est en gros la fonction des miracles rapportés dans les récits évangéliques [cf. *D. T. C.*, VIII, 1191-92]. Ils apparaissent aussi invoqués en garantie de la sainteté d'un personnage. Tels sont les miracles que l'Église requiert lors de la poursuite d'un procès de canonisation [cf. x, 1849-50]. Ils apparaissent enfin souvent dans le contexte d'une manifestation de foi collective, comme une garantie diffuse de l'enracinement surnaturel véritable de toute la communauté des croyants : miracles donnés pour ainsi dire à l'Église même, pour qu'elle y trouve une manière d'attestation de ses caractères surnaturels. Les miracles de Lourdes paraissent un peu de ce dernier type » (D. Dubarle, *loc. cit.*, 58).

4° Un dernier point, qui concerne d'ailleurs tout miracle en général, est le rôle de la foi dans la connaissance du miracle. Il a été exposé au *D. T. C.*, x, 1853-55. D. Dubarle en dit un mot à la fin de son étude : une fois l'attitude purement scientifique dépassée, le savant devient pour ainsi dire un expert cherchant à analyser le fait du miracle en remontant dans sa conscience d'homme, en tenant compte d'autre chose que l'objectivité scientifique insuffisante à permettre un jugement. Mis en face du miracle et arrivé à ce stade, « le savant chrétien se trouve tout naturellement faire appel non seulement à ce qui est humain en lui, mais aussi à ce qui est chrétien, à sa foi. Cette foi recevra quelque chose du miracle, comme la foi de tout chrétien véritable. Mais, en même temps, elle apportera quelque chose au miracle lui-même, cette vérité du discernement sur laquelle ont le droit de compter ceux qui chargent des savants chrétiens de se prononcer sur l'authenticité miraculeuse de certains faits » (*loc. cit.*, 61).

Doctrine générale exposée à MIRACLE, x, 1806-07, 1810, 1821, 1834, 1836, 1840-41, 1843-46, 1854. — G. opérées par le Christ, VIII, 1191-98, spécialement 1193-94; — chez S. Luc, IX, 988; — par les apôtres, v, 1926, 1927; x, 1838. — G. par l'imposition des mains, VII, 1304 (Christ), 1305-06 (apôtres). — Positions rationalistes à l'égard des G. miraculeuses de l'Évangile, VIII, 1399-1405. — G. attribuées à une onction ou à l'extrême-onction, v, 1912, 1914-15, 1920, 1934, 1957, 1961, 1963, 1965, 1970, 1978, 1985, 1994-95, 1998, 1999, 2001, 2003-04, 2006, 2008; spécialement 1932 (Tertullien), 1937 (S. Athanase), 1940 (S. Grégoire de Nazianze), 1941 (S. Ambroise), 1942 (divers faits racontés par Tertullien, Parthénius, Rufin, S. Martin de Tours), 1942 (S. Pacôme, Hilarion), 1943 (Aphraate d'Antioche), 1944 (critique des textes), 1946-48 (anaphore de Sérapion), 1946 *(Constitutions apostoliques)*, 1950-51 *(Didascalie)*, 1951 *(Testament de N.-S.)*, 1958 (S. Césaire), 1959-60 (Cassiodore), 1960 (Mar Hoseph, catholicos nestorien), 1962 (Callinique), 1964 *(Liber ordinum)*, 1966 (sacramentaire gélasien), 1973 (Jonas d'Orléans), 1975 (conc. de Pavie). — G. attribuées à l'intercession des saints ou à leurs reliques, XIV, 877, 899, 909, 945, 946; XIII, 2332-33, 2341-43, 2345; — Ange Raphaël et Tobie, x, 1834; XIV, 877; XV, 1173; — S. Marouta de Maypherqat, x, 145; — cf. G. miraculeuses exigées dans les procès de canonisation, II, 1632, 1644-45, 1650, 1651; x, 1844; XV, 3040 (S. Vincent Ferrier). — Explication rationaliste de l'abbé de Prades, XIII, 1753; réfutée par dom Maran, IX, 1935; cf. XIII, 2754-55 (controverses de Roberti). — Charisme de guérison (I. Cor., XII, 9), III, 1855; cf. XI, 2415 (*Tables*, 582).

GUERRA (François), théologien franciscain du XVIIe s. (mort en 1658), évêque de Cadix. — Son ouvrage principal est intitulé : *Majestas gratiarum ac virtutum*

omnium Deiparæ Virginis Mariæ, 2 vol., Séville, 1659. — Hurter, III, 930.

Science bienheureuse et vision béatifique en Marie, IX, 2411; — souffrances continuelles en Marie, 2432.

La doctrine de l'immaculée conception, défendue par Guerra, a été récemment mise en relief par José Pijoan, O. F. M., dans un rapport présenté au congrès marial de Rome (1954) (*Acta...*, vol. VII, fasc II, Rome, 1957, p. 182-208).

GUERRE. — Étude générale [T. Ortolan], VI, 1899-1962. — On complétera, sur certains points secondaires, par SERVICE MILITAIRE, XIV, 1972-81.

1° *Définition et division.* — Étymologie, VI, 1899. — Sens (figuré, large, propre, droit international), 1899-1900. — Définition, 1900. — Divisions, 1900-01; — sur la légitime défense, IV, 227.

2° *Guerre et droit naturel.* — *a)* Historique et erreurs : thèse de Joseph de Maistre, VI, 1901-03; IX, 1667-68; — férocité de la guerre : antiquité païenne, Grèce et Rome, VI, 1904-05; — G., devoir nécessaire pour réaliser les destinées d'un peuple prédestiné, 1906-08. — *b)* G. conforme aux lois de la justice et de la charité (légitime défense), 1908-09; cf. II, 2264-65; — raisons légitimant la G., VI, 1909-10. — Cf. *infra*, Suarez, Vitoria.

3° *Guerre et Écriture sainte.* — A. T., VI, 1910. — N. T., 1910; cf. XIV, 1972-73 (service militaire). — Objections et solutions, VI, 1910-11. — Cf. *infra*, Note complémentaire.

4° *Guerre et saints Pères.* — *a)* La G. n'est pas mauvaise en soi (Tertullien, S. Ambroise, S. Augustin, S. Jean Chrysostome, S. Athanase, S. Grégoire le Grand, S. Grégoire de Tours, S. Bernard), VI, 1912. — Présence des chrétiens à l'armée : Pères apostoliques, XIV, 1973; — Pères apologistes : Tertullien, 1973; Origène, 1974; Lactance, 1975; — *Canons d'Hippolyte* et *Règlement ecclésiastique d'Égypte*, 1975-76. — Chrétiens et sacrifices païens, 1976. — *b)* Seule, l'autorité publique peut engager la G. (S. Augustin), VI, 1912. — *c)* Causes légitimant la G. (S. Augustin, S. Léon IV, S. Léon IX, S. Grégoire VII, Innocent III), 1912-13. — *d)* Guerres injustes (S. Augustin, Innocent III), 1913. — *e)* Objections et réponses : tirées de l'Écriture, 1913-14; — tirées des Pères eux-mêmes, 1914-15 (textes scripturaires et noms des Pères, cités *infra*).

5° *Guerre et Église.* — 1. Durant les persécutions, VI, 1915; cf. *supra*, présence des chrétiens à l'armée, XIV, 1972-77. — Législation canonique : Ier conc. de Nicée, VI, 1916; cf. XI, 413 (can. 12); XIV, 1978; — — conc. d'Arles (314), confirmant can. 74 d'Hippolyte, 1977 (cf. *Tables*, 693); et cas de S. Martin, 1977; — canon de S. Basile (can. 13 à Amphiloque), 1978; — lettre d'Athanase à Ammoun, 1978; cf. I, 2162; — Évolution de la discipline, XIV, 1978-79 (S. Augustin, cf. I, 2240; S. Maxime de Turin; S. Léon le Grand). — 2. Moyen Age; législation ecclésiastique, VI, 1916-21; *a) Décret* de Gratien, 1916-18 (*Tables*, 911); — cas des G. contre les hérétiques ou des croisades, 1918-19, 1922 (cf. *Tables*, 875); — tournois, VI, 1919; cf. IIIe conc. du Latran, VIII, 2646 (*Tables*, 669); — irrégularité des clercs faisant la G., VI, 1919; cf. III, 233; et des soldats eux-mêmes, VII, 2561; sur la discipline actuelle, cf. *infra*, 12°; — *b)* limitation par l'Église du droit de G. : trêve de Dieu, VI, 1919-20; lieux d'asile, 1920-21; sur le droit d'asile, VII, 1255-58 (*Tables*, 279); — *c)* pénitentiels du Moyen Age, XIV, 1979-80. — 3. Erreur des réformateurs (XVIe s.) : G. absolument interdite aux chrétiens, VI, 1921-22; — sur les principes de Luther, IX, 1310-16.

6° *Questions morales.* — *a)* Causes possibles de la G.; affaiblir un voisin dangereux (?), VI, 1922-23; — civiliser les nations encore sauvages (?), 1924-26; sur le rôle d'Alexandre VI relativement aux conquêtes espagnoles et portugaises, I, 727, 1081-82; V, 487-88; XV, 3143 (cf. *Tables*, 73); voir également *Colonisation* (*Tables*, 643); — créer une diversion aux difficultés intérieures, VI, 1926-27. — *b)* Causes douteuses de la G. : justice (?) dans les deux partis, 1927 (prince, officiers et soldats). — *c)* Déclaration de G., 1928.

7° *Ce qui est permis ou défendu durant la guerre.* — *a)* Sur qui le belligérant a-t-il droit de vie et de mort? VI, 1928-30; cf. XV, 2618-23 *(passim)*. — *b)* Du droit sur les biens de l'ennemi, VI, 1930-32; cf. sanctions internationales, XV, 2622. — *c)* Stratagèmes et ruses de G., VI, 1932. — *d)* Lois de la G., 1932 : convention de Genève et Croix-Rouge, 1932 (*Tables*, 877); — déclaration de S.-Pétersbourg (11 déc. 1868), 1933; — projet élaboré (en 1874) à Bruxelles, 1933; — Manuel des lois de la G. (Oxford, 1880), 1933. Voir *infra*, Note complémentaire. — *e)* Deux théologiens de la guerre : Suarez, XIV, 2722-23; — Vitoria, XV, 3140-42.

8° *Droit conféré par la victoire.* — Prétendu droit de conquête, VI, 1933-34; cf. Hobbes, VII, 6; — droits véritables, VI, 1934.

9° *Efforts en vue de supprimer la guerre ou d'en atténuer les effets.* — *a)* Arbitrages pontificaux, VI, 1934-35; — thèse générale d'Innocent III, VII, 1976-79; doctrine de Vitoria, XV, 3142-44. — Applications; Innocent III, VII, 1978-80; — Pascal II, roi d'Aragon et ennemis, XI, 2071; — Innocent II, Angleterre et Écosse, VII, 1959; — Léon XIII, Allemagne et Espagne, I, 1732; IX, 357; XI, 2318; — Pie X, Brésil, Bolivie, Pérou, 2319. — *b)* Arbitrages internationaux, VI, 1935-36; — conférences de La Haye et cour permanente d'arbitrage, 1935-36; — déclaration de Léon XIII : conditions de la véritable paix, 1936; XI, 2318-19. — *c)* Interventions pontificales pendant la G. de 1914-18 : Pie X, 2319; — Benoît XV, 2319-20, 2321-22; cf. VI, 1942. — Voir *Paix* (aux *Tables*).

10° *Violations du droit et de la justice commise au cours de la guerre 1914-18*, VI, 1936-52. — Références aux auteurs et personnages cités dans ce § 10 et au § 11, *c)*, placées à part, cf. *infra*.

11° *Conséquences surnaturelles de la guerre.* — *a)* Desseins cachés de Dieu, VI, 1952-55. — *b)* G. anciennes préparant le christianisme, 1955-57. — *c)* Vues divines dans la G. de 1914-18, 1957-59. — *d)* Bibliographie, 1959-62; cf. *Patrie* (Piété envers la) et XI, 2301-26.

12° *Discipline actuelle de l'Église sur le service militaire des clercs.* — Le principe est affirmé dans le can. 121 : « Tous les clercs sont exempts du service militaire, des emplois publics et des charges qui ne concordent pas avec l'état clérical. »

Pendant longtemps, tant que la conscription n'était pas universelle, les gouvernements se sont abstenus d'imposer le service militaire. Quand le service militaire fut généralisé, certains gouvernements étendirent aux clercs l'obligation de servir, dans l'armée, à titre de soldats : en Italie (loi de 1878); en France (loi de 1889, aggravée en 1905). En Allemagne, pendant la guerre de 1940-45, de nombreux clercs et prêtres durent servir, même comme combattants. En d'autres pays, on se contenta d'imposer aux clercs de prendre un service comme aumôniers, brancardiers ou infirmiers.

Le can. 121 est complété par le can. 141 : « § 1. Que les clercs ne prennent pas librement du service dans la milice séculière, à moins qu'ils ne le fassent avec la permission de leur Ordinaire, dans le but d'être ensuite libérés de ce service; qu'ils s'abstiennent de participer, de quelque manière que ce soit, aux luttes intestines et aux perturbations de l'ordre public.

« § 2. Le clerc mineur qui, malgré cette défense, s'engagerait spontanément dans le service militaire, est déchu de plein droit de l'état clérical. »

Des instructions spéciales ont été données par le S.-Siège, après les guerres de 1914 et de 1939, pour atténuer les inconvénients propres à la situation des clercs forcés par les lois civiles au service militaire, surtout dans les rangs des combattants. Aux termes du can. 141, § 2, le service militaire librement contracté entraîne pour le clerc des ordres mineurs la déchéance de son état de clerc : il ne semble pas que ce soit une pénalité, puisque le can. 211, § 1 donne au minoré pleine liberté de renoncer à son état.

Le service militaire imposé aux clercs a fait introduire dans le chapitre des irrégularités un simple empêchement à la réception des ordres. « Sont empêchés ceux qui sont astreints par la loi civile au service militaire ordinaire, avant de l'avoir accompli » (can. 987, 5°). Le mot « ordinaire » montre qu'il faut entendre ici « le temps de service proprement dit et non les rappels ou mobilisations, et même le service armé et non l'affectation comme infirmier ou aumônier. La Commission d'interprétation du Code a déclaré, le 2 juin 1918, que ceux qui ne sont pas appelés au service militaire parce qu'ils sont trop jeunes ou parce qu'ils sont exemptés temporairement pour raison de santé sont cependant empêchés de recevoir les ordres. Seule une exemption définitive (pas nécessairement des mobilisations éventuelles) ou l'achèvement du temps de service suppriment l'empêchement aux ordres » (Ch. de Clercq, dans Naz, *Traité*, II, n° 295).

L'allusion aux « instructions spéciales » concerne le décret *De redeuntibus* (S. C. Consistoriale, 25 oct. 1918; *A. S. Sedis*, x, 481), qui donnait à tous les Ordinaires le pouvoir de relever *ad cautelam* de l'irrégularité contractée *ex defectu lenitatis* (laquelle était à cheval sur l'ancien et le nouveau droit), toutes les fois que les clercs auraient eu à tuer ou à blesser, non pas volontairement (engagés), mais par « nécessité » (appelés à l'armée).

I. Noms propres cités dans les art. « Guerre » (exception faite de ceux qui concernent la guerre de 1914, § X et § XI, n° 3) et « Service militaire ».

II. Noms propres cités dans les parties de l'article concernant directement la guerre de 1914.

— Dimier, 1940; — Dinon (de), 1951; — **Dudon** (P.), 1947; — Durkheim et E. Denis, 1947.

Erzberger, VI, 1945.

Foulon, VI, 1951; — François-Joseph, 1943; — Fryman, 1942, 1948.

Garriguet, VI, 1958; — Gasparri, cardinal, 1942; — Gaultier (P.), 1952; — Gauvin (A.), 1947; — Goltz (von der), 1941, 1951; — Grandmaison (Geoffroy de), 1958; — Grandmaison (Léonce de), 1958; — Gray (E. M.), 1945; — Griselle (E.), 1951; — Groben (H. de), 1941; — Grondys, 1944; — Guillaume II, 1937, 1940, 1943, 1946, 1947; — Guillermin et Griselle, 1958; — Guizot, 1946.

Hébrard (dom), VI, 1958; — Herrscher (Mgr), 1958; — Heuvel (Van der), Heylen (Mgr), 1939; — Houte (van), 1944.

Ionesko (Tak), VI, 1947.

J'accuse, VI, 1951; — Joffre, 1950; — Johannet, 1945; — Jollivet, 1951; — Joubert, 1950; — Jullian (C.), 1945.

Labonreyras (P.), VI, 1950; — Lacroix (Mgr), 1958; — Lagardère, 1958; — Lamy (É.), 1946; — Landrieux, 1950; — Langenhove (van), 1940; — Langlois, 1958; — Le Goffic, 1944; — Leleux, 1958; — Luçon, cardinal, 1950.

Maccas, VI, 1941; — Maïten d'Arguibert, 1958; — Malo (E.), 1951; — Martin (A.), 1950; — Massart, 1941; — Masson, 1952; — Mehring (von), 1941; — Mélot (A.), 1944; — Mercier, cardinal, 1939, 1944; — Mignot (Mgr), 1950, 1951; — Mirman, Simon et Keller, 1952.

Nieber (von), VI, 1941; — Nietzsche, 1937, 1942; — Nothomb, 1944.

Ombleaux (des), VI, 1944.

Paulin (L.), VI, 1958; — Péchenard (Mgr), 1950; — Pélissier, 1947; — Petitdemange (A.), 1958; — Pie IX, 1942; — Pons (Mgr), 1958; — Prum, 1940, 1945.

Roux (X.), VI, 1958.

Saint-Aulaire (de), VI, 1946; — Sazonoff, 1947; — Schœn (baron de), 1949; — Sertillanges, 1958; — Somville, 1941; — Stengen (von), 1941; — Szapary, 1947.

Thomas (S.), VI, 1938; — Toutey (E.), 1952; — Treutschke, 1937, 1942.

Unger (von), VI, 1938.

Vacher (M.), VI, 1948; — Vaxweiller, 1942; — Villerabel (Mgr de la), 1952; — Vindex, 1944, 1951.

Weiss, VI, 1945 — Welschinger, 1944.

Note complémentaire. — La présente étude comprendra deux parties : d'abord quelques notes en marge de l'ancien article, puis un prolongement pour la période écoulée depuis sa composition. D'où le plan suivant : En marge de l'ancien article : I. Doctrine biblique. II. Doctrine patristique et médiévale. III. Théologie moderne. — Aperçus nouveaux pour la période contemporaine : I. Transformation des situations. II. Sociologie de la guerre. III. Diverses formes de guerres. IV. Développement de la théologie. V. Enseignement pontifical. — Bibliographie.

En marge de l'ancien article

I. Doctrine biblique. — 1° *Dans l'A. T.* — Les travaux des exégètes modernes obligent à une présentation plus nuancée des textes. Au lieu d'accorder une égale valeur à ces textes, comme si chacun exprimait une règle morale définitive et applicable à notre temps, il faut les comprendre dans l'ensemble de l'économie divine.

On se souviendra que Dieu a saisi Israël à un niveau de dureté qu'il partage avec les autres nations. Dieu, comme un sage pédagogue, s'adapte à son peuple, révèle peu à peu ses exigences et l'élève progressivement au niveau d'accueil de la perfection évangélique. L'A. T. est le temps de la patience de Dieu.

Il est parfois difficile de distinguer la mentalité d'une époque et la règle vivante qui tend au dépassement de cette mentalité encore barbare. La difficulté s'accroît du fait que les Sémites, minimisant le rôle des causes secondes, rattachent immédiatement les faits à la Cause première : Dieu conduit la guerre, ordonne les massacres (Jos., X, 40). Manière de parler dont le vrai sens apparaît si l'on considère l'ensemble et le progrès de la révélation.

Quant à l'expression « Dieu des Armées », elle n'implique pas habituellement un sens guerrier : « Il semble que les Sebâ'ôth désignent dès l'origine toutes les puissances célestes et terrestres qui sont au service de Yahwhé et combattent pour lui... L'on comprend que l'on ait appliqué plus tard ce nom au Dieu tout-puissant qui conduisait les armées d'Israël à la guerre. L'expression est employée avec prédilection par... les prophètes *qui* eurent à combattre l'influence de la religion astrale de Babylone; il est donc vraisemblable qu'elle prend chez ces prophètes une nuance polémique : elle exprimait en effet l'empire de Yahwhé sur tous les éléments du monde, y compris les astres; ceux-ci ne sont pas des dieux, mais des serviteurs du seul Dieu, Yahwhé, qui leur commande comme à des groupes de ses armées » (Van Imschoot, *Théol. de l'A. T.*, I, 20-22; Id., sur le *hérem*, I, 74-75; et II, 146-47; cf. P. Auvray, dans *Catholicisme*, I, 842, art. *Armées* (Dieu des); A. Gelin, dans *Ami du clergé*, 1947, n° 57, p. 850-52; et 1956, n° 37, p. 539-40, art. reproduit dans *Catholicisme*, V, 355-57, *Guerre sainte;* A. Brunet, O. P., *La guerre dans la Bible*, dans *Lumière et vie*, n° 38).

Si la guerre apparaît maintes fois comme un châtiment divin, on ne peut conclure aussitôt à sa légitimité. Dieu abandonne à la logique du péché le peuple qui ne compte pas sur lui. Il est assez puissant pour le libérer quand il se convertit. Il est le Maître de l'histoire (Brunet, *loc. cit.*, 43-46). Ces remarques faites, il reste vrai que, soit dans l'épopée de la conquête de la Terre sainte, soit pour la défense de cet héritage, l'ensemble atteste une légitimité de la guerre.

2° *Dans le N. T.* — Puisque toute la morale de l'A. T. est en marche vers la morale évangélique, ce sont les textes du N. T. qu'il faut attentivement interroger.

Une remarque générale s'impose : l'Ancienne Alliance aspire aux temps messianiques, qui seront caractérisés par la paix; en même temps le royaume de Dieu se désolidarise d'une réalisation politique, annonciatrice et précaire. Du même coup, voici remis en question tout recours à la violence.

D'une part, le Christ apporte la paix (Joa., XIV, 27). Cette paix est avant tout une réalité intérieure, mais elle doit pénétrer et modifier les relations entre les peuples (Eph., II, 14-18; Col., III, 11). Elle s'établit par une victoire sur le péché, origine de toutes les dissensions (Jac., IV, 1). Elle suppose la charité fraternelle, le pardon, la non-violence (Matth., V; Rom., XII, 17-21).

D'autre part, dans un monde troublé par l'injustice, l'État garde sa fonction de défenseur de l'ordre temporel (Rom., XIII, 1-4). C'est pourquoi l'état militaire n'est pas condamné en soi (*D. T. C.*, VI, 1910).

Gardons-nous donc d'exposés à sens unique et à préoccupation apologétique, cherchant tantôt à justifier les guerres et le service militaire, tantôt à ne considérer que l'idéal de paix en perdant de vue les responsabilités des autorités temporelles. La théologie de la guerre doit exprimer les exigences de la vie nouvelle dans le Christ. Un précepte résume tous les autres : « Tu aimeras. » Si la guerre peut encore être permise à un prince chrétien, ce sera dans cet esprit de charité au service de la paix : c.-à-d. par charité, défendre ou assurer des droits dont la lésion est une blessure dans le corps de l'humanité. Angoissant problème pour un disciple du Christ : comment concilier avec la charité le déchaînement des violences belliqueuses? La fin supposée bonne, le moyen n'est-il pas disproportionné? Toutes les générations s'appliqueront à résoudre ce difficile problème aux données changeantes. Dans cette recherche d'une solution conforme à la charité, le chrétien sait aussi que les valeurs temporelles et la vie elle-même ne sont pas les valeurs suprêmes : on peut et parfois on doit les risquer pour des valeurs supérieures.

II. Doctrine patristique et médiévale. — Il n'y a pas à revenir sur ce qui a été exposé au t. VI sur la doctrine des Pères, notamment celle de S. Augustin. Au Moyen Age, c'est à travers Gratien que les principaux points de cette doctrine parviennent à S. Thomas (cf. De Solages, *op. infra cit.*, 22-23). Le lumineux article de la *Somme théol.* fixe pour longtemps la théologie de la guerre.

III. Théologie moderne. — Deux faits s'imposent à l'attention : l'avènement de communautés nationales et la découverte du Nouveau Monde. Ainsi le Saint-Empire tend à n'être plus qu'un titre, un mythe, planant au-dessus d'une réalité qui lui échappe.

Vitoria eut le mérite de donner la réponse théologique à une situation nouvelle. Si les souverains ont l'autorité nécessaire pour engager la guerre, un tel pouvoir leur

vient de leur mission de « maintenir la justice dans l'univers ». Cette même référence à l'ordre de l'univers intervient pour apprécier la juste cause, la nécessité ou la proportionnalité de la guerre comme moyen de rétablir le droit (cf. De Solages, *op. cit.*, c. III; et *D. T. C.*, art. VITORIA, XV, 3140-42).

Suarez a traité de la guerre en commentant la *Somme* de S. Thomas. Il dépend néanmoins du maître de Salamanque et fait sans cesse appel, comme lui, au droit naturel. Dans son *De legibus*, il affirme la solidarité des nations et pose les bases d'un droit international (cf. De Solages, *op. cit.*, 70-79; *D. T. C.*, art. SUAREZ, XIV, 2719-23).

Avec Vitoria et Suarez, la théorie de la guerre s'établit donc sur le plan du droit naturel. Ce n'est pas une rupture avec l'ordre surnaturel, car le point de référence reste le royaume de Dieu. C'est le signe que la société (donnée réelle que la doctrine révélée s'efforce de rejoindre pour l'animer) évolue d'un type sacral à un type nouveau et profane. « Ce passage au profane ne disqualifie nullement la théologie surnaturelle; sans doute est-il, au contraire, un signe de bonne santé dans l'équilibre de la nature et de la grâce, où la grâce ne dissout pas la nature, mais la réconforte et la rend à elle-même au-delà de ses faiblesses. Le traité de la guerre et de la paix est désormais un chapitre du traité *De jure* » (M.-D. Chenu, *L'évolution de la théologie de la guerre*, dans *Lumière et vie*, n° 38, p. 94-95).

Fait significatif, la doctrine de ces deux maîtres influença un Grotius et les auteurs qui en dépendent (De Solages, *op. cit.*, 79; et *D. T. C.*, XIV, 2719-23); mais elle eut peu d'écho parmi les théologiens. Il faudra attendre le XIXe s. pour en trouver une résurgence chez le P. Taparelli d'Azeglio, qui saura la développer en ensemble cohérent (De Solages, p. 105-108; *D. T. C.*, XV, 48-51, par R. Jacquin, auteur d'une thèse sur Taparelli). Peu remarqué (l'art. GUERRE, du *D. T. C.*, ne l'a pas mentionné dans sa bibliographie), ce novateur situe la théorie de la juste guerre dans une construction hardie de l'ordre international. Les États tendent naturellement vers une « société civile des nations »; cette société sera dotée d'autorité au nom du bien commun international. En conséquence, le droit de guerre passera des nations particulières à cette haute autorité; il en résultera une réduction des armements et la solution des différends par un tribunal international disposant d'une force armée.

On peut penser que les idées de Taparelli n'ont pas été étrangères aux prises de position des papes, de Léon XIII (qui fut son élève) à Pie XI qui l'a nommément recommandé (cf. De Solages, 108-09; Vaussard, *Semaine sociale de Pau*, 125; et thèse de Jacquin sur Taparelli, Lethielleux, 1943, p. 51).

APERÇUS POUR LA PÉRIODE CONTEMPORAINE

I. TRANSFORMATION DES SITUATIONS. — Les spéculations théologiques sur la guerre doivent tenir compte des changements survenus en cette matière : comment la guerre se présente dans son contexte politico-social, dans ses manifestations, dans son déroulement et ses conséquences.

1° *Évolution de la société.* — D'un mouvement continu, la société s'avance vers une intégration mondiale. Celle-ci présente deux aspects : intégration économique, selon laquelle le réseau des intérêts économiques a créé une telle solidarité entre toutes les nations « qu'une crise un peu importante chez l'une d'elles a presque aussitôt sa répercussion sur les autres ». Interdépendance politique aussi, qui est d'abord un fait : aucun État ne peut à lui seul réaliser sa fin propre, puisque l'obtention du bien commun national dépend d'un bien commun qui le dépasse; or, cette situation de fait provoque l'apparition d'institutions juridiques appropriées, à l'échelle continentale, intercontinentale ou mondiale (cf. Valensin, dans *Bulletin cath. intern.*, juin 1933).

Cette tendance à l'intégration est captée par deux idéologies antagonistes; et l'on verra se dessiner soit une communauté pluraliste dans la coordination d'États libres, soit un bloc impérialiste, monolithique, mettant fin aux particularismes par leur absorption (Ducattillon, *Patriotisme et colonisation*, 18-19; Dauphin-Meunier, *L'Église et les structures*, c. III, 75 sq.).

2° *Évolution de la guerre.* — *a) La nation armée.* — Depuis la Révolution française et comme corollaire de la souveraineté du peuple, la guerre est le fait de la « nation armée ». Tous les citoyens sont constitués défenseurs de la patrie et engagés dans la lutte pour ses intérêts vitaux. Cette conception va dérouler ses conséquences logiques jusqu'à la guerre totale (Ducatillon, *Sem. soc. de Pau*, 231-32).

b) La guerre totale. — Plusieurs facteurs précipitent cette évolution. L'industrialisation met à la disposition de la puissance militaire les ressources colossales de la science et de la technique : mécaniques, chimiques, bactériologiques, atomiques, psychologiques. Elle établit ainsi un lien nécessaire entre le civil (engagé dans les processus de découverte et de fabrication) et le militaire (utilisateur). Plus que liaison, il y a absorption du civil par le militaire : tout sert à la guerre, même la consommation civile, même le moral de la population. La guerre est désormais totale, engageant toutes les ressources d'une nation dans le conflit, s'efforçant d'atteindre jusqu'à l'intimité de la personne par les procédés du « lavage de cerveau » ou du « conditionnement collectif » (Mégret, *Guerre psychologique*, c. III et X, coll. *Que sais-je?* 1956). — Pour soutenir un pareil effort, le pouvoir étatique se fait dictatorial : cette nécessité qui pourrait être transitoire coïncide avec l'avènement d'une philosophie qui divinise l'État, source de tous les droits et raison d'être suprême des individus : l'État totalitaire.

c) Les résultats. — Voici pour la guerre de 1914-18 : « On calcule que dans ce conflit qui a, contre toutes prévisions, duré cinquante mois, 70 millions d'hommes furent mobilisés, 8 millions tués, 30 blessés, etc. » Pour la deuxième guerre mondiale (1939-45) : « Le nombre total des victimes dans le monde est évalué à 52 millions, dont 27 millions de combattants et 25 millions de civils. » Quant à la puissance de destruction des armes, la bombe de Hiroschima a valeur de symbole : lâchée sur un grand centre industriel et portuaire de 250 000 âmes, elle « détruit 69 % des bâtiments et cause la mort de 60 000 personnes » (A. Latreille, dans *Sem. soc. de Pau*, 1953, p. 33-35).

II. SOCIOLOGIE DE LA GUERRE. — Étudiée comme crise du corps social, la guerre a provoqué de nombreuses études. Ne convient-il pas, pour débarrasser l'humanité de ce cauchemar, d'en connaître les raisons déterminantes, non pas les raisons qu'on livre au public pour la justifier, mais les causes qui l'engendrent ou y conduisent?

1° *Raisons économiques.* — Luttes pour obtenir l'accès aux matières premières ou l'ouverture de débouchés commerciaux; besoin vital ou impérialisme économique (cf. revue *Univers (Bull. cath. intern.)*, 1936, n° 16-17; Dauphin-Meunier, *L'Église et les structures écono*m., 64, 76-77). En particulier les zones sous-développées ou de famine sont considérées comme explosives (J. de Castro, *Géopolitique de la faim*, nouv. éd., Paris, Éd. Ouvrières, 1956).

2° *Raisons démographiques.* — Elles sont prépondérantes, selon M. Bothoul (*Les guerres, éléments de polémologie*, Payot, 1951; et, plus court, *La Guerre*, P. U. F., 1953, coll. *Que sais-je?*) L'excès de population appelle une relaxation ou compensation corrective. Les guerres exerceraient une fonction biologique, comme une saignée sur un organisme trop riche. Cette fonction démographique de la guerre est, il est vrai, présentée comme une hypothèse. Son simplisme est dénoncé par A. Sauvy (dans *Théorie générale de la population*, vol. II, Paris, P. U. F., 1954, c. XXI).

3° *Revanche de l'irrationnel.* — Elle se produirait sur la rationalisation d'une existence trop organisée et monotone. Des forces obscures, analogues au sentiment du « sacré », explosent et se donnent libre cours. Comme dans la fête primitive, la guerre est une sorte de frénésie, d'exaltation où l'on sort des normes habituelles (par ex. le crime devenant louable) et où tout est sacrifié en des gestes fous (les réserves, les vies...) (R. Caillois, *L'homme et le sacré*, append. III; G. Bouthoul, *Les guerres*, VIIe part., c. II, 330 sq.; ou résumé dans *Sem. soc. de Pau*, 17).

4° *Maladie de civilisation.* — Toutes les explications précédentes contiennent quelques éléments de vérité. Reste à en faire la synthèse. « C'est dans sa globalité que la civilisation génératrice de guerres est malade, c'est le mode d'existence qu'elle autorise qui est pour l'homme

une brimade, un poids intolérable et monstrueux. Dès lors le problème est de guérir l'homme et de l'entraîner à construire la paix, tâche positive » (J. Y. Jolif, O. P., dans *Lumière et vie*, n° 38, p. 28-30; d'après L. Mumford, *Technique et civilisation*, Paris, Éd. du Seuil, 1950, c. VI, *Le culte de la mort*).

5° « *Procédure de remplacement* ». — Ainsi l'appelle le P. Delos (*Sem. soc. de Pau*, 214-20), en mettant en lumière la finalité et les fonctions de la guerre. Elle tend, au-delà des opérations militaires, à maintenir ou à créer des situations juridiques valables devant l'ensemble des nations (*ibid.*, 215). Ainsi elle affirme une communauté des nations, que paradoxalement elle nie : chaque nation prétendant définir son droit ou du moins s'ériger en juge de son application. Le paradoxe s'explique par un état imparfait et déficient de la société internationale. Mais le reconnaître, c'est prononcer le caractère provisoire de cette procédure et son illégitimité, dès qu'apparaît une organisation internationale. Tel est, en effet, le vrai problème : construire la paix (*ibid.*, 221).

III. Diverses formes de guerres. — 1° *Guerre offensive et guerre défensive* (cf. *D. T. C.*, VI, 1900-01, 1907-09). — Quelques précisions sont à ajouter. La guerre offensive ne doit pas être confondue avec l'*agression*, ni la guerre défensive avec ce que l'on a appelé le « cas de nécessité. » (Sur agression, cf. Valensin, dans *Bull. cath. intern.*, juill. 1933; et Delos, *Sem. soc. de Pau*, 201-02; sur cas de nécessité, cf. Théologiens de Fribourg, dans *Paix et guerre*, Éd. du Cerf, 1932, p. 42-43.)

« Le cas de *légitime défense (Notwehr)* est à distinguer soigneusement du *cas de nécessité (Notstand)*. Ce dernier, dans la conception individualiste du droit public, est le cas d'un État qui, à moins de faire la guerre, ne pourrait défendre ses intérêts vitaux, ni réaliser ses fins nationales, intérêts et fins qu'il lui appartient d'apprécier dans la pleine indépendance de sa souveraineté » (A. Valensin, *loc. cit.*, 1933, p. 134).

Cette prétention peut dissimuler des visées impérialistes; elle implique le principe de la souveraineté absolue, conception fausse et périlleuse.

« La *légitime défense* consiste en un ensemble d'actes, y compris l'emploi de la force, par lesquels l'État supplée à la carence d'une autorité supérieure protectrice du droit. Sa notion correspond donc à celle de l'*injuste agresseur* » (*ibid.*, 135). A quel critère reconnaître ce dernier? « Renonçant à porter un jugement sur le fond du litige (pour manifester la justice de la cause), on tend à considérer de plus en plus comme agresseur l'État qui, tenu de soumettre son différend à une procédure de conciliation, d'arbitrage ou de règlement judiciaire, déclarerait la guerre en violation de ses engagements ou bien ferait appel aux armes plutôt que de se conformer à une évidente obligation » *(ibid.)*. — Malheureusement le droit international n'a pas encore réussi à élaborer une définition de l'agression sur laquelle les nations se soient mises d'accord (cf. Delos, *Sem. soc. de Pau*, 201-02).

2° *Guerre d'intervention* (*D. T. C.*, VI, 1917). — Voir aussi le *Code de morale internationale* de Malines, n° 193 sq., éd. 1948.

3° *Guerre préventive* (*D. T. C.*, VI, 1922-24). — La question a connu un regain d'actualité dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. Déjà le *Code* de Malines s'était prononcé (n° 152, nouv. éd.; voir Mgr Ancel, de Lyon, dans le journal *L'Essor*, 9 déc. 1951; et sur la guerre libératrice, *ibid.*, 16 déc. 1951).

4° *Guerre froide*. — Nouvelle modalité qui se manifeste après 1945; séquelle d'un conflit qui n'arrive pas à s'apaiser ou préface d'une nouvelle guerre qui se refuse à éclater, elle a été définie : « un conflit où des peuples idéologiquement opposés cherchent inexpiablement à s'atteindre, usant de tous les moyens de la guerre, sauf le heurt direct de leurs armées » (Le Brun-Kéris, *Sem. soc. de Pau*, 1953, p. 66). Ses moyens : la propagande, qui s'efforce de démanteler le moral de l'adversaire, l'isolement (rideau de fer), les armes économiques, le terrorisme, la « captation » des conflits mineurs (guerres périphériques ou par satellites interposés). (Cf. *Sem. soc. de Pau*; congrès de *Pax Christi*. à Assise, 1952, dans *Doc. cath.*, 1952, n° 1134, col. 1425-36 [Ducattillon]; *Études*, déc. 1952, *Pax Christi, Pie XII et la guerre froide* [R. Bosc.]; *Catholicisme*, V, 354-55, art. *Guerre froide* [G. Jacquemet]; Dauphin-Meunier, *op. cit.*, c. III et IV; Mégret, *La guerre psychologique*, 1956, c. X, coll. *Que sais-je?*)

5° *Guerre coloniale*. — La question ayant déjà été reprise dans les *Tables* (col. 643), art. *Colonisation*, nous n'avons pas à y revenir.

6° *Guerre révolutionnaire*. — Sans prétendre à une définition, on a appelé de ce nom « des luttes armées entreprises par une minorité contrôlant progressivement la population et fournissant à celle-ci des motifs d'agir contre le pouvoir établi ou contre une autorité qu'elle refuse » (Ximénès, dans *Rev. militaire d'informations*, 11). Cette guerre conjugue les moyens psychologiques (propagande, intimidation, terrorisme) avec l'implantation de nouvelles structures politiques et les opérations militaires (bandes de partisans ou véritables armées). (Cf. Ximénès, *loc. cit.*, févr., 6 mars 1957, p. 11-22; et Souyris, *ibid.*, 94-111; Folliet, *Guerre et paix en Algérie*, c. X.)

L'ennemi semble parfois insaisissable et la guerre est partout. Car la population entre dans le jeu : c'est « la guerre dans la foule ». Comment faire la discrimination entre combattant et non-combattant?

La qualification de « révolutionnaire » incline à penser à une simple crise intérieure ou guerre civile. Même s'il en est ainsi en apparence, la réalité ne se déroule pas sans intervention étrangère. Il en va de même dans les soulèvements nationalistes hâtant le processus de décolonisation. La lutte est alors un épisode de l'opposition continue et inexpiable qui divise les grandes puissances. Elle révèle que les guerres se déroulent moins dans une zone frontière ou opérationnelle que sur la ligne de démarcation des couches sociales, des partis ou des groupes idéologiques, voire des contradictions intimes qui déchirent une conscience. L'enjeu n'est autre qu'une conception de l'homme, les valeurs fondamentales d'une civilisation. On dirait que le monde se regroupe en deux camps et se prépare à une lutte décisive et apocalyptique.

IV. Développement de la théologie. — Le développement de la théologie de la guerre s'est opéré selon deux lignes, qui d'ailleurs se rejoignent. Dans un premier effort, les théologiens confrontent les conditions classiques de la juste guerre avec l'aspect que présentent désormais les conflits armés. La contradiction entre la conception théorique et la terrifiante réalité est relevée par le P. Valensin (*Traité de droit naturel*, II, Paris, Spes, 1925, p. 510). Pour reprendre les conditions en ordre inverse, on remarque que la troisième (intention de restaurer la paix) est contredite par le désordre immense et profond que la guerre déchaîne et installe (*ibid.*, 507; Théologiens de Fribourg, *op. cit.*, 41), de même la deuxième condition (cause juste, avec proportionnalité des moyens et certitude de victoire). On souligne en outre cette anomalie que chaque État est à la fois juge et partie dans la cause.

La critique de la première condition (autorité suprême) se développe sur une autre ligne. Elle s'exprime d'abord assez faiblement, mais devient décisive au point de remettre en question, à elle seule, la légitimité de la guerre. Tant que les nations s'arrogent une autorité suprême, c.-à-d. en l'absence d'une autorité supranationale, les moralistes s'efforcent de poser des « conditions » à la guerre et de la faire rentrer dans le droit. Déjà, s'il est choquant d'admettre que chaque nation soit juge et partie, le sens de la justice invite à dépasser une telle situation (cf. De La Brière, *Le droit de juste guerre*, 178). Du jour où surgit une organisation internationale, responsable de ce bien commun, la guerre doit perdre sa raison d'être comme procédure de règlement des conflits. Les anticipations de Taparelli deviennent des normes pour notre temps; et le problème est ramené à celui de la consolidation des institutions internationales (cf. Valensin, De Solages, Delos, Ducattillon, cardinal Ottaviani).

Reste sans doute le cas de *défense légitime*. Le devoir des États est de prévenir ce cas par la sécurité collective et le désarmement (Ducattillon, *op. cit.*, 30 sq.). En cas d'agression, le peuple assailli a le droit d'opposer une résistance violente. Pour que cette riposte initiale puisse légitimement se poursuivre en guerre, il faut que l'enjeu en vaille la peine. On pourrait estimer cette éventualité extrêmement rare, en raison des horreurs de la guerre.

Et cependant la situation actuelle oblige à envisager le cas où un peuple défend « des libertés qui sont essentielles à une vie digne de l'homme ». « Il est certainement légitime et même parfois obligatoire de risquer le tout de notre existence charnelle pour le tout de notre existence spirituelle... Ce sont souvent de semblables sacrifices qui décident du salut d'une époque » (*ibid.*, 36-37).

V. ENSEIGNEMENT PONTIFICAL. — Innombrables ont été les interventions du S.-Siège dans le monde déchiré par la guerre. Il s'en dégage une doctrine dont nous exposerons les principaux points. Pour plus de développement, on se reportera aux collections indiquées à la bibliographie (nos citations s'y réfèrent habituellement avec les sigles : *P. I.* = *Paix internationale*, t. I, éd. Solesmes; et *M. G.* = *Messages de guerre*, Spes).

1° *Causes de la guerre.* — Les causes profondes sont d'ordre spirituel. La guerre est un fruit du péché, une conséquence de l'oubli ou du rejet de Dieu. Ce rejet émanant des sociétés s'appelle le *laïcisme*. Sous sa forme d'orgueil de la nation, il est le *nationalisme* (Pie XI, *Ubi arcano;* Pie XII, *Ad summi pontificatus*). Il dégénère en *totalitarisme*, quand « le pouvoir civil, par une conséquence inéluctable, tend à s'attribuer cette autorité absolue qui n'appartient qu'au Créateur » (*M. G.*, 79; et radio-message du 24 déc. 1954).

Le S.-Père ne méconnaît pas pour autant les causes prochaines d'ordre démographique, économique, politique. Mais aucune n'est fatale. Elles ne conduisent à la guerre qu'une fois brisée la « loi de solidarité humaine et de charité ». Normalement les différends doivent trouver une solution par une autre voie que la guerre (Pie XI, dans *P. I.*, n° 228-29; et Pie XII, *ibid.*, n° 693; ou *M. G.*, 141, 145, 212). Le radio-message de Noël 1942 a manifesté avec clarté l'intime connexion entre « rapports internationaux et ordre intérieur » : « Seule la tendance vers une paix intégrale dans ces deux ordres (intérieur et extérieur) réussira à libérer les peuples de l'affreux cauchemar de la guerre... » (*La paix intérieure des nations*, éd. de Solesmes, n° 773; ou dans éd. Utz, n° 235). Ainsi sont supprimées les bases d'une guerre révolutionnaire, amorce d'un conflit mondial.

2° *Condamnation de la guerre-procédure.* — « Un devoir qui oblige tout le monde et ne souffre aucun retard... : celui de faire tout ce qui est possible pour proscrire et bannir une fois pour toutes la *guerre d'agression* comme solution légitime pour les controverses internationales et comme moyen de réalisation pour des aspirations nationales. » Le pape lui-même « a défendu depuis longtemps le principe que la théorie de la guerre comme moyen apte et proportionné de résoudre les conflits internationaux est désormais dépassée » (*P. I.*, n° 520). Et envisageant les « monstrueux moyens de lutte », il ajoute : « Par là-même s'est manifestée toujours plus évidente l'immoralité de cette guerre d'agression » (Noël 1944, *ibid.*, n° 521; de même 3 oct. 1953, n° 789-97).

Ces règles valent à fortiori pour la guerre dite A. B. C. (avec emploi d'armes atomiques, bactériologiques, chimiques). Celle-ci constitue « un délit digne des sanctions nationales et internationales les plus sévères. L'on ne peut même pas en principe poser la question de la licéité de la guerre A. B. C., sinon dans le cas où elle doit être jugée indispensable pour se défendre dans les conditions indiquées » (cf. *infra; P. I.*, n° 813).

3° *Guerre défensive.* — Après avoir rappelé que la légitime défense est un droit naturel, le pape insiste (contre les partisans de l'objection de conscience inconditionnée) : « Parmi les biens [de l'humanité], il en est de telle importance pour la communauté humaine, que leur défense contre une agression injuste est sans aucun doute pleinement justifiée » (*P. I.*, n° 697, et Noël, 1956).

Limites. — Ce qui suit est écrit à propos de la guerre A. B. C. comme moyen de défense. « Cependant il faut s'efforcer par tous les moyens de l'éviter grâce à des ententes internationales, ou de poser à son utilisation des limites assez nettes et étroites pour que ses effets restent bornés aux exigences strictes de la défense. Quand toutefois la mise en œuvre de ce moyen entraîne une extension telle du mal qu'il échappe entièrement au contrôle de l'homme, son utilisation doit être rejetée comme immorale. Ici, il ne s'agirait plus de défense... nécessaire de possession légitime, mais de l'annihilation pure et simple de toute vie humaine à l'intérieur du rayon d'action. Cela n'est permis à aucun titre » (*P. I.*, n° 813, du 30 sept. 1954). Quelques mois auparavant, le pape avait déclaré : « Lorsque les dommages entraînés par celle-ci [guerre défensive] ne sont pas comparables à ceux de « l'injustice tolérée », on peut avoir l'obligation de « subir l'injustice » (n° 799, du 19 oct. 1953). — Le moyen d'échapper à ce tragique devoir est de prévenir et de décourager à l'avance toute tentative d'agression par l'assistance organisée.

4° *Assistance.* — En cas de menace ou d'agression contre un peuple, « la solidarité de la famille des peuples interdit aux autres de se comporter comme de simples spectateurs dans une attitude d'impassible neutralité » (*P. I.*, n° 694). « Cette défense s'impose également à la solidarité des nations qui a le devoir de ne pas abandonner le peuple victime d'une agression. L'assurance qu'un tel devoir ne demeurera pas sans être rempli servira à décourager l'agresseur et par suite à éviter la guerre, ou, du moins, dans la pire des hypothèses, à en abréger les souffrances » (n° 697, Noël 1948).

5° *Guerre froide.* — « Le jugement moral qu'elle mérite sera le même, analogiquement, que celui de la guerre au sens du droit naturel et international » (*P. I.*, n° 785; congrès d'Assise, du 13 sept. 1952). — De même la « paix froide », calme provisoire, simple coexistence dans la crainte mutuelle, n'a rien de commun avec la véritable paix... » (Noël 1954; éd. Utz, n° 4007).

6° *Traités de paix et construction de la paix.* — Le vainqueur est tenté d'abuser de sa force et d'outrepasser les règles de l'humanité et de l'équité (*Ad summi pontificatus*, dans *P. I.*, n° 289). Il doit s'élever au-dessus de toute affirmation unilatérale de droit et de justice (*ibid.*, n° 481), mais rétablir le droit dans l'entente et la concorde des peuples (n° 484, Noël, 1943).

Les points d'une juste paix ont été définis dans les messages du 1er août et de Noël 1940, de Noël 1941. Les traités doivent être loyalement observés; mais ils sont sujets à revision dans le cadre d'une entente internationale (*Ad summi pontificatus*, dans *P. I.*, n° 285-87). Les garanties de la paix sont le désarmement, la sécurité collective, par des institutions exerçant l'arbitrage et prononçant des sanctions (Benoît XV, *Appel aux belligérants*, 1er août 1917, dans *P. I.*, n° 109; et Noël 1939, dans *M. G.*, 143).

Dans toutes ses interventions, le S.-Siège reste fidèle à sa mission religieuse. Respectant le pouvoir temporel dans son ordre propre, il apporte son rôle irremplaçable de rappel des principes moraux et d'animation spirituelle.

BIBLIOGRAPHIE.

I. TEXTES PONTIFICAUX GROUPÉS. — *La patrie et la paix*, textes pontificaux groupés et commentés par Y. de La Brière et Colbach, S. J., Paris, 1938, coll. *Cathedra Petri;* arrêté à Pâques 1937, ce recueil groupe les principaux textes de Léon XIII, Pie X, Benoît XV et Pie XI; en conclusion, une « synthèse provisoire; et en appendice, une liste des interventions de Benoît XV et de Pie XI en faveur de la paix. — Pie XII, *Messages de guerre au monde*, Paris, Spes; s'arrête au 6 janv. 1945. — *Relations humaines et société contemporaine*, synthèse chrétienne, directives de S. S. Pie XII, 2 vol.; version française selon l'éd. allemande de Utz et Groner, O. P., Éd. S.-Paul, Fribourg-Paris, 1956. — *La paix internationale*, I, *La guerre moderne*, Paris, Desclée, 1956, coll. *Les enseignements pontificaux;* les documents cités datent de 1743 à 1955. — *Le monde doit choisir*, brève synthèse de la doctrine sociale chrétienne, présentée en un ensemble de textes pontificaux (1878-1954), par A. Kruth, S. J., Paris, Spes. — P. Duclos, *Le Vatican et la seconde guerre mondiale*, Paris, Éd. Pedone, 1955; action doctrinale et diplomatique en faveur de la paix.

Collections plus courtes : *Vers un droit de la paix* (selon Pie XII), Lyon, Éd. de la Chronique sociale, 1952. — *L'Église est pour la paix*, textes des papes, Éd. *Pax Christi*, 1952. — *La guerre d'après les textes pontificaux*, par G. Matagrin, dans *Lumière et vie*, n° 38, juill. 1958.

II. TRAVAUX DES THÉOLOGIENS ENTRE LES DEUX GUERRES. — A. Valensin, *Traité de droit naturel*, II, Paris, Spes, 1925. — J. Folliet, *Morale internationale*, Paris, Bloud et Gay, 1935. — Y. de La Brière, *Le droit de juste guerre*, Paris, Pedone, 1938; et son art. dans *D. A. F. C.* (1920). — R. Regout, *La doctrine de la juste guerre, de S. Augustin à nos jours*, Pedone, 1935. —

Paix et guerre, « Documents de La Vie intellectuelle », Éd. du Cerf, 1932; consultation de théologiens réunis à Fribourg : Charrière, Delos, Mayer, Noppel, Keller, De Solages, Stratmann, A. Valensin. — Don L. Sturzo, *La communauté internationale et le droit de guerre*, trad. M. Prélot, Bloud et Gay, 1931; *Id.*, dans *Bulletin cath. intern.*, 1926, n° 18 et 19; et 1927, suppl. au n° 29. — Dans *Études*, du 20 mars 1935, le R. P. de La Brière fait une présentation et une mise au point des publications de cette époque sur les rapports du christianisme avec la paix et la guerre. — J. Leclerc, *Guerre et service militaire devant la morale catholique*, Bruxelles, 1934; et *Leçons de droit naturel*, IV, *Le droit de guerre et l'objection de conscience*. — Fessard, S. J., *Pax nostra*, Paris, Grasset, 1936. — *Code de morale internationale de l'Union de Malines*, 1937; cette 1re éd. sera révisée en 1947-48, Paris, Spes.

III. TRAVAUX DES THÉOLOGIENS DEPUIS LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE. — De Solages, *La théologie de la guerre juste*, Desclée de Brouwer, 1945, étude rédigée en 1939-40 et publiée dans *B. L. E.*, Toulouse, avr.-déc. 1940. — Cardinal Ottaviani, *Institutiones juris ecclesiastici*, I, Rome, 1947, p. 151 sq., n° 86. — *Semaine sociale de Pau*, 1953, *Guerre et paix*, Éd. de La Chronique sociale, Lyon. — Ducattillon, *Patriotisme et colonisation*, Desclée, 1957; tout le c. I est sur le problème de la juste guerre. — P. Duclos, *Le Vatican et la seconde guerre mondiale*, cf. *supra;* la conclusion présente une synthèse de la doctrine pontificale. — *L'atome pour ou contre l'homme*, ouvrage collectif; partie théologique par R. P. de Soras, S. J., Éd. *Pax Christi*, 1958. — *Catholicisme*, V, 341-54, art. *Guerre*, par Ducattillon et Jacquemet. — Fessard, S. J., *Libre méditation sur un message pontifical* (Noël 1956), Plon, 1957. — Mgr Guerry, *L'Église et la communauté des peuples*, Bonne Presse, 1958 (ch. V sur la guerre).

IV. REVUES. — Dans *Études*, 20 nov. 1939, *Summi Pontificatus* (par Y. de La Brière); janv. 1945, *Pie XII devant la guerre* (J. Lecler); mai 1955, *La France doit-elle construire des bombes atomiques?* (Russo). — *N. R. Th.*, 1946 (Lewie et Bergh), groupe une série d'articles parus dans *N. R. Th.*, de mars à juill. 1945. — *Nova et vetera*, janv. 1952, *La guerre et la paix selon l'enseignement de Pie XII* (Mgr Ch. Journet). — *Cahiers d'action relig. et sociale*, 15 nov. 1951, *Pie XII et la paix internationale;* 15 déc. 1957, sur le désarmement. — *Rev. de l'Action populaire*, juin 1951, *Les conditions techniques et spirituelles de la paix* (E. Rideau); janv. 1954, *Deux discours de Pie XII* (R. Bosc); juin 1957, *Expériences nucléaires* (Russo). — *Ami du clergé*, 10 et 17 oct. 1946, *Enseignements de Pie XII sur la guerre et la paix*; 1955, n° 47, *Pie XII et la paix* (crimes de guerre et guerre A. B. C.). — *Économie et humanisme*, 1957, n° 102, *Message de Noël de Pie XII*. — *Lumière et vie*, 1958, n° spécial 38 : *La guerre* (Jolif, Brunet, Matagrin, Chenu). — Toute la collection du *Bull. cath. international*, de 1925 à 1933; continué dans la revue *Univers* (Lille), de 1936 à 1940. Après 1945, voir *Pax Christi*, bulletin mensuel du mouvement international du même nom (Paris, 26, rue Barbet-de-Jouy). A. TILLET.

GUERREIRO (Afonso-Alvarès), théologien portugais (XVIe s.). — Ouvrages, XII, 2631.

GUERRERO (Pedro), archevêque de Grenade (de 1546 à 1576). — Présent au conc. de Trente, aux deux dernières périodes. Sous Jules III : sess. XIII (eucharistie), V, 1331, 1339, 1340, 1348; — sess. XIV (pénitence et extrême-onction), XII, 1083, 1084, 1085. — Sous Pie IV : sess. XVII (continuité du concile), XV, 1452; — sess. XVIII (résidence), 1454; — crise du concile et sess. XX, 1457; — sess. XXI (communion) (cf. Michel, *Décrets du conc. de Trente*, 405, 406); — sess. XXII (messe), X, 1117, 1119, 1122, 1125, 1126, 1127; — sess. XXIII (ordre) : discussion sur la résidence, XV, 1463, 1464, 1466; sur l'ordre lui-même, XI, 1352, 1354; XIII, 323; — sess. XXIV (mariage), XV, 1478; cf. IX, 2238, 2240 (mariages clandestins); XIII, 320; — sess. XXV, rédacteur du décret sur le purgatoire (cf. Michel, *op. cit.*, 586); approbation du concile par le pape, refus de G., XV, 1484; cf. XIII, 321.

GUERRIC (Bienheureux), abbé d'Igny, auteur cistercien du XIIe s. (omis à l'art. *Cisterciens*). — Né à Tournai vers 1075, mort en 1157. Entré à Clairvaux (vers 1125), il fut élu abbé d'Igny par les moines de cette abbaye. « Dans l'interprétation des Livres saints, il fait un usage abondant de l'accommodation... Sa doctrine est surtout affective et mystique. L'incarnation, le Corps mystique (aspect plus individuel, il est vrai, que social), le Christ qui en est la tête, Marie qui en est la Mère, sont autant de thèmes caractéristiques de son enseignement. En particulier, sa doctrine sur la médiation de Marie le classe parmi les principaux docteurs de cette croyance au moyen Age » (M.-B. Brard, O. C. S. O., dans *Catholicisme*, V, 364).

Œuvres : *Sermones per annum*, inclus dans les œuvres de S. Bernard (*P. L.*, CLXXXV, 9-214); *De languore animæ amantis*, texte dans J. Beller, *Le B. Guerric*, Reims, 1890, p. 337-47; et Fr. Déodat de Wilde, *De beato Guerrico abbate Igniacensi ejusque doctrina de formatione Christi in nobis*, Westmalle, 1935; *La formation du Christ en nous*, dans *Coll. ordinis Cist. refor.*, 1934, p. 193-98; 1935, p. 9-18. — Compléments bibl., dans Brard, *loc. cit.*

Dévotion au Sacré-Cœur, III, 306. — Sur la rémission des péchés par l'Église, XII, 918. — Cité : VII, 1533 (bibl.).

GUERRIC LAMBERT. — Voir *Lambert Guerric;* et VIII, 2470-71.

GUERS (E.), théologien protestant du XIXe s. — Ouvrages principaux : *Le sacrifice du Christ*, Genève, 1867; *L'imposition des mains*, Genève, 1864.

Sur le sacrement de l'ordre, XI, 1346. — Sur la rédemption, XIII, 2002.

GUETTÉE (Vladimir). — « Né le 1er déc. 1816 à Blois. Il reçut l'ordination sacerdotale. En 1859, il fonda une revue, *L'Union chrétienne*, à laquelle collaboraient des non-catholiques et qu'il publia jusqu'à sa mort. Ayant eu des difficultés avec l'archevêché de Paris, il passa à l'Église orthodoxe (1862); il fut attaché à la chapelle de l'ambassade russe de Paris et concélébrait en français à l'église de la rue Daru. Il est mort à Luxembourg, le 20 mars 1892. Il avait publié une *Hist. des Jésuites*, une *Hist. de l'Église de France* (mise à l'Index par décrets des 22 janv. 1852 et 11 juin 1855), puis une *Hist. de l'Église*, le tout rédigé dans un esprit antiromain. Deux autres écrits, *La papauté schismatique, ou Rome dans ses rapports avec l'Église orientale* (mis à l'Index le 15 déc. 1863), et *Exposition de la doctrine de l'Église catholique orthodoxe*, ont été traduits en russe et ont connu, en Russie, une grande diffusion. Il a publié son autobiographie, *Souvenirs d'un prêtre romain devenu prêtre orthodoxe*, Paris-Bruxelles, 1889 » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, V, 365).

Attitude opposée à l'immaculée conception, VII, 1210. — S. Paul fondateur de l'Église de Rome (contre la primauté de Pierre), XIII, 384-85. — Sur l'unité de l'Église, XV, 2212.

GUEVARA (Jean de). — Notice [N. Merlin], VI, 1962.

GUEVARA (Joseph). — Notice [P. Bernard], VI, 1963.

GUFL (Vérémond), moine bénédictin (XVIIIe s.). — Professeur de théologie à Prüfening (Bavière). Ouvrages : *Philosophia scholastica universa*, 4 vol., Ratisbonne, 1750; *Examen theologicum philosophiæ neotericæ, epicureæ, cartesianæ, leibnitzianæ, wolfianæ*, 1760, d'où son confrère en religion Honoré Gœhl a tiré un résumé, *Examen ...abbreviatum*, Kempten, 1800. Autres écrits : *De crimine usuræ; De crimine simoniæ; Defensio jurium status ecclesiastici*, etc. — Cf. Hurter, IV, 1612-13.

Sa « démonstration » de l'existence d'accidents absolus dans l'eucharistie, V, 1370, 1371, 1437.

GUGELGEN (C. von). — Orthographié von Kugelgen, XV, 3927 (bibl.). — Sur l'essence du système zwinglien, 3781.

GUGGISBERG (Kurt). — Son opinion sur le zwinglianisme, XV, 3764, 3925 (bibl.).

GUI (Bernard), *Guidonis*, inquisiteur dominicain. — Né vers 1261, dans le Limousin. Depuis 1307, il instrumenta contre les hérétiques de l'époque. Évêque de Tuy en 1323, il continua ses fonctions d'inquisiteur jusqu'en 1324. Transféré à Lodève par Jean XXII (20 juill. 1324), il mourut le 30 déc. 1331.

Ses ouvrages dans *D. H. G. E.*, VIII, 678-81. Cf. G. Mollat, *Bernard Gui, Manuel de l'inquisiteur*, Paris, 1926, 1927; et *D. T. C.*, FRÈRES PRÊCHEURS, VI, 904-05.

Cité : Sur l'Inquisition, VII, 2023, 2025, 2029, 2030, 2036, 2039, 2041, 2043, 2044, 2045, 2046, 2051, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2067 (bibl.). — Sur les erreurs eucharistiques, V, 1241; — apostoliques, I, 1632, 1633, 1634 (bibl.); — béghards, II, 529; V, 775; VIII, 1455, 1456; — Boèce de Dacie, II, 923, 924; — Gérard Segarelli de Parme, VIII, 1446; — spirituels, XIV, 2546; — S. Thomas d'Aquin, VI, 870; XV, 620, 628, 634, 635; — vaudois, 2596; cf. I, 682; II, 1997 (bibl.). — Son sanctoral, I, 320.

GUI D'AREZZO, moine bénédictin (990-1050). — Dans l'abbaye de Pomposa, il fut chargé d'enseigner le chant; il le fit avec un tel art que sa renommée se répandit dans toute l'Italie. Retiré dans un autre monastère à Arezzo, il reçut du pape Jean XIX l'invitation de se rendre à Rome. Il s'y refusa. Ses dernières années se passèrent dans un monastère de camaldules, à Ste-Croix d'Avellano. Il est sans doute à l'origine de la notion du chant en « neumes ». Son *Micrologus de disciplina artis musicæ* est une théorie de l'art musical écrite vers 1030. Son *Antiphonaire* est un résumé des règles rythmiques. Précédemment, les notes de la gamme étaient désignées par les lettres de l'alphabet A B C D E F, gamme de six notes, auxquelles fut ajoutée une septième. Gui répandit l'usage de les dénommer par les syllabes : *ut, ré, mi, fa, sol, la*, syllabes initiales des hémistiches de la première strophe de l'hymne de S. Jean-Baptiste. Les deux lettres initiales du vers final ont fourni le nom de la septième note :

Ut queant laxis *re*sonare fibris
*Mi*ra gestorum *fa*muli tuorum
*Sol*ve polluti *la*bii reatum
*S*ancte *I*oannes.

Une édition moderne du *Micrologus* a été donnée par dom Amelli en 1904. Œuvres de Gui, dans *P. L.*, CXLI, 375 sq.

Protection de Jean XIX, VIII, 631-32. — Une lettre de G. présentée comme un acte de Pascal Ier, XI, 1290; XIII, 2413, 2416. — Cité : II, 738; VI, 1991 (confusion avec Guitmond et G., abbé de la Croix-S.-Leufroy).

GUI DE L'AUMONE. — *Sa Somme*, encore manuscrite, XIV, 2363. — Cité : VII, 225.

GUI DE BAYSIO, célèbre canoniste du XIIIe s. — Archidiacre de Bologne, puis appelé à Avignon par Benoît XI, mort le 10 août 1313. Il a écrit d'importantes notes à la glose ordinaire, éditées à Strasbourg, 1575; à Rome, 1477; à Venise, 1480, 1513, etc. On a de lui également : *Apparatus (sive glosæ sive commentarius) ad Sextum*, Milan, 1480; Venise, 1577; un traité *De hæresibus et aliis criminibus*, dans l'affaire des Templiers. — Hurter, II, 511.

Maître de Gilles Spiritalis, XII, 2740. — Cité : XV, 2342.

GUI DE BOULOGNE. — Fils de Robert VII, comte de Boulogne, et de Marie de Flandre, né en 1313; archevêque de Lyon sous le pontificat de Benoît XII, créé cardinal par Clément VI. Gui joua un rôle politique et diplomatique considérable. Il mourut en 1374. — *D. H. G. E.*, X, 101-06; *Catholicisme*, II, 198.

Cité : à propos d'Urbain VI, XV, 2302.

GUI DE BRIANÇON, théologien de l'ordre de S.-François (mort en 1485). — Auteur d'un commentaire sur les *Sentences, ad mentem Scoti*, Paris, 1512.

Quelques notes biographiques, VI, 833. — Sur le sacrement de mariage, IX, 2167, 2172, 2204, 2207, 2213.

GUI DE ORÈME, antipape Pascal III. — I, 714; VIII, 2646.

GUI DE FERRARE. — On ignore son origine. Sous le pontificat de Grégoire VII, il assista au concile de 1080 où le pape déposa le roi de Germanie Henri IV. Il prit parti pour Henri IV et se rallia à l'obédience de l'antipape Clément III. De celui-ci il obtint l'évêché de Ferrare. La date de sa mort est inconnue. A la demande de Clément III, il rédigea le traité *De scismate Hildebrandi*. Cet ouvrage pose les principes qui permettront en 1122 de résoudre au concordat de Worms la question de l'investiture : « Deux droits sont accordés à l'évêque, l'un spirituel ou divin, l'autre séculier; l'un procède du ciel, l'autre de l'État. Tous les attributs de la fonction épiscopale sont divins, parce que, quoique concédés par le ministère de l'évêque, ils le sont en réalité par le S.-Esprit. Au contraire, tous les attributs judiciaires et séculiers qui sont conférés aux Églises par les princes de ce monde et les hommes du siècle, tels que terre, biens, droits régaliens, sont dits séculiers, parce que précisément ils relèvent des séculiers. »

Le *De scismate* a été édité par Dummler, dans *M. G. H.*, *Libelli de lite*, I, 529-67.

Voir Panzer, *Wido von Ferrare*, Leipzig, 1880; Fliche, *La réforme grégorienne*, III, 256-301; Fliche-Martin, VIII, 172-73, 347; A. Dumas, dans *Catholicisme*, V, 440.

Cité : XIV, 2039; XV, 2280. — Sur l'antipape Clément III, *Tables*, 624-25; cf. *Guibert de Ravenne*.

GUI LE GROS, futur Clément IV. — III, 59-61 (*Tables*, 625). — G. Faucois est le même personnage, VII, 2022, 2038, 2056.

GUI DE LODÈVE. — Voir *Gui* (Bernard).

GUI DE MILAN, archevêque sous les pontificats de Nicolas II et d'Alexandre II. — Ses difficultés avec la *Pataria*, XI, 2244. — Difficultés pour la nomination de son successeur, 2245.

GUI DE MONTPELLIER, fondateur en 1172 de l'ordre hospitalier du S.-Esprit. — XV, 2239.

GUI DE MONTROCHER, auteur espagnol du XIVe s. (mort en 1330). — Il a composé un *Enchiridion sacerdotum* à l'usage des curés pour l'administration des sacrements. — Hurter, II, 612.

Cité : I, 188, II, 1901.

GUI DE MUNOIS, abbé de S.-Germain d'Auxerre, professeur à Orléans (XIVe s.; mort en 1313). — De l'ordre de S.-Benoît, II, 611. — Hurter, II, 505.

GUI D'OROHELLES. — Sa *Somme*, encore manuscrite, XIV, 2362; — sur les sacrements, IX, 2165, 2199; — sur les *Sentences*, XII, 2012.

GUI D'OSNABRÜCK, évêque d'Osnabrück de 1093 à 1101. — Auparavant écolâtre de la même ville, il écrivit un *Liber de controversia inter Hildebrandum et Henricum imperatorem*. Le but de Gui est de faire reconnaître comme pape Clément III (Guibert de Ravenne). Son argument principal est que l'élection du pontife romain n'est valable que si elle a reçu l'assentiment de l'empereur. La même thèse se retrouve dans un écrit anonyme de la même époque, *De papatu Romano* (éd. Francke, dans *M. G. H.*, *Libelli de lite*, I, 454-60).

Cité : XIV, 2039.

GUI DE PERPIGNAN *(Terreni)*. — Notice [P. Servais], VI, 1963. — Général des Carmes, II, 1784 (note complémentaire dans les *Tables*, 531-32). — Élément constitutif de la personne divine, XV, 1748. — Sa *Summa de haeresibus*, II, 1997 (bibl.). — Sur l'Immaculée Conception, VII, 1082, 1103. — Cité : XII, 2034.

L'art. de P. Servais sera heureusement complété par celui de J.-C. Didier, dans *Catholicisme*, V, 443, tant au point de vue de la doctrine que pour la bibliographie. L'exposé des *Tables* comblait déjà certaines lacunes. On se contentera de reproduire ici les indications bibliographiques concernant directement Gui de Perpignan : « De B. M. Xiberta, *De magistro Guidone Terreni*, dans *Analecta ordinis carmelitarum*, V, 1924, p. 113-206; *De doctrinis theologicis magistri Guidonis Terreni*, *ibid.*, 1925, p. 233-376; *La metafisica i la psicologia del mestre Guiu de Terrena*, dans *Anuari de la societat catalana de filosofia*, I, 1923, p. 105-212; *El tomismo del Doctor breviloc. Guiu Terré*, dans *Miscellanea tomista*, Barcelone, 1924, p. 81-96; *Guidonis Terreni quæstio de magisterio infallibili Romani Pontificis (Opuscula et textus, series scholastica et mystica, 2)*, Münster, 1926; *Guiu Terrena*, Barcelone, 1931 ...; J. Melsen, *Guido Terreni (1260?-1342), jurista*, Rome, 1939... »

GUI DE VIENNE ou *de Bourgogne.* — Voir *Calixte* ou *Calliste II* (*Tables*, 499).

GUIARD DE LAON. — Maître en théologie de Paris dès 1226-29, il y enseigna jusqu'en 1238 et fut chancelier de l'université après Philippe. Nommé en 1238 évêque de Cambrai, il se donna alors à l'administration de son diocèse, prit part au concile de Lyon de 1245 et mourut en 1248. Pour connaître son influence dans les progrès de la science théologique à cette époque, il faudrait étudier surtout les *Questions disputées* assez nombreuses qu'on possède de lui. Il a également à son actif de nombreux sermons et quelques traités.

Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théol. au XIIIe s.*, notice 133; O. Lottin, dans *R. T. A. M.*, 1933, p. 88; F. Pelster, dans *Sch.*, 1931, p. 345-47; et dans *R. T. A. M.*, 1933, p. 379-90; F.-M. Henquinet, *ibid.*, 1934, p. 284-312, 394-403; P. C. Boeren, *La vie et les œuvres de G. de Laon*, La Haye, 1956. P. Glorieux.

Indication sur ses ouvrages (?), xiv, 2362. — *Catholicisme*, v, 365.

GUIBERT (Jean), prêtre de S.-Sulpice (1857-1914). — Professeur de sciences au séminaire d'Issy (1887-97); il a publié, en 1896, *Les origines*, ouvrage sur les rapports de la science et de la pensée chrétienne; réédité plusieurs fois et, après la mort de l'auteur, par L. Chinchole. Il fut supérieur du séminaire de l'Institut catholique (1897-1912).

Il a rédigé de nombreux opuscules de formation morale et spirituelle, xiv, 818; une *Hist. de S. Jean-Baptiste de la Salle*, 828. Sur *Les origines*, 832; cf. vi, 2343.

GUIBERT (Joseph de), théologien de la Compagnie de Jésus (1877-1942). — De 1908 à 1910, professeur de théologie au séminaire de Lecce (Italie), puis, de 1911 à 1913, à Enghien. Après la guerre, professeur de spiritualité à la Grégorienne, il fonda la *Rev. d'ascétique et de mystique* et joua un rôle prépondérant dans la création du *Dict. de spiritualité* (cf. *Gregorianum*, xxxvi, 1955, p. 308-18).

Écrits : En théologie dogmatique : *Les doublets de S. Thomas*, 1926; *De Christi Ecclesia*, 1928; *Breves adnotationes in cursum methodologiæ generalis*, 1943, 1944. En théologie spirituelle : *Études de théologie mystique*, Toulouse, 1930; *Ecclesiastica documenta perfectionis christianæ studium spectantia*, Rome, 1937; *Theologia spiritualis ascetica et mystica*. Après sa mort parut à Toulouse (1943) le t. i de ses *Leçons de théologie spirituelle* (le t. ii n'a jamais paru). Il avait été chargé, à l'occasion du IVe centenaire de son ordre, d'écrire *La spiritualité de la Compagnie de Jésus*, parue à Rome en 1953.

Voir P. Galtier, S.J., *Le P. Joseph de G.*, dans *R. A. M.*, xxvi, 1950, p. 97-120; F. Cavallarea et M. Viller, S. J., Avant-propos des *Leçons de théologie spirituelle;* E. Lamalle, Avant-propos de l'éditeur dans *La spiritualité de la Compagnie de Jésus;* M. Olphe-Gaillard, S. J., dans *Catholicisme*, v, 368-69.

Valeur doctrinale du décret *Pro Armenis*, vii, 1392, 1411-12, 1413; ix, 2220; xi, 1320-21, 1333; xiv, 572; cf. vii, 1384, 1411-15, 1418, 1423 (matière du sacrement de l'ordre); — sur l'extrême-onction, v, 1919; — l'institution des sacrements, xiv, 572. — Questions de mystique : Ste Thérèse et problème de la mystique, x, 2636-37; — analyse des phénomènes de la vie spirituelle, 2658-59, 2661, 2662-63; xv, 572 (bibl.); — perfection chrétienne, xii, 1219, 1220; — prière, xiii, 175, 176, 177, 210, 224, 243 (bibl.); — conception exclusivement augustinienne de la grâce, xii, 540. — Documents : euchites, xiii, 1543; — Maître Eckart, 1551 (bibl.); — alumbrados, 1552; — Molinos, 1562, 1563; — frères Leoni, 1574; — Fénelon, 1578. — Divers : sur un texte de Guillaume de Paris (essence du sacrement de mariage), ix, 2209-10; — sur le *Combat spirituel* de Scupoli, xiv, 1745; — les doublets de S. Thomas, xv, 636.

GUIBERT (Joseph-Hippolyte), prélat français du xixe s. — Né à Aix-en-Provence (1802), mort archevêque de Paris (1886). Membre de la société des Missionnaires de Provence, qui deviendra la congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Évêque de Viviers (1842), archevêque de Tours (1857), de Paris (1871). Cardinal en 1873. « Il fait sienne... l'Œuvre du vœu national, choisit lui-même l'emplacement de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, obtient le vote de l'Assemblée nationale la déclarant d'utilité publique (1873), pose la première pierre (1875), crée l'œuvre spirituelle de réparation et de prière. Sur la question romaine, il prend position dans un mandement que le [gouvernement] italien fait saisir et en mai 1876 proteste contre un vote du Parlement qui paraît mettre en doute le patriotisme du clergé français. Sur la question de l'enseignement catholique, il s'associe à la protestation du cardinal de Bonnechose contre le projet de Jules Simon (1871); le 10 janv. 1875, il ouvre l'Université catholique de Paris; en 1879, il prend l'initiative contre le fameux article 7 dirigé contre les religieux enseignants, spécialement les jésuites. De 1877 à sa mort, devant un gouvernement décidément antireligieux, il multiplie ses protestations et ses avertissements, en des lettres qui reçoivent l'adhésion de l'épiscopat de France et souvent du monde » (Y. Guéguen, dans *Catholicisme*, v, 370).

Son attitude au conc. du Vatican est celle du « tiers parti »; personnellement, il est partisan de l'infaillibilité; mais il aurait préféré que la question ne fût pas posée. Obligé de rentrer à Tours, il écrit à Pie IX son *placet*. Au cours de la guerre, son rôle charitable et patriotique le place au premier plan; c'est sans doute ce qui lui valut l'archevêché de Paris dès 1871.

Au conc. du Vatican, xv, 2537, 2550, 2563, 2581. — Sur l'enseignement de l'ontologisme, xi, 1014, 1016, 1049, 1050. — G. et l'université catholique de Paris, xv, 2257. — Mgr Maret et le cardinal G., ix, 2034, 2037. — Louis Veuillot et G., xv, 2809. — Cité : x, 107.

GUIBERT DE GEMBLOUX (Saint). — Vie par Sigebert de Gembloux, xiv, 2038; — collaboration avec Ste Hildegarde, vi, 2471. — Dom Gazeau, dans *Catholicisme*, v, 367.

GUIBERT DE NOGENT. — Né à Clermont (Oise), en 1033, moine bénédictin de S.-Germer de Flay, abbé de N.-D. de Nogent, mort vers 1124 (cf. *D. T. C.*, ii, 609). En plus des ouvrages indiqués à l'art. *Bénédictins*, il faut citer son *Gesta Dei per Francos*, histoire de la première croisade vue sous l'angle français.

Œuvres, dans *P. L.*, clvi, clxxxiv, 1031-44 (dans celles de S. Bernard). Étude d'ensemble dans *H. L. Fr.*, x, 433-500. J.-C. Didier, dans *Catholicisme*, v, 367.

Interprétation de la Genèse, i, 834; xiv, 1700; — sur l'incarnation, vii, 511, et controverse antijuive, iv, 1558; viii, 1888; — plénitude de grâce et progrès en Marie, vii, 1031; — sur l'eucharistie (controverse bérengarienne), ii, 739, 741 (bibl.); v, 1244, 1245, 1277; — sur la confession à Dieu des moniales (sa propre mère), iii, 889-90; — satisfaction, xiii, 1946. — Nullité (?) des ordinations faites par les hérétiques, xi, 1390. — Sur le culte et les abus du culte des reliques, xiii, 2356-57. — Pratique de sorcellerie dans le Soissonnais, ix, 1046. — Sur la fin du monde, v, 2534. — Dans le *Gesta Dei*, constate l'existence de l'esclavage en Orient, 480-81. — Cité : i, 55, 1329, 2663; xii, 1978.

GUIBERT DE RAVENNE, antipape sous le nom de Clément III. — *Tables*, 624-25.

GUIBERT DE TOURNAI (1200-1284) (on lit aussi *Gilbert* de Tournai), maître franciscain et prédicateur de renom. — Écrits : *De officio episcopali et Ecclesiæ ceremoniis; Eruditio regum et principum; Rudimentum doctrinæ; De modo addiscendi*, éd. à Turin en 1953; *De virginitate; De pace et tranquillitate animi; De morte non timenda;* et des recueils de sermons.

Sur ces œuvres, éditions et manuscrits, voir P. Glorieux, *Répertoire... des maîtres en théol. au XIIIe s.*, ii, 56-59. Sur l'homme et sa pensée, L. Baudry, *Wibert de Tournai*, dans *R. H. F.*, v, 1928, p. 23-61; J. Labbens, *G. de Tournai*, Lille, 1957.

Cité : confirmation, iii, 1072; — messe, x, 1063; — ordre, xi, 1322; — pouvoir du pape, xii, 2732.

GUICHARD (Louis). — Voir Anastase (Louis Guichard), i, 1166.

GUICHARDIN (François), homme d'État et historien italien, né et mort à Florence (1482-1540). — Outre les ouvrages signalés à l'art. RATIONALISME, Guichardin a commencé une *Hist. d'Italie*, qu'il n'a pu achever.

Son rationalisme, XIII, 1702.

GUIDÉE (A.), historien de la Compagnie de Jésus. — Son ouvrage, *Notices historiques sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur*, Paris, 1860.

Sur l'enseignement de l'ontologisme dans la Compagnie, XI, 1025-26; — lettres du P. Rozaven à propos de Lamennais, XIV, 143-44.

GUIDI (Auguste). — Controverse en 1872 sur la venue de S. Pierre à Rome, III, 1727, 1729-30.

GUIDI (I.), professeur à l'université de Rome (fin du XIXe et début du XXe s.). — Plusieurs de ses ouvrages sur l'Église monophysite copte à l'art. ÉTHIOPIE, V, 969; et dans *D. H. G. E.*, I, 227, art. *Abyssinie* (Église d'), dont il est l'auteur. Jugie cite *Il canone biblico della Chiesa copta*, dans *R. B.*, X, 1901, p. 161-74; *La Chiesa di Etiopia*, dans *Enciclopedia italiana*, XIV, 1932.

Sur le sens à donner à un texte de Philoxène de Mabboug, XII, 1522-23.

GUIDONIS (Bernard). — Voir *Gui* (Bernard).

GUIGNEBERT (Charles), historien du christianisme. — En 1906, il est entré en Sorbonne à la faculté des lettres avec un cours libre sur les *Origines du christianisme;* il est ensuite chargé de cours d'*Hist. du christianisme, Antiquité et Moyen Age* (1906-10); puis, directeur d'études pour l'histoire et la géographie (1916-32) et professeur titulaire d'*Hist. du christianisme* (1919-37). « La pensée de l'auteur, reflet de celle d'outre-Rhin au XIXe et au début du XXe s., développe le système d'une transformation progressive, sous l'influence hellénistique, du prophète juif Jésus en Christ sauveur et objet de la foi (cf. *Le monde juif vers le temps de Jésus*, Paris, 1935; *Jésus*, Paris, 1933). La méthode de Ch. Guignebert consiste essentiellement à refuser aux documents toute valeur historique, puis à reconstituer de façon arbitraire, selon des conjectures purement personnelles, la manière dont a pu prendre naissance le fait chrétien » (J. Trinquet, dans *Catholicisme*, V, 374).

Sur Jésus-Christ, VIII, 1375, 1391-92; IX, 2341 (sur Matth., I, 20 et Luc., I, 30); XIII, 1777; — parousie prochaine, XV, 598. — *Tu es Petrus :* pas de primauté, XIII, 256. — Dans son ouvrage *Tertullien*, cf. XV, 170 (bibl.) : christianisme naissant et esclavage, V, 517. — La perfection dans le mystère paulinien, XII, 1222.

GUIGUES (premier de ce nom). — Notice [S. Autore], VI, 1964-66. — Sur les coutumes des Chartreux, II, 2282-84; — sur leurs travaux, 2301; cf. XIV, 2842. — Sur la paresse, XI, 2026.

GUIGUES (second du nom). — Notice [S. Autore], VI, 1966-67.

Le *De quadripartito exercitio cellæ* (cité *D.T.C.*, VI, 1967) doit être restitué à Adam l'Écossais, I, 389-90 (*Tables*, 35).

GUILBERT (Aimé-Victor-François), prélat français. — Né le 15 nov. 1812; évêque de Gap (1867), d'Amiens (1879), puis archevêque de Bordeaux (1883), cardinal (24 mai 1889), mort le 15 août de la même année.

Sa pensée sur les rapports de l'épiscopat et des partis politiques, IX, 615-16.

GUILLAND (R.). — Auteur d'un ouvrage important sur Nicéphore Grégoras, cité et analysé, XI, 460-67.

GUILLAUME. — Sous ce nom, un grand nombre de personnages sont cités dans le *D. T. C.*

Ont une simple mention : Maître G. (?), XII, 911; — G. Amidani, X, 166; — G. d'Andres, XII, 1977; — G. d'Antona, XV, 624; — G. Baile, VI, 676; — G. du Bec, I, 2036; — G. Bellibaste, X, 2214; — G. du Blanc, VI, 669; — G. Callier, I, 1137; — G. de Caselles, O. P., IX, 1137; — G. Cave, XII, 1942; — G. Centuari, VI, 833; — G. Cheisolme, II, 2314; — G. de Crémone, X, 166-67; — G. de Durham, XIV, 2362; — G. Eysengrein, XII, 1959; — G. Fenoglio, VI, 2292; — G. de Fontfroide, I, 2538; — G. Bernard de Gaillac, VI, 867, 885; — G. de Gennep, II, 531; — G. d'Hirschau, XV, 367; — G. Houpelande, I, 974; — G. Jordaens, XIV, 411; — G. Le Maire d'Angers, XII, 2739; — G. Le Menaud, VI, 835; — G. Le Rat, VIII, 2563; — G. de Lorris, XIII, 2903; — G. de Machault, I, 646; — G. de Mailly, XIV, 2342; — G. de Mandagout, IV, 2272; — G. de Marcillat, VI, 908; — G. des Monts, XII, 1956; — G. de Montlauzun, IX, 2185, 2203; — G. d'Ortolan, XII, 2027; — G. Raynaud, II, 2292-93; — G. de Sichem, VI, 841; — G. de Solagna, XI, 945; — G. Le Superbe, 671; — G. de Tournai, 905; — G. de Valan, VII, 1086; — G. de Villana, X, 106; — G. de Villefroy, VI, 694; — G. de Volpiano, XIV, 1349.

Les noms de princes, rois, empereurs, ont été omis, n'intéressant pas la théologie.

GUILLAUME D'ALNWICK, frère mineur. — D'origine anglaise, il se présente comme disciple et auditeur de Scot, sans doute à Paris, vers 1302-03. Il fut maître en théologie et régent à Oxford (le 42e maître franciscain) vers 1316; puis à Paris (vers 1317-19), à Montpellier, Bologne (en 1322-23), à Naples enfin où il est lié avec Robert de Sicile. Nommé en 1330 évêque de Giovenazzo, il mourut à Avignon en mars 1333. On possède de lui, outre les *Additiones in Ium et IIum Sent.* de Scot, son propre commentaire sur les *Sentences*, mais surtout d'assez nombreuses *Questions disputées* et *Determinationes*, ainsi qu'un *quodlibet*. Peut-être faut-il lui attribuer aussi un *De anima* et des questions éditées sous le nom de Scot.

Voir A. G. Little, *Franciscan School at Oxford*, dans *A. F. H.*, 1926, p. 872; V. Doucet, *ibid.*, 1932, p. 385-89; surtout A. Ledoux, *Quaestiones disputatae de esse intelligibili et de Quodlibet*, Quaracchi, Bibl. Franc. Schol., X (1937); J. R. Moorman, *A. G. Little Franciscan historian*, dans *Church Quaterly Review*, 1947, p. 17-27.

P. GLORIEUX.

Réportation de Scot, XIV, 1869.

GUILLAUME D'AUTUN. — Cité sous ce nom par Jansénius, VIII, 414. — Voir *G. d'Auxerre.*

GUILLAUME D'AUVERGNE, évêque de Paris. — Notice [F. Vernet], VI, 1967-76.

1° *Analyse de l'étude.* — *a)* Vie, VI, 1967-68. — Compléments : condamnation du Talmud, VIII, 1889; — de dix propositions, III, 2083, 2133; IV, 1207; — pluralité des bénéfices, VII, 222; XIII, 422, 427. — *b)* Écrits, XIV, 2363; authentiques imprimés, VI, 1968; — authentiques inédits, 1969; — douteux, apocryphes, 1969; — date, sujet, unité des écrits, 1969-70. — *c)* Doctrine : sources, 1970-71; — théologie et astrologie, 1971-73 (cf. *infra*, références); — philosophie : aristotélisme imparfait teinté de néo-platonisme dans la question des universaux, 1973-74. — *d)* Place de G. dans la scolastique et appréciation, 1974-75.

2° *Doctrine* (références). — *a)* Philosophie : néoplatonisme et aristotélisme, XII, 2291, 2292; cf. I, 335; — philosophie arabe, XV, 684-85; — contre la composition hylémorphique, 670, 785; — éternité du monde, 665, 671. — *b)* Dieu : lumière de l'intelligence, I, 2511; II, 14; — révélation divine et lumière prophétique, VII, 2119; — vision béatifique, II, 691; XV, 658; — personnes divines, 1731-32. — *c)* Jésus-Christ : incarnation (nécessité?), VII, 1477; — rédemption, XIII, 1948. — *d)* Créatures : anges, I, 1226-27; — démons, IV, 390-92; — fin du monde, V, 2538-39. — *e)* Vie spirituelle : crédibilité et foi, III, 2265-66; VI, 90, 118-19, 340, 438; cf. X, 1804, 1852 (miracle); — péché originel, XII, 502; — prière (à la Vierge et aux saints), XIV, 959; — espérance et crainte, V, 620; — mérite, X, 687-88, 690, 697, 701; — dons du S.-Esprit, IV, 1770, 1774, 1775, 1776. — *f)* Sacrements : causalité, XIV, 578-81 *(passim);* — confirmation, II, 1073, 1075; — eucharistie, V, 1303, 1304, 1305, 1309, 1310, 1369, 1386; XV, 1398 (transsubstantiation); X, 1052-56 *(passim)* (messe); cf. 1072; — pénitence, XII, 952, 955-56, 961, 962, 964, 965-66, 970, 971, 972, 981, 1130; absolution, attrition et contrition, I, 175, 182, 186, 189, 2237; III, 1681; confession,

899, 905, 911, 914, 918; — ordre, XI, 1298, 1312, 1328; cf. XIII, 2428 (validité des ordinations schismatiques); — mariage, IX, 2165, 2209-10, 2198, 2257. — *g)* G. et personnages divers : Joachim de Flore, VIII, 1436; — Guillaume de Paris, VI, 1978; — Hugues de Saint-Victor, VII, 301; — Luther, IX, 1195-96. — *h)* Simples citations : IV, 1559; VIII, 414, 1889; X, 2327; XIV, 2341, 2363 (Somme); XV, 753.

Voir J. Lingenheim, *L'art de prier de G. d'Auvergne*, Lyon, 1934; A. Masnovo, *Da Guglielmo d'Auvergne a San Tommaso Aquino*, 3 vol., Milan, 1946; Ph. Delhaye, dans *Catholicisme*, V, 387-89.

GUILLAUME D'AUXERRE. — Notice [P. Godet], VI, 1976. — *a)* Doctrine en général : théologie, XV, 374-75, 376-79 *(passim)*, 425; — Somme théologiques, XIV, 2360, 2361-62; cf. XV, 738; — éternité du monde, 664-65, 671; correction d'Aristote, XIV, 1704; XV, 752; — crédibilité et foi, III, 2265; VI, 235-36, 245-46, 455; VII, 1753. — *b)* Dieu : personnes divines, XV, 1731, 1747; — incarnation (nécessaire?), VII, 1477; — rédemption, XIII, 1948. — *c)* Vie spirituelle : justification, VIII, 2035, 2116; — dons du S.-Esprit, IV, 1770, 1774, 1778; — vertu, XV, 2750-51, 2762, 2773; — probabilité morale, XII, 422, 430. — *d)* Sacrements : causalité, XIV, 578, 580; caractère sacramentel, II, 1699, 1702, 1798 (bibl.); matière et forme, X, 351; cf. XV, 947; — confirmation, II, 1071, 1072, 1073, 1075; — eucharistie : accidents eucharistiques, V, 1387, messe, X, 1063; — pénitence : absolution, I, 174, confession, III, 902, 906, 908, 913, 914, 915, 922; contrition, 1636; sacrement de pénitence, XII, 953-54, 961-65 *(passim)*; cf. 1026; XIV, 566; — doute sur le péché, XIII, 422, 430-31; — ordre, XI, 1298, 1307, 1312, 1328; XIII, 2429; — mariage, IX, 2165, 2186, 2200, 2202, 2209. — *e)* Divers : pouvoir du pape, XII, 2725, 2735; — péché véniel, 250; XV, 2773; originel, XII, 458-62 *(passim)*; — immaculée conception, VII, 1036, 1068; — enfer : mitigation, X, 2000; — usure, XV, 2343, 2348, 2349, 2352; — sur Prévostin, XIII, 163, 166, 169. — *f)* Simples citations : IV, 1559; VIII, 414; XII, 1998; XIV, 1882; XV, 753.

« La meilleure monographie est encore celle de C. Ottaviano, *Guglielmo d'Auxerre, la vita, le opere, il pensiero*, Rome, 1930. Sur le plan biographique, on la complétera par P. Mandonnet, *La date de la mort de G. d'Auxerre*, dans *Arch. d'hist. doctr. et litt. du Moyen Age*, 1932, p. 39-46, et pour la philosophie par H. Pouillon, *La beauté, propriété transcendantale chez les scolastiques*, *ibid.*, 1946, notamment p. 266-73. Les plus graves lacunes de l'ouvrage d'Ottaviano portent sur la partie théologique de l'enseignement de Guillaume. On verra R. M. Martineau, *Le plan de la « Summa aurea » de G. d'Auxerre*, Ottawa, 1937... » (Ph. Delhaye, dans *Catholicisme*, V, 390).

GUILLAUME LE BRETON, historien de Philippe Auguste, roi de France (mort en 1226). — Sur une correction de La Vulgate, II, 25. — Sur la croisade des albigeois, VIII, 2660.

GUILLAUME LE BRETON *(Brito)*, frère mineur (mort en 1356), qu'il ne faut pas confondre avec le précédent. — Auteur de nombreuses études de philologie biblique (Hurter, II, 640).

Cité : IX, 1415 ; XV, 704, 706.

GUILLAUME DE CAYEUX, auteur dominicain. — Prieur de S.-Joseph de Paris, puis provincial au début du XIVe s.; a composé une *Somme abrégée des confesseurs*, XII, 1004; pour laquelle il a utilisé la *Somme* de S. Raymond de Peñafort, XIII, 1817. — Hurter, II, 516, note.

GUILLAUME DE CHAMPAGNE, dit *aux Blanches Mains* (1135-1202). — Fils cadet de Thibaut de Blois et Champagne, oncle de Philippe Auguste. En 1168, il fut élu et consacré archevêque de Sens et nommé légat. Il intervint à ce titre dans le conflit opposant Thomas Becket et Henri II, puis Henri II et le roi de France Louis VII. Ses complaisances pour les fantaisies matrimoniales de Philippe Auguste lui créèrent des difficultés avec Célestin III et Innocent III, qui lui retira sa légation.

Il eut à intervenir dans le conflit du « nihilisme christologique ». C'est dans une lettre adressée à lui par Alexandre III que se trouve explicitement condamnée la proposition, passée dans les *Décrétales : Quod Christus secundum quod homo non sit aliquid.*

Voir *Epist.*, *P. L.*, CC, 1407 sq.; CCV, 555 sq.; CCIX, 817 sq.; Ceillier, 2e éd., XIV, 845-52; De Ghellinck, *Le mouvement théologique au XIIe s.*, éd. de 1948, p. 251-53.

Rescrit d'Alexandre III à G., archevêque de Sens, puis au même, devenu archevêque de Reims, I, 417; cf. XII, 2004; cardinal, VIII, 2646. — Pierre Comestor et G., XII, 1919, 1922. — G. et Pierre de Poitiers, V, 1261, 1291. — Fantaisies matrimoniales de Philippe Auguste, VII, 1965.

GUILLAUME DE CHAMPEAUX. — Notice [P. Godet], VI, 1976-77. — Abélard : son disciple, I, 36; II, 609; — son adversaire, dans la question des universaux (réalisme de G.), XIII, 1847-49, 1851; cf. 1865, 2913; — applications : âme, I, 1973; péché originel, XII, 432, 444, 447, 450-54 *(passim)*; sotériologie, XIII, 1946. — *Sentences* de G., VI, 1977; VII, 273, 283. — Eucharistie : présence sous les deux espèces, V, 1380, cf. 1373; — communion sous les deux espèces, III, 561, 564. — Mariage, IX, 2140-42. — G. et Roscelin, XIII, 2913; — et Rupert de Deutz, XIV, 170. — Cité : XII, 432; XIV, 190; XV, 371. — Pseudo G. et Juifs, VIII, 1888.

Voir H. Weisweiler, *L'école d'Anselme de Laon et de G. de Champeaux. Nouveaux documents*, dans *R. T. A. M.*, IV, 1932, p. 237 sq., 371 sq.; *Das Schriftum der Schule Anselms von Laon und Wilhelms von Champeaux in deutschen Bibliotheken*, Münster, 1937; Ph. Delhaye, dans *Catholicisme*, V, 391-93.

GUILLAUME DE CONCHES. — Né vers la fin du XIe s., il étudia à Chartres sous la direction de Bernard (maître B., cf. *Tables*, 431); c'est à Chartres que vraisemblablement se développa son activité scolaire. La date de sa mort est incertaine (vers 1154 ou 1160?).

En théologie, Guillaume enseigne les thèses du platonisme chrétien. Une de ses préoccupations essentielles est de marquer un certain concordisme entre la Genèse et le *Timée*. On peut dire que le cosmos est éternel dans ses causes efficiente, formelle et finale, qui s'identifient avec les personnes de la Ste Trinité; la cause matérielle, elle, est créée, non pas dans le temps, mais avec le temps. Guillaume dira que Dieu est *éternel* parce qu'il est dans un présent immuable, tandis que le cosmos est *perpétuel*, parce que, sans début ni fin dans le temps, il n'en reste pas moins sujet à l'évolution. Guillaume aime la formule ambiguë : *mundus non incipit umquam*. Au reste, ce qui intéresse Guillaume est moins le problème du début ou de la fin du monde que le statut métaphysique de la créature, qui s'oppose à Dieu comme l'unité et l'identité à la multiplicité et à la diversité.

« La médiation entre les deux se fait par le Verbe, Sagesse divine, en qui vit le monde des archétypes et selon laquelle la puissance du Père crée des choses et des hommes dans la ligne même de la diffusion du bien : *bonum est diffusivum sui*. Le monde est comme le reflet de Dieu. L'homme est strictement le centre du monde et résume en quelque sorte toute la richesse du créé... Avec de nombreux Pères grecs et plusieurs contemporains, Guillaume eut tendance à identifier l'âme du monde de Platon et le S.-Esprit. Pour lui, l'âme du monde donnait aux choses même matérielles l'être et l'agir; c'était en quelque sorte le principe métaphysique premier. Le danger de panthéisme était évident. Guillaume en a été conscient et a abandonné cette théorie pour donner une place beaucoup plus grande à l'idée de « nature », qui fait alors dans la philosophie occidentale une rentrée sensationnelle. Si Guillaume cherche toujours en Dieu la cause première de tous les êtres et de tous leurs caractères, il est finalement persuadé que chaque être a un principe intrinsèque d'être et d'action, une nature, qui explique son rôle et son action dans le monde. A ce point de vue, son enseignement est véritablement un

chaînon entre le premier « naturalisme » chartrain et la doctrine d'Alain de Lille » (Ph. Delhaye, dans *Catholicisme*, v, 394-95).

Œuvres : Commentaire sur la *Consolatio philosophiæ* de Boèce, dont des extraits ont été publiés par Mgr Parent, *La doctrine de la création dans l'École de Chartres*, Ottawa, 1938; — *Philosophia*, éditée dans *P. L.*, xc, 1127-78 (sous le nom de Bède), puis CLXXII, 39-102 (sous le nom d'Honorius Augustodunensis); — *Dragmaticon* ou « Dialogue », dans lequel l'auteur est censé répondre aux questions de Geoffroy le Bel dont il éduque les enfants; — enfin un traité édité par Migne sous le titre de *Moralis philosophia*, faussement attribué à Hildebert de Lavardin (*P. L.*, CLXXI, 1006); éd. critique par J. Holmberg, *Das Moralium dogma des Guillaume de Conches*, Upsal, 1929.

Voir Ph. Delhaye, *Une adaptation du « De officiis » au XII*e *s.*, dans *R. T. A. M.*, 1949, p. 227 sq.; 1950, p. 5 sq.; *Gauthier de Châtillon est-il l'auteur du Moralium dogma?* Lille, 1953. Cf. *Catholicisme*, art. cité.

Sur le S.-Esprit, âme du monde, I, 51; xv, 1714, 3340; cf. XII, 2332; — point de contact de l'âme avec Dieu, 2380; cf. I, 1005. — Sur le mot *Transsubstantiatio*, v, 1295. — Voir *Guillaume de Saint-Thierry*, qui fut son adversaire.

GUILLAUME DE COURTENAY. — Évêque de Londres en 1377, date à laquelle il cite Wyclif à comparaître devant le tribunal ecclésiastique, IX, 915; xv, 3589; cité, IX, 916. — Pour réprimer l'erreur, G. (William), devenu archevêque de Cantorbéry (1381), réunit un concile au couvent des frères prêcheurs (17 mai 1382) et fait condamner quatorze propositions des prédicateurs lollards, IX, 917. — Sur les propositions concernant l'eucharistie, v, 1321. — Sur le concile de 1382, v, 1403-04.

GUILLAUME DURAND. — Voir *Durand de Mende* (Guillaume), *l'Ancien; le Jeune* (*Tables*, 1078, 1079).

GUILLAUME DE FALEGAR, frère mineur de la province de Toulouse. — Il est définitivement bien distinct de Pierre de Falco, avec qui on propose parfois de l'identifier (cf. *D. T. C.*, XII, 1930-33, où l'on trouve l'opinion contraire du P. Teetaert).

Maître en théologie de Paris, et régent vers 1280-82. C'est de cette période que datent son Commentaire *In Sent.*, ses treize *Quaest. disp.*, ses quelques sermons. Par contre l'abréviation du Commentaire de S. Bonaventure et le traité sur P. J. Olivi qu'on lui attribue aussi demeurent douteux. Ministre d'Aquitaine (1282), puis vicaire général de l'ordre (1286), il fut (1287-91) lecteur en Curie. On le trouve ensuite auprès de S. Louis de Toulouse, captif à Ciurana. Nommé, en 1296, évêque de Viviers, il y mourut en 1297 ou au début de 1298.

Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théol. au XIII*e *s.*, II, 321; A. Heysse, dans *A. F. H.*, 1940, p. 241-67.

GUILLAUME FILLASTRE. — Voir *Fillastre* (*Tables*, 1521).

GUILLAUME DE GOUDA ou **TER GOUW.** — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1977.

On complétera la notice du P. Édouard d'Alençon par celle du Père Cl. Schmitt (dans *Catholicisme*, v, 396). Le *Dialogus inter clericum et laicum...*, attribué à Occam dans le *D. T. C.*, est probablement l'œuvre de Pierre Dubois (cf. Potthast, *Bibl. hist. M. Aevi*, I, Berlin, 1896, p. 379). Ajouter à la bibl. : B. Kruitwagen, *Gouda (W. von)*, dans *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, III, Leiden, 1914, p. 482; P. Schlager, *Ueber die Messerklärung des Franziskaners W. von G.*, dans *Franziskanische Studien*, VI, 1919, p. 323-26.

GUILLAUME D'HILDERNISSE, carme (né au village de ce nom vers 1358). — Il s'est laissé gagner aux doctrines subversives des « Hommes de l'intelligence » dont le fondateur était un certain Gilles le Chantre ou Sanghers.

Quelques points de son histoire et de sa rétractation ont été fixés : II, 1681-82; VII, 38-40; cf. I, 644.

GUILLAUME DE HOTHUN ou **HOTHUM**, frère prêcheur d'origine anglaise. — Études à Oxford, puis à Paris où il conquiert la maîtrise en théologie et enseigne (1280-82) dans la chaire des étrangers de S.-Jacques. Deux fois provincial d'Angleterre (1282-87; 1290-96). Il est mêlé aux condamnations portées par Pecham contre les thèses thomistes (1284) et contre Knapwell (1286). Il avait été désigné une seconde fois comme lecteur à Paris, mais il fit défaut. Boniface VIII le nomma archevêque de Dublin (1296). Mêlé aux affaires du royaume et à l'expédition de Flandre, il mourut à Dijon en août 1298. Des ouvrages qui lui sont attribués, on ne possède que quelques sermons et un *Quodlibet*. — Cité : VI, 896; XII, 106.

Voir Hurter, II, 385; Glorieux, *Répertoire des maîtres en théol. au XIII*e *s.*, I, notice 37. P. GLORIEUX.

GUILLAUME DE MACKELFIELS. — Du diocèse de Conventry. Entré chez les Prêcheurs, il appartint, aux côtés de Thomas de Sutton, Richard Knapwell, Guillaume Hothun, à la jeune école thomiste qui vers 1280 prit fait et cause pour S. Thomas dans les polémiques des correctoires et de l'unité de forme. C'est de cette époque que datent son *Correctorium in corruptorem Thomæ* (probablement le *correctorium Sciendum*), son *Tractatus de unitate formarum;* un peu plus tard (vers 1289-92), il écrit *Contra dicta Henrici de Gandavo quibus impugnat Thomam*. On le trouve mêlé aux actes universitaires à Oxford en 1299. Il y fait ses débuts comme maître en théologie en juin 1299, et est régent en 1299-1300. Un voyage à Rome, un arbitrage à Exeter, sa participation au chapitre général de Besançon marquent les trois années suivantes. Il mourut au retour de ce chapitre, à Cantorbéry, en 1303, avant que l'atteignît la nouvelle de son élévation au cardinalat par Benoît XI, le 18 déc. 1303.

Voir Little-Pelster, *Oxford Theology and Theologians*, Oxford, 1934, p. 270-74; P. Glorieux, *Les Correctoires. Essai de mise au point*, dans *R. T. A. M.*, 1947, p. 287-304.

Sur les Correctoires, xv, 656 (cf. *Tables*, 822). — Cité : VI, 896.

GUILLAUME DE MALMESBURY. — Né vers 1080 dans la province de Sommerset, il fut écolier au monastère bénédictin de Malmesbury et y fit profession. Historien, il écrivit *De gestis regum Anglorum*, 1125-27; et sa suite, *Historia novella*, 1142 (*P. L.*, CLXXIX, 959-1440). Dans le domaine de l'histoire religieuse : *De gestis pontificum Anglorum* (*P. L.*, CLXXIX, 1141-1680); *Liber de antiquitate Glastoniensis Ecclesiæ* (*ibid.*, 1681-1724); *De vita S. Wulstani* (*ibid.*, 1734 sq.); *Vita S. Dunstani* (Rolls Series, 1874); *Liber de miraculis S. Mariæ* (éd. A. Mussafia, *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden*, dans *Sitzungsberichte der kaiserl. Akademie der Wissenschaften in Wien*, Philos. hist. Klasse, CXXIII, 18, p. 18-30); *Vita* de S. Patrick et divers petits traités inédits. En théologie, il commenta Jérémie (4 livres inédits), et s'intéressa à l'œuvre de Jean Scot en un opuscule-lettre (*P. L.*, CXXII, 92-93), ainsi qu'aux traités liturgiques d'Amalaire, qu'il résuma (*P. L.*, CLXXIX, 1771-74; prologue). — Ph. Delhaye, *Catholicisme*, v, 399.

Sur Bérenger de Tours, II, 722, 726, 736, 738. — Sur Scot Érigène, v, 403. — Eucharistie : présence réelle, 1222; cf. 1251, 1255, 1276. — Sur Guitmond, VI, 1991. — Sur Hugues d'Amiens, VII, 207. — Sur Innocent II, 1952. — Conception de Marie, 1002 (vision d'Helsin).

GUILLAUME DE LA MARE. — Notice [É. Longpré], VIII, 2467-70. — *Correctorium Fratris Thomæ*, 2467, 2468; cf. VI, 559; 892, 893; XIII, 1858; XIV, 1707, 1708; xv, 386, 656, 660, 661, 663, 669-70, 672, 673, 676, 677, 678, 679, 683, 684, 687, 689, 690, 692; — *Correctorium corruptorii* de Jean Quidort, VIII, 841. — G. et méthodes de Bacon, II, 27. — Sur le composé humain, VI, 559, 565; — sur la vision béatifique, xv, 658, 660; — l'illumination divine (simplement cité), 687; — sur d'autres points, voir *supra*, références du *Correctorium;* — disciple de S. Bonaventure, XII, 126. — Voir *Tables*, 822.

Complément de bibliographie par J.-C. Didier, dans *Catholicisme*, v, 397.

GUILLAUME DE MELITON. — Notice [É. Longpré], x, 538-40. — Contribution à l'achèvement de l'œuvre d'Alexandre de Halès, I, 775, 776; cf. x,

539; II, 30; XIV, 578, 2350. — Sur la théologie, XV, 399, 400, 657. — Cité : II, 30; VI, 829; XV, 1732.

GUILLAUME DE MOERBEKE, dominicain. — Originaire de Flandre. Orienté de bonne heure, semble-t-il, avant 1259 certainement, vers les études grecques, il ira se spécialisant dans la traduction des philosophes et des auteurs anciens, d'Aristote en premier lieu, mais aussi de ses commentateurs, Ammonius, Simplicius, Alexandre d'Aphrodise, Philopon, également de Proclus, dont il introduit pratiquement l'*Elementatio theologica* en Occident, d'Archimède, Hippocrate, Galien, etc. Dès 1265, il est pénitencier du pape et réside à la Curie. Il est en relations suivies avec S. Thomas, pour qui il travaille, avec Witelo, Albert le Grand, Henri Bate de Malines. En 1278, il est nommé archevêque de Corinthe et meurt avant 1286.

Son œuvre littéraire consiste presque exclusivement en traductions gréco-latines (ou revision de versions existantes) d'Aristote et d'autres philosophes et savants. Scrupuleusement littérales, encore que parfois sujettes à des méprises, ses versions sont des plus précieuses, maintenant encore, pour reconstituer la teneur originale de textes disparus. Elles exercèrent leur influence sur l'œuvre d'un Thomas d'Aquin, d'un Albert le Grand et de bien des auteurs ultérieurs.

Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théol. au XIIIe s.*, n. 21; M. Grabmann, *Mittelalterliche lateinische Aristotelesubersetzungen*, Munich, 1928; *Mittellatein. Ubersetz. von Iohannes Philoponos*, Munich, 1929, p. 15-31, 63 sq.; M. de Wulf, *Hist. de la philosophie médiévale*, 6e éd., II, 44-51, 267 sq.; M. Grabmann, *Guglielmo di Moerbeke, O. P., il traduttore delle opere di Aristotele*, dans *Miscell. historiæ pontificiæ*, XI (1946). P. GLORIEUX.

Sur S. Thomas d'Aquin et G. de M., VI, 1996; cf. 876-77; XV, 624, 641-42, 704; — traductions d'ouvrages philosophiques grecs, 375, 2341; XIV, 1705; — scolastique néo-platonisante, 1707.

GUILLAUME DE NANGIS. — Probablement originaire de Nangis-en-Brie; date de naissance incertaine; moine de l'abbaye de S.-Denis. On lui doit plusieurs compilations, utiles pour l'histoire de la France : *Vie de S. Louis; Vie de Philippe III; Chronique universelle; Chronique des rois de France.*

Voir H. Claude, dans *Catholicisme*, v, 401-02, pour l'appréciation et les éditions.

Sur les béghards hétérodoxes, II, 532; — sur Joachim de Flore, VIII, 1426, 1427, 1433; — sur Pierre Comestor, XII, 1918.

GUILLAUME DE NEWBURG. — Né en 1136, il entra très jeune au prieuré des chanoines réguliers de Newburg. L'abbé cistercien de Rievaulx, Ernald, lui demanda d'écrire un ouvrage d'histoire objective, pour contrebalancer la fabuleuse *Historia Britonum* de Geoffroy de Monmouth. C'est là l'origine de son *Historia rerum anglicarum*. Guillaume mourut en 1198.

Sur Éon de l'Étoile, V, 134; — sur le IIIe conc. du Latran, VIII, 2645; — sur les fausses reliques, XIII, 2355-56.

GUILLAUME DE NOTTINGHAM. — Notice [A. Teetaert], XI, 809. — Sur l'attribution du *Commentaire sur les Sentences* au plus jeune des deux Frères mineurs G. de N., 810; cf. *Catholicisme*, v, 404; — rejet de la distinction formelle, XII, 1882 (à propos de Pierre de Baldeswell).

GUILLAUME DE PARIS. — Notice [R. Coulon], VI, 1977-80. (Ne pas confondre ce dominicain avec G. d'Auvergne, appelé fréquemment G. de Paris en raison de ce qu'il fut évêque de Paris; cf. *Guillaume d'Auvergne*.) — Cité IV, 1560. — Rémission du péché par l'absolution, XII, 997; cf. 1010; — sur la sorcellerie, XIV, 2414. — Les autres références appartiennent à G. d'Auvergne, évêque de Paris. — G. Mollat, dans *Catholicisme*, v, 404-05.

GUILLAUME PEYRAUT (ou *Pérault*). — Né au début du XIIIe s., à Peyraut ou Pérault (Ardèche); frère prêcheur, prieur du couvent de Lyon de 1249 à 1266; mort le 28 févr. 1271.

Biographie dans *G. Peyraut, vie et œuvres*, par le Père A. Dondaine, O. P., dans *Archiv. Fr. Praed.*, XVIII, 1948, p. 162-236.

Œuvres : *Summa de vitiis et virtutibus; Sermones de dominicis et de festis; Expositio professionis monachorum; De eruditione religiosorum; De eruditione principum* (souvent publié à tort comme opuscule 37 de S. Thomas).

Cité : sur le mariage, IX, 2168, 2180, 2181; — pour sa *Summa*, XIV, 2350.

GUILLAUME PIERRE DE GODDAM, ou mieux GUILLAUME DE PEYRE DE GODIN, dominicain.

1° *Vie.* — Né à Bayonne vers 1260, il entra de bonne heure chez les Dominicains. On peut le suivre d'année en année à Béziers (1275), Orthez (1281), Bordeaux (1282), Condom (1283), Montpellier (1284-86), Bayonne (1287-90), Condom (1290), Montpellier (1291), jusqu'à Paris (1292), où il est chargé, comme bachelier, de commenter les *Sentences* de P. Lombard (voir *D. T. C.*, XII, 998). Il représente, loin de tout esprit polémique, la pensée thomiste vers la fin du XIIIe s. Prédicateur général (1289), définiteur (1298), provincial de Provence (1301), puis de la nouvelle province de Toulouse (1304); envoyé de nouveau à Paris pour réorganiser le *Studium* de S.-Jacques cette année-là même; lecteur du Sacré-Palais et chapelain du pape (1306); cardinal (1312), légat en Castille (1322-24)... Il eut la confiance de Philippe le Bel et des papes Clément V et Jean XXII, et fut chargé par eux de diverses missions; il intervint dans les affaires de l'inquisiteur Foulques, de Bernard Délicieux, des spirituels de Provence, d'Ubertin de Casale. Il est mort le 4 juin 1326 à Avignon.

2° *Travaux.* — Il est l'auteur de la *Lectura thomasina* (ou *Thomasinus*) (ainsi appelée du fait de son étroite parenté avec les écrits de S. Thomas d'Aquin) et d'une *Quaestio de individuationis principio*, contre Duns Scot (l'une et l'autre restées manuscrites); de sermons et de plusieurs traités dont on ne connaît que les titres. Les actes du conc. de Valladolid, qu'il présida, sont publiés dans Mansi (XXV, 696-724) et Labbe (*Concilia*, XI, 1682-1707); des extraits de son testament, dans Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, I, 672. On hésite à lui attribuer un *De causa immediata ecclesiasticæ potestatis*, édité au nom de Pierre de la Palu (cf. *D. T. C.*, XII, 2036).

Voir P. Fournier, *Le cardinal G. de Peyre de Godin*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, 1925, p. 100-21; M. Grabmann, *Kardinal Guilelmus Petri de Godino und seine Lectura Thomasina*, dans *Divus Thomas* (Fribourg), 1926, p. 398-402, ou mieux dans le recueil *Mittelalterliches Geistesleben*, II, Munich, 1936; Raymond M. Martin, O. P., *Les questions sur le péché originel dans la « Lectura Thomasina » de G. Godin, O. P.*, dans *Mélanges Mandonnet*, Paris, I, 411-21; P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théol. au XIIIe s.*, I, 189-90; T. Käppeli, dans *Divus Thomas*, 1933, p. 445-56; J. Koch, dans *R. T. A. M.*, 1933, p. 302-15; R. Egenter, dans le recueil *Aus der Geisteswelt des Mittelalters*, Münster, 1935, II, 1021-36; Th. Graf, O. S. B., dans *Studia Anselmiana*, 1935. J.-C. DIDIER.

Sur le péché originel, XII, 499; — nécessité de la confession, 998. — Cité : VI, 868, 901; *Tables*, 1739.

GUILLAUME PRÉVOSTIN. — Voir *Prévostin de Crémone;* et XIII, 162-69.

GUILLAUME DE PUYLAURENS, chapelain de Raymond VII de Toulouse. — Auteur d'une *Hist. Albigensium* (citée dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, nouv. éd., Paris, 1880, p. 193-225).

Cité I, 686 (bibl,) ; XIII, 2909 (sur le rosaire).

GUILLAUME DE RENNES. — Notice [R. Coulon], VI, 1980-81. — Commentaire sur un décret d'Alexandre III concernant le travail du dimanche, IV, 1320-22; — sur la pénitence, XII, 963 (confession) 968 (aux laïques, en cas de nécessité); cf. 969; — G. et S. Raymond de Peñafort, XIII, 438; XV, 2345; — sur l'usure, 2345, 2347, 2361, 2367, 2370.

GUILLAUME ROTHWELL. — Voir ROTHWELL, XIV, 11.

GUILLAUME DE RUBION. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 1982. — Opinion singulière sur les relations divines, XV, 1724.

GUILLAUME DE RUBROUCK, frère mineur. — Parti à la croisade de S. Louis, puis chargé par ce roi d'une mission diplomatique et religieuse en Tartarie, après 1253. Il doit être considéré comme le premier missionnaire en Chine. — *Catholicisme*, v, 405-06.

Cité à propos de ses missions, XI, 210, 212, 221, 314; cf. XII, 2013 (R. Bacon et les *Sentences* de Pierre Lombard).

GUILLAUME DE SAINT-AMOUR. — Notice [É. Amann], XIV, 756-62. — Attaque contre les ordres mendiants, II, 963; cf. VIII, 1436; — conflit, XII, 134-37 *(passim);* XV, 622, 625; — rôle de S. Thomas, 652-53; de Thomas d'York, 782. — Condamnation par Alexandre IV du libelle de G., II, 964, 969; cf. I, 722. — Cité : VI, 884; XIV, 2390.

Voir Ph. Delhaye, dans *Catholicisme*, V, 406-07, et sa Bibl., dont : P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théol. au XIII[e] s.*, I, 1933, p. 343-46; et, du même auteur, sur le même mouvement de pensée, *Les polémiques « Contra Geraldinos ». Les pièces du dossier*, dans *R. T. A. M.*, VI, 1934, p. 5-41; *« Contra Geraldinos ». L'enchaînement des polémiques*, *ibid.*, VII, 1935, p. 120-55.

GUILLAUME DE SAINT-THIERRY. — Notice [P. Godet], VI, 1981-82. — Adversaire d'Abélard, I, 37, 39, 45, 46, 48, 51, 55; II, 610, 760; IV, 1169-70 (agnosticisme). — Contre Bérenger, II, 739. — G. et S. Bernard, 749 (bibl.), 752, 753; et Rupert de Deutz, 737. — Opposition à G. de Conches, I, 51; cf. 973, 1005 (sur l'âme); XII, 2332 (l'âme du monde); XV, 1714, 3340 (S.-Esprit, âme du monde). — Sur la Sainte Trinité, 1711-12. — Rédemption, XIII, 1945. — Liberté du Créateur, IV, 1163. — Crédibilité du christianisme, III, 2263. — Autorité de l'Écriture, VII, 2217. — Notion de la justice, VIII, 2112. — Eucharistie : permanence des accidents, V, 1378, 1385; cf. XIV, 2606; — messe, X, 999; cf. 1041, 1044 (ubiquité et multilocation). — Sur le Sacré-Cœur, III, 305-06, 307. — La *quæstio* en théologie, XV, 371. — Cité : II, 739; XIII, 2752.

Œuvres choisies de G. de Saint-Thierry, Paris, Aubier, 1944. — Sur G. de Saint-Thierry : dom J.-M. Déchanet, *G. de S.-Th., l'homme et son œuvre*, Bruges, 1942; A. Wilmart, *La série et la date des ouvrages de G. de S.-Th.*, dans *Rev. Mabillon*, XIV, 1924, p. 157-67; L. Malevez, S. J., *La doctrine de l'image et de la connaissance mystique chez G. de S.-Th.*, dans *Recherches*, XXII, 1932, p. 178-205, 257-79; M.-M. Davy, *Les trois étapes de la vie spirituelle d'après G. de S.-Th.*, *ibid.*, XXIII, 1933, p. 569-88; *La psychologie de la foi d'après G. de S.-Th.*, dans *R. T. A. M.*, X, 1938, p. 1-33; *L'amour de Dieu d'après G. de S.-Th.*, dans *Rev. de sc. rel.*, XVIII, 1938, p. 319-46; *La connaissance de Dieu d'après G. de S. Th.*, dans *Recherches*, XXVIII, 1938, p. 430-56; *Théologie et mystique de G. de S.-Th.*, I, *La connaissance de Dieu*, Paris, 1954. — Bibl. plus abondante par M.-B. Brard, dans *Catholicisme*, V, 383-84.

GUILLAUME DE TOCCO, disciple de S. Thomas et principal promoteur de sa canonisation. — Son principal ouvrage : *S. Thomæ Aquinatis vita*, Venise, 1588 (dans les *A. S.*, au 7 mars, I, 657-86).

Cité : à propos de S. Thomas, VI, 890, 891; XIII, 1853; XV, 620, 621, 626, 627, 628, 629-30 (bibl. des sources), 633, 634, 651, 654. — Sur Joachim de Flore, VIII, 1449.

GUILLAUME DE TYR. — Né vers 1130; archidiacre de Tyr et de Nazareth (1167), chancelier du royaume de Jérusalem (1174), archevêque de Tyr (1175). Il assiste à ce titre au conc. du Latran de 1179. Venu à Rome pour protester contre la nomination au patriarcat de Jérusalem d'Héraclius, clerc débauché, il fut empoisonné par un envoyé de celui-ci; sa mort se situe vers 1186.

Deux ouvrages : *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, intéressante chronique sur l'Orient latin au XII[e] s.; *Gesta orientalium principum*, aujourd'hui perdu, mais utilisé par Jacques de Vitry dans son *Historia orientalis*.

Cité : présence au conc. du Latran, VIII, 2644; cf. 2645. — Sur le monothélisme attribué aux Maronites, X, 16, 21-25, 27. — Cité : IX, 1415.

GUILLAUME DE VORILLON ou **DE VAUROUILLON**, *Vorilongus*. — Notice [P. Apollinaire], XV, 3471. — Son *Commentaire des Sentences*, 3472; cité à propos du mariage, IX, 2167, 2172, 2193-94, 2204-05, 2217; — sur la controverse concernant le sang du Christ, XIV, 1095. — Cité : VI, 833.

GUILLAUME DE WARE. — Notice (intercalée dans l'art. IMMACULÉE CONCEPTION), VII, 1060. — *Fr. Gulielmi Guarræ, Fr. Joannis Duns Scoti et Fr. Petri Aureoli, Quæstiones de immaculata conceptione beatæ Mariæ Virginis* (Quaracchi, 1904), 1060. — *Doctor fundatus*, IV, 1507.

Sur l'immaculée conception, VII, 1038, 1043, 1060-62, 1064, 1067, 1068, 1072, 1075, 1078 (bibl.), 1086, 1091; XII, 494; — sur la confession, 1026; — sur le *Commentaire des Sentences* de Philippe de Bridlington, 1405; — sur Pierre de Baldeswell, 1882; — sur Thomas Rundel, XIV, 168; — doctrine sacramentaire, 590; — doctrine trinitaire, XV, 1748, 1749. — Cité : VI, 664, 829.

On consultera avec profit les Actes du congrès mariologique tenu à Rome en 1954, vol. VII, *De immaculata conceptione in ordine S. Francisci*, fas. I, Rome, 1957; Guillaume de Ware y est cité à 34 reprises. F. Cavallera, *G. de W. et l'immaculée conception*, dans *Rev. Duns Scot*, IX (1911).

GUILLELMITES. — Histoire. Doctrine [F. Vernet], VI, 1982-88. — « Humiliés » et Guillelma, VII, 320; — culte de Guillelma, VIII, 1447. — Singulière erreur des G. sur le S.-Esprit, XV, 1725.

GUILLEMINOT (H.), biologiste du début du siècle. — Sur la déperdition de la vie, X, 318-19; cf. 315.

GUILLEMINOT (Jean). — Notice [P. Bernard], VI, 1988-89.

GUILLERMIN (Henri), théologien dominicain. — Né à Montélimar, le 10 juill. 1845; décédé le 10 avr. 1903. Professeur à la faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse. A défendu la prédétermination physique dans des articles de la *Revue thomiste* (1896) et publié, dans la même revue, en 1902 et 1903, une série d'articles où il présentait une nouvelle interprétation de la doctrine de la grâce suffisante (cf. *D. T. C.*, VI, 1676-77).

Y. CONGAR.

Cité à propos de la grâce et de la prédestination, I, 2495, 2496, 2552, 2553; VI, 918, 1647, 1651, 1665, 1666, 1673, 1674, 1676, 1686 (bibl.); XI, 493; XII, 2984, 2985; XIII, 55; XIV, 1719, 2734-35 (*Tables*, 1859, 1861, 1862).

GUILLON (Marie-Nicolas-Sylvestre), prélat français (mort en 1847). — Sous la Révolution, prend parti contre elle avec Barruel, échappe à la mort, malgré sa prise de position contre la Constitution civile du clergé (cf. *D. T. C.*, III, 1568); intervient dans la discussion du Concordat. Parti à Rome avec le cardinal Fesch, il y rencontre Chateaubriand. Rentré à Paris, il devient doyen de la faculté de théologie. Il assiste indûment Henri Grégoire à l'article de la mort (*ibid.*, VI, 1860; IX, 553) et, à cause de cette intervention sacrilège, ne reçut pas les bulles du pape pour être sacré évêque de Beauvais. Ayant fait amende honorable, il est nommé, en 1832, évêque *in partibus* du Maroc. Il prend parti contre Lamennais (*ibid.*, IX, 553) dans une *Hist. de la nouvelle hérésie du XIX[e] s.* (1835). En 1832, il est, pour des raisons politiques, envoyé en disgrâce à Dreux, comme desservant de la chapelle funéraire des princes d'Orléans.

Ce personnage ne doit pas être confondu avec un autre Guillon (Aimé) dit *Guillon de Montléon*, pareillement antirévolutionnaire et auteurs de plusieurs ouvrages intéressants. Aimé Guillon, né à Lyon en 1758, conservateur de la bibliothèque Mazarine, est mort à Paris, en 1842. Les deux Guillon étaient imbus des idées gallicanes.

De Marie-Nicolas Guillon, citons : *Bibliothèque des ouvrages pour ou contre la Constitution civile du clergé; Hist. de la philosophie*, 1835; *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église*, 1826; *Œuvres de S. Jean Chrysostome*, etc.

D'Aimé Guillon : *La politique chrétienne pour 1800*, 2 vol.; *Politique chrétienne de 1815; Les martyrs de la foi pendant la Révolution*, 4 vol., 1820-24; *Hist. de l'Église*

au XVIIIe s., 1823; *Mémoires pour servir à l'hist. de Lyon pendant la Révolution.*

Voir dans *Catholicisme*, v, 415, les notices de J. Morienval.

GUILLORÉ (François). — Notice [P. Bernard], vi, 1989. — Sur la prière vocale, xiii, 185, 187-88.

Depuis la parution de la notice de P. Bernard, la spiritualité de Guilloré a été étudiée par Bremond (*Hist. litt. du sentiment religieux*, iii, 275-79; iv, 495-97; v, 368-94), qui ne lui reconnaît pas de caractère ignatien; par Pottier (dans *Le Père L. Lallemand et les grands spirituels de son temps*, iii, 256-88), qui ne reconnaît pas suffisamment en Guilloré la marque de Bérulle.

Voir P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, iv-2, 108-18; *R. A. M.*, 1937, p. 359-93; 1938, p. 171-84, 199-201, 259-309; 1948, p. 143-55 (en 1938, publication de 24 lettres de direction du P. Guilloré).

GUIMENIUS (Amadaeus), pseudonyme de *Matthieu de Moya*. — ix, 54 sq.; x, 2515; xiii, 554. Voir *Moya* (Matthieu de).

GUINÉE. — Missions catholiques en G., i, 547-48; — G. française, x, 1888, 1939, 1941, 1942, 1985, 1987; — G. espagnole, 1942, 1987; — G. portugaise, 1941, 1985, 1987. — Hiérarchie (*Tables*, 51).

GUIRAL OT. — Voir *Ot Guiral;* et xi, 1658-63.

GUIRAUD (Jean), auteur et publiciste français (1866-1953). — Sa thèse sur *L'État pontifical après le Grand Schisme*. Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Besançon (1900), il donna une édition des *Registres d'Urbain IV*. Il publia ensuite : *L'Église romaine et les origines de la Renaissance*, 1904; il édita le cartulaire de N.-D. de Prouille, 1905 (sa thèse latine avait eu pour sujet *De Prulianensi monasterio*); suivi de *L'albigéisme languedocien aux XIIe et XIIIe s.* Citons encore *L'Inquisition médiévale*, 1928; *Hist. de l'Inquisition au Moyen Age*, 2 vol., 1935, 1938. Contre les manuels scolaires d'histoire condamnés par les évêques, il entreprit la publication d'études historiques de vulgarisation, *Hist. partiale, hist. vraie*, 4 vol., 1910-17. En janv. 1917, il quitta l'enseignement pour devenir directeur adjoint de *La Croix* et publia alors des ouvrages de défense catholique. Renonçant à ce poste en 1939, il reprit ses études d'histoire et préparait, sur le jansénisme et la franc-maçonnerie, des ouvrages qui ne furent pas terminés.

Cité : à propos de l'Inquisition, vii, 2026, 2062, 2068 (bibl.) (les ouvrages généraux sur l'Inquisition n'étaient pas encore parus quand fut publié l'art. INQUISITION); cf. ix, 2173; — sur les albigeois, i, 680; cf. ii, 1994; ix, 2173; — l'institution des Gais Chevaliers de Notre-Dame, xiii, 2909. — Cité : v, 1239, 1240.

GUIRAUD (Paul), historien français (1856-1907). — Professeur aux facultés de Douai, de Toulouse, à l'École normale supérieure et à la Sorbonne. Frère aîné du précédent. Entre autres ouvrages, on doit citer *La propriété foncière en Grèce*, 1900 (cf. *D. T. C.*, xiii, 822). Pour les autres ouvrages, voir *Catholicisme*, v, 420-21.

GUISAIN (Jacques), sulpicien (1637-82). — Ouvrage de spiritualité, xiv, 814.

GUISANO (cardinal Claude). — Questions posées aux Grecs sur leur croyance au purgatoire (fin du xvie s.), v, 2247; cf. i, 203 (orthographié Guise).

GUISE (Charles de), cardinal de Lorraine. — Né en 1524; archevêque de Reims en 1538; cardinal en 1547. Il intervint au conc. de Trente, sous Pie IV, fréquemment en faveur d'idées gallicanes. Il est mort en Avignon (25 déc. 1575).

Cité : ix, 2237, 2238, 2242, 2244; xv, 1462, 1465-74 (à chaque col.), 1478-80, 1484.

GUITMOND D'AVERSA. — Notice [F. Vernet], vi, 1989-92. — *a)* Vie, épiscopat et (?) cardinalat, 1989-90; cf. ii, 607. — *b)* Profession de foi chrétienne, xv, 1398. — *c)* Sa doctrine eucharistique, v, 1180, 1213, 1221, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230; — influence au xiie s., 1235, 1236, 1238, 1239, 1242, 1243, 1244, 1252, 1258, 1268, 1269, 1277, 1278, 1280, 1286, 1294. — Forme de l'eucharistie, 268. — Transsubstantiation, xv, 1398. — Messe, x, 1029, 1030, 1032. — Cité à propos du stercoranisme, xiv, 2603-04; et de l'ubiquisme, xv, 2039. — Controverse bérengarienne, ii, 722, 723, 727, 730, 734-35, 737, 738-39; viii, 2568, 2569; cf. iv, 2181.

Parmi les ouvrages plus récents sur la doctrine eucharistique de Guitmond : P. Shaugnessy, *The Eucharisic Doctrine of Guitmond of Aversa*, 1939; et indications nombreuses dans H. de Lubac, *Corpus mysticum, L'eucharistie et l'Église au Moyen Age*, 2e éd., 1949.

GUIZOT (François-Pierre-Guillaume), historien, philosophe et homme politique français (1787-1874). — En 1812, il réédite en 13 vol. l'*Hist. de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, de Gibbon, dont il corrige les nombreuses erreurs. Homme d'État, il participe à la politique d'une façon intense sous les différents gouvernements qui se succèdent de 1819 à 1849. On lira avec profit la notice que lui consacre C. Ledré, dans *Catholicisme*, v, 426-28.

Par son livre *De la peine de mort en matière politique*, il concourt à l'abolition de cette peine en matière politique (cf. *D. T. C.*, x, 2501); comme ministre des Affaires étrangères, il préconise la neutralité de la Belgique (*ibid.*, vi, 1946). Calviniste libéral et bienveillant pour le catholicisme, il préconise la liberté d'enseignement (ix, 569-70, cf. 581), la liberté de conscience (587); il aurait voulu l'alliance du catholicisme et du protestantisme contre le socialisme (xii, 1741-42); il veut protéger les États pontificaux à la mort de Grégoire XVI et encourager les premières initiatives de Pie IX (xii, 1666, 1686, 1687). Veuillot le jugeait avec trop d'âpreté (xv, 2825).

Consulter, pour la bibliographie, l'art. cité de Ledré.

GUL (Gérard van), archevêque schismatique d'Utrecht. — Son sacre, xv, 2434; différents sacres faits par lui, 2434-35; — langue vulgaire dans les offices et la messe, 2431; — et le mariage des prêtres, 2432. — Rapports avec l'Église gallicane de Loyson, 2437-38.

GUMMERUS. — Prétendue évolution de la pensée de S. Athanase sur le « consubstantiel », xv, 1662.

Voir Ch. Hauret, *Comment le « défenseur de Nicée » a-t-il compris le dogme de Nicée*, Rome-Bruges, 1936, p. 2 (exposé), 94 (conclusion).

GUNDISSALINUS. — Voir *Gondisalvi.*

GUNKEL (Hermann). — Né en 1862, mort en 1932. Professeur d'A. T. dans différentes facultés de théologie protestantes en Allemagne. Codirecteur de deux célèbres publications : *Forschungen zur Religion und Literatur des Alten und Neuen Testaments*, et le dictionnaire *Die Religion in Geschichte und Gegenwart.*

Il s'attache à déterminer le « genre littéraire » des textes bibliques et les évolutions de genres littéraires (voir *Tables*, ce mot, 1790). En corrigeant ses interprétations théologiques, on se sert de ses publications désormais classiques sur la Genèse et sur les Psaumes.

On lira avec profit les articles qui lui sont consacrés par L. Hennequin, dans *D. B. S.*, iii, 1374-77; et par J. Trinquet, dans *Catholicisme*, v, 429-30. Bibl. plus abondante chez Hennequin.

Cité sur : Apocalypses apocryphes, i, 1480; — charismes, iii, 1019; — démon, iv, 338; — sur la Genèse, vi, 1191, 1193, 1207, 2330, 2347; cf. v, 1643; vii, 610; — péché originel, xii, 283-84; — protévangile, x, 1409-10; — bénédiction de Noé, 1412-13; — promesse faite à Abraham, 1414; — bénédiction de Jacob, 1415-16; — promesses faites à David (II Reg.), 1421; cf. Ps. (ii), 1422, 1423; — messianisme jusqu'à l'exil, 1426-27; — psaumes (personnels au Messie), 1455-58 *(passim)*; — psaumes eschatologiques (intronisation de Jahvé), 1458-63; — autres psaumes, cité 1465; — psaumes exiliens ou postexiliens, 1506-10 *(passim)*; — messianisme « égyptien ou babylonien », 1536-37; — influence égyptienne sur l'eucharistie, v, 1116; — Nahum, poème, xi, 10-11; — sur le psautier et la vie religieuse, xiii, 1110, 1128; cf. 1148 (bibl.); — Élie, Jahvé et Baal, iv, 978. — Cité : ix, 2346.

GUNTHER, moine cistercien (début du xiiie s.). — Auteur d'une *Historia captæ* (a Latinis) *Constantinopoleos;* d'un poème sur Frédéric Barberousse en Italie; et d'un trait

De oratione, jejunio et eleemosyna en 13 livres (dans *P. L.*, CCXII, 95-456). — Hurter, II, 253-54.

Sur la communion fréquente, III, 516.

GUNTHER, archevêque de Cologne. — Sa complaisance, en 858, lors de l'affaire de Lothaire II, demandant le divorce d'avec Teutberge, XI, 510-11; — sa condamnation par S. Nicolas Ier et son attitude schismatique, 512-14, 524. — Cité : 1147, 1150.

GÜNTHER (Antoine). — Notice [P. Godet], VI, 1992-93. — Son semi-rationalisme, III, 2302; IV, 1637; VI, 100, 112, 117, 283; VII, 431; XIII, 2591; XIV, 1495, 1852-54, 2892-94; XV, 1793; — sa condamnation, VI, 1993; XII, 1687; XV, 417; cf. 441, 2453 (réprouvée par l'Église d'Utrecht); et différentes références précédentes; — rapprochement avec : Averroès, IV, 1205; Lamennais, VIII, 2523. — Conséquences de son semi-rationalisme sur : la révélation, XIII, 2591; XIV, 2892; — la connaissance de Dieu, I, 1721; IV, 908; — la création, III, 2096; et la liberté de Dieu, IV, 1163; XI, 1872; XV, 3334, 3346; — le composé humain, VI, 561-64; cf. VIII, 1270; et le péché originel, XII, 562-63; la conscience et la personnalité du Christ, VII, 431-32; XV, 2671; — l'union hypostatique, VII, 554-56 (projet de constitution dogmatique du conc. du Vatican, 556-57); — l'impeccabilité du Christ, VIII, 1291; — la vision béatifique du Christ, 1299; — l'ignorance du dernier jour, XIV, 1660; — la *satisfactio vicaria*, XIII, 1957; — la personnalité en Dieu, VII, 435; et la Trinité, XIII, 2154; XV, 1792-95, 1807, 2671. — Cl. Werner, disciple de Günther, XIII, 595; XV, 3529. — Cité : IV, 1591; VII, 1457, 1477.

Voir F. Lakner, *Die « Idee » bei Anton Günther. Historiche Voraussetzung der Grundkonzeption von Günther, philosophisch-theologischen Organon*, dans *Zeitschr. für kathol. Theol.*, 1935, p. 1-56, 197-245; E. Winter, *Die geistige Entwicklung Anton Günthers und seiner Schule*, Paderborn, 1931; L. Orban, *Theologia güntheriana et conc. Vaticanum. Inquisitio historico-dogmatica de re güntheriana juxta vota inedita consultoris J. Schwetz actaque concilii Vaticani exarata*, dans *Analecta Gregoriana*, 2 vol., Rome, 1942, (rééd. 1950), 1949.

GURIEL (Mar Jean), évêque de Salmas (début du XIXe s.). — Liste patriarcale arménienne, XI, 261; — édition du bréviaire chaldéen, 321; — son action dans l'Église syro-malabare, XIV, 3131.

GURY (Jean-Pierre), — Notice [P. Bernard], VI, 1993-95. — Son *Compendium* revu et réédité par Ballerini, II, 130; — refondu par Sabetti, XIV, 438; cité VI, 701. — Son appréciation sur le *Cursus* de morale des *Salmanticenses*, XIV, 1031. — Absolution, I, 194; cf. 254 (absolution conditionnelle); — avortement, 2647, 2651; — blasphème, II, 909; — cas de conscience, 1876; — commerce interdit aux clercs, III, 407; — communion fréquente, 545; — compensation occulte, 603; — danse, IV, 126, 129-30; — dimanche, 1340, 1343-45; — époux (devoirs des), V, 375, 379-80, 383; — esclavage, 504; — fin dernière, 2490; — habitudes mauvaises, VI, 2017; — honoraires de messe, VII, 78; — jugement téméraire, VIII, 1832 (bibl.); — messe (fruits), X, 1309, 1310; — probabilisme, XIII, 592-93, 598; — sous-diacre (chasteté), XIV, 2464; — tyrannie (résistance à la), XV, 1976; — vœu, 3182; vœux de religion, 3278.

GUSINDE (M.). — Sur la religion des Fuégiens, XIII, 2230. — Son étude, *Mannerzeremonien auf Feuerland*, dans *Zeitschrift für Ethnologie*, LVIII, 1926, p. 261-312.

GUSMAN (Luis de). — Traduction espagnole de la Bible (XVe s.), XV, 2734.

GUSMAO (Alexandre de), théologien jésuite portugais (XVIIe-XVIIIe s.). — Ses ouvrages, XII, 2629.

GUTBERLET (Constantin). — Né le 10 janv. 1837 à Geismar (Allemagne). Professeur au séminaire de Fulda, puis à celui de Wurtzbourg. Mort le 27 avr. 1928.

Gutberlet a puissamment contribué au renouveau de la pensée catholique en Allemagne.

Son œuvre philosophique est importante : il suffira ici de rappeler que Gutberlet s'est opposé au monisme mécanique; il s'efforce de montrer la contingence de l'ordre du monde et le caractère finaliste de l'organisation biologique. Sa critique de la psycho-physique de Fechner et de la psychologie expérimentale lui suggère son bel ouvrage *Le libre arbitre et ses adversaires* (1907), « revendiquant une psychologie respectueuse du fait de l'autodétermination de notre conscience ». Contre le subjectivisme kantien, il rappelle « le lien de causalité qui soude l'excitation physique au processus physique de nos sensations ».

« A côté de cette œuvre philosophique, il convient de mentionner encore les publications apologétiques qui s'attaquent toutes à des problèmes essentiels de la pensée chrétienne : *La bataille pour l'âme*, 1895; *Raison et miracle*, 1905; *Dieu et la création*, 1910. Dans *Religion et morale* (1892) et dans *Morale et droit naturel* (1882), Gutberlet insiste sur les deux points fondamentaux de la civilisation chrétienne que la crise du nazisme devait bientôt tragiquement illustrer après sa mort : d'une part, la nécessité de fonder le devoir sur la transcendance religieuse de la conscience et, d'autre part, la nécessité de fonder le droit positif sur un droit naturel inscrit dans la constitution de la nature humaine » (J. Rohmer, dans *Catholicisme*, V, 437).

Ajouter à la bibliographie le cours de *Théologie dogmatique*, cité au *D. T. C.*, V, 1980.

Sur la connaissance de Dieu, IV, 872, 942, 943, 945, 948; — sur l'extrême onction, V, 1980; — sur la foi, VI, 460, 461, et l'acte de foi nécessaire au salut (thèse de la foi large), VII, 1758, 1770-71, 1792, 1799, 1801, 1824, 1828; — sur la révélation, XIII, 2602. — Cité, I, 864, 975; XIV, 1728.

GUTIERREZ DE LA SAL (Antoine), théologien jésuite (1665-1745). — Deux ouvrages principaux : *De incarnatione Verbi divini*, Madrid, 1729; *De fide, spe et caritate*, 1728. — Cité, VII, 1475.

GUTTLER (G.), exégète allemand du XIXe s. — I, 864. — Réfutation du concordisme, VI, 2344. — Sur le concordisme, *Tables*, 852-54.

GUTTSBERGER (J.). — Sur la Sagesse, personnifiée dans l'A. T., XV, 1807.

GUY. — Voir *Gui*.

GUYARD (dom Antoine), bénédictin de S.-Maur (mort en 1760). — Sur les honoraires de messe, X, 430. — Hurter, IV, 1642.

GUYARD (Bernard). — Notice [R. Coulon], VI, 1995-97. — S. Thomas et le grec, 1996; — controverse avec Nicolaï, O. P., XI, 494.

GUYART DESMOULINS. — Traduction de la Bible en français (fin du XIIIe s.), XV, 2732. — Hurter, II, 184, note; *D. B.*, III, 369.

GUYAU (Jean-Marie), philosophe français (1854-1888). — Œuvres principales énumérées, XIII, 1776. — Idées fondamentales de sa philosophie, X, 325-27; cf. XIII, 1778; — abnégation, loi de la vie, IV, 2227-28; — le panthélisme, VII, 617; — Dieu, responsable dans la création, III, 2148.

GUYAUX (Jean-Joseph) (1684-1774). — Professeur d'Écriture sainte à Louvain. Auteur d'un commentaire *In Apocalypsim*, Louvain, 1781 (cf. *D. T. C.*, I, 1475); on possède aussi de lui des études sur l'Évangile, les Actes et les Épîtres (7 vol.), publiées par les soins de M. Gérard, également professeur à Louvain. — *D. B.*, III, 369; Hurter, V, 104.

GUYON (Claude-Marie). — Notice [A. Ingold], VI, 1997. — G. et Voltaire, XV, 3421.

GUYON (Jean), frère mineur du début du XIVe s. — A dû rétracter des propositions malsonnantes contre le dogme de la Trinité, VI, 1830; XI, 900. — Hurter, II, 468.

GUYON (Jeanne-Marie Bouvier de La Mothe). — Notice [A. Largent], VI, 1997-2006. — Sa doctrine, 1996; cf. XIII, 1554, 1556, 1574-76; — G. et Fénelon, VI, 1998-2000; cf. V, 2143-46; — sur les articles d'Issy, 2146-50; — G. et Bossuet, VI, 2000-01, 2002; cf. II, 1069-71, 1074; — G. et F. Malaval, IX, 1763. — Citée à propos d'A. Piny, XII, 2120, 2121, 2123.

Voir A. Chérel, *Mme Guyon, directrice de conscience*, dans *Rev. Fénelon*, sept. 1910; P. M. Massion, *Fénelon et Mme Guyon*, Paris, 1907; E. Seillière, *Mme Guyon et Fénelon précurseurs de J.-J. Rousseau*, 1918; L. Cognet, *La spiritualité de Mme Guyon*, dans *XVII[e] s.*, 1952.

GUYS (H.). — Sur Beyrouth et le Liban (Église maronite), X, 52, 55, 103.

GUYUK, grand khan des Mongols. — Et l'Église nestorienne, XI, 211, 220.

GWATKIN (H.-Melvill). — Ouvrages sur l'arianisme, I, 1863 (bibl.). — Cité : 1803-04, 1808, 1811, 1813, 1816, 1832, 1837, 1845, 2146.

HAAG (Eugène et son frère Émile), de Montbéliard, théologiens protestants (le premier, 1818-68; le second, 1810-65). — Auteurs de *La France protestante*, dictionnaire des protestants français les plus notables (1847-59). — L'ouvrage est assez souvent cité au *D. T. C.*, dans la bibliographie des articles concernant le protestantisme. Cf. I, 2321; II, 811; IV, 339 (bibl.); XIII, 1711.

HAAN (François de), curé janséniste de Rotterdam. — Rapporteur au IIe conc. d'Utrecht (1763), sur les erreurs du livre du P. Pichon, XV, 2414. — Sur ce livre, XII, 1610.

HAAN (Henri). — Voir HAHN.

HAARBRUCKER (Th.), orientaliste allemand. — Traduction et annotation de l'œuvre de Chahrastani (sectes et écoles islamiques); son ouvrage en 2 vol. (Halle, 1850), cité : XIV, 437. — *Complément* sur Chahrastani à *Cureton* (W.) (*Tables*, 888); et XIV, 437 (*bibl.*).

HAAS (Frédéric-Joseph), ministre russe (1780-1850). — Opposition de Philarète Drosdov à ses projets humanitaires, XII, 1379.

HABACUC (Livre d'). — Commentaire [L. Bigot], VI, 2007-11. — *a)* Forme poétique, 2007; — le cantique-psaume d'H., XIII, 1102, *1103*. — *b)* Unité ou remaniements des textes, VI, 2007-09; — date de composition : H. sous le règne de Joakim (van Hoonacker), IV, 996; contemporain de Jérémie (Gigot), VI, *2009*; opinions diverses : du VIIe au IIe s. selon les remaniements, 2009. — *c)* Autorité : auteur, 2009-10; — cité par S. Paul, 2009-10; VIII, 2045, 2059-60; XI, 2376, 2381, 2382; — aucune tradition certaine le concernant, VI, 2010. — *d)* Enseignements doctrinaux : Dieu, 2010; cf. IV, 996-97 (oracle de Jahvé); VII, 642 (menaces contre les idolâtres); — messianisme, VI, 2010; X, 1447. — *e)* Commentateurs, VI, 2010-11.

NOTE COMPLÉMENTAIRE. — 1° *Éléments.* — *a)* Le dialogue entre Yahweh et le prophète. Une première complainte, imitant un psaume de détresse, dénonce le règne de l'injustice en Juda (I, 2-4). Une réponse divine (I, 5-11) annonce l'arrivée des Chaldéens. Une deuxième complainte s'impatiente précisément devant le scandaleux triomphe des vainqueurs (I, 12-17). Une deuxième réponse divine (II, 1-4) annonce la fin de la tyrannie et la vie de la nation juste eu égard à sa fidélité.

b) Les cinq malédictions contre l'oppresseur rapace, sans scrupule, sanguinaire, intempérant, idolâtre (II, 6 *c*-19), sont introduites par un préambule (II, 5-6*b*). Le ỳ. 20 introduit le psaume qui suit.

c) Le psaume épiphanique (III) chante l'intervention de Yahweh qui punira le tyran.

2° *Interprétation.* — Peu de livres bibliques ont reçu des interprétations aussi divergentes.

a) L'interprétation assyrienne avec éclatement littéraire. — Budde (1889) et Eissfeldt (1934, 1956) ont pensé que les deux complaintes se faisaient suite originellement et visaient l'oppression assyrienne à laquelle Yahweh mettra fin par la venue des Chaldéens. Ils restituent cet ordre : I, 2-4, 12-17 (oppression assyrienne); II, 1-3; I, 5-10 (les Chaldéens vengeurs); II, 6 sq. (malédictions aux Assyriens). Habaquq serait donc dans la même perspective que Nahum. A son tour Weiser (1949) tient pour l'hypothèse assyrienne. Les deux complaintes visent l'oppression d'Assur. La réponse à la première annonçait les Chaldéens. La deuxième complainte marque une impatience : rien n'a encore changé ! La réponse doit être cherchée dans le psaume auquel introduisait primitivement II, 1-3. Les auteurs ci-dessus nommés ont donc fondé leur exégèse sur des interversions littéraires. Et c'est ce qui fait sa faiblesse. D'après eux, le livre se situerait entre 625 et 612.

b) L'interprétation chaldéenne avec pluralité d'auteurs. — Autour d'un oracle d'Habaquq qu'il faudrait situer vers 605 et qui annonçait la venue des Chaldéens (I, 5-11, 14-15 pour Marti, 1904; I, 5-11, 14-17 pour Lods, 1950), des pièces diverses, nées entre 605 et 550 et de sens très antichaldéen, se sont groupées; le psaume a été joint après l'exil. Cette hypothèse de lecture se heurte au fait de la composition que Humbert caractérise comme synthétique et suivie.

c) L'interprétation chaldéenne dans le cadre d'une liturgie. — Humbert (1944) a interprété Habaquq comme le libretto d'une liturgie, pour 602-601, en face de l'invasion menaçante de Nabuchodonosor et contre le despotisme de Joaqim (II, 5 *b*-20), peint en termes énigmatiques et satiriques et avec des expressions empruntées parfois à Jérémie. Le prophète appartient aux cercles cultuels. On avouera que prendre position, comme fonctionnaire du Temple, contre le roi est fort improbable ! — L'hypothèse liturgique, sous une forme moins étonnante, tend à gagner du terrain : qu'on parle de liturgie réelle (Sellin-Rost, 1950) ou de pastiche littéraire d'une liturgie (Trinquet, 1953), le centre d'intérêt doit être fixé, semble-t-il, sur la présence des Chaldéens en Juda. Jouant sur le sens équivoque des mots « justes » et « méchants », nous y verrions avec Junker des grandeurs diverses. La première complainte porte sur l'oppression intérieure de Juda, dont les Chaldéens seront les vengeurs. La deuxième complainte vise l'oppression chaldéenne; l'oracle divin II, 2-4 annonce la destruction de l'envahisseur, les malédictions la motivent, le psaume final la chante. On peut garder la date 602-601.

d) Nous ne mentionnons que par curiosité la théorie de Duhm (1906) et Torrey (1925) qui remplacent le mot *Khashdim* (Chaldéens) en I, 6 par *Kittim* (Chypriotes, Grecs), et datent le livre du temps d'Alexandre le Grand, chef de ces derniers. Ce remplacement, arbitraire, est celui qui a été pratiqué dans le *péshér* d'Habaquq découvert à Qumrân (voir art. *Esséniens, Tables*, 1268-69); on sait que ce commentaire actualise les données du livre canonique : les *Kittim* sont les Séleucides ou, moins sûrement, les Romains.

3° *Portée.* — Habaquq est un traditionaliste qui, dans son utilisation de l'imagerie de combat mythique (III), se rattache au vieux fond national. Il a eu, comme Nahum, à interpréter les événements de son temps, mais en des conjonctures qui lui ont fait poser le problème de la justice de Dieu dans le gouvernement des peuples. Le scandale qui y est impliqué est parallèle à celui que le livre de Job note dans la destinée terrestre des individus : on en sort, de part et d'autre, par la démarche de la foi et ce n'est pas sans raison que II, 4 est resté le cœur de la prophétie d'Habaquq (Gal., III, 11; Rom., I, 17).

Voir J. Trinquet, *Habaquq, Abdias, Joël*, Paris, 1953; P. Humbert, *Problèmes du livre d'Habaquq*, Neuchâtel, 1944; H. Bévenot, *Le cantique d'Habaquq*, dans *R. B.*, 1933, p. 499-525; P. Béguerie, *Le psaume d'Habaquq*, dans *Études sur les prophètes d'Israël*, Paris, 1954, p. 53-84; W. F. Albright, *The Psalm of Habakkuk*, dans *Studies in Old Testament*, Édimbourg, 1950, p. 1-18.

A. Gelin, p. s. s.

HABERT (Isaac). — Notice [A. Humbert], vi, 2011-13. — Polémique antijanséniste, viii, 466-68; — orthodoxie des Pères grecs, 469; cf. vi, 1656, 2013; — rédaction de la lettre à Innocent X, viii, 474-75; — H. et le libelle de Hersent, vi, 2011-12, 2313; — congruisme, xii, 2980; cf. i, 2501; — conversion des infidèles, vii, 1847; — ordre, xi, 1258, 1262, 1361; — primauté de S. Pierre, vi, 2013; — son *Catéchisme abrégé...*, ii, 1926.

HABERT (Louis). — Notice [A. Humbert], vi, 2013-16. — H. et l'Oratoire, xi, 1109-10 (Vie du cardinal de Bérulle). — Catéchisme de Verdun, ii, 1935. — Rituel, pénitence, conférences ecclésiastiques, vi, 2014. — Théologie de Châlons, 2014-15; cf. xv, 502 (tendances jansénistes); — attaquée par Fénelon, vi, 2014; v, 2160; cf. i, 2500; — par Petitpied, xii, 1349. — Attrition, i, 2253. — Foi et sciences, vi, 456. — Charité et acte méritoire, i, 2436. — Messe (essence), x, 1158. — Ordre, xi, 1329, 1380.

HABERT (Onésime). — Prêtre français, né le 9 juin 1873, à Grand (Vosges), collaborateur du *D. T. C.* (art. Matérialisme et Monisme). Principales publications, *La religion de la Grèce antique*, Paris, 1910; *L'École sociologique et les origines de la morale*, 1923; *Les Grecs, Les Gaulois*, dans *Où en est l'Histoire des Religions*, 1911; *Le Primat de l'Intelligence dans l'histoire de la pensée* (initiation à la philosophie), 1926. — Cité : x, 314, 318, 331, 334.

HABIB (Jean), archevêque de Nazareth (xixe s.). — Son œuvre dans l'Église maronite, x, 137.

HABIB ABOU-RAITA, métropolite de Tagrit (ixe s.). — Écrivain jacobite : maronites et monophysites, x, 7.

HABIRI. — Lettres d'El-Amarna sur les H., xi, 701. — Art. *Amarna* (Lettres d'El), dans *D. B. S.*, i, 223; *Tables*, 110.

HABIT (clérical ou monacal). — *a)* H. ecclésiastique, histoire, iii, 229-30; — obligation de le porter, 230; — en Orient : conc. Quinisexte (can. 27), xiii, 1587; chez les jansénistes, xii, 2186 (synode de Pistoie). — *b)* H. religieux ou monacal, xiii, 2157, 2160, 2170, 2181; — H. religieux, sacramental, xiv, 468.

Code. — Can. 136 : « Tous les clercs doivent porter un habit ecclésiastique convenable *(decentem)* conformément aux coutumes locales légitimes et aux prescriptions de l'Ordinaire du lieu... »

Commentaire : *a)* La loi n'impose pas à tous les clercs le port de la soutane *(toga talaris)*; cependant quand les prêtres célèbrent la sainte messe, l'habit qu'ils portent doit descendre jusqu'aux talons (can. 811).

b) Le droit particulier devra déterminer la forme et la couleur du vêtement ecclésiastique dans les limites établies par la coutume et les convenances.

c) L'obligation de porter l'habit ecclésiastique est grave de sa nature. Le Code a condensé les sanctions qu'avait déjà portées le concile de Trente (sess. xiv, c. 6, *De reform.*) : « Le can. 136, § 3 prononce la perte de l'état clérical, encourue de plein droit, contre les clercs minorés qui, sans motif légitime et de leur propre autorité, cessent de porter l'habit ecclésiastique et la tonsure; mais cette peine n'est encourue que si, après monition de l'Ordinaire, le clerc minoré ne vient pas à résipiscence dans le mois. Quant aux clercs des ordres majeurs, abandonnant sans motif légitime l'habit ecclésiastique, si après un double avertissement ils ne se corrigent pas et si en outre ils ont embrassé de notoriété publique un état de vie incompatible avec l'état clérical, ils doivent être déposés (can. 2379). S'ils ont un office ou un bénéfice et ne se corrigent pas dans le mois qui suit la monition, ils perdent de plein droit l'office ou le bénéfice (can. 188, n. 7) » (Naz, *Traité*, i, 2e éd., n° 420).

Can. 596 : « Tous les religieux doivent porter l'habit propre de leur institut, à la maison et au dehors, à moins d'en être excusés par une cause grave, au jugement du supérieur majeur ou, en cas d'urgence, du supérieur local. »

Voir, pour un commentaire plus détaillé sur ces deux canons, Naz, *op. cit.*, n° 420, 878.

HABITATION. — *a)* Droit de propriété et droit d'H., xiii, 764; — chez les primitifs, 817-18. — *b)* H. commune (cohabitation) : prescrite aux époux, v, 383; dans le droit romain (?), ix, 2136; — réglementée pour les clercs et les femmes (*Tables*, 567; can. 133). — *c)* H. des personnes de la Trinité dans l'âme juste, voir xv, 1841.

HABITUDE. — Voir *Coutume*.

HABITUDES MAUVAISES, HABITUDINAIRES. — Deux articles [T. Ortolan], vi, 2016-19 et 2019-26.

I. Habitudes mauvaises. — *a)* Définition, conditions, vi, 2016-18; — H. mauvaises et vices, xv, 2858; voir *Vice*. — *b)* Croissance par la répétition des actes, vi, 2017; xv, 2859; cf. 2755 (*habitus* acquis); — influence de la passion, péchés d'H. et péchés de passion, 2861; xi, 2227; — rôle prépondérant de la volonté pour la culpabilité, vi, 2018; xv, 2859; sur le volontaire, 3301-05. — *c)* Décroissance des H. mauvaises, 2861; — valeur moralisatrice de la prière, xiii, 240; — pratique des vertus opposées, notamment force, vi, 537-38; guidée par la prudence, xiii, 1063-66; — tempérance, xv, 93-99; cf. résistance aux tentations, 126; — pratique de la communion, iii, 509-513. — *d)* Connexion possible des H. mauvaises, xv, 2860. — *e)* Obligation (?) d'accuser l'H. mauvaise, vi, 2018; cf. conc. de Trente (sess. xiv, c. v, can. 7), xii, 1096, 1108; et prop. 58 condamnée par Innocent XI, ix, 84.

II. Habitudinaires. — *a)* Définition et division, vi, 2019 : H. et récidivistes, 2020 (l'art. Récidifs, annoncé 2026, n'a pas été rédigé; il est d'ailleurs inutile, voir la note pertinente de G. Jacquemet, dans *Catholicisme*, v, 461). — Inclination morale et inclination physique au péché, 2021. — *b)* Absolution des H., 2022; — dispositions nécessaires et suffisantes, 2023-24; cf. iii, 697, 949-50. — Autorité des théologiens, vi, 2024-25. — Explication de la prop. 60 (laxiste) condamnée par Innocent XI, ix, 84-85.

On se reportera également à Occasion, Occasionnaires, xi, 908-15.

Note sur la responsabilité de l'habitudinaire. — Un acte, même non voulu explicitement au moment où il est commis, peut être moralement imputable à son auteur, quand celui-ci en a posé antérieurement la cause d'une façon volontaire et ne l'a pas désavouée ensuite. Même les mauvaises habitudes non coupables à l'origine peuvent avoir été ratifiées après coup, par un acte de libre acceptation. Ainsi, tant que l'habitudinaire, conscient de la malice de son habitude, ne se repent pas et ne fait pas effort pour se libérer, chacun de ses actes habituels entre dans le courant volontairement établi ou accepté.

HABITUS. — Notion générale [A. Michel], xv, 2753-57. — Nature, 2753. — Sujet, 2753. — H. et vertu : H. de nature ou inné, 2754; — H. acquis, 2755; — H. acquis et vertu naturelle, 2755; — H. et vertu surnaturelle, 2756. — Voir *Vertu* et les différentes vertus.

HABRICK (Alexis). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2026.

HACH ou **HACKE** (François). — Notice [P. Bernard], vi, 2026.

HACKER (Jacques). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2026-27.

HACKETT (Jean-Baptiste). — Notice [R. Coulon], vi, 2027.

HACKI (Jean-François). — Notice [P. Bernard], vi, 2027-28.

HACKLUYT (Richard). — Éditeur de l'*Itinerarium* d'Orderic de Pordenone, xi, 946.

HACKSPILL (Louis), exégète lorrain (1871-1945). — Sa thèse, *Die æthiopische Evangelienübersetzung*, parue dans *Zeitschrift für Assyriologie*, xi, 1896. *Études sur le milieu religieux et intellectuel contemporain du N. T.*, dans *R. B.*, ix, 1900, p. 564-77; x, 1901, p. 200-15 (les êtres intermédiaires), 377-84 (le Logos); xi, 1902, p. 58-73 (la Parole de Dieu). *L'angélologie juive à l'époque néo-testamentaire*, *ibid.*, xi, 527-50. *L'inspiration scripturaire : à propos d'un livre récent*, dans *B. L. E.*, 1905, p. 41-60 (d'après P. Schwenck, dans *Catholicisme*, v, 468).

Angélologie juive, viii, 1622, 1636 (bibl.); — monothéisme juif dans l'A. T., iv, 1016 (bibl.); — Bible et philosophie grecque, iii, 2052, 2115, 2151-52; — paternité de Dieu en Israël, 2054; 2115, 2119; — Jésus-Christ, viii, 1139 (bibl.); — Fils de Dieu, v, 2373, 2374; — Judaïsme, viii, 1620; — Esprit-Saint, iii, 1013; v, 683 (bibl.).

HADAD. — Dieu chananéen. Indication générale et références, vii, 644-45.

HADÈS, séjour des morts chez les Grecs. — Même sens dans les livres de l'A. T. et du N. T. en langue grecque. Chez les Septante, l'Hadès traduit le mot hébreu Se'ol (voir ce mot). La Vulgate traduit Hadès par *Infernus*. Le mot est employé : *a)* Dans l'A. T. : livres et parties deutérocanoniques; Tob., iii, 10; iv, 19; xiii, 2; Sap., i, 14; ii, 1; xvi, 13; xvii, 14 (cf. *D. T. C.*, xiv, 742); Eccli., ix, 12; xiv, 12, 16; xvii, 27; xxviii, 21; xli, 4; xlviii, 5; li, 5-6; Baruch, ii, 17; iii, 11, 19; Dan., iii, 88; II Mac., vi, 23. — *b)* Dans le N. T. : Luc., x, 15 (sens métaphorique); xvi, 23; Matth., xi, 23 (sens métaphorique); xvi, 18; Act., ii, 27, 31; I Cor., xv, 55; Apoc., i, 18; vi, 8; xx, 13, 14. (Cf. *D. T. C.*, v, 42, 44; xiii, 2527; xiv, 2182.) — *D. B.*, iii, 394.

HADEWIJCH ou **HADEWIGE**, mystique brabançonne. — On lui attribue des œuvres spirituelles écrites en moyen néerlandais. Une édition de ces œuvres a été publiée par le P. Van Mierlo, S. J., *Visions*, 2 vol., 1924; Lettres, poèmes strophiques, 2 vol., 1942. Treize poèmes, en raison d'un aspect plus métaphysique, devraient, au jugement des critiques, être attribués à un autre auteur, plus jeune, que le P. Porion désigne sous le nom d'Hadewige II.

Voir P. Axters, *La spiritualité des Pays-Bas*, Louvain-Paris, 1948; Van Mierlo, dans *R. A. M.*, oct. 1924; dom J.-B. Porion, *Hadewijch d'Anvers*, Éd. du Seuil, 1954; P. Doyère, O. S. B., dans *Catholicisme*, v, 469.

Sa mystique, x, 2612-13; cf. 2622, 2645, 2646.

HADITH. — Trois procédés furent employés pour suppléer, dans l'islamisme, aux insuffisances de la révélation de Mahomet : la *Sounna* (coutume) suivie par Mahomet ou par ses compagnons (cf. *D. T. C.*, ix, 1581); le *Hadîth*, trait ou sentence qui confirme la *Sounna;* et enfin la jurisprudence *(Chari'a)*, c.-à-d. la loi de l'Islam.

« Le *Hadîth* se compose essentiellement de deux parties, le *matn* et l'*isnâd*. Le *matn* représente le texte même du *Hadîth* qu'il doit reproduire scrupuleusement. L'*isnâd* déroule la chaîne *(silsila)*, la suite ininterrompue des garants par le canal desquels le *Hadîth* est parvenu au dernier transmetteur... La science qui s'occupe de ces *Hadîth* porte également le nom de *Hadîth*. Elle descend dans tous les détails, même les plus intimes et les plus réalistes, de la vie du prophète. Nous apprenons ainsi comment Mahomet accomplissait ses prières et ses ablutions, comment il se comportait dans sa vie intime et avec ses contemporains. Elle répond d'avance aux difficultés dogmatiques, disciplinaires et politiques qui devaient surgir plus tard. Ainsi, explicatif et interprétatif dans la forme, le *Hadîth* légifère fréquemment, mais toujours en se masquant derrière la personne du prophète dont il est censé expliciter l'enseignement » (A. Vincent, *L'Islam*, dans *Hist. des religions*, v, 221).

De cet auteur, *La Sunna*, 219-21; *Le Hadîth*, 221-23; *La loi de l'Islam*, 223-27.

Cité : ix, 1581-82, 1608, 1610-15, 1618, 1621-23, 1636.

HADJ (Jean), membre maronite du *madjlis* (cf. x, 55), puis patriarche maronite (xixe s.; mort en 1898). — Son action, x, 56, 107-110.

HADRIEN. — Voir *Adrien*.

HADRUMÈTE (Moines d'). — S. Augustin écrivit deux livres pour les moines d'Hadrumète (aujourd'hui Mahomète, en Tunisie). Dans la lettre cxciv à Sixte (le futur Sixte III), S. Augustin insistait sur la prédestination gratuite (cf. *D. T. C.*, i, 2297). Cette lettre avait excité, dans le monastère d'Hadrumète, des disputes ardentes, plusieurs croyant la liberté anéantie par Augustin. L'abbé Valentin envoya ses moines Creconius et Félix consulter l'évêque d'Hippone. C'est là l'origine des deux ouvrages d'Augustin, *De gratia et libero arbitrio*, *De correptione et gratia*, ainsi que des deux lettres ccxiv et ccxv. (Voir *D. T. C.*, i, 2298, 2299.)

Sur le prédestinatianisme et les moines d'Hadrumète, i, 2389, 2523; xii, 2806, 2837-38, 2841, 2878-79, 2892, 2928; xiv, 1800, 1801-02.

HAECKEL (Ernest-Henri), biologiste allemand (né à Postdam en 1834, mort en 1910). — Professeur de zoologie à Iéna. Disciple de Darwin, il orienta ses recherches sur les animaux inférieurs, persuadé qu'il peut exister des organismes vivants d'une complication presque nulle. Afin de prouver la possibilité de la génération spontanée, il chercha, dans les mers, des êtres plus simples que tous les autres et en découvrit plusieurs, qu'il appela *monères*, n'ayant ni membranes, ni noyau. Il réunit ces êtres inférieurs sous le nom de *protistes*, sans distinction d'animaux ou de végétaux. Il a fait aussi des recherches sur la morphologie et l'embryologie des êtres supérieurs.

Principales œuvres : *Les Radiolaires*, 1862; *Contribution à l'hist. naturelle des méduses hydroïdes*, 1865; *Morphologie générale des organismes*, 1865 (trad. franç., par Letourneau); *Hist. de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles*, 1874; *Études sur les monères et autres protistes*, 1870 (trad. franç., par J. Soury, *Le règne des protistes*); *Anthropogénie* ou *Hist. de l'évolution humaine*, 1877 (trad. par Letourneau); *Essai de psychologie cellulaire*, 1878 (trad. J. Soury); *Les preuves du transformisme*, 1879 (trad. par le même); *Les énigmes de l'univers*, 2e éd., 1901.

Sur la création : aucun plan dans la nature, ii, 2037; — loi de substance inconciliable avec le théisme, iii, 2039, 2097, 2098; cf. 2104 (monisme cosmologique), 2186; — monisme biologique, x, 316-17; appuyé sur un transformisme intégral, xv, 1367; cf. 1370; — négation de la Providence, xiii, 987; — rejet de Dieu, de la liberté humaine et de l'immortalité, 1773; — d'où incontestable droit au suicide, xiv, 2741. — Combien le dogme de la création s'oppose à cette conception moniste, iv, 2198.

HAEOKL (Nonnos). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2028.

HAEN (Antoine de). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2028.

HAGEL (Maurus Mathias), théologien bénédictin. — v, 1567. — Hurter, v, 1107.

HAGEMAN (Gérard). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2028.

HAGEN (Martin), de la Compagnie de Jésus. — Collaborateur du P. Cornély (cf. *Tables*, 818). Il surveilla trois éditions successives du *Compendium* de cet auteur *(Compendium historicæ et criticæ introductionis in utriusque Testamenti Libros sacros)*, 1909-14. Lui-même est l'auteur du *Lexicon biblicum*, si fréquemment cité au cours des articles d'Écriture sainte du *D. T. C.*

HAGEN ou **HAGHEN** (Jean), *de Indagine*. — Notice [S. Autore], vi, 2029-30. — Cité : ii, 2312. — *Catholicisme*, v, 483.

HAGER (Balthasar). — Notice [P. Bernard], vi, 2030. — Voir viii, 1590-91; cf. 1612. — Pour le Talmud, xv, 14, 19-20, 24-26. — Influence sur S. Paul, xi, 2341; cf. 2481, 2488, 2490.

HAGGADA. — Nom de l'exégèse homilétique chez les Juifs. Cette exégèse complète, dans l'interprétation du texte de la Loi, la Halacha. — *D. B.*, iv, 1078-79.

HAGIOGRAPHIE. — Voir *Actes des martyrs et des saints* (*Tables*, 25).

HAGIORITE (Nicodème l'). — Voir *Nicodème l'H.;* et xi, 486-90.

HAHN (Auguste), professeur de théologie protestante à l'université de Breslau (1792-1863). — Il a écrit, entre autres, sur Éphrem le Syrien, Bardesane et Marcion. Il est aussi l'auteur de la *Bibliothek der Symbole und Glaubensregeln der apostolisch-katholischen Kirche.* « Cet ouvrage fut publié une première fois en 1842 et repris trente-cinq ans plus tard en deuxième édition par son fils G.-Louis [1823-1907; également professeur de théologie à Breslau], sous le même titre à peu près, *Bibl. der Symb. und Glaub. der alten Kirche*, Breslau, 1877. En 1897 [à Breslau], l'ouvrage atteignait sa troisième édition, divisée en cinq parties et non plus en trois, avec un appendice par A. Harnack sur les passages parallèles du N. T. Amené par ses études sur les symboles de Tolède [cf. *D. T. C.*, xv, 1176-77] à manier ces anciennes formules, le P. J. de Aldama avait projeté une édition remaniée ou un nouveau recueil; mais d'autres études et charges diverses, outre les événements, ayant orienté différemment depuis lors son activité scientifique, l'œuvre projetée est remise, semble-t-il, à une date indéterminée » (J. de Ghellinck, *Patristique et Moyen Age*, i, 1949, p. 10).

Voir *Realencycl. für protest. Theologie und Kirche*, vii, 340-43 (Köstlin); *Rel. Geschichte und Gegenwart*, 3e éd., iii, 28 (Beyreuther); *Nouvelle biographie générale*, xxiii, 104. A. W. Ziegler.

Cité : i, 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1669, 1670, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678-79 (symbole des apôtres), 1796 (symbole de Nicée), 1810 (formules d'Antioche), 1850 (symbole d'Ulfilas), 1947 (symbole arménien), 2164 (fragments dérivés du symbole d'Épiphane), 2183 (symbole d'Aquilée, de Milan), 2341, 2347, 2363 (S. Augustin), cf. 2416; iii, 2059, 2061, 2066, 2068, 2074, 2076-79 (sur la création); iv, 570-73 (descente aux enfers), cf. 731 (bibl.); v, 713, 776, 788 (Esprit-Saint), 1549 (Eusèbe de Nicomédie), 1604 (Eutychès), 1635 (Évangile de Marcion), 2309-10 (Filioque); vii, 112 (Honorius Ier); 373, 376, 397, 449, 455, 469-70, 487 (hypostase, union hypostatique), 2414 (S. Irénée); viii, 1247, 1255, 1265 (Jésus-Christ), 2253 (S. Justin); ix, 652, 654, 1027-29, 1467 (Macedonius), 1995-96, 1998 (symboles), 2013, 2032 (Marcion), 2351 (Vierge Marie); x, 191 (concile de 649); xii, 696 *(libellus fidei);* xiii, 2503-04 (résurrection), 2708-09 (Rimini); xiv, 1787 (Séleucie), 1793 (semi-ariens) 2175-76, 2180 (Sirmium), 2925-33 (symboles); xv, 1198, 1200 (Tolède), 1658 (Nicée), 2969-72 (vie éternelle). — Sur Tyconius, xv, 1934 (bibl.).

HAHN (Christophe-Ulrich), curé (protestant) à Stuttgart-Heslach (Wurtemberg), « pédagogue », historien de l'Église (1805-81). — Il était docteur en philosophie et en théologie. A écrit, entre autres : sur la bienfaisance; sur la communauté de Herrnhut (Frères Moraves); *Geschichte der Waldenser*, « Hist. des Vaudois », 1847. Son œuvre principale est *Geschichte der Ketzer im Mittelalter*, « Hist. des hérésies au Moyen Age » (surtout aux xie, xiie et xiiie s.), 3 vol., Stuttgart, 1845, 1847, 1850.

Voir W. Heyd, *Bibliographie der Württemb. Geschichte*, 2 vol., Stuttgart, 1896, p. 401.

Cité : sa *Gesch. der Ketzer*, ii, 1988, 1998; iii, 19 (bibl.), 596; iv, 1997; v, 136, 430; vi, 802; ix, 1054; sa *G. der Waldenser*, xv, 2600.

HAHN (Hélène Petrovna de). — Veuve de Nicéphore Blavatsky. Voir *Blavatsky* (Hélène) (*Tables*, 451).

HAHN (Henri), théologien jésuite (1844-1909). — Un des auteurs du grand cours de philosophie publié chez Herder; cf. *Cathrein* (*Tables*, 556). Hurter orthographie Haan, v, 1876.

Cité : iv, 768, 947; cf. iii, 2039 (Haan).

HAID (Irénée) (1784-1875). — Professeur d'exégèse à S.-Gall, et depuis 1818 prédicateur à Munich; il renouvela la vie catholique en Bavière par sa parole et ses écrits, édita le catéchisme de S. Pierre Canisius.

Voir Wetzer et Welte, *Kirchenlexikon*, v, 1552-54. — Cité : ii, 1528. A. W. Ziegler.

HAIDELBERG (Georges). — Notice [P. Bernard], vi, 2031.

HAIDEN (Jean). — Notice [P. Bernard], vi, 2032.

HAILBRONNER (Jacques), auteur protestant. — Son livre *Unkatholisch Pabstthum* (1605), réfuté par Sébastien Heuss, vi, 2126.

HAIMON. — Voir *Haymon.*

HAIN (L.). — Auteur d'un *Repertorium bibliographicum des incunables*, 1826-38, 4 vol., continué par W. A. Copinger, *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum*, Londres, 1895-1902. — Cité : ii, 815-16, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1906, 2310, 2312; vi, 2481; viii, 296, 297; xii, 52, 1972; xiv, 2200.

HAINE. — Étude morale [V. Oblet], vi, 2032-35. — 1° *En général.* — H. du mal et H. des personnes, 2032. — Péché contre la charité, ii, 2261-62.

2° *En particulier.* — *a)* H. contre Dieu, vi, 2032; cf. ii, 2261; — orgueil, source de H., xi, 1415-17, 1421, 1428, 1431; — désespoir, effet de la H., iv, 620-22. — *b)* Contre le prochain : nature et moralité, vi, 2033; cf. ii, 2261-62; — fautes connexes, 2262-65 (*Tables*, 587); — nullité d'une donation faite par H., iv, 1694. — *c)* Contre soi-même, vi, 2034; — influence passionnelle, xi, 2215-19. — Voir *Désespoir.*

Cité, à propos de la pénitence : xii, 772, 775.

HAÏTI, île des Antilles d'Amérique. — Hiérarchie catholique (*Tables*, 136). — Relations avec le Vatican, xi, 1921. — Établissements religieux, x, 1893, 1895, 1947.

HAJDUDIROG, évêché byzantin de Magyarie, de libre collation papale, xi, 1942; cf. ix, 1569.

HAKIM (Al). — Voir *Al Hakim* (*Tables*, 82).

HALACHA. — Voir *Haggada.* — Cité : viii, 1590, 1611; xv, 11, 12-13, 14, 15, 17-20, 25; cf. xi, 2341 (S. Paul).

HALBWACHS (Maurice). — *Les causes du suicide* (Paris, 1930), cité : xiv, 2742.

HALDEN (Jean-Baptiste). — Notice [P. Bernard], vi, 2035.

HALDREIN (Arnold). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2035.

HALÈS (Alexandre de). — Voir *Alès* (Alexandre de) (*Tables*, 77-80).

HALÉVY (Daniel). — Né à Paris en 1872, membre de l'Institut, collaborateur de Péguy aux *Cahiers de la quinzaine.* A publié divers ouvrages, dont : *Vie de Frédéric Nietzsche*, 1909; *Nietzsche*, 1944; *Essai sur l'accélération de l'histoire*, 1948, etc.

Sur les idées de Karl Marx, xiii, 2221.

HALÉVY (Élie), historien et philosophe, frère du précédent (1870-1937). — A écrit : *La théorie platonicienne des sciences*, 1900; *La formation du radicalisme philosophique*, 2 vol., 1901, 1904, etc.

Sur Ricardo et ses disciples, à propos de la propriété, xiii, 808.

HALÉVY (Léon), romancier et poète (1802-1883). — Disciple de Saint-Simon, xiv, 773, 786.

HALIB AL'AQOURI (Joseph), patriarche maronite de 1644 à 1648. — Son action pastorale, x, 67-68.

HALIFAX (Lord Charles Lindley Wood). — Né en 1839, mort en 1934. Son dévouement à l'Église anglicane le porta à accepter la présidence de l'*English Church Union* et à rechercher la réconciliation de l'Église anglicane avec l'Église romaine. Le Père F. Portal unit ses efforts aux siens : mais la décision de Léon XIII sur la nullité des ordinations anglicanes arrêta ces initiatives qui reprirent timidement plus tard dans les Conversations de Malines.

Dans *Catholicisme* (v, 497), Y. Congar cite parmi les écrits notables concernant l'activité unionique de lord Halifax : « *a)* En rapport avec l'action des années 1895-96 : *De l'union des Églises. L'Église anglicane et l'Église romaine*, discours de Bristol, 14 févr. 1895; trad. franç. L. Brunet, Paris, 1895; *Leo XIII and Anglican Orders*, Londres, 1912. — *b)* En rapport avec les Conversations

de Malines : *A Call to Reunion, arising out of Discussions with Cardinal Mercier*, Londres, 1922; *Further Considerations on Behalf of Reunion*, Londres, 1923; *Reunion and the Roman Primacy. An Appeal to Members of the English Church Union*, 1925; *The Good Estate of the Catholic Church*, 1930; *The Conversations at Malines, 1921-1925*, 1930.

« Voir J.-G. Lockhart, *Charles Lindley viscount Halifax*, 2 vol., Londres, 1935-36; F. Portal, *Notes sur lord Halifax*, Paris, 1896; *Le rôle de l'amitié dans l'union des Églises*, dans *Rev. cath. des idées et des faits*, 11 déc. 1925; F. Datin, *Lord Halifax et la réunion des Églises*, dans *Études*, CLXXIII, 1922, p. 523-44; A. Gratieux, *L'amitié au service de l'union. Lord Halifax et l'abbé Portal*, Paris, 1951; J. de Bivort de la Saudée, *Anglicans et catholiques. Le problème anglo-romain (1833-1933); Documents sur le problème de l'union anglo-romaine (1921-1927)*, Paris, 1949 » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, v, 497).

H. et l'anglicanisme, XIII, 897, 899. — H. et l'*English Church Union*, 1390-91, 1398-99; — sa démission, 1401. — H. et les ordinations anglicanes, XI, 1160, 1161, 1162, 1165. — Conversations de Malines, 1167; XIII, 1406, 1409-12, 1420. — Attitude personnelle à l'égard du catholicisme, 1415.

HALITGAIRE, évêque de Cambrai. — Notice [A. Villien], VI, 2035-36. — Son pénitentiel, I, 164; XII, 1172-74 *(passim)*; cf. VI, 2035-36; XII, 863, 866, 867, 875, 876, 882-84, 886, 888, 904; XV, 2747; — absolution, I, 167; — confession, III, 888 (péchés capitaux); satisfaction, XIV, 1182, 1183. — Obligation de la continence pour les clercs, XI, 1299.

HALL (Fr.), théologien anglican du début du siècle. — Rapport sur l'avenir de l'Église : primauté romaine et limitations constitutionnelles, XIII, 1417-18.

HALL (Richard). — Notice [A. Gatard], VI, 2036-37.

HALLAJ ('El). — Voir *El-Hallaj* (*Tables*, 1153).

HALLER (Berthold), de Berne, disciple de Zwingli. — Controverses en Suisse : catholiques et protestants, III, 1717-19.

HALLER (Karl-Ludwig von). — Né à Berne en 1768; séjour à Paris de 1824 à 1830; retiré à Soleure où il mourut en 1854. Voulant combattre les théories politiques de J.-J. Rousseau, il tient à restaurer l'autorité de l'État. Étendant ses idées au domaine religieux, il fut amené à embrasser le catholicisme; mais sa théorie est loin d'être conforme à la tradition et aux principes catholiques. Pour lui, l'autorité demeure fondée sur la force, et la puissance publique n'est qu'une extension d'un pouvoir privé du type féodal. Son influence sur la restauration catholique au XIXe s. a été néanmoins réelle.

Son ouvrage principal est *Die Restauration der Staatswissenschaft*, 6 vol., Winterthur, 1816-25.

Voir *K. L. von Haller. Ein Lebensbild aus der Zeit der Restauration. Auf Grund der Quellen dargestellt*, Cologne, 1915; W. H. von Sonntag, *Die Staatsauffassung C. L. von Hallers, ihre metaphysische Grundlegung und ihre politische Formung (List-Studien)*, 1929; K. Guggisberg, *Das Christentum in Hallers « Restauration der Staatswissenschaft »*, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, LV, 1936, p. 193-226; H. Weilenmann, *Untersuchungen zur Staatstheorie Carl Ludwig von Hallers. Versuch einer Geistesgeschichtlichen Einordnung*, Aarau, 1955. Cf. Y. Congar, dans *Catholicisme*, v, 499.

Cité : sur l'État, v, 889-90.

HALLER (Wilhelm). — *Critique protestant, auteur d'une étude sur Jovinien, dont il a édité plusieurs fragments.* — Appréciation, VIII, 1579-80; cf. II, 202.

HALLIER (François). — Notice [A. Humbert], VI, 2037-39. — Sur le sacrement de l'ordre, II, 1808; XI, 1262, 1274, 1277, 1324, 1365, 1371-72, 1374, 1379, 1380, 1383, 1385, 1387. — Controverse avec Cellot et Floyd, II, 2089; cf. VI, 55. — Contre les cinq propositions jansénistes, VIII, 475. — Cité : III, 226.

HALLOIX (Pierre). — Notice [P. Bernard], VI, 2039.

HALLUCINATION, trouble mental passager caractérisé par une sensation perçue alors qu'aucun objet réel ne la provoque. — Théorie de l'H. chez Nicolas Oresme, XI, 1407-08. — H. et discernibilité du miracle, X, 1838, 1841. — Psychopathie et H., XIII, 1060; cf. IX, 1528. — Mystiques et hallucinés (W. James), XIII, 2249; — H. et révélations privées (Lancicius, Benoît XIV), 2650; cf. 2659-60; — et visions et paroles surnaturelles (Delacroix), X, 2552-53; — et révélation, XIII, 2586. — S. Paul, « halluciné » sur le chemin de Damas (interprétation rationaliste), XI, 2350.

HALLUIN (Docteur Maurice d'), professeur à la faculté libre de médecine de Lille (mort en 1951). — A publié divers ouvrages intéressant la vie et la mort : *La vie du cœur isolé*, Lille, 1903; *Le problème de la mort*, dans *Revue de philosophie*, XXIII; *La mort, cette inconnue*, Paris, 1940; *La reviviscence, ses conséquences au point de vue philosophique et religieux*, dans *Année théologique*, 1942, p. 91-117; *Animation et désanimation*, Paris, 1944.

Sur la mort, apparente, relative, réelle, X, 2496-97, 2499.

HALPHEN (Louis), historien français (1880-1950). — Principaux ouvrages : *Administration de Rome au Moyen Age (752-1252); — Étude critique sur l'hist. de Charlemagne; — La vie de Charlemagne; — L'essor de l'Europe du XIIe au XIIIe s.; — Charlemagne et l'Empire carolingien*, 1947.

Cité : IX, 309, 312; XV, 2332.

HAMANN (Jean-Georges) (1730-1788), écrivain allemand à tendances mystiques. — Cité : XV, 1786.

HAMARTOLOS. — Voir *Georges H., Tables*, 1798.

HAMEL (Jean-Baptiste du). — Notice [A. Ingold], VI, 2039-41. — Références indiquées à *Du Hamel* (*Tables*, 1068).

HAMELIN (Octave), philosophe intellectualiste (1856-1907). — Il a écrit *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, 1907. — Autres ouvrages publiés après sa mort : *Le système de Descartes*, 1911; *Le système de Renouvier*, 1927; *La théorie de l'intellect d'après Aristote et ses commentateurs*, 1953.

De la bibliographie de *Catholicisme*, v, 501, extrayons deux ouvrages : A. Etcheverry, *L'idéalisme français contemporain*, Paris, 1934, p. 44-98, 316-24; A. Sesmat, *Dialectique. Hamelin et la philosophie chrétienne*, Paris, 1955.

Théodicée, IV, 1293-95. — Philosophie et chose en soi, XIII, 1871.

HAMILTON (François). — Notice [B. Heurtebize], VI, 2041.

HAMILTON (William), philosophe écossais (1788-1856). — Pour lui, la conscience est inséparable de la connaissance et la conscience ne fournit que des connaissances relatives. L'absolu est donc une idée forgée par l'esprit. Une série de dissertations publiées dans la *Revue d'Édimbourg* ont été réunies sous le titre *Dissertations sur la philosophie et la littérature* (1852). Après sa mort, Mansel et Veitch publièrent *Leçons de logique* et *Leçons de métaphysique*. En 1840, Peisse traduisit en français des *Fragments de philosophie d'Hamilton*.

Agnosticisme, I, 598-99, 604 (bibl.). — Idées abstraites, 279. — Agnosticisme et croyance en Dieu, IV, 775, 776, 779, 781, 788, 794, 836, 1279-81. — Limites de la raison et croyances, 1283-84; — position contraire de St. Mill, 1288; cf. VI, 175.

HAMMER (Wilhelm). — Notice [R. Coulon], VI, 2041.

HAMMER-PURGSTALL (Joseph), orientaliste autrichien (1774-1856). — Ouvrages : *Hist. de la poésie ottomane; — Hist. de la littérature arabe.* — Cité : v, 482, 520 (bibl.), IX, 1601.

HAMMOURABI (Code d'). — Hammourabi fut le plus célèbre des rois de la Ire dynastie de Babylone. Son célèbre Code, retrouvé à Suse, a exercé une influence durable et profonde sur les législations postérieures. « Il est certain que la société hébraïque du Code de l'Alliance ou même du Deutéronome et la société babylonienne du temps de Hammourapi n'avaient pas la même structure

(un laps de temps de plusieurs siècles sépare les deux œuvres !). Bien des ressemblances, par ailleurs, peuvent venir du même milieu sémitique où les deux législations ont été rédigées. Mais il est certain aussi que les lois d'Hammourapi ont été à maintes reprises recopiées et qu'on en a des exemplaires d'époque néo-assyrienne (VIIe s.) et néo-babylonienne (VIe s.). Il semble bien que certains des articles du Code de l'Alliance (Ex., XXI-XXII) n'auraient pas été rédigés dans la forme où nous les avons si l'influence du Code de Hammourapi ne s'était pas fait sentir jusqu'en Palestine » (H. Cazelles, dans *Catholicisme*, V, 503).

Voir bibl., dans *Catholicisme, loc. cit.*, ainsi que Ch.-F. Jean, art. *Hammurapi*, dans *D. B. S.*, III, 1379-1408.

Rapprochements du récit biblique de la Genèse et de l'époque d'H., VI, 1199 (H. et Amraphaël?); — de la législation d'H. et de Moïse, IX, 477-78; XI, 701; cf. V, 1748, 1753. — Législation d'H. sur le mariage : fiançailles, 2269; — épouse de premier et de deuxième rang, IX, 2052 (cf. le cas d'Abraham); — répudiation, 2054; — jugement de la femme soupçonnée, XI, 712; — divorce, IV, 1456; — inceste, VII, 1540-41. — Condamnation de la magie et des sorciers, IX, 1528. — Cité : VII, 611, 612.

HAMON (André), prêtre sulpicien (1795-1874). — Vers la fin dernière, V, 2492. — Œuvres de prédication, XIV, 811-12; — méditations, 816; — hagiographie et biographie, 828; cf. III, 1726; VI, 761 (bibl.). — Collaboration d'H. de Valroger, XV, 2530.

HAMPDEN (Le cas), dans l'Église anglicane. — Sur la doctrine du docteur Hampden, nommé *regius professor* de théologie, et l'intervention de Newman, XI, 1869-90; cf. 1702 (bibl.), et 371 (bibl.); — H. et sa nomination à l'évêché de Hereford, XIII, 1370. — Cf. XV, 3565 (intervention de Wiseman).

HANARD (Jean), écrivain de l'Oratoire (XVIIe s.). — XI, 1129.

HANBAL (Ahmad ibn Mouhammad ibn), docteur musulman (164-241 = 781-855). — Défenseur du *hadîth* (voir ce mot); sa controverse avec les mou'tazillotes, IX, 1615-16. — Cf. XIV, 2455 (hanbalites).

HANEBERG (Daniel-Boniface de), O. S. B. (1816-1876). — Fut professeur d'A. T. à la faculté de théologie de Munich (1841-72). Entré à l'abbaye bénédictine de S.-Boniface de Munich (1850), il en devint abbé en 1854, et fut nommé évêque de Spire en 1872. Orientaliste de valeur, ardemment zélé pour les âmes, défenseur dès le principe de l'infaillibilité pontificale, il fut appelé à Rome pour participer aux travaux préparatifs du concile.

Principaux ouvrages : traduction de Wiseman; — *De significationibus in Veteri Testamento præter litteram valentibus*, Munich, 1839; — *Die religiösen Alterthümer der Hebräer*, Landshut, 1844; 2e éd. sous le titre *Die religiösen Alterthümer der Bibel*, Munich, 1869; — *Einleitung in das Alte Testament*, Ratisbonne, 1845; devenu *Geschichte der biblischen Offenbarung*, Ratisbonne, 4e éd., 1876 (c'est en ce livre qu'il enseigne la théorie de l'inspiration subséquente); trad. franç. par Goschler, *Hist. de la révélation biblique*, Paris, 1856; — éd. (arabe et latin) des *Canons d'Hippolyte*, Munich, 1870; — *Evangelium nach Johannes*, terminé et publié par Schegg, Munich, 1878-80; 2e éd., Innsbruck, s. d.

Voir biographie de Haneberg par P. Schegg, Munich, 1877; et par A. Huth, Spire, 1927. A. W. ZIEGLER.

Sa théorie de l'approbation subséquente expliquant l'inspiration de l'Écriture sainte, VII, 2153. — Cité, VI, 2008; VIII, 582; XIV, 718.

HANGEST (Jérôme d'). — Notice [B. Heurtebize], VI, 2042.

HANNIBALD. — De la famille des Hannibaldi. C'est à lui, devenu cardinal du titre des Douze-Apôtres, que S. Thomas dédia les trois derniers livres de sa *Catena aurea*. Il l'avait eu auparavant comme étudiant (1258-60), puis comme successeur en sa chaire de théologie de Paris (1260-62). Hannibald était entré, beaucoup plus tôt, chez les dominicains à Rome. Urbain IV le créa cardinal en 1262. Il mourut à Orvieto en 1272. Son *Comment. in Sent.* a été édité à plusieurs reprises parmi les œuvres de S. Thomas. On possède également de lui un Quodlibet soutenu vers 1262. — Cf. *D. T. C.*, VIII, 197.

Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres... en théol. au XIIIe s.*, I, notice 19. P. GLORIEUX.

HANSSENS (J.-M.), jésuite, historien de la liturgie. — Outre plusieurs articles parus dans *Periodica de re morali, canonica et liturgica*, ses principaux écrits sont : *Institutiones liturgicæ de ritibus orientalibus*, 3 vol., 1930-32; — les deux derniers, *De missa rituum orientalium;* et *La forme sacramentelle dans les ordinations sacerdotales du rit grec*, dans *Gregorianum*, 1924, p. 208-77; 1925, p. 41-80. — Abondamment cité dans J. A. Jungmann, *Missarum solemnia.*

Sur la messe des présanctifiés, XIII, 77, 79, 98, 102; — sur le rite du sacrement de l'ordre, XI, 1257, 1262, 1333. — Cité : 1487 (messe orientale, bibl.).

HAPPEL (J.), exégète protestant du début du siècle. — Étudié pour son ouvrage *Das Buch des Propheten Nahums erklärt*, XI, 8-9, 11.

HAQQAPAR (Rabbi Eleazar). — Sur la résurrection et le jugement, XIII, 2509.

HARASEVYC (Michel) (1763-1836), théologien ruthène. — Auteur de la première histoire de l'Église ruthène, XIV, 402.

HARAZ. — Citations composites de textes chez les rabbins, XI, 2342.

HARCLAY (Henri de), maître franciscain du XIIIe-XIVe s. — Né vers 1270, prêtre en 1297; on le trouve à Oxford maître ès arts en 1296, maître en théologie et régent en 1310, chancelier de l'université en 1312. A ce titre, il joue un rôle important dans le conflit avec les frères prêcheurs qui voulaient bénéficier à Oxford des privilèges dont ils jouissaient à Paris. Au cours de ces démêlés, il meurt à la Cour d'Avignon en 1317.

Il reste de lui plusieurs *Quæstiones*, ordinaires ou quodlibétiques, contenues en 4 manuscrits (Worcester cathedr., *F. 3;* Troyes, *501;* Vatic. Borgh., *36* et *171*), et dont l'une, sur la parousie et la fin du monde, a été éditée. Tel commentaire sur le IVe livre des *Sentences*, qu'on avait cru d'abord pouvoir lui attribuer, doit vraisemblablement être restitué à Guillaume de Ware.

Henri de Harclay s'oppose à S. Thomas presque continuellement, à Scot sur le problème des universaux et de la prédestination, à Arnaud de Villeneuve et à Jean Quidort, entre autres, sur la question de la durée et de la fin du monde. Son information est très vaste, son argumentation vivante et parfois d'une ironie mordante. On note aussi l'incident curieux et suggestif (rapports inexacts d'étudiants) qui le mit aux prises avec le dominicain Nicolas Trivet. « Penseur indépendant, critique subtil, Harclay honore par-dessus tout l'autorité de l'Écriture, des Pères et des conciles », et il se montre « un initiateur de la nouvelle théologie critique du XIVe s., avant Occam », qu'il annonce. Outre l'intérêt que son œuvre présente pour l'histoire de la pensée philosophique et théologique, elle nous renseigne utilement sur la vie universitaire et culturelle de son époque.

Voir Fr. Pelster, *Heinrich von Harclay, Kanzler von Oxford, und seine Quästionen*, dans *Miscellanea Fr. Ehrle*, I, 1924, p. 307-56; *Die Quæstio Heinrichs von Harclay über die zweite Ankunft Christi und die Erwartung des baldigen Weltendes zu Anfang des XIV. Jahrhunderts*, dans *Archivio italiano per la storia della pietà*, 1951, p. 25-82; *Die Kommentare zum vierten Buch der Sentenzen von Wilhelm von Ware... im Cod. 501 Troyes*, dans *Scholastik*, 1952, p. 344-67; *Theologisch und philosophisch bedeutsame Quästionen des W. von Macclesfield O. P., H. von Harclay und anonymer Autorer der englischen Hochscholastik in Cod. 501 Troyes, ibid.*, 1953, p. 222-40. J. Kraus, *Die Universalienlehre des Oxforder Kanzlers Heinrich von Harclay in ihrer Mittelstellung zwischen skotistischen Realismus und ockamistischen Nominalismus*, dans *Divus Thomas* (Fribourg), 1932, p. 36-58. A. Little-Fr. Pelster, *Oxford theology and theologians*, 1934. P. Glorieux, *La littérature quodlibétique*, Paris, 1925-35. Th. Graf, *De subjecto psychico gratiæ et virtutum...* (*Studia anselmiana*, 3-4), Rome, 1935. Ueberweg-Heinze. *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, II (Geyer), Bâle, 1951, p. 528. B. Hirsch-Reich, *Heinrichs von Harclay Polemik gegen die Berechnung der zweiten Ankunft Christi*, dans *R. T. A. M.*, 1953, p. 144-49. J.-C. DIDIER.

Relation doctrinale avec Occam, xi, 877. — Durand de Saint-Pourçain, Auriole et H. de H., 885. — Occam et H. de H., 887-88; cf. 904 (bibl.). — Cité : xiv, 1710.

HARDEBY (Galfridus). — Notice [N. Merlin], vi, 2042.

HARDOUIN (Jean). — Notice [P. Bernard], vi, 2042-46. — *a)* Œuvres profanes, 2043; — non-authenticité des classiques latins, xi, 386; — collaboration au *Journal de Trévoux*, xv, 1510; cf. 1515 (appréciation sur son esprit aventureux). — *b)* Exégèse, théologie positive, histoire des dogmes, vi, 2043. — Daniel (LXX semaines), iv, 99, 102 (bibl.); — date de la cène, vi, 2043; cf. Lamy (Bernard), ix, 2552. — Collection des conciles, vi, 2044; cf. iii, 364 (Coleti) (collection de H., fréquemment citée dans le *D. T. C.*). — Commentaire *In Novum Testamentum*, vi, 2045; cf. 718-19; vii, 549-54; viii, 1262, 1270; critiqué par le IIe conc. d'Utrecht, xv, 2414. — *c)* Polémiques : accusation d'athéisme portée contre Pascal, xi, 2192; — contre Thomassin, xv, 821; cf. vi, 2045. — Défense des ordinations anglicanes, xi, 1160. — *d)* Mœurs d'Israël d'après l'Ecclésiastique, iv, 2013.

Berruyer a repris, dans son *Hist. du peuple de Dieu*, l'erreur adoptianiste de Hardouin (*Tables*, 429). — Voir quelques détails complémentaires dans *Catholicisme*, v, 510-11 (P. Mech).

HARDT (Hermann von der) (1660-1746). — Sur Wyclef, v, 1411-12; — son ouvrage *Magnum œcumenicum Constantiense concilium*, iii, 1224 (bibl.); v, 1411. — Interprétation de l'Écriture à tendance rationaliste, xiii, 1763. — Canons d'Antioche, ii, 1622.

HAREN (Jean de). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2046.

HARENT (Stéphane), jésuite français, né à Gex en 1845, mort à Dole en 1926. — Professeur de théologie dogmatique au scolasticat de Meld (1883), qu'il suit dans ses déplacements à Lyon (1899), Cantorbéry (1901), et Ore Place-Hastings (1906). Le P. Harent fut un théologien scolastique, mais très intéressé par l'histoire et la psychologie religieuse. Outre un certain nombre d'études dans diverses revues, il a donné au *D. A. F. C.* et au *D. T. C.* divers articles dont plusieurs : *Espérance; Foi; Infidèles* (Salut des); *Infaillibilité*, sont de véritables traités.

H. Rondet, s. j.

Dans les articles cités (auxquels il faut ajouter *Croyance*), H. a pris parfois une position personnelle relatée aux *Tables*. Sur la coexistence de la foi et de la science chez un philosophe chrétien, on a rapproché Valencia de H., vi, 454; xv, 2490. — Cité sur : confession, i, 2428; — expérience et foi, iv, 790, 822; cf. 820; — extrême-onction (interprétation moderniste), v, 1919; — part de l'Église dans la détermination des rites sacramentels, iii, 1047; vii, 1384, 1422; xi, 1174, 1179; xiv, 572; — ordinations anglicanes, xi, 1174, 1179.

HARLAY DE CHAMPVALLON (François) (1625-1695). — Nommé archevêque de Rouen en 1651, puis de Paris en 1671, il apporta beaucoup de zèle dans l'administration de ces deux diocèses, se faisant remarquer par son éloquence, son art de régler les différends, l'orthodoxie de sa doctrine. Le roi Louis XIV lui témoigna constamment sa confiance. En revanche, ses mœurs et son goût du faste étaient d'un grand seigneur et d'un mondain.

a) A Rouen : application des décrets de Trente, xv, 1495; — assemblée du clergé de 1660 contre les jansénistes, viii, 508; — dénonciation à lui faite de douze propositions de Jacques Forton, xi, 2077-78. — *b)* A Paris : contre les jansénistes : éloignement de Quesnel, xiii, 1461; — sur le formulaire, 1468; — expulsion des religieuses de Port-Royal, 1470-71. — Rôle dans la Déclaration de 1682, iv, 187, 188, 189, 190, 191, 194, 195. — Projet de décret contre le laxisme, xiii, 553. — Favorable à Richard Simon, xiv, 2105. — Nicolas Poisson interrogé à Rome, mauvaise réputation de H., xii, 2411-12. — Mort subite, xiii, 1488. — Cité, iii, 821; vii, 2009.

HARMÉNOPOULOS (Constantin). — Voir Constantin Harménopoulos, iii, 1226.

HERMENSEN (ou **HERMANNS**). — Voir *Arminius, arminiens;* et i, 1968-71.

HARMONIE PRÉÉTABLIE. — Système leibnizien, ix, 175-78; iv, 1258-59.

HARNACK (Adolphe de), historien protestant de l'Église. — D'une renommée internationale, représentant de la théologie dite libérale. Il est né le 7 mai 1851 à Dorpat (Livonie) et il mourut à Heidelberg le 10 juin 1930. Privatdozent à Leipzig, il s'attacha aux idées de Ritschl; il devient en 1876 professeur d'histoire de l'Église à Leipzig, ensuite à Giessen, à Marbourg et finalement, malgré la protestation du comité du protestantisme conservateur, à Berlin en 1888. Avec E. Schnürer, il fonda et dirigea (1881-1910) la *Theologische Literaturzeitung*. Avec d'autres collaborateurs, il édita la collection des *Texte und Untersuchungen* (= *T. U.*) et, nommé à l'Académie des sciences de Berlin (1890), il y organisa les *Griechischen christlichen Schriftsteller der drei ersten Jahrhunderte* = (*G. C. S.*).

Bien connue est son œuvre de pionnier, d'initiateur et d'organisateur en matière de théologie historique. Une connaissance approfondie des sources lui a permis de dresser un inventaire de grand style concernant l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne et, grâce à des découvertes et des hypothèses pénétrantes, il a pu faire de la méthode historico-critique un instrument indispensable pour les recherches de l'histoire de l'Église. Sa forte personnalité attira dans son orbite de nombreux disciples et fit sur eux une impression religieuse considérable, surtout en raison du caractère pratique et social de son travail et de sa foi religieuse. Harnack cherchait à réaliser une synthèse entre le protestantisme et la culture moderne. Il s'opposa au darwinisme, et en appela à une profession de foi au Christ, à la confiance en Dieu, à la patience et à l'humilité, au labeur assidu dans chaque vocation ou situation, pour surmonter les maladies de l'esprit moderne et de sa pensée pessimiste. Il préconisa une alliance étroite entre la théologie et les autres sciences, et intervint avec succès en faveur du maintien des facultés de théologie dans les universités allemandes, pour assurer à la théologie une place de choix dans l'ensemble des connaissances humaines.

S'il nous fit ainsi le don d'une synthèse universelle, il n'y introduisit rien de systématique, bien qu'elle présente les inconvénients d'un historicisme évolutionniste assez étroit, dans lequel le surnaturel (ainsi l'appelait-il lui-même) ne trouvait plus la place qui lui revient de droit, où le dogme se marquait de relativisme, tandis que l'histoire de l'Église devenait purement humaine. Et cependant, ne voulant pas enlever à l'Église protestante tout caractère apostolique, il a placé ce caractère dans la foi au Christ, Fils de Dieu, et dans sa révélation. Ce fut là, d'ailleurs, l'un des principaux griefs que lui adressèrent, avec insistance, les protestants orthodoxes.

Le dogme devenait chez lui une œuvre de l'esprit grec sur le fondement de l'Évangile. Assurément, ajoutait-il, il ne s'agit du dogme que « dans son achèvement » et il n'entendait pas identifier dogme et philosophie grecque, confessant l'originalité du dogme chrétien, son monothéisme et sa signification centrale dans la personne du Christ; il reconnaissait que Jésus avait eu un rapport unique et mystérieux avec le Père et que l'essence de la prédication du Christ se résumait dans l'annonce de sa filiation divine.

Le protestantisme orthodoxe l'a fortement critiqué. A l'égard des catholiques, il a parlé fréquemment d'une manière juste et irénique; mais d'autres fois, il a utilisé la manière sarcastique et son grand reproche est que, dans le catholicisme, le dogme est absorbé par l'autorité de l'Église.

Sur la fin de sa vie, un courant nouveau est intervenu dans le protestantisme, courant auquel il est demeuré complètement étranger. Avec Karl Barth une nouvelle orientation de la foi se retourne contre lui. Et, aujourd'hui, tandis qu'à une partie considérable de ses travaux la critique historique demeure fidèle et reconnais-

sante, toute une autre partie, certes non négligeable, surtout en ce qui concerne l'histoire de l'Église et les dogmes, est bien dépassée. Harnack cependant a rendu des services durables à la méthode historico-critique à l'intérieur de la théologie historique. « Il a suscité, écrit J. de Ghellinck, un mouvement intense d'études, de recherches, pour l'antiquité chrétienne. »

Sur les œuvres de Harnack ont écrit son fils Axel von Zahn-H., W. Eltester dans *Theol. Lit. Zeitung*, LXXVI, Berlin, 1951, p. 736-40; Fr. Smend, *A. von Harnack...*, Leipzig, 1927; dans *Nachtrag*, 1931, celui-ci énumère plus de 1 500 publications, parmi lesquelles environ 50 ouvrages importants.

Œuvres principales : *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 3 vol., Leipzig, 1886, et plusieurs éditions suivantes; réimprimée anastatiquement, 5e éd., Tubingue, 1931-32; — *Grundriss des Dogmengeschichte*, 6e éd., 1922; trad. franç. de E. Choisy, 1893; — *Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius*, 3 vol., Leipzig, 1893, 1897, 1904; — *Das Apostol. Glaubensbekenntnis*, Berlin, 1re éd., 1892; — *Das Wesen des Christentums*, Leipzig, 1900; cet ouvrage a eu 71 éditions et a été traduit en 15 langues; — *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, Leipzig, 1902; 4e éd. en 2 vol., 1924; — *Marcion, Das Evangelium vom fremden Gott*, 2e éd., Leipzig, 1924; — *Protestantismus und Katholizismus*, Berlin, 1907; — *Reden und Aufsätze*, Giessen, 2 vol., 2e éd., 1906; *Erforschtes und Erlebtes*, Giessen, 1923. A. W. ZIEGLER.

A ces indications de notre savant collaborateur munichois, ajoutons quelques notices en français : Y. Congar, dans *Catholicisme*, v, 516-19; G. Bardy, dans *La Vie intellectuelle*, VIII, 1930, p. 193-203; J. de Ghellinck, *La carrière scientifique de Harnack*, dans *R. H. E.*, XXVI, 1930, p. 352-991; *En marge de l'œuvre de H.*, dans *Gregorianum*, XI, 1930, p. 497-525; M. Goguel, dans *Rev. de l'hist. des religions*, CII, 1930, p. 123-28; W. Dulière, *Pour le 25e anniversaire de la mort de H.*, dans *Le Flambeau*, 1955, n° 6, p. 628-48; 1956, n° 3-4, p. 288-96, 445-60.

que le but poursuivi par la morale est la destruction de l'inconscient lui-même. Mais ce but exige que chacun se dévoue avec patience et désintéressement à collaborer à l'universelle évolution qui se charge d'accomplir l'universelle destruction. Aussi s'oppose-t-il franchement à la morale catholique, condamnant spécialement sa recherche de la béatitude et ses bases métaphysiques : Dieu, l'âme, etc. » (F.-J. Thonnard, *Précis d'hist. de la philosophie*, 679-80).

Résumé du système, XII, 1312-13; cf. XI, 1871. — Philosophie de l'inconscient appliqué à un Dieu impersonnel, IV, 1274-77; cf. XIII, 1768, et au monde, 1277-79. — H. et Schelling, 1269. — H. et le principe de finalité, 1000. — Problème du mal non résolu, XV, 3346. — Ecclésiaste et H., IV, 2017. — Sur les formes primitives de la religion, VII, 620. Cité : XII, 1311.

HARTZHEIM (Joseph). — Notice [P. Bernard], VI, 2050.

HARVENGT (Philippe de). — Voir *Philippe de Harvengt*, et XII, 1407-11.

HASAN BASRI, ascète soufiste (21=643-110=728). — Son rôle dans le sounnisme, XIV, 2449.

HASARD. — Étude générale [J. Bouché], VI, 2050-60. — *a)* Le mot, VI, 2050-51. — *b)* Définition : trois éléments, 2051-53. — *c)* H. et causalité : accident par rapport aux causes prochaines, 2053-55; — trois conséquences, 2055-56. — *d)* Réduction suprême au gouvernement divin, 2056-59; — H. et Providence, XIII, 972 (causes fortuites), 999-1000; cf. 1013-14; XV, 644, 879, 3328-29. — H. et fin dernière, V, 2479. — H. et prophétie, XIII, 733-34. — H. et superstition, XIV, 2796.

HASE (Karl August von), théologien luthérien (1800-1890). — Écrits : *Hist. ecclésiastique (Lehrbuch der Kirchengeschichte)*, 6 vol., 1834; *Evangelische Dogmatik*, 1828; *Lutherus redivivus*, 1828; *Handbuch der protestantischen Polemik gegen die römisch-katholischen Kirche*, 1862 (recueil d'objections protestantes contre le catholicisme). Voir *Gesammelte Werke*, 12 vol., Leipzig, 1890 sq. (à la fin du t. XII, relevé de tous ses écrits).

Jésus-Christ : ubiquisme, VII, 543, 545; — thèse rationaliste, 549; cf. VIII, 1371 (conscience messianique); 1154 (bibl.); — frères de Jésus, 1166; — récits de l'enfance, silences, 1364; et contradictions, 1369. — Sur la messe, X, 1103. — Justification et bonnes œuvres, VIII, 2206. — Purgatoire, XIII, 1321; 1323-24. — Cité : I, 2150; XV, 1791.

HASSUN, patriarche arménien. — Présent au conc. du Vatican, XV, 2551, 2561, 2569. — Élévation au cardinalat par Léon XIII, IX, 350-51.

HASTINGS (James), pasteur écossais de l'*United Free Church* (né en 1852, mort en 1922). — D'une activité littéraire remarquable, il édita une série de travaux et d'encyclopédies dans tous les domaines de l'exégèse et de l'histoire de l'Église. Rappelons seulement : *Dictionary of the Bible*, I-IV, Édimbourg, 1898-1902; V, 1904; *Dictionary of Christ and Gospel*, 2 vol., 1906-08; *Dictionary of the Apostolic Church*, 2 vol., 1915-18; *Encyclopedia of Religion and Ethics*, I-XII, 1908-21; XIII *(Indexes)*, 1926. — Fréquemment cité au cours du *D. T. C.*

HATCH (Edwin), historien et exégète anglican (1835-1889). — A publié : *Concordance on the Septuagint* (en collaboration avec Redpath), 2 vol., Oxford, 1892-93; — trois ouvrages sur les origines chrétiennes : *The Organization of the Early Christian Churches*, Londres, 1881; *Growth of the Church Institutions*, Londres, 1887; *The Influence of Greek Ideas and Usages upon the Christian Church*, 1890; — autres œuvres : *Essays in Biblical Greek*, Oxford, 1899; *Memorials*, Londres, 1890.

Développement de la recherche philosophique sur Dieu, IV, 1026, 1152 (bibl.). — Hiérarchie primitive, V, 1696; XIII, 148, 149; cf. XI, 1197, 1223-25, 1245, 1248. — Sur la foi, VI, 59, 87. — Cité : III, 1801; IV, 2031, 2032; XII, 2259.

HATNEY. — Sur l'esclavage pratiqué par les Espagnols, V, 489.

HATTEM (Olivier van). — Notice [B. Heurtebize], VI, 2060.

HATTON ou **HAITON**, abbé de Reichenau (vers 806). — Son rôle dans l'élection de Raban Maur, XIII, 1601. — Cf. *Catholicisme*, V, 495-96.

HAUCK (Albert), professeur (protestant) d'histoire de l'Église à Erlangen et Leipzig (1845-1918). — Il écrivit, en collaboration avec F. W. Rettberg, sa *Kirchengeschichte Deutschlands*, 5 vol., 1887-1920; 9e éd., Berlin, 1958. C'est à lui qu'on doit la 3e éd. de la *Realencyclopädie für protest. Theol. und Kirche* (de Herzog), 24 vol., Leipzig, 1896-1913.

Voir *Rel. in Gesch. und Gegenwart*, 3e éd., III, 87 (Beyreuther); et *L. T. K.*, IV, 842 sq. (Heidingsfelder).

A. W. ZIEGLER.

On donnera surtout les références à l'histoire de l'Église et à quelques autres écrits, même dans les bibliographies finales des articles : Alcuin, I, 692; — Boniface (S.), II, 1008; — Carolins (livres), 1797; — Eucharistie : Bérenger, V, 1230; — sectes hérétiques, 1239-40; — Rupert de Deutz, 1251, 1252; — Gautier de Saint-Victor et Folmar, 1264; — *Eucharistion* et Honoré d'Autun, 1280; — sermon d'Hildebert restitué à Pierre Comestor, 1288. — Foi : Mélanchthon et définition de la foi, VI, 77; — S. Augustin et conception de la foi, 78. — Haymon d'Halberstadt, 2068. — Honoré Augustodunensis, VII, 142. — Idolâtrie (rémission du péché d'apostasie), 663. — Jean XII, VIII, 626. — Jean XIII, 628. — Jean XV, 629. — Jean XXI, 632. — Léon IX (S.), IX, 329. — Migetius, X, 1722. — Nicolas Ier (S.), XI, 526. — Otloh de Saint-Emmeran, 1669. — Pascal Ier, 2057. — Pascal II, 2060, 2074. — Patarins, 2246. — Paul Ier (S.), XII, 3. — Paul Diacre, 42. — Péché, 272. — Pierre Lombard, 2006. — Raban Maur, XIII, 1620. — Rathier de Vérone, 1687-88. — Rautenstrauch, 1792. — Scholastique, XIV, 1697. — Synésius, 3002. — Tanchelin, XV, 40. — Cité : I, 2222.

HAULER (Ed.). — Éditeur (en latin) de la *Didascalie* et des *Canons des Apôtres*, II, 1613, 1615; IV, 735, 748 (bibl.); VI, 2503. — L'anaphore d'Hippolyte et la messe, X, 1346, 1348-50.

HAUNOLD (Christophe). — Notice [P. Bernard], VI, 2060. — Idée et connaissance de Dieu, IV, 891, 894; — cas de l'athée, 912. — Foi, VI, 94, 223, 251, 254, 342, 448, 484; cf. III, 2370. — Espérance, V, 609, 614, 661. — Pénitence, XII, 1123.

HAUPT (Eric), théologien protestant (1841-1910). — Professeur à Kiel, Greifswald et Halle-Wittenberg. Exégète de tendance strictement conservatrice. Écrivit, entre autres, sur *Die Gefangenschaftsbriefe*, « Les épîtres de la captivité ».

Voir *Rel. Gesch. und Gegenwart*, 2e éd., II, 1649; H. Stephan, *Geschichte der evang. Theol.*, Berlin, 1938, p. 214 sq.

A. W. ZIEGLER.

Apôtres et disciples, I, 1649; cf. 1659 (bibl.). — Eucharistie (dernière Cène), V, 1027, 1053, 1080, 1094, 1103, 1105, 1120 (bibl.); cf. X, 867, 873.

HAUPT (Henri), collaborateur de la *Realencyclopädie* de Hauck (cf. *Tables*).

Diverses études ont été signalées dans le *D. T. C.* : Beghards, II, 535. — Éon de l'Étoile, V, 136. — Frères du Libre Esprit, VI, 803, 805, 809 (bibl.). — Hommes de l'Intelligence, VII, 39. — Frères Bohêmes, 2028. — Joachimisme, VIII, 1438, 1458 (bibl.).

HAUPT (Paul), orientaliste et exégète allemand. — Né en 1858 à Görlitz; professeur d'abord à Göttingen (1880-83), puis aux États-Unis à Baltimore; mort en 1926 à Baltimore. Il dirigea, avec Fr. Delitzsch (voir *Tables*, 923), l'édition de l'*Assyriologische Bibliothek* et des *Beiträge zur Assyriologie und semitischen Sprachenwissenschaft*.

Ses écrits d'exégèse n'ont qu'une valeur relative. Il entreprit, avec plusieurs collaborateurs, une édition critique du texte hébreu de l'A. T., où les sources sont

HEFNER (Jos.). — Auteur d'une étude sur la genèse du décret tridentin sur la justification, *Die Entstehungsgeschichte des Trienter Rechtfertigungsdekretes*, Paderborn, 1909.

Cité : VI, 1569, 1605, 1609, 1618-19, 1678, 1686 (bibl.); VIII, 2165, 2166, 2167, 2170, 2172, 2178, 2179, 2180, 2183, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2209, 2227 (bibl.); XII, 1284.

HEGEL (Georges-Frédéric), représentant de la philosophie idéaliste (né à Stuttgart en 1770; mort à Berlin en 1831). — Il étudia la philosophie et la théologie protestante à Tubingue; professeur de philosophie à Iéna (1805), il enseigna aussi à Bamberg et à Nuremberg, succéda en 1818 à Fichte, à Berlin. Appelé par le gouvernement prussien pour réagir contre l'agitation des étudiants, il devint le philosophe le plus important de l'État prussien. Il passe pour le plus grand « systématicien » de la philosophie allemande au XIXe siècle.

Son œuvre la meilleure vit le jour en 1807, la *Phénoménologie de l'esprit*. La *Science de la logique* parut en deux parties, entre 1812 et 1816. Pour ses auditeurs, il rédigea l'*Abrégé encyclopédique des sciences philosophiques* (3 éd., 1817, 1827, 1830).

Le principe fondamental de tout être et de toute pensée, c'est, pour Hegel, l'Absolu qui existait « par soi » de tout temps en tant que raison infinie, en tant que Dieu, avant de s'aliéner dans la nature en un « autre être », pour finalement revenir à l' « être en soi », en prenant conscience de soi dans l'Esprit. A l'intérieur de ce système, de ce panlogisme panthéiste, règne le principe de la dialectique qui, plus qu'une méthode de pensée, est un principe d'être : un réel donné (thèse) produit son contraire (antithèse) jusqu'à ce que l'une et l'autre se rejoignent en une unité supérieure (synthèse). C'est ainsi que par cette dialectique ontologique l'Absolu se réalise comme Nature et comme Esprit, que l'Esprit à son tour se réalise comme esprit « subjectif » dans l'individu, comme esprit « objectif » dans les collectivités humaines, famille, société, État. Bien qu'aucun État existant ne réalise l'État idéal conçu par Hegel, l'État universel est selon sa doctrine la réalisation parfaite de la liberté et de la morale, il est « en soi et pour soi raisonnable », il est « Dieu présent sur la terre ». Aucune conscience religieuse ne peut être différente du droit naturel et ne peut lui être opposée. C'est en s'appuyant sur son panlogisme que Hegel a pu dire : « *Tout ce qui* est réel est rationnel et seul le rationnel est vraiment

réel. » L'histoire est essentiellement l'histoire des États; les événements qui s'y produisent, c'est l'Esprit qui s'épanouit, c'est « Dieu qui parcourt l'univers », c'est Dieu qui devient. Les grands hommes sont les « chargés d'affaires » de l'Esprit universel; ils exécutent ce qui nécessairement sera l'œuvre du temps. Les réalisations historiques de l'Esprit, ce sont l'art, la religion et la philosophie. Dans la religion, la conscience intellectuelle de l'homme se représente l'Esprit absolu, mais en même temps la religion est ce grâce à quoi Dieu prend conscience de soi dans l'être humain. La religion par excellence est le christianisme. Art et religion, quels qu'ils soient, sont dépassés, annihilés par la philosophie qui, dans la logique, incarne le savoir absolu. Hegel ne se montra guère compréhensif à l'égard du catholicisme; il le considérait comme inconciliable avec l'État rationnel et lui reprochait de reposer sur le principe de la « non-liberté ».

L'influence de Hegel s'exerce encore aujourd'hui sur le plan philosophique et sur le plan politique. Un de ses disciples est Karl Marx, qui « renversa » la dialectique hégélienne en faisant de l'esprit un produit de la matière. L'historien du droit, Karl de Savigny, se rencontra avec Hegel par sa théorie de « l'âme populaire », créatrice du droit. Le philosophe A. Günther et son ami J. G. Pabst lui ont fait, malgré leur hostilité, certaines concessions. Peter Wust et E. Przywara ont reconnu à la dialectique une certaine importance sur le plan de la métaphysique de l'esprit humain, sans aller jusqu'à partager les autres positions de Hegel. M. Blondel a de même souligné, dans sa philosophie du concret, le caractère purement philosophique de la dialectique; or son accord avec la révélation divine est notoire. Gabriel Marcel, au début de son évolution, était tributaire de Hegel. Hegel a fortement marqué les Italiens B. Croce et Gentile. Les plus chauds partisans, il les trouva dans la Russie des tsars et parmi les Bolcheviks.

Les œuvres de Hegel (œuvres choisies) ont été éditées à Stuttgart, à partir de 1927, par H. Glockner. Autre édition critique, par G. Lasson et J. Hoffmeister, à Hambourg (Meiner).

Sur Hegel, voir : T. Steinbüchel, *Das Grundproblem der Hegelschen Philosophie*, I, Bonn, 1933; Id., dans *Staatslexikon der Goerresgesellschaft*, II, 1115-44. P. Henrici, *Hegel und Blondel*, Pullach vor München. 1958, H. Meyer, *Gesch. der abendländ. Weltanschauung*, IV, Wurtzbourg, 1950, p. 361-92; V, 1949, p. 141-54. *Der Grosse Herder*, IV, 736 sq. A. W. ZIEGLER.

On complétera la bibliographie (ouvrages de langue française) avec *Catholicisme*, v, 568.

Sa philosophie générale : être parfait et être universel, I, 598; — pensée et être, III, 2090, 2095-96; IV, 899, 900; X, 322; XI, 1870; — Dieu et l'Absolu, XIII, 1768; — panthéisme, IV, 1299; X, 316; XIV, 1852, 2496; XV, 3345; cf. 435, 438-39, 1012, 1014-15. — Le système hégélien, IV, 1269, 1280; XIII, 1768. — C'est en fait un athéisme, I, 2206-08. — Application au mystère de la Trinité, XV, 1788-90; — à la rédemption, XIII, 1955. — H. et mariage, IX, 2276.

Kant et H., IV, 242; VIII, 2327. — H. et Vacherot, III, 2097; — Taine, 2098; — Bœhme, IV, 786; — Eckart, 2068, 2076; — pensée italienne, XI, 1871; — Karl Marx, XIII, 1776; XIV, 2309 sq. (et socialisme, 2275, 2305, 2309); — Rosmini, XIII, 2922; — Spinoza, XIV, 2496; — Schlegel, 1493-94; — Schleiermacher, 1505. — Réfuté par Staudenmaier, 2579.

Cité : IV, 794, 1180, 1212; VI, 138; XI, 1871; XII, 576, 1471, 1489; XIII, 874, 903, 1770, 1771; XIV, 1499, 2504; XV, 1015, 1792, 1955.

HÉGÉMONIUS. — Notice [G. Bareille], VI, 2113-16. — Auteur des *Acta disputationis Archelai* (*Tables*, 245). — Sur les sources manichéennes, IX, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846; — sources grecques et latines, 1955; — Vie de Mani, 1858, 1859, 1860, 1862, cf. 2011. — Sur l'origine du démon, IV, 354. — Dispute de Mani et d'Archélaüs sur Jésus-Christ, VI, 2115; VIII, 1256.

Voir Altaner, *Patrologie* (éd. de 1951), p. 268; Polotzky, dans *Museon*, Louvain, 1932, p. 18-20.

HÉGÉSIAS, philosophe grec du IIIe s. av. Jésus-Christ. — Disciple d'Aristippe de Cyrène, il affirme que le plaisir est le seul bien; la douleur, le seul mal. Et le plaisir est pour nous inaccessible. Cette doctrine pessimiste fit surnommer Hégésias *Pisithanate* (qui conseille le suicide).

Cité : sur le pessimisme, XII, 1310; — sur le suicide, XIV, 2740.

HÉGÉSIPPE. — Notice [G. Bareille], VI, 2116-20. — *a)* Vie, 2116. — *b)* Mémoires (ouvrage et fragments), 2116-17. — Succession des pontifes romains, 2117-18; cf. I, 1142, 1302; II, 1544-45; XII, 1612; XIII, 141, 264, 265-66, 696; XV, 1265; — apostolicité et foi de l'Église de Jérusalem, VI, 2101, 2117; cf. V, 1695; VIII, 1165 (Siméon, évêque de Jérusalem), 1694-95 (Jacques et Siméon); et l'Église de Corinthe, XIII, 267; — foi apostolique de l'Église de Rome, XIII, 268; XV, 1040, 1279, 2182. — Sectes juives et hérésies gnostiques, VI, 2118-19; cf. Cléobius, III, 223; masbothéens, X, 254, 255; Satornil, XIV, 1210; Simon le Magicien, 2133; — H. source d'Irénée, VII, 2515. — Son témoignage : les frères de Jésus-Christ, VI, 2119; cf. 2142-43; VIII, 1165, 1168. — Doctrine des judéo-chrétiens, 1700. — Cité : XIV, 449; XV, 724.

Voir *Catholicisme*, v, 569 (Th. Camelot), avec bibliographie (d'ouvrages généraux).

HÉGÉSIPPE (Le prétendu). — Notice [G. Bareille], VI, 2120-22.

HÉGIRE. — Fuite de Mahomet qui, menacé de mort par les Koréïschites, quitta La Mecque pour se réfugier à Médine. Bien que cette fuite ait eu lieu le 19 juin 622, le calife Omar, douze ans plus tard, la plaça au 19 avr. 622, premier jour du mois de moharrem qui avait commencé l'année dans laquelle la fuite avait eu lieu.

Citée : IX, 1572, 1576, 1580, 1581, 1589, 1592, 1596, 1600 (dates), 1602 (date), 1603 (date), 1604, 1610, 1621, 1626 (dates), 1627, 1632 (date), 1633.

HEIBER ou **HIEBER** (Gélase). — Notice [N. Merlin], VI, 2122-23.

HEIDEGGER (Jean-Henri), polygraphe suisse, luthérien (1633-1698). — Il professa à Heidelberg la langue hébraïque et la philosophie. Docteur en théologie, il enseigna cette science à Zurich. Il fut le principal auteur de la *Formula consensus ecclesiarum Helveticarum reformatarum*. Sa notice dans *D. B.* (III, 563) indique ses travaux scripturaires. Mais, comme théologien, Heidegger a publié une vive attaque contre les décisions du conc. de Trente, *Concilii Tridentini anatome historico-theologica*, Zurich, 1672; repris et augmenté en 1690 sous le titre funèbre *Tumulus concilii Tridentini* (cf. *D. T. C.*, XV, 1507, bibl.).

Doctrine nuancée sur le mérite, X, 768; — sur la justification, VIII, 2193, 2200; — sur la rédemption, XIII, 1953.

HEIDEGGER (Martin), philosophe existentialiste allemand (né en 1889). — Sa carrière universitaire l'a conduit en 1928 à Fribourg, où il a succédé comme recteur à Husserl.

Ses œuvres peuvent se ranger en trois groupes : le premier est constitué par quelques travaux à caractère universitaire : une dissertation sur le jugement; une thèse sur Duns Scot, *Die Kategorien und Bedeutungslehre des Duns Scotus*, Tubingue, 1916. En second lieu, son ouvrage essentiel, *L'être et le temps (Sein und Zeit)*, Halle, 1927. Enfin quelques travaux annexes et secondaires : *De l'essence du fondement (Vom Wesen des Grunden)*, Halle, 1929; *Kant et le problème de la métaphysique (Kant und das Problem der Metaphysik)*, Francfort-sur-le-Main, 1934; *Qu'est-ce que la métaphysique? (Was ist die Metaphysik?)*, Francfort, 1930; *Hölderlin et l'essence de la poésie (Hölderlin und das Wesen der Dichtung)*, Munich, 1936; *Qu'est-ce que la vérité? (Was ist die Wahrheit?)*, Munich, 1945.

La pensée de Heidegger est « difficile, obscure, compliquée, torturée », écrit Roger Verneaux (*Leçons sur l'existentialisme et ses formes principales*, p. 59 : *La métaphysique de M. Heidegger;* ce même auteur en a tenté un résumé dans *Catholicisme*, IV, 922-24; on voudra bien s'y reporter). L'idée centrale de la philosophie de Heidegger est que l'essence du monde, de la « totalité de l'existant », est révélée à l'homme qui réfléchit par l'angoisse, la déréliction, la mort : « La *liberté* est le fond de l'être humain. Elle s'appuie toujours sur une *situation* donnée qui est un fait et qu'on ne peut changer. Mais elle consiste à *transcender*, à dépasser la situation où nous nous trouvons, soit en l'acceptant, soit en la refusant. Elle ne disparaît qu'à la mort, qui justement consiste à supprimer toute possibilité. D'autre part, c'est la liberté qui fonde l'*essence* de l'homme; cela signifie que chacun se fait librement et n'est rien d'autre que ce qu'il s'est fait... Nous sommes responsables non seulement de nos *actes*, mais aussi de notre *être*. Et plus largement encore, nous sommes responsables du monde, en raison des projets que nous faisons et qui lui donnent son sens » (Verneaux, dans *Catholicisme*, IV, 923-24).

Outre la leçon de M. Verneaux sur *La métaphysique de M. H.*, le travail de A. de Waelheus sur *La philosophie de M. H.* est une étude de première valeur. H. Corbin a traduit *Qu'est-ce que la métaphysique?;* A. de Waelhens, *De l'essence de la vérité*. Citons trois brèves études : Walter Biemel, *Le concept du monde chez H.;* A. de Waelhens, *Chemins et impasses de l'ontologie heideggérienne;* R. Jolivet, *Les doctrines existentialistes*, Éd. de Fontenelle, 1948, p. 79-143.

Sur l'intellectualisme de H., XIII, 1880.

HEILER (Friedrich). — Né en 1892, il étudia la théologie catholique, mais se laissa influencer par le mouvement modernisant et la théologie libérale protestante. En 1919, il reçut la communion luthérienne, à Upsal, de la main de Söderblom. Son livre, *Das Gebet* (Munich, 1918; trad. franç. E. Kruger et J. Manti, 1931), porte la marque de ses tendances d'alors : opposition d'une prière de type « prophétique » à la prière de type « mystique ». Sous l'influence de Fr. von Hügel, il revint à une conception plus dogmatique de la religion. Professeur d'histoire comparée des religions à Marbourg (1922), il fonda (1927) un tiers ordre franciscain évangélique et s'associa au mouvement de la *Haute-Église* (cf. *Tables*, 2028). Voulant restaurer la vie sacramentelle dans le protestantisme, il se fit sacrer évêque par Vigué et deux autres dissidents (1931).

Sous le nom de catholicité évangélique, Heiler cherchait à unir des éléments empruntés aux différents moments historiques du christianisme : sacrements, culte liturgique, mystique luthérienne de la *sola gratia*,

évangélisme franciscain, foi trinitaire et christologie traditionnelle et même, dans une certaine mesure, culte marial.

La bibliographie de Heiler est assez abondante : *Das Gebet*, 5ᵉ éd., 1922; de 1923 à 1928, études consacrées au Sadhu Sundar Singh; *Der Katholizismus. Seine Idee und seine Erscheinung*, Munich, 1923 (qui provoqua la réponse de K. Adam, *Le vrai visage du catholicisme*, 1924); *Evangelische Katholizität*, 1926; *Im Ringen um die Kirche*, 1931; *Urkirche und Ostkirche*, 1937; *Altkirchliche Autonomie und päpstlicher Zentralismus*, 1941; *Der Vater des katholischen Modernismus : Alfred Loisy, 1857-1940*, 1947; et de nombreux articles dans les revues par lui dirigées. — Y. Congar, dans *Catholicisme*, v, 570.

Cité : sur la prière : XIII, 199, 2225, 2280.

HEILIGENKREUZ, abbaye cistercienne. — Auteurs anonymes de cette abbaye, sur l'Immaculée Conception, VII, 1020-23; cf. 1045.

HEILING (Pierre), Saxon luthérien (XVIIᵉ s.). — Son intrusion dans les querelles christologiques en Éthiopie, v, 961.

HEIM (Karl), théologien piétiste allemand (né en 1874 dans le Wurtemberg). — Privatdozent à Halle (1907), professeur à Munster (1914), à Tubingue (1920). K. Heim met en vif contraste foi et raison : « par ses démonstrations, il entend conduire son auditeur jusqu'au point où celui-ci devra capituler et faire « le saut périlleux ». Son ouvrage principal en 6 vol. : *Der evangelische Glaube und das Denken der Gegenwart : Glaube und Denken*, 1931; 4ᵉ éd., 1938; *Jesus der Herr*, 1935; 3ᵉ éd., 1937; *Jesus der Weltvollende*, 1937; 3ᵉ éd., 1952; *Der christliche Gottesglaube und die Naturwissenschaft*, 1949; 2ᵉ éd., 1953; *Die Wandlung im naturwissenschaftlichen Weltbild*, 1951; 2ᵉ éd., 1952; *Weltschöpfung und Weltende*, 1952. Autres œuvres (antérieures) citées dans *Catholicisme*, v, 571 (cf. *D. T. C.*, XIII, 903).

Sa réaction contre le subjectivisme kantien, XIII, 903. — Une étude de jeunesse (Leipzig, 1907) sur Alexandre de Halès, VI, 1606-07, 1610; VIII, 2109, 2116, 2118, 2119, 2120; x, 694; XII, 1271.

HEIMBACH (Mathias). — Notice [P. Bernard], VI, 2123.

HEIMBUCHER (Max), professeur de théologie catholique à Bamberg (1859-1946). — Il écrivit sur les sacrements et sur les sectes. Son ouvrage principal est *Die Orden und Kongregationen der kath. Kirche*, 3ᵉ éd. en 2 vol., Paderborn, 1932-34; il a écrit aussi *Die heilige Firmung*, Augsbourg, 1889. — Cf. *Religion in Gesch. und Gegenwart*, 2ᵉ éd., II, 1770. A. W. ZIEGLER.

Cité : II, 2400; III, 1103 (bibl.).

HEINER (Mgr Fr.), auditeur de Rote, sous Pie X. — Sur la non-application à l'Allemagne du motu proprio *Quantavis diligentia*, VI, 534-36; — sur la valeur doctrinale du *Syllabus*, XIV, 2919, 2921, 2923 (bibl.).

HEINISCH (Paul). — Né le 25 mars 1878 en Silésie, mort à Salzbourg en 1956. Exégète allemand catholique, il enseigna à Breslau puis à Strasbourg, de nouveau à Breslau et enfin à Nimègue. *Catholicisme*, v, 571,

Sur le livre de la Sagesse, XIV, 707, 715, 717, 721, 723, 726, 732, 737, 741, 743; cf. IV, 1015; VIII, 1662, 1665; XV, 1807; — sur Ézéchiel, x, 1466, 1467, 1468, 1472 (bibl.). — Philon et la patristique, XII, 1456 (bibl.).

HEINLIN (Henri). — Notice [B. Heurtebize], VI, 2124.

HEINRICH (J.-B. Vincent). — Notice [E. Mangenot], VI, 2124-25. — Sa théologie indiquée, I, 859, 869; IV, 1572. — Création, III, 2200 (bibl.). — Crédibilité, 2302. — Dieu : connaissance, IV, 775, 836, 872 (bibl.); existence, 923 (bibl.), 927; nature, 1142 (bibl.). — Esprit-Saint : procession, v, 765, 768, 770, 772, 807 (bibl.); appropriation, I, 1717 (bibl.). — Feu de l'enfer, v, 2211. — Grâce, VI, 1686 (bibl.). — Incarnation, VII, 1482, 1539 (bibl.). — Inspiration de l'Écriture, VII, 2153. — Messe, x, 1192. — Voir *Gutberlet*, continuateur de Heinrich.

Y. Congar, dans *Catholicisme*, v, 572; L. von Pastor, *J. B. Heinrich*, 1925.

HEINRICH (Landfridus), théologien bénédictin (XVIIIᵉ s.). — Notice [B. Heurtebize], VI, 2125.

HEINRICHS (L.). — Position catholique sur la rédemption en face du protestantisme, XIII, 1969-70, 1998. — Doctrine de S. Anselme sur le mérite, x, 667.

La position de Heinrichs a été longuement exposée par J. Rivière dans *Le dogme de la rédemption. Études critiques et documents*, Louvain, 1931, p. 322-436. L'ouvrage de Heinrichs est intitulé *Die Genugthuungstheorie des hl. Anselmus von Canterbury*, Paderborn, 1909, et a été publié dans les *Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte*, d'A. Ehrhard et P. Kirsch, t. IX, fasc. I.

HEINRICI (G.), critique et exégète protestant, du début du siècle. — Cité : III, 18, 1851, 1856, 1863; v, 1053; IX, 1457.

HEIRIC D'AUXERRE. — Heiric (ou Héric) est né en 841 à Héry, près d'Auxerre; entré très tôt à l'abbaye de S.-Germain, il y commença sa formation sous la direction d'Haymon, la poursuivit à Ferrières sous celle de Loup et la compléta à Laon sous celle de l'Irlandais Elie, futur évêque d'Angoulême et disciple de Jean Scot Érigène. Rentré à Auxerre, il y acquit une grande réputation et, entre autres disciples, forma Remy d'Auxerre et Hucbald de Saint-Amand. Il mourut peu après l'achèvement de sa Vie de S. Germain, en 876. « L'œuvre la plus importante d'Héric est la *Vita S. Germani;* commencée avant 865 à la demande de Lothaire, fils de Charles le Chauve, jeune abbé du monastère, mais qui mourut peu après, elle ne fut pas achevée avant 873, date à laquelle il la dédia au roi Charles. Prenant comme source principale d'information la *Vita* de Constantius, il l'amplifia considérablement, la divisa en six livres, précédés chacun d'une préface. Celles-ci ne sont pas les fragments les moins intéressants, au contraire; il y étale sa science philologique par le choix et la variété des mètres employés et son goût prononcé pour le symbolisme arithmétique où le chiffre 6 a une place de choix. Il s'y montre profondément imprégné de la pensée de Scot Érigène dont il utilise le *De divisione naturæ*. Héric ajouta après coup à la *Vita* deux livres en prose, consacrés aux *Miracula S. Germani* » (G. Mathon, dans *Catholicisme*, v, 651-52).

Œuvres authentiques éditées : *Categoriæ decem*, partiellement éditées dans Hauréau, *Hist. de la phil. scol.*, I, éd. de 1850, p. 137 sq.; *Vita S. Germani*, dans *M. G. H.*, *Poetæ latini*, III, 428 sq. — G. Mathon, *loc. cit.*

Cité : Idées générales d'H., v, 428-29. — H. et Remi d'Auxerre, XIII, 2376. — H. et Érigène, v, 428-29.

HEISLINGER (Antonin). — Notice [P. Bernard], VI, 2125.

HEISS (Sébastien). — Notice [P. Bernard], VI, 2125-27.

HEITMÜLLER (W.), théologien protestant de l'école libérale. — Sur la naissance de Jésus à Bethléem, VIII, 1141. — Sur la conscience et la transcendance de Jésus-Christ, 1374, 1403. — Sur l'eucharistie, v, 1026 (S. Paul); cf. 1049; symbole de la fraction, 1101; communion chrétienne et Aztèques, 1116. — Cité : XV, 1084.

Pour une étude plus approfondie, on consultera L. de Grandmaison, *Jésus-Christ*. On trouvera, à la table des auteurs cités, de très nombreuses références à Heitmüller.

HEITZ (Thiébaut). — Auteur d'une étude : *Esquisse historique sur les rapports de la philosophie et de la foi, de Bérenger de Tours à S. Thomas d'Aquin*, Paris, 1909.

Sur S. Thomas et le néo-platonisme, IV, 1187-88. — Hugues de Saint-Victor et l'illumination divine, VII, 252, 259-60, 291. — Richard de Saint-Victor et le mystère de la Trinité, XIII, 2691-92. — Rapports de la science et de la foi chez S. Albert le Grand et S. Thomas, XIV, 1704; cf. XV, 388.

HEJCL (Johann). — Son étude sur le prêt à intérêt dans l'A. T. et les anciennes civilisations, XV, 2316-17.

HÉLÈNE. — Trois femmes ayant porté ce nom sont citées dans le *D. T. C.* : Une sorte de déesse parèdre associée à Simon le Magicien, VI, 1440, 1442, 1443; XIV, 2131, 2132, 2134, 2135, 2137, 2138, 2139; — Ste Hélène, à qui l'on attribue la découverte de la vraie croix, III, 2342, 2343, 2344, 2346; — Hélène, fille du despote Démétrius, dont Scholarios prononça l'oraison funèbre, XIV, 1530.

HÉLI, grand prêtre du sanctuaire de Shilo, au temps de Samuel. — Cité parmi les Juges, VIII, 1849. — Samuel, Héli et les fils d'Héli, XIV, 2776; — caractère historique des récits, 2782, 2788; — descendants d'Héli, 2800.

HÉLICITES. — Voir *Hicètes.*

HÉLIE. — Voir *Élie* (*Tables*, 1154).

HÉLIODORE DE PARIS. — Notice [A. Teetaert], XI, 2034.

HELLADIUS, métropolite de Tarse (V[e] s.). — Lettre au pape Xyste III en faveur de Nestorius, XI, 128, 137-38; XIV, 2197. — Voir *Euthérius* (*Tables*, 1417).

HELLÉNISME. — Voir *Platonisme des Pères.*

HELLO (Ernest), publiciste français (1828-1885). — Trois personnages orientèrent sa pensée vers la défense du christianisme, par opposition à l'esprit issu du protestantisme aggravé des erreurs de Hegel : Lacordaire, Baudry, Gratry. Cet esprit, pour Hello, s'était incarné en Renan : de là sa première œuvre, *M. Renan, l'Allemagne et l'athéisme au XIX[e] s.*, 1858; complétée par *M. Renan et la Vie de Jésus*, 1863. Son œuvre capitale est *L'homme*, 1872. Hello s'attache à présenter l'exemple des saints, surtout des mystiques. Cf. I, 1560.

Voir *Catholicisme*, V, 593.

Cité : sur l'extase, V, 1883 (Ste Angèle de Foligno), 1888 (Ste Catherine de Gênes); — sur le mouvement abolitionniste de la peine de mort, X, 2501.

HELMONT (François-Mercure van), théosophe et alchimiste (1618-1699), fils de J.-B. van H. (1577-1644). — Notice [J. Besse], VI, 2127.

Le père et le fils propagèrent d'étranges doctrines sur la pluralité des âmes chez l'homme; sur l'hébreu, langue originelle de l'humanité, etc.

Cité : VI, 560, 582. — Sur l'hébreu, langue originelle, VIII, 2571. — Préexistence des âmes, X, 1591.

HÉLOÏSE. — Et Abélard, I, 37-38; XIII, 2914. — *Tables*, 5.

HELOU (El') (Jean), patriarche maronite. — Voir *El'Helou* (*Tables*, 1153).

HELSIN, abbé de Ramsay (fin du XI[e] s.). — Vision et apparitions de Notre-Dame (sur l'origine de la fête de la Conception), VII, 1001-04; cf. 1011, 1022, 1035, 1039, 1104, 1191.

HELVÉTIUS (Claude-Adrien). — Étude [C. Constantin], VI, 2127-41. — *a)* Vie et œuvres avant *l'Esprit*, 2128. — *b)* Le livre et l'affaire de *l'Esprit*, 2128-2135; cf. XIII, 1754, 1756; — son déisme antifanatique, V, 2075. — Montesquieu et H., X, 2387; — Rousseau et H., XIV, 110, 123, 129-30; — Voltaire et H., XV, 3436; — H. et le socialisme de dom Deschamps, XIV, 2298. — Cité : XIII, 1751, 1757; XIV, 2311. — *c)* Dernières œuvres et mort, VI, 2136-41.

HELVIDIUS. — Notice [G. Bareille], VI, 2141-44. — Erreur d'H. sur la virginité de Marie, IX, 2376-78; cf. 2085-86; VIII, 915 (S. Jérôme); — mariage de S. Joseph et de la Ste Vierge, 956-57; — mariage et virginité, IX, 2092. — H. et les frères du Seigneur, VIII, 1165-66. — H. réfuté par S. Ildefonse, VII, 742. — Cité : XV, 169, 723.

HELWICUS D'ERFURT. — Abrégé des *Sentences*, XIV, 2883.

HELYOT (Pierre). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 2144-46.

D'autres Hélyot ont laissé un nom dans l'histoire religieuse de la France. Voir *Catholicisme*, VI, 594-95; H. Bremond, *Hist. du sent. relig.*, V, 311 sq.

HÉMATITES. — Notice [G. Bareille], VI, 2146. — Cf. X, 948-49.

HEMELMAN (Georges). — Notice [P. Bernard], VI, 2146.

HÉMEROBAPTISTES. — Secte mentionnée par S. Épiphane, et dont les membres prenaient un « bain quotidien », VIII, 649. — Identifiés avec les sabéens (?), IX, 1814.

HEMM (Jean-Baptiste). — Notice [B. Heurtebize], VI, 2146-47.

HEMMER (Marie-Hippolyte), érudit français (1864-1945). — Avec Paul Lejay, il inaugura et dirigea la série des *Textes et documents* pour l'étude historique du christianisme (1904 sq.). Il a écrit l'introduction à la *Didachè* et à l'*Épître de S. Clément*. Il a traduit (2 vol.) l'*Histoire de l'Église* de Kraus. Le *D. T. C.* lui doit plusieurs articles d'histoire religieuse. Après la seconde conversation de Malines, on fit appel à Hemmer et à P. Batiffol pour compléter l'équipe catholique (1923). On doit également à Hemmer une *Vie du cardinal Manning*, Paris, 1899; *Politique religieuse et Séparation*, 1906.

Sur les éditions des Pères apostoliques, *Tables*, 214. — Sur les ordinations anglicanes et les conversations de Malines, XI, 1168; XIII, 1410; — sur Manning, IX, 1896, 1899, 1913, 1915 (bibl.); — sur des textes de la *Didachè* (eucharistie), V, 2408; X, 870, 874, 883.

HENANA, de l'Adiabène, personnage important de l'Église de l'Empire perse (VI[e]-VII[e] s.). — Originaire de l'Adiabène, il étudia à l'école de Nisibe, dont il prit la direction en 572; et il la garda jusqu'à sa mort en 610.

Il devint le chef d'un mouvement théologique qui tendait à faire abandonner à l'Église de Perse le nestorianisme pour revenir à l'orthodoxie chalcédonienne. Mais une opposition acharnée, dont Babaï le Grand était un des principaux protagonistes, l'empêcha de réussir.

« La doctrine d'Henana s'opposait sur toute la ligne à l'enseignement nestorien. Il rejetait l'autorité de Théodore de Mopsueste, que l'Église de Perse considérait comme son docteur par excellence et comme l'interprète infaillible des Écritures. En exégèse, il préférait suivre S. Jean Chrysostome; en dogmatique, il professait l'union hypostatique et par conséquent la communication des idiomes et le *théotokos*. Nous savons en outre qu'il admettait la doctrine du péché originel et l'existence en l'homme, par suite de ce péché, de la concupiscence : point sur lequel il s'opposait encore à Théodore et qui le fit accuser de « chaldaïsme » ou de magie, ou encore de fatalisme (ses adversaires raisonnaient comme si la concupiscence était comprise par lui comme un entraînement irrésistible au péché). On lui a reproché d'être origéniste, mais il est difficile de préciser quelles erreurs, attribuées à cette époque à Origène, il aurait exactement enseignées (sur la non-résurrection des corps [?], l'apocatastase [?], l'influence des astres [?], ce qui expliquerait, à un autre point de vue, le reproche de « chaldaïsme ») (X. Ducros, dans *Catholicisme*, V, 597).

Doctrines et résistances, XI, 181, 183. — Les directeurs de l'école de Nisibe avant H. : Narsaï (cf. 26), Élisée bar Quzbaye, Abraham bar Qardahe, enfin H., 268-69; cité : 269, 270, 276, 281, 290, 292, 297, 302, 304, 306. — Primauté de S. Pierre, XIII, 346. — Terminologie chalcédonienne et œuvres dans la *P. O.*, XIV, 1715.

HENANISO I[er], *le Boiteux*, patriarche nestorien de **Séleucie.** — Trois pontificats, XI, 262; cf. 191 (corriger Henasiso II). — Ses principales œuvres, 281.

HENANISO II, patriarche nestorien de **Séleucie** (772-780). — XI, 262. — Cité : 204, 264, 278, 288 (le *Synodicon orientale*); cf. 313. — Primauté de Pierre, XIII, 345-46. — Son successeur Timothée I[er] et publication du *Synodicon*, XV, 1122, 1131.

HENANISO, métropolitain de **Serbaz.** — Sa nomination, son sacre, son interdit par Timothée I[er], XV, 1126.

HENAO (Gabriel de). — Notice [P. Bernard], VI, 2147. — Sur l'essence de la messe, X, 1154. — Lettre de H. à Gonzalez, VIII, 1086.

HENDIYE ou **HENDIYA** (Anne). — Célèbre visionnaire maronite : récit de ses démêlés avec l'autorité ecclésiastique et avec Rome, x, 88-98.

HENGSTENBERG (Ernst-Wilhelm). — Théologien protestant (1802-1869), de tendance orthodoxe. — Cf. *D. B.*, iii, 590 (liste de ses publications sur la Sainte Écriture); J. Bachmann et Th. Schmalenbach, *E. W. Hengstenberg, sein Leben und Wirken*, 3 vol., Gütersloh, 1876-1892.

Cité : Aggée, i, 568; — Daniel, iv, 72, 95; — Ecclésiaste, 2014-15; — Ézéchiel, v, 2033; — Genèse, vi, 1211; — sur la femme du protévangile, vii, 851; — Isaïe, viii, 38, 42, 75; — Joël, 1490; — accord des doctrines de S. Paul et de S. Jacques, 2204; — Malachie, ix, 1752.

HENNEBEL (Jean-Libert). — Notice [J. Forget], vi, 2148. — Démarche à Rome contre l'archevêque de Malines, xiii, 1503. — Démarche à Rome pour combattre le « Mémorial » antijanséniste du P. Doucin, S. J., xv, 2396-98. — Cité : i, 762.

HENNEQUIER (Jérôme). — Notice [R. Coulon], vi, 2150. — Contre l'*Auctoritas* de Platel, xii, 2253.

HENNEQUIN (Jacques), légiste du xvii[e] s. (1575-1660). — Professa la théologie en Sorbonne de 1607 à 1656. Il a attaché son nom à la théorie (reprise ensuite par Launoy) de la distinction, dans le mariage, entre le contrat et le sacrement. — Cité : ix, 2263, 2266.

HENNINGER (J.). — Seripando et S. Augustin, sur la double justice, xiv, 1938.

HENNO (François). — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 2152-53. — Sur la Trinité, xv, 1803, 1808, 1813. — Sur la messe, x, 1188 (essence), 1295 (efficacité). — Sur l'assistance aux vêpres en Belgique, iv, 1346-47. — Appartenance à l'Église, 2162-63; *in voto*, 2164. — Infaillibilité de l'Église, 2186-87, 2192.

HÉNOCH. — I. Personnage d'Hénoch. — Voir *D. B.*, iii, 593.

Quatre personnages portent, dans la Genèse, le nom d'Hénoch : 1. Hénoch, fils de Caïn et père d'Irad. Caïn donna son nom à la première cité qu'il bâtit. — 2. Hénoch, fils de Jared et père de Mathusalem. Sa piété et sa fidélité à Dieu lui attirèrent une faveur spéciale de Dieu : « Il marcha avec Dieu, et il ne parut plus, parce que Dieu le prit » (Gen., v, 24). « L'Écriture laisse entendre par là qu'Hénoch ne mourut point. S. Paul rappelle sa « translation » (cf. Hebr., xi, 5). La Bible ne dit pas en quel lieu il fut transporté. On lit bien dans Eccli., xliv, 16 (Vulgate), « qu'il fut « transporté dans le paradis », ce que les uns ont entendu d'un endroit délicieux quelconque et les autres, en bien plus grand nombre, du paradis terrestre (voir S. Thomas, III[a], q. xlix, art. 5, ad 2[um]; cf. I[a], q. cii, art. 2, ad 2[um]); mais les mots « dans le paradis », sur lesquels reposent principalement ces deux opinions, dont la seconde, du reste, offre de très grandes difficultés, ne se lisent pas dans le texte grec, ce qui faisait déjà soupçonner que c'était une glose du traducteur latin ou de quelque copiste. Ce soupçon est devenu à peu près une certitude depuis la découverte du manuscrit hébreu, où ces trois mots manquent également. Nous ne pouvons donc rien affirmer touchant le lieu que ce patriarche habite » (E. Palis, dans *D. B.*, iii, 593). — 3. Hénoch, fils de Madian, le fils d'Abraham par Cétura (Gen., xxv, 4; I Par., i, 33). — 4. Hénoch, fils aîné de Ruben (Gen., xlvi, 9; I Par., v, 3). Il fut le chef de la famille des Hénochites (Ex., vi, 14; Num., xxvi, 5).

Sur H. (2) : sa préservation de la mort et son retour à la fin du monde avec Élie, x, 2490-91. — Enlèvement d'H. et d'Élie, iii, 1881-82. — Voir *Élie* (*Tables*, 1154).

II. Livres apocryphes d'Hénoch. — *a) Livre d'Hénoch*, attribué au patriarche (2), i, 1480-82; viii, 1588; x, 1511-17 (le *Livre des paraboles* indiqué seulement à 1515-17). — *b) Les secrets d'Hénoch* (ou *Hénoch slave*), i, 1482-85; x, 1523. — Voir *Tables*, 191.

Les différentes parties du *Livre d'Hénoch* ne sont pas proposées avec la même exactitude et aussi complètement au t. i du *D. T. C.* qu'au t. x; il faut compter en effet avec les progrès de la critique. On se référera avec avantage (cf. *Tables*, 191) au *D. B. S.*, i, 357-71, 448-54.

III. Références doctrinales (précisant et complétant *Tables*, 191). — Anges, i, 1195, 1203, 1208, 1215; viii, 1621, 1622, 1623; — esprits de Dieu, xv, 1558; — fils de Dieu et filles des hommes (péché de la chair), i, 1190; iv, 328; viii, 1623, 1642, 2441; xii, 293; — démons, iv, 328-29, 344, 346-49, 352; viii, 1623. — Création, iii, 2053. — Ève, v, 1562-53. — Corruption issue de la chute originelle, xii, 292-94, 297-99, 304-05. — Daniel, iv, 98 (sur les soixante-dix semaines). — Messie, viii, 1127, 1128 (Fils de l'homme), 1129, 1633; cf. iv, 72-73; v, 2376-77; x, 1511-17, 1523, 1546, 1550, 1760 (millénarisme); xv, 1562-63; cité : v, 1629. — La Sagesse, viii, 1619-20. — Séjour des âmes avant la fin du monde, 1750; xv, 2960. — Fin du monde, v, 2513-14. — Résurrection universelle, viii, 1749; x, 1550; xiii, 2508, 2510, 2511-12. — Jugement général, viii, 1633. — Bonheur des élus au ciel, xv, 2961. — Enfer et feu de l'enfer, v, 41-43, 2199; xv, 2962. — Influence : S. Paul, xiii, 2890; — Jude, iv, 336-37; viii, 1672-73, 1675, 1678, 1679-80; — Pseudo-Barnabé, i, 1637; — Tertullien, iv, 348; xiii, 2526; xv, 1444; — Lactance, viii, 2441.

HÉNOTHÉISME, système religieux qui n'admet qu'un seul Dieu, dans la personne de chaque dieu propre à chaque nation. — Et le monothéisme, vii, 620; cf. ix, 1544; xii, 1183-84.

HÉNOTIQUE (de Zénon). — Étude [L. Salaville], vi, 2153.

Voir les références détaillées à *Jésus-Christ*, où seront réunies en une synthèse générale toutes les questions se rapportant à la christologie.

HENRI. — Nom commun à plusieurs monarques dont les actes intéressent la vie religieuse de l'Église.

I. En Allemagne. — *H. II* (973-1024) : et Benoît VIII, ii, 651; cf. viii, 630; — cité : iv, 2308; vi, 1792; xi, 1884. — *H. III* (1017-56) : et Benoît IX, ii, 651; xi, 231; — et Silvestre III, xiv, 2084; — et Grégoire VI, vi, 1791; — et Clément II, iii, 57; — et Damase II, iv, 36; — et Léon IX, ix, 321, 322, 325, 327; — et Victor II, xv, 2864, 2865; cf. i, 709; v, 980; vi, 1792, 1793; xi, 529. — *H. IV* (1050-1106) : et Étienne IX (ou X), v, 981; — et Nicolas II (la régente Agnès), xi, 526; cf. vi, 1793; — et Alexandre II et l'antipape Cadaloüs (Honorius II), i, 710, 711; — et Grégoire VII, vi, 1793, 1795, 1796-97 (déposition de Grégoire, lutte contre H., antipape Guibert [Clément III], Canossa); cf. xi, 1886-88 (et *Tables*, 624-25); iv, 2216; ix, 2562; vi, 1802; xv, 2057, 2868, 2869; — et Urbain II, 2273-75; — et Pascal II, xi, 2058-59. — *H. V* (1081-1125) : et Pascal II, 2059-69; cf. iii, 729-30; — et Gélase II, vi, 1181 (antipape Grégoire VIII); cf. viii, 2634-35; — et Calixte II (règlement des investitures; concordat de Worms), ii, 1343-44; iii, 730; viii, 2632-33; — cité : vii, 134. — *H. VI* (1165-97) : et Célestin III, ii, 2061. — *H. VII* (1269-1313) : et Clément V, iii, 68; vii, 2000.

II. En Angleterre. — *H. I[er] Beauclerc* : et S. Anselme, i, 1329; cf. pour les antécédents, xv, 2271. — *H. II* (1132-89) : et le martyre de S. Thomas Becket, x, 226. — *H. III* (1207-72) : et la croisade prêchée par Innocent IV, vii, 1987-88. — *H. IV* (1399-1413) : et le décret *De heretico comburendo*, ix, 919. — *H. V* (1413-22) : et Lord Cobham, 919.

H. VIII (1491-1547) : notice [A. Gatard], vi, 2183-90. Références aux *Tables*, 167, 1872; compléments, x, 1100, 1106; xi, 1328.

III. En France. — *H. I[er]* (1005, règne de 1031 à 1060) : et S. Anselme et Léon IX, ix, 324; — et

Nicolas II, xi, 530. — *H. II* (1519, règne de 1547 à 1559) : et le conc. de Trente, xv, 1443 (Paul III), 1445 (Jules III), 1447 (communication du roi); cité : 1492. — *H. III* (1551, règne de 1574 à 1589) : et l'introduction du conc. de Trente en France, 1493-94; — et Sixte-Quint, xiv, 2223-25. — *H. IV* (1553, règne de 1589 à 1610) : et Clément VIII (absolution du roi), iii, 77; cf. Pie V refusant la dispense nécessaire au mariage d'H. avec Marguerite de Valois, xii, 1648; — et l'introduction du conc. de Trente en France, xv, 1494-96; — cité : xiv, 2225-26.

HENRI. — Nom commun à plusieurs personnages simplement cités : Henri Amandi, xiv, 1883; — Henri de Bracton († 1268), xii, 2735; — Henri de Cluny (est-ce l'hérétique Henri?), vi, 2178; xiv, 955; — Henri de Gorcum (Gorichem), xii, 1972; — Henri de Harclay, xv, 1749; voir *Harclay* (Henri de), *Tables*, 2018; — Henri d'Isny, xiv, 1883; — H. de Knighton, xii, 1977; — Henri de Lubeck, xv, 1748; — Henri, archevêque de Reims, xii, 1897.

HENRI, hérésiarque. — Notice [F. Vernet], vi, 2178-83. — *a)* Vie, incertitudes et certitudes, 2178. — *b)* Doctrine, 2180; — et Pierre de Bruys, ii, 1153; vi, 2180-81; — manichéisme (?), ii, 1154; cf. xv, 1723; — dénoncé par Pierre le Vénérable, xii, 2073; cf. vi, 2180-81; ii, 1153; et S. Bernard, 747-48. — *c)* Disciples, vi, 2181-82. — Identifié à H. de Cluny, xiv, 955. — Cité : iii, 2081; ix, 2173.

Le IIe concile du Latran (1139) a porté son can. 23 (cf. *D. T. C.*, viii, 2640) contre les erreurs professées par Pierre de Bruys et Henri. Ce canon ne fait d'ailleurs que reprendre le concile de 1119 (Reims), ordonnant aux puissances séculières de mettre à la raison les ennemis de la foi. On retrouve chez les cathares et les vaudois des erreurs apparentées à celles d'Henri (cf. ii, 1988; xv, 2591).

« Le premier apologiste à le combattre et à nous le faire exactement connaître à cette date (avant 1135) est le moine Guillaume, dont nous ne savons rien, sinon qu'il est l'auteur d'un *Contra Henricum scismaticum et hereticum*, récemment retrouvé, et qui contient le procès-verbal d'une conférence contradictoire, selon le genre de la *manifestatio*. Henri s'y présente comme un prophète qui veut « obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ». Cet opuscule met l'accent sur l'antisacerdotalisme de la doctrine...

« Le problème d'Henri a été renouvelé récemment par les recherches de R. Manselli, *Studi sulle eresie del secolo XII*, Istituto storico italiano per il Medio Evo, v, Rome, 1953... Le même Manselli a publié le traité du moine Guillaume, dans *Bullettino del Istituto storico italiano*, n° 67, 1953 » (E. Delaruelle, dans *Catholicisme*, v, 623).

HENRI DE BAUME. — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 2190-91.

Voir l'art. de C. Schmitt, dans *Catholicisme*, v, 607-08 (bibliographie récente).

HENRI DE COSTESEY, théologien anglais, de l'ordre des Frères Mineurs (mort à Balwell en 1336). — Né à Costesey (aujourd'hui Cossey, dans le comté de Norfolk), il figure en 46e lieu sur la liste des maîtres régents de l'université de Cambridge (voir Thomas d'Eccleston, *De adventu Fr. Minorum in Angliam*, éd. A. C. Little, Manchester, 1951, p. 60). A la suite de la déposition de Michel de Césène, ministre général de son ordre, Henri intervint avec d'autres confrères dans la controverse de la pauvreté évangélique et prêcha publiquement contre les décrétales de Jean XXII. Averti le 24 août 1329, le nonce apostolique d'Angleterre saisit les rebelles et les enferma au couvent de Cambridge. Le 22 mars 1330, Jean XXII pria Guillaume de Nottingham, ministre provincial, de les faire comparaître à Avignon (*Bull. francisc.*, v, nos 807, 849). On ne sait si l'ordre fut exécuté.

Excellent exégète et parfait connaisseur de l'hébreu, Henri a laissé une *Expositio in psalterium* (ps. i-lxi) et deux *Lecturæ in Apocalypsim*. Deux autres commentaires de la Sagesse et de S. Luc sont perdus, ainsi que le commentaire des *Sentences* (qui doit être l'œuvre de Henri) cité par Adam Wodham, lecteur à Oxford vers 1331. On lui attribue encore des *Sermones dominicales, festivales et feriales*.

Voir F. Stegmüller, *Repertorium biblicum Medii Ævi*, iii, Madrid, 1951, p. 25-26, nos 3152-61; — A. Kleinhans, *Heinrich von Cossey, O. F. M., Ein Psalmen-Erklärer des 14. Jahrh.*, dans *Miscellanea biblica et orientalia A. Miller oblata* (*Studia Anselmiana*, fasc. 27-28), Rome, 1951, p. 239-53; J. Lechner, *Kleine Beiträge zur Geschichte des englischen Franziskaner-Schrifttums im Mittelalter*, dans *Phil. Jahrbuch*, liii, 1940, p. 383-385; A. G. Little, *Franciscan Papers, Lists and Documents*, Manchester, 1943, p. 139-41; J. R. H. Moorman, *The grey Friars in Cambridge*, Cambridge, 1952, p. 96-99, 121, 144, 166. C. Schmitt.

HENRI DE FLANDRE ou HENRI L'ALLEMAND, ermite de S.-Augustin (mort en 1324). — On a confondu avec lui Henri de Gand; il est l'auteur d'une « question », d'un commentaire sur l'*Éthique* d'Aristote et d'un quodlibet disputé en 1306. — *Catholicisme*, v, 621.

Cité : xiv, 1986-87.

HENRI DE GAND. — Notice [J. Forget], vi, 2191-94. — *Doctor solemnis*, iv, 1507, 1559; — sa Somme, xiv, 2364. — Appropriations divines, i, 1711. — Sa place dans l'augustinisme, i, 2503, 2504. — Confession : obligation, iii, 906; secret, 922; nom du complice, 917. — Créateur, 2127. — Crédibilité, 2277. — Dieu : connaissance de l'être divin, iv, 877; cf. xi, 1010; — essence et existence, iv, 1181; — Aristote et Dieu, cause du monde, 1185; — dépendance causale des créatures, 1237. — Dons du S.-Esprit, 1777. — Espérance : motif, v, 633. — Essences possibles, 833. — Eucharistie, 1303; — espèces eucharistiques, 1387, 1389, 1390, 1391; cf. x, 1068 (cité sur la messe). — Feu de l'enfer, v, 2210, 2234, 2235. — Fin du monde, 2543. — Foi, vi, 455. — Forme du composé humain, 574, 577; cf. xiii, 2560, 2562 (à propos de la résurrection); xiv, 2872 (réfuté par Th. de Sutton). — Gloire des élus, vi, 1394. — Hypostase, vii, 412-13. — Immaculée conception, 1054-55, 1058, 1066, 1071, 1072. — Indulgence, 1611. — Inspiration de l'Écriture, 2122-23. — Messe, x, 1068. — Ontologisme (?), xi, 1002, 1010. — Péché originel, xii, 491-92, 495, 503, 504, 542. — Pénitence, 1041; — reviviscence de la grâce, 1009; cité 1000. — H. et Pierre Auriol, 1839, 1847, 1878. — H. et Pierre Lombard, 1943, 1959, 1977-78 (pseudo-H.). — Prédestination, 2940, 2957. — Probabilisme, xiii, 439-40, 442, 470. — Résurrection, voir *supra*, Forme du composé humain. — Sacrements (causalité), xiv, 591. — H. et thomisme : influence mitigée de S. Thomas, xiv, 1708; — attitude à la condamnation portée par Étienne Tempier, 105, 106, 682; — points d'opposition : intelligence divine et vision béatifique, 660; cf. 687; volontarisme, 663, 690, 692; essence et existence, 674; localisation angélique, 678; pluralité des formes, 683; procession du Fils, 1749; — favorable au thomisme : éternité du monde, 671-72; cause formelle de la théologie, 399-400; élément constitutif des personnes divines, 1748. — Sur un *habitus theologicus*, 498; cité : 403. — Tribut fiscal et loi pénale, 1534. — Prêt à intérêt, 2362, 2364; — usure mentale et restitution, 2368. — Vital du Four et H. de Gand, 3108-09, 3114. — Cité : vi, 894.

Dans l'art. de *Catholicisme* (v, 613), J.-C. Didier a renouvelé la bibliographie : « *Textes : ...Summa quæstionum ordinariarum*, S.-Bonaventure (New York), 2 vol., 1953 (rééd. de 1520). — B. Smalley, *A commentary on the Hexaemeron by Henry of Ghent*, dans *R. T. A. M.*, 1953, p. 60-101 (longs extraits et étude). — E. Hocedez, *Richard de Middleton*, 1925, p. 509-17 (sermon pour la fête de Ste Catherine). — Voir à *Immaculée Conception*.

H. L. Fr., xx, 144-203. — Ueberweg-Heinze, *Grundriss der Gesch. der Philosophie*, ii (B. Geyer), 12e éd., Bâle, 1951, p. 498-502, 764-65. — P. Glorieux, *La litté-*

rature quodlibétique, I, Kain, 1925, p. 177-99; II, Paris, 1935, p. 132-33; *Répertoire des maîtres en théol. de Paris au XIIIe s.*, I, Paris, 1933, p. 387-91. — W. Schöllgen, *Das Problem der Willensfreiheit bei Heinrich von Gent und Herveus Natalis* (*Abhandlungen aus Ethik und Moral*, VI), 1927. — W. Wittebruch, *Die Gewissenstheorie bei Heinrich von Gent und Richard von Mediavilla*, Elberfeld, 1929. — R.-M. Martin, *La controverse sur le péché originel au début du XIVe s.*, Louvain, 1930. — H. Rüssmann, *Zur Ideenlehre der Hochscholastik unter besonderer Berücksichtigung des Heinrich von Gent, Gottfried von Fontaines und Jakob von Viterbo*, Fribourg-en-Br., 1938. — P. Bayerschmidt, *Die Seins-und Formmetaphysik des Henrich von Gent in ihrer Anwerdung auf die Christologie*, Munster, 1941. — G. de Lagarde, *La philosophie sociale d'Henri de Gand et de Godefroid de Fontaines*, dans *Archives d'hist. doctr. et litt. du Moyen Age*, XIV, 1943-45, p. 73-142. — O. Lottin, *La théorie des dons du S.-Esprit au début du XIVe s.*, dans *Mélanges J. de Ghellinck*, II, 849-75; *Les vertus morales acquises sont-elles de vraies vertus?*, dans *R. T. A. M.*, 1954, p. 101-29.

HENRI DE GUISE, *le Balafré*. — Ligue, H. III et Sixte-Quint, XIV, 2223-25.

HENRI DE HESSE, théologien chartreux. — Notice [S. Autore], VI, 2194-95.

Plusieurs personnages portent ce nom. Outre Henri de Heyerburg de Langenstein (cf. *infra*) et Henri de Hassia, augustin, le théologien chartreux (de l'art. de S. Autore) est aussi appelé par d'autres auteurs Henri d'Altendorf (cf. *Catholicisme*, V, 605-06). — C'est au théologien augustin qu'il faut de toute évidence attribuer la doctrine opposée à l'immaculée conception relatée à l'art. MEYRONNES, X, 1637.

HENRI INSTITORIS, dominicain. — Cité sous ce nom dans l'*Hist. des conciles* (Hefele-Leclercq), VIII, 931. — Erreurs des hussites sur le sacrement de pénitence, XII, 1053.

HENRI DE LANGENSTEIN ou *de Hesse* (1325-1397). — Il doit surtout son renom aux traités qu'il consacra à la façon de terminer le Schisme : soumettre le cas à un concile que les cardinaux possédaient le droit de convoquer et qui jugerait de la légitimité des pontifes en présence.

Voir la biographie dressée par J.-C. Didier, dans *Catholicisme*, V, 617-18.

Sur la croyance à l'immaculée conception, VII, 1086. — Pour l'extinction du Schisme d'Occident, XIV, 1488-89, 1491 (bibl.).

Pour discriminer ce qui revient à Henri d'Altendorf ou de Hesse et à Henri de Langenstein, voir K. J. Heilig, *Kritische Studien zum Schrifttum der beiden Heinriche von Hessen*, dans *Römische Quartalschrift*, 1932, p. 105-76.

HENRI DE MARCY (ou *Marsi*), cistercien. — Abbé de Hautecombe en 1155, puis de Clairvaux en 1176, cardinal-évêque d'Albano en 1179. Légat du pape dans la croisade des albigeois, où il employa la manière forte. Il refusa la papauté à la mort d'Urbain III (1187). Légat de Grégoire VIII et de Clément III, il prêcha la croisade et la réforme des mœurs, réconcilia le roi de France Philippe et Henri II d'Angleterre à Gisors (1188). Ayant obtenu un armistice entre Philippe de France et Richard Cœur de Lion, il mourut à Arras en 1189. Il est honoré d'un culte immémorial dans l'ordre de Cîteaux.

Dans le *De peregrinante civitate Dei*, il aborde les questions trinitaires, XV, 1722.

HENRI DE SAINT-IGNACE. — Notice [E. Mangenot], VI, 2195-97. — Controverse antiprobabiliste, XIII, 571.

HENRI DE SUSE. — Voir *infra*, *Hostiensis*.

HENRI SUSO. — Voir *Suso* (Henri), et XIV, 2859.

HENRI DE WERL, théologien allemand, de l'ordre des Frères Mineurs (né à Werl, en Westphalie, vers 1400; mort à Osnabrück en 1463). — Immatriculé à la faculté de théologie de Cologne (1430), il y acquit la maîtrise en 1435. Tout en assumant l'enseignement universitaire, il gouverna en qualité de provincial la province franciscaine de Cologne. Opposé à la réforme préconisée par *S. Jean de Capistran, ses résistances n'empêchèrent pas* le rattachement de plusieurs de ses couvents à la famille réformée. Seul des maîtres de l'université de Cologne qui préféraient conserver une prudente neutralité, Henri se prononça contre le concile schismatique de Bâle et la théorie conciliaire, dans son *Tractatus collectus ex diversis de antonomasia sive excellentia potestatis apostolicæ super Ecclesiam universalem per orbem dispersam ac etiam super eandem ut synodaliter congregatam*. Aux objections que lui firent ses collègues, Henri répondit par son *Clarificatorius*. Jean de Capistran le félicita de son courage.

Du commentaire des *Sentences* de Henri (voir *A. F. H.*, XLVII, 1954, p. 127-28), il ne reste que le l. I, en partie le *Principium* du l. II et la dist. III, pars I^a du l. III (distinction qui n'est autre que le *Tractatus de immaculata conceptione*). Ce traité n'a pas l'originalité que lui attribue la récente édition, car il trahit de trop larges emprunts au *Defensorium Virginis* de Jean Vitalis, O. F. M. (cf. *Wissenschaft und Weisheit*, XIX, 1956, p. 151-52). Des œuvres philosophiques du maître de Cologne, on ne connaît d'authentique qu'un petit traité sur la distinction formelle, *De formalitatibus*. L'œuvre oratoire d'Henri n'est pas retrouvée. Libéré de sa charge de provincial en 1452, il quitta l'enseignement en 1461 et se retira à Osnabrück où il est mort.

Voir S. Clasen, *Heinrich von Werl, O. Min., ein deutscher Skotist*, dans *Wissenschaft und Weisheit*, X, 1943, p. 61-72; XI, 1944, p. 67-71; *Walram von Siegburg, O. F. M., und seine Doktorpromotion an der Kölner Universität*, dans *A. F. H.*, XLV, 1952, p. 114-26; *Henrici de Werla, O. F. M., Tractatus de formalitatibus*, dans *Franciscan Studies*, XIV, 1954, p. 310-22, 412-42 (introduction et texte); *Henrici de Werla, O. F. M., Tractatus de immaculata conceptione B. Mariæ Virginis*, S.-Bonaventure (New York), 1955 (introduction et texte), premier vol. de l'éd. des *Opera omnia*, entreprise par le *Franciscan Institut* de S.-Bonaventure. C. SCHMITT.

Voir la brève notice consacrée à cet auteur, XV, 3529.

HENRICI (Thomas). — Notice [B. Heurtebize], VI, 2198.

HENRIETTE DE LORRAINE, abbesse de Jouarre. — Ses démêlés avec Bossuet, II, 1083-84.

HENRIQUEZ (Henri). — Notice [P. Bernard], VI, 2197-98. — Opposition à la *Ratio studiorum*, VIII, 1023. — Contre la diversité des opinions en morale, XIII, 489, 492, 498. — Mariage entre absents, IX, 2259-60. — Opposé au molinisme et professeur de Suarez et de Valencia, XV, 2466; cf. XIV, 2638. — Sur la messe, X, 1177, 1248, 1300. — Sa *Summa theologiæ moralis* à l'Index, IX, 70. — Cité : XV, 425.

HENRIQUEZ DE VILLEGAS (André). — Notice [E. Mangenot], VI, 2198.

HENRY (Paul), théologien jésuite contemporain. — Né à Louvain le 1er mars 1906. Docteur ès lettres (1938); études orientales à Beyrouth (1938-39); doctorat en théologie à Rome (1941). Professeur au scolasticat des jésuites à Louvain, pour le dogme (1941-44), pour l'Écriture sainte (1947-49). Depuis 1944, il est professeur de théologie dogmatique spéciale à l'Institut catholique de Paris.

Principales publications sur Plotin : *Plotin et l'Occident*, *Spicilegium Lovaniense*, XVI, 1934; *Recherches sur la « Préparation évangélique » d'Eusèbe et l'édition perdue des œuvres de Plotin, publiée par Eustochius* (*Biblioth. de l'École pratique des hautes études*, Sciences religieuses, L), Leroux, 1935; *Études plotiniennes*, I, *Les états du texte de Plotin* (thèse), Paris, 1938; II, *Les manuscrits des Ennéades*, 2e éd., 1948.

Pour ses éditions d'œuvres de Plotin et ses publications théologiques, voir *Catholicisme*, V, 626.

Cité : *Plotin et l'Occident*, XV, 2905; — Marius Victorinus et les *Ennéades*, 2911, 2928.

HENSEL (Conrad), curé de Francfort. — Sa défense de l'immaculée conception contre Wigand Wirth (mort en 1519), VII, 1128-29.

HENSON, évêque anglican de Durham. — Sur le manque de précision de la doctrine de l'Église anglicane, XIII, 899.

HENTRICH (Guillaume), théologien jésuite contemporain. — Sur Grégoire de Valencia, XV, 2465, 2467-68, 2471, 2494, 2495, 2496, 2497 (bibl.). — *Petitiones* en faveur de la proclamation du dogme de l'assomption (*Tables*, 284).

HEPPE (H.), historien du protestantisme (XIXe s.). — A propos de l'ubiquisme, cité : XV, 2043, 2045, 2047 (bibl).

HÉRACLAS. — Élève à Alexandrie d'Ammonius Saccas, puis d'Origène, devint, une fois converti, le collaborateur d'Origène qui lui confia la préparation des catéchumènes. Devenu évêque d'Alexandrie, il maintint l'excommunication prononcée contre Origène. Il mourut en 248.

Cité : XI, 1490, 1492.

HÉRACLÉE (Concile d'). — Voir *Tables*, 715.

HÉRACLÉON LE GNOSTIQUE. — Notice [G. Bareille], VI, 2198-2205.

1° *Vie.* — Ce qu'on en sait, VI, 2198-99; cf. 1451; XV, 2515; — héracléoniens, VI, 2199.

2° *Œuvres.* — *a)* Commentaires des évangiles de S. Luc et de S. Jean, VI, 2200; cf. XV, 2516; — critique par Origène, VI, 2200. — *b)* Interprétations littérale et allégorique, 2201; XV, 2516 (importance donnée à la vie morale), 2517 (importance allégorique des détails).

3° *Doctrine.* — *a)* Deux caractéristiques : monarchie dans le plérôme, VI, 2202; cf. 1451; — corps du Christ psychique, 2202. — *b)* Points particuliers : création et démiurge, 2202-03; cf. 1452; — anges et démons, 2203; — Sauveur Jésus, 2203; cf. 1453; — salut : hyliques, pneumatiques, psychiques, VI, 2203-04; cf. 1452-53.

Cité : VII, 2529; XV, 168, 1637.

L'article de G. Bareille aurait besoin d'une mise au point, dont G. Bardy a esquissé le sens à l'art. VALENTIN, XV, 2518, et que le P. Sagnard, O. P., a précisée dans *Catholicisme*, V, 629-30 :

« Il subsiste d'Héracléon de nombreux fragments sur l'évangile de S. Jean (48 fragments dans l'éd. Brooke [citée : *D. T. C.*, VI, 2204], conservés par Origène dans son propre commentaire *sur le même évangile.* C'est le plus ancien des commentaires suivis que nous ayons du IVe évangile. Deux autres passages nous sont transmis par Clément d'Alexandrie, l'un très court (*Eclogæ proph.*, 25, 1) sur Matth., III, 11 (Luc., III, 16), l'autre plus important (*Strom.*, IV, LXXI) sur Luc., XII, 8-11. Enfin Photius nous a conservé trois lignes sur Joa., I, 17.

« Peut-être faudra-t-il adjoindre à cette œuvre exégétique le très remarquable traité qui termine le *Codex Jung* des documents de Nag-Hammadi (cf. *Tables*, 1826, et *infra*).

« 1° *Le commentaire sur S. Jean.* — Beaucoup de livres du commentaire d'Origène sur S. Jean ont été perdus; celui d'Héracléon suit évidemment ces vicissitudes; les fragments qui en subsistent se retrouvent dans Origène aux livres II (Joa., I, 3-4), VI (Joa., I, 18-29), X (Joa., II, 12-20), XIII (Joa., IV, 4-52 : fragments très nombreux sur la Samaritaine), XIX (Joa., VIII, 21-22), XX (Joa., VIII, 37-50). L'exégèse est d'abord très minutieuse sur le plan littéral, jouant subtilement sur l'emploi des prépositions, ajoutant même des détails que conteste Origène : l'eau du puits de Jacob manquait de qualités « nutritives », la Samaritaine aurait eu *six* maris et non cinq, le fouet qui chassait les vendeurs du Temple était fait de bois et de cordes... Mais elle se développe surtout sur le plan allégorique, où se retrouve la doctrine classique de la gnose, exposée non sans grandeur. On pourra se reporter, pour la synthèse la plus récente qui en ait été faite... à *La gnose valentinienne et le témoignage de S. Irénée* [de F. Sagnard, Paris, 1947, c. XIV, *Les fragments d'Héracléon*, p. 480-520].

« 2° *Le dernier traité du Codex Jung.* — Parmi les 48 traités coptes découverts en 1945 à Nag-Hammadi (Haute Égypte), le deuxième codex (appelé jusqu'ici *Codex Jung*) renferme, entre autres pièces, un très long traité sans titre, désigné provisoirement par le nom conventionnel de *Traité sur les trois natures...* M. H.-Ch. Puech y verrait volontiers une œuvre d'Héracléon (écrit remarquable, d'un disciple occidental de Valentin, qui n'est pas Ptolémée : reste Héracléon). C'est là une hypothèse du plus haut intérêt » (cf. H.-Ch. Puech et G. Quispel, *Le quatrième écrit gnostique du Codex Jung*, dans *Vigiliæ christianæ*, IX, Amsterdam, 1955, p. 65-102).

HÉRACLIDE (Livre d'). — Vraisemblablement le nom d'Héraclide est un pseudonyme pris par Nestorius pour divulguer cet ouvrage, qui, s'il avait porté son nom, aurait été mis au feu.

Cité : V, 137, 138, 139, 142, 143, 147-48, 153, 158, 159, 160, 161, 162 (bibl.); VII, 387, 394, 465, 471, 472, 474, 475, 597, 598; IX, 2379; XI, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 96, 113, 117, 126, 134, 142, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 157 (bibl.).

HÉRACLIDE D'OXYRRHINQUE. — Son rôle près de l'évêque luciférien Ephésius, IX, 1042-43.

HÉRACLIDE DU PONT, philosophe et historien grec (IVe s. av. Jésus-Christ). — Son témoignage sur les vies successives de Pythagore, X, 1580.

HÉRACLIEN. — Sa profession de foi (IVe s.), empruntée à l'*Apologétique* de Tertullien, XV, 168.

HÉRACLITE D'ÉPHÈSE, philosophe grec (né à Éphèse vers 576 av. J.-C., mort vers 480). — Le seul ouvrage qu'il écrivit est cité sous deux titres : *Les muses* et *De la nature.* Les disciples ou les commentateurs le divisèrent en trois traités : *Du tout*; *La politique*; *La théologie.* Philosophie du devenir.

Cité sous l'aspect de la philosophie du devenir : XIII, 1837; XV, 643, 835, 1014-15. — Principe de tout : un dieu, raison, animant le monde, comme un feu vivant, éternel, IV, 2150; V, 2379; auquel participent les païens honnêtes, tel Héraclite, « athée chrétien », VII, 1807, 1809; — cette âme, seule réalité des choses, XIV, 735-36, 740; sorte de panthéisme, XI, 1861; — origine du Logos platonicien (?), XII, 1456, 2260, 2272. — Opposition (combat, guerre) à ce principe, source du mal, IX, 1681; XIV, 2310. — H. et oracles anciens, 2029. — Cité : VIII, 1665; X, 329.

HÉRACLIUS, empereur d'Orient de 610 à 641. — Il lutta courageusement contre les Perses, les Avares et les Slaves; réussit à battre les Perses et à recouvrer la vraie croix, mais ne put empêcher les Arabes musulmans d'envahir la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie et la Perse. Son nom reste associé à celui du patriarche Sergius dans l'affaire du *monothélisme.*

A propos du monothélisme, III, 1260-61, 1264, 1335, 1337, 1342, 1346, 2582; VII, 93, 95, 96, 97, 98, 100; VIII, 597, 598; X, 183, 193, 2308, 2317, 2321; XIII, 294; XIV, 1317; — spécialement sur l'*Ecthèse*, III, 1272, 1338; VII, 107, 112; X, 185, 186, 187, 189, 2320; XIV, 1316, 2007; XV, 225, 226, 1946. — Sur la vraie croix, III, 2345, 2346. — H. et les Slaves de Bosnie-Herzégovine, II, 1036. — H. et les Maronites, X, 6, 7, 8, 9, 10, 21; — et l'Église nestorienne, XI, 183, 189, 281; — et Georges Pisidès, XII, 2130, 2131, 2132, 2133. — Divers, X, 2047, 2296; XIV, 1315, 1327, 1331.

HÉRACLIUS DE ROME. — Opposé à S. Eusèbe, lors de l'élection de celui-ci au pontificat, V, 1525. — Cité, VI, 2199.

HÉRARD DE TOURS. — Archevêque de Tours en 855 ou 856. Participa à de nombreux conciles de cette époque jusqu'en 870. — Les *Capitula Herardi*, issus d'un synode tenu en 858, n'ont pas été signalés au mot *Conciles* (Tours). Hefele-Leclercq lui consacre trois lignes, IV, 213. Parmi les 140 articles ayant fait l'objet des ordonnances épiscopales de 858, le *D. T. C.* a relevé les suivants :

Extrême-onction, V, 1976; — quatre-temps, XIII, 1452; — compensation pour recevoir un pénitent à sa table, XIV, 1182.

HERBART (Jean-Frédéric), philosophe allemand (1776-1841). Dans ses nombreux ouvrages, H. continue le réalisme de Kant, comme Fichte continue son idéalisme. « L'être est de soi un, et les apparences sont multiples et variées : le problème se pose de leur correspondance... Notre âme est une de ces réalités simples dont l'activité fondamentale est de se conserver et de se défendre contre les autres : nos sensations, nos idées, nos souvenirs, tout ce qui constitue notre vie psychologique, n'existe pour nous que comme un effet de notre tendance à la conservation qui, par son rapport avec les autres

êtres, se détermine et se spécifie » (cf. Thonnard, *Précis d'histoire de la philosophie*, citant Ribot, p. 825).

Théorie appliquée au problème religieux, IV, 1270-71, 1276; XV, 3322.

HERBERT D'AUXERRE. — Maître en théologie dès avant 1234, archidiacre puis doyen du chapitre d'Auxerre, H. apparaît sous ce dernier titre dans divers actes à partir de 1247. Sa générosité s'est manifestée particulièrement à l'égard de l'abbaye S.-Germain et de la chartreuse de Bellary. Il mourut le 26 juill. 1259.

De son activité intellectuelle il nous reste : *a)* un résumé *(Summa abbreviata)* de la *Summa aurea* de Guillaume d'Auxerre, qui date d'avant 1234 (aux manuscrits signalés par P. Glorieux il faut ajouter Rome, Casanat., *19*, et peut-être aussi, selon D. O. Lottin dans *Bull. de théol. anc. et médiévale*, II, n° 998, le Paris, Bibl. nat., *lat. 15748*; — *b)* une *Summa de sacramentis* (ajouter de même aux mss. Troyes, *1750* et *1760*, le La Haye, Kon. Bibl., *192*; — *c)* Daunou lui connaissait en outre des leçons magistrales sur les évangiles, et une lettre.

Si Herbert traduit fidèlement Guillaume d'Auxerre dans la *Summa abbreviata*, il témoigne d'une réelle indépendance de pensée dans la *Summa de sacramentis* et cette dernière constitue de ce fait une étape importante dans l'élaboration d'une sacramentaire générale (particulièrement en ce qui concerne la notion du sacrement et sa composition de matière et forme).

Voir *Gallia christiana*, XII, 353; *Hist. litt. Fr.*, XVIII, 536-37 (Daunou); P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe s.*, t. I, Paris, 1933, n. 157; Van den Eynde, *Les définitions des sacrements pendant la première période de la théologie scolastique (1050-1240)*, Rome et Louvain, 1950; *The Theory of the Composition of the Sacrements (1125-1240)*, dans *Franciscan Studies*, 1951 et 1952; H. Betti, *Notes de littérature sacramentaire. Quelques écrits sur les sacrements en général au début de la grande scolastique (env. 1225-40)*, dans *Recherches de théol. ancienne et médiévale*, 1951, p. 211-37. J.-C. DIDIER.

Sa Somme (avant 1234), XIV, 2362.

HERBERT DE BOSEHAM. — Disciple et auditeur de Pierre Lombard, nous a laissé de précieuses indications sur la manière d'enseigner et de composer du Maître, ce qui permet plus d'une précision concernant l'authenticité et la nature de certaines assertions du Lombard, *v. g.* sur le *Commentaire sur les psaumes*; cf. *Prima pars Psalterii glosati secundum Herbertum de Boseham*, ms. *150* de Trinity College, Cambridge. Dans le prologue de cet écrit, Herbert, ami de Thomas Becket, insiste auprès de Guillaume aux Blanches Mains (cf. *supra*, 1995), pour obtenir par son intermédiaire l'approbation de sa recension des gloses du Lombard sur les épîtres de S. Paul. Peut-être les critiques auxquelles donnait lieu chez quelques-uns l'enseignement de Pierre Lombard n'étaient-elles pas étrangères à cette précaution. Ajoutons qu'Herbert était partisan d'une innovation dans la manière de couper les versets des psaumes et des épîtres et, une fois l'approbation accordée pour ce premier essai, il avait l'intention de l'étendre à toute la Bible. Cf. J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique au XIIe s.*, Paris, 1948, p. 259.

Cité : XII, 1945-46, 1950, 1952, 1954, 1955, 1956, 1958.

HERBET (Jean). — Notice (B. Heurtebize), VI, 2205.

HERBIGNY (Michel d'), S. J. — Né à Lille le 8 mai 1880, mort à Aix-en-Provence le 23 déc. 1957. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1897, il fut professeur au théologat français de son ordre réfugié à Enghien (Belg.) de 1912 à 1921, puis préfet des études supérieures à l'Université grégorienne de 1921 à 1923. Tout en restant deux ans professeur à la Grégorienne, il est, en 1923, président de l'Institut pontifical oriental, dont il devient recteur en 1926, après lui avoir fait retrouver son autonomie. Consulteur de la S. Congrégation pour l'Église orientale dès 1924, il devient, l'année suivante, membre de la Commission pontificale pour la Russie, dont il sera président en 1926. Homme de confiance de Pie XI pour tout ce qui touche à la Russie, il préside à la fondation du *Collegium Russicum*. Après un premier voyage en U. R. S. S., il est secrètement sacré évêque d'Ilion le 29 mars 1926 et peut, au cours de deux autres voyages, exercer incognito les fonctions épiscopales. En mars 1934, il démissionne de ses charges romaines et se retire au collège S.-Michel de Bruxelles. A partir de 1938 il se renferme dans une retraite totale, à l'ombre d'un noviciat de la Compagnie.

Dès le temps de ses études théologiques et plus encore de son professorat, il avait en vue le rapprochement avec l'Église orientale auquel il travailla davantage dès son arrivée à Rome. On lui doit le premier ouvrage consacré par un catholique français au théologien russe, précurseur de l'union, V. Soloviev (1913). Son traité de la Trinité, où la théologie positive tient une place de choix, révèle déjà la vaste culture de l'auteur, polyglotte, et sa prédilection pour l'Orient, dont les Pères et les théologiens, même dissidents, attirent sa sympathie (les cappadociens y sont lavés du reproche de néo-nicéanisme). La *Théologie du révélé*, préfacée par le cardinal Mercier, ouvre de larges horizons, même à des laïcs soucieux de culture, pour qui c'est une introduction à la théologie.

Mais l'œuvre capitale de M. d'Herbigny est un traité considérable *De Ecclesia*, en deux volumes très denses, parus en 1920 et 1921, et qui fit grand bruit à l'époque. C'est un livre précurseur tant par la richesse insolite de sa documentation scripturaire et surtout patristique que par l'ampleur de ses vues et sa préoccupation œcuménique. On y perçoit, de plus, une ferveur et une note concrète jusque-là étrangère aux manuels. L'auteur part du fait même de l'Église, Corps mystique du Christ, génératrice d'unité et de sainteté, et l'apologétique n'y est que surabondance d'une théologie étonnamment riche. On le sent, de plus, continuellement soucieux de tendre la main aux Orientaux, qu'il connaît parfaitement et traite avec délicatesse. On trouvera dans *L'Ami du clergé* de 1921 et surtout de 1922 un éloge qui place cet ouvrage au premier rang des livres théologiques de cette période.

L'activité ultérieure de M. d'Herbigny l'éloigna des travaux scientifiques et ses charges purent amoindrir la souplesse de ses efforts œcuméniques. Mais on lui doit d'être comme le second fondateur de l'Institut pontifical oriental, et d'avoir contribué pour une large part à la création du *Russicum*. C'est lui qui fonda en 1923 les *Orientalia Christiana*.

Voir : *Sur le second « Qui sunt undique » de S. Irénée*, dans *Rev. bénédictine*, 1910; *Un Newman russe : V. Soloviev*, Paris, 1911; *De Deo Patre et Filio et Spiritu Sancto*, Enghien, 1915; *De Deo peccata dimittente*, Enghien, 1917; *Theologica de Ecclesia*, 2 vol. in-8°, Paris, 1920, 1921 (3e éd. 1928); *Prudens sexdecim linguarum confessarius*, nombr. éd., Paris; *La théologie du révélé*, Paris, 1921; *L'assistance des SS. Anges*, dans *Biblioth. des Exercices*, n° 61-62, Enghien et Paris; *L'anglicanisme et l'orthodoxie gréco-slave*, Paris, 1922; *Pâques 1926 en Russie soviétique*, Paris, 1926, traduit en plusieurs langues; *Le front antireligieux en Russie soviétique*, Paris, 1930; *La guerre antireligieuse en Russie soviétique*, Paris, 1930. — Dans les *Orientalia Christiana* : *L'unité dans le Christ* (I), 1923; *La vraie notion d'orthodoxie* (VII), 1923; *L'âme religieuse des Russes d'après leurs récentes publications* (XI), 1924; *L'aide pontificale aux enfants affamés de Russie* (XIV), 1925; *Après la mort du patriarche Tykhôn* (XV), 1915; *Pour l'unité chrétienne : croire en Jésus-Christ* (XVII), 1925; *L'aspect religieux de Moscou en déc. 1925* (XX), 1926; *De Oriente bibliographica* (1926); *L'Islam naissant* (LI), 1929; *Évêques russes en exil* (LXVII), 1931.

H. BEYLARD, S. J.

Primauté du pape, XIII, 278, 339, 343; sur S. Irénée, VII, 2431. — Théologie du révélé, IX, 741. — Propagation du christianisme, XIII, 694. — Institution du pouvoir sacerdotal, XI, 1201. — Visites : en Roumanie, XIV, 88; — au patriarche d'Alexandrie, 100. — Vladimir Soloviev, 362; — évêques russes en exil, 367. — Sainteté de l'Église, 853, 860; — unité de l'Église, XV, 2193, 2219, 2221, 2230 (bibl.). — *Tables*, 1121.

HERBORD DE MICHELSBERG († 1168). — Nombre septénaire des sacrements et notion de la pénitence, XII, 913.

HERBORN (Nicolas Ferber de). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VI, 2205.

Voir O. Van der Vat, *Collectanea franciscana neerlandica*, II, 1931, p. 395-425; E. Kurten, *Franz Lambert von*

Avignon und Nikolaus Herborn in ihrer Stellung zum Ordensgedanken und zum Franziskanertum im besonderen, dans *Reformationsgeschichtliche Studien und Texte*, 72, Munster, 1950; A. Duval, dans *Catholicisme*, v, 634.

HERBRAND (J.). — Luthérien de la fin du xvi[e] s., combattu par Grégoire de Valencia, xv, 2467, 2469, 2470, 2492, 2493.

HERCULE D'ESTE, duc de Ferrare. — Son intervention (1477) en faveur de l'immaculée conception, vii, 1122.

HERDER (Benjamin). — Et le *Kirchenlexikon*, xv, 3537.

HERDER (Johann-Gottfried). — Poète, philosophe, théologien allemand (1744-1803). Notice bio-bibliographique dans *D. B.*, iii, 605. — Cité : sur le panthéisme, xi, 1869; — le problème synoptique, xiv, 3007; — l'expérience religieuse, v, 1798; — Cantique des Cantiques, ii, 1675; — réhabilitation de la mystique protestante, viii, 2328.

HÉRÉDITÉ. — Larousse définit l'hérédité : « l'ensemble des caractères et des propriétés de la masse vivante initiale qui est le point de départ d'un nouvel être ». La théologie s'en inquiète au point de vue de la *responsabilité morale*. C'est à ce point de vue qu'on s'en tiendra ici :

H. et responsabilité, ix, 683; cf. xi, 2217 : hérédité passionnelle; — et responsabilité, 2225-32, 2236. — H. et conscience morale, iii, 1166; — et l'acte volontaire, xv, 3303-04. — H. et traducianisme, 1360; cf. i, 1315. — H. du péché originel, cf. *Péché originel*. — *Catholicisme*, v, 635-39.

HEREFORD (Nicolas de). — Un des chefs du parti lollard à Oxford, v, 1321. — Propositions soumises à leur acceptation, 1321-22; cf. 1403-05. — Pénalité portée contre H., xv, 3589, 3590; cf. ix, 918. — son biblicisme, xv, 3594. — Sa rétractation et sa conversion chez les chartreux, 3608.

HÉRÉSIARQUE. — Notions [A. Michel], vi, 2207. — 1. Définition, 2207; cf. (sur l'index institué contre leurs doctrines), xv, 1455, 1486. — 2. Législation canonique, vi, 2207, 2243; — dogmatisants, 2254; — livres condamnés par lettres apostoliques, 2249. — Voir *Hérésie*.

Les principaux hérésiarques seront indiqués dans la liste signalant les hérétiques nommés dans le *D. T. C.*, cf. *infra*, 2054.

HÉRÉSIE, HÉRÉTIQUES. — Étude générale [A. Michel], vi, 2208-57. (Les indications historiques n'ont pas été envisagées dans l'article, on les trouvera *infra*, au § IV, complémentaire.)

I. Problème dogmatique : hérésie doctrine. — 1° *Étymologie*, vi, 2209-11.

2° *Définition et conditions*. — *a)* Opposition directe, immédiate, contradictoire à une vérité explicitement ou implicitement, mais formellement révélée, vi, 2211-14; iv, 1575-76; v, 1869 sq.; — révélation supposée par la foi, vi, 132-36; cf. *Tables*, 1543-45. — *b)* Opposition à la vérité révélée, proposée comme telle par l'Église, vi, 2214-15; iv, 526, 1576, 1595-96, 2198; vi, 163-71; xv, 2681; cf. ii, 2105, 2106 et *Tables*, 1013, 1122 (objet de l'infaillibilité), 1547. — *c)* Doctrines proches de l'H., ii, 2106; v, 446; vi, 2215, 2228-29; xv, 2682. — *d)* H. et progrès du dogme, iv, 1611-14; xiii, 977; xiv, 543-44; xv, 1295 (S. Augustin), 1345 (Billot).

Sans vouloir préciser le sens de I Cor., xi, 19, *oportet hæreses esse*, on peut en conclure que les divisions doctrinales ont, dans l'ordre providentiel, une utilité réelle : affermissement des fidèles dans leur foi, progrès occasionnel du dogme. On le remarquera surtout en ce qui concerne les hérésies trinitaires, christologiques, pélagienne et semipélagienne, prédestinatienne, etc.; cf. vii, 1915-16, apostolat occasionnel de l'hérésie.

II. Problème moral : hérésie péché. — 1° *Matière*, vi, 2215-16; *Tables*, 1579.

2° *Acte*. — 1. Psychologie, vi, 2216; cf. v, 446. — *a)* Jugement erroné concernant la règle de foi (négation ou doute volontaires), vi, 2216-18; cf. Doute et foi, iii, 425, 1737; iv, 1815-16; v, 618; *Tables*, 1035; — trois conclusions, vi, 2218-19; cf. ii, 1011 (erreur de fait et bonne foi); xiii, 678 (profession simulée de religion fausse); — *b)* jugement erroné commandé par la volonté, vi, 2219; cf. v, 444-45; vi, 434; — volonté et bonne foi, ii, 1011-14, 1018; cf. vi, 286 sq., 347-48; vii, 1727; *Tables*, 209-10. — 2. Moralité : H. formelle et H. matérielle, vi, 2219-20; — condition de l'H. formelle, 2220; — excuse de l'ignorance (invincible, vincible, non affectée ou affectée), 2220-21; vii, 1931-32; acte requis dans l'H. formelle, vi, 2222; — pertinacité, 2222-23; cf. can. 1325, § 2, *infra*; vi, 2243-44; cf. 170; vii, 1825 et *Contumace*, *Tables*, 811. — 3. Gravité. — *a)* Relativement aux autres espèces d'infidélité, vi, 2223; cf. i, 1604-05; vii, 1932-33; — aux autres péchés, vi, 2223-24, 2226-27; — en lui-même, 2224.

3° *Sujet*. — *a)* Le baptisé, vi, 2225; vii, 1932; ix, 894; xiii, 625; cf. i, 1603; can. 1325, § 2, *infra*; vi, 2243. — *b)* Catéchumènes, vi, 2225; — l'Église ne peut les juger, bien qu'ils aient la foi, iv, 2161, 2163; viii, 1352; cf. xii, 1089 (Trente, sess. xiv, c. ii). — *c)* Non baptisés qu'on croit baptisés, vi, 2225-26; — pour justifier la présomption du baptême, xiii, 135 (présomption) et v, 2291 (fiction dans les sacrements).

4° *Effets*. — 1. Par rapport à l'âme de l'Église. — *a)* Perte de la grâce sanctifiante, vi, 313, 2226; cf. ii, 2233; vi, 1630; xv, 2794; *Tables*, 1855; — *b)* destruction de la vertu de foi, vi, 369, 2226; vii, 1727, 1931-32; cf. i, 1604-05; xv, 2794; — de la vertu d'espérance, par une présomption hérétique, xiii, 132; — *c)* possibilité (?) d'hérésie matérielle chez le catholique, vi, 2227; cf. 286-329; *Tables*, 209-10 (note). — 2. Par rapport au corps de l'Église, exclusion par H. notoire, vi, 2228; iv, 2160, 2170; — cas des H. occultes, 2162-63. — 3. H. et corps mystique, viii, 1351-52.

5° *Péchés connexes*. — 1. Impliquant la faute d'H. : apostasie, i, 1604; — H. compliquée de schisme, vi, 2228; cf. xiv, 1287 (S. Paul), 1289 (S. Cyprien), 1290-92 (S. Augustin), 1297-98 (concile [382] de Constantinople et lettre de S. Basile); le *schisma mixtum*, 1303-04. — 2. A proprement parler connexes. — *a)* Adhésion aux doctrines dangereuses, refus d'obéissance aux congrégations romaines, vi, 2228-29; cf. ii, 2106-07; iii, 1110; iv, 2196-98; *Tables*, 1122-24; — *b)* négligences coupables, imprudence, vi, 313-14, 2230; xv, 2794-95.

6° *Règles de morale*. — 1. Communication *in divinis* : *a)* passive, différentes applications, vi, 2330-32; — sur l'application de la messe aux H., vi, 941; x, 1311-13, 1314-16 (voir la correction aux *Tables*, 1354); — *b)* active, différentes applications (réception et administration des sacrements, participation au culte, assistance aux offices, etc.), vi, 2232-35; x, 1792; xiv, 639; *Tables*, 647. — 2. Coopération matérielle au culte H., vi, 2235. — 3. Œuvres interconfessionnelles. — *a)* Syndicats, 2236-37; directives de Léon XIII, 2237; ix, 355-56; de Pie X, vi, 2238-39; xii, 1735-36; — *b)* hôpitaux, vi, 2239 (diverses applications); — *c)* écoles, 2240-43; xiv, 1675-79; cf. iv, 2084-85; *Tables*, 1186. — Résumé de tout l'ensemble, xv, 1213-15.

III. Problème canonique : hérésie délit. — 1° *Notion et extension*. — *a)* H. délit, extérieurement manifestée (can. 1325, § 2), vi, 2242-44; cf. iv, 258; xii, 624-25. — *b)* Extension aux suspects d'H., vi, 2244 (can. 2316); — énumération

des suspects d'H., 2244; — y ajouter : propagateurs et défenseurs de doctrines connexes à l'H. (can. 2317), 2247-48; éditeurs, défenseurs, lecteurs, détenteurs de livres hérétiques (can. 2318, § 1), 2248; VII, 1572; simonie, XIV, 2159. — *c)* Dénonciation des H., IV, 419.

2° *Peines ecclésiastiques.* — En principe, compétence du S.-Office, III, 1111; XI, 951-55; *Tables*, 827. — *a)* Hérétiques (can. 2314, § 1), VI, 2245-46; cf. I, 1069 (const. *Apostolicæ Sedis*); VII, 2560, 2564 (infamie, irrégularité); XII, 655 (excommunication, *speciali modo* réservée). — *b)* Suspects d'H. (can. 2315) : indications générales, 2246-47; cf. IV, 419; XIV, 2159 (application aux simoniaques). — Cas spéciaux : profanation des saintes espèces (can. 2320), 2247; cf. XII, 654-55 (excommunication *specialissimo modo* réservée), 657 (infamie); *Tables*, 1458; — communication *in divinis* (mariage, baptême, éducation des enfants, can. 2319, § 1, 1°-4°), VI, 2244, 2246; XII, 655 (excommunication réservée à l'Ordinaire); — sur les témoins au mariage, XIII, 750; — réception des ordres sacrés des mains d'un hérétique (can. 2372), suspense *a divinis*, réservée au S.-Siège, VI, 2247; XII, 656; XI, 1400; — appel des décisions du pape au concile général (can. 2332), excommunication *speciali modo reservata*, VI, 2247; XII, 655; *Tables*, 234; — interdit sur les personnes morales, VII, 2284; cf. I, 1614, 1616 *(Apostolicæ Sedis)*. — *c)* Défenseurs d'une erreur ou d'une doctrine proche de l'H. (can. 2317), VI, 2248. — *d)* Éditeurs, défenseurs, lecteurs de livres hérétiques ou schismatiques (can. 2318, § 1), 2249; VII, 1578; XII, 655 (ancienne législation dans *Apostolicæ Sedis*, I, 1614 [n. 2], 1609). — *e)* Sur le refus de sépulture ecclésiastique (can. 1240), VI, 2250; XIV, 1897, 1898; — excommunication *latæ sententiæ*, non réservée pour ceux qui contraignent à donner la sépulture ecclésiastique aux H. notoires ou aux excommuniés et interdits nommément (can. 2339), VI, 2250-51; cf. I, 1615, 4°, 1; XIV, 1901-02; — interdit pour ceux qui spontanément accordent cette sépulture (même canon), VI, 2251; VII, 2284; XIV, 1902.

3° *Absolution des hérétiques.* — 1. Au for interne et au for externe : *a)* distinction des deux fors, VI, 526; — *b)* conditions de l'absolution au for interne, 2551-53; cf. I, 732-33; II, 2132-35 (can. 2254, *Tables*, 1052); XII, 647 (texte); — pouvoirs spéciaux de la S. Pénitencerie, 1155-56; — *c)* absolution au for externe, VI, 2253; cf. II, 2134 (can. 2314, § 2, *Tables*, 1053; texte, VI, 2253-54). — 2. Ministre : *a)* dans des conditions spéciales (can. 2314), VI, 2254; — *b)* ministre normal au for externe, l'Ordinaire, 2254; — pouvoirs spéciaux, *supra* et XII, 1155-56; — *c)* cause non déférée au for épiscopal, VI, 2254; — pouvoir des cardinaux, 2254-55. — Manière d'absoudre au for externe, 2255; cf. I, 752.

IV. INDICATIONS HISTORIQUES. — 1° *Auteurs chrétiens de l'âge patristique ayant signalé et combattu des hérésies :* N. T. : S. Paul, XV, 1064-68; S. Pierre, XII, 1776, 1777-78; S. Jude, VIII, 1673; S. Jean, 584-85; cf. *Docétisme*, IV, 1485; cf. *infra*, 3°. — Pères apostoliques, I, 1645-47. — Pères apologistes, 1587-92.

Nommément : *IIe s. :* Hégésippe, VI, 2118; — S. Ignace d'Antioche, IV, 2120; VII, 699-701, 710-11; — Aristide, I, 1865; — S. Justin, IV, 2121; VIII, 2238-39; — S. Irénée, IV, 2122-23; VII, 2400-03, 2414-15. — *IIIe s. :* Clément d'Alexandrie, III, 148-49; IV, 2124; — Origène, 2124; XI, 1510-11, 1553; — Tertullien, IV, 2123; XV, 135; — S. Hippolyte, VI, 2493-96; — S. Cyprien, III, 2459, 2461-62; IV, 2125; — Victorin de Pettau, XV, 2885. — *IVe s. :* S. Athanase, I, 2157-59, 2160-61; IV, 2126; — S. Basile, II, 448-49; — Eusèbe de Césarée, V, 1529; — S. Épiphane, 363-64; — Victorinus Afer, XV, 2904-05, 2938; — S. Optat de Milève, IV, 2127; XI, 1080-82; — S. Hilaire, IV, 2126; VI, 2404-06; — S. Jérôme, VIII, 914-18; — S. Philastre, XII, 1398; — S. Augustin, I, 2277-84, 2292-2300 *(passim)*; IV, 2127; — le poète Prudence, dans *Apotheosis*, XIII, 1077. — *Ve s. :* Théodoret, XV, 315; — S. Avit, I, 2642-43; — S. Vincent de Lérins, XV, 3045; — S. Fulgence, IV, 2158; VI, 969-70; — S. Isidore de Péluse, VIII, 92; — « Prædestinatus », XII, 2775-78. — *VIe s. :* Théodore de Raïthou, XV, 283. — *VIIIe s. :* S. Jean Damascène, VIII, 697, 699-701. — *XIe s. :* Euthymius Zigabène, V, 1577-78.

On ne relève pas les noms des auteurs postérieurs à l'âge patristique, les controverses portant sur des hérésies particulières, auxquelles on devra se référer.

2° *Hérésies et hérétiques possédant un article dans le D. T. C.* — (Par ordre alphabétique; les noms des auteurs en italique.)

Abrahamites, I, 118 *(Abraham* ou *Ibrahim)*; — abrahamites, 118; — abstinents, 277; — acaciens (ariens), 290 *(Acace de Césarée)*; — acéphales (eutychiens), 308; — *Adalbert*, 367; — adamites, 391; — Adélophages, 394; — *Adimantus*, I, 398; — adoptianisme *(Élipand)*, 403, 413, 418; *Tables*, 37-38; — adventistes, 512 *(Miller)*; — *Æpinus*, 514; — *Aerius*, aériens, 515; — *Æschines*, montaniste, 516; — *Aetius*, 516; — *Affelmann*, luthérien, 517; — agnoètes (diverses sectes), 586-89; *Tables*, 57; — *Agricola* (Jean), luthérien, 632; — *Agricola Pelagianus*, 634; — agymniens, 641; — albanais, 658; — *Alber* (Érasme), luthérien, 660; — albigeois, 677; *Tables*, 554; — *Alexander* (Archibald), 708; — *Alexandre de Hiérapolis*, 766; — *Alger* (Guillaume), 828; — *Allix* (Pierre), 894; — *Allut* (Jean), camisard, 895; — aloges, 898; — *Alsted* (Jean), 923; — *Althamer* (André), 924; — *Alting* (Jean), réformé, 924; — *Amama* (Sixtin), 934; — *Amaury de Bène*, almariciens, 936-38; — amour (frères de l'), anabaptistes, 1120; — *Amsdorf* (Nicolas d'), 1123; — *Amyraut* (Moïse), 1126; — anabaptistes, 1128; — *Ancillon* (David), 1172; — *Andrews* (Lancelot), anglican, 1186; — anglicanisme, 1281; — *Anien* (pélagien), 1303; — anoméens, 1322; — anthropomorphites, 1370 (cf. audiens); — antidicomarianites, 1378; — antinomisme (gnostiques et protestants), 1391; — antitactes (gnostiques), 1441; — antitrinitaires, 1441; — Aphtartodocètes, 1463; — Apocalypse (chevaliers de l'), 1498; — *Apollinaire*, apollinaristes, 1505-06; — apostoliques, 1631-32; — apotactiques, 1646; — aquariens, 1724; — Archontiques (gnostiques), 1769; — *Aretius* (Benoît), 1775; — arianisme, *Arius*, 1779; *Tables*, 256; — *Arminius* (Hermanns), calviniste; arminiens, 1968-70; — *Arnaud de Brescia*, arnaldistes, 1972, 1974; — *Arndt* (Jean), luthérien, 1983; — *Arnold* (Geoffroy), luthérien, 1987; — *Arnold* (Nicolas), calviniste, 1987; — *Artémon*, 2022; — artotyrites (montanistes), 2035; — astates, 2141; — attingants, 2222; — *Aubertin* (Edme), 2263; — audiens, *Audius*, anthropomorphites, 2265; — averroïsme, *Averroès*, 2028.

Baanès, baanites, manichéisme paulicien, II, 2; — *Bachkine* (Matthieu), hérésie judaïsante russe, 6; — bagnolais, 33; — *Baier* (Jean-Guillaume), protestant, 35; — barbélites, 382; — *Barbeyrac* (Jean), protestant, 385; — *Bardesane*, bardesanites, 391, 398; — barsaniens, monophysites, 429; — *Basile d'Ancyre*, arien, 461; — *Basilide*, gnostique,

465; — *Basire* (Isaac), anglican, 475; — *Bayle* (Pierre), 484; — *Beausobre* (Isaac de), calviniste, 520; — beghards, 528; — *Bérenger de Tours*, 722; — *Bèze* (Théodore de), luthérien, 807; — *Boèce de Dacie*, 923; — *Boehme* (Jacques), boehmistes, 924; — bogomiles (gnostiques), 986; — bohèmes (frères), 931; — *Bolingbrocke*, 947; — *Bonjour* (frères), 1008; — *Bonose*, 1027; — borboriens, borborites, gnostiques, 1032; — *Brentius*, *Brenz*, 1128; — *Brown* (Robert), et brownistes, 1138; — *Bruno* (Giordano), 1148; — *Bruys* (Pierre de), 1151; — *Bucer* (Martin), luthérien, 1161; — *Buddas* (manichéen), 1166; — bulgares, 1174; cf. *Tables*, 455 (bogomiles); — *Bull* (Georges), anglican, mais bien près de l'orthodoxie catholique, 1242.

Cagots, II, 1302; — caïnites, 1307; — *Calixte* (Georges), luthérien, 1362; — calixtins (hussites), 1364; — *Calov* (Abraham), luthérien, 1376; — *Calvin* (Jean), 1377; — calvinistes, 1422; — *Caméron* (Jean), protestant, 1434; — *Caméron* (Richard), presbytérien, caméroniens, 1434; — camisards, 1438; — *Cantor* (Gilles), 1681; — *Capiton* (Wolfang), protestant, 1692; — capuciés, 1695, 1696; — *Carlostadt*, 1750; — *Carpocrate*, 1800; — *Cassien* (Jules), 1829; — cathares, 1987; — célicoles, 2088; — *Celse*, 2090; — *Cerdon*, 2138; — *Cérinthe*, gnostique, 2151; — *Chalmers* (Thomas), presbytérien, 2211; — *Chatel* (Ferdinand-François), 2339; — Chatzinzariens, hérétiques arméniens, 2350; — *Chemnitz*, luthérien, 2354; — chercheurs, 2360; — chrétiens ou christians (baptistes), 2414; — christolytes, 2417; — christo-sacrum, 2419; — Circoncellions, 2513; — *Clarke* (Adam), méthodiste, III, 1; — *Clarke* (Samuel), anglican, 2; — *Claude*, évêque de Turin, nie le culte des images, 12; — *Claude* (Jean), calviniste; — *Clément l'Écossais*, 200; — *Cléobius*, gnostique, 223; — *Collins* (Anthony), déiste, 367; — collyridiens, 369; — *Colorbasus*, gnostique, 378; — communistes, 596; — concoréziens, cathares, 779; — condobaudites, monophysites, 814; — condormants, 815; — *Conon*, cononites, 1153; — consciencieux, 1174; — contreremontrants, 1670; — *Coornhert* (Théodore), 1770; — corrupticoles, monophysites, 1911; — *Cosor*, hérétique russe, 1917; — cotereaux, 1924; — cottions, 1929; — *Coxam* (Hercule), 2007; — *Craig* (Jean), protestant, 2010; — *Cranmer* (Thomas), anglican, 2026; — *Cremer* (Bernard), protestant, 2323; — crypto-calvinistes, 2396; — *Crisp* (Tobie), anglican, 2329; — cyrénaïques, 2276; — *Cyrus* d'Alexandrie, monothélite, 2582.

Damien d'Alexandrie et damianites, coptes monophysites, IV, 39; — danseurs, 134; — *Darby* (John Nelson) et darbystes, 144; — *Daubanton* (Jeanne), 147; — *David-George* (Joris), 152; — *David de Dinan*, 157; — déchaussés, 182; — déisme, 232; — *Démétrius de Lampe*, 265; — diacrinomènes, 732; — dimœrites (apollinaristes), 1357; — *Dioscore* d'Alexandrie, 1369; — dissenters (anglais non conformistes), 1440; — docètes, 1480; — docétisme, 1484; — *Dodwell* (Henry), anglican, 1510; — *Dodwell* (Henry), déiste, 1511; — *Dœllinger* (à la fin de sa vie), 1512; — *Dominis* (Marc-Antoine de), 1668; — *Donat*, donatistes, 1689, 1701; — *Dosithée de Jérusalem* (antilatin), 1788; — doukhobors, secte russe, 1802; — *Dulcin*, apostolique, 1859; — dunkers, secte baptiste, 1864; — *Duvergier de Hauranne*, abbé de S.-Cyran, fondateur du jansénisme, 1967.

Ébionites (âge apostolique), IV, 1987; — elcésaïtes, 2233; — *Élipand de Tolède*, 2333; — encratites, V, 4; — *Engelbrecht* (Jean), luthérien, 121; — enthousiastes, protestants, 129; — entychites ou eutychites, 130; — *Éon de l'Étoile*, 134; — épiscopalienne (Église), 365; — *Episcopius* (Simon), arménien, 367; — esquinètes (montanistes), 829; — éternels (sataniens), 911; — éthicoproscoptes, 921; — ethnophrones, 969; — *Étienne bar Soudaïli*, panthéiste, 981; — euchites (messaliens), 1454; — *Eudoxe*, arien, 1484; — eudoxiens, 1487; — *Eunomius* de Cyzique, arien, 1501; — eunomioeutychiens, 1514; — eunuques ou valésiens, 1516; — *Euphratès le Pératique* et pérates, 1521, 1522; — *Eusèbe de Nicomédie*, semi-arien, 1539; — *Eustathe de Sébaste*, 1565; — *Eutychès*, eutychianisme, 1582; — évangélique (association et Église), 1613, 1616.

Fabricius (Jean-Albert), luthérien, V, 2063; — famille d'amour, 2070; — fareinistes (jansénistes), 2076; — *Farel* (Guillaume), 2081; — *Febronius*, 2115; — *Felgenhauer* (Paul), 2125; — *Félicien de Musti*, 2126; — *Flacius Illyricus*, VI, 1; — flagellants, 12; — *Florin*, 52; — fossariens, 614; — fraticelles (béghards hétérodoxes), 770; — frères du libre esprit, 800.

Gaïanites, monophysites, VI, 999; — gallicanisme (serait une hérésie aujourd'hui), 1096; — *Georges de Laodicée*, homéousien, 1230; — *Glas* (Jean), sectaire écossais, glassistes, 1384; — gnosimaques 1433; — gnosticisme (en général), 1434; — *Gomar*, gomarisme, 1477; — *Gotescalc* (Gottschalk), 1500; — Guillelmites, 1982.

Hélicites ou Hicètes, VI, 2358; — *Helvidius*, 2141; — hématites, 2146; — *Henri*, henriciens, 2178; — *Héraclius*, 2198; — *Héribert*, 2269; — *Hermias*, hermiosites, 2306; — *Hermogène*, hermogéniens, 2306; — hernutes (secte morave), 2311; cf. XV, 3697 (Herrnhut); — *Hiéracas* ou Hiérax, hiéraclites, VI, 2359; — *Hiéroclès*, 2382; — homéousiens, VII, 34; — hommes de l'Intelligence, 38; — *Hopkins* (Samuel), calviniste, 159; — humiliés, 311; — *Hus* (Jean), 333; — hussites, 346; — hypsistariens, 572.

Iconoclasme, iconoclastes, VII, 575; — illuminés de Bavière, 756; — incestueux, 1555; — indépendants, puritains, 1557; — irvingiens, 2566; — isochristes, VIII, 112.

Jacobel, VIII, 252; — Jacobites, 258; cf. X, 2228 (monophysisme jacobite); — *Jacques de Saroug*, monophysite (?), VIII, 300; — jansénisme (*Jansénius*), 318; voir ce mot aux *Tables*; — *Jean d'Asie*, monophysite, 752; — *Jérôme de Prague*, 986; — joséphistes ou josépins, 1547; — *Jovinien*, 1577; — *Julien d'Éclane*, pélagien, 1926; — *Julien l'Apostat*, 1942.

Knox (John), VIII, 2361.

Labadie (Jean) et labadistes, VIII, 2383, 2385; — *La Lane* (Noël de), janséniste, 2454; — *Lamilletière* (Théophile Brachet de), protestant, 2542; — *Lampetius*, euchite, 2549; — *Lasicki* (Jean), protestant, 2621; — *Lead* (Jeanne), illuminée, IX, 94; — *Leporius*, 434; — *Leyde* (Jean de), anabaptiste, 498; — *Leydecker* (Melchior), calviniste, 500; — libertins, 703; — libres (frères), anabaptistes, 707; — lollards, 910; — *Lucain* ou *Lucien*, 1002; — Lucar (Cyrille), 1002; — *Lucidus*, 1020; — lucifériens, 1044; — *Luther*, 1046.

Macédonius, macédoniens, IX, 1464; — mandéens (chrétiens de S. Jean), 1812; — Manichéisme, 1841; — *Marc Eugenicos*, 1968; — *Marc le Gnostique*, marcosiens, 1960; — *Marcel d'Ancyre*, 1993; — *Marcelline*, gnostique, marcellianites, 2003; — *Marcion*, 2009; — *Marsile de Padoue*, X, 153; — masbothéens, 254; — *Maximin*, arien, 466; — *Mélanchthon* (Philippe), protestant, 502; — melchisédéchiens, 513; — mennonites (*Menno*), 551; —

messaliens (ou euchites), 792; — méthodisme *(John Wesley)*, 1614; — *Michel Cérulaire*, 1677; — *Migetius*, 1720; — millénarisme, 1760; — modalisme, 2009; cf. 2193; — modernisme, 2009; — *Molanus*, 2081; — monarchianisme, 2193; — monophysisme, 2216; — monothélisme, 2307; cf. 8; — montanisme, 2453; — *Muggleton* (Ludowicki), sectaire anglais, Muggletonians, 2545.

Naasséniens, XI, 1; — *Nestorius*, Église nestorienne, 76, 157; — Nicolaïtes, 499; — *Novatien*, Église novatienne, 816.

Ochin, XI, 916; — *Œcolampade*, 947; — Ophites (gnostiques), 1063; — Origénisme, 1565; — *Osiander*, 1652.

Pasqualis (Martinez), martinistes, XI, 2205; — passagiens, 2206; — patarins, 2243; — paterniens, 2246; — patripassiens (modalistes), 1328; — *Paul de Samosate*, XII, 46; — pauliciens (dualistes), 56; — Pélagianisme *(Pélage)*, 675; — *Photin de Sirmium*, 1532; — *Photius*, 1536; — piétisme, 2084; *Porphyre*, 2555; — prédestinatianisme, 2803; presbytérianisme, XIII, 111; — *Priscillien*, 391; protestantisme, 850; — puritanisme, 1357; — puyséisme et ritualisme (indiqué ici non comme une hérésie, mais comme un effort de l'anglicanisme vers le catholicisme), 1363.

Quakers, XIII, 1437; — quartodécimans, 1445; — quiétisme, 1537; — Quintilliens *(Quintilla)*, 1598.

Rationalisme, XIII, 1685; — Réforme (protestante), 2020; — rhétoriens, 2654; — *Ricci* (Scipion), 2662; voir Pistoie (synode de), XII, 2134; — *Ronge* (Jean), et la secte des « catholiques allemands », 2900; — Russie, hérésie judaïsante, XIV, 249.

Sabbatiens, XIV, 430; — sabéens (sectes), 432, 436; — *Sabellius*, 438; — sampséens, 1060; — *Satornil*, 1210; — *Schleiermacher*, 1495; — *Schwenckfeld* (Gaspard) et les schwenckfeldiens, 1586; — séleuciens, 1790; — semi-ariens, 1790; — semi-pélagiens, 1796; — semi-rationalistes, 1850; — *Sergius*, 1923; — *Servet* (Michel), 1967; — *Sévère d'Antioche* (monophysisme verbal), 1988; — *Siger de Brabant*, 2041; — *Simon le Magicien*, 2130; — *Smith* (Joseph) et la secte des mormons, 2250; — socinianisme (les *Socin*), antitrinitaires, 2326; — *Staphylus* (Frédéric), 2563; — *Staupitz* (Jean), 2580; — stédingiens, 2583; — *Swedenborg* (Emmanuel), 2874.

Tanchelin, XV, 38; — *Tatien*, son hérésie, 65; — *Thémistius*, chef des agnoètes, 219; — *Théodore d'Héraclée*, du parti eusébien, 232; — *Théodore de Pharan*, monénergiste, 279; — *Théodore de Scythopolis*, isochriste, 286; — *Théodose d'Alexandrie*, monophysite, 325; — *Théognoste*, erreurs trinitaires, 335-36; — théosophie, 540; — Trinité : doctrines antitrinitaires, 1772, 1790-1806; — trithéisme, 1860; — turlupins, 1931; — *Tyrrell* (Georges), 2016.

Ubiquisme, XV, 2034; — *Ulfila* (apôtre arien des Goths), 2048; — unitariens, 2162; — unité de l'Église, thèses protestantes, 2216.

Valentin, gnostique, XV, 2497; disciples, 2513-19; — *Valentin*, apollinariste, 2519; — *Vaucel* (Louis-Paul du), janséniste, 2585; — vaudois, 2586; — *Vermigli* (Pierre), ou Pierre Martyr, protestant, 2693; — vieux-catholiques, 2980; — *Vigilantius*, 2992; — *Vintras* (Pierre-Eugène-Michel), illuminé et fondateur d'une secte, 3055; — *Voltaire* et le christianisme, 3452.

Wesley, X, 1615; — *Wessel*, précurseur du protestantisme, XV, 3531; — *Wyclif*, 3585.

Zinzendorf (Nicolas-Louis), restaurateur des frères moraves, 3695; — *Zwingli*, 3716; — zwinglianisme, 3745.

Des auteurs orientaux, séparés de Rome par le schisme, on n'a retenu que ceux qui se sont montrés ou favorables à l'hérésie ou particulièrement hostiles à la primauté romaine et à l'union avec l'Église latine.

3° *Coup d'œil sur la répression de l'hérésie avant le concile de Trente.*

1. *Nouveau Testament.* — Notre-Seigneur avait annoncé que surgiraient de faux prophètes et de faux Christs, capables d'induire en erreur même les élus si c'était possible (Mat., XXIV, 11, 24; Marc., XIII, 22). Il recommande d'être en garde contre ces faux prophètes (Mat., VII, 15). Déjà leur action pernicieuse se fait sentir à Corinthe. Après avoir dénoncé les scissions qui s'étaient produites dans cette Église (I Cor., XI, 19), S. Paul stigmatise les faux docteurs, les « surapôtres », et met en garde contre les dangers que font courir ces faux frères, « prêchant un autre Jésus » ou un « évangile d'autre sorte » (II Cor., XI, 4-5, 13, 26). Il n'hésite pas à prononcer l'anathème : « Quand un ange du ciel vous annoncerait un évangile autre que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème ! » (Gal., I, 8). Dans les Pastorales, il recommande à Timothée et à Tite de lutter contre les faux docteurs (cf. I Tim., I, 3, 6-7; VI, 3-10; Tit., I, 10-16; II Tim., II, 14-26).

La deuxième épître de Pierre constate qu' « il y a des pseudo-prophètes dans le peuple..., des pseudo-maîtres qui introduisent des sectes de perdition » (II, 1-2). La suite du texte montre les ravages causés par eux, mais aussi le châtiment qui les attend, eux et ceux qui les suivent. La première partie de l'épître de Jude est consacrée aux menaces à l'adresse des faux docteurs (ỳ. 5-16); elle a pour but de fortifier les fidèles dans leur foi (cf. ỳ. 3). Prémunir les croyants contre l'enseignement des faux prophètes est encore un des buts de la Ire épître de Jean (IV, 2-3). Le ỳ. 6 est un avertissement sérieux : « Celui qui connaît Dieu nous écoute, celui qui n'est pas de Dieu ne nous écoute pas. A ceci nous connaissons l'esprit de la vérité et l'esprit de l'erreur. » Enfin, l'Apocalypse annonce le pseudo-prophète *qui doit s'opposer* au Christ (XVI, 13; XIX, 20; XX, 9).

2. *Pères anténicéens.* — L'opposition faite par eux aux hérésies naissantes est indiquée soit aux articles les concernant, soit à l'art. TRADITION. Rappelons ici, pour les principaux d'entre ces écrivains, les traits les plus marquants.

Parmi les Pères apostoliques : la *Didachè* met en garde quiconque veut détourner le croyant du chemin de la doctrine; car son enseignement serait en dehors de celui de Dieu (VI, 1). Cf. I, 1685. — L'épître de *S. Clément* aux Corinthiens affirme le droit et le devoir de l'évêque de Rome de rétablir l'ordre troublé dans les Églises particulières (c. V), aussi bien dans la doctrine que dans la discipline (cf. III, 53). — Comme la *Didachè*, le *pseudo-Barnabé* demande aux fidèles de « garder ce qu'ils ont reçu, sans rien retrancher, sans rien ajouter » (XIX, 11). « La voie des ténèbres s'oppose à celle de la lumière; il faut suivre l'une en évitant l'autre » (cf. II, 418). — *S. Ignace d'Antioche* dénonce, lui aussi, les « faux docteurs » (*Ad Smyrn.*, VII, 1). Ils se séparent de l'évêque et sont mis hors de l'Église (*Ad Philad.*, III, 3; cf. VI, 741). — Dans sa lettre aux Philippiens, *S. Polycarpe* donne des précisions sur ceux qui induisent en erreur et qu'il faut éviter (VI; cf. XII, 2518). — A une époque où le charisme de prophétie avait ses contrefaçons, *Hermas* met en garde les fidèles contre les faux prophètes, exploiteurs de la crédulité publique (*Mand.*, XI, 1-4, 7-10; cf. VI, 2281).

Chez les controversistes : *S. Justin* se sépare avec horreur des hérétiques : il nomme les principales sectes gnostiques (*Dial.*, XXXV, 2, 4-6). Ce qui doit compter pour le fidèle, c'est la tradition qui vient des apôtres et qui est fondée sur la doctrine du Christ (cf. VIII, 2251). — Contre les hérésies, *S. Irénée* rappelle que le dépôt reçu des apôtres et conservé dans l'Église a pour garantie de son authenticité la succession ininterrompue des évêques et des presbytres. On a relevé (cf. XV, 1265) trois conclusions, montrant qu'en fin de compte « l'enseignement de l'Église reste la norme de la vérité ». — Aux hérétiques, *Tertullien* oppose la preuve de la « prescription ». « L'Église possède les Écritures; cela suffit, puisque les hérésies lui sont postérieures, elles ne sauraient légitimement les réclamer, les expliquer, les mettre à leur service » (cf. XV, 146). — *Clément d'Alexandrie* insiste sur le caractère ecclé-

sial de la tradition. S'écartant de cette tradition, les hérétiques abandonnent l'Église (cf. xv, 1269). — Comme son maître, *Origène* enseigne que la foi de l'Église est une doctrine transmise par succession à partir des apôtres (cf. xi, 1509-11). Aux docteurs (didascales) revient la charge d'instruire les fidèles et de défendre leur foi contre les attaques de l'hérésie. Cet office appartient aux prêtres, mais surtout à l'évêque; car c'est aux « princes de l'Église qu'il appartient de juger en dernier ressort la cause de l'hérésie » (cf. xv, 1270).

Ces brèves indications permettent de conclure qu'aux premiers chrétiens, c'est surtout la fuite de l'hérésie qui est recommandée : pas de communication aux péchés d'autrui (cf. vii, 1309).

3. *L'action des conciles.* — Mais déjà, les évêques ont tellement conscience de leur rôle doctrinal en face de l'hérésie, qu'ils sentent le besoin de se réunir pour s'opposer aux erreurs menaçantes et excommunier leurs fauteurs. Citons, dès le IIe s., les conciles (synodes d'Hiérapolis et d'Anchiale) contre Montan et ses adeptes (cf. Hefele-Leclercq, i, 128), x, 2358; les conciles réglant la date de la célébration de Pâques (Hefele-Leclercq, i, 133), xi, 1948-52.

Au IIIe s., l'ancien synode de Carthage, réuni par Agrippinus pour déclarer nul le baptême conféré par les hérétiques; celui, en Orient, d'Iconium, sur le même sujet (vers 230); peu après, le synode de Lambèse en Numidie, où quatre-vingt-dix évêques jugent le cas de l'hérétique Privatus; le concile de Bosra (en 244), réuni au sujet des erreurs de l'évêque Berylle, patripassien (cf. Hefele-Leclercq, i, 154-63). Dans la seconde moitié du IIIe s., tant à Rome qu'à Carthage, le schisme de Novatien provoque la réunion de conciles (251) et, peu après, trente-sept évêques réunis autour de S. Cyprien confirment la déposition de deux évêques espagnols, Basilides et Martial, convaincus d'apostasie (cf. Hefele-Leclercq, i, 165-72).

Nous passons sur les synodes de Carthage relatifs au baptême conféré par les hérétiques et sur quelques autres réunions de moindre importance pour arriver aux synodes d'Antioche, rassemblés à l'occasion de l'hérésie de Paul de Samosate (voir i, 1433; xii, 46-47; Hefele-Leclercq, i, 195).

Avant d'arriver à l'époque de la liberté de l'Église, il faut encore citer, au début du IVe s., plusieurs conciles, qui durent sévir contre l'hérésie et les hérétiques : à Alexandrie, en 303, Pierre, archevêque de cette ville, fait déposer par un concile Meletius, convaincu d'avoir sacrifié aux idoles et auteur d'un schisme (cf. x, 531; i, 801); à Elvire, un synode règle la situation des chrétiens ayant sacrifié aux idoles (vers 300) (cf. iv, 2378); le schisme donatiste provoque plusieurs synodes dont l'épilogue eut lieu à Rome (313), où un concile donna raison à l'évêque Cécilien de Carthage, déposé par un conciliabule donatiste (cf. iv, 1702, 1704). Le concile d'Arles de 314 légifère non seulement sur le schisme donatiste, mais encore veut résoudre la controverse pascale, la question du baptême des hérétiques et promulgue diverses prescriptions disciplinaires (cf. iv, 1704-05; Hefele-Leclercq, i, 211-98). De graves questions disciplinaires occupent encore les conciles d'Ancyre (cf. i, 1173; *Tables*, 723).

4. *Le concours du pouvoir impérial.* — L'édit de Constantin ouvre une ère nouvelle : le pouvoir civil va prêter son appui aux conciles dans la répression de l'hérésie. Mais — contraste très humain — quand le pouvoir civil est orienté vers l'hérésie ou entend favoriser des compromis peu orthodoxes, c'est le contraire qui se produit : l'histoire des controverses trinitaires et christologiques en fournit plus d'un exemple.

Pour nous en tenir aux plus importants de ces conciles, citons dans la crise arienne : concile de Nicée (325), i, 1794; xi, 399; cf. Hefele-Leclercq (= H.-L.), i, 386; — concile d'Antioche *in encæniis* (341), i, 1434, 1809; H.-L., i, 702; — concile de Sardique, i, 1812; xiv, 1109; H.-L., i, 737; — conciles de Sirmium : Ire formule (351), i, 1818; xiv, 2176; H.-L., i, 852; 2e formule (357), i, 1823; xiv, 2178; H.-L., i, 899; 3e formule (359), i, 1825; xiv, 2181; H.-L., i, 908; 4e formule (359), i, 1826; xiv, 2181; — concile de Rimini (359), i, 1827; xiii, 2708, 2709; et de Séleucie (359), i, 1828; xiv, 1786-90; H.-L., i, 929; — synode d'Alexandrie (362), i, 802, 1832-34; H.-L., i, 963; — concile œcuménique Ier de Constantinople (381), i, 1844; iii, 1227; ix, 1474; H.-L., ii, 1-48. — Pour un aperçu plus complet, voir *Tables*, 256-260, 659, 692, 740, 743, 735, 741, 690, 660.

Dans les controverses christologiques, les interventions impériales, parfois en sens contradictoire, peuvent se constater. Citons encore ici les conciles les plus importants, possédant une notice spéciale dans le *D. T. C.* : concile d'Éphèse (431), v, 137; xi, 109; H.-L., ii, 219; *Tables*, 660; — IIe concile (brigandage) d'Éphèse (449), *Tables*, 713; H.-L., ii, 555-630; — concile de Chalcédoine (451), ii, 2190; H.-L., ii, 649-857; *Tables*, 661-68; — IIe concile de Constantinople (553), iii, 1231; avec son complément, l'affaire des Trois-Chapitres, xv, 1868; H.-L., iii, 1-156; *Tables*, 663-64; — IIIe concile de Constantinople (680), iii, 1259; H.-L., iii, 472; précédé de l'*Ecthèse* d'Héraclius et du *Type* de Constant II; cf. x, 2320; xv, 1945 et Martin Ier; et le concile de 649, x, 182-94; *Tables*, 664-65, 717-18.

Ces vicissitudes de la doctrine se retrouvent encore dans la question du culte des images. Voir Iconoclasme, vii, 584-87; concile d'Hiéra (adversaire du culte), 581-84; *Tables*, 715; IIe concile de Nicée (786) promulguant la doctrine catholique, xi, 417-41; *Tables*, 665; réaction de Charlemagne au concile de Francfort (794), vi, 712-20; *Tables*, 714; cf. H.-L., iii, 741-804; 695-705, 1045-60, 1240-46.

5. *Répression de l'hérésie par la déposition et la dégradation des clercs coupables.* — Dès les premiers conciles, la peine de déposition de l'évêque ou du prêtre hérétique était prononcée. Le fait le plus saillant est la déposition de Nestorius au concile d'Éphèse.

Le crime d'hérésie, sous ses différentes formes, devient ainsi, dans le droit public de l'Église, un motif de déposition : aux premiers temps de l'Église, sous la forme de participation aux sacrifices païens (iv, 474); après les persécutions, sous la forme de communication *in sacris* avec les Juifs (474-75); mais, plus directement, c'est l'hérésie et le schisme proprement dits (475); enfin, assimilée à l'hérésie, la *simonie* (477). Ainsi, dans les premiers siècles, sont déposés les clercs traditeurs qui renoncent à leur dignité sacerdotale, ceux qui publient des livres *pseudépigraphes* (livres bibliques apocryphes), ceux qui altèrent la forme baptismale et blessent ainsi le dogme trinitaire (479). Du VIIe au XIIe s., la déposition frappe les simoniaques (481-82), la rébellion contre l'autorité ecclésiastique (482), l'attachement aux pratiques superstitieuses (483) et, au XIe s., tout spécialement les adeptes du néomanichéisme ou ceux qui, dans l'administration des sacrements, se guidaient d'après des principes hérétiques (483). Au XIIe s., le *Décret* de Gratien condense toute cette législation (484).

A la déposition pouvait s'ajouter la dégradation, qui, réduisant le clerc coupable à l'état laïque, le rendait passible de la peine de mort qu'infligeait « le bras séculier ». Cette peine de mort avait été édictée contre les hérétiques par les premiers empereurs chrétiens; cette législation, reprise au Moyen Age par Frédéric II, fut acceptée par les conciles et les papes, très particulièrement Lucius III, le IVe concile du Latran et Grégoire IX. C'est le début de l'Inquisition : cf. *infra* et iv, 486. Assimilée à l'hérésie comme crime pouvant entraîner la dégradation, la falsification des bulles et autres écrits pontificaux (486); la profanation des hosties consacrées (490).

Quant aux personnes auxquelles appartient le droit de déposition, voir *Tables*, 941-42. Sur la législation actuelle, 942-43.

6. *Les croisades.* — Les croisades contre les hérétiques (il ne s'agit pas des croisades d'Orient) sont une application de la doctrine des deux glaives. Voir vii, 136-38; viii, 2658-60 (IVe concile du Latran); xiii, 2749 (Robert de Courçon); i, 681-82; *Tables*, 875.

7. *L'Inquisition.* — Sur l'ensemble de l'institution et de son fonctionnement, vii, 2016-68. — Justiciables : néomanichéens, vaudois et cathares, 2025-30; procès des accusés, 2036; contrainte et torture, 2041-44; pénalités (peine de mort, emprisonnement perpétuel, croix et signes d'infamie, pèlerinage et flagellations, amendes, confiscation, destruction de maisons, exhumation de morts), 2048-59; cf. xv, 1218. — Appréciation, vii, 2059.

Sur la peine de mort infligée aux hérétiques, voir les auteurs cités vii, 2048-51; notamment S. Thomas, 2050; et, de plus, Wazon de Liège, xv, 3523; Yves de Char-

tres, 3631; Thomas de Torquémada, 1239; Thomas More, x, 2480.

Mises à mort célèbres : Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay, templiers, III, 66; Jean Hus et Jérôme de Prague, 1216; — Jeanne d'Arc, VII, 2046; — Savonarole, XIV, 1221.

8. *Absolution des hérétiques.* — Rôle de l'imposition des mains, VII, 1306-08, 1329, 1366, 1374 (avec la chrismation), 1397-1408. — Voir, de plus, l'article ABJURATION, I, 74 et Absolution des péchés réservés, XIII, 2454.

A. M.

Auteurs cités au cours de l'article. — Adrien VI, VI, 2217; — Aichner, 2232; — Alberghini, 2214; — Alciato, 2222; — Alès (d'), 2224, 2251; — Alexandre de Halès, 2222; — Alphonse de Castro, 2212; — Alphonse de Liguori (S.), 2211, 2212, 2217, 2218, 2220, 2222, 2224, 2233, 2243, 2253; — Ambroise (S.), 2210; — *Ami du clergé*, 2233, 2240, 2242, 2253, 2254; — Annibale (d'), 2243; — Antoine, 2218; — Athénée, 2209; — Augustin (S.), 2210, 2217, 2223, 2225, 2228; — Azor, 2217, 2221, 2225.

Ballerini-Palmieri, VI, 2216, 2217, 2221, 2223, 2225, 2252, 2254; — Bañez, 2217, 2221, 2222; — Becanus, 2216; — Bellarmin, 2225, 2228; — Benoît XIV, 2218, 2232, 2252, 2254; — Bernard (S.), 2218; — Bernard de Côme, 2212; — Besson, 2254; — Biel (G.), 2217, 2222; — Billot, 2211, 2212, 2213, 2216, 2217, 2218, 2220, 2223, 2225, 2226, 2228; — Bonacina, 2221; — Bordoni, 2226; — Boudinhon, 2243, 2247; — Bougouïn (Mgr), 2238; — Bouquillon, 2211, 2212, 2215, 2218; — Bucceroni, 2254; — Bulot, 2253, 2254.

Cajétan, VI, 2209, 2217, 2222, 2224, 2225, 2228; — Cano (Melchior), 2210, 2211, 2214, 2217, 2221; — Cappello, 2247, 2250; — Carena, 2226; — Castro (A. de), 2210, 2214, 2217, 2222, 2225, 2228; — Castropalao, 2221; — Choupin, 2224; — Clément V, 2217; — Coninck, 2218, 2221, 2222; — Corduba, 2212, 2217, 2222; — Cornély, 2209; — Covarruvias, 2223; — Cyprien (S.), 2210, 2228.

Dandini, VI, 2226; — Decurtins, 2237; — Del Bene, 2225; — Diana, 2224; — Dolhagaray, 2221; — Driedo, 2222; — Durand (L.), 2237, 2238; — Durand de Saint-Pourçain, 2222, 2226.

Épiphane (S.), VI, 2210; — Escobar, 2224; — Eymeric, 2211.

Farinacci, VI, 2211, 2221, 2225; — Ferraris, 2211, 2212, 2217, 2220, 2223, 2228; — Félix I[er] (S.), 2228; — Fichaux, 2239; — Franzelin, 2213; — Funk, 2210.

Galtier, VI, 2251; — Garzend (distinction de l'hérésie théologique et de l'hérésie inquisitoriale), 2212, 2214, 2226, 2243; — Génicot, 2232, 2235; — Gibbons (card.), 2241; — Giustiniani (Benoît), 2209; — Gonet, 2226, 2227; — Gratien, 2223; — Grégoire le Grand (S.), 2225, 2228; — Grégoire IX, 2217; — Grégoire XVI, 2232.

Hefele-Leclercq, VI, 2228; — Hérodote, 2209; — Hilarius a Sexten, 2254; — Hugues de Saint-Victor, 2218; — Hurter, 2211, 2213.

Icard, VI, 2221; — Ignace (S.), 2210; — Ireland (Mgr), 2241; — Irénée (S.), 2210, 2228.

Jansen, VI, 2213; — Janvier, 2237; — Jean de Saint-Thomas, 2213; — Jérôme (S.), 2209, 2210, 2228; — Josèphe, 2209.

Kilber, VI, 2211, 2213; — Klee, 2210.

Laërce (Diogène), VI, 2209; — Laymann, 2218, 2222; — Lehmkuhl, 2220, 2232, 2240, 2244; — Léon XIII, 2237, 2241; — Lessius, 2218; — Loch (V.), 2209; — Lopez (L.), 2221; — Lugo (de), 2209, 2212, 2215, 2216, 2218, 2223, 2224, 2243.

Maier (A.), VI, 2209; — Malderus, 2217; — Marc, 2232, 2233, 2254; — Masini, 2226; — Mazzella (card.), 2211, 2213, 2221; — Medolago Albani, 2238; — Merry del Val (card.), 2238; — Molina, 2211; — Montagne, 2211, 2215; — Montenach (baronne de), 2238; — Mothon, 2236.

Navarrus, VI, 2221; — Noldin, 2224, 2231, 2232, 2244.

Ojetti, VI, 2211; — Oviedo, 2224.

Palmieri, VI, 2225; — Palu (Pierre de la), 2222; — Pegna, 2211, 2214, 2223; — Pesch (Chr.), 2211, 2224; — Pie IX, 2229, 2249, 2251; — Pie X, 2238, 2253, 2254; — Pierre d'Aragon, 2217, 2221, 2222, 2225; — Pirhing, 2217.

Raban Maur, VI, 2210; — Reginald, 2224; — Reiffenstuel, 2217; — Reischl (W.), 2209.

Salmanticenses, VI, 2209, 2213, 2214, 2218, 2221; — Sanchez, 2217, 2218, 2221, 2222, 2224, 2225, 2243; — Sanctarelli, 2225; — Sayrus, 2221, 2225; — Scavini, 2221; — Schiffini, 2212; — Schmalzgruber, 2216, 2225; — Schulte (Mgr), 2238; — Sebastiani, 2244; — Simanca, 2211, 2214, 2223, 2225; — Sixte II, 2228; — Soto (D.), 2221; — Stremler, 2253; — Struggl, 2244; — Suarez, 2211, 2212, 2214, 2216, 2217, 2218, 2219, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2243, 2247; — Sylvius, 2215, 2218.

Tertullien, VI, 2210, 2228; — Théodoret, 2209; — Théophylacte, 2209; — Thesaurus, 2211, 2253, 2254; — Thomas (S.), 2211, 2213, 2216, 2218, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2228; — Thucycide, 2209; — Tolet, 2221, 2225.

Ugolin, VI, 2225.

Vacant, VI, 2213, 2216; — Valencia (Gr. de), 2217, 2221, 2224; — Van Noort, 2211, 2213, 2215, 2225; — Vasquez, 2211, 2222; — Vigouroux, 2209; — Villien, 2243.

Wernz, VI, 2225, 2226, 2228, 2252, 2254; — Wigandt, 2218; — Wilmers, 2212, 2225.

Zorell, VI, 2210.

Conciles : Ancyre, VI, 2228; — IV[e] Latran, 2223; — V[e] Latran, 2217; — I[er] Nicée, 2228; — Trente, 2215, 2225, 2226; — Vatican, 2215, 2217, 2227, 2229.

HERFORD (Concile de). — Voir *Hertford.*

HERGENROETHER (Joseph). — Notice [E. Mangenot], VI, 2257. — 1° *Histoire générale :* adoptianisme au XII[e] s., I, 414; — d'Ailly, 652; — Arménie (histoire), 1899, 1901; — école d'Alexandrie et d'Antioche, 2167-68; — Augustin (S.), 2282; — augustinisme : Bradwardine, 2536; bibl. : 2556, 2558; — conciles, III, 656; — concordats, 729; — Controverses au temps de la Réforme, 1702-21, *passim;* — élection des papes, IV, 2287; — Hénotique et schisme acacien, VI, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2177; — iconoclasme et culte des images, VII, 578-79, 780; — propagation du christianisme, XIII, 694, 707. — 2° *Autour de Photius :* azyme (bibl.), I, 2664; — Constantinople (IV[e] conc.), III, 1274, 1276, 1283, 1284, 1292, 1293, 1300, 1301, 1305; — épiclèse, V, 253; — S.-Esprit (procession), 780, 814, 815, 2317, 2318; — Jean VIII et Photius, VIII, 608, 609, 610, 613 (bibl.); — Jugement (délai des sanctions), 1792; — sur Photius lui-même : éditions d'ouvrages, XII, 1540, 1542, 1544, 1545, 1548, 1549, 1558; — histoire du patriarche, 1560, 1583, 1593, 1594, 1595, 1603 (bibl.); — primauté, XIII, 367; — purgatoire, 1246. — 3° *Varia :* sur l'esclavage, V, 488; — consécration épiscopale d'un simple diacre, XI, 1388; — discipline pénitentielle, XII, 1121; — droit primordial du spirituel (État et Église), XV, 1983; — infaillibilité pontificale, 2546; cf. VI, 2258; — ordalies, XI, 1141; — les vieux-catholiques, XV, 2987-88; — direction du *Kirchenlexikon*, 3537; cf. VI, 2259; — continuation de l'*Histoire des conciles*, 2259; cf. 2212. — Cité : I, 866, 867.

Voir : C. Testore, dans *Encicl. cattol.*, VI (1951), col. 1415-16; — S. Merkle, *Die Vertreter der Kirchengeschichte in Würzburg bis zum Jahre 1879*, dans *Aus der Vergangenheit der Universität Würzburg*, Berlin, 1932, p. 186-214; — B. Lang, *Zum 50. Todestag des Kard. Hergenröther*, dans *Theol.-prakt. Quartalschr.*, XCIII (1940), p. 302-09 (Y. Congar, dans *Catholicisme*, v, 649).

HERGENROETHER (Philippe), frère du précédent (1835-1900). — A publié : *Die Appellationen nach dem Dekretalenrecht*, Eichstätt, 1875; — *Der Gehorsam gegen die weltliche Obrigkeit*, 1877; — *Die Sonntagsheiligung*, Wurtzbourg, 1878; — *Lehrbuch des kath. Kirchenrechts*, Frib.-en-Br., 1888. — Cité : I, 868, 878.

HÉRIBALD D'AUXERRE, évêque d'Auxerre de 828 ou 829 à 857. — Il prit part (juin 829) au concile de Paris, embrassa le parti de Lothaire, puis se réconcilia avec l'empereur Louis. Il assista à l'assemblée de Compiègne où Louis fut déposé; il demeura attaché à Lothaire. Quand celui-ci dut se soumettre à son père rétabli empereur, Héribald le suivit en Italie (834), abandonnant son

siège épiscopal, où on le retrouve en 839. Prélat éloquent et prudent, il fut envoyé en ambassade auprès du pape; il fut en relations avec Hincmar, à qui il procura le *Traité de la prédestination*, de Florus de Lyon; « avec Raban Maur qui lui dédia son *Pénitentiel;* la réponse qu'il fit à une consultation de ce dernier sur l'eucharistie l'a fait compter, à tort, parmi les stercoranistes » (J. Marilier, dans *Catholicisme*, v, 650).

Cité : sur l'eucharistie, v, 1215, 1222, 1225 (présence réelle), 1276 (transsubstantiation); xiv, 2598, 2599, 2600, 2611 (stercoranisme). — Relation avec Raban Maur, xiii, 1616 (pénitentiel).

HÉRIBERT. — Notice [B. Heurtebize], vi, 2259.

HÉRIBERT (S.), archevêque de Cologne, de 999 à 1021. Fondateur de l'abbaye de Deutz. Cf. *Catholicisme*, v, 650.

Rupert, abbé de S.-Héribert, xiv, 172, 173. — Vie de S. Héribert par Rupert, 174.

HÉRIC. — Voir *Heiric*.

HÉRICOURT (Louis d'). — Notice [A. Villien], vi, 2260.

HÉRIGER DE LOBBES. — Notice [É. Amann], xi, 808-09. — Sur l'eucharistie : v, 1180, 1216, 1225, 1226, 1227, 1229 (présence réelle), 1268, 1269, 1276, 1297 (transsubstantiation); x, 1016, 1023, 1025, 1026 (messe); xiv, 2600, 2601, 2611 (stercoranisme). — H. et Paschase Radbert sur le corps du Christ, ix, 1435. — Cité : xv, 3521.

HERINCX (Guillaume). — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 2260. — Démonstration de l'existence de Dieu, iv, 927. — Simultanéité de la foi et de la science, vi, 415, 455. — Cf. *Catholicisme*, v, 653.

HÉRIS (Charles-Vincent), théologien dominicain contemporain, né à Bayeux en 1885. — Dans ses trois principaux ouvrages, il étudie la rédemption sous l'angle du sacerdoce du Christ : *Le mystère du Christ*, 1928 (1955); *Le mystère de Dieu*, 1946; *Spiritualité de l'amour*, 1951. Autres publications : *L'Église du Christ*, 1930; *Le mystère de l'eucharistie*, 1944. Dans l'édition de la *Somme théologique* de la Revue des jeunes : *Les anges*, 1 vol.; *Le Verbe Incarné*, 3 vol.; *Le gouvernement divin*, 1959. Dans la *Maison-Dieu*, *Le sort des enfants morts sans baptême*, 1947, p. 86-105; en collaboration, *L'enfer*, 1950.

Cité : enfants morts sans baptême, *Tables*, 372; — sur la messe, x, 1276; xv, 951; — le sacerdoce chrétien et J.-C., xi, 1201; — sur la science de Jésus-Christ, xiv, 1655, 1656, 1658, 1659.

HÉRITAGE, HÉRITIER. — 1° La théologie considère le caractère héréditaire aussi bien des dons préternaturels accordés à Adam dans la justice originelle que du péché transmis par le premier homme à tous ses descendants. Voir *Justice originelle* et *Péché originel*.

2° La morale voit dans l'hérédité une influence sur la moralité et la liberté des actes humains, xv, 3303-04.

3° Le droit considère que l'héritage est un mode d'accès à la propriété privée, xiii, 768, 773-74; — avec toutes les obligations qui incombent à la propriété héritée d'un ascendant ou d'un donateur, notamment l'obligation de se conformer aux volontés du défunt, ou d'acquitter les dettes laissées par lui. L'héritier est censé continuer la personne du défunt; il jouit des avantages qui étaient les siens; mais il est tenu d'accomplir toutes les charges qu'il laisse.

HERLUISSON (Pierre-Grégoire). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2261.

HERMANN (Maître), disciple d'Abélard. — Les récents travaux sur l'école d'Abélard ont fini par attribuer, avec une presque certitude, l'*Epitome theologiæ christianæ* (*P. L.*, clxxviii, 1685-1758), citée i, 40, à l'un de ses disciples sous le titre de *Sententiæ Hermanni*. Cet Hermann est complètement inconnu : « Les *Sententiæ Hermanni* ont eu une large audience, à en juger par les copies qu'on en retrouve et les auteurs qui les empruntent très tôt, tels Zacharie de Besançon (cf. Van den Eynde, dans *Antonianum*, 1948) et l'*Ysagoge in theologiam* (P. Anciaux, *La théologie du sacrement de pénitence au XII*e *s.*, Louvain, 1949, p. 218) » (J.-C. Didier, dans *Catholicisme*, v, 656). — Voir J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique au XII*e *s.*, Bruges, 1948, p. 158-60.

Cité : rédemption; sacrifice du Christ et infusion de la charité, xiii, 1945; — définition de la vertu, xv, 2749.

HERMANN (Amand). — Notice [J. Besse], vi, 2262. — Cité : i, 2506.

Cf. C. Schmitt, dans *Catholicisme*, v, 662, avec un complément de bibliographie : Sbaralea, *Suppl. ad scriptores... ordinum S. Francisci*, iii, Rome, 1936, p. 173; H. Kleinschmidt, *Antonius von Padua im Leben und Kunst*, Dusseldorf, 1931, p. 353-55.

HERMANN (Ambroise). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2262.

HERMANN (Georges). — Notice [P. Bernard], vi, 2262.

HERMANN, de Cologne. — Notice par P. A. Gardeil, dans Crédibilité, iii, 2258. — Voir l'art. de J.-C. Didier, dans *Catholicisme*, v, 656.

HERMANN, évêque de **Metz**. — Évêque de Metz de 1073 à 1090, soutien de Grégoire VII contre Henri IV. Grégoire lui adressa deux lettres dogmatiques, dont la trad. franç. se lit dans Arquillière, *S. Grégoire VII*, p. 202-15, 231 : « On trouve dans ces deux lettres une expression des principes ou de la synthèse grégorienne et une justification de l'acte particulier de Grégoire excommuniant et déposant Henri IV » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, v, 658). — Voir S. Salloch, *Hermann von Metz. Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Episkopats im Investiturstreit*, Francfort-sur-le-Main, 1931.

Cité, à propos de Sigebert de Gembloux, adversaire de Grégoire VII, xiv, 2036, 2038, 2040.

HERMANN, abbé de **S.-Martin de Tournai**. — Né vers la fin du xie s., il est mort vers 1147 dans un pèlerinage aux Lieux saints. Ses écrits : *De incarnatione Domini*, cf. vii, 1534; *De restauratione monasterii S. Martini Tornacensis* (*P. L.*, clxxx, 39-130; *M. G. H.*, *Script.*, xiv, 274-327); *De miraculis S. Mariæ Laudunensis* (*P. L.*, clvi, 961-1018; cf. *M. G. H.*, *Script.*, xii, 654-60). — Sur l'immaculée conception, vii, 1026; — sur la rédemption, influence de S. Anselme, xiii, 1945, 1946. — Cité : ii, 610.

HERMANN, de Schildesche. — Des Ermites de S.-Augustin, né vers la fin du xiiie s., mort le 13 juin 1357. A laissé des écrits s'inspirant des événements de l'époque : son *Tractatus contra hæreticos negantes immunitatem et jurisdictionem Ecclesiæ*, que Jean XXII inspira, s'oppose au *Defensor pacis* de Marsile de Padoue; le *Contra errores flagellatorum* prit position contre les exaltés du temps de la peste noire (1349). Citons encore le *Speculum manuale sacerdotum* (sacrements de baptême, eucharistie et pénitence) et un *Introductorium pro studio sacrorum canonum*. Sur l'Immaculée conception, vii, 1082.

HERMANN (Bienheureux), de **Steinfeld**. — Prémontré, cité xiii, 20.

Sa dévotion naïve et pleine de tendresse pour le Christ, la Vierge et les saints (surtout Ste Ursule), ses épreuves et les faveurs mystiques qui abondent dans sa vie ont fait de lui un des grands promoteurs de la vie religieuse au Moyen Age. On lui attribue (mais simple probabilité) l'hymne *Summi regis cor aveto* (*P. L.*, clxxxiv, 1322-24); si l'attribution était exacte, Hermann serait le premier chantre du Sacré-Cœur. — Voir F. Timmermans, *Vie du Bienheureux Hermann-Joseph*, Lille, 1900.

HERMANN ETZEN, O. F. M. — Théologien allemand du xve s. Ses œuvres conservées dans des mss. autographes à Hildesheim (*Stadtbibliothek, X*, et *Gymnasium Andreanum, 533* et *537*) comportent des commentaires incomplets d'Aristote, *Super libros Physicorum* et *Super libros De anima*, un *Commentarius in Sententias*, des *Quæstiones disputatæ*, une *Collatio synodalis* et divers sermons : *In cœna Domini*, *De Conceptione B. M. V.*, *De Assumptione B. M. V.*, *De S. Francisco*, etc. Son enseignement s'insère dans le courant scotiste de la Préréforme. — Cf. *Catholicisme*, v, 664.

HERMANSS. — Voir *Arminius*, *Tables*, 266.

HERMANT (Godefroy). — Notice [A. Humbert], vi, 2263-66. — A propos du jansénisme, ses *Mémoires* cités : viii, 500, 501, 504, 507, 508, 509, 510, 511. — Relations avec Le Nain de Tillemont, xv, 1029-30.

HERMANT (Jean). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2266. — Cité à propos des Guérinets, xiii, 1558, 1559.

HERMAPHRODITE. — Notice [A. Villien], VI, 2267.

Les progrès de la chirurgie permettent de corriger parfois, du moins en partie, l'indétermination sexuelle (par ex., création d'un vagin autoplastique). Dans ce cas, « le mariage n'est moralement et canoniquement possible que si l'organe artificiel est en place anatomique normale et permet au sujet d'agir en femme dans le don physique de sa personne » (P. Tesson, *Note théologique sur le mariage des hermaphrodites*, dans *Cahier Laënnec*, n. II, 1947, p. 12).

HERMAS. — Étude générale [G. Bareille], VI, 2268-2283. — 1° *Sa personne*. — *a)* Autobiographie, VI, 2268. — *b)* Tradition primitive grecque, 2269-70; cf. S. Irénée, II, 1587; VII, 2512, 2514; — Clément d'Alexandrie, II, 1587; III, 165, 187; — Origène, II, 1588-89; — Eusèbe de Césarée, 1589; — S. Athanase, I, 2176; II, 1589. — *c)* Tradition primitive latine, VI, 2270-71; cf. Muratori (Canon de), II, 1587; XIV, 709; — Tertullien, XV, 144; II, 1588 (montaniste); — S. Jérôme, II, 1591-92; — voir pour l'ensemble, I, 1636. — *d)* Critique moderne, VI, 2271-74; — l'ouvrage date du IIe s., XII, 1612; XIII, 265-66.

2° *L'ouvrage*. — *a)* Texte et versions, VI, 2274-75. — *b)* Division, 2275 : visions, 2276; — préceptes, 2276; — similitudes, 2277-78.

3° *Doctrine*. — *a)* Trinité et Incarnation (avec quelques additions sur l'unité divine), VI, 2278-81; VII, 1489; cf. I, 1639-40 (indications générales); IV, 1027-28 (idée biblique de Dieu et de ses perfections); XV, 3359 (volonté salvifique). — Unité et Trinité, 1613-16; — Fils de Dieu (Jésus-Christ), V, 2410-11, et le S.-Esprit, 2411-13; VII, 1518; XV, 1615-16; — spécialement le S.-Esprit, V, 694-95.

b) Anges (et création), VI, 2281; cf. I, 1214, 1218, 1640; IV, 340 (démons); cf. VII, 650, 1495; *Tables*, 155. — Sur la création, III, 2058; — l'âme humaine, VI, 2278, 2285.

c) Église, VI, 2281-82; — sainte et apostolique, I, 1641, 1622; — charité unissant les membres, III, 433; — unité, XV, 2181-82, et schisme, XIV, 1288; — catholicité et diffusion, XIII, 696; — doctrine apostolique et hiérarchie, XV, 1260; cf. V, 1666-67; XI, 1225; XIII, 140, 265.

d) Baptême et vie chrétienne, VI, 2282-83; cf. 1871 : sur le baptême, I, 1643; II, 185, 201, 202, 205, 208; — baptême des morts (?), 212; IV, 579. — Foi et continence, VI, 2282-83; — observance des commandements et persévérance, 2283; VIII, 2083; X, 616-17; cf. I, 341, 1641; III, 1028 (secours de l'Esprit-Saint); IV, 1756 (id.).

e) Pénitence, salut, VI, 2283-86; XII, 759-64; cf. I, 146, 236; III, 185, 860, 1672, 1676, 1685; XII, 729, 769, 780, 833 (non réitération); — péché d'idolâtrie, VII, 650, 660.

f) Mariage, VI, 2286; — et chasteté, IX, 2079, 2088; — et secondes noces, 2098-99; — cas d'adultère, I, 476; VII, 1309; XI, 2420.

g) *Subintroductæ*, VI, 2287; cf. XIV, 2467.

h) Eschatologie : fin du monde, V, 2507, 2518; — rétributions finales, VIII, 1766-67; XIII, 1190-91, 2520. — Ciel, récompense des justes, II, 2479; XIV, 898-99. — Enfer, punition des méchants, V, 48-49.

Cité : I, 1637, 1682; III, 55; IV, 2003, 2036; V, 464, 468; VI, 1463; VII, 1489; VIII, 263; IX, 1934-35; XII, 1989; XV, 2507.

Voir G. Bardy, *La théologie de l'Église, de S. Clément de Rome à S. Irénée*, 1945, p. 117-20; — A. d'Alès, *L'Édit de Calliste*, 1914, p. 52-113; — B. Poschmann, *Pænitentia secunda*, Bonn, 1939, p. 134-205; — K. Rahner, *Die Busslehre im Hirten des Hermas*, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, LXXVII, 1955, p. 385-431; — R. Joly, *La doctrine pénitentielle du Pasteur d'Hermas*, dans *Rev. de l'hist. des religions*, CXLVII, 1955, p. 32-49.

HERMENÉGILDE, fils du roi arien Léovigilde. — Et Léandre de Séville, IX, 96-97; cf. XV, 1177.

HERMÉNEUTIQUE. — L'article *Interprétation de l'Écriture*, VII, 2290-2343, distingue l'herméneutique, qui pose les règles à suivre pour rechercher et expliquer le vrai sens de l'Écriture, et l'interprétation des Écritures, qui est une application de ces règles. Au fond, herméneutique et interprétation se rejoignent fatalement. Il suffira donc ici de rappeler les règles d'herméneutique posées dans l'art. *Herméneutique* du *D. B.*, III, 614 sq.

1° *Règles générales et rationnelles*. — *a)* L'exégète doit expliquer le texte sacré d'après les lois ordinaires du langage. — *b)* Dans l'interprétation du texte sacré, l'exégète doit considérer le contexte grammatical et logique, c.-à-d. l'enchaînement des idées et des propositions. — *c)* L'exégète doit considérer les circonstances de la composition du livre qu'il a à expliquer : circonstances concernant : l'auteur, le but proposé, l'argument général du livre ou le sujet traité, l'occasion, le temps, le lieu, le mode de composition (cf. *Genres littéraires, Tables*, 1790). — *d)* Quand il se rencontre des passages parallèles par analogie ou par opposition, l'exégète doit les comparer et les expliquer l'un par l'autre. — *e)* Dans les endroits obscurs et difficiles, il est utile de recourir aux anciennes versions et aux commentateurs de l'Écriture.

2° *Règles spéciales et catholiques*. — *a)* En interprétant l'Écriture, l'exégète catholique doit adopter le sens admis par l'Église (légitimité, valeur et conséquences, applications de cette règle). — *b)* Dans l'interprétation de la Sainte Écriture, l'exégète catholique doit adopter le sens admis par le consentement unanime des Pères. — *c)* Dans les passages dont le sens n'est pas défini par l'Église, l'exégète catholique « suivra l'analogie de la foi et prendra comme règle suprême la doctrine catholique telle que la fixe l'autorité de l'Église » *(Providentissimus Deus)*. Cf. *Tables*, 1105-06. — Voir *D. B.*, III, 614 sq.; *D. B. S.*, III, 1482 sq.

HERMÈS (Georges). — Étude générale (A. Thouvenin), VI, 2288-2303. — 1° *Biographie*, 2288-90.

2° *Doctrine*. — *a)* Méthode : le doute, dont la raison pratique peut nous faire sortir, VI, 2290-92; cf. III, 2301; VII, 1780-81; XIV, 1851-52; — doute et casuistique, XIII, 595. — *b)* Apologétique : par la raison pratique, VI, 2292-93; III, 2234, 2236, 2301-02; VII, 1783; XV, 435. — *c)* Nature et règle de la foi, VI, 2293-95; XV, 434, 1792-93; — motif essentiel de la foi, VI, 112, 117; — révélation et foi, XIII, 2591; — foi et persévérance, VI, 279, 280, 282-87, 289, 290, 292, 296, 300, 323, 339; — foi et science, 349; — caractère surnaturel, 360-62; cf. XV, 434-35; — simultanéité de la foi et de la science, VI, 395, 397, 413, 416, 433, 434. — *d)* Dieu, existence, essence, attributs, 2295-97; — arguments démonstratifs de l'existence de Dieu, IV, 929; — justice divine, XV, 3352; — liberté du décret de création, III, 2095-96; cf. V, 2485; et d'incarnation, VII, 1477. — *e)* État de l'homme avant la chute; péché originel, VI, 2297-98; cf. XII, 562-63, 565, 568; — sur l'Immaculée Conception, VII, 1193-94. — *f)* Satisfaction de Jésus-Christ, VI, 2299; cf. XIII, 1957. — *g)* Justification et grâce sanctifiante, VI, 2299-2300; VIII, 2207.

3° *Condamnation*. — Retardée, sur l'intervention de l'archevêque Spiegel, mais condamnation à la publication posthume (par Achterfeld, cf. I, 311), de la *Dogmatique*, VI, 2300-01; — bref de Grégoire XVI, 2301; cf. II, 2111; IV, 538; VI, 1833-35; XIII, 1647; XIV, 1852; XV, 437, 447, 1790. — Les *Acta hermesiana* d'Elvenich, VI, 2302; cf. *Tables*, 1155.

Voir E. Hocedez, *Hist. de la théol. au XIXe s.*, I, 177-203; — R. Aubert, *Le problème de l'acte de foi*, 2e éd., Louvain, 1950, p. 102-12; P. Charles, *Le concile du Vatican et l'acte de foi*, dans *N. R. Th.*, 1925, p. 513-36; S. Merkle, *Der hermenische Streit im Lichte neuer Quellen*, dans *Hist. Jahrbuch*, LX, 1940, p. 179-200; Eschweiler, *Die zwei Wege der neueren Theologie, Hermes und Scheeben*, Ratisbonne, 1926. — Cf. XIV, 1580, ouvrages de Schrœrs.

HERMÈS, évêque de **Béziers**, puis archevêque de Narbonne. — Irrégularité de sa nomination et sentence mitigée du pape S. Hilaire, VI, 2386.

HERMÈS TRISMÉGISTE. — Note du R. P. Saffrey, dans *Catholicisme*, V, 677 : « Dans le monde gréco-romain, vers la fin de la période hellénistique et sous l'Empire, on attribuait à un dieu d'Égypte, Thoth-Hermès (*qualifié de Trismégiste*, c.-à-d. « trois fois grand ») une sagesse révélée, consignée dans une abondante littérature dite « hermétique ».

« Cette littérature se compose de deux sortes d'écrits très divers. Les plus anciens (quelques-uns remontent jusqu'au IIIe s. av. J.-C.) ressortissent à l'astrologie (*Liber Hermetis, Iatromathematica*), l'alchimie (*Physica* et *Mystica*, de Bolos de Mendès), la magie (Papyrus magiques), les sciences occultes (le *Physiologue*, encore célèbre au Moyen Age); c'est l'hermétisme populaire. Une autre série de traités, composés dans l'ensemble aux IIe s. et IIIe s. de notre ère, relève de la philosophie et de la théologie : c'est l'hermétisme savant. On en a conservé en grec les dix-sept traités du *Corpus Hermeticum* (dont le plus célèbre est le *Poimandrès*), une traduction latine ancienne d'un traité perdu en grec et connue sous le nom d'*Asclepius*, et de nombreux fragments dans l'anthologie de Stobée (le plus connu est la *Korè Kosmou*). On ne peut dire que ces écrits nous livrent une doctrine cohérente; c'est même ce qui interdit de considérer l'hermétisme comme une secte religieuse bien définie. Leur seul point commun est de se présenter comme révélés par Hermès Trismégiste. Le dégoût de la spéculation philosophique, le sentiment de la transcendance divine, une conception pessimiste de la vie tournaient les esprits religieux de ce temps vers l'agnosticisme dont la conséquence immédiate est la gnose. Dans l'hermétisme, un dualisme radical lumière-ténèbres détourne le disciple de la connaissance rationnelle de Dieu vers la connaissance de soi et la reconnaissance de cette part de lumière divine qui est en chaque homme. Le choix d'une vie pieuse permet à cet intellect en puissance de passer à l'acte et ainsi divinise le converti.

« L'hermétisme est essentiellement une *religio mentis*. C'est à ce titre qu'il devait exercer une assez grande influence même sur la pensée chrétienne, qui y vit, à côté des sibylles, une préfiguration de la religion du véritable salut. Les textes hermétiques ont été souvent cités par les Pères et l'*Asclépius* a été largement utilisé au Moyen Age. Encore en 1488, on représentait Hermès sur le pavé de la cathédrale de Sienne, avec cette inscription : *Hermes Mercurius Trismegistus contemporaneus Moysi*.

« Contemporain de Moïse, prophète païen de la révélation chrétienne, tel est apparu Hermès Trismégiste, depuis Tertullien et Lactance, durant tout le Moyen Age et la Renaissance, jusqu'au début du XVIIe s. Casaubon, le premier, reconnut en 1614 le caractère pseudépigraphique de la littérature hermétique. Elle est un bon témoin pour l'histoire de la pensée et du sentiment religieux du milieu grec païen aux premiers siècles de notre ère.

« W. Scott et A. S. Ferguson, *Hermetica*, 4 vol., Oxford, 1924-36; — J. Kroll, *Die Lehren des Hermes Trismegistos*, Munster, 1914; — A. D. Nock et A.-J. Festugière, *Hermès Trismégiste*, 4 vol., Paris, Belles-Lettres, 1945-54; — A.-J. Festugière, *La révélation d'Hermès Trismégiste*, 4 vol., Paris, 1944-54. »

Le Logos trismégiste, V, 2379, 2380; — livres hérétiques sous le nom de H., XII, 2251; — cité fréquemment par Guillaume d'Auvergne, VI, 1975; comme la vraie religion par Gemistos Pléthon, XII, 2296; — comme source d'hérésies par Anthime de Nicomédie, 2319; cf. XI, 1066, 1075; — jugement de Bellarmin sur la doctrine trinitaire s'en inspirant, XII, 2298. — Travaux de Dupréau (Puteolus), 2786. — Salut hermétique et S. Paul, XI, 2353. — H. et Lactance, VIII, 2436.

HERMIAS, philosophe chrétien. — Notice [G. Bareille], VI, 2303. — *a)* Différent d'Hermias l'hérétique, 2303-04; cf. 2306. — *b)* Son œuvre, 2304-05; cf. I, 1585, 1589, 1592, 1601.

HERMIAS, l'hérétique. — Notice [G. Bareille], VI, 2305; cf. XIV, 1790 (Seleucus); — erreurs d'Hermogène attribuées à H., VI, 2307.

HERMINJARD. — Historien du XIXe s., auteur de la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*. Cité : Calvin, II, 1396 (bibl.); expérience religieuse, V, 1792; — Farel, V, 2081-90; — Lefèvre d'Étaples, IX, 147, 151, 156, 158 (bibl.); — Œcolampade, XI, 950 (bibl.).

HERMOGÈNE. — Notice [G. Bareille], VI, 2306-11. — *a)* Sources : Tertullien, XV, 136, 151, 153, 166; cf. IX, 1691; — Théophile d'Antioche, XV, 530. — *b)* Le personnage, VI, 2307-08; cf. 1439. — *c)* Les erreurs, VI, 2308-10; — sur l'âme, I, 986-88; XV, 136; — sur la création, III, 2062, 2136; — sur la bonté de Dieu et le mal, IV, 1058; — Dieu et la matière, 1059. — Hermogéniens, VI, 2310; cf. 2305 (Hermias); XIV, 1790 (Seleucus).

HERNIO (Jacques). — Notice [R. Coulon], VI, 2311.

HERNUTES. — Secte morave, VI, 2311; XV, 3697; cf. *supra*, 2056.

HÉRODES. — *a)* Dynastie des H., voir *Juifs*. — *b)* Hérode Ie Grand : sur son règne, VIII, 1602-03; — H. et la naissance du Christ, VIII, 1138; cf. 1603; et les mages, 1180-81. — Virgile a-t-il connu par Hérode la naissance de Jésus?, X, 1563. — *c)* Hérode Antipater : danse de Salomé et mort de Jean-Baptiste, IV, 110; VIII, 955 (S. Jérôme). — H. et S. Paul, XV, 1059-60. — H., incarnation du type de Satan pour les Juifs, XI, 2394. — Étymologie des noms d'Hérode et Hérodiade par Pierius d'Alexandrie, XII, 1745.

HÉRODIENS. — Partisans d'Hérode le Grand, VIII, 1138.

HÉRODOTE. — Célèbre historien grec (484-25 av. J.-C.), surnommé le Père de l'Histoire.

Cité : à propos de l'Ecclésiastique, IV, 2048; — du IVe livre des Rois, XIII, 2826; — de Nahum, XI, 8; — de Sophonie, XIV, 2369. — H. et la métempsycose, X, 1576, 1578; — et la divination, IV, 1443.

HÉROÏCITÉ. — Vertus héroïques exigées pour la canonisation des saints, II, 1643; XIV, 868; cf. vertus chez les martyrs adultes, X, 221-22, 231-32.

Dans les procès de béatification et de canonisation, le Code prévoit une enquête et une discussion sur les vertus héroïques des sujets (can. 2102). Suit une déclaration authentique que toutes les vertus du Serviteur de Dieu au degré héroïque sont bien prouvées (can. 2115, § 1).

HÉROÏQUE (Acte). — Voir *Tables*, 21; IX, 2471; XIV, 139.

HÉROÏQUE (Sainteté). — *a)* Degré suprême de la manifestation de la sainteté dans les membres de l'Église, XIV, 853; — dans l'Église romaine, 858-59. — *b)* Sainteté héroïque exceptionnelle en dehors de l'Église romaine : son explication, 865, 867-69; cf. X, 1856.

HÉROS, archevêque d'Arles (408-412). — Chassé de son siège, ainsi que Lazare d'Aix, il vient en Palestine et, avec son collègue, déposa contre Célestius et Pélage une plainte appuyée de douze propositions.

Sur cette plainte et les suites qu'elle comporta, XI, 1603; XII, 691, 694-95, 697-98; XV, 3710-11.

HERRAIZ (Isabelle-Marie). — Voir Béate de Cuenza, II, 492.

HERRAND, évêque d'Halberstadt (XIe-XIIe s.). — Sa lettre à Waltram de Nauenbourg, sur les erreurs des partisans de l'empereur Henri, XV, 3507.

HERRERA (Alphonse de). — Notice [R. Coulon], VI, 2311.

HERRERA (Augustin de). — Notice [P. Bernard], VI, 2312.

HERRERA (Pierre de). — Notice [E. Mandonnet], VI, 2312.

HERRERA Y TORDESILLAS (Antonio), historien espagnol (1559-1625). — Auteur de plusieurs ouvrages dont le meilleur — et le seul qui nous intéresse ici — est

Histoire générale des gestes des Castillans aux îles et terre ferme de la mer océane, 1601, qui va de 1472 à 1554.

Sur l'esclavage en Amérique, v, 488, 492, 493.

HERRMANN (J.). — Exégète allemand, protestant. — Trois de ses ouvrages cités : *Ezechielstudien* (Leipzig, 1908); *Ezechiel übersetz und erklärt* (1924), v, 2033, 2035, 2037, 2038; x, 1466, 1467, 1468, 1470, 1472 (bibl.); — *Die Idee der Sühne im Alten Testament* (1905), ix, 496.

HERRMANN (Jean), théologien rédemptoriste (xixe s.). — Il a publié (1897) *Institutiones theologicæ dogmaticæ*, 3 vol.; dernière éd., 1937. Son ouvrage capital est *De gratia*, Rome, 1904, réédité à Paris sous le titre *Tractatus de divina gratia secundum S. Alphonsi-M. de Ligorio doctrinam et mentem*, 1922. Même dans les exposés dogmatiques, il s'inspire de S. Alphonse.

Cité : i, 916; vi, 1647, 1673; x, 1180; xii, 2980; xiv, 618, 619.

HERRMANN (Wilhelm), théologien luthérien (1846-1922). — « L'importance de W. Herrmann, écrit Y. Congar, véritable chef d'école, vient de ce qu'il a tenté de penser, dans toute leur ampleur, les problèmes de méthode posés par les relations de la raison et de la foi, dans un monde intellectuel conditionné philosophiquement par le kantisme, théologiquement par les présupposés protestants et les positions d'A. Ritschl. La religion (la foi) est un fait d'expérience personnelle, dont la métaphysique est impuissante à atteindre le domaine. Quant à la morale, elle aboutit à des questions auxquelles seule la religion, ou mieux la foi en Jésus-Christ, peut apporter une réponse. En matière de rapports entre la foi et l'histoire, Herrmann reprend la distinction ritschlienne entre le *contenu* de la foi (la représentation idéale et pratique des valeurs de vie personnelle que je me fais au contact du Christ) et son *fondement*. Celui-ci est un fait historique, mais le fait historique tel que le croyant peut le comprendre (« Christ historique »), ce qui dépasse les résultats de la pure méthode historique (« Christ de l'histoire »).

« Principales œuvres de W. Herrmann : *Die Religion im Verhältnis zum Welterkennen und zur Sittlichkeit*, 1879; *Der Verkehr des Christen mit Gott*, 7e éd., 1921; *Die sittlichen Weisungen Jesu*, 3e éd., 1921; une *Dogmatik*, publiée par M. Rade, 1925, a été traduite en anglais » (*Catholicisme*, v, 687).

Expérience religieuse de Herrmann rapprochée de celle de Ritschl, v, 1800-01. — Sur la dogmatique de W. H., xiii, 862-63.

HERSENT (Charles). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2312.

HERTFORD (Concile de). — *Tables*, 715 (orthographié Herford).

HERTZIG (François). — Notice [P. Bernard], vi, 2314.

HERVAUX (Mgr d'), archevêque de Tours (début du xviiie s.). — Sa résistance à la bulle *Unigenitus*, xv, 2071, 2074.

HERVÉ (Mgr Jean-Marie), né à Pleudihen le 26 nov. 1881, décédé à S.-Brieuc le 23 oct. 1958. — Ancien supérieur du grand séminaire et auteur d'un *Manuel de théologie dogmatique*, en 4 vol., Paris, Berche et Pagis.

Cité : messe (application aux hérétiques), x, 1316; — miracle, 1811; — ordre, xi, 1372, 1381; — péché originel, xii, 606 (bibl.); — purgatoire, xiii, 1285, 1290, 1294; — relations divines, 2149; — résurrection, 2551; — reviviscence des mérites, 2638; — sacramentaux, xiv, 481; — sacrements : causalité, 586, 617; — effets, 626, 627; — volonté de Dieu, xv, 3355; — salvifique universelle, 3368. — Cité aux *Tables*, 1668.

HERVÉ (Noël ou Nédellec). — Notice [E. Mangenot], vi, 2315; cf. 894. — Abraham, i, 109; — connaissance des perfections divines, iv, 1157; cf. 1239; — contact intellectuel avec le réel, xiii, 1867; — immaculée conception, vii, 1078; — incarnation, 1534 (bibl.); — eucharistie-messe, x, 1068, 1071; — péché originel, xii, 499-501; — pénitence, 1001; — possibilité du salut, i, 2534; — pouvoir du pape, xii, 2739; — sacrements (causalité), xiv, 587; — scolastique (cité), 1711; — Sentences (cité), 1875; — sur la théologie, xv, 398, 400; — thomisme, 656, 658, 828; — doctrine trinitaire, 1739, 1747; — critiqué par Pierre Auriol, xii, 1839, 1847, 1878; cité par Krebs, xii, 1849.

La bibliographie a été renouvelée par J.-C. Didier, *Catholicisme*, v, 693 : « *H. L. Fr.*, xxxiv, 308-51, 632; — Ueberweg-Heinze, *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, ii (B. Geyer), 12e éd., Bâle, 1951, p. 536-37, 771; — P. Glorieux, *La littérature quodlibétique*, i, 201-04; ii, 138-39; *Répertoire des maîtres en théol. de Paris au XIIIe s.*, i, 199-206; *A propos de « Vat. lat. 1086 ». Le personnel enseignant de Paris vers 1311-1314*, dans *R. T. A. M.*, 1933, p. 23-39; — F. Cavallera, *La durée du provincialat d'Hervé de Nédellec*, dans *B. L. E.*, 1925, p. 319; — K. Bielmeyer, *Die Stellungsnahme des Herveus Natalis in der Frage nach dem Wissenschaftscharacter der Theologie*, dans *Divus Thomas* (Fribourg), 1925, p. 399-414; — W. Schöllgen, *Das Problem der Willensfreiheit bei Heinrich von Gent und Herveus Natalis* (*Abhandlungen aus Ethik und Moral*, vi), 1927. »

HERVÉ, de Bourg-Dieu. — Né au Mans (vers 1080), il entra à l'abbaye bénédictine de Déols ou Bourg-Dieu (vers 1100), et il y mourut en 1150. Il fit une étude assidue de l'Écriture sainte, ce qui lui permit d'écrire nombre de commentaires. Ont été édités (*P.L.*, t. clxxxi) celui d'Isaïe et, par ailleurs, un commentaire des épîtres de S. Paul qui, d'abord attribué à S. Anselme, lui a été définitivement restitué après une récente et infructueuse tentative (H. H. Glunz, *History of the Vulgate in England from Alcuin to Roger Bacon*) pour le mettre au compte d'Anselme de Laon. Lui ont été rendues de même plusieurs homélies sur les évangiles, insérées parmi les œuvres de S. Anselme (*P. L.*, clviii, 585-674). C'est encore parmi les œuvres scripturaires qu'il faut classer la critique d'un lectionnaire en usage dans certaines églises d'alors, rédigée par lui sous le titre *De correctione quarundam lectionum*, et que D. Morin découvrit et publia.

Hervé avait en outre écrit une relation des miracles attribués de son temps à Notre-Dame de Déols, mais nous ne la possédons plus. A la demande de son abbé, il entreprit aussi, avec une bonne foi et un sérieux étonnant de naïveté, mais sans pouvoir l'achever, un commentaire de l'apocryphe *Cena Cypriani*. Ce qui vaut mieux, il rédigea une explication de la *Hiérarchie céleste* du Pseudo-Denys, qu'il cite d'ailleurs fréquemment dans la traduction de J. Scot Érigène.

Ses positions doctrinales mériteraient d'être mieux connues, par ex. sur la médiation du Christ et son Corps mystique, le manichéisme qui se répand dans le midi de la France à son époque, la communion sacrilège, le sort des justes de la dernière génération, etc.

Voir J.-C. Didier, dans *Catholicisme*, v, 691 : intéressante bibliographie.

Péché de Lucifer, iv, 388; — fin du monde, v, 2575-76; — sur l'épître aux Hébreux, vi, 2107, 2339; — immaculée conception, vii, 1007, 1025-26; — Écriture : inspiration, 2119; — inerrance, 2217; — justification, viii, 2115; — mérite, x, 663. — H. de B.-D. est désigné parfois H. de Bourges (par erreur) ou du Mans. — Cité : vi, 2315.

HERVÉ, archevêque de **Reims** (de 900 à 922). — Chancelier de Charles le Simple (de 911 à 920), il écrivit à Witon, archevêque de Rouen, une lettre s'appuyant sur des textes patristiques et canoniques pour indiquer quelle pénitence doit être imposée à certains crimes contre la religion. Cf. Migne, *P. L.*, cxxxii, 659-716, où l'on trouve aussi les *Acta conc. Troslejani;* Hurter, i, 898-99.

Profession de foi imposée par ce synode de Trosly (909), xii, 897. — Sur ce synode, *Tables*, 748.

HERVET (Gentian). — Notice [A. Humbert], vi, 2315-20. — Cité : xii, 2412. — Voir A. Duval, O. P., dans *Catholicisme*, v, 693.

HERVIN (D. Jean). — Mauriste : ses travaux, x, 423.

HERZOG (Édouard). — Né en 1841, prêtre en 1867, il refusa en 1870 de se soumettre à la définition de l'infaillibilité pontificale et rejoignit les rangs des vieux-catho-

liques. Il fut consacré évêque pour les vieux catholiques par Mgr Reinkens, en 1876. Il est mort en 1924. — Cité : xv, 2429, 2433, 2434, 2435, 2987.

HERZOG (Guillaume). — Pseudonyme sous lequel s'est caché, après la condamnation du modernisme, le prêtre J. Turmel; cf. x, 2040.

Attaques contre l'immaculée conception, VII, *894, 1188*; — contre la virginité de Marie, VIII, 1166, 1168; IX, 2380-81, 2382-83, 2484; — contre la pureté parfaite de la Ste Vierge, 2417. — Voir un autre pseudonyme du même auteur, *Dupin, Tables*, 1076.

HERZOG (Johann-Jakob), théologien réformé (1805-1882). — D'abord professeur de théologie à Lausanne (1835), il donna sa démission de professeur en 1846. En 1847, il reçut une chaire d'histoire ecclésiastique à Halle, et s'intéressa alors spécialement aux Vaudois. Nommé professeur de théologie réformée à Erlangen, en 1854, il acheva sa carrière en cette ville.

Herzog fut chargé en 1848 de réaliser la *Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, qu'il continua, à partir de 1877, avec la collaboration d'A. Hauck. Voir ce mot aux *Tables*, 2026.

Publications : *Johannes Calvin, eine biographische Skizze*, Bâle, 1843; *Das Leben Oecolampadius und die Reformation der Kirche zu Basel*, 2 vol., 1843; *De origine et pristino statu Waldensium*, Halle, 1853; *Die romanischen Waldenser*, 1853; *Une nouvelle découverte concernant la littérature des anciens Vaudois*, Paris, 1864.

HESER (Georges). — Notice [P. Bernard], VI, 2320.

HÉSIODE, poète grec du milieu du VIIIe s. av. J.-C. — Ses deux ouvrages authentiques : *Les travaux et les jours* et la *Théogonie*.

Théogonie : cité, IV, 322, 2048; XV, 342-43. — Travaux : cité, X, 1560.

HESPELLE (Augustin). — Notice [J. Besse], VI, 2320.

HESRONITE (El-Hasrouni) (Jean), collègue de Gabriel Sionite, savant maronite (début du XVIIe s.). — Collaboration à la *Polyglotte d'Anvers*, XIV, 2167, 2169. Sur la Polyglotte d'Anvers, cf. *D. B.*, v, 518.

HESSELS (Jean). — Notice [J. Forget], VI, 2321-24. — Distinct de Léonard-Jean van Hasselt, 2321. — Relations avec Baïus, II, 38-41. — Péché et nécessité, 97, à rapprocher de la prop. 67 de Baïus et de la 4e de Jansénius, VIII, 491; — prop. 25 (Alexandre VIII), tirée du *Catéchisme*, I, 759; sur ce catéchisme expurgé, II, 52, 1916; — sur la messe, X, 1154, 1176, 1193, 1278; — sur la prophétie de Daniel, IV, 88, 98. — Cité : I, 2025 (Hesselius); V, 1420.

Sur la correction du *Catéchisme* par l'éditeur Henri Gravius, voir F.-X. Jansen, *Baïus et le baïanisme*, Paris, 1927, p. 217-22.

HÉSYCHASTES. — Voir *Palamas, Palamite (Controverse)*.

HÉSYCHIUS. — Critique biblique de la fin du IIIe et du début du IVe s., auteur d'une révision célèbre du texte des Septante et d'une recension du texte du N. T. (attribution douteuse). Cf. E. Mangenot, dans *D. B.*, III, 665; J. Trinquet, dans *Catholicisme*, v, 705. — Cité : XV, 2714, 2715, 2722; cf. XIII, 2849, 2854.

HÉSYCHIUS, de **Jérusalem** (S.), moine et prêtre, il a vécu dans la première moitié du Ve s. — De ses nombreux commentaires scripturaires, une partie seulement est connue : sur le Lévitique, dans une traduction latine; 24 homélies sur Job (trad. arménienne); fragments d'un commentaire sur les psaumes, en partie inédits; gloses sur les psaumes, publiées sous le nom de S. Athanase (*P. G.*, XXVII, 649-1344); gloses sur Isaïe et sur les petits prophètes. D'une *Hist. ecclésiastique* en quatre livres, il ne reste qu'un fragment sur Théodore de Mopsueste, lu au IIe concile de Constantinople. Dans le *Mémorial Bardy*, 1956, p. 457-70, le P. Antoine Wenger analyse une vingtaine de sermons inédits et donne un aperçu de l'œuvre exégétique d'H. Il a recueilli un grand nombre de textes ignorés et en prépare l'édition.

Voir A. Vaccari, *Esichio di Gerusalemme e il suo Commentarius in Leviticum*, dans *Bessarion*, XXII, 1918, p. 8-46; Claude Jussen, *Die dogmatischen Anschauungen des Hesychius von Jerusalem*, dans *Munsterische Beiträge zur Theologie*, 17, 20, Munster, 1931, 1934; *Die Mariologie des H. von J.*, dans *Theologie in Geschichte und Gegenwart* (hommage à Mgr Schmaus), Munich, 1957.

Paroles consécratoires de l'eucharistie, V, 239; — extrême-onction, 1956, 1968; — immaculée conception, VII, 910-11; — inspiration de l'Écriture, 2089; — messe, X, 1319, 1323, 1325; cf. 1009; — péché originel, XII, 415-16.

HÉSYCHIUS, de **Milet** (VIe s.). — Auteur d'une table des *écrivains helléniques non chrétiens*, XII, 1203.

HÉTÉROOUSIENS. — Partisans de l'arianisme strict, qui professe que le Christ est d'une « autre substance » que le Père. Voir *Anoméens*, I, 1322-26; *Tables*, 258.

HETTINGER (François). — Notice [E. Mangenot], VI, 2324; cf. I, 861, 875, 1568. — Cité : Crédibilité, III, 2302; — Dieu, IV, 879, 881, 882, 936; — Enfer et feu de l'enfer, V, 96, 97, 2214; — foi, VI, 278, 318; — sur l'indifférence religieuse, VII, 1583, 1588; — — révélation primitive et salut des infidèles, VII, 1921-22; — révélation, XIII, 2590; — unité organique de l'Église, XV, 2207; — présence au concile du Vatican, 2550.

Dans *The Catholic Encyclopedia*, VII (1910), p. 307-08, F. Lauchet fournit une liste assez complète des écrits de H.

HETZENAUER (Michel), exégète contemporain, capucin, né en 1860 à Zell (Tyrol), mort à Rome août 1928. — Auteur d'une érudition extraordinaire et d'une capacité de travail peu commune. Malgré sa valeur, il manquait quelque peu « de sens historique et de finesse théologique » (L. Pirot). C'est ainsi qu'il soutint, dans le sens le plus absolu, l'authenticité du *Comma johanneum*, l'infaillibilité de l'Église étant ici engagée (!). Dans son ardeur à combattre le modernisme, il dépassa parfois la mesure, jusqu'à jeter la suspicion sur des savants de la taille du P. Lagrange. Voir la notice de celui-ci.

Principaux ouvrages : *Expositio epistolæ ad Romanos*, Innsbruck, 1891; *Wesen und Principien der Bibelkritik*, 1900; *Epitome exegeticæ biblicæ catholicæ ad usum scholarum*, 1903; *Commentarius in Genesim*, Graz, 1910; *Theologia biblica sive scientia historiæ et religionis U. T. catholica*, I, *Vetus Testamentum*, Fribourg, 1908; *De annis magisterii publici Jesu Christi aliisque quæstionibus ad harmoniam evangelicam spectantibus*, Rome, 1921. Une édition extrêmement soignée de la Vulgate a été publiée par H. en 1906; 2e éd., 1911; 3e éd., posthume, 1929. — Voir L. Pirot, *D. B. S.*, IV, 1; J. Trinquet, *Catholicisme*, V, 709. *Tables*, 1734.

Dieu dans la Bible, IV, 949, 950, 952, 953, 962, 1015; — enfer, V, 28, 34, 37; — Ève, 1645; — Fils de Dieu, 2357, 2358, 2359 (bibl.), 2362, 2365; — Genèse, VI, 1189, 1202, 1207, 1208 (bibl.), 1211; — Hexaméron, 2331, 2333; — judaïsme, VIII, 1535 (bibl.). — Cité : I, 2619.

HETZER (L.). — Antitrinitaire, XV, 1779.

HEUDELET (D. Antoine). — Et les chartreux jansénistes réfugiés en Hollande, XV, 2408-09.

HEURES. — *a)* Règles générales et spéciales du comput des heures, XV, 108-09. — *b)* H. liturgiques, IX, 819; XI, 959-60. Voir *Office divin*.

HEURTEVENT (Raoul). — Auteur d'une thèse sur *Durand de Troarn et les origines de l'hérésie bérengarienne*, Paris, 1912. — Cité : V, 1213, 1216, 1218; VIII, 2564; X, 348, 999, 1018, 1027, 1029; XIV, 1699.

HEURTEVENT (Sidoine). — Religieux augustin de l'Assomption, auteur de *L'unité de l'Église du Christ*, Paris, 1930. — Cité : XV, 2228, 2230 (bibl.).

HEUSSEN (Hugues van). — Prêtre janséniste, provicaire de Neercassel, dont il fut le biographe. — Cité à propos de l'Église d'Utrecht, XV, 2396, 2398, 2400.

HEXAMÉRON. — Étude [E. Mangenot], VI, 2325-54. — Voir *Tables*, 851-54.

HEXAPLAIRE. — Version syro-hexaplaire, XV, 2720. *Tables*, 1098.

HEYENDAL (Nicolas). — Notice [J. Besse], VI, 2354.

HEYKAMP (Hermann). — Désigné par l'évêque Jean van Santen comme évêque de Deventer (Hollande).

Son rôle dans l'Église janséniste d'Utrecht, xv, 2420; — contre l'immaculée conception (1854), 2425-26; cf. 2429 (sacre de Reinkens); cf. 2983; 2431 (messe en langue vulgaire).

HEYKAMP (Jean). — Successeur de Loos, comme archevêque janséniste d'Utrecht, xv, 2427-28; attaques contre Léon XIII, 2428; — conférence de 1889, contre Rome, 2433-34; — H. et les vieux catholiques, 2437-38.

HEYLEN (Mgr), évêque de Namur. — Protestation contre les violations des droits des gens par l'envahisseur allemand en 1914, vi, 1939-40.

HEYNLIN (Jean), ou Jean de Lapide. — Notice [S. Autore], vi, 2354. Cf. ii, 2312.

HIBBERT. — Son action antitrinitaire, xv, 2170; — les *Hibbert-Lectures*, *ibid.*

HIBERNA ou **HIBERNENSIS** (Collection). — Voir Pénitentiels, xii, 1162-63.

HICÈTES. — Notice [G. Bareille], vi, 2358.

HICKEY (Antoine), ou *Hicquey*. — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 2358. — Sur la messe, x, 1174. — Sur une bulle (?) de Grégoire XI, ix, 1136.

HICKSITE (Société) des Amis (Quakers). — Fondée en 1822 par Élie Hick, xiii, 1441.

HIÉRACAS ou **HIÉRAX.** — Notice [G. Bareille], vi, 2359. — *a)* Le personnage, 2359; cf. ix, 1848, 1865. — *b)* Ses erreurs, vi, 2360 : sur le mariage, ix, 2085; — la Trinité, v, 2447-48; xv, 1656 (le Fils); x, 515 (le S.-Esprit); — exagération sur la nécessité des œuvres, viii, 2086. — *c)* Les hiéracites, vi, 2361.

HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE. — Étude générale [B. Dolhagaray], vi, 2362-82.

L'étude chevauchant sur d'autres articles (Église, Évêques, Gouvernement ecclésiastique, Juridiction, Ordre, Primauté, etc.), on se contentera d'un minimum de références, suffisant cependant à orienter le lecteur. De plus, on omettra systématiquement l'indication des nombreuses sectes qui, par leur séparation d'avec l'Église, semblent nier l'autorité de la hiérarchie : on indiquera simplement les grands courants d'opposition doctrinale.

1° *Notion.* — Doctrine catholique, vi, 2362-63; cf. *Tables*, 1110.

2° *Origine.* — Trois systèmes : *a)* Emprunts à la législation juive, vi, 2363; cf. viii, 1607-13. — *b)* Organisation romaine, vi, 2364; cf. xi, 2253-60 (provinces, diocèses); divergences au Ier conc. de Nicée (can. 6, 7), 411-12. — *c)* Conciliation des deux systèmes, vi, 2364.

3° *Démonstration.* — *a)* Doctrine catholique, vi, 2365-67; cf. *Tables*, 1842; concile de Trente (sess. xxiii, c. iv, can. 6), xi, 1357, 1361. — *b)* Exclusion des systèmes amorphes : anabaptistes, i, 1128; quakers, xiii, 1437; et, en général tous les séparatistes, voir *Hérésies, supra*, 2051, et *Schismes*.

4° *Erreurs.* — Cinq chefs d'erreurs, vi, 2367; cf. *Tables*, 1841. — Spécialement : *a)* Négation de la distinction entre clercs et simples fidèles, 2367; cf. xi, 1350 (erreur n. 4); 1357 (réprobation de l'erreur au c. iv); xiii, 2087-92 (variations chez les réformés); xv, 3858 (sacerdoce des laïcs chez Zwingli). — *b)* Négation de la primauté de Pierre, vi, 2368; cf. Primauté, xii, 247-391; Schisme byzantin, xiv, 1313 sq.; *Tables*, 1902. Sur le charisme de l'apostolat, propre aux apôtres, i, 1654-56, et note, *Tables*, 217-18. — *c)* Autorité commise par la communauté, vi, 2369-73; cf. Marsile de Padoue, vi, 1110; vi, 1544; x, 160-65; cinq propositions condamnées par Jean XXII, 165-72; viii, 637; autres auteurs avant la Réforme, *Tables*, 1841. — Réformateurs, *Tables*, 1841; spécialement Luther, ix, 1307 (pasteurs et évêques mandataires du peuple chrétien); — Marc-Antoine de Dominis, *Tables*, 1025; — Richer, vi, 1112, 1545-46; xiii, 2698-2703; — Constitution civile du clergé, iii, 1552-54; synode janséniste de Pistoie (prop. 2-11), xii, 2205-07. — Réprobation de doctrines accordant aux fidèles un droit abusif dans l'Église, vi, 2371-73 (on trouvera une note sur le *Laïcat*). — *d)* Systèmes régaliens (anglicans, joséphistes, juristes régaliens), 2373-75; cf. *Tables*, 1842; — pouvoir civil et relation avec Église, iv, 2204-07; questions mixtes, v, 903. — *e)* Évolution historique (?) de la hiérarchie, vi, 2376-77; contredite par les faits, xi, 120-32.

5° *Hiérarchie monarchique.* — *a)* Régime monarchique, non aristocratique, quoique tempéré d'aristocratie, vi, 2377; *Tables*, 1841. — *b)* Solution de quelques objections, 2379-81.

6° *Développement de la hiérarchie.* — Voir *Évêques, origine de l'épiscopat, Ordre, Pape, Primauté, Patriarcats.* — Indications brèves, vi, 2381.

Sur la hiérarchie apostolique, voir J. Colson, dans *Catholicisme*, vi, 715-20. Du même auteur, *Les fonctions ecclésiales aux deux premiers s.*, Paris, 1956.

HIÉRIA (Concile iconoclaste de). — Voir *Conciles, Tables*, 715.

HIÉROCLÈS. — Sa personne et son œuvre [G. Bareille], vi, 2382. — Réfutation par Lactance, viii, 2427; — et par Eusèbe de Césarée, v, 1529-30; — cf. i, 1509-10; vii, 656.

HIÉRONYMITES. — Diverses congrégations ont été fondées sous ce nom, sous le patronage de S. Jérôme, aux xive et xve s. Voir i, 2479-80 et *Catholicisme*, v, 727-28.

Quatre congrégations distinctes, i, 2479. — Bullaire des H., ii, 1251. — Publications : Caceres (Didace de), 1299; — Joseph Catalani, viii, 234; — Daniel Malloni, ix, 1807; cité : viii, 224; — Joseph Zambaldi, xv, 3681.

HIÉROTHÉE, métropolite de Monembasie. — Et l'institution du patriarcat moscovite russe, xiv, 272-74.

HIGH-CHURCH. — Voir *Tables*, 169, et xiii, 1373.

HIGOUMÈNE. — Higoumène, en grec « conducteur », est le titre ordinaire du supérieur dans les monastères orientaux. « *Aujourd'hui, comme jadis, l'higoumène* est le chef du monastère, responsable devant l'autorité ecclésiastique... Il est généralement élu par le chapitre des profès et approuvé par l'Ordinaire du lieu, qui l'installe lui-même ou par un délégué, à moins que le monastère ne soit *stavropégiaque*, c.-à-d. soumis directement au chef de l'Église (patriarche ou archevêque). L'higoumène est élu soit pour un temps déterminé, soit à vie, suivant les constitutions du monastère » (R. Janin, dans *Catholicisme*, v, 569).

Canons du IIe concile de Nicée concernant les higoumènes : contre la cession des biens du monastère à un prince ou une autre personne (can. 12), xi, 433-34; — conditions pour conférer l'ordre du lectorat (can. 14), 435; — peine contre l'H. qui exige de l'argent pour l'entrée d'un sujet en religion (can. 19), 437; — interdiction de changer de monastère sans le consentement de l'higoumène (can. 21), 438-39. — Ordination de l'higoumène, x, 2288.

HILAIRE (S.), pape. — Pontificat [É. Amann], vi, 2385. — 1° Avant le pontificat : représentant de S. Léon le Grand au concile de Chalcédoine, ii, 2191; ix, 248, 256; — au brigandage d'Éphèse, 253-54; vi, 2385; — règlement de la question du comput pascal, 2385; xi, 1961. — 2° Pontificat : décrétale confirmant les conciles de Nicée, Éphèse et Chalcédoine, vi, 2385; ix, 252. — Synode romain (465), *Tables*, 735 : *a)* double irrégularité dans l'élection d'Hermès à Narbonne, vi, 2386; iv, 2283; — *b)* droit d'intervention du pape dans les élections épiscopales, 2261; cf. affaire de S. Mamert, vi, 2386-87; — *c)* aux évêques de la Tarraconaise, décisions relatives à l'admission aux ordres, vii, 2542, 2546, 2549-50, 2551; — l'ordination irrégulière, invalide (?), 2553. — Son successeur, S. Simplice, xiv, 2161.

HILAIRE, diacre. — Légat du pape Libère, avec le prêtre Pancrace et les évêques Lucifer de Cagliari, Eusèbe de Verceil et Fortunatien d'Aquilée, en vue d'un concile (Milan); leur résistance à Constance et leur sort, I, 1819; V, 1553; IX, 633-34, 646, 1032, 1042. Cf. II, 1546.

HILAIRE (S.), d'**Arles**. — Moine de Lérins, H. fut élevé au siège d'Arles à l'âge de trente ans, succédant à S. Honorat. Admirateur de S. Augustin, il se sépare cependant de lui en ce qui concerne la prédestination et la grâce. Autoritaire, il dépassa ses pouvoirs de métropolitain et dut se présenter à S. Léon le Grand qui le blâma. On a de lui un sermon prononcé à l'anniversaire de la mort de S. Honorat (*P. L.*, L, 1249-72). H. mourut le 5 mai 449.

a) L'affaire de Célidonius portée à Rome, tranchée par S. Léon contrairement aux prétentions d'H., IX, 237-39; cf. XV, 2520. — *b)* Sur la grâce et la prédestination : lettre de Prosper et d'H. à Augustin, XIV, 1810-12, 1828; XII, 2806, 2838-40, 2842, 2888, 2894; — appel des mêmes à S. Célestin Ier, XIV, 1818-20 (lettre du pape); cf. 1039. — *c)* La pénitence à Arles au temps d'H., XII, 828, 834, 838, 859.

HILAIRE, évêque de **Narbonne** (IVe s.). — Son conflit avec Patrocle, évêque d'Arles, et le pape Zosime, XV, 1929, 3709.

HILAIRE (S.), évêque de **Poitiers**. — Étude d'ensemble [X. Le Bachelet], VI, 2388-2462.

I. VIE. — 1° *Avant l'épiscopat.* — Naissance, éducation, baptême, famille, VI, 2388-89; — rôle de S. Fortunat, *Tables*, 1593.

2° *L'épiscopat.* — *a)* Date, réputation, influence, VI, 2389; cf. 2396; X, 211-12 (S. Martin de Tours); — le commentaire sur S. Matthieu, VI, 2389, 2399. — *b)* L'arianisme naissant en Gaule, 2390; cf. I, 1819; IX, 633 (synode d'Arles); — nouveau concile à Milan sur l'instance du pape Libère, I, 1819, 2150; IX, 634, 1032; XIV, 1314-15. — *c)* Témoignages d'H. sur les événements ayant précédé sa prise de position antiarienne, I, 1797, 1814 (concile de Sardique; cf. XIV, 1110-11, 1114; VI, 2406); I, 1814-15 (concile de Philippopolis, cf. IX, 1995); I, 1815 (synode de Milan de 344-45; cf. IX, 1996; XII, 1533, condamnation de Photin, voir concile d'Antioche, en 341, formule ἔκθεσις μακρόστιχος, I, 1431); 1816-17 (rapprochement des ariens et de S. Athanase); mais équivoques du synode de Sirmium de 347, 1817; cf. XII, 1533. — Sur la Ire formule de Sirmium, en 351, I, 1818; XIV, 2176; IX, 644. — Mort de S. Jules Ier et avènement de Libère, I, 1818; — sur l'attitude de Libère à l'égard d'Athanase, lettre *Studens pacis*, 1818; cf. 1840; VI, 2407; IX, 640, 646-47, 648-49, 652; — requête à Constance, VI, 2403. — *d)* Prise de position d'H. contre l'arianisme, lutte contre Saturnin d'Arles, concile de Paris en 355, synode de Béziers en 356 (cf. VI, 2406) et exil d'H., 2390-91; I, 1821; — H. et les évêques gaulois, I, 1677; — composition du *De Trinitate*, VI, 2397.

3° *Hilaire en Orient.* — *a)* Liberté relative, correspondance avec les évêques gaulois, condescendance à l'égard des factions antinicéennes, VI, 2391; cf. I, 1821-22, 1832. — *b)* Sur la IIe formule de Sirmium, en 357, VI, 2391-92, 2398; cf. I, 1823, 1825, 1832; IX, 644; XII, 1371-72; XIV, 2178-80; XV, 2892; — arianisme d'Eudoxe d'Antioche, I, 1824; V, 1485-86; — réaction des évêques gaulois, encouragés par H., VI, 2392; cf. I, 1824; et des évêques homéousiens, 1824-25; XIV, 2180; voir synode semi-arien (358); *Tables*, 691. — *c)* Sur la IIIe formule de Sirmium (combinaison de la formule d'Ancyre, de la IIe formule d'Antioche, en 341, I, 1434, et de la Ire de Sirmium, XIV, 2180-81), I, 1825-26. — *d)* Attitude d'H. au concile de Séleucie, VI, 2392; cf. I, 1828; XIV, 1787; et le concile parallèle de Rimini, I, 1827-28; VI, 2393, 2406; IX, 646; XIII, 2708; — sur le *Credo daté* (IVe formule de Sirmium), présenté aux deux conciles, XIV, 2182; — sur la formule apparentée de Nikè, I, 1827-28; VI, 2406; cf. *Contra Constantium imperatorem*, 2403. — *e)* H. à Constantinople, VI, 2393; cf. I, 1829-30; — retour en Gaule, triomphe de l'orthodoxie nicéenne, VI, 2393-94; cf. I, 1830, 1831, 1834, 1836.

4° *Dernières luttes, dernières années.* — *a)* Retour à Poitiers, par Rome, VI, 2394. — *b)* Conciles antiariens, I, 1834; — concile de Paris (de 361) et lettre synodale aux Orientaux, 1830; VI, 2394, 2406; — Eusèbe de Verceil à Alexandrie (362), I, 1832; — difficultés avec Lucifer de Cagliari, 1833-34; IX, 1036, 1038; — réconciliation de Germinius de Sirmium et synode de Singidunum, I, 1840; — dernières luttes contre Auxence de Milan, 1836; VI, 2395, 2404. — Contre le paganisme, lettre *Ad Sallustium*, 2394, 2404. — *c)* Les derniers travaux du pasteur : homélies et *Tractatus super psalmos*, VI, 2395-96, 2400; — hymnes et chants d'Église, 2396, 2409, 2412; cf. XV, 1182. — Vie religieuse, XIII, 2161; XV, 3193-94; cf. 3202; — vierges, VI, 2396. — *d)* Mort d'H., fête du saint et du docteur, 2396.

II. ÉCRITS. — 1° *Dogmatiques.* — *a) De Trinitate*, VI, 2397; cf. IV, 1624. — *b) De synodis*, VI, 2398. — *c)* Apocryphes ou douteux, 2399.

2° *Exégétiques.* — *a) In Evangelium Matthæi*, VI, 2399. — *b) Tractatus super psalmos*, 2400. — *c) In Job*, 2401. — *d) Liber mysteriorum*, 2401. — *e)* Douteux ou apocryphes, 2403. — Sur l'épître aux Hébreux, VI, 2076.

3° *Historico-polémiques.* — *a) Ad Constantium Augustum*, VI, 2403. — *b) Contra Constantium imperatorem*, 2403. — *c) Contra arianos* (contre Auxence), 2404. — *d) Ad Sallustium*, 2404. — *e) Fragmenta*, 2404-08. — *f)* Lettres, hymnes, 2408-12. — *g)* L'écrivain, 2412-13; XII, 2288, 2896 (influence platonicienne); cité : 2898, 2916. — Traduction d'homélies d'Origène, XI, 1497.

III. DOCTRINE. — Exposé des doctrines; défense de leur orthodoxie.

1° *Écriture sainte.* — *a)* Autorité de l'Écriture, VI, 2414; — sur l'inspiration scripturaire, VII, 2091, 2111, 2178, 2196, 2211. — *b)* Canon, VI, 2414; cf. II, 1577, 1591 (Hebr.); 438, 440 (Baruch); III, 383 (Colossiens); IV, 76 (Daniel); 2038 (Eccli.); V, 856 (Esther); VI, 2076 (Hebr.); VIII, 267 (S. Jacques); 1713 (Judith); XIV, 708 (Sagesse); cf. *supra*, 2°, Job et Psaumes. — *c)* Versions, VI, 2414; — sur la version des Septante, XV, 2708. — *d)* Interprétation, VI, 2415-16 (divers sens); cf. 2401; XV, 188, 1942.

2° *Dieu, être suprême et créateur; monde, anges, hommes.* — *a)* Dieu, VI, 2416-17; cf. IV, 1099 (connaissance de Dieu), 1135; — être (propriété essentielle), 1099, 1100, 1144, 1234; cf. I, 2079; — invisibilité, IV, 1101. — *b)* Création, VI, 2416-17; cf. III, 2071; — simultanée et dans le temps, VI, 2338, 2417; — œuvre commune, XV, 1823, appropriée aux trois personnes, I, 1716. — *c)* Anges, VI, 2417-18; cf. création, I, 1193; — spiritualité, 1197; — connaissance, 1201; — volonté naturellement portée au bien, 1204; — nombre, 1205; — ordres, 1208-09; — séjour, 1212; — anges protecteurs, 1216, 1217. — Voir Démons, IV, 364-65; V, 1771-72. — *d)* Homme, âme spirituelle, VI, 2418; — âme des descendants créée, 2418-19; XV, 1354; — élévation d'Adam à l'état surnaturel, VI, 2419; cf. I, 373; VIII, 2025 (immortalité).

3° *Trinité.* — Attaques formulées contre H. à propos du Fils et du S.-Esprit, VI, 2419-20.

a) Croyance trinitaire, 2420-21; cf. v, 2451; x, 2591; xii, 1191, 2332-33; xiii, 2138; xv, 1546, 1668-69. — *b)* Consubstantialité du Père et du Fils, vi, 2421-25 (difficultés et solution); cf. xv, 1628, 1629 (l'*omoousios* de Paul de Samosate, cf. iii, 1612); — consubstantiel dans le *De synodis*, xv, 1667-68, 1669; — Fils, image du Père, 1737. — Attitude à l'égard des homéousiens, vi, 2424-25; xv, 1603; cf. v, 2452; xii, 2344. — *c)* Esprit-Saint, personnalité et divinité, vi, 2425-26; cf. v, 745-47, 766, 800-01 (procession); — appropriation des noms et des attributs, i, 1710-11, 1716; — le nom d'Esprit-Saint pouvant convenir au Père et au Fils, xv, 1837. — Le Fils et l'ange de Yahvé, v, 2356, 2358. — Hypostase : *res naturæ*, vii, 408. — Cité : xv, 1701 (bibl.), 1755, 1757, 1769, 1771; ix, 1996; cf. xiv, 1694.

4° *Jésus-Christ : doctrine et points discutés.* — 1. Christologie, vi, 2426-29; cf. v, 2450; vii, 378, 462, 468 (hypostase, personne, essence, union hypostatique); i, 414. — 2. Incarnation, sacrement du Christ, xiv, 494; — cause finale, vii, 1490, 1492-94. — Rédemption, vi, 2428-29; cf. xiii, 1934. — 3. Dépouillement de Jésus : kénose, vi, 2429-33; viii, 2346; — science ou ignorance économique, vi, 2433; viii, 1260-61; xiv, 1642, 1648. — 4. Durée de l'union hypostatique, vi, 2433 : *a)* pendant le triduum de la mort, 2433-34; vii, 538; *b)* dans la gloire, vi, 2434. — 4. Conception de Jésus-Christ : virginité et maternité de Marie, vi, 2434-38; cf. ix, 2358, 2373; — rôle du S.-Esprit, vi, 2435; viii, 1166; ix, 2373; — difficulté relative au rôle de Jésus dans la formation de son propre corps, vi, 2436-38. — 5. Sensibilité et passibilité du Christ, vi, 2438-49 : *a)* problème général de la passibilité du Christ : controverse sur la pensée d'H., vi, 2439-41; cf. 1013, 1015-17; voir i, 617, 621 (agonie du Christ); — *b)* controverse spéciale sur la douleur dans le Christ, vi, 2441-46 (trois opinions); — *c)* conclusion proposée, 2446-49. — Imperfections en Marie (?), vii, 886-87.

5° *Grâce et péché.* — *a)* Déchéance de l'homme par le péché originel, vi, 2449; xii, 371, 390. — *b)* Remède du secours gratuit de Dieu (grâce), vi, 2449-50; xii, 1264; — rôle de la foi, vi, 2450; cf. iii, 187 (cf. 2251), 394 (laissant la liberté et le mérite), 436, 451. — *c)* Volonté divine salvifique, vi, 2450; xv, 3361; — laissant place au mérite dans la justification et la persévérance, viii, 2088, 2093-94 (cf. 2086); x, 629-30, 687; xii, 1264, 2922. — L'homme, esclave de ses passions, v, 472. — H. est-il semipélagien? vi, 2450-51.

6° *Sacrements. Église.* — Le sacrement, à la fois : signe de salut, profession de foi, sacrement de la foi, serment, mystère, etc., xiv, 493. — 1. Baptême, vi, 2451; cf. ii, 179, 182, 196, 203, 214; vii, 1365-66; xiv, 493, 515. — 2. Confirmation, vi, 2451-52; cf. iii, 1031; iv, 1762, 1762-63 (dons du S.-Esprit); vii, 1320 (imposition des mains), 1365-66, 1382 (chrismation postbaptismale). — 3. Eucharistie, vi, 2452 (présence réelle), 2453 (sacrifice); cf. v, 1151; cité : 1229, 1244, 1294, 1373, 1400; — sur la communion, iii, 515; — sur la messe, x, 909, 964, 965, 969, 1009; cf. xiv, 449 (cité); 493, 517; xv, 1397. — 4. Autres sacrements : *a)* pénitence, vi, 2453; cf. i, 151-52 (pouvoir des clefs); xii, 1080; — *b)* ordre, vi, 2454; — *c)* mariage, 2454. — 5. Église, 2454-55; — chemin du salut, xiv, 854; cf. iv, 2156; — corps et épouse du Christ, 2152; — maîtresse de vérité, 2178-79; cf. xv, 1286, 1291, 1304 (cité); — hiérarchique, vi, 2455; cf. vii, 1647, 1651 (Pierre, chef de l'Église); — une, xv, 2193-94; — en elle la communion des saints, vi, 2455; iii, 441.

7° *Eschatologie.* — 1. Mort, vi, 2456 (terme du temps de l'épreuve); cf. x, 2494. — 2. Vision béatifique, vi, 2456-57; — dilation (?), ii, 672, 679, 684, 2484; xiii, 1214-15; — le cas des justes morts avant Jésus-Christ, iv, 582, 593 (descente aux enfers). — 3. Résurrection générale, vi, 2457; xiii, 2539-40. — 4. Dernier avènement et jugement : *a)* consommation des temps et jugement, v, 2526; vi, 2457; viii, 1794; — trois catégories d'hommes, vi, 2457-58; viii, 1794-95; xiii, 1215; — *b)* le feu du jugement, vi, 2458-59; cf. i, 2449; v, 2242; cf. 2251; viii, 1795; — forme archaïque du purgatoire, xiii, 1215, 1218; — le cas de la Ste Vierge au jugement, vi, 2459. — 5. Éternité : ou le paradis, ou l'enfer, ii, 679; vi, 2459-60; — *a)* enfer, v, 63-64; vi, 2460; — *b)* paradis, 2460; ii, 2484; vi, 1418 (degrés dans la gloire); — nombre des élus, iv, 2364; xii, 3018; — culte et intercession des saints, xiv, 910-11, 913, 915. — Conclusion : orthodoxie d'H., vi, 2460.

8° *Varia.* — Permission de mentir (?), x, 56.

Cité : i, 414 (par Pierre Lombard sur l'adoptianisme); vi, 1352 (Gilbert de la Porrée), cf. 1354; viii, 414 (par Jansénius); 2284 (Justinien); xii, 1966 (Pierre Lombard); cf. 1983-84, 1998; xv, 168 (sur Tertullien), 743-44 (S. Thomas); 1769 (Calvin); 2743 (vertus = puissances).

Auteurs cités dans l'article. — Abbon de Fleury, vi, 2411; — Acace de Césarée, 2391; — Aétius, 2391; — Alcuin (Pseudo-), 2411; — Alexandre Noël, 2418, 2450, 2454; — Ambroise (S.), 2409, 2461; — Aristote, 2436; — Arius, 2395, 2398, 2425; — Athanase (S.), 2390, 2393, 2394, 2399, 2407, 2424, 2425, 2461; — Auber, 2409; — Augustin (S.), 2401, 2416, 2447, 2460; — Auxence de Milan, 2395.

Baltzer, vi, 2424, 2431, 2435, 2437, 2440, 2444; — Bardenhewer, 2399, 2401, 2402, 2404, 2405, 2407, 2409, 2410, 2411, 2412; — Baronius-Pagi, 2444; — Basile d'Ancyre, 2391, 2392, 2393, 2420; — Basile de Césarée, 2393; — Baur, 2436, 2440; — Beck (A.), 2416, 2419, 2426, 2433, 2435; — Bellarmin, 2452; — Bérenger, 2444, 2452; — Berlière (dom), 2444; — Bernon de Reichenau, 2401; — Blume (Cl.), 2410, 2411, 2412; — Bonaventure (S.), 2444; — Broise (de la), 2416; — Buse (Ad.), 2388.

Cagin (dom), vi, 2412; — Cassien, 2400; — Cécilien de Spolète, 2406; — Ceillier (dom), 2401, 2418, 2450, 2455; — Célestin (S.), 2404; — Chapman (dom), 2389, 2391, 2395, 2396, 2407, 2408; — Chevalier (Ulysse), 2410; — Constance (empereur), 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2403, 2406; — Cornély, 2416; — Cousseau, 2412; — Coustant (dom), 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2403, 2404, 2405, 2409, 2412, 2413, 2414, 2416, 2419, 2422, 2425, 2426, 2431, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2440, 2444, 2445, 2450, 2452, 2453, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460; — Cunitz (E.), 2426; — Cyprien (S.), 2461; — Cyrille de Jérusalem (S.), 2394.

Daniel (A.), vi, 2409, 2410, 2411; — Denis de Milan, 2390; — Dioscore, 2394; — Dorner, 2430, 2437, 2445; — Dreves, 2409, 2410, 2411; — Duchesne, 2407; — Duemmler, 2409; — Du Perron, 2452.

Érasme, vi, 2418, 2419, 2436, 2444; — Eunomius, 2391; — Eusèbe de Verceil, 2390, 2395, 2406, 2407.

Feder (A.), vi, 2388, 2399, 2402, 2404, 2406, 2407, 2410, 2411; — Fœrster, 2418, 2419, 2423, 2437, 2445; — Fortunat Venance, 2388, 2389, 2394, 2396, 2411; — Franzelin, 2445.

Gamurrini, vi, 2401, 2410, 2450; — Germinius de Sirmium, 2406; — Gore (Ch.), 2431; — Grégoire (S.), 2418; — Grégoire d'Elvire, 2406, 2407; — Grégoire de Tours, 2396; — Guillaume d'Auvergne, 2444; — Guitmond d'Aversa, 2452; — Gummerus (J.), 2420.

Helm (R.), vi, 2390; — Hilaire (auteur inconnu), 2412; — Hilaire d'Arles, 2402, 2412; — Hincmar, 2411; — Hodge (Ch.), 2430; — Hunald, 2437, 2441; — Hurter, 2445.

Irénée (S.), vi, 2437; — Isidore de Séville, 2409.

Janssens (L.), vi, 2444; — Jeannotte (H.), 2415; — Jérôme (S.), 2388, 2389, 2394, 2399, 2400, 2401, 2403,

2404, 2405, 2406, 2408, 2409, 2413, 2416; — Jules (S.), pape, 2406; — Julien l'Apostat, 2394.

Kling, vi, 2413; — Krüger, 2399; — Krusch, 2409.

Lanfranc, 2444; — Le Fèvre (N.), 2406; — Léon (S.), 2461; — Libère, pape, 2394, 2395, 2406, 2407, 2408; — Licinianus, 2418; — Lindemann, 2401; — Liverani, 2399; — Loofs, 2393, 2400, 2404, 2420, 2430, 2431; — Lucifer de Gagliari, 2390, 2395, 2399.

Mai, vi, 2409; — Mamert (Claudien), 2418, 2444; — Marcel d'Ancyre, 2434; — Martin (S.), 2389; — Marx (B.), 2405; — Mason, 2410, 2411; — Massari, 2405; — Maxence, évêque de Poitiers, 2389; — Maximin de Trèves, 2389; — Meyer (W.), 2410, 2411; — Morin (dom), 2399, 2404, 2412; — Muratori, 2457.

Novatien, vi, 2461.

Origène, vi, 2400, 2401, 2414, 2418.

Parisot (dom), vi, 2411; — Paterne de Périgueux, 2394; — Paulin II d'Aquilée, 2411; — Paulin de Trèves, 2390; — Pesch (Chr.), 2445; — Petau (D.), 2418, 2462; — Phébade d'Agen, 2405; — Philippe d'Harvengt, 2436, 2437, 2440, 2441, 2444, 2445; — Pieper (R.), 2412; — Pithou (Pierre), 2404, 2405; — Pitra (dom), 2409, 2411, 2412; — Prat (F.), 2430.

Quintilien, vi, 2413.

Rasneur (G.), vi, 2424; — Rauschen (G.), 2444; — Régnon (de), 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426; — Reinkens, 2397 (bibl.), 2400, 2401, 2402, 2405, 2409, 2411; — Risi (F. M.), 2429; — Rivet (dom), 2401; — Rufin, 2395, 2405, 2406.

Sabatier (Aug.), vi, 2430; — Saturnin d'Arles, 2390, 2392, 2394; — Savio, 2408; — Schanz (M.), 2408; — Schiktanz, 2405, 2407; — Schultes, 2418; — Schwane, 2418, 2445; — Seldmayer (H.), 2399; — Simon (R.), 2416; — Sinthern, 2408; — Souter (A.), 2414; — Stiltink, 2405; — Sulpice-Sévère, 2389, 2392, 2393, 2394.

Tertullien, vi, 2461; — Théodore de Mopsueste, 2402; — Thomas (S.), 2444, 2446; — Thomasius (G.), 2430, 2431; — Tillemont, 2394, 2396; — Tommasi, 2410, 2411; — Trombelli, 2399.

Ursace de Singidunum, vi, 2390, 2391, 2392, 2404.

Valens de Mursa, vi, 2390, 2391, 2392, 2404; — Valentinien (empereur), 2395, 2396, 2404; — Valois, 2424; — Victorin de Pettau, 2401; — Vigouroux, 2414.

Walpole, vi, 2411; — Watson, 2397, 2400, 2401, 2410, 2411, 2416, 2418, 2429, 2436, 2440, 2444, 2461; — Wilmart (dom), 2391, 2401, 2403, 2404, 2405, 2407; — Wirthmüller (J.-B.), 2430, 2431, 2433, 2437, 2441, 2445; — Wrangham, 2409.

Zingerle, vi, 2400.

Aux bibliographies de l'article de Le Bachelet, on pourra utilement ajouter : P. Smulders, *La doctrine trinitaire de S. Hilaire*, 1944; P. Glorieux, *Hilaire et Libère*, dans *Mélanges de sc. rel.*, 1944, p. 7-34; J. Beumer, *Hilarius von Poitiers, ein Vertreter der christlichen Gnose*, dans *Theol. Quartalschrift*, cxxxii, 1952, p. 170-92; J. Lécuyer, *Le sacerdoce royal des chrétiens selon S. Hilaire de Poitiers*, dans *L'Année théol.*, v, 1949, p. 302-25; J.-E. Emmenegger, *The Functions of Faith and Reason in Theology of St. H.*, Washington, 1947; J. J. Mc Mahon, *De Christo mediatore doctrina S. Hilarii*, Mundelein, 1947; Giamberardini, *De incarnatione Verbi*, dans *Divus Thomas*, de Plaisance, 1947, p. 35-56, 194-205; 1948, p. 3-18.

HILAIRE DE BARENTON, capucin (1864-1946), prêtre séculier dans le diocèse de Coutances avant d'entrer chez les capucins (2 août 1891); fut d'abord professeur de sciences au collège séraphique de Kadi-Keui (Asie Mineure), puis professeur de philosophie au couvent de Versailles; en 1903, il fonde à Paris l'*Association franciscaine;* il est en même temps rédacteur aux *Études franciscaines*, publie l'*Action franciscaine* et fonde l'*Œuvre des tracts populaires;* au milieu de toutes ces occupations apostoliques, il poursuit ses travaux d'orientaliste qui ont leur couronnementu au *III*^e *Congrès linguistique*, à Istamboul (24-31 août 1936). Ses œuvres fort nombreuses peuvent se classer en différents groupes : *a)* Études orientales, très particulièrement : *L'origine des langues, des religions et des peuples.* i, *Lexique sumérien-français;* ii, *Les langues, leur dérivation du sumérien; les religions, leur origine dans le sacrifice; les peuples, ils se différencient par leurs rites;* iii, *Supplément au lexique sumérien-français* (1932-37); — *b)* Études orientales et bibliques, où il est traité d'Abraham (1923), du criticisme allemand (1924), de Joseph et de la dynastie des Hyksos (1925); — *c)* des œuvres dogmatiques et exégétiques sur la chronologie des Évangiles (1941), le motif de l'Incarnation, le merveilleux et la science moderne (1903); — *d)* enfin des œuvres spécifiquement franciscaines.

Godefroy de Paris, O. F. M. Cap., *Les études orientales du T. R. P. Hilaire de Barenton*, dans *Études franciscaines*, xxxvi, 1924, p. 256-57; *Un orientaliste capucin. Le R. P. Hilaire de Barenton*, dans *Analecta O. F. M. Cap.*, lxiv, 1948, p. 92-97, 122-25.

Julien-Eymard d'Angers, o. f. m. cap.

HILAIRE DE PARIS (François-Eugène Mongin). — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 2462-64. — Cité : i, 1311 (sur l'animation); vii, 1506 (bibl.).

HILAIRE DE SEXTEN. — Notice [P. Édouard d'Alençon], vi, 2464. — Fiction dans les sacrements, v, 2292; — sur l'absolution de l'hérésie, vi, 2254.

HILARIANUS (Quintus Julius), évêque d'Afrique proconsulaire, exégète (fin du ive s.). Cf. *Catholicisme*, v, 735. — Cité sur Daniel, iv, 85, 90, 98; ses écrits, viii, 188.

HILARION (S.). — Moine palestinien du ive s., dont S. Jérôme a écrit la vie. La base historique en est certaine, malgré les traits légendaires qui y abondent.

Cité : i, 1134; iv, 1384; viii, 919; xiii, 2161.

HILARION, métropolite de **Kiev** (xie s.). — Désigné directement par Jaroslav, fils de S. Vladimir, iii, 1371; était russe (ou ruthène), xiv, 214.

Son *Discours sur la loi et la grâce*, xiv, 222. — Cité : 231, 396.

HILARION, de **S.-Nicolas de Buschetto**, bénédictin (xvie s.). — Notice [B. Heurtebize], vi, 2466.

HILARION, de **Vérone**, bénédictin (xve s.). — Notice [L. Petit], vi, 2465. — Cité : ii, 612.

HILARION DE MOGLÉNA. — Notice [L. Petit], vi, 2466.

HILDEBERT DE LAVARDIN ou **DU MANS.** — Notice [J. Besse], vi, 2466. — Archevêque de Tours (en 1125), 2467; — ouvrages édités par dom Beaugendre, 2468; x, 426; mais certains sont d'autres auteurs; spécialement : *Tractatus theologicus*, vii, 251-52; — *Sermones*, xii, 1959, 1961; — *Sermo de Trinitate*, xv, 1722, etc.; plusieurs écrits sur l'eucharistie; cf. v, 269, 1248, 1249, 1251, 1254, 1255, 1268, 1272, 1273, 1281, 1287-88, 1291, 1373, 1379, 1385; x, 999, 1038; xv, 2036 (attributions fréquemment indiquées); cf. iv, 1606. — Création et chute des anges, iv, 384-85; — Assomption, i, 2137; — Dieu, son omniprésence, iv, 1162; — dons du S.-Esprit, 1768; — feu du purgatoire, v, 2259; — Immaculée conception, vii, 1030; — autorité doctrinale du pape, vii, 1672; — contre les Juifs, viii, 1888; — pureté de Marie, ix, 2415; — sacrements, x, 348; xiv, 529; ministre simoniaque, xiii, 2421; — défense du culte des saints contre l'hérétique Henri, vi, 2178-81, 2182 (bibl.); traducianisme, xv, 1356; — sur les vœux, 3262, 3272. — Cité : iv, 2365 (nombre des élus); xi, 1145; xv, 1717, 2036.

HILDEBRAND. — Voir Grégoire VII, *supra*, 1923.

HILDEBRAND (Charles) (1814-1872). — Auteur de l'étude *Purgatio canonica et vulgaris*, Munich, 1841 (cf. Hurter, v, 1779). — Cité (orthographié *Hildenbrand*) sur les ordalies, xi, 1142, 1144-45.

HILDEBRAND (P.). — Historien allemand, auteur d'une étude sur le pape S. Silvère, xiv, 2067; cf. xv, 3005 (bibl.).

HILDEFONSE (Saint). — Voir Ildefonse (S.), vii, 740.

HILDEGARDE (Sainte). — Vie. Œuvres [F. Vernet], vi, 2468-80. — *a)* Révélations, leur valeur, 2472-74; — sur la valeur des révélations privées en général, iv, 1577; vi, 147-49. — *b)* Prophéties (?) de Ste H., 2474. — *c)* Théologie, 2475; cf. Eucha-

RISTIE, v, 270 (transsubstantiation et incarnation); 1245, 1246 (prêtre indigne célébrant), 1282, 1285, 1290, 1291 (transsubstantiation). — *d)* Sciences, VI, 2477.

La bibliographie de dom P. Antin dans *Catholicisme* (v, 741) ajoute quelques éléments utiles à la riche bibliographie du *D. T. C.*, VI, 2478-80.

HILDUIN, abbé de S.-Denys (IXe s.). — Sa biographie (cf. P. Viard, dans *Catholicisme*, v, 744) intéresse peu la théologie. Ce qui est davantage de notre ressort est sa traduction latine des œuvres du Pseudo-Denys l'Aréopagite, IV, 435. « Sa traduction en latin des œuvres du Pseudo-Denys l'Aréopagite, écrit P. Viard (col. 745), commença à la réception du beau manuscrit en onciale grecque (Paris, Bibl. nat., *gr. 437*) que le souverain byzantin Michel le Bègue envoya (827) à Louis le Pieux. Quelle que soit la part qu'il y prit, cette traduction est « assez piètre », même pour le latin. Elle ne fut pas publiée; il sera seul à l'utiliser, avec son disciple Hincmar (cf. VI, 2482) et Jean Scot Érigène qui en fera une autre (860-862); cf. v, 404. Sortie de sa cachette au XIIe s., elle a été retrouvée de nos jours par le P. G. Théry... Profitant des légendes clémentines, qui circulaient depuis le VIe s. et qui s'étaient annexé le nom de Denys de Paris, il identifia S. Denys de Paris avec S. Denys l'Aréopagite (à notre connaissance, il est le créateur de cette identification). » Cf. II, 605; IV, 435; XIV, 942.

Publications de G. Théry : *Études dyonisiennes* : I, *Hilduin, traducteur de Denys;* II, *Édition de sa traduction;* III, *Hilduin, hagiographe*, dans *Études de philosophie médiévale.*

HILGENFELD (Adolphe). — Professeur à Iéna (protestant) d'Écriture Sainte et d'Histoire des dogmes, directeur de la *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, H., né en 1823, est mort en 1907. « Comme historien des dogmes, H. trahit l'influence de l'école protestante de Tubingue : importance majeure donnée, pour l'époque apostolique, à une opposition entre Paul et les autres apôtres; pour l'époque postapostolique, à la crise interne du gnosticisme » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, v, 1907).

Les références relevées indiquent les écrits d'H. : Apocalypse, I, 1487. — Apocryphes, 1502. — Apôtres (doctrine des Douze), 1687. — Bardesane, II, 398, 400. — Basilide, 475. — Canon des Écritures, 1588. — Clémentins (apocryphes), III, 210-11, 216. — Colorbasus, 378. — Colossiens (épître aux), 381. — Diacres, IV, 710. — Éphésiens (épître aux), v, 164. — Feu du jugement, 2241. — Fils de Dieu, 2400. — Galates (épître aux), VI, 1029, 1051 (bibl.). — Hébreux (épître aux), 2091, 2097. — Hermas, 2274, 2276, 2287. — Idolothytes, VII, 670. — Ignace d'Antioche (S.), 695. — Jésus-Christ, VIII, 1379. — Joël, 1490. — Langues (don des), 2595, 2600. — Marcion, IX, 2082. — Ophites, XI, 1068. — Pastorales (épîtres), XV, 1045, 1064. — Philémon (épître à), XII, 1401. — S. Pierre, Ire épître, 1762; IIe épître, 1788. — Valentin, XV, 2519. — Cité, XI, 402.

HILLEL, l'Ancien, célèbre docteur juif, né à Babylone, environ 112 av. J.-C. — Il fut chef d'une tendance du pharisaïsme plus souple et plus humaine que la tendance de Shammaï, plus rigoriste et plus traditionnelle. Par sa méthode des sept règles, il cherchait à montrer, dans l'interprétation des textes sacrés, comment on peut dégager l'esprit de la lettre. Pour lui, la foi passait avant la pratique extérieure.

Les sept règles, leur application et leur influence sur l'exégèse de S. Paul, XI, 2340 sq., 2336; XV, 18-19. — Hillel et Shammaï, XV, 11-12; IX, 1958. — H. et les traditions, XV, 10. — Cité : VIII, 1625, 1640; XIII, 256; XV, 2717.

HILTON ou **HYLTON** (Walter = Gauthier). — Notice [S. Autore], VI, 2480; cf. X, 2643, 2646.

La notice du *D. T. C.* doit être complétée par celle de C. O'Neill, S. J., dans *Catholicisme*, v, 1126-27 : « Son ouvrage principal, *Scala perfectionis*, est un chef-d'œuvre, écrit en anglais, et traduit en latin par Thomas Fishlake ou Fishlaw, probablement dès avant 1400. Le texte anglais fut imprimé pour la première fois par Wynkyn de Worde en 1494; nombreuses rééditions, huit au cours du XVIe s. L'édition remaniée de 1659 a servi de base à celle de Guy (1869) et de Dalgairns (1870). Nous en possédons une traduction française due à dom Nötinger et dom Bouvet (Tours, 1923, Mame). La même année, Evelyn Underhill a publié, d'après les manuscrits, une édition en anglais moderne, réimprimée en 1950. La plus récente édition est celle de Gérard Sitwell, O. S. B. (Londres, 1953), avec introduction et notes...

« *L'échelle* est le guide de l'âme qui fait route vers la Jérusalem spirituelle, « qui représente la contemplation dans le parfait amour de Dieu » (II, 21). Hylton distingue, en effet, trois degrés de « contemplation » : un état où l'âme n'a que la lumière de l'intelligence; — « le second qui se distingue principalement par l'acte d'amour » (I, 5)... l'illumination divine de l'âme embrasée d'amour (I, 4-8). En ce troisième degré, l'âme jouira d'une connaissance amoureuse de Dieu, moyennant — ceci semble particulier à Hylton — une conscience immédiate de la vie de la grâce en elle (II, 40). L'âme apprend à monter par les voies traditionnelles de la prière et du dépouillement, toujours avec un sage discernement, vers le plus haut degré de contemplation, qui, encore qu'il soit don de Dieu, exige « la pleine coopération de l'âme » (II, 20). L'ascétisme de Hylton, constamment théocentrique et christocentrique, cherche à remplacer « l'image du péché » par « l'image de Dieu ».

HIMÈRE *(Himerius)*, évêque de Tarragone (IVe s.). — Destinataire d'une décrétale de S. Sirice, XIV, 2172; XV, 3270.

Baptême, II, 213. — Clercs, qualités requises, XI, 1234; cf. II, 2075, 2078, 2080; cf. XIV, 2464 (célibat); IV, 451 (déposition); 456 (milice sacrée); 723 (diacres). — Causes matrimoniales, 2449. — Pénitence (irrégularité), VII, 2544. — Réconciliation des hérétiques et pécheurs, 1329; X, 1782; — pénitence à leur infliger, XII, 791; cf. I, 485.

HIMPEL (Félix de). — Exégète catholique allemand (1821-90), professeur à Tubingue (1857). H. a publié diverses études dans plusieurs publications, notamment dans la *Theologische Quartalschrift* de Tubingue (Hurter, v, 1601).

Cité : sur la femme du Protévangile, VII, 851; — l'oracle de Balaam, VIII, 1116; — le livre de Josué, 1553.

HIMYARITES (ou *Homérites*). — Nom donné par les Grecs à un peuple arabe du Yemen, qui, environ 115 av. notre ère, avait succédé aux Sabéens dans la domination du sud de l'Arabie, XIV, 431-32. — Cf. *Catholicisme*, v, 832-33.

HINCKAERT (Jean). — Parent de Ruysbrœck, chanoine de Ste-Gudule, et animé, comme Ruysbrœck, d'un grand désir de perfection, XIV, 408-09.

HINCMAR *(senior)*, archevêque de Reims (IXe s.). — Notice [H. Netzer], VI, 2482.

1° Situation prépondérante, VI, 2482; II, 605-06; IX, 516. — 2° Démêlés politico-religieux : *a)* Prise de position en faveur de Charles le Chauve, lettre à Adrien II, I, 456; VI, 2482; — *b)* Divorce de Lothaire, I, 488-89; IV, 218, 1468, 1470; IX, 2118, 2120-23; XI, 510-11, 512, 513, 1147; — *c)* Politique et Église, IV, 512, 2216; VI, 1122. — 3° Démêlés religieux : *a)* Déposition d'Abbon et élection au siège de Reims, VI, 2482; XI, 518; cf. IV, 217-19 (Fausses Décrétales); — *b)* Hilduin, nommé évêque de Cambrai, XI, 515; — *c)* Cas de Wulfade et des clercs ordonnés par Ebbon, VI, 2482; IX, 314 (Léon IV); XI, 518-19, 1283-84; XIII, 2405-08; cf. II, 648 (Benoît III); *Tables*, 1083; — *d)* affaire de Rothade, évêque de Soissons, XI, 517-19, 523; cf. II, 2041; IV, 219; XIII, 298; — *e)* Déposition de son neveu, évêque de Laon, VI, 2486-87; cf. I, 456; IV, 219. — 4° Controverses sur la double prédestination, VI, 2483-84; XII, 2901-35 (exposé de toute la controverse), cf. 2805-06, 2808-09; — résumé, I, 2527-30. — Personnages intéressés et nommés à propos d'H. : Amolon, I, 1126; — Érigène, V, 428; *Tables*, 1206-07; — Gottescale, VI, 1501-02; *Tables*,

1838; — Loup Servat, IX, 984-85; — Prudence de Troyes, XIII, 1080-83; — Raban Maur, 1618-19; — Ratramne, 1785-86; — Remi de Lyon, 2379; — Remi de Reims, 2380; — Wenilon de Sens, XV, 3525. — *Conciles intéressant ces controverses* : Beauvais (845), *Tables*, 698; — Soissons (855), 743; — Meaux (847), 721; — Mayence (848), 720; — Quierzy (849 et 853), 732; cf. I, 2529; — Valence (855), *Tables*, 749; — Langres (859), 717; — Savonnières et Tuzey, Toul I et II (859, 860), 747; cf. I, 2530; — Appréciations d'auteurs postérieurs : Jansénius, VIII, 340; — Mauguin, X, 398; cf. I, 1126; XII, 2805; — Sirmond, XIV, 2187; cf. I, 1126; XII, 2804, 2805-06. — 5° *Varia* (doctrine) : Ame, I, 1005; cf. VI, 555; — confirmation, III, 1060; — IVe conc. de Constantinople, III, 1287; — divorce, IV, 1470; — eucharistie et messe, V, 1216; X, 1009 1018, 1020, 1021, 1034, 1068, 1072, 1082; — extrême-onction, V, 1975-76, 1978-79, 1982-84; — honnêteté publique, VII, 64; — images (culte), 781; — immunités, 1229; — mariage, IX, 2127; — concept chrétien de la morale, X, 2438; — ordalies, XI, 1143; — pénitence, XII, 867, 871-72, 880, 883, 891; cf. I, 170; — rapt, XIII, 1667; — Remi (S.) de Reims, vie, VI, 2485; cf. XIII, 2380; — réordinations, 2406, 2407-08; — sorcellerie, XIV, 2410-11; — Trinité (formule *trina Deitas*), VI, 2484; XIII, 1781; XV, 1708.

Cité : II, 527 (influence de S. Bède); — VI, 1742, 1743 (harmonisation des *auctoritates*); — VIII, 612 (opposition à Jean VIII); — X, 508, 514 (H. et S. Nicolas Ier); — XIII, 300 (son autorité invoquée); — XV, 366 (interprétation des textes); — *Tables* 910 (Décrétales). — Voir aussi IV, 2264; XII, 1571.

Voir : Arquillière, dans *D. A. F. C.*, II, 240-41; — R. Naz, *D. D. Can.*, V, 1135-64; — É. Amann, dans Fliche-Martin, VI, 320-44, 380-412; — P. Daudet, *La juridiction matrimoniale d'après Hincmar de Reims et Nicolas Ier*, dans *Études sur la juridiction matrimoniale*, Paris, 1933; — K. Weinzierl, *Hincmar von Reims als Verfechter des geltenden Rechts*, dans *Episcopus*, Mélanges du card. Faulhaber, Ratisbonne, 1949, p. 136-63.

HINCMAR *(junior)*, évêque de Laon, neveu du précédent. — Notice (H. Netzer), VI, 2486. — Sa lutte contre Hincmar de Reims, 2486-87, 2485; IV, 481; XIII, 298, 299; — appel à Adrien II, I, 456.

HINSCHIUS (Paul), canoniste allemand (protestant), né et mort à Berlin (1835-1898). — Il étudia parallèlement le droit catholique et le droit protestant. Sa thèse de doctorat (1856), *Das landesherrliche Patronatrecht gegenüber der katholischen Kirche*, fut suivie de l'édition des *Decretales pseudo-isidorianæ et capitula Angilramni*, Leipzig, 1863. — Son ouvrage capital est : *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland. System der katholischen Kirchenrechts mit besonderer Rücksicht auf Deutschland*, 6 vol., Berlin, 1869-97 (inachevé). — Un autre ouvrage, paru en 1874, a été mis à l'Index, *Die Orden und Kongregationen der katholischen Kirche in Preussen*. — Cf. *Catholicisme*, v, 753.

Cité : II, 1971; IV, 213, 218, 503, 2282, 2313; V, 1707; VI, 1734; VII, 1236; VIII, 2178; IX, 2132; XIII, 2405; XIV, 2465, 2598.

HIPLER (Franz), théologien allemand, né à Allenstein (1836), mort à Frauenburg (1898); cf. Hurter, v, 1964. — Ouvrages sur le pseudo-Denys l'Aréopagite, *Dionysius der Areopagite*, Ratisbonne, 1861; *De theologia librorum qui sub Dionysii Areopagitæ nomine feruntur*, 4 fasc., Braunsberg, 1871, 1874, 1878, 1885. — Cité : IV, 429, 431, 432, 436.

HIPPOLYTE (S.). — Étude d'ensemble [É. Amann], VI, 2487-2511.

I. SA PERSONNE. — 1° Longtemps méconnue : *a)* En Occident, VI, 2487-88; — *b)* En Orient, 2488-89. — 2° Découverte du cimetière et de la statue d'H., 2489-90; cf. V, 301, 318. — 3° *Philosophoumena* et H., VI, 2490-91. — 4° Controverses : *a)* Trinitaires, 2491; — opposition à Zéphyrin, XV, 3690-91; puis à Calliste, II, 1336-38; cf. VI, 662; X, 2201-04; XI, 837; XII, 271-72; XV, 1630-31; — *b)* Pénitentielles, XI, 841; XII, 766, 775, 781, 785; — pour les clercs, II, 1341, 2070; IV, 2387; XI, 1230; — mariage entre matrones et esclaves, II, 1341; IX, 2110; XIII, 740. — 5° Accusations contre Zéphyrin, XV, 3690; et contre Calliste, II, 1334-35; cf. IX, 2110; XII, 766. — II. antipape et fauteur de schisme, VI, 2493, même sous les successeurs de Calliste, XV, 2268 (Urbain Ier); XII, 2553 (Pontien); — réconciliation avec l'Église et martyre, VI, 2492-93; VII, 2398; XIII, 2324; XIV, 923. — 6° *Varia* : *a)* H., disciple d'Irénée, VII, 2395, 2517-18. — *b)* Origène, auditeur d'H., VI, 2491; XI, 1491.

II. SES ŒUVRES (indiquées dans l'ordre suivi par É. Amann, avec les références principales). — *I. ŒUVRES DE POLÉMIQUE.* — 1° *Philosophoumena* (mieux dénommés *Elenchos;* nommé aussi *Labyrinthe*), VI, 2493-94. — Références sur les gnostiques : *a)* En général, III, 2062-63; VI, 1434-59 *(passim);* — sectes et doctrines, 1457-59; cf. Achamoth, I, 309; XV, 2515; Adonaï, I, 403; — antilogies bibliques, I, 1381-83; — antinomisme gnostique, 1395; — apocryphes gnostiques, 1396. — *b)* En particulier : adoptianisme, XV, 1626; — Apelles, I, 1383, 1455; — Barbélites, II, 383; — Bardésane, 392, 397, 399-400; — Basilide, I, 119, 120; II, 465-72 *(passim)*, 474; IV, 1490-91; VI, 1445-46; — Caïnites, II, 1307; — Carpocrate, 1800-02; VI, 1447; — Cerdon, II, 2138; VI, 1453; IX, 2017; — Cérinthe, II, 2152-54; VIII, 1703-05; — Docètes (docétisme), IV, 1480-81, 1483-84, 1485; — Ébionites, 1989, 1990; VIII, 1703-05; — Elcésaïtes, IV, 2233-34, 2236, 2238; — Encratites, V, 5-6, 9; — Esséniens, IV, 1992; *Tables*, 1260, 1271; — Héracléon, VI, 2198, 2202-03; XV, 2510; — Hermogène, VI, 2307, 2310; — idolothytes et aliments, VII, 678, 680; — Isidore, 1446; — Marc le gnostique (marcosiens), IX, 1960-62; XV, 2511; — Marcion (marcionites), IV, 1492; VI, 1454-55; IX, 2010, 2017, 2024, 2030; — Melchisédéciens, X, 514-15; cf. V, 2427; — Ménandre, VI, 1443; — monarchianisme, V, 2428-31; — montanisme, X, 2357; — Naaséniens (Ophites), I, 1395; VI, 1456; XI, 1063, 1065, 1071, 1074; — Nicolaïtes, 502, 504-05; cf. VII, 678; — Ptolémée, XV, 2510, 2514; — Saturnin ou Satornil, IV, 1490; VI, 1443; XIV, 1210; — Simon le Magicien, IV, 1490; VI, 1434, 1440-42; XIV, 2134-35, 2138-39; — Tatien, XV, 66; — Valentin (et disciples), I, 1383, 1397; II, 327; IV, 1491-92; VI, 1448-51; X, 948; XV, 2498-2503, 2506, 2507, 2509, 2510-11 (de nombreuses références omises, qu'on trouvera dans l'exposé de la doctrine). — 2° Contre toutes les hérésies *(Syntagma)*, dont « l'homélie contre Noët » constitue la finale, VI, 2494-95. — *a)* Le Syntagma et les hérésies : Lucain, IX, 1002-03; — Marcion, 2010, 2012, 2016; — montanisme, X, 2357; — nicolaïtes, XI, 502; — ophites, 1067, 1070; — *b)* Le *Contra Noetum :* canon des Livres saints, II, 1575 (Baruch, cf. 438, et Macc.); — création, III, 2062, 2112, 2123, 2124, 2140-41; — Dieu, IV, 1061; — Esprit-Saint, V, 711; — Fils de Dieu, V, 2411, 2427, 2428, 2430-33, 2447; — le mot « prosôpon », VII, 377; — incarnation et union hypostatique, 452, 464-65, 1448, 1452-53, 1467, 1489, 1530; VIII, 1254; — jugement et parousie, 1778; — monarchianisme, X, 2195-96; XV, 1629, 1631-32; cf. *supra*, controverse trinitaire. — 3° Contre l'hérésie d'Artémon (petit Labyrinthe), VI, 2495; — cité : I, 2023; II, 1310; VII, 465, 2518; X, 541, 545; — contre Théodote, V, 2427, 2430. — 4° Contre Marcion (et traité sur l'origine du mal) (?), VI, 2495. — Cité : 1436; IX, 2010. — 5° Sur les cha-

rismes (et la « Tradition apostolique »), vi, 2495-96, 2502. — Deux écrits distincts : *a)* Sur les charismes, iv, 1757; xv, 197; — *b)* Sur la Tradition, voir *infra*. — 6° Sur l'évangile de S. Jean et l'Apocalypse, vi, 2496. — Cité : i, 900, 1472; ii, 1311; v, 2427; — à propos de S. Jean, i, 1464; viii, 561. — 7° *Capita adversus Caium*, vi, 2496, 2511; cf. i, 900, 1465; ii, 1311. — Sur le démon, iv, 349; — apocalypse et millénarisme, x, 1762. — 8° *Contra Beronem et Heliconem* (attribué à H.), vi, 2496. — Cité : ii, 793; — incarnation, vii, 1448, 1452, 1530 (bibl.); — opération théandrique, xv, 211.

II. Écrits apologétiques et dogmatiques. 1° Sur l'essence de l'univers (cf. *Sacra Parallela*, viii, 702), vi, 2496, 2511; — cité : vi, 1436; vii, 2405. — Probablement identique à l'écrit « Contre les Grecs et Platon », vi, 2496, 2511; — cité : iv, 1061; v, 55; viii, 1254, 1778; xiii, 2527. — 2° Traité contre les Juifs, vi, 2497; — cité : ii, 1575 (Sagesse); vi, 2075; viii, 1872; xiv, 708 (Sagesse). — 3° Traité sur l'Antéchrist, vi, 2497. — Sceau du baptême, 2510; — Jean-Baptiste, précurseur du Christ aux enfers, iv, 581; — enfer, v, 55; — fin du monde, 2519; — incarnation, vii, 452, 1489; viii, 1255; — communication du Saint-Esprit, vii, 1370; — inspiration de l'Écriture, 2082, 2100; — jugement et parousie, viii, 1778; — citation des Macchabées, ii, 1575; ix, 1486; — sacrifices, vi, 2511; x, 928; — millénarisme, 1762; — l'Hadès avant la résurrection, xiii, 2527; — salut avant le Christ, xv, 3360; — église (symbole), i, 2006.

Du traité de l'Antéchrist il faut dégager le traité *De la consommation du monde*, vi, 2497; cf. v, 2519.

4° Sur la résurrection des corps, vi, 2497; — deux citations, xiii, 2527. — 5° Trois derniers écrits cités (n. 5, 6, 7), vi, 2497 (sans autres références).

III. Écrits exégétiques. — 1° *Ancien Testament.* — *a)* Genèse, vi, 2498, 2510; cf. x, 898; — bénédiction de Juda par Jacob, vi, 1214. — Cité : 1206, 1214, 1216, 1217, 1218, 2346 (bibl.); x, 928; — *b)* Exode, vi, 2498; plus exactement Nombres, épisode de Balaam, viii, 1254-55; — Deutéronome, bénédiction et cantique de Moïse, 1254; cf. iv, 656; — *c)* Ruth (fragments), vi, 2498; — Rois (quatre textes), 2498; — Macchabées, ii, 1575; ix, 1486; — *d)* Psaumes, vi, 2498; cf. vii, 875; — *e)* Proverbes, vi, 2498-99; cf. v, 55 (enfer); vi, 2510; x, 928 (eucharistie); — Ecclésiaste, vi, 2499; cf. iv, 2024; — Cantique, vi, 2075, 2499, 2510-11; cf. ii, 1679 (bibl.); vii, 2082; x, 927, 928; — *f)* Prophètes : Isaïe, vi, 2499 (on note ici : « aucune trace sur Jérémie », cité cependant xv, 3267); — Ezéchiel, vi, 2499; — sur Daniel : vi, 2499, 2510, 2511; cf. iv, 60, 74, 78, 83, 91; — Suzanne figure de l'Église, ii, 198, 1575; — communion des saints, iii, 438; xiv, 900; — enfer, v, 55; — théophanies, 2433; viii, 1254-55; — fin du monde, jugement et parousie, v, 2551; viii, 1778; xiii, 2527; — allusion à l'épître aux Hébreux, vi, 2075; — à la communication du Saint-Esprit, vii, 1370; à l'inspiration prophétique, 2081-82, 2208; — fin des sacrifices, x, 927; — millénarisme, 1762; — figure de l'Église, xi, 1230; — Zacharie, vi, 2500. — 2° *Nouveau Testament.* — *a)* S. Matthieu, vi, 2500; xv, 2884-85; — *b)* Homélie sur S. Luc, vi, 2500; — *c)* Sur la résurrection de Lazare (S. Jean), 2500; — *d)* Apocalypse, 2500; cf. *supra*, Œuvres de polémique, n. 6; — *e)* Épître aux Hébreux, vi, 2075; — de S. Jude, viii, 1676.

A ces indications scripturaires, il conviendrait d'ajouter les références au canon de Muratori (sur l'attribution de ce canon à S. Hippolyte, voir *D. B. S.*, v, 1406-08) : ii, 1586 (canon des Écritures); v, 166 (Éphésiens); vi, 1025 (Galates); viii, 543, 557, 561 (S. Jean), 585-86 (S. Jean Ire épître); ix, 972 (S. Luc); 1942-43 (S. Marc); xii, 1420 (Philippiens); xiv, 709, 722 (Sagesse); xv, 1042 (Timothée et Tite).

D'autres références ont été fournies sous le vocable *Hippolyte* (S.), § I et II.

IV. Chronographie et droit ecclésiastique. — 1° Comput pascal, vi, 2501; cf. iii, 2465; xi, 1952, 1953; xiii, 1446. — 2° Chronique, vi, 2501; cf. i, 1142 (succession des premiers papes). — 3° Collections d'ordonnances : *a)* Tradition apostolique ou Ordonnance ecclésiastique égyptienne : éditions et contenu, ii, 1615, 1616; ix, 801-02; cf. iii, 1536; xv, 197-98; — saint-chrême, onction chrismale, ii, 2398; iii, 1037, 1045, 1057; — diacres, iv, 713, 718, 726; — imposition des mains, vii, 1317, 1320, 1324, 1325, 1333, 1336, 1338, 1341, 1349, 1351, 1362, 1380; — lecteur, ix, 117; — liturgie, 801-02; — bénédiction, 829; — agape, x, 801; cf. i, 553, 556; — anaphore d'H., x, 799, 1346-51, 1354-55, 1358-59, 1362, 1364, 1377, 1391, 1394, 1396, 1398; — ordre, xi, 1230, 1232-34, 1247-49, 1251-53, 1255; cf. xiv, 2459; — rémission des péchés, xii, 765-66; — culte des saints, xiv, 892-93; — service militaire, 1975-76; — respect de l'eucharistie, 2592; — candidats au baptême, xv, 1608-09; — bénédiction des veuves et des vierges, 3267. — *b)* Epitome (L. VIII des Constitutions apostoliques, ii, 1615-16); voir *Tables*, 1204; — ordonnance des saints apôtres, iii, 1530; — imposition des mains, vii, 1333; — ordre, xi, 1247-50, 1252-53; — voir *Tables*, 220-21 (Constitution des apôtres). — *c)* Canons d'Hippolyte, iii, 1530; — consécration de l'évêque et pouvoir de remettre les péchés, i, 149; — agape, 553, 555; — baptême, ii, 182, 188, 198, 213-17; — canons des apôtres, 1612, 1615; — carême, 1727; — catéchuménat, 1970-72, 1976, 1977-78, 1983-85; — célibat ecclésiastique, 2077; — saint-chrême, onction et confirmation, 2398; iii, 1038, 1042, 1044-45, 1056-57; — diacres, iv, 712-13, 715, 718, 725-26, 729; — extrême-onction (?), v, 1945; cf. vii, 1330; — imposition des mains, vii, 1318, 1320, 1321, 1324, 1330, 1333, 1337, 1351, 1362; — liturgie, ix, 801; — agape, 801; — anaphore d'H., 1347; cf. 928, 957; xi, 1456; — ordre, 1247-52 *(passim)*; — prières pour les défunts, xiii, 1198; — culte des martyrs et des saints, xiv, 892-93; cf. 898, 900; — service militaire, 1975-76; cf. 1979; — sur l'article *vitam æternam*, xv, 2970.

V. Homélies et Odes. — Certitudes et incertitudes, vi, 2504-05. — *Sermo in S. Theophania*, iv, 1757. — Canon de Muratori, *supra*, 2085. — Physionomie intellectuelle d'H., vi, 2504-05.

III. Doctrine théologique. — 1° Lignes générales et synthèse, vi, 2505-06 (invitation à l'homme de venir à Dieu). — Lutte contre le gnosticisme, vi, 1434, 1435-36, 1437-38 (se reporter aux ouvrages déjà analysés : *Philosophoumena; Syntagma;* sur l'essence de l'univers; contre les Grecs et Platon; contre les Juifs, *supra*, 2084, 2085). — Tradition doctrinale, xv, 1267, 1298. — 2° Doctrine trinitaire, vi, 2506-09 : *a)* Dieu, iv, 1060-61 : nature, unité dans la Trinité; — science divine, xiv, 1599; volonté toute-puissante, xv, 3323; cf. iii, 2140-41; — processions divines, xiii, 656. — *b)* Fils de Dieu, v, 2356, 2377, 2411, 2424, 2427, 2428-33, *passim*, 2444, 2447; — le *Logos* dans la création, iii, 2062-63, 2112, 2119, 2123-24; voir *supra*, *Contra Noetum*, 2084; xi, 2457-58; xv, 1632, 2655; — *c)* Saint-Esprit, v, 711-13; xv, 1632-33; — *d)* Trinité défendue contre le monarchianisme, x, 2195-96, 2197, 2198; xv, 1608-09, 1629-33; cité, 1636, 1648,

1650, 1657, 1860, 2887 (cf. *supra*, controverse trinitaire, opposition à Zéphyrin et à Calliste). — 3° Autres questions : *a)* Inspiration et inerrance de l'Écriture, VI, 2509; VII, 2069, 2081-82, 2100, 2208; — canon des Écritures, VI, 2509; cf. *supra*, Écrits exégétiques, 2085. — *b)* Incarnation et rédemption, VI, 2510; VII, 377, 452, 464-65, 1278, 1448, 1452-53, 1467, 1489, 1518, 1530 (bibl.); VIII, 1127, 1254-56; XV, 211, 1632; cf. XI, 2480 (si l'art. *Rédemption* ne comporte aucune référence à H., on trouvera l'exposé de la théologie du docteur romain dans J. Rivière, *Le dogme de la Rédemption*, étude historique, Paris, 1905, p. 126-130); VII, 875 (impeccabilité du Christ et pureté de Marie); IX, 2375 (conception virginale). — *c)* Église : symbolisme de la femme de l'Apocalypse, VII, 867; — primauté romaine, XIII, 272; — propagation admirable, 696; — communion des saints, VI, 2510; III, 438; — pouvoir de remettre les péchés, I, 164; XII, 765-66, 775, 781, 785; — grief à Calliste d'une trop grande indulgence, cf. *supra*, 2084; — dispensation des sacrements : baptême, II, 182, 189, 198, 213-17 (canons d'H.); cf. VI, 2510; — onction chrismale, II, 2398; III, 1037-38, 1042, 1044-45, 1056-57; — eucharistie, V, 1139; VI, 2510-11; X, 799, 801, 898, 927-30, 936, 948, 956-62 *(passim)*, 1346-50 *(passim)*, 1354-55, 1358-59, 1362, 1364, 1377, 1391, 1394, 1396, 1398; XI, 1456, 1463; XIV, 2592; cf. I, 2577-78 (autel); — rite de l'imposition des mains, VII, 1318-19, 1320-21, 1324-25, 1330, 1333, 1336, 1337-38, 1341, 1344, 1351, 1362, 1370, 1380; XI, 1255; voir *infra*, ordre; — extrême onction (?), V, 1945; — ordre, XI, 1230, 1232-34, 1247-53 *(passim)*, 1255-56; cf. lecteur, IX, 117; diacres, IV, 712-13, 715, 718, 725-26, 729; voir *supra*, imposition des mains; — mariage, IX, 2110; — pénitence, cf. *supra*. — Questions connexes : célibat des clercs, II, 1341; — veuves et vierges, XV, 3267. — *d)* Eschatologie : VI, 2511; — fin du monde, V, 2519, 2551; — résurrection, XIII, 2527; — jugement, VIII, 1778; — enfer et démons, V, 55-56, 102, 2221; cf. IV, 349; VIII, 1778; — prières pour les défunts, XIII, 1198; — ciel, II, 2480; cf. III, 1894; VI, 1410; — culte des saints, XIV, 892-93, 900; — communion des saints, III, 438; — millénarisme, X, 1762; — vocation des hommes au salut, XV, 3360. — Cité : VI, 351; VIII, 1917; XI, 818, 823; XIII, 153, 650; XIV, 487; XV, 66.

Beaucoup d'études partielles parues sur Hippolyte et signalées dans Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 138-39; bibliographie plus abondante dans J. Quasten, *Initiation aux Pères de l'Église*, II, 1956, p. 191-244. — En plus de d'Alès, *La théologie de S. Hippolyte*, Paris, 1906, citée à plusieurs reprises dans le *D. T. C.*, indiquons G. Bardy, *La théologie de l'Église, de S. Irénée au concile de Nicée*, 1947, p. 98-111; A. Hamel, *Die Kirche bei Hippolyt vom Rom*, Gütersloh, 1951; J. Lécuyer, *Épiscopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome*, dans *Recherches*, XLI (1953), p. 30-50; dom B. Botte, *Note sur le symbole baptismal de S. Hippolyte de Rome*, dans *Mélanges Joseph de Ghellinck*, I; G. Bardy, *Hippolyte (Écrits canoniques attribués à)*, dans *D. D. Can.*, V, 1158. Sur les conflits entre Calliste Ier et Hippolyte, voir A. d'Alès, *L'édit de Calliste*, Paris, 1913; J. Lebreton, *Le désaccord de la foi populaire et de la théologie savante dans l'Église chrétienne du IIIe s.*, dans *R. H. E.*, 1923, p. 481-505; 1924, p. 5-37; B. Capelle, *Le cas du pape Zéphyrin*, dans *Rev. Bénéd.*, 1926, p. 321-30; P. Galtier, *Le véritable édit de Calliste*, dans *R. H. E.*, 1927, p. 465; — voir également, dans Fliche-Martin, II, 93-112, par J. Lebreton, *Les controverses doctrinales et le schisme d'Hippolyte*.

La reconstitution de la vie et du personnage d'Hippolyte par É. Amann, dans le présent article, « a été vigoureusement attaquée par P. Nautin, *Hippolyte et Josipe*, Paris, 1947, et nombreux articles ensuite. Comparant les œuvres les plus assurées d'Hippolyte avec celles que porte le catalogue de la statue, P. Nautin se refuse à admettre que les unes et les autres soient du même auteur. Il distingue donc deux personnages. L'un, Hippolyte, serait un écrivain oriental du IIIe s., auteur de commentaires scripturaires et d'ouvrages théologiques (cet Hippolyte aurait été, par la suite, confondu avec un martyr romain du même nom). L'autre personnage serait un prêtre romain, qui aurait vécu sous Zéphyrin et Calliste; il serait l'auteur d'un canon pascal, d'un traité contre les hérésies, d'ouvrages historiques et philosophiques. S'appuyant sur des indications des *Sacra Parallela*, de Jean Philopon et de Photius, qui attribuent un fragment d'un traité *Sur l'univers* à un certain Josippe, P. Nautin propose d'appeler Josippe ce second auteur.

« Cette thèse hardie a, il faut le dire, rencontré une opposition quasi générale (ainsi G. Bardy, B. Capelle, B. Botte, M. Richard, J. Daniélou, R. Aigrain...). Sans reprendre ici dans le détail les éléments d'une polémique qui fut vive, on se permettra de faire remarquer que la répartition des œuvres d'Hippolyte en deux groupes et l'attribution de l'un de ceux-ci à un Josippe inconnu d'ailleurs sont loin d'être assurées. Si, malgré tout, on croit prudent de tenir compte de la thèse de P. Nautin, en attendant de nouvelles études sur le problème d'Hippolyte, on mettra un point d'interrogation à côté de certains œuvres, en particulier l'*Elenchos (Philosophoumena)*, le fragment *Sur l'univers* et la *Chronique* » (P.-Th. Camelot, dans *Catholicisme*, V, 756-57).

HIPPOLYTE DE THÈBES, auteur inconnu d'une *Chronique* (VIIe-VIIIe s.), dont quelques fragments sont parvenus jusqu'à nous. — Cet auteur a été étudié par F. Diekamp, *Hippolytos von Theben*, dans *T. U.*, Munster-en-W., 1898, LXX-177 p. On peut se référer également à M. Jugie, *La mort et l'Assomption de la Ste Vierge*, Vatican, 1944, p. 224-26, 685, 714-15; A. Wenger, *L'Assomption de la T. S. Vierge dans la tradition byzantine du VIe au Xe s.*, Paris, 1955, p. 102, 171. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 934.

HIPPONE (Concile d'), en 393. — Voir *Tables*, 716.

HIQUAEUS. — Voir HICKEY, VI, 2358 et *Tables*, 2073.

HIRSCH (Samuel-Raphaël). — Écrivain juif de la fin du XIXe s. — Sur le Talmud, « unique source dont dérive le judaïsme », XV, 25.

HIRSCHER (Jean-Baptiste). — Notice [E. Mangenot], VI, 2512-14. — Conception de la morale, XIII, 596-97. — Son catéchisme, II, 1956; cf. I, 874. — Cité : I, 370; XV, 458.

Y. Congar, *Catholicisme*, V, 765; — H. Schiel, *J.-B. Hirscher, Ein Lichtgestalt aus dem deutschen Katholizismus des 19. Jahrhunderts*, Fribourg-en-Br., 1926; G. Bläcker, *Johann Baptist von Hirscher und seine Kathechismen, in Zeit-und Geistesgeschichtlichem Zusammenhange*, 1953.

HIRSINGER (Antoine), ou Joseph-Antoine de Kaysersberg. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VIII, 1521.

HISPANA ou ISIDORIANA (Collection). — Collection canonique pénitentielle du haut Moyen Age. Cette collection aurait été compilée dans l'Église d'Arles au VIe s. L'auteur aurait utilisé des collections antérieures, reclassées en meilleur ordre. Le recueil ayant passé en Espagne s'y serait enrichi des canons des derniers conciles de Tolède et d'une préface que D. Isidore de Séville a insérée dans ses *Étymologies*. De là l'opinion se répandit que cet évêque était l'auteur et de la préface et de la collection. D'où le nom d'*Hispana-Isidoriana*. On l'a retrouvée à Autun, à peine corrigée.

Citée : IV, 207, 1838, 1839; VI, 1734; XII, 814, 1170, 1172, 1173, 1174; XIII, 2346, 2421, 2404 *(Hispana d'Autun)*. Voir aussi I, 640-41.

HITCHCOCK (F. R. Montgommery). — Auteur anglais d'une thèse et de divers articles sur S. Irénée (1914); cité : VII, 2399, 2402, 2403, 2413, 2416, 2419, 2435, 2451, 2512, 2515, 2519, 2520-21.

HITTORP (Melchior), chanoine et doyen de la collégiale S.-Cunibert de Cologne († 1584). — Auteur de *De catholicæ Ecclesiæ divinis officiis ac ministeriis*, Cologne, 1568. Cf. Hurter, III, 357-58; *Catholicisme*, V, 816.

Textes liturgiques sur les rites de la pénitence publique, XII, 904, 905, 906; cf. VII, 242.

HITZE (François), sociologue catholique allemand, né en Westphalie le 16 mars 1851, prêtre en 1878, attaché au Campo Santo de Rome, secrétaire général de la Fédération des œuvres sociales catholiques à München-Gladbach, 1880; professeur de sociologie à la faculté de théologie de Munster-en-W., 1893; membre de la Diète de Prusse de 1882 à 1912 et depuis 1884 membre de la Diète d'Empire, où il donna une collaboration très appréciée à l'élaboration des lois sociales; député à l'assemblée constituante de Weimar en 1919, mort le 20 juill. 1921. — H. a saisi l'importance de la crise suscitée par le heurt du capitalisme et de l'industrialisme moderne avec les conceptions économiques du marxisme. Il était convaincu que l'Église, si elle se bornait à l'enseignement et aux œuvres charitables, ne saurait réaliser la solution de cette crise. Aussi préconisa-t-il la collaboration de l'Église avec l'État et avec les associations professionnelles.

Dès 1877, il publie *Die soziale Frage*, puis, trois ans plus tard, *Kapital und Arbeit; Die Arbeiterfrage* (4e éd., 1904); *Geburtenrückgang und Sozialreform* (Baisse de la natalité et réforme sociale), 2e éd., 1922. — Cité : I, 876.

Soziale Arbeit im neuen Deutschland, 1921; — A. Bergmann, *F. Hitze und die Handwerkerfrage* (Hitze et la question artisanale), Munster, 1924; — Gosebruch, *F. Hitze und die Gemienschaftsidee* (H. et l'idée de communauté), Munster, 1927; — F. Muller, *F. Hitze und sein Werk*, 1928; — *L. T. K.*, v, 82-83. A. M.

HITZIG (Ferdinand). — Exégète protestant rationaliste, allemand (1807-1875). Ses publications sont fort nombreuses : voir *D. B.*, III, 724. Les références suivantes indiquent certains de ses ouvrages.

Cantique des cantiques, II, 1677; — contrition, III, 1672; — Daniel, IV, 66, 75, 99; — Dieu dans la Bible, IV, 1015; — Ecclésiaste, 2014-16, 2022; — Éphésiens (épître aux), V, 164; — Ézéchiel, 2033, 2042; — Habacuc, VI, 2009; — Isaïe, VIII, 64, 78 (bibl.); cf. IV, 2433 (Emmanuel); — Jérémie, VIII, 858, 863, 871, 885 (bibl.); — Job, 1464; — Malachie, IX, 1754; — Nahum, XI, 5, 7; — Proverbes, XIII, 934; — Psaumes, ps. LXXXV, X, 1462; — Zacharie, 1485; — monothéisme et A. T., IV, 1015 (bibl.).

HIZLER (Jacques). — Notice [P. Bernard], VI, 2514.

HLYNKA (Léon). — Canoniste ukrainien (début XXe s.). — Principales œuvres, XIV, 405.

HOALDY, (Benjamin), évêque anglican de Bangor (début XVIIIe s.). Latitudinarisme en matière de dogme, I, 1296.

HOBAICH (Joseph), patriarche maronite d'Antioche (1823-1845). — Œuvre réformatrice, X, 103-05. — Cité : 137.

HOBBES (Thomas). — Étude générale [C. Constantin], VII, 1-11. — 1° Vie et œuvres, VII, 1-5. — 2° Idées et influence, 5-10 : *a)* Méthode, doctrine philosophique, 5; XIV, 2494; XV, 3343 (note sur le réel et le possible); — *b)* Déterminisme rigoureux; matière excluant tout spirituel, VII, 5-6; cf. IV, 642, 776; IX, 885; X, 290; — *c)* philosophie sociale, pouvoir absolu dont l'origine est dans la force, VII, 6; cf. V, 887-88; XIII, 1729, 1735; XIV, 2499, 2501; XV, 1954-55; — comparaison avec Spinoza, XIV, 2494, 2499, 2501; — *d)* hobbisme, pratiquement athéisme, VII, 6-7; cf. I, 2204; — impossibilité de connaître Dieu et ses attributs, sinon par la foi, I, 2204; IV, 772, 776-78, 779, 811-12, 875, 935, 1259-60; VI, 417; — rapports de l'homme avec Dieu (même en admettant la révélation, XIII, 1731), VII, 7-9 (tout est réglé par le « prince »); — indifférence relativement aux articles controversés, 9; cf. XV, 2218; — *e)* influence : négative sur certains apologistes contradicteurs, Dowel, Tenison, Cudworth, More, Cumberland et surtout S. Clarke, VII, 9-10; cf. I, 1543; III, 3; IV, 547, 935; XI, 1744; — positive sur quelques admirateurs (Gassendi, Mersenne), VII, 10.

Bibl. complémentaire : G. Lyon, *La philosophie de Hobbes*, Paris, 1893; Robertson, *Hobbes* (Philos. Classics), Londres, 1886; F. Tonnies, *Hobbes Leben und Lehre*, Stuttgart, 1896 (3e éd., 1925); *Hobbes, der Mann und der Denker*, Leipzig, 1912; L. Stephen, *Hobbes*, Londres, 1904; A. E. Taylor, *Th. Hobbes*, Londres, 1908; Landry, *Hobbes* (coll. Les grands philosophes); G. Sortais, *La philosophie moderne jusqu'à Leibniz*, II, 210-516, Paris, 1922; J. Vialatoux, *La cité de Hobbes. Théorie de l'état totalitaire*, Paris, 1935; Raymond Polin, *Politique et philosophie chez Thomas Hobbes*, Paris, 1953.

HOBERG (Gottfried). — Né à Heringhausen (Westphalie) le 19 nov. 1857, prêtre en 1881, il enseigna dans les universités de Bonn (1886), de Paderborn (1887-92) et de Fribourg-en-Br. (1893-1919), où il mourut le 19 janv. 1924. Éditeur de la *Literarische Rundschau* de 1895 à 1904, il était collaborateur des *Biblische Studien* depuis 1895 et des *Freiburger theologische Studien* depuis 1910; il avait préparé la 5e éd. (1911-13) de l'*Einleitung in die Heilige Schrift des A. und N. T.* de Kaulen. Il exerça une profonde influence sur les milieux catholiques allemands à l'époque du modernisme; mais son excessive prudence et les incertitudes de sa méthode critique et théologique l'amenèrent à défendre, notamment sur la question du Pentateuque, des positions « conservatrices » qui expliquent le prompt vieillissement de son œuvre. Cf. *R. B.*, XV, 1906, p. 135; XVII, 1908, p. 623 sq. (J. Trinquet, *Catholicisme*, V, 816-17).

Principales publications : *De S. Hieronymi ratione interpretandi*, 1886; *Die Psalmen der Vulgata*, 1892; 2e éd., 1906; *Die Genesis*, 1899; 2e éd., 1908; *Die älteste lateinische Ubersetzung des Buches Baruch*, 1902; *Moses und der Pentateuch*, 1905; *Uber die Pentateuchfrage*, 1907; *Liber Geneseos*, 1908, 2e éd., 1917; *Katechismus der biblischen Hermeneutik*, 1914, 2e éd., 1922; *Kathechismus der messianischen Weissagungen*, 1915.

Cité, I, 864; — Baruch, II, 439; — Ève, V, 1645; — Exode, 1754; — Genèse, IV, 327, 958 (le nom divin); VI, 1186, 1196, 1198, 1201, 1202, 1207, 1211, 2332; cf. VII, 851; — Joël, VIII, 1490; — Jonas, 1503; — messianisme, X, 1411, 1412, 1414, 1425 (bibl.), 1456, 1457, 1458, 1499; — Proverbes, XIII, 920-22; — Sagesse, XIV, 732.

HOCEDEZ (Edgar), théologien jésuite, né à Gand en 1877, mort à la maison de retraite de Fayt-lez-Manage, 1948. — Pendant quelques années (1920-26) il dirigea la *Nouvelle Revue théologique*. Professeur de théologie en différents scolasticats de l'ordre et à l'université grégorienne, il a laissé, dans le domaine de l'histoire de la théologie, plusieurs ouvrages importants : *Richard de Middleton. Sa vie, ses œuvres, sa doctrine*, Louvain, 1925; *Ægidii Romani theoremata de esse et essentia*, 1930; *Quæstio de unico esse in Christo a doctoribus sæc. XIII disputata*, Rome, 1933; *Hist. de la théologie au XIXe s.*, 3 vol., Paris-Bruxelles, 1947-52. — Cf. J. Levie, *Le P. Edgar Hocedez. In memoriam*, *N. R. Th.*, 1948, p. 786-93; A. Piolanti, *Enc. cattolica*, VI, 1454; C. Martin, dans *Catholicisme*, V, 817.

Cité : Sur Richard de Mediavilla, IX, 2166, 2213; XIII, 2671, 2673, 2674; XIV, 590, 1870; XV, 679; — Gilles de Rome, 104, 106-07 (condamnation par E. Tempier); cf. 674; XIV, 1867; — Gilles de Rome, Henri de Gand, Godefroy de Fontaines, XV, 682, 683; — sur Pierre d'Auvergne, 672.

HOCH. — Voir ÆPINUS (Jean), I, 514.

HOOHKIRCHEN (Antoine). — Notice [N. Merlin], VII, 11. — Cité : XV, 2411.

HOOHSTETTER (E.). — Auteur d'une thèse sur Occam, *Studien zur Metaphysik und Erkenntnislehre Wilhelms von Ockham*, Berlin-Leipzig, 1927. Cité, XI, 751, 768, 769, 873, 904 (bibl.).

HOOHSTRATEN ou mieux **HOOGSTRATEN** (Jacob). — Notice [R. Coulon], VII, 11-17. — 1° Premières polémiques, II-12. — 2° H. et le procès de Reuchlin, 13-16; cf. II, 1290. — 3° H. et le protestantisme, VII, 16-17; cf. VI, 911; VIII, 2155, 2158; XIII, 1272. — 4° H. et les Juifs, VIII, 1902.

HOCQUARD (Bonaventure). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VII, 17.

HODGE (Charles), théologien anglais de tendance luthérienne (XIXe s.). — Auteur d'une *Systematic theology*, 3 vol., Londres, 1871. — Foi implicite et catholicisme, VI, 345-46; cf. 100; — sur la connaissance de Dieu, IV, 786 (bibl.); — rédemption, XIII, 2000 (cité).

J. Rivière a exposé sa théorie de la substitution rédemptrice dans *Le dogme de la Rédemption dans la théologie contemporaine* (ouvrage posthume), Albi, p. 526-31.

HOE... — Voir aussi *Hö...*

HOECK ou **HOCH**. — Voir ÆPINUS (Jean), I, 514.

HOEHN (Nicolas). — Notice [P. Bernard], VII, 18.

HOEN *(Honius)* (Cornelius). — Intervention dans la controverse sacramentaire, XIII, 2070-71; cf. XV, 3535; XIV, 442-43; — influence déterminante sur Zwingli, 447-49; — cité, 463.

HOEPFL (dom Hildebrand), bénédictin, professeur d'Écriture sainte (1872-1934). — « Son œuvre littéraire se caractérise par la valeur et l'étendue de l'information, ainsi que par la prudence et la modération des opinions, qualités qu'on relève dans *Die höhere Bibelkritik*, Paderborn, 1901 (2e éd., 1905); *Das Buch der Bücher* (Frib.-en-Br., 1904); *Beiträge zur Gesch. der Sixto-Klementinischen Vulgata* (Fribourg, 1913), dans *Biblischen Studien* (XVIII, 1-3), ainsi que dans les grands articles qu'il donna au *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, au *D.A.F.C.* et au *D. B. S.*

« Le P. Hœpfl acquit une renommée mondiale en publiant son manuel d'Écriture sainte : *Introductionis in sacros utriusque Testamenti libros compendium* (3 vol., Rome et Subiaco, 1921-22; plusieurs éditions à Rome jusqu'en 1934); et son *Tractatus de inspiratione Sacræ Scripturæ et compendium hermeneuticæ biblicæ catholicæ* (Rome, 1923; 2e éd., 1929). Ces deux ouvrages, totalement remaniés depuis 1938 par ses disciples, les Pères B. Gut, A. Metzinger et A. Miller, paraissent désormais en 3 tomes sous le titre général *Introductionis... compendium*, auctore P. Hœpfl (5e éd., Rome et Naples, 1950, 1956). Le t. I, repris par le P. Leloir, commence sa 6e édition » (J. Trinquet, dans *Catholicisme*, V, 819).

Inerrance de la Bible, VII, 2257-58; — Pentateuque, IX, 479; — IIa Petr., XII, 1784; — Richard Simon, XIV, 2115.

HOERING (Théodore). — Triomphe de l'agnosticisme dans la dogmatique luthérienne, XIII, 863.

HOFBAUER (S. Clément-Marie), missionnaire rédemptoriste (1751-1820). Cf. *Catholicisme*, II, 1202-03. — Incidemment cité dans le *D. T. C.*, XIV, 753 (à propos de Sailer) et 1493 (Schlegel).

La meilleure biographie de S. Clément Hofbauer est celle de J. Hofer, citée XIV, 753, *S. Clément-Marie Hofbauer*, trad. de l'allemand par R. Kremmer, Louvain-Paris, 1933.

HOFER (J.). — Outre l'ouvrage sur Hofbauer, le *D. T. C.* indique de cet auteur une étude : sur Pécham, XI, 562; sur Occam, 864, 865, 872.

HÖFFDING (Hérald), philosophe danois (1843-1937). — Son ouvrage principal est *Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience*, 1882 (trad. fr. de Poitevin, 1900). Pour H., le caractère essentiel de la conscience est d'être une activité tendant vers l'unité. Autres ouvrages : *Éthique*, 1887; *Hist. de la philosophie moderne*, 1895 (tr. allem., 1896); *Fondement psychologique du jugement logique*, 1899; *La philosophie de Bergson*, 1916; *Relativité philosophique*, 1924. — On peut également citer *Jean-Jacques Rousseau et sa philosophie*, 1894.

L'idée de Dieu chez Jean Bodin, IV, 1243; — Grotius, 1244; — Coornhert, 1244; — Cherbury, 1244; — Giordano Bruno, 1245; — Boehme, 1246; — Descartes, 1246-48; — Leibniz, 1261-62; — Lessing, 1262; — Kant, 1263; — Fichte, 1265-66; — Schelling, 1266-68; — Lotze, 1274; — Wundt, 1279. — Expérience religieuse, V, 1847, 1850, 1852; — et religion, X, 2658; XIII, 2253. — Matérialisme de Büchner, X, 294. — Rousseau et religion, XIV, 130, 131. — Shaftesbury, XI, 1869.

HOFFÉE (Paul). — Notice [P. Bernard], VII, 18.

HOFFMANN. — Deux auteurs protestants de ce nom ont étudié l'eucharistie dans les écrits du N. T. L'un, Johann, *Das Abendmahl im Urchristentum. Eine exegetische und historisch-kritische Versuch*, Berlin, 1903. — Cité : V, 1028, 1031, 1053, 1091, 1099, 1101, 1105, 1107, 1109, 1127. L'autre, Richard-Adolf (1872-1948), *Die Abendmahlsgedanken Jesu Christi. Ein biblisch-theologischer Versuch*, Kœnigsberg, 1896. — Cité : V, 1073, 1080, 1091, 1101, 1103, 1120.

HOFFMANN (Georges), pasteur protestant et privat-docent à Breslau (début du siècle), auteur de *Die Lehre von der Fides implicita*, 3 vol., Leipzig, 1903-09. — Sur le minimum de foi exigé des simples par l'Église, V, 347-49.

HOFFMANN (Heinrich), 1874-1951. — Sur la prophétie, XIII, 722.

HOFFMANN (Jacob), 1864-1922. — Le titre allemand de l'étude citée IX, 2170 est *Die Form der Eheschliessung in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, dans *Passauer Theol.-prakt. Monatschrift*, I (1891), p. 745 sq.

HOFFMANS (J.), collaborateur de la publication *Les philosophes belges* (1904-37); cf. *Tables*, 1829. — Cité : XIII, 441; XIV, 2868; XV, 398, 692.

HOFFMEISTER (Jean). — Notice [N. Merlin], VII, 19.

HOFLER (Augustin). — Notice [N. Merlin], VII, 21.

HÖFLER (Charles-Adolphe-Constantin), historien autrichien catholique (1811-1897). — Principaux ouvrages d'histoire religieuse, *Die deutschen Päpste*, 2 vol., 1839; *Magister Joh. Huss*, 1864; *Die avenionischen Päpste*, 1871. Il publia également des études sur Charles-Quint et Adrien VI, sur Alexandre VI, sur S. Boniface, apôtre de l'Allemagne, etc. Cf. Hurter, V, 1984-85.

Sur Adrien VI, I, 461 (bibl.); II, 1319. — Clément II, III, 57 (bibl.). — Léon IX, IX, 329 (bibl.). — A propos d'eucharistie, V, 1227. — Conciles de Prague (à propos de Hus), VII, 344 (bibl.); — sur Occam, XI, 865. — Cité : I, 2620.

HOFMANN (Franz), 1845-1897, professeur à Vienne, où il est mort, poète à l'occasion sous le pseud. de Heinrich Falkland. — Cité sur les fiançailles, IX, 2170.

HOFMANN (Georges), historien jésuite (1885-1956), professeur à l'Institut pontifical oriental de Rome en 1922. — Il avait été promu docteur de l'université de Munich avec une thèse sur *Petrus Rauch, O. P. Lebensbild eines Hochschülers, Hofpredigers und Weihbischofs aus der Reformationszeit*, Munich, 1922, publiée en partie (1924).

Ses travaux sur le concile de Florence ont été rappelés aux *Tables*, 1534-35. Le P. A. Wuyts, S. J., indique d'autres travaux qui compléteront l'art. *Grecque* (Église) des *Tables* : « Sous le titre général *Vescovadi cattolici della Grecia*, il a publié les cinq ouvrages suivants : I. *Chios*, dans *Orientalia christiana*, XXXIV (1934), p. 7-162; II. *Tinos*, dans *Or. chr. analecta*, CVII (1936), p. 208; III. *Syros*, *ibid.*, CXII (1937), p. 158; IV. *Naxos*, *ibid.*, CXV (1938), p. 210; V. *Thera* (Santorino), *ibid.*, CXXX (1941), p. 146. — Autres ouvrages : *Il vicariato apostolico di Constantinopoli, 1453-1830*, *ibid.*, CIII (1935), p. 336; *Das Papsttum und der griechische Freiheitskampf (1821-29)*, *ibid.*, CXXXVI (1952), p. 209; *Rom und der Athos. Briefwechsel zwischen dem Missionar auf dem Athos Nikolaus Rossi und der Kongregation De Propaganda Fide*, *ibid.*, CXLII (1954), p. 1-118; trois articles sur le concile de Florence, *Concilium Florentinum*, dans *Or. chr.*, 1929-31; sept articles sur *Griechische Patriarchen und römische Päpste*, *ibid.*, 1928-34. »

Bibliographie plus complète dans *Miscellanea Georg Hofmann*, *Or. chr.*, XXI, 7-14; cf. Ortiz de Urbina, *In memoriam P. Giorgio Hofmann, S. J.*, *ibid.*, XXII, fasc. 3-4, p. 389-92; *Catholicisme*, V, 819-20.

Bien des travaux du P. Hofmann n'ont pu être utilisés dans le *D. T. C.* — Voir cependant XIII, 1252, 1256, 1259, art. des *Orientalia* sur le concile de Florence.

HOFMANN (Johann-Christian-Konrad), historien et exégète protestant allemand (1810-1877). — Quelques ouvrages : *Die siebenzig Jahre des Jeremias und die siebenzig Jahrwochen des Daniel*, Nuremberg, 1836; *Weissagung und Erfüllung im alten und neuen Testament*, 2 vol., Erlangen, 1841-44; *Der Schriftbeweis*, 4 vol., Nordlingen, 1856-59; *Die heilige Schrift des neuen Testaments zusammenhängend untersucht*, 2 vol., 1862-64. Cf. *D. B.*, III, 726.

de Christine de Suède. Il meurt le 2 février 1661. — Hurter, III, 108.

Ministre de la confirmation chez les Grecs, XIV, 2191.

HOLTNIKER (*Holnighkerus, Holxingarius, Holzingarius*). — Voir CONRAD DE SAXE, XIV, 1233 et *Tables*, 793.

HOLTZCLAU (Thomas). — Notice [P. Bernard], VII, 33. — Un des auteurs de la théologie de Wurtzbourg (*Wirceburgenses*), VIII, 1051; XV, 3556, 3557, 3559 (les références indiquées à WURCEBURGENSES concernent H.). — 1. Sur l'incarnation, VII, 412, 521, 539, 602 (bibl.), 1450, 1520, 1538 (bibl.); VIII, 1305. — 2. Sur la confirmation, II, 2407-08. — 3. Sur la messe, X, 1180, 1181, 1182, 1257, 1262. — 4. Sur l'ordre, XI, 1325, 1372, 1381, 1385.

HOLTZMANN (Henri-Jules), théologien protestant libéral (1832-1910). — Professeur successivement à Heidelberg et Strasbourg. Cf. *D. B. S.*, IV, 112-16 (A. Faux), où l'on analyse les tendances de cet auteur dans certains problèmes : synoptiques, IVe évangile, vie de Jésus, S. Paul. « Ses théories sur les deux sources à propos du problème synoptique, sur l'évolution des idées théologiques dans l'évangile de S. Jean, sur le développement de la conscience messianique de Jésus, sur l'importance de la vision de Damas dans la construction de la théologie de S. Paul et sur l'hellénisation du christianisme par l'Apôtre, recueillent bien des idées déjà exprimées avant lui, mais elles les conduisent à leur achèvement et leur donnent leur forme classique. On en trouve la réfutation dans l'exégèse catholique de la première moitié du XXe s., notamment dans l'œuvre du P. Lagrange sur le N. T. » (J. Trinquet, dans *Catholicisme*, v, 826).

Baptême, II, 173; — Colossiens (épître aux), III, 381; — confession, 833-34; — confirmation, 996, 997, 1005, 1006, 1018, 1019, 1021; — Éphésiens (épître aux), V, 164; — eucharistie, 990, 1006, 1020, 1023, 1028, 1080, 1091, 1096, 1102, 1103; — Hébreux (épître aux), VI, 2070, 2092, 2098, 2101, 2109 (bibl.). — Fils de Dieu, V, 2395, 2398, 2400; — fin du monde, 2517; — incarnation, VII, 1517; — inceste, VII, 1544; — infaillibilité (S. Matthieu, XVI, 18), 1641; — Jacques (épître de S.), VIII, 265, 275; — Jean (S.), 582 (bibl.), 586, 587, 593 (bibl.); — Jésus-Christ, 1141-42, 1143, 1209, 1210, 1228, 1366, 1369, 1371, 1373, 1375, 1379, 1401; — justification, 2067; — Luc (évang. de S.), IX, 975; — Marc (évang. de S.), 1944; — modernisme, X, 2039; — ordre, XI, 1197; — S. Paul, 2450 (bibl.); — Philémon (épître à), XII, 1401; — Philippiens (épître aux), 1419; 1421; — S. Pierre, Ire épître, XII, 1775; IIe épître, 1779, 1784, 1788; — rédemption, 1928, 1929, 1931; — Timothée et Tite, XV, 1046, 1068, 1075, 1081, 1082, 1120, 1121; cf. XIII, 146, 147 (sur le prêtre).

HOLTZMANN (Oscar), professeur de théologie à l'université de Giessen (protestant libéral). — Né en 1859 à Stuttgart, mort en 1934. Cf. *D. B. S.*, IV, 116. — Principaux ouvrages : *Neutestamentliche Zeitgeschichte*, 1895; *Leben Jesu*, 1901; *Religionsgeschitliche Vorträge*, 1902; *War Jesu Ekstatiker?*, 1903; *Christus*, 1907; *Das N. T. übersetz und erklärt*, 1926.

Eucharistie, v, 1047, 1060-61, 1091, 1101, 1102-03, 1116; — messe, X, 836, 838, 839, 898; — Jésus-Christ, VIII, 1141-43, 1369, 1374, 1388, 1390, 1391-92, 1397, 1401.

HOLYWOOD (Christophe). — Notice [P. Bernard], VII, 33.

HOLZAEPPEL (Louis). — Notice [P. Bernard], VII, 34.

HOLZAPFEL (Héribert), O. F. M. — Sur l'ordre franciscain : *Handbuch der Gesch. des Franziskanerordens*, Fribourg-en-Br., 1909, *Tables*, 1713, 1730. — Cité : VIII, 1442, 1445; XIV, 2548 (bibl.).

HOLZHAUSER (Barthélemy) (1613-1658). — Fondateur des clercs séculiers vivant en communauté, XI, 1376. — Sur l'Apocalypse, I, 1474; cf. *D. B.*, III, 735. Gaduel, *La vie et l'esprit du serviteur de Dieu B. Holzhauser*, Albi, 1900; — *Kirchenlexikon*, VI, art. *Holzhauser;* — M. Vandewynkele, *id.*, dans *Catholicisme*, v, 826-27.

HOLZEY (orthographié aussi, dans le *D. T. C.*, Holzhey et même Holzley)(Karl), théologien exégète allemand catholique (fin du XIXe, début du XXe s.). — Principaux ouvrages : *Die Bücher Esra und Nehemia*, Munich, 1902 (cité v, 532, 535); — *Schöpfung, Bibel und Inspiration*, Stuttgart, 1902 (cité, VI, 2331); — *Die Inspiration der hl. Schrift in der Anschauung des Mittelalters von Karl dem Grosse bis zum Konzil von Trient*, Munich, 1895 (cité : VII, 2093, 2095, 2122, 2131, 2200); — *Fünfundsiebzig Punkte zur Beantwortung der Frage : Absolute oder relative Wahrheit der hl. Schrift?*, Munich, 1909 (cité, VII, 2259). Le 13 janv. 1913, mise à l'index de son ouvrage *Kurzgefasstes Lehrbuch der speziellen Einleitung in das A. T.* (cité, XII, 1727).

HOLZINGER (Heinrich), né en 1863, exégète protestant de l'école de Wellhausen. — Quelques ouvrages : *Genesis erklärt*, Fribourg-en-Br., 1898; *Das Buch Josua*, Tubingue 1901 (dans *Kurzer-Hand-Commentar zum A. T.* de Marti); *Numeri* (4e éd., 1922) (dans *Heilige Schrift des A. T.*, de Kautsch), Tubingue-Leipzig, 1903.

Cité : III, 2043; IV, 665 (bibl.); VI, 1207; VIII, 1550, 1551, 1554, 1558, 1573 (bibl.); IX, 468; X, 1417, 1420; XI, 693, 716 (bibl.).

HOLZMEISTER (Urbain), jésuite, spécialiste des sciences bibliques, professeur d'exégèse du N. T. et de langues orientales à l'université d'Innsbruck, puis professeur d'exégèse et d'histoire de l'époque néotestamentaire à l'Institut biblique pontifical de Rome. Il dirigea la *Zeitschrift für die katholische Theologie* (1920 à 1926), *Verbum Domini* (1941-45). Nombreux articles et recensions dans ces revues et dans *Biblica;* et différents ouvrages d'érudition, *Dominus autem Spiritus est* (II Cor., III, 17 b), Innsbruck, 1907; *Summa introductionis in N. T.*, 1924; *Hist. ætatis N. T.*, Rome, 1932 (3e éd. remaniée et traduite en italien par C. Zodda, *Storia dei tempi del Nuovo Testamento*, Turin, 1950); *Chronologia vitæ Christi*, Rome, 1933; *Epistula prima S. Petri*, Paris, 1937; *De S. Joseph quæstiones biblicæ*, Rome, 1945.

Sa thèse sur les « épiscopes-presbytres », XV, 1108-09.

HOMÉENS. Voir *Arius, arianisme, Tables*, 258-59.

HOMÉLIES CLÉMENTINES. — Voir *Tables*, 623-24.

HOMÉOUSIENS. — Voir ARIANISME, I, 1825-28, 1831-32; — HILAIRE (Saint), VI, 2391-92, 2421-25; — *Tables*, 258, 2075-77.

HOME-REUNION. — Mouvement anglican, XIII, 896.

HOMÈRE. — Cité à propos de : crémation, III, 2314; — démon, IV, 322; — excellence de la monarchie, VI, 1532; — jugement et sanctions futures, VIII, 1732; — panthéisme, XI, 1861; — Ulysse et l'évocation des morts, XIV, 2508; — vœu, XV, 3184. — Traduction de l'Iliade, encouragée par Pie II, XII, 1628. — H. « théologien », XV, 342; — cité : VIII, 1666; XIV, 730.

HOMEY (Jacques). — Notice [N. Merlin], VII, 34.

HOMICIDE. — Étude générale [T. Ortolan], VII, 34-38. — 1° *Définition.* — 1. Sens grammatical et moral, 34-35. — 2. *Homicidium* et *homicida*, 35.

2° *Division.* — 1. Volontaire, involontaire, VII, 35; XIII, 421; cf. VII, 733-34; XV; 3309 (involontaire et non volontaire). — 2. Direct, indirect, VII, 35; — application : avortement, embryotomie, accouchements prématurés, I, 2647-48; IV, 487-88, 2403-05, 2412-15; VII, 2562. — 3. Simple, qualifié : parricide, 35, 36; — fratricide, 35; cf. I, 20 (Caïn et Abel); — infanticide, VII, 35, 1722-23; cf. I, 100 (le cas du sacrifice d'Abraham); — suicide, VII, 35; XIV, 2739; — sacrilège, VII, 35, 36; XIV, 700; XV, 3075 (morts violentes infligées à certains papes : Jean VIII, VIII, 617; Étienne VI, v, 980;

Jean X, VIII, 617; Jean XII, 626; Benoît VI, II, 650; Jean XIV, VIII, 628; Benoît XI [?], II, 652); — régicide, VII, 36; cf. tyrannicide, III, 1219; XII, 1388; XV, 1992, 2015; — conjugicide, III, 2328; *Tables*, 1168-69 (empêchement de mariage); — assassinat, VII, 35; cf. origine du mot, les « Assassins », IX, 1602; — H. par maléfice, VII, 36; cf. IV, 2391; IX, 1524 (concile d'Elvire, can. 6); — autres qualifications, VII, 35-36. — 4. Circonstances : *a)* changeant l'espèce, notamment parricide et sacrilège; *b)* incluant des malices distinctes (*latrocinium, maleficium, veneficium*, sicaires, etc.), 36-37.

Du crime d'homicide, il faut rapprocher tout attentat volontaire contre l'origine même de la vie par des actes empêchant la conception : onanisme (solitaire ou conjugal), sodomie, bestialité, IV, 488; IX, 1348-50; cf. V, 380-81; IX, 2047; XV, 1213, 3102; — pareillement l'euthanasie directe, *Tables*, 1415-16.

5. Occasions d'H. : *a)* Duel, IV, 1845-56, surtout 1848-49 (doctrine de Léon XIII), *Tables*, 1066; — *b)* Guerre : ce qui est permis ou défendu, VI, 1928-30; *Tables*, 1976; — le cas des guerres contre infidèles ou hérétiques : croisades, VI, 1918-22; *Tables*, 875; note complémentaire, *Tables*, 1984-85; — *c)* Vengeance, XV, 2615, 2620 (représailles), 2622-23 (vengeance populaire, lynchage); — *d)* service militaire, XIV, 1973-81.

3° *Prohibition.* — 1. *Loi naturelle*, XV, 871; V, 359 et non le volontarisme divin, XV, 3310-11; cf. IV, 164, 168; IX, 881; — raisons fondant le respect de la vie (de soi et d'autrui), XIV, 2742; — loi inscrite au principe de l'humanité, I, 29 (malédiction de Caïn). — Coopération à l'H., III, 1765. — Obligation grave, IV, 170-71; — éléments de la gravité, XII, 173-74, 176.

2. *Loi divine positive*, dans l'Écriture (cf. VII, 37).

a) Les faits d'homicide. — « Dans la descendance de Caïn, on continue à peu respecter la vie humaine : la vengeance sanglante de Lamech (Gen., IV, 24) dépasse toute borne. L'histoire ancienne d'Israël a enregistré celle de Siméon et Lévi tuant tous les mâles de Sichem pour l'outrage fait à Dina (Gen., XXXIV, 25).

« La résistance à l'oppression peut justifier le geste de Moïse en Goshen (Ex., II, 12), mais celui d'Ehoud tuant Eglon par traîtrise (Jud., III, 21), et plus encore celui de Jahel perçant la tête de Sisara, au mépris des lois de l'hospitalité (Jud., IV, 24), nous scandalisent.

« Les lois de la guerre restèrent longtemps barbares : on tuait généralement tous les prisonniers; c'est David, le premier, qui atténua cette horreur (II Sam., VIII, 2); il faut rappeler aussi la coutume du *ḥérem* (anathème) qui faisait sacrifier à la divinité les ennemis vaincus.

« Les lois de la *vendetta* restèrent, de même, longtemps barbares. Remarquons toutefois que l'homicide commis dans les trois dernières conjonctures envisagées (oppression, guerre, *vendetta*) n'est pas nécessairement injuste; il peut n'être qu'une extension de la légitime défense (Ex., XXII, 2).

« L'A. T. dénonce les meurtres dont les rois sont responsables (II Sam., XII, 7 : Urie; I Reg., XXI, 19 : Naboth). Les prophètes attestent de nombreux assassinats perpétrés à Jérusalem et dans tout le pays (Is., I, 21; Os., IV, 2; VI, 9; Jer., VII, 9); Ézéchiel parle de la capitale comme d'une ville de sang (Ez., XXII, 2); le livre de Job (XXIV, 14) évoque les mœurs de l'assassin, que fustige le psaume XCIV, 6.

b) La condamnation de l'homicide. — « Elle est formulée dans le Décalogue sous forme apodictique et très générale : « Tu ne tueras point » (Ex., XX, 13; Deut., V, 17). La prohibition se trouve motivée par une réflexion sur la valeur du sang : Gen., IX, 4-5; Lev., XVII, 11, 14; Deut., XII, 23 établissent l'équivalence pratique entre le sang et l'âme *(néfesh)*; c'est dans le sang que se saisit la présence du principe vital; probablement il faut penser à une déduction assez simple et se référer à la vapeur qui émane du sang chaud. Perdre son sang, c'est perdre sa vie; le psalmiste demande d'être délivré de la mort, c.-à-d. *de sanguinibus (dammim)*, du sang qui s'écoule de son corps (Ps., LI, 16). Dieu est le maître du sang et en demande compte (Gen., IX, 5). Le sang est une valeur sacrée dont l'homme ne peut disposer à sa guise. Il en résulte un certain nombre d'interdits... Le meurtre, notamment, est une faute contre Dieu.

« Dans cette perspective, Gen., IX, 6 valorise l'antique coutume de la vengeance du sang.

« Sap., XIV, 25 et Rom., I, 29 présentent l'homicide comme une suite de l'idolâtrie. Apoc., XXI, 8; XXII, 15 voue à la damnation les meurtriers et I Petr., IV, 15 recommande aux chrétiens de ne prêter à aucune accusation sous ce rapport. L'homicide fait partie des mœurs d'une société qui se met sous la mouvance de Satan, « homicide dès le commencement » (Joa., VIII, 44).

c) La répression de l'homicide. — « Des sections de lois sont consacrées à réglementer cette répression dans une société de plus en plus évoluée. Ce sont Ex., XXI, 12-32; Deut., XIX, 1-13; XXI, 1-9; Lev., XXIV, 17-22; Num., XXXV.

« A l'intempérance passionnelle des représailles (Gen., IV, 24) s'opposa la loi du talion qui établit l'équivalence entre crime et châtiment (Lev., XXIV, 17 sq.). Cette équivalence s'établit même dans le cas du régicide, à partir du VIII[e] s. (II Reg., XIV, 6-7; cf. Deut., XXIV, 16). Il est certain que dans cette normalisation l'intervention de tribunaux réguliers a été décisive : d'après Deut., XIX, 11-12, ce sont les anciens qui font arrêter le meurtrier et le livrent au vengeur du sang. Le Code sacerdotal ordonne un procès devant la communauté pour les homicides (Num., XXXV, 24, 30).

« L'homicide accidentel ou involontaire a retenu longuement les législateurs. Il avait droit d'asile dans un sanctuaire dès le temps du Code de l'Alliance (Ex., XXI, 13). L'institution des villes d'asile marque peut-être une sécularisation de ce droit (Nicolsky, *Das Asylrecht in Israel*, dans *Zeitschrift für die altt. Wissenschaft*, 1930, p. 159 sq.) : elle est détaillée en Deut., IV, 41-43; XIX, 1-13; Num., XXXV; et Jos., XX.

« Deut., XXI, 1-9 envisage le cas du meurtrier inconnu : une génisse est alors immolée près d'un cours d'eau qui emportera l'impureté (cf. Lev., XIV, 6); les anciens de l'agglomération se laveront symboliquement les mains dans ce cours d'eau et protesteront de leur innocence; ainsi ils seront « couverts » contre la vengeance du sang. Cette cérémonie complexe qui utilise tel symbole d'origine magique inspirait à Israël l'horreur de l'homicide.

« Bibl. : P. van Imschoot, *Théologie de l'A. T.*, II, *L'homme*, Tournai, 1956, p. 227-32; — H. Lesêtre, art. *Homicide*, dans *D. B.*, III, 740-44; — Lagrange, *L'homicide d'après le Code de Hammourabi et d'après la Bible*, dans *R. B.*, 1916, p. 440-71 » (A. Gelin, dans *Catholicisme*, V, 833-34).

3. *Loi ecclésiastique.* — *a)* Antiquité chrétienne : H. et pénitence publique, Hermas, VI, 2284; cf. XII, 775; — Tertullien, III, 849; XII, 765; XV, 161-62; — S. Calliste I[er], II, 1339, 1340; cf. Hippolyte (S.), *Tables*, 2084; — S. Cyprien, III, 850; XII, 781-82; — Origène, III, 849; XI, 1557; — S. Pacien, III, 850; XI, 1719; — pseudo-clémentins, XII, 772; — S. Basile, S. Grégoire de Nysse, III, 848; XII, 790, 791; — S. Augustin, XII, 802; cf. doctrine pénitentielle générale, I, 2426-29; — S. Césaire, III, 887; cf. II, 2180. — Conciles : III[e] de Carthage, XII, 775; — Ancyre, XIV, 1183; cf. I, 473-74; — Elvire, IV, 2381, 2391, 2396; XII, 782. — *b)* Haut Moyen Age : Collections canoniques : Burchard, XIV, 1183-84; — Halitgaire, XII, 863; — Jonas d'Orléans, 878; — Hincmar, 880; — Lucius III, 896; — Robert de Flamesbury, 903, 920; — pénitentiels : XII, 924, 1162-63 (irlandais), 1164 (bretons), 1167 (théodoriens), 1168 (Bède, Egbert), 1171 *(sangallense)*; — concile de Tribur, VII, 1605; XIV, 1182-83. — *c)* sanctions canoniques : censure (en général), II, 2120; — déposition des clercs pour H., IV, 473 (IV[e] s.), 483-84 (XII[e] s.), 487-88 (XIII[e], XVI[e] s.); — irrégularité, VII, 2543, 2562; — réserve du péché, XIII, 2449; cf. XII, 895-99.

Droit canonique actuel. — Trois sortes de sanctions canoniques : « Il y a des *peines* qui frappent l'homicide volontaire (meurtre); — il y a ensuite des *incapacités*,

qui frappent l'homicide coupable et d'autres qui s'attachent au simple fait d'avoir versé le sang ou d'y avoir participé, même légitimement; — enfin il y a des *souillures légales* qui affectent les lieux sacrés où un homicide a été commis.

« 1° *Peines.* — *a)* Parce que l'homicide viole les lois de la société civile aussi bien que celles de l'Église (can. 2198), on lui applique les normes prévues pour les « délits mixtes » (can. 1553, 1933, 2223); l'autorité ecclésiastique est invitée à ne pas procéder et à ne pas punir, si le magistrat civil a suffisamment pourvu à la sauvegarde du bien commun, ou si l'on prévoit qu'il infligera des peines adéquates.

« *b)* Si le coupable est un *laïc*, l'Église fait sienne en quelque sorte la condamnation portée par le juge civil, pourvu qu'elle soit juste; une fois cette sentence prononcée, le coupable se trouve *ipso facto* exclu des actes légitimes (*Tables*, 22) et privé de toutes les charges qu'il pourrait avoir dans l'Église, sans préjudice de l'obligation de réparer les dommages (can. 2354, § 1).

« *c)* Si c'est un *clerc*, son jugement est régulièrement réservé à un tribunal ecclésiastique, en vertu du privilège du for (*Tables*, 1578); cependant le droit canon lui-même prévoit des cas où la justice civile peut être compétente pour intervenir. Si un tribunal a déjà prononcé son verdict, les peines que le juge d'Église peut infliger de son côté s'échelonnent de la pénitence canonique, censure, suppression d'office ou de bénéfice, jusqu'à la déposition, s'il s'agit d'un homicide involontaire dû à l'ignorance ou au défaut d'attention *(culpa)*; en cas d'homicide volontaire, la peine prévue est la dégradation (can. 2354, § 2).

« *d)* L'homicide *qualifié*, commis sur une personne protégée par le privilège du canon (*Tables*, 514) fait en outre encourir les peines *latæ sententiæ*, statuées au can. 2343, sans préjudice des peines *ferendæ sententiæ*, qui peuvent être portées par l'Ordinaire.

« 2° *Incapacités juridiques.* — *a)* Le conjugicide perpétré dans certaines conditions constitue l'empêchement dirimant de crime (cf. *supra* et *Tables*, 1168-69).

« *b)* L'homicide gravement coupable (avortement compris) constitue une irrégularité pour le meurtrier et pour tous les coopérateurs nécessaires (can. 985; cf. *Tables*, 341).

« *c)* La mort (qui n'est pas qualifiée d'homicide) provoquée par un clerc exerçant la médecine ou la chirurgie (qui lui sont interdites *sub gravi*, can. 139) est source d'irrégularité pour délit (can. 985, 6°).

« *d)* Une irrégularité « pour défaut de douceur » atteint le juge qui porte une sentence de mort (à moins que dans le pays elle ne soit jamais exécutée), de même ceux qui *acceptent* la fonction de bourreau ainsi que leurs aides *volontaires* pour une exécution capitale (can. 984, 6° et 7°).

« 3° *Souillures légales.* — Elles portent dans le Code le nom de *violation*, cf. xv, 3074, et affectent les églises, les oratoires publics et les cimetières (can. 1172, 1191, 1207). Pour produire une violation, l'homicide doit être gravement coupable, certain, notoire et commis dans l'enceinte sacrée » (A. Bride, dans *Catholicisme*, v, 840, adapté au *D. T. C.*).

d) réparation, xiii, 2433-35; — *e)* morale laxiste concernant l'H., réprouvée par l'Église : condamnation par Alexandre VII (prop. 2, 17, 18, 19), i, 732, 738-39; — par l'assemblée du clergé de 1700 (prop. 36-42), ix, 61-62; — par Innocent XI (prop. 15, 30, 31, 32, 33, 34, 35), ix, 76, 78, 79; cf. 44, 45 (Airault), 54 (Caramuel-Amigo); ii, 1267 (Busenbaum); xi, 2091, 2094; xiv, 1081; ix, 47 (*Provinciales* de Pascal).

4° *L'homicide permis.* — Légitimité moralement possible, xv, 2352. — *a)* Défense de soi-même, ses limites, iv, 227-30; v, 359; *Tables*, 915-16; — légitime défense en droit canonique, 916. — *b)* Extension du principe à la guerre, vi, 1909-10, 1928-30; cf. xv, 3139 (Vitoria), 3913 (Zwingli); — au tyrannicide, xv, 1993-2001; — solutions inacceptables, 2011-13; — S. Thomas, 1991-93; Boucher, 1997-98; Molina, 1999; Mariana, 1999-2001; Suarez, 2003-04; cf. xiv, 2715-16; Bonacina, Bécan, Lessius, Sylvius, xv, 2003-04; Concina, Billuart, S. Alphonse de Liguori, 2004-06; Carrière, Konings, Gury-Palmieri, Marc, Merkelbach, 2007-10; — solutions acceptables, 2013-15. — *c)* Légitimité de la peine de mort : hostilité des Albigeois et des Vaudois, x, 2214, 2500; xv, 2592 (jointe cependant à une apologie du suicide), xiv, 2742, 2746; — doctrine catholique, x, 2502-2508; — profession de foi imposée aux Vaudois, 2500; xv, 2592.

HOMME. — A l'article annoncé i, 368, mais non rédigé, on substitue une synthèse des exposés relatifs à l'homme et répartis en différents articles du *D. T. C.* On se maintiendra strictement sur le terrain proprement théologique.

1° *Origine de l'homme.* — La Bible et toute la tradition font descendre le genre humain d'un couple unique Adam et Ève, i, 368; v, 1640; vi, 2351; xv, 1390. Il faut, à coup sûr, éliminer l'hypothèse de « préadamites », tels que les avait conçus Isaac de La Peyrère; voir *Préadamites*, xii, 2793. Mais l'hypothèse d' « humanités primitives », antérieures à l' « humanité définitive », est-elle à éliminer? Cf. *id.*, 2799. Les découvertes scientifiques laisseraient supposer qu'avant l'apparition de l'*homo sapiens* de multiples « préhommes » ou « hominiens » existaient sur la terre, cf. *Polygénisme*, xii, 2523-34. Si l'on doit accorder une réelle valeur à l'hypothèse du transformisme pour expliquer l'origine de l'humanité, il faudra nuancer cette hypothèse des considérations qu'on a lues à *Transformisme*, xv, 1374-82 : « Une dernière remarque : laissée à elle-même, la philosophie ne voit pas de raisons pour lesquelles cette grande novation divine (pour l'apparition dans le monde d'une humanité véritable) ne se serait produite qu'une seule fois et en un seul point de l'espace et du temps. La naissance d'une nouvelle espèce exige au moins l'apparition d'un couple; mais un seul couple, c'est une base bien étroite pour l'édification d'une branche nouvelle. Il est bien peu de naturalistes pour accepter cette idée; d'ordinaire on s'imagine la genèse d'une forme nouvelle comme une sorte de prolifération se produisant au même temps et dans un espace relativement restreint et aboutissant à la réalisation d'un certain nombre d'individus plus ou moins semblables. Au lieu d'un surgeon unique on postule plutôt l'existence d'une sorte de buisson d'où finalement s'élèvera le nouveau phylum. Par ailleurs, rien n'empêche d'imaginer, au simple point de vue de la philosophie naturelle, la surrection de pareils buissons sur des points divers de l'espace, à partir d'espèces différentes mais assez voisines. Enfin on ne voit pas d'obstacles majeurs à ce que cette apparition d'êtres humains nouveaux ne se soit pas produite à des intervalles de temps assez éloignés l'un de l'autre. L'existence d'humanités successives, apparaissant soit en concurrence l'une avec l'autre, soit après la disparition de l'humanité précédente, n'a rien en soi qui contredise les principes d'une philosophie spiritualiste. La seule chose qu'exige celle-ci, c'est la reconnaissance d'une intervention spéciale de Dieu, au moment où paraît une souche humaine véritable, un groupe d'êtres doués d'intelligence et de liberté » (É. Amann, art. *Transformisme*, xv, 1382). Mais l'auteur s'empresse d'ajouter : « Ceci est dit de la philosophie laissée à ses propres spéculations. »

Ces spéculations sont limitées par les affirmations de la théologie. É. Amann oppose à la spéculation philosophique : 1. les données des Livres saints (col. 1382); — 2. les données de la Tradition (col. 1386); — 3. l'attitude actuelle de la théologie (col. 1389-91) et les décisions du magistère ecclésiastique (col. 1394). Néanmoins ces considérations ne lui paraissent pas encore suffisamment décisives et il se demande si « les aménagements apportés par les savants, parmi lesquels figurent des ecclésiastiques de marque, par les philosophes aussi, aux primitives idées ne rendent pas nécessaire une reprise en considération du problème? C'est, conclut-il, ce que souhaitent à l'heure présente plusieurs théologiens et beaucoup de savants » (col. 1395).

2° *Monogénisme ou polygénisme.* — On croyait donc pouvoir poser la question : monogénisme ou polygénisme? Le genre humain actuel, dans l'hypothèse transformiste, viendrait-il d'un couple unique ou pourrait-il remonter à plusieurs couples primitifs de constitution physiologique semblable? Au lieu d'un seul couple, un

seul groupe humain? — Sans parler du projet du concile du Vatican qui jetait l'anathème sur ceux qui nieraient l'origine commune des hommes relativement au couple unique d'Adam et d'Ève (cf. xv, 1390), la décision de la Commission biblique du 30 juin 1909 « semble exiger que l'on fasse des récits de la création du premier couple humain de la faute originelle et de ce qui la suivit immédiatement une histoire réelle » (col. 1389). C'est surtout le dogme du péché originel qui fait obstacle à la conception polygéniste. Néanmoins deux questions étaient posées à la fin de l'art. *Polygénisme :* 1. Le péché originel ne pourrait-il pas être le fait d'une collectivité plus ou moins nombreuse au lieu d'être celui d'un couple unique; dans les deux cas, toute l'humanité sortirait de ces premiers pécheurs? 2. Les analogies indiquées par S. Paul entre le premier Adam, père du genre humain, et le nouvel Adam, Jésus-Christ, n'inviteraient-elles pas à mettre l'accent moins sur la communauté d'origine de l'humanité que sur la double notion de son universelle et héréditaire culpabilité et de son rachat intégral? » (xii, 2536).

Ces suggestions, acceptables lors de leur publication, ne le sauraient être aujourd'hui, l'encyclique *Humani generis* y ayant opposé une fin de non recevoir. Voir la note à *Adam, Tables*, 33. — Un accord est-il concevable entre l'affirmation du magistère et les exigences scientifiques? A deux reprises, le *D. T. C.*, malgré les hésitations relevées ci-dessus, l'a indiqué : « Certains biologistes, qui ne se laissent pas guider par les enseignements de la foi, reconnaissent comme possible la constitution du phylum humain à partir d'un couple unique. Ainsi Cuénot, dans un passage cité à l'art. *Polygénisme*, col. 2534 » (cf. *Transformisme*, xv, 1389). Cette possibilité d'une transformation portant sur un couple unique, est, en effet, scientifiquement concevable : « A l'heure présente, aux hypothèses de Lamarck et de Darwin qui n'admettaient guère que des variations insensibles, en quelque sorte infinitésimales, se fixant lentement par l'hérédité, s'est substituée l'hypothèse des « mutations brusques » qui, se produisant aux origines de tel être vivant, font apparaître un être vivant nouveau, assez différent de ses « parents » pour que l'on puisse parler, si les circonstances lui permettent de faire souche, d'une espèce nouvelle » (*Transformisme*, col. 1368).

C'est donc vers cette « solution » scientifique que nous orienterait la déclaration doctrinale de Pie XII.

3° *La « création spéciale » de l'homme; la « formation » de la première femme, tirée du premier homme.* — La Commission biblique demande qu'on admette le sens littéral historique de ces deux faits. Comment faut-il ou peut-on entendre ces affirmations?

a) La « création » du premier homme est relatée aux ch. i et ii de la Genèse (récits élohiste et jahviste). Sur ces récits, voir *Transformisme*, xv, 1382-85. Sans insister sur le mot « création » — dans son *De Deo creante*, le P. Boyer, S. J., parle de « formation » du corps (p. 169) — disons que « le récit sacré oblige à reconnaître une intervention *spéciale* de Dieu dans l'apparition de l'espèce humaine et dans l'homme, des caractères qui établissent un hiatus entre l'humanité et l'animalité » (*Transformisme*, col. 1385). S'il s'agissait du concours ordinaire, il faudrait admettre que par ses seuls éléments intrinsèques, une nature pourrait, avec ce concours, parvenir à un effet supérieur en perfection. Il est nécessaire qu'une cause active y introduise la disposition ultime appelant la forme supérieure. On voit par là ce qui manque à l'explication donnée par Teilhard de Chardin dans le *D. A. F. C.*, art. *Homme* (ii, 512) : « L'homme n'a pas troué la nature en y apparaissant, mais par quelque chose de lui-même il est pris dans cette sorte de déterminisme vital qui a présidé à l'apparition graduelle des divers organismes sur la terre. Il a surgi à une heure et dans des conditions que dictait l'ensemble des lois physiques et biologiques; il a « poussé » dans le monde plutôt qu'il n'y a été créé. Il était le fruit attendu et en quelque sorte impliqué dans ses origines. » L'intervention spéciale de Dieu n'est pas ici suffisamment mise en relief. La saine philosophie, la théologie elle-même ne peuvent s'accommoder de l'hypothèse du transformisme anthropologique qu'à la condition de *la concevoir comme attribuant à Dieu seul la causalité principale dans la formation du premier corps humain* (Ch. Boyer, *op. cit.*, vii, 177). Il n'est pas nécessaire, doit-on ajouter, que cette intervention spéciale de Dieu en vue d'une adaptation dernière d'un corps préhumain à l'âme spirituelle soit reconnaissable au plan des phénomènes, sur le terrain de la succession expérimentale dans le temps. Il en est d'elle comme de l'intervention spéciale de Dieu, créatrice de chaque âme dans le fœtus humain, réalité métaphysique sans possibilité de constat empirique.

b) Le second point, la « formation de la femme, tirée du premier homme » est plus délicat peut-être. La « côte » est passée sous silence. Indication déjà suffisante, semble-t-il, pour que l'interprétation du texte puisse se dégager d'un littéralisme trop absolu. Voir v, 1642-46. Le *Supplément du D. B.* se montre réservé (iii, 603). Moins timide est l'explication de J. Chaine, *Le livre de la Genèse*, 1948, p. 40 : « Le défilé des animaux met en relief la dignité de la femme. Les autres êtres créés ne sont pas de la même nature que l'homme, mais la femme est os de ses os, chair de sa chair; de là vient peut-être l'attrait qu'elle exerce sur lui. Elle est digne de lui, elle possède une nature égale à la sienne. Le trait de la côte ne fait pas sourire quand on en comprend le sens profond. Platon, dans sa théorie de la métempsycose, dit que l'âme coupable se réincarne d'abord dans une femme, et ensuite dans une bête; la femme apparaît alors comme intermédiaire dans l'ordre des êtres entre l'homme et l'animal. La pensée de l'auteur biblique est bien supérieure; la femme a la même nature que l'homme. Cette égalité de nature est d'autant plus remarquable que dans la civilisation orientale, notamment chez les Juifs, la femme était considérée comme inférieure à l'homme. Notre auteur le sait...

L'idée du mariage est également très profonde. Les époux réalisent une unité nouvelle qui est en quelque sorte un achèvement réciproque pour chacun, l'un étant partie de l'autre. La Bible grecque précise l'idée; elle dit : « Ils seront deux en une seule chair. » On peut se demander si l'expression « les deux » a été ajoutée dans le grec pour accentuer l'idée d'unité ou au contraire a été retranchée dans le texte hébreu pour l'adoucir. En tout cas le sens est le même avec insistance dans le grec. La polygamie paraît exclue, car dans cette unité il ne semble pas qu'il y ait place pour d'autres personnes... L'Évangile reprendra en l'exprimant plus clairement la pensée du vieil auteur biblique.

Dans son commentaire sur la Genèse (Paris, 1953), A. Clamer n'hésite pas à étendre à la formation de la femme le caractère anthropomorphique et symbolique du récit : « La femme, écrit-il, n'a pas seulement été créée par Dieu aussi bien que l'homme (Gen., i, 27); il y a plus : entre l'homme et la femme existe une étroite correspondance qui a pour conséquence immédiate leur union intime; c'est à établir cette vérité que vise l'auteur de ce récit. Procédant par étapes, il montre Yahweh offrant d'abord à l'homme des auxiliaires imparfaits, les animaux (ii, 19-20), puis l'aide lui convenant parfaitement (21-23). Mise en scène anthropomorphique pour mettre à la portée d'esprits simples d'importantes vérités: le prix de la faveur faite à l'homme par le don de la femme, la sainteté et l'indissolubilité du mariage ainsi que son unité » (p. 122). Rapprochant le texte biblique de la décision de la Commission biblique, Clamer ajoute : « De la côte prise de l'homme, Yahveh *bâtit* la femme. C'est la première et la seule fois que les récits de la création emploient ce verbe *bânâh*, « construire, édifier ». Par là, l'auteur marque à la fois la puissance divine opérant une telle transformation et la nature du lien étroit qui unit l'homme et la femme. Cette égalité de nature, que l'antique Orient ne connaissait pas et particulièrement en Israël où la femme était tenue pour inférieure à l'homme, est ainsi reconnue; sous le couvert du symbole apparaît ainsi le sens profond du récit de la création d'Ève; l'égale de l'homme, elle deviendra vraiment son aide par son union avec lui dans le mariage, tous deux ne formant qu'une seule chair (ỷ. 24). Ce qui importe dans le récit biblique, ce n'est pas en effet la façon dont est dépeinte la création d'Ève, que l'on peut tenir pour mise en scène libre et symbolique, mais son enseignement doctrinal. Le décret de la Commission biblique du 30 juin 1909 rangeant la formation de la première femme *ex primo homine* parmi les points des trois premiers chapitres de la Genèse qu'il faut tenir pour historiques, c.-à-d. pour réels, ne contredit pas l'interprétation proposée; la manière réservée même

dont s'exprime le décret montre que c'est seulement le fait qui est lui-même visé et non les détails de la narration dont la signification symbolique n'est par le fait nullement écartée (p. 124).

4° *L'unité du genre humain.* — Cette unité est fortement suggérée par le texte biblique : l'origine de l'humanité, on l'a constaté plus haut, y est marquée uniquement par le couple sorti des mains de Dieu, Adam et Ève. Le monogénisme seul répond aux exigences de la foi. C'est, en effet, surtout en raison du dogme du péché originel que l'unité du genre humain a retenu l'attention de la Commission biblique. Dans l'épître aux Romains, S. Paul affirme que le péché d'Adam et son châtiment, la mort, se sont transmis à tous les hommes : « De même que, *par un seul homme*, le péché est entré dans le monde et, avec le péché, la mort, et qu'ainsi la mort a atteint *tous les hommes*, parce que *tous ont péché...* » (Rom., v, 12). Il est évident que la transmission du péché d'Adam et de son châtiment ne peut s'expliquer que par la descendance.

Gen., VI, 1-2 ne saurait faire ici difficulté : les « fils de Dieu » ne sont pas les anges, mais vraisemblablement les Séthites qui épousèrent des filles caïnites. Cf. IV, 326-27 et Clamer, *op. cit.*, p. 175-77; de Hummelauer, *In Genesim*, p. 211-13; P. Heinisch, *Das Buch Genesis*, Bonn, 1930, p. 160-61; H. Junker, dans *Biblica*, 1935, p. 205-12.

5° *Création de l'âme.* — La foi nous oblige à considérer l'âme spirituelle comme le terme d'une création divine. Il en est de même de l'âme de chaque être humain, au moment même de l'animation du fœtus : ni préexistentialisme, ni généralianisme, ni traducianisme, *Tables*, 130-31; XV, 1350-65; cf. *Adam*, I, 370-72.

6° *Composé humain.* — 1. *Écriture.* — *a) Ancien Testament.* — L'A. T. hébreu « lorsqu'il décrit l'origine de l'homme » (Gen., II, 7) ne parle ni de la création du corps, pour lequel il n'a pas de mot propre, ni de celle de la chair, ni de la création de l'âme, mais de la formation (Gen., II, 7) ou de la création (Gen., I, 26, 27) de l'homme et de l'insufflation du souffle vital... Mais, au contraire, les livres récents de l'A. T., qui ont subi plus ou moins l'influence de la pensée grecque, distinguent davantage le corps du principe qui l'anime. Cette distinction apparaît pour la première fois dans l'Ecclésiaste (XII, 7), bien que, dans un passage antérieur (III, 19-21), l'auteur s'en tienne encore à la doctrine courante : l'homme et la bête « sont sortis tous deux de la poussière et tous deux retournent à la poussière » (ỳ. 20); quoiqu'ils aient tous deux le même sort, l'auteur se demande « si le souffle vital *(ruaḥ)* des fils de l'homme monte en haut et si le souffle vital de la bête descend en bas vers la terre » (ỳ. 21). Plus loin (XII, 7), il se rallie à l'idée de Job, XXXIV, 14 sq. et du ps. CIV, 29 sq., et admet que le souffle vital retourne vers Dieu qui l'a donné, tandis que « la poussière retourne à la poussière selon ce qu'elle était ». Ici la *ruaḥ* est très probablement opposée au corps, puisque tout le contexte (XII, 2-12) décrit la décrépitude du corps aboutissant à la mort...

Eccli., XL, 11 est peut-être parallèle à Eccl., XII, 7 : « Tout ce qui (vient) de la terre retourne à la terre et ce qui (vient) d'en haut (retourne en haut) ». Comme l'expression *mârôm* (en haut) s'emploie fréquemment pour désigner le ciel (II Sam., XXII, 17; Is., XXIV, 18; XXXII, 15, etc.) qui est l'habitat du « Dieu d'en haut » (Mich., VI, 6) et d'où vient la *ruaḥ* vivifiante (Is., XXXII, 15), « ce qui vient d'en haut » semble désigner ici la *ruaḥ*, le souffle de vie qui vient de Dieu (cf. Is., XLII, 5; Job, XXXIII, 4; XXXIV, 14-15; ps., CIV, 29, 30). Ce qui vient de la terre et y retourne peut donc désigner le corps; mais ce n'est pas certain (cf. Eccli., XVII, 3).

La distinction entre le corps et l'âme ou l'esprit est plus accentuée dans le livre de la Sagesse... Dans Sap., I, 4; VIII, 19, 20, le corps et l'âme sont distingués quoique mis en parallèle; dans Sap., IX, 15, ils sont fortement opposés l'un à l'autre : « car le corps corruptible appesantit (βαρύνει) l'âme (ψυχήν) et la demeure faite de terre (γεῶδες) alourdit (βρίθει) l'esprit (νοῦν) aux pensées multiples » (P. Van Imschoot, *Théologie de l'A. T.*, II, *L'Homme*, p. 13-15, *passim*).

Dans le § suivant, Van Imschoot étudie l'expression *nepheš*, qui désigne ordinairement l'âme et il montre que, sous les sens différents qu'il recouvre, ce mot peut et doit être rapproché de *nešâmâh* (souffle, souffle vital) et de *ruaḥ* (également souffle, souffle vital). Il fait observer que l'on fait erreur en identifiant *nepheš* à l'âme végétative et *ruaḥ* à l'âme spirituelle : « La *nepheš* n'est pas opposée à la *ruaḥ*, mais mise en parallèle avec celle-ci (Is., XXVI, 9; Job, VII, 11; XII, 10) et est souvent, comme la *ruaḥ*, le siège des activités spirituelles (par ex., ps. CXXXIX, 14; Prov., XIX, 2; Jos., XXIII, 14; Esth., IV, 13), tandis que la *ruaḥ* peut être le souffle vital (Gen., VI, 17; VII, 15, 22; Éz., XXXVII, 10-14; Ps., CIV, 29, 30, etc.), comme la *nepheš*. On ne doit donc parler ni de dichotomie, ni de trichotomie dans l'A. T.; l'homme est conçu synthétiquement, comme un organisme physico-psychique (cf. Van Imschoot, p. 35). On se reportera à la riche bibliographie de cet auteur; cf. *Catholicisme*, V, 876-79. Dans le *D. T. C.;* Genèse, I, 372; VI, 1205; — Ecclésiaste, V, 2022-23; — Ecclésiastique, 2051; — Job, VIII, 1472-78; — Judith, 1715-17; — Macchabées, IX, 1489-91; — Proverbes, XIII, 927; — Psaumes, XIII, 1127-49; — Sagesse, XIV, 740-42. Voir aussi ÂME, I, 969.

b) Nouveau Testament. — Les indications sont plus nettes; l'âme et le corps, unis dans le composé humain, c'est là une doctrine fréquemment supposée ou explicitement proposée. — Dans l'homme, l'âme apparaît d'une valeur supérieure à tout l'univers (Mat., XVI, 26; Marc., VIII, 36; Luc., IX, 25); — principe de vie, vie elle-même (Mat., II, 20), qu'il faut savoir, en tant que vie humaine, sacrifier pour Jésus-Christ (Mat., X, 39; XVI, 25; Marc., VIII, 35; Luc., X, 24; XVII, 33; Joa., XII, 25); — siège des sentiments humains : louange divine (Luc., I, 16); amour de Dieu (Mat., XXII, 37, 39; Marc., XII, 30, 33; Luc., X, 27); trouble et tristesse (Mat., XXVI, 38; Marc., XIV, 34; Joa., XII, 17); repos près de Jésus (Mat., XI, 29). — Âme et corps unis dans les soucis de la vie (Mat., VI, 25; Luc., XII, 22). — La perte du corps n'entraîne pas celle de l'âme, mais corps et âme peuvent mériter la géhenne (Mat., X, 28); — dans le corps objet de scandale, sacrifier un membre pour sauver le tout (Mat., V, 29-30; XVIII, 9; Marc., IX, 46); — harmonie dans l'organisme (I Cor., XII, 12-26). — Dans le mariage, le mari possède le corps de sa femme et la femme, celui de son mari (I Cor., VII, 4). — S. Paul se demande si, dans le ravissement, l'âme n'a pas été séparée du corps (II Cor., XII, 2, 3); mais, vivant dans le corps, nous sommes loin du Christ (II Cor., V, 6, 8); — la luxure du corps offense le Saint-Esprit, dont il est le temple (I Cor., VI, 15-20). — Jésus parle de *son* âme (Mat., XXVI, 38; Marc., XIV, 34; Joa., XII, 27; cf. X, 11, 15, 17 (âme = vie), et de *son* corps (Marc., XXVI, 26; Marc., XIV, 22; Luc., XVII, 19; I Cor., XI, 24). — La mort entraîne la séparation de l'âme et du corps (Mat., XIV, 11-12; Marc., VI, 29, décollation de Jean-Baptiste); — sur la mort du Christ (Mat., XVII, 50, 58, 59; Marc., XV, 37, 43, 45; Luc., XXIII, 46, 52, 55; XXIV, 3; Joa., XIV, 30, 31, 38, 40; cf. II, 20; Jac., II, 26), voir *Mort*, X, 2489-91. — Le dogme de la résurrection fait ressortir la réunion de l'âme et du corps, cf. XIII, 2509-12 (enseignement antérieur au N. T.), 2516-18 (mode de la résurrection), pour le N. T.; cf. 2520 (conclusion). — Au sujet de certains textes où l'on prétend retrouver la trichotomie (cf. I Cor., XV, 44; I Thess., V, 23), voir *Forme du corps humain*, VI, 551-52. A. M.

2. *Tradition.* — Elle se manifeste à l'occasion des hérésies christologiques; voir *Forme du corps humain*, VI, 552-56.

3. *Enseignement conciliaire et pontifical.* — Forme du corps humain, V, 556-58; — définition de Vienne, 546; XV, 2975-77.

4. *Conclusions dogmatiques.* — *a)* Unité d'âme dans le composé humain, I, 1027, 1030; VI, 558-59; — sur l'influence platonicienne chez les Pères des premiers siècles, I, 977; cf. XII, 2306, 2355-59, 2361-62; — sur la condamnation portée au IVe concile de Constantinople, III, 1299-1301. — *b)* Identité de l'âme et du principe vital, VI, 559-64; XV, 3099-102 (on y indique les erreurs opposées et les décisions du magistère). — *c)* Multiplication des âmes en raison de la multiplication des corps (Ve concile du Latran), VI, 564-67.

5. *Opinions.* — *a)* Opposées à la doctrine catholique (Platon, Descartes, Malebranche, Leibniz, influx physique), VI, 567-69; — *b)* Catholiques

(thomiste, scotiste, éclectique), 569-81 ; cf. xv, 2975-76, 2099-3101.

6° *Siège de l'âme dans le corps.* — *a)* Opinion fausse, vi, 581 ; — *b)* Théologiens catholiques, 582 ; — points controversés, 584-86. — Voir *Tables*, 130-131.

7° *Élévation de l'homme à l'ordre surnaturel.* *a)* Notions générales sur les différents états possibles de la nature humaine, xi, 36-44 (*Nature, États de)*; vii, 1939, 2226 *(Innocence, Intégrité)*. — *b)* Élévation de l'homme, cf. *Justice originelle*, viii, 2020-42; *Tables*, 31; — influence platonicienne, xii, 2310, 2379-81. — Difficulté de concilier le portrait idéal de l'homme doué des dons préternaturels avec les reconstitutions de l'homme « primitif » par les modernes naturalistes, xv, 1391-92; — essais de solution, 1392-94; cf. viii, 2021-24. *c)* Tentation et chute, *Tables*, 31-32; — interprétation du récit de la Genèse, xii, 275 sq.; — suites de la chute dans l'humanité : voir *Péché originel;* — nature déchue, xi, 38-42; — nature déchue et réparée, 42-44; — universalité de la rédemption, xiii, 1985; — volonté salvifique universelle et distribution de la grâce, xv, 3356-74; *Tables*, 1852.

8° *Place de l'H. dans la création.* — *a)* En quel sens l'homme est fin (secondaire) de la création, iii, 2163-69, 2171-73; cf. v, 2487-88; vi, 1387-88, 2351-52; — ordre dans le cosmos vers la fin dernière, v, 2493-97, avec les références à *Béatitude :* cf. xiv, 2826. — *b)* Doctrine du concile du Vatican; raison finale de la création, iii, 2191, cf. 2195-96. — La question de l'optimisme du monde, xv, 3346-47.

9° *Destinée de l'homme.* — *a)* En général, iv, 638-40; — *b)* Concrètement, v, 2497-99; et les références indiquées à *Eschatologie*, *Tables*, 1208.

Sur les différentes anthropologies signalées dans le D. T. C. — **1° *Anthropologie chrétienne.*** — **Alexandrie (école), i, 816-17, 824 (bibl.); — Anselme (S.), xii, 435; — Ambroise (S.), i, 949; xii, 366; — Antioche (école), i, 1438-39; — Apologistes, 1598; — Apostoliques (Pères), 1641, 1643-45; — Arméniens, 1952-53; — art chrétien primitif, 2011-12; — Athanase (S.), 2168-69; xii, 343-46, 2309; — Augustin (S.), i, 2353, 2356-61, 2460 (bibl.); cf. xii, 378-81, 392-94; xiii, 982-84; — Biel (Gabriel), ii, 819-21; — Cappadociens, xii, 347-49; cf. *infra;* — Clément d'Alexandrie, iii, 149-50, 171-76; xii, 329-32; — Cyrille d'Alexandrie, iii, 2507-08; — Cyrille de Jérusalem, 2553-56; — Duns Scot, iv, 1885-88; — Épigraphie chrétienne, v, 330-31; — Grégoire de Nazianze, vi, 1843; — Grégoire de Nysse, xii, 2346; — Hermas, vi, 2281-87 (simples traits); — Hilaire (S.), 2418-19; — Honorius Augustodunensis, vii, 154-55; — Hugues de Saint-Victor, 274-77; — S. Irénée, 2451-61; x, 618; xii, 322-28; — S. Jean Chrysostome, xii, 350-52; — S. Jean Damascène, viii, 724-27; xii, 430; — S. Justin, viii, 2267-69; — Justinien, 2286-87; — Léonce de Byzance, ix, 404-05; — matérialisme (à propos du), x, 303-15; — Maxime (S.) le Confesseur, xii, 429; — Méthode d'Olympe, 340-42; — Némésius d'Émèse, xi, 668; — Nil l'Ascète, 668; — Odon de Cambrai, 443; — optimisme modéré des jésuites, xii, 541-43; cf. 545 (humanisme chrétien opposé à l'humanisme matérialiste et pessimiste des réformateurs); — Orange (IIe concile), xii, 409; — Origène, xi, 1533-38, 64 (bibl.); xii, 332-34; — Pascal (problème de l'H.), xi, 2124-31; — Paul (S.), xi, 2412-14 (H. psychique et H. spirituel); — Pécham, xii, 128; — Perrone, 564-65; — Pierre Auriol, 1866-70; — Pierre Lombard, 1994 (simples traits); — Rupert de Deutz, xiv, 187; — Sévère d'Antioche (et Julien d'Halicarnasse), xii, 424-27; — Suarez, xiv, 2661-65; — Sutton (Thomas de), 2872; — Tatien, xii, 318-19; xv, 65; — Tauler, 69; — Théodore de Mopsueste, xii, 354-58; xv, 271-75; — Théodoret, 323-24; — Théophile d'Antioche, xii, 320-22; xv, 535; — Tertullien, xii, 363-65; xv, 152-54; — Thomas (S.), et thomistes, xii, 468-71, 484-86; xv, 908-16; — Victorinus Afer, 2932-38.**

2° *Anthropologie non conforme à la doctrine catholique.* — Apelles, i, 1457; — Bardésane, ii, 397; — Basilide, 469-70, 471-72; vi, 1445-46; — Béghards, ii, 532-34; — Boehm, 926; — Bogomiles, 929; — Cabale, 1285-87; — Carpocrate, 1800-01; vi, 1447; — Cathares, ii, 1994, 1995; — Cérinthe, 2153, 2154; — Concoréziens, iii, 780 (simples traits); — Coran, 1794-95; 1809-11; — Descartes, iv, 549-55; — Ériugène, v, 417-18; xii, 433; — Gnosticisme, vi, 1442, 1460-61 (en particulier Satornil, 1444; Valentin et disciples, 1449, 1452-53; cf. xv, 2504-05); — Helvétius, vi, 2129-31; — Hermias, 2305; — Holbach (d'), vii, 25-26; — Jansénisme (et baïanisme), xii, 546; — Joachim de Flore, viii, 1432-35; — Judaïsme, 1623-28, 1636 (bibl.); cf. 1735-36; — Luther (et le pessimisme), xiii, 2047 sq.; — Malebranche, 1780-84, 1786-88, 1793-97; — Mandéens, ix, 1818, 1826; — manichéisme, 1876-79; — matérialisme et H., x, 317-19; — Molinos, 2190-91; — nestorianisme, xi, 304-06; — Pélage, x, 640-43; — Porphyre, xii, 2577-78; — Rousseau (J.-J.), xii, 558-61; xiv, 123-24, 127-28; cf. xiii, 1757-58 et i, 1160-61; — Schleiermacher, xii, 561; — Théosophie, xv, 548-49; — Voltaire, 3406, 3409-11; — Zwingli, 3794-95.

HOMMEL (Fritz), assyriologue allemand (1854-1938). — Voir sa notice dans *D. B. S.*, iv, 117-123. — Cité, iii, 2115; v, 865; vii, 610; ix, 476, 486-87.

HOMMES DE L'INTELLIGENCE. — Notice [F. Vernet], vii, 38. — Voir *Catholicisme*, v, 888.

HOMOOUSIOS (ὁμοούσιος). — Terme consacré par le concile de Nicée pour exprimer l'identité de nature dans les personnes de la Trinité. *Tables*, 257.

HOMOSEXUALITÉ. — L'homosexualité (ὅμοιος, semblable, et sexualité) désigne une conduite résultant d'une attirance sexuelle d'un sujet pour une personne du même sexe. Vers un adolescent, c'est la *pédérastie* (παιδεραστία, « amour des jeunes garçons »); entre femmes, c'est le *tribadisme* ou le *lesbisme* ou encore le *saphisme*. Une assez longue étude a été consacrée à ce crime contre nature dans *Catholicisme*, v, 890-903. On se contentera ici de relever ce qui concerne : 1° l'Écriture sainte; 2° la morale; 3° le droit canonique.

1° *Écriture.* — L'H. masculine est réprouvée dans le Lévitique, xviii, 13, 22 et punie de la même sanction que la bestialité, xviii, 23; xx, 15-16. A ce vice contre nature on a donné le nom de *sodomie* en raison des fautes de ce genre commises par les habitants de Sodome (Gen., xiii, 13; xviii, 20; xix, 4-5); cf. ix, 492 (Lévitique). — Dans le N. T., « S. Paul *réagit vigoureusement à l'égard* des vices contre nature répandus dans la société gréco-romaine. La littérature profane qui les atteste est abondante (cf. le *Satyricon* de Petronius et les *Épigrammes* de Martial, etc.) et la répulsion des Juifs contre ces mœurs est très nette (*cf. Testament des XII Patriarches*, Lévi, xvii, 11; Philon; *Oracles sibyllins*). L'épître aux Romains voit dans l'homosexualité des femmes et dans celle des hommes (i, 26-27) un châtiment de la méconnaissance coupable de Dieu (i, 24-25, 28), parmi toutes les mauvaises actions dont Dieu déclare les auteurs dignes de mort (i, 28-31). Sont exclus de l'héritage du royaume de Dieu, avec d'autres pécheurs, les « efféminés », μαλακοί (Vulg. *molles*) et les ἀρσενοκοῖται (Vulg. *masculorum concubitores*). Ces derniers se retrouvent dans la liste des coupables dont les actes s'opposent à la « saine doctrine » et pour qui fut instituée la Loi afin de les contraindre et de les corriger (I Tim., i, 9-11). — Il se peut que les ἐβδελυγμένοι (abominables, dépravés) d'Apoc., xxi, 8 désignent les homosexuels des cultes païens; mais le terme « chiens » dans xxii, 15 est susceptible d'autres interprétations » (J. Trinquet).

2° *Morale.* — La théologie catholique n'a pas de mal à justifier la sévérité des interdictions bibliques. « Le mécanisme sexuel est organisé directement pour la transmission de la vie; au regard du biologiste, c'est une évidence. Or le respect des finalités naturelles est un impératif moral. La raison en est que c'est Dieu qui a créé la nature avec ses finalités. Ne pas les respecter, c'est s'opposer à sa volonté. Puisque l'homosexualité est un usage délibéré de la sexualité qui, par son essence même, exclut toute possibilité d'une transmission de la vie, elle va contre une finalité très importante de la nature. Elle est donc une transgression grave des vouloirs divins » (G. Jacquemet). — Sur la responsabilité *ex parte subjecti* en matière de luxure, voir ce mot, ix, 1343; — sur la sodomie, 1349-50.

3° *Droit canon.* — « Les plus anciens textes juridiques qui visent les délits stigmatisés par S. Paul... les désignent sous le nom générique de « crimes contre nature » (*Grat.*, caus. XXXII, tit. VII, Luc., 11, 12, 13, 14; *Decr.*, l. V, tit. XXXI, c. 4); parfois l'espèce est précisée : *stupratores puerorum* (conc. d'Elvire, can. 71); pour ces derniers, il n'y avait pas de rémission dans l'Église, même à l'article de la mort (Hefele-Leclercq, I, 317).

« Le droit justinien avait reproduit les sanctions rigoureuses établies par la loi *Julia* (peine capitale) contre les actes d'homosexualité. Mais ces sanctions ne visaient que les délits perpétrés *cum masculis* (*Instit.*, l. IV, tit. XVIII, § 4; cf. *Nov.*, LXXVII, c. 1, § 2; CXLI, c. 1).

« Le droit du Code (can. 2357-59) emploie les termes de sodomie ou de « délits avec des mineurs de moins de « seize ans ». Cette dernière expression ne vise pas uniquement les actes d'homosexualité, mais tous les délits *contra sextum*, même commis avec des mineurs d'un autre sexe; les peines statuées sont identiques : *a)* Les *laïcs*, légitimement condamnés par un tribunal civil pour de tels crimes, sont frappés *ipso facto* d'infamie de droit, sans préjudice d'autres peines que l'Ordinaire pourra leur infliger s'il le juge à propos (can. 2357); — *b)* Les *clercs* sont passibles de peines variées, selon qu'ils sont simplement minorés ou dans les ordres sacrés; elles peuvent aller, dans les cas graves, jusqu'à l'exclusion de l'état clérical ou à la déposition (can. 2358, 2359).

« La jurisprudence rotale (cf. déc. XV, 16 févr. 1940) reconnaît dans l'homosexualité une cause possible d'impuissance fonctionnelle ou au moins de troubles dans l'accomplissement du devoir conjugal. L'homosexualité ne saurait cependant être alléguée, généralement, comme une cause de nullité de mariage » (A. Bride, dans *Catholicisme*, v, 903).

HOMS (Synode de). — *Tables*, 716.

HONDURAS. — Situation religieuse, *Tables*, 136; — missions, x, 1870, 1898, 1909, 1947, 1993-94.

HONG-KONG. — Évêché, *Tables*, 277; — missions, x, 1883.

HONGNANT (Claude-René). — Notice [P. Bernard], VII, 40.

HONGRIE (et Magyarie). — *Tables*, 336-37.

HONNÊTETÉ. — 1° *Honnêteté publique.* — Étude [A. Villien], VII, 61. — 1. Motif de l'empêchement de mariage, 61-62. — 2. Histoire : *a)* Origines; — *b)* Droit canonique jusqu'à Pierre Lombard et Boniface VIII, 62-66. — 3. Droit formé, 66-69. — Cf. *Tables*, 1170, et *D. D. Can.* (A. Bride), v, 1179 sq.

2° *L' « honnête » homme.* — 1. Au sens chrétien, VIII, 2001 (homme honnête = homme juste) :

La morale catholique étudie avec S. Thomas les vertus chrétiennes annexes de la vertu de justice et qui font l'homme honnête dans la société. Ces vertus procèdent d'un fond identique : la sociabilité, mais si toutes sont basées sur une dette purement morale, deux degrés se présentent. Dans un premier degré, l'honnêteté impose moralement des vertus sans lesquelles la vie sociale serait impossible : vertus de reconnaissance, de vengeance contre les injures et injustices, de véracité. Cf. VIII, 2019; — voir *Reconnaissance* et S. Thomas, IIa-IIae, q. CVI; — *Vengeance*, XV, 2615-18; — *Véracité*, 2683-86. Dans un second degré, certaines vertus sont désirables sans cependant s'imposer absolument, sinon *ad majorem honestatem* : affabilité, amitié, libéralité et d'autres vertus dont S. Thomas n'a pas gardé la liste, *alia hujusmodi*, VIII, 2020; par ex., tout ce qui regarde la politesse, les bonnes manières, les convenances, le bon ton, avec adaptation aux différents milieux religieux ou profanes. Cf. R. Bernard, *Notes explicatives*, dans la *Somme théologique de S. Thomas* (éd. de la Revue des Jeunes), *Les vertus sociales*, p. 142.

2. L' « honnête » homme selon les auteurs des XVIIe et XVIIIe s., XIII, 1723-24.

L'auteur qui, au XVIIe s., s'est fait l'apôtre de l' « honnête » homme et a formulé les lois de son honnêteté, est le chevalier de Méré (1607-84). Le *D. T. C.* le présente comme le « type du libertin, honnête homme, qui s'est vanté (à tort, d'ailleurs) d'avoir appris à Pascal l'esprit de finesse et qui contribua par son exemple à répandre l'idée que sans être chrétien et sans imiter les anciens, l'homme peut, par lui-même, atteindre une véritable perfection et vivre en paix dans la société par le seul fait d'une politesse purement humaine » (cf. XIII, 1724). — Dans *Catholicisme*, v, 906, P. Sage apporte une nuance à cette appréciation. Méré saurait « concilier les leçons austères du christianisme avec sa conception de l'agrément et des bienséances. Les vices que condamne l'Évangile sont contraires à « l'honnêteté »... L'honnête homme, comme le doit être tout chrétien, est un messager de salut pour ses semblables...

« Les leçons de Méré — dont on n'a pas retenu toujours les corollaires chrétiens — semblent avoir trouvé dans le siècle une large audience. Du moins, cette notion de l' « honnêteté » se rencontre-t-elle, pour l'essentiel, chez La Rochefoucault, Molière, Saint-Évremont, Pascal. Mais chaque génération trace à sa fantaisie la figure de l'homme idéal. L' « honnête homme » convenait à un siècle de sobriété, de discrétion, d' « économie ». Vers 1685, sous l'influence notamment de Fontenelle, ses traits se modifieront pour faire apparaître un nouveau visage de l'homme accompli : le « philosophe ». »

L' « honnête » homme religieux, XIII, 2309; cf. 2312; — influence de Méré sur Pascal, XI, 2078-79; — Pascal et les « honnêtes hommes » libertins, XI, 2084-85, 2126, 2127, 2137-38; — Le catéchisme de l'honnête homme, selon Voltaire, XV, 3424-25.

HONNEUR. — Donnant la définition de l'honneur, les lexiques en considèrent un double aspect : un aspect *subjectif* de l'H., la considération, l'estime acquise par un homme en raison de sa vertu, de ses mérites : « un homme d'honneur »; un aspect objectif, le témoignage rendu à l'excellence d'une personne, et par là, l'honneur est une vertu annexe du respect, étudié par S. Thomas dans la IIa-IIae, q. CII-CIII, *De observantia, de dulia.* Le respect est lui-même vertu annexe à la justice. Trois vertus se subordonnent et se complètent ici : la *religion* qui rend un culte dû à Dieu; au-dessous de la religion, la *piété* qui en rend un aux parents et à la patrie, et, au-dessous de la piété, le *respect* qui agit de même envers les personnes constituées en dignité (q. CII, a. 1).

Toutefois la personne constituée en dignité peut s'imposer à notre respect selon une double considération : son excellence personnelle, l'exercice de son autorité. « A l'excellence est dû l'honneur, qui consiste précisément à reconnaître l'excellence de quelqu'un. A l'exercice du gouvernement est dû le culte, c.-à-d. une certaine déférence qui se témoigne en obéissant aux ordres donnés et en essayant de répondre par des bienfaits aux bienfaits que l'on a reçus » (a. 2). C'est la distinction entre le respect-honneur et le respect-obéissance. A ces considérations générales S. Thomas ajoute une remarque opportune : « l'honneur doit se mesurer non seulement à la personne qui le reçoit, mais encore à celle qui l'offre... Quoique celui qui est vertueux, considéré en lui-même, ait droit à un plus grand honneur que celui qui est père, cependant les enfants, en raison des bienfaits reçus de ceux à qui la nature les unit, sont obligés de rendre à leurs parents des honneurs plus grands qu'à des gens de bien qui leur sont étrangers » (a. 3 ad 3).

La question suivante (CIII) est une analyse très fine des sentiments qui peuvent accompagner l'honneur rendu à autrui. L'auteur se demande si l'honneur est quelque chose de purement spirituel (a. 1). L'honneur rendu devant Dieu, qui voit au fond des cœurs, peut être purement spirituel : un témoignage intérieur est suffisant et l'honneur peut consister ici en un mouvement ou un acte de l'âme seule, la pensée de l'excellence de Dieu ou de l'excellence d'un autre homme devant Dieu. Mais s'il s'agit d'un témoignage rendu devant les hommes, ce témoignage ne saurait se passer de signes extérieurs : paroles, gestes, inclinations, prévenances, etc.; ou même offrande de cadeaux, érection de statues et autres manifestations de ce genre. — Un sentiment de révérence accompagne toujours l'honneur rendu à l'excellence de quelqu'un : plus exactement, cette révérence peut être le principe déterminant l'honneur : on honore quelqu'un parce qu'on le révère; mais elle peut être également le but que se propose l'honneur : on honore quelqu'un afin que les autres le révèrent. — Trois autres sentiments sont analysés par S. Thomas : tout d'abord l'insuffisance de

l'honneur pour récompenser la vertu; ensuite le caractère absolu de l'honneur, supérieur par là même à la louange qui purement verbale n'a pour objet qu'un bien relatif à une fin déterminée; enfin la gloire qui résulte à la fois de l'honneur et de la louange : *clara cum laude notitia*, selon l'expression de S. Augustin; cf. VI, 1386.

A propos de l'honneur rendu à autrui, S. Thomas, dans l'a. 2, donne une leçon d'humilité opportune et pratique : la supériorité est-elle toujours et seule digne d'honneur? Tout en maintenant le principe que « l'honneur est toujours dû à une certaine excellence et supériorité », le saint docteur ajoute : « Il n'est pas nécessaire que celui qui est honoré soit supérieur en tout à celui qui l'honore; il suffit qu'il le soit sous un certain rapport ou même qu'il soit supérieur à d'autres personnes. » Ainsi chacun peut trouver dans les autres de quoi les regarder comme supérieurs à lui-même. Tous, en fin de compte, nous devons avoir des prévenances d'honneur les uns pour les autres, car il n'est personne en qui nous ne puissions trouver, en toute vérité comme en toute humilité, un point de supériorité par rapport à nous. Voir VII, 322.

L'honneur dû à Dieu est essentiellement différent de celui qui est dû aux créatures en raison de leur excellence. Le premier se rapporte à la vertu de *latrie;* cf. III, 2407, 2408; l'honneur dû aux créatures éminentes est d'une vertu inférieure, la *dulie*, « par laquelle les serviteurs remplissent leurs devoirs envers leurs maîtres humains » (a. 3); cf. III, 2407. Tout comme la latrie, la dulie ne comporte pas plusieurs espèces; l'hyperdulie doit être entendue de la dulie, mais à un degré supérieur : « la plus grande vénération est due en effet à une créature qui a d'aussi intimes relations avec Dieu » (a. 4, ad 2), dit S. Thomas en parlant de la Vierge Marie. A. M.

Honneur humain et gloire, VI, 1426; XI, 1418; — conditions de sa légitimité, VI, 1428; cf. 1429-30 (vaine gloire). — Magnanimité et honneur, IX, 1550-51; — et mépris des honneurs, 1551. — Ambition, appétit désordonné de l'H., XI, 1418; — supporter la perte de l'H. par amour pour Dieu (Tauler), XV, 71. — Assertions laxistes (l'H. à venger) : Alexandre VII, I, 732 (prop. 2), 738 (prop. 17, 18), 739 (prop. 19); — Innocent XI, IX, 78 (prop. 30), 79 (prop. 34), 80 (prop. 43, 44); — censure de l'Assemblée du clergé de 1700, 51 (prop. 33, 41); cf. 44 (Airault), 54 (Caramuel-Amigo); XI, 2091; XIV, 1081 (*Provinciales* de Pascal).

HONORABILITÉ. — Et sainteté dans le puritanisme, XIII, 1361.

HONORAIRES DE MESSES. — Étude générale [T. Ortolan], VII, 69-91. (Après l'analyse de l'article, il sera utile de présenter une vue synthétique de la législation canonique actuelle).

I. ANALYSE. — 1° *Licéité*, VII, 69; cf. prop. 25 de Wyclef, XV, 3599; — hostilité janséniste, XII, 2152; cf. synode de Pistoie (prop. 30, 54), XII, 2211, 2215. — Pas de simonie, XIV, 2156-57; — contrat obligeant en justice, VII, 70; cf. III, 1633. — 2° *Historique* (seize siècles) : *a)* Origine : oblations de deux sortes à la messe, VII, 71; — traits dans les articles MESSE, X, 884, 886-87, 920, 926-27, 935, 1392; — *b)* Caractère obligatoire des offrandes, VII, 71; — *c)* Honoraires proprement dits, 72-74; — *d)* Abus et réglementations, 74-75; cf. II, 854, 1846 (conc. de Braga); XV, 1197 (XVII° conc. de Tolède); — *e)* Oppositions (Walafrid Strabon, Wyclef, jansénistes; cf. *supra*) condamnées par la pratique de l'Église, nonobstant les abus à réprimer, X, 1126-27; — *f)* Fondation de messes à perpétuité, VII, 78; cf. X, 1127; XIII, 1289 (application à longue durée); — *g)* Fixation de taux, VII, 78. — 3° *Qui doit fixer l'honoraire*, VII, 78-80; cf. V, 1710; — cas (3°) où l'honoraire peut être plus élevé, VII, 79. — 4° *Obligation de célébrer : a)* Quant au nombre de messes, 80-83; — abus condamnés par Alexandre VII (prop. 8, 9, 10), I, 734-36; cf. X, 1296; — réduction, VII, 82; cf. conc. de Trente (sess. XXV, *de reform.*, can. 4), XV, 1482; *b)* Quant au lieu, VII, 83; — *c)* Quant au temps (délais), 84; — *d)* Autres circonstances, 83; — *e)* Perte des honoraires, 85. — 5° *Transmission des honoraires : a)* Aucune retenue, même du consentement du donateur, 85; — *b)* même en faveur d'une œuvre pie, 85; — *c)* même par l'Ordinaire sans indult, 85. — 6° *Trafic des honoraires : a)* Interdiction générale, 86; cf. XV, 1140 (conc. de Trente); — *b)* Spécialement dans le commerce, VII, 86-89; cf. *infra*, can. 827. — 7° *Multiples honoraires* dans la même journée (binage), VII, 89-90; — le cas des 3 messes de Noël, 90; cf. *infra*, can. 824.

II. LÉGISLATION ACTUELLE : SYNTHÈSE. — 1° *Légitimité : Can. 824*, § 1 : Il est permis à chaque prêtre qui célèbre et applique la messe, de recevoir une aumône ou honoraire. — § 2 : Sauf le jour de Noël, chaque fois que le prêtre célèbre plusieurs messes par jour, et qu'il applique une messe en vertu d'une obligation de justice, il ne peut recevoir un honoraire pour une autre, sauf quelque rétribution pour un motif extrinsèque.

Can. 825. Il n'est jamais permis : 1° d'appliquer la messe à l'intention de celui qui *donnera* un honoraire ensuite...; — 2° d'accepter un honoraire pour une messe déjà dite et appliquée en vertu d'un autre titre; — 3° d'accepter un double honoraire pour l'application d'une même messe.

2° *Catégories d'honoraires. — Can. 826*, § 1 : Les honoraires donnés de la main à la main (soit par dévotion personnelle, soit pour acquitter une obligation d'un testateur) sont appelés *manuels*. — § 2 : *A l'instar des manuels*, les honoraires de messes fondées qui ne peuvent être acquittées selon les indications testamentaires et sont transmis à d'autres prêtres. — § 3 : Les honoraires prélevés sur les revenus de fondations sont appelés *messes fondées*.

3° *Abus à éviter. — Can. 827 :* toute apparence de lucre ou de négoce doit être écartée en matière d'honoraires de messes.

4° *Nombre de messes à célébrer. — Can. 828 :* célébrer autant de messes que d'honoraires, même inférieurs à la taxe normale, donnés et acceptés.

Can. 829 : Même si sans la faute de celui qui doit célébrer, les honoraires perçus périssent, l'obligation ne cesse pas.

Can. 830 : Si une somme d'argent est donnée sans spécifier le nombre de messes à célébrer, celui-ci sera calculé selon le taux en vigueur au lieu où demeure *le donateur*, à moins qu'on doive légitimement présumer que son intention est autre.

5° *Taux de l'honoraire des messes manuelles. — Can. 831*, § 1 : L'Ordinaire du lieu le fixe par décret, promulgué en synode diocésain; interdiction au prêtre de *demander* un honoraire supérieur. — § 2 : A défaut de décret de l'Ordinaire, on suivra la coutume du diocèse; — § 3 : Les religieux, même exempts, suivront ces règles.

Can. 832 : Il est toutefois permis au prêtre d'*accepter* un honoraire supérieur, ou même, à moins que l'Ordinaire ne l'interdise, un honoraire inférieur.

6° *Circonstances de la célébration. — Can. 833 :* On présume que le donateur a demandé la seule application de la messe; toutefois, s'il a fixé expressément certaines circonstances à observer, le prêtre doit se conformer à cette exigence.

7° *Temps de la célébration. — Can. 834*, § 1 : Les messes pour lesquelles un jour de célébration a été expressément prescrit par le donateur doivent être dites à ce moment-là. — § 2 : Si aucun temps n'a été prescrit : 1° les messes pour une cause urgente seront célébrées le plus tôt possible; 2° dans les autres cas, dans un délai proportionné au nombre des messes. — § 3 : Si le délai a été laissé au jugement du prêtre, celui-ci pourra célébrer les messes selon ses possibilités, mais en tenant compte du can. 835 (cf. *infra*).

Can. 835 : Personne ne peut accepter des honoraires de messes qu'il ne pourrait célébrer *lui-même* dans l'année (mais voir *infra*, can. 837).

Can. 836 : Dans les églises où les honoraires de messe affluent, les fidèles seront avertis que les messes seront célébrées sur place, si la chose est possible, ou ailleurs.

Can. 837 : Celui qui détient des messes à célébrer par d'autres les distribuera aussitôt que possible, en

tenant compte du can. 841 (cf. *infra*); le temps légitime pour la célébration commence à partir du jour où *le prêtre qui doit célébrer* les reçoit, sauf dispositions contraires évidentes (il devra tenir compte aussi des dispositions du can. 834).

8° *Transmission des honoraires.* — 1. Licéité générale, *can. 838* : Ceux qui ont des messes dont ils peuvent disposer librement peuvent les transmettre à un prêtre de leur choix, prêtre connu au-dessus de tout soupçon et recommandé par son Ordinaire.

2. Libération de l'obligation personnelle, *can. 839* : elle ne cesse que lorsqu'on a le témoignage que cette obligation a été acceptée par un autre et que les honoraires ont été reçus.

3. Quantité de l'honoraire à transmettre, *can. 840*, § 1 : Celui qui transmet à d'autres des honoraires de messes manuelles doit les transmettre intégralement comme il les a reçus, à moins que : *a)* le donateur n'ait expressément permis d'en garder une partie ou *b)* que l'excédent au-dessus de la taxe diocésaine n'ait été donné à l'intention personnelle de celui qui a reçu les messes (le prêtre qui agirait contrairement à ce canon sera puni par l'Ordinaire du lieu en proportion de la gravité de sa faute (can. 2324). — § 2 : S'il s'agit de messes *ad instar manualium* (cf. *supra*, can. 826, § 2), pourvu que l'intention du donateur ne s'y oppose pas, on peut retenir l'excédent du tarif diocésain, l'honoraire excédent tenant en partie lieu de la dot du bénéfice ou de l'institution pieuse.

4. Transmission à l'Ordinaire, *can. 841*, § 1 : Tous ceux, clercs et laïques, qui administrent des institutions pieuses ou sont obligés d'assurer la célébration de messes dont les honoraires ont été versés, transmettront à la fin de chaque année les honoraires des messes non encore célébrées à leurs Ordinaires selon la manière prescrite par ceux-ci. — § 2 : Ce temps est à calculer en sorte que l'obligation de faire parvenir *les messes à l'instar des manuelles* commence à la fin de l'année où elles auraient dû être dites; pour les *messes manuelles*, elle commence *un an* après *l'acceptation* de célébrer, *sauf si* la volonté des donateurs est différente.

9° *Vigilance des Ordinaires.* — *Can. 842* : Le droit et le devoir de veiller à l'acquittement des messes incombent dans les églises séculières à l'Ordinaire du lieu, dans les églises des religieux à leurs supérieurs.

10° *Inscription des honoraires.* — 1. Dans les lieux de culte, can. 843, § 1 : Les recteurs des églises et autres lieux pieux, séculiers ou religieux, auront un livre particulier où seront notés le nombre, l'intention, l'honoraire et la célébration des messes reçues.

2. Par les Ordinaires, *can. 844*, § 1 : Les Ordinaires de lieu et les supérieurs religieux qui transmettent à leurs propres sujets ou à d'autres des messes à célébrer inscriront par ordre dans un livre les messes et les honoraires reçus; ils veilleront selon leurs moyens à ce que les messes soient célébrées le plus tôt possible.

3. Par tous les prêtres, *can. 844*, § 2 : Tous les prêtres séculiers et religieux noteront soigneusement les intentions de messes reçues et acquittées.

Ajoutons : *can. 918*, § 2 : Pour les messes célébrées sur un autel privilégié, un honoraire plus considérable ne peut être exigé sous prétexte du privilège. — Si cette règle est transgressée, l'indulgence n'est pas gagnée; si le privilège est personnel, il est à jamais perdu; si les conditions nécessaires pour encourir la peine existent, le prêtre est *ipso facto* frappé de l'excommunication simple réservée au Saint-Siège (can. 2327).

Sur tous ces points, voir dans Naz, *Traité de droit canonique*, II, les commentaires de Ch. de Clercq et *D. D. Can.*, V, 1203-10 (R. Naz).

HONORAT (libellé *Honoré*), de Marseille. — Disciple de S. Hilaire d'Arles. Sur la pénitence administrée par S. Hilaire, XII, 828.

Un autre Honorat, évêque de Milan, signalé XV, 1915. — Un troisième, que S. Augustin voulait convertir du manichéisme, I, 2291; VII, 2292. Un quatrième, évêque donatiste, à qui S. Augustin adresse une correspondance, *Epit.*, XLIX, I, 2278; cf. IV, 1712.

HONORÉ (Léon), théologien de la Compagnie de Jésus. — Auteur de l'étude *Le secret de la confession, étude historico-canonique* (Museum Lessianum), 1924, XII, 1127.

HONORÉ DE SAINTE-MARIE (Blaise Vauzelle). — Notice [E. Mangenot], VII, 91.

HONORIUS Ier, pape. — Étude d'ensemble [É. Amann], VII, 93-132. 1° *Pontifical.* — Coup d'œil général, VII, 93-96; — action en Angleterre, 93-94; XI, 1968 (comput pascal); XIII, 294 (siège de Cantorbéry); — conversion des Lombards, VII, 94; — patriarcat d'Aquilée, 94-95; XV, 1916-17; — Illyricum, VII, 95; — Espagne, 95-96; sur le VIe concile de Tolède, et les Juifs, XV, 1183, 1191. — Mort d'H. et vacance du S.-Siège, IV, 2296. — Cité, VIII, 2560; IX, 657.

2° *La question d'Honorius.* — Nécessité d'une étude objective, VII, 96-97. — 1. Lettres incriminées d'H., 97-112 : *a)* Histoire du monothélisme à son début, III, 1260-62; rôle de Cyrus, *Tables*, 898; lettres de Sergius à H., III, 1262, 1272; X, 2316-17, 2318-19; cf. XIV, 1923; et réponse d'H. à Sergius, III, 1262-63; X, 2319-20; XIII, 294; — *b)* Intervention de S. Sophrone, III, 1262-63, 1272; XIII, 294; XIV, 2380, 2382. — *c)* Suite de l'affaire, VII, 107-09; cf. *Ecthèse* et *Type*; — explications de Jean IV, 108; VIII, 598, 1267; XV, 3324; — de Maxime le Confesseur, VII, 108-09; X, 455-56. — *d)* Examen objectif de la pensée d'H., VII, 102-05, 109-11; — portée relativement à l'autorité doctrinale du pape, 111; cf. Bartoli, II, 437; Bellarmin, IV, 2188; Holtzclau, XV, 3559; Marchesi, X, 2007; Nil Cabasilas, II, 1295-96.

2. Condamnation d'H. au VIe concile, VII, 112-19 : *a)* Aucune réprobation d'H. en 649 (conc. de Martin Ier), X, 189, 190; ni au synode préparatoire d'Agathon (679), I, 560, 563; cf. VII, 112-13; — *b)* Insertion du nom d'H. parmi les fauteurs du monothélisme au VIe conc., 114-17; cf. III, 1269; XV, 2984; — *c)* Discussion de la thèse de Baronius exemptant H. d'erreur, VII, 117-19. — 3. Approbation par les papes des décisions du VIe concile, VII, 119-23; Léon II, VII, 120; IX, 302; — le *Liber diurnus*, VII, 121-22; — Adrien II et le VIIIe conc., 122; cf. III, 1281; — résumé du procès d'H., VII, 122-23. — 4. Histoire de la question d'H., 123-30. — Le nom d'H. cité fréquemment : VII, 391, 1668; VIII, 598; IX, 637, 657; X, 182; XI, 140, 422, 425; XII, 1290, 1590, 2098; XIII, 278, 294, 295; XIV, 1325, 1354, 2007; XV, 280, 2569.

L'importance de l'étude d'É. Amann, surtout dans sa 4e partie (Histoire de la question d'H. indiquée sommairement), oblige à relever les noms de personnages et auteurs cités au cours de l'article; ces indications devant faciliter des recherches ultérieures.

Abundantius de Paterne, VII, 112; Adalwald, 94; Adon, 124; Agathon (S.), 113, 114, 115, 116, 120, 124, 128; Aguirre (d'), 126; Alexandre (Noël), 118, 126, 129; Anastase II, 124; Anastase (moine), 108; Anastase le Bibliothécaire, 124; Apollinaire, 116; Archdeacon, 126; Ariovald, 94; Arius, 120; Augustin (S.), 93.

Ballerini, VII, 118; Baronius, 110, 117, 118, 125, 126, 127; Bartoli, 127; Bède, 94; Bellarmin, 117, 125, 126, 129; Benoît II, 120, 121; Binius, 125; Boniface V, 93; Boniface VIII, 124; Bossuet, 110, 126; Boucat, 127; Braulio, 95.

Cano (Melchior), VII, 125, 126; Carranza, 126; Centuriateurs de Magdebourg, 125; Chapman (dom), 111, 115; Clément V, 124; Combefis, 108, 110, 118, 119, 125, 126; Constant II, 107, 110; Constantin III, 108; Constantin IV, 112, 117, 120, 121; Constantin (légat d'Agathon), 112; Cyprien (d'Aquilée), 94; Cyrille d'Alexandrie (S.), 100, 121; Cyrus de Phase, puis d'Alexandrie, 91, 99, 103, 104, 105, 106, 107, 110, 112, 114, 116, 119, 120, 123.

Dagobert (roi), VII, 95; Damberger, 117; Denys (pseudo), 98, 105; Didyme l'Aveugle, 119; Dioscore, 116; Doellinger, 127; Duchesne, 95, 115; Du Hamel, 126; Dumont (Albert), 117; Dupin (Ellies), 126.

HONTE. — Au point de vue moral, la honte est un sentiment de confusion, d'humiliation, excité dans l'âme par la conscience d'une faute qui l'avilit ou par une crainte d'un affront possible.

Son rôle dans la pratique de la tempérance, III, 2019-20; cf. XV, 98 (pudeur); — H. du péché dans l'attrition, I, 2236. — Aucune honte dans l'état d'innocence, XII, 276; cf. III, 806; — H. et concupiscence, 807; cf. VIII, 2027.

HONTHEIM (Jean-Chrysostome-Nicolas de). — Voir FÉBRONIUS, V, 2115, et *Tables*, 1504.

HONTHEIM (Joseph), théologien jésuite (fin du XIXe s.). — H. est un des auteurs du *Cursus philosophiæ in usum scholarum* publié par les jésuites allemands chez Herder. — Sa collaboration consiste dans la *Theodicea sive Theologia naturalis*, résumé d'un ouvrage plus considérable paru en 1893 sous le titre *Institutiones theodicæ sive theologiæ naturalis*.

Création, III, 2158, 2168, 2177, 2179; — Dieu, IV, 876, 881, 888, 894, 906, 916, 928, 932, 934, 936-38, 941-46, 948, 1107; — Fondement de l'obligation, IV, 917; cf. VII, 1877.

HOOGSTRATEN. — Voir HOCHSTRATEN, *supra*, 2090.

HOOKE (Luc-Joseph). — Notice [A. Gatard], VII, 158. — Cité : I, 1551; X, 1835; XIII, 737 (bibl.).

L'imprudence qui fit perdre à Hooke sa chaire fut d'avoir paru approuver les thèses de Martin de Prades, cf. XII, 2773 (Heurter, V, 294-295).

HOONACKER (Albin Van). — Exégète belge (1857-1933), formé à l'université de Louvain. — « Il débuta dans la carrière par l'étude systématique des positions wellhauséniennes. Tout en admettant l'existence des quatre documents distingués par les critiques dans l'*Hexateuque*, tout en reconnaissant que les catholiques étaient restés considérablement en retard dans l'étude littéraire des textes vétérotestamentaires, il refusa de suivre Wellhausen et son école dans leur essai de reconstituer l'histoire des institutions rituelles des anciens Hébreux. Il maintenait non seulement l'origine mosaïque du monothéisme, du nom divin de Jahvé, du Décalogue, mais encore, par ex., celle de l'unité du sanctuaire national et celle de l'organisation de la tribu lévitique, y compris la distinction entre prêtres et lévites. Ses recherches sur l'origine de l'Hexateuque et des institutions y consignées l'amenèrent à s'occuper de la période d'Esdras et de Néhémie. Il proposa de modifier notablement la chronologie de cette époque de l'histoire juive, situant l'arrivée de Néhémie en l'an 20 d'Artaxercès Ier et celle d'Esdras en l'an 7 d'Artaxercès II. Plusieurs de ses conclusions lui parurent confirmées par le témoignage des papyri d'Éléphantine auxquels il consacra une monographie importante. L'hypothèse de Van Hoonacker sur la chronologie Néhémie-Esdras continue de recueillir l'adhésion de bons critiques (cf. *Tables*, 1211-12). Sa troisième grande œuvre fut son commentaire des douze petits prophètes paru dans les *Études bibliques*. Cet ouvrage est devenu classique et n'a pas encore été remplacé... Une publication posthume, *De compositione litteraria et de origine mosaica Hexateuchi disquisitio historico-critica*, Bruges, 1949, fait connaître toute la pensée de Van Hoonacker sur les origines littéraires de l'Hexateuque... » (J. Coppens, dans *Catholicisme*, V, 937-38).

Bibl. : J. Coppens, *Le chanoine Albin Van Hoonacker. Son enseignement, son œuvre et sa méthode exégétique*, Bruges-Paris, 1953; — *D. B. S.*, IV, 123-28 (J. Coppens); *Encicl. cattolica*, art. *Hoonacker (Van)*.

Création, III, 2037, 2057; — Démons, IV, 326; — Deutéronome, 656, 660; — Dieu, 986, 989, 994, 996, 997, 1005; — Emmanuel (prophétie d'Isaïe), 2434, 2436; cf. *infra*, Isaïe; — Esdras; V, 530, 542, 543, 547, 549, 550, 551; — Fils de Dieu, 2365, 2366; — Habacuc, VI, 2010; — Isaïe, VIII, 25, 55, 61, 68, 74, 77; — Jérémie, 859; — Jésus-Christ, 1119-20, 1122; — Joël, 1491, 1495 (bibl.); — Jonas, 1502, 1504; — Josué, 1562, 1567; — Judaïsme, 1585, 1595, 1597, 1613 (bibl.); — Lévitique, IX, 484, 485; — Malachie, 1747, 1750-56; — Messianisme, X, 1421, 1423, 1445, 1446, 1483-86, 1492, 1551; — Michée, 1654, 1656-59, 1661, 1662, 1664, 1666-67; — Nahum, XI, 5, 8-11, 14; — Osée, 1634-36, 1640, 1650; — Providence (chez Amos), XIII, 936; — résurrection, 2505; — Rois (IIIe, IVe livres), 2826; — Sophonie, XIV, 2369, 2376; — Zacharie, XV, 3650, 3652-53, 3655, 3659-62, 3667, 3669.

HOORNAERT. — Trois écrivains portent ce nom. — 1° *Georges* H. (1876-1950), jésuite, a publié : *A propos de l'Évangile*, Bruxelles, 1927; *Le combat de la pureté. A ceux qui ont vingt ans*, 1922; *Face au devoir. Cinquante méditations*, 1936. — 2° *Hector* H. (1851-1922) est connu surtout par sa traduction des *Œuvres spirituelles* de S. Jean de la Croix, Bruges, 3 vol. : I, *La montée du Carmel*, 1915; II, *La nuit obscure et la vive flamme d'amour*, 1916; III, *Le cantique spirituel. Les sentences et les avis spirituels*, précédés d'un *Essai sur le cantique spirituel*, 1918. Traduction faite sur le texte de l'édition espagnole du P. Gerardo de San Juan de la Cruz (cf. *Tables*, 1801), Tolède, 1912. — Cité, VIII, 775, 782. — 3° *Rodolphe* H., neveu du précédent (né à Bruges en 1886), s'est spécialisé dans les études sur la mystique espagnole : *Ste Thérèse écrivain*, Bruges, 1922; *Ste Thérèse d'Avila, sa vie et ce qu'il faut avoir lu de ses écrits*, 1951. Cf. XV, 568, 570. — Cité sur la prière collective; XIII, 193, 195.

HOPKINS (E.-W.), historien américain des religions (protestant libéral). — Il rattache l'évolution religieuse à l'évolution universelle; cf. IX, 1536. — Dans un autre ouvrage, *India Old and New*, New York, 1901, il rattache le Christ et l'Évangile à la légende de Krsna. Cf. Pinard de la Boullaye, *Étude comparée des religions*, I, 353, 507, 508.

HOPKINS (Samuel). — Notice [A. Tanquerey], VII, 159.

HOPPE (Ludwig), théologien allemand catholique du XIXe s. — Cf. Hurter, V, 1536. Connu pour son étude sur l'épiclèse, Schaffouse, 1864, V, 299 (bibl.).

Cité, V, 196, 203-05, 209, 212-13, 215-20, 223, 228, 231, 245, 258, 263, 270, 274-78, 283, 289, 291-92, 296, 298.

HORACE, le poète latin du siècle d'Auguste. — Sur l'âge d'or attendu des Latins (messianisme), X, 1561; — croyance à la métempsycose, 1584-85; — guerre, délire des rois, VI, 1903.

HÖRMANN (Walter), né en 1865. — Canoniste, auteur d'une étude sur la *Quasi-affinité* (Innsbruck, 1906). — Cité : IX, 2128, 2133, 2156, 2170.

HORMANNSEDER (Anselme). — Notice [N. Merlin], VII, 161.

HORMEZ (Jean), archevêque de Mossoul (fin du XVIIIe s.). — Difficultés dans l'Église syro-malabare, XIV, 3131.

HORMISDAS (S.), pape. — Notice [É. Amann], VII, 161-76. — 1° *Gouvernement à Rome*, VII, 161-62.

2° *Action en Orient.* — *a)* H. et le schisme acacien : préliminaires sous le règne d'Anastase, VII, 162-63; cf. VI, 2172-73; XIV, 1990; — réconciliation avec Rome, VI, 2173-76; formule de foi d'H. (texte, VII, 164-65), d'abord repoussée par Anastase, 165-67; acceptée finalement par Jean II de Constantinople et les Orientaux (difficultés de l'union), 167-71; cf. VI, 2173-77; VIII, 756, 2285; XIII, 290-91; XV, 326. — Formulaire d'H., tessère de l'orthodoxie au IVe conc. de Constantinople, III, 655, 1270, 1287, 1295; VII, 1652, 1666-67; — attaqué par Philoxène de Mabboug, XIII, 352-53. — Affirmations du formulaire : communion nécessaire avec l'Église catholique, IV, 2140, 2158, 2181; XIII, 289, 290; — sur le pape, VII, 1652, 1666. — *b)* Controverse théopaschite, 171-75; VIII, 596, 2287; X, 3; XII, 417, 1928; XIV, 1746, 1748-50 (Jean Maxence); XV, 507-09; 1885. — *c)* H. et l'Illyricum, III, 1352.

3° *Activité en Occident.* — *a)* Espagne, VII, 175; cf. 2541 (irrégularité pour l'état de pénitent). — *b)* Gaule : lettre (apocryphe) à S. Remy, 176; XIII, 1381; — grâce : S. Augustin, les semi-pélagiens

et les « intégristes » (Jean Maxence), lettre à Possessor, I, 2464-65, 2521; VII, 1830; XII, 408, 417, 1194-95, 1197, 2834; XIV, 1749, 1752, 1829, 1839, 1840; XV, 1304; — S. Avit et H., à propos du schisme acacien, I, 2641. — *c)* Afrique, VII, 176. — *d)* Italie, contre le manichéisme, IX, 1866.

4° *Trois indications dogmatiques.* — *a)* Procession du S.-Esprit, V, 805, 2312. — *b)* Descente de Jésus aux enfers, IV, 573. — Virginité de Marie, IX, 2381.

W. Haacke, *Die Glaubensformel des Papstes Hormisdas im acacianischen Schisma*, dans *Analecta gregoriana*, 1930.

HORNER (G.). — Éditeur de l'édition critique de la version copte du N. T. (Oxford, 1905). — Cité : VIII, 262 (S. Jacques), 1669-70 (S. Jude).

HORNER (Grégoire). — Notice [B. Heurtebize], VII, 176.

HORNES (Arnould de). — Notice [J. Forget], VII, 176.

HORRY (Claude). — Notice [B. Heurtebize], VII, 178.

« HORS DE L'ÉGLISE, PAS DE SALUT ». — Voir *Tables*, 1119-21.

HORST (Fr.), exégète protestant, auteur de *Die zwölf kleinen Propheten, Nahum bis Maleachi*, Tubingue, 1938. — Chronologie de certains événements (prophétie de Zacharie), XV, 3659; cf. 3670 (bibl.).

HORT (Fenton John Antony), théologien et exégète anglican (1828-1892). — En collaboration avec J.-B. Lighfoot, il publia sur la critique textuelle du N. T. : *The New Testament in the original Greek*, 2 vol., Londres, 1881 (édition scolaire, 1885). Le t. II (Introduction) est de Hort lui-même. Hormis cet ouvrage, Hort n'a publié lui-même que ses thèses; *Two Dissertations*, I, Μονογενὴς θεὸς *in Scripture and Tradition;* II, *Constantinopolitan Creed and other Eastern Creeds of the fourth Century*, Londres, 1876. Avec Lighfoot et J. E. B. Mayor, il avait fondé en 1854 le *Journal of Classical and Sacred Philology* (1854-59), depuis 1868 *Journal of Classical Philology*.

Publiés après sa mort (à Londres) : *The Way, the Truth, the Life*, 1893; *Judaistic Christianity*, 1894; *Prolegomena to St Paul's Epistles to the Romans and Ephesians*, 1895; *The Ante-Nicene Fathers*, 1895; *The Christian Ecclesia*, 1897; *The First Epistle of St Peter I, 1-II, 17*, 1898; *Notes Introductory to the Study of the Clementine Recognitions*, 1901; *Book VII of the Stromateis of Clement of Alexandria* (introduction et commentaire), éd. par J. B. Mayor, 1902; *The Apocalypse of St John, I-III*, 1908; *The Epistle of St James, I, 1-IV, 7*, éd. par J. O. F. Murray, 1909.

Bibl. : *Life and Letters of F. J. A. Hort*, par son fils A. F. Hort, 2 vol., Londres, 1896; *Realencycl. für prot. Theol. und Kirche*, VIII, 368-70; *Dictionary of national Biography*, Suppl., II, 443-47; J. Trinquet, dans *Catholicisme*, V, 956-57.

Clément d'Alexandrie, III, 141 (bibl.), 180, 186, 198. — Récit de l'institution de l'eucharistie, V, 1032, 1073; cf. IX, 983. — S. Jacques (épître), VIII, 261, 282 (bibl.). — S. Jude (épître), 1669. — Étapes du destinataire de la Iª Petri, XII, 1758. — Cité : I, 617; III, 2334.

HOSIUS DE CORDOUE (orthographié aussi Osius et mieux Ossius). — Évêque de Cordoue en Espagne au début du IVᵉ s., conseiller de Constantin et mêlé à la controverse arienne. Il prit part au Iᵉʳ concile de Nicée (325) dont il fut l'un des présidents. Son refus d'accéder à la condamnation de S. Athanase le fit, malgré son grand âge, exiler en Orient. C'est là qu'affaibli intellectuellement on lui fit souscrire la seconde formule de Sirmium, où il condamnait l'*omoousios* qu'il avait défendu à Nicée. — Voir Fliche-Martin, III, *La crise arienne*, 78-88, 124-25, 146-47, 152-54.

Concile de Nicée : conseillé (?) par H. à Constantin, I, 1784; XI, 402; — y représentait l'Occident et l'a présidé, I, 1794, 1813; XI, 401, 402, 407; XIV, 2069, 2072; — sa (?) profession de foi, XI, 399-400; cf. III, 1812 (le *omoousios*) — sur le *Dialogue*, XI, 400-01; — refus de souscrire à la condamnation d'Athanase, I, 1819-20. — H. et Athanase au concile de Sardique, 2147-48; XIV, 1110. — Libère à H., IX, 633. — Exil à Sirmium, I, 1820; — souscrit à la deuxième formule, XIV, 2178; cf. I, 1824 (appréciation sévère de S. Hilaire); XIII, 366. — H. et Mélèce de Lycopolis, X, 533-34. — Cité : VIII, 1979.

HOSIUS *(Hosyjusz, Hosz)* (Stanislas). — Notice [A. Humbert], VII, 178-190. — Cardinal de Pie IV et légat au concile de Trente, XII, 1637-38; XIV, 1926; XV, 1450, 1455, 1459, 1470 (démissionnaire), 1477, 1485 (départ), 1490 (application du concile). — Lutte contre les protestants, XII, 2480-81, 2484; — controverse sur les notes de l'Église, XV, 2202 (bibl.); — inspiration de l'Écriture, VII, 2131. — H. et Orzechowski, XII, 2490; cf. XI, 1627. — Sur l'usage du calice (Canisius et H.), II, 1517-18. — Sur la résidence, XIV, 1936. — Église, corps mystique et communion des saints, XIII, 1302. — Sur la messe, X, 1102, 1107, 1111, 1126. — Cité : II, 1599 (Canon des livres saints); XI, 1328 (ordre); XII, 1113 (pénitence); XIV, 1927 (mort de Seripando), 2434 (mort de Pierre de Soto), 2437 (défense de Soto contre Brenz).

Bibl. : S. Frankl, *Doctrina Hosii de notis Ecclesiæ*, Rome, 1934; L. Bernacki, *La doctrine de l'Église chez le cardinal Hosius*, Paris, 1937; G. Thils, *Les notes de l'Église dans l'apologétique catholique depuis la Réforme*, Gembloux, 1937; J. Smoczynski, *Eklezjologia Stanislawa Hozjusza*, Pelplin, 1937; G. M. Grabka, *Cardinalis Hosii doctrina de Corpore Christi mystico in luce sæculi XVI*, Washington, 1945; Fr. J. Zdrodowski, *The Concept of Heresy according to Card. Hosius*, Washington, 1947. J. Smoczynski a publié (1937) une *Bibliographia Hosiana*, Pelplin.

HOSPITALIERS. — Étude [J. Besse], VII, 190-96. — 1° *Établissements.* — 1. Ecclésiastiques, 190 (Orient et Occident). — 2. Monastiques, 191-92. — 3. Spécialement : *a)* Au Moyen Age : fondations par l'Église ou des ordres religieux (maisons-Dieu, Hôtels-Dieu, maladreries et léproseries), 192-93; — *b)* Temps modernes : intervention des États, 193-94; — *c)* Période actuelle : États-Unis d'Amérique du Nord, I, 1061-62; — Asie, 2092, 2098, 2114; — Belgique, II, 542; — Canada, 1484; X, 1900; — Église de Constantinople, III, 1344; — Espagne, V, 580-81; — France, VI, 647-49; — Italie, VIII, 171-77; — Magyarie-Hongrie, IX, 1570-71; — Grande-Bretagne, VI, 1701-02; *Tables*, 1880; — Portugal, XII, 2621; — Roumanie, XIV, 72, 73, 74. — 4. Questions connexes : usage des biens ecclésiastiques en faveur d'œuvres hospitalières, II, 854-57 *(passim)*; — concours des catholiques aux hôpitaux interconfessionnels, VI, 2239-40; — indemnités dues aux hôpitaux accueillant certaines victimes, XIII, 2437-38; — exhortation de S. Jean Chrysostome en faveur du soin des malades, VIII, 686.

2° *Ordres et congrégations.* — 1. Moyen Age, VII, 192. — 2. Temps modernes : *a)* hommes, 194; — *b)* femmes, 194-95. — 3. Particularités : règle de S. Augustin, I, 2479, 2481; — en Autriche, 2610; — Église de Constantinople (Petites Sœurs des pauvres et Filles de la Charité), III, 1513-15; — hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem, X, 1758. — Voir aussi l'art. *Missions (passim)*. — 4. Ile de Rhodes, X, 40.

Sur la question générale des ordres et établissements hospitaliers, on trouvera dans *Catholicisme*, V, 961-77, des indications plus complètes et plus à jour.

HOSSENFELDER, évêque luthérien de Berlin. — Son rôle, lors de la crise hitlérienne, XIII, 863-65.

HOSSU. — Deux évêques roumains : 1° *Basile*, évêque roumain uni de Cluj-Gherla, et l'Académie de théologie, XIV, 54. — 2° *Jules*, du même siège : tractations pour un concordat avec le Vatican, 28; — sur la loi des cultes, 88-90, 92.

HOSTIENSIS. — Henri de Suse, cardinal d'Ostie — d'où son surnom — est né à Suse (fin du XIIᵉ s.), étudia à Bologne en même temps que Sinibald dei Fieschi (futur Innocent IV). C'est un des auteurs classiques du Moyen Age en droit canonique. Il enseigna les Décrétales à Paris, tout en étant bénéficier en Provence et en Angleterre; désigné pour l'évêché de Sisteron (1243), puis pour l'archevêché d'Embrun (1250), il est adjoint à Hugues de Saint-Cher dans sa mission en Allemagne (1251). En raison des services rendus à la Curie romaine, sous les pontificats d'Innocent IV et d'Alexandre IV, Urbain IV l'éleva au cardinalat (mai 1262) en le désignant pour l'évêché d'Ostie. Il meurt à Lyon en 1271.

A son enseignement parisien correspondent la *Summa* (1253) et la *Lectura* à laquelle il travailla jusqu'à sa mort. Cette *Lectura in quinque libros Decretalium* est distincte d'une autre *Lectura* sur les Novelles d'Innocent IV (avant 1253). On signale aussi deux opuscules : un petit traité sur la rédaction du décret d'élection épiscopale (cf. A. von Wretschko, dans *Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht*, IIIᵉ série, XVII, 1907, p. 73-88); un *Diamargariton* sur les Décrétales de Grégoire IX (cf. R. Heissig, Catalogue de la bibliothèque de l'université de Leipzig, ms. *993*).

Ch. Lefebvre a consacré dans le *D. D. Can.*, V, 1211-27, une étude aussi complète que possible à Hostiensis, avec analyse de ses œuvres, exposé de ses conceptions, bibliographie, travaux et notices.

Indication des éditions de ses œuvres, VIII, 199; cf. IV, 210; — dimanche, 1321; — élection des évêques, 2272; — sur la déposition de l'archevêque de Mayence, VII, 225; — mariage, IX, 2163, 2184, 2195, 2208, 2213, 2219; — pénitence, XII, 950, 994, 1027; — Pierre Lombard (correspondance à son sujet), 2006; — pouvoir du pape, 2726; — sur sa *Summa aurea*, XIV, 2347; — usure et prêt, XV, 2347, 2350-51, 2355, 2358-61, 2364, 2370-71; — sur le IVᵉ conc. du Latran et Joachim de Flore, I, 939.

HOTOT (Raoul de). — Théologien du début du XIVᵉ s., sur le compte duquel on ne sait presque rien, sinon qu'il « lisait » les *Sentences* en 1309 et peut-être avant. Cf. P. Glorieux, *Raoul Renaud*, dans *R. T. A. M.*, VII (1935), p. 407. A-t-il enseigné l'immaculée conception avant Duns Scot? Cette question a fait l'objet d'un litige entre plusieurs théologiens contemporains. Pour l'affirmative, G. M. Roschini, dans *Marianum* (1955, fasc. II, 183-262) : *Duns Scoto e l'Immacolata;* dans *Ephemerides mariologicæ* (1957, p. 401-436) : *Questioni da Scoto e l'Immacolata;* — pour la négative, C. Balič, O. F. M., *Joannes Duns Scotus et historia immaculatæ conceptionis*, Rome, 1955.

Le texte des *Sentences* de Hotot, édité par V. Doucet, *Arch. Fr. Hist.*, XLVII (1954). A. M.

HOUBIGANT (Charles-François), prêtre de l'Oratoire (1686-1783). — Connu surtout pour ses travaux scripturaires; cf. XI, 1132. On lui doit, en dehors de nombreux ouvrages sur les sujets les plus variés de l'exégèse, une édition de la Bible en hébreu et en latin (4 vol. in-fol., Paris, 1753) avec des notes critiques et des explications des difficultés que comportent les textes les plus importants.

Traduction de la Bible, XV, 2729. — Aggée, I, 568. — Jérémie (XXXI, 22), VIII, 883-84. — Sagesse, XIV, 712, 714, 116. — Cité : VI, 694.

HOUKMITE. — Une forme de la secte des Kharidjites, dans la religion islamite, IX, 1629-33. — Voir *Abad*, secte *abadite*, *Tables*, 2; *azraqite* (école), *Tables*, 343.

HOULAGOU, prince mongol (1217-1265), fondateur de la dynastie des Houlagides. — Il détruisit Bagdad et en chassa les Abbassides (1258). Il était le petit-fils de Gengis-Khan, et sa dynastie régna de 1252 à 1350.

H. et les chrétiens de l'Église nestorienne, XI, 195, 211. — Croisade mogole, 211.

HOUPPELANDE (Guillaume). — Notice [E. Mangenot], VII, 196.

HOURAT (Pierre). — Auteur de *Le Syllabus, étude documentaire*, Paris, 1904. — Cité, XIV, 2878, 2879; cf. VI, 1298.

HOURCADE. — Sur la connaissance de Dieu (S. Bonaventure), IV, 1187, 1188; — sur les lieux théologiques, IX, 743, 746.

HOUSSAYE (Michel), prêtre français, du diocèse de Paris (1834-1880). — De 1872 à 1875, il publia sur le cardinal de Bérulle : *M. de Bérulle et les carmélites de France, 1575-1611*, 1872; *Le Père de Bérulle et l'Oratoire de Jésus, 1611-1625*, 1874; *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu, 1625-1629*, 1875. Ouvrage hors pair, dont dépendent toutes les études postérieures sur Bérulle.

Cité : II, 799 (bibl.); XI, 1109, 1132, 1133, 1135.

HOUSTA (Baudoin de). — Notice [N. Merlin], VII, 196.

HOUTIN (Albert). — Sur ce prêtre moderniste, né en 1867, mort en 1926 non réconcilié avec l'Église, on se contentera des indications indispensables pour son œuvre et son apostasie. Son histoire de *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIXᵉ s.*, 1900, fut mal accueillie dans son entourage immédiat (Angers). Il se retira à Paris; un poste de prêtre habitué à S.-Sulpice, difficilement obtenu, lui fut retiré (1902), à la suite de la publication de *La question biblique chez les catholiques de France au XIXᵉ s.* (mars 1902). La tension s'aggrava avec son évêque (Angers). H. rendit publics ces démêlés : *Mes difficultés avec mon évêque* (avr. 1903). Un décret du S.-Office (4 déc. 1903) frappait cinq ouvrages de Loisy et *La question biblique...* et *Mes difficultés...* de H. Ce dernier ne s'arrête pas : en déc. 1903, il publiait *L'américanisme* (cf. *Tables*, 133); en mai 1906, *La question biblique au XXᵉ s.; La crise du clergé*, en 1907. Chargé en 1906 de préparer la biographie d'Hyacinthe Loyson, il utilise des documents mis à sa disposition dans un livre qui fit scandale : *Un prêtre marié, Charles Perraud, chanoine honoraire d'Autun (1831-1892)*. Le 24 avr. 1912, il quittait l'habit ecclésiastique; à la fin de la même année, son *Histoire du modernisme catholique* sanctionnait sa défection. Directeur du Musée pédagogique (1919), il continua ses publications historiques : l'histoire des prêtres modernistes ou en rupture avec Rome l'intéressa particulièrement : trois volumes furent consacrés à Hyacinthe Loyson (1920, 1922, 1924); un autre à Marcel Hébert, *Un prêtre symboliste* (*Tables*, 2030).

Foi et révélation, VI, 124-25; — et évolution des dogmes, 136, 138; — positions modernistes, X, 2019, 2020, 2026, 2028; — condamnation par Pie X, 2029; XII, 1725; — après la condamnation, X, 2044.

HOUTTEVILLE (Alexandre-Claude-François). — Notice [B. Heurtebize], VII, 196. — Son œuvre apologétique, I, 1548; X, 1802, 1824. — Sur les *Pensées de Pascal*, XI, 2194. — Cité : VI, 691; VIII, 1906; XV, 3454, 3457.

HOVE (Alphonse Van), théologien et canoniste belge (1872-1947). — Maître en droit canonique, après sa thèse *Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège sous Érard de la Marck*, 1900. En droit canonique on lui doit la publication d'un Commentaire des *Normæ generales* du Code, 5 tomes : I, *Prolegomena ad Codicem juris canonici*, 1928; II, *De legibus ecclesiasticis*, 1930; III, *De consuetudine, de temporis supputatione*, 1933; IV, *De rescriptis*, 1936; V, *De privilegiis et dispensationibus*, 1939. — En théologie, *La doctrine du miracle chez S. Thomas et son accord avec les principes de recherches scientifiques*, 1927. Mgr Van Hove était prélat depuis 1946.

L'art. *Miracle* s'est fréquemment inspiré de Van Hove, X, 1802, 1803, 1804, 1806, 1809, 1811, 1813, 1815, 1816, 1818, 1820, 1821, 1822, 1827, 1828, 1831, 1832, 1846, 1848, 1850, 1851, 1857. — Supputation du temps, XV, 110. — Sur Reifenstuel (Anaclet), XIII, 2126, 2129; — la causalité instrumentale dans les sacrements, XIV, 586, 622-23; — le *Décret* et l'usure, XV, 2343.

Bibl. : W. Onclin, *Monseigneur Van Hove. In memoriam*, dans *E. T. L.*, 1948, p. 5-25; — H. Wagnon, *Mgr Van Hove*, dans *R. H. E.*, 1948 et dans *Revue générale belge*, 1948.

HOWART (Arthur-Guillaume). — Prêtre marié de Nottingham, consacré évêque par un Anglais, également marié et consacré (Église d'Utrecht) : excommuniés par Pie X, *vitandi*, XV, 2432.

HOWIT (A.-W.). — Ethnologue anglais, qui, au début du siècle, a publié : *The Native Tribes of South-East*

Australia, Londres, 1904. Il rattache l'origine de la religion au magisme.

Cité : IX, 1545; XIII, 2194, 2195, 2196, 2232, 2239.

HOWORTH (H.-H.). — Exégète anglican, qui a publié de 1892 à 1907 une série d'articles sur les livres d'Esdras. Cité : v, 525, 526, 528, 530, 546. — Sur le sens de sa critique, voir A. Médebielle, dans la *Sainte Bible*. Pirot-Clamer, IV, 260.

HOYEK (Élie), archevêque d'Arka, puis patriarche d'Antioche, né le 4 déc. 1843. — Son rôle dans l'Église maronite catholique, x, 107, 109, 110, 111, 112; — congrégation maronite de la Sainte-Famille, 138-39.

HOZAKOWSKI (Stanislas) (1869-1934). — Professeur d'Écriture Sainte au séminaire de Poznan, XII, 2508.

HROMKLA (Concile de). — Voir ARMÉNIE, I, 1929, 1930, 1941; cf. XI, 72; — *Tables*, 716.

HROZNATA (Bienheureux). — Notice, XIII, 20. Bibl. : I. Van Spillbeeck, *Vie du B. Hroznata, prince de Bohême*, Tamines, 1897; *A. S.*, juill., III, 793-810; *Catholicisme*, v, 996.

HROZNY (Bedrich). — Orientaliste tchèque (1879-1952). — Voir sa notice dans *Catholicisme*, v, 996. — Cité : VII, 613.

HUART (Ignace). — Notice [J. Forget], VII, 197. — Son jansénisme, II, 2542-43; — controverse avec Hauzeur, VI, 2062-63.

HUARTE (Gabriel). — Théologien jésuite, professeur à l'Université grégorienne, auteur de plusieurs traités, la plupart *ad usum auditorum*. H. enseignait à Rome après la promotion de Billot au cardinalat.

Traité de l'ordre, XI, 1372, 1381; — traité de la pénitence, XII, 1125.

HUARTE (Jean). — Médecin espagnol, dont s'inspire le livre de Pierre Charron *De la Sagesse*, XII, 1910. Cf. Bayle, *Dictionnaire*, art. *Huarte*.

HUBER (Marie), rationaliste protestante, née à Genève en 1695, morte en 1753. — Ramène l'essentiel de la religion chrétienne à la religion naturelle, XIII, 1758.

HUBERT (Saint), évêque de Tongres-Maestricht-Liège. — Sa Vie par Jean Roberti, XIII, 2756. Cf. *M. G. H., Script. rer. mer.*, VI, 471-96; — *A. S.*, nov., I, 759-930; — L. Huyghebaert, *S. Hubert, patron des chasseurs*, 1927 (ou : *S. Hubertus patroon van de jagers*, 1949).

HUBERT, abbé de S.-Maurice-en-Valais, frère de Theutberge, épouse de Lothaire II. — Mis en cause dans l'affaire du divorce, XI, 510-15.

HUBERT (Mgr François), évêque du Canada de 1787 à 1797. — Son rôle dans le développement de l'Église canadienne, II, 1466-67.

HUBERT (Henri), ethnologue français (1873-1927), de l'école sociologique de Durkheim. — Traducteur du manuel de Chantepie de la Saussaye, Paris, 1904. Il a écrit, en collaboration avec M. Mauss, *Esquisse d'une théorie générale de la magie*, dans *Année sociologique*, VII, 1902-03, p. 1-146; reproduit dans *Mélanges d'hist. des religions*, Paris, 1909; cf. *Magie*, dans Ch. Daremberg et Edm. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, III, 1904, p. 1494-1521.

Origine de la religion dans le prémagisme, XIII, 2193, 2207; cf. VII, 618.

HUBERT (H.). — Historien de l'Église : période de l'iconoclasme, VII, 591, 592, 594 (art. dans *Revue historique* et *Byzantinische Zeitschrift*).

HUBERT DE ROMANS. — Orthographe défectueuse, en quelques articles du *D. T. C.*, pour *Humbert*. Voir ce dernier mot.

HUBERTUS. — Auteur d'une *Somme* (XIIe s.), XIV, 2360.

HUBMAIER (Balthasar), réformateur protestant (1485-1528). — Prêtre catholique, il passa à la Réforme en 1524 et fit de son ancienne paroisse, Waldshut, un centre anabaptiste et fut un organisateur de ce mouvement avec Münzer. Poursuivi à la fois par les protestants (Zwingli, en 1525 à Zurich) et par les catholiques, il se réfugia en Moravie, à Nikolsburg. En plusieurs circonstances, il défendit la thèse de la non intervention de l'État en matières religieuses et prit parti contre l'application de la peine de mort aux hérétiques. — Œuvres : *Von dem christlichen Tauf der Glaübigen*, 1525; *Von Ketzern und ihren Verbrennern*, 1524; *Von dem Schwert*, 1527; *Von der Freiheit des Willens*, 1527; *Von der briederlichen Straff*, 1527; — *Von dem christlichen Bann*, 1527.

Études : J. Loserth, *Dr B. Hubmaier und die Anfänge der Wiedertaüfer in Mähren*, Brunn, 1893; H. C. Vedder, *B. Hubmaier the Leader of the Anabaptists*, New York, 1905; W. Mau, *B. Hubmaier*, Berlin-Leipzig, 1912; C. Sachsse, *Dr B. Hubmaier Theologe*, Berlin, 1914. Cf. Y. Congar, *Catholicisme*, v, 1000.

Controverse baptismale avec Zwingli, XV, 3820-21; — sur la conception du ministère, 3858-59.

HUBY (Joseph), théologien jésuite. — Né le 12 déc. 1878 à Châtelaudren (C.-du-N.), il entra à dix-neuf ans au noviciat de Laval. En 1901, les lois sur les Congrégations l'obligent à gagner Jersey, où il restera dix ans, d'abord comme professeur de ses frères, puis, de nouveau, pour achever ses études philosophiques. En 1907, la théologie le réclame; il sera, à Ore Place, le disciple du P. de Grandmaison, auquel il succédera dans la chaire de théologie fondamentale (1913-22). Déjà auparavant, il avait mené à bien l'œuvre collective du Manuel des religions, *Christus*. En 1923, après un voyage en Palestine, le P. Huby lance la collection *Verbum salutis*. Dans l'équipe, sa collaboration sera large. Elle comprendra : *L'Évangile selon S. Marc, L'évangile et les évangiles, L'évangile selon S. Luc* (avec la collaboration du P. Albert Valensin), le *Discours après la Cène*, les *Épîtres de la captivité*, l'*Épître aux Romains*, la *Première épître aux Corinthiens*.

Il faut ajouter à cette liste *Mystiques paulinienne et johannique* (1947) et l'*Évangile selon S. Marc*, dans la Ste Bible de Jérusalem, sans parler de nombreux articles donnés aux *Études* dont il fut, jusqu'au bout, un rédacteur assidu, et aux *Recherches de science religieuse*, dont il fut, plusieurs années, le secrétaire.

Bien des travaux restaient amorcés à son chantier, quand la mort l'a frappé, presque subitement, le 7 août 1948, à Laniscat (C.-du-N.), où il était venu passer quelques heures près du tombeau des siens.

Bibl. : *Le Père Joseph Huby*, par le P. d'Ouince, dans les *Études* (oct. 1948, p. 71-80); *Recherches*, XXXV (1948), p. 320-23. H. DU PASSAGE, S. J.

1° *Écriture* : S. Luc, évangile de la miséricorde, IX, 989; — S. Jean, plan du IVe évangile, VIII, 563-64; — S. Marc, sources, IX, 1947; finale, 1948; message du Christ, 1956; — un cas de possession, XII, 2637; — épître aux Colossiens, XIII, 2227 (à propos de Bergson); — épîtres de la captivité (doctrine trinitaire), XV, 1593. — 2° *Varia* : grâce et connaissance du miracle, X, 1854-55; — indifférence religieuse, VII, 1582, 1586; — sur S. Irénée, 2529; — Jésus et l'origine de l'Église (contre Couchoud), XIII, 695; — Logos de Philon, XII, 1453; — panthéisme antique, XI, 1861; — jugement, VIII, 1732; — ethnologie et origine de la religion, XIII, 2238.

HUCK (Ch.). — Auteur d'une étude, *Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis. Ein Beitrag zum Zeitalter Dantes*, Fribourg-en-B., 1903.

Sur Joachim de Flore, VIII, 1430, 1431, 1457; — Ubertin de Casale, 1451 : XV, 2033 (bibl.).

HUDDLESTON (Richard). — Notice [B. Heurtebize], VII, 198.

HUEBER (Apronius). — Notice [B. Heurtebize], VII, 199.

HUÉ-DELAUNÉ, ou **DE LAUNAY** (Jean-Baptiste). — Notice [B. Heurtebize], VII, 198.

HUELGAS (Abbesses de Las). — Voir I, 20-21; *Tables*, 4.

HUESCA (Durand d'). — Voir *Tables*, 1078.

HUESCA (Université d'). — Existence éphémère, XV, 2344; citée, XIII, 2009.

HUET (Pierre-Daniel). — Notice [B. Heurtebize], VII, 199. — *Démonstration évangélique*, I, 1541; V, 2034; VIII, 1906, 1907; XIV, 722, 723; — et les motifs de crédibilité, III, 2297; — tendance au pyr.

rhonisme, iv, 807, et à une sorte de fidéisme, vi, 200. — Critiques de Voltaire, xv, 3454-55, 3457. — Sur Richard Simon, xiv, 2101; — controverse avec Richard Simon sur le *Dictionnaire universel*, 2107-08; — les traductions d'Anianus, i, 1305; — Apollonius de Tyanes, 1510; — Descartes, i, 2514; — Pierre le Vénérable, xii, 2077. — *Origeniana*, iv, 1052, 1054 (bibl.); v, 1372, 2241; vii, 200, 374; xi, 1545, 1563; xiii, 1195-96.

Bibl. : Abbé Tolmer, *Pierre-Daniel Huet, humaniste-physicien*, dans *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, xi (1949).

HÜFFER (Georg.). — Historien et théologien allemand (xixe s.). — Sur S. Bernard, ii, 749, 757; — eucharistie (Conrad d'Eberbach), v, 1293; — *Sententia Magistri*, ix, 2140; — S. Bernard et Pierre le Vénérable, xii, 2080 (bibl.).

HÜGEL (Friedrich von) (1852-1925). — Auteur de nombreux ouvrages religieux. Fils d'un ambassadeur autrichien marié à une Écossaise, il se fixa en Angleterre. « Lié à toute l'élite intellectuelle de l'Europe, il écrivit dès 1894 des articles de critique biblique. Au moment de la crise moderniste, son rôle devint important par suite de l'amitié qui l'unissait à Tyrrell et à Loisy. Tout en essayant de les modérer, il soutint leur cause jusqu'à l'extrême limite de ses possibilités. A vrai dire, il s'employa surtout à garder les contacts avec tout le monde pour éviter le pire... Outre de nombreux articles, il publia deux gros volumes : *The Mystical Element of Religion as studied in Saint Catherine of Genoa and her Friends*, Londres, 1908; et *Eternal Life. A Study of its Implications and Applications*, Edimbourg, 1912. Il a atteint un plus large public par ses *Essays and Adresses on the Philosophy of Religion*, 1919-26. En Angleterre il a exercé une influence profonde, et aujourd'hui toujours croissante, sur l'élite anglicane et protestante. Les catholiques anglais s'intéressent de plus en plus, à leur tour, à celui qui a été incontestablement leur penseur le plus marquant depuis Newman » (M. Nédoncelle, dans *Catholicisme*, v, 1005). Cf. *Tables*, 1881.

Sur la foi, vi, 124; — expérience religieuse, v, 1815; — méthode historique, ix, 472; — à propos du modernisme, x, 2018, 2024, 2028, 2036, 2037, 2043; xii, 1728; xv, 441 (bibl.), 2017.

HUGO (Charles-Louis). — Notice [E. Martin], vii, 201.

HUGO (Hermann). — Notice [P. Bernard], vii, 203.

HUGOLIN (Barthélemy). — Notice [B. Heurtebize], vii, 203; voir aussi xv, 2048 *(Ugolini)* (J. Mercier). — Cité, i, 2539; vi, 2226.

HUGOLIN D'ORVIETO, ermite de S.-Augustin (vers 1300-1373). — Il « lut » les *Sentences* à Paris (1348-49); maître en théologie (1352); de 1357 à 1359, il dirigea le *Studium* de l'ordre à Pérouse. En 1364, il rédigea les statuts de la nouvelle faculté de théologie de Bologne et enseigna à Bologne jusqu'en 1368. Général de l'ordre, il est nommé (10 févr. 1371) patriarche de Constantinople et meurt à Acquapendente.

De son commentaire sur les *Sentences* quelques parties seulement ont été imprimées. Notons aussi quelques extraits d'un *De Deo trino* composé pour réfuter les erreurs de Joachim de Flore. Voir *Catholicisme*, v, 1012.

Nous n'avons pu relever aucune référence à cet auteur que A. Zumkeller, dans *Catholicisme*, nomme *Doctor luculentus* ou *acutissimus*.

HUGON (Florentin-Louis), en religion Édouard. — Théologien dominicain, né à Lafarre (Hte-Loire), le 25 août 1867, aîné de treize enfants. Entré dans l'ordre de S.-Dominique à Rijckolt, couvent d'expulsion du studium de la province de Lyon en 1885, il enseigna successivement à Rijckolt, Rosary Hill (près de New York), Poitiers, Angers, de nouveau Rijckolt, puis enfin l'Angelicum à Rome, de 1909 à 1929, année de sa mort (7 févr.).

Le P. Hugon excella dans l'exposé le plus clair des positions scolastiques traditionnelles, auxquelles il joignait une information positive rapide, mais assez considérable. Il n'avait le génie ni de renouveler les problèmes ni de les creuser en profondeur de façon originale, mais il possédait celui de l'exposition claire et facile. Comme il y joignait un dévouement sans bornes à l'Église et une affabilité inépuisable, il fut un homme très consulté et, sous le pontificat de Benoît XV et le début de celui de Pie XI, il eut à Rome le rôle d'un conseiller théologique écouté.

Œuvres principales : *Cursus philosophicus : Logica*, 1902; *Philosophia naturalis*, 2 vol., 1905; *Metaphysica*, 3 vol., 1907; *Tractatus theologici*, 5 vol., 1920; *Le mystère de la Rédemption*, 1910; *Le mystère de la Ste Trinité*, 1912; *Le mystère de l'Incarnation*, 1913; *La Ste Eucharistie*, 5e éd., 1924; *La causalité instrumentale dans l'ordre surnaturel*, 2e éd., 1924; *Hors de l'Église, point de salut*, 3e éd., 1927; *Réponses théologiques à quelques questions d'actualité; Études sociales et psychologiques, ascétiques et mystiques*, 1922; *Les vingt-quatre thèses thomistes; Marie, pleine de grâce*, 1925. Y. Congar, o. p.

H. Hugon, *Le Père Hugon*, Paris, 1930; *Revue thomiste*, 1929, p. 27-29; *Bulletin thomiste*, 1929, p. 529-30; *Ami du clergé*, 1927, p. 305-07 (analyse des principaux ouvrages).

1° Commentateur thomiste, xv, 829; — les 24 thèses, 1011. — 2° Dieu et Trinité : science de Dieu, xiv, 1603, 1610, 1612, 1619 (bibl.); — volonté, 3331; — processions, xiii, 653; relations, 2136, 2140, 2142, 2149, 2150, 2152; cf. xv, 1805; — Père, xii, 1190; — Verbe, v, 2469; xv, 1818. — 3° Incarnation : *a)* Hypostase, union hypostatique, vii, 416-17, 527, 532, 533, 1451, 1457, 1483, 1507, 1512, 1528; xv, 926; — *b)* Jésus-Christ, viii, 1257-58, 1273-74, 1276-80, 1284-85, 1286, 1288, 1292, 1294, 1300-01, 1307, 1313, 1315, 1319, 1323-24, 1329-30, 1336-37, 1338, 1353; — science du Christ, xiv, 1651, 1654, 1656-57; — liberté du Christ, xv, 933; — rédemption, xiii, 1978, 1980, 1981, 1990. — 4° Mariologie, ix, 2358, 2364, 2397 (vierge-prêtre), 2425; cf. xv, 939, 940-45. — 5° Création : *a)* Anges, science, xiv, 1622-24; 1627; — *b)* Homme : justice originelle, xv, 920; — péché originel, xii, 606 (bibl.); — nature déchue, xi, 40-41; — âme humaine, vii, 426; âme séparée, xiv, 1627. — 6° Vie surnaturelle : fin dernière, v, 2487; — foi, vi, 207, 209; — grâce, 1586, 1589, 1603-04, 1615; — persévérance, xii, 1285, 1298; grâce suffisante, xv, 982; — prémotion et grâce efficace, xiii, 65; — reviviscence de la grâce, 2634; des mérites, 2640; — indifférence religieuse, vii, 1582; vœux de religion, xv, 3279; — 7° Sacrements; *a)* En général, causalité, xiv, 585, 614, 618-20, 624, 633, 646, 652; — la causalité instrumentale appliquée au miracle, x, 1838; — reviviscence des sacrements, xiii, 2626, 2628; cf. xiv, 470 (sacramentaux); — *b)* Eucharistie et messe, x, 1155-56, 1190, 1264, 1276-77, 1283, 1289-91, 1293, 1295, 1297, 1300; cf. xv, 951, 982; — transsubstantiation, 949, 1402; — *c)* Ordre, xi, 1173-74, 1323, 1372, 1381, 1383; — *d)* Pénitence, xii, 1125; — persévérance, 1285; — reviviscence, xiii, 2621. — 8° Fins dernières : résurrection, xiii, 2657; — élus, prédestinés, xii, 3018; — vision intuitive, vii, 2377, 2378; — purgatoire, xiii, 1283, 1285, 1290, 1300, 1311, 1316; — enfer : feu, v, 2220, 2224, 2226; mitigation, x, 2005. — Cité : xv, 1805; *Tables*, 1750.

HUGONIN (Flavien-Abel-Antoine). — Notice [E. Mangenot], vii, 204. — Sur Hugues de S.-Victor, vii, 241, 248, 257-58, 295. — H. et l'ontologisme, xi, 1003, 1004-05, 1006-07, 1014, 1017-18; — sa théorie générale, 1043-46. — Rétractation avant l'épiscopat, 1019, 1051; cf. 1052, 1053, 1054. — Cité : i, 1558.

HUGUCCIO, dit également *Ferrariensis* (il fut évêque de Ferrare), ou *Pisanus* (il est né à Pise vers 1140); il mourut le 30 avr. 1210. — C'est à sa *Summa* qu'il doit principalement sa célébrité. Cette *Summa*, écrit C. Lefebvre (*Catholicisme*, v, 1015), « se présente plutôt comme un commentaire exégétique, à l'image d'ailleurs des *Summæ* de Rufin et d'Étienne de Tournai, sans omettre toutefois en principe, au début de chaque dis-

tinction ou de chaque question, un exposé d'ensemble du problème à étudier. Elle reprend le plan général du *Décret* qu'elle suit rigoureusement, s'attachant, dans les distinctions et les questions, à expliquer les termes qui en ont besoin.

« Huguccio... semble avoir pris part, plus qu'aucun de ses contemporains, à l'individualisation du droit canon qui, à cette époque, tendait à se dissocier de la théologie.

« En droit canonique, sa position sur les problèmes de l'Église, de la condition de ses membres, notamment des religieux, de même qu'au sujet des rapports avec le pouvoir séculier, est remarquable. Pour le mariage, c'est à lui que revient un pas décisif sur l'unité de formation du lien, grâce à sa théorie du mariage par présomption; à lui encore sont dus l'empêchement de parenté légale et l'exclusion de celui d'hérésie. Pour la théorie générale des contrats, ses vues sur le pacte nu, la cause et la résolution des contrats ont aussi été retenues. Sa théorie générale du droit s'inspire fortement du droit romain, dont il tient compte à propos du droit naturel. A côté de la définition généralement retenue de l'équité, il a rappelé qu'elle inclinait à la fois vers la justice et la piété..., et que les subtilités légales étaient à éviter...

« En matière plus strictement théologique, il prit position sur bien des problèmes, même négligés par ses contemporains : possibilité d'un acte bon avant la justification; pouvoir de la volonté dans l'état d'innocence primitive; effets de la circoncision; terminologie à adopter en matière sacramentaire; admission de la triple *potestas : auctoritatis, ministerii et excellentiæ;* problème de la réitération des sacrements (notamment de l'extrême-onction); définition du baptême et effet de ce dernier sur un baptisé contrit ou non; pouvoir de consacrer du prêtre séparé de l'Église; degré nécessaire à la contrition; il développe la distinction tripartite de Gandulphe sur la pénitence et traite en détail des difficultés soulevées par le péché. En matière de théologie dogmatique, il aborde les problèmes de christologie ou de mariologie et touche aussi la question de l'infaillibilité pontificale. A aucun de ces points de vue, ses travaux ne sauraient être négligés. »

Pour des détails complémentaires et la bibliographie, voir l'article de C. Lefebvre.

Gandulphe et H., VI, 1143, 1145-46. — H. glossateur du *Décret*, 1746, 1747, 1748, 1749; VIII, 197. — Sur le mariage, IX, 2163, 2177, 2188, 2191, 2199, 2208, 2213. — Validité de l'ordre conféré *extra Ecclesiam*, XI, 1297; XIII, 2423-24. — Le mot « transsubstantiation », V, 1292; — Indication sur l'immaculée conception, VI, 1746; VII, 1033. — Sur la pénitence, cité, XII, 963. — Pouvoir du pape, 2722. — *Sacramentum, sacramentalia*, XIV, 469-70. — Sa *Summa*, 2347. — Cité : VII, 299.

HUGUENOTS. — L'étymologie du mot est très discutée. Il fut appliqué, à partir de 1560, aux protestants et spécialement aux calvinistes. Voir *Protestantisme*.

HUGUENY (Étienne). — Né en 1868, il est entré dans l'ordre de S.-Dominique en 1898. Il exerça dans son ordre de nombreuses fonctions : professeur à Jérusalem et au Saulchoir, maître des novices, supérieur de la mission de Mossoul, prédicateur. Il fit également des cours aux facultés catholiques de Lille et de Lyon. Son activité littéraire s'exerça surtout dans le domaine des questions apologétiques et des études scripturaires et liturgiques. On lui doit une synthèse pratique d'apologétique, très goûtée en son temps et qui connut plusieurs éditions et une traduction italienne, *Critique et Catholique*, Paris, Letouzey. Dans le but d'être utile au clergé et aux membres des communautés religieuses, il traduisit en français le bréviaire et composa un commentaire complet, en 4 volumes, des *Psaumes de l'Office divin*. Il ne fut pas sans renouveler avec une certaine originalité plusieurs problèmes théologiques. On lui doit en particulier une importante étude sur *L'éveil du sens moral* (*Rev. thom.*, 1905, p. 509, 648), dans laquelle il développe la doctrine de S. Thomas sur le devenir intellectuel et moral de l'enfant (cf. *D. T. C.*, VII, 1882-84). Il eut également des idées assez personnelles sur la place de l'enfer dans le gouvernement divin, en liaison avec la question du petit nombre des élus. Cf. *Le scandale édifiant d'une exposition missionnaire* (*Rev. thom.*, 1933, p. 217, 533). Le P. H. est décédé en 1942. H.-D. GARDEIL, O. P.

Certitude morale, VI, 214, sur la démonstration du fait de la crédibilité, 218; *evidentia attestantis*, 401. — Acte de foi nécessaire au salut, VII, 1869; cf. 1887; pour l'enfant parvenant à l'âge de raison, 1864, 1882-84. — Humilité, VI, 1428; VII, 329 (bibl.). — Imperfection, 1286-98. — Inquisition justifiée, 2066. — Jugement dans la vallée du Cédron, VIII, 1819. — Messe, X, 1167. — Miracle, 1842, 1847. — Péché originel et justice originelle, XII, 279, 584. — Pénitence, 971, 972, 980, 983, 990, 992. — Résurrection, XIII, 2560. — Reviviscence des sacrements, 2624, de la grâce et des mérites, 2632, 2633, 2637-39, 2642; cf. XV, 2772 (effet des actes *remissi*). — Sur Tauler, 66-67, 69-78. — Rôle providentiel du mal, 2331. Voir dans *Catholicisme*, l'art. d'Y. Congar.

HUGUES, abbé de **Farfa.** — Intervention en 998 en faveur d'un recours au duel judiciaire, XI, 1151.

HUGUES II, abbé de **Flavigny** (1097-1101). — Témoignage concernant l'élection de Victor III, XV, 2867, 2869-70, 2871. — *Catholicisme*, IV, 1338.

HUGUES, archidiacre d'**Halberstadt.** — Oncle de Hugues de Saint-Victor, cité : VII, 242.

HUGUES, abbé de **Moutier-la-Celle.** — Prédécesseur de Pierre de la Celle, XII, 1897.

HUGUES, abbé de **S.-Remi de Reims** (XIIe s.). — Cité à propos de l'Immaculée Conception, VII, 1023.

HUGUES D'AMIENS. — Notice [E. Vacandard], VII, 205-15. — Appelé aussi *Hugues de Reading*, dont il fonda le monastère, ou *Hugues de Rouen*, dont il fut archevêque.

1° *Vie.* — *a)* Avant l'épiscopat, VII, 205. — *b)* Rôle comme évêque : pour Innocent II contre Anaclet II, 206; cf. 1956-57; — relations avec les rois d'Angleterre Henri et Étienne, 206-07; — divorce de Louis le Jeune, 208 (sur la consanguinité, 214); — pour Alexandre III contre l'antipape Calixte III, 208; cf. I, 714-15; — confrérie d'artisans, VII, 208-09; — immaculée conception, 209; cf. 1006-07; — culte des reliques, 209.

2° *Écrits et doctrines.* — *a)* Ses œuvres, VII, 209-10. — *b)* Doctrine : Trinité, intervention contre Gilbert de la Porrée, VI, 1351; VII, 207-08; XV, 1721-22; — Grâce et libre arbitre, VII, 211-12; cf. XII, 452 (péché originel); — baptême des enfants, VII, 212, à rapprocher de II, 281; — eucharistie, V, 1243, 1271, 1273, 1284, 1285; XV, 2037; — mariage, VII, 214; IX, 2143; — mariage et continence, VII, 214, à rapprocher de III, 1640; — ordre, VII, 213, et sacrements conférés en dehors de l'Église, 212; XI, 1293, 1294; XII, 1051; XIII, 2421; — et imposition des mains, XI, 1328; — fins dernières, résurrection, VII, 214.

Le *Tractatus in Hexæmeron*, VII, 209; cf. VI, 2339, dont Migne n'a donné que quelques fragments, a été récemment reconstitué intégralement et d'une façon critique par Francis Lecomte : *Un commentaire scripturaire du XIIe s., le « Tractatus in Hexæmeron » de Hugues d'Amiens* (mémoire pour la licence en théologie), Lille, 1955.

HUGUES DE BALMA, écrivain chartreux de la fin du XIIIe s. [S. Autore], VII, 215-20. — Appelé aussi de Balmey ou de Dorchiis, 218. — Attribution à H. de la *Théologia mystica*, 218-20.

La question d'H. de Balma, identifié avec Hugues de Dorche, et auteur de la *Theologia mystica* (autres titres : *Viæ Sion lugent, De triplici via*) a été exposée plus clairement et dans le même sens que le *D. T. C.*, par Artaud-M. Sochay, dans *Catholicisme*, V, 1028-30, avec une brève analyse du traité de Balma.

HUGUES DE BRETEUIL, évêque de Langres. — Notice [B. Heurtebize], VII, 220. — Son attaque contre Bérenger, II, 728, 731, 738; cf. V, 1230, 1235; VI, 966; X, 1028, 1030. — Cf. *Catholicisme*, V, 1034.

Hugues de Breteuil est ordinairement désigné sous le nom d'Hugues de Langres; mais il existe un autre Hugues

de Langres, Hugues-Renard, évêque de Langres en 1065. Voir *Catholicisme*, v, 1052.

HUGUES CANDIDE ou **LE BLANC**. — Amené à Rome par Léon IX; cardinal du titre de S.-Clément, il prit le parti, lors de l'élection d'Alexandre II, de l'antipape Cadaloüs. Réconcilié avec Alexandre II, il abandonna Grégoire VII lors de sa lutte contre Henri IV et fut excommunié au concile romain de 1078. Le cardinal excommunié resta fidèle à l'antipape Guibert (Clément III) et mourut peu après 1098. — Cité : IX, 323; VI, 1796. — Notice dans *Catholicisme*, v, 1047.

HUGUES CAVELLUS (Mac Caghwell). — Voir CAVELLUS, II, 2045. — Cf. *Catholicisme*, v, 1049 (bibliographie nouvelle).

HUGUES DE CHAMPFLEURY. — Maître réputé des écoles parisiennes au milieu du XIIe s.; avec Hugues d'Amiens et Adam du Petit-Pont, il fait partie de la commission chargée d'examiner les écrits de Gilbert de la Porrée et assiste au concile de Paris de 1147.

Cité : VI, 1351. — Notice dans *Catholicisme*, v, 1030.

HUGUES DE CLUNY. — 1° Hugues Ier (Saint) (1024-1109). — Cité : II, 607; XII, 2065, 2067, 2080; VI, 1792; XV, 2269, 2280 (privilèges accordés par Urbain II). *Catholicisme*, v, 1019. — Sur l'extrême-onction, v, 1986, la date indiquée (1119) doit être erronée, car Hugues II devint abbé de Cluny seulement en 1122. — 2° Hugues V et la simonie pratiquée pour entrer en religion, XIV, 2145.

HUGUES DE CROYDON, dominicain de S.-Jacques (XIIIe s.). — Cité parmi les auteurs des *Concordantiæ anglicanæ*, XV, 703.

HUGUES DE DIE ou **DE LYON**, prieur de S.-Marcel de Châlon-sur-Saône, évêque de Die (oct. 1073), légat de Grégoire VII pour faire exécuter les décrets contre la simonie; archevêque de Lyon (1082), « vicaire du pape » dans toute la Gaule. — Son rôle, souvent empreint d'intransigeance, sous Grégoire VII, VI, 1795; Victor III, XV, 2867-68, 2869, 2871; Urbain II, 2269, 2272, 2279, 2281-82. — Sous Pascal II, la légation lui fut retirée et après un voyage en Terre Sainte, il meurt à Suse (7 oct. 1106). — Sa controverse avec Yves de Chartres, XV, 3635, 3638-39. *Catholicisme*, v, 1031.

HUGUES DE DIGNE, frère mineur, joachimite, VIII, 1441, 1442. — Père des Spirituels; écrit la Règle de la pauvreté, XIV, 2532-33, 2543. — *Catholicisme*, v, 1020-22.

HUGUES ETHÉRIEN. — Notice [L. Petit], VII, 308. Cf. *Tables*, 1296. Prières pour les morts, VII, 309. — Divorce chez les Orientaux, IX, 2323-24; — Sur le S.-Esprit et la procession *a Patre Filioque*, VII, 309; v, 763, 766, 772, 791, 794, 796, 797, 808, 2317, 2328; XI, 474; XV, 1754, 1755-58. — Cité : VII, 2525.

D'après V. Laurent (*Catholicisme*, v, 1050), s'inspirant d'une étude récente du P. A. Dondaine, O. P., *Hugues Ethérien et Léon Toscan*, dans *Archives d'hist. doctrinale et littéraire du Moyen Age*, XX, 1952, p. 67-134, certaines précisions doivent être apportées à l'art. du *D. T. C.* L'ouvrage *De sancto et immortali Deo* est le plus important des écrits d'Ethérien. Entièrement consacré à la théologie du S.-Esprit, il a été confondu avec le *De hæresibus quas in Latinos Græci devolvunt*, qui n'est autre que la traduction d'un opuscule antilatin, le *Tractatus contra Francos*, attribué à Photius, incorporé dans le traité *Contra errores Græcorum* (cf. VII, 309).

Plusieurs autres ouvrages sont à signaler : 1° *De Filii hominis minoritate ad Patrem Deum*, dont les conclusions furent imposées par Manuel Ier Comnène au synode patriarcal de 1166. Cf. V. Grumel, *Les regestes des actes du patriarcat* (de Constantinople), n° 1075. Le texte ne s'en est pas retrouvé. La querelle byzantine du *Pater major me est* est un prolongement oriental de la dispute soulevée en Allemagne par Geroch de Reichersberg (voir ici *Tables*, 1802), aux prises avec les théories de Gilbert de la Porrée, Hugues de Saint-Victor et Pierre Lombard. Cf. P. Classen, *Das Konzil von Konstantinopel 1166 und die Lateiner*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, XLVIII, 1955, p. 339-68. — 2° *Adversus Patarenos*. Ces patarins habitaient l'Hellespont et les notables grecs demandèrent à Ethérien ce travail pour faire condamner la secte par l'empereur. — 3° *De differentia naturæ et personæ*, qui a pu influencer le *De diversitate naturæ et personæ* de Hugues de Honau (cf. *Catholicisme*, v, 1034).

Outre l'étude signalée de Dondaine, deux autres études sont à retenir : R. Lechat, *La patristique grecque chez un théologien latin du XIIe s., Hugues Ethérien*, dans *Mélanges d'hist. offerts à Charles Moeller*, Louvain, 1914, p. 484-507; H. Fichtenau, *Magister Petrus von Wien* († 1183), dans *Mitteilungen Inst. Oesterreich. Geschichtsf.*, LXIII, 1955 (p. 1955) (complément du travail de P. Classen).

HUGUES DE FLEURY. — Voir *Hugues de Sainte-Marie*.

HUGUES DE FOSSES, premier disciple de S. Norbert, XIII, 5, 6, 8, 14, 16, 19, 22. — *Catholicisme*, v, 1025.

HUGUES DE LANDENBERG, évêque de Constance (XVIe s.). — Intervention à l'occasion de Zwingli, XV, 3724, 3728, 3729, 3733.

HUGUES MATHOUD, mauriste. — Voir MATHOUD, X, 334.

HUGUES MÉNARD, bénédictin français. — Voir MÉNARD, X, 548.

HUGUES MÉTEL. — Notice [É. Amann], X, 1573. Sur l'eucharistie, v, 1235, 1245-46, 1269 (harmonisation des textes patristiques); cf. VI, 1742; — contre les suites de l'hérésie berengarienne, II, 737, 739. — Sur la Trinité, XV, 1712.

HUGUES DE MORTAGNE (XIIe s.). — A lui certains auteurs attribuent (à tort) la *Summa Sententiarum*, XII, 1965; cf. 919. — *Catholicisme*, v, 1035.

HUGUES DE NEWCASTLE, théologien franciscain du XIVe s. — Ouvrages : *Commentaire sur les Sentences* (encore manuscrit); *De victoria Christi contra Antichristum* (imprimé en 1471 avec un fragment de Nicolas de Cues); un traité *Contre le commerce des indulgences*, publié par Hauréau, *Notices...*, XXXV; *Collationes* (une avait trait à l'Immaculée conception). Très probablement il n'est pas l'auteur d'un *De laudibus B. V.* (Bibl. nat., mss. *lat. 3173, 16413, 16414*). — *Catholicisme*, v, 1036. — Sur le sacrement de mariage, IX, 2204.

HUGUES DE PAYNS, fondateur de l'ordre des Templiers. — Son œuvre, approuvée au concile de Troyes (1128). Et S. Bernard, II, 753. — *Catholicisme*, v, 1037.

HUGUES DE READING. — Voir *Hugues d'Amiens*.

HUGUES DE RIBEMONT. — Notice [J. Besse], VII, 221. — L'âme et la source du péché, XII, 452.

Les solutions des *Quæstiones de anima* reflètent exactement les positions théologiques de l'école de Laon et celles d'Hugues de Rouen. Or, dans la tradition manuscrite, Hugues de Ribemont est également nommé Hugues d'Amiens et la question s'est posée de savoir si, à travers cet Hugues d'Amiens, il ne s'identifierait pas avec Hugues de Rouen qui lui-même est si fréquemment appelé Hugues d'Amiens. Fabricius et Hauréau l'avaient pensé. J. Huemer, par contre, suivi de Manitius, puis du *L. T. K.* et du P. de Ghellinck (*L'essor de la littérature latine au XIIe s.*, II, 214), les a expressément distingués. Cependant F. Bliemetzrieder laissait entendre leur identité, que tout récemment le P. Van den Eynde a affirmée sans hésitation. Cf. J. Huemer, *Hugonis Ambianensis sive Ribomontensis opuscula*, Vienne, 1880, p. 1-10; Manitius, III, 814-16; F. Bliemetzrieder, dans *R. T. A. M.*, 1935, p. 48-51; D. Van den Eynden, *Franciscan Studies*, 1953, p. 71-118. — *Catholicisme*, v, 1038 (J.-C. Didier).

HUGUES RIPELIN, de Strasbourg. — Notice [A. Raugel], XIII, 2737; cf. VI, 871. — Fondement et condition du mérite, X, 682, 683. — Le remède du mariage, IX, 2212. — Imposition des mains et sacrement d'ordre, XI, 1328. — Sacrement, signe et cause de la grâce, XIV, 528, 581. — Cité : 1707, 2345; XV, 1730.

Bibl. : G. Boner, *Ueber den Dominikanertheologien Hugo von Strasburg*, dans *Archiv. Fr. Prædicatorum*, XXIV, 1954, p. 269-86.

HUGUES DE ROUEN. — Voir *Hugues d'Amiens*.

HUGUES DE SAINT-CHER. — Notice [E. Mangenot], VII, 221-239; cf. I, 1874; VI, 870. — 1° *Vie*. — 1. Avant le cardinalat, VII, 221-22. — 2. Cardinal de Ste Sabine : sous Innocent IV, 224-25; — au concile œcuménique de Lyon (1245), 223-24; IX, 1363; — déposition de l'archevêque de Mayence, 225, cf. supra *Hostiensis*, *Tables*, 2119; — institution de la Fête du S.-Sacrement, VII, 223, 225; cf. XV, 2294-95 (institution définitive par Urbain IV).

Sous Alexandre IV, VII, 225-26; — affaire du Joachimisme, 226; VIII, 1444; — Guillaume de S.-Amour, 226; cf. XIV, 760-61; — réforme des Prêcheurs, VII, 226. — Sous Urbain IV et mort, 226-27.

Sur la confusion de deux cardinaux Hugues de Ste-Sabine, VII, 237. — Sur Hugues de Billom, d'abord cardinal-prêtre de Ste-Sabine, puis cardinal-évêque d'Ostie, postérieurement à Hugues de S.-Cher, voir A. Duval, dans *Catholicisme*, V, 1030.

2° *Travaux et écrits.* — 1. Travaux scripturaires : *a)* Division de la Bible en chapitres, VII, 227-28; XV, 696; — *b)* Correctoire de la Bible, II, 26; XV, 700; (les manuscrits, l'introduction indiquant son but, ses ressources, ses principes critiques, sa méthode, le manuscrit original et les résumés; appréciation et date), VII, 228-34; cf. XV, 698, 715; — *c)* concordance, VII, 234-35; XV, 703; — *d)* postilles, VII, 229-30. — 2. Sermons authentiques ou attribués, 236-38. — 3. Commentaires sur les *Sentences*, VII, 238-39; XIV, 1874; XV, 672-73. — Fausses attributions, XII, 1845, 2011; XIV, 1882.

Références scripturaires : Ecclésiastique, IV, 2040; XV, 698; Genèse, VI, 1207; épître aux Hébreux, 2079, 2107; Proverbes, XIII, 933; Sagesse, XIV, 710; — théologiques : âme, puissances, XII, 1996; — eucharistie, V, 1256 (?), 1386, 1387; — immaculée conception, VII, 1069; — mariage et monogamie, IX, 2176; acte conjugal, 2178; éléments du sacrement, 2202, 2209-10, 2215; — péché originel, XII, 466-67; — pénitence : contrition, XII, 957; confession, 962, 964, 966; — lui-même, pénitencier, 1140; — sacrements : causalité, XIV, 580. — Cité : XIII, 169; XV, 753, 1730.

Depuis l'article d'E. Mangenot, la bibliographie d'Hugues de S.-Cher a été complètement renouvelée par P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris*, au XIII° s., Paris, 1933, p. 43-51. Mais il faut tenir compte des corrections proposées par V. Doucet, dans *A. F. H.*, 1934, p. 208 sq.

A. Duval, O. P., a donné dans *Catholicisme*, V, 1040-41, un important complément bibliographique indispensable en ce qui concerne l'étude critique des œuvres d'Hugues de Saint-Cher. On devra s'y reporter. On transcrira ici simplement les publications concernant la doctrine du cardinal dominicain : P. Abellan, *La doctrina matrimonial de Hugo de San Caro*, dans *Archivo Teologico granadino*, I, 1938, p. 27-56; — L. B. Gillon, *La nocion de persona en Hugo de San Caro*, dans *Ciencia tomista*, LXV, 1943, p. 171-77; — H. Dondaine, *Hugues de Saint-Cher et la condamnation de 1241*, dans *R. S. Phil.*, XXXIII, 1949, p. 170-75; — D. Van den Eynde, *Stephen Langton and Hugh of St Cher on the Causality of the Sacrements*, dans *Franciscan Studies*, XI, 1951, p. 141-56; — J. Fisher *Hugh of St Cher and the Development of Medieval Theology*, dans *Speculum*, XXXI, 1956, p. 57-69. — Sur l'influence théologique de Hugues, cf. H. Weisweiler, *Théologiens de l'entourage de Hugues de Saint-Cher*, dans *R. T. A. M.*, VIII, 1936, p. 389-407.

HUGUES DE SAINTE-MARIE ou **HUGUES DE FLEURY.** — Notice [B. Heurtebize], VII, 239. — Son *De regia potestate* indiqué II, 609; XII, 2718. — Cité : IX, 1415.

HUGUES DE SAINTE-SABINE. — Un des trois cardinaux chargés par Alexandre IV d'enquêter sur l'affaire de l'Évangile éternel de Joachim de Flore, VIII, 1444.

HUGUES DE SAINT-VICTOR. — Étude générale [F. Vernet], VII, 240-308.

(Les références concerneront : I, Hugues lui-même et son œuvre; II, la *Summa Sententiarum*, qui lui fut faussement attribuée et mérite une étude à part.)

Hugues. — I. VIE. — *a)* Incertitudes sur le lieu de naissance, VII, 240-42. — *b)* H. à l'abbaye de S.-Victor de Marseille puis de Paris, 242; — mort et renommée de sainteté, 243.

Des trois opinions concernant le lieu de naissance, Saxe, cf. I, 54, Flandre, Lorraine, cette dernière est aujourd'hui complètement abandonnée. C'est la seconde, Flandre, qui a les faveurs des historiens. Cf. F. E. Croydon, *Notes on the Life of Hugh of St. Victor*, dans *Journal of Theological Studies*, XL, 1939, p. 232 sq.; R. Baron, *Notes biographiques sur Hugues de Saint-Victor*, dans *R. H. E.*, 1956, p. 920 sq.

II. ŒUVRES. — Les meilleurs catalogues : dom Ceillier et dom Clément, repris au XIX° s. par H. Hauréau; de Ghellinck, *Indiculum...*, VII, 243-44. — 1. Œuvres authentiques : *a)* Exégèse, 244-45; — *b)* Dogme et morale, 245-46; cf. IV, 1558; — *c)* Mysticisme, piété, VII, 246-47; — *d)* Diverses (philosophie, arts libéraux, chronique, lettres), 247. — 2. Œuvres douteuses et supposées, 247-50; cf. V, 1252-53. — 3. Chronologie des œuvres, VII, 250-51. — Sur leur publication, IX, 1191.

Les *Excerptiones priores libri X*, les *Allegoriæ in V. T.* et *Allegoriæ in N. T., I à IV* (cf. VII, 248), doivent être rendues à Richard de Saint-Victor; cf. J. Chatillon, *Rev. du Moyen Age latin*, IV, 1948, p. 23-52, 343-66. — Les l. V à VIII des *Allegoriæ in N. T.* et les *Questiones in epist. Pauli* (cf. *id.*) sont d'un auteur inconnu qui a lu Achard de Saint-Victor († 1171) et cite les *Sentences* de Pierre Lombard. Cf. P. Glorieux, *Essai sur les « Quæstiones in epistolas Pauli » du ps. Hugues de Saint-Victor*, dans *R. T. A. M.*, XIX, 1952, p. 48-59; cf. I, 51. — Des *Miscellanea* (cf. *id.*) les livres I et II sont certainement authentiques, ainsi que quelques fragments des livres suivants. Cf. J. Chatillon, dans *R. A. M.*, XXV, 1949, p. 299-305.

III. DOCTRINE. — *I. LE DOCTEUR.* — Appréciations diverses, VII, 257-58. — 1° Le philosophe, 258-61. — 2° Le théologien, 261-63; cf. XV, 368-69, 371, 399; caractère du *De sacramentis*, plus littéraire que scolastique, I, 52; — sur les Sommes, XIV, 2346. — 3° Le mystique, VII, 263-66; XV, 69.

II. LES DOCTRINES. — 1° *Philosophie générale*, VII, 266; pénétrée d'augustinisme, I, 2503; — sur le corps et l'âme, 2504-05; — le composé humain, VI, 555; — les êtres matériels, I, 2505. — 2° *Théodicée*, VII, 266; — preuve psychologique de l'existence de Dieu, IV, 936; développement de cette preuve, VII, 266-67; — va-t-elle jusqu'à démontrer la Trinité? 267-69; cf. XV, 1717; — impuissance foncière de l'âme, XII, 2380, 2381. — 3° *Théologie : a)* La religion, VII, 269; crédibilité de la religion, III, 2261-62; cf. X, 1851; — *b)* L'Église, VII, 269-71; cf. IV, 2172; communion des saints, III, 444-45; pouvoir du pape, XII, 2719; cf. 2732; — *c)* Lieux théologiques, VII, 271-73; Écriture sainte, II, 26; inspiration, VII, 2119; interprétation, XV, 727, 728; — livres cités : Ecclésiaste, IV, 2008, 2024; Ecclésiastique, 2040; Esther (?), V, 870; Exode, 1761; Genèse, VI, 1206, 1209, 2339; Hébreux (épître aux), 2079; Psaumes, VII, 245; Rois, XII, 1968; XIII, 2805 (bibl.). — Tradition, XV, 728; — *d)* Foi, VII, 273-74; crédibilité, III, 2261-62; miracle et foi, X, 1851; — foi et doute, VI, 436-37, 2218; — raison et foi, XV, 1717; — foi et espérance, V, 653, 655; — *e)* Dieu un, VII, 274; cf. IV, 936, 1155, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164; — volontarisme divin, XI, 879-80; — *f)* Dieu trine, VII, 274; XV, 1717, 1730; — *g)* Création, VII, 274; I, 2506; — optimisme d'Abélard, I, 46; — conservation du monde, III, 1193; — création même, 2082, 2114, 2137, 2143, 2147, 2169-70, 2181, 2190; VI, 2339; — *h)* Anges, VII, 274; cf. I, 52, 1223, 1224, 1225, 1226; XII, 1994; — démons, IV, 388-89; — *i)* Élévation de l'homme à l'état surnaturel et chute, VII, 274-77; VIII, 2034; — péché en Adam, XII, 463; en nous, 447-48, 450, 452; — nature (concupiscence), I, 52; VII, 277, 1030, 1031; VIII, 2114; IX, 1211-12; — mais pas de traducianisme, XV, 1356; — *j)* Verbe incarné et rédempteur, VII, 277-80; cf. 511, 538, 1507, 1509; VIII, 1284; permanence de l'union dans le triduum de la mort, IV, 608; XII, 1998; confusion (?) des attributs, I, 413; science du Christ, I, 413;

xii, 1998; xiv, 1646, 1649, 1650; — rédemption, xiii, 1946, 1947; — *k)* Grâce, vii, 280; foi, cf. *supra* et i, 54; espérance, v, 653, 655; charité, ii, 2220, 2221, 2224, 2237, 2240, 2241, 2244, 2246; — dévotion, iv, 684; — dons du S.-Esprit, 1768, 1770, 1774; — *l)* Sacrements en général, vii, 280-81; xiii, 107; xiv, 529, 537, 543, 546-47, 548 (?), 578, 631; cf. iv, 1526; x, 349; xii, 2000; — sacrements préchrétiens, xiv, 652; cf. i, 54; — sacramentaux, 469-70; — *m)* Sacrements en particulier : α) baptême, vii, 281; cf. i, 52; ii, 250, 251, 270, 271-72, 277, 282, 285, 286, 287; — β) confirmation, vii, 281; ii, 2399, 2404; 2412 (saint-chrême); iii, 1071, 1072, 1073, 1074, 1076; — γ) eucharistie, vii, 281-82; iii, 527, 528 (communion); v, 1234, 1245, 1252 (?), 1253 (?), 1257, 1258, 1259, 1260, 1262, 1263, 1264, 1267, 1270, 1271, 1273, 1274, 1275, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1289, 1296, 1297, 1300, 1378, 1384, 1385, 1392, 1400; xv, 2035, 2036; — messe, v, 269; x, 1045, 1063, 1080; xiv, 2606; — δ) pénitence, vii, 282; xii, 735, 914-15; — absolution, i, 172-73, 174, 185, 194; iv, 1616; — confession, iii, 834, 876, 881, 882, 883, 886-87, 888; — contrition, ii, 2237, 2244; iii, 1679, 1685; — nécessité, iv, 1598; — reviviscence des péchés, i, 54; xiii, 2645-46; — ε) extrême-onction, vii, 282; i, 54; v, 1988, 1992, 1997; — ʒ) ordre, vii, 282; iv, 727; xi, 1300-01, 1311; — η) mariage, vii, 282-83; ix, 2140, 2144-47, 2148, 2152, 2153, 2154, 2186, 2194, 2199, 2209; — *n)* Fins dernières, vii, 283; — fin du monde, v, 2535; résurrection, xiii, 2549; — jugement, viii, 1804-05; — ciel, ii, 2503-04; béatitude, 510; cf. 661, 689; élus (petit nombre), vii, 283; gloire des élus, vi, 1394; corps glorieux, iii, 1898; culte des saints, xiv, 958-59; — purgatoire, v, 2259; xiii, 1238, 1243; — enfer, v, 83, 102, 108, 2209. — *o)* Morale, vii, 283-84; — loi du jeûne, ii, 1738; — prière, xiii, 171, 220; — sorcellerie, xiv, 2411; — Vœu, xv, 3197, 3202, 3208, 3217, 3271, 3279. — 4° ***Mystique***, vii, 286-89; — ascension mystique et contemplation, 287-89; — contemplation et amour, 289.

III. ***Place de Hugues dans l'histoire de la théologie.*** — 1° Sources du *De sacramentis* (Écrivains de l'antiquité, Écriture, Pères; auteurs préscolatiques), vii, 289-93. Des auteurs indiqués, l'influence sur H. est explicitement notée à Augustin (Saint), i, 2503; Yves de Chartres, vi, 1741; xv, 3636; Érigène, v, 429; S. Bernard, ii, 755, 764; Abélard, i, 46. — 2° Témoignages sur Hugues, vii, 294-97. — 3° Son influence, 298-303; — au xiie s. : *a)* École victorine, 298-99; cf. Richard de S.-Victor, x, 2613; xiii, 2676; — Achard de S.-Victor, i, 309; — Adam de S.-Victor, 388-89; — Gautier de S.-Victor, vi, 1171; — Gautier de Mortagne, *Tables*, 1781; — *b)* Au-delà de l'école victorine, 299-301 : école d'Abélard, i, 51-54; — Rufin de Bologne, *Tables*, 911; — Étienne de Tournai, *id.*, 1300; — Huguccio, *id.*, 2124; — Robert Paululus, xiii, 2753; — Prévostin, 166; — Innocent III *(De sacro altaris mysterio)*, v, 1211; — Pierre Damien (S.) (pseudo-), iv, 50, 51; — Durand de Mende, x, 1063-64; — Godefroy (Geoffroy) d'Admont (ou de Wemmingen), *Tables*, 1796; — Jean de Salisbury, viii, 808; cf. ii, 1899-1900 (influence du *De quinque septenariis*); — Hugues d'Amiens (?), vii, 209; — Robert Pulleyn, xiii, 2754; — Robert de Melun, 2752; — Gratien, vi, 1734, 1744, 1747; — Pierre Lombard, xii, 1949, 1956, 1979, 1984, 1987, 1991, 1994, 1995, 1997, 1998, 2000, 2001, 2002, 2005, 2009, 2016. — Après le xiie s., vii, 301-03 : Garnier de Rochefort, v, 1277; — Guillaume d'Auvergne, vi, 1970; — S. Thomas, xv, 743, 744, 756; — Alexandre de Halès, i, 779, 782; — Mathieu d'Aquasparta, x, 387; — Thomas Walden, xv, 3505; cf. v, 1400; — en dehors de la théologie scolastique, vii, 302-03. — 4° Jugement sur Hugues, 303-05.

Summa sententiarum. — 1° *Auteur.* — *a)* État de la question (diversité d'opinions : Pierre Lombard, Hugues de Saint-Victor, Othon (?, de Lucques ou de Saint-Victor), vii, 251-53; ou Hugues de Mortagne, xii, 1965. — *b)* Question d'authenticité : raisons contre l'attribution de la *Summa* à Hugues : influence d'Abélard et de Gilbert de la Porrée, 254; cf. 284-86; différence de méthode et de doctrine, 255-56; cf. 284-85 (plan plus parfait, progrès de la *Somme* sur le *De sacramentis*). — *c)* Antériorité du *De sacramentis* sur la *Summa*, 256-57. Sur le tout, i, 53-54.

2° *Doctrine.* — 1. Exposé général du plan, vii, 284; — points de divergences et de progrès dans la *Summa* par rapport au *De sacramentis*, 285-86; cf. i, 52. — 2. Principales références (parallèlement aux références relevées pour Hugues) : *a)* Préambules : *ratio seminalis* dans la formation des êtres, 2504; — crédibilité et prophétie, iii, 2261-62; — Écriture sainte, fondement de la foi, vii, 2218. — *b)* Dieu, optimisme, iv, 1163; cf. i, 46; — création, iii, 2114, 2143, 2148, 2170, 2181; cf. 1192-93 (conservation). — *c)* Anges, i, 52, 1223, 1224, 1225, 1226; — démons, iv, 389. — *d)* homme : justice originelle, viii, 2034; — péché originel en nous, xii, 448, 450-51; sa nature (concupiscence), i, 52; viii, 2116. — *e)* Verbe incarné, vii, 511; viii, 1284; — union pendant le triduum de la mort, iv, 608; xii, 1998; — confusion des attributs, i, 413; — science du Christ, 413; vii, 285; xiv, 1650. — *f)* Vie surnaturelle : indications sommaires, vii, 284, 285; — raison et foi, xv, 1717-18; cf. i, 54; — charité et salut éternel, ii, 2241; — dons du S.-Esprit, iv, 1768. — *g)* Sacrements; indications sommaires, vii, 284, 285; sacrements en général, xiv, 530, 547, 548, 578; — préchrétiens, i, 54; — en particulier : baptême, ii, 250, 287; — confirmation, iii, 1072, 1073, 1074-75, 1076; — eucharistie, v, 1259, 1270, 1271, 1273, 1275, 1278, 1297, 1300, 1378; — messe, x, 1045; — pénitence, xii, 735, 919; absolution, i, 172-73; confession, iii, 881, 887; contrition, vii, 286; — reviviscence des péchés, i, 54; xiii, 2646; — extrême-onction, i, 54; v, 1988, 1992.

Hugues de Saint-Victor tient une place trop grande dans la théologie pour qu'on puisse négliger les études publiées sur lui depuis la parution de l'article du *D. T. C.* Nous en empruntons l'indication à *Catholicisme* (Ph. Delhaye), v, 1046 : J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XIIe s.*, 2e éd., 1948, p. 185-203; J. Chatillon, *De Guillaume de Champeaux à Thomas Gallus*, ii, *Hugues de Saint-Victor*, dans *Rev. du Moyen Age latin*, viii, 1952, p. 147-62; R. Baron, *Science et sagesse chez Hugues de Saint-Victor*, thèse, Paris, 1957; *L'influence de Hugues de Saint-Victor*, dans *Rech. de théol. anc. et médiévale*, xxii, 1955, p. 56-71; H. Weisweiler, *Die Wirksamkeit der Sakramente nach Hugo von S. Victor*, Fribourg, 1932; Ph. Delhaye, *Le « Microcosmus » de Godefroy de Saint-Victor*, étude théologique, Lille, 1951, p. 275-79; A. Wilmart, *Opuscules choisis de Hugues de Saint-Victor*, dans *Rev. bén.*, xlv, 1933, p. 242-48; *Zur Impulssphäre der Vorlesungen Hugos von St. Victor*, dans *Mélanges de Ghellinck*, ii, 1951, p. 527-581; Ph. S. Moore, *The Autorship of the « Allegoriæ super V. et N. Testamentum »*, dans *New Scholasticism*, ix, 1935, p. 209-22; Cavallera, *Le « De Sacramentis » de Hugues de Saint-Victor. Rapports du dialogue et du traité*, dans *B. L. E.*, xli, 1940, p. 207-10; Kleinz, *The Theory of Knowledge of Hugh of St. Victor*, A dissertation, Cathol. Univers. of Am., dans *Philosophical Studies*, lxxxvii, Washington, 1944; L. Ott, *Hugo von S. Viktor und die Kirchenväter*, dans *Divus*

Thomas (Fribourg), xxvii, 1949, p. 180-200, 293-332; F. L. Battles, *Hugh of St. Victor as a Moral Allegorist*, dans *Church History*, xviii, 1924, p. 220-40; J. Chatillon, *Une ecclésiologie médiévale. L'idée de l'Église dans la théologie de l'école de Saint-Victor au XIIe s.*, dans *Irenikon*, xxii, 1949, p. 115-138, 395-411; R. Baron, *La pensée mariale de H. de S.-V.*, dans *R. A. M.*, xxxi, 1955, p. 249-71; J. Pedersen, *La recherche de la Sagesse d'après Hugues de S.-V.*, dans *Classica et mediævalia*, xvi, 1955, p. 91-133; R. Wasselynnck, *La part des « Moralia in Job » de S. Grégoire le Grand dans les Miscellanea victorins*, dans *Mélanges de sc. rel.*, x, 1953, p. 287-94.

Nous reproduisons aussi la note concernant l'attribution de la *Summa Sententiarum* (*op. cit.*, p. 1044) : La *Summa Sententiarum* figura longtemps au catalogue des œuvres de Hugues de Saint-Victor; mais depuis les recherches de Portalié, art. *Abélard* (dans le *D. T. C.*, i, 53-54), complétées par G. Robert, *Les écoles et l'enseignement de la théol. pendant la première moitié du XIIe s.* (212-237) (Paris, 1909) et l'art. de P. Claeys-Bouuaert, *La Summa Sententiarum appartient-elle à Hugues de Saint-Victor ?*, dans *R. H. E.*, x, 1909, p. 278-89, l'attribution à Hugues est généralement repoussée (cf. cependant R. Silvain, *La tradition des Sentences d'Anselme de Laon*, dans *Archives d'hist. doctrinale et littéraire du Moyen Age*, xv, 1947-48, qui, à vrai dire, n'a rencontré aucun crédit). On trouve une bonne mise au point des arguments dans Vernet, *D. T. C.*, vii, 251-57, et dans De Ghellinck, *Le mouvement théologique au XIIe s.*, 2e éd., 1948, p. 198-99. On serait assez d'accord pour attribuer la *Summa*, d'après certains manuscrits, à un Othon ou Odon, sans qu'on puisse préciser s'il s'agit d'Othon de Lucques ou d'Odon de Saint-Victor (la meilleure mise au point dans De Ghellinck, *op. cit.*, 293-96).

HUGUES DE SÉLESTAT. — Voir SÉLESTAT, XIV, 1784.

HUIJBEN (Dom Jacques), O. S. B. (1894-1948). — Historien de la spiritualité, il s'est fait le défenseur de la paternité de Thomas a Kempis relativement à l'*Imitation de J.-C.* Ses articles, parus dans la *Vie spirituelle*, ont été l'occasion pour le P. Debongnie, C. SS. R., de publier un ouvrage sur la question : J. Huijben et P. Debongnie, *L'auteur — ou les auteurs — de l'Imitation*, Louvain, 1957.

Sur la perfection chrétienne, XII, 1220; — spiritualité de Ruysbroeck, XIV, 419; — Thomas a Kempis et l'*Imitation*, XV, 763.

HUILES SAINTES. — On se propose ici de combler la lacune du *D. T. C.* qui, bien qu'ayant annoncé cette notice (II, 2395), l'avait finalement omise. Le but des lignes présentes consiste, à l'exclusion de toute question intéressant directement les sacrements qui utilisent une huile consacrée (baptême, confirmation, ordre, extrême-onction), à apporter les précisions d'ordre général, qui concernent l'introduction et l'emploi de l'huile dans la liturgie de l'Église, à faire les mises au point d'ordre historique et bibliographique qu'appelle présentement le sujet, à traiter enfin les questions d'ordre théologique qu'il soulève au niveau même où il est abordé.

I. INTRODUCTION ET EMPLOI DE L'HUILE DANS LA LITURGIE. — L'usage religieux de l'huile ne se comprend bien que si l'on tient compte de tout un contexte de civilisation générale. L'huile — et dans tout le bassin méditerranéen il s'agit d'huile d'olive — est un élément de base pour la vie humaine : elle sert à l'alimentation, à l'éclairage, à la toilette et au sport, à la médecine. Sa polyvalence en fait un produit de toute première importance.

De ses propriétés naturelles se dégage un symbolisme très parlant : l'huile exprime la douceur, la force, la pénétration, le bien-être, la plénitude, la joie, le bonheur. Il n'est pas étonnant qu'une telle richesse de sens ait pu très aisément servir à exprimer des valeurs proprement religieuses.

1° *Dans l'Ancien Testament.* — 1. L'huile, ordinaire ou parfumée, trouve sa place dans le culte à plusieurs titres, non seulement parmi les offrandes alimentaires (gâteaux, ou galettes, Ex., XXIX, 2; Lev., II, 4) présentées à Dieu, mais dans l'accomplissement de divers rites. L'époque patriarcale connaît des libations d'huile sur les pierres sacrées, signes de la présence divine (Gen., XXVIII, 18; XXXV, 14, et sans doute XXXI, 45); mais, plus tard, prophètes et réformateurs, par crainte de l'idolâtrie, réprouvèrent cette pratique (Os., X, 1-2; Mich., V, 12; Deut., XVI, 22). Les objets consacrés au culte et naturellement les autels sont oints d'huile (Ex., XXX, 26-29; XV, 9-11; Lev., VIII, 10-11; Num., VII, 1-10). Les lépreux guéris reçoivent eux-mêmes une onction, rite de purification et de réintégration dans la communauté (Lev., XIV). Les deux plus illustres usages religieux de l'huile restent l'onction des rois et des grands prêtres. Le sacre des rois présente un caractère institutionnel évident (I Sam., X, 1; XVI, 1, 13; II Sam., II, 4; V, 3; I Reg., I, 39; XIX, 15-16; II Reg., IX, 1, 3, 6; XI, 12; XXIII, 30). Tous reçoivent l'onction et revêtent de ce fait un caractère religieux et inviolable (I Sam., XXVI, 9-11; II Sam., I, 14; XIX, 22); ils ont l'Esprit de Iahvé (I Sam., X, 6; XVI, 13), exercent des fonctions sacrées (guerre, justice, culte), et parmi tant de titres qu'ils en héritent, celui qui aura le plus de résonance est « l'oint de Iahvé » (I Sam., XII, 3, 5; II Sam., XXIII, 1; Ps., II, 2) parce qu'il qualifiera par excellence le roi idéal, objet de la grande espérance d'Israël, le « Messie » (cf. Joan., I, 20, 41).

2. Le rite par lequel Aaron est investi du sacerdoce est décrit en Ex., XXIX et Lev., VIII : il comporte une ample effusion d'huile sur la tête (cf. Ps., CXXXIII, 2; Lev., XXI, 10) et il en est « sanctifié » (Lev., VIII, 12). Outre le grand prêtre, les autres prêtres sont consacrés par une onction d'huile (Ex., XXX, 30; XL, 15; Lev., VII, 35; X, 7; Num., III, 3). Mais l'onction sacerdotale, selon toute vraisemblance, apparaît comme une institution tardive, empruntée au sacre royal, pour faire du grand prêtre un émule (Zach., IV, 14) puis un héritier des rois (Dan., IX, 26), dont il prend la place comme chef de la nation après l'exil. L'onction sacerdotale, en outre, est loin d'être ignorée de la littérature non canonique de l'A. T. et des documents de Qumrân.

3. Il n'apparaît pas qu'une onction semblable ait jamais existé pour les prophètes malgré les quelques textes qui le laisseraient supposer (I Reg., XIX, 16; Is., LXV, 1; Ps., CV, 15, ce dernier visant plus particulièrement les anciens Pères). Le prophète étant par excellence l'homme de l'Esprit, il faut y voir une expression symbolique, au demeurant très facile à saisir. Outre sa portée christologique, il s'attache à l'onction prophétique un intérêt supplémentaire : la référence que la liturgie chrétienne ne manqua pas d'y faire, de S. Hippolyte (*Tradition apostolique;* Bénédiction de l'huile) au *Pontifical romain* (prière *Emitte* de la messe chrismale). Voir D. Lys, *De l'onction à l'intronisation royale*, Montpellier, 1954. — E. Cothenet, art. *Onction* dans *D. B. S.*, VI, 716-732.

4. Une formule de bénédiction de l'huile, qui se rencontre curieusement dans la liturgie copte en dialecte sahidique et dans la liturgie romaine, fait allusion à l'onction des prêtres, des rois, des prophètes et des *martyrs*. Qui sont ces martyrs et qu'est-ce que cette onction? Le problème est assez obscur : il peut s'agir des martyrs de l'A. T. et leur onction toute intérieure et symbolique signifierait la vertu de l'Esprit en eux (W. Dürig, *Die Salbung der Märtyrer. Ein Beitrag zur Märtyrertheologie der Liturgie*, dans *Sacris erudiri*, 1954; D. E. Lanne, *Liturgie alexandrine et liturgie romaine : l'onction des martyrs et la bénédiction de l'huile*, dans *Irénikon*, 1958, p. 138-55; *D. A. C. L.*, art. *Huile*, VI, 2783, n. 7).

2° *Dans le Nouveau Testament.* — Le symbolisme de l'huile est mis en œuvre à la façon d'une valeur courante. Jésus est présenté comme le Christ, c.-à-d. l'Oint (Χρίστος = Messiah), en référence à l'A. T. relu par la première génération chrétienne (Is., XLII, 1 et LXI, 1 = Act., X, 38 et Luc., IV, 18; Ps., II, 2 et XLV, 8 = Act., IV, 27 et Hebr., I, 9), dans une perspective royale et prophétique.

Mais le N. T. ne parle pas seulement au figuré de l'huile et de l'onction, il sait faire état de leurs divers usages dans la vie quotidienne (Matth., XXV, 3; Luc., VII, 46; X, 34). C'est toutefois d'un usage purement profane qu'il est alors question. En est-il encore de même dans Marc., VI, 13 (mission des apôtres) et dans Jac., V, 14, où l'huile est présentée comme un remède en vue de la guérison corporelle? La critique pure serait en droit de le prétendre, mais la tradition chrétienne a lu davantage dans ces textes, du fait, en particulier, du contexte religieux des onctions qu'ils mentionnent et elle les a mis en rapport avec notre onction des malades. Le concile de Trente lui-même (sess. XIV, Denz.-Bannw., 908), s'il n'a pas voulu y voir l'institution de ce sacrement, reconnaît dans Jac., V, 14, sa promulgation. On s'explique ainsi la condamnation portée contre l'interprétation moderniste de ce texte (Denz.-Bannw., 2048; cf. Lagrange, *Le décret « Lamentabili sane exitu » et la critique historique*, dans *Rev. Bibl.*, 1907, p. 551-52). Plus réservé quant à Marc., VI, 13, le concile y trouve une simple esquisse (le mot *delineatum* primitivement avancé disparut de la rédaction définitive de ce chapitre) ou moins encore : une amorce *(insinuatum);* d'ailleurs la référence à Marc ne fut pas insérée dans le canon 1 (Denz.-Bannw., 926), comme il avait été prévu tout d'abord, à côté de Jac., V, 14 (cf. *D. B. S.*, III, 262-72; *Catholicisme*, IV, 987-88).

En dehors de ces deux textes aucun autre usage religieux de l'huile ne se révèle dans le N. T. Sans doute lit-on en II Cor., 1, 21 et en I Joan., II, 20 et 27, que tout

chrétien a reçu une onction, mais c'est au sens figuré : il s'agit d'une onction intérieure et spirituelle dont Dieu lui-même est l'auteur et qui est le propre don de l'Esprit. Longtemps encore les documents seront muets sur les rites d'onction et le premier auteur ecclésiastique qui nous en parle (encore certains s'interrogent-ils à son sujet) est S. Théophile d'Antioche (*Ad Autolycum*, I, 12) vers 180.

3° *Témoignages extracanoniques.* — Des témoignages judéo-chrétiens ou apparentés (*Recognitiones clementinae*, III, 67; *Testament de Lévi*, VIII, 5; *Odes de Salomon*, XXXVI, 5) et gnostiques (*Excerpta ex Theodoto*, 82, 1; *Actes de Thomas*, 2; *Inscription* de Flavia Sophè) ou concernant la gnose (S. Irénée, *Adv. haer.*; I, XXI, 3-5; S. Hippolyte, *Elench.*, V, 7 et 9; Tertullien, *Adv. Marc.*, I, 14) comblent ce vide relatif et, loin de soutenir l'objection qui ferait de l'Église la débitrice ingrate du gnosticisme (cf. Renan, *L'Église chrétienne*, Paris, 1879, p. 155), ils manifestent à leur manière, c.-à-d. comme des décalques de rites usités dans l'Église, la priorité de celle-ci (cf. J. Daniélou, *Théologie du judéo-christianisme*, Tournai, 1958, p. 379-81). Le contexte de civilisation et les usages juifs suffisaient à lui tracer la voie et si l'on peut tenir pour assuré que la présence d'onctions d'huile parmi les rites d'initiation chrétienne est un fait primitif (cf. D. van den Eynde, dans *La Maison-Dieu*, n° 54, p. 76-78), il ne peut en être que de même pour l'onction des malades.

Quoi qu'il en soit, dès la fin du IIe s., nous rencontrons une floraison de textes montrant les Églises d'Orient et d'Occident en possession de l'huile sainte. Celle-ci trouve place en des rites de plus en plus nombreux et elle est l'objet d'une bénédiction préalable qui la spécifie pour ses divers emplois.

II. MISE AU POINT HISTORIQUE. — 1° *L'Église latine.* — On distingue dans l'Église latine plusieurs sortes d'huiles saintes : ce sont les trois huiles proprement *sacramentelles* (saint chrême, huile des catéchumènes, huile des infirmes) et deux huiles ayant qualité de *sacramental* au sens moderne du mot; on doit en outre faire mention de ce que l'on pourrait appeler les *huiles de dévotion*.

1. *Huiles sacramentelles.* — *a)* Le saint chrême : nous renvoyons ici à la notice qui lui a été consacrée, II, 2395 sq. Cette huile d'olive parfumée de baume, la plus sainte de toutes, s'appelait primitivement « l'huile de l'action de grâces » (S. Hippolyte, *Tradition apostolique*, 21; cf. S. Cyprien, *Epist.*, LXX, 2). On l'emploie pour les onctions les plus importantes et les plus solennelles : dans l'initiation chrétienne (onction postbaptismale et confirmation), le sacre des évêques, des empereurs, et (de droit coutumier) celui des rois de France, la confection de l'eau baptismale, la dédicace des églises, la consécration des autels, des calices et des patènes, la bénédiction des cloches (pour les onctions intérieures). Il symbolise la perfection et la plénitude dans l'ordre de la grâce, la dignité des rois, des prêtres et des prophètes, l'emprise de l'Esprit. C'est ce qu'y ont vu les Pères à partir du nom même de « chrétien » (cf. Tertullien, *De Baptismo*, 7).

b) L'huile des catéchumènes, huile d'olive pure, dont le nom originel était « huile de l'exorcisme » (cf. S. Hippolyte, *loc. cit.*), fut tout d'abord destinée aux onctions prébaptismales en fonction d'un symbolisme fondé sur les pratiques courantes de l'Antiquité en matière d'hygiène et de propreté corporelles, l'huile servant en quelque façon de savon au moment du bain. Cette huile trouve place en outre dans l'ordination des prêtres, le sacre des rois, la bénédiction de l'eau baptismale et la consécration des autels.

c) L'huile des infirmes est faite, elle aussi, de pure huile d'olive et apparaît pour la première fois dans un contexte liturgique avec S. Hippolyte, *Trad. apost.*, 5, qui nous décrit sa bénédiction. Elle se présente comme un remède pour l'âme et le corps durant la maladie, encore qu'une référence certaine à Jac., V, 14, n'apparaisse à son propos qu'au début du Ve s. (Innocent Ier, *Epist. ad Decentium*, 8). Il n'était pas rare qu'on s'en servit aussi, alors, dans les cas de possession. D'autre part l'idée de remède s'associa facilement peu à peu une portée pénitentielle qui prit de plus en plus de relief. L'usage de cette huile fut laissé aux fidèles jusqu'à l'époque carolingienne d'une façon étonnamment libre : ils la possédaient chez eux et l'utilisaient pour eux ou pour leurs proches, sous forme d'onctions, voire de potions. C'est au VIIIe s. que la pratique changea et que l'administration de l'huile des malades fut réservée aux prêtres, et réduite aux seules onctions; progressivement les documents connotant l'usage primitif firent difficulté : ainsi le concile de Trente préféra-t-il écarter toute référence à la lettre d'Innocent Ier et certains théologiens furent-ils tentés de solliciter les textes. Mais en vérité la soumission aux faits est le seul chemin vers la solution théologique (cf. A. Chavasse, *Étude sur l'onction des infirmes dans l'Église latine*, I : *Du IIIe s. à la réforme carolingienne*, Lyon, 1942).

La seule utilisation de cette huile en dehors de l'onction des malades — mais surprenante à première vue — consiste dans l'onction extérieure des cloches au cours de leur bénédiction.

2. *Sacramentaux.* — Le rituel romain connaît deux bénédictions d'huile (tit. VIII, c. XIX et Appendix, n° 49). Pour la première, il utilise une formule d'exorcisme qui n'est autre qu'une ancienne bénédiction de l'huile des infirmes, laquelle a d'ailleurs elle-même une étrange histoire (cf. A. Chavasse, *op. cit.*, 79-81).

La bénédiction du rituel précise clairement qu'il s'agit d'une huile d'olive mise à la libre disposition des fidèles en qualité de remède contre les maladies et les embûches du démon; rien d'autre part n'en restreint le mode d'emploi : on pourrait donc s'en servir pour l'usage interne comme pour l'usage externe. Les anciens rituels, d'ailleurs, précisaient bien, dans un sous-titre, qu'il s'agissait d'une bénédiction d'aliments. Aussi ne peut-on s'empêcher de penser à l'usage primitif de l'huile des des infirmes et de voir dans notre sacramental une sorte d'*ersatz* de celle-ci. Au demeurant son institution est récente (XVIe s.).

La seconde huile du rituel est bénite en l'honneur du martyr S. Sérapion et sa bénédiction est un privilège réservé à l'ordre de Notre-Dame de la Merci. Rien ne stipule ici qu'il s'agisse exclusivement d'huile d'olive, mais on note qu'elle est uniquement destinée à des onctions ou frictions. Comme la précédente, c'est un remède mis à la disposition des fidèles, mais plus spécialement indiqué contre les ulcères, les fractures et les douleurs des membres.

3. *Huiles de dévotion.* — Ces huiles méritent ici une mention du fait de leurs implications théologiques ou de leur intérêt pour l'histoire de la piété chrétienne. Elles sont de diverses sortes (cf. *D. A. C. L.*, VI, 2790-91). Nous retiendrons :

a) celle dont se servaient de saints personnages ou qu'ils bénissaient en qualité de remède pour les fidèles. Il n'est pas facile de toujours bien distinguer dans les récits de guérison la part charismatique qui relève du thaumaturge et l'efficacité proprement sacramentelle de ce qui pourrait être, le cas échéant, de l'huile des infirmes authentique : chaque cas est à voir de près. L'on doit, au reste, tenir compte du fait que les fidèles étaient naturellement portés à insister sur la valeur subjective *(opus operantis)* de la bénédiction ou de l'onction demandée au saint au détriment de leur valeur institutionnelle *(ex opere operato)*. Certains cas, toutefois, sont très nettement des œuvres charismatiques : tel le geste de S. Bernard rapporté par les *Fragmenta Gaufridi*, 65 (dans *Anal. boll.*, 1932, p. 122) car, au XIIe s., il n'est plus question pour un prêtre de bénir l'huile sacramentelle.

b) Parmi les autres huiles qui manifestent la dévotion des fidèles, on trouve « l'huile des saints » ou des martyrs : soit celle qui brûle dans les lampes allumées devant leurs images ou leurs tombeaux, ou qui suinte parfois de ceux-ci, ou dans laquelle on a plongé momentanément leurs reliques. Cette huile devenait à son tour une relique que l'on conservait précieusement et à qui l'on attribuait une vertu miraculeuse, émanation de la puissance du saint lui-même. Cette expression de la piété populaire est un phénomène d'ordre général à partir du IVe s., en étroit rapport avec le développement des pèlerinages, des icônes et du culte des reliques. L'Afrique nous apporte le témoignage de S. Augustin en faveur des miracles dus à l'huile de S. Étienne (*De civ. Dei*, XXII, 8); la Gaule celui de S. Grégoire de Tours à propos de l'huile des tombeaux de S. Martin, de S. Marcellin et de S. Nicet (*De gloria confessorum, passim; Historia Francorum*, IV, 36; VIII, 15; *De miraculis sancti Martini*, I, 18); pour Rome, le papyrus de Monza nous donne la liste de plus de soixante huiles prélevées aux tombeaux des martyrs,

au temps de S. Grégoire le Grand; en Orient, S. Chrysostome encourage ses fidèles dans une telle dévotion (*In Martyres, hom.; P. G.*, L, 664); la Palestine, enfin, possède les plus célèbres de ces huiles saintes : l'huile de la Ste-Croix, du S.-Sépulcre et autres lieux saints (cf. Joseph Burel, *Anciennes dévotions populaires*, dans *La vie et les arts liturgiques*, 1925, p. 171-72, 304-09, 362-68; André Grabar, *Les ampoules de Terre Sainte* [*Monza-Bobbio*], Paris, 1958).

Au cours des siècles et jusqu'à nos jours, on retrouverait les mêmes pratiques de dévotion : ainsi en 1618 celui qui deviendrait le chanoine Wolfgang d'Asch recouvra la vue en oignant ses yeux de l'huile d'une lampe qui brûlait devant une image de S. Louis de Gonzague; et en plein XIXe s. le « saint homme de Tours » entretenait devant l'image de la Sainte Face une lampe dont l'huile avait grande réputation.

N. B. — Certains textes orientaux risquent souvent d'être mal entendus (ainsi S. Jean Chrysostome, *In Matth., hom.*, XXXII, 6; *P. G.*, LVII, 384) lorsqu'ils parlent d'une lampe dont l'huile peut rendre la santé. Il s'agit en réalité de l'huile des infirmes et la « lampe de l'onction » n'est pas celle qui brûle dans le sanctuaire mais, selon une expression consacrée qui a fini par donner son nom au rite entier, le vase qui renferme l'huile sacramentelle (cf. *D. D. Can.*, v, 730; *Catholicisme*, IV, 1000; contrairement à *D. A. C. L.*, VI, 2791).

2° *Églises orientales.* — On trouve dans les Églises orientales, malgré la diversité des rites, les mêmes huiles sacramentelles que dans les Églises d'Occident avec cette seule différence que la confection du chrême ou *myron* est beaucoup plus compliquée; seule Église faisant difficulté sur ce point, l'Église nestorienne. Sur la composition et la consécration du saint chrême en Orient, voir la documentation consignée dans les *Tables*, 604. Notations générales sur l'usage des Églises d'Orient, dans *Catholicisme*, v, 1062-63.

Ces huiles sacramentelles servent à plusieurs autres usages que les sacrements de baptême, de confirmation et d'extrême-onction. Ainsi en est-il du *myron* pour la réconciliation des hérétiques, comme il en fut d'ailleurs aussi dans les Églises gallicane et wisigothique avant la réforme carolingienne; de *l'euchélaion* (ou huile des infirmes) soit à titre de complément de la pénitence et de préparation à la communion, soit d'autre part pour l'onction des morts (cf. *D. D. Can.*, art. *Extrême-Onction en droit oriental*, v, 729 et *passim*).

Il existe d'autres onctions liturgiques, telle l'onction des époux lors de la cérémonie du mariage dans le rite copte, pour laquelle l'huile est bénite selon une formule spéciale (cf. D. Lanne, dans *Irénikon*, 1958, p. 140).

Enfin les huiles de dévotion (lampes des sanctuaires, icônes, tombeaux des saints) existent comme en Occident (Ph. Hofmeister, *Die heiligen Oele in der Morgen- und Abendländischen Kirche*, Wurtzbourg, 1948; J. Dauvillier, dans *D. D. Can.*, art. cit., 730).

III. Questions théologiques. — Divers points de la pratique ou de la doctrine ne peuvent bien se comprendre qu'à travers une théologie sacramentaire très ancienne.

1° *Nature.* — L'huile d'olive est requise, actuellement et de droit positif (can. 734, 937, 945), à la validité des trois huiles sacramentelles. Est-ce à dire que l'Église ne pourrait pas autoriser l'emploi d'une autre huile, l'huile d'arachide, par ex.? Il ne le semble pas, car la chose ne déborde pas son pouvoir sur les sacrements. Il est certain, en outre, que les Églises lointaines, où l'olivier est inconnu et ne peut s'acclimater, trouveraient facilité à pouvoir utiliser une huile du terroir. En fait, certaines Églises orientales (Arménie, Inde) ont parfois utilisé des huiles autres que d'olive (cf. Dalmais, dans *Catholicisme*, v, 1063). En ce qui concerne le baume qui entre dans la confection du Saint Chrême, voir *supra*, *Chrême*.

2° *Bénédiction.* — 1. *Importance.* — La bénédiction des éléments matériels (pain, vin, huile, eau) a toujours revêtu une importance considérable en sacramentalité, surtout dans les premiers siècles où l'on considérait facilement l'élément consacré comme un sacrement consistant par lui-même et permanent, indépendamment de l'usage qu'on avait à en faire (cf. S. Isidore de Séville, *Etymol.*, VI, XIX, 39-40). Une fois qu'on avait appelé sur lui, au cours d'une épiclèse appropriée, la vertu du Verbe ou de l'Esprit, cet élément devenait lourd de divin et pendant longtemps la théologie définira les sacrements comme des *vases* qui *contiennent* la grâce (cf. Hugues de Saint-Victor, *De Sacram.*, I, IX, 1; S. Thomas d'Aquin, *Sum. theol.*, IIIa, q. 62, art. 3; conc. de Trente, *sess.* VII, can. 6). La théologie postérieure a fait éclater cette systématisation dans ce qu'elle avait de trop rigide. Si l'Église considère comme une vérité de foi la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, elle ne reconnaît pas une semblable présence réelle dans l'huile ou l'eau. Il faut toutefois se rappeler les anciennes conceptions théologiques pour comprendre l'ampleur et la solennité de la consécration des saintes huiles, à l'instar de la consécration eucharistique, comme la vigueur des épiclèses en certaines de leurs expressions.

Ce sont elles également qui aident à comprendre pourquoi la consécration des saintes huiles est requise à la validité de leur administration. Ainsi l'huile a-t-elle en sacramentaire une sorte de position intermédiaire entre le pain et le vin eucharistiques et l'eau baptismale (celle-ci n'ayant pas besoin d'une consécration préalable pour que le sacrement soit administré validement).

Il faut noter d'ailleurs la prépondérance de la bénédiction de l'huile sur ses emplois, telle qu'elle se dégage d'un certain nombre de faits : la chrismation opérée par des diacres (Braulio de Saragosse, *Epist. ad Eugen. Tolet.*, 6); l'onction des malades par les simples fidèles (S. Innocent Ier, *Epist. ad Decentium*, 8); la nécessité de l'huile consacrée par l'évêque, même dans le cas où un prêtre peut administrer la confirmation (can. 781). Sur ce point aussi, tout semble donc se passer comme si le sacrement était constitué surtout par la bénédiction, la forme de son emploi étant question purement secondaire, comme il en est de la distribution de l'eucharistie, une fois celle-ci consacrée. Si donc certains, dont parle S. Bonaventure (cf. Pourrat, *La théologie sacramentaire*, 62, n. 1) ont envisagé l'onction des malades comme un « sacrement sans forme », c'est que la théologie de l'huile sainte était alors à un tournant : l'on transportait l'accent de la bénédiction sur l'administration, mais la ritualisation de celle-ci n'avait pas encore acquis une figure suffisamment précise. C'était l'heure où, en fait, l'huile bénite, de « sacrement » qu'on la considérait auparavant, n'était plus considérée que comme une « matière éloignée », ce qu'elle est depuis lors (cf. *Catholicisme*, IV, 998-99).

2. *Ministre.* — La bénédiction des trois huiles sacramentelles appartient à l'évêque (can. 734, 781). Ce droit lui appartient plus strictement encore que leur usage même, ainsi que nous l'avons noté. Il faudrait considérer comme invalide, à présent, la bénédiction opérée par un simple prêtre (Denz.-Bannw., 1628-29). Et toutefois plusieurs faits indiscutables prouvent que le prêtre, *positis ponendis*, est à même de procéder validement à ces bénédictions (cf. *D. D. Can.*, III, 703-05) : un indult pontifical du 21 mars 1916 (non publié dans les *Act. apost. Sed.*) l'a accordé à la Pologne pour le S. Chrême (cf. Ph. Hofmeister, *Oel- und andere Pontifikalweihen durch einfache Priester*, dans *Archiv für kathol. Kirchenrecht*, 1933, p. 49); le Code le prévoit de façon générale pour l'huile des infirmes (can. 945), et l'on sait quelle diversité de coutumes la Tradition nous offre sur ce point précis (cf. A. Chavasse, *op. cit.*). Il s'y ajoute la pratique des Églises orientales : chez les Grecs par ex., la consécration du chrême est réservée au patriarche, mais l'huile des infirmes est bénite par le prêtre au moment même de son emploi. Comme on le voit, ces questions ne sont qu'un élément d'une vaste question d'ensemble : la nature et les pouvoirs de l'ordre presbytéral (cf. Y. Congar, *Faits, problèmes et réflexions...*, dans *La Maison-Dieu*, n° 14, 123-25).

3. *Bénédiction le jeudi saint.* — La bénédiction des huiles baptismales, réservée au jeudi saint dès le IVe s. à Rome, n'a pas, en soi, de lien défini avec le mystère du jour. Sans doute y a-t-elle été placée pour décongestionner d'autant l'ensemble de la vigile pascale où l'on avait à s'en servir et où, S. Hippolyte (*Trad. apost.*, 21) nous le montre, elles étaient primitivement consacrées. La bénédiction de l'huile des infirmes, de son côté, s'effectuait, selon les coutumes des Églises, soit pendant la messe, comme à Rome (cf. S. Hippolyte, *Trad. apost.*, 5; S. Innocent Ier, *Epist. ad Decentium*), soit en dehors et en toute occasion, comme en Gaule et à Milan (cf. A. Cha-

vasse, *op. cit.*). Elle se fixa, elle aussi, mais beaucoup plus tard, au jeudi saint, sans doute attirée par les deux autres. Cette bénédiction, au cours de la messe chrismale qui a été restaurée par le décret *Maxima redemptionis* (16 nov. 1955), offre des vestiges imposants de la grandiose concélébration que connaissait le haut Moyen Age (cf. *D. D. Can.*, III, 706-07; *La Maison-Dieu*, n° 35, p. 61-62) et qui, même restreinte, demeure encore effective.

4. *Consécration par contact.* — Les huiles saintes nous offrent, le cas échéant, un cas typique de « consécration par contact ». Le fait était courant, jadis, pour le vin eucharistique (et il l'est encore dans les Églises qui ont l'usage du calice); nous le pratiquons toujours, en Occident, pour l'eau baptismale ou l'eau bénite. Pour l'huile, le can. 734, § 2, prévoit qu'on peut, en cas de besoin, ajouter de l'huile non bénite à ce qui reste d'huile bénite, et ce même à plusieurs reprises, pourvu que ce soit chaque fois une quantité moindre (cf. Sainte-Beuve, *De extr. uncl.*, dans Migne, *Theol. cursus compl.*, XXIV, 88; Andrieu, *Immixtio et consecratio*, Paris, 1924; E. Cattaneo, *L'intinctio nella liturgia ambrosiana*, dans *Ephem. liturg.*, 1940, p. 182-205; J. P. de Jong, *L'arrière-plan dogmatique du rite de la commixtion dans la messe romaine*, dans *Archiv für Liturgiewissenschaft*, III, 78-98).

3° *Administration.* — 1. *Les saintes huiles et la validité des sacrements.* — Les huiles sacramentelles sont ainsi appelées parce qu'elles trouvent place dans l'administration de plusieurs sacrements, à savoir : le baptême (huile des catéchumènes et saint chrême), la confirmation (saint chrême), l'ordre (saint chrême pour l'épiscopat, huile des catéchumènes *pour le presbytérat*), l'extrême-onction (huile des infirmes). Pour les problèmes qui se rattachent à l'administration des sacrements, on se rapportera aux notices concernant chacun d'eux. Mais il importe de préciser à quel titre les saintes huiles sont utilisées et si elles engagent la validité de ces sacrements.

Or s'il s'agit du *baptême*, aucune huile ne fait partie de l'essence du sacrement.

S'il s'agit de l'*ordre*, des opinions divergentes ont pu naître dans le passé sur l'importance des onctions et naguère encore les rubriques du pontifical attendaient la fin de celles-ci pour appeler *consecratus* l'évêque dit jusque-là *electus*. Mais la Constitution *Sacramentum ordinis* du 30 nov. 1947 a tranché définitivement la question (sans avoir toutefois d'effet rétroactif sur les discussions du passé) en faveur de la seule imposition des mains.

La *confirmation* soulève un problème analogue mais qui, lui, n'est pas résolu et les opinions théologiques se donnent encore ici libre cours : l'onction chrismale est-elle ou non le rite essentiel? L'est-elle seule ou avec l'imposition des mains? Certains penchent pour un changement d'un rite à l'autre (Galtier, dans *D. T. C.*, IMPOSITION DES MAINS); d'autres croient que l'onction est, depuis l'âge apostolique, le seul rite essentiel (D. van den Eynde, dans *La Maison-Dieu*, n° 54, 76-78; cf. Fr. de Saint-Palais d'Aussac, *La réconciliation des hérétiques dans l'Église latine. Contribution à la théologie de l'initiation chrétienne*, Paris, 1943). Tous devraient pouvoir admettre le strict sacramentalisme de l'onction au moins à certaines époques et dans certaines Églises, s'ils désirent encore tenir cas du nombre considérable des témoignages de la pratique, de l'enseignement théologique et du magistère ordinaire en la matière.

Enfin l'*extrême-onction* représente le cas le plus simple et le plus net : l'huile des infirmes y est incontestablement la matière essentielle.

2. *Substitution d'une huile à une autre.* — Ceci dit, l'histoire de la liturgie nous révèle de curieux faits de substitution d'une huile à une autre dans certains rites : on est ainsi passé, au cours des siècles, du saint chrême à l'huile des catéchumènes pour l'onction des prêtres; de l'huile des catéchumènes au saint chrême pour la consécration des calices; du saint chrême à l'huile des catéchumènes puis des infirmes pour l'onction extérieure des cloches. Il est vrai qu'aucun de ces faits n'engage l'existence d'un sacrement.

Mais ceci amène à une autre question qui, cette fois, intéresse la validité des sacrements : la substitution d'une huile à une autre, soit par erreur soit par nécessité, pourvu qu'elle fût consacrée, compromettrait-elle l'efficacité du rite? En d'autres termes, la bénédiction requise de l'huile pour en faire une matière sacramentelle implique-t-elle qu'il s'agit de la bénédiction spécialement prévue pour chaque huile? « On peut considérer comme très fondée (malgré J. Deshusses, *Extrême-onction en droit occidental*, dans *D. D. Can.*, V, 724; le can. 1148 invoqué par lui ne concerne que les sacramentaux) l'opinion selon laquelle n'importe quelle bénédiction donnée à l'huile par un évêque, même si elle n'est pas orientée vers [l'usage qu'on doit en faire], même si elle ne consiste qu'en un signe de croix sans formule qui l'accompagne, serait suffisante pour la validité. S. Alphonse de Liguori, chez qui l'on verra la variété des opinions en présence, tient pour probable la validité de l'extrême-onction avec le chrême ou l'huile des catéchumènes (*Theol. moral.*, l. VI, n. 709); Cappello (*De extr. unct.*, 1942, p. 34-38) la considère comme théoriquement certaine » (*Catholicisme*, IV, 1005). Pour la confirmation, solution analogue de Cappello (*De sacramentis*, I, 1947, p. 169) : *Utrum haec specialis benedictio sit de essentia, necne, non satis constat. Verius negandum. Proinde in articulo mortis, deficiente chrismate, confirmatio potest sub conditione administrari cum materia dubia, scil. cum oleo infirmorum vel catechumenorum.* En définitive, il faudrait pratiquement donner le sacrement sous condition et procéder ensuite, si possible, à une réitération sous condition.

3. *Signification de l'onction.* — Que ce soit dans les sacrements ou ailleurs, on peut se demander quel sens revêt une onction d'huile. Sans nul doute elle est curative dans l'onction des malades ou même dans les rites du catéchuménat. On doit lui reconnaître aussi à l'occasion une portée absolutoire (onction des malades, réconciliation des hérétiques) ou roboratrice (onction postbaptismale, confirmation, onction des malades). Mais il apparaît que toute onction d'huile a plus ou moins éveillé l'idée de consécration et ceci peut expliquer pourquoi la question d'un « caractère » a été soulevée à propos de l'extrême-onction (cf. *Catholicisme*, IV, 999-1000, 1009 et ici, II, 1708) et pourquoi on ne fait pas l'onction des malades, quand il s'agit de prêtres, sur la paume mais sur le revers des mains.

Aussi longtemps qu'on a vu le sacrement dans l'huile bénite, indépendamment de son emploi, l'attention de la théologie s'est plus ou moins restreinte à la bénédiction de l'huile. D'où l'antiquité et la forme parfaitement fixée du rituel de celle-ci. Il n'en a pas toujours été de même dans l'usage de l'huile sainte dont nous avons déjà laissé entendre le caractère passablement secondaire par rapport à sa bénédiction. L'observation vaut surtout pour l'onction des malades d'abord laissée à la libre initiative des fidèles puis, quand son administration en fut réservée aux prêtres (à partir du VIIIe s.), associée à une immense variété de formules. Il faudra des siècles d'élaboration théologique pour aboutir à situer le sacrement proprement dit dans l'usage de l'huile sainte, une fois établie la distinction entre matière éloignée et matière prochaine.

Une tendance réformatrice de l'âge carolingien contribua à ce mouvement en retirant aux fidèles l'usage des huiles saintes et même leur possession par devers soi, par réaction contre les pratiques superstitieuses de l'époque (conciles de Tours et de Mayence, en 813; cf. Burchard de Worms, *Corrector*). Une rubrique du Pontifical (bénédiction des Stes huiles, *in fine*) et le Rituel (Tit. II, cap. 1, 53-54) maintiennent ces défenses.

Les saintes huiles doivent être conservées dans des ampoules ou vases d'argent ou d'étain bien bouchés, dont l'inscription en lettres majuscules ne permette aucune confusion (Rituel, *ibid.*, 50) et placées à l'église, sauf raison sérieuse et autorisation de l'Ordinaire, en un endroit sûr et décent (can. 735). Leur usage ne peut dépasser un an, de jeudi saint à jeudi saint, sauf nécessité (can. 734) et ce qui reste alors doit être brûlé dans l'église (Rituel, *loc. cit.*, § 48).

Sur certaines pratiques aberrantes on consultera : Corblet, *Histoire du sacrement de baptême*, I, 215; J.-B. Thiers, *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, II, 162-63 et IV, 366; *D. A. C. L.*, VI, 2791.

J.-C. DIDIER.

Onctions signalées : 1° *Baptême.* — Voir II, 213, 215-17, 249; — onction postbaptismale, III, 1029-42 (*passim*); cf. VII, 1358-84 (interprétation différente).

2° *Confirmation.* — Saint chrême, II, 2395-2413 (voir *Tables*, 602). — Confirmation, II, 230; III,

1028, 1029, 1031-35, 1037-42, 1056-57, 1094-98; Comparez Galtier et Bareille (*Tables*, 780-81).

3° *Extrême-onction.* — Écriture, v, 1897, 1899-900, 1913-16 (fausses explications); — Pères, 1932-85 *(passim)*. — Scolastiques, 1986-88, 1989-90. — Conc. de Trente, 2001, 2004-05, 2008-10. — Théologie pratique, 2014-16.

4° *Ordre.* — Rite arménien, ordination de l'évêque xi, 1260; — maronite, 1261; — gallican, 1261; — fusion des rites gallican et romain, 1269. — Pontifical actuel, 1273 (prêtre), 1274 (évêque; cf. ii, 2413. — Conc. de Trente, xi, 1350, 1351, 1361. — Pas d'onction dans l'Église orientale, 1395.

5° *Usages divers.* — Agnus Dei, i, 609. — Autels (consécration), 2581; cf. ii, 2413; — vases sacrés, 2413; — cloches, 2413 (cf. *Tables*, 635); — vases sacrés, ii, 2413 (*Tables*, 603); — première pierre et consécration des églises, xiv, 475; — sacre des rois, 484.

HULST (Maurice Le Sage d'Hauteroche d'), prélat français (1841-96), du diocèse de Paris. — Après le vote de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (12 juill. 1875), il organisa les trois facultés (droit, lettres, sciences) de l'Université libre de Paris et collabora à la fondation de l'école de théologie qui devint en 1889 faculté. Recteur de l'Université devenue Institut catholique, il se consacra à la réorganisation des diverses branches d'enseignement. En 1895, l'établissement eut ses facultés distinctes de théologie, de droit canon et de philosophie, cf. xv, 2257.

Au point de vue de l'enseignement ecclésiastique, le plus gros souci du recteur fut la position prise par Loisy au début du modernisme. « Pour défendre son collaborateur, Mgr d'Hulst publia dans *Le Correspondant* (25 janv. 1893) un article où il « rapportait » une théorie qui, pour éviter tout conflit avec la science et l'histoire, proposait de réserver aux matières de foi et de morale la garantie d'inerrance. L'encyclique *Providentissimus Deus* (18 nov. 1893) désavoua, sans le nommer, la thèse « exposée » par Mgr d'Hulst » (Ch. Ledré, dans *Catholicisme*, v, 1065). En 1891, il reçut du cardinal Richard la succession du P. Monsabré à Notre-Dame, cf. i, 1554; il donna : les fondements de la moralité (1891); la morale envers Dieu (1892-93), la morale familiale (1894), la morale civique (1895), la morale sociale (1896).

Sur Mgr d'Hulst, Mgr Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst*, 2 vol., 1912-14. — Voir Ch. Ledré, *art. cit.*, dans *Catholicisme*, v, 1064-67.

Son impulsion intellectuelle, x, 2016; — congrès scientifique et foi chrétienne, vi, 352-53; — idées préconçues, 354-55. — Libéralisme et liberté, ix, 611-12, 614, 666-67, 668; — interprétation du ralliement demandé par Léon XIII, 617, 621; xv, 1974. — Philosophie et dogme : création, iii, 2096, 2105, 2107, 2108, 2137, 2198, 2199; — preuve de Dieu par la conscience morale, iv, 917-18; xv, 3317, 3319; — et l'argument de contingence, iv, 944; — Dieu et le panthéisme de Vacherot, 1292; — l'être et l'ontologisme de Rosmini, vii, 432; xi, 1056. — Morale familiale : époux et parents, v, 375; ix, 2047; xi, 2023 (bibl.). — Morale sociale : sur le libéralisme, ix, 611, 612, 614; — pouvoir du pape et puissance temporelle, xii, 2767; — pouvoir légitime et tyrannique, xv, 1961, 1966, 1974, 1984; cf. 1972 (soulèvement de la Vendée en 1793). — Sacrement de l'ordre, xi, 1377. — La question biblique (inspiration restreinte), vii, 2188, 2190, 2235. — Éveil de l'enfant à la raison, vii, 1877; — infidèles adultes et limbes, 1897; — et révélation primitive, 1922; — sur l'histoire des religions de l'abbé de Broglie, ii, 1134, 1136, 1137 (bibl.); — les « flammes » du purgatoire, xiii, 1319; — d'H. et S. Ignace de Loyola, viii, 1100. — Cité, xii, 1492.

HUMBERT, cardinal. — Notice [B. Heurtebize], vii, 310. — 1° Importance de H. sous les différents pontificats : Léon IX, ix, 321, 323; — Victor II, xv, 2865; — Étienne IX (ou X), v, 980; — Nicolas II, xi, 926; cf. x, 1684. — 2° H. et sa légation à Constantinople près de Michel Cérulaire : *a)* Préliminaires, vii, 310; x, 1680-84; Michel Cérulaire et Pierre III d'Antioche, conflit à Constantinople, i, 2655; vii, 310; x, 1682; xii, 1807-09; — la lettre de Léon d'Achrida à Jean de Trani, vii, 310; x, 1682-84; cf. ii, 1185; ix, 325-26; — *b)* Riposte de Rome : mémoire de Léon IX (rédigé par H.), vii, 310; ix, 326, 327; x, 1684-86; — *c)* Accalmie, ix, 327; x, 1686-87; — *d)* Ambassade et résultat négatif, vii, 311; ix, 327, surtout x, 1687-99. — Détails des conflits avec les Grecs; jeûne et abstinence de sang, ii, 1743; cf. i, 277; — alleluia en carême, i, 838; — pain azyme, 2655, 2661, 2663; — épiclèse et invocation de la Trinité, v, 268, 293; — communion, iii, 559, 562. — Voir *Schisme byzantin*, xiv, 1343, 1351, 1354-55, 1357. — 3° H. et Bérenger, vii, 311; ii, 733; v, 1218, 1220, 1225, 1226, 1274, 1381; xiv, 2601, 2611. — 4° Contre la simonie; nullité des ordinations faites par les simoniaques et hérétiques, vii, 311; xi, 1287, 1291; xii, 1051; xiii, 2414-15, 2416.

Depuis l'article de B. Heurtebize, l'histoire du cardinal Humbert a été renouvelée, principalement grâce aux travaux d'Anton Michel. Au sujet de ses *œuvres*, voici la note du P. Congar dans *Catholicisme*, v, 1092 : « *Vita S. Hidulfi, Liber de S. Hidulfi successoribus* et *Vita S. Deodati* (voir A. Michel, *Die Frühwerke des Kardinals Humbert über Hidulf, Deodat und Moyenmoutier*, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, lxiv, 1952-53, p. 225-59; H. Leclercq, art. *Moyenmoutier*, dans *D. A. C. L.*, xii, 1935, 380 sq.). — Le *De ordinando pontifice*, écrit des années 1047-48, attribué à Humbert par F. Pelster (*Der Traktat « De ord. pont. » und sein Verfasser Humbert von Moyenmoutier*, dans *Hist. Jahrb.*, lxi, 1941, p. 88 sq.) ne reflète pas ses idées, et doit lui être retiré (cf. A. Michel, dans *Studi gregoriani*, 1, 87). — Les deux fragments *De Sancta Romana Ecclesia*, qui figurent sous le nom de S. Boniface dans la collection de Deusdedit (éd. Wolf von Glanwell, 177-78, 189-92), ont été édités par P. E. Schramm (dans *Kaiser, Rom und Renovatio*, ii, Leipzig-Berlin, 1929, p. 128-33), avec une ajoute d'A. Michel, justifiant l'attribution à Humbert. — La Collection en 74 titres (cf. vi, 1736), appelée par Thaner *Collectio minor* (dans son édition de la Collection d'Anselme de Lucques), est restituée à H. par A. Michel, dont les conclusions ont été généralement acceptées (*Die Sentenzen des Kardinals Humbert, das erste Rechtsbuch der päpstlichen Reform*, Stuttgart, 1943; nouveau tirage, 1952). Le texte en est encore inédit; on ne peut l'atteindre que dans cet ouvrage de Michel, ou dans l'édition Thaner d'Anselme de Lucques. — A. Michel a aussi restitué à H. la lettre à l'archevêque de Milan publiée sous le nom de Gui d'Arezzo (voir xiii, 2413; ...cf. Michel, *Die antisimonistischen Reordinationen und eine neue Humbert-Schrift*, dans *Römische Quartalschrift*, xlvi, 1941, p. 19-56). — *Adversus simoniacos libri III* (*P. L.*, cxliii, 1004-12; éd. plus complète et meilleure par F. Thaner, dans *M. G. H., Libelli de lite*, i, 95-253). — Ajouter encore, comme écrit antisimoniaque, une lettre *De simoniaca heresi*, contenue dans le ms. *Vat. lat. 3830* (cf. J. J. Ryan, *Letter of Anonymous French Reformer to a Byzantine Official in South Italy*, dans *Mediaeval Studies*, xv, 1953, p. 233-42).

« Textes relatifs à Michel Cérulaire : *Dialogus*, 1053 dans C. Will, *Acta et scripta quae de controversiis Ecclesiæ græcæ et latinæ sæculo XI composita extant*, Leipzig, 1861, p. 92-126). — Lettres de Léon IX à Léon d'Achrida et Michel Cérulaire, 1053 (attribution à H., par A. Michel, *Humbert und Kerullarios*, i, 44 sq.; dans Will, *op. cit.*, 65-85; ou *P. L.*, cxliii, 744-69). — Lettre de Léon IX à Constantin Monomaque (Will, 85-89; *P. L.*, 777-81). — *Rationes de S. Spiritus processione a Patre et Filio* (éd. Michel, dans *Humbert und Kerullarios*, i, 97-111). — *Contradictio adversus Nicetam* (*P. L.*, cxliii, 985-1000). — *Adversus Græcorum calumnias* (*P. L.*, 929-79). — *Commemoratio eorum quæ gesserunt apocrisarii (a. 1054)* (Will, 150-52).

« Ajouter la *Vita Leonis IX* (*P. L.*, cxliii, 465-505; cf. H. Tritz, *Die hagiographischen Quellen zur Geschichte Papst Leos IX*, dans *Studi gregoriani*, iv, 191-364).

[*Quelques précisions doctrinales*] : « ...A la différence des collections antérieures... les *Sententiæ* [collection en 74 titres] commencent par l'article de la primauté papale, assez largement appuyée de textes de Fausses Décrétales... La pensée d'Humbert apparaît dans toute sa clarté dans les deux fragments intitulés *De sancta Romana Ecclesia;* H. tend à concevoir l'Église comme un royaume unique sous la monarchie papale, dont les évêques ne feraient que partager et participer partiellement la responsabilité universelle et le pouvoir. Cf. *Adv. simoniacos*, l. I, c. v, dans *M. G. H.*, *Libelli de lite*, I, 108, l. 15 sq.; *Sententiæ*, c. XII et XIII; *Ipsa namque Ecclesia quæ prima est, ita reliquis Ecclesiis vices suas credidit largiendas, ut in partem sint vocatæ sollicitudinis, non in plenitudidem potestatis*, dans Thaner, 10; première lettre de Léon IX à Michel Cérulaire c. x : *ut in toto orbe sacerdotes ita hunc caput habeant sicut omnes judices regem.* Tout en magnifiant ainsi la primauté papale, H. admet une exception au principe selon lequel le pape ne peut être jugé par personne : *nisi forte deprehendatur a fide devius* (premier fragment *De S. Rom. Eccl.*). Pour H., comme pour Léon IX semble-t-il et pour des grégoriens du meilleur teint comme Deusdedit et Bernold de Constance, ce qui ne peut dévier de la foi, ce n'est pas la personne du pape comme telle, c'est l'*Ecclesia Romana* (cf. W. Ullmann). La clause *nisi deprehendatur a fide devius* a été reprise dans le *Décret* de Gratien (dist. XL, c. 6; éd. Friedberg, I, 146).

« ...[Anton Michel] retrouve une fois de plus la main d'H. dans le fameux décret d'avril 1059 sur l'élection papale (cf. XI, 527-28), rendue indépendante de l'intervention impériale (texte dans *M. G. H.*, *Legum sectio IV*, *Const. imperatorum*, nr. 382, I, 538 sq.; cf. Michel, *Humbert und Kerullarios*, I, 47 sq.; 66-76; II, 423; *Papstwahl und Königsrecht...*).

« *Bibl. compl.* : A. Michel, *Die Anfänge des Kardinals Humbert bei bischof Bruno von Toul (Leo IX)*, dans *Studi gregoriani*, III, Rome, 1948, p. 299-319; J.-J. Ryan, *Card. Humbert of Silva Candida* (Sabine) *and Auxilius : the « Anonymous Adversary » of Liber I « Adversus Simoniacos »*, dans *Mediæval Studies*, XIII, 1951, p. 218-23 ; W. Ullmann, *Card. Humbert and the Ecclesia Romana*, dans *Studi gregoriani*, IV, 111-27; A. Michel, *Humbert und Hildebrand bei Nikolaus II. (1059-1061)*, dans *Hist. Jahrb.*, LXXII, 1953, p. 133-61; *Papstwahl und Königsrecht oder das Papstwahl-Konkordat von 1059*, Munich, 1936; *Das Papstwahlpaktum von 1059*, dans *Hist. Jahrb.*, LIX, 1939, p. 291-351; *Die folgenschweren Ideen des Kard. Humbert und ihr Einfluss auf Gregor VII*, dans *Studi gregoriani*, I, Rome, 1947, p. 65-92; *Humbert von Silva Candida († 1061) bei Gratian, eine Zusammenfassung*, dans *Studie gratiana*, I, Bologne, 1953, p. 85-117.

« Spécialement sur H. et l'affaire Cérulaire : A. Michel, *Humbert und Kerullarios*, 2 vol., Paderborn, 1924 et 1930; *Verstreute Kerullarios und Humberttexte*, dans *Römische Quartalschrift*, XXXIX, 1931, p. 355-76; *Die Rechtsgläubigkeit des römischen Bannes gegen Michael Kerullarios*, dans *Byzant. Zeitschr.*, XLII, 1942, p. 193-205; R. Mayne, *East and West in 1054*, dans *The Cambridge Historical Review*, XI, 1954, p. 134-48 » (Y. Congar, dans *Catholicisme*, v, 1090-93).

HUMBERT, évêque de Wurtzbourg. — Ses relations sur l'Écriture avec Raban Maur, XIII, 1606. — Consultation sur les empêchements de mariage, 1618.

HUMBERT (Auguste). — Né à Dieue (Meuse) le 27 sept. 1872, décédé à Bar-le-Duc le 9 mai 1938. Professeur au grand séminaire de Verdun, il s'intéressa tout particulièrement à la théologie du XVIe s.; de là l'enquête qu'il voulut mener sur l'origine des systèmes théologiques de cette époque. Un premier volume parut en 1912, *Les origines de la théologie moderne*, I, *La renaissance et l'antiquité chrétienne, 1450 à 1521.* Apprécié d'une élite, l'ouvrage fut cependant jugé sévèrement par d'autres. H. se consacra désormais à des recherches sur le concile de Trente, où un évêque de Verdun, Psaulme, avait joué un certain rôle. *Édition verdunoise du concile de Trente*, Nancy, 1931, H. fut également collaborateur du *D. T. C.* Cf. *Semaine religieuse du diocèse de Verdun*, 12 mai 1938 (Ch. Aimond).

Sur Pélisson (eucharistie), v, 1432; — en théologie, retour aux sources (XVe-XVIe s.), XV, 412, 414, 416 (Luther), 417, 423; — sur Ficin, v, 2291 (bibl.); sur Érasme, 397 (bibl.).

HUMBERT DE BEAUJEU, templier (XIIe s.) ayant quitté l'ordre. Le cas de son mariage et Pierre le Vénérable, XII, 2072.

HUMBERT DE PREUILLY *(de Prulliaco)*, théologien cistercien du XIIIe s. († 1298). — Originaire de Gendrey, cf. Hurter, II 396, il entra dans l'ordre cistercien, qui l'envoya étudier, puis professer à Paris; élu abbé de Preuilly, au diocèse de Sens (aujourd'hui commune d'Égligny, S.-et-M.). Il a commenté le *De anima* et la *Métaphysique* d'Aristote ainsi que les *Sentences* de Pierre Lombard. On a de lui également un *Ars prædicandi* en quatre chapitres. On lui a restitué avec grande probabilité des *Quæstiones diversarum opinionum cum propriis rationibus*. Mgr Grabmann a édité une de ces questions : *Humberti de Prulliaco († 1298), O. Cist. abbatis de Prulliaco, Quæstio de ente et essentia... cum introductione historica edita*, dans *Angelicum*, XVII, 1940, p. 352-69.

Cf. P. Glorieux, *Répertoire...*, II, notice 365; à compléter par le *Bulletin de théologie ancienne et médiévale* (Dom Lottin); et *Catholicisme*, v, 1093 (J.-C. Didier).

Cité pour son Commentaire sur les *Sentences*, XII, 998; XIV, 1882.

HUMBERT DE ROMANS. — Né à Romans (Dauphiné), entra dans l'ordre dominicain (1224) peu avant son maître Hugues de S.-Cher. Provincial de la province de France (1244), maître général de l'ordre (1254). Entretemps, il avait composé une *Legenda S. Dominici* (texte dans A. Walz, *Monumenta ordinis Præd. historica*, XVI, 355-433), donné leur forme définitive aux quatorze livres liturgiques de l'ordre, mis au point le texte des constitutions de l'ordre et fait rédiger par Gérard de Frachet des *Vitæ fratrum* (B. Reichert, *Mon. ord. Præd. hist.*, Louvain, 1896). Pour entretenir la ferveur religieuse, il adresse à ses religieux des lettres collectives, spécialement son *Epistola de tribus votis substantialibus religionis* (tr. Bernadot, S.-Maximin, 1924). Pour faire face à l'offensive de Guillaume de S.-Amour contre les mendiants, il s'efforce d'unir Prêcheurs et Mineurs; cf. Denifle, *Chartularium*, I, n° 250, 273, 279, 287, 311). Il s'emploie aussi à dégager l'ordre de la charge de monastères de moniales : la solution, préparée par H., ne sera obtenue qu'en 1265. Il démissionna de sa charge de maître général en 1263. Hurter, II, 448, dit que le patriarcat de Jérusalem et l'épiscopat lui furent offerts. H. se retira au couvent de Valence où il mourut le 14 juill. 1277. Voir une notice plus complète dans *Catholicisme* (A. Duval), v, 1093-96.

Bibl. : 1° *Œuvres :* Commentaires sur la règle de S.-Augustin et les constitutions dominicaines; en voir l'indication dans Creytens, *Commentaires inédits d'Humbert de Romans sur quelques points des constitutions dominicaines*, dans *Arch. Præd.*, XXI, 1951, p. 197-214; — *De prædicatione sanctæ crucis*, inédit (cf. Lecoy de La Marche, *La prédication de la croisade au XIIIe s.*, dans *R. Q. H.*, XLVIII, 1890, p. 8-28); — *De eruditione Prædicatorum* (la 2e partie, *De modo prompte cudendi sermones*, éditée dans *Bibliotheca maxima Patrum*, XXV, 458-67); — *Liber de dono timoris* ou *Tractatus de habundancia exemplorum*, dépendant étroitement d'Étienne de Bourbon (cf. *Tables*, 1299) (cf. J.-T. Welter, *L'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age*, Paris, 1927, p. 224-28). — A la veille du concile de Lyon (1274), H. rédigea un mémoire en trois parties (croisade contre les Sarrazins, schisme des Grecs, abus à corriger dans l'Église latine), *Liber de his quæ tractanda videbantur in concilio generali Lugduni celebrando*, édité par P. Crabbe, *Concilia... generalia* (cf. III, 2010), II, p. 967-1003, sous le titre *Opus tripartitum;* sous le même titre repris par l'anglican E. Browne, *Appendix ad fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum*, Londres, 1690, p. 185-228. Un résumé dans Martène-Durand, *Amplissima collectio*, VII, col. 174-188, et dans Mansi, XXIV, 109-32. — Autres œuvres de vie spirituelle et religieuse éditées dans J.-J. Berthier, *B. Humberti de Romanis opera de vita regulari*, 2 vol., Rome, 1888. Cf. *Tables*, 433. — Le *De eruditione religiosorum* et le *De eruditione principum*, attribués parfois à Humbert, sont de Guillaume Peyraut (cf. *Tables*, 1999-2000).

2° *Études :* B. Birkmann, *Die vermeintliche und die wirkliche Reformschrift des Dominikanergenerals Humbert de Romanis*, Berlin, 1916; — Karl Michel, *Das opus tripartitum des Humberts de Romanis*, Graz, 1926; — H.-J. Omez, *A propos de l'unité chrétienne de l'Orient et*

de l'Occident. Un opuscule du Bx Humbert de Romans (1273), dans *Les documents de « La Vie intellectuelle »*, I, 1929, p. 196-211; — F. Heintke, *Humbert von Romans, der fünfte Ordensmeister der Dominikaner*, Berlin, 1933; — V. Cramer, *Humbert von Romans « Traktat über die Kreuzpredigt »*, dans *Das heilige Land*, LXXIX, 1935, p. 132-153; LXXX, 1936, p. 11-23, 43-60, 77-98 (A. Duval, *art. cit.*).

Sa vocation religieuse et Hugues de S.-Cher, VII, 222. — Lettre collective de Jean de Parme (général des mineurs) et de H., général des prêcheurs, VIII, 796, 1439. — Bénédiction nuptiale et grâce, IX, 2212. — Pouvoir du pape, XII, 2731. — Les *exempla* cités, XV, 700. — Écoles de prêcheurs, 705. — Sur les vœux, XV, 3265. — Mémoire pour le IIe concile de Lyon, IX, 1375; cf. VI, 886. — Lettres aux « humiliés », VII, 313, cf. 318, 320 (bibl.). — Prédicateur de la croisade (1267) et l'indulgence plénière, VII, 1612.

HUME (David) (1711-76). — Né à Édimbourg, il ambitionna dès sa jeunesse de se faire un nom en philosophie. Retiré en France, il y composa *A Treatise of human nature* (Traité de la nature humaine). Il y exposa franchement son système sceptique, mais sans beaucoup de succès. Aussi, à partir de 1741, il publia une série d'*Essais* (morale, politique, littérature), d'allure plus modérée. Sous cette forme plus goûtée, il publia son *Essai philosophique sur l'entendement humain*. Vers 1749, il avait écrit des *Dialogues on natural Religion*, publiés en 1779.

Devenu conservateur de la bibliothèque des avocats à Édimbourg, il publia *Hist. de la Grande-Bretagne* (1754-59) et *Hist. naturelle de la religion* (1757).

« Pour H., la grande loi de notre vie psychologique est l'*association* et l'on peut énoncer ainsi le principe directeur de sa solution : » En partant de nos idées simples dont l'objet est infailliblement vrai, toutes nos constructions intellectuelles et scientifiques s'expliquent par les lois d'habitude et d'association psychologique. » Pour réaliser ce dessein, H., après avoir classé les connaissances et expliqué l'origine des idées abstraites, critique à fond la valeur de nos sciences et celle en particulier du principe de causalité. Il aboutit ainsi au phénoménisme absolu où se rejoignent les deux courants, d'idéalisme et de positivisme, issus de Descartes » (Thonnard, *Précis d'histoire de philosophie*, 1948, p. 597).

Exposé plus développé de sa doctrine (C. Constantin), XIII, 1744-45. — Agnosticisme de H., XV, 1012; et idéologie de Spencer, I, 601; et la connaissance de Dieu, I, 2205; IV, 235, 764, 769, 772, 780, 855, 1260-61; VI, 175; — et la notion de cause, II, 2029-30; IV, 774; — et le phénoménisme, VII, 430; X, 308. — Déterminisme et miracle, X, 1818-19, 1825; — impossibilité du miracle, 1839; réplique de Newman, XI, 364. — Moralité de l'utilitarisme (influence sur Stattler), XIV, 2569, 2578; — équilibre entre le bien et le mal dans le monde, XII, 1312. — Nicolas d'Autrecourt, le « Hume » du Moyen Age, XI, 563. — Rousseau et H., XIV, 120. — H. et Kant; XIII, 1764; cf. VIII, 2308.

Bibl. : Green, *Introduction to Hume*, 1874; — G. Compayré, *La philosophie de D. Hume*, Toulouse, 1873; — Huxley, *Hume*, 1880; — J. Didier, *Hume* (coll. Bloud), Paris, 1913; — R. Metz, *D. Hume, Leben und Philosophie*, Stuttgart, 1929; — Ch. W. Hendel, *Studies in the philosophy of D. Hume*, Princeton, 1925; — A. Leroy, *La critique de la religion chez D. Hume*, Paris, 1930; — Lechartier, *D. Hume, moraliste et sociologue*, 1900; — F. C. Sharp, *Hume's ethical theory and its critics*, Mind, 1921; — Palhoriès, *Vie et doctrines de grands philosophes*, III, Paris, 1929, p. 77-105; — J. Maréchal, *Le point de départ de la métaphysique*, III, Paris, 1927, p. 148-78.

HUMÉRAL. — Voir *Ornements sacrés*, spécialement, XI, 1594 (définition), 1596 (matière), 1598 (couleur), 1600 (bénédiction facultative), 1601 (usage).

« HUMILIATES ». — Les Vaudois : le groupe des « pauvres de Lyon » et les « humiliates lombards », XV, 2587-88.

HUMILIÉS. — Histoire. Doctrines [F. Vernet], VII, 311-321. — 1o Histoire, 311-15 : origines légendaires, 312; — condamnation par Lucius III (au concile de Vérone), VII, 313, 316; IX, 1060-61; cf. XV, 2587-88; — Innocent III et la segmentation en trois ordres, VII, 313-15; — déviation dans le tiers-ordre, 315; cf. II, 2268 (attentat contre S. Charles Borromée). — 2o Doctrines, VII, 315-21 : ni Vaudois, ni Cathares purs, VII, 316-17; — H. orthodoxes et H. hétérodoxes, 318; cf. XI, 2243 (patarins); II, 1991. — Hérésies antitrinitaires, XV, 1723-24. — Influence sur les apostoliques du XIIIe s. (?), I, 1632-34; — sur les guillelmites, VI, 1983.

Voir *Catholicisme*, V, 1097-98; — l'article *Pauvres de Lombardie*, annoncé VII, 320, n'a pas été rédigé. Voir *Humiliates*.

HUMILITÉ. — Étude [B. Dolhagaray], VII, 321-29.

1o Notion, 321-23; — Doctrine de S. Thomas, XV, 1005; — de Victorinus Afer, 2948. — *a)* H. et considération de la misère humaine, VII, 321; cf. expérience chrétienne et H., VI, 1858; VIII, 2408; XII, 2372; — *b)* H. et magnanimité, VII, 321; IX, 1552; XI, 1411; cf. XV, 98-99 (tempérance); — *c)* H., répression des aspirations exagérées de l'âme et des appétits tumultueux, VII, 321-22; — H. et colère, III, 310; et envie, V, 133; et vaine gloire, VI, 1426-28; et luxe extérieur, IX, 1336; et orgueil, XI, 1411, 1415, 1416, 1431; — *d)* H., maintien de l'homme dans son infériorité à l'égard de Dieu, VII, 322; — H. et obéissance, XV, 3261-62, 3264; et esprit divin, IV, 1383, 1405-06; — vraie H. des saints, VI, 1431; fondement de leur chasteté, IX, 1356; — H., principe de justification, XI, 1428; de charité et d'union au Christ, XII, 1423, 1432-33 (S. Paul), cf. 2369; — H. et ascèse mystique, XIII, 2271; cf. XII, 2390; XIII, 134; ascèse soufiste, XIV, 2447-48; — *e)* H. et vertus chrétiennes, VII, 322-23; — prudence, XIII, 1046; et force du martyre, XI, 251-52; XV, 1004. — Culture de l'H. par les désolations intérieures, IV, 1382.

2o Divisions, VII, 323-36. — *a)* Les maîtres de la vie spirituelle, 323; cf. S. Augustin, I, 2372; XII, 2369; — S. Bernard, II, 751; XI, 1414; — Bérulle, 1108; — S. Thomas, XV, 633, 1005; — Palladius, XI, 1827; — Syméon de Thessalonique, XIV, 2955-56; — Ste Thérèse, XV, 554, 560; — Tauler, IX, 1262-63; XV, 70-75; — Lulle, IX, 1129-30; — S. Vincent de Paul, IX, 89. Cf. Platon, XII, 2269. — *b)* Opposition des auteurs, simplement apparente, VII, 323-24; — *c)* Degrés de l'H., 324-25. — *d)* H. intérieure et extérieure, 325-26; — fausse H., XII, 2390; XIII, 134.

3o Nécessité, VII, 326-27; — utilité sociale (propriété), XIII, 799.

4o Motifs de l'H., VII, 327-29. — Exemples : de Dieu dans l'Incarnation, I, 2372; — du Christ, VIII, 1159, 1180, 1333-34, 2339 (kénose); cf. I, 1412, 1414, 2450-53; XII, 1427-29 (Phil., II, 6-8); — de Marie, IX, 2427. — Cf. Le Nain de Tillemont, XV, 1030 (et les auteurs spirituels cités plus haut); — le lavement des pieds, rite symbolique d'H., IX, 19.

Bibl. compl. (cf. *Catholicisme*, V, 1103) : Dom Marmion, *L'humilité*, dans *La Vie spirituelle*, VI, 1922, p. 177-203, 257-91; A.-D. Sertillanges, *Le fondement spirituel : humilité*, *ibid.*, XLVIII, 1936, p. 157-59; XLIX, 1936, p. 268-70; Dom Godefroid Belorgey, *L'humilité bénédictine*, Paris, 1947; Dom Jean de Mauléon, *Les XII degrés de l'humilité*, 1951; S. Carlson, O. P., *The virtue of humility*, Dubuque, 1953.

HUMMELAUER (Franz von), exégète et théologien jésuite (1842-1914). — Entré en 1860 dans la Compagnie de Jésus, il se prépare de 1862 à 1877 à l'enseignement (Ditton Hall, 1877-1895; Valkenburg, 1895-1908). Consulteur de la Commission biblique depuis 1903, il quitta l'enseignement en 1908.

Son œuvre littéraire : 18 grands articles (de 1873 à 1882) dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, principalement sur les origines de l'humanité et l'histoire de l'ancien Orient; — *Der biblische Schöpfungsbericht* (1877), repris

en 1898, *Nochmals der biblische...; Das Vormosaische Priestertum in Israel* (1899); *Exegetisches zur Inspirationsfrage* (1904). — D'autre part, avec les PP. Cornely et Knabenbauer, il fondait et dirigeait le *Cursus Scripturæ Sacræ*, auquel il donnait les commentaires : *In libros Samuelis seu I et II Regum* (1883); *In libros Judicum et Ruth* (1888); *In Genesim* (1895); *In Exodum et Leviticum* (1897); *In Numeros* (1899); *In Deuteronomium* (1901); *In Josue* (1903); *In Parapolimenon I* (1905). J. Trinquet ajoute : « Si les solutions particulières et surtout les vues générales que proposent ces livres érudits n'ont pas toutes reçu l'adhésion des savants (voir les recensions dans *R. B.*, 1895-1907), il faut reconnaître les efforts loyaux d'un pionnier de l'exégèse catholique aux prises pour la première fois avec les problèmes complexes posés par la critique biblique moderne » (*Catholicisme*, v, 1103).

On lira avec profit la notice publiée par le P. Bea dans *D. B. S.*, iv, 144-46, très particulièrement l'appréciation sur *Exegetisches zur Inspirationsfrage*, vivement critiqué par E. Mangenot, *D. T. C.*, ix, 1837 : « L'auteur traite trois questions : 1. Les genres littéraires. 2. Le côté humain des livres inspirés. 3. Le problème de l'auteur des livres inspirés. L'ouvrage ne manque pas d'idées judicieuses dont la science biblique catholique a reconnu l'exactitude et la solidité; mais il n'est pas rare que l'auteur se laisse entraîner à des synthèses trop hâtives. Les genres littéraires nommés par lui « histoire ancienne », « traditions familiales », « narration libre », plutôt qu'appliqués aux cas particuliers, semblent proposés *a priori* et pour donner une solution générale, ce qui demandait un examen beaucoup plus détaillé des textes et une étude plus approfondie de la tradition catholique, notamment sur l'illumination de l'intelligence par l'Esprit inspirateur, comme aussi une considération des propriétés de l'historiographie ancienne » (col. 146).

Genèse : i, 95 (Abraham); 1569, iii, 2042, 2043, 2044, 2052, 2118, 2152 (création); iv, 958 (nom divin); v, 1644 (Ève); 2358 (ange de Jahvé); vi, 1186 (le mot « Genèse »), 1200, 1202, 1203 (le nom divin), 1207, 1212 (prophétie du protévangile), 2327 (héxaméron); vii, 851, 854 (la femme du protévangile); viii, 2571, 2572 (origine du langage). — Exode et Lévitique, iv, 959 (le nom divin), cf. 962 (bibl.); v, 1757, 1758 (doubles lois, doubles récits), cf. 1762; vii, 1542 (inceste); ix, 475 (Lévitique). — Deutéronome, iv, 660, 664, 672 bibl. (prophétie messianique); cf. x, 1419. — Josué, viii, 1552, 1555, 1562 (arrêt du soleil), 1566 (ange de Jahvé), 1569 (circoncision). — Nombres, viii (prophétie de Balaam), cf. xi, 716. — Paralipomènes, xi, 1980 (sources), cf. 1983, 1988-89 (difficultés de textes). — Samuel, xiii, 2785 (doubles récits), 2796 (évocation de Samuel). — *Biblische Shöpfungsbericht*, vi, 2332. — *Exegetisches zur Inspirationsfrage*, vi, 1187; vii, 2241, 2246, 2251; cf. ix, 1837.

HUMPL (Colomban). — Notice [N. Merlin], vii, 329.

HUNALD. — Auteur du xiie s., cité dans les lettres de Philippe de Harvengt comme arbitre entre un prévôt Jean et Philippe dans leur controverse sur la passibilité de la chair du Christ, vi, 1015, 1016, 1017.

HUNÉRIC, roi Vandale arien (ve s.) — Persécution, par Victor de Vite, xv, 2881-82; — martyrs de cette persécution, x, 239-40. — Convocation d'évêques catholiques à une conférence à Carthage en 484, xv, 3005; cf. 2881. — Cité, 3006.

HUNNAEUS (Augustin) (Huens). — Notice [J. Besse], vii, 329.

HUNNIUS (Gilles), théologien luthérien allemand (1550-1603). — Professeur à Wittenberg, puis superintendant général. Il fut continuellement en lutte non seulement contre les catholiques, mais encore contre tous ceux qui s'écartaient de la *Confession d'Augsbourg*. Il publia un écrit violent contre Calvin, *Calvinus judaizans* (1592) dans lequel il reproche au réformateur genevois d'employer les interprétations rabbiniques pour fausser le sens des Écritures. La plupart de ses écrits concernent l'interprétation ou le canon des Saints Livres. Les écrits de G. Hunnius sur le Nouveau Testament ont été réunis en 2 ouvrages par J. H. Feustking, Wittenberg, 1706, 1707; toutes ses œuvres en 5 vol., Francfort, 1606-10. Voir sa notice dans *D. B.*, iii, 778.

Contre Calvin, xv, 1770; — défenseur de l'ubiquisme, 2046-47.

HUNZINGER (August Wilhelm), théologien protestant (1871-1920). — Sur l'ubiquisme luthérien, xv, 2037, 2038, 2046.

HURAULT (Étienne), évêque de Viviers, puis de Nancy († 1934). — Son étude sur la théologie de Guillaume de Champeaux, citée xii, 444, 447, 450.

HURAUT (A.). — Sur Marsile de Padoue (thèse protestante). — Cité, x, 176.

HURÉ (Charles), théologien français catholique (1639-1717). — Connu surtout pour ses travaux sur la Bible et ses traductions des Saints Livres. Voir *D. B.*, iii, 781. Son *Dict. universel de l'Écriture Sainte*, réédité par Migne, en 4 vol., sous le titre *Dict. universel de philologie sacrée*. — Cité, xv, 2733.

HURTADO (Gaspar). — Notice [P. Bernard], vii, 330. — Incarnation et Rédemption, 1496; — Messe (immolation virtuelle), x, 1154, 1155; — Matière du sacrement de l'ordre, xi, 1320; — duel (critique de Pascal), 2106; — sacrements (causalité), xiv, 615; — croissance des vertus, xv, 2787. — Cité, viii, 1088, 1090; ix, 2250.

HURTADO (Thomas). — Notice [B. Heurtebize], vii, 331-32. — Notion du martyre, applications diverses, x, 224-25, 228, 229, 230, 231; — polémique avec Th. Raynaud, xiii, 1828.

HURTADO DE MENDOZA (Pedro). — Notice [P. Bernard], vii, 332. — Maître de Ripalda, xiii, 2714. — Analyse, certitude de l'acte de foi, vi, 392, 476, 484, 488. — Sur l'hypostase, vii, 421, 422. — Jésus-Christ, impeccabilité, viii, 1292. — Cité, 1048.

HURTER (Hugues de). — Notice [P. Bernard], vii, 332; cf. i, 2620; viii, 1053. — Adoption surnaturelle, i, 430; — école d'Alexandrie, 810, 819; — Alger de Liège, 828; — apologétique, 1527, 1569; arcane, 1743; — catholicité, ii, 2009; — création, iii, 2190-91; — crédibilité, 2213, 2220, 2224, 2227, 2309; — Église, iv, 2144, 2149, 2155, 2162, 2165, 2187, 2188, 2192, 2193; — épiclèse, v, 231; — eucharistie, 1216, 1217; — feu de l'enfer, 2211, 2224; — fin du monde, 2548; — foi, vi, 282, 286, 473, 488-89; — gloire des élus, 1396; — grâce, 1555, 1558, 1581, 1586, 1621, 1630; — hérésie, 2201, 2213; — hypostase, vii, 414; — incarnation, 1497, 1499; — infidèles, 1796; — jugement, viii, 1824; — justification, 2208, 2217; — lavement des pieds, ix, 38; — lieux théologiques, 712; — mariage, ix, 2250, 2251; — messe, x, 1068, 1190, 1192; — ordre, xi, 1372, 1383; — péché philosophique, xii, 264; — péché originel, 580; — persévérance, 1286; — sur Reginaldus, xiii, 2117; — révélation, 2617 (bibl.); — saints (culte), xiv, 881-82; — sur Wiseman, xv, 3562. — Cité : i, 247, 875, 2620.

HUS (Jean). — Étude [P. Moncelle], vii, 333-46. — 1° Jeunesse et études, vii, 333. — Recteur de l'université, xv, 2245.

2° Milieu : *a)* Théologique, vii, 334; — erreurs convergentes en Bohême : de Wiclif, amenées par Jérôme de Prague, viii, 986-87; — des Vaudois, xv, 2597; — des apostoliques, i, 1632 et des dulciniens, iv, 1859; cf. pour l'ensemble, vii, 335-336; — *b)* Ecclésiastique, abus compliqués du schisme d'Occident, 336-37; — la notion d'Église remise en question, xiv, 1488; — *c)* Politique : crise nationale en Bohême, vii, 337; cf. xiv, 1487-88.

3° H. face à l'Église romaine et à la papauté : prise de position en faveur des erreurs de Wiclif censurées par le concile de Londres, vii, 337-38; cf. viii, 987; xv, 3612; — *a)* L'affaire du neutralisme à l'égard des trois papes : péripéties diverses pour

l'université, pour H.; l'archevêque finalement rallié à Alexandre V; double excommunication de H., VII, 338-40; — *b)* H. et les indulgences; contre la croisade de Jean XXIII (Balthazar Cossa), VII, 340-41, 1618; — H. et certaines propositions de Wiclif devant l'université, 341; — traduction de *Trialogus*, VIII, 987; — le *De Ecclesia* calqué sur Wiclif, VII, 342; cf. XV, 3588; — ordre de Jean XXIII, grande excommunication fulminée contre H., VII, 341; VIII, 642, 989; — sauf-conduit accordé par Sigismond pour venir au concile de Constance, VII, 343.

4° Erreurs de H. d'après ses livres : *a)* En général, erreurs empruntées à Wiclif, XV, 3610-13; cf. 3591-92, 3595, 3601; I, 297; III, 1214; V, 1411; — *b)* Erreurs spéciales sur l'Église, IV, 2112, 2141, cité 2129, 2136; XI, 1335; XIII, 310, 312, 316; XV, 1308; — H. et l'occamisme, XIV, 1710; — à rapprocher des erreurs condamnées par la bulle *Unigenitus*, XV, 2109, 2112, 2147; et des thèses des vieux catholiques, 2980, 2986; — le Christ, chef de l'Église, VII, 341-42; — *c)* Erreurs eucharistiques, V, 1398, cf. 1406, 1407, 1409; VI, 1745; X, 1052; — participation des laïcs au calice, II, 1364; III, 566, 569; VII, 253; — invalidité du sacrement administré par le prêtre pécheur, V, 1406; X, 1786, 1788 et cependant 1336; — *d)* administration des sacrements et justification sacramentelle, XII, 1052-53; cf. 1046; XIV, 593, 596; — voir *Jean de Wessel*, et VIII, 2125 : XIV, 48; — *e)* divers : purgatoire, XIII, 1264; — reliques et culte des saints, 2366; XIV, 963, 965; — tyrannicide, XV, 2002; — offices en langue vulgaire, II, 931; VIII, 2585; — bible tchèque, XV, 2737.

5° Concile de Constance et mort de H. sur le bûcher, III, 1214-16; VIII, 889, 890; — procédure, IV, 464; XIII, 313; — Martin V et la bulle *Inter cunctas*, III, 1221, 1222. — Cité, VII, 784; VIII, 252, 993-94; XII, 2475; XIII, 2040; XIV, 283, 287; XV, 429, 3552.

Voir les indications bibliographiques données à la suite de l'art. *Hussites*.

HUSS (Dr Magnus). — Ses observations sur les sueurs de sang, appliquées à l'agonie du Christ, I, 622.

HUSSERL (Edmond), philosophe allemand (1859-1938), fondateur de la *Phénoménologie*, professeur à Goettingue, puis à Fribourg-en-Brisgau. — Venu à la philosophie par les mathématiques, H. veut donner à la philosophie une rigueur absolue; la phénoménologie est donc une nouvelle critériologie. Le philosophe doit se dégager de tout ce qui n'est pas apodictiquement démontré : il doit faire effort pour mettre son esprit en face de l'objet, pour le saisir dans toute son étendue, il lui faut aller aux choses elles-mêmes qui se manifestent avec évidence par les phénomènes. « Le phénomène est le fait saisissable immédiatement selon tous ses aspects. Deux points doivent surtout être signalés. D'abord le phénomène apparaît comme une synthèse très riche; il est un objet connu, et en même temps, la connaissance de cet objet (fait de conscience) et cette relation essentielle à l'objet appelé après Brentano « être intentionnel », constitue la nature même de la connaissance. Ensuite, l'objet connu doit être pris dans le concret, saisi à la fois par les divers sens internes et externes, comme dans la perception; et, de plus, doué des multiples aspects intelligibles qui se révèlent à la raison. Aussi, la première tâche de la phénoménologie est, selon ses défenseurs, de décrire exactement les phénomènes scientifiques en procédant méthodiquement, surtout pour les concepts fondamentaux; leurs efforts ont ainsi renouvelé l'exposé des idées centrales en morale, psychologie et science physique. Ensuite, cet effort de description doit être avant tout intellectuel et intuitif; s'il pénètre les aspects toujours plus profonds du réel, ce n'est pas pour les déduire les uns des autres, mais pour les expliciter et les délinir plus nettement. Mais aussi ce que nous atteignons n'est pas une apparence : ce sont les essences mêmes, avec leurs propriétés stables, capables de fonder de véritables sciences.

« Une telle méthode aboutit-elle au *réalisme?* Sur cette question doctrinale, les philosophes ne sont pas d'accord. Heidegger (cf. *supra*, 2036) met en relief le caractère concret et réel du phénomène et, dans son ouvrage *Sein und Zeit*, il enseigne un franc réalisme, mais en considérant le temps et la limitation comme essentiels aux êtres réels. H., au contraire, poursuivant l'application rigoureuse de sa méthode, « met entre parenthèse » *(eine Einklammerung)* toute existence réelle. Il n'admet comme donnée absolument évidente que la pure essence saisie par une conscience qui s'oppose à elle en la possédant; et, persévérant dans ce haut degré d'abstraction qu'il appelle le « phénomène transcendental », il s'efforce d'analyser à ce point de vue le fondement de nos sciences. Il aboutit ainsi à ce qu'il appelle un « idéalisme transcendental phénoménologique », qu'il prend soin de distinguer de l'idéalisme ordinaire, parce que, dit-il, il n'exclut pas, sur le plan de la psychologie et de la physique, la réalité de l'âme et des choses externes. »

Le P. Thonnard, à qui nous empruntons cet exposé (*Précis d'hist. de phil.*, 884-85), conclut en reconnaissant que « la phénoménologie constitue certainement une réaction à la fois contre le positivisme et contre l'idéalisme, et la méthode qu'il propose semble capable de conduire à une philosophie vraiment réaliste. » — C'est d'ailleurs, ajoutons-nous, à ce point de vue que la philosophie d'Husserl a été retenue dans le *D. T. C.*

Méthode d'Husserl, XII, 1469; — son aboutissant, 1472. — Phénoménologie husserlienne et réalisme thomiste, XIII, 1878-80; cf. XV, 1012.

Bibl. : I. Œuvres : *Philosophie der Arithmetik*, 1891; — *Logische Untersuchungen*, 3 vol., 1900-1920; — *Ideen zu einer reinen Phänomenologie und phänomenologische Philosophie*, 1913 (trad. franç.); *Formale und transzendentale Logik*, 1929 (tr. franç.); — *Méditations cartésiennes*, 1931, etc.

II. Travaux : *a)* en Allemagne, Edith Stein et dom Mathias Thiel, cités, XIII, 1878-79; — *b)* en France : *La phénoménologie* (de la société thomiste), XIII, 1879-80; — E. Lévinas, *La théorie de l'intuition dans la phénoménologie de Husserl*, Paris, 1930; — Berger, *Le « cogito » dans la philosophie de Husserl;* — Lauer, *Phénoménologie de Husserl;* — Bachelard, *La logique de Husserl;* — Waelhaens, *Phénoménologie et vérité*, etc.

HUSSITES. — Notice [P. Moncelle], VII, 346-48. — 1° Origine, VII, 346; cf. Hus, influence de Wiclif, article précédent, 4° *a)*. — 2° Programme, VII, 346-47; cf. *Calixtins*, II, 1364, 1365-66; VIII, 253; — *Frères Bohêmes*, II, 931-34. — Voir négation du sacerdoce ou sacerdoce accordé à tous, XI, 1133, 1136. — Condamnation au concile de Constance, III, 1214-17. — Décisions du concile de Bâle, les *Compactata*, II, 115-16, 121-22, 128; cf. VII, 347. — Sur la Bible en langue vulgaire, XV, 2738. — Histoire : mission de Dominici, IV, 1666; — H. et Nicolas de Cusa, XI, 604; — agitation sous Paul II, XII, 5-6; au temps du Ve concile du Latran, VIII, 2681; — projet d'union avec les Grecs (XVe s.), XIV, 1524; — H. en Roumanie (XVe s.), XIV, 72-73. — Jean de Wessel et les H., XIV, 146, 148; — Abrahamites et H., I, 118; — Vaudois et H., XV, 2598. — Cités, XIII, 2069.

La bibliographie de H. et des Hussites doit être complétée par celle de dom de Vooght, O. S. B. (*Catholicisme*, V, 1110-11) : « Sur Jean H., il n'existe pas en français d'ouvrage moderne qui résiste à la critique. Le livre de MM. Paul Roubiczek et Joseph Kalmer, *Jean Hus, guerrier de Dieu* (traduit de l'anglais par Brigitte Barbey et Antoinette Budé, Neuchâtel et Paris, 1950), est un ouvrage d'édification protestant, qui manque d'objectivité et contient pas mal d'erreurs tant sur la doctrine de Huss que sur celle de l'Église catholique. — En allemand, il y a le très beau livre de M. Melchior Vischer, *Jan Hus, sein Leben und seine Zeit* (2 vol., Francfort-sur-le-Main, 1940), admirable au point de vue de la reconstitution historique de l'époque et du milieu; toutefois la part faite à l'étude des doctrines hussiennes y est un peu mince. — Deux ouvrages tchèques restent encore aujourd'hui indispensables à l'étude de H. C'est d'abord Václav Novotny et Vlastimil Kybal, *Jan Hus. Život a Učeni*, 5 vol., Prague, 1919-31; et Jan Sedlák, *Mistr. Jan Hus*, Prague, 1915. Au premier, écrit d'un point de vue strictement neutre, on peut reprocher une certaine

533, c'est lui qui, envoyé par l'empereur, obtient du pape Jean II l'approbation de la formule théopaschite. Au concile de Constantinople de 536 (conc. de Ménas), il prit la parole au nom des évêques présents. Sa mort doit être fixée entre 537 et 552.

De ses deux livres de Συμμικτὰ ζητήματα, réponses à l'évêque d'Atramythion, il reste quelques fragments épars (dans Diekamp, *Analecta patristica*, 127-29), sur le culte des images, vraisemblablement ceux recueillis 151-53; 8 fragments et 94 (Diekamp, 129-51) extraits de chaînes, ce qui fait supposer qu'H. a écrit un commentaire sur les psaumes et un autre sur les douze petits prophètes. Est douteux un commentaire sur S. Luc. Cf. Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 461.

Travaux exégétiques de Théodoret rédigés sur sa demande, xv, 309. — Sa démarche à Rome en faveur de la formule théopaschite, 509; cf. I, 304; VIII, 595.

HYPERDULIE. — Voir *Culte*, III, 2407.

HYPNOTISME. — Étude théologique et canonique [A. Fonck]. Documentation médicale [Dr Van der Elst], VII, 357-65. — 1° Raison théologique d'étudier l'hypnotisme, VII, 357-59; — influence sur l'acte humain, 358; cf. XIII, 2249 (subconscient); XV, 3302-03 (volontaire et libre); — danger de pratiques superstitieuses, VII, 358-59; cf. IV, 1446 (divination), IX, 1515 (magie), cf. 1527; XIV, 2398-99 (sorcellerie); — danger de contrefaction du surnaturel, VII, 359; cf. V, 1874 (extase); X, 1570 (faits de métaphysique subjective); XIII, 2270 (faux états mystiques); XIV, 2622 (stigmatisation). — 2° Où en est la question de l'hypnotisme, VII, 359-60; cf. *Tables*, 637, Coconnier, *L'hypnotisme franc.* — L'art. *Suggestion* annoncé n'existe pas et ne sera pas fait. — 3° Documents officiels de l'Église concernant (de près ou de loin) l'hypnotisme, VII, 360-63; cf. XIV, 2520-21, 2526. — 4° Ouvrages de médecine, VII, 363-65.

L'article d'A. Fonck peut utilement être complété de nouvelles considérations, sur l'emploi *licite* de l'H., comme moyen thérapeutique.

1° Comme moyen d'éducation ou de redressement, l'H., réduit à un certain engourdissement de l'esprit, facilite la suggestion du sujet à corriger, pour vaincre les troubles mineurs de l'attention et de la mémoire, pour venir à bout de la carence dans le contrôle des préjugés, peurs, colères, émotions, timidités, phobies, habitudes vicieuses, tics, manies, etc. Cf. Dr Bérillon, *La science de l'hypnotisme*, I, Paris, 1946. Certains inconvénients, plus ou moins graves selon les patients, conduiront souvent à préférer la persuasion à la suggestion.

2° En ce qui concerne l'analgésie et l'anesthésie, des résultats incontestables peuvent être attendus de l'H., spécialement pour la pratique de l'accouchement sans douleur. Toutefois, le fait que le patient est insuffisamment connu crée des difficultés pour le dosage de la durée du sommeil; les préoccupations du patient peuvent être un obstacle, etc.

3° Sur les troubles organiques ou fonctionnels physiques d'origine névrotique, l'influence hypnotique agit avec succès quand il n'y a pas d'altération profonde des tissus (cas d'anurésie, de dyspepsie, de constipation, d'anorexie, d'impuissance, de paresthésie viscérale ou même d'ulcères, de plaies atones ou de verrues). En contre partie, l'affaiblissement de la volonté serait la conséquence de ce procédé, avec régression au moins momentanée du patient aux états psychiques infantiles.

4° Pour les idées fixes et les obsessions, une certaine possibilité de libération est admise. Mais le terrain n'est nullement modifié et reste prêt à l'éclosion de nouveaux symptômes. Sans parler d'un risque grave de réactions délirantes.

Conclusion : « le recours à l'H. est licite dans les conditions suivantes : il doit être subordonné à l'acceptation du patient; le médecin hypnotiseur doit être à l'abri de tout soupçon et n'employer que des moyens moralement irréprochables; les idées suggérées doivent être elles-mêmes irréprochables au point de vue moral et conformes à la nature du mal à guérir; enfin l'H. et la suggestion doivent être entreprises en présence d'une personne ayant la confiance du malade et en observant toutes les règles de la bienséance et de la morale » (Ch. Lefebvre, dans *Catholicisme*, v, 1146-47).

Bibl. complém. : *D. D. Can.*, v, 1234; — E. Bérillon, *La science de l'hypnotisme*, I. *L'hypnotisme expérimental*, Paris, 1944; II. *L'hypnotisme thérapeutique*, 1946-47; — A. Niedermeyer, *Manuel de médecine pastorale*, 6 vol., Vienne, 1948-52; — A. Poirot, *Manuel alphabétique de psychiatrie*, 1952 (d'après Ch. Lefebvre, *art. cit.*).

HYPOCRISIE. — Étude morale [T. Ortolan], VII, 365-69. — 1° Nature, VII, 365-66; *a)* H., dissimulation et mensonge, 366; cf. *Tables*, 1008-09 et x, 558-59, 562; — *b)* H., gloire humaine et vaine, VII, 366; cf. VI, 1428, 1431; — application aux Juifs, VIII, 1646-47. — 2° Culpabilité, VII, 366-68; — l'intention de tromper, 367; exemple en Julien l'Apostat, VIII, 1947-48; — vice opposé à la vérité, VII, 367; cf. XV, 2685-86. — 3° Variétés : fausse dévotion, piété d'apparence, faux sentiments de vertus sociales, fausse parade d'irréligion, VII, 368; — deux aspects opposés du respect humain, voir ce mot, XIII, 2461-66. — Sainteté réelle et hypocrisie, XIV, 850-51.

HYPOSTASE. — Étude générale [A. Michel], VII, 369-437. — L'étude de l'H. concerne à la fois les problèmes trinitaires et les problèmes christologiques. C'est donc à *Jésus-Christ* et à *Trinité* que seront données les références concernant *Hypostase* ou *Personne* (cf. XII, 1304).

HYPOSTATIQUE (Union). — Étude générale [A. Michel], VII, 437-568. La question étant purement christologique est reportée à *Jésus-Christ*.

HYPOTHÈQUE. — Étude [L. Garriguet], VII, 568-72. — 1° Notion, VII, 568-70. — H., gage et antichrèse, VII, 569-70; cf. VI, 990-91. — 2° Espèces, VII, 570; — prêt hypothécaire et taux de l'intérêt, XV, 2320; — cens personnel et garantie d'H., II, 1354, 1360 (Constitution de Calixte III). — 3° Effets, VII, 570-71; — règlement des dettes hypothécaires, XIII, 2493. — 4° Extinction de l'H., VII, 571.

Note canonique. — « En droit français (Code civil, art. 2114-17), l'H. peut être *légale* (stipulée par la loi, art. 2221-22), *judiciaire* (si elle résulte d'une sentence ou acte judiciaire), ou *conventionnelle* (si elle a fait l'objet d'un contrat librement consenti). Le Code canonique ne statue aucune H. légale à proprement parler, bien qu'il établisse des recours possibles sur les biens d'administrateurs coupables ou défaillants (can. 1527, 1534). Mais il n'écarte pas l'éventualité d'hypothèques judiciaires et il reconnaît la légitimité de l'H. conventionnelle, à certaines conditions (can. 1538).

« *a)* Tout contrat hypothécaire qui engage les biens d'une personne morale ecclésiastique crée pour elle un danger d'appauvrissement; il la met « sur la voie de l'aliénation de ces biens ». D'où nécessité de ne pas établir d'hypothèque sans la permission du supérieur compétent. Le supérieur (can. 1532) ne donnera pas d'autorisation sans avoir consulté les « intéressés » (fondateur, patron ou administrateurs des immeubles) et sans avoir prévu les moyens propres à l'extinction de l'hypothèque (can. 1538).

« *b)* Il peut se faire pourtant que l'H. constitue pour la personne morale un avantage incontestable, par ex. pour empêcher une spoliation en cas de persécution, ou bien pour alléger le poids d'impôts injustes et ruineux. En ces cas, il n'y a plus de raison de prévoir ou d'urger le remboursement de l'emprunt hypothécaire (qui sera parfois fictif); d'aucuns pensent même (et très justement, croyons-nous), qu'il n'y a pas alors obligation de demander les autorisations et de faire les démarches requises par les can. 1530-32, attendu qu'il n'y a pas « d'aliénation » au sens canonique de ce mot.

« *c)* Peut-on hypothéquer des choses sacrées *(res sacras)*? L'ancien droit canonique (*Decret.*, l. III, tit. XXI, c. I, 3), d'accord avec le droit romain, répondait négativement, sauf quelques rares exceptions. Mais le Code (can. 1150 et 1510) acceptant que les choses sacrées puissent devenir la propriété de particuliers *(in dominio privatorum)*, pourvu qu'elles ne soient pas affectées à des usages profanes, ne s'oppose plus à ce qu'elles soient

grevées d'une H., sauf celles dont le transfert ou l'aliénation sont interdits (par ex., can. 1289, 2326, 1281).

« Une réponse (particulière) faite par la S. C. du Concile au curé d'Ouchy (diocèse de Lausanne), le 5 juin 1918, a autorisé (après un premier refus) d'hypothéquer une église à la condition qu' « elle n'ait à subir aucun dommage du fait de l'H. » (A. Bride, dans *Catholicisme*, v, 1150).

HYPOTHÈSE. — Étymologiquement l'hypothèse est une *supposition* : dans les recherches scientifiques, les hypothèses jouent un rôle important et permettent, même quand elles sont reconnues fausses, de s'orienter vers la vérité. En philosophie, le sens reste fondamentalement le même; mais ici l'H. consiste dans une notion qui est impliquée dans le raisonnement de l'esprit, partant d'une loi générale pour en tirer une application particulière *dans tel cas déterminé*. Parallèlement, en morale, le cas particulier peut être entouré de circonstances telles que le principe, valable dans l'abstrait, doit tenir compte, dans ses applications, des contingences concrètes qui commandent ces applications. Ici, parfois, l'H. vient assouplir, pour ainsi dire, la rigueur de la thèse.

Bien des problèmes ont dû ainsi envisager la thèse absolue (voir ce mot, *Tables*, 13) et l'H., conditionnée par des faits contingents.

H. et problèmes hypothétiques envisagés dans l'enseignement catholique (même si le mot « hypothèse » ne s'y trouve pas).

1° *Préambule de la foi.* — H. du contingentisme philosophique et discernibilité du miracle, III, 2216-17; — les lois naturelles hypothétiquement nécessaires et l'existence du miracle, x, 1808, 1827-31; — l'H. des forces naturelles inconnues, x, 1813; et les guérisons corporelles opérées par le Christ, VIII, 1192; — H. d'un démonisme apparent et les démoniaques guéris par le Christ, 1193; — de légendes sur les faits surnaturels de la venue du Christ, 1366-67; — d'illusions de J.-C. sur sa divinité, 1388-94.

2° *Dieu.* — *a)* H. envisagées pour passer de l'existence idéale de Dieu à son existence réelle, IV, 892 : — métalogique, 893; — psychologique, 894; — morale, 895; — épistémologique, 896; — métaphysique, 901; cf. I, 1350 (argument ontologique). — *b)* Origine de l'idée de Dieu : H. de l'animisme, XIII, 2187, 2189; — du magisme et préanimisme, 2193; — du naturisme (Lévy-Bruhl), 2198, 2202; — du totémisme (H. sociologique de Durkheim), 2206, 2208, 2210-11; — H. matérialiste (phénomènes économiques de Marx), 2221-23. — Mise au point de ces H. : caractère primitif de l'idée de Dieu, 2223 sq. — H. de l'influence des religions païennes sur le monothéisme juif, *Tables*, 977-79; — des religions à mystères sur le christianisme, XIII, 2301-03. — *c)* Science et vouloir divin : les futuribles ou futurs hypothétiques, XIV, 1612, 1613-14; — et décret hypothétique nécessaire à leur détermination, 1612 (cf. Billot, *De Deo uno*, thèse XXII :

Ex hoc quod ponimus futuribilia cognita a Deo ante omne *actuale* decretum voluntatis suæ, non excludimus *decreta hypothetica* quæ haberet Deus movendi voluntatem creatam et præstandi omnia quæ ex parte sua requiruntur (ad 3).

H. nominaliste du volontarisme divin, même relativement à la discrimation du bien et du mal, XV, 3311-17; cf. XI, 763, 894, 899.

3° *Création.* — 1. H. d'une création *ab æterno*, *Tables*, 850; — de l'optimisme dans le choix du monde, *Tables*, 849; — du concordisme, *id.*, 852-54. — 2. H. sur les anges : *a)* En dehors de l'enseignement catholique : gnose, *Tables*, 155-56; — néoplatonisme, 156; — Coran, 160; — apocryphes juifs et Talmud, 154; — *b)* Dans l'enseignement catholique : H. sur l'époque de leur création et le moment de leur élévation, I, 1193-95; 1237, 1238, 1240; — sur la nature de leur péché, H. d'un péché charnel, *Tables*, 155, 156, 157; cf. 929, 930; — sur l'ange de Yahvé, v, 2355-59; VIII, 1566-67; IX, 1755-58; x, 1369, 1397, 1491; XIV, 871; XV, 1551-52, 3663. — 3. H. sur l'origine de l'homme, *Tables*, 2100; — H. de la nature pure, XI, 36-44; — sur le moment de l'élévation de l'homme à la justice originelle, *Tables*, 2105; — péché originel (H. et vérités), XII, 279-87; — H. sur l'ancienneté du genre humain, *Tables*, 2100; — l'époque d'Abel et Caïn, *Tables*, 5; — l'âge des patriarches, *ibid.*, 1788.

4° *Incarnation.* — H. d'une incarnation des autres personnes de la Trinité ou de toute la Trinité, VII, 1466, 1511-13; — H. d'union de Dieu à la nature angélique, 1468; — Incarnation en prévision ou indépendamment du péché, les deux H., 1482, 1489, 1491, 1495, 1501; — H. subsidiaires (péché originel seul, seuls péchés actuels), 1508. — H. de multiples mondes habités, 1472-73. — Différentes H. sur la nécessité de l'Incarnation, 1473, 1475, 1476, 1478.

5° *Rédemption.* — Prétendue H. primitive d'un rédempteur politique (Turmel), XIII, 1933; — H. des « droits » du démon, 1939, 1942, 1947; — H. d'influence purement morale (Socin), 1953-54; — d'un exemple donné par le Christ (Grotius), 1954; — H. apparentées rationalistes, 1955; — H. catholiques sur la nécessité de la rédemption, 1978, 1979 (nécessité hypothétique).

6° *Grâce, justification.* — En dehors des opinions catholiques et des thèses protestantes se greffant sur la justification *sola fide*, on ne peut guère citer comme hypothèse que la conception scotiste et nominaliste, *de potentia Dei absoluta* de la coexistence dans l'âme du péché et de la grâce ou à l'inverse de l'absence simultanée de grâce et de péché, XV, 985; cf. IV, 1903; VIII, 2220; XI, 774, 893 (Occam). — Sur le salut des infidèles, H. hétérodoxes, VII, 1730-56. — Solutions ou H. orthodoxes, 1827-1929. — Le salut dépendant de la volonté *absolue* de Dieu, la volonté salvifique universelle est une volonté *conditionnée*, qui cependant n'est pas nécessairement inefficace, XV, 3348-49, 3366-67; — diverses H. envisagées, 3368-74.

7° *Sacrements.* — H. sur l'institution des sacrements : protestants, XIV, 558; — modernistes et protestants libéraux, 561; — rationalistes, 562. — H. générales ayant eu cours chez les catholiques : institution immédiate ou médiate par le Christ, institution par l'Église, institution par les apôtres, 565-67. — 1. Baptême : H. sur l'époque où le baptême fut institué, II, 169; — H. sur le sort des enfants morts sans baptême, *Tables*, 371-72; — sur la formule *in nomine Jesu*, *Tables*, 358. — 2. Confirmation : H. d'emprunts à des religions étrangères, III, 1012-15; — d'interpolation dans le texte de Luc (Act., VIII, 5-24), 1020-23; — scolastiques sur l'institution du sacrement, 1071 (institution apostolique ou ecclésiastique). — 3. Eucharistie : *a)* Textes eucharistiques, H. protestantes et rationalistes (sur Joa., VI, 25-59), v, 1002-03, 1006-07, 1013-14, 1021, 1022-24; — sur les textes de l'institution, 1025-31; — H. irrecevables contraires à la doctrine catholique, 1097-1119; — *b)* Accidents eucharistiques, cf. H. énumérées aux *Tables*, 1329, *Systèmes cartésiens;* — *c)* H. anciennes pour soustraire l'eucharistie aux effets du « stercoranisme », voir aux *Tables*, 1334. — 4. Pénitence : H. d'une pénitence privée ou semi-publique dans les six premiers siècles, XII, 837-840; — H. sur la reviviscence des péchés, XIII, 2645-49. — 5. Extrême-onction : H. inadmissibles : sur l'onction des malades, v, 1913-17; — sur l'origine du rite, 1924-25; — H. pour expliquer le silence relatif de l'antiquité, 1928-31; — H. sur la valeur sacramentelle de l'onction pratiquée par les fidèles sur eux-mêmes, 1969 (Boudinhon); — H.

scolastique de l'institution par S. Jacques, 1988. — 6. Ordre : H. d'un rite spécial de J.-C. pour communiquer le pouvoir sacerdotal aux apôtres (Bellarmin), XI, 1206; — H. de Goguel considérant Act., VI, 1-7 comme une légende tardive, 1211; — H. assimilant les « Sept » aux épiscopes-presbytres, 1211; — H. de Hatch niant la distinction des laïques et des clercs, 1224; — Différentes H. et opinions sur l'essence du sacrement, 1317, 1322-30; — H. doctrinales aux XVe, XVIe s. contraires à l'ordre, 1333-46. — 7. Mariage : H. du néomalthusianisme et de l'eugénisme contre la morale catholique du mariage, IX, 2310-13.

8° *Eschatologie.* — 1. Mort : trois H. (mort apparente, relative, absolue), X, 2495-98; — universalité, H. d'exceptions, 2492; XIII, 2568; — illumination de l'âme à la mort, XII, 1303. — 2. Résurrection : sur la mise en scène de la résurrection générale, XIII, 2554-55; — sur la reconstitution identique des corps, 2555-65; — sur l'intégrité des corps ressuscités, 2566; — sur les circonstances de la résurrection, 2567-68. — 3. Jugement général : H. rationaliste d'un pur symbolisme, VIII, 1813; H. sur le rôle des anges et des saints, 1817; — sur les circonstances du jugement, 1818-22. — 4. Enfer : H. contraires à l'enseignement catholique : conditionalisme, universalisme, variabilité indéfinie et métempsycose, *Tables*, 1183; — mitigation, X, 1997-2007; — sur la localisation des damnés, V, 102-03; — H. sur l'action du feu infernal, *Tables*, 1183; — sur d'autres peines que la peine du feu, V, 107-10; — sur les damnés libérés (?) de l'enfer, IV, 99-100; — sur les apparitions de damnés, 102-103; cf. I, 1688-89. — 5. Purgatoire : H. sur la localisation et les apparitions d'âmes du purgatoire, XIII, 1310-15; — 6. Ciel : H. sur le nombre des élus, IV, 2355-64; *Tables*, 613. — 7. Fin du monde : H. sur la fin du monde prochaine et le feu de la conflagration générale, *Tables*, 1527-30 *(passim)*; — cf. *Millénarisme*, X, 1760.

9° *Hypothèse et thèse dans certaines normes de conduite posées par l'Église* (l'hypothèse s'attachant à l'attitude concrète et la thèse au jugement abstrait). La double conception s'est posée : 1. A propos de la condamnation du *libéralisme catholique*, IX, 573-74 (Mgr Parisis); 586 (Montalembert), 596-97 (Ketteler); 608 (Mgr Pie), 610 (Léon XIII), 611 (Mgr d'Hulst), 614-15 (Léon XIII); — 2. Sur le même thème à propos du *Syllabus*, XIV, 2886-87 (Dupanloup), 2890 (Ketteler). — 3. Cf. *Léon XIII*, IX, 341; *Liberté*, 689-703; *Tolérance*, XV, 1208-27.

10° *Les hypothèses se multiplient dans le domaine scripturaire*, surtout dans les positions adoptées par la critique indépendante. On signalera ici les principales relevées au cours des articles concernant les Livres saints (par ordre alphabétique).

Abdias : et Jérémie, I, 22-23. — *Amos :* fautes de copistes (?), 1119-10; — *Apocalypse :* auteurs différents de S. Jean, 1467, 1469; — *Cantique des cantiques :* époque de composition, interprétations, II, 1676-77; — *Colossiens* (épître aux) : époque de composition, interpolations (?), III, 381; — *Corinthiens* (épîtres aux) : une autre épître (?), 1857-58; — *Daniel :* double composition, IV, 62; interprétation des empires, 65-66; compositeur distinct de D., 71; interprétation des 70 semaines, 76-77; — *Deutéronome :* rejet de l'authenticité mosaïque, IV, 651-54, 660-61; — *Ecclésiaste :* pluralité des auteurs, date de composition, emprunts philosophiques, 2006, 2009, 2019-21; — *Ecclésiastique :* personnalité de l'auteur, 2041-42; — *Emmanuel :* prophétie, IV, 2432-39; — *Ephésiens* (épître aux) : auteur, destinataires, but, V, 163, 174-79, 180; — *Esdras et Néhémie :* origine des informations, œuvre primitive, mission d'Esdras, chronologie, 531, 534, 536, 547; — *Esther :* non-historicité, auteur, 857, 868-69; — *Exode :* auteurs divers, 1747; — *Genèse :* composition tardive formée d'éléments disparates, VI, 1189; les deux noms divins, 1201; — *Habacuc :* composition composite, 2008-10; — *Hébreux* (épître aux) : personnalité de l'auteur, destinataires, lieu de composition, date, 2081, 2088-92, 2095-99, 2099-101; — *Hexaméron :* origine, interprétations, 2329-39, 2335 sq.; — *Isaïe :* et Michée, VIII, 24; oracles sur Babylone, 27; l'apocalypse (c. XXIV-XXVII), 34; livre des Rois, 38; sur l'Emmanuel, 51 sq.; — *Jacques* (épître de S.) : auteur, 272-77; — *Jean* (S.) : auteur de l'Évangile, 545-48; auteur des épîtres, 586; — *Jérémie :* texte hébreu et texte grec, 851; — *Job :* auteur et date de composition, 1482; — *Jonas :* interprétations, 1499-1501, 1503-04; — *Jude* (épître de S.) : date et auteur, 1675, 1677-78; — *Juges :* emprunts mythiques et mythologiques sur Samson, 1848-49; — *Lamentations :* traduction, auteurs, date, lieu de composition, 2528-34; — *Lévitique :* origine et date de composition, IX, 466-71; emprunts, 475, 478; remaniements rédactionnels, L. et Ezéchiel, 479-81; — *Malachie :* prêtre (?), 1746; époque, 1748; sacrifice, 1752; sur le mariage, 1754; — *Michée :* versets transposés, ordre et authenticité des discours, 1656, 1659-61; — *Nahum :* lieu d'origine, ville de No-Amon, époque machabéenne, prophétisme national (?), 1, 5, 6-7, 8, 14-15; — *Nombres :* éléments composites, 690-95; emprunts aux rites ethniques, 712-15; — *Osée :* son mariage, fiction (?), 1633-35; — *Paralipomènes :* remaniement élargi, 1983; — *Philippiens* (épître aux) : deux lettres superposées (?), XII, 1419; — *Pierre* (épîtres de) : Ire, suscription, 1757; IIe, dépendante de Jude, de l'Apocalypse de Pierre et des *Antiquités juives*, 1779-80; interpolation et rédaction tardive, 1781-88; — *Rois :* Ier et IIe livres, documents et inversions, XIII, 2782-84; doublets, 2785; sources multiples, 2786; IIIe et IVe livres, date de composition et auteur, 2815-16; campagne de Sennachérib, 2826; datation des événements, 2831; — *Romains* (épître aux) : influence marcionite, 2854-56, 3858-59, 2871-72; communauté romaine, 2869-70; — *Sagesse :* auteur, XIV, 2368-71; texte, 2374-75; — *Synoptiques*, XIV, 3013-15; — *Thessaloniciens* (épître aux) : antériorité de la IIe (?), XV, 582; l'adversaire, 601; l'obstacle, 604-05; — *Timothée et Tite :* théorie fragmentaire, 1045-48; — *Tobie :* fable ou histoire, 1156-59; — *Zacharie :* époque de composition et oracles, 3658-60.

HYPSISTARIENS. — Notice [G. Bareille]. VII, 572.

HYRCAN Ier (Jean), grand prêtre et prince des Juifs (136-104 av. J.-C.). — Son règne, VIII, 1601; — les Pharisiens et les Sadducéens, 1614.

HYRCAN II, roi et grand prêtre, fils d'Alexandre Jannée (né en 110, mort en 30 av. J.-C.). — Détails sur son règne, VIII, 1601-02.

HYSTÉRIE. — Maladie qu'on a appelée ainsi parce qu'on croyait qu'elle avait son siège dans l'utérus (en grec ὑστέρα). C'est une névrose comprenant un ensemble de troubles nerveux très variables, sans lésion anatomique appréciable. Elle est caractérisée par l'existence de deux genres de signes; des symptômes caractéristiques et constants, d'une part; et, d'autre part, des manifestations transitoires, le plus souvent bruyantes et spectaculaires (accidents, attaques), qui semblent être celles d'un infantilisme permanent et ostentatoire (désir pathologique d'attirer, de retenir l'attention) (Dict. Quillet, 2851).

Bibl. : Sur les rapports de l'H. et de l'hypnose, VII, 363-64; — sur l'H., 364.

1° Affaiblissement des appréciations morales, XIII, 1060; — influence délétère sur l'acte volon-

taire, xv, 3302-03; — caractéristique de l'H., xiii
2249, 2257-58; — mouvements convulsifs, v, 1877
— tempérament H. favorable à l'hypnose, vii, 360
— pauvreté mentale, v, 1884; cf. x, 2599.

2° H. et religion, xiii, 2285, 2298; — H. et « dan
seurs », iv, 136; — et démoniaques, 412; — H. e
extase cataleptique, v, 1874; — et mystique, x
2651, cf. 2599; xiii, 2244. — et stigmatisation, xiv
2619-23 (à chaque colonne).

3° Célibat sans influence sur H., iii, 1647; —
Ste Thérèse, nullement hystérique, xv, 558-59.

HYVENS (Henry). — Notice [N. Merlin], vii, 572

HYVERNAT (Henri). — Né le 30 juin 1858, mort l
29 mai 1941. L'amitié du P. Lagrange et de Mgr Batiffol
l'influence de M. Vigouroux décidèrent de sa vocation
Professeur d'assyriologie et d'égyptologie à Rome (Apol
linaire), il fut, pour la Congrégation de la Propagande
traducteur des langues orientales. En 1889, il accept
la chaire d'archéologie biblique et de langues orientale
à l'université de Washington. Voir sa notice dans *Catho
licisme* (J. Trinquet), v, 1150-52.

Son activité littéraire : de 1895 à 1910, collaboratio
au *D. B.*, à la *Jewish Encyclopædia*, au *D. T. C.*, à l
Catholic Encyclopædia. Dès le début de sa carrière, deu
publications : *Actes des martyrs de l'Égypte...*, texte copt
et trad. franç., Paris, 1886-87; *Album de paléographi
copte*, Paris-Rome, 1888. A côté d'articles dans *R. B.*
(v-vi, 1896-97; ix, 1900; xxii, 1913), il édita avec J. Ba

lestri les *Acta martyrum*, I, texte et trad., Paris, 1907-08; II, texte seul, Paris, 1924 (dans la série *Scriptores coptici* du *C. S. C. O.*, n° 43 et 86).

En 1910, les restes d'une grande bibliothèque copte contenant des écrits du VIIe au Xe s. après J.-C. furent découverts dans les ruines du monastère S.-Michel-du-Désert à Hamoudi; il les fit acheter par M. J. Pierpont Morgan : il inventoria la collection, la compléta par l'acquisition d'autres documents et en dirigea la publication. Les ateliers de la Bibliothèque vaticane furent chargés de la réparation des manuscrits, de leur photographie et de leur reliure. « Après avoir indiqué au monde savant le contenu de la collection (*A Check List of Coptic Manuscripts in the Pierpont Morgan Library*, New-York, 1919), il put remettre à Pie XI, en oct. 1922, le premier exemplaire de ce qu'on a appelé « la plus grande réussite de la paléographie moderne », l'édition en fac-similés de ces manuscrits : *Bibliothecæ Pierpont Morgan Codices coptici photographice expressi*, 56 vol., et un *Index generalis*, Rome, 1922... H. voulait publier un « Catalogue raisonné » de la collection..., mais son état de santé l'obligea à se contenter d'un *Abbreviated Catalogue*, introduction générale à l'édition. Il devait paraître après 1937, mais... il est resté inédit... » (J. Trinquet).

Ézéchiel (version copte), V, 2032; — Jérémie (version copte, arménienne), VIII, 848. — Absolution chez les Coptes, I, 211; *Acta martyrum* coptes, 327. — Arménie, 1935. — Monophysite (Église copte), X, 2303, 2304, 2306 (bibl.).

IAHVÉ (plus fréquemment **JAHVÉ** ou **YAHVEH**). — Nom divin, révélé par Dieu à Moïse (Ex., III, 14), IV, 954-57; V, 1760; cf. III, 2046; VI, 1199; X, 1418; — le « Serviteur de Jahvé » (Isaïe), VIII, 22, 67-77; voir les références, 67; cf. XIII, 1180, 1926, 1927, 1941; XV, 2717. — Documents jahvistes (ou jéhovistes) dans le Pentateuque (J), IV, 659 (Deutéronome); V, 1748 (Exode); VI, 1191 (Genèse); VIII, 1551 (Josué); XI, 691-93 (Nombres) (*Tables*, 975). — Le nom de Jahvé chez les Juifs, VIII, 1618-19; X, 270-72.

IASINSKIJ (Varlaam) († 1707). — Recteur du collège de Kiev de 1669 à 1673 et métropolitain de la Petite Russie de 1690 à 1707. Après ses études faites à Kiev, il suivit les cours de l'Académie de Cracovie, qui lui donna le bonnet de docteur en philosophie, bien qu'il ne fût pas catholique. Quand il était archimandrite de la laure des Grottes, il encouragea S. Dimitri de Rostov à entreprendre son grand ouvrage des *Tchetia Mineia* (Vies des saints). On trouve dans cet ouvrage, à la date du 21 novembre (fête de la Présentation), une affirmation très explicite en faveur de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. Le patriarche Joachim (1674-1690) intervint près de Iasinskij, responsable de l'impression, lui ordonnant de faire rectifier l' « erreur » sur la conception de Marie. La rectification faite, Iasinskij n'en demeura pas moins fidèle à la doctrine immaculiste tout le temps de son épiscopat à Kiev, et cette doctrine fut enseignée au collège de Kiev sous sa protection.

M. Jugie, *L'Immaculée Conception... dans la tradition orientale*, Rome, 1952, p. 410-12. — Cité, VII, 970; XIV, 350.

IASSY. — Diocèse catholique de Moldavie, XIV, 59-62; 72-73 (ordres religieux). — Conc. de I. (1642), *Tables*, 716.

IAVORSKIJ (Étienne) († 1722). — Protégé de Varlaam Iasinskij, Étienne Iavorskij fit ses études à Kiev. Iasinskij l'envoya compléter son éducation philosophique et théologique en Pologne, où il embrassa le catholicisme pour le temps de son séjour en ce pays. Rentré en Russie, il fut nommé à la métropole de Riazan et, quelques mois après, fut appelé au poste d'exarque du siège patriarcal, vacant par la mort du patriarche

Adrien (1700). Il occupa cette charge jusqu'à l'établissement du saint-synode (1721).

Le principal ouvrage de Iavorskij est intitulé *Kamen viery (Petra fidei)*, composé après 1713 et édité en 1728. C'est une réfutation des erreurs protestantes, dont plus d'une page s'inspire de Becanus et de Bellarmin. L'ouvrage comprend douze traités : 1. Des saintes images; — 2. De la croix; — 3. Des reliques des saints; — 4. De la sainte eucharistie; — 5. De l'invocation des saints; — 6. Des âmes bienheureuses; — 7. Des suffrages pour les défunts; — 8. Des traditions; — 9. De la sacrée liturgie; — 10. Des jeûnes sacrés; — 11. De la justification et des bonnes œuvres; — 12. De la peine à infliger aux hérétiques. Rien d'étonnant que de tels sujets, abordés en vue de combattre les thèses protestantes, aient trouvé en Théophane Procopovich un adversaire décidé.

On connaît quatre autres écrits de Iavorskij : 1. La lettre aux docteurs de Sorbonne au sujet de l'union des Églises (1718); — 2. Contre le Raskol, *Les signes de la venue de l'Antéchrist et de la fin du monde*, Moscou, 1703; — 3. Un grand nombre de sermons publiés à Moscou en 1804-05; — 4. *Leçons de théologie dogmatique*, Kiev, 1693-97.

M. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 583-84; *L'Immaculée Conception.. dans la tradition orientale*, Rome, 1952, p. 413-14. — Cité : VII, 970; XIV, 326-28, 336, 353.

IBAS, évêque d'Édesse (435-57). — Notice [J. Bois], III, 1258-59. — Sa réaction à Édesse contre Rabboula en faveur de Théodore de Mopsueste, XIII, 1624-25; cf. 664; III, 1258; XI, 145, 174, 268; — intervention de Proclus, 132; — condamné au IIe conc. d'Éphèse (Brigandage), XV, 1880, 1883-84; cf. 1903; XI, 27, 138; — réhabilitation à Chalcédoine, XV, 1883-84; avec anathème à Nestorius, XI, 135. — Reprise de la cause au IIe concile de Constantinople (les Trois-Chapitres) : rôle d'Askidas, XII, 661; — I. ainsi mêlé à la controverse théopaschite, XV, 1886; cf. 508; — attitudes du pape Vigile à l'égard de la lettre d'I., 1892-93; cf. 1898, 1901, 1903, 1907, 1908; le *judicatum*, 1908-09; — attitudes contradictoires difficilement conciliables, 1923. — condamnation au IIe conc. de Constantinople, portée de la condamnation, III,

1258-59; cf. xv, 1888-89 (édit de Justinien), 1905 (VIe session), 1907 (VIIIe session). — Comment concilier l'attitude de deux conciles à l'égard d'I.?, xv, 1920-21; — question de personne, 1921. — Pélage Ier et la lettre d'I., XII, 664-65, 666, 668-69; — Pélage II et la solution du cas d'I., 672-73. — Voir *Facundus d'Hermiane*, v, 2066.

La question est traitée à l'article *Trois-Chapitres*, xv, 1868-1924. Elle a été reprise plus récemment par Dom H.-M. Diepen, O. S. B. (éditions de S. Michel, Oosterhout, 1953). L'auteur veut prouver la convergence parfaite, en un enseignement unique, des conciles d'Éphèse et de Chalcédoine et donc aussi de celui de Constantinople II; l'accord des S. Cyrille et Léon, et par conséquent du pape Vigile avec eux. — Voir une étude d'ensemble dans Devreesse, *Essai sur Théodore de Mopsueste*, Rome, 1948, surtout ch. IV.

IBN BADJA *(Avempace)*. — Philosophe arabe (XIe-XIIe s.). Principaux traités philosophiques : *Sur l'âme; Le guide du solitaire; Sur la liaison de l'Intellect avec l'homme.* « Tandis que dans la perspective d'Al Gazali [voir *Tables*, 81], la foi est la valeur fondamentale de la connaissance, et la mystique le couronnement de toute science, dans l'intention de ce philosophe, c'est dans et par la raison que l'homme peut trouver le dernier mot du savoir et l'achèvement de son être » (R. Baron, dans *Catholicisme*, v, 1155). Cf. la bibliographie : M. Asin, *El filosofo zaragozano Avempace*, dans *Revista de Aragon*, août 1900; — S. Munk, *Mélanges de philosophie arabe et juive*, Paris, 1927, p. 383 sq. — Cité : IV, 1207, 1208; I, 1880.

IBN GABIROL. — Voir *Avicebron*, *Tables*, 339.

IBN ROSCHD. — Voir *Averroès*, *Tables*, 338.

IBN SINA. — Voir *Avicenne*, *Tables*, 339.

IBN TOFAIL *(Abentofal, Abubacer)*. — Philosophe mystique arabe (XIIe s.), auteur de *Hayy ben Yaqdhân* (*Philosophus autodidactus* [tr. latine de Pococke, Oxford, 1671]; *Le vaillant fils du Vigilant* [tr. franç. de L. Gauthier, Alger, 1900]; autres trad. : anglaise de P. Bronnle; espagnole de Angel Gonzalez). Sur le sens de ce roman mystique, voir I, 1209-1213. — Cité : 1206, 1209, 1211; 1880.

Bibl. : M. Asin, *El filosofo autodidacto*, dans *Revista de Aragon*, 1901; — L. Gauthier, *Ibn Thofail, sa vie, ses œuvres*, Paris, 1901; — A. Serrano De Haro, *Abentofail y el filosofo autodidacto*, Cadix, 1926; — S. Munk, dans *Mélanges de philosophie juive et arabe*, Paris, 1955, p. 410-18; — R. Baron, dans *Catholicisme*, v, 1157-58.

IBRAHIM IBN SAYYAR, dit an Nadhdhâm († 231 = 847). — Neveu et disciple de Abou Houdhail (*Tables*, 10). Chef d'une école mou'tazilite (mahométisme), IX, 1628.

ICARD (Henri-Joseph-Alexandre-Toussaint). — Notice [E. Lévesque], VII, 573-75. — Cité : XIV, 811, 818.
Cf. *Catholicisme*, v, 1158 (I. Noye).

ICONE, ICONOCLASME, ICONOCLASTES, ICONOMAQUES. — Voir *Images* (Culte des), *infra*, 2186. — Étude spéciale sur l'iconoclasme, VII, 575 sq.

ICONOSTASE. — Sorte d'écran derrière lequel le prêtre grec fait la consécration eucharistique. Ainsi nommé parce qu'il est couvert d'*icones*; cf. XIII, 2350.

Cf. *D. A. C. L.*, VII, 31-48; *Catholicisme*, v, 1169 (I. H. Dalmais), bibl.

IDÉE, IDÉAL, IDÉALISME. — Le rapprochement de ces trois vocables s'impose en raison de leur signification très voisine et de leur emploi en matières très connexes.

I. Idée. — L'idée est une représentation intellectuelle des êtres ou de leurs propriétés qui, sans s'opposer au réel et au concret, s'en distingue cependant comme la représentation dans l'intelligence se distingue de l'objet représenté.

1° *En Dieu.* — Quelles que soient les controverses théologiques relatives à la science de Dieu, la raison naturelle aussi bien que la révélation montrent la science divine s'identifiant avec Dieu lui-même et partant d'une simplicité absolue. Les idées de toutes choses existent en Dieu, cause exemplaire de tout le créé, mais en un acte simple, l'acte même de l'être divin. Voir SCIENCE DE DIEU, XIV, 1600-01. Sur la conception nominaliste de Dieu « lieu des idées », XI, 760-61.

Mais le dogme de la Trinité oblige à confesser en Dieu deux processions, celle du Fils ou Verbe selon l'intelligence, celle du S.-Esprit selon la volonté, XIII, 649-51. La procession du Verbe semble faire de celui-ci la cause exemplaire de toutes choses et, pour reprendre une expression de Philon, « le lieu des idées divines »; cf. XII, 2271. Complétant sa pensée, Philon fait du Verbe un intermédiaire entre Dieu et les hommes et l'agent de la Création; cf. x, 447-51.

Le point de départ de cette doctrine est la conception platonicienne du monde des *Idées*, réalités supérieures, exemplaires immatériels de toutes choses; cf. XII, 2263, 2339-40. Il est douteux que Platon ait placé ces Idées dans l'intelligence divine; c'est cependant sous cet aspect que des écrivains chrétiens ont tenté d'en faire l'adaptation au dogme catholique; cf. 2339-42 (auteurs cités : Origène, 2340; pseudo-Denys, Scot Érigène, 2341; S. Augustin, 2342); voir aussi 2306-07 (Origène, Clément d'Alexandrie), 2309-10 (Cappadociens), 2312-18 (Marius Victorinus, S. Augustin); I, 2328 (S. Augustin) ; III, 155, 158-59, 160, 172, 177 (Clément d'Alexandrie); IV, 433-34, 436) (pseudo-Denys); XI, 1524-28 (Origène).

Si la conception d'un Verbe, cause exemplaire du monde, se trouve dans S. Jean (I, 4), les théologiens qui, sur ce texte, ont appuyé la doctrine du Verbe, exemplaire des créatures, XV, 2640-41, ont eu soin de préciser que cet exemplarisme convient à l'essence divine et n'est rapporté au Verbe que par appropriation, 2651. Opposition, en ces deux points, de la doctrine johannique à la doctrine philonienne du Verbe, 2647. — Sur l'intermédiaire dans la doctrine néoplatonicienne et dans l'enseignement chrétien, XII, 2368-69. — La création appropriée au Verbe (*Tables*, 847-48).

2° *Dans le monde des esprits.* — *a)* Anges : dans leur science naturelle, des espèces intelligibles leur sont nécessaires quant à certains objets, XIV, 1621-22; cf. I, 1232-35; — dans leur science surnaturelle, pour l'ange encore à l'état de voie, les idées proviennent d'une révélation concernant des vérités de foi, XIV, 1624; cf. I, 1232-35; — pour l'ange parvenu à l'état de gloire, aucune espèce impresse créée ou même, selon l'opinion plus probable, expresse dans l'acte de vision intuitive, VII, 2377-80; mais possibilité d'idées multipliées par des illuminations successives, illuminations qui peuvent être le principe du langage angélique, XIV, 1621, 1624-25; cf. XV, 903-04. — *b)* Application de ces principes à la connaissance des démons, XIV, 1625, et des âmes séparées, y compris les âmes des limbes, 1626-27.

3° *Jésus-Christ.* — Sur la science de vision du Christ, XIV, 1652-53; VIII, 1273; — voir *supra*, vision intuitive, VII, 2377-80. — Dans la science infuse (essentiellement et non *per accidens*), les idées sont données directement par Dieu, VIII, 1274; XIV, 1653-57. — Dans la science acquise, les idées sont acquises progressivement soit d'une manière scientifique par le raisonnement, soit d'une manière purement expérimentale, VIII, 1274; XIV, 1657-59.

4° *Anthropologie.* — 1. *État de justice originelle :* don de science, idées infuses *per accidens*, I, 371; VIII, 2028-29; XIV, 1656. — 2. *États exceptionnels*, favorisés de communications surnaturelles : *a)* La Ste Vierge : sources et étendue des connaissances surnaturelles en Marie, IX, 2409-13; — *b)* Inspiration de l'Écriture, communication des idées et peut-être des mots eux-mêmes (*Tables*, 1102-04); — *c)* Révélation, foi et dogme : les idées ne sauraient être le produit d'une révélation naturelle : nécessité d'une révélation surnaturelle (*Tables*, 1545-46); — les idées ainsi acquises relèvent de l'analogie, I, 1148-54; IV, 1579-81; x, 2594-99; XIII, 2695-2603; — applications à la théologie, au problème de l'apport rationnel en théologie, XV, 447-51, 452-56, 472-77; — *d)* Prophéties : connaissance et modes de connaissance prophétique, XIII, 714-28; — discrimination de l'idée prophétique, 728-35; cf. IV, 1388-89; — *e)* États mystiques : idées infuses ou acquises en ces états : contemplation, vue de la vérité accompagnée d'amour, III, 1619; acquise, 1620-25; infuse ou mystique, 1625-31; — discernement des esprits, IV, 1405-10 *(passim)*, 1413-15; — expérience religieuse, comme facteur subordonné

de connaissance, v, 1837-41; — extase, 1883, 1888-89, 1893; — doctrine de S. Jean de la Croix, VIII, 775-81; cf. X, 2625-28 *(passim)*; voir aussi le reste de l'art. MYSTIQUE *(passim)*. — 3. *État normal de l'activité intellectuelle :* le problème des idées générales s'est posé aux premiers philosophes scolastiques (X^e-XIIe s.), en fonction de certaines préoccupations théologiques (trinité et unité divine, péché originel, etc.) et, en gros, a abouti à deux tendances : le *réalisme* qui accorde une existence réelle aux espèces et aux genres, soit dans un monde idéal à la façon de Platon, soit dans les individus eux-mêmes, le *nominalisme* qui ne voit dans les idées générales que des mots et n'accorde de réalité qu'aux êtres singuliers : voir les articles NOMINALISME [P. Vigneaux], XI, 717-84 et RÉALISME [M. M. Gorce], XIII, 1833-1849. Le réalisme de S. Thomas, 1849-56, a donné une solution au problème : résumé de la thèse thomiste de l'abstraction, XV, 910-11. Ces controverses de la première scolastique ont leur correspondant dans les thèses idéalistes modernes et contemporaines; voir *infra*. — L'idée, comme telle, pose encore en théologie quelques questions qu'il faut signaler : *a)* l'idée de Dieu, être parfait, suffit-elle à prouver son existence (argument ontologique de S. Anselme)? (*Tables*, 177-78); — *b)* L'idée innée de Dieu chez Descartes, IV, 776, 840-41; l'idée de l'imparfait et du fini présupposant l'idée du parfait et de l'infini, IV, 540, 542, 883; — *c)* L'idée d'imparfait et de parfait et Dieu (Bossuet), IV, 542, idées et vérités éternelles, XI, 1012; XV, 2679; — *d)* l'idée d'infini immédiatement présent à l'esprit (Fénelon), XI, 1012; — *e)* l'idée d'être en général chez Malebranche, 1011; cf. IX, 1783-84; — *f)* idée obscure et spontanée de Dieu, IV, 876-81; — *g)* idées innées, cf. IX, 852-53; — *h)* idées forces de Fouillée, X, 323; (*Tables*, 1594). — 4. *Exagérations du rôle de l'idée ou des idées dans l'ontologisme :* Leibniz, XI, 1013; cf. IX, 177-78 (la notion d'infini); — Gerdil, XI, 1014; — Magnier, 1015 (l'idée de l'être absolu et infini présente en nous et perçue par nous); — Branchereau, 1016 (idée de l'être *simpliciter* et *secundum quid*); — Fabre, 1019-20 (l'intelligence a pour objet l'être souverain); — Maret, 1023-24 (vision en Dieu des idées éternelles); — F. Moigno, 1025-27 (l'idée de Dieu actuelle et formelle, essentielle à l'intelligence humaine); — Rosmini, 1028-29 (idée de l'être; origine de toutes les idées); cf. XIII, 2931-36 (prop. 1-15); — Gioberti, XI, 1039-43 (idée, intuition, formule idéale); — Terenzio Mamiani della Rovere, 1033 (vision de l'Absolu dans les idées); — Ubaghs, 1037 (les idées, choses réelles); — Rothenflue, 1038 (idée de l'Être, *simpliciter*, absolu); — Hugonin, 1043 (l'Être, dont l'idée est impliquée dans toutes les notions, est Dieu).

II. Idéal. — L'idéal est « un modèle parfait que tend à réaliser ou à imiter le plus possible l'agent libre ou l'artiste ». Il est « exemplaire », jouissant d'une perfection assez nette pour guider l'exécution : « toujours inaccessible » cependant, car il semble s'éloigner à mesure qu'on cherche à l'approcher; « principe efficace d'action », il se présente à nous, non dans sa sublimité inaccessible, ce qui susciterait le désespoir, mais dans une traduction imaginative approchée et provisoire, immédiatement réalisable dans une œuvre extérieure... L'idéal doit de plus apparaître simultanément « personnel » et cependant reproduisant « les traits d'une humanité éternelle... » (cf. F. Thonnard, *Précis de philosophie*, n. 504). L'idéal peut être l'appel du divin, l'appétit de l'idéal étant souvent aiguisé par les dégoûts et les souffrances de la vie, v, 1808-09, 1847; aussi ne faut-il pas exagérer l'hétéronomie du réel et de l'idéal, 1850. Les attraits vers l'idéal se rencontrent dans des religions diverses, 1854-55; mais l'ascèse chrétienne garde sa spécificité propre, 1857-59; cf. XIII, 2269-75 (théorie de Bergson). — Deux catégories de vérités : vérités de l'ordre idéal et vérités de l'ordre réel, II, 2160-61. — Dans l'ordre moral, l'idéal de perfection, l'idéal évangélique et les vœux de religion, XV, 3236-37, 3241. Voir PERFECTION.

III. Idéalisme. — Au sens métaphysique du mot, l'idéalisme est la doctrine qui ramène toute existence à celle de la pensée. Mais il peut revêtir bien des formes différentes. Dans le *D. T. C.*, à plusieurs reprises, l'idéalisme a été présenté comme une doctrine expliquant la genèse de nos concepts et des principes uniquement par la raison, IV, 781; cf. 896. L'indication des auteurs ayant professé l'idéalisme suffira à marquer les divergences qui les distinguent.

Sans nier les doctrines ou tendances idéalistes de certaines philosophies de l'antiquité ou du Moyen Age, on s'en tiendra ici aux systèmes issus plus ou moins directement du cartésianisme. En posant la pensée comme première existence certaine, *la seule immédiatement donnée*, en tant qu'elle est impliquée dans le doute lui-même, Descartes avait, comme l'a dit Hegel, « tout repris par le commencement ». Certes, Descartes finissait par conclure à l'existence réelle du monde extérieur; mais, désormais, cette existence était suspendue elle-même à l'existence de la pensée, plus « aisée à connaître » que toute autre, puisqu'elle n'a besoin de rien d'autre pour être connue, tandis que l'existence des corps est un problème. Descartes frayait ainsi la voie aux doctrines idéalistes, et Kant a pu dire qu'il y a chez lui un « idéalisme problématique » ou, tout au moins, provisoire. A. Cuvillier, *Précis de philosophie*, t. II, p. 454. Bien que l'auteur qu'on vient de citer range Malebranche parmi les « réalistes », il est permis de conclure avec lui que son réalisme semble conduire, par la logique même de son évolution, à identifier de plus en plus le *réel* et l'*intelligible* (p. 453); voir, IX, 1780-84 (théorie de la connaissance) et XII, 1490-91.

1° *Idéalisme rationaliste*. — *a)* Leibniz, théorie des monades, IX, 177-78; — application à l'eucharistie, V, 1447-48; — *b)* Kant, idéalisme transcendantal, VIII, 2308-11 (corrigé par *Critique de la raison pratique*, 2311-12); cité : I, 2205-06; IV, 1262-63; VII, 429; XII, 1491; XIII, 1764-65. Les disciples de Kant, cités VIII, 2325-30, sont indiqués en ce qui concerne la pensée religieuse de Kant et non son idéalisme.

2° *Idéalisme empiriste*. — *a)* Partiellement inauguré par Locke, négateur de l'existence objective des qualités *secondes;* voir cette thèse chez Malebranche, IX, 1780; — sur le subjectivisme de la connaissance chez Locke, 853-54; — *b)* explicitement formulé par Berkeley (*Tables*, 446); cité : IV, 1260; VII, 429.

L'idéalisme de Berkeley, inspiré surtout d'un sentiment mystique, reste étranger aux besoins d'expliquer et de comprendre la nature et réduit la pensée à une sorte d' « états de conscience discontinus et passifs », si bien qu'on a pu dire qu' « à cet idéalisme qui ne semble voir de réalité que dans la pensée, c'est peut-être le sentiment de ce qu'est la pensée même qui manque le plus » (Parodi). Ce sera l'œuvre de Kant de montrer, au contraire, que la pensée est partout active (Cuvillier, p. 459).

3° *Idéalisme dialectique*. — Chez les successeurs de Kant.

« Kant s'était contenté de dresser un tableau des « catégories »; ses successeurs vont s'efforcer de les *déduire* en montrant comment elles dérivent des *oppositions* qui se font jour au sein de la pensée elle-même du fait de sa propre activité. L'idéalisme va devenir *dialectique* » (p. 459).

a) Fichte, père (Johann-Gottfried); *Tables*, 1520; cf. VIII, 2326; X, 316. — Sa philosophie, idéalisme subjectif, aboutissant au panthéisme, à la négation de Dieu et de la Trinité, I, 2206; III, 2095, 2188; IV, 1265-66; 1280, 1299; XI, 1870; XIII, 1767-68; XIV, 2496; XV, 1787, 3345; — *b)* Hegel : idéalisme objectif, l'Idée, réalité objective, Être pur dont le développement est dialectique (*Tables*, 2033; cité : I, 2206; III, 2095, 2187-88; IV, 1269-70; XI, 1870; XIII, 1768; XV, 1788-89, 3345-46; — *c)* Octave Hamelin (*Tables*, 2016) : idéalisme dialectique, s'inspirant du néo-criticisme de Ch. Renouvier et de la dialectique hégélienne, cité : IV, 1293-95; XIII, 1871 (sur Ch. Renouvier, IV, 1293).

Le nom de Schelling est souvent cité parmi les philosophes idéalistes. Il est cependant difficile de lui maintenir cette qualité. Disciple indépendant de Fichte, il substitue la *Nature* au moi transcendantal. Il ordonne les phénomènes de la nature en une chaîne de déductions parallèle à celle des phénomènes du moi, déduits selon la philosophie de Fichte. Pour unifier son système, il posa au sommet des choses un Absolu dont la nature et l'esprit se déduisent avec toutes les richesses de leurs déterminations. C'est cette philosophie de l'Absolu qui

fait placer Schelling parmi les idéalistes; mais ce n'est là qu'un aspect de sa philosophie. Cité à ce point de vue, IV, 1266-67; X, 316; XI, 1870; XIII, 1768; XV, 1788, 3345.

4° *Idéalisme critique et réflexif.* — Brunschwicg (Léon) (*Tables*, 484). — Sa philosophie, XIII, 1871-77; cf. XII, 1470, 1473, 1478; XV, 1012. Autres références aux *Tables*.

5° *Idéalisme panthéiste.* — Principal représentant : Spinoza, XIV, 2492-96 (sa théorie de la connaissance); 2496-99 (sa métaphysique); cf. IV, 2093; XI, 1868-69; XIII, 1726; XV, 344-45.

On retrouve l'influence et plus ou moins les idées de Spinoza déjà chez Leibniz, XI, 1869; cf. III, 2094 (création); — Schaftesbury, XI, 1869; cf. XIII, 1741; — Toland, XI, 1869; cf. XIII, 1740; — Diderot, XI, 1869 (cf. *Tables*, 964); — Lessing, XI, 1869; XIII, 856-58; XV, 1786; — Herder, XI, 1869 (cf. *Tables*, 2051); — Kant, Fichte, Schelling, Hegel, cf. *supra;* — Schleiermacher, XI, 1870; XIII, 858-59, 1768; — Krause, XI, 1870 (panenthéisme); — Schopenhauer, 1871 (l'absolu); XII, 1312; XIII, 1769; — J. H. Fichte (fils), Weisse, Lotze, XI, 1871; — Édouard von Hartmann (synthèse des idées de Hegel et de Schopenhauer), 1871; XII, 1312-13 (*Tables*, 2024-25); — Victor Cousin (*Tables*, 839); — Vacherot, I, 2208; IV, 1292; X, 320-22; — Fechner, XI, 1871 (*Tables*, 1504). — Bergson, panthéiste (?), XI, 1871, n'est pas panthéiste, XIII, 2275.

L'idéalisme hégélien se retrouve en Angleterre chez Green et Bradley, XI, 1871; en Amérique chez Royce : — sur Hill Green (1836-1882), Francis Herbert Bradley (1846-1924) et Josyah Royce (1851-1916), voir Thonnard, *Précis de philosophie*, 876-77; — en Italie, chez Croce (*Tables*, 874) et Gentile (*ibid.*, 1794). — On peut parler d'idéalisme objectif dans l'ontologisme, XI, 1031; XIII, 2922; et d'idéalisme sociologique, en raison de l'influence de la dialectique hégélienne sur la sociologie, XIII, 811-13; XIV, 2309-13.

D'autres philosophes ont été qualifiés d'idéalistes : Lachelier, Lotze, Emerson, Mach, X, 315; Spir, Gourd Lavelle, Ardigo, Alliotta, 319-20; Alfred Fouillée, 323-25 (cf. *Tables*, 1594). — Influences de Schelling et de Hegel, XV, 1789-91.

Voir : H. Dehove, *Idéalisme*, dans *D. A. F. C.*, II, 541-69; A. Valensin, *Panthéisme*, *ibid.*, III, 1303-32; J. E. Spenlé, *La pensée allemande, de Luther à Nietzsche*, Paris, 1934; V. Delbos, *De Kant aux postkantiens*, 1940; A. Etcheverry, *L'Idéalisme français contemporain*, 1936; R. Jolivet, *Les sources de l'idéalisme*, 1936; Gardeil, *Les étapes de l'idéalisme*, 1935; R. Verneaux, *Les sources cartésiennes et kantiennes de l'idéalisme français*, 1936, et *Idéalisme*, dans *Catholicisme*, V, 1174. — On consultera les *Hist. de la phil.*, de Bréhier, de Höffding, de Janet et Séailles, etc., ainsi que la bibliographie de chaque auteur particulier.

IDENTITÉ (Principe d'). — Voir *Principes premiers.*

IDIOMÈLE. — Hymnes de la liturgie byzantine, utilisées par Romanos le Mélode, XIII, 2895. Cf. *D. A. C. L.*, VII, 51.

IDIOMES (Communication des). — Étude [A. Michel], VII, 595. — Voir *Jésus-Christ.*

IDIORRYTHMIE. — Régime propre à certains monastères orientaux (réunion de plusieurs groupes ayant une vie propre et ses ressources particulières), XIV, 1459-60, 1462. — Cf. R. Janin, dans *Catholicisme*, V, 1181.

IDITHUN. — Lévite, chef d'un des trois chœurs de musiciens institués par David pour le service du sanctuaire. Notice dans *D. B.*, III, 807-08. — Cité comme auteur de trois psaumes, XIII, 1105.

IDOLATRIE. — Étude historique et théologique [A. Michel], VII, 602-69.

I. Définition. — 1. *Nominale : a)* le mot « latrie », VII, 602-03; III, 2408-09; — *b)* le mot « idole », VII, 603-05; cf. 787-89 (idole et image); — *c)* emplois divers du mot « idole », 605-06. — 2. *Réelle*, 606-07.

II. Idolâtrie et religion primitive. — Problème général : antériorité du monothéisme sur l'I., VII, 607.

1° *Affirmations catholiques :* 1. *Perfection surnaturelle et préternaturelle du premier homme*, VII, 607-09; cf. Adam, I, 372-75; Justice originelle, VIII, 2025-29; IIe conc. d'Orange, can. 1 et 2, XI, 1093; conc. de Trente, sess. V, can. 1 et 2, XII, 519, 520 (voir *Tables*, 31). — 2. *Antériorité chronologique du monothéisme :* l'hypothèse évolutionniste contraire, VII, 609; XII, 1183-84; cf. *infra*, critique des théories naturistes. — *a)* Traces de mythes polythéistes laissées dans la Genèse, VII, 610-11; son explication, IV, 948-49; raison d'être des théophanies et anthropomorphismes, I, 1368-69. — *b)* Monothéisme d'Israël et religions orientales et babylonienne, VII, 611-14; — les noms divins de la Bible et ceux des religions sémitiques, 611-13; cf. IV, 951-54, 959-62; — monothéisme (?) babylonien et monothéisme hébreu, VII, 613-14. — *c)* Attestations historiques d'un monothéisme indépendant : chez Abraham, I, 96-98; IV, 950; Isaac, Jacob et Joseph, 950-51; cf. I, 106-11; VI, 1213, et antérieurement bénédiction de Sem par Noé, 1213. — dans l'œuvre de Moïse : existence et rôle historique de Moïse, V, 1749-52 (Exode); son action, XI, 699-701 (Nombres); la conduite des Hébreux vers la Terre Promise, 702-04 (Nombres); doctrine monothéiste promulguée, V, 1760; cf. IV, 954-65; sainteté et législation rituelle, IX, 489-98; cf. IV, 661-64 (Deutéronome) et XI, 705-06 (Nombres), doctrine sur Dieu; observation du décalogue, IV, 164-76; activité législative de Moïse, au Sinaï, V, 1752 sq.; dans l'organisation du sacerdoce lévitique, IX, 480-89; cf. IV, 657; XI, 701 (législation). Tous ces points, même relatés postérieurement à Moïse, indiquent le caractère très spécial du monothéisme hébreu; cf. XII, 1184. — Genèse et croyances babyloniennes, VI, 2322-32 (corrigez aux *Tables*, 346, le chiffre VII). — 3. *L'étude des religions et la priorité du monothéisme*, VII, 614-15; animisme, XIII, 2187 sq.; critique (Lang), 2189-90; critique (Schmidt), 2192; — magisme, IX, 1539-49; XIII, 2193-96; — prémagisme, mânisme, 2196 sq.; critique (philosophes et ethnologues), 2202, 2204; — totémisme, 2208 et critique, 2216-20. — Des pratiques analogues à celles des cultes idolâtres n'affectent pas la croyance monothéiste, IX, 491. — Conclusion : caractère primitif de l'idée de Dieu, XIII, 2223-44.

2° *Origines de l'idolâtrie.* — 1. Le problème : expliquer un polythéisme postérieur au monothéisme primitif, VII, 616. — 2. Les hypothèses, 617-20; cf. *supra*, animisme, magisme et mânisme, totémisme (ajouter : fétichisme), V, 2191-96. — 3. Principes de solution, VII, 620-22; cf. méthode ethnographique, XIII, 2225-44. — 4. L'évhémérisme, VII, 622-23, 652-53; X, 206 (constaté au conc. de Braga); XIV, 721. — 5. I. et religion primitive (ancêtres d'Abraham, Laban, Rachel, fils de Jacob), VII, 623; cf. VIII, 1568 (Josué, XXIV, 2). — Autres causes, *infra*, § III, 2°.

III. Idolâtrie et religion mosaïque. — 1° *Lois divines contre l'idolâtrie.* — 1. Exode, VII, 624. — 2. Deutéronome, 625; cf. IV, 661. — 3. Prescriptions particulières, VII, 625-26; IV, 661-62, 663-65 (*passim*). — 4. Interdiction relative aux hauts lieux, VII, 626-27; cf. VIII, 1837, 1852; XIII, 2807, 2838-41 (*passim*) (*Tables*, 2028). — 5. Autres mesures contre l'I., VII, 627-28

2° *L'idolâtrie dans le peuple d'Israël.* — 1. *De Moïse à la construction du Temple : a)* dans le désert, VII, 628 : adoration du veau d'or, V, 963; et des Baals, XI, 688; cf. I, 1118; Josué et l'I., IV, 966;

—*b)* à l'entrée en Palestine; contamination des femmes moabites, xi, 689, 1705-06; — *c)* au temps des Juges, vii, 628-29 : lutte entre monothéisme et I., iv, 966-70 *(passim)*; viii, 1835 (mariages avec les cananéennes), 1837 (dangers de contagion païenne), 1839 (abandon du culte de Jahvé, culte de Baal), 1843 (attraits des cultes cananéens), 1951-55 (fléchissements religieux), le tout accompagné cependant d'éléments de résistance, 1855-61; — *d)* au temps des rois Saül et David, vii, 629-30 (triomphe du monothéisme); cf. iv, 975; xiii, 918, 2793-96, 2811. — 2. *De la construction du Temple à la captivité : a)* royaume de Juda : en général, blâme aux rois qui ont favorisé les hauts lieux ou même ne les ont pas abolis, vii, 630; cf. xiii, 2810; — rois individuellement cités à propos de l'I. : Salomon, iv, 976; vii, 630; xi, 1979; xiii, 918, 2807; — Roboam, vii, 631; iv, 977; xiii, 2807; — Abia, vii, 631; iv, 977; xi, 1974; xiii, 2807; — Asa, vii, 631; iv, 977; xi, 1974; xiii, 2807, 2813; — Josaphat, vii, 631; iv, 978; xi, 1975; xiii, 2808; — Joram, vii, 631; iv, 978; xi, 1975; xiii, 2808; — Ochosias, vii, 631; xi, 1975; xiii, 2808; — Athalie, vii, 631; xi, 1975; xiii, 2808; — Joas, vii, 631-32; iv, 979; xi, 1975; xiii, 2809; — Amasias, vii, 630, 632; iv, 979; xiii, 2809, 2811; — Azarias (ou Osias), vii, 630, 632; xiii, 2809; — Joatham, vii, 630, 632; xi, 1975, 1981; xiii, 2813; — Achaz, vii, 632; viii, 58; xi, 1975; xiii, 2809; — Ézéchias, vii, 633; iv, 990; xi, 1975-76; xiii, 2809, 2810, 2811; — Manassé, vii, 631, 633; iv, 993; xi, 1976; xiii, 2809, 2827; — Amon, vii, 633; xi, 1976; — Josias, vii, 633; xi, 1976; xiii, 2809, 2810, 2811; — Joachaz, vii, 633; xi, 1976; xiii, 2809; — Joakim, vii, 633; xi, 1976; xiii, 2809; — Joachin (ou Jechonias), vii, 633; viii, 864; xi, 1976; xiii, 2809, 2810; — Mathathias (ou Sédécias), vii, 633-34; xi, 1976; xiii, 2809-10. — *b)* royaume d'Israël : Jéroboam et les veaux d'or, vii, 634; cf. 628; xiii, 2810, 2811, 2813; — l'I. favorisée, sauf très rares exceptions, par les rois d'Israël (liste et succession dans *D. B.*, iii, 1000-01); ici : Nadab, Baasa, Éla, Zambri, Amri, iv, 977; vii, 634; xiii, 2807; — Achab, vii, 634; iv, 977, 978; xiii, 2807-08, 2810, 2813, 2832; — Ochozias, vii, 634; xiii, 2808; — Joram, vii, 634; xiii, 2808, 2810; — Jéhu, vii, 634; xiii, 2808, 2813, 2832; — Joachaz, vii, 634; xiii, 2809; — Joas, vii, 634; xiii, 2809; — Jéroboam II, iv, 979; vii, 634; xiii, 2809; — Zacharie, vii, 634; xiii, 2809; — Sellum, xiii, 2809; — Manahem, vii, 634; xiii, 2809, 2831, 2832; cf. xi, 1631, 1636; — Phaceia, vii, 634; — Phacée, 634; xiii, 2809; — Osée, vii, 634; xiii, 2809, 2831, 2832. — *c)* Pendant la captivité, vii, 635-36; — traits dans Tobie, 635; cf. xv, 1173; et dans Daniel, vii, 636; iv, 69 (oppression sur le peuple fidèle). — 3. *Après la captivité : a)* retour au monothéisme, viii, 1618; vii, 635; cf. v, 867-68 (attitude de Mardochée); — voir cependant Zacharie : le peuple de Jahvé, égaré dans l'idolâtrie, xv, 3656; cf. vii, 637; — rigorisme des Juifs à l'égard des images, 637; — leur attitude nuancée à l'égard de l'I., xv, 21-22; — mais attitude intransigeante de Néhémie et d'Esdras, v, 548, 550, 551. — *b)* Influence de l'hellénisme, vii, 637-39; — Antiochus Épiphane, 637-38; persécution d'Apollonius, 638; ix, 1482, 1499; viii, 1599, 1644; xiv, 727-28; — influence des Hérodes, vii, 639; viii, 1602-04. — *c)* La *Sagesse* et l'I., vii, 639-40; xiv, 730-31, 735-37.

3° *Rôle des prophètes.* — 1. Avant la captivité : *a)* Ahias et I. de Salomon et de Jéroboam, vii, 640; xiii, 2820, 2833; cf. 2813; — *b)* Élie et Élisée, vii, 640-41; iv, 977-78; xiii, 2807-08, 2817-18; *Tables*, 1154, 1155; — *c)* prophètes postérieurs, prophètes d'action, vii, 641; iv, 993; Urie, vii, 641; cf. *D. B.*, v, 2359; — prophètes écrivains : Amos, i, 1118; xi, 1631; — Osée, xi, 1635, 1636-37, 1644-45, 1647-48; vii, 641-42; — Habacuc, 642; *Tables*, 2007; — Jérémie, vii, 642; viii, 857, 863, 864, 865, 866, 872, 874-79 *(passim)*. — 2. Pendant la captivité, vii, 642-43; — promesses d'avenir meilleur déjà annoncées par les prophètes antérieurs, vii, 642, 643 : — confirmation par les suivants : Abdias, i, 23; — Amos, 1119; — Osée, xi, 1648; — Michée, x, 1663-65; — Isaïe, viii, 42-44 sq. (l'Emmanuel), 58, 66 sq. (serviteur de Jahvé); — Jérémie, 879-82; — Baruch, ii, 439-40; — Ézéchiel, v, 2038-40.

4° *La Bible et les cultes idolâtriques des peuples étrangers.* — 1. Dieux égyptiens, vii, 643; cf. i, 1744; *D. B. S.*, ii, 826-33. — 2. Dieux cananéens; *a)* Baals, vii, 644; — *b)* Baal, divinité particulière, 644, cf. *supra*, 634-35; cf. *D. B.*, i, 1315; *Tables*, 345; — *c)* les *baalim*, vii, 644; cf. 629; *D. B.*, i, 1340; — *d)* le dieu Hadad, vii, 644; cf. *D. B.*, iii, 391; — *e)* Milk (Melek... Melchom, Moloch), vii, 645; cf. 635; xiii, 2833; cf. *D. B.*, iv, 1224; *D. B. S.*, v, 1337; — *f)* Achéra-Astarté (Astaroth), vii, 645; cf. 635; xiii, 2833; cf. *D. B.*, i, 1180. — 3. Autres divinités : *a)* (Philistins), Dagon et Atargatis, vii, 646; cf. *Tables*, 899; *D. B.*, ii, 1204 (Dagon), i, 1199 (Atargatis); — *b)* (Moabites); Chamos, vii, 646; xiii, 2833; cf. *D. B.*, ii, 528; — *c)* Thammuz (Adonis), vii, 646; cf. *D. B.*, v, 2144; — *d)* Gad et Meni, vii, 646; cf. *D. B.*, iii, 24; iv, 968. — 4. Divinités assyriennes et babyloniennes, vii, 646 : *a)* « Assur », 646; cf. *D. B.*, i, 1144; — *b)* Bel (Bel-Mérodach, Marduk), vii, 646; cf. *D. B.*, i, 1556; — *c)* divinités transplantées en Palestine, vii, 646-47 : (de Babylone), Sochothbénoth (probablement Zarbanit, épouse de Marduk), cf. *D. B.*, iv, 1817; — (de Cutha), Nergel ou Nergal, cf. *D. B.*, 174; — (des Hébéens), Nébahaz et Tharthac, cf. *D. B.*, iv, 1543; *D. B. S.*, v, 2158; — (des Sépharvaïtes), Adramelech (Adar-Melzk) et Anamelech, cf. *D. B.*, i, 238, 336; — *d)* (de l'Assyrie), Remmon, cf. *D. B.*, v, 1037; — Nesroch, *id.*, iv, 1608; — *e)* (de Perse), Nanée ou Na-na-naï, *id.*, iv, 1473.

Voir A. Gelin, *Tables*, 977-79; *D. B. S.*, *Idole, idolâtrie*, iv, 161-87 et la bibliographie.

IV. Idolâtrie et religion chrétienne. — 1° *Enseignement des apôtres : a)* interdiction de toute participation au culte des I. (S. Jacques et les apôtres au concile de Jérusalem), vii, 649 (*Tables*, 716). — *b)* S. Paul, vii, 649; iii, 1859; iv, 1019-21 *(passim)*; xi, 2323-24 (fuir l'I.); 2328-29 (impuissance des religions païennes); xii, 753 (pas de relation avec l'I.); xiii, 2887, 2888 (I. des païens et procès de l'I.), xiv, 668-69 (sacrifices des païens et sacrifice chrétien). — *c)* S. Jean, vii, 649; — lutte contre le polythéisme et le paganisme païen (apocalypse), i, 1475; — faux docteurs, séducteurs des fidèles, viii, 592; — sur l'interprétation collective de l'Antéchrist (*Tables*, 130). (Les prescriptions relatives aux idolothytes, *infra*, 2172).

2° *Pères apostoliques :* I. et péchés assimilés, vii, 649-50, 660-61 (avec possibilité de pardon); cf. i, 1645-46; vi, 2284 (pénitence des apostats); — en garde contre les faux docteurs (S. Ignace), vii, 710-11. — Sur les idolothytes, *infra*. — 3° *Écrivains pseudo-apostoliques :* inanité des idoles; interdictions diverses, vii, 650; — la débauche introduisant les fausses religions *(Recognitiones)*, iii, 209; — I. et astrologie, 210. — Idolothytes, *infra*.

4° *Pères apologistes : a)* trois chefs d'argumentation contre l'I. : α. idoles, êtres inanimés, fabriqués de main d'homme, représentant des

animaux multipliés au point d'être ridicules, rites grotesques; β. caractère légendaire de l'origine et de la génération des dieux du paganisme; γ. l'origine réelle des fausses divinités montre leur inanité (personnification des forces de la nature, évhémérisme, fruits de la supercherie humaine ou de la malice des hommes), VII, 651-53. — *b)* défense directe du christianisme : α. le christianisme n'est pas une idolâtrie; β. en désertant les I. aucune faute contre la patrie; γ. en adorant un seul Dieu, accord avec une philosophie éminemment rationnelle, VII, 653-56. — Sur les apologistes en général, I, 1589-92 (le polythéisme), 1592-94 (la philosophie), 1594-96 (l'empire); cf. 1600-01 (valeur démonstrative des apologies). — Références particulières : Aristide, I, 1865; IV, 1029; — S. Justin, VIII, 2234, 2244, 2245, 2250-51, 2257, 2264, 2266-67, 2270; — Tatien, III, 2172; IV, 1032; XV, 60, 65; — Athénagore, I, 2211-12, 2214; III, 2165-66; IV, 1032-33; — S. Théophile d'Antioche, III, 2165; IV, 1035; XV, 530, 535-36; — Méliton de Sardes, X, 545; — S. Irénée, IV, 1036-37; cf. III, 2172; — Minucius Félix, X, 1794-95; cf. IV, 1056; — Tertullien, 1057; XV, 138, 146-47; — Hermias, VI, 2304, 2305; — Clément d'Alexandrie, III, 146, 147, 151, 152, 169-70, 2171-72; IV, 1040; — Origène, IV, 1047; XI, 1560-63; — Novatien (?), XI, 819.

5° *Derniers écrits chrétiens contre l'idolâtrie.* — 1. Fin du IIIe-début du IVe s. — S. Cyprien, *Ad Demetrianum*, cf. III, 2462; *Quod idola dii non sint*, 2461 (mais voir *supra* Novatien); — Commodien, *Carmen apologeticum*, III, 414; — Arnobe, *Adversus nationes*, I, 1985; — Lactance, *Institutiones divinæ*, VIII, 2427-29, 2435-38; — contre l'ouvrage de Porphyre, XII, 2562-2579; Apollinaire le jeune, I, 1505-06; Macarius le Magnésien, IX, 1457; S. Athanase, I, 2154-55; Eusèbe de Césarée, V, 1529; auteurs cités, VII, 656-57. — 2. IVe s. : recul de l'idée polythéiste; cf. Firmicus Maternus, *De errore profanarum religionum* (*Tables*, 1531); — contre Julien l'apostat, VIII, 1951-67; S. Jean Chrysostome, VIII, 670-71; Apollinaire, I, 1505; S. Grégoire de Nazianze, VI, 1841; S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2496; auteurs cités, VII, 657. — 3. Fin du paganisme, VII, 657-58 ; édit de Théodose, I, 1843; Orose, *Adversus paganos*, XI, 1606; S. Augustin, *De civitate Dei*, I, 2290; S. Césaire d'Arles, sermons; IIe conc. de Braga (572), et S. Martin de Braga, *De correctione rusticorum*, X, 206; conc. de Tours (567); constitution de Chilpéric, *De abolendis reliquiis idololatriæ;* pour la suite, voir DIVINATION.

6° *Morale de l'Église et idolâtrie.* — Préoccupation morale chez les Pères et surtout Tertullien, VII, 658-59 (*de spectaculis; de idololatria*, XV, 135, 138); — 1. Péché d'I. : *a)* grave en soi-même chez les païens; — *b)* excusable en raison d'une ignorance involontaire, 659-660 (auteurs cités, les mêmes que *supra*). — 2. Discipline pénitentielle : *a)* Avant l'édit de Calliste, VII, 660-62; — auteurs cités : Hermas, cf. VI, 2283-86; Denys de Corinthe, IV, 427; XII, 765; Tertullien, XV, 160-63; S. Hippolyte, VI, 2510; — *b)* L'édit de Calliste et sa portée, VII, 662-63. — Calliste ou Agrippin? (*Tables*, 60); — *c)* Après l'édit, VII, 664-65 (réconciliation des *lapsi* et des *relapsi*) : cf. III, 859-60, 1863; IV, 743. La question est reprise, XII, 760-89; en ce qui concerne l'I. ou ce qui s'y rapporte, 759-63 (Hermas), 767-69 (Origène), 769-70 (S. Cyprien), 770 (Denys d'Alexandrie), 771-72 (Didascalie), 772-73 (pseudo-Clémentines). — Sur les péchés irrémissibles, 779-84; — voir aussi sur Novatien et les réponses catholiques, XI, 829-30, 839-44; — *d)* les conciles, VII, 665-67; α. en Orient ; Pierre d'Alexandrie, cf. XII, 1802-03; — conc. d'Ancyre, cf. I, 1174; — conc. (Ier) de Nicée, XI, 412-13; — β. en Occident : conc. d'Elvire, cf. IV, 2380-81, 2391, 2395, 2396-97; — conc. d'Arles, cf. I, 1605-10; — conc. de Tolède, XV, 1179, 1190, 1193.

7° *L'idolâtrie et le culte catholique.* — 1. Reproches des protestants, VII, 667; — culte en général, III, 2422; — I. à la messe, IX, 1305-06; X, 1087, 1088, 1093-94, 1096, 1098, 1113, 1137; XIII, 2077-78, 2080, 2081. — 2. Influence des mystères religieux du paganisme, voir aux Tables, *Mystères et cultes païens;* et V, 1026 sq., 1045 sq. (eucharistie); VIII, 1362-64 (Jésus-Christ); IX, 792 (liturgie); XI, 2347-49 (S. Paul); XII, 2322-39 (trinité platonicienne). — 3. Culte des saints : les saints successeurs des dieux, XIV, 921-24; — 4. Culte des images et des reliques, voir IMAGES, RELIQUES.

V. EXPOSÉ THÉOLOGIQUE. — 1. Définition, VII, 668. — 2. Nature, 668. — 3. Divisions : externe (matérielle et simulée); — ou interne et formelle, 668-69. — 4. Malice, 669; voir péchés connexes, I, 1604 (apostasie); VII, 1932 (infidélité). — 5. Conséquence; I. dans l'adoration d'une hostie non consacrée, 669.

IDOLOTHYTES. — Étude générale [E. Mangenot], VII, 670-85. — 1° *Nom.* — Origine et synonymes, VII, 670; cf. XI, 2422.

2° *Dans le Nouveau Testament.* — 1. Le décret apostolique (conc. de Jérusalem), I, 272-73, 350; VII, 670-72, 684 (voir *Tables*, 716). — 2. Ire épître aux Corinthiens (solution théorique et pratique), VII, 673-76; cf. III, 1853; V, 1045-47; VII, 649; X, 829, 830, 832, 833, 851; XI, 505; XII, 839; XIV, 668, 1248, 1250-51. — 3. Apocalypse, VII, 676-77; I et Balaamites (*Tables*, 353); et Nicolaïtes, XI, 499-500, 505.

3° *Tradition.* — 1. Ier et IIe s., VII, 677-78; — *Didachè*, 677; cf. I, 1684; — Aristide, S. Justin, Église de Lyon, 678. — 2. Du IIe au IVe s. : S. Irénée et S. Hippolyte et les Nicolaïtes, VII, 678; cf. XI, 500, 502. — Interdiction étendue à tout culte idolâtrique : *a)* en Occident, VII, 679-81 : auteurs cités : S. Irénée (cf. VII, 2494); Tertullien, S. Cyprien, S. Augustin, S. Fulgence, S. Hippolyte, Novatien (cf. XI, 817), Ambrosiaster, S. Jérôme, S. Pacien; — *b)* en Orient, VII, 681-83 : auteurs cités : Clément d'Alexandrie, Origène, Didascalie (cf. IV, 745), pseudo-Clémentines (cf. XII, 772), S. Méthode d'Olympe (cf. X, 1611), 2e canon de Gangres (cf. I, 276), Constitutions apostoliques, S. Cyrille de Jérusalem, Julien l'Apostat. — Cf. *D. B. S.*, IV, 187-95 (P. Faux); *D. A. C. L.*, VII, 63-66 (H. Leclercq).

IDONÉITÉ. — Voir *Aptitude* (*Tables*, 236).

IEHOUDA (R.). — La parabole Mekilta du Talmud, XV, 1550-51.

IÉSI (Crescence de). — Voir *Crescence de Iési* (*Tables*, 858).

IGNACE (S.), évêque d'**Antioche.** — Notice [G. Bareille], VII, 685-713. — 1° *Vie.* — 1. Ce qu'on en sait : *a)* Son nom, VII, 685; — *b)* sa jeunesse, 685; — *c)* son épiscopat, 686; cf. I, 1400, 1635, 1638; V, 1677, 1691; — 2. Son voyage comme prisonnier, VII, 687-89 (condamnation et voyage à Rome, cf. I, 1638, XII, 2518). — 3. Martyre, mort, reliques et fête, VII, 689-90; cf. X, 247, 251, 616; XIII, 2313, 2318-19; XIV, 899. — Voir aussi VII, 711-12, *Sources.*

2° *Lettres.* — 1. Leur nombre (témoignages primitifs), VII, 690-92; cf. I, 1635; V, 1665; — sur Polycarpe et la lettre aux Éphésiens, XII, 2517-18. — 2. Les autres lettres (collections longue, moyenne, brève), VII, 692-95. — 3. Authenticité et intégrité : *a)* lettres apocryphes (six sur les treize de la collection longue), 695; — *b)* lettres interpolées, détail

des interpolations, 696-97; — c) lettres authentiques et réfutation des objections, 697-702.

3° *Doctrine*. — Intérêt de sa doctrine dans son ensemble, VII, 702; cf. I, 1636; — spécialement pour la fidélité à la doctrine reçue du Christ, IV, 1587, 2177; XIV, 2925; XV, 1259, 1279, 1288, 1298. — 1. *Écritures :* précisions et imprécisions, VII, 702-03; — inspiration, 2078; — canon, II, 1574; — témoignage spécial sur : S. Matthieu, VIII, 1700; I Cor., III, 1850; Phil., XII, 1420; Pastorales, XV, 1039, 1044, 1049; Hebr., VI, 2070. — 2. *Dieu*, créateur : *a)* Dieu, IV, 1027; volonté divine, XV, 3323, et prédestination, XII, 2817-18; — *b)* création, III, 2118 (Verbe créateur), 2129 (acte créateur); — anges, I, 1640; démons, IV, 340. — 3. *Trinité*, I, 1639; VII, 703; cf. XV, 1611-12; — le Fils, V, 2408-09; — le S.-Esprit, I, 1639-40; V, 694; VII, 703; XV, 1611. — 4. *Christologie : a)* divinité de Jésus-Christ, VII, 703; cf. I, 1639; V, 2408; — *b)* vérité de l'Incarnation, I, 1639; VII, 703-04; cf. 451, 1448; VIII, 1247, 2346; IX, 2350; — réfutation du docétisme et du gnosticisme, I, 1645; II, 1829, 2153; III, 224; IV, 1488-89; VI, 1440; VII, 464; — finalité de l'incarnation, VII, 1489; incarnation et rédemption, I, 1639; VII, 703; XIII, 1933, 1935; XIV, 486; — descente aux enfers, VII, 704; — conception virginale, 704-05; IX, 2350, 2369; — *c)* le *Logos*, VII, 705; cf. I, 1639; XV, 2653-54; — *d)* sur l'expression γεννητός et ἀγέννητος, VII, 706; cf. *Arius*, *arianisme* (*Tables*, 258). — 5. *Église*, VII, 708-09; cf. I, 1641; — unité de l'Église, I, 1642; IV, 2120, 2128; V, 1671; XII, 758; XIV, 1288; XV, 2180; — unité hiérarchique, IV, 2120; V, 1665; XI, 1212, 1225-26; XV, 1070; — diacres, IV, 705, 706-07, 721; — prêtre, XI, 1226; XIII, 253; cf. 1277 (aspect moral du sacerdoce), 2473 (évêque et presbyterium); — épiscopat monarchique (unitaire), I, 1642; IV, 2120, 2177; V, 1687; XI, 1226, 2274; XIV, 1288; — relié à S. Pierre et à l'Église romaine, XIII, 263, 266, 267-68, 2847. — 6. *Sacrements :* symbolisme (spécialement pour l'eucharistie), XIV, 500. — Baptême (et unité de l'Église), II, 186; — Eucharistie, VII, 707-08; cf. I, 1643-44; 551-52 (agapè = eucharistie); V, 232, 1126-27, 1200; XV, 1396; — communion eucharistique, I, 1643-44; III, 500, 513, 554; XIV, 449; — messe, X, 840, 875, 888 sq., 897, 915, 916, 947, 956, 957-58, 1105, 1107, 1213; cf. 1348, 1360; — Pénitence, I, 145-46, 1641; III, 841; XII, 758; — Ordre, cf. *supra*, Église, unité hiérarchique; — Mariage, IX, 2088, 2104, 2110; XIII, 739. — 7. *Eschatologie :* résurrection, XIII, 2520; — enfer, V, 48; — ciel, II, 2479, 2492; — vie éternelle, XV, 2967-68. — 8. *Morale : a)* vie chrétienne, VII, 709-10; cf. I, 1643-44, 1644; XV, 1835 (chrétiens, temples de Dieu); vie de la grâce : justification, VIII, 2082; — grâce et persévérance, VI, 1564-65, 1605, 1638; VIII, 2082; XII, 1261-62; cf. I, 1640-41 (*Tables*, 1853); foi intègre et communion dans la foi, I, 1641; III, 422; VI, 79, 157, 351; VIII, 2091; cf. III, 422; — charité et communion des saints, III, 433-34; cf. I, 551-52; bonnes œuvres et mérite, X, 616; — *b)* vie domestique et sociale, VII, 710; — maîtres et serviteurs, V, 464; — service militaire, XIV, 1973; — *c)* vierges, VII, 710; — continence et mariage, IX, 2088, 2104, 2110; — *d)* les faux docteurs, VII, 710-11; cf. XIV, 1288 (schisme); et *supra*, réfutation du gnosticisme et du docétisme.

Cité : I, 1636; 1637; VII, 2514 (S. Irénée); XI, 380-81 (Newman); XII, 2516.

Voir : W. Bauer, *Die Briefe des Ignatius von Antiochia und der Polykarpbrief*, Tubingue, 1920; A. Lelong, *Ignace d'Antioche et Polycarpe de Smyrne. Épîtres et martyre de Polycarpe*, dans la collection Hemmer et Lejay, *Les Pères apostoliques*, III, 2e éd., Paris, 1927; H. Schlier, *Religionsgeschichtliche Untersuchungen zu dem Ignatius*, Breslau, 1929; A. Michiels, *Origines de l'épiscopat*, Louvain, 1900, p. 390-402; G. Bardy, *La théologie de l'Église, de S. Clément de Rome à S. Irénée*, Paris, 1945; surtout p. 31-33, 44-49, 83-84, 102-104, 113-17; J. Colson, *L'évêque dans les communautés primitives*, Paris, 1951, p. 91-108; J. Vieuxjean, *La doctrine de S. Ignace d'Antioche sur l'Église*, dans *Rev. eccl. de Liège*, XXVI (1935), p. 253; C. C. Richardson, *The Christianity of Ignatius of Antiochia*, New-York, 1935; G. Cloin, *De Spiritualiteit van de Ignatius. Bischofs-Idée*, Nimègue, 1938; M. Vilain, *Une vive conscience de l'unité du corps mystique. S. Ignace et S. Irénée*, dans *R. Ap.*, LXVI (1938), p. 257-271; T. Preiss, *La Mystique de l'imitation du Christ et de l'unité chez Ignace d'Antioche*, dans *Rev. d'hist. et de phil. relig.*, XVIII (1938), p. 197-211; H. W. Bartsch, *Gnostisches Gut und Gemeindetradition bei Ignatius von Antiochia*, Munster, 1940; Em. Mersch, *Le Corps mystique du Christ*, I, Paris, 1951, p. 292-307; J. Lebreton, *La théologie de la Trinité dans S. Ignace d'Antioche*, dans *R. Sc. rel.*, XV (1925), deux articles; cf. *Histoire du dogme de la Trinité*, II, 1928, p. 282-331; L. Choppin, *La Trinité chez les Pères apostoliques*, Lille, 1925, p. 80-100.

IGNACE II, patriarche d'**Antioche**. — Ce patriarche (approximativement de 1344 à 1359, cf. *D. H. G. E.*, III, 699), est connu surtout par son opposition au palamisme. Voir ici XI, 1745, 1782, 1785, 1786, 1790-91, 1794, 1802. — Cf. 1452 (une anaphore).

IGNACE (S.), patriarche de **Constantinople**. — Notice [R. Janin], VII, 713-722; cf. III, 1355-56 (*Tables*, 1902, 1903). — Sa *Vie*, par Nicétas David, XII, 1557-58; cf. XI, 471 (on suivra les données de l'article avec références aux autres articles correspondants). — Nicétas devenu Ignace en devenant moine, VII, 713-14. — Successeur de S. Méthode comme patriarche, 714; cf. X, 1597. — Liquidation de l'iconoclasme et déposition de Grégoire Asbestas, VII, 714; XII, 1559 (*Tables*, 1929-30); — pour confirmer la sentence, recours à Léon IV et Benoît III, VII, 714; IX, 314-15; II, 649; XII, 1559. — I., Bardas et Michel III, VII, 715; XII, 1559-60 (*Tables*, 374). — Proscription d'I. et élévation de Photius au patriarcat, VII, 715; XI, 507; XII, 1560. — Refus d'I. de démissionner ou d'accepter un compromis, VII, 715; XI, 507; XII, 1560, 1561. — Persécution, exil et fuite d'I., VII, 715-17, 718; XII, 1561. — Déposition d'I., au conc. des Sts-Apôtres, VII, 716; XII, 1561; cf. 1551. — Appel de Photius à Nicolas Ier, VII, 716-17; XI, 507; XII, 1562; cf. XIII, 358, 361-63. — Lettre d'I. et de Théognoste, VII, 717; XV, 337-38. — Attitude de Nicolas, VII, 716; XII, 1562-64; — lettres de Nicolas, XII, 1554-55; — mission des légats Zacharie et Rodoald, leur trahison, XI, 507; XII, 1563, 1565; cf. VII, 717, 718, 719; — désaveu et condamnation de leur attitude, XII, 1565; cf. VII, 719; conc. de 862 et 863, XI, 507; XII, 1550. — Réintégration d'I. après l'assassinat de Michel III et l'avènement de Basile, VII, 719; XII, 1576; — complication en raison de l'affaire bulgare, VII, 720-21; cf. II, 1178-82; VIII, 604; XII, 1569-70; — menaces de Jean VIII, mais mort d'I., VII, 721; XII, 1583-85. — Pourquoi I. peut-il être considéré comme un saint, VII, 721.

Cité, VIII, 615; IX, 314; XIII, 299, 388, 2408-09 (ordinations et réordinations); XIV, 1335, 1341 (schisme byzantin). — Voir aussi *Tables*, 666-67 (IVe conc. de Constantinople).

L'ouvrage de Fr. Dvornik, *Le schisme de Photius, Histoire et légende*, Paris, 1950, contient de nombreux détails intéressant la question d'Ignace de Constantinople. On se référera, à l'Index des noms propres, à Adrien II, Bardas, Basile Ier, Benoît III, aux différents conciles de Constantinople, Grégoire Asbestas de Syracuse, Ignace (S.), Jean VIII, Michel III, Nicolas (S.),

pape, Théognoste. — Voir V. Grumel, dans *Catholicisme*, v, 1192-95 (bibliographie des sources).

IGNACE, chef **Iroquois**. — Laïc intelligent, instrument de la Providence dans la première évangélisation de ce peuple, VII, 1913-14.

IGNACE, patriarche de **Moscou** (XVII[e] s.). — D'abord archevêque de Riazan, et presque aussitôt déposé, emprisonné. I. est mort catholique, XIV, 276.

IGNACE ABDALLAH SATTOUF, patriarche jacobite d'Antioche, et **Ignace Abdu'l Masih**, patriarche précédent qu'il avait supplanté. Conversion de celui-ci et ses rapports avec le patriarche syrien catholique **Ignace Ephrem II Rahmani**, XIV, 3147-48.

IGNACE ÉLIE III, patriarche jacobite d'Antioche. — Invitation aux sacrements de pénitence et d'eucharistie, XIV, 3058.

IGNACE-GABRIEL I[er], patriarche d'Antioche, cardinal Tappouni, actuellement (1960) résidant à Rome; ses privilèges et pouvoirs, XIV, 3078-79.

IGNACE DE JÉSUS. — Missionnaire carme de Bassorah (XVII[e] s.). Son ouvrage sur les Mandéens, IX, 1812-13.

IGNACE DE LOYOLA (S.). — Notice [J. Brucker], VII, 722-31. — Vocation et premiers disciples, II, 1508; — Lainez, VIII, 2449; — Salmeron, XIV, 1040; — Canisius, II, 1508-09. — 1. *Les exercices spirituels*, VII, 722-27; I, 2051-52. — Quelques rappels dans le *D. T. C. : a)* rénovation intérieure par les *Exercices*, VII, 723-25; cf. VIII, 1012-13 (but); XIV, 1745 (méthode); XV, 3166-67, 3179 (choix de vie, élection); 3173 (recommandation de Pie XI); — les deux étendards (et Luther), IX, 1293; — esprit liturgique et *Exercices*, II, 2149; — *b)* doctrine spirituelle des *Exercices*, VII, 726-27; — humilité, fondement de la perfection, XII, 1225; — orientation (comparée à la spiritualité de l'École française), XI, 975 (Olier), 1110, 1112, 1114, 1116 (Bérulle); — règles pour la communion fréquente, III, 532-533; — pour le discernement des esprits, IV, 1391-98; cf. XII, 2646; singulière application par Tyrrell au modernisme, IV, 1396-97. — 2. *Le théologien*, VII, 727-31; — part de la théologie dans les *Constitutions*, 729-30; cf. VIII, 1012-15, 2461; — suivre S. Thomas, VII, 730; XIV, 1720; — règles d'orthodoxie, VII, 729, 730; XI[e] règle, alliance de la théologie scolastique et de la théologie positive, VIII, 1047; XV, 426; XVII[e] règle, sur l'efficacité de la grâce, VIII, 1027; — formation morale : directoire des confesseurs, VIII, 1070; cas de conscience, 1072. — Fondation du Collège romain, XV, 1488. — 3. Divers : *Vie* par Pierre de Ribadeneyra, XIII, 2657. — Commentaire des *Exercices* par Suarez, XIV, 2706. — Influence : Nicodème l'Hagiorite, XI, 489; Surin, XIV, 2838, 2842; — I. et Guillaume Postel, XII, 2658, 2661.

Cité : VIII, 1049, 1060, 1069; XIII, 2097; XIV, 2338, 2649.

La théologie ascétique et la spiritualité de S. Ignace ont été plus complètement exposées à l'art. JÉSUITES, VIII, 1092-1108. Pour d'autres compléments, on voudra bien se reporter aux *Tables* concernant cet article.

IGNORANCE. — Étude morale et canonique [E. Mangenot], VII, 731-40. — 1° *Notion*. — Privation ou défaut de science, VII, 731-32; — I. et doute, IV, 1811; — I. et erreur, V, 435. — Précisions sur l'I. négative et l'I. positive, VII, 732.

Un paragraphe pourrait être ouvert ici sur l'origine de l'ignorance dans l'homme. Elle aurait existé dans la condition de nature pure, cf. XI, 37; elle est aussi, dans l'état de nature déchue, une suite du péché originel, par la privation du don de science, XI, 39; VIII, 2028-29. — Auteurs cités : Tatien, XII, 320; — Théophile d'Antioche, 321-22; — Origène, 337; — S. Athanase, 343; — les alexandrins et les antiochiens (en résumé), 361; — les grecs *(id.)*, 362; — S. Augustin, 374, 377, 391, 392, 393, 398, 454, 535; — S. Anselme, 440; — Abélard, 445; — Alexandre de Halès, 459; — S. Bonaventure, 465; — S. Thomas, 470, 471, 473, 480, 485, 486; — G. Biel, 506; — Grégoire de Rimini, 506; — Jansénius, 547; cf. VIII, 351-53, 396; — Baïus, XII, 532; cf. 2148 (Jansénius, Baïus et Quesnel); — Voltaire, 558; — doctrine de l'Église, 582, 586, 600. — Voir Pascal, XI, 2157.

2° *Espèces*. — 1. Dans le sujet : I. invincible, vincible (affectée ou simplement vincible, crasse et supine), VII, 732; cf. XII, 640. — 2. I. du droit ou du fait, de la sanction ou de la peine, VII, 733. — I. antécédente, concomitante, subséquente, 733-34.

3° *Culpabilité*. — 1. Principes généraux : *a)* le péché d'I., XII, 185-87; — *b)* influence de l'I. sur la moralité des actes, XV, 3302; cf. X, 2460, et sur la gravité de la faute, XII, 175; — I., cause du péché, 194-94; cf. 200; XV, 969; — *c)* volonté provoquant l'I., XV, 3321. — Le péché, simple ignorance (Socrate), XII, 142. — 2. Précisions : *a)* I. vincible et I. invincible, influence sur les actes, VII, 734; XII, 190, 194-95; — *b)* sur l'I. invincible (?) chez les infidèles, VII, 1755 (Véga), 1894-98 (Trithème, Seyssel, La Luzerne, Duvoisin, Lenoir, Doney et surtout Billot), cf. XI, 771; XIV, 2016-17; — *c)* sur l'I., fondement du péché philosophique, XII, 262 (Vitoria), 263 (Lessius), 264 (de Lugo), 268 (Sfondrati), 271-72 (Nivard, Billot). — 3. I. antécédente, concomitante, conséquente, VII, 734; cf. III, 1161-62 (éléments intellectuels de la conscience).

4° *Applications morales*. — 1. Imputabilité d'une faute commise par suite d'I. antécédente invincible (inexistante), VII, 735; cf. II, 1009; III, 1162; — d'I. vincible (diminuée), VII, 735; cf. *supra:* influence de l'I. sur les actes; — d'I. affectée (aggravée), VII, 735. — 2. Possibilité d'I. invincible de Dieu (?), VII, 735; le cas des infidèles ou des athées; difficulté d'admettre cette possibilité, IV, 834-36; voir cependant ci-dessus le cas des infidèles; mais condamnation du péché philosophique par Alexandre VIII, I, 749-51; XII, 255-56. — 3. Possibilité d'I. invincible touchant : *a)* les premiers principes de la loi naturelle, VII, 736; II, 1014-15; IX, 880-81, 883 (aucune I. possible, aucune dispense possible); — *b)* leurs conséquences prochaines ou immédiates, VII, 736-37; II, 1015; IX, 882-84 (I. invincible possible en certains cas particuliers et dispense possible, improprement dite); cf. I, 753 (prop. 2); II, 98 (prop. 68); VII, 737; — polygamie dans l'A. T. et *libellus repudii*, IX, 882; — fornication, VI, 603-04; — *c)* leurs conséquences éloignées (possibilité d'I. invincible), VII, 737; cf. II, 1015; IX, 884. C'est le champ où peut s'exercer le probabilisme, XIII, 419-21, 424, 433; cf. Henri de Gand, XIII, 440; — Nyder-Gerson, 445; — Fr. de Vitoria, 458; — D. Soto, 460; — Medina, 467-68; — Vasquez, 471; — Suarez, 476-77, etc.; plus complètement Gonet, 505-06; — Contenson, 507; — Fr. Genet, 519; — Concina, 575; — position de S. Alphonse, 583-86; — *d)* laxisme se résolvant en I. plus ou moins vincible, IX, 39. — 4. l'I. relative au droit positif, divin et humain, ecclésiastique et civil, VII, 737; cf. II, 1015-16; — voir foi, VI, 313-14; — acte de charité, II, 2254; — hérésie, VI, 2220-21; VII, 1794. — Suppléances possibles à l'I. de bonne foi, II, 1012-14; — mais impossibilité d'une I. de bonne foi chez le catholique formé qui apostasie, 1014; voir *Tables*, 1557, 3°. — 5. Quelques questions morales relatives à l'I.; *a)* administration du sacrement de pénitence; I. des mystères de la Trinité et de l'Incarnation et absolution, VI, 739; cf. IX, 85 (prop. 64); voir nécessité de la foi, VI, 512 (références indiquées); — obligation pour le confesseur d'instruire les ignorants, III, 946-47; VI, 729 (francs-maçons); XI, 905 (occasionnaires); à rapprocher de I, 745 (prop. 41), et de IX, 84-85 (prop.

60-63); — *b)* pastorale : devoir du prêtre de lutter contre l'I., xi, 1965-66 (Olier) : cf. xiii, 154, l'I. étant au principe de l'indifférence religieuse, vii, 1581; de la superstition, xiv, 2818; de l'impénitence finale, vii, 1283-84; — *c)* d'où, pour le prêtre chargé d'âmes, obligation de la science compétente, iii, 228, 607-17; cf. i, 1108; vii, 2551; — I. cause de démission, iv, 269; — *d)* I. et obligation de restituer, xiii, 2471, 2497.

5° *Applications canoniques* (Paragraphe complétant vii, 738 et 740). — 1. L'I. de bonne foi ne supplée pas à ce que le droit divin exige pour la validité des sacrements, ii, 1016. — Principes généraux exposés xiv, 635-39; 640; vii, 2271-73 (intention); x, 1776-79 (ministre). Voir chaque sacrement en particulier. — Dans le mariage, l'I. ne peut rendre valide un mariage contracté malgré un empêchement de droit divin naturel ou positif, mais « seule l'autorité suprême de l'Église peut déclarer authentiquement quand le droit divin prohibe ou dirime le mariage » (can. 1038); cf. *Tables*, 1160. — Toutefois en un mariage putatif, l'ignorance et la bonne foi peuvent légitimer les enfants, vii, 744-45. — 2. Ce qui dépend de l'autorité de l'Église est nécessairement régi par cette autorité. De là, aucune I. ne peut suppléer aux conditions fixées par l'Église pour l'administration valide des sacrements (à moins que cette suppléance n'ait été voulue par l'Église elle-même), ii, 1016-17; — pour la pénitence; juridiction du confesseur, can. 872; — pour le mariage, présence du propre curé; can. 1094; cf. xiii, 748; — Sur l'I. concernant la nature du mariage, can. 1082, § 1, cf. vii, 740; — sur l'I. concernant les empêchements dirimants (cf. iv, 2457).

Déjà avant le Code, la plupart des auteurs admettaient que l'ignorance n'empêchait pas de contracter un empêchement dirimant et que les hérétiques et schismatiques, ignorant ou non d'un tel empêchement même de droit ecclésiastique, étaient liés par lui et contractaient donc un mariage nul. Telle est la doctrine de Benoît XIV (constitutions des 29 juin et 8 août 1748, du 9 février 1749). Dans la pratique également, le S.-Office accordait, lors de la conversion d'hérétiques et de schismatiques, la dispense des empêchements dirimants qui auraient pu exister au moment du mariage qu'ils avaient conclu antérieurement, avec éventuellement la *sanatio in radice*. Un des projets du Code formulait d'une façon générale que les lois du mariage ne liaient que les seuls baptisés dans l'Église catholique, mais ce projet ne fut pas retenu; le Code n'introduisit une exception qu'en ce qui concerne l'empêchement de disparité de culte (can. 1070, § 1); les autres empêchements lient donc même les non-catholiques baptisés (can. 12, 87). En aucune hypothèse l'ignorance d'un empêchement dirimant ne peut rendre le mariage valide (can. 16, § 1). Les dissidents de rite oriental relèvent de la discipline canonique orientale. Ch. de Clercq, dans Naz, *Traité de droit canonique*, ii, n. 363.

Ajoutons que la forme juridique du mariage, can. 1099, § 2, ne concerne pas les acatholiques, baptisés ou non. Voir *Mariage*.

3. I. concernant les irrégularités et empêchements pour l'ordination, can. 988 : « L'ignorance des irrégularités *ex delicto* ou *ex defectu* et celle des empêchements n'excusent pas de ces irrégularités et empêchements ». Cf. vii, 2565.

Lorsqu'il s'agit d'une irrégularité *ex delicto*, l'ignorance pourra supprimer la gravité du péché (can. 986) et par voie de conséquence, l'irrégularité; mais, pour contracter celle-ci, il suffit de connaître cette gravité sans qu'il soit nécessaire de savoir qu'on encourre en outre l'irrégularité.

4. I. de la loi et contumace, iii, 1749-51, 2121-23. — Sur la contumace d'après le Code, xiii, 643; — I. excusant la contumace en matière de censure *latæ sententiæ*, ii, 2130; xiii, 643; cf. 640. — 5. I. des censures réservées, 2459-61; cf. vii, 1224; — de la réserve des péchés, 2458; — plus généralement, I. et imputabilité du délit, xii, 626-27, 639-40.

Cf. A. Bride, dans *Catholicisme*, v, 1204-06.

En marge : la « docte Ignorance », xi, 605, 607 (Nicolas de Cues); 922 (Ochin). — En Orient, ignorance du prêtre, xiii, 1587 (Quinisexte, can. 26).

IGOR. — Prince-souverain de Ruthénie : l'origine chrétienne de ce pays, xiv, 383-84.

ILDEFONSE (S.), archevêque de **Tolède**. — Notice [G. Bareille], vii, 740. — 1. Vie, vii, 740. — 2. Œuvres, 741-43; — éditions, 741 : — *a) De virginitate S. Mariæ*, cf. ix, 2381; — *b) De cognitione baptismi*, cf. ii, 1983; vii, 1355-56 (double don du S.-Esprit dans le baptême), 1360, 1363-64 (effets du baptême), 1372 (cf. vii, 742), confirmation, 1388 (imposition des mains); xv, 1704 (profession de foi des catéchumènes; — *c) De itinere...*; — *d) De viris illustribus*, cf. xii, 1203 (écrivains ecclésiastiques); — *e)* sur le péché originel, xii, 413.

Cf. Juan Maria Cascante Davila, *Doctrina mariana de S. Ildefonso de Toledo* (Colectanea San Paciano, serie teologica, vol. v), Barcelone, 1958. « L'auteur utilise l'édition critique de l'œuvre principale d'Ildefonse : Vicente Blanco Garcia, *De Virginitate beatae Mariae. Historia de su tradición manuscrita, texto y commentario gramatical y estilistico*, Madrid, 1937, seconde édition à Saragosse, 1954. Cet ouvrage de valeur, aujourd'hui introuvable, reste épuisé par carence des éditeurs. De ceux-ci l'auteur n'a pu obtenir qu'une édition de vulgarisation, excellente, mais où manque le texte original latin : San Ildefonso, *Tratado de la perpetua Virginidad de Santa Maria, Introducción, traducción y notas por Vicente Blanco Garcia*, Zaragosa, Institucion Fernando el Católico, 1954, in-16 de 180 pp. » (Note de R. Laurentin dans *La Vie spirituelle*, n° 51, 1959).

ILDEFONSE, évêque espagnol (ix[e] s.). — Notice [B. Heurtebize], vii, 743.

ILDEPHONSE (ou *Alphonse*) **DES ANGES** († 1724). — Théologien carme, collaborateur à la fois du *Cursus theologicus* et du *Cursus theologiæ moralis* des *Salmanticenses*, xiv, 1018, 1031.

« **ILLATIO** » ou « **INLATIO** ». — Nom, dans la liturgie mozarabe, de la prière d'anaphore ou eucharistique proprement dite, x, 2530.

ILLÉGITIMES (Enfants). — Droit canonique. Droit civil [A. de Smet], vii, 744. — 1° *Droit canonique*. — 1. Notion, vii, 744-45. — 2. Espèces, 745-46. — 3. Effets, 746; — irrégularité *ex defectu*, 2558; — assimilation des enfants légitimes et illégitimes relativement aux empêchements de mariage, vii, 746; — droit civil et droit canonique, 746. — 4. Légitimation des enfants illégitimes : *a)* par mariage subséquent des parents réels 746-48; — *b)* par rescrit du pape, 748. — Effets de la légitimation, 748-49. — Voir références, *Tables*, 1178. — 5. Brève histoire de la légitimation, vii, 749-50.

2° *Droit civil*. — 1. Notion : légitimité et désaveu de légitimité, vii, 750-51. — 2. Espèces, 752. — 3. Effets juridiques; *a)* enfants légalement reconnus, 752; — non légalement reconnus, 752; — adultérins ou incestueux, 752-53. — 4. Légitimation : mode et efficacité, 753-54.

Note sur l'Illégitimité. — C'est surtout à propos des enfants que les recueils de lois parlent d'illégitimité. Mais le terme a, dans le langage juridique et moral, une acception beaucoup plus large : il désigne « tout ce qui n'est pas conforme à la loi », qu'il s'agisse de la loi naturelle ou positive, d'une loi divine ou d'une loi humaine.

1° **En ce qui concerne les enfants**. — 1. La légitimité et l'illégitimité canoniques demeurent fixées par les can. 1114 et 1115. Cependant, l'illégitimité étant une note odieuse et infamante, elle ne sera pas présumée, ni prononcée, sinon sur des preuves indiscutables. — *a)* En cas de *doute* (par ex. pour un enfant trouvé ou dont les parents sont inconnus) on tiendra pour la légitimité

jusqu'à preuve contraire. — *b)* Les présomptions établies au can. 1115, bien que n'étant pas *juris et de jure*, sont si fortes, qu'elles n'admettent pas comme preuve contraire l'affirmation, — même confirmée par serment ou prononcée à l'article de la mort, — du père ou de la mère (et même de tous les deux) concernant l'illégitimité de l'enfant. N'est pas davantage admis comme preuve contraire le fait de l'adultère de la mère, si elle a continué à mener la vie commune avec son mari, pas plus que la ressemblance des traits de l'enfant avec ceux de l'homme adultère. Même l'analyse des sangs (facteur rhésus) ne constitue pas, dans tous les cas, un argument irréfragable. — *c)* La déclaration de nullité du mariage « putatif » (au sens du can. 1015, § 4) n'ôte pas aux enfants déjà nés la qualité de légitimes. — *d)* Mais ces enfants seront tenus pour illégitimes, si les *deux* conjoints ont contracté « de mauvaise foi » un mariage déclaré nul; et cette illégitimité devra être consignée au registre des baptêmes, après la déclaration de nullité.

2. Les incapacités ou inhabilités des enfants illégitimes demeurent telles qu'elles ont été définies aux can. 232, § 2; 320, § 2; 331, § 1; 504, 984, 1°; 1363, § 1.

3. Leur légitimation continue à s'obtenir : *a)* soit par *rescrit du S.-Siège* (S. C. des Sacrements pour le for externe; S. Pénitencerie pour le for interne); la faveur est rarement accordée s'il s'agit d'enfants adultérins, à peu près jamais s'il s'agit d'enfants sacrilèges; — *b)* soit par *dispense de l'empêchement dirimant* qui rendait les parents inhabiles au mariage (can. 1051). Mais si cette dispense est obtenue par indult particulier, il faudra demander en même temps la légitimation et le rescrit pontifical devra en faire mention expresse. L'Ordinaire et le curé (can. 1043-1045) ainsi que le prêtre non qualifié du can. 1098, peuvent accorder cette légitimation dans les cas prévus par le Code et en vertu des pouvoirs que leur donne le droit général; — *c)* soit par le *mariage subséquent* des parents, dans les limites tracées par le can. 1116. La Commission d'Interprétation du Code (= C. I. C.) a cependant précisé (6 déc. 1930) que les enfants ne sont pas légitimés par un tel mariage, s'ils ont été conçus alors que les parents étaient sous le coup d'un empêchement d'âge ou de disparité de culte, même si cet empêchement s'était évanoui (de lui-même, sans dispense) au moment de la célébration du mariage (*A. A. S.*, XXIII, 1931, p. 25).

4. Quant aux *effets juridiques* de la légitimation (can. 1117), la C. I. C. a spécifié que celle qui a été obtenue par le mariage subséquent des parents est valable pour l'admission d'un candidat au séminaire, can. 1363, § 1 (13 juill. 1930, *A. A. S.*, XXIII, 1931, p. 241). Toutefois le § 2 du même canon exigeant que soient fournis des « documents » positifs attestant la légitimité de naissance du candidat, les « présomptions » de légitimité (pour un enfant trouvé ou abandonné) ne seront pas suffisantes.

5. On notera soigneusement que, pour opérer une légitimation « canonique », le mariage « subséquent » doit être conclu entre les *authentiques parents* naturels de l'enfant. Il ne suffit donc pas que le mari ait « reconnu » *légalement* comme sien l'enfant né de sa future épouse, alors qu'il est patent qu'il ne saurait en être le père. Théoriquement le Code civil (art. 331) suppose bien que cette reconnaissance légale est faite par les véritables parents. Mais, dans la pratique, l'officier d'état-civil se contente souvent d'accepter leur déclaration (art. 334) sans contrôle; parfois même il la suggère... Et cette reconnaissance fait preuve, en regard du for civil, de la paternité et de la maternité, jusqu'à démonstration contraire ou tant qu'elles ne sont pas contestées (art. 339). Semblable reconnaissance, purement légale, ne saurait produire de légitimation canonique.

6. Néanmoins cette reconnaissance civile (tout comme le désaveu de paternité, l'adoption ou la légitimation adoptive) peut entraîner des modifications à « l'état civil » du baptisé (portant sur le *nom* de famille, et parfois même sur les *prénoms;* cf. loi du 23 avr. 1949 sur l'adoption et la légitimation adoptive). D'après la loi du 25 juill. 1952, la reconnaissance civile n'entraîne aucun changement automatique du *nom* de l'enfant reconnu. Le changement de nom est possible, mais laissé à l'initiative de l'enfant devenu majeur, ou des parents pendant qu'il est mineur (art. 2). Si la reconnaissance est faite simultanément par le père et la mère, ou par le père en premier lieu, l'enfant portera définitivement le nom du père (art. 1er). Si au contraire il est d'abord reconnu par la mère, c'est le nom de celle-ci qui lui sera donné; mais s'il est ensuite reconnu par le père, il *peut* obtenir, moyennant une décision de justice, l'autorisation de porter le nom du père, par *addition* ou *substitution* au nom de la mère (art. 2). Le jugement doit être transcrit sur le registre civil des naissances, avec mention du nouveau nom en marge de l'acte.

Ces diverses modifications de l'état civil du baptisé doivent normalement entraîner des rectifications à son état religieux, spécialement au registre des baptêmes. Le nouveau nom (et prénoms s'il y a lieu), avec indication de son origine juridique, fera l'objet d'une annotation marginale, sans toucher à l'acte original ni faire disparaître la filiation véritable ou l'état d'illégitimité canonique qui peut subsister.

2° **En matière de biens d'Église.** — Il peut y avoir des aliénations ou des actes d'administration « illégitimes ». *a)* Les aliénations faites en violation des canons 534 et 1530-1532, — outre la nullité du contrat et l'obligation de restituer les biens, — peuvent donner lieu à une action personnelle contre l'administrateur et à une action réelle contre tout possesseur (can. 1534), sans préjudice des peines prévues au canon 2347 contre l'auteur de l'aliénation et ceux qui y ont consenti. — *b)* Le recteur d'église ou le supérieur qui a refusé illégitimement (sans la permission de l'Ordinaire) une donation, peut être contraint par des voies judiciaires à réparer le préjudice causé à la personne morale (can. 1536).

3° **En matière bénéficiable.** — *a)* Un bénéfice vacant, mais illégitimement occupé par un clerc, ne peut être conféré que moyennant une déclaration de possession illégitime, dont mention sera faite dans les lettres de collation (can. 151). — *b)* Celui qui diffère illégitimement l'abandon d'un office, bénéfice ou dignité dont il a été régulièrement privé ou auquel il a renoncé, peut, après monition, être contraint de se retirer par l'application de la suspense *a divinis* et celles d'autres peines, y compris la déposition (can. 2401).

4° **Dans un procès.** — La partie qui refuse illégitimement de répondre au juge qui a le droit de l'interroger, doit, pour ce fait, être exclue des « actes légitimes » (can. 2256, 2°) pour un temps à préciser par le juge (can. 1743, § 3).

5° **L'abandon illégitime de la résidence,** attachée à un office, bénéfice ou à une dignité, fait perdre au titulaire les fruits de l'office ou du bénéfice au prorata de l'absence : ces fruits doivent être remis à l'Ordinaire pour être distribués à des œuvres pies. Après monition de l'Ordinaire et moyennant la procédure prévue aux can. 2168-2175, le clerc peut être privé de l'office lui-même, du bénéfice ou de la dignité (can. 2381). A. Bride.

ILLICÉITÉ. — Voir *Licéité.*

ILLINGWORTH (J.-B.). — Théologien anglican du début du siècle. — Deux ouvrages cités dans le *D. T. C. : Personality human and divine*, Londres, 1903; *The divine immanence*, 1904.

Idée naturelle de Dieu, IV, 778-79; — connaissance spontanée, 805; — personnalité divine, 921; — enseignement patristique sur Dieu, résumé (emprunté à Thomassin), 1024.

ILLSUNG (Jacques). — Notice [P. Bernard], VII, 755.

ILLUMINÉS, ILLUMINISME. — Au point de vue qui nous occupe, un illuminé est une personne qui se prétend être inspirée directement par la divinité et qui en reçoit des communications. Telles ont été, à certaines époques de l'histoire de l'Église, diverses sectes hérétiques. L'illuminisme est donc l'ensemble des doctrines, opinions ou visions des illuminés.

I. Illuminés de Bavière. — Notice [G. Bareille], VII, 756-66. — 1° *Objet.* — 1. Sources, VII, 756. — 2. Fondateur et but révolutionnaire, 756-57. — 3. Recrutement; adeptes, 757. — 4. Admission, 757. — 5. Précautions prises, 758.

2° *Organisation.* — 1. Hiérarchie; grades, VII, 758. — 2. Initiations progressives, 759. — 3. Doctrine de et sur Jésus-Christ : rétablissement de la religion naturelle, 759-60. — 4. Révélation ultérieure : la pieuse fraude de la religion; l'homme-roi, 760-61.

3° *Histoire.* — 1. Débuts, vii, 761. — 2. Illuminisme et franc-maçonnerie, 762; — 3. Découverte et condamnation, 762-64. — 4. Déclin, 764-65; — illuminisme et révolution française, 764; — influence rationaliste, 765; — sur Spiegel et Hermès, vi, 2289.

II. Autres Illuminés. — 1° *Alumbrados.* — Notice [P. Pourrat], xiii, 1552-54. — Propositions condamnées, 1552-53; — cités à propos des erreurs quiétistes, 1556, 1558, 1560, 1562, 1573. — A l'origine du molinosisme, x, 2190. — Erreurs sur la prière vocale, xiii, 185; erreur partagée par tous les illuminés, *id.*

2° *Frères du libre-esprit.* — *Tables*, 1696, et les sectes apparentées : *Apostoliques* (xiiie-xive s.), i, 1632-35; — *Béghards* (doctrine), ii, 531-35; cf. viii, 1455 (*Tables*, 392); — *Fraticelles*, vi, 779-81; viii, 1456 (*Tables*, 1692); — *Joachimisme*, viii, 1449 et *Spirituels*, 1450; xiv, 2542-45; — *Turlupins*, xv, 1931; — *Pélagins* de Lombardie, xiii, 1561-62; — *Guérinets*, xiii, 1558-59 (*Tables*, 1972); — *Hommes de l'intelligence*, vii, 38.

3° *Anciennes sectes.* — Euchites, v, 1454; xiii, 1543; — Messaliens, x, 792-93 (*Tables*, 1404).

4° *En Orient :* Hésychasme et Palamas, xi, 1751 sq.; xiii, 1545-46; xiv, 1462. — *En Occident :* Molinosisme, xiii, 1572; — les Starovières, xiv, 292 sq.

5° Épithète accolée aux illuminés de tous âges : *Enthousiastes*, v, 129. — Théosophie et Illuminisme, xv, 541.

6° *Individualités :* Kohler (Christian et Jérôme) et les Drüggler, viii, 2372; — Kuhlmann (Quirin), 2376; — Luther, les illuminations privées, ix, 1302; cf. xiii, 2031 (sectes protestantes); — Pasqualis (Martinez), xi, 2205; — Postel (Guillaume), xii, 2658; — Carranza et Jean de Valdès (tendances) x, 1860; xiv, 2426; — Schwenkfeld (Gaspard), 1590-91; — Swedenborg, 2874; — Martin (Thomas), visionnaire, 2090; — Raspoutine et les *starets* russes, 1456; — Vintras, xv, 3055; — Zwingli et zwinglianisme, 3920.

ILLYRICUM. — Sur le conflit politico-ecclésiastique entre Rome et Constantinople au sujet de l'Illyricum, voir l'exposé sommaire, ii, 1176-77, et *Tables*, 1902. — Compléments : Boniface Ier, ii, 988; xi, 2275; — Boniface II (et Étienne de Larisse), xiii, 291; — Constantinople (Église de), iii, 1324, 1369, 1372; xiv, 1326; — Honorius Ier (et Hypathius), vii, 95; — Innocent Ier (organisation du vicariat de Thessalonique), vii, 1944-45; cf. xi, 2261; — S. Léon Ier, viii, 1993; ix, 280, 292, 293-94, 295-96; — Léon III, vii, 581; — S. Nicolas Ier, xii, 1571-72; xi, 508; — Proclus de Constantinople, xiii, 665; — Sixte II, xiv, 2197-98.

Cité : xi, 2256, 2259; xii, 1563, 1583; xiii, 669; xiv, 1328, 1378.

ILLYRICUS (Thomas). — Voir Thomas Ier, xv, 777.

IMAGE. — La notion théologique de l'image comporte différentes applications, selon les divers degrés d'analogie de l'image avec son original. Il convient tout d'abord d'éliminer les images improprement dites, telles les idoles ou les simulacres. L'idole et le simulacre ne répondent à aucun original réel. L'image est plus qu'une représentation, comme l'image de César sur la pièce de monnaie (cf. Matth., xxii, 20) : xi, 2454; elle est, si l'on veut, une représentation, mais une représentation qui reproduit un archétype réel et existant. C'est pourquoi, dans son sens formel, l'image comporte une similitude spécifique ou tout au moins portant sur des caractères spécifiques; et, de plus, cette similitude doit avoir pour cause l'origine, une origine qui est la raison propre de cette similitude. S. Thomas, *Sum. theol.*, I^a, q. xxxv, a. 1: *Ad hoc quod vere aliquid sit imago, requiritur quod ex alio procedat simile ei in specie, vel saltem in signo speciei.* Voir ici, vii, 790.

Trois applications théologiques principales sont à relever : 1° Le Fils, image du Père dans la Trinité; — 2° L'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu; — 3° L'Église, image du Christ.

1° L'application la plus obvie est celle qui est faite du *Fils, image du Père dans la Trinité.* Cette application est expressément marquée dans l'Écriture : « Il (le Christ) est l'image du Dieu invisible » (Col., i, 15); voir iii, 385; v, 2402; xi, 2453-55; xv, 2648, 2651-52. De ce texte on peut rapprocher Hebr., i, 3 : « Il est le rayonnement de sa gloire et l'effigie de sa substance »; voir v, 2403; vi, 2104; viii, 1237; xv, 2651. Le Fils, dans la Trinité, procède comme Verbe de Dieu et la ressemblance spécifique à son principe est la loi typique du verbe mental. S. Thomas, *Sum. theol.*, I^a, q. xxxv, a. 2; cf. Noms divins, xi, 790; Processions, xiii, 656.

D'après S. Thomas, *loc. cit.*, les Pères latins font cette application exclusivement au Verbe; quant aux Pères grecs, il n'est pas rare qu'ils appliquent le nom d'image du Père au Fils et même au S.-Esprit; mais, dit l'Angélique Docteur, c'est dans un sens large, celui de similitude parfaite, *loc. cit.*, ad 1um. La pensée des Pères grecs est exprimée par S. Jean Damascène : « L'image du Père, c'est le Fils; et l'image du Fils est le S.-Esprit, par qui le Christ habitant dans l'homme donne à celui-ci d'être l'image de Dieu ». *De fide orthodoxa*, l. i, c. xiii. Voir viii, 721. S. Thomas connaît, dans la *Somme*, S. Jean Damascène, dont il explique la pensée dans l'ad 1um, précédemment cité; mais ailleurs, *Contra errores Græcorum*, cf. xv, 1758, il cite S. Athanase, parfaitement explicite sur ce point; mais il trouvait aussi dans son dossier une citation attribuée à S. Basile nommant le S.-Esprit « l'image naturelle *du Père* et du Fils ». Dans l'opuscule cité, S. Thomas discute et récuse deux passages de S. Paul invoqués par les Grecs, Rom., viii, 29; I Cor., xv, 4. Mais il ajoute : « il serait présomptueux de s'opposer à des affirmations si expresses, venant d'aussi grands Docteurs (il cite Grégoire le Thaumaturge, Athanase, Basile, Cyrille, Damascène). Nous pouvons appeler le S.-Esprit *l'Image du Père et du Fils*, si par *image* nous entendons simplement ce qui procède d'un autre et en porte la ressemblance ». Plus loin même, il tire un argument de cette doctrine pour établir la procession du S.-Esprit *a Filio.* Cf. H.-F. Dondaine, *Somme théol. de S. Thomas, La Trinité*, t. ii, p. 318-19. Voir les textes relevés par Hugues Ethérien, xv, 1756.

Auteurs cités. — 1. *Pères :* S. Athanase, i, 2173; xv, 1661; — S. Augustin, v, 2460; — S. Basile, ii, 452; xv, 2657, cf. 1756; — Clément d'Alexandrie, xii, 330; — S. Cyrille d'Alexandrie, iii, 2505; xv, 2602; — Denys le Grand (d'Alexandrie), v, 2446; — Didyme l'Aveugle, xv, 2652; — S. Grégoire le Thaumaturge, v, 2446; — S. Jean Damascène, viii, 721; — Lactance, 2438; — Nicée (symbole de), xv, 1656; — Origène, v, 2438; xi, 1520; xv, 1644; — Victorin de Pettau, 1682; — Victorinus Afer, 2924; — sur le Logos de Philon, v, 2384; xii, 1449, 1451-52; xv, 2651. — Voir les Pères grecs cités par Hugues Éthérien, 1756.

2. *Théologiens :* Alexandre de Alès, xv, 1734, 2667-68; — S. Bonaventure, 2665; — Pierre Auriol, 1751; — Richard de S.-Victor, 2667; cf. xiii, 2640; — Rupert de Deutz, xiv, 187; — S. Thomas d'Aquin, xv, 1741, 1745.

2° La Genèse enseigne que *l'homme a été créé à l'image de Dieu :* « Et Élohim dit : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance » (i, 26). Sur le sens grammatical du texte, voir P. van Imschoot, *Théologie de l'Ancien Testament*, t. ii, 1956, p. 7-8. « Parce que, d'après Gen., v, 3, « Adam engendra son fils comme sa ressemblance selon son image », c.-à-d. parce que le fils est le portrait vivant, physique de son père, plusieurs exégètes (protestants, Gunkel, P. Humbert, O. Procksch) soutiennent que pour l'auteur de Gen., i, 26, 27; v, 1, ix, 6, l'homme est l'image physique corporelle d'Élohim. Ceci suppose que l'auteur se représentait Dieu sous une forme humaine.

Cette conclusion ne s'impose nullement : l'homme peut être l'image concrète d'Élohim, sans qu'Élohim soit un être corporel de forme humaine, puisque l'image est pour les anciens le représentant de l'objet figuré. Le terme « *image* » *n'implique pas nécessairement l'identité* de forme entre l'image et son objet. (Cf. H. van den Bussche, *L'homme créé à l'image de Dieu* (Gen., I, 26, 27), dans *Collat. Gandav.*, 1948, p. 189 sq.). Or il est peu probable que l'auteur, qui évite si soigneusement les anthropomorphismes, se représente Élohim sous les traits d'un homme. Ce l'est d'autant moins que l'auteur déclare que l'homme, créé comme l'image d'Élohim, a été créé « mâle et femelle » (Gen., I, 27; V, 2); la femme est donc, comme l'homme, l'image d'Élohim. Or il est certain qu'un Hébreu n'a pas songé à une divinité féminine ni admis deux sexes dans le divin.

D'aucuns pensent que l'image d'Élohim comporte seulement la seigneurie sur les animaux, que l'homme reçoit de Dieu. En effet, celle-ci est mentionnée immédiatement à la suite des mots qui annoncent que l'homme sera l'image d'Élohim (Gen., I, 26; cf. Ps., VIII, 6 sq.). Cependant cette domination sur les animaux paraît être plutôt une conséquence du fait que l'homme est l'image d'Élohim, puisqu'elle lui est attribuée par une bénédiction spéciale (Gen., I, 28), après que l'homme a été créé à l'image d'Élohim.

Il faut se garder d'interpréter en fonction d'une philosophie ou d'une théologie étrangère à l'A. T. ce que l'auteur entend par l'image d'Élohim et de lui attribuer des idées qui dépassent son horizon, par ex. l'immortalité (Sap., II, 23) et la spiritualité de l'âme ou la grâce sanctifiante. Mais, puisque tout le récit de la création (Gen., I) décrit Élohim comme un être personnel, agissant souverainement, créant et disposant toute chose avec sagesse, il est permis de penser que l'auteur voit dans la ressemblance avec Dieu ce qui distingue l'homme des autres vivants : la faculté de penser et de vouloir par lui-même (Ps., XXXII, 9), c.-à-d. ce qui en fait une personne; ainsi l'homme est le représentant de Dieu sur la terre, un être ressemblant à Élohim, un être capable et digne d'exercer l'empire que Dieu lui octroie sur tous les animaux. Van Imschoot, *op. cit.*, p. 9-10. Cf. J. Chaine, *Le livre de la Genèse*, Paris, 1948, p. 27-28. Le texte Gen., I, 26, cité I, 309; VI, 2351.

AUTEURS CITÉS. — 1. *Pères :* Anastase le Sinaïte, XII, 428; — S. Athanase, I, 2168, 2169; XII, 344; — S. Augustin, I, 2336, 2349; XII, 399, 410; XV, 1689, 1690-91, 2664-65; — Barnabé (pseudo-), I, 1640; — Basile d'Ancyre, XII, 415; — Clément d'Alexandrie, III, 172, 173-74; XII, 330; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2507, 2508; XII, 404; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2553-54; — Didachè, I, 1685; — Didyme l'Aveugle, XII, 347; — Fulgence de Ruspe, XV, 1697; — S. Grégoire de Nysse, I, 1001, 1025; cf. XII, 348 (et les Cappadociens); et les Pères grecs, image du Verbe et du S.-Esprit dans la création, exemplarisme, III, 2127, 2150-63, surtout 2159; — S. Hilaire, VI, 2418; — S. Hippolyte, 2509; — S. Irénée, I, 984; VII, 2452, 2455, 2457; XII, 325, 327; — S. Jean Chrysostome, 350; — S. Jean Damascène, VIII, 725; — Justinien, 2287; — S. Méthode d'Olympe, XII, 340; — Origène, I, 995, 997; XII, 333; — Tatien, I, 981, 982, 1598; XII, 318-19; XV, 65; — Tertullien, XII, 363; XV, 153; — Théophile d'Antioche, XII, 321; — cf. Philon, V, 2374.

2. *Théologiens :* Adam Scot, XV, 1722; — Albert le Grand, 1741; — S. Anselme, 1710; — S. Bonaventure, 1735; — Duns Scot, IV, 1885; — Gauthier de Châtillon, XV, 1720; — Guillaume d'Auvergne, 1731; — Honorius Augustodunensis, VII, 154; — Hugues Ethérien, XV, 1756; — Hugues (d'Amiens) de Rouen, 1721; — Hugues de S.-Victor, VII, 268; XV, 1717, 2666; — Pierre Lombard, XII, 1991; — Richard de S.-Victor, XIII, 2689; — Rupert de Deutz, XIV, 187, 190; — Scolastiques, XV, 1752; — *Summa Sententiarum*, 1717-18; — S. Thomas, 1742; — Valencia, 2481. — Théologiens byzantins : Joseph Bryennios, I, 1014; — Nicodème l'Hagiorite, 1016; — Nicétas Stetathos, XI, 483-84. — Hors cadre : Zwingli, XV, 3788-89.

3° *L'Église, image du Christ*, c'est là un thème qui n'a guère été exploité par la théologie. Et pourtant, sous plusieurs aspects, l'Église peut être qualifiée d'image de Jésus-Christ, mais image qui, selon la définition même de l'image, comporte une ressemblance ayant pour cause son origine même. L'Église, en effet, fondée par Jésus-Christ nous apparaît au cours des siècles comme « Jésus-Christ répandu et communiqué, Jésus-Christ... dans sa plénitude » (Bossuet). Cf. VIII, 1361.

Nous avons esquissé un des aspects de cette ressemblance en conclusion de l'article JÉSUS-CHRIST. « L'Église a été faite à l'image et à la ressemblance de Jésus. Il y a, dans le Verbe incarné, du visible et de l'invisible, la chair vivante qui se manifeste à nos sens et nous révèle, par ses actes, le principe qui l'anime. Ainsi, dans l'Église, l'invisible, c'est son âme, l'esprit qui l'anime, l'esprit de Jésus; le visible, c'est son corps, dont les membres sont les membres de Jésus. Il y a, dans le Verbe incarné, une magnifique ordonnance de tous les éléments qu'il renferme, une parfaite subordination du visible à l'invisible, du corps à l'âme, de l'âme à la divinité. Ainsi dans l'Église : société hiérarchique, « tout s'y tient dans une complète dépendance du Christ invisible, et cette dépendance se manifeste par l'harmonieux mouvement d'aller et de retour qui, du sommet de la hiérarchie, fait descendre le commandement jusqu'au dernier des fidèles et, du dernier des fidèles, fait monter l'obéissance jusqu'au sommet de la hiérarchie ». Monsabré, *Exposition du dogme catholique*, 51e conférence. Il y a, dans le Verbe incarné, une pénétration constante de l'humain par le divin : son âme est inondée des splendeurs de la divinité, dont la plénitude habite en Jésus corporellement; sa chair est l'instrument des opérations de la toute-puissance divine; ses œuvres sont d'un mérite infini. Ainsi dans l'Église : corps mystique du Christ; humaine en ses éléments, elle est constamment pénétrée de la vertu divine qui l'anime. Le Christ lui reste uni comme la tête l'est au membre. Tête de l'Église, le Christ est le conservateur de son corps : *Christus caput Ecclesiæ et ipse salvator corporis ejus* (Eph., V, 23). — Pensée fondamentale développée sous quatre aspects : fécondité, prédication de la vérité, communication de la vie, divine médiation de la prière et du sacrifice. Cf. VIII, 1359.

Mais c'est aussi du Christ-homme que l'Église, dans le développement de sa vie, porte l'image et la ressemblance. Le Christ a voulu prendre une chair passible, afin de ressentir toutes les infirmités humaines compatibles avec sa sainteté parfaite et de pouvoir ainsi offrir le sacrifice sanglant du calvaire. Sans doute, « cette destinée terrestre du Sauveur, avec ses vicissitudes, ses douleurs, sa mort, est... infiniment inadéquate à la divinité du Verbe, tellement inadéquate qu'elle n'a pu être que temporaire... Cependant, de cette destinée terrestre, il faut dire qu'elle est, à son plan, proportionnée au Verbe; elle est tout ce qu'elle doit être; elle manifeste la divinité et la sainteté infinie du Christ, autant qu'elles peuvent l'être dans le royaume du changement et de la douleur... Ce n'est plus ici, sans doute, la transparence de la glorification, qui élimine la douleur et la mort; c'est la transparence de la sanctification qui les illumine... Ce mystère de l'état de voie est analogue dans la tête et dans le corps, dans le Christ et dans l'Église. C'est, de part et d'autre, la présence d'une grâce qui demanderait *de soi* à transfigurer et glorifier l'habitation corporelle où elle réside, à en éliminer la passibilité, la douleur, la mort, mais qui néanmoins, par une *dispensation* divine, extraordinaire, retire en quelque sorte à soi ses rayons transfigurateurs et ne laisse filtrer, à travers son enveloppe charnelle, que ses rayons sanctificateurs, qui se contentent d'illuminer la passibilité, la douleur, la mort. » Mais il y a cependant une différence entre le modèle et l'image : « la principale différence, c'est que, dans le Christ, cette grâce adapte une nature humaine particulière à l'union même hypostatique avec le Verbe, c.-à-d. à la filiation divine, bannissant d'elle non seulement toute erreur, toute défaillance, mais encore tout trouble passionnel, toute ignorance et jusqu'à la possibilité métaphysique du péché. Dans l'Église, au contraire, cette grâce adapte nos natures humaines à la seule union d'inhabitation avec les personnes divines, c.-à-d. à la filiation adoptive,

compatible avec la présence en nous, non seulement de la peccabilité, mais encore de troubles passionnels, d'ignorances et même de défaillances... »

« Ainsi s'explique, d'une part, que l'Église, comme le Christ, puisse être l'objet de persécution de la part des impies qui voudraient, une fois de plus, mettre à mort « le corps du Christ ». C'est là le sens de plus d'un passage des discours du Christ après la Cène, annonçant aux apôtres les persécutions dont ils seront l'objet (Joa., xv, 18-21; xvi, 1-3, 32-33). Mais l'Église sortira victorieuse de toutes les attaques dirigées contre elle.

Mais, d'autre part, un aspect pénible de l'image déficiente du Christ dans l'Église, ce sont les défaillances de certains chrétiens. « Il sera (sans doute) relativement facile de reconnaître le corps de l'Église dans les activités manifestement pures des chrétiens; et il sera relativement facile d'isoler du corps de l'Église les activités manifestement pécheresses des chrétiens. La difficulté est de discerner ce qui revient à l'Église, ce qui contribue à former son corps, dans les actes qui sont inspirés et commandés par elle, mais qui sont déviés en cours d'exécution par la médiocrité, les imperfections, les passions et les vices des chrétiens. Un peu à la manière dont on distingue, dans une même activité peccamineuse, ce qui, étant de l'être, a Dieu pour cause première, et ce qui, étant déviation et péché, vient tout entier de l'homme, on devra disjoindre l'aspect qui revient alors à l'Église et l'aspect qu'elle réprouve. Une distinction de cette nature s'impose sans aucun doute. Mais, parce qu'elle sera toujours d'une application concrète délicate, les chrétiens pécheurs feront toujours beaucoup de tort à l'Église. L'on prendra toujours prétexte de leurs péchés pour la décrier... » (Ch. Journet, *L'Église du Verbe incarné*, ii, p. 968-973, *passim*).

On se reportera à Apôtres (leur mission), i, 1651-54; — Catholicité, ii, surtout 2009-10; — Église, iv, spécialement 2144-50; — Propagation du Christianisme, xiii, 695-708; — Sainteté, Note de l'Église, xiv, 847-865; — Stabilité de l'Église, xiv, 2554-56; — Unité de l'Église, xv, surtout 2224-29; où l'on trouvera des éléments susceptibles d'éclairer la thèse exposée ci-dessus.

Voir : H. Lesêtre, *Image*, dans *D. B.*, iii, 843; — A. Clamer, *La Genèse*, dans *Bible Pirot-Clamer*, p. 112-113; — P. van Imschoot, *Théologie de l'A. T.*, ii, § 3, *L'homme, image de Dieu*, p. 7-11; avec références à J. Hehn, *Zum terminus « Bild Gottes »*, dans *Festschrift E. Sachau*, Berlin, 1915, p. 3 sq.; Von Rad, *Eikôn*, dans R. Kittel, *Theologisches Wörterbuch zum N. T.*, iii, p. 287 sq.; — P. Humbert, *Études sur le récit du paradis et de la chute dans la Genèse*, Neuchâtel, 1940, p. 153 sq.; — H. van den Bussche, *L'homme créé à l'image de Dieu*, dans *Coll. Gand.*, 1948, p. 185-195.

S. Thomas, *De Imagine*, *Sum. theol.*, Iª q. xxxv, a. 1-2; q. xlv, a. 7; q. xciii (les neuf articles); et les commentateurs, spécialement Billot, *De Deo trino*, th. xxiv; — Garrigou-Lagrange, *De Deo trino*, q. xxv, *De Imagine*, p. 149-50; *De Deo creatore*, q. xlv, a. 7, p. 269; — Hubscher, O. S. B., *De imagine Dei in homine viatore*, Louvain, 1934; — P. Parente, *De Deo uno et trino*, Rome, 1943, p. 291-92, 314-15; — Daffara, *De Deo uno et trino*, Turin, 1945, n. 699-700.

Roger Leys, S. J., *L'Image de Dieu chez S. Grégoire de Nysse*, Museum Lessianum, 1951; — Régis Bernard, *L'Image de Dieu d'après S. Athanase*, Paris, 1952; — H. Crouzel, S. J., *Théologie de l'Image de Dieu chez Origène*, Paris, 1956; — P.-Th. Camelot, O. P., *La théologie de l'image de Dieu*, dans *R. Sc. phil. et théol.*, 1956, p. 443-71., s'attachant aux ouvrages précédents, en ajoutant quelques indications : A Mayer, *Das Bild Gottes im Menschen nach Clemens von Alexandrien*, dans *Studia Anselmiana*, Rome, 1942; — J.-T. Muckle, *The Doctrine of St. Gregory of Nyssa on Man as the Image of God*, dans *Mediæval Studies*, Toronto, vii, 1 et 45; — H. Merki, ΟΜΟΙΩΣΙΣ ΘΕΩ, *Von der Platonischen Angleichung an Gott zur Gottähnlichkeit bei Gregor von Nyssa*, dans *Paradosis*, vii, Fribourg-en-Br., 1952; — Hugo Rahner, *Das Menschenbild des Origenes*, dans *Eranos-Jahrbuch*, xv, Zurich, 1948; — Miss H.-C. Graef, *L'image de Dieu et la structure de l'âme chez les Pères grecs*, dans *La Vie spirituelle*, Suppl. 22, sept. 1952; — En outre : H. von Balthasar, dans *Présence et Pensée, Essai sur la philosophie religieuse de Grégoire de Nysse*, Paris, 1944; — J. Daniélou, *Platonisme et théologie mystique*, Essai sur la doctrine spirituelle de S. Grégoire de Nysse, Paris, 1944; — A. Lieske, *Die Theologie der Christusmystik des Gregor von Nyssa*, dans *Zeitschrift für kath. Theol.*, 1948, p. 19-93, 120-68, 315-40.

Étienne Gilson, *Introduction à l'étude de S. Augustin*, Paris, 1929, p. 268-92 (Les vestiges de Dieu, L'Image de Dieu). — Congrès international augustinien (1954) : H .Somers, S. J., *Image de Dieu et illumination divine; sources historiques et élaboration augustinienne*, p. 451-62; — M. Nédoncelle, *L'intersubjectivité humaine est-elle pour S. Augustin une image de la Trinité?*, p. 595-602; — A. Lauras, *Deux images du Christ et de l'Église dans la prédication augustinienne*, p. 676-77; — G.-B. Ladner, *St Augustine's Conception of the Reformation of Man to the Image of God*, p. 867-78. A. Michel.

IMAGES (Culte des). — Histoire. Doctrine [V. Grumel], vii, 766-844. Nous y joignons l'art. Iconoclasme (lutte en Orient contre le culte des images) [E. Émereau], vii, 575-595.

I. Histoire. — I. Avant l'iconoclasme. — 1° *Ancien Testament.* — 1. Prohibitions de l'Exode (xx, 3-5, 22-23), renouvelées dans Deut. (iv, 15 sq.; 23 sq.), vii, 624-25; cf. 766; iv, 162, 661, 963; — pour prémunir les Hébreux contre l'idolâtrie des autres peuples, vii, 625-28. — 2. Précepte positif, xv, 3316; — n'excluant que la représentation de la divinité, vii, 766; cf. 628 (le veau symbolisant Jahveh); — nonobstant l'interprétation rigoriste au temps des Macchabées, vii, 767.

Ce premier paragraphe devra être complété par l'étude de J.-B. Frey, dans *Images chez les Juifs*, *D. B. S.*, iv, 199 sq. L'auteur y étudie 1° Les prohibitions mosaïques et leur portée exacte; 2° Les images chez les Juifs au temps de Jésus-Christ (tendance rigoriste et tendance plus large); 3° Les images chez les Juifs des premiers siècles de notre ère d'après les découvertes archéologiques : *a)* dans les catacombes juives de Rome; *b)* dans les synagogues de Galilée au iiie s.; *c)* à Doura-Europos; *d)* à Priène; *e)* en Afrique dans la synagogue de Hamman-Lif et dans la nécropole de Carthage; *f)* à Noarah; *g)* à Djérasch; *h)* à Beth-Alpha; 4° La question des images chez les rabbins; 5° Le mouvement iconoclaste juif et son influence sur la persécution iconoclaste chez les chrétiens.

2° *Dans le christianisme.* — 1. Les trois premiers siècles : i, 439; vii, 767-68 (voir *Peintures et fresques*, *Art chrétien primitif*, *Tables*, 246). — 2. ive et ve s. : vii, 768-71; — image de la croix, 768 (voir *Tables*, 876); — de Jésus-Christ, i, 2012-14; — de la Vierge Marie, ix, 2440-43, 2450; xiv, 932; iconographie du mariage, ix, 2169; — sur l'usage des images (témoignage d'auteurs : S. Grégoire de Nazianze, S. Basile, Astère d'Amasée, S. Grégoire de Nysse, S. Éphrem, S. Nil, S. Jérôme, S. Augustin, Prudence, S. Paulin de Nole, Sulpice-Sévère), vii, 769-70; cf. xii, 1497 (Philostorge); — sur le culte des images, vii, 770-771. — 3. vie et viie s. : *a)* en Orient : 771-72 : images de N.-S. (Abgar) (cf. i, 71); Syméon Stylite (cf. xiv, 2975); Léonce de Néapolis; Anastase le Bibliothécaire *(Collectanea)*; Jean de Thessalonique (cf. viii, 821); concile *in Trullo*, can. 82 et can. 73 (cf. iii, 2353; xiii, 1592, 1595, 1596, 1597); — tradition byzantine, vii, 772-73; — *b)* en Occident : plus de réserve dans l'usage et le culte des images, 773-74 : témoignages d'Adrien Ier (cf. i, 441, 451), de S. Grégoire (cf. i, 440), de S. Augustin de Cantorbéry.

II. L'iconoclasme. — 1° *Premiers adversaires des images.* — 1. Restrictions : Tertullien, Clément d'Alexandrie (textes dans *D. B. S.*, iv, 203), Minucius Félix, Arnobe, Lactance, Eusèbe (cf. *D. B. S.*, 203), vii, 576. — 2. Interdiction du concile d'Elvire (305), can. 36, vii, 576; cf. i, 1998-99; iv, 2383-85 (*Tables*, 712). — 3. Autres autorités :

a) non défavorable, S. Épiphane; — *b)* favorable, Léonce de Néapolis (*D. B. S.*, IV, 203); — *c)* hostiles, les monophysites (Philoxène de Mabboug, Sévère d'Antioche, Pierre le Foulon), VII, 576-77. — 4. Hostilité dans le midi de la Gaule (S. Grégoire à Serenus), 577; cf. I, 440; — et de la part des Juifs, des mahométans et des pauliciens, VII, 577; cf. III, 1339 (*D. B. S.*, IV, 231-32); VII, 578-79; — pauliciens, I, 1900; XII, 57; — traits dans le Coran, III, 1777 (indications plus complètes dans *Fliche-Martin*, V, 446 [l'édit du Calife Yézid]).

2° *Origines de l'iconoclasme.* — 1. Léon III l'Isaurien, III, 1339; VII, 577-78 (raisons de son attitude); XV, 3672; favorise l'iconoclasme, VII, 579-80. — 2. Tendances opposées dans l'épiscopat : iconomaques (Théodore d'Éphèse, Thomas de Clodiopolis, Constantin de Nacolia, soutenus par le patrice Besser); — iconophiles (Jean de Synnade, S. Germain de Constantinople (cf. VI, 1303-04), VII, 580; IX, 2450.

3° *Résistance orthodoxe et persécution.* — 1. Anastase substitué à S. Germain, VII, 580; cf. III, 1339; XV, 3672. — 2. Épiscopat non byzantin : S. Jean Damascène, VII, 580; VIII, 701, 739-40; IX, 2448; XIII, 2348-49; XV, 1290; — Georges de Chypre (cf. II, 2432).

Une distraction a fait attribuer à Georges de Chypre, patriarche de Constantinople (XIIIe s.), sous le nom de Grégoire II, l'attitude iconophile de Georges de Chypre, archevêque de Constantia (VIIIe s.).

3. Interventions pontificales, Grégoire II et Grégoire III, VII, 580 (voir autres références, *Tables*, 1922). — Sur l'intervention de Léon III à propos de l'Illyricum, VII, 581 (*Tables*, 2181).

4° *Conciliabule d'Hiéria.* — Tenue et décisions, VII, 581-83; XIII, 296; XIV, 938; pour le détail, *Tables*, 715; — victimes de la tourmente iconoclaste, XIII, 296.

5° *Persécution de Constantin Copronyme.* — Destruction et profanation des images, VII, 583; cf. IX, 841; — épiscopat docile; moines hostiles, leurs martyrs et exilés, VII, 583-84.

6° *Réaction iconophile : IIe concile de Nicée.* — 1. Accession au trône de Constantin VI et d'Irène, régente, VII, 584; — attitude iconophile des patriarches d'Alexandrie, Antioche et Jérusalem, VII, 584; XIII, 296; — attitude conciliante du pape Zacharie, XV, 3672; de Paul Ier accueillant les réfugiés, XII, 2-3; XIII, 296; — condamnation du concile d'Hiéria par Étienne III (conc. du Latran de 769), *Tables*, 736, 1297. — 2. Prudents agissements d'Irène; patriarcat de Paul IV, accession de Taraise au siège patriarcal, VII, 585; cf. III, 1340; XI, 417; XV, 54. — 3. Taraise et Adrien Ier; convocation d'un concile et acquiescement d'Adrien, XI, 418; VII, 585; XIII, 2355; XV, 55. — 4. IIe concile de Nicée, approbation pontificale, III, 2353; VII, 586-87; XI, 419-26, 440-41; — pour les détails, *Tables*, 665-66.

7° *Reprise de l'iconoclasme et de la persécution.* — 1. Occasion lointaine : l'affaire *mœchienne*, III, 1341-42; VII, 587-88; XV, 288 (les Studites); XI, 453 (S. Nicéphore). — 2. Léon l'Arménien, empereur, persécuteur, VII, 588-89; XV, 291; — exil de S. Nicéphore, XI, 453-54; XV, 291; — attitude des Studites, XI, 454; XV, 292; cf. III, 1340-41; — 3. Michel le Bègue, III, 1341; — usage, mais non culte des images, VII, 589 (lettre à Louis le Débonnaire); XI, 2057 (lettre à Pascal Ier); — efforts de Théodore Studite, XV, 292 (lettres à Pascal); cf. VII, 593, 1670; XIII, 360; — attitude de S. Nicéphore, XI, 454. — 4. Théophile, empereur, persécution ouverte, III, 1341; VII, 589-90 (martyre des « Grapti »; voir *Tables*, 1894).

8° *Triomphe de l'orthodoxie.* — 1. Impératrice Théodora, iconophile, et Michel III, empereur, VII, 590. — 2. Œuvre de S. Méthode, 590; cf. X, 1599-1600 (contre les prélats iconoclastes); 1600-04 (à l'égard des Studites); cf. X, 1710 (Michel le Syncelle). — Inutile intervention d'Eugène II, V, 1489-90.

9° *Théologie des images.* — Voir *infra, Doctrine.*

10° *Importance historique et théologique de l'iconoclasme.* — 1. Point de vue historique : les papes, trompés par l'attitude de l'Orient, tournent les yeux vers l'Occident. — 2. Point de vue théologique : habitude du schisme en Orient et préparation du schisme définitif, VII, 592-593; — mais aussi témoignage en faveur de la primauté romaine, XIII, 359 : cf. XI, 2271.

III. Querelle des images en Occident. — 1° *Concile de Gentilly.* — 1. Deux conciles romains préalables, en 731 (Grégoire III), VII, 580, 774, 795; en 769 (Étienne III), VII, 774, 795 (*Tables*, 736); — 2. Adon de Vienne et le concile de Gentilly, VII, 774; cf. I, 402; — interprétation de la pensée du concile, VII, 774; — Paul Ier au roi Pépin, XII, 3.

2° *Livres carolins et concile de Francfort.* — 1. Ressentiment de Charlemagne contre l'impératrice Irène, VII, 774-75; — traduction défectueuse du texte grec du concile de Nicée, 775; et réfutation par les Livres Carolins, 776-78; cf. 782-83; I, 441, 450-51; II, 1795-97; VIII, 1506; XI, 440; XIII, 297, 2355; — explication du malentendu, VII 782-83; cf. I, 441; II, 1796; — 2. Réunion de Paris (825), à l'occasion de la lettre de Michel le Bègue à Louis le Débonnaire, VII, 778; XIV, 941; documents sur ce concile, VII, 779-780. — 3. Échos de ce malentendu : Jonas d'Orléans, VIII, 1506-07, répondant aux excès de Claude de Turin, III, 14-15, 2339; VII, 780-81; XIV, 951 (*Tables*, 619); — cf. Dungal, III, 2340; VII, 781; XIV, 951 (*Tables*, 1071); Agobard de Lyon, I, 613, 614; VII, 781; XIV, 950-51; Walafrid Strabon, III, 2340; VII, 781; XV, 3503 (*De rebus ecclesiasticis*); Hincmar, VII, 781. — Cf. Mabillon, IX, 1431. — 4. Fin de l'opposition au culte des images : réception en France du IVe concile de Constantinople (can. 3), approuvant les décisions de Nicée, VII, 781; cf. III, 1297-99, 2353-54 (*Tables*, 667).

IV. Iconomaques postérieurs et culte moderne des images. — 1° *Iconomaques.* — 1. Orient : Pauliciens, XII, 57; — Bogomiles, II, 929-30; cf. V, 1578 (*Panoplia* d'Euthymius Zigabène). — 2. Occident : Pierre de Bruys, Pétrobrusiens, II, 1153; cf. XII, 2073 (réfutation par Pierre le Vénérable); — Henri l'hérétique et les henriciens, VI, 2180-81; — Albigeois, I, 678-79; — Vaudois, XIV, 962; — Wicleffistes et Hussites, III, 2340; XIV, 963; XV, 3608; cf. IX, 920 (Lollards). Sur ces erreurs, VII, 783-84. — 3. Russie : fin du XIVe s., Markian, VII, 784; — fin du XVe s., judaïsants, XIV, 252-253. — 4. Réformateurs protestants, VII, 784 (Luther, cf. IX, 1306); — Carlostadt (cf. II, 1751, 1752, 1753); Zwingli (cf. XV, 3733-34, 3764); Confession d'Augsbourg (cf. XIV, 964, 2833), Calvin; — confession anglicane, XIII, 2087; toutes attitudes découlant de la négation générale du culte des saints, XIV, 964-65 : cf. III, 2340 (images de la Croix), 2422. — Influence des idées protestantes sur le culte des images en Russie : XVIe s. : Cosoï, III, 1918-19; — les sectes du raskol, VII, 785; voir XIV, 292, schisme des Starovières; — Baskin, XIV, 268. — 5. Jansénisme, baïanisme, VII, 785; cf. Alexandre VIII (prop. 25), I, 759-60. — Synode de Pistoie, XII, 2187, 2194, 2218 (prop. 69-72), condamnées par la bulle *Auctorem fidei*.

2° *Culte des images, temps modernes.* — 1. Orient : *a)* Russie, VII, 785-86; cf. XIV, 247-48, 252, 253, 258-59, 268, 281, 283, 286, 289, 308, 314, 328, 341 (Lopatinskij), 352 (Prokopovič); X, 2075 (Moghila); — sur le concile des cent chapitres, XIV, 264-66. — *b)* Roumanie, 78 (évêque Aron). — *c)* Église grecque, VII, 786; XIV, 1452 (icones, images peintes, mais pas de statues); — voir cependant Cyrille Lucar, IX, 1013-14. — *d)* Arménie, I, 1960-61; cf. II, 2350 (hérésie des Chatzinzariens). — *e)* Coptes, X, 2280; sur l'ensemble à propos des reliques, XIII, 2350. — 2. Occident : images de la croix, III, 2352-53; — Jésus-Christ : traits physiques (?), VIII, 1153-54; Sacré-Cœur, III, 314, 344-45; — Ste Vierge : au pied de la croix, IX, 2431-32; iconographie inspirée par Suso, XIV, 2861; art chrétien et immaculée conception, VII, 1144-49; N.-D. du Sacré-Cœur, III, 345; la Vierge peinte par S. Luc (?), IX, 2450; XII, 26; images et statues de saints, XIV, 940-41.

II. Doctrine. — I. NOTION DE L'IMAGE. 1. Définition générale, VII, 787. — 2. I. et amulette, I, 1125; — et idole, VII, 787-89; cf. *supra*, 2167. — 3. Sens formel du mot « image » : doctrine de S. Thomas, 790-92; cf. *supra*, 2181. — 4. Division : *a)* S. Théodore Studite, VII, 792; cf. XV, 296; — *b)* S. Thomas, VII, 795; cf. *supra*, 2182. — 5. Images religieuses (corporelles, représentation réelle ou symbolique; spirituelle et analogique), VII, 793-94.

II. LÉGITIMITÉ DE L'USAGE DES IMAGES. — 1° *Preuves d'autorité.* — 1. Écriture sainte, VII, 794; — invoquée par le IIe conc. de Nicée (cf. XI, 422-23), Adrien Ier à Irène et Constantin, Léonce de Néapolis (voir son article aux *Tables*), Grégoire II à S. Germain (cf. VI, 1303, 1787), Jean de Thessalonique (cf. VIII, 821), S. Jean Damascène (cf. VIII, 739), S. Théodore Studite (cf. XV, 296). — 2. Pratique constante du peuple chrétien, VII, 794-95; cf. IIe conc. de Nicée, XI, 432 (preuves patristiques); XV, 1305 (tradition); et *supra, Histoire, Avant l'iconoclasme*, 2186. — 3. Magistère ecclésiastique, VII, 795 : *a)* Concile Quinisexte, can. 82, III, 2353; XIII, 1592; canon approuvé par Adrien Ier, 1596; XV, 55; et retenu par le IIe conc. de Nicée, XI, 423; conc. de Rome (769), sous Étienne III (*Tables*, 736, 1297); IIe conc. de Nicée, *supra*, 2187; IVe conc. de Constantinople, 2188; cf. III, 1296; conc. de Florence, citant Nicée II (sur cette citation, faite à propos du *Filioque*, voir Hefele-Leclercq, VII, 976-77); concile de Trente, sess. XXV, *infra*. — Autres conciles : Rome (727), sous Grégoire II; Rome (731), sous Grégoire III, cité VII, 580, 774, 795; Constantinople (843), cité 520, 795; XV, 293; Sens (1529), sous Clément VII, contre les Vaudois, cité XIV, 964; Mayence (1549), sous Paul III, VII, 795. — *b)* Documents pontificaux; VII, 795; — Grégoire II à S. Germain de Constantinople, VII, 789, 794, 798; — Adrien Ier à Constantin et Irène et au patriarche Taraise, 798, 811, 814-15, 823, 1668-69; cf. I, 450-51; sa réponse aux *reprehensiones* de Charlemagne, I, 451; VII, 778; — constitution de Martin V (interrogation 29 aux Wicleffistes); — Pie IV, profession de foi tridentine, VII, 812; XIV, 2935. — *c)* Pères; défenseurs des images, VII, 795-96 : α. avant l'iconoclasme : S. Basile (cf. VII, 813, 821; XIII, 2348), S. Athanase, Léonce de Néapolis (cf. XI, 421, 423 ici d'autres auteurs cités), Jean de Thessalonique, VIII, 821-22). — β. au temps de l'iconoclasme : S. Germain de Constantinople (cf. VI, 1303-04, VII, 579, 582; *Tables*, 1803); S. Taraise (cf. XV, 55, 56; VII, 585), S. Jean Damascène (cf. VIII, 705, 738-40), S. Théodore Studite (cf. XV, 295-96), S. Nicéphore (cf. XI, 454 et *supra* S. Nicéphore et les Studites, 2187).

2° *Preuves de raison.* — 1. Sentiment commun, VII, 796; cf. profession de foi des évêques à Nicée, XI, 420. — Argument de tradition, XV, 808 (Thomassin), 1250 (S. Jean Damascène); — 2. Utilité, VII, 796-802; — triple d'après S. Thomas, 797 : *a)* Instruction des fidèles, 797-98; témoignages : S. Nil, S. Grégoire (cf. I, 440; VII, 577), S. Jean Damascène (cf. VII, 591-92; VIII, 739), S. Nicéphore, S. Germain (cf. VI, 1303; VII, 579, 818); — *b)* Mémorial, 798-99; témoignages : S. Grégoire II (cf. VI, 1783), S. Jean Damascène (cf. VIII, 740), Adrien Ier (cf. I, 450-51), Jean de Thessalonique, IIe conc. de Nicée (cf. XI, 425), S. Jean Damascène (cf. VIII, 740), S. Nicéphore; — *c)* Source de vie chrétienne, VII, 800-02; témoignages : Horace *(ad Pisones)*, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse (cf. XI, 423), Basile d'Ancyre, le prêtre Jean (cf. XI, 424), le conc. lui-même (cf. XI, 425), S. Théodore Studite (cf. XV, 296), Ste Thérèse (cf. X, 2634), S. Germain à Thomas de Claudiopolis (cf. *supra*, 2187), S. Jean Damascène (cf. VIII, 740), S. Paulin de Nole (cf. XII, 70), conc. de Trente (cf. 812; XIII, 2366; XIV, 965-66; simple indication, XV, 1481). — 3. Nécessité (morale), VII, 802; — besoin des images (S. Jean Damascène, S. Théodore Studite et IIe conc. de Nicée).

3° *Objections et réponses.* — 1. Fondement de l'hérésie : monophysisme et manichéisme, VII, 802. — 2. Objections : *a)* anciens iconoclastes : α. prohibition du décalogue, et réplique des Pères (S. Jean Damascène, S. Théodore Studite), 802-03; cf. 624-25 (et *supra, Tables*, 2187, et le IIe conc. de Nicée); β. textes isolés de quelques Pères (Amphiloque d'Iconium, Clément d'Alexandrie) et réponse, VII, 803; — γ. image de Jésus-Christ (nestorianisme); réponse du conc. : « Jésus-Christ tout entier, Dieu et l'homme, représenté dans son image sans tomber cependant dans le monophysisme », 803-05; textes de S. Théodore Studite, 805-06. — *b)* Réformateurs : α. Écriture : réponse *supra*, 2188; — conc. iconoclastes : 726, Léon l'Isaurien, VII, 579-80; 753, Hiéria, Constantin Copronyme (cf. *Tables*, 715); — conc. de Francfort (cf. *supra, Tables*, 714); et surtout conc. d'Elvire (cf. IV, 2383-85); — β. impossibilité de représenter les anges et Dieu; réponse, *infra*, 2191; — γ. danger d'induire en erreur les simples; réponse, prévenir le danger; — δ. abus possibles; réponse, l'abus ne doit pas supprimer l'usage, mais à l'occasion sera réprimé par l'autorité ecclésiastique (exemples : réprobation des images représentant le « spasme » de Marie au pied de la croix, IX, 2432; des images de la Passion de C. Verschaeve, VII, 807; du Cœur eucharistique de Jésus, III, 345; des images de N.-D. d'Issoudun, 345); voir la recommandation du conc. de Trente, IX, 2473-74; — ε. Calvin et les images de saints isolés, VII, 807.

III. LÉGITIMITÉ DU CULTE DES IMAGES. — 1° *Notions sur le culte.* — 1. Culte, VII, 807-09. — 2. Proskynèse, expression du culte, 809-10; cf. 782. Pour les détails, les formes diverses et les espèces, *Tables*, 880.

2° *Doctrine de l'Église.* — 1. Définition du IIe conc. de Nicée, VII, 810-11; cf. XI, 425. — 2. Lettre d'Adrien Ier aux empereurs, VII, 811; cf. I, 450-51. — 3. IVe conc. de Constantinople (can. 3), VII, 811; cf. III, 1297-99. — 4. Conc. de Trente, sess. XXV, VII, 812 (commentaire de Bossuet). — 5. Profession de foi tridentine, 812; Code, can. 1255, 1276 (ce dernier canon reprenant un texte du conc. de

Trente, sess. xxv). — 6. Exemples de choses faites de main d'homme dans l'A. T. et objets de vénération, vii, 813; cf. *supra*, 2186, résumé de l'article de J.-B. Frey, dans *D. B. S.*; — miracles accomplis par Dieu à l'occasion des images, vii, 813; cf. xi, 423.

3° *Preuves de raison.* — 1. Fondement rationnel, l'élément *formel* de l'image, vii, 813; — affirmation de S. Jean Damascène (cf. viii, 740), Théodore Studite, S. Basile, S. Taraise, IIe conc. de Nicée, résumé de Bossuet, vii, 813-14. — 2. Raison du culte : *a) a contrario :* mépriser l'image serait mépriser le Christ, 814-15; *b) a simili :* honorer l'image sainte, comme on honore l'image d'êtres vivants, 815 (auteurs cités : Adrien Ier, conc. de Nicée, Théodore Studite, Léonce de Néapolis). — 3. Comparaison des images saintes avec d'autres objets sacrés : livre des évangiles, image de la croix (concile, Nicéphore, Théodore Studite, Jean Damascène), 816; — argument *ad hominem* (sur l'eucharistie) contre Calvin, 816-17. — 4. Objections et réponses : *a)* culte des images serait idolâtrique, vii, 817-18 (Bossuet cité); — *b)* culte des images, imitation des païens, 818-19 (réfutation par Léonce de Néapolis, cité à Nicée, S. Germain à Thomas de Claudiopolis, S. Jean Damascène, conc. de Nicée, conc. de Trente, Bossuet); — *c)* culte des images, adoration sacrilège, 819-20 (S. Jean Damascène); — *d)* culte des images réservé à la seule image du Christ, 820-21 (S. Jean Damascène, S. Germain, Théodore de Jérusalem); cf. eucharistie, seule image du Christ, v, 250-52; cf. 1220; x, 1325; — *e)* un texte obscur de S. Basile expliqué par S. Nicéphore, 821; — *f)* culte des images, occasion de superstition; mais le contrôle de l'Église éloigne le danger, 821-22; cf. xiv, 977-78. — 5. Raisons pour l'Église de combattre en faveur du culte des images, vii, 822-24 (résumé des raisons déjà proposées au IIe conc. de Nicée, et défendues par Bossuet, S. Germain de Constantinople, S. Jean Damascène, S. Nicéphore, Adrien Ier, Basile d'Ancyre, Théodore Studite).

4° *Nature du culte des images.* — 1. Opinions théologiques : *a)* Durand de St-Pourçain (image : occasion d'hommage), vii, 825; — *b)* S. Thomas et plusieurs commentateurs, Salmanticenses, Vasquez (cf. xv, 2608-09), Thomas de Vaux, Arauxe (culte de l'image identique au culte de l'original, mais relatif à lui), vii, 825-26; — fondement de cette opinion, 832-33; — *c)* Bellarmin, Pérez et Catharin (culte de l'image inférieur au culte de l'original), 826-27. — 2. Critique : *a)* S. Thomas : difficile accord : α. avec le conc. de Nicée, 827-28, cf. 835-36; — β. avec les Pères (Théodore Studite, Euthyme Zigabène), 828-30; — *b)* essais de conciliation : Billot, 827, 832; — Billuart, 830-31; cf. xiii, 2368 avec Suarez (cf. xiii, 2367), Sylvius, les Salmanticenses, Gotti, Pesch, Lottini (conception différente de l'image chez les Grecs et au IIe conc. de Nicée et chez les scolastiques); voir cependant, à propos des reliques, mais présentation différente de la pensée de S. Thomas, xiii, 2360-65. — *c)* Bellarmin : deux difficultés, vii, 831-32. — 3. Conclusions : *a)* latrie; sentiment intérieur réservé à Dieu seul, 833; — *b)* hommage inférieur aux images du Christ, de la Vierge et des saints, mais relatif au prototype, 833-34; cf. S. Bonaventure, xiii, 2360. — *c)* même genre de culte aux images, différences de culte aux prototypes, vii, 834; — *d)* mais honneur aux images proportionnel à la dignité du prototype, 834-35; — formule vraie de S. Théodore Studite, 835.

5° *Images de Dieu et des anges.* — 1. Images de Dieu et de la Sainte Trinité : *a)* sentiment négatif du IIe conc. de Nicée et des Pères grecs (S. Jean Damascène, S. Nicéphore, Jean de Thessalonique, Euthyme Zigabène, Nicéphore Calliste, S. Taraise, S. Théodore Studite), vii, 837-40; — *b)* tolérance de l'Église pour les représentations symboliques, 840-41; cf. Alexandre VIII (prop. 25), i, 759; Pie VI (synode de Pistoie, prop. 69), xii, 2218. — 2. Images des anges, sentiment affirmatif du conc. de Nicée et des Pères grecs (Marin, Nil le Scolastique, Jean de Thessalonique, S. Taraise, S. Grégoire le Grand, S. Jean Damascène, S. Nicéphore), vii, 841-42. — 3. Représentations symboliques de l'eucharistie, v, 1183-96; commentaire, 1196-1209.

6° *Précepte du culte des images.* — Précepte naturel négatif de ne pas mépriser les images; — aucun précepte affirmatif absolu; — précepte naturel positif *occasionaliter*, vii, 842-43. — Exemple du conc. de Francfort, des Livres carolingiens opposés au conc. de Nicée. — Profanation d'images saintes et sacrilège, xiv, 689-99.

Cité : x, 1340, 1698; xii, 1537, 1559, 1563, 1568; xiv, 1335, 1404, 1452.

En marge : règlement de l'Index sur les images, vii, 1575; — autorisation nécessaire pour le transfert d'images saintes, xiii, 2444; — iconographie de l'aristotélisme chrétien, i, 1886; de l'averroïsme, 2687.

Dans l'analyse des deux articles ICONOCLASME et IMAGES, où les mêmes autorités conciliaires ou patristiques sont fréquemment invoquées, on s'est efforcé de les indiquer toutes et chacune dans l'ordre même où elles ont été présentées par les auteurs. Ainsi se trouvera facilitée la recherche du lecteur.

Parmi les documents nouveaux à signaler, sauf les éditions plus récentes d'ouvrages de certains auteurs, on se reportera à l'*Histoire* de Fliche-Martin, t. V, ch. xiii, *La querelle des images jusqu'au concile iconoclaste de 754* (L. Bréhier), p. 431-70; t. VI, ch. iii, *La querelle des saintes images* (E. Amann), p. 107-52. — On consultera également *D. A. C. L.*, vii, 180-302 (H. Leclercq); — Ch. Journet, *Le décalogue et les images*, Fribourg, 1952; — *L. T. K.*, ii, 461-67 (K. Baus et P. Bayerschmidt); — D. Stiernon, dans *Catholicisme*, v, 1250-58 (où l'on trouve indiquées de nombreuses études parues dans diverses revues).

IMAGINAIRES, IMAGINATIVES (Visions). — Dans les phénomènes mystiques, v, 1811; x, 2618, 2619, 2634-35, 2645; cf. viii, 776 (S. Jean de la Croix); xv, 570 (Ste Thérèse). — Dans la révélation, xiii, 720, 2586-87; xiv, 2366.

IMAMISME. — Recherches, dans l'Islam, des prédictions concernant la fin du monde. La secte des Imamites se rattache au chiisme (voir ce mot, *Tables*, 598).

Cité : ix, 1578; 1582-1606 (sectes imamites).

IMBART DE LA TOUR (Pierre). — Historien français (1860-1925). — Auteur de : *Origines religieuses de la France, les paroisses rurales du IVe au XIe s.*, Paris, 1900; — *Les origines de la Réforme*, 1905-1914.

Sur l'abus d'aumônes indulgenciées, vii, 1617-18. — Sur Lefèvre d'Étaples et l'affaire des placards, ix, 154; — mouvement luthérien et mouvement fabriste, 156; bibl., 159.

IMBERT (Pierre d'). — Notice [B. Heurtebize], vii, 844.

IMBONATI (Charles-Joseph). — Notice [B. Heurtebize], vii, 844.

IMITATION DE JÉSUS-CHRIST. — 1° *Doctrine.* — Son caractère ascétique (pratique et affectueux), i, 2049-50. — Sur : l'abnégation, iv, 2226; — le discernement des esprits, iv, 1385-88; — la prudence devant les méchants rapports, viii, 1832; — le mérite et les œuvres, x, 708; — la prédestination : les mérites et la prédilection divine, xii, 2959; et la splendeur de la justice divine, 3015; — vocation

religieuse, xv, 3165, nonobstant certaines critiques concernant les vœux de religion, ix, 141.

2° *Sources.* — S. Bernard, ii, 784; — dom Eger, iv, 2105; — Hugues de Saint-Victor (?), vii, 302-03; — Pierre de Corvaro (?), xii, 1926; xiv, 2637; — Ruysbrœck, 420; — Ubertin de Casale, 2637; xv, 2032; — Jean de Verceil, xiv, 2637; — S. Bonaventure, 2991; — courant mystique du xiiie s., xiii, 1162.

3° *Auteur :* un chartreux (?), vi, 1151; — dom Eger (?), iv, 2105; — Gerson (?), vi, 1327; xiv, 2109; — Hilton (?), vi, 2480; — Ludolphe de Saxe (?), ix, 1068; — Thomas a Kempis, vi, 2320, 2480; xiv, 10-11; xv, 763-65.

4° *Éditions, traductions et commentaires.* — Lamennais, viii, 2499; — Lallemant (Jacques), 2458; — Lenglet-Dufresnoy, ix, 215; — Rosweyde, xiv, 10; — Sailer, 751.

5° *Influence.* — S. Ignace de Loyola, vii, 723; viii, 1103; — Lamennais, 2475; — dom Le Masson, ix, 203; — Malebranche, 1778; — Arndt (et le piétisme), xii, 2084; — Scupoli, xiv, 1746; — Surin, 2837, 2839; — Suso, 2861; — Wessel, xv, 3531.

IMITATION DES SAINTS. — Un des effets du culte des saints, xiv, 876, 879, 886, 888, 907, 913, 914-15, 919, 924, 944-45, 951-52, 954; — grâce aux saintes images, vii, 796-97, 810; viii, 740; xi, 425; — et aux reliques, xiii, 2340.

IMMACULÉ (CŒUR) DE MARIE. — Voir *Cœur de Marie* (*Tables*, 637).

IMMACULÉE CONCEPTION. — Étude historique et dogmatique, vii, 845-1218. — Quatre parties dans l'étude.

Pour faciliter au lecteur les recherches, on suivra ponctuellement les divisions de l'article, en indiquant les références aux autres articles du Dictionnaire. Les bibliographies complémentaires seront présentées aux moments les plus opportuns.

I. Immaculée Conception dans l'Écriture et la tradition jusqu'au concile d'Éphèse [X. Le Bachelet], vii, 845-893. — I. Notion du dogme d'après la bulle « Ineffabilis ». — 1° *Définition* (texte). — 1. Objet, sujet, mode, certitude, vii, 845-47; cf. 1704; ix, 593, 599, 690; xiv, 2878. — 2. Dans la définition elle-même, aucune précision sur le caractère explicite ou implicite de la révélation ou de la croyance primitive; preuves du dogme suggérées dans les considérations préliminaires, vii, 847-48; cf. 1702; xv, 2681.

II. Immaculée Conception dans l'Écriture. — Deux groupes de textes : 1° *Textes principaux.* — 1. Protévangile : *a)* question textuelle et question exégétique, vii, 849-51; cf. xv, 3490 (*ipsa* conteret); — *b)* Marie dans le protévangile : deux interprétations, vii, 851-58; cf. vi, 1208-12; x, 1409-12; — *c)* Marie immaculée dans le protévangile, vii, 858-61. — 2. Salutation de l'ange et d'Élisabeth, 861-64.

2° *Textes inefficaces ou secondaires.* — 1. Textes sapientiaux, vii, 864-66. — 2. La femme et le dragon, Apoc. (xii), 866-70.

3° *Textes opposés.* — 1. Universalité du péché, vii, 870; cf. xii, 307-09, 315; xi, 2446-47; xiii, 2887; — 2. Universalité de la rédemption, vii, 870; cf. xii, 309-10; xiii, 1930. — 3. Universalité de la mort, vii, 870; cf. x, 2490-92; xi, 2447; xiii, 2887; — 4. Condition vicieuse de la génération humaine, vii, 870; cf. iii, 806-09.

4° *Conclusion.* — Révélation implicite du privilège dans l'Écriture, vii, 871-72; cf. iv, 1575-76; v, 1869-70; xv, 1344.

Voir : F. Ceuppens, O. P., *Theologia biblica*, iv, *Mariologia*, Turin, 1948; Fr. Léander Drewniak, O. S. B., *Die Mariologische Deutung von Gen., III, 15 in der Väterzeit*, Breslau, 1934; S. C. Repetti, *La tipologia mariana nel Protevangelio (Gen., III, 15), fundamento della dottrina dell'Immacolata*, dans *Divus Thomas*, Plaisance, 1937, p. 291-294; P. Lennerz, S. J., *Consensus Patrum in interpretatione mariologica (Gen., III, 15)*, dans *Gregorianum*, 1946, p. 300 sq.; Tiburtius Gallus, S. J., *Interpretatio mariologica Protevangelii (Gen., III, 15) tempore postpatristico usque ad concilium tridentinum*, Rome, 1949; P. Hitz, C. SS. R., *Le sens marial du Protévangile*, dans *Études mariales*, 1947; Louis-Marie Simon, O. M. I., *Le Protévangile et l'Immaculée Conception*, dans *Rev. de l'Université d'Ottawa*, 1950, p. 47-75; J.-Fr. Bonnefoy, O. F. M., *Le Mystère de Marie selon le Protévangile et l'Apocalypse*, Paris, 1950; J. Coppens, *Le Protévangile. Un nouvel essai d'exégèse*, dans *Eph. theol. lov.*, 1950 (fasc. i et ii); Grégoire Calandra, O. F. M., *Nova Protevangelii Mariologica interpretatio*, dans *Antonianum*, 1951, p. 342 sq., avec réplique de T. Gallus, dans *Ephem. Mariologicæ*, 1952, p. 425 sq.; du même T. Gallus, *Interpretatio mariologica protevangelii posttridentina*, pars I^a (de 1545 à 1660), Rome, 1953; pars posterior (de 1661 à 1851), 1954; J. Coppens, *La mère du Sauveur à la lumière de la théologie vétérotestamentaire*, dans *Eph. theol. lov.*, 1955, p. 7 sq.; B. Rigaux, *La femme et son lignage dans Gen., III, 14-15*, dans *Rev. Bibl.*, 1954, p. 321 sq.; J. Brinktrine, *Das Protoevangelium und die Unbefleckte Empfängnis Mariens*, dans *Theol. und Glaube*, 1954, p. 313 sq.; J. Michl, *Der Weibessame (Gen., III, 15) in spätjüdischer und frühchristlicher Auffassung*, dans *Biblica*, 1952, p. 371 sq.; J. Braun, *La Femme et le Dragon*, dans *Bible et Vie chrétienne*, 1954, p. 63 sq.; L. Cerfaux, *La vision de la femme et du dragon dans l'Apocalypse en relation avec le Protévangile*, dans *Eph. theol. lov.*, 1956, p. 21 sq.; Adrien Malo, O. F. M., *L'Économie divine dans la révélation biblique de l'Immaculée Conception*, dans *Journées mariales du Canada*, Cap de la Madeleine, Ottawa, 1954 (ce dernier travail est un résumé de l'art. de P. Bonnetain, *Immaculée Conception*, dans *D. B. S.*, iv, 233-298); A. Trabucco, *La Donna ravvolta dal sole nell' esegesi cattolica posttridentina*, Rome, 1957.

Actes du Congrès marial de Rome (1954) [sera désigné désormais par *Actes*] : le vol. iii est consacré à l'Immaculée Conception dans la Sainte Écriture. Outre les études de Coppens, Brinktrine, Cerfaux, Malo déjà signalées, il contient : A. Bea, *Bulla « Ineffabilis Deus » et hermeneutica biblica;* Bonav. Mariani, O. F. M., *L'Immacolata nel protoevangelio (Gen., III, 15);* A. Strobel, O. M. I., *L'Immaculée Conception dans la révélation de l'Économie actuelle;* Th. Plassmann, O. F. M., *Uno eodemque decreto (Maria immaculata prædestinata in Sacra Pagina);* Théodore Kœhler, S. M., *Une interprétation théologique de l' « Ecce filius tuus » (Joa., XIX, 26), d'après l'exégèse et à la lumière du dogme de l'Immaculée Conception;* Ant. Romeo, *La Donna ravvolta dal sole, Madre di Cristo e dei cristiani, nel cielo (Apoc., XII);* Alfred Rush, C. SS. R., *Outlines of Mary's holiness in New Testament Apocrypha*, Rome, 1955.

III. En Occident et en Orient jusqu'au concile d'Éphèse : période de croyance implicite. — 1° *Les trois premiers siècles : témoignages généraux et indirects : Marie, nouvelle Ève.* — 1. Témoignages favorables : *a)* S. Justin, vii, 874, 875, 878; cf. v, 1651; viii, 2268-69; ix, 2389; — *b)* S. Irénée (doctrine de la récapitulation), vii, 874, 875, 878; cf. v, 1652; vii, 2485-87; ix, 2390; — *c)* S. Grégoire le Thaumaturge, vii, 875; cf. ix, 2372; — S. Hippolyte, vii, 875; — *d)* Indications du Protévangile de Jacques, 875-77. — 2. Témoignages apparemment défavorables (Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène), voir *infra*.

Voir : M. Jugie, *L'Immaculée Conception dans l'Écriture Sainte et dans la Tradition orientale*, Rome, 1952, p. 13-54.

Les « Études mariales » de 1954 ont publié des travaux sur le thème *La Nouvelle Ève*, Paris, Lethielleux, 1955 : M.-J. Nicolas, O. P., *Introduction théologique;* J. Braun, *Ève et la Femme dans l'Écriture;* Mgr Jouassard, *La Nouvelle Ève dans la période anténicéenne.* Trois autres études du même recueil concernent les auteurs postérieurs : Dom Capelle, *Le thème de la Nouvelle Ève chez les*

anciens docteurs latins (S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin, S. Pierre Chrysologue); R. Laurentin, *L'interprétation du Protévangile au début du XIIe s.;* P. Th. Camelot, O. P., *Les Pères grecs, de Nicée à S. Jean Damascène.*

Sur l'influence du protévangile de Jacques dans les premiers siècles : Licinio Peretto, O. S. M., *L'influsso del Protevangelio di Giacomo nei secoli II-IV*, dans *Marianum*, 1957.

2° *Du concile de Nicée au concile d'Éphèse (325-431) : Marie toute sainte.* — 1. *Église grecque*, vii, 877-79 : S. Épiphane (cf. xi, 2374, 2390), Didyme d'Alexandrie (cf. xi, 2374), lettre sur le martyre de S. André, S. Jean Chrysostome (voir cependant viii, 674-75); — antithèse des deux Èves : S. Cyrille de Jérusalem (cf. xi, 2390), S. Amphiloque, S. Jean Chrysostome, S. Épiphane. — 2. *Église syrienne*, vii, 879-81 : S. Jacques de Nisibe, S. Éphrem. — 3. *Église latine*, 881-85 : S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin (cf. i, 2324, 2374-75; vii, 889, 892, 1016, 1039, 1061, 1122; antithèse Ève-Marie, 855, 857; Marie et la Femme de l'Apocalypse, 867), S. Zénon de Vérone (cf. xv, 3689). — 4. *Objections :* trois séries de textes : *a)* Jésus-Christ seul sans péché, vii, 886-89 : Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Hilaire, S. Cyrille d'Alexandrie; — exemples donnés : α. demande intempestive aux noces de Cana ou doute sur la divinité du Christ : S. Irénée, (cf. vii, 2485), S. Jean Chrysostome (cf. viii, 675), Sévérien de Gabala; — β. le glaive de douleurs, prédit par Siméon, serait le doute : Origène, S. Basile, S. Cyrille d'Alexandrie, pseudo-Amphiloque, pseudo-Grégoire de Nysse, pseudo-Chrysostome, pseudo-Augustin (cf. iii, 2516); voir aussi, ix, 2420; et, à l'opposé, Photius, vii, 926; — γ. incrédulité ou désir de détourner Jésus de sa mission : Tertullien, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Jean Chrysostome; — δ. réponses aux difficultés, vii, 889-90; — *b)* universalité du péché originel et de la rédemption, vii, 889-90 : Origène (cf. xi, 1539, 1543; xii, 335), S. Ambroise (cf. i, 949; xii, 367), S. Augustin (cf. i, 2374, 2394; xii, 378 *(massa damnata)*; xv, 3362); — réponse : distinguer exemption de droit et exemption de fait; — *c)* purification et sanctification de Marie en son âme et en sa chair, vii, 891-93 : S. Cyrille de Jérusalem, S. Éphrem, S. Augustin (cf. i, 2375).

Actes, iv : cinq études concernant l'époque étudiée dans le § iii précédent : G. Söll, S. D. B., *Elementa evolutionis in historia dogmatis Immaculatæ Conceptionis B. M. V. ante concilium Ephesinum;* P. Krüger, *Die Immaculata-Frage bei den syrischen Kirchenvätern;* G. Jouassard, *L'interprétation par S. Cyrille d'Alexandrie de la scène de Marie au pied de la croix;* Ch. Boyer, S. J., *La controverse sur l'opinion de S. Augustin touchant la conception de la Vierge;* Ild.-M. Dietz, O. E. S. A., *Ist die hl. Jungfrau nach Augustinus « Immaculata ab initio »?* Voir aussi l'opinion négative de dom B. Cappelle, dans *La pensée de S. Augustin sur l'Immaculée Conception*, dans *R. A. T. M.*, 1932, p. 361-401.

II. Immaculée Conception dans l'Église grecque après le concile d'Éphèse [M. Jugie], vii, 893-975. — I. Considérations préliminaires. — *Erreurs de méthode dans l'étude de la pensée grecque.* — 1° Ignorance des textes les plus probants (Passaglia, Petau), vii, 894. — 2° Préjugé affirmant l'ignorance chez les Grecs du péché originel (Herzog-Turmel), 894-95; — en contradiction avec l'histoire, xii, 413-32; cf. conc. de Diospolis (*Tables*, 712); *In Trullo*, approuvant les conciles africains de Milève-Carthage (can. 2), xiii, 1583; certains Pères employant même la terminologie latine (S. Athanase, S. Grégoire de Nazianze, S. Basile, Origène, S. Isidore de Péluse, S. Jean Chrysostome, Léonce de Byzance, rapprochés de S. Augustin et de S. Célestin, pape), vii, 896-97. — 3° Oubli de l'angle sous lequel les Grecs considèrent souvent le péché originel (déchéance de l'immortalité et concupiscence), d'où différence de terminologie (S. Jean Chrysostome, Gennade de Constantinople, S. Anastase d'Antioche, S. Sophrone de Jérusalem, Anastase le Sinaïte, S. Jean Damascène, S. Cyrille d'Alexandrie, Théophylacte, Théodore Abou-Kourra), 898-903; — le baptême rendant à la nature humaine sa pureté première (Hésychius de Jérusalem, Olympiodore d'Alexandrie, Anastase le Sinaïte, Théodore Abou-Kourra), 903-04. — Conclusion, Marie la *Panaghia* (Théodore Prodrome), 904.

II. L'Immaculée Conception dans l'Église grecque, du concile d'Éphèse a Michel Cérulaire. — 1° *Pères du Ve s. :* Nestorius, vii, 905; — Théodote d'Ancyre, 906-08; cf. xv, 330; — Proclus de Constantinople, vii, 908-09; cf. ix, 1355; xiii, 666-67; — Hésychius de Jérusalem, vii, 910-11; *Tables*, 2071; — Chrysippe de Jérusalem, 911-12 (*Tables*, 606); — Basile de Séleucie et Antipater de Bosra, vii, 912-13; cf. i, 1440; ii, 459. — 2° *Pères des VIe et VIIe s. :* S. Romanos, vii, 913, 956, 960; cf. xiii, 2896-97; — S. Anastase Ier, patriarche d'Antioche, vii, 913-14; cf. i, 1166; — S. Modeste, patriarche de Jérusalem, vii, 914; cf. x; 2047-48; — S. Sophrone de Jérusalem, vii, 914-16; cf. xiv, 2381; — Léonce de Néapolis, Abraham d'Éphèse, Timothée de Jérusalem, vii, 916 (cf. *Tables*, 12; xv, 1140-41). — 3° *Pères des VIIe, VIIIe et IXe s. :* S. André de Crète, vii, 916-19, 956, 958, 960; cf. i, 1182-84; — S. Germain, patriarche de Constantinople, vii, 919-20; cf. vi, 1306-07; ix, 2355; — S. Jean Damascène, vii, 920-21 (interprétation fautive des schismatiques), 920; cf. viii, 738; xii, 431; — Jean d'Eubée, vii, 921-22, 956, 958; — S. Taraise, patriarche de Constantinople, 922; cf. xv, 56; — S. Théodore Studite, vii, 922-23, 960; cf. xv, 295; — Épiphane de Kallistratos, vii, 923; cf. Épiphane le Moine (*Tables*, 1193); — S. Joseph l'hymnographe, vii, 923, 960; — Photius, 924-26, 957; cf. xii, 608, 1547-48 (Aristarchos, son éditeur, *Tables*, 250); — Georges de Nicomédie, vii, 926, 957, 959; cf. xi, 2355 (*Tables*, 1795); — Théognoste, vii, 926-27; cf. xv, 338; — Cosmas Vestitor, vii, 927, 957; — Abou-Kourra (?), 927-28; cf. *supra*, 902-03. — 4° *Écrivains du Xe et de la première moitié du XIe s. :* Nicétas David, le Paphlagonien, vii, 928-29; cf. xi, 471-72; — Léon VI le Sage, vii, 929; cf. ix, 388-89; — S. Euthyme, patriarche de Constantinople, vii, 930-31, 957, 958 (cf. *Tables*, 1417); — Pierre d'Argos, vii, 931, 957; — Jean le Géomètre, 931-32. — 5° *Auteurs inconnus ou anonymes :* Homélies attribuées à S. Grégoire le Thaumaturge; — lettre sur le martyre de S. André; — pseudo-Athanase; — Chronique d'Hippolyte de Thèbes; — sur l'image miraculeuse de la Vierge *Romaia;* — le mélode Georges; — un mélode Cosmas; — Théodore l'Ermite, vii, 932-36. — Conclusion favorable à la doctrine de l'Immaculée Conception, 935-36.

III. Doctrine des Byzantins du xie au xve s. — 1° *Théologiens des XIe, XIIe et XIIIe s.* — Michel Psellos, vii, 937; cf. xiii, 1157; — Jean Mauropous, vii, 938; cf. x, 445; — Jacques le Moine, vii, 938; — Théophylacte, vii, 939; cf. xv, 537; — Jean Phournès, vii, 940; — Théodore Prodromos, 941; — Michel Glykas, 941; cf. x, 1707; — Néophyte le Reclus, vii, 941; cf. xi, 68; — Germain II, patriarche de Constantinople, vii, 942; cf. vi, 1309. — 2° *Théologiens des XIVe et XVe s. :* Jean Gabras, vii, 943; — Grégoire Palamas, 943-45; cf. xi, 1770-72; — Nicolas Cabasilas, vii, 945-47; cf. ii, 1292; —

Mathieu Cantacuzène, VII, 947; cf. x, 374; — Isidore Glabas, VII, 947-49; — Nicéphore Calliste Xanthopoulos, 949; cf. XI, 450-51; — Démétrius Cydonès, VII, 950-52; cf. III, 2457-58; — Manuel II Paléologue, VII, 952; cf. IX, 1928; — Joseph Bryennios, VII, 953; cf. II, 1156-61 (homélies non mentionnées); — Gabriel de Thessalonique, VII, 954 (cité : XIV, 2976); — Syméon de Thessalonique, VII, 954; cf. XIV, 2976-84 (aucune indication); — Georges Scholarios, VII, 954-56; XIV, 1533, 1566-67.

IV. LA FÊTE DE LA CONCEPTION : TEXTES LITURGIQUES. — 1° *La fête : a)* origine, VII, 956-57 (auteurs cités : S. Romanos, S. André de Crète, Jean d'Eubée, Manuel Comnène, Georges de Nicomédie, S. Euthyme, Pierre d'Argos, Cosmas Vestitor, Georges de Nicomédie, Basile II (ménologe), Photius. — *b)* Objet de la fête, 957-59 (auteurs cités : Georges de Nicomédie, Jean d'Eubée, S. André de Crète, ménologe de Basile II, Euthyme, Pierre d'Argos, Manuel Comnène). — *c)* Triple conclusion, 959-60. — 2° *Textes liturgiques :* VII, 960-62; cf. XI, 2381.

V. CROYANCE A L'IMMACULÉE CONCEPTION DANS L'ÉGLISE GRÉCO-RUSSE. — 1° *Le fait d'une certaine opposition. — a)* Le fait, VII, 962; — *b)* Explications : influences protestantes, 963; — mauvaise intelligence du dogme catholique et attitude anticatholique de certains auteurs, 963-65; cf. XIV, 1389, 1393, 1413.

2° *Attitude des théologiens.* — 1. *Grecs : a)* adversaires : Damascène le Studite († 1577); cf. IV, 27; — Jean Nathanaël, XVIe s. (cf. VII, 971); — au XVIIe s., Métrophane Critopoulos (cf. x, 1626); Georges Coressios (cf. III, 1847); Mélèce Syrigos, Dosithée de Jérusalem (cf. XIV, 3168; IV, 1788); Sévastos Kyménitès (cf. VIII, 2382), VII, 965-66; — *b)* hésitants : Jean de Lindos et Nicodème l'Hagiorite (cf. XI, 488); — au XVIIIe s. : Diamantis Rhysios (cf. IV, 733), Éphrem de Jérusalem, Eugène Bulgaris (cf. II, 1236; aucune référence); Théophile de Campanie, Athanase de Paros (cf. I, 291); Joasaph Cornilios; — au XXe s. : Nectaire Képhalas, VII, 966; — *c)* favorables : au XVIIe s., Cyrille Lucar, VII, 966-67 (cf. IX, 1003, aucune référence); Gérasime Ier et Gérasime II (*Tables*, 1133, 1801); Nicolas Coursoulas (cf. III, 1983); — au XVIIIe s. : Elias Miniatis, x, 1772 (*Tables*, 1153); Macaire de Patmos (voir cependant IX, 1460); Macaire Scordilès; — au XIXe s. : le professeur athénien Damalas, VII, 968-69. — 2. *Russes : a)* XVIe s. : Macaire et sa traduction des homélies mariales grecques, VII, 969-70; cf. XIV, 262; — I. C. enseignée comme un dogme jusqu'au XVIIe s.; cf. Nikita Pustosviat de Suzdal, 293; le jésuite Rutka contre les Likhudi, 324, et combattue ensuite sous l'influence des Grecs et de Prokopovitch, VII, 970; cf. XII, 615; XIV, 330-33, 351-55. — *b)* L'école de Kiev au XVIIe s., VII, 970; XIV, 345-51, 1393, 1413 : Pierre Moghila (cf. XI, 2070 sq.; XIV, 340, 346, 350), Joseph Kononovitch, Lazare Baranovitch (319, 321, 350), Joannice Galiatowski (313, 321-22, 350), Antoine Radivilowski, Innocent Ghisel (313, 350), Varlaam Iasinskij (350), Dimitri Tuptalo de Rostov (328-29, 350), Étienne Iavorski (326-28, 336, 353), Innocent Popovski (336-37), Christophore Tchiarnoutski (Cristobal Ciarnuckij) (347), Hilarion Levitski (347), VII, 970. — *c)* Russie blanche, XVIIe s. : Karpovitch (Léonce), VII, 970; — confrérie de l'Immaculée Conception de Polotsk, 970-71. — *d)* A Moscou : conc. de Moscou (1666-67) et la doctrine de Siméon de Polock (Polotscki), VII, 971; cf. XIV, 294, 321 et traduction de l'ouvrage de Jean Nathanaël, introduisant l'opinion contraire, 271-72; — les deux frères grecs Likhodès et le patriarche Joachim, 972 (sur les deux Likhodi, IX, 757-60; cités : XIV, 312-15, 322 *(passim)*; 324, 338; pour Joachim, 319-21; — influence néfaste de Prokopovitch, VII, 972; cf. *supra.* — *e)* XIXe s. : Antoine Amphithéatrov, VII, 972 (cf. *Tables*, 139); cité : XIV, 357; — silence chez Philarète de Moscou (cf. XII, 1393), Macaire Bulgakov (cf. IX, 1443), Philarète Goumilevski (cf. XIII, 1395); — en réaction contre la définition de Pie IX, Alexandre Lebedev, VII, 973-74.

On complètera sur plus d'un point et relativement aux auteurs russes plus récents l'abondante bibliographie (VII, 974-75) par l'ouvrage (qui est un développement de l'article), *L'Immaculée Conception dans l'Écriture sainte et dans la tradition orientale* de M. Jugie, Rome, 1952 : Ire partie, ch. III-IV, 2e et 3e part. entièrement.

Actes : le t. IV contient d'intéressantes études : Ant. Koren, S. J., *La devozione mariana ed in specie la fede nell'Immacolata Concezione nei testi liturgici bizantino-slavi;* Alph. Raes, S. J., *La Sainte Vierge et le cosmos dans la liturgie byzantine;* M. Gordillo, S. J., *L'immacolata concezione e lo stato di giustizia originale nella mariologia dei palamiti;* G. Eldarov, O. F. M. Conv., *La dottrina dell'Immacolata nei maestri francescani e nei teologi palamiti dei secoli XIV-XV;* J.-B. Wenger, A. A., *L'Église orthodoxe russe et l'Immaculée Conception;* G. Hofmann, S. J., *Le Isole Greche e l'Immacolata avanti il 1854;* B. Schultze, S. J., *Vladimirus Soloviev de immaculata conceptione B. M. Virginis.*

D'autres indications peuvent être relevées dans différents articles publiés dans *Maria, études sur la sainte Vierge* (Hubert du Manoir), I (1949) : S. Salaville, A. A., *Marie dans la liturgie byzantine ou gréco-slave;* II (1952) : M. Vloberg, *Les types iconographiques de Dieu dans l'art byzantin;* III (1954) : S. Tyskiewicz, S. J., *La dévotion des saints russes à Marie;* IV (1956) : Ph. de Régis, S. J., *La Sainte Vierge et l'Orient chrétien;* J. Marangon, *Le culte marial populaire en Grèce;* V (1958) : A. Wenger, A. A., *Foi et piété mariales à Byzance.* Les textes des *Homélies* de Cosmas Vestitor, dans A. Wenger, *L'Assomption de la T. S. Vierge dans la tradition byzantine du VIe au Xe s.*, Paris, 1955, p. 313-62.

III. Immaculée Conception dans les Églises nestoriennes et monophysites [M. Jugie], VII, 975-79.— En général, fidélité à S. Éphrem, docteur de l'absolue sainteté de Marie, VII, 975. — Auteurs cités : 1° Nestorius et l'Église nestorienne, VII, 905, 975; Georges d'Arbelles (cf. XI, 299). — 2° Syriens jacobites : Sévère d'Antioche, VII, 975; cf. XII, 422-27 (sur le péché originel); XIV, 1988 sq. (aucune référence); — Jacques de Saroug, VII, 976-77; cf. VIII, 300 sq. (aucune référence); — l'apocryphe (syriaque) du *Transitus Mariæ*, VII, 977; — liturgie syriaque et arménienne monophysite, 977-78; cf. 879-81, 891-92 (S. Éphrem), 957 (fête du 9 déc.); XIV, 3043; — Grégoire de Naregh, VII, 978; cf. I, 1939 et *Tables*, 1931. — 3° Coptes et Abyssins, VII, 978; x, 2279-80; — influence sur le Coran, VII, 978-79; cf. III, 1798.

M. Jugie, *L'Immaculée Conception... dans la tradition orientale*, 1re partie, ch. V; *Actes*, IV : A. van Roey, *La sainteté de Marie d'après Jacques de Saroug;* C. Vona, *Un argomento filologico a favore dell'Immacolata Concezione in S. Giacomo di Sarug;* sur le *Transitus Mariæ*, Jugie, *La mort et l'Assomption de la Sainte Vierge*, Rome, 1944, p. 106-26; les textes dans A. Wenger, *L'Assomption de la T. S. Vierge dans la tradition byzantine du VIe au Xe s.*, Paris, 1955, p. 209-70.

IV. Immaculée Conception dans l'Église latine après le concile d'Éphèse. — Étude [X. Le Bachelet], VII, 979-1218. — I. DEPUIS LE CONCILE D'ÉPHÈSE JUSQU'AU MILIEU DU XIe SIÈCLE : PRÉPARATION DE LA CROYANCE EXPLICITE. — 1° *Pères latins postéphésiens et leurs successeurs.* — Abstraction faite des apocryphes, deux courants : 1. Courant négatif : influence de S. Augustin, S. Léon (cf. IX, 284), S. Fulgence (cf. VI, 970), S. Bède, S.

Grégoire le Grand, VII, 980; — malgré les affirmations sur la sainteté mariale : Aldhelm et Bède, 981 (cf. I, 394; IX, 2414). — 2. Courant positif, VII, 981-86 : *a)* Marie, nouvelle Ève (pseudo-Augustin, S. Pierre Chrysologue, S. Maxime de Turin, S. Éleuthère de Tournai, S. Fulgence, S. Bède), 981-82; — *b)* poètes : Sedulius (cf. XIV, 1765), Fortunat (cf. VI, 613), VII, 982-83; — *c)* union intime au Christ : trois écrits du VIIIe s. (pseudo-Ildefonse, pseudo-Jérôme, Ambroise Autpert); — fin du VIIIe s. (Paul Warnefride, Haymon d'Halberstadt), 983-84; — *d)* fête de la Nativité, 984 — *e)* IXe s. : S. Paschase Radbert (cf. IX, 2415; XIII, 1631-32), VII, 984-85; — XIe s : S. Fulbert de Chartres, 985-86.

2° *Débuts de la fête de la Conception en Occident.* — 1. Documents apocryphes ou sans valeur probante attribués à S. Ildefonse, à S. Julien, au roi Ervige (Espagne), à Ugo de Summo (Italie), VII, 986-87. — 2. Documents authentiques : *a)* calendrier liturgique de Naples (IXe s.); — *b)* Irlande : trois textes du IXe ou Xe s. (martyrologe de Tallaght; calendrier versifié, calendrier d'Oengus); — *c)* Angleterre : α. textes d'Elfric et de S. Wulfstan (négatifs); β. textes positifs (calendriers des abbayes d'Old Minster et de Newminster); — formules de bénédiction ou d'oraisons (pontifical de Cantorbéry, d'Exeter; missel de Léofric); — γ. origine de la fête anglo-saxonne de la Conception (moines disciples de S. Ethelvold; influence irlandaise ou Théodore, archevêque de Cantorbéry); — δ. sens de la fête anglo-saxonne, VII, 987-94.

Quelques indications dans *Actes* (V) : G. Gagov, O. F. M. conv., *L'ambiente liturgico e culturale inglese a favore dell'Immacolata...*

II. Du milieu du XIe siècle au concile de Bâle. — 1° *Seconde moitié du XIe siècle : aube de la controverse.* — 1. Les docteurs : *a)* autorités secondaires : S. Pierre Damien et S. Bruno, VII, 995; — *b)* S. Anselme, 995-1001; cf. I, 1339, 1347; XII, 439. — 2. Vision d'Helsin, VII, 1001-04; 1011; 1016; 1022 (*Tables*, 2039).

2° *XIIe siècle : commencement de la grande controverse.* — 1. *En Angleterre : a)* restauration de la fête : Anselme le Jeune, VII, 1005-07; 1011 (cf. *Tables*, 178). — *b)* Contre le mouvement d'opposition, appel à Anselme, par Osbert de Clare, VII, 1006-07; — célébration de la fête, par Hugues d'Amiens, à Reading et à Rouen, VII, 205, 209; — approbation de la fête par un conc. de Londres (1129), 1007. — *c)* Profession explicite de l'I. C. : Eadmer, 1007-09; cité : 1000, 1003, 1006, 1010 (bibl.), 1011, 1017, 1021, 1024, 1031, 1037, 1039, 1042, 1062, 1108, 1219; cf. IV, 1977-78; IX, 2415; — Osbert de Clare, VII, 1009-10; cité : 1006, 1010, 1011, 1017. — 2. *Sur le continent : a)* S. Bernard : α. existence de la fête à la primatiale de Lyon, 1010-11; — β. opposition de S. Bernard, interprétation de sa pensée, 1011-1015; cité : 858, 868, 1021, 1024, 1034, 1044, 1050; cf. II, 767; IX, 2361, 2415; XII, 451, 1842; XV, 2425 (*Tables*, 428). — *b)* Défense de la fête et de la croyance : α. trois écrits du XIIe s., attribués à Abélard (?), à Pierre Comestor, Richard de Saint-Victor ou Nicolas de Saint-Alban (?), à Pierre le Chantre (?), VII, 1015-20; — β. anonymes de Heiligenkreuz et Zwettl, 1020-23 (*Tables*, 2037); — γ. discussions en 1144 : Nicolas de Saint-Alban, VII, 1023-24, et Pierre de Celles, 1024-25; cf. XII, 1898. — 3. *Résultat de la controverse : a)* Progrès de la croyance : S. Norbert, Hervé de Bourg-Dieu, Bx Oglerio, Egbert de Schoenau, Elred (*Tables*, 47), Baudoin de Cantorbéry, Pierre de Blois (cf. XII, 1886), Hermann de Saint-Martin de Tournai, Pierre le Vénérable (cf. XII, 2070), Bernard de Morlaix, divers psautiers, Absalon de Springirsbach (cf. I, 133), Hugues de Saint-Victor (cf. VII, 279), Richard de Saint-Victor, Achard de Saint-Victor (cf. I, 310), Gauthier de Saint-Victor (cf. IX, 2416), Adam de Saint-Victor (cf. I, 389); Alain de Lille, VII, 1025-28; — nuances dans les affirmations : Nicolas de Clairvaux, pseudo-Bernard, Maurice de Sully, Jean-Lothaire Segni (Innocent III), Amédée de Lausanne (*Tables*, 131), Godefroy d'Admont (de Wemmingen) (*Tables*, 1796), Pierre de Blois, Achard de Saint-Victor, Pierre de Poitiers, VII, 1029; — *b)* *Comment* les auteurs entendent la purification de Marie à l'Annonciation, 1029-33; cf. IX, 2421; — auteurs cités : Eadmer, Yves de Chartres, Herbert Losinga, Hildebert du Mans (cf. IX, 2415), Godefroy d'Admont, Roland Bandinelli, Hugues de S.-Victor, Pierre Lombard (cf. IX, 2415), Robert Pull, S. Bruno d'Asti, Guibert de Nogent, Rupert de Deutz (cf. XIV, 192), Abélard, Robert de Melun, Arnaud de Bonneval, Arnoul de Lisieux. — 4. *Progrès de la fête : a)* témoignages positifs : Heiligenkreuz, Abélard, Huguccio et monastères anglais, VII, 1033; — France, 1033-34; — Allemagne, 1034; — Belgique, 1034-35; — Espagne, archives du Vatican, 1035; — portée des faits relevés, 1035; — *b)* témoignages d'opposition : Allemagne, Pothon de Prüfening, Césaire d'Heisterbach (*Tables*, 574), VII, 1035-36; — France, Jean Beleth (*Tables*, 392), Maurice de Sully, Guillaume d'Auxerre, VII, 1036; — Italie, Huguccio, Sicard de Crémone; — *c)* influence sur la position apologétique des défenseurs du privilège : la conception « spirituelle », 1037; — thèse de Neckam, 1037-41, 1068-69. — 5. *Position du problème à la fin du XIIe s.*, 1041-42.

Actes, vol. V : H. Fr. Davis, *Theologia Immaculatæ Conceptionis apud primos defensores, scil. in Anglia, sæc. XII;* L. Modrić, O. F. M., *Doctrina de conceptione B. V. Mariæ in controversia sæc. XII;* Gagov, O. F. M. conv., *L'Ambiente liturgico e culturale inglese a favore dell'Immacolata e Giovanni Duns Scoto, O. M.;* G. Geenen, O. P., *Eadmer, le premier théologien de l'Immaculée Conception;* Aq. Emmen, O. F. M., *Epistola pseudo-anselmiana « Conceptio veneranda » ejusque auctoritas in litteratura mediævali de Immaculata Conceptione;* H. Barré, S. Sp., *Immaculée Conception et Assomption au XIIe s.;* Ant. Piolanti, *« Sicut sponsa ornata monilibus suis ». Maria come « Sponsa Christi » in alcuni teologi del sec. XII;* dom Boniface Marmol, O. S. B., *Marie Corédemptrice. Eadmer enseigna-t-il que Marie rachetante fut rachetée?* — Vol. VIII, fasc. 3 : J.-B. Valvekens, O. Præm., *De immaculata conceptione apud Philippum de Harveng et Adamum Scotum.*

3° *XIIIe siècle.* — 1. *Opposition des grands scolastiques.* — Au début, enseignement hésitant (Oglerio, Robert Grossetête, S. Antoine de Padoue), VII, 1042-43. — *a)* Les grands scolastiques : comment envisager la sanctification de Marie? (Alexandre de Halès, Albert le Grand, S. Thomas, Gauthier de Saint-Victor), VII, 1043-45; cf. Ulrich de Strasbourg, XV, 2060. — α. Franciscains : Alexandre de Halès, *Sanctificatio post infusionem animæ* (cf. VII, 1058; I, 780-81), S. Bonaventure (cf. VII, 1058, 1070, 1074; II, 977; XII, 467), disciples : Jean de la Rochelle, Guillaume de Méliton (cf. X, 540), Richard de Médiavilla (cf. XII, 494), VII, 1045-49; — Conrad de Saxe, XIV, 1234. — β. Dominicains : Albert le Grand (cf. VII, 1058; IX, 2417), Pierre de Tarentaise (Innocent V), S. Thomas (cf. VI, 899-900; VII, 1057; VIII, 532; XII, 2775; XIV, 2013; XV, 942-45, interprétation bénigne), VII, 1049-54. — γ. Autres théologiens : Henri de Gand, péché contracté et sanctification simultanée, Godefroy de Fontaines, Gilles de Rome, Odon de Châteauroux, 1054-55. — *b)* Opposition de cet enseignement au

dogme de l'Immaculée Conception (?) : solutions et distinctions proposées, 1055-60; cf. VI, 899-900. — *c)* Préludes de réaction en faveur du dogme; les précurseurs : Engelbert d'Admont (cf. V, 120), Conrad de Brundelsheim, S. Pierre Paschase (cf. XIII, 2014) et surtout Guillaume de Ware (cité : VII, 1038, 1043, 1064, 1067, 1068, 1072, 1075, 1086, 1091; XII, 494), et Raymond Lulle (cf. IX, 1128), VII, 1060-64.

2. *La fête de la conception au XIIIe siècle.* — *a)* Sa diffusion : témoignages d'adversaires (Durand de Mende, S. Thomas), VII, 1064-65; — monastères, synodes et livres liturgiques (Angleterre et France), 1065-66; — autres pays (Hollande, Allemagne, Suisse, Italie), 1066-67. — *b)* Objet de la fête, différent selon les diverses interprétations de la « conception » (Guillaume de Ware, Guillaume Durand, Guillaume d'Auxerre, Neckam, Hugues de Saint-Cher, Étienne de Bourbon, S. Thomas, S. Bonaventure, Henri de Gand), 1067-72.

Actes, vol. VI, concernent la position de S. Thomas : A. Ciappi, O. P., *De privilegio Immaculatæ Conceptionis ac de prædestinatione matris Dei Salvatoris juxta doctrinam S. Thomæ de motivo Incarnationis;* Manuel Cuervo, O. P., *Por qué santo Tomás no afirmó la Inmaculada;* Raymondus Verardo, O. P., *De concupiscentia in transmissione peccati originalis juxta S. Thomam ac de hujus doctrinæ momento relate ad progressum dogmatis immaculatæ conceptionis B. M. Virginis* (l'auteur y résume la doctrine des théologiens antérieurs à S. Thomas sur le rôle de la concupiscence comme moyen de transmission du péché originel); P. G. Duncker, O. P., *Auctoritas S. Scripturæ et prævia sanctificatio Beatæ Virginis Mariæ juxta S. Thomam;* M. Browne, O. P., *Circa Immaculatam Conceptionem ac magisterium Ecclesiæ apud sanctum Thomam ;* R. Garrigou-Lagrange, O. P., *De perfectissima redemptione B. V. Mariæ secundum tria principia a S. Thoma admissa;* P. Lumbreras, O. P., *Personaliter redempta;* M.-D. Koster, O. P., *Relate ad progressum dogmatis Immaculatæ Conceptionis doctrina S. Thomæ magni valoris erat;* Salvatore di Francesco, O. P., *Influsso del dottore S. Tommaso d'Aquino nello sviluppo della dottrina sull'immacolato concepimento della Beatissima Vergine Maria.*

Dans les notes de l'étude du P. Ciappi, un certain nombre d'articles, concernant la pensée de S. Thomas, sont indiqués au lecteur. Dans le vol. VII (fasc. 1) deux études concernant la pensée des théologiens franciscains au XIIIe s. : Em. Chiettini, O. F. M., *La prima santificazione di Maria SSma nella scuola francescana del sec. XIII* (S. Antoine de Padoue, Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, Robert Grossetête, Guillaume de Méliton, Conrad de Saxe, S. Bonaventure, Odon Rigaud, Nicolas d'Occam, Jean Peckam, Barthélémy de Bologne, Guillaume de la Mare, Pierre-Jean Olivi, Hugues de Périgueux, Matthieu d'Aquasparta, Richard de Médiavilla, Raymond Lulle); C.-M. Romeri, *La santificazione di Maria in S. Antonio di Padova* (résumé de son ouvrage : *De immaculata conceptione Beatæ Mariæ Virginis apud S. Antonium Patavinum*, Rome, 1939 [nombreuses indications bibliographiques dans les notes]).

Se rapportent également à notre époque les publications de textes et études concernant *Thomas de Sutton, O. P., et Robert de Cowton, O. F. M.* (B. Hechich), Académie mariale internationale, Rome, 1958. Sur Thomas de Sutton, XIV, 2867-73; sur Henri de Gand, F. de Guimaraens, O. F. M., *L'opinion d'Henri de Gand sur la conception de la Ste Vierge*, dans *Marianum*, 1954, p. 290-316; *L'attitude des théologiens au sujet de la doctrine d'Henri de Gand sur la conception de la Ste Vierge*, dans les *Études franciscaines*, 1954, p. 133-52; A. Schulter, *Die Bedeutung Heinrichs von Gent für die Entfaltung der Lehre von der unbefleckten Empfängnis*, dans *Theol. Quartalschr.*, 1937, p. 317-40, 437, 455; de Goicoechea y Viteri, O. F. M., *Doctrina mariana de Enrique de Gante*, Lima, 1944; F. Mildner, O. S. M., *The Imm. Conception in England up to time of John Duns Scot*, dans *Marianum*, I, 1939, p. 86-99, 200-21; *The Oxford theologians of the thirteenth century and the Immaculate Conception, ibid.*, 1940, p. 296 sq.; J. Bittremieux, *Le sentiment de S. Bonaventure sur l'Immaculée Conception de la Ste Vierge*, dans *Études franciscaines*, 1928, p. 367-91; Giuseppe da Leonessa, O. F. M. Cap., *Dogma Immaculatæ conceptionis et Doctorum Angelici et Seraphici doctrina*, dans *Divus Thomas* (Plaisance), 1904, p. 639 sq.; *St Bonaventura zur unbefleckten Empfängnis Marias*, dans *Franziskanische Studien*, 1933, p. 304 sq.; E. Longpré, *Robert Grossetête et l'Immaculée Conception*, dans *Archiv. Franc. Hist.*, 1933, p. 550 sq.; M. Ortuzar, O. Merc., *San Pedro Pascual y el dogma de la Inmaculada Concepcion*, dans *La Inmaculada y la Merced*, I, Rome, 1955.

4° *XIVe et XVe siècles jusqu'au concile de Bâle : la réaction scotiste.* — 1. *Duns Scot*, sa doctrine, VII, 1073-78; cf. IV, 1865, 1866, 1896-98; VII, 1055, 1064, 1093, 1097, 1138, 1140, 1148, 1194, 1216; VIII, 1066; IX, 2360; XII, 504-05. — 2. *Développement de la réaction : a)* Opposition : dominicains : Hervé de Nédelec, Durand de Saint-Pourçain (cf. VII, 1068; IX, 2418), Pierre de la Palu, Jean de Naples, Capréolus, VII, 1078-79; cf. VI, 899-900, et l'ex-dominicain devenu chartreux, Landulphe, II, 2303; — quelques exceptions : Jean Tauler (cf. XV, 70, interprétation différente), Jean Bromiard, Vincent Ferrier (?) (cf. XV, 3042), VII, 1079; — autres oppositions : Jean de Pouilly (cf. VIII, 799); Jean XXII (cf. VIII, 638), Benoît XII, Clément VI, VII, 1079-81. — *b)* Défenseurs : chez les franciscains, Bertrand de la Tour (?) (*Tables*, 434), Alvare Pelayo, Pierre Auriol (cf. VI, 830; XII, 495, 1821-24, 1841, 1873-75), Jean de Bassolis, Pierre Thomas (cf. XII, 2048), Fr. de Meyronnes (cf. X, 1637, 1643), Pierre d'Aquila (cf. XIV, 1731), François d'Ascoli, VII, 1081-82; — chez les carmes, opposants modérés : Gérard de Bologne (*Tables*, 531), Guy de Perpignan (cf. VII, 1103; *Tables*, 532), Paul de Pérouse; mais revirement chez Jean Baconthorp (cf. VII, 1090, 1097, 1100; *Tables*, 349), Pierre Thomas et François Martin, VII, 1082; — chez les augustins : opposants modérés, Henri de Vrimaria, Gérard de Sienne, Grégoire de Rimini (cf. XII, 496); mais défenseurs, Hermann de Schildis (cf. XIV, 1285), Thomas de Strasbourg, Raymond Jordan, Théodore Vrye (XV, 3472), Pierre de Venise, VII, 1082-83. — 3. *Lutte ouverte : a)* en France, Jean de Monzon et l'université de Paris, censure de l'évêque de Paris et jugement de Clément VII, VII, 1083-86; cf. VI, 900; VIII, 791-92; XII, 1338 (poèmes de Jean Petit); — auteurs cités en réaction : Henri de Langenstein (VIII, 2574); Jean de Mandeville, Jean Vital, Gérard Rondel, Jacques de Lausanne et surtout Gerson (cf. VI, 1313; XII, 510), VII, 1086-88; — *b)* en Aragon : émule de Jean de Monzon, Nicolas Eymeric (cf. V, 2027-28); adversaire de Lulle, IX, 1128, 1135-38; — répliques de François Martin, de Jean Vital et Jean de Ségovie; cf. *infra*. — 4. *État de la croyance fin du XIVe s. : a)* arguments invoqués : *convenance* (Auriol, Pierre Thomas, Meyronnes, Thomas de Strasbourg, Hermann de Schildis, Pierre de Candie); — *Écriture* (Gérard Rondel, Pierre Thomas, Jean Bacon); — *Union du Christ et de sa Mère* dans le plan divin (sermon anonyme); — *Tradition*, Pères, théologiens antérieurs ou même révélations privées; — *Réponses aux difficultés* et, principalement de la part de Gerson, hypothèse d'une *révélation nouvelle*, VII, 1089-93. — *b)* Mode de préservation : quatre explications courantes préparant l'explication ultérieure du *debitum peccati*, 1093-94. — 5. *Fête de la Conception au XIVe s. : a)* témoignages généraux : écrits et célébration de la fête, bénédictins, carmes (cf. II, 1788), chartreux (cf. 2303), prémontrés, franciscains (cf. VI, 829-33, *passim*), dominicains (cf. 900), servites, mercédaires (cf. XIII, 2014), VII, 1094-95; — *b)* témoignages particuliers : Angleterre, VII, 1095; — France, 1095-97; — Belgique, Hollande, Allemagne, Autriche, 1097; — Espagne, Portugal,

1097-98; — Italie, 1098-99; — Cour pontificale (deux phases : simple tolérance déjà positive, puis célébration sans inscription de la fête au canon liturgique), 1099-1101; — *c)* objet de la fête (sanctification ou conception sans péché), 1102-08.

Voir : *Actes*, vol. VI : *De Immaculata Conceptione in ordine S. Dominici;* R. Masson, O. P., *Les dominicains favorables à l'Immaculée Conception de Marie*, p. 177-186. Dans le vol. VII, fasc. I (doctrina theologorum [in ordine S. Francisci], sæc. XIII et XIV) : C. Balić, O. F. M., *De significatione interventus Joannis Duns Scoti in historia dogmatis Immaculatæ Conceptionis*, p. 51-171; J.-Fr. Bonnefoy, O. F. M., *Duns Scot, défenseur de l'Immaculée Conception*, p. 172-219; Berard Vogt, O. F. M., *Duns Scotus, Defender of the Immaculate Conception* (An historical-dogmatic study), p. 220-40; Alfonso Pompei, O. F. M. Conv., *L'Immacolata Concezione e i teologi francescani del sec. XIV*, p. 241-72.

De C. Balić encore : *Theologiæ marianæ elementa... (Joannis Duns Scoti)*, Sebenic, 1933; *De debito peccati originalis in B. Virgine Maria. Investigationes de doctrina quam tenuit J. Duns Scotus*, dans *Antonianum*, 1941, p. 205-52, 317-72; *Joannes Duns Scotus, doctor Immaculatæ Conceptionis*, Rome, 1954; *Joannes Duns Scotus et historia Immaculatæ Conceptionis*, 1955; *Joannis de Polliaco et Joannis de Napoli Quæstiones disputatæ de Immaculata Conceptione B. V. M.*, dans *Bibl. mariana medii ævi*, I, Sebenic, 1931.

G. M. Roschini, O. S. M., *Duns Scoto e l'Immacolata*, dans *Marianum*, 1955; E. Longpré, O. F. M., *La scuola theologica nello sviluppo del dogma dell'Immacolata Concezione*, Milan, 1954; du même auteur, monographies spéciales : *Gualtero di Catton, un maestro francescano d'Oxford*, dans les *Studi francescani*, 1923, p. 101-14; *Fr. Bernard de Deo, O. F. M. (1318) et l'Immaculée conception*, dans *Archiv. franc. hist.*, 1933, p. 247-49; P. Capkun-Delič, *Quædam recentiora judicia circa Joannis Duns Scoti positionem in quæstione de immaculata conceptione*, dans *Ephem. Mariol.*, 1956, p. 12-56; A. Emmen, *Die Bedeutung der Franziskanerschule für die Mariologie*, dans *Franzisk. Studien*, 1954, p. 385-419; *Immaculata Deiparæ conceptio secundum Guillelmum de Nottingham*, dans *Marianum*, 1943, p. 220-60; *Hugo de Novocastro ejusque doctrina de immaculata conceptione*, dans *Studi francescani*, 1944, p. 126-47; L. Farré, O. F. M., *La concepció immaculada de la Verge segons Fr. Guillem Rubio O. F. M.*, dans *Analecta sacra tarraconensia*, 1931, p. 95-121; Petrus de Candia, O. F. M., *De immaculata Deiparæ conceptione* (éd. A. Emmen, O. F. M., in *Tractatus quatuor de immaculata conceptione B. M. V., nempe Thomæ de Rossy, Andreæ de Novo Castro, Petri de Candia et Francisci de Ariminio* (Bibl. francisc. scholast. medii ævi, XVI), Quaracchi, 1954, p. 257-334; I. Alfaro, S. J., *La inmaculada concepcion en los escritos ineditos de un discipulo de Duns Escoto, Aufredo Gontier*, dans *Gregorianum*, 1955, p. 590-617 (texte édité 607-17); I. Brady, O. F. M., *The development of the doctrine on the immaculate conception in the fourteenth century after Aureoli*, dans *Franciscan Studies*, 1955, p. 175-202; A. Braña Arrese, O. F. M., *De immaculata conceptione B. V. Mariæ secundum theologos hispanos sæculi XIV*, Rome, 1950; G. Bueno Couto, O. Carm., *Doctrina Joannis Baconthorpe de immaculata conceptione*, dans *Carmelus*, 1955, p. 54-84; cf. *Actes*, VIII, fasc. 3, p. 40-52; C. Catena, O. Carm., *La dottrina immacolista negli autori carmelitani*, dans *Carmelus*, 1955, p. 132-215; cf. *Actes*, VIII, fasc. 3, p. 19-39; I. Jurič, O. F. M., *Franciscus de Mayronis immaculatæ conceptionis eximius vindex*, dans *Studi francescani*, 1954, p. 224-63; L. Saggi, O. Carm., *Joannis Baconthorp textus de immaculata conceptione*, dans *Carmelus*, 1955, p. 216-303; D. Scaramuzzi, O. F. M., *L'immacolato concepimento di Maria. Questione inedita di Landolfo Caracciolo, O. F. M. (†1351)*, dans *Studi francescani*, 1931, p. 44-69; G. Tumminello, O. E. S. A., *L'immacolata concezione di Maria e la scuola agostiniana del secolo XIV*, Rome, 1942; Fr. Leita de Guimaraens, O. F. M. Cap., *La doctrine des théologiens sur l'immaculée conception de 1250 à 1350*, dans *Études franciscaines*, 1952, p. 181-203; 1953, p. 23-51, 167-87; P. Migliore, *La dottrina dell'Immacolata in Guglielmo de Ware, O. Min., e nel B. Giovanni Duns Scoto, O. Min.*, dans *Miscellanea franciscana*, 1954, p. 491-94; E. Magrini, O. F. M., *La vera posizione di Giovanni Duns Scoto nella storia dell'Immacolata*, dans *Studi francescani*, 1955, p. 7 sq.; Arcangelo da Roč, *Il Dottore dell'Immacolata*, dans *Regina Immacolata* (Bibl. seraphico-capuccina, XV), Rome, 1955, p. 107-214; K. Koser, *Die Immakulatalehre des Johannes Duns Scotus*, dans *Franziskanische Studien*, 1954, p. 337-84; M. Schmaus, *Le commentaire des Sentences de Richard de Bromwych, O. S. B.*, dans *R. T. A. M.*, 1933, p. 205-17; cf. Little Pelster, *Oxford Theology and Theologians*, Oxford, 1935, p. 240-44; E. M. Buytaert, O. F. M., *The Immaculate Conception in the Writings of Ockham*, dans *Franciscan Studies*, 1950, p. 149-63; C. Piana, *La controversia della Concezione della Vergine nella Chiesa bolognese prima e dopo Giovanni Duns Scoto*, dans *Studi francescani*, 1941, p. 193 sq.; B. Capelle, O. S. B., *La fête de la Conception de Marie en Occident* (VIIIe congrès marial national), Lyon, 1954.

5° *Le concile de Bâle (1439); décret sur la croyance et sur la fête.* — Instances préalables près de Benoît XIII (Pierre de Luna), par Alphonse V et Jean de Palomar (cf. VIII, 796). — 1. La discussion au conc., VII, 1109-13; — auteurs et orateurs en présence : Jean de Romiroy, Jean Eymeric, Jean Rocheti (du Puy), cardinal d'Aleman (*Tables*, 70), Jean de Ségovie (cf. VIII, 816), Jean de Monténégro (791), Jean de Torquemada (cf. VI, 901; XV, 1235), Pierre Perquerius (XII, 2038). — 2. Le décret : texte, VII, 1113; — portée pratique et disciplinaire, 1114; — intention du conc. quant à la définition d'un dogme, 1114-15; cf. VI, 900; XV, 2425.

L'ouvrage du P. Hyacinthe Ameri, O. F. M., *Doctrina theologorum de Immaculata B. V. Mariæ conceptione tempore concilii Basiliensis*, Rome, 1954, malgré son abondante bibliographie et ses très nombreuses notes, n'apporte guère de documentation nouvelle. Les discussions sont groupées autour des deux acteurs principaux, du côté maculiste Jean de Torquemada, soutenu par Jean de Monténégro, du côté immaculiste, Jean de Ségovie, qu'appuyaient un certain Jean Himmel de Weitz, Jean de Romieu du Puy, Pierre Porquier (cf. XII, 2038), Thomas de Courcelles d'Amiens et l'évêque de Montauban. Sur Jean de Torquemada, *Actes*, vol. VI, Karl Binder, *Kardinal Juan de Torquemada und die feierliche Verkündigung der Lehre von der unbefleckten Empfängnis auf dem Konzil von Basel.*

III. Depuis le concile de Bâle (1439) jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : période de triomphe. — 1° *Du concile de Bâle à Sixte IV (1439-1484).* — 1. Développement doctrinal : fermeté croissante dans l'affirmation du privilège, VII, 1115-17 : décret de Bâle en Avignon et en Espagne; auteurs cités : Nicolas de Blonius (cf. XII, 2405), Plove, Michel de Butzenbach, G. Biel (cf. II, 821; XII, 510), Denys le Chartreux (cf. IV, 440), S. Antonin de Florence (IX, 2418), S. Laurent Justinien (IX, 9-10), S. Bernardin de Sienne (cf. II, 780). — 2. Culte : expression plus nette du sens immaculiste, VII, 1117-20 (bénédictions, hymnes, bréviaire franciscain). — 3. Premier triomphe officiel : constitutions de Sixte IV : *a)* attaques maculistes : Raphaël de Pornassio (XIII, 1662), Bandelli (II, 139) et présentation à Sixte IV par Léonard de Nogarole (cf. XI, 684), d'un office et d'une messe en l'honneur de l'I. C. VII, 1120-22; — *b)* constitution de Sixte IV accordant des indulgences à ceux qui participeraient à ces offices *(Cum præexcelsa)*, 1122; cf. avec plus de détails, XIV, 2208-09; — *c)* nouvelle controverse (Bandelli et Bernardin de Feltre) (*Tables*, 431); — office composé par Bernardin de Busti (*Tables*, 431); et approuvé par le bref *Libenter ad ea :* nouvelles attaques de Bandelli, défense par Bellati et constitution *Grave nimis*, VII, 1122-24; cf. XIV, 2208-09.

2° *De Sixte IV à Alexandre VII (1485-1667). Généralisation de la croyance et détermination de l'objet de la fête.* — 1. *Après Sixte IV, reprise des controverses :* maculistes, Pierre de Vicence, réfuté par Pierres Poussines (cf. XII, 2669), et Bandelli,

réfuté par Kersbeke (VIII, 2350); — immaculistes : Louis della Torre, Antoine Bonito de Cuccaro, Dominique Bollani (VII, 1161), Jean de Meppis, Paul de Heredia, Robert Gaguin (cf. VI, 997-98), et Jean Clichtoue (cf. III, 241). Voir en Espagne (sous Jules II), XIII, 2009. — 2. *Généralisation de la croyance : a)* Universités : Sorbonne : censure de Le Ver, serment de défendre l'I. C., contre diverses propositions (Luther, dominicains, Baïus, prop. 72, 73; II, 108-10), VII, 1126-28; — U. allemandes, Cologne, Mayence, Cracovie et le même serment; controverse Breitenbach et Frickenhauser, Trithemius et Wigand Wirth (cf. VIII, 826, Jean d'Oudewater), Wigand et Hensel, VII, 1128-29; — U. espagnoles, témoignage de Jacques Perez, 1129. — *b)* Ordres religieux : franciscains : S. Pierre d'Alcantara (XII, 1793), S. Pascal Baylon, S. Joseph de Cupertino; — carmes : S. Jean de la Croix (VIII, 767), Ste Thérèse d'Avila (XV, 552); — augustins : S. Jean de S.-Facond, S. Thomas de Villeneuve; — minimes : S. François de Paule; — ordres militaires; — congrégations de femmes; — clercs réguliers et congrégations ecclésiastiques, VII, 1130; — mention spéciale aux Jésuites : Lainez (VIII, 2449), Salmeron (XIV, 1040), Canisius (cf. II, 1527-28), Tolet (XV, 1223), Bellarmin (cf. II, 574), Grégoire de Valence (XV, 2465), Vasquez (2601), Suarez (XIV, 2638), S. Jean Berchmans et S. Alphonse Rodriguez, VII, 1130, Aquaviva et la *ratio studiorum*, VIII, 1021, 1024-25, 1066; — même chez les dominicains : Catharin (cf. XII, 2421), Thomas Campanella (VII, 1144, 1171), Capponi a Porretta (II, 1693; cf. XV, 943), Jean de S. Thomas (VIII, 807; cf. XV, 943); Guillaume Pépin (XII, 1185-86); Noël Alexandre (I, 769; XV, 943), VII, 1130-32; — en Espagne, S. Louis Bertrand, Justinien Antist (cf. I, 1140) et huit autres dominicains, VII, 1132-33. — Franciscains : VI, 833-34, 846-47; cités dans le *D. T. C.* (tous immaculistes) : Murner, X, 2558; Luc Nini, XI, 676; Peruzzinus, XII, 1304-05; Salvator de Sambuca, XIV, 1051; — Samaniego, 1060; — Samuel Cassini, 1063; — Grégoire Sanchez, 1074; — François de Sosa, 2421; — Jean Serrano, 1957; — Sendin Calderon, 1859; — François Soriano, 2418; — Sucssa (François de S. Joseph), 2732; — Marc Viger, XV, 2990; — Luc Wadding, 3495, 3497; — Wimpheling, 3544; — Joseph Zamora, 3681, 3682; — Christophe de Véga, S. J., 2611. — *c)* Adhésion des fidèles et des pasteurs : α. fidèles : confréries de l'I. C., dédicace et consécration de lieux de culte, faveur des chefs d'État, VII, 1133-36; — β. pasteurs : prédication et écrits en langue vulgaire (Jean Tisserand, O. M., Guillaume Pépin, O. P. *(supra)*, Guillaume Vincent, Claude Rapinat, Denys le Fèvre (Faber), Pierre Bard, Antoine Pocquet, Dominique Carpani, Antoine de Lévis, frère Nicole Grenier, etc.); — S. Vincent de Paul (cf. IX, 92); — évêques : S. Thomas de Villeneuve, S. Charles Borromée (II, 2267), S. François de Sales (VI, 736), Bossuet (II, 1049), VII, 1136-40. — *d)* Conclusion : valeur dogmatique du sentiment commun, 1040-41. — 3. *Les arts au service de l'I. C. : a)* poésie, 1142-43; — *b)* beaux-arts, 1143-49. — 4. *Élaboration théologique : a)* I. C., vérité de foi? l'affaire Maldonat, VII, 1150-52; cf. IX, 1773; — *b)* Peut-elle devenir vérité de foi? α. Opinion négative, Bellarmin, VII, 1153; cf. II, 574 et, de plus, les adversaires de la croyance, leur argument présenté par Melchior Cano, VII, 1153. — β. Opinion affirmative : Tolet, Suarez, Vasquez, Gilles de la Présentation (*Tables*, 1812), Philippe de la Très-Sainte-Trinité (cf. XII, 1413), J.-B. Poza, Jean-Ant. Velasquez (cf. XV, 2613), Christophe Davenport (François de Sainte-Claire), Jean Merinero (X, 573), Louis Crespi de Borgia (III, 2324), VII, 1153-56. — *c)* Dette du péché originel en Marie? α. Origine du problème (Cajétan, Catharin, Pierre Colonna, dit Galatin (VI, 1052), VII, 1156; — β. Dette prochaine ou absolue (Bellarmin, Vasquez, Suarez, Valencia, Gilles de la Présentation, Philippe de la Ste-Trinité, Dominique de Ste-Thérèse *(de vitiis et peccatis)*, VII, 1157; — γ. dette éloignée ou conditionnelle (Catharin, Salmeron, Jean de Lugo (IX, 1071), Granado (VI, 1692), F. de Salazar, Jean Eusèbe Nieremberg (cf. XI, 658), Ch. de Véga et particulièrement J.-B. Lezana (cf. IX, 502-03), Jean Perlin, Ambroise de Penalosa (XII, 722) et Adam Burghaber, VII, 1158-60. — *d)* Objet de la croyance et du culte (XVIe-XVIIe s.). α. Croyance : divergences sur la manière dont s'est opérée la préservation de Marie, VII, 1161; — β. Culte : conception ou conception immaculée, 1162-64 (théologiens cités : Tolet, Suarez, Gilles de la Présentation, Clichtoue, Bollani, Jean de Meppis, Bellarmin, Luther, Érasme, G. Pépin, Jean Major, Pierre Lefèvre, Nicole Grenier, Véga, Thomas Fyens, Paul Zacchias). — 5. *Actes du magistère* (d'Innocent VIII à Alexandre VII). (Faisons abstraction d'actes concernant des aspects secondaires du culte) (VII, 1164). — *a) Léon X*, confirmation de la bulle *Grave nimis* de Sixte IV; — projet relatif à l'affirmation doctrinale du privilège marial : avis mitigé de Cajétan, opposé de Spina (cf. XIV, 2479), contredit par Carvajal (cf. II, 1812) : aucune suite au projet, VII, 1164-66. — *b) Concile de Trente*, discussion à propos du péché originel et addition excluant la Vierge de la portée du décret conciliaire, VII, 1166-68; cf. XII, 514, 517-18, 525; XV, 1317, 1435, 1502-03; position de Seripando, XIV, 1932; — nouvelle controverse (Spina, Catharin, Nieremberg), VII, 1168-69. — *c) S. Pie V* : α. Condamnation de la prop. 73 de Baïus, VII, 1169; cf. II, 108-10 (cf. opinion de Jean Hessels); — β. réforme du bréviaire : suppression des offices concédés antérieurement, substitution d'un nouvel office, VII, 1170-71; — γ. Bulle *Super speculam Domini*, maintien des ordonnances sixtines, mais interdiction de discussions sur les opinions en présence, au cours de sermons faits au peuple, 1171-72. — *d) Paul V et Grégoire XV* : α. Bulle *Sanctissimus* de Paul V : affirmation du privilège sans attaquer l'autre opinion ni même en traiter (12 sept. 1617), après la bulle *Regis pacifici* (6 juill. 1611) renouvelant les décisions de Sixte IV et de Pie V; — β. Grégoire XV interdit d'affirmer, même dans les écrits privés, que Marie a été conçue dans le péché et oblige à se servir, dans l'office, du terme de « *conception* » (une exception est faite pour les dominicains), VII, 1172-73; cf. XII, 27; VI, 1818. — *e) Alexandre VII* : α. Hésitations d'Urbain VIII devant les instances de plusieurs rois, VII, 1173-74; — β. Décret du S.-Office du 20 janv. 1644, arme de guerre des maculistes, 1174; cf. XV, 1212; — γ. Bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* (1661) d'Alexandre VII : portée de la décision pontificale, VII, 1174-76; — théologiens intervenus : Ant. Calderon, II, 1332; Th. Raynaud, XIII, 1826; Martin de Esparza Artieda, V, 603. Voir aussi Alva y Astorga, I, 925, et sa controverse avec Janssens, O. P., VIII, 532; — autres auteurs du XVIIe s., maculistes : Martinez del Prado, X, 219; cf. XI, 657; Réginald (Antonin), XIII, 2110; Strozzi, XIV, 2635 (mis à l'index); Tanner, XV, 42; — immaculistes : les lazaristes, IX, 52; les mercédaires Castelvi, Pintre (Joseph et François), Ferrini, Saavedra, XIII, 2015 (cf. XIV, 428-30); le Polonais Fenicki, XII, 2496; card. Bérulle, XI, 1117; les jésuites Pallavicino, XI, 1834; Nidhard, XI, 657; Nieremberg, 658; Velasquez, XV, 2613.

3° *D'Alexandre VII à Pie VI (1667-1799) : triomphe définitif.* — 1. *Attaques nouvelles.* — *a)* Opposition janséniste, VII, 1176-80; VIII, 349, 497, le « cas de conscience » sur l'I. C., XIII, 1491; — auteurs cités : Marais, Adam Widenfelt (cf. I, 760), traduit par dom Gerberon (cf. VI, 1291) et réfuté par Louis Bona et Bourdaloue (cf. II, 1098). — Jean de Launoy (cf. IX, 4), réfuté par Trévet. — Adrien Baillet (cf. II, 37) et nouvelle affirmation de Bourdaloue, des catéchismes et du rituel de Paris; — aucune démarche de Louis XIV et de Louis XV en cour de Rome. — *b)* Controverse du « vœu sanguinaire » : nature de cette dévotion et attitude de Muratori sur le vœu et sur la croyance, VII, 1180-84; X, 2551-54; — répliques de Bernard de Moraës, d'Étienne Vargyas, de Joseph Petzler, Georges Lienhart, etc.; de François Burgio (cf. X, 2553), de Fr.-Ant. Zaccharia (XV, 3643), de J.-Ant. Milanese, de Benoît Piazza (cf. X, 2254), de Salvator Maurici, X, 2254; — défense de Muratori par Concina, *ibid.;* — autres adversaires de Muratori : les frères mineurs (VI, 855), le jésuite de Vera, S. Alphonse de Liguori (cf. I, 917), Christophe de Véga (cf. XV, 2611); Grégoire Horner (VII, 176), les universités espagnoles, Thyrse Gonzalez (VI, 1493), Dominique Lossada. — Résultats heureux de la controverse Muratori, VII, 1184. — Autres auteurs du XVIII[e] s., immaculistes : *Salmanticenses*, XII, 555; Sfondrate, XIV, 2013; Kilber, XV, 3558; — maculiste, Pierre Leridant, IX, 44. — 2. *Actes du magistère ecclésiastique* (de Clément IX à Pie VI). — *a)* Actes consacrant implicitement le culte et la fête : *Clément XI* (scapulaire de l'I. C. et fête imposée à l'Église universelle, bulle *Commissi nobis*) (cf. III, 110); — *Benoît XIII* (invocation à M. I.), VII, 1185-86; — *b) Benoît XIV*, projet de bulle affirmant la certitude du privilège (intervention de S. Léonard de Port-Maurice), 1186-88. — *c)* Cohérence des actes pontificaux, 1188-89.

Julien Stricher, C. SS. R., *Le vœu du sang en faveur de l'Immaculée Conception. Histoire et bilan théologique d'une controverse*, I, Partie historique; II, Partie théologique, Rome, 1959 (Académie mariale internationale).

IV. LA DÉFINITION. — 1° *De l'avènement de Pie VII à la mort de Grégoire XVI (1800-1846).* — 1. *Interventions de Pie VII (1802) et de Léon XII (1824);* — actes en faveur de l'I. C. (catéchismes, Gaspar Rivarola, Bernard de Alderete), VII, 1189-90. — 2. *Grégoire XVI : a)* Initiatives pontificales; médaille miraculeuse, *occasion* d'instances plus nombreuses (évêques, généraux d'ordres, lettre collective des évêques français, dissertation du cardinal secrétaire d'État), mais prudence du pape, malgré son attachement à la doctrine, VII, 1193; cf. VI, 1835. — *b)* Opposition sourde en Allemagne avec les hermésiens, VII, 1194, — erreur en France dans les extravagances de Vintras, 1194-95; cf. XV, 3055.

2° *Avènement de Pie IX : préliminaires de la définition.* — 1. Instances épiscopales, actes de Pie IX, travaux théologiques, VII, 1195-96. — 2. Institution d'une consulte théologique et d'une Congrégation pontificale, 1196-97. — 3. Consultation des évêques : « concile par écrit »; peu d'opposants (Mgr Sibour), 1197-99. — 4. Congrégation spéciale pour la rédaction définitive de la bulle de définition, 1199-1201. — 5. Discussion du texte, 1201-04. — Principaux travaux théologiques : Ant. Ballerini, II, 130; card. Lambruschini, VII, 1192-93, 1195; VIII, 2473; dom Guéranger, VI, 1895-96; Mgr Malou (notice aux *Tables*), *L'Immaculée Conception de la Bse Vierge Marie considérée comme un dogme de foi*, Bruxelles, 1857, 2 vol., cités fréquemment; Mgr Roskovány (notice aux *Tables*), *Beata Virgo Maria in suo conceptu immaculato*, Nyitra, 1860-91, 13 vol.; cf. XI, 1834; Perrone, XII, 1255; cf. VII, 1196; Passaglia, XI, 2209; cf. VII, 1201.

3° *Bulle « Ineffabilis » : synthèse des preuves.* — 1. Exposé historico-doctrinal, VII, 1204. — 2. Synthèse des preuves et connexion du dogme avec la révélation divine : *a)* convenance fondée, 1207; — *b)* textes scripturaires, 1207; — *c)* tradition, 1207-08; — *d)* révélation implicite, 1208-09; cf. IV, 1575, 1639, 2199; V, 1870; VI, 164; VII, 1706; IX, 820-21; XV, 1344-45, 2681. — Acte d'infaillibilité personnelle, XV, 2541.

V. APRÈS LA DÉFINITION. — 1° *Les adversaires.* — 1. Chez les catholiques : *a)* France, Laborde et Guettée (*Tables*, 1988); — *b)* Hollande, les évêques jansénistes (XV, 2425); — *c)* Allemagne, Döllinger (IV, 1516), VII, 1209-11. — 2. Hors de l'Église catholique : *a)* Église gréco-russe, XIV, 364, 1394, 1423; *Tables*, 181 (Anthime VII); VII, 1211; — *b)* protestantisme (A. Coquerel, A. Stap, E. de Pressensé, L. Durand, Hase [*Tables*, 2025], Graul), 1211; — *c)* anglicanisme (Samuel Wilberforce, XIII, 1371 sq.), Gladstone (*Tables*, 1816), Pusey (XIII, 1385, 1386); réponses à Pusey de Newman (XI, 346-47) et de Harper et heureux résultats, VII, 1212-13; voir aussi Ward, XV, 3517.

2° *Les défenseurs.* — 1. *Progrès cultuel :* office et messe concédés par Pie IX; — à la suite des apparitions de Lourdes, offices et messe de la Médaille miraculeuse et de l'Apparition de la Vierge Immaculée, VII, 1214-15.

Note concernant la portée de ces concessions où l'apparition comme telle est mentionnée. L'Église engage-t-elle son infaillibilité quant au fait de l'apparition? La réponse doit être négative. Citons deux auteurs parmi les *probatos :*

Marin-Sola : « Quand l'Église approuve les miracles d'un saint dans un procès de canonisation ou qu'elle les insère dans les leçons du bréviaire, *quand elle institue une fête spéciale pour honorer l'apparition d'un saint...*, c'est une opinion assez commune — (disons *commune*) — que ces miracles, apparitions, révélations, faits historiques, reliques ne sont pas pour autant infailliblement définis, bien qu'ils méritent (ajoutons : *positis ponendis*) la pieuse adhésion et le respect dus à tous les enseignements, même non infaillibles, de l'Église (*L'évolution homogène du dogme catholique*, I, n. 270).

J. Bainvel : Cum Ecclesia inquirit aut pronuntiat de revelationibus, apparitionibus, miraculis, non intendit habere nisi probabilitatem aut certitudinem humanam, eamque practicam, quæ scilicet satis sit ad fovendum cultum (*De magisterio vivo et traditione*, n. 107).

Le chrétien hésitant demeure donc encore libre de suspendre son jugement sur la vérité des apparitions, pourvu qu'il admette pratiquement la légitimité d'un culte spécial rendu à la Ste Vierge partout où l'Église estime, après mûr jugement, que de sérieuses raisons humaines l'y justifient.

Certaines paroles tombées des lèvres des apparitions peuvent être une confirmation de leur origine divine, en raison de leur conformité avec la foi : l'analogie de la foi permet alors d'en découvrir le sens profondément catholique : « Un fait certain, c'est qu'un peu de recul et une méditation globale de toutes les paroles ramène tout l'enseignement marial des apparitions à ces deux mots : *prière et pénitence...* Avant celle de la Vierge, il y a la parole de Jésus-Christ : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous... Il faut prier sans jamais se lasser...* Rien de neuf, par conséquent ! mais l'Évangile en images vivantes... » (H. Maréchal, O. P., *La Ste Vierge, figure de l'Église*, Paris, 1946). A. M.

2. *Progrès doctrinal.* — Confirmation prévue au c. du Vatican (cf. XII, 568); — condamnation de la prop. 34 de Rosmini (cf. XIII, 2946); — rôle des théologiens (défense et explication du dogme), VII, 1215-18. — Auteurs cités : Mgr Malou, cardinal Gousset, Mgr Ullathorne, Newman, Harper, Sardi, Pinard, Bainvel, Léonce de Grandmaison, cardinal

Deschamps, J.-B. Terrien, A. Réville, Miss B. Anthime Baker. Cf. Garcias, VI, 1154; Hilaire de Paris, VI, 2463; Norbert del Prado, XII, 2775.

Complément bibliographique contemporain d'après les *Actes* du Congrès marial de 1954.

Vol. II : *Acta magisterii ecclesiastici de Immaculata B. V. M. conceptione.* — René Laurentin, *L'action du S.-Siège par rapport au problème de l'Immaculée Conception;* Cherubinus Sericoli, O. F. M., *Ordo franciscalis et romanorum pontificum acta de Immaculata B. M. V. Conceptione;* Constancio Gutiérrez, S. J., *La bula « Sollicitudo » en favor de la inmaculada y las gestiones para conseguirla (1659-61)* (repris et augmenté dans *España por el dogma de la Inmaculada*, Santander, 1955, p. 480); Crisostomo de Pamplona, O. F. M. Cap., *Elaboracion de la definicion dogmatica de la Inmac. Conc.;* Juan Alfaro, S. J., *La formula definitoria de la Inmaculada Concepcion;* Roger Aubert, *L'épiscopat belge et la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854;* René Boudens, O. M. I., *Mgr de Mazenod et la définition du dogme de l'Immaculée Conception;* Gustave Thils, *La définition de l'Immaculée Conception et l'idée de révélation;* Dom G. Frénaud, O. S. B., *Dom Guéranger et le projet de bulle « Quemadmodum Ecclesia » pour la définition de l'Immaculée Conception;* en appendice : projet de bulle « Quemadmodum Ecclesia » composé par dom Guéranger et corrigé par le P. Passaglia; Ambrogio Sanna, O. F. M. conv., *I Padri G. B. Tonini e Angelo Trullet, O. F. M. Conv., membri delle commissioni dogmatiche dell' Immacolata (1848-54);* Diomede Scaramuzzi, O. F. M., *Il P. Antonio Fania da Rignano O. F. M. e il dogma dell'Immacolata;* Giovanni Vodopivec, *La definizione dell'Immacolata Concezione e l'infallibilità pontificia;* Karl Schwerdt, S. C. J., *Das Weiterleben der Definierung der unbefleckten Empfängnis Mariens in den marianischen Rundschreiben der Päpste seit dem Jahre 1854;* Mgr P. Parente, *La bolla « Ineffabilis » e la costituzione « Munificentissimus »;* J. Filograssi, S. J., *Progressus dogmatis Immaculatæ Conceptionis in litteris encyclicis Pii XII « Fulgens corona ».*

Vol. III : *De Immaculata Conceptione in S. Scriptura* (*supra*, 2194).

Vol. IV : *De I. C. apud SS. Patres et Scriptores orientales* (*supra*, 2195, 2198).

Vol. V : *De I. C. in epocha introductoria Scholasticæ* (*supra*, 2200).

Vol. VI : *De I. C. in ordine S. Dominici* (*supra*, 2201, 2203). — Ajouter : Ad. Hoffmann, O. P., *De voto Cajetani « De conceptu B. Mariæ Virginis ad Leonem decimum pontificem maximum »;* Ambrogio M. Andaloro, O. P., *Il P. Mariano Spada, O. P. e l'attività da lui svolta per la definizione dell'immacolata concezione;* Theophilus Szczurecki, O. P., *De doctrina circa Immaculatam Conceptionem B. M. Virginis in ordine Fratrum Prædicatorum in Polonia ante ejus sollemnem definitionem proclamatam a Pio PP. IX, a. 1854.*

Vol. VII : *De I. C. in ordine S. Francisci.* — Fasc. 1 : *Doctrina theologorum sæc. XIII et XIV*, 2203.

Fasc. 2 : *Doctrina auctorum inde a sæc. XV usque ad nostram ætatem.* — Giuseppe Abate, O. F. M. Conv., *S. Bernardino da Siena « esplicito » assertore dell'immacolato concepimento di Maria, secondo un sermone finora sconosciuto e attribuito allo stesso santo;* Martino Bertagna, O. F. M., *L'Immacolata nelle predicazione di S. Bernardino da Siena;* Clemente da S. Maria in Punta, O. F. M. Cap., *S. Lorenzo da Brindisi, teologo dell'Immacolata;* Luigi Macali, O. F. M. Conv., *La dottrina dell'Immacolata nei grandi scolisti O. F. M. Conv. del secoli XVI-XIX;* Jacques Cambell, O. F. M., *L'Immaculée Conception chez les théologiens franciscains français des temps modernes;* Bernardo Aperribay, O. F. M., *La Inmaculada según Fr. Luis de Miranda, O. F. M.;* José Pijoan, O. F. M., *La Inmaculada Concepción en Francisco Guerra y Tomas Francès Urrutigoyti;* Pedro de Alcantara Martinez, *La Inmaculada concepción según las doctrinas de Juan de Cartagena y Juan Serrano (s. XVII);* Antonio di Monda, O. F. M. Conv., *L'Immacolata nell'opera mariologica dello scotista Angelo Volpi, O. F. M. Conv. († 1647);* Mauritius Steinheimer, O. F. M., *De immaculata conceptione juxta theologos franciscanos Provinciæ Bavariæ;* Samuele Doimi, O. F. M., *I predicatori, O. F. M. Conv. e l'Immacolata nei secoli XVI-XIX;* Liberato di Stolfi, O. F. M., *L'immacolata concezione nella tradizione dei predicatori francescani;* Albertus van de Walle, O. F. M., *Le décret de l'Inquisition de 1644 et les théologiens franciscains belges.*

Fasc. 3 : *De disputationibus publicis et cultu erga immaculatam Conceptionem.* — Celestino Piana, O. F. M., *Un saggio dell'attività francescana nella difesa e propagazione del culto alla Concezione Immacolata;* Antonio Coccia, O. F. M. Conv., *Il culto dell'Immacolata nelle Provincie italiane ed estere O. F. M. Conv.;* Filippo Rotolo, O. F. M. Conv., *I Frati Minori Conventuali e il culto dell'Immacolata in Sicilia;* Arnulf Gœtz, O. F. M., *Die Immaculata und die Franziskaner auf bayerischen Boden (1625-1803);* Maurice Grajewski, *The Franciscans of the United States and the cult of the Immaculate Conception (1854-1954);* Gabriele Andreozzi, T. O. R., *L'immacolata concezione di Maria nel Terz'Ordine Regolare di San Francesco;* Umberto Betti, O. F. M., *Il « Voto sanguinario » in difesa dell'immacolata concezione. L'atteggiamento dei Frati Minori nella controversia suscitata da Ludovico Antonio Muratori;* Michael Brlek, O. F. M., *De historia et valore juridico legislationis Ordinis Fratrum Minorum circa Doctorem Immaculatæ Conceptionis;* Leone Veuthey, O. F. M. Conv., *La spiritualità francescana e la Immacolata.*

Vol. VIII, fasc. 1 : *De I. C. in Ordine B. V. M. de Mercede.* — Amerio Sancho Blanco, *S. Petrus Paschasius, episcopus et martyr Immaculatæ Conceptionis Defensor* (Ia pars); Luis del Sdo Corazon Aquatias, *La Orden de la Merced, defensora de la Inmaculada;* Fernando Lopez, *La Inmaculada en la liturgia de la Orden de la Merced;* Vicente Muñoz, *Francisco Zumel († 1607) y la Inmaculada Concepción;* Elias Gomez, *La Inmaculada Concepción de Maria según el Ilmo Mtro Fr. Pedro de Oña (1560-1626);* Ricardo Delgado Capeans, *La Concepción en gloria;* Victor M. Barriga, *La Inmaculada y la Merced en el Perú;* J. M. Delgado Varela, *La quinta Junta de la Concepción y el P. Alonso Vasquez de Miranda;* Vicente Ignelzi, *El culto de la Concepción en el Convento de Bonaria;* J. M. Delgado Varela, *¿Fué el P. Diego Tello anticoncepcionista?;* Juan B. Herrada, *El Padre Cabrera y la Inmaculada Concepción en Chile* (avec quatre appendices); José Brunet, *La Inmaculada y la Merced en la Argentina;* José Léon Perez, *El Rmo P. Fr. Pedro A. Valenzuela y la inmaculada Concepción de Maria.*

Fasc. 2 : *De Maria Immaculata et reparatione ad mentem Ecclesiæ et in spiritu Congregationis sacerdotum a sacro corde Jesu.* — Prosper Hartmann, *Virgo Immaculata et reparatio in Magisterio ecclesiastico et liturgia;* C. Schwerdt, *Immaculata conceptio B. M. Virginis et vita nostra reparationis secundum encyclicas Summorum Pontificum marianas et liturgiam;* J. Sanchez-Cremades, *De necessitudine inter reparationem in cultu SS. Cordis Jesu et reparationem marianam, inprimis in cultu Immaculati Cordis Mariæ, ratione habita apparitionum Virginis Immaculatæ* (deux parties avec un appendice sur les apparitions); J. Haas, *Maria Immaculata et reparatio* (aspectus theologico-psychologicus); Henri Millet, *La réparation chez le P. Dehon;* Andreas Tessarolo, *Virgo Immaculata et reparatio apud Leonem Dehon* (3 parties); H. Middendorf, *De methodo in doctrina et cultus et devotionis Immaculati Cordis B. M. Virginis adhibenda* (2 parties); J. Stockmann, *De devotione et cultu Cordis Immaculati Beatæ Virginis in praxi* (un appendice sur la dévotion au Cœur Immaculé de Marie); Ed. Perales-Pons, *Reparatio marialis secundum spiritum sacerdotum a Sacro Corde Jesu;* B. dal Lago, *Immaculata et reparatio in mariologia P. Andreæ Prévot.*

Fasc. 3 : *De I. C. in nonnullis ordinibus et congregationibus religiosis.* — Sur Philippe de Harveng, l'ordre des Carmes et Jean Bacouthorp, *supra*, 2203. — Ildefonso de la Inmaculada, *La Inmaculada y la reforma carmelitana descalza;* Alessio Rossi, O. S. M., *Il culto dell'Immacolata presso i Servi di Maria;* Domenico Capone, C. SS. R., *La dottrina di S. Alfonso sulla concezione immacolata di Maria SSma;* Alfonso Santonicola, C. SS. R., *Il « Voto di sangue » per l'Immacolata e S. Alfonso di Liguori;* Jean Hupperts, S. M. M., *L'Immaculée Conception dans la doctrine mariale de S. Louis-Marie de Montfort (1673-1716);* Félix Fernandez, S. M., *La Congrégation de l'Immaculée Conception selon l'esprit du P. Guillaume-Joseph Chaminade;* Émile Neubert, S. M., *Raisons de la dévotion spéciale envers le mystère de l'Immaculée Conception dans la Société de Marie;* de plus : Jean

Dilenge de S. Joseph, O. SS. T., *Robert Gaguin, poète et défenseur de l'Immaculée Conception* (avec édition critique des textes originaux), Rome, 1960.

Vol. IX : *De I. C. aliisque privilegiis B. V. Mariæ pro statu Christum natum antecedente et concomitante.* — M.-J. Nicolas, O. P., « *Sublimiori modo redempta* »; Pedro de Alcantara Martinez, *La redención de la santísima Virgen;* Giorgio Kokša, *La causalità retroattiva del merito di Cristo;* Maurice Gilbert, O. M. I., *Immaculée Conception et justice originelle;* Valentinus a Westende, O. F. M. Cap., *De relationibus inter immaculatam Beatæ Mariæ Virginis conceptionem et dona justitiæ originalis;* Alexius Martinelli, O. F. M., *Utrum et qua ratione B. V. Maria cooperata sit ad propriam sanctificationem;* Andreas C. Gigon, O. P., *De prædestinatione Virginis immaculatæ;* Antonio M. Blasucci, O. F. M. Conv., *La dottrina scotistica della predestinazione assoluta di Maria e il dogma dell'Immacolata Concezione;* Luis Colomer, O. F. M., *El porqué de la Inmaculada Concepción;* Marcellus Bélanger, O. M. I., « *Et misericordia ejus a progenie in progenies* » (*De I. C. principio misericordiæ illustrata*); Marceliano Llamera, O. P., *La maternidad divina y la concepción inmaculada de María;* Jacques Gervais, O. M. I., *L'Immaculée Conception et la maternité divine;* Leone Veuthey, O. F. M. Conv., *Fondamenti dogmatici e psicologici del culto dell'Immacolata;* Kilian J. Healy, O. Carm., *The harmony between the immaculate conception and the perfect virginity of the mother of God;* Barth. M. Xiberta, O. Carm., *De excedendis rationibus convenientiæ et de necessariis inducendis in quæstione de Immaculata Mariæ Conceptione;* Henricus Schillebeeckx, O. P., *Mutua correlatio inter redemptionem objectivam eamque subjectivam B. M. Virginis in ordine ad ejus maternitatem erga Christum et nos, ut principium fundamentale mariologiæ;* Francis J. Connell, C. SS. R., *The initial grace of the blessed Virgin Mary;* Joseph Gummersbach, S. J., *Mariens Befestigung in der Gnade.*

Vol. X : *De I. C. aliisque privilegiis B. V. M. pro statu Christum consequente.* — Gérard Philips, *L'Immaculée Conception dans le mystère de la Rédemption ;* Aloisius Van Hove, *De attendendis in notione et demonstratione dogmatis Immaculatæ Conceptionis;* Manuel Cuervo, O. P., *Inmaculada y corredentora;* Joseph Simon, O. M. I., *L'Immaculée Conception et le concours salvifique de Marie;* Albertus Mitterer, *Ab Immaculata Conceptione ad mediationem omnium gratiarum;* Tiburtius Gallus, S. J., *Ratio quæ intercedit inter dogmata immaculatæ Conceptionis et Assumptionis corporalis B. M. Virginis;* Mannes-Dominikus Koster, O. P., *Die Himmelfahrt Mariens gleichsam die vollendung ihrer unbefleckten Empfängnis;* Giordano G. Ghini, O. P., *L'Immacolata e l'Assunta;* Ed. Wuenschel, C. SS. R., *De relatione Immaculatæ Conceptionis ad Mariæ mortem et assumptionem in doctrina S. Alfonsi;* Basilio de San Pablo, C. P., *Las reclamaciónes de la muerte en la Inmaculada;* R. Garrigou-Lagrange, O. P., *La douleur et la mort en Marie Immaculée;* R. Gagnebet, O. P., *L'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge et sa mort;* Ugo Lattanzi, *L'Assunzione di Maria SS. Immacolata nel quadro dell'escatologia paolina;* P.-Carlo Landucci, *L'ipotesi della immortalità corporea della Immacolata alla luce del dogma.*

Vol. XI : *De debito contrahendi peccatum originale in B. V. Maria.* — J.-Fr. Bonnefoy, O. F. M., *Marie indemne de toute tache du péché originel;* José M. Delgado Varela, O. de M., *La exclusión de todo débito a la luz de la Razon teologica;* Alejandro de Villamonte, O. F. M. Cap., *Maria Inmaculada exenta del débito del pecado original* (avec de nombreuses références à d'autres études sur ce sujet); Isidoro de Guerra Lazpiur, O. F. M., *El débito de pecado y la redención de la Virgen inmaculada en la mariologia de Carlos del Moral;* H. Ameri, O. F. M., *De debito peccati originalis in B. V. Maria deque ejusdem redemptione apud theologos concilii basileensis* (sur l'ouvrage d'Ameri concernant le concile de Bâle, cf. *supra*, 2204); Pedro de Alcantara Martinez, O. F. M., *Relaciones entre corredención y debito según los teologos salmantinos;* Melchiorre di S. Maria, O. C. D., *I Salmanticesi e l'Immacolata;* José M. Bover, S. J., *Posición de Suarez en la controversia concepcionista;* José A. de Aldama, S. J., *El P. Gonzalo Fontes de Albornoz y el problema del débito del pecado original en la santisima Virgen;* Egidio Caggiano, O. F. M., *La questione del « debitum peccati » in Girolamo da Montefortino;* Francisco de P. Sola, S. J., *Un libro inedito del P. Joaquin Forn, S. J., sobre el débito de Maria Virgen;* Carolus Feckes, *Quid Scheeben de B. V. Mariæ debito contrahendi maculam senserit* (deux textes originaux en appendice); G.-M. Roschini, O. S. M., *Il problema del « debitum peccati » in Maria Santissima;* Hermann-Joseph Brosch, *De debito B. V. Mariæ contrahendi peccatum originale quomodo cum prædestinatione et redemptione cohæreat;* Pacific Hug, O. F. M., *The modern challenge against the franciscan tradition as having taught an immaculate conception incompatible with redemption;* Ioachim M. Alonso, C. M. F., *De recta methodo statuenda in quæstione de debito peccati in B. V. Maria.* En appendice : *De sollemni disputatione circa debitum peccati originalis in B. Virgine Maria* (29-30 oct. 1954 à l'université du Latran, 33 interlocuteurs).

Vol. XII : *De Virginis immaculatæ regalitate ejusque corde materno.* — Ignatius Ortiz de Urbina, *Dignitas regia Mariæ juxta primævos syros;* Pierre E. Théorêt, *L'Immaculée, Reine du monde;* Eamon Carroll, O. Carm., *Queen conceived without original sin;* Angelus Luis, C. SS. R., *Immaculata B. M. V. conceptio ejusque regia dignitas;* Joseph Clifford Fenton, *Our Lady's Queenship and her Immaculate Conception;* Firmin Schmidt, O. F. M. Cap., *Mary's universal Queenship in Franciscan theologians;* Pietro Lustrissimi, O. S. M., *La dottrina della regalità mariana presso i Servi di Maria;* Narciso Garcia Garcès, C. M. F., *El Corazon regio de Maria;* Geraldus de Becker, SS. CC., *De relationibus inter immaculatam conceptionem et cultum SS. mi Cordis Mariæ* (Inquisitio historico-theologica); Angelus Walz, O. P. *Animadversiones in venerationem immaculati Cordis B. M. Virginis;* Ignatius a Cruce Baños, SS. CC. *Devotio Immaculati Cordis Mariæ in congregatione Sacrorum Cordium;* Alphonse Van Hoeydonck, C. I. C. M., *La dévotion au Cœur Immaculé de Marie dans la congrégation du Cœur Immaculé de Marie;* José-Maria Canal, C. M. F., *La consagracion a la Virgen y a su Corazon Inmaculado* (Historia y teologia).

Vol. XIII : *De relatione Virginis Immaculatæ ad corpus Christi mysticum.* — Giuseppe Quadrio, S. D. B., *L'Immacolata e la Chiesa nell'insegnamento di Pio IX;* Henri-Marie Guindon, S. M. M., *Un grand signe : L'Immaculée victorieuse de toutes les hérésies;* Domenico Grasso, S. J., *La Vergine nelle conversioni contemporanee;* Michel Schmaus, *Ein neuer Aspekt zur Begründung der Immaculata Conceptio;* Urban Mullaney, O. P., *The Immaculate Conception and the living Church;* Irénée Rosier, O. Carm., *The significance of Mary's Immaculate Conception for our spiritual life;* Juan Artadi, S. M., *Communicación al misterio de la Inmaculada en razón de nuestra filiación;* Raimondo Spiazzi, O. P., *La Vergine Immacolata come tipo della perfezione etica cristiana;* Cornelio Fabro, C. P. S., *L'Immacolata nella storia del mondo;* Gerardo Békés, O. S. B., *L'umanesimo moderno e l'Immacolata;* Olegarius Dominguez, O. M. I., *Immaculata Conceptio et opus missionarum;* Guido Anichini, *L'azione cattolica nata et sviluppata sotto gli sguardi di Maria Immacolata.*

Vol. XIV : *De I. C. apud varias nationes.* — Carl Johann Jellouschek, *Die Lehre von Marias Empfängnis bei den ältesten Theologen der Wiener Universität;* Florencio Marcos Rodriguez, *La universidad de Salamanca y la Inmaculada;* Franz Michael Willam, *John Henry Kardinal Newman und die Lehre von der Unbefleckten Empfängnis Marias;* Vladimir J. Koudelka, O. P., *Quid theologi in Bohemia sæc. XIV et XV senserint de conceptione B. M. Virginis;* Stephanus Sakač, S. J., *Doctrina Laurentii Chrysogoni, S. J., de immaculata conceptione Virginis Deiparæ;* Reinoldus Weijenborg, O. F. M., *Doctrina de immaculata conceptione apud Joannem de Paltz, O. E. S. A., magistrum Lutheri novitii;* Sebastianus Cirac Estopañan, *Martinus Garcia, canonicus cæsaraugustanus et episcopus barcinonensis (sæc. XV-XVI), maximus prædicator de immaculata conceptione Virginis Mariæ;* Max Miklavčič, *Johann Ludwig Schönleben, ein slowenischer Mariologe (1618-1681);* Zif Shestani, *L'Albania e l'Immacolata;* Pietro Tatarynovic, *La Santissima Vergine Immacolata è la ispiratrice dell'unità cristiana in Biancorutenia;* Giuseppe Gacov, O. F. M., *La fede nell'immacolato concepimento di Maria tra i Bulgari;* Antonius Crnica, O. F. M., *Immaculata conceptio B. M. Virginis apud Croatos;* Aquilinus Emmen, O. F. M., *Doctrina et cultus Immaculatæ Conceptionis in*

Hollandia usque ad concilium tridentinum; Ludwig Kadau, *Das Fest der Unbefleckten Empfängnis in der kirchlichen und staatlichen Gesetzgebung Ungars;* Martino Bertagna, O. F. M., *Episodi toscani riguardanti la controversia e il culto dell'Immacolata Concezione;* Gabriele Andreozzi, T. O. R., *Cesare Borgia e un tempio votivo all'Immacolata Concezione;* Giuseppe Frediani, *La Protettrice della libertà (Lucca e l'Immacolata);* Luigi Huetter, *Il monumento all'Immacolata in Piazza di Spagna a Roma;* Ladislao Rubin, *Dottrina e culto dell'Immacolata Concezione in Polonia prima della definizione dogmatica;* Ladislaus Mroczek, M. I. C., *Cultus Mariæ Immaculatæ et Congregationes religiosæ originis polonæ;* Atanasio Welykyj, O. S. B. M., *L'Immacolata in Ucraina;* Conrad Morin, O. F. M., *La première congrégation paroissiale des Filles de Marie Immaculée;* Ralph Ohlmann, O. F. M., *Notes on the cult of the Blessed Virgin and her Immaculate Conception in the United States;* A. Marion Habig, O. F. M., *The U. S. A. dowry of Our Lady Immaculate.*

Vol. XV : *De I. C. in litteratura et in arte christiana.* — Ephrem Sloots, O. F. M., *Autour du tournant du culte de la Vierge au Moyen Age;* Dr Jean Fournée, *Les thèmes iconographiques de l'I. C. en Normandie au Moyen Age et à la Renaissance;* Venturino Alce, O. P., *L'Immacolata nell'arte dalla fine del sec. XV al sec. XX;* Romanus Tominec, O. F. M., *Immaculata in arte slovenica;* Bruno Borchert, O. Carm., *L'Immacolata nella iconografia del Carmelo;* Tommaso Gallino, O. F. M., *L'Immacolata nelle imagini ispirate dai Francescani (dal Mediævo a tutto il secolo decimosesto);* Carlo Cecchelli, *Note sulla più antica iconografia della Immacolata;* Albino M. Varotti, O. F. M. Conv., *L'Immacolata nella produzione musicale dei maestri compositori O. F. M. Conv.;* Attilio Mellone, O. F. M., *Dante Alighieri e l'Immacolata;* Bernardino Vitolo, O. F. M., *Omaggio dei poeti francescani alla Vergine Immacolata;* Carlos Mesa, C. M. F., *La Inmaculada en los autos marianos españoles;* Casimir Kucharski, S. J., *De conceptione immaculata B. M. Virginis in canticis religiosis, in poesi et in arte figurativa Polonorum;* Ladislaus Swider, « *Horulæ Matris Dei* », *seu Officium Parvum de Immaculata Conceptione B. M. Virginis ejusque mira cum cantu populari per Poloniam expansio;* Stefano Nahalka, *L'Immacolata nella letteratura ed arte della Slovacchia;* José Artero, *Mariologia artistica salmantina.*

Vol. XVI : *De apparitionibus Virginis Immaculatæ.* — Carolus Truhlar, S. J., *Principia theologica de habitudine christiani erga apparitiones;* René Laurentin, *Les apparitions de Lourdes;* Fr. Trochu, *Sainte Bernadette, la voyante de Lourdes;* Joseph Belleney, *Guérisons miraculeuses de Lourdes;* Georges J. Dedeban, *Lourdes, centre de vie théologale ou cité de l'Immaculée, cité de Dieu;* dom Cyrille Lambot, O. S. B., *Le « message » de Beauraing;* F. Toussaint, *Enquête canonique sur les faits de Beauraing;* E. Ranwez, *Nos raisons de croire aux apparitions de Beauraing.*

Vol. XVII : *De officio Immaculatæ Conceptionis nonnullisque aliis quæstionibus marialibus.* — Titus Szabó, O. F. M., *De officio perusino Immaculatæ Conceptionis in breviario Fratrum Minorum et Ordinis S. Benedicti sæc. XIV;* Lucien Ceyssens, O. F. M., *Le Petit Office de l'Immaculée Conception : prétendue approbation, condamnation (1678), tolérance (1679);* Stanislas Lyonnet, S. J., *Virginité et maternité divine d'après le récit de l'Annonciation;* Ludovicus Krupa, O. F. M., *De sanctitate Immaculatæ Matris Redemptoris nostri;* Giuseppe Vassali, S. S. S., *La cooperazione dell'Immacolata all'opera redentiva dell'Eucaristia;* Mgr Fernand Cento, *Dante et la médiation de Marie;* Mgr C. Confalonieri, *Il Cuore Immacolato di Maria e la vita sociale;* Petrus Van der Pluijm, M. S. C., *Commentarium de cultu Mariæ sine labe conceptæ in devotione erga Dominam nostram a S. Corde Jesu;* Antonio Blasucci, O. F. M. Conv., *La « Milizia di Maria Immacolata »;* Pier Carlo Landucci, *Valore dell'argomento di convenienza dopo la proclamazione dei massimi dogmi mariani;* Paul Mula, *Comment certains milieux islamiques ont réagi au stimulant de quelques manifestations récentes de la doctrine et de la piété catholiques concernant la personne privilégiée de Marie, mère de Jésus.*

A ces nombreuses études sur l'Immaculée Conception, où il semble que tout soit dit, nous n'ajouterons que quelques rares indications bibliographiques : Ch. Sericoli, O. F. M., *Immaculata B. M. Virginis conceptio juxta Xysti IV constitutiones,* Rome, 1945; P. Lorenzin, O. F. M., *Mariologia Jacobi a Voragine,* 1951; B. Tonutti, O. F. M., *Mariologia Dionysii Cartusiani,* 1953; Anonymus, *Tractatus de immortalitate B. V. Mariæ,* 1948; B. Korosak, O. F. M., *Doctrina de immaculata B. V. Mariæ Conceptione apud auctores Ordinis Fratrum Minorum qui Concilio Tridentino interfuerunt,* 1958; *Second Franciscan National Marian Congress in celebration of the Marian Year in honor of the centenary of the definition of the dogma of the Immaculate Conception,* May, 4-9, 1954, San Francisco, Rome, 1954; Ch. Balič, *De debito peccati originalis in B. Virgine Maria,* dans *Antonianum,* 1941, p. 205-52, 317-72; J.-Fr. Bonnefoy, O. F. M., *Marie, préservée de toute tache de péché,* dans *Congrès marial de Lyon,* 1954, p. 187-220; Gabriel Giamberardini, *L'Immacolata Concezione di Maria nella Chiesa Egiziana,* Le Caire, 1953. Bien des études sur le « debitum peccati » ont été publiées par des auteurs espagnols dans *Ephemerides mariologicæ,* 1954, ou dans *Verdad y vida,* 1951 et 1954, qui sont reproduites tout ou partie dans les *Actes.*

Signalons encore : les *Actes du congrès marial national de Saragosse* (1954), à l'archevêché, 1956, in-8° de 1016 p.; les *Analecta betica* (sept études des professeurs clarétains de Zafra), in-8° de 192 p.; *The dogme of the Immaculate Conception, History and significance,* publication collective, éditée par O'Connor, C. S. C., Université Notre-Dame (études de Mgr Journet [développement dogmatique], de Mgr Jouassard [patristique], de P. M. J. Nicolas [sens du dogme], M. Vloberg [iconographie], R. Laurentin [magistère], in-8° de XVIII-648 p., 32 pl. hors-texte).

Dans l'*Archivo Ibero-Americano,* Madrid (1955), de Juan Meseguer, l'histoire de la *Junta* (comité) royale de l'Immaculée Conception et des efforts qu'elle déploya de 1616 à 1820 pour obtenir la définition du dogme : *La real Junta de la Inmaculada (1616-1820),* p. 621-866; Odilo Gómez étudie *Juramentos conceptionists de las universidades españolas en el siglo XVII,* 867-1045; Antonio Eguiluz, O. F. M., *El P. Alva y Astorga y sus escritos immaculatistas,* 497-594. Cf. *L'Immaculée conception, derniers travaux du centenaire,* par R. Laurentin, dans *La Vie spirituelle,* déc. 1959.

L'Immaculée conception de la Bienh. Vierge Marie, journées d'études (Cap. de la Madeleine), Université d'Ottawa, 1955. A. M.

IMMANENCE. — Le *D. T. C.* avait indiqué ici comme titre d'article IMMANENCE (Méthode d'), renvoyant à I, 1577-79. D'autres références avaient annoncé un article IMMANENCE. Et à juste titre, semble-t-il, car méthode suppose doctrine et la doctrine de l'immanence touche à de multiples sujets, abordés çà et là dans le *Dictionnaire.*

1. D'une manière générale, on peut définir l'immanence l'existence du sujet dans le sujet lui-même, ou encore l'état d'une cause qui agit sur elle-même. Ainsi l'être de Dieu est immanent à lui-même. Ainsi une activité immanente est celle dont le terme est dans l'agent lui-même; à l'activité immanente s'oppose l'activité transitive. C'est ainsi que la théologie distingue l'opération *immanente, interne, ad intra* et l'opération *transitive, externe, ad extra,* tout aussi bien en Dieu que dans les créatures. Voir I, 398-400.

2. En Dieu, l'immanence peut concerner l'être divin lui-même, dans lequel les personnes sont principe ou terme d'une procession immanente, *ad intra.* Elle peut aussi considérer l'être ou l'action de Dieu à l'égard des créatures. Une double question s'est donc posé ici aux théologiens et aux philosophes : l'action divine, créant le monde visible, est-elle une action immanente, ainsi que semble l'exiger l'immutabilité divine? L'être de Dieu est-il immanent aux créatures, ainsi que semble l'exiger son omniprésence?

A la première question, la théologie catholique répond en distinguant l'opération divine formellement immanente et virtuellement transitive; cf. VI, 594. Sur l'autre problème, l'encyclique *Pascendi* a précisé la position catholique : « Les uns comprennent (l'immanence divine) en ce sens que Dieu est plus présent à l'homme que l'homme ne l'est à lui-même : ce qui, manifestement, à charge de le bien comprendre, est irréprochable. D'autres la mettent en ceci que l'action de Dieu ne fait qu'un avec l'action de la nature comme cause première et cause seconde, ce qui supprime en fait l'ordre surnaturel. D'autres, enfin, l'expliquent de telle sorte

qu'ils donnent lieu de soupçonner un sens panthéiste » (Denz.-Bannw., 2087).

3. Cette dernière attitude est celle des philosophies dites de l'immanence, qui soutiennent que la cause de l'univers est enfermée dans l'univers même et ne lui est ni extérieure, ni supérieure. C'est le cas de toutes les conceptions monistes du monde, monisme idéaliste ou monisme matérialiste, panthéisme, forces aveugles de la nature. Ainsi Spinoza admet que la substance existe par elle-même, qu'elle est douée d'une infinité d'attributs infinis, qu'elle est unique et donc Dieu et tout; voir XIV, 2496. Ainsi chez les Stoïciens, la nature se dirige elle-même vers des fins qui lui sont immanentes et ne lui sont pas imposées du dehors; voir IV, 641. Contre ces théories subversives et pratiquement athées, il faut maintenir, en même temps que l'immanence divine dans le monde créé, sa transcendance absolue.

4. Mais transcendance n'implique pas encore surnaturel; cf. XIV, 2857. L'ordre surnaturel, est-il besoin de le rappeler?, est « la disposition de tout ce qui, dans les natures créées, dépasse la proportion de ces natures à Dieu, principe et fin de ces perfections surajoutées... Dans cet ordre, l'homme a sa fin dernière dans la possession de Dieu, dans la vision intuitive et l'amour béatifiant. Dieu est cause première dans l'ordre de la grâce et de la gloire; l'homme est cause seconde, grâce à l'élévation de son âme par la grâce sanctifiante, les vertus infuses et les dons du S.-Esprit. Les moyens objectifs donnés à l'homme pour atteindre sa fin suprême sont la révélation extérieure proposée par l'Église, les sacrements et tous les moyens extérieurs surnaturels utiles au salut; les moyens subjectifs sont la lumière intérieure de la foi et l'exercice des vertus surnaturelles sous l'influence surnaturelle de la grâce actuelle. La loi de cet ordre est l'ensemble des préceptes positifs de Dieu dont l'accomplissement prépare l'obtention de la fin surnaturelle. Ainsi Dieu peut et doit être considéré sous un double aspect : comme auteur et fin de l'ordre naturel, comme auteur et fin de l'ordre surnaturel. Sous le premier aspect, il peut être connu par la raison naturelle et la philosophie et il est atteint sous la raison commune d'Être suprême, de Premier moteur, de Cause première, d'Être nécessaire et premier, ordonnateur de tout l'univers. Sous le second aspect, il ne peut être connu que par la révélation et la foi et il est atteint sous la raison intime de sa déité : c'est notre Père, le Dieu du salut, notre refuge et notre force, etc. » (cf. XIV, 2854). Seul, ce second aspect peut nous faire connaître les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de l'élévation et de la déchéance de l'humanité, de sa restauration par le Christ Rédempteur, de l'Église, de la grâce et de notre prédestination, ainsi que les perspectives de l'eschatologie chrétienne. D'autre part, sous le premier aspect, les choses extérieures sont un excellent point de départ pour parvenir, par le raisonnement, à une connaissance certaine de Dieu et même certains signes divins, accessibles à nos sens et à notre intelligence, peuvent nous conduire au seuil de la foi.

5. Ce rappel de doctrines, que le concile du Vatican a consacrées, permet de comprendre le danger que fait courir à la foi chrétienne une certaine doctrine de l'immanence selon laquelle, Dieu étant immanent au cœur de l'homme, il suffit de chercher Dieu dans sa transcendance même surnaturelle, dans les aspirations profondes de la nature humaine. De cette façon les motifs extérieurs de crédibilité n'ont plus de raison d'être pour parvenir à la foi, et la foi elle-même, avec les dogmes qu'elle comporte et les devoirs qu'elle impose, n'est plus que « la perception de Dieu présent au plus intime de l'homme en vertu de la loi d'immanence. C'est ainsi que le besoin de donner à la religion un corps sensible et aussi de la répandre a créé les sacrements, que les Livres saints sont le recueil des expériences faites par les croyants d'Israël et par les premiers apôtres du christianisme; que l'Église est un fruit de la conscience collective, où l'autorité n'a d'autre rôle que d'exprimer les sentiments des individus » (cf. X, 2032).

6. Une dernière considération de l'immanence dans les créatures montre que les opérations vitales sont des opérations immanentes à l'être vivant et requièrent en lui des principes immanents. Ainsi la vision ou l'audition procèdent du sens de la vue ou de l'ouïe, ainsi le concept et l'élection procèdent de l'intelligence ou de la volonté. L'ordre de l'activité surnaturelle présuppose dans l'homme l'activité naturelle. La grâce tout d'abord est le premier don qu'implique en l'homme la vie surnaturelle; mais n'étant pas ordonnée immédiatement à l'action, elle appelle dans les facultés naturelles de l'âme la présence de principes supérieurs d'activité, permettant à l'homme de se diriger selon les exigences de l'ordre surnaturel : ce sont les vertus surnaturelles et les dons du S.-Esprit. Mais vertus et dons ne confèrent pas à l'âme la puissance d'agir indépendamment de l'action des puissances naturelles. Ce sont les mêmes facultés qui agissent dans l'ordre naturel et qui, grâce aux vertus surnaturelles qui les perfectionnent, deviennent capables d'agir dans l'ordre surnaturel. D'où il apparaît clairement que le principe immédiat de nos actes surnaturels est moins la vertu que la puissance de l'âme, intelligence ou volonté, perfectionnée par cette vertu. C'est donc dans la vie naturelle comme dans la vie surnaturelle, des principes et des opérations intérieures, immanents à l'âme, qui interviennent. Voir, pour les dons du S.-Esprit, IV, 1734; — pour la grâce, VI, 1562-78 *(passim)*, 1604-12; — pour les vertus, XV, 2765-66. A. M.

1° *Dieu, immanent à lui-même.* — Processions *ad intra*, immanentes, XIII, 646, 647, 649, 662. — Conséquence : perfection réelle infinie des relations en raison de leur identité avec l'essence divine, 2144-45; XV, 898-99, 1744.

2° *Dieu et le monde.* — 1. Création : I. de l'infini dans le fini : explication scolastique, III, 2088-89, *2100*; — acte *formellement un et immanent en* Dieu, multiple et successif en son terme, 2130. — Action créatrice, formellement immanente, virtuellement (formellement?) transitive, 2134-35. — 2. Transcendance et I. divine dans le monde créé (thèse catholique) : fondement, doctrine de la participation, IV, 1230-38; — omniprésence de Dieu, conséquence de l'action créatrice : présent et transcendant : doctrine des Pères, XII, 2359-61; des scolastiques, IV, 1161-62.

La doctrine catholique à laquelle a fait allusion l'encyclique *Pascendi* est exposée clairement par S. Thomas, *Sum. theol.*, I[a], q. VIII, a. 1, dont voici le commentaire par A.-D. Sertillanges : « S. Thomas se place à égale distance du panthéisme, qui confond le monde avec Dieu et de l'inconscient paganisme qui les sépare. Dieu est à la fois immanent et transcendant; transcendant par sa nature, qui fait de lui le grand séparé et l'inaccessible; immanent par le caractère immédiat et intime de son action, qui donne tout l'être. De ce que Dieu donne tout l'être, il s'ensuit évidemment que rien ne peut s'interposer entre lui et l'un quelconque des bénéficiaires de l'être. Ce qui a une cause créée n'en est pas moins immédiatement causé par Dieu quant à l'être ainsi que sa cause elle-même, à qui Dieu donne ainsi à la fois et d'être et d'être cause, comme il donne à l'effet et d'être et d'être causé. La présence de Dieu comme cause totale et universelle de l'être est donc intime autant qu'il se peut, et elle précède, dans chaque sujet, sa propre présence à lui-même » *(Somme théologique*, éd. de la *Revue des jeunes, Dieu*, I, 318-19).

On aurait pu faire porter les références sur tous les textes des Pères et des théologiens affirmant l'omniprésence, l'ubiquité divines. On s'est contenté de relever les textes où l'immanence et la transcendance sont plus ou moins explicitement affirmées :

S. Justin, IV, 1031; VIII, 2253-55; — Clément d'Alexandrie, IV, 1041; III, 157; — Origène, IV, 1050; XI, 1518; — Minucius Félix, IV, 1056; X, 1795-96; — Alexandrins, IV, 1071; cf. 753 (Didyme); III, 2502, 2506 (Cyrille d'Alexandrie); — Eusèbe de Césarée, IV, 1076; — S. Éphrem, 1080; — Victorinus Afer (Marius), 1105; XV, 2928; — S. Augustin, IV, 1116; I, 2345; — Pseudo-Denys, IV, 1125-26; cf. 433-34; — S. Jean Damascène, 1128; VIII, 717, 718, 728; — Boèce, IV, 1130-31; — apologistes, 1145-48; — scolastiques, 1161-62 *(supra)*. — Trois I. (panthéisme, monisme idéaliste ou matérialiste) : *a)* dans l'antiquité, Inde, XI, 1857; — Chine, 1859; — Grèce ancienne : stoïcisme, 1861; cf. IV,

1032, 1040-41 (traces dans les réfutations par Tatien et par Clément d'Alexandrie), 633, 641 (destin et déterminisme); — Platon, IV, 632-33; XII, 2264-66; — Plotin (germes de panthéisme), 2277; cf. XI, 1862; — néoaristotélisme, issu d'Alexandre d'Aphrodise (École de Padoue), XIII, 1698-99; voir École d'Alexandrie, I, 807; *Esprit-Saint, âme du monde* (*Tables*, 1263). — *b)* Au Moyen Age : tendances chez les mystiques musulmans, XI, 1864-65; — priscillianisme, 1865 (conc. de Braga, can. 5); cf. XIII, 395; — Jean Scot Erigène (?), V, 423-24; XI, 1866; — panthéisme populaire au XII[e] s. (David de Dinant, Amaury de Bène), IV, 1170 (cf. *Tables*, 908, 110-11); — tendances des mystiques : maître Eckart (*Tables*, 1094); cf. XI, 1867; — Nicolas de Cues, XI, 608-09, 1867-68. — *c)* Temps modernes : coup d'œil général sur la Renaissance, 1868; — Giordano Bruno, II, 1149; IV, 1245 (*Tables*, 483); — Malebranche (?), IV, 1251-52; IX, 1785, 1788; — Spinoza, IV, 1254-55; XI, 1868; XIV, 2496-97; — Bayle (rien de positif, sauf peut-être un animisme naturaliste, une providence immanente), IV, 1258 (*Tables*, 388); — Leibniz (?), IV, 1258-59; — autres partisans de l'I. de Dieu au monde (XVIII[e] s.) : Shaftesbury, XI, 1869; cf. XIII, 1741; — Toland, IV, 1260; XI, 1869; XIII, 1740; — Diderot, XI, 1869; cf. XIII, 1752, 1754 (*Tables*, 964, 990); — Lessing, IV, 1261-62; XI, 1869; cf. XV, 1786; — J.-G. Herder, XI, 1869 (*Tables*, 2051). — *d)* Monistes (XIX[e]-XX[e] s.); α. idéalistes : Kant (Dieu postulé par la raison pratique), IV, 1262-63; VIII, 2316-17; — Fichte, IV, 1265; XI, 1870; XIII, 1767-68; XV, 1787 (*Tables*, 1520); — Schelling, IV, 1266-68; XIII, 1768; XV, 1788; — Hegel, IV, 1269; XIII, 1768; XV, 1788-89 (*Tables*, 2035); — Lotze, IV, 1274; XI, 1871; — Schleiermacher, XI, 1870; XIV, 1500-01 (mise au point); — Schopenhauer, XI, 1870-71; cf. IV, 1273 (prétend n'être *pas* panthéiste); XIII, 1769; — Hartmann, XI, 1871; cf. IV, 1275 (*Tables*, 2024); — Vacherot, IV, 1292; XI, 1872; cf. III, 2097; X, 320-23; — les *Gifford Lectures*, IV, 1289 (*Tables*, 1810); — Tolstoï, IV, 1295. — β. Matérialistes : indication générale, XI, 1871; — Moleschott, X, 294; — Büchner, 294; cf. XIII, 1760; I, 2194 (*Tables*, 485); — Czoble, X, 295; — autres noms cités, 296-97 (Strauss, Virchow, Burmeister, Löwenthal, Herzen, Mantegazza, Huxley, Tyndall, Jacques Loeb, Félix Le Dantec).

3° *Dieu immanent à l'homme.* — 1. L'I., principe de connaissance, opposé à l'intellectualisme, XII, 1472-73 (Le Roy); — immédiation des rapports de nos facultés avec Dieu, V, 1796 (quesnellisme), 1829-30 (thèse de l'I. divine); 1833 (W. James); cf. IV, 773 (Eucken); 817-18 (Tyrrell); 863, 871; cf. I, 1578-79 (Laberthonnière); IV, 853; cf. I, 1576 (Fonsegrive); IV, 866, 867, 907; cf. I, 1577-78 (Blondel). — 2. I. et expérience religieuse, V, 1815; — appel de Dieu, 1807-08; — Dieu pressenti, 1817; — action immanente de Dieu, 1820-22; — connaissance spontanée du divin, IV, 912-13, 914-15; cf. V, 1801-04. — 3. Déficience de l'expérience religieuse comme critère de connaissance, 1828-34; — sur le détail des conséquences, 1830 sq.; — mais utilité comme facteur subordonné, 1837-41; cf. IV, 181 (Dechamps); — rôle des aspirations religieuses, VI, 122, 129. — Pas d'expérience du surnaturel, IV, 866; — le seul sentiment du besoin de Dieu, insuffisant dans l'ordre dogmatique et pour expliquer l'influence surnaturelle, VI, 1570; — explication rationnelle et fausse des phénomènes mystiques, X, 2655. — 4. L'I. et la révélation, XIII, 2593-94, 2599, 2505; — et la foi, VI, 101-107, 194 (réprobation par S. Pie X); — et le dogme, IV, 1582-86, 1637-39; — et l'origine des cultes, III, 2423-27; et le mystère de la Trinité, XV, 1790-91; — et l'origine de la religion, XIII, 2252-53; — et la crédibilité, III, 2307 (apologétique de la bonne foi et non de la foi), X, 1815 (miracle). — 5. I. et modernisme, voir surtout X, 2012, 2021, 2023-24, 2024-25, 2030, 2032-33, 2033; voir *Modernisme;* — parenté (?) de Mœhler, X, 2057, 2060-62; — Blondel, l'I. et le conc. du Vatican, IV, 859-66; — Tyrrell, l'I. et les *Exercices* de S. Ignace, IV, 1396-98; — Pascal et l'I., XI, 2189.

4° *Principes surnaturels immanents à l'homme.* — Grâce, VI, 1562-63; cf. 1605-09; — dons du S.-Esprit, IV, 1734; — vertus, XV, 2765-66, 2769; — et la vie surnaturelle, XIV, 2855, 2857, 2858 (exigences et dépassements).

A consulter : J. de Tonquédec, *Immanence*, 3[e] éd., Paris, 1933; — Auguste et Albert Valensin, *Immanence*, dans *D. A. F. C.*, II, 569; — H. Leclère, dans *Catholicisme*, V, 1295-1303.

IMMATÉRIALITÉ. — I. synonyme de spiritualité; voir *Ame* (*Tables*, 131; mais aussi 117-18, 120, 121, 122, 125, 126, 129); — *Ange* (*Tables*, 163; mais aussi, 155-57 (*passim*), 161).

Précision philosophique. — La *matérialité*, en général, est la *dépendance vis-à-vis des conditions quantitatives et corporelles*, pour s'exercer (quant aux opérations) ou pour exercer (forme).

L'immatérialité, en général, est l'*indépendance* et la *libération* de ces *conditions quantitatives et corporelles* pour s'exercer (quant aux opérations) et pour exister (quant aux formes substantielles).

L'immatérialité est *totale* ou *partielle* (quant au nombre) suivant que toutes les opérations sont spirituelles intrinsèquement, comme dans la forme angélique; ou qu'une partie seulement est spirituelle, les autres restant soumises aux conditions matérielles, comme dans l'homme. On voit aussi que la *matérialité partielle* coïncidant avec l'*immatérialité partielle* doit être créée spécialement pour l'*homme* (F.-J. Thonnard, *Précis de philosophie*, Paris, 1950, p. 841).

IMMÉDIAT. — Voir *Médiat.*

IMMERSION. — Baptême par I. (*Tables*, 365).

IMMOBILIERS (Biens), IMMEUBLES. — Voir *Tables*, 439.

IMMORALITÉ, IMMORAL, IMMORALISME. — L'immoralité est le caractère de toute doctrine, de tout acte contraire à la morale véritable. Réduite en système philosophique, une doctrine de ce genre est dénommée « immoralisme ». Parmi les immoralismes qui ont exercé une influence néfaste sur la pensée et la littérature contemporaines, on peut citer l'immoralisme de Nietzsche, qui condamne la morale chrétienne, « morale d'esclaves », et exalte la « volonté de puissance » et le « surhomme », celui d'André Gide, qui fait l'apologie du désir quel qu'il soit, fût-il homosexuel. D'autres thèses sont immorales, parce qu'elles exagèrent, en sens opposé, les règles de la conduite humaine.

Nous avons réuni, dans les *Tables*, ces différents aspects de l'immoralité, tant au point de vue doctrinal qu'historique, sous l'unique vocable *Antinomisme ou opposition à la loi*, principalement la loi *de la chasteté* (*Tables*, 594-95).

IMMORTALITÉ, IMMORTEL. — L'immortalité, étant le caractère de ce qui n'est point sujet à la mort, pourrait à la rigueur être attribuée à *Dieu*. C'est ainsi que, dans le texte de la Vulgate, S. Paul appelle Dieu « roi *immortel* et invisible des siècles » (I Tim., I, 17), IV, 1021; XV, 1086. Le terme grec ici employé, ἄφθαρτος, « incorruptible, impérissable », d'où « immortel », n'est employé dans la Bible que par la *Sagesse* (cf. I, 15; IV, 1), S. Paul et S. Pierre; il qualifie la récompense céleste (I Cor., IX, 25; I Petr., I, 4), la condition des hommes ressuscités (I Cor., XV, 52), l'action divine dans les élus (I Petr., I, 23). A proprement parler, Dieu seul est incorruptible, comme le souligne notre texte, après Rom., I, 23 (cf. I Tim., VI, 16 : ὁ μόνος ἔχων ἀθανασίαν), *qui solus habet immortalitatem*. C. Spicq, *Les épîtres pastorales*, Paris, 1947, p. 45.

Mais cette incorruptibilité essentielle, propre à Dieu, dépasse le concept d'immortalité; l'immortalité pouvait

être le caractère d'un être qui a eu un commencement, mais n'aura pas de fin.

D'après la conception catholique de la nature des *anges*, l'immortalité doit appartenir à ces esprits, conformément aux exigences de leur constitution essentielle. De l'absolue immatérialité des anges, on doit tirer la conclusion « qu'ils sont incorruptibles ou immortels par nature; car si un composé de forme et de matière perd son être par la séparation de ces deux principes, il n'en est pas de même d'une forme subsistante qui garde naturellement son être ». Voir I, 1230-31; S. Thomas, Ia, q. 50, a. 5.

Sur la question de l'immortalité des anges, l'Église n'a rien défini directement : elle affirme simplement leur nature spirituelle. Toutefois la condamnation de certaines propositions origénistes, concernant la mutabilité ou même la mutation des anges, peut permettre de conclure indirectement à leur immortalité; cf. I, 1265; XI, 1581-85 *(passim)*. Au IIIe concile de Constantinople, S. Sophrone précise la portée de cette condamnation en affirmant l'immortalité des anges, « non qu'ils aient une matière incorruptible ou une essence proprement immortelle, mais parce qu'ils ont reçu de Dieu une grâce qui leur donne l'immortalité et leur assure l'incorruption »; cf. I, 1266. Thèse qu'on retrouve chez plus d'un ancien auteur grec, et qui peut valoir pour tous ceux qui accordent aux anges une certaine corporéité.

C'est surtout à propos de l'*homme* qu'exégètes et théologiens ont agité la question de l'immortalité : immortalité essentielle de l'âme; immortalité, don gratuit concédé au premier homme avec la justice originelle.

I. Immortalité essentielle de l'âme. — Cette immortalité peut être envisagée sous un double aspect : persistance, après la mort, de l'âme en son *être* même; persistance de l'âme en sa *personnalité*. Le premier aspect s'impose à l'égard des matérialistes qui, faisant de l'âme une simple activité supérieure de la matière, nient logiquement son immortalité. Le second aspect entre dans la réfutation des systèmes philosophiques qui, sans nier la survivance de l'âme après la mort, réservent cette survivance à la partie supérieure du psychisme humain, le *nous* qui, à la mort, se séparant de la partie inférieure, la *psuchè*, rentre dans l'Esprit ou l'âme universelle dont elle est sortie. La doctrine catholique ne saurait se contenter de cette sorte de panthéisme déguisé : une immortalité personnelle est exigée, tant pour répondre aux aspirations humaines vers le vrai et vers le bien, voir art. Béatitude, II, 497-515, que pour permettre les sanctions ultra-terrestres, qui s'imposent, tant à l'égard des justes qu'à l'égard des pécheurs (*Tables*, 796 [note additionnelle]).

L'I. personnelle de l'âme est affirmée soit implicitement dans le dogme de « la vie éternelle », soit explicitement.

1° *Écriture.* — *a)* Ancien Testament : période de croyance confuse, XV, 2957; — premières lueurs, 2958; cf. IV, 2023 (doctrine obscure d'Eccles.); VIII, 1472-74 (aspirations de Job); XIII, 927-29 (Proverbes); 1140-43 (psaumes); — précisions sur la vie éternelle des justes, XV, 2959-60; cf. IV, 2051 (Eccli.); 74 (Daniel); IX, 1490 (Macch.); XIV, 742-43 (Sagesse); cf. VIII, 1631-32; XV, 1167 (Tobie). — *b)* Doctrines juives et livres apocryphes, XV, 2960-62; cf. VIII, 1632-35 *(passim)*. — *c)* Nouveau Testament : Synoptiques, XV, 2962; cf. IX, 1954-55 (S. Marc; admission dans le royaume); X, 371 (S. Matthieu); IX, 995-96 (S. Luc); — S. Paul, XV, 2963; cf. XI, 2388 (eschatologie), surtout 2407-08 (sanctions de la vie future); III, 1852, 1855 (I Cor.); V, 184 (Eph.); VI, 1051 (Gal.); XV, 607-08 (Thess.); 1089-93 (Tim., gratuité et universalité du salut); XIII, 2888 (Rom.); — S. Jean, XV, 2964-65; cf. VIII, 573-74, 579-80, 591-92. Voir aussi les articles : Jugement, Résurrection, Enfer, Ciel, Corps glorieux.

2° *Tradition.* — *a)* Pères apostoliques, XV, 2965-68; *Didachè* (cf. *Tables*, 222); — pseudo-Barnabé (cf. *Tables*, 376-77); — *Ia Clementis* (cf. *Tables*, 622-23); — *IIa Clementis* (cf. *Tables*, 623-24); — épîtres ignatiennes, cf. VII, 704, 707 (eucharistie et I.), 709-10; — Polycarpe, cf. XII, 2519; — épître à Diognète, I, 978; IV, 1367. — *b)* IIe-IIIe s., XV, 2969-70 : S. Irénée, cf. I, 985; VII, 2498-99; — S. Justin, cf. I, 979, 980; VIII, 2268; — Origène, cf. XI, 1545; — Tertullien, cf. I, 987; XV, 163-65; — S. Cyprien, cf. *Tables*, 892 (eschatologie); — S. Hippolyte, cf. VI, 2511 (eschatologie). — Voir aussi : Tatien, I, 981; XV, 65; — Athénagore, I, 983; — S. Grégoire le Thaumaturge, *Tables*, 1934-35 (eschatologie); — Clément d'Alexandrie, I, 993-94. — *c)* IVe s. : auteurs principaux (renvois aux *Tables* : eschatologie) : S. Athanase, 290; — S. Cyrille de Jérusalem, 897; — S. Basile, 382; — S. Grégoire de Nazianze, 1933-34; — S. Grégoire de Nysse, 1936; — Aphraate, 189 (surtout I, 1462); — S. Éphrem, *Tables*, 1189; — Hilaire de Poitiers, 2076; — S. Augustin, 306. — *d)* Le dogme de l'I. consacré dans l'art. *Vitam æternam* du symbole, XV, 2970-73. — *e)* Pères grecs, du Ve s. à la fin de l'âge patristique : S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2521; — S. Isidore de Péluse, VIII, 93; — Léonce de Byzance, IX, 423; — Justinien, VIII, 2286, 2289; — Maxime le Confesseur, I, 1005; X, 458; — S. Jean Damascène, VIII, 724, 745-46. — *f)* Pères latins après S. Augustin : insistent sur l'immatérialité, la spiritualité de l'âme, I, 1026 (cf. *Tables*, 121). — *g)* Byzantins : Photius, I, 1007; — Jean Italos et l'I. personnelle, I, 1011; cf. VIII, 827; — Michel Psellos, I, 1010; XIII, 1157; — Nicéphore Blemmyde, I, 1012; — Grégoire Palamas, XI, 1773 (eschatologie); — Syméon de Thessalonique, I, 1013; XIV, 2983; — Pléthon, XII, 2400; — Marc d'Éphèse, IX, 1978-79; — Gennade (Scholarios), XIV, 1533 (eschatologie); — Bessarion, II, 804. (On consultera les *Tables* qui indiquent [col. 125-27] les tendances néoplatoniciennes ou aristotéliciennes s'écartant de la doctrine catholique).

3° *Systèmes philosophiques.* — *a)* Tendance spiritualiste : affirmations (nuancées) de l'I. (*Tables*, 128-29); sur l'interprétation d'Aristote : S. Thomas et Cajétan, VI, 898; — Charron, XII, 1914; cf. XIII, 1718; — A. Sirmond, XIV, 2183-84; — Descartes, IV, 553-55; — Gassendi, XIII, 1722; — Pascal, XI, 2167-68; — Leibniz, IX, 190; — Clarke, III, 3; — Gratry, VI, 1761-62. — *b)* Tendance déiste rationaliste : Cherbury, II, 2359; — Locke, IX, 862; X, 290; — Rousseau, IV, 237; — Voltaire, XV, 3410, 3438, 3441, 3450, 3454. — *c)* Philosophie panthéiste ou matérialiste (*Tables*, 129).

4° *Intervention de l'Église en faveur de l'immortalité personnelle.* — *a)* Discussions au XVe s., entre aristotéliciens averroïstes et alexandristes, aboutissant à la négation de l'I. ou de l'I. personnelle de l'âme, VI, 565. — *b)* Condamnation de ces doctrines (Ve conc. du Latran), 566; VIII, 2681-82.

II. Immortalité conditionnelle, don gratuit concédé par Dieu au premier homme avec la justice originelle. — 1° *Le dogme.* — « Si l'homme n'avait pas péché, il ne devait pas mourir corporellement », XVIe conc. de Carthage (418), VIII, 2026; cf. I, 2384; X, 1755, 2490; XII, 386, 699; XIV, 1797; XV, 272; — IIe conc. d'Orange, can. 2, VIII, 2026; cf. I, 2526; XI, 1093; XII, 409, 410, 521; XIV, 1841; — conc. de Trente, sess. V, can. 1, VIII, 2026; cf. I, 372, 377, 2545; IV, 251, 408; V, 1647; VII, 846, 1940; XI, 38; XII, 281, 584; XIII, 2277; — can. 2, VIII, 2026 (reprenant le texte du IIe conc. d'Orange); cf. I, 372, 2545; VII, 846, 1940, 2318; XI, 38; XII, 412, 588-89; XV, 919.

Don gratuit et non dû à la nature : Baïus (prop. 78), II, 72; cf. I, 2548; III, 311; X, 2490; XII, 532; XIV, 2850. — Synode de Pistoie (prop. 16), XII, 2208; cf. II, 74; XII, 549.

2° *Fondement scripturaire : Gen., II, 16, 17; III, 3, 19; cf. II, 9; III, 24 :* VIII, 2025; cf. I, 374, 377; VI, 1008-09, 1019; XII, 276, 278, 279 (symbolisme de l'arbre de vie), 286; — *Eccli., XIV, 17 :* XII, 289-90; — *Sagesse, I, 12-15 :* 290-91; cf. XIV, 741-42; — S. Paul, *Rom., V, 12; VIII, 10; I Cor., XV, 21 :* VIII, 2025; cf. XII, 306-08, 314-15; XI, 2446; XIII, 2876. — *Extracanoniques* : Hénoch (ancien), XII, 293; — Livre des paraboles (fragm. noachique), 293-94; — Livre des Jubilés, 294; — Testament de Lévi (allusion à l'arbre de vie), 295; — Apocalypse de Moïse, 296-97; — Hénoch slave, 298; — Apocalypse de Baruch, 299-300; — IV Esdras, 301-02.

3° *Tradition.* — 1. *Grecque.* — *a)* Avant la controverse gnostique : S. Justin, VIII, 2025, 2268; XII, 318; — Tatien, VIII, 2025; XII, 319-20; — Théophile d'Antioche, VIII, 2025; XII, 321; XV, 536. — *b)* En face de la gnose : α. S. Irénée, VII, 2457; VIII, 2025; XII, 324, 327-28. — β. Les premiers alexandrins : Clément d'Alexandrie (?), XII, 330; — Origène, XII, 333-34; — γ. S. Méthode d'Olympe, VIII, 2025; XII, 341. — *c)* Tradition grecque (IVe s.) : α. Alexandrins : S. Athanase, I, 2168; VIII, 2025; XII, 344-45; — β. Cappadociens : S. Basile, VI, 1566; VIII, 2025; — S. Grégoire de Nazianze, VI, 1843; VIII, 2025; XII, 349 (simples références); — S. Grégoire de Nysse, VIII, 2025; XII, 348; — γ. Antiochiens : Diodore de Tarse, XII, 350; — Constitutions apostoliques, 350; — S. Jean Chrysostome, VIII, 677-78, 2025; XII, 350, 351-56 *(passim)*; — Théodore de Mopsueste, XII, 357 (négation de l'I.); cf. XV, 272-75 (interprétation plus nuancée).

2. *Tradition latine avant le pélagianisme.* — *a)* Église d'Afrique : Tertullien, VIII, 2025; XII, 363; XV, 153; — S. Cyprien, VIII, 2025; XII, 365 (?); — *b)* Pères du IVe s. : S. Ambroise, VIII, 2025 (simple indication); — Ambrosiaster, XII, 368, 370; — S. Hilaire, VI, 2456; VIII, 2025; — *c)* S. Augustin, I, 2393; XII, 393; — le texte classique du *De Genesi ad litteram*, VIII, 2025-26.

3. *Du Ve au VIIIe s.* — *a)* En Orient : Nestorius, XII, 404; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2507-08; VII, 902; XII, 404; — S. Isidore de Péluse, XII, 413; — Théodoret, 414; XV, 323; — Hésychius de Jérusalem, XII, 415-16; — Gennade Ier de Constantinople, 416; — Philoxène de Mabboug, 418; — Sévère d'Antioche, 423, 424, 426; — Anastase le Sinaïte, 428; — S. Maxime le Confesseur, 429; cf. X, 457; — Conc. *in Trullo*, XII, 430; cf. can. 2, XIII, 1383; — S. Jean Damascène, VIII, 726, 727; XII, 430; — Palamas, XI, 1768-69; — *b)* En Occident : Prosper d'Aquitaine, XII, 407; — Fauste de Riez, 408; — IIe conc. d'Orange, cf. *supra*.

4° *Considération théologique.* — Double aspect de l'universalité de la mort : philosophique et historique, X, 2489.

On trouvera dans le *D. B. S.* un important article *Immortalité corporelle*, IV, 298-351 de W. Goossens, dont voici les divisions : I. Dans les livres canoniques de l'A. T.; II. Dans la littérature juive non canonique; III. Dans les livres canoniques du N. T.; IV. La doctrine de l'I. corporelle et les analogies païennes.

Une question a été récemment agitée à propos de la mort, peine du péché originel. La Ste Vierge, exemptée de la faute originelle, n'a-t-elle pas été également exemptée de la mort? Voir *supra*, l'art. *Immaculée Conception.*

IMMUNITÉ (S. Congrégation de l'). — Voir *infra*, *Immunités ecclésiastiques*, 6°.

IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES. — Étude théologico-canonique [Ét. Magnin], VII, 1218-62.

1° *Définition*, VII, 1218; cf. IV, 2211; — autorités invoquées en faveur du respect des I. E., Jean XXII contre Marsile de Padoue, VIII, 637-38, 639; cf. X, 159-72; — Conc. de Trente (sess. XXV, *De Reform.*, can. 20), XV, 1483; — Synode janséniste de Pistoie (prop. 4 et 5), XII, 2206; — Pie IX, *Syllabus* (prop. 19-35, 41-54), XIV, 2895-98, 2899-2903; — Léon XIII, encycl. *Immortale Dei*, IX, 341.

2° *Division.* — I. locale, réelle, personnelle, VII, 1218.

3° *Origine juridique.* — Trois thèses : droit naturel ou divin positif, simple concession du droit civil, droit ecclésiastique pouvant admettre certains renoncements, VII, 1219-20; cf. VI, 527-29.

4° *Immunités personnelles.* — 1. *Privilège du canon* (can. 15 du IIe conc. de Latran), VII, 1221; cf. 1257, 1258; III, 227; VIII, 2640, 2643; XI, 1889; XII, 897; XIII, 2450; XV, 3081; — *a)* historique, VII, 1220-23; — pénalités de la constitution *Apostolicæ Sedis*, 1222; cf. I, 1614, 1615. — *b)* Discipline actuelle. Code, can. 119 (bénéficiaires), VII, 1223; cf. III, 227; XV, 3081; — can. 2343 (pénalités), VII, 1223-24; les deux degrés d'excommunication de la constitution *Apostolicæ Sedis* font place à quatre degrés de sanctions, 1224; XV, 3081-82 : α. excommunication *specialissimo modo reservata* (can. 2343, § 1°), VII, 1224; XII, 648, 652, 655, 657; XIII, 2460; XIV, 695; XV, 3081; avec *dégradation* (cf. *Tables*, 943); β. excommunication *speciali modo reservata* (can. 2343, § 2, 1°), VII, 1224; XIV, 695; XV, 1234, 3081 (le § 2 prévoit, comme le § 1, la peine *d'infamie* (voir ce mot) et la privation des bénéfices, dignités, charges, etc.; γ. excommunication *latæ sententiæ* réservée à l'Ordinaire (can. 2343, § 4), VII, 1224; XIV, 695; XV, 1234, 3082, avec autres pénalités au jugement de l'Ordinaire. — Privilège du canon en Pologne (avant 1940), XII, 2443.

Le sacrilège commis en violation du privilège du canon (cf. XIV, 695), ainsi que la sanction « sont limités à ce que le Code appelle *realis injuria*, c.-à-d. aux voies de fait et autres violences atteignant matériellement la personne. Les injures verbales, les calomnies, quelque graves qu'elles puissent être, ne participent pas de la même qualification morale. La malice spéciale du sacrilège est en effet constituée par la violation directe et matérielle de l'objet consacré à Dieu. D'après l'enseignement des auteurs, les voies de fait *(injuriæ reales)* contre lesquelles sont protégés les clercs peuvent consister dans la lésion d'un de ces trois biens : l'intégrité du corps, l'honneur, la liberté. Celui qui se rend coupable d'homicide, de mutilations, de blessures, de coups ou d'autres sévices graves commet la première de ces lésions. Celui qui par voie de fait ferait de la personne du clerc un objet de dérision, de moquerie publique ou le traiterait indignement, léserait l'honneur. Enfin l'emprisonnement, la détention, l'expulsion des endroits où le clerc a le droit de résider, sont des lésions de la liberté ». Naz, *Traité*, I, n. 401.

2. *Privilège du for.* — *a)* Avant le Code, V, 527-36; — *b)* après le Code, VII, 1225-26. — Pour l'ensemble, voir *Tables*, 1578.

Adaptation du droit canonique aux législations civiles. Pour l'Italie, cf. XV, 3083 : « Des dispositions semblables sont insérées dans les concordats conclus avec la Lettonie (1922, art. 17-19), la Pologne (1925, art. 22; cf. XII, 2444), la Lithuanie (1927, art. 20). A signaler comme particulièrement favorable à l'Église, cette disposition du concordat letton : *Les ecclésiastiques accusés d'avoir manqué aux obligations de leur état sacerdotal s'en justifient devant l'évêque ou ses mandataires. Du jugement épiscopal il ne peut être fait recours au juge laïque* (art. 17). Si l'ecclésiastique est accusé de délits de droit commun, le délégué de l'évêque pourra assister aux séances du tribunal et prendre connaissance du dossier. Les ecclésiastiques condamnés à la détention subiront leur peine d'arrêt dans un monastère (art. 18 et 19). Les dispositions contenues dans les concordats polonais et lithuanien se rapprochent fort de celles du concordat letton » (Naz, *op. cit.*, n. 402). Inutile d'ajouter que cette jurisprudence est, en fait, abolie, en régime communiste.

3. *Privilège d'exemption (immunité personnelle).* — Can. 121 : ***Tous les clercs sont exempts du service***

militaire, des emplois publics et des charges civiles qui ne concordent pas avec l'état clérical, VII, 1226-27 (*Tables*, 1976). — *a)* Exemption du service militaire : historique de la question et évolution jusqu'au début du XXe s., VII, 1227-33; — indication de quelques situations avant le XXe s., 1232-33; modifiées par les concordats conclus postérieurement (voir *Tables*, 756-58, renvoyant au *D. D. Can.*); — Italie, VIII, 148; — Pologne, XII, 2443-44.

Dans la situation causée par les deux grandes guerres mondiales, prêtres et séminaristes de plusieurs pays (Allemagne, France, Italie pour la guerre de 1914) durent subir l'obligation du service militaire, même dans les unités combattantes. Dans d'autres pays, la contrainte n'alla pas si loin; les clercs durent prendre du service soit comme aumôniers, soit comme brancardiers ou infirmiers (Angleterre, États-Unis d'Amérique, Belgique, Hollande). « L'Italie, qui avait déjà supprimé en 1924 l'obligation du service militaire proprement dit, se montra dans le concordat de 1929 respectueuse des droits de l'Église. L'art. 3 statue : *Les clercs* in sacris *et les religieux qui ont émis des vœux sont exempts du service militaire, hors le cas de mobilisation générale. Dans ce cas, les prêtres passent au service de l'armée, mais conservent l'habit ecclésiastique, afin de pouvoir exercer parmi les troupes le ministère sacré, sous la juridiction de l'Ordinaire de l'armée. Les autres clercs ou les religieux sont destinés de préférence aux services de santé. En tout état de cause, même si la mobilisation générale est proclamée, ceux qui ont cure d'âmes (curés, vicaires et recteurs d'églises publiques) sont dispensés de se présenter à l'appel.*

Le concordat allemand de 1933 ne parle pas expressément de l'immunité des clercs. Son art. 33 se contente de stipuler, que *les matières concernant les... personnes ecclésiastiques, si elles ne sont pas traitées dans les articles précédents, seront réglées d'après le droit canon en vigueur, au point de vue de l'administration ecclésiastique.* Rédigé en termes obscurs, cet article n'a donné lieu, au cours de la guerre de 1940-45, qu'à une immunité dérisoire. Beaucoup de prêtres furent astreints au service de combattant. La situation fut à peu près identique en Autriche et en Hongrie.

En Belgique, une loi votée en 1923, tout en supprimant le principe de l'exemption, se borna à affecter aux services d'aumônerie et de santé les prêtres, les religieux et les étudiants en théologie des séminaires; elle accorda, pour le cas de mobilisation, le maintien dans leurs foyers des prêtres reconnus indispensables au service du culte à l'intérieur du royaume.

Les concordats letton (1922), polonais (1925) et lithuanien (1927) consacrèrent une situation équivalant, à peu de chose près, à la reconnaissance pure et simple de l'exemption du service militaire en faveur des clercs. » Naz, *op. cit.*, n. 403; cf. *D. D. Can.*, III, 869 sq.; 1467 sq. (art. *Clerc*, *Concordat*).

Nouvelle législation canonique (voir *Tables*, 1976-77), VII, 1234.

b) Exemption des charges et fonctions publiques : α. sous les empereurs chrétiens, VII, 1234-36; — β. sous les rois barbares (lois et canons wisigothiques; conciles mérovingiens), 1236-38; — γ. sous la féodalité : exemption des tutelles, mais ingérence des clercs dans les fonctions honorifiques (procès temporels, jurisprudence, médecine, présence aux parlements, gouvernements civils, etc.), 1238-45; — δ. situation après la Révolution de 1789 (en France et dans les autres États); régime concordataire en France, puis régime de la séparation, 1245-46.

Législation actuelle : can. 139, précisant les interdictions du can. 120 : § 1. Les clercs doivent s'abstenir des occupations qui, bien que non inconvenantes, sont cependant étrangères à leur état clérical. — § 2. Sans un indult du S.-Siège, les clercs ne peuvent exercer ni la médecine, ni la chirurgie (voir *Tables*, 600). — § 3. Sans indult du S.-Siège, les clercs ne peuvent être tabellions ou notaires, si ce n'est dans une curie ecclésiastique; ils ne peuvent accepter des emplois publics, comportant l'exercice d'une juridiction séculière ou d'une administration. — § 4. Sans la permission de leur Ordinaire, les clercs ne peuvent prendre sur eux l'administration de biens appartenant à des laïcs, ni accepter des offices séculiers entraînant l'obligation de rendre des comptes, ni exercer les fonctions de procureur ou d'avocat, si ce n'est dans un tribunal ecclésiastique ou aussi dans un tribunal civil, mais seulement quand le clerc y défend sa propre cause ou celle de son église. Les clercs ne peuvent avoir aucune participation à un jugement séculier au criminel, poursuivant l'application de graves peines personnelles; ils n'y peuvent même pas porter témoignage, sauf le cas de nécessité. — § 5. La fonction de sénateur ou de membre d'un corps législatif ne peut être sollicitée ou acceptée par les clercs sans la permission du S.-Siège, dans les régions où une prohibition pontificale a été portée; dans les autres régions, ils ne peuvent le faire sans la permission cumulative de leur Ordinaire propre et de l'Ordinaire du lieu où l'élection aura lieu. Cf. Naz., *op. cit.*, n. 423-27. — Voir *supra* les art. *Administrateurs* (*Tables*, 37); *Avocats* (*ibid.*, 341).

Résumé de ces interdictions et irrégularités ou empêchements qui pourraient être encourus à leur occasion, VII, 1246.

c) Exemption fiscale, disparue de nos jours, VII, 1246 sq. — α. Droit romain, 1246-47; — β. Royaume des Francs et en Espagne royaume wisigothique, 1247; — γ. Historique du IXe s. à la Révolution (taxes, réaction grégorienne, accommodations pratiques, subsides et dîmes au temps des croisades, maintenus ensuite pour l'État), 1247-52 (voir certains aspects de la question à TRIBUT, XV, 1525 et aux *Tables*, *infra*, à *Impôt*).

d) Privilège de compétence : can. 122 : *Aux clercs qui sont dans l'impossibilité de satisfaire leurs créanciers, doit être conservé ce qui, d'après l'estimation prudente du juge ecclésiastique, est nécessaire à leur honnête subsistance, sans préjudice de l'obligation qui incombe aux clercs de satisfaire leurs créanciers dès qu'ils en auront le moyen.* Commentaire, VII, 1252.

Il est resté des vestiges de ce privilège dans nos lois civiles et dans les concordats. Un arrêté pris par Napoléon Ier, le 18 nivôse an XI (8 janv. 1803), statue que les *traitements ecclésiastiques seront insaisissables dans leur totalité.* Règle restée en vigueur, en France, jusqu'à la rupture du Concordat (1905) et en Belgique encore actuellement. Les concordats italien (1929) et allemand (1933) stipulent de même que *les traitements et revenus, perçus par les ecclésiastiques à raison de leur office, sont exemptés de la saisie judiciaire, dans la même mesure que sont exemptés ceux des fonctionnaires de l'État* (art. 6 et 8). Même décision dans les concordats polonais et lithuanien. Cf. Naz, *op. cit.*, n. 405.

e) Acquisition et perte des privilèges personnels des clercs, VII, 1252-53.

Texte de deux canons concernant ce paragraphe. Can. 123 : le clerc ne peut renoncer à ses privilèges canoniques, mais il les perd, s'il est réduit à l'état laïque ou s'il encourt la privation perpétuelle de porter l'habit ecclésiastique; il les récupère, si cette peine lui est remise ou si lui-même est réadmis dans le clergé.

Can. 213, § 1 : Tous ceux qui légitimement sont ramenés ou retournés à l'état laïc perdent par le fait même les offices, bénéfices, droits et privilèges cléricaux.

5° *Immunités réelles et immunités locales.* — 1. Immunité locale : *a)* interdiction des actes profanes dans les églises ou les cimetières, VII, 1253-54 : can. 1178 (et non 1179) : « *Qu'on en tienne éloignés les commerces et les marchés, même organisés dans un but pieux, et en général tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu.* »

Dans son Instruction du 26 mai 1924, la S. C. des Rites a décidé qu'on pouvait admettre dans les églises les insignes ou drapeaux des divers groupements, pourvu que ces groupements ne soient pas manifestement hostiles à la religion catholique, que leurs statuts n'aient pas été condamnés, comme ceux de la Franc-Maçonnerie, que ces insignes ou drapeaux ne portent aucun emblème défendu ou réprouvé (*A. A. Sedis*, XVI, 142).

b) Droit d'asile : esquisse historique, VII, 1255-58; can. 1179, XIV, 700. — Violation du droit

d'asile, xv, 3084. — Droit d'asile des ambassades près du pape, xiv, 2221; cf. 2013. — Bibl. (*Tables*, 279).

2. Immunité réelle ou exemption d'impôts pour les biens ecclésiastiques, vii, 1258-59; — historique, ii, 867-77. — Interdiction d'employer à des usages profanes les objets bénits ou sacrés (can. 1150), vii, 1259; — pénalités frappant les délits à ce sujet (*Tables*, 441).

6° *Congrégation de l'Immunité.* — Fondée par Grégoire XV (bulle *Inscrutabile*, 22 juin 1622), et non par Urbain VIII, vi, 1818; cf. vii, 1260, 1261; — réunie par Léon XIII à la S. C. du Concile, iii, 1115 (*Tables*, 835).

Conclusion et bibliographie, vii, 1260-62.

En marge : Conflit entre Paul V et la République de Venise, xii, 28-31; cf. xiv, 2649 (Suarez). — Défense des immunités par Kidderminster (xvi[e] s.) en Angleterre, viii, 2353.

IMMUTABILITÉ, IMMUABLE. — L'immutabilité est le caractère de ce qui est immuable, c.-à-d. de ce qui ne peut pas changer. Plusieurs applications en théologie :

1° *Dieu, acte pur, immuable.* — *a)* En général, iii, 2135-36; — doctrine des Pères : iv, 1029 (Aristide), 1033 (Athénagore), 1037 (S. Irénée), 1041 (Clément d'Alexandrie), 1050, 1051 (Origène, cf. xi, 1518), iv, 1061 (S. Cyprien), 1062 (Novatien, cf. xi, 822), iv, 1069 (controverse antiarienne), 1075 (Eusèbe de Césarée), 1077 (S. Cyrille de Jérusalem), 1082 (Eunomius), 1084 (S. Basile), 1086 (S. Grégoire de Nazianze), 1100 (S. Ambroise), 1101 (S. Jérôme), 1104 (Victorinus Afer), 1107, 1108, 1109, 1111 (S. Augustin, cf. i, 2334), iv, 1127 (S. Jean Damascène), 1139 (synthèse patristique), cf. 1141; — doctrine scolastique, 1160 (S. Anselme, Hugues de Saint-Victor, S. Bernard, S. Thomas, Pierre Lombard); cf. 1877 (Duns Scot). — *b)* Dans la science divine, xiv, 1600; cf. xv, 662-63, 869-70; — et dans le vouloir divin, xv, 3326; cf. xiii, 1014-17 (Providence); — accord avec notre liberté, ix, 672-73, 674-78; — prédestination et liberté, xii, 2854-63; — I. divine et miracle, x, 1832; — et efficacité de la prière, xiii, 202, 1019; cf. xv, 871-84.

2° *Immutabilité du dogme :* I. substantielle quant au sens et aux formules, iv, 1599. — Voir références à *Tables*, 1016-17.

3° *Immutabilité de l'âme séparée (ou des esprits purs) :* dans le bien ou le mal, x, 2492-95; cf. i, 1236; v, 96-97, 2495-96, 2497-98; xv, 918, 959-60, 3378. — I. des réprouvés dans le mal, i, 402; xv, 2483. — I. des élus, vii, 2391 (inamissibilité de la vision intuitive); — I. des âmes du purgatoire (contre Luther), xiii, 1273-74.

4° *Essences immuables*, v, 838; — immutabilité des principes de la loi naturelle, ix, 881.

IMMUTATION. — Voir *Messe :* le *sacrifice immutation* (*Tables*, 1351-52); cf. Scortia, xiv, 1729.

IMON, évêque de Noyon (ix[e] s.). — Son intervention au conc. de Soissons (853) contre la validité des ordinations d'Ebbon, xiii, 2406.

Voir *supra* l'art. *Ebbon;* et P. Viard, dans *Catholicisme*, v, 1332.

IMPANATION. — Doctrine luthérienne sur la présence réelle, vii, 1265; cf. v, 1346-47. — Condamnation au conc. de Trente, vii, 1347-48; cf. ix, 1305; xiv, 451-52, 453.

IMPASSIBILITÉ. — Qualité de ce qui n'est pas susceptible de souffrir. On l'applique aux corps glorieux; cf. S. Paul (I Cor., xv, 42).

Cité : xi, 2402; iii, 1894, 1900; xii, 429.

IMPECCABILITÉ. — Étude sur diverses impeccabilités [P. Richard], vii, 1265-80. — 1° *En général.* — Notions, vii, 1265-67.

2° *Impeccabilités diverses.* — 1. *I. divine et I. créée dans leurs principes.* — *a)* Source de l'I., vii, 1267. — *b)* I. et Dieu, 1268; cf. ii, 833-35, 837-39 (Dieu, le Bien), 842 (décisions canoniques); — α. bonté, sainteté, attributs divins dans l'Écriture, iv, 1016 (Synoptiques), 1018 (S. Jean), 1019-21 (S. Paul, *passim*), 1022 (épîtres catholiques); — β. chez les Pères : 1029 (Aristide); 1029-30 (S. Justin), 1032 (Tatien), 1033 (Athénagore), 1034 (S. Théophile d'Antioche), 1036 (S. Irénée), 1040 (Clément d'Alexandrie), 1046-47, 1051-52 (Origène), 1058 (Tertullien), 1062 (S. Cyprien), 1062 (Novatien), 1065 (Arnobe et Lactance), 1071, 1072 (S. Athanase), 1073, 1074 (S. Cyrille d'Alexandrie), 1075-76, 1141 (Eusèbe de Césarée), 1077 (S. Cyrille de Jérusalem), 1079 (Aphraate et S. Éphrem), 1085, 1087 (Cappadociens), 1097 (S. Jean Chrysostome), 1100 (S. Ambroise), 1107, 1108, 1109 (S. Augustin), 1124, 1126 (Pseudo-Denys); — γ. Dieu, le saint par excellence, xiv, 841; — erreur du volontarisme, comme source de l'I. divine, vii, 1268; xv, 3315-17. — *c)* Nature créée, intrinsèquement impeccable : aucun être substantiellement surnaturel, donc impeccable, vii, 2353-54; — opinions : α. Scot et nominalistes, 1268-69; cf. xv, 2483 (Valencia); xiii, 2722-23 (Ripalda); xiv, 2684-85 (Suarez); — β. sur les anges : I. dans l'ordre naturel, i, 1235 (S. Thomas); opinion contraire de Scot et de Suarez, 1236, 1237; mais peccabilité dans l'ordre surnaturel (*Tables*, 158, 159); — γ. raison de cette peccabilité dans les êtres créés, vii, 1269-70; cf. xii, 191 sq., causes du péché; iii, 809 (concupiscence et péché actuel); — même justifié, l'homme n'est pas impeccable (*Tables*, 1850). — *d)* Mais avec la grâce, possibilité de ne pas pécher mortellement; impossibilité d'éviter tout péché véniel (*Tables*, 1851); cf. *infra*.

2. *I. par la grâce sur la terre, par l'union de Dieu à l'âme*, vii, 1270. — *a)* I. relative à la grâce commune : vie divine en nous (S. Jean, S. Paul), incompatible avec le péché, 1271. — Abus de cette doctrine : α. gnostiques, « pneumatiques », impeccables en dépit des désordres, vi, 1462 (sur les pneumatiques, distincts des « psychiques » et des « hyliques », xv, 2504-06); — β. ascétisme non chrétien, i, 2063-66 (juif, 2064; [*Tables*, 1273-74], Esséniens); — I., i, 2064 (bouddhiste), cf. xiii, 2295-96; — γ. pélagiens, possibilité d'une impeccance absolue, vii, 1271; cf. i, 2381-82 (exposé de S. Augustin); cf. x, 643; xii, 676, 679, 683-86, 692; — δ. Jovinien, I. des baptisés, viii, 1577; cf. 915; cf. ii, 202; — ε. quiétisme : I. des Béghards, conséquences désastreuses, ii, 532 (prop. 1-4); cf. xiii, 1549; — quiétismes plus récents, 1551-63 (surtout prop. 41-60, 1568-69, fautes d'impuretés exemptes de péché). En réaction contre ces excès, doctrine catholique de la faillibilité de la volonté humaine, mais réparation du péché par la grâce, vii, 1271-72. Cf. *Grâce*, *Tables*, 1855 (amissibilité de la grâce sanctifiante), 1859 (nécessité de la grâce actuelle), 1850-52 (possibilité de la persévérance).

b) I. absolue par grâce extraordinaire ici-bas : α. relativement au péché mortel, vii, 1272; les apôtres, i, 1654-55; — β. relativement au péché véniel : *théoriquement*, progrès de l'emprise de la grâce, sans suppression totale du péché véniel, sauf privilège spécial, vii, 1272-73; cf. i, 1655; vi, 1594-95; x, 1757-58 (conc. de Carthage de 416, can. 7-9); voir références au conc. de Trente (sess. vi, ch. xii, can. 23), *Tables*, 676, 677; — *historiquement concédée*, vii, 1273-74; — vraisemblablement chez les saints parvenus aux états mystiques supérieurs; cf. x, 2664-67; — surtout chez S. Joseph, vii, 1274; viii,

1517-19; — certainement en la Vierge Marie, VII, 1274-75; IX, 2413-21 (impeccance ou impeccabilité (?); — difficultés, VII, 886-89 et *supra*, *Immaculée Conception*, *Tables*, 2193; doctrine de l'Église à ce sujet, conc. de Trente, sess. VI, can. 23, *supra*.

3. *I. dans l'autre vie.* — *a)* Après l'état de voie, fixité immuable dans l'état de terme, VII, 1275; X, 2492-94; cf. I, 1265; XI, 1581-86 (condamnation de l'apocatastase origéniste). — Affirmation du fait : béatitude, II, 512; — dam, IV, 11; — enfer, V, 84-87, 96-97; — fin dernière, V, 2498; — purgatoire, prop. 38-39 de Luther (bulle *Exsurge, Domine*), XIII, 1265-66; cf. 1274. — Raison psychologique de cette fixité : la connaissance par intuition propre aux esprits (thèse thomiste), VII, 1275-76; cf. X, 2494; XV, 3378-79); — autres explications, VII, 1276-77; X, 2495. — *b)* L'I. et le ciel, VII, 1277; grâce à la vision intuitive, 2391; cf. II, 512; XV, 959; — explication de Jansénius, VIII, 401, 413; — de Scot, IV, 1935-36; cf. 1893; VIII, 1291. — Voir aussi CIEL, II, 2478 sq. — Peccabilité des anges, même bienheureux (selon certains Pères), I, 1203-1204.

4. *I. en Jésus-Christ.* — *a)* En Jésus-Christ, aucun péché, VII, 1278; VIII, 1289-90 (impeccance). — *b)* Principe de cette impeccance, l'I., VII, 1279; VIII, 1290-91; — explications théologiques de l'I. du Christ : — α. Günther, Farrar, 1291; — β. Duns Scot, 1291-92; cf. IV, 1893; — γ. autres théologiens, l'union hypostatique, exigence de la vision intuitive, VIII, 1292-93; XV, 934; — δ. controverses scolastiques purement théoriques, VIII, 1293.

IMPECCANCE. — L'impeccance est le *fait* de ne pas commettre de péché. L'impeccabilité comporte de plus le privilège de ne pouvoir commettre de péché. Les théologiens ont étudié ces deux aspects de la sainteté soit à propos de la Ste Vierge, soit à propos de Jésus-Christ.

IMPÉNITENCE. — Notions générales. I. temporaire et I. finale [P. Richard], VII, 1280-85. — 1° *Notions générales.* — 1. Pénitence-vertu, VII, 1280; cf. XII, 722-48. — 2. I., de fait ou de volonté, VII, 1280-81; cf. V, 16-18 (endurcissement et I.). — 3. I. temporaire et I. finale, VII, 1281-82; — après le péché, obligation de la pénitence : opinions diverses, 1281-82; — principe de solution : grâce sanctifiante nécessaire pour ne pas retomber, donc pénitence nécessaire sans attendre longtemps, 1282; cf. VI, 1588-90; — confirmation par les appels adressés au pécheur dans l'Écriture, VII, 1282.

2° *Impénitence finale.* — 1. Simplement de fait ou consciente, voulue, par le refus de pénitence à l'heure de la mort, VII, 1284; cf. XII, 199 (S. Augustin : péché contre le S.-Esprit), irrémissible, II, 913; cf. XI, 934 (Odon de Cambrai). — 2. I. finale voulue, suite de l'endurcissement, V, 16-24; divers degrés d'endurcissement conduisant à l'I. finale, VII, 1283-84. — Dieu permet-il l'I. finale de fait pour un seul péché mortel de fragilité? 1283; cf. V, 116. — Grâces suffisantes accordées à tous les adultes (de raison) pour éviter l'I. finale, V, 18 sq. (explication des textes en apparences contraires), XV, 3370-75 (volonté salvifique universelle et distribution des grâces); cf. *Tables*, 1852. — L'I. finale dépend de la vie passée, VII, 1285; cf. 1582 (Indifférence religieuse); VIII, 443. — I. finale et prédestination, XII, 2846, 2987, 2994, 2996, 3007, 3015; XIV, 189 (Rupert de Deutz); XV, 882 (S. Thomas).

Voir Ch. V. Héris, dans *Catholicisme*, V, 1337-1339.

IMPÉRATIF CATÉGORIQUE. — Principe kantien de la morale, VIII, 2312. Voir *Kant*.

Cf. L. Jerphagnon, dans *Catholicisme*, V, 1339-1342.

IMPÉRÉ (Acte). — Voir *Acte élicite et impéré*, *Tables*, 21.

IMPERFECTION. — Étude théologique [Ét. Hugueny], VII, 1286-98. — 1. Définition et position du problème au sens de l'auteur (en dehors des rares opinions avancées par les théologiens), VII, 1286-88. — 2. Une I. exempte de tout péché, fiction sans objectivité, 1288-89. — 3. En quel sens et dans quelle mesure l'omission d'une œuvre de conseil comporte-t-elle faute véritable? 1289-96; — perfection possible et obligatoire (?), XII, 1230-43 (discussion des opinions affirmative et négative); cf. XIV, 2824-28. — 4. Réponse à quatre objections, VII, 1296-98.

Il ne sera pas inutile d'apporter ici quelques précisions complétant la thèse du P. Hugueny. On les emprunte au P. Lemonnyer, O. P. (*La vie humaine*, éd. de la *Somme théol. de S. Thomas*, appendice II, p. 553-56, *passim*).

La perfection totale de la charité est commandée à tous, ainsi qu'en fait foi la formule même du précepte de la charité, mais comme une fin à atteindre. Ce commandement couvre, si l'on peut ainsi parler, deux aires successives d'application. Une première, absolument et universellement déterminée, comportant, outre la possession de la charité en sa perfection essentielle (qui constitue la matière même du précepte de charité), l'observation des préceptes communs, sans lesquels la charité essentielle ne pourrait se conserver. Pour le précepte lui-même de la charité, au-delà de cette zone, il n'y a plus que de l'indéterminé. Sur le plan de la charité elle-même, c.-à-d. de l'amour intérieur, cette indétermination ne fait pas obstacle à l'obligation. Le précepte impose l'amour de Dieu et du prochain dans toute son étendue, l'amour aussi du bien meilleur, ce qui exclut le mépris et impose le désir. Sur le plan de l'action, au contraire, nulle obligation n'est possible à moins qu'il ne survienne une détermination. Cette détermination peut venir d'une double source. D'abord de l'inclination même de la charité, obligeant vis-à-vis de son objet à la manière d'une loi naturelle. Ensuite, des exigences de l'état extérieur de chacun. Grâce à ces facteurs nouveaux se trouve déterminée, au bénéfice toujours du précepte de la charité, une seconde zone d'obligation représentant, non plus le devoir commun, mais le devoir d'état et le devoir individuel, qu'il ne faut d'ailleurs pas isoler l'un de l'autre, du moins dans la sphère de l'action extérieure.

Traitant des actes indifférents, c.-à-d. moralement neutres, Billuart examine le cas de l'omission volontaire et délibérée d'un acte meilleur (par comparaison à ce qui est de précepte), entendre la messe, par ex., un jour où ce n'est pas commandé. Il s'agit d'omission volontaire et délibérée. C'est donc que l'idée d'accomplir cet acte meilleur s'est présentée à l'esprit et qu'on l'a délibérément rejetée. Ce rejet, observe Billuart, représente un acte humain positif. Il tombe donc sous ce précepte tout à fait général — c'est un principe de la syndérèse — qui oblige chacun, lorsqu'il pose un acte humain, d'agir en homme, c.-à-d. raisonnablement. Le rejet de l'acte meilleur doit donc être raisonnable. Le serait-il s'il n'avait pas d'autre motif que la simple constatation que l'acte meilleur dont il s'agit n'est pas de précepte? Non, répond Billuart, car en ce cas, on devrait le tenir pour vain (*otiosus*), dépourvu de pieuse utilité ou de juste nécessité (*De actibus humanis*, dissert. 4, art. 6, obj. 3).

La solution de Billuart s'accorde bien avec la doctrine de S. Thomas sur l'obligation du bien meilleur. Il est impossible, a remarqué S. Thomas, que le bien meilleur soit obligatoire, par lui-même, sur le plan de l'action, bien qu'il le soit sur le plan de l'amour et du désir. La raison en est qu'il est indéterminé et que l'action exige une matière déterminée. Mais qu'il vienne à être déterminé et, du plan de l'amour, l'obligation s'étend, en ce qui le concerne, au plan de l'action. Or, dans le cas envisagé par Billuart, le fait que l'idée d'accomplir *tel* bien meilleur s'offre à l'esprit, représente une détermination, au moins initiale, et qui, sans autre considération, impose l'amour et le désir explicites. Pas encore l'action toutefois. Il y faut un complément de détermination qui, d'après la doctrine de S. Thomas, ne pourra résulter que de la confrontation de cette idée de tel bien meilleur à accomplir avec ce qu'exige, pour chacun, la condition de son état. Si cette confrontation donne un résultat favo-

rable à l'accomplissement, l'obligation, qui existait virtuellement sur le plan du désir, s'étend à l'action même...

P. M. Passerini, O. P., se pose cette autre question spéciale. Lorsque l'idée d'un bien meilleur à faire se présente à l'esprit dans des conditions qui invitent à y voir ce qu'on appelle une inspiration du S.-Esprit ou de la grâce, l'accomplissement de ce bien meilleur devient-il obligatoire? Dans son fond, c'est la même question que se posait Billuart. Sa solution relève donc des mêmes principes. Cependant nous voyons s'ajouter ici ce trait particulier de l'inspiration du S.-Esprit ou de la grâce. Aussi Passerini allègue-t-il pour justifier sa réponse, qui est affirmative, ce passage de S. Thomas (*In Epist. ad Thessal.*, v, 19) : « Cependant l'on dit de quelqu'un qu'il éteint l'Esprit, premièrement en éteignant sa ferveur en soi ou en autrui... En effet, lorsque quelqu'un veut, dans la ferveur du S.-Esprit, faire quelque bien ou encore lorsqu'un bon mouvement surgit en lui et qu'il y met obstacle, il éteint l'Esprit », ce qui évidemment ne va pas sans quelque faute. C'est, sur le plan des grâces actuelles, l'équivalent de l'inclination de la charité ellemême qui oblige. Il faut toutefois s'assurer que ce vouloir et ce bon mouvement viennent réellement du S.-Esprit et comme des impulsions qui veulent être suivies d'effet extérieur. Ce qui ne se peut sans une confrontation avec ce que requiert la condition extérieure de chacun (*De hominum statibus et officiis*, q. 184, art. 3, n. 30). — Sur PASSERINI, voir XI, 2210.

IMPERIUM. — La prudence, soit acquise, soit infuse, a trois actes : le *conseil*, qui examine les divers moyens en vue d'une fin; le *jugement pratique*, qui détermine le meilleur moyen et dirige immédiatement l'élection ou choix volontaire, et l'*imperium* qui dirige l'exécution des moyens choisis. L'*imperium* de l'intelligence est suivi de l'*usus activus* de la volonté.

Exposé de la doctrine thomiste sur ce point, XV, 963-64, 1001; cf. IV, 2242-43; XIII, 1027-32, 1046-49.

IMPÉTRATION. — Indications générales [A. Fonck], VII, 1298-1302. — 1. Sens du mot « impétrer » et de ses dérivés, VII, 1298. — 2. Quatre traités où l'I. est étudiée : prière, mérite, messe, invocation des saints, 1299; — pour prière, XIII, 169 sq.; spécialement 180-81, 228-32, 236-37; — mérite, X, 641, 677-78, 700-01, 759-60, 782-84; cf. XIII, 234-35; — messe et sacrifice, X, 1291 (valeur impétratoire); cf. XIV, 681; — invocation des saints, XIV, 908, 960, 970. — 3. I. et mérite (compénétration, association, effet de la prière, différences), VII, 1299-1301. — 4. Efficacité *ex opere operato* et *per modum impetrationis* (à la messe), 1302; cf. X, 1301-04.

IMPIE. IMPIÉTÉ. — L'impie est celui qui, dans une attitude habituelle ou par des actes caractérisés, refuse à Dieu l'honneur qui lui est dû. L'impiété est donc le vice, disposant l'âme à refuser à Dieu cet honneur. Elle s'oppose à la piété, en tant que cette vertu (relevant de la vertu de religion) nous porte à « révérer Dieu dans un sentiment filial ». Cf. IV, 1746.

A maintes reprises, l'Écriture a tracé le portrait de l'impie et mis en garde le croyant contre l'impiété. La théologie, se contentant de marquer l'opposition de l'impiété à la vertu de religion, s'attache surtout à analyser les différentes formes d'impiété.

I. ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE. — 1° *Le nom :* au mot *impius* de notre Vulgate correspondent dans l'A. T. diverses expressions relevées dans le *D. B.*, III, 845 : *Bôgêd* (de *bâgad*, cacher), qui agit en dessous, hypocritement (Prov., II, 22; XI, 3, 6, etc.; Ps., XXV (XXVI), 3; LIX (LX), 6; Jer., IX, 1; Hab., I, 13); — *Ḥânêf*, impur (Job, VIII, 13; XIII, 16, etc.; Prov., XI, 9; Is., IX, 16; X, 6; XXXIII, 14; Ps., XXXV (XXXVI), 16); — *'Avîl*, pervers, *iniquus* (Job, XVI, 12); — *Râšâ'*, méchant (Ps., I, 1, 5, 6; III, 8; VII, 10; X, 6, etc.; Prov., XI, 7); — *'Avîl*, sot, *stultus* (Job, V, 3); — *Nâbâl*, sot, insensé, *stultus* (Deut., XXXII, 21; Job, II, 10; XXX, 8; Ps., XIV (XV), 1; XXXIX (XL), 9; LIII (LIV), 2; LXXIV (LXXV), 18, 22 : l'impiété est la suprême folie; — *Šokhê-'El*, qui oublie Dieu (Job, VIII, 13; Ps., L (LI), 22.

2° *Description de l'impie :* L'I. est un orgueilleux (Job, XV, 20; Ps., IX, 2; XXXV (XXXVI), 35. — Il offense Dieu (Ps., X, 13; Prov., XXIX, 16). — Ses offrandes sont abominables au Seigneur (Prov., XV, 8; XXI, 27). — Il persécute le juste (II Reg., IV, 11; Job, XVI, 12), et point de pire gouvernement que le sien quand il a le pouvoir (Prov., XXVIII, 12, 15; XXIX, 2). — Lorsqu'il s'endurcit, il vit tranquille dans son impiété (Prov., XVIII, 3), bien qu'au fond il n'y ait pas de paix pour l'impie (Is., XLVIII, 22; LVII, 21). — Il peut se convertir et alors Dieu lui pardonne (Ps., LI (L), 15; Ezech., XVIII, 21; XXXIII, 11, 12; Rom., IV, 5); sinon, il périt par sa propre faute (Prov., V, 22; XI, 5; XII, 26), et Dieu assure sa perte (Gen., XVIII, 23; Job, VIII, 22; XVIII, 5; Ps., I, 5, 6; XXXVII (XXXVI), 28; Prov., II, 22; X, 24; XIV, 11; Eccl., VIII, 8; Sap., I, 9; III, 10; XIX, 1; Eccli., VII, 19; Is., III, 4; Soph., I, 3). « Dieu a fait l'impie pour le jour du malheur » (Prov., XVI, 4). — Le devoir des justes est de se tenir à l'écart des impies (Num., XVI, 26; Ps., I, 1; Prov., IV, 14; XXIV, 19; Tit., II, 21).

3° *L'objection de la prospérité terrestre des impies*, particulièrement sensible aux Hébreux, que Dieu avait menacés de châtiments, s'ils lui devenaient infidèles (cf. Deut., XXX, 9-18). — Réponses dans : 1. Job : le juste est soumis à l'épreuve, mais Dieu le rétablit ensuite dans la prospérité. « L'auteur constate que souvent le juste et le coupable sont traités de la même manière (IX, 22-24); il décrit longuement le bonheur dont l'impie jouit paisiblement jusqu'au tombeau et l'apparente indifférence de Dieu, qui pourtant sait tout, au sort des bons et des méchants (XXI, 7-34; XXIV, 2-25). Il y a là une anomalie dont souffre le juste, mais dont la solution demeure mystérieuse. Dieu, à la fin du livre, oblige Job à confesser que l'intelligence humaine est trop faible pour scruter et juger la souveraine sagesse, et, dans la conclusion, il compense l'affliction du juste, par l'abondance des biens temporels ». Cf. VIII, 1472-78.

2. Psaumes : « Dans le ps., XXXVI (XXXVII), David décrit les succès de l'impie et ses persécutions contre le juste; il recommande à ce dernier d'avoir confiance en Dieu, car finalement l'homme de bien n'est jamais abandonné, tandis que le méchant passe et sa postérité périt, cf. XIII, 1138. Un fils de Coré oppose au bonheur des méchants la mort qui les saisit, sans qu'ils puissent rien emporter de leurs trésors (Ps., XLIX (XLVIII), 10-21; LVIII (LVII), 11, 12). Cf. XIII, 1138, 1139. Un autre psalmiste, Asaph, reprend le problème. Il constate la prospérité des impies, qui sont ou paraissent heureux toute leur vie, mais dont le châtiment est dans la mort qui finit par les frapper. Quant au juste, il serait stupide et sans intelligence s'il se laissait détourner de Dieu par l'exemple des impies (Ps., LXXIII (LXXII), 2-28) »; cf. pour la finale, XIII, 1142.

3. Jérémie répond à la même difficulté en faisant appel à la ruine qui frappera les impies (XII, 1-3). Cf. VIII, 874.

4. L'Ecclésiastique (IX, 16), dit de même : « N'envie pas la gloire du pécheur; tu ignores ce que sera sa ruine ».

5. La Sagesse demande la solution de la difficulté aux sanctions de la vie future (II, 22, 23); cf. XIV, 741-42.

6. Le Nouveau Testament complète et confirme cette solution (cf. Matth., V, 10-12) : les béatitudes, II, 517; — le riche impie a eu sur terre les biens, le pauvre Lazare aura dans l'autre vie sa consolation, tandis que le riche n'aura que souffrance, IX, 998-99.

4° *Figures d'impies* de l'A. T. — Achab, roi d'Israël, VII, 634, époux de l'impie Jézabel (cf. *D. B.*, I, 514; III, 1536); — Achaz, roi de Juda, VII, 632 (cf. *D. B.*, I, 130); — Joakim, roi de Juda, VII, 633 (cf. *D. B.*, III, 1552); — Joram, roi d'Israël, fils d'Achab et de Jézabel, moins impie cependant que ses parents, VII, 634-35 (cf. *D. B.*, III, 1641); — Joram, roi de Juda, marié à Athalie, fille d'Achab et de Jézabel, VII, 631 (cf. *D. B.*, III, 1645); — Ochozias ou Joachaz, roi de Juda, VII, 633 (cf. *D. B.*, IV, 1734; III, 1550); — Sedécias, VII, 633-34 (cf. *D. B.*, IV, 1557, 1559). — Autres personnages : Balthasar, IV, 71 (cf. *D. B.*, I, 1421); — Antiochus IV Épiphane, VIII, 1599-1600.

II. POINTS DE VUE THÉOLOGIQUES. — Pour mieux comprendre les aspects divers que peut revêtir l'impiété, il est indispensable d'analyser les éléments constituant la vertu opposée, la piété, considérée comme vertu s'exerçant à l'adresse de Dieu.

S. Thomas, exprimant les motifs de nos devoirs de justice envers les êtres qui nous sont supérieurs, fait usage de la notion de *principe*. Ainsi nos devoirs de religion sont-ils définis relativement à Dieu, en tant que

principe premier de tout être. Cette notion de principe premier nous oblige à *reconnaître* en Dieu un double fondement à nos devoirs envers lui : sa *bienfaisance*, au sens le plus large d'influence s'exerçant sur nous; son *excellence*, à la mesure même de l'influence exercée (cf. IIa-IIae, q. 102, art. 1). Le retour qu'exige de nous toute bienfaisance éprouvée prend nécessairement l'aspect d'un hommage et d'une soumission. C'est là *l'honneur* et la *révérence* que nous devons à Dieu notre Créateur et Souverain Seigneur. Cf. *Tables*, 2108.

A ce double devoir d'honneur et de révérence s'ajoute un hommage d'*obédience* et d'effective *sujétion*. (cf. q. 103, a. 1).

Tels sont, en bref, « les différents aspects qui motivent notre religion envers Dieu. Sa qualité de « Principe Premier » de toutes choses les résume. Nous y découvrons la réalité d'une bienfaisance suprême qui, au double titre de la création et du gouvernement du monde, fonde une dette absolue. Nous y discernons corrélativement l'excellence suprême de l'Être infini, qui de cette dette fait avant tout une exigence d'honneur à lui réservé et de souveraine révérence — en même temps que de sujétion totale et active à celui qui exerce sur nous un domaine si absolu » (I. Menessier, O. P., *Somme de S. Thomas*, éd. Revue des Jeunes, *La Religion*, I, 303).

A s'en tenir à cet aspect général, on pourrait, en toute rigueur de logique, reconnaître en tout péché grave une impiété réelle envers Dieu. Le péché, en effet, lèse l'honneur et la révérence, ainsi que l'obédience et la sujétion dues à Dieu. Nous pensons cependant qu'il est plus conforme à l'idée émise au début de cette note de réserver le qualificatif d'impiété à l'attitude habituelle et aux actes caractérisés refusant à Dieu l'honneur qui lui est dû.

Toutefois nous ne pourrons préciser les aspects et les degrés de l'impiété qu'après avoir marqué la connexion des vertus théologales et de la religion. Ici encore nous résumerons la doctrine exposée par I. Menessier (*op. cit.*, 318 sq.). Les vertus théologales sont à la source de nos activités religieuses. Ce Dieu dont la bienfaisance fonde notre dette, c'est celui que les vertus théologales nous font découvrir en toute sa transcendance, qu'elles nous font connaître, espérer et aimer. Nos actes de culte nous apparaissent dès lors comme le premier moyen que nous avons d'exprimer à Dieu et de lui prouver notre foi, notre espérance et notre amour.

La *foi* nous découvre avec perfection et certitude les motifs essentiels de nos devoirs envers Dieu. S. Thomas va même jusqu'à écrire : « La foi est cause et principe de la religion; on ne se déterminerait pas à rendre culte à Dieu, si l'on ne tenait de la foi qu'il est Créateur, gouvernant et rémunérateur des actes humains » (*In Boethium, de Trinitate*, q. III, art. 2). La foi répond à la nécessité où nous sommes d'être parfaitement renseignés sur Dieu pour lui rendre nos devoirs. Par la révélation du mystère de la Trinité, la foi nous donne de la transcendance suprême de Dieu une conception plus haute qui accroît la révérence dont notre hommage doit s'imprégner. La révélation de l'Incarnation rédemptrice et de l'adoption divine accroît notre culte de nouveaux motifs de gratitude. Ainsi la foi suscite très directement notre hommage et lui fournit les motifs qui l'inspireront.

L'espérance, considérant Dieu en sa qualité d'être souverainement bienfaisant, nous porte à reconnaître par notre culte les bienfaits déjà reçus, ainsi qu'à nous soumettre, par une humble et religieuse dépendance, à ce Dieu qui peut seul achever en nous ce qu'il a commencé. Notre prière, adressée à celui de qui nous espérons recevoir quelque chose, sera inspirée par l'espérance.

Quant à la *charité*, loin de supprimer nos devoirs de justice envers Dieu ou de les suppléer, elle ne fera que nous mettre au cœur un désir plus ardent de rendre à Dieu tout ce que nous devons à son amitié. Cette conjonction de la charité et de la religion se réalisera dans l'acte intérieur de *dévotion* (IIa-IIae, q. 82, art. 2) : « l'hommage s'y ramasse tout entier, sous l'inspiration généreuse de l'amour, en un don plénier de la volonté qui se rend à Dieu et nous livre tout à lui » (Menessier, *op. cit.*, 320).

La pire des impiétés est la négation de l'existence de Dieu, entendue dans le sens d'un *athéisme positif*, I, 2190; cf. 2193; souvent appuyé d'une manière pseudo-scientifique sur un matérialisme athée, 2193-95; X, 294-98; XIII, 987-88 *(passim)*.

La charité étant la première des vertus théologales, la *haine de Dieu*, contraire à l'amour que cette vertu exige de nous à l'égard de Dieu, est le plus grave des péchés, donc au maximum de l'impiété, II, 2261; VI, 2032-33.

Impiété très grave encore l'*infidélité*, s'opposant *positivement* à la foi, VII, 1931; chez le baptisé, *apostasie*, I, 1602; ou *hérésie formelle*, VI, 2222-24; ou encore l'*idolâtrie formelle* et *parfaite*, VII, 668, qualifiée d'impiété par les apologistes, 658; cf. 651 (Tertullien).

Contre l'espérance, le *désespoir*, souvent accompagné de haine et d'infidélité, est aussi un acte d'impiété fort grave, IV, 620, 621; — Le *blasphème immédiat* ou *même médiat*, s'il a vraiment pour but d'outrager Dieu, est aussi un acte d'impiété, II, 908. — Impiété également le *sacrilège*, accompli en connaissance de cause, sur des personnes sacrées ou des lieux sacrés et surtout la profanation des saintes espèces, XIV, 694 sq., surtout 702, § III.

L'impiété peut aussi se glisser dans de nombreuses fautes accomplies en mépris de la religion : ordinations schismatiques ou hérétiques, superstition, simonie, etc. Propagande impie, celle qui est faite au moyen des livres « qui attaquent ou raillent quelqu'un des dogmes catholiques, qui défendent les erreurs condamnées par le S.-Siège, qui détournent du culte divin, qui s'efforcent de ruiner la discipline ecclésiastique, qui font profession *(ex professo)* d'injurier la hiérarchie catholique, l'état clérical ou religieux » (can. 1399, 6°).

Impiété des libertins au XVIIe s., XIII, 1721 (F. Lachèvre), 1721-22 (Théophile de Viau); — au XVIIIe s. : chez les déistes anglais, l'I. s'attaque à la religion révélée, XIII, 1740-45; — en France, l'Encyclopédie et le philosophisme, leurs marques d'I., 1745 sq. : Diderot, 1752 (cf. *Tables*, 964); — d'Alembert, XIII, 1752; I, 706 (*Tables*, 70); — Voltaire, XIII, 1748, 1754; XV, 3387 sq., surtout 3452-60; — Helvétius, XIII, 1756; cf. VI, 2127; — d'Holbach, VII, 21; XIII, 1756-57; — Condorcet, 1761 (*Tables*, 768); — Volney, XIII, 1761. — Contre le philosophisme impie, lutte menée par le *Journal de Trévoux*, XIII, 1750-51; XV, 1510 sq.; — au XIXe s., I. du matérialisme athée, XIII, 1776 (Karl Marx) (cf. *supra*, 2231). — Théophilanthropie, instrument de guerre contre la religion catholique, XV, 521-23.

Jansénisme et I. : prière des impies, péché nouveau, XII, 2164; XV, 2103 (prop. 59 de la bulle *Unigenitus*).

IMPLICITE. — Voir EXPLICITE, V, 1868-71, et *Tables*, 1473-74.

On lira avec intérêt l'art. *Implicite-Explicite* du P. A. Liégé, O. P., dans *Catholicisme*, V, 1352-55.

IMPLICITES (Citations). — Cf. VII, 2260-64 (Inspiration de l'Écriture); IX, 1989. — Voir *D. B. S.*, II, 51-55 (A. Lemonnyer); *ibid.*, 23-51 (citations de l'A. T. dans le Nouveau) (L. Vénard). — Citations I. et adages chez S. Thomas d'Aquin, XV, 745-49.

IMPOSITION DES MAINS. — Étude générale [P. Galtier], VII, 1302-1425.

I. ORIGINE DU RITE. — 1° *Chez les Juifs.* — *a)* Bénédiction, VII, 1302; cf. III, 1014, 1036. — *b)* Consécration à Dieu : des victimes, VII, 1303; cf. IX, 495; — des lévites, VII, 1303; XI, 1236; — Investissement d'une fonction, VII, 1304; cf. III, 1014; XI, 1235 (Moïse et Josué).

2° *Durant le ministère du Christ.* — *a)* Geste de guérison, VII, 1304-05; III, 1002; VIII, 1193. — *b)* Geste de bénédiction, VII, 1305; VIII, 1164 (les petits enfants); cf. III, 1002-03.

3° *Dans l'histoire des apôtres.* — *a)* Geste de guérison, VII, 1305-06; III, 985; cf. XI, 1238 (Ananie et S. Paul); III, 995; VI, 1038. — *b)* Geste de bénédiction, VII, 1306; — α) pour donner le S.-Esprit, VII, 1306; cf. I, 351, 352; III, 975, 978, 979, 980, 984, 985, 996, 997, 998, 1001, 1005, 1006, 1007, 1008, 1013, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1022, 1023, 1024, 1026; XI, 1210; XIV, 497; — β) pour

ordonner, vii, 1306; cf. iv, 708 (diacres); cf. xi, 1211, 1212, 1239; — pas d'I. des mains au lecteur, ix, 125; — prêtres et évêques, vii, 1306; cf. i, 352; 1651; v, 1682, 1684 (pour Paul et Barnabé; voir cependant, xi, 1238); xi, 1214, 1240, 1241 (mais voir vii, 1306-14), 1243, 2470, 2471, 2472; xiii, 144; xv, 1109, 1110, 1116-17. — *c)* Geste de réconciliation des pécheurs (interprétation de I Tim., v, 22 [cf. xi, 1241]) : interprétation de P. Galtier, vii, 1310-13; mais voir xii, 754. — *d)* Geste de prière sur les malades (Jac., v, 14) (?), vii, 1313-14; voir *supra, a)* et *b)* : geste de guérison (Christ et Apôtres).

II. Usage du rite dans l'Église. — Ce geste liturgique, vii, 1314-15, juif, évangélique et apostolique, se retrouve :

I. Dans l'administration des sacrements. — 1° *Baptême.* — 1. *Catéchuménat : a)* rite de l'admission, vii, 1315-17; cf. ii, 1970, 1972, 1973; — conc. d'Elvire, iv, 2390; cf. 2380 (rapprochement d'Elvire et d'Arles); — *Acta Thomæ*, i, 358; — *b)* renvoi de la messe, vii, 1317; cf. iii, 946 (S. Cyprien) messe des catéchumènes (anaphore d'Hippolyte), x, 1348; anaphore de Sérapion, 1353; Constitutions apostoliques, 1356; Testament de N.-S., 1361; messe gallicane, 1373; messe romaine, 1391; messe mozarabe, 2526; rite antiochien, xi, 1442; rite persan, 1445; rite byzantin, 1469; rite alexandrin, 1479. — 2. *Préparation immédiate*, vii, 1317; cf. ii, 1983-84. — 3. *Cérémonie* du baptême, vii, 1317-19 (Didascalie, Constitutions apostoliques, Tradition apostolique, Canons d'Hippolyte, Testament de N.-S., Tertullien).

2° *Confirmation.* — 1. *Période de début*, vii, 1319-20 (cf. xiv, 618) : témoignages de S. Irénée (cf. iii, 1028), Clément d'Alexandrie sur l'usage des valentiniens (cf. iii, 1029), Tertullien (cf. iii, 1029, 1042; xv, 158), S. Cyprien (cf. ii, 221; iii, 1030, 1052; xiv, 490), *De rebaptismate* (cf. iii, 1030-31, 1051), Firmilien de Césarée (cf. iii, 1030), S. Hippolyte (cf. iii, 1042; vii, 1319-20), Origène, iii, 1052. — 2. *Persistance de l'imposition des mains en Occident :* témoignages de S. Jérôme (cf. iii, 1033), S. Innocent Ier (cf. iii, 1033; vii, 1942), S. Grégoire le Grand (cf. iii, 1035), S. Ambroise et pseudo-Ambroise (cf. iii, 1031-32), S. Optat de Milève (cf. iii, 1031), S. Augustin (cf. iii, 1034), liturgie mozarabe, IIe conc. de Séville, S. Isidore (cf. iii, 1062; viii, 109), S. Ildephonse, S. Hilaire (cf. iii, 1031; vi, 2452), Gennade de Marseille, Fauste de Riez, S. Bède (cf. iii, 1059, 1063), sacramentaires (gélasien, iii, 1043) et *ordines*, vii, 1320-21; iii, 1035-36, 1045-46, 1063-64; cf. *infra*. — 3. *Disparition en Orient :* rappel de l'imposition des mains des Actes, iii, 1036; — simples indices dans les écrits attachés à Hippolyte (cf. iii, 1042, 1044, 1045, 1056), Testament de N.-S. (cf. iii, 1042-43), Constitutions apostoliques (iii, 1036), vii, 1321; — témoignages opposés ou discutables, 1321-24 : Cyrille de Jérusalem (cf. iii, 2567); pseudo-Aréopagite, Sérapion (cf. iii, 1052; x, 1352), Anastase le Sinaïte, Gennade de Constantinople (cf. xiv, 1567), Œcumenius (cf. iii, 1060), Euloge d'Alexandrie, Théodoret, S. Cyrille d'Alexandrie, Didascalie des apôtres; — persistance de l'imposition des mains dans les Églises chaldéenne, copte et éthiopienne, vii, 1322; cf. Constitution ecclésiastique égyptienne, iii, 1037, 1057; — Actes de S. Abdu'l Masich, vii, 1324. — Voir cependant sur l'Église d'Éthiopie, v, 945.

3° *Eucharistie.* — Imposition des mains sur l'oblation eucharistique, vii, 1324-25; x, 803. — Cf. Eucharistie d'après les monuments de l'antiquité, v, 1187-88 (fresques 4 et 5), 1197 (texte explicatif de la « bénédiction »); — sur la bénédiction équivalente de l'imposition des mains, vii, 1326, 1339. — Cf. S. Grégoire de Nazianze, 1326; anaphore de Sérapion, x, 1352.

4° *Pénitence.* — 1. *En général : a)* pour leur réconciliation, vii, 1327-28; cf. i, 154-55, 160; ii, 229-31; xii, 779, 804, 805; xiv, 505. — Témoignages de la Didascalie et des Constitutions apostoliques (cf. xii, 771-72), des *Philosophoumena*, de S. Cyprien (cf. iii, 2466-67; xiv, 513), d'Origène (cf. v, 1933-35), de S. Optat, de S. Jérôme, des *Statuta Ecclesiæ antiqua* et du Ier conc. d'Orange (cf. xiv, 1143), de S. Innocent Ier, vii, 1327-28. — Voir aussi xii, 839 (S. Léon), 840 (IIIe conc. de Tolède), 855 (pénitentiel de S. Colomban), 880 (Hincmar), 945 (Rufin); — Vigile, xv, 3001. — Vestiges dans les liturgies actuelles, vii, 1328; cf. xii, 986, 1074, 1078, 1091-92, 1126, 2155. — Voir aussi i, 208-09 (jacobites); 209 (nestoriens), 211 (arméniens), 205 (russes). — *b)* au cours de la pénitence publique, vii, 1328; — voir le conc. de Laodicée (cf. viii, 2612); Sozomène, S. Augustin (cf. i, 2429-30); Constitutions apostoliques, IIIe conc. de Tolède (cf. xii, 840). — 2. *Réconciliation des hérétiques*, vii, 1329; cf. ii, 229-31; iii, 1049; x, 1780, 1782; xiii, 2391, 2393, 2423; — conc. d'Arles (314), can. 8 (cf. iv, 1704); — Ier conc. de Nicée, can. 4, 8, et lettre (cf. xi, 410, 411-12, 416), S. Augustin (cf. i, 2430; iv, 1726-27), etc. Voir *infra*, 2236.

5° *Extrême-onction.* — 1. *Thème général :* l'imposition des mains est tout le rite de l'Extrême-onction, vii, 1329-31. — 2. *Témoignages invoqués :* Origène interprétant Jac., v, 14 [cf. v, 1933-35 et *supra*], Innocent Ier à Decentius (cf. v, 1952-55), Église de Milan (cf. v, 1940-41), Églises orientales, S. Athanase, S. Augustin (cf. v, 1956), vii, 1330-31.

6° *Ordinations.* — 1. iie s., vii, 1331-32; xi, 1244, 1245 *(prænotandum)*; — χειροτονεῖν dans la primitive Église, xi, 1244-45; cf. 410, conc. de Nicée, can. 4; — S. Jérôme, viii, 966. — 2. iiie s. : *a)* témoignages, vii, 1332-33; xi, 1245-47 (faits historiques). — *b)* Discipline liturgique, vii, 1332-33; xi, 1247-57; — écrits cités : Tradition apostolique, vii, 1333; xi, 1247-53; — Canons d'Hippolyte, vii, 1333; xi, 1247-52; — Constitutions apostoliques, vii, 1333-34; xi, 1247-50, 1252-53; — Epitome, vii, 1333; xi, 1247-50, 1252; — Testament de N.-S., vii, 1333-34; xi, 1247-51; xv, 195-96; — Sérapion, vii, 1334; xi, 1252; — *Statuta Ecclesiæ antiqua*, vii, 1334; xi, 1250; — Constitution ecclésiastique égyptienne, xi, 1247-48; — conciles du ive s., xi, 1253.

II. En quoi consistait l'imposition des mains? — 1° *Matériel du rite.* — 1. La ou les mains, vii, 1335-36. — 2. Contact : exigence ou non du contact physique, 1336-37. — 3. Signe de croix associé à l'imposition des mains, 1337; cf. 1316 (admission au catéchuménat); iii, 1045 (formules des sacramentaires gélasien et grégorien), 1038 (le *signaculum* de S. Cyprien); — ordinations orientales, xi, 1257 (Constitutions apostoliques), 1258 (Église grecque, diacre), 1259 (arménienne), 1260 (jacobite), 1264 (nestorienne), 1262 (copte). — 4. Invocation concomitante, vii, 1338-39 (on se reportera aux articles indiqués *supra*, où il est question de l'imposition des mains, principalement la confirmation et l'ordre).

2° *Les appellations.* — Deux noms : 1. *Bénédiction*, vii, 1339-40; en général, 1339; — dans la confirmation, 1339; cf. iii, 1032 (S. Cyrille de Jérusalem), 1033 (conc. d'Elvire), 1042 (canons d'Hippolyte); xv, 158 (Tertullien); — pour l'eucharistie, cf. vii, 1325; — pour l'absolution, vii, 1339-40 (conc. de Gironde et de Barcelone); — pour l'extrême-onction,

Innocent Ier et S. Ambroise (cf. VII, 1329; V, 1952-55; 1940-41); — pour l'ordination et renvoi des fidèles après la messe, VII, 1340. — 2. *Consignation* (σφραγίς), VII, 1340-41; — cf. baptême, II, 179-80, 205-06, 242, 291-92 (σφραγίς, caractère), 1702-03; — confirmation, III, 1027 *(signaculum)*, 1029 (Tertullien, cf. 1038), 1031 (Pacien), 1032 (S. Ambroise), 1033 (S. Innocent Ier), 1034 (S. Léon le Grand), 1038 (canons d'Hippolyte), 1038 (S. Cyprien), 1044-46 (forme de la consignation), 1054-56 (synthèse, cf. 1035), 1068-69 (S. Isidore; Amalaire); *tableaux*, VII, 1351-54; — ordination, VII, 1341; cf. XI, 1248 (Tradition apostolique).

III. EFFICACITÉ DU RITE : EST-IL SACRAMENTEL? — Le rite proprement sacramentel (VII, 1342) se trouve-t-il dans l'imposition des mains? A. dans la confirmation; B. dans l'absolution donnée au pécheur; C. dans l'ordination, 1342-43.

A. CONFIRMATION. — (La thèse de l'auteur est esquissée aux *Tables*, 781, en parallèle avec celle du P. Bareille).

1° *L'imposition des mains, sacrement distinct du baptême dans l'Église primitive.* — 1. Double intervention positive du S.-Esprit dans la formation du chrétien, VII, 1343-44; cf. III, 982-86.

2. Démonstration : *a)* Écriture : baptême, régénération spirituelle positive, VII, 1344-45; II, 174-76; VIII, 577-78; XI, 2447-50; XII, 1772; XV, 1115; — *b)* écrivains des deux premiers siècles : pseudo-Barnabé (cf. II, 421; XIV, 499); S. Justin (cf. VIII, 2270; XIV, 500); S. Irénée (cf. II, 192, 208; VII, 2412, 2495; XIV, 501); — textes équivoques de Tertullien et S. Cyprien (mais voir III, 1029; XIV, 509; XV, 158 (?); II, 221; III, 2466, 1030, 1052), VII, 1346-47; XIV, 490, 511-12.

2° *L'imposition des mains, longtemps matière propre de la confirmation (dans l'Église latine).* — Sur les trois opinions divergentes, données doctrinales : chez les Pères grecs et latins (imposition des mains, onction chrismale), VII, 1347-48; cf. III, 1035-42; XIV, 516; — du VIIe au XIIe s. (imposition des mains, onction, union des deux), III, 1061-64; — chez les scolastiques (chrismation), 1072-73; cf. 1094-98.

1. Collation du S.-Esprit, propre à la confirmation, longtemps attribuée à l'imposition des mains : *a)* affirmations scripturaires et patristiques, constatations liturgiques, VII, 1348-49; cf. *supra* § I, 3° (dans l'histoire des apôtres, pour donner le S.-Esprit) et § II, 2° (de l'usage du rite dans la confirmation), col. 2232-33.

2. Quatre faits ont produit ici la confusion : *a)* le rôle du S.-Esprit dans toute justification : en réalité, double don du S.-Esprit au baptême et à la confirmation, VII, 1349-50; — *b)* l'attribution au S.-Esprit de l'efficacité de tous rites, même non sacramentels, fait voir l'onction comme rite de la confirmation, 1355-56; — *c)* aux premiers siècles, le S.-Esprit éveille lui-même l'idée d'onction, 1356-58; cf. I, 2418; III, 1034 (S. Augustin), VIII, 1276-77 (onction du Christ); — *d)* la chrismation baptismale faussement confondue avec la confirmation, VII, 1358 (trois précisions appuient cette affirmation: α. haute idée de l'antiquité sur cette onction, 1358 : β. on y rattachait une action du S.-Esprit, 1360; γ. mais cette onction appartenait incontestablement au baptême, 1360); — témoignages des Églises : d'Afrique, 1360; de Rome, 1362; de Milan, 1363; d'Espagne, 1363; des Gaules, 1364 (jusqu'au Ve s.), 1364-69.

3. Les textes allégués en sens contraire ne prouvent pas : *a)* textes scripturaires : expressions imagées de S. Paul et de S. Jean, VII, 1369; cf. III, 1012; — *b)* textes patristiques : Tertullien et S. Cyprien (cf. III, 1038); S. Hippolyte (cf. II, 198, 216); — S. Augustin (cf. I, 2418; II, 2398; III, 1034; — S. Ambroise et *De sacramentis* (cf. III, 1031-32); — S. Isidore de Séville (cf. III, 1031, 1039); — Innocent Ier à Decentius (cf. III, 1033), VII, 1369-74); — *c)* textes liturgiques sur la réconciliation des hérétiques, 1374-75; cf. *infra*, *B*, 2°; — Conclusion : aucune confusion entre imposition des mains et onction, 1375.

3° *Introduction de l'onction dans le rite de la confirmation.* — 1. Primitivement, seule la liturgie romaine l'a introduite, VII, 1375; cf. III, 1073; — nonobstant quelque doute concernant l'Église des Gaules, VII, 1376-79 (seconde partie du can. 2 du conc. d'Orange de 441, cf. 1368; et deux textes de S. Grégoire de Tours et de S. Avit, 1377-79).

2. Époque de l'adjonction dans la liturgie romaine; *a)* hésitation malgré les indices recueillis chez S. Hippolyte, VII, 1379-81; — *b)* l'onction ne fut pas alors et de longtemps considérée comme le rite propre de la collation du S.-Esprit : α. chez Innocent Ier comme chez S. Cyprien, pas de synonymie entre *consignare* et *tradere Spiritum*, 1381-82; — β. Dans maints textes, la collation du S.-Esprit est attribuée à une invocation (Tertullien, S. Cyprien, S. Ambroise, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Optat, S. Augustin), 1382-83; — γ. Le signe de la croix, plus que l'onction, retenait l'attention, 1383-84.

3. Substitution de l'onction à l'imposition des mains : *a)* Le pour et le contre (Benoît XIV, liturgie, décret *pro Armenis*), VII, 1384-86; — *b)* le fait semble acquis : l'onction, depuis longtemps devenue rite essentiel, 1386-87.

4. Époque de la substitution, VII, 1387-90; cf. III, 1062-64; — comment s'est introduite la distinction des deux onctions, postbaptismale et confirmation, VII, 1390-92; doctrine des scolastiques, III, 1072-74; S. Thomas et le décret *pro Armenis*, VII, 1392; XIV, 669; — conc. de Trente (sess. VII, can. 2), III, 1093.

5. Conciliation : l'onction est-elle une imposition des mains? VII, 1392-93.

Sur le pouvoir de l'Église relatif à la modification des éléments des sacrements, voir *Tables*, 785 (note additionnelle).

B. PÉNITENCE. — 1° *Dans l'absolution sacramentelle.* — 1. Ne fait certainement pas partie du sacrement, VII, 1393. — 2. L'a-t-elle jamais été? raisons de poser la question, 1394-95; — suggestion de S. Thomas, 1395-96; — solution vraisemblable, 1396-97.

2° *Dans la réconciliation des hérétiques.* — 1. Confirmation ou absolution? VII, 1397-98. — 2. Principe de solution : l'absolution pénitentielle donne le S.-Esprit, 1398. — 3. Applications : *a)* Rôle universellement reconnu au S.-Esprit dans la rémission du péché (S. Denys d'Alexandrie, Didascalie, S. Ambroise, S. Asterius d'Amasée, Ambrosiaster, S. Jérôme, Gratien, S. Thomas), 1399-1402. — *b)* S.-Esprit donné aux hérétiques pour remettre leurs péchés (S. Cyprien, le *De rebaptismate*, S. Jérôme), 1402-04; — *c)* La réconciliation pénitentielle des hérétiques a pour but de leur donner le S.-Esprit (témoignages de S. Augustin et de S. Léon le Grand), 1404-08. — Conclusion : identité purement matérielle des formules et du rite, dans la confirmation et dans la réconciliation des hérétiques, 1408.

C. ORDINATIONS. — Le problème : l'imposition des mains, rite apostolique, conservée dans les Églises orientales, est-elle restée, dans l'Église latine, la matière propre du sacrement de l'ordre?

1° *Les opinions.* — 1. L'introduction de la tradition des instruments dans le rite d'ordination est un fait, VII, 1408; cf. XI, 1268-75 (exposé de l'évolution). — 2. D'où controverse actuelle sur l'essence du rite d'ordination : imposition des mains, tradition des instruments ou union des deux : six opinions, VII, 1408-09; XI, 1173-74, 1322-30 (voir plus loin les détails).

2° *Thèse de P. Galtier.* — 1. Point de départ : possibilité de changements dans les éléments du sacrement, VII, 1409; — niée par Van Rossum, admise par Billuart et Billot, 1409-10. — Précision dogmatique (*salva illorum substantia*, conc. de Trente, sess. XXI, c. 2), XI, 1332; XIV, 571, 572, 575, 576, 577, 2785; cf. X, 342.

2. La pensée de l'Église sur le changement de matière clairement indiquée dans le décret *pro Armenis*, VII, 1410; — texte du décret (rapproché de S. Thomas), XI, 1315-16; — le caractère doctrinal et conciliaire du décret, VII, 1411-13, confirmé par les livres liturgiques et le consentement des théologiens, 1413-15, semble autoriser la conclusion de Galtier : changement total, 1416.

3. Conclusions fermes de Galtier : *a)* la tradition des instruments est *seule* matière de l'ordination (contre ceux qui associent imposition des mains et tradition des instruments), 1417; — *b)* les arguments en sens contraire (décrétale de Grégoire IX, conc. de Trente, session XIV, c. 3) sont sans valeur, 1417-18; — *c)* concordance entre le conc. de Florence et le conc. de Trente, 1418-19; — *d)* les *Lettres* de Léon XIII sur les ordinations anglicanes n'ont pas abandonné la doctrine de Florence, 1420-22 (voir cependant les précisions de L. Marchal, dans *Ordinations anglicanes*, XI, 1174-75).

4. Comment concilier les changements et innovations avec le dogme? L'auteur renvoie à l'article plus général sur les *Sacrements*, III, 1422-24. Voir en fin de ces références.

3° *Compléments nécessaires à la thèse de Galtier.* — 1. Antécédents au décret *pro Armenis; a)* changements précurseurs, résultant de la fusion des usages romain et gallican; raisons de l'évolution, XI, 1267-68; — résultats déjà consacrés dans le *Mitrale* de Sicard de Crémone, 1268-70; — *b)* la tradition des instruments chez Hugues de Saint-Victor, 1301; S. Thomas, S. Bonaventure, Pierre de Tarentaise, 1310; pour S. Thomas spécialement, 1315-16.

2. Le décret *pro Armenis :* son autorité : *a)* première opinion (corroborant P. Galtier, VII, 1412-13) : *définition* conciliaire, infaillible, du magistère extraordinaire (Ruard Tapper, Vasquez, Suarez), XI, 1317; — *b)* simple *instruction* pratique, instruisant les Arméniens des rites latins ou les leur imposant (Gasparri, Quera), 1317; — *c) document* conciliaire, du magistère ordinaire non infaillible (Van Rossum), 1317-20 : cf. VII, 1412; sa décision est donc erronée, 1416; XI, 1320.

3. Essais de conciliation : de d'Alès, une certaine relativité dans la notion d'essence du sacrement, XI, 1330-32; cf. VII, 1410; — de Guibert, exposé doctrinal de l'Église sur les sacrements, mais sur une matière qui n'est pas de foi, VII, 1411-12; XI, 1320-21 (cf. *Tables*, 1991); — *Ami du clergé*, XI, 1321 : déclaration officielle de la doctrine catholique sur les sacrements (enseignement ordinaire).

4. Application de l'enseignement du décret au rite de l'ordination (c'est ici qu'on trouve les six opinions signalées plus haut) : *a) premier système :* le rite essentiel consiste *uniquement* dans la tradition des instruments (Gilbert de Tournai, Richard de Médiavilla, Albert le Grand, S. Thomas, Fr. de Mayrones, Durand de Saint-Pourçain, Capréolus, Alph. Tostat, S. Antonin, G. Biel, Sylvestre Prierias, Cajétan, Jean Major, Vitoria, Ruard Tapper, Dom. Soto, Martin Ledesma, J. Angles, Em. Sá, Valencia, Capponi de Porretta, Gonet et, résurrection inattendue de cette vieille opinion, Galtier, cf. *supra*, col. 2237), XI, 1322-24; — *b) deuxième système :* double pouvoir conféré dans le sacerdoce chrétien, sur le corps réel du Christ, par la tradition des instruments; sur le corps mystique, par la dernière imposition des mains (Duns Scot, Pierre de la Palu, Thomas de Strasbourg, Jean Gerson, Catharin, Elbel, Michel Medina, Tolet, Vasquez, Sanchez, Bellarmin, [Tanner, de Coninck, Castropalao, Layman, Wiggers, Ysambert, Jean de S.-Thomas, Hallier, Poncius, les *Salmanticenses*, Pallavicini, Busembaum, Escobar, Mastrius, Silv. Maurus, Reiffenstuel, Viva, Frassen, La Croix, Schmalzgrueber, Antoine, Billuart, Ferraris; les *Wirceburgenses*), XI, 1324-25; — *c) troisième système :* imposition des mains (la première silencieuse, suivie de l'invocation au S.-Esprit) et tradition des instruments (*Conférences d'Angers*, Libère de Jésus, Gazzaniga, Segna, Togni, Dieringer, Billot, Tanquerey, Van Noort, Hervé, Noldin), 1326; — *d) quatrième système :* synthèse des deux précédents : trois éléments essentiels : la première imposition des mains, la tradition des instruments, la dernière imposition des mains et les formules les accompagnant (De Lugo, Martinon, Simonnet, Gotti, Amort, Egger), 1326; — *e) cinquième système :* le rite essentiel existe soit dans l'imposition des mains avec l'invocation du S.-Esprit, soit dans la tradition des instruments (Amico, Diana, Esparza), 1327; — *f) sixième système :* seule l'imposition de mains, usitée jusqu'au XIe s., continue à être l'élément essentiel de l'ordination (au XIIIe s., Van Rossum cite S. Bonaventure et Pierre de Tarentaise, mais voir *supra*, 1er système; Guillaume d'Auxerre, Guillaume d'Auvergne, Hugues de Strasbourg, Gratien [VI, 1740-41]; au XVIe s., dans les controverses antiluthériennes, Henri VIII, Fisher, Jean Eck, Pierre Soto, Hosius, Canisius; puis Suarez (?), Becanus, Pierre Coton, Arcudius, Hugues Ménard, Petau, Goar, Jean Morin [cf. X, 2487], Contenson, J.-B. Duhamel, Witasse, L. Habert, Huet, Noël Alexandre, Juenin, Martène, Drouin, Concina, Thomas de Charmes, Berit, Pierre Colet, Chardon, S. Alphonse de Liguori et, comme l'écrit Ch. Pesch, *recentiores, vix non omnes hanc sententiam amplectuntur*), 1327-29. L'essai de solution (d'Alès), XI, 1330-32, est complété à l'article SACREMENTS (Institution), XIV, 564 sq.; surtout 574-77, où l'on s'est efforcé de préciser cette solution. En bref :

On voit en quel sens pourrait être orientée l'explication du *salva illorum substantia*. L'institution immédiate du Christ porterait directement sur l'être intentionnel qui, au sens de Jean de S.-Thomas, constitue l'élément formel du sacrement et, par voie de conséquence, sur l'*aptitude* de l'élément matériel (forme et matière) à signifier sacramentellement la grâce et à recevoir l'influence instrumentale de la passion du Sauveur pour produire cette grâce. Dans cette conception, la détermination matérielle, physique, pourrait-on dire, de l'élément sensible et réel, devient une question secondaire, n'entrant pas nécessairement, quand le Christ ne l'a déjà pas faite lui-même, dans la « substance » du sacrement (XIV, 577).

Ainsi en dehors du baptême et de l'eucharistie, dont le Christ a lui-même institué les éléments sensibles, les autres sacrements n'auraient donc besoin pour justifier leur institution immédiate par le Sauveur, que d'une intention de celui-ci, manifestée aux apôtres et laissant à l'Église le pouvoir et le soin de déterminer matière et forme, avec toutes les modifications qu'au cours des siècles et selon les circonstances opportunes le bien des

âmes pourrait exiger (A. Michel, *Modification des éléments sacramentaires par l'Église, « Salva illorum substantia »*, dans *Doctor communis*, Rome, 1959, p. 30).

Réponse a une remarque de P. Galtier : « La réaction qui, écrit-il, s'est produite au XIXe s. en faveur de la seule imposition des mains ne saurait avoir le caractère (d'un désaveu du concile de Florence). Le point de départ en est surtout d'ordre historique et elle demeure conditionnée, elle aussi, par le présupposé reconnu faux du caractère purement disciplinaire ou consultatif du décret de Florence. L'Église d'ailleurs viendrait-elle à poser en faveur de cette opinion un acte dont l'autorité, égale ou supérieure à celle du décret de Florence, permît de la considérer comme authentiquement adoptée par elle, plutôt que d'y voir la condamnation de la doctrine enseignée par le concile, il y aurait lieu de se demander si une modification si manifeste de sa pensée antérieure n'autoriserait pas à parler une fois encore d'un changement introduit par elle dans le rite essentiel du sacrement de l'ordre » (*D. T. C.*, VII, 1415).

L'hypothèse envisagée par P. Galtier s'est vérifiée. Le 30 nov. 1947, Pie XII publiait la Constitution *Sacramentum ordinis* sur les ordres sacrés du diaconat, du presbytérat et de l'épiscopat; sans vouloir dirimer les controverses passées, le pape entend y mettre un terme en ce qui concerne l'avenir.

L'essentiel de cette Constitution est condensé dans les § 4 et 5 :

« § 4. Nous décrétons et Nous statuons : la *matière* des ordres sacrés du Diaconat, de la Prêtrise et de l'Épiscopat consiste dans la seule imposition des mains; la forme consiste uniquement dans les paroles qui déterminent l'application de cette matière et signifient de façon univoque les effets sacramentaires — c.-à-d. le pouvoir d'ordre et la grâce du S.-Esprit — et qui sont reçues et employées comme telles par l'Église. Par conséquent, pour mettre fin à toute controverse et pour mettre à l'abri des scrupules de conscience, de Notre Autorité Apostolique, Nous déclarons que la tradition des instruments, au moins pour l'avenir, n'est pas nécessaire à la validité des Ordres sacrés du Diaconat, de la Prêtrise et de l'Épiscopat.

« § 5. De Notre Autorité Apostolique, Nous décrétons et Nous statuons ce qui suit :

Dans l'ordination du Diaconat, la matière consiste dans la seule imposition de la main de l'Évêque, qui a lieu dans le rite de cette ordination. La forme consiste dans les paroles de la Préface, dont voici les mots essentiels, donc requis pour la validité : *Emitte in eum, quæsumus, Domine, Spiritum Sanctum, quo in opus ministerii tui fideliter exsequendi septiformis gratiæ roboretur.*

Dans l'ordination de la Prêtrise, la matière est la première imposition des mains de l'Évêque; qui se fait en silence, et non pas la continuation de cette même imposition qui se fait par l'extension de la main droite, ni la dernière qui accompagne les paroles : *Accipe Spiritum Sanctum, quorum remiseris peccata*, etc. La forme consiste dans les paroles de la Préface, dont voici les mots essentiels, donc requis pour la validité : *Da, quæsumus, omnipotens Deus, in hunc famulum Presbyterii dignitatem; innova in visceribus ejus spiritum sanctitatis, ut acceptum a Te, Deus, secundi meriti munus obtineat, censuramque morum exemplo suæ conversationis insinuet.*

Enfin, dans l'Ordination ou la Consécration épiscopale, la matière est l'imposition des mains, faite par l'Évêque consécrateur. La forme réside dans les paroles de la Préface dont voici les mots essentiels, donc requis pour la validité : *Comple in sacerdote tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis instructum cælestis unguenti rore sanctifica* ».

Ces paroles, désignées aujourd'hui comme la forme du sacrement de l'ordre, se lisent presque identiquement dans les formules d'ordination romaines, antérieures au VIIIe s., sacramentaire léonien, sacramentaire du pape Hadrien, *Ordines romani*. Cf. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1898 (2e éd.), p. 343 (diacres), 345 (prêtres), 347 (évêques). Dans le *D. T. C.*, *Ordinations anglicanes*, L. Marchal avait expressément indiqué les formules désignées par Pie XII. — Si antiques, si vénérables soient-elles, ces formules ne sont pas les formules primitives, bien que l'ordination se soit toujours faite par l'imposition des mains et des prières demandant à Dieu de conférer aux élus la grâce et les pouvoirs du diaconat, du presbytérat, de l'épiscopat. Voir Tixeront, *L'Ordre et les ordinations*, Paris, 1923, et l'art. Ordre, *D. T. C.*, 1235 sq., surtout 1245 sq.

Références débordant le cadre de l'article. — Imposition des mains en général, VI, 1749 (Gratien); IX, 822 (liturgie); XIV, 533 (sacrements en général). — Modification des rites, XIV, 2190-92 (Sirmond). — Dans l'ordre (à propos de réordinations), XIII, 2389, 2391, 2393, 2394, 2399, 2404, 2408, 2418, 2420, 2423; — XII, 2158 (synode de Pistoie); X, 2069 (Moghila). (D'autres références aux confessions chrétiennes et aux théologiens seront données à *Ordre*.)

Imposition des mains dans la confirmation : *a)* chez les Orientaux, *Tables*, 783-84; — *b)* dans l'Église anglicane, 784; — *c)* chez les réformés, 785.

IMPOSSIBLE. — L'impossible peut tout d'abord être ce qui implique contradiction et par conséquent ne saurait être, à aucun titre, réalisable. C'est ainsi que Dieu lui-même ne peut réaliser que ce qui est possible, XV, 3354-55. — L'impossible peut ensuite être un objet irréalisable, non en soi, mais par rapport à telle activité donnée, destituée du secours qui lui serait nécessaire. On peut alors parler de l'impuissance de cette activité. Voir *Impuissance*.

IMPOT ou **TRIBUT.** Étude morale [R. Brouillard], XV, 1525-40.

I. Impôt religieux. — 1° *Existence et formes historiques*. — 1. *Ancien Testament*, XV, 1526. — *Décimes* en faveur des Lévites, IX, 469, 484; cf. 482 (Deut.); XI, 689, 707 (Nombres); — en faveur des pauvres, I, 2563. — *Prémices*, V, 1757 (Exode). — *Offrandes*, IV, 663 (Deut.); cf. V, 1757 (offrande du premier-né). — *Capitation* destinée au Temple, IV, 551 (Néhémie); cf. VIII, 1646, 1648; — le *didrachme*, XII, 1750-51 (*Tables*, 965); cf. X, 167. — Certaines prescriptions reproduites dans le Talmud, XV, 16.

2. *Christianisme naissant :* enseignement du Christ et de S. Paul, VII, 1526; cf. I, 2564; III, 1859 (II Cor.); — attitude personnelle de S. Paul, XV, 595 (références à I Thess., II, 7-9; II Thess., III, 8; I Cor., IX, 6-18). — Aux premiers siècles, XV, 1526; I, 2564; — voir cependant II, 850 (prémices), 850-51 (dîmes).

3. *Du VIe s. à la fin du XVIIIe s.* (spécialement en France), XV, 1526-27; cf. Clément V, III, 68; Clément VI, 71; Jean XXII, XI, 1892-93 et, en général, les réserves bénéficiales, XIII, 2444-45; les collecteurs, XI, 1918; rappel du commandement de l'Église sur la dîme, II, 1485; III, 391-92; IV, 2348; VIII, 2658 (dîme due par les moines, IVe conc. du Latran); — dîme supprimée en France par la Constitution civile du clergé, III, 1541. — Autres Églises : Chypre, III, 2451, 2456; Éthiopie, V, 936; Syrie, XIV, 3082; syro-malabares, 3150; — chez les Prémontrés, XIII, 13. — Redevances : ordinations et funérailles, II, 851, 1849, 1851; XIV, 1902-05; — administration des sacrements, II, 1842-51 (casuel); cf. honoraires de messes, VII, 69, 71-74; taxes de chancellerie, II, 1852-58; XIV, 2156-58.

Can. 1502 et son commentaire, *Tables*, 995-96; — voir également *D. A. C. L.*, IV, 995 sq.; *D. A. F. C.*, I, 1105 sq.; Villien, *Hist. des commandements de l'Église*, 320 sq.; et bibl. *Tables*, 996.

4. *Autres impôts ecclésiastiques*, institués au cours des âges, XV, 1527.

Le Code a légiféré sur ce sujet dans les can. 1503-07 :

Can. 1503. — Les can. 621-24 (droit des religieux et réglementation de ce droit) étant saufs, il est interdit aux particuliers, soit clercs, soit laïcs, de recueillir des aumônes pour n'importe quel but pieux ou ecclésiastique, sans la permission écrite du S.-Siège. ou de leur Ordinaire propre ou de l'Ordinaire du lieu où se fait la quête.

Can. 1504. — Toutes les églises et tous les bénéfices soumis à la juridiction d'un évêque, de même que les confréries de laïques, doivent chaque année, en signe de

soumission, payer à l'évêque le *cathedraticum* ou une taxe modérée à déterminer selon le can. 1507, § 1 (cf. *infra*), à moins qu'elle n'ait déjà été déterminée par une ancienne coutume.

Can. 1505. — Outre le tribut pour le séminaire (voir *infra*, can. 1355, 1356) ou la pension bénéficiale (voir *infra*, can. 1429), l'Ordinaire du lieu peut, sous la contrainte d'une nécessité spéciale du diocèse, imposer une taxe modérée et extraordinaire à tous les bénéficiers, soit séculiers, soit religieux (non exempts).

Can. 1506. — L'Ordinaire peut imposer un autre tribut pour le bien du diocèse ou pour le patron (sur le droit de patronat, voir can. 1448, 1449), aux églises, aux bénéfices et aux autres instituts ecclésiastiques qui lui sont soumis, mais seulement dans l'acte de fondation ou de consécration; toutefois il ne peut être imposé aucun tribut sur les aumônes de messes, soit manuelles, soit fondées. *(Des indults ont été cependant accordés sur ce point.)*

Can. 1507, § 1. — Les prescriptions des can. 1056 (*modeste prestation à titre de dépenses de chancellerie dans les dispenses accordées à des gens qui peuvent payer*, voir IV, 1439-40, 2465) et 1234 (*frais funéraires*, voir XIV, 1902-05) restant sauves, il appartient au concile provincial ou à l'assemblée des évêques de la province de fixer les taxes qui doivent être acquittées dans toute la province ecclésiastique, pour les différents actes de juridiction des rescrits du S.-Siège, ou à l'occasion de l'administration des sacrements ou des sacramentaux; mais cette taxation est sans valeur avant d'avoir été approuvée par le S.-Siège.

§ 2. En ce qui concerne les taxes pour les actes judiciaires; on doit observer le can. 1909 (voir *infra*).

Législation complémentaire :

Can. 1355. — Si des revenus particuliers font défaut pour constituer le séminaire et assurer la subsistance des élèves, l'évêque peut :

1° Ordonner aux curés et autres recteurs d'églises, même exemptes, de faire la quête dans leurs églises, aux jours fixés;

2° Prescrire le paiement d'un tribut ou d'une taxe, dans son diocèse;

3° Si ces moyens ne suffisent pas, attribuer au séminaire quelques bénéfices simples.

Can. 1356, § 1. — Sont soumis au tribut pour le séminaire... : la mense épiscopale, tous les bénéfices, même réguliers... les paroisses et quasi-paroisses..., les maisons hospitalières..., les confréries..., chaque maison religieuse *(sauf exceptions prévues dans le canon)*.

§ 2. Ce tribut doit être général et de la même proportion pour tous,... ne pas dépasser cinq pour cent du revenu imposable.

§ 3. *Ce paragraphe détermine le revenu imposable.*

Can. 1429. — (Ce canon détermine les conditions dans lesquelles les Ordinaires peuvent imposer aux bénéfices des pensions perpétuelles ou temporaires).

Can. 1909, § 1. — Il appartient au concile provincial ou à l'assemblée des évêques de préciser dans un tarif le montant des frais de justice à acquitter par les parties; le montant de la rétribution due par les parties aux avocats et procureurs pour leur ministère; le montant des frais de traduction et de transcription; le montant des frais de contrôle et d'attestation de la fidélité, ainsi que des frais de copie des documents extraits des archives.

§ 2. Le juge, agissant prudemment, pourra exiger qu'une somme, ou tout au moins une caution, soit déposée à la chancellerie du tribunal, pour garantir le paiement des frais judiciaires, de l'indemnité des témoins, des honoraires d'experts, par la partie demanderesse ou, si le juge agit d'office, par le demandeur.

2° *Légitimité de l'impôt religieux; son obligation.* — 1. Non de droit divin, mais de droit ecclésiastique, XV, 1527-28; cf. Profession prescrite aux Vaudois, 2592-93; Wyclif, prop. 18, 3598-99; conc. de Trente, sess. XXV, c. 12, *de reform.*, 1483; cf. sess. XXIII, c. 18, *de reform.*, XI, 1364; — Zwingli, contre la dîme, XV, 3900, 3902, 3908; — synode de Pistoie, XII, 2189 et prop. 54, 2215;

Le droit de l'Église à acquérir, conserver et administrer des biens (can. 1495), cf. *Tables*, 439-41, entraîne celui de lever les impôts nécessaires à cette gérance. C'est ce droit que consacre le can. 1496 : l'Église a aussi le droit, indépendamment du pouvoir civil, d'exiger des fidèles les prestations qui sont nécessaires pour assurer le culte divin, la subsistance honnête des clercs et autres ministres et (pour atteindre) les autres fins qui lui sont propres.

On a vu plus haut les différents impôts prévus par le Code.

2. Obligation de religion et de justice, ou mieux d'équité, XV, 1528. — Le cas spécial en France du denier du culte, 1528-29.

Pour obliger au paiement de ces impôts, l'Église ne dispose plus que des sanctions spirituelles. Sous l'Ancien Régime, elle a eu, en France, l'appui de l'État qui a sanctionné le caractère obligatoire de la dîme, jusqu'à sa suppression... De nos jours, certains concordats, comme le concordat bavarois (1925), ou italien (1929), lui reconnaissent le droit de lever des taxes basées sur le rôle des impôts civils. Le concordat portugais (1940) lui reconnaît le droit d'imposer des quêtes, collectes ou donations (Naz, *Traité*, III, 226).

II. L'Impôt civil. — 1° *Nature et division.* — 1. Définition : le distinguant des revenus du domaine public, des monopoles et des redevances, XV, 1529; — obligation de l'État relativement au bien commun et aux services publics, V, 892, 894; XV, 1952. — 2. Division : impôts personnels, réels, directs, indirects, 1529. — 3. Impôt et morale, 1529-30.

2° *Obligation fiscale.* — 1. Enseignement commun : *a)* fondement scripturaire, XV, 1530; cf. V, 891; X, 167; XII, 1750 (analogie du didrachme); IX, 903; — *b)* enseignement patristique, XV, 1531; — *c)* théologiens (S. Thomas, S. Alphonse), 1531-32; S. Raymond de Peñafort, XIII, 1816. — 2. Valeur de cet enseignement, XV, 1532-33; — entre les conceptions libérale et socialiste (cf. XIII, 813, 827), théorie catholique du droit naturel et social, XV, 1533.

3° *Nature de l'obligation fiscale.* — 1. Sommistes et casuistes : péché fiscal, contre la justice stricte, XV, 1533-34; — opinion moins sévère : lois fiscales = lois pénales, 1534-35 (sur les lois pénales, IX, 905-07) — impôts manifestement injustes, XV, 1535. — 2. Moralistes récents : variété d'opinions : justice stricte, 1535, avec obligation de restitution, XIII, 2492; — justice légale ou sociale, XV, 1536; — lois pénales, 1536-37 (le législateur n'entendant pas imposer une obligation de justice); — diversité de cas, 1537; — réaction contre un individualisme trop indulgent (Semaines sociales, Congrès belges, Code social de Malines), 1537-38. — Le refus de payer l'impôt (prop. 110), XI, 63.

4° *Établissement d'un impôt juste.* — 1. Conditions de justice et d'équité, XV, 1538-39; cf. V, 892; IV, 2086 (injustice d'une double contribution en matière scolaire). — 2. Déclaration fiscale, XV, 1539; — serment fiscal, XIV, 1944, 1947. — 3. Forme à donner à l'impôt, XV, 1539 (Code social de Malines).

Quelques questions connexes : *a)* Légitimité d'un impôt obligatoire destiné à la subvention d'un culte hérétique, VI, 2235-36. — *b)* Impôt sur les célibataires (Thomas Pichon), XII, 1601. — *c)* Impôt chez les mahométans, IX, 1637. — *d)* Fraude fiscale, simple indication, V, 793.

Voir l'art. *Impôt civil* du R. P. J. Lucien-Brun, S. J., dans *Catholicisme*, V, 1363-1368.

III. Question complémentaire : l'Immunité ecclésiastique. — 1° *Immunité réelle des biens.* — 1. Histoire, II, 867 sq. (périodes : romaine, 868; franque, 870; féodale, avec le droit d'amortissement, transformé au XVIe s. et préparant le droit de mainmorte, 871-73; monarchie centralisatrise, 873; temps modernes, 875-77); — période contemporaine, VII, 1258-59. — 2. Doctrine, 1218-19; — erreur de Marsile de Padoue, X, 167-68

(déjà en substance réprouvée au conc. de Vienne, xv, 2979; — reprise par Étienne Mignot, x, 1742).

2° *Immunité personnelle des clercs.* — Sur l'histoire de cette exemption fiscale, vii, 1246-49; — compensée pratiquement par les dîmes prélevées par les évêques pour l'État (ou même imposées par les papes), 1249-51. — Voir *Tables*, 2224.

Pour l'ensemble de cette question, *Tables*, 440-41.

IMPRÉCATION. — Brève note morale [A. Thouvenin], vii, 1425. — 1° Imprécation-blasphème, vii, 1425; cf. ii, 907-10. — 2° Imprécation ou malédiction biblique, vii, 1425-26; cf. xiii, 1139-40 (psaumes imprécatoires); — dont on rapprochera le serment imprécatoire, xiv, 1948.

On consultera avec profit l'art. *Imprécation* du *D. B.* (H. Lesêtre), iii, 853-55. Le *D. T. C.* rapproche, cf. ix, 1804, *Malédiction* d'imprécation. H. Lesêtre, tout en faisant ce rapprochement, note que, dans les malédictions, le châtiment est plutôt annoncé que souhaité. Voir ce mot.

IMPRIMERIE, IMPRIMEUR. — 1° L'imprimerie elle-même : au début du xvie s., bienfaisante et redoutable, viii, 2683; — Heynlin et les débuts de l'I., vi, 2355; — Débuts patronnés par les universités, xv, 2246; — l'I. et le texte de la Massore, x, 269; — I. polyglotte annexée à l'I. vaticane, x, 1870; cf. xiv, 2235.

2° Imprimeurs : Guillaume Morel, imprimeur du roi (xvie s.), x, 2483-84; — I. atteints par la censure contre les livres hérétiques, vi, 2249; vii, 1579 (restriction apportée par le Code à la discipline antérieure).

Dans *Catholicisme*, v, 1372-1373, on trouvera, sous la signature d'A. Bride, une note nuancée sur le concours apporté par l'imprimeur à la diffusion d'un écrit réprouvé par la morale ou le droit de l'Église.

IMPRUDENCE. — Voir Prudence, xiii, 1058-66.

IMPUBÈRES. — Notion. Code canonique. Code civil [A. De Smedt], vii, 1426-31.

1° *Notion.* — Puberté physiologique et puberté légale, vii, 1426; — signes de la puberté physiologique, 1426-27. — Puberté chez les Juifs, viii, 1648.

2° *Droit canonique.* — 1. Fiançailles des I., vii, 1427 (avant et après le Code); cf. ix, 2138 (Yves de Chartres); — Décret *Ne temere*, v, 2275 (cf. *Tables*, 1519).

A propos de la législation actuelle sur la forme juridique des fiançailles, Ch. de Clercq note que « l'Ordinaire du lieu pourrait se refuser à signer les promesses de fiançailles d'impubères qu'il estimerait ne pas savoir sur quoi porte leur consentement, ou interdire à ses prêtres de le faire » (Naz, *Traité*, ii, 290).

2. Mariage. — *a)* Dispositions de l'*ancien droit*, applicables, après le décret *Ne temere* aux seuls impubères appartenant tous deux au rite oriental, vii, 1427. — *b) Droit actuel :* âge différent de l'âge de la puberté légale, 1427-28 (cf. *Tables*, 1166). — Absence de puberté physiologique et impuissance temporaire, vii, 1428; cf. 1433. — *c)* conséquences : dispense et disparition de l'empêchement d'âge, 1428-29, le cas des infidèles, 1429.

3. Censures. — Anciennes dispositions abrogées par le can. 2230, 1429; cf. xii, 640. Voir *infra* la *Note complémentaire.*

4. Autres dispositions. — *a)* Obligation de la communion pascale (can. 960), vii, 1429.

L'obligation du précepte de communier, qui incombe aux impubères, retombe également principalement sur ceux qui doivent avoir charge d'eux, à savoir parents, tuteurs, confesseur, instituteurs et curé.

b) aucun droit de suffrage dans les élections canoniques (can. 167, § 1, 2°); (sur les élections canoniques [*Tables*, 1153]); — *c)* aucun droit de choix de sépulture (can. 1224, 1°), l'élection pouvant être faite par les parents ou le tuteur; — *d)* incapacité de témoigner en jugement (can. 1757, § 1), leur témoignage pouvant être reçu par le juge (can. 1758).

Sont écartés de porter témoignage, comme inaptes, les impubères et les faibles d'esprit... Les inaptes et les suspects pourront être entendus sur décret du juge le décidant; mais leur témoignage ne vaudra que comme un indice et un complément de preuve et en général ils doivent être entendus sans avoir prêté serment (cf. Naz, *op. cit.*, iii, 245 sq.).

3° *Code civil.* — 1. Ancien régime, vii, 1429-30. — 2. Modifications apportées à l'âge de la puberté et à l'âge légal du mariage, 1430. — 3. Cas où l'action en nullité n'est pas admise contre un mariage contracté avant l'âge légal, 1430-31. — 4. Quelques points de législation comparée, 1431.

Note complémentaire. — *Droit civil.* — On l'a vu, la notion de puberté n'est pas la même dans le droit civil français et dans le droit canonique. Pour le législateur français, l'impubère est « l'individu de l'un ou l'autre sexe, qui n'a pas atteint l'âge fixé par la loi pour contracter mariage ». Le droit canonique, au contraire, distingue nettement la puberté qui est le signe de la transformation physique des individus (quatorze ans pour les garçons, douze ans pour les filles, can. 88, § 2) de l'âge requis pour contracter validement mariage (seize et quatorze ans, can. 1067).

Pour expliquer cette divergence, il faut remonter au droit romain. L'antique loi romaine n'avait pas déterminé l'âge de l'aptitude au mariage, c.-à-d. l'âge de la capacité physique d'engendrer et de concevoir; c'est cette aptitude qui marquait la *puberté.* Mais le passage de l'impuberté à la puberté n'ayant pas lieu pour tous les individus à un âge invariablement identique, les Romains s'en tinrent d'abord à l'appréciation des *familles*, *c.-à-d.*, pratiquement, du père ou du tuteur. De bonne heure cependant, on admit que les femmes étaient censées pubères à douze ans révolus. Pour les hommes, au contraire, l'ancienne règle d'appréciation subsista. Mais, comme la puberté entraînait pour ces derniers d'importantes conséquences au point de vue juridique, les jurisconsultes cherchèrent à faire prévaloir, même pour les hommes, le principe d'un âge fixe. Certains proposèrent quatorze ans, tandis que d'autres (Sabinus, Cassius et leurs disciples) voulaient s'en tenir au fait de l'aptitude physiologique (Gaïus, c. l, § 196). Ce fut Justinien qui, pour des raisons de décence faciles à comprendre (*Instit.*, l. I, tit. xxii), fixa la puberté (et donc l'âge du mariage) à quatorze et douze ans (*Cod. Justin.*, l. V, tit. lx, le 3).

Cette règle fut adoptée dans les provinces françaises de droit écrit et elle passa même dans les provinces de droit coutumier. Les rédacteurs du Code civil pensèrent que le mariage exigeait, outre la maturité corporelle, un certain degré de développement intellectuel et moral; c'est pourquoi ils fixèrent la puberté (âge du mariage) à dix-huit ans pour les hommes et à quinze ans pour les femmes (art. 144). Le droit canonique marqua son attachement au droit romain en maintenant l'âge de la puberté à quatorze et douze ans, mais (pour les mêmes raisons que le législateur français) en reculant l'âge de la nubilité à seize et quatorze ans.

Aux termes de l'art. 184 du Code civil, le mariage contracté par des conjoints qui n'ont pas l'âge requis, ou dont l'un n'avait point atteint cet âge, peut être attaqué soit par les époux eux-mêmes, soit par tous ceux qui y ont intérêt, soit par le ministère public. Cependant le père, la mère, les ascendants et la famille qui ont consenti à un tel mariage ne sont pas recevables à en demander la nullité (art. 186). De même l'action en nullité ne peut être intentée par les parents collatéraux ou par les enfants nés d'un autre mariage, du vivant des deux époux, mais seulement lorsqu'ils y ont un intérêt né et actuel (art. 187). Le mariage d'impubères ne peut plus être attaqué : *a)* lorsque plus de six mois se sont écoulés depuis que les époux impubères — ou l'un d'eux — ont atteint l'âge compétent; — *b)* lorsque l'épouse impubère a conçu avant l'échéance de six mois (art. 185).

Les autres incapacités juridiques des impubères se confondent avec celle des *mineurs.* Voir ce mot.

Droit canonique. — Le can. 2230 « excuse les impubères des peines *latae sententiae* ». Comme il s'agit de ma-

tière pénale (donc « odieuse »), l'ensemble des commentateurs s'accordent à fixer — contre la lettre du can. 88 — le même âge (quatorze ans) pour les garçons et pour les filles. Cette opinion ne rencontre qu'un petit nombre d'opposants (par ex. Bender). A. Bride.

1. IMPUISSANCE. — Notion. Code canonique. Code civil [A. De Smedt], vii, 1431-41. — 1. Notion : *impotentia coeundi, impotentia fœcundandi*, vii, 1431-32. — 2. Espèces : antérieure, postérieure au mariage; absolue et relative; organique et fonctionnelle, temporaire et perpétuelle, 1432-33. — 3. 1., empêchement canonique au mariage : *a)* empêchement certain, can. 1068, § 1; *b)* empêchement douteux, can. 1068, § 2, 1433-37 (cf. *Tables*, 1170, et v, 376-77).

Texte : L'impuissance antécédente et perpétuelle soit du côté de l'homme, soit du côté de la femme, qu'elle soit connue ou non de l'autre partie, absolue ou relative, rend de par le droit naturel lui-même le mariage invalide.

Si l'empêchement d'impuissance est douteux, que ce soit d'un doute de droit ou de fait, le mariage ne doit pas être empêché.

La stérilité n'est empêchement ni dirimant ni prohibitif.

4. Devoir du curé, du confesseur devant un jugement médical concluant à une impuissance temporaire, ou une impuissance antécédente au mariage et perpétuelle, vii, 1437; cf. iv, 1467; solutions diverses, vii, 1437-38. — 5. Évolution juridique de l'empêchement, 1438-39. — 6. Législation civile, 1439-40; — le cas des vieillards, 1439; cf. v, 376; — le cas des hermaphrodites, vi, 2268; — vasectomie et impuissance, x, 2578-81. — 7. Question connexe : la fécondation artificielle et l'impuissance, vii, 1440; note complémentaire, *Tables*, 1170-71.

2. IMPUISSANCE PHYSIQUE ET IMPUISSANCE MORALE. — Note dogmatico-morale [A. Thouvenin], vii, 1441-42.

1° *Notions.* — vii, 1441-42.

2° *Applications théologiques.* — 1. *Impuissance physique* (absolue) : *a)* connaissance des mystères, vi, 109; x, 2586-90 *(passim)*, 2591-92, 2598, 2599; xiii, 1647, 2606-08; cf. conc. du Vatican (sess. III, c. iv), Denz.-Bannw., 1795, 1796 (*Tables*, 687, 688); grâce (nécessité absolue pour la connaissance du vrai dans l'ordre surnaturel), *Tables*, 1847; — *b)* œuvres surnaturelles, vii, 1442; nécessité absolue de la grâce, *Tables*, 1847-48, 1850-52 (persévérance finale).

2. *Impuissance morale : a)* dans l'ordre de la connaissance de vérités non inaccessibles à la raison, vii, 1442; cf. conc. du Vatican, xiii, 2606 (sess. III, c. ii), Denz.-Bannw., 1785, 1786 (*Tables*, 687); cf. xiii, 1649; et *Grâce*, *Tables*, 1847 (utilité et parfois nécessité morale pour connaître, etc.). — *b)* dans l'ordre du bien à réaliser, vii, 1442-43; impuissance morale de l'homme déchu et nécessité morale de la grâce (*Tables*, 1849; voir aussi Persévérance et péché, *ibid.*, 1850-51).

3. En morale : impuissance physique et morale d'observer la loi, ix, 898; — application à la restitution, xiii, 2498.

IMPUDICITÉ. — Distinction entre impureté et impudicité, ix, 1340; — péchés externes contre la pudicité, 1351-52. — Cf. v, 380 (*Tables*, 593).

IMPURETÉ. — Voir l'art. Luxure, ix, 1339-56, analysé dans *Chasteté* (*Tables*, 593-94).

IMPURETÉ LÉGALE. — Dans l'ancienne Loi, l'impureté légale était contractée par tout homme ou femme en raison d'une cause d'impureté prévue par la loi mosaïque. « Ces causes, écrit H. Lesêtre dans *D. B.*, iii, 857, peuvent être ramenées à cinq :

1° *L'usage* des choses impures. On contracte une souillure légale quand on mange la chair des animaux impurs, Lev., xi, 4-47. Voir *animaux impurs*, *D. B.*, i, 613. Il en est de même quand on mange de la chair des victimes immolées depuis plus de deux jours ou ayant subi le contact d'une chose impure, Lev., vii, 18-20; la chair d'une bête morte d'elle-même ou déchirée par une autre, Lev., xvii, 15; la chair de victimes immolées aux idoles, I Macch., i, 65.

2° Le *contact* des choses impures, d'un cadavre humain, d'ossements humains ou d'un sépulcre, Num., xix, 11, 12; d'un cadavre impur de bête, même quand le contact est involontaire, Lev., v, 2; xi, 4-8, etc.; d'une souillure humaine quelconque, que le contact soit remarqué à l'instant même ou seulement plus tard, Lev., v, 3; d'une étoffe de laine ou d'une peau rongées par la moisissure désignée sous le nom de lèpre, Lev., xiii, 47-59; l'entrée dans une maison dont les murs se délitent sous l'action de l'humidité, Lev., xiv, 33-53; en général, le contact de toute personne qui a contracté une impureté légale et de tous les objets qui sont à son usage, Lev., xv, 3, 4, 19-26; Num., xix, 22.

3° La *maladie*. En tête des affections morbides qui causent l'impureté est naturellement la lèpre, sous ses différentes formes, Lev., xiii, 8-27. Viennent ensuite les affections qui s'attaquent aux organes de la génération, chez l'homme et chez la femme. Est impur l'homme qui est atteint de *zâb*, « flux », ῥύσις, *fluxus seminis*, dans sa chair, Lev., xv, 3. Le *zâb* ou *zôb* désigne ici soit la gonorrhée bénigne, soit la spermatorrhée ou incontinence chronique, soit la blennorrhée impliquant écoulement d'humeurs malignes, soit en général tous les désordres organiques du même ordre caractérisés tantôt par une incontinence, tantôt par une rétention anormales, comme l'explique le ỳ. 3 : « que sa chair laisse couler son flux ou qu'elle le retienne, il est impur »... L'impureté légale résulte également pour la femme du flux de sang anormal et prolongé, Lev., xv, 25-30...

4° *Certains phénomènes physiologiques.* Il y a souillure légale à la suite de la pollution, Lev., xv, 16; Deut., xxiii, 10, et des rapports conjugaux, Lev., xv, 18; I Reg., xxi, 5; II Reg., xi, 4, sans préjudice, bien entendu, de la faute morale qui est commise quand la première est volontaire et quand les seconds sont illégitimes (cf. de Hummelauer, *In Ex. et Lev.*, Paris, 1897, p. 456). L'impureté à la suite des rapports conjugaux était également reconnue chez les Babyloniens, chez les Égyptiens et chez les Arabes, au dire d'Hérodote, i, 198. L'impureté légale est encore la conséquence du flux de sang mensuel de la femme, Lev., xv, 19-24; xviii, 19. Cf. *Koran*, ii, 222. La loi mosaïque fixe à sept jours la période d'impureté, Lev., xv, 19.

5° *L'enfantement*, Lev. xii, 2-5. Chez les païens eux-mêmes, l'enfantement est considéré comme une cause d'impureté pour la mère. »

L'article de H. Lesêtre expose en second lieu la *durée* de l'impureté, ensuite les *effets* de l'impureté légale, enfin la *raison* d'être de la législation sur les impuretés légales. On voudra bien s'y reporter.

Indications plus succinctes relevées : ix, 464 (Lévitique); cf. 490, 491-92, 494; iv, 663 (Deutéronome); xi, 710-12 (Nombres); ix, 1499 (Macch.); viii, 1646 (Judaïsme, pratiques religieuses); iii, 1827 (Coran, simple indication); xv, 17 (Talmud).

IMPUTATION. — Notion. Applications [A. Thouvenin], vii, 1443-45. — 1° *Notion*, vii, 1443; cf. xii, 625-28 (avec références au Code), *Tables*, v° *Délit*, 922; — acte humain, imputable au sujet libre, i, 345; x, 2460-72 *(passim)*; xv, 3301-03 (volontaire), 3306-08 (volontaire indirect). — 2° *Applications théologiques : a)* péché personnel : imputable à son auteur, tant qu'il n'est pas pardonné, vii, 1443; — péché habituel, et obligation à la peine du péché, xii, 216-25 *(passim)*; cf. jugement selon la responsabilité de chacun, viii, 1824-25; — permanence de l'imputation du péché et éternité de l'enfer, v, 98-99; — *b)* péché originel : imputé aux descendants du premier homme (explication théologique, indépendante du dogme de la transmission), vii, 1444-45; cf. xii, 447 (Guillaume de Champeaux), 450 (Roland Bandinelli), 498 (Durand de Saint-Pourçain, imputation de la peine), 528 (Catharin,

imputation de notre consentement présumé), 2101 (Pighi, cf. VIII, 2159), 607 (S. Jean Damascène), 610 (byzantins), 614 (grecs modernes); — *c)* justification : α. doctrine protestante de la foi-confiance imputée par Dieu à justice, VIII, 2139-40; cf. 2143 (péché non imputé), 2143-44 (grâce, simple imputation); 2144-45 (justice du Christ ou foi au Christ imputée à justice), 2146 (Mélanchthon, Calvin); — β. doctrine de certains catholiques, avec points d'analogie avec les protestants, VIII, 2160 (Pighi), 2161 (Gropper), 2162-63 (Contarini), 2183 (Seripando; cf. XIV, 1932-34), 2185 (prise de position du conc. de Trente).

Voir dans *Catholicisme*, l'art. *Imputation* de B.-D. Dupuy, O. P.

INADÉQUAT. — Voir *Adéquat, Tables*, 36, et *Distinction, ibid.*, 1009.

INADVERTANCE. — Voir *Attention, Tables*, 293. — En matière pénale, I. assimilée à ignorance (can. 2202, § 3), VII, 737.

INAMOVIBLE. — Voir *Amovibilité, Tables*, 142.

Note canonique sur l'inamovibilité. — Les *Articles organiques* (tit. IV, sect. II, art. 60) divisaient les diocèses en paroisses (une par justice de paix) et en succursales. Seules les premières avaient un curé *stable*; les succursales n'avaient que des desservants, déclarés *amovibles*. Les Articles organiques n'ayant pas été acceptés par Rome, la distinction par eux introduite n'eut pas force de loi. Le Code a été le premier à canoniser (avec quelque regret, semble-t-il) ce vocabulaire passé dans l'usage au moins en France et en Belgique. Après avoir souligné que tous les prêtres placés à la tête des paroisses ont la qualité de pasteurs d'âmes et doivent être stables dans leur charge, le can. 454 poursuit : « Tous n'ont pas la même stabilité; ceux qui jouissent d'une plus grande stabilité ont coutume d'être appelés *inamovibles;* ceux qui jouissent d'une stabilité moindre ont coutume d'être appelés *amovibles*. » On notera que généralement le titre d'amovibilité ou d'inamovibilité est attaché à la paroisse, non à la personne du curé. Le degré de stabilité est déterminé par la plus ou moins grande facilité d'opérer la translation ou l'amotion du titulaire.

Pour transformer une paroisse inamovible en paroisse amovible, il faut un indult du Saint-Siège. Quant aux paroisses amovibles, elles peuvent être déclarées inamovibles par l'évêque (non le vicaire capitulaire), après avis du chapitre.

Les nouvelles paroisses doivent être inamovibles, à moins que l'évêque, ayant pris conseil du chapitre, ne juge que, vu les circonstances, l'amovibilité est préférable (can. 434, § 3). Toutes les quasi-paroisses sont amovibles (can. 454, § 4).

Un curé inamovible peut être retiré de sa paroisse, même sans faute de sa part, pour des causes qui rendent son ministère nuisible ou tout au moins inefficace (can. 2147, § 1). « Ces causes sont *principalement* les suivantes : 1. L'incapacité; l'affaiblissement de l'esprit; une infirmité corporelle qui l'empêche de remplir comme il faut les devoirs de sa charge, si l'Ordinaire juge que la nomination d'un vicaire coadjuteur est insuffisante pour assurer le bien des âmes; — 2. L'hostilité des paroissiens, même injustifiée et non généralisée, si elle est telle qu'elle l'empêche d'accomplir un ministère utile, et si, par ailleurs, tout fait prévoir qu'elle ne cessera pas de sitôt; — 3. La mésestime des gens probes et sérieux, résultant soit d'une conduite légère dans le présent, soit d'une faute ancienne, récemment découverte (et qui ne peut être punie parce que couverte par la prescription), soit enfin du fait des familiers ou parents, si leur éloignement ne suffit pas à rétablir la bonne réputation du pasteur; — 4. L'imputation d'un crime occulte dont la preuve ne peut être faite, si, au jugement de l'Ordinaire, il peut en résulter dans l'avenir un scandale grave pour les fidèles; — 5. Une mauvaise administration des biens temporels, de nature à causer un lourd dommage à l'église ou au bénéfice, lorsqu'il n'est pas possible de remédier au mal, soit en retirant au curé l'administration du temporel, soit de toute autre manière; cela, même si, par ailleurs, le curé exerce utilement son ministère spirituel (can. 2147, § 2).

Chaque fois qu'au jugement prudent de l'Ordinaire une de ces causes, ou une autre analogue, se vérifie pour un curé, deux examinateurs synodaux sont convoqués et l'Ordinaire étudie avec eux la réalité et la gravité du désordre existant; il invite ensuite le curé, par écrit ou de vive voix, à se démettre de sa paroisse dans un délai fixé (*à moins que le curé ne soit atteint de maladie mentale*). Cette invitation doit, sous peine de nullité, mentionner le motif qui fait agir l'Ordinaire et les arguments qui fondent cette action (can. 2148), sans cependant découvrir les personnes qui ont fait recours à l'Ordinaire, ni les témoins qui ont rapporté les faits, lorsque des vexations seraient à craindre pour eux (*Maxima cura*, c. 11).

Si, dans le temps fixé, le curé *ne donne pas sa démission, s'il n'attaque pas les motifs* invoqués pour le déplacement ou s'il ne demande pas de délai supplémentaire, l'Ordinaire, après s'être assuré que l'invitation bien en forme est parvenue à l'intéressé et que celui-ci n'avait pas d'empêchement pour répondre, lui retire sa paroisse (can. 2149, § 1); il n'est pas tenu de le pourvoir d'un autre bénéfice ou office ou de lui fournir une pension (can. 2149, § 2).

Si le curé *offre sa démission*, l'Ordinaire déclare la paroisse vacante (can. 2150, § 1). En démissionnant, le curé a le droit d'alléguer publiquement un motif moins grave ou moins désagréable que celui invoqué par l'Ordinaire (pourvu qu'il soit vrai et honnête), par ex. celui de se conformer aux désirs de son supérieur (can. 2150, § 2); de plus, cette renonciation, faite dans les formes légales, peut comporter des conditions, pourvu que l'Ordinaire les accepte.

Si le curé *veut attaquer le motif allégué* par l'Ordinaire, il a le droit de demander un délai pour préparer sa défense et l'Ordinaire peut le lui accorder prudemment, si cela n'est pas préjudiciable au bien des âmes (can. 2151). Les arguments de cette défense devront alors, pour la validité de la procédure, être pesés par l'Ordinaire assisté des examinateurs synodaux. La décision, affirmative ou négative, sera signifiée au curé par décret (can. 2152). *Si le décret porte l'amotion, le curé peut, dans les dix jours*, faire un recours au même Ordinaire. Dans ce cas, celui-ci doit, sous peine de nullité, convoquer deux curés consulteurs pour examiner avec eux les nouvelles allégations du curé, qui devront être produites dans les dix jours qui suivront le recours. La décision, quelle qu'elle soit, sera notifiée par décret au curé, qui sera confirmé dans sa charge ou privé de sa paroisse (can. 2513). Entre temps il n'est pas permis au curé de susciter des troubles, de provoquer des pétitions ou de soulever la population en sa faveur pour empêcher l'exercice de la juridiction ecclésiastique; l'Ordinaire aurait le pouvoir de lui infliger une juste peine, s'il se livrait à ces manœuvres (*Maxima cura*, c. 18).

Pour statuer sur le sort du curé ainsi éloigné de sa paroisse, l'évêque doit prendre l'avis des examinateurs et des curés consulteurs qui sont intervenus pour porter le décret d'amotion. Dans l'attribution d'une autre paroisse, office, bénéfice ou pension, on favorisera, toutes choses égales d'ailleurs, le curé démissionnaire, plutôt que celui qui a été déplacé par décret (can. 2154). Le prêtre ainsi privé de sa paroisse devra au plus tôt libérer le presbytère, à moins qu'il ne soit malade et ne puisse être transporté ailleurs sans danger (can. 2156) ». D'après A. Bride, dans *Catholicisme*, I, 487-88, 496.

INCARDINATION, EXCARDINATION (Discipline du Code). — 1° *Incardination et excardination explicites.* — Le can. 111, § 1 parle explicitement de l'incardination qui attache un clerc à un diocèse : « Tout clerc doit être attaché *(adscriptus)* à un diocèse ou à un ordre religieux, en sorte que les clercs dépourvus de ce lien (les *vagi*) ne soient admis en aucun cas ». Cf. XV, 2463.

§ 2. « Par la réception de la première tonsure le clerc est attaché *(adscriptus)* ou, d'après le terme reçu, incardiné au diocèse, pour le service duquel il a été promu ». Cf. XV, 1234. La tonsure est licitement conférée par l'évêque à son sujet : cette qualité de sujet provient du domicile dans le diocèse, même si le sujet n'y est pas né (cf. can. 956). En outre, la tonsure peut être conférée à un sujet étranger muni de lettres dimissoriales de son évêque propre (cf. can. 955, § 1). *Tables*, 996; XI, 1363.

Tel est le mode *ordinaire* d'incardination. Le Code prévoit un mode *extraordinaire*, au can. 112 : « Outre les

cas prévus dans les can. 114 et 641, § 2 (voir *infra)*, pour qu'un clerc d'un autre diocèse soit validement incardiné, il doit obtenir de son Ordinaire des lettres signées par lui et lui accordant l'excardinaition perpétuelle et absolue; il doit également obtenir de l'Ordinaire de son nouveau diocèse des lettres d'incardination perpétuelle et absolue, munies de la signature de cet Ordinaire ». Les can. 114 et 641 parlent, on le verra, de l'incardination *implicite*. On appelle aussi les lettres d'excardination un *exeat*. — « L'excardination et l'incardination ne peuvent être concédées par un vicaire général, à moins qu'il ne soit muni d'un mandat spécial; ni par un vicaire capitulaire, à moins qu'un an ne se soit écoulé depuis la vacance du siège épiscopal et à condition que le chapitre donne son consentement » (can. 113).

2° *Incardination et excardination implicites.* — Can. 114-115 : « Il y a excardination et incardination, si l'Ordinaire d'un diocèse étranger confère à un clerc un bénéfice résidentiel, du consentement écrit de l'Ordinaire du clerc, ou bien avec la permission écrite, donnée au clerc par son Ordinaire, de quitter le diocèse pour toujours. — Un clerc est également excardiné de son diocèse, s'il émet la profession religieuse, d'après les prescriptions du can. 585 ».

Dans ces cas il n'y a pas de lettres formelles; mais le clerc est incardiné si, du consentement de son Ordinaire, il reçoit un bénéfice comportant l'obligation de la résidence, par ex. l'office de curé ou un bénéfice canonical. Le même résultat est obtenu si ce bénéfice est conféré à un clerc muni de lettres de son Ordinaire lui permettant de rester *in perpetuum* hors de son diocèse.

La profession religieuse perpétuelle entraîne aussi de plein droit excardination et incardination. Aussi longtemps qu'un prêtre ou un clerc des ordres majeurs est simplement novice ou profès des vœux temporaires, il n'est pas définitivement séparé de son diocèse et, au cas où il ne persévèrerait pas dans la vie religieuse, il doit retourner dans son diocèse et son évêque doit le recevoir (can. 641, § 1). Mais après les vœux perpétuels, même simples (can. 585), le lien est définitivement rompu.

Troisième moyen d'incardination implicite : un religieux, prêtre et profès des vœux perpétuels, quittant son ordre, peut être accepté à l'essai pour trois ans, par un évêque bénévole. Pendant cette période, il n'est pas encore incardiné; mais une fois ce temps écoulé, si l'évêque ne renouvelle pas expressément l'essai et ne renvoie pas le religieux, celui-ci est *ipso facto* incardiné. Il en serait de même si, dès le début, il avait été purement et simplement admis par un évêque dans son diocèse (can. 641, § 2).

3° *Conditions de l'excardination et de l'incardination.* — 1. Can. 116 : « L'excardination ne peut se faire que pour un juste motif et elle ne peut avoir son effet que lorsqu'une incardination dans un autre diocèse s'en est suivie. L'Ordinaire de cet autre diocèse doit en avertir le plus rapidement possible l'Ordinaire du diocèse antérieur ».

Ni l'excardination, ni le rattachement à un nouveau diocèse ne peuvent être imposés à un clerc contre son gré. Celui-ci, en effet, a un droit acquis à rester et à recevoir une fonction dans le diocèse pour lequel il a été ordonné (can. 111).

2. Can. 117 : « Les conditions requises pour la licéité de l'incardination sont : *a)* La nécessité ou l'utilité du diocèse; — *b)* un témoignage de l'Ordinaire précédent au sujet des qualités du clerc; — *c)* une déclaration du clerc, donnée sous serment, affirmant qu'il veut se consacrer toute sa vie au service de son nouveau diocèse ».

Des décisions romaines spéciales imposent des règles plus sévères pour le passage des prêtres d'un diocèse d'Europe à un diocèse d'Amérique ou des îles Philippines : l'évêque *a quo* n'accorde pas de lettre d'excardination avant d'avoir été informé par l'évêque *ad quem* que celui-ci est disposé à recevoir ce clerc dans son clergé. Le prêtre doit être muni de lettres dimissoriales, exprimant le consentement des deux évêques (S. C. Consistoriale, 30 déc. 1918).

INCARNATION. — Étude dogmatique [A. Michel], VII, 1445-1539. Voir *Jésus-Christ*.

INCENDIE, INCENDIAIRE. — Si l'incendie est volontaire, il constitue, en droit français, un crime; en droit canonique, un délit, qui engage la responsabilité pénale de l'incendiaire.

Droit ancien : Décrétales, XII, 896; — IIe conc. du Latran, 897; — pénitentiels, 903.

Législation actuelle. — Le can. 2354 prévoit, pour différents délits, dont l'incendie, des pénalités : au § 1, pour le laïque légitimement condamné par un tribunal soit civil soit ecclésiastique, en plus des peines auxquelles il a été condamné, « l'exclusion de plein droit des actes légitimes ecclésiastiques et de toute charge qu'il pourrait avoir dans l'Église (sacristain, chantre, organiste, etc.), en plus de l'obligation de réparer les dommages causés »; — au § 2, « le clerc sera puni par le tribunal ecclésiastique, suivant la gravité de sa faute, par des pénitences, des censures, la privation de son office, de son bénéfice ou de sa dignité et, si le cas le comporte, par la déposition ».

Ce délit retirerait le droit de patronage au patron qui l'aurait commis contre le recteur ou un clerc de l'église. Can. 1470, § 1, 6° et § 2. Voir législation similaire pour l'homicide, *supra*, 2099.

INCERTITUDE. — Voir *Certitude (Tables*, 572); *Doute (Tables*, 1035).

INCESIN (Martin de Ste-Marie). — Notice [B. Heurtebize], VII, 1539.

INCESTE. — Étude historique, morale, canonique [E. Mangenot], VII, 1539-55.

I. NOTION. — Luxure entre consanguins, VII, 1540; cf. VI, 600, 605, 606; IX, 1346.

II. HISTOIRE. — *I. AVANT LE CHRISTIANISME.* — (Débuts de l'humanité; cf. IX, 882). — 1° Égyptiens, VII, 1540.

2° Chaldéens, code d'Hammourabi, 1540-41; IX, 476-77 (*Tables*, 2017).

3° Israélites : *a)* époque patriarcale, VII, 1541; cf. VI, 1193 (filles de Lot), 1213 (Ruben éliminé et bénédiction de Juda, malgré la faute de Thamar, 1192); cf. *D. B.*, V, 2143-44; — *b)* législation mosaïque, VII, 1541-42; cf. IX, 477; voir cependant, I, 519; — *c)* histoire des Juifs, VII, 1542-43; sur Ammon et Thamar, XIII, 2779, 2788; sur Adonias et Abisag, 2806; cf. *D. B.*, I, 58, 225; — Amos et les crimes en Israël, cf. *D. B.*, III, 866-67; — Ezéchiel et l'impudicité à Jérusalem, V, 2036; cf. *D. B.*, III, 866; — Hérode et Hérodiade, cf. *Tables*, 2068 (Hérode Antipater); — Philon, XII, 1441. — Sur l'I. dans la Bible, cf. *D. B.*, III, 864-67; *D. D. Can.*, V, 1304.

4° Mèdes et Perses, VII, 1543. — 5° Grecs, 1543. — 6° Droit romain, 1543-44; cf. *D. D. Can.*, V, 1305.

II. DANS LE CHRISTIANISME NAISSANT. — 1° Le décret apostolique (Act. XV, 29), interdiction de la πορνεία, VII, 1544; cf. *D. D. Can.*, V, 1298. — 2° L'incestueux de Corinthe, VII, 1545; cf. III, 1851, 1852; XI, 2476; XII, 753-54, 784, 793, 809; XIII, 624; XV, 270. — 3° Accusation contre les premiers chrétiens, VII, 1545; cf. VIII, 2234 (S. Justin); I, 2212 (Athénagore); XV, 530 (Théophile d'Antioche); 134 (Tertullien); XI, 1561 (Origène).

III. DROIT ANCIEN. — 1° *Conciles du IVe s.*, VII, 1546 (les références aux *Tables (T)* seront données pour faciliter précisions et recherches) : Elvire (300), can. 61 (cf. I, 520; IX, 2111; XII, 782; *T.*, 713); — Néocésarée (314 ou 325), can. 2 (cf. IV, 2449; IX, 2111; *T.*, 723); — canons de S. Basile (cf. IX, 2112). — 2° *Sanctions des empereurs chrétiens*, VII, 1546-47 (cf. *D. D. Can.*, V, 1305). — 3° *Conciles du VIe au XIIe s.*, VII, 1547-50; conc. indiqués : Agde (506), can. 61 (cf. I, 485, 488; *T.*, 689); — Epaone (517), can. 30 (cf. I, 485, 488; IV, 1431; 2459; XI, 1996; *T.*, 713); — Toul (550), *T.*, 747; — IIIe conc. de Paris (556), can. 4 (*T.*, 728); — Clermont (535), can. 12 (cf. XI, 1996; *T.*, 705); — IIIe conc. d'Orléans (538), can. 10 (cf. IV, 1431, 2459); — IVe conc. d'Orléans (541), can. 27 (*T.*, 727); — Quinisexte (692), can. 54 (cf. XIII, 1590; *T.*, 733); — Ier conc. de Rome (721), can. 5-9 (cf. I, 520; XI, 1996; *T.*, 736); — Leptines (743), can. 3 (*T.*, 718; cf. XV, 3673); —

Latran (745) contre Adelbert et Clément l'Écossais (cf. III, 201; références T., 736, ne concernent pas l'inceste); — *Capitula* de Zacharie à Pépin le Bref (cf. I, 490-91; *T.*, 736); — Verberie (753), can. 1 (cf. I, 485, 488, 489; IV, 1431; *T.*, 749); — Compiègne (757), can. 11 (cf. I, 488, 489, 490, 492; IV, 1464; *T.*, 707); — Arles (813), can. 11 (*T.*, 694); — Mayence (813), can. 53, 54, 56 (cf. I, 488, 491; *T.*, 720); — Nicolas Ier et les Bulgares (cf. II, 1179); — Worms (888, lire 868), can. 32, 33, 36, 63 (cf. I, 485, 491; *T.*, 750); — Tribur (895), can. 41-45 (cf. I, 491; *T.*, 748); — Rouen (1074), can. 14 (omis à la *T.*, 739); — Girone (1078), can. 2 (*T.*, 715); — Troia, dans les Pouilles (1093), can. 1 (*T.*, 748); — Londres (1102), can. 24 (*T.*, 718); — Ier du Latran (1123), can. 20 : lire can. 5 (cf. VIII, 2635; *T.*, 668); — IIe du Latran (1139), can. 17 (cf. VIII, 2640; *T.*, 668); — Londres (1125), can. 16, 17 (*T.*, 719); — Clermont-Ferrand (1130), can. 12 (*T.*, 706); — Constantinople (1166) (*T.*, 711); — Irlande (Cashel) (1171), can. 1 (*T.*, 704); — Droléa (1199), can. 8 (*T.*, 713); — Westminster (1199) ou Londres, can. 11 (*T.*, 719); — IVe du Latran (1215), can. 50 (cf. VIII, 2658); — Breslau (1248), can. 24 (*T.*, 699; XV, 2283).

On consultera également *D. D. Can.*, art. *Inceste* (G. Oesterlé), V, 1306-11, qui cite à peu près les mêmes conciles en y ajoutant quelques noms : conc. d'Irlande (S. Patrice), can. 29 (cf. Hefele-Leclerq, II, 894 et ici, XII, 1162; *T.*, 716); — Rome (402), can. 11, (cf. H.-L., II, 137); — Reims, 1157 (H.-L., V, 913); — Narbonne (1227), can. 8 (H.-L., V, 1453); — Trente, sess. XXIV, c. 4 (affinité illégitime restreinte au 2e degré inclus), XV, 1478; cf. A. Michel, *Décrets du concile de Trente*, 560.

Ajoutons, cités en dehors de l'article : Mayence (847), can. 28, XII, 866; — Mayence (851), can. 10, 884; — S. Grégoire le Grand, 827; — Yves de Chartres, 900; XV, 2631, 2633; — l'I. reproché à Teutberge, ses conséquences (S. Nicolas Ier), IX, 2118-23; XI, 510-12; — Hincmar et la pénitence des incestueux, XII, 881.

IV. Législation actuelle. — Le *Codex juris canonici*, VII, 1550; 1° Degrés d'affinité où l'I. peut être commis (avant et après le Code), *Tables*, 1166; — 2° Degré de consanguinité (où l'on retrouve plusieurs des références déjà citées), *Tables*, 1167-68. — Dispenses, IV, 2477, 2479.

III. Raisons de la prohibition. — Trois inconvenances du commerce charnel entre consanguins et alliés, VII, 1550-51.

IV. Gravité. — 1° Gravité selon l'infraction à la loi naturelle, ou à la foi divine ou humaine, VII, 1551. — 2° Espèces différentes (?) (consanguins ou alliés, degrés divers, obligation de préciser en confession), 1551-52. — Concessions pour absoudre, XII, 1156 (X et XI).

V. Pénalités canoniques. — 1° Ancien droit canonique, VII, 1552-53; cf. *D. D. Can.*, V, 1312-13; — 2° Ancien droit civil, VII, 1553. — 3° Le Code, 1553; — condition des enfants incestueux, voir *Illégitime*, VII, 746, 747, 752, 753-54 et *Tables*, 2178. — 4° Absolution des peines, IV, 2483, 2485, 2487; cf. V, 376; XIII, 2453 (réserve).

VI. Inceste légal et spirituel. — 1° En raison de l'adoption, VII, 1554; cf. Adoption, I, 421-25. — 2° En raison d'une alliance spirituelle, VII, 1554; cf. XI, 2002-03.

VII. Inceste chez les primitifs. — La pratique de l'exogamie, VII, 1554-55; cf. XIII, 2268.

INCESTUEUX. — Notice [G. Bareille], VII, 1555-56. — Sur la décision du conc. romain (Alexandre II) de 1065, I, 710; — Sur le Ier et IIe conc. du Latran, voir *supra*. — Urbain II au conc. de Troia (et non de Troyes), VII, 1549.

INCINÉRATION. — Voir Crémation, III, 2310-23 (*Tables*, 857); législation du Code, VII, 1557.

INCOMPÉTENCE. — Voir *Compétence* (*Tables*, 651).

INCONDITIONNÉ. — Voir *Condition* (*Tables*, 767).

INCONSCIENCE, INCONSCIENT. — Voir *Conscience* (*Tables*, 794).

INCONSTANCE. — Voir *Constance* (vertu), *Tables*, 801.

INCONTINENCE. — Voir *Continence* (*Tables*, 806) et *Célibat* (*Tables*, 565).

INCORRUPTIBILITÉ. — Il s'agit ici uniquement de l'impossibilité pour le corps humain ressuscité d'être soumis de nouveau à la corruption. L'Écriture et les Pères de l'Église ont envisagé le problème, principalement à l'égard des corps glorieux des élus, tout en laissant entendre, ou même en affirmant, qu'il en sera de même des non élus.

1° *Écriture.* — 1. Élus (I Cor., XV, 12-58), III, 1855-56, 1884-88; XIII, 2516-18. — 2. Réprouvés (Marc., IX, 42-48; Matth., XVIII, 8-9) : le corps entier condamné au feu *qui ne s'éteint pas*, V, 43; (Matth., XXV, 41) : les réprouvés, jugés après la résurrection, condamnés *au feu éternel* (*ibid.*, 45); cf. V, 2197, 2198.

2° *Pères.* — S. Justin, III, 1890-91; VIII, 2269; XIII, 2521; — Tatien, III, 1890; XIII, 2521; — Athénagore, III, 1891; — S. Irénée, 1894; VII, 2503, XIII, 2524; — Tertullien, III, 1894-95; XIII, 2525-26; XV, 165; — S. Hippolyte, III, 1894; VI, 2511; XIII, 2528-31; — S. Athanase *(Vita Antonii)*, XIII, 2534; — S. Jean Chrysostome, VIII, 684; XIII, 2534; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 1896, 2557; XIII, 2536; — S. Grégoire de Nysse, III, 1896; XIII, 2537; — Didyme, 2537; — S. Cyrille d'Alexandrie, 2535; cf. III, 2522; — S. Jean Damascène, VIII, 746; XIII, 2536; — Aphraate, 2538; — S. Hilaire, 2539; cf. VI, 2457; — S. Zénon de Vérone, XV, 3689; cf. XIII, 2540; — S. Jérôme, III, 1897; XIII, 2540; — S. Ambroise, 2541; — S. Augustin, I, 2449-50; III, 1896; XIII, 2542-43; — S. Grégoire le Grand, 2544. — Les Pères et l'eucharistie, gage de l'incorruptibilité de notre chair à la résurrection, V, 1124, 1136; 1150; cf. III, 195-98 (Clément d'Alexandrie), 513 (*Tables*, 1396).

3° *Théologiens :* Hugues de Saint-Victor, III, 1898; — S. Thomas, 1900; — Duns Scot, IV, 1937-38. — Explication de l'incorruptibilité du feu infernal et des corps des damnés sous l'action du feu, V, 2223-25, 2237-38; cf. XIII, 2567, 2569.

Les théologiens latins postérieurs au XIIIe s., suivent unanimement la doctrine traditionnelle de l'incorruptibilité des corps ressuscités. Même unanimité chez les byzantins; cf. M. Jugie, *T. D. O. C.*, IV, 183-89 (où sont cités Macaire, Andrutsos, Antoine Amphitheatrov, qui reproduisent l'enseignement de Michel Glycas). Par analogie, il faut en dire autant des habitants des Limbes, IX, 769-70.

Sur le problème de l'incorruptibilité du feu infernal qui brûle sans consumer et des corps qui souffrent sans s'altérer, « un mot de S. Thomas pourrait peut-être fournir non la solution du mystère, mais une suggestion intéressante. Cette suggestion se trouve mêlée à des considérations périmées concernant l'influence des astres sur les corps corruptibles; mais du moins une idée est à retenir : Dieu se servirait du feu de l'enfer pour laisser, dans les corps des damnés après la résurrection, non plus des impressions matérielles qui entraînent toujours après elles une certaine altération, mais des impressions d'*ordre intentionnel*, ce qu'il appelle « passion de l'âme »; cf. *Suppl.*, q., LXXXVI, art. 3. Ne pourrait-on pas dire tout simplement que, comme la gloire de l'âme enveloppe et transfigure le corps de l'élu ressuscité, ainsi la douleur de l'âme *(passio animæ)* pénètre et crucifie le corps du damné, en rejaillissant sur lui »? A. M.

Sur la corruptibilité du corps eucharistié du Christ, X, 1339; voir aussi *Tables*, 1333-34 (stercoranisme).

INCORRUPTICOLES. — Voir *Gaianites*, à l'art. *Jésus-Christ*, § *Passibilité*, et VI, 999-1002.

INFORME (Sacrement valide et). — Problème remis en honneur par Billot, à l'occasion du sacrement de pénitence (*De sacramentis*, II, th. XVI). « L'attrition peut-elle être suffisante comme partie constitutive du sacrement et cependant insuffisante comme disposition à la justification sacramentelle? » Cf. XII, 1126. La question a été exposée plus longuement à l'art. REVIVISCENCE, XIII, 2620-24. On voudra bien s'y reporter.

INFRALAPSAIRES. — « Parmi les disciples de Calvin, les *antelapsarii* dirent que, même avant la prévision du péché d'Adam, Dieu n'a pas voulu sauver tous les hommes; les *infralapsarii* dirent au contraire : c'est après la prévision de ce péché que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes » (R. Garrigou-Lagrange, art. PRÉDESTINATION, XII, 2961). Cf. I, 1968-70; III, 1720; VI, 155; 1482-86.

INFUS, INFUSION. — Le mot « infusion », avec l'épithète qui s'y rapporte, est d'un usage assez fréquent en théologie. Sans vouloir en donner une définition précise, on doit dire qu'il signifie une communication de grâces ou de dispositions surnaturelles en rapport avec notre fin dernière, la vision béatifique.

1° *Baptême par infusion.* — Voir II, 186, 237, 254-56.

2° *Vertus infuses.* — « De même que sa première perfection, à savoir son âme, l'homme l'acquiert par l'action de Dieu, de même son ultime perfection qui n'est autre que la félicité parfaite, il la tient immédiatement de Dieu et c'est en lui qu'il se repose. C'est ce qui résulte avec évidence de ce fait que le désir naturel de l'homme ne peut être apaisé qu'en Dieu seul... Il faut par conséquent que, comme la première perfection de l'homme, l'âme raisonnable dépasse la faculté de la matière corporelle, ainsi l'ultime perfection à laquelle il peut parvenir, la béatitude de la vie éternelle, dépasse la faculté de la nature tout entière. Et, comme chaque être est orienté vers sa fin au moyen d'une activité et que ce qui conduit vers une fin doit y être proportionné en quelque manière, il est nécessaire que l'homme possède pour le conduire à une fin surnaturelle des perfections qui le soient aussi, c.-à-d. qui dépassent les moyens que peuvent offrir ses principes naturels. Or ceci ne pourrait avoir lieu si, au-dessus des principes naturels, quelques principes surnaturels d'opérations ne nous étaient *infusés* par Dieu » (S. Thomas, *De virt.*, q. I, art. 10).

Doctrine de l'Église, XV, 2760-64. — Origine et croissance des vertus infuses, 2769. — Disparition, 2772-74. — Vertus morales infuses (opinion thomiste), 2779-81. — Infusion simultanée des vertus théologales, 2786; — perte de la charité sans perte de la foi ou de l'espérance, 2788-89; cf. II, 320; IV, 1738 (dons du S.-Esprit); — S. Thomas et les vertus infuses, XV, 968-69; — Duns Scot et les vertus infuses, IV, 1904-05. — Voir *Grâce, Charité, Espérance, Foi, Vertus.*

3° *Science infuse.* — La question d'une science infuse, c.-à-d. existant en un être intelligent, indépendamment de l'exercice de ses facultés naturelles et par là se distinguant de la science acquise, se pose pour plusieurs sujets :

1. *Adam au paradis terrestre.* — Voir I, 370; VIII, 2028-29; VII, 1940; cf. VIII, 2571 (origine du langage).

2. *L'âme de Jésus-Christ.* — Voir VIII, 1273-74; XIV, 1653-57.

3. *L'intelligence angélique.* — Nécessité d'espèces infuses pour la connaissance naturelle angélique, I, 1232 sq.; XIV, 1621-24; XV, 903-04; — par analogie, science des âmes séparées, XIV, 1626-27.

4. *Pour les élus en général.* — Explication de la gloire accidentelle, VI, 1406-12; cf. VII, 2386.

5. *La Vierge Marie.* — IX, 2409-13.

6. *Les apôtres.* — Voir I, 1657-58.

INGENUS, évêque d'Embrun (Ve s.)? — L'union des sièges de Cimiez et de Nice, sous le pontificat de S. Léon; cf. *D. H. G. E.*, XII, 833. — Cité : VI, 2387; IX, 275.

INGOLSTADT. — Ville bavaroise sur le Danube, réputée pour son université fondée en 1472 en tant que corporation spirituelle et pourvue de bénéfices ecclésiastiques; transférée en 1802 à Landshut et en 1826 à Munich. Y enseignèrent, entre autres, les humanistes Celtis, Aventin et Reuchlin, les représentants de la réforme catholique Jean Eck et Eisengrein, qui en firent la forteresse du catholicisme, puis les jésuites Salmeron, Pierre Canisius, Grégoire de Valencia, Laymann, Gretser, Scheiner, Schmalzgrüber et Balde et, après la dissolution de la compagnie de Jésus en 1773, Stattler, Mederer et Sailer. A Ingolstadt fut également fondée en 1494, par le duc Georges le Riche, le *Georganium*, premier grand séminaire hors de l'Italie, avant le concile de Trente; il existe aujourd'hui à Munich.

Voir : Mederer (J. N.), *Annales Ingolst. Acad.*, 4 parties, Ingolstadt, 1782; la 5e éditée par M. Permaneder, Munich, 1859; — Prantl (K.), *Gesch. der Ludwig-Maximilans Univ.*, Munich, 1872; — Romstöck (F.), *Die Jesuitennullen Prantls*, Eichstätt, 1898; — Ziegler (A.), *Die Nominations- und Präsentationsrechte der Univ. München*, Munich, 1929. A.-W. ZIEGLER.

Citée : II, 1510, 1511 (Canisius); IV, 2057 (Eck); 2232 (Eisengrein); VI, 1866-70 (Gretser); X, 1645 (Mezger); XIV, 751 (Sailer); 1040 (Salmeron); 1509 (Schmalzgrüber); XV, 2466 (Grégoire de Valencia); 2247, 2261 (universités).

INGRATITUDE. — Vice opposé à la vertu de gratitude ou reconnaissance. Voir *Reconnaissance.*

En dehors de cet aspect général, l'I. a été étudiée dans le *D. T. C.*, à un double point de vue spécial : 1° le rôle, la culpabilité, le caractère peccamineux de l'I., dans la rechute du pécheur après ses péchés déjà pardonnés, XIII, 2650-51; — 2° La possibilité d'une révocation de donation, pour cause de l'ingratitude du donataire, IV, 1700.

INGUIMBERT (Dom Malachie d'). — Notice [B. Heurtebize], VII, 1934-36.

INHUMATION. — Voir *Sépulture.*

ININGER (Frédéric). — Notice [P. Bernard], VII, 1936.

INITIATION CHRÉTIENNE. — Baptême, confirmation, eucharistie, éléments de l'I. chrétienne, III, 1046, 1047; cf. II, 212-19 (baptême), 1968, 1985-86 (catéchuménat).

INJURE. — Étude morale [A. Thouvenin], VII, 1936-38; complétant DIFFAMATION [T. Ortolan], IV, 1300-06. — 1° Notion, gravité, VII, 1936-38 (I.); — culpabilité théologique (D.), IV, 1302-06 (droit [?] des historiens). — D., I. et calomnie, II, 1369-70; — et médisance, X, 488; — et faux témoignage, XV, 82-83. — I. contre Dieu (blasphème), II, 907-10; contre les chrétiens (Julien l'Apostat), VIII, 1962-63. — 2° Légitime défense contre l'I., IV, 230; — prop. condamnées, Alexandre VII, prop. 17, 18, I, 738; — Innocent XI, prop. 30, 43, 44, IX, 78, 80; cf. 61 (prop. 25). — 3° Support et pardon, VII, 1938; IX, 61, 1977; XIII, 1139-40. — 4° Réparation, II, 1369-76; VII, 1936; X, 487, 492-93. — 5° Causes : colère, III, 360; — orgueil, XI, 1431; — vengeance, XV, 2614-15. — I. et droit : (romain, ancien droit français, droit moderne international), IV, 1300-03.

DROIT CANONIQUE. — Le Code traite d'abord d'injures contre de hauts dignitaires ecclésiastiques, puis, plus loin, de toutes les injures verbales adressées à n'importe qui (can. 2344, 2355).

Can. 2344. — « Celui qui, directement ou indirectement, aura couvert d'injures le Souverain pontife, un cardinal, un légat du pape, les SS. Congrégations romaines, les tribunaux du Siège apostolique et leurs officiers majeurs, ou son propre Ordinaire, en public, dans des journaux, discours ou libelles... doit être contraint par l'Ordinaire, non seulement à la demande de la personne offensée, mais même d'office, fût-ce au moyen de censures, à donner la satisfaction voulue, et être frappé d'autres peines ou pénitences convenables, proportionnellement à la gravité de la faute et à la réparation du scandale. »

Une première forme du délit, c'est l'injure publique

contre les dignitaires ecclésiastiques. Une seconde forme serait l'excitation de préventions ou de haines contre les actes, décrets, décisions, sentences des mêmes personnes.

Can. 2355. — « Si quelqu'un, non par des voies de fait, mais par des paroles, des écrits ou de toute autre manière, injurie une autre personne ou nuit à sa bonne réputation, il peut non seulement être contraint, conformément aux can. 1618 et 1938, à accorder la satisfaction requise et à réparer les dommages causés, mais de plus être puni de peines convenables et de pénitences, sans exclure, s'il s'agit de clercs et que le cas le comporte, la suspense ou la privation de l'office et du bénéfice. »

A moins qu'un clerc ou un religieux ne soit l'auteur ou la victime de l'injure ou de la diffamation, l'action criminelle en ces matières n'est mise en branle qu'après une dénonciation ou une plainte de la partie lésée (can. 1938). Le chrétien victime d'une injure doit pardonner intérieurement, mais n'est pas tenu en conscience de renoncer à son procès, « quoique ce soit plus louable, plus saint et plus utile » (M. C. a Coronata, *De delictis et pœnis*, n. 2046). Ce n'est pas toujours vrai : on a vu des saints défendre leur honneur et leur réputation, même devant les tribunaux, quand la gloire divine le demandait.

INJUSTICE. — Voir *Justice.*

INNOCENCE (État d'). — Adam et sa descendance [A. Thouvenin], vii, 1939-40. — Voir Justice originelle, viii, 2024-42; cf. Adam, i, 372-74; — Intégrité (État d'), vii, 2266; xi, 38. — Les autres références à *Justice originelle.*

INNOCENT Ier (S.), pape. — Pontificat [É. Amann], vii, 1940-50. — I. élu au moment de l'invasion des barbares, vii, 1941; xi, 1606.

1° *Action disciplinaire en Occident.* — 1. Orientation : retour à l'uniformité romaine, vii, 1941-42; ix, 839; xi, 1879; xv, 1301; — et obéissance au pontife romain, vii, 1663; xv, 1294, 2197.

2. Documents : décrétales à Exupère de Toulouse, à Victrice de Rouen, à Decentius de Gubbio, lettre au 1er conc. de Tolède, vii, 1941-42.

3. Lettre à Decentius, 1942; — *a)* confirmation, ii, 2397 (S. Chrême); iii, 1033; vii, 1320, 1364, 1373-74, 1379, 1381-83, 1391-92; — *b)* pénitence, i, 149, 156-57; iii, 842, 851; vii, 1327, 1600; xi, 1782; xii, 791-92, 839; cf. 1082, 1325; xiv, 1143; xv, 2845; — *c)* extrême-onction, v, 1917, 1952-55, 1966, 1967, 1968, 1973, 1978, 1979, 1983, 1999-2000; cf. vii, 1329; xiv, 518; — *d)* divers : arcane, i, 1756; — jeûne, ii, 1731; — ordination, vii, 1340.

4. Lettre à Exupère, v, 2024-27; — *a)* incontinence des clercs, 2024-25; cf. ii, 2069-70, 2080, 2081; iv, 478; cf. 455; vii, 1943; xiv, 2464; — *b)* adultères, i, 480; v, 2026; ix, 2112; — divorcés remariés, v, 2026; — *c)* juges chrétiens et actions en justice, 2026; — *d)* canon des Écritures, 2026-27; cf. ii, 1578-79; iv, 1998 (Eccl.), 2038 (Eccli.); viii, 1713 (Judith); xiv, 710, 711 (Sagesse); xv, 1166 (Tobie).

5. Lettre à Victrice de Rouen, xv, 2955; — *a)* recrutement des clercs et vertus exigées, ii, 2080; iv, 477, 498, 501-02; xi, 1279; cf. vii, 1943; — *b)* irrégularités, 1943, 2541-42; — *c)* déposition des clercs coupables, iv, 501-02; vii, 2543; — *d)* ordinations hérétiques, xi, 1254, 1280, 1288, 1290, 1304; xiii, 2398, 2399; cf. 2409, 2416, 2417, 2426; — *c)* causes majeures, ii, 2040. — Cité : iv, 499 (recours de S. Jean Chrysostome).

6. Liturgie, vii, 1942; cf. x, 1000; xiii, 81, 82 (messe des présanctifiés); xi, 1447 (baiser de paix); xiii, 2335 (culte des martyrs); xiv, 929 (culte des saints); — ii, 1547; xiii, 1448 (jeûne). — Cité, iii, 481, 482 (communion); x, 1386, xiv, 929; — sur le vœu, xv, 3194.

2° *Action en Orient.* — 1. Sur l'Illyricum, vii, 1944-45; voir ce mot, *Tables*, 2181. — 2. Église de Chypre et Antioche, ii, 2528. — 3. Déposition de Jean Chrysostome et conc. du Chêne, vii, 1946-47; viii, 666; cf. xi, 1824 (Palladius); — excommunication de Théophile d'Alexandrie, xv, 523. — 4. Sur les Photiniens et l'évêque de Sirmium, xii, 1535.

3° *Pélagianisme.* — Exposé général, vii, 1947-49; — détails, i, 2281; ii, 2054, 2059; vi, 1568, 1574, 1575; x, 1753; xii, 385, 691, 694-96, 1269; xiii, 281-82; xiv, 1818; xv, 3712. — Julien d'Éclane et I., xii, 680, 681; 700, 703, 711; viii, 1927; xv, 2140, 3710. — Prière nécessaire à la grâce, xiii, 205. — Cité : ii, 635.

INNOCENT II, pape. — Pontificat [É. Amann], vii, 1950-61. — 1° *Double élection* (Innocent et Anaclet), vii, 206, 1950-55. — 2° *I. reconnu pape*, 1055-58; — action de S. Bernard, ii, 747; et de Pierre le Vénérable, xii, 2066, 2067; cf. xiii, 303. — Déclin et mort d'Anaclet; son successeur Victor III, vii, 1958 (cf. *Tables*, 145, *Anaclet II*). — I. et les partisans schismatiques d'Anaclet, xi, 1293; cf. viii, 2640-42. — Cité : xii, 1944; xiii, 308.

3° *Politique religieuse*, vii, 1959-61 : *a)* conciles réformateurs : Clermont-Ferrand (1130), *Tables*, 706; Reims (1131), *ibid.*, 734; Plaisance (1132), *ibid.*, 731; Pise (1135), cité vii, 207; cf. *infra*; Londres (1138), *Tables*, 719; IIe du Latran (1139), *Tables*, 668; — *b)* missions, organisation, vii, 1959; voir Hugues d'Amiens, 206-07; patriarcat latin d'Antioche, i, 1421, etc.; — *c)* dogme : condamnation d'Abélard, approbation du concile de Sens (1140), vii, 1959; cf. i, 38, 43-45, 170, 199, 1972; ii, 760, 771; v, 1296 (S. Bernard à I.); vii, 1748; xii, 447; xiii, 1945; — d'Arnaud de Brescia, vii, 1960; cf. i, 1972; viii, 2642; d'Henri (conc. de Pise), vi, 2179; viii, 2643 et de Pierre de Bruys, ii, 1153, 1155; viii, 2644; — *d)* droit civil ecclésiastique : Lothaire et le Mont-Cassin, vii, 1957-58, 1960; xii, 1929; — I. en difficulté avec Roger de Sicile, vii, 1958; avec le duc Simon et le roi de France, 1960-61; cf. 2282; — médiation entre Angleterre et Écosse, vi, 1934-35.

4° *Divers :* I. et les chartreux, ii, 2283-84; — et le Liban, x, 23, 38; — mariage et fiançailles, ix, 2139, 2144, 2158; — duel judiciaire et ordalies, xi, 1150; cf. vii, 1960; — à propos du schisme, Geroch et les ordinations schismatiques, xi, 1293; xiii, 2421; — casuel, ii, 1846, 1852.

INNOCENT III, pape. — Pontificat. Idées politico-religieuses [É. Amann], vii, 1961-81.

Dans cet article, comme les sous-titres l'indiquent, É. Amann a voulu simplement exposer les principes qui inspirèrent Innocent III dans ses interventions : autorité suprême du pape, non seulement dans l'ordre spirituel, mais encore dans les rapports du spirituel et du temporel. Les décisions doctrinales et disciplinaires d'Innocent n'ont été indiquées que d'une façon très superficielle : aussi le relevé en sera fait dans un paragraphe complémentaire (III, *infra*, 2283).

I. Pontificat. — 1° *Action en Italie.* — Autorité pontificale restaurée; Frédéric et la Sicile, vii, 1962-63, 1979; cf. xii, 2680. — 2° *Innocent et l'Empire.* Trois candidats, Othon, Philippe de Souabe, Frédéric; intervention d'I., et élection finale de Frédéric, vii, 1963-65, 1979, 1980; viii, 2655. — 3° *Innocent et la France :* Interdit obligeant Philippe-Auguste à reprendre Ingeburge, vii, 1965, 2282, 2285; xiii, 304; — rivalité franco-anglaise, vii, 1965-66, 1980. — 4° *Innocent et l'Angleterre :* Étienne Langton, promu au siège de Cantorbéry malgré Jean sans Terre, 1966-67 (*Tables*, 1299); — démêlés de Jean sans Terre et de Philippe-Auguste; interventions d'I., vii, 1967, 1978; xv, 2294; — révolte des nobles, soutenus par Langton, déposition de celui-ci, vii, 1967-68; cf. viii, 2655. — 5° *Innocent et les*

autres pays : a) Espagne : mariage d'Alphonse IX, VII, 1968, 2283; — Pierre d'Aragon et Blanche de Navarre, tutelle de Sanche Ier, 1968, 1979; — *b) Portugal,* vassal du S.-Siège, 1968, 1979; XII, 2612; — *c) Hongrie :* guerre civile, intervention d'I. en faveur d'Emeri, répression de l'hérésie bogomile, VII, 1969; cf. II, 928, 1027, 1042; — *d) Pologne, Bohême, Scandinavie,* VII, 1968-69. — 6° *Innocent et l'Orient : a)* Missions en pays baltes, VII, 1962; — *b) Arménie,* 1969; cf. I, 1203-04; — *c) Bulgarie,* VII, 1969, 1979; II, 1189-91; III, 1383; XI, 2279; — *d) Serbie* et *Ruthénie,* VII, 1969; XIV, 385; — *e) Chypre,* II, 2450-53; — *f) Maronites,* X, 25-29, 37, 38; — *g)* Église de *Constantinople* (avant et pendant l'Empire latin), VII, 1969-70; cf. III, 1380-81, 1382-86, 1387; VIII, 2661-62; — nouvelle croisade pour délivrer Jérusalem, VII, 1970; VIII, 2658-59; XIII, 305. — 7° *Répression de l'hérésie : a)* assemblées de laïques messins, VII, 1971; — *b)* Humiliés, 1971; cf. 313, *318;* XV, 2588; — Néomanichéisme (cathares, bogomiles, albigeois), VII, 1971-72; cf. articles spéciaux, I, 681, 683, 685; VIII, 2659-60 (Albigeois); — II, 927-30 (Bogomiles); — 1987 sq., surtout 1991-92 (Cathares); — I, 935; XIV, 949, 963, 965 (Amaury. Almariciens); voir INQUISITION, VII, 2016, 2018, 2028, 2049, 2057. — 8° *IVe conc. du Latran* (1215). VIII, 2552-67; XIII, 305 (*Tables,* 669-70).

II. IDÉES POLITICO-RELIGIEUSES. — 1° *Le pape et l'Église.* — 1. Autorité absolue et universelle, VII, 1972-73; cf. 1674. — Refus d'accorder l'égalité au patriarche de Constantinople, 1973-74; cf. 1648; III, 1360, 1387. — Église orientale soumise au S.-Siège (texte du conc.), VIII, 2661; — reconnaissance des quatre patriarcats, 2662; cf. XI, 2263-64; XIII, 305. — 2. Autorité immédiate, VII, 1974; cf. IV, 2217; — dans l'élection, la translation ou la déposition des évêques, VII, 1974-75 (voir cependant IV, 2269); — la collation des bénéfices, VII, 1975-76. — Tendance à latiniser les Orientaux, 1975; XIV, 1366-67; — en bref, unité de l'Église, VIII, 2160.

2° *Le pape et les souverains temporels.* — 1. Pouvoir indirect sur le temporel, justifiant l'ingérence d'I. dans le domaine politique, VII, 1976-80; cf. IV, 2217; XI, 1891; XII, 2723-25. — 2. Aboutissement dernier : royautés vassales du S.-Siège, VII, 1976-80. — 3. Supériorité du sacerdoce, XII, 2743; cf. XIV, 484 (symbolisme du sacre des rois); — pape, souverain médiateur, VI, 1935.

A. Fliche, *Histoire de l'Église,* X, étudie longuement et très objectivement le pontificat et l'œuvre d'Innocent III, p. 9-213. Aux pages « très suggestives » d'É. Amann, il ajoute un complément de bibliographie : J. Haller, *Innocenz III,* dans *Meister der Politik,* I, 1926, p. 517-59; M. Florin, *Innocenz III, als Schriftsteller und als Papst, ein Vergleich,* dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte,* XLV, nouv. série, VIII (1927), p. 334-54; É. Binns, *Innocent III,* Londres, 1931; E. Strube, *Innozens III. politische Korrespondenz und die religiöse Weltherrschaftsidee der Kurie,* Berlin, 1936.

Les théories d'Innocent III sur la monarchie pontificale ont fait l'objet d'une étude de W. Meyer, *Die Staatstheorien Innocenz III.,* Bonn, 1920, dont les conclusions ont été contestées par M. Maccarone, *Chiesa e Stato nella dottrina di papa Innocenzo III,* Rome, 1940. Voir aussi, sur le même sujet : A. J. Carlyle, *The development of the theory of the autority of the spiritual over the temporal Power from Gregory VII to Innocent III,* dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiednis,* 1924, p. 33 sq., et *Théorie de l'autorité pontificale en matière temporelle chez les canonistes de la seconde moitié du XIIe s.,* dans *Rev. historique de droit français et étranger,* V, 1924, p. 596-612. Voir également dans le *D. D. Can.,* V, 1365-1418, l'art. *Innocent III* (R. Naz), dont voici le sommaire : I. Biographie. II. Innocent III et la primauté du S.-Siège. III. Relations entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. IV. Innocent III législateur : 1° Règles générales; 2° Des personnes. 3° Des choses. 4° Des procès. 5° Des délits. 6° Des peines. 7° De l'application des peines. V. La croisade contre les infidèles. VI. La croisade contre les hérétiques. Bibliographie.

On nous permettra de citer quelques passages de l'étude de Fliche, parce qu'ils apprécient avec les nuances nécessaires l'œuvre du grand pape.

Pour Innocent, « le pape, en raison de la supériorité de sa puissance, peut intervenir dans les affaires temporelles, car il est le tribunal suprême. De là, les affirmations de principe que certains historiens ont prises trop à la lettre, au lieu de chercher à en définir l'esprit, mais que corrige l'application. Ce serait se méprendre singulièrement sur la pensée d'Innocent III que de lui prêter des projets d'ingérence systématique dans le gouvernement intérieur des États. Il se contente d'appliquer les idées de S. Bernard, en limitant ses interventions à deux cas, celui du péché et celui de la nécessité urgente *(incidenter, causa urgente, casualiter).* Cf. *De consideratione,* I, 7. (Dans) la décrétale, adressée en 1204 à l'épiscopat français à propos de la rupture de la paix entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre..., Innocent considère que le maintien de la paix, comme la rupture d'un serment, relève de l'autorité spirituelle à laquelle les rois sont tenus d'obéir comme les autres hommes; une fois de plus, il ne se reconnaît pas le droit de prononcer une sentence d'ordre féodal et ne veut léser en rien la juridiction royale pour laquelle il manifeste le plus grand respect; il lui appartient seulement de dénoncer le péché.

« On ne saurait donc suspecter Innocent III d'intentions agressives à l'égard du pouvoir temporel; mais, de même qu'il respecte les prérogatives des souverains, il n'admet pas que ceux-ci empiètent sur le domaine ecclésiastique qu'il défend jalousement contre leurs usurpations. L'Église a des privilèges auxquels on ne peut attenter sans se rendre coupable de péché et sans encourir, de ce fait, des sanctions de la part de l'autorité pontificale, incarnation de l'autorité divine » (p. 39-40).

« Tout en se gardant jalousement de toute ingérence *ratione feudi* dans l'administration des États, Innocent III a défendu énergiquement, *ratione peccati,* l'indépendance de l'Église vis-à-vis des princes temporels. Comme il l'indique dans une lettre qui exprime fort bien l'esprit dans lequel il entend gouverner, il estime qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Il n'en reste pas moins que Dieu est au-dessus de César et le pape au-dessus de l'empereur, car le pape tient la place de Dieu, en qualité de « vicaire du Christ », et c'est sans doute cette dernière expression qui résume le mieux la pensée pontificale sur le gouvernement du monde chrétien... Il appartient au pape de veiller sur terre, dans tous les domaines, à l'observation de la loi divine; c'est en cela que consiste le *regale sacerdotium* qu'Innocent III revendiquait dans sa lettre à Jean sans Terre et qu'il prétend exercer sur toute la Chrétienté, groupée autour du pontife romain, « afin que tous soient gouvernés par un seul, de même que le corps est dirigé par la tête » (*De sacro altaris mysterio,* III, 5). L'unité chrétienne, réalisée sous l'impulsion du S.-Siège par la réconciliation religieuse de l'Orient et de l'Occident, des Églises de Rome et de Constantinople, par l'entente entre les princes animés par la même et pieuse pensée de la croisade, par le retour au bercail des brebis égarées sur les voies de l'erreur ou de l'irréligion, par une pénétration plus profonde parmi le clergé et parmi les fidèles des vertus évangéliques, tel est, en fin de compte, le programme pontifical d'Innocent III... » (p. 42-43).

L'œuvre d'Innocent III a été très diversement appréciée par les historiens. La plupart d'entre eux en ont surtout retenu l'aspect politique et l'on a parfois porté sur le pontife des jugements très sévères. « Plus roi que prêtre, plus pape que saint », a écrit Paul Sabatier qui lui reproche encore d'avoir été avant tout « le juge qui condamne ou menace, s'appuyant toujours sur une loi » et non « le père qui pleure » (*Vie de S. François d'Assise,* éd. définitive, 121-22). L'historien allemand Hauck ramène tout son gouvernement à la poursuite de « l'insaisissable fantôme de la domination mondiale »; pour lui, Innocent III aurait cherché à « transformer l'autorité morale et religieuse de la papauté en une puissance politique », au grand détriment du pouvoir pontifical,

« sans qu'il en résultât de sérieux avantages dans l'ordre temporel » (*Kirchengeschichte Deutschlands*, IV, 776; cf. K. Hampe, *Le Haut Moyen Age*, trad. Desanti, 345). Des historiens catholiques ont adopté ce point de vue (Dom Leclercq, dans Hefele-Leclercq, V, 1400, n. 3, où on lit : « Innocent III, juriste avisé et érudit, voulait faire ce qu'on n'appelait pas encore de son temps de la politique mondiale et ne montra guère au cours de son long pontificat qu'une médiocrité politique toujours égale. » A. Luchaire, tout en insistant lui aussi avec quelque excès sur les conceptions d'hégémonie mondiale d'Innocent III, note du moins chez lui, à côté de tendances politiques, « des idées réformatrices qui lui appartiennent en propre, quelques mesures d'un libéralisme évident et qui constituent un progrès social, le désir sincère de rendre l'Église plus éclairée, plus morale, plus digne de sa mission » (*Innocent III. Le concile de Latran et la Réforme de l'Église*, 86).

« On peut reprocher indistinctement à ces divers historiens d'avoir fondé leur opinion sur un nombre trop restreint de lettres d'Innocent III..., sans tenir un compte suffisant de celles qui révèlent au contraire chez ce pontife une âme sacerdotale, sincèrement éprise du désir d'infuser à la Chrétienté plus de vie religieuse, plus de renoncement, plus de charité fraternelle. L'opposition qu'a établie Paul Sabatier entre Innocent III, froidement confiné dans des thèses théologiques, et S. François d'Assise qui, en ressuscitant l'idéal évangélique, aurait sauvé l'Italie « aussi infestée de catharisme que le Languedoc », est incontestablement trop forcée et même injuste pour le pape dont le but... était identique à celui des fondateurs des ordres mendiants. Comme eux, Innocent III a voulu rénover l'Église, en réagissant contre l'esprit du siècle. Les décrets du concile du Latran, aussi bien que sa correspondance avec les évêques, sont là pour prouver qu'il a au contraire réussi à conjurer la catastrophe morale qui se préparait sous la contrainte des circonstances extérieures. La législation d'allure très moderne, édictée par cette assemblée, qu'il a inspirée dans la plus large mesure, n'est-elle pas ce qui reste avant tout de son pontificat? Qu'il ait voulu soumettre les souverains au contrôle du S.-Siège sans d'ailleurs s'immiscer dans leur administration proprement dite, qu'il ait rêvé d'une Europe dont il eût été l'animateur, cela n'est pas douteux, mais, s'il souhaitait l'unité politique de cette Chrétienté sous l'hégémonie de la papauté, c'était avant tout pour assurer, dans l'unité religieuse, la défense et le rayonnement de la foi catholique et de la morale chrétienne » (A. Fliche, *op. cit.*, 212-13).

III. Décisions doctrinales et disciplinaires. — 1° *IVe concile du Latran.* — *Tables*, 669-70; cf. III, 672; XI, 1889; XIII, 305.

2° *Profession de foi.* — Imposée aux vaudois et à Durand d'Huesca (*Tables*, 1078); cf. XIV, 2934. — Analyse, XV, 2592-97; détaillée : licéité du serment, 2592; — peine de mort, 2592; cf. X, 2500, 2504; — jugement, rétribution, suffrages pour les défunts, XV, 2592-93; cf. VIII, 1723; — absolution des péchés (indulgences), XV, 2593; — obéissance aux supérieurs, même indignes, 2593-94; — pouvoir d'ordre, indépendant du mérite du ministre, 2594; cf. XIV, 612; X, 1052, 1777; II, 635 (bénédiction); — pouvoir d'ordre et intention fidèle nécessaire pour consacrer, XIV, 611; XV, 2594-95; cf. X, 1052; XIII, 136; — prédication interdite aux laïques, XV, 2595; cf. VIII, 2660; — pas de principe mauvais : démon mauvais, mais non par sa condition originelle, XV, 2596; cf. IV, 408; — résurrection, XV, 2596; cf. XIII, 2503; — licéité du mariage et indissolubilité, XV, 2596; cf. X, 2173, 2196; — sur un végétarisme intransigeant, XV, 2596; — rappel des principaux mystères de la foi, 2596; XIV, 2937; cf. XV, 1726 (Dieu un et trine, créateur de toutes choses, auteur des deux Testaments; cf. I, 678; VII, 2095; XV, 187); VI, 557 (incarnation); XIV, 549 (septenaire sacramentel; cf. X, 2196; II, 281 (baptême des enfants); — Église, une, sainte, etc., XIV, 847; cf. IV, 2160; — pape, impeccance en matière de foi, VII, 1714; nonobstant opinion personnelle possible, IX, 730; — extrême-onction (matière), V, 1989; — pauvreté, III, 1179; — aumônes et dîmes, XV, 2593.

3° *Lettres et décrétales.* — *Indications générales :* II, 1244, 1248, 1249, 1262; IV, 207, 208, 209, 211; VIII, 195, 197; XII, 2182. — *Baptême :* nécessité, circoncision, sacrements préchrétiens, II, 2524; XIV, 604, 648; — conféré par force ou à un inconscient, II, 279, 353, 1698-99; VII, 2278-79; XI, 1298; — ministre différent du sujet, II, 286, 2241; X, 1779; XIV, 636; — infusion simultanée de la grâce et des vertus, II, 289; cf. XIII, 2630; XV, 2787. — *Béatification et canonisation :* II, 494, 1643, 1645. — *Carême :* manquement par force majeure, II, 1742-43. — *Casuel :* II, 1842, 1843, 1848-49, 1852, 1854; cf. IX, 2205. — *Censures :* II, 2114, 2117, 2121 (monitions), 2133 (excuse pour l'absolution). — *Cérémonies religieuses* (symbolisme) : II, 2145-47. — *Clercs :* continence, tolérance du mariage aux orientaux, III, 1634, 1640; — science compétente, VIII, 1988; — immunités, VII, 1221, 1250, 1254, 1257; — privilège du for, VI, 530; — titre patrimonial, XV, 1147; — interstices, VII, 2347; — irrégularités, VII, 2554, 2555, 2556, 2559, 2560, 2562; — déposition et dégradation, IV, 463, 486, 487, 494, 495-96, 505 (évêques), 516, 517, 520 (pape); — exercice de la médecine, II, 2393; — ordre, imposition des mains, XI, 1329; — doute sur les ordres reçus, XIII, 421-22. — *Confession :* obligation, XII, 934-35, 949-50, 982; XIII, 437; cf. conc. du Latran, VIII, 2662 et III, 483-86; — confession à l'abbesse, I, 12; III, 879; — moines confesseurs en Orient, II, 864; — rémission du péché en dehors de la confession, XII, 953. — *Confirmation :* VII, 1348, 1393; cf. III, 1038 (ministre); II, 2402, 2412 (saint-chrême). — *Crédibilité :* III, 2264; cf. 2239. — *Dispenses :* pouvoir de les accorder, IV, 1430, 1433-34, 2459. — *Église :* pouvoir législatif, IV, 2203, 2206; — erreurs de fait possibles, IX, 728. — *Enfer :* mitigation, X, 2004. — *Esclavage :* intervention, V, 482. — *Eucharistie :* présence réelle, V, 1211, 1242, 1244, 1247, 1250, 1253, 1254, 1264, 1266, 1267, 1268, 1270, 1272, 1273, 1274, 1276, 1277, 1279, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1289, 1290, 1292-93, 1298, 1299-1300, 1315, 1320; — accidents eucharistiques, 1384, 1386, 1392, 1401, 1403, 1414; — messe, X, 999, 1048, 1051, 1058, 1063, 1101; XIII, 78 (présanctifiés); V, 2294 (simulée); — à propos de l'épiclèse, forme de l'eucharistie, V, 215, 219, 229, 230, 296; — ablutions, I, 91, 92; élévation, IV, 2322; binage, II, 194-95, 897; — ornements sacrés, XI, 1596-97; — communion, obligation (voir conc. du Latran, VIII, 2662 et III, 893); XII, 949-50; — sous la seule espèce du pain, III, 562; — fraction des espèces et leur devenir, XIV, 2607; — transsubstantiation, XV, 1399, 2698, 3603 (interprétation de Vermigli et de Wyclif). — *Foi implicite* et Joachim de Flore, VI, 347. — *Frères mineurs et prêcheurs :* VI, 811, 812, 864, 865. — *Guerre :* trêve de Dieu et croisades, VI, 1913, 1918, 1920; VII, 137, 1609. — *Loi :* promulgation, XIII, 688. — *Mariage :* doctrine, IX, 2129, 2157, 2159, 2161, 2162, 2189, 2196, 2201, 2205; — empêchements, IV, 1433, 2459; — affinité, I, 520-21; — bigamie, II, 881, 885; — honnêteté publique, VII, 66; — rapt, XIII, 1668; — bans, II, 162-63; XIII, 741; — privilège paulin, IV, 1474; XIII, 402-03, 405-06. — *Ordalies :* XI, 1151-52 (cf. conc. du Latran, can. 18, *Tables*, 670). — *Ordres militaires :* X, 1759-60. — *Ornements sacrés :* XI, 1596-97. — *Péché originel :* XII, 451, 454, 462; — peines du péché originel et du péché actuel, II, 364; VII, 2369; IX, 765, 768, 769; XII, 457, 509, 544, 597. — *Pres-*

cription : xiii, 124, 130. — *Propriété :* incompatible avec l'état monastique, ii, 2329; xiv, 2543. — *Rote :* origine, xv, 1521. — *Sépulture :* xiv, 1889. — *Université de Paris :* xv, 2231, 2235. — *Usure :* fraude, xv, 2350, 2357, 2360, 2367, 2369, 2371 (cf. conc. du Latran, can. 67, *Tables*, 670). — *Vagi :* xv, 2464.

Innocent III et Pierre Lombard, xii, 1983, 2009; — Prévostin de Crémone, xiii, 162, 164; — Robert de Courson, 2749; — Pierre de Vaux, v, 1240; xv, 2601. — Cité : vii, 136; xv, 2295, 2426.

INNOCENT IV, pape. — Pontificat. *Idées théologico-politiques* [É. Amann], vii, 1981-95.

I. Pontificat. — Prélude à l'élection, vii, 1981-82; cf. iv, 2318. — 1° *Innocent et l'Empire.* — 1. Lutte entre Frédéric II et I., fuite du pape à Lyon, vii, 1982-83; cf. ix, 1361-62. — 2. Convocation d'un concile général, 1363; xiii, 305; cf. vii, 1983. — 3. Griefs contre Frédéric II, ix, 1364, 1369-70; — séance capitale (17 juill. 1245), déposition de Frédéric, iii, 708; vii, 1983-84; ix, 1365; — réaction de Frédéric, S. Louis, finalement défaite de Frédéric en Italie, le dernier mot à I., vii, 1984-85; ix, 1373; — thèse gallicane, ix, 1370-72. — 4. I. en Italie, vii, 1986-87; — la question de la Sicile, *ibid.*, cf. xv, 2289-91.

2° *Innocent et la chrétienté.* — 1. Croisade (S. Louis), vii, 1987-88; ix, 1369; — sur l'appréciation de Mathieu Paris, 1364; xi, 2036-37. — 2. Espagne et Portugal, vii, 1988. — 3. Pays baltes, Russie, 1988; xiv, 233. — 4. Défense de l'Église contre infidèles et schismatiques (conc. de Lyon), ix, 1369; — hérétiques : circoncellions, ii, 2518; — passagiens, xi, 2206. — 5. I. et les Orientaux : patriarcat de Tirnovo, ii, 1193; — tentatives d'union, iii, 1388-89; xv, 2292; cf. ii, 2437-38, 2440; xii, 1128-29; xiii, 1247-49; xiv, 550; — maronites, x, 38; — nestoriens, xi, 215, 219, 220, 299; xiii, 351.

II. Idées théologico-politiques. — 1° Sources, vii, 1989; viii, 198; — continuation d'Innocent III, vii, 1989, 1995. — 2° Conceptions opposées d'I. et de Frédéric, d'après Pierre de la Vigne, 1989-91, 1993; — reproche de fiscalité excessive à l'Église romaine, 1991-92. — 3° Riposte d'I. et de ses théologiens (Albert de Béham [?]), 1993-94; cf. *Tables*, 392.

III. Décrets disciplinaires. — 1° *Concile de Lyon* (1245). — 1. Canons, ix, 1365-69. — 2. Sur le détail du concile (*Tables*, 670-71).

2° *Points particuliers.* — 1. Clercs : ordre de la prêtrise obligatoire pour gouverner une Église, viii, 1987. — 2. Confession (nécessité, rémission des péchés, ministre), xii, 961, 963, 964-65, 972; — contrition, 959. — 3. Inquisition, réglementation, vii, 2055, 2056, 2057, 2058, 2061; xi, 1889. — 4. Mariage, ix, 318, 2184, 2193, 2213. — 5. Ordre, vii, 1423; xi, 1333; xiv, 571; xv, 1147 (titre). — 6. Sacrements (pouvoir d'y apporter des empêchements), xi, 1297; xiii, 2425. — 7. Usure, xv, 2350-51, 2360, 2362.

3° *Personnages et institutions.* — Carmes, ii, 1781-82; — Hugues de Saint-Cher, vii, 223-25; — Hugues de Digne, viii, 1441; — Spirituels, xiv, 2525, 2526; — Guillaume de Saint-Amour, 756; — Urbain IV, xv, 2289-91; — Université de Toulouse, 2242. — Cité : vi, 347; xi, 1888; xiii, 2031.

On lira avec profit Fliche-Martin, x, 238-47; cf. V. Martin, *Les origines du Gallicanisme*, i, 123-25; J. Rivière, *Le problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel*, Paris, 1926, p. 41-43; E. Berger, *S. Louis et Innocent IV*.

INNOCENT V, pape. — Pontificat [J. Forget], vii, 1996-97. — 1° Antérieurement au pontificat, vii, 1996; cf. vi, 870-71; ix, 1375. — 2° Préoccupations pontificales, vii, 1996-97; cf. iii, 1394 (Église de Constantinople); ix, 1393-97 (négociations avec les Orientaux). — 3° Œuvre théologique de Pierre de Tarentaise, xiv, 1867, 1871; — confession et pénitence, iii, 912, 914, 915, 922; xii, 995-96; — mariage, consentement, ix, 2190; — Marie, sanctification, vii, 1050; cf. xv, 2426; — miracle, 1852; — ordre, vii, 1414; xi, 1305, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314; — résurrection, xiii, 2561; — sacrements, xiv, 587. — Simples citations, vi, 1978; xii, 997, 999, 1005, 1006, 2051-52; xiii, 2674.

INNOCENT VI, pape. — Pontificat [G. Mollat], vii, 1997-2001. — Conditions posées par les cardinaux à son élection; leur annulation par l'élu, vii, 1998; — réforme de la curie, 1999; iii, 1935; — I. et l'Espagne, vii, 1999; — la Bulle d'Or, 1999-2000; — I., Charles IV et les serments d'Henri VII, 2000-01. — I. et Constantinople, iii, 1399. — Albornoz, grand pénitentier, xii, 1142 (*Tables*, 69). — Procès de Richard d'Armagh, xiii, 2667.

INNOCENT VII, pape. — Pontificat [G. Mollat], vii, 2001-02. — Tractations pour réduire le schisme d'Occident, i, 643; vi, 1315; xii, 2021-22; xiv, 1480-82. — Cité : 1468.

INNOCENT VIII, pape. — Pontificat [J. Paquier], vii, 2002-05. — 1° Portrait moral du pape et de la cour pontificale, vii, 2002-03; — initiatives diverses, 2003; cf. iv, 2273 (intervention en faveur des évêques nommés par Rome). — 2° Sur le ministre du sacrement de l'ordre, v, 1711; xi, 1381, 1385-86 (voir *Tables*, 615-16). — 3° Magie et sorcellerie, vii, 2003-04; ix, 1523, 1525; xiv, 2404-05. — 4° Condamnation des thèses de Pic de la Mirandole, vii, 2004-05; cf. vi, 407; xii, 1606. — 5° Les monts de piété, xv, 2363. — Son successeur, Alexandre VI, i, 724.

INNOCENT IX, pape. — Pontificat [J. Paquier], vii, 2005. — Fonctions concédées à Possevino, xii, 2650-52. — Cité (prophétie de Malachie), xv, 3554 (xv, 2063, Innocent IX est indiqué par erreur : il s'agit d'Innocent X).

INNOCENT X, pape. — Pontificat [J. Paquier], vii, 2005-06. — 1° Condamnation du jansénisme : les cinq propositions, viii, 476-96; — références fragmentaires, i, 1980; vi, 1596, 1660; vii, 1688, 1703; viii, 393, 454, 474-76, 482, 485, 491-92, 494, 500-04, 1058; ix, 107-08; x, 412; 770; xi, 2083, 2197; xii, 1283, 1290; xiii, 1985-86; xiv, 1475-76; xv, 808. — 2° Infaillibilité de la condamnation, iv, 2188-89, 2197; vii, 1703; xi, 2096-97. — 3° Personnages mêlés à la controverse : Barcos, viii, 465 (*Tables*, 374); — Samuel Des Marets, ix, 2038 (*Tables*, 1518); — Nicole, xi, 635-37; — Noulleau, 813; — Pierre de Saint-Joseph, xii, 2043; cf. viii, 454; — Antonin Réginald, xiii, 2111; — A[illegible]x. Sébille, xiv, 1754. — 4° I. et les jésuites, vii [illegible] 1058; x, 2165-66, 2174, 2176. — 5° Diver[illegible]ites chinois, ii, 2369; — conventuels, vi, 821; — Pallavicino (hist. du conc. de Trente), xi, 1833; — Wangnereck, approbation de son écrit, xv, 3511.

Cité (simple rappel d'actes) : ii, 2104; vii, 1797; viii, 510; xiii, 503, 1468, 1481, 1504, 1507, 1508, 1509, 1511, 1534; xv, 2063, 2065.

INNOCENT XI, pape. — Pontificat [J. Paquier], vii, 2006-13. — Des différents points touchés dans l'article, il convient de retenir ceux qui ont un écho dans les autres articles du *D. T. C.*

1° *Difficultés avec la France.* — 1. Régale, vii, 2008; cf. ii, 1063-66; iv, 186, 187, 188, 192; v, 2054; xiv, 1474. — 2. Déclaration de 1682, vii, 2008; iv, 185-86, 201-02; v, 2054; xii, 2222-23. — 3. Droit d'asile et de franchise des ambassades, vii, 2009; cf. iii, 100; xiv, 2013.

2° *Lutte pour une morale rigoureuse.* — 1. Contre la morale relâchée, vii, 2009; ix, 41-72 (histoire de la querelle du laxisme); — origines des propositions censurées par I., 72-73; — texte des censures, 74-85. — 2. Détail des censures et références : prop. 1-4 (ix, 74), i, 2258; iii, 2232; vi, 200-02; viii, 1081; xiii, 533, 541, 555-56, 569-70; xiv, 1082; — prop. 5-7 (ix, 74), ii, 2255; xiii, 533; — prop. 8-9 (ix, 75), xv, 97; cf. iii, 2233; — prop. 10-11 (ix, 75), iii, 2258; — prop. 12 (ix, 75), i, 2566; — prop. 13-15 (ix, 75), xv, 3146; — prop. 16-18 (ix, 76), xiii, 677, 2463; — prop. 19-23 (ix, 76), iii, 2214, 2215, 2233, 2334; v, 1846; vi, 192-201, 205, 311-12; vii, 1759, 1792-93, 1794, 1796, 1798, 2390; xiii, 1646; xiv, 1107; — prop. 24-28 (ix, 77), x, 566; xi, 1613; xiv, 1081, 1944, 1948-49; xv, 87; — prop. 29 (ix, 78), v, 2293, 2295; vi, 460; — prop. 30-33 (ix, 78), i, 738, 1113; iv, 229-30; vii, 1794; ix, 66; xi, 2091; xiv, 1081; — prop. 34-35 (ix, 79), i, 2648; iv, 230; vii, 1795; xiii, 533; xv, 3146; — prop. 36-39 (ix, 79), iii, 604; xiii, 2481; xv, 3287, 3292, 3297; — prop. 40-42 (ix, 79), xv, 2377, 2382; — prop. 43-44 (ix, 80), iv, 230; xiii, 533; — prop. 45-46 (ix, 80), vi, 200; xiv, 2154; — prop. 47 (ix, 81), viii, 1988; — prop. 48-49 (ix, 82), iii, 798; v, 381; cf. ii, *1711*; ix, 1347; — prop. 50 (ix, 82), i, 465; — prop. 51-54 (ix, 82-83); — prop. 55 (ix, 83), i, 737; iii, 485; — prop. 56 (ix, 83), iii, 539; — prop. 57 (ix, 83), i, 2249; xiii, 533; — prop. 58-59 (ix, 84), ix, 53; — prop. 60-63 (ix, 84), vi, 2025; ix, 53; xi, 907, 909, 914, 915; — prop. 64-65 (ix, 85), vi, 346; vii, 739, 1461; xv, 1827, (Complétant *Tables*, 827.)

3° *Jésuites et probabilisme.* — 1. Indications générales, vii, 2009-10; cf. xiii, 523-34. — 2. Affaire Gonzalez (Oliva, Gonzalez, décret de 1680, Denz.-Bannw., 1219), 534-47; cf. xi, 993-94 (Oliva); vi, 1494-95; viii, 1086; xi, 993; xiii, 524 (Thyrse Gonzalez). *Tables*, 828.

4° *Molinosisme.* — 1. I. et Molinos, vii, 2010-12; x, 2187-89, 2191-92. — 2. Molinosisme : *a)* précédents en Italie, xiii, 1561-63; — *b)* condamnation de Molinos, v, 1862; vii, 2011-12; x, 2188; xiii, 1563-73; — *c)* les 68 propositions condamnées, 1563-71; — *d)* synthèse, 1572-74. — 3. Quelques références : prop. 3, xv, 3227; — prop. 7, 12, v, 661-72; cf. vii, 1739; — prop. 35, 36, ix, 2451; xiv, 966; — prop. 37, 41, 47, vii, 1739.

5° *Décret du 23 nov. 1679 sur le souverain domaine de Dieu* (Denz.-Bannw., 1217-18). — Cité : ii, 2104; xiii, 1003.

6° *Divers.* — 1. Recommandation d'I. aux ordres franciscains : embrasser les doctrines les plus sûres, xiii, 563. — 2. Interdiction aux théologiens d'infliger des censures dans les opinions libres, ii, 2103; xv, 1212. — 3. Frais de chancellerie, xiv, 2146. — 4. Ordinations anglicanes, xi, 1172. — 5. Secret de la confession, iii, 961; — communion fréquente (*Tables*, 1399-1400). — 6. Sur la *Perpétuité de la foi* d'Arnauld et Nicole, i, 1981. — 7. Procès de canonisation, vii, 2012-13; — béatification par Pie XII, le 7 oct. 1956.

Cité : i, 1069 (Molinos); ii, 1079 (Bossuet); iii, 99 (futur Clément XI), 336 (S.-Cœur); iv, 188 (Gerbais); v, 878 (Estrix); vi, 2003 (Mme Guyon, Godet des Marais); vii, 1796 (Estrix, Ripalda), 1797 (Havermans); viii, 1080, 1081, 1088 (jésuites), 2587 (missionnaires en Chine); ix, 58, 60-62, 66-67, 69, 70 (références laxistes), 127 (Ledrou); x, 71 (maronites), 412 (mauristes); xi, 797 (Noris); 992 (Oliva), 2104 (Pascal); xii, 2411 (Poisson); xiii, 519 (Genet), 531, 547, 549, 551-52 (Daniel), 558, 559 (Ferre), 567 (Estrix), 567-68 (Jean de Cardenas), 569 (Viva), 570 (Matheucci), 574, 575, 577 (Concina); xiv, 1059 (Samanigo), 1278 (Schelstrate), 2616 (Steyaert); xv, 812 (Thomassin), 2396 (Codde), 2482, 2486 (Spinola), 2585 (Vaucel), 2990 (Neercassel), 3146 (Viva).

Dans l'histoire de Fliche-Martin, xix, E. Préclin consacre à Innocent XI quelques pages suggestives, qui retracent bien la figure de ce saint pape, défenseur des droits de l'Église.

« Avec le plus grand courage, Innocent XI assuma toutes les charges de la papauté. La vieillesse de Clément X n'avait pas permis de prendre en considération le projet de réforme des réguliers élaboré par l'oratorien Mariano Sozzini. Innocent XI, que séduisait la noble et austère figure d'Adrien VI, s'attacha à suivre son exemple. Il rappela aux bénéficiers leur devoir canonique de résidence, aux pasteurs leur obligation de lire et d'expliquer l'Évangile, aux médecins leur devoir de refuser leurs soins aux malades en danger qui n'auraient pas voulu recevoir les sacrements. Les réguliers retinrent son attention : moines de l'Ara Cœli qui méprisaient la pauvreté, religieux romains à qui fut imposée (1677) la résidence dans leurs couvents. Les dominicains de Toscane et de Lombardie, les cisterciens de Pologne lui durent leur réforme, les religieuses de l'*Adoration perpétuelle du Saint Sacrement*, les bethléémites, fils spirituels de B. Holzhauser, leur approbation canonique » (p. 22).

Innocent XI encourage la « pratique du chemin de la croix pour le rosaire », préside à la fondation de la Fraternité de Jésus-Marie pour les âmes du purgatoire » (*ibid.*, n. 6). Pour manifester sa sympathie à l'égard de la famille royale de Portugal, il autorise la récitation d'un office et la célébration d'une messe en l'honneur de la bienheureuse Jeanne, fille d'Alphonse V (p. 63). La pratique du *Saint Nom de Marie* est rendue générale (p. 286). La règle du tiers ordre franciscain est confirmée en 1689. « Les nouveaux statuts d'Innocent XI furent reçus tels quels en Espagne et en Italie; en France, ils furent l'objet de quelques modifications à la requête du P. Hyacinthe Lefebvre. Ils prescrivent la communion mensuelle à la messe conventuelle, les réunions mensuelles » (p. 495).

Les missions d'Extrême-Orient retinrent l'attention du pape. On sait comment la création des vicaires apostoliques avait engendré une sorte de conflit dans leurs rapports avec les religieux missionnaires. « Le 10 oct. 1678, Innocent XI, par le bref *Cum hæc Sancta Sedes*, exigea que tous les missionnaires, réguliers ou séculiers, qui travaillaient sur le territoire soumis à la juridiction des vicaires apostoliques, leur prêtassent serment d'obéissance. Sur le général des jésuites, la Congrégation de la Propagande fit pression, allant jusqu'à menacer de faire fermer le noviciat de la Compagnie. Le 26 juin 1680, le P. Oliva écrivait à ses missionnaires d'Extrême-Orient dans le sens exigé par Rome » (p. 555).

Quant à la dévotion au Saint-Sacrement, Innocent sut, entre les exagérations de facilité des laxistes et les outrances de sévérité des jansénistes, prendre l'attitude qui s'imposait à la fin du xviie s. Les *Tables* ont donné (1399-1400) le texte du décret d'Innocent sur la communion fréquente et quotidienne.

INNOCENT XII, pape. — Pontificat [J. Paquier], vii, 2013-15. — 1° Aspect général, vii, 2013-14; — fin du conflit avec Louis XIV, 2014; cf. 2009; xii, 2687; xiii, 330; iv, 203; vi, 1115 (sur la déclaration de 1682). — 2° Continuation du jansénisme, vii, 2014; xiii, 1477, 1487, 1489, 1490, 1503-04; xv, 2396-97, 2428. — 3° L'affaire de Sfondrate, vii, 2014-15; cf. i, 1078; xiii, 1482; xiv, 2014-17. — 4° Le quiétisme, les *Maximes des Saints* de Fénelon, Mme Guyon, ii, 1069-77 (spécialement 1073, 1074-76); v, 662-64, 2143-58 (spécialement 2150, 2151, 2152, 2154, 2155-56, 2158-); xiii, 1495, 1578-79; (dans l'art. Guyon, vi, 1997-2006, aucune référence à Innocent XII). Voir *Tables*, 171 (Bossuet et le quiétisme), 1511 (Fénelon, *Maximes des Saints*); 2007 (Guyon). — 5° Divers : *Capitula Cælestini*, i, 2468; — chinois (rites), ii, 2373-75; — Clément XI, iii, 99, 108, 109; — Sacré-Cœur, 275, 336; — domi-

cile (bulle *Speculatores*), IV, 1658, 1661; — Thyrse Gonzales, VI, 1496; — habitudinaires, VI, 2024; — Hennebel, 2148; — honoraires de messes (const. *Nuper*), VII, 79, 80, 82, 83; — Noris, XI, 801; — Pénitencerie apostolique (const. *Romanus pontifex*), compétence du grand pénitencier, XII, 1145; — Segneri, XIV, 1772; — Spinola, XV, 2485; — Steyaert, XIV, 2616; — syro-malabare (Église), 3125; — Trinité, pas de fête du Père, XV, 1825; — Vaucel, 2585.

INNOCENT XIII. — Pontificat [J. Paquier], VII, 2015-16. — La bulle *Unigenitus* attaquée, réponses de Rome, XV, 2128-29; — résistance de Soanen, XIV, 2266; — en Hollande, refus de l'élection de Steenoven à l'archevêché d'Utrecht, 2506; cf. XV, 2402-03, 2404, 2536 (Varlet et le sacre de Steenoven). — Sur les rites malabares, IX, 1727; — nomination de jésuites portugais comme évêques, dans l'Église syro-malabare, XIV, 3126. — Sur les *vagi*, XV, 2464. — S. Isidore de Séville, docteur de l'Église, VIII, 102.

INNOCENT (ascète) et le pape Innocent Ier, II, 1624.

INNOCENT, évêque, correspondant de S. Basile, II, 1623.

INNOCENTISTES. — Secte roumaine, fondée par le moine Innocent (1875-1917), XIV, 97-98.

INNOCENTS (Les saints). — Leur massacre, VIII, 1181; — martyrs, X, 220, 227; cf. II, 275; — canonisation, 1639.

INQUISITION. — Étude générale [E. Vacandard], VII, 2016-68. — 1° *Origines.* — 1. Instituée pour réprimer l'hérésie, VII, 2016-17. — 2. Les papes et l'I., XI, 1889-90; — cités : Alexandre II, I, 710; — Alexandre III, 716; — IIe conc. du Latran (1179); — Lucius III et conc. de Vérone, IX, 1060-62 (*Tables*, 749); — Innocent III, VII, 1970-72. — I. épiscopale et I. légatine, VII, 2018; — cisterciens inquisiteurs, I, 681; II, 2538; III, 1700. — 3. De Lucius III à Grégoire IX, VII, 2019; — voir Innocent III, *supra*, et le IVe conc. du Latran (1215), VIII, 2659 (albigeois), 2660 (vaudois), 2662 (juifs); — Honorius III, VI, 137-38. — 4. Grégoire IX, I. confiée aux dominicains et aux frères mineurs, VII, 2019-20 (*Tables*, 1707-08); cf. XI, 540 (Nicolas IV); XIV, 2218-19 (S. Pie V). — Code de procédure inquisitoriale de S. Raymond de Peñafort, VII, 2021; XIII, 1820.

2° *Tribunal.* — 1. Juges, délégués et ordinaires; abus et conflits; Benoît XI et Clément V, VII, 2021-23. — 2. Auxiliaires (vicaire ou *socius*, jurisconsultes), 2023-24. — 3. Notaires, 2024. — 4. Jurés, agents, geôliers, 2024-25.

3° *Justiciables.* — 1. Néomanichéens ou cathares, VII, 2025; cf. II, 1990-94; *Tables*, 554 (cathares et albigeois); XI, 2243 (patarins cathares). — 2. Vaudois, VII, 2028; XV, 2596-2600 (*Tables*, 555). — 3. Juifs, apostats, excommuniés, VII, 2030; XV, 1218-20. — 4. Spirituels, béguins, béguines, béghards, faux apôtres, VII, 2031-32; cf. II, 528-35 (béghards); VI, 770 (fraticelles); 800-08 (frères du libre esprit); IX, 810-24 (lollards); XIV, 2522-49 (spirituels); XV, 1931-32 (turlupins); intervention de Jean XXII, VIII, 634-36; XIV, 2539-45; XV, 2023-24; — filiation de ces hétérodoxes par rapport au joachimisme, VIII, 1449-58. — 5. Sorciers, VII, 2032-34; cf. IX, 1523-26; XIV, 2404-05, 2412-13; — critique des procès de sorcellerie, XV, 45-47. — 6. I. et hérésie, VI, 2245, 2251; cf. III, 1216; IX, 1061; XII, 923.

4° *Procédure.* — 1. Tournées inquisitoriales, VII, 2035. — 2. Prédication et temps de grâce, 2035; cf. IV, 419 (dénonciation). — 3. Délation et citation, VII, 2035-36, 2037-38, 2059 (*Tables*, 934). — 4. Examen, interrogatoire des accusés, VII, 2036-37. — 5. Accusateurs et témoins, 2037-38; cf. *supra*, 2, 3 (dénonciation et délation). — 6. Avocats, 2039-41. — 7. *Vexatio*, contrainte, 2041. — 8. Torture et tortionnaires, 2041-44. — 9. Sentence, autodafé, 2044 (*Tables*, 332). — 10. Appels, VII, 2046-48.

5° *Pénalités.* — 1. Peine de mort, VII, 2048-51, 2063; X, 2500, 2504-05; XV, 1218 (S. Thomas); voir *Bras séculier*, *Tables*, 478; — Lucius III, IX, 1061; — Innocent III, VII, 1971. — Quelques exemples : Cecco, II, 2048; — Templiers, III, 63-68; — Hus, 1216; VII, 343; — Jérôme de Prague, III, 1216; — des vaudois, VII, 335; — Ét. Dolet, *Tables*, 1021; — Dominique de Roxas, X, 1860; — Jeanne d'Arc, VII, 2059, mais réhabilitée par Calliste III, III, 1351; — Lucifériens, IX, 1050. — 2. Prison, VII, 2051, un exemple : Galilée, *Tables*, 1763. — 3. Croix et signes d'infamie, VII, 2053-54. — 4. Pèlerinages et flagellations, 2054. — 5. Peines pécunières, 2056. — 6. Confiscations, 2056-57; exemple : Templiers, III, 65-66. — 7. Destruction de maisons, VII, 2057-58. — 8. Exhumation et incinération des morts, 2058-59.

6° *Jugement sur l'Inquisition.* — 1. Sur la procédure, VII, 2059-61; — les pénalités (confiscations, peine de mort), 2061-67. — 2. Sur la répression de l'hérésie d'après Innocent III, 1970-72. — 3. I. et tolérance, voir XV, 1215-20. — 4. Jugements divers : Monsabré et Hyacinthe Loison, X, 2329-30; — Montalembert, XIV, 2881; — Saint-simonisme, 785; — Voltaire, XV, 3464-65.

7° *Quelques procès intentés devant l'Inquisition.* — 1. I. romaine : Ét. Dolet, XIV, 1868-70; — Dominis, IV, 1670; — Galilée, VI, 1063, 1070; — Guillelmites, 1983-84; — Hus et Jérôme de Prague, III, 1216; VII, 343; — Jeanne d'Arc, VII, 2059; — Ochin et Pierre Martyr, XV, 2694; — Reuchlin, VII, 13; — Servet et Ét. Dolet, XIV, 1868-70; — Templiers, III, 63-68. — 2. I. espagnole : sur l'I. elle-même, V, 555; XIV, 2212 (intervention de Sixte IV); — les *Alumbrados*, XIII, 1552-59; XV, 77; — Barthélemy de la Miranda, X, 1860; XIV, 2426; — Molinisme, X, 2101, 2137, 2142-45; — Muratori (lettre de Benoît XIV à son sujet), X, 2555; XI, 801; — Soto (Dom.) et le Dr Gilles, XIV, 2425, etc.

Auteurs, personnages, conciles cités dans l'article ou à propos de l'Inquisition. Les noms des inquisiteurs cités sont en italiques.

Ablis (ou Ablusiis) (Geoffroy d'), VII, 2031, 2052; cf. I, 190; — *Accetti*, I, 301; — *Agasse* (Guilhem), VII, 2043; — Alain de Lille, 2049, 2051; — *Albéric*, 2021; — *Aldobrandini Cavalcante*, 2021; — Alexandre II, 2017; — Alexandre III, 2017, 2018; — Alexandre IV, 2022, 2023, 2033, 2037, 2039, 2042, 2044, 2045, 2046, 2057, 2058, 2060; — Alexis Commène, 2026; — Alphandéry, 2062; — Alphonse le Sage, 2021; — André (Jean d'), 2050; — Annibaldi, 2050; — Anselme de Lucques, 2048; — *Arnaud de Cîteaux*, 2019; — Arnaud (Guillaume), 2035; — Augustin (S.), 2048, 2051, 2061; — Autier (Pierre), 2051; — Auvray, 2019, 2021, 2039, 2049.

Beaune (Jean de), II, 520; VII, 2025; — Beaumanoir, 2020; — Bègue (Thomas), 2034; — *Beja Perestrello*, II, 536; — Belibarte (Guilhem), cathare, VII, 2025; — Benoît (S.), 2061; — Benoît XI, 2022; — Benoît XII, 2030; — Benoît XIII (Pierre de Luna), 2031, 2034; — Bérenger Frédal, 2023, 2025; — Bernard (S.), 2017; — Bernard de Castanet, 2022; — *Bernard de Caux*, 2052, 2053; — Bernard Délicieux, 2032, 2043; — Bernard Gui, 2023, 2024, 2025, 2029, 2030, 2035, 2037, 2039, 2040, 2041, 2043, 2044, 2045, 2046, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062; — Bernard Sabbatier, 2053; — Boehmer, 2050; — Bonacursus, 2026; — Boniface VIII, 2021, 2022, 2031, 2039, 2044, 2059; — Bouquet, 2017, 2020; — Bourbon (Étienne de), 2028, 2029; — Brussi (P.), 2045; — *Bréhal*, II, 1127.

Cagnazzo, II, 1302; — *Calçagni* (Ruggieri), VII, 2021; — Camel (Jacques), 2040; — *Campeggi* (Cam.), II, 1447; XIV, 1101; — *Castelnau* (Pierre de), VII, 2019; — Celle-

INQUISITION (S. C. de l'), ou du Saint-Office, XI, 951. — Voir *Tables*, 827-29. — Quelques compléments (références omises aux *Tables*) doivent être ajoutés : on les a réduits aux décrets intéressant la foi ou la discipline générale.

Pie X. — Décret *Lamentabili :* sa valeur doctrinale, VII, 1704; IV, 1601 (prop. 21, 54, 59, 64); 2184 (prop. 51); XIII, 338 (prop. 55, 56); XV, 1799-1800 (prop. 22, 26, 54).

Décrets divers : adoption (empêchement), I, 424, 425; — affinité, 519; — Bible (lecture en langue vulgaire), XV, 2379; — chinois (rites), II, 2370-78; — communion des malades, XV, 2848-49; — complice (absolution), III, 619, 625; — confession à distance, I, 241-42; XIV, 2703; — culte (formes nouvelles et abus), XIV, 977-78; — domicile et quasi-domicile, IV, 1657; — grâce (thèses de Louis de Léon), II, 143; — immunités (sur le « *cogentes* »), VII, 1225; cf. VI, 531, 535; — incarnation (foi en l'), VII, 1461; — jeûne (dispense), VIII, 1416-17; — malabares (rites), IX, 1725, 1728-30; — mariage (certitude morale d'état libre), II, 882; IX, 748; — Marie (manifestations de culte), IX, 2470; — ordinations anglicanes, XI, 1163, 1171-73; — Pie IX contre les jansénistes d'Utrecht (Immaculée conception), XV, 2426; — prêt à intérêt, XV, 2379; — révélations, visions pieuses, X, 2650.

INSÉMINATION ARTIFICIELLE. — L'essentiel a été dit à *Fécondation artificielle*, *Tables*, 1170. — Pour plus de détails, voir *D. D. Can.*, V, 1427-35 (H. Abonneau).

INSENSIBILITÉ. — Défaut opposé à la patience, XI, 2250; cf. VI, 538.

INSPECTION CORPORELLE. — Dans les procès de mariage non consommé, XIII, 638. — Pour le détail, voir *D. D. Can.*, V, 1438; cf. IV, 1438.

INSPIRATION DE L'ÉCRITURE. — Voir *Écriture sainte*, *Tables*, 1100-05.

INSTANCE. — « Au sens large, le mot instance est synonyme de procès. En un sens plus étroit, il sert à désigner l'exercice d'une action en justice. Au sens propre, l'instance est cette phase du procès qui va de la *litis contestatio* au jugement sur le fond. Elle comprend donc l'in-

terrogatoire des parties, l'administration de la preuve, offerte par le demandeur, d'après les différents modes admis par la loi, et le jugement des causes incidentes s'il y a lieu, en bref l'examen du litige, l'*instantia litis*, dont parle le Code » (R. Naz, *D. D. Can.*, v, 1439). Cf. Code, can. 1732-41.

L'essentiel dans le *D. T. C.*, XIII, 633. — Tribunal ordinaire de première instance, 629; — de seconde instance, 630. — Pour le détail, voir les deux art. de R. Naz, *Instance* et *Degrés d'instance*, dans *D. D. Can.*, v, 1439-48.

INSTANTIUS, évêque en Espagne, à la fin du IVe s., protecteur et partisan de Priscillien, qu'il consacra évêque d'Avila (380), XIII, 392; condamné dans un concile de Bordeaux, *ibid.*; cité, 396. — Les ouvrages attribués à Priscillien sont-ils d'Instantius?, 395. Cf. Dom Morin, *Études, textes, découvertes*, I, Paris, 1913, p. 151-205; — Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 326.

INSTINCT. — Dans son acception ordinaire, l'instinct peut être défini : « Une faculté d'accomplir certains actes en vue de certaines fins, sans prévision de ces fins, sans éducation préalable de ces actes » (W. James). C'est donc le savoir-faire, fonction purement sensible, qui se trouve essentiellement chez les animaux. Dans un sens plus large, l'instinct est « toute activité adaptée à un but, qui entre en jeu spontanément, sans résulter de l'expérience ni de l'éducation, et sans exiger de réflexion » (Lalande, *Vocabulaire de phil.*). « Pris ainsi, l'instinct s'identifie avec l'appétit naturel au sens large, qui est source d'activités spontanées, fatales, ordonnées au bien du sujet, comme tout ce qui est naturel (cf. I, 1694, 1696). Ainsi il y a dans les fonctions physiologiques, l'instinct de nutrition; dans l'intelligence, l'instinct du beau et surtout l'instinct du vrai qui est le « bon sens »; dans la volonté, l'instinct de l'honnête, etc. Et plusieurs fonctions, en combinant leurs tendances selon la loi de l'entraide, réalisent des instincts plus complexes, comme l'instinct de la recherche qui suscite les « pourquoi » des enfants; plus tard, l'instinct sexuel, etc. » (Thonnard, *Précis de philosophie*, n. 757).

I. et appétit, I, 1694, 1696; — et vouloir d'inspiration rationnelle, XV, 2300; — et libre arbitre (Origène), XI, 1536-37; — et fonction fabulatrice (Bergson), XIII, 2265-68; — le cœur et l'I. de la justice et de l'amour (Pascal), XI, 2170; — I. de la moralité, XIII, 418; cf. SYNDÉRÈSE, XIV, 2993-94 (S. Thomas), 2295 (S. Bonaventure).

INSTITUT. — 1° Corps constitué en vue de promouvoir lettres, sciences ou arts. — Cités : 1. Institut de France, reconstituant, sous ce nom, les Académies supprimées en 1793. Portalis fut désigné par Napoléon Bonaparte pour la réorganisation définitive (janv. 1803), XII, 2596. — 2. I. de sciences ecclésiastiques : *a)* à Rome : Institut biblique, VIII, 151; XII, 1728-29; rattaché à l'Université grégorienne, X, 1873; — Institut oriental, VIII, 152; XI, 1934; rattaché à l'I. biblique, X, 1873; cf. XV, 2263-64; — I. pontifical du Docteur angélique (Angelicum), XV, 2263-64 (cf. *Tables*, 1745); — I. pontifical de S.-Anselme, XV, 2263-64 (cf. *Tables*, 409, 413); — *b)* en France : I. catholique de Paris; I. catholique de Toulouse, XV, 2258, 2263.

2° Association religieuse : nom de portée générale pouvant s'appliquer aux diverses familles religieuses (ordres, congrégations, sociétés, etc.), XIII, 2163-64. Cf. X, 1898, 1899, 1900, 1907, 1908; XIII, 2918 (I. della carità de Rosmini).

3° Un « Institut canadien » fut condamné par le S.-Office, II, 1478-79.

INSTRUCTION RELIGIEUSE. — Se reporter à l'art. *Enseignement*, *École*, *Études* (*Tables*, 1185).

INSTRUMENT. — 1° *Porrection ou tradition des instruments* (matière du sacrement de l'ordre [?], voir ORDRE, XI, 1315-33 (*Tables*, 960, 2237-38).

2° *Cause instrumentale.* — 1. En général, II, 2025-26. — 2. Applications : — *a)* universelle : sous le concours divin ou la motion divine, l'agent créé est une sorte de cause intrumentale par rapport à Dieu, III, 786; XIII, 50, 57-58; — *b)* spéciales : *anges*, cause instrumentale dans la formation du corps d'Adam, I, 369; III, 2110-11; — dans la résurrection des morts, XIII, 2554-55; — dans le miracle, X, 1799, 1805-06, 1834-35; — *création*, aucune cause instrumentale efficiente, III, 2211; — *feu de l'enfer*, cause instrumentale de la justice divine, V, 2226, 2230-35; — *incarnation*, VII, 1509-10; — *inspiration de l'Écriture*, VII, 2165-66; 2170, 2172, 2191, 2205; — *miracle*, X, 1833-38; — *résurrection des morts*, XIII, 2553, 2554-55; — *sacrements*, XIV, 577-93, principalement 584-86, 587, 588, 589, 590, 593; — *traducianisme réfuté*, parents, cause instrumentale exigitive de l'âme, XV, 1361.

INSURRECTION ET SÉDITION. — 1° Affirmation de principe : péché et coopération au péché, II, 2265. — 2° Chez les réformateurs; explosion d'I. à la suite des prédications de Luther, I, 1128-31 (anabaptistes, guerre des paysans, Munzer); réactions de Luther, IX, 1166-77, 1298; — Calvin, II, 1392; voir cependant XV, 1996; — Zwingli, XV, 3894-900 : — cf. Wyclif, 3599. — 3° Chez les libéraux, VIII, 2491; cf. IX, 550; VIII, 2495 (réprobation de Grégoire XVI). — 4° Doctrine de l'Église : résistance à l'oppresseur, XV, 1966-69; — sédition coupable, 1970-71; — résistance au pouvoir tyrannique, 1974-81; — doctrine de la hiérarchie, 1981-86; — pas de résistance violente, 1987-88. — La question du tyrannicide, à part, XV, 1988-2015.

INTÉGRISME. — Cet article, nécessaire en raison des événements qui accompagnèrent ou suivirent la crise moderniste (cf. X, 2041), veut être aussi irénique que possible et se cantonner sur le terrain doctrinal.

I. ORIGINE. — L'intégrisme doctrinal s'est manifesté à la suite de la condamnation du modernisme. Dans l'encyclique *Pascendi*, Pie X avait recommandé aux évêques de mettre la vigilance, le zèle, la fermeté au service de l'orthodoxie. Il leur faisait un devoir de surveiller très attentivement et de très près les hommes et les idées. Dans chaque diocèse, un « comité de vigilance » devait être institué pour défendre les saines doctrines.

Excellentes mesures disciplinaires, tant qu'elles demeuraient sous l'autorité de la hiérarchie. Mais ce fut là, pour certains auteurs ou penseurs catholiques, l'occasion de s'affirmer publiquement, dans des livres ou dans des revues, comme les champions attitrés de la vérité intégrale, en s'intitulant eux-mêmes « catholiques intégraux ». D'où le nom qu'on leur donna plus tard d' « intégristes ».

En soi, leur rôle, s'il avait été contenu dans les limites de la vérité et de la charité, aurait pu être bienfaisant. Mais ces limites ne furent pas toujours observées. On ne saurait dire toutefois que ces auteurs étaient de mauvaise foi ou que tous obéissaient à une arrière-pensée politique — on le leur a reproché parfois —, mais il faut reconnaître que la plupart de ces « intégristes » agissaient sans mandat, tout au moins sans mandat bien défini, et qu'en règle générale ils étaient trop peu préparés, en raison de leur théologie superficielle ignorante des nuances, et surtout à cause de leurs préjugés personnels, à jouer le rôle délicat de défenseurs éclairés et prudents de l'orthodoxie. On saisit dès lors ce qu'il y a de vrai et de pittoresque à la fois dans cette formule de J. Rivière définissant l'intégrisme « une nouvelle forme de l'orthodoxie dont les limites s'étendaient aussi loin que les préjugés de ses créateurs » (*Hist. du modernisme*, 514).

On connaît la position prise à l'égard des « intégristes » par les jésuites des *Études*, dans un article qui fit sensation et qui marque bien quel jugement doit être porté sur le mouvement intégriste : « Nous ne reprochons pas à ces publicistes d'être combatifs et hardis. Nous nous gardons de blâmer toutes leurs campagnes. Qu'ils dénoncent, qu'ils attaquent, qu'ils poursuivent les sectaires, les ennemis de Dieu, les hypocrites et les faux frères; qu'ils plaquent au besoin les noms sur les visages sournois qui se dérobent : c'est là œuvre bonne, et nous applaudissons de bon cœur, et nous ne voulons, sur ce terrain, que rivaliser avec ceux qui s'y livrent.

« Ce que nous reprochons à nos adversaires, c'est de négliger cette œuvre pour attaquer, avec autant et plus d'âpreté, et par les mêmes moyens, des hommes qui ont

pu se tromper, qui se sont parfois trompés, mais qui sont et restent des fils loyaux, de bons serviteurs de l'Église; c'est d'associer le nom de ces hommes à celui d'apostats notoires et d'excommuniés. Nous leur reprochons de remplir les colonnes de leurs journaux, les soixante pages d'une revue où ils n'ont rien trouvé à dire contre les ennemis de la religion, de récriminations passionnées contre des prêtres, des religieux, des catholiques qui communient tous les jours et plusieurs fois par jour récitent leur *Credo*. Nous leur reprochons d'attaquer en bloc et en détail, de façon à les disqualifier, s'ils le pouvaient, et sur des raisons imaginaires ou insuffisantes, des ouvrages et des publications qui ont assurément leurs oublis et leurs lacunes — comme toute œuvre humaine — mais qui rachètent ces misères par la sûreté habituelle de leur doctrine, l'étendue et la justesse de leur information. Nous leur reprochons surtout de diffamer des institutions diversement considérables, où quelques individus ont eu leurs fautes ou leurs illusions, mais dont la presque unanimité est irréprochable et que l'éminence des services rendus et les nécessités de l'heure présente devraient protéger contre ces agressions » (*Études*, janv. 1914, *Critiques négatives et tâches nécessaires*, 13-14).

Il était bon de reproduire cette page historique, inspirée par le P. de Grandmaison (voir *Tables*, 1893), afin de situer l'intégrisme au lendemain de la condamnation du modernisme.

Pour rester fidèle à notre dessein, nous ne rappellerons pas les attaques, les dénonciations dont furent victimes, à tort ou à raison, les écrivains dont quelque tendance avait pu paraître aux intégristes entachée d'hétérodoxie. On fera également le silence sur l'organisation intégriste, dont J. Rivière a dit un mot dans le *D. T. C.*, x, 2041, et relatée plus au long dans l'art. *Intégrisme* de Ch. Ledré dans *Catholicisme*, v. Voir également J. Brugerette, *Le prêtre français et la société contemporaine*, III, Paris, Lethielleux, 1938, p. 303-35.

II. L'intégrisme et la hiérarchie. — Pie X ne saurait être rendu responsable de ces excès. Déjà, sous son pontificat, deux livres de l'ex-père Em. Barbier, directeur de la *Critique du libéralisme*, organe de l'intégrisme français, avaient été frappés par l'Index. La *Correspondance de Rome*, autre organe intégriste, dirigé par Mgr Benigni, chef et animateur du mouvement, fut, en fin de compte, supprimée par le cardinal Merry del Val. Des évêques avaient fait entendre leurs protestations : en France, Mgr Dadolle, évêque de Dijon; en Italie, le cardinal Ferrari, Mgr Cazzani. Mais la protestation la plus énergique fut celle de Mgr Mignot, archevêque d'Albi, qui, après avoir rappelé la nécessité des condamnations portées et des mesures prises par Pie X, déplorait « chez des subalternes, des exagérations de procédés dans cette réaction doctrinale ». Exagérations à la suite desquelles « un mouvement de désaffection à notre égard s'est manifesté surtout chez les penseurs et les savants » et « le découragement s'est emparé des travailleurs intellectuels », dont « beaucoup se sont retirés pour jamais de la lutte, qui auraient pu y livrer d'utiles combats pour le triomphe de la vérité chrétienne ».

Le *Mémoire* de Mgr Mignot était adressé au cardinal Ferrata, ancien nonce à Paris, et secrétaire d'État de Benoît XV. Le cardinal n'eut sans doute pas la possibilité d'en prendre connaissance, la mort l'ayant emporté brusquement le 10 oct. 1914. Mais l'effet s'en fit sentir immédiatement, ou peut-être même Benoît XV avait-il déjà arrêté son attitude. Dès les premiers jours de son pontificat, en effet, « le nouveau pape avait fait entendre au cardinal Billot, un des principaux animateurs du mouvement antimoderniste, qu'il ne voulait plus entendre parler d' « intégrisme » (cf. *Europe nouvelle*, 31 janv. 1925, p. 157). Mais c'est dans l'encyclique *Ad Beatissimi* (1er nov. 1914) que Benoît XV prendra position en vue d'une pacification des esprits et d'un retour à une meilleure compréhension des exigences de la saine orthodoxie (cf. *Tables*, 420) : « Il nous faudra travailler par-dessus tout à faire cesser les dissensions et les discordes entre catholiques, de quelque genre qu'elles soient, à empêcher qu'il en naisse de nouvelles, à obtenir que tous soient unis dans une même pensée et une même action... Que nul particulier, par la publication de livres ou de journaux, ou par des discours publics, ne s'érige en maître dans l'Église. Tous savent à qui a été confié par Dieu le magistère de l'Église; à celui-là pleine et entière liberté doit être laissée de parler quand et comme il le juge à propos; le devoir des autres est de l'écouter avec déférence et de se conformer à sa parole. A l'égard ensuite des questions où, sans détriment de la foi ni de la discipline, on peut discuter le pour et le contre, parce que le S.-Siège n'a encore rien décidé, il n'est interdit à personne d'émettre son opinion et de la défendre; mais que dans ces discussions on s'abstienne de tout excès de langage qui pourrait offenser gravement la charité; que chacun soutienne son avis librement, mais qu'il le fasse avec modération et ne croie pas pouvoir décerner aux tenants d'une opinion contraire, rien que pour ce motif, le reproche de foi suspecte ou de manquement à la discipline. Nous voulons aussi que les nôtres s'abstiennent de certaines appellations dont on a commencé depuis peu à faire usage pour distinguer les catholiques des catholiques : qu'elles soient évitées non seulement en tant que *nouveautés profanes de mots*, qui ne sont conformes ni à la vérité, ni à l'équité, mais encore parce qu'il en résulte parmi les catholiques une grave agitation et une grande confusion. La foi catholique est d'une nature telle qu'on ne peut rien lui ajouter, rien lui retrancher : on la possède tout entière ou on ne la possède pas du tout... Il n'est pas besoin de qualificatifs pour signifier la profession de catholicisme; à chacun il suffit de dire : *Mon nom est chrétien, catholique est mon prénom*. Qu'on s'applique seulement à justifier vraiment cette appellation » (Éd. de la *Bonne Presse*, I, 42-43).

L'allusion du pape est claire : personne n'a pu s'y tromper. Benoît XV n'entendait pas d'ailleurs revenir sur les condamnations portées par Pie X. « Notre prédécesseur, ajoutait-il, a proclamé (le modernisme) *le rendez-vous de toutes les hérésies* » et « il l'a solennellement condamné. Cette condamnation, nous la renouvelons dans toute son extension ». Bien plus, Benoît XV ne désire « pas seulement que les catholiques détestent les erreurs des modernistes, mais aussi qu'ils en évitent les tendances et l'esprit » (p. 44-45). Et, quelques lignes plus haut, il rappelait que l'Église demande aux catholiques « de travailler de toutes leurs forces à conserver la foi dans son intégrité *(ut summo opere contendant INTEGRAM conservare fidem)*. Si le mot « intégriste » n'est pas prononcé, l'intégrité de la foi est, par contre, nettement recommandée et imposée.

III. Coup d'œil rétrospectif avant la crise moderniste. — A aucune époque de l'histoire de l'Église, les tendances théologiques n'ont été à sens unique. Sans remonter aux controverses trinitaires ou christologiques des premiers siècles, on peut opportunément rappeler les controverses du XVIe s. sur la grâce efficace. Parmi les théologiens, les uns insistaient sur l'efficacité souveraine de la volonté divine au domaine de laquelle nulle activité créée ne peut se soustraire; d'autres s'efforçaient de maintenir la liberté humaine que leur semblait contredire la thèse adverse concernant les décrets divins. On ne parlait pas à ce moment d' « intégrisme » et de « modernisme », mais les moins sages des antagonistes n'hésitaient pas à se qualifier mutuellement de « calvinistes » ou de « semipélagiens ». Paul V, après les avoir entendus, les renvoya dos à dos, les priant de s'abstenir désormais de toute qualification théologique et de toute censure doctrinale à l'égard de l'opinion qu'ils combattaient, les invitant même à n'user d'aucune expression dure ou peu aimable (5 sept. 1607; Denz.-Bannw., 1090). Remarquons qu'ici la controverse ne comportait, en elle-même, rien d'excessif; elle persiste encore aujourd'hui (cf. VI, 1662-77; *Tables*, 1858-59, 1862-68).

Soixante-dix ans plus tard, certaines propositions furent condamnées par Innocent XI (2 mars 1679; Denz.-Bannw., 1151 sq.). Dans la controverse qui avait précédé la décision romaine et mis aux prises deux tendances opposées, la douceur et l'aménité n'avaient pas toujours été la qualité des auteurs en opposition (cf. IX, 41-72). Tout en condamnant certaines propositions laxistes, Innocent XI, au nom de la sainte obéissance, prescrivit à tous, soit dans le présent, soit même dans l'avenir, de n'employer, dans les discussions, aucune expression injurieuse et de s'abstenir de toute censure touchant des doctrines encore controversées entre catholiques, jusqu'à ce que le S.-Siège ait rendu son jugement à leur sujet (Denz.-Bannw., 1216).

En France, pendant tout le XIXe s., des controverses analogues en sens divergents et parfois opposés se produisirent à l'occasion du libéralisme. Sans parler de Lamennais et de ses contradicteurs, et laissant de côté les autres auteurs mêlés à la controverse, deux noms, ceux de Mgr Pie, évêque de Poitiers (qu'on présente parfois comme animé d'un « redoutable intégrisme », et de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, suffisent à situer les deux orientations, qui se retrouvèrent plus tard jusque dans les controverses sur l'infaillibilité pontificale au concile du Vatican. « Intransigeants » et « libéraux » furent ainsi aux prises. Les premiers, avec les encycliques de Grégoire XVI et de Pie IX et avec le *Syllabus*, affirmaient les principes immuables de l'Église. Les seconds, rappelant les condescendances pratiques du S.-Siège à l'égard de différentes lois civiles, déclaraient ne vouloir chercher que des solutions de fait répondant à des nécessités pratiques. La thèse et l'hypothèse. Les deux attitudes reçurent de Rome une approbation sans réserve : Mgr Pie avait publié un mandement pour réprouver et condamner avec le pape les erreurs signalées dans l'encyclique *Quanta Cura* et énumérées dans le *Syllabus*. Mgr Dupanloup publia une brochure (26 janv. 1865) pour exposer que, nonobstant les condamnations de principe, toutes justifiées, il ne fallait pas blâmer les gouvernements qui ont cru devoir, à cause de la nécessité des temps et des lieux, inscrire dans leurs constitutions la liberté des cultes, comme le pape l'a fait lui-même à Rome. Le nonce envoya deux lettres, l'une à l'évêque d'Orléans, pour le féliciter de sa brochure, l'autre à l'évêque de Poitiers, pour approuver son mandement (cf. L. Brigué, *D. T. C.*, XIV, 2886-87). Sur ce terrain, il serait donc injuste d'identifier « intransigeants » et « intégristes » au sens péjoratif de ce mot.

Il semble bien que Léon XIII ait voulu concilier les deux aspects du problème dans ses encycliques. On pourra se reporter à l'art. de G. Goyau, *Léon XIII*, IX, col. 334 sq. : « L'encyclique *Immortale Dei* (19 nov. 1885)... définit la distinction des deux pouvoirs, marqua la nécessité de leur harmonieuse coordination... et expliqua que les condamnations portées par Grégoire XVI et Pie IX contre les théories du droit nouveau n'impliquaient la condamnation d'aucune forme de gouvernement, ni de la participation du peuple à la direction des affaires, ni d'une juste liberté populaire, ni d'une tolérance de fait à l'endroit des autres religions, lorsque cette tolérance est légitimée par la nécessité d'obtenir un grand bien ou d'éviter un grand mal. L'encyclique *Libertas* (20 juin 1888) définissait la nature de la liberté et précisait ce qu'il y a d'admissible et ce qu'il y a de faux dans les idées et la phraséologie contemporaines relatives à la liberté de conscience, à la liberté des cultes, à la liberté de la presse, à la liberté de l'enseignement... On pouvait tirer du *Syllabus* et des autres enseignements de Pie IX la théorie de ce que n'est pas l'État, de ce que ne peut pas l'État, de ce que ne doit pas l'État; les enseignements de Léon XIII, non moins inspirés par la théologie traditionnelle, expliquèrent ce qu'est l'État, ce qu'il peut, ce qu'il doit; et de part et d'autre on reconnut la même doctrine, mais elle était, si l'on peut ainsi dire, différemment campée; immuable en son essence, elle avait d'un règne à l'autre, changé d'attitude, non de contenu » (col. 341).

Personne n'oserait dire que Pie IX fut un « intégriste » et Léon XIII un « libéral », les deux termes pris dans leur sens péjoratif.

IV. La tendance intégriste. — Mais on ne peut nier que, dans les controverses doctrinales dont on vient de parler, il existait des tendances opposées. C'est dans ce que ces tendances pouvaient avoir d'excessif qu'elles devenaient défectueuses, et que, dans les controverses postérieures au modernisme, elles le furent, très certainement, chez tel ou tel défenseur de l'intégrité de la foi ou de tel ou tel promoteur du progrès.

Le modernisme une fois condamné, il devenait indispensable que des théologiens avertis, envisageant avec sérénité les causes, les occasions et les prétextes de l'erreur, dirigeassent leurs travaux de manière à dissiper les équivoques qui auraient pu se créer chez certains penseurs ouverts aux choses religieuses, mais non croyants. Un tel travail d'adaptation de la vérité immuable aux exigences contemporaines répond au vœu formulé par Benoît XV : *Non nova, sed noviter* (*Encycl. cit.*, 45). Vœu plus expressément formulé par Pie XII dès le début de son pontificat. La pensée moderne a ses exigences, qu'il ne faut pas méconnaître. Tout d'abord, exigences d'expressions et d'adaptations. Aux séminaristes, en 1939, Pie XII recommande, dans la manière de s'exprimer, « une forme toujours claire et jamais ambiguë » (*Doc. cath.*, 20 août 1939, col. 998). Il est important, dit-il aux dominicains, « de traduire pour les laïques en un clair langage moderne et d'expliquer plus longuement certaines formules dites techniques qui, d'ordinaire, sont obscures pour les personnes non initiées à cet enseignement » (*ibid.*, 24 nov. 1946, col. 1322). Même invitation est adressée aux jésuites, dans le discours qui suivit leur 29e Congrégation générale (17 sept. 1946; *ibid.*, col. 1313) : « Ils doivent s'exprimer, tant dans leurs paroles que dans leurs écrits, de telle sorte que les hommes de notre époque les comprennent et les écoutent volontiers. D'où l'on peut conclure que dans la façon d'exposer et de mettre en lumière les questions, dans la conduite des discussions, dans le choix aussi du genre littéraire, il faut qu'ils adaptent sagement leurs discours à l'esprit de notre époque et à son goût. »

Ainsi donc, tout en révérant la vérité éternelle, le théologien consacrera son activité « à étudier et à résoudre avec soin les problèmes qu'apporte le cours des temps; surtout lorsqu'ils sont susceptibles de faire naître, pour les chrétiens instruits, des obstacles et des difficultés ». Bien plus, il devra, en étudiant ces problèmes, « changer l'obstacle en secours et l'apporter ainsi pour confirmer la foi ». Déjà en 1939, Pie XII avait rappelé aux séminaristes que « là où il le faut, la sagesse antique doit être adaptée aux récentes découvertes scientifiques » (*Doc. cath.*, 20 août 1939, col. 997). Dans sa lettre du 6 janv. 1945 à l'épiscopat français, le Souverain pontife insiste encore sur l'obligation où se trouve le clergé « tout en demeurant immuablement fidèle aux principes..., de s'adapter en toute sagesse aux nécessités de l'heure présente » (*Doc. cath.*, 4 mars 1945, col. 195). Il s'agissait surtout ici de l'action sacerdotale.

Des résistances « intégristes » se sont-elles produites à ces directives du S.-Siège, tout au moins en France?

On doit le croire, puisque, dans sa *Lettre pastorale* pour le Carême de 1947, le cardinal Suhard invitait les catholiques à ne pas laisser le monde se faire sans l'Église, se tenant entre deux attitudes qui leur paraissent risquées : « le modernisme, qui sacrifie des valeurs éternelles, ou l'intégrisme qui maintient des valeurs caduques » (*Doc. cath.*, 1947, col. 388) : « L'Église, dit le cardinal, ne se ramène pas, sans mutilation, à son aspect immuable et intemporel. Si l'Église est indépendante à l'égard du monde, de tout l'abîme de sa transcendance, et si, en ce sens, elle n'est pas « du monde », par contre, elle est « dans le monde » et, à ce titre, elle en fait partie par ce qu'il y a en elle de visible et d'humain. » Pour le cardinal, l'intégrisme peut revêtir trois formes : intégrisme doctrinal, intégrisme tactique, intégrisme moral.

Intégrisme doctrinal. — « En faisant de « la doctrine et des principes du Docteur Angélique » son enseignement officiel, l'Église affirme nettement le prix qu'elle attache au « magnifique édifice que S. Thomas d'Aquin a construit avec des éléments réunis et rassemblés pardelà et par-dessus tous les temps et que lui fournirent les maîtres de toutes les époques » (Pie XII). Faut-il conclure que S. Thomas a tout dit et que sa pensée a épuisé et égalé le dépôt révélé? Faut-il, après lui, renoncer à penser? Évidemment non. On connaît le mot de Lacordaire : « S. Thomas est un phare et non pas une borne. » Sa lumière doit éclairer une investigation toujours plus poussée des deux sources de la foi, l'Écriture et la Tradition... Les hommes de doctrine, écrit Pie XII, « doivent s'exprimer, tant dans leurs paroles que dans leurs écrits, de telle sorte que les hommes de notre époque les comprennent et les écoutent » (cf. *supra*). La Tradition, en effet, est tout autre chose que la transmission mécanique d'une « chose inerte ». C'est la communication vivante et la manifestation progressive — sous le contrôle infaillible du Magistère — d'une vérité globale dont chaque âge découvre un nouvel aspect...

« La même remarque s'impose à l'égard de la discipline et de l'action de l'Église... Pour sauvegarder la vie, le modernisme sacrifiait les formes; pour sauvegarder les formes, l'intégrisme sacrifie la vie. »

Intégrisme tactique. — « Ce n'est pas parce que l'Église constitue le peuple élu qu'elle doit se durcir et s'opposer à ceux qui errent encore, loin du bercail, « dans les ténèbres et l'ombre de la mort ». L'Église n'est pas un parti, et les chrétiens ne sont pas des partisans... Sur les principes, l'Église ne cède pas. Elle ne se départit jamais de son intransigeance sacrée. Mais sur le plan des méthodes, va-t-elle pour autant prendre à son compte les façons de faire de ses adversaires?... »

Intégrisme moral. — « Certains disent, continue le cardinal, l'action est inutile. Dieu pourvoit à la pérennité de son Église. Structures et adaptation doivent céder le pas à la confiance en Dieu et à la prière : le surnaturel sait bien se passer des moyens naturels. Il en va de même de l'Église... Le monde et le christianisme sont deux plans différents, qui appellent un « divorce » et non une réconciliation. Le devoir des croyants, ce n'est pas d'agir sur les événements, mais d'être simplement, dans leur vie privée, de vrais disciples du Christ. Le chrétien qu'attend l'Église, ce n'est pas le « chrétien constantinien », mais « le chrétien de l'Apocalypse et de la Parousie ». — A quoi le cardinal répond : « Est-il besoin de souligner ici — sans parler des réserves qui s'imposent relativement à cette conception du monde et de la grâce — le présupposé sur lequel elle s'appuie? De l'Église elle n'a, encore une fois, retenu que sa transcendance, mais au détriment de son « actualité » temporelle. C'est cet oubli qui confère aux trois formes de l'intégrisme leur « irréalisme » commun. C'est cette mutilation arbitraire qui appelle — comme son erreur symétrique, le modernisme — un complément et une conciliation supérieurs. »

V. Intégrisme de droite et modernisme. — Une page du R. P. Congar doit être citée à ce sujet. Le savant dominicain estime que « l'intégrisme procède d'une attitude de droite ». Cette attitude est « d'instinct pour ce qui est fait, défini et n'a qu'à être imposé et reçu contre ce qui aspire à être, n'a pas encore dit tout ce qu'il sera et doit être encore cherché ». Une attitude de ce genre donne, en matière de religion, des positions dont Congar indique huit éléments, dans lesquels, « d'un bout à l'autre, s'affirme une prépotence de l'aspect « tout fait » déterminé d'en haut ».

« Le modernisme, tel qu'il a existé dans les années 1895-1900, est une hérésie ou même, comme l'a dit alors Pie X, une réunion de toutes les hérésies. L'intégrisme n'est nullement une hérésie et, pour ma part, je n'aime pas qu'on le renvoie dos à dos avec le modernisme parce que c'est implicitement situer dans le même ordre d'erreurs des choses qui ne s'y trouvent pas. A supposer même qu'il y ait là deux erreurs opposées à une vérité supérieure, ne pourrait-on pas appliquer ici ce que la théologie classique dit des vices contraires opposées à la vertu : de ces deux vices, l'un est moins grave que l'autre, parce que, déréglé par rapport à la mesure vraie, il exagère cependant dans le sens de la vertu. C'est ainsi qu'en matière de tempérance ou de mansuétude, une retenue excessive s'éloigne moins de la règle vertueuse qu'une trop grande impétuosité, tandis qu'une appréciation contraire s'imposerait en matière de force. Ne pourrait-on dire de même, en un sens, que l'intégrisme va davantage dans le sens de l'orthodoxie et que, même lorsqu'il majore les obligations dogmatiques ou disciplinaires, il manque moins au catholicisme qui, par nature, est orthodoxe et hiérarchie?

« Je n'aimerais cependant pas cette façon d'expliquer les choses. La considération invoquée, en effet, s'applique dans le cas des vertus dont la mesure est établie par la raison pratique, non dans le cas de la justice, par ex., dont la mesure est donnée objectivement *(medium rei)*. Majorer l'orthodoxie peut être *aussi* une manière de sortir du catholicisme... Je préfère dire que si le modernisme pèche contre la *structure* de l'Église qu'il détruit, autant qu'il est en lui, en changeant le sens des dogmes et en méconnaissant sa constitution hiérarchique, l'intégrisme pèche contre la *vie* de l'Église, dont il méconnaît certaines requêtes : requêtes d'expansion, d'assimilation, d'adaptation; dont il méconnaît même le véritable statut. Car si l'Église se structure d'en haut, elle vit aussi d'en bas...

« La tendance à majorer, dans le catholicisme, tout ce qui est détermination par voie d'autorité s'accompagne facilement d'une inclination à juger et à condamner tout ce qui est ouverture, recherche, mise en question des idées reçues; et aussi d'une inclination à mesurer l'orthodoxie de quelqu'un à l'âpreté avec laquelle il soupçonne les autres d'hétérodoxie. Mais on substitue ainsi son jugement à celui de l'Église, on s'arroge le droit de mesurer la communion catholique aux limites de sa propre étroitesse, quand ce n'est pas, plus simplement encore, aux limites de son ignorance. Finalement, il y a dans l'intégrisme une confiance insuffisante dans la vérité, un amour insuffisant de la vérité, qui ne va pas jusqu'à la reconnaître et l'honorer dans ses réalisations relatives » *(Vraie et fausse réforme dans l'Église,* appendice III, *Mentalité « de droite » et Intégrisme en France, passim).*

Tout en accordant à l'opinion du P. Congar une part de vérité, nous pourrions citer des cas où des auteurs, notoirement connus pour leurs idées « de gauche », ont cherché à se prévaloir de certaines condamnations ou mises en garde de l'autorité ecclésiastique pour juger et condamner, sommairement et sans examen objectif, des études où l'on se proposait de fournir les éléments d'une appréciation équitable dans des controverses où l'esprit partisan se mêlait à la défense de la vérité. Sur cet intégrisme de gauche, on pourra consulter la brochure (d'ailleurs très tendancieuse) signée J. Doultre (pseudonyme), *Retour à l'Intégrisme*, « A la Rescousse », Paris, 22, rue du Champ-de-Mars (VIIe), s. d. (1954).

Le P. Congar n'est pas le seul à avoir rattaché l'intégrisme à l'attitude « de droite ». L'ouvrage de N. Fontaine (L. Canet), *Saint-Siège, Action française et catholiques intégraux*, Paris, 1928, le dit aussi très clairement. Cet auteur accuse les « catholiques intégraux » d'avoir été d'accord avec l'*Action Française* pour attaquer le nonce Ceretti et « enjoindre au pape de lui donner un successeur, plus docile sans doute aux suggestions de la politique intégriste » (Fontaine, *op. cit.*, 65; J. Brugerette, *op. cit.*, 654). Cela se passait en 1925, sous le pontificat de Pie XI. Bien plus, les mêmes auteurs, rapportant la protestation respectueuse des cardinaux français réunis à Rome pour la canonisation de Jeanne d'Arc (1920) contre le projet de retour aux Associations cultuelles, la rapprochent de « l'opposition plus ou moins voilée du parti des intégristes contre la reprise des relations diplomatiques, qui conditionnaient pour eux la réalisation des associations cultuelles établies par la loi de 1905 » (Brugerette, *op. cit.*, 658). « Il s'agissait, pour les intégristes, de faire échouer toute tentative de conciliation entre l'Église et la République. C'était, sous des formules théologiques, la thèse même de l'*Action Française* » (id., *ibid.*). Il est assez piquant toutefois de constater que, parmi les cardinaux dont les idées, assure-t-on, se seraient apparentées à celles des intégristes de l'*Action Française*, se trouvait le cardinal Andrieu (cf. *Tables*, 153).

VI. Portrait de l'intégriste. — De toute évidence, ce portrait est poussé à l'extrême limite : tout intégriste, assure l'auteur de ce portrait, n'adopte pas nécessairement toutes les façons de penser et d'agir qu'on va rappeler : l'intégrisme a ses degrés et certains de ses représentants pratiquent la nuance.

« Ces indications intéressent la philosophie comme la théologie dogmatique et morale, la sociologie, l'histoire comme l'Écriture sainte, la liturgie comme la discipline ecclésiastique, les questions relatives à l'origine de l'homme comme les rapports de l'Église et de l'État.

« L'intégriste interprète dans le sens le plus rigoureux, le plus étendu et le plus hostile aux autres systèmes, les enseignements pontificaux sur l'excellence de la philosophie scolastique et de la théologie de S. Thomas d'Aquin. Sa théodicée est de construction intellectuelle et déductive et emprunte peu aux suggestions du « cœur » ou, comme on dit aujourd'hui, de « l'expérience ». Il est plus porté à la théologie spéculative qu'à l'étude des sources historiques de la révélation. Il montre souvent, sans être le seul, un goût assez médiocre pour certaines des théologies qui se sont développées en tenant compte des nécessités nouvelles du monde ou à l'occasion des systèmes philosophiques, économiques, sociaux qui s'y sont introduits. Il a parfois du mal à faire à la « science des mœurs » sa place à côté d'une morale dont il craint d'adoucir les angles, du mal aussi à accorder à la morale sociale une place plus large, ré-

clamée par les besoins du temps. Il est enclin à réduire le champ des activités restées libres dans le domaine des études religieuses et à soupçonner des déviations graves où il y a seulement recherche hardie, et des concessions inopportunes où le souci apologétique déploie son maximum d'effort. Sa répugnance à l'égard des théories favorables à l'évolution va plus loin que les règles définies et les barrières fixées par l'encyclique *Humani generis*. En Écriture sainte, il défend jusqu'à l'extrême limite les positions traditionnelles dépassées. Inquiet plus que réjoui de certaines utilisations des méthodes scientifiques dans l'édition et l'interprétation des textes sacrés, il s'inquiète aussi de voir la Commission biblique elle-même préciser (1954) que celles de ses décisions qui n'ont pas de rapport avec la foi et les mœurs, mais relèvent, chose fréquente, de l'histoire et de la critique, sont susceptibles de révision. Il décèle volontiers l'erreur où il n'est pas sûr qu'elle se trouve et la traite sans ménagement, au nom des droits, mal appliqués, de la vérité et d'une charité dite supérieure. Sans écarter toujours le droit commun, il hésite à l'accepter. Il est parfois tenté de mettre en opposition les directives venues de Rome et celles de certains évêques et de conférer à l'infaillibilité pontificale une extension que l'enseignement catholique ne professe pas. On a pu lui reprocher de « vivre dans la nostalgie de temps révolus... d'une chrétienté de type plus ou moins médiéval » (Ch. Ledré, art. cité de *Catholicisme*).

Ce portrait de l'intégriste nous remet en mémoire une autre description, parue dans *La Vie spirituelle, Supplément*, 15 sept. 1952, où l'on signale que le comportement intégriste montre avec évidence qu'il ne s'agit pas essentiellement d'une pensée motivée et libre, mais bien avant tout d'une réaction affective d'allure névrotique. Et l'idée qui vient à l'esprit aussitôt est celle d'une peur morbide de la liberté, liée à un surcroît tyrannique et à une angoisse de culpabilité...

Dans ce recours instinctif à l'autorité en face de la liberté d'allure de ce que l'on peut appeler les « catholiques ouverts », il y a la manifestation névrotique d'une angoisse profondément personnelle. Si l'intégriste réagit si violemment devant la liberté chez les autres, c'est qu'il transfère sur eux les passions instinctuelles qu'il porte en lui, solidement verrouillées par le refoulement, mais dont il garde une peur panique, précisément parce qu'elles sont refoulées, menaçantes et non assumées.

...Il entre enfin, dans le réflexe intégriste, *une indéniable composante sado-anale*. Le conflit de l'agressivité est manifeste, avec son balancement aigu entre l'autopunition et l'agressivité externe. La soumission au Père comporte assurément *un élément de véritable volupté masochiste;* il est frappant de rencontrer, dans le clan intégriste, des gens qui, lors de l'invasion allemande, se sont installés avec une véritable « amertume de jouissance » dans l'idée de la défaite, de l'écrasement et de la domination dictatoriale... (*La peur en psychologie religieuse*, 294, 296-97). — Diagnostic théologico-médical aussi curieux qu'inattendu !

VII. Intégristes et intégrité doctrinale. — Le rejet de l'intégrisme au sens qui vient d'être défini, de cet intégrisme que le cardinal Suhard définissait un « traditionalisme excessif » ne doit pas faire oublier que maints auteurs, qualifiés d' « intégristes » par leurs adversaires, ont contribué par leurs discussions à maintenir l'intégrité de la doctrine.

Au début de son remarquable « rapport doctrinal présenté le 30 avr. 1957 à l'Assemblée plénière de l'Épiscopat français ». S. Ém. le cardinal Lefebvre stigmatise les prêtres et les fidèles « qui s'érigent en docteurs pour donner à tous, même à la hiérarchie, des leçons d'orthodoxie et qui portent imprudemment contre leurs frères de dures, et souvent injustes, condamnations. Cette façon d'agir est déplorable. Elle compromet l'exercice de l'autorité légitime, que l'on accuse facilement de s'être laissée influencer. Elle risque de rendre inopérantes de discrètes démarches pastorales, qui n'ont chance d'aboutir que dans un climat exempt de passion et non vicié par les déclarations retentissantes de personnes sans mandat. Certes, des chrétiens ont le droit de discuter entre eux, mais il ne leur appartient pas de se jeter des anathèmes. De même, *il faut que chacun ait le souci de garder l'intégrité de la foi. Mais l'intégrisme est à rejeter fermement;* incapable de distinguer, à l'aide des diverses notes théologiques, ce qui, dans la doctrine, est définitivement fixé, susceptible de progrès ou laissé encore à la libre discussion des théologiens, il en arrive à vouloir arrêter tout progrès et semble se complaire en condamnations sommaires » (*Doc. cath.*, 18 août 1957, col. 1082).

Aucun théologien sérieux ne saurait accepter un pareil intégrisme; mais tout théologien sérieux, au risque de passer près d'autres plus aventureux pour « intégriste », doit se préoccuper avec son Ém. le cardinal Lefebvre des idées fausses qui circulent et ne sont pas sans influence sur les milieux chrétiens. Le rapport doctrinal de l'archevêque de Bourges « forme un tout indivisible »; il doit « être considéré dans son ensemble; que personne ne tente donc d'en extraire simplement ce qui correspond à son personnel état d'esprit, en vue d'une utilisation partisane ». Aussi, l'intégrisme rejeté, l'intégrité de la foi doit être défendue : « N'arrive-t-il pas, en particulier, que des chrétiens de haute valeur intellectuelle et remplis d'excellentes intentions, répandent des théories extrêmement discutables, parfois totalement hétérodoxes, dans des ouvrages, revues et journaux que lisent avec intérêt des catholiques et même des prêtres? Ils séduisent ainsi les esprits par l'exposé brillant de points de vue originaux. Leur bonne foi n'est pas en cause, mais ils se chargent d'une lourde responsabilité. Parce que leur culture théologique n'égale, en aucune façon, leur culture profane, ils oublient que la pensée de l'Église doit régler leur propre pensée pour tout ce qui touche, directement ou indirectement, le domaine spirituel. Persuadés qu'ils apportent au christianisme des valeurs nouvelles, ils ne se doutent pas le moins du monde que, faute d'humilité et de docilité intellectuelle, ils risquent de trahir gravement la vérité chrétienne » (col. 1083). Et l'auteur du rapport dénonce les plus pernicieuses de ces erreurs, celles qui atteignent l'Église de Jésus-Christ. Il faudrait résumer ici ce magnifique exposé des erreurs contemporaines sur l'Église : ensemble d'erreurs ou de déviations qui proviennent d'une conception fausse de l'Église, divinement instituée, qui est *une*, sans opposition entre Église visible et hiérarchisée et Église invisible uniquement spirituelle, opposition que Pie XII « déplore et condamne », comme une « erreur funeste », aggravée encore par ce fait qu'« une exigence rigoriste à l'égard de l'Église visible s'accompagne trop souvent d'une indulgence sans limites pour ceux qui en paraissent les plus éloignés ».

Aux erreurs sur l'Église, dénoncées par l'archevêque de Bourges, nous pourrions rappeler les mises en garde que les encycliques de Pie XII ont à maintes reprises formulées : contre le faux mysticisme, le faux quiétisme, les erreurs concernant la prière et la confession (encycl. *Mystici Corporis*); — contre les abus en matière liturgique, attachement exagéré aux rites anciens, archéologisme excessif; — contre la distinction entre « Christ historique » et « Christ eucharistique », « Christ glorifié » voilé dans la piété actuelle et « Christ terrestre », seul rappelé aux fidèles; — contre la minimisation de l'adoration eucharistique, du culte de la Vierge et des saints, la pratique de la confession fréquente des fautes vénielles, etc. (encycl. *Mediator Dei*); — enfin et surtout contre toutes les tendances erronées relevées dans l'encycl. *Humani generis :* celles, en général, « des hommes qui, s'attachant plus qu'il ne faut aux nouveautés, ou même qui, craignant de passer pour ignorer les découvertes faites par la science en cette époque de progrès, s'efforcent de se soustraire à la direction du Magistère et se trouvent, à cause de cela, en danger de s'éloigner insensiblement des vérités révélées et d'entraîner dans l'erreur les autres aussi ». Autre danger, celui de certains esprits qui, mus par un zèle des âmes imprudent,... adoptent... un tel « irénisme » que, laissant de côté les questions qui divisent les hommes, ils envisagent... de réconcilier les dogmes, fussent-ils opposés. Et, de même qu'il y eut autrefois des gens pour demander si l'apologétique traditionnelle de l'Église ne constituait pas plutôt un obstacle qu'une aide pour gagner les âmes au Christ, il n'en manque pas non plus aujourd'hui pour aller jusqu'à demander sérieusement si la théologie et la méthode qu'elle emploie, telles qu'elles se pratiquent dans les classes avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, ne doivent pas être non seulement perfectionnées, mais encore complètement réformées pour que le

règne du Christ soit plus efficacement propagé dans le monde entier parmi les hommes de quelque culture ou de quelque opinion que ce soit... Enflammés d'un « irénisme » imprudent, certains semblent considérer comme des obstacles à la restauration de l'unité fraternelle ce qui, en fait, est fondé sur les lois mêmes et les principes posés par le Christ et sur les institutions posées par lui, ou bien constitue la défense et le soutien de l'intégrité de la foi et ne saurait, en disparaissant, qu'assurer l'union dans la ruine » (Éd. de la *Bonne Presse*, 6-7). De là, mise en garde contre « les nouvelles tendances en théologie » : prétendue évolution dans les dogmes, relativisme dogmatique, minimisation de l'autorité des Saintes Écritures, et quelques autres tendances périlleuses (négation des preuves rationnelles de Dieu, création du monde éternelle et nécessaire, négation de la prescience divine, de la gratuité de l'ordre surnaturel, notion faussée du péché originel, du péché en général, de la satisfaction offerte par le Christ, de la transubstantiation, etc.; — mise en garde contre les attaques dirigées contre la position de la philosophie traditionnelle dans l'Église : « Il faut, dit Pie XII, déplorer que cette philosophie... soit aujourd'hui méprisée de certains qui osent imprudemment la déclarer vieillie en sa forme, rationaliste en son procédé de pensée...; la philosophie que nous donnons en nos écoles (affirme-t-on)... peut être utile pour initier à la théologie scolastique..., mais elle ne présente plus, disent-ils, la méthode de philosopher qui répond à notre culture et à nos besoins. Ils font l'objection que la philosophie *perennis* n'est qu'une philosophie des essences immuables, tandis que l'esprit d'aujourd'hui doit considérer l'existence des êtres singuliers et la vie toujours fluente... » Il n'est pas étonnant, conclut Pie XII, que ces doctrines compromettent deux disciplines philosophiques étroitement liées à l'enseignement de la foi : la théodicée et l'éthique. Leur rôle ne serait plus, pense-t-on, d'établir des certitudes sur Dieu ou un autre être transcendant, mais de montrer plutôt que les enseignements de la foi sur un Dieu personnel et ses préceptes s'accordent parfaitement avec les nécessités de la vie; par suite, qu'il faut les embrasser pour écarter le désespoir et parvenir au salut éternel. Tous énoncés qui s'opposent aux documents de Léon XIII et de Pie X et qui ne peuvent s'accorder avec les décrets du concile du Vatican (Id., 16). Enfin Pie XII, rappelant que l' « hypothèse » de l'évolution peut, sous certaines conditions, s'accorder avec l'enseignement de la foi, rejette absolument le polygénisme.

Ce rappel des mises en garde de S. Ém. le cardinal Lefebvre et de Pie XII n'est pas un hors-d'œuvre dans cet article *Intégrisme* : les erreurs, dénoncées par l'autorité ecclésiastique, sont précisément celles contre lesquelles — avec peut-être plus ou moins de précision ou de justesse — certains théologiens qu'on a injustement qualifiés d' « intégristes » ont apporté, en faveur des positions traditionnelles sanctionnées par le Magistère, l'appui de leurs arguments. Il serait à souhaiter que, dans les conversations particulières, à plus forte raison dans leurs écrits, les partisans d'idées audacieuses (qui peuvent avoir leur bon côté) s'abstiennent de cataloguer « intégristes » les esprits plus mesurés qui s'engagent moins à fond. Ainsi ce vilain mot disparaîtrait du langage théologique.

Aux ouvrages et études cités dans l'article, il faudra ajouter *La vie intellectuelle*, août-sept. et oct. 1952; *La Chronique sociale de France*, 15 mai 1955; *La Pensée catholique*, n. 19, 21, 23; *Nouvelles de chrétienté*, nº 90 (La Tarasque intégriste). Nous avons également utilisé notre article de l'*Ami du clergé*, 1948, p. 387-90.

A. Michel.

INTÉGRITÉ (État d'). — Notion [A. Thouvenin], VII, 2266. — Voir Innocence (État d'), 1939-40; — Justice originelle, VIII, 2027-28; — IIe conc. d'Orange (can. 19), XI, 1098; cf. XII, 410; — Baïus (prop. 21, 26), 532; cf. II, 67; — voir aussi *Péché originel*.

INTELLIGENCE. — L'unique âme rationnelle est, dans l'homme, à la fois principe de la vie intellective, de la vie sensitive et de la vie végétative (voir *Forme du corps humain, Tables*, 1582-83). Nonobstant cette unicité du principe de nos opérations humaines, il est nécessaire d'affirmer dans l'âme des puissances ou facultés d'opérations, qui soient des propriétés émanant de l'essence de l'âme, principes immédiats d'opération, distincts de cette essence : puissances végétatives, motrices, sensitives, intellectives et volitives. Les deux dernières facultés, intelligence et volonté, sont, en tant que spirituelles, les facultés proprement humaines. L'intelligence est la faculté qui nous permet de *connaître* le vrai; la volonté est la faculté qui, attirée par le bien, nous permet de choisir librement entre plusieurs biens particuliers (cf. XV, 3386).

L'intelligence humaine est en pure puissance vis-à-vis des objets intelligibles. Il n'y a pas d'idées innées. Voir *Principes premiers*. D'autre part, l'intelligence ne peut recevoir son objet d'un monde transcendant, idées séparées ou intelligences supérieures. Il faut donc que nos idées procèdent de la connaissance sensible. Mais comment expliquer une telle dépendance d'une faculté spirituelle à l'égard de réalités inférieures? S. Thomas, interprétant la pensée d'Aristote, suppose dans l'âme une puissance active, dont la fonction est d'élever par l'abstraction au niveau intelligible l'objet qui, dans le donné sensible, ne possède pas l'immatérialité nécessaire. C'est la thèse de l'*intellect agent*.

En opposition avec le plus grand nombre des anciens commentateurs d'Aristote, S. Thomas, rejetant l'idée d'un intellect agent immatériel, séparé, présentant tous les caractères de la divinité, affirme nettement que l'intellect agent est, en chaque âme humaine, quelque chose de réel (Ia, q. LXXIX, art. 4). Cet intellect agent est une puissance de l'âme, distinct réellement de l'intellect considéré dans sa fonction réceptrice, c.-à-d. de l'intellect passif.

L'affirmation d'un *intellect passif*, ou mieux possible, est fondée en raison même de l'objet de cette faculté, l'être universel, c.-à-d. l'objet, toujours saisi par l'intelligence sous un mode d'être. Si l'intelligence était préalablement actuée, il faudrait qu'elle saisisse tous les modes d'être possibles : seule une intelligence infinie en serait capable.

Voici comment, en bref, on peut comprendre, avec S. Thomas, la double action des représentations imaginatives d'une part, et d'autre part, de l'intellect agent dans la formation de l' « intelligible » : « Dans la réception par l'intellect possible des similitudes des choses issues des phantasmes, ces derniers jouent le rôle d'agent instrumental et secondaire, l'intellect agent tenant celui d'agent principal et premier; le résultat de cette activité dans l'intellect possible porte en conséquence la marque de l'un et l'autre agent, et non celle de l'un des deux seulement; l'intellect possible reçoit donc les formes, comme intelligibles en acte, en vertu de l'intellect agent, et comme similitudes déterminées des choses, en raison de la connaissance des phantasmes; et ainsi les formes intelligibles en acte n'existent par soi, ni dans l'imagination, ni dans l'intellect agent, mais seulement dans l'intellect possible » (S. Thomas, *De veritate*, q. X, art. 6, ad 7).

Le procédé de l'abstraction a été étudié dans le *D. T. C.* à deux reprises, I, 278 (Abstraction); 1035-39 (Ame, *Spiritualité*).

Lire : H. D. Gardeil, O. P., *Initiation à la philosophie de S. Thomas d'Aquin*, III, *Psychologie*, c. IV : *La connaissance intellectuelle*, 71-138; F. J. Thonnard, A. A., *Précis de philosophie*, c. V : *L'intelligence*, 648-868.

Les plus importantes références à *Intelligence*. — 1º *Psychologie*. — 1. *L'I., faculté de l'âme*, I, 342-43; XV, 645-46, 913; — identifiée à la raison, IX, 662; — rôle du cerveau, X, 311-13; cf. 304-08 (psychique, physique et cerveau); — conception matérialiste de l'I., X, 286-88. — 2. *Objet intelligible :* universel ou singulier : — *a)* thèse thomiste, I, 1228-29, 1232-33; II, 2023-24; III, 633; XV, 915, 1017-18; — le réalisme de S. Thomas, XIII, 1853-55; — *b)* thèse nominaliste, XI, 752-54 (Occam); X, 388; XIII, 1858-59 (Matthieu d'Aquasparta); — *c)* thèses moyennes : Auriol, XII, 1853-56; Pierre de Trabibus, 2059-63; — Guillaume de La Mare, XIII, 1858; — Richard de Mediavilla, 1859; 2673; — Vital du Four, 1859-60; XV, 3106; — Duns Scot, XIII, 1860-61; — Vincent Ferrier, 1865-69; cf. XV, 3034. — 3. *Intelligence et connaissance*, par l'abstraction, I, 280-82, 1035-39;

XIII, 1900-02 (voir *Tables*, 15, § *Philosophie*). — 4. *Intellect actif et intellect passif ou possible*, I, 593-94; 2511, 2512-13; — *a)* thèse de l'intelligence universelle (averroïsme), I, 1035; XV, 654; cf. XIV, 2045, 2049 (Siger de Brabant); — thèse réfutée par S. Thomas, I, 2632-33; XV, 652-54, 909; par Guillaume d'Auvergne, VI, 1974; par Pierre de Trabibus, XII, 2062-63; par Étienne Tempier (condamnation du 10 déc. 1270, prop. 1), I, 2632-33; XV, 101; — *b)* thèse dérivée de l'illumination augustinienne (cf. *Tables*, 299, § *Connaissance intellectuelle*) : Dieu, intellect agent de l'âme, I, 2511; cf. II, 13 (Roger Bacon); — Dieu, lumière de l'intellect agent créé, I, 2512 (Albert le Grand, cf. XIII, 1851-52, S. Bonaventure, Pécham, cf. XII, 127); apparenté à cette doctrine, Thierry de Freiberg, XIII, 612-13; — interprétation de S. Thomas, XV, 684-87; — *c)* thèse thomiste : distinction des deux intellects, agent et passif ou possible, I, 2512; XV, 645-46, 687, 909; cf. *supra;* — seule explication logique du réalisme thomiste, XIII, 1951-58; — *d)* thèse niant cette distinction: Durand de S. Pourçain, IV, 1965; — Pierre de Trabibus, XII, 2060-63; — exclusion de l'abstraction par l'intellect agent (thèse nominaliste), XI, 754 (Occam), cf. 729-30 (Abélard). — 5. *Intelligence et volonté :* intellectualisme et volontarisme, primat de l'intelligence ou primat de la volonté, XV, 687-89; cf. 3309. — *a)* intellectualisme de S. Thomas, XV, 687, 689; répercussion sur l'acte libre, 690-91; cf. IX, 662; XIV, 138 (P. Rousselot); — intellectualisme mitigé de Pierre Auriol, XII, 1847-48, 1850; — objection de l'intellectualisme doctrinal, IV, 816-17; 1591-96; XV, 400-01, 423-26. — *b)* Volontarisme s'opposant à la thèse thomiste, XV, 688, 690-93 (Gauthier de Bruges, Gérard d'Abbeville, Henri de Gand, Guillaume de La Mare, Godefroy de Fontaines); cf. Abélard, XV, 3310; Ailly (d'), I, 651; XV, 3313; Descartes, IV, *546;* XV, 3313-14, 3320; Duns Scot, IV, 1880; XV, 3310; Gerson, 3312; Kant, VIII, 2311; XV, 3318-19; Jean de Mirecourt, XI, 899; XV, 3311-12; Occam, XI, 763; XV, 3311; voir aussi 3320-21 les références à W. James, É. Le Roy, *Croyance, Expérience religieuse, Fidéisme* (Bautain, Bonnetty), *Sentimentalisme* (Schleiermacher), etc. Sur les applications particulières en matière théologique, voir *infra*.

2° *Applications en théologie.* — 1. *Apologétique et foi.* — *a)* I., crédibilité et croyance, I, 1517-18; III, 2206-06 (*Tables*, 154-55, *passim*); III, 2371-73, 2380-88 (motifs intellectuels de croyance). — *b)* I. et préparation rationnelle de la foi, VI, 175-79; cf. IV, 860-62; voir *Evidence*, V, 1728; S. Augustin, I, 2336-39; XV, 351; *Signe*, XIV, 2056-58. — *c)* I., raison naturelle et révélation : vérités accessibles à l'I. humaine, XIII, 1645-48; cf. IV, 824 sq.; XIII, 2606; XV, 1350 (et références indiquées à *Foi*, § *Fidéisme*, *Tables*, 1550; à RAISON et TRADITIONALISME); — vérités surnaturelles révélées et I. naturelle, XIII, 2584, 2587-89, 2597, 2600, 2607-08; XIV, 2854-59; cf. MYSTÈRES, X, 2594-99; — *d)* I. des dogmes, IV, 1579-82, 1592-95 (conception intellectualiste); V, 1839 (*Expérience religieuse* et I. des dogmes), cf. *Tables*, 1469-70. Voir aussi *supra*, *Mystères*.

2. *Dieu.* — *a)* Connaissance naturelle de Dieu (*Tables*, 967-70, 972-73, 980-83, *passim*); cf. XV, 863-66 : — *b)* intellectualité, intellection, attribut premier (doctrine thomiste), I, 2229; XV, 867; — *c)* I. divine et omniscience, XIV, 1598-1605; spécialement science de simple I., 1602; cf. X, 2117-19 (Molina); XV, 869 (thomisme); — I. divine ordonnatrice et providence, XIII, 1001-02; 1008-09; cf. X, 2120-21; XV, 878; — I. divine et prédestination, XII, 3003-05 (sur les divergences théologiques, voir PRÉDESTINATION). — *d)* Trinité : procession du verbe selon l'I., XIII, 652, 654-57, 658; XV, 892-93, 1688-92 (S. Augustin), 1734 (Alex. de Halès), 1737 (S. Bonaventure), 1740 (Albert le Grand), 1742 (S. Thomas); cf. 1744, 2669; V, 2470-71, 2474-75. — *e)* Doctrine platonicienne et plotinienne sur l'I. et l'Un et la trinité plotinienne, XI, 1862; XII, 2264, 2275-76, 2279, 2321, 2326; — rencontre du dogme avec la triade néoplatonicienne, 2327-38.

3. *Création, créature.* — *a)* Cause exemplaire, dans l'I. divine (*Tables*, 849). — *b)* I. et connaissance des anges, même déchus (*Tables*, 158). — *c)* Homme : α. dans l'état d'innocence, VIII, 2028-29; cf. I, 370-71; III, 1165; IV, 836, 949; VI, 127; XII, 276; XIII, 2277, 2289 (indiqués par erreur au t. XII, dans les *Tables*, 31); XIV, 1656; — β. après la chute, VIII, 2030; XII, 338; — pessimisme de Luther, IX, 1251 (hérité du nominalisme [?], voir XII, 505 et références); — conséquence de la luxure dans l'I., 1354. — *d)* Ame intellective, forme du corps humain, VI, 546; XV, 678; et principe vital, XV, 3099-3102 (voir *Tables*, 1582-84).

4. *Christologie.* — *a)* Apollinarisme, pas de νοῦς ou de πνεῦμα dans le Christ, I, 1506; VI, 552; VII, 469; XII, 2321; XV, 3101; — *b)* I. du Christ, VIII, 1156-57; 1273-74; XIV, 1628-65; cf. I, 586-96 (agnoètes).

5. *Mariologie.* — I. mariale, perfection de ses connaissances, IX, 2409-13.

6. *Vie morale naturelle et surnaturelle.* — *a)* I., condition de la moralité, IX, 681-82; X, 2459, 2463-69 *(passim)*; voir ACTE HUMAIN, I, 343 sq.; INTENTION, VII, 2268; IGNORANCE, 732, 735. — *b)* concept de grâce, actes d'I., VI, 1640, 1641, 1649, 1655, 1666, 1680; — justification et coopération humaine, VIII, 2213-17; — ordre moral et mérite, X, 776-81; — *c)* Vertus intellectuelles, naturelles, innées et acquises, XV, 2757-59; — surnaturelles, 2790-91; cf. IV, 1740; VII, 322 et PRUDENCE, XIII, 1043-46; XV, 1001; — *d)* Dons du S.-Esprit, de l'I., IV, 1743 (intelligence), 1744 (science), 1745 (sagesse), cf. V, 1822; XIII, 1044; IV, 1745-46 (conseil); cf. XIII, 1045. — *e)* I. et vertu d'espérance, V, 612 (préambule intellectuel); cf. 614-16; — *f)* et vertu d'humilité, IV, 1406; VII, 321, 322-23; cf. XI, 1422, I. et orgueil.

7. *Eschatologie.* — *a)* Béatitude, essence, acte de connaissance, II, 506-07; 511-12 (thèse thomiste); — dans la gloire de la vision béatifique, VI, 1395-98; VII, 2351, 2354-59, 2375-77; IV, 1935 (thèse scotiste); cf. VI, 1398; VII, 2358; — dans la gloire accidentelle, biens de l'I., VI, 1406. — *b)* Enfer, peines de l'I., V, 105-06; cf. IV, 403; — *c)* I. et connaissance naturelle des esprits et âmes séparées, XIV, 1620-28.

INTEMPÉRANCE. — Voir *Tempérance*.

INTENTION. — Étude générale [A. Thouvenin], VII, 2267-80.

1° *Notion.* — 1. Acte de la volonté humaine, relatif à la fin et aux moyens, VII, 2268; cf. II, 2035; IV, 2242 (élection, acte humain), 2244, 2245; V, 2477, 2490, 2493 (I. et exécution), 2494; XV, 3305 (acte volontaire); — voir aussi I, 339, 343; XV, 964 (acte humain). — 2. I. divine (ordre d'). — *a)* dans la prédestination, XII, 2814, 3006 (Écriture); 2832, 2841, 2849, 2851, 2853, 2858, 2863-64 (S. Augustin), 2985 (S. Thomas); — *b)* dans la fin de l'Incarnation, VII, 1488, 1504.

2° *Espèces.* — 1. I. considérée en soi (actuelle, virtuelle, habituelle, interprétative), VII, 2269-70, 2277, 2279; XV, 3097-98. — 2. Du côté de l'objet (claire, confuse, déterminée, indéterminée; explicite, implicite), VII, 2269; cf. V, 1868. — 3. Du côté du mode (conditionnelle, absolue), VII, 2269 (*Tables*, 13-14, 767).

3° *Intention et moralité.* — I. et fin des actes, VII, 2269; X, 2460, 2467-69; XIV, 2570 (voir *supra*, 1°, *notion*); — I. et vertu de prudence, XIII, 1028; XV, 1001-02; — I. droite dans la vie chrétienne, XV, 2948 (Victorinus Afer); dans la vocation sacerdotale et religieuse, 3151, 3153, 3154, 3157-74 (quant à l'idée), spécialement 3157, 3158, 3159, 3160, 3165, 3168, 3170, 3171, 3174; dans les vœux, 3220; pour la communion fréquente, III, 548. — I. dans la prière, XIII, 213; cf. 210. — I. et péché, XII, 159-60, 166, 176. — — I. perverse, voir *Fraude, Dol* (*Tables*, 1693-94); V, 2109; cf. XV, 3293 (vol.). — I. et délectation, IV, 247. — I. et laxisme, IX, 76, 78; XI, 2091-92; — position de Pascal, 2103-04.

4° *Intention et mérite.* — Dans l'exercice de la charité, VII, 2269-71; cf. II, 2246-50; X, 781. — Voir I, 755 (prop. 10 condamnée par Alexandre VIII).

5° *Intention et sacrements.* — 1. *Institution :* l'intention du Christ (être intentionnel), thèse de Jean de S. Thomas, XIV, 534, 577. — 2. *Ministre :* — *a)* nécessité de son I., VII, 2271-73; XI, 1296; conc. de Trente (sess. VII, can. 11), VII, 2271, 2277; cf. I, 761; III, 1093; X, 1779-80; 1784, 1789; XI, 1186; XIII, 155, 2385; XIV, 599 (*Tables*, 678). — Innocent III, VII, 2272; X, 1052; XIII, 156; XIV, 611; XV, 2594-95 (intention fidèle); — Martin V, VII, 2272; X, 337; XI, 1336; XIV, 596 (interrogation 22 contre les hussites); — Eugène IV (decr. *pro Armenis*), VII, 2272; X, 1784; XIV, 623; — argument patristique et raisons théologiques, VII, 2272-73. — *b)* qualités : I. intérieure ou simplement externe (opinions de Farvarques et de Catharin), VII, 2273; — discussion de l'opinion de Catharin, 2275-78; XII, 2432; — Alexandre VIII et Farvarques, I, 761; VII, 2277; sur Farvarques, V, 2091.

La question de l'intention purement externe a été récemment reprise et discutée : L. Renwart, S. J., *Intention du ministre et validité des sacrements*, dans *N. R. Th.*, sept.-oct. 1955; *L'intention du ministre des sacrements. Problème mal posé?, ibid.*, mai 1959; G. Rambaldi, S. J., *La « intentio externa » di Fr. Farvarques*, dans *Gregorianum*, 1946; *L'oggetto dell'intenzione sacramentale nei teologi dei secoli XVI e XVII*, dans *Analecta gregoriana*, 1944; Humbert Bouëssé, O. P., *Le Sauveur du monde. IV. L'économie sacramentaire*, Paris, 1951, p. 353-68; *Intention du ministre et validité des sacrements*, dans *N. R. Th.*, 1955; *A propos de l'intention ministérielle, ibid.*, 1958; H. Schillebeeckx, O. P., *De sacramentele Heilseconomie*, Anvers, 1952; F. Clacys-Bouüaert, *Autour de deux décrets du S.-Office*, dans *Eph. Th. Lov.*, 1953; Leeming, *Presumption of Intention*, dans *The Irish Theological Quarterly*, 1956.

3. *Sujet*, VII, 2278-79, aucune I. requise dans 4 sacrements pour les enfants avant l'âge de raison : baptême, II, 282, 326-27; confirmation, III, 1075, 1100, 1102; eucharistie (communion), III, 495-97; ordre, XI, 1387; XIV, 637. — Pour les adultes : I. requise, VII, 2278; XIV, 637; — nature de l'I., 638-39; — cas litigieux, VII, 2278-79; — pour l'ordre, manque de liberté (cf. can. 971, 972, 976); XI, 1401, 1402; — pour le baptême, solution d'Innocent III, II, 279.

6° *Intention et messe.* — Application des fruits, VII, 2279; cf. VI, 938-43, spécialement 943; X, 1297 (I. principale et I. secondaire); cf. 988-90 (spécification des I. Ve s.), 1007-09 (multiplication des I., Walafrid Strabon); 1258 (I. générales); 1302-04, (objet de l'I.); 1305-06 (condition de l'application); 1310-16 (bénéficiaires).

INTENTIONNELLE (Causalité). — 1° Causalité exemplaire, II, 2033. — 2° Causalité I. sacramentaire (opinion renouvelée par Billot), XIV, 622-24.

INTERCESSION DES SAINTS. — Voir SAINTS (Culte des), et spécialement XIV, 900, 910-14, 952-55, 959-60, 965-66, 970-72. — Et la messe, X, 1137, 1292. — Puissance d'I. de Marie, IX, 2435-40, 2463-64, 2466-67. Voir MARIE.

INTERCONFESSIONNEL. — Voir *Confessionnel* (*Tables*, 769).

INTERDIT. — Nature, usage, effets [L. Godefroy], VII, 2280-90.

1° *Définition et espèces.* — 1. Définition (can. 2268), VII, 2280. — 2. Espèces, 2281; cf. XII, 652.

2° *Ancienneté et usage.* — Usage progressif, du début au XIIIe s., VII, 2281-82; cf. XII, 634. — I. d'après la Pragmatique sanction, XII, 2784.

3° *Interdits en vigueur.* — 1. *A jure*, dans : — *a)* Corpus juris, VII, 2283; — *b)* Conc. de Trente (additions), 2283-84; cf. XV, 1439, 1441; — *c) Apostolicæ Sedis*, VII, 2284; cf. I, 1616-17; — *d)* Const. *Romanus Pontifex*, VII, 2284; — *e)* Code actuel, 2284-85 (can. 2332, 2338, § 4, 2328, 2356, 2339, 2338, 2329). — 2. *Ab homine* (can. 2220, 2269, 1933, § 4), VII, 2285; cf. III, 2128; XII, 656.

4° *Effets.* — 1. Ancienne discipline, Innocent III, cf. 1965 (sur la France); — Alexandre III, cf. I, 715 (Angleterre); — Boniface VIII (adoucissements), VII, 2285-86; cf. Paul V et Venise, XII, 28-31. — 2. Discipline actuelle : — *a)* I. local, 2286-88 (can. 2270, 2271, 2272, I. général ou particulier); — (can. 2273, lieux touchés); — (can. 2269, § 2 et 2276, personnes atteintes). — *b)* I. personnel, VII, 2288-89 (can. 2275, I. collectif; voir cependant can. 2276 et 2338, § 4); — can. 2275, I. strictement personnel; voir can. 2260, § 1, 2261, réception ou administration des sacrements; can. 2265, accession aux fonctions, charges, dignités ecclésiastiques et promotion aux ordres; can. 1240, § 1., n. 2, sépulture ecclésiastique), cf. XIV, 1898; — (can. 2269, § 2, I. attaché à la personne). — *c)* I. *ab ingressu ecclesiæ* (can. 2277); VII, 2289 (cf. can. 2338, § 3, 2339).

5° *Sanctions contre les violateurs.* — Can. 985, 7° (irrégularité pour le clerc interdit accomplissant une fonction sacrée). — Can. 2339 (excommunication à qui oblige le prêtre à donner la sépulture à une personne frappée d'interdit; I. *ab ingressu ecclesiæ*, pour le prêtre ayant accordé spontanément la sépulture). — Can. 2364 (suspense *ferendæ sententiæ*, pour l'administration des sacrements aux interdits). — Can. 2372 (suspense *latæ sententiæ* à qui sciemment reçoit les ordres d'un évêque interdit); — Can. 2338, § 3 (I. *ab ingressu ecclesiæ* pour la célébration d'offices ou l'admission à ces offices, en des lieux interdits).

6° *Levée de l'Interdit.* — Cessation de plein droit ou absolution de la censure (cf. can. 2236, 2248, 2252, 2253, 2254), VII, 2289-90.

Dans le Code, l'interdit fait l'objet des canons 2268-77. La doctrine en a été suffisamment exposée dans le *D. T. C.;* on trouvera un commentaire plus détaillé dans Naz, *Traité*, IV, 662-70 et une étude plus complète dans le *D. D. Can.*, V, 1464-75 (É. Jombart), avec une bibliographie très suffisante.

Note : A côté de la peine ecclésiastique de l'interdit, le moraliste doit accorder son attention aux « interdits » dictés soit par le droit naturel soit par le droit civil, à l'égard des individus qui ne peuvent valablement faire des contrats. Voir les principes rappelés, III, 1656 et surtout 1657.

INTÉRÊT. — Sous ce vocable général peuvent se grouper plusieurs problèmes relevant à un titre ou à un autre de la théologie.

1° *Intérêt commun ou général.* — Problème étudié en maints articles, dont la synthèse a été faite (*Tables*, 439, § 3).

2° *Intérêt (Prêt à).* — L'étude en a été renvoyée à l'art. USURE, surtout dans la IIIe partie [H. du Passage], XV, 2372-2390. — Sur les « dommages et intérêts », voir IV, 1684-86.

3° *Intérêt (Morale de l').* — C'est la morale de l'utilitarisme, égoïste chez Épicure (*Tables*, 1189), avec l'adjonc-

tion de la socialité dans les morales modernes. Bentham était partisan d'une doctrine utilitaire fondée uniquement sur la *quantité* des plaisirs (*Tables*, 423). Stuart Mill tient compte de la *qualité* : les plaisirs du cœur et de l'esprit doivent être placés au-dessus des plaisirs des sens et St. Mill a pu écrire que « l'esprit complet de la morale utilitaire se trouve déjà dans la règle d'or de Jésus de Nazareth » (*L'utilitarisme*, 1864). Herbert Spencer oppose l'amour de soi, égoïsme, à l'intérêt des autres, altruisme (*Les bases de la morale évolutionniste*, c. v-xiii); cf. iv, 2224. C'est de l'utilitarisme social que Hobbes a tiré sa théorie sur l'origine du pouvoir, v, 887 (cf. *Tables*, 2089); la morale de l'intérêt est encore sous-jacente aux théories sociales de J.-J. Rousseau, v, 888; xiv, 121-22 et d'Helvétius, vi, 2130, 2132, 2140; cf. x, 291 (*Tables*, 2039). Voir sur l'ensemble du mouvement, xiii, 804-05.

4° *Intérêt, facteur religieux.* — Dans l'apologétique (James, Schiller), iii, 2305; xiii, 2250-51; — conception religieuse de Stattler, xiv, 2569. — La question de l' « amour intéressé » dans l'espérance (voir *Tables*, 1251, 1252).

INTÉRIM. — Notice historique, xii, 16-17. — Voir la « Note sur l'*Intérim* de Charles-Quint » et la traduction (résumée) du texte complet de l'I. (*Tables*, 771-779).

INTERMÉDIAIRES. — I., courtiers, représentants dans les ventes, xv, 2634.

INTERNATIONAL. — 1° Arbitrage (voir *Tables*, 242). — 2° Droit : — *a)* Principes généraux, x, 2438 (S. Augustin); xiv, 2720-27 *(passim)* (Suarez); xv, 2133, 3136, 3138-40 (Vitoria); 49-50 (Taparelli); — théories de Montesquieu, x, 2385; — Spinoza, xiv, 2500-01; — Voltaire, xv, 2463, 2465 : — *b)* Aspects particuliers : casuistique scientifique, ii, 1862-63; — diffamation, iv, 1303; — guerre, vi, 1928-32 (droit des belligérants); 1932-33 (lois de la guerre); cf. x, 2445; xv, 2619 (légitimité); — prescription (principe général), xiii, 122; — législation internationale du travail, iv, 317-18. — 3° Congrès internationaux (*Tables*, 791-92).

INTERNE (For). — Voir *For* (*Tables*, 1577-78).

INTERNONCE. — L'I. est le représentant du pape, ordinairement accrédité auprès des États non catholiques, qui entretiennent avec l'Église des relations diplomatiques de façon permanente... Tout en étant « parmi les nonces » *(inter nuntios)*, l'I. occupe un rang inférieur dans l'ordre hiérarchique, puisqu'il est sur le plan des ministres plénipotentiaires, tandis que le nonce est l'égal de l'ambassadeur. Cf. xi, 1921, 1926; vii, 1624 (pouvoirs des I. pour les indulgences).

INTERPELLATION. — Voir Privilège Paulin, xiii, 401, 406-413 (nature, nécessité, forme, dispense et constitutions apostoliques sur la matière); — doutes possibles, 416.

INTERPOLATION. — L'I. est une inscription dans un texte d'éléments étrangers pour en altérer, en compléter ou en éclaircir le sens. Le droit canonique en parle à propos des indulgences... « les indulgences cessent complètement dès qu'il y a quelque addition, soustraction ou interpolation » (dans les prières indulgenciées) (can. 934, § 2). Toutefois, la S. Pénitencerie a statué (26 nov. 1934) que les seuls changements qui empêchaient de gagner l'indulgence étaient ceux qui atteignaient la substance du texte; cf. Naz, *Traité*, iii, n. 227 (voir vii, 1633).

INTERPRÉTATION DE L'ÉCRITURE. — Voir *Tables*, 1105-06.

INTERPRÉTATION (Don d'). — Don connexe au don de glossolalie, viii, 2599.

A la bibliographie de la col. 2600, ajouter E.-B. Allo, *Première épître aux Corinthiens*, Paris, 1935, Excursus xiii, 335-39; Exc. xv, 374-83.

INTERPRÈTE. — L'interprète est le personnage appelé à traduire les paroles de deux personnes qui parlent des langues différentes. La théologie et le droit canon envisagent l'emploi d'un interprète en trois circonstances : 1° *Confession*, par I.; cf. xii, 1030; cf. iii, 917, 956. — Can. 903 : « Il n'est pas défendu à ceux qui ne peuvent se confesser autrement d'employer, s'ils le veulent, un interprète, en évitant les abus et scandales, et le can. 889, § 2 demeurant sauf. » Le can. 889 rappelle à l'interprète l'obligation du secret sacramentel; cf. xv, 3084.

2° *Mariage.* — Can. 1090 : « Le mariage peut également être contracté par interprète. » Le mot « également » marque la correspondance de ce canon avec le canon précédent, qui admet la possibilité de contracter mariage par procureur. De plus, le can. 1091 précise en ces deux cas le rôle du curé, qui « n'assistera à un mariage par procureur ou par interprète que s'il y a juste cause et s'il n'y a aucun motif de douter de l'authenticité du mandat et de la fidélité de l'interprète; en outre, s'il en a le temps, il demandera la permission à l'Ordinaire ».

3° *Procédure.* — Lorsque la présence d'un interprète à un acte de procédure est nécessaire, le juge la décrète; il désigne l'interprète et lui fait prêter serment de bien et fidèlement s'acquitter de sa mission et, éventuellement, de garder le secret (can. 1641; cf. can. 1623, § 3). L'une ou l'autre partie a le droit de récuser un interprète (can. 1641); cette exception constitue un incident qui sera réglé selon la procédure prévue au can. 1837-41. — Le can. 1644, § 2 prévoit encore l'intervention d'un interprète ou traducteur, quand les pièces écrites d'un procès doivent être traduites en latin pour être envoyées à un juge d'appel. L'I. est cité xiii, 632.

INTERSTICES. — Législation canonique [L. Godefroy], vii, 2343-51.

1° *Loi des interstices.* — 1. *Avant les Décrétales : a)* Formation de la loi : S. Paul et l'ordination des néophytes, vii, 2343; cf. xi, 67, 2472; xv, 1104; — concile de Sardique (343), vii, 2343-44; xiv, 1113; — S. Sirice, vii, 2344; cf. xiv, 2172; xi, 1234-35; — S. Zosime, vii, 2344; xv, 3716; — S. Gélase, vii, 2344-45. — *b)* Infractions à la loi : — en raison des besoins de l'Église et du mérite du candidat : S. Cyprien (iii, 2450), S. Augustin (i, 2276), S. Ambroise (i, 942), vii, 2345; — en raison d'ambition ou d'intrigues : Constantin II, pape (iii, 1225), Photius (xii, 1537), Léon VIII (ix, 317), vii, 2345-47; cf. xi, 67. — 2. *Décrétales :* décret de Gratien, se référant à Alexandre III, Célestin III, Innocent III, Honorius III, vii, 2347-48. — 3. *Concile de Trente :* meilleure fixation de la loi (sess. XXII, *de reform.*, can. 11, 13, 14), vii, 2347-48; cf. xi, 1363. — 4. *Code* (can. 978), dont voici le texte :

Can. 978, § 1. Dans les ordinations, on observera les intervalles de temps pendant lesquels les ordonnés s'exerceront dans les ordres reçus, selon les prescriptions de l'évêque.

§ 2. Les interstices entre la tonsure et l'ostiariat ou entre chacun des ordres mineurs sont laissés à l'appréciation prudente de l'évêque; l'acolyte ne sera pas toutefois promu au sous-diaconat, le sous-diacre au diaconat, le diacre à la prêtrise, avant que l'acolyte n'ait passé au moins un an, le sous-diacre et le diacre au moins trois mois dans son ordre, à moins que la nécessité ou l'utilité de l'Église, au jugement de l'évêque, ne l'exige autrement.

§ 3. Jamais cependant, sauf permission particulière du Souverain pontife, les ordres mineurs ne pourront être conférés le même jour que le sous-diaconat, ni deux ordres majeurs en même temps, toute coutume contraire étant réprouvée; de même il n'est pas permis de conférer la tonsure avec un ordre mineur ou tous les ordres mineurs à la fois.

Commentaire vii, 2348-49; Naz, *Traité*, iii, 238-40 : « Le concile de Trente (sess. XXII, *de reform.*, can. 2) ne permettait d'élever à l'épiscopat que six mois après le sous-diaconat, moyennant quoi l'épiscopat pouvait être conféré le lendemain de la prêtrise (cf. xi, 1363) : mais le can. 331, § 1, 3° exige cinq ans de prêtrise. »

2° *Raisons de la loi des interstices.* — Temps de probation, de formation, d' « apprentissage » (conc. de Sardique, S. Sirice, S. Zosime, conc. de Trente, sess. citée, can. 11, 13 et 14, doctrine résumée d'un mot dans le § 1 du can. 978), vii, 2349-50; cf. 2563.

3° *Dispense.* — Discipline du IVe conc. de Constantinople, du conc. de Trente, du Code : application d'une loi générale, plutôt que dispense, VII, 2350-51.

« INTINCTION ». — L'*intinctio* du pain consistait à marquer le pain consacré avec du vin consacré, de façon à procurer la communion sous les deux espèces. On trouvera les références à *Tables*, 1401, 1402. — Pour l'usage parallèle de la consignation du calice, même indication de références.

INTOLÉRANCE. — Voir *Tolérance.*

INTRONISATION. — 1° De Yahweh, X, 1458-63; cf. 1507; — fête de l'intronisation, 1537-38; cf. XIII, 1111; — 2° Du Messie, X, 1542.

INTUITION. INTUITIVE (Science). — Nature de l'intuition et de la science intuitive [A. Chollet], I, 280-81.

1° *Conceptions orthodoxes.* — 1. Sens strict : Science de Dieu (intuitive et compréhensive), I, 282; III, 634; XI, 768; XIV, 1598-1600; XV, 380, 401, 870. — Science du Christ (infuse), I, 282; VIII, 1274; XIV, 1456. — Science des anges, I, 1232-35; III, 635; XIV, 1621-22. — Science infuse d'Adam innocent, I, 370; VIII, 2028-29; XIV, 1456; — en général, science des esprits purs ou des âmes séparées, VII, 1275-76; X, 2494; XIII, 1297. — 2. Sens analogique : vie intérieure, sorte d'intuition des choses divines, I, 2344-45; cf. X, 2605-06 (S. Augustin); IV, 822; cf. 875 (S. Thomas, Suarez); grâce au don d'intelligence, IV, 1743. — 3. Mystique et Intuition : I. en mystique, X, 2600, 2605-07 (S. Augustin); — I. de Dieu, 2643; cf. 2651; VIII, 776-84; cf. X, 2619, sq. (S. Jean de la Croix); 2614-16 (Richard de S. Victor); 2628-30, 2635; cf. XV, 570 (Ste Thérèse). — Voir aussi, aux *Tables : Expérience religieuse*, facteur subordonné de connaissance, 1469-70; — *Extase* et *Extase divine*, 1474-75, où, sous l'un et l'autre vocable, on trouvera d'utiles indications.

2° *Conceptions plus ou moins hétérodoxes.* — 1. *École nominaliste :* I. première et certitude, XI, 565-66, cf. 570, 583 (Nicolas d'Autrecourt; 752-53 (Occam), et surtout 767-69 (formes de la connaissance intuitive), cf. 878; — caractère subjectif de l'I., 891; cf. XV, 411, 482. — 2. *Protestantisme libéral :* Foi réduite à une intuition subjective, VI, 100, 101; cf. IV, 793-94, contrairement à l'enseignement des Pères, VI, 113. — Thèse de Schleiermacher, I. de l'infini dans le fini, V, 1798; XIII, 855; XIV, 1497-98, 1500-02 *(passim);* contredite par Ritschl, XIII, 860. — I. intellectuelle des panthéistes, Spinoza, XIV, 2493-94; Fichte et Schelling, XI, 1870. — I. du cœur, Zinzendorf, XV, 3699-3702. — 3. *Ontologisme* (on laisse de côté les auteurs anciens présentés (à tort) comme les précurseurs de l'ontologisme, ainsi que des ontologistes de second plan, voir l'art. ONTOLOGISME, XI, 1000-61, pour n'indiquer que les principaux partisans de la vision immédiate ou de l'intuition de l'Être, en qui Dieu est confusément saisi) : Malebranche, 1010-11; cf. IX, 1783; — Cousin, XI, 1017-18; — Fabre, 1019-20; — Gardereau, 1021. — Gratry, 1022 (cf. *Tables*, 1897); — Rosmini, XI, 1028-29; cf. XIII, 2929-33; — Vincenzo di Giovanni, XI, 1931-32; — école de Miceli, 1931-32; — Mamiani della Rovere, 1033-34; — Ubaghs, 1037-38; cf. XV, 2021; — Gioberti, XI, 1040-41 (cf. *Tables*, 1815); — Hugonin, XI, 1044-46; cf. VII, 204. — 4. *Modernisme.* La foi : Dieu perçu et senti (Le Roy), IV, 815; cf. 822, 823; X, 2032; XV, 440; — appel fait aux mystiques, cf. *supra*, et Yves de Paris, XV, 3641; à Pascal, XI, 2076, 2169-70, 2174; à Newman, X, 2017. — Sur la doctrine de l'immanence de Dieu à l'homme, fondement de la thèse moderniste (*Tables*, 2217). — 5. *Philosophie de l'intuition :* — *a)* opposition de l'I. au rationalisme, XIII, 1685; XV, 853, et à l'intellectualisme, XIII, 1854, 1906, 1908; — et cependant I. confuse dans l'intellectualisme, XII, 1475, 1477. — *b)* Bergson intuitioniste, XII, 577; XIII, 1878; — sa philosophie de l'I., 1889-1904; — répercussion dans sa thèse de la religion dynamique, 2263, 2269-79. — 6. *Varia :* — *a)* Néoplatonisme et intuition de Dieu, XII, 1481-82; cf. PHILON, 1447; PLATONISME DES PÈRES, 2266, 2281 (Plotin). — *b)* Intuition divine et soufisme (mystiques musulmans), IV, 1242; cf. IX, 1635 et surtout XIV, 2448-49. — *c)* Curieuse méthode de Jansénius, à rapprocher de l'intuitionisme, VIII, 341.

INTUITIVE (Vision). — Étude générale [A. Michel], VII, 2351-94. — Voir *Tables*, 610-11; et *Benoît XII, Tables*, 417.

Le problème de la position de Benoît XII au sujet de la vision béatifique (bulle *Benedictus Deus*) a été renouvelé et précisé par F. Wetter, *Die Lehre Benedikts XII. vom intensiven Wachstum der Gottesschau*, dans *Analecta gregoriana*, 1958.

INVALIDITÉ. — Voir *Validité.*

INVASIONS. — La grande invasion partie d'Asie centrale menaçait l'Empire romain depuis le IIe s. après J.-C. et elle aboutit à l'écroulement de l'empire romain occidental en 476. Les nouvelles populations, considérées avec mépris par les Romains comme barbares : les Germains, les Sarmates, les Avares, les Slaves, les Huns, les Magyars, les Parthes, les Perses, les Arabes, etc., en partie détruisirent la vie chrétienne, en partie s'assimilèrent l'idéal et le christianisme romains. Les écrits des Pères de l'Église, tels Ambroise, Augustin, Orose, Tiro Prosper, Sidoine Apollinaire, Salvien, Éphrem, Diadoque de Photiké relatent l'extraordinaire ébranlement spirituel de leur époque et font entrevoir une « Théologie des invasions » encore peu explorée, dans laquelle ces auteurs soulignent la providence divine, le sens et la valeur de la souffrance, l'importance des biens impérissables et le salut par la croix seule, et tracèrent la voie qui devait permettre aux missionnaires de la Croix d'accéder aux populations nouvelles.

Voir : Fliche-Martin, IV, IIe part., ch. V (P. de Labriole), *L'Église et les barbares;* V (L. Bréhier et R. Aigrain), *Grégoire le Grand, les États barbares et la conquête arabe (590-757)*, Paris, 1938; J. Palanque et divers collaborateurs, *Le Christianisme et l'Occident barbare*, Paris, 1945; P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris, 1948; G. Bardy, *L'Église et les derniers Romains*, Paris, 1948; J. Fischer, *Die Völkerwanderung*, Heidelberg, 1948; A. W. Ziegler, *Stimmen aus der Völkerwanderung*, Ratisbonne, 1950; J. Fischer, *Das Verhalten der kirchl. Oberhirten in der slawischen Völkerwanderung*, dans *Episcopus, Festschrift Kard. Faulhaber* (*Tables*, 1501), Ratisbonne, 1949; J. Fischer, *Kreuzfunde aus Südbayern*, dans A. W. Ziegler, *Monachium*, Munich, 1958. A.-W. ZIEGLER.

Invasions des barbares, I, 2284; III, 1418; VI, 1905, 2386; VII, 1911; VIII, 905; IX, 234-37, 278; XI, 1606; XIV, 155, 1327, 2977, 2999; XV, 2050-51. — Conséquences sur la discipline ecclésiastique, IX, 2115; XII, 799, 813, 822, 827, 831, 852, 1179.

INVENTION (de la vraie Croix). — Voir III, 2344-46; cf. XIII, 103-04 (*Tables*, 876).

INVENTION (d'un trésor). — Titre de propriété, XIII, 768.

INVENTIONS SCIENTIFIQUES. — Utilisation des secrets les concernant, XIV, 1762.

INVESTIGATIONS. — C'est le terme employé par le Code pour désigner l'enquête préalable au mariage ou à l'ordination. Voir *Mariage* et *Ordre.*

INVESTITURE. — « En droit romain, on entendait par tradition l'acte par lequel une personne mettait une autre en possession d'une chose. Au Moyen Age, on disait, comme synonyme de *traditio*, *vestitura* ou *investitura*. En effet, celui qui avait reçu une chose en était garni comme d'un vêtement : il en était vêtu *(vestitus)*.

« Pour un immeuble, il aurait fallu, en principe, que

le *tradens* installât l'*accipiens* sur le bien. Mais on avait trouvé plus pratique de faire une investiture symbolique par la remise d'un objet mobilier qui représentait l'immeuble, comme une motte de terre ou de gazon, un couteau ou un bâton.

« La tradition était nécessaire pour faire acquérir un droit réel sur une chose. Elle servait à transférer la propriété, constituer un usufruit, concéder un bénéfice ou une précaire. Il parut tout aussi naturel de confier une église à un clerc, en lui en donnant l'investiture par un symbole approprié.

« Dès le IXe s., l'investiture d'une église semblait liée à la provision d'une dignité ecclésiastique. Par suite de circonstances diverses, elle était souvent faite par un laïque. De là sortit une situation qui tendait à mettre le spirituel sous la dépendance du temporel. Puis, dans la deuxième moitié du XIe s., le Siège apostolique souleva la querelle des investitures, qui, avec de grandes difficultés, affranchit les églises de la domination séculière » (Auguste Dumas, *D. D. Can.*, vi, 18).

« Le maître d'une église ne se demandait pas si son élu avait une vocation pour le service divin. Souvent il la donnait à un homme qui n'était pas encore clerc et qui ne se faisait ordonner qu'après l'investiture... De là sortirent deux grands maux dont souffrait la société ecclésiastique aux Xe et XIe s. : la simonie et le nicolaïsme » (Id., *ibid.*, 31).

Papes et conciles ayant entrepris la réforme : Léon IX, ix, 323-25 (conciles de Reims, *Tables*, 734 et de Mayence, *Tables*, 720; autres conciles, *Tables*, 738); — Nicolas II, xi, 531 (conc. du Latran de 1059, *Tables*, 738); cf. card. Humbert contre la simonie (*Tables*, 2144); — Grégoire VII, vi, 1795, 1797-99; cf. ii, 2086 (célibat) (conciles de Rome [1074, 1075, 1078]; *Tables*, 738); — Urbain II, xv, 2281-85 (conc. de Melfi, *Tables*, 721; Clermont [1095] *id.*, 705; Plaisance [1095], *id.*, 731; Rome [1099], id., 738-39); — Pascal II, xi, 2059-69 (conc. de 1102, 1105, 1112, 1116, *Tables*, 739); — règlement par Calliste II (*Tables*, 499); cf. Ier conc. du Latran, *id.*, 668.

On lira avec profit l'art. *Investiture* (Auguste Dumas) du *D. D. Can.*, vi, 17-42. Directement intéressant la querelle des investitures : A. Fliche, *La réforme grégorienne* : i, *La formation des idées grégoriennes*, Louvain, 1924; ii, *Grégoire VII*, 1926; iii, *L'opposition antigrégorienne*, 1937; Fliche-Martin, vii, *L'Église au pouvoir des laïques* (É. Amann et Auguste Dumas); viii, *La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne* (A. Fliche), Paris, 1940. — *D. A. F. C.*, art. *Investitures*, ii, 1090-1103.

INVINCIBLE (Ignorance). — Voir *Tables*, 2176.

INVOCATION DES SAINTS. — Voir Saints (Culte des), spécialement xiv, 880-86 (N. T.); 894-96 (prières aux martyrs); 901-03 (Cyprien), 904-05 (Origène); 908-10 (IVe s.), 946-48 (liturgie), 960-62 (scolastique); 965-66 (conc. de Trente), 970-71 (Suarez). Voir également Communion des Saints, iii, 477 sq.; Marie, ix, 2439-45 et *supra*, *Intercession des saints*.

INVOCATIVES (Bénédictions). — Leur distinction d'avec les bénédictions constitutives d'après le can. 1148, xiv, 474, 697-98.

IPU-WER. — Sage égyptien, auteur d'un texte contenant une pseudo-prophétie sur l'Égypte (1300 ans av. J.-C.), x, 1555-56.

IRAK. — État indépendant de l'Asie (ancienne Mésopotamie), x, 1926, 1973-74 : l'archevêque latin, aujourd'hui (1960) un carme, réside à Bagdad. — Sur la répartition des chrétiens, catholiques ou séparés, selon leur rite, i, 2085-86; cf. x, 1874, 1924; xi, 1930. — Dépendance de la Propagande et de la Congr. orientale, x, 1869, 1875. — Voir l'art. Missions (Mésopotamie), x, 1869, 1874, 1875, 1880, 1881, 1895, 1896, 1903, 1912, 1926. — Chaldéens catholiques en Mésopotamie, xi, 228-49; — missions en pays nestorien (Perse et Mésopotamie), 249-58. — Mésopotamiens au conc. de Florence, vi, 48-49.

Sectes originaires de Mésopotamie : Manichéisme, ix, 1841; — Mandéens ou chrétiens de S. Jean-Baptiste, ix, 1812; cf. Sabéens, xiv, 432; — Euchites, Messaliens, v, 1454, 1456; — le panthéisme en Mésopotamie, xi, 1861.

IRAN. — Voir *Perse*.

IRASCIBLE (Appétit). — Voir i, 1695 et *Tables*, 235.

IRELAND (John). — Prélat américain (1838-1918), né à Burnchurch (Irlande), archevêque de S.-Paul (États-Unis). — Son père, simple cordonnier, quitta l'Irlande pour s'établir à S.-Paul, dans l'État de Minnesota. L'évêque de S. Paul envoya l'enfant faire ses études en France, au petit séminaire de Meximieux (Ain). Ireland entra ensuite au scolasticat des maristes, à Monthel, près Hyères. Ordonné prêtre à S.-Paul (1861), il partit, durant la guerre civile, comme aumônier militaire. Il fonda ensuite de nombreuses sociétés de tempérance, devint curé de la cathédrale, et vicaire général à S.-Paul. Nommé, à trente-sept ans, coadjuteur de son évêque (1876), il devint, en 1885, évêque titulaire du diocèse, érigé en archevêché trois ans plus tard (1888). Très pénétré des habitudes et de l'esprit de l'Amérique, l'archevêque de S.-Paul a émis des idées et préconisé, pour concilier la doctrine de l'Église avec les tendances modernes, une tactique dont la nouveauté a provoqué à la fois l'admiration et la critique.

La polémique s'est développée à propos de la vie du P. Hecker, fondateur des *Missionnaires de l'Apôtre S. Paul*, W. Elliott, *The Life of F. Hecker*, 2e éd., New-York, 1894; *Le Père Hecker, par le P. W. Elliot*, traduit et adapté de l'anglais, introduction par Mgr Ireland, préface par l'abbé Félix Klein, Paris, 1897. Mgr Ireland lui-même a publié : *The Church and modern society*, 1898. Léon XIII, par la lettre *Testem benevolentiæ*, réprouva certaines idées désignées sous le nom d'*Américanisme* (voir ce mot, i, 1043-48). Mgr Ireland déclara condamner lui-même les idées fausses réprouvées par le pape. Voir *Léon XIII*, ix, 348-49.

IRENDAEL (Chrétien d'). — Pseudonyme d'un groupe de théologiens, vii, 2394. Cf. Naveau ou *Navaeus*, xi, 53-54.

IRÈNE, impératrice de Constantinople, femme de Léon IV. — Son rôle dans la lutte contre l'iconoclasme, i, 450-51; iii, 646-48, 671; vii, 584-87, 795; xi, 417-19, 423, 425; xv, 54-55. — I. et Charlemagne, ix, 309; xiv, 1327. — I. et l'affaire mœchienne, xv, 288-89.

IRÈNE CHOUMNOS. — Voir *Choumnos* (Irène), *Tables*, 601.

IRÉNÉE (S.), évêque de Lyon. — Étude [F. Vernet], vii, 2394-2533.

I. Vie. — 1° Origines, vii, 2394. — 2° En Occident avant l'épiscopat, 2394-96; cf. x, 247. — 3° Épiscopat, vii, 2396-97. — 4° Martyre, 2397-98.

II. Œuvres. — 1° *Authentiques*. — 1. *Elenchus* ou Traité contre les hérésies, vii, 2400. — 2. Démonstration de la prédication apostolique, 2403. — 3. Écrits perdus, 2404; — fragments : — *a)* contre Florinus, 2404; cf. vi, 52-53; vii, 2394, 2404, 2405, 2428, 2512; xii, 2515, 2517; xiii, 269; xv, 2511; — *b)* sur le schisme, à Blastus, vii, 2404; — *c)* sur la controverse pascale, xi, 1949, 1950; — *d)* autres indications, vii, 2404.

2° *Douteuses et apocryphes*. — Neuf écrits, vii, 2404-07.

III. Doctrine. — 1° *Synthèse doctrinale*. — Tout en réfutant les gnostiques (cf. Abraxas, i, 118-19; Aloges, i, 899; Basilide, ii, 465-74; Caïnites, 1307; Carpocrate, 1800; Cerdon, 2138-39; Cérinthe, 2151-55; Colorbasus, iii, 378-80; Docètes [forme gnostique], iv, 1486, 1490-92 [Simon le Magicien, Saturnin, Basilide, Valentin]; Ébionites, 1990-91, 1994; cf. viii, 1703-04; x, 947; Florinus, vi, 52-53; Gnosticisme, 1437 [Simon le Magicien, 1442; Ménandre, 1443; Basilide, 1444-45;

Valentin [école italique], 1452-53; Marcion, 1454-55]; MARC LE GNOSTIQUE, IX, 1960-61; MARC DE MEMPHIS, 1962; MARCION, 2009-10, 2013, 2016-17; NICOLAITES, XI, 500-01, 504; OPHITES [ou Naasséniens], 1063, 1067, 1069-70; SATORNIL, XIV, 1210-11; SIMON LE MAGICIEN, 2133-34, 2138-39; VALENTIN, XV, 2498, 2500, 2503-04, 2506, 2509, 2510-11, 2513-15 [Ptolémée]), I. a construit une véritable théologie; grandes lignes, VII, 2410-11.

2° *Règle de foi et Église.* — (On suivra la numérotation de l'article). 1. *Règle de foi.* — Exposé, VII, 2411-14; cf. I, 1676; XIV, 2925.

2. *Écriture.* — Indication préalable des abus des gnostiques (rejet de certaines Écritures, accueil fait aux apocryphes, altération du sens scripturaire, adapté aux erreurs), VII, 2414-15, 2290; cf. I, 1382-84, 1498-99; II, 1584; V, 1637; VI, 1457-58 (*Tables*, 1825); — plus spécialement Aloges, I, 898-99; — barbélites, II, 384; — caïnites, 1308; — Carpocrate, 1801; — Cérinthiens, 2155; — ébionites, IV, 1991, 1993; V, 1633; — docètes valentiniens, IX, 1940; — Marcion, X, 2014-16; cf. V, 171-72, 1634-35; IX, 971; XIII, 2848-49; XV, 187; — ophites, XI, 1066; — marcosiens, 2459-60; — Satornil, XIV, 1210-11; — Valentin et disciples, XV, 2508-09, 2513 (Ptolémée), 2516 (Héracléon). — *a)* Canon, VII, 2415-17; cf. II, 1560; XV, 1940 (accord des deux Testaments, Dieu unique auteur). — I. cite l'A. et le N. Testament comme ayant même autorité, II, 1575, 1585, 1586; — accepte le IVe Esdras, VII, 1569; cf. I, 1485-87; — nomme les quatre évangiles, II, 1564, 1586; S. Matthieu, X, 360; S. Luc, IX, 971, 974, 982; S. Marc, 1940, 1942, 1943, 1950; S. Jean, VIII, 542-43, 544-45, 560-61; — la I^a et la II^a Joannis, 585, 586, l'Apocalypse, I, 1468; — les épîtres de S. Paul, VII, 2416, cf. Col., III, 382; I^a Cor., 1850; II^a Cor., 1858; Eph., V, 165-66; Gal., VI, 1025; Hebr., 2071; Rom., XIII, 2857; I^a Thess., XV, 576; II^a, 583; Tit. et Tim. I et II, 1040, 1041; — les épîtres de S. Jacques, VIII, 264; — de S. Pierre, I^a et II^a, XII, 1763, 1782; — cite parmi les Écritures : Hermas, VI, 2269. — *b)* Texte et citations : texte, VII, 2417 : — α) utilisation des versions de l'A. T., XV, 2710-12 (Aquila, cf. I, 1725 et Theodotion, cf, VII, 2401. — β) citations, souvent de mémoire, VII. 2417-19. — *c)* Interprétation : α) sens littéral obvie: VII, 2419; cf. 2290-91; — β) allégories parfois fâcheuses, 2419-20; cf. I, 834; — prétention injustifiée des protestants, VII, 2420-21; cf. XI, 1553; — appel à la tradition, VII, 2290; XV, 1262. — *d)* Écriture et règle de foi : α) inspiration de toute l'Écriture (A. et N. Testament), VII, 2421-22; cf. 2080-81 (inspiration, révélation), 2101-02, 2208 (inerrance); XV, 187, 1940 (Dieu, unique auteur). — β) Écriture, règle de foi, VII, 2423. — *e)* Tradition, VII, 2423-24; — tradition apostolique, non secrète à la façon des gnostiques, XV, 1262-63; — justification de la doctrine, 1264; — autorité des Églises et des évêques, 1264-65. — *f)* Raison, VII, 2424-25; — utilisée contre l'agnosticisme gnostique, IV, 851, 876.

3. *Église.* — Affirmation générale contre la gnose antichrétienne, VII, 2425-26; IV, 2122, 2177-78 (cf. *Tables*, 1110). — *a)* Notes : α) Sainteté, VII, 2426; XIV, 854; — β) unité, VII, 2426-27; IV, 2129; XV, 2183-84; — γ) catholicité, VII, 2427; III, 2001; — δ) apostolicité, VII, 2427-28; IV, 2128; XV, 1262-65. — *b)* Hiérarchie, VII, 2426-30; — épiscopat, origine apostolique, 2428; V, 1673, 1675-76 (liste des papes); cf. XII, 1612; XIII, 266; V, 1686; XI, 2474; — épiscopat et presbytérat, VII, 2428-29; XI, 1227-28; — prêtres et simples fidèles, VII, 2429. — *c)* Primauté de l'Église romaine, VII, 2430-38 (texte, interprétation, critique, attitude d'I. envers le pape); cf. XI, 1949-51; XV, 1265 (I. et la controverse pascale); voir aussi XI, 1878; XIII, 268, 269, 270, 274, 336 (texte d'I. au conc. du Vatican, cf. VII, 2433; XIII, 344); XIV, 1514. — *d)* Infaillibilité, VII, 2438-39; IV, 2177-78; VII, 1642, 1655-60 (texte déjà commenté *supra*); cf. XV, 1264-65. — *e)* Nécessité d'appartenir à l'Église, VII, 2439-40; IV, 2156; VI, 80, 242, 330, 2210, 2228; XV, 2183-84. — *f)* Église et État, VII, 2440-41.

Note concernant la primitive Église : Papes désignés par I. dans sa liste (nous suivons l'ordre adopté par Fliche-Martin, I, 387-88) : S. Pierre, XIII, 266; S. Lin, IX, 772; S. Anaclet, I, 1142; S. Clément, III, 49; cf. VI, 1245; S. Évariste, V, 1640; S. Alexandre, I, 709; S. Xyste, XIV, 2193; S. Télesphore, XV, 82; cf. VIII, 2229; S. Hygin, VII, 357; S. Pie, XII, 1612; S. Anicet, I, 1312; S. Soter, XIV, 2422; S. Éleuthère, IV, 2419.

3° *Le Dieu unique et créateur.* — 1. *Dieu un.* — Connaissance de Dieu, IV, 851, 876; unicité de Dieu, XV, 1623; cf. IV, 169. — le nom divin, IV, 955; — nature, 1036-39, 1054 (bibl.); — science infinie, XV, 1599; — volonté, 3323-24; — idolâtrie, péché, VII, 660, 679 (idolothytes).

2. *Dieu trine.* — *a)* Position du problème : pas de subordinatianisme, VII, 2442; cf. XV, 1625. — *b)* Affirmation des trois personnes, VII, 2442-43; XV. 1606-08 (liturgie baptismale), 1622-25 (synthèse), — *c)* La vie *ad intra :* α) « Dieu » désignant le Père, exclusivement ou principalement, VII, 2443. — β) Verbe, Fils, engendré du Père, 2444; cf. V, 2424-26; XV, 1623, 2654; — apparence de subordinatianisme, VII, 2444-45; cf. *supra.* — identifié au S.-Esprit (Harnack), V, 697. — γ) Esprit-Saint, VII, 2445; V, 702-04, 817 (procession); XV, 1608, 1622, 1624-25 (voir *infra*, 5°, *Le salut*). — δ) Processions divines, VII, 2446; V, 817; XIII, 649-50 (références); XV, 1625. — *d)* Œuvres *ad extra*, missions divines, VII, 2446; XV, 1823 (œuvre commune; cf. III, 2111), et cependant rôle du Fils et du S.-Esprit, par appropriation, VII, 2447-50; XV, 1835; — Esprit vivificateur, Christ, Église et fidèles, VII, 2449-50; cf. IV, 1756; V, 703-04; XIV, 844.

3. *Création.* — Indications, VII, 2451. — *a)* Création, III, 2061-62 (contre le dualisme gnostique); cf. 2166; VII, 2476-78 (bonté de Dieu); — Dieu créateur exclusif, III, 2110; cf. XIII, 944; — œuvre commune aux trois personnes, III, 2111; — rôle du Verbe, 2112; cf. 2118, 2119, 2125; — liberté de l'acte créateur, 2140; — Dieu, seul exemplaire, 2153. — *b)* Conservation, III, 1188; XIII, 944. — *c)* Plan divin de la création, 943-44; cf. VII, 874.

4. *Anges.* — Indications, VII, 2451. — Spiritualité imparfaite, I, 1195; hiérarchie, 1208; à compléter par XV, 2451 (les neuf chœurs). — Aucune part à la création, I, 1213. — Culte, 1219-20. — Démons, IV, 342; — péché IV, 345. — Génération du Verbe cachée aux anges, XV, 1623.

5. *Homme.* — *a)* Terminologie : α) sens divers, VII, 2451; — β) nature et grâce, 2452; — γ) image et ressemblance de Dieu, 2452-53; — δ) l'homme parfait, 2453-54; — sur l'ensemble, VI, 1565. — *b)* Création de l'homme, VII, 2454; — de l'âme, I, 983-86. — *c)* Élévation à l'ordre surnaturel, VII, 2454-56; rejet de la trichotomie gnostique, I, 983; — l'Esprit vivifiant, V, 703. — Élévation de l'homme à l' « image » divine, I, 983; XII, 325; — dons préternaturels, VII, 2456-57; — immortalité, VIII, 2025; — enfance spirituelle d'Adam, I, 370; VII, 2456; XV, 1393. — Sur l'ensemble de cette doctrine, XII, 322-24. — *d)* Péché d'Adam (en lui), VII, 2457-58; XII, 324-25; — *e)* Péché originel (dans l'humanité), VII, 2458-61; XII, 326-29.

Cité : xii, 332, 334, 343, 347, 358, 361, 363, 366, 390, 402, 456, 584.

4° *Verbe incarné, rédempteur.* — 1. *Le Verbe incarné.* — Erreurs en sens divers des gnostiques, vii, 2461. — *a)* Nature humaine du Christ, vii, 2461-64; cf. vii, 1448; viii, 1143; — prouvée par l'Eucharistie, v, 1129. — Corps passible, âme raisonnable, vii, 2462-63; xiv, 1634; — sur l'ignorance du dernier jour, i, 589; xiv, 1639. — Vie humaine du Christ, vii, 2463-64 (erreur sur l'âge du Christ). — *b)* Nature divine, vii, 2464-66; cf. 451, 1448; viii, 1201, 1250-51; ix, 2350; gloire au jugement, viii, 1770. — *c)* Union hypostatique, vii, 2466-69; cf. 374, 451-52; viii, 1251. — Sur la kénose, viii, 2346.

2. *Le Verbe rédempteur.* — *Rédemption selon le gnosticisme,* vii, 2469; vi, 1461-62; x, 2504-05 (cf. *Tables*, 1825). — *Doctrine d'Irénée : a)* Côté du Christ-Rédempteur : α) théorie mystique de la Rédemption, vii, 2470-72 (quatre aspects); cf. i, 432; vi, 1565; vii, 1489, 1492, 1494; xiv, 844; — β) théorie réaliste, vii, 2472-74; cf. ix, 2389-90; xiii, 1936, 1938, 1940, 1976; — γ) sacrifice de la croix, vii, 2474-75; xiii, 1934. — *b)* Côté de l'homme, vii, 2475-76. — *c)* Côté de Dieu : α) bonté, vii, 2476-77; — β) sagesse, 2478-79. — *d)* Côté du démon, 2479; — théorie des « droits » du démon, 2479-81; xiii, 1940.

3. *Nécessité de l'Incarnation et de la Rédemption.* — *a*) Incarnation : plan divin de récapitulation (recirculation), vii, 2481-82; cf. 874-75; xiii, 944, 1936. — *b)* Rédemption, vii, 2482-83; xiii, 1976; cf. iv, 603; — nécessité conditionnelle (comme chez S. Anselme), vii, 2483; cf. i, 1346.

4. *La Vierge Marie.* — *a)* Mère de Dieu, vii, 2484-85; cf. 452, 874-75; viii, 1251; ix, 2350; — virginité, 2370-71; xiv, 900; — incorrection critique de Herzog-Turmel, ix, 2380. — *b)* Mère des hommes, vii, 2485-87; — nouvelle Ève, 2485; cf. v, 1652; vii, 859-60, 874; xiv, 900; — médiatrice, ix, 2389-90.

5° *Le salut.* — 1. *Moyens de salut.* — *a)* La grâce, vii, 2487-88; cf. *supra*, 2449; — action du Saint-Esprit sur l'âme, vi, 1564; viii, 2092; — nécessité, vi, 1574; viii, 2092; — persévérance, *id.*; xii, 1262. — Grâce sanctifiante, vii, 2488; cf. 2454-56 (surnaturel), i, 432. — Liberté sous la grâce (grâce suffisante et efficace), vi, 1656; xii, 1259; — *b)* Les charismes, vii, 2488-89; cf. 2429; — *c)* Universalité de la grâce, 2489-92; cf. 1836; xv, 3359; — prédication du Christ aux enfers, vii, 1818-19; cf. iv, 603; — salut possible aux infidèles, vii, 2491; cf. 1836; — sur le nombre des élus, 2492; cf. iv, 2364; — le salut d'Adam, i, 379.

2. *Conditions subjectives du salut.* — *a)* La foi : α) Nécessité, vii, 2492; viii, 2083-84 (justification); cf. vi, 80, 114, 152, 157; — fuite de l'erreur, vi, 242, 330; — β) notion; présupposés rationnels, crédibilité, iv, 1036; vi, 185, 186; cf. iii, 2242; xiv, 854; — liberté, vii, 2493; vi, 394; — γ) progrès, vii, 2493; cf. iv, 1038, 1608; *supra, Tradition;* — foi, espérance et mérite du ciel, x, 618. — *b)* L'amour et les œuvres : — α) œuvres, vii, 2493-94; viii, 618-19; — préceptes de la loi, iv, 167, — jeûne et abstinence, ii, 1725; — β) amour, vii, 2494-95.

3. *Les sacrements.* — *a)* Baptême, vii, 2495-96; cf. ii, 181, 182, 202, 355 (b. par le feu), 362 (b. pour les morts); cf. vii, 1346, 2496; — aucune loi du silence pour le catéchuménat, i, 1749-50; ii, 1979. — *b)* Confirmation, vii, 2496; cf. iii, 1028-29 (imposition des mains); cf. vii, 1346; — voir Chrême (saint), ii, 2396, 2403. — *c)* Eucharistie, vii, 2496; cf. v, 233-34 (paroles consécratoires), cf. 1129; x, 911; — présence réelle, v, 1128-29; xiv, 2593; xv, 1396; cité, 1125; xiv, 449; — sacrifice, messe, x, 864-65, 898, 910-18, 922, 947, 948, 956, 957, 958, 960, 961, 1237; pour les défunts, v, 1201, 1202; simplement cité, x, 921, 954, 962, 1082, 1105, 1361; — communion, remède d'immortalité, iii, 513; cf. xiii, 2523. — *d)* Pénitence, vii, 2496-97; cf. iii, 840, 851, 860 (confession); xii, 761-65; cf. i, 151. — *e)* Extrême-onction, v, 1931-32 (?) (sur la pratique des marcosiens). — *f)* Ordre; voir *supra, Église,* § *Hiérarchie.* — *g)* Mariage, vii, 2497; cf. ix, 2080 (contre Basilide); cf. ii, 472-73.

6° *Les fins dernières.* — 1. *Avant le dernier avènement du Christ.* — *a)* Immortalité de l'âme, vii, 2498; cf. i, 987; x, 1587 (contre la métempsycose). — *b)* Jugement particulier, vii, 2499; cf. viii, 1770-71 (discrimination entre les âmes). — *c)* État des âmes justes, vii, 2499-501; cf. viii, 1770; ii, 672, 676, 677; xiii, 1191. — *d)* État des âmes pécheresses, vii, 2501; cf. vii, 1770-71.

2. *A partir du dernier avènement.* — *a)* Le second avènement du Christ, vii, 2501-02; viii, 1251, 1770; cf. i, 1365 (l'antéchrist), v, 2519. — *b)* La résurrection de la chair, vii, 2502-03; xiii, 2503, 2522-24, 2526, 2535. — *c)* Le royaume terrestre du Christ, vii, 2503-05; cf. x, 1761-62 (millénarisme), xiii, 2524. — *d)* Jugement universel, vii, 2505; cf. viii, 1769-70. — *e)* Les damnés, vii, 2505; cf. Dam, iv, 13; Enfer, v, 53-55, 85, 89, 93, 102; Feu de l'enfer, 2200, 2221; — *f)* Les élus, vii, 2505-07; cf. Béatitude, ii, 504 (dans Schwane); Ciel, 2480; Corps glorieux, iii, 1894; Gloire, vi, 1397; Intuitive (vision), vii, 2365, 2371. — Élus (nombre des), iv, 2364. — *g)* Fin du monde, v, 2519, 2551; — et vie éternelle, xv, 2969, 2971.

IV. Place de S. Irénée dans l'histoire de la théologie. — 1° *Les sources.* — 1. Païennes, vii, 2507; — 2. Juives, 2508. — 3. Gnostiques : — *a)* emprunts doctrinaux, 2509; — *b)* emploi des sources, 2510. — 4. Chrétiennes : — *a)* Écriture, 2511-12; cf. *supra*, 2315; — *b)* autres auteurs cités : S. Polycarpe, 2512; cf. xii, 2510; — les presbytres, vii, 2512; cf. 2428; — Papias, 2513; cf. xi, 1944-46, 1947; — anonymes, vii, 2513; — S. Clément de Rome, 2514-15; cf. iii, 48, 49; — Hermas, vii, 2514; cf. vi, 2269; — S. Ignace, vii, 2514; cf. 691; — S. Justin, 2514; cf. viii, 2229; — Tatien, vii, 2515; cf. xv, 65-66; — *c)* auteurs non cités, mais présentant des ressemblances, vii, 2515-16; en particulier : le pseudo-Barnabé, cf. ii, 416; — Didachè, cf. i, 1681; — lettre à Diognète; — Méliton de Sardes; — Théophile d'Antioche; cf. xv, 530-31; — Hégésippe; cf. vi, 2119; — un recueil de textes de l'A. T. — Conclusion, vii, 2516.

2° *L'influence.* — 1. *Jusqu'à la scolastique* (avec référence au travail de Harnack, *Gesch. der altchristl. Literatur bis Eusebius, Zeugnisse;* cf. *Tables*, 2021). — Simple nomenclature : Lettre des martyrs de Lyon au pape Eleuthère (cf. iv, 2319), Caius de Rome, S. Hippolyte, vii, 2517; — l'auteur du « Petit Labyrinthe » (cf. vi, 2495), Tertullien, Clément d'Alexandrie, vii, 2518; — S. Cyprien, Origène, S. Denys d'Alexandrie, Arnobe l'Ancien, S. Victorin de Pettau, S. Méthode d'Olympe, Commodien (cf. iii, 418), Eusèbe, S. Alexandre d'Alexandrie, S. Athanase, Marcel d'Ancyre, S. Basile, S. Cyrille de Jérusalem, vii, 2519; — Macaire de Magnésie, le pseudo-Justin, actes de S. Ignace, Philastre (cf. xii, 1399), S. Épiphane (vii, 2397; cf. v, 364), Apollinaire de Laodicée, S. Jérôme (vii, 2400; cf. viii, 918, 927), S. Augustin, le diacre Basile, Théodoret (cf. xv, 315), Timothée Ælure, S. Prosper d'Aquitaine, Gennade. S. Orens d'Auch, l'école de Lérins, S. Patrice, vii, 2520; — André de Césarée,

Cosmas Indicopleustes (cf. iii, 1916), S. Éphrem, Léonce de Byzance, Étienne Gobar, Jean Malalas, Grégoire de Tours, *Martyrologium hieronymianum*, S. Grégoire le Grand, le moine Antiochus, S. Maxime le Confesseur, le pseudo-Anatole, Sébéos, S. Anastase le Sinaïte, *Doctrina Patrum* (de Diekamp), pseudo-Germain de Constantinople, Actes de S. Irénée, S. Jean Damascène, *Sacra Parallela*, vii, 2521; — Georges Syncelle, *Chronicon paschale*, Jean de Dara, S. Paschase Radbert, Agobard, Martyrologe du *ms. latin 3879* (bibl. nationale de Paris), Martyrologe du *ms. 925* (bibl. université de Bologne), Florus de Lyon (cf. vi, 54), pseudo-Bède, dit Bède de Cologne, S. Adon de Vienne, Usuard, Méginhard de Fulda, Photius, vii, 2522; — Moïse bar Cepha, manuscrit des *Constitutions apostoliques*, Arétas de Césarée, Simon Métaphraste, Pseudo-Chrysostome, Actes des S. Félix, Fortunat et Achillée, Actes des S. Ferréol et Ferrucius, Actes de S. Timothée, Ménées des Grecs, Œcumenius, Nicétas Serronius, Chaînes des Pères (cf. *D. B.*, ii, 480; *D. B. S.*, i, 1106, 1149, 1168, 1178, 1185, 1206, 1214), le *Parisinus 854*, Antoine Mélissa, Traductions, vii, 2523; — Quelques remarques, vii, 2524-25.

2. *Jusqu'à la Renaissance.* — *a)* Anselme et I., vii, 2525. — *b)* Rares mentions d'I. au Moyen Age : α) littérature syriaque : Denys Bar Salibi; — β) littérature grecque (Georges de Corcyre, Nicolas Acominatos, Macaire Chrisocéphale, Nicéphore Calliste); — littérature latine (martyrologes d'Adon et dérivés; notices de Fréculphe, Honorius d'Autun, Jean Trithème, et quelques transcriptions ou traductions), vii, 2525-26.

3. *Jusqu'à nos jours.* — *a)* En Orient : Mélèce Syrigos (cf. xiv, 3166), Macaire (Michel Boulgakov) (cf. ix, 1444), vii, 2526. — *b)* En Occident : α) du côté catholique : Érasme et l'édition *princeps* du *Contra hæreses* (cf. v, 393); — Feuardent (cf. v, 2263); — Massuet (cf. x, 280, 428), et Bossuet dans ses *Instructions pastorales sur les promesses de l'Église* (cf. ii, 1068-69); *Perpétuité de la foi catholique sur l'Eucharistie* (cf. xi, 639); — Ballerini frères; — conc. du Vatican, const. *Pastor æternus;* — β) du côté protestant : Du Moulin, Desgallards *(Gallasius)*, Grynée, H. Dodwell, J.-E. Grabe, et, plus près de nous, Harnack, Leitpoldt, J. Werner, P. Beuzart, Hitchcock, T. Zahn, tous vii, 2526-28.

4. *Résultats immédiats.* — *a)* I. a tué le gnosticisme (A. Dufourcq, cf. *Tables*, 1067), vii, 2526-30. — *b)* I. a fondé la théologie chrétienne, 2530.

5. *L'écrivain, l'homme, le docteur.* — *a)* L'écrivain, vii, 2530. — *b)* L'homme, 2531. — *c)* Le docteur (non encore déclaré comme tel par la liturgie), 2532-33.

Note : Un grand nombre de noms propres cités au cours de cette analyse auront leurs références plus complètes dans la nomenclature qui suit des auteurs et noms propres.

Bibliographie complémentaire. — 1° *Texte et traductions :* F. Sagnard, *Irénée de Lyon. Contre les hérésies. Mise en lumière et réfutation de la prétendue « Connaissance », Livre III* (*Sources chrétiennes*, 24), Paris, 1952 (avec trad. fr.). — Bayan-Froideveaux, *La traduction arménienne de l' « Adversus hæreses » de S. Irénée*, dans *R. O. C.*, xxix, 1933-34, p. 315-77; xxx, 1935, p. 47-169, 285-340 (livre IV). — J. P. Smith, *St. Irenaeus Proof of the Apostolic Preaching* (*Ancient Christian Writers*, 16), Westminster-Londres, 1952. — B. Reynders, *Lexique comparé du texte grec et des versions latine, arménienne et syriaque de l' « Adversus hæreses » de S. Irénée*, i, Louvain, 1954.

2° *Quelques ouvrages généraux :* G. N. Bonwetsch, *Die Theologie des Irenäus* (Beiträge zur Forderung christlicher Theologie, ii, 9), Güterloh, 1935. — Eynde (D. van den), *Les normes de l'enseignement chrétien dans la littérature patristique des trois premiers siècles* (2e partie), Paris-Gembloux, 1934. — H. Holstein, *Les formules de symbole dans l'œuvre de S. Irénée*, dans *Rev. sc. rel.*, xxxiv, 1947, p. 454-61. — F. Loofs, *Theophilus von Antiochien « Adversus Marcionem » und die anderen theologischen Quellen bei Irenäus*, dans *T. U.*, xlvi, 2, Leipzig, 1930. — P. Nautin, *L' « Adversus hæreses » d'Irénée, livre III, Notes d'exégèse*, dans *R. T. A. M.*, xx, 1953, p. 185-202. — K. Prümm, *Göttliche Planung und menschliche Entwicklung nach Irenäus « Adversus hæreses »*, dans *Sch.*, xiii, 1938, p. 206-24, 342-66. — F. Sagnard, *La gnose valentinienne et le témoignage de S. Irénée*, dans *Études de phil. médiévale*, xxvi, Paris, 1947. — E. Scharl, *Recapitulatio mundi. Der Rekapitulationsbegriff des hl. Irenäus und seine Anwendung auf die Körperwelt*, dans *Freiburger Theologie und Studien*, lx, Fribourg-en-Br., 1941. — Dom B. Reynders, *Paradosis. Le progrès de l'idée de Tradition jusqu'à S. Irénée*, dans *R. T. A. M.*, 1933, p. 155 sq.

3° *Quelques ouvrages spéciaux :* G. Bardy, *La théologie de l'Église de S. Clément de Rome à S. Irénée*, Paris, 1945. — L. Spikowski, *La doctrine de l'Église dans S. Irénée*, Strasbourg, 1926. — Wolf Schmidt, *Die Kirche bei Irenäus*, Helsingfors, 1934. — Bakhuizen van den Brink, *Incarnatie en Verlossing bij Irenaeus*, La Haye, 1934; — W. Bousset, *Kyrios Christos. Geschichte des Christusglaubens von den Anfängen des Christentums bis Irenaeus*, dans *Forschungen zur Religion und Literatur des Alten und Neuen Testaments*, N. F., iv, Gœttingue, 1921 (2e éd.); — Alb. Houssiau, *La Christologie de S. Irénée*, Louvain, 1955. — M. Werner, *Die Entstehung des christlichen Dogmas problemgeschichtlich dargestellt*, Berne-Tubingue, 1954. — Wingren G., *Människan och Inkarnationen enligt Irenaeus*, Lund, 1947. — G. Jouassard, « *Le premier-né de la Vierge » chez S. Irénée et S. Hippolyte*, dans *Rev. sc. rel.*, 1932, p. 509-32; 1933, p. 25-37. — J. Garçon, *La mariologie de S. Irénée*, Lyon, 1932. —

Genevois, O. P., *Maternité universelle de Marie*, dans *Rev. Thom.*, 1936, p. 26-51. — B. Przybylski, *De mariologia S. Irenaei*, Rome, 1937. — Escuela, *Le Verbe Sauveur*, dans *N. R. Th.*, 1939, p. 385-400, 551-67. — Sur l'Eucharistie : J. Brinktrine, *Der Messopferbegriff in den ersten drei Jahrhunderten*, Fribourg-en-Br., 1918, p. 127 sq. — D'Alès, *La doctrine eucharistique de S. Irénée*, dans *Rev. sc. rel.*, 1923, p. 24-46. — H.-D. Simonin, O. P., dans *R. S. Phil.*, 1934, p. 281-92 (sur IV, 18, n. 4). — G. Bardy, *La vie spirituelle d'après les Pères des premiers siècles*, Paris, 1935, p. 119-48. — Gerhardt, *Die Bedeutung der Eschatologie bei Irenäus*, Berlin, 1922. — V. Cremers, *Het millenarisme van Irenaeus*, dans *Bijdragen der Nederlandsche Jezuieten*, I, 1938, p. 28-80.

Voir également Altaner, *Patrologie*, éd. Chirat, 1962, p. 211-13, 215, 216-17, 218-21.

IRÉNÉE, évêque de Tyr. — Notice [G. Bareille], VII, 2533-36. I. et Nestorius, 2534-35; XI, 81-82, 86-87, 128-29, 132 (sa nomination comme évêque de Tyr); cf. XIV, 372. — Sa déposition et son expulsion, V, 1583-84; cf. XV, 1879.

IRÉNÉE. — Le cas de cet évêque, choisi par l'évêque de Barcelone pour son successeur, VI, 3387.

IRÉNÉE DE SAINT-JACQUES. — Notice [B. Heurtebize], VII, 2536.

IRINÉI (Ivan Jakimovich Falkovski). — Notice [A. Palmieri], VII, 2537. — Cité, XIV, 355.

IRÉNISME. — Néologisme correspondant à l'épithète irénique, « pacifique ». C'est l'encyclique *Humani generis* de Pie XII qui a introduit ce néologisme dans le langage théologique. « Beaucoup, dit le pape, déplorant la discorde et la confusion qui règnent dans les esprits, mus par un zèle des âmes imprudent, éprouvent dans leur ardeur un vif désir de rompre les barrières qui divisent d'honnêtes gens; ils adoptent, en conséquence, un tel « irénisme » que, laissant de côté les questions qui divisent les hommes, ils envisagent non seulement de combattre d'un commun accord l'athéisme envahissant, mais même de réconcilier les dogmes, fussent-ils opposés ».

Ainsi « enflammés d'un « irénisme » imprudent, certains semblent considérer comme des obstacles à la restauration de l'unité fraternelle ce qui en fait est fondé sur les lois mêmes et les principes posés par le Christ et sur les institutions établies par lui, ou bien constitue la défense et le soutien de l'intégrité de la foi et ne saurait, en disparaissant, qu'assurer l'union dans la ruine ».

IRLANDE. — Voir GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE, VI, 1703-08; *Tables*, 1883 *(Irlande du Nord)*, 1883-85 *(Eire)*.

1° *Complément de noms d'auteurs* (ou Irlandais, ou originaires d'Irlande) : Abedoc, I, 28; — Brown (Pierre), II, 1138; — Burg (William), 1264; — Caron (Raymond), 1799; — Clarke (Adam), III, 1; — Fitzsimon (Henri), V, 2561-62; — Forstal (Marc), VI, 611; — Gould (Thomas), 1518; — Holywood (Christophe), VII, 33; — Kelle (Rodolphe) ou O'Kelly, VIII, 2333; — Lynch (Richard), IX, 1361; — Ponce (Jean), XII, 2545; — Porter, 2598; — Rellio (François), XIII, 2376; — Richard de S.-Victor, XIII, 2676; — Virgile de Salzbourg, XV, 3093; — Wadding (Michel), 2497.

2° *Noms déjà signalés aux Tables* : 1870 : S. Colomban (cf. 1873, pénitentiels); S. Patrice; Pélage; — 1873 : Maurice du Port (O' Fihély); Richard d'Armagh (Fitzralf) (cf. *Tables*, 1532); Thomas d'Irlande; — 1875: Atchdeacon; Cavellus (Hugues); Conry (Florent); Hackett (J.-B.); Hickeg (Hicquaeus); Hooke (Luc-Joseph); Rueręk (Antoine); Wadding (Luc).

3° *Divers.* — Hagiographie, I, 333; — Catéchisme (conc. de Tuam), II, 1957; — Relation avec Rome : élection et nomination des évêques, IV, 2277; XI, 1903, 1906; — rapports quinquennaux, 1911; — nonciature, 1921; — évêques irlandais au conc. du Vatican, XV, 2549. — Religions non catholiques, XIII, 111 (presbytéranisme), 892 (sectes non anglicanes). — Prémontrés en I., XIII, 21 (Kyeran de la Ste-Trinité); — version irlandaise de la Bible, XV, 2737. — Règle de S. Colomban et l'obéissance, 3261.

IRNERIUS. — Né et mort à Bologne (1050?-1125?). I. était un jurisconsulte italien, promoteur de la renaissance du droit au Moyen Age. — Cité, XV, 2239.

IRONIE. — Pour S. Thomas, l'ironie n'est pas la raillerie, selon le sens qu'on accorde aujourd'hui à ce mot : « En disant le contraire de la vérité; soit qu'on avoue un défaut qu'on ne se connaît pas, soit qu'on nie une qualité qu'on se sait avoir; cela, c'est l'ironie, qui est toujours un péché » (IIa-IIae, q. CXIII, art. 1, corp.). Voir XV, 2686.

IROQUOIS. — Population des États-Unis et du Canada sur les rives des lacs Érié, Ontario, et du S.-Laurent. Elle comprenait les Hurons et les Iroquois proprement dits; elle est aujourd'hui réduite à quelques milliers d'individus qui sont assimilés peu à peu par la population blanche.

Cités : II, 1454, 1458, 1491. — Les totems des clans iroquois, XIII, 2218. — Missions catholiques, X, 1946. — Un exemple d'évangélisation exercée par des I., VII, 1913.

IRRÉGULARITÉS. — Étude historique et canonique [L. Godefroy], VII, 2537-66.

I. FONDEMENT SCRIPTURAIRE. — 1° *Ancien Testament.* — 1. Conditions de famille, VII, 2538; cf. IX, 481-82; XI, 707-08. — 2. Conditions de tenue morale, VII, 2538; cf. IX, 490, 492-93. — 3. Conditions d'intégrité corporelle, VII, 2538; cf. IX, 477, 491.

2° *Nouveau Testament.* — 1. Évangile, VII, 2539; cf. I, 1649 (préparation des apôtres). — 2. Actes, VII, 2539; cf. IV, 721 (qualités requises dans les diacres). — 3. Épîtres, VII, 2359 (cf. I. Tim., III, 2-10; Tit., I, 5-9); XV, 1104-05.

II. FORMATION DES LOIS D'IRRÉGULARITÉS A L'ÉPOQUE PATRISTIQUE. — 1° *Raisons d'être des irrégularités.* — Textes (*Recognitiones*, S. Jérôme, S. Isidore), VII, 2540.

2° *Listes d'irrégularités.* — Canons apostoliques (cf. *Tables*, 218); Conc. de Nicée (cf. XI, 408-09, 412); Innocent Ier (cf. VII, 1943; II, 884); S. Hilaire, pape (cf. VI, 2387; *Tables*, 2074); S. Gélase, pape (*Tables*, 1784-85); IIIe conc. d'Orléans (cf. *Tables*, 726-27); *Capitula* de Martin de Braga (cf. V, 1515); S. Grégoire le Grand (cf. VII, 2548-49, *Tables*, 1920); IVe conc. de Tolède (cf. XV, 1180), VII, 2541-42.

3° *Étude des principales irrégularités.* — 1. *Irreprehensibilem, sine crimine, testimonium bonum habentem* (I Tim., III, 2-7; Tit., I, 6-7); cf. XV, 1104. — *a)* Grands pécheurs (Ier conc. de Nicée, can. 9; cf. XI, 412; Innocent Ier; Zacharie), VII, 2543; — *b)*Crimes causant l'I. : homicide, cf. VII, 1234 (S. Martin de Braga, IV, 473; Nicolas Ier); — apostasie, cf. I, 1608 (conc. de Nicée, can. 10; cf. XI, 412); — hérésie (cf. *Infamie, supra*, 2264, et VII, 2560, 2564, IVe conc. de Tolède); — péchés charnels (conc. d'Elvire, can. 30; IV, 2387; conc. de Néocésarée, can. 9 [*Tables*, 723]; Zacharie; *Ordines romani*, les quatre péchés énormes), VII, 2543-44; — *c)* Assujettis à la pénitence publique (Sirice à Himère, XII, 791; conc. d'Agde [506], can. 43, cf. I, 563; conc. d'Epaone [517], can. 3; *capitula* de Martin de Braga, c. 23; conc. de Chalon-sur-Saône [650]; cf. IV, 501; Ier conc. de Tolède, can. 1; cf. XV, 1176), VII, 2544; — *d)* Cliniques (conc. de Néocésarée [315]; cf. XI, 816 [le cas de Novatien]), VII, 2544; — *e)* soldats ou gladiateurs (Ier conc. de Tolède, XV, 1176; conc. de Rome [386], can. 3; Sirice; Innocent Ier à Victrice, *Tables*, 2279), 2544-45; — *f)* Naissance illégitime, cf. *Tables*, 2178; XV, 3176 (conc. de Meaux de 845; cf. XIII, 1667; Urbain II à Pibon), 2545.

2. *Unius uxoris virum* (I Tim., III, 2, 12; Tit., I, 6), cf. XV, 1104-05; exclusion des bigames (Can. apostoliques, 16, *Tables*, 218; Innocent Ier, *supra*, 2541-42; Zosime; Gélase, *Tables*, 1785; conc. de Rome [465], can. 2; IVe conc. de Tolède); — la question des secondes noces, interprétation de la bigamie (Can. apostoliques, 17, *Tables*, 218; conc. de Rome [465], can. 2, *Tables*, 735; S. Hilaire, pape,

S. Innocent Ier); — bigamie par analogie, VII, 2545-46; cf. IX, 2096-97; — sur la bigamie, voir II, 883, 2069; cf. VII, 1943, 2534.

3. *Non neophytum* (I Tim., III, 6); cf. XV, 1104; XI, 67 (Can. apostoliques, 79; conc. de Nicée, can. 2, XI, 409; Zosime à Hésychius, XV, 3716; S. Jérôme; — exceptions, cf. *supra* INTERSTICES, VII, 2345 et *Tables*, 2310; — discipline du Ve conc. d'Orléans, can. 9, *Tables*, 727), 2546-47.

4. Défaut de liberté : — *a)* esclaves et serfs (Can. apostoliques, 81; *Tables*, 218; Ier conc. de Tolède, can. 10; *capitula* de Braga, c. 46; Ve conc. d'Orléans, can. 6; *Tables*, 727 et V, 475), VII, 2547-48; cf. *Tables*, 1209 (condition servile et sacerdoce); — adoucissement par S. Grégoire le Grand, VII, 2548-49; — *b)* fonctionnaires civils (Innocent Ier à Victrice, VII, 1943; S. Grégoire le Grand et les *curiales*), 2549; — *c)* moines (VIe conc. de Carthage, *Tables*, 702; S. Grégoire le Grand), 2549; — *d)* gens mariés (IIe conc. d'Arles, can. 2, *Tables*, 694), II, 2081.

5. Défaut d'intégrité corporelle : *a)* perte d'un membre ou d'une partie de membre (avec cependant des nuances) (Can. apostoliques, 76, 77, *Tables*, 218; S. Hilaire, pape; conc. de Rome [465], can. 3; *Tables*, 735; S. Gélase, V, 361 [épileptiques et autres]; IIIe conc. d'Orléans [538], can. 6; *Tables*, 726; S. Grégoire le Grand, Pélage Ier), VII, 2549-50; voir aussi VI, 2268 (Hermaphrodites); — *b)* eunuques, distinction entre mutilation volontaire et involontaire : le cas d'Origène (cf. XI, 1492); mutilation volontaire (S. Jean Chrysostome; S. Jérôme, Can. apostoliques, 20, 21; *Tables*, 218; Ier conc. de Nicée, can. 1; XI, 408; IIe conc. d'Arles [450], *Tables*, 694; pape Gélase; IVe conc. de Tolède; *capitula* de Braga, c. 31), VII, 2550-51; cf. V, 1515-16; X, 2576.

6. Défauts de l'esprit : — *a)* possédés, épileptiques, fous (Can. apostoliques, 76; *Tables*, 218; conc. d'Elvire, can. 29; IV, 2389; Gélase, V, 361); — *b)* ignorance (pape Hilaire, conc. de Rome [465], can. 3, VI, 2387; Gélase), VII, 2551; cf. III, 607, 616-17.

4° *Questions supplémentaires.* — 1. Autorités prononçant les I., VII, 2551. — 2. Autorité dispensant (cas exceptionnels où l'irrégularité n'existe plus; cas de dispense proprement dite), 2551-52. — 3. Effets de l'I. — *a)* ordination faite malgré l'I. : pénalités pour le ministre, et pour le clerc ordonné (VIe conc. de Carthage, can. 14; *Tables*, 702; conc. de Néocésarée, can. 9, *id.*, 723; conc. de Chalon [650], can. 20, *id.*, 704; conc. d'Agde [506], can. 43, *id.*, 689; conc. d'Orléans [538], can. 6, *id.*, 736; Innocent Ier; conc. de Nicée [pour les eunuques], can. 1, XI, 408; *capitula* de Braga); — ordinations invalides), VII, 2552-53; — *b)* I. encourue après l'ordination : différentes solutions, 2553.

III. ÉTUDE DE LA LÉGISLATION. — 1° *Irrégularités en général.* — 1. Le nom, VII, 2554. — 2. Définition et effets : I. : « empêchement — canonique — perpétuel — à recevoir les ordres ou à exercer les ordres reçus — pas nécessairement peine infligée », 2554-55. — 3. Deux groupes d'I. : *ex defectu; ex delicto* (différences d'origine et de caractère; I. participant des deux groupes), 2555-56. — 4. Autorité les décrétant (autorité suprême), 2556. — 5. Conditions pour les encourir : I. *ex defectu*, 2557; — I. *ex delicto*, péché, imputabilité diminuée par l'ignorance, 2557. — 6. Cessation de l'I. : ou par intervention directe du S.-Siège, ou par indults, ou par l'entrée en religion (pour *defectus natalium*), 2557-58.

2° *Les diverses irrégularités.* — 1. *Ex defectu :* — *a)* illégitimes, VII, 2558; cf. *Tables*, 2178-80; et XV, 3176; — *b)* infirmes corporels (mutilés, difformes, *defectus corporis*, cf. *infra*, distinction insérée dans le Code, can. 984), VII, 2559; voir aussi ABSTÈMES, I, 260; et lèpre dans l'Église syro-malabare, XIV, 3154; — *c)* possédés, fous, épileptiques, VII, 2559; — *d)* bigames, *ex defectu sacramenti*, 2559-60; — *e)* infâmes, *ex defectu famæ (infamia facti, infamia juris)*, 2560; cf. *Tables*, 2264-65; et I V, 1855; VI, 2246; — *f) ex defectu lenitatis* (cf. II, 2393), le cas des clercs obligés de combattre en guerre (*Tables*, 1976-77), VII, 2561; — *g)* néophytes (modifié aujourd'hui par le can. 987, § 6; cf. *infra*), 2561. — 2. *Ex delicto : a)* réitération du baptême; — *b)* exercice solennel d'un ordre non reçu; — *c)* exercice solennel d'un ordre sacré en violation d'une censure (cf. II, 2129); III, 1751; XV, 3081; — *d)* homicide ou mutilation injuste (avortement, défense excessive de soi-même, mutilation volontaire surtout *circa virilia*; voir VII, 1234, 1246; cf. II, 2293), VII, 2562; — *e)* commerce d'honoraires de messe pour les clercs non prêtres, VII, 2562-63; cf. 87.

3° *Simples empêchements pouvant disparaître sans dispense.* — Dix cas énumérés par Gasparri, VII, 2563.

IV. LÉGISLATION ACTUELLE. — (Cf. XV, 3176). Les modifications ou précisions résumées en six points : — 1° I. *ex defectu :* sept cas (can. 984). — 2° I. *ex delicto :* sept cas (can. 985-86). — 3° Empêchements : sept cas (can. 987). — 4° L'ignorance n'excuse pas (can. 988). — 5° I. et empêchements multipliés par des causes différentes (can. 989). — 6° Dispenses et demandes de dispenses (can. 990, 991), VII, 2563-66; cf. XII, 1152-53, 1156, 1160; XIV, 657, 660.

On complètera l'article de L. Godefroy (d'ailleurs suffisant) par celui de G. Oesterlé, dans le *D. D. Can.*, VI, 42-66. — Voir également Naz, *Traité*, II, n. 278-301 (Ch. de Clercq). — Le *D. D. Can.* indique deux ouvrages récents intéressants : C. Guaydier, *Les irrégularités « ex defectu corporis »*, Paris, 1933; — J. Géraud, *Contre-indications médicales à l'orientation vers le clergé*, Lyon, 1944.

IRRITATION. — « L'irritation » d'un acte consiste à priver un acte juridique de ses effets, parce qu'il n'a pas été posé dans les conditions fixées par la loi. L'irritation d'un acte doit donc toujours s'appuyer sur une disposition légale. Irritation n'est pas synonyme de nullité. La nullité « a une compréhension plus large, car elle vise même des actes auxquels manque un des éléments essentiels à leur existence, alors que par ailleurs ils remplissent toutes les autres conditions légales. Ainsi on dira qu'un mariage régulièrement célébré est *nul*, parce que la liberté a manqué au consentement d'un des époux; on dira qu'il est *irritable*, parce qu'il a été célébré en l'absence de deux témoins » (*D. D. Can.*, VI, 66).

Sur l'irritation des vœux, XV, 3231.

IRRÉLIGION. — Voir *Impiété* (*Tables*, 2229-32); — Indifférence religieuse, 2257-58. — Sur l'*irréligiosité*, voir XIII, 2312.

IRRÉMISSIBLES (Péchés). — Voir *Pénitence*.

IRSAY (Stephen d'). — Historien contemporain. Son ouvrage *Histoire des universités françaises et étrangères, des origines à nos jours*, Paris, 1933. — Cité : XV, 2232, 2233, 2245, 2268.

IRVINGIENS. — Histoire. Doctrine [A. Humbert], VII, 2566-70. — Fondateur de la secte, Edward Irving, 2566-67; XIII, 854; — croyance et discipline, VII, 2568-70; XIII, 856.

ISAAC. — Personnage de la Bible, fils d'Abraham et de Sara, père d'Ésaü et de Jacob (cf. *D. B.*, III, 930). Son histoire doit être replacée dans la synthèse même qui marque l'unité profonde de l'époque patriarcale. Dans l'*Introduction à la Bible*, 2e éd., Paris, 1959, H. Cazelles a donné un aperçu de cette histoire, qui complètera les indications déjà fournies sur la vocation et le sacrifice d'Abraham (cf. I, 94-106) et sur les promesses qu'il a reçues de Dieu (106-109).

« A la différence d'Adam, Abram obéit (Gen., XII, 1-4), comme Noé, à l'ordre divin. C'est son passage qui a donné

leur valeur religieuse aux lieux saints du Nord, Sichem et Béthel (XII, 6-9); mais c'est dans le Sud, à Mambré (lieu proche d'Hébron) que se fixe son souvenir. Pour le Yahviste, Abraham est surtout le patriarche type, avec ses vertus, sa force et sa fécondité. Il vit en étranger au milieu de princes puissants qui veulent lui prendre même sa femme (XII, 10-20), mais il prospère par l'appui de Dieu. Il cède la meilleure part à ses proches comme Lot (XIII, 1-13, en partie), mais il intercède en leur faveur auprès de Dieu (XVIII). Les promesses de Dieu sont destinées non à lui-même, mais à sa descendance; chez le Yahviste, toute la vie d'Abram, devenu Abraham après son installation à Mambré, est orientée vers sa postérité, de même que dans les monarchies l'espérance est tournée vers l'héritier du trône. Cette postérité déborde celle de Lot (XIII, 14-17); elle comptera, outre Israël, Ismaël et Madian. Abram bénéficie (comme Adam) du sommeil surnaturel *(tardemah)* qui lui assure non plus une Ève, mère des vivants, mais une postérité héritière des promesses qu'il a reçues. En effet, après un temps de soumission, elle possèdera le pays (XV, en partie). Le véritable héritier toutefois ne sera pas le premier-né. Quand Ismaël vient au monde, c'est en vertu d'une coutume du terroir; Isaac, au contraire, naît à la suite d'une promesse divine, prononcée au cours d'un repas sacré qu'offre le patriarche à de mystérieux visiteurs (XVIII, 1-15; XXI, 2, en antithèse avec la postérité de Lot, contaminée par Sodome, XIX).

Le récit du Yahviste se porte alors à Bersabée (XXI, 33 sq.). C'est que le cycle d'Isaac commence à ce moment, et les souvenirs du second patriarche gravitaient autour de ce lieu. Le Yahviste connaissait le sacrifice d'Isaac (Gen., XXII, 14-18) à l'occasion duquel l'*Ange de Yahvé* (cf. *Tables*, 154), c.-à-d. le messager qui exécute sur terre les volontés du Dieu transcendant, rappelait les promesses faites antérieurement; mais la majeure partie du récit actuel provient de l'Élohiste. Conformément à ses préoccupations générales, le Yahviste consacre un long chapitre au mariage d'Isaac avec une de ses parentes araméennes (XXIV). Il souligne l'action providentielle de Dieu dans ce mariage (v. 27). En effet, le rôle de l'araméenne Rébecca sera capital dans le transfert de la promesse au fils cadet et non à l'aîné Esaü : c'est elle qui recevra l'oracle de Yahweh (XXV, 21-25) et le fera exécuter par une ruse dont elle prendra la responsabilité (XXVII).

En unissant le cycle d'Abraham au cycle d'Isaac, les récits de l'un étant souvent les doublets des récits de l'autre (comparer le ch. XXVI aux épisodes parallèles de la vie d'Abraham), le Yahviste entendait marquer l'unité profonde du culte de l'Elohim d'Abraham, honoré à Hébron, et du culte de *El'Olam* (plutôt « Dieu anciennement honoré » que « Dieu d'éternité ») honoré à Bersabée et dans le Négeb. Le cycle de Jacob, qui insiste surtout sur le Nord et les rapports avec les Araméens, lui permet de montrer l'identité de ce Dieu, qui donne les sources d'eau vivifiante et auquel on s'unit par un repas sacré sous l'arbre de Mambré, avec la divinité des sanctuaires du Nord. Il est le Dieu présent au sanctuaire de Béthel, où Jacob reçoit à son tour les promesses d'Abraham et d'Isaac (XXVIII, 10-22 en partie). L'unité profonde de l'époque patriarcale n'est donc pas seulement celle d'une généalogie; elle est assurée par le culte du même Dieu (le « Dieu des Pères ») et la participation des générations successives aux mêmes promesses divines, qui se réalisent dans l'histoire d'Israël » (356-57).

I. cité dans la Genèse, VI, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1194, 1203, 1205. — Sacrifice d'I. par Abraham; ses raisons providentielles, I, 98-105; X, 803; XV, 1940. — Promesse du Messie à Abraham, renouvelée à I., I, 106-111; cf. VIII, 1116; X, 1413-15. — Mariage d'I. et polygamie, IX, 2053; — Allégorisme d'I. et d'Ismaël, I, 834; VI, 1050; XV, 1938; — *midrasch* au sujet d'Ismaël et d'I., chez S. Paul, XI, 2345. — I. (et autres) dans la prière au ciel, XIV, 872-73, 880, 883. — I. dans le Coran, III, 1804-05.

ISAAC, juif converti, identifié à l'Ambrosiaster [G. Bareille et E. Mangenot], VIII, 1-8. — 1° Le personnage et son œuvre certaine, 1-2. — 2° L'hypothèse Isaac-Ambrosiaster : origine, développement, succès, 2-6. — 3° Autres ouvrages attribués à l'Ambrosiaster, 6-8.

On complétera par l'art. de G. Bardy, dans *D. B. S.*, I, 225-41.

ISAAC. — Théologien cistercien, abbé de l'Étoile *(de Stella)* [B. Heurtebize], VIII, 14. — Cité : II, 2539; V, 1252; X, 1039.

ISAAC, moine du désert de Scéré. — Consultation de Cassien, sur le vœu de religion, XV, 3195.

ISAAC Ier, catholicos nestorien (399-410). — Cité, XI, 261 (liste des patriarches), 170, 171, 172, 268.

ISAAC III, le Grand. — Patriarche arménien. — Cité, I, 1923 (sous le nom de Chahac III Tsoraporétzi, n° 32), 1934; V, 1961 (sa mort); X, 790, 791. — Prières après la mort, XIII, 1356.

ISAAC L'ANGE. — Empereur byzantin (1185-95 et 1203-04). Sa mauvaise administration, ses dépenses exagérées provoquèrent l'insurrection de la Bulgarie (1186). D'autres initiatives peu heureuses lui valurent d'être renversé par son frère Alexis qui le fit également aveugler. Rétabli sur le trône en 1203 avec son jeune fils Alexis comme associé, ce nouveau règne dura six mois et la révolution nationale, fomentée par Alexis Ducas Murzuphle, mit fin à son règne et à sa vie (1204). Cité : II, 2433; III, 1372, 1373, 1380, 1381.

ISAAC D'ANTIOCHE. — Notice [L. Petit], VIII, 8-10. — Sur l'usage de l'huile des malades, V, 1957, 1968; — I. d'Antioche et les deux Isaac d'Édesse, VIII, 8, 10; XIV, 2975.

ISAAC ARGYROS. — Moine grec (XIVe s.), antipalamiste. Sa doctrine, XI, 1806.

Cité, 1797, 1798, 1802, 1805.

ISAAC L'ARMÉNIEN. — Notice [L. Petit], VIII, 12-14.

ISAAC L'AVEUGLE. — Cabaliste du XIIe s., auteur présumé du *Zohar*. Son école mêlait à la spéculation des extravagances, II, 1276.

ISAAC COMNÈNE. — Empereur byzantin (1057-59). Porté par la révolution militaire du 30 avr. 1057 sur le trône impérial, il s'efforça de reconstituer l'armée et les finances, diminuant les sinécures de la cour et s'attaquant aux biens du clergé. Mais il rencontra la vive résistance de Michel Cérulaire et, pour en venir à bout, le fit arrêter et déposer. Lui-même dut abdiquer en faveur de son ami Constantin X Ducas. Voir X, 1678-80. — Cité : II, 2434.

ISAAC DE NINIVE. — Notice [L. Petit], VIII, X-12.

ISAI. — Père de David, fils de Booz et de Ruth, XIV, 374.

ISAIE. — Étude générale [E. Tobac], VIII, 14-79.

I. LE PROPHÈTE. — 1. Activité sous les règnes d'Osias, Joatham, Achaz, Ezéchias, et peut-être Manassé, VIII, 14-17; cf. XI, 1976; XIII, 727, 2809, 2834 (I. et Ézéchias). — 2. I., inspiré de Dieu, prophète, VII, 2071; XIII, 710, 713-14, 2585; — rôle du prophète, XIV, 877.

II. LE LIVRE. — 1° *Caractères généraux.* — 1. *Difficulté quant à l'origine du recueil et des oracles*, VIII, 17-18; cf. X, 1431-32. — 2. *Rapprochement d'idées ou de textes avec :* Amos, I, 1119; X, 1547; — Osée, XI, 1645, 1646, 1649; — Michée, X, 1446, 1655, 1656-57, 1658, 1661, 1665, 1666-67; — Nahum, XI, 13, 14, 15; — Sophonie, XIV, 2376, 2377; — Jérémie, X, 1452; — cf. VIII, 853, 859, 875, 881; — Psaumes, X, 1456, 1464, 1505, 1506, 1507; VIII, 1117; — Aggée, I, 569, 572; — Zacharie, XV, 3661, 3666, 3668; — Malachie, IX, 1766; — Joël, VIII, 1489, 1494; — Daniel, IV, 68, 69, 84, 90; X, 1504; — Hénoch, 1513; — S. Marc, IX, 1950; — S. Paul, XI, 2343, 2354, 2360, 2361, 2362, 2388, 2393, 2408, 2412, 2436, 2439, 2452, 2483; XIII, 2867, 2882, 2891; XV, 602, 608; — *Ia Petri*, XI, 2360; XII, 1759, 1764; — *IIa Petri*, 1790, 1791; — S. Augustin, d'après les LXX, XV, 351. — 3. *Commentaires :* S. Basile, II, 446; cf. XIII, 1199; — S. Cyrille d'Alexandrie, III,

2485, cf. XIII, 2535; — Eusèbe, v, 1529; — S. Jérôme, VIII, 905, 910, 911, 931, 936, 980-81; — S. Éphrem (*D. B.*, II, 1890); — Origène, XI, 1498, 1499; — S. Jean Chrysostome, VIII, 669; — Théodoret, XV, 310-11; — Calmet (*Tables*, 501); — Houbigant (*D. B.*, III, 765); — Schegg (*D. B.*, v, 1528); — Le Hir (*D. B.*, IV, 162); — Knabenbauer (*D. B. S.*, v, 189); — Condamin (*Tables*, 787); — S. Bède (*D. B.*, I, 1540); — S. Thomas, XV, 636; — Pierre Auriol, XII, 1837; — parmi les protestants : Hitzig (*Tables*, 2089); — Fr. Delitzsch (*Tables*, 929; cf. *D. B.*, II, 134). — Dillmann (*Tables*, 993); — Driver (*Tables*, 1037); — Cheyne (*D. B. S.*, I, 1243-44); — Duhm (*Tables*, 1068); — Caspari (*Tables*, 543), etc.

2° *Analyse : deux parties.* — 1. *Is. I :* quatre groupes : — *a)* oracles relatifs à Juda et à Jérusalem (c. I-XII), VIII, 18-19; — *b)* oracles (c. XIII-XXIII); — apocalypse (c. XXIV-XXVII), 19-21 (l'apocalypse est étudiée à part, x, 1495-97); — *c)* oracles du temps d'Ézéchias, les « six malheurs » (c. XXVIII-XXXIII); eschatologie (c. XXXIV-XXXV), VIII, 21; — *d)* chapitres historiques (c. XXXVI-XXXIX), 21. — 2. *Is. II:* trois groupes : — *a)* consolations, fin de la captivité de Babylone (c. XL-XLVIII), 21-22; — *b)* tableau de la délivrance : le Serviteur de Yahweh; gloire de la nouvelle Jérusalem (c. XLIX-LV et LX-LXII), 22; — *c)* causes du châtiment et de l'intervention libératrice de Yahweh (c. LVI-LIX et LXIII-LXVI), 22-23.

3° *Authenticité.* — Position de l'antiquité juive et de la tradition, position actuelle des critiques non catholiques et des exégètes catholiques, VIII, 23-24; cf. 1585-86. — 1. *Passages contestés d'Is. I* (c. II, 2-4; c. IV, 2-6; c. XI, 11-16; c. XII; c. XIII-XIV, 23; c. XV-XVI, 12; c. XIX, 16-25; c. XXI, 1-10; c. XXIII; c. XXIV-XXVII [unité littéraire et auteur de cette apocalypse, cf. x, 1495]; c. XXXIII; c. XXXIV-XXXV; c. XXXVI-XXXIX [dépendance du Livre des Rois ,?], cf. XIII, 2819, 2824-26), VIII, 24-38. — 2. *Is. II :* position traditionnelle (décret de la Commission Biblique, 29 juin 1908; cf. VII, 2320) : arguments pour et contre : — *a)* d'ordre externe (tradition juive et chrétienne; — édit de Cyrus et texte d'Is.; — antériorité d'Is. sur les livres des Rois; — influence littéraire d'Is. II sur les prophètes du VIIe s.), VIII, 39-42; — *b)* d'ordre interne (horizon historique d'Is. II; — tendances doctrinales différentes; — style et vocabulaire), 42-45. — Conclusion : prudence de la décision du 29 juin 1908, 45-46.

III. DOCTRINE DU LIVRE D'ISAÏE (on s'écartera souvent de la division entre première et seconde partie d'I., auxquelles la logique et la chronologie ne peuvent s'astreindre). — 1° *Attributs divins.* — 1. Dieu, unité, toute-puissance, souveraineté, providence universelle, inanité des idoles, VIII, 46-47; cf. IV, 789-91; III, 2047-48; x, 1433-34; XV, 1549. — Décrets divins concernant l'avenir, infaillibles, XII, 2946, 3009; XIII, 60, 940, 991. — 2. Dieu, peuple juif et culte de Dieu, VIII, 47; cf. v, 17-18, 22; VII, 642; VIII, 1662; x, 1433; XIV, 666, 875, 2508; XV, 1560-2532; — châtiment et miséricorde, VIII, 1740; x, 584, 1433-34.

2° *Vie d'outre-tombe.* — 1. Le *še'ôl*, VIII, 47-48; cf. v, 35-36, 2509, 2516, 2196. — 2. Perspectives eschatologiques, VIII, 1630, 1741; x, 1427; XIII, 1199, 1200, 1223, 2538. — 3. Les ch. XXIV-XXVII, x, 1495-97.

3° *Messianisme.* — 1. Avènement d'un royaume nouveau (résurrection d'Israël), VIII, 48, 1629; XIII, 995, 1022, 1450. — 2. Le chef du royaume, Emmanuel, VIII, 48; cf. IV, 2430-40 (voir *Tables*, 1158). — *a)* contexte d'Is. (VII-IX, 6 et VIII-IX, 6), VIII, 48-49; IV, 2430-31; x, 1434. — *b)* Emmanuel : α. ce qu'il n'est pas (Ezéchias, un fils d'Isaïe, l'Israël nouveau, un enfant quelconque), ce qu'il est : le Messie, VIII, 50-55; cf. IV, 2432-38; x, 1433-36, 1665-66 (Michée); XIII, 729; XV, 1317, 1561; — β. l'*Almah*, VIII, 52, 56-58; IV, 2433-34; IX, 2372, 2375; x, 1435-36; XV, 2710-11; — γ. le signe, VIII, 58-62; IV, 2431-32; x, 1435. — *c)* La royauté et les noms merveilleux du Messie (Is., IX, 5-6); VIII, 62-64, 1119-20; cf. v, 2363-64; x, 1436-37; XV, 1561; — voir aussi VIII, 1176, 1177; x, 1565-66; — *d)* Le rejeton de Jessé (Is., XI), VIII, 64-66; x, 1442-43; XV, 189, 1554; cf. I, 578 (cf. Is., XVI, 1); — et l'Esprit de Yahweh, VIII, 65; cf. v, 768, 769; XV, 1831; — les dons de l'Esprit (Is., XI, 1-2), VIII, 65-66; IV, 1739; XV, 1554; — commentaires du texte, IV, 1749-52 (A. et N. Testaments); 1755 (S. Justin); 1756 (S. Irénée); 1756 (pseudo-Justin); 1757-58 (Origène); 1758 (S. Méthode); 1758-59 (S. Basile); 1759 (S. Cyrille de Jérusalem, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, Didyme, S. Épiphane, S. Jean Chrysostome, Hésychius); 1760 (S. Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, André de Césarée, Procope de Gaza, S. Maxime); 1761 (synthèse des Pères grecs); 1762 (Tertullien, Novatien, S. Victorin de Pettau [cf. XV, 1655], Lactance, S. Hilaire, concile de Rome [382], S. Ambroise); 1763 (Pseudo-Ambroise [Nicétas de Rémésiana?], S. Jérôme; conclusion); 1763-64 (S. Augustin); 1764 (Fauste de Riez, Cassiodore); 1765 (S. Grégoire le Grand), 1765-66 (S. Bède, Pseudo-Ambroise [Berengaudus], Raban Maur); 1767 (S. Anselme, Rupert de Deutz); 1769 (Hervé de Bourg-Dieu, S. Bernard, Ernald de Bonneval [cf. 1762], Pierre Lombard); 1775-1776 (S. Thomas; cf. XV, 190 [!]; — ces dons accordés aux hommes, pour l'harmonie du règne du Messie, VIII, 66; XV, 1554; cf. x, 1442-43.

4° *Messianisme d'Is. II : le Serviteur de Yahweh.* — 1. Cadres historiques, x, 1472-74; — aperçu sur les trois sections de l'Is. II, VIII, 66-67. — 2. La prophétie du Serviteur (aperçu général), x, 1474-76 : — *a)* Applications diverses du titre de « Serviteur de Yahweh », VIII, 67; — *b)* Le Serviteur de Yahweh par excellence : quatre passages d'Is., 68-69; x, 1474-76; — α. Sens individuel, sens naturel et obvie : preuve positive et preuve négative, VIII, 69-72; — β. conforme au contexte, 72-74; — γ. le Serviteur est le Messie, 74-77; x, 1475-77. — 3. Assertions concernant le Serviteur, I, 576 (Agneau, Is., LIII, 7); x, 1528 (théologie rabbinique); XI, 2354; XIII, 993, 1180; XV, 1563, 2717; — applications théologiques, XIII, 1926, 1935, 1941, 1964; cf. XII, 1092-93, 1106 (conc. de Trente). — 4. Délivrance du peuple et règne universel, VIII, 1113-14; x, 1414, 1423-24, 1479-82, 1545, 1548-50, 1567. — 5. Autres prophéties (ch. XIII-XIV, XXXIV-XXXV, LVI-LXVI), x, 1438-41, 1476-82.

Autres citations : v, 2365; IX, 2346, 2377 (*Ecce Virgo*, Loisy, S. Jérôme); x, 272, 273, 274 (texte des massorètes); 896, 899 (eucharistie); 1406, 1421, 1469, 1562 (messianisme); XII, 325, 410 (péché originel; S. Irénée, Hésychius); XV, 1555; 1724-25 (Trinité), 2458 (Voltaire).

Se reporter à *Emmanuel* (*Tables*, 1157-58), note de A. Gelin, et à son étude sur *Messianisme*, *D. B. S.*, v, 1180-82; ajouter 1192-96. Cf. P. Cruveilhier, *Emmanuel*, dans *D. B. S.*, II, 1841-49; A. Feuillet, *Isaïe*, dans *D. B. S.*, IV, 647-729. En voici le sommaire : I. Généralités. — II. Les chapitres I-XXXIX; 1° Structure et formation du recueil; ses caractères littéraires; 2° Étude chronologique des oracles qu'on peut dater; 3° Les oracles discutés; 4° Doctrine. — III. L'authenticité d'Isaïe, XL-LXVI. — IV. Les chapitres XL-LX : 1° Objet général et structure; 2° Doctrine : 1. du recueil en général; 2. des

poèmes du Serviteur en particulier. — V. Les chapitres LVI-LXVI; 1° Objet et structure; 2° Doctrine : 1. de LVI-LIX, LXIII-LXVI; 2. de LX-LXII. — VI. Conclusion générale. Bibliographie.

NOTE ADDITIONNELLE. — *La problématique actuelle.* — Le livre d'Isaïe est-il tout entier l'œuvre du prophète de ce nom qui vivait au VIIIe s.? ou bien est-il une collection où se discernent, en gros, trois sections d'âges différents, l'une surtout du VIIIe s. (I-XXXIX), la deuxième de l'exil (XL-LV) et la dernière de l'époque de la Restauration (LVI-LXVI)? C'est en ces termes que se posait la question isaïenne après le magistral commentaire de B. Duhm (1892); cf. *Tables*, 1068.

La première position, dite traditionnelle, se réclamait de la manière de parler de Ben Sira (Eccli., XLVIII, 20-25) et du Nouveau Testament. Elle était un héritage de la Synagogue. Et l'on voit aisément que c'est de la même manière que se posait l'origine mosaïque de la Torah. Pour les raisons qu'a exposées Dom Miller, secrétaire de la Commission Biblique (*Benediktinische Monatschrift*, 1955, fasc. 1-2; cf. *Ami du clergé*, 1955, p. 425), la Commission biblique publia son décret tutioriste de 1908, où elle demandait que les arguments en faveur de la thèse critique fussent plus solides (*E. B.*, 2e éd., 1954, n. 291-95). La gêne apparente qui s'ensuivit permit de mûrir et dépassionner la question. Les quelques commentaires d'ensemble publiés par des catholiques accrurent, semble-t-il, le poids des arguments réclamés (J. Fischer, 1937, 1939; P. Auvray et J. Steinmann, 1951; A. Penna, 1958) en même temps qu'ils soulignaient l'importance de l'Isaïe du VIIIe s. dans la genèse de l'œuvre totale (E. J. Kissane, 1941, 1943). Nous allons revenir sur ce second point.

Pour ce qui est du premier, l'ouvrage de Penna, venant 50 ans exactement après le décret de 1908, apporte les mises au point attendues. La manière de parler de Ben Sira et le Nouveau Testament ne constituent pas un argument dogmatique; et même, si l'on se rapporte à II Chr., XXXVI, 22 (Esdr., I, 1) qui semble attribuer au prophète Jérémie les ch. XL-LVI d'Isaïe, on pourrait penser que la position dite traditionnelle présente à ses débuts quelque incertitude.

Pour opter en faveur de la deuxième position, on s'appuie moins sur des indices littéraires — dont les particularités pourraient s'expliquer, à la rigueur, par la différence des thèmes et l'âge de l'auteur — que sur l'analogie des prophètes : ceux-ci sont mêlés aux événements de leur temps, participent intensément aux préoccupations de leurs contemporains et leurs prophéties messianiques elles-mêmes sont colorées par l'immédiat : « Pourquoi Isaïe apostropherait-il ses auditeurs comme s'ils étaient dans la condition décrite au ps. CXXXVII? Quelle utilité pratique aurait eue son message? » A cette considération, il faut ajouter qu'on ne trouve aucune trace explicite d'Is., XL-LXVI chez Jérémie et Ézéchiel. Penna apporte le cas du P. Knabenbauer, S. J., comme typique de l'évolution de la critique : dans son commentaire de 1887, l'éminent exégète tenait pour « très certaine » la position traditionnelle; au dire du P. Höpfl (*Introductio specialis in libros V. T.*, 2e éd., Rome, 1921, p. 260 n.) c'est à la position contraire qu'il se rallia par la suite.

Mais en même temps qu'on allait vers ce *consensus*, les progrès des études sur les conditions et méthodes de la tradition prophétique attiraient l'attention sur un autre fait qu'avait toujours souligné l'école conservatrice : celui des « constantes » qui sont présentes tout au long du livre et définissent sa cohérence. Ainsi le livre n'est pas un simple aggloméral. L'ouvrage de Kissane montre comment, jusqu'au cours de l'exil, des disciples lointains d'Isaïe ont repris et achevé l'œuvre du maître. Le travail essentiel est celui de J. H. Eaton, *The origin of the Book of Isaiah* (dans *Vetus Testamentum*, 1959, p. 138-57), qui montre la naissance d'une école isaïenne en Is. VIII, 16-19, avec la tâche de garder et de développer les révélations de Yahweh. L'auteur parle de trois étapes dans l'histoire de cette école, marquées au VIIIe s. par Is. I-XII et XXVIII-XXXIII; au VIIe s., par XIII-XXIII et XXIV-XXVII, qui contiennent des éléments anciens, adaptés plus tard; et au VIe s. par XXXIV, XXXV et XL-LXVI. Parmi les « constantes », il faut noter la dénomination « Saint d'Israël »; la doctrine de l'humilité; l'importance de Sion mise en relation avec la souveraineté divine; le Roi-Messie dont la figure reste sous-jacente dans le portrait de l'*Ebed*.

Ainsi l'idée de l'école isaïenne, se réclamant d'un « père », permet de comprendre à la fois la complexité et l'unité organique du livre d'Isaïe (cf. *Introduction à la Bible*, I, 2e éd., 1959, p. 503, 551).

Pour les points particuliers de datations, exégèse et théologie, se reporter à la même Introduction, 501-12, 549-60, 566-71.

Bibliographie récente. — A. Feuillet, *Isaïe (Livre d')* dans *D. B. S.*, IV, 647-88; — J. Fischer, *Das Buch Isaias*, Bonn, I, 1937; II, 1939; — Feldmann, *Das Buch Isaias*, Munster, I, 1925; II, 1926; — E. J. Kissane, *The Book of Isaiah*, Dublin, I, 1941; II, 1943; — P. Auvray-J. Steinmann, *Isaïe*, dans *Bible de Jérusalem*, Paris, 1951; — J. Steinmann, *Le prophète Isaïe*, Paris, 1950 (Is., I-XXXIX); — A. Penna, *Isaia*, Turin, 1958. A. GELIN.

ISAIE (Saint). — Ordre de S.-Isaïe, dit Antonin, dans l'Église maronite, X, 135-36, 138.

ISAIE, patriarche de Constantinople (1323-1334). — Cité, III, 1310. — Primauté byzantine, XIII, 375.

ISAIE, auteur nestorien (VIe s.). — Prêtre et docteur, disciple d'Aba Ier le Grand (*Tables*, 1), évêque d'Anbara après 570. Son ouvrage *Tractatus de martyribus* a été édité par Addai Scher, *P. O.*, VII, 15-52; cf. Jugie, *T. D. C. O.*, V, 29.

Dans cet ouvrage, Isaïe touche à plusieurs doctrines que la théologie catholique doit relever. Tout d'abord l'affirmation de la primauté de Pierre sur les autres apôtres, cf. XIII, 346; le culte des reliques, cf. 2350; mais aussi l'intercession des saints : « Que les prières des saints confesseurs nous rendent dignes d'entendre, avec tous les martyrs et les confesseurs de N.-S. Jésus-Christ, cette parole : *Venez, les bénis de mon Père, etc.* » (col. 52). Cette intercession obtiendra la grâce : « Tous les hommes, les justes comme les pécheurs, ont besoin du grand secours de Dieu » (col. 37, 48-49). Et, enfin (col. 29, 31), il entrevoit la séparation des âmes justes et des âmes pécheresses dans l'au-delà, comme une manifestation de « la terrible séparation qui aura lieu, lors du jugement divin, entre les justes et les pécheurs et à la suite de laquelle les premiers iront au royaume éternel et les derniers seront jetés dans les ténèbres extérieures comme une branche avortée ». Jugie, 45, 258, 276, 278, 339.

ISAIE, moine égyptien. — Sa vie, par Zacharie le rhéteur, XV, 3678. — Cité, V, 1942.

ISAIE. — Moine et auteur ascétique. — Notice [L. Petit], VIII, 79-81.

ISAIE DE CHYPRE. — Notice [L. Petit], VIII, 82.

ISAIE DE NICOMÉDIE. — Notice [L. Petit], VIII, 81.

ISBOSETH, roi d'Israël. — Fils de Saül, régna pendant quelques années après la mort de son père, sur la plupart des tribus. Voir *D. B.*, VII, 986; cf. XIII, 2778.

ISCAK (André). — Théologien ruthène contemporain. — Ses œuvres, XIV, 404-05.

ISFRIDE (Bx). — Et l'ordre de Prémontré, XIII, 20.

ISIDORE, gnostique. — Fils et disciple de Basilide, VI, 1446-47. Cité I, 635, 1397, 1441; II, 465, 466, 472, 1308; VI, 1434, 1435. *Tables*, 1821.

ISIDORE Ier, de Monembasie, patriarche de Constantinople (mai 1347-2 déc. 1349). — Cité, III, 1310, 1409. — Hésychaste fougueux, partage d'abord les condamnations de Palamas, XI, 1736; — élu patriarche, 1789; — nomme Palamas métropolite de Thessalonique, 1739-40; — condamnation de Barlaam et d'Acyndyne, 1790; — cité, 1798. — Sa vie par Philothée Kokkinos, XII, 1506.

ISIDORE DE CORDOUE. — Notice [G. Bareille], VIII, 82-84. — Et Isidore de Séville, 82-84.

ISIDORE DE KIEV. — Humaniste, métropolite de Moscou, né entre 1380 et 1390, à Monembasia dans le Péloponnèse, fit ses études à Constantinople, devint moine et higoumène; il jouit de la confiance de l'empereur grec et, en 1430, fut délégué grec au concile de Bâle. En 1436, devenu métropolite de Moscou, il milita au concile de Florence en faveur de l'union; il devint cardinal en 1439, patriarche titulaire de Constantinople

en 1460. Après la chute de Constantinople en 1453, il séjourna à Rome jusqu'à sa mort, le 23 avr. 1463.

C'était un grand partisan de l'union. Il reste de lui quelques écrits et quelques lettres, édités par Mercati et Ziegler. A. W. Ziegler.

Voir : *Tables*, 1535; voir aussi la bibliographie, xiv, 391-92; — G. Marcati, *Scritti d'Isidoro il cardinale Ruteno*, dans *Studi e Testi*, fasc. 46, Rome, 1926; — Halecki, O., *From Florence to Brest*, dans *Sacrum Poloniae Millenum*, 5, Rome, 1958; — J. Gill, *The Council of Florence*, Cambridge, 1959; — V. Laurent, *Isidore de Kiev et la métropole de Monembasie*, dans *Rev. des Études byzantines*, 1959, p. 150-57; — voir aussi E. Boularand, *L'Épiclèse au concile de Florence*, dans *B. L. E.*, 1959, p. 241-73.

Consacré métropolite de Moscou, xiv, 243; — Kiev séparé de Moscou, 245; cf. xi, 2286; xiv, 1374. — Son œuvre d'union à Florence, xi, 2286; xiv, 1374; vi, 28-29, 31, 40, 42. — Créé cardinal, 47-48. — Jonas lui est substitué à Moscou, qui refuse l'union, xiv, 1374. — Sur l'épiclèse, v, 198, 258, 259, 290; — Dans la liste des patriarches de Constantinople : Isidore II, iii, 1310; cf. 1420.

ISIDORE MERCATOR. — Ou pseudo-Isidore, auteur des Fausses Décrétales, viii, 111, renvoyant à iv, 212-222 (cf. *Tables*, 914).

ISIDORE DE NIORT. — Notice [P. Édouard d'Alençon], viii, 84.

ISIDORE DE PÉLUSE (Saint). — Notice [G. Bareille], viii, 84-98.

1° *Vie.* — Moine égyptien, ami de la vérité; défense de S. Jean Chrysostome et position modérée dans l'affaire de Nestorius, viii, 84-87.

2° *Œuvres.* — 1. Ouvrages supposés ou perdus, viii, 87-88. — 2. Lettres (nombre, publication, intérêt), 87-88; cf. i, 2047; xv, 741.

3° *Doctrine.* — 1. Écriture, viii, 89-91. — 2. Dogme : — *a)* Trinité, viii, 91. — *b)* Christologie, 91-92; cf. xii, 413-14; vii, 896 (péché originel); xiv, 1643 (connaissance du jour du jugement); ix, 2379-80 (Marie, Vierge), cf. vii, 896. — *c)* Justification et salut, viii, 92, 2102; cf. xv, 3361 (volonté salvifique universelle); x, 661 (mérite et récompense); cf. xiii, 1202. — *d)* Controverses, viii, 92-94 (gnosticisme, arianisme, macédonianisme, juifs [cf. viii, 1878], paganisme); — immortalité de l'âme, 93; — *e)* sacrements : baptême des enfants, xii, 413-14; — eucharistie : l'agneau pascal et l'agneau de Dieu, i, 584; les paroles de la consécration, v, 238; la messe, x, 1320, 2527; cf. viii, 94; — *f)* culte des reliques et des saints, 94. — 3. Morale : *a)* clergé, 94; — *b)* moines, 96; — *c)* fidèles et vie chrétienne, 96-97; cf. i, 2071. — 4. Eschatologie : — *a)* résurrection, viii, 94; cf. xiii, 2544; — jugement, viii, 1783-84; cf. x, 661; xiii, 1202; — fin du monde, v, 2526; viii, 1784; — nombre des élus, iv, 2365.

Quelques études nouvelles sur Isidore de Péluse sont signalées dans Altaner, *Patrologie*, 1951, p. 228. Comme étude générale, relevons de A. Schmid, *Die Christologie Isidors von Pelusium*, Fribourg (Suisse), 1948.

ISIDORE DE SÉVILLE (Saint). — Étude générale [G. Bareille], viii, 98-111.

I. Vie. — 1° *Jeunesse* (famille, éducation, prosélytisme), viii, 98-99; cf. v, 593-94. — 2° *Épiscopat :* succède à Léandre, viii, 99; ix, 97; xii, 823; — synodes, viii, 99; — IVe conc. de Tolède, 99-101; cf. xv, 1180, 1182, 1194, 1704; — le symbole et règlements liturgiques et disciplinaires, viii, 99-100; xv, 1199-1200, 1179-82; — règlement concernant les Juifs, cf. viii, 1881; l'État, cf. iv, 2215; xii, 2714; — instruction et éducation du clergé, cf. vii, 2540-41 (qualités requises); ii, 2324 (chasteté); xv, 3160 (vocation); 3246 (vœux), 3196 (vœu téméraire). — 3° *Sa mort*, viii, 101; xii, 829, 836; xiv, 1161. — 4° *Célébrité* (érudition, Père et docteur de l'Église), viii, 101-102; cf. xii, 1192, 1197, 1203, 1205; xv, 346; cf. 1192 (VIIIe conc. de Tolède). — Dogme, théologie et droit, iv, 1553; vi, 1742; xv, 360. — I. et l'*Hispana*, iv, 212; xi, 1882; xii, 814 (cf. *Tables*, 2088).

II. Œuvres. — 1° Dix-neuf titres différents, viii, 102-107. — 2° Quelques particularités : — *a)* dans les *Étymologies :* anges, i, 1222; — sorciers, xiv, 2409; — *b)* dans les *Allégories :* Aaron, figure de J.-C., i, 5-6; — Abel, figure de Jésus, 31; Abraham, type de Dieu, 103; — *c) Offices ecclésiastiques;* pouvoir de bénir, ii, 632; — carême et dîme, 1732; — catéchuménat et rite, 1890, 1972, 1981; — culte des saints et reliques, 1631; xiii, 2345; — *d) Sentences :* xiv, 1695; — *e) De ordine creaturarum*, cf. jugement, viii, 1801; — purgatoire, xiii, 1226, 1228, 1234; cf. v, 2259; — enfer, 83; — ciel, ii, 2487; — morts sans baptême, ii, 369; — résurrection, xiii, 2544; — élus (nombre des), iv, 2365; — *f) Chronique, histoire des rois goths*, x, 203-04; — sur : S. Hilaire, vi, 2409; Justinien de Valence, viii, 2290; Paulin de Milan, xii, 67; Julien Pomère, 2537; Primasius, xiii, 246; Victor de Tunnunum, xv, 2880; l'hérésie cathare, ii, 1987; le schisme luciférien, ix, 1040 (notion du schisme, xiv, 1292-93); — *g) De viris illustribus*, ix, 97 (Léandre de Séville), continué par Trithème, xv, 1863.

III. Doctrine. — 1° *Écriture.* — 1. Canon, viii, 107; cf. Apoc., i, 1466; Eccle., iv, 1998; Eccli., 2040; Exode, v, 1761; Hebr., vi, 2079; — 2. Inspiration; interprétation, viii, 107-08, 2117, 2181; cf. xv, 1933 (règles de Tychonius).

2° *Dogme.* — 1. Dieu : attributs divins, iv, 1132-33; — relations divines, xiii, 2139; — Trinité, xv, 1704 (profession de foi du IVe conc. de Tolède); — Fils de Dieu, v, 2463; incarnation et rédemption, vii, 1468, 1493; — S.-Esprit, iii, 1035 (cf. *Tables*, 1256, corrigez, pour I., S. Léon et S. Grégoire, t. iii au lieu de t. ii du *D. T. C.*), v, 806.

2. Prédestination, viii, 108; xii, 2901, 2907, 2909, 2911, 2928; — problème du mal, ix, 1696.

3. Création, vi, 2338 (Hexaméron); — création de l'âme, viii, 109; cf. xv, 1355; sa spiritualité, i, 1026; — Adam, sa sépulture, i, 381; — le péché originel, xii, 413; remède de la circoncision, ii, 2523. — Varia : les antipodes (?), xv, 3096.

4. Transsubstantiation et eucharistie, viii, 109; — communion, iii, 503, 524, 555; — présence réelle, v, 243, 245, 246, 247, 287 (paroles consécratoires), 1182, 1229, 1252; — messe et liturgie, x, 974, 981, 985, 986, 987, 990, 991, 1003-04, 1036, 1053, 1054, 1107, 1370, 1371, 2519, 2524, 2525, 2526, 2530, 2537.

5. Sacrements, viii, 109; cf. xiv, 525, 527, 542, 545; — baptême, onction postbaptismale et imposition des mains, ii, 216; iii, 1027, 1048, cf. ii, 2398; vii, 1353-54, 1355, 1359, 1360, 1363-64, 1366, 1371-72, 1373, 1389; — pénitence : notion du péché, xii, 163; — péchés capitaux, ii, 1690; iii, 888; xi, 1414, 1415; 2028, 2029; pénitence et conversion, xii, 731, 823-25, 832, 834; cf. iii, 1673 (contrition); xiii, 2648 (reviviscence des péchés); — ordre, xi, 1281.

6. Divers : *a)* Vie de la grâce : bonnes œuvres et justification, viii, 2100; — grâce et mérite, x, 659; — *b)* morale : notions essentielles, x, 2437; — décalogue, iv, 166, 172; — droit naturel et droit des gens, v, 506 (esclavage); — applications aux divers cas (casuistique), ii, 1871; — *c)* crédibilité, prophéties et miracles, ii, 2257; x, 1851.

Cité : Ébrard, iv, 1997; — Hugues de S.-Victor, vii, 290, 291, 294.

Voir le très utile article de R. Naz, *D. D. Can.*, vi, 66-74. — L'ouvrage capital, paru depuis l'art. de G. Ba-

reille, est celui de dom Séjourné, *S. Isidore de Séville. Son rôle dans l'histoire du droit canonique*, Paris, 1929. Un des plus célèbres recueils de canons conciliaires et de décrétales, et en tout cas le mieux ordonné du Haut Moyen Age, la collection dite *Hispana*, serait d'après dom Séjourné, qui en a fait, après Maassen (*Gesch. der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande*, Gratz, 1870, I, 677 sq., moins affirmatif toutefois que Séjourné) une étude attentive, compilée par S. Isidore, et lui devrait l'autorité dont elle a joui longtemps. Cette thèse est loin d'être certaine : M.-G. Le Bras a présenté des objections à la thèse de dom Séjourné, *Sur la part d'Isidore de Séville et des Espagnols dans l'histoire des collections canoniques*, dans *R. Sc. rel.*, x, 1930, p. 218-57; voir aussi P. Fournier et G. Le Bras, *Hist. des collections canoniques en Occident*, I, Paris, 1931, 65 sq., où sont étudiés les rapports de l'*Hispana*, soit avec les collections antérieures, soit avec celles qui ont suivi, jusqu'aux Fausses Décrétales. Il est donc au moins aussi probable que l'*Hispana* a été compilée dans la région arlésienne, où le voisinage des Wisigoths de Septimanie expliquerait bien le caractère wisigothique de la collection; seuls les canons des conciles espagnols de Tarraconaise y constituent la part primitive de l'Espagne, les conciles de Tolède n'y ayant été ajoutés qu'après coup. Cf. Jan Tarré, *Les sources de la législation tarraconaise depuis les origines jusqu'à Gratien*, dans *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1927, p. 125-34; surtout son mémoire *Sur les origines arlésiennes de la collection canonique Hispana*, dans *Mélanges Paul Fournier*, 1929, p. 705-24. En tout cas, Isidore, même s'il faut renoncer à lui attribuer l'*Hispana*, a joué un rôle important, par les conciles dont il fut l'âme, dans la discipline de la péninsule. Le VIII[e] concile de Tolède, en 653, a fait de lui cet éloge : « Il a été le grand docteur de notre siècle, la gloire la plus récente de l'Église catholique, le dernier des docteurs suivant l'ordre des temps, *mais non* le moindre par la science, et, pour mieux dire encore, le plus savant des hommes ». Cf. R. Aigrain, dans Fliche-Martin, v, 244-45. — Citons encore : Ph. Delhaye, *Les idées morales de S. Isidore de Séville*, dans *R. T. A. M.*, 1959, p. 17-49; — R. E. McNally, *Isidoriana* (travaux authentiques d'I. de Séville), dans *Theol. Studies*, 1959, p. 432-42; — et surtout J. Fontaine, *Isidore de Séville et la culture classique dans l'Espagne wisigothique*, Paris, Études Augustiniennes, 2 vol., 1959.

ISIDORE GLABAS DE THESSALONIQUE. — Notice [L. Petit], VIII, 111. — Ses homélies mariales, VII, 947-49.

ISIDORIANA (Collectio). — Voir *Hispana* (*Tables*, 2088).

ISLAMISME. — Voir *Mahomet, Mahométisme* et IX, 1572-1650; *Coran* et III, 1772-1835.

ISLANDE. — Préfecture apostolique, x, 1885, 1922; cf. 1866, 1869, 1971-72. — Traductions scandinaves de la Bible, xv, 2736-37.

ISLEBIUS. — Voir *Agricola* (Jean) (*Tables*, 60).

ISMAEL. ISMAÉLITES. — Ismaël (Gen., XVI, 11, 15, 16; XVII, 18, 25, 26, etc.), fils d'Abraham et d'Agar. Son nom, révélé par un ange, fait allusion au cri d'affliction poussé par sa mère. Alors qu'elle le portait encore dans son sein, qu'elle s'enfuyait une première fois devant le mécontentement de Sara (sur la situation d'Agar à l'égard de Sara, voir IX, 2052-53), l'ange la consola et lui annonça les futures destinées de son fils (Gen., XVI, 10-12). Quand Dieu annonça à Abraham que « l'enfant de la promesse » naîtrait de Sara, jusqu'alors stérile (cf. I, 106-09), le patriarche se contenta de demander pour Ismaël vie et prospérité. Dieu accorda sa bénédiction à Ismaël : « Je l'accroîtrerai et le multiplierai beaucoup; il engendrera douze princes et je le ferai père d'une grande nation » (Gen., XVII, 18-20).

Sur l'instance de Sara, Abraham dut chasser Agar et Ismaël. Agar reprit le chemin de l'Égypte mais s'égara dans la solitude de Bersabée. Elle laissa Ismaël épuisé de fatigue sous un arbre et, pour ne pas le voir mourir, elle s'éloigna quelque peu, puis implora à grands cris le Seigneur. Dieu entendit sa voix et lui montra un puits plein d'eau et elle put ainsi redonner un peu de force à celui que Dieu voulait faire le père d'un grand peuple (cf. Gen., XXI, 9-19). Ismaël grandit dans le désert, et sa mère lui fit épouser une Égyptienne (Gen., XXI, 20-21). Les fils d'Ismaël furent au nombre de douze (Gen., XXV, 12-16), et leurs descendants formèrent les tribus des Ismaélites. Ismaël se retrouva avec Isaac pour ensevelir Abraham (Gen., XXV, 9; cf. *D. B.*, III, 990-94). — Sur la légende arabe du puits miraculeux qui sauva la vie d'Ismaël quand Abraham chassa Agar, voir IX, 1638.

Isaac et Ismaël, type des deux Testaments : S. Paul, XV, 1938.

ISMAEL ben Elisa. — Rabbin tannaïte († 135). Les règles d'Hillel expliquées, XV, 18; cf. XI, 2340-41.

Cf. Schechter, *Bet Talmud*, IV, 437 sq.; J. Bonsirven, *Exégèse rabbinique et exégèse paulinienne*, Paris, 1939, p. 77-116, 186-89 (cf. *Tables*, 2081 [*Hillel*]).

ISMA'ILIENS. — Secte islamique, issue de l'imamisme; voir ce mot, *Tables*, 2192. L'I. est une branche issue de l'imâmat'alide, avec, pour doctrine, le bâṭimisme, science du caché.

Histoire et doctrine, IX, 1590-98. — Cité, 1600, 1601, 1602, 1632, 1633, 1634, 1635; cf. XI, 1857, 1864.

ISO'BAR NUN. — Patriarche nestorien (823-28). Adversaire et successeur de Timothée I[er]. Ses écrits : *Quæstiones in S. Scripturam;* Rendel Harris, *Fragments of the comm. of Ephrem Syrus*, Londres, 1895, en a publié quelques extraits; — *Canones et definitiones canonicæ*, cod. *Vatic. Borgiano syr.*, *82;* — *Responsiones liturgicæ et epistolæ;* une des épîtres a été éditée par Gismondi, *Linguæ syriacæ grammatica* (cf. VI, 1381); — une *Théologie* de caractère polémique contre les païens et les hérétiques. Il attaqua vivement la doctrine christologique de Timothée I[er] (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 34).

Liste des patriarches, XI, 262. — Promotion à Nisibe manquée, 193; XV, 1123-24, et opposition à Timothée, 1124; XI, 281. — Successeur de Timothée et par lui demandé, XV, 1127. — Son enseignement, XI, 281, 313; XIII, 93 (réserve eucharistique, messe des présanctifiés).

ISOCHRISTES. — Notice [G. Bareille], VIII, 112. — Attitude et rétractation de Théodore de Scytopolis, XV, 286-87; cf. XI, 1588.

ISO'DAD DE MERV. — Évêque de Hedatta (vers 850). Il a laissé des commentaires sur l'A. et le N. Testament : outre les plus anciens Pères, il y loue Théodore de Mopsueste, Henana de l'Adiabène (cf. *Tables*, 2040), et d'autres exégètes nestoriens. M. Dunlop Gibson a publié les commentaires sur le Nouveau Testament (syriaque et version anglaise) dans *The commentaries of Išo'dad of Merv, bishop of Hadatha (circa 850 A. D.) in Syriac and English*, Cambridge (*Horæ semiticæ*, V-VII, 1911; X-XI, 1913, 1916). Jugie, *T. D. C. O.*, v, 34.

Ses commentaires, XI, 276. — Sur la primauté de Pierre, XIII, 347.

ISO 'DENAH. — Auteur nestorien (849) : sur la *Chronique de Seert*, XI, 273.

ISOLANI ou **DE ISOLANIS** (Isidore). — Notice [P. M. Schaff], VIII, 113; cf. VI, 911.

ISO'YAHB I[er], patriarche nestorien (582-95). — Après avoir dirigé pendant deux ans l'École de Nisibe, il a été consacré évêque d'Arzoun (571), puis élu patriarche (582), cf. XI, 268. Voir liste des patriarches, 261. Išo'yahb a écrit deux traités, l'un contre Eunomius, l'autre contre un évêque monophysite; vingt-deux questions *de sacramentis*, une apologie de la doctrine nestorienne à Maurice, empereur byzantin. — Le *Synodicon orientale* contient de lui, outre le synode de Séleucie de 585 (cf. XIII, 349) et plusieurs canons, une explication du symbole de Nicée-Constantinople (394-98); un canon apologétique des livres et de la doctrine de Théodore de Mopsueste (398-400); une confession de foi (451-55). Voir J.-B. Chabot (*Tables*, 576), *Synodicon orientale ou Recueil des synodes nestoriens publié et annoté* (XXXVII des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*), Paris, 1902.

Synode de 585 et Théodore de Mopsueste, XI, 290; — sur l'union des natures dans le Christ, 298; cf. 296. — Symbole d'I., 294. — Canons d'I., can. 3 (tendance pélagienne), 303; can. 6 (confession), III, 868; can. 29 (hiérarchie ecclésiastique, pa-

triarcats), xi, 306-07; cf. xiii, 349. — Contre les Messaliens, 186. — Sur les écrits d'I., xi, 181; cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 30; voir l'*Index*. — Liste des patriarches, xi, 261.

ISOʻYAHB II, patriarche nestorien (628-44) (?). — Brève notice, xi, 281; cf. 182-83; — persécution arabe, 188. — Cité, 270. — Liste des patriarches, 261.

ISOʻYABH III D'ADIABÈNE, patriarche nestorien (647 ou 650-58). — Brève notice, xi, 281. Élève de l'École de Nisibe, il fut d'abord, avant son élection au patriarcat, métropolite d'Arbelles et Mossoul. Place dans la liste des patriarches, 262. Comme évêque, il avait accompagné Išoʻyabh II dans son ambassade auprès d'Héraclius, 189; cf. 281. Ses écrits sont dogmatiques, polémiques (contre les hérétiques) et liturgiques. Nous sont parvenus : *Lettres*, traduites en latin par Rubens Duval (*Tables*, 1081), *Corp. script. christ. orient.*, lxiv, Paris, 1915, distribuées en trois livres, plusieurs de caractère dogmatique; *Actes du martyre d'Išo'sabran* (cf. xi, 281), édités par J.-B. Chabot, *Nouvelles archives des missions scientifiques*, viii, p. 486 sq.; des opuscules liturgiques, encore conservés en mss. *L'Ordo baptismi* et quelques fragments d'autres *Ordines* ont été publiés en anglais par G. P. Badger, *The Nestorians and their rituals*, ii, Londres, 1852; cf. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 32.

I. et les évêques du Fars, xi, 181. — Apostasies et vie chrétienne dans son patriarcat, 189-91; — extension du christianisme aux Indes et au-delà, 197, 199; — initiatives liturgiques, 279.

ISOʻYAHB IV (bar Ezéchiel), patriarche nestorien de Bagdad (1020-1025). — Liste, xi, 262. — Cité, 282.

ISOʻYAHB DE NISIBE (bar Malkon) (xiiie s.). — Sa profession de foi présentée à Innocent IV, xi, 299. — Cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 68, 212 (note 4), 277 (sur les images).

ISOʻYAHB (Élie XIII), patriarche nestorien (1778-1804). — Liste patriarcale, xi, 263. Voir *Élie* (*Tables*, 1154).

ISRAEL. — Voir *Juifs, Judaïsme*. — Voir l'art. *Israël*, dans *D. B. S.*, iv, 729-77 (R. de Vaux).

ISRAEL. — Surnom donné à Jacob lors du mystérieux combat qu'il soutint à Penuel, au gué du Yabboq (Gen., xxxii, 29; cf. Osée, xii, 4-5). Interprétation de S. Thomas d'Aquin, xv, 706. Voir l'art. précédemment cité de R. de Vaux, col. 730.

ISRAEL Ier, patriarche nestorien de Bagdad (mai-septembre 961). — Liste patriarcale, xi, 262. — Son traité sur les fondements de la foi, 278.

ISRAEL DE KASKAR. — Élu, mais non consacré patriarche nestorien (877). Liste patriarcale, xi, 262. — Mss. à lui attribué sur la consignation du calice, xiii, 92; — son anaphore, 93-94 (publiée par H.-W. Codrington, dans *J. T. S.*, v, 538).

ISSA BEN ISHAQ BEN ZARKA (Abou Ali) (942-1008). — Disciple du philosophe arabe Iahja ben Adi (893-974) : sur cet auteur, qui n'a pas d'article dans le *D. T. C.*, voir M. Jugie, *T. D. C. O.*, v. 468-69. Les écrits d'Issa ben Ishaq sont très variés et encore manuscrits. Jugie signale les principaux : — 1. Lettre à un ami sur le mystère de la Trinité; — 2. Défense du dogme des Jacobites contre ceux qui les accusent de théopaschisme; — 3. Réponse à douze questions de Joseph Abû Aakim; — 4. Le nom de « Père » comme nom concret et la trinité des personnes; — 5. Dissertation sur huit questions intéressant l'union hypostatique; — 6. Traité de quatre points discutés entre chrétiens sur l'unité de Dieu; — 7. Vingt-neuf questions et réponses concernant des difficultés scripturaires. Ces écrits énumérés par A. Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, Rome, 1831, p. 260 sq. Cf. G. Graf, *Die christlich-arabische Literatur (Strasburger theologische Studien)*, vii, Frib.-en-Br., 1905, p. 52-55; *Exegetische Schriften zum Neuen Testament in arabischer Sprache bis zum XIV. Jahrhundert*, dans *Biblische Zeitschrift*, xxi, 34-35. Cité, xiv, 3030-31.

ISSACHAR. — Nom d'un patriarche, neuvième fils de Jacob et le cinquième que lui donna Lia (Gen., xxx, 17, 18; xxxv, 23; I Par., ii, 1.). C'est aussi le nom d'une des douze tribus d'Israël, Jos., xix, 23 (voir *D. B.*, iii, 1005-1010).

ISSOUDUN (Sacré-Cœur d'). — Religieux missionnaires, vi, 655; cf. x, 1886, 1933, 1942, 1949, 1950, 1979-80, 1987-88, 1995-96. — Voir *Tables*, 639.

ISSY (Conférences d'). — *Tables*, 769.

« ISTE CONFESSOR ». — Origine de l'hymne, xiv, 947.

ISTINA (Centre d'études). — Le Centre d'études Istina est formé d'un groupe de Pères dominicains voués à la recherche des voies pouvant conduire à la restauration de l'Unité chrétienne. L'étude qui, comme il se doit, préside à cette recherche prend pour objet non seulement les travaux écrits, anciens ou récents, mais encore et surtout la réalité vivante actuelle des diverses confessions chrétiennes envisagées dans le contexte caractéristique de l'évolution du monde contemporain.

Consacré exclusivement tout d'abord au problème de l'Unité chrétienne pour autant qu'il concerne la chrétienté russe, son horizon s'est progressivement élargi, par la poussée intérieure des questions étudiées, jusqu'à englober toutes les Églises orthodoxes et finalement le Mouvement œcuménique dans son ensemble. Aussi, après une brève interruption, la revue trimestrielle qu'il publia de 1934 à 1950 sous le titre : *Russie et Chrétienté*, paraît-elle depuis 1954 sous le nom : *Istina*. Quatre rubriques s'en partagent le contenu, largement documentaire : *Russie et Chrétienté*, *Chrétientés Orientales*, *Orient et Occident*, *Problèmes de l'Œcuménisme*. Depuis 1948 le Centre *Istina* publie également un Bulletin mensuel : *Vers l'Unité chrétienne*, qui suit l'actualité œcuménique de plus près que ne peut le faire un organe trimestriel.

Le Centre *Istina* accorde une grande place aux échanges de vues, iréniques et directs, avec des théologiens ou autres représentants des diverses confessions non en communion avec le siège de Rome, soit qu'il organise de telles rencontres, soit qu'il prenne part à celles auxquelles il est invité. Son activité se manifeste également par des conférences ou cours donnés en divers lieux. Dans tous ses travaux lui est assurée la collaboration des principales personnalités catholiques compétentes en œcuménisme.

Fondé en 1927 par le R. P. H.-J. Omez, il est dirigé depuis 1932 par le R. P. C.-J. Dumont. Il est actuellement situé 25, Bd d'Auteuil, à Boulogne-sur-Seine (Seine).

C. Dumont.

ISTRIE. — Attitude des évêques d'Istrie (patriarcat d'Aquilée) dans l'affaire des Trois-Chapitres, xv, 1914-17; cf. xi (Pélage Ier), 668; (Pélage II), 670-72. — Sur le « patriarcat » d'Istrie, xi, 229-495.

ISTRIN (V.-M.). — Ses ouvrages sur la littérature religieuse russe, xiv, 212, 216, 224, 229, 231 (voir les abréviations, 208).

ISIS. — Voir *Mystères païens*.

ITACIUS CLARUS, évêque d'Ossonuba, auteur présumé d'un *Contra Varimadum arianum*, xv, 3006.

ITALA. — « Ce terme se rencontre constamment dans les commentaires de la Bible et dans les manuels avec un sens d'ailleurs un peu flottant. Il désigne tantôt les anciennes versions latines de la Bible antérieures à la Vulgate hiéronymienne, tantôt les versions européennes par opposition aux textes africains, tantôt un groupe déterminé parmi les versions européennes » (Dom B. Botte, dans *D. B. S.*, iv, 777). Tout l'article est le développement de cette esquisse préliminaire. — Cité, xv, 2708, 3475.

ITALIE. — L'article de T. Ortolan ayant besoin de nombreux compléments, voici les divisions de notre exposé :

I. État religieux [T. Ortolan], vii, 115-87 (quelques compléments). — II. Publications sur les sciences sacrées [T. Ortolan], 187-212 (nombreuses additions). — III. Histoire religieuse de l'Italie, prise dans les articles du *D. T. C.* — IV. Activité théologique, de 1910 à 1950 (A. Piolanti).

I. État religieux. — 1° *Statistique confessionnelle*. — Catholiques, juifs, propagande protestante, viii, 116-18.

2° *Divisions ecclésiastiques.* — 1. Anciens États de l'Église, VIII, 119. — 2. Piémont, 124. — 3. Ligurie, 125. — 4. Lombardie, 126. — 5. Vénétie, 126. — 6. Toscane, 127. — 7. Émilie, 128. — 8. Ancien royaume de Naples, 129. — 9. Sicile, 134. — 10. Sardaigne, 135. — 11. Pays annexés après 1919, 136. — Observations générales, 136-38. — L'Église du Dodécanèse, XIV, 1382-73.

3° *La loi de garanties et la situation juridique de l'Église.* — 1. Fin du pouvoir temporel des papes, XII, 2692; XV, 2577; — la loi des garanties, VIII, 138; XII, 2692. — 2. Devant cette loi, situation juridique du pape, VIII, 138-41; — insuffisance des garanties, XII, 2692-93; — attitude des papes, 1706, 2693 : Léon XIII, 2694; cf. IX, 342; — Pie X, XII, 1725, 2696-97; — Benoît XV (*Tables*, 421). — 3. Situations juridiques diverses : cardinaux, conclaves, conciles œcuméniques, congrégations romaines, VIII, 141; — nomination des évêques et dignitaires, 142-43; cf. XII, 2696; — biens ecclésiastiques, VIII, 143; XII, 2700; — chapitres de cathédrales, mariage, VIII, 145; — enseignement religieux (et conséquences), 146-48; — immunité des clercs, 148; cf. VII, 1233; — manifestations extérieures du culte, VIII, 148; — religieux, 148-49. — 4. Évolution et accord : *a)* accession de Mussolini au pouvoir, XIV, 2317; — *b)* évolution en faveur d'un accord, XII, 2696-99; — *c)* accords du Latran, la cité du Vatican, le concordat italien, 2699-2701; cf. XI, 1902; XIII, 629 (*Tables*, 756).

Modifications, précisions, perfectionnements apportés par le Concordat italien (11 févr. 1929) :

Art. 1. — Libre exercice du pouvoir spirituel; libre et public exercice du culte.

Art. 2. — Libre communication du S.-Siège avec les évêques, le clergé et les fidèles du monde catholique.

Art. 3. - Sursis des obligations militaires pour les clercs ou novices religieux jusqu'à 26 ans; dispense du service militaire pour les clercs engagés dans les ordres majeurs, sauf le cas de mobilisation générale; leur affectation aux services sanitaires.

Art. 4. — Exemption pour les clercs de l'office de juré.

Art. 5.— Aucun ecclésiastique ne sera nommé dans un office ou un emploi public sans le *nihil obstat* de l'autorité religieuse.

Art. 6. — Exemption de saisie des revenus des ecclésiastiques dans la mesure où en sont exemptés les revenus des employés de l'État.

Art. 7. — Les ecclésiastiques ne pourront être requis de fournir des renseignements qui leur sont parvenus par leur ministère.

Art. 8. — Information sera faite à l'autorité religieuse des fautes ou délits motivant l'inculpation d'un ecclésiastique et la suite juridique donnée à cette inculpation.

Art. 9. — Immunité des édifices ecclésiastiques, sauf réquisition en cas de graves nécessités publiques.

Art. 10. — Aucune démolition d'édifices religieux sans accord préalable.

Art. 11. — Les fêtes reconnues (ce sont celles du Code, can. 1247).

Art. 12. — Prière pour (le chef de) l'État italien aux messes du dimanche et des fêtes de précepte.

Art. 13. — Règlement organique du personnel ecclésiastique employé aux services d'assistance spirituelle aux troupes de l'État : Ordinaire militaire (qui sera toujours un archevêque), vicaires et inspecteurs.

Art. 14. — Exemptions accordées aux troupes pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Art. 15. — L'archevêque Ordinaire militaire est préposé au Chapitre du Panthéon, dont le clergé est autorisé à pourvoir aux fonctions religieuses demandées par l'État.

Art. 16. Entente entre les deux pouvoirs pour la révision des circonscriptions diocésaines.

Art. 17. — Réduction possible du nombre des diocèses.

Art. 18. — Nomination des archevêques et évêques, réservée au S.-Siège, avec consultation préalable du gouvernement.

Art. 20. — Serment de fidélité prononcé par les évêques avant de prendre possession de leurs diocèses.

Art. 21. — Provision des bénéfices ecclésiastiques réservée à l'autorité ecclésiastique (après consultation de l'autorité civile).

Art. 22. — Ne peuvent être investis de bénéfices existant en Italie que les ecclésiastiques italiens.

Art. 23. — Les art. 16, 17, 19, 20, 21, 22 ne concernent pas Rome et les évêchés suburbicaires.

Art. 24. — L'*exequatur* et le *placet* royal (cf. VIII, 142) sont abolis.

Art. 25. — L'État italien renonce à la prérogative souveraine du patronat sur les bénéfices. Sont abolis les droits de régale sur le tiers de la pension dans l'ex-royaume des Deux-Siciles.

Art. 26. — Règlement sur les personnes investies de bénéfices majeurs et mineurs et sur la gestion de ces bénéfices.

Art. 27. — Règlement concernant la propriété et la gestion de certaines basiliques et œuvres annexes (Lorette, Assise, Padoue).

Art. 28. — Condonation est faite par le S.-Siège aux acquéreurs de biens ecclésiastiques.

Art. 29. — Revision de législation italienne en conformité avec les stipulations du traité du Latran.

Art. 30. — Gestion ordinaire et extraordinaire des biens ecclésiastiques sous la surveillance exclusive de l'autorité ecclésiastique.

Art. 31. — L'érection de nouveaux corps ecclésiastiques ou associations religieuses est réglée par l'autorité ecclésiastique; les effets civils sont reconnus par l'autorité civile.

Art. 33. — Les Catacombes et les nouvelles fouilles relèvent de l'autorité ecclésiastique.

Art. 34. — Les questions relatives au mariage sont réglées d'après le droit canonique : « Aussitôt après la célébration du mariage, le curé expliquera aux époux les effets civils du mariage, en donnant lecture des articles du Code civil sur les droits et les devoirs des époux. Il rédigera l'acte du mariage, dont il transmettra dans les cinq jours copie intégrale à la commune, afin qu'il soit transcrit sur les registres de l'état civil. »

Art. 36. — L'enseignement religieux sera donné non seulement dans les écoles élémentaires, mais encore dans les écoles moyennes, selon un programme établi d'accord avec le S.-Siège. Les professurs, prêtres ou religieux et subsidiairement laïques, devront être approuvés par l'autorité ecclésiastique.

Art. 37. — Les sociétés diverses d'éducation physique, de préparation militaire, etc., régleront leurs horaires de façon à ne pas empêcher l'accomplissement des devoirs religieux.

Art. 38. — Les nominations de professeurs à l'Université du Sacré-Cœur (Milan) et à l'Institut annexe de Marie-Immaculée sont soumis au *nihil obstat* de l'autorité ecclésiastique.

Art. 39. — Les Universités, séminaires et autres institutions catholiques resteront sous la dépendance exclusive du S.-Siège

Art. 40. — Les grades en Sacrée théologie sont reconnus par l'État, ainsi que les diplômes des diverses écoles de la Cité du Vatican.

Art. 41. — Autorisation du port des décorations pontificales.

Art. 42. — Reconnaissance des titres nobiliaires conférés par les Souverains Pontifes.

Art. 43. — Reconnaissance des organisations d'Action catholique.

Art. 44. — Les difficultés qui pourraient s'élever seront réglées d'un commun accord.

(Trois articles moins importants ont été omis; cf. *A. S. S.*, 7 juin 1929).

4° *Établissements de haute culture ecclésiastique.* — A *Rome.* — 1. Séminaire romain (l'Apollinaire, devenu aujourd'hui Université du Latran, motu proprio de Jean XXIII, 17 mai 1959), VIII, 149. — 2. Collège romain ou Université grégorienne (jésuites), 150. — 3. Collège S.-Thomas d'Aquin ou *Angelicum* (université dominicaine), 150. — 4. Collège de la Propagande, 150. — 5. Sapience, aujourd'hui université de l'État italien, 150-51; cf. XV, 2252. — 6. Institut biblique, VIII, 151; cf. XII, 1729 (*D. B. S.*, IV, 559). — 7. Institut oriental, VIII, 152

(cf. *Tables*, 420, à *Benoît XV*). — 8. Académie des Nobles, VIII, 152. — 9. Académies pontificales diverses, 152 (*Tables*, 17). — 10. Séminaires et collèges nationaux, VIII, 153. — 11. Séminaire léonien, 153.

Cette nomenclature doit être complétée par le tableau dressé xv, 2263-65 : Institut pontifical de S. Anselme (Bénédictins); Institut d'archéologie chrétienne; Institut de musique sacrée (Pie X, 1910). — Le « collège » S. Anselme est cité à plusieurs reprises dans la note complémentaire de dom Rochais (*Tables*, 412, 413). Voir aussi la notice *Janssens* (Laurent), *infra*, 2416.

En dehors de Rome. — 1. Universités, VIII, 153-58 : Bologne; cf. I, 711-12 (Roland Bandinelli) Ognibene, Gandulphe, Gratien (VI, 1142, 1727); voir aussi *D. H. G. E.*, IX, 656-59; Padoue, Verceil, Reggio d'Emilia, Modène, Vicence, Pise, Ferrare, Arezzo, Sienne, Naples, Trévise, Pérouse, Florence, Plaisance, Pavie, Turin, Gênes, Salerne; — divers établissements (Macerata, Fermo, Orvieto, Pistoie, Vérone, etc., Catane, Palerme, Messine); — Milan (Sacré-Cœur), cf. XV, 2259. — Ajoutons : Cagliari, Naples, 2263-64. — 2. Séminaires : leurs difficultés, le séminaire Pie, les séminaires régionaux; — statistique des séminaires diocésains, VIII, 158-61.

5° *Instruction publique.* — 1. Enseignement officiel, VIII, 161. — 2. Résultats défectueux au point de vue moral, 162-64; — situation modifiée par le concordat (art. 36), cf. *supra*, 2340. — 3. Enseignement libre, VIII, 164-66; cf. concordat (art. 36, 37, 39), *supra*, 2340.

6° *Religieux et religieuses.* — 1. A Rome, VIII, 165-66. — 2. En dehors de Rome, 166-67.

7° *Œuvres de zèle.* — 1. Vie paroissiale, VIII, 167. — 2. Préservation de la foi, 167-68. — 3. Confréries, 168. — 4. Adoration perpétuelle, 168. — 5, 6, 7. Contre la mauvaise presse, l'immodestie, l'alcoolisme, 168. — 8. Protection de la jeune fille, 168-69. — 9. Bonne presse, 169-70.

8° *Institutions charitables.* — *A Rome.* — 1. Soulagement des misères physiques et morales (indigents et malades), établissements hospitaliers, VIII, 170-73. — 2. Éducation et moralisation des pauvres, 173-74. — 3. Correction des coupables, 174.

En dehors de Rome. — 1. Principales œuvres : *a)* Turin (œuvres de Cottolengo), VIII, 175; — *b)* Gênes (hôpital), 175-76; — *c)* Milan (hôpital principal et diverses œuvres), 176; — *d)* autres inventions de la charité, 176. — 2. Statistiques, 176-77. — 3. Mainmise du gouvernement sur les institutions charitables, 177. Mais voir les art. 26, 27, 30, 31 du concordat.

9° *Action politique des catholiques italiens.* — 1. Le *non expedit*, VIII, 177-80 (le cas de Mgr Bonomelli). — 2. Atténuations, 180-82 (cf. XII, 2696, Pie X). — 3. Abolition, VIII, 182-83 (Benoît XV).

10° *Œuvres sociales des catholiques italiens.* — 1. L'œuvre des congrès (Léon XIII), VIII, 183-84; cf. IX, 343. — 2. L'union populaire des catholiques italiens (Pie X), VIII, 184-85; cf. XII, 1731-32, 1736. — 3. Union économique sociale (École sociale de Bergame), VIII, 185. — 4. Société de la jeunesse catholique, 185-86. — 5. Union des femmes catholiques, 186.

II. Publications sur les sciences sacrées. — VIII, 187-242

Parmi les auteurs cités par Ortolan, on retiendra deux séries : 1° (en gros caractères) ceux qui ont, dans le *D. T. C.*, une référence; 2° (en petits caractères) ceux qui, n'ayant pas de notice dans le *D. T. C.*, sont néanmoins indiqués dans Hurter, *Nomenclator* (H = Hurter). — D'autres auteurs, plus nombreux et possédant une notice, n'ont pas été recensés par T. Ortolan : pour chaque siècle, on en dressera une liste complémentaire, par ordre alphabétique. — Enfin, un certain nombre d'auteurs cités dans l'article n'ont de notice ni dans le *D. T. C.*, ni dans H.

I. ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE (VIII, 187-88). — 1° *Papes* (aucune indication).

2° *Écrivains ecclésiastiques.* — *III*e *s.* — Caïus, II, 1309; — S. Hippolyte, VI, 2487.

*IV*e *s.* — S. Zénon de Vérone, XV, 3685; — S. Eusèbe de Verceil, V, 1553; — S. Philastre, XII, 1398; — Lucifer de Cagliari, IX, 1032; — Hilaire, diacre (*Tables*, 2076); — S. Ambroise, I, 942.

3° *Écrivains laïques.* — Minucius Félix, X, 1793; — Hilarianus (Julius Quintus) (*Tables*, 2080); — Caelius Sedulius, XIV, 1764.

Chromatius, H., I, 309; — Valeria Falconia Proba, 340.

Artémon, I, 2022; — Héracléon, VI, 2198; — Hermas, 2268; — S. Justin (qui vécut à Rome), VIII, 2228.

II. MOYEN AGE. — 1° *Du V*e *au X*e *s.* (VIII, 188-93). — 1. *Papes.* — S. Célestin Ier, II, 2051; — S. Sixte III, XIV, 2196; — S. Léon le Grand, IX, 218; — Vigile, XV, 2294; — S. Grégoire le Grand, VI, 1776; — S. Boniface IV, II, 990; — S. Martin Ier, X, 182; — différentes collections citées, VIII, 186-89.

2. *Écrivains ecclésiastiques.* — *V*e *s.* — Paulin de Milan, XII, 67; — S. Gaudence, VI, 1166; — Rufin d'Aquilée, XIV, 153; — Julien d'Éclane, VIII, 1926; — S. Pierre Chrysologue, XII, 1916; — S. Valerianus, XV, 2520; — S. Nicétas, XI, 477; — S. Maxime de Turin, X, 464; — S. Paulin de Nole, XII, 68; — Paschasius (Fauste de Riez), XI, 2203.

Uranius, H., I, 442; — Eusthatius, 152; — Jean, diacre de l'Église romaine, 436.

Anien, I, 1303; — Célestius, XII, 682; — le poète Cyprien, III, 2470; — Paulin de Milan, XII, 67;

*VI*e *s.* — Ennodius de Pavie, V, 126; — S. Benoît, II, 709; — Denys le Petit, IV, 448; — Rusticus, XIV, 371; — Victor de Capoue, XV, 2874; — Agnellus de Ravenne, I, 586.

Trifolius, H., I, 469; — S. Laurent de Novare, 502; — Arator, 529; — Jornandès (ou Jourdan) de Ravenne, 526; — Florianus, 553; — S. Paterius, 559.

S. Fortunat, VI, 611.

*VII*e *s.* — Maurus de Ravenne (ses représentants au conc. de 649), X, 187 (cf. Hefele, *Conciles*, III, 437); — Damien de Pavie, XV, 1703.

Marc (du Mont Cassin), H., I, 577; — Ambroise Autpert, 676; — Alphan de Bénévent (cf. *D. H. G. E.*, VII, 1287, renvoyant à Lanzoni, *Le diocesi d'Italia*).

Anastase, apocrisiaire de l'Église romaine, I, 1165; — S. Grégoire d'Agrigente, VI, 1837.

*VIII*e *s.* — Paul Diacre, XII, 40; — S. Paulin d'Aquilée, 62.

*IX*e *s.* — Claude de Turin, III, 12; — Agnello ou André de Ravenne, I, 585; — Anastase le Bibliothécaire (*Tables*, 147).

Autpert du Mont Cassin, H., I, 676; — Maxence d'Aquilée, 757; — André de Bergame, 680; — S. Bertaire, 869; — Erchambert, 844; — Eutrope, 845.

3. *Écrivains laïques.* — Marius Mercator (Ve s.), IX, 2481; — Boèce (VIe s.), II, 918; — Cassiodore *(id.)*, 1830.

Polemæus Anneus Silvius, H., I, 434; — comte Marcellin, 491; — Rusticus Elpidius, 428.

2° *Du X*e *au XII*e *s.* (VIII, 193-96). — 1. *Papes.* — Silvestre II (Xe s.), XIV, 2075; — S. Grégoire VII (XIe s.), VI, 1791; — Victor III, XV, 2866; — Urbain II, 2269; — Innocent III (XIIe-XIIIe s.), VII, 1961, et diverses collections.

2. *Écrivains ecclésiastiques.* — *X*e *s.* — Atton de Verceil, I, 2222; — Rathier de Vérone, XIII, 1679; — Gézon, VI, 1340.

Gumboldo de Mantoue, H., I, 928; — Liutprand de Crémone, 911; — Liutprand de Pavie, 909-10.

Anastase III, pape, I, 1164-65; — S. Anselme (né à Aoste), 1327; — Vulgarius Eugenicus, XV, 3473.

XIe s. — Benoît de S. André (*Tables*, 423); — S. Romuald, II, 1423; — Gui d'Arezzo (*Tables*, 1889); — Dominique d'Aquilée ou de Grado (*Tables*, 1025); — cardinal Humbert, VII, 310; — S. Pierre Damien, IV, 40; — S. Anselme de Lucques (*Tables*, 179); — Guitmond d'Aversa, VI, 1989; — Bonizon de Sutri (*Tables*, 468); — cardinal Deusdedit, IV, 647.

Jean, diacre de Venise, H., I, 963; — cardinal Étienne, 1015; — Léon d'Attino, 976; — S. Jean Gualbert, 1088; — Arnulfe de Milan, 1070; — Landulfe le Vieux, 1071; — Alphan de Salerne, 1080; — Gualferius (Gaufrerius) du Mont Cassin, 1012; — Bonizon, 1039; — Gaufrede Malaterra, 1073; — Guido de Farfa, 1085.

Adelman, I, 393; — Albéric, cardinal des Quatre Couronnés, I, 660; — Alexandre II, pape, 709; — S. Anastase, bénédictin, 1166; — Jean Italos, VIII, 826; — Lanfranc (né à Pavie), 2558; — Pierre le Gros, XII, 1938.

XIIe s. — Cardinal Conon (*Tables*, 793); — S. Brunon d'Asti, II, 1150; — Drogon, cardinal d'Ostie (et non d'Asti), IV, 1831; — Gratien, VI, 1727; — Pierre Lombard, XII, 1941; — Godefroi de Viterbe (*Tables*, 1830); — cardinal Laborans, VIII, 2388.

Lupus Protospatarius, ou Apulus, H., I, 1095; — Placide de Nonantula, 1043; — Grégoire, prêtre romain, II, 72. — Oddon d'Asti, 32; — Léon Marsicanus, 51; — Pierre, diacre, du Mont-Cassin, 51; — Falco, notaire, 39; — Gilo, 136; — Landulphe le Jeune, 48; — Benoît, romain, 76; — Atton de Vallombreuse, 142.

Anastase IV, pape, I, 1165; — Arnaud de Brescia, 1972; — Bonacurse, II, 953; — Gandulphe de Bologne, VI, 1142; — Hugues Ethérien, VII, 308; — Pierre Grossolanus, XII, 1939.

3° *XIIIe* s. (VIII, 196-200). — 1. *Écriture sainte.* — Arlotto de Prato, XII, 2788; — Marchesinus de Reggio, XIII, 2102.

Nicolas Maniforia, H., II, 230; — Jean Balbi, 413.

2. *Théologie dogmatique.* — Guillaume Præpositivus (Prévostin), XIII, 162; — Moneta de Crémone, X, 2211; — Thomas de Verceil (Gallus), XV, 773; — Rainier Sacchoni, XIII, 1643; — (H)annibald de Hannibaldis, I, 1321; — S. Thomas d'Aquin, XV, 618; — S. Bonaventure, II, 962; — Réginald de Piperno, XV, 626 (cf. H., II, 317).

Albert de Gênes, H., II, 413.

3. *Morale et droit canon.* — Huguccio (*Tables*, 2124); — Cencio Savelli (Honorius III), VII, 135; — Godefroy (Geoffroy) de Trano (*Tables*, 1795); — Innocent IV (Fieschi), VII, 1981; — Bernard de Parme (*Tables*, 430); — Henri de Suse (Hostiensis) (*Tables*, 2119); — Pierre de Morone (Célestin V), II, 2062; — Monaldus Justinopolitanus, X, 2193.

Benincasa, H., II, 250; — Pierre Collivacini, 246; — Lanfranc de Crème, 297; — Tancrède de Bologne, 297; — Gratia d'Arezzo, 298; — Tancrède de Corneto, 298; — Roffredo de Epiphanio, 299; — Thomas de Capoue, 300; — Albertanus de Albertanis, 304; — Bonaguida d'Arezzo, 369; — Barthélemy Avogadro, 370; — Albert Galeotti, 444; — Gilles de Foscarari, 445; — Bentevenga dei Bentevenghi, 445; — Jean de Monte Murlo, 441.

4. *Histoire ecclésiastique.* — Thomas de Celano (*Tables*, 1697; cf. H., II, 289); — Salimbene ou Ognibene, XIV, 1035; — Jacques de Voragine, VIII, 309.

Rufin de Plaisance, H., II, 241; — Sicard de Crémone, 215; — Gilbert de Rome, 230; — Bénigne de Vallombreuse, 287; — Jean de Ceparano, 291; — Vitus (Gui) de Cortone, 293; — Alberius, 293; — Paul de Celano, 360; — Constantin Medices, 355; — Matthieu Spinelli, 351; — Léon d'Assise, 375; — Saba Malaspina, 426; — Thomas Agnello, 435; — Thomas de Pavie, 421; — Nicolas Smeregus, 426; — Ricordano Malaspina, 426; — Jacchetti Malaspina, 426; — Jean Colonna, 438; — Antoine de Godis, 503; — Jacques Stephaneschi, 613.

Albert (Bienh.), I, 662; — S. Antoine de Padoue, 1445; — Benoît d'Alignan (*Tables*, 422). — Carusio (Barthélémy), II, 1811; — Jacopone de Todi, VIII, 258; — Pierre de Trabibus, XII, 2049; — Prato (Gérard de), 2790; — Réginald l'Ombrien, XIII, 2115; — Roland de Crémone, 2844.

4° *XIVe* s. (VIII, 200-06). — 1. *Écriture sainte.* — Boccasini (Benoît XI), II, 652; — Michel Anguani de Bologne, X, 1674; — Philippe de Florence, XII, 1407.

Gualducci, H., II, 493; — Albert de Padoue (*D. B.*, I, 335); — Antoine de Azario, H., II, 495; — Matthieu de Rubeis des Ursins, 493; — Angelus de Camerino, 496; — Hugo de Pratoflorida, 496; — Jean de S. Geminiano, 491; — Philippe de Moncaglieri, 565; — Simon Fidatus de Cassia, 567; — François degli Abbati, 568; — Jean de Fabriano, 568; — Ange de Furcio, 568; — Simon de Carusis, 565; — Nicolas Petri, 558; — Manfred de Tortone, 637; — Simon de Crémone, 688; — Frédéric de Venise, 689.

2. *Théologie dogmatique.* — Gérard de Bologne, VI, 1289; — Jacques Cappocci de Viterbe, VIII, 305; — Ricoldus (Ricard) de Monte Crucis, XIII, 2660; — Alexandre d'Alexandrie (*Tables*, 77); — Albert de Brescia, XII, 1005 (cf. H., II, 481); — Gilles Colonna (de Rome), VI, 1358; — Porchetto Salvago (de Salvaticis), II, 2310; — Matthieu d'Aquasparta, X, 375; — Jean de Naples, VIII, 793; — Gui de Perpignan (Perpiniano) (*Tables*, 1990); — Barlaam, II, 407; — Pierre d'Aquila (Scotellus), XIV, 1730; cf. I, 1728; — Grégoire de Rimini, VI, 1852; — Laurent de Bologne (Opinus), XIV, 1985; — Michel Anguani de Bologne, cf. *supra, Écriture sainte.*

Gilles de Legnano, H., II, 468; — Guido Vernani, 538; — Pierre de Pennis, 551; — Gérard de Sienne, 542; — J.-B. Gratia Dei, 553; — Landulphe Caracciolo, 624 (cf. VII, 1076); — Bonaventure Baduarius, 674; — Thomasinus de Ferrare, 678.

3. *Morale et droit canon.* — Alexandre Fasitelli (*Tables*, 1499); — Gui de Baysio (*Tables*, 1989); — Agostino Trionfo (Triumphus), XV, 1855; — *Astesanus*, I, 2142; — Barthélemy de San Concordio ou de Pise, II, 435; — Nicolas d'Osimo, XI, 628; — Ubertin de Casale, XV, 2021; — Rainier de Pise, XIII, 1642; — Jean de Legnano, IX, 162.

Dinus de Rossonibus, H., II, 514; — Lapus Tactus, 514; — Richard Petroni de Senis, 513; — Hugues de Prato, 496; — Azo de Ramenghis, 610; — Hugolin Zanchinus, 610; — Jacques Stephaneschi, 613; — Jean d'André (*D. D. Can.*, VI, 89); — Albéric de Rosate, H., II, 661; — Paul de Liazariis, 659; — Jean Calderini, 659; — Jean Lapus de Castellione, 710; — Jean-Pierre de Ferraria, 710; — Léonin de Padoue, 485; — Jean Fantuzzi, 706; — Simon Borsano, 706; — Laurent de Pinu, 707; — Galvanus de Bologne, 707; — Boniface de Vitalinis, 707; — Caspar Calderino senior, 707; — Raymond de Vincis, 723; — Baldus Baldeschi, 704.

4. *Histoire ecclésiastique.* — Guillaume de Tocco (*Tables*, 2001); — Odoric de Pordenone, XI, 942; — Ange de Clareno (*Tables*, 165); — Barthélemy de Lucques, IX, 1062.

Fr. Pipino, H., II, 498; — Ricobaldus de Ferrare, 499; — Pierre Calo, 505; — Juncta de Bevegna, 505; — Hugolin de Monte, 506; — Arnaud de Foligno (Fulginas), 507; — Pierre de Monte Rubiano, 507; — Antoine de Godis, 503; — Julien et Jean de Frioul, 503; — Guillaume Ventura, 503; — Bertrand Reoldus, 598; — Christophe de Parme, 598; — Barthélemy Tolomæus 571; — Jean degli Oddi, 583; — Paulinus Minorita, 574; — Boniface de Murano, 583; — Guillaume de Pastrengo, 656; — Nicolas Roselli, 644; — Pétrarque, 646; — Simon Leontinus, 697.

Albert de Padoue, cité I, 2476; — Alexandre de S. Elpide, 786; — Antoine de Palerme, 1447; — André de Pérouse, XII, 1251; — Barthélemy d'Ur-

bin, II, 437; — Bartole, xv, 1995; — Benoît d'Assignano (*Tables*, 422); — Bonagratia de Bergame, II, 954; — Cecco (Stabili Francesco, dit), 2048; — Donat de Sant'Agata Feltria, xiv, 1100; — Dulcin, iv, 1859; — Galluzzi (Gilles de), vi, 1140; — Gérard de Bologne, 1289; — Gui Bernard (*Tables*, 1988); — Léonard de Giffon, ix, 396; — Marsile de Padoue, x, 153; — Monaldus Monaldeschi, 2193; — Monaldus de Monaldis, 2193; — Pace (André de), xi, 1713; — Panzera (Hugues), 1877; — Paulin de Venise, xii, 72; — Philippe de Castiglione, xii, 1405; — Pierre de Corvaro (antipape), 1922; — Pierre de la Palu, 2033; — Prignano (Fr. de), 2104; cf. xiv, 5 (Rossi); — Quaglia (Jean-Genès), xiii, 1431; — Raphaël de Pornaxio, 1661; — Remi de Girolami, 2377; — Ripa (Jean de), 2711; — Succi (Nicolas), xiv, 2730; — Trincarella (?), xv, 1544; — Villana, 3011.

5° *xv*[e] *s.* (viii, 206-13). — 1. *Écriture sainte.* — Paul Attavanti, xiv, 1986.

Antoine de Rampigollis, H., II, 741; — André de Luca, 743; — André Ziani, 744; — Léonard de Rubeis, 745; — Stecutus de Visdominis, 746; — Grégoire Malesardi, 746; — Antoine Bituntinus, 923; — Nicolas Malermi, 927; — Guarini, 928; — Pierre de Rubeis, 1031; — Paulin de Milan, 1029; — Barthélémy de Padoue, 1034; — Bernard de Savone, 1034; — Gabriel Brebbia, 1031; — Jean Creston, 1033; — Aurelius Brandolinus, 1029; — Anselme de Monte Falco, 1033; — Philippe de Moncaglieri, 565.

2. *Théologie dogmatique.* — Urbanus (Urbain de Bologne), xiv, 1985; — Jérôme de Sainte-Foi, viii, 995; — Julien Cesarini (*Tables*, 575); — Jean de Montenero, viii, 791; — Albert de Sarziano, xiv, 1123; — Ambroise Spiera, 1986; — Léonard Mattei, 1095; — Léonard Nogarola, xi, 684; — Dominique del Dominici (*Tables*, 1024); — François della Rovere (Sixte IV), xiv, 2199; — Jean Pic de la Mirandole, xii, 1605; — Constant Applanus, I, 1700; — Marsile Ficin, v, 2277; — Paul de Mercatello, xii, 43.

Paul Nicoletti, H., II, 807; — Barthélemy de Ferrare, 747; — J.-B. Caccialupi, 891; — S. Gaétan de Thyène, 893; — Barthélemy Lapacci, 885; — Masellus Venia, 1027; — Paul Morosini, 1018; — Pierre de Brutis, 1009; — Pierre Almadurano, 998; — Louis Donatus, 1020; — Jean de Fabrica, 1007; — Philippe de Barberiis, 1010; — Barthélemy Sibylla, 1008; — François Sampson, 1004; — Alberti Novellus, 1019; — Benoît Soncina, 997; — Jacques Alovisiani, 1000; — Théophile de Crémone, 888.

3. *Morale et droit canonique.* — S. Bernardin de Sienne, II, 787; — Dominique Capranica (*Tables*, 521); — S. Antonin de Florence, I, 1450; — Jean Canalès, II, 1506; — Antoine de Rozellis, I, 1447; cf. xiii, 2916; — Pacifique de Ceredano, xi, 1721; — Alexandre Ariosto de Bologne, I, 1864; — Robert Caracciolo, II, 1697; — Baptiste Trovamala, II, 378; — Barthélemy Caimo, II, 1306; — Gaspard de Pérouse, II, 1428; — Jérôme Savonarole, xiv, 1215; — Bernardin de Busti (*Tables*, 431); — S. Jean de Capistran, II, 1686; — François de Piazza (de Platea), xii, 2252; — S. Laurent Justinien, ix, 9; — Pierre dal Monte, x, 2375; — Nicolas Tedeschi, cité II, 612.

Antoine Parvus, H., II, 786; — Galfred de Monte, 824; — Cataldinus Buoncompagni, 842; — Jean d'Imola, 857; — Louis Pontanus, Jean Milis, 861; — Laurent Ridolfi, 866; — Paul de Martabuffis, 955; — Pierre Hiérémia, 979; — Ant. Harena, 909; — Jacques de Zocchis, 955; — Jacques de Florence, 962; — Jean Canales, 979; — Théodore Laelius, 956; — Ambroise de Vignate, 963; — Paul de Florence, 1065; — Marianus Socini, 953; — Philippe Francus de Franchis, 954; — Jean Caraffa, 1067; — Alexandre Tartagni, 1062; — Nicolas Baldeschi, 1066; — Jean Aquila et Daniel de Vicence, 1093-94; — Ange Capréolus, 1074; — Antoine de Balocho, 1075; — François de Accoltis, 1064; — François Panvinis, 1079; — Alexandre de Nevo, 1065; — Jérôme de Zanettinis, 1069; — François Patricius, Diodème Caraffa, Troyle Malvezzi, 1070; — Dominique Cavalca de Vico, 1091; — Jean Bertachini, 1066; — Étienne de Nottis, 1076; — Paul Attavanti (cf. *supra, Écriture sainte*); — Jacques Poggi, 1092; — Albert Trottus, 1082.

4. *Histoire ecclésiastique.* — Albizzi (Barthélemy), I, 687; — Æneas Sylvius (Pie II), xii, 1613.

Paul Scordillus, H., II, 758; — Pierre Mutus de Gazata, 652; — Antoine Petri, 754; — Barthélemy de Puliola, 758; — André de Redusiis, 838; — Jérôme de Frioul, 838; — Simon de Tornaquinciis, 851; — André de Billis, 849; — Jourdan Orsini, 844; — Louis Barbo, 850; — Benoît degli Accolti, 944; — Donat Bossius, 1042; — Jérôme Albertucci, 1042; — François de Andrea, 940; — Vespasien de Florence, 855; — Sozomène de Pistoie, 929; — Gimignano degl' Inghirami, 929; — Matthieu Palmieri, 929; — Jannotti Manetti, Gaspard de Vérone, 939; — Blondus Flavius, 931; — Barthélémy Platina, 1040; — Jacques Zénon, 1041; — Michel Fabritius, 1060; — Boniface Simonetta, 1039. — *Hagiographes.* — Louis de Vicence, 874; — Simon de Zanachis; — Laurent Giacomini, Jean Mattiotti, Pierre-André de Castaneis, 947; — Jean Tortelli, Maurice Gaufredi, 948; — Ambroise de Sienne, 1056; — Paul Olmi de Bergame, Marianus de Florence, Jean Carli, 1057.

Ambroise le Camaldule, I, 953; — Ananie (Jean d'), 1154; — Ange Carletti de Chivasso, 1271; — Antoine de Bitonto, 1444; — Antoine-Marie de Vicence, 1448; — Antonin (S.) de Florence, 1450; — Archange de Borgo Novo, 1758; — Arétin (Ange Gambiglione), 1775; — Bandelli, II, 139; — Barbieri, 386; — Barbo (Paul), 387; — Barcino, 389; — Benoît de Castro Sangri, 612; — Bernard de Plaisance, 612; — Bernardin Gadolo de Brescia, 1428; — Chérubin de Spolète, xiv, 2549; — Delphin (Pierre), II, 1428; — Dominici (Jean, cardinal), iv, 1661; — Favaroni (Augustin), v, 2113; — Ficin (Marsile), 2277; — Forti (Jean-Bernard), vi, 611; — Fortunat de Pérouse, xii, 1251; — François de Paule (S.), x, 1773; — Gaspard de Pérouse, II, 1428; — Galingani (Albert), vi, 1094; — Garofoli (Gabriel), 1163; — Hilarion de Vérone, vi, 2464; cf. II, 612; — Jacques de Brescia, viii, 291; — Maconi (Étienne), ix, 1502; — Malermi (Nicolas), Maur Lapi et Maur de S. Michel de Muriano, II, 1428; — Nicolas Nardi Fieragatti, xi, 623; — Nicolas d'Osimo, 628; — Niger (Antoine), 660; — Nini (Luc), 676; — Palladini (Jacques), 1823; — Paul II (Barbo), xii, 3; — Paul Callarius, 39; — Philippe de Rotingo, 1411; — Philippe Moncagatta, xiv, 1986; — Piccolomini Ammanati, xii, 1608; — Pierre Castiglione, 1895; — Pierre de Foligno, 1933; — Pierre de Molfetta, 2029; — Pirano (Louis de), xii, 2124; — Pucci (François), xiii, 1158; — Salvetti (Ange), xiv, 1053; — Salviati (G.-B. de), 1053; — Sanctes Boncor, 1087; — Sanctes de Salvis, 1089; — Savone (Laurent-Guillaume), 1232; — Sordello (François), 2417; — Spiera (Ambroise), 1986; — Urbain de Bologne, 1985; — Valla (Laurent), xv, 2525; — Zabarella, 3643; — Zanacchi (Simon), II, 2313.

III. Temps Modernes (xvi[e]-xx[e] s.). — 1° *xvi*[e] *s.* (viii, 213-22). — 1. *Écriture sainte.* — Nacchiante, xi, 1; — Seripando, xiv, 1923; — Sixte de Sienne, 2338. — Sanctes Pagnini, 1088. — Voir aussi Clément Araneo, *D. B.*, I, 878 (cf. H., II, 1514).

Pierre-Ange de Monte Ulmo, Paganus de Paganinis, H., II, 1132; — Jean Nanni, 1136; — Bernardin Moroni, Damien Crassus, 1138; — Jean Bérard Fortis, 1139; — Ant. de Ghislandis, 1140; — Philippe de Mantoue, Jean-Ange Bellabucco, 1142; — Albert Castellani, 1285; — Jean de Grado, 1286; — Ange Coradelli, Jérôme Volta, Luc-Matthieu Caraccioli, 1307; — Agathe de' Giudici, Ambroise Thésée, 1316; — Augustin Giustiniani, 1314; — François Giorgi, 1319; — Bonaventure Blancus,

1320; — Jean-Marie de Tolosanis, 1477; — Placide Bechigni, 1493; — J.-B. Folengo, 1494; — Calliste de Furneriis, 1502; — Antoine Delphini, 1504; — Jacques Sadolet, 1510; Nicolas de la Croix, Barletta de Padoue, 1515; — Zacharias de Florence, Sanctes Marmochinus, 1518; — François Arola, 1521; — Raphaël Castrucci, Nicolas de Monte Georgio, H., III, 78; — Cumirano, J.-M. Ballianus, Pierre Capponsacchi de Pantaneto, 84.

2. *Patrologie.* — Acciaioli (Zénobe), I, 302; — Boniface Simonetta, XIV, 2141; — Félix Peretti (Sixte-Quint), 2217.

Georges Cribelli, Étienne Dolcini, Taddée Ugoleto, H., II, 1129; — Agapit, 1276; — J.-M. Giberti, 1466; — Aug.-Sosthène Fregosus, 1471; — Ambroise Ferrari, 1473; — Jean Bovio, H., III, 89; — Fr. Zino, 90; — Latinius, 286.

3. *Théologie scolastique.* — Bandelli, II, 139; — Guillaume Farinoni, V, 2091; — Thomas de Vio (Cajétan), II, 1313; — François Silvestris de Ferrare, XIV, 2085; — Gilles de Viterbe, VI, 1365; — Isidore de Isolanis, VIII, 112; — Giacobazzi, VI, 1343; — Ambroise Catharin (Politi), XII, 2418; — François Romeo, XIII, 2898; — Barthélemy Spina, XIV, 2479; — Philippe Archinto, I, 1769; — Arcimboldi, I, 1770; — Jean Ballaini, II, 129; — Fr. Antoine Casimiri de Brindes, II, 1822.

Reginald de Montoro, H., II, 1107; — Eustache de Platea, 1108; — Corneille Sambucus, Matthieu de Sicile, Michel Saraveti (de Pietra Santa), 1109; — Jean Basadonna, 1118; — Jérôme Gadi, Laurent de Brescia, 1220; — Jérôme Maripetro, 1221; — Jean-François Poggio Bracciolini, 1223; — Antoine Beccaria, Paul Manna, 1376; — Jean-François Camène, 1383; — Jérôme Mendrisi, 1384; — Jérôme de Fornariis, Antoine Marrapha, 1385; — Philippe Archinti, 1389; — Vincent d'Aquila, 1390; — Benoît de Castro Sangri, 1395; — Bérard Bonjean, Jean-Paul Donat, H., III, 4; — Jacques Malafossa, 5; — Christophe de Padoue, Jean Bologni, 6; — Vincent Justinien, Bonaventure Manenti, 152; — Mathias d'Aquaro, 153.

4. *Polémique.* — Jean-François Pic de la Mirandole, XII, 1607; — Jérôme de Monopoli, X, 2306; — Thomas Illyricus, XV, 777; — Christophe Marcel, IX, 1993; — Paulin Bernardini, II, 791; — Laelius Zecchi, XV, 3685; — Antoine de Castronovo, II, 1837.

Finus Fini, H., II, 1122; — Alphonse Ricci, Jérôme Donat, 1124; — Pierre Colonna, 1231; — André Burius, Anselme Bocturnus, 1271; — Jean de Fano, 1272; — Albert Pius, 1273; — Louis de Oriano, Jérôme de Perbuono, 1274; — Jules Castellani, H., III, 160; — Ange Pientini, 159.

5. *Théologie morale et pastorale.* — Jean-Louis Vivaldi, XV, 3146; — Silvestre Prierias Mazolini, X, 474; — Jean Cagnazzo, II, 1302; — S. Charles Borromée, II, 2267; — Antoine Sassolini, XIV, 1129.

Théodore Suigo, Celse Maffei, H., II, 1181; — Jacques Cavicei, 1182; — Antoine Melius, 1347; — Vincent Giachari, 1348; — Barthélemy Fumus, 1561.

6. *Ascétisme et mystique.* — Marc Viger, XV, 2988; — Antoine de Monelia (I), X, 2210; — Matthieu Silvaggi, XIV, 2064; — Delfino (Pierre-Michel), IV, 258.

Matthieu Bossus, H., II, 1194; — Pierre de Lucques, Anzolo de Plaisance, 1361; — Serafino Aceti, 1575.

7. *Droit canon.* — Campeggi (Thomas), II, 1447; — Nanni (Remi), XI, 22; — Jean-Jérôme Albani, I, 659; — Gabriel Paleotti, XI, 1821.

Felinus Sandeus, H., II, 1171; — Louis Bolognini, 1172; — Pierre de Ravenne, 1173; — Jean-Antoine de Sangeorgio, 1175; — Mariano Bartolini, Roch Curti, 1176; — Bernard de Côme, 1177; — Jacques Castellani, Sal. Alberteschi, 1178; — Philippe Decius, 1337; — Pierre-André de Gambarinis, 1339; — Paul Cittadino, 1340; — Hippolyte Marsilius de Bologne, 1341; — Jacques Simonetta, 1343; — Augustin Beron, 1549; — Laurent Pino, Marc-Antoine Marescotti, André Alciati, 1550; — Antoine Gabrieli, 1552; — Paul Borgasi, 1554; — Henri Botteo, 1555; — Matthieu Ugoni, 1343; — Antoine Cucci, Guillaume Redoani, H., III, 127; — Matthias Alberti, Jean-Pierre Stupano, Jérôme Garimberti, 128; — Raphaël Cileni, 129; — Raphaël Mazzutelli, 329-30; — Jean-Paul Lancelotti, 335; — Graziani de Garzadoro, Marc Mantua Benavides, 336; — Jérôme Albani, 337; — Hannibal Grassi, Quintillien Mandosi, Jérôme Manfredi, 338; — Félicien Ninguarda, 341; —Paul Fusco, Simon Majoli, 342; — Joseph Mascardi, Pierre de Pérouse, 343; — Jérôme Gigante, H., II, 1340.

8. *Liturgie.* — Joseph Pamphile, XI, 1841.

Pierre Casola, Marc Rosilio, Antonin Dulciati, H., II, 1199; — Paris Grassi, 1356; — Luc Gauricus, Albéric Oliva, 1569; — Marcel Francolini, H., III, 347; — Marc-Antoine Colonna Marsilius, Michel Timothée, 359; — Jean-François Bonhomi (cf. *D. H. G. E.*, IX, 872).

9. *Histoire ecclésiastique.* — Panvinio (Onuphre), XI, 1874; — Michel Poccianti, servite, XIV, 1947 (cf. H., III, 97).

a) Histoire générale. — Philippe Foresta, H., II, 1147; — Jean Stella, Jacques de Volterra, 1148; — Jean Lucidi, continué par Bardi, 1323; — François Carpesani, Raphaël Maffei de Volterra, 1324; — Ch. Sigoni, H., III, 303; — Ciccarelli, 305.

b) Histoires particulières. — Fr. Marliani, H., II, 1159; — Bernardin d'Aquila, 1152-53; — Benoît Zacharias, Ambroise Taëgi, O. P., 1156; — Antoine Belloni, 1328; Étienne Usodimare (Ususmaris), 1541; — Jean-Philippe de Novarre, 1330; — Augustin de Florence, carme, III, 102.

c) Hagiographie. — Barth. Pallazuolo, H., II, 1159; — Étienne Serva, Ambroise Calepini, 1160; — Vincent de Faenza, Nicolas Valla, Ignace Squarcialuppo, 1332; — Aloys Lippomano, 1543; — Pierre Galesini, H., III, 322.

d) Histoire littéraire. — Bernardin Rutilio, H., II, 1334; — Léandre Alberti, 1544.

Accetti (Jérôme), I, 301; — Acciaioli (Zénobe), 302; — Achillini, XIII, 1699; — Adorno (François), I, 445; — Adrien de Corneto (cardinal), 461; — Aléandre (Jérôme), 693; — Amadei (Girolamo), 932; — Amuccio (Félicien), 1124; — Andriani (Zach.), 1187; — Angeli (Barth.), 1273; — Antoine de Fantis, 1444; — Antoniano (Sylvio, card.), 1449; — Aquarius, 1725; — Archange de Borgo-Novo, 1758; — Archinto, 1769; — Arcimboldi, 1770; — Ariosto (Alex.), 1864; — Arrighi, 1991; — Aurici de Capitone, XIV, 1986.

Badia (Th.), II, 33; — Ballaini (J.), 129; — Ballarini (Hippolyte), Bardi (Jérôme), 1429; — Bava (André), 483; — Belli (Fr.), 601; — Benoît de S.-Michel de Muriano, Benincasa (Pierre), 1429; — Berarduccio (M.-Ant.), 719; — Bonamico Lazaro, XIII, 1700; — Bonardo (Vincent), II, 962; — Bonucci, servite, XIV, 1986; — Bossius (Gilles), II, 1049; — Bottarelli (J.-B.), 1089; — Bozius (Th.), 1122; — Bruno (Giordano), 1148; cf. XIII, 1714.

Caccialupo (J.-B.), II, 1298; — Cacciguerra, 1298; — Cagnazzo, 1302; — Calco (Jacques), 1331; — Calixte de Naples, 1364; — Camerarius (Barth.), 1433; — Campeggi (Camille), 1447; — Capelio (Marc-Antoine), 1683; — Carafa (Antoine), 1709; — Carbone (Louis), 1712; — Casimiri (Fr.-A.), 1822; — Castruccio (Raphaël), 1837; — Cattaneo (Séb.), 2013; — Cervini (Marcel II), IX, 1992; — Césalpini (André), II, 2186; — Clavarius, III, 44; — Comitoli (Paul), 388; — Contarini (Gaspard, card.), 1615 (*Tables*, 805); — Corrado (J.-B.), 1906; — Cortèse (Paul), 1913.

Dauphin (J.-A.) ou Delfino, IV, 150; — Dolera ou de Olera, 1650; — Domanini, carme, 1650; — Donato (Jérôme), 1728.

Fabriani (Eugène), V, 2061; — Fantono (Jérôme), 2076; — Ferrari (Zach.), 2175; — Ferri (Ange), 2178; — Fiordibello (Ant.), 2552; — Flacius Illyricus, VI, 1; — Flandino (Ambroise), 19; — Francolini (Marcel), 765; — Foscarari (Gilles) (*Tables*, 1593).

Gagliardi (Achille), 995; — Galatinus (Pierre Colonna), vi, 1052; — Garzoni (Th.), 1164; — Graziani (Ant.-M.), 1773; — Grillando (Paul), 1878; — Gualandi (Jean-Bernard), 1891.

Hilarion, moine bénédictin, vi, 2466; — Hugolin (Barthélemy), vii, 203.

Innocent IX (Fachinetti), vii, 2005.

Jacomellus (Thomas), viii, 258; — Javelli, 535; — Jérôme de Lucques, xiv, 1986; — Jérôme de Pistoie, viii, 985; — Jordan, dit Lelio, 1510; — Justiniani (Paul), ii, 1428.

Lychet (Fr.), ix, 1357.

Mantoue (Baptiste de), ix, 1918; — Marcel II, voir *supra*, Cervini; — Marcel (Christophe), 1993; — Marinario (Antoine), 2478; — Massarelli (Ange), x, 256; — Matthias Bellintani de Salo, 355; — Mazolini (Silvestre Prierias), 474; — Mazzaroni (Marc-Antoine), 477; — Menghi (Jérôme), 550; — Méthode de Constantinople, originaire de Sicile, 1597; — Monaldi (Basile), 2193; — Monelia (Antoine de) (2), 2210; — Monopoli (Jérôme de), 2306; — Moreschin (Augustin), 2486.

Nacchiante, xi, 1; — Nicolas Grassellus, 601; — Nicolas de Pérouse, xiv, 1986; — Ninguarda (Felice), xi, 675; — Nogarola (Louis), 685; — Numar (Christophe), 850.

Ochin (Bernardin de Sienne), xi, 916; — Octavien Praeconius, 928; — Octavien de Ravenne, 929; — Orlandini (Paul), ii, 1429; — Orphée le chancelier, xi, 1612.

Pagani (Antoine), xi, 1727; — Palearius (Aonius ou Antoine), 1819; — Paleotti (Gabriel), 1821; — Pallagari (Pierre), 1830; — Pamphile (Joseph), 1841; —Paniscoti, 1853; —Panormitanus (Jérôme), 1854; — Paul III (Farnèse), xii, 9; — Paul IV (Carafa), 20; — Paul Argoli, 37; — Pausula (Bernardin de), 75; — Peltanus (Théodore), 721; — Peregrinus (Martial), 1215; — Petruccius (Jacques), 1354; — Philippe de Bagnacavallo, 1403; — Pie III (Tedeschini), 1632; — Pie IV (Medici), 1633; — Pie V (S.), 1647; — Pierre Calanna, 1890; — Pierre Palagari, 2033; — Pierre-Paul Caporella, 2082; — Pierre-Rodolphe de Tossignano, 2083; — Pizza (Gui), 2245; — Platesius, 2255; — Poccianti (Michel), 2409; — Pomponazzi, 2545; — Poncelli (Sixte), 2549; — Ponzetti (Ferdinand), 2554; — Posius (Antoine), 2634; — Prosper Urbanus, xiii, 850; — Prunianus (Jules), 1084; — Puteus (Aloïse), 1425.

Quaino (Jérôme), xiii, 1436; — Quirini (Vincent), ii, 1429; — Quistelli (Ambroise), 1600.

Radinus, O. P., xiii, 1640; — Ranzi (Candide), 1657; — Raynald (Marc-Antoine), 1823; — Reggio (Bernardin de), 2101; — Rosselli (Annibal), xiv, 3; — Rossi (Jean-Baptiste, dit Rubeus), 5.

Saccheti (Hilarion, senior et junior), xiv, 440; — Salvator Bartolucci, 1049; — Samuel Cassini, 1061; — Sangallo (Benoît), 1097; — Santorio (Jules-Ant., card.), 1104; — Saraceni (Maur), 1108; — Sciacca (Fr. de), 1594; — Simon Ardaeus, 2118; — Sirleto (Guillaume, card.), 2174; — Sixte de Sienne, 2238; — Socin (Lélius), 2326; — Socin (Fauste), 2327; — Soriano (Fr.), 2417; — Spada (Laurent), 2471; — Stampa (Ambroise), 2558; — Stancaro (Fr.), 2558; — Suriano (Jacques), ii, 1429.

Telésio de Cosenza, xiii, 1714; — Trincarelia (?), xv, 1544; — Trombeta ou Tubeta (Antoine), 1925.

Valverdi (Barth.), xv, 2693; — Verrati, 2700; — Vielmi (Jérôme), 2973; — Vinci (Léonard de), xiii, 1713; — Viperani (Jean-Fr.), xv, 3093; — Vivaldi (Jean-Louis), 3146.

2° *XVII*^e^ *s.* (viii, 223-30). — 1. *Écriture sainte.* — Ménochius (cf. *D. B.*, iv, 973); — François Quaresmio, xiii, 1442; — Paul Aresi, i, 1775; — Jean-Paul Oliva, xi, 991; — Ch.-Joseph Imbonati, vii, 844.

Galeato Trissino, H., iii, 508; — Taddée Guidello, 509; — Sixte Lamperti, Pantaléon Panvini, Marius a Calassio, 510; — Antoine Agelli, 511; — Fabricius Paluzzi, 780; — Dominique Ginnasi, Camille Pulsicto, Jean-Baptiste Bandini, 782; — Antoine Giggeo, 783; — Ch.-Jean Golino, 1064; — Vincent Giliberti, Paul Minerva, Thomas Calona, 1065; — Paul Vecchio, 1066; — Michel Ghislieri, 1067; — Aloys Novarino, 1069; — Fortuné Scacchi, 1071; — Aug. Inveges, H., iv, 140; — Antère-Marie de S. Bonaventure, 144; — Laurent de Ste-Françoise-Romaine, 459; — Thomas Innocent Pencini, 462; — Jules Bartolocci, 474.

2. *Patrologie.* — Constantin Gaetani (Cajétan), ii, 616.

Jean-Baptiste Peretti, Pierre Ridolfi, H., iii, 518; — Vincent Ricardi, 811; — Pie Rubei, Martius Milesius Sarazani, 812; — Dominique Mita, 1090; — Joseph Isci de Césène, 1093; — Bernard Borghi, H., iv, 499.

3. *Théologie scolastique.* — En dehors des jésuites du Collège romain (cf. viii, 224 et références) : Capponi a Porretta, ii, 1693; xv, 942; — Falconi (Grégoire), v, 2069; — J.-D. Montagnuoli, x, 2336; — Victorin Manso, ii, 616; — Fortunat de Padoue, vi, 614; — Daniel Malloni, ix, 1807; — Christophe Silvestrano Brenzonus, xiv, 2067; — Pierre Capullio, ii, 1696; xii, 1895; — Théodore Foresti de Bergame, vi, 540; — Maurice Centini, ii, 2136; — Joseph Zamora, xv, 2681; — Jean-Marie Sforza, xiv, 2017; — Belluti (Bonaventure), ii, 601; — Mastrius (Barth.), x, 281; — Mathieu Ferchi(o), v, 2170; cf. vi, 843; — Gaudenzi Buontempo (Gaudence Bontemps), ii, 1031; cf. vi, 844; — Bernard de Bologne (Florian Toselli), ii, 786; — Hippolyte Maracci, ix, 1932; — Raymond Capisucchi, ii, 1688; xi, 1312; — J.-B. Rossi, S. J., xiv, 5: — Michel Stella, 2587; — François Pitigiani d'Arezzo, vi, 763.

Raphaël Riva, H., iii, 368; — Augustin Gothutius, 367: — Paulin Berti, Alexandre Pesanti, 369; — Jean-Paul Palentieri, 373; — Archange de Rubeis, 374; — Christophe Maresca Coriolan, 647; — Livius Galantes, André de Pérouse, 655; — Modeste Gavazzi, 944; — Nicolas de S.-Jean-Baptiste, H., iv, 347; — Théodore Gennari, Clément Bascetti, 351; — Manzoni (Benoît de S.-Jacques), 357.

4. *Polémique.* — Cattaneo (Sébastien), ii, 2013; — Razzi (Séraphin), xiii, 1829; — Bozio, ii, 1122; — Bellarmin, ii, 560; — Marc-Antoine Capello, ii, 1683; — Gravina (Dominique), vi, 1769; — Rusca (Antoine), xiv, 206; — Ange Petricca, xii, 1354; — Antoine Masucci, x, 282; — Pallavicino (Nicolas-Marie), xi, 1831; — Sfondrati, xiv, 2010; — Ignace Fiume, v, 2562; — Sanz (Emmanuel), xiv, 1107. — Voir aussi Segneri (Paul), xiv, 1773; cf. i, 1545.

Paul Grisaldi, H., iii, 461; — Paul Fabulotti, Alphonse Bovosi, 463; — Ferrari (Jean-Alexandre), H., iv, 120; — Raymond de Puteo, 390.

5. *Théologie morale.* — Hugolin (ou Ugolini) (Barthélemy), vii, 203; cf. xv, 2048; — Marius Altieri, i, 924; — Jacques Graffi (*Tables*, 1870); cf. H., iii, 600; — Filliucci, S. J., v, 2352; — Bonacina (Martin), ii, 953; — Barthélemy de S.-Faust, ii, 436; — Nicolas Baldelli, ii, 112; — Jean-Marie de Castilento, ii, 1835; — Antonin Diana, iv, 734; xiii, 491; — Thomas d'Afflito, i, 527; — Antoine Naldi, xi, 18; — Vincent Candido, ii, 1506; — Tamburini (Thomas), S. J., xv, 34; — Petrucci (Pierre-Martyr), xii, 1354.

Ant. Ragucci, Frédéric Borromée, H., iii, 896; — Séraphin de la Conception, 1199; — Étienne Spinula, 1200; — Hyacinthe Donati, 1202; — Vincent de Monréal, 1206; — Marcel Megali, 1207; — Christophe Fabrizi, Alphonse de Léon, Illuminatus Moroni, 1209; — Matth. Renzi, Bonaventure Theulus, H., iv, 279; — Ch. de Baccis, 622.

6. *Droit canon.* — Jean-Fr. Leoni, IX, 428; — Farinaci (Prosper), V, 2091; — Félix Contelorio, III, 1616; — Fagnan (Prosper), V, 2067; — Pignatelli (Jacques), XII, 2110.

Evangelista a Canoblo, H., III, 337; — Dominique Tusco (Toschi), 584; — Jean-Ant. Massobre, Paul Squillante, Pariola (Louis), 876; — Jérôme Nicoli, 1165; — Ange Vericelli, Félix Contelorio, Ventriglia (J.-B.), 1175; — Duardo (Léonard), 1176; — Pyrrhus Corrado, 1178; — Jean Melati, H., IV, 263; — Ch. Marante, Alex. Sperelli, 264; — Jules Capone, 266; — J.-B. de Luca, 579.

7. *Liturgie.* — Jean Bona, cardinal, II, 952.

Nicolas Aurificus Buonfigli, H., III, 613; — Barthélemy Cavanti, 902; — André Castaldo, 904; — Paul-Marie Quarto, 1213; — Fr.-Marie Brancacci, H., IV, 307.

8. *Histoire ecclésiastique.* — *a) Histoire générale.* — Baronius, II, 426; — Pallavicino (Pierre Sforza), S. J., XI, 1831.

Jean-Fr. Bordini, H., III, 543; — Aug. Tornielli, 816; — Oderic Raynaldi, H., IV, 177.

b) Histoires particulières. — Caracciolo (Antoine), II, 1697. — Ch. Bascapé ou a Basilica Petri, II, 441.

Célestin Coleoni, Jean-Fr. Besozzi, H., III, 554; — Jacques Cavaci, 564; — Pierre-Marie Campi, Bernard Faini, Félix Ciatti, 1125; — Barth. Chioccarelli, Ant. Amici, Bernardin Manzoni, 1125.

Acarisi (Jacques), I, 292; — Afflito (Thomas d'), 527; — Agostini (Boniface), 624; — Agostini (Joseph), 625; — Agudi (Louis-Marie), 638; — Alagona (Pierre), 656; — Albergoni (Éleuthère), 660; — Alberti (Louis), 675; — Albertini (François), 675; — Albertini (Georges-François), 676; — Albertis (Albert de), 676; — Alcolea (Martin d'), 687; — Aléandre (Jérôme), 695; — Alegambe (Phil.), 705; — Altamura (Ambroise d'), 924; — Altieri (Marius), 924; — Ambroise de Rusconibus, II, 616; — Amendola (Thomas), I, 1042; — Amendolia (Joseph), 1042; — Amici (Barth. d'), 1112; — Amicis (Ovide), 1112; — Amico (Fr.), 1112; — Anastasi (Martin), 1168; — André de la Croix, 1184; — *André de S.-Thomas, 1185;* — Ange de Petricca, 1272; — Angelerio (Grég.), 1273; — Angelis (Alex. de), 1277; — Antoine de Lucques, 1445; — Antoine Rufus de Tufaria, 1449; — Antoniano (Sylvio), 1449; — Arcudius (Pierre), 1771; — Aresi (Paul), 1775; — Aretin (Fr.), 1775; — Arriba (Fr.), 1991; — Astorin (Pierre-Élie), 2142; — Augustin des Anges, 2484; — Aversa (Raphaël), 2638; — Ayossa (Ant.), 2652.

Balli ou Ballo, II, 132; — Bally (évêque d'Aoste), 132; — Barberini (Antoine), 384; — Barberini (François, card.), 385; — Bardi (François), 401; — Barezzi (François), 401; — Baroffi (Timothée), 2315; — Baucio (Ch. de), 478; — Bava (André), 483; — Bavosi (Alphonse), 484; — Bellarini (Jean), 559; — Belli (Fr.), 601; — Benedictis (J.-B. de), 644; — Beni (Paul), 645; — Berarduccio (Marc-Ant.), 719; — Bianchi (Paul), 813; — Bizzozero (J.-B.), 903; — Bonerba (Raphaël), 986; — Bonis (Homobonus de), 1008; — Bossio (Jean-Ange), 1049; — Boverius, 1119; — Bozius (Th.), 1121; — Buglio (Louis), 1173.

Cacherano (Joseph), II, 1299; — Cadei (Jean-André), 1299; — Cagliola (Phil.), 1301; — Cajétan (Constantin), 1311; — Calamato (Alex.), 1330; — Calici (J.-B.), 1333; — Calvenzano (Jean-Antoine), 1377; — Campanella (Thomas), 1443; — Campione (Fr.-Marie), 1451; — Cantarelli (Guillaume), 1429; — Cantina ou Cantini (Thomas), 1675; — Capellis (Fr.-M. de), 1683; — Capello (Marc-Antoine), 1683; — Capullio (Pierre), 1696; — Caraccioli (J.-B.), 1696; — Caracciolo (Ant.), 1697; — Carafa (Grégoire), 1709; — Carraria (Paul), 1803; — Cartani (Augustin), 1805; — Casimir Casani de Marsala, 1821; — Casimiri (Fr.-Ant.), 1822; — Castellana (André de), 1835; — Castellini (Luc), 1835; — Catumsyritus (J.-B.), 2013; — Cavalcanti (Aug.), 2044; — Celestre (Ant.), 2068; — Cellius (Ant.), 2089; — Centini (Maurice), 2136; — Charles Verri de Crémone, 2274; — Cherubini (Laërce), 2361; — Chiavetta (J.-B.), 2363; — Ciantès (Joseph-Marie), 2472; — Ciera (Paul), 2513; — Cippullus (Grégoire), 2513; — Comitibus (ou Conti) (Blaise de), III, 387; — Comitibus (Pierre de), 387; — Comitoli (Paul), 388; — Contelorio (Félix), 1616; — Convertati (Jean), 1756.

Dandini (Jérôme), IV, 55; — Denys de Gênes (Tassorelli), 429; — Diotallevi (François), 1375.

Fabri (Philippe), V, 2060; — Fasolus, 2093; — Fazio (Anselme), 2115; — Federicis (Federico de), 2125; — Félix Brandimarte, 2133; — Ferchio (Mathieu), 2170; — Filliucci (Vincent), 2352; — Fioravanti, 2552; — Fiume (Ignace), 2562; — Fornari (Martin), VI, 599; — Fortunat (de Padoue), 614; — Franchini (J. de Modène), 720; — Franchis (Loreto), 720.

Gabriel de S. Vincent, VI, 977; — Gagliardi de Rota, 996; — Galano (Clément), 1023; — Galesi (Dominique), 1056; — Galilée, 1058; — Gervais de S.-Élie (Bizzozero), 1339; cf. II, 903; — Ghezzi (François), VI, 1341; — Ghilini (Jérôme), 1342; — Giavardi (Joseph), II, 2316; — Gilles de Cesaro, VI, 1358; — Giustiniani (Benoît), 1381; — Giustiniani (Horace), 1381; — Gontéry (Jean), 1491; — Gradi (Étienne), 1690; — Graffiis (Jacques de), 1691; — Gravina (Dominique), 1769; — Graziani (Ant.-Marie), 1773; — Gregorio (Maurice de), 1864; — Guadagnoli (Philippe), 1890.

Innocent X (Pamfili), VII, 2005; — Innocent XI (Odescalchi), 2006; — Innocent XII (Pignatelli), 2013.

Jean de Carthagène, VIII, 754; — Jésuald Bologni, 1011.

Lantieri (Ch.), VIII, 2609; — Lantusca (Ange Auda), 2610; — Lauria (card. Brancati de), IX, 13; — Léon XI (Médicis), 332; — Leone (Denis), 427; — Longo (Fr.), 925; — Lodigeri (Calliste), servite, XIV, 1987; — Luc de Monteforte, IX, 1000; — Lucchini (Laurent), II, 2315; — Lupi (Ignace), IX, 1143.

Maderni (Alex.), IX, 1509; — Madius (Jules-César), 1509; — Magni (Valérien), 1553; — Malloni (Daniel), 1807; — Maracci (Hippolyte), 1932; — Marc-Antoine Galizio, 1986; — Marchese (Dominique), 2007; — Marchesi (François), 2007; — Marchini (Philibert), 2008; — Mariales (Xantes), 2335; — Marinario (Antoine II), 2479; — Marinis (Dominique de), 2480; — Marletta (Gabriel), 2486; — Mascolo (J.-B.), X, 256; — Mastrius (Barthélemy) de Meldola, 281; — Masucci (Ant.), 282; — Matthias Bellintani de Salo, 355; — Maurice Gambarini, 403; — Mellini (Dominique), 547; — Mellini (Savo), 547; — Menghi (Jérôme), 550; — Mercori (Jules), 572; — Minutolo (Louis), 1798; — Monaco (Fr. Marie de), 2192; — Montagnuoli (Jean-Dominique), 2336.

Nata (Hyacinthe), XI, 34; — Nazarius (Jean-Paul), 54; — Nicolas Barsotto, 588; — Nicolas de Spinaciola, 632; — Nicolucci (Jean-Dominique), 646; — Nidi (Raymond), 658; — Nobili (Robert de), 681; — Noris (Henri, card.), 796.

Octavien Camerani, XI, 928; — *Oliva (Jean-Paul),* 991; — Orchi (Emmanuel), 1138; — Oreggi (Augustin), 1405; — Orlando (Mathieu), 1588.

Palantier (Jean-Paul), XI, 1818; — Palantier (Jérôme), 1819; — Pallavicino (Nicolas-Marie), 1831; — Pallavicino (Pierre Sforza, card.), 1831; —

Pallocius (Benoît), 1834; — Panormitanus (Illuminé), 1854; — Panormitanus (Louis Baldi), 1854; — Passerini (Pierre-Marie), 2210; — Passeris (Bernard de), 2211; — Passerus (Bonaventure), 2211; — Paul V, xii, 23; — Paul Britius, 38; — Paul d'Offida (Pelegallo), 44; — Paul-Antoine Foscarini, 53; — Paul Samson, 51; — Pencini, 722; — Pennoto (Gabriel), 1180; — Peruzzinus (André), 1304; — Petrasancta (ou Pietrasanta) (Silvestre), 1351; — Petricca (Ange), 1354; — Petrucci (Pierre-Martyr), 1354; — Philamarinus (Fr.-Marie), 1375; — Philippe d'Andria, 1403; — Philippe Cagliola, 1405; — Philippe Faber de Faenza, 1406; — Philippe de Pancalari, 1411; — Pierius (Jacques), 1746; — Pierre Bellochius, 1883; — Pierre Capulli, 1895; — Pierre Virgile, 2081; — Pierre-Paul de Novare, 2082; — Pignatelli (Jacques), 2110; — Pinelli (Luc), 2117; — Possevino (Antonio), 2647.

Quaresmius (Fr.), xiii, 1442.

Rabesanus (Liévin), xiii, 1626; — Raggi (Jacques), 1641; — Ragusa (Joseph), 1641; — Raynier (Caroli), 1829; — Razzi (Séraphin), dit Radius, 1829; — René de Modène, 2383; — Riccardi (Nicolas), 2660; — Ricci (Dominique), 2661; — Ricci (Jacques), 2661; — Riccioli (J.-B.), 2664; — Rinaldi (Odoric), 2711; — Rocca (Ange), 2757; — Rossi (Alexandre), xiv, 4; — Rossi (Antoine), 4; — Rossi (Cyrille), 5; — Rossignoli (Bernardin), 7; — Rotondi (Félix), 12; — Rusca (Antoine), 206.

Salvator Cadana, xiv, 1050; — Salvus de Palerme, 1058; — Samuelis (Fr.-Marie de), 1063; — Sanctes Burdigati, 1088; — Santarelli (Antoine), 1101; — Santoro de Melfi, 1105; — Sarpetri (Dominique), 1115; — Sarpi (Paul), 1115; — Sarzana (Fr.-Marie de), 1123; — Saxius (Ambroise), 1240; — Scherio (Grégoire Lo), 1280; — Scortia (J.-B.), 1728; — Segneri (Paul), 1771; — Seminara (Benoît), 1796; — Serroni (Hyacinthe), 1957; — Sfondrati (Célestin), 2010; — Sforza (Jean-Marie), 2017; — Sghemma (Gaspar), 2019; — Sinis (Fabrius), 2165; — Sorrente (Basile de), 2418; — Spinazzola (Nicolas de), 2480; — Spinola (Étienne), 2489; — Strozza (Pierre), 2635; — Strozzi (Thomas), 2635; — Suessa (Fr. de), 2731; — Superbi (Augustin), 2763; — Syderno (Jean de), 2876.

Tamburini (Thomas), xv, 34; — Thomaselli (Fulgence), ii, 1430; — Turco (Thomas), xv, 1926.

Urbain VIII, xv, 2305.

Vanini (Pompeio), xiii, 1709; — Viperani (Jean-Fr.), xv, 3093; — Victorelli (André), 3144; — Vulpes (Ange), 3492.

Zamora (Joseph), xv, 3681; — Zamordi (Michel), 3683; — Zecchi (Lælius), 3685.

3° *XVIII*ᵉ *s.* (viii, 230-35). — 1. *Écriture sainte.*

Jos.-Marie de Turre, Joannes Matthieu de San Stefano, H., iv, 801; — Fr.-Dominique Bencini, 803; — Pierre-François Zanoni, 805; — Ferdinand Zucconi, 1134; — Arizzarra (Hyacinthe), cf. *D. B.*, i, 966; — Valère-Félix Azzoguidi, Fr.-Maria Biacca, H., iv, 1120; — Paul-Sébastien Medici, 1122; — Cajétan Potesta, 1132; — Joseph-Ange de la Nativité, 1138; — Vincent Avocati, 1408; — Antoine Martinetti, 1410, note; — Bonaventure Setaro de Maddaloni, 1410; — Ant. Zanolini, 1413; — Horace degl'Azzi, César Calino, 1427; — Joseph et François Bianchini, 981, 1191; — Jean-Fr. Marchini, H., v, 85; — Vincent Penzi, Joseph Pasini, 87; — Blaise Ugolini, 89; — Fr. Martinelli, 99; — Nicolas Peregrini Celotti, Michel-Ange Carmeli, 100; — Branca, 346.

2. *Patrologie.* — Jean Salinas, xiv, 1039; — Pierre et Jérôme Ballerini, ii, 131; — André Galland, vi, 1095; — Dominique Vallarsi, xv, 2525; — Mingarelli (Jean-Aloys), x, 1768; — Ange-Marie Quirini, card., ii, 623.

Zaccagni (Laurent-Alex.), H., iv, 820; — Paul Gagliardi, Jean-Fr. Madrisi, Sébastien Paoli, 1457; — Ant.-Marie Merenda, 1459; — Nicolas Antonelli de Sinigaglia, H., v, 112; — Bruno de S. J.-B. Bruni, 384.

3. *Théologie scolastique.* — Stanislas de Plaisance, xiv, 2562; — Jacobatius (Raphaël), vii, 252; — Gotti (Vincent-Louis), vi, 1503; cf. i, 1546; — Tedeschi, xv, 82; cf. ii, 623; — Berti (Jean-Laurent), ii, 795.

Varisio (Ch. Fr.) (et non Varisco), H., iv, 677; — Louis de Murano, 678; — Ange Titoni, 677, note; — Jean Syrus, 995; — Innocent Besozzi, 996; — Pierre-André Gauggi, H., v, 7.

4. *Théologie polémique et positive.* — Libère de Jésus, ix, 659; — Astorin (I) (Pierre-Élie), i, 2142; — Apollinaire de S.-Thomas, i, 1505; — Cottone (André), iii, 1929.

Barth. Ferro, H., iv, 692; — Placide Troici, 1032; — Augustin Matthaeucci, 1033.

5. *Théologie morale.* — Amendola (Thomas), i, 1042; — Giribaldi (Sébastien), vi, 1377; — Roncaglia (C.), xiii, 2898; — Mazzotta (Nicolas), x, 478; — Cuniliati (Fulgence) et sous le pseudonyme de Mariano degl'Amatori, i, 936; iii, 2427; — S. Alphonse de Liguori, i, 906, 1546; — Viva (Dominique), xv, 3144; — Cassien de S.-Élie (J.-B. Palavicini), xi, 1830.

Ph.-Marie Grossi, H., iv, 946; — Denys-Joachim Canieres de Belmonte, 1294; — Pierre Catalano, 1295; — Ant. Bovari, J.-B. Badalini, 1312; — Fr.-Marie Rovero (et non Bovero), Augustin de Gabrielis, Nic. Mazzotta, 1625.

6. *Ascétisme et Mystique.* — S. Alphonse de Liguori, *supra;* — Segneri (Paul, junior), xiv, 1775.

7. *Droit canonique.* — Prosper Lambertini (Benoît XIV), ii, 706; — Lucius Ferraris, v, 2175.

Fr. Verde, H., iv, 934; — J.-P. Paravicini, J.-C. Ricciardelli, 940; — Juste Fontanini, 1271; — Jérôme Baldassini, H., v, 218.

8. *Liturgie.* — Tommasi (Joseph-Marie), xv, 1227; — Argellati (Fr.), i, 1776.

Bernard Bissus, H., iv, 972; — Georges Rhodigni, P. Moretti, Fr. Macchietta, 1321; — Ant. Baldassari, 1322; — Catalani, Baruffaldi, 1652; — Fr.-Ant. Vitale, 1654; — Pascal Copeti, H., v, 246; — Barth. Colti (et non Colli), 252; Aloys Bragaglio, Spiridion-C. Talù, 568.

9. *Histoire ecclésiastique.* — Battaglini (Marc), ii, 478; — Muratori (L.-A.), x, 2547; — Orsi, xi, 1612; — Mansi (Jean-Dominique), ix, 1915.

Fontana (Cajétan), théatin, H., iv, 886; — Coronelli (V.-M.), V. Grandi, 887; — J. Palazzi, 891; — Fr. Bianchini, 1191; — Fr.-Scipion Maffei, 1491; — Sandini (Ant.), 1511; — Becchetti (Ph.-Ange), H., v, 719; — Jérémie de Benettis, 125; — Caspar Saccarelli, 128; — J. Piatti, 130.

Abbate (Étienne), i, 9; — Acami (Jacques), 291; — Affaitati (Ant.-Marie), 517; — Agapit de Palestrina, 558; — Agelius (Louis), 564; — Aguilera (Emmanuel), 639; — Albani (Annibal, card.), 659; — Albani (Horace), 659; — Albertini (Georges-Fr.), 676; — Alessandri (Cajétan), 708; — Alfani (Thomas-Marie), 826; — Aliprandi (Laurent), 829; — Allegranza (Joseph), 836; — Almici (Camille), 898; — Alticozzi (Laurent), 924; — Amaduzzi (Christophe), 933; — Amendola (Thomas et Joseph), 1042; — Anastasio (Philippe), 1168; — Andreucci (André-Jérôme), 1185; — Angeletti (Marie), 1273; — Angélique de Vicence, 1277; — Angelis (Barbarinus de), 1278; — Ansaldi (Chaste-Innocent), 1326; cf. 1546; — Ansaldi (Pierre-Thomas), 1327; — Antoine de Lucques, 1445; — Antoine de Palerme, 1447; — Antoine de S.-Joseph, 1447; — Antonelli (Nicolas-Marie, comte), 1449; — Argentino (Ch.-Ant.), 1776; — Arignani (J.-B.), 1864; — Assemani (Joseph-Aloys et Joseph-Simon), 2120; — Augustin de Conegliano, 2484; — Aymar (Antoine-Jacques), 2652.

Bacchini (Benoît), ii, 5; — Balla (Philibert),

129; — Ballerini (Jérôme et Pierre), 131; — Barberini (Bonaventure), 384; — Barbugli (Demetrius), 387; — Barcellona (Antonin), 387; — Barelli (François), *401*; — Barile (Jean-Dominique), *406*; — Barkowich (Fr.-Wenceslas), 406; — Baroncini (Édouard), 1430; — Bartoli (J.-B.), 437; — Battaglini (Marc), 478; — Beccaria (*Tables*, 391); — Bellelli (Fulgence), II, 600; — Benaglia (Cyprien), 623; — Benzi (Bernard), 719; — Beretta (Jean-Gaspar), 623; — Berlendi (Fr.), 745; — Bernard de Bologne (Toselli), 786; — Bernini (Dominique), 791; — Berti (Alexandre-Pompée), 795; — Bianchi (Jean-Antoine), 812; — Bissus (Bernard), 623; — Blasco (Ch.), 907; — Bolgeni, 944; — Bonis (Joseph de), 1008; — Bono (J.-B.), 1027; — Bossius (Jean-Ch.), 1049; — Brocchi (Joseph-Marie), 1133.

Cacciari (Pierre-Thomas), II, 1298; — Cadonici (Jean), *1300*; — *Caffaro (Fr.)*, *1301*; — Calusco (Thaddée), 1377; — Calvi (J.-B.), 1377; — Cangiamila (Fr.-Em.), 1507; — Cani (Louis), 1507; — Caparelli (Placide), 623; — Carrara (Barth.), 1803; — Carretto (Emmanuel Pignone del), 1803; — Casimir de Marsala, I, 2054; — Cassito (Louis-Vincent), II, 1834; — Cesare (Bonaventure), 2186; — Chiericato (Jean), 2363; — Chiozza (Joseph), 2391; — Clément XI (Albani), III, 98; — Clément XII (Corsini), 111; — Clément XIII (Rezzonico), 115; — Clément XIV (Ganganelli), 124; — Coleti (Nicolas), 363; — Colonia (Dominique de), 376; — Concina (Daniel), *676*; — Cordara (Jules-César), 1845; — Cottone (André), 1929; — Cottone (Jean-Marie), 1929; — Cozza (Laurent), 2008; — Cyrille de Ste-Marie, 2581.

Faure (J.-B.), v, 2100; — Federici (J.-B.), II, 623; — Fennaccioli (Thomas), v, 2170; — Ferreri (Pierre-Marie), 2177; — Fleury (Aug. de), II, 1430; — Francolini (Balthasar), VI, 763; — Fuensalida (Diégo-Joseph), 949.

Gabrieli (Jean-Marie), VI, 984; — Gagna (Gaspar-Joseph), 996; — Galland (André), 1095; — Gandolfi (Ant.-Dominique), 1142; — Gavardi (Frédéric-Nicolas), 1173; — Gazzaniga (Pierre-Marie), 1175; — Ghezzi (Nicolas), 1342; — Giacomelli (Michel-Ange), 1344; — Gioannetti (André), 1373; — Giorgi (Aug.), 1375; — Giribaldi (Sébastien), 1377; — Gradenigo (Gradonicus), 1687; — Grandi (Guy), II, 1430; — Grassi (François), VI, 1726; — Gratien ou Graziani, 1751; — Gravina (Joseph-Marie), 1772; — Griffini (Michel-Ange), 1877; — Grimaldi (Constantin), 1878; — Gualdo (Gabriel), 1891; — Guarini (J.-B.), 1893.

Lami (Jean), VIII, 2541; — Langhi (Flaminius), 2576; — Lapi (Laurent-Marie), 2616; — Latera (Flaminio), 2624; — Lazari ou Lazzari (Pierre), IX, 93; — Léonard (S.) de Port-Maurice, 397; — Léonardelli (Bonaventure), 399; — Leoni (Jean-François), 428; — Lodigeri (Calliste), XIV, 1987; — Lucchesini (J.-B.), IX, 1019; — Lucino (Louis-Marie), 1056.

Maxime Bertani, X, 448; — Mazzinelli (Alexandre), 478; — Mazzotta (Nicolas), 478; — Meda (Philippe), 479; — Merati (Gaétan-Marie), 569; — Milante (Pie-Thomas), 1751; — Mingarelli (Ferdinand), 1768; — Mingarelli (Jean-Aloyse), 1768; — Molinari (Dominique-Marie), 2092; — Molinari (Nicolas), 2092; — Molinelli (J.-B.), 2093; — Moniglia ou Monelia (Thomas-Vincent), 2215; — Monti (Jean-Philippe), 2394.

Natali (Martin), XI, 35; — Noceti (Ch.), 682; — Noghera (J.-B.), 685.

Orsi (Joseph-Auguste), XI, 1612.

Pagi (Antoine), XI, 1729; — Pagi (François), 1729; — Paglia (Balthasar), 1730; — Panormitanus (Marianus), 1854; — Patuzzi (Jean-Vincent), 2329; — Penna (Fr.-Horace de), XII, 1179; — Perrimezzi (Joseph-Marie), 1253; — Piaggio (Jean), *1605*; — Pie VI (Braschi), *1653*; — Pierre-Marin de Padoue, 2081; — Pieve (Fr. de), 2094; — Pieve di Tecco (Fidèle de), 2094; — Platina (Joseph), 2255; — Plaza (Benoît), 2392; — Pozzobonello (Jean-Claude), 2773.

Querini (Jérôme, card.), XIII, 1456.

Raphaël de Tusculum, XIII, *1662*; — Ricchini (Thomas-Auguste), 2660; — Ricci (Joseph), 2661; — Roncaglia (Constantin), 2898; — Rossi (de Rubeis) (Bernard-Marie), XIV, 4; — Rossignoli (Ch.-Grégoire), 7; — Rossignoli (Grégoire), 8; — Rovetta (Jean-François), 139.

Sabinus (François), XIV, 439; — Saccheri (Jérôme), 439; — Salerni (J.-B.), 1033; — Salinas (Jean), *1039*; — Salvator de Sambuca, 1051; — Sanfelice (Joseph), 1094; — Sangallo (Jules-Antoine), 1097; — Sanvitale (Jacques), 1106; — Sbaraglia (Jean-Hyacinthe), 1242; — Scaramelli (J.-B.), 1259; — Scocciacampana (Antoine), 1666; — Scotti (Marcel-Eusèbe), 1733; — Sessa (Jean-Antoine), 1987; — Sgambati (André), 2018; — Soriano (Joseph-Marie de), 2418; — Speroni (Dominique-Marie), 2477.

Tavelli (Joseph), XV, 79; — Tedeschi (Nicolas-Marie), 82; — Tipaldi (Jean-André), 1141; — Tolomei (Jean-Baptiste), 1225; — Traversari (Ch.-Marie), 1407; — Trivellato, 1867; — Troili (Placide), 1868; — Trombelli (Jean-Chrysostome), 1924.

Vallarsi (Dominique), XV, 2525; — Viator de Coccaglio, 2836; — Viva (Dominique), 3144.

Zaccaria (François-Antoine), XV, 3643; — Zambaldi (Joseph), 3681; — Zola (Joseph), 3704.

4° *XIXe s. et début du XXe* (VIII, 235-42). — 1. *Écriture sainte.* — Barcellona (Antonin), II, 387; — Martini (Antoine) (cf. XV, 2734; *D. B.*, IV, 829; H., V, 693); — Rossi (Jean-Bernard) (*D. B.*, V, 1212); — Vercellone (cf. *D. B.*, V, 2396; H., V, 1213); — Patrizi (*D. B.*, IV, 2186; cf. H., V, 1582); — Pianciani (*D. B.*, V, 353; cf. H., V, 1225); — Vosté, cité *Tables*, 1747; voir son article aux *Tables*; — Hœpfl (*Tables*, 2091).

Mora(g)lia, H., V, 914; — Ant. Cesari, 935; — Al. Ungarelli, 1213; — Cél. Cavedoni, Jordan Vespasiano, 1219; — Ubaldo Ubaldi, 1565; — (Autres noms cités, VIII, 236, inexistants dans H.).

2. *Patrologie.* — Cardinal Maï, IX, 1650.

Fraja Frangipani, H., V, 1257; cf. *D.T.C.*, II, 628; — Vincenzi, H., V, 1609; — d'autres noms cités, VIII, 237.

3. *Théologie dogmatique et polémique.* — Muzzarelli (Alphonse), X, 2584; cf. I, 1546; — Albertini (G.-Fr.), I, 676; — Cassito (L.-V.), II, 1834; — Lambruschini *(J.-B.), VIII, 2471*; — Cappellari (Maur) (Grégoire XVI), VI, 1822; cf. I, 1570; — les professeurs indiqués globalement, VIII, 238; voir Cercia (Raphaël), II, 2137; cf. I, 1570; — Palmieri (Dominique), XI, 1835; — Passaglia, 2207; cf. I, 1570; — Perrone (Jean), XII, 1255; cf. I, 1570; — Franzelin (J.-B.), VI, 765; — Liberatore (Matthieu), IX, 629; — Schiffini (Santo), XIV, 1282; — Mazzella (Camille, card.), X, 478; cf. I, 1571; — Ferretti (Aug.), V, 2178; — Pignataro (Félix), XII, 2109, etc.

Tassoni (Alex.), Bernard della Torre, H., V, 630; — Ferrari (L.-M.-Barth.), Biagi (Cl.), 631; — Costanzi (Septime), 635; — Michel-Ange Marcelli, 636; — Joseph-Archange a Fracta Majori, Const. Battini, 858; — Placide Zurla, 859; — Fr. Javarone, 1187; — J.-B. Scalabrini, 2062.

4. *Théologie morale.* — Ballerini (Ant.), II, 130; continué par Dom. Palmieri, 131; cf. XI, 1835; — Frassinetti, VI, 769; — Joseph d'Annibale, I, 1322.

Fulco (Pierre), H., v, 809; — Sordi (Sér.), 1388; — Scavini (Pierre), 1795; — Dom. Ricci, J. Ninzatti, 1796, etc.; cf. *D.T.C.*, VIII, 238.

5. *Droit canon.* — Devoti (Jean), IV, 678; — Tarquini (Camille), XV, 58; — Angelis (Filippo de) (*Tables*, 167, cf. H., v, 1775); — Avanzini (Pierre), I, 2623.

Ferrante (Joseph), H., v, 778; — Leone (Em.), 779, note; — Santo Amantia, 780; — Nannetti (Em.), 1026; — Mercante (Fr.), 1027; — Ferrari (Joseph), Nardi (Fr.), Zitelli-Natali (Zéphyrin), 1775, etc.; cf. *D.T.C.*, VIII, 238.

6. *Liturgie.* — Gardellini (Louis), VI, 1155.

Vincent de Massa, H., v, 1065; — Jean Fornici, 1065; — Paul Carli (et non Casli), Jean Diclich, 1402; — Pie Martinucci, Fr. Stella, A. Carpo, 1845.

7. *Histoire ecclésiastique.*

a) H. universelle. — Ange Fumagalli, *D.T.C.*, II, 2547; cf. H., v, 705; — Marino Marini, 1280; — Pecorini, 1639; — Salzano (Th.-M.), 1640; — César Cantù, 1975, note.

b) Diocèses et ordres religieux, *D.T.C.*, VIII, 239.

c) Hagiographie, *D.T.C.*, VIII, 239-40; cf. *Acta sanctorum*, I, 334.

8. *Revues et publications périodiques*, VIII, 240-42.

A compléter par les indications de la col. 2364.

Agnoletto (Ange), I, 586; — Albergotti (Augustin), 660; — Alimonda (Gaétan), 829; — Aminta (Philippe), 1113; — Anfossi (Philippe), 1188; — Antoine-Marie de Vicence, 1448; — Antonini (Philippe), 1454; — Assémani (Simon), 2122.

Baraldi (Joseph), II, 381; — Barelli (Henri), 401; — Battini (Constantin), servite, XIV, 1987; — Bellenghi (Phil.-Marie), II, 600; — Bruni (François), 1148; — Buzetti (Vincent-Benoît), 1270.

Carabelloni (Jean), II, 1696; — Carletti (Peregrino-Marie), 1750; — Cassito (Louis-Vincent), 1834; — Ciasca (Augustin, card.), 2472; — Coppola (André), III, 1771; — Cornoldi (Jean-Marie), 1865; — Curci (Ch.-Marie), 2428.

Delmare (Paul-Marcel), IV, 261; — Devoti (Jean), 678.

Fabriani (Séverin), v, 2062; — Fea (Ch.-Dominique), 2115; — Ferretti Mastaï (André), 2178; — Frassinetti (Joseph), VI, 769.

Gentilini (J.-B.), VI, 1226; — Gerdil (Hyacinthe-Sigismond), 1299; — Gioberti (Vincent), 1374 (voir les disciples de Gioberti, XI, 1030-31). — Gismondi (Henri), VI, 1380; — Grandi (Antoine-Marie), 1725; — Griffini (Michel-Ange), 1877.

Jesuald de Luca de Bronte, VIII, 1011.

Lambruschini (J.-B.), VIII, 2471; — Laurent d'Aoste, IX, 10; — Litta (Laurent de), 785; — Ludovic Colini, 1070.

Maddelon (Fidèle) ou Fidèle de Fanna, IX, 1508; — Mamiani della Rovere (comte Terenzio) et ses disciples ontologistes, XI, 1033; — Mariano de Novana, IX, 2339; — Mastrofini (Marc), X, 282; — Miceli (Vincent) et son école ontologiste, XI, 1031; — Montagnani (Pierre), X, 2335; — Mozzi de' Capitani (Louis), 2543; — Muzzarelli (Alphonse), 2584.

Ontologistes italiens hors écoles, XI, 1034-37.

Panieri (Ferdinand), XI, 1850; — Panormitanus (Hyacinthe), 1853; — Puglisi (Placide), XIII, 1161.

Régis (Pierre), 2120; — Regono (Antoine-Joseph), 2125; — Rosmini-Serbati (Antonio), 2917.

Sabetti (Aloyse), XIV, 438; — Salvator de Trapani, 1052; — Salvatori (Phil.-Marie), 1052; — Santi Blanda, 1104; — Sassoferrato (Fortunat de), 1129; — Savone (Octavien de), 1233; — Scilla (Salvator), 1665; — Secondi (Dominique), 1755; — Sorrente (Bonaventure de), 2419; cf. *Tables*, 465.

Tamburini (Pierre), XV, 30; — Taparelli d'Azeglio (Louis), 48; — Tarquini (Camille, card.), 58; — Tassoni (Alex.-Marie), 59.

D'autres noms, simplement cités, pourraient être relevés. Voir *Apologétique*, I, 1545-47, 1570-71; — *Bénédictins*, II, 616, 623, 628; — *Camaldules*, 1427-31 (*passim*); — *Chartreux*, 2310, 2311, 2313, 2315, 2316-17; — *Cisterciens*, 2541, 2545, 2547-48; — *Catéchismes*, 1906, 1916-17, 1921-22, 1957, 1967; — *Dogmatique*, IV, spécialement 1562, 1564, 1565, 1569, 1571; — *Frères mineurs*, VI, 828-63 (*passim*) et *Tables*, 1726-35; — *Frères prêcheurs*, VI, 894-921 (*passim*) et *Tables*, 1742-44; — Jésuites, voir *infra*, *Tables*, *passim*; — *Philippins*, XII, 1436-39; — *Servites*, XIV, 1984-87.

III. Histoire. — I. DES DÉBUTS A LA RÉFORME GRÉGORIENNE (Ier-XIe s.). — 1° *Jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.* — 1. Établissement des Juifs en Italie, VIII, 1654. Saint Léon le Grand et les Juifs, IX, 229. — 2. Propagande manichéenne (IVe s.), IX, 1868; cf. IX, 228-29, 234) (S. Léon). — 3. Gnostiques : École italique de Valentin, VI, 1451-53; XV, 2513-17 (voir aux *Tables*, col. 1821, 1822, les disciples de Valentin : Colorbasus, Épiphane, Héracléon, Marc, Ptolémée, Secundus). — 4. Barbares ariens en Italie, I, 1850-51, 1857-58, 1863 (bibl.). — 5. Controverses : hérésies et schismes : *Millénarisme* à Rome et Caïus, X, 1762; cf. II, 1310-11. — *Montanisme* à Rome, X, 2356, 2362; cf. II, 1310-11; cf. S. Éleuthère, V, 2319; S. Soter, XIV, 2423; S. Zéphyrin, XV, 3690. — *Monarchianisme* à Rome, X, 2196-2204; S. Callixte Ier, II, 1336; S. Victor Ier, XV, 2863; S. Zéphyrin, 3690-91. — *Encratisme*, V, 7, 9; cf. Tatien, XV, 60. — Sur toutes ces erreurs, voir *S. Hippolyte* (*Tables*, 2084). — *Novatien et novatianisme*, XI, 816; documents rassemblés à Rome, 829-30, 845; double élection de Corneille et de Novatien, 837-38; cf. III, 1863-64. — *Baptême des hérétiques* : attitude de Rome : S. Étienne (*Tables*, 360-61); cf. X, 1782-83 (S. Sirice, S. Innocent Ier, S. Léon le Grand). — *Donatisme* : conc. de Rome (313) contre cette hérésie (*Tables*, col. 1028); recours à l'autorité de l'empereur, IV, 1704-05, 1716. — *Lucifer de Cagliari et schisme luciférien*, IX, 1032 sq.; le schisme à Rome, 1042; et S. Damase, IV, 30. — *Ursiniens* et S. Damase, 28-29. — 6. Administration ecclésiastique : Sur la « Donation de Constantin » (*Tables*, 803): — *a)* Les empereurs d'Occident à Ravenne, rôle d'Honorius Ier (416), IV, 2290-91; — *b)* S. Léon et l'Italie : les sièges suburbicaires, IX, 230; — les évêques de Sicile, 231; — le reste de l'Italie, 232; — le pape et la cour de Ravenne, 233; — les barbares (Genséric; Attila), 234, 235-37. — 7. Rois ariens et souverain pontificat, IV, 2292-94; XII, 2672; cf. XIV, 2984 (le cas de Symmaque).

2° *Du Ve au XIe s. : pouvoirs civils et Église en Italie.* — 1. Reconquête de l'Italie par les empereurs de Byzance (Justinien), IV, 2295; VIII, 597; XII, 2672-73; — inconvénients de leur ingérence dans les élections pontificales, IV, 2296-97; — l'exarque de Ravenne finalement chargé de cette intervention, IV, 2296; XII, 2673-74; cf. II, 648 (Benoît II); VIII, 599 (Jean V, intervention de ce dernier en Sardaigne pour le siège de Cagliari). — 2. Invasion des Lombards, l'exarcat et la défense de l'Italie, XII, 2674-76; cf. Grégoire II, VI, 1783-84; Grégoire III, 1788-89 (et Charles Martel); Étienne II, V, 974 (et Pépin); Paul Ier, XII, 1-2 (et Pépin); — Zacharie et la dynastie carolingienne (Pépin roi), XV, 3674-75; — Zacharie et l'Italie, 3671-72. — 3. Les Sarrazins et l'Italie, VIII, 601-02 (Jean VIII), 616 (Jean IX); IX, 313 (Léon IV). — 4. Les Carolingiens et l'élection des papes, IV, 2299-2301; cf. XII, 2676-77; — liberté des élections populaires et intrusions (*Tables*, 1949). — 5. La féodalité italienne à l'assaut de la papauté (Xe s.), IV, 2301-04; XII, 2677-78; cf. VIII, 618-30 (de Jean XI à Jean XIX) (*Tables*, 1149-50); — et simultanément (depuis 963, voir l'art. LÉON VIII, IX, 318-

20) ingérence des Césars allemands, iv, 2305-10 (*Tables*, 1149-50).

II. L'italie byzantine (viiie-xvie s.). — Se reporter aux *Tables*, 1903.

III. L'Église affranchie des pouvoirs civils et son action en italie. — 1° *Du XI*^e^ *au XIII*^e^ *s.* — 1. *S. Léon IX* et ses difficultés. — *a)* dans la Basse-Italie, ix, 324, 325; — *b)* Italie du Sud (les chevaliers normands et Bénévent), 326. — 2. *Victor II*, protection de l'Italie contre les Normands, xv, 2864; — protection de l'Empire et néanmoins, fin de la mainmise germanique dans la gestion de l'Église, 2865; cf. xii, 2678. — 3. *Étienne IX*, le dernier pape allemand, et l'expulsion des Normands, v, 981; — et les patarins de Milan, xi, 2244. — 4. *Nicolas II*, encore les Normands de l'Italie du Sud, xi, 530; cf. xii, 2679. — 5. *Alexandre II*, réformes en Italie avec l'aide de la *Pataria*, i, 710; xi, 2244-45. — 6. *S. Grégoire VII*, difficultés de la réforme en Italie, vi, 1796-97. — 7. Difficultés et contradictions en Italie pour l'élection de *Victor III* (diverses versions), xv, 2867-71. — 8. *Urbain II* et les Normands de la Basse-Italie, xv, 2272, 2276, 2278; — le S.-Siège et l'Italie du Nord (soutien de la comtesse Mathilde), 2274-75; xii, 2679; — Roger de Sicile et Roger Guiscard et le projet de concile, xiv, 1369. — 9. *Calliste II* et le Ier conc. du Latran (1123), ii, 1344 (*Tables*, 667); xii, 2679. — 10. *Honorius II* et Roger, comte de Sicile, vii, 134. — 11. *Innocent II* et Anaclet II, celui-ci soutenu par la Lombardie et la Sicile, vii, 1957; xii, 2679; — le IIe conc. du Latran (1139), vii, 1958, 2637 (*Tables*, 668). — 12. *Lucius II* et Roger de Sicile, ix, 1057; — troubles et révolution à Rome, 1058; xii, 2680. — 13. *Eugène III* et la révolution (Arnaud de Brescia; cf. *Tables*, 267); rétablissement de son pouvoir, v, 1490-91; cf. xii, 2680. — 14. *Adrien IV* et le roi de Sicile, i, 458; révolution étouffée, xii, 2680. — 15. *Alexandre III* et Guillaume de Sicile, i, 714; — Frédéric Barberousse et l'antipape Victor IV : Alexandre se réfugie en France, mais échec final de l'empereur, 714; cf. xii, 1885 (Pierre de Blois); — IIIe conc. du Latran (1179), viii, 2637 (*Tables*, 668). — 16. *Lucius III*, l'héritage de la comtesse Mathilde, ix, 1060; — conc. de Vérone, 1061 (cf. *Tables*, 749). — 17. *Urbain III*, difficultés avec Frédéric au sujet des provinces de la Haute-Italie, xv, 2286-87. — 18. Sous *Clément III* et *Célestin III*, constitution légale de la commune de Rome et de ses assemblées (acte de 1188), xii, 2680; — exactions d'Henri V en Italie centrale et méridionale, ii, 2061.

2° *D'Innocent III (1198) à l'élection de Clément V (1305).* — 1. *Innocent III :* son action en Italie, vii, 1962; — les difficultés du pouvoir temporel (S. Bernard), xii, 2680-81; — le IVe conc. du Latran (1215), viii, 2652 (*Tables*, 669). — 2. *Grégoire IX :* difficultés avec les Romains, avec Frédéric II au sujet de la Sicile, vi, 1805. — 3. *Innocent IV* et Frédéric II au sujet de l'Italie, vii, 1982, 1984-85; — règlements difficiles en Italie après la mort de Frédéric (principalement pour la Sicile), 1986-87. — 4. *Alexandre IV* et Manfred, roi de Sicile, i, 721; — séjour en dehors de Rome, en raison des dissensions (Guelfes et Gibelins), 723. — 5. Sous *Urbain IV*, toujours la question de Sicile, xv, 2289-90; cf. iii, 1390. — 6. *Clément IV* et Sicile, iii, 59-60; cf. 1390-91. — 7. *Grégoire X*, Guelfes et Gibelins, Charles d'Anjou, vi, 1807; — les Spirituels d'Ancône, xiv, 2527, de Toscane, 2538. — 8. *Innocent V :* sa politique italienne, vii, 1996. — 9. *Jean XXI*, dévoué à Charles d'Anjou, roi de Sicile, viii, 632. — 10. *Nicolas III* et Charles d'Anjou, xi, 533-34; — emprise de Rodolphe de Habsbourg sur l'Italie centrale, 533-34. — 11. *Martin IV* et Charles d'Anjou; les Vêpres siciliennes, x, 195-96. — 12. *Honorius IV* et le royaume de Sicile, vii, 138. — 13. *Nicolas IV* et Charles II de Sicile, xi, 537; — et les « frères apostoliques » de la Haute-Italie, 540. — 14. *S. Célestin V* aux prises avec les intrigants et les exaltés d'Italie, ii, 2062; — son séjour à Naples chez Charles le Boiteux, *ib.* — 15. *Boniface VIII*, sa politique italienne et le maintien de la dynastie angevine à Naples, ii, 992; cf. 993 (Spirituels et partisans de la maison d'Aragon en Sicile).

3° *De Clément V à la Réforme.* — 1. Après Benoît XI, *Clément V* craint le séjour de Rome au milieu des factions, iii, 62. — 2. *Jean XXII* et les Spirituels italiens, viii, 634; — Louis de Bavière et l'administration des États italiens dépendant du pape (Pierre de Corvaro, antipape), xii, 1923-25. — 3. *Benoît XII* et les « patriotes italiens », ii, 656. — 4. *Clément VI :* l'Italie, agrégat de petites républiques et de petites souverainetés, iii, 70; — abandonnée par le S.-Siège (Rienzi, Jeanne de Naples), 70-71. — 5. *Innocent VI* et l'Italie, vii, 2000. — 6. *Urbain V* et l'Italie, xv, 2295, 2296; — tentatives pour réintégrer l'Italie, et retour en France, 2297-99. — 7. *Grégoire XI*, ambassade guidée par Ste Catherine de Sienne, son retour à Rome, vi, 1807-08; — voir Schisme d'Occident, xiv, 1471-84 *(passim)*; cf. xii, 2682. — 8. *Urbain VI* et le royaume de Naples, xv, 2303. — 9. *Innocent VII*, l'Italie du Nord et Benoît XIII (P. de Luna), xiv, 1481. — 10. *Grégoire XII*, hésitations et parjure, et Ladislas de Naples, xiv, 1483. — 11. *Martin V* et les États de l'Église, xii, 2683; — la dévotion italienne au saint Nom de Jésus, x, 201. — 12. *Eugène IV :* difficultés avec les grands feudataires italiens, v, 1491-92; — et la Renaissance en Italie, 1495. — 13. *Nicolas V* et les États de l'Église, xi, 545; — l'humanisme et le culte des arts, 546. — 14. *Calliste III* et les humanistes, ii, 1346. — 15. *Pie II*, sa politique italienne, xii, 1619; — lettres, sciences et arts, 1628. — 16. *Paul II* et les États italiens, xii, 7. — 17. *Sixte IV*, politique italienne, xiv, 2202-07; — la guerre en Italie, 2205-07 (organisée par Jérôme Riario, neveu du pape). — 18. *Jules II*, libération de l'Italie, viii, 1916. — 19. *Léon X*, complot contre sa vie, ix, 330-31; — V^e^ conc. du Latran, viii, 2667 (cf. *Tables*, 674). — 20. *Clément VII* et la « ligue sainte », iii, 73; cf. xii, 2684.

4° *De la Réforme au pontificat de Pie VII. — Courant rationaliste et pénétration protestante en Italie (XV*^e^*-XVI*^e^ *s.).* — 1. Les antécédents. — Le blasphème des « Trois Imposteurs », xiii, 1718-20; cf. 1694 (Pierre d'Abano; Le Pogge [cf. Hurter, ii, 1223]; Laurent Valla); cf. xii, 2684, 2687; xv, 2525. — 2. Le rationalisme italien : Bernardino Telesio, xiii, 1714; Giordano Bruno, ii, 1148; xiii, 1714; Campanella, ii, 1443; xiii, 1715. — 3. L'université de Padoue, xiii, 1697 sq. : Pomponazzi, Achillini, 1699; Lazare Bonamico, 1700; Machiavel, 1701; François Guichardin, 1702; André Césalpin, 1708; Vanini, 1709. — 4. Pénétration protestante. — Bernardin Ochin, xi, 916; xiii, 1712; xv, 1775; Les Socins, xiv, 2326; Matthieu Garibaldo, xv, 1775; Georges Bladrata, Valentin Gentilis, 1776; François Stancaro, 1777; Jacques Aconzio (*Tables*, 21).

Les papes et l'Italie. — 1. *Paul III :* projets de concile en Italie, xv, 1419-20 (Vicence), 1424 *(id.)*, 1425 (Mantoue, Ferrare, Plaisance, Bologne et finalement Trente); — transfert à Bologne, 1441; et dissolution du concile, 1444. — Gouvernement des

États pontificaux, xii, 11. — 2. *Jules III :* conflit avec l'Empire au sujet de Parme et Plaisance déjà sous Paul III, xv, 1443, 1445; — reprise cependant du concile, 1444. — 3. *Paul IV,* l'Italie et l'Espagne, xii, 21. — 4. *Pie IV :* fin du concile de Trente, xii, 1639; xv, 1444; — application des décrets en Italie, 1487-89. — 5. *S. Pie V :* la défense de l'Italie contre les Turcs, xii, 1651. — 6. *Grégoire XIII* et le pouvoir temporel, vi, 1814; — nonciatures permanentes en Italie (Savoie, Naples, Florence), xi, 1920 (mais voir antérieurement, représentants diplomatiques, Venise, Milan, Naples, Florence, 1917, 1919). — 7. *Sixte-Quint* et les États italiens, xiv, 2220. — 8. *Paul V :* conflit avec Venise, xii, 28-31. — 9. *Urbain VIII :* défense des États pontificaux; incident de Parme et Plaisance, xv, 2306. — 10. *Innocent X :* difficultés en Italie : influence de sa belle-sœur et nomination des évêques à Parme et à Venise, vii, 2006. — 11. *Alexandre VII :* les jésuites et Venise, i, 828. — 12. *Clément IX :* mesures excellentes d'administration dans l'État pontifical, iii, 87. — 13. *Clément X :* gouvernement du cardinal-neveu, 95. — 14. *Alexandre VIII :* gouvernement des États de l'Église, i, 748. — 15. *Innocent XII :* bonne administration temporelle, vii, 2014. — 16. *Clément XI :* sauvegarde de la neutralité de l'Italie, iii, 100-101; — difficultés en Sicile, 102-03; — la Sardaigne cédée à Victor-Emmanuel, 104. — 17. *Benoît XIII :* mauvaise diplomatie avec les États d'Italie, ii, 705. — 18. *Clément XII,* Parme, Plaisance, la Corse, Naples, Bologne, Sardaigne, Ferrare, etc., iii, 113-14. — 20. *Benoît XIV* et Venise, ii, 707. — 21. *Clément XIII :* suppression des jésuites, Naples, iii, 118; Parme, 120; Venise, 122; Corse, 122. — 22. *Clément XIV,* même objet : cours bourbonniennes, 131; Corse, 131; États pontificaux, 133. — 23. *Pie VI :* l'État pontifical, xii, 1654; et l'Italie, 1659-60; — invasion de l'Italie par les armées françaises; cession des Légations, République romaine, transfert du pape, 1668-70; cf. 2688; — synode de Pistoie et Ferdinand III de Toscane, 2134 sq.

5° *De Pie VII à nos jours (XIXe-XXe s.).* — 1. *Pie VII :* premières négociations avec Bonaparte pour la restitution des territoires cédés ou une compensation, xii, 1672; — l'Italie et Naples au pouvoir de Napoléon (Jérôme et Joseph Bonaparte), 1675; — blocus continental, provinces (Urbin, Ancône, Macerata, Camerino) réunies au royaume d'Italie, occupation de Rome, 1676-77; cf. 2688; — le congrès de Vienne, la réorganisation de l'Italie et des États pontificaux, 2688-89. — 2. *Grégoire XVI :* troubles dans les États pontificaux, interventions autrichienne et française, vi, 1823-24. — 3. *Pie IX :* la question romaine : — *a)* jusqu'à la révolution de 1848, xii, 1687-92; — *b)* restauration du pouvoir temporel, 1692-93; — *c)* Pie IX et le royaume de Sardaigne (suppression des immunités et laïcisations), 1693-96; — *d)* Cavour et la constitution du royaume d'Italie, 1697-1703; — *e)* convention de septembre 1864, 1703-05; — *f)* Mentana et la prise de Rome, 1705-06; cf. 2690-92 (ruine du pouvoir temporel).

Nous rejoignons ici ce qui a été rappelé plus haut, sur la *Loi des garanties* et l'évolution des événements jusqu'à nos jours, cf. *supra,* 2339-40.

Quelques points connexes : a) Émancipation des vaudois par Charles-Albert, roi de Sardaigne, xv, 2600; — *b)* Passaglia, la question piémontaise xi, 2210; — *c)* Victor-Emmanuel et le *Syllabus,* xiv, 1984; — *d)* Église catholique italienne nationale (Vieux-Catholiques), xv, 2987.

Concordats italiens, *Tables,* 753 (Sicile); 754 (Savoie, Milan, Sardaigne); 755 (Sardaigne, Lucques, Toscane); 756 (Italie : Latran).

IV. Activité théologique en Italie (1900-1960). — 1° *Universités et Athénées pontificaux à Rome.* — La vie scientifico-théologique d'Italie se développe surtout à Rome, dans les grands centres fondés par les papes, et qui, aujourd'hui, accueillent environ six mille étudiants, venus de toutes les parties du monde. En raison de ce caractère international, les Universités et Athénées pontificaux ne peuvent être appelés italiens, et ne représentent pas l'activité scientifico-théologique de l'Italie, sinon dans la mesure où en font partie théologiens et étudiants italiens.

Dans l'*Université pontificale grégorienne,* où, au cours du xixe s., s'est manifestée l'activité de célèbres théologiens italiens (Perrone, Passaglia, Franzelin), à partir de 1900 des professeurs remarquables ont donné leur enseignement. Nous pouvons nommer les PP. Gismondi, Bucceroni, Mattiussi, Monaco, Gianfranceschi, Filograssi, Cappello, Dezza, Monachino, Selvaggi, etc.

Dans l'*Athénée de la Propagande,* se sont distingués NN. SS. Parente, Romani, Garofalo, Piolanti, Di Napoli et les PP. Fabro, Degl'Innocenti, Mariani. A l'*Angelicum,* relevons les noms des PP. Zacchi, Cordovani, Ciappi. Au *Collège S. Anselme,* le Rme Abbé Ferretti et Dom Vagaggini. A l'*Antonianum,* les PP. Antonelli, Betti, Lio, Ghinato. A la *Faculté théologique de S. Bonaventure* (Conventuels), les PP. Di Fonzo, Odoardi, Pompei. A la Faculté des Servites *(Marianum),* les PP. Roschini, Berti, Besutti; et chez les Carmes Déchaux (faculté de théologie), le P. Henri de Ste-Thérèse.

Il faut également citer : à l'*Institut Biblique,* les PP. Vaccari, Vitti et Boccaccio; à l'*Institut oriental,* dans ses débuts, Dom Ildefonse Schuster (depuis cardinal); à l'*Institut d'archéologie chrétienne,* Mgr Belvederi et les professeurs Josi et Testini; à l'*Institut de musique sacrée,* Mgr Cesario d'Amato, abbé de S.-Paul.

L'Italie est représentée d'une manière plus vraie par l'*Université pontificale du Latran.* Héritière des écoles du Séminaire romain, fondées par Clément XIV en 1773, elle fut définitivement installée par Léon XII (1824) à S.-Apollinaire. Au xixe s., la fine fleur du clergé romain et italien sortit de cette Université, où enseignèrent d'illustres maîtres : card. Satolli, card. Lorenzelli, card. Gasparri, card. Cavagnis, Alibrandi, Sebastianelli, Talamo, Armellini, Marucchi. Après 1913, installée au Latran et spécialement quand fut construit, par la volonté de Pie XI, le sévère édifice qui l'accueille aujourd'hui, l'Université du Latran a possédé une pléiade de professeurs distingués dans toutes les branches des sciences sacrées : NN. SS. Roncalli (aujourd'hui pape Jean XXIII), Ruffini, Ottaviani, Roberti, Tardini, Montini, Cicognani, Valeri (aujourd'hui cardinaux), Lanza, Parente, Floril, Carpino, Fares (aujourd'hui archevêques), Paschini, Landucci, Palazzini, Piolanti, Maccarrone, Zedda, Spadafora, Masi, Giannini; les PP. Genocchi, Casamassa, Vellico, Lugano, Alfonzo, Degl'Innocenti; les professeurs Riccobono, Albertario, Ciprotti, Lombardi.

Récemment, Pie XII a fondé, dans l'université du Latran, l'*Institut Pastoral* (1957) et l'*Institut « Jesus Magister »* (1957), pour les religieux laïcs qui veulent se préparer à l'enseignement de la religion dans les écoles des divers États. Les deux Instituts sont florissants : les nationalités diverses des professeurs (parmi lesquels les PP. italiens Spiazzi, Bugnini, Lio, Zavalloni, Zoffoli) et des étudiants accentuent la note cosmopolite qui, depuis des années, distingue la population scolaire du Latran.

2° *Académies pontificales.* — Leurs activités sont bien connues.

L'*Académie romaine de S. Thomas d'Aquin,* fondée par Léon XIII en 1880, a rassemblé dans les premières années de son existence les meilleures énergies du renouveau thomiste. Elle reprit une vitalité nouvelle sous Pie XI. Aujourd'hui elle publie l'importante revue *Doctor Communis,* dirigée par le secrétaire de l'Académie, le R. P. Ch. Boyer, S. J.

L'*Académie théologique romaine,* fondée en 1718 par Clément XI, après une période glorieuse, a subi une éclipse. Reconstituée par Pie XII en 1956 par le bref apostolique *Magister Veritatis,* elle a repris ses traditions, s'affirmant par ses remarquables aperçus scientifiques et

la publication de sa revue *Divinitas* ainsi que par diverses collections théologiques (*Teologia e Vita*, *Somme del pensiero cattolico*, etc.). Elle est dirigée par le secrétaire de l'Académie, Mgr Piolanti, et de nombreux théologiens italiens y collaborent.

L'*Académie Mariale Internationale*, présidée par le P. Balič, O. F. M., développe une vigoureuse activité mariologique, avec les Congrès internationaux (furent remarquables ceux de Rome en 1950 et 1954 et de Lourdes en 1958), et la publication d'importantes collections scientifiques qui comptent des auteurs italiens parmi leurs collaborateurs.

L'*Académie d'Archéologie chrétienne*, avec ses hautes traditions scientifiques héritées de J.-B. de Rossi et de Gaëtan De Sanctis, publie la renommée *Rivista d'Archeologia Cristiana*, avec le concours de l'Institut d'archéologie chrétienne.

3° *Autres centres de culture*. — A Turin a été fondé par Pie XI l'*Athénée pontifical salésien*, qui a déjà affirmé sa vitalité en diverses matières et publie la revue *Salesianum* (Bogliolo, Miano, Bertetto, Quadrio).

Au *Séminaire archiépiscopal de Turin* (Rivoli), le prof. Caramello a efficacement contribué à la nouvelle édition Marietti de la Somme théologique de S. Thomas d'Aquin.

A Chieri, les travaux des PP. Rambaldi et Bauducco, S. J., font honneur à la Faculté de théologie. A Novara, l'évêque Mgr Gilla Gremigni a fondé l'intéressante revue médiévale *Pier Lombardo* (au Séminaire S.-Gaudence) et, en 1956, c'est par ses soins que fut publié le recueil imposant des *Miscellanea Lombardiana*. — A Gallarate, existe un centre florissant de philosophie, dirigé par les jésuites (Gazzana, Giacon, Busa), lequel continue la tradition thomiste des PP. Mattiussi et Mauri, avec ouverture vers les orientations nouvelles.

A Milan, le *Séminaire historique*, fondé par S. Charles Borromée (aujourd'hui à Venegono Inférieur), possède une florissante faculté de théologie et des professeurs distingués (Colombo, Ceriani, Guzzetti, Oggioni). Elle publie la revue connue et bien méritante, *La Scuola Cattolica*, à laquelle, depuis ses origines, ont apporté une forte contribution le cardinal Minoretti et NN. SS. Bernareggi, Tredici, Figini.

L'*Université catholique du Sacré-Cœur*, fondée par le P. Gemelli, O. F. M., s'est affirmée d'une façon remarquable dans le champ philosophique (Olgiati, Chiocchetti, Masnovo, Bontadini, Vanni-Rovighi, etc.), avec la publication d'une revue très répandue, *La Rivista di Filosofia neo scolastica*.

Pour sa haute érudition est bien connue la *Bibliothèque ambrosienne*, qui eut pour préfet Mgr Antonio Ceriani et Mgr Achille Ratti. Elle publie les Sources ambrosiennes *(Fontes ambrosiani)* dans lesquelles on trouve les cinq remarquables volumes du cardinal Roncalli sur *La Visite apostolique de S. Charles à Bergame*.

A Plaisance, depuis plus de deux siècles, le *Collège Alberoni* développe une bienfaisante activité scientifique. Il fut le premier foyer italien du thomisme, dont le courant depuis les origines, grâce à la collaboration d'auteurs remarquables, est entretenu par la publication de la revue, bien connue, le *Divus Thomas*.

A Vérone, l'évêque Mgr Carraro a fondé (1959) un important *Institut Pastoral*, agrégé à celui du Latran. — A Padoue, l'évêque Mgr Bortignon, sur les traces de S. Grégoire Barbarigo, a fondé dans son célèbre séminaire la revue *Studia Patavina* (théologie et philosophie). — A Rovigo, depuis de nombreuses années, se publie la *Palestra del Clero*, de large vulgarisation. — A Bologne, les dominicains dirigent l'intéressante revue *Sacra Doctrina* et des *Semaines* de culture théologique.

A Quaracchi (Florence), les Frères mineurs, dans le *Collège* bien connu *de S. Bonaventure*, depuis quatre-vingt-dix ans, travaillent à l'édition des grands auteurs franciscains. Parmi les pères italiens, citons les PP. Fidèle da Fanno et Célestin Piana. — A Assise, Don Giovanni Rossi a fondé le *Pro Civitate Christiana*, qui organise des cours annuels d'études christologiques, cours qui ont un large écho national. Signalons la publication *Il Simbolo* (différents volumes) avec, depuis quinze ans, *La Rocca*, qui apporte à la pensée chrétienne une bienfaisante vulgarisation.

A Naples, où, durant le XIXe s., s'est développée l'activité du célèbre thomiste Sanseverino, entouré de sa valeureuse école (Prisco, Portanova, Calvanese, Signoriello, Talamo), fleurit aujourd'hui la Faculté du séminaire archiépiscopal (Capodimonte), avec la revue *Asprenas*, à laquelle collaborent Mallardo, De Rosa, etc. Les PP. Jésuites tiennent la Faculté de théologie de S.-Louis (Pausilippe) et publient *Aloisiana* (études de sciences ecclésiastiques) et le *Digeste catholique*, dont certains collaborateurs sont connus, les PP. Jorio, Calazzo, Di Marino.

A Cuglieri (Séminaire régional sarde), les mêmes PP. Jésuites ont une Faculté de théologie où enseignent les PP. Bozzola, Lanz, Perego et Greppi.

Les PP. Conventuels, en beaucoup de villes italiennes, ont institué des *Études de théologie pour laïques*. Le P. Sciamannini dirige la revue qui leur est destinée, *Città di Vita* (Florence, S.-Croce).

A Rome, la maison éditrice Ares a entrepris une vigoureuse propagande pour vulgariser la pensée catholique avec l'importante revue *Studi Cattolici* et des publications variées écrites en collaboration. Est particulièrement connu le volume *Il Peccato*, sous la direction de Mgr Pietro Palazzini.

4° *Collections et revues*. — Depuis soixante ans, ont vu le jour d'importantes collections : *Studi e Testi* (de la Bibliothèque vaticane), où se rencontrent de nombreuses et précieuses contributions italiennes : card. G. Mercati, M. Vatasso, P. Franchi de' Cavalieri, C. Ferrini, E. Carusi, P. Guidi, E. Pellegrinetti, F. Lanzoni, A. Pasini, P. Savio, D. Vendola, A. Mercati, P. Stella, Ilarino da Milano, P. Lugano, E. Damming, P. Paschini, F. Patetto, E. Cerulli, A. Campana, G. Giannelli, A. Pratesi, G. Battelli, V. Cian, G. Rotondi. — *Lateranum* (de l'Université du Latran) : monographies de P. Paschini, F. Di Capua, A. Casamassa, A. Vellico, P. Alfonzo, A. Piolanti, M. Maccarrone, G. Vona. — *Analecta Gregoriana* (de l'Université Grégorienne) : études de G. Rambaldi, M. Flick, G. Quadrio, M. Ghiron, V. Monachino, I. Danieli, F. Gosso, L. Nanni. — *Anselmianum* : monographies de C. Vagaggini, Scarinci et Perino.

Les revues théologiques italiennes sont nombreuses : *La Civiltà Cattolica*, *La Scuola Cattolica*, *Divus Thomas*, *Studi Francescani*, *Miscellanea Francescana*, *Rivista di Storia della Chiesa in Italia* (dirigée par Mgr Maccarrone), *Città di Vita*, *Tabor*, *Rivista di Ascetica e Mistica*. — D'autres revues sont internationales, mais avec de nombreux collaborateurs italiens : *Gregorianum*, *Angelicum*, *Antonianum*, *Periodica de re morali, canonica, liturgica*, *Euntes Docete* (de la Propagande), *Apollinaris*, *Divinitas*, *Aquinas*, *Studia et Documenta Historiae et Juris* (les quatre dernières sont de l'Université du Latran).

Une grande partie des forces vives de la science italienne ont été dirigées par Pie XII vers l'*Enciclopedia Cattolica* (Cité du Vatican, 1949-53, 12 vol.). Au jugement d'un grand nombre, cette encyclopédie constitue le plus grand événement de la culture catholique italienne en ce siècle. Pareillement est parue l'*Enciclopedia filosofica* (4 vol.) et, en cours de publication, l'*Enciclopedia agiografica* paraît sous l'égide de l'Université du Latran.

5° *Théologie dogmatique*. — La théologie dogmatique, un peu abstraite et refermée sur elle-même à l'époque de Léon XIII, depuis Pie X et la constitution *Deus scientiarum Dominus* (1931) de Pie XI et des nouvelles interventions opportunes de Pie XII, surtout avec l'encyclique *Humani generis*, est devenue concrète et ouverte, unissant en une synthèse plus consistante les meilleures spéculations et les données proposées par les nouvelles études positives, auxquelles la lutte contre le modernisme avait imposé un rythme fébrile.

Aussi bien, les textes spéculativement subtils du cardinal Satolli (*Prælectiones theologicæ dogmaticæ*, 5 vol., Rome, 1885 sq.), de P. Buonpensiere (*De Deo Uno*, Rome, 1902), de G. Mattiussi (*De Verbo Incarnato* et *De Sacramentis*, 2e éd., Gallarate, 1932), ont été renforcés d'ouvrages toujours plus nourris et s'inquiétant spécialement du développement historique des questions. Citons R. Tabarelli (*De Deo Uno* et *De Gratia*, Rome, 1906); C. Manzoni (*Compendium theol. dogm.*, 4 vol., Turin, 1924); E. Carretti (*Lezioni di teologia dogmatica*, 4 vol., Bologne, 1926 sq.); O. Mazzella (*Prælectiones scholastico-dogmaticæ*, 4 vol., 5e éd., Turin, 1934 sq.); M. Daffara (*Dio*, Turin, 1938; *Manuale theol. dogm.* 4 vol., *ib.*, 1944 sq.); C. Baisi (*Institutiones theol. dogm.*,

4 vol., Milan, 1947 sq.). Ce mouvement aboutit à des ouvrages de souffle plus large : A. Vellico (*De Ecclesia*, Rome, 1941); card. G. Siri (*La Chiesa*, Rome, 1944); G. Filograssi (*De Eucharistia*, 6ᵉ éd., *ib.*, 1957); M. Cordovani (*Corso universitario di teologia cattolica*, 3 vol., 2ᵉ éd., Rome, 1949-50); P. Parente et A. Piolanti (*Collectio Theologica Romana*, 7 vol., 6ᵉ éd., Rome, 1956-60). Mgr Parente, outre de nombreux essais et la suggestive synthèse *Dio e l'uomo* (2ᵉ éd., Turin, 1950), a écrit, en opposition au P. Galtier, l'ouvrage qui a suscité la plus vaste controverse christologique de notre époque, *L'Io di Cristo* (le Moi du Christ), 2ᵉ éd., Brescia, 1955. — Dans le nouveau Cours de théologie catholique (édité par la librairie éd. Florentina), on doit signaler : M. Flick, *Il Creatore;* D. Bertetto, *Il Redentore*, *Mariologia;* A. Piolanti, *I Sacramenti*, *Il Mistero Eucaristico*, *La Comunione dei Santi e la Vita Eterna*. — Remarquables sont les ouvrages : *Dio nella ricerca umana*, 2ᵉ éd., Rome, 1954, composé par divers spécialistes (G. Ricciotti, P. Parente, A. Romeo, C. Fabro, G. Fallani, A. Penna); *Cristo vivente nel mondo*, sous la direction de P. Parente, avec la collaboration de plusieurs auteurs renommés; *I Sacramenti*, *L'Eucaristia*, sous la direction de A. Piolanti, avec une large collaboration internationale. Du même Mgr Piolanti sont les ouvrages dogmatiques, *La Comunione dei Santi nella Rivelazione e nella Teologia*, Rome, 1957; *Dio nel mondo e nell'uomo*, *ib.*, 1959. — Le P. Cornelio Fabro dirige la *Biblioteca di Scienze Religiose* (qui comprendra plus de 100 opuscules, édités par la *Morcelliana* de Brescia); y sont abordés tous les problèmes de la théologie et des sciences ecclésiastiques.

6° *Mariologie*. — La mariologie a connu un ample développement en des ouvrages largement connus : E. Campana (*Maria nel dogma e nel culto*, 3 vol., 3ᵉ éd., Turin, 1946); G. Roschini (*Mariologia*, 4 vol., 2ᵉ éd., Rome, 1948; *Vita di Maria*, 3ᵉ éd., *ib.*, 1950); D. Bertetto (*Maria nel dogma cattolico*, Turin, 1949; 2ᵉ éd., 1956); P. C. Landucci (*Maria nel Vangelo*, 3ᵉ éd., Rome, 1950); R. Spiazzi (*Maria mediatrice della reconciliazione umana*, Rome, 1951).

7° *Apologétique*. — L'apologétique est représentée par G. Bonomelli (*Giovane studente*, 3 vol., 5ᵉ éd., Brescia, 1901); G. Semeria (*Dogma, Gerarchia e culto nella Chiesa primitiva*, Rome, 1902); G. Ballerini (*Breve Apologia*, 4 vol., 6ᵉ éd., Pavie, 1920-21); D. Bassi (*La Barricata*, 2 vol., Rome, 1935-36). Elle a eu une forte synthèse spéculative avec A. Zacchi (*Dio e l'Uomo*, 4 vol., 3ᵉ éd., Rome, 1944); de savants exposés généraux avec G. Monti (*L'Apologetica scientifica*, Turin, 1922); F. Fabbi (*Il Cristianesimo rivelazione divina*, 2ᵉ éd., Assise, 1948); L. Allevi (*La Religione e le Religioni*, 2ᵉ éd., Turin, 1948); A. Beni et S. Cipriani (*La Religione*, Florence, 1949; 2ᵉ éd., 1956; *La vera Chiesa e le fonti della Rivelazione*, Florence, 1953); quelques monographies appréciées : A. Zacchi (*Problema del dolore*, Rome, 1920); B. Matteucci (*La Teologia del dolore*, Milan, 1950).

8° *Théologie morale*. — Cette science, qui, à la fin du XIXᵉ s., atteignait un niveau scientifique élevé avec le cardinal G. D'Annibale, A. Ballerini et D. Palmieri, a eu, au XXᵉ s., de distingués auteurs de manuels (G. Bertagna, G. Bucceroni, E. Berardi, E. Sebastiani, G. Antonelli, R. Tummolo-J. Jorio, G. B. Pighi-A. Grazieli, L. Piscetta-A. Gennaro, L. Fanfani). Parmi ces ouvrages excelle celui de Mgr Lanza (*Manuale Theologiæ Moralis*, I et II, Rome, 1948 et 1955), continué par son savant disciple Mgr Palazzini, qui a publié à part une importante *De Castitate* et d'autres ouvrages de théologie morale en grand nombre. L'éditeur Marietti a publié en quatre volumes la théologie morale de G. B. Guzzetti avec aperçus modernes. Important et très répandu est le *Dizionario de Teologia Morale*, dirigé par le cardinal Roberti et Mgr Palazzini (éd. Studium).

9° *Droit canonique*. — Les deux grandes écoles canonistes de Rome se glorifient de noms largement connus : G. Sebastianelli, S. D'Angelo, G. Latini, C. Badii, M. Lega, P. Gasparri, A. Cicognani, A. Ottaviani, F. Roberti, D. Staffa, S. Romani, V. Baerocetti, G. D'Ercole, P. Ciprotti (Université du Latran), B. Ojetti, F. Cappello (Université grégorienne). — Appréciées aussi sont les œuvres des canonistes italiens C. Gennari, G. Cavigliolli, Matteo da Coronata, G. Chelodi, M. Pistocchi, G. Stocchiero, A. Toso, F. Marchesi. — En *sociologie* se distingue Mgr Pavan, professeur à l'Université du Latran.

10° *Écriture Sainte*. — Après les travaux fort connus d'auteurs autodidactes tels que A. Cellini (*Gli ultimi del tetramorfo e la critica razionalistica*, Rome, 1906; *Il Primato di S. Pietro negli Atti degli Apostoli*, *ib.*, 1907); G. Buanoccorsi (*Primi Saggi di filosofia neotestamentaria*, Turin, 1933); M. Sales (*La Sacra Bibbia commentata*, 7 vol., Rome, 1914 sq.), les études bibliques sont entrées dans une phase strictement scientifique avec l'Institut Biblique, où ont enseigné A. Vaccari (innombrables traductions, articles et cours lithographiés) et d'où sont sortis d'éminents biblistes : le cardinal E. Ruffini (*Introductio in N. T.*, Turin, 1930; *La Gerarchia negli Atti degli Apostoli*, Rome, 1919; *La Teoria dell'evoluzione*, Rome, 1950); Mgr E. Florit (*Il metodo della « Storia delle forme »*, Rome, 1935; *L'ispirazione biblica*, 3ᵉ éd., Rome, 1950); Mgr S. Garofalo (*La nozione profetica del « resto d'Israele »*, Rome, 1942; *Le parole di Maria*, 3ᵉ éd., *ib.*, 1950; *Introduzione al nuovo Salterio*, 2ᵉ éd., *ib.*, 1950). Mgr Garofalo dirige également *La Sacra Bibbia, Volgata Latina e traduzione italiana dai testi originali, illustrata con note critiche e commentata* (40 vol., Rome, 1944 sq.), en cours d'impression avec la collaboration des meilleurs biblistes italiens. — Citons encore Mgr A. Romeo (bien connu pour ses monographies doctrinalement denses, *Il Giudaismo*, Rome, 1946; *Dio nella Bibbia*, *ib.*, 1950); Mgr V. Iacono (*Il Battesimo in S. Paolo*, Rome, 1935; *Le Lettere ai Romani, Iᵃ IIᵃ ai Corinti, ai Galati*); F. Spadafora (*Ezechiele*, 2ᵉ éd., Rome, 1951; *Collectivisme e individualisme nel V. T.*, Rovigo, 1953; *Dizionario Biblico*, 2ᵉ éd., Rome, 1957; *Escatologia in S. Paolo*, Rome, 1957); G. Rinaldi (*Daniele, Profeti Minori); P.* De Ambroggi *(Le Lettere cattoliche);* G. Castellino *(I Salmi);* D. Baldi *(Giosuè):* suivront les travaux de E. Florit *(Il Vangelo di Giovanni);* A. Romeo *(L'Apocalisse);* L. Di Fonzo, E. Galbiati, A. Penna *(Isaia, I Maccabei, Baruch);* S. Garofalo *(I-II Re):* G. Rossano, B. Pelaia *(Esdra, Neemia);* F. Sole *(Deuteronomio);* G. Priero *(Tobia);* G. Bressan *(Samuele)*, G. Nolli, etc.

Remarquables les contributions aux sciences bibliques de : U. Lattanzi (*Il primato universale di Cristo secondo la S. Scrittura*, Rome, 1937); B. Mariani (*Danel*, Rome, 1941); Teodorico di Castel S. Pietro (*La Chiesa nella lettera agli Ebrei*, Rome, 1945); A. Penna (*S. Paolo*, Rome, 1949; *S. Girolamo*, Rome, 1950; *S. Pietro*, Rome, 1954). Ont été traduites en diverses langues les œuvres de G. Ricciotti (*Storia d'Israele*, 2 vol., Turin, 1936; *Vita di Gesù Cristo*, Milan, 1941; *S. Paolo*, Rome, 1946); S. Zedda *(Adozione Divina);* L. Moraldi *(Espiazione)*.

11° *Patrologie*. — Le culte des Pères, toujours vif en Italie, de Galland à Mai et à Mercati, connut un large développement, grâce à Mgr G. Vizzini (*Bibliotheca Patrum*, 15 vol., Rome, 1906 sq.) et à ses disciples U. Mannucci (*Istituzioni di Patrologia*, 2 vol., 5ᵉ éd., Rome, 1950) et A. Casamassa qui, par ses publications (*Miscellanea Agostiniana*, 2 vol., Rome, 1944) et un long enseignement a orienté les recherches en un sens strictement scientifique. — Autres contributions : F. Di Capua *(Il ritmo prosaico nelle lettere dei Papi del sec. IV al XV*, 2 vol., Rome, 1937-39; *Scritti Minori*, 2 vol., Rome, 1959); M. Pellegrino (*Salviano di Marsiglia*, Rome, 1940; *Gli Apologisti Greci del sec. II*, *ib.*, 1947); C. Vona (*L'Apologia di Aristide*, traduit du syriaque, introduction et commentaire, Rome; *Gli inni mariologici di Giacomo di Sarug*, Rome, 1954); *Corona Patrum Salesiana* (P. Ubaldi, S. Colombo, G. Bosso, E. Pasteris, C. Costa, Q. Cataudella, F. Trevisan, A. Casin, D. Bassi, M. Salvati, etc.).

12° *Histoire de l'Église*. — Cette science a été particulièrement cultivée. Sont à signaler : divers manuels (G. Pagnini, A. Saba et C. Castiglioni, L. Todesco et surtout Mgr P. Paschini); — recherches sur divers secteurs : diocèses italiens (F. Savo, F. Lanzoni); ordre bénédictin (I. Schuster, P. Lugano); Grégoire VII et Innocent III (G. B. Borino, M. Maccarrone); ordre franciscain (M. Faloci-Puglignani, G. Abate, V. Zacchinetti, A. Gemelli, G. Bondatti); Savonarole (P. Luotto, L. Ferretti, I. Taurisano et surtout R. Ridolfi); protestantisme (C. Crivelli, M. Bendiscioli, P. Chiminelli); réforme catholique (O. Premoli, A. Cistellini, et surtout les nombreuses et importantes monographies de Mgr P. Paschini); Compagnie de Jésus (P. Tacchi-Venturi, E. Rosa, M. Scaduto); quiétisme (M. Petrocchi); jansénisme (A. C. Jemolo, B. Matteucci, G. Cacciatore); — histoire

locale (E. Malocchi, A. Mercati, A. Pasini, P. Guerrini, L. Fossati, *Studia Picena*); — histoire de la théologie (L. Allevi, M. Matronola); — histoire des religions (N. Turchi, P. Tacchi-Ventura, G. Graneris, R. Boccassino, G. Palestra, Bianchi).

La glorieuse tradition archéologique ouverte par J.-B. Rossi a été dignement continuée par O. Marucchi, E. Josi, C. Cecchelli, G. Belvederi, D. Mallardo, A. Farrua, P. Testini.

13° *Liturgie.* — Le mouvement liturgique, commencé depuis Pie X et conduit à son point culminant par l'encyclique *Mediator Dei* (1947) de Pie XII, a provoqué des études remarquables de I. Schuster, P. Alfonzo, A. Paredi, M. Righetti (*Storia Liturgica*, 4 vol., éd. Ancora, Milan), A. Bugnini qui dirige l'importante revue *Ephemerides Liturgicae.* Dom Vagaggini a publié un précieux ouvrage, *Il senso teologico della Liturgia*, 2e éd., Rome, 1960.

14° *Spiritualité.* — L'ascétique et l'hagiographie offrent une abondante production. Monographies écrites par : le card. M. Rampolla del Tindaro (*S. Melania Giuniore*, Rome, 1909); G. Clementi (*B. Venturino da Bergamo*, Turin, 1910); V. Crispolti (*Cesare Guasti e la sua pietà*, Turin, 1930); G. Papini (*S. Agostino*, Florence, 1931); L. Ferretti (*Pio Del Corona*, Milan, 1919); G. Del Ton (*S. Paola Romana*, Milan, 1950); G. Paredi (*S. Ambrogio, ib.*, 1940); P. Bargellini (*S. Bernardino da Siena; S. Antonio da Firenze*, diverses éditions); le P. Colosio, O. P., l'excellente *Rivista di Ascetica et Mistica.* — Il faut encore signaler à l'admiration des lecteurs studieux le grand *Archivio italiano della storia della pietà*, commencé à Rome en 1951 par Mgr G. De Luca.

Bibliographie. — Divers auteurs, L'*Universita Gregoriana del Collegio Romano nel primo secolo della restituzione*, Rome, 1924; — A. Vermeersch, *Cinquant'anni di teologia morale*, Milan, 1930; — A. Albareda, *Nel Cinquantesimo di Studi e Testi*, Cité du Vatican, 1950; — R. Spiazzi, *Rassegna apologetica e dogmatica*, dans *Ragguaglio*, 1950, p. 32-42; — G. Ceriani, *La teologia morale oggi, ib.*, 43-49; — G. Rinaldi, *Gli studi biblici in Italia, ib.*, 61-68; — C. Fabro, *L'Enciclopedia Cattolica, ib.*, 307-12; — R. Spiazzi, *Una collana di testi per lo studio della patristica*, dans l'*Osservatore Romano*, 13 janv. 1952, p. 41; — Divers auteurs : *La teologia italiana nella prima metà del sec. XX*, numéro unique de la *Scuola cattolica*, sept.-déc. 1952; — R. Aubert, *La théologie catholique au milieu du XXe s.*, Tournai, 1954 (presque uniquement consacré à la France et à la Belgique); — R. Spiazzi, *P. Mariano Cordovani*, 2 vol., Rome, 1956; — P. Parente, *P. Antonio Casamassa*, Rome, 1956; — *Mélanges :* Pio Paschini (Rome, 1952); Pietro Parente (Rome, 1956); cardinaux Roberti, Montini, Cicognani (Rome, 1959); Felice Cappello (Rome, 1960), où sont retracées les figures des personnages honorés. — Voir également les notices nécrologiques dans le *Liber annualis* de l'Université grégorienne et du *Commentarium de l'Université du Latran*; — C. Fabro, *Storia della Filosofia*, Rome, 1959, p. 919-51 (mouvement thomiste); — Divers auteurs : *Il Card. Pietro Gasparri nel XXVe della morte*, Rome, 1959; — Divers auteurs : *Il Santo Padre Giovanni XXIII e la Pontificia Università Lateranense*, Rome, 1959; — C. Fabro, *L'opera teologica del P. Riccardo Tabarelli*, dans *Divinitas*, IV, 1960, p. 358-82; — card. Bea, *Il Pontificio Istituto Biblico nel 50° della fondazione*, Rome, 1960 (extrait de *Biblica*). Antonio Piolanti.

ITALIQUE (Version). — Ancienne version latine de la Bible. — Voir *Itala.*

ITALOS (Jean). — Notice [L. Petit], VIII, 826-27. — Voir *Jean Italos* (*Tables*, 2471).

ITHACE, évêque d'Ossobona. — Notice [G. Bareille], VIII, 242-43.

ITHACIENS. — Notice [G. Bareille], VIII, 243-44. — Et Priscillien, XIII, 391-92.

ITINÉRAIRES. — Rédigés à l'usage des pèlerins, XIV, 935.

ITURRIAGA (Emmanuel). — Moraliste mexicain, jésuite [P. Bernard], VIII, 244-46.

IVAN. — Nom de six souverains de Russie : Ivan Ier (1328-41), adopta le premier le titre de *Grand Prince de toutes les Russies* et choisit Moscou comme capitale. — Ivan II, son fils, né à Moscou, grand-duc de Moscou, de 1353 à 1359. — Ivan III *le Grand* (1462-1505), né à Moscou en 1440, conquit Novogorod, affranchit la Russie des Tartars. — Ivan IV *le Terrible*, né vers 1530, fut le premier sacré tsar en 1547. Il régna de 1533 à 1584 et ensanglanta la Russie par ses cruautés. Il fit la guerre à la Pologne, enleva Kazan aux Tartars et conquit la Sibérie. Il fit venir des artisans et des commerçants étrangers et créa la milice des strélitz. D'une extrême violence, il tua un de ses fils et plusieurs de ses femmes. — Ivan V, né à Moscou en 1666, régna conjointement avec son frère Pierre Ier, sous l'autorité de leur sœur Sophie, de 1682 à 1689. — Ivan VI, né à S.-Pétersbourg (Léningrad), tsar en 1740, détrôné après quelques jours de règne par Élisabeth, puis assassiné par ordre de Catherine II (1764). (Brèves notices empruntées au *Dictionnaire encyclopédique*, Quillet).

1° Ivan III. — Cité : XIV, 245 (mariage avec Sophie Paléologue), cf. XI, 2289; XIV, 245-46 (ambition et conquêtes), 250 (I. à Novogorod, Gennade, archevêque), 251 (rébellion et dispersion des Novogorodiens), 251-52 (Gennade et l'hérésie judaïsante), 252-54 (décision du concile : ici Ivan Vasiliévich = Ivan III); cf. XIV, 255, 1440. — Projet de mariage avec Zoë Paléologue, XII, 8; XIV, 2201.

2° Ivan le Terrible. — Cité : XIV, 249 (couronnement); 262-72 (les conciles d'Ivan le Terrible : Ivan, cité 262, 265, 266, 268 [le tsar], 271). — Polémique antiprotestante, 282, 283-86.

IVAN SOKOLOV. — Théologien russe, évêque de Smolensk († 1869). — Cité : XIV, 363, 371 (bibl.); XI, 1816 (controverse palamite). On trouve dans Jugie, *T. D. C. O.*, I, 614, 618, 627, 677, quelques indications bibliographiques.

IVANIOS (Georges-Thomas Panikervirtis, Mar), évêque de Béthanie. — Son action dans l'Église syro-malabare au début du XXe s., XIV, 3148-49, 3155.

IVANOVNA (Anna), épouse d'Ulric de Brunswick et tsarine de Russie (XVIIIe s). — Son influence favorable au protestantisme et à Prokopovich, XIV, 331, 351 sq.

IVRESSE. — Étude morale [T. Ortolan], VIII, 246-48 (culpabilité et cas pratiques); cf. XV, 98. — Ligues antialcooliques, IX, 191-92.

IVROGNERIE. — Habitude de s'enivrer (VIII, 248).

IZJASLAV Ier, grand prince de Kiev (XIe s.). — Ses sentiments romains, XIV, 214, 218, 228, 1360-61. — Izjaslav II (XIIe s.), et Clément de Smolensk, 226 (cf. *Tables*, 633).

IZQUIERDO (Sébastien). — Notice [P. Bernard], VIII, 249-50. — Sur l'apologétique d'Esparza, IV, 912.

JABINEAU (Henri). — Notice [É. Amann], viii, 251. — Cité : iii, 1559.

JABLONOWSKI (A.). — Historien de l'école théologique de Kiev (théologiens moghiliens), xiv, 348; — diverses réactions sur son livre, 368 (bibl.).

JABLONSKI (Paul-Ernest), théologien allemand protestant (1693-1757). — Principaux ouvrages : *Exercitatio historico-theologica de nestorianismo*, etc., 1724 (cité, v, 163, bibl.); *De ultimis Pauli apostoli laboribus a beato Luca prætermissis*, 1746; *Pantheon Ægyptiorum*, 1750-52; *Institutiones historiæ christianæ*, 1756.

Relations avec Zinzendorf et efforts pour l'union des protestants entre eux, xv, 3698-99.

JABOROVSKI (Raphaël), archevêque de Kiev (xviii[e] s.). — Promulgation des règlements du collège de Kiev, xiv, 340.

JACKSON, évêque anglican de Londres. — Son attitude à l'égard de la restauration des ordres religieux dans l'anglicanisme, xiii, 1381.

JACOB, chef des Pastoureaux. — Voir *Pastoureaux*.

JACOB. — Un des patriarches, ancêtre de Jésus-Christ, frère d'Ésaü et fils d'Isaac et de Rébecca, vi, 1188 (fréquemment cité dans l'art. genèse, vi, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1200, 1205). — Voir aussi, aux *Tables*, *Ésaü*, 1208, *Isaac*, 2326, *Israël* (surnom de Jacob), 2337.

Promesse du Messie, i, 101; vi, 1213-21; viii, 1116; x, 1415-18, 1542, 1544; xv, 1246 (dissertation de Tournemine); — relations de Dieu avec J., iv, 950-51, 957; — providence et prédestination de Jacob-Israël préféré à Ésaü *(Rom., ix, 13)*, xiii, 936; cf. xii, 2826 (interprétation d'Origène), 378-79 (S. Augustin); cf. *Tables*, 1208 (Ésaü); — mariages de J. et polygamie, ix, 2176. — Prières aux saints patriarches, xiv, 872-73, 880. — Le mot « testament » = alliance, contrat (J. et Laban), xv, 183.

Voir *D. B.*, iii, 995 (J. = Israël), 1061-81; *D. B. S.*, iv, 730 (surnom Israël, donné à Jacob).

JACOB (Bernard), philosophe français (début du xx[e] s.), auteur de *Devoirs*, Paris, 1907.

Cité : xiii, 2221-22.

JACOB (Henry). — Réformateur indépendant (xvii[e] s.), vii, 1560.

JACOB DE JULIA, usurpateur de la dignité pontificale. — Sa dégradation, iv, 464.

JACOBATIUS (Dominique). — Voir Giacobazzi, vi, 1343 (*Tables*, 1809) et la notice de Ch. Lefebvre dans *Catholicisme*.

JACOBATIUS (Raphaël). — Notice [G. Théry], viii, 252.

JACOBEL, ou Jacques de Misa. — Notice [É. Amann], viii, 252-57. — Compagnon de Jean Hus et ensuite chef du mouvement calixtin, 253-56. — Cité : ii, 1364 (*Tables*, 1492).

JACOBI (Frédéric-Henri), philosophe allemand (1743-1819). — De ses *Lettres à Mendelssohn sur la philosophie de Spinoza* (1785) date son œuvre philosophique. Il entreprend une polémique ardente contre l'idéalisme de Kant et de Fichte, *David Hume ou l'Idéalisme et le réalisme* (1787); *Lettre à Fichte* (1799); *De l'entreprise du criticisme de rendre la raison raisonnable* (1801). Son dernier ouvrage, *Des choses divines*, est une critique violente du système de Schelling. En fin de compte, Jacobi fonde la vérité sur la foi : pour lui, l'homme possède un sens mystérieux qui reçoit les impressions du vrai, du beau, du bien moral. L'objet de ce sentiment spirituel *(Geistesgefühl)* est antérieur au raisonnement; nous ne le percevons pas; nous y croyons.

Les œuvres de Jacobi forment six volumes, *Werke*, Leipzig, 1812-1825. — *Études :* L. Lévy-Bruhl, *La philosophie de Jacobi*, Paris, 1894; von Weiller et Thiersch, *Jacobi's Leben, Lehre und Werke*, Munich, 1918; *L. T. K.*, v, 243; *Religion in Geschichte und Gegenwart*, iii, 3[e] éd., 568 sq.

Fondement général du système, iii, 2300; vi, 175; — insuffisant pour fonder l'obligation morale, x, 2417. — Théodicée, iv, 1261, 1264; cf. 780, 793, 855, 899; v, 1798; xiii, 1764. — Sur l'Ecclésiaste, iv, 2014. — Cité : v, 2309.

JACOBI (Jean). — Notice [P. Édouard d'Alençon], viii, 257-58.

JACOBINIUS (Henri). — Notice [J. Baudot], viii, 258.

JACOBINS. — La plus célèbre des sociétés politiques de la Révolution : influence dans la Constitution civile du clergé, iii, 1547 (dom Gerle), 1582 (préoccupation du triomphe de la Révolution), 1586 (efforts pour abolir le culte chrétien), 1589 (suspension du culte constitutionnel).

JACOBITES. — Voir *Monophysites*.

JACOMELLUS (Thomas). — Notice [P.-M. Schaff], viii, 258.

JACOPONE DE TODI (Benedetti). — Notice [P. Édouard d'Alençon], viii, 258-59. — Et les Spirituels, xiv, 2524, 2527, 2530. — Ses satires, xiii, 2115.

Voir dans *Catholicisme* la notice que lui consacre J. Sabatelli, O. F. M.

JACQUELINE DE SAINTE-EUPHÉMIE. — Sœur de Blaise Pascal, religieuse de Port-Royal.

Citée : xi, 2074, 2077, 2078, 2080, 2081, 2083, 2196, 2199.

JACQUEMIN (Jacques-Alexis), évêque de S.-Dié. — Notice [É. Amann], viii, 259. — Son traité *De Incarnatione Verbi divini*, vii, 1538 (bibl.).

JACQUEMONT. — La Petite-Église et l'Église d'Utrecht, xv, 2421, 2422.

JACQUES II, catholicos nestorien de Séleucie. — Cité : xi, 191, 262.

JACQUES (Mar), évêque aux Indes (Église syro-malabare). — Cité : xiv, 3097, 3101, 3125, 3155.

JACQUES (Matthieu-Joseph). — Notice [J. Baudot], viii, 313.

JACQUES (Épître de S.). — Étude générale [J.-B. Colon], viii, 260-83.

I. Généralités. — 1° *Place de l'Épître dans le canon des Écritures*, viii, 260-61; cf. v, 369, 372.

2° *Titre, texte et versions*, viii, 261-62.

II. Canonicité. — 1° *L'Épître de J. et le N. T.* — 1. Et S. Paul, viii, 263; xiii, 2856. — 2. Et la *I[a] Petri*, viii, 263; xii, 1769.

2° *L'Épître de J. et les Pères de l'Église.* — 1. Les deux premiers siècles (Clément de Rome, Her-

mas, S. Irénée, canon d'Alexandrie), VIII, 263-64; cf. II, 1586-87 *(passim)*. — 2. Pères des IIIe-IVe s., VIII, 264-66 (Origène [cf. II, 1588], pseudo-Denys d'Alexandrie, la *Peschitto*, S. Éphrem, Eusèbe de Césarée [cf. II, 1589; VIII, 1671; XII, 1783]). — 3. Du IVe s. au début du Ve s., VIII, 266-68 : en Orient : S. Athanase, Didyme, S. Cyrille de Jérusalem, S. Grégoire de Nazianze, S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Amphiloque, S. Épiphane, concile de Laodicée (cf. VIII, 2614), Constitutions apostoliques, Synopse attribuée à S. Jean Chrysostome (cf. II, 1589-90), Théodore de Mopsueste (cf. XV, 245-46), versions arménienne, éthiopienne, codex *Vaticanus*, *Sinaïticus*, Claromontanus; — en Occident : S. Hilaire (cf. II, 1591), S. Philastre (cf. II, 1591), Rufin (cf. II, 1591), S. Jérôme (cf. II, 1591), S. Augustin (cf. I, 2341-42), Cassien, Décret de Gélase et différents conciles (cf. IV, 35; VI, 179-80), S. Innocent Ier (cf. II, 1578-79; V, 2027), Junilius Africanus (cf. VIII, 1974). — 4. A partir du VIIe s., VIII, 268-69 : en Orient : rejet de l'Épître de J. par Cosmas Indicopleustes (cf. II, 1592; III, 1916), concile *in Trullo* (cf. XIII, 1583); — en Occident : doutes de Cajétan et d'Érasme (cf. XV, 3486), divers conciles et finalement, après le concile de Florence (décret *pro Jacobitis*, II, 1568), conc. de Trente. — Rejet de la canonicité par Luther, XIII, 2042; XV, 3486.

III. CARACTÈRES GÉNÉRAUX ET ANALYSE DE L'ÉPITRE. — 1° *Caractères généraux*. — 1. Véritable épître, VIII, 269; cf. V, 372. — 2. Forme, VIII, 269. — 3. Rapport avec le judaïsme, le christianisme et l'hellénisme, 269, 272, 274, 281, 1694, 1702; cf. XI, 2377-78. — 4. Type de christianisme primitif, VIII, 270; et non « épître de paille » (Luther), XIII, 2042.

2° *Analyse de l'Épître* (les références à l'épître sont notées en italique). — 1. Adresse, VIII, 270; V, 372. — 2. Fruit des épreuves *(I, 2-18)*, VIII, 270; voir *infra*, § V, 1°. — 3. Comment recevoir la parole *(I, 19-27)*, VIII, 271; voir *infra*, § V, 2°. — 4. Aimer son prochain sans faire acception de personnes *(II, 1-13)*, VIII, 271; cf. *II, 8, 15, 16*, X, 2428; *II, 10*, XII, 165; la référence de VIII, 1677 au mot ψυχικός est fausse; *II, 9-13*, V, 46; VIII, 1761; XIII, 1190. — 5. La foi et les œuvres de miséricorde *(II, 14-26)*, VIII, 271; voir *infra*, § V, 3°. — 6. L'usage qu'il faut faire de sa langue *(III, 1-12)*, VIII, 271; cf. *III, 1*, VIII, 1761; *III, 2*, X, 1757; XII, 1231. — 7. Vraie et fausse sagesse *(III, 13-18)*, VIII, 271; cf. *III, 6*, V, 46; *III, 1*, XIII, 1190; *III, 17-18*, XIV, 707. — 8. Contre les discordes et l'esprit du monde *(IV, 1-7)*, VIII, 271; cf. *IV, 4-8*, V, 46; *IV, 7*, IV, 335; *IV, 6, 10*, XI, 1412; *IV, 8, 12*, VIII, 1761; XIII, 1190; *IV, 17*, XV, 2595. — 9. Exhortations à la patience, avertissements aux riches *(V, 1-11)*, VIII, 271-72; XV, 2742; cf. *V, 3*, V, 46; XII, 1102; *V, 1-6*, III, 579; X, 2429; XIV, 707; *V, 6-8*, VIII, 1761; *V, 7-9*, XI, 2051-53; XIII, 1190. — 10. Recommandations diverses *(V, 12-20)*, VIII, 272; voir *infra*, § V, 4°, 5° et 6°; cf. XIII, 2819.

IV. ORIGINE. — 1° *Données de la Tradition*. — Identification probable de Jacques de Jérusalem et de Jacques d'Alphée, VIII, 272-74; cf. 1694-95. —

2° *Données de l'Épître*. — 1. Œuvre d'un judéo-chrétien (opinion conforme à l'adresse; réfutation des opinions de Spitta, von Soden, Harnack), VIII, 274-75; — 2. Œuvre de Jacques de Jérusalem, avant le conc. de Jérusalem; objections de Jülicher, 275-78; cf. XI, 1237. — Sur S. Jacques de Jérusalem, V, 1678; VI, 1039; VIII, 997, 1675, 1702; XI, 1237; XIII, 261, 2324. — Jacques et le décret apostolique, VII, 671, 1544 — et les pseudo-clémentines, III, 222.

V. ENSEIGNEMENTS DOCTRINAUX. — 1° *Épreuve et tentation (I, 2-5, 12-15)*, VIII, 278-79; XV, 117, 122; — nécessité de la prière *(I, 5)*, X, 2429. — 2° *Loi parfaite, ou salut par l'Évangile (I, 21-27)*, VIII, 279; — la vraie religion, XIII, 883, 2183-84, 2309. — 3° *La foi et les œuvres de miséricorde (II, 14-26)*, VIII, 279-81, 2066, 2075-76; cf. X, 607-09; XI, 237; 2377, 2380, 2443; — harmonie de S. Paul et de S. Jacques, IV, 1987; VIII, 1683-84, 2081-89; nommément par Origène, 2086; S. Grégoire de Nazianze, 2089; Théophylacte, 2101; la préscolastique, 2107; — position de Luther, 2140; cf. IX, 1244 sq.; XIII, 883, 2042; de Mélanchthon, VIII, 2146; de Zwinglie, X, 724-25; — contre-réforme catholique (Fisher), VIII, 2157; — protestants modernes, 2204-07, nommément Hengstenberg, Vinet, Monod, Godet, 2204-05. — 4° *La défense de jurer (V, 12)*, VIII, 281; XIV, 1946; XV, 2592. — 5° *La prière et l'onction des malades (V, 13-18)*, VIII, 281; voir *infra*, § VI. — 6° *La valeur de l'apostolat (V, 19,20)*, VIII, 281. — 7° *Sagesse et patience chrétiennes (III, 17; V, 5-6)*, XIV, 707; cf. XI, 2249. — 8° *Distinction des péchés (II, 10)*, XII, 165.

VI. PRIÈRE ET ONCTION DES MALADES. — 1° *Texte* (trad. Chaine, *L'Épître de S. Jacques*, Paris, 1927, p. 127-33) :

Quelqu'un parmi vous est-il malade? Qu'il appelle les presbytres de l'Église et que [ceux-ci] prient sur lui, [l'] oignent d'huile au nom du Seigneur; et la prière de la foi sauvera le malade et le Seigneur le lèvera. S'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. Confessez donc vos péchés les uns aux autres, afin que vous soyez guéris.

2° *Presbytres de l'Église*, V, 1898-99, 2006 (conc. de Trente); VII, 1418; XI, 1213, 1240, 1243; XIII, 139, 150. — 3° *Onction des malades*, voir l'art. EXTRÊME-ONCTION, V, 1897 sq. : sur le rite de l'onction, V, 1899-1901; interprétation du texte de Jacques, 1897-1917; pour le détail, *Tables*, 1477-81. — 4° *Salut du malade* par la prière accompagnant l'onction, V, 1901-04; cf. III, 1008; IX, 142-43 (interprétation de Lefèvre d'Étaples); cf. II, 2183-84 (S. Césaire d'Arles). — 5° *Rémission des péchés*, V, 1904-10; cf. I, 141; XIV, 497-98, 625. — 6° *Confession des péchés* les uns aux autres, V, 1910-13. — Application à la confession des péchés, III, 834-36; cf. 902 (obligation); IV, 1598; XII, 868, 869, 870, 887, 888, 954, 957, 959, 960, 961, 962, 982, 996, 999, 1024, 1929-30, 1033, 1079, 1116.

L'ÉPÎTRE DE JACQUES DANS LES RECHERCHES RÉCENTES. — 1° *Genre littéraire*. — L'écrit n'a d'une lettre que l'adresse-salutation du début (I, 1), formulée selon le type le plus simple, courant dans l'antiquité, mais qui ne se trouve guère dans le N. T. qu'en Act., XV, 23 et XXIII, 26. Pas de salutation finale, contrairement à l'usage. Et si tout au long de l'écrit l'auteur interpelle ses lecteurs et s'adresse à eux comme à des « frères », il est difficile d'en déduire une connaissance circonstanciée de leur situation ni de la sienne (à part III, 2, où l'auteur se range parmi les « docteurs »). L'adresse elle-même est tellement générale que la question des destinataires demeure un objet de discussion. Cette adresse toutefois n'a rien de factice : le ỷ. 1 est bien lié au ỷ. 2 par un jeu de mots sur χαίρειν-χαράν.

Jac. est moins caractérisé par sa forme épistolaire que par son genre parénétique (abondance des exhortations pratiques, des impératifs), qui l'apparente aux parties cohortatives des épîtres de Paul ou de Pierre (habituellement plus circonstanciées) et aux écrits sapientiaux de l'A. T. ou du judaïsme (cf. *Test. XII Patr.*, *Hénoch éthiopien, Aristée, Pirké Aboth*). Ce genre n'exige pas une unité rigoureuse de pensée ou de composition. Aussi la plupart des commentateurs renoncent-ils à dégager le plan précis de l'épître. Ce problème toutefois mériterait une étude plus fouillée : les exhortations de Jac. se lient souvent par des associations verbales qui témoignent d'un travail de composition (Bonsirven). Il faudrait scruter davantage qu'on ne le fait l'unité de

notre épître. Elle n'est pas une simple collection d'exhortations morales et religieuses (Dibelius). Si diverses soient-elles, celles-ci sont reprises d'un point de vue qu'il faut déterminer (Souček). Même les collections de sentences de Jésus dans les évangiles présentent une ordonnance, révélatrice d'une intention. Avec un écrit comme Jac., la critique risque de s'absorber dans la recherche des sources de chaque thème. Elle doit aussi manifester dans quel sens les matériaux sont utilisés.

2° *Un écrit judéo-chrétien.* — Les critiques soulignent le caractère juif très marqué de l'épître : parenté avec les écrits sapientiaux de l'A. T., sémitismes, enracinement juif de nombreuses expressions (même *l'enfantement* selon I, 18; la *Loi parfaite de liberté*, I, 25; le *beau nom invoqué sur vous*, II, 7; la condamnation du *juste*, V, 6; la *parousie du Seigneur*, V, 7...). Aussi l'hypothèse d'un écrit juif, plus ou moins transformé par la suite par un éditeur chrétien (Spitta, 1896) continue à séduire quelques auteurs récents. Selon A. Meyer (1930), un juif helléniste de la première moitié du Ier s. après J.-C. aurait écrit sous la forme d'une lettre de Jacob, le patriarche, aux 12 tribus de la Dispersion, une série d'exhortations reposant sur une interprétation symbolique des noms de Jacob, de ses femmes et de ses fils; puis un chrétien aurait réutilisé cet écrit sans grande transformation vers 80-90. Burton Scott Easton (1957) a repris cette hypothèse, mais il attribue un rôle plus important à l'éditeur chrétien qui non seulement ajoute, mais a pu retrancher (cf. aussi Bieder, 1949; Hauck, 1949).

Mais le caractère chrétien de Jac. ne se limite pas à quelques passages qui pourraient s'expliquer comme des insertions ou élaborations postérieures. La parenté avec le message de Jésus (dont les sentences sont évoquées en 48 versets), et avec la parénèse chrétienne primitive (représentée par les épîtres du N. T.) affecte l'ensemble de l'épître.

Le passage sur la foi et les œuvres, II, 14 sq., apparaît plus chrétien que juif, tant pour l'insistance sur la foi que pour le contenu des œuvres. L'intérêt pour la Loi s'exprime par des thèmes et des formules bibliques et juives (I, 25; II, 8 sq.; IV, 11 sq.), mais qui rendent un son nouveau, chrétien (cf. Gutbrod, dans *Theol. Wörterbuch*, IV, 1073-1075; au sujet de « la Loi de liberté » en Jac. et dans la *Règle de la Communauté* de Qumrân, cf. E. Stauffer, *Das « Gesetz der Freiheit » in der Ordensregel von Jericho*, dans *Th. Lit. Zeit.*, LXXVII, 1952, p. 527-532; F. Nötscher, dans *Biblica*, XXXIV, 1954, p. 193-194).

L'eschatologie enfin est chrétienne (V, 7-9; cf. Feuillet), même si, comme le pense Boismard, le « Seigneur » est ici Dieu-Juge, et non le Christ (cf. *Hermas*, Sim. V, 5, 3; *Diognète*, VII, 6; *II Clem.*, XII, 1). Jac. se présente donc comme un écrit judéo-chrétien resté très proche du judaïsme. Ainsi s'explique l'absence d'une christologie tant soit peu développée (le Seigneur Jésus-Christ n'est nommé que deux fois I, 1; II, 1; Boismard conteste même qu'il s'agisse de lui en II, 1, et surtout en II, 7; V, 7-9; V, 14-15; cf. au contraire Feuillet). L'auteur cite comme modèles des personnages de l'A. T. (II, 21-25; V, 10-11, 17-18) et non Jésus (s'agit-il de lui en V, 6? cf. Sap., II, 12-20; contre l'exégèse courante, Feuillet pense que le « Juste » est Jésus). Boismard a proposé une explication de plusieurs passages de Jac. (notamment I, 17-21) comme inspirés par une liturgie baptismale restée très proche de racines juives (baptême des prosélytes?) et permettant de comprendre « la genèse du thème chrétien de la renaissance divine du fidèle » (p. 172).

Par ce caractère judéo-chrétien, Jac. reflète un stade archaïque de la tradition chrétienne. Disons d'emblée qu'on n'en peut tirer aucune conclusion ferme quant à l'auteur et à la date de l'écrit. Car la tradition ne se développe pas selon le même rythme en tous les milieux. Inversement, une date de rédaction relativement tardive, s'il fallait l'admettre, ne saurait diminuer l'intérêt d'un écrit où il faut reconnaître l'une des plus anciennes expressions de notre foi.

3° *Les affinités littéraires.* — Pour dater un écrit, la comparaison avec d'autres est de bonne méthode. Mais elle est difficile à manier, surtout pour les écrits du N. T. S'il y a contact, on ne peut pas toujours décider dans quel sens s'exerce la dépendance. Souvent il faut parler d'affinité seulement. Et la parenté peut s'établir à l'intérieur d'une tradition commune. De là les différences d'appréciation selon les critiques, et le coefficient d'incertitude dont il faut affecter leurs prises de position quant à la date de Jac.

a) Jac. et les évangiles synoptiques. — Des sentences de Jésus sont souvent évoquées en Jac. (cf. Kittel). Quelquefois la parenté se limite à des thèmes communs, d'origine plus ancienne. Quand il y a un contact entre Jac. et l'enseignement de Jésus, ce n'est pas par l'intermédiaire des Synoptiques : Jac. suppose parfois une autre forme des sentences de Jésus (cf. Dibelius). Et l'on peut se demander laquelle est la meilleure (cf. V, 12 et Matth., V, 34 sq.).

b) Jac. et les épîtres pauliniennes. — La comparaison s'impose, ne serait-ce qu'à cause de II, 14-26. Ce passage est souvent étudié en vue de situer Jac. par rapport aux controverses sur la foi et la Loi, provoquées par la mission paulinienne et développées en *Gal.* et *Rom.* Jac. serait antérieur selon Kittel, Michaelis, De Ambroggi, Grosheide, Diaz. Ne faut-il pas dire plutôt que le problème n'est pas le même? Il s'agit en Jac. de la foi et des œuvres (de charité), non de la foi et de la Loi (juive). Le ton vif de Jac. fait supposer qu'il s'attaque à un danger réel (Dibelius l'explique par la *diatribè*), en des communautés où la doctrine de S. Paul aurait été mal comprise. Selon Eichholz, Jac. s'en prend à des formules pauliniennes (comparer II, 21-24 avec Gal., II, 16; Rom., III, 28), mais empruntées moins à Paul lui-même qu'à un milieu plus tardif où elles se sont déformées. D'autre part, Chaine, Bonsirven font valoir des rencontres avec les épîtres de Paul, qui s'accommoderaient mal de l'antériorité de Jacques.

c) Jac. et I Petr. — Les contacts sont nombreux (I, 2 sq. et I Petr., I, 6 sq.; I, 17-22 et I Petr., I, 23-II, 2; I, 26 sq. et I Petr., II, 5; IV, 6-10 et I Petr., V, 5-9; V, 20 et I Petr., IV, 8). Mais une dépendance directe de I Petr. par rapport à Jac. (cf. Chaine, Grosheide, Leconte, Bible du Centenaire, V, 1928, p. 388) ou au contraire de Jacques par rapport à I Petr. est difficile à prouver. Les ressemblances peuvent s'expliquer par la parenté des milieux d'origine, où les mêmes thèmes pouvaient être utilisés (cf. Selwyn, *The first Epistle of S. Peter*, Londres, 1947). D'après Boismard, la situation est complexe. Jac. et I Petr. s'inspireraient dans leurs exhortations d'une même liturgie baptismale, mais qu'on atteindrait en Jac. sous une forme moins évoluée; par ailleurs, dans les développements donnés à un même thème antérieur, Jac. pourrait se révéler tantôt plus archaïque (comparer, I, 12 et I Petr., I, 6-9; Rom., V, 3-5), tantôt secondaire (cp. I, 2-4 aux mêmes textes; ici Boismard penche pour une dépendance de Jac. : mais caractère secondaire n'implique pas forcément dépendance).

d) Jac., les épîtres de Clément et le Pasteur d'Hermas. — Il est plus difficile encore de se prononcer. Des recherches récentes mettraient volontiers Jac. en dépendance d'écrits aussi tardifs (Aland, Young; cf. *R. B.*, 1960, p. 140). D'autres auteurs essaient d'identifier une source littéraire commune (Seitz, Shepherd) bien hypothétique. Il ne faut pas oublier que les thèmes de la parénèse se transmettent facilement, mais se renouvellent peu et lentement (voir la littérature des sermonnaires). Il est bien hasardeux de fonder sur une comparaison d'écrits parénétiques entre eux des conclusions sur leur date et leur milieu d'origine.

4° *Auteur et date.* — L'épître se présente comme l'œuvre de « Jacques, serviteur de Dieu et du Seigneur Jésus-Christ » (I, 1), qui se range lui-même parmi les *docteurs* (III, 1).

Depuis Origène et Eusèbe, qui, les premiers, mentionnent explicitement Jac., on a pensé à Jacques « frère du Seigneur » qui dirigea l'Église de Jérusalem jusqu'à son martyre en 62. Cette attribution conserve la faveur de nombreux critiques (Chaine, Charue, De Ambroggi, Bonsirven, Ketter, Wikenhauser, Leconte, Grosheide, Diaz; parmi les protestants, Kittel, Michaelis). On s'explique ainsi l'autorité dont use l'auteur de l'épître et qu'il puisse s'adresser aux douze tribus de la Dispersion.

Ce Jacques, sans doute le frère de José (Marc., VI, 3; Matth., XIII, 55), était-il l'un des Douze? Les diverses listes des Douze mentionnent deux Jacques, le fils de Zébédée et le fils d'Alphée. Le premier, mis à mort en 42, est exclu (Act., XII, 2). Origène identifie le « frère du Seigneur » et le fils d'Alphée, mais les témoignages patristiques ne sont pas concordants (Lyonnet), et rares

sont les auteurs récents qui l'admettent (Ketter). Les « frères » de Jésus, restés incrédules à Nazareth (Marc., III, 18, 21; VI, 3; Joa., VII, 3 sq.), sont distingués des Douze en Act., I, 14 et I Cor., XV, 7. Et Gal., I, 19 peut se traduire : « Je n'ai pas vu d'autre apôtre, mais (j'ai vu) Jacques » (cf. εἰ μή en Matth., XII, 4; Rom., XIV, 14; Gal., I, 7).

Il faut admettre que Jacques n'a pas écrit lui-même l'épître. Elle offre, en effet, avec Hebr., le grec le plus pur du N. T. Et sa familiarité avec les procédés de la *diatribè* grecque (assimilée déjà par la prédication synagogale judéo-hellénistique) exige un rédacteur helléniste. Aussi les tenants de l'authenticité admettent généralement que conformément à un usage bien attesté (cf. I Petr., V, 12), Jac. a dû recourir à un secrétaire (Kittel, Chaine, Bonsirven, Michaelis, Leconte). On ajoutera qu'il lui aura laissé une large liberté dans la rédaction. Si l'on ne retrouve pas dans l'épître le légalisme du chef de l'Église de Jérusalem, c'est sans doute que le genre sapientiel adopté ne s'y prêtait pas (cf. les *Pirké Aboth*); mais ce peut être aussi un trait qui l'apparente au judéo-christianisme hellénistique et qu'il faudrait mettre au compte du rédacteur.

Ainsi présentée, la thèse de l'authenticité ne se distingue guère de celle de la pseudonymie que par une question de date. La première doit situer l'épître avant 62 (la date haute, avant 50, retenue par certains, ne semble pas très bien s'accorder avec ce qu'il paraît des relations de Jacques et de Paul, cf. plus haut). La seconde s'autorise des usages littéraires de l'époque (Dibelius, Windisch, Hauck; cf. déjà l'opinion de Cajétan) et tente parfois d'expliquer le rattachement à Jac. par un enseignement oral (H. Rendall, Bieder, McNeile), ou un écrit original (W. S. Knox), recueilli ou interprété par quelque disciple. La pseudonymie toutefois s'accompagne ordinairement d'une mention plus explicite de l'auteur fictif et de ses titres (cf. II Petr.). Aussi des auteurs parlent-ils simplement d'un Jac. inconnu par ailleurs, ce nom étant alors très répandu.

Pour renoncer à l'authenticité, on fait valoir surtout les affinités littéraires de Jac. Mais sont-elles décisives? Le jugement des critiques sur cette question paraît influencé plutôt par l'impression que donne Jac. d'« écrit du second âge » (Wautier d'Aygailles, *Bible du Centenaire*, V, 1928, p. 382; cf. Eichholz, Gutbrod, Souček).

Une dernière question : ce genre d'écrits pratiques, auquel appartient Jac., ne se prête-t-il pas aux retouches et enrichissements postérieurs (cp. la *Didachè*)? Il faudrait alors tenir compte d'une histoire littéraire complexe, sans oublier d'expliquer l'unité de l'écrit en son dernier état.

5° *Intérêt théologique.* — *a)* L'importance théologique de l'épître tient d'abord à *son caractère judéo-chrétien*. Les interprètes semblent d'ordinaire plus enclins à l'en excuser qu'à en saisir la valeur. Il est temps de réagir, à notre époque où l'on souligne l'unité de l'Ancien et du Nouveau Testament, et où Israël pose un problème non seulement politique, mais théologique. L'Église, dès qu'elle veut définir sa mission ou qu'elle s'inquiète de ses divisions, ne peut se dispenser de se situer par rapport à Israël. La redécouverte d'un judéo-christianisme, plus vivant que l'on croyait, aux premiers siècles chrétiens (cf. J. Daniélou, *Théologie du Judéo-christianisme*, I, Tournai, 1958) et la présence dans le Nouveau Testament d'un écrit comme Jac. doivent stimuler la réflexion théologique sur ce point.

b) Les différences entre Jac. et Paul et le problème du Canon. — Luther traitait Jac. d' « épître de paille », en la comparant aux épîtres pauliniennes. Mais un écrit inspiré ne doit pas être apprécié du point de vue d'un autre. Paradoxalement, c'est du côté protestant qu'on y insite aujourd'hui (Eichholz, Souček, Thurneysen).

Il est clair tout d'abord que Jac. et Paul ne se contredisent pas. C'est un bénéfice de la théologie œcuménique que protestants et catholiques commencent à se comprendre sur ce sujet. « C'est l'œuvre de Dieu, seule source de notre salut, qui nous conduit à accomplir, à notre tour, des œuvres. Et ce sont ces œuvres qui doivent permettre de reconnaître que l'œuvre de Dieu a été accomplie, et que cette œuvre soutient notre vie tout entière et la fortifie. Tel est le point de vue de Jac. sur les œuvres humaines. Il les considère en quelque sorte comme les fruits de l'arbre, que sont les œuvres de Dieu » (Thurneysen, p. 90). Pour la théologie catholique aussi, les œuvres du chrétien sont fruits de la grâce. D'autre part, la foi selon S. Paul est une réalité dynamique, une obéissance et un engagement, s'exerçant dans la charité (Gal., V, 6, 22).

Mais il ne s'agit pas d'harmoniser Jac. et Paul. Leurs différences, à l'intérieur du même Canon scripturaire, suggèrent une leçon (Souček). Ni l'un ni l'autre ne sont à l'abri de mauvaises interprétations possibles. Jac. peut être mis au service d'un moralisme pratique, oubliant que le don de Dieu est gratuit et doit être accueilli par la foi. Mais les formules pauliniennes, isolées de leur contexte, pourraient être utilisées en faveur d'une religiosité individualiste et quiétiste. Il est heureux que Jac. réagisse contre l'une des tentations perpétuelles des âmes religieuses.

Il dénonce une *foi théorique* qui se suffirait à elle-même, comme étant une foi sans vitalité, sans expression, sans activité, mais aussi sans relation réelle avec les autres, sans insertion dans son milieu vital : la communauté des frères. En effet le point de vue de Jac. n'est pas celui de la morale individuelle, et les œuvres, sans lesquelles la foi est morte et la piété vaine, consistent avant tout dans l'entraide fraternelle (II, 15-16; I, 22-27).

Ainsi le thème de *la foi dans la vie*, cher à Jac., traduit le même souci communautaire que bien d'autres exhortations (voir I, 19-20; III, 13-18; IV, 11-12; à propos de la langue, saisir le lien de I, 26 et 27; de III, 1 et 2-12), celles notamment qui concernent les riches et les pauvres, autre thème majeur de l'épître (I, 9-11; II, 1-13; IV, 13-17; V, 1-6). L'identification des riches visés ici est discutée : il peut s'agir de riches non-chrétiens. Mais il apparaît aussi que Jac. combat des défauts de solidarité dans la communauté (sentir le lien de II, 1-4 et 5-9; de II, 11 et 12-13 et comparer I Joa., III, 15; cp. II, 6 et I Cor., VI, 1-8; cp. IV, 1-3 et 13-17, à quoi se lie V, 1-6). Et les couplets, peut-être assez généraux, contre les riches sont amenés par des manquements à l'exigence chrétienne de fraternité.

Ce souci de vie communautaire pourrait bien commander l'intention principale de Jac. (Sans aller jusqu'à l'expliquer, comme Schammberger et Schoeps, comme un document de la lutte de l'Église du second siècle contre le gnosticisme, il faut reconnaître que Jac. s'en prend à une conception étriquée, individualiste et théorique, de la foi, qui s'accommoderait bien de tendances gnostiques. Ajoutons que ces tendances se sont fait jour, parmi les chrétiens, bien avant le gnosticisme systématique du IIe s.). Ainsi Jac. exprimerait la réaction vitale de l'esprit chrétien, nourri de l'enseignement de Jésus et fortifié par l'expérience de la vie de l'Église, contre un danger qui menace la communauté. Ses particularités, ses différences avec le message de Paul notamment, manifestent que la fidélité à l'inspiration primitive ne consiste pas à répéter des formules privilégiées, mais à trouver, sous l'impulsion du même Esprit, des solutions nouvelles aux problèmes nouveaux.

c) A propos de l'onction des malades en Jac., V, 14-15. — On sait que la Tradition, définie par le concile de Trente, a discerné en ce texte les éléments essentiels du sacrement de l'extrême-onction (cf. Garcia, Cantinat). Mais cette interprétation authentique n'épuise pas l'intérêt pastoral de ce texte, qu'il faut replacer dans le contexte vivant des usages juifs, puis chrétiens, concernant les malades (Schlier). S'il ne s'agit pas ici du charisme de guérison, il y a certainement un lien entre les guérisons opérées par les Apôtres en liaison avec l'annonce du Règne de Dieu et l'appel à la conversion (Marc., VI, 13; cf. XVI, 18; Act., III, 7; XXVIII, 8) et le ministère des *presbytres* auprès des malades dans l'Église. Ce lien s'établit en profondeur, dans une théologie de la maladie, de la guérison et du pardon, dont nous avons peu à peu oublié les perspectives bibliques. A l'heure où la médecine redécouvre l'unité du composé humain, il serait bon de ne pas laisser perdre les ressources qu'offre le ministère spirituel en vue de la guérison. Et Jac., en nous rappelant la responsabilité de nos communautés à l'égard des malades (V, 16, pour être plus général, n'en est pas moins lié aux ℣. 14-15), condamne le formalisme dans lequel tombe trop souvent la pratique de l'extrême-onction.

Bibliographie des travaux récents (l'astérisque indique les auteurs catholiques). — Voir les *Introductions* au

N. T., notamment : E. J. Goodspeed (Chicago, 1937). — P. Feine-J. Behm (Leipzig, 1950). — *H. Höpfl-A. Metzinger (Roma, 1949). — *A. Wikenhauser (Freiburg, 1953). — W. Michaelis (Bern, 2e éd., 1954). — A. H. McNeile-Williams (Oxford, 1955). — *J. Cantinat (dans *Introduction à la Bible*, II, Tournai, 1959, et dans *Catholicisme)*.

Commentaires. — *J. Chaine (*Études Bibliques*, Paris, 1927). — J. Marty (Paris, 1935). — *A. Charue (*La Sainte Bible...* Pirot-Clamer, XII, Paris, 1938). — J. Moffatt (London, 5e éd., 1945). — *P. De Ambroggi (Torino, 1947). — F. Hauck (*N. T. Deutsch*, Göttingen, 5e éd., 1949). — *P. Ketter (Freiburg, 1950). — R. Windisch-H. Preisker (Tübingen, 3e éd., 1951). — *J. Michl (Regensburg, 1953). — * R. Leconte (*Bible de Jérusalem*, Paris, 1953). — *Th. Garcia ab Orbiso (Roma, 1954). — A. Schlatter (Stuttgart, 3e éd. 1956). — *F. W. Grosheide (Kampen, 1955). — M. Dibelius-H. Greeven (*Meyer*, XV, 8e éd. Göttingen, 1956). — Burton Scott Easton (*Interpreter's Bible XII*, New York-Nashville, 1957). — R. V. G. Tasker (Gr. Rapids, 1957). — *R. Diaz (*La Biblia*, Montserrat, 1958). — E. C. Blackman (London, 1958). — E. Thurneysen (Neuchatel, 1959).

Études. — A. Meyer, *Das Rätsel des Jak.*, Giessen, 1930. — H. Schlier, ἀλείφω, dans *Theol. Wörterbuch zum N. T.*, I, 1933, 230-232. — H. Schammberger, *Die Einheitlichkeit des Jak. im antignostischen Kampf*, Gotha, 1936. — *A. d'Alès, *Extrême-Onction*, dans *D. B. S.*, III, 1938, col. 262-272. — *S. Lyonnet, *Le témoignage de S. Jean-Chrysostome et de S. Jérôme sur Jacques, le frère du Seigneur*, dans *Recherches de Sc. rel*, 1939, p. 335-51. — G. Kittel, *Der geschichtliche Ort des Jak.*, dans *Z. N. W.*, 41, 1942, p. 71-105. — W. Gutbrod, νόμος,- dans *Theol. Wörterbuch zum N. T.*, IV, 1942, p. 1073 sq. — K. Aland, *Der Herrenbruder Jakobus und der Jakobusbrief*, dans *Theol. Lit. Zeitung*, LXIX, 1944, p. 97-103. — A. T. Cadoux, *The Thought of St. James*, London, 1944. — W. L. Knox, *The Epistle of St. James*, dans *J. Th. St.*, XLVI, 1945, p. 10-17. — Oscar F. J. Seitz (Jac. et Hermas), dans *Journal of Bibl. Lit.*, LXIII, 1944, p. 131-140, et LXVI, 1947, p. 211-19. — Fr. W. Joung, *The relation of I Clem. to the Ep. of James, ibid.*, LXVII, 1948, p. 339-45. — *J. Bonsirven, *Jacques (Épître de Saint)*, dans *D. B. S.*, IV, 1949, col. 783-95. — W. Bieder, *Christliche Existenz nach dem Zeugnis des Jak.*, dans *Theol. Zeitschr.*, V, 1949, p. 93-113. — M. Lackmann, *Sola Fide. Eine exegetische Studie über Jak. 2*, Gütersloh, 1949. — H. J. Schoeps, *Theologie und Geschichte des Judenchristentums*, 1949, p. 343-49 : *Die Stellung des Jak.* — G. Kittel, *Der Jak. und die Apostolischen Väter*, dans *Z. N. W.*, XLIII, 1950-51, p. 54-112. — D. Y. Hadidian, *Palestine Pictures in the Ep. of James*, dans *Exp. Times*, LXIII, 1951-52, p. 227-28. — G. Eichholz, *Jak. und Paulus. Ein Beitrag zum Problem des Kanons*, München, 1953. — *Th. Garcia ab Orbiso, *De oratione, extrema onctione et confessione* (Jac., V, 14-18), dans *V. D.*, 1953, p. 70 sq., 164 sq. — *J. Brinktrine, *Zu Jak., II, 1*, dans *Biblica*, 35 (1954), 40 sq. — J. Jeremias, *Paul und James*, dans *Exp. Times*, LXVI, 1954-55, p. 368-71. — *A. Feuillet (La Parousie dans Jac. V, 1-11), dans *The Backround of the N. T. and its Eschatology*, Cambridge, 1955, p. 272 sq. — M. J. Shepherd, *The Ep. of James and the Gospel of Mt.*, dans *Journal of Bibl. Lit.*, LXXV, 1956, p. 40-51. — E. Lohse, *Glaube und Werke* (zur Theol. des Jak.), dans *Z. N. W.*, XLVIII, 1957, p. 1-22. — L. E. Elliott-Binns, *James I, 18*, dans *New Test. St.*, III, 1957, p. 161-84. — *M. E. Boismard, *Une liturgie baptismale dans la Prima Petri, II. Son influence sur l'Épître de Jacques*, dans *R. B.*, 1957, p. 161-83. — *A. Hamman, *Prière et culte dans la lettre de S. Jacques*, dans *E. T. L.*, XXXIV, 1958, p. 35-47. — H. Greeven, *Jede Gabe ist gut* (Jak. I, 17), dans *Theol. Zeitschr.*, XIV, 1958, p. 1-14. — J. B. Souček, *Zu den Problemen des Jakobusbriefes*, dans *Evang. Theol.*, XVIII, 1958, p. 460-68.

J. DELORME.

JACQUES (Liturgie de S.). — Citée : I, 1967; III, 1613-14; V, 205, 212, 213, 221, 223, 293; IX, 817; X, 1331, 1384; XI, 1436, 1437, 1438, 1439-40, 1446, 1456; XIII, 88, 89, 96, 384, 1208, 1588; XIV, 323, 3045.

Voir *D. A. C. L.*, I, 2432 sq.; 2436 sq.

JACQUES (Protévangile de). — Voir *Apocryphes* (*Tables*, 192) et la notice de E. Cothenet dans *Catholicisme*.

JACQUES ALMAIN. — Voir *Almain* (*Tables*, 103). Y ajouter son écrit *De auctoritate Ecclesiæ*, XIII, 318.

JACQUES BAR ADAI (ou Baradée). — Patriarche monophysite d'Antioche, fondateur des Jacobites, XI, 2267; cf. I, 1426; X, 2230, 2254-55; XIII, 1209, 2395; XIV, 3073; XV, 327, 1887-88. — Sur la prière pour les morts, XIII, 1209.

JACQUES BAR SALIBI. — Notice [E. Tisserant], VIII, 283; — Voir *Denys bar Salibi* (*Tables*, 937). — Compléments : sur une anaphore, XI, 1453; — *Ordo* à lui attribué, XIV, 3060; — sur les ordres, 3066-68; — messe orientale, XI, 1453, 1454.

JACQUES BAR SHAKAKO († 1241). — Écrivain syrien à tendance monophysite, il prit le nom de Sévère à l'occasion de son élection au siège épiscopal de Tagrit. Il a laissé plusieurs ouvrages : 1° *Liber thesaurorum* qui ressemble à l'*Exposition de la foi* de S. Jean Damascène. Cet ouvrage est divisé en quatre parties : la première (13 chapitres) est consacrée à Dieu, un et trine; la seconde (41 chapitres), sur l'incarnation et les sacrements : au sujet des différentes hérésies concernant l'incarnation, il repousse pour les jacobites l'accusation d'eutychianisme et de théopaschitisme; la troisième partie (11 chapitres) sur la Providence et la quatrième traitent de la création du monde, des anges, de l'âme, de la résurrection des morts, du jugement. — 2° Deux *Dialogues*, d'allure encyclopédique, philosophique et physiologique, voire mathématique. — 3° Une *Profession de foi en la Trinité et l'Incarnation.* — 4° *Expositio officiorum et orationum.* — 5° *Exhortatio ad presbyteros ordinandos.* Cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, Paris, 1935, V, 473-74.

Cité : XIV, 1715, 3031.

JACQUES DE BILLY. — Religieux bénédictin, né en 1535, à Guise, mort à Paris, en 1581. « Billy a donné des traductions des Pères grecs en latin; peu de savants, en effet, ont mieux que lui possédé la langue grecque. Mais les jugements qu'on a portés sur ses traductions sont contradictoires. Dom Louvart, le mauriste chargé de l'édition des œuvres de S. Grégoire de Nazianze, n'a pas ménagé ses critiques à celle de Billy. Le savant M. Huet, au contraire, n'avait pour elle que des éloges » (Ph. Schmitz, art. *Billy* (Jacques de), dans *D. H. G. E.*, VIII, 1489).

Résumé de ses principales œuvres, II, 614 (à compléter par l'art. du *D. H. G. E.*). — Traduction et remarques sur S. Isidore de Péluse, VIII, 88.

JACQUES DE BRESCIA (Jacques Petri). — Notice [M.-D. Chenu], VIII, 291-92. — Polémique relative au sang du Christ, XIV, 1094; cf. V, 897; XII, 1626.

JACQUES DE CORELLA. — Notice [P. Édouard d'Alençon], VIII, 295-96..

JACQUES D'ÉDESSE. — Notice [E. Tisserant], VIII, 286-91. — 1° Bio-bibliographie, 286-90. — 2° Écriture sainte : traductions syriaques, XV, 2721; cf. 195, 199. — 3° Droit canonique syrien, XIV, 3021-22. — 4° Points de doctrine signalés : *a)* Christologie, V, 193; VI, 1216; — *b)* baptême, II, 249; XIV, 3048, 3049; — *c)* confirmation, 3051; — *d)* eucharistie : épiclèse, V, 240; XIV, 3055-56; — messe, X, 1327; — réserve, XIV, 3056; — présanctifiés, 3086; cf. XIII, 80, 84, 85, 87; — communion, XIV, 3056-57; — *e)* pénitence, I, 207; XIV, 3059; — *f)* ordre, irrégularité, 3070; — hiérarchie, 3075-76; — diaconesse, 3076; — *g)* mariage : empêchement, 3064; — *h)* fins dernières : liturgie pour les morts, 3046-47; cf. XIII, 1209; — soin et onction des cadavres, XIV, 3087; — culte des saints, 3044-45. — Cité : XIV, 1715, 3029.

On consultera aussi M. Jugie, *T. D. C. O.*, V, 465-66, 618, 646, 655, 711, 722, 723 et la notice de X. Ducros dans *Catholicisme*.

JACQUES D'ENGHIEN (De Angia). — Notice [P. Mandonnet], VIII, 291.

JACQUES FOUILLOU. — Voir Fouillou (Jacques) vi, 616-17; — aux références (*Tables*, 1594), ajouter : polémique avec Fénelon, xiii, 1517.

JACQUES DE GRUITROEDE. — Notice [S. Autore], viii, 296. — Cité : ii, 2312.

Voir dans *Catholicisme* la notice de A.-M. Sochay.

JACQUES DE JÜTERBOCK. — Notice [S. Autore], viii, 297-298. — Cité : ii, 2312.

Notice par A.-M. Sochay dans *Catholicisme*.

JACQUES DE LAUSANNE. — Notice [M.-D. Chenu], viii, 298. — Sur le péché originel, xii, 501, 503. — Sur la Sainte Trinité, xv, 1751.

Note complémentaire. — Frère Prêcheur; connu surtout comme *prædicator gratissimus et copiosus*. Il est envoyé en 1311 à Paris pour ses études théologiques. On le trouve dès 1314 dans la commission chargée d'examiner les thèses de Durand de Saint-Pourçain. Il conquit la licence et devint régent en 1317. L'année suivante, il succéda comme provincial de France à Hervé Nédellec devenu Maître général. Il mourut au couvent de Paris en 1321. On a de lui des commentaires sur la Bible : *in Pentat.*, *Job*, les Sapientiaux, les Psaumes, *in Isaiam*, *in XII Prophetas minores*, sur Matthieu, Luc et Jean, les épîtres canoniques et l'Apocalypse. Des Moralités, extraites de ses Postilles, ont été imprimées en 1528. On connaît son *Comment. in I-II Sent.*; et également un résumé fait par lui du livre de Pierre Lombard : *Sententia sententiæ Petri Lombardi*. Enfin des *Sermones dominicales et festivales per totum anni circulum*.

Voir : J. Koch, *Durandus de Sancto Porciano, O. P.*, Münster, 1927, p. 279-285; *Hist. Litt. France*, xxxiii, 459-461; A. Duval, O. P., dans *Catholicisme*.

P. Glorieux.

JACQUES LE MAJEUR, frère de S. Jean l'Évangéliste. — Nommé, viii, 537, 546, 551. — J. à la Transfiguration, viii, 1184; — à l'agonie du Christ, i, 624 (J. n'est pas nommé dans ces articles). — Et S. Paul, xi, 2358. — S. Jacques de Compostelle (?), xiii, 2353. — Le collège S.-Jacques (?), xv, 3119.

JACQUES DE MANDRES. — Dominicain, prieur de Metz en 1351, vi, 870.

JACQUES DE LA MARCHE (de *Marchia*). — Franciscain, disciple de S. Bernardin et compagnon de S. Jean de Capistran (1394-1476), vi, 815. Il a laissé plusieurs écrits (manuscrits), des Commentaires sur les *Sentences*, un dialogue contre les fraticelles, et surtout une dissertation *De sanguine Christi*, qui donna lieu à la controverse célèbre qui sépara alors franciscains et dominicains touchant la persistance de l'union hypostatique dans le sang versé par le Christ au cours de sa Passion; cf. vi, 897; vii, 538; viii, 291; xiv, 1094.

Notice par É. Longpré, O. F. M., dans *Catholicisme*.

JACQUES DE METZ. — Théologien dominicain du xive s., influencé par Durand de Saint-Pourçain. — Sur la Trinité, xv, 1751.

Notice par J.-C. Didier dans *Catholicisme*.

JACQUES DE MILAN. — Auteur franciscain du xiiie s., auteur du *Stimulus amoris*, attribué parfois à S. Bonaventure, parfois à Henri de Baume, vi, 2191.

Notice par C. Schmitt, O. F. M., dans *Catholicisme*.

JACQUES LE MOINE. — Moine du couvent de Kokkinobaphos, a vécu sur la fin du xie s. Antoine Ballerini a publié de lui cinq homélies mariales, dont une incomplète, *Sylloge monumentorum...*, Paris, 1857, I et II. Si on y ajoute l'homélie sur la Nativité de la Vierge, éditée par Combefis, *Auctarium*, i, 1247 sq., ce sont là six discours qui sollicitent l'attention : discours sans originalité et qui, en ce qui concerne l'immaculée conception de la Sainte Vierge, donnent l'impression de simples réminiscences d'auteurs antérieurs. Cf. M. Jugie, *L'Immaculée Conception dans l'Écriture Sainte et dans la Tradition orientale*, Rome, 1952, p. 194.

La doctrine mariale de Jacques le Moine, exposée par Jugie, *op. cit.*, 194-97, 233 et ici, vii, 938; xi, 1771.

JACQUES DE MONTE. — Missionnaire franciscain. — Et les Spirituels, xiv, 2531.

JACQUES DE NALIAN. — Patriarche arménien grégorien de Constantinople (xviiie s.). — Et l'épiclèse eucharistique, v, 264.

JACQUES DE NISIBE. — Notice [E. Tisserant], viii, 292-95. — Sur l'Immaculée Conception, vii, 879-80. — Cité : xi, 169.

Notice par X. Ducros dans *Catholicisme*.

JACQUES DE PARIS. — Deux notices : 1° Boulduc, capucin, en religion Jacques de Paris [P. Édouard d'Alençon], ii, 1093. — 2° Paris (Jacques de) (Bolduc ou Boulduc) [A. Teetaert], xi, 2034-35.

JACQUES DE SAINT-DOMINIQUE (*Charles Maison*). — Notice [M.-D. Chenu], viii, 299.

JACQUES DE SAROUG. — Notice [E. Tisserant], viii, 300-05. — Monophysite sévérien, x, 2219, 2221. — Péché originel et rédemption, xiv, 3037. — Immaculée Conception, vii, 976-77. — Eucharistie, présence réelle, xiv, 3052-53; — messe orientale, xi, 1452; — épiclèse, v, 207, 211, 240; — baptême, xiv, 3049. — Culte des saints, 3045. — Prière pour les morts, xiii, 1209, 1356.

Voir X. Ducros dans *Catholicisme*.

JACQUES DE TRISANTO. — Théologien franciscain, auteur d'un *Epitome in IV libros Sententiarum*, composé entre 1308-1323.

Cité : Pierre de Trabibus, xii, 2049. Cf. Hurter, ii, 469.

JACQUES DE VITERBE. — Notice [H.-X. Arquillière], viii, 305-309. — Le *De Regimine christiano*, 307; xiii, 306-07; xv, 3012.

Voir notice par Y. Congar dans *Catholicisme*.

JACQUES DE VITRY. — Né probablement dans la localité dont il porte le nom (1170?), mort à Rome le 30 avr. 1240. Chanoine régulier de S.-Augustin, d'abord curé d'Oignies où il connut la mystique Marie d'Oignies qui eut sans doute quelque influence sur l'orientation de sa vie et de sa pensée, Jacques prêcha la croisade contre les Albigeois, puis celle de la Terre Sainte. Il devint évêque de S.-Jean d'Acre en 1216 et, grâce à l'amitié de Grégoire IX, cardinal évêque de Frascati en 1228.

Sa biographie de Marie d'Oignies († 1213) n'est pas sans importance pour l'histoire de la mystique et de la piété au début du xiiie s. Ses lettres donnent des renseignements intéressants sur la croisade de Damiette (1218-19), à laquelle il prit part, sur la situation religieuse et morale des États latins d'Orient, sur les origines franciscaines ainsi que sur la vie en Orient et à la Curie romaine. Son *Historia occidentalis* y ajoute de curieux détails concernant les couvents et l'université de Paris. Ses sermons intéressent surtout par les « exemples édifiants » qu'ils rapportent, lesquels jettent un jour très vif sur la civilisation de son époque.

Il n'existe pas d'édition complète des œuvres de Jacques de Vitry. Sa *Vie de Marie d'Oignies* se trouve dans les *Acta sanctorum* (éd. de 1867), 23 juin, v, 547 sq. — *L'Historia orientalis et occidentalis* a paru à Douai, 1597, et dans le t. iii du *Thesaurus nov. Anecdotorum* de Martène et Durand, Paris, 1717, sous le titre de *Narratio patriarchæ hierosolymitani* (cf. Hurter, ii, 279). Le l. I et le l. III se trouvent également dans Bongard, *Gesta Dei per Francos* (cf. x, 24). — Les *Lettres* ont été éditées par Röhricht dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1894, 1895, 1896. Il n'existe pas d'édition complète des sermons; une édition incomplète a paru à Anvers, 1576; une autre, également incomplète, dans Pitra, *Analecta novissima*, Frascati, 1888. — Un choix d'« Exemples » a été édité par T. E. Crane, *The « exempla » or illustrativa stories from the « Sermones vulgares » of Jacques de Vitry*, Londres, 1890; un autre, tiré des *Sermones feriales et communes*, par Greven, 1914; un troisième, même année, par Franken.

Hurter, *Nomenclator*, ii, p. 156; — *Hist. litt. de la France*, xviii, 209 sq.; — Lecoy de la Marche, *La chaire française au Moyen Age, particulièrement au XIIIe siècle;* — Ph. Funk, *Jakob von Vitry*, 1909; — J. Greven, *Die Anfänge der Beghinen*, Munster-en-W., 1912; — Barroux, *Jacques de Vitry*, Paris, 1885; — *L. T. K.*, v, 264; — *Catholicisme* (H. Platelle).

Stigmatisation de Marie d'Oignies, xiv, 2617. — Débuts de l'Ordre des Carmes, ii, 1777. — *Historia hierosolymitana* et les Maronites, x, 24, 27, 141 (bibl.) — *Historia orientalis* et pratiques coptes, 2286-87, 2294. — Sur la pénitence, xii, 954, 955, 962, 964, 969; — sur le mariage, ix, 2180, 2181.

JACQUES DE VORAGINE. — Notice [J. Baudot], viii, 309-13. — *Légende dorée*, époque de composition, objections, contenu, diffusion, 310-12; cf. vi, 904; xiv, 888, 943, 973. — Médiation mariale, ix, 2400. — Traduction italienne (légende) de la Bible, xv, 2733.

Voir la notice de *Catholicisme* par V. Saxer.

JACQUIER (Eugène-Jacques). — Professeur et exégète français, né à Vienne (Isère), le 15 févr. 1847, décédé à Lyon, le 7 févr. 1932. Ordonné prêtre en 1872, il fut successivement vicaire à S.-Alban-de-Roche (1872) et à Bourgoin (1876) dans le diocèse de Grenoble. Nommé curé de Valencin en 1878, puis de Sézérin-du-Rhône en 1888, il y demeura jusqu'en 1894, année où il entra à la Faculté de Lyon comme professeur d'exégèse (N. T.) et de grec biblique. Il donna sa démission en 1927.

Le chanoine Jacquier fut toute sa vie un « autodidacte ». C'est au cours de ses années de ministère pastoral qu'il composa et présenta devant la Faculté de théologie de Lyon (1891) sa thèse de doctorat sur la *Didachè*, dont le texte, découvert en 1873, avait été publié en 1883. Il vint à l'exégèse par les sentiers de... la géographie, qu'il cultiva durant son pastorat. Il eut ainsi l'occasion de se pencher sur la carte de la Palestine, ce qui l'amena à étudier la Bible, spécialement le N. T. et ses commentateurs. Pour lire ces derniers, il apprit les langues et devint l'un des exégètes français les plus au courant des publications mondiales touchant le N. T. Même auprès des incroyants, il avait acquis la réputation d'une grande loyauté. Un rationaliste a pu dire de lui : « M. Jacquier est un honnête homme ». C'est peu et c'est beaucoup.

Outre la collaboration qu'il apporta à des dictionnaires ou encyclopédies — sa collaboration au *D. T. C.* se réduit à *Aleatoribus (De)*, i, 703-05 et *Apôtres* (Doctrine des douze), i. 1680-87 — comme aussi à des revues de France et de l'étranger (*Université catholique, Rev. Biblique, Rev. des sciences religieuses, Dict. de la Bible, Dict. apologétique*, etc.), il publia les ouvrages suivants : *La Didachè* (thèse), Lyon, 1891; *Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après les saints Évangiles*, Lyon, 1900; 3e éd., Paris, 1912; *Histoire des livres du Nouveau Testament*, 4 vol., Paris, 1903-08; *Vues sur l'Apocalypse*, Lyon, 1908; *Le Nouveau Testament dans l'Église chrétienne*, 2 vol., Paris 1911-1913; *Études de critique et de philologie du Nouveau Testament*, 1915; 2e éd., 1920; *Les Actes des Apôtres*, dans la coll. *Études bibliques*, 1926; *La parole de Dieu*, dans la coll. *La vie chrétienne*, 1929. — Jacquier-Bourchany, *La résurrection de Jésus-Christ; Miracles évangéliques; La crédibilité des évangiles*, Paris, 1911, 1913; cf. vi, 708. A. Bride.

Actes des Apôtres (*Tables*, 28, 1652, 1653); xii, 1753; xiii, 1187, 2184, 2798. — Épîtres : Colossiens, iii, 380, 381, 382; — Corinthiens, 1851, 1857, 1858; — Galates, vi, 1031, 1052 (bibl.); — Hébreux, 2109 (bibl.); — Philippiens, xii, 1419, 1420; — Timothée et Tite, xv, 1064, 1075, 1076, 1077, 1106; — S. Jacques, viii, 261, 262; v, 1907, 1926; — S. Jude, viii, 1669. — S. Luc, ix, 977-78; — S. Marc, 1958; — S. Jean (évangile et épitres), viii, 540, 581, 582 (bibl); 586 (Apocalypse). — S. Paul, xi, 2338, 2349 (bibl.), 2352, 2363, 2471; cf. xiii, 2611 (les mystères païens et S. Paul); — S. Pierre, xii, 1753, 1762, 1784, 1785, 1787; — S. Justin et les écrits évangéliques, viii, 2247, 2248, 2249, 2276 (bibl.); — La *Didachè* et l'ascétisme, i, 2076; — Et S. Irénée, vii, 2515; Canon des Écritures (S. Irénée et gnostiques), 2414, 2416-18; — Lucien d'Antioche et le N. T., ix, 1028; — Eucharistie, v, 995, 1012, 1053; x, 827, 867, 901; — Ordre, xi, 1237, 1238; xv, 1106. — Cité : iv, 1023; vi, 708.

JACQUIER (Nicolas). — Notice [G. Théry], viii, 313-14

Notice par P. de Vooght dans *Catholicidme*.

JACQUIN (Alcide-Gustave, en religion Mammès), O. P.— Né à Bannes (diocèse de Langres), le 4 juill. 1872. Études cléricales au grand séminaire de Langres; entré au noviciat des dominicains à Amiens (3 août 1894); prêtre à Flavigny (1er oct. 1899). Professeur d'histoire ecclésiastique et d'histoire des dogmes au *studium* dominicain du Saulchoir (Kain-les-Tournai, Belgique), de 1904 à 1914. Il fut l'un des fondateurs de la *Rev. des Sc. phil. et théol.* (1907); professeur d'hist. ecclésiastique à l'université de Fribourg (Suisse), de 1918 à 1938; décédé à Dijon (17 déc. 1956).

Ouvrages : *Le Frère Prêcheur, autrefois, aujourd'hui*, 1911; — *Portraits chrétiens. L'Église primitive*, 1924; — *A travers l'histoire de France*, 1925; — *Histoire de l'Église*, 3 vol. 1928-48 (restée inachevée; cf. *Tables*, 1749).

Articles : *La question de la prédestination aux Ve et VIe s.*, dans *R. H. E.*, v (1904), 265-83, 725-54; vii (1906), 269-300. Cité : vi, 1568, 1575, 1576, 1662, 1663; xiii, 850 (Prosper d'Aquitaine); cf. xv, 3363 (bibl.); — *Question de mots : Hist. des dogmes. Hist. des doctrines. Théol. positive*, dans *R. S. Phil.*, i (1907), 99-104. Cité : xv, 466, 471 (bibl.); — *Le néoplatonisme de Jean Scot*, *ibid.* (1907), 674-85; *Le rationalisme de Jean Scot*, *ibid.* (1908), 747-48; *L'influence doctrinale de Jean Scot au début du XIIIe s.*, *ibid*, 1910, p. 104-06. Cité : v, 407, 408, 409, 410, 426, 427, 429-31; — *Le Magistère ecclésiastique, source et règle de la théologie*, *ibid.*, vi, 1912, p .253-78. Cité : xv, 472 (bibl.); — *Le « De corpore et sanguine Domini » de Pascase Radbert*, *ibid.*, viii (1914), 81-103. Cité : xiii, 1639 (bibl.); — *Melchior Cano et la théologie moderne*, *ibid.*, 1920, p. 121-41. Cité : ix, 739, 749; xiv, 1718; — *Les « rationes necessariæ » de S. Anselme*, dans *Mélanges Mandonnet*, ii, 1930, p. 67-78. Cité : *Tables*, 177; — *La prédestination d'après S. Augustin (Miscellanea agostiniana*, ii, 1931, p. 835-878). — Collaboration au *D. H. G. E.* P. Camelot.

JACQUINOT (Barthélemy). — Notice [P. Bernard], viii, 314.

JACTANCE. — Définition et moralité d'après S. Thomas d'Aquin, xv, 2686. — J. et orgueil, xi, 1411, 1419, 1420, 1421, 1430. — Le péché grave de J. et la vaine gloire, vi, 1430-31. — Pénitentiel de Cumméan, xii, 1165.

JAEGER (Jean Wolfgang), professeur à la faculté de théologie de Tubingue (1692-1720). — Et le mouvement piétiste, xii, 2084, 2090.

JAEN (Pacheco, cardinal de). — Pierre Pacheco, évêque de Jaen (1545-1554), fut nommé cardinal, par Paul III, le 13 janv. 1546. Ses interventions au concile de Trente furent assez nombreuses. Pacheco est décédé évêque de Siguenza en 1560. Il occupait ce siège depuis 1554.

Principales interventions (toutes dans la première partie du concile, sous Paul III) : Écritures, canon, ii, 1596, 1597, 1598, 1599; vi, 2080; interprétation, vii, 2297; traduction en langue vulgaire, xv, 1433-34. — Traditions, xv, 1313. — Péché originel et immaculée conception, vii, 1166, 1167; xii, 514, 516, 518; xv, 1435. — Justification, viii, 2170, 2171. — Sacrements, xiv, 607.

JAFFÉ (Philippe). — Historien allemand, né à Schwersenz (Posen), en 1819, mort à Wittenberg, en 1870. Élève de Ranke, il fut un collaborateur très actif des *Monumenta Germaniæ historica*. Juif, il ne pouvait entrer dans la carrière universitaire; mais, rompant avec la tradition, l'université de Berlin le reçut comme professeur extraordinaire. Son abjuration ne lui obtint pas la situation qu'il enviait. Déçu dans ses ambitions, il se suicida. Il a laissé *Regesta pontificum romanorum* (1885-88) ; *Bibliotheca rerum germanicarum* (1864-1872), fréquemment cités dans le *D. T. C.* — Voir notice par E. Cothenet dans *Catholicisme*.

JAGER (Jean-Nicolas), prêtre et historien français, né à Grening (Moselle) en 1790, mort à Paris en 1868. Il professa, pendant 18 ans, a la Sorbonne, le cours d'histoire ecclésiastique (1840-1858). Ouvrages : *Hist. de l'Église catholique en France depuis son origine jusqu'au Concordat de Pie VII* (1862-1868); *Hist. de Photius* (1844); *Hist. de l'Église de France pendant la Révolution* (1852). Il a traduit de l'allemand l'*Histoire*

du pape Grégoire VII et de son époque, par J. Voigt (1837) et *Histoire de N.-S. Jésus-Christ et de son siècle*, par Stolberg (1842).

Photius et le *Filioque*, v, 2318, 2320; — Léon III et le *Filioque*, 2330. — Cité dans la bibl., III, 1603; VI, 1804; XII, 1603.

JAHN (Albert) (1811-1900). — Docteur en philologie, historien et archéologue, bibliothécaire et professeur *honoris causa* de l'Université de Berne (Suisse). A écrit sur Basile le Grand, Eustathe d'Antioche, Proclus, Méthode d'Olympe, Suso, les Burgondes, l'antiquité bernoise et suisse, les Celtes, etc. On lui doit également dans *P. G.*, une étude sur Élie de Crète.

Œuvres citées dans le *D. T. C. : Basilius Magnus platonizans* (Berne, 1838), XII, 2289, 2331, 2390 (bibl.); — *Dionysiaca* (florilège de textes dyonisiens, Altona, 1889), IV, 431, 1152. — *Eliæ metropolitæ Cretensis commentarii in S. Gregorii Nazianzeni orationes* (*P. G.*, XXXVI), IV, 2331, 2332; — *Des hl. Eusthathius Beurtheilung des Origenes betreffs die Auffassung der Wahrsagerin*, dans *Texte und Untersuch.* (Leipzig, 1886; Eustathe y combat l'opinion d'Origène sur l'évocation de Samuel par la sorcière; nouvelle édition par Jahn); cf. v, 1561; — *S. Methodii opera et S. Methodius platonizans*, IV, 1152 (bibl.); x, 1614; XII, 2390 (bibl.).

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale, LXXVI, 1922, p. 870-873; — R. Kukula, *Allgem. Deutscher Hochschul-Almanach*, Vienne, 1888, p. 380 sq.; — *Histor.-biogr. Lexikon der Schweiz*, IV, Neuenburg, 1927, p. 384 (avec portrait).

A.-W. ZIEGLER.

JAHN (Jean). — Notice [É. Amann], VIII, 315 (cf. *D. B.*, III, 1108 [F. Vigouroux]). — Inspiration de l'Écriture, VII, 2153; — opinion exclue par le concile du Vatican, 2154. — Interprétation de l'Écriture, 2299. — Texte d'Ecclésiaste, IV, 2007, 2013, 2015. — Cité : II, 1599 (Canon scripturaire); v, 540 (Esdras); VIII, 859 (Jérémie).

JAHVÉ. — Voir *Iahvé* (*Tables*, 2161).

JAIS (Aegidius), de l'ordre de S.-Benoît. — Né le 17 mars 1750 à Mittenwald, il revêtit l'habit de S. Benoît le 11 nov. 1770 au monastère de Beuron, où il devint maître des novices. A la suppression des monastères en Bavière, il fut nommé à la chaire de théologie morale et pastorale à Salzbourg (1803). Après avoir accompagné les fils du grand-duc d'Étrurie à Wurtzbourg (1806) et à Florence (1814), il revint en son monastère où il mourut d'apoplexie, en déc. 1822. Il composa divers ouvrages de spiritualité et surtout des catéchismes pour l'instruction des fidèles ordinaires. Excellents écrits qui contrebalançaient l'influence de l'*Aufklärung* rationalisant.

L. T. K., v, 250; — Hurter, v, 1060; — *Rel. Gesch, Gegenwart*, 3e éd., 517. A.-W. ZIEGLER.

Cité : II, 1966 (ses deux principaux ouvrages).

JALAGUIER (P.-F.). — Théologien protestant (protestantisme orthodoxe), du début du siècle († 1906).

Cité : Ordre, XI, 1197; XIII, 257 (pour son ouvrage *L'Église*, Paris, 1899); 2001 (pour son ouvrage posthume *Théologie chrétienne, Dogmes purs*, Paris, 1907).

JALOUSIE. — Étude morale [A. Thouvenin], VIII, 315-18. — Notion, moralité et remèdes. — Autre exposé, II, 2262-63. — Envieux et jaloux, v, 131-32.

Sur la « jalousie divine », cf. E. Cothenet et G. Rotureau dans *Catholicisme*.

JAMBLIQUE. — Philosophe grec de l'école néoplatonicienne, né à Chalcis, au milieu du IIIe s., mort vers l'an 333. Successeur de Porphyre, il transporta l'école à Pergame puis à Alexandrie et compliqua la doctrine en multipliant des intermédiaires et les pratiques de magie et de théurgie On lui attribue un *Traité des mystères* qui expose la doctrine théurgique, mais qui est surtout l'œuvre de ses disciples. — Cf. F.-J. Thonnard, *Précis d'histoire de la philosophie*, 165.

Voir également : sa philosophie, XII, 2283, 2284-85. — Cité : 2296, 2299, 2325. — Multiplication des termes de la hiérarchie suprasensible, XI, 1862.

JAMBRÈS. — Voir *Jannès*.

JAMES (William) (1842-1910). — William James est né à New York; son père Henry James était un disciple de Swedenborg (cf. XIV, 2874), l'illuminé suédois et il inspira à son fils le goût du mystère; mais il ne lui donna qu'une éducation désordonnée et peu ferme. William poursuivit ses études au cours de plusieurs voyages, fréquentant diverses écoles et universités d'Europe et d'Amérique. Il se fixa enfin à l'université d'Harvard, comme professeur de sciences d'abord, puis de philosophie et de psychologie. Ses principaux ouvrages sont : *Les principes de psychologie*, 1890; *Les variétés de l'expérience religieuse*, *Le pragmatisme*, 1907... La pensée de W. James, reflet de sa formation peu suivie et de sa personnalité mobile, n'a pas en tous ses détails l'unité d'un système achevé. On peut dire cependant que le centre d'attraction est constitué par sa théorie du *pragmatisme;* il y établit une règle de vérité dont il se sert principalement dans ses recherches de psychologie. C'est là qu'il propose sa célèbre hypothèse de la subconscience et sa métaphysique immanentiste qui le font un précurseur du modernisme et du mouvement qui entraîne la philosophie contemporaine *au-delà du positivisme*. — Cf. F.-J. Thonnard, *Précis d'histoire de la philosophie*, 867-68, et M. Nédoncelle dans *Catholicisme*.

Exposé du système, en fonction de l'idée religieuse, XIII, 2248-53; cf. v, 1803, 1828, 1829; — critique, XIII, 2253-59; cf. v, 1807, 1808, 1810, 1824, 1826, 1831, 1832, 1833, 1847, 1848, 1849-50, 1851, 1853, 1855; IV, 785, 795, 879, 886, 1290; VI, 143, 493; VII, 1586; x, 1621; XIII, 598; XV, 3320; — mérites du système, XIII, 2259-61; v, 1878; x, 307, 310; — Sur l'extase, v, 1872, 1882, 1883; — et phénomènes mystiques, x, 2644, 2646, 2654, 2656, 2657; — Sur Ste Gertrude, VI, 1334. — Cité simplement : v, 617; x, 1615; XIII, 1777, 2264.

JAMES MILL (1773-1836). — Voir *Mill* (James).

JAMIN (dom Nicolas), mauriste (1710-1782). — Ses ouvrages, II, 625; x, 430.

JAMPEL (S.). — Son ouvrage *Das Buch Esther*, Francfort-sur-le-Main, cité : v, 865, 867, 868, 869.

JANDEL (Vincent) 1810-1872. — Maître général des dominicains, VI, 922 (rappel des doctrines thomistes); 218 (intervention au concile du Vatican). — Voir notice de M.-H. Vicaire dans *Catholicisme*.

JANET (Paul). — Philosophe français (1823-1899), professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut. D'abord disciple de Victor Cousin (cf. *Tables*, 839), il enseigna une métaphysique spiritualiste et optimiste. Sa philosophie politique limite les pouvoirs de l'État par une théorie des droits naturels (*Dict. encycl.* Quillet). Outre des ouvrages de scolarité, *Traité élémentaire de philosophie*, *La morale*, *Hist. de la philosophie* (en collaboration avec Gabriel Séailles), nommons : *Hist. de la science politique dans ses rapports avec la morale*, Paris, 1850; *Philosophie de la Révolution française*, 1875; *Les causes finales*, 1874; *Les origines du socialisme contemporain*, 1883; *Les maîtres de la pensée moderne*, 1883; *Le matérialisme contemporain*, 1888; *La philosophie de Lamennais*, 1890; *Principes de métaphysique et de psychologie*, 1896, etc.

Cause finale, II, 2017. — Création, III, 2037, 2040, 2098, 2099, 2100, 2131, 2150, 2158, 2163, 2171; v, 2585; — Croyance, III, 2365, 2388, 2389, 2396 (bibl.). — « Panenthéisme », IV, 239; — Dieu, preuve par l'ordre du monde, IV, 913; cité : 1176, 1202, 1292; v, 2588; — Personnalité, x, 321; cf. VII, 430; — Trinité (difficulté), v, 2166-67; VIII, 2517. — Foi, certitude du témoignage, VI, 445. — Sur l'âme et le corps : Cudworth, 560; Leibniz, 568. — A propos du fouriérisme, VI, 628. — Hasard, 2052, 2055-56. — Sur Lamennais, VIII, 2508, 2517, 2519. — Sur le miracle, x, 1813. — Philosophie antimatérialiste, x, 314, 321, 333. — Sur le péché originel, XII, 578, 579. — Vertu morale (Socrate), XV, 2777. — Sur l'optimisme, XV, 3339 (Plotin), 3334. — Sur la loi morale, v, 672.

JANET (Pierre). — Savant français (1859-1947), neveu du précédent, titulaire au Collège de France d'une chaire de psychologie expérimentale, membre de l'Institut. A établi des lois psychologiques importantes pour l'étude des faits pathologiques. « Selon lui, ce qui constitue la personnalité et sa valeur, c'est le pouvoir de synthèse qui

unifie les faits de conscience plus ou moins nombreux et variés, et rend capable de subir les influences extérieures et d'agir sur les autres. Aussi peut-on découvrir dans la multiplicité des troubles mentaux (obsessions, impulsions, phobies, manies, etc.) deux caractères communs : le sentiment *d'incomplétude*, venant de l'affaiblissement du pouvoir de synthèse et *l'inadaptation au réel*, venant d'une diminution du pouvoir actif de la personnalité.

Ces observations sont exactes, mais Pierre Janet explique de même certains états pathologiques qu'il appelle *extases* et auxquels il assimile les extases de nos saints, la seule différence étant que les malades n'ont pas la même philosophie ou religion. L'extase serait l'effet de *l'introversion* par laquelle toute l'activité, retirée de l'extérieur, est reportée dans un monde intérieur imaginaire, meilleur, plus adapté que le monde réel; d'où un sentiment de béatitude et de liberté triomphale et l'amour de l'inaction. Il est aisé de voir combien les vrais mystiques dépassent ces explications naturalistes » (F.-J. Thonnard, *Précis d'hist. de la philosophie*, p. 846).

Principaux ouvrages : *L'automatisme psychologique*, 1889; *Des stigmates mentaux*, 1893; *Névroses et idées fixes*, 1898; *État mental des hystériques*, 1911; *De l'angoisse à l'extase*, 1926; *Psychologie expérimentale et comparée*, 1927; *L'évolution de la mémoire et la notion du temps*, 1928; *L'amour et la haine*, 1937; *Les débuts de l'intelligence; Autobiographie psychologique*, 1946, etc.

Extase et insensibilité, v, 1875; — et stigmatisation, 1880. — Cerveau et névroses, x, 312; cf. xiii, 2257-58 (psychasthéniques). — Phénomènes mystiques, activité inconsciente, x, 2651 sq., 2656; — inconscience illusoire, xiii, 2244 sq. — Sur les troubles de la volonté, xv, 3303.

JANIN (Raymond), théologien assomptionniste (*Tables*, 327). — Né à Bogève (Hte-Savoie), le 31 août 1882, il entra chez les assomptionnistes en 1900. Prêtre à Jérusalem (1911), il fut nommé professeur au Séminaire oriental de Kadikeui (Chalcédoine) et attaché aux études byzantines, d'abord à Bucarest puis à Paris depuis 1947.

Collaboration à diverses revues ou encyclopédies : *Échos d'Orient*, *Revue des Études byzantines*, *Nouv. Rev. théol.*, *D. T. C.* (cf. x, 495, 497, 516, 1627, 1710; xi, 452, 471, 486, 614, 621; xii, 56, 1184, 2044; xv, 512), *D. H. G. E.* (plus de 500 notices, dont plusieurs fort considérables : *Athènes*, *Bulgarie*, *Chypre*, *Constantinople)*, *D. D. Can.*, *Catholicisme*, *Catholic Encyclopedia* (New York), *L. T. K.*, *Marienkunde*.

Ouvrages : *La Thrace, étude historique et géographique*, Constantinople, 1920; *S. Basile, archevêque de Césarée et docteur de l'Église*, Paris, 1929; *Les Églises orientales et les rites orientaux* (cartes et photographie), plusieurs éditions et traductions; *Constantinople byzantine. Développement urbain* (cartes et plan), Paris, 1950; *Les Églises et monastères de Constantinople*, Paris, 1953.

Le P. Janin est consulteur de la S. C. *pro Ecclesia orientali* depuis le 27 oct. 1934. J. Cornélis, A. A.

Cité : x, 1874; xi, 1436, 1437, 1438, 1487 (bibl.), 2292, 2293, 2296; xii, 1134; xiv, 1377, 1401 (bibl.), 1468 (bibl.).

JANISEV (I.-L.). — Artisan d'un rapprochement entre Anglicans, Vieux-Catholiques et orthodoxie orientale, xiv, 363; cf. xiii, 894-96.

JANN DE STANS (Adelheim), capucin (1876-1945) missiologue, fit ses études à Fribourg en Suisse où il fut l'élève de Gustave Schnürer; il soutint sa thèse sur le droit de patronat portugais dans l'Inde, la Chine et le Japon : *Die katholischen Missionen in Indien, China und Japan. Ihre Organisation und das portugiesische Patronat vom 15. bis ins 18. Jahrhundert* (1915); depuis cette date, malgré une activité apostolique incessante, sa production historique fut immense et la bibliographie de ses œuvres compte jusqu'à 105 ouvrages ou articles. Parmi les plus importantes, il faut compter les *Monumenta Anastasiana*, dont cinq volumes sont parus et qui concernent la vie de Mgr Anastase Hartmann, capucin, évêque de Derbe, vicaire apostolique de Patna (Indes).

Article nécrologique, dans *Analecta O. F. M. Cap.*, lxiv, 1948, p. 60-63; — *Memoriæ A. R. P. Dr. Adelhelmi Jann, O. F. M., Cap.*, i, *Vita*, ii, *Bibliographia*, dans *Monumenta Anastasiana*, v, p. ix-xxii, Lucerne, 1948.
Julien-Eymard d'Angers, O. F. M. Cap.

JANNÉE (Alexandre). — Beau-frère de Jean Hyrcan (*Tables*, 2160), (103-76 av. J.-C.).

Guerres à l'extérieur, gestes honteux à l'intérieur, viii, 1602.

JANNÈS ET JAMBRÈS. — Cités d'après la tradition juive par S. Paul (II Tim., iii, 8), xv, 1070.

D. B., iii, 1119-1121 (la Vulgate écrit *Mambrès*).

JANSEN. — Auteur d'un traité de théologie fondamentale (Utrecht, 1875-76), i, 1564; — sur la révélation, xiii, 2595.

JANSEN (Bernard). — Théologien de la compagnie de Jésus, né le 10 avr. 1877 à Telgte (Westphalie). Le 30 sept. 1892, il entre au noviciat de la Compagnie à Blijenbeek; en 1908-1909, il approfondit ses études dans l'histoire de la philosophie (Strasbourg et Bonn); mais il était déjà professeur en cette matière à Valkenburg depuis 1903. A la fin de la grande guerre mondiale il donna ses cours au *Collegium maximum*. En nov. 1922, la faculté de théologie de Fribourg-en-Br. lui conféra le titre de docteur en théologie. De 1927 à 1933, il enseignait comme professeur au collège de S.-Jean Berchmans à Munich-Pullach. Mais depuis 1933 il était attaché à la résidence de Bonn, où il mourut le 7 mars 1942.

Ses ouvrages : *Die Geschichte der Erkenntnistheorie in der philosophie bis Kant*, Paderborn, Vienne, Zurich, 1940; — *Petri Johannis Olivi Quæstiones in Secundum Librum Sententiarum*, Quaracchi, i, 1922; ii, 1924; iii, 1926; cité : xi, 984, 991 (bibl.); xii, 2060, 2064 (bibl.); xv, 3105, 3114 (à propos des *Moralia* de Vital du Four); — *Petrus de Trabibus, seine speculative Eigenart oder sein Varhältnis zu Olivi*, dans *Festgabe zum 70 Geburtstag* (16 sept. 1923) *Clemens Bäumkers*, dans les *Beiträge* de Bäumker, 2e suppl., 243-254, Munster-en-W., 1923; cité xii, 2049, 2050, 2057, 2058, 2059, 2064 (bibl.); — *Zur Philosophie der Scotisten des XVII. Jahrhunderts*, dans *Franzisk. Studien*, xxiiii, 1936; cité : xiv, 1754 (Sébastien Dupasquier); — *Aufstiege zur Metaphysik, heute und ehedem*, Fribourg-en-Br., 1933; — *Die definition des Konzils von Vienne : Substantia animæ rationalis seu intellectivæ vere ac per se humani corporis forma*, Innsbruck, 1908; cité : vi, 547, 586 (bibl.); — *Wege der Weltweisheit*, 1925; — *Der Kritizismus Kants*, Munich, 1925; — *Die Religionsphilosophie Kants*, Berlin, 1929, etc.; — *Die deutschen Jesuitenphilosophen des XVIII. Jahrhunderts*, dans *Zeitschrift für Kath. Theologie*, 1933, et *Die Pflege der Philosophie im Jesuitenorden (XVII. und XVIII. Jahrhund.*, Fulda, 1938, xv, 3680). A.-W. Ziegler.

JANSEN (François-Xavier). Théologien jésuite, né à Anvers (3 déc. 1870). Entré au noviciat des jésuites à Tronchiennes (23 sept. 1888), après sa philosophie, il enseigna pendant six ans les classes de seconde, puis de rhétorique, au collège d'Alost, puis d'Anvers. Études de théologie à Louvain. Après son 3e an, est nommé professeur de philosophie : tâche dont il s'acquittera jusqu'en 1945, sauf pendant la première guerre mondiale, durant laquelle il enseigne la théologie. Il mourut le 14 mai 1954.

En dehors de nombreux articles et recensions dans la *N. R. Th.*, relatifs surtout à la philosophie médiévale et à l'humanisme, nous rappellerons ici sa collaboration au *D. T. C.*, art. *Eucharistiques (Accidents)*, v, 1368-1452 et *Baïus et le baïanisme*, *Museum Lessianum*, 1927; cité : x, 770; xii, 531, 533-34, 538, 539, 540 (*Tables*, 353).

JANSEN (Jean-Laurent), moraliste rédemptoriste (1860-1940). Ses œuvres ne comptent pas moins de 104 numéros dans Meulemeester, *Bibliographie générale des écrivains rédemptoristes*, ii, Louvain, 1935, p. 211-216. Un grand nombre de ces écrits sont des articles en langue néerlandaise, publiés en diverses revues de Hollande. Indiquons simplement les principaux, publiés en allemand ou en latin : *Der hl. Alfons von Liguori gegen den Ex-Jesuiten Hoensbroech*, dans *Der Sonntag*, Berlin, v (1904); — *Der heilige Alfons von Liguori gegen Hoensbroech verteidigt*, Munster, 1904; — *S. Alphonsi M. de Liguorio doctoris Ecclesiæ doctrina de influxu Dei in deliberatam voluntatis creatæ activitatem exposita, vindicata*, Aix-la-Chapelle, 1928. — Ajoutons, *De H. Clemens M. Hofbauer en de Protestanten*, dans *De Beiaard*, Bois-le-Duc, i (1920), p. 13-24. A.-W. Ziegler.

JANSEN (Wilhelm). — Éditeur du commentaire de Clarembaud d'Arras sur le *De Trinitate* de Boèce, XII, 1932, 2381 (*Tables*, 618).

JANSÉNISME. — L'étude du jansénisme est en réalité répartie en sept articles importants qui se complètent et auxquels doivent s'ajouter les références recueillies dans les autres parties du *D. T. C.* — I. Jansénius et la publication de l'*Augustinus*. — II. Analyse de l'*Augustinus*. — III. Premières luttes jansénistes jusqu'à la paix de Clément IX (1669). — IV. Quesnel et le quesnellisme. — V. *Unigenitus* (Bulle). — VI. Pistoie (Synode de). — VII. Utrecht (Église d'). — VIII. Auteurs mêlés à la controverse janséniste.

I. Jansénius et la publication de l'« Augustinus » [J. Carreyre], VIII, 318-30.

1° *Biographie*. — 1. Naissance, premières études; J. non admis chez les jésuites, VIII, 319. — 2. Ambiance : Baïus, Jacques Janson, Duvergier de Hauranne; premières luttes contre les jésuites (Lessius et le molinisme), 319-20; cf. II, 57-62; VIII, 530; IX, 453; X, 2099, 2172-73. — 3. J. à Louvain : *a)* Dominis, le synode de Dordrecht, VIII, 321-22; cf. 465 et *Tables*, 1025 (Dominis); *Tables*, 712 (Dordrecht); — *b)* étude de S. Augustin avec Saint-Cyran (relations avec l'Oratoire), VIII, 322-26; la légende de la conjuration de Bourg-Fontaine, 323; — *c)* J. et les calvinistes, 326. — 4. Le *Mars Gallicus* et Bésian Arroy (tr. fr. de Charles Hersent, VI, 2312), VIII, 326-27 (cf. *Tables*, 434). — 5. L'épiscopat : achèvement de l'*Augustinus* et dédicace à Urbain VIII, VIII, 328; cf. XII, 546; — sincérité de J. (?), VIII, 328-29.

2° *Écrits*. — VIII, 329; cf. IV, 2014 (sur l'Ecclésiaste).

3° *Publication de l'Augustinus*. — Posthume, malgré les oppositions, VIII, 329-30; cf. VI, 926-29 (FROIDMOND). — Influence de l'*Augustinus* à Port-Royal, XII, 550-51.

AUTEURS CITÉS ET NOMS PROPRES UTILES. — Agnès (*Mère*), VIII, 325; — *Arguibal (d')*, 321; — *Arminius*, 322; — Arnauld (Antoine), 321; — Arnauld d'Andilly, 323, 329; — Augustin (S.), 320-23, 325-26, 330.

Bachelier, 330; — Baïus, 319; — Bañez, 320; — Barcos, 321; — Bertrand, 327; — Bérulle, 323, 324; — Bésian Arroy, 327; — Bois (du), 328; — Booneu, 328; — Bourdoise, 323; — Bremond, 323.

Calenus (Henri), 325-26, 328, 329; — Callevaert, 328; — Calvin, 322; — Calvinistes, 326; — Camus (Pierre), (323); — Chamberlain (Georges), 327; — Clément VIII, 320; — Clémencet, 320, 323; — Cognet, 325; — Condren (de), 325; — Cospéan (Ph. de), 323.

Deschaux (Bertrand), 320-321; — Des Marets, 326; — Dominis, 321; — Dordrecht (synode), 322; — Drevon, 320; — Duchesne (J.-B.), 319, 323, 328; — Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, 320-25, 330.

Ferdinand d'Espagne, 329; — Filleau, 323; — Fleury, 330; — Fonséca, 320; — François de Sales (S.), 323, 325; — Fromont (Libert), 325, 326, 328-29; — Fulgence (S.), 325; — Fuzet, 328.

Garasse, 325; — Gerberon, 320, 321, 329; — Gibieuf, 326; — Godeau, 325.

Hersent (Ch.), 327, 329.

Jansénius (à chaque colonne); — Janson (Jacques), 319, 322; — Jésuites, 326, 328.

Laferrière, 319, 324, 326; — Lammée (Réginald), 328; — Lancelot, 321, 330; — Le Féron, 330; — Lessius, 319; — Leydecker, 327, 328; — Louis XIII, 327.

Molin, 330; — Molina, 320.

Nols, 328.

Oratoire, oratoriens, 324, 325; — Ottius, 322.

Paul V, 320, 329; — Pilmot (ou *Augustinus*), 323, 324, 326; — Pont (Jacques du), 329; — Port-Royal, 324; — Préville (de), ou Pintheneau (S. J.), 321, 324, 325; — Prosper (S.), 325; — Prunel (L.), 325.

Rapin, 319, 321, 322, 324, 325, 327, 328; — Richelieu, 323; — Richer (Edm.), 320; — Rocheposay (de), 321.

Sainte-Beuve, 321, 323, 325; — Sauvage, 323; — Sixte V, 319; — Surmont de Volsberghe, 328; — Sylvius (Dubois), 328.

Trente (concile), 322; — Triest, 328.

Urbain VIII, 328.

Vandenpeereboom, 328; — Vigor (Simon), 323; cf. XV, 3010; — Vincent de Paul (S.), VIII, 323, 324; — Voest (Gisbert), 326.

Zamet (Sébastien), 324-25.

II. Analyse de l'Augustinus [J. Carreyre], VIII, 330-448. — Trois tomes :

TOME I : HISTOIRE DU PÉLAGIANISME. — 1° *Les auteurs*, VIII, 331. — 1. Pélage. Écrits polémiques, condamnations, XII, 678-82, 685-702. — 2. Julien d'Éclane, VIII, 1926; XII, 702-07. — 3. Célestius, XII, 682-83. — 4. Semipélagianisme, issu du pélagianisme, XIV, 1796 sq.; cf. Cassien, II, 1823; XIV, 1802-06; Gennade de Marseille, VI, 1224-25. — 2° *Dogmes pélagiens*. — 1. Nature et liberté du premier homme, VIII, 331-32; I, 2381-82; XII, 683-84. — 2. Nature déchue et corrompue, VIII, 332-33; I, 2380; XII, 383-84, 684. — 3° *Problèmes philosophiques*. — 1. Liberté et péché; forces naturelles de l'homme, VIII, 333-34; I, 2381-82; XII, 394, 683. — 2. Pélagianisme et philosophie païenne, VIII, 334-36; XII, 680, 681; cf. I, 2382 (C); VIII, 1626-29 (judaïsme). — 4° *Semi-christianisme et pélagianisme*, 336-37; XII, 683-84 *(passim)*; — précurseurs (?) du pélagianisme, VIII, 337. — 5° *Semi-pélagianisme*. — 1. Prédestination, 337-38; XII, 2838-40; XIV, 1809-12. — 2. Pélagianisme et catholicisme, VIII, 338-39; voir références précédentes (1.); et molinisme, VIII, 339; X, 2172-73; prédestination moliniste, 2122-36; XII, 2964-75. — 6° *J. et le prédestinatianisme*, VIII, 340; — sur l'hérésie du prédestinatianisme, XII, 2803-09, 2901-35 *(passim)*.

TOME II : GRÂCE D'ADAM ET PÉCHÉ ORIGINEL. — 1° *Introduction*. — 1. Méthode théologique. — Raisonnement humain ou charité illuminante, VIII, 340-41; — vraie méthode de S. Augustin, XV, 350-53. — 2. Autorité de S. Augustin, VIII, 341-45; — vraie doctrine sur l'autorité de S. Augustin [E. Portalié], I, 2466-70; XV, 2145.

2° *Grâce du premier homme et des anges*. — 1. État d'innocence, VIII, 345-46; à rapprocher de JUSTICE ORIGINELLE, 2024-30; cf. VII, 1939-40, 2266, 2356, et ADAM, I, 371-74. — 2. Liberté de l'homme innocent, VIII, 346; — pour S. Augustin, XII, 2879-80. — 3. Nécessité de la grâce, VIII, 346-48; — l'*auxilium sine quo*, différent de l'*auxilium quo*, 347; — pour S. Augustin, I, 2394; XII, 2879-81. — 4. La grâce d'Adam selon J. et les condamnations portées contre Baïus (prop. 21, 26, 23, 24, 22, 55, 79, 1, 3, 6, 94), II, 67-77; cf. I, 2546; — interprétation de Ripalda, XIII, 2734.

3° *État de la nature déchue*. — 1. Nature et essence du péché originel, VIII, 348-51; XII, 546-48; — pessimisme janséniste, 540, 545, 598; cf. IX, 1220. — 2. Peines du péché originel, VIII, 351-67; — incidence sur l'Immaculée Conception, 497; cf. VII, 1176-79 : *a)* Ignorance, VIII, 351-53; cf. IV, 799-800, 831, 851, 865, 868-69; — doctrine de S. Augustin, XII, 398-99; sur l'origine de l'ignorance dans l'homme (*Tables*, 2175). — *b)* Concupiscence, VIII, 353-55; III, 809; IV, 1612; XII, 547-48 (*Tables*, 766); — doctrine de S. Augustin (*Tables*, 303, 765, nombreuses références). — *c)* Déchéance du libre arbitre, VIII, 355-59; — doctrine de S. Augustin, I, 2404-05; XII, 399-400; avec ses conséquences : α) actions des infidèles et des philosophes, VIII, 359-64; VII, 1735-36, 1787-88; cf. BAÏUS (prop. 25), II, 83-86; X, 2468; XII, 534; — sur la pensée de S. Augustin, 539-40; I, 2387, 2404; VI, 1578-79; VII, 1741-42; 1788-91, et du II[e] conc. d'Orange, XI, 1098-99;

xiv, 1846-47; — β) nécessité de pécher et liberté, viii, 364-67, 378-81, 398, 400; vii, 1787-88; — doctrine de S. Augustin, i, 2387-89, 2405; xii, 378-81, 398, 400; et du IIe conc. d'Orange (can. 22), xi, 1098; — γ) doctrine catholique proclamée à Trente (sess. vi, c. xi, can. 23; *Tables*, 676-677).

4° *État de nature pure.* — 1. Impossibilité démontrée par le désir du bonheur : amour *naturel* de Dieu impossible, viii, 367-71; — référence à S. Augustin mal compris, 359-66; cf. i, 2435-36; xii, 546-47. Sur l'ensemble de la doctrine (*Tables*, 583, 2°). — 2. Impossibilité démontrée par l'analyse de la jouissance béatifique, viii, 371-73; — doctrine de S. Augustin, i, 2432-34; ii, 504-08; — à rapprocher de Baïus (prop. 21), ii, 67 (*Tables*, 389). — 3. Impossibilité démontrée par l'analyse de la concupiscence, viii, 373-74; xii, 546; — doctrine de S. Augustin, i, 2395-96; — mais voir xi, 37 (nature pure). — 4. Impossibilité démontrée par les misères du corps, viii, 374-76. — Sur tous ces points, voir également iv, 799-802 et la 55e prop. de Baïus, ii, 71-72; cf. iii, 811; xii, 532.

Tome III : Grâce du Sauveur. — Préliminaires : effet essentiel de la grâce, la libération de la cupidité dominante après le péché originel, viii, 377-78.

1° *Grâces de l'intelligence : la loi* (y adjoindre promesses, exhortations, révélations, etc.). — 1. Utilité de ces grâces, jointe à leur inefficacité, viii, 378-80. — 2. Loi, source de culpabilité (selon S. Paul), xi, 2367-68.

2° *Vraie grâce de la volonté.* — 1. Distinction entre grâce d'Adam innocent et de l'homme déchu : *auxilium sine quo* et *auxilium quo*, viii, 380-83; xiii, 67; cf. *supra*, viii, 347; et, pour S. Augustin, i, 2394; xii, 2879-81; — grâce suffisante pour Adam innocent, inexistante en l'état actuel, viii, 382-83; cf. vii, 1734. — 2. Effets différents des deux grâces, viii, 383-84; x, 770. — Sur la pensée de S. Augustin, i, 2385-92 (toute sa théorie sur la grâce et son efficacité en nous); cf. xii, 2870-76; vi, 1659-60, 1662-63. — 3. Grâce nécessaire à l'homme déchu et grâce habituelle, grâce actuelle, viii, 384-85; — sur le mérite, x, 770. — Documents invoqués : *a)* 4e prop. condamnée par Innocent X (et non Alexandre VII), i, 2547, et *infra*, viii, 491; — *b)* papes et conciles du début du ve s., ii, 2053-59; vi, 1568; x, 1756-58; xi, 1096; xii, 699, 1269; — *c)* pour mieux comprendre S. Augustin; la thèse pélagienne, xii, 691-94 (à Diospolis). — 4. Nécessité d'une grâce actuelle proprement dite : tout déterminé par Dieu, viii, 385-86; — S. Augustin, i, 2385-86 (textes invoqués par J.). — 5. Propriétés de cette grâce, viii, 386 : efficacité certaine, mais grâce faible ou grâce victorieuse, 387; cf. i, 2547-48; — sur la pensée de S. Augustin, i, 2376, 2378, 2388-92, 2406; vii, 1859.

3° *Critique du concept de grâce suffisante.* — 1. Critique générale : bienfait de la nature et non don du Rédempteur, viii, 388-89; cf. vi, 1659-62. — 2. Grâce suffisante et catégories d'hommes, vi, 1600; — *a)* Juifs, viii, 390-91; cf. xi, 2367-68 (S. Paul); — *b)* infidèles, viii, 391; vii, 1733-34, 1735-36, 1760, 1787; — *c)* justes abandonnés, viii, 392; — thèse catholique opposée, vi, 1595-96. — 3. Impossibilité d'accomplir certains commandements, viii, 392-93; — doctrine de S. Augustin sur l'impuissance de l'homme déchu, xii, 1265-66; cf. *infra*, 1re prop. condamnée par Innocent X. — 4. Objections et réponses, viii, 394-97; — thèse catholique sur l'impuissance de l'homme (*Tables*, 1849-51, 2245). — 5. Volonté salvifique universelle, viii, 397-99 (Jésus-Christ est-il mort pour tous les hommes?); cf. xiii, 1985; — doctrine de S. Augustin, i, 2370, 2407; xv, 3362-63. Voir *infra*, 5e prop. condamnée par Innocent X.

4° *Nature de la grâce : essence et division.* — 1. Délectation céleste, viii, 400; — doctrine de S. Augustin, i, 2391-92. — 2. Délectation victorieuse, viii, 400-02; cf. 420, 426, 477-79; xv, 2090-91; v, 1795; — nécessaire dans l'état de nature déchue, viii, 402. — 3. Grâce prévenante et grâce subséquente, 402-03 (exclusion de toute autre terminologie moderne); — grâce prévenante chez S. Augustin, 403; mais voir i, 2389-92; vi, 1654, 1658, 1574, 1576; xii, 2870 sq.; chez S. Prosper, i, 2525-26; chez S. Fulgence, vi, 971; au conc. d'Orange, i, 2526; xi, 1094-95 (can. 4-7); xii, 2900; au conc. de Trente, viii, 2176-80; — grâce opérante ou subséquente (selon J.), viii, 403; cf. vi, 1654 (S. Augustin). *Tables*, 1857.

5° *Effets de la grâce.* — 1. Amour de Dieu, viii, 404-06; — toutes vertus, modes de l'amour de Dieu, 405; cf. i, 2432, 2435-37 (S. Augustin) : v, 607. — 2. Espérance, viii, 406-07; v, 657-58; — sur S. Augustin, 607, 650-51. — Sur le *sicut oportet* (S. Augustin, Orange, Trente), viii, 407-08 (interprétation de J.); mais voir vi, 1576-78 (S. Augustin), 1578-79 (explication de quelques expressions). — Crainte de Dieu, viii, 408 sq., 429; cf. i, 2232, 2241-42; iv, 2228-29; — J. et la crainte des châtiments, viii, 409-10; cf. i, 2238; — doctrine de S. Augustin, i, 2241, 2437; — doctrine catholique (*Tables*, 842, 5°). — Voir *Charité* (*Tables*, 583, *Amour naturel et charité*).

6° *Le libre arbitre.* — 1. Définition (d'après S. Augustin), viii, 411-12. — 2. Liberté, nécessité et coaction, 412-13 : cf. *infra* (3e prop. condamnée par Innocent X), 485-91. — 3. Liberté et pouvoir de mal faire, 413-14; — indifférence et liberté, *ib.*; — sur la doctrine catholique, voir Impeccabilité, vii, 1270 (*Tables*, 2226). — 4. Pour J., difficultés tirées spécialement de la condamnation des prop. de Baïus (prop. 48, 49, 66), viii, 417; ii, 93, 94, 81 (voir aussi prop. 41, 39, 66, 25, 27, 28, 30, 37, 65, 11, 81, 83, 88); voir *Baïus* (*Tables*, 353); — néanmoins, pour J., deux sortes de nécessité : prévenante ou dominante (agents naturels), subséquente (volonté); la seconde compatible avec la liberté, viii, 417-18 (exemples : Dieu, anges, démons, bienheureux, etc.).

7° *Concept positif de la liberté.* — 1. Ressorts intimes de la volonté : connaissance et plaisir, viii, 418; cf. S. Augustin, i, 2389; — la délectation vers la fin, viii, 419. — 2. Diverses sortes de liberté *(a necessitate, a coactione; a peccato, a justitia)*, 419-20; cf. *infra*, prop. 3 condamnée par Innocent X, 485; iii, 259. — 3. Conséquences relatives à la concupiscence, viii, 420; cf. i, 2442-43 (S. Augustin); purification de l'âme ou affranchissement du péché, viii, 420-21. — 4. Liberté et indifférence; distinction entre *liberté* de contradiction et *indifférence* de contradiction : vraie liberté du juste, 422-24.

8° *Accord de la grâce et de la liberté.* — 1. Critique des théories modernes, thomisme et congruisme, viii, 424-27. — 2. Doctrine de S. Augustin (d'après J.), 427-30; — doctrine véritable d'Augustin, i, 2387-92, 2404-07; vi, 1578, 1654, 1658; x, 647; xii, 1265, 2865. — 2. Différence entre Augustin et Calvin, viii, 430-31; — parenté du calvinisme et du jansénisme 431; cf. *supra*, i, 2387-92, 2404-07, 2542-43, 2547; ii, 1423; iv, 642; viii, 201. — Doctrine catholique, xv, 2092, 3301-02.

9° *Prédestination des anges et des hommes.* — 1. Sens du mot « prédestination » (concernant aussi bien la peine que la gloire), viii, 431-32; — prédesti-

nation de pure grâce et prédestination de mérite, 432; cf. xii, 2962-63. — 2. Prédestination gratuite, viii, 433; — séparation de la *massa perditionis*, 434-35. — 3. Prédestination de mérites (dans l'état de nature déchue), par une grâce efficace, 435-437; — rejet de l'explication de Molina, 437; x, 2174. — 4. Réalité de la prédestination gratuite, viii, 437-39 : *a)* volonté efficace de Dieu, 437; — *b)* sur les enfants morts sans baptême, 437; cf. i, 2397; ii, 367; ix, 762; — *c)* adultes élus ou réprouvés, viii, 437-38; — *d)* Dieu et les réprouvés, 438; — *e)* la *vocatio secundum propositum*, 438; — *f)* Augustin et les semi-pélagiens, 439-40. — 5. Doctrine authentique de S. Augustin, i, 2398, 2404, 2546-48; x, 643-51; xii, 1265-69, 2833-96. — Doctrine de l'Église, 2995-96.

10° *La réprobation des anges et des hommes.* — 1. Doctrine de la réprobation : *a)* avant le péché, simple prévision du péché, viii, 441; — *b)* après le péché originel, libre choix de Dieu, 441-42; — *c)* permission du péché, précédant le décret de réprobation, 443; — sur la pensée de S. Augustin, xii, 2856. — 2. Difficultés soulevées par Lessius, et réponses de J., viii, 443. — 3. La réprobation et le plan divin, 445-47. — 3. Conclusion de J. : similitude du semi-pélagianisme et du molinisme, 447-48; cf. x, 2174; — sur la véritable doctrine moliniste, 2123-24.

Auteurs cités et noms propres utiles. — Alexandre VII, viii, 385; — Alexandre de Halès, 414, 428; — Anselme (S.), 428; — Aristote, 337, 340, 372, 373, 377, 411, 426; — Arius, 340; — Arnauld, 364, 390, 430; — Augustin (S.), à chaque colonne.

Baïus, 347, 366, 367, 376; — Baronius, 340; — Basile (S.), 411; — Basile de Séleucie, 414; — Bède (S.), 414, 428; — Bellarmin, 370, 373, 387, 397; — Bernard (S.), 411, 414, 428; — Biel (Gabriel), 414; — Boèce, 370; — Bonaventure (S.), 414, 416, 428; — Brulefer (Ét.), 414.

Calvin, 370, 430; — Carthage (conc. de), 343, 385; — Cassien, 339, 340; — Célestin Ier (S.), 342, 344, 428; — Clément Ier, pape, 414; — Clément VIII, 342; — Conrius (Florent), 331, 355; — Corneille de la Pierre, 346; — Cyrille d'Alex., 414, 428.

Denys l'Aréopagite, 414; — Denys le Chartreux, 414; — Deschamps, 431; — Duns Scot, 414, 428; — Du Vau, 448.

Épiphane (S.), 414; — Estius, 410; — Eusèbe, 414; — Évagre, 337.

Fauste de Riez, 338; — Félix II, 342; — Fénelon, 431; — Fulgence, 361, 384, 403, 414, 428.

Garasse, 346; — Gennade, 339, 340; — Gibieuf, 424; — Gottschalk, 340; — Grégoire le Grand, 428; — Grégoire XIII, 345, 347, 366, 376, 417; — Grégoire de Nysse (S.), 411; — Guillaume d'Autun, 414; — Guillaume de Paris, 414, 428.

Hadrumète (moines d'), 337, 366; — Henri de Gand, 414, 428; — Hilaire (de Poitiers), 414; — Hilaire (d'Arles), 338, 340; — Hincmar de Reims, 340; — Hormisdas, 342; — Hugues de Saint-Victor, 414, 428.

Innocent Ier, 342, 385, 393, 398; — Irénée (S.), 414.

Jean II, pape, 342; — Jean Chrysostome (S.), 414; — Jean Damascène (S.), 398; — Julien d'Éclane, 331, 332, 349, 353, 357, 360, 361, 364, 373, 374, 413, 420.

Léon (S.) le Grand, 342; — Leporcq, 431; — Lessius, 339, 370, 382, 384, 387, 397, 424, 435, 438, 439, 444, 445; — Luther, 370, 411; — Lyon (conc. de), 340.

Macaire, 414; — Macédonius, 340; — Marseillais, voir Semi-pélagiens; — Marsile de Padoue, 414, 428; — Milève (conc. de), 385; — Molina, 338, 339, 346, 377, 382, 387, 424, 435, 448.

Nicolas d'Orléans, 414.

Orange (conc. d'), 343, 364, 365, 403, 407; — Origène, 336, 340, 362, 414, 440.

Pélage et pélagiens, 331-340, 348, 372, 381; — Photius, 340; — Pie V, 345, 347, 366, 367, 376, 417; — Pierre diacre, 428; — Pierre Lombard (maître des Sentences), 414, 428; — Platon, 340; — Portalié, 345, 388; — Priscillien, 337; — Prosper d'Aquitaine (S.), 340, 361, 362, 384, 399, 403, 414, 428; — Pythagore, 337.

Richard de Middletown, 414, 428; — Richard de Saint-Victor, 414, 428; — Rufin, 337.

Sacy, 361; — Saint-Cyran, 336; — Sainte-Beuve, 330; — Semi-pélagiens (ou Marseillais), 337, 338, 339, 344, 384, 388, 389, 439, 444, 448; — Sigebert, 340; — Suarez, 340, 346, 363, 367, 370, 374, 380, 382, 387, 388, 389, 397, 420, 424, 448; — Sylvius, 410.

Tertullien, 414; — Thomas d'Aquin (S.), 342, 411, 413, 414, 424, 428; — Thomas de Strasbourg, 414; — Trente (conc. de), 392, 396, 397, 403, 407, 408, 410, 411, 416, 428.

Valence (conc. de), 340; — Vasquez, 348, 367, 369, 370, 374, 380, 448.

Zosime (S.), pape, 336, 342, 428.

III. Les premières luttes jansénistes jusqu'à la paix de Clément IX (1669) [J. Carreyre], viii, 448-529.

I. Autour de l' « Augustinus » et de la « Fréquente communion » (1640-1648). — 1° *Autour de l'Augustinus.* — 1. Pays-Bas : thèses des jésuites contre l'*Augustinus*, viii, 450-51, 1057-58. — 2. Rome : bulle *Eminenti* d'Urbain VIII (cf. xv, 2305), mal accueillie, viii, 452-53; — brefs d'Innocent X exigeant l'exécution de la bulle *Eminenti*, 454. — 3. France, 454-57. Interventions : Saint-Cyran (cf. iv, 1973); Desmares (iv, 630); Pierre de Saint-Joseph (vi, 681; xii, 2043); anonymes de la Sorbonne et Edm. Amiot, J. Sirmond (xiv, 2192); D. Petau (xii, 1314, 1320-21, 1326); Ant. Arnauld (i, 1979-82); Octave de Bellegarde (*Tables*, 406); Fr. Irénée, Habert (*Tables*, 2009); Libert Fromond (*Tables*, 1754); Martin Barcos (*Tables*, 374).

2° *Le livre de la « Fréquente communion ».* — 1. Occasion et analyse, viii, 457-60; cf. i, 1979; iii, 538-39; — attitude du P. de Sesmaisons, i, 1979; vi, 681, 2264; viii, 458-49. — 2. Polémiques autour du livre, 460-66 (approbations : évêques et docteurs en Sorbonne, 460; cf. xiii, 1455 (Quéras); mais aussi critiques : Nouet (xi, 811, 2095-96); G. Hermant (vi, 2264); *Lettre d'Eusèbe à Polémarque*; Petau (viii, 461-64; cf. iii, 539; xii, 1119, 1314); Séguin (xiv, 1780-81). — Réplique d'Arnauld, viii, 462-63 (tradition de l'Église sur la pénitence et la communion). — Intervention malencontreuse du calviniste Brachet de la Milletière (viii, 2544) et nouvelles polémiques et interventions, 463-65 (anonymes, Hersent [vi, 2313], Petau, Jean de Launoy [ix, 5], J.-P. Camus [ii, 1451], Yves de Paris [xv, 3642], Abra de Raconis [i, 93] et réplique d'Arnauld).

Autres auteurs adversaires d'Arnauld : Joseph de Morlaix, viii, 1529-30; Marande, ix, 1937; Pichon (Jean), xii, 1610; — voir aussi Satisfaction, xiv, 1191-92. — Sur la pénitence, Petau, xii, 1325-27.

3. Attaque d'Isaac Habert contre Barcos : la primauté de Pierre, sanction de l'Index, viii, 465-66.

3° *Arnauld défend l'Augustinus.* — 1. Attaques contre l'*Augustinus*, viii, 464-66 (S. Vincent de Paul, Bourgoing et, déjà cités, Camus, Launoy, Abra de Raconis, Habert). — 2. Réplique d'Arnauld à Habert, *l'Apologie de M. Jansenius*, 466; cf. i, 1920; vi, 2012. — 3. Propositions dénoncées à Rome par Habert; deuxième *Apologie de Jansénius* par Arnauld et réplique d'Habert, viii, 466-69. — 4. Dernières polémiques : Deschamps (*Tables*, 947), Petau, Labbe (viii, 2387), Duchesne (J.-B.) (iv, 1844), Pierre de S.-Joseph, Yves de Paris, Sirmond, viii, 469-70.

II. Histoire des cinq propositions jusqu'à leur condamnation par Rome (1648-1653). — 1° *La bulle d'Urbain VIII* reçue en Sorbonne; les propositions relevées par le syndic Cornet, viii, 474-75. — 2° *Lettre des évêques* à Rome (cf. vii, 1688; ix, 107-08); examen de cinq propositions; bulle *Cum occasione* condamnant ces cinq propo-

sitions, VIII, 475-76; cf. I, 1980; VII, 1703, 2006; VIII, 1058. — 3° *Personnages* y ayant joué un rôle : au nom de la Sorbonne, Fr. Hallier (VI, 2038), Fr. Joisel, Jérôme Lagault, VIII, 2448; — députés jansénistes : Gorin de Saint-Amour, J. Brousse, La Lane (VIII, 2454), L. Angran, Toussaint, Desmares (IV, 630), Nic. Manessier, VIII, 2448; — voir aussi : Marc-Ant. Galizio, IX, 1986; Antonin Réginald, X, 1650; XIII, 2111; Claude Morel, X, 2483; Jean Nicolaï, XI, 490-91; cf. X, 2174; XI, 636 (Nicole), 679 (Noailles), 1133 (Amelote). — *La commission* chargée de l'examen des propositions, VIII, 475.

III. LES CINQ PROPOSITIONS : COMMENT ELLES SE RATTACHENT A L'AUGUSTINUS. — *Considérations préliminaires : a)* rappel de la distinction, au point de vue de la nécessité de la grâce, entre l'état d'innocence et l'état de nature déchue, VIII, 476-77 : cf. *supra : Augustinus*, tome II, Grâce du premier homme et des anges, col. 2388; t. III, grâce du Sauveur; vraie grâce de la volonté : *auxilium sine quo* et *auxilium quo*, col. 2388. — *b)* efficacité de la grâce par la délectation victorieuse, distincte de la prédétermination des thomistes, VIII, 477-78; cf. *supra :* grâce faible ou grâce (délectation) victorieuse, col. 2390. — *c)* comment les cinq propositions se rattachent à ces principes, VIII, 478; — *Mémoire* d'Ellies Du Pin, 478-79; cf. V, 1862; IX, 2006 (*Apologia* de L. de La Marche).

1° *Première proposition.* — 1. Texte, VIII, 479. — 2. Thème général : impuissance pour les justes d'observer certains commandements; grâce accordée, efficace mais insuffisante; — la grâce insuffisante des jansénistes et la grâce suffisante des thomistes, 479-84. — 3. Rappel des doctrines s'y rapportant : *Augustinus*, t. III, 2° *Vraie grâce de la volonté*, n. 1, 2, 5, *supra*, col. 2389; 3° *Critique du concept de grâce suffisante*, n. 2, col. 2389. — 4. Citations de la 1re proposition, VI, 1596; VII, 1730; VIII, 393, 478, 479, 482-83; XII, 1283, 1290; XV, 2090.

2° *Deuxième proposition.* — 1. Texte, VIII, 484. — 2. Thème général : « La grâce produit toujours son effet sur la volonté qui ne peut lui résister; seulement, quand la grâce est plus faible que la délectation terrestre, elle fait que la volonté ne veut que légèrement; tandis que lorsqu'elle est plus forte, elle fait que la volonté veut fortement » (col. 485). Donc, en réalité, pas de grâce vraiment suffisante. — 3. Rappel des doctrines s'y rapportant : *Augustinus*, t. III, 2°, 3°, 4° *(passim)*, *supra*, col. 2389-90. — 4. Citée : VI, 1660 (ici, faussement attribuée à Baïus); VII, 1734; VIII, 484, 485; XII, 1290; XV, 2084, 2086 (bulle *Unigenitus*, prop. 2, 9, 11, 21, 31).

3° *Troisième proposition.* — 1. Texte, VIII, 485. — 2. Thème général : « *a)* Le libre se confond avec le volontaire. *b)* La liberté est détruite seulement par la coaction ou violence et par la nécessité involontaire, mais elle peut se concilier avec la nécessité simple volontaire qui, précédée d'une connaissance, pousse la volonté à un acte, de telle sorte qu'elle ne peut s'en abstenir. *c)* Cette nécessité simple volontaire n'est pas perpétuelle, immuable et fixe, car notre volonté est instable : la délectation victorieuse actuelle peut être vaincue par la délectation opposée. *d)* Il y a, dans la volonté, une certaine indifférence, mais toute passive; c'est plutôt une *flexibilité* de la volonté qui, déterminée à un acte par une délectation victorieuse, conserve le pouvoir tout passif d'être déterminé à un autre acte, quand triomphera la délectation contraire. *e)* La volonté, à cause de sa flexibilité et de son inconstance, conserve toujours le pouvoir de faire le bien ou le mal, mais le pouvoir de faire le bien est lié et empêché tant que triomphe la cupidité, et le pouvoir de faire le mal est lié, tant que triomphe la grâce » (col. 490-91, résumant, 485-90). — 3. Rappel des doctrines, s'y rapportant : *Augustinus*, III, 6°, 7°, col. 2390. — 4. Citée : III, 259; VI, 394; VII, 1730; VIII, 485, 492; X, 770.

4° *Quatrième proposition.* — 1. Texte, VIII, 491. — 2. Thème général : *a)* erreur historique concernant la doctrine de certains semi-pélagiens qui auraient admis la nécessité d'une grâce prévenante; — *b)* d'après J., ils auraient été hérétiques en tant qu' « ils prétendaient que la volonté peut, à son gré, et d'un pouvoir prochain, réel et parfait, obéir ou résister à cette grâce... Par suite, la thèse catholique, d'après J., est que la volonté est une réceptivité passive, un témoin inerte du conflit entre les deux délectations » (col. 492). — 3. Rappel des doctrines s'y rapportant; voir la 2e et la 3e propositions, dont cette 4e ne fait que présenter un nouvel aspect. — 4. Citée : VIII, 491.

5° *Cinquième proposition.* — 1. Texte, VIII, 492. — 2. Thème général : « Il est semi-pélagien de dire que Jésus-Christ est mort pour tous et pour chacun des hommes pris en particulier... Il n'a mérité et voulu le salut éternel et les moyens d'y parvenir que pour ceux-là seuls qu'il a élus et prédestinés; pour les justes qui ne persévèrent pas, il a mérité la foi et la charité pour le temps où ils sont justifiés; pour les fidèles, il a mérité la foi, mais sans la charité; pour les infidèles, il n'a mérité ni la grâce de la foi, ni la charité » (col. 493-94). — 3. Rappel des doctrines s'y rapportant, *Augustinus*, III, 3°, *Critique du concept de grâce suffisante*, *supra*, col. 2389; 9° et 10°, *Prédestination* et *Réprobation*, col. 2390-91. — 4. Citée : VIII, 398, 492, 493, 494; XIII, 1985; XV, 2085, 2093, 2094, 3365.

Citations globales des cinq propositions : VIII, 500, 501, 502, 504, 505, 510, 513, 1058; IX, 1989; X, 411, 412, 2174, 2176; XI, 636, 643, 2083, 2197; XII, 547, 2963; XIII, 2111, 2112; XV, 808, 2065.

IV. AUTRES ERREURS OU EXAGÉRATIONS CONTENUES DANS L'AUGUSTINUS. — 1° *Méthode de la théologie.* — Rôle néfaste de la philosophie, VIII, 496-97.

2° *Doctrine.* — 1. Transmission du péché originel; rôle de la concupiscence, VIII, 497; cf. *supra : Augustinus*, tome II, 3° *État de la nature déchue*, col. 2388; XII, 547-48; — négation de l'immaculée conception, VIII, 497; cf. VII, 1176. — 2. Ignorance invincible et ignorance de droit naturel, VIII, 497; *supra*, col. 2388, *loc. cit., a)* — 3. État de nature pure et de nature intègre, VIII, 497-98; *supra, loc. cit.*, 2° *Grâce du premier homme*, 4° *État de nature pure*, col. 2388-89. — 4. Œuvres des infidèles, 498; *supra, loc. cit.*, 3°, *c)*, α, 2388; — amour naturel et amour surnaturel de Dieu, 498; cf. *Tables*, 583 (amour naturel et charité). — 5. La loi mosaïque, VIII, 498-99; cf. 390-91. — 6. Crainte de Dieu, attrition, 499; *supra, Augustinus*, tome III, 5°, *Effets de la grâce*, col. 2390. — 7. Prédestination et réprobation, VIII, 499-500; *supra, loc. cit.*, 9°, col. 2390-91. — Enfants morts sans baptême, VIII, 500; cf. 437; I, 2397; II, 367; IX, 762.

V. APRÈS LA CONDAMNATION DES CINQ PROPOSITIONS JUSQU'A LA PAIX DE CLÉMENT IX (1653-1668). — 1° *La « question de droit » et la « question de fait »*. — 1. Position équivoque des jansénistes : controverses Arnauld-Annat, VIII, 500-01; cf. I, 1320-21; XI, 2084, 2096-97 (Annat); I, 1980; VIII, 502-05; XI, 638; XIII, 1467 (Arnauld). — 2. Les évêques justifient la condamnation (1654), VIII, 501, 504; XV, 2063; — bref du pape (20 mai 1655) et soumission d'Arnauld, mais avec la distinction

du *droit* et du *fait*, VIII, 502-04. — 3. Déclaration de l'assemblée du clergé, 504, et constitution d'Alexandre VII (16 oct. 1655), 504-05; cf. IV, 2187-89; VI, 1487.

2° *La question du formulaire et du « silence respectueux »*. — 1. Obligation faite par les évêques de souscrire un formulaire de soumission envers la constitution d'Alexandre VII, VIII, 505. — 2. Hésitations jansénistes, nouveau recours à la question de droit et de fait, 505-10 : trois solutions : signature avec restriction, signature avec silence respectueux sur la question du fait (Arnauld); refus de signature (Pascal), 509. — Personnages mêlés à la controverse : Pascal, cf. XI, 2096-98; Nicole, cf. XI, 636-39, 640; Arnauld, cf. *supra*, col. 2394 et XI, 635-37, 2097 (collaboration avec Nicole); Pavillon, cf. XII, 77, 78; cardinal de Retz et vicaires généraux de Paris, XI, 638-39, 2196-97; Arnauld d'Angers, XII, 78; XIII, 1469; Buzenval, VIII, 518; XII, 78; Caulet, VIII, 518; XII, 78; XIII, 1469. — 3. Décision des évêques, bref approbateur d'Alexandre VII, mais dernier retranchement janséniste : le pape n'est pas infaillible dans les questions de fait, VIII, 510-11. Voir *infra*, col. 2398, Clément IX, const. *Vineam Domini*.

3° *Tentatives d'accommodement : articles de Comminges*. — 1. Conférences destinées à l'échec, VIII, 511. — 2. Présentation par Choiseul, évêque de Comminges, d'un adoucissement des cinq propositions jansénistes, 511-513; — sur la doctrine de Choiseul sur l'autorité du pape, VI, 1118. — 3. Silence de Rome, VIII, 513-14.

4° *Reprise des polémiques : le formulaire d'Alexandre VII*. — 1. Initiatives et polémiques : déclaration de soumission insuffisante (La Lane et Girard, cf. VIII, 2454); décision des évêques exigeant la soumission sans explication; intervention personnelle du roi; mandement de l'archevêque de Paris; répliques de Nicole (cf. XI, 640) et d'Arnauld (cf. I, 1980); — démarche du roi pour obtenir de Rome un formulaire nouveau, VIII, 514-15. — 2. Le formulaire d'Alexandre VII (texte complet dans Denz.-Bannw., 1099). — 3. Division parmi les jansénistes, VIII, 516; — les religieuses de Port-Royal, 516-17; attitude à leur sujet : de Pascal, XI, 2197-98; d'Arnauld et de Nicole, 2197, 2198-99; cf. VIII, 517; I, 1980-81; XI, 640.

5° *La résistance des quatre évêques*. — 1. Leurs mandements, VIII, 518 (silence respectueux sur la question de fait); cf. Pavillon, évêque d'Alet, XII, 77-78; Buzenval, de Beauvais, XII, 78; Arnauld, d'Angers, XII, 78; Caulet, de Pamiers, XII, 78; cf. XIII, 1469. — 2. Attaque du P. Annat; riposte par les *Mémoires* d'Arnauld, de La Lane et de Nicole, VIII, 518-19, 2455-56; cf. XI, 640-41; — 3. Élection de Clément IX; — démarche de 19 évêques, et réponse du P. Maimbourg, VIII, 519-20; IX, 1656-57.

6° *La paix de Clément IX*. — 1. Exposé général de la question, III, 89-93. — 2. Interventions diverses signalées, VIII, 520-22. — 3. Sincérité (?) des signatures obtenues et condescendance du pape, 522; cf. III, 91-93. — 4. L'archevêché de Paris et les religieuses de Port-Royal, VIII, 522.

Auteurs cités et noms propres utiles. — Abra de Raconis, VIII, 465; — Albizzi, 452, 475; — Alexandre VII, 505, 507, 508, 510, 513, 514, 515, 516, 518, 519, 522; voir *Chigi;* — Amelotte, 508; — Amiot (Edm.), 454; — Ange-Marie de Crémone, 475; — Angran, 475; — Annat, 470, 482, 491, 492, 494, 500, 501, 505, 507, 508, 517, 518, 520; — Antoine Richard (pseudonyme du P. Deschamps), 459; — Arles (conc. d'), 468; — Arnauld (Ant.), 452-54, 456-70, 474, 475, 481-83, 485, 490, 496, 500-11, 513-20; — Arnauld (Henri), 475, 509, 518; — Augustin (S.), 466-69, 474, 485, 497, 498, 500, 506, 515, 516; — Auvray (voir Barcos), 457; — Avensa (Raphaël), 475.

Baïus, 451, 452, 468, 469; — Bâle (conc. de), 510; — Barberini (card.), 451, 455; — Barcos, 457, 458, 462, 465, 511, 516; — Bargellini, 519; — Baronius, 522; — Bellarmin, 522; — Bellegarde (de), 456; — Bertrand, 502; — Bonaventure (S.), 463; — Bonis (de), 464, 469; — Bossuet, 496, 517; — Bourbon (H. de), 464, 467; — Bourgeois, 465; — Bourgoing, 464, 465, 496; — Bourzéis, 474, 482, 492, 502; — Bremond, 457; — Brousse, 475; — Bruni (Célestin), 475; — Buzenval, évêque de Beauvais, 518.

Calénus, 451; — Calvin, calvinisme, 463, 468; — Campanella (Dom.), 475; — Camus (J.-P.), 465; — Candide (Vincent), 475; — Carpinetti, 475; — Castel Rodrigo, 454; — Caulet, évêque de Pamiers, 518, 520; — Chamillard, 508; — Charles Borromée (S.), 459, 460; — Chigi (Fabio), futur Alexandre VII, 451, 475, 504; — Choiseul (Gilbert de), évêque de Comminges, 475, 507, 511, 514, 520; — Clément VIII, 468; — Clément IX, 500, 504, 517, 519, 520, 522; — Colbert, 520; — Condé (prince de), 469; — Conrius, 451; — Constance (conc. de), 510; — Corneille de Paepe, 453; — Cornet, 474, 482, 485, 491, 492, 500; — Cyrille (S.) d'Alexandrie, 509.

Denys l'Aréopagite, 465; — Deschamps, 469, 470; — Desmares, 454, 502; — Desmarets de Saint-Sorlin, 518; — Domat, 517; — Dominis, 464; — Douai (faculté de), 468; — Dubourg, 508; — Duchesne, 469; — Dumas, 475, 504, 511, 521; — Duplessis d'Argentré, 452, 476.

Elbene (d'), 475; — Estrées (d'), 520, 521.

Ferrier, 511, 514, 515, 518; — François de Sales (S.), 459, 460, 463, 465; — François-Xavier (S.), 464; — Fromont (Libert), 451, 452, 457; — Fronson, 502; — Fulgence (S.), 451; — Fuzet, 476.

Gennade, 459; — Gerberon, 452, 454, 456, 466, 467, 469, 470; — Gondrin, archevêque de Sens, 475, 520, 522; — Girard, 511, 514; — Gondi (Paul de), 454, 467; — Grégoire XIII, 452, 454, 474; — Grimaldi, 451; — Guéménée (princesse de), 457; — Guyart (Denis), 503.

Habert (Isaac), 454, 456, 465-69, 475; — Hallier, 475, 482, 492; — Hamel (du), 509; — Harlay (de), archevêque de Rouen, 508; — Hermant, 454, 460-63, 465, 466, 501, 502, 504, 507-11; — Hersent, 464; — Hincmar, 470.

Ignace (S.), 464; — Innocent X, 454, 465, 475, 482, 485, 491, 492, 494, 500, 501, 504, 508, 510; — Irénée (Fr.), 456, 464; — Irénée (Paul) (Nicole), 481, 485, 507.

Jansénius (Corneille), à toutes les colonnes; — Jansénius (Jean), 451; — Jean d'Antioche, 509; — Jésuites, 450, 460, 467, 469, 504, 508; — Joisel, 475.

Labbe, 469, 508; — La Lane, 475, 492, 502, 508, 511, 514, 518, 520; — La Mothe Houdencourt, évêque de Rennes, 476, 513; — Latran (IIe concile de), 459; — Lattigny (Arnauld), 508; — Launay (J. de), 465; — Legault, 475; — Le Tellier, 520; — Lionne (de), 509, 520; — Lombard, 461; — Louis XIV, 511, 515, 522; — Louis de Saint-Amour, 474, 475; — Louvain (université de), 451-454, 468; — Luynes (de), 502.

Maimbourg, 520; — *Manuale catholicorum*, 514; — Marca (de), archevêque de Paris, 476, 504, 505, 507, 511; — Mazarin, 462, 463, 476, 501; — Messier, 503; — Milletière (Brachet de la), 463; — Molé, 466; — Molina le Chartreux, 462; — Morel, 508.

Nicole, 482, 485, 507, 508, 510, 515, 517, 518, 519; — Nouet, 460.

Pallavicini (Sforza), 475, 522; — Pascal, 505, 517; — Paul V, 452; — Pavillon, évêque d'Alet, 505, 506, 510, 518, 520, 522; — Pélagiens, 450, 497; — Péréfixe (Hardouin de), archevêque de Paris, 511, 515, 517, 518; — Petau, 455, 457, 460, 465, 469, 522; — Picoté, 502; — Pie V, 452, 453, 474; — Pierre de Saint-Joseph, 454, 470, 475, 511; — Pin (Ellies du), 478; — Port-Royal, 457, 460, 462, 464, 466, 516-18, 522; — Prétis (de), 475; — Prosper d'Aquitaine (S.), 452.

Quesnel, 465, 485, 496, 504, 522.

Rapin, 460, 465, 475, 502, 503, 508; — Raymond (Denis), 508; — Raynaud, 508; — Réginald, 470; — Retz (de), cardinal, 510; — Richelieu, 451, 454, 456, 458, 522; — Roma (card.), 475; — Rospigliosi (card.), 519, 522.

Sablé (marquise de), 457; — Saint-Cyran, 451, 454, 456, 458, 462, 466, 502; — Sainte-Beuve, 485, 505, 509; — Semi-pélagiens, 450, 456, 491, 513; — Sesmaisons (de),

ment des évêques de Luçon et de La Rochelle, inspiré par Fénelon, 1523-24; cf. IX, 457 (Le Tellier); — Noailles visé dans ce mandement; conflit porté devant le roi et prise de position de plusieurs évêques (Gap, Agen), XIII, 1526-27; XI, 679. — 4. Complication par l'affaire Bochard de Saron, XIII, 1527-28.

15° *Louis XIV demande une bulle et l'obtient.* — 1. Hésitations de Noailles, division des évêques; le roi demande une bulle pour remplacer le bref, XIII, 1528-30; III, 106. — 2. Q. présente sa défense à Rome, XIII, 1530-31. — 3. Constitution d'une commission de neuf conseillers pour l'examen du livre, 1532-34; III, 106. — 4. La bulle *Unigenitus* (8 sept. 1713; Denz.-Bannw., 1351-1451), cent une propositions condamnées, XIII, 1535. Voir l'article suivant.

AUTEURS ET NOMS PROPRES CITÉS DANS L'ARTICLE. — 1° Nombre d'évêques mêlés aux discussions soulevées par le quesnellisme n'ont souvent été désignés que par le *nom de leur siège*. Tout d'abord voici les noms des sièges épiscopaux :

Agen, XIII, 1526; — Alet, 1469, 1474; — Amiens, 1470, 1482, 1505; — Angers, 1469, 1495, 1505, 1506; — Arles, 1495; — Arras, 1470, 1482, 1508; — Auch, 1488.

Beauvais, 1471, 1509; — Besançon, 1509; — Blois, 1505, 1506; — Bordeaux, 1526; — Boulogne, 1527.

Cahors, 1488; — Cambrai, 1475, 1495, 1497, 1499, 1505, 1508, 1509, 1511, 1515, 1517, 1519, 1523; — Carcassonne, 1486; — Castorie, 1472; — Châlons-sur-Marne, 1469, 1478, 1479, 1483, 1488, 1491, 1520, 1530; — Chartres, 1493, 1495, 1503, 1509; — Clermont, 1495; — Cologne, 1514; — Coutances, 1495, 1505, 1506.

Embrun, 1472; — Évreux, 1472.

Fréjus, 1505.

Gap, 1524.

Langres, 1530; — Laon, 1530; — Limoges, 1480; — Lipari, 1531; — Luçon, 1485, 1523; — Lyon, 1508.

Malines, 1476, 1477, 1520, 1521; — Marseille, 1501, 1506; — Meaux, 1482, 1486, 1488, 1492, 1493, 1514, 1526, 1529; — Montpellier, 1493.

Narbonne, 1509.

Orléans, 1508.

Pamiers, 1474; — Paris, 1469, 1470, 1471, 1478, 1481, 1483, 1485, 1488, 1495, 1507, 1530; — Poitiers, 1480, 1495.

Reims, 1472, 1482, 1488, 1508; — Rennes, 1488, 1508; — La Rochelle, 1485, 1495, 1523; — Rouen, 1504, 1505, 1507.

Saint-Pons, 1470, 1499, 1508, 1512, 1514, 1516, 1517; — Sarlat, 1495; — Seez, 1488; — Senez, 1493; — Senlis, 1505.

Toul, 1480, 1508; — Troyes, 1488.

Vence, 1495, 1506; — Verdun, 1508.

Ypres, 1468, 1508, 1509.

2° *Noms propres.* — Agnès (Mère), XIII, 1469; — Aguesseau (d'), 1483, 1484, 1491, 1503, 1505; — Albani (Dom Alexandre), 1534; — Albani (Jean-Fr.), futur Clément XI, 1487; — Alexandre VII, 1461, 1466-68, 1475-77, 1481, 1489, 1500, 1504, 1507-09, 1511, 1512, 1515, 1516, 1534, 1535; — Alexandre (Noël), 1493; — Alfaro, 1531; — Altieri (et non Albani), futur Clément X, 1468; — Ancyre (conc.), 1465; — Angélique (Mère), 1471; — Annat, 1468, 1472; — Antelmy, 1464; — Arnauld (Antoine), 1461-1464, 1466, 1467, 1470, 1471; — Arnauld (Henri, évêque d'Angers), 1468, 1469; — Arnauld (Robert dit d'Andilly), 1469; — Augustin (S.), 1463, 1465, 1467, 1468, 1473, 1474, 1481-1485, 1487, 1489, 1496, 1520, 1523, 1525, 1533; — Avrigny (d'), 1484.

Baillet, 1464; — Baïus, 1463, 1511, 1525; — Barbérini (François, cardinal), 1464; — Barcos, 1481-83; — Baronius, 1497; — Bausset (de), 1519; — Bekman, 1513; — Bellarmin, 1497; — Berger de Malissoles (évêque de Gap), 1524; — Bernardini, 1531; — Berthad, 1461; — Bertrand, 1491, 1492; — Bérulle (de), 1464; — Besson, 1491; — Bissy (de), évêque de Toul, puis de Meaux, 1480, 1498; — Bochard de Saron, 1527, 1528; — Boileau (abbé), 1481, 1482, 1484, 1486, 1491; — Bossuet, 1472, 1474, 1481, 1482, 1485-1490, 1492, 1494, 1502, 1525, 1526, 1530, 1534; — Bossuet (abbé), 1488; — Bouhours, 1473; — Bourdaloue, 1530; — Bourlémont (de), 1468; — Boussu (de), 1530; — Brigode, 1495; — Brochenu, 1488; — Brunet, 1462; — Buffier, 1512; — Buzenval (de), évêque de Beauvais, 1471.

Casoni, 1521; — Cassini (cardinal), 1531; — Castelli (Nicolas), 1531; — Caulet (évêque de Pamiers), 1470; — Caumartin, 1488; — Champflour (de), évêque de La Rochelle, 1523; — Champflour (de), sulpicien, 1492; — Chaulnes (duc de), 1468; — Chelles (abbesse de), 1462; — Choiseul (Gilbert, évêque de Comminges), 1469; — Cibo (cardinal), 1469; — Clément VIII, 1466; — Clément IX, 1461, 1467-1473, 1476, 1492, 1495, 1499, 1503, 1504, 1508, 1518, 1520, 1522; — Clément X, 1468, 1469; — Clément XI, 1477, 1479, 1480, 1486, 1487, 1494-1496, 1500-1502, 1504, 1507, 1508, 1510-1517, 1519, 1521; — Coislin (Cambout de), évêque d'Orléans, 1461, 1487; — Colbert (archevêque de Rouen), 1505, 1506; — Condren (de), 1465; — Conti (prince de), 1466; — Croissy (Colbert de), évêque de Montpellier, 1493; cf. 1471.

Daniel, 1483; — Daubenton, 1500; — Decker, 1515, 1516; — Delan, 1493; — Denys, 1498, 1513, 1514, 1516, 1517; — Deschamps, 1465, 1466; — Désirant, 1515; — Desmarets, 1465; — Direis, 1514; — Dorsanne, 1484; — Doucin, 1483; — Dubois, 1462, 1463; — Dubreuil, 1474; — Dubuc, 1521; — Duguet, 1462; — Dumas, 1467, 1492, 1512; — Du Mont, 1491; — Du Pin, 1473, 1479, 1492, 1512.

Estrées (cardinal d'), 1487, 1507; — Eustace, 1491.

Fabroni (cardinal), 1507, 1522, 1531, 1532, 1534; — Fénelon, 1462, 1482, 1487, 1495-1500, 1505, 1506, 1508-1510, 1512, 1513, 1515, 1517-1522, 1532; — Ferrari, 1503, 1531, 1532; — Ferrier, 1468; — Foresta de Colongue, évêque d'Apt, 1500, 1521; — Fouillou, 1466, 1482, 1490, 1517; — Fréhel, 1492; — Fromageau, 1520.

Gabrielli (cardinal), 1498, 1502, 1512; — Gaillande, 1485, 1486, 1534; — Gazier, 1468-1471, 1479, 1490, 1519; — Gay, 1492; — Gerberon, 1462, 1481, 1484, 1495; — Germain, 1465; — Géry, 1466; — Gilbert, vic. gén., 1518; — Girard (évêque de Poitiers), 1480; — Golfert, 1482; — Goujet, 1484; — Gramont (duchesse de), 1465; — Grossard, 1478; — Gualteri, nonce, 1511; — Guettée, 1487; — Guibert, 1519.

Harlay de Champvallon (archevêque de Rouen, puis de Paris,) 1461, 1468, 1470, 1488, 1502; — Hennebel, 1476, 1477, 1503; — Hilaire d'Arles, 1464; — Humbert de Précipiano (archevêque de Malines), 1476, 1477.

Ingold, 1487, 1528; — Innocent X, 1468, 1475, 1504, 1507-1509, 1511, — Innocent XI, 1469, 1474, 1489; — Innocent XII, 1467, 1477, 1482, 1487, 1489, 1490, 1495, 1503, 1504.

Jansénius, 1463, 1466, 1468, 1469, 1477, 1481-1483, 1488, 1489, 1493, 1495, 1499, 1500, 1502, 1506, 1509, 1511, 1513-1517, 1519, 1523, 1525, 1526, 1532; — Janson (cardinal de), 1487, 1501-1503, 1510, 1528; — Jésuites, 1461, 1463, 1466, 1470, 1477, 1481, 1482, 1484, 1492, 1493, 1501, 1520, 1522, 1526, 1528, 1532-1534; — Joncoux (de), 1482, 1487, 1490; — Jourdain (Nicolas), 1478; — Jouveney, 1532; — Juannet, 1461; — Jurieu, 1474.

La Baume de Suze (archevêque d'Auch), 1488; — La Chaise (de), 1468, 1470, 1480, 1492, 1502, 1530; — La Chausse, 1531; — Lafitau, 1485, 1504, 1531; — Laigue (marquis de), 1478; — Lallemant, 1521; — Lami, 1496, 1498, 1510, 1518; — Lamoignon (de), 1480; — Lamy (dom), 1474; — Langeron, 1523; — Langle (Pierre de), évêque de Boulogne, 1527; — Languet de Gergy (évêque de Soissons), 1479, 1480, 1485; — La Tour (de), 1463; — La Trémoille (cardinal de), 1522, 1528, 1529, 1531-1535; — Le Brou (évêque de Porphyre), 1531; — Le Camus (évêque de Grenoble), 1465; — Léchassier, 1524; — Ledieu, 1484, 1486; — Le Gendre, 1481, 1483, 1491; — Le Maître (Antoine), 1471; — Lemaistre de Saci, 1471; — Le Monnier (Hilarion), 1474 (indiqué Monnier, 1484); — Léon (S.) le Grand, 1464; — Le Roy, 1462, 1480, 1483, 1484, 1487, 1493, 1494, 1498, 1511, 1518, 1519, 1522, 1523, 1528, 1532; — Le Tellier (le P.), 1466, 1524, 1525, 1527; — Le Tellier, archevêque de Reims, 1488, 1496, 1533; — Le Tourneux, 1471, 1473; — Leydecker, 1466; — Lionne (de), 1468, 1471; — Loménie, comte de Brienne, 1478; — Longueville (duchesse de), 1469, 1470; — Louail, 1482; — Louis XIV, 1462, 1468, 1470, 1474, 1488, 1501-1503, 1522, 1532; — Louvard, 1462, 1463; — Louvois (prêtre), 1488.

Maimbourg, 1471; — Malatra, 1509; — Mallet, 1461, 1472; — Maintenon (Mme de), 1485, 1487, 1488, 1502, 1506, 1527, 1528; — Marignier, 1518; — Martin, 1515; — Mazuyer, 1488; — Molina, 1535; — Molinos, 1511; —

Monnier (Hilarion), voir Le Monnier; — Montausier (duc de), 1471; — Montgaillard (évêque de S.-Pons), 1470, 1480, 1499, 1500, 1508.

Neercastel, évêque de Castorie, 1472; — Neveu, 1489; — Nicole, 1462, 1470, 1471, 1473, 1474, 1479, 1487, 1513, 1514; — Noailles (de), évêque de Châlons, puis archevêque de Paris, 1462, 1463, 1466, 1479-1488, 1490, 1491, 1493-1495, 1501, 1503-1506, 1508, 1511, 1515, 1516, 1518, 1520-1533.

Odescalchi (Innocent XI), 1469; — Opstraet, 1476; — Ottoboni (cardinal), 1532; — Oratoire, 1461, 1463, 1464, 1466, 1475-1478.

Palermo, 1531; — Pascal, 1503; — Paul V, 1466; — Paulucci (cardinal), 1511, 1532; — Pavillon (évêque d'Alet), 1469, 1470, 1481; — Payen, 1466; — Péréfixe, archevêque de Paris, 1468, 1472, 1494; — Périer (Louis), 1492; — Petitdidier (Matthieu), 1484; — Petitpied, 1462, 1475, 1490, 1492, 1493, 1495, 1530; — Philopald, 1532; — Pinaud (Olivier), 1519; — Pipia, 1531; — Polignac (de), 1521, 1523; — Pomponne (prêtre), 1588; — Pomponne (de), secrétaire d'État, 1471; — Pontchartrain, 1469, 1526; — Portail, 1506; — Port-Royal, 1463, 1469-1471, 1481, 1491, 1518, 1519, 1522, 1523.

Ravechet, 1489; — Régent (le), 1462; — Respigliosi (cardinal), 1520; — Retz (cardinal) de, 1461, 1471; — Rochechouart (Gui de Sève de), évêque d'Arras, 1470; — Rolduc (J.-B. abbé de), 1481; — Roslet, 1529, 1531, 1532; — Rouland, 1489; — Ruth d'Ans, 1482;

Saci, 1471; — Saint-André (abbé de), 1485; — Saint-Cyran, 1469, 1481, 1491; — Saint-Élie (de), 1531; — Saint-Simon, 1502, 1523, 1524; — Sainte-Beuve, 1469-1472, 1477, 1491, 1518; — Sainte-Marthe (de), 1464; — Saléon (Yse de), 1487; — Schelstrate, 1482, 1487; — Schort, 1519, 1523; — Senoque (Barthélemy), 1484; — Sevin (Nicolas), 1461; — Singlin, 1471; — Sfondrate, 1482, 1487; — Soanen, évêque de Senez, 1461, 1493; — Souastre, 1483, 1484; — Spada (cardinal), 1531; — Stefani, 1515; — Steyaert, 1467, 1475, 1476.

Tedeschi, 1531; — Teroni, 1531; — Thierry de Viaixnes, 1484; — Thomas (J.), 1467; — Thuillier, 1526, 1528, 1530, 1533; — Timothée de la Flèche (Peschard Jacques), 1521, 1522, 1535; — Tolomei (cardinal), 1531; — Torcy (de), 1521; — Turrecremata (cardinal Jean de), 1497.

Ubald d'Alençon, 1521, 1533; — Urbain, 1487; — Urfé (d'), 1480.

Vacant, 1484; — Valderics de Lescure, évêque de Luçon, 1523; — Van Espen, 1477; — Van Susteren, 1495; — Vaucel (du), 1465, 1474, 1476, 1481-1485, 1487, 1488; — Viaixnes, voir Thierry; — Vialart, évêque de Châlons, 1468, 1469, 1478-1480; — Ville (de), 1475; — Vitry, 1500; — Vivant, 1493; — Vrillière (de la), 1525; — Voysin, 1526.

Waudripont (de), 1466; — Wendrock (Nicole), 1487; — Witte (de), 1519.

V. Unigenitus (Bulle). — Étude [J. Carreyre], xv, 2061-2162. — I. Procédure pour l'acceptation de la bulle en France. — 1° *Procédure devant le Parlement.* — Mémoire de Daguessau, xv, 2062-63; cf. *Tables*, 61, 899; — consultation des évêques, xv, 2063-64. — 2° *La bulle et l'assemblée du clergé*, 2064-70 (commission d'examen de la bulle; divergences entre évêques, Rohan et Noailles; — Instruction pastorale des acceptants; — bulle enregistrée, le 15 févr. 1714). — Attitude de Soanen, évêque de Senez, xiv, 2263-64. — 3° *L'assemblée des évêques jugée par Rome*, xv, 2071-75 (approbation de l'Instruction pastorale; jugement sévère sur Noailles). — 4° *Acceptation de la bulle.* 1. Les évêques, finalement grosse majorité d'acceptants, 2075; appréciation de Soanen, xiv, 2264; 2. Les facultés de théologie : à Paris, acceptation, malgré quelques protestations, xv, 2075-76; cf. 3576 (Witasse); autres facultés, 2076; cf. ix, 169 (Le Gros). 3. Projet de concile national pour procéder contre les opposants (Amelot envoyé par Louis XIV à Clément XI; Philopald et Noailles, cf. xii, 1456-57), xv, 2076-77. 4. Hésitations de Clément XI; disparition du projet par la mort du roi, 2077-78; xiv, 2264.

11. Analyse de la constitution *Unigenitus*. — Pour éviter les redites, les propositions seront groupées d'après les doctrines similaires qu'elles présentent.

1° Prop. 1-25 : *Sur la grâce* (xv, 2079-92).

Thème général repris sous différentes formes : « La grâce efficace est le principe de tout bien et elle est nécessaire pour toute bonne action; sans elle, on ne peut rien faire de bien. Donc, il n'y a qu'une grâce, la grâce efficace par elle-même... Donc, les préceptes sont impossibles à ceux qui ne reçoivent pas cette grâce et on peut dire que ceux qui n'accomplissent pas ces préceptes n'ont pas reçu cette grâce... C'est la première proposition de Jansénius condamnée comme « téméraire, impie, blasphématoire, digne d'anathème et hérétique » (cf. *supra*, 2393, et viii, 479).

Prop. 1, xv, 2079. — Citée : i, 2548; ii, 85; v, 1795, 1862; vi, 1578. — Arguments invoqués : S. Augustin, i, 2386-87; — conc. d'Orange (can. 22), xi, 1098; — *Imitation*, x, 708. — Motifs de réprobation : conc. de Trente, sess. vi, can. 7, voir *Tables*, 677; — Baïus (prop. 35, 40), ii, 90, 87; — S. Augustin, i, 2386-92; — S. Thomas, art. *Infidèles* (*Tables*, 2272).

Prop. 2, xv, 2080. — Citée : i, 2548; ii, 85; vi, 1578. — Argument invoqué : Jean, xv, 5; et conc. d'Orange (can. 7), xi, 1095. — Réprobation, Prop. 1 et 2 de Jansénius, viii, 479, 484; — Baïus (prop. 25, 27, 62), ii, 83, 80; — S. Augustin, i, 2405-06.

Prop. 3, xv, 2081. — Citée : i, 2549. — Affirmation contraire du conc. de Trente : *Deus sua gratia semel justificatos non deserit, nisi ab eis prius deseratur* (sess. vi, c. 11), viii, 392, 397; xi, 2160; xii, 1279, 1281, 2900, 2962, 2996, 3014; xiii, 76, 1018; xv, 980, 3365; — S. Augustin, xii, 1266.

Prop. 4, xv, 2081. — Erreur condamnée par S. Augustin, x, 649-50; — *Indiculus gratiæ* (c. 12), 654; cf. ii, 2058; — conc. d'Orange, x, 658; cf. xi, 1096 (can. 12), 1098 (can. 18), 1101 (finale); — conc. de Trente (sess. vi, can. 32), x, 759.

Prop. 5, xv, 2082. — Citée : vi, 1578; — en opposition avec prop. 79, 80; cf. *infra*. — Prop. similaire(6), condamnée par Alexandre VII (lisez VIII), i, 754; vi, 1660; vii, 1734. — Sur l'utilité des grâces extérieures, i, 2392 (S. Augustin); vi, 1637 (S. Paul); viii, 2120 (S. Thomas); xii, 1286 (persévérance). — Mais utilité sans valeur efficace si la grâce intérieure n'intervient pas (voir *Tables*, 1859).

Prop. 6, xv, 2082. — Prop. niant la possibilité pour les Juifs avant le Christ et même pour les Gentils de faire leur salut non par la lettre de la Loi, mais par le Christ (Rom., ix, 30); cf. conc. de Trente (sess. vi, c. i, 11), viii, 2212; cf. can. 1 et 2 (*Tables*, 676, 677).

Prop. 7, xv, 2083. — Contre l'affirmation du rôle néfaste de la Loi dans l'A. T., voir *La loi et la foi*, viii, 1638; — justice dans l'A. T., 2044-46 et rôle de la foi, 2046-47.

Prop. 8, xv, 2084. — En affirmant que la grâce efficace agit dans les seuls justes, la prop. est contraire au dogme de la visibilité de l'Église et de l'appartenance à l'Église des pécheurs que Dieu sait devoir être réprouvés : Hus (prop. 1, 6, condamnées à Constance), iv, 2112; (prop. 1, 3, 5, 6), 2141, réfutées, 2141-42; xv, 1308 (cf. *Tables*, 1115-16, 1117-18).

Prop. 9, xv, 2084. — Affirmer que toute grâce est efficace et souveraine, c'est retomber dans l'erreur de Jansénius (prop. 2), viii, 485; *supra*, 2393.

Prop. 10, xv, 2084-85. — Dire qu'aucune résistance, aucun retard ne peut être opposé à la grâce, c'est retomber dans la prop. 2 de Jansénius (voir *supra*, prop. 9). — Cf. conc. de Trente (sess. vi, *De justificatione*, can. 4), viii, 2178; cf. *Tables*, 1850. — L'homme, même justifié, n'est pas impeccable : conc. de Kierzy (c. 11), xii, 2920-21; — conc. de Trente (sess. vi, c. v), viii, 2176; — conc. du Vatican (const. *De fide catholica*, c. iii, n. 3 [Denz.-Bannw., 1791]). — Cf. S. Augustin, i, 2391.

Prop. 11, xv, 2085; en divergence avec des expressions des prop. 14-17, cf. *infra*. — Dire que la grâce est la volonté toute-puissante de Dieu qui fait ce qu'il commande, c'est nier la grâce simplement suffisante; — sur la grâce simplement suffisante, xiv, 2733; — sur la souveraineté absolue de Dieu sur la volonté (S. Augustin), i, 2385.

Prop. 12, xv, 2085. — Prop. empruntée à S. Prosper, mais qui, entendue d'un vouloir absolu de Dieu, revient

à l'affirmation hérétique de Jansénius (5ᵉ prop.), VIII, 492; *supra*, 2394.

Les *prop. 13-25*, sous des formes à peine différentes, affirment l'efficacité infaillible de la grâce sans le concours de la volonté libre, XV, 2085-89. Les prop. 21-24 veulent trouver des comparaisons à l'accord de la volonté souveraine de Dieu avec le consentement humain dans l'Incarnation, la création, la résurrection des morts, les guérisons corporelles.

Erreur condamnée dans la prop. 2 de Jansénius, VIII, 484, cf. *supra*, 2393; et par le conc. de Trente (sess. VI, can. 4, 5, 32), *Tables*, 677.

Conclusions sur les propositions relatives à la grâce, XV, 2090-92.

2° Prop. 26-33 : *Distribution de la grâce de Jésus-Christ* (XV, 2092-95).

Prop. 26, XV, 2092. — Citée : I, 2549; VII, 1736.

Prop. 27, XV, 2092. — Citée : VII, 1736, 1785-88. — La foi n'est pas la première grâce (conc. d'Orange, can. 7; conc. de Trente, sess. VI, can. 3); expliquée, VII, 1736, 1785-88, avec référence à Trente (sess. VI, c. VIII : *Fides est humanæ salutis initium*); cf. VIII, 2185.

Prop. 28, XV, 2092-93. — Contre une mauvaise interprétation de S. Augustin, une grâce prévenante est nécessaire à la justification (conc. de Trente, sess. VI, can. 3); *Tables*, 677.

Prop. 29, XV, 2093. — Citée : VII, 1736. — Doctrine déjà condamnée par Alexandre VIII (prop. 5), I, 753; — implicitement revient à nier la rédemption universelle (prop. 5 de Jansénius), VIII, 492.

Prop. 30, XV, 2093. — L'affirmation de Quesnel est contraire à la doctrine catholique de la volonté salvifique universelle de Dieu et de l'universalité de la Rédemption. Cf. prop. 5 de Jansénius, VIII, 492 et 1228-30, 1346-47, 1350 sq.; XV, 3356 sq.

Prop. 31, 32, 33, XV, 2094-95. — Citées : I, 2549. — Trois propositions revenant à nier la volonté de Jésus-Christ de sauver tous les hommes. — Condamnées dans la 5ᵉ prop. de Jansénius et les doctrines énoncées à la prop. 30.

3° Prop. 34-37 : *Grâce d'Adam innocent et grâce chrétienne* (XV, 2095-96).

Prop. 34, XV, 2095. — Citée : I, 2548; X, 770; XII, 2208. — Condamnée dans les prop. 1, 3, 7, de Baïus, II, 74; cf. 69.

Prop. 35, XV, 2095. — Citée : I, 2548; II, 69, 74; XII, 548. — Condamnée dans les prop. 21, 22, 23, 24 de Baïus, II, 67-71.

Prop. 36, 37, XV, 2095-96. — Citées : I, 2549. — En professant que « la grâce d'Adam fut reçue en sa personne, et que la grâce chrétienne l'est en la personne de Jésus, la première sanctifiant Adam en lui-même, la seconde nous sanctifiant en Jésus », Quesnel revient à l'erreur des prop. 34 et 35. Et, si la justification du chrétien est en Jésus, sa justice lui est donc simplement imputée. Cf. conc. de Trente (sess. VI, VII, et can. 10, 11), VIII, 2182.

4° Prop. 38-43 : *Sans la grâce, l'homme ne peut faire aucun bien, même d'ordre naturel* (XV, 2096-98).

Prop. 38, 39, 40, 42, XV, 2096-98. — Citées : I, 2548; II, 85, 88; VI, 1578; VII, 1786, 1787; XII, 548. — Prop. hérétiques déjà condamnées au conc. de Trente (sess. VI, can. 7); *Tables*, 677; — prop. 27, 35 de Baïus, II, 83, 87; — prop. 7-15 condamnées par Alexandre VIII, I, 754-57; — Sorbonne (27 juin 1560), XV, 2097. — Voir *supra*, *Jansénisme*, état de la nature déchue, 2388.

Prop. 41, XV, 2097. — Pas de connaissance naturelle, pas d'amour naturel de Dieu possibles sans la grâce. — Citée : XII, 548. — Voir *infra*, prop. 44, 49.

Prop. 43, XV, 2098. — Effet du baptême : insensibilité au péché. — Assertion qui rejoint la prop. 55 de Molinos, condamnée par Innocent XI, XIII, 1570.

5° Prop. 44-59 : *Pas de milieu entre la cupidité vicieuse et la charité surnaturelle* (XV, 2098-2103).

Prop. 44, XV, 2098-99. — Citée : I, 2238, 2548; VI, 1578; XII, 548; — écho de Jansénius, *supra*, 2394. — Réprouvée dans la condamnation de Baïus (prop. 34, 35, 38, 40), II, 90, 87, 90, 87; — de la prop. 7 par Alexandre VIII, I, 754; — au conc. de Trente (sess. V (lisez VI), can 7), *Tables*, 677.

Prop. 45, XV, 2099. — Citée : II, 88. — Condamnation de Baïus (prop. 38, 40), II, 90, 87.

Prop. 46, XV, 2099. — Citée : I, 2548.

Prop. 47, XV, 2100. — Citée : I, 2548; II, 92; — doctrine calviniste apparentée, II, 1403 (n. 6). — Condamnation de Baïus (prop. 16), II, 92; — par Alexandre VIII (prop. 9, 10, 15), I, 755, 756; — conc. de Trente (sess. VI, can. 25; sess. XIV, can. 5), *Tables*, 677, 680; cf. XII, 1106.

Prop. 48, XV, 2100. — Citée : I, 2548; II, 85. — Condamnation de Baïus (prop. 25, 35), II, 83, 87; — par Alexandre VIII (prop. 8), I, 754.

Prop. 49, XV, 2100. — L'amour de soi, même non commandé par la charité, est conciliable avec cette vertu, II, 2223-24; cf. V, 2155 (prop. 1, condamnée par Innocent XII), XIII, 1563 sq. (condamnation du molinosisme).

Prop. 50, XV, 2100. — Citée : I, 2548. — Sur la prière des pécheurs, XIII, 222.

Prop. 51, XV, 2100-01. — Citée : I, 2548; IV, 802. — Sans la charité, la foi fait des actes vertueux, conc. de Trente (sess. VI, c. VI, can. 9), VIII, 2178 (sess. XIV, c. IV), XII, 1092-96 (utilité de la contrition imparfaite inspirée par la foi); cf. XV, 2788, rappelant conc. de Trente (sess., VI, can. 28).

Prop. 52, XV, 2101. — Citée : I, 2548; IV, 802. — A rapprocher de la prop. 12 condamnée par Alexandre VIII, I, 756.

Prop. 53, prop. 54, XV, 2101. — Citées : 2548. — Voir remarques à prop. 50 et 51.

Prop. 55, prop. 56, XV, 2101-02. — Citées : I, 2548. — Renouvelle la doctrine condamnée de Baïus (prop. 16, 25, 27, 35, 38), II, 92, 83, 87, 90; — et les erreurs réprouvées par Alexandre VIII (prop. 7-15), I, 754-56.

Prop. 57, XV, 2102. — Citée : I, 2548; V, 608, 637, où l'on montre l'erreur de Quesnel (voir *supra* prop. 51).

Prop. 58, prop. 59, XV, 2102-03. — Citées : V, 1814; XII, 548. — Voir prop. 51.

6° Prop. 60-67 : *Sur la crainte de Dieu* (XV, 2103-06).

Prop. 60, XV, 2103. — Citée : I, 2548. — Contraire à la doctrine du concile de Trente (sess. VI, c. VI), VIII, 2178 (c. VIII), 2185, can. 8, *Tables*, 677; cf. sess. XIV, c. IV, can. 5, XII, 1093, 1106.

Prop. 61, prop. 62, XV, 2104. — Citées : I, 2238. — Hérétique, s'opposant au conc. de Trente (sess. XIV, c. IV), XII, 1093 (can. 5), 1106.

Prop. 63, XV, 2104. — Comparaison entre le chrétien qui agit par crainte et le Juif qui sous la Loi agissait aussi par crainte; — position contraire à la doctrine catholique d'une crainte utile et même salutaire. Voir aussi *supra*, prop. 6 et 7.

Prop. 64, 65, 66, 67, XV, 2105-06. — Sous diverses formes, c'est toujours la négation d'une crainte utile à la vie chrétienne et contraire au conc. de Trente (sess. VI, c. VI et sess. XIV, can. 5); cf. *supra*, prop. 60.

Conclusion sur les propositions relatives à la crainte (XV, 2106-07).

7° Prop. 68-78 : *Vie de la foi dans l'épreuve et dans l'Église* (XV, 2107-12).

Prop. 68, XV, 2107-08. — Affirmer simplement que la voie du salut est toute dans la foi et la prière, c'est renouveler la thèse protestante de la foi justifiante. Cf. VIII, 2140-43.

Prop. 69, XV, 2108. — Citée : I, 2549. — Affirmer que la foi, l'usage, l'accroissement et la récompense de la foi sont uniquement dus à la libéralité divine, c'est oublier notre coopération nécessaire. Cf. prop. 8 de Baïus, II, 76; — conc. de Trente (sess. VI, c. X, XVI, can. 6, 24, 32), *Tables*, 676-77.

Prop. 70, XV, 2108. — En opposition avec prop. 96, 98, *infra*. — En opposition avec Job et l'Aveugle-né; — réédition des prop. 72, 73 de Baïus, II, 109.

Prop. 71, XV, 2108-09. — Possibilité affirmée pour l'homme de se dispenser d'une loi divine... Sur l'immutabilité des lois divine, naturelle et positive, IX, 881-84, 888-89.

Prop. 72 à 78, XV, 2109-12. — Globalement, propositions citées : I, 2548, reviennent à affirmer l'existence d'une Église constituée des seuls justes ou prédestinés. — Erreur condamnée à Constance; Hus, prop. 20 sq., condamnation renouvelée par Léon X, bulle *Exsurge Domine*, a. 30 (Denz.-Bannw, 746 sq.; 770).

8° Prop. 79-86 : *Lecture de l'Écriture sainte* (XV, 2112-15).

Prop. 79 à 85, xv, 2112-15. — Condamnation d'une lecture de l'Écriture mise à la portée de tous sans discrimination.

Prop. 84 et 85. — Citées : VIII, 2586. — Sur le sens et la portée de cette prohibition, xv, 2114-15.

Rapprocher la *Prop. 86* sur les prières en langue vulgaire dans la liturgie, xv, 2115. — Prop. citée : VIII, 2586.

Sur la pensée du concile de Trente, VIII, 2585-86; x, 1103, 1113, 1124, 1139. — Dans la sess. XXII, le c. VIII est ainsi libellé : « Quoique la messe contienne de grandes instructions pour les fidèles, les anciens Pères n'ont cependant pas jugé à propos de la laisser célébrer partout en langue vulgaire. Aussi, tout en retenant partout pour chaque Église le rite antique par elle pratiqué et approuvé par la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, le saint concile, pour que les brebis du Christ ne meurent pas de faim et que les petits ne demandent pas du pain sans que personne ne le leur rompe, ordonne aux pasteurs et à tous ceux qui ont charge d'âmes, d'expliquer souvent ou de faire expliquer par d'autres, au cours de la célébration de la messe, quelque chose de ce qui s'y lit et qu'ils s'attachent particulièrement à faire entendre quelque mystère de ce très saint sacrifice, surtout les dimanches et les jours de fête. »

Le can. 9 contient aussi une indication à ce sujet : « Si quelqu'un dit que l'usage de l'Église romaine de prononcer à voix basse une partie du canon et les paroles de la consécration doit être condamnée, ou que la messe ne doit être célébrée qu'en langue vulgaire, ou qu'on ne doit point mêler l'eau avec le vin qui doit être offert dans le calice parce que c'est contraire à l'institution du Christ, qu'il soit anathème » (Trad. dans A. Michel, *Les décrets du concile de Trente*, p. 451, 455.)

9° Prop. 87-89 : *Conduite à tenir à l'égard des pénitents* (xv, 2115-17).

Prop. 87, xv, 2115. — La satisfaction sagement et prudemment placée avant l'absolution. — Renouvelle l'erreur de Pierre d'Osma (prop. 5), condamnée par Sixte IV, XII, 1048; cf. 2032; XIV, 1191; — pratique déjà réprouvée par Alexandre VIII (prop. 16, 17, 18), I, 757; XIV, 1191-92; — sur la pratique des premiers siècles, XII, 777, 804-06; avec certaines nuances, XIV, 1137-46.

Prop. 88, xv, 2116. — Absolution utilement différée en toutes circonstances. Affirmation trop absolue, III, 697, 949-50, 2023-25 (cf. bref d'Innocent XII (13 avr. 1697), 2023; — mais à condition d'éviter le laxisme; cf. Alexandre VII (prop. 41), I, 745; Innocent XI (prop. 60. 61), IX, 84-85.

Prop. 89, xv, 2116. — Citée : I, 2548. — Le droit d'assister à la messe réservé au pécheur ayant accompli la satisfaction due à ses péchés. — Sur l'évolution du précepte imposé à tout chrétien d'assister à la messe du dimanche, IV, 1334-39.

10° Prop. 90-101 : *Contre l'autorité de l'Église* (xv, 2117-25).

Prop. 90, xv, 2117. — Citée : I, 2548; v, 1830. — Pour être légitimement exercée par les pasteurs, l'excommunication a besoin du consentement du corps entier de l'Église : réplique de la doctrine d'Edm. Richer, XIII, 2701.

Prop. 91, xv, 2118. — L'excommunication injuste, l'accomplissement du devoir et l'appartenance à l'Église. — Doctrine de l'Église, 2119.

Prop. 92, xv, 2119. — Souffrir en paix l'excommunication, comme S. Paul (!) : souffrir plutôt que trahir la vérité. — Le cardinal de Rohan démasque cette attitude, 2120; procédure de l'Église, conc. de Trente (sess. XXV, c. III, *De Reform.*), xv, 1482.

Prop. 93, xv, 2120. — Jésus guérit les blessures faites par des pasteurs injustes. — Appréciation sur ces quatre dernières propositions, 2121.

Les *prop. 94-101*, xv, 2121-24. — « Elles calomnient l'Église; Quesnel s'y érige en censeur de l'Église; elles sont propres à entretenir la désobéissance et la révolte qu'elles encouragent sous le nom de patience dans la persécution. Elles visent à supposer qu'il y a une persécution dont les jansénistes sont les victimes et les martyrs » (2124-25).

Sur l'usage défectueux des textes évangéliques par Quesnel (*Tables*, 1434).

III. Agitation autour de la bulle. — 1° *De la mort de Louis XIV à la mort de Noailles (1715-1729)*. — 1. Sous Clément XI, xv, 2125-27; cf. III, 107-08. — 2. Sous Innocent XIII, xv, 2127-29; VII, 2016; XIV, 2266; — 3. Sous Benoît XIII, xv, 2129-33; cf. II, 705; XI, 679-80 (Noailles); XIV, 2266 (conc. d'Embrun et condamnation de Soanen); cf. xv, 2131-32. — 2° *Après la mort de Noailles (1729)*, xv, 2133-34 (Vintimille); — convulsionnaires de S.-Médard, le diacre Paris, XI, 2032-34 (*Tables*, 812).

IV. Polémiques autour de la Bulle. — 1° *Défense de Quesnel par Bossuet*, xv, 2134-38 (interprétation trop bénigne de la pensée de Quesnel); cf. II, 1078; XIII, 1485-87 (*Tables*, 471); — deux explications : sur la résistance à la grâce et la liberté humaine, xv, 2136; — sur l'impossibilité d'observer les commandements de Dieu, 2137. — 2° *Les « règles de l'équité »* par Nicolas Petitpied, 2138-41; cf. XII, 1349. — 3° *Les mémoires de Quesnel*, xv, 2141; — 4° *Écrits jansénistes élevant des objections contre la Bulle*. — 1. Propositions vraies condamnées, xv, 2142. — 2. Conditions défectueuses dans lesquelles la bulle a été dressée et promulguée : *a)* Quesnel, pas interrogé, 2147; — *b)* Pas d'examen avant l'acceptation 2148; — réplique de l'archevêque d'Embrun, 2149. — 3. Pas d'unanimité réelle ni possible dans l'acceptation, divers écrits jansénistes, 2150-55. — 5° *Conclusion :* Languet de Gergy; l'autorité de l'Église (Bossuet), 2156.

Auteurs et noms propres cités dans cet article.

Innocent Ier, 2135, 2140; — Innocent X, 2063, 2065; — Innocent XI, 2127; — Innocent XII, 2135; — Innocent XIII, 2127, 2128, 2129.

Jansénius, 2066, 2074, 2078, 2079, 2082, 2084, 2086, 2090, 2093, 2094, 2104, 2118, 2125, 2134, 2137-40, 2145, 2146; — Joly de Fleury, 2063, 2068, 2070; — Julien d'Éclane, 2140, 2145, 2151.

Kervilis (de), évêque de Tréguier, 2075.

La Borde (Vivien de), 2127, 2144, 2154; — Lafitau, 2067, 2071, 2126, 2127; — La Brosse (de), évêque de Mirepoix, 2075, 2126; — Lallemand, S. J., 2114; — Lamoignon, 2063; — Languet de Gergy (évêque de Soissons), 2099, 2127, 2128, 2143, 2156; — *Laon* (évêque de), 2067; — La Tour (de), 2133; — La Trémoille (card. de), 2061, 2071-73, 2077, 2125-27; — Ledieu, 2135; — Le Gros, 2076, 2127, 2154, 2155; — Le Normand (évêque d'Évreux), 2066; — Léon X, 2109; — Le Roy, 2071, 2075; — Le Rouge, 2075, 2124; — Le Tellier (S. J.), 2063, 2064, 2076; — Louis XIV, 2061, 2070, 2071, 2078, 2125, 2153; — Louis XV, 2128; — Luther, 2079, 2095, 2103, 2107, 2109, 2111, 2112, 2145, 2147.

Mallet, 2112, 2114; — Maultrot, 2155; — Maurepas, 2132; — Mesmes (de), 2062, 2070; — Milon (évêque de Condom), 2075; — Molinos, 2068, 2098, 2147.

Nicée (conc. de), 2154; — Nicole, 2148, 2156; — *Nîmes* (évêque de), 2148; — Nivelle, 2144; — Noailles (archevêque de Paris), 2061, 2064, 2066, 2067-77, 2125-28; 2130, 2132, 2133, 2135, 2136, 2142, 2146, 2148, 2150; — Noailles (son frère), évêque de Châlons-sur-Marne, 2074.

Orange (conc. d'), 2079.

Pallavicini, 2114; — Paris (le diacre), 2133; — Paul V, 2152, 2153; — Paulucci (card.), 2071-73; — Pélage, 2140; — Petitpied, 2127, 2138, 2141; — Philopald, 2077; — Pierre d'Osma, 2147; — *Pistoie* (conc. de), 2079; — Polastron (de), évêque de Lectoure, 2075; — Polignac (card. de), 2075; — Port-Royal, 2142; — Préclin, 2154; — Prosper (S.), 2139; — Pucelle, 2070.

Quesnel, 2062, 2064-70, 2073, 2074, 2078-83, 2085, 2086, 2088-90, 2092-94, 2098, 2099, 2102, 2103, 2105-10, 2112-24, 2127, 2128, 2134-48, 2154; — Quiqueron de Beaujeu (évêque de Castres), 2075, 2133.

Raconis (évêque de Lavaur), 2121; — Rochechouart (Gui de Sève de), évêque d'Arras, 2075; — *Rodez* (évêque de), 2129; — Rohan (card. de), 2064, 2066-69, 2071-73, 2075, 2077, 2120, 2126-28, 2130, 2132, 2152.

Saint-Cyran, 2140; — Saint-Simon, 2076; — Saléon (de), 2132; — Saussoi (du), 2155; — Sève (Gui de), voir Rochechouart; — Soanen (évêque de Senez), 2074, 2126, 2129-33; — *Sorbonne*, 2097, 2126, 2128.

Targny, 2076, 2077; — Tencin (de), 2126, 2128; — Thomas (S.), 2080, 2083, 2098, 2102, 2129, 2130, 2137, 2153; — Thomassin (évêque de Sisteron,) 2075; — Thuillier (Vincent), 2064, 2065, 2068, 2071; — Tilladet (évêque de Mâcon), 2075; — Timothée (le P.) de la Flèche, devenu évêque de Béryte, 2067, 2071, 2077; — *Trente* (conc. de), 2079, 2086, 2088, 2108, 2111, 2115, 2116, 2120, 2128, 2137, 2138, 2140; — *Troyes* (évêque de), 2133.

Verdun (évêque de), 2067; — Verthamon (évêque de Pamiers), 2075; — Vintimille du Luc (archevêque d'Aix, puis de Paris), 2134; — Vitasse (Witasse), 2076; — Voysin, 2063, 2078;

Wiclef, 2068, 2109, 2112, 2117.

Zosime, pape, 2140.

VI. Synode janséniste de Pistoie. Bulle « Auctorem Fidei » de Pie VI. — Notice [J. Carreyre], XII, 2134-2330. L'essentiel en a été analysé aux *Tables*, 730-31.

AUTEURS CITÉS ET NOMS PROPRES UTILES.

Aérius, 2207; — Alberti, 2143; — Alexandre III, 2159, 2182; — Alexandre VII, 2152, 2207; — Alexandre VIII, 2154, 2222, 2223; — Arnauld, 2136, 2137, 2139, 2141, 2142, 2153, 2199; — Augustin (S.), 2141, 2143, 2145, 2148, 2149, 2153, 2162, 2183, 2194-96, 2204, 2209, 2210, 2214, 2218.

Baïus, 2148, 2194, 2204, 2208, 2209, 2230; — *Bâle* (conc. de), 2082; — Bartoli, 2145, 2146; — Bellarmin, 2141; — Bellegarde (de), 2141; — Benoît XIII, 2149, 2222; — Benoît XIV, 2136, 2140, 2141, 2206, 2211, 2218; — Benoît (S.), 2221; — Berger, 2139; — Bonaventure (S.), 2220; — Bossuet, 2140, 2192; — Boursier, 2141.

Calvin, 2200, 2207; — Casati (év. de Mondovi), 2192; — *Catéchisme romain*, 2192; — Célestin Ier, 2213; — *Chalcédoine* (conc. de), 2158, 2214; — Clément IX, 2207, 2228; — Clément XI, 2137; — Colbert (év. de Montpellier), 2137, 2141, 2146, 2192; — Consalvi, 2228, 2229; — *Constance* (conc. de), 2182; — *Constantinople* (IIe conc. de), 2217; — Croiset, 2192; — Curalt (Rob.), 2141.

Damien (S. Pierre), 2158.

Falchi, 2176, 2190, 2203, 2223; — Fasciani, 2176; — Fébronius, 2141; — Feller, 2224; — Fénelon, 2227; — Ferdinand III, 2203; — Feydeau, 2137; — Fleury, 2140; — Fontani, 2229; — Franzozi (év. de Montepulciano), 2199.

Gendry, 2223; — Genga (della), futur Léon XII, 2224; — Gerdil (card.), 2204, 2224; — Godeau, 2192; — Gourlin, 2141, 2167; — Grégoire VII, 2136, 2138; — Grégoire (abbé), 2203, 2230; — Guarisci, 2145.

Incontri, 2192; — Innocent Ier, 2213; — Innocent III, 2171, 2182; — Innocent X, 2190; — Innocent XI, 2149, 2222, 2223; — *Inquisition*, 2157; — Isidore (pseudo-), 2159.

Jansénistes (ouvrages), 2130-33, 2141; — Jansénius, 2148, 2194, 2199, 2204, 2209, 2230; — Joseph II, 2224; — *Justinien* (Code), 2165.

La Borde, 2137; — Lampredi, 2178, 2183; — *Latran* (IIIe conc. de), 2159; — Le Gros, 2136, 2137, 2141; — Léon IX, 2158; — Léopold II, duc de Toscane, 2135, 2138, 2140, 2141, 2143, 2146, 2151, 2156, 2153-61, 2170, 2175, 2176-78, 2191, 2196, 2198, 2199, 2203 (devenu empereur), 2226; — Le Plat, 225; — Le Tourneux, 2146, 2192; — Longinelli (Ant.), 2176, 2190; — *Louvain* (faculté de), 2149; — Luther, 2200, 2213, 2214.

Marca, 2141; — Marcaci (év. d'Arezzo), 2146; — Marchetti, 2201; — Martini, 2192, 2196, 2226, 2227; — Mastipieri (J.-M.), 2200; — Maultrot, 2225; — Mesenguy, 2140, 2142, 2144, 2146, 2167, 2192; — *Milan* (IVe conc. de), 2215; — Molina, 2226; — Montazet, 2141, 2162, 2167; — Montgaillard (de), év. de S.-Pons, 2139; — Muratori, 2146.

Neercastel, 2199; — *Nicée* (Ier conc. de), 2213; — Nicole, 2136, 2140, 2141, 2192, 2199; — Noailles (de), 2149, 2150; — Noël (Alex.), 2141.

Opstraet, 2141, 2154, 2192; — *Oratoire de Rome*, 2139; — *Orange* (IIe conc. d'), 2208.

Palimini (év. de Chiusi), 2181; — Palmieri (Vincent), 2145, 2176, 2190, 2191, 2229; — Paribeni, 2176, 2179; — Paris (diacre), 2199; — Paul II, 2148; — Paul V, 2162; — Petitpied, 2138; — Picot, 2145, 2202, 2230; — Pie V, 2229; — Pie VI, 2181, 2197, 2199, 2200, 2202-04; 2223, 2225, 2228; — Pie VII, 2224, 2228-30; — Pierre d'Osma, 2208; — Pin (Du), 2138, 2141; — *Port-Royal*, 2141, 2199; — Potter (de), 2181, 2196, 2199, 2202, 2203, 2226-29; — Pujati, 2139, 2140.

Quesnel, 2136, 2139, 2141, 2142, 2144, 2148, 2153, 2192, 2194, 2199, 2204, 2208, 2209, 2218, 2230.

Racine (Bonaventure), 2141, 2146; — Rasier (Antoine), 2154; — Ricci, 2135, 2136, 2139, 2140, 2146, 2151, 2156, 2170, 2175-78, 2181, 2183, 2197, 2198, 2200, 2201-04, 2211, 2217, 2223, 2226-30; — Richer, 2141, 2206, 2225; — Rodolico (Niccolo), 2141; — Royaumont, 2140, 2192.

Sacy, 2140-42, 2146; — Scaduto, 2142; — Serrati, 2177; — Serristori, 2176; — Sirice (S.), 2220; — Soanen (év. de Senez), 2137; — Solari, 2223.

Tamburini, 2141, 2145, 2146, 2202; — Tanzini (Réginald), 2184, 2190, 2196, 2198, 2199; — Terrosi, 2176; — Thomas (S.), 2183, 2194; — Tillemont, 2141; — Traversari, 2139; — *Trente* (conc. de), 2156, 2157, 2162, 2163, 2209, 2210, 2212, 2214-16, 2221.

Unigenitus (bulle), 2137, 2138; — *Utrecht* (Église d'), 2143, 2144, 2149, 2199, 2222, 2224, 2226.

Vallat, 2141; — Van Espen, 2141; — Vecchi (Fabbio dei), 2145, 2176,

Wicleff, 2211.

Zelada (card.), 2208.

VII. Utrecht (Église janséniste d'). — Étude générale [J. Carreyre], XV, 2390-2446.

1° *Établissement et organisation de l'Église d'Utrecht.* — 1. Histoire générale jusqu'à l'élection de Frédéric Schenck, XV, 2390-91. — 2. Détails : S. Sergius Ier et S. Willibrord, XIV, 1915; — S. Boniface et les Frisons, II, 1405; — évêques de Hollande et concile de Trente, XV, 1490.

2° *Invasion du protestantisme; suppression de la domination espagnole.* — 1. Révolte de Guillaume le Taciturne; catholiques et protestants contre l'Espagne; substitution des protestants aux catholiques dans les dignités religieuses, xv, 2391-92. — 2. Évêchés de Hollande réduits à l'état de mission, 2392.

3° *Le vicariat apostolique.* — Premier vicaire apostolique : Sasbold Vosmer, archev. *in partibus* de Philippes; — interprétation de Dupac de Bellegarde, xv, 2392-93.

4° *Démêlés avec la cour de Rome.* — 1. Succession des vicaires apostoliques : Rovénius, ses essais de reconstitution du chapitre en collège ou vicariat; — Jacques de La Torre, coadjuteur, puis successeur de Rovénius; — Zacharie de Metz, coadjuteur, décédé sans avoir succédé; — Neercassel, coadjuteur de La Torre, xv, 2393-95. — 2. Démêlés de Neercassel, sa condamnation à Rome, 2396; cf. xi, 58-60.

5° *Pierre Codde.* — 1. Nommé par Innocent XI, archevêque de Sébaste et successeur de Neercassel, xv, 2396. — 2. Son jansénisme dénoncé à Rome et finalement condamnation de Codde par Clément XI, 2397-98; — divers écrits dans la controverse : Doucin, 2397; cf. iv, 1700; — Quesnel, xv, 2397, 2398; — Codde, 2398, 2400; — Petitpied, 2401; — divers, 2400. — 3. Suite de nominations : Théodore de Cock (1704), provicaire et banni; — Gérard Potkamp (1705), mort rapidement; — Adam Daemen (1707-17), 2398-2400. — 4. Ordinations illégales, 2401.

6° *Le vrai fondateur de l'Église janséniste : Dominique-Marie Varlet.* — 1. Varlet avant son arrivée en Hollande, xv, 2402, 2535-36. — 2. Position adoptée par l'Église d'Utrecht en vue de l'élection des évêques et la légitimité de sacres faits par un seul évêque, 2402-03; — tractations sans résultat et sacre par Varlet assisté de deux prêtres, de Corneille Steenoven et de Jean Barchman, 2403-06; — justification de ces actes par Van Espen, 2402, 2531; par Verhulst, 2404, 2674-75; par Broedersen (*Tables*, 481). — 3. Attitude de Benoît XIII, xv, 2405. — 4. Sacres de Th. Van der Croon (1734), de P.-J. Meindaertz (1739); attitude de Clément XII et de Benoît XIV, 2407; ii, 707.

7° *Religieux jansénistes réfugiés en Hollande et le prêt à intérêt.* — 1. Chartreux et autres religieux jansénistes en Hollande, xv, 2408-09; cf. ii, 2294. — 2. Conflit entre Hollandais et réfugiés sur le prêt à intérêt, xv, 2409-10; cf. 2376 (thèse de Broedersen); xii, 2549 (thèse de Poncet); cf. ix, 171 (Le Gros); xii, 1350 (Petitpied); xv, 2836 (Viaixmes).

8° *Utrecht et évêchés suffragants.* — 1. L'évêché de Haarlem rétabli : Jérôme de Boeck sacré par Meindeaertz (1742); van Stiphout, successeur de Boeck (1745), xv, 2410-11; cf. x, 495 (Meindaertz). — 2. Création de l'évêché de Deventer; sacre de B.-J. Byevelt (1758), xv, 2412. — 3. Attitude de Benoît XIV, 2411-12; cf. ii, 707.

9° *Deuxième concile d'Utrecht.* — 1. Doctrines de Pierre Le Clerc, xv, 2412; cf. ix, 109-10; — affirmation d'une « foi catholique », xv, 2413. — 2. Quatre congrégations : *a)* écrits de Le Clerc; — *b)* écrits des P. Hardouin et Berruyer (cf. *Tables*, 429); — *c)* erreurs du P. Pichon (cf. xii, 1610); — *d)* erreurs des casuistes, xv, 2413-15. — 3. Actes du concile, décret désapprobateur de Clément XIII (cf. iii, 122); autres désapprobations, xv, 2416-18.

10° *L'Église d'Utrecht jusqu'au rétablissement de la hiérarchie* (1853). — Les trois évêques jansénistes se sacrent mutuellement. — La succession : *Utrecht*, Meindaertz, van Nieuwenhuisen, van Rhijn, Willibrod van Os, Jean van Santen. — *Haarlem :* van Stiphout, Brockman, Jean Nieuwenhuisen, Jean Bon, Henri van Buül; — *Deventer :* Byevelt, Nic. Nelleman, Gisberg de Jong, Guillaume de Vet, Herman Heykamp, xv, 2418-21.

11° *Église d'Utrecht et Petite-Église.* — 1. Coup d'œil sur l'histoire de la Petite-Église, xv, 2421-24; cf. i, 1372-78. — 2. Tentatives infructueuses d'union avec l'Église d'Utrecht, xv, 2422-23.

12° *Rétablissement de la hiérarchie catholique* (1853). — 1. Comment a-t-il pu être réalisé, xv, 2424; cf. xii, 1711; 79-80. — 2. Réactions gouvernementales, populaires, vieux-catholiques (cf. xv, 2984), catholiques xv, 2424-25.

13° *L'Église d'Utrecht* (janséniste) *contre le dogme de l'Immaculée Conception.* — La protestation (lettre pastorale) des trois évêques jansénistes, protestation depuis renouvelée, xv, 2425-26; cf. vii, 1210.

14° *L'Église d'Utrecht contre le dogme de l'infaillibilité pontificale.* — 1. Difficultés préalables au concile pour l'élection et le sacre des évêques de Haarlem et de son successeur (de Jong et Rinkel), xv, 2426-27. — 2. Polémiques à Utrecht contre l'infaillibilité (Jean Heykamp), 2428.

15° *L'Église d'Utrecht et le Vieux-Catholicisme.* — 1. Naissance du vieux-catholicisme par opposition au dogme de l'infaillibilité pontificale, xv, 2581; 2980-82. — 2. Rapprochement de l'Église d'Utrecht avec les vieux-catholique, 2428-29; — sacre de l'évêque vieux-catholiques Reinkens (pour l'Allemagne) et de l'évêque Herzog (pour la Suisse), 2429; 2983, 2987. — 3. Défense de la validité des ordinations hollandaises (et vieux-catholiques), 2429-30; — sur le ministre de l'épiscopat, xi, 1386-87.

16° *Transformations de l'Église d'Utrecht.* — 1. Modifications dans la liturgie (prières de la messe, langue vulgaire, communion sous les deux espèces), xv, 2430-31. — 2. Le célibat des prêtres, 2432; cf. 2985-86; ii, 1637 (vieux-catholiques).

17° *Conférence d'Utrecht et congrès internationaux.* — 1. Conférence de 1889 : les huit points communs avec les Églises des Vieux-Catholiques, xv, 2433-34. — 2. Quatorze congrès internationaux auxquels l'Église d'Utrecht a prêté son concours, 2434-36.

18° *Relation de l'Église d'Utrecht avec les diverses Églises et son état actuel.* — Favorable au programme de Döllinger (cf. *Tables*, 1021), l'Église d'Utrecht tente des rapprochements avec : — 1. L'Église gallicane : de l'ex-Père Hyacinthe Loison (cf. 2987); — la Petite-Église; le modernisme, xv, 2437-38; — 2. l'Église orthodoxe russe, 2438-42; cf. xiv, 363-64; — 3. L'Église épiscopalienne d'Amérique, xv, 2442. — 4. Situation actuelle, 2442.

Bibliographie (considérable), xv, 2443-46.

Auteurs et noms propres utiles cités, xv, 2390-2443. — Certaines indications ont été ajoutées, pour faciliter l'identification de plusieurs personnages, notamment les sièges épiscopaux gérés ou occupés par les évêques hollandais depuis 1580.

VIII. Auteurs mêlés à la controverse janséniste possédant une notice dans le Dictionnaire.

(Liévin de), 1633-34; — Michel (Augustin), 1668; — Monnier (Hilarion), 2216; cf. XIII, 1483; XIV, 2443; — Morin (Jean), X, 2486; — Moulinet (Claude du), 2513; — Moyne (Pierre Le), 2516; — Mozzi de' Capitani (Louis), 2543; — Munier (Ulrich), XV, 3559-60; — Muzzarelli (Alphonse), X, 2584.

Nicolaï (Jean), XI, 490-93; — Noris (Henri), 798-99; — Noulleau (J.-B.), 813.

Olier (Jean-Jacques), XI, 966; — Orsi (cardinal), 1617-18.

Paludanus (Michel), XI, 1838; — Parisière (de La) (évêque de Nîmes), 2038; — Patouillet (Louis), 2251; — Paul de Lyon, XII, 43; — Petau (Denys), 1314, 1321, 1326; — Petitdidier (Mathieu), 1346-47; — Pey (Jean), 1356; — Pichon (Jean), 1610; — *Pie VI*, 1659-60; — *Pie IX*, 1711; — Pien (Ignace), 1743; — Pierre de Saint-Joseph, 2043; — Pinthereau (Fr.), 2118.

Rancé (Armand Le Bouthillier de), XIII, 1652; — Rapin (René), 1663; — Reynaud (Marc-Antoine), 2653; — Ribellier (Ambroise), 2658; — Robbe (Jacques), 2749.

Saint-Pé (Fr. de), XIV, 766; — Saint-Sorlin (Desmarets de), 800; — Sainte-Beuve (Jacques de), 832; — Sanchez (et les jansénistes), 1080-81, 1084; — Saudubois de la Chalinière, XIV, 1241 (cf. I, 2265); — Séguin (Jérôme), XIV, 1780; — Sénault (J.-Fr.), 1857-58; — Serry (Hyacinthe), 1963; — Sfondrati (Célestin), 2015; — Sirmond (Antoine), 2184-85; — Sirmond (Jacques), 2187; — Souastre (Bonnières de), 2443; — Steyaert (Martin), 2616; — Suret (Antoine), 2834; — Sylvius, 2923.

Targny (Louis de), XV, 57; — Tencin (Guérin de), 115; — Thomassin, 808-09, 813, 816; — Thuillier (Vincent), 1023-24; — Tissier, II, 2543; — Tournély (Honoré), XV, 1242; — Tricassin, 1541.

Urbain VIII, XV, 2305.

Wolf (Christian); XV, 3583; — Worst (Octave), 3584.

Yves de Paris, XV, 3642.

3° *Collectivités d'auteurs.* — 1. France, XVII[e] s., VI, 680-82; XVIII[e] s., 689-90. — 2. Frères mineurs, XVII[e] s., 847; XVIII[e] s., 855. — 3. Frères prêcheurs, 916-18. — 4. Jésuites, VIII, 1057-60. — 5. Lazaristes, IX, 90-91 (S. Vincent de Paul), 92. — 6. Mauristes, X, 411-17. — 7. Oratoire, XI, 1132-33. — 8. Saint-Sulpice, XIV, 809-10. — 9. Théologie de Lyon; Théologie de Poitiers, XV, 503.

En se reportant aux noms qui suivent chaque article, on pourra, pour un certain nombre d'auteurs, reconstituer plus facilement leur activité. — On trouvera dans *Fliche-Martin*, t. XIX, ch. XI, un aperçu général de l'histoire du jansénisme. La bibliographie apporte (p. 234-36) l'indication de biographies et surtout de monographies locales. Parmi les études de portée plus générale, citons : Pour la Régence, J. Carreyre. *Le jansénisme durant la Régence*, I : *La politique janséniste du Régent (1715-1717)*; II (en 2 fasc.) : *La politique antijanséniste du Régent (1718-1723)*, Louvain, 1929-1933. Le livre d'E. Préclin, *Les jansénistes du XVIII[e] s. et la Constitution civile du clergé*, Paris, 1929, s'applique à tout le siècle et traite essentiellement des idées de d'E. Richer. Voir aussi, du même, *Le jansénisme social*, dans *R. H. E. F.*, 1935, p. 355-91 et B. de Lacombe *La résistance janséniste et parlementaire au temps de Louis XV*, Paris, 1948. Un seul livre vraiment général sur le jansénisme au XVIII[e] s. : J. F. Thomas, *La querelle de L'Unigenitus*, Paris, 1950 (incomplet, favorable au quesnellisme).

JANSÉNIUS (Corneille), évêque de Gand, né à Hulst en 1510, mort à Gand (11 avr. 1575). Voir sa notice dans Hurter, III, 67-68.

Sur la promesse de l'eucharistie (Joa., VI, 51-54), V, 998; — paraphrase sur les Proverbes, XIII, 933; — sur l'inspiration (paraphrase sur les psaumes), VII, 2134; — sur Daniel, IV, 88.

JANSÉNIUS (Cornélius), évêque d'**Ypres**. — Voir *Jansénisme.*

JANSON (Cardinal de), ambassadeur de France près du Saint-Siège au début du XVIII[e] s. — Cité à propos des *Réflexions morales* de Quesnel, XIII, 1501, 1502, 1503, 1510.

JANSON (Jacques). — Notice [E. Amann], VIII, 529-31. — J. et Jansénius, VIII, 319-20; — influence, 322; cf. II, 57; XII, 546. — Maître de Rovénius, XV, 2394.

JANSSEN (A.). — Théories libérales et socialistes en face de la doctrine catholique sur le fondement de l'obligation de l'impôt, XV, 1532-33.

JANSSEN (Jean) (1829-1891). — Historien catholique. Son œuvre principale, *Histoire du peuple allemand depuis la fin du Moyen Age*, 8 vol. (les 7[e] et 8[e] par Pastor).

Utilisant de riches matériaux puisés aux sources, Janssen nous donne un tableau favorable du bas Moyen Age, trop favorable parfois, au point que son élève L. von Pastor a dû en modifier quelques traits. Voir XV, 3549, la remarque formulée à ce sujet par L. Cristiani. Néanmoins son savoir étendu lui permet de s'opposer victorieusement, malgré les violentes attaques du côté protestant, à l'image conventionnelle que Luther a faite de la Réforme.

Bibl. : E. Laslowski, *Janssens Geschichtsauffassung*, dans *Hist. Jahrbuch der Goerresgesellschaft*, XLIX, 1929, p. 625-40; — *L. T. K.*, V, 269 *sq.; Rel. Gesch. Gegenwart*, 3[e] éd., 535 sq. — *Catholicisme* (B. D. Dupuy, O. P.).

A. W. ZIEGLER.

Sur *l'Histoire du peuple allemand*, I, 867. — Citée : II, 577 (Bellarmin); VI, 1921 (la Réforme et la guerre); VIII, 1097, 1102 (*Exercices* de S. Ignace); XIII, 2028 (Réforme), 2038 (bibl.); XV, 2043 (ubiquisme), 3547, 3548 (Wimpheling).

JANSSENBOY (Corneille). — Notice [M.-D. Chenu], VIII, 531.

JANSSENBOY (Nicolas), ou **JANSSENS**. — Notice [M.-D. Chenu], VIII, 531.

JANSSENS (François-Elinga). — Notice [É. Amann], VIII, 532-33. — Controverse avec Pierre d'Alva, sur l'Immaculée Conception, I, 925-26; — sur l'infaillibilité du pape, VIII, 533.

JANSSENS (Mgr Laurent). — 1° Henri Janssens naquit à S.-Nicolas (Waes), en Flandre orientale, le 2 juill. 1855. Il fit ses humanités au collège des jésuites de Mons, où son oncle paternel était recteur (1869-1873), puis sa philosophie au petit Séminaire S.-Nicolas. Après une année au grand séminaire diocésain de Gand, il fut envoyé à Rome, où il reçut l'ordination sacerdotale le 24 déc. 1877 et conquit son doctorat en théologie à l'Université grégorienne (1879). Pour refaire sa santé ébranlée, il fut alors nommé aumônier de l'Institut S.-Amand, dirigé par les Frères des Écoles chrétiennes, à Gand. Peu après, il entra à l'abbaye bénédictine de Maredsous, où il reçut le nom de fr. Laurent, et fit profession le 11 sept. 1881.

Il y enseigna successivement la théologie (1882), le latin (1883), la poésie (1886), la rhétorique (1887-1893). Entre-temps, il s'initia aux travaux artistiques de l'école de Beuron, au monastère de Prague (1884). En 1893, l'abbé de Maredsous, dom Hildebrand de Hemptinne, fut nommé primat de l'Ordre de S.-Benoît. Il appela dom Janssens près de lui, à Rome, comme recteur du collège international de S.-Anselme, et professeur de théologie. A partir de 1902, il occupa, dans la curie romaine, diverses fonctions de consulteur des congrégations et de membre des commissions pontificales. Le 20 oct. 1908, Pie X le nomma secrétaire de la Congrégation des religieux, et peu après abbé titulaire du Mont-Blandin (31 juill. 1909); il ne conserva cette charge que deux ans. La guerre lui permit de poursuivre son grand ouvrage théologique en neuf volumes : *Summa theologica ad modum commentarii in Aquinatis Summam praesentis ævi studiis aptatam* 1-2. *Tractatus de Deo Uno* (2 vol., 1899); 3. *Tractatus de Deo trino* (1900); 4-5. *Tractatus de Deo-homine* (*Christologia*, 1901; *Mariologia et Soterologia*, 1902); 6. *Tractatus de Deo creatore et de Angelis* (1905); 7-8. *Tractatus de Homine* (*De hominis natura*, 1918; *De*

hominis elevatione et lapsu, 1919); 9. *Tractatus de Gratia* (1921).

H. Janssens fut préconisé par Benoît XV évêque titulaire de Bethsaïde le 13 juin 1921. Sa mort subite au couvent de Sheut-lez-Bruxelles, le 17 juill. 1925, ne lui permit pas de publier le dixième volume de son ouvrage monumental, le *Tractatus de virtutibus infusis*, qu'il venait d'achever. R. Gazeau, O. S. B.

2° Mgr Janssens est un disciple fidèle du maître commun. Sur les questions fondamentales, il suit la doctrine certaine du Docteur angélique. Mais une trop grande facilité l'expose parfois à manquer de profondeur et sa tendance conciliatrice trouve des formules de surface qui voudraient unir les contraires. Néanmoins on ne saurait faire assez d'éloges de cette œuvre théologique. La partie scripturaire de la *Summa* est développée et exposée selon les exigences de la science et de la critique; la partie patristique est abondamment fournie; la partie philosophique n'est pas moins développée. L'ouvrage est émaillé d'intéressantes digressions sur des sujets connexes où la sagacité de l'historien et du critique trouve à s'exercer brillamment. Les discussions purement scolastiques y ont leur écho. Le caractère universel de la culture de l'auteur lui fournit parfois l'occasion d'aborder certains problèmes dans les domaines de l'art ou de la mystique.

Si la manière trop abondante et trop riche du savant bénédictin peut décontenancer certains lecteurs moyens, les théologiens avertis trouveront à glaner dans les réelles richesses que leur offre Mgr Janssens.

On passe ici sous silence les autres œuvres non théologiques, mais nombreuses et variées, de l'auteur. Voir *Revue liturgique et monastique de Maredsous*, VII, 1925, p. 285-92; *Ephemerides theologicæ Lovanienses*, I, 1925, p. 649-51. A. M.

Cité : XIV, 1727 (*Tables*, 401, 413). — *a)* Sur Dieu, science divine, XII, 2982; XIV, 1615; 1619 (bibl.); — volonté divine, XV, 3334, 3352, 3368, 3374 (bibl.). — *b)* Sur la Trinité, le Père, XII, 1192 (bibl.); — procession du S. Esprit, XIII, 658; — doctrine générale, XV, 1811, 1815, 1818, 1820; — le *comma johanneum* (I Joa, V, 7), VIII, 588; cf. XV, 2644; — doctrine de S. Anselme, 1710, 1711; de Richard de S. Victor, XIII, 2693. — *c)* vision intuitive (théorie psychologique), VII, 2378, 2379, 2393 (bibl.); — *d)* création, III, 2179; — prémotion physique, XIII, 36; — pluralité des mondes habités, VII, 1472. — *e)* Incarnation : nécessité (doctrine de S. Anselme), VII, 1476; — union hypostatique, 371, 410, 424, 461, 524, 525, 1451, 1472, 1476, 1512; — beauté corporelle du Christ, VIII, 1272, 1290 (bibl.); — grâce et vertus du Christ, 1282, 1286, 1290, 1297, 1299; — causalité instrumentale de son humanité, 1319, 1325 (bibl); — prédestination du Christ, 1343; — science du Christ, XIV, 1639, 1651, 1656, 1665 (bibl.). — *f)* Anges : science, XIV, 1620, 1622; — volonté, XV, 3377. — *g)* Homme à vie surnaturelle, justice originelle, VIII, 2041; — grâce et persévérance finale, XII, 1285, 1302, 1304; — reviviscence des mérites, XIII, 2633, 2643 (bibl.). — *h) Varia :* Mariologie, IX, 2357, 2394, 2419; XV, 943; — sur l'Inspiration, VII, 2169; — S. Hilaire et les passions du Christ, VI, 2444.

JANUSZEWSKI (Ferdinand). — Théologien polonais de la fin du XVIIe s., auteur de traités de dogme et de morale, XII, 2495.

JANVIER (Albert-Marie), théologien et orateur dominicain. — Né à S.-Méen, Bretagne, le 19 déc. 1860, entré dans l'Ordre de S. Dominique en 1879, à la veille des premières expulsions, il vécut une longue vie apostolique et militante pendant la période de la lutte contre l'Église, puis celle du modernisme et des bouleversements consécutifs à la Grande Guerre. Cela explique que ce Breton, à la foi ardente, aux convictions tout d'une pièce, ait eu de façon prédominante le souci de s'opposer, comme une digue de granit, à une « montée des périls » dont il souffrait et s'alarmait. Aussi, réalisant un type dominicain extrêmement pur de prédication doctrinale et d'unité entre la *théologie* et l'apostolat, il s'appliqua à présenter, avec une éloquence que le texte imprimé ne rend plus, les fermes principes de l'action humaine. Dans la chaire de Notre-Dame de Paris, qu'il occupa de 1903 à 1924, il développa un large commentaire de la *IIe pars* de la *Somme théologique;* ainsi les 22 volumes de ses *Conférences* constituent-elles un exposé d'ensemble de la morale thomiste.

A son activité de conférencier de Notre-Dame et d'orateur des grandes assemblées catholiques, le P. Janvier joignit la direction des *Nouvelles religieuses* (conjointement avec le P. de Grandmaison et le chanoine Soulange-Bodin), les fonctions d'aumônier des Publicistes chrétiens, d'aumônier général de la Fédération Nationale Catholique, enfin, après 1923, d'adjoint au Secrétaire de la Commission permanente des Cardinaux et Archevêques. A ce titre, il rédigea la déclaration fameuse de 1925 contre le laïcisme. Le P. Janvier est mort le 28 avr. 1939, laissant le souvenir d'une vie religieuse exemplaire, d'une foi ardente et loyale.

Œuvres principales : *Exposition de la Morale catholique. Morale générale*, 8 vol., 1903 sq.; *Morale spéciale*, 14 vol., 1911 sq.; *L'action catholique*, 2 vol.; *L'âme dominicaine*, 3 vol.

L'Année dominicaine, août-sept. 1939, p. 258-301. Y. Congar.

Cité : Fondements de la morale, II, 515 (bibl.); — Foi, VI, 135, 142, 160, 162; — Justice, VIII, 2001-02, 2008, 2020 (bibl.) : — sur le P. Monsabré, X, 2331-32; — Péché, le vice et le péché, XII, 273 (bibl.); cf. XV, 2662 (bibl). — Perfection chrétienne, XII, 1250 (bibl); — vertu, XV, 2798 (bibl.); — Vœux de religion, 3273, 3279, 3280.

JAOUEN (Charles). — Prêtre de Saint-Sulpice (1747-1806), professeur à Lyon. Ses efforts au sujet de la *Théologie de Lyon*, XIV, 810; cf. XV, 503; X, 2372.

JAFHET — Fils de Noé. On admet généralement qu'il était le plus jeune des trois; en effet, il est toujours nommé à la dernière place (Gen., V, 31; VI, 10; VII, 1; IX, 18; X, 1, 2; I Par., I, 4). Dans sa bénédiction, Noé prédit à Japhet qu'en récompense du respect qu'il lui avait témoigné ainsi que Sem, tandis que la malédiction de Cham était reportée sur Chanaan (cf. *Tables*, 578), Dieu dilaterait sa race sur la terre et la ferait habiter dans les tentes de Sem (Gen., X, 21).

Bénédictions de Sem et de Japhet, VI, 1213-14; cf. X, 1412-13.

JAPON. — 1° *Population et état religieux*, I, 2081, 2095, 2097; — persécutions, 2117; cf. 2102; X, 226, 245; — sous Clément VIII, III, 85-86; — Urbain VIII, XV, 2306; cf. I, 2102. — Établissement de la hiérarchie, 2117; cf. IX, 350; — hiérarchie actuelle, *Tables*, 278. Préf. apost. d'Urawa devenue diocèse (16 déc. 1957); vic. apost. de Hiroshima, diocèse (30 juin 1959). — 2° *Missions :* — 1. anciennes : portugaises, XII, 2618; — russes, XIV, 1450; — sous Sixte-Quint, 2231. — Histoire : par Solier, 2337-38; — par Charlevoix, XV, 1515; — 2. contemporaines : écoles françaises au Japon, VI, 656; — le J. signalé à l'art. *Missions*, X, 1869, 1875, 1882-85, 1888, 1890, 1892, 1895-98, 1901, 1902, 1904, 1909, 1911, 1914, 1915, 1919, 1920, 1924, 1936-38, 1950, 1956, 1959, 1962, 1972, 1983-84; — 3. Un délégué apostolique au J., XI, 1921. — 3° *Religions primitives et religion nationale*, XIV, 2020-21; cf. XI, 1860; XIII, 2300; XIV, 857, infiltrations du bouddhisme; — le shintoïsme, culte et morale, XIV, 2022-26; — superstitions, IX, 1517; — croyance aux fins dernières, VIII, 1730; — propriétaires et fermiers, XIII, 821; — traditions locales et disparité de culte, IV, 1419. — Cité par Voltaire, XV, 3416, 3425.

JAQUET (Dominique). — Évêque de Iassy et professeur à l'université de Fribourg. Cité : XIV, 61.

JARDINAGE. — Civilisation de « droit maternel » ou de jardinage, XIII, 820-22. — Le J. délassement de Synésius de Ptolémaïs, XIV, 2997, 3000.

La lettre K comporte beaucoup plus de noms propres que d'articles doctrinaux. Nombre d'entre eux sont ceux d'auteurs étrangers, occasionnellement cités au cours d'une bibliographie. Exceptionnellement, et pour ne pas surcharger les pages des *Tables*, nous avons ici réparti les auteurs en deux groupes : les plus importants ou ceux dont les références sont vraiment utiles au point de vue doctrinal sont assimilés aux auteurs ayant une notice dans le Dictionnaire et figurent à leur place alphabétique, sous la présentation habituelle; — les autres sont rassemblés en bas de page, en une liste alphabétique parallèle, imprimée en petits caractères.

KABALE. — Voir *Cabale, Tables,* 491.

KABAR (Sams-ar-Ri'âsah Abûl-Barakât Ibn). — Notice [E. Tisserant], VIII, 2293-96. — Voir *Aboul Barakat, Tables,* 10.

Ses ouvrages *(Lampe des ténèbres; Illumination des intelligences; Réponse aux musulmans et aux Juifs; Scala magna).* — Analyse de la *Lampe*, VIII, 2293-94; cf. x, 2240 (cité); 2265 (julianisme des Arméniens); 2270, 2272 (symbole); 2274-75 (ecclésiologie); 2276 (Trinité); 2278 (incarnation); 2285 (eucharistie); 2286 (confession); 2289 (mariage); 2292-93 (droit canonique); 2296 (jeûne); 2297 (signe de la croix); 2298-2300 (livres liturgiques); 2301 (messe); 2302 (fêtes).

KADI-KEUÏ. — Nom turc de Chalcédoine, III, 1508-10, 1514-15.

KALAH (Inscription de). — Renseignements sur les campagnes de Adad-nirâri III, XIII, 2822.

KALAVUN, sultan d'Égypte (XIIIe s.). — Ravages dans les chrétientés d'Orient, XI, 538.

KALCKBRENNER (Gérard). — Notice [S. Autore], VIII, 2296. — Cité : VII, 220.

KALKAR (Henri de). — Voir EGER ou EGHER (Henri), IV, 2104, et *Catholicisme*, v, 621.

KALT (Mgr Edmund), exégète allemand (1879-1943). — Notice dans *D. B. S.*, v, 1. — Ouvrages importants : *Biblisches Reallexikon*, 2 vol., Paderborn, 1929-31; — *Biblische Archäologie*, 2e éd., Frib.-en-Br., 1934; et commentaires sur plusieurs livres de l'A. T. — Cité sur S. Jérôme, VIII, 958.

KAMI. — Divinités shintoïstes, XIV, 2020.

KAMM (Adèle). — Un cas de sainteté dans la religion protestante; son explication, XIV, 865-66.

KAMPERGER (François-Louis). — Notice [P. Bernard], VIII, 2297.

KAMPMILLER (Ignace). — Notice [P. Bernard], VIII, 2297.

KANDY. — Faculté de théologie de l'Inde, XV, 2263.

KANEV (Sylvestre). — Recteur de l'Académie de Kiev (XIXe s.). — Sa brochure sur la procession du S.-Esprit, v, 2332.

KANG-HI, empereur de Chine (1662-1723). — Son rôle dans l'affaire des « rites chinois », II, 2375, 2376, 2379, 2380, 2382-84, 2386-87. — Kilian Stumpf et K., XIV, 2636.

KANNENGIESER (Mgr Alphonse), né à Bartenheim (Ht-Rhin) en 1855. — Ses ouvrages sur l'action sociale du prêtre et du fidèle, I, 849. — Sur Mgr Ketteler, IV, 321.

KANT (Emmanuel) et **KANTISME.** — Vie de K.; sa théorie de la religion, ses disciples [P. Charles], VIII, 2297-2331.

I. VIE. L'HOMME. — 1° Enfance et jeunesse : formation religieuse piétiste sous la direction de F. A. Schultz, au *Collegium Fridericianum*, VIII, 2298-2300. — 2° Carrière académique et littéraire : ouvrages concernant la religion, 2300-04. — Mœurs, caractère, tendances, 2304-05. Cf. v, 1797-98, 1828.

II. THÉORIE DE LA RELIGION. — 1° *Remarques préliminaires.* — 1. K., ignorant de la théologie catholique, VIII, 2305. — 2. Système demeuré inachevé, 2306; XI, 1869.

2° *Milieu doctrinal.* — Wolf (cf. XV, 1784), Semler, Ernesti, Lessing (cf. XIII, 1766); — Piétisme; cf. XII, 2090, 2092-93. — Catéchismes populaires, VIII, 2306-08.

3° *Préparation philosophique.* — 1. *Critique de la raison pure : a)* Jugements analytiques et synthétiques, VIII, 2308-09; cf. I, 1724; *supra, Tables,* 2705; — *b)* Jugements synthétiques universels *a priori*, VIII, 2309; — *c)* Jugements d'expérience synthétiques *a priori*, 2309-10; — *d)* conditions *a priori* de l'expérience : formes (ou catégories) *a*

Kabakès (Démétrius Raoul) (*Traité des Lois*, de Pléthon), XII, 2398.
Kaehler (M.) (expérience religieuse et rédemption), III, 1855; v, 1800-01; XIII, 1956, 2002.
Kaftan (J.) (sur Kant), v, 1798; VIII, 2326, 2331; *(Dogmatique)*, XIII, 2001.
Kahn (Z.) (Joseph le Zélateur), VIII, 1895.
Kahnis (kénose), VIII, 2341.
Kaibel, épigraphiste. — Collaboration : K. et Hiller, v, 353 (bibl.); et Lebègue, 354; cf. III, 456, 463; v, 303, 321, 338, 345.
Kaiser (Émile) (thèse sur Abélard), VII, 252, 255, 284, 294; *Tables,* 7.
Kaiser (Maurus), O. P. (messe), x, 1298.
Kakich, VIe s. (légendaire arménien), I, 326.
Kalaïdovitch (littérature russe au XIIe s.), VIII, 802; XIV, 1362.
Kalkoff, O. P. (procès de Luther), II, 1319; VI, 910; IX, 1155, 1224; cf. v, 397 (bibl.).
Kalogheras (Nicolas) (épîtres de S. Paul), v, 1581-82.
Kaltenbrunner (F.) (bullaires), II, 1247, 1254.
Kaltenhauser (Gondislas), O. P., XVIIIe s. (théologie thomiste), XIII, 572. Cf. Hurter, IV, 1336.
Kalthoff (Albert) (archéologie biblique), I, 863; v, 1027; VIII, 1364.
Kaltner (B.) (Folmar de Triefenstein), v, 1265; (Inquisition en Allemagne), II, 1992; IX, 1048, 1052. — Cité : VII, 2068.
Kamoulovitch (Alexandre) (catéchisme slavon), II, 460.
Kampers (Fr.) (analogies messianiques), x, 1562; cf. VIII, 1431, 1441.
Kanakis (J.) (Denys l'Aréopagite), IV, 431, 1134, 1152.
Kantak (Camille) (Histoire de Pologne), XII, 2511.
Kaplan (Julius) (Talmud), XV, 15.

priori, i, 1724, 2205; viii, 2310; cf. ii, 2030; x, 310; — *e)* Conclusion : impossible connaissance des objets intemporels ou non spaciaux, viii, 2311; — mais connaissance subjective, xi, 1869; cf. xiii, 1855, 1869-71; cité : 1835, 1875-78, 1880, 1893, 1905.

2. *Critique de la raison pratique :* point de départ, la loi morale, l'impératif catégorique, i, 1719, 2205; viii, 2311-12; x, 2416; xii, 1463; xiii, 1738; xv, 3317-20.

4° *Système religieux.* — 1. *Point de départ :* la religion, chose sérieuse, malgré l'agnosticisme spéculatif et le stoïcisme moral; sa valeur d'ordre pratique, viii, 2312-13; xiii, 1764.

2. *Propositions générales : a) Naturalisme* (ou rationalisme) excluant la possibilité de la révélation, viii, 2314; xiii, 2591; — et du miracle, viii, 2315; x, 1817; xiii, 1764; cf. iii, 2311; iv, 643 (déterminisme). — *b) Croyance en Dieu*, viii, 2315-16; cf. *infra*, 5° *Le Dieu de Kant*, où sont rassemblées les nombreuses références du *D. T. C.;* — *c) indifférence des religions*, viii, 2316-17; cf. vii, 1590-91; xiii, 1764; — *d) inutilité de la prière*, viii, 2317-18; xiii, 1764; — voir, au contraire, nécessité et obligation de la prière, xiii, 204 sq.; — *e) inutilité du culte* et des formes extérieures d'ascétisme, viii, 2318; cf. xiii, 852-53 (Lessing); xiv, 562; — la religion, *simple bon vouloir moral*, xiii, 1764; — *f)* la *véritable Église*, viii, 2319; xiii, 1765; à rapprocher de Luther, ix, 1296; — *g) l'éducation religieuse*, viii, 2319; — seul compte le devoir moral; cf. i, 299 (l'impératif catégorique); ix, 1241 (autonomie de la conscience), avec la liberté nouménale, iv, 643; cf. ix, 1287; — obligation de la vérité, x, 563; xi, 1613; — désintéressement absolu, v, 672, 674, 675; — *h)* le *péché*, viii, 2320; — rédemption, pur symbole, xiii, 1955.

3. *Critique du christianisme :* aveu de Borowski, viii, 2320; cf. 2308 : *a)* le *Christ, exaltation de l'homme*, négation de la divinité, viii, 2321; cf. v, 136; viii, 1376-79 (le rationalisme pur et Jésus); — *b) interprétation du « Pater »*, 2321-22; — *c)* la *justification*, 2322; cf. 2201; — *d)* le *péché de nature*, 2322-23; xii, 576; cf. transposition de la doctrine kantienne chez Schleiermacher, xii, 561-62; — symbolisme de la rédemption, xiii, 1955. — *e) Interprétation idéaliste du dogme :* Providence, création (cf. iii, 2025); Trinité (cf. xv, 1787-90); eschatologie (cf. v, 84, enfer); sacrements (cf. xiv, 562; i, 1861; ix, 2276 [mariage]. — Sur l'origine du pouvoir, v, 888.

5° *Le Dieu de Kant.* — La religion de Kant veut être un agnosticisme croyant, iv, 806. — 1. *Agnosticisme :* aucune démonstration valable de Dieu, iv, 1262-63; v, 2484; viii, 2315; cf. i, 1355; iv, 748, 796, 899, 940-43, 946, 1186; xiii, 1002; xv, 856-57; — pas de connaissance naturelle de Dieu, iv, 758, 875; cité : 764, 767, 788, 790, 808, 811, 835, 838, 841, 855, 858, 866, 884, 885, 906-08, 918, 919, 1151. — 2. *Différence entre connaître et croire*, iv, 781-84, 790; — la conscience, point de départ, vii, 429; — la croyance, postulat de la conscience morale et de l'impératif catégorique, iv, 779, 895; x, 2194; xii, 1491, 1494 (bibl.); — volontarisme éthique, xv, 3317-20; — métaphysique issue de la morale, iii, 2095; xi, 1869. — 3. *Genèse de la « foi »* selon K., iii, 2299-2300; cf. 2365, 2372; vi, 91-92, 136, 139; cité : v, 1797-98, 1806-08, 1828; vi, 175, 337, 444-46; — le Dieu de K. et la conception de la religion, xiii, 1764-65.

6° *Conclusions.* — Les postulats pratiques, viii, 2325. — Premiers admirateurs (Jung-Stilling, Reinhold), 2325.

III. Disciples. — Après les premiers enthousiasmes, querelles autour de Kant, viii, 2326. — Plus de trace *continue* de la philosophie *religieuse* de K.; réhabilitation du *sentiment* religieux avec Schleiermacher, voir son art. xiv, 1495; — le pur moralisme combattu par Hegel, *Tables*, 2033; — la controverse historique se développant avec Strauss, viii, 1378; xiii, 1770; Bruno Bauer, *D. B.*, i, 1515; Christian Baur, *Tables*, 387; Renan, xiii, 1774; Ritschl, viii, 2328; — l'expérience religieuse avec W. James, xiii, 2248 sq., et Otto *(le Sacré)*. — Difficulté d'interpréter la pensée de K. : Hans Vaihinger, viii, 2328-29.

Kant et kantisme cités : i, 135, 872, 1516, 1861, 2192, 2205, 2322; ii, 134, 1911; iii, 179, 361, 2039, 2095, 2099, 2163-64, 2300, 2365, 2367, 2396; iv, 242, 643, 769-70, 781-83, 793-94, 811-12, 875, 885, 946, 1186, 1262; v, 388, 672, 674-75; vi, 283, 1992, 2288, 2291-92, 2296; vii, 429; viii, 2201; ix, 583, 1185, 1238, 1263, 1316, 1327-28, 2276; x, 314, 563-64, 1410, 1817, 2014, 2015, 2020, 2332, 2345; xi, 566, 1869, 2177, 2194; xii, 282, 1306, 1460, 1491; xiii, 566, 903, 1689, 1738, 1767-68, 1855, 1869-70, 1904, 2942; xiv, 129, 359, 562, 754, 1499, 1505, 1666, 1723, 1851, 2309-10, 2569, 2578, 2874; xv, 434, 437, 1012-13, 1787-90, 1792, 2249, 3519, 3680.

Voir : C. Webb, *Kant's Philosophy of Religion*, Oxford, 1926; — W. Reinhard, *Über das Verhältnis von Sittlichkeit und Religion bei K.*, Berne, 1927; — H. Schmalenbach, *Kants Religion*, Berlin, Junker u. Dünnhaupt Verlag, 1929; — B. Jansen, *Die Religionsphilosophie Kants*, Berlin, Dümmlers Verlag, 1929; — B. Jansen, *La philosophie religieuse de Kant*, traduit et adapté de l'allemand par P. Chaillet, Paris, Vrin, 1934; — Kant, *Pensées successives sur la théodicée et la religion*, traduction et introduction par P. Festugière, Paris, Vrin, 1931; — J. Bohatec, *Die Religionsphilosophie Kants in der « Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft »*, Hambourg, Hoffman Verlag, 1938; — G. Gracanin, *La personnalité morale d'après Kant, son exposé, sa critique à la lumière du thomisme*, Paris, 1935; — M. Heidegger, *Kant und das Problem der Metaphysik*, Frankfurt, 1951; *Die Frage nach dem Ding. Zu Kants Lehre zu den transzendentalen Grundsätzen*, Tübingen, 1962; — R. Kroner, *Von Kant bis Hegel*, Tübingen, 1961, 2. Aufl.; — G. Krüger, *Philosophie und Moral in der kantischen Kritik*, Tübingen, 1931; — H. Heimsoth, *Studien zur Philosophie.* i. *Kant*, 1956; — G. Söhngen, *Kants Kritik der Gottesbeweise...*, dans *Die Einheit in der Theologie*, München, 1952.

KAPHARTAB (Thomas de), évêque maronite du xi[e] s. — Son ouvrage *Les Dix chapitres :* analyse de sa christologie, x, 15-16; cf. 33-34.

KAPI (Gabriel), S. J. — Notice [P. Bernard], viii, 2331.

KAPTEREV (Nicolas-Th.). — Historien russe; ses ouvrages concernent : *Le caractère des relations de la Russie avec l'Orient orthodoxe aux XVI[e] et XVII[e] s.*, Moscou, 1885 (cité à propos de Ligaridès Paisios, ix, 751); — *Le patriarche Nicon et le tsar Alexis Mikhaïlovitch*, 2 vol., 1912 (cité : xiv, 1440; cf. xi, 651, 655, bibl.); — *Le patriarche Nicon et ses adversaires*, 1913; — divers autres titres cités, xiv, 324 (bibl.).

KARALEVSKIJ. — Voir *Korolevski.*

KARDEC (Allan). — Pseudonyme de Léon-Hippolyte-Denizart Rivail; écrivain spirite français, né à Lyon en 1803, mort à Paris, en 1869. Cf. x, 1569.

Principaux ouvrages, xiv, 2518, 2522; — sur le spiritisme, 2511, 2515-18. — Son disciple Léon Denis, *Tables*, 934.

KARG (Stanislas). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2562.

KARIN. — Concile arménien, i, 1927-28; *Tables*, 695.

KARLSTATT. — Voir *Carlostadt*, *Tables*, 527. — La différence de graphie a provoqué l'omission de quelques

références. Compléter : XIII, 2068, 2070-71; XIV, 443-54, 459, 462, 463; XV, 3725.

KARMA. — Loi de causalité dans la théosophie, XV, 549-51.

KARMI (Mélèce), devenu patriarche melkite sous le nom d'Euthyme II. — Union des melkites à Rome, X, 513-20.

KARPINSKI (Hyacinthe). — Notice [J. Sznuro], VIII, 2331. — Jugie, *T. D. C. O.* (I, 594) le qualifie *omnino protestantizans*. Cité (Joachim K.), XII, 1392.

KARPOVITCH (Léonce). — Archimandrite du couvent de Vilna, puis évêque de Vladimir (1580-1620). Cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 561. En 1615, il publia deux longs sermons qui sont parvenus jusqu'à nous : l'un sur la Transfiguration de N.-S., l'autre sur la Dormition de la Vierge. Ce dernier est vraiment remarquable : en voir l'analyse dans M. Jugie, *L'Immaculée Conception dans l'Écriture Sainte et dans la Tradition orientale*, Paris, 1952, p. 419-25. — Cité : VII, 970.

KARPPE (S.), professeur au lycée Henri-IV, né à Puttelange (Moselle) en 1866. — Auteur d'une thèse : *Étude sur les origines et la nature du Zohar, précédée d'une étude sur l'origine de la Kabbale*, Paris, 1901. — Fréquemment cité à *Cabale*, II, 1274, 1277, 1278, 1279, 1284, 1286, 1287, 1291 (bibl.); IV, 331.

KARRER (Otto). — Son ouvrage : *Le sentiment religieux dans l'humanité et le christianisme*, trad. fr., Paris, 1937. — Cité : XIV, 869-70; XV, 2229.

KASTEREN (P. van), exégète jésuite (fin du XIXe s.). — Canon des Écritures, II, 1572; cf. IV, 2034 (Ecclésiastique); VIII, 1612 (canon juif); — Inspiration, VII, 2170; — résurrection du Christ, VIII, 1216; — entrée des Hébreux dans la Terre promise, 1571; — S. Marc et l'épître aux Hébreux, IX, 1943; — nature de Dieu, IV, 958.

KATANSKIJ (A.-L.), professeur à l'université de S.-Pétersbourg (fin du XIXe s.). Dans la controverse provoquée par les opinions de Bolotov (*Tables*, 460-61) sur le *Filioque*, il publia sa brochure sur la procession du S.-Esprit (cf. V, 800, 2333-36) dans *Kristiaskos Tchtenie* (Lectures chrétiennes), I (1893), p. 401-25. Dans le même recueil, II (1900), en différents articles, il publia *Ucenie o blagodati bogiei (De gratia divina in operibus SS. Patrum et Doctorum Ecclesiæ usque ad beatum Augustinum)*. Cité : XIV, 362. Cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, II, 461, 468, 793.

KATSCHTHALER (Jean). — Théologien, apologiste, historien de la musique d'Église (1832-1914). Il fit ses études à Salzbourg, prêtre en 1858; professeur de théologie dogmatique (1862) à Salzbourg, professeur de l'histoire des dogmes et d'apologétique (1874) à Innsbrück; nommé chanoine à Salzbourg en 1882, il quitta sa chaire. En 1900, il est nommé archevêque de Salzbourg et, en 1903, cardinal.

Il chercha, ce qui jusqu'alors était inconnu, à faire pénétrer dans la théologie systématique l'exposé de l'histoire des dogmes; et sa dogmatique elle-même contenait des aperçus apologétiques. Il combattit le mouvement des *Los von Rom* en Autriche, favorisa les projets d'une Université à Salzbourg et encouragea la musique religieuse. Son œuvre littéraire est de grande valeur. De 1877 à 1885 il publia les cinq volumes de sa *Théologie dogmatique spéciale*. Il composa de plus des recueils de discours et une histoire de la musique d'Église, traduite en langue italienne.

Encicl. Cattolica, VII, 660 (A. Piolanti); — *Zeitschr. für kath. Theol.*, LXXX (1958), p. 41 sq. (H. Rahner); — *L. T. K.*², VI, 93 (K. Rahner). A.-W. ZIEGLER.

Ses ouvrages : I, 870, 2612, 2618; — Adam, 372; — forme du corps humain, VI, 558, 586; — jugement, VIII, 1807-10, 1815, 1817, 1819, 1822, 1824-26; — justification, 2221-23, 2227 (bibl.); — théologie, XV, 458; — tradition, 1359-60; — traducianisme, 1359-60; — Trinité, 1795, 1805.

KATTENBUSCH (Ferdinand). — Historien de l'Église, protestant (XIXe s.). Il a étudié particulièrement l'origine et les développements du symbole des Apôtres : *Das apostolische Symbol, seine Entstehung, sein geschichtlicher Sinn, seine Stellung*. I, *Die Grundstalt des Taufsymbols*, Leipzig, 1894; II, *Verbreitung und Bedeutung des Taufsymbols, ibid.*, 1900. Cf. J. de Ghellinck, *Patristique et Moyen Age*, I (1949), aux *Tables*, v° *Kattenbusch*. En dehors de cet ouvrage, K. a publié nombre d'études ou d'articles : *Niederfahren zur Hölle*, dans *Die christliche Welt*, 1889; *Beiträge zur Geschichte des altkirchlichen Taufsymbols*, Giessen, 1892; — *Konfessionskunde. Symbolik*, dans *Theol. Rundschau*, 1915; — *Zur Symbolforschung*, dans *Theol. Literaturzeitung*, 1922; — *Die Vorstellung des Petrus und der Charakter der Urgemeinde zu Jerusalem*, Tubingue, 1923; — dans la *Realencycl. Prot.*, 1903 (art. *Messe*); 1904 *(Ölung)*; 1905 *(Transsubstantiatio)*; 1909 *(Theologie)*.

Sur le symbole, I, 1665, 1667, 1670, 1673 (bibl.), 1675, 2164; III, 144, 452, 2055, 2060, 2065, 2076-77, 2539, 2541-42; V, 2309; VII, 2413-14; XI, 2241; XIV, 2930; XV, 1198, 2930, 2972; *Tables*, 225. — Communion des saints, III, 452, 454, 456; — confession, 893 (bibl.); — descente aux enfers, IV, 569, 572. — Didascalie, 747; — eucharistie, V, 1223-24, 1238, 1288-89; — expérience religieuse, 1798-99; — extrême-onction, 1916, 1931, 1938, 1940; — S. Justin, VIII, 2253; — messe, X, 864, 1135, 1142; — symbole de Lucien d'Antioche, IX, 1030; XI, 58; — pénitence, XII, 1121, 1134; — constitution de l'Église, XIII, 253, 257; — Théodore d'Andida, XV, 227-28; — théologie, 342-43, 345, 347, 446; — vie éternelle, 2972. — Cité : I, 86, 2323; III, 1442 (bibl.); IV, 799; V, 1120 (bibl.); IX, 1334 (bibl.).

KATZENBERGER (Kilian) († 1750). — Théologien franciscain; il compléta la théologie de Sporer (cf. XIV, 2552) et composa lui-même *Conferentiæ theologico-morales*, Augsbourg, 1729 (2 vol.); *Columna et firmamentum veritatis..., ibid.*, 1756, et plus de quinze autres ouvrages. Cf. Hurter, IV, 1637. — Cité : VI, 855.

KAUFFMANN (Fr.). — Cité : V, 2123 *(Pro statu Ecclesiæ catholicæ)*; X, 467-68 *(Dissertatio Maximi contra Ambrosium)*, 470 *(Opus imperfectum in Matthæum)*; XV, 2048 (Ulfila), 2056 (bibl.).

KAUFMANN (Mgr Karl-Maria). — Principales publications : *Die sepulkralen Jenseitsdenkmäler der Antike und der Urchristenthums*, Mayence, 1900; — *Handbuch der christlichen Archäologie*, Paderborn, 1905 (trad. italienne, Rome, 1908; 3e éd., 1922); — *Handbuch der altchristlichen Epigraphik*, 1917.

Cité : I, 2005-06, 2017, 2020, 2021 (bibl.) (archéologie); II, 2496-97, 2499 (ciel); III, 455-56, 463, 468, 472, 478-79 (communion des saints); V, 303-04, 305, 307-11, 314, 323, 324, 328, 332, 335, 342-45, 348-50 (épigraphie chrétienne); 1184, 1187, 1191, 1195, 1205 (eucharistie d'après les monuments antiques).

KAULEN (François-Philippe). — Théologien et exégète allemand catholique (1827-1907). Notice dans *D. B. S.*, V, 3-4 (J. Starcky). — Principaux ouvrages : *Einleitung in die hl. Schrift* (A. et N. T.), 5e éd., par Hoberg, *Tables*, 2090; — *Assyrien und Babylonien*, Fribourg, 1891; — *Geschichte der Vulgata* et *Handbuch der Vulgata*, Mayence, 1868, 1870, cité : XV, 3478; — *Die Sprachverrirrung zu Babel*, 1861; — interprétation de Jonas, 1862 (cf. VIII, 1503); — enfin et surtout, au point de vue théologique,

Karaka (D. J.) (Parsisme), XI, 198.
Karam (Joseph) (Église maronite), X, 57-58.
Karapet (S. Irénée, création), III, 2061.
Karékin (P.) (bibliographie arménienne), I, 1964-66; XI, 76.
Katerkamp (Th.) (Hist. de l'Église), I, 866.
Kaufmann (Alex.) (Césaire de Heisterbach), II, 2540; cf. *Tables*, 574-75.
Kaufmann (David) *(Geschichte der Attributenlehre)*, IV, 1205.
Kaufmann (Chan. Nicolas), professeur à Lucerne, né en 1852 (*Philosophie naturelle d'Aristote. Étude de la cause finale*, trad. franç., 1897), IV, 768.

direction du *Kirchenlexikon*, après l'élévation d'Hergenröther au cardinalat, vi, 2259; xv, 3537.

Cité : i, 863, 879, 2618; ii, 439, 1572, 1680 (bibl.); iv, 58, 2008, 2014, 2031, 2034; v, 532, 534, 851 (bibl.), 869; vi, 1338 (bibl.), 2008, 2089, 2334, 2353; vii, 233, 2153, 2222; viii, 265, 1484, 1490, 1553, 2530; x, 1425, 1499; xi, 1238, 1651 (bibl.); xii, 1779; xiii, 920-21, 2805; xiv, 382 (bibl.), 732, 2372 (bibl.); xv, 1227 (bibl.), 3478, 3670.

KAUNITZ (Wenzel Anton, prince de) (1711-1794). Chancelier de l'empire d'Allemagne, il appuya les réformes de Joseph II, surtout celles dirigées contre le clergé, viii, 1543, 1544. — Son attitude lors du voyage de Pie VI à Vienne, xii, 1655-56, 1661.

KAUTZSCH (Emil). — Né à Plauen (Saxe) en 1841, mort à Halle en 1910. Sa production scientifique se réfère surtout à deux domaines de la science biblique : *a)* vulgarisation de l'étude de l'A. T.; — *b)* philologie hébraïque et écriture sémitique. Pour le détail, on se référera à l'art. de J. de Fraine dans *D. B. S.*, v, 4-6.

Cité : i, 569, 1482 (bibl.); cf. 1485, 1487-89, 1492, 1493, 1502; iii, 2051, 2053; iv, 330, 1750, 2028-29 (bibl.); cf. 2031, 2438; v, 851, 869, 1653-54, 2029, 2035, 2199, 2240, 2368, 2510, 2514; vi, 2010; viii, 53, 74, 1492, 1586, 1661-62, 1750; ix, 494; x, 1416-17, 1423, 1428, 1447, 1450, 1475, 1489 et 1505 (bibl.); xii, 292, 299; xiii, 732-33, 920 (bibl.), 934, 2843 (bibl.); xiv, 716, 743, 2032 (bibl.); xv, 1169, 1176 (bibl.), 2701, 2718, 2731.

KAWERAU (Guillaume). — Érudit allemand, spécialisé dans l'étude et l'édition des œuvres de Luther. Il a analysé dans *Realencycl. Prot.* (xxi) le livre de Witzel, *Methodus concordiæ ecclesiasticæ*, xv, 3579-82.

Cité : i, 634; ii, 1908; iv, 2500 (bibl.); v, 1779; viii, 2111, 2153, 2194-95; ix, 1151, 1165, 1330-31, 1334, 2224; x, 1765, 2568 (bibl.); xiii, 1265, 2038 (bibl.).

KEBLE (John). — Poète et théologien anglican (1792-1866). Un des initiateurs du mouvement d'Oxford.

Cité : sur Newman, i, 1298; iii, 2304; xi, 327, 328, 331, 335, 346, 371, 380, 385; — sur le mouvement d'Oxford, 1679-84 *(passim)*, 1686, 1694, 1698, 1702; — sur Pusey et le puséisme, xiii, 1363, 1365, 1367-68, 1370-76 *(passim)*, 1379, 1383; — sur Ward, xv, 3512.

KEDD (Josse). — Notice [P. Bernard], viii, 2331; cité : ii, 1943; viii, 1056; ix, 1560.

KEFARTOUTA (Concile de). — *Tables*, 716 et xiv, 3072-73.

KEICHER (Otto), O. F. M., historien de R. Lulle. — Cité : iv, 1208; ix, 1073, 1078, 1082, 1086-89, 1106-07, 1113, 1118, 1120, 1124-25.

KEIL (Friedrich-Johann-Karl). — Exégète protestant allemand (1807-88). — Notice et énumération de ses écrits dans *D. B.*, iii, 1885-86 (E. Michels). — Cité : i, 140; iv, 664, 2016, 2044; v, 552, 856, 1761, 2029-30, 2033, 2365; vi, 2090, 2341; vii, 851; viii, 38, 1144, 1553, 1974; xi, 1988.

KEIM (Théodore), théologien allemand né à Stuttgart le 17 déc. 1825, mort à Giessen le 17 nov. 1878. — Auteur d'une vie (rationaliste) de Jésus-Christ, *Geschichte Jesus von Nazara*, Zurich, 1867-72, 3 vol. — Cité : v, 1091; vi, 2100; viii, 1141, 1147, 1194, 1366, 1369, 1371-73, 1375, 1391, 1400; ix, 975; xi, 1068; xii, 1788; xv, 1773, 2671.

KELAYTA (Joseph de). — Prêtre nestorien, éditeur d'un manuel de liturgie nestorien. Voir *Joseph de Kelayta* (*Tables*, 2683); ajouter : messe des présanctifiés, xiii, 92.

KELLAWE (Walter) ou encore **KELLO.** — Notice [Anastase de S.-Paul], viii, 2332. — Cité : *Tables*, 528.

Ne doit pas être confondu avec *Kesso*, Walter *Hecton* ou Rodolphe *Kelle*, viii, 2332-33.

KELLER (Émile). — Homme politique français (1828-1909). — Son attitude en face de l'encyclique *Quanta Cura* et du *Syllabus*, xiv, 2886, 2888-89, 2923 (son ouvrage dans la bibl.); cf. i, 1560. — Cité : ix, 597, 611, 617.

KELLER (Georges-Victor). — Notice [L. Marchal], viii, 2334-35.

KELLER (Jacques). — Notice [P. Bernard], viii, 2335; cf. i, 860.

KELLISON (Mathieu). — Notice [É. Amann], viii, 2335-36. — Controverse avec le jésuite Floyd, vi, 55; cf. xi, 1159, 1189 (bibl.).

KELLO. Voir *Kellawe*.

KEMENADIUS (Henri), ou *de Kemenade*. — Notice [S. Autore], viii, 2336-37.

KEMPF (Nicolas), dit aussi *Nicolas de Strasbourg*, chartreux. — Notice [S. Autore], viii, 2337-39; cf. ii, 2312.

Ne pas confondre avec Nicolas de Strasbourg, dominicain (xiv[e] s.), auquel il faut rapporter une intervention dans le procès d'Eckart (cf. iv, 2050) et la *Somme théologique*, mentionnée xiv, 2364. Voir sa notice xi, 633.

KEMPIS (Thomas). — Voir Thomas a Kempis, xv, 761.

KENELM (Sir). — Voir Digby, iv, 1307.

KENNEDY (Harry Angus Alexander). — Ministre de l'Église libre d'Écosse, auteur de plusieurs ouvrages scripturaires (1866-1934). Notice dans *D. B. S.*, v, 6-7 (J. Comblin). Son principal ouvrage est *St. Paul and the Mystery Religions*, dont le titre indique suffisamment l'objet. Il faut en rapprocher *Saint Paul's Conception of the last Things*, 1904, signalé, xi, 2408. D'autres écrits, études et articles sont dus à K. On en cite un sur l'épître de S. Jacques, viii, 276, 282 (bibl.).

KENNETT (Robert Hatch). — Notice [A. Bea], dans *D. B. S.*, v, 7.

Cité : iii, 51, 54 (S. Clément); viii, 78, 79 (Isaïe).

KENNINCK (François). — Archevêque janséniste d'Utrecht (1920-37), xv, 2428, 2442.

KÉNOSE. — Écriture et théologie [A. Gaudel], viii, 2339-49. — 1° *Antécédents historiques.* — 1. Lointain : le docétisme, *Tables*, 1011. — 2. Prochain : communication des idiomes mal interprétée par les Réformateurs, viii, 2339; — sur la communication des idiomes, vii, 595; — amoindrissement de la divinité dans la « kénose », vii, 560-61; viii, 2339-40.

2° *Formes modernes.* — 1. *Radicales : a)* Dépouillement des perfections « relatives » (Thomasius et, avant, Sartorius et König), viii, 2340; — points d'appui chez les Pères (?) (Loofs, Lichtenberger), 2340; cf. *infra, Note complémentaire.* — *b)* Dépouillement réel et volontaire de la divinité (Gess et, avec lui, Kahnis, Luthardt, Ebrard, Waldhauser, Bauer), 2340-41. — 2. *Adoucies :* autolimitation du Verbe, diverses formes (Sanday, Gore, Mackintosh), 2341-42. Cf. *infra.*

3° *Critique.* — Prétendus fondements : 1. *Scripturaires : a)* S. Paul : *Phil., II, 5-11*, viii, 2342-44; cf. vii, 560; xi, 2451-53; xii, 1426-29; — *II Cor., VIII, 9;* cf. Allo, *Seconde épître aux Corinthiens*, 217; — *b)* S. Jean : *XVII, 5*, viii, 565-67; cf. Lagrange, *Év. selon S. Jean*, 441; — *c)* autres textes, 2344; cf. 1144 (expérience humaine en Jésus).

2. *Patristiques : a)* Christ « se dépouillant pour nous », afin de « descendre » jusqu'à nous, simple affirmation, sans commentaires, viii, 2345. — *b)* Entre excès monophysites et duophysites, les Pères maintiennent l'union dans le Christ de deux natures, sans mélange ni confusion, 2345-46; cf. 491-505.

3. *Textes incriminés : a)* S. Ignace d'Antioche : voir *Tables*, 2173, *Christologie;* — *b)* S. Irénée : voir *Tables*, 2317, *Verbe incarné;* — *c)* Origène, cf. xi, 1539-42; — *d)* S. Hilaire : voir *Tables*, 2077, *Jésus-Christ, doctrine et points discutés*, et vii, 2427-33.

4. *Métaphysiques :* deux fondements défectueux : philosophie évolutionniste de la nature divine et fausse conception de la personnalité (conscience de

soi), VIII, 2346-49; — difficultés résolues par la notion catholique de l'union hypostatique, VII, 429-36, 495-510.

Note complémentaire. — Le R. P. P. Henry, S. J., a repris le problème dans *D. B. S.*, V, 7-161. Voici les grandes lignes et surtout les conclusions de cette étude :

I. Présupposés. — 1° *Théologie.* — Qu'entend-on théologiquement par *kénose?* — « La kénose *au sens propre* affecte de quelque façon la *divinité.* Une kénose qui n'affecterait que *l'humanité* ne serait, dans le langage théologique reçu, qu'une kénose *au sens impropre...* La kénose *proprement dite* peut être prise au *sens large* ou au *sens strict :* au sens large, si le Christ, sans rien abandonner de divin, prend en outre la forme d'esclave et, sans que rien n'affecte sa divinité, est tour à tour humilié et exalté selon son humanité; — au sens strict, la kénose peut être *relative* ou *absolue :* absolue, si le Christ cesse vraiment d'être ce qu'il était pour devenir autre chose, s'il cesse, par ex., d'être engendré par le Père, d'être Dieu. On peut aussi tenter une distinction entre les attributs divins, les uns métaphysiques et relatifs, les autres moraux et absolus; admettre que le Christ a abandonné ceux-là, la toute-puissance ou l'omniscience, par ex., pour garder ceux-ci, telles la sainteté et la bonté. D'aucuns appelleront une telle kénose relative, d'autres absolue. On distingue fréquemment *l'essence* et la *condition* divines, et l'on déclare que si le Christ garde son être divin en renonçant à la condition divine, la kénose est seulement relative. Si cette condition est par ex. la « gloire », mais telle qu'elle se manifeste dans sa condition incarnée et dans la mesure où elle affecte l'humanité, la kénose n'aura rien d'absolu et ce sera plutôt une kénose au sens large qu'au sens strict » (col. 13).

L'auteur précise sa position personnelle : *a)* « Nous admettons une kénose au sens *impropre,* c.-à-d. de l'humanité, dont l'abaissement est ici décrit à partir du ỳ. 7 (dans Phil., II, 6-11). — *b)* Nous admettons aussi une kénose au sens *propre,* c.-à-d. dont le sujet est le Verbe de Dieu : c'est l'Incarnation ordonnée à l'humiliation. — *c)* Mais cette kénose doit être prise au sens *large.* Si le Christ renonce à une condition divine, c'est qu'il renonce à manifester habituellement sa gloire divine dans et par son humanité, aussi longtemps que dure son état kénotique. L'exaltation met fin à cet état et transforme l'incarnation douloureuse en incarnation glorieuse, donne à l'humanité la gloire qui lui revient en vertu de la divinité, mais que le Verbe avait abandonnée au cours de sa vie mortelle. — *d)* Pour des raisons théologiques et philosophiques, mais qui s'accordent avec tout l'ensemble de la pensée de Paul et des auteurs du N. T., nous *rejetons* toute kénose au sens *strict,* soit absolue, soit relative, qui affecterait la seule divinité. Celle-ci est immuable en tous ses attributs : seul le rayonnement de ces attributs dans l'humanité peut souffrir éclipse ou limitation » (col. 13-14).

2° *Liberté de l'exégèse.* — « A condition de ne pas lire (dans l'épître aux Philippiens) positivement la négation de la pleine divinité du Christ et de sa très réelle humanité, ou encore la limitation interne de la puissance et de la conscience du Verbe, peu de textes, dans le détail de l'interprétation, laissent autant de liberté à l'exégèse catholique » (col. 14). — On rappelle ici les multiples et divergentes interprétations qu'on retrouve chez les exégètes catholiques et protestants. Malgré ces divergences, « il paraît certain que jamais l'exégèse ne pourra péremptoirement prouver que, dans la pensée de Paul, le Christ ait ou « échangé » sa divinité contre l'humanité qu'il assume, ou que, tout en restant Dieu, il aurait cessé d'être éternellement engendré, comme Fils au sein de la Trinité, ou qu'il aurait cessé, comme Verbe, même incarné, de gouverner le monde, d'être omniscient et tout-puissant à l'égal du Père, qu'il aurait limité son pouvoir et sa conscience à la mesure d'un pouvoir et d'une conscience d'être fini » (col. 16).

II. Exégèse de Phil., II, 6-11. — Cette exégèse, minutieusement établie (col. 16-38), est ainsi résumée dans la conclusion (col. 37-38) : « Le texte commence par décrire le Christ dans sa préexistence, dans un état essentiel qu'il garde en son incarnation. On peut parler ici de sa « condition » divine, mais seulement si l'on *n'oppose pas* « condition » à « être » ou essence. A cet état décrit une seconde fois par εἶναι ἴσα θεῷ, le Christ ne s'est pas cramponné; sans perdre la « forme de Dieu », il a pris la « forme d'esclave », c.-à-d. l'humanité, et il est bien certain que dans ce second état il ne se présentait pas dans la majesté de sa condition divine, mais dans l'humilité de sa très réelle, très complète et très apparente condition humaine. C'est là le moment essentiel de la kénose. Mais le texte marque la progression de cet abaissement en plusieurs étapes; entre toutes les conditions d'existence communes à l'humanité, le Christ a choisi la plus humiliante, ce dont témoigne avec évidence la mort en croix. C'est pour cela que Dieu l'a exalté dans et selon cette humanité, mais c'est toujours le Fils de Dieu qui est sujet dernier de l'exaltation comme de l'humiliation. Le nom que Dieu lui a donné et par lequel toutes les créatures le confessent est le nom de « Seigneur », c.-à-d. le nom même que prononçaient les Juifs lorsqu'ils voulaient invoquer Yahweh, et celui que reconnaissait au Christ l'adoration des premières communautés chrétiennes. Le contraste entre « Seigneur » et « serviteur » est certainement voulu. Au terme de son histoire personnelle, pleinement conforme à la volonté du Père, mais librement choisie, le Christ retrouve dans tout son être, donc aussi dans son humanité, la plénitude de la gloire divine à laquelle il avait pour ainsi dire renoncé dans sa kénose. Il a voulu arriver à la gloire non par la gloire mais par l'humiliation. C'est à ce titre qu'il nous est proposé en exemple » (col. 37-38).

III. Sources et parallèles. — Dans une troisième partie, l'A. estime que « le thème de l'abaissement et de l'exaltation est assez simple, en son dessin, pour qu'on puisse trouver à notre texte kénotique de nombreux parallèles » (col. 38). Parallèles dans le « corpus paulinien » : *II Cor., VIII, 9; Hebr., XII, 1-2; Gal., IV, 1,* etc.; — parallèles divers empruntés aux domaines idéologiques, littéraires, historiques les plus divers et sur lesquels il semble inutile d'insister. La véritable source de l'inspiration paulinienne dans l'A. T. pourrait être le chant isaïen du Serviteur souffrant et victorieux : les écrivains de l'antiquité chrétienne, bien avant les critiques modernes, ont rapproché Phil., II, 6-8 et Is., XLII-LIII. Faut-il en tirer des conclusions certaines relativement à la pensée de S. Paul? Celles de l'A. « n'ont qu'un caractère provisoire et sont énoncées à titre d'hypothèses de travail, en vue de provoquer une enquête

plus étendue sur ce filon singulier de la tradition patristique » (col. 56).

IV. Exégèse patristique. — Très fermes, au contraire, les notes qui se dégagent de l'exégèse que les Pères de l'Église ont faite du texte paulinien. « Leur exégèse se caractérise par les deux notes suivantes : 1° Le sujet du morceau est le Christ préexistant et l'*objet principal*, sinon exclusif, de la kénose est le fait même de l'Incarnation. — 2° Le Christ n'échange pas une « forme » pour en prendre une autre à la place; nulle métamorphose essentielle, tout au plus, d'après quelques-uns, un changement d'apparence. Ces remarques valent aussi bien des « hérétiques » de tout genre que du grand courant orthodoxe » (col. 56).

C'est une enquête considérable qui est entreprise pour permettre au lecteur une consultation directe des témoins. Siècle par siècle, ces témoins viennent attester l'interprétation orthodoxe du texte de l'épître aux Philippiens. — *IIe s.:* S. Ignace d'Antioche, qui fait exception dans le silence des Pères apostoliques et l'obscurité de la pensée de S. Irénée. Mais la *Lettre des Communautés de Lyon et de Vienne* (vers 177) cite expressément Phil., II, 6-11, et les gnostiques ne manquent pas d'appuyer sur ce texte leurs théories : Clément d'Alexandrie et S. Hippolyte en témoignent expressément. — *IIIe s. :* S. Hippolyte, Origène, la condamnation de Paul de Samosate, la controverse avec Mani, quelques fragments de Philéas de Thmuis, de Méthode d'Olympe et de la Légende d'Abgar. — *IVe s. :* la controverse arienne, malgré la difficulté d'interpréter la pensée des hérétiques, laisse voir *le parti qu'ils pouvaient* tirer du texte paulinien; leur interprétation nous est connue par Athanase, Chrysostome, Théodoret et Didyme. Mais d'autres auteurs apportent leur témoignage, longuement analysé ou discuté : Marcel d'Ancyre, Eusèbe de Césarée, Cyrille de Jérusalem, Éphrem, les semi-ariens, Apollinaire de Laodicée, les Cappadociens, Épiphane, Théodore de Mopsueste, Jean Chrysostome, Didyme. — *Ve s. :* Théophile d'Alexandrie et son neveu Cyrille, l'*Adv. anthropomorphitas*, le concile d'Éphèse dans la cause de Nestorius, Théodoret, Proclus de Constantinople, le concile de Chalcédoine, Philoxène de Mabboug, Sévère d'Antioche et au VIe s., Procope de Gaza, tous viennent, à leur façon, témoigner en faveur de l'orthodoxie. — *Chez les Pères latins :* Tertullien dans son *contra Marcionem*, Novatien, Cyprien, Marius Victorinus Afer, Hilaire de Poitiers, Ambroise, Jérôme, Paulin de Nole, l'Ambrosiaster, Pélage, S. Augustin, Léon le Grand, Césaire d'Arles sont interrogés. Ce qui permet de conclure que « dans toute l'antiquité chrétienne, on ne trouve pas de trace d'une véritable théorie kénotique fondée sur ἐκένωσεν, au sens que ce terme a pris depuis le XIXe s.; les grands kénotistes même en conviennent, tels Thomasius, Gore, Boulgakof. *Il faut aller plus loin :* tous les témoins de l'antiquité chrétienne rejettent cette théorie, parfois implicitement, et plus souvent explicitement. Elle est déjà niée au IIe s. par l'exégèse concrète de l'Église de Lyon, car toute la pointe du parallèle entre le Christ et le martyr s'émousse, si le Christ n'est pas et ne demeure pas en possession de tous les attributs divins qu'il se refuse à exploiter. Ce refus d'admettre une limitation, un changement dans la divinité, est général; des adversaires aussi violemment opposés que le sont, au IIIe s., Paul de Samosate et le prêtre Malchion; au IVe, le quadrilatère irréductible des ariens de toute nuance d'une part, de Marcel d'Ancyre, d'Apollinaire de Laodicée, des défenseurs de Nicée, d'autre part; au Ve, les nestoriens et les cyrilliens s'entendent sur ce point. Tous, évidemment, ne comprennent pas la divinité du Christ ni son humanité, ni le mode de leur union de la même façon, mais tous sont unanimes à rejeter l'idée qu'une Personne divine pourrait « se vider », totalement ou partiellement, de quelque chose de son être... Pour toute l'antiquité chrétienne, la théorie kénotique était rigoureusement impensable » (col. 134, 136).

V. Théologie de la kénose. — Un coup d'œil général tout d'abord sur ce que Mgr Gaudel appelle « *les antécédents* » de la théorie du kénotisme proprement dit des XIXe et XXe s. L'A. examine les thèses principales proposées pour expliquer ce kénotisme. Tout d'abord deux théories allemandes, celles du luthérien Thomasius (que Bruce qualifie de kénose « absolue et dualiste ») et du calviniste Gess (« absolue et métaphysique », radicale) (col. 139-40). Ensuite deux théories anglicanes, celle de Gore (mitigée) et celle de Frank Weston, apparentée au kénotisme. — Enfin, deux théories orthodoxes, celle de M. Tareev et celle de Boulgakof. « Cette dernière est soucieuse de fidélité à la tradition conciliaire et de systématisation métaphysique; à ce titre et parce qu'elle est moins connue, elle mérite qu'on s'y arrête plus longuement. De plus elle étend la thèse kénotique à tous les états du Christ, à tous les aspects sous lesquels l'*Évangile* nous le présente » (col. 139). C'est ainsi que Boulgakof envisage la kénose dans la Trinité, dans la création, dans l'Incarnation et toutes les fonctions du Verbe incarné, son charisme prophétique, son sacerdoce, ses fonctions messianiques au baptême, à la Transfiguration, à l'entrée à Jérusalem. La kénose se retrouve encore dans la résurrection, l'ascension et la royauté du Christ. L'A. expose longuement ces différents aspects de la théorie de Boulgakof et en montre les déficiences au triple point de vue exégétique, théologique et philosophique.

Les conclusions dernières de cette étude magistrale sont à retenir. Elles concernent les points à porter au *crédit* du kénotisme et *les défauts* inhérents à cette doctrine. Les points à porter au crédit du kénotisme seraient de nature philosophique, exégétique et théologique; de plus, ils tendent à compléter les solutions apportées par les systématisations anciennes. Mais ils comportent essentiellement des défauts qu'on ne saurait négliger : « asservissement à la philosophie du jour, idéaliste évolutionniste, qui efface, réellement ou virtuellement, les *distinctions* entre le fini et l'infini (panthéisme), la personne et la conscience (psychologisme), la nature et la faculté et ses actes (primat du devenir sur l'être); — introduction de *nouvelles distinctions inacceptables* entre attributs divins moraux et attributs physiques, entre une personne divine et sa nature, entre la nature et soit son contenu objectif *(sophia)*, soit sa condition dissociable... L'historicisme et le psychologisme exclusifs des kénotistes leur font *ignorer* les explications ontologiques classiques, qui comportent d'ailleurs l'étude des incidences psychologiques de l'incarnation sur les volontés et les sciences du Christ... Ils leur font aussi *négliger* les conciles, auxquels ils ne demeurent fidèles qu'en paroles, et les poussent même à les *rejeter* explicitement comme entachés de métaphysique mécaniste et réaliste. Ils les sollicitent, enfin, à *traiter avec méfiance* les écrits inspirés de Paul et de Jean, soupçonnés d'avoir *hellénisé* le Christ des évangiles...

« Sous plusieurs de ses formes, (le kénotisme) est contraint d'opter entre une *métamorphose* de type monophysite de Dieu en l'homme et de l'homme en Dieu, ou une *dualité psychologique* de type plus ou moins nestorien, qui s'achève en dualité ontologique... Une des faiblesses du kénotisme est d'avoir souvent confondu le problème de la kénose qui affecte la *nature divine*, et celui de la kénose qui affecte *exclusivement la nature humaine* du Verbe incarné; de n'avoir pas examiné dans quelle mesure cette dernière, en vertu de l'union hypostatique, jouit ou non, *sur son plan*, d'une participation aux prérogatives divines. Une fois accepté un certain dualisme psychologique, le problème de l'*ignorance* et celui de la *vision béatifique* du Christ peuvent être rattachés à la *seule kénose humaine;* il ne paraît pas évident ou immédiat qu'il faille nécessairement priver la personne du Christ de sa condition ou de sa conscience divines pour essayer de soutenir que l'âme du Christ n'a joui ni de la vision béatifique, ni de l'omniscience...

« Sauf Weston et Boulgakof, la plupart des kénotistes établissent une kénose de l'incarnation restreinte à la durée de la vie mortelle du Christ, ce qui devrait les amener à déclarer ou que *la kénose n'est pas une condition de l'incarnation* comme telle — et dans ce cas, elle n'est pas métaphysiquement concevable — ou que l'*incarnation a pris fin* à la résurrection du Christ.

« Toutes les théories kénotiques, inconsciemment préoccupées du Christ historique, le réduisent à un pur individu, alors qu'il est singulièrement universel. Ne considérant que son humanité historique (Gore) ou, pardessus tout, son humanité idéale increée (Boulgakof), elles négligent son humanité fonctionnelle, le Christ singulier qui, dans son humanité concrète, est chef de l'Église, du genre humain, du Cosmos... En négligeant le Christ mystique, elles se privent de considérations théologiques et bibliques (S. Paul) qui, toutes, auraient pu

contribuer à résoudre le problème du Verbe incarné et de ses relations, d'intelligence ou de volonté (omniscience et rédemption), à l'égard de ses membres et du monde...

« Un exposé détaillé et une critique raisonnée du kénotisme font ressortir la *difficulté* des problèmes proposés à la théologie, mais aussi les impasses dans lesquelles risque de s'engager une pensée chrétienne qui, dans ses solutions, néglige systématiquement la pensée métaphysique réaliste, et tout simplement la métaphysique » (col. 157-58).

KENRICK (Francis-Patrik). — Brève notice aux *Tables*, 1287-88 [Mgr Fenton]; cf. I, 1059-60, 1566; IV, 1572. — Immaculée conception, VII, 1203; — messe, X, 1222; — primauté romaine, I, 1566; — résistance au pouvoir tyrannique, XV, 1980; — sur les ordinations anglicanes, XI, 1191 (bibl.). — Cité sur Newman, XI, 366.

KÉPHA (Moyses bar), évêque de Mossoul (813-903). — Voir II, 388 et *Tables*, 373; y ajouter XIII, 1356 (sur le Purgatoire).

KÉPHALAS (ou **CÉPHALAS**) (Nectaire). — Métropolite de Pentapole (XIXe-XXe s.). — Théologien byzantin ayant publié un certain nombre d'ouvrages concernant des questions doctrinales, assez superficiellement traitées. Cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 535-36. Son *Catéchisme*, Athènes, 1899, est communément employé chez les Grecs.

Commémoraisons funèbres et immortalité de l'âme, I, 1016; — *Filioque*, V, 2318, 2321; — primauté romaine, VI, 2176; XIII, 384, 385; — Immaculée Conception, VII, 966, 973; — antipalamisme, XI, 1811; — pentarchie, 2297 (bibl.); — ordre, 1393; — purgatoire, XIII, 1337, 1348; — sacrements, XIV, 643 (bibl.).

KEPLER (Jean), créateur de l'astronomie moderne (1571-1630). — A propos de Galilée, VI, 1058-59, 1067, 1091; cf. I, 1887; IV, 913; VII, 1473; IX, 176; XII, 1490; XIII, 1728.

KÉRAMEUS (A. Papadopoulo). — Écrivain grec extrêmement fécond (1856-1912), dont plusieurs travaux concernent la théologie. Cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 543. Principaux ouvrages (titres traduits en latin), *Hierosolymitana bibliotheca*, 5 vol., S.-Pétersbourg, 1891-98; — *Analecta Hierosolymitani spicilegii*, 5 vol., 1890-98; — *Bibliotheca Mavrocordatiana*, Constantinople, 1884-88; — *Theodori Studitæ magna catechesis*, S.-Pétersbourg, 1904.

Éd. d'*Acta sanctorum* de l'Église grecque, I, 324; — André de Crète, I, 1184; — patriarcat d'Antioche, 1411; — Arménie, 1901-03; — Bryennios, II, 1158, 1161 (bibl.); — Bulgarie, 1200; — Cabasilas, 1295; — Callinicos, 1368; — Cérameus (Nicolas), 2137; — Chrysanthos, 2420; — Comnène (Jean), III, 597; — Constantinople (Église de), 1314, 1421-23, 1426, 1439; — Coressios, 1848; — Corydalée, 1915; — Cosmas d'Alexandrie, 1915; — Cyrille de Scythopolis, 2581; cf. I, 324; — Dosithée de Jérusalem, IV, 1788, 1791, 1796, 1798, 1799; cf. V, 822-23; — Germain de Constantinople (S.), VI, 1300, 1303, 1308; — Gérasime le Crétois (sur l'Immaculée Conception), VII, 967; — Isidore Glabas, VIII, 111; — Jean Damascène (S.), 696; — Jean de Jérusalem, 766; — Jérémie II Tranos, 886, 893; — Job Jasitès, 1489; — Joseph Calothétos, 1522; — Joseph le Galésiote, 1541; — S. Justin, 2241; — Kymenitès, 2382; — Léon VI le Sage, IX, 390, 393; — Ligaridès Paisios, 754; — Logadès, 868; — Lucar (Cyrille), 1009, 1018; — Lyon (IIe conc.), 1396; — Macrès, 1508; — Manuel de Corinthe, 1924; — Marc l'Ermite, 1964; — Marc Eugenicos, 1972-73, 1975; — Margounios, 2042; — Mauropous, X, 448; — Métrophane Critopoulos, 1627-28; — Métrophane de Smyrne, 1628; — Michel le Syncelle, 1711; — Nectaire, XI, 58; — Nicéphore Calliste, 449, 451-52; — Palamite (controverse), 1812; — Panaretos, 1846-47; — Photius, XII, 1541, 1548-49, 1596, 1599, 1603-04; — Pléthon, 2398; — Primauté du pape, XIII, 359; — Syméon d'Euchaites, XIV, 2940; — Syméon Métaphraste, 2960, 2964; — Syméon Stylite, 2976; — Syméon de Thessalonique, 2979; — Syrigos (Mélèce), 3167, 3169; — Théodore le Lecteur, XV, 233; — Théodore le Studite, 295; — Théodoret, 311.

KÉRAMEUS (Nicolas). — Voir CÉRAMEUS, II, 2136; cf. IV, 1788, 1793, 1796.

KÉRAMEUS (Nil). — Patriarche de Constantinople (cf. III, 1310). — Sur l'antimension, I, 1390.

KÉRAMEUS (Théophane). — Orateur du XIIe s., vivant sous le règne de Roger, roi de Sicile (1129-54). Soixante-douze homélies ont été éditées sous son nom; mais cette attribution n'est pas certaine (*P. G.*, CXXXIII). Cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 414-15.

Anges, I, 1250, 1251-52; — démons, IV, 379; — Immaculée conception, VII, 940; — primauté du pape, XIII, 370.

KERBEECK (Antoine). — Notice [N. Merlin], VIII, 2349-50.

KERENSKIJ (Vladimir). — Professeur à l'Académie de Kazan, a publié, de 1894 à 1910, un certain nombre de livres ou d'opuscules concernant le vieux-catholicisme. Cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 628 (note 1); II, 471.

Procession du S.-Esprit, V, 2333-36; — unité de l'Église, XV, 2214. — Cité sur les Livres symboliques russes, X, 2078.

KERN (Joseph). — Théologien jésuite (1856-1907), professeur de théologie dogmatique à l'Université d'Innsbrück. Il est l'auteur d'un excellent ouvrage *De sacramento extremæ unctionis*, Ratisbonne, 1907, auquel il faut ajouter une dissertation de controverse s'adressant aux théologiens grecs orthodoxes. Cf. Hurter, V, 1919.

Cité : V, 1899, 1906, 1912, 1927, 1929, 1931-34, 1936-37, 1939, 1945-46, 1954, 1956-57, 1959, 1962-63, 1970, 1980, 1983, 2007-11, 2013-14, 2016, 2019-22.

KERSBELE (Philippe). — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], VIII, 2350-51.

KERTANGUY (Mme de). — Les derniers moments de Lamennais, VIII, 2499.

KERVAL (Léon de). — Vie de S. Antoine de Padoue, XII, 125-26; — de S. Jean de Capistran, II, 1688 (bibl.). — Cité : II, 18.

KERVER (Hyacinthe). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VIII, 2352-53. — Cité : II, 1943 (catéchisme).

KÉRYGME. KÉRYGMATIQUE (Théologie). — La traduction du mot grec est « prédication ». Cf. X, 1509; XV, 2654.

1° La théologie kérygmatique est une *théologie orientée vers la Vie.* Mot nouveau qui désigne une chose bien ancienne. La théologie kérygmatique doit garder tous les caractères de la théologie traditionnelle : elle est science et doit le rester; elle ne renie ni ne camoufle aucune des vérités du dépôt révélé; elle a comme pos-

Kenyon (Frederic G.) (manuscrits des épîtres de S. Paul), XV, 1042; cf. VIII, 2234.

Keppler (Casinius et la lecture des évangiles), II, 1529.

Kerensky (A. F.), homme politique russe, XIV, 1447-48.

Kerkhofs (Mgr Louis-Joseph, évêque de Liège, † 31 déc. 1962) (sur la prière), XIII, 194, 197; (sur la kénose), VIII, 2344.

Kern (H.), professeur à Leyde, né en 1833; (bouddhisme), I, 2070.

Kern (J. G.) (sur II Thess., II, 1-12), XV, 583 (cf. B. Rigaux, O. F. M., *Les épîtres aux Thessaloniciens*, aux *Tables*).

Kerni (Jean de). Voir *Jean de Kerni*, *Tables*, 2472; ajouter II, 696.

Kersten (Pierre), publiciste belge, 1789-1865; *(Journal historique et littéraire)*, II, 557.

Kervyn de Lettenhove (Constantin-Bruno, baron), historien belge, 1817-1891; (S. Bernard), II, 757; (Matthieu d'Aquasparta), X, 379-80.

tulat que l'exégèse, l'histoire, la patrologie continuent d'être les éléments constitutifs de la recherche. Mais après la recherche, la définition, elle doit encore adopter une autre attitude; l'insertion dans la vie totale des fidèles, en dépouillant le caractère de pure notion, de simple affirmation de l'esprit (attitude uniquement intellectuelle), pour faire de ses résultats une « pratique », une *praxis*. La vérité sera alors, et alors seulement, un message joyeux de vie; une bonne nouvelle, un « kérygme » (J. de Ghellinck, *La théologie kérygmatique*, dans *Lumen vitæ*, III, 1948, p. 105-115).

Il s'agit, non pas de faire du pragmatisme, mais de montrer que la vérité est aussi vie : il faut connaître et, parce qu'on connaît, vivre. La théologie ainsi comprise montre qu'il faut mettre le niveau de son activité au niveau de sa connaissance.

Il n'est pas souhaitable, estime J. de Ghellinck, que, dans les séminaires, les professeurs de « kérygmatique » soient différents des professeurs de théologie; mais ceux-ci devront mettre en relief « les sources de vie sainte qui jaillissent d'une doctrine qu'ils ont mise en lumière ». Le même devoir s'impose aux « professeurs de religion », aux catéchistes : dans leur enseignement, ils doivent viser à donner avant tout « une éducation, un équipement spirituel, une formation d'âme, une orientation décisive de toute l'existence ». Les prédicateurs eux aussi doivent viser au même objectif. La préparation technique d'un tel enseignement présuppose la méditation, sans se confondre avec elle : « Le message, pour être vraiment enrichissant, doit être une doctrine qui, avant d'aller de l'intelligence de l'auditeur jusqu'à son cœur, doit passer par le même chemin chez le messager ».

Une telle conception de la théologie « kérygmatique » doit dissiper toute crainte d'y voir une condamnation de la théologie spéculative. Crainte qu'on trouve parfois chez d'excellents auteurs et dont jadis Mgr Groeber, archevêque de Fribourg, s'était fait quelque peu l'écho, dans son mémorandum du 18 janv. 1943, auquel répondit le cardinal Innitzer, archevêque de Vienne, le 24 févr. suivant. « La justification de la théologie kérygmatique, écrit en conclusion de son article J. de Ghellinck, est dans cette impossibilité où se trouve toute âme noble, de ne pas établir sa pensée au niveau de son action. Les deux doivent être de plain-pied. Il faut qu'il y ait un passage naturel et rapide de l'une à l'autre. Car si l'on ne vit pas comme on pense, on finit toujours par penser comme on vit » (p. 115).

2° Il semble que ce soit le P. André Jungmann, S. J., qui ait *lancé le mouvement* en faveur de la théologie kérygmatique avec son livre « La bonne nouvelle et notre annonce de la foi » *(Die Frohbotschaft und unsere Glaubensverkündigung)*, Ratisbonne, 1936. Il y recherche les moyens de rendre efficace l'annonce de la foi chrétienne, tant par la prédication et la catéchèse que par la direction des pratiques de piété et de dévotion. Ce n'est pas en amenuisant la science théologique, en la réduisant à la condition d'une théologie populaire à la portée de tous, que l'annonce du message évangélique arrivera à ses fins et provoquera l'assentiment joyeux de la part des hommes. Comme la science théologique, le « kérygme » évangélique proclame le mystère de l'Homme-Dieu, médiateur entre Dieu le Père et l'humanité. La science théologique s'adresse à l'intellect : suivant l'ordre ontologique, elle développe le donné révélé en un exposé conceptuel et systématique. L'annonce évangélique (le kérygme) agit sur la volonté : suivant l'ordre psychologique, elle s'applique à faire ressortir que le mystère de l'Homme-Dieu répond aux besoins et aux aspirations de l'homme de tous les temps. Certes, cette annonce de la foi doit reposer sur la base de la théologie classique. Mais tandis que celle-ci procède par voie d'analyse en développant le donné révélé en une suite de concepts et de traités, par la prédication comme par la catéchèse, l'annonce doit faire converger toute la doctrine vers la personne et l'œuvre du Sauveur, en faisant ressortir son importance pour la pratique de la vie.

3° C'est le P. Hugo Rahner qui *publia la première théologie kérygmatique* sous le titre « Une théologie de l'annonce » *(Eine Theologie der Verkündigung)*, 2e éd., 1939. Dans cette théologie, l'ordre des matières ne s'écarte guère de celui des théologies classiques. Mais l'auteur s'applique à orienter tous les points de doctrine vers le mystère de l'union hypostatique. Son exposé culmine en un chapitre consacré à la théologie de la vie de Jésus. Tout au long de son étude, R. veut montrer comment les textes scripturaires et patristiques, comment les données de la théologie classique elle-même répondent aux besoins et aux aspirations de l'humanité de tous les temps.

4° *Le droit à l'existence* d'une théologie kérygmatique distincte de la théologie scientifique est traité *ex professo* par le P. Lakner, S. J., « Théorie d'une théologie de l'annonce. Pensées concernant l'existence et la forme d'une théologie de la pastorisation des âmes » *(Theorie einer Verkündigungstheologie. Gedanken über Existenz und Gestalt einer Seelsorgetheologie)*, dans *Theologie der Zeit*, 1939. Lakner ne nie ni l'importance, ni la nécessité de la théologie scientifique, mais, par des considérations d'ordre historique et systématique, il veut démontrer qu'à côté d'elle et étayée par elle, la théologie de l'annonce a sa raison d'être.

5° C'est du point de vue de la théorie de la connaissance que J.-B. Lotz, S. J., a voulu démontrer le droit à l'existence d'une théologie de l'annonce, *Wissenschaft und Verkündigung*, dans *Zeitschrift für kath. Theol.*, 1938. Toute connaissance humaine, dit-il, a une double polarité, laquelle se manifeste par le concept et par la représentation : c'est ainsi qu'à côté de la science théologique, essentiellement conceptuelle, la théologie de l'annonce, procédant par représentation, a droit à l'existence.

6° Dans la *Revue du Séminaire hongrois de Vienne* (1941-42), le P. Karl Rahner ne croit pas que les études précédentes aient démontré la raison d'être d'une théologie de l'annonce distincte de la théologie classique. Toute théologie digne de ce nom est une théologie du salut; toute théologie est orientée vers le mystère de l'Homme-Dieu, vers le mystère de la Rédemption. Donc, la théologie de l'annonce, précisément parce qu'elle est théologie, doit chercher le *vrai* qui est son objet formel, la valeur ne pouvant être objet formel d'une science que dans la mesure où elle est vraie ou possède un rapport essentiel à la vérité.

7° Aussi bien des *auteurs ont pris position contre le dédoublement* prôné par Lakner et Lotz. Toutefois si ces auteurs n'ont pas réussi à assurer à la théologie de l'annonce une existence distincte de celle de la théologie scientifique, leurs idées maîtresses, c.-à-d. le groupement christologique de l'enseignement et son orientation vers les questions pratiques de la vie religieuse ont groupé bon nombre d'adhérents. C'est ainsi que Mgr Schmaus, professeur à Munich (qui fut un des premiers à contester la raison d'être d'une théologie de l'annonce distincte de la théologie classique) a publié une « Dogmatique catholique » en 4 volumes, dans laquelle, tout en faisant un exposé critique et systématique des dogmes, il fait ressortir leur conformité aux aspirations intimes de la nature humaine.

8° Ce que Schmaus a fait pour le dogme, Tillmann, professeur à Bonn, l'a réalisé pour la morale, dans « L'idée de l'imitation du Christ » *(Die Idee der Nachfolge Christi)*, Dusseldorf, 1934, et dans « La réalisation de l'imitation du Christ » *(Die Verwirklichung der Nachfolge Christi)*, 1935. Divers exégètes ont entrepris de mettre l'interprétation de l'Écriture au service de la pratique dans la vie religieuse : tels les commentaires des évangiles de S. Marc et de S. Luc de Dillersberger, Salzbourg, 1938. Les mêmes tendances se retrouvent dans *Le Seigneur* de Guardini (tr. fr. de Lorson). Sous le titre « La Sainte Écriture expliquée pour la vie » *(Die heilige Schrift für das Leben erklärt)*, une série de volumes à tendance « kérygmatique » ont été publiés à Ratisbonne (Herder). Se meuvent dans le même sens plusieurs « Dogmatiques à l'usage des gens du monde » *(Laiendogmatiken)*, éditées en Allemagne : Rudloff, « Petite dogmatique pour laïcs » *(Kleine Laiendogmatik)*, Ratisbonne, 1935; Junglas, « La doctrine de l'Église » *(Die Lehre der Kirche)*, Bonn, 1936; Glogger, « La grande réponse » *(Die grosse Antwort)*, Nuremberg, 1936; Freuling, « La doctrine de la foi catholique » *(Katholische Glaubenslehre)*, Salzbourg, 1937.

9° Tous ces théologiens, plus ou moins ouvertement, admettent une distinction (ne disons pas une séparation) entre théologie scientifique et théologie kérygmatique. Le P. A. Jungmann s'y tient encore dans son récent ouvrage : *Katechetik. Aufgabe und Methode der religiösen*

Unterweisung, Vienne, 1953. Mais aujourd'hui beaucoup d'auteurs entendent par « kérygme » la présentation de la vérité d'une manière adaptée aux dispositions et conditions de vie sociale des auditeurs à évangéliser. Aspect qui ne contredit en rien les considérations émises au sujet de la « théologie » kérygmatique, mais qui en marque l'application pratique. Cet aspect est bien mis en relief par le P. Liégé, O. P., dans l'art. *Évangélisation* (*Catholicisme*, IV, 755-64). *On revient par là à la prédication primitive dans l'Église* : « Les premières générations chrétiennes distinguaient soigneusement, parmi les fonctions de la Parole de Dieu dans l'Église, le « kérygme » et la « didachè ». Le kérygme... constitue l'annonce globale de l'Évangile et met en œuvre surtout les attributs dynamiques de la Parole de Dieu : parole de jugement et de mise en demeure, parole de puissance et de fécondité. La doctrine vient ensuite, détaillant le mystère de la foi, mettant en œuvre surtout les attributs noétiques de la Parole de Dieu; parole de vérité, parole de sagesse, et engendrant la foi contemplative. La doctrine sort du kérygme et, à l'inverse, le kérygme appelle son développement en catéchèses doctrinales (catéchèses, au sens restreint du terme, cette fois, se distinguant du kérygme dans l'unité de *la* catéchèse chrétienne) » (col. 756).

L'A. précise ce que doit être ce « kérygme », cette proclamation de l'Évangile. Il « consiste essentiellement à faire connaître l'événement Jésus-Christ comme mystère actuel. Non point une simple affirmation sur Dieu; pas davantage un simple fait du passé; mais l'actuelle venue de Dieu dans l'histoire pour la christifier ». Mais « ainsi limitée à l'annonce globale du mystère du Christ, l'évangélisation n'est en aucune façon du minimisme dogmatique. Il faut se garder d'opposer la foi de conversion, par laquelle le croyant mise toute sa vie sur Jésus-Christ, et la foi de connaissance, par laquelle le même croyant adhère intérieurement à la totalité du *Credo*. La conversion inclut une reconnaissance générale de la vérité de J.-C., qui devra se développer ultérieurement. Toute la catéchèse, toute la dogmatique sont déjà contenues dans la richesse du mystère du Christ. Car le *Credo* catholique n'est point comparable à une chaîne constituée de maillons égaux, mais bien plutôt à un spectre solaire où toutes les couleurs se fondent dans la synthèse lumineuse, ou à une floraison issue d'un germe. C'est pourquoi toute catéchèse présuppose l'étape première de la rencontre avec J.-C. en quoi consiste l'évangélisation » (col. 758).

Sous cet aspect du kérygme, — annonce de l'Évangile ou du mystère du Christ, — on constate qu'il est impossible de séparer foi de conversion et foi de connaissance. Nous retrouvons la distinction et l'union affirmée entre théologie kérygmatique et théologie scientifique.

10° Conclusion : ces exposés montrent qu'une *séparation* de la théologie classique et de la théologie de l'annonce, de la catéchèse et du kérygme, de la foi de connaissance et de la foi de la conversion *serait préjudiciable à l'orthodoxie dogmatique*, le sentiment négligeant la raison, la valeur pratique s'écartant de l'idée. Mais, s'il est nécessaire que la vie n'ignore pas la vérité, il faut aussi que la vérité n'ignore pas la vie. Il faut connaître et, parce qu'on connaît, vivre. La théologie kérygmatique, le « kérygme » de l'évangélisation répondent à des données traditionnelles, en tant qu'il s'agit d'orienter le dogme vers l'action, la pensée vers la vie.

Outre l'article du P. Liégé et celui de G. Fritz, dont une partie est reproduite ici presque textuellement (*Ami du clergé*, 1950, p. 393-95), on consultera très spécialement D. Grasso, S. J., *Il kerigma e la predicazione*, dans *Gregorianum*, 1960, p. 424-50; *Evangelizzazione, Catechesi, Omilia. Per una terminologia della predicazione*, *ibid.*, 1961, p. 242-67; — A. Rétif, *Foi au Christ et mission*, Paris, 1953; — R. Girault, *Suggestions pour une théologie missionnaire*, dans *J'ai rencontré le Dieu vivant*, Paris, 1952; — C. H. Dodd, *The Apostolic Preaching*, Oxford, 1946; — P. Hitz, *L'annonce missionnaire de l'Évangile*, Paris, 1954, ch. 2; — Geiselmann, *Jesus der Christus. Die Urform des apostolischen Kerygmas unserer Verkündigung und Theologie von Jesus Christus*, Stuttgart, 1951. — Outre de nombreux autres auteurs cités par Liégé et Grasso, on consultera avec profit le *Theologisches Wörterbuch zum N.T.*, de G. Kittel, art. Κηρύσσω, κήρυγμα, III, 682-717 (G. Friedrich). Cf. aussi *Tables*, 93. — Citons un article de la *N. R. Th.* (1962), p. 1044 sq. : *Principes pour une catéchèse sacramentaire vraie* (J. M. R. Tillard, O. P.), et, plus récemment, une brève étude du P. René Latourelle, S. J., dans *Théologie de la révélation* (*Studia* de Montréal, Canada), 1963, p. 235, 243.

Nous ne pouvons qu'indiquer en terminant un intéressant article du protestant conservateur Paul Althaus, président de la Luthergesellschaft, dont les disciples ont fêté en 1958 le 70e anniversaire. Cette étude constitue une réaction contre la tendance de certains auteurs protestants qui, au nom d'une théologie kérygmatique, s'inscrivent plus ou moins en faux contre la vérité des événements surnaturels de la vie de Jésus. Les auteurs visés sont principalement Martin Kaehler, *Der sogenannte historische Jesus und der geschichtliche biblische Christus*, 1892, et R. Bultmann, en de nombreux écrits. Le titre de l'étude de P. Althaus est *Das sogenannte Kerygma und der historische Jesus*, 48e vol. des *Beiträge zur Förderung christlicher Theologie*, Gütersloh, 1958. Nous l'avons lu dans sa traduction italienne, parue dans *Divinitas*, 1962, p. 257-313.

KESSLER (Karl). — Ses études sur les Mandéens et le manichéisme. — Cité : II, 1167 (bibl.); VI, 2114, 2116 (bibl.); IX, 1816-17, 1824 (bibl.); 1843, 1846, 1854-55, 1857, 1860-61, 1880, 1893-94; — sur l'Église nestorienne, XI, 159 (bibl.).

KETTELER (Guillaume-Emmanuel de) (1811-1877). — Vicaire, puis curé de Hopsten, enfin évêque de Mayence. Défenseur éminent des idées catholiques au point de vue social, K. s'affirme nettement opposé au libéralisme économique dans *Die Arbeiterfrage und das Christentum*, 1864, dont l'effet fut retentissant. Autres ouvrages ou opuscules : *Freiheit, Auctorität und Kirche*, Mayence, 1861; *Kann ein glaübiger Christ Freimaurer sein?*, 1865; *Ist das Gesetz das öffentliche Gewissen?*, Francfort, 1866; *Die wahren Grundlagen des religiösen Friedens*, Mayence, 1865; *Das allgemeine Concil und seine Bedeutung*, 1869; *Die Unwahrheit der römischen Briefe vom Concil*, 1870. — D'abord opposé à la définition de l'infaillibilité pontificale, K. s'est soumis immédiatement : *Das unfehlbare Lehramt des Papstes*, 1871. Avant sa mort, parut encore *Liberalismus, Socialismus und Christentum*, 1871. Après sa mort, son secrétaire J. M. Rauch a publié *Briefe von und an W. E. Ketteler*, 1879.

G. Goyau, *Ketteler*, Paris, 1908; — *Vie de Ketteler*, 3 vol., par le P. Pfülf, S. J.; — Hurter, V, 1780.

L'Église, la ou les libertés, IX, 584-85, 587, 595-97; — et le *Syllabus*, XIV, 1579 (conflit avec Schräder), 2890. — Sur le dogme de l'infaillibilité au conc. du Vatican, IX, 607; XV, 2540, 2563, 2572, 2575, 2580. — Cité : I, 876, 1568; II, 1962; III, 1871; IV, 321, 1518; IX, 584, 596-97, 611, 612; X, 2353; XII, 1707.

KHARIDJISME, KHARIDJITES. — Secte musulmane, apparentée au mou'tazilisme, IX, 1629-32; cf. 1624. — Rigorisme en opposition aux mourdjites, 1606-07. — Deux écoles : abâdites, azraïtes, 1629-31; cf. *Tables*, 2, 343.

KHAYYATH (Georges). — Patriarche chaldéen (1896-

Kessler (Mathias) (colloque de Bade), II, 32.
Kessler (Werner) (Ézéchiel), X, 1466.
Kesso, VIII, 2332. — Voir la remarque accompagnant la notice *Kellawe*.
Ketterholdt (Christian) (Antithèses de Tetzel), XII, 1053.
Keulers (Joseph) (eschatologie d'Esdras IV), XII, 95.
Keusch (Ascétisme et spiritualité de S. Alphonse de Liguori), XII, 1250.
Khakhanachvili (littérature géorgienne), VI, 1241-44.
Khamoudopoulos (doctrine orthodoxe sur l'Église), XV, 2211, 2213-14.
Kharlampovic (H. V.) (influence malorusse en Russie), XIV, 306-07, 308, 324.
Kharlatnovic (études théologiques en Russie au XVIIe s.), XIV, 340.
Kharsavin (A. P.) (sur Khomjakov), XIV, 361.
Kharusine (Bosnie-Herzégovine), II, 1036-38, 1041.
Khatchik Ier (972-992) (catholicos arménien), I, 1901-02.

99), sous le nom d'Ebedjésus V (Abdišô); cf. *Tables*, 1084; aux références déjà données, ajouter : x, 118; xi, 306; xiii, 346-47, 350; xiv, 3138.

KHOMJAKOV (Alexis Stephanovitch), théologien russe (1804-1860). — Ecclésiologie, xiv, 360-62, 1431-33; — unité de l'Église, xv, 2210-11. — Cité : ii, 430; xii, 1383; xiv, 351, 358, 360, 363, 365, 367, 370 (littérature à son sujet). — Valeur de cet officier improvisé théologien, xiv, 1394. — Cité : ii, 430.

A la littérature sur K., ajouter les ouvrages d'A. Gratieux, cités *Tables*, 1897.

KHOREN (Moyse de) (407-494). — Écrivain arménien, surnommé l'Hérodote de l'Arménie. — Ses ouvrages, i, 1936-37. — Sur l'Arménie religieuse, i, 1891-92, 1900, 1925, 1937 (l'article annoncé à cet endroit n'a pas été rédigé). — Cité : i, 67, 69, 1867; ii, 392, 394; vi, 1248; viii, 1564; x, 500, 791.

KHRAPOVITSKII (Antoine). — Ancien métropolite de Kiev; cf. *Tables*, 185. — Révision du catéchisme de Philarète Drosdov, xii, 1383; xiv, 1437; — péché originel, xii, 622.

KIDD (Dr B. J.), de Keble College. — 1° Interlocuteur anglican aux conversations de Malines, xiii, 899, 1410. — 2° Ses *Documents illustrative of continental Reformation*, Oxford (1911), xiii, 2023-24, 2039, 2042, 2044, 2048, 2050, 2052; xv, 3744 (bibl.). — Cité : iii, 1079; ix, 220, 264.

KIDDERMINSTER (KEDERMYSTER ou **KYDERMINSTRE)** (Richard). — Notice [J. Baudot], viii, 2353-54.

KIERKEGAARD (Sören). — Philosophe et théologien danois, né et mort à Copenhague (1813-55). Précurseur de l'existentialisme et promoteur de la théologie dialectique. Pour K., la vérité absolue, objective, n'existe pas; il n'y a qu'une vérité subjective. L'être intime de l'homme, tel qu'il se révèle dans son existence naturelle, trouve son expression dans l'angoisse, qui oblige l'homme à ne pouvoir réaliser librement sa personnalité que dans la recherche de Dieu : de l'opposition entre la raison et la foi, l'homme ne peut se délivrer que par un « bond » vers un Dieu transcendant qui ne saurait être démontré. K. oppose d'une façon excessive le paradoxe de la foi et le sens de l'existence individuelle. Sa position religieuse l'a conduit à devenir l'adversaire de l'Église officielle du Danemark. A. W. Ziegler.

1° M. Pierre Mesnard a publié en 1948 (Beauchesne) une étude remarquable sur K. L'ouvrage (dont on reprendra plus loin quelques idées essentielles pour mieux comprendre K. au point de vue religieux) se clôt par un essai de bibliographie critique destinée à faciliter la lecture et la compréhension de K.

a) Éditions de base danoises et allemandes. — Les œuvres complètes ont été éditées en danois : deux collections, dont l'une contient les ouvrages, l'autre, le « Journal » et les notes. 1. *Sören Kierkegaards samlede Voerker* (1901-06). — 2. *Sören Kierkegaards Papirer* (1909 sq.). — En allemand : *Sören Kierkegaards gesammelte Werke*, 12 vol., 1909-24; — extraits du « Journal » : *Die Tagbücher*, 2 vol. (Harcker), Innsbrück, 1923; i, *Werke;* ii, *Tagebücher* (Ulrich), Berlin, 1925-30. — La thèse sur le concept d'ironie, *Der Begriff der Ironie* (W. Buremeyer), Munich, 1929.

b) Traductions françaises. — P. Mesnard indique 24 œuvres traduites en français à la date de 1948. — Indiquons les plus utiles à l'intelligence de la philosophie religieuse de K. : *Traité du désespoir*, 1932; — *Crainte et tremblement*, 1935; — *Le concept d'angoisse*, 1935; — *L'école du christianisme*, 1936; — *L'Évangile des souffrances*, 1937; — *Existence et réalité*, 1937; — *Les Riens* (Miettes) *philosophiques*, 1937, avec le *Post-Scriptum aux Miettes philosophiques*, 1941; — *L'Alternative (i, La valeur esthétique du mariage*, ii, *La formation de la personnalité)*, 1940. — Ajoutons *Discours édifiants* (J. Colette, O. P.), 1962.

c) Principales études sur K. — Mesnard indique quelques titres essentiels, dont nous sélectionnons les ouvrages comportant une bibliographie particulièrement riche : T. Bohlin, *Kierkegaards dogmatische Anschauung in ihren geschichtlichen Zusammenhänge*, 1927; — W. Ruttenbeck, *Sören Kierkegaard, der christliche Denker und sein Werk*, 1929; — J. Wahl, *Études kierkegardiennes*, 1938; — T. Bohlin, *Sören Kierkegaard, l'homme et l'œuvre* (trad. fr.), 1939; — Régis Jolivet, *Introduction à Kierkegaard*, 1946; — Id., *Les doctrines existentialistes* (de Kierkegaard à J.-P. Sartre), 1948; — P. Mesnard, *Le vrai visage de Kierkegaard*, Paris, 1948 (Beauchesne). — Ajoutons G. Melantschuk, *La dialectique et la liberté selon Sören Kierkegaard* (*R. Sc. Phil.*, 1958); J. Colette, *Kierkegaard et Lessing* (*ibid.*, 1960).

2° Un de nos correspondants nous communique une bibliographie récente, d'après A. G. Gadamer et Helmut Kuhn dans la *Philosophische Rundschau* (iii, déc. 1962).

a) Biographie, problèmes particuliers, études d'ensemble. — Walter Lowrie, *Das Leben Sören K.*, Düsseldorf-Köln, 1955. — Sören Holm, *Sören K. Geschichtsphilosophie*, Stuttgart, 1956. — Helmut Schaal, *Erziehung bei K. (Das « Aufmerksammachen auf das Religiöse » als pädagogische Kategorie)*, Heidelberg, 1958. — Michael Theunissen, *Der Begriff Ernst bei Sören K.*, Symposion 1, Freiburg im Br., 1958. — Anna Paulsen, *Sören K., Deuter unserer Existenz*, Hamburg, 1955. — Hermann Diem, *Sören K., Spion im Dienste Gottes*, Frankfurt, 1957; *Die Existenzialdialektik von Sören K.*, Zollikon-Zürich, 1950. — Emanuel Hirsch, *Sören K.*, dans *Geschichte der neueren evangelischen Theologie im Zusammenhang des europäischen Denkens* (t. v, p. 433-491), Gütersloh, 1954. — Walter Nigg, *K.*, dans *Prophetische Denker* (p. 223-344), Stuttgart, 1957. — Karl Jaspers, dans *Psychologie der Weltanschauungen*, 4e éd., 1954, p. 419 sq.; dans *Vernunft und Existenz*, 3e éd., 1949, p. 115 sq. — Walter Schulz, *K. Selbstvermittlung als Transzendenzbewegung*, dans *Die Vollendung des deutschen Idealismus in der Spätphilosophie Schellings*, Stuttgart, 1955, p. 274 sq.; *Existenz und System bei Sören K.*, dans *Wesen und Wirklichkeit des Menschen* (Festschrift für H. Plessner), Göttingen, 1957, p. 107 sq. — Johannes Sløk, *Die Anthropologie Sören K.*, Kopenhagen, 1954. — Struwe Wolfgang, *Die neuzeitliche Philosophie als Metaphysik der Subjektivität. Interpretationen zu K. und Nietzsche*, Symposion 1, Freiburg im Br., 1949, p. 207-335. — Udo Johansen, *K. und Hegel*, dans *Zeitschrift für philosophische Forschung*, vii, Meisenheim, 1953, p. 20-53. — Max Bense, *Hegel und K. Eine prinzipielle Untersuchung*, Köln-Krefeld, 1948. — Wilhelm Anz, *Kierkegaard und der deutsche Idealismus*, Tübingen, 1956; *Philosophie und Glaube bei Sören K.*, dans *Zeitschrift f. Theol. u. Kirche*, Tübingen, 1954. — Anton Mirko Koktanek, *Schellings Seinslehre und K.*, München, 1962. — Walter Rehm, *Kierkegaard und der Verführer*, München, 1949. — Edo Pivcevic, *Ironie als Daseinsform bei Sören K.*, Gütersloh, 1960. — Leo Schestov, *K. und die Existenzialphilosophie*, Graz, 1949. — Jakob Hommes, *Zweispältiges Dasein. Die existen-*

Kherthenavov (Théodore) (sur l'Arménie), i, 1938.
Khèvork IV, patriarche arménien, i, 1906.
Khortakis (N.) (sur l'âme), i, 1016.
Khosrau Ier et **II,** rois d'Arménie, xi, 179-83.
Khoury (Mgr Abdalla) (sur l'Église maronite), x, 31.
Kich (Dalmatius) (sur Marie d'Agréda), i, 630.
Kiefl (F. X.) (la paix de Leibniz à propos de Spinola), xiv, 2484; cf. ix, 195 (bibl.).
Kienle (dom), moine de Maredsous, ii, 717.
Kiesewitter (philosophie de Kant), viii, 2302.
Kiesling (sur Dosithée de Jérusalem), iv, 1793 (bibl.).
Kiessling (Th.) (éditeur de Théodore Métochitès), xv, 234.

zielle Ontologie von Hegel bis Heidegger, Freiburg im Br., 1955, p. 118 sq. — K. E. Løgstrup, *K. und Heideggers Existenzialanalyse und ihr Verhältnis zur Verkündigung*, Berlin, 1950. — Henning Schröer, *Die Denkform der Paradoxalität als theologisches Problem. Eine Untersuchung zu K. und zur neueren Theologie als Beitrag zur theologischen Logik*, Göttingen, 1960. — Hayo Gerdes, *Das Christusbild Sören K.*, Düsseldorf, 1960. — J. Sperna Weiland, *Philosophy of Existence and Christianity. K. and Jaspers Thoughts on Christianity*, Assen, 1951. — Michael Wyschogrod, *K. and Heidegger. The Ontology of Existence*, London, 1954.

b) Répertoires bibliographiques. — Michael Theunissen, *Das K.-Bild in der neueren Forschung und Deutung (1945-1957)*, dans *D. V. für Lit. Gesch.*, XXXII, 1958, p. 576-612 (brève mais utile orientation générale; mentionne également les ouvrages publiés à l'étranger, surtout en Scandinavie). — Wilhelm Anz, *Fragen der K. Interpretation*, I et II, dans *Theol. Rundschau*, 1952, p. 26-72, et 1960, p. 44-79, 168-205. On y trouve des recensions détaillées et subtiles des travaux de Diem, Lowrie et Paulsen cités *supra* et de J. Hohlenberg (*Biographie*, 1949). L'auteur vise à constituer une « hermeneutische Grammatik » de l'interprétation kierkegaardienne (cf. II, p. 44). Une troisième série est prévue. — Aage Henriksen, *Methods and Results of K. Studies in Scandinavia*, Copenhague, 1951. — Niel Thulstrup, dans *Symposion Kierkegaardianum*, Copenhague, 1955, p. 303 sq. — Liselotte Richter, dans *Th. L. Z.*, 83 (1958).

Signalons enfin la très vaste documentation (quelque 7 000 numéros, répartis en deux sections : Éditions, Études) rassemblée dans *Sören K. International Bibliography* par Jens Himmelstrup, Copenhague, Nyt. Nordisk Forlag, 1962.

3° Une très récente publication (1962) montre *Kierkegaard par lui-même* (Marg. Grimault), édit. du Seuil. « Façonné par un père religieusement angoissé, lui-même étant d'une conscience extrêmement lucide et exigeante, K. fut amené, contre son caractère « sentimental », à rompre ses fiançailles, à goûter, le reste de sa vie, l'amertume de cette décision et à transférer sa passion d'absolu sur la poursuite solitaire et incomprise de l'authenticité humaine et chrétienne. »

4° *Note sur la pensée religieuse de Kierkegaard* (cf. XIII, 901). — Selon Jolivet et Mesnard, la synthèse de la pensée de K. doit être faite autour de la valeur actuelle et vécue du christianisme. Un double problème est posé : un problème *objectif*, la vérité du christianisme; un problème *subjectif* : « devenir chrétien ».

C'est dans la solution de ce double problème que réside le « paradoxe » du christianisme. « Il n'y a pas moyen de répondre à Hegel sans expliquer en quoi le christianisme est transcendant, ni d'exposer cette transcendance sans se référer à une expérience religieuse donnée; par contre, cette expérience ne peut se définir que comme une organisation dialectique reprenant, sur le plan de la vie intérieure, tout un réseau de relations analogues à celles dont usait la philosophie du jour, mais vivifiées par un rapport existentiel. L'ironie de la réponse consiste donc à réfuter le système par un système qui tire toute sa valeur du fait qu'il n'a pas d'existence abstraite et qu'il est dépourvu de toute structure spéculative proprement dite » (Mesnard, p. 200). C'est là tout l'existentialisme de K.; pathétique *(pathos)* dont l'expression essentielle est la souffrance et l'expression ultime, la faute. C'est dans une rupture avec ce « pathétique » que l'adhésion paradoxale du dialectique orientera l'homme vers la béatitude éternelle. Mais cette orientation se réalisera, non par la raison, mais par la foi. « La foi, c'est justement cette adhésion inouïe à un objet transcendant et néanmoins donné dans le temps, cette « passion heureuse » qui provient d' « un heurt heureux de l'intelligence et du paradoxe dans l'instant, quand l'intelligence s'élimine elle-même et que le paradoxe s'abandonne » (*Miettes*, p. 132). Elle n'est pas « une impulsion d'ordre esthétique; elle est d'un ordre beaucoup relevé et, justement parce qu'elle présuppose la résignation, elle n'est pas l'instinct immédiat du cœur, mais le paroxysme de la vie » (*Crainte et tremblement*, p. 69).

Désillusionné du protestantisme officiel, K. serait-il venu au catholicisme? « Rien de plus protestant que l'attitude de K., mais d'un protestantisme qui n'est pas sans valeur positive, car il est l'attitude complémentaire de celle qu'on appelait « catholique ». A côté des valeurs par lesquelles le christianisme se transmet et s'incarne, il y a celles qui empêchent le sel de la terre de s'affadir; à côté des valeurs de tradition, il y a les valeurs de réforme. Une conception orthodoxe de l'Église est évidemment celle qui unirait les deux facteurs; quelque sympathie que K. ait pu marquer à la première école, il appartient pourtant indiscutablement à la seconde » (P. Mesnard, p. 466).

K. ne fut ni un héros ni un saint, mais « un chrétien douloureux, digne en tous points de notre sympathie la moins aveugle ». Par l'effort qu'il a poursuivi pour amener, soit dans l'analyse notionnelle, soit dans la réalisation de son expérience constructive, chaque élément à sa place, il a mérité le rang que lui décerne la postérité : poète du religieux et fondateur de la philosophie de l'existence.

KIERZY-SUR-OISE. — Concile de 853 : voir *Tables*, 716, 732; et XII, 2920.

KIESSLING (J. R.), théologien luthérien. — Sur Contarini, VIII, 2163-64; X, 735 (prénom inexact); II, 1750 (bibl.) (sur le carême).

KIEV (Conciles de). — Voir *Tables*, 739-40.

KIEV (École de). — 1. Histoire générale, XIV, 335-37. — 2. Théologiens de l'É., 345-51; cf. X, 2070-76 (Moghila). — 3. Quelques doctrines : sacrements (euchologie de Moghila), X, 2067; — sur l'épiclèse, V, 260; X, 2067-68; opposition du traducteur de Moghila (Mélèce Syrigos), V, 261; X, 2072; — doctrine générale de la *Confession de Moghila*, X, 2074-75; cf. XIV, 345 (primauté du pape), 349 (cf. V, 2332) (procession du S.-Esprit); XII, 615, 618-19 (péché originel); XIII, 1332-33; X, 2069 (purgatoire). — Controverses avec les byzantins et les protestants, XIV, 350-51; cf. IX, 1016 (contre Cyrille Lucar).

KIHN (H.). — Théologien et exégète allemand (fin du XIXe s.). Auteur de : *Encyclopädie und Methodologie der Theologie*, I, 869, 879; X, 2458 (bibl.); — *Ursprung des Briefes an Diognet* (Aristide en est-il l'auteur?), I, 1865-66; IV, 1367-69; — *Theodor von Mopsuest und Junilius als Exegeten*, XV, 278 (bibl.); VIII, 1971, 1974, 1976-77 (bibl.); ce dernier ouvrage cité : II, 1563, 1580 (Canon des Livres saints), 1677 (Cantique des Cantiques); IV, 656 (Deutéronome); 2003 (Ecclésiaste); V, 529 (Esdras); 856 (Esther); VI, 1198 (Genèse); VII, 2105-07 (inspiration de l'Écriture); VIII, 1672 (S. Jude). — Cité : I, 1439 (bibl.); III, 1259 (id.); IV, 1365 (Diodore de Tarse); XII, 1209 (patrologie).

KILBER (Henri). — Théologien jésuite (1710-83). Un des auteurs de la théologie de Wurtzbourg (*Wirceburgenses*). Notice, XV, 3558-59. — Cité (d'après ses traités) : *De virtutibus*, VI, 2211, 2213; XV, 2786; — *De fide*, I, 2025; III, 2297; VI, 178, 203, 206, 224, 254, 272-73, 312, 342, 385, 401, 403, 481, 2211, 2213; VII, 1685, 1689; — *De peccatis*, XII, 528; — *De principiis theologicis*, VII, 1685, 1689 (infaillibilité du pape); XV, 1329 (tradition); — *De gratia*, II, 1137 (bibl.); VI, 1582; X, 2179; — *De Deo uno et trino*, IV, 834; VII, 2367, 2393 (bibl.) (vision intuitive). — Cité : I, 857; II, 46; IV, 1571; VII, 33; VIII, 1051 (rectifier l'orthographe). — Voir *Wirceburgenses.*

KILIAN, KILIANUS. — Voir STETZING (Kilian), XIV, 2612-15.

KILOS (abbé). — Évêque copte d'Abyssinie. — Carrière mouvementée, V, 934-35.

KILWARDBY (Robert). — Notice [M.-D. Chenu], VIII, 2354-56; XIV, 580-81. — Sa position théologique augustinienne, VIII, 2355; XV, 372, 386, 393-94, 399, 1730; — en conséquence, réprobation de certaines thèses thomistes, I, 1262, 2507-09; IV, 1865; VI, 871, 887, 892; VIII, 2354; XII, 106, 122; XIV, 1708; XV, 655, 679, 682-83; — attitude reprise par son successeur Pecham, XII, 131-32, 134. — K. contre Pecham et riposte de P., XII, 117; cf. 104, 119, 131, 132. — Sur la pauvreté religieuse, VI, 896. — Cité : I, 1874; VI, 902, 1714; IX, 2167; X, 382; XI, 985; XIV, 1866, 1874, 1882; XV, 351.

KIMCHI. — Nom porté par plusieurs rabbins, dont trois se sont rendus célèbres au XII[e] s. : Joseph Kimchi et ses deux fils David et Moïse. Cf. *D. B.*, III, 1890-92 (E. Levesque).

David Kimchi, I, 402; IV, 2047; V, 2042; VIII, 65, 75.

KIMMEL. — Ses *Monumenta fidei Ecclesiæ orientalis* (réédités par Weissenborn), recueil analogue à notre Denzinger, ordinairement cités dans les articles concernant la théologie gréco-byzantine.

KING (Peter), baron d'Ockham, chancelier d'Angleterre (1699-1734). A publié sur le symbole des Apôtres *The history of the Apostles Creed, with critical observations on its several articles*, Londres, 1702; édit. latine par G. Olearius, Leipzig, 1706 et Leyde, *Historia symboli apostolici cum observationibus (ecclesiasticis) et criticis ad singulos articulos* (cf. de Ghellinck, *Patristique et Moyen Age*, I, *Recherches sur les origines du symbole des apôtres*, 1949, p. 31, note 4). — Cité : IV, 571 (descente aux enfers).

Un de ses descendants, également prénommé *Peter*, a édité diverses œuvres de Locke, IX, 860, 862, 864.

KING (Richard, lord), un des correspondants de Locke, IX, 851.

KING (William), archevêque anglican de Dublin (1650-1729). — Sur la prédestination, IV, 796. — Cité : II, 489; III, 368.

KINGSFORD (C. L.). — Sur Jean Pecham, XII, 109, 116, 117-18, 121, 138, 139 (bibl.).

KING-TSING (Adam). — Auteur du texte de la stèle nestorienne chinoise de Si-gnan-fou, XI, 201-07.

KIRCH (Conrad), jésuite, professeur au collège S.-Ignace de Valkenburg (Hollande). — Auteur de l'*Enchiridion fontium historiæ ecclesiæ antiquæ*, 4[e] éd., Fribourg, Herder, 1923, fréquemment cité au même titre que l'*Enchiridion* de Denzinger; éditeur de la *Gesch. des Vatikanischen Konzils* du P. Granderath (*Tables*, 1892); cf. VI, 1694.

KIRCH (Mgr Karl). Sur le catéchisme universel projeté au conc. du Vatican, II, 1962.

KIRCHER (Athanase). Savant jésuite (1602-1680), fondateur du musée Kircher à Rome (cf. *D. A. C. L.*, VIII, 772 sq.). — Cité : I, 122; II, 1273; III, 455; V, 303; VI, 1091.

KIRCHER (Jean). — Notice [É. Amann], VIII, 2356-57.

KIREEV (ou **KIRIEF**) (Alexandre). — Général russe († 1910); un des artisans du rapprochement de l'orthodoxie avec les vieux-catholiques, XIV, 363-64; XV, 2435, 2438-39; — pas d'obstacle dans le *Filioque*, V, 814, 2331, 2333-35; ni dans la doctrine de sept premiers conciles, XIV, 1405. — Soutenu par I.-L. Janisev, XIV, 363 (*Tables*, 2385); mais combattu par Gousseff, *Tables*, 1840. — Cité : XV, 2214, 2434-35.

KIRSCH (Mgr Johan-Peter). — Né à Dippach (Luxembourg) le 3 nov. 1861, mort à Rome, le 4 févr. 1941. — Professeur d'histoire à l'université de Fribourg (Suisse), puis directeur de l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne à Rome, XIV, 2758. Publications : *Die Lehre von der Gemeinschaft der Heiligen im christlichen Altertum*, dans les *Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte* d'Ehrhard-Kiersc, Mayence, 1900 (I); — *Die Acclamationen und Gebete der altchristlichen Grabschriften*, Cologne, 1897; — *Les acclamations des épitaphes chrétiennes de l'antiquité et les prières liturgiques pour les défunts*, dans le Compte rendu du IV[e] Congrès scientifique international des catholiques, Fribourg, 1898; — *Die christliche Kultusgebäude im Altertum*, Cologne, 1893; — *Die Stationkirchen des « Missale Romanum »*, Frib.-en-Br., 1926; — *Die christliche Epigraphik und ihre Bedeutung für die Kirchengeschichtliche Forschung*, Fribourg, 1898.

Cité : I, 880, 1664, 2002; II, 232; III, 431-32, 450-51, 454-55, 458, 462, 465, 467, 477; V, 304, 311, 324, 343, 352 (bibl.), 1203; VI, 2259; IX, 277-78; XIII, 694, 707 (édit. de Hergenröther); XV, 2300 (bibl.). — Cité : XIV, 2758.

KIRWAN (C. de), pseudonyme du publiciste Jean d'Estienne (fin XIX[e] s.). — Apologétique, I, 1562; — cartésianisme chez les bénédictins, IV, 624 (bibl.); — formation du monde, VI, 705, 2343. — Cité : V, 1452 (bibl.); VI, 699.

KIS (Émeric). — Notice [P. Bernard], VIII, 2357.

KITTEL (Rudolf) (1853-1929). — Spécialisé dans l'enseignement de l'A. T. (protestant). Professeur à Breslau et Leipzig. Parmi ses ouvrages, il faut signaler *Histoire du peuple d'Israël* (3 vol. : I[6] (1923); II[7] (1925); III (1927-29); le commentaire de nombreux livres de l'A. T. Son œuvre principale fut l'édition du texte de l'A. T., *Biblia hebraica*. Dans ses écrits, il voulait présenter l'histoire spirituelle et culturelle et, comme couronnement, religieuse du peuple d'Israël, cherchant à unir science et vie pratique. — Voir J. Hempel, dans *Zeitschrift der Deutsch. Morgenländ. Gesellschaft*, 1930, p. 79-93; H. J. Kraus, *Gesch. der Histor.-Krit. Erforschung des A. T.*, Neunkirchen, 1956, p. 335 sq., 358 sq., 475; *L. T. K.*[2], VI, 310 sq. (Kaiser) et surtout *D. B. S.*, V, 186-188 (J. de Fraine).

Ne pas confondre Rudolf avec son fils *Gerhard*, professeur protestant de N. T. à Greifswald et Tubingue et très peu de temps à Vienne. En 1945, il fut obligé de laisser l'enseignement en raison de son antisémitisme. Son œuvre principale est un *Theol. Wörterbuch zum N. T.*, où il voulait indiquer l'emploi de tous les termes. Voir *Theol. Literatur Zeitung*, 1949, p. 171-75 (bibliographie établie par Reyher), et *L. T. K.*[2], VI, 311 (Schmid).

A. W. ZIEGLER.

Cités : III, 2334 (Bible hébraïque), cf. V, 2029; IV, 1999 (Ecclésiaste); VI, 1191, 1207 (Genèse); VIII, 46, 59 (Isaïe); 846 (Jérémie); 1570 (Josué); 1862 (bibl.) (Juges); IX, 470 (Lévitique); X, Messianisme : 1408 (bibl.); 1416 (bénédiction de Jacob);

Kilgenstein (Jacob) (Hugues de S.-Victor), I, 53; V, 1378; VII, 253, 266.

Kiligrivov (J.) (mariage en Russie soviétique), IX, 2275.

Kilker (A. J.) (extrême-onction), IX, 2201.

Killen (histoire d'Irlande), III, 2403-04.

Kimpfler (Grégoire), abbé O. S. B. de Scheyern, † 1693; (théologie morale), II, 618; cf. Hurter, IV, 620.

King (J. M.) (magie orientale), V, 1764-65; VI, 2329; VII, 618.

King (Robert) (historien catholique irlandais du XIX[e] s.), VI, 1724; *Tables*, 1876.

Kingsby (Ch.) (conférence de Lambeth), III, 2304; XIII, 885.

Kingsley (Charles) (Newmann), XI, 345, 378.

Kiningham (Jean), carme, † 1399; (adversaire de Wyclef), VI, 1714; cf. Hurter, II, 679.

Kiourion (catholicos arménien), I, 1897-98.

Kirchbach (Wolfgang) (dignité morale du Christ), VIII, 1381.

Kirchberg (sur le vœu), XV, 3206, 3213-15, 3234 (bibl.).

Kirchhoff (Adolf), né à Berlin en 1826; (inscriptions), III, 455; V, 303, 337.

Kirchhoffer (canon scripturaire), III, 1692.

Kirchner (A.) (cosmogonie babylonienne), VI, 2331; — (eschatologie de S. Irénée), VII, 2498.

Kirchner (Timothée), III, 1714.

Kireesky (Jean) (mouvement slavophile), XIV, 360, 1387.

Kirilovic (A.) (sur Kant), XIV, 359.

Kirn (O.) (rédemption), XIII, 2001; (Schleiermacher), V, 1799 (bibl.).

Kirsch (P. A.) (Mélanchton), IX, 1165; X, 513; — (pénitence), XII, 844; — (portioncule), 2610 (bibl.).

1420 (Balaam); 1421-24 (David); 1456-60, 1462-65 (psaumes préexiliens); 1478 (Ézéchiel); 1483 (Aggée); 1496 (Isaïe); 1506-07 (psaumes), cf. 1510; 1558 (littérature égyptienne); xi, 696 (Nombres); 1981, 1983, 1986-88 (Paralipomènes); xiii, 920 (Proverbes); 1148 (psaumes); 2787, 2818, 2843 (Rois); xv, 28 et 1067 (Gerhard, fables judaïques), 2179 (unité de l'Église).

KLAPWELL (Richard), *Clapwel*, *Knapwell*. — Notice [M.-D. Chenu], viii, 2357-58. — Cité : vi, 893; xii, 107, 122, 167; xv, 397, 656, 682-83; *Tables*, 618, 822.

KLEE (Henri). — Notice [F. A. Schalck], viii, 2358-59; cf. i, 859, 863, 870, 872, 879 (Allemagne). — Agnoètes, i, 587, 589; — âme, 975; — angélologie, 1249; — apologétique, 1567; — enfants morts sans baptême, ii, 366; cf. xii, 1303; xv, 3373; — contrition, iii, 1673; — création, 2199 (bibl.); — connaissance de Dieu, iv, 841; — dogmatique, 1571; — Esprit-Saint, v, 680, 692 (bibl.), 807; — Feu de l'enfer, 2215, 2261; — Hébreux (épître), 2108; — Hérésie, vi, 2210; — Hypostatique (union), vii, 440; — Jésus-Christ, viii, 1299; — Messe, x, 1222; — Persévérance, xii, 1303; — Science de Jésus-Christ, xiv, 1660; — Théologie, xv, 434, 458, 492; — Traducianisme, 1359; — Trinité, 1806. — Cité : ii, 504; iv, 1514; ix, 549, 711; xii, 358; xiv, 358; xv, 434.

KLEIN (Félix-Philippe *Klin*, dit), né à Château-Chinon (Nièvre), le 16 juill. 1862; mort en 1954. Professeur à l'Institut catholique de Paris. Plein de sympathie pour les États-Unis, il s'est fait le propagandiste des tendances désignées sous le nom d'américanisme (*Tables*, 133). Voir sa préface à l'édition française de la *Vie du P. Hecker* par P. W. Eliott; *L'Église et le siècle*, 1894, où il a traduit les principaux discours de Mgr Ireland (*Tables*, 2314); *Opportunité*, traduction, augmentée d'une notice, d'un ouvrage de Mgr Spaldinc, évêque de Peoria (Illinois).

On ne peut ici énumérer tous les écrits dus à F. Klein : signalons seulement ceux qui concernent plus spécialement les questions théologiques : *Le fait religieux et la manière de l'observer*, 1903; *Vie humaine et vie divine de Jésus-Christ*, 1933; *La Ste Vierge dans l'Évangile*, 1929 et, dans ses volumes de souvenirs, *Une hérésie fantôme : l'américanisme*, 1949, etc. Nombre de ses ouvrages ont été couronnés par l'Académie française.

Bibl. : Archives de l'Institut catholique; *Doc. Cath.*, 1943, col. 252.

Cité : i, 1048 (publications relatives à l'américanisme); iv, 142-43 (Mgr Dupont des Loges), cf. xiv, 2884; iv, 320 (démocratie aux États-Unis); v, 2500 (dilettantisme); vii, 1252, 1259 (Séparation aux États-Unis).

KLEINCLAUSZ (Arthur), historien français, professeur à l'Université de Lyon, né à Auxonne en 1869. — Son *Empire carolingien*, cité xiii, 1601.

KLEINER (Joseph), théologien jésuite († 1786). — Adversaire de Fébronius, iv, 1571; v, 2122; cf. i, 877; viii, 1061, 1064.

KLEINERT (P.). — Exégète allemand, protestant (xixe s.). — Cité : iv, 654 (Deutéronome); 2022 (Ecclésiaste); vi, 2008, 2010 (Habacuc); viii 38, (Isaïe); 1504 (Jonas); x, 1447 (Nahum) (bibl.), cf. xi, 5.

KLEINHANS (A.). — Franciscain contemporain, auteur de plusieurs études historiques concernant son ordre, xiv, 1238-39 (Jean de Saxe); 2061, 2063 (Dominique de Silésie). — Voir la bibliographie, 2064.

KLEUTGEN (Joseph). Notice [P. Bernard], viii, 2359-60. — Cité : i, 282 (abstraite [connaissance]); 601 (agnosticisme); 856, 859, 864, 869 (Allemagne); 975 (âme); 1305 (animation); 1513 (apologétique); 1721 (jugements *a priori*); 2075 (aséité); 2231 (attributs divins); ii, 2038 (cause); 2113 (censures doctrinales); 2158, 2167 (certitude); iii, 189 (Clément d'Alexandrie); 809 (concupiscence); 2089, 2096, 2107, 2144, 2146, 2156, 2173, 2181, 2194, 2199 (création); 2299, 2302 (crédibilité); iv, 538-39 (Descartes); 766, 775, 785, 810, 822, 844, 872 (connaissance naturelle de Dieu); 876, 892, 894, 909, 913, 928-30, 937 (existence de Dieu); 1040, 1107-08, 1142 (Dieu, d'après les Pères); 1163 (Dieu, d'après les théologiens); 1572 (dogmatique); vi, 282, 298-99, 301, 304, 306, 396, 472, 477, 479, 484, 488 (foi); 561, 573, 587 (forme du corps humain); vii, 531 (hypostatique, union); 1470, 1477-78 (incarnation); 2139-40, 2145, 2158-59 (inspiration de l'Écriture); 2193 (vision intuitive) (bibl.); viii, 1038 (directives doctrinales des jésuites), cf. 1053-54; xi, 358 (Newman); 1000, 1016, 1025, 1048, 1050, 1052-54 (ontologisme); xiii, 342 (primauté); 2149 (relations trinitaires); xiv, 1271-73 (sur Scheeben); 1614 (science moyenne); cf. 1616; 1726 (néoscolastique); xv, 441, 458, 492 (théologie); 830 (néothomisme); 1350 (tradition); 1795, 1804, 1806-11, 1813, 1820, 1855 (Trinité); 2556, 2572 (conc. du Vatican); 3356 (volonté de Dieu) (bibl.). — Cf. i, 136; vi, 2513 (Hirscher); viii, 1064; xiv, 1853 (K. jeune et Gunther); xv, 3544 (Wilmers).

KLIEFOTH (Théodore Friedrich), théologien et exégète protestant allemand (1810-95). — Notice (E. Michels), dans *D. B.*, iii, 1910. — Principal ouvrage : *Einleitung in die Dogmengeschichte*, 1839. Commentaires sur Zacharie, Ézéchiel, Daniel, l'Apocalypse et une étude sur l'eschatologie chrétienne.

Cité : i, 1475; iv, 75, 76; v, 2042.

KLING (Conrad). — Cité : x, 1102, 1108-09. Voir son article à Clinge (Conrad), iii, 243.

KLOSTERMANN (August). — Exégète et théologien protestant allemand (1837-1915). Professeur à Kiel, il s'est fait remarquer par des ouvrages de critique textuelle et littéraire (textes de S. Luc, de S. Marc et de S. Paul); en exégèse, il collabora au commentaire conservateur de Strack-Zöckele (livres de Samuel et des Rois); en histoire, il publia une *Geschichte des Volkes Israel*, jusqu'à la restauration sous Esdras et Néhémie. Comme

Kitto (John) (Écriture), ii, 809; iv, 2014.
Klaatsch (polygénisme), xii, 2525-28.
Klalber (Chr.-B.) (rédemption), xiii, 2002.
Klasen (Fr.) (pélagianisme), viii, 924; xii, 714.
Klebba (anthropologie de S. Irénée), i, 986 (bibl.).
Kléber (Livres des Rois), xiii, 2832.
Kleczanski (Sébastien), S. J., professeur à Lvov, xiv, 336.
Klein (union hypostatique), vii, 545.
Klein (G.) *(Die Gebete in der Didachè)*, v, 1112; x, 871, 872, 877.
Klein (Jean-Innocent), évêque uni de Fogaras, i, 7.
Klein (Joseph), O. F. M., xii, 1272.
Kleineidam (E.) (composition hylémorphique des esprits, avant S. Thomas), xv, 672-73, 676.
Kleinschmidt, O. F. M. (monuments chrétiens), v, 1204; x, 389; xii, 2611 (bibl.).
Klenkoch (Jean), augustin, i, 2476.
Kleppé, S. J., début xviiie s.; (feu de l'enfer), v, 2215.
Klette (Th.) (sur S. Apollonius), i, 1583; cf. 1508.
Kleuker (vérité du christianisme), i, 1545; — (Ecclésiaste), v, 2013; — (Sagesse), xiv, 743.
Kleye (J.) (Pentateuque), v, 1754; vi, 1202.
Klicman (Ladislas) (sur Jérôme de Prague), viii, 988.
Kling (H.) (S. Hilaire et Quintilien), vi, 2413.
Klingemann (concile luthérien de Stockholm, 1925), xiii, 885.
Klingmüller (usure, ancien droit romain), xv, 2322.
Klopper (A.) (S. Paul), v, 180; cf. iv, 872; xii, 1434 (bibl.).

théologien, il envisagea le problème de la survie dans les *Untersuchungen zur ältesten Theologie* (1869) et étudia l'attitude de l'âme chrétienne d'après Rom., v, 1-11, etc. Voir *D. B. S.*, art. *Klostermann* (J. de Fraine), v, 188.

Cité : IV, 1999 (Ecclésiaste); 2031 (Ecclésiastique); v, 523, 527 (Esdras); 1753 (Exode); 2034 (Ézéchiel); VIII, 68 (Isaïe; cf. x, 1482); VIII, 921 (S. Jérôme); 1464 (Job); IX, 464, 468 (Lévitique); 1028 (Lucien d'Antioche); 1959 (bibl.) (S. Marc); 1998 (Marcel d'Ancyre); x, 373 (S. Matthieu); cf. XIII, 253 (sur le *Tu es Petrus*); 2805, 2843 (Samuel et Rois).

KNABENBAUER (Joseph), S. J., né le 19 mars 1839 à Deggendorf; mort en 1911 à Maestricht. Il enseigna l'Écriture sainte dans divers scolasticats de son ordre. Avec les PP. Cornély (*Tables*, 818) et Hummelauer (*Tables*, 2148), il réalisa le *Cursus Scripturæ Sacræ*, où il publia les commentaires sur : *Job* (1886); *Psaumes* (1912; 2e éd., 1935 par A. Merk); *Proverbes* (1910); *Ecclésiastique* (1907); *Isaïe* (2 vol., 1887; 2e éd. par Zorell, 1922); *Jérémie* (1889); *Ézéchiel* (1890); *Daniel, Lamentations* et *Baruch* (1891); *Petits Prophètes* (2 vol., 1886; 2e éd. par Hagen, 1924); *Machabées* (1907); *S. Matthieu* (2 vol., 1892; 3e éd. par Merk, 1922); *S. Marc* (1894; 2e éd., 1907); *S. Luc* (1896; 2e éd., 1905); *S. Jean* (1898; 2e éd., 1906); *Actes des Apôtres* (1899); *Éphésiens, Philippiens, Colossiens* (1912); *Thessaloniciens, Tite et Timothée, Philémon* (1913). Antérieurement il avait publié : *Das Zeugnis des Menschengeschlechts für die Unsterblichkeit der Seele* (1878); *Der Prophet Isaias* (1891). Cf. *D. B. S.*, art. *Knabenbauer* (A. Bea), v, 188-89.

Abdias, I, 23; — Absolution des péchés, 139, 144; — Adam, 381; — Aggée, 565, 569-70, 573; — Agneau de Dieu, 577-78; — Agneau pascal, 582; — Allemagne, 864; — Amos, 1120; — Antilogies bibliques, 1385; — Baptême, II, 169-70, 172; b. par le feu, 360; — Baruch, 438-39, 441; cf. VI, 2365; — Bénédiction, II, 631; — Biens ecclésiastiques, 868; — Blasphème contre le S.-Esprit, 915; — Ciel, 2476; — Circumincession, 2527; — Communion eucharistique, III, 515; — Confession, 831; — Coran, 1833 (bibl.); — Corps glorieux, 1884; — Correction fraternelle, 1908; — Création, 2049; — Culte, 2413; — Daniel, II, 438-39, 441; IV, 58, 64, 75, 77, 84, 328; x, 1500; — Démons, IV, 326, 328; — Descente de Jésus aux enfers, 576; — Deutéronome, 672; — Discernement des esprits, IV, 1377; — Dons du S.-Esprit, 1751; — Ecclésiastique, 2029, 2031-32, 2053; v, 37, 2368, 2505; VI, 1616; — Élus (nombre), IV, 2356, 2359, 2367; — Enfer, v, 35, 37; — Esprit-Saint, 679, 685, 769; — Ézéchiel, II, 168; v, 2029-30, 2038-39, 2042; VIII, 1124; XIII, 2506; — Habacuc, VI, 2007-08, 2010; — Inspiration de l'Écriture, VII, 2158, 2263; — Isaïe, I, 578; IV, 13, 1377, 1751, 2431, 2434, 2436; v, 35, 769, 2197-98, 2364, 2505; VIII, 30, 54, 59, 63, 1114, 1119, 1121; — Jérémie et Baruch, v, 2365, 2505; VIII, 842, 853, 870, 881, 883; cf. *supra* Baruch; — Job, III, 1181; v, 2504; VIII, 1462, 1473; XIII, 2550; — Joël, 1490, 1492; — Lamentations, 2530, 2537; — Langues (don des), 2594; — Proverbes, XIII, 934; — Psaumes, x, 1425, 1452, 1457-58; XIII, 1148; — Prophètes (petits), III, 1881; IV, 326; v, 2240, 2246, 2365-66; VI, 2010; VII, 637; VIII, 1122, 1490, 1492; IX, 1752-55, 1757; x, 1446, 1487-88, 1494, 1606; XI, 1633; — S. Matthieu, II, 172; III, 831, 1884; IV, 2356; v, 685, 1039, 2510; VI, 1417; VIII, 1214, 1219, 1515; IX, 2347; x, 373; XIII, 1171; — S. Marc, III, 1884; v, 109, 1927, 2007; IX, 1958; — S. Luc, I, 144, 621; II, 674; III, 1884; v, 1094; VII, 862, 1642; IX, 1000, 2348; x, 602; — S. Jean, II, 170; III, 2413; v, 685, 990, 995, 1012, 2397; VIII, 582, 1214; IX, 2407, 2420-21; x, 821; xv, 2641; — Actes des Apôtres, I, 349; v, 2361; VIII, 2534; XI, 1238, 2354, 2356, 2360, 2363, 2471; — Épîtres : Colossiens, VII, 448; XI, 2456, 2461-62, 2467; — Corinthiens, 2380; — Éphésiens, etc., VI, 1637; XI, 2460 (bibl.); — Galates, VI, 1029; — Pastorales, xv, 1107, 1110, 1121; — Philippiens, 1107; cf. XII, 1416; — Romains, XI, 2456; — Thessaloniciens, XI, 2394, 2397-98, 2478 (bibl.); xv, 600-01, 609; — Timothée, xv, 1121. — Sur S. Canisius, II, 1512; — Michel de Bologne, x, 1676; — sur le Verbe, xv, 2641.

KNAPWELL. — Voir *Klapwell*.

KNIPPENBERG (Sébastien). — Notice [M.-D. Chenu], VIII, 2360-61.

KNOBEL (August-Wilhelm) (1807-1863). — Exégète protestant allemand. Ses nombreux ouvrages témoignent de connaissances étendues en philologie, en histoire et en archéologie orientales. Mais ses préjugés rationalistes l'empêchent de pénétrer la doctrine théologique des Saints Livres et d'expliquer exactement le texte sacré. Cf. la notice d'É. Michels, dans *D. B.*, III, 1911, avec la liste de ses ouvrages.

Cité : IV, 664 (Deutéronome), 2004, 2014, 2018 (Ecclésiaste); v, 1761 (Exode); VI, 2008 (Habacuc); VIII, 1464 (Job); IX, 498 (Lévitique); x, 1415 (messianisme); XI, 716 (Nombres).

KNOEPFLER (Alois) (1847-1921). — Historien de l'Église; professeur à Passau de 1881 à 1917, époque à laquelle il fut nommé professeur à la Faculté de théologie catholique de Munich. Formé à l'école théologique de Tubingue, il subit fortement l'influence de Hefele.

Son œuvre principale est le « Manuel d'histoire de l'Église », *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, qui, de 1895 à 1920, eut six éditions, fut traduit en hongrois et en espagnol et, en 1924, eut une nouvelle édition posthume. Ce livre se distingue par son ordonnance parfaite, une langue très accessible par sa clarté, une profonde intelligence de l'histoire des dogmes. En 45 fascicules, il publia, de 1899 à 1920, les leçons d'histoire de l'Église, données au séminaire de Munich. De ses autres œuvres, contentons-nous de citer la préparation de la deuxième édition des tomes V et VI de l'*Histoire des conciles* de Hefele.

Recueil offert à A. Knöpfler, 1907 et 1917; — A. Bigelmair, dans *L. T. K.* (1re éd.), VI, 64 sq.; (2e éd.), VI, 359 sq.; — W. Koseh, *Das kath. Deutschland*, II (1937), p. 2211 sq. A. W. ZIEGLER.

Cité : I, 866-67, 880; VIII, 1364; IX, 143; x, 2055; XI, 486 (bibl.); XII, 1642.

KNOLL (Joseph). — Théologien capucin (en religion Albert de Bulsano) : notice à ce nom, I, 664-66; cf. 1513, 1568; IV, 1572; VI, 858; VII, 1538 (bibl.). — Cité : I, 248 (absolution), 1378 (anticodimarianites), 1511 (apologétique), 2226 (attributs divins); VI, 515 (théologie fondamentale); x, 1180 (messe); XIII, 723-24 (prophétie); xv, 2208 (unité de l'Église).

Kluck (A. Rh.) (S. Cyrille de Jérusalem), III, 2060, 2061.
Kluckhorn (A.) (ubiquisme), xv, 2043.
Klupfel (deux théologiens, l'un, catholique, I, 2476; l'autre, protestant, xv, 1330).
Kneib (Philippe) (*Vie* de Jésus-Christ), VIII, 1381.
Kneller (C. A.), S. J. (Papes et conciles), II, 2041; — (S. Irénée et le siège de Rome), VII, 2441; — (Vulgate de Sixte-Quint), XIV, 2237. — Cité : II, 1524; VII, 1587.
Knertzi (Mékitar), catholicos arménien, II, 696; cf. I, 1924, n. 78.
Kneucker (Kneucken?) (Baruch), II, 439; — (Jérémie), VIII, 850.
Knigge (Illuminés de Bavière), VII, 756, 758-59, 762, 765.
Knight (G. A. Frank) (jugement), VIII, 1729.
Knighton (Henri de) : sa *Chronique* sur Pierre Lombard, XII, 1942, 1977; cf. v, 1403-04.
Knipstrow (Jean) (Antithèses de Tetzel), XII, 1053.
Knittel (liberté du Christ), VIII, 1299.
Knoke (K.) (Pastorales), xv, 1045.
Knoll (A. M.) (usure chez les scolastiques), xv, 2346.

KNOODT (Franz-Peter) (1811-1889). — Professeur à Bonn (1845). Disciple, ami et biographe de Gunther, il voulut, comme Gunther et avec lui, harmoniser, dans les questions de foi, la libre recherche avec l'autorité. En 1870, après la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale, il se sépara de l'Église pour passer aux vieux-catholiques. En 1871, il devint vicaire général de l'évêque vieux-catholique Reinkens.

All. Deutsche Biographie, LI, 262 sq.; *L. T. K.*², VI, p. 359 (Wenzel); — *Relig. in Geschichte und Gegenwart*, III², 1685 (Holwein); — Schrörs, *Geschichte der kathol. Fakultät zu Bonn*, Cologne, 1922. A.-W. ZIEGLER.

Défenseur du semirationalisme hermésien, III, 2096 (création); — Descartes, IV, 564 (bibl.); — Forme du corps humain, VI, 562, 564; — union hypostatique, VII, 555-56. — Sa défection, XIV, 1853.

KNOPF (R.). — Collaborateur (protestant) du commentaire de Meyer sur le Nouveau Testament (7ᵉ éd.), Gœttingue, 1912, *Die Briefe Petri und Judæ* (édition revue de E. Kühl).

Cité : III, 54 (bibl.); VIII, 1681 (bibl.); — Judéo-Chrétiens à l'âge apostolique, 1695-97; — Messe, X, 883, 947; — rite primitif d'ordination, XI, 1244; — mariage selon S. Paul, 2420; — sur S. Pierre, XII, 1755, 1757, 1759, 1762, 1779, 1784, 1788, 1792 (bibl.).

KNOTT (Édouard). — Notice [P. Bernard], VIII, 2361.

KNOX (John). — Notice [A. Humbert], VIII, 2361-70. — Il introduit en Écosse la Réforme et le presbytéranisme, XIII, 112-13; cf. 852-53, 2025. — Cité : II, 1390.

KNOX (Wilfred-L.), supérieur de l'Oratoire anglican, XIII, 900, 1387, 1407, 1415-18, 1420-22.

KNUTZEN ou **KUNTZEN** (Mathias). - Fondateur de la secte des Consciencieux, III, 1174-75.

KOBER (François-Quirin). — Professeur à l'Université de Tubingue († 1897). — Notice (R. Naz), *D. D. Can.*, VI, 294.

Son ouvrage *Deposition und Degradation* (1867), cité : IV, 451, 453, 455-61, 465, 470, 490, 491, 507, 518; — l'ouvrage *Suspension* (1862) : IV, 460, 477, 490; XIV, 2867 (bibl.).

KOCH (Anton). — Auteur d'une étude sur Fauste de Riez, *Der heilige Faustus, Bischof von Riez*, Stuttgart, 1895, dont le ch. V reproduit une étude antérieure, *Die Auctorität des hl. Augustinus in der Lehre von der Gnade und Prädestination*, dans *Quartalschrift* de Tubingue, 1891.

Cité : I, 2467, 2469, 2470 (bibl.), 2472 (id.); V, 2105 (bibl.).

KOCH (Hugo). — Voir à son sujet la note *Tables*, 93. Deux ouvrages importants : *Pseudo-Dionysius in seinen Beziehungen zum Neoplatonismus und Mysterienwesen*, 1900, et, après sa défection, *Quellen zur Geschichte der Askese und des Mönchtums in der alten Kirche*, Tubingue, 1933. Le *D. T. C.* cite surtout des études parues en différentes revues.

Sur Denys l'Aréopagite, IV, 430, 432-36, 1118, 1122, 1127, 1133 (bibl.), 1149, 1152 (bibl.), 1184; XII, 2286, 2290, 2314-15. — S. Cyprien, Novatien et l'Église novatienne, XI, 819, 821, 830, 849; et l'Église romaine, XV, 2185. — Vierges et continence, XV, 3248. — Réconciliation des *lapsi*, VII, 661. — Imposition des mains, VII, 1378. — Impuissance, 1438. — S. Irénée, 2461. — Némésius d'Émèse, XI, 67 (bibl.). — Pénitence, XII, 844 (bibl.). — Platonisme, 2290, 2314. — Orthodoxie russe, XIV, 352. — Synésius de Cyrène, II, 2071. — Vincent de Lérins, Prosper d'Aquitaine et les *Capitula Gallorum*, XV, 3046; cf. XIV, 1824-25. — Vœux de religion, XV, 3248.

KOCH (Joseph). — Sur Durand de S.-Pourçain, IX, 2166; XI, 883, 885, 904 (bibl.); XII, 487, 1032, 1878, 1880 (bibl.), 2035, 2036 (bibl.); XV, 1751; cf. *Tables*, 1080. — Cité : XII, 107 (Pecham); 2035 (Pierre de la Palu), 2788 (Pierre Olivi).

KOEHLER (Grégoire), O. S. B. (1733-1809). — Ses *Principia theologiæ liturgicæ*, II, 627; IX, 789.

KOEHLER (Jean), *Colerus*, biographe de Spinoza. — Cité : XIV, 2489-92.

KOEHLER (Walter). — Historien de l'Église (protestant). Signalé à propos de Zwingli : XIII, 2070; XIV, 447, 456; XV, 3746-48, 3750, 3752-54, 3756-58, 3760-62, 3764, 3771-72, 3777, 3791-93, 3798, 3800-01, 3810-11, 3816, 3820, 3825, 3827, 3830, 3832-40, 3843, 3849-53, 3859, 3861-62, 3871, 3874-75, 3878, 3881, 3884, 3887-88, 3890, 3893-94, 3903, 3909-12, 3914-17, 3919, 3921-25. — Cf. VII, 345 (Hus); VIII, 2129 (Seripando, justification); IX, 1151 (Luther); XIII, 901 (protestantisme), 2038 (bibl.).

KOELDE (Théodoric). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VIII, 2374-75.

KOELLIN (Conrad). — Notice [M.-D. Chenu], VIII, 2370-72. — Cité : II, 1327; V, 2059; XI, 40; XIII, 450; XIV, 1717; XV, 417, 828.

KOELLING (Wilhelm). — Théologien protestant (orthodoxie à tendance éclectique). Ouvrages cités : *Geschichte der arianischen Häresie* (1883), I, 1845-46; *Pneumatologie oder die Lehre des hl. Geistes* (Gütersloh, 1894), V, 765, 768; *Die satisfactio vicaria* (1897-99), XIII, 1952, 2002.

KOENIG (Frédéric-Édouard). — Savant orientaliste et exégète allemand (protestant), opposé à la libre pensée. Voir sa notice dans le *D. B. S.* (J. Coppens).

En matière linguistique : sur l'éthiopien, *Neue Studien über Schrift, Aussprache und allgemeine Formenlehre des Aethiopischen*, Leipzig, 1877. — Sur l'hébreu, *Historisch-kritisches Lehrgebäude der hebräischen Sprache*, 3 vol., 1881, 1895, 1897, etc.

Critique littéraire de l'A. T. : *De criticæ sacræ argumento e linguæ legibus repetito*, 1879; — sur les origines de l'Hexaméron et du Pentateuque : *Die moderne Pentateuchkritik* (1914); *Der doppelte Wellhausenianismus im Lichte meiner Sprachforschungen* (1927); *Ist die moderne*

Knorr de Rosenroth (Cabale), II, 1273.
Knossala (J.) (pseudo-Justin), VIII, 2239.
Knoth (E.) (Ubertin de Casale), VIII, 1451, 1458 (bibl.); XV, 2033 (bibl.); cf. 2032.
Knox (G. W.) (sur la religion au Japon), XIV, 2026 (bibl.).
Knox (T. F.) (*Diarium secundum* du collège anglais de Douai), II, 587; VI, 1056 (bibl.).
Knudtzon (A.) (Josué, documents d'El Amarna), VIII, 1563.
Koblov (Coran), III, 1831; cf. 1833 (bibl.).
Koch (Lamentations de Jérémie), VIII, 2537 (bibl.).
Koch (Aug.) (épître à Philémon), XII, 1402 (bibl.).
Koch (Christian-Gottlieb) (Osiander et l'inhabitation du S.-Esprit), III, 1084.
Koch (E. W.) (sur la Bibliothèque vaticane), XII, 26 (en collaboration avec E. Tisserant).
Koch (G.) (accidents eucharistiques), V, 1450.
Koch (Heinrich-Hubert) (couvents carmélitains), II, 1791 (bibl.).
Koch (L.) (Asterius d'Amasée), I, 2142.
Koch (L.) (*Jesuiten Lexikon)*, XIV, 1579, 1913, 2578.
Koch (W.) (la Cène dans le N. T.), XI, 2427 (bibl.).
Kochansky (Galilée), VI, 1092.
Kooheïri (Épître de) (discernement des esprits), IV, 1398.
Kock (Gottfried) (Montesquieu), X, 2383.
Koehler (A.) (Aggée), I, 565.
Koehler (L.) (Amos), X, 1428; — (Deutéro-Isaïe), 1482.
Koenig (A.) (Manuel d'instruction religieuse), I, 873; II, 1966.
Koenig (Joseph) (théologie des Psaumes), XIII, 1148 (bibl.); cf. Hurter, V, 1945.
Koenig (Xavier), pasteur protestant (canon de l'A. T.), II, 1574.
Kœniger (stigmatisation), XIV, 2623.

KRAUS (François-Xavier). — Né à Trèves (18 sept. 1840); prêtre le 23 mars 1864; professeur de l'histoire de l'art chrétien à l'Université de Strasbourg (1872-78); d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Fribourg-en-Br. (1878-1901). Mort à San Remo (28 déc. 1901). Voir la notice dans le *Dict. prat. des connaissances rel.* (Bricout); et surtout l'art. de H. Leclercq, *D. A. C. L.*, VIII (854-73) : bibliographie complète de l'auteur et indication des études qui lui ont été consacrées. Citons spécialement : sur l'art et l'archéologie; *Das Spottcrucifix vom Palatin*, 1872; *Roma sotterranea*, 1873, 1879; *Ueber Begriff, Umfang, Geschichte der christl. Archäologie*, 1879; *Synchronistische Tabellen zur christl. Kunstgeschichte*, 1880, 1894; *Realencycl. der christl. Altertümer*, 1882-86 (2 vol.); *Geschichte der christl. Kunst*, 1896, etc. — Son *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, 1872 (2e éd., 1882), critiqué par Joseph Schröder et Scheeben, sera retiré en raison de certaines opinions discutables (cf. x, 2018). Hurter, v, 1977-78.

Cité : I, 867, 869, 871, 904, 1765, 1768-69 (bibl.), 1846, 1996, 1998-99, 2000, 2002-03, 2006-08, 2010, 2012, 2014, 2019, 2021; II, 184, 236, 238, 243, 268, 1750 (bibl.), 2404-06, 2409, 2496-99; III, 456, 459, 468-70, 472, 477, 1095; v, 14 (bibl.), 303, 308, 310, 316, 338, 343, 352, 354, 1208, 2133; VI, 1364, 1792; VIII, 1453, 1773; x, 237, 2018; XI, 1952; XII, 1616; XIII, 2922, 2452 (bibl.).

KRAUS (Jean-Baptiste), bénédictin allemand de S.-Emmeran (XVIIIe s.) (cf. Hurter, IV, 1551). — Cité : II, 620, 1950; v, 1437.

KRAUSE (Karl-Christian-Friedrich), philosophe allemand (1781-1832). — Cité : v, 87; XI, 1870.

KRAUSS (Jean). — Notice [P. Bernard], VIII, 2375. — Cité : IX, 1171.

KREBS (Engelbert). — Théologien dominicain, historien de l'Église. Principaux ouvrages : dans *L. T. K.*, *Apostolicum (Symbolum)*; *Symbolumforschung*, *Nicaenum-Constantinopolitanum Symbolum*; — *Theologie und Wissenschaft nach der Lehre der Hochscholastik* (Beiträge); — *Der Logos als Heiland im ersten Jahrhundert*; — *Meister Dietrich, sein Leben, seine Werke* (Beiträge); — *Le traité « De esse et essentia »* de Thierry de Friberg (*Rev. Néoscol.*). Cf. *Tables*, 93.

Cité : v, 887, 894, 1399; VI, 66, 188, 887, 894; XII, 1849, 1858, 1880, 2392; XIII, 694, 1921-22, 1996, 2680; XIV, 2928, 2931-32; XV, 398, 400-01, 447, 611-13.

KRISPER (Crescence). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VIII, 2375-76; cf. I, 857; VI, 415.

KROMER (Martin). — Voir CROMER, III, 2363. Compléter par VIII, 1901; XII, 2480-81.

KRUEGER (Gustave). — Historien (protestant) de l'Église. — Principales œuvres : *Geschichte der altchristlichen Literatur in den ersten drei Jahrhunderten*, 1895; cf. XII, 1209; — *Geschichte der römischen Literatur* (de Schanz; les Ve-VIIe s. rédigés par K.); — *Handbuch der Kirchengeschichte*; *Early christian Literatur* (The Harward theological Review), etc.

Cité : I, 321 *(Acta Martyrum)*, 1895-96 (Arménie); 2212 (Athénagore); — II, 475 (Basilide), 1526 (Canisius), cf. 1536; 1614 (Canon des Apôtres); — III, 137, 142 (bibl.) (Clément d'Alexandrie), 214, 220, 222 (apocryphes clémentins); — 1517 (Église de Constantinople, bibl.); — IV, 1369 (Épître à Diognète); — v, 1526 (Eusèbe d'Alexandrie); — VI, 1002, 1023 (Gaïanites); — VII, 135 (Honorius), 2451 (S. Irénée); — VIII, 3 (Isaac, Ambrosiaster); — 79-80 (Isaïe, moine); — 897 (S. Jérôme, Lucifer de Cagliari); cf. VI, 2399; VIII, 2278 (Code Justinien); — IX, 658 (Libère), 1036, 1040, 1043 (Lucifer de Cagliari); cf. *supra*; — 2032 (Marcion); — 2482 (Marius Mercator); — x, 545 (Méliton de Sardes); — 1738-39 (sur Migne); 2220 (monophysisme); — XI, 2261 (centralisation ecclésiastique); — XII, 709, 714 (bibl.) (pélagianisme); — 1209, 1210, 1212 (Pères de l'Église); — 2343 (platonisme : Basile le Grand); — 2589 (Porphyre).

En collaboration avec Ahrens : III, 1912-13 (Zacharie le Rhéteur); cf. v, 1605; VI, 1002, 1004; VIII, 79, 81; XII, 1935, 2030-31; XIV, 1994; XV, 3679.

KRUMBACHER (Karl). — Érudit bavarois (catholique) (1856-1909). Auteur de *Geschichte der byzant. Literatur* (qui va de 527 à 1453), Munich, 1890. Ouvrage ensuite réédité et augmenté par Albert Ehrhard et H. Gelzer; cf. *Tables*, 1142, 1785. — Fondateur de la *Byzantinische Zeitschrift* avec, à partir de 1898, *Byzantinisches Archiv* comme supplément. Cf. Hurter, v, 1962.

Abjuration des musulmans, I, 80; — Acominatos (Nicétas), 318 (bibl.); — Acropolite (Constantin et Georges), 318-20; — *Acta martyrum*, 323-25; — Agallianos, 550 (bibl.); — cité : 869; — âme, 1011-14; — Apollinaire, 1505; — Arménie, 1900; — Bessarion, II, 801; — Blastarès, 917; — Bulgaris, 1239; — Cabasilas (Nicolas), 1295 (bibl.); — Cabasilas (Nil), 1297; — Calécas, 1333; — Camatéros (Andronic), 1433; — Canon des apôtres, 1625; — Cantacuzène, 1675; — Chylas (Jean), 2423; — Comnène (Andronic), III, 597; — Constantin Harménopoulos et Méliténiote, 1226-27; — Constantinople (Église), 1417, 1516, 1518 (bibl.); — Coran, 1836-37; — Cosmas Indicopleustès, 1917 (bibl.); — Cydonius, 2458; — Daphnopatès (Théodore), IV, 140

Krammer (Mario) (droit germanique), IX, 1065.
Kramp (J.), S. J. (sur Guillaume d'Auvergne), XIV, 2363.
Kranich (Anton) (S. Basile et la procession du S.-Esprit), v, 779-81, 783; cf. II, 507.
Krantz (Albert), † 1517 (histoire de l'Allemagne), I, 854; II, 2519.
Krasnjuk (M.) (Sur Khomjakov), XIV, 361.
Krasnopevkov (Benjamin) (épiclèse), v, 201.
Kraus (J. B.) (XIXe s.) (résurrection des morts chez Origène), XIII, 2530, 2531 (bibl.); (fin du monde), v, 2548.
Krause (Vie et œuvres d'Eoban Hessus), XIII, 2038 (bibl.).
Krause (J.) (nature de l'être chez S. Bonaventure), I, 976.
Krause (M.), de Berlin (XXe s.), XIII, 865.
Krause (V.) *(Capitularia regum Francorum)*, XV, 2334.
Krauss (S.) (Vie de Jésus d'après les sources juives), VIII, 1398 (bibl.).
Krautwald (Valentin), réformateur allemand du XVIe s. (catéchisme), II, 1908; (et Schwenckfeld), XIV, 1587-88.
Krehl (Coran), III, 1782, 1785, 1832-33 (bibl.).
Krementz (Apocalypse), I, 1475.
Kremleskij (péché originel), XII, 621, 622.
Kremos *(Filioque)*, v, 2318, 2321.
Krenkel (Max) (Josèphe et S. Luc), IX, 975, 979; (Pastorales), XV, 1045.
Kreuenbuhl (Évang. de S. Jean), VIII, 541.
Kreutzer (J.) (Zwinglianisme), XV, 3862-63, 3871, 3874, 3877, 3879.
Krich (L. H.) (bibliothèques allemandes), I, 876.
Krieger *(Corpus juris civilis)*, VI, 785.
Krizanic (Juri=Georges) (polémique antistarovière), XIV, 302, 304-06.
Kroeber (A.-G.) (religion), XIII, 2224.
Krogh-Tonningh (grâce et sainteté), VI, 1571; XII, 2390; XIV, 867.
Kroker (Luther, *Propos de table*), XIII, 2057.
Krokowskij (Joasaph) (du collège moghilien), XIV, 336, 341; cf. 399.
Kroll (sur Hermès Trismégiste), X, 910.
Kropat (A.) (Paralipomènes), XI, 1985.
Kropatscheek (Jésus-Christ), VIII, 1401.
Krose, S. J. (statistiques catholiques), VI, 630.
Krotkov (Philarète Drosdov), XII, 1385; cf. IX, 1330 (bibl.).
Kroymann (E.) (Tertullien), XV, 169; cf. X, 2197-98, 2203.
Krüger (fatalisme musulman), III, 1833 (bibl.).
Krüger (F.) (sur l'œuvre des six jours), VI, 2342.
Krüger (K.) (Ptolémée de Lucques), IX, 1067.
Krüger (P.) (Judaïsme et hellénisme), VIII, 1666, 1668.
Krüger (P.) (Photius et le droit canonique byzantin), XII, 1545.

KUHLMANN (Quirin). — Notice [É. Amann], VIII, 2376-77; cf. II, 924 (Boehme); 1008 (bibl.) (sur S. Boniface); VI, 1784 (bibl.) (sur Grégoire II).

KUHN (Ernst), fils de Franz, éditeur, avec W. Geiger, des *Grundriss der iran. Philologie.* — Cité : I, 322; II, 412, 415 (Barlaam et Joasaph); VIII, 1402 (les miracles du Boudha et ceux de Jésus).

KUHN (Félix), né à Montbéliard en 1824, président du consistoire de l'Église luthérienne, mort en 1905. — Divers travaux sur Luther, II, 824, 1754; IX, 1332, 1333.

KUHN (Franz-Félix-Adalbert), 1812-1881. — Cité : VII, 617 (origines de l'idolâtrie).

KUHN (Jean-Évangéliste de). — Notice [F. A. Schalck], VIII, 2377-79. — Crédibilité, III, 2302; — connaissance naturelle de Dieu, IV, 835, 841, 845, 849, 864, 869, 872; — Esprit-Saint, V, 699, 713-14; — Trinité, V, 2418; cf. XV, 1805; — controverses Clemens-Kuhn, *Tables*, 622; cf. XV, 443 (bibl.); — Kuhn-Schaezler, XIV, 1270; — Kuhn-Scheeben, 1273. — Cité : I, 859, 869; II, 46; VI, 2112; VII, 431; XIV, 1270; XV, 1805, 2537.

A propos des controverses signalées : en réalité, Kuhn était adversaire de la néoscolastique et combattait en faveur de l'indépendance de la philosophie. Mais il demeurait sans indulgence à l'égard des tendances rationalisantes. En opposition avec le mythique « esprit populaire » du romantisme, il voit au contraire le principe formel du catholicisme dans la tradition apostolique, telle qu'elle est présentée par l'enseignement de l'Église. Ses disciples à Tubingue ont été formés par lui à une telle fidélité à l'Église que lui-même fut mis à l'écart par le gouvernement wurtembergeois. Son enseignement sur la grâce a trouvé de nos jours un renouveau de faveur.

Voir : J. B. Geiselmann, *Die lebendige Ueberlieferung als Norm des christl. Glaubens. Die apostolische Tradition in der Forme der kirchlichen Verkündigung; Das Formalprinzip des Katholizimus dargestellt im Geiste der Traditionslehre von Joh. Ev. Kuhn*, Fribourg-en-Br., 1959; — Fries H., dans *Catholica*, Munster, XIV (1960), p. 118-32; *Tüb. theol. Quartalschrift*, CXXXII (1952), p. 43 sq.

A. W. ZIEGLER.

KULOZYNSKI (Ignace). — Notice [S. Grelewski], VIII, 2379-80.

KULTURKAMPF ou **CULTURKAMPF.** — Ce mot allemand, qu'on peut traduire « lutte pour la civilisation », désigne l'évolution de la politique germanique caractérisée par la lutte de l'État prussien contre l'Église catholique. On a retracé les péripéties de cette lutte à l'art. Pie IX, XII, 1708-11, la fin de la lutte à l'art. Léon XIII, IX, 343-44. Depuis la publication de ces articles, M. le chanoine Aubert, dans Fliche-Martin, XXI, 384-96, a donné une étude nouvelle sur le Kulturkampf, avec un aperçu sur « l'offensive libérale contre l'Église en Autriche », à peine esquissée ici, XII, 1707, et « le Kulturkampf suisse », cf. XII, 1712. On consultera l'abondante bibliographie de R. Aubert.

Influence du K. en Pologne, XII, 2455, 2501; — et en Suisse, XIV, 2751-52; XV, 2582-83. — Cités à propos du K. : card. Dechamps, IV, 179; — Newman, XI, 350; — Schneemann, 1514; — Veuillot, XV, 2820; — vieux-catholiques, 2985; — l'hitlérisme, XIII, 865. — Conc. du Vatican, XV, 2581-83.

KUNTZEN. — Voir *Knutzen.*

KUNZE (J.). — Érudit allemand, connu pour ses recherches sur le Symbole. — Principaux écrits : *Marcus Eremita, ein neuer Zeug für das altkirchliche Taufbekenntnis*, Leipzig, 1895; — *Ein neues Symbol aus Aegypten*, dans *Neue kirchliche Zeitschrift*, 1897; — *Glaubensregel. Heilige Schrift und Taufbekenntnis*, Leipzig, 1899; — *Das apostolische Glaubensbekenntnis und das neue Testament*, dans *Biblische Zeit-und-Streitfragen*, Berlin, 1911; — *Die Entstehung des sogen. apostolischen Glaubensbekenntnisses unter dogmengeschichtlichem Gesichtspunkt*, dans *Monatschr.*, XI (1914), et nombre d'études dans *Theolog. Literaturblatt* (diverses années).

Cité : I, 1668, 2163; III, 2542; IV, 1054 (bibl.); cf. 1152 et V, 2426; VI, 1467 (bibl.); VII, 2424; IX, 1965, 1967; X, 516, 613, 622, 659, 685, 710, 714.

KURBSKI (André). — Notice [S. Grelewski], VIII, 2380; cf. XIV, 268.

KURTH (Godefroy). — Érudit belge, né à Arlon (1847). Il s'est particulièrement occupé de l'histoire littéraire et sociale du Moyen Age. Son ouvrage principal est *Les origines de la civilisation moderne* (1886). On peut aussi citer *L'histoire poétique des Mérovingiens.* Kurth est mort en 1910.

Sur : Alcuin, I, 688; — Arianisme, 1859; — Clovis, 1856; — S. Boniface, II, 1005-07; — Grégoire II, VI, 1784 (bibl.); — Scolastique carolingienne, XIV, 1697.

KURTZ (Édouard). — Différentes publications sur l'histoire byzantine, dans *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de S.-Pétersbourg*, IX, 393 (bibl.); cf. 366, 367, 380, 386; — Méthode de Constantinople, X, 1064; — Ste Théophano, XI, 462; — Georges III Bardanes, XIII, 1247; Macaire Macrès, IX, 1508.

KURTZ (Grégoire), O. S. B., † 1750. — Cité : IV, 803 (bibl.); cf. II, 621.

KURTSCHEID (Bertrand), O. F. M. — A publié (1912), *Das Beichtsiegel in seiner geschichtlichen Entwicklung*, Fribourg-en-Br. — Cité : *Tables*, 1927; XII, 1127. — Sur Jean de Saxe ou d'Erfurt, XIV, 1235-39.

KURZ (Anton) (1837-1900), professeur puis recteur à l'université de Prague; a publié : *Mariologie*, Ratisbonne, 1881; *Der Episcopat*, Vienne, 1877; *Katholische Seelsorge*, 1879; *Vom Ablass*, 1889, etc.; cf. Hurter, V, 1930. — Cité : XI, 1384.

KWIATKIEWICZ (Jean). — Notice [P. Bernard], VIII, 2381.

KYMÉNITÈS (Sévastos). — Notice [M. Jugie], VIII, 2381-82.

KYRIAKOS (Diomédès). — Théologien grec du début du siècle. Auteur d'un *Catéchisme* et d'une étude sur les Églises orientales autocéphales. Cf. Jugie, *T. D. C. O.*, IV, 269.

Unité de l'Église, XIV, 1428, et vieux-catholiques, XV, 2214, 2441. — Cité : II, 2420 (bibl.); III, 225 (bibl.); 1447, 1457 (bibl.), 1518 (id.), 1915 (id.); IV, 1799 (bibl.).

KYRIOS. — Le nom de « Seigneur » donné au Christ. — Cf. V, 2398-99, 2403, 2407, 2431; VIII, 1201, 1234.

Doctrine à peine ébauchée dans le *D. T. C.*, complétée par Mgr Cerfaux, *Le titre « Kyrios » et la dignité royale de Jésus*, dans *R. S. Ph.*, 1922, p. 40-71; 1923, p. 125-53 et surtout dans l'art. *Kyrios* du *D. B. S.*, V, 200-28, avec abondante bibliographie.

chemin du catholicisme; — *L'Église et l'État* (févr. 1907); — *Dogme et théologie* (1907-10) (sur le livre d'É. Le Roy, *Dogme et Critique*); — *Pangermanisme et christianisme* (1915-18) (publié seulement en entier en 1945, par L. Canet). Cet écrit a été rédigé sur la demande de Mgr Chapon, évêque de Nice, qui a mis sa signature aux deux premières parties dans le *Correspondant*. Ajoutons que les *Conférences* de Notre-Dame, *L'Inquiétude humaine*, du P. Sanson, ont été, à partir de la troisième, intégralement rédigées par le P. Laberthonnière (renseignement fourni par l'exécuteur testamentaire du P. Laberthonnière, M. Louis Dernis). Sur plusieurs renseignements ici indiqués, voir le livre *Maurice Blondel-Lucien Laberthonnière, Correspondance philosophique* (présentée par Claude Tresmontant), éditions du Seuil, Paris, 1962.

Signalons : *Laberthonnière*, par Enrico Castelli, trad. franç. de Louis Canet, Paris, 1931, Vrin.

Apologétique et dogmatisme moral, I, 1577-79; — applications à la connaissance de Dieu, IV, 800-03, 863-64, 866, 871, 1187, 1584; — sur la foi, VI, 78, 277. — Réalisme chrétien et idéalisme grec, VI, 78; XIII, 1835-44, 1881-82; — L. et Blondel, 1881-89; cf. 1908-09. — Témoignage des martyrs, X, 248. — Cité : III, 2250, 2255, 2383; XIII, 1726, 1957; XIV, 1277; XV, 445. — Sur Pascal, XI, 2182. — Mises à l'Index, X, 2021, 2029; XII, 1725, 1727; cf. IV, 871.

LABIB (G.). — L'eucologe copte : memento des défunts, II, 2503.

LA BIGNE. — Voir MARGUARIN DE LA BIGNE, IX, 2044.

LABITTE (Charles) (1816-1845), auteur critique. — Sur les prédicateurs de la Ligue, XV, 1996; — sur Mariana, 2001.

LA BLANDINIÈRE (Joseph-Pierre Cotelle de). — Notice [É. Amann], VIII, 2387-88; — continuateur de Babin, II, 4.

LA BOÉTIE (Étienne de), ami de Montaigne, 1530-1563. — Sur le tyrannicide; il l'approuve implicitement dans *De servitute spontanea*, XV, 1995.

LABORANS (cardinal). — Notice [G. Le Bras], VIII, 2388. Cf. *D. D. Can.*, VI, 297. — Ordinations en dehors de l'Église, XI, 1297; XIII, 2424.

LABORDE (Émile), S. J. — Né le 9 déc. 1850 à Saumur; mort le 7 févr. 1930 à Bordeaux. — A publié : *L'Esprit de S. François Xavier*, Bordeaux, 1920; — *Un apôtre de l'eucharistie, le P. Léonard Cros*, Toulouse, 1921; — *Dévotion à la Sainte Trinité*, Paris, 1922. — Cité : XV, 1830.

LA BORDE (Jean-Joseph) († 1855). — Opposant au dogme de l'Immaculée Conception, VII, 1210; XV, 2426, avec Guettée, *Tables*, 1988. Cf. Hurter, V, 1181.

LABORDE (Vivien ou Vivien de). — Notice [J. Carreyre], VIII, 2388-90. — Sur la bulle *Unigenitus*, XV, 2144, 2154; — pouvoir civil et pouvoir ecclésiastique, XII, 636, 2137.

LABOUDERIE (Jean). — Notice [L. Marchal], VIII, 2390-91.

LABOUILLERIE (François-Alexis Roullet de) (1830-1882). — Évêque de Carcassonne. Écrits : *L'homme, sa nature, son âme, ses facultés, sa fin*, Paris, 1879; — *Études sur le symbolisme de la nature*, 1864, 1868; — *Méditations sur l'eucharistie*, 1852; — *Le Cantique des cantiques appliqué à l'eucharistie*, etc. Cf. Hurter, V, 1546.

Cité : I, 975, 1558; II, 1961; — l'âme, forme du corps, II, 2023; — infaillibilité pontificale au concile du Vatican, XV, 2572.

LABOULAYE (Édouard de) (1811-1883), publiciste, jurisconsulte, homme politique. — A publié de nombreux ouvrages et préfacé les œuvres complètes de Montesquieu, X, 2378, 2380, 2381-82, 2386-87.

LA BOULLAYE (Pinard de). — Voir *Pinard*.

LABOURDETTE (Michel). — Théologien dominicain contemporain. Auteur d'une remarquable étude : *Le péché originel et les origines de l'homme*, préface de S. Exc. Mgr Gaudel, évêque de Fréjus, Paris, 1950. Outre plusieurs études parues dans la *Rev. thomiste* ou dans la *R. Sc. Phil.*, signalons : *Foi catholique et problèmes modernes*, 1954; — *Le sacerdoce et la mission ouvrière*, 1961. — L'étude sur le péché originel est annoncée comme devant être reprise dans la collection *Le mystère chrétien*.

LABOURÉ (Sœur Catherine). — Et la médaille miraculeuse, VII, 1190-91, 1214 (Immaculée conception).

LABOURT (Jérôme-Dominique-Raymond). — Né à Paris le 2 mars 1874, il fut ordonné prêtre le 29 août 1897 après ses études à S.-Sulpice; il part ensuite pour Rome, à la procure de S.-Sulpice (1897-99), d'où il revient docteur en théologie et auditeur de droit canon. Sa culture déjà vaste en tous domaines n'a fait que s'approfondir, et sa voie intellectuelle, se préciser. Désireux d'étudier l'histoire des doctrines religieuses anciennes, il s'est perfectionné dans le latin et le grec, et il a appris les langues orientales anciennes (hébreu, syriaque, copte, éthiopien, arabe). Mais il ne pourra jamais se consacrer aux tâches envisagées.

De retour à Paris (1899), il est nommé vicaire à S.-Louis-en-l'Ile et il prépare en même temps ses thèses de doctorat ès lettres, qu'il soutient en Sorbonne (1904). Le ministère pastoral, l'action et les œuvres sociales dans l'enthousiasme de la belle époque du Sillon le prendront désormais de plus en plus. Aumônier du collège Stanislas (1904-13), il y organise de façon remarquable l'enseignement religieux. En janv. 1913, il devient premier vicaire de S.-Ambroise, puis, en 1914, curé de S.-Hippolyte. Il revient en 1920 à Stanislas, dont il assure la direction jusqu'en 1924. Le collège prend un grand essor. Membre depuis longtemps de plusieurs sociétés savantes, M. Labourt fut alors élu vice-président de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne et, sur la demande du ministre de l'Éducation nationale, il entra au conseil de l'Instruction publique. Nommé curé de S.-Honoré d'Eylau en 1924, il anime et développe sa paroisse sur tous les plans jusqu'en 1947 où il se retire. Chanoine honoraire de Notre-Dame en 1921, M. Labourt était devenu vicaire général en 1935, directeur de *La Semaine religieuse de Paris* en 1941, chanoine titulaire de Notre-Dame en 1947. La mort le prit à Paris, dans sa retraite studieuse, le 27 févr. 1957.

Tout un ensemble d'écrits de circonstance se rattachent à la carrière de M. Labourt; mais les travaux scientifiques se situent à la première et à la dernière période de sa vie. Il collabora au *Bulletin critique*, à la *Revue catholique des Églises*, à la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, au *Canoniste contemporain*, à la *Revue Biblique*, à la *Revue du clergé français*, à la *Revue pratique d'apologétique*, au *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, à la *Revue des sciences religieuses*, ainsi qu'au t. I (Paris, 1911) de l'ouvrage collectif de J. Bricout, *Où en est l'histoire des religions?* Il a édité le texte syriaque et donné la traduction latine de *Dionysius Bar Salibi. Expositio liturgiæ* (*Corpus Scriptorum Christianorum orientalium*, n°s 13 et 14, = *Scriptores Syri*, series secunda, XCIII), 2 vol., Paris, 1903. Ses thèses de 1904 font autorité et sont toujours citées (parfois copiées) dans les travaux d'histoire postérieurs. Ce sont : thèse française, *Le Christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie Sassanide (224-632)*, coll. *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*; — thèse latine, *De Timotheo I° Nestorianorum patriarcha (728-823) et christianorum orientalium condicione sub Chaliphis Abbasidis. Accedunt XCIX ejusdem Timothei definitiones canonicæ e textu syriaco inedito nunc primum latine redditæ*. En collaboration avec Mgr P. Batiffol, parut *Les Odes de Salomon. Une œuvre chrétienne des environs de l'an 100-120. Traduction française et introduction historique*, Paris, 1911. Enfin, à la fin de sa vie, L. publiait *S. Jérôme, Lettres, Texte établi et traduit*, t. I-VIII, Paris, 1949-63, *Collection des Universités de France* (les t. VI-VIII parus par les soins de Mgr L. Pichard et de H. Cazelles).

On a encore de M. Labourt un *Cours supérieur d'Instruction religieuse. Israël, Jésus-Christ, l'Église catholique*, Paris, 1909 (5e éd., 1912), très remarqué, et *Six entretiens sur le Pater*, Paris, 1924, ainsi que la publication des *Lettres de Jean Nourrisson*, 1919 (2e éd., 1926). C'est par ses soins que fut édité le volume *Églises parisiennes*, sous les auspices de la Commission d'art sacré du diocèse de Paris, 1937.

Semaine religieuse de Paris, CCV (1957), p. 303-04, 694-700.

J. TRINQUET, P. S. S.

Sur le christianisme dans l'empire Perse (théorie

nestorienne), xi, 157, 159, 162, 164, 166, 172, 173, 184, 261, 281; cf. vii, 394, 484, 598; cf. ii, 2205; xiii, 345; — sur Jacques bar Šalibi, viii, 284-85; — — Jacques de Nisibe, 292; — sur Timothée Ier, xi, 192, 195, 208-09, 266; xv, 1122, 1124, 1127, 1128, 1131, 1133, 1138; cf. ix, 2332; x, 32; — Fils de Dieu, xii, 1427, 1432; cf. v, 2401; cf. 2413; vii, 1516; — Discipline pénitentielle en Perse, iii, 868-69. — Év. de S. Jean, viii, 545; — sur Marouta de Maypherqat, x, 143, 145; — messe orientale, v, 254; x, 1329; — péché originel, xii, 289; — Philoxène de Mabboug, 1512; — primauté, xiii, 345, 348. — Cité : viii, 2342; ix, 832; xiv, 3020.

LA BRIÈRE (Yves de). — Théologien jésuite et rédacteur aux *Études*, né à Vif (Isère), le 30 janv. 1877, mort à San-Miguel (Argentine), le 25 févr. 1941. Ses remarquables chroniques sur *Les luttes présentes de l'Église* (six séries) et sur l'*Organisation internationale du monde contemporain et la Papauté souveraine* (trois séries) doivent être signalées tout d'abord. Parmi tant d'autres publications, relevons : *Au Brésil : Le Règne de Dieu sous la Croix du Sud* (recueil d'articles des *Études*), Paris, 1930; — *Comment concilier autorité et liberté*, 1929 (« Réponses catholiques »); — *La communauté des puissances; d'une communauté inorganique à une communauté organique*, 1932; — *L'Église et son gouvernement*, 1935; — *Le droit de juste guerre*, 1937; — *La Patrie et la Paix* (textes pontificaux commentés; en collaboration avec le P. Colbach), 1939. — Collaboration à diverses publications, spécialement au *D. A. F. C.*, de d'Alès. Le *D. T. C.* lui doit l'art. Coton (Pierre).

La *Communauté des puissances* dédiée à Taparelli, xv, 50. — L'art. *Église* du *D. A. F. C.* cité : xi, 1197; xiv, 855, 858, 864; — Libéralisme, ix, 510; — Suarez et Vitoria, xiv, 2727-28. — Cité : xi, 1195; xii, 1493.

LABRIOLLE (Pierre de) (1874-1940). — Professeur de littérature latine à l'Université de Fribourg (Suisse), de 1904 à 1918, à l'Université de Poitiers de 1918 à 1926 et enfin à la Sorbonne, de 1926 à 1940. — Principales publications intéressant la théologie : *Sources de l'histoire du montanisme* (textes grecs, latins, syriaques), Leroux, 1911; — *La crise montaniste*, 1913; — *Hist. de la littérature latine chrétienne* (2 vol.), réédit. 1947; — *Hist. de l'Église* (Fliche-Martin, iii, avec Bardy et Palanque; iv, avec Bardy, Bréhier et de Plinval); — *La réaction païenne. Étude sur la polémique antichrétienne du Ier au VIe s.*, rééd. 1949-50. — *S. Ambroise*, Bloud, 1908. — Traductions et commentaires : Tertullien, *De præscriptione hæreticorum* (1906); *De pudicitia et de poenitentia* (1907); *De spectaculis* (1907) (coll. Hemmer-Lejay). — S. Vincent de Lérins, *Commonitorium* (1906), notice en collaboration avec Brunetière; — S. Jérôme, *Vies de Paul de Thèbes et d'Hilarion* (1909); — S. Augustin, les *Confessions* (2 vol.) (1925-26); *Soliloques* et *De Immortalitate animæ* et *De quantitate animæ* (1939); — *La cité de Dieu* (i, paru en 1941, ii, terminé par G. Bardy). Collaboration à diverses revues et publications et notamment au *D. H. G. E.*

Bull. anc. litt. chrét., vi, 711; — S. Jérôme, viii, 895; — S. Irénée, vii, 2414, 2429, 2440, 2488-89, 2497; — Migne, x, 1740; — monarchianisme, 2199; — montanisme, x, 2364, 2365, 2366, 2368; cf. xiii, 2656; — pélagianisme, xii, 688; — pénitence (Tertullien), 765; — Pères de l'Église, xii, 1210; — Logos de Platon, 2302; — Propagation de l'Église, xiii, 708 (bibl.); — Rufin d'Aquilée, xiv, 157; — Vincent de Lérins, xv, 3054. — Cité : iv, 530; xv, 135, 139.

LA BROISE (René de), de la Compagnie de Jésus, né et mort à Laval (1860-1906). Il a publié dans les *Études* divers articles de mariologie, en faveur de la médiation mariale : ses idées ont été reprises par le P. Bainvel, son successeur, dans R.-M. de La Broise et J.-V. Bainvel, *Marie, Mère de grâce, étude doctrinale*, introduction du card. Billot, Paris, 1921. Son livre *La Ste Vierge* (1904) est parvenu en 1947 à la 24e édition (cité : iii, 813; vi, 698). Autres écrits : *Bossuet et la Bible*, 1891 (thèse de doctorat).

Sur Bossuet, ii, 1051, 1058, 1079; — Richard Simon, xiv, 2114.

LABROUE (Pierre). — Notice [J. Carreyre], viii, 2391-92. — Sur la bulle *Unigenitus*, xv, 2075, 2126; — messe, x, 1209. — Cité : ii, 1082, 1086.

LABRUNIE. — Théologien, professeur au séminaire de S.-Sulpice (1742-1803), xiv, 805-06.

LA BRUYÈRE (Jean de). — Moraliste français (1615-96), auteur des *Caractères* (de 1688 à 1696).

Sur : Rabelais, ix, 1182; — Soanen, xiv, 2262; — le vaniteux, xv, 2532.

LABYE (Dieudonné). — Notice [M.-D. Chenu], viii, 2392-93.

LAC (Melchior du). — Voir *Du Lac*. Ajouter : xv, 1966.

LACERDA (Manoel de). — Notice [A.-N. Merlin], viii, 2393.

LACEY (Chanoine anglican). — Auteur de différentes études sur les ordinations anglicanes : en particulier *De hierarchia anglicana. Dissertatio apologetica* (en collaboration avec Denny); cf. xi, 1157-58, 1161-62, 1165, 1168-70, 1189; — *De re anglicana* et la réponse aux controverses qui suivirent cette publication, 1162. — Il faut aussi citer *Essays in positive theology; The one body and the one spirit, a study of the Church* (1925); *Catholicy* (1914); *The anglo-catholic faith* (1926). — Cité : xiii, 1369, 1402, 1424 (bibl.).

LA CHAISE ou **LA CHAIZE** (François d'Aix de) (1624-1709). — Jésuite, confesseur de Louis XIV (de 1674 à 1708). Son influence fut considérable surtout pendant les affaires de la régale. Son nom reste attaché au cimetière qui fut construit dans les jardins avoisinant la maison de plaisance des jésuites.

Jansénisme (?) des mauristes, x, 412; cf. 414. — Activité contre les jansénistes, xiii, 1468, 1470, 1480, 1502, 1530. — Et Nicolas Poisson, xii, 2411-12. — Cité : iii, 332; v, 2054; x, 412, 414; xi, 992; xiv, 2262.

LA CHALINIÈRE. — Voir *Tables*, 295, et la note à Saudubois de la Chalinière, xiv, 1211.

LA CHAMBRE (François-Ilharart de). — Notice [L. Marchal], viii, 2393. — Cité : viii, 1900 (controverses avec les Juifs); xv, 428 (sur la théologie positive). Cf. Hurter, iv, 1401.

LA CHAPELLE-AUX-SAINTS (Squelette de). — Cité à propos des origines de l'homme, xii, 2528, 2529, 2531; xv, 1391.

LACHAT (Eugène). — Évêque de Bâle de 1863 à 1884. — En difficulté avec les cantons constituant le diocèse de Bâle, lors de la constitution d'une Église vieille-catholique et du déchaînement du Kulturkampf. La conférence diocésaine des cantons réunie à Soleure (1873) prétendit déposer Mgr Lachat; cf. xv, 2986-87. Seuls Lucerne et Zoug lui restèrent fidèles. Violente persécution dans le Jura bernois. Mgr Lachat s'était retiré à Lucerne, où il construisit un séminaire (1883). A partir de 1883, des négociations entre le Conseil fédéral et Rome aboutirent à une entente. Le 23 mars 1885, Mgr Lachat fut préconisé archevêque de Damiette et nommé administrateur du Tessin, qui venait d'être détaché des diocèses de Côme et de Milan; cf. ix, 346; xv, 2582.

Voir : F. Folletête, *L'évêque confesseur de Bâle, Mgr Lachat*, dans *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, 1925, p. 19-38. — Voir *D. H. G. E.*, art. *Bâle*, vi, 352.

LACHELIER (Jules-Esprit-Nicolas) (1832-1918). — Philosophe français. Principaux ouvrages : *Du fondement de l'induction. De natura syllogismi*, 1871. Deux articles de la *Revue philosophique*, l'un intitulé *Étude sur la théorie du syllogisme*, l'autre *Psychologie et métaphysique* eurent un grand retentissement. L. a « défendu la métaphysique contre le positivisme et l'empirisme et a soutenu, en partant de l'idéalisme kantien, un spiritualisme renouvelé » (A. Cuvillier). Pour lui, le besoin d'une *réalité spirituelle* capable de satisfaire l'intelligence mieux que le phénomène sensible marque un aspect de sa réaction antipositiviste.

b) Aspects particuliers. — *Pars destruens :* les philosophes païens, désaccord entre leurs doctrines et leur vie, XIII, 2610; — la superstition, XIV, 2766, 2777, 2781; — service militaire, 1975; — opinions fausses, XIII, 521; — usages païens (cierges), 2332; — infanticide chez les païens, VII, 1720. — *Pars construens :* autorité des Écritures, II, 1562; VII, 2084; — prophètes, XIII, 712; — oracles sibyllins, XIV, 2028, 2030-32; — révélation, VI, 185, 187; XIII, 2610; cf. III, 2250; IV, 1063; — vie du christianisme, XIII, 699, 703.

2. *Points particuliers de doctrine : a)* Dieu et la Trinité, VIII, 2438-40; cf. IV, 881, 1063-68 *(passim)*; voir le *De ira Dei;* — la volonté salvifique, XV, 3361; — le Fils de Dieu, V, 2434; cf. XV, 2665 (Verbe); — incarnation et cause finale, VII, 456, 1490; — S.-Esprit, IV, 1762 (dons); V, 716, 717. — *b)* Angélologie et dualisme, VIII, 2440-41; — anges, leur péché, I, 1196; — deux catégories de démons, IV, 355-56; — démoniaques, 411-12; — démons et exorcismes, V, 1771; — dualisme (?), IX, 1692. — *c)* Ame, spiritualité, immortalité, I, 1000; VIII, 2441-42; cf. V, 581-82, 584; — pas de traducianisme (bien qu'il connaisse Tertullien, XV, 168), VIII, 2442; XV, 1354. — Création et fin du monde, III, 2071, 2165; V, 2522, 2551; — pas d'antipodes, XV, 3095; — Hexaméron, VI, 2337. — *d)* Eschatologie, VIII, 1779 (jugement), 2442-43; II, 2483-84; cf. 672, 676; VIII, 1779 (dilation des sanctions); — ciel, nombre des élus, II, 2483; IV, 2364; — enfer, feu de l'enfer et feu du jugement (purgatoire), V, 62, 2201, 2203, 2224-25, 2241-42; XIII, 1214; — millénarisme, X, 1762. — *e)* Révélation, XIII, 2610.

4° *Varia :* I, 62 (ruine de Rome, fin du monde); 483, cf. 464 (adultère et mariage); 583 (agneau pascal des Juifs au IIIe s.); — II, 852, 1839 (biens ecclésiastiques); 1626 (apothéoses païennes); — III, 414, 417 (Commodien); — IV, 2038 (Ecclésiastique); — V, 469 (grandeur du Christianisme); — VI, 185, 187 (foi), 2382 (Hiéroclès); — VII, 576, 656, 789 (images, idoles), 2084 (inspiration de l'Écriture); — VIII, 1551 (Josué), 1872 (contre les Juifs); — IX, 880 (Loi naturelle et Cicéron), 1458 (Macaire de Magnésie); — X, 236, 238 (les martyrs); 1793-97 (Minutius Félix); — XII, 729 (pénitence), 2556 (Porphyre); cf. 2562, 2568; — XIV, 491, cf. IX, 2106 (le mot « sacrement »); XIV, 1975 (service militaire); 2765-66, 2781 (superstition); — XV, 2328 (usure); 2744 (vertu). — Simplement cité : VI, 1120; VIII, 1593; X, 1733.

On trouve dans Altaner-Chirat, 280-281, l'indication de nouvelles éditions, traductions et études.

LACUNZA (Emmanuel). — Notice [P. Bernard], VIII, 2444. — Sur les Irvingiens, VII, 2566-70 *(passim)*.

LA DAUVERSIÈRE (Jérôme Le Toyer de). A concouru avec M. Olier au projet de fondation de la Compagnie de N.-D. de Montréal, XI, 969.

LA DENISE (Squelette de). — Son importance dans la question des origines de l'homme, XII, 2528, 2532.

LADEUZE (Paulin). — Né à Hatvengt (Hainaut) le 3 juill. 1870; il fit ses études de théologie au grand séminaire de Tournai, puis à l'Université de Louvain, où il conquit le grade de docteur (1898) avec une dissertation très remarquée, qui demeura longtemps l'ouvrage fondamental en la matière : *Études sur le cénobitisme pakhômien pendant le IVe s. et la première moitié du Ve.* La même année, il commençait son professorat à Louvain, où il fut chargé des cours de littérature et langue coptes et de patrologie à la Faculté de théologie, ainsi que du cours d'Écriture sainte à la *Schola theologica minor*. En 1900, il abandonna ce dernier cours pour reprendre à la Faculté de théologie le cours d'exégèse du N. T. La même année, de concert avec son compatriote Alfred Cauchie (*Tables*, 557), il fonda la *Revue d'Histoire ecclésiastique*. Doué d'une puissance énorme de travail et d'un talent didactique peu ordinaire, préoccupé en outre d'initier ses étudiants à la recherche, très au courant de la production scientifique allemande qu'il passait au crible d'une critique personnelle avec la prudence du terrien qu'il était, il fut un professeur remarquable, dont l'enseignement très fouillé ne passa que pour une petite part dans l'un ou l'autre article de revue. La brièveté de sa carrière scientifique l'empêcha en effet de publier les travaux de synthèse qu'il envisageait. Certains de ses articles, particulièrement neufs, notamment celui sur l'origine du *Magnificat* (*R. H. E.*, IV (1903), p. 623-44), soulevèrent quelque émotion chez les exégètes conservateurs. On s'inquiéta également dans les mêmes milieux des positions audacieuses adoptées par certains de ses élèves, E. Tobac et E. Coppieters (*Tables*, 815). Mais si Ladeuze estimait à juste titre que l'exégète catholique doit jouir d'une grande liberté de recherche dans l'examen des problèmes d'ordre littéraire et s'il abordait avec une grande franchise et même parfois avec hardiesse ce terrain qui devenait de plus en plus brûlant au fur et à mesure que mûrissait la crise moderniste, la solidité de son orthodoxie le protégeait contre toute déviation aventureuse. Il avait décelé, plus vite que certains de ses censeurs, le caractère dangereux du manifeste de Loisy, *L'Évangile et l'Église*, et il sut répondre avec modération et fermeté à ses adversaires intégristes, peu avertis de la complexité réelle des questions traitées. Il réussit à rétablir sa réputation par une conférence apologétique, remarquable pour l'époque, éditée ensuite en brochure, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine* (1907); cf. VIII, 1216, 1218, 1223 (bibl.). Aussi les évêques de Belgique ne firent guère de difficultés en 1909 pour se rallier à la proposition du cardinal Mercier de lui confier la direction de l'Université. Après avoir été pendant une dizaine d'années un professeur brillant et influent, qui, avec deux ou trois autres collègues, marqua pour longtemps l'orientation de la Faculté de théologie, il devait être pendant trente-cinq ans un grand recteur, qui se donna à son activité administrative avec la même méthode et le même soin méticuleux dont il avait usé dans la recherche scientifique. Après la tourmente de la première guerre mondiale, il mena rapidement à bien la restauration de l'Université puis s'attacha, malgré la modicité des moyens financiers dont il disposait, à une double tâche particulièrement écrasante : l'adaptation de son Université, et en particulier des Facultés de science et de médecine, aux exigences nouvelles de l'enseignement universitaire; et le dédoublement linguistique de toutes les Facultés. Convaincu par ailleurs, comme il le répétait souvent dans ses discours de rentrée (qui contiennent tant de pages fortement pensées sur la vie universitaire et qui ont été édités sous le titre *Pendant mon rectorat*, 2 vol.), que les Universités doivent être, bien plus que des écoles professionnelles, des centres de recherche et de production scientifique, il encouragea vivement ses professeurs dans cette voie et participa d'une manière particulièrement active et efficace à l'établissement des diverses fondations créées en Belgique durant l'entre-deux-guerres pour favoriser la recherche. Figure très attachante dans l'intimité, P. Ladeuze a pu être caractérisé par un de ses contemporains qui l'a connu de près comme « un homme qui, après le cardinal Mercier, apparaît comme la plus haute et la plus séduisante personnalité scientifique ayant illustré le clergé belge » durant la première moitié du XXe s. (L. Lefort). Il avait été préconisé en 1926 évêque titulaire de Tibériade. Il mourut subitement le 10 févr. 1940.

On trouvera une bibliographie complète de Mgr Ladeuze, y compris les comptes rendus et les discours, dans *Philologische Studien*, XI-XII (1939-41), p. 13-24. — J. Coppens, *Paulin Ladeuze, orientaliste et exégète*, Bruxelles, 1941; art. *Ladeuze*, dans *D. B. S.*, V, 229-31; *Son Exc. Mgr Paulin Ladeuze*, dans *Annua Nuntia Lovaniensia*, X (1954-55), p. 197-215; — L. Th. Lefort, *Notice sur Paulin Ladeuze*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, CXX (1954), p. 119-53; — H. van Wayenbergh, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, LXXXV (1940-41), p. XLVII-LXVI (sur son activité rectorale); — *In memoriam... Paulini Ladeuze*, Louvain, 1940 (éloges funèbres et coupures de presse). R. AUBERT.

Cénobitisme, I, 2065; — Pseudo-Barnabé, II, 422 (bibl.); — Canon de la messe, 1542; — catéchèse, 1893; — Épître aux Éphésiens, V, 176; — célébra-

tion de la Cène à Corinthe, v, 1059; cf. x, 851; — eucharistie dans la *Didachè*, v, 1125; x, 867; — sur le *Magnificat*, VIII, 1178; IX, 984; — résurrection du Christ, VIII, 1216, 1218; — sur la IIª Petri (III, 1-16), XII, 1781-82. — Cité : I, 328, 792; II, 546; XV, 530 (bibl.).

LADISLAS II, roi de **Bohême** (1471-1516). — Progrès de la secte des Frères Bohèmes, II, 934.

LADISLAS Ier, roi de **Hongrie** (1060-1095). — Règne favorable au catholicisme, VII, 42. Cf. conc. de Szaboles, *Tables*, 743.

LADISLAS IV, roi de **Hongrie** (1262-90), XI, 534.

LADISLAS, roi de **Naples** (1375-1414). — Et le grand schisme d'Occident, I, 723; VIII, 642; XIV, 1485.

LA FARE (Étienne-Joseph de). — Notice [J. Carreyre], VIII, 2444-45.

LA DOUE (de), évêque de Nevers (XIXe s.). — Contre le catholicisme libéral, IX, 609.

LÆMMER (Hugo). — Théologien allemand catholique du XIXe s. — Sous ce nom, le *D. T. C.*, relève plusieurs ouvrages : 1° *Die vortridentinisch-katholische Theologie*, Berlin, 1858; cité : V, 869, 878; VIII, 2154-55, 2164 (justification); X, 1102, 1104, 1105 (messe). — 2° *Scriptorum Græciæ orthodoxæ bibliotheca selecta*, Fribourg, 1864; cité : I, 833; V, 290 (épiclèse), 777, 786 (procession du S.-Esprit). — 3° *Analecta romana*, Schaffouse, 1861, et *Meletematum romanorum mantissa*, Ratisbonne, 1875; cité : II, 568, 572, 591; XI, 238. — 4° *Zur Kirchengeschichte des 16. und 17. Jahrh.*, Fribourg, 1863; cité : VI, 1369, 1371 (bibl.).

LAERCE (Diogène). — Voir *Diogène*, *Tables*, 999.

LA FAYE. — Ministre protestant de Genève (fin du XVIe s.). — Controverse avec S. François de Sales sur le culte dû à la Croix, III, 1726-27; VI, 741-42.

LAFERRIÈRE (Jules). — Historien français. Auteur d'une étude sur l'abbé de Saint-Cyran, VIII, 319, 324-25, 330 (bibl.).

LAFITAU (Pierre-François). — Notice [J. Carreyre], VIII, 2445-46. — Sur les *Réflexions morales* de Quesnel, XIII, 1485; — la bulle *Vineam Domini*, 1504-05; — la bulle *Unigenitus*, 1531; XV, 2067, 2071 (bibl.), 2025-27. — Juge de Soanen au conc. d'Embrun, VIII, 2445; XIV, 2266. — Réfute Villefore, XV, 3013. — Sur Clément XI, III, 99-100, 104, 107-08, 110.

LAFON (Jacques). — Notice [M.-D. Chenu], VIII, 2446-47.

LAFONT (Pierre de) († 1709). — Notice dans Hurter, IV, 957. — Principes de théologie morale : contre le probabilisme, XIII, 564.

LA FONTAINE. — Sa conversion, par le P. Pouget, XII, 2664. — Cité : VI, 2053.

LAFONTAINE (Pierre). — Secrétaire de la S. C. des Rites, devenu patriarche de Venise et cardinal. — Prières prescrites à Venise en faveur des Anglo-catholiques (manifeste du centenaire, 1932), XIII, 1413-14.

LAFOREST (A. de). — Notice [L. Marchal], VIII, 2447.

LAFORÊT (Nicolas-Joseph). — Né le 23 févr. 1823 à Graide (Luxembourg); prêtre en 1846 (diocèse de Namur), professeur de morale à l'Université de Louvain (1848), puis, à partir de 1853, de l'histoire de la philosophie. En 1865, il devint recteur de l'Université; poste qu'il occupa jusqu'à sa mort prématurée (26 janv. 1872). Pieux et zélé, il exerça une grosse influence sur la jeunesse estudiantine par ses conférences d'apologétique, réunies ensuite en volumes (surtout *Les Dogmes catholiques*, Bruxelles, 1855-59) et par ses nombreux écrits sur la société moderne (il était de tendance catholique libérale modérée). Dans son enseignement et ses publications scientifiques (surtout *Philosophie morale*, Louvain, 1855 et *Histoire de la Philosophie*, Bruxelles, 1866-67, 2 vol.), il fut avec G. C. Ubaghs (cf. XV, 2021) l'un des chefs du traditionalisme louvaniste.

Liste complète de ses œuvres dans *Bibliographie de l'Université catholique de Louvain, 1834-1900*, Louvain, p. 25-28.

Notice nécrologique dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, XXXVII (1873), p. 261-337. — Ajouter : L. de Monge, dans *Revue catholique*, nouv. série, VII (1872), p. 241-68 (cf. 268-75); — F. Nève, dans *Annuaire de l'Académie Royale de Belgique*, XL (1874), p. 343-76; — *Biographie nationale* (de Belgique), XI, 40-45; — J. Henry, dans *Annales de l'Institut supérieur de Philosophie*, V, Louvain (1924), p. 39-150; — M. Becqué, *Le cardinal Dechamps*, II, Louvain, 1956, p. 205-19. R. AUBERT.

Cité : I, 983 (bibl., Athénagore), 992 (bibl., Tertullien), 999 (bibl., Origène), 1563 (apologétique); II, 483 (Bautain); 540, 552, 554, 556 (Belgique); IV, 808-810 (Dieu); XI, 1037 (ontologisme), 1060 (bibl.); XIII, 2570 (résurrection des corps); XV, 445 (sur la théologie).

LA FORGE (Louis de), philosophe occasionnaliste (XVIIe s.). — Son système, IV, 1249-50.

LA FOSSE DE CHAMPDORAT (Simon-Pierre de). — Notice [E. Levesque], VIII, 2447-48.

LAGARDE (Jean-Baptiste). — Son catéchisme : *Exposition et démonstration de la doctrine catholique par demandes et réponses*, II, 1966.

LAGARDE (Paul de). — Orientaliste, exégète allemand (1827-1891). *Reliquiæ juris ecclesiastici antiquissimæ, syriace*, Leipzig, 1856; — *græce*, 1856. — *Ægyptiaca*, Gœttingue, 1883. — *Hagiographa chaldaica*, 1873, etc.

Ame chez les Syriens, I, 1019. — Apocalypses apocryphes, I, 1496; — Canons des apôtres, II, 1609-11; texte copte sahidique (127 canons), 1612; cf. *Apostolische Kirchenordnung*, 1613, 1615; — Octateuque de Clément, 1616-17; — *canones apostolici*, 1619; — petites ordonnances apostoliques, 1622; — Clémentins (apocryphes), III, 215; — Constitutions apostoliques, III, 1523 (didascalie syriaque); cf. IV, 747 (bibl.); Élie bar Sinaya, 2331; — epitome grec, III, 1530. — El (étymologie), IV, 952; — fragments syriaques de Diodore de Tarse, IV, 1365; — Targum de l'Ecclésiaste, 2000; version slavone, 2001; — Ecclésiastique, versions syriaque, 2032; sahidique, 2033; cf. 2039; — Emmanuel, 2432; — Esdras, V, 525; — Esther, 852 (bibl.); targum d'Esther, 853, 855, 861; — Évagre, 1612; — Ève (vie d'Adam et d'), apocryphe, 1654; — Ézéchiel, 2029; — Hippolyte (S.), textes, VI, 2487, 2493, 2496, 2497, 2499, 2504, 2510; — Jean Chrysostome, VIII, 688; — Jacques d'Édesse, XIV, 3022; — Jérémie, VIII, 847; — Jérôme, 910, 913; — Job (traduction), 1484; — Jonathan (Targum de), sur les prophètes, 1594 (bibl.); — Justification chez S. Paul, 2202; — Machabées, IX, 1501; — Mauropous, X, 443, 446; — Pierre d'Alexandrie, XII, 1802; — Testament de N.-S. J.-C., XV, 199; — Tite de Bosra, 1144; cf. IX, 1856; — Théologie, XV, 444; — versions : éthiopienne de la Bible, 2722; des Septante, III, 154 (bibl.).

LAGAULT (Jérôme). — Notice [J. Carreyre], VIII, 2448.

LAGEDAMON (Jean). — Notice [E. Levesque], VIII, 2448-49. — Cité : VI, 688; XIV, 805.

LA GORCE (Pierre de). — Historien français (1846-1934). — Principaux ouvrages : *Histoire religieuse de la Révolution française*, 5 vol.; — *Histoire de la seconde République française*, 2 vol.; — *Histoire du second Empire*, 7 vol.; — *Louis XVIII* et *Charles X*, 2 vol.

Sur Pie VI, à propos du Directoire, XV, 1967; — la question romaine et le concile du Vatican, 2809, 2811, 2813, 2814, 2823, 2825, 2831. — Sur Pie IX, XII, 1701, 1706, 1712. — Tyrannie, XV, 1967. — Réformes matrimoniales et clergé constitutionnel, IX, 1277. — Cité : X, 56.

LAGRANGE (Albert-Marie-Henry, en religion le P. Marie-Joseph). — 1° *Vie*. — Albert Lagrange, né à Bourg-en-Bresse, le 7 mars 1855, fait ses études secondaires au petit séminaire d'Autun (il dédiera à ses anciens professeurs sa *Critique textuelle du Nouveau Testament*, Paris, 1935), prépare à Paris son doctorat en

droit qu'il conquiert le 6 juill. 1878, entre en oct. au séminaire de Saint-Sulpice à Issy-les-Moulineaux (il dédiera à ses maîtres l'*Évangile selon S. Matthieu*, Paris, 1923). Réalisant un désir nourri dès l'âge de dix-sept ans, il reçoit l'habit des Frères Prêcheurs, le 5 oct. 1879, au couvent de S.-Maximin. L'année suivante, la communauté étant expulsée, il va poursuivre ses études au couvent dominicain et à l'Université de Salamanque; il est ordonné prêtre à Zamora (23 déc. 1883). Envoyé au *Studium* de Toulouse en 1884, il enseigne l'histoire ecclésiastique et la philosophie. Venu se spécialiser à Vienne dans l'orientalisme, il étudie en 1888-89 l'assyrien et l'hébreu avec le professeur D. H. Müller, l'égyptien avec Reinisch, l'arabe avec Müller et Wahrmund. Le 10 mars 1890, il arrive à Jérusalem pour fonder un centre palestinien d'études bibliques et théologiques, qu'il inaugure le 15 nov., et où il passera sa vie jusqu'à la veille de sa mort (10 mars 1938).

2° *L'œuvre.* — Vers 1880, à part de remarquables exceptions, telle que M. Le Hir, l'enseignement de l'Écriture Sainte dans les Séminaires et Universités catholiques était médiocre; l'hébreu et le grec étaient négligés, la critique textuelle et littéraire, inexistante, les opinions exégétiques, routinières; tout se bornait à la répétition de thèses puisées chez les Pères et les commentateurs. La Bible était tenue pour un livre incommensurable à tout autre, dicté par Dieu sans racine terrestre ni contexte humain et auquel il eût été impie d'appliquer les méthodes littéraires et historiques d'explication, qu'on mettait alors en œuvre pour l'intelligence des ouvrages profanes. A cette époque, l'esprit critique était en plein essor, c.-à-d. tout un comportement intellectuel comprenant l'exigence de preuves réelles, la crainte d'être dupe, la loyauté envers soi-même, la confiance en la raison et la science. Les adversaires de l'Église eurent l'initiative de soumettre l'Écriture à ces méthodes et à ce jugement critique (cf. *La vie de Jésus d'après Renan*, Paris, 1923) et aboutirent à la considérer comme le fruit des civilisations ambiantes, un composé de mythes et de légendes, sans y discerner quelque transcendance ni révélation particulière.

Le génie du P. Lagrange, rénovateur de l'herméneutique chrétienne, fut de faire siennes ces méthodes critiques, notamment la méthode comparative, en leur infusant un esprit nouveau. Fondateur et directeur de l' « École pratique d'Études bibliques », puis à partir de 1892 de la *Revue Biblique* et de la collection des *Études bibliques*, qu'il inaugura en 1903 par le *Livre des Juges*, après en avoir défini l'intention (*R. B.*, 1900, p. 414-23), il mit à la base de son programme l'étude des langues anciennes, la critique textuelle et littéraire. Dès le début, il enseigne personnellement l'hébreu, l'arabe, l'assyrien, l'introduction générale à l'Écriture Sainte, l'histoire de l'ancien Orient, l'archéologie biblique; il assure les cours d'épigraphie, de topographie, de géographie palestinienne et d'exégèse et s'informe de toute la production scientifique contemporaine. Mais il affirme que « les études bibliques doivent être avant tout théologiques » (cf. *S. Étienne et son sanctuaire à Jérusalem*, Paris, 1894, p. 166); « dans l'ordre de S. Dominique, l'érudition n'a jamais été la satisfaction d'une curiosité oiseuse, mais a toujours dû être coordonnée à la plus solide théologie » (*R. B.*, 1915, p. 253). Aussi bien, il publie toute une série d'articles sur l'inspiration scripturaire (*R. B.*, 1895, p. 563-71; 1896, p. 199-220, 496-518) où il réagit contre le système de Franzelin, alors régnant (1882), selon lequel Dieu inspirant suggérait les pensées à l'écrivain, ne lui accordant que son assistance pour la rédaction et le vocabulaire; on aboutissait à des difficultés considérables, notamment lorsqu'il s'agissait d'expliquer l'exploitation par l'auteur inspiré de documents antérieurs. S'appuyant sur S. Thomas, le P. Lagrange fit sortir les études bibliques de l'impasse où elles se trouvaient. Il analyse la notion d'inspiration, distincte de celle de la révélation, et il montre comment l'écrivain inspiré, cause instrumentale, demeure libre, travaille, juge, affirme, tout en étant mû par Dieu. Son mérite fut surtout de confronter cette thèse théologique avec l'exégèse des textes et les données de la critique. A l'encontre de ses devanciers qui voient partout des affirmations de Dieu, L. prouve que « c'est seulement en étudiant le sens des termes, le caractère des propositions et le genre littéraire des livres que nous pouvons connaître la pensée et l'intention de l'auteur » (*R. B.*, 1896, p. 506), une énonciation et même une insinuation de celui-ci n'étant pas la même chose qu'une conjecture sur son état d'esprit : principe particulièrement précieux pour discerner le sens des données relatives à la parousie, mais surtout pour concilier l'autorité souveraine de l'Église en matière biblique et la libre recherche du travail scientifique. Cf. *Le sens du Christianisme d'après l'exégèse allemande*, Paris, 1918, p. 1-30. De là vient encore le souci d'une exégèse littérale, fort éloignée des explications allégoriques, mystiques et surtout accommodatices (*R. B.*, 1900, p. 135-42 ; *La méthode historique*, Paris, 1905, p. 18-60). Pratiquée surtout à Alexandrie, héritée du paganisme, l'exégèse allégorique ne paraissait pas à L. spécifiquement chrétienne. Elle permet, en effet, de mettre ce que l'on veut dans quelque texte que ce soit, autorise à superposer au sens propre et naturel, une métaphore, une analogie lointaine, une accommodation arbitraire. Le danger est de volatiliser le contenu historique de la Bible et de frelater son authentique enseignement doctrinal, en substituant le jugement de l'homme à celui de Dieu. L. s'insurge contre ce qu'il appelle l' « exégèse créatrice ». Seul le sens littéral est la norme de la foi; c'est sur lui que se fondent tous les autres et c'est celui qu'exploite la théologie. Cf. *Évangile selon S. Luc*, Paris, 1921, p. 11. Au panbabylonisme voulant expliquer par la Chaldée les idées propres au peuple élu, L. répond par les *Études sur les religions sémitiques* (Paris, 1903) où il établit, grâce en particulier à l'antériorité du Dieu *El* par rapport à la forme secondaire *Elohim*, que les conceptions religieuses des sémites sont bien supérieures à l'animisme et au polydémonisme (confirmé par Ras Shamra, cf. *R. B.*, 1937, p. 526-55). Depuis Wellhausen, on dépistait dans le *Pentateuque* quatre groupes de documents; les novateurs en niaient ou suspectaient la valeur, en rabaissaient considérablement les dates et considéraient l'histoire du salut et les dogmes comme de pures conceptions du temps, sans réalité objective. Moïse n'avait plus rien fait. L. se rallie à la théorie des sources et souligne le caractère historique de la législation civile des Hébreux et son adaptation à la diversité des âges et des milieux (*R. B.*, 1896, p. 381-407; 1897, p. 341-79; 1898, p. 10-32; 1903, p. 27-51); mais il montre d'une part que la permanence dans l'identité peut s'allier à la variété et au progrès — ce qui est le principe même du développement des dogmes —, d'autre part qu'il faut distinguer la substance d'une législation et la rédaction des lois. S'il y eut des rédactions successives, des additions et des modifications dans le Pentateuque, Moïse peut être considéré comme l'auteur de la législation qui porte son nom.

C'est le même équilibre de jugement basé sur une vue synthétique des problèmes et le sens des nuances les plus délicates que le maître portera dans le domaine de la critique textuelle. Au lieu de choisir les variantes d'après la simple arithmétique et le principe de la majorité des témoins, il veut que la critique textuelle soit avant tout rationnelle; il dépiste les corrections volontaires et refuse la répartition en familles fondée sur l'hypothèse de la reproduction matérielle des manuscrits. *Introduction à l'étude du Nouveau Testament : Critique textuelle.* II. *La critique rationnelle*, Paris, 1935; œuvre qui « restera, selon toute vraisemblance pour un bon nombre d'années, le guide le meilleur et le plus sûr pour le débutant et un trésor de faits pour l'étudiant plus avancé » (Kirsopp et Silva Lake, *De Wescott et Hort au Père Lagrange et au-delà*, dans *R. B.*, 1939, p. 497).

C'est encore pour lutter contre le modernisme que le P. Lagrange s'oriente vers le Nouveau Testament et publie l'*Évangile selon S. Marc* (Paris, 1911), dont la critique s'occupait au premier chef comme source de l'histoire de Jésus. Il en relève les caractéristiques de vocabulaire, de syntaxe, des procédés de composition; il rejette l'hypothèse d'un proto-Marc et celle de deux ou trois couches de documents (Loisy), mais il discerne une catéchèse araméenne, celle de Pierre. Dans ses commentaires de S. Luc et surtout de S. Matthieu (Paris, 1923), il définit la vraie nature du règne de Dieu à la fois personnel et collectif, présent et futur, et il réagit mieux que quiconque contre l'eschatologisme. Il s'attaque au problème synoptique : au lieu d'harmoniser historiquement les évangiles dans leurs passages parallèles en se référant à la seule tradition orale, comme faisaient les

commentateurs catholiques, il étudie d'un point de vue littéraire leurs ressemblances et leurs divergences, et conclut à la dépendance de *Mt* grec et de *Lc* par rapport à *Mc* et à *Mt* araméen. Dans l'*Évangile selon S. Jean* (Paris, 1925), il renouvelle la démonstration de l'authenticité de cet écrit et montre qu'il appartient à un monde d'idées tout à fait différent du gnosticisme syncrétiste, de l'hermétisme ou du mandaïsme (*R. B.*, 1926, p. 240-64; 1928, p. 5-36), étant donné qu'il est antérieur à ce pseudo-héritage. Les commentaires de l'*Épître aux Romains* (Paris, 1916) et de l'*Épître aux Galates* (Paris, 1918) lui donnent l'occasion de réfuter l'antinomie, inventée par Baur, entre le christianisme paulinien et hiérosolymite, et d'établir en outre la dépendance de Paul par rapport aux synoptiques.

Le P. Lagrange fut l'un des premiers à comprendre l'importance des parallélismes de l'histoire religieuse pour l'étude de la religion révélée. Le christianisme, en effet, parle le langage de son temps et se réfère nécessairement aux conceptions que ce langage suppose, alors même qu'il les dépasse. L. entreprit cette vaste enquête de référence dans le domaine de l'histoire des religions sans parti pris défavorable ni illusion indulgente, s'efforçant d'établir une discrimination exacte. Grâce à sa conception thomiste de l'analogie, il sera l'un des adversaires les plus efficaces du syncrétisme. Les historiens, en effet, avaient coutume de confondre sous de mêmes vocables des faits ou des conceptions dont les contextes respectifs auraient dû suffire à montrer leur essence irréductible; l' « univocisme », aggravé d'un manque de rigueur dans les rapprochements superficiels et un blocage de textes chronologiquement disparates, conduisait aux pires confusions au détriment du christianisme. L. établit que celui-ci a une originalité propre et une indéniable supériorité, n'ayant rien à craindre de la comparaison avec les autres croyances; s'il y a des ressemblances, elles sont verbales ou communes à l'aspiration religieuse de l'humanité entière (*R. B.*, 1904, p. 27-55, 188-212; 1912, p. 5-21, 199-212; 1920, p. 421 sq.; 1922, p. 282 sq.; 1923, p. 153-55; 1927, p. 321-49, 481-515; *Critique historique du Nouveau Testament*. I. *Les Mystères. L'orphisme*, Paris, 1937). Ainsi, « c'est bien le P. Lagrange qui a fait le plus — et le premier — pour sauver l'exégèse, et l'apologétique qui en sort, de cette fausse précision scientifique, fruit de la formation positiviste du siècle passé, qui ne menait qu'à des résultats hérétiques ou artificiels ». E.-B. Allo, *Le Père Lagrange théologien*, dans *Rev. Thomiste*, 1938, p. 433. Aux théologiens et aux biblistes, L. a donné des principes d'interprétation, une méthode à la fois critique et traditionnelle d'exégèse; à ses contemporains, il a prouvé que la foi n'avait rien à craindre de la science la plus exigeante. On a justement comparé son rôle vis-à-vis de la critique moderne à celui de S. Thomas à l'égard d'Aristote. Ni l'un ni l'autre n'ont rejeté le vrai sous prétexte qu'il était transmis par le paganisme, ils l'ont discerné de l'erreur, redressant les déviations et isolant le bon grain, *ne veritatis impar sit cum errore concertatio* (encycl. *Providentissimus*).

3° *La personne*. — De même que S. Thomas fut suspecté de son temps, puis condamné par l'évêque de Paris et l'archevêque de Cantorbéry (7, 18 mars 1277), le P. Lagrange poursuivit son œuvre gigantesque dans les pires difficultés : les soucis pécuniaires de la fondation, l'anxiété de la fidélité des collaborateurs, la guerre de 1914, au début de laquelle les Turcs l'emmenèrent en déportation vers Orfa; d'où, libéré sur l'intervention de Benoît XV, il se réfugia en France jusqu'en 1918 (M.-J. Lagrange, *A Jérusalem pendant la guerre*, dans *Le Correspondant*, 1915, p. 640-58; *La Palestine autrefois et aujourd'hui*, *ibid.*, 1918, p. 3-30; *Après vingt-cinq ans*, dans *R. B.*, 1915, p. 248-61). Mais ce furent surtout les oppositions qu'il rencontra au sein même de l'Église qui lui furent les plus douloureuses et les plus lourdes. Celles-ci s'expliquent aisément. A la défense passive de ses prédécesseurs, L. substituait l'initiative des recherches; il acceptait les objections, il les exposait sans les minimiser, et ne craignait pas de mettre en lumière les difficultés du texte sacré lui-même. Au scandale répandu parmi les ennemis de toute nouveauté, L. répondait : « Jetez un voile aussi longtemps que vous voudrez; mais enfin, si l'erreur, qui s'est produite d'abord en Allemagne et en Angleterre, pénètre en France, où elle trouve des vulgarisateurs dont le style est plus attrayant que celui des maîtres; si elle se répand d'abord par des ouvrages spéciaux, puis par les revues et les journaux, peut-on espérer couvrir tout cela d'un voile? » (*R. B.*, 1892, p. 3). Certes, il fut approuvé et encouragé par Léon XIII, d'abord par un bref du 17 sept. 1892, puis en 1903 par sa nomination de consulteur de la Commission biblique; mais de nombreux esprits ne comprirent pas le sens de son effort, suspectèrent ses intentions et son orthodoxie. L'article sur *Les sources du Pentateuque* (*R. B.*, 1898, p. 10-32) fut dénoncé à la Propagande. Des professeurs qualifiés critiquèrent durement la position de L. et stigmatisèrent même son « esprit funeste ». Émue de ces attaques, la S. C. Consistoriale (29 juin 1912) interdit aux séminaristes la lecture de *scripta plura* du P. Lagrange; cf. art. Pie X, t. xii, 1727. Le 4 sept. de la même année, un ordre télégraphique de Rome prescrit au P. L. de quitter l'école, la Palestine et toute activité scripturaire. Le lendemain, L. quittait Jérusalem pour la France. Son obéissance fut si prompte, si totale, si loyale qu'en juin 1913, le général des Prêcheurs, le Rme P. Cormier, d'accord avec Pie X, le rappelait à Jérusalem. Il avait partagé les conditions de ces combats d'avant-garde : « Les vaillants des premières lignes qui vivent face à l'ennemi, épiant ses bruits, écoutant les mines qu'il creuse sous leurs tranchées, ces troupes de choc qui vont s'avancer dans le *no man's land*, et qui demain peut-être abandonneront par prudence une ancienne ligne de bataille qu'on ne peut plus tenir sans risquer de tout perdre; il arrive que, d'un observatoire lointain et devant certaines défaillances de l'un des leurs, on les suspecte, on les confonde par une tragique erreur avec les assaillants. Mais ces incidents presque fatals dans une lutte immense, ils les acceptent avec un courage silencieux, vraiment héroïque chez celui qui lutte et qui pense » (J. Guitton, *L'influence du R. P. Lagrange*, dans *Cahiers de la Nouvelle Journée*, xxviii, 223).

Le R. P. Lagrange a persévéré sans découragement; il fut un fort et même un magnanime, comme il en avait fait la preuve, au plan intellectuel, en travaillant d'arrache-pied, en reprenant tous les problèmes à leur base, sans jamais dévier dans les voies de la facilité, et en évaluant sans peur la masse des objections et des adversaires contre la vraie foi. Ce courage était complété par une bénignité incomparable, au double sens de la *chrestotès* biblique faite d'affabilité et de libéralité miséricordieuse : délicat dans tous ses rapports avec les hommes, prodigue de conseil et de dévouement envers les moindres de ses élèves, se consacrant à leur formation et surveillant leurs travaux. Fils authentique de S. Dominique, il fut surtout d'une loyauté intransigeante tant au plan de la science que de la foi. Docile aux faits, accueillant aux raisons, tenant compte des objections, il savait la responsabilité qui pèse sur quiconque tient une plume, il ne critiquait jamais un ouvrage à la légère et n'hésitait pas à se rétracter. Il avait le goût de l'exact et l'amour du vrai.

Voir : Outre les articles et les ouvrages déjà cités, on consultera : *a)* Pour la *vie* du P. Lagrange, ses propres écrits : *Après vingt-cinq ans*, dans *R. B.*, 1915, p. 248-61; *M. Loisy et le modernisme*, Paris, 1932; *Souvenirs de Salamanque*, dans *La vie dominicaine*, 1937, p. 179-83, 221-25, 244-48; — puis : G. Ryckmans, *Le Père Lagrange*, dans *La Revue catholique des idées et des faits*, 1933, p. 6 sq.; J. Levie, S. J., *Le Père M.-J. Lagrange*, dans *N. R. Th.*, 1938, p. 456-72; Mgr de Solages, *Le Maître*, dans *Mémorial Lagrange*, Paris, 1940, p. 349-53; J. Chaine, *Journée et menus propos du Père Lagrange*, *ibid.*, p. 355-60; P. Fernessole, *Témoins de la pensée catholique en France sous la IIIe République*, Paris, 1940, p. 342 sq. — *b)* Pour l'*œuvre* : C. Spicq, art. *École biblique et archéologique française de Jérusalem*, dans *D. B. S.*, ii, 451-57; L.-H. Vincent, art. *Lagrange*, *ibid.*, v, 231-37; R. Tonneau, *L'école biblique de Jérusalem*, Paris, 1928, et surtout le n° 28 des *Cahiers de la Nouvelle Journée*, consacré à *L'œuvre exégétique et historique du R. P. Lagrange*. Outre une préface de S. Ém. le card. Liénart, il contient les articles de J. Chaine, *L'Ancien Testament. Le Sémitisme* (11-63); L. Vénard, *Le Nouveau Testament et les origines chrétiennes* (67-120); G. Bardy, *Le milieu hellénique* (123-61); E. Magnin, *L'Histoire comparée des religions et religion révélée* (165-214); — *c)* La *bibliographie* exhaustive des ouvrages, articles et recensions

du P. Lagrange, comportant 1 786 numéros, a été dressée par F.-M. Braun, *L'œuvre du Père Lagrange*, Fribourg, 1943. C. Spicq, O. P.

Articles où L. est cité : Création, iii, 2043; — Crémation, 2313; — Critique, 2336; — Culte, 2422.

Daniel, iv, 66, 71, 102 (bibl.); — Démon, 323; — Dieu (sa nature d'après la Bible), 949, 951-53, 958, 961-62, 967-69, 975, 1016; — Divination, 1443; — Dons du S.-Esprit, 1750.

Emmanuel, iv, 2430, 2438; — Endurcissement, v, 23; — Esdras, 524, 546, 549; — Eucharistie (Écriture), 995, 1035, 1039-40, 1042, 1048, 1088-89, 1102, 1110, 1112; — Extrême-Onction, 1919, 1927; — Évangile, 1622; — Évangiles apocryphes, 1632. — Ève (la chute), 1645, 1648, 1655 (bibl.); — Exode, 1752-53; — Expérience religieuse, 1842; — Exorcisme, 1764.

Feu de l'enfer, v, 2199; — Fils de Dieu (Messie), 2354, 2356, 2358, 2361-64, 2370, 2372-74, 2376-78; — Fin du monde, 2510, 2514-15; — France, vi, 767.

Genèse, vi, 1192, 1213.

Hexaméron, vi, 2330-32.

Idolâtrie, vii, 612, 615, 616, 619-23, 628, 644-45, 648 (bibl.); — Incarnation, 1484; — Inspiration de l'Écriture, 2122, 2162-63, 2166-68 *(passim)*, 2203-05 *(id.)*, 2240-42, 2244-50, 2252 (on trouvera ici l'indication des controverses regrettables auxquelles a fait allusion le P. Spicq); — Interprétation, 2308, 2317, 2327, 2330, 2335, 2337-38, 2341-43; — Irénée (S.), 2416, 2516 (S. Justin); — Isaïe (apocalypse), viii, 33, 34-35; prophétie (le signe), 59-62, 78 (bibl.).

S. Jacques, 264, 273-74; — Jean-Baptiste (baptême), 647, 651; — S. Jean, évangile, *Tables*, 2422, 2423, 2425, 2426, 2428; — Jérémie, viii, 854, 859, 869; — S. Jérôme, 908; — Jésus-Christ, 1112, 1120, 1124 (prophéties messianiques), 1126-29 (messie), 1131 (Logos); cf. 1162, 1167-71 (frères du Seigneur); 1198 (paternité divine), 1205 (fils de l'homme); 1211 (Fils de Dieu), 1216 (résurrection), 1228 (préexistence), 1343 (prédestination); cf. 1363, 1367, 1370 (critique); — Jonas, 1500; — Joseph (S.), 1512, et Jean-Baptiste, 1515; — Josué, 1553, 1557, 1563, 1566-68, 1571-72; — Judaïsme (messianisme), 1587, 1589, 1605, 1622, 1634-35, 1660, 1663 (le démon Asmodée); cf. *infra*, messianisme; — S. Jude, 1674; — Judéo-chrétiens, 1685, 1688, 1690-93, 1699-1700, 1705, 1709 (bibl.); — Jugement, 1746, 1748-50, 1757-58; — Juges, 1862 (bibl.); — Juifs, 1905, 1909, 1911; — Justification, 2044 (péché originel), 2049-50 (justice de la Loi), 2052-53 (rôle de la Loi), 2055-58 (les œuvres), 2058-60 (la foi); cf. 2062, 2064, 2067-74 *(passim)*, 2077 (bibl.); — S. Justin, 2228, 2231, 2234-35, 2260, 2263, 2270, 2275 (bibl.).

Lévitique, ix, 472, 475, 477, 486, 491, 495; — S. Luc, 972-74, 979-81, 983-84, 987-89, 991, 993-94, 997.

Magie, ix, 1513, 1536, 1538; — Malachie, 1751, 1752, 1760 (bibl.); — S. Marc, 1945-48, 1949, 1951-53, 1954-56, 1958; — Marcion, 2014-15; — Mariage, 2054, 2058; — Marie, 2342, 2347 (bibl.), 2349, 2407, 2447; — S. Matthieu, x, 362-64, 366-67, 370, 373 (bibl.); — Mérite, 597-98, 601-05; — Messe, 807, 811, 813-14, 818, 820-21, 1397; — Messianisme, 1411 (bibl.), 1416, 1417 (id.), 1423, 1425, 1457, 1460, 1462, 1465, 1498, 1500-01, 1502, 1507, 1509-10, 1512, 1514, 1516, 1519, 1526-27, 1529-30, 1534, 1552, 1563, 1566; — Métapsychique, 1585; — Michée, 1665-66 (cf. Matth., ii, 5-6); — Mignot, x, 1748 (cité); — Modernisme, 2016, 2020, 2026-27; — Morale, 2424-2431.

Nombres, xi, 701-03, 710.

Osée, xi, 1649-50; cf. S. Paul, Rom., ix, 25-26.

Papias, xi, 1947 (bibl.); — Parousie, 2045, 2049-50; — Pascal, 2144; — S. Paul, 2335, 2342, 2346, 2348, 2349 (bibl.), 2353, 2364 (bibl.), 2372, 2379, 2380, 2385, 2439, 2441, 2450 (bibl.). — Péché (cause), xii, 206; — péché originel, 276-82, 284-85, 288-89, 292, 295, 302-06, 307-11, 312-14, 473, 580, 587; — Persévérance, 1258-59, 1260-61; — Philon le Juif (le Logos), 1451, 1453, 1456 (bibl.), cf. 2271; — Philosophie, 1480, 1494 (bibl.); — Pie X, 1727. — Platonisme, 2265, 2269, 2271-72; — Possession (cécité et épilepsie), 2637-38; — Prédestination, 2809-10, 2815 (bibl.), 2835, 2837-38, 2949-50, 2976, 3010; — Primauté de S. Pierre, xiii, 251, 253, 259; — Propagation du christianisme, 704; — Prophétie, 715, 719, 736; — Psaumes, 1143-44, 1148 (bibl.); — Purgatoire, 1168, 1169-71, 1174, 1184.

Rabboula, xiii, 1621, 1626; — Rédemption, 1923, 1928; — Religions à mystères, 2302; — Résurrection, 2504, 2508, 2513, 2567; — Revivescence de la grâce, 2629; — Rois (livres des), 2789, 2793, 2796, 2827-28; — Romains (épître aux), 2848, 2850-56, 2860, 2869 (bibl.), 2872, 2881, 2885.

Sacrifice, xiv, 664, 672, 680, 692 (bibl.); — Sagesse, 709, 741, 744 (bibl.); — Science de J.-C., 1629, 1632-33, 1664; — Songe (de S. Joseph), 2366; — Synoptiques, 3011, 3012, 3014, 3016.

Talmud, xv, 28; — Tatien, 61; — Testament (Nouv.), 190; — Thessaloniciens (épître), 604, 610 (bibl.); — Timothée et Tite, 1040, 1042, 1047-48, 1069, 1078, 1084-85; — Tobie, 1168-71; — Trinité (l'ange de Yahweh), 1551-52; cf. 1807; le *faciamus hominem*, 1552, 1700 (bibl.) — la question des justes avant et après J.-C., 1855.

Verbe, le Logos philonien, xv, 2640-41, 2643-44, 2647, 2652-53 (bibl.); — Vertu, 2760; — Vie éternelle, 2959, 2961, 2962 (bibl.), 2964; — Vœux de religion, 3244; — Vulgate, 3476-77, 3481-83, 3488-90.

Zacharie (prophète), xv, 3663 (ange de Yahweh), 3669, 3670 (bibl.).

LAGRANGE (Mgr François). — Historien et éditeur de Mgr Dupanloup. A publié : *Vie de Mgr Dupanloup*, 3 vol., Paris, 1884; — *Lettres choisies* (du même), 1888, 2 vol. — Cf. Hurter, v, 1817-18.

Cité : iv, 1949, 1953 (bibl.), 2290 (vie de Ste Paule); cf. viii, 909, 926 (lettres de S. Jérôme); xiv, 2879, 2885, 2887; xv, 2537, 2540-43, 2546, 2835 (bibl.). — Sur Mgr Dupanloup, ix, 573, 576, 599, 608.

LA GRANGE (Louis de), bénédictin de S. Vaast. — Traduction d'œuvres de Segneri, xiv, 1773.

LAGRENÉ (Lagrenus) (Jean). — Notice [P. Édouard d'Alençon], viii, 2449.

LA HARPE (Jean-François de) (1739-1803). Critique, auteur de plusieurs ouvrages (littérature, philosophie) et d'éloges d'hommes célèbres. — Cité sur Leland, ix, 198.

LAHITTON (Jean-Joseph), né à Hagetmau (Landes) le 7 juin 1868, décédé à Dax le 4 mars 1940. Professeur au grand séminaire d'Aire. — Le chanoine Lahitton s'est fait connaître tout d'abord par sa thèse sur *La Vocation sacerdotale*, traité théorique et pratique à l'usage des séminaires et des recruteurs de prêtres, Paris, 1909; 2e éd. 1913. Thèse complétée par *Deux conceptions divergentes de la vocation sacerdotale*. Exposé, controverse, conséquences pratiques, 1910.

Cette thèse donna lieu à des controverses (cf. *supra*, 2748, à *Jules d'Albi*). L'ouvrage remanié fut soumis au S.-Siège en 1912 et fut loué sur trois points, voir xv, 3171.

L. est aussi l'auteur d'un manuel de théologie dogmatique à l'usage des séminaires, en 4 volumes, manuel conçu sur le plan des autres publications de ce genre. Toutefois, une innovation doit être signalée : sous le titre *Cælestia*, on rencontre de larges extraits des Pères,

des Docteurs, des théologiens, des écrivains sacrés en général; textes choisis en vue de fournir à la piété un aliment plus savoureux et, à la prédication, des matériaux de première valeur.

Signalons encore : *Le Pater de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus*, 1937; *Sanctum sacrificium* (entretiens sur la messe), Spes, 1934. — Cité : xv, 1805.

LAHOUSSE (Gustave). — Philosophe et théologien belge, jésuite. Né à Iseghem (Flandre Occid.) le 15 nov. 1846, décédé à Tronchiennes (Flandre Orient.) le 22 mai 1928. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1866, ordonné prêtre en 1880, il enseigne la philosophie de 1882 à 1886 et la théologie de 1886 à 1907, au scolasticat de Louvain. Il a composé un cours presque complet de philosophie (*Prælectiones metaphysicæ specialis*, I, *Cosmologia;* II, *Psychologia;* III, *Theologia naturalis* (1887-88); — *Prælectiones logicæ et ontologiæ* (1889); *Summa philosophica ad mentem S. Thomæ*, 2 vol. (1892). Ses manuels de théologie, d'abord simples cours lithographiés, *Prælectiones dogmaticæ de Verbo incarnato* (1886-87); *Prælectiones dogmaticæ de Eucharistia* (1892); *De vera religione* (1892-93), réédition remaniée (1897); *Tractatus de Deo creante* (1893-94) ont été repris pour la plupart, après avoir été remaniés et amplifiés, dans la *Theologia universalis scholastica*, série assez connue de manuels d'enseignement théologique publiée (Bruges, Beyaert) sous la direction de professeurs du scolasticat (L. de San, G. Lahousse et Arth. Vermeersch) : *Tractatus de sacramentis* (1899), *De sacramentis in genere, de baptismo, de confirmatione, de eucharistia* (1900); *De virtutibus theologicis* (1900); *De gratia divina* (1902); *De Deo creante et elevante* (1904). Le P. Lahousse acheva sa carrière dans l'opérariat (1907-28). Travailleur infatigable, esprit clair, l'auteur, conformément à la tendance générale de son époque, a mis davantage l'accent sur l'aspect spéculatif, scolastique, de la théologie, plutôt que sur les considérations historiques. Dans cette perspective, ses manuels suscitent encore estime et intérêt.

Ch. Martin, S. J.

Apologétique, I, 1513, 1564; — création, III, 2047, 2074; — espérance, V, 640-41; — foi, VI, 292, 316, 403, 473, 479; — grâce, 1648; — fruit personnel de la messe, X, 1305; — hypostase, VII, 414; — miracle, 1853; — pénitence, XII, 1125; — sacrements, XIV, 615; — scolastique, XIV, 1727; — transsubstantiation, XV, 1402; — vertus (accroissement), 2786-88.

LAI (cardinal de), préfet de la Consistoriale sous Pie X. — Prohibition, dans les séminaires italiens, de l'*Histoire ancienne de l'Église* de Duchesne, XII, 1726-27; cf. *Tables*, 1063. — Organisation des études dans les séminaires italiens, VIII, 160-61.

LAIBLE (H.). — Dans son livre *Jesus Christus im Thalmud* (cf. XV, 28) il a recueilli (1re éd., Berlin, 1891; 2e éd. avec les textes transcrits par G. Dalman) (*Tables*, 900) les traits les plus fermes de la légende talmudique de Jésus.

Sur cette légende, on se reportera à L. de Grandmaison, *Jésus-Christ*, II, 144-56. Voici la note concernant plus spécialement le recueil de Laible et ceux qui le complètent : Les passages talmudiques (où il est question de Jésus) ont été réunis à maintes reprises dans des recueils scientifiquement établis, ce qui n'était pas chose aisée, soit à cause du caractère occasionnel des allusions faites à Jésus dans les documents juifs anciens, soit parce que la plupart des attaques sont dissimulées dans des sermons prêtés à Jésus ou à son entourage. Les meilleurs de ces florilèges sont ceux de H. Laible...; de M. R. Travers Herford, *Christiany in Talmud ans Midrash*, Londres, 1913, p. 401-36 (textes), 35-97 (trad. anglaise et commentaire); de H. L. Strack, *Jesus, die Hæretiker und die Christen nach den ältesten jüdischen Angaben*, Leipzig, 1910 (textes traduits en allemand, l'original en appendice); de Arnold Meyer, *Jesus im Talmud*, dans le *Handbuch zu dem N. T. Apokryphen* de R. Hennecke, Tubingue, 1904, p. 47-71. Il faut compléter ces textes par les citations dispersées dans l'immense *Kommentar zum N. T. aus Talmud und Midrash* de H. L. Strack et P. Billerbeck, I, Munich, 1922; II, 1924; III, 1926. — Cité : VIII, 1998.

LAICISME. LAICITÉ. — Ces deux mots ont la même racine : laïc, qui n'est pas clerc (cf. *infra*). Mais, dans les controverses religieuses, on leur a fréquemment donné un sens positif d'indifférence ou d'hostilité à l'égard de la religion. A cet égard, le laïcisme s'oriente plutôt vers l'hostilité, la laïcité vers l'indifférence. Il est loyal et objectif de considérer, à côté du principe qui les inspire, les nuances qui peuvent les séparer.

I. Laïcisme. — Dans la pensée des militants de la politique antireligieuse, « il semble nettement prouvé que le laïcisme ait constitué une doctrine précise, élaborée avec soin, doctrine dont ils s'efforceraient de faire passer les principes dans leur activité parlementaire ou éducatrice. Nous ne forcerons pas les termes en résumant ainsi leur idéal : « écarter Dieu des institutions, des lois, de la vie, fonder une morale indépendante pour une conscience autonome ». A. Muller, dans *Ami du clergé*, 1957, p. 58. Cet auteur rapporte des passages significatifs pris dans les discours de Viviani, de Jules Ferry, de Paul Bert, de Jaurès, etc. Voir aussi E. Tavernier, *Cinquante ans de politique : l'œuvre d'irréligion*, Paris, 1925 (Spes) et, sur l'autonomie revendiquée pour la conscience, L. Brunschvicg, *Les progrès de la conscience dans la philosophie occidentale*, II, 1927, p. 770-71 (*Tables*, 484). Ce laïcisme n'est pas d'aujourd'hui : c'était déjà le rêve des philosophes du XVIIIe s.; cf. XV, 3427; du Directoire, abolissant le dimanche pour le remplacer par le décadi, favorisant la théophilanthropie succédant au culte de la raison (518-19); cf. III, 1601; de la franc-maçonnerie, pour qui la raison est tout dans l'homme et les devoirs envers Dieu sont inexistants; cf. VI, 722-23. Dans le *D. A. F. C.*, l'art. *Laïcisme*, avec les nuances nécessaires, analysait le dogme fondamental de cette doctrine. Ce dogme n'est pas l'irréligion, ni l'athéisme; c'est que la religion doit rester une affaire strictement privée. C'est la négation de toute autorité religieuse extérieure à la conscience individuelle, la négation de l'Église, en tant qu'elle est un gouvernement des âmes. L'État laïcisé ne connaît que des consciences individuelles, dégagées de tout lien extérieur à elles-mêmes. Il ignore Dieu. L'athéisme social devient une loi du système. Il y a plus : à cet athéisme social, voilé sous les noms divers de laïcité, de neutralité, ou même de respect des consciences, les partisans du laïcisme tendent à donner un caractère sacré et obligatoire, à en faire une sorte de religion et d'Église à rebours. Il prend ainsi différentes attitudes et revêt, suivant les circonstances, comme un quadruple caractère; il est anticlérical, anticatholique ou antiecclésiastique, antireligieux, pour devenir, à son tour, par une nécessité immanente, justement tout ce qu'il condamne, une sorte de clergé, d'Église, de religion, mais en caricature, c.-à-d. une secte usurpatrice, violente, accapareuse, despote. Son triomphe serait d'aboutir à l'athéisme individuel, obligatoire. Le rêve laïque, c'est l'homme fait Dieu » (col. 1771).

Évidemment, les laïcistes protestent contre une telle description de leur doctrine. Ils n'ont pas fait, disent-ils, la guerre aux croyances religieuses. Ils sont simplement fidèles au principe de la *Déclaration des Droits* : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses. » Certes ! Mais il faut voir les résultats qu'on veut obtenir et qui sont nettement affirmés par les coryphées du laïcisme. Entendons F. Buisson au Congrès du parti radical et radical-socialiste de Toulouse de 1904.

« Il faut le reconnaître sans chauvinisme; nous sommes le pays qui a entrepris résolument la laïcisation de tous les services publics. Nos pères de 89, qui l'avaient entreprise, n'avaient pas pu l'accomplir avec toute la netteté voulue. Aujourd'hui nous sommes familiarisés avec l'idée qu'un peuple peut vivre sans religion. Voilà la notion à laquelle nous travaillons depuis trente ans à donner une vigueur croissante. C'est cette même idée qui nous a amenés, sous l'impulsion un peu rude parfois, mais salutaire, de M. Combes, à pousser le principe jusqu'à ses dernières conséquences, jusqu'à la suppression de tout enseignement congréganiste. Pourquoi l'avons-nous suivi jusque-là? Parce que nous sommes le pays qui a entrepris d'appliquer sans hésiter les seules lois de la raison humaine au gouvernement des affaires humaines; parce que nous tentons les premiers cette grande expérience de montrer au monde un grand pays qui n'a qu'une morale et des institutions laïques, qui, prétendant se passer entièrement de l'appui du dogme, de la foi et de la peur, ne veut faire appel qu'à la raison... Si la nation a voulu que tous ses établissements soient

exclusivement laïques, c'est qu'elle l'est elle-même. C'est que légalement, et officiellement, la nation n'a ni Dieu ni maître ! » (cité par Capéran, *L'invasion laïque*, Paris, 1935).

S'inspirant de ces principes, un inspecteur d'académie, M. Albert Autin, revient à la charge après l'accalmie qui suivit la guerre de 1914-18 : « Les lois de 1901 et de 1904, non seulement ne sont pas abrogées, mais quand la vague de sentimentalité suscitée par la guerre aura passé, ces lois revivront et seront de nouveau appliquées sans pitié... » Et c'est le thème de la défense de la liberté de conscience qui est remis en vedette : « Il faut faire usage de sa conscience et de sa raison, pour avoir droit au nom d'homme libre. Qui a peur d'en user avoue qu'il a peur d'être homme. Il peut décorer cette *disposition du nom qu*'il voudra, l'appeler foi, piété, dévotion, sentiment religieux, lumière surnaturelle, grâce divine, peu importe. Le fait est là : il n'ose pas être un homme libre... Il nous déclare qu'il s'en rapporte à une autorité supérieure, infaillible, qui se charge de tout pour lui, pourvu qu'il croie, qu'il obéisse et qu'il paie... Constatons que celui-là sera mal préparé à défendre ensuite, dans un domaine quelconque, une de ses libertés, qui aura commencé par renoncer à la première de toutes, la liberté individuelle et morale. L'esprit laïque, la libre pensée, la voilà ! » *Laïcité et liberté*, Paris, 1930, p. 202-03.

S'il s'agit ici d'un *principe*, d'une *doctrine*, il est impossible que l'Église puisse s'en accommoder. A maintes reprises, chaque fois qu'on a voulu voir là un idéal, l'Église a rejeté la thèse de la séparation absolue entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux (Grégoire XVI, encycl. *Mirari vos*, Denz.-Bannw., 1615; *Syllabus*, prop. 55, *ibid.*, 1755; Pie X, encycl. *Vehementer, ibid.*, 1995; encycl. *Pascendi, ibid.*, 2093) : « Les sociétés humaines ne peuvent, sans devenir criminelles, se conduire comme si Dieu n'existait pas ou refuser de se préoccuper de la religion, comme si elle leur était une chose étrangère ou qui ne leur pût servir en rien; quant à l'Église, qui a Dieu lui-même pour auteur, l'exclure de la vie *active* de la nation, des *lois, de l'éducation, de la jeunesse*, c'est commettre une pernicieuse erreur » (encycl. *Vehementer*).

Fort heureusement, les pronostics d'A. Autin (cf. *supra*), malgré les efforts de certains partisans du laïcisme absolu, ne se sont pas réalisés en France, bien au contraire.

II. Laïcité. — La distinction entre laïcisme et laïcité ne saurait être retenue sans une discrimination attentive des significations à donner à la laïcité. Dans l'article de A. Muller, cf. *supra*, des sens multiples peuvent être reconnus à *laïcité* selon qu'elle concerne une *politique*, une *position théorique*, une *situation de fait*.

1° *Politique de laïcité*. — Ce n'est que la mise en application des principes du laïcisme : c'est la laïcisation. Définie de la sorte, la laïcité est inacceptable puisqu'elle traduit dans les actes une attitude agressive contre l'Église, son enseignement, sa mission. On doit lui opposer une résistance ferme et efficace : « Toutes les fois, dit Pie XI, que par laïcité on entend un sentiment ou une intention *contraire* ou *étrangère* à Dieu et à la religion, nous réprouvons entièrement cette laïcité et nous déclarons ouvertement qu'elle doit être réprouvée » (cité par la *D. C.*, XI, 266).

2° *Position théorique*. — On peut entendre par laïcité la souveraineté de l'État dans son domaine, qui le pousse à s'organiser sans immixtion de l'Église : simple différenciation des tâches, dans un respect mutuel. Ici, on peut être d'accord, dans la mesure où l'État « laïc » s'attache aux activités concernant sa fin propre, le bien commun temporel. Cf. V, 886; *Bien commun*, *Tables*, 439. La mission propre de l'État, les responsabilités du pouvoir civil ont été définies par les papes, spécialement par Léon XIII (encycl. *Immortale Dei*) (cf. IX, 341). Et, depuis, l'*Osservatore romano* n'hésitait pas à écrire : « Nous affirmons que la laïcité de l'État, dans sa signification première et essentielle, prend ses origines dans l'Évangile et dans l'Église, c.-à-d. dans la distinction fondamentale que met l'Évangile entre César et Dieu. » L'Église est opposée au cléricalisme, c.-à-d. à l'ingérence de la religion dans les affaires purement séculières (cf. *Tables*, 633).

Mais distinction des pouvoirs et des sphères d'activités n'implique pas séparation. Contre la thèse de la séparation, on pourrait invoquer la thèse classique des matières mixtes, où les deux pouvoirs ont leur mot à dire et les difficultés se règlent soit par des concordats, soit par une entente loyale. L'évolution des idées et la marche de l'histoire montrent qu'il serait inhumain pour l'État de s'opposer, au nom de la laïcité, à l'intervention de l'Église en tout ce qui peut concourir au mieux-être matériel et moral des hommes. Le mot « inhumain » a été employé à dessein. On peut, en effet, songer ici à l'aveu du païen Térence : « Je suis *homme* et rien de ce qui est *humain* ne m'est étranger. » L'Église enseigne que tous les hommes sont frères et descendent tous du même couple. Il est donc naturel qu'elle se porte au secours de ceux qui souffrent de la maladie, de la faim, des intempéries et des cataclysmes. Sans doute, l'État a ici un devoir primordial à remplir; mais souvent il lui est impossible d'atteindre toutes les misères et de procurer aux miséreux le secours immédiat dont ils peuvent avoir un besoin urgent. Sur ce plan, à la condition toutefois d'une organisation concertée, l'Église peut et doit intervenir par ses organismes officiels. Jadis Ozanam, sur un théâtre modeste, avait orienté en ce sens les « Conférences de S. Vincent de Paul », cf. XI, 1708. Aujourd'hui le monde entier bénéficie des interventions du *Secours catholique;* et, loin de s'en offusquer, l'État français a récemment déclaré le *Secours catholique* d'utilité publique.

La solidarité humaine n'est pas le seul terrain « mixte » où l'influence de l'Église doive se rencontrer avec celle de l'État « laïque ». Partout où un élément moral et surtout spirituel et religieux est mêlé au bien matériel des citoyens, l'Église, gardienne de la morale et de la foi, a son mot à dire. Et plus cet élément devient manifeste et actuel, plus l'Église se sent obligée de donner des directives : à ce titre, les questions économiques et les problèmes sociaux, tout en relevant pour une part de la sollicitude de l'État, préoccupent l'autorité religieuse. L'immense progrès matériel qui s'est affirmé depuis un siècle a obligé les papes à rappeler les exigences de la moralité et de la justice. Voir les enseignements pontificaux depuis *Rerum novarum* et *Mater et Magistra*, en passant par *Quadragesimo anno*. Cf. *supra*, l'art. complémentaire *Justice* du P. Dognin.

C'est surtout dans le domaine scolaire que l'autorité de l'Église peut se rencontrer avec celle de l'État. On se reportera à l'art. consacré à ce sujet, SCOLAIRE (Législation), XIV, 1667-91.

Enfin, même à l'égard de l'État lui-même, lorsque l'État n'est plus fidèle à la « laïcité » entendue en son sens originel, l'Église peut et doit intervenir sans qu'on puisse qualifier son action de « cléricalisation » : LE politique n'est pas LA politique. Autant l'Église s'abstient de toute ingérence dans *la* politique (forme de gouvernement [cf. encycl. *Au milieu des sollicitudes* de Léon XIII], lois justes, partis politiques, etc.), autant elle a le droit et le devoir de condamner tel régime qui méconnaîtrait les droits de la famille, des associations et même des individus. A ce titre, elle a condamné certaines formes du *socialisme* (Pie IX, *Quanta cura;* Léon XIII, *Quod Apostolici muneris*), du *communisme* (Pie XI, *Divini Redemptoris*), du *fascisme italien* (id., *Non abbiamo bisogno*), de l'*hitlérisme* (id., *Mit brennender Sorge*), du *nationalisme exagéré* (mise à l'Index de certaines thèses de Ch. Maurras).

En toutes ces initiatives de l'Église, aucune manifestation de « cléricalisme » à l'égard de la « laïcité » de l'État. Toutefois, il ne faut pas méconnaître une certaine évolution dans la position de l'Église à l'égard de l'État « laïque ». Nous en empruntons la description au P. Lecler, S. J., professeur à l'Institut catholique. L'inégalité de l'Église et de l'État, quant à leur nature et leur dignité, introduit le principe de la primauté du spirituel, dont il faut examiner le sens et la portée pratique :

« Par suite d'une longue éclipse de la science et de la pensée profonde, l'Église s'est trouvée promue, pour plusieurs siècles, seule guide et directrice de la civilisation d'Occident. La primauté du spirituel s'est développée en conséquence comme une juridiction véritable, un droit d'intervention directe dans les affaires politiques, jusques et y compris la déposition des rois et des empereurs. Cette intensité de l'action extérieure de l'Église ne s'est pas révélée sans inconvénients. Quelques-uns

d'entre eux frappent aussitôt l'historien : l'enlisement progressif de l'Église dans les affaires temporelles, les réactions anticléricales des individus et des communautés, les conflits de domination avec le pouvoir civil. D'autres sont moins apparents, mais se révèlent aussi graves pour l'avenir. Nous reconnaissons très volontiers que le Moyen Age a mis un vernis de christianisme sur toutes choses. Qu'a-t-il fait par contre pour la christianisation profonde des masses et la formation générale du clergé?...

« Le changement de front de l'Église à l'époque moderne n'apparaît plus dès lors comme un simple repli stratégique. Il est le fruit d'une expérience grave et décisive pour l'avenir. En face des nations devenues adultes, l'Église a mieux compris, pour sa part, la nécessité de ne donner prise à aucune équivoque sur la nature de son pouvoir et de son autorité... Ce que veut l'Église à notre époque, c'est encore, c'est toujours la christianisation du monde; mais elle le veut par d'autres méthodes, d'une autre manière. Sans omettre l'action en surface, elle lui préfère l'action profonde et durable. Sans négliger son prestige extérieur et la défense de ses droits essentiels, elle préfère s'imposer plus encore par la sainteté de ses membres et l'autorité de son magistère. Sans se désintéresser des institutions terrestres, elle préfère agir sur la société humaine par le moyen de ses fidèles vivant intégralement leur foi. Dans cette perspective, la primauté du spirituel ne peut plus se concevoir ainsi qu'au Moyen Age, comme une domination extérieure et directe sur les affaires séculières. Elle comporte une juridiction sans doute, mais une juridiction sur les âmes, une autorité qui les dirige et les éclaire sur les principes chrétiens de la vie politique et sociale. On peut même le concevoir enfin comme un pouvoir sur les choses temporelles, mais un pouvoir oblique et indirect qui n'atteint les États et les institutions terrestres que par le contrecoup de son empire sur les cœurs » (*L'Église et la souveraineté de l'État*, Paris, 1945, p. 111-15).

3° *Situation de fait.* — Le mot « laïcité » peut enfin présenter un sens d'attitude simplement *de fait*, que M. Magnin considère comme l'émancipation spirituelle des sociétés modernes, de la France en particulier, suite de la rupture de l'unité de foi de l'antique chrétienté (*Laïcisme et laïcité*, Paris, 1930). Dans ces sociétés modernes où se trouvent mêlés croyants et incroyants, catholiques et non catholiques, il semble difficile que l'État puisse prendre parti au point de vue de ce qu'il considère comme des opinions libres. Sur cet aspect de la « laïcité », S. Ém. le card. Feltin traduisait la pensée de l'Église : « Si par *laïcité*, on entend que, dans un pays divisé de croyance, l'État doit laisser chaque citoyen pratiquer librement sa religion, nous sommes d'accord. Cependant l'*Église ne considère pas cette division de croyances comme un idéal.* Elle voudrait que tous connaissent le Christ, tous l'aiment et trouvent en lui les lumières et les forces dont ils peuvent avoir besoin. Mais elle veut que l'acte de foi au Christ soit fait librement » (*Semaine religieuse de Paris*, 1956, p. 26). Comment traduire, par un mot moins équivoque que laïcité, cette attitude de l'État libéral et, en correspondance, celle de l'Église qui l'accepte sans l'approuver, celle du citoyen qui, tout en demeurant profondément attaché à sa foi, doit s'efforcer de répandre autour de lui et dans la mesure de ses forces l'influence spirituelle de l'Église. D'un mot qui convienne à tous, on peut l'appeler *tolérance.* C'est ainsi qu'on l'a envisagée dans le *D. T. C.*, à Tolérance (tolérance de l'Église, xv, 1209-20; tolérance de l'État, 1220-22), ainsi qu'à l'art. Scolaire (législation) à propos des difficultés que suscite l'école neutre, laïque ou antireligieuse (les interdictions et les tolérances de l'Église, can. 1374, xiv, 1675-79).

Évidemment toutes les difficultés ne seront pas pour autant résolues et, pour parvenir à des attitudes acceptables, il sera nécessaire que l'État se laisse guider par une compréhension bienveillante, que l'Église s'inspire du besoin des âmes et des possibilités d'y satisfaire. Quant aux fidèles, ils devront de plus en plus se rendre compte du rôle qu'ils ont à remplir dans l'Église, pour répondre aux exigences de leur « sacerdoce royal » (Iª Petr., ii, 9). Voir *infra*, Laïcs, Laïcat.

Notre conclusion sera celle du P. Lecler : « L'État libéral ignorera l'Église et la soumettra pratiquement au droit commun des sociétés privées. C'est le *séparatisme libéral.* Sur le terrain des principes, on ne peut que condamner le séparatisme, comme inconciliable avec la doctrine catholique : la distinction de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle appelle en retour leur mutuelle entente. Mais il est possible qu'un régime de séparation ne s'inspire pas des principes du séparatisme. Si le concordat est le moyen normal de régler les rapports de l'Église et de l'État, le S.-Siège, qui est réaliste, vise moins les accords juridiques que les sympathies réciproques, l'union concrète des volontés. Comme dit plaisamment M. Le Bras, « c'est la concorde que prêche l'Église plutôt que le concordat ». Il y a eu, en effet, observe encore l'éminent canoniste, « des concordats orageux et des séparations cordiales » (*op. supra cit.*, 235).

Voir, outre les études signalées au cours de l'article : M. Ligot, *Laïcisme et laïcité*, Paris, 1926; — P. A. Coulet, *Catholicisme et laïcité*, 1932; — *Neutralité et laïcisme* (ouvrage collectif), Spes, 1946; — A. Michel, *Les devoirs de l'État laïque envers la religion*, dans *Ami du clergé*, 1953, p. 372-76. — Spécialement sur la neutralité à l'école: P. Foulquié, *L'Église et l'École*, 1947; — *Cahiers d'action religieuse et sociale*, 1er oct. 1955; — Note du comité théologique de Lyon, *Les catholiques de France et le problème scolaire*, n° 38 (4 janv. 1957). — *Sur la tolérance*, Ch. Boyer, dans *Doctor communis*, 1961, p. 111-117.

LAICS. LAICAT. — Du fait de son appartenance à l'Église, et, par elle et en elle, au Christ, le laïc a une vocation à l'apostolat. Sans doute, l'Église, institution du Christ, comporte nécessairement une hiérarchie (cf. vi, 2362). Mais elle est faite aussi de ses membres, et le mouvement pastoral attend la coopération du sujet religieux. Le Christ est cause de notre salut, mais il faut que ce qui a été acquis par un seul soit aussi « agi » par les hommes. L'œuvre accomplie par le Christ est encore à faire en nous et par nous. Dans cette perspective, la hiérarchie nous relie à l'Incarnation et a un rôle à remplir : constituer un peuple fidèle par l'exercice de moyens de grâce reliés à l'œuvre du Sauveur. Mais, précisément parce qu'ils sont membres de l'Église et doivent participer à leur propre sanctification, les laïcs ne sont pas seulement objet du ministère hiérarchique, ils ont une fonction active pour amener au Christ le monde où ils vivent. Tel est le fondement de ce qu'on peut appeler « théologie du laïcat ».

Pour préciser la participation des laïcs à la vie de l'Église, il faut rappeler la triple fonction de l'Église, héritée de la triple fonction du Christ, prêtre, roi, prophète. Cette participation leur est acquise par les sacrements de baptême et de confirmation.

I. Participation au pouvoir sacerdotal. — 1° *Distinction des clercs et des laïcs.* — Pour appliquer directement et sans restriction aux simples fidèles le *vos regale sacerdotium* de la Iª Petri (ii, 9), il faudrait oublier que cette application ne peut être faite que d'une façon très analogique, l'épître elle-même rappelant que, dans la société définie par elle, existe une hiérarchie ayant charge de guider et de gouverner les autres. Voir ici xii, 1773 [Tricot] et *Bible* Pirot-Clamer, xii, 452-54 (Mgr Charue).

La distinction, dans l'Église, des clercs et des laïcs est en effet une doctrine de foi. Le Code (can. 107) précise que d'institution divine sont distinguées deux catégories de personnes, les *clercs* et les *laïcs*. Tous les clercs ne sont pas d'institution divine (cf. *Conc. trid.*, sess. xxiii, can. 6; xi, 1361). Mais d'autre part, de simples laïcs peuvent être religieux; cf. iii, 225; xii, 2456 (congrégations laïques); xiii, 2164. C'est assez dire que, dans le langage de l'Église, le terme *laïc* ne s'oppose ni à la pratique religieuse ni à la profession de la foi.

Cette distinction entre clercs et laïcs est affirmée par les anciens conciles orientaux. Voir Ier conc. de Nicée, xi, 408-16 *(passim)*; — conc. de Chalcédoine, *Tables*, 663; — IVe conc. de Constantinople: laïcs (pouvoir séculier) et synodes, iii, 1288-91 (can. 17 [12]); — IVe conc. de Constantinople, 1301-03 (can. 12, 22); — conc. *in Trullo*, xiii, 1591-92 (can. 64, 69, 77, 80). — En Occident, les conciles œcuméniques du Latran sont plus explicites encore : Ier conc. (1123) (can. 4, 14, 18), viii, 2631-32; — IIe (1139) (can. 10, 25), 2639-40; — IIIe (1179) (can. 14, 19), 2646; — IVe (1215) (can. 38, 43-46, 53-54, 61), 2657-58, 2666; — IIe conc. de Lyon (can. 32), ix, 1380; cf. conc. de Plaisance (1095), xv, 2282. — Dis-

tinction affirmée par Deusdedit, IV, 648; Hugues de Saint-Victor, VII, 270; niée par Luther, IX, 1296-97.

On retrouve cette distinction : 1. Dans les privilèges dont jouissent les clercs, relativement aux laïcs, voir *Tables*, 2221-25, complétant l'art. IMMUNITÉS (VII, 1218-62); — à l'inverse, réduction des clercs à *l'état laïc* (Code, can. 211-14); — 2. Dans l'administration de la pénitence, XII, 803, 827, 832, 836-37; cf. *Pénitentiels*, 846-47, 851, 855, 873, 1163, 1166; — 3. Dans la discrimination des peines ecclésiastiques, 652 (can. 2298) : voir interdits, 656 (can. 2338, § 3, can. 2339); — suspenses, 656-57; — privation de privilèges, 657 (can. 2365, 2385); — inhabilité aux offices, bénéfices, dignités, 657 (can. 2390, § 2; can. 2396, n. 12; can. 2395); — privation de charge, d'office, de dignité, 657-58 (can. 2354, § 1; can. 2381, n. 1; can. 2386, 2397, 2398); — suspense *ad tempus*, 658, etc. Voir art. INTERDIT, DÉPOSITION DES CLERCS, SUSPENSE.

2° Une *participation lointaine et analogique* au sacerdoce du Christ peut être conçue par le mouvement de l'homme vers Dieu, hommage rendu à Dieu par une vie ayant valeur de culte et de témoignage. Voir *Tables*, 27.

1. *Participation des laïcs à l'office liturgique*. — *a)* Culte eucharistique et très spécialement offrande du sacrifice de la messe. Sans doute, le prêtre seul peut offrir ce sacrifice (cf. can. 802; 2322, n. 1); mais l'Église tout entière, clergé et fidèles simples laïques, participe à l'offrande du sacrifice en s'unissant et unissant son *sacrifice* à celui du Christ. Voir cette *doctrine* exposée à l'art. MESSE, x, 1284-85; cf. 1162-63 (Bossuet). D'ailleurs l'Église fait une obligation aux fidèles d'assister à la messe les dimanches et jours de fête dans une église ou un oratoire public ou semi-public, sauf privilège d'oratoire privé, précisément pour marquer la participation communautaire au sacrifice (can. 1248, 1249). Sur l'histoire de ce précepte, IV, 134-48. En ce sens, certaines parties de la messe basse peuvent être dites par les assistants à haute voix en même temps que le prêtre, *Gloria*, *Credo*, *Sanctus*, *Agnus* (S. C. des Rites, 30 nov. 1935) et plus récemment *Pater* (en latin). Quant aux messes chantées, il est très recommandé que les fidèles prennent part au chant. Les chantres laïcs ont ici une participation très directe. Mais il faut également rappeler que le prêtre ne peut célébrer sans l'assistance d'un *ministre* masculin, les femmes ne pouvant répondre que de loin et en l'absence d'homme (can. 813, § 1, § 2).

b) En dehors du culte eucharistique, de simples laïcs, en l'absence du prêtre ou avec son consentement, peuvent organiser et présider des réunions de prières (mois de Marie, rosaire, vêpres de confrérie, chemin de croix, etc.). Cas extrêmement fréquent en pays de mission où le prêtre doit se faire remplacer par un catéchiste. Bien plus, l'enseignement chrétien peut être donné par de simples laïques; mais ici c'est plutôt une participation au rôle prophétique du Christ. Voir *infra*. Sur tout ce qui concerne la participation des laïcs au culte eucharistique, on consultera avec profit J.-A. Jungmann, *Missarum sollemnia*, voir aux *Tables* du t. III.

2. *Participation des laïcs à l'administration des sacrements*. — *a) Baptême*. — Can. 742, § 1 : Le baptême non solennel (dont parle le can. 759, § 1) peut être conféré par n'importe qui, en observant la matière, la forme et l'intention requise..., § 2. Si un prêtre est présent, il sera préféré au diacre, un diacre le sera au sous-diacre, un clerc *à un laïc*, *un homme à une femme*, *à moins* que, pour un motif de pudeur, il convienne davantage que la femme baptise ou que la femme connaisse mieux la forme et la manière de baptiser; § 2. *Le père et la mère* ne peuvent baptiser leur enfant qu'en péril de mort, lorsqu'il n'y a personne d'autre pour baptiser. — Can. 743. Le curé veillera à ce que *les fidèles* et surtout les *sages-femmes*, les *médecins* et les *chirurgiens* connaissent la façon de baptiser pour le cas de nécessité. Cf. II, 284, 329; x, 1778. — *b) Communion*. — Les laïcs, ministres de la communion (rappel historique), III, 401-02; — administration du *viatique* par un laïc, xv, 2857-58. — *c) Extrême-onction*. — Les « presbytres » de S. Jacques, simples anciens (?), v, 1898; cf. 1929; — les moines laïcs, 1943-44. — Textes présentant une difficulté : S. Innocent Ier, 1953-54; — S. Césaire, 1959; cf. 1968-69; — opinion de Thomas de Walden, 1991-92. — Décision du conc. de Trente sur l'identification des « presbytres », 1998-99; cf. 2011-12. — *d) Pénitence*. — Confession aux laïcs : I, 19-20 (abbesses); — absolution, I, 183-89; — *théorie des protestants modernes* et des rationalistes : pardon des péchés par les pneumatiques et spirituels (IIe et IIIe s.), 230-32; cf. 154; III, 846-48; — par les martyrs (textes d'Eusèbe, de Tertullien, de S. Cyprien), I, 232-34; — *confession : interprétation de* Jac., v, 16, confession non sacramentelle (?), III, 836; v, 1911; — confesseurs laïcs, III, 877-79, 889-901; cf. PÉNITENCE, XII, 930, 936, 965-68; — valeur de la confession aux laïcs, 969-70; — *opinion des auteurs* : confession des péchés véniels aux laïcs, 964-69 (Guillaume d'Auxerre, Renaud de Puzzoles, Guillaume d'Auvergne, Hugues de Saint-Cher, Jacques de Vitry, Jean le Teutonique, Césaire d'Heisterbach, Alexandre de Halès, Albert le Grand, Bernard de Bettone, les *Summæ confessorum*); — appréciation, 968-73. — S. Thomas d'Aquin, 982-83. — Thomistes postérieurs : Romain de Rome, 994; — Henri de Suse, différents commentateurs des *Sentences*, 995; — Pierre de Tarentaise, 996; — Hugues de Strasbourg, Guillaume de Paris, 997; — Guillaume-Pierre de Goddam, Humbert de Prulliaco, 998; — Jean de Fribourg, 999. — École franciscaine et scotiste : Richard de Médiavilla (Middletown), 1025, Alexandre d'Alexandrie, Guillaume de Ware, *Summa Monaldina*, Gauthier de Bruges, Pierre Quesvel, 1025-27 *(passim)*; — Duns Scot, 1030-31; cf. IV, 1924; — aucune indication postérieure relative à la confession aux laïques. — A consulter : P. Laurain, *De l'intervention des laïques, des diacres et des abbesses dans l'administration de la pénitence*, Paris, 1897; — G. Gromer, *Die Laienbeichte im Mittelalter*, Munich, 1919; — A. Teetaert, *La confession aux laïques dans l'Église latine du VIIIe au XIVe s.*, Wetteren-Paris, 1926. — *e) Ordre*. — Le can. 968, § 1 exclut, sous peine d'invalidité, les *femmes* des ordres même non sacramentels : « Seul l'*homme* baptisé reçoit validement la sainte ordination. » S. Paul parle des veuves (I Tim., v, 9-10) et d'une diaconesse (Rom., XVI, 1) qui occupaient comme une place dans la hiérarchie ecclésiastique. Ces fonctions devinrent l'objet d'un rite d'ordination. Celui des diaconesses était assez semblable à celui des diacres et comportait même généralement en Orient l'imposition des mains. Sur l' « ordination » des diaconesses, voir XI, 1252; cf. IV, 685-702. — En ce qui concerne les laïcs *hommes* se pose, pour l'historien du sacrement de l'ordre, le cas des confesseurs, étudié à ORDRE, XI, 1250-52. — *f) Le mariage*. — Quelles que soient les conditions juridiques posées par l'Église pour la validité du mariage, il est certain que les *ministres* du sacrement sont les deux conjoints eux-mêmes. Can. 1081, § 1 : « C'est le consentement des parties, légitimement manifesté, qui fait le mariage; il ne peut être suppléé par aucune puissance humaine. » — Can. 1012, § 1 : « Le Christ a élevé à la dignité de sacrement le contrat matrimonial lui-même entre baptisés »; § 2 : « C'est pourquoi entre baptisés le contrat matrimonial ne peut exister validement sans être en même temps sacrement ». Sur les erreurs tendant à établir que le sacrement est un accessoire du contrat, voir : Launoy, *De regis in matrimonium potestate*, IX, 5; MARIAGE, 2255-72, 2277-84; avec les condamnations directes portées par Pie IX, *Ad apostolicæ* (1851) contre J. Nuytz; *Acerbissimum* (1852); *Syllabus*, prop. 66; et par Léon XIII, *Arcanum* (1880), etc. Voir IX, 2278-81. — Une confirmation de la doctrine des conjoints-ministres du sacrement se trouve dans la forme juridique extraordinaire du mariage, can. 1098 : « S'il n'est pas possible d'avoir ou d'aller trouver sans grave inconvénient le curé ou l'Ordinaire ou le prêtre délégué, qui assisteraient au mariage selon la norme des can. 1095-96 : 1° en cas de péril de mort, le mariage contracté devant les seuls témoins est valide et licite; et même en dehors de ce cas, pourvu qu'en toute prudence il faille prévoir que cette situation durera un mois... » Les interprétations de ce canon ont été données à plusieurs reprises par la Commission d'interprétation (10 nov. 1925; 19 juill. 1931; 3 mai 1945). Voir Naz, *Traité*, II, n. 426, p. 376.

II. PARTICIPATION AU POUVOIR PROPHÉTIQUE OU DOCTORAL. — Voir *Tables*, 27-28. Sous cet aspect et sous celui qui sera abordé au paragraphe suivant (participation à la royauté du Christ), le laïcat est appelé, à notre époque, à prendre une importance accrue dans l'Église, non pour suppléer à l'insuffisance d'un clergé trop peu nombreux, mais surtout pour montrer le rôle et la res-

ponsabilité de ceux qui sont appelés à vivre dans un monde de plus en plus sécularisé.

Il serait superflu de rappeler ici que le Christ est venu apporter au monde la « bonne nouvelle » de l'Évangile et qu'il a donné aux apôtres et aux premiers disciples le mandat de transmettre au monde entier la vérité dont il est le prophète et le prédicateur. C'est jusqu'à la fin du monde que cette transmission de la foi doit être un des buts des successeurs des apôtres. Mais si la mission de *prêcher* la foi est une mission conférée à la hiérarchie et à ceux qui en recevront mandat, l'obligation de *confesser la foi* est une condition absolue du salut. Traitant de cette obligation, S. Thomas la considère comme un précepte affirmatif, qui n'oblige que « chaque fois que l'honneur à rendre à Dieu ou l'utilité du salut du prochain l'exige ». *Sum. theol.*, IIa-IIae, q. III, a. 2 et ad 1. Le fondement de cette obligation est nettement affirmé dans l'Écriture, Matth., x, 32; Luc., IX, 26; XII, 8-9; Rom, x, 10. Cf. *D. T. C.*, XIII, 675. Et le Code précise la nature de cette obligation : can. 1325, § 1 : « Les fidèles du Christ sont tenus de professer ouvertement leur foi dans toutes les circonstances où leur silence, leurs hésitations ou leur attitude signifieraient une négation implicite de la foi, un mépris de la religion, une injure à Dieu ou un scandale pour le prochain. » Le commentaire et les applications de ce canon ont été largement exposés à PROFESSION DE FOI, XIII, 675-82.

1° Cette obligation commence, en principe, au *baptême*. Aussi, la liturgie du baptême a toujours mis sur les lèvres du ministre du sacrement les interrogations par lesquelles il s'assure de la foi du catéchumène; cf. II, 214-15; 1981-82 *(traditio symboli)*, 1984-85 *(redditio symboli)*. Le rituel a maintenu cette pratique à l'égard des enfants; mais le parrain (ou la marraine) prend l'engagement de la foi au nom du baptisé, et « il appartient aux parrains, en vertu de la fonction qu'ils ont acceptée, de s'intéresser pour toujours à leur fils spirituel, et de veiller diligemment à ce que celui-ci se montre réellement, pendant toute son existence, tel dans la vie chrétienne qu'ils l'ont promis au cours de la cérémonie du baptême » (can. 769), spécialement si les parents ne remplissent pas leur devoir à ce sujet. Ce devoir justifie l'existence du parrainage, même s'il s'agit d'un adulte baptisé (can. 762, § 1). Il justifie également l'exigence de l'Église relativement à l'âge, aux connaissances religieuses du parrain (can. 765, 1°, 2°; 766, 1°, 2°, 3°). Le rituel de Paul V exigeait la confirmation; le droit actuel demande simplement une instruction religieuse suffisante chez le parrain.

Le can. 765, 3° stipule que le parrain ne soit ni le père, ni la mère, ni le conjoint du baptisé et cela pour éviter l'empêchement de parenté spirituelle. Cf. XI, 2002-03 (cf. can. 768, 1079). Mais il en ressort également que le devoir des parents demeure total à l'égard de l'obligation de confesser leur foi dans l'éducation de leurs enfants. Obligation tellement personnelle qu'il est interdit d'admettre dans un ordre religieux des parents dont les soins sont encore nécessaires à l'éducation de leurs enfants (can. 542, § 2; cf. can. 2411). L'éducation doit être non seulement physique en ce qui concerne la vie du corps; mais intellectuelle, morale et religieuse en ce qui concerne l'âme. Le but qui s'impose aux parents est de former le « vrai chrétien », tel que le définit Pie XI, encycl. *Rappresentanti in terra :* « l'homme surnaturel qui pense, juge, agit avec constance et esprit de suite, suivant la droite raison, éclairée par la lumière surnaturelle des exemples et de la doctrine du Christ. » Voir le développement de cette doctrine, XI, 2016; en ce qui concerne l'école, IV, 2082; XIV, 1671-75; et le catéchisme (Code, can. 1335).

2° De toute la tradition, la confession de foi est liée au sacrement de *confirmation*. « Par ce sacrement, les chrétiens sont « constitués confesseurs de la foi ». « La confirmation est le sacrement de la confession de la foi. » Lorsqu'il écrit ces formules, S. Thomas accepte un donné traditionnel qu'il ne discute pas, mais auquel, selon sa manière habituelle, il va donner une explication théologique. Après le premier don de l'Esprit conféré au baptême, la confirmation donne la plénitude de l'Esprit. Le baptême n'est qu'une naissance, mais la confirmation est reçue par l'homme arrivé à l'âge adulte. L'homme commence, à l'âge adulte, à entrer en communion avec les autres (cf. IIIa, q. LXXII, a. 2). La confirmation lui donne les forces intérieures nécessaires pour mener le combat spirituel contre les ennemis de la foi. Ce combat est le combat de tout chrétien lorsqu'il s'agit des ennemis invisibles, du combat contre les démons. Mais il est le propre des adultes dans la foi, des confirmés, lorsqu'il s'agit des ennemis visibles, les persécuteurs de la foi... Résumant sa pensée, S. Thomas affirme que le confirmé reçoit, par la confirmation, une sorte d'office spécial : le pouvoir de confesser publiquement en parole sa foi au Christ (doctrine résumée par J. Hamer, *L'Église est une communion*, 1962, p. 148-49).

Sur cette doctrine se greffe l'explication de l'*Action catholique*, qui organise l'apostolat qui s'impose à tout chrétien et en fait comme « une participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique » (Pie XI), entendons ici non comme une *collation partielle* aux laïcs des pouvoirs de la hiérarchie, mais une coopération ou une collaboration. Voir Hamer, *op. cit.*, 150-53, et *Tables*, 26.

3° *Applications.* — 1. *Le martyre.* — Le mot *martyr* signifie en effet *témoin de la foi chrétienne*, témoin qui enseigne à mépriser les choses visibles pour les biens invisibles (II Cor., IV, 17). L'Église réserve en principe le nom de *martyr* à ceux qui sont morts pour le Christ; ceux qui ont souffert l'exil, la prison, la torture, la perte de leurs biens pour affirmer leur foi, sont les *confesseurs*. Mais martyrs et confesseurs sont au premier rang de ceux qui imitent le Christ dans le combat, pour la foi, contre les ennemis visibles qui la persécutent. Leur confession de la foi est d'autant plus une apologétique de la foi chrétienne que les martyrs et confesseurs manifestent non seulement la vertu de force qui les anime mais presque toujours les autres vertus dont le Christ a donné l'exemple et le précepte.

2. *Les missions.* — Jésus-Christ a dit à ses apôtres : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. » La mission est un envoi, les missionnaires sont des envoyés pour annoncer le message du Christ à ceux qui ne le connaissent pas et implanter l'Église en tous pays. Tout chrétien conscient de son devoir doit avoir l'esprit missionnaire, c.-à-d. être dans la disposition habituelle d'aider les missions et par là de concourir et de participer à l'œuvre d'apostolat qui continue le rôle doctoral du Christ.

Mais tout chrétien ne peut être missionnaire au sens strict du mot. Ordinairement et essentiellement, ces missionnaires sont des prêtres et appartiennent au clergé. Mais les auxiliaires sont ordinairement des laïcs, soit religieux ou religieuses, soit laïcs tout court. Sur le personnel auxiliaire, x, 1893-94 (frères); — 1894-1901 (sœurs); — frères et sœurs indigènes, 1903-10; — catéchistes, 1910-11; — médecins (hommes et femmes), 1911-14.

3. *L'enseignement religieux.* — Le *catéchiste* laïc reçoit de l'autorité religieuse un véritable mandat qui est « une participation réelle, quoique difficilement discernable, à ce ministère de la Parole confié par le Christ aux *douze* »; c'est donc un envoyé du pouvoir magistériel. Cf. J. Hamer, *op. cit.*, 160. Sur le rapprochement de la mission du catéchiste et de l'enseignement hiérarchique, voir P.-A. Liégé, *Sacerdoce, Laïcat, Parole*, dans *Parole et Mission*, III, 1960, n. II, p. 592-602. Voir aussi M. Sauvage, *Catéchèse et Laïcat. Participation des laïcs au ministère de la Parole et mission du frère-enseignant dans l'Église*, Paris, 1962.

Les catéchistes laïcs existaient dans la primitive Église, cf. II, 1983; actuellement, l'œuvre des catéchistes volontaires est recommandée par la S. C. du Concile (12 janv. 1935) et Pie XI a accordé aux catéchistes d'abondantes indulgences (12 mars 1930). Rien d'étonnant que pour l'entrée au noviciat le Code exige un certificat de baptême et de confirmation; devant faire œuvre d'apostolat, religieux et religieuses laïques doivent être marqués du sacrement de l'apostolat (can. 544, § 1). Voir *Tables*, 28 (laïques et *missio canonica*). Dans certains pays, les professeurs de religion sont des laïcs.

4. *La théologie.* — Est-elle normalement au service des laïcs? Les premiers théologiens de l'Église furent des laïcs : Justin, Clément, Origène, qui devint prêtre plus tard... C'est à la suite de l'invasion des Barbares que la haute culture devint un privilège des clercs. Évêques et moines sauvèrent la culture. Si aujourd'hui, dans l'orthodoxie orientale, la tradition des théologiens laïques est gardée, c'est parce que l'Orient n'est pas passé par les

mêmes vicissitudes historiques. Le mouvement humaniste a réintroduit des laïcs dans la pensée religieuse. Un laïc Contarini a écrit un *De officio episcopi* (cf. II, 1616). Pascal au XVIIe s., Chateaubriand, de Maistre, L. Veuillot au XIXe s., jouèrent un rôle inconteste en ce domaine. Dans l'œuvre doctrinale catholique du XXe s., Gilson, Maritain, Vignaux et tant d'autres occupent une place honorable. Il faut reconnaître que des laïcs y réussissent très bien. Il n'est même pas exclu, en soi, que des laïcs enseignent dans des Facultés catholiques. Le droit canon exige sans doute que les professeurs des séminaires soient prêtres (can. 1360, § 1); mais la Constitution *Deus scientiarum dominus*, qui donne des normes aux Universités, n'exige pas la cléricature comme condition prérequise à l'enseignement des sciences ecclésiastiques (art. 21). Sur cette Constitution, XV, 2259 sq. Cf. H. Heimerl, *Laien im Dienst der Verkündigung*, Vienne, 1958, p. 129. Tout ce paragraphe, extrait de J. Hamer, *op. cit.*, 167-68. Voir aussi Y. Congar, *Sacerdoce et laïcat*, 272-74.

5. *Apostolat doctrinal normal du laïc dans le monde.* « C'est au laïc que revient de préférence le domaine des échanges entre la tradition dogmatique de l'Église et les problèmes d'aujourd'hui. Essais de traduction du donné chrétien, d'application aux questions du siècle, de présentation du catholicisme comme climat ou comme atmosphère, de créations culturelles neuves, d'une apologétique de bon aloi, tout cela constitue un immense champ de travail où le laïc peut apporter le meilleur de lui-même, de son expérience et de son ingéniosité, en pleine fidélité à sa propre condition. Presse et autres activités proprement littéraires, radio, cinéma, télévision, arts, seront son domaine. Même sur le plan spirituel, l'apostolat des laïcs se fait *à partir du monde*... Dans son œuvre proprement théologique, dans toutes les questions qui engagent le dialogue avec le monde, le clerc peut aussi faire utilement appel à l'expérience des laïcs. Ceux-ci, sans sortir de leur rôle, lui apporteront l'écho des recherches et des luttes du monde dans lequel ils vivent » (J. Hamer, *op. cit.*, 169-70). On pourrait ici donner comme exemples : les recherches des savants sur la formation du monde et les origines de l'homme peuvent servir de point de départ permettant au théologien de formuler des conclusions positives. Mais cet apostolat doctrinal n'est qu'une face du rôle du laïc à l'égard de la Seigneurie du Christ.

6. *Charisme prophétique exceptionnel.* — « L'histoire de l'Église est remplie de messages « prophétiques » dont Dieu charge parfois, pour qu'ils soient transmis aux évêques ou au pape, de pauvres enfants, des moniales, des jeunes filles. Ce qu'on appelle communément les « révélations privées » est un cas privilégié de prophétie, mais ce n'est pas le seul. Dieu découvre ainsi un aspect de l'accomplissement de son dessein, et en promet la réalisation. Reconnaître ce message suppose beaucoup de prudence et de discernement. On ne peut nier du moins son existence et son importance concrète pour la vie de l'Église.

« Le « prophète » catholique, s'il n'apporte aucun élément nouveau à la structure dogmatique de la foi... peut cependant avoir une action réelle dans la vie de l'Église. Vie de prière et vie liturgique : combien de fêtes et de dévotions doivent leur origine à des initiatives de fidèles, à des apparitions ou à des messages reçus d'en-haut par des âmes simples et dociles à l'Esprit. Vie spirituelle : la plupart des fondations d'ordres religieux ont été suscitées par une inspiration de l'Esprit, reçue par un homme ou une femme et généralement approuvée, après un commencement de réalisation, par l'autorité compétente... » (H. Holstein, S. J., *Prédication apostolique et magistère*, dans *La parole de Dieu en Jésus-Christ*, Paris, 1961, p. 168).

7. Enfin, *sensus fidei*. — « Il faut rappeler que l'ensemble des fidèles est appelé à jouer un rôle dans la conservation et le développement de la foi... Mais ce sens de la foi ne remplace nullement le magistère... Seul le magistère est le guide qualifié du sens de la foi. Lui seul en est l'interprète et le juge... : « Si l'on veut trouver une solution équitable au problème des relations entre le magistère et le sens de la foi, tel qu'il se traduit dans la conscience chrétienne universelle de l'Église, il faut se garder de deux extrêmes : ni subordonner le magistère à la croyance des fidèles..., ni dissocier le magistère des données de la tradition vivante de l'Église. » Quand l'autorité s'enquiert du sentiment des fidèles, ce n'est pas pour ériger ces derniers en juges de la foi : « Le sens chrétien n'est pas pour le magistère une norme à suivre, mais une donnée objective à connaître. » C. Dillenschneider, *Le sens de la foi et le progrès dogmatique du mystère marial*, Rome, 1954, p. 348, 349. Les interventions du magistère ne s'imposent pas du dehors; elles sont homogènes à une foi qui est déjà la nôtre » (J. Hamer, *op. cit.*, 235-36, citant en outre Newman, art. du *Rambler*, trad. dans J. H. Newman, *Pensées sur l'Église*, Paris, 1956, et la lettre collective pastorale de l'épiscopat hollandais, *Le sens du concile*, dans *D. C.*, 18 juin 1961).

III. Participation des laïcs au pouvoir royal du Christ. — 1° *Considération générale.* — 1. *Même dans le domaine purement temporel*, l'activité humaine peut rendre hommage à la souveraineté divine sur le monde. Quand aujourd'hui les hommes sont associés à leur modeste place à l'exécution du gouvernement divin sur le monde, ils deviennent, par le fait même, les agents de la royauté universelle du Christ, Dieu et homme. Le gouvernement n'est-il pas l'acte royal par excellence (cf. Y. Congar, *Jalons pour une théologie du laïcat*, 318-24). De plus, dans cette fidélité à la nature propre du temporel, le laïc prépare le milieu d'existence, l'atmosphère respirable, prédisposant à recevoir et à vivre le message chrétien. A ce propos, J. Hamer indique certains textes : card. Suhard, *Le prêtre dans la cité* (*D. C.*, 1949, col. 782); Ch. Journet, *L'Église du Verbe incarné*, II, 1001-02; P. Bouillard, explicitant une pensée de Barth, *Karl Barth*, II, Paris, 1957, p. 188, 195; la IIe Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (1954), *L'espérance chrétienne dans le monde d'aujourd'hui*, Neuchâtel-Paris, 1955, p. 444, etc.; l'affirmation de Pie XII (IIe Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs [5 oct. 1957]) : « La *consecratio mundi* est, pour l'essentiel, l'œuvre des laïcs eux-mêmes, d'hommes qui sont intimement mêlés à la vie économique et sociale, participent au gouvernement et aux assemblées législatives. » Cf. Hamer, 117.

2. *Dans le domaine spirituel*, l'apostolat des laïcs, sous quelque forme qu'il se présente, est une continuation de son activité dans le domaine temporel (voir *supra*, II, 2°, 5).

2° *Considérations particulières.* — L'Église étant sur terre le royaume du Christ, toute participation des laïcs au gouvernement ecclésiastique les associe au pouvoir royal de Jésus-Christ dans le monde.

1. *Coopération individuelle.* — *a) Juridiction :* la juridiction ne peut appartenir qu'aux clercs, VIII, 1987. Mais abbesses et supérieurs non clercs ont un pouvoir *dominatif* sur leurs subordonnés (can. 501, § 1). Voir I, 18-21 (sur les abbesses). Cf. Kindt, C. SS. R., *De potestate dominativa in religione*, Bruges, 1945. Sur l'étendue de ce pouvoir, Jombart, dans Naz, *Traité*, I, 571-72. — *b) Gouvernement* (on n'a pas à rappeler ici les ingérences illicites, mais simplement les coopérations utiles) : *administrateurs* de biens ecclésiastiques (can. 1521, § 1; 1524, 1525, § 1); responsables du dommage causé par leur démission arbitraire (can. 1528); — *droit de patronage* existant encore en 1918, mais ne pouvant plus désormais être constitué (can. 1450); sur ce droit (can. 1446-71); — membres des *conseils de fabrique* (can. 1183); — *attachés aux procès ecclésiastiques :* avocats et procureurs (can. 1656, 1657, § 1); huissiers *(cursores)* et appariteurs (can. 1591, 1592).

2. *Coopération collective : Corporations* chrétiennes et *syndicats* chrétiens, III, 1873-77; XII, 1735; cf. VI, 2236-42; — *Associations* religieuses, spécialement *cultuelles* (non admises par Pie X, cf. XII, 1723), devenues sous Pie XI, *diocésaines* (XII, 1724); — *Action catholique*, *Tables*, 26-28; — *Instituts séculiers* (dont il n'a pu être question dans le *D. T. C.*, puisqu'ils ont été approuvés par Pie XII, const. *Provida Mater Ecclesia*, 2 févr. 1947) : « Ce ne sont pas des « religions », faute de vœux publics; ni non plus des « sociétés sans vœux » (can. 675-681), puisque les membres ne sont pas obligés à la vie commune : généralement ils restent dans le monde pour se livrer à leur apostat, mais ils ont le souci de s'y sanctifier. Le pape leur donne leur nom : ces associations seront appelées *instituts*, ou, de façon plus précise, *instituts séculiers*. » Sur ces Instituts, cf. Creusen, dans *Rev. des communautés religieuses*, avr. 1947, p. 57-58;

Ét. Guillaume, *Les Instituts séculiers*, dans *Ami du clergé*, 1957, p. 103-105; J.-M. Perrin, O. P., dans *Catholicisme*, v, 1777 sq.

IV. Les canons du Code concernant les laïques (IIe partie du livre II, can. 682-725). — 1° Les can. 684-99 traitent des associations de fidèles en général (érection et approbation, forme et frais de constitution, titre, siège, rapports avec l'Ordinaire du lieu, recrutement, organisation et gouvernement, fin).

2° Le can. 700 distingue trois espèces d'associations : tiers ordres séculiers, confréries, pieuses unions. — Les *Tiers ordres séculiers* (différents du tiers ordre *régulier* composé de personnes vivant dans un couvent) occupent les can. 702-706. Le can, 702, § 1 : « Les tertiaires séculiers sont ceux qui vivent dans le monde sous la direction d'un ordre religieux, d'après son esprit, en s'efforçant de tendre à la perfection chrétienne, selon les exigences de leur genre de vie, suivant les règles approuvées pour eux par le S.-Siège. » Ils peuvent vivre isolés ou groupés; en ce dernier cas, chaque groupement de tertiaires prend le titre de « sodalité » ou fraternité. Seuls les Prémontrés, les Dominicains, les Franciscains, les Carmes, les Ermites de S. Augustin, les Minimes, les Servites, les Trinitaires, les Mercédaires ont le privilège de constituer cette sorte de clientèle vivant de leur spiritualité et sous leur conduite. Les Oblats séculiers de S. Benoît sont assimilés aux tertiaires. Sur le tiers ordre de S. François, voir M. Conte a Coronata, *Le tiers ordre franciscain*, tr. fr. de A. de Molières, Turin, 1937. — Les *Confréries et pieuses unions* occupent les can. 707-19. Can. 707, § 1 : « Les associations de fidèles qui ont pour but l'exercice de quelque œuvre de piété ou de charité sont connues sous le nom de pieuses unions; lorsque ces associations sont constituées à la manière d'un corps organique, on les appelle sodalités »; — § 2 : « Les sodalités qui ont pour but l'accroissement du culte public prennent le nom spécial de confréries. » Les canons concernant ces confréries règlent leur érection, leur recrutement, le costume dans les fonctions sacrées, leurs assemblées, etc. Insistons ici sur le can. 711, qui interdit l'érection dans le même lieu de plusieurs confréries de même nom et de même objet. En principe « le même lieu » suppose une certaine distance (laissée à l'appréciation de l'Ordinaire) pour permettre, dans une église ou un oratoire semi-public, l'érection de confréries similaires. De nombreuses exceptions existent, notamment la confrérie du S.-Sacrement et celle de la Doctrine chrétienne, que les Ordinaires sont invités à établir dans chacune des paroisses de leur diocèse, si rapprochées soient-elles les unes des autres (can. 711, § 2). Autres exceptions dans Naz, *Traité*, 2e éd., i, 752. Voir *Tables*, 790 et la bibl. — Les can. 720-25 traitent des *Archiconfréries* et *Unions primaires*. Le mot d'archiconfrérie, *archiconfraternitas*, a pour synonymes les mots *d'archisodalitas, pia unio, congregatio* ou *societa primaria* (can. 720). L'archiconfrérie est une confrérie comme les autres; mais elle jouit du privilège de pouvoir s'affilier d'autres confréries. La concession du titre d'archiconfrérie est réservée au S.-Siège. Les canons précités concernent les conditions et les conséquences de l'affiliation. Voir l'étude de H. Durand, *Confréries*, dans *D. D. Can.*, iv, 128-76.

Voir sur *Laïcat :* Une bibliographie à jour (fin de 1961) a été donnée par le P. Yves Congar, O. P., dans l'art. *Laienstand*, du *L. T. K.*, vi, col. 733-40. — Autres indications : L. Vauthier, *S. S. Pie XII et l'apostolat des laïcs*, textes assemblés et commentés, Langres, 1953; — *L'Apostolat des laïques dans l'enseignement de S. S. Pie XII*, Rome, 1956; — Voir aussi le recueil du P. Dumeige, S. J., *La foi catholique*, aux mots *Laïcs* et *Sacerdoce universel des fidèles;* — Yves-M.-J. Congar, *Jalons pour une théologie du laïcat*, Paris, 1953 (surtout le ch. vii, *Les laïcs et la fonction apostolique de l'Église*); — id., *Sacerdoce et laïcat*, IIe partie, 1962, *Activités et comportement des chrétiens actifs dans le monde;* surtout *Le respect de l'apostolat des laïcs*, texte français d'une étude parue en allemand dans *Lebendige Seelsorge heute...* édité par C. Pohlmann et St. Richter, O. F. M.; — Paul Dabin, S. J., *Le Sacerdoce royal des fidèles dans la tradition ancienne et moderne*, Paris, 1950; — id., *L'Action catholique. Essai de synthèse*, 8e éd., 1937; — id., *L'Apostolat laïque*, 1931; — Mgr G. Philips, *Le rôle du laïcat dans l'Église*, Paris, 1954; — id., *L'état actuel des pensées théologiques au sujet de l'apostolat des laïcs*, dans *E. T. L.*, 1959, p. 877-903; — id., *Études sur l'apostolat des laïcs*, Bruxelles, 1960; — Jérôme Hamer, O. P., *L'Église est une communion*, IIe partie, Paris, 1962, c. v, vii, viii, spécialement; — K. Rahner, *L'Apostolat des laïcs*, dans *N. R. Th.*, janv. 1956, p. 3-32; — Ch. Baumgartner, *Formes diverses de l'apostolat des laïcs*, dans *Christus* (janv. 1957), p. 9-33; — dans la même publication, Louis Lochet, *Situation spirituelle du laïc*, 64-80; — L. Vauthier, *Initiation à l'Action catholique*, Langres, 1955; — Cahiers de la Pierre-Qui-Vire, *Chrétiens dans le monde*, Paris, 1955; — Jacques Leclercq, *Le chrétien devant la planétisation du monde*, Paris, 1953; — Ch. Muller, *Quand les apôtres laïcs prient avec Pie XII*, 1957; — Mgr de Bazelaire, *Les laïcs aussi sont de l'Église*, Paris, 1958; — G. Dejaifve, *Laïcat et mission d'Église*, dans *N. R. Th.*, 1959, p. 22-38; — Mgr Pavan, *Il laicato cattolico nell'ordine temporale*, Rome, 1960; — P. Glorieux, *Le laïc dans l'Église*, Paris, 1961.

Dans Congar, *Sacerdoce et laïcat*, 331, références à plusieurs articles de revues allemandes et espagnoles. — Dans J. Hamer, *L'Église est une communion*, 136-37, note bibliographique (protestante et orthodoxe) et indications à la *R. Sc. Ph.* (Bulletins d'ecclésiologie), 1957, p. 552-56; 1959, p. 340-47.

Dans l'encyclique *Princeps Pastorum* de Jean XXIII, le Souverain pontife rappelle, § III, ce que doit être le laïcat dans la vie de l'Église et surtout dans les missions; § IV, les directives pour l'apostolat des laïcs dans les missions. Le pape insiste surtout sur la fonction du laïcat autochtone.

A. M.

LAIGUE (Georges, marquis de) (1614-1674). — Intervention près de l'évêque de Châlons-sur-Marne en faveur des *Réflexions morales* de Quesnel, xiii, 1478.

LAINEZ (Jacques). — Notice [P. Bernard], viii, 2449-50. — Compétence théologique de S. Ignace de Loyola, vii, 729; cf. viii, 1014; — théologien du pape au conc. de Trente, 1060; xv, 1442; — justification, viii, 2184; cf. xiv, 1933; — baptême, ii, 296; — eucharistie, v, 1327, 1330, 1418 (présence réelle); x, 1113-14, 1120, 1124; cf. xv, 1461 (messe); — expérience religieuse, v, 1861; — mariage, ix, 2239, 2241; — mérite, x, 745-47; — ordre, xi, 1352-54, 1389; cf. xv, 1466, 1473; — pénitence, xii, 1073-75 *(passim)*, 1080; — théologie morale, viii, 1069-70, 1072, 1078, 1080, 1085, 1089; — primauté, xiii, 324; — purgatoire, 1278; — discipline et réforme, xv, 1488; — controverse de Poissy, xv, 1451, 2695; cf. iii, 1721-22, 1723-24; — L. et Bellarmin, ii, 560; — et Canisius, 1517. — Cité : iv, 1561; ix, 1726-27; xii, 2433; xiv, 1041.

LAIRUELS (Servais de) († 1631). — Réforme lorraine des Prémontrés, xiii, 11, 25.

LAÏS (Joseph-Marie). — Notice [L. Marchal], viii, 2450.

LAISNÉ ou **LAINAS** (Vincent). — Notice [A. Molien], viii, 2450-51.

LAITAGES. — Usage en carême (observations aujourd'hui périmées), ii, 1742. Cf. *Tables, Jeûne et abstinence*, 2655-63.

LAKE (K.). — Idolothytes aux temps apostoliques, vii, 670, 685 (bibl.). — Cité : vi, 2274 (*Pasteur* d'Hermas); xiii, 2851 (Origène).

LALANDE (André). — Philosophe français (xixe-xxe s.). — L. a publié le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* qu'on trouve souvent cité, même dans le *D. T. C.*, pour la définition de certains mots philosophiques. — Cité : x, 325, 332; xii, 1306; xiii, 417, 2183.

LALANDE (Luc-François). — Notice [C. Constantin], viii, 2451-53. — Son *Apologie de la Constitution civile du clergé*, iii, 1560; — contredite par M. Émery, xiv, 807. — Élu à l'évêché constitutionnel de la Meurthe, iii, 1580. — Cité : iii, 1548, 1590.

LA LANE ou **LALANNE** (Noël de). — Notice [J. Carreyre], viii, 2454-56. — Cité à propos du jansénisme : 475, 492, 502, 508, 511, 514, 518, 520, 528-

29 (bibl.); — collaboration avec Arnauld et Nicole, xi, 635-36, 640-41. — Cité : x, 2174.

LALLEMANDET (Jean). — Notice [L. Marchal], viii, 2456.

LALLEMANT (Jacques-Philippe). — Notice [J. Carreyre], viii, 2456-59. — Sur Quesnel, xiii, 1521; — sur Jansénius, viii, 1058.

LALLEMANT (Louis). — Notice [Pierre Bouvier], viii, 2459-64. — 1° *L'homme*, viii, 2459. — 2° *Le livre*, 2459-60; cf. xiii, 2706-07; xiv, 2835. — 3° *Doctrine :* éloges et critique, viii, 2460-63; ix, 2039. — Sur la contemplation, iii, 1618, 1627; — contre Quesnel, xiii, 1521; xv, 2114, 2138. — Cité : ii, 1091; vi, 689-90, 693, 1349; viii, 1058, 1078-79; ix, 131; xi, 1126; xiii, 2706-07; xiv, 2841.

Dans la *Revue d'Ascétique et de Mystique* (1927, p. 190 et 195-97), le P. Cavallera signale que, quelques mois après l'entrée en charge du P. L., des plaintes contre sa doctrine spirituelle étaient déjà parvenues à Rome, au général de la Compagnie, le P. Vitelleschi. Dans une lettre du 5 avr. 1629, le général s'étonne de cet enseignement qui ne concorde pas avec l'esprit de la Compagnie; il prescrit une enquête et prévoit qu'il y aurait lieu de retirer au P. Lallemant sa charge d'instructeur des novices. Effectivement, dès 1631, le P. L. était remplacé par le P. Hayneufve. Ces faits et d'autres faits analogues, dit Cavallera, « montrent à quel point le mouvement mystique dans la Compagnie de Jésus en France, en cette première moitié du xvii[e] s., préoccupait les supérieurs majeurs, comme au siècle précédent ils avaient été émus par la spiritualité du P. Balthasar Alvarez (voir *D. T. C.*, xiii, 2760-61) et de ses disciples imitateurs ». — Le P. Cavallera, le P. Hamon et le P. Pottier (éditeur de *La Vie et la doctrine du P. Louis Lallemant...*, Paris, 1924) ne s'accordent pas sur les dates ni sur la durée des fonctions du P. L. comme « instructeur du troisième an ». Les deux dates extrêmes sont 1629 et 1633. Note de l'*Ami du Clergé*, 1928, p. 435. — Récente éd. de la *Doctrine spirituelle* (avec une importante introd.) par Fr. Courel, s. j. (coll. *Christus*), 1959.

4° *L'école*, viii, 2463-64. — Les PP. Rigoleuc et Surin ont chacun un article dans le *D. T. C.*, xiii, 2706; xiv, 2834. — Autres auteurs cités : Caussade (Jean-Pierre de), *Tables*, 560; — Grou (Nicolas), vi, 1888; — Habert, 2014.

LALLEMENT (Chan. D.). — Auteur d'un traité des *Principes catholiques d'action civique*, Paris, 1935. Ouvrage demandé par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France et préfacé par Mgr l'archevêque de Cambrai, proposé comme guide aux « professeurs chargés de donner un enseignement social dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire ». Auteurs de différentes études des *Cahiers thomistes*, et de *Mater misericordiæ* dans *Les Cahiers de la Vierge*.

Cité : sur le pouvoir tyrannique, xv, 1971, 1983; — sur le vœu de pauvreté, 3258.

LALLOUETTE (Ambroise). — Notice [J. Carreyre], viii, 2464-65.

LALOUX (Antoine). Sulpicien (1797-1853), professeur de théologie à Paris, xiv, 806; — Probabilisme à compensation, iii, 604; cf. xiii, 595.

LA LUZERNE (César-Guillaume, card. de). — Notice [L. Marchal], viii, 2465-66. — Catéchisme, ii, 1946. — Infidèles aux Limbes, vii, 1896. — Sur le prêt à intérêt, xv, 2379. — Cité : 2383, et, dans l'apologétique du xviii[e] s., i, 1551. — Critiqué par Anfossi, i, 1188.

LAMANITES et **NÉPHITES**, protagonistes du roman baroque et invraisemblable qui expliquerait les origines des Mormons, xiv, 2252-53.

LA MARCHE (François de Pignano, appelé aussi François de). — Voir Pignano (François de), xii, 2104.

LA MARCHE (Jacques de). — Voir *Jacques de la Marche*.

LA MARCHE (Jean-François de). — Notice [P. Bernard], viii, 2467. — Cité : xi, 796.

LAMARCK (Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet, chevalier de), naturaliste français (1744-1820). — A publié, *La Flore française* (1778), en collaboration avec Poiret, l'*Encyclopédie botanique* et l'*Illustration des genres* (1783-1817), l'*Histoire des animaux sans vertèbres* (1815-22), où il jeta les bases du transformisme, qu'il avait ébauché dans *Philosophie zoologique* (1809).

Hexaméron, vi, 2340; — Transformisme, xv, 1367-68; — cf. xiii, 1772; x, 292.

LA MARE (Guillaume de). — Voir *Guillaume de la Mare*.

LA MARTHONIE DE CAUSSADE, évêque de Poitiers (xviii[e] s.). — Et la théologie dite de Poitiers, xv, 504.

LAMARTINE (Alph. de). — Influence de J.-J. Rousseau, xiv, 131. — Cité : viii, 2398; x, 2345.

LAMARZELLE (Gustave-Louis-Édouard de) (1852-1929). — Homme politique français; cité : iv, 311.

LAMBALLE (Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de). Veuve au bout d'un an de mariage, elle prend quelque teinte des idées philosophiques, et fréquente les loges de francs-maçons. Elle mourut massacrée en 1792. — Ses relations maçonniques, xiv, 2511.

LAMBECK (Pierre), *Lambecius* (1628-1680). — Découvre au xvii[e] s. le manuscrit des quinze anathématismes contre Origène, xi, 1581, 1585. — Sur Dosithée, iv, 1793; — Manuel Paléologue, ix, 1929; — Nicéphore Grégoras, xi, 461; — Nicétas de Maronée, 476. — Cf. Hurter, iv, 250.

LAMBERT (S.), martyr de Liège. — Sa « Vie », par Sigebert de Gembloux, xiv, 2038.

LAMBERT (Bernard). — Notice [M.-D. Chenu], viii, 2470; — voir sur la controverse Plowden-Rivière, x, 1217-21. — Cité : x, 2371; xiii, 2653.

LAMBERT D'ARRAS. — Et l'absolution de Philippe I[er] et de Bertrade, xi, 2069-70; cf. xv, 2271-72.

LAMBERT D'AUXERRE. — Et la *logica modernorum* (nominalisme), xi, 748.

LAMBERT BEAUDUIN (Dom). — Moine de Maredsous, *Tables*, 411. — Cité : sur l'invocation des saints à la messe, xiv, 947-48; — origine de la fête de la Ste-Trinité, xv, 1828-29.

LAMBERT GUERRIC. — Notice [J. Rivière], viii, 2470-71. — Sur les défenseurs de Jean XXII contre Louis de Bavière, voir *Tables*, 2445.

LAMBERT DE HERSFELD. — Historien du xi[e] s. : *Annales* jusqu'en 1077. Cf. Hurter, i, 1067.

Sa version du schisme de Michel Cérulaire, x, 1702.

LAMBERT DE MOOSBURG (de son nom Reichart). — Notice [P. Édouard d'Alençon], viii, 2470.

LAMBERT D'OSTIE. — Voir *Honorius II*.

LAMBERT, duc de **Spolète**. — Défenseur de Jean VIII, viii, 602, 603.

LAMBERTI (A.). — Missionnaire théatin. Sur la Géorgie, vi, 1263, 1282, 1283, 1289 (bibl.).

LAMBERTI (François). — Franciscain apostat aux premiers temps de la Réforme. — Controverses avec Nicolas de Herborn, vi, 2205.

LAMBERTINI (Prosper). — Voir *Benoît XIV*. — Cité : comme cardinal, xiii, 2011.

LAMBETH (Conciles de). *Tables*, 716-17.

LAMBETH (Conférences de). — Réunions de l'épiscopat anglican en vue de régler les questions religieuses relatives à la doctrine, la discipline ou l'attitude de l'anglicanisme à l'égard d'autres confessions religieuses. Elles font le point sur les questions controversées. Voir la note de Mgr Nédoncelle, *Tables*, 1887.

Références au *D. T. C.*, par date des conférences : *1595*, i, 1292-93; — *1867*, xiv, 1397; — *1878*, iii, 933-34; xiii, 1393; — *1886*, xiii, 889-90; xv, 2221; — *1897*, xiii, 889; — *1899*, xiii, 1399, 1402-03; — *1908*, v, 364; xiii, 890; — *1914*, xv, 2221; — *1920*, ix, 2313; xi, 1166-67; xiii, 890, 896, 1404, 1409; xiv, 1398-99; — *1927*, xiii, 893; — *1930*, xiii, 890, 892, 895, 1413; xiv, 1399; — *1931*, xiii, 900; —

1958, *Tables*, 1887. — Voir à *Œcuménisme* d'autres indications.

LAMBOT (Dom Cyrille). — Bénédictin qui s'est spécialisé en patrologie. Voir *Tables*, 412. On trouvera dans J. de Ghellinck, *Patristique et Moyen Age*, I-III, de nombreuses références aux études de C. L., presque toutes publiées dans la *Revue Bénédictine*.

Cité sur les œuvres mariales de Paschase Radbert, XIII, 1632; cf. XIV, 942.

LAMBRECHT (Henri-Charles), évêque de Gand. Cf. Hurter, V, 1536. — Auteur d'un traité *De SS. missæ sacrificio*, Louvain, 1885. Cité : X, 1299. Il est aussi l'auteur d'un catéchisme estimé.

LAMBROS (Spiridion). — Érudit hellène auquel on doit le catalogue des manuscrits de l'Athos (1895-1901, 2 vol.) et la transcription d'ouvrages de théologie byzantine dans le périodique Νέος Ἑλληνομνήμων ou dans la collection Παλαιολόγεια καὶ Πελοποννησιακά, Leipzig, 1912 (2 vol.). Cité : II, 1238 (manuscrits du mont Athos); V, 1499 (Eugénicos); VI, 2274 (Pasteur d'Hermas); VIII, 1522 (Joseph Calothétos); IX, 373 (Léon le Sage), 1009 (C. Lucar); 1972, 1975, 1978, 1982 (Marc Eugénicos), X, 453 (Maxime le Confesseur); 1669, 1674 (Michel d'Anchialos), 1711 (Michel le Syncelle); XIII, 374 (primauté, Scholarios); XIV, 1538, 1546, 1547, 1552, 1559 (Scholarios); XV, 515 (Théophane de Nicée). L'orthographe Lambros semble préférable à Lampros qu'on rencontre en plusieurs articles.

LAMBRUSCHINI (Jean-Baptiste). — Notice [L. Marchal], VIII, 2471.

LAMBRUSCHINI (Louis, cardinal). — Notice [L. Marchal], VIII, 2471-73. Nonce à Paris, secrétaire d'État de Grégoire XVI et protecteur du futur Léon XIII, IX, 335-36; — mêlé aux controverses du *Libéralisme catholique*, 559, 572; cf. *Lamennais*, VIII, 2487, 2488, 2492, 2494; *Veuillot* (Louis), XV, 2823. — Cité : VII, 1192-93 (Immaculée Conception).

LA MECQUE. — Ville de l'Arabie occidentale, dont l'importance tient uniquement dans son rôle religieux. Avant la venue de Mahomet, elle était déjà le rendez-vous religieux où étaient adorées la Kaaba (pierre noire) et les idoles de l'Arabie. Après l'établissement de l'Islam, le pèlerinage de La Mecque resta obligatoire pour tout bon musulman, au moins une fois dans sa vie.

Sourates de L. M. et histoire de Mahomet, III, 1774-75; — communautés juives, 1778. — Pèlerinage, 1817, 1821-22; IX, 1638-39. — Cité : 1572, 1636.

LA MEILLERAYE. — Dispersion des Trappistes de L. M. en 1831 : pétition et procès, IX, 553-54.

LAMENNAIS ou **LA MENNAIS** (Félicité de). — Étude générale [A. Fonck], VIII, 2473-2526. — Complétée par GRÉGOIRE XVI, VI, 1829-31 et LIBÉRALISME, IX, 511-63.

Nos références suivront de préférence l'ordre chronologique des événements qui marquèrent l'existence de Lamennais. Les indications concernant l'activité de Lamennais seront accompagnées des références à ses principaux écrits ainsi qu'aux personnages mêlés à son activité.

I. VIE ET ACTIVITÉ. — 1° *De 1782 à 1816*. — 1. *Première formation*, conversion, seconde formation (intellectuelle et spirituelle); vocation et sacerdoce, VIII, 2473-77.

Traduction du *Speculum* de Louis de Blois (1809), *Le guide spirituel ou le miroir des âmes religieuses*. — Influence de Teyssère, XV, 202; — de Carron, *Tables*, 540 et médiatement de Boudon (*ibid.*, 474).

2. *Première controverse* religieuse et politique; réaction de L. contre le gallicanisme. Conditions favorables à cette réaction, IX, 511-17; XIII, 334.

(1808), *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le XVIIIe s. et sur sa situation actuelle* (en collaboration avec son frère Jean-Marie), VIII, 2482, 2500, 2504; IX, 514; XV, 4.

(1816), *Tradition de l'Église sur l'institution canonique des évêques*, VIII, 2484, 2501; IX, 517; XV, 5, 7 (contre Tabaraud).

Ces écrits ultérieurement complétés : (1818), *Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de 1682 exigée des professeurs de théologie par le ministre de l'Intérieur*, VIII, 2504; IX, 517; cf. (1826), *In quatuor articulos*, VIII, 2505; IX, 619; — (1820), *Sur un livre intitulé « Du pape » par M. le comte de Maistre*, VIII, 2504; IX, 517.

2° *De 1816 à 1824*. — 1. *Apologétique mennaisienne*, VIII, 2478-80; VII, 1918 :

(1817) *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (analyse et justification), VIII, 2478-80; cité : I, 2191; III, 2306; IV, 807; VI, 180; VII, 1582, 1588, 1591; VIII, 2400, 2478, 2482-84, 2502-04, 2513-17; IX, 517 : « seule peut être vraie et par conséquent doit être suivie la religion universelle à laquelle préside une autorité infaillible, donc, le catholicisme romain », 539.

(1821) *Défense de l'Essai*, VIII, 2480, 2481, 2502, 2503, 2513.

2. *Partisans et adversaires*, 2480-81. — Influence de Bonald, VIII, 2480, 2483, 2501, 2516, 2522; IX, 518 et de Joseph de Maistre, VIII, 2480, 2504; IX, 517, 1078. — *a) Partisans :* Salinis et Gerbet, VI, 1297; — Rohrbacher, XIII, 2468-69, et, avec modifications, 2770. — *b) Adversaires :* S.-Sulpice et M. Boyer, II, 1121-22; XIV, 808; — Jésuites : censure du P. Fortis, VIII, 2481; Rozaven, XIV, 142-43; — différences entre Buffier et L., II, 1172; VIII, 2481. — *c) L'équivoque* de la pensée de L., et silence de Rome, VIII, 2482-83. — *d) Autres personnages :* Buzzetti, II, 1270; Gratry, VI, 1755; Parisis, XI, 2039; Mgr Pie, XII, 1741; Tabaraud, XV, 52; Ventura, 2635.

3° *De 1824 à 1829*. — 1. *Contre la démocratie* dans l'Église et dans l'État; retour aux principes de Grégoire VII: — moyens d'action : une revue, le *Mémorial catholique* (cf. VI, 1297); un tract, *In quatuor articulos...* (cf. *supra*); — Congrégation de S.-Pierre, fusionnant avec les prêtres de S.-Méen, VIII, 2485-86; et surtout un livre :

(1825-26), *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, VIII, 2485, 2504; cf. XIII, 334. Thème fondamental : « Sans pape, point d'Église; sans Église, point de christianisme; sans christianisme, point de religion et point de société... de sorte que la vie des nations européennes a... sa source, son unique source, dans le pouvoir pontifical », VIII, 2504, 2517-22; IX, 518.

2. *Opposition* à L., VIII, 2486-88 : *a)* Frayssinous, 2486; IX, 518; cf. VI, 1796-97; — Clausel de Montals, III, 49; — déclaration des (14) évêques, VIII, 2486; IX, 518. — *b)* Silence de Rome : motifs des hésitations et du silence, VIII, 2487-88.

4° *De 1829 à 1834. Vers la démocratie*. — 1. *Évolution* de L., dans un nouvel écrit :

(1829), *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*, VIII, 2489, 2505 (brève analyse); IX, 519-22 (analyse plus complète et raisons de l'évolution); cf. VI, 1227.

2. *Réaction* de l'archevêque de Paris (Mgr de Quelen), IX, 522; et dénonciation à Rome par le gouvernement, IX, 522; — silence de Rome, *ibid.;* — Deux lettres de L. à l'archevêque, 522; cf. VIII, 2505.

3. *Fondation* du journal *L'Avenir* (16 oct. 1830) (qui devait disparaître le 15 nov. 1831), IX, 523, 526; VIII, 2490. Voir *Tables*, 338, et MONTALEMBERT, X, 2345-47.

A *L'Avenir*, son programme et ses idées, l'art. LIBÉRALISME a consacré une étude détaillée, IX, 523-58, dont il convient de relever les idées maîtresses.

Programme : réconcilier la pensée chrétienne et les aspirations modernes, IX, 526; cf. XV, 436. — *Idées directrices : a)* La révolution de 1830, l'ère de Dieu et de la liberté, IX, 527; — *b)* L'ère de Dieu : ordre social

catholique et théocratie, ultramontanisme, 528; cf. XIII, 334; — *c)* Libéralisme de *L'Avenir*, raison du libéralisme; l'Église et la liberté, IX, 530-32. — *Programme libéral de L'Avenir : a)* Libertés intéressant la société civile: liberté politique (système électoral, législatif, administratif); liberté civile et économique; cf. XIII, 811; — *b)* Libertés intéressant la religion: liberté de la presse, d'enseignement (cf. IX, 566-74, conquête de la liberté d'enseignement; *Tables*, 1186); liberté d'association; cf. *Tables*, 281; — séparation de l'Église et de l'État, liberté de conscience (les conditions de la séparation : rupture du concordat, suppression du budget des cultes, droit commun pour le clergé, réforme intellectuelle de l'Église), IX, 532-44. Cf. III, 778; XV, 436-37. — *L'Avenir, l'Europe et le monde* (Irlande, Belgique, Pologne, Italie, Allemagne, Espagne), IX, 545-49. Tout ceci, en résumé, IV, 301; VIII, 2490-91; VI, 1829-30.

4. *Luttes et oppositions*, VIII, 2491-93 : *a)* Projet de confédération; prospectus et statuts de l'« Agence générale pour la défense de la liberté religieuse », IX, 551-52; cf. VIII, 2492 (épisodes de la lutte, procès, trappistes de la Meilleraye, *supra*, 2873), IX, 553. — *b)* Oppositions : α. Légitimistes, 554; cf. 558; — β. épiscopat, 554-55, 557; censures des évêques (censure de Toulouse, 28 avr. 1832), VIII, 2510-13; cf. I, 2143; IX, 561 (rôle de Mgr d'Astros); — γ. Rome : silence de l'autorité suprême, IX, 556-57; VIII, 2492-93; mais avertissements indirects : Ventura, IX, 556-57; XV, 2635; Rozaven, XIV, 143; IX, 559. Voir aussi Carrière, II, 1804; Jondot, VIII, 1508; Ravignan, XIII, 1797; Teysseyre, XIV, 808; XV, 202.

5. *Appel à Rome : condamnation : a)* Suspension de *L'Avenir*, appel de Lacordaire et voyage à Rome, VIII, 2493; IX, 558-59; — circonstances de la condamnation, VIII, 2493-94; IX, 561-62; — l'encyclique *Mirari*, VIII, 2494-95; IX, 559-62; cf. VI, 1829-31. — *b)* Soumission apparente de L., 1831; VIII, 2495-96; IX, 562; — mais refus de souscrire totalement à la soumission demandée par Grégoire XVI, VIII, 2496-97; IX, 561-63; — *c)* Les amis de L. se séparent de lui, IX, 563; — et L. renonce à ses fonctions sacerdotales, VIII, 2497; cf. 2498.

5° *De 1834 à 1854.* — 1. *Premiers écrits* de cette période, VIII, 2505-06 :

Préface des troisièmes mélanges : *Du catholicisme dans ses rapports avec la société politique*, VIII, 2505.

(1834), *Paroles d'un croyant*, VIII, 2499, 2506 (analyse); — condamnation nominative par l'encycl. *Singulari*, VI, 1831; VIII, 2506.

(1834), *De l'absolutisme et de la liberté. Dialoghetti*, VIII, 2506-07. Cf. I, 298.

2. *Nouveaux écrits* sur la religion, VIII, 2507-09 :

(1840), *Esquisse d'une philosophie* (4 vol.), VIII, 2507, 2509, 2517, 2519.

(1848), *De la société première et de ses lois ou de la religion* (suite du précédent), écrits auxquels il faut rattacher *Essai d'un système de philosophie catholique* (inédit et publié en 1906), VIII, 2507, 2517, 2519, 2520.

(1841), *Discussions critiques et pensées diverses sur la religion et la philosophie* (résumé, VIII, 2508).

(1841), *De la religion*, opuscule résumant les principes et leur enchaînement, ainsi que les idées développées dans *Esquisse d'une philosophie*, VIII, 2508-09; cité : 2517, 2519-21.

3. *Doctrines* des dernières années de L. (dont les écrits précédents sont l'expression), VIII, 2497-99. — Sa vie politique, 2499, et sa mort, *ibid.* (27 févr. 1854).

II. Œuvres : bibliographie de Lamennais. — 1° *Écrits ascétiques*, VIII, 2499-2500.

Outre le *Guide spirituel*, cité plus haut, *L'Imitation de Jésus-Christ*, trad. nouvelle avec des réflexions à la fin de chaque chapitre, 1828; — *Les Évangiles*, trad. et réflexions, 1846, etc.

2° *Doctrine, controverse religieuse, philosophique et politique*, VIII, 2500-09.

L'article les répartit en 30 numéros. Les écrits les plus importants ont été indiqués aux *Tables* avec les références les concernant.

3° *Lettres*, VIII, 2509-10.

III. Synthèse doctrinale. — 1° *Philosophie.* — 1. *La certitude;* impossibilité pour la raison individuelle d'y parvenir, VIII, 2513-14; XIII, 2505; cf. II, 1172; IV, 807-09, 825, 829, 836; VI, 180; — elle est donnée par « le sens commun », VIII, 2514-15; cf. I, 1516, 1554; II, 2159; III, 2306; IV, 899, 1819; XII, 564. — 2. *Ordre de la foi* et conception de la croyance, VIII, 2515-16; cf. III, 2306; IV, 807-08, 829; VII, 1918-19. — 3. *Origine des idées*, VIII, 2516-17; cf. VII, 1918; XI, 1050. — 4. *Trinité* (esquisse d'une démonstration rationnelle), VIII, 2517-18, à rapprocher de XV, 1794. — 5. *Création*, rapports de l'infini et du fini, VIII, 2518-19, 2521; cf. III, 2097.

2° *Religion.* — 1. *Définition :* loi supérieure de l'intelligence, VIII, 2520; cf. VII, 1918-19 (défauts de cette conception). — 2. *Développement de la connaissance et de la société religieuse*, VIII, 2521-22; — la défection de L. contredit sa première conception de l'autorité du souverain pontife, XIII, 334.

Conclusion : Jugement sur la doctrine de Lamennais, VIII, 2522-23. — Cité : IV, 301, 1514, 1819; IX, 1678; XII, 1491.

Comme complément à la bibliographie, on peut citer : Paul Vulliaud, *Les « Paroles d'un croyant » de Lamennais*, Paris, 1928; — R. Vallery-Radot, *Lamennais ou le prêtre malgré lui*, 1931; — L. Ahrens, *Lamennais und Deutschland*, Munster, 1930 (introduction intéressante pour la critique des historiens); — A. Degert, *Lamennais*, dans *The Catholic Encyclopedia*, VIII, 762; — St. Loesch, dans *L. T. K.*², VI, 366; — C. Veijmoed, O. F. M., *Lamennais avant sa défection et la Néerlande catholique*, 1940; — E. de Moreau, S. J., *Les idées mennésiennes en Belgique*, dans *N. R. Th.*, LV (1928), p. 570; — L. de Villefosse, *Lamennais*, Paris, 1945. — La plupart de ces références indiquées par Edg. Hocédez, *Hist. de la théologie au XIXe s.*, I, 92. Sur Lamennais, voir la Table des noms propres. — On consultera aussi avec profit, dans les *Münchener theologische Studien*, 1962, Norbert Hötzel, *Die Uroffenbarung im französischen Traditionalismus*, Munich, 1962; voir la *Table*. — Cf. également J.-R. Derré, *Lamennais, ses amis et le mouvement des idées à l'époque romantique (1824-1834)*, Paris, Klincksieck, 1962, 766 p.

LAMENNAIS (Jean-Marie), frère et collaborateur occasionnel du précédent, *supra*, 2873.

LAMENTABILI (Décret). — Voir *Loisy*, *Modernisme* et *Pie X*.

LAMENTATIONS (Livre des). — Étude générale [A. Clamer], VIII, 2526-37. — 1° *Noms et place dans le Canon.* — 1. Noms, VIII, 2526; XV, 2706 *(threni)*. — 2. Place dans le canon, VIII, 2526; — parmi les *Ketûbim*, II, 1571; — sous le nom de Jérémie, 1593; XV, 2706 (Septante); et ne faisant qu'un avec Jérémie, VIII, 2526.

2° *Forme littéraire et style.* — 1. Forme littéraire : cinq poèmes, VIII, 2526-27. — 2. Style, 2527.

3° *Analyse.* — 1. Objet général : souffrances de Juda et de Jérusalem, VIII, 2527. — 2. Analyse des cinq poèmes ou chapitres, 2527-28.

4° *Origine du livre.* — 1. Solution traditionnelle : Jérémie, auteur : *a)* arguments externes, VIII, 2529-30; — *b)* arguments internes, 2530. — 2. Critique moderne : rejet de l'authenticité du livre : *a)* critique des arguments internes et externes de la thèse traditionnelle, 2531-33; — *b)* Origine du livre d'après la critique : pluralité d'auteurs; date et lieu de composition, 2533-34. — 3. Conclusion hésitante de Clamer, 2534-35.

5° *Doctrines religieuses.* — 1. Dieu, VIII, 2535; cf. IV, 996, 1003. — 2. Péché, VIII, 2535-36. — 3. Culte, 2536.

Auteurs cités : Augustin (S.), VIII, 2526; — Bickell,

2527; — Böhmer, 2527; — Bossuet, 2527; — Budde, 2527, 2529 à 2534; — Cornély, 2530; — Cornil, 2529; — Driver, 2530, 2531, 2533; — Épiphane (S.), 2530; — Ermoni, 2530, 2533; — Eusèbe, 2530; — Ewald, 2527; — Flaeckner, 2530; — Fries, 2534; — Gautier, 2532, 2534; — Jérôme (S.), 2526, 2527, 2529, 2530; — Josèphe, 2529; — Kaulen, 2530; — Keil, 2530; — Knabenbauer, 2530; — Löhr, 2528, 2529, 2531 à 2534; — Lowth, 2527; — Naegelsbach, 2531; — Nöldeke, 2529; — Origène, 2530; — Smend, 2528; — Steuernagel, 2529, 2534; — Touzard, 2529, 2530, 2534-35; — Trochon, 2530; — Wildeboer, 2529; — de Wette, 2527.

Note complémentaire. — Dans *D. B. S.*, v, 237-51, A. Gelin apporte quelques compléments à l'étude de Clamer, compléments qu'on retrouve en résumé dans *L'Introduction à la Bible*, i, 674-79 (Mgr Lusseau). De ces notes on ne retiendra que deux aspects du problème des Lamentations : 1° Aspect religieux des cinq complaintes dont se compose le Livre; 2° L'origine du Livre des Lamentations.

1° Lam., i, ii et iv doivent être examinées ensemble : ce sont, sans doute, des complaintes funèbres qui sont transformées ici en un genre religieux. Dès lors qu'il s'agit de déplorer le malheur de Sion, la Ville sainte, ce genre prend une coloration politico-religieuse et se rapproche de la lamentation collective. Pressants appels à Yahweh (i, 5, 12, 13-15, 17 sq.; ii, 1-9, 17-19, 21 sq.; iv, 11, 16); interpellation de son nom (i, 9, 11, 20); imprécation contre l'ennemi et impétration qui la convoie (i, 22; iv, 22). — Lam., v est « une très pure lamentation collective commençant par l'interpellation de Yahweh (ỳ. 1), continuant par l'exposé de la misère nationale (ỳ. 2-18); au ỳ. 7, on a l'insertion d'une réflexion religieuse, s'achevant par un appel à Yahweh qui met en œuvre un élément hymnique (ỳ. 19) et s'introduit par le לָמָּה (pourquoi), caractéristique du genre (Jer., xiv, 8, 9; Ps., lxxiv, 1) » (Gelin, dans *D. B. S.*, v, 242). — Lam., iii est le plus difficile et, pour la compréhension du recueil, le plus important. Il débute par un monologue (ỳ. 1-18); une prière conclut la plainte (ỳ. 19-20); les motifs d'espérance se succèdent alors, dont le plus longuement traité est une considération sapientiale sur le gouvernement divin et le sens de la souffrance (ỳ. 25-33), s'achevant en questions de rhétorique (ỳ. 34-39 *a*), puis en exhortations (ỳ. 39 *b*) propres *au même genre* : l'intrusion des motifs de sagesse dans les lamentations individuelles caractérise des prières tardives (cf. Ps., xxv, 12 sq.; xxxix, 6 sq.; lxii, 9-11). La nôtre bifurque ici (ỳ. 40-47) en lamentation collective. Cette bifurcation, amenée très naturellement par le ỳ. 39 *b*, n'est point inconnue dans les psaumes; en Ps., cii, un individu parle de ses souffrances (ỳ. 2-12), avant de parler de Sion (ỳ. 13-23); en Ps., cxxiii, un autre parle pour lui (ỳ. 1-2), avant de faire entendre le « nous » de la communauté (ỳ. 3-4); de courtes prières, comme Ps., cxxx, cxxxi, ne manquent pas d'élargir communautairement le cas de l'orant. Ici ce sera d'autant plus facile que le poète sentait une analogie entre son mal et le mal d'Israël; il y a là attestée, une fois de plus, l'impossibilité pour un Juif de réaliser son « salut » en dehors d'une société qui est son lieu d'épanouissement (cf. A. Gelin, *Les idées maîtresses de l'A. T.*, Paris, 1948, p. 49-54); les versets suivants (48-51), où le poète reparaît, sont assez concluants en ce sens. — Les ỳ. 52-55 reprennent la lamentation individuelle qui s'achève en accents d'action de grâces (ỳ. 56-62) et une prière contre les adversaires personnels de l'orant (ỳ. 63-66). Cette explication de Lam., iii, comme une unité (Gunkel-Begrich, *Einleitung in die Psalmen*, Gœttingue, 1933, p. 134, 400-01) où confluent des genres divers nous paraît la plus plausible... En conclusion, nous dirions que nos cinq chants, en dépit d'une complexité de style à laquelle notre analyse s'est arrêtée, présentent tous des éléments assez nombreux ou assez compacts de *lamentations collectives*, pour pouvoir être *utilisés dans les festivités du deuil national.* » Gelin, *art. cit.*, 242-43.

2° La question de l'origine peut être envisagée du côté du temps et du lieu de la composition du Livre ou encore de son auteur.

1. Clamer traite assez brièvement du *lieu* et de la *date* de composition, viii, 2533-34. A. Gelin ajoute quelques indications complétant cet exposé. « Les traits concrets ne sont pas abondants dans les Lamentations. Mais il ne faut pas s'en étonner : c'est une des caractéristiques du genre; dans un grand malheur national qui obsède l'imagination, de simples allusions suffisent aux contemporains. La comparaison avec les psaumes lxiv et lxxiv est instructive à cet égard et, jusqu'à nos jours, des critiques ont pu hésiter entre l'époque de l'exil et celle des Macchabées pour situer ces psaumes dans l'histoire, quoique la deuxième hypothèse soit, avec raison, à peu près rejetée aujourd'hui : il eût été étonnant que cette hypothèse surprenante ne soit pas appliquée à nos pièces elles-mêmes, au moins à Lam., iii et iv » (Gelin, *art. cit.*, 247).

Les traits concrets permettant de dater approximativement l'époque de la rédaction du Livre des Lamentations sont très peu nombreux. Ils se situent surtout en Lam., ii (ỳ. 7 : tumulte guerrier dans le Temple; ỳ. 9 : destruction des portes) et iv (ỳ. 17 : allusion à l'aide égyptienne; cf. Jer., xxxvii, 5; ỳ. 19-20 : fuite de Sédécias; cf. II Reg., xxv, 4-7).

Ces constatations ont semblé suffisantes aux critiques pour fixer la rédaction du Livre entre 580 et 538; et même pour Lam., iii, Löhr descend jusqu'à 325. Mgr Lusseau admet qu'on se trouve encore sous l'impression de la terreur et de l'angoisse qui accompagnèrent la ruine du Temple et de Jérusalem. Aussi, conclut-il, « admet-on le plus généralement que les Lamentations ont vu le jour peu de temps après 586, certainement avant la libération (538). Encore convient-il d'observer que les 2e et 4e poèmes paraissent les plus anciens. Rudolf se permet de préciser davantage et fait remonter les 3e et 5e poèmes au début de l'invasion qui précède la chute de Jérusalem et le 1er au lendemain du siège de 597. Tant il est vrai que l'inspiration de tous ces morceaux poétiques baigne dans l'atmosphère littéraire de Jérémie (3e), d'Ézéchiel (2e et 4e) et prélude par endroits (surtout 1er, 3e, 5e) aux accents du Second-Isaïe (*op. cit.*, 677).

2. Quant à l'*auteur*, que la thèse traditionnelle voit en Jérémie lui-même, Clamer a présenté les arguments de la thèse critique, viii, 2531-34, et n'arrive pas à conclure nettement. Gelin rappelle que les conclusions des critiques n'ont pas paru concluantes à quelques auteurs protestants (Keil, von Orelli) et à des auteurs catholiques beaucoup plus nombreux, et il cite : Ermoni, *D. B.*, art. *Lamentations;* Knabenbauer, *In Danielem prophetam, Lamentationes et Baruch*, Paris, 1891, p. 367-74 et plus récemment H. Wiesmann (dans *Theol.-prakt. Quartalschrift*, 1928, p. 328-37, 498-510, 717-26) et Paffrath (1932)... « L'opinion des récents critiques catholiques est sensible à la difficulté d'établir une balance entre les arguments présentés. Ils nuancent en conséquence leurs conclusions et paraissent en définitive réserver leur jugement. Ainsi Nikel (*Grundriss der Einleitung in das A. T.*, 1928, p. 267) ne croit pas Lam., ii, 9 possible dans la bouche de Jérémie; Göttsberger (*Einleitung in das A. T.*, 1928, p. 305) fait état de la séquence alphabétique différente en Lam., i, par rapport aux autres poèmes, pour nier l'unité d'auteur; Lam. i, iii et v seraient d'un contemporain du prophète, ii et iv du prophète lui-même. Nötscher (*Die Klagelieder*, 1947, p. 1) remarque : « Les arguments de critique interne ne sont décisifs, avec certitude, ni pour ni contre l'authenticité jérémienne; mais les arguments contre paraissent être les plus forts. »... Dennefeld (*Lamentations*, dans la *Bible* Pirot-Clamer, vii, 40) approuve ceux qui se montrent « réservés dans leur jugement, estimant surtout qu'il est difficile d'attribuer toutes les Lamentations à Jérémie ». Visiblement c'était déjà l'avis de Gigot (*Special Introduction to the study of the O. T.*, ii, New York, 1906, p. 302). Höpfl, O. S. B., était très net pour l'authenticité jérémienne (*Introductio specialis in libros V. T.*, 3e éd., Rome, 1931, p. 307); la révision de son ouvrage par ses disciples Miller, O. S. B., et Metzinger, O. S. B. (5e éd., Rome, 1946, p. 451) a notablement déraidi la position initiale : *Difficulter intelligitur cur auctor solummodo in Lam., II-IV mutaverit ordinem consuetum alphabeti hebraici, et cur carmina I, IV in acrosticis alphabeticis, immo carmen III multipliciter, composuerit, in Lam., V autem istam artificiosam compositionem dereliquerit. Etiam quædam vocabula magis significantia et certæ expressiones, quæ in Lam. adhibentur, in Jer. non inveniuntur.* Et de citer sympathi-

quement l'opinion de Göttsberger » (Gelin, *art. cit.*, 250).

Après avoir résumé les raisons pour ou contre l'authenticité jérémienne de la totalité des Lamentations, Mgr Lusseau conclut : « Non seulement on peut mettre en doute l'authenticité jérémienne de l'écrit, mais, si l'on veut vraiment répondre à la complexité des dépendances littéraires qu'il révèle, il sera raisonnable d'accorder quelque crédit à l'opinion d'Eissfeldt et Haller (1940) qui envisagent la plausibilité de plusieurs auteurs. Rudolf lui-même (1939), favorable à l'unité d'origine, se voyait contraint, par la datation qu'il imposait au premier poème (597), d'attribuer ce morceau à un auteur spécial » (*op. cit.*, 678).

Aux notes exégétiques, Mgr Lusseau ajoute quelques lignes sur *l'usage liturgique* des Lamentations dans l'office des jours saints. L'Église catholique y voit, en effet, comme les Juifs de l'ère exilienne et postexilienne (cf. Zach., VII, 3; VIII, 19), l'expression d'une douleur repentante, fruit de la foi en l'irréversible volonté salvifique de Dieu, génératrice de confiance dans les miséricordieux pardons divins. Puissent les Juifs eux-mêmes comprendre, en relisant les Lamentations, que la Passion du Christ, drame à deux personnages, Jérusalem et son Sauveur, ne deviendra pour eux libératrice qu'après adhésion de leur part au Fils de Dieu que leurs pères ont rejeté...

Voir : *a) Catholiques :* Th. Paffrath, O. F. M., *Die Klagelieder* (dans *Die Heilige Schrift des A. T.*), Bonn, 1932; — L. Dennefeld, *Lamentations* (*Bible* Pirot-Clamer), VII, Paris, 1947, p. 407-34; — F. Nötscher, *Die Klagelieder (Echter-Bibel)*, Würztbourg, 1947. — *b) Protestants :* W. Rudolf, *Die Klagelieder* (*Kommentar zum Alt. Test.*, de Sellin), Leipzig, 1939; — M. Haller, *Die Klagelieder* (*Handbuch zum A. T.*, de Eissfeldt; *Die fünf Megilloth*, 91-113), Tubingue, 1940; — André Tony (avec révision par Lods), *Les Lamentations* (*Bible du Centenaire*, III, 292-306), Paris, 1947.

Mgr H. Lusseau, *Les Lamentations*, dans *Introduction à la Bible*, I, *Ancien Testament*, 674-79.

LA METTRIE (Julien Offray ou Offroy de). — Étude [C. Constantin], VIII, 2537-41. — 1. Vie et œuvres, 2537. — 2. Idées philosophiques et morales, 2539. — Cité : IV, 237; XIII, 1750, 1763; XIV, 2311.

LAMI. — Voir aussi *Lamy*.

LAMI (Jean). — Notice [L. Marchal], VIII, 2541-42. — Difficultés avec les jésuites en raison des attaques de Concina, III, 683, 695.

LA MILLETIÈRE (Théophile Brachet de). — Notice [J. Carreyre], VIII, 2542-45. Voir *Tables*, 477.

LAMINNE (Jacques). Né à Aerschot (Brabant) le 18 mai 1864, il entra dans le diocèse de Liège et fit ses études philosophiques et théologiques à l'Université grégorienne (1880-86), où il fut disciple de Mazzella. Il suivit ensuite pendant un an les cours de sciences à l'Université de Louvain puis fut nommé, en 1887, professeur de philosophie au petit séminaire de S.-Trond. Il en devint le directeur en 1893. En 1904, il fut nommé professeur à l'Université de Louvain, où il reçut, en 1906, la chaire de dogmatique spéciale à la Faculté de théologie; il donnait en outre le cours de métaphysique aux étudiants du doctorat en philosophie et lettres et un cours de philosophie aux futurs ingénieurs. En 1914, il devint vicaire général de Liège et le 25 mars 1919 fut consacré évêque titulaire d'Inschilla comme auxiliaire de Mgr Rutten. Il mourut inopinément à Liège le 23 oct. 1924.

Travailleur infatigable d'une grande érudition, en particulier dans le domaine des sciences naturelles, auxquelles il s'intéressait depuis sa jeunesse, il était doué d'une vigueur dialectique qu'il déployait dans ses cours et ses publications, qui concernent l'apologétique, la philosophie et la théologie. En philosophie, c'était un éclectique et il n'adhérait pas au thomisme, ce qui l'amena à s'opposer à Mgr Mercier. Partisan convaincu du transformisme, il le défendit dans son *De creatore* et y consacra de nombreux articles ainsi qu'un volume considéré comme son œuvre principale : *La philosophie de l'inconnaissable, la théorie de l'évolution. Étude critique des « Premiers principes » d'H. Spencer* (1907); cité : IV, 785. Parmi ses autres œuvres, signalons dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* une traduction avec commentaires du *Peri hermeneias* d'Aristote (1901) et un article sur *La controverse des futurs contingents à l'Université de Louvain au XVe s.* (1906), un *Mémoire* couronné par l'Académie sur l'histoire de *L'hypothèse des quatre éléments* (1904), un traité en français sur *La Rédemption* (1911) et un gros volume : *Déchéance originelle. Responsabilité et liberté* (1904).

Bibliographie de l'Université catholique de Louvain, IV, Louvain, 1908, p. 82-85; V-1, 1911, p. 18; V-2, 1913, p. 12; VI, 1937, p. 6. — *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1920-26, p. X-XVI. — *Ephemerides theologicæ Lovanienses*, II, 1925, p. 162-64; IX, 1932, p. 638-39. R. AUBERT.

Cité : IV, 785 (cf. *supra*); XIII, 2004; XIV, 197, 1727.

LA MIRANDA ou **DE CARRANZA** (Barthélemy). — Voir *Miranda*.

LA MIRANDOLE (Pic de la). — Voir *Pic de la Mirandole*.

LAMIROY (Mgr Henri). — Né à Heurne, le 29 août 1883, professeur au grand séminaire, puis évêque de Bruges (1930), docteur en théologie, grâce à sa thèse *De essentia SS. missæ sacrificii*, Louvain, 1919. « Le Christ, sous les espèces du sacrement, est placé dans une certaine apparence de destruction et de mort. »

Cité : La messe : *a)* dans la Ste Écriture, X, 797, 807, 811, 813, 814, 826, 831, 832, 838, 846; — *b)* d'après les Pères jusqu'à S. Cyprien, 865, 868, 881, 884, 893, 903, 904, 909, 920, 927, 935; — *c)* chez les théologiens postérieurs au concile de Trente, 1152, 1167, 1181 (résumé de sa thèse), 1231 (appréciation de J. Rivière), 1262.

LAMMENS (Henri). — Historien jésuite, né à Gand (Belgique), le 1er juill. 1862; professeur à l'Université S.-Joseph de Beyrouth, puis à l'Institut biblique de Rome (1911-14); mort en 1937. Il a spécialement étudié la religion de l'Islam. — Sur l'Islam en général : *L'Islam, croyances et institutions*, Beyrouth, 1926; 2e éd., 1941; — *Le berceau de l'Islam*, Rome, 1914; — *Les sanctuaires préislamiques dans l'Arabie occidentale*, dans *Mélanges de l'Université S.-Joseph*, XI, Beyrouth, 1926; — *L'Arabie occidentale avant l'Hégire*, 1928; — *Une adaptation arabe du monothéisme biblique*, dans *R. Sc. rel.*, 1917 (mai-sept.) (article qui résume bien la situation et la formation de l'Islam, selon A. Vincent, *Hist. des religions* [Brillant-Aigrain], V, 230); — Sur Mahomet : *Comment fut composée la vie de Mahomet*, dans *R. Sc. rel.*, I, 1910; — *Mahomet fut-il sincère?, ibid.*, II, 1911; — *L'âge de Mahomet et la chronologie de la Sira*, dans *Journal asiatique*, 1911; — *Le triumvirat Abou Bakr, 'Omar et Abou 'Obaida*, dans *Mélanges de la Faculté orientale*, IV, Beyrouth, 1909; — *Fatima et les filles de Mahomet, Notes critiques pour l'étude de la Sira*, Rome, 1912. — Divers : *Qoran et Tradition*, dans *R. Sc. rel.*, I, 1910, p. 27-51; — *Études sur le règne du calife omayyade Mo'awia Ier*, Beyrouth, 1907; — *Le califat de Yazid Ier*, 1921; — *Al-Hallâj, un mystique musulman du IIIe s. de l'Hégire*, dans *R. Sc. rel.*, 1914; — *Les Nosaïris*, dans *Études*, 1899 et *Rev. de l'Orient chrétien*, 1901-02; — *La crise intérieure de l'Islam*, dans les *Études*, 1926.

Sur le Moyen Orient : *Le Liban, notes archéologiques, historiques, ethnographiques et géographiques*, 2 vol., Beyrouth, 1913-14; — *La Syrie, précis historique*, 2 vol., 1921.

Cité : sur Mahomet, IX, 1572-73; — bibl., 1643, 1649; — Soufisme, XIV, 2444, 2445; — bibl., 2458; — Église maronite, X, 2, 4, 16, 23, 32-37, 39-44, 50-54, 57-58; 141 (bibl.). — Voir V, 1199.

LAMMENS (L.), O. F. M., éditeur du *Canticum pauperis* de Pecham, XII, 119.

LA MONNOYE (Bernard de) (1641-1728). — Membre de l'Académie française (1713). A publié, entre autres, un recueil de *Noëls bourguignons* (1701) et une nouvelle édition des *Menagiana*.

Cité dans le *D. T. C.*, à propos du livre des « Trois imposteurs » et des *Menagiana*, XIII, 1719.

LAMORICIÈRE (Louis-Christophe-Léon Juchault de). Général et homme politique français (1806-1865). Dans la défense des États pontificaux contre les Piémontais, il fut écrasé à Castelfidardo (1860) par les forces bien supérieures du général Cialdini. Cf. XII, 1701.

LANDGRAF (Mgr Arthur Michael). — Né à Traunstein (Bavière) le 27 févr. 1895, mort à Bamberg le 8 août 1958. Prêtre en 1918; professeur de théologie dogmatique (1924) à la Phil.-Theol. Hochschule de Bamberg, de 1937 à 1939 à l'Université catholique de Washington; évêque auxiliaire (1943) de Bamberg. Il a eu pour maître Ehrle (cf. *Tables*, 1143), qui l'orienta vers les études théologiques de la préscolastique. Son grand mérite est l'étude et la publication des sources. Sa *Dogmengeschichte der Frühscholastik* (8 vol.) (1952-56, Bamberg) rassemble de nombreuses monographies.

Sa bibliographie serait à établir sur les tables du *Bull. de Théologie ancienne et médiévale*, I (1929) à VIII (1958-61).

Vue d'ensemble sur son œuvre : L. Ott, dans *Theol. Rev.*, 1958, p. 176-80; M. Schmaus, *Hist. Jahrb.*, 1960, p. 514 sq. Cf. *L. T. K.*², VI, 1961, art. *Landgraf*. Voir aussi J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XIIe s.*, Bruges-Paris, 1948, p. 157, note 1. L. est fréquemment cité par les auteurs qui ont étudié la théologie du XIIe s., notamment par de Ghellinck, Paul Anciaux, *La théologie du sacrement de pénitence au XIIe s.*, Louvain, 1949; R. G. Dhont, O. F. M., *Le problème de la préparation à la grâce* (École franciscaine), Paris, 1946; moins fréquemment par M.-D. Chenu, *La théologie au XIIe s.*, 1957, ou M.-M. Gorce, *L'essor de la pensée au Moyen Age*, 1933.

Nous avons recueilli chez ces différents auteurs un assez grand nombre d'indications relatives à la production théologique de Landgraf, afin de compenser le petit nombre de références du *D. T. C.* relatives à cet auteur récent.

On citera spécialement : 1° *Sur les doctrines*. — *Das Sakramentum « in voto » in der Frühscholastik*, dans *Mélanges Mandonnet*, II, Paris, 1931, p. 97-144; — *Die Bestimmung des Verdienstgrades in der Frühscholastik*, dans *Schol.*, 1933, p. 1-40; — *Die Erkenntniss der helfenden Gnade in der Frühschol.*, dans *Z. K. Th.*, 1931, p. 177-238, 403-37, 562-91; — *Die frühscholastische Streitfrage vom Wiederaufleben der Sünde*, *ibid.*, 1937, p. 509-94; — *Die Lehre der Frühscholastik von der knechtlichen Furcht*, dans *Div. Thom.* (Frib.), 1937, p. 43-54, 157-88, 308-25; 1938, p. 85-107 et 331-49; — *Die Vererbung der Sünden der Eltern auf die Kinder nach der Lehre des XII. Jahrhunderts*, dans *Gr.*, 1940, p. 203-47; — *Die Vorbereitung auf die Rechtfertigung und die Eingeissung der heiligmachende Gnade in der Frühscholastik*, dans *Schol.*, 1931, p. 42-62, 222-47, 345-80; — *Familienbildung bei Paulinenkommentatoren des XII. Jahrhunderts*, dans *Biblica*, 1932, p. 61-72, 169-93; — *Grundlagen für ein Verständnis der Busslehre der Früh- und Hoch-Scholastik*, dans *Z. K. Th.*, 1927, p. 161-94; — *Einführung in die Gesch. der theol. Lit. der Frühscholastik*, Ratisbonne, 1948; — *Problèmes relatifs aux premières gloses des Sentences*, dans *R. T. A. M.*, 1931, p. 140-57; — *Quelques collections de « Quæstiones » de la seconde moitié du XIIe s.*, *ibid.*, 1934, p. 368-93; 1935, p. 113-28; — *Some unknown Writings of the early scholastic Period*, dans *The New Schol.*, 1930, p. 1-22; — *Studien zur Erkenntniss des Übernatürlichen in der Frühscholastik*, dans *Schol.*, 1929, p. 1-37, 189-220, 352-89; — *Studien zur Theologie des XII. Jahrhunderts*, dans *Traditio*, I, 1943, p. 183-222; — *Sünde und Trennung von der Kirche in der Frühscholastik*, dans *Schol.*, 1930, p. 210-47; — *Untersuchungen zur Gelehrtengeschichte des XII. Jahrhunderts*, dans *Miscellanea G. Mercati* (*Studi e Testi*, n° 122), II, Cité du Vatican, 1946, p. 259-81; — *Zwei Probleme der frühscholastischen Sakramentenlehre*, dans *Z. K. Th.*, 1942, p. 119-40; — *Mediævalia*, dans *R. T. A. M.*, 1946, p. 82-93; 1947, p. 69-93; cf. *Mediaeval Studies* de Toronto, VIII, 1946, p. 53-67; — *Die Gnadenökonomie des alten Bundes nach der Lehre der Frühscholastik*, dans *Z. K. Th.*, 1933, p. 215-53; — *Die Stellungnahme der Frühscholastik*, dans *Collectanea Franciscana*, 1931, p. 513-21; — *Die frühe Definition der Taufe*, dans *Gr.*, 1946, p. 200, 353; — *Les preuves scripturaires et patristiques dans l'argumentation théologique*, dans *R. Sc. Phil.*, 1931, p. 287-92.

2° *Sur les auteurs*. — *The « Quæstiones » of Cardinal Stephen Langton*, dans *The New Schol.*, 1929, p. 1-18, 113-58; 1930, p. 115-64 (en collaboration avec G. Lacombe); — *Echtheitsfragen bei Stephen von Langton*, dans *Philos. Jahrb.*, 1927, p. 309-11; — *Zur Chronologie der Werke Stephen Langtons*, dans *R. T. A. M.*, 1931, p. 67-71; — *Abaelard und die Sentenzen des « Magister ignotus »*, dans *Div. Th.* (Frib.), 1941, p. 75-80; — *Beiträge zur Erkenntniss der Schule Abaelards*, dans *Z. K. Th.*, 1930, p. 360-405; — *Écrits théologiques de l'école d'Abélard* (Spicilegium sacrum Lovaniense), Louvain, 1934; — *« Quæstio » by Master Udo*, dans *Traditio*, II, 491-92; — *Udo und Magister Martinus*, dans *R. T. A. M.*, 1939, p. 62-64; — *A Study of the Academic Latitude of Peter of Capua*, dans *The New Schol.*, 1940, p. 57-74; — *Cod. Bamberg. Patr. 136, Cod. Paris. Nat. lat. 3237 und der Magister Alanus*, dans *Philos. Jahrb.*, 1941, p. 476-90; — *Der Paulinuskommentar des Hervæus von Bourg-Dieu*, dans *Biblica*, 1940, p. 113-32; — *Der Porretanismus der Homilien des Radulphus Ardens*, dans *Z. K. Th.*, 1940, p. 132-48; — *Mitteilungen zur Schule Gilberts de la Porrée*, dans *Collectanea Franc.*, 1933, p. 182-208; — *Neue Funde zur Porretaner Schule*, *ibid.*, 1936, p. 353-65; — *Untersuchungen zu den Eigenlehren Gilberts de la Porrée*, dans *Z. K. Th.*, 1930, p. 180-213; — *Die Stellungnahme der Frühscholastik zur wissenschaftlichen Methode des Peter Lombardus*, dans *Collectanea Franc.*, 1934, p. 513-21; — *Kannte Langton das Original der « Collectanea » des Lombardus?*, dans *R. T. A. M.*, 1931, p. 72-75; — *Zwei Gelehrte aus der Umgebung des Petrus Lombardus*, dans *Div. Th.* (Frib.), 1933, p. 157-82; — *Die « Summa Sententiarum » und die « Summa » des Cod. Vat. lat. 1345*, dans *R. T. A. M.*, 1939, p. 260-69; — *Werke aus dem Bereich der « Summa Sententiarum » und Anselm von Laon*, dans *Div. Th.* (Frib.), 1936, p. 209-16; — *Eine neuentdeckte Summe aus der Schule des Præpositinus*, dans *Collect. Franc.*, 1931, p. 289-318; — *Maître Gérard de Douai*, dans *R. T. A. M.*, 1937, p. 85-88; — *Neue aufgefundene Mss. mit Werken aus dem Bereich des Anselm von Laon*, dans *Collect. Franc.*, 1945, p. 164-77; — *Petrus von Poitiers und die Quæstionenliteratur des XII. Jahrh.*, dans *Philos. Jahrb.*, 1939, p. 202-22, 348-58; — *Recherches sur les écrits de Pierre le Mangeur*, *ibid.*, 1931, p. 292-306, 341-72; — *Die Werke aus der engeren Schule des Peter Cantor*, dans *Gr.*, 1940, p. 34-74, etc.

Péché, XII, 177, 180, 226, 238, 244; — pénitence, 993; — perfection, 1250 (bibl.) : — Pierre Lombard, XII, 1948, 1956, 1966-67, 1976, 1979, 1983, 1987-88, 1995-96, 2009, 2013; — Pierre de Trabibus, 2052, 2063; — Prévostin de Crémone, XIII, 165, 169; — rédemption, 1986; — Sententiaires, XIV, 1874; — Simon de Tournai, 2129; — Sommes, 2352; — Théologie, XV, 345, 372, 374-76, 445, 467, 472 (bibl.); — S. Thomas, 704, 707, 709; — vertu, 2761-62.

LANDOLPHE. — Deux auteurs : 1° Landolphe l'Ancien, auteur d'une *Historia Mediolanensis*, qui va de 874 à 1085 (publiée dans le recueil de Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, et de nouveau dans les *Mon. Germ.*, VIII). — 2° Landolphe le Jeune, historien italien du début du XIIe s., lui aussi auteur d'une *Historia Mediolanensis*, qui va de 1097 à 1137. Il était le neveu de Luitprand. — On trouve l'Ancien et le Jeune le plus souvent désignés par le nom de *Landulphe*, *Landulf*.

Difficultés historiques touchant le Ier concile du Latran, VIII, 2629-31 (L. le J.); — sur le rit ambrosien, I, 956 (L. l'A.).

LANDMANN (Fl.), O. F. M. — Sur Schatzgeyer, XIV, 1264, 1266, 1269-70 (bibl.).

LANDON, pape. — Pontificat [É. Amann], VIII, 2557; cf. IV, 2302.

LANDORMY (Paul) (1869-1943), musicologue, auteur, entre autres, d'un ouvrage sur Descartes, IV, 552, 559, 561.

LANDOS (Agapios). — Voir *Agapios Landos*, *Tables*, 53.

LANDRIANI (Ignace). — Théologien olivétain, défend la virginité de Marie et la divinité du Christ contre les Juifs, VIII, 1900. Cf. Hurter, III, 997.

LANDRIEUX (Mgr Maurice). — Né à Trigny (Marne) le 1er oct. 1857; mort évêque de Dijon (1915-26). A publié : *Aux pays du Christ. Études bibliques en Égypte et en Palestine*, Paris, 1894; — *L'histoire et les histoires dans la Bible*, 1907; — *Jésus dans l'Évangile*, 1922.

Cité : VI, 706, 1950.

LANDRIOT (Jean-François), prélat français, né à Couches-les-Mines (S.-et-L.), en 1816, mort archevêque de Reims en 1874. Au concile du Vatican, il vota avec la minorité, mais adhéra ensuite à la définition. Principaux écrits : *Recherches historiques sur les écoles littéraires du christianisme* (1851); *La prière chrétienne* (1862); *La femme forte* (1863); *Le Christ de la tradition* (1865); *Les béatitudes évangéliques* (1866).

Cité : apologétique, I, 1558; — Jésus-Christ, VI, 698; VIII, 1153, 1156, 1159-60; — Prière, XIII, 175-76, 190, 193, 197-98, 207, 208, 210-11, 212, 243 (bibl.); — infaillibilité au concile du Vatican, XV, 2562; — fin dernière, V, 2488.

LANDRY (Adolphe). Né à Ajaccio en 1874. Sa thèse *L'utilité sociale de la propriété individuelle*, Paris, 1901, oppose la propriété individuelle à l'intérêt social, XIII, 810; XIV, 2322.

LANDRY (Bernard). — Auteur d'une thèse sur *La philosophie de Duns Scot* (collect. *Les grands philosophes*, Alcan, Paris, 1922). Landry résume ainsi sa pensée sur Scot : « La philosophie de Duns Scot est celle d'un franciscain, ami des Spirituels, ardent défenseur des droits de Dieu et qui a perdu le sens de l'amour. La pensée de Scot, telle qu'elle ressort de ses œuvres et dépouillée de toutes les interprétations qu'elle subit dans la suite, apparaît très voisine de celle de Guillaume d'Ockam. »

Rien d'étonnant que la thèse de L. se soit heurtée aux contradictions des fidèles de Scot, très particulièrement à l'irritation du P. Éphrem Longpré, *La philosophie du B. Duns Scot*, Paris, 1924. Voir ici *Tables*, 1075, et la note d'É. Gilson, *Jean Duns Scot*, Paris, 1952, p. 339-40. — L. a publié également *L'idée de chrétienté chez les scolastiques du XIII*[e] *s.*, Paris, 1929; *Hobbes*, Paris, 1930.

Cité : IX, 2176; XIII, 1729; XV, 3310-11.

LANDSHEERE (Guillaume de). — Notice [P. Bernard], VIII, 2557.

LANDULF. — Deux personnages de ce nom dans la jeunesse de S. Thomas d'Aquin : 1° Landulf d'Aquin, père du saint; — 2° Landulf Sinibaldi, abbé du Mont-Cassin, qui accueillit le jeune Thomas, XV, 618, 619.

LANDULFE. — Voir aussi *Landolphe*.

LANDULFE, clerc milanais, un des initiateurs du mouvement patarin, XI, 2243-44. Voir *Ariald (Tables*, 249); *Erlembold (ibid.*, 1207); *Alexandre II (ibid.*, 71).

LANDULPHE COLONNA. — Chanoine de Chartres. Notice [J. Rivière], VIII, 2557-58. — Appartient à l'illustre famille des Colonna, *Tables*, 643.

LANFRANC, prieur du Bec, abbé de S.-Étienne de Caen, archevêque de Cantorbéry. — Notice [É. Amann et A. Gaudel], VIII, 2558-70.

1° *Vie*. — 1. Enfance, jeunesse, VIII, 2558. — 2. Prieur du Bec, 2558-59; — controverse bérengarienne, 2559; cf. II, 724-25, 732-33, 735, 737; VI, 1800; cf. *infra :* doctrine eucharistique de L.; — relations avec Yves de Chartres, XV, 3625, 3630; — avec S. Anselme, I, 1328. — 3. Abbé de S.-Étienne, VIII, 2559-60; — théologie : de la dialectique à l'Écriture, XV, 362. — 4. Archevêque de Cantorbéry : *a)* lutte avec York, VIII, 2560; cf. Alexandre II, I, 710; — *b)* Primat d'Angleterre, VIII, 2561; cf. VI, 1713; — *c)* Réformateur, VIII, 2561; — décisions du concile de Winchester (1076), 2562; cf. II, 2086; — maintien de l'investiture, VIII, 2562; VI, 1795; — *d)* relations avec Grégoire VII, VIII, 2562-63; — difficultés avec Guillaume le Roux, 2563; XV, 2270.

2° *Écrits*. — 1. Édit. par d'Achery, I, 310, 1166, 2036; X, 426 (détail, VIII, 2563-64). — 2. Sur l'eucharistie : *a)* lettre à Bérenger (vers 1069) exposant la doctrine réaliste de Radbert, VI, 1222-23; VIII, 2565; cf. XIII, 1832 sq. — *b) De corpore et sanguine Domini*, VIII, 2565-68; cf. *infra*, analyse; — 3. Sur la pénitence, *Liber de celanda confessione*, VIII, 2564; cf. *infra*.

3° *Doctrine eucharistique*. — Analyse du *De corpore : a)* Critique de Bérenger, VIII, 2565-66; cf. *supra, Controverse bérengarienne; — b)* Doctrine de Lanfranc (conversion miraculeuse et son explication), VIII, 2566-68. Se référer à *Eucharistie*, V, 1219, 1223, 1228-30, 1235, 1236, 1244, 1279, 1280, 1294, 1373, 1380, 1426; et à *Messe*, X, 1027, 1029-32, 1035-36, 1042, 1044, 1051, 1056; — *c)* appréciation, VIII, 2568-69.

4° *Doctrine pénitentielle :* confession faite au prêtre, à des clercs non-prêtres et à des laïques, I, 170, 184-85, 188; III, 875-77; XII, 910, 944; — secret de la confession, III, 891.

Cité : I, 393, 710, 1328; II, 608, 714, 728, 730, 732, 735, 737-38 (Bérenger de Tours); III, 1060 (confirmation), 1695; IV, 2181 (eucharistie); V, 178 (ép. aux Éphésiens), 1986 (extrême-onction); VI, 1989, 1991 (Guitmond d'Aversa), 2444; VII, 1003 (immaculée conception); XIV, 528 (définition du sacrement); XV, 362 (théologie), 2271.

Sur la doctrine pénitentielle de Lanfranc, on consultera A. Teetaert, *La confession aux laïques dans l'Église latine*, Paris, 1926, p. 56-61.

LANFRANC DE BOLOGNE ou de Crema. — Notice [J. Folliet], *D. D. Can.*, VI, 335. — Cité : VIII, 198.

LANG. — Nom commun à plusieurs personnages cités dans le *D. T. C.*

1. Albert L., professeur à Munich, auteur de *Die « Loci theologici » des Melchior Cano und die Methode des dogmatischen Beweises*, Munich, 1925, etc., IX, 712-19, 733, 742, 743, 747; XII, 2007, 2108-09; XV, 413, 421, 422-23, 1308. — 2. Cosme L., archevêque anglican de Cantorbéry; sur le nouveau Prayer Book, XIII, 894; cf. 1406; *Tables*, 1888; — accord avec les gréco-russes, XIV, 1399. — 3. Jean L., ami et correspondant de Luther, IX, 1170, 1173, 1255, 1288-89. — 4. Matthieu L., évêque de Gurk, et cardinal, VIII, 2670-71; coadjuteur puis archevêque de Salzbourg, XIII, 1361; XIV, 2581-82. — 5. B. Lang, biographie de Sailer, XIV, 750-54.

LANG (Andrew). — Auteur anglais (1844-1912). Mythologue, disciple de Tylor dans ses premiers écrits, *Mythology*, 1884, il « vit ses convictions ébranlées par une relation des missions bénédictines de la Nouvelle-Nursie; elle attestait chez les indigènes des concepts relativement élevés, d'autant plus étonnants que ces populations sont plus arriérées. Il douta, se mit à l'étude et découvrit bientôt des notions religieuses et morales aussi pures chez des nations aussi méprisées... Les « Êtres suprêmes » de ces tribus sont à la fois législateurs de l'ordre moral et auteurs du monde. Priorité de la notion d'esprit, disjonction primitive de la religion et de l'éthique, monothéisme issu du culte des esprits de la nature ou des esprits des ancêtres, bref les thèses capitales de l'école anthropologique apparaissaient en contradiction avec les faits, puisque chez ces peuples plus grossiers, il ne se rencontrait, ou peu s'en faut, ni culte des ancêtres, ni culte des génies de la nature, ni chef unique qui pût servir de prototype au dieu souverain, et que l'*All-Father*, le Père de tous, comme le désignent les Australiens, rayonnait d'un éclat plus pur, précisément où l'animisme était moins développé. Lang touchait du doigt chez Spencer, chez Tylor et les disciples, ce que Tylor lui-même avait nommé « l'application partiale et unilatérale de la méthode historique aux doctrines religieuses ». Dès 1898, dans son livre *The Making of Religion*, il élargit progressivement son enquête et retouche ses publications précédentes. Écartant dès l'abord, *in limine*, l'hypothèse d'une révélation surnaturelle, évitant de trancher la question des origines, qu'il estime insoluble, il se contente de montrer combien il est gratuit de supposer qu'un dieu créateur doive être nécessairement conçu comme un esprit, à quel point les anthropologues négligent les témoignages qui les gênent, comment enfin la « vieille théorie de la dégénérescence », réduite à de justes proportions, s'accorde au contraire avec les faits. L'animisme lui-même, observe-t-il, quelque service qu'il ait pu rendre, en aidant à élaborer une notion plus spirituelle des êtres divins, paraît avoir favorisé la corruption des idées et des rites...

« La critique la plus méthodique à la fois et la plus sévère vint à Lang de son apologiste le plus résolu, le R. P. Schmidt, S. V. D. Ardent promoteur des études ethno-

logiques, convaincu de l'importance de l'animisme au point de faire avec vigueur leur procès aux théologiens de toutes nuances qui le méconnaissent, il reprit et discuta tous les arguments échangés au cours de cette controverse. N'hésitant pas à se séparer de Lang, quand il trouve son érudition ou sa logique en défaut, pour l'essentiel il accepte ses conclusions ou plutôt il les renforce. Il montre avec lui que l'idée de Dieu ne présuppose aucunement celle de l'esprit, mais uniquement celle de personne, et, de manière plus ou moins précise, celle d'auteur de la nature. Il établit que l'une et l'autre peuvent se dégager au premier éveil de la conscience, dès que l'homme distingue son activité volontaire de celle des choses inanimées et fait, dans les événements de la vie ordinaire, la première expérience d'une causalité objective. C'est la preuve psychologique. Ethnologue et linguiste d'une exceptionnelle compétence, il verse au débat de nouveaux témoignages sur les grands dieux des non-civilisés et s'applique surtout à prouver, par le double critère culturel et linguistique, que les tribus en cause appartiennent à un stade de civilisation plus archaïque. C'est la preuve ethnologique, la plus grave en soi et, par rapport aux érudits contemporains qui se prononcent pour un monothéisme primitif ou fort ancien, la partie la plus neuve de son travail. » M. Pinard de la Boullaye, *L'étude comparée des religions*, I, Paris, 1929, p. 392-93, 394.

Cette mise au point sera utile pour orienter le lecteur dans les articles où sont invoqués les travaux de Lang et de Schmidt : VII, 618; IX, 1534, 1540, 1543, 1545, 1546, 1549 (Magie); — XIII, 2187, 2189-90, 2194-95, 2209; 2223-25, 2240, 2278 (Religion).

LANGAGE. — I. ORIGINE DU LANGAGE [A. Michel], VIII, 2570-74. — 1° *Aspect théologique.* — 1. Connexion avec le traditionalisme, VIII, 2570; cf. IV, 807; II, 952-60 (Bonald); XV, 2637-39 (Ventura). — 2. Écriture : *a)* Langage tout fait, les noms donnés par Adam aux animaux, I, 370-71; — *b)* langage unique et confusion des langues à Babel (Gen., XI, 1, 7-9), VI, 1187, 1191; cf. *D. B.*, I, 1346; II, 920. — Cf. Eunomius, V, 1511-12; Lamennais (prop. 43), VIII, 2512.

2° *Solution des difficultés.* — 1. Hypothèse théologiquement possible d'une langue unique primitive communiquée par Dieu à l'homme (l'hébreu, langue primitive), VIII, 2571; — auteurs cités : Benoît Pereyra, XII, 1217; *D. B.*, IV, 133-34; — Jean Leusden, *D. B.*, IV, 196; — Guillaume Postel, XII, 2658; — Étienne Guichard; — Daniel Heyns (Heinsius); — Selden, *D. B.*, V, 1578; — Sur l'hébreu, langue primitive, Dom Calmet, *Tables*, 501; — Athanase Kircher, *ibid.*, 2823; — Pinard de la Boullaye, notice aux *Tables;* — Van Helmont, VI, 2117. — Hypothèse aujourd'hui abandonnée, sans nier cependant une intervention divine dans la formation du langage, VIII, 2571-72. — Sur la confusion à Babel, 2572; cf. *D. B.*, II, 220; *Catholicisme*, I, 1150. — 2. Aucune affirmation de l'Écriture n'empêche que l'origine et la formation du langage soient dues à l'homme lui-même (S. Augustin, Grégoire de Nysse, Basile; — philosophes modernes), VIII, 2572. — Conciliation du don de science accordé à Adam, 2573-74; cf. 2028-29.

II. LANGAGE HUMAIN ET RÉALITÉS DIVINES. — 1° *Dans le dogme.* — 1. Analogie dans l'expression de ces réalités; voir *Tables : Analogie*, 145-46; — *Dieu*, 981-82; — *Dogme* (formules dogmatiques), 1016-17. — Cf. l'art. THÉOLOGIE, XV, 451-61, 472-77.

2. Doctrine de Pie XII : « Il n'est personne qui ne voie que les expressions employées, soit dans les classes, soit par le magistère de l'Église, pour exprimer ces notions peuvent être améliorées et perfectionnées; on sait d'ailleurs que l'Église n'a pas constamment employé les mêmes termes. Il est clair également que l'Église ne peut se lier à n'importe quel système philosophique dont le règne dure peu de temps; mais les expressions qui, durant plusieurs siècles, furent établies du consentement commun des Docteurs catholiques pour arriver à quelque intelligence du dogme ne reposent assurément pas sur un fondement si fragile. Elles reposent, en effet, sur des principes et des notions déduites de la véritable connaissance des choses créées; dans la déduction de ces connaissances, la vérité révélée a éclairé comme une étoile l'esprit humain, par le moyen de l'Église. C'est pourquoi il n'y a pas à s'étonner si certaines de ces notions non seulement ont été employées dans les conciles œcuméniques, mais en ont reçu une telle sanction qu'il n'est pas permis de s'en éloigner...

« Aussi est-il de la plus grande imprudence de négliger ou de rejeter ou de priver de leur valeur tant de notions importantes que des hommes d'un génie et d'une sainteté non communs, sous la vigilance du magistère et non sans l'illumination et la conduite du S.-Esprit, ont conçues, exprimées et précisées dans un travail plusieurs fois séculaire pour formuler toujours plus exactement les vérités de la foi, et de leur substituer des notions et des expressions flottantes et vagues d'une philosophie nouvelle qui existent aujourd'hui et disparaîtront demain...; c'est faire du dogme lui-même comme un roseau agité par le vent. Le mépris des vocables et des notions dont se servent habituellement les théologiens scolastiques les conduit spontanément à énerver la théologie qu'ils appellent spéculative, laquelle, s'appuyant sur la raison théologique, manque, estiment-ils, de véritable certitude. » (Encycl. *Humani generis*, trad. de la Bonne Presse, 8-9.)

2° *Dans l'expérience religieuse.* — Pauvreté du langage qui l'exprime, V, 1855.

III. LANGAGE DES ANGES (et des âmes séparées). — *Exposé des doctrines scolastiques*, XV, 3380-81, 3383-84. — Voir, pour le détail des auteurs, I, 1242-43 (S. Thomas); 1243-44 (Duns Scot); 1244-45 (Suarez).

LANGDON (Stephan-Herbert). — Notice [Charles-F. Jean], *D. B. S.*, V, 253-57. — Le bouc émissaire et la religion babylonienne, IX, 489.

LANGE. — Nom commun à plusieurs personnages cités dans le *D. T. C.*

1. Joachim L., théologien et exégète allemand (1670-1744). Voir notice par A. Régnier dans *D. B.*, IV, 170. Restauration universelle, V, 85; XIII, 1323; ses sympathies pour le piétisme, XII, 2089; XV, 1785. — 2. J. J. L., éditeur du *Defensio fidei catholicæ* de Grotius, XIII, 1954, 1993. — 3. *J. P. L.*, commentaire sur *Exodus, Leviticus, Numeri* (Bielefeld, 1874), V, 1761. — 4. Hans Ostenfeldt L., prétendue origine chrétienne du prophétisme en Israël, X, 1556; XIII, 725. — 5. Hermann L., S. J., professeur au scolasticat de Valkenburg, auteur d'un traité *De gratia* [Fribourg, 1929], XII, 1259, 1264, 1272, 1285, 1298-99, 1301 (persévérance); XIV, 2670, 2736 (bibl.). Cité : XII, 1336; XIII, 2589 (surnaturel); XIV, 844 (sainteté); XV, 2786 (vertus). — 6. Frédéric-Albert L. (1828-1875), philosophe allemand, auteur de plusieurs ouvrages de sociologie, en particulier *Hist. du matérialisme* (trad. franç. par Pommerol, 1877). Cité : VII, 24-25; VIII, 2326; X, 298, 307; XIII, 1718 (sur les « trois imposteurs »). — 7. Dr Carl Georg L., physiologiste danois, qui, comme James, a formulé dans *Les émotions* (Alcan, 1895) « la théorie paradoxale qui porte leurs noms : l'analyse introspective de l'émotion doit être remplacée par l'étude objective des mouvements organiques qui l'accompagnent : ces mouvements n'expriment pas l'émotion, ils la constituent; ils ne la suivent pas, ils la précèdent; ils n'en sont pas l'effet, mais la cause » (Janet et Séailles, *Hist. de la philosophie. Les problèmes et les écoles*, p. 56); cité : X, 305.

LANGEN (Joseph). — Né à Cologne (1837), décédé le 13 juill. 1901. Professeur d'Écriture sainte à Bonn, il quitta l'Église après la définition de l'infaillibilité au concile du Vatican. Hurter, V, 1931. — Excommunié et passé aux vieux-catholiques, XV, 2581.

L'évêque de Rome, chez S. Augustin, I, 2413; — Apocryphes clémentins, III, 205; — Jean Damascène, 1836; — Fausses décrétales, IV, 218; — Dieu, 1133; — explication du *Filioque*, V, 2332-33; — Esther, V, 851 (bibl.), 852, 857; — Clément, et l'épître aux Hébreux, VI, 2080; — S. Irénée, VII, 2525; — Hist. de l'Église romaine (de Jean Ier à Jean XI, bibl.) VIII, 594 sq.; — Juifs au temps

du Christ, 1619, — S. Léon le Grand, IX, 252, 294; — presbytre = épiscope, XIII, 146.

LANGÉNIEUX (Benoît-Marie), card., archevêque de Reims (1824-1905). — Légat, sous Léon XIII, au congrès eucharistique de Jérusalem : son action en Orient, IX, 351 ; XI, 1933. — Cité : VI, 641.

LANGENSTEIN (ou **HEYNBUCH**) (Henri de). — Notice [J. Zemb], VIII, 2574-76. — Sa théorie conciliaire pour résoudre le schisme d'Occident, XIV, 1488-90. — Cité : I, 643; VIII, 1457; XIII, 312.

LANGERON (Abbé de). — Ami et commensal de Fénelon. — Sur la condamnation des « Réflexions morales » de Quesnel, XIII, 1523-24. — Cité : II, 1084; V, 2165.

LANGEVIN (Léonor-Antoine). — Notice [J. Carreyre], VIII, 2576.

LANGHAM (Simon). — Archevêque de Cantorbéry, cardinal en 1368 († 1376); cf. Hurter, II, 679-80. Avant de quitter son siège lors de sa promotion au cardinalat, Langham avait condamné les erreurs de Wyclif et une thèse miséricordieuse enseignant la possibilité pour tout pécheur de se réconcilier avec Dieu à l'heure de la mort, cf. XII, 1303. — Cité : II, 611.

LANGHI (Flaminius). — Notice [H. Primoli], VIII, 2576-77.

LANGLE (Pierre de). — Notice [J. Carreyre], VIII, 2577-78. — Cité : XIII, 1527; XV, 2401.

LANGLOIS (Charles-Victor), médiéviste français, directeur des Archives, né à Rouen en 1863, mort en 1929. — Béghards, II, 530; — contre le miracle, III, 2217; cf. X, 1839; — critique historique, III, 2331-32; — Église épiscopalienne, V, 365; — mariage au M. A., IX, 2169; — Martin IV et la France, X, 196; — François de Meyronnes, 1644; — Migne, 1725; — platonisme et doctrine catholique, XII, 2299; — Pragmatique Sanction attribuée à S. Louis, 2781; — Raban Maur, XIII, 1615; — *Hist. litt. de la France*, 2746; — collèges au M. A., XV, 2236; — Vital du Four, 3110; — Jean de Bassoles, 3113; — Bertrand de la Tour, 3115.

LANGLOIS (Ernest), ancien membre de l'École française de Rome, doyen de la Faculté des lettres de Lille, né à Heippes (Meuse) en 1857. — Registres de Nicolas IV, VI, 1280 (Géorgiens); X, 377 (Mathieu d'Aquasparta).

LANGLOIS (Jean-Baptiste). — Notice [É. Amman], VIII, 2578-80. — Cité : II, 905; X, 412.

LANGLOIS (Victor), orientaliste français, né à Dieppe en 1829, mort en 1869. — Arménie (histoire ou documents), I, 68, 558, 1890 (bibl.), 1894, 1896, 1898-99, 1905, 1907, 1925-27, 1934-37, 1940-41; VI, 1288, 1836; — Mont Athos, III, 1500 (bibl.); — Chronique de Michel le Grand, X, 1715, 1717.

LANGRES (Concile de). — Voir *Tables*, 717.

LANGTON (Étienne). — Aux indications déjà données aux *Tables*, 1299 (notice par P. Glorieux), on ajoutera les références complémentaires suivantes : VII, 1967 (élévation au siège de Cantorbéry et sa vie par Innocent III), 1968 (suspense et déposition); cf. VIII, 2655; — VII, 227-228; XIII, 167; XV, 696-699, 703, 717, 774 (son activité d'exégète); — XII, 1956, 1976-77, 1983, 1988-89, 2003, 2009, 2012 (à propos de Pierre Lombard); — VII, 232 (L. cité par Hugues de Saint-Cher); — XII, 458-59, 465-66 (péché originel); — XV, 2762 (baptême et foi chez les enfants); — IV, 2323, 2327 (eucharistie); — IX, 2165, 2200 (mariage); — XII, 953-54 (pénitence). — Cité : VI, 1716; XIII, 163, 169.

LANGUES. — I. Langues bibliques. — II. Langues liturgiques. — III. Don des langues.

I. Langues bibliques. — Voir *Écriture Sainte*, *Tables*, 1097-1100 (*Textes et Versions*).

Sur les Bibles polyglottes, voir *D. B.*, V, 513-20 (E. Mangenot). — Latines (versions de la Bible antérieures à S. Jérôme), *D. B.*, IV, 97-123 (Méchineau); *D. B. S.*, V, 334-37 (Dom Botte). — Trad. non dérivées de la Vulgate, *D. B.*, IV, 123-25 (H. Lesêtre). — Vulgate, *ibid.*, V, 2456-2500. — *Biblia sacra juxta latinam Vulgatam versionem*, éditée par les moines de S.-Jérôme à Rome.

Dans l'*Introduction à la Bible*, I, Paris, 1959, on ne manquera pas de consulter la section II, ch. I (*Le texte de la Bible*), par H. Cazelles et P. Grelot, p. 3-12.

II. Langues liturgiques. — Étude [L. Godefroy], VIII, 2580-91. — I. EN GÉNÉRAL. — 1° *Leur formation.* — A partir du moment où sont déjà constitués des livres liturgiques, VIII, 2580; — exemples de S. Augustin en Angleterre, et de S. Boniface en Allemagne (cf. II, 1008), VIII, 2580-81. Cf. LITURGIE, IX, 794-99.

2° *Langues liturgiques diverses.* — 1. *Araméen* ou *syro-chaldéen*, VIII, 2581; cf. I, 1402; — syriaque chez les jacobites, XI, 1438-39; — maronites, X, 128 (et grec); — melkites, XI, 1437 (et grec); — syriens, XIV, 3024-25, 3026; — syromalabares, 3156-57; — nestoriens, XI, 317-23 (*passim*). — 2. *Grec*, VIII, 2581; — liturgie byzantine (simultanément, selon les régions, avec le slavon, l'arabe, le roumain et même le français et le chinois), XI, 1437; — rit antiochien (grec et syriaque), 1440-41; — melkites et maronites, *supra*. — 3. *Latin*, VIII, 2581; voir LITURGIE, IX, 797-99, 804-07 et les différentes liturgies énumérées, 807-15 et messes correspondantes, X, 1367-1403, 2518-42 (*passim*). — 4. *Copte*, VIII, 2581; cf. Alexandrie, I, 793-94; X, 2298 sq. (2301); XI, 1437-39 (liturgie alexandrine, copte et grecque). — 5. *Éthiopien* (et *gheêz*), VIII, 2581; cf. V, 930, 945-46, 949, 953; XI, 1438. — 6. *Géorgien*, VIII, 2581; cf. VI, 1251-52, 1274 sq. — 7. *Arménien*, VIII, 2582; cf. I, 1893, 1933, 1935-43 (*passim*), 1963-68 (*passim*); XI, 1438. — 8. *Gothique*, VIII, 2582; cf. XV, 2050, 2053-55. — 9. *Slavon*, VIII, 2582; cf. SS. Cyrille et Méthode, *Tables*, 893; — Benoît XV et les Tchèques, VIII, 2582, 2587-88; *Tables*, 421-22. — 10. *Roumain*, VIII, 2582; cf. XIV, 31-56 (rite roumain).

3° *Caractère général des langues liturgiques.* — Difficulté à concilier l'intangibilité de la langue liturgique avec la mobilité des langues vivantes, VIII, 2582-83; cf. IX, 794-97 (évolution liturgique).

II. ATTITUDE ET PENSÉE DE L'ÉGLISE ROMAINE. — 1° *Les faits.* — 1. S. Cyrille et S. Méthode et la langue slavone, VIII, 2583-84; cf. I, 456 (Adrien II); VIII, 611-12 (Jean VIII); V, 978 (Étienne V); II, 1181-82; *Tables*, 893. — 2. Jean de Montecorvin et les Tartares, VIII, 2584. — 3. Les humanistes, 2584-85 (contre l'emploi exclusif du latin en liturgie); cf. V, 394 (Érasme); IX, 146 (Lefebvre d'Étaples); — démarches au concile de Trente, VIII, 2585. — 4. Les protestants et le concile de Trente : Jean Hus et les Frères Bohèmes, II, 931; — Luther et Mélanchthon (*Confession d'Augsbourg* et *Apologie*), VIII, 2585; cf. X, 1089, 1090, 1091; — concile de Trente, VIII, 2585-86; cf. X, 1139. — 5. Jansénistes, VIII, 2586; cf. Quesnel, bulle *Unigenitus*, prop. 84, 85, 86, XV, 2113-15; cf. 2430-31 (Église janséniste d'Utrecht); XII, 2179-80, 2189-90 (synode de Pistoie); 2211, 2217-18 (prop. 33, 66 de la bulle *Auctorem fidei*). — 6. Les missionnaires et la langue chinoise, VIII, 2586-87.

2° *La pensée de l'Église et sa justification.* — 1. Aucune intransigeance, mais souci d'éviter les initiatives injustifiées, VIII, 2588. — 2. Aucun inconvénient majeur à garder le latin, prière d'Église, 2589; — motifs de fidélité et de l'unité, 2590-91.

On se reportera aux notices du *D. H. G. E.* et du *D. A. C. L.* indiquées au cours de ces différents articles.

Le droit canonique (can. 819) rappelle que « le sacrifice de la messe doit être célébré dans la langue liturgique de chaque rite approuvé par l'Église ».

Pie XII : « L'Église, sans doute, est un organisme vivant; donc, même en ce qui regarde la liturgie sacrée, elle croît, se développe, évolue et s'accommode aux formes que requièrent les nécessités et les circonstances

au cours des temps, pourvu que soit sauvegardée l'intégrité de la doctrine. Néanmoins il faut réprouver l'audace tout à fait téméraire de ceux qui, de propos délibéré, introduisent de nouvelles coutumes liturgiques ou font revivre des rites périmés, en désaccord avec les lois et rubriques maintenant en vigueur... Il en est, en effet, qui dans la célébration de l'auguste Sacrifice eucharistique, se servent de la langue vulgaire...

« L'emploi de la langue latine, en usage dans une grande partie de l'Église, est un signe d'unité manifeste et éclatant et une protection efficace contre toute corruption de la doctrine originale. Dans bien des rites cependant, se servir du langage vulgaire peut être très profitable pour le peuple : mais c'est au seul Siège apostolique qu'il appartient de le concéder; et sans son avis et son approbation, il est absolument interdit de rien faire en ce genre; car, comme Nous l'avons dit, la réglementation de la sainte liturgie dépend entièrement de son appréciation et de sa volonté ». (Encycl. *Mediator Dei*, trad. de la Bonne Presse, p. 26-27.)

Sur la langue liturgique, on pourra consulter : N. Gihr, *Le Saint-Sacrifice de la Messe, son explication dogmatique, liturgique et ascétique*, I, trad. fr. par Moccand, Paris, 1895, I, 359, *La Langue de la sainte Messe*. — Hermann A. P. Schmidt, S. J., *Liturgie et langue vulgaire* : le problème de la langue liturgique chez les premiers Réformateurs et au concile de Trente, trad. du néerlandais, par Dom Suitbert Caron, O. S. B., *Analecta gregoriana*, Rome, 1950. — *Revue grégorienne*, 1-2 de 1957 : *Pie XII et la liturgie* (tout un passage de l'étude de Mgr Noirot est consacré à la *Liturgie et langue vulgaire*); — Quelques indications utiles dans la circulaire de la S. C. des Études, *De latina lingua rite excolenda*, *A. A. S.*, I, 1958, p. 292-96.

Il convient de signaler que « les prétentions jansénistes (bulles *Unigenitus*, *Auctorem fidei*) ont été condamnées beaucoup plus parce qu'elles mettaient en cause l'autorité souveraine de l'Église en matière de liturgie que parce qu'elles préconisaient l'emploi de la langue vulgaire » (*Ami du clergé*, 1953, p. 38, recension de l'ouvrage du P. Schmidt).

La concession du rituel bilingue, l'autorisation de lire épître et évangile en langue vulgaire après le célébrant, la récente décision sur la lecture liturgique en français de l'épître et de l'évangile par le célébrant lui-même montrent bien que, dans certaines limites, l'usage de la langue vulgaire n'est pas considéré par l'Église comme inadmissible. Le IIe concile du Vatican a mis la question à son ordre du jour. L'ensemble de ses décisions en matière liturgique sera présenté à l'art. *Vatican*.

III. Langues (Don des). — Étude [A. Michel], VIII, 2591-2601. — 1° *Conclusions de l'exégèse*. — 1. Don des langues chez S. Paul (discours extatique, incompris des auditeurs et prononcé en langues étrangères), VIII, 2591-93. — 2. Même notion dans Marc., XVI, 17; Act., II, 4-13; X, 45-48; XIX, 6, nonobstant d'autres interprétations, 2593-94. — 3. Pères et théologiens, 2594-96; — interprétation rationaliste, 2595-96. — 2° *Questions d'apologétique*. — 1. Difficulté inhérente au fait de *parler* ou d'*être entendu* en plusieurs langues, 2596. — 2. Difficultés d'un discours *purement extatique*, 2596-97. — 3° *Théologie du don des langues*. — 1. Nature : grâce *gratis data*, VIII, 2597; cf. *Tables*, 582-83, *Charismes*. — 2. Don des langues et dons connexes : *a)* la prophétie, VIII, 2598-99; cf. XIII, 709; — *b)* l'interprétation, VIII, 2599; IV, 1379-80; — *c)* discours de science et de sagesse, VIII, 2599-2600; — voir dons de science et de sagesse, IV, 1744-45.

Dans le *D. B. S.*, art. *Charismes*, I, 1240 (A. Lemonnyer, O. P.), on ne trouvera rien de bien nouveau sur ce qui a été dit dans l'art. du *D. T. C.* Dans la bibliographie, relevons tout spécialement : E. Jacquier, *Les Actes des Apôtres*, Paris, 1926, Excursus VII, *La glossolalie, ou le parler en langues*, 787-95.

Allo, dans *S. Paul, Première épître aux Corinthiens*, Paris, 1935, commente la pensée paulinienne sur la glossolalie; p. 353-68 : comparaison des deux charismes, prophétie et glossolalie; — p. 374-83, Excursus XV : « la glossolalie et le miracle des langues de la Pentecôte ».

LANGUET (Hubert). — Publiciste et diplomate français (1518-81). Son principal ouvrage : *Vindiciæ contra tyrannos, sive De principis in populum, populique in principem legitima potestate*, est plein de théories audacieuses sur l'inviolabilité de la conscience, la liberté individuelle et le droit des peuples contre les rois. Cité : XV, 1996.

LANGUET DE VILLENEUVE DE GERGY (Jean-Joseph). — Notice [J. Carreyre], VIII, 2601-06. — 1° *Œuvres d'exposition ou d'édification*, VIII, 2601-02; cf. II, 1944, 1947 (catéchisme); III, 337 (Sacré-Cœur), 350 (Marguerite-Marie) (bibl.), 824 (conférences ecclésiastiques). — 2° *Polémique antijanséniste*, VIII, 2602-06; cf. II, 62; IX, 969; XIII, 1480, 1485 (sur les approbations données aux « Réflexions morales » de Quesnel); XV, 2099, 2127, 2128-29 (sur la bulle *Unigenitus*); 2143 (L. et Nicolas Petitpied; cf. XII, 1349); XV, 2156 (acceptation de la bulle), 2161 (bibl.). — Cité : II, 795, 800; VI, 1519; VIII, 2444; IX, 656; XI, 2253.

LANIGAN (Jean) (1785-1827), historien irlandais, ancien professeur d'hébreu et d'herméneutique, cf. Hurter, V, 986. — Cité : VI, 1724.

LANNEAU (Victor de). — Auxiliaire de Gouttes, évêque constitutionnel de Saône-et-Loire; son rôle, VI, 1529, 1530-31.

LANSAC (Louis de Saint-Gelais, sieur de). — Ambassadeur de France au concile de Trente (18 mai 1562). — Ses interventions, XV, 1457-58, 1463-64, 1467.

On trouvera plus d'indications dans P. Richard, *Le concile de Trente* (*Hist. des Conciles*, IX), Paris, 1931.

LANSON (Gustave). — Littérateur français (1857-1934). — Ses ouvrages sont trop nombreux pour être cités tous. Il suffira, dans le cadre du *D. T. C.*, de se reporter aux références suivantes :

Montaigne, XIII, 1717, 1719; — l'esprit philosophique et rationaliste en France avant 1750, XIII, 1719, 1731, 1739, 1744; — Descartes, XIII, 1726; — Bossuet, II, 1054, 1066, 1075, 1076; V, 2154; — Fénelon, 2154, 2165; — Buffon, X, 292; — Montesquieu, 2381; — Vauvenargues, XIII, 1751; — Voltaire, 1750; cf. XV, 3388, 3391-93, 3400, 3402-03, 3471 (bibl.); — Pascal, XI, 2079, 2099, 2102-03, 2109-10, 2115, 2182-83, 2184, 2193; — Portalis, XII, 2594; — Richard Simon, XIV, 2114.

LANSPERGE ou **LANDSBERG** (Dom Jean Gerecht). — Notice [S. Autore], VIII, 2606-09. Cf. II, 2304-05; IX, 869-70 (vie par B. Loher et compléments); cf. VIII, 2607-08. — Sur le Sacré-Cœur, III, 312-13; — Ste Gertrude, VI, 1336-37; — Immaculée Conception, VII, 872. — Cité : IX, 935.

LANSSEL (Pierre). — Notice [P. Bernard], VIII, 2609. — Cité : X, 450.

LANTAGES (de), prêtre de S.-Sulpice (1616-1694). — Auteur d'un catéchisme, II, 1934, 1946; XIV, 811; — d'une Vie de Françoise des Séraphins, 826; — sur la vocation, XV, 3181 (bibl.).

LANTERI (Joseph), O. S. A., historien des Ermites de S. Augustin. — Sur Agostino Trionfo, XV, 1857.

LANTIERI (Charles). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VIII, 2609-10.

LANTUSCA (Ange Auda). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VIII, 2610.

LANVERSIN (Fernand de). — Jésuite, a publié *Au rythme des « Exercices »*, Paris, 1930, et diverses autres études, dont l'art. SALMERON du *D. T. C.* — Cité : X, 1251 (messe); XV, 2771 (vertus).

LANZONI (Luigi). — Général de la Congrégation de la Charité. — Soumission, au nom de la Compagnie, au décret du S.-Office porté sur les doctrines rosminiennes, XIII, 2950.

LAO (André). — Notice [P. Anastase de S.-Paul]), VIII, 2610-11, se référant à *André de la Croix*, I, 1184; cf. *Tables*, 152. — Cité : II, 1765; VII, 1692.

LAODICÉE (Concile de). — Voir *Conciles*, *Tables*, 717, et *D. D. Can.*, VI, 338.

LAON (École théologique de), xv, 364. — Cf. *Anselme de Laon, Tables,* 178-79.

LAOUENAN, premier archevêque de Pondichéry. — Les rites malabares, ix, 1735-36, 1744. — Brahmanisme, i, 1562, 2055.

LAOS. — État religieux et missions, i, 2097-98, 2112; x, 1895, 1932, 1977-78.

LAO-TSEU, philosophe chinois, contemporain et adversaire de Confucius. Né six cent quatre ans av. J.-C. D'après la légende, sa mère l'aurait conçu d'un rayon d'étoile, porté dans son sein quatre-vingt-un ans; il serait né cheveux et sourcils blancs, comme un vieillard (Laô-tseu = vieillard-enfant). On le nomme aussi Laô-kiun (vieux prince). Il enseigna le panthéisme, xi, 1860.

LA PALU (Pierre de). — Voir *Pierre de La Palu.*

LA PARISIÈRE (Jean-César Rousseau de). — Notice [J. Carreyre], xi, 2038-39.

LAPEDATU (Alexandre). — Ministre des cultes et des beaux-arts en Roumanie. Cité (31 mai 1928), xiv, 52-53; (29 mars 1928), 91-93.

LA PEYRÈRE (Isaac de). — Notice [J. Carreyre], viii, 2615-16. — Sa thèse sur les Préadamites, 2615-16; xii, 2521 et surtout 2793-2800; xiii, 1731.

LAPEYRIE (Jean de). — Voir Ambroise de Lombez, i, 952; *Tables,* 116.

LAPI (Laurent-Marie). — Notice [L. Marchal], viii, 2616-17.

LAPI (Maur), camaldule. — Brève notice [J. Besse], ii, 1428.

LA PIANA (G.). — L'Église romaine à la fin du iie s. (S. Victor), x, 2197 (cf. xv, 2863).

LA PIERRE (Corneille de). — Voir *Cornelius a Lapide, Tables,* 818.

LA PIERRE (Jean). — Voir *Heynlin, Tables,* 2073.

LA PLACE (Pierre de), en latin *a Platea* ou *Plateanus.* Jurisconsulte et historien français (1520-72). Parmi ses ouvrages, il faut citer : *Paraphrasis in titulos institutionum imperialium de actionibus, exceptionibus et interdictis* (1584); *Traité de la philosophie morale avec la doctrine chrétienne* (1562); *Commentaire de l'état de la religion et république sous les rois Henri II, François II et Charles IX* (1565). Ce dernier ouvrage, cité à propos de Pierre Vermigli, xv, 2696.

LA PLACE (Pierre-Simon, marquis de). — Savant français (1749-1827). — Principaux ouvrages : *Théorie du mouvement et de la figure des planètes* (1784); *Théorie des attractions et de la figure des planètes* (1785); *Exposition du système du monde* (5 éd. de 1796 à 1824); *Traité de mécanique céleste* (1799); *Théorie des probabilités; Essai philosophique sur les probabilités* (1814, 1820).
Cité : xi, 2184-85; xiii, 1762, 1772.

LA PLACETTE (Jean). — *Traité des jeux de hasard* (1714), vi, 2052. — Cité : iv, 810 (bibl.).

LA PORRÉE (Gilbert de). — Voir *Gilbert, Tables,* 1810-11.

LA PORTE (Étienne de). — Notice [J. Carreyre], viii, 2617-18.

LAPORTE (Jean) (1866-1948). Historien des doctrines philosophiques : *La doctrine de Port-Royal* (2 vol., 1922); *Le rationalisme de Descartes* (1945); *La conscience de la liberté* (1947). — Sur Blaise Pascal : xi, 2086, 2098, 2101, 2102-03, 2115, 2120-21, 2157, 2159, 2161, 2163, 2165, 2169-72, 2177, 2182, 2183, 2199, 2201, 2202 (bibl.). — Le péché originel et Port-Royal, xii, 550.

LAPOSTOLEST (Mgr. F.-X.), auteur d'une *Liturgie de la messe arménienne* (textes traduits en français, 1851), xi, 1467-68, 1474, 1487.

LAPOTRE (Albert). Jésuite, « qui, en 1895, se hasarda à suggérer quelques circonstances atténuantes pour adoucir la condamnation (de Photius); son plaidoyer échoua et fut rejeté comme téméraire » (Fr. Dvornik, *Le schisme de Photius,* Paris, 1950, *Introduction,* p. 23). Dvornik estime que Lapôtre était sur la bonne voie. Le *D. T. C.* a profité de ses études : *Hadrien II et les Fausses Décrétales,* 1880; — *L'Europe et le S.-Siège à l'époque carolingienne.* 1re partie, *Le pape Jean VIII (872-82),* Paris, 1895; — *Le pape Formose,* 1885; — *De Anastasio bibliothecario,* 1885.
Cité : i, 328, 453-54, 457 (bibl.); ii, 1179, 1181; v, 978; vi, 595-98, 599 (bibl.); viii, 602, 607, 609, 613; ix, 965; xi, 522, 528 (bibl.); xii, 1593, 1596. *Tables,* 147.

LA POYPE DE VERTRIEU (Jean-Claude de). — Notice [A. Thouvenin], viii, 2618. — Cité : xv, 503-04 (Théologie de Poitiers).

LAPPARENT (Albert de), géologue et géographe français (1839-1908). — Cité : i, 1532, 1563; v, 2550.

LAPPARENT (Abbé Albert-F. de), né en 1905. — Sur le transformisme, xv, 1391.

LAPPE (J.). — Son étude *Nicolas von Autrecourt...,* citée, xi, 561-74 (à chaque col.), 577-82 *(id.),* 585-87 (cité souvent L.). — Cf. iv, 769, 770.

LAPSI et **RELAPSI** (récidivistes). — Voir *Pénitence.*

LA QUINTINYE (de). — Jésuite français du xviie s. — Sur les « dangers de la morale de la Compagnie », viii, 1084-85; xi, 992.

LA RAMÉE (Pierre de), ou **RAMUS** († 1572). — — Un des initiateurs de la scolastique protestante, xiv, 1724.

LARBEN (Van). — Voir xv, 2732.

LARDNER (Nathanaël) (1684-1768). — Apologiste anglican, i, 1543; — teinté d'arianisme, 1860.

LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX. — Homme politique français (1753-1824). Membre de la Convention, il vota la mort de Louis XVI et sous le Directoire s'efforça de faire prévaloir le culte théophilanthropique, xv, 522.

LARGENT (Augustin). — Oratorien, 1834-1921. Professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris (1895-1921). Collaborateur du *D. T. C.* Principaux ouvrages, xi, 1137, 1138 (bibl.); cf. vi, 698.
Cité : i, 1791 (arianisme); iii, 2483 (S. Cyrille d'Alexandrie); viii, 950 (S. Jérôme); ix, 2407 (maternité adoptive de Marie).

LA RIVIÈRE (Polycarpe de). — Voir Rivière, xiii, 2747.

LARMES. — Le don des larmes chez les extatiques : v, 1877; cf. xiv, 2950, 2955-56 (doctrine de Syméon le Nouveau Théologien). — Sur la « Sainte Larme » de Vendôme : ix, 1433-34; xv, 618. — Pleurs chez les hystériques, v, 1877.

LA ROCHE (Alain de). — Voir *Tables,* 63 *(Alain).*

LA ROCHE (Cardinal Androin de). — Légat d'Urbain V pour faire la paix avec Barnabé Visconti, xv, 2296.

LA ROCHE (Gui de), évêque de La Rochelle. — Voir *La Rochelle.*

LA ROCHEFOUCAULD (François de), cardinal (1558-1645). — Notice [L. Marchal], viii, 2618-20. — Sur la réception du concile de Trente en France, xv, 1495-96. — Cité : viii, 1080; xi, 2035.

LA ROCHEFOUCAULD (François de). — Pacard lui dédie, en 1579, sa *Théologie naturelle,* iv, 760.

LA ROCHEFOUCAULD (François de). — Moraliste français (1613-80). Auteur de deux ouvrages fameux, *Mémoires sur la régence d'Anne d'Autriche* (1662), *Réflexions ou Sentences et maximes morales* (5e éd., 1678). — Sur l'espérance, v, 623; — la jalousie, viii, 315; — l'orgueil, xi, 1433.

LA ROCHELLE. — Sur le culte du sang du Christ, interdit par l'évêque Gui de La Roche, à La Rochelle (1448-49), xiv, 1096. — Les Conférences ecclésiastiques de La Rochelle sur le sacrifice de la messe, x, 1208-09.

LA ROCHEMAILLET (Michel de). — Ami de Pierre Charron, éditeur de ses œuvres, xii, 1908.

LAROMIGUIÈRE (Pierre), philosophe français, 1756-1837. — Cité : v, 439; xiii, 1762.

LA ROQUE (De). — Sur Abraham Ecchellensis, l'Église maronite et Fauste Nairon, x, 115; xi, 16-17.

LAROUSSE (Dictionnaire). — Sur la magie, ix, 1518-19. — Le terme « moderniste », x, 2012.

LA ROVÈRE (François de). — Voir SIXTE IV, XIV, 2199.

LA ROVÈRE (Julien de). — Voir JULES II, VIII, 1918.

LA ROVÈRE (Léonard de). — Grand pénitencier, XII, 1143.

LARRAGA (Fr.) de Santiago, O. P., début du XVIII[e] s. — Probabiliste, XIII, 559. Cf. Hurter, IV, 968.

LARRON (Bon). — Prédestination et conversion, XII, 2953-54, 2969, 2984, 3012, 3019 (ces deux dernières références concernent aussi le mauvais larron); cf. II, 2239-40; XIII, 1772-73; XIV, 1804, 1807; XV, 525.

LARROQUE (Matthieu). — Double thèse (Photin et le pape Libère), IX, 656.

LA RUE (Charles et Vincent). — Notice [É. Amann], XIV, 150-51; cf. II, 624; X, 422, 429.

Homonymes : V, 1436 (Adrien), 1438 (Gervais); XIV, 2262 (jésuite).

LA SALETTE (Notre-Dame de). — Et Mgr Ginoulhiac, VI, 1372.

LA SAUSSAYE (Chantepie de). — Voir *Tables*, 580.

LA SAUSSE (Jean-Baptiste). — Notice [E. Levesque], VIII, 2620; cf. XII, 2246; XIV, 811, 814-15.

LASBAX (Émile). — Philosophe français, né à Rieumes en 1888. — Sur le problème du mal, IX, 1685, 1704. — Sur Spinoza, XIV, 2506 (bibl.); — sociologie chrétienne, XIII, 1878.

LAS CASAS (Barthélemy). — Notice [M.-D. Chenu], VIII, 2620-21. — Sur l'esclavage en Amérique, V, 488-89, 493-94, 497-98, 518, 520 (bibl.). — Controverse avec J. G. de Sepulveda, XIV, 1906; cf. XV, 3123. — Cité : XIV, 2425.

LAS CASES (Félix-Fr.-J.-B.). — Évêque de Constantine (27 mars 1867-70, † 1880). — Opposant au concile du Vatican, XV, 2568.

LA SERNA (Pierre de). — De l'ordre de la Rédemption des captifs. Brève notice, XIII, 2015.

LA SERVIÈRE (Joseph de). — Théologien jésuite, né à Dorceau (Orne) le 31 déc. 1866, décédé le 1[er] janv. 1937. Envoyé en Chine, il fut professeur d'Histoire et d'Écriture Sainte à Zi-ka-weï.

Œuvres : Un professeur d'Ancien Régime, le P. Claude Porée (1676-1741), thèse, 1899. — *De Jacobo I° Angliæ rege, cum card. Roberto Bellarmino super potestate, cum regis, tum pontificis disputante*, Paris, 1900; — *Les idées politiques de Bellarmin*, dans *R. Q. H.*, oct. 1907, janv. 1908; — *Bellarmin et la mission en Chine*, dans *Gr.*, 1921, p. 614 sq. et surtout *La Théologie de Bellarmin*, Paris, 1908; — *La controverse sur les ordinations anglicanes*, dans *Études*, 1912; — *Croquis de Chine*, 1912 et divers autres volumes sur les missions en Chine. — Voir *Tables*, 406. Collaboration aux *D. A. F. C.*, (7 art.), et *D. T. C.* (32 notices) et à un grand nombre de revues...

Voir : *Paris Chang-Haï* (févr. 1937), revue S. J.; — *Notice* par le P. Gaétan de Raucourt, S. J., 1939.

Cité : Bellarmin et le culte des images, VII, 826-27; et J.-C., VIII, 1346; — Église et faits dogmatiques, IV, 2188; — Église épiscopalienne, V, 367; — ordinations anglicanes, XI, 1166; — mariage, IX, 2270; — ordre, XI, 1365-67; — messe, X, 1176-77; cf. XV, 1401; — morale, X, 2449; — Paul V, XII, 34; — péché originel, 541-42, 544; — pénitence, 1113; — primauté, XIII, 326; — purgatoire, 1282, 1284; — traducianisme, XV, 1358. — Cité : VI, 699.

LASICKI (Jean). — Notice [J. Grelewski], VIII, 2621-22.

LASKI (Jean), neveu de l'archevêque de Gniezno, du même nom; mais le neveu, théologien protestant. Cf. VII, 183; XII, 2478.

LASSALLE (Ferdinand) (1825-1864), né à Breslau, tué dans un duel à Genève, écrivain socialiste allemand, disciple de Karl Marx, fondateur de l'*Association allemande des travailleurs*.

La loi d'airain des salaires, XIII, 809; XIV, 1000.

LASSÉRÉ (Louis). — Notice [A. Thouvenin], VIII, 2622.

LASSERRE (Pierre), directeur à l'École des Hautes Études, 1867-1930. — Cité : XI, 2105, 2108 (Pascal et les jésuites); XIII, 1692 (Abélard et S. Bernard); 1835 (philosophie chrétienne).

LASSON (Adolphe), érudit allemand, né en 1832. — Cité sur Eckart, IV, 2068, 2074, 2080 (bibl.).

LASTEYRIE (Robert-Charles) (1849-1921). — Archéologue et homme politique, I, 581; XII, 1949.

LA TAILLE (Maurice de). — Jésuite français, né à Semblançay (Indre-et-Loire) en 1872, mort à Paris en 1933. Après ses études classiques au collège des jésuites exilés à Cantorbéry et chez les bénédictins anglais de Ramsgate, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Cantorbéry (1890), fit de fortes études philosophiques et théologiques. Licencié en philosophie universitaire, docteur en théologie, il enseigna la théologie dogmatique aux Facultés catholiques d'Angers (1904-14), fut aumônier militaire pendant la première guerre mondiale et, après une nouvelle année d'enseignement à Angers, fut appelé à Rome où il enseigna jusqu'en 1931 à l'Université grégorienne.

Le P. de la Taille était un théologien de très grande classe, attaché, comme le P. Billot, à la doctrine de S. Thomas, mais mieux armé au point de vue positif, encore qu'il ne fît pas étalage de son érudition. Son *Mysterium Fidei* (Paris, 1919; 3[e] édit., 1931) a pris rang parmi les grands ouvrages de théologie. Consacré au traité *De SS. Eucharistia*, il contient une foule d'aperçus sur divers points de la théologie dogmatique. Brisant avec la tradition des manuels, le P. de la Taille fait passer le sacrifice avant le sacrement et, sur les rapports entre le sacrifice du Christ et la messe, bâtit une théorie neuve et suggestive. Cette théorie fut vivement critiquée, mais elle a marqué une date en théologie et a influencé plus qu'on ne l'a dit les thèses du *De Eucharistia*.

Esprit nerveux et lucide, le P. de la Taille a consacré un certain nombre d'articles de revues à expliquer ou défendre son grand ouvrage (cf. *infra*, bibliographie); mais il a laissé aussi des études brèves et très suggestives sur la science de Dieu (*R. S. Rel.*, 1923), l'oraison contemplative (*ibid.*, 1919 et 1928), le péché mortel et le péché véniel (*Gr.*, 1923). Il préparait sur la grâce du Christ un livre important qu'il ne put malheureusement rédiger.

Voir : *Esquisse du mystère de la foi, suivie de quelques éclaircissements*, Paris, 1924; — *Examen d'un article sur les offrandes de messes et observations sur un opuscule récent* (*N. R. Th.*, 1923, p. 241-72); — *L'œcuménicité du fruit de la messe. Intercession eucharistique et dissidence* (*Or. christ.*, VIII, 1926, p. 109-40); — *The mystery of faith and human opinion controlled and defined* (Londres, 1930) (rassemble diverses réponses en anglais).

Voir J. Lebreton, *In Memoriam, Le Père Maurice de la Taille*, dans *R. Sc. rel.*, 1934, p. 5-11. H. RONDET.

Mariage, IX, 2270; — création, III, 2085; — Jésus-Christ (sacrifice), VIII, 1341-42; — messe, X, 810, 813, 817, 819-20, 822, 844, 865, 884, 893, 903, 909, 914, 920, 980, 1055, 1065-67, 1074, 1081-83, 1213, 1224, 1235, 1237-46, 1247-48, 1250-51, 1282-83, 1287-88, 1296, 1300-01, 1311, 1313, 1394, 1402; XI, 1204; XIV, 673, 678, 681, 689, 691-92 (bibl.); XV, 953, 1405; — péché véniel, XII, 244; — Science divine, XIV, 1619 (bibl.); XV, 2476; — Grâces mystiques, X, 2666-67; — Rupert de Deutz, XIV, 184; — Résistance au pouvoir, XV, 1976, 1986; — sur Valencia, XV, 2475. — Cité : IX, 790; 837; XII, 2387.

LATAIX (J.). — Sur S. Jérôme, VIII, 1912.

LA TASTE (Louis-Bernard). — Notice [J. Carreyre], VIII, 2623-24; cf. II, 625, 716; X, 431, 435. — Sur les convulsionnaires de S.-Médard, III, 1760, 1761. — Cité : X, 416.

LATERA (Flaminio Annibali). — Notice [P. Édouard d'Alençon], VIII, 2624.

LATITUDINARISME. — Cf. *Tables*, 168; et I, 1294-95.

LATOMUS (LATOME) (Barthélemy). — Notice [É. Amann], VIII, 2624-26.

LATOMUS (Jacques) (Masson). — Notice [É. Amann], VIII, 2626-28. Cf. IV, 1563; XII, 1113.

LA TORRE (Jacques de). — Vicaire apostolique pour le diocèse d'Utrecht, XV, 2390, 2394-95.

LA TOUR (de), supérieur de l'Oratoire. — Son attitude à l'égard de la bulle *Unigenitus*, XI, 1133; XIII, 1463; XIV, 2269; XV, 2133, 3390.

LA TOUR (Bertrand de), O. F. M. — A la notice de P. Glorieux (*Tables*, 434), ajouter les références suivantes : XI, 1658; XV, 3115; Hurter, II, 531-32.

LA TOUR (Imbart de). — Voir *Imbart*, *Tables*, 2192; ajouter VI, 1126.

LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS (Charles-Amable, prince de), archevêque de Bourges de 1861 à 1879. — Sur la définition de l'infaillibilité au concile du Vatican, XV, 1572.

LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS (Henri-Godefroi, prince de), ministre des Affaires étrangères de Napoléon III lors du début du Ier concile du Vatican, XV, 2547-49.

LA TOUR DU PIN (René-Charles-Humbert, marquis de) (1834-1924). — Né à Annecy, collaborateur d'Albert de Mun, l'un des théoriciens du christianisme social et corporatif. Écrits : *Les phases du mouvement social chrétien*, 1897; *Vers un ordre social chrétien*, 1907, etc.

Cité : VI, 650; IX, 355; XV, 2386.

LATRAN (Conciles du). — Voir *Tables*, 667-70 et 674-75. — Cf. *D. D. Can.*, VI, 344-56.

LATREILLE (Camille), né dans l'Isère en 1870. — Sur les anticoncordataires (la petite Église), XV, 2423, 2424; — Sur Joseph de Maistre, IX, 1678 (bibl.); XI, 2116. — Cité : V, 2077, 2081 (bibl.).

LA TRÉMOILLE (cardinal), ambassadeur de Louis XIV près du pape. — Sur Quesnel et la bulle *Unigenitus*, XIII, 1528-29, 1531-35; XV, 2061, 2071-73, 2077, 2125-27. — Cité : VII, 199.

LATRIE (Culte de). — Voir *Tables*, 41 (Adoration); 880-81 (culte de Dieu et de la Trinité; culte de Jésus-Christ).

LATZARUS (Bernard). — Idées religieuses de Plutarque, XII, 2272.

L'AUBESPINE (Sébastien de) (1518-1582). Évêque de Limoges (1558-82); et, en même temps, homme politique et diplomate. Voir sa notice dans *Catholicisme*, I, 1012.

Sur le service militaire des premiers chrétiens, XIV, 1977.

LAUBRUSSEL (Ignace de). — Notice [P. Bernard], IX, 1.

LAUCHERT (Friedrich). — Théologien allemand, auteur d'un recueil des plus anciens conciles, souvent cité dans le *D. T. C.*, *Die Kanones der wichtigsten altkirchlichen Concilien nebst den apostolischen Kanones*, Frib.-en-Br., 1896 (Mohr). — Cité pour d'autres ouvrages : I, 87; VIII, 113; IX, 1200, 2229; X, 477 (bibl.); XI, 673 (id.); XII, 2419.

LAUD (William) (1573-1645). — Né à Reading, archevêque de Cantorbéry, ministre de Charles Ier, arrêté en 1640 par ordre du Long Parlement, pour avoir persécuté les sectes puritaines; décapité en 1645.

Esquisse de son épiscopat, I, 1293-94; cf. VII, 1560; — sur l'épiscopat, IV, 2113. — Cité : XI, 332; XIII, 1366.

LAUGEOIS ou **BENOIT DE PARIS**. — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 1.

LAULAHNIER (Michel-Joseph de). — Notice [L. Marchal], IX, 2.

LAUNAY (Adrien), des Missions Étrangères. — Notice dans Hurter, V, 2918. Outre les volumes indiqués, X, 1967, L. a écrit : *Les missionnaires français au Tonkin*, 1900; — *Mgr Retord* (et le Tonkin catholique), 1893; — *Mgr Verrolles* (et la Mission de Mandchourie), 1895, etc. — Cité : III, 110; IX, 1735-36, 1739-40.

LAUNOY (écrit aussi **LAUNOI**) (Jean de). — Notice [J. Carreyre], IX, 2-6. — Cité : Abra de Raconis, I, 94 (bibl.); — adultère et mariage, 482; — aristotélisme, 1872; — Assomption, 2131; — attrition, 2247; — augustinisme, 2469, 2525; — Baron, II, 425; — Bellarmin, 598; — Benoît XII, 666; — carême, 1750 (bibl.); — chartreux, 2281; — confesseur, III, 909; — Courtecuisse, 1985; — Cramaud, 2025; — Daniel (Gabriel), IV, 104; — divorce, 1478 (bibl.); — Échard, 2054; — empêchements de mariage, 2446; — Espense, V, 605 (bibl.); — eucharistie (d'Ailly), 1398; — extrême-onction, 1976, 1986, 1987, 1997, 2009-11; — gallicanisme, VI, 1113; — Gerdil, 1300; — Guyard, 1996; — Honoré de Ste Marie, VII, 92; — Immaculée Conception, VII, 1176-78 (réfuté par Trevet); — Infaillibilité du pape, 1685; cf. IX, 3-4; XIII, 330; — Jacques de Voragine, VIII, 312; — mariage, IX, 5, 2263-65, 2266, 2269; cf. I, 482; IV, 2446; — Dom Mathoud, X, 335; — Dom Ménard, 549 (sur Denys l'Aéropagite); — Nicolaï (controverse), XI, 490, 494-96; — Oberhauser, 857; — Oresme, 1406, 1409-10; — pénitence, XII, 974, 1119-20; cf. VIII, 465 (contre Arnauld); — préadamisme de La Peyrère, XII, 2798; — primauté du pape, 2759; — J.-B. Thiers, XV, 617; — Cf. *D. D. Can.*, VI, 356-61.

LAUNOY (Mathieu de). — Notice [É. Amann], IX, 6-7.

LAURAIN (Paul). — Auteur d'une thèse : *De l'intervention des laïques, des diacres et des abbesses dans l'administration de la pénitence*, Paris, 1897. — Cité : I, 20, 184, 188; III, 846, 876-77, 879; IV, 714. L'étude a été reprise ultérieurement et d'une façon plus complète par le P. A. Teetaert, O. F. M., *La Confession aux laïques dans l'église latine. Depuis le VIIIe jusqu'au XIVe s.* (Thèse de Louvain), 1926. Cf. XII, 967. Voir *Laïcat*, *Tables*, 2864.

LAURENS (Louis du). — Notice [J. Carreyre], IX, 7-9. — Voir XI, 1129, 1134.

LAURENT, archevêque de **Cantorbéry**, successeur de S. Augustin. — Ses efforts dans la question pascale, XI, 1966-67.

LAURENT, évêque de **Milan**. — Cité : XV, 1915-16 (Trois-Chapitres).

LAURENT (Saint), diacre, martyr à **Rome**, XV, 2194; XV, 2314-15 (martyrologe d'Usuard et d'Adon); — roman de son martyre, VI, 2488, 2493; — respect de son tombeau, XIII, 2336-37, 2342; — S. Laurent à S. Sixte, IV, 715-16; — Fête, V, 2185. — Cité : II, 1545; III, 1958; XII, 2600

LAURENT, archiprêtre de **Rome**, opposé à Symmaque. — Son élection, XIV, 2984-86; — influence de cette compétition sur les controverses pascales, XI, 1961-62. — Soutien du diacre Paschase, XI, 2203. — Cité : IV, 516; V, 128; VII, 161-62; XIII, 290.

LAURENT (J.), auteur d'*Essais d'histoire sociale* (I, *Grèce antique*, 1933), XIII, 822.

LAURENT (Jean), inquisiteur général en France, VII, 729.

LAURENT (Jean-Théodore) (1804-1884). — Vicaire apostolique pour les missions nordiques (1839), avec le titre d'évêque de Chersonèse, administrateur du diocèse de Luxembourg (1841-48). En 1848, il dut abandonner le diocèse.

Prédicateur et catéchiste, son œuvre principale est : *Grösserer Katechismus der röm.-kath.-Religion*, Luxembourg, 1847. — Esprit universel et supérieur, son tempérament violent l'incitait à un zèle excessif, à la contradiction et parfois à l'injure. Il combattit l'hermésianisme. Son principe était : Pour la foi, contre l'orgueil de la raison, pour la liberté de l'Église, contre les empiétements de l'État (en Prusse). Il prit fait et cause pour l'infaillibilité pontificale et il a bien mérité de différentes associations de sœurs.

Voir : J. Solzbacher, *Bischof Laurent als Katechet (1804-84)*, dans *Festschrift für W. Neuss*, Düsseldorf, 1960, p. 275-312; *L. T. K.*², VI, 829; Hurter, V, 1589.

A. W. ZIEGLER.

Mgr Laurent a exprimé, sur le sort des enfants morts sans baptême, un sentiment qui, malgré quelque réserve, se rapproche de celui de Klee; cf. II, 306 : « Il n'y a que des êtres raisonnables qui puissent recevoir le baptême de désir. Toutefois, il est vraisemblable que les enfants

encore privés de l'usage de la raison arrivent à avoir quelque conscience au moment de la mort. Alors par un effet particulier de la miséricorde de Dieu, il est possible qu'ils soient éclairés par la grâce de la foi, délivrés de leur péché par le baptême de désir et par ce moyen qu'ils soient sauvés et deviennent heureux ». *Grösserer Katechismus...*, Luxembourg, 1879, p. 288. Cf. VIII, 1299; XII, 1303; XIV, 1660 (ignorance dans le Christ).

LAURENT (M.-Hyacinthe), O. P., *scrittore* à la Bibliothèque Vaticane. — Éditeur de divers fascicules des *Fontes vitæ S. Thomæ Aquinatis*, XV, 630 (bibl.), 655-57, 682. — Cité : XIV, 588, 644 (causalité sacramentaire); *Tables*, 67 (S. Albert le Grand).

LAURENT (Vitalien). — Théologien assomptionniste contemporain. Louis-Philippe Laurent, en religion Vitalien, est né à Séné (Morbihan) le 26 mai 1896. Directeur depuis 1930 de l'Institut français d'études byzantines. Qualificateur du S.-Office et Directeur de Recherche au C. N. R. S., membre de nombreuses sociétés savantes.

L'activité scientifique du R. P. Laurent s'est développée dans trois directions :

1° Mise en train et conduite de grandes entreprises : *a)* Le *Corpus notitiarum Ecclesiæ orientalis græcæ*. L'ouvrage entier est divisé en deux grandes sections : étude critique des listes conciliaires de la haute époque (IVe-VIIIe s.); texte proprement dit des *Notitiæ* ou catalogues épiscopaux; — *b)* Le *Corpus des sceaux de l'Empire byzantin*, qui doit comprendre huit volumes; la 1re partie du t. V, consacré à l'Église de Constantinople a paru en 1964; — *c)* Le *Corpus des Actes et diplômes du patriarcat de Constantinople* (IVe-XVe s.), publication faisant suite aux *Regestes* établis par le P. Grumel (cf. *Tables*, 1970) (trois fascicules déjà parus); — *d)* La *Prosopographie de l'Empire byzantin*, en préparation; — *e)* Les *Fastes épiscopaux de l'Empire byzantin*, dans le cadre d'une *Géographie ecclésiastique du patriarcat byzantin*, entrepris en collaboration avec les PP. Janin (*Tables*, 2385), Grumel et Darrouzès. Une riche collection de documents inédits, l'examen critique de très nombreuses listes épiscopales (cf. *supra*, *c*) et un matériel sigillographique important permettent de renouveler complètement Le Quien, *Oriens Christianus* (cf. IX, 443), I et II. Bientôt paraîtra un premier volume consacré au siège même de Constantinople (fastes patriarcaux en édition critique et chronologie des patriarcats). Le vol. III, *Les églises et les monastères de Constantinople*, par le P. Janin est paru (*Tables*, 2385).

2° Ouvrages particuliers : *Bulles métriques dans la sigillographie byzantine*, Athènes, 1932; — *Les listes conciliaires*, I, *Synode de Gabadius (394)* et *Concile d'Éphèse (431)* = *Corpus notitiarum episcopatuum Ecclesiæ orientalis græcæ*, I, Kadiköy-Istanbul, 1936 (en collaboration avec E. Gerland); — *Les grandes crises religieuses à Byzance. La fin du schisme arsénite*, Bucarest, 1945; *Fac-similés de textes et documents byzantins des XIVe-XVe s., concernant l'histoire de l'Église roumaine* (en roumain), Bucarest, 1946; — *Documents de sigillographie byzantine. La collection C. Orghidan*, Paris, 1952; — *La Vie merveilleuse de S. Pierre d'Atroa (773-837)*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1956; — *La « Vita retracta » et les miracles posthumes de S. Pierre d'Atroa*, *ibid.*, 1958; — *Les sceaux byzantins du médaillier Vatican*, Cité du Vatican, 1962. D'autres ouvrages du même genre sont à paraître ou en préparation.

3° Les articles parus dans plus de quinze revues différentes sont au nombre de près de 400. — Ont également bénéficié de la collaboration du R. P. Laurent : le *D. T. C.*; le *L. T. K.* (1re et 2e éd.); le *D. H. G. E.*; *Catholicisme*; *Enciclopedia cattolica*.

Méthode de Constantinople (S.), X, 1597-1606; — Michel d'Anchialos, 1668-74; — Michel de Thessalonique, 1719; — Moschabar, 2508; — Muzalon, 2581; — Nicéphore Grégoras, XI, 455-67; — Pachymère, 1713-18; — Panaretos, 1841-49; — Philothée Kokkinos, XII, 1498-1509; — Photius, 1554, 1587, 1604 (bibl.); — Planude, 2247-52; — Concile photien, XIV, 1340; — Schisme byzantin, 1340, 1359, 1391, 1401 (bibl.). — Syméon le Nouveau Théologien, XIV, 2958 (*bibl.*); — Théolepte, XV, 340; — Usure, XV, 2332.

LAURENT D'AOSTE (Pierre-Thomas Lachenal), capucin. — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 11-12.

LAURENT DE BRINDES (Saint), proclamé docteur de l'Église par Jean XXIII, le 19 mars 1959.

I. VIE. — Jules César (Césaire) Rossi est né le 22 juill. 1559 à Brindisi. Son père Guillaume mourut peu après et sa mère, Élisabeth Masella, le confia aux Conventuels de Brindisi. En 1573, le jeune homme se rendit à Venise chez son oncle, le prêtre Pierre Rossi. C'est là qu'il connut les Capucins, dont il prit l'habit le 18 févr. 1575. Ses études furent brillantes. Tandis qu'à Padoue florissait un aristotélisme athée, à Florence, avec Marsile Ficin et Pic de la Mirandole l'enseignement s'inspirait du platonisme. On comprend que S. Laurent ait conservé une véritable horreur du Stagyrite, tandis que, dans une certaine mesure, il possède une conception humaniste de l'univers.

Prêtre le 18 déc. 1582, il prêche en de nombreuses villes d'Italie et, grâce à sa connaissance de l'hébreu, son succès est considérable auprès des Juifs. A peine âgé de vingt-huit ans il se voit confier d'importantes charges : au mois de mai 1599, son activité s'exerce en Allemagne et son influence s'étendra à tout l'Empire germanique. Sa connaissance de la langue allemande lui donne une audience particulière même chez les hérétiques. Dans la guerre contre les Turcs (1601), le jeune capucin devient aumônier des armées impériales. Dès lors, ses talents, son zèle semblent le destiner aux plus hautes fonctions.

Ministre général dès 1602 — son généralat durera trois ans — il entreprend des visites canoniques dans les maisons de son ordre; le retour à une observance régulière est son principal objet et, quand cela lui semble nécessaire, il n'hésite pas à prendre les mesures les plus rigoureuses.

Une seconde mission en Allemagne lui est demandée par l'empereur Rodolphe II et imposée par le pape Paul V. Son action et son influence sont considérables dans l'œuvre de la Contre-réforme. Beaucoup de luthériens viennent discuter avec lui et se convertissent. Quand, en 1608, il est question de son retour en Italie, le cardinal Dietrichstein s'y oppose : « La religion catholique, dit-il, ferait dans ces régions une perte incroyable... » S. Laurent s'emploie à créer la « ligue des princes catholiques » et, malgré des difficultés presque insurmontables, il y réussit le 10 juill. 1609. Cf. Matthæus Rader, S. J., dans *Bavaria pia*, 1628.

Du consentement des princes catholiques, Laurent est nommé ambassadeur auprès de Philippe III, roi d'Espagne. Parti de Prague le 16 juin 1609, il est à Madrid en sept., remplit sa mission, revient à Rome où Paul V s'entretient longuement avec lui et, dès le 24 juill. 1610, est de retour à Prague. En déc., il est nommé nonce apostolique auprès de Maximilien de Bavière et aumônier des armées catholiques. Son activité diplomatique demeure intense : il négocie le mariage de l'empereur Mathias avec la sœur de Maximilien; il réconcilie le duc de Bavière avec le prince-archevêque de Salzbourg; il obtient de Maximilien aide et protection pour les capucins de Prague menacés par les hérétiques.

En 1613, le chapitre général le rappelle en Italie, où il remplit, dans l'ordre même, différentes fonctions importantes. Mais la vie politique ne le lâche pas : il est médiateur (1614) entre le duc de Parme et les ducs de Mantoue et de Toscane; il rétablit la paix (1615-16) entre le duc de Savoie et l'administrateur de Milan, entre celui-ci et le duc de Mantoue. Les Napolitains le prennent comme arbitre auprès du roi d'Espagne contre le duc d'Ossuna qui les opprimait. Le 5 avr. 1619, il part pour Madrid où il arrive le 12 mai et de là gagne Lisbonne pour avoir audience de Philippe III. Là il meurt le 22 juill. suivant, à l'âge de soixante ans.

Par son action, S. Laurent pourrait être comparé à S. Pierre Canisius, comme l'ont justement noté le *Lexikon für Theologie und Kirche* (1934) et le P. Grisar, S. J. Cf. Jérôme de Paris, O. F. M. Cap., *S. Laurent de Brindes, l'homme et le saint*, Rome, 1937, p. 48. Voir aussi Hieronymus a Fellette, O. F. M. Cap., *S. Laurentii a Brundusio zelus apostolicus ac scientia*, Venise, 1937.

II. ŒUVRES. — La vie apostolique de l'ardent capucin ne l'a pas empêché de laisser une œuvre littéraire considérable. Cette œuvre, conservée manuscrite dans les Archives de la province de Venise, a été récemment

éditée et comprend actuellement (1963) 15 volumes in-folio, les trois derniers consacrés principalement à la correspondance. Nous ne retiendrons ici que ce qui intéresse plus directement la théologie.

1° *Sermons.* — 1. Le *Mariale.* Il contient les sermons sur la Ste Vierge classés dans les *Opera omnia* (I) en deux séries : *a)* Première série : *De laudibus et invocatione Virginis Deiparæ :* sept sermons sur la vision de l'Apoc., XII, 1-7; seize sur *Missus est* (Luc., I, 26-28); dix sur la Salutation angélique; dix sur le *Magnificat;* cinq sur *Beatus venter* (Luc., XI, 27-28); six sur *Fundamenta ejus,* ps., LXXXVI; six sur le *Salve Regina.* — *b)* Deuxième série : *De festis B. M. V. :* onze sermons sur l'*Immaculée Conception;* six sur la *Purification;* deux sur la *Visitation;* deux sur *N.-D. des Neiges;* deux sur l'*Assomption.*

2. Les autres sermons. — Arbitrairement répartis en divers groupes : *a) Quadragesimale primum* (*Opera omnia,* IV); 79 sermons sur l'évangile du jour, des Cendres au vendredi saint; — *b) Quadragesimale secundum* (V, en trois tomes); 157 sermons, fêtes et féries sur l'évangile du jour, sans qu'il s'agisse nécessairement du carême; — *c) Quadragesimale tertium* (VI) : 77 sermons, des Cendres au lundi de Pâques; — *d) Quadragesimale quartum* (X, 1re partie); — *e) Adventus primus* (VII, 1re partie) : 17 sermons du 1er dimanche de l'Avent au dim. de la Quinquagésime; — *f) Adventus secundus* (VII, 2e partie) : 24 sermons du 1er dim. de l'Avent au 6e dim. après l'Épiphanie; — *g) Dominicalia* (VIII) : 78 sermons; 45 du 3e dim. après Pâques au 24e après la Pentecôte; 33 du dim. de Quasimodo à la Septuagésime inclus, à l'exception de l'Avent et du temps de Noël; — *h) Sanctorale* (IX) : 47 sermons, dont le sujet est très variable : homélie sur l'évangile; glorification des vertus du saint dont on célèbre la fête ou encore à son occasion, un thème doctrinal; — *i) Sermones de tempore* (X, 1re partie). Les sermons ne sont, en général, que des schémas (en latin), dont devait se servir le prédicateur.

2° *Œuvres didactiques.* — 1. *Lutheranismi hypotyposis* (*Opera omnia,* II, trois parties), où l'auteur porte un jugement sur la personne et l'œuvre de Luther, démasque l'erreur luthérienne et défend les thèses catholiques (nécessité des bonnes œuvres et justification). — 2. *Explanatio in Genesim,* avec de multiples considérations philologiques sur le texte et de nombreuses digressions théologiques (*de justitia originali, de immortalitate animæ, de omnipotentia Dei, de anima intellectiva, forma substantialis corporis, de immutabilitate Dei et de libertate humana,* etc. Les solutions proposées ne concordent pas toujours avec les résultats scientifiques actuels; dans l'ensemble cependant l'exégète capucin fait figure de précurseur). — 3. *De numeris amorosis mystice in divina Scriptura positis disquisitio* (X, 2e partie); — 4. On peut encore citer : *De sacris divinæ Scripturæ « agapeticis » numeris theoria; Expositio in Ezechielem prophetam* (perdu); *Tractatus de modo concionandi* (perdu).

3° *Ouvrages canoniques et disciplinaires.* — *Ordinationes pro Fratribus provinciæ Helveticæ;* — *Ordinationes capituli Atrebatensis;* — On attribue à S. Laurent le *Direttorio di diretto,* qui aurait donné naissance au *Modus procedendi* des Frères mineurs capucins. Cf. Rocco da Casinale, *Storia delle Missioni dei Capuccini,* I, Paris-Rome, 1867-73, p. 327.

III. Doctrine. — Des écrits de S. Laurent — écrits presque toujours occasionnels — on peut cependant tirer une synthèse doctrinale, qui manifeste S. Laurent comme un émule de S. Canisius et de S. Bellarmin.

On peut grouper cette synthèse autour de cinq thèmes :

1° *Rapports de la raison et de la foi influençant la théodicée.* — On devine ici une influence nettement bonaventurienne. Laurent de Brindes ne conçoit pas, à la manière de S. Thomas, une philosophie qui, tout en étant inspirée par la foi, pourrait se penser en dehors d'elle. Pour lui, la philosophie n'est que l'émanation de la théologie et Dieu est un Dieu caché aussi bien dans l'Écriture que dans sa nature (*Opera omnia,* V, pars III, p. 14-15). L'humilité, la soumission de l'esprit sont nécessaires pour le découvrir vraiment : d'où une double théologie : *mystique* et *symbolique.* La théologie mystique est négative et consiste à dire ce que ne sont pas Dieu, le Christ, l'Église, la Ste Vierge; elle prend sa source dans l'oraison et découvre le sens spirituel de l'Écriture. La théologie symbolique est positive : son but est d'étudier le sens littéral de la Bible et de scruter les secrets de l'univers (III, p. 38-43; V, pars II, p. 476; VI, p. 130). Cette position, bien franciscaine, s'explique par la réaction des théologiens de la fin du XVIe s. contre l'athéisme des aristotéliciens padouans ; ainsi Laurent de Brindes rejette brutalement Aristote et se retourne vers Platon; donnant à la foi une prédominance totale, il se place ainsi parmi les précurseurs de Pascal, mais, mieux que l'auteur des *Pensées,* il sait sauvegarder les droits de la raison et permet l'existence d'une théodicée. Cf. C. Chesneau, *Le P. Yves de Paris et son temps,* II, *l'Apologétique,* 208-24.

L'homme est à la fois sens, raison, esprit. Dès la naissance, l'esprit *(mens)* reçoit une idée infuse de l'infini (III, p. 374), tandis que la raison, partant de la connaissance sensible des créatures, est capable de s'élever jusqu'à la divinité (V, pars II, p. 476; VI, p. 130) et d'en découvrir le constitutif, l'être pur, considéré sous l'aspect du bien (VIII, p. 104-05, 150-51; I, p. 155, 330, 380). Ce Dieu, infiniment bon, crée le monde par pur amour (VI, p. 582), non de toute éternité, ce qui est métaphysiquement impossible (III, p. 54-78), mais dans le temps. Il connaît tout d'une science de vision et de simple intelligence, mais non de la science de prédestination et d'amitié, réservée aux élus (VIII, p. 340) : c'est là d'ailleurs un mystère impénétrable qui nous incite à mener la vie des justes, signe du salut (VI, p. 487, 580, 585-88). A toutes les créatures, Dieu donne un concours général leur permettant d'agir selon leur nature : ainsi la liberté humaine se concilie avec la toute-puissance divine (III, 338-59). Laurent ignore les termes de « science moyenne », de « concours simultané », de « décret prédéterminant », de « prémotion physique », termes qui d'ailleurs n'étaient pas à leur place dans une prédication même savante, à plus forte raison populaire.

2° *Justification et christologie.* — La doctrine de S. Laurent sur la justification a fait l'objet d'une étude de la part du P. Benoît de S.-Paul, *S. Laurentii Brundisini doctrina de justificatione,* Padoue, 1939. Pour S. Laurent, la justice originelle est *donum naturæ gratis datum, a gratia sanctificante essentialiter distinctum, perficiens naturam in linea naturæ subjiciendo partem inferiorem animæ ad superiorem.* Son effet principal consiste dans une *perfecta tranquillitas et amicitia sensuum et rationis* (Benoît de S.-Paul, *op. cit.,* 16-21), en sorte qu'il y a distinction adéquate, au sens strict, entre justice originelle et grâce sanctifiante (p. 21-24). Le péché originel ne se confond pas, comme le prétendent les protestants, avec la concupiscence (p. 42-50); il n'est autre que la perte de la justice originelle, c.-à-d. de l'équilibre des forces humaines, en sorte que la nature humaine n'est pas entièrement corrompue, mais seulement blessée. La perte de la grâce sanctifiante suit celle de la justice originelle, pour Adam en vertu du péché commis, pour ses descendants, en vertu d'un pacte que Dieu a passé avec lui (p. 31-34). Les actions de l'homme déchu ne sont donc pas nécessairement des péchés : même après la chute, on peut trouver en lui une disposition à la justification, la foi, non la foi-confiance des protestants qui réside dans la volonté, mais l'adhésion ferme à des vérités révélées. Cette foi ne justifie pas : seule, elle ne le pourrait; elle n'en est pas moins le fondement et la racine de la justification; elle précède les autres vertus, en raison de l'axiome : *nil volitum nisi præcognitum* (p. 59-80). La justification elle-même consiste dans la rectitude de l'âme, élevée par la grâce, à l'ordre surnaturel : Dieu et Dieu seul en est la cause principale, la cause formelle est double : intrinsèque, l'infusion du S.-Esprit et les dons qui l'accompagnent; extrinsèque, le Christ, comme cause exemplaire (p. 96-110). La cause instrumentale en est le Christ et les sacrements.

Ainsi la doctrine laurentienne de la justification nous amène au Christ. Laurent de B. s'attache à montrer la place du Christ dans le monde et ses rapports avec la création. Le Christ est présenté, suivant la thèse franciscaine, comme le roi des anges et des hommes. Aux anges, le Christ fut présenté comme le maître tout-puissant (*Opera omnia,* III, p. 257); un décret leur assurait le salut et la vie éternelle s'ils consentaient à l'adorer (III, p. 258) et Lucifer fut perdu pour avoir exigé pour lui-même ce que Dieu réservait à son Fils fait homme (III, p. 258-59). Aux hommes, le Christ est à la fois cause exemplaire et cause efficiente de leur prédestina-

tion (vi, p. 581). *Ad imaginem Dei creavit hominem* (Gen., i, 27) peut s'entendre de *ad imaginem Christi*. C'est le sens nettement accepté par S. Paul (Rom., viii, 29; cf. vi, p. 581; viii, p. 339, 421; ix, p. 333-34, 631). C'est au sens plénier du terme que le Verbe incarné peut se dire « Fils de l'Homme », assumant le rôle que devait jouer dans le monde la créature humaine, rôle perdu avec la justice originelle (v, p. 161). Ainsi l'homme concret tout entier, nature et surnature, est ici envisagé et le Christ en est la cause exemplaire à trois titres : *in natura, in gratia, in gloria* (vi, p. 36-37, 73). Il est aussi cause efficiente, non seulement en ce sens qu'en tant que Rédempteur il a mérité notre justification (ii, pars iii, p. 212-14; v, pars i, p. 401 sq., 417-19); mais en ce sens que son humanité est cause instrumentale des grâces données aux anges aussi bien qu'aux hommes (v, pars ii, p. 91, 420, 428; pars iii, p. 45, 61, 234, 443; vii, 358). De là vient aussi que les sacrements sont causes instrumentales de la grâce qu'ils produisent (ii, pars iii, p. 213-14; viii, p. 50, 310). Ainsi le Christ est au centre de toute la création : c'est par lui que les anges comme les hommes ont mérité de participer à la sublime adoration du Créateur.

3° *Ecclésiologie*. — L'action du Christ fut toujours assurée à travers l'Église et celle-ci remonte aux origines de l'humanité, l'A. T. étant essentiellement la préparation du Nouveau (viii, p. 292-93, 436-37), la multitude des rachetés formant, depuis les origines, la plénitude du Christ (viii, p. 43-44, 23-24). De l'Église, ainsi conçue, la cause matérielle est constituée par l'ensemble des fidèles; la cause finale, par la glorification des élus; la cause efficiente, par le Christ et, en union avec lui, par les apôtres et leurs successeurs; la cause formelle, par la vraie foi, enseignée par les vrais chefs. Cf. Constantin de Plogonnec, O. F. M. Cap., *L'apologie de l'Église par S. Laurent de Brindes*, Paris, 1935, p. 3-8.

La première propriété de l'Église ainsi comprise est *la sainteté*, c.-à-d. une doctrine capable de rendre justes ceux qui la professent (*L'apologie de l'Église...*, 9-22). Les notes qui la distinguent des contrefaçons se ramènent à deux : *l'unité* (*ibid.*, 26-30), l'*apostolicité* (37-50). Autre signe encore, l'union avec S. Pierre dans la personne de ses successeurs, dont l'autorité est solidement établie par l'Écriture et la Tradition (51-59). La réalisation des divines promesses et les interventions de la Providence sont aussi un très fort argument contre les sectes anticatholiques (60-90). Tel est l'enseignement des Pères, en particulier de Tertullien, de S. Irénée, de S. Cyprien, de S. Grégoire et de S. Augustin. L'âme de ce vaste corps, de cette plénitude n'est autre que le S.-Esprit (*Opera omnia*, ii, pars ii, p. 124; pars iii, p. 129). C'est lui qui dirige l'Église enseignante, donne aux conciles et aux Souverains pontifes le privilège de l'infaillibilité (vi, p. 610; viii, p. 439), sanctifie les chrétiens devenus par le baptême temple de Dieu (v, pars iii, p. 100; vii, p. 32), en sorte que tous doivent collaborer à l'activité surnaturelle présente en eux (viii, p. 7-8, 35, 43-57, 61, 68-69). Cette grâce capitale vient du Christ, Homme-Dieu, Tête de ce corps qu'est l'Église (v, pars i, p. 207, 420; pars iii, p. 115; vi, p. 647). De sorte qu'en dehors de l'Église, il n'y a pas de salut possible (v, pars i, p. 207, 420; pars iii, p. 115; vi, p. 647). Chez les infidèles, il peut y avoir des apparences de vertu, non des vertus véritables (ii, pars, ii, p. 82) et si l'on peut avoir une certaine indulgence pour ceux qui sont matériellement hérétiques, l'on ne saurait être trop sévère pour ceux qui le sont formellement (ii, pars i, p. 34, 38).

4° *Mariologie*. — La Vierge Marie occupe dans l'Église une place de prédilection. Dès le commencement, le Verbe incarné a été prévu comme roi des anges et des hommes; tous doivent donc à ses mérites d'être élevés à l'ordre surnaturel, d'être maintenus dans l'état de grâce et de parvenir à celui de la gloire. La Mère de Dieu n'échappe pas à cette loi; mais sa maternité divine lui fait occuper, après son Fils, la première place dans le plan de la création. Cf. l'ouvrage du P. Jérôme de Paris, *La doctrine mariale de S. Laurent de Brindes*, Paris, 1933, p. 1-28. De là suit le privilège de l'Immaculée Conception qui s'appuie non seulement sur des raisons de convenance, mais sur l'Écriture et la Tradition (*ibid.*, p. 29-52). La Vierge n'a pas connu le *fomitem peccati*, même *in actu secundo*, bien qu'on puisse trouver en elle un certain *debitum peccati*, non pas *proximum*, mais *remotum*. Voir aussi G. M. Roschini, *La Mariologia di San Lorenzo da Brindisi*, Padoue, 1951; Bernardinus a S.-Joanne Rotundo, *S. Laurentius a Brundisio et Immaculata Conceptio*, Isola del Liri, 1940; Luc de Carre, *L'unzione mariana in S. Lorenzo da Brindisi*, dans *Italia francescana*, xxiii (1948); Clemente da S.-Maria in Punta, *S. Lorenzo da Brindisi, teologo dell'Immacolata*. Cf. *Tables*, 2209.

C'est donc dès le début de son existence que Marie a reçu la plénitude de grâce (Jérôme de Paris, *op. cit.*, 75-80) et cette plénitude est telle que, dès le principe, elle dépasse la richesse finale de tous les saints, même pris dans leur ensemble (80-83). Les vertus infuses en font partie et la Mère de Dieu les possède toutes à un degré suréminent (93-98). Ces privilèges insignes découlent tous de la maternité divine et c'est en raison de ce mystère que Marie est en relations intimes avec la Ste Trinité, sans qu'on puisse dire toutefois qu'elle en soit le complément (99-114).

La maternité mariale s'étend à tous les hommes sans exception, parce que la Vierge est mère du Rédempteur et rédemptrice avec Lui (141-51). Toutes les grâces passent par elle (médiation universelle), car par son consentement elle s'est volontairement associée à la mort de son Fils, ne refusant aucune des douleurs qui lui étaient offertes. Toutes les grâces nous viennent des prières qu'elle adresse à Dieu sans cesse pour nous et que son Fils ne peut pas ne pas exaucer (165-80). Enfin, ces riches privilèges sont couronnés par l'Assomption : Marie est ressuscitée et jouit maintenant, dans son corps et dans son âme, de la gloire du ciel (153-63). On conçoit par là, conclut le P. Jérôme, la place du culte marial dans le catholicisme : il ne s'agit pas seulement d'honorer Marie, en imitant ses vertus; nos hommages vont à elle, non comme ils vont à Dieu, mais comme il convient à l'égard d'une créature privilégiée de Dieu (180-89).

5° *Spiritualité*. — La spiritualité de S. Laurent est intimement liée à sa théologie : le saint prédicateur fait appel non seulement au sens littéral de l'Écriture, mais encore au sens spirituel sous sa triple forme tropologique, anagogique, allégorique. Pour être pleinement saisi, ce sens exige le concours du S.-Esprit et, de la part de l'homme, une âme purifiée. Pour accéder de la théologie symbolique ou positive à la théologie mystique ou négative, pour découvrir et sentir Dieu caché sous la lettre aussi bien que dans la nature, il est donc indispensable de pratiquer une ascèse qui, avec le secours de la grâce, conduise graduellement jusqu'aux sommets de la perfection (*Opera omnia*, iii, 52).

Cette ascèse est éminemment active : la lutte menée contre la thèse protestante de la justification par la foi-confiance sans les œuvres conduisait normalement à mettre l'accent sur l'aspect combatif de la spiritualité plutôt que sur son aspect passif. Le danger de quiétisme qui, dès la fin du xvie s., se faisait jour chez certains auteurs, n'était pas à redouter de la part du fougueux missionnaire capucin. On ne peut cependant pas le rattacher à l'école de S. Ignace et des *Exercices spirituels :* il ne recourt pas aux minuties d'une oraison compliquée; il n'exige pas de rigoureux et fréquents examens de conscience; il marche au combat franchement, hardiment, à la franciscaine. Il insiste sur la nécessité des bonnes œuvres et dénonce l'*otiositas* et la *tepiditas* comme les principaux vices à combattre (v, p. 119, 141; vi, p. 643; vii, p. 178; viii, p. 633).

Trois degrés sont à distinguer, les degrés classiques : commençants, progressants, parfaits (vii, p. 106-07; viii, p. 426, 427, 121-23).

Aux commençants, S. Laurent présente la notion de péché, non comme Bérulle ou Benoît de Canfeld, sous son aspect négatif (le pécheur est d'une certaine manière au-dessous du néant), mais sous son aspect positif d'acte contraire à la sainte loi de Dieu (vi, p. 255, 646 sq.) et qui mérite un terrible châtiment (vii, p. 155 sq.). Il n'est pas question de pénitences extraordinaires, mais seulement de faire le bien et de fuir le mal (vii, p. 299 sq.) et d'arracher les vices de son cœur (vii, p. 626; ix, p. 340). Pour cela, il faut exciter en soi deux sentiments qui se font équilibre : l'espérance et la crainte (viii, p. 644; ix, p. 265) et qui, tous deux, sont naturels à l'homme (vii, p. 140-41, 181); la crainte, en rappelant les fins dernières (vii, p. 10, 41, 149) et le très grand nombre des damnés (viii, p. 176-77); l'espérance, en insistant sur les facilités

que donne le sacrement de pénitence (vi, p. 350 sq.); en somme, il faut toujours montrer en même temps la justice et la miséricorde (vi, p. 135).

Aux progressants, S. Laurent prêche la grandeur et la beauté des vertus qui forment un merveilleux ensemble (vi, p. 100; viii, p. 666; ix, p. 193, 247-48) ainsi que l'utilité, la nécessité de la tentation (vi, p. 79 sq.). Il insiste sur l'humilité (vi, p. 251, 256; vii, p. 253, 255-57; viii, p. 228, 519; ix, p. 16, 180, 461, 641); sur la foi qui, suivant la doctrine catholique de la justification, est la racine de toutes les vertus (viii, p. 246; vi, p. 46 sq.); sur la charité, qui les anime toutes (vi, p. 55 sq., 61 sq., 363, 372; vii, p. 55 sq., 305; viii, p. 538 sq., 563 sq., etc.). — En tout ceci, le Christ est le modèle qu'on doit toujours avoir sous les yeux pour le reproduire et le vivre (v, p. 333 sq.; vi, p. 36-37; viii, p. 219-32).

La vie parfaite est considérée beaucoup plus sous son aspect actif que sous son aspect passif. Cette attitude se comprend en fonction des auditoires de S. Laurent, auditoires composés de protestants, de juifs et de catholiques assez peu fervents. La perfection est principalement présentée comme le résultat des efforts humains aidés du concours de la grâce (v, p. 228, 230, 467; vi, p. 49, 397, 415, etc.). Notre saint n'ignore cependant pas la transformation intérieure que tout chrétien doit subir de la part de l'Esprit-Saint, pour parvenir à ce que nous appelons l'union transformante : la comparaison classique du feu est reprise plus d'une fois, du feu qui transforme en fournaise les matières soumises à son action (vi, p. 51 sq.; vii, p. 17 sq.; viii, p. 68-69, etc.). Il est souvent question de contemplation, sans que ce terme soit défini, mais le contexte indique bien qu'il s'agit d'oraison passive, de cette théologie mystique qui ne se contente pas de sculpter plus ou moins approximativement les traits divins, mais qui, dans l'obscurité, enlève tous les obstacles et nous fait goûter les dons infinis de la divinité (v, p. 14 sq.; vi, p. 462 sq.; vii, p. 64 sq., 459 sq.). Cette transformation est décrite surtout dans le *Mariale*, quand il est question des grâces reçues par la Vierge Marie. Cf. Jérôme de Paris, *op. cit.*, 107, 109. La spiritualité de S. Laurent est surtout vibrante; elle est la traduction enthousiaste d'une âme qui s'est laissée envahir par l'Esprit-Saint.

Pour juger à sa valeur la synthèse de la doctrine de S. Laurent, il faut la replacer à l'époque où elle fut conçue. Son originalité se manifeste surtout en deux points : l'ecclésiologie et la mariologie. Sur le premier, avec S. Robert Bellarmin, bien que d'une autre manière, S. Laurent établit solidement contre l'hérésie protestante le caractère divin de l'Église romaine et, bien avant la définition du concile du Vatican, il enseigne l'infaillibilité du Souverain Pontife. Déjà il développe la doctrine du corps mystique. Sur le second point, avant l'école française, il donne une assise ferme à des vérités qui, en ce temps-là, étaient combattues et qui, de nos jours, sont définies ou admises universellement. Notamment, il s'est fait le champion de l'Immaculée Conception et de la Médiation universelle. Il n'existe chez lui aucune vérité mariale qui n'apparaisse lumineusement exposée et solidement prouvée, si bien qu'en ses sermons prêchés à la fin du xvie s., on trouve l'enseignement essentiel de traités actuels de mariologie. C'est là un titre qui permet de placer S. Laurent de Brindes à côté de S. Bernard, parmi les théologiens qui ont le mieux parlé de la Vierge Marie.

Œuvres. — Cf. Jean Chrysostome de Cittadella, O. F. M. Cap., *Biblioteca dei Frati Minori della Provincia di Venezia*, Padoue, 1944, p. 174-83.

Œuvres éditées. — 1° *Commentariolum de rebus Austriæ et Bohæmiæ*, edit. a Rmo P. Eduardo ab Alenconio una cum documentis ineditis, Rome, 1910. Les documents édités en plus du *Commentariolum* sont : *Epistolæ octo de negotiis suarum legationum et epistola ad P. Mathiam de Salo.* — 2° *Epistola ad Prof. Marcum Antonium Bonciarium*, dans *Anal. O. F. M. Cap.*, xiii, 1897, p. 254. — 3° *Opera omnia* a PP. Capuccinis Prov. Venetæ e textu originali nunc primum in lucem edita notisque illustrata, Padoue, 1928-56, 15 vol. in-folio (cf. *supra*). — *Éditées en traduction :* 1° *Epistola ad D. Petrum Toletanum*, dans Franciscus de Ajofrin, O. F. M. Cap., *Vida, virtutes y milagros de S. L. de B.*, Madrid, 1784, p. 371-72 (version espagnole). — 2° *Ordinationes pro Fratribus Provinciæ Helveticæ*, dans *St. Fidelis Glöcklein*, i, 1909, p. 162-65 (version allemande ancienne éditée par le P. Anastase d'Illgau), O. F. M. Cap.; *Lutero*, trad. Grégoire de Castel del Piano, O. F. M. Cap., 3 vol., Sienne, 1932-33 (version italienne de la *Lutheranismi hypotyposis*).

Biographies. — Il n'existe pas encore de vie critique de S. L. de B. — Parmi les nombreuses biographies imprimées, il faut signaler : Laurent d'Aoste, O. F. M. Cap., *Le B. L. de B.*, Paris, 1857; — Antony Brennan of Tasson, O. F. M. Cap., *Life of St. L. of B., Apostle and Diplomat*, Londres, 1911; — Sur des points de détails : Hildebrand d'Hooglede, O. F. M. Cap., *Jérôme de Sorbo, Illuminé de Palerme et S. L. de B. en Belgique*, dans *C. F.*, iv, 1934, p. 175-205; — Hilarin de Milan, O. F. M. Cap., *La personalità di S. L. da B.*, dans *S. L. da B. Studi. Conferenze commemorative dell'edizione « Opera Omnia », Roma, 8-15 marzo 1949*, Padoue, 1951, p. 1-42; — D. Bacci, *Interessante documento inedito : Atto di battesimo di S. L. da B.*, dans *Osserv. Rom.*, 14 sept. 1939; — Hilaire de Teano, O. F. M. Cap., *Ricerche storiche sul cognome e la famiglia di S. L. da B.*, dans *Ital. Francesc.*, 1948, p. 177-84; — David de Portogruaro, O. F. M. Cap., *Ancora sul cognome e sulla famiglia di S. L. da B.*, *ibid.*, 1949, p. 142-51; — Crispin de Riezu, O. F. M. Cap., *S. L. de B., capellan militar*, dans *Verdad y Caridad*, 1939, p. 243-46; — Bernardin de Lapedona, O. F. M. Cap., *S. L. da B. e i Cappucini marchigiani*, dans *Ital. Francesc.*, 1949, p. 265-79, 318-33.

Études critiques. — Bibliographie à peu près complète dans : Jérôme de Fellette, O. F. M. Cap., *S. L. a B. zelus apostolicus ac scientia*, Venise, 1937, p. xxi-xxix; — Armand Dasseville, Irvin Udulutsch, O. F. M. Cap., *Bibliography of St. L. of B.*, dans *The Round Table of Franciscan Research*, 1947-48, p. 124-48. — Principales publications : Bernardin de S.-Jean-le-Rond, *S. L. a B. et Immaculata Conceptio*, Isola del Liri, 1939; — Id., *Thesis franciscanæ de motivo primario Incarnationis expositio, cum respectu speciali ad doctrinam S. L. a B.*, dans *C. F.*, 1934, p. 546-63; — Benoît de S. Paul, O. F. M. Cap., *S. L. B. doctrina de justificatione. Studium historico-theologicum*, Padoue-Brixen, 1929; — G. Cantini, *S. L. da B. predicatore*, dans *S. L. da B. Studi. Conferenze commemorative...*, 45-89; — Claude de Solesino, O. F. M. Cap., *L'opera apologetica di S. L. da B. Originalità e struttura*, Rome, 1951 (thèse polycopiée); — Constantin de Plogonnec, O. F. M. Cap., *L'apologie de l'Église par S. L. de B.*, Paris, 1935; — Id., *Apologie de l'Église par S. L.*, dans *É. F.*, 1935, p. 648-717; 1936, p. 25-51; — Id., *S. L. de B. apologiste. Son œuvre, sa méthode, ses sources*, dans *C. F.*, 1937, p. 56-71; — Id., *S. L. de B. et sa « Lutheranismi hypotyposis »*, dans *É. F.*, 1934, p. 662-74; — Id., *La notion et les causes de la justification d'après S. L. de B.*, *ibid.*, 1935, p. 223-27; — Id., *La doctrine spirituelle de S. L. de B.*, *ibid.*, 1939, p. 225-42, 359 sq.; — A. Ferrabino, *Cristianità del « Mariale » di S. L.*, dans *S. L. da B. Studi. Conferenze commemorative...*, 179-88; — S. Garofalo, *S. L. da B. esegeta*, *ibid.*, 191-207; — Jérôme de Paris, O. F. M. Cap., *Le « Mariale » de S. L. de B.*, dans *É. F.*, 1929, p. 24-44; — Id., *La place de Marie dans le plan divin de la Création et de la Rédemption...*, *ibid.*, 1931, p. 273-98; — Id., *L'Immaculée Conception de la Vierge...*, *ibid.*, 1932, p. 121-42, 285-305; — Id., *La plénitude des grâces conférées à Marie dès le principe...*, *ibid.*, 1932, p. 407-28; — Id., *La Médiation universelle de Marie...*, *ibid.*, 1933, p. 5-19; — Id., *La doctrine mariale de S. L. de B. Étude théologique*, Paris, 1933; — Id., *S. L. de B. L'homme et le saint. L'infatigable apôtre. Le Maître ès sciences sacrées*, Paris, 1937; — Luc M. de Carre, O. F. M. Cap., *L'unzione mariana in S. L. da B.*, dans *Ital. Francesc.*, 1948, p. 204-10; — Id., *L'anima apostolica di S. L. da B.*, *ibid.*, 1949, p. 177-89; — P. Parente, *La dottrina teologica di S. L. da B.*, dans *S. L. da B. Studi. Conferenze commemorative...*, 211-25; — G. M. Roschini, O. S. M., *La Mariologia di S. L. da B.*, *ibid.*, 140-76; — G. M. Stano, *S. L. da B. controversista*, *ibid.*, 90-135; — Silvestre de Valsanzibio, O. F. M. Cap., *La posizione dottrinale di S. L. da B. in filosofia*, dans *Ital. Francesc.*, 1949, p. 82-87, 206-18, 233-51; — J. Sébastien, *S. L. fut-il thomiste?*, dans *É. F.*, 1936, p. 531-40; — Théophile d'Orbise, O. F. M. Cap., *Undecim priora capita Geneseos a S. L. a B. (O. F. M. Cap.) explanata*, dans *Antonianum*, 1950, p. 443-74; 1951, p. 61-82.

Pour les études critiques publiées de 1954 à 1957, cf. *Bibliographia franciscana*, xi, p. 597-603, Rome

(Collectanea franciscana), 1961-1962. Pour les années postérieures à 1957, ajouter : Pierre-Louis de Venise, O. F. M. Cap., *Les bases théologiques de S. L. de B. « Docteur apostolique »*, dans *É. F.*, nouv. sér., x, 1960, n° 23, p. 129-141; — Adrien de Krizovljan, O. F. M. Cap., *Marie et l'Église dans S. L. de B.*, *ibid.*, x, n° 24, p. 1-36; — Hildebrand d'Anvers, O. F. M. Cap., *S. L. de B. à Arras en 1602*, *ibid.*, p. 36-42; — Dominic of Hendon, O. F. M. Cap., *S. L. of B. Doctor of the Church, and the primary Principle of Mariology*, dans *Collectanea franciscana*, xxxi, 1961, p. 5-25; — F. Spedalieri, S. J., *Gli scritti di S. L. da B.*, *ibid.*, xxix, 1959, p. 145-165; — Arturo M. da Carmignano di Brenta, O. F. M. Cap., *Il generalato di S. L. da B. (1602-1605)*, *ibid.*, 166-236; — Franz-Xaver von Altottino, *L. von B. in der Politik Bayern von 1606-1612*, *ibid.*, 237-272; — Ilarino da Milano, *L'ultima missione di S. L. in difesa del regno di Napoli*, *ibid.*, 273-331; — Francisco Leite de Faria de Guimares, *A morte de S. L. de B. e as homenagens que Lisboa lhe prestou*, *ibid.*, 332-361; — Melchior de Pobladura, *Los procesos de beatificacion y canonizacion del nuevo doctor de la Iglesia S. L. de B.*, *ibid.*, 362-428; — Basilio da Baggio, *S. L. da B. provinciale di Toscana*, *ibid.*, 431-447; — Joseph-Antoine de Nikolaevo, *A propos de l'iconographie de S. L. de B.*, *ibid.*, 448-457; Cherubinus a Lonico, *Historia editionis latinæ operum omnium S. L. a B.*, *ibid.*, 458-462; — Felix a Mareto, *De S. L. a B. biographiæ editæ*, *ibid.*, 463-507; — Hadrianus Borak, *Theologia historiæ in doctrina S. L. a B.*, dans *Laurentianum*, i, 1960, p. 31-97; — Id., *Introductio in philosophiam S. L. a B.*, dans *Antonianum*, xxxv, 1960, p. 215-292; — Dominic Unger, *S. L. of B. on the Sacred Hearth of Jesus and the Immaculate Hearth of Mary*, dans *Laurentianum*, ii, 1961, p. 19-50; — Filippo da Cagliari, *La nascità del « Figlio messianico » di Apocalisse 12 negli scritti di S. L. da B.*, *ibid.*, 324-338; — Stanislao da Campagnola, *Bibliografia di S. L. da B.*, *ibid.*, iv, 1963, p. 132-142.

Julien-Eymard d'Angers, o. f. m. cap.

S. L. de B. cité dans *D. T. C.* : vi, 824 (en Hongrie, contre les Turcs); xv, 2203 (sur l'unité de l'Église).

LAURENT-ESTIENNE. — Cité : xiii, 807 (sur le socialisme).

LAURENT JUSTINIEN (S.), — Notice [É. Amann], ix, 9-10. — Sur l'Immaculée Conception, vii, 1117; — protection de Marie, ix, 2437, 2455; — Vocation sacerdotale et religieuse, xv, 3164-65; — Accidents eucharistiques, v, 1414.

LAURENT DE MÉDICIS (Laurent Ier le Magnifique), duc de Toscane (1448-1492). — Attitude de Savonarole à son égard, xiv, 1218. — Savonarole prophétise sa mort, 1228. — Cité : i, 1450; iii, 72; xiii, 316.

LAURENT D'ORLÉANS. — Voir *infra*, *Lorens*.

LAURENT DE PARIS. — Notice [P. Édouard d'Alençon], ix, 11-12.

LAURENT DE RODULPHIS (on orthographie aussi : de *Ridolfi*, ou de *Ridolphis*). — Avocat et professeur à Florence en 1403. On lui doit un *Tractatus de usuris*, Venise, 1472, Pavie, 1490, et des *Repetitiones et disputationes*, Peschia, 1489, où il est traité de l'aliénation des biens ecclésiastiques. Cf. *D. D. Can.*, vi, 365.

Sur l'usure, xv, 2346-47, 2362-63, 2365, 2367, 2369-70.

LAURENT DE S.-LAURENT (Fr.). — Légat du Saint-Siège dans l'affaire de la déposition du patriarche maronite Jacques 'Aouad, x, 75-76.

LAURENT DE SAINTE-THÉRÈSE. — Notice [Anastase de Saint-Paul], ix, 12-13.

LAURENTIN (René). — Théologien contemporain, né à Tours en 1917. — Depuis 1953, il est professeur de théologie à l'Université catholique d'Angers et, depuis 1955, membre de l'Académie mariale internationale.

Principaux ouvrages parus à ce jour : *Le titre de Corédemptrice; Étude historique*, Paris, 1952; — *Marie, l'Église et le sacerdoce*, 2 vol., 1953; — *Court traité de théologie mariale*, 1954; — *Notre-Dame et la messe au service de la paix*, 1954; — *Le sens de Lourdes*, 1955; — *Structure et théologie de Luc., I-II*, 1957; — *Lourdes : Dossier des documents authentiques* : i, Au temps des premières apparitions; ii, Du 4 avr. au 14 juin 1858; iii (en collaboration avec Dom B. Billet), Autour de la grotte interdite. Dernière apparition. Intervention du Magistère; iv, Le dénouement de l' « affaire Lourdes » et l'intervention impériale, 1957-58; — *Procès de Lourdes* : i, L'enquête épiscopale (en collaboration avec Dom Billet et Dom Galland), 1959; — *Histoire authentique des apparitions*, i. Structure des témoignages, 1961; ii. L'enfance de Bernadette et les premières apparitions, 1962; iii. La quinzaine des apparitions, problèmes fondamentaux, 1962; iv. Les apparitions du 19 février 1858, 1963; v. 26 février, 14 mars 1858, 1964; vi. Les trois dernières apparitions. Sens des apparitions, 1964.

LAURIA (Brancati de). — Voir *Brancati*, *Tables*, 478. — Ajouter : mariage, x, 224, 228-29, 231; — pénitence, xii, 1124.

LAURIN (François-Xavier) (1829-1913). — Canoniste tchèque, professeur à l'université de Vienne. Cf. *D. D. Can.*, vi, 365 (J. Folliet). — Cité : i, 712.

LAUSOS. — L'*Histoire Lausiaque*, xi, 1825-30. — Cité : iii, 556.

LAUTER (Georges). — Notice [É. Amann], ix, 15.

LAUTERBACH (J.-Z.). — Imposition des mains chez les Juifs, xi, 1235.

LA VAISSIÈRE (J. de). — Philosophe de la Compagnie de Jésus. Auteur d'un *Cursus philosophiæ naturalis*, 2 vol., Paris, 1912, et de *Éléments de psychologie expérimentale*, *ibid.* — Quelques études dans les *Archives de philosophie*, notamment *La Théorie psychanalytique de Freud* (1930, cah. I). — Cité : xiii, 2257, 2258; xv, 98.

LAVAL (Antoine de). — Notice [É. Amann], ix, 15-16.

LAVAL (François de Montmorency), évêque de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France (Canada), ii, 1458-60. *Tables*, 505; — L'Université Laval, ii, 1481; xii, 1712; xv, 2256.

LAVAL (Jean). — Notice [P. Bernard], ix, 15.

LA VALETTE (Louis de Nogaret d'Épernon, cardinal de). — Et en même temps général. — Archevêque de Toulouse (sans avoir reçu l'ordination), il démissionna et embrassa la carrière des armes. Cité à propos de Ch. de Montchal, x, 2373; — de Jacques Talon, xv, 30.

LA VALLÉE-POUSSIN (Louis de) (1868-1938). — Né à Liège, indianiste ayant spécialement étudié le bouddhisme. Auteur, entre autres, de *Bouddhisme*, Paris 1909; — *Le dogme et la philosophie du bouddhisme*, Paris, 1930; — *Nirvâna*, 1935.

Cité : iv, 2110; vi, 700-01; vii, 1458; x, 1575-76; xii, 1310; xiii, 1538-39, 1922.

LAVARDIN (Charles-Henri, sire de Beaumanoir, marquis de). — Envoyé à Rome, comme ambassadeur extraordinaire, pour régler près d'Innocent XI l'affaire des franchises.

Cité : vii, 2009; xiv, 2013; cf. iv, 201-02.

LAVATER (Jean-Gaspard) (1741-1801). — Philosophe, poète, théologien protestant, né et mort à Zurich. Sa théologie est empreinte de mysticisme et considère le Christianisme comme la religion de l'humanité, xv, 1786.

LAVAUD (Alphonse-Léopold; en religion Benoît). — Théologien dominicain contemporain, né en 1890, ayant occupé diverses fonctions dans son ordre, notamment comme professeur à Fribourg, Toulouse et à l'*Angelicum*.

A publié : *S. Thomas, guide des études*, Paris, 1925; — *Jean de S.-Thomas. Introduction à la théologie de S. Thomas*, 1928; — *Le monde moderne et le mariage chrétien*, 1935 (trad. en nécrlandais); — *L'idée de la vie religieuse*, 1939 (trad. en anglais, allemand, espagnol); — *Amour et perfection chrétienne*, Lyon, 1941; — *Vie profonde de Nicolas de Flue*, Fribourg, 1942; — *Antoine le Grand, Père des moines. Sa vie, par S. Athanase, et autres textes traduits et présentés par B. L.* Fribourg, 1942 (reproduite dans la collection *Lettres chrétiennes* [Grasset]); *L'œuvre mystique de Henri Suso*, introduction et traduction, en 5 vol., Paris, 1945-47; *Sectes modernes et foi catholique*, 1954.

Collaboration à *V. S.*, *Revue thomiste*, *Études carmélitaines*, *Nova et Vetera*, *The Thomist*, *Clergy Review*. — Le P. Lavaud a donné au *D. T. C.*, l'art. *Controverse sur la prédestination au IXe s.* (xii, 2901-35).

Vision béatifique en ce monde (?), xii, 2386; — prédestination, 2904; — Causalité des sacrements,

Note complémentaire. — I. Le fondateur. — Vincent de Paul naquit le 24 avr. 1581 à Pouy (Landes). Ordonné prêtre le 23 sept. 1600, il poursuivit ses études à l'Université de Toulouse pendant plusieurs années. Arrivé à Paris en 1609, il fut successivement aumônier de la reine Marguerite de Valois (1610), curé de Clichy, près de Paris (1612), précepteur chez les Gondi (1613), curé de Châtillon-lès-Dombes, au diocèse de Lyon (1617), aumônier chez les Gondi (1617). De 1618 à 1624, il évangélisa les terres des Gondi, établissant partout où c'était possible la confrérie de la Charité. A partir de 1625, date de la fondation de la Congrégation de la Mission, son histoire se confond avec celle de sa Compagnie. A noter cependant qu'en 1633 il établissait, avec l'aide de Louise de Marillac, la Compagnie des Filles de la Charité.

S. Vincent de Paul fut l'un des principaux artisans du renouveau catholique en France au xviie s.; il s'est appliqué principalement aux missions rurales et à la réforme du clergé; son action fut considérable encore dans l'assistance aux provinces ravagées par la guerre (Picardie, Champagne, Lorraine, Ile-de-France). Mort le 27 sept. 1660, il fut béatifié en 1729 et canonisé en 1737.

II. L'histoire. — 1° *Origines.* — Le 25 janv. 1617, en la fête de la Conversion de S. Paul, Monsieur Vincent prêchait dans l'église de Folleville en Picardie, pour exhorter les paroissiens à faire une confession générale. L'occasion de ce sermon avait été la confession faite à l'article de la mort par un paysan des environs qui, en réputation d'homme de bien, avait depuis longtemps caché plusieurs péchés graves. Les paroles du saint prêtre eurent leur effet et provoquèrent de nombreuses conversions dans la paroisse. Ce premier sermon de « mission » est considéré comme le point d'origine de la Congrégation de la Mission.

Vincent, à la demande de Mme de Gondi, dont il était le directeur de conscience, et à qui appartenaient les terres de Folleville et des environs, prêcha dans les villages voisins avec le même succès apostolique.

Mme de Gondi proposa alors un fonds de 16 000 livres à la communauté qui accepterait de donner de semblables séries de prédications sur toutes ses terres de cinq en cinq ans. Ne trouvant personne qui entrât dans ses vues, la charitable dame proposa à Vincent de Paul de former lui-même une communauté de prêtres destinée à assurer ces prédications périodiques.

2° *Fondation.* — Le 17 avr. 1625 était signé le contrat de fondation de la *Congrégation de la Mission.* M. et Mme de Gondi s'engagent à verser à Vincent de Paul la somme de 45 000 livres, à charge pour lui d'instituer « une pieuse association de quelques ecclésiastiques de doctrine, piété et capacité connues » pour être appliqués sous sa direction « au salut du pauvre peuple, allant de village en village... prêcher, instruire, exhorter et catéchiser ces pauvres gens et les porter à faire tous une bonne confession générale de toute leur vie passée ».

La communauté s'installa à Paris, au Collège des Bons-Enfants dont Vincent avait été nommé principal le 1er mars 1624. Le supérieur, retenu par ses fonctions chez les Gondi, ne put rejoindre ses confrères qu'après la mort de Mme de Gondi survenue le 23 juin 1625.

Les collaborateurs de Vincent de Paul furent peu nombreux au début; le premier fut Antoine Portail, qui, après avoir exercé de hautes charges dans la Compagnie, devait mourir quelques mois avant son supérieur, le 14 févr. 1660.

3° *Approbation.* — Le 24 avr. 1626, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, frère du « fondateur », approuvait le nouvel institut. La communauté pouvait dès lors s'organiser : l'acte d'association des premiers « missionnaires », Vincent de Paul, François du Coudray, Antoine Portail, Jean de Lasalle, fut signé à Paris, le 4 sept. 1626. En mars 1627, le roi Louis XIII signait les lettres patentes portant approbation de la Congrégation de la Mission. De 1628 à 1633 furent poursuivies en cour de Rome les démarches en vue d'obtenir l'approbation pontificale. Le 12 janv. 1633, par la bulle *Salvatoris nostri*, le pape Urbain VIII accordait à Vincent de Paul ce qu'il demandait : approbation explicite de sa communauté et de l'organisation dont il l'avait dotée. L'archevêque de Paris et ses successeurs étaient délégués pour approuver, au nom du S.-Siège, les Règles et les Constitutions que se donnerait par la suite la Congrégation.

Depuis le 8 janv. 1632, les prêtres de la Mission (ils sont alors 25) sont installés au prieuré de S.-Lazare-lès-Paris. Cette vaste maison et son enclos leur avaient été cédés par les chanoines réguliers de S.-Augustin, moyennant certaines compensations. C'est de S.-Lazare que vint aux prêtres de la Mission le nom de Lazaristes.

4° *Règles.* — C'est vers 1635 que Vincent de Paul commença l'élaboration des Règles destinées à sa Congrégation. La rédaction fut laborieuse; difficilement on obtint l'approbation de l'archevêque de Paris. Enfin le 17 mai 1658, le supérieur de la Mission pouvait remettre à ses confrères le livre des Règles. Ce petit livre contient douze chapitres dont voici l'objet : fin de la Compagnie, enseignements évangéliques, pauvreté, chasteté, obéissance, malades, modestie (c.-à-d. tenue extérieure), rapports entre les confrères, rapports avec les externes, exercices de piété, missions et autres œuvres, moyens de bien s'acquitter des fonctions. Ces Règles étaient la codi-

fication des usages de la Compagnie; S. Vincent y a ajouté des principes de spiritualité, insistant tout particulièrement sur celui-ci : l'imitation du Christ.

5° *Vœux.* — Pour affermir les liens qui unissaient entre eux les missionnaires et les attachaient à la Compagnie, Vincent de Paul eut l'idée d'introduire des vœux, en évitant pourtant de former un corps religieux, à cause de l'hostilité qui régnait en France, et à Rome même, contre les ordres religieux. Le supérieur eut fort à faire pour vaincre l'opposition de nombre de ses confrères. Le 19 oct. 1641, l'archevêque de Paris approuvait les vœux émis dans la Congrégation et, le 22 sept. 1655, par le bref *Ex commissa Nobis*, le pape Alexandre VII accordait la sanction apostolique aux vœux simples émis par les missionnaires, après deux ans de probation : vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de stabilité dans la Compagnie afin d'y travailler au salut des pauvres gens des champs.

6° *Constitutions.* — Les Constitutions de la Congrégation de la Mission, œuvre de S. Vincent et de son successeur René Alméras, furent approuvées par le S.-Siège (bref *Ex injuncto Nobis*, du pape Clément X) le 2 juin 1670. L'autorité suprême réside dans l'Assemblée générale réunie tous les douze ans. L'autorité ordinaire est exercée par le supérieur général, élu à vie, aidé par quatre assistants. Les maisons particulières ont chacune à leur tête un supérieur qui exerce l'autorité au nom du supérieur général; ces maisons sont groupées en provinces; à la tête de chaque province est placé un visiteur, membre de droit de l'Assemblée générale. Le 19 juill. 1953, le S.-Siège a donné à la Congrégation de la Mission de nouvelles Constitutions différant assez peu des anciennes.

7° *Expansion.* — 1. *Au temps de S. Vincent (1625-1660).* — Du vivant même de son fondateur, la Congrégation de la Mission organisa solidement ses œuvres et rayonna.

S.-Lazare devint très tôt un centre de vie religieuse : retraites pour les clercs se préparant aux ordinations (exercices des ordinands), conférences ecclésiastiques des mardis, retraites pour les personnes du monde, assemblées de gens de bien conférant sur les moyens de subvenir aux misères de leur temps, réunions de docteurs de Sorbonne délibérant sur les mesures à prendre pour combattre le mouvement janséniste. A l'extrémité de l'enclos dépendant de S.-Lazare, on édifia un séminaire. Rayonnant de ce centre, les missionnaires évangélisaient les campagnes. Leur succès et aussi leur nombre croissant firent qu'on les appela bientôt en province.

Le premier établissement hors de Paris fut celui de Toul (1635) : centre de missions et maison pour accueillir les ordinands. Par la suite furent établies les maisons de La Rose (en Agenais), Richelieu, Luçon, Troyes, Annecy, Cahors, Marseille, Sedan, Le Mans, Tréguier, Agen, Montauban, etc. : maisons de missions, séminaires, paroisses. A la mort de S. Vincent (1660), la Congrégation comptait en France 23 établissements dont 15 séminaires.

L'expansion en Europe commença par l'Italie : missions et maisons pour les exercices des ordinands à Rome (1642), à Gênes (1645), à Turin (1654). Ce furent ensuite les Iles Britanniques : assistance spirituelle des catholiques persécutés par les protestants anglais, en Irlande (1646), en Écosse et aux îles Hébrides (1651). Puis à son tour la Pologne (1651). Madagascar reçut les missionnaires en 1648, c'était la première mission en pays païen; de dures épreuves, venant principalement du climat et de l'hostilité des indigènes, coûtèrent la vie à plusieurs missionnaires; l'évangélisation dut être abandonnée en 1674. En Barbarie, les lazaristes exercèrent leur ministère auprès des esclaves : Tunis (1645), Alger (1646), à la faveur du titre de consuls qui leur avait été procuré par la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, protectrice de S. Vincent et bienfaitrice de la Congrégation.

2. *De la mort de S. Vincent à la Révolution.* — Au moment de la Révolution, la Congrégation de la Mission comptait en France, en plus de la maison mère, 78 établissements : Agen, Albi, Alet, Amiens, Angers, Angoulême, Annecy, Arles, Arras, Auxerre, Avignon, Bastia Bayeux, Beauvais, Béziers, Bordeaux, Boulogne, Bourg-en-Bresse, Buglose, Cahors, Cambrai, Castres, Châlons-sur-Marne, Chartres, Crécy, Dijon, Figeac, Fontainebleau, Fontenay-le-Comte, La Délivrande, La Rochelle, La Rose, Le Mans, L'Épine, Luçon, Lurs, Lyon, Manosque, Marseille, Metz, Montauban, Montmirail, Montuzet, Mornant, Nancy, Narbonne, Noyon, Pamiers, Pau, Poitiers, Richelieu, Rochefort, Rodez, S.-Brieuc, S.-Cloud, S.-Cyr, Saintes, S.-Flour, S.-Méen, S.-Pol-de-Léon, S.-Servan, Sarlat, Sedan, Sens, Soissons, Toul, Toulouse, Tours, Tréguier, Troyes, Valfleury, Vannes, Versailles (deux paroisses et le service de la chapelle du château), Villefranche-de-Rouergue; en tout 52 grands séminaires, 8 petits séminaires, 30 résidences de missionnaires pour les campagnes, 11 paroisses, 5 chapelles de pèlerinages, 7 aumôneries (plusieurs œuvres étaient parfois réunies dans une même maison). Parmi les établissements d'un caractère un peu particulier, signalons : les paroisses royales de Fontainebleau (depuis 1661) et de Versailles (depuis 1674); le séminaire de la Marine de Rochefort (depuis 1683), le service de la chapelle royale à Versailles (depuis 1682) et celui de la chapelle du duc d'Orléans à S.-Cloud (depuis 1688), le séminaire diocésain de S.-Firmin à Paris (depuis 1707), l'aumônerie de l'hospice des Invalides à Paris (depuis 1675), celle de la maison d'éducation de S.-Cyr (depuis 1690), celle des Galères royales (le titre d'aumônier royal des Galères, conféré en 1619 à Vincent de Paul, fut attaché, à partir de 1644, à celui de supérieur général de la Congrégation de la Mission).

En 1637, avait été ouvert à S.-Lazare un séminaire interne ou noviciat, pour la formation des candidats à la Mission; l'affluence des sujets rendit bientôt nécessaire l'ouverture d'autres maisons de formation : Lyon (1673), Cahors (1690).

Voyons à présent l'expansion à l'étranger : en Italie, au cours des XVIIe et XVIIIe s., furent fondés 33 établissements. La province de Pologne, pendant la même période, se développa très largement; malheureusement les divers partages de ce pays démembrèrent la province qui disparut complètement au cours des bouleversements consécutifs à la Révolution française. Au Portugal, la première fondation remonte à 1713. L'Espagne reçut d'Italie ses premiers missionnaires en 1704; l'accroissement fut très lent jusqu'au XIXe s. En Autriche, le séminaire de Vienne, fondé en 1760, fut le premier établissement lazariste. En Allemagne, les prêtres de la Mission furent appelés en 1781 à succéder aux jésuites à Heidelberg et à Mannheim (Palatinat). Au Levant aussi, les lazaristes remplacèrent les jésuites à partir de 1784 : îles de la Grèce, Salonique, Constantinople, Smyrne, Syrie. En Chine, le premier missionnaire lazariste fut Louis Appiani (1697). Après la suppression de la Compagnie de Jésus, les lazaristes furent contraints de se charger des anciennes missions jésuites en Chine : les missionnaires français arrivèrent à Pékin en 1785; les lazaristes portugais remplacèrent les jésuites portugais à Macao (Chine) et à Goa (Indes).

3. *Depuis le rétablissement de la Compagnie, après la Révolution jusqu'à nos jours.* — Les lazaristes s'établirent aux États-Unis en 1815, au Brésil en 1819, en Abyssinie en 1839, en Perse en 1831, en Algérie en 1842, en Égypte en 1844, au Mexique la même année, aux Philippines en 1862, à Panama en 1877, en Hollande en 1880, en Australie en 1885, en Palestine en 1890, à Madagascar en 1896, en Roumanie en 1902, au Danemark en 1903, aux Indes anglaises en 1921, au Congo belge en 1925, à Java en 1928, au Canada en 1933, au Mozambique en 1940, au Transvaal en 1950, à Curaçao en 1957, aux îles Fidji en 1959, au Nigéria en 1960.

8° *Supérieurs généraux.* — Après Vincent de Paul fut élu supérieur général, en 1661, René Alméras qui paracheva l'organisation de la Compagnie. — A sa mort (1672), il fut remplacé par Edme Jolly. Celui-ci, habile diplomate, sut gagner à la Congrégation des sympathies agissantes fort utiles; il se montra gardien vigilant des Règles et des coutumes dans les fonctions comme dans le costume. Pendant les vingt-quatre années de son généralat, les œuvres se développèrent considérablement. — Son successeur, Nicolas Pierron, élu en 1697, eut un trop court généralat pour pouvoir donner sa mesure. Il en fut de même pour François Watel qui le remplaça en 1703; celui-ci eut cependant le temps, avant sa mort (1710), d'amorcer les démarches et enquêtes en vue du procès de béatification de Vincent de Paul. — Jean Bonnet fut élu supérieur général en 1711; son long généralat fut troublé par les controverses jansénistes :

un certain nombre de lazaristes, et non des moindres, durent être expulsés de la Compagnie. Le P. Bonnet apporta aux Constitutions les retouches et les précisions devenues nécessaires après un siècle d'expérience. En 1729, Vincent fut béatifié; en 1737 il sera canonisé.

Les généralats de Jean Couty (1736-46), de Louis de Bras (1747-61) et d'Antoine Jacquier (1762-87) ne furent marqués par aucun fait saillant.

François Cayla de la Garde, élu en 1788, rencontra de grandes difficultés. Le 13 juill. 1789, la maison de S.-Lazare fut pillée par la populace; les missionnaires durent se disperser. Chassés de leurs établissements par la persécution, la plupart des lazaristes se réfugièrent dans leur pays d'origine; une trentaine d'entre eux périrent victimes de la Révolution. Le supérieur général passa à l'étranger : à Mannheim (dans le Palatinat), puis à Rome, où il mourut en 1800.

L'impossibilité de réunir une assemblée pour élire un supérieur général fut cause de grands troubles dans la Congrégation : des tendances séparatistes se firent jour. Jusqu'en 1827, la Compagnie fut gouvernée par des vicaires généraux qui n'eurent souvent, à cause de difficultés venant des gouvernements et aussi du S.-Siège, qu'une autorité restreinte.

Pour couper court aux difficultés d'ordre intérieur, le pape, en 1827, nomma supérieur général Pierre Dewailly, dont le généralat, très court, fut consacré à la réorganisation des provinces. — Son successeur, Dominique Salhorgne, élu en 1829, poursuivit cette œuvre et ouvrit plusieurs maisons. — Démissionnaire en 1835, il fut remplacé par Jean-Baptiste Nozo qui, accablé de difficultés, financières et autres, dut donner sa démission. — L'élection de Jean-Baptiste Étienne, en 1843, marque un tournant dans l'histoire de la Compagnie. Le jeune supérieur général (il avait quarante-deux ans) se trouva en présence d'une tâche immense à accomplir; il s'y attela vaillamment et, plus tard, il mérita d'être appelé le second fondateur de la Mission. Le P. Étienne s'appliqua à resserrer les liens disciplinaires au sein de la Compagnie; il veilla à tenir ses confrères à l'abri de la contagion politique; avec souplesse et fermeté, il urgea l'application des Règles. Sous son généralat s'accrut le nombre des sujets et aussi celui des établissements. — Mort en 1874, le P. Étienne eut pour successeur Eugène Boré, savant orientaliste, entré tard dans les ordres.

Le long généralat d'Antoine Fiat (1878-1914) vit un nouvel élan dans le développement des œuvres, en dépit des mesures hostiles aux communautés religieuses qui marquèrent, en France particulièrement, la fin du XIXe et le début du XXe s. Les lazaristes, expulsés des séminaires où ils enseignaient, furent dirigés vers l'étranger, surtout vers l'Amérique du Sud. — Émile Villette, supérieur général de 1914 à 1917, fut le témoin attristé de la guerre de 1914-18, qui amena la ruine de bien des œuvres et coûta la vie à un nombre relativement élevé de lazaristes.

L'assemblée générale de 1919 élut François Verdier, mort en 1933. — Il fut remplacé la même année par Charles Souvay qui mourut en 1939. — Ce ne fut qu'en 1947 qu'une assemblée put se réunir pour lui donner un successeur en la personne du T. H. P. William Slattery.

III. Les œuvres. — En plus de la perfection de ses membres (fin commune à tous les instituts religieux), la Congrégation de la Mission a deux fins principales : l'évangélisation des pauvres gens, surtout ceux de la campagne, et la formation du clergé. — L'œuvre fondamentale des lazaristes fut toujours celle des missions à la campagne, la raison d'être de leur Compagnie, et cela dans l'intention même du fondateur. Toutes les fonctions dont se sont chargés et se chargent encore les lazaristes ne sont que des développements ou des compléments de cette œuvre essentielle. Il suffit pour s'en convaincre de suivre le développement historique de la Congrégation dite, dès son origine, de la Mission.

Pendant les premières années de la Compagnie, Vincent de Paul ne s'occupa que de missions, mais constatant très tôt que le peuple, converti, retombait facilement dans l'inconduite s'il n'avait pas un pasteur pieux, instruit et zélé, le saint prêtre songea aux moyens de pourvoir les paroisses de bons curés. En 1628, Augustin Potier, évêque de Beauvais, proposa à Vincent de Paul de venir donner aux clercs de son diocèse qui se préparaient à l'ordination sacerdotale, une retraite au cours de laquelle ils seraient formés à la piété et exercés aux fonctions de leur ordre. Le succès fut complet; aussi l'exemple de Beauvais fut-il suivi, à Paris en 1631, puis bientôt dans plusieurs diocèses. Pour comprendre l'importance de ces retraites, il faut noter qu'il n'existait pas pour ainsi dire de séminaires en France, à cette époque.

En 1633, des prêtres qui avaient suivi les exercices des ordinands à S.-Lazare demandèrent à M. Vincent de leur permettre de se réunir à S.-Lazare tous les mardis, pour s'entretenir sur des sujets de piété et sur les devoirs de leur état, sous la direction d'un missionnaire et si possible de M. Vincent lui-même : ce furent les *Conférences des mardis;* en firent partie : Bossuet, M. Olier et beaucoup d'autres ecclésiastiques de valeur, au point qu'on appela ces conférences des mardis une « pépinière d'évêques ».

La retraite préparatoire aux ordinations, prolongée, donna naissance aux séminaires. Le premier séminaire tenu par les lazaristes commença de fonctionner à Paris, au Collège des Bons-Enfants, berceau de la Compagnie, le 22 janv. 1642; à Annecy, à peu près en même temps, s'ouvrait un grand séminaire dirigé par les missionnaires de M. Vincent.

Ces œuvres de formation sacerdotale se répandirent rapidement en France et à l'étranger, particulièrement en Italie.

Des missions étrangères (en pays païen) furent proposées à la Congrégation de la Mission par le S.-Siège. Vincent de Paul et ses successeurs acceptèrent sans hésiter; en effet, était-il peuple plus délaissé que celui qui vivait dans des pays barbares, ignorant « les choses nécessaires à salut » ? En se chargeant de ces missions, la Compagnie ne trahissait pas sa fin primordiale. Lorsque les missions furent suffisamment développées, on y organisa les diverses œuvres auxquelles, en Europe, s'appliquent les lazaristes, particulièrement les séminaires.

C'est assez tôt que S.-Lazare devint une maison où des ecclésiastiques et des laïques purent faire une retraite sous la direction des missionnaires; l'œuvre s'est maintenue dans les diverses maisons de la Congrégation. La conversion de la masse n'exclut pas le perfectionnement de l'élite, au contraire; c'est travailler ainsi sur le ferment qui fera lever la pâte.

En certains lieux, des cures furent confiées aux lazaristes; à l'origine, ces cures ne furent acceptées que comme une condition imposée pour l'établissement d'une résidence de missionnaires ou d'un séminaire. Plus tard, on prit des cures pour venir en aide, dans certains diocèses, au clergé séculier surchargé.

Les prêtres de la Mission sont encore chargés de la direction spirituelle des Filles de la Charité. Pour comprendre la raison d'être ce de ministère, il faut se rappeler que le supérieur général de la Congrégation de la Mission est aussi supérieur de la Compagnie des Filles de la Charité; ainsi en est-il depuis S. Vincent de Paul.

IV. Frères coadjuteurs. — La Compagnie se compose de prêtres et de frères coadjuteurs; les uns s'appliquent aux diverses fonctions du ministère sacerdotal sous la direction de leur supérieur, les autres aident les prêtres dans l'accomplissement de leurs fonctions. Ce secours a surtout pour objet le soin des choses temporelles, permettant ainsi aux prêtres de vaquer plus librement à leurs tâches spirituelles; cela n'exclut pas une participation plus directe à l'apostolat : dans certaines maisons, à l'étranger en particulier, des frères sont appliqués à l'enseignement.

Parmi les frères lazaristes, il y eut des personnages considérables : au temps de S. Vincent, les frères Mathieu Regnard (1592-1669) et Jean Parre (1611-60) furent chargés de distribuer les aumônes dans les provinces ravagées par la guerre; les frères Bertrand Ducournau (1614-77) et Louis Robineau (né en 1621) furent les secrétaires du fondateur de la Mission; le frère Pierre Chollier (1646-1713), secrétaire du supérieur général, fut archiviste de S.-Lazare; le frère Jean Dubourdieu (1626-77) fut, de 1661 à 1673, consul de France à Alger.

En Espagne, au XVIIIe s., le frère Philippe-Emmanuel de Betté (1677-1742) avait été, avant d'entrer dans la Compagnie, à Barcelone, lieutenant général des armées du roi d'Espagne.

En France, au XIXe s., citons : François Carbonnier

(1787-1873), peintre de renom, élève de David et d'Ingres, qui, devenu frère de la Mission, travailla à orner la maison mère de tableaux religieux d'un réel mérite; Joseph Génin (1823-94) qui, frère portier à S.-Lazare, sut intéresser les visiteurs aux besoins des missions lointaines; c'est lui le véritable initiateur et le fondateur de l' « Œuvre du bienheureux Perboyre » qui vient en aide aux missions nécessiteuses où travaillent les prêtres de la Mission.

De nos jours on peut citer des frères bâtisseurs qui, à Madagascar, au Congo ou au Mozambique, sont architectes ou ingénieurs et dirigent les travaux de construction d'églises, d'écoles, de résidences.

Certains frères moururent martyrs, tel le frère François Francillon (1621-88) qui fut mis à mort à la bouche d'un canon, sur le môle d'Alger, en haine de la foi chrétienne.

V. Vie intérieure. — S. Vincent de Paul a voulu que l'esprit de sa communauté fût marqué par les cinq vertus qu'il appelle fondamentales : la simplicité, la douceur, l'humilité, la mortification et le zèle.

Les lazaristes mènent la vie commune (exercices de piété, repas en commun) dans une maison qui leur est désignée par leurs supérieurs majeurs.

Ce n'est qu'après deux ans de noviciat que les lazaristes prononcent leurs vœux : les trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, auxquels ils ajoutent un quatrième vœu, celui de travailler au salut des pauvres gens des champs dans la Congrégation de la Mission. La conséquence du vœu d'obéissance est que chacun, pour les emplois comme pour les lieux, s'en tient à ce que lui fixent ses supérieurs. Le vœu de pauvreté oblige chacun à se munir d'une permission pour user de ses biens (dont il garde d'ailleurs la propriété), et à dépenser ses revenus en bonnes œuvres.

Le costume des lazaristes est, au moins en France, semblable à celui des prêtres séculiers.

VI. État actuel de la Compagnie. — Les œuvres auxquelles de nos jours se dévouent les prêtres de la Mission sont partout les œuvres traditionnelles : missions, séminaires, paroisses, aumôneries. Voici quelques chiffres :

Dans le monde, la Congrégation compte plus de 600 *maisons*, groupées en 39 provinces et 9 vice-provinces. Le personnel s'élève à plus de 4 000 prêtres, auxquels il faut ajouter 2 000 frères coadjuteurs, scolastiques et novices; 28 lazaristes sont revêtus de la dignité épiscopale, parmi lesquels 4 vicaires apostoliques.

En France, la Compagnie compte 39 maisons. La maison mère est à Paris (95, rue de Sèvres, VIe) auprès du corps de S. Vincent.

Les provinces étrangères de la Congrégation essaiment dans tous les pays où se trouve un noyau assez important d'émigrés de leur nation : c'est ainsi qu'aux États-Unis on peut voir des maisons de lazaristes polonais, italiens, espagnols, portugais.

VII. Influence. — Actuellement, aucune œuvre retentissante n'attire sur la Compagnie l'applaudissement des foules. Les quelques succès connus sont dus uniquement aux mérites exceptionnels de tel ou tel confrère. Signalons seulement que la Congrégation de la Mission est la communauté qui dirige le plus grand nombre de séminaires dans le monde : 52. N'omettons pas les Universités (*De Paul*, à Chicago; *St-John*, à Jamaïca, faubourg de New York; *Niagara*, à Niagara Falls, État de New York) que dirigent, avec une compétence reconnue, les lazaristes américains.

Indépendamment des fonctions propres de leur ministère, les lazaristes ont exercé et exercent encore une certaine influence par les écrivains et les savants qui se sont trouvés parmi eux.

Parmi les *théologiens*, dans le passé, citons Pierre Collet (1693-1770), un des théologiens les plus marquants du XVIIIe s., adversaire des jansénistes et des gallicans. On lui doit la continuation de la *Théologie* de Tournély (17 volumes), des manuels de théologie répandus dans les séminaires et divers ouvrages de morale. Il s'est fait un nom parmi les écrivains ascétiques (ses *Méditations* ont été traduites et très souvent rééditées, jusqu'au XXe s.); ses œuvres oratoires ne sont pas sans mérite. On possède encore de lui une importante *Vie de S. Vincent de Paul* (1748) et des biographies de pieux personnages. Cf. *D. T. C.*, III, 364-67 (V. Ermoni); *D. B. F.*, IX, 268-69 (R. Limouzin-Lamothe); *Catholicisme*, II, 1311 (R. Chalumeau); *D. Sp.*, II, 1121-23 (F. Combaluzier). — Vittorio-Amedeo Soardi (1713-52), Italien, défenseur à la fois de l'infaillibilité pontificale et des droits de l'Église gallicane. Cf. *D. T. C.*, XIV, 2272 (J. Mercier). — Antoine Philopald (1674-1762), savant théologien, qui fut expulsé de la Compagnie à cause de ses opinions jansénistes. Cf. *D. T. C.*, XII, 1456-58 (J. Carreyre). — Francesco Grassi (1715-73), Italien, renommé de son temps et dans son pays comme théologien autant que comme philosophe. Cf. *D. T. C.*, VI, 1726-27 (A. Milon). — Laurent François (1698-1782), apologiste remarquable, qui écrivit contre Voltaire, Rousseau, etc. Cf. *D. T. C.*, VI, 731-32 (A. Milon). — Louis-Joseph François (1751-92), orateur de renom. Il se révéla un adversaire redoutable pour les prêtres constitutionnels et lutta ardemment par la plume contre les lois antireligieuses, votées au début de la Révolution. Il périt victime des massacres de sept. 1792, au séminaire S.-Firmin dont il était supérieur. Cf. *D. T. C.*, VI, 732-33 (A. Milon). — Adrien Lamourette (1742-94), théologien et apologiste, il fut le conseiller de Mirabeau et contribua à faire voter la *Constitution civile du clergé*, évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire (Lyon); ses ouvrages de philosophie religieuse, publiés avant la Révolution, eurent du succès car ils étaient dans le goût de l'époque. Mort sur l'échafaud en 1794, réconcilié avec l'Église. Cf. *D. T. C.*, VIII, 2548-49 (J. Carreyre). — Jean-Baptiste-Guillaume Gratien ou Graziani (1747-99), moraliste, évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure (Rouen). Cf. *D. T. C.*, VI, 1751-54 (P. Pisani). — François-Florentin Brunet (1731-1806), auteur d'un *Manuel de théologie*, en latin, assez estimé, et de divers autres ouvrages. Cf. *D. T. C.*, II, 1147 (V. Ermoni); *D. B. F.*, VII, 537 (M. Prévost). — André Pohl (1742-1820), Polonais, connu comme théologien, philosophe, orateur sacré et auteur spirituel. — Jean-Baptiste Logerot (1762-1833), théologien moraliste, adversaire de S. Alphonse de Liguori, qu'il taxait de laxisme. — Jean Compans (1748-1835), qui, entre autres ouvrages, réédita le *Traité des dispenses* de P. Collet. Cf. *D. B. F.*, IX, 407 (R. Limouzin-Lamothe). — Jean Grappin (1791-1846), moraliste. Cf. *D. T. C.*, VI, 1726 (A. Milon). — Francesco Bruni (1802-63), Italien, évêque d'Ugento; il a écrit sur la légitimité du prêt à intérêt; il est aussi l'auteur d'un *Cours de Philosophie*. Cf. *D. T. C.*, II, 1148 (A. Milon). — Pietro Biancheri (1793-1863), Italien, spécialisé dans la théologie mariale. Cf. *D. H. G. E.*, VIII, 1370 (F. Combaluzier).

En dehors des théologiens et toujours dans le passé, citons, *comme auteurs spirituels :* Julien Barbé (1666-1711). Cf. *D. B. F.*, V, 244 (H. Chomon); *D. H. G. E.*, VI, 628-29 (F. Combaluzier); *D. Sp.*, I, 1243-1244 (F. Combaluzier). — Noël-Véran Aubry (1719-56), auteur du *Manuale Christianorum*, traduit et réédité encore de nos jours. Cf. *D. B. F.*, IV, 279 (H. Chomon); *D. Sp.*, I, 1098-99) (F. Combaluzier). — Vicente Ferrer (1721-89), encore renommé en Espagne, sa patrie. — Joaquim de Macedo (1719-91), Portugais. — Antonio Cremesini (1792-1875), Italien, auteur d'ouvrages de spiritualité mariale. Cf. *D. Sp.*, II, 2527 (A. Dodin).

Comme liturgistes : André Jacob (1729-92). — Luigi Marchesi (1825-72), Italien. — Giuseppe Baldeschi (1791-1849), Italien, auteur d'un *Manuel des cérémonies*, très souvent réédité, surtout en France. Cf. *D. H. G. E.*, VI, 332-33 (F. Combaluzier).

Comme orateur sacré : François Hébert (1651-1728), évêque d'Agen. Cf. *Catholicisme*, V, 544-45 (R. Chalumeau).

Comme poète : Jacques de la Fosse (1621-74), émule de Santeul.

Comme musicien : Teodorico Pedrini (1671-1746), Italien, missionnaire en Chine.

Comme savants : Jean de la Grive (1688-1757), géographe, un des plus réputés du XVIIIe s. — Nicolas Bertholon (1741-1800), physicien. Cf. *D. H. G. E.*, VIII, 995-96 (F. Combaluzier); *D. B. F.*, VI, 225-26 (Roman d'Amat). — Joaquim-Alfonso Gonçalves (1781-1841), Portugais, missionnaire en Chine, sinologue de première valeur. — Eugène Boré (1809-1878), orientaliste renommé. Cf. *Tables*, 470; *D. B. F.*, VI, 1090 (R. Limouzin-Lamothe); *Catholicisme*, II, 167 (R. Chalumeau).

Comme explorateur : Régis-Évariste Huc (1813-60), missionnaire, qui, après avoir parcouru la Chine, la

Tartarie et le Thibet, laissa de son expédition un récit attachant, fréquemment réédité, qu'on lit encore de nos jours avec plaisir. Cf. *Catholicisme*, v, 1001 (R. Chalumeau).

Donnons enfin le nom d'un lazariste qu'il serait difficile de classer dans une des catégories précédentes car il a excellé comme philologue, comme exégète, comme historien et comme auteur spirituel : Pierre-François Viguier (1745-1821).

Sur tous ces lazaristes, voir : *** [Rosset, C. M.], *Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation de la mission*, Angoulême, 1878.

A l'époque moderne se sont distingués plusieurs lazaristes écrivains. Citons chronologiquement : Armand David (1826-1900), explorateur en Chine, auteur d'études précieuses sur les plantes, les oiseaux et les insectes des pays qu'il a parcourus; il fut correspondant du Muséum de Paris. Cf. *Catholicisme*, III, 486-87 (R. Chalumeau). — Vincent Ermoni (1858-1910), auteur d'ouvrages de théologie positive, de brochures dans la collection *Science et Religion;* il a collaboré au *D. T. C.* (une quarantaine d'articles) et à diverses revues : *R. B.*, *Revue du Clergé français*, etc. Cf. *Tables*, 1207 (A. M.); *Catholicisme*, IV, 399-400 (R. Chalumeau). — Eugène Bodin (1836-1915), éditeur d'un *Nouveau Testament* très répandu. Cf. *D. H. G. E.*, IX, 329-30 (F. Combaluzier). — Joseph-Marie Angeli (1840-1916), auteur de nombreuses brochures de propagande pieuse (Vies de saints, conseils de spiritualité). Cf. *D. Sp.*, I, 572 (F. Combaluzier). — Paul Bedjan (1838-1920), missionnaire persan, éditeur de textes liturgiques, théologiques et hagiographiques chaldéens (syriaques), à l'usage du clergé et des fidèles du rite chaldéen catholique. Cf. *Tables*, 392; *D. H. G. E.*, VII, 410-13 (F. Combaluzier); *Catholicisme*, I, 1370-71 (R. Chalumeau); *D. Sp.*, I, 1329 (F. Combaluzier). — Fernand Portal (1855-1926), auteur de travaux de théologie historique; il travailla avec le cardinal Mercier et Lord Halifax au rapprochement des Églises romaine et anglicane. — Guillaume Pouget (1847-1933), savant, philosophe, historien, bibliste, en dépit de sa cécité; des philosophes français, comme Jacques Chevalier et Jean Guitton, se disent ses disciples. — Marie-Édouard Mott (1845-1934), auteur de nombreux ouvrages ascétiques, directeur de l'*Œuvre de la Réparation sacerdotale*. — Pierre Coste (1873-1935), qui publia les *Œuvres de S. Vincent de Paul* (14 volumes) et la grande *Vie*, parue en 1932, sous le titre : *Le Grand Saint du Grand Siècle, Monsieur Vincent*. Cf. *D. B. F.*, IX, 806 (R. Limouzin-Lamothe); *Catholicisme*, III, 232-33 (R. Chalumeau); *D. Sp.*, II, 2416 (A. Dodin). — Giovanni Boccardi (1859-1936), Italien, astronome de renommée mondiale. — Joseph Baeteman (1880-1938), auteur d'ouvrages de spiritualité destinés aux jeunes filles, éditeur de travaux scientifiques sur la langue et l'histoire de l'Abyssinie, où il avait été missionnaire. Cf. *D. B. F.*, IV, 1176-77 (C. Laplatte). — John Mac Guiness (1859-1939), Irlandais, auteur d'un *Manuel de théologie* apprécié. — Lucien Misermont (1864-1940), historien, auteur des biographies de Ste Catherine Labouré, des bienheureuses Filles de la Charité d'Arras, du bienheureux Rogue, de Jean Le Vacher, etc. — Konstanty Michalski (1879-1947), Polonais, qui fut professeur à l'Université de Cracovie, auteur de travaux sur la philosophie médiévale. — Théobald Lalanne (1880-1952), philologue et pédagogue, auteur d'ouvrages sur l'enseignement des langues grecque, latine et espagnole. — Charles-François Jean (1874-1955), orientaliste, auteur d'ouvrages sur le milieu biblique, sur la littérature et la civilisation assyro-babyloniennes, éditeur de textes cunéiformes. *Catholicisme*, VI, 636 (J. Trinquet).

Parmi les *contemporains encore en vie*, on peut citer quelques lazaristes dont le renom scientifique est solidement établi : Émile Neveut, théologien, auteur de travaux sur S. Augustin, spécialiste des questions concernant la grâce. — Guido Cocchi, Italien, canoniste éminent, auteur d'un *Commentaire* du Code de droit canonique.

L'influence des Lazaristes s'exerce encore par les *Revues* qu'ils dirigent; citons entre autres : *Divus Thomas*, revue de théologie, de philosophie et d'histoire, dirigée par les lazaristes du Collège Alberoni de Plaisance (Italie) depuis 1879. — *Ephemerides liturgicæ*, revue de liturgie historique et pratique, qu'éditent les lazaristes de Rome, depuis 1887. — *La Médaille miraculeuse*, revue de doctrine et de propagande mariale, publiée à Paris, depuis 1957. — *Mission et charité*, revue de doctrine et d'action charitable, publiée à Paris, depuis 1961. — Plusieurs provinces de la Congrégation ont leur organe officiel, leurs *Annales*, où sont insérés parfois des articles historiques d'une réelle valeur. — Enfin, dans les divers pays du monde où ils sont établis, les lazaristes dirigent des *Revues missionnaires*, destinées à attirer l'attention généreuse du public en faveur des missions nécessiteuses, ainsi que des *Revues spirituelles* s'adressant aux divers mouvements dont eux-mêmes ou les Filles de la Charité ont la responsabilité.

Mentionnons, pour terminer, quelques *œuvres* « extraordinaires », dans lesquelles on rencontre l'influence des lazaristes : La Communauté des *Sœurs de la Ste-Agonie*, dont la maison mère est à Mazamet (Tarn), fut fondée en 1868 par un lazariste Antoine Nicole (1817-90). — La *Maison du Missionnaire* de Vichy, destinée à procurer le bienfait d'une cure aux missionnaires fatigués, fut établie, en 1922, par Henry Watthé (1878-1935), ancien missionnaire en Chine; l'œuvre est encore dirigée par les lazaristes. — L'*Œuvre du Bienheureux Perboyre*, en faveur des Missions, et l'*Archiconfrérie de la Ste-Agonie*, se rattachent à la Congrégation de la Mission qui en assure la bonne marche. — A Rome, l'*Académie pontificale de Liturgie* tient ses séances dans la maison et sous la direction des lazaristes italiens.

VIII. Bienheureux et Martyrs. — Le Bx Jean-Gabriel Perboyre (1802-40), mort martyr en Chine, béatifié en 1889. — Le Bx François-Régis Clet (1748-1820), mort martyr en Chine, béatifié en 1900. — Le Bx Louis-Joseph François (1751-92), mort martyr à Paris, pendant la Révolution, béatifié en 1926. — Le Bx Jean-Henri Gruyer (1734-92), mort martyr à Paris, pendant la Révolution, béatifié en 1926. — Le Bx Pierre-René Rogue (1758-96), mort martyr à Vannes, pendant la Révolution, béatifié en 1934. — Le Bx Ghebre Michael (1791-1855), mort martyr en Abyssinie, béatifié en 1926. — Le Bx Justin De Jacobis (1802-60), mort en Abyssinie, béatifié en 1939.

Parmi les lazaristes tués en haine de la foi, on peut citer : Jean Le Vacher, mort à la bouche d'un canon, à Alger, en 1683; sa cause de béatification a été introduite. — Michel Montmasson et le frère François Francillon, tués à Alger, dans les mêmes conditions, en 1688. — Vincent Ou et Claude-Marie Chevrier, massacrés à Tien-Tsin (Chine) en 1870. — Ferdinand Montels, décapité au Kiang-Si (Chine) en 1857.

La Révolution française (1789-99) fit une trentaine de victimes parmi les lazaristes de France. La persécution dite des « Boxeurs » en Chine, coûta la vie, en 1900, à cinq missionnaires lazaristes. La Révolution portugaise de 1910 entraîna la mort de deux lazaristes, un Portugais et un Français. La Révolution espagnole de 1936-39 fit périr une cinquantaine de lazaristes.

Parmi les lazaristes dont la vie fut sainte et pour lesquels on peut espérer une béatification, nous pouvons nommer : Felice De Andreis, mort aux États-Unis en 1820, et Marcantonio Durando, mort à Turin en 1880.

Voir : *sur le fondateur S. Vincent de Paul*. — Louis Abelly, *La Vie du vénérable Serviteur de Dieu Vincent de Paul...*, Paris, 1664, 3 vol. (c'est l'édition la plus ancienne et la seule valable, les éditions postérieures ont toutes été plus ou moins « arrangées »); — Pierre Collet, *La Vie de S. Vincent de Paul...*, Nancy, 1748, 2 vol.; — Pierre Coste, *Le Grand Saint du Grand Siècle, Monsieur Vincent*, Paris, 1932, 3 vol.; — Mgr Jean Calvet, *S. Vincent de Paul*, Paris, 1948;. — A l'occasion du tricentenaire de la mort du fondateur (1660) ont paru près de 30 biographies ou études consacrées à S. Vincent. Comme plus marquantes signalons la réédition de Calvet, Paris, 1959, et le volume de la collection *Les Maîtres spirituels* : André Dodin, *S. Vincent de Paul et la Charité*, Paris, 1960, qui en moins de 200 pages très denses fait le point des questions historiques et spirituelles posées par la vie et les œuvres de S. Vincent.

La meilleure édition des œuvres de S. Vincent de Paul est celle de P. Coste : *S. Vincent de Paul. Correspondance. Entretiens. Documents*, Paris, 1920-25, 14 vol. La matière d'un 15e vol. d'inédits (découverts postérieurement à l'édition Coste) est en cours de publication dans la Revue *Mission et Charité* depuis 1961. Les *Conférences de S. Vin-*

cent de Paul aux Filles de la Charité ont été rééditées en un seul volume, Paris, 1952. Les *Entretiens spirituels aux missionnaires*, de même, Paris, 1960. — Existent une vingtaine d'ouvrages présentant au public des extraits de textes vincentiens choisis.

Sur la Congrégation de la Mission. — Pierre Coste, art. LAZARISTES *(Congrégation des)*, dans *D. T. C.*, IX, 88-93; id., *La Congrégation de la Mission dite de S.-Lazare*, Paris, 1927, 232 p.; — P. Pisani, *Les Compagnies de prêtres du XVIe au XVIIIe s.*, Paris, 1928, 192 p. (ch. VI : *Les prêtres de la Mission dits lazaristes*, p. 62-84); — Georges Goyau, *La Congrégation de la Mission des lazaristes*, Paris, 1938, 260 p.; — Max Heimbucher, *Die Orden und Kongregationen der katholischen Kirche*, 3e édit., Paderborn, 1933-34, 2 vol. : *Kongregation der Mission*, II, 574-76; — Giuseppe Pizzoni, art. *Lazzaristi*, dans l'*Enciclopedia italiana* (Treccani); — Annibale Bugnini, art. *Congregazione della Missione*, dans l'*Enciclopedia cattolica*, IV, 287-92. — De nombreux articles sur l'histoire et les œuvres de la Compagnie paraissent dans les *Annales de la Congrégation de la Mission* (édition française, depuis 1834). R. CHALUMEAU, C. M.

LAZERI (LAZZARI) (Pierre). — Notice [É. Amann], IX, 93-94.

LEA (Henry-Charles). — Auteur protestant américain de la fin du XIXe s. Deux ouvrages importants : *A history of auricular confession and indulgences in the Latin Church*, 3 vol., Londres et Philadelphie, 1896; *A history of the Inquisition in the middle ages*, 1888, 3 vol. (les deux ouvrages traduits en français par Salomon Reinach). A cet ouvrage on peut adjoindre (t. IV), *A history of the Inquisition of Spain.*

Pénitence, I, 185, 219-20, 224, 229, 234-240 (exposé de sa doctrine); III, 839; XII, 1121 (appréciation). Sur les recensions et critiques, voir les bibliogr., I, 161; III, 893-94; XII, 843-45 (cf. A. Teetaert, *La confession aux laïques dans l'Église latine*, Paris-Bruges, 1926, p. XIV-XV).

Inquisition, II, 530-31, 534, 1155, 1682, 1994, 2048; IV, 2059; V, 135, 556 (bibl.); VI, 802, 805, 1988; VII, 2018, 2021, 2051-54, 2059, 2061-63, 2065-66; VIII, 1446, 1548 (bibl.); IX, 911; XIV, 2413; — sur Jean XXII et Benoît XII, II, 662, 671, 691; — inquisition en Espagne, V, 563; XIV, 2413; — satanisme en Rhénanie, IX, 1052. — S. Augustin et le pouvoir des clefs, I, 2427. — Célibat, II, 2087 (bibl.).

LEAD ou **LEADE** (Jeanne Ward). — Notice [É. Amann], IX, 94-96.

LEADBEATER (C.-W.). — Sa collaboration avec Mme Besant (*Tables*, 434), occultisme et théosophie, XV, 544-45.

LEANDER (François). — Notice [L. Marchal], IX, 96.

LÉANDRE DE DIJON. — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 96.

LÉANDRE DE ST-MARTIN, président de la Congrégation anglaise bénédictine († 1635). — Cité : II, 616.

LÉANDRE DE SÉVILLE (S.). — Notice [É. Amann], IX, 96-98; cf. XV, 1178; — sur la pénitence, XII, 823; cf. IIIe conc. de Tolède, 840; XV, 1178-79; — sur la Trinité, XV, 1703-04; cf. IIIe conc., 1178, et profession de foi de Reccarède, 1199. — Cité : I, 1853; VIII, 98, 106.

LE BACHELET (Xavier-Marie). — Jésuite français né et mort à Paris (1855-1925). Après un passage au séminaire de Bayeux, il entre dans la Compagnie de Jésus (1878); sa formation philosophique et théologique achevée, il travaille le dogme à Oña (Espagne). Il enseigne ensuite la théologie dogmatique pendant près de trente-cinq ans, d'abord au scolasticat de Jersey, puis à celui de Lyon-Fourvière (1899), qu'il suit dans ses déplacements à Cantorbéry (1901) et Ore Place-Hastings (1906), où il reste jusqu'en 1923. — Son cours autographié, I, 975.

Le P. Le Bachelet était un professeur consciencieux et méthodique, attaché à la scolastique, mais très soucieux de vivifier ses cours par le retour aux sources, spécialement à la Patristique. Outre divers articles de revue, il a donné au *D. T. C.* de très solides articles historiques et dogmatiques, dont plusieurs forment de véritables volumes (ARIANISME et articles connexes; BAIUS, BELLARMIN, BENOÎT XII, CANISIUS, CYRILLE DE JÉRUSALEM, DIEU CHEZ LES PÈRES, HILAIRE DE Poitiers, IMMACULÉE CONCEPTION [I, IV], JÉSUITES [I et II]. On lui doit de petits livres sur : *Le péché originel* (1900); *L'Immaculée Conception* (1903); *La question liguorienne* (1898) et deux volumes précieux (textes reliés par des analyses) sur *Prédestination et grâce efficace, controverses dans la Compagnie de Jésus au temps d'Aquaviva*, Louvain, 1931. Ce dernier ouvrage se rattache à de grands travaux sur Bellarmin, qui occupèrent une bonne partie de sa vie laborieuse : *Bellarmin et la Bible sixto-clémentine*, 1911; — *Bellarmin avant son cardinalat*, correspondance et documents, 1911; — *Auctarium bellarminianum*, supplément aux œuvres du cardinal Bellarmin, Paris, 1913. Henri RONDET, S. J.

Dieu (connaissance naturelle), IV, 792; — Eucharistie (forme de la consécration), V, 232, 297; cf. II, 1292-93 (Cabasilas); — foi (certitude relative des préambules), VI, 184, 185; — fondamentale (théologie), apologétique, VI, 521; — grâce, VI, 1593, 1645, 1655, 1657, 1672, 1683; — Immaculée Conception, VII, 848, 969, 977, 1078 (bibl.); — Jésuites, VIII, 1022-23, 1026 (*Tables*, 2530); — Molinisme, X, 2099, 2157, 2166-68, 2170-71; — péché originel, XII, 541; — Platel, XII, 2253-54; — propagation admirable du christianisme, XIII, 693; — Prédestination selon G. de Rhodes, XIII, 2655; selon Valencia, XV, 2477-79. — Cité : I, 1579 (bibl.); VI, 698.

LEBACQZ (G.), S. J. — Collaborateur du P. de Ghellinck dans l'ouvrage *Pour l'histoire du mot sacramentum*, Louvain, 1924. G. Lebacqz s'est chargé de Lactance. Cité : IX, 2106; XIV, 488, 491-93.

LE BALLEUR (Joseph). — Notice [É. Amann], IX, 98.

LEBAS (Philippe) (1794-1860). Auteur d'*Antiquités grecques et romaines* (1836) et de *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* (1847 sq.). — Cité : V, 312, 355 (bibl.); 1658.

LEBEDEV. — Nom commun à plusieurs auteurs russes qu'il n'a pas été possible de distinguer les uns des autres et tous cités à propos des controverses entre orthodoxes et protestants, XIV, 282 (bibl.), 292.

LEBEDEV (Alexandre-P.). — Théologien russe († 1898), a laissé trois ouvrages principaux *De differentiis inter orthodoxos et papistas;* 1. *De conceptione immaculata B. Mariæ Virginis*, Varsovie, 1881; — 2. *De cultu latino Cordis Jesu;* — 3. *De principatu papæ*, S.-Petersbourg, 1886, 1903. On lui doit aussi une *Vie de S. Nikkon Zadonskij* (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 624, 600, note; nombreuses indications relatives à sa doctrine aux t. II, III, IV).

Dans le *D. T. C. :* Immaculée Conception, VII, 891, 973, 1213 (bibl.); — primauté du pape, XIII, 381, 383-85, 386-88; — Procession du S.-Esprit, V, 2318. — Cité : XIV, 363, 1404.

LEBEDEV (Alexis-Petrovitch). — Historien russe († 1908), auteur d'une *Historia separationis Ecclesiarum sæculis IX, X, XI* (en russe), 2e éd., S.-Petersbourg, 1905 (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 384-85). — Autres ouvrages cités : III, 1837; V, 2318 *(Filioque);* XIII, 386.

LEBEDINSKIJ (Sylvestre). — Théologien russe, premier recteur de l'Académie de Kazan († 1808), termina sa vie comme archevêque d'Astrakhan. De l'école prokopovienne, il composa, à l'usage des séminaires, un manuel intitulé (trad. latine) : *Compendium theologiæ classicum, didactico-polemicum...*, S.-Pétersbourg, 1790; 2e édit. bien supérieure, Moscou, 1805 (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 594-95, et ici XIV, 339, 355). L'inspiration protestante se remarque dans l'affirmation d'une source unique de la révélation, l'Écriture (cf. Jugie, *op. cit.*, 44-45) et seul le canon hébraïque est retenu en ce qui concerne les livres saints. — On trouvera dans Jugie (*op. cit.*, II, III, et IV) de nombreuses autres indications relatives à la théologie de Lebedinskij; voir aux Tables des noms propres. — Cité : XIV, 343.

Dans le *D. T. C.* : jugement (*Tables*, 2713); — sacrement de l'ordre, XI, 1393-94; 1396; — palamite (controverse), XI, 1815; — péché originel, XII, 617; — pénitence, XII, 1130, 1132; — purgatoire, XIII, 1343-44; — mariage, IX, 2321, 2324. — Cité : XIV, 343.

LEBLANC. — Nom commun à plusieurs personnages cités dans le *D. T. C.*

Pseudonyme de Serry, en réponse à un adversaire anonyme, X, 2176-78; XIV, 1958. — César Le Blanc, oratorien, XI, 1130, 1131. — J. Leblanc, VII, 2515 (S. Irénée). — Michel Le Blanc, religieux célestin († 1552), II, 2067.

LEBLANC (Guillaume). — Notice [É. Amann], IX, 98.

LEBLANT (Edmond) (1818-1897). — Laïque érudit, qui s'est adonné à l'étude des antiquités chrétiennes. A publié notamment : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII*e *s.*, 2 tomes, Paris, 1856-65; — *Nouveau recueil*, 1892; — *La question du vase de sang*, 1859; — *Manuel d'épigraphie chrétienne*, 1869; *Les martyrs chrétiens*, 1875; — *Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878; — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886; — *L'épigraphie chrétienne* (en Gaule et en Afrique); — *Les Persécutions* (et les martyrs aux premiers siècles de notre ère), 1893; — *Les Actes des martyrs* (supplément aux *Actes* de Ruinart), 1883. — Cf. Hurter, V, 2029-30 et surtout *D. A. C. L.*, VIII, 2143-2218 (bibliographie complète).

Cité : Abraham (sacrifice), I, 105; — acolytat, 313; — Actes des martyrs, 322-23; — appropriation, 1715; — art chrétien, 1997, 2012; — Baptême d'après les monuments de l'Antiquité chrétienne, II, 233-36, 240-43. — Ciel, 2496-97; — Communion des saints, III, 462, 464-65, 468, 473-75, 477; — Corps glorieux, 1887; — Épigraphie chrétienne, V, 304, 307, 311, 314-16, 319, 321, 323-24, 330-31, 335-36, 338-52; — Eucharistie, 1184, 1192, 1196-99, 1202; — Martyre, X, 250; — Messe, X, 1384; — Portier, XII, 2600. — Cité : I, 1764.

LEBON (Joseph-Martin). — Il naquit à Tamines, le 18 déc. 1879; étudia dans sa ville natale, au collège S.-Joseph à Virton, au petit séminaire de Floreffe et au grand séminaire de Namur. Ordonné prêtre le 10 août 1903, il fut envoyé à l'Université de Louvain, où il conquit le grade de docteur et maître en théologie, le 14 juill. 1909, avec une dissertation *Le monophysisme sévérien. Étude historique, littéraire et théologique sur la résistance monophysite au concile de Chalcédoine jusqu'à la constitution de l'Église jacobite* (voir appréciation portée par G. Bardy en XIV, 2000). La même année, il prit la succession de P. Ladeuze, devenu recteur de l'Université, dans les chaires d'exégèse du Nouveau Testament et d'histoire des dogmes et de patrologie. Dans la suite il fut chargé de bien d'autres cours : histoire de la théologie du Moyen Age, grec du Nouveau Testament, arménien et syriaque, introduction à la théologie des Églises orthodoxes. Admis à l'éméritat en 1949, il se retira à Tamines. Il décéda à la clinique Ste-Élisabeth à Salzinnes (Namur), le 12 juin 1957.

Lebon fut avant tout patrologue. Il étudia surtout l'histoire des controverses trinitaires et christologiques, s'intéressant en premier lieu aux questions littéraires. A plusieurs reprises il fut pourtant amené à s'occuper également de mariologie.

Dans sa dissertation de maîtrise il étudia les principaux docteurs du monophysisme : Dioscore, Timothée Aelure, Philoxène de Mabboug et Sévère d'Antioche. Plus tard il reviendra souvent sur ces auteurs et publiera une partie de l'héritage littéraire de Philoxène et de Sévère. Le monophysisme sévérien, concluait-il dans sa dissertation, est « une fidèle copie des enseignements de l'illustre docteur S. Cyrille d'Alexandrie ». A la fin de sa carrière, dans son étude *La christologie du monophysisme syrien* (dans A. Grillmeier-H. Bacht, *Das Konzil von Chalkedon*, I, Wurtzbourg, 1951, p. 425-580), il le jugera de la même façon. Contrairement à l'opinion généralement reçue au début de ce siècle, Lebon tient donc la christologie du monophysisme sévérien pour orthodoxe, mais incomplète, restée qu'elle est au stade préchalcédonien. En dehors de ces auteurs monophysites, Lebon étudia le concile d'Éphèse, la doctrine et les œuvres de S. Cyrille d'Alexandrie, d'Atticus de Constantinople et d'Éphrem d'Amid. C'est grâce aux témoignages de Sévère qu'il put restituer à Théodoret de Cyr plusieurs de ses œuvres.

Si au début de sa carrière professorale, l'enseignement de Lebon était consacré à ces mêmes matières christologiques, après la grande guerre ce furent les controverses trinitaires du IVe s., à partir d'Athanase jusqu'à Didyme d'Alexandrie, qui retinrent son attention. Quelques résultats seulement de ces longues recherches ont été publiés. On en trouvera le plus important dans son article *Le sort du « consubstantiel » nicéen* (dans *R. H. E.*, XLVII (1952), p. 485-529; XLVIII (1953), p. 632-82); il y montre que le « consubstantiel » de S. Athanase et de S. Basile est celui même des Pères de Nicée et que, par conséquent, au moins, en ce qui concerne ces deux auteurs, le soi-disant « néo-nicéisme » est étranger aux monuments de l'histoire. Pendant sa retraite, il traduisit les opuscules du moine Marcien, dont, dans une étude antérieure, il avait pu montrer tout l'intérêt. Cette traduction est encore inédite.

A plusieurs reprises, Lebon a été amené à s'occuper de mariologie. On a même pu écrire qu'il fut « un des mariologues les plus importants de notre époque ». On trouvera l'histoire et le sens de ses interventions dans G. Geenen, *Mgr J. Lebon (1879-1957)*, dans *Marianum*, XX (1958), p. 120-26 et J. Havet, *La théorie de Mgr Lebon sur la corédemption mariale*, extrait de *Rev. dioc. de Namur*, XI, 1957. Dans le domaine de la mariologie, Lebon s'occupa de méthodologie, de la royauté de Marie, de la consécration à son Cœur Immaculé; il composa même deux offices en honneur de la Vierge et fut le co-fondateur et le premier président des *Journées sacerdotales mariales*. Ses publications les plus importantes dans ce domaine sont pourtant consacrées à établir la coopération immédiate de Marie dans la rédemption objective. Il tient à ce sujet une position originale (cf. *Ami du clergé*, 1947, p. 609-16), caractérisée par sa grande simplicité. Dans le plan divin, dit-il, Marie a été associée au Christ en un principe total de salut et de vie, ainsi qu'Ève fut unie à Adam, à l'origine de l'humanité, en un principe total de ruine et de mort. Comme il s'agit d'une libre disposition de Dieu, c'est dans les sources de la révélation qu'il faut en chercher la connaissance : les témoignages de S. Justin, S. Irénée et Tertullien permettent de conclure que cette doctrine est d'origine apostolique. Cette association de Marie au Christ, voulue par Dieu, a été réalisée et nous est signifiée par la véritable maternité de Marie à l'égard du Rédempteur. Par cette maternité, en effet, Dieu a conféré à la Vierge et nous a permis de lui reconnaître des droits réels et incontestables sur la victime unique et propre du sacrifice rédempteur. De par cette association au sacrifice de son Fils, Marie a dans l'œuvre de la rédemption une fonction officielle; son intervention est de droit et non seulement de fait; sa médiation comprend tous les éléments, tous les actes de la médiation du Christ et en atteint, à sa façon, tous les effets. Le mérite de la Vierge, dans cette association officielle à Jésus, est *de condigno*, le fondement en étant non pas la grâce sanctifiante, mais la maternité divine de Marie. Associée au Christ dans l'acquisition du mérite rédempteur, elle lui est associée de plein droit dans la distribution des fruits de ces mérites.

Voir, en dehors des articles déjà signalés : G. Bardy, *Hommage à Mgr Lebon*, dans *Annua Nuntia Lovaniensia*, VIII, 1948, p. 56-76; Université de Louvain, *Bibliographie académique*, VII, 1934-54, p. 301-03; — J. Coppens, *In memoriam*, dans *Eph. theol. Lov.*, XXXIII, 1957, p. 672-75; — A.-M. Charue, *In memoriam, Mgr Lebon*, extrait de *Rev. dioc. de Namur*, XI, n. 4, juill.-août 1957; — A. Van Roey, notice dans *R. H. E.*, LII, 1957, p. 1023-26; — L. van der Essen, notice dans *Annua Nuntia Lovaniensia*, XIV, 1956-57, 1957-58, p. 180-83.

A. VAN ROEY.

Cité : V, 102, 1595-96, 1598-1601, 1603, 1605, 1608; VII, 388-89, 396, 441, 476, 492-93, 495, 599-600; VIII, 1669; X, 2220-24, 2226-28, 2238, 2250, 2314-15; XII, 1511-16, 1519, 1522-25, 1528-30, 1998, 2314; XIII, 352-53; XIV, 1992, 1995-98, 3048; XV, 207.

LE BOSSU (Jacques). — Notice [J. Baudot], IX, 98-99.

LE BOUX (Guillaume). — Notice [A. Molien], IX, 99-100.

LE BRAS (Gabriel). — Juriste contemporain, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg, puis à Paris. Collaborateur du *D. T. C. :* art. LABORANS; MARIAGE (chez les théologiens et les canonistes); PÉNITENTIELS; USURE (doctrine à l'époque classique). — En collaboration avec P. Fournier, M. Le Bras a publié *Hist. des collections canoniques en Occident depuis les Fausses Décrétales jusqu'au Décret de Gratien* (*Tables*, 1595); — *Pénitentiels espagnols*, dans *Rev. hist. du droit français; Manuscrit vendômois du « Quadripartitus »*, dans *R. Sc. rel.*; — *Études de sociologie religieuse*, Paris, 1956, 2 vol.; — *Institutions ecclésiastiques de la chrétienté médiévale*, 1959 sq. (t. XII de Fliche-Martin, *Hist. de l'Église*).

Cité : XI, 1882; XII, 814-15, 866, 899, 1162, 1170, 1172, 1173, 1176-77, 2002-03; XIV, 1172, XV, 2331, 2336.

LEBRET (Mathurin). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 100. — Cité : VI, 836.

LEBRETON (Jules). — Théologien jésuite (1873-1956). Le grand mérite de cet éminent théologien a été, au moment de la crise du modernisme (1909), de montrer, par son *Histoire du dogme de la Trinité*, qu'il était possible d'allier une saine critique à la plus pure orthodoxie. L'ouvrage comprend deux volumes : I. *Les Origines*. II. *De S. Clément à S. Irénée*.

Les apôtres et les évangélistes ont connu et cru le dogme de la Trinité : qui le leur a enseigné? Dans la réponse donnée à cette question par L., il faut reconnaître l'esprit traditionnel, joint à la critique la plus consommée. L. fait pour ainsi dire la synthèse de toute la révélation en s'arrêtant à un certain nombre de points de doctrine ou de faits que les écrivains inspirés ont eux-mêmes mis en évidence. Jésus-Christ est le point de départ de cette révélation désormais complète et c'est sa personne même, plus que son enseignement, qui constitue ce point de départ. Historien, le P. L. prend soin de « signaler les différences d'aspect, les nuances individuelles qui distinguent l'enseignement des différents auteurs sacrés : elles peuvent légitimement être négligées par un théologien, soucieux avant tout d'atteindre, dans la révélation, la vérité divine; elles ont aux yeux de l'historien une grande importance, parce qu'elles lui font saisir dans leur diversité les échos multiples que cette révélation a éveillés dans les âmes humaines, la foi et la vie qu'elle y a provoquées. Des faits ainsi exposés, les conclusions se dégageront d'elles-mêmes, si toutefois l'exposé est fidèle » (p. VI). Cette fidélité, le P. L. l'a atteinte à un degré éminent : possédant dans une rare perfection le sens de l'Écriture, il conduit ses lecteurs, par une voie sûre, à travers les enseignements des synoptiques, des Actes des apôtres, des épîtres, de l'apocalypse et de l'évangile de S. Jean; il leur fait gravir tous les degrés de cette révélation, qui peu à peu se complète et atteint, avec le quatrième évangile, son expression la plus parfaite.

Mais ce n'est pas en simple historien que L. étudie les textes sacrés : jamais, au cours de son ouvrage, il n'affecte l'attitude de l'historien dégagé de toute dépendance vis-à-vis de la théologie catholique. Au contraire, cet historien est, avant tout, et ce n'est pas là le moindre de ses mérites, un théologien consommé. Pour parvenir à comprendre les faits et les textes, il « a attaché une importance souveraine à l'enseignement de l'Église, non seulement en se soumettant à ses décisions qui s'imposent à tous les catholiques; mais s'inspirant de ses directions et de son esprit; nous estimons, ajoute-t-il, que la chaîne vive de notre tradition nous reliait plus étroitement encore et plus sûrement au passé que les commentaires des exégètes et les dissertations des historiens » (p. VII).

Historien, théologien et exégète, le P. L. est tout cela sans doute; mais il possède de plus ce sens du divin dans l'Écriture, que donne une longue intimité avec les écrivains inspirés. Et seul ce sens peut lui permettre de parler comme il le fait de la doctrine de nos livres sacrés. C'est par là que son ouvrage, tout scientifique qu'il est, sera néanmoins d'un véritable profit pour la piété des lecteurs. Aussi le cardinal Billot écrivait-il au sujet de la sixième édition : « La figure du divin Maître ressort de cette exposition si belle, si attachante, si divine et si humaine en même temps, que l'âme s'ouvre d'elle-même au sentiment qu'exprimait l'Apôtre quand il écrivait : *In fide vivo Filii Dei qui dilexit me* (Gal., II, 20). » *A propos d'un livre récent de théologie historique*, dans *Gr.*, 1921, p. 10.

D'après le premier projet, l'*Histoire du dogme de la Trinité* devait atteindre le concile de Nicée et se poursuivre jusqu'à S. Augustin. Mais deux volumes seulement sont parus, qui nous conduisent à S. Irénée. La suite n'a jamais vu le jour. L'A. a dirigé son activité en des sens assez divers : en 1931, il publie chez Beauchesne *La vie et l'enseignement de Jésus-Christ Notre-Seigneur*, 2 vol. (cité XII, 2639, sur Jésus et les démons). En 1932, *Le Père Léonce de Grandmaison* (Beauchesne). En 1934, en collaboration avec J. Zeiller, le premier volume de l'*Hist. de l'Église* (Fliche-Martin), volume intitulé *L'Église primitive;* le t. II, *De la fin du IIe s. à la paix constantinienne* (1935; même collaboration). En 1947, *Lumen Christi. La doctrine spirituelle du N. T.* (Beauchesne). La même année, réédition (la 16e) quelque peu retouchée de *La vie et l'enseignement de Jésus-Christ Notre-Seigneur.* En 1948, le grand article *Jésus-Christ* du *D. B. S.* En 1949, un précieux ouvrage d'introduction à la théologie mystique, *Tu solus sanctus, Jésus-Christ vivant dans les Saints. Études de théologie mystique* (Beauchesne), et, à la même époque, dans le *D. Sp.*, *La contemplation dans la Bible.* A l'occasion du 60e anniversaire de son entrée dans la vie religieuse (1952), les confrères et amis du P. Lebreton lui ont offert deux volumes de *Mélanges* (aux *Recherches*, 15, rue Monsieur), recueil de 64 articles signés des noms les plus en vue de la science catholique actuelle. — Pour le *D. T. C.*, le P. L. a rédigé la notice sur ROUSSELOT (Pierre), XIV, 134-38.

A. Michel, dans *Ami du clergé*, 1957, p. 189. — J. Daniélou, dans *Cinquante ans de pensée catholique française*, Bibliothèque *Ecclesia* (1955), p. 108. — René d'Ouince, dans *Études* (sept. 1956).

Références à l'*Histoire du dogme de la Trinité*. Simplement rappelée, XV, 1806-08; — sur les théophanies de l'A. T., 1552; — le *Comma johanneum*, 2644-45; — le Père, XII, 1192; — l'Esprit-Saint, V, 683, 692 (bibl.). — La plupart des références concernent la *christologie : a) Fils de Dieu*, V, 2353-54, 2356, 2360, 2364, 2367, 2370, 2372, 2376, 2378, 2380-86, 2388-97, 2399-2400, 2403-04, 2406, 2412; XV, 1563 (messie), 1575; — et Seigneur, 1581; — *b) Incarnation*, VII, 1487, 1514-17; cf. 371 (hypostase), 447 (union hypostatique); — *c) Jésus-Christ* (dans les prophéties, les évangiles et S. Paul), VIII, 556, 564, 566-67, 569, 571-72, 574-75, 581, 588, 590; cf. IX, 991 (S. Luc), 1954 (S. Marc); VIII, 1124, 1136-37, 1172-73, 1185, 1187, 1198-99, 1202, 1204, 1208-11, 1225-26, 1228, 1232-33, 1240 (bibl.), 1242, 1244, 1397; — lumière des hommes, XV, 2679; — *d) Science de J.-C.*, VII, 2331; XIV, 1631-37, 1639-41, 1643-45, 1649, 1665; — *e) Verbe* (Logos), VIII, 1131-32, 1151, 1242; XV, 1568, 2641, 2646, 2647-48, 2652 (bibl.), 2654; cf. XII, 1445, 1450, 1451, 1454, 2271 (Philon), 2308 (Origène), 2317 (Justin); XV, 65 (Tatien), 534-36 (Théophile d'Antioche). — Divers : dons du S.-Esprit, IV, 1751-52; — Ecclésiastique (Sagesse dans le livre de l'), 2051; — épiclèse, V, 222; — essence, 842; — gloire de Dieu, VI, 1387; — idolâtrie, VII, 606; — S. Irénée, 2418, 2445, 2463; cf. XII, 326, 328 (péché originel); — judaïsme, VIII, 1620-21; — jugements, 1752; — Juifs, 1912; — Esprit-Saint, âme universelle, *Tables*, 1263.

Références à d'autres études ou articles du P. L. : *Les théories du Logos au début de l'ère chrétienne* (dans *Études*, 1906), III, 2049, 2057, 2116 (création); — art. de la *Rev. pratique d'apologétique* (15 juill. 1907), V, 1349; — *Leçons sur les origines chré-*

tiennes (professées à l'Institut catholique de Paris et publiées dans *Rev. pratique d'apologétique*), v, 2418 (Fils de Dieu); vi, 354, 357 (foi et science); — *Le nouveau traité de S. Irénée* [*Démonstration de la prédication apostolique*] (dans *Rev. de l'Inst. cath. de Paris*, 1907), vii, 2404, 2509; — *Le dogme de la transsubstantiation et la christologie antiochienne au Ve s.* (dans *Études*, 1908, ou dans les *Report* du XIXe congrès eucharistique de Westminster), v, 1158, 1166-67, 1169, 1170, 1180-81, 1376, 1377; —*L'encyclique* [Pascendi] *et la théologie moderniste* (1908), iv, 1583 (dogme); v, 1801 (bibl.), 1831 (expérience religieuse); — *Mater Ecclesia* (dans *Recherches...*, 1911), vii, 2440 (S. Irénée); — *Bull. d'hist. des origines chrét.* (dans *Recherches...*, 1921), viii, 558-559; — *Degrés de la connaissance religieuse d'après Origène* (dans *Recherches...*, 1922), xi, 1515-16; xv, 1271; — *La prière dans l'Église primitive* (dans *Recherches...*, 1924), ix, 791 (liturgie); x, 867 (messie), 870, 877, 880, 895; — *Le désaccord de la foi populaire et de la théologie savante* (dans *R. H. E.*, 1924), xi, 1524 (Origène); xii, 2331; — *La double édition du « De unitate » de S. Cyprien* (dans *Recherches...*, 1934), xiii, 274; xv, 2185 (bibl.); — *S. Vincent de Lérins et S. Augustin* (dans *Recherches...*, 1940), xv, 3046. — Dans le *D. A. F. C.*, art. *Eucharistie*, v, 1050, 1053, 1054, 1061-68, 1120; vii, 506; x, 808, 812, 826, 909, 1152; — art. *Modernisme*, xiii, 2589, 2592.

Le P. L. simplement cité : v , 995, 1012; x, 865; **xii**, 1209.

LE BRUN (Pierre). — Notice [A. Molien], ix, 101-03. — Cité : ablution, i, 92-93; — canon de la messe, ii, 1543; — cérémonies, 2144; — S. Charles Borromée, 2269; — Chartreux, 2283; — élévation, iv, 2327; — épiclèse, v, 195, 199, 202, 211, 230-31, 274-76, 277, 284, 290, 295; — Hongnant, vii, 40; — messe, x, 1211, 1369, 1397, 1402; — messe orientale, xi, 1436, 1444-46, 1455, 1459, 1464, 1469-71, 1475-77, 1480-81; — messe des présanctifiés, xiii, 96; — reliques, 2359; — culte des saints, xiv, 947; — Sionite, 2168; — Targny, xv, 57.

LE CAMUS (Mgr Émile) (1839-1906), mort évêque de La Rochelle. — Notice (R. Leconte), dans *D. B. S.*, v, 348-50. — Mgr Le Camus s'est affirmé avec compétence dans les études scripturaires. On lui doit entre autres ouvrages: *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 2 vol., Paris, 1883 (cf. viii, 1409); — *Notre voyage aux pays bibliques*, 3 vol., 1890; — *Voyage aux Sept Églises de l'Apocalypse*, 1896; — *Origines du christianisme : i. L'œuvre des apôtres. Fondation de l'Église chrétienne. Période d'affranchissement*, 1 vol., 1890; ii. *Diffusion de l'Église chrétienne. Période de conquête*, 2 vol., 1905; — *La Bible et les études topographiques en Palestine*, dans *R. B.*, 1892; — collaboration au *D. B.* — Comme évêque, au moment de la crise moderniste, Mgr L. C. dénonça les erreurs de Loisy dans l'*Évangile et L'Église*, mais en présentant « son auteur comme un prêtre correct, un savant incontestable, un défenseur loyal de l'Église » et il regrettait qu'on en vienne « à des condamnations qui, dans leur sévérité souvent dédaigneuse d'explications utiles, éclairent insuffisamment ceux qu'elles prétendent avertir et irritent ceux qu'elles veulent atteindre ». Loisy ne lui sut pas gré de sa modération et répliqua par une *Lettre à un évêque sur la critique des évangiles et spécialement sur l'évangile de S. Jean* (cf. *Autour d'un petit livre*, 1903, p. 61-108). Mgr L. C. crut nécessaire d'intervenir encore une fois : *Fausse exégèse, mauvaise théologie*, 1904. En un temps où l'interprétation de l'Écriture s'avérait délicate, Mgr Le Camus sut concilier la prudence avec une légitime hardiesse, ce dont le félicita Pie X dans une lettre datée du 11 janv. 1906.

Marie à Éphèse, i, 2129; — communisme et primitive Église, iii, 578-79; — Controverses (S. Paul), 1695-97; — Élus (nombre), iv, 2359; — eucharistie, v, 1053; — Galates, vi, 1029, 1040; — Jésus-Christ, viii, 1147-48 (divinité et humanité); — don des langues, 2594; — modernisme, x, 2023; — Thessaloniciens, xv, 598. — Cité : vi, 706, 708.

LE CAMUS (Étienne) (1632-1707). — Évêque de Grenoble et cardinal; Catéchisme, ii, 1935; — Claude (ministre réformé), iii, 12; — Colonia (André de), 376; — Mme Guyon, vi, 1997; — Le Masson, ix, 205; — Attitude antiprobabiliste, xiii, 519; — et le quiétisme, 1576.

LECANUET (Victor). — Oratorien (1854-1916). Cf. xi, 1137.

Son œuvre principale, *L'Église de France sous la IIIe République* comprend 4 volumes, dont les deux premiers (édités chez de Gigord) ont paru en 1907 et 1910. L'ouvrage complet a été intégralement publié en 1930-31 chez Alcan. Nous possédons ainsi : i. Les dernières années du pontificat de Pie IX (1870-78). — ii. Les premières années du pontificat de Léon XIII (1878-94). — iii. La vie de l'Église sous Léon XIII. — iv. Les signes avant-coureurs de la Séparation. Les dernières années de Léon XIII et l'avènement de Pie X (1894-1910). — Autres travaux : *Montalembert*, 3 vol., 1895-1902. i. Sa jeunesse (1810-36); ii. La liberté d'enseignement (1835-50); iii. L'Église et le second Empire (1850-70); — *Berryer, Sa vie et ses œuvres*, 1893.

Cité : Lamennais, viii, 2494; — Léon XIII, ix, 359 (bibl.); — Libéralisme, 545, 558, 563, 565-570, 572, 575, 578, 580, 590, 605, 608, 612, 614, 618, 627. — Montalembert, x, 2346, 2354, 2355 (bibl.); — Pie IX, xii, 1712, 1716 (bibl.); — Syllabus, xiv, 2881, 2887; — Vatican (conc. du), xv, 2565, 2579; — Veuillot, 2806, 2812, 2813, 2835 (bibl.).

LECCHI (Jean-Antoine), théologien jésuite (1702-1776). — Ses *Remarques sur l'Histoire du probabilisme de Concina*, iii, 685-86, 700; cf. xiii, 576. — Sur L., voir Hurter, iv, 1628, 1634.

LECÈNE (Charles). — Notice [J. Carreyre], ix, 103-04.

LE CERF DE LA VIÉVILLE (Jean-Philippe). — Notice [J. Carreyre], ix, 104-05. — Cité : 109, 1934; — x, 181, 414, 431.

LECHNER. Nom commun à divers auteurs cités au *D. T. C.* : Dr Lechner, xiv, 2623 (stigmatisation); — J. Lechner, xiii, 2671, 2674, 2675 (Richard de Mediavilla). Cf. ix, 2190, 2199; xii, 1022-23, 1025. Cité : xiv, 1594. — Pierre Lechner, O. S. B. (1805-1874), auteur d'ouvrages scripturaires et hagiographiques (cf. Hurter, v, 1596-97). Saints capucins, i, 333; Catherine de Gênes, iv, 20; v, 2261 (bibl.).

LECHNER (Gaspar). — Notice [P. Bernard], ix, 105.

LECHNER (Ignace). — Notice [P. Bernard], ix, 105.

LECKY (William Edward Hartpole). Historien irlandais (1838-1903) cité pour son histoire sur le rationalisme, xiii, 1697, 1711.

LECLER (Joseph), théologien de la Compagnie de Jésus. — Né en 1895, entré dans la Compagnie de Jésus en 1913, J. Lecler est depuis 1930 attaché à la communauté des *Études* à Paris, dont il dirige l'importante bibliothèque. Professeur (1938) à la Faculté de théologie de l'Institut catholique, dont il fut doyen de 1953 à 1962, il y occupe la chaire d'ecclésiologie. Historien et théologien, le P. Lecler a centré ses travaux sur les relations de l'Église et de l'État à travers l'histoire. Une première monographie, publiée dans les *R. Sc. rel.* (1931-32) (revue dont il devait prendre en 1950 la direction effective) a trait à l'argument des deux glaives (Luc., XXII, 38) utilisé dans les querelles entre légistes et théologiens du S.-Siège. Dans la même revue (1933-34), il écrivit trois articles sur les libertés de l'Église gallicane. En 1946, il publia une remarquable étude théologique sur *l'Église et la souveraineté de l'État* (Flammarion). En

1955, la collection *Théologie* (Aubier) accueillait son grand travail, longuement élaboré, sur l'*Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, 2 vol., exposé critique, selon les différentes régions d'une Europe divisée par les querelles religieuses, des positions préconisées par les théologiens catholiques et « réformés », par les philosophes et les gouvernants, et étude approfondie des arguments mis en avant pour les justifier. Depuis 1935 le P. L. donne régulièrement aux *Recherches* un bulletin d'Ecclésiologie. — Cité : XII, 2772 (bibl.); *Tables*, 2545.

H. HOLSTEIN.

LECLERC (Jean). — Notice [Carreyre], IX, 105-07. — Sur le livre de l'Ecclésiaste, IV, 2014 (bibl.); — des Proverbes, XIII, 914-15. — Controverses avec Bayle, II, 489-90; — Muratori, X, 2551; — Richard Simon, VII, 2149; XIV, 2102, 2116; cf. IX, 106; XIII, 1732 (où il est faussement prénommé Isaac). — Cité : III, 1923; VII, 697; XII, 1207 (travaux sur les Pères); VI, 1506 (contre Gotti), 2043 (contre Hardouin); IX, 103, 849; XV, 3438.

LE CLERC (Laurent-Josse), sulpicien. — Notice [E. Lévesque], IX, 107-09; XIV, 810. — Cité : VI, 1509; XI, 471.

LE CLERC (Pierre). — Notice [J. Carreyre], IX, 109-10. — Cf. XV, 1412-15.

LE CLERC DE BEAUBERON (Nicolas-François). — Notice [J. Carreyre] IX, 110-11.

LECLERCQ (Dom Henri). — Henri Le Clercq d'Orlancourt, né le 4 déc. 1869 à Tournai (Belgique), puis naturalisé français; fit profession monastique à l'abbaye de Solesmes (15 janv. 1895). Envoyé dès 1896 à la jeune fondation de Farnborough, en Angleterre, il y fut ordonné prêtre le 24 août 1898.

En 1900, Dom Cabrol arriva à Farnborough comme prieur conventuel. Aussitôt il lança avec D. Leclercq une collection nouvelle : *Monumenta Ecclesiæ liturgica;* ensemble, ils donnèrent le premier volume en 1902 : *Reliquiæ liturgicæ vetustissimæ, sect. I. Ab ævo apostolico ad pacem Ecclesiæ.* La seconde section parut en 1913. Ils n'allèrent pas plus loin, car dès 1903 dom Cabrol avait accepté la direction du *D. A. C. L.* Jusqu'en 1913, dom Leclercq fut son principal collaborateur; à partir du t. VII, il fut co-directeur et très vite, pratiquement, le seul rédacteur des articles (surtout à partir du t. V). Dom Leclercq sut d'ailleurs mener l'œuvre à son terme (fin du t. XV); seuls les trois derniers volumes furent publiés après sa mort.

En marge de cette œuvre colossale (30 volumes), il publia en 1907 un *Manuel d'archéologie chrétienne* en deux volumes. Il paraît s'être d'abord intéressé à l'histoire des *Martyrs*, des origines au XIIe s., et publia la traduction des pièces authentiques : quinze volumes, échelonnés de 1902 à 1924. Il donna deux petites études sur l'*Afrique chrétienne* (1904) et l'*Espagne chrétienne* (1911). Ensuite vient une traduction de l'*Histoire des conciles* de Hefele, avec annotations critiques (huit tomes en 16 volumes), des origines au concile de Trente (1907-1921). Cf. VI, 2112.

Après la grande guerre, dom Leclercq entreprit une série d'études sur l'*Histoire du déclin et de la chute de la monarchie*, d'après les sources inédites. Dix volumes parurent, sur les treize annoncés : *Histoire de la Régence...* (3 vol., 1921); *Les journées d'octobre...* (1924); *Vers la Fédération* (1929); *La Fédération* (1929); *La propagande révolutionnaire* (1931); *L'Église constitutionnelle* (1934); *La fuite du roi* (1936); *L'œuvre de la Constituante* (1938).

Entre-temps, il donna — comme en se jouant — quelques glanes : une histoire de *S.-Benoît-sur-Loire*, pour la collection *Les grands pèlerinages de France* (1925), une *Vie de N.-S. Jésus-Christ* (1928), une évocation de *La vie chrétienne primitive* (1928), une esquisse sur *L'ordre bénédictin* (1930). Peu avant sa mort, il remit à son éditeur un volumineux manuscrit sur *Mabillon :* les meilleures pages ont été publiées en deux volumes (1955-1957), plus de dix ans après sa mort, survenue le 23 mars 1945, à Londres, au couvent des Dames de Sion, dont il était depuis longtemps l'aumônier; il avait en effet obtenu en 1924 sa sécularisation dans l'archevêché de Westminster. Toutefois, l'amitié de Dom Cabrol lui avait permis de pouvoir conserver jusqu'à sa mort un lien avec l'ordre bénédictin, à titre d'oblat séculier de l'abbaye Ste-Marie de Paris. Cela lui permit de continuer à signer ses ouvrages « Dom Leclercq, O. S. B. » et de se faire ensevelir avec l'habit monastique.

On demeure confondu de la puissance de travail de cet habitué du British Museum. Si l'œuvre est inégale, elle s'impose par la masse des documents engrangés et les qualités intellectuelles du critique et de l'érudit.

Voir : *Ephemerides liturgicæ*, LX (1946), p. 198-99, art. nécrologique de L. Brou; — Chronique de la *R. H. E.*, XL (1945), p. 384, note de G. Drioux. — Voir la Bibliographie de la *R. H. E.* R. GAZEAU, O. S. B.

Cité : Archéologie, I, 1769 (bibl.); — Art chrétien, 2022; — Canonisation, II, 1629; — Circoncellions, 2515; — Communion des Saints, III, 456, 462, 479, 480 (bibl.); — Crédibilité, 2250; — Donatisme, IV, 1707, 1719; — Concile d'Elvire, 2394-95; — Élection des évêques, 2258, 2260; — Épigraphie, V, 308, 311, 313, 314, 318-19, 321, 324-25, 327-28, 330-34, 337, 339, 341, 344-45, 347-51, 355 (bibl.), 356 (bibl.); — Esprit-Saint, 810; — Eucharistie, 1059, 1066-67, 1111, 1113, 1188-93, 1195-97, 1201, 1203-05, 1206-08, 1447, 1452; — eusthatiens, 1574; — Extrême-onction, 1951; — Hénotique, VI, 2164; — Honorius Ier, VII, 104; — Idolâtrie et culte chrétien, 668; — Images, 766-69, 771; *Tables*, 2192; — Imposition des mains, VII, 1376; — Indulgences, 1596; — Irénée (S.), 2440; — Isidore de Séville, VIII, 101; — Langues, 2598, 2600 (art. *Glossolalie* du *D. A. C. L.*); — Lavement des pieds, IX, 18-23; — Lecteur, 118-21; — Linges sacrés, 777; — Liturgie, 799; — Maronite (Église), chorévêques, X, 124; — martyre, 250-53; — Messe, X, 850, 851, 862, 867, 960, 1379; — Patriarcats, XI, 2257; — Prédestination, XII, 2925, 2928, 2993; — Purgatoire, XIII, 1198, 1210-12, 1237; — Reliques, XIII, 2329, 2373, 2376 (bibl.); — Roscelin, XIII, 2912; — Sacrements (symbolisme), XIV, 499; — Saints (culte des), XIV, 890, 898, 917, 931; — Schelstrate, 1280; — Sépulture, 1888; — Tolède (Conciles), XV, 1180, 1186, 1189-96; — Vœux, 3267 (art. *Cénobitisme* du *D. A. C. L.*).

Les références de l'*Hist. des conciles* à *Hefele*, *Tables*, 2031. — Souvent les art. du *D. A. C. L.* sont indiqués sans références d'auteur.

LECLERCQ (Jacques). — Né à Bruxelles (3 juin 1891) dans une famille de tradition libérale, J. L. fit ses études à l'Université de Bruxelles. Docteur en droit (1911); son évolution personnelle fit de lui un chrétien militant et le conduisit au sacerdoce (1917). Docteur en philosophie de l'Université de Louvain (1914), il fut nommé (1921) professeur aux Facultés S.-Louis de Bruxelles. Ses cours furent à l'origine de ses remarquables *Leçons de droit naturel*, 5 vol., Namur, 1927-37 (dernière éd. 1955-58), où il examine les théories anciennes et contemporaines sur le droit naturel et développe ses propres thèses; son sens très averti du mouvement des idées lui a permis de réussir une véritable mise à jour des doctrines et une vivante présentation de cette discipline.

En 1926, il fonda *La Cité chrétienne*, où sont étudiés les problèmes présentant une incidence religieuse, dans un esprit ouvert aux idées de démocratie sociale, de dépassement des nationalismes étroits et d'insertion décidée des chrétiens dans toutes les formes de la pensée et de la vie modernes. Aumônier général de la jeunesse universitaire catholique (1930), il fonda (1934) le secrétariat d'action familiale. Professeur à l'Université de Louvain (1938), il fut admis à l'éméritat en 1961. Un de ses grands soucis dans l'enseignement de la morale fut de mettre en lumière l'importance de la sociologie pour l'étude fructueuse de cette discipline.

On lui doit : *Les grandes lignes de la philosophie morale* (1947); *Introduction à la sociologie* (1948); *L'enseignement de la morale chrétienne* (1950). Dans ce dernier ouvrage, il souligne que l'Église, dans son désir d'aider la faiblesse humaine en quête du pardon divin au sacrement de pénitence, avait insensiblement provoqué

l'apparition d'une morale minimale soucieuse avant tout de préciser les limites du péché, à côté d'une prédication ascético-mystique destinée aux âmes éprises de perfection. Il importe donc, estime L., de revigorer la présentation de la morale chrétienne et de lui donner un tour résolument positif, évangélique, exigeant, et de montrer comment ordres et interdictions sont fondés sur une sagesse capable de faire saisir les valeurs profondes des attitudes.

Signalons encore : *La philosophie morale de S. Thomas devant la pensée contemporaine* (1955), ainsi que de nombreux ouvrages de spiritualité, aussi bien sur le laïcat (*Le mariage chrétien*, 1947) que sur la vie religieuse (*La vocation religieuse*, 1951); les *Essais de morale catholique* (4 vol., 1931-38); *Saints de Belgique* (1942); *Vie du Père Lebbe* (1955).

La liste complète de ses publications se trouve dans l'ouvrage collectif *Jacques Leclercq, l'homme, son œuvre et ses amis*, Tournai, 1961. Jacques Étienne.

Cité : xiv, 2274; xv, 1953, 1954, 1962, 1966, 1967, 1970, 1985, 2016 (bibl.).

LECLERCQ (Dom Jean). — Jean Leclercq est né le 31 janv. 1911 à Avesnes (Nord). Après de brillantes études secondaires, il entra à l'abbaye bénédictine de Clervaux (G.-D. de Luxembourg) où il fit profession le 29 juin 1930. Il conquit ensuite une licence de théologie à l'Institut pontifical de S.-Anselme, à Rome (1937), et le doctorat à l'Institut catholique de Paris. En même temps, il prit un diplôme de l'École des Hautes Études, en Sorbonne, et fut ensuite membre de l'École française de Rome.

Dom Jean Leclercq s'est spécialisé dans l'étude de la littérature monastique du Moyen Age. Il s'est surtout attaché à faire revivre la mentalité des moines, leur spiritualité, leur théologie, et il est parvenu peu à peu à dessiner les contours d'un « humanisme monastique », fort différent de celui de la Renaissance, et plus difficile à saisir dans son dynamisme intérieur. Outre des brochures et de très nombreux articles de revues, dom J. Leclercq a publié d'importants ouvrages : *Jean de Paris et l'ecclésiologie du XIIIe s.* (collection *L'Église et l'État au Moyen Age*, v, Paris, Vrin, 1942); *Pierre le Vénérable* (collection *Figures monastiques*, S.-Wandrille, 1946); *La spiritualité de Pierre de Celle, 1115-1183* (collection *Études de théologie et d'histoire de la spiritualité*, vii, Paris, Vrin, 1946); *Un maître de la vie spirituelle au XIe s. : Jean de Fécamp* (*ibid.*, ix, 1946, en collaboration avec Jean-Paul Bonnes); *S. Bernard mystique* (collection *Les grands mystiques*, Paris, Desclée de Brouwer, 1948); quatre séries d'*Analecta monastica* (collection *Studia Anselmiana*, Rome, Vaticane, xx [1948]; xxxi [1953]; xxxvii [1955] et xli [1957], avec quelques collaborateurs pour les deux derniers volumes). Le bilan de ces recherches a été dressé dans un remarquable ouvrage de synthèse : *L'amour des lettres et le désir de Dieu. Initiation aux auteurs monastiques du Moyen Age* (Paris, Le Cerf, 1957); la nécessité de distinguer une « théologie monastique » à côté de la théologie scolastique y est bien mise en lumière (cf. chap. ix, p. 179-218). Une fresque plus vaste encore a été brossée dans l'*Histoire de la spiritualité chrétienne* (Paris, Aubier, t. ii, 1961, p. 11 à 272) pour la période qui va « de S. Grégoire à S. Bernard, du vie au xiie s. ». Poursuivant simultanément de minutieuses investigations de textes, dom J. Leclercq a pu mettre au point en 1961 une première série d'*Études sur le vocabulaire monastique du Moyen Age* (*Studia Anselmiana*, xlviii, Rome, Herder). Entre-temps, il avait réuni en un volume huit articles, déjà parus séparément, sur *L'idée de royauté du Christ au Moyen Age* (collection *Unam sanctam*, 32, Paris, Cerf, 1959), du commencement du xiiie au milieu du xve s.

En 1948, dom J. Leclercq a lancé la collection *Tradition monastique* avec son volume sur *La vie parfaite, points de vue sur l'essence de l'état religieux* (Turnhout, Brepols). A la lumière de ces réflexions, il s'est intéressé à *Un humaniste ermite, le Bx Paul Giustiniani, 1476-1528* (Rome, éd. Camaldoli, 1951) et à sa doctrine : *La dottrina del beato Paolo Giustiniani* (Frascati, 1953, *pro manuscripto*); *Seul avec Dieu. La vie érémitique d'après la doctrine du Bx Paul Giustiniani* (collection *Tradition monastique*, Paris, Plon, 1955). Puis, remontant aux origines de l'ordre des Camaldules, il a donné un remarquable *S. Pierre Damien, ermite et homme d'Église* (Rome, Ed. di storia e letteratura, 1960).

En 1948, dom J. Leclercq a été officiellement chargé par l'Ordre de Cîteaux de préparer une édition critique des Œuvres de S. Bernard. Tout en y travaillant, il a édité, et même traduit, la *Correspondance* d'Yves de Chartres (*Collection Budé*, Série Moyen Age, i, Paris, Belles-Lettres, 1949). En 1953, les *Analecta S. O. C.* ont publié ses *Études sur S. Bernard et le texte de ses écrits*. En 1957, a paru le premier tome des Œuvres de S. Bernard : *Sermones super Cantica canticorum 1-35* (Rome, Ed. Cistercienses), suivi du t. ii *(36-86)* en 1958. R. Gazeau, O. S. B.

Cité : xv, 2209, 2227, 2973.

LECLERCQ (Jean-Baptiste) (1820-1888). — Sulpicien, sa *Théologie du catéchiste*, xiv, 811.

LE CONTAT (Dom J.), mauriste (1607-90). — Œuvres spirituelles, x, 434.

LECOQ (Luc). — Notice [L. Marchal], ix, 111.

LE CORGNE DE LAUNOY. — Son rapport sur les *Actes du concile d'Utrecht* de 1763, xv, 2418.

LE CORREUR, prêtre de Paris (xviiie s.). — Sur le prêt à intérêt, xv, 2377, 2379.

LECORVAISIER (René). — Notice [A. Thouvenin], ix, 111-12.

LE COURAYER (Pierre-François). — Notice [J. Carreyre], ix, 112-16. — Controverse sur les ordinations anglicanes, viii, 2604; ix, 112-15; x, 1213; xi, 1160; xv, 2219; — Auteurs mêlés à la controverse : Hardouin, vi, 2044-45; — Lequien, ix, 442; — Vivant, xv, 3147. — Édition de l'*Histoire du conc. de Trente* de Sarpi, ix, 115; xiv, 1119. — Répercussion de la thèse sur les ordinations anglicanes, en ce qui concerne l'essence du sacrifice de la messe, x, 1213-17 : thèse de Le Courayer, répliques de Lequien, Vivant, de Belzunce, condamnation de l'épiscopat (card. de Noailles et déclaration de l'Assemblée du clergé du 22 août 1727). Cf. 1270-72; xv, 2219. — Cité : i, 500. Hurter, v, 48.

LE COUTEULX (Charles). — Auteur des *Annales ord. cartusiensis* († 1709). Cf. Hurter, iv, 906. — Cité : ii, 2297 (bibl.); vi, 1150; vii, 216-218, 2001; ix, 203; xv, 2031.

LECOY DE LA MARCHE (Albert) (1839-1897). Historien et archéologue. Ouvrages principaux : *La chaire française au Moyen Age*, 1868; *La société au xiiie s.*, 1880; *Saint Martin*, 1881; *Les manuscrits et la miniature*, 1884, etc. — Cité : vi, 904; vii, 237-38; ix, 2169; xii, 121, 1949, 1960, 2781; xiv, 2389.

LE COZ (Claude). — Notice [J. Carreyre], ix, 116-17. — Cité : iii, 1584-86 (Const. civile du clergé), 755, 759, 760 (Concordat de 1801).

LECTEUR, LECTORAT. — Étude [L. Godefroy], ix, 117-25. — 1° *Origine et histoire*, 117-20; cf. Ordre, xi, 1232-33 (ordres inférieurs), 1234 (lecteurs). Cf. *D. A. C. L.*, viii, 2241. — 2° *Fonctions :* 1. Ancienne discipline, ix, 120-21; xi, 1266; xiv, 3076; — 2. Discipline actuelle, ix, 121-22; xi, 1308-09, 1395 (Église orientale); cf. xiv, 3074; xi, 1722 (bénédiction du pain bénit, Église latine). — 3° *Qualités requises :* âge, ix, 122-23; xi, 1314; — professionnelles et morales, ix, 123-24; cf. conc. *in Trullo*, can. 4, xiii, 1584. — Rite de l'ordination, ix, 124-25; xi, 1250, 1266, 1268, 1270; xiv, 3067. — Cité : 3083. — Voir *D. D. Can.*, vi, 367-71 (F. Claeys-Bouuaert).

LÉCUYER (Joseph), théologien spiritain. — Né à Kerfourn (Morbihan) le 14 août 1912. Directeur au Séminaire français de Rome (1945), professeur (1957) à l'Institut pontifical *Regina mundi* et à l'Université du Latran.

Sa thèse de doctorat : *Le sacerdoce du Christ au ciel d'après les premiers commentateurs de l'épître aux Hébreux*, a été le point de départ d'études ayant le sacerdoce comme sujet : *Abraham notre Père*, Paris, 1955; — *Prêtres*

du Christ, 1957; — *Le sacerdoce dans le mystère du Christ*, 1957; — *Le sacrifice de la Nouvelle Alliance*, Le Puy, 1962; — *Études sur la collégialité épiscopale*, 1964. Le P. L. a fourni au *D. Sp.* plusieurs articles remarquables.

LECZINSKA (Marie), épouse de Louis XV. — Citée : vi, 1138; vii, 1186.

LECZYCKI ou **LANCZUCKI.** — Latinisé *Lancicius*, voir ce mot, *supra*, 2882.

LE DANTEC (Félix-Alexandre) (1869-1917). — Né à Plougastel-Daoulas (Finistère), biologiste, auteur d'ouvrages philosophiques où il a exposé une doctrine matérialiste et transformiste issue de celle de Lamarck (cf. *supra*, 2871) : *La matière vivante* (1895); *Théorie nouvelle de la vie* (1896); *Le déterminisme biologique* (1897); *Évolution individuelle et hérédité* (1898); *L'Individualité* (1898); *La Sexualité* (1899); *Lamarckiens et Darwiniens* (1900); *L'unité dans l'être vivant* (1901); *Traité de biologie* (1902); *Les limites du connaissable* (1904); *L'athéisme* (1907); *Crise du transformisme* (1908); *Science et conscience* (1908); etc.

Cité : i, 1318; iii, 2098; iv, 939; vii, 1591; ix, 887; x, 297, 315, 1819; xiii, 1777; xiv, 2741; xv, 1367.

LE DENT (Maximilien). — Notice [É. Amann], ix, 125-26. — Cité : i, 2259, 2260, 2261; v, 2092.

LE DENTU (Jean-François-Auguste), chirurgien français (1841-1917), auteur d'un *Traité de chirurgie clinique et opératoire* (avec P. Delbet, 1896-1901), 10 vol. — Cité : x, 2576, 2577.

LEDESMA. — Sous ce simple nom, diverses références que nous présentons à part, plutôt que de les attribuer, peut-être à tort, à Martin ou à Pierre : iv, 728; v, 18, 598, 601; xi, 1614; xv, 3370.

LEDESMA (Barthélemy de). — Notice [M.-D. Chenu], ix, 126. — Cité : ii, 1873 (casuistique); ix, 2257, 2259 (mariage); xi, 1368 (ordre; corriger le prénom).

LEDESMA (Jacques). — Notice [P. Bernard], ix, 126; cf. viii, 1016, 1017. — Catéchisme et méthode de catéchisme, ii, 1921, 1926.

LEDESMA (Martin de). — Notice [M.-D. Chenu], ix, 126; cf. iv, 1564. — Cité : ix, 2229 (mariage); — xi, 1322 (ordre); — xiv, 589, 592-93, 615 (sacrements); cf. x, 339; — xv, 3121, 3125 (Fr. de Victoria).

LEDESMA (Pierre de). — Notice [M.-D. Chenu], ix, 126-127; cf. iv, 1665. — Cité : ix, 2250, 2254, 2257-60 (mariage); cf. i, 422 (adoption, empêchement); — x, 1144, 1147, 1177, 1181, 1253 (messe); cf. xv, 2492; — xiii, 481-82 (probabilisme); — xiv, 2465 (sous-diacres).

LEDIEU (François) (1640-1713), chanoine de Meaux et secrétaire de Bossuet. — A la mort de ce dernier, il transcrivit les manuscrits de plusieurs de ses ouvrages : *Politique tirée de l'Écriture sainte*, *Méditations sur l'Évangile*, etc. Il a laissé sur Bossuet deux essais biographiques; un *Journal* concernant les quatre dernières années de son maître et des *Mémoires*, récit large et animé, tableau de la vie, des talents et des vertus du grand évêque.

Cité : ii, 1050, 1083, 1086; xii, 1375; xiii, 1484, 1486; xiv, 2013; xv, 2135.

LEDOCHOWSKI (Miecislas) (1828-1902). Né à Gorki (voiévodie de Lodz), cardinal-archevêque de Posen; préfet de la Propagande.

Son attitude au concile du Vatican, xv, 2551, 2561; — emprisonné lors du Kulturkampf et élévation au cardinalat, xii, 1710.

LEDOCHOWSKI (Wladimir) (1866-1942). — Théologien jésuite polonais (cf. xii, 2504), général de la Compagnie de 1915 à sa mort.

Cité : viii, 1039-42, directives données à la Compagnie, à la suite du bref de Léon XIII *Gravissime Nos* (1892) : *De doctrina S. Thomæ magis magisque in Societate fovenda* (1916); xv, 491.

LE DORÉ (Ange) (1834-1919), supérieur général des Eudistes. — Auteur de plusieurs ouvrages sur S. Jean Eudes, iii, 317, 320.

LEDOUX (A.). Auteur franciscain. — Sur Pierre de Trabibus, xii, 2052, 2057.

LEDRAIN (Eugène) (1844-1910), ancien prêtre de l'Oratoire, orientaliste; a publié : *La vie future dans l'ancienne Égypte* (1877); *Les monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale* (1881); *Histoire d'Israël* (1879-82), etc. — Cité : vi, 2330.

LEDROU (Pierre Lambert). — Notice [A.-N. Merlin], ix, 127-28.

LEDUC (Nicolas). — Notice [J. Carreyre], ix, 128-29.

LEE (F. G.). — Sur les ordinations anglicanes, xi, 1160, 1178, 1184, 1186.

LEE (Francis) (1661-1719). — Et la visionnaire Lead, ix, 94.

LEERS (Baudoin de). — Voir *Balduinus Leersius*, *Tables*, 354.

LEEWIS ou **Van LEEUVEN,** nom de famille de Denys le Chartreux, iv, 436-48. Cf. *Tables*, 937.

LEFEBVRE (Dom Auguste), O. S. B. — Sur l'acte de foi, vi, 130-31, 225-323.

LEFEBVRE (Charles), professeur à la Faculté de droit de Paris, né à Nogent-le-Roi en 1847. — Sur le mariage, ix, 2124, 2233, 2271, 2274, 2290-91; — les fiançailles, v, 2269.

LEFEBVRE (François-A.), prêtre du diocèse d'Arras, auteur de plusieurs ouvrages concernant les chartreux. Hurter, v, 1709. — Cité : ii, 2277, 2280 (bibl.), 2288, 2295, 2300 (bibl.); vi, 1152.

LEFEBVRE (Dom Gaspard), bénédictin de Maredsous. — Sur les sacramentaux, xiv, 470, 472, 475, 476, 482 (bibl.); cf. v, 321.

LEFEBVRE (Hyacinthe). — Notice [P. Édouard d'Alençon], ix, 129-30.

LEFEBVRE ou **LEFÉBURE** (Jacques). — Notice [P. Bernard], ix, 129.

LE FÉRON (Philippe). — Notice [É. Amann], ix, 130. — Cité : viii, 330.

LEFÈVRE (Denis). — Religieux célestin, ii, 2007.

LEFÈVRE (Georges-Joseph), professeur à la Faculté de Lille, né à Laon en 1862. — A publié entre autres : *Les variations de Guillaume de Champeaux et la question des universaux*, Lille, 1898 (cf. v, 1257; vi, 1977; xii, 444, 1922); — *De Anselmo Laudunensi scholastico (1050-1117)*, Évreux, 1895, et *Anselmi Laudunensis et Radulfi fratris ejus sententiæ excerptæ*, *ibid.* (cf. *Tables*, 178; xv, 1711); — a édité le traité *De usura* de Robert de Courçon, 1902 (cf. xiii, 2750).

LEFÈVRE (Jacques). — Notice [J. Carreyre], ix, 130-32. — Controverses avec Maimbourg, 1658; — Noël Alexandre et les protestants, 131; cf. vi, 679.

LEFÈVRE (Nicolas). — Notice [R. Coulon], ix, 159.

LEFÈVRE (Pierre). — Premier compagnon de S. Ignace, vii, 728, 731 (bibl.); — sur l'Immaculée Conception, vii, 1162. — Cité : xii, 2646.

LEFÈVRE D'ÉTAPLES (Jacques). — Notice [É. Amann], ix, 132-59; cf. vi, 670-71. — L'article d'É. Amann se suffit à lui-même et n'appelle, en guise de compléments, que quelques rares références. — 1° *Rénovateur de l'aristotélisme*, ix, 133-34; — maintien de l'apport intellectuel d'Aristote dans une orientation nouvelle de la théologie, xv, 411. — 2° *Philologue chrétien*, ix, 134-36. — 3° *Commentateur de l'Écriture*. — 1. Travaux scripturaires, 136-39; — trad. française de la Bible, xv, 2732. — 2. Idées théologiques : nonobstant l'influence exercée sur Luther, cf. xiii, 2032, les opinions de L. sont conformes à la doctrine catholique : *a)* justification et œuvres, ix, 140-41; cf. viii, 2134; — *b)* péché originel, grâce et concupiscence, ix, 141-42; cf. Immaculée Conception, vii, 1151; — *c)* Purgatoire, ix, 142; — *d)* sacrements, 142-43; — *e)* néanmoins malaise réel, 144. — 4° *Réformiste et tribulations*, 144-56; — 1. Le groupe de Meaux, 144-45; cf. *Tables*, 480 *(Briçonnet)*; — 2. Vulgarisation de l'Écriture, ix, 145-47; — tra-

duction du N. puis de l'A. T., cf. xv, 2732; — différents commentaires, *ibid.*; le biblicisme de L. différent de celui de Zwingli, xv, 3720, 3749-50. — 3. Infiltration luthérienne à Meaux et en France, ix, 147-48; — 4. Réaction : *a)* La Sorbonne (le syndic Noël Béda) contre L., 148-49; cf. *Tables*, 391 *(Béda)*; — défense par Viger, xv, 2989, 2991; — *b)* Lutte ouverte contre L., ix, 149; — et contre ses disciples, xi, 1620, 1622 *(Ory)*. — *c)* Retraite à Strasbourg, à Blois, à Nérac et mort, ix, 150-56.

Cité : iii, 236-42 (rapport avec Clichtove); — Farel, v, 2081-82; xv, 2598; — sur le *Pasteur* d'Hermas, vi, 2274; — Ste Hildegarde, 2470. — Sur l'ubiquisme, vii, 542; xv, 2038. — Controverse sur les « trois Marie », opinion de L., réplique de Fisher, v, 876, 2556-57; vi, 671; ix, 148-49. — Cf. xi, 604; xiii, 1695, 2099; xv, 3750.

Dans Fliche-Martin, xv (1951), R. Aubenas donne quelques compléments bibliographiques postérieurs à l'art. d'É. Amann : A. Renaudet, *Préréforme et humanisme*, Paris, 1916; V. Carrière, *Lefèvre d'Étaples à l'Université de Paris, 1435-1520*, dans *Études... Rodière*, Arras, 1947; J. Festugière, *La philosophie de l'amour de Marsile Ficin et son influence sur la littérature française au XVIe s.*, dans *Études de philosophie médiévale*, 1941 (étudie cette influence sur Lefèvre d'Étaples, Symphorien Champier, etc.) — Sur Ch. de Bouelles, un des plus fidèles disciples de L. (cf. ix, 133), P.-H. Michel, *Un humaniste picard, Charles de Bouelles*, dans *Rev. des Études italiennes*, 1936. — Sur les rapports d'Érasme et de L., M. Mann, *Érasme et les débuts de la Réforme française*, dans *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, Paris, 1933.

LEFLON (Mgr Jean), né à Vouziers (Ardennes) en 1893, professeur à l'Institut catholique de Paris et directeur de recherches au C. N. R. S. — Parmi ses nombreux ouvrages, citons ceux qui se rapportent aux études publiées dans le *D. T. C.* : *Étienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans (1762-1806)*, Paris, 1938, 2 vol. (*Tables*, 432); *Monsieur Émery (1732-1811)*, 1945-47, 2 vol. (*Tables*, 1157); *Gerbert, humanisme et chrétienté au Xe s.*, 1946; cf. xiv, 2075 sq.; — *La crise révolutionnaire (1789-1848)*, dans Fliche-Martin, xx (*Tables*, 432, 805, 1157); — *L'Église de France et la Révolution de 1848*, 1948. Ajoutons de nombreux articles de Revues concernant l'histoire religieuse de la France depuis la période révolutionnaire jusqu'au milieu du xxe s. et une abondante collaboration au *D. H. G. E.*, à *Catholicisme* et au *Dict. des Lettres françaises*.

LE FRANC (Abel) (1863-1952). — Professeur au Collège de France, auteur de travaux sur Rabelais et sur la Renaissance. Dans *Sous le masque de Shakespeare* (1920), il prétend que l'œuvre attribuée à Shakespeare serait tout ou partie de l'œuvre de lord Derby. Thèse reprise en 1940, *A la découverte de Shakespeare*.

Cité à propos de Rabelais, ix, 2224-25; xiii, 1704, 1706. — Sur la Renaissance, xiii, 1696, 1708. — Sur la jeunesse de Calvin, ii, 1381, 1397 (bibl.).

LEFRANC (Jean) († 1558). — Religieux célestin. Notice [J. Besse], ii, 2067.

LEFRANC DE POMPIGNAN (Jean-Georges). — Notice [J. Carreyre], xii, 2543-45. — Ses attaques contre l'incrédulité, i, 1550; — sur la foi, vi, 177, 285; cf. iii, 2213 (bibl.), 2297-98. — Répliques de Voltaire, xv, 3395; cf. xiii, 1755. — Cité à propos de la Révolution française, iii, 1557; xii, 1663-64 (brefs de Pie VI).

LE FUR (Louis-Érasme) (1879-1943). — Jurisconsulte, professeur à la Faculté de droit de Paris, auteur de travaux sur le droit des gens et le droit international.

Sur les représailles en temps de guerre, xv, 2618-20, 2621. — Cité : xii, 1493; xiii, 1736. Le Fur a publié un ouvrage intéressant sur *La Guerre d'Espagne et le droit*, Paris, 1937.

LEGA (card. Michel) (1860-1935). Cf. *D. D. Can.*, vi, 371. *De judiciis ecclesiasticis* (4 vol.), Rome, 1896-1902 (éd. revue par Bartocetti, 1938); *De delictis et pœnis*, Rome, 1910. — Cité : iv, 257; v, 1742-44; xii, 627.

LE GALLOIS (Dom Antoine-Paul), mauriste. Notice x, 431; cf. ii, 615.

LÉGAT DU PAPE. — On résumera ici l'article de F. Claeys-Bouuaert (*D. D. Can.*, vi, 371-377).

1° *Fondement du droit.* — Can. 265 : « Le Pontife romain a le droit, en toute indépendance du pouvoir civil, d'envoyer dans le monde entier des légats avec ou sans juridiction ecclésiastique ». Ce droit est fondé, non sur la loi humaine, mais sur la loi divine : « Comme le souverain Pontife ne peut se rendre lui-même en chaque région..., il lui est parfois nécessaire, en vertu de la charge qui lui est imposée, d'envoyer dans les différentes parties du monde, selon que les circonstances l'exigent, des légats qui, agissant en son nom, redressent les erreurs, aplanissent les difficultés et distribuent aux peuples qui leur sont confiés les secours du salut » (*Extravagantes communes*, I, tit. i, *De consuetudine*, cap. un.). L'A. cite d'autres affirmations de ce droit (Pie VI, Léon XIII).

2° *Historique.* — Les premières applications de la prérogative pontificale ont lieu à l'occasion des grands conciles œcuméniques. Nicée (325), deux envoyés : Viton et Vincent, i, 1794; cf. xi, 402; — Éphèse, trois légats : Arcadius, Projectus et Philippe, v, 144; — Chalcédoine, cinq légats, ii, 2192; cf. iii, 654; — IIIe de Constantinople, iii, 1265. Pour d'autres conciles, cf. Claeys-B., 372. — Du ve au viiie s., les *apocrisiaires; voir Tables*, 190; cf. xi, 1916. — Au Moyen Age, les légats-nés, cf. xi, 1918 : titre accordé à certains évêques munis de pouvoirs spéciaux et de prérogatives honorifiques; ainsi l'archevêque de Cologne (concession d'Innocent IV); l'archevêque de Gnesen (Léon X), etc. — Le titre de légat fut aussi conféré à certains rois, notamment Hongrie et Sicile : concession qui donna lieu à des abus. *Cf. art. cit.*, 373. — Aux xiiie et xive s., divers légats pontificaux avec des pouvoirs plus ou moins étendus : *legati missi* (non cardinaux); *legati a latere* (cardinaux); pour remédier aux empiétements des pouvoirs des légats, le conc. de Trente (sess. xxiv, *De reform.*, ch. 20) interdit aux légats, même *a latere*, d'empêcher la juridiction épiscopale. A la suite de cette ordonnance existèrent dorénavant les nonces près des gouvernements établis et, dans les pays de missions, les délégués et vicaires apostoliques. Voir ici xi, 1916-28.

3° *Le droit canonique actuel* (livre Ier, ch. v, can. 265-270).

Légats a latere. — Can. 266 : « Est appelé légat *a latere* le cardinal qui est envoyé sous ce titre comme un *alter ego* par le souverain Pontife et qui a autant de pouvoir que le souverain Pontife lui en a confié. » Ce canon s'abstient de déterminer les pouvoirs des légats *a latere*. Il faut donc se référer aux pouvoirs spéciaux donnés à chaque légat pour en connaître l'étendue.

Nonces et internonces. — Can. 267, § 1 : « Les légats envoyés sous le titre de nonces ou internonces : 1° entretiennent, d'après les règles reçues par le S.-Siège, les relations entre le Siège apostolique et les gouvernements civils auprès desquels ils assurent les services d'une *légation permanente*; — 2° *dans le territoire qui* leur est assigné, ils doivent porter leur attention sur la situation des diocèses et en informer le Pontife romain; — 3° outre ces deux pouvoirs ordinaires, ils obtiennent généralement d'autres facultés, que d'ailleurs, ils ont toutes par délégation ». Les nonces sont accrédités auprès des chefs d'État catholiques et sont les doyens du corps diplomatique. Les internonces sont accrédités auprès des chefs d'État non catholiques ou de moindre importance. Leur mission est assimilée à celle des ministres plénipotentiaires. Après la promulgation du Code canonique en 1918, a paru un nouvel *index* des facultés déléguées que possèdent ordinairement les nonces : 1. donner l'absolution de certaines censures; — 2. dispenser de certains empêchements matrimoniaux; — 3. accorder des indulgences; — 4. accorder des dispenses et faveurs aux prêtres et aux religieux. Cf. Vermersch, dans *Periodica de religiosis*, Louvain, 1922, p. 69.

Délégués apostoliques. — Can. 267, § 2 : « Les légats qui sont envoyés avec le titre de délégués apostoliques ont seulement le pouvoir ordinaire indiqué dans le § 1, n. 2; d'autres facultés leur sont données par délégation

du S.-Siège. » Ils sont donc dépourvus de caractère diplomatique; leur mission ordinaire concerne la situation des diocèses et les informations à donner à Rome à leur sujet. Voir *Délégués et légats*, IV, 251.

Cessation de l'office de légat. — Can. 268, § 1 : « La fonction des légats, ainsi que toutes les facultés qui leur sont confiées, ne cessent pas pendant la vacance du Siège apostolique, sauf décision contraire contenue dans les lettres pontificales; — § 2. Cette fonction cesse : 1° par l'exécution totale du mandat; 2° par la révocation notifiée aux légats; 3° par la renonciation acceptée par le Pontife romain. »

Rapports avec les Ordinaires. — Can. 269, § 1 : « Les légats doivent laisser aux Ordinaires des lieux le libre exercice de leur juridiction. » — Les nonces ne doivent user de leurs facultés venant en concurrence avec celles des évêques, qu'en raison d'une nécessité ou d'une utilité spéciale. — § 2 : « Même s'ils n'ont pas le caractère épiscopal, les légats ont la préséance sur tous les Ordinaires non revêtus de la dignité cardinalice ». — § 3 : « Si les légats sont investis du caractère épiscopal, ils peuvent, sans la permission de l'Ordinaire, bénir le peuple dans les églises de ceux-ci, excepté dans l'église cathédrale; ils peuvent aussi, sauf dans la cathédrale, accomplir les offices divins, y compris les offices pontificaux, même en employant le trône et le baldaquin ».

Titre honorifique. — Can. 270 : « Les évêques, qui, en raison de leur siège, reçoivent le titre de légat apostolique, n'obtiennent de ce chef aucun droit spécial ». C'était autrefois les « légats-nés »; cf. *supra*. Philipps donne les noms des diocèses dont jadis les archevêques ou évêques étaient *legati nati* (*Kirchenrecht*, VI, Ratisbonne, 1864, p. 741).

Bibl. dans l'art. du *D. D. Can.*

LE GAUDIER (Antoine). — Notice [P. Bernard], IX, 159-60.

LÉGENDE, MYTHE et MIDRASH. — 1° *Légende.* — Le mot « légende » a d'abord été appliqué aux vies de saints et de martyrs, lorsque ces vies durent être lues *(legendæ)* dans les couvents à époques fixes. Mais Fleury nous apprend que « lorsqu'on n'avait pas les actes d'un saint pour les lire le jour de sa fête, on en composait les plus vraisemblables et les plus merveilleux qu'on pouvait ». On s'explique comment le mot légende a fini par désigner toutes sortes de récits fabuleux. On connaît la *Légende dorée*, recueil de vies de saints composé par Jacques de Voragine (cf. *Tables*, 2381 et VIII, 309-313). La critique doit chercher à distinguer dans les recueils de ce genre les récits de témoins oculaires, les reproductions de traditions anciennes et les pures légendes, et retrouver ainsi la vérité historique, cf.*infra*.

2° *Mythe.* — Par certains de ses aspects, la notion de « mythe » s'apparente à celle de légende. Le *D. B. S.* lui a consacré trois études : I, Le mythe en ethnologie (J. Henninger). II, Le mythe et l'Ancien Testament (H. Cazelles). III, Le mythe et le Nouveau Testament (R. Marlé). Le rapprochement fait par ces trois auteurs du mythe avec l'ethnologie et nos livres inspirés suffit à suggérer que le mythe peut être parfois, dans l'esprit des auteurs, une manière de présenter la vérité. Voir *Tables*, 1790 : *Genres littéraires dans la Bible*. C'est d'ailleurs la conclusion des auteurs cités : « La révélation, qui n'est pas un événement mythique mais un événement historique précis, a pu utiliser, elle aussi, le langage du mythe, étant donné que c'était le mode le plus adéquat pour une pédagogie divine d'atteindre l'homme » (Henninger, *D. B. S.*, VI, 245). — Après avoir rappelé les mythes du milieu biblique, H. Cazelles conclut : « Il eût été invraisemblable que les Israélites pénétrant en Canaan et prenant aux Cananéens leur langue (Isaïe appellera en effet l'hébreu la langue de Canaan, XIX, 18) n'aient pas utilisé leurs genres littéraires pour s'exprimer et, en particulier, le genre mythique si apte par ses images et son caractère dramatique à exprimer la condition humaine en face de la divinité présente au monde. Mais leur fidélité au seul Yahvé allait obliger les auteurs canoniques, défenseurs du patrimoine national, à éliminer toute mythologie impliquant généalogies et rivalités entre divinités dans le genre des démêlés d'Horus et de Seth, ou du procédé par lequel Isis s'empare du nom de Ré. Alors que la masse des Israélites recueillait les cultes et mythes naturistes qui resteront vivants jusqu'à une époque fort avancée (ce qui explique leur utilisation par Is., XXVII, 1 et par l'auteur de Job, pour ne citer qu'eux), les auteurs bibliques allaient avoir à décrire la condition de l'homme dans le monde en fonction du Dieu du désert et de la tradition mosaïque. S'adressant à des gens de religiosité fort concrète, pleinement conscients de forces de la nature qui pèsent sur la vie de l'homme et dans lesquelles ils reconnaissent une action divine, il fallait prendre les genres littéraires du temps, quitte à faire du mythe sans mythologie. Mais est-ce encore du mythe? » (col. 256-257).

Dans le N. T., il est bien difficile de parler d'éléments mythiques. « La réalité que le N. T. vise à nous faire connaître n'est non seulement pas d'ordre « mythique », au sens de légendaire, mais non plus dans le sens plus riche... selon lequel le « mythe » est considéré comme l'expression complète et variée que l'homme peut faire de lui-même et des réalités mystérieuses avec lesquelles il se découvre en relation. La réalité que le N. T. proclame est d'abord et essentiellement d'ordre historique. C'est un *fait* bien déterminé qu'annoncent les premières prédications apostoliques. C'est un être historique dans la pensée et le destin duquel les premières catéchèses entendent nous faire pénétrer. Même là où cette réalité dépasse le plus la simple expérience sensible, comme dans le cas de la résurrection, celle-ci n'y tient pas moins sa place primordiale. Si le N. T. utilise des éléments d'ordre « mythique » au sens non légendaire (voir *supra*), ils seront de toute façon particulièrement réduits dans les livres qui visent d'abord à transmettre de manière relativement dépouillée ces données historiques sur lesquelles la foi tout entière repose (évangiles synoptiques et aussi à leur manière Actes des apôtres). Ils pourront, au contraire, trouver plus facilement une certaine place, non seulement lorsque se voient présentés des événements purement eschatologiques (descente aux enfers, parousie) « ne pouvant guère se formuler autrement que par les idéogrammes de visions humaines livrés par la tradition » (H. Schlier, *Das Neue Test. und der Mythos*, dans *Hochland*, XLVIII, 3, p. 208), mais encore dans les écrits qui cherchent à formuler de manière plus développée ou plus approfondie la signification des réalités historiques qui sont à l'origine de la foi (épîtres pauliniennes en particulier), ou qui doivent définir plus fermement la foi authentique là où elle risquait de se voir contaminée précisément par des mythes environnants » (*art. cit.*, col. 267).

Deux remarques de l'auteur sont ici nécessaires. D'une part, « il ne s'agira jamais d'ajouter au contenu de ce qui est annoncé ou enseigné par ailleurs »; d'autre part, le langage du « mythe » employé par les auteurs inspirés n'est pas « le pur revêtement d'une pensée qui pourrait subsister aussi bien sans lui et n'aurait donc aucune valeur propre... Si le langage du « mythe »... a permis ici ou là à ce mystère (du salut) d'être mieux entendu, bien loin de nous en offusquer, nous devons penser qu'il trouvait, mais alors seulement, son véritable sens : préparer l'homme à recevoir ce salut vers lequel le « mythe » était peut-être maladroitement capable de l'orienter, mais sans jamais pouvoir le lui faire connaître et encore moins le lui donner » (col. 268).

3° *Le Midrash.* — Dans sa note sur les *Genres littéraires* (*Tables*, 1790), A. Gelin y fait allusion. (Voir aussi VIII, 1590-91, *Midraschim*.) Il ne sera pas inutile de joindre ce genre littéraire à *Légende* et à *Mythe*, bien qu'il en diffère essentiellement. La raison est qu'on prend souvent ce mot « pour synonyme de fable, d'affabulation légendaire. En réalité, il désigne un genre édifiant et explicatif étroitement rattaché à l'Écriture, dans lequel la part de l'amplification est réelle, mais secondaire, et reste toujours subordonnée à la fin religieuse essentielle qui est de mettre en valeur plus pleinement l'œuvre de Dieu, la Parole de Dieu » (R. Bloch, art. *Midrash*, dans *D. B. S.*, V, 1263); cf. VIII, 1591. L'auteur de l'art. étudie le midrash dans la Bible hébraïque, la littérature rabbinique, énumère les caractéristiques du midrash rabbinique, en étudie les origines et les développements dans tous les genres des livres inspirés et dans la littérature apocryphe et apocalyptique, pour aboutir au thème qui nous intéresse ici : le Nouveau Testament. « L'Évangile de Matthieu utilise

à peu près tous les procédés du midrash, et certains dans leur forme la plus caractéristique. On pourrait citer, à titre d'exemple, le développement sur Num., xxiv, 17, dans Matth., ii, 1-12; sur Os., xi, 1, dans ii, 13-15 (transcription typique); sur Jer., xxxi, 15, dans ii, 16-18; sur la ressemblance entre Nazaréen et Nazareth, dans ii, 23; sur Zach., xi, 12-13 et Jer., xxxii, 6-15, dans xxvii, 3-10. Particulièrement significatif est le cas du développement de xxi, 2-7 sur Zach., ix, 9. Dans Luc, notamment dans son évangile de l'enfance, et très particulièrement dans le *Magnificat* et le *Benedictus*, on a d'excellents exemples de style anthologique, de même que dans la première partie des Actes des apôtres, surtout dans les discours de Pierre, d'Étienne et de Paul. Le symbolisme du quatrième évangile, l'intérêt qu'il porte à la signification des noms, son penchant pour les jeux de mots, etc. seraient aussi à rapprocher de certaines tendances midrashiques. Chez Paul, surtout dans les grandes épîtres, nous retrouvons la forme la plus caractéristique et la plus authentique du midrash, ce que l'on pourrait appeler le grand midrash : confronté avec le problème *immense* du changement d'économie — le salut par la foi au Christ; l'appel des gentils; le refus du judaïsme officiel — l'Apôtre, guidé par l'Esprit, interroge sans cesse les Écritures anciennes pour en tirer des réponses divines aux questions posées par la situation nouvelle. Ainsi dans Gal., iii-iv; Rom., iv, ix-xi, etc. En dehors de ces exemples (midrash sur la justification d'Abraham, dans Gal., iii et Rom., iv; sur Sara et Agar, dans Gal., iv), on pourrait mentionner le midrash sur le voile de Moïse dans II Cor., iii, 7-18, etc. Le genre midrashique est constant dans l'épître aux Hébreux avec la différence que ce ne sont pas tant des réponses aux questions actuelles que l'auteur veut tirer des textes bibliques, que des arguments apologétiques. Particulièrement caractéristique est à cet égard le grand midrash sur Melchisédech dans le c. vii. Il est évident que l'Apocalypse de S. Jean puise ses thèmes et ses images dans l'A. T. Elle est littéralement cousue d'allusions bibliques. Ses procédés littéraires enfin se rapprochent naturellement de ceux de l'apocalyptique juive » (col. 1279). Le midrash chez Luc., i-ii a été étudié par Laurentin, *Structure et théologie de Luc, I-II*, Paris, 1957, p. 93-96, 116-19 et *passim*.

Les exposés précédents ont permis de préciser les notions de légende, de mythe et de midrash. Ces précisions feront mieux connaître la portée exacte des références relevées dans le *D. T. C.*

1° *Sociologie.* — Fonction fabulatrice de la religion statique, selon Bergson, xiii, 2265 sq., 2278.

2° *Hagiographie.* — Quelle valeur historique reconnaître aux récits des *Acta martyrum* ou *sanctorum?* — 1. *Actes des trois premiers siècles*, i, 320-23. — 2. *Église grecque : a) ive-viiie s.*, 323-24. Précisions : Eusèbe de Césarée, v, 1528-29; — Palladius, *Hist. Lausiaque*, xi, 1825-28; cf. Théodoret, *Hist. religieuse*, xv, 312-14; — Cyrille de Scythopolis, iii, 2581; — Jean Moschus, *Le Pré spirituel*, x, 2511-12, etc.; — *b) viiie-xie s.*, i, 324-25 (Syméon Métaphraste, son ménologe, xiv, 2965-71); — *c) xi-xive s.*, i, 325 (cf. Allatius, i, 832). — 3. *Églises orientales : a)* Arménienne, i, 326; cf. Agathange, 558, 1934, et autres apocryphes; Grégoire l'Illuminateur, vie apocryphe, *Tables*, 1928; — vie des saints de Nersès du Lampron, xi, 75; — *b)* Syriaque, i, 326-27; — *c)* Éthiopienne et copte, 327-28; cf. S. Frumence, v, 923-24. — 4. *Église latine : a) Premiers recueils*, i, 328; — S. Jérôme, viii, 918-19; cf. xiv, 10; — S. Grégoire le Grand, *Dialogues*, vi, 1778; — Grégoire de Tours, *Tables*, 1939; — Fortunat de Poitiers, vi, 611, 2108-09; — Bède le Vénérable, ii, 526; — Flodoard, *Tables*, 1534 (sur Flodoard, xiv, 1920); — *b) xiie-xvie s.*, i, 328-30 : le légendaire autrichien; — Césaire d'Heisterbach, *Dialogus miraculorum, Libri VIII miraculorum, Tables*, 574; — Vincent de Beauvais, xv, 3029; — Jacques de Voragine, *La légende dorée*, viii, 310-12; *Tables*, 2381; — Gui de Châtres; — Bernard Gui, *Sanctoral, Tables*, 1989; — Jean de Tinmouth, *Sanctilogium;* cf. Hurter, ii, 594-95; — Boninus Mombritius, *Scriptores hist. Augustæ;* cf. H., ii, 1055; — Jean Capgrave, *Nova legenda Angliæ*, cf. H., ii, 948; — Jean Gielemans et Antoine Gheens *(Ghentius);* cf. H., ii, 1055, 1541; — Aloisi Lipomani; cf. H., ii, 1542; — Laurent Surius, xiv, 2843; — *c) xviie s. sq. :* Bollandistes, i, 330-32; *Tables*, 460; cf. Delehaye (Hippolyte), *Tables*, 922; — Dom Ruynart, i, 332; cf. x, 442; — Autres hagiographes, i, 332-34.

Les indications précédentes sont suffisantes, dans leur variété, pour faire comprendre la nécessité d'une saine critique, discernant dans les « Vies de saints » les éléments historiques, les amplifications pieuses, les légendes, fruit de l'imagination. Voir ce qui est dit xiv, 932-33, 937, 941-46, 973; cf. xiii, 2371-72 (légendes hagiographiques).

3° *Écriture : vérité, mythe, midrash et genres littéraires.* — 1. *Origines.* — Création et mythes, vi, 2329-32; — corps d'Ève, v, 1643-46; — péché originel, 1646-47; xii, 280-81, 574; — caractère légendaire et midrashique de la littérature apocryphe sur Adam et Ève, v, 1655; cf. *Tables*, 190-91. — Voir J. Chaine, *Le livre de la Genèse*, Paris, 1948, ch. i, § iv : *Les récits de la création et de la chute comparés aux idées et aux mythes du milieu oriental*, p. 55-73.

2. *Descendance d'Adam : a)* Abel et Caïn, échos d'un conflit de deux civilisations, projeté aux origines, *Tables*, 5; — *b)* patriarches antédiluviens, vi, 1189, 1191-92, 1194.

Voir, dans Chaine, les généalogies selon le récit sacerdotal, P. : trois textes (hébreu, samaritain, LXX); comparaison avec le texte jahviste, textes bibliques et textes babyloniens, p. 80-97. « Dans les ch. 4 et 5 de la Gen., il n'y a ni réalité dans les noms, ni géographie, ni chronologie exactes, que reste-t-il comme histoire? Il reste quelques souvenirs; la vie pastorale n'a pas toujours existé; il y a eu une période où on ne connaissait pas la musique, ni les métaux... L'auteur rapporte les principales inventions qui existaient de son temps... Les inventions que rapporte la Genèse ne permettent pas de remonter bien haut. Entre elles et le début de l'humanité, il y a un immense espace de temps que les Hébreux ne pouvaient pas connaître et que Dieu ne leur a pas révélé ». Chaine, *op. cit.*, p. 100.

c) Les Fils de Dieu et les filles des hommes : les géants (Gen., vi, 1-4). Chaine, *op. cit.*, p. 101-06; — *d)* Déluge, Genèse et textes assyro-babyloniens, *Tables*, 924; Chaine, p. 107-47; — *e)* Tour de Babel (Gen., xi, 1-9) : réponse du folklore hébreu à la question de l'origine des langues, viii, 2570-74; Chaine, p. 159-67.

3. *Histoire d'Israël.* — *a)* Josué : invraisemblance des événements merveilleux (passage du Jourdain, prise de Jéricho, bataille de Gabaon), viii, 1558-62; cf. *Tables*, 2497, 2686-2692; — *b)* Juges : Samson et Gilgamès, viii, 1848-49; *Tables*, 2719; *D. B. S.*, iv, 1405; — *c)* Esther, roman imaginé (?), v, 857; — réfutation, 861 sq.; *Tables*, 1278-79; — *d)* Judith, roman historique (?), ou plutôt genre littéraire très particulier, *D. B. S.*, iv, 1319; *Introduction à la Bible, A. T.*, p. 748; — *e)* Tobie, T. et Ahikar l'Assyrien, part de fiction possible dans le livre, xv, 1156-61; — et Asmodée, 1171; cf. *Tables*, 279. — *f)* Littérature juive, légendes, viii, 1587-89.

4. *Nouveau-Testament : Jésus-Christ.* — *a)* Négation par la critique rationaliste de l'historicité des récits de l'enfance, viii, 1364-70; — *b)* Négation de la personnalité divine du Christ,

1370-76. — c) la théorie mythique appliquée à Jésus, 1376-83; — d) distinction moderniste du Christ historique, du Christ de la foi et du Christ théologique, 1386; — e) messianité simulée, illusoire, progressive, 1388-94; — f) miracles du Christ, niés au nom de la méthode comparative, 1399-1405; — g) la résurrection du Christ, mensonge ou illusion (?) 1405-07.

Nota : On pourrait rattacher à cet article les actes faussement attribués aux papes, fausses décrétales; cf. *Tables*, 914-15, où l'on trouve toutes les références utiles.

Sur les « légendes » du bréviaire romain (IX, 815), les dernières réformes liturgiques ont déjà mis au point bien des assertions controversées; on ne saurait ici entrer dans le détail de ces améliorations historiques et liturgiques.

LEGENDRE (Mgr Alphonse) (1849-1928), professeur d'Écriture sainte à l'Université d'Angers et collaborateur du *D. B.* (553 articles). — Voir sa notice (G. Hilion), dans *D. B. S.*, V, 350. Au point de vue théologique, signalons les conférences parues sous le titre *Introduction à l'étude de la Somme théologique*, Paris, 1928.

LÉGER (S.). — Évêque d'Autun (VIIe s.). — Vies : Walafrid Strabon (?), XV, 3505; — card. Pitra, XII, 2238-39; XV, 3505.

LÉGER (Antoine). — Pasteur protestant (XVIIe s.), aumônier de l'ambassade des Pays-Bas à Constantinople. — Ses relations amicales avec Théophane III de Jérusalem, XV, 513.

LÉGÈRETÉ. — Caractéristiques de ce défaut, IV, 224-25.

LEGET (Antoine). — Notice [J. Carreyre], IX, 160-61.

LÉGISTES. — « Les légistes ont été les conseillers judiciaires des rois capétiens, artisans de la reconstitution de l'autorité royale qui fut achevée à la fin du XVe siècle, au détriment de la féodalité, en s'appuyant sur le droit romain, sur le principe supérieur de l'intérêt public. On cite parmi eux Pierre Flote (*Tables*, 1536), Guillaume de Nogaret (cf. II, 996), Pierre Dubois (*Tables*, 1062), G. de Plasian, Enguerrant de Marigny. » (Dict. Quillet). Après le XVe s., les légistes s'attachent encore à défendre les « droits » de la royauté.

Esprit légiste dans le gallicanisme politique, voir *Tables*, 1767, 1768 (Richer), surtout 1769. — sécularisation du mariage, IX, 2261-67, 2269-72, 2275-77; — contre les décrets disciplinaires du conc. de Trente, XV, 1492-93; 1507-08; — déclaration de 1682, IV, 185-87. — Voir XIII, 1360.

LÉGITIMATION, LÉGITIMITÉ. — Voir *Illégitimes*, article et note, *Tables*, 2178-79.

LÉGITIME DÉFENSE. — Voir Défense de soi, IV, 227-30 et *Tables*, 915.

LÉGITIMISTES. — En France, après 1830, partisans de la branche aînée des Bourbons et principalement de la famille de Charles X.

Attitude à l'égard de *l'Avenir*, IX, 554, 565-66, 572.

LÉGITIMITÉ. — Voir *supra, Légitimation.*

LE GLEN ou **GLAIN** (Jean-Baptiste). — Notice [N. Merlin], IX, 161-62.

LEGNANO ou **LIGNANO** (Jean de). — Notice [É. Amann], IX, 162-63.

LE GOUX DE LA BERCHÈRE (Charles). — Notice [J. Carreyre], IX, 164.

LEGRAND (Émile) (1841-1903). Érudit, auteur de travaux — spécialement bibliographiques — sur le grec byzantin et le grec moderne. Bon nombre de ses monographies citées dans le *D. T. C.*

Agapios Landos, I, 558; — Allatius, 832-33; — Arcudius, 1771, 1773; — Argyropoulos (Jean), 1778; — Bessarion, II, 804, 806; — Bulgaris (Nicolas), 1242; — Caryophyllès (Jean), 1813; — Caryophyllès (Jean-Matthieu), 1813, 1814; — Catumsyritus (J.-B.), 2014; — Chrysoloras, 2422; — Constantinople (Église de), III, 1402, 1420, 1423-27; — Coressios, 1847-48; — Damascène le Studite, IV, 27; — Damilos, 54; — Dapontès, 140, 141; — Demisianos, 266; — Dosithée, 1790, 1793, 1794, 1796, 1798, 1799; — Eugénicos (Jean), V, 1497, 1499, 1500, 1501; — Gabriel Sévéros, VI, 978-79, 981, 984; — Isidore Glabas, VIII, 111; — Jérémie II Tranos, 890-91; — Joseph de Méthone, 1526, 1527; — Kymenitès, 2382; — Ligaridès Paisios, IX, 750-52, 754, 756-57; — Loberdos, 846, 847; — Lucar, 1008-11, 1013-15; — Macaire de Patmos, 1460-61; — Manuel de Corinthe, 1923; — Manuel II Paléologue, 1926-27, 1932; — Marc Eugenicos, 1972; — Margounios, 2040, 2042-44; — Maxime le Péloponésien, X, 464; — Méthode Anthracite, 1597; — Métrophane Critopoulos, 1622-23, 1627; — Miniatis, 1769; — Moghila, 2080; — Nectaire, XI, 57; — Nicéphore Calliste, 449; cf. VII, 1965; — Nicodème l'Hagiorite, XI, 490; — Scholarios, XIV, 1521, 1525, 1544, 1549; — Théodore de Mopsueste, XV, 235.

LEGRAND (Louis). — Notice [E. Levesque], IX, 164-67; cf. XIV, 803, 807; XV, 1244. — Jésus-Christ; hypostatique (union), VII, 521, 531, 532 (censure de Berruyer); — Incarnation, 1453, 1460, 1464; — Jésus-Christ, VIII, 1272, 1297, 1307, 1309; — Censure de Rousseau (l'*Émile*), XII, 563; cf. XIV, 115; — collaboration avec Riballier, XIII, 2658-59; — Prophétie des 70 semaines, IV, 81, 89, 94.

LE GRAS (Madame). — Voir *Louise de Marillac.*

LEGRAS (Antoine). — Notice [J. Carreyre], IX, 167-68. — Cité : XIV, 1722.

LEGROS (Charles-François). — Notice [J. Carreyre], IX, 168-69. — Cité : IX, 2474.

LE GROS (Guy). — Voir *Clément IV*, *Tables*, 625.

LEGROS (Nicolas). — Notice [J. Carreyre], IX, 169-72. — Cité à propos du jansénisme, XII, 2136, 2137, 2141; XV, 2076, 2127, 2154, 2155, 2410; — sur le figurisme, V, 2302; — traduction française de la Bible, XV, 2733.

LEGS. — Les différents aspects des legs sont abordés à : *Biens ecclésiastiques*, *Tables*, 439 (acquisition et possession; aumônes, donations pieuses); *Donation*, *Dons*, *Tables*, 1027, 1029 (avec les références au *D. D. Can.*); *Fondations pieuses*, *Tables*, 1575-76; *Héritage*, *Tables*, 2063 (renvoyant à XIII, 768, 773-74); — et à l'art. TESTAMENT, XV, 171-182. — Cf. *D. D. Can.*, art. *Legs*, *Legs pieux*, VI, 392-400; *Testament*, VII, 1190 sq.

LE GUILLOU (Marie-Joseph). — Théologien dominicain contemporain, né en 1920. Appartient depuis 1952 au Centre *Istina*, ce qui souligne l'orientation de sa pensée théologique. Outre plusieurs études publiées dans des ouvrages collectifs : *Le fondement ecclésiologique de la mission et de l'unité*, dans *L'unité des chrétiens et conversion du monde*, Paris, 1962 (Éd. du Centurion); — *L'Église et le mystère*, dans *Le mystère d'unité* (Cahiers de la Pierre-qui-vire), Desclée, 1962; — *Collégialité*, *ibid.*, 1964; — *Les caractères de la mariologie orthodoxe*, *Marie et le mystère*, dans *Bulletin de la Société française d'études mariales*, 1962, etc., signalons : *Mission et unité*, 2 vol. (coll. *Unam sanctam*), 1961; — *L'esprit de l'orthodoxie grecque et russe*, 1961; — *Le Christ et l'Église. Théologie du mystère*, 1963.

LEHAUT (Achille). — Auteur de *L'éternité des peines de l'enfer dans S. Augustin* (coll. *Études de théologie historique*), Paris, 1912. — Cité : *Tables*, 308; V, 2208, 2237; VI, 699; X, 1998; XIII, 1222.

LEHEN (Édouard de). — Notice [P. Bernard], IX, 172.

LEHI. — Héros du *Livre des Mormons*, XIV, 2252.

LE HIR (Arthur) (1811-1868). — Professeur d'Écriture sainte à S.-Sulpice. — Notice [E. Levesque], XIV, 820. Cf. *D. B.*, IV, 162. — Cité : I, 1504; II,

1677; v, 2042; vi, 704; viii, 77 (bibl.); 1485 (bibl.); xiii, 1148 (bibl.).

LEHMANN. — Nom commun à plusieurs auteurs cités : L. (sans prénom, théologien allemand protestant), xiii, 1323 (sur le purgatoire); — L. (Johann), iii, 206, 211, 216 (apocryphes clémentins); — L. (Paul-Joachim-Georg), xv, 1863 (sur la bibliothèque de l'abbaye de Spanheim).

LEHMKUHL (Augustin). — Notice [P. Bernard], ix, 172-73; cf. i, 872; viii, 1076, 1090.

Les références à L. sont extrêmement fréquentes (dans le texte ou en bibl.), spécialement aux articles touchant les questions de théologie morale. Cité en particulier sur : ablutions, i, 93; — absolution, 192-94, 243 (bibl.), 248, 249, 254-55; — abstinence, 262 (bibl.); — adjuration, 401 (bibl.); — adoption, empêchement de mariage, 422; — aléatoires (contrats), 700; — Alexandre VII (prop. 11), 736; — animation, 1320; — apostasie, 1610; — approbation, 1707 (bibl); — attention, 2220; — baptême, ii, 280, 345, 347-49, 352, 355 (bibl.); — bénédiction nuptiale, 643; — blasphème, 909; — bonne foi, 1011-12, 1016; — calomnie, 1373-74, 1376 (bibl.); — cas de conscience, 1819; — casuistique, 1864, 1865, 1867, 1868, 1876, 1877 (bibl.); — censures ecclésiastiques, 2121, 2134-35, 2136 (bibl.); — césarienne (opération), 2189 (bibl.); — charité, 2223, 2252-53, 2255-56, 2258, 2262; — chasteté, 2319, 2326, 2327-29, 2330-31; — chirurgie, 2394 (bibl.); — Chrême (S.), 2406; — clauses apostoliques, iii, 23, 24, 25, 26, 42 (bibl.); — commandements de l'Église, iii, 391; — communion eucharistique, 492, 502, 545; — Compensation occulte, 601, 604; — complicité, 632; — concubinage, 803; — confession, 943-44, 946, 948, 950, 953-55, 957, 958-59; — confirmation, 1094-1100, 1102; — Congrégations romaines, 1108; — contrat, 1655, 1657, 1659, 1662, 1670; — contrition, 1688-93; — coopération, 1764, 1766-68; — correction fraternelle, 1907; — danse, iv, 114, 133, 134; — dénonciation, 419, 421; — désespoir, 622; — diffamation, 1303-07; — dimanche, 1324-27, 1329, 1340, 1344-47; — disparité de culte, 1422-23, 1428; — divination, 1454; — divorce, 1473; — dogme, 1591; — duel, 1856; — embryologie, 2404-06, 2408; — embryotomie, 2415; — empêchements de mariage, 2462, 2470, 2479, 2484, 2489, 2491, 2498; — enfants (devoirs des), v, 28; — époux, 386; — erreur doctrinale, 446, 448; — erreur, empêchement de mariage, 450-51; — états de vie, 911; — excommunication, 1739-40, 1744; — extrême-onction, 2015-16, 2018-20, 2022; — Ferraris, 2176; — fiction, 2294; — fin dernière, 2490; — foi, vi, 299; — fornication, 611; — fraude, 790, 793, 794; — fruits de la messe, 942; — fuite du péché, 951; — gloire humaine, 1431; — gourmandise, 1522; — grève, 1871-72, 1874; — guerre, 1932, 1960 (bibl.); — habitudinaires, 2017, 2019, 2025; — hérésie, 2231-32, 2240, 2244, 2256 (bibl.); — hypnotisme, vii, 358, 362; — hypocrisie, 369 (bibl.); — ignorance, 736-40; — imperfection, 1287, 1289, 1294; — impuissance, 1437; — injure, 1939 (bibl.); — intention, 2280 (bibl.); — jeûne, viii, 1417; — jugement téméraire, 1832 (bibl.); — juges (obligations des), 1870; — justice, 2020 (bibl.); — liberté morale, ix, 689-690; — lois ecclésiastiques, 892, 907, 909 (bibl.); — Luther, 1270; — luxure, 1341, 1343, 1349, 1351, 1356; — Magie, 1511; — mariage, 2275, 2294, 2296; — messe, 1303, 1306, 1309; — ministre des sacrements, 1792; — moralité de l'acte humain, 2466, 2471; — mutilation, 2577, 2580; — occasion, xi, 911; — ordinations anglicanes : l'hérésie n'exclut pas nécessairement l'intention du ministre, 1187; — ordre, 1329; — Pierre d'Osma, xii, 2039; — présomption, xiii, 138 (bibl.); — privilège paulin, 400, 402; — purgatoire, 1308, 1316; — réparation, 2434-35; — réservés (cas), 2459; — restitution, 2472, 2484; — Reuter, 2574; — reviviscence des sacrements, 2622; — sacramentaux, xiv, 471-72; — sacrilège, 698; — *sanatio in radice*, 1070, 1072; — secret, 1764 (bibl.); — serment, 1945; — sous-diacre, 2465; — témoins, xv, 91; — tribut (impôt), 1536-37; — tyrannie, respect du pouvoir, 1975, 1977; cf. 2009; — vœu, 3182; — vol, 3283; — volontaire, 3309 (bibl.).

LEIB (Bernard). — De la Compagnie de Jésus, auteur d'une thèse, *Rome, Kiev et Byzance à la fin du XIe siècle. Rapports religieux des Latins et des Gréco-Russes sous le pontificat d'Urbain II (1088-1099)*, Paris, 1923, largement utilisée par Fliche-Martin, viii, ch. xi, p. 296-307. Cf. *Un pape français et sa politique d'Union, Urbain II et l'Orient byzantin (1088-1099)*, dans les *Études*, 1932, p. 660-680. B. Leib a aussi traduit plusieurs écrits byzantins : l'*Alexiade*, d'Anne Comnène, Paris, 1937; les traités contre les azymes de Jean IV l'Oxite, patriarche d'Antioche, et de Syméon de Jérusalem, dans *Orientalia christiana*, ii, p. 177-190, 191-201, 217-239, 244-263.

Cité : xiv, 215, 217, 220, 1360, 1361, 1362, 2940, 2941 (bibl.).

LEIBNIZ (Gottfried-Wilhelm). — Étude générale [A. Boehm], ix, 173-195.

I. Vie. — 1° *Première période*, ix, 173-174; — relations de L. : Des Bosses, *Tables*, 471; v, 1447; ix, 175, 183, 192; xv, 1226 (corriger l'orthographe); — Malebranche, ix, 1777; — Pascal, xi, 2182, 2184, 2191; — Spinoza, xiv, 2491; — Tolomei, xv, 1225; — Tournemine, 1247. — 2° *Deuxième période*, ix, 174; — Bossuet et Molanus, ii, 1081-82; x, 2085-87; xv, 1327; — Spinola, xiv, 2481, 2484. — Appréciations de Voltaire, xv, 3411, 3419-20, 3430, 3440, 3445.

II. Publications. — Principales publications, ix, 174-75.

III. Système philosophico-théologique. — 1° *Point de départ*. — 1. Idée générale : augustinisme, faisant ressortir bonté et sagesse divines dans l'ordre du monde, ix, 175-76. Cf. *infra*, 2°, § *Harmonie universelle*. — 2. Réforme de la métaphysique : notions de l'infini et de la monade, ix, 177-78; cf. i, 1719; — L. est-il ontologiste?, xi, 1002, 1007, 1012-13, 1017, 1024; — la monade, x, 285; cf. xv, 834, 1017. — 3. Rôle de la nature et de la grâce : la nature menant à la grâce et la grâce perfectionnant la nature, ix, 178-79. — 4. Rôle de la raison : la lumière naturelle demeure suffisante pour nous conduire à la connaissance de Dieu et à la pratique des vertus, 179-80; — part de vérité dans les systèmes philosophiques erronés, xv, 1013-14. Cf. *infra*, *Crédibilité et évidence*.

2° *La religion naturelle*. — 1. *Harmonie universelle : a)* Existence de Dieu, iv, 772, 774-75, 781, 820, 898, 904, 944; ix, 180-81; — démonstration *a priori* (argument ontologique), 180; cf. i, 1354-55, 1356; — démonstration *a posteriori* : ordre du monde, ix, 181; cf. i, 1724. — Crédibilité, iii, 2296-97 : évidence suffisante, 2389; v, 1726, 1729-30. — L. contre l'incrédulité, i, 1542; iii, 6-7. — *b)* Nature de Dieu, ix, 181; cf. iv, 1258-59; cité : 1250, 1276. — *c)* Création, ix, 182; cf. iii, 2039, 2093-95, 2097, 2147, 2171; iv, 904, 1295, 2254; xii, 1311; xv, 896, 3343-48 (optimisme); — gouvernement du monde, iii, 7; — espace et temps, *ibid.* — *d)* action divine extraordinaire : le miracle, ix, 183-84; x, 1824 (cf. thèse thomiste, 1830-31); — pas de volontarisme, xv, 971, 3316; — Science divine et prédestination, xii, 2973-74; cf. xiv, 1614; — pas de

déterminisme, IV, 643. — *e)* activité divine ordinaire et sa justification, le problème du mal, IV, 1278; IX, 183-85, 1679; XV, 3343-44; cf. 3313; — liberté humaine, IX, 663, et déterminisme psychologique, XV, 1018; cf. IV, 643. — 2. *Gloire de Dieu,* réflexion des perfections divines, IX, 185-86; — culte de Dieu et culte des saints, XIV, 965; — gloire de Dieu et Incarnation, VII, 1473-75; pluralité des mondes habités, 1473. — Amour, fondement de la morale et de la religion, IX, 186-88; — sur la Trinité, XV, 1783-84.

3° *La religion révélée.* — 1. *Nécessité d'une révélation,* de la révélation chrétienne (restrictions rationalistes), IX, 188-88. — 2. *Les églises et la vraie Église,* unification religieuse, IX, 189-92. Cf. X, 2082-87; XIV, 2481, 2483-85 (Spinola). — 3. *Autorité de l'Église visible :* infaillibilité restreinte aux données rationnelles, IX, 192-94; cf. XV, 1492, 1498, 1502 (conc. de Trente). — 4. *Union des protestants entre eux,* IX, 193-94; cf. *supra, Molanus.*

Simples citations : I, 2077, 2438; IV, 1965; V, 2152, 2487, VI, 1727, 1759, 2127; VII, 25, 429, 1920, 1929; IX, 529; X, 1729; XI, 1017, 2164; XII, 558, 1306, 2264, 2761; XIII, 1762, 1872, 1881, 1902; XIV, 103, 808, 858, 1723, 1851, 2475, 2492, 2569, 2578; XV, 224, 433, 437, 772, 1247, 3097.

1° *Le dogme eucharistique chez Leibniz.* — Il est exposé à l'art. EUCHARISTIQUES *(Accidents),* V, 1447-48, 1452. Sur le *vinculum substantiale,* élément de cette doctrine, voir M. Blondel, *Une énigme historique, le* Vinculum substantiale *d'après Leibniz et l'ébauche d'un réalisme supérieur,* Paris, 1930 (cf. *Tables,* 452) et la mise au point historique et philosophique de Mgr Boehm, *Le* Vinculum substantiale *chez Leibniz et ses origines historiques,* Paris, 1938.

2° *L'Union de l'âme et du corps d'après Leibniz : l'harmonie préétablie.* — Voir VI, 568, 582. — D'après la théorie leibnizienne des monades, la substance corporelle n'est qu'un agrégat de principes inétendus, doués de vie et de conscience latente, et dont l'assemblage n'est intelligible que par un lien psychologique, une correspondance de perceptions. Le corps humain n'est qu'un cas particulier de cette loi générale. Ce qui constitue les vivants, c'est la présence, au centre du composé, d'une monade supérieure, l'âme qui domine les autres par ses perceptions plus claires, dont l'objet est en premier lieu son propre corps. Ainsi chaque variation dans le corps se reflète dans les variations de la vie psychologique de l'âme. Le corps et l'âme sont « comme des horloges bien réglées, sonnant toujours l'heure en même temps ». Cette correspondance, découlant de la nature des monades, explique aussi leur interaction apparente et spécialement l'union de l'âme et du corps. Théorie de *l'harmonie préétablie.* Cf. Thonnard, *Précis d'hist. de la phil.,* Paris, 1948, p. 530.

Bibl. complémentaire : M. Guéroult, *Dynamique et métaphysique leibniziennes,* Paris, 1934; — E. Rolland, *Le déterminisme monadique et le problème de Dieu dans la philosophie de Leibniz,* 1933; — G. Friedmann, *Leibniz et Spinoza,* 1940; — M. Halbwachs, *Leibniz,* 1949; — Synthèse de la doctrine leibnizienne, dans Thonnard, *op. cit.,* p. 524-32.

LEIDRADE, archevêque de Lyon (IXe s.). — Notice [É. Amann], IX, 195-96. — Controverse adoptianiste, I, 407; IV, 2334, 2336; V, 2133; voir *Tables,* 39. — Sur la communion des saints, III, 443. — Confession, III, 888. — Eucharistie, V, 1210. — Imposition des mains, VII, 1389. — Simplement cité : II, 138, 605, 708; XV, 331, 332.

LEIMBACH, exégète allemand catholique contemporain. — Son commentaire des *Livres de Samuel* (1936) dans la *Bible* de Bonn, XIII, 2784-86, 2798, 2805 (bibl.).

LEIPOLDT (Johannes). — Théologien allemand, cité sur : Canon des Apôtres, II, 1615; — Didyme l'Aveugle, IV, 749-52; cf. V, 742; VII, 374; — S. Irénée, VII, 2528; — Anselme de Cantorbéry, X, 665 (mérite); — épître de S. Pierre, XII, 1787; — cénobitisme égyptien, XV, 3269.

LEITAO (Francisco), S. J., théologien portugais (XVIIe s.). — Ouvrages apologétiques, XII, 2624.

LEITNER. Nom commun à plusieurs auteurs allemands cités. — L. (Franz), du séminaire de Munich : VII, 2099, 2103, 2106, 2108, 2111-13, 2116, 2118, 2266 (inspiration de l'Écriture). — L. (Friedrich), économiste : XIII, 809 (organisation des entreprises). — L. (Fr. X.), auteur d'une thèse sur S. Thomas et l'infaillibilité pontificale, XIV, 1297 (schisme). — L. (Martin), canoniste, éditeur des *Prælectiones juris canonici* de Fr. Santi (cf. V, 455) : III, 1638, 1642; IV, 1423; VII, 1437; IX, 2284 (bibl.), 2302; XIV, 2465.

LE JAY (trad. latine *Zaius*) (Claude), un des premiers compagnons de S. Ignace (1504-52). — Il a écrit un *Speculum praesulis,* complété par un petit commentaire *De officio episcopi.* On trouvera dans Hurter, II, 1563, quelques indications bibliographiques sur Le Jay. Ses interventions au concile de Trente, où il était procureur du cardinal d'Augsbourg, intéressent le *D. T. C.*

Définiteur au concile, XV, 1429; — baptême, II, 296; — justification, VIII, 2177; — mérite, X, 749; — persévérance, XII, 1289; — fruits de la justification, XV, 2764; — pénitence, XV, 1442. — Cité : II, 1509.

LE JAY (Gabriel-François), jésuite (1657-1734). — Professeur de rhétorique de Voltaire (au collège de Clermont, lycée Louis-le-Grand). Sur Voltaire, XV, 3387.

LE JAY (Guy-Michel) (1588-1674). Mort doyen de Vézelay. A attaché son nom à la publication de la *Polyglotte de Paris :* I, 117; IV, 2032; VIII, 847; XIV, 2669; XV, 2715.

LEJAY (Paul), érudit français (1861-1920). — Avec M.-H. Hemmer, il inaugura et dirigea la série des *Textes et documents* pour l'étude historique du christianisme (1904 sq.). Voir ici *Tables,* 2040; XII, 1213. P. Lejay est également auteur de travaux sur Horace, Virgile, etc. Il était membre de l'Académie des Inscriptions et collabora au *D. T. C.* On cite aussi ses chroniques très compétentes sur l'*Ancienne littérature chrétienne* dans la *Rev. d'hist. et de litt. religieuses* et ses études historiques en plusieurs revues.

Ouvrages personnels cités : Canon des Apôtres, II, 1622, 1623; — Césaire d'Arles, II, 2170, 2185 (bibl.); IV, 380; VII, 658; XI, 1088-89, 1092, 1103 (bibl.); XII, 2899; — Clément d'Alexandrie, III, 145; — Commodien, 413; — Ecclésiastique, 2036; — Esther, V, 855; — Extrême-onction, V, 1949, 1954, 1958, 1959; — Ézéchiel, 2041; — S. Irénée, VII, 2394; — Liturgie, IX, 795; — Messe dans la liturgie, X, 1369, 1394; — Son appréciation sur Migne, X, 1739; — Sur les Quatre Temps, XIII, 1448-49, 1455 (bibl.). — Cité : VI, 1564, 1606; IX, 1248; X, 2016; XII, 1210, 1213.

LEJEUNE (Jean), oratorien. — Notice [A. Molien], IX, 196-97. — Cité : XI, 1131.

LELAND (Jean). Notice [A. Thouvenin], IX, 197-98. — Sur Richard de Mediavilla, XIII, 2669. — Cité : II, 949; IV, 243 (bibl.); VII, 30; XI, 624; XII, 1974.

LELARGE DE LIGNAC. — Voir *Lignac.*

LELONG (Auguste), né à Yvetot en 1855. — Collaborateur des *Textes et documents* d'Hemmer-Lejay. On lui doit : *Les Pères Apostoliques. III. Ignace d'Antioche et Polycarpe de Smyrne* (martyre et épître aux Philippiens), 1910; — *Le Pasteur d'Hermas* (texte grec, trad. fr. et Introduction), 1912.

Cité : VI, 1564, 2272-2275, 2286, 2287 (bibl); VII, 661, 712 (bibl.), 2416, 2512, 2517; IX, 2059, 2088, 2099, 2104, 2110; XII, 2520.

LELONG (Jacques), oratorien (1665-1721), auteur de la *Bibliothèque historique de la France* (1719) et d'une *Bibliothèque sacrée* (sur l'Écriture) (1709). Cf. XI, 1136; Hurter, IV, 1115-17. — Cité : VI, 2260; IX, 109, 210; XII, 1975.

LELOUEY (Alexandre), sulpicien (1806-1871). — La confrérie de l'amour de Dieu, XIV, 816.

LE LORRAIN (Jean). — Notice [É. Amann], IX, 198. — Attitude ancienne pour la prière liturgique, IX, 822.

LEMAIRE (Guillaume), de la Compagnie de Jésus (XVIIe s.). — Défense du probabilisme, XIII, 522.

LEMAIRE (Paul). — Auteur d'une vie de *Dom Robert Desgabets*, Paris, 1902. Étude importante pour l'histoire du cartésianisme en face du dogme eucharistique.
Cité : IV, 555, 556, 558; V, 1422-23, 1425, 1427, 1432, 1435.

LEMAIRE (René). — Sa thèse, *Le mariage civil* (Paris, 1901), citée : IX, 2274.

LEMAISTRE (Antoine). — Notice [J. Carreyre], IX, 198-200. — Cité : IV, 1973. — Cf. le suivant.

LE MAISTRE (Isaac) ou **LE MAISTRE DE SACI**, frère du précédent. — Notice [J. Carreyre], IX, 200-02. — Intervention contre le P. Le Moyne, X, 2517-18. — Cité : XIV, 763.
Traduction du N. T., collaboration des deux frères, d'Arnauld et de Nicole, XV, 2733; cf. X, 472-73; XIII, 1471.

LEMAITRE. — Décrets du concile de Trente contraires aux droits du Roi et aux libertés gallicanes, IX, 2261.

LE MAITRE DE CLAVILLE (Charles-François-Nicole), mort en 1740. — Sur la bonté naturelle de l'homme, inspiratrice de J.-J. Rousseau, XII, 557.

LEMAITRE (Georges). — Directeur au séminaire S.-Thomas à Merville (Nord). Auteur de *Sacerdoce, perfection et vœux*, Paris, 1932. Trois parties dans cet ouvrage : I. Sacerdoce et perfection. II. Perfection et vœux. III. Sacerdoce et vœux.
Cité : XV, 3234, 3239, 3275, 3280 (bibl.).

LEMAITRE (Jules), littérateur français (1853-1914). — Il a préconisé la méthode impressionniste, donnant, sans idées préconçues, son avis sur les hommes et les œuvres, dans *les Contemporains* (8 séries); *Impressions de théâtre* (11 séries); *J.-J. Rousseau* (1907); *Jean Racine* (1908); *Chateaubriand* (1912); *Fénelon* (1914). L. fut aussi auteur dramatique et romancier.
Sur l'apologétique, I, 1516; — Fénelon, V, 672, 2141, 2157, 2165; — la foi, VI, 316, 336; — sur J.-J. Rousseau, XIV, 121, 128, 131-32; cf. VI, 336; — Monsabré, X, 2330.

LE MAN. — Voir *Maur de l'Enfant Jésus*.

LEMAN (Auguste), professeur à la Faculté libre de Lille, né à Tourcoing en 1879. — Ses thèses de doctorat : *Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635*, Paris, 1919. — *Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France, de 1624 à 1634*, id.
Cité : XV, 2306.

LÉMANN (Augustin et Joseph), juifs convertis (cf. *Tables*, 2744). — Leurs écrits, VIII, 1909-14; cf. 78 (bibl.). — Cités : I, 1559; VI, 698.

LE MAOUT (Charles) (1805-1887). — Pharmacien et savant qui s'est signalé par plusieurs découvertes intéressant l'hygiène publique. — Sur l'hygiène des cimetières, III, 2322.

LE MASSON (Innocent). — Notice [S. Autore], IX, 202-208; cf. II, 2283, 2285-86, 2291, 2307-09, 2536, 2544. — Dévotion au Sacré-Cœur, III, 336. — Le P. Lacombe et le « général des chartreux », XIII, 1576. — Et l'abbé de Rancé, XIII, 1653-55. — Cité : VI, 1965.

LEMBERG. — Ville de l'ancien empire austro-hongrois. Voir *Leopol*.

LE MÈRE (Ignace). — Notice [J. Carreyre], IX, 208.

LEMERRE (Pierre). — Notice [J. Carreyre], IX, 208-10.

LE MIRE (Aubert), dit *Miraeus*. — Notice [É. Amann], X, 1862-64. — Cité : XII, 1959.

LEMIRE (Jules). — Ecclésiastique français, député du Nord (1853-1928). — Cité : I, 1734; IX, 620, 1909, 1911-13; X, 2016.

LEMM (Dr Oscar von). — Actes apocryphes des Apôtres (copte), I, 1503; — Sur S. Athanase, 2143.

LEMMENS (Léonard), de l'ordre des Frères mineurs, un des fondateurs et rédacteurs de l'*Archivum franciscanum historicum*. — Cité : VI, 826 (édition de textes); XI, 228, 232, 238, 250 (Église nestorienne et prêtres latins); XII, 2604 (Portioncule); XIV, 1088 (Sanctes Boncor).

LEMOINE (Jean). — Canoniste et cardinal français, né vers 1250 à Crécy-en-Ponthieu, mort à Avignon en 1313. Après son *Commentaire sur le VIe livre des Décrétales*, Boniface VIII le nomma cardinal et légat en France (1302). C'est pendant l'exercice de ces fonctions qu'il fonda le célèbre collège qui porta longtemps son nom. — Commentaire sur la bulle *Unam Sanctam*, XII, 2739; — l'usurier doit être jugé par le juge ecclésiastique, XV, 2365.

LEMONNYER (Antoine), O. P. (1872-1932). — Né le 11 mars 1872 dans le diocèse de Coutances, entré en 1894 dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, étudiant au *studium* de Flavigny sous la direction du P. A. Gardeil, A. Lemonnyer passa un an à l'École biblique de Jérusalem et fut nommé professeur d'Écriture Sainte à Flavigny, puis au Saulchoir. De 1912 à 1928 il exerça la charge de régent des études; il fut promu maître en théologie en 1919. Ses dernières années furent consacrées à de hautes charges administratives : assistant du prieur provincial de France, puis du maître général, enfin vicaire général de l'Ordre. Il mourut à Rome le 9 mai 1932.

L'influence de cet homme discret et prudent ne saurait se mesurer aux dimensions de son œuvre littéraire : elle s'exerça sous des formes variées, par la direction des esprits et des communautés, par l'enseignement oral et écrit, par le jugement doctrinal porté sur les œuvres et sur les événements tant profanes que religieux. Cette « présence », cette ouverture aux courants et aux besoins actuels expliquent que les publications du P. L. touchent à des domaines variés (exégèse, ethnologie, histoire de l'Ordre des Prêcheurs, histoire des institutions, spiritualité, doctrines sacramentaires, morale, histoire du sentiment religieux, voire critique littéraire) et que, si l'on met à part une quinzaine de livres ou de brochures, elles se présentent le plus souvent sous forme de recensions, de bulletins, d'articles épars dans des recueils de circonstance *(Xenia thomistica, Mélanges thomistes, Semaines d'Ethnologie religieuse, Congrès du Mariage chrétien)* ou dans des périodiques (notamment *R. C. F., R. S. phil., Revue des Jeunes, R. B., Études religieuses, V. Sp., La Vie Intellectuelle, R. Ap., Année Dominicaine, Bulletin thomiste)* ou dans les grands Dictionnaires (cf. *infra*).

Dans cette production continue et foisonnante, signalons les publications les plus importantes :

1° *Écriture sainte*. — *Épîtres de S. Paul, trad. et commentaire* (2 vol., 1905); *S. Paul, traduit et annoté* (1921); *Notre Christ* (1920); *La théologie du N. T.* (1928); *Notre baptême d'après S. Paul* (1935); *Portraits bibliques : Moïse* (1920); *Jérémie* (1920); *S. Pierre. I. Le disciple de Jésus-Christ* (1924); *S. Pierre. II. Le Vicaire de Jésus-Christ* (1925); *L'évangéliste de la joie* (S. Luc, 1914 et 1932); *Le messianisme des béatitudes* (1922); *La morale et les morales de l'Évangile* (1932). — Articles du *D. B. S.* : *Angélologie chrétienne; Apparences historiques (Théorie des); Blasphème contre le Saint-Esprit; Charismes; Comma johannique; Concile de Jérusalem*. — Articles du *D. A. F. C.* : *Antéchrist; Apocalypse; Fin du monde (Prophéties du Christ sur la)*. — Dans le *D. T. C.*, les sections des art. *Justification, Prédestination, Providence* relatives à l'Écriture Sainte. — Signalons aussi les *Bulletins de théologie biblique* dans la *R. Sc. phil.* de 1907 à 1914 et de 1920 à 1932.

2° *Théologie*. — *a) Questions de méthode*. — *Théologie positive et théologie historique* (1903); *Comment s'organise la théologie catholique* (1903); *La théologie spirituelle comme science particulière* (1932). — *b) Études spéciales*. — *A l'exemple de notre Père, trad. et comm.* du De divinis moribus *attribué à S. Thomas d'Aquin* (1920); *Le rôle maternel du Saint-Esprit dans notre vie surnaturelle* (1921); *Les Apôtres comme docteurs de la foi* (1923); *Cur Deus homo?* (1924); *Les trois sortes d'oraison* (1924); *La prière chrétienne de demande* (1925); *Notre-Dame*.

Contemplations (1926); *S. Thomas d'Aquin, Somme théologique, La Vie humaine, ses formes, ses états (IIa-IIae, q. 179-189), trad. et notes* (1926); *Mémoire théologique sur l'épiscopat* (1936).

3° *Histoire des Prêcheurs.* — Outre de nombreux articles dans l'*Année Dominicaine, Les Frères Prêcheurs*, coll. *Les ordres religieux* (1924); *Notre vie spirituelle à l'école de Ste Catherine de Sienne* (1934); *Ste Catherine de Sienne*, coll. *Les Saints* (1934).

4° *Science des religions, ethnologie, sociologie.* — *a) Rapports* aux Semaines internationales d'ethnologie religieuse : *Religion et morale. Croyances des non-civilisés relatives à l'au-delà* (1912); *Le caractère moral de la religion chez les non-civilisés* (1913); *Propreté et pureté chez les Sémites* (1925); *La famille et ses relations avec la religion chez les Cananéens, les Phéniciens, les Araméens et les Arabes* (1929). — *b) Bulletins de science des religions*, dans *R. Sc. phil.* (1907-1931). — *c) Entretiens de Juilly. III. Le problème religieux et les conclusions de l'ethnologie.* — *d) La révélation primitive et les données actuelles de la science, d'après l'ouvrage allemand du P. W. Schmidt* (1914); *P. W. Schmidt; Origine et évolution de la religion, les théories et les faits, trad. franç.* (1931). — *e) L'Empire romain*, dans *Le Christ, encyclopédie populaire des connaissances christologiques* (1932). — *f) La sociologie domestique* et, en collaboration avec R. Troude, *La religion, l'art et la science au point de vue sociologique* dans le *Précis de Sociologie* (Publiroc, 1934).

L'ouvrage posthume *Notre Vie divine*, édité par le P. Périnelle (édit. du Cerf, 1936) reprend quelques articles et travaux inédits ou dispersés dans des recueils d'accès difficile, en y joignant une bibliographie classée et complète. Cf. *D. B. S.*, la notice du R. P. Spicq.

J. Tonneau, O. P.

Colossiens (épître), iii, 383 (bibl.); — création, 2055-56; — diacres, iv, 706; — Éphésiens (épître), v, 181, 182, 188 (bibl.); — eucharistie, 1047; — fin du monde, 2550; — Galates (épître), vi, 1051 (bibl.); — Hébreux (épître), 2096, 2108; — idolâtrie, vii, 619, 646; — Jésus-Christ, viii, 1222; — judéo-chrétiens, 1685; — mariage, ix, 2060; — S. Paul, xi, 2333 (bibl.), 2398 (imminence de la parousie), 2418 (charismes), 2441 (justification); — péché, xii, 144; — péché originel, 315; — perfection chrétienne, 1223; cf. xiv, 2826 (son essence); — prédestination, xii, 2809-15; — prière, xiii, 181; — providence, 935-41; — rédemption, 1922-23; — révélation primitive, 2226; — Romains (épître), 2894 (bibl.); — sacrifice, xiv, 653, 688; — surérogatoires (œuvres), 2826; — théologie positive, xv, 445; — théologie spirituelle, 485-86; — Thessaloniciens (épître), 592, 597, 598, 609 (bibl.); — S. Thomas, herméneutique, 728; — vœux de religion, 3241-43, 3274, 3278, 3280.

LEMOS (Thomas). — Notice [M.-D. Chenu], ix, 210-11. — Controverse *De auxiliis*, i, 2495, 2538, 2553, 2556 (bibl.); iii, 687, 791; x, 2158, 2159, 2161-63, 2165, 2174; — nature déchue, xi, 40; — prédestination, xii, 2975; — prémotion, xiii, 36; — dom de Viaixnes publie son recueil resté manuscrit, xv, 2836; — volonté salvifique, 3370. — Cité : iv, 1566; xi, 493; xiv, 1718.

LE MOYNE (Alphonse). — A ce Sorbonnien, mêlé aux controverses jansénistes, le *D. T. C.* n'a pas consacré de notice. On trouve cependant son nom à Augustinisme, i, 2497-98, dans les ouvrages de La Lanne, viii, 2454, et dans la bibliographie de Jansénisme, 495.

Dans la préface historique mise en tête du xvie vol. des *Œuvres complètes* de Messire Antoine Arnauld, Paris-Lausanne, 1778, on lit (p. XXV) : « De l'ouvrage intitulé : *Apologie pour les SS. Pères de l'Église... et dans les écrits de M. Le Moyne* (*D. T. C.*, viii, 495)... Cette Apologie parut sur la fin de 1650. M. Arnauld y réfute diverses productions contre la doctrine de S. Augustin, savoir les écrits dictés en Sorbonne en 1647 par M. le Moine; lesquels furent imprimés en 1650, sous le titre *(Disputatio) de dono orandi, sive de gratia ad orandum sufficienti adversus libellum De initio piæ voluntatis* ». — (p. XXVI) : « Quelques engagements particuliers avaient fait prendre la plume au Sieur Le Moyne. Après avoir professé la philosophie pendant plusieurs années au collège de Calvi, réuni depuis à celui de Sorbonne, il fut nommé curé de la Magdelaine à Paris. Il en remplissait les fonctions lorsque M. Lescot, que le card. de Richelieu... venait de nommer à l'évêché de Chartres, lui fit donner la chaire de professeur royal en Sorbonne. Pour se procurer ce poste, on assure que M. Le Moine avait promis à son bienfaiteur et par lui au cardinal, qu'il entreprendrait de réfuter l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres. Et il tint parole. » (Voir Hermant, *Mémoires*, P. ii, ch. 15.)

« N'osant pas cependant adopter la doctrine de Molina, il embrassa le système qui tenoit comme le milieu, entre le sentiment des anciens théologiens et celui de ce Jésuite. Il convenoit avec les premiers que la grâce nécessaire pour toute bonne action étoit efficace par elle-même, et prétendoit avec Molina que la grâce qui inspire les premiers mouvements de la foi et de la prière ne dépendoit, pour son effet, que de la volonté de l'homme. Il ajoutoit que le don de la grâce efficace par elle-même, la seule à laquelle il donnoit le nom de la grâce médicinale de Jésus-Christ, étoit infailliblement attaché au bon usage de la grâce de la foi et de la prière; que conséquemment la prédestination n'étoit pas gratuite pour le commun des Saints, et qu'elle ne l'étoit tout au plus que pour quelques élus privilégiés, à qui il plaisoit à Dieu d'accorder, par une bonté spéciale, la grâce efficace pour l'action, sans l'avoir demandée. C'étoit renouveler tout à la fois et l'ancien Semipélagianisme et le système bizarre de Catharin, qui n'avoit presque plus de partisans... Affectionné à ce système, M. Le Moine l'enseigna donc dans son traité de la Grâce, qu'il dicta trois fois de suite dans les écoles de Sorbonne; et il le fit reparoître pour la quatrième fois, au mois d'octobre 1650, dans un écrit qu'il intitula *De dono orandi, sive de Gratia ad orandum sufficienti, disputatio*, etc. Il se défend particulièrement dans cet écrit contre celui que M. l'abbé de Lalane venoit de publier (le mois de juillet de la même année) pour réfuter ses Cahiers. (C'est l'ouvrage *De initio piæ voluntatis... dissertatio*, viii, 2454.)

« M. Le Moine le charge d'injures dans la Préface de son *De dono orandi*. M. de Lalane ne répondit que par des notes excellentes (c'est l'écrit *Notæ præambulæ in libellum Alphonsi Le Moyne...*, viii, 2454) qui quoique courtes fermeront la bouche à ce professeur.

« Mais, dans l'appréhension que son système, quelque bizarre qu'il fût, ne trouvât des partisans dans le grand nombre d'écoliers qui prenoient ses leçons, M. Arnauld vint à l'appui de M. de Lalane et publia l'Apologie pour les Saints Pères de l'Église, défenseurs de la Grâce (qu'il donne sous le nom de *La Motte*, nom sous lequel il se cachoit quelquefois). Cet ouvrage (cf. viii, 495) parut avec l'approbation de six Docteurs en Sorbonne, datée du 7 décembre 1650. »

— (p. XXVIII). On cite les lignes suivantes de *l'Apologie pour les Saints Pères* (livre ii, ch. 20) : « Ceux mêmes qui jusqu'ici avoient puisé leurs sentiments dans les ruisseaux troubles de quelques livres nouveaux des disciples de Molina, se détrompent tous les jours. » On n'en a *pas même* excepté M. Le Moine... « Il tâchoit, dit M. Hermant (liv. ii, ch. 15), de se défendre au dehors, lorsqu'il se tenoit déjà pour vaincu dans l'intérieur de son âme » « M. de Lalane écrivoit à M. de St. Amour le 3 mars 1651, que M. le Moine n'avoit point été en classe depuis qu'elle (l'Apologie) étoit publiée, étant aussitôt tombé malade. »

« On doit lui rendre néanmoins cette justice, qu'il avoit pour S. Augustin plus de vénération que les autres Molinistes n'en montroient. C'est à lui que l'on attribue l'édition des Œuvres choisies de ce saint Docteur sur la grâce, qui fut faite en 1643 à Paris. Ce fut lui qui réprimanda avec force le Sieur Chaillon, doyen de Beauvais, qui s'étoit échappé dans un acte de licence jusqu'à répondre *transeat Augustinus.* »

M. Arnauld parle aussi de M. Le Moine dans son Traité *De Gratia efficaci* (1656), p. iv, art. vii-xi (*Œuvres*, xx, 1776, p. 289-297). A l'art. vii (p. 289), il dit : « ...*Alphonsus le Moine, qui licet sub eorum, quæ contra illam (solutionem) de hoc argumento edita sunt, voluminum mole jacuerit oppressus...* » A l'art. ix (p. 292) :

ad præsentem rerum conditionem accomodata, 3 vol., 1872 sq.

Cité : IV, 2354, 2368 (nombre des élus); XIII, 2570 (explication discutable de la résurrection des morts).

LE NOIR (Félix), ecclésiastique français du XIXe s., auteur d'une réédition du *Dict. théologique de Bergier approprié au mouvement intellectuel de la seconde moitié du XIXe s.* (1872).

Cité : II, 743 (Bergier); cf. VI, 696; X, 2501-02, 2504 (contre la peine de mort).

LE NORDEZ (Albert-Léon-Marie), évêque de Dijon de 1899 à 1904. — Et la rupture des relations diplomatiques entre le S.-Siège et la France (1904), XII, 1718.

LE NORMAND (Jean), évêque d'Évreux de 1710 à 1733. — Ses observations lors des discussions sur la bulle *Unigenitus*, XV, 2066.

LENORMANT (François) (1837-1883). — L'un des savants les plus réputés du XIXe s. Ses œuvres sont innombrables; on en trouve une nomenclature à peu près exhaustive dans la *Notice sur F. Lenormant* de J. de Witte, Bruxelles, 1887. Nous nous contenterons de renvoyer ici à la notice que M. Trinquet a consacrée à Lenormant dans le *D. B. S.*, V, 354-59. Les livres les plus fameux qui peuvent intéresser spécialement la théologie sont : *Les origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux*, 3 vol. Paris, 1880-84; *La Genèse, traduction d'après l'hébreu, avec distinction des éléments constitutifs du texte, suivie d'un essai de restitution des livres primitifs dont s'est servi le dernier rédacteur*, 1883.

Abraham (vocation), I, 97-98; (sacrifice), 99; — apologétique, 1557; — arcane, 1746; — Constantinople (Église de), III, 1368 (bibl.); — crémation, 2311-12, 2317; — démon, IV, 323, 325-26; — divination, 1442-43; — Ève, V, 1041; — Extrême-onction, 1951; — Ézéchiel, 2038; — Géorgie, VI, 1274; — Héxaméron, 2330-31; — Inspiration, VII, 2187; — Libéralisme (articles divers), IX, 574-75; — Maronite (Église), X, 56.

LE NOURRY (Nicolas). — Notice [J. Baudot], IX, 217-18. Cf. II, 624, 716; X, 427; XII, 1206.

Ame, I, 985-86, 994, 1000; — docétisme, IV, 1498; — enfer, V, 57; — eucharistiques (accidents), 1371; — Fils de Dieu (Arnobe), 2434; — Juifs (controverses), Tertullien, VIII, 1884; — sur le *De ira Dei* de Lactance, 2431; — Messe (des hématites), X, 948; — prédestination (selon Clément d'Alexandrie), XII, 2822.

LENS (Jean de), ou **LENSAEUS**. — Notice [É. Amann], IX, 216-17; cf. 1766. — Sur Baïus, II, 56, 95.

LENZ (Max) — Sur des attributions d'écrits à Thierry de Niem, XV, 614-16.

LÉON Ier (S.), pape. — Notice générale [P. Batiffol], IX, 218-301.

I. Jeunesse et élection de S. Léon. — 1. Exposé général, 219-20. — 2. Le diacre Léon et l'hérésie pélagienne, 220; cf. 232, 286; II, 1826 (Cassien); XII, 713 (pélagianisme); XIV, 2198-99 (Sixte III). — N'est pas l'auteur de l'*Indiculus*, du *Prædestinatus*, du *De vocatione gentium*, IX, 220; cf. XII, 2778-79; XIV, 1825, 1830, 1833. — 3. Mission de la cour de Ravenne, IX, 220, 233-34; XI, 99. — 4. Élection au souverain pontificat, IX, 220; IV, 2292.

II. S. Léon, évêque de Rome. — 1° *Dignité de l'évêque de Rome.* — 1. Les évêques et l'évêque de Rome, IX, 220-23; — *a)* Souveraine autorité doctrinale, VII, 1655, 1665, 1667-68; XIV, 1406, 1689, 1703; XV, 1303 (cf. *infra*, S. Léon et l'Orient); — et disciplinaire, II, 2041 (causes majeures); — *b)* Appels et recours à son autorité, XI, 1879-80, 2261; XIII, 283-86, 336, 388, 390; XIV, 1465. — 2. N'accepte pas le 28e canon de Chalcédoine, contraire à la primauté romaine, II, 2193; III, 659; VI, 1537; IX, 261-64; XI, 2262; XIII, 286-87; XIV, 1318-22; — prééminence de ses légats au conc. de Chalcédoine, II, 2193-94; cf. 2041; IX, 260 (sur les points relatifs à Chalcédoine, voir *Tables*, 661, 663). — 3. Maintient cependant la tradition : élection de l'évêque (même de Rome) par le peuple et le clergé, IV, 2252-60, 2286, 2287-89; — interprétation par le gallicanisme, VI, 1100, 1123.

2° *Ministère de l'évêque de Rome à Rome.* — 1. Prédications diverses, IX, 223-230. — 2. Quelques points particuliers : *a)* Divers sermons pour des fêtes, 223, 224-25; — sur Noël, VII, 1479; — sur la Passion, IX, 1530; XI, 2462; — sur Pâques, XI, 408, 1957, 1959-61; cf. 1963, 1969; — *b)* Carême, IX, 224; II, 1726, 1730-31; III, 853; — *c)* Pentecôte et S.-Esprit, IX, 225; V, 805; — *d)* Quatre-Temps, IX, 225; II, 1731; XIII, 1447-48, 1451, 1453-54; — *e)* Quêtes et offrandes, IX, 225-26; cf. II, 1850; — *f)* Châtiment et délivrance de Rome, IX, 226, 234, 236, 241, 243, 278 (Genséric), 235 (Attila); — *g)* Jeux et superstitions, 226-27; XIV, 2800; — *h)* contre les hérétiques, IX, 227-28; — appel au pouvoir civil contre eux, IV, 2214; — manichéens, IX, 228-29, 234, 268, 298; cf. 1695-96; — juifs, IX, 229; VIII, 1880-81, 1886; — pélagiens, IX, 286; XII, 406; — exil de Julien d'Éclane, VIII, 1928; cf. XII, 713; — semi-pélagiens, XIII, 848; XIV, 1829-30; — *i)* institutions diverses (basiliques, monastères, liturgie), IX, 229-30.

3° *L'évêque de Rome et les sièges suburbicaires.* — 1. Régime des églises des dix provinces ressortissant au vicariat de Rome, IX, 230. — 2. Lettres aux évêques : *a)* de Campanie, Picenum et Toscane, 230-31, 295; cf. IV, 2259-60 (élection des évêques); — *b)* de Sicile, IX, 231, 296; — administration du baptême, II, 205, 213; — des biens ecclésiastiques, 862; cf. 1850; — secours aux églises dévastées, IX, 231.

4° *L'évêque de Rome et l'Italie non suburbicaire.* — 1. Le *vicarius Italiae* et ses sept provinces, IX, 232; — S. Léon et l'évêque d'Aquilée, 232, 286; cf. IX, 2115-16 (sur des mariages contractés par erreurs); cf. *infra*, *Doctrine*. — 2. La question d'Eutychès à Milan et à Ravenne, IX, 232-33; cf. V, 1586; XII, 1916-17.

5° *S. Léon et la cour de Ravenne.* — 1. Mission de Léon en Gaule avant son élection, IX, 233-34; cf. *supra*. — 2. Valentinien III aide Léon contre les manichéens, 234, 298; cf. IV, 2214. — 3. Ambassade de L. vers Attila; événements dont il est témoin, IX, 235-37.

III. S. Léon et l'Occident. — 1° *L. et les Gallo-Romains : a)* L'affaire de S. Hilaire d'Arles et de Célidonius, IX, 237-39; XV, 2520; cf. *Tables*, 2075 (appréciation de Tillemont, des Gallicans et des Anglicans); — *b)* L. et l'Église d'Arles, IX, 240; cf. XV, 2520-21 (Valérien de Cimélium); — fixation de la fête de Pâques, XI, 1959-61, 1963; cf. 1957, 1969; — *c)* L. et l'Église de Vienne, XI, 1879. — 2° *L. et les Espagnols :* lettre à Turibius sur le priscillianisme, IX, 240-41; XIII, 393; XV, 1352; cf. IV, 573 (Jésus aux enfers), 2214. — 3° *L. et les Africains :* intervention dans les élections épiscopales (Donatus de Salica [cf. IV, 1719-20], Aggarus et Tiberianus; appel de Lupicinus à Rome), IX, 241-43. — 4° *L. et l'Illyricum oriental :* lettre à Anastase de Thessalonique (épiscopat et souverain pontificat), IX, 243-45, 280, 293-94, 295-96; cf. VIII, 1983; XI, 1896; *Tables*, 148; — sur l'Illyricum, *Tables*, 2181.

IV. S. Léon et l'Orient. — 1° *Avant l'affaire d'Eutychès : a)* L. et Cyrille d'Alexandrie, IX, 219, 245; cf. III, 2524-25; V, 151; XI, 138 (accord de L. pour la condamnation de Nestorius); — et Dioscore, IX, 245; IV, 1370-71; voir Éphèse (Brigandage d'), *infra;* — *b)* Antioche (cf. *Tables*, 1026-27, Domnus); Constantinople (cf. XIII, 665, Proclus et Flavien); et l'Empire (Théodose II), IX, 245-46; cf. 298. — 2° *Eutychès et Flavien de Constantinople*, IX, 246-48; IV, 1371-72; V, 1534-35, 1584-87, 1590; VII, 389, 482; XI, 133, 138; XIII, 284-85 (cf. *infra*, Brigandage d'Éphèse). — Flavien à Léon, II, 2191; V, 1593-94; IX, 247-48; cf. notice, *Tables*, 1533. — L. à Théodose II : acceptant un concile et nommant ses légats, IX, 248 (correspondances et recommandations). — 3° *Lettre (Tome) de L. à Flavien* (exposé, non définition de la foi), IX, 248-52; II, 2205-07; — texte, VII, 478-83; — opinion de Moschus et de Gennadius, IX, 252-53; — autres citations du tome à Flavien, I, 2361; II, 2197, 2205; III, 1250, 1270; VII, 390; VIII, 1336, 1345; IX, 2380; XI, 133-34, 140, 145; XIII, 290; XV, 1881; *Tables*, 1533. — 4° *Brigandage d'Éphèse*, IX, 253-60; — sur l'ensemble de ce concile, *Tables*, 713.

Sur les personnages cités au cours de cette section, cf. encore pour Théodose II, Valentinien III, Licinia Eudoxia, V, 1483; — Marcien, II, 2191; III, 646; — S. Hilaire, VI, 2385; — Dioscore, IV, 1371; — Eusèbe de Dorylée, V, 1535; cf. II, 2190-92; — Olympius de Constantia, 2432; — Hormisdas, VII, 167; — Proclus, XIII, 563-65; XV, 508. — Abundius, *Tables*, 16; — Anatolios, *Tables*, 149; — Julien de Kos, *Tables*, 2749.

5° *Concile de Chalcédoine*, IX, 260-67; cf. II, 2041, 2190-2208; III, 35; VI, 47; XI, 138. — détail aux *Tables*, 661-63. — L. et les points difficultueux : Ier conc. de Constantinople, can. 3 (prééminence de Constantinople); — Chalcédoine, can. 28 (Constantinople, nouvelle Rome), références aux *Tables*, 660, 663. — Voir III, 1316, 1333; XI, 1896, 2263, 2275; XII, 671-74; XIII, 364; XV, 215.

V. Dernières années. — 1° *L'Orient après Chalcédoine, sous Marcien*, IX, 267; — correspondance avec Julien de Kos, 267-68; — retour de l'impératrice Eudocie à la foi de Chalcédoine, 268; cf. V, 1483. — L. et Maxime d'Antioche, IX, 269; cf. I, 1404-05; — et Théodoret de Cyr, IX, 269; XV, 301, 306, 320, 1881. — Dioscore exilé, Protérios lui succède, IX, 269-70; cf. IV, 1374; I, 794.

2° *S. Léon et l'empereur Léon Ier de Thrace*, IX, 270-74; — rapports cordiaux, I, 1405; III, 1331; IV, 2214; — maintien de la doctrine chalcédonienne en face des ressauts monophysites à Antioche et Alexandrie, IX, 271-73; — exil de Timothée Aelure, 274 (sur T. Aelure, X, 2220 et sa notice aux *Tables*).

Doctrine de S. Léon et de Chalcédoine, après la mort de S. Léon : monophysisme égyptien (période byzantine), X, 2251-54; — monophysisme sévérien, X, 2219-22; XV, 1886; cf. Sévère d'Antioche, XIV, 1990, 1999; Philoxène de Mabboug, XII, 1514; Pierre Monge, XII, 2030-31; Pierre le Foulon, 1933-35; Théodore de Pharan, XV, 780, 782; — jacobites syriens, XIV, 3032-34, 3038, 3042; — arméniens, I, 1896-97; — lettre du pape Vigile (?), XV, 3002-03.

Défense de la doctrine de Léon : Vigile de Thapse, XV, 3006, 3008; — maintien de la doctrine dans la controverse théopaschite, XV, 509-10; cf. VII, 172; XIV, 1747; — IIe conc. de Constantinople (Trois Chapitres), III, 1246, 1250; XV, 1887, 1894, 1902, 1905, 1919; — voir aussi Pélage Ier et Pélage II, XII, 665, 667, 668, 670-73. — A propos du monothélisme, Honorius Ier, VII, 98, 99, 111; — S. Martin Ier et conc. du Latran (649), X, 190-92; XV, 212; — S. Agathon, I, 562; — IIIe conc. de Constantinople, III, 1260, 1267, 1270; cf. X, 2309, 2313 et XIV, 2382 (S. Sophrone). — Autres citations, XIV, 227, 1330, 1406.

3° *S. Léon et l'Occident : a)* Lettre à Ravennius, évêque d'Arles, IX, 275; cf. XV, 2520-21; réponse à la lettre des évêques, VII, 1668; — à Rusticus, évêque de Narbonne et Nicétas d'Aquilée, IX, 275; cf. I, 158; II, 2081-83; — à Théodore, évêque de Fréjus, IX, 275-76 (pénitence, cf. Denz.-Bannw., 146-47); I, 149, 156, 157, 163; III, 840; — aux évêques de Campanie, Picénum et Samnium, IX, 277; III, 842, 852, 857-59, 890-91; XII, 1080; XV, 2331, 2333 (interdiction à l'usure); cf. XI, 2261 (centralisation).

4° *Mort de S. Léon*, IX, 277-78; cf. VI, 2385, 2461 (S. Hilaire lui succède).

VI. Caractère. Doctrine. Politique. — 1° *Caractère.* — Romain, défenseur de la foi, orateur, moraliste, conscient de sa dignité, IX, 278-81.

2° *Doctrine.* — On suivra, dans la mesure du possible, le texte IX, 281-91, en reprenant parfois les indications antérieures et en complétant par les références aux autres articles du *D. T. C.*

1. *Théodicée*, IX, 281; IV, 1130, 1131, 1144.

2. *Démonstration évangélique*, IX, 281, 283; III, 2257 (crédibilité); VIII, 1318 et X, 1851 (miracle); XIII, 694 (preuve par les persécutions); 2342 (miracles des reliques); cf. 2337.

3. *Dessein divin.* — Réconciliation du monde par le Fils et le S.-Esprit, IX, 281, 285; cf. VII, 478-79, 1491; VIII, 1345; XIII, 1938 (rédemption par l'Incarnation).

4. *Église et vie de l'Église*, IX, 281-82; IV, 2153, 2171-72; XIII, 284-89, 390 (primauté); cf. III, 424 (communion dans la foi); 443 (communion des saints); XIV, 915, 920 (les saints, nos protecteurs au ciel); XIII, 2342; — la foi et les hérétiques, IX, 282; leur réconciliation, VII, 1329, 1397-98, 1407; — aspect social du vœu, XV, 3217; — E., fidèle à la tradition, 1289, 1303-04; — Foi et autorité divine, VI, 115; VII, 1761; — infaillibilité du pape, VII, 1652, 1665-68, 1670, 1683; — conciles, III, 652, 654, 658; — élection des papes, IV, 2286-92 *(passim);* cf. *infra, Ordre;* voir aussi *Varia.*

5. *Écriture*, IX, 282; — autorité et inerrance, VII, 2180, 2214; cf. III, 2257.

6. *Priscillianisme; rejet des apocryphes*, IX, 282; XIII, 393; I, 1503.

7. *Symbole, mystères et foi*, IX, 282-83; VI, 115; X, 2592.

8. *Trinité*, IX, 283, 285 (Fils consubstantiel au Père); V, 805 (Esprit-Saint, commun au Père et au Fils); cf. 810; — XV, 1823 (opération *ad extra*, commune); cité : 1709.

9. *Dieu et la Création*, IX, 283-84; — démons, IV, 374; IX, 1521, 1530; — hommes, aucune préexistence des âmes, XV, 1352; — le composé humain, âme forme du corps, VI, 556; voir aussi II, 2195, 2205-06.

10. *Péché originel.* — Transmis aux hommes, IX, 284, 285-86; — et cependant volonté salvifique de Dieu, VII, 1491; XII, 2917; XV, 3363-64; — voir *supra, Dessein divin.* — Jésus-Christ, seul exempt du péché originel, IX, 284-85; cf. VII, 980. — Rédemption, XIII, 1938.

11. *Marie.* — Sa maternité divine virginale, IX, 284-85, 2354-55, 2380; cf. I, 1379; — immaculée conception (?), 2414; cf. VII, 853, 980; cité : XV, 2426.

12. *Jésus-Christ.* — Verbe incarné, Rédempteur, IX, 285-86; cf. VI, 556; II, 2195, 2205-06; VII, 390, 441-42, 462, 478-83, 489, 493, 500, 505, 527, 535, 537-38 (union hypostatique); 1456, 1465, 1466, 1471, 1477, 1479, 1489, 1491 (Incarnation); VIII, 1266, 1268-69, 1318, 1336, 1345 (Jésus-Christ); cf. XI, 2462 (efficacité de la Passion); XIII, 1938 (divinisation de l'humanité); XIV, 1628, 1649

(science du Christ); iv, 604 (descente aux enfers). — La croix, signe de salut, qu'il faut adorer, iii, 2353. — Abel, figure de Jésus-Christ, i, 34.

Note : La doctrine de Léon sur Jésus-Christ apparaît dans tous les documents concernant *Léon et l'Orient* (cf. *supra*).

13. *Justification.* — Rôle de l'effort et de la liberté, ix, 286; — rôle de la grâce, 287; cf. vi, 1594; xii, 1269; — de la foi et de la charité, viii, 2100; — le mérite des œuvres, x, 652; — persévérance, xii, 1269; — vœux de religion, xv, 3270.

14. *Sacrements : a) baptême,* ix, 277, 288, 290; cf. *supra,* 224; cf. ii, 179; — administration du baptême, ii, 205, 213; — administration par un ministre hérétique, x, 1782-83; cf. ii, 230; — action sacramentelle, xiv, 526-27; — exorcismes au baptême, vii, 1317. — *b) Chrismation* ou confirmation, ix, 290; cf. ii, 2397-98; iii, 1027, 1034, 1089; xiii, 2418. — *c) Pénitence :* tout péché peut être remis par les évêques aux pénitents pratiquant les œuvres de satisfaction, ix, 277, 288-89. — Doctrine générale relevée à : absolution, i, 149-50, 154, 156-58, 199, 237; — Confession, iii, 840, 842, 844-45 (ministre), 852 (secret), 853 (époque), 857-58 (confession secrète); cf. 858-59, 882, 890-91 (péchés graves et pénitence publique); cf. i, 2429; — Imposition des mains, vii, 1327 (réconciliation des pécheurs), 1329 (réconciliation des hérétiques); cf. 1340 (extrême-onction), 1373 (baptême), 1397, 1407; — Pénitence, xii, 792, 806, 810, 813, 894 (simplement cité : 825, 829, 835-36, 888, 1080, 1082, 1098); — réconciliation des moribonds, v, 2026; cf. xiv, 2703; — Satisfaction, 1142-44, 1152, 1155, 1176, 1199-1200; cf. iii, 504; vii, 1600. — *d) Eucharistie :* Doctrine générale, v, 1179-80; cité : 1244, 1249, 1295; — communion, iii, 504, 559; ix, 289-90; — messe, 290; x, 976-77, 1025; — liturgie, 1366, 1368, 1386, 1394; cf. ii, 1544, 1546; v, 2026; — — *e) Ordre,* ix, 290-91; cf. 232; cf. ii, 2081-82 (célibat); iv, 476, 478-79, 495, 499, 2259-61; xi, 1280-81, 1283, 1287, 1288, 1290, 1291, 1303; cf. vii, 1340; — diacres et sous-diacres, xiv, 2464; — irrégularité, vii, 2548; cf. v, 475 (esclave). — Réordinations, xiii, 2398, 2417-18, 2426. — *f) Mariage,* ix, 2115-16, 2150, 2153; — pendant le temps de pénitence, i, 485.

15. *Fins dernières,* ix, 291; — Dam, iv, 13; — enfer, v, 82; — fin du monde, v, 2551; — Jugement, viii, 1801, 1803; — résurrection, xiii, 2543; — culte des reliques, 2337, 2342.

16. *Varia.* — Don des langues, viii, 2593, 2595; — indulgences, vii, 1600; — service militaire, vi, 1914-15; xiv, 1979; — superstition, x, 227; xiv, 2800; — usure, xv, 2331, 2333.

17. *Éditions.* — Indications principales, ix, 300-01; cf. ii, 131 (Ballerini); ii, 1532 (Canisius); xiii, 1464 (Quesnel); xiv, 2849 (Laurent Surius).

Cité : i, 727, 790, 949; ii, 90, 456, 862, 893, 1246, 2069-70, 2081-82, 2246; iii, 649, 654, 658-59, 1260-61, 1270, 1272; iv, 167, 1553, 2130; vii, 98, 101, 111, 116 (sur Honorius), 290, 294 (Hugues de Saint-Victor), 1944; viii, 342; cf. xiii, 1464; xv, 2425 (à propos du jansénisme); xi, 1224, 1289-90; xii, 406; xiii, 848-49 (Prosper d'Aquitaine); xv, 803 (Thomassin), 1882, 1887, 1900, 1902-03, 1913, 1919 (Trois-Chapitres).

3° *Politique de S. Léon.* — Exposé général, ix, 291-300. — Points spéciaux : universalité et unité de l'Église, 291-92; — discipline confiée au pape, en raison de son primat; unité et primauté, 292-94; — communion des évêques entre eux et avec le siège de Rome, 294-96; — sollicitude étendue à l'Orient, 296; — respect des droits des évêques, 296-97; — vénération pour l'état monacal, 297-98; — rapports aussi confiants que possible avec le pouvoir civil, 298-300.

Bibliographie récente. — Le sacramentaire léonien (ix, 287), recueil encore mal ordonné, est un échantillon d'essais analogues et le prélude d'un sacramentaire complet (cf. Sacramentaire dit Gélasien primitif, ix, 804-05). Le collectionneur a disposé ses matériaux dans la 2e moitié du vie ou au début du viie s. Nouvelle édition, Mohlberg, *Sacramentarium Veronense,* Rome, 1955. Parmi les éditions d'autres écrits, citons : E. Schwartz, *Conc.,* ii, 4, 114 lettres; ii, i, n° 5, p. 10-20 (Tome à Flavien) (en grec); Leclercq et Dolle, *Sermons,* nos 22, 49, 74, de *Sources chrétiennes,* 1945, 1957, 1961.

Monographies et études : W. J. Halliwel, *The Style of Pope St. Leo the Great,* Washington, 1939; — T. Jalland, *The Life and Times of St. Leo the Gr.,* Londres, 1941; — M. Müller, *The Vocabulary of Pope St. L. the Gr.,* Washington, 1943; — sur la lettre à Turibius : De Gaiffier, dans *Analecta Bolland.,* Bruxelles, 1941, p. 34-64; L. A. Luengo, *S. Toribio, obisp. de Astorga,* Madrid, 1939; — P. Brezzi, *S. Leone Magno,* Rome, 1947; — — D. Franzes, *P. Leo d. Gr. en S. Hilarius v. Arles,* 1948. — Parmi les très nombreux écrits relatifs à la liturgie : E. Dekkers, *Autour de l'œuvre liturgique de S. L.,* dans *Sacris Erudiri,* Steenbrugge, 1948, p. 363-398; — A. P. Lang, *Leo der Grosse und die Texte des Altgelasianums,* Steyl, 1957; *id.,* dans *Sacris Erudiri,* 1957, p. 116-62; — M. B. De Soos, *Le mystère liturgique d'après S. Léon,* Munster, 1958. — Sur le Sacramentaire léonien, citons simplement : Callewaert, *Léon et les textes du Léonien,* dans *Sacris Erudiri,* 1948, p. 35-164; — Schmidt, *De formulis identicis Sacram. Leon., Gelas. et Gregoriani, ibid.,* 1952, p. 103-73; et, en sens opposé, Capelle, dans *Revue Bénédictine* de Maredsous, 1954, p. 157-67; Callewaert, *S. Léon le Grand et les textes du Léonien,* Steenbrugge, 1954; — A. Chavasse, *Le sacramentaire gélasien,* Paris, 1958, p. xx et 192 sq.; G. Pomarès, *Gélase Ier, Lettre contre les Lupercales et 18 messes du Sacramentaire Léonien,* dans *Sources chrétiennes,* 1960 (n. 65).

Théologie. 1. *Église.* — Bajcer, *Ecclesiologia S. Leonis Magni ex epistolario desumpta,* Casamari, 1957; — K. D. Schmidt, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte,* Stuttgart, 1935, p. 267-75 (primauté); — P. Santini, *Il primato e l'infallibilità del R. Pont. in S. Leone Magno e gli scrittori greco-russi,* Grottaferrata, 1936; — Cavallera, *Bulletin de litt. eccl.,* 1937, p. 67-78, 119-135, 167-179 (la doctrine sur le prince chrétien dans les lettres pontificales du ve s.); — V. Gluschke, *Die Unfehlbarkeit des Papstes bei L. d. Gr.,* Rome, 1938; — E. M. Burke, *The Church in the Works of L. the Gr.,* Washington, 1945; — C. Lepelley, *S. Léon et la cité romaine,* dans *Rev. des sc. rel.,* Strasbourg, 1961, p. 130-50. — 2. *Christologie :* voir *Tables,* 2643-44 : *S. Léon et les Monophysites* (bibliographie suffisante). — 3. *Morale.* — R. Dolle, dans *Vie spirituelle,* 1961, p. 116-62 (Léon, docteur de l'aumône); — Göller, dans *Römische Quartalschrift,* 1931, p. 119-53 (sur la pénitence); — C. Fernandes, *La gracia seg. S. L. el Gr.,* Mexico, 1951; — A. Guillaume, *Jeûne et charité dans l'Église latine des origines au XIIe s. particulièrement chez S. Léon le Grand,* Paris, 1954; — Hervé, dans *Rech. de théol. anc. et méd.,* 1955, p. 17-55, 193-212 (doctrine de la grâce).

Ces références prises dans Altaner-Chirat, 510-13, où l'on pourra trouver d'autres indications. — Dans Fliche-Martin, iv, 1re partie, ch. 9, *Le « Brigandage » d'Éphèse et le concile de Chalcédoine;* — ch. 10, § 3, *S. Léon-le-Grand;* — 2e partie, ch. 1er, § 1 : *Du concile de Chalcédoine à la mort de l'empereur Léon* (quelques traits relatifs à S. Léon, pape).

LÉON II (S.), pape. — Notice [É. Amann], ix, 301-04. — L. et l'affaire d'Honorius au IIIe conc. de Constantinople, 301-03; cité à ce sujet, iii, 649, 662, 671; vii, 116, 118, 121, 124, 126, 128; viii, 1940; xiv, 1325. — Sur l'affaire de Maur, décédé en rupture avec Rome, cf. xv, 3115 (Vitalien pape). — Cité : xi, 1146.

LÉON III (S.), pape. — Notice [É. Amann], ix, 304-12. — 1. *L. et Charlemagne,* 304-06; — son

procès, 306-08; cf. iv, 517; — couronnement de Charlemagne comme empereur d'Occident, 308-10; cf. vi, 1132; xiv, 1327 (une trahison pour les Byzantins), 1448; — difficultés pour Pascal Ier, xi, 2054-56. — 2. *L. et l'adoptianisme*, condamné au conc. d'Aix-la-Chapelle (799), i, 655; cf. 405, 406; xiii, 297 (conc. romain de *810*). — 3. *L. et l'addition du « Filioque » au symbole*, conc. d'Aix-la-Chapelle (805), i, 655; cf. xiv, 2248; viii, 1010 (mission envoyée à Léon); xiii, 650; — attitude du pape, v, 2315-17, 2329-31; xii, 1591; xiv, 1328. — 4. *L. et l'Orient* (mœchianistes); Nicéphore à L., xi, 453; — Théodore le Studite, xv, 290; cf. xiii, 360. — 5. *Ordinations faites par les chorévêques*, xiii, 2405. — 6. *Offrandes aux moines* (portion due à l'église paroissiale), ii, 1851. — Cité : x, 1008; xi, 2055-56; xii, 2675; xiii, 297, 360; xiv, 1348; xv, 290.

Voir, dans Fliche-Martin, vi, *L'époque carolingienne* (É. Amann), ch. 5, Les transformations de la chrétienté au début du ixe s., principalement § 1 et § 3. — Sur l'affaire du *Filioque*, cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, i, 154-78.

LÉON IV (S.), pape. — Notice [É. Amann], ix, 312-16. — Débuts difficiles (Louis II, les Sarrazins, Anastase le Bibliothécaire), ix, 313-14; cf. iv, 514 et *Tables*, 147; — Appel à L. à propos (pour ou contre) *d'Ignace de Const.*, vii, *714*, *716*; ix, *314*; xii, 1559; cité : 1593; cf. xiii, 361. — L. et les ordinations d'Ebbon de Reims, vi, 2482; ix, 314; xi, 518; xiii, 2407; *Tables*, 1083. — L. et le pain bénit, xi, 1731; — et le Viatique, xv, 2845. — Benoît III, successeur de L., ii, 618. — Discipline, vi, 1913; ix, 315; xiv, 1980 (guerre juste). — Cité : viii, 601; ix, 963; xi, 520-21.

LÉON V, pape. — Notice [É. Amann], ix, *316*. — Emprisonné par Christophe et assassiné avec Christophe par Serge III, ii, 2418; xiv, 1919.

LÉON VI, pape. — Notice [É. Amann], ix, 316. — Cité : iv, 2303.

LÉON VII, pape. — Notice [É. Amann], ix, 316-17. — Cité : iv, 2303.

LÉON VIII, pape. — Notice [É. Amann], ix, 317-20. — Élection et ordination irrégulières, 317; cf. ii, 649 (Benoît V); iv, 2304-05; vii, 2347; viii, 625; xi, 1290; xiii, 2411; cf. 2416. — Concession à l'Empire, ix, 318. — Cf. *Tables*, 737-38.

LÉON IX (S.), pape. — Notice [É. Amann], ix, 320-29. — 1. *Élection et débuts du pontificat*, ix, 320-23; iv, 2311; — collaborateurs, Hildebrand (Grégoire VII), cf. vii, 1792-93, 1794, *1798*; — Humbert, 310, 311; ix, 321, 323; Frédéric de Lorraine (Étienne IX), v, 980. — Détails sur son accession au trône pontifical, iv, 41-42, 2311, 2312; vii, 1892. — 2. *Sa volonté de réforme*, vi, 1798; xi, 1884-85; xii, 900; xiii, 2415; cf. iv, 41-42; xii, 2158 (S. Pierre Damien). — 3. *Synodes réformateurs : a)* Rome (1049-1050, 1051), *Tables*, 738; — *b)* Reims (1049), *Tables*, 734; — *c)* Mayence (1049); *Tables*, 720; cf. xi, 1188 (ordalies); cf. ix, 323-25. — 4. *Réordinations (?) des clercs simoniaques* : 325; cf. iv, 52; xi, 1286, 1287; xiii, 2413-15 et célibat ecclésiastique, ii, 2085. — 5. *Usage des fausses décrétales*, iv, 504; cf. 221. — 6. *L. et Pierre d'Antioche*, i, 1408; vii, 1671; x, *1680*; xii, 1808-09; xiii, 369; xiv, 1402. — Symbole de foi, xii, 1192; xiv, 847, 2933-35; xv, 187, 1352, 3324; à rapprocher du symbole du IIe conc. de Lyon, ix, 1382; — détails : « je crois », vi, 89; — l'Église, iv, 2159; — l'Écriture, vii, 2095; cf. i, 1384; xv, 187; — Dieu, unité, Trinité, xv, 1726, 1762, 3324; — Procession du S.-Esprit, ix, 1387; — l'âme, non émanation de Dieu, mais créée, xv, 1351-52, 1359; — Église, iv, 2159; — Christ, son humanité, l'incarnation, vi, 557; vii, 1508; — la résurrection, xiii, 2503. — 7. *L. et le schisme byzantin*, ix, 325-27; cf. iii, 1293; vii, 310, 1670 (lettre à Michel Cérulaire), *1678*, 1683; conflit entre Michel et L., x, 1680-91; cité : 1694, 1699, 1701, 1703 (bibl.); cf. iv, 2141, 2147; xi, 2276 (patriarcats); xii, 1808 (id.); xiv, 1350-51, 1353-56, 1359, cité : 1363, 1370. Cf. xiii, 1149 (Psellos). — 8. *Derniers jours de L.*, ix, 327-28. Sa vie par Brunon d'Asti, ii, 1151; par Wibert (Guibert), x, 1690, 1701; par Jacques Sirmond, xiv, *2186*. — Cité : vi, 1913 (guerre juste); vii, 1556 (inceste); viii, 2559 (Lanfranc); 2561-62; xi, 526, 530, 1884-85, xii, 2678; xv, 2864 (Victor II).

Dans Fliche-Martin, vii, É. Amann consacre quelques pages à S. Léon IX, 98-107, qui n'ajoutent que des détails à l'article du *D. T. C.* Détails souvent empruntés à la *Vie* de Guibert.

LÉON X, pape. — Notice [G. Mollat], ix, 329-32. — 1o *Élection*, en réaction contre le pontificat précédent (Jules II), L. diplomate et protecteur des arts, vii, 1617; ix, 329-30; cf. i, 459. — 2o *L. et Luther : a)* Cajétan, mission en Allemagne, ii, 1317-19, 1325; iii, 1702; — intervention de Miltitz, ix, 1157; x, 1766-67, et de Silvestre Prierias, x, 475-77. — *b)* Les indulgences de Léon X, i, 663; vii, 1615-17, 1618-19; réaction de Luther, ix, 1154 (95 thèses sur les Indulgences); cf. xii, 1053-55. — Condamnation des thèses (9 nov. 1519), vii, 1019; cf. ii, 1317; iii, 937; — répliques de Luther, iii, 1675; ix, 1225, 1246, 1297, 1323. Voir aussi ix, 1154.

Le texte des 95 thèses est donné dans Fliche-Martin, xvi, p. 42-44.

c) La bulle *Exsurge Domine*, i, 216; vii, 1617, 1618-19, 1703; ix, 1158-59; xii, 740, 1059, 1074, *1078*; xiii, *318*.

Les 41 propositions ne sont pas toutes individuellement citées : voici le relevé qu'on a pu faire :

1. xii, 1055; xiii, 1273; xiv, 597-98. — 2. viii, 2164; xii, 513; xiii, 1272. — 3. ii, 319; viii, 2164; xii, 513; xiii, 1265, 1272. — 4. xiii, 1265, 1272, 1273. — 5. xii, 1055. — 6. i, 2237-38; xii, 740, 1056, 1059; — 7. xii, 740, 1056. — 8. iii, 916; xii, 740, 1056. — 9. xi, 1338; xii, 740, 1056. — 10. xi, 1338; xii, 740, 1056; xiv, 600. — 11. xi, 1338; xii, 740, 1056. — 12. v, 2203; xi, 1338; xii, 740, 1056. — 13. i, 198, 200; iii, 901; x, 1777; xi, 1338; xii, 740, 1056. — 14. xii, 740, 1056... — 25. xiii, 318. — 26; xiii, 318-19. — 27. i, 297-98; iv, 2204; xiii, 319. — 28. vii, 1687, 1688. — 31. viii, 2164; x, 715; xii, 513. — 32, viii, 2164; x, 715; xii, 513. — 35. xii, 226, 513. — 36. i, 340; ix, 668; xii, 513; xiii, 2049. — 37. xiii, 1164, 1178-79, 1265, 1273. — 38. x, 2494; xiii, 1265-66, 1272, 1273-74. — 39. xiii, 1266, 1272, 1274. — 40. xiii, 1266, 1272; xiv, *2737*.

3o *Le Concordat de Bologne*, entre Léon X et François Ier, préparé de longue date par Pierre del Monte, x, 2375; — histoire, analyse, application, iii, 733-35; cf. iv, 2274; — abolition de la Pragmatique Sanction rétablie par Louis *XII*, xiii, 317. — Concordat approuvé au Ve concile du Latran, viii, 2672-75, 2678-79. — Cité : iii, 728, 1541; iv, 185; vi, 1135; ix, 330, 511, 513, 515; xi, 1893, 1897; xiii, 1087, 2445; xv, 3720 (cf. *D. D.Can.*, iii, 1383-1404).

4o *Le Ve conc. du Latran* (commencé par Jules II, continué par Léon X). — Voir *Tables*, détail, 674-75.

5o *Quelques compléments :* Maronites, x, 29, 44, 46, 49, 58-59, 126; xi, 2282; — réorganisation de l'ordre franciscain, vi, *817-18*, *820*; — en faveur de l'Immaculée Conception, vii, 1164, 1165 (Cajétan), 2286; cf. vi, 900; — réglementation de l'Office divin, xi, 958-59; — baptêmes douteux en Ruthénie, xii, 2476.

6o *Personnages en relation avec L. :* Érasme, v, 391-93; — Faber, 2048; — Henri VIII d'Angleterre, vi, 2183-84; cf. xi, 1155; — Marc Viger, xv,

2989; — Gilles de Viterbe, vi, 1366, 1367, 1369; — J. Fr. Pic de la Mirandole, xii, 1607; — Seyssel, xiv, 2009.

Cité : i, 459, 462, 1280; ii, 1254, 1302, 1319, 1426; iii, 227, 1118; iv, 513; vii, 110, 2003; viii, 1902; ix, 1949, 2470; x, 265 (massore); xi, 1155, 1319; xii, 2685; xiii, 317; xv, 2109, 2729, 3720.

On complétera par Fliche-Martin, xv, 167-91 : *Les débuts du pontificat de Léon X* (E. Aubenas); xvi, 12-52; *Martin Luther jusqu'à sa rupture avec le Catholicisme* (E. de Moreau). — A la bibliographie, on ajoutera; B. G. Bicotti, *La giovinezza di Leone X*, Milan, 1928; tr. fr. par F. Haywartd et Humbert, 1932; D. Gnoli, *La Roma di Leone X*, Milan, 1938; — E. Rodocanachi, *La formation de Léon X*, dans *R. H. E.*, 1930, p. 807 sq.; — *Le pontificat de Léon X*, Paris, 1930.

LÉON XI, pape. — Notices [G. Mollat], ix, 332-33. — Cité : i, 608; xv, 3555.

LÉON XII, pape. — Notice [G. Mollat], ix, 333-34. — Cf. iii, 722; vi, 710 (une histoire de son pontificat); xii, 1683-84; xv, 3555. — Rapports avec les gouvernements, ix, 333-34; cf. iii, 739-40 (concordats : Hanovre, Belgique, provinces rhénanes, Suisse); xi, 1899; xii, 1684 (mariages mixtes); voir x, 2278. — L. et le jansénisme, xii, 2224; cf. xv, 2420. — Organisation d'universités, xv, 2252; cf. xiii, 680 (obligation de la profession de foi). — Contre les sociétés secrètes, iv, 301; vi, 726. — Immaculée Conception, vii, 1189-90. — Anticoncordataires, i, 1375. — Contre l'indifférentisme religieux, ix, 334. — Jubilé de 1825, 334; vi, 2023. — Libéralisme (Lamennais), iv, 301; viii, 2485, 2487-88, 2492; ix, 519, 522, 547. — Cité : i, 609; ii, 576, 600; iii, 1939, 1953; x, 1879, 1954 (missions); xi, 243-44 (patriarcat chaldéen), 914, 1920; xii, 1684; vi, 1124 (Église-État), 1823 (Pie VIII); xiii, 587, 588 (S. Alphonse); xv, 2562, 2564, 2573 (Wiseman).

LÉON XIII, pape. — Notice [G. Goyau], ix, 334-59. — I. Avant son pontificat. — 1. *Jeunesse et débuts.* — Délégation à Bénévent et Pérouse, nonciature en Belgique, ix, 334-35. — 2° *Épiscopat à Pérouse.* — Avant l'invasion piémontaise et cardinalat, 336-37; — sous le gouvernement piémontais, 337-38. — L'idée du *Syllabus*, 593; xiv, 2877. — L. au conc. du Vatican, ix, 338; — l'ontologisme, xv, 2556-57; cf. xi, 1055-56. — 3° *Conclave et élection*, ix, 338; iii, 719, 722-23; xv, 3554-55.

II. Œuvre doctrinale. — 1° *Débuts du pontificat.* — 1. Principes maintenus, attitude conciliante, ix, 339-40; vi, 626. — 2. Premières encycliques : *Inscrutabili*, ix, 339, 610, 2278-79, 2283; — *Quod apostolici* (28 déc. 1878), 339; iii, 1736; vi, 2237; ix, 610; x, 2400, 2455; xi, 2323-25; xiii, 776.

2° *Enseignements doctrinaux.* — Encycliques : *a) Exeunte anno* (25 déc. 1888), ix, 340; vi, 2237; — *b) Annum sacrum* (25 mai 1899), ix, 340; iii, 340-43 (Sacré-Cœur), 498, 542, 546 (communion); viii, 1356, 1358 (royauté du Christ); — *c) Tametsi* (1900) (Christ Rédempteur), ix, 340; — *d) Miræ caritatis* (1902) (eucharistie), 340; iii, 303, 498, 542, 545; — *e) Provida matris* (1895) (Pentecôte), ix, 340; xv, 1825-26; — *Divinum illud* (1897) (S.-Esprit), ix, 340; iv, 2155; xv, 1828; — *g) Quanquam pluries* (1889) (S. Joseph), ix, 340; viii, 1514-16, 1520; — *h) Auspicato* (17 sept. 1882) (tiers ordre franciscain), ix, 340; cf. vi, 820, const. *Felicitate quadam* (union des branches de l'Observance); — *i)* Bénédictins : un abbé primat à S.-Anselme, ix, 340; — collège grec S.-Athanase, *Tables*, 415; — *j) Arcanum* (14 févr. 1880) (mariage, famille), ix, 340; iv, 1472, 2137, 2204-05, 2207, 2211, 2222, 2449-51 (cf. 2465-66, 2472, 2479, 2483, 2488-89); vii, 1705; ix, 610, 2047-48, 2050, 2283, 2303 (cf. 2278, 2280-82, 2286, 2293); xv, 2428; — *k) Diuturnum* (29 juin 1881) (autorité publique), ix, 340-41; iii, 299; iv, 304, 2207, 2220; v, 887; ix, 610, 623, 900, 903, 904, 908; x, 2408, 2425; xi, 2314, 2323, 2324-26; xiv, 127; xv, 1958, 1981; — *l) Humanum genus* (21 avr. 1884) (franc-maçonnerie), ix, 341; vi, 722, 728-29; ix, 616; xv, 1954; — *m) Immortale Dei* (19 nov. 1885) (Église et pouvoir civil), ix, 341; iii, 427; iv, 304-06, 2135, 2137, 2204-07, 2209, 2211-15, 2219-20; v, 885, 887, 893; vi, 1123-24; vii, 1705, 1708, 1711 (cf. 1712, 2136); ix, 613-14, 616, 700-02, 890, 899, 902; x, 2397, 2399-2400, 2408, 2427, 2458; xi, 2313-14, 2323, 2326; xii, 636, 2766; xiii, 625, 1648; xiv, 2278, 2726, 2728 (cf. 2301), 2904; xv, 1220-22, 1950, 1966-68; — *n) Libertas* (20 juin 1888) (liberté et libertés), ix, 341; ii, 1023; iii, 427, 1765; iv, 1530, 2175, 2219, 2223; v, 893; ix, 614-15, 616, 685-86, 697-98; x, 2400, 2408; xi, 2314, 2323, 2324-25; xiii, 1648; — *o) Sapientiæ christianæ* (10 janv. 1890) (devoirs des citoyens), ix, 341; ii, 1019; iv, 2206, 2208, 2210; v, 893, 902; ix, 616-17; x, 2400-01, 2408, 2425, 2452; xi, 2010, 2314-15, 2323-24, 2326; xii, 2766; xv, 1974, 2013.

III. Action politique. — 1° *Directives générales.* — Pas de compromission de la religion avec les partis politiques : Espagne, ix, 341-42; v, 575 (voir aussi, sur l'Espagne, 579-80, 582-83, 589); — Allocution (2 févr. 1879), ix, 342; — note sur le pouvoir des nonces (13 avr. 1885), 342; — acceptation des pouvoirs établis, 342, et des lois, i, 297, 299; cf. *infra*, *France*.

2° *Action dans les divers États.* — 1. En *Italie*, ix, 342-43; iii, 616; vii, 1233; viii, 138, 152, 153, 159, 179; xv, 3177; le *non expedit*, viii, 177-80; xii, 2694; — les œuvres sociales, ix, 343; viii, 183-84.

2. *Difficultés avec les pouvoirs laïcs*, ix, 343 : *a) Allemagne :* abolition des lois de mai, 343-44; xii, 1809-10; cf. *Kulturkampf*, *Tables*, 2837; xv, 2582-83; — *b) France*, ix, 344-45, 615-18, 621-22; — lettre au président Grévy, xiv, 1681, 1685; — différentes lettres (cardinaux, clergé, peuple français) *(Nobilissima Gallorum gens)* (1884), iii, 228, 610; iv, 811, 853, 930, 1181; vi, 636; ix, 900, 902; x, 1744, 2405, 2430; xi, 2016, 2455; xiv, 2902; xv, 1958; — surtout *Au milieu des sollicitudes* (16 févr. 1892), ix, 345; iv, 305; v, 902, 904; ix, 617-18, 621-22, 900; xi, 2325; xv, 1221, 1963, 1975; — *c) Belgique :* question scolaire et rupture des relations diplomatiques, ensuite rétablies, ix, 345-46; — L. et la constitution belge, ii, 536-40; — et la question scolaire, xiv, 1678, 1690 (bibl.); — *d) Suisse*, ix, 346; xii, 1712; xiv, 1676-77, 2751; voir *Lachat*, *Tables*, 2844; — *e) Autriche-Hongrie*, ix, 346; i, 2002; vii, 52 (mariages mixtes); xiv, 1688 (encycl. *Quod multum* [1886]), écoles; cf. xi, 2323; — *f) Russie :* sous Pie IX, xii, 1706-07; — rapprochement sous Léon XIII, ix, 346-47.

3. Léon XIII et la *Grande-Bretagne*, ix, 347, 1906; — écoles (*Romanos Pontifices*, 8 mai 1881), xiv, 1669, 1678, 1681; — *Ad Anglos* (20 avr. 1895), xi, 1161; xiii, 1406, 1409; — ordinations anglicanes (*Apostolicæ Curæ*, 13 sept. 1896), iv, 2170; v, 15; vii, 1415, 1420-22; x, 337, 341; xi, 1154, 1161-62, 1163-66 (pour les antécédents et les suites, voir l'article entier), 1171-73, 1319; xiii, 1369, 1399; — L. et Manning, ix, 1901, 1906, 1913; — et Newman, xi, 352.

4. Léon XIII et l'*Amérique : a) États-Unis*, ix, 347-48; i, 1060-62; conc. de Baltimore (1884), *Tables*, 697; — Mgr Ireland et la fréquentation des écoles publiques, i, 1069; ix, 348; xiv, 1675, 1677,

1680; *Tables*, 2314. — L'association S.-Raphaël, IX, 348; controverses, III, 1735-36. — Sympathie de Léon XIII pour les États-Unis, IX, 348; lettre *Longinqua Oceani* (6 janv. 1895), VI, 2327; IX, 623. — L'américanisme et le P. Hecker, IX, 348-49; I, 1043 sq.; lettre *Testem benevolentiæ* (22 janv. 1899), 1567; III, 1180; VI, 2241; X, 2019; XV, 2797, 3227; *Tables*, 133. — *b) Canada*, IX, 349; II, 1479; — la question scolaire, 1480-81; lettre *Affari vos* (8 déc. 1897), XIV, 1669, 1671; — *c) Amérique latine :* conc. plénier de 1899, I, 1083-84; V, 2275; voir références, *Tables*, 691; — sur la lettre *Trans Oceanum*, complétée par les décrets du 6 juill. 1899 et du 4 mai 1900, I, 1084-85; *Tables*, 691; IV, 2469; VII, 89. — Voir aussi : Mexique, I, 1090-91; II, 897; — Colombie, I, 1093; — Équateur, 1095; — République Argentine, 1097; — Brésil, IX, 349; I, 1101.

IV. EXPANSION CATHOLIQUE. — 1° *Missions*. — 1. *En général*, X, 1871, 1879, 1915, 1918, 1929-30, 1954-55, 1958, 1965. — 2. *Asie : a)* Chine, IX, 349; — *b)* Indochine (persécutions), 350; X, 245; — *c)* Goa et Inde, IX, 350; I, 2110; — *d)* Japon, IX, 350; I, 2117; — *e)* Corée, IX, 350.

Sur l'apostolat du P. Damien De Veuster près des lépreux aux îles Hawaï, voir sa biographie par Vital Jourdan (1931), lettre du card. Van Roey, préface d'E. de S. Auban, 35, rue de Picpus, Paris, XIIe.

3. *Afrique :* les PP. Blancs et l'œuvre antiesclavagiste du card. Lavigerie, IX, 350; voir *Lavigerie*, *Tables*, 2909. — Encycl. *In plurimis* (1888), V, 469, 501, 503, 516-18, 518-19. — Sodalité S. Pierre Claver, X, 1958.

2° *Églises slaves et orientales*. — 1. Cardinal Hassun, IX, 350-51; *Tables*, 2025; — encycl. *Sancta Dei civitas* (3 déc. 1880) (Écoles d'Orient), IX, 351; X, 1957-58. — 2. Encycl. *Grande munus* (30 sept. 1880), glorification des SS. Cyrille et Méthode, IX, 351; XI, 1932; XIV, 2635. — 3. Chrétientés orientales, IX, 351; — Arméniens, XI, 1937; — Bosnie Herzégovine, II, 1040, 1045-46; — Bulgares, II, 1216, 1233-35; — Chaldéens, XI, 247, 257; — Coptes, X, 2258; XI, 1930, 1939; — Maronites, X, 62, 63, 107-08, 109-12; — Nestoriens, XI, 247; — Syriens, 1936; — Église syro-malabare, 1942; XIV, 3141-42; patriarcat des Indes orientales, XI, 2295; — 4. Deux événements : *a)* Congrès eucharistique de Jérusalem, IX, 351; XI, 1933; — *b)* Encycl. *Orientalium dignitas*, IX, 351; cf. I, 2664 (azyme); III, 1459-60; V, 260, 1704; XI, 1316, 1933; XIV, 1390; XV, 2227.

3° *Appel à l'union*. — 1. Lettre *Præclara* (1894), IX, 351-53; XI, 2318, 2323, 2326; XIV, 1390; XV, 2228. — 2. *Satis cognitum* (1896), IX, 353; I, 2031; III, 425; IV, 2115, 2132, 2137-38, 2144, 2150, 2155; VII, 1641, 1705; X, 2452; XIII, 1406; XV, 1317, 2224, 2226-27.

V. ACTION INTELLECTUELLE, SOCIALE, INTERNATIONALE. — 1° *Action intellectuelle*. — 1. *Thomisme :* Encycl. *Æterni Patris* (4 août 1879), IX, 353; I, 1149, 1881, 1887; II, 1025-26; III, 2236; IV, 990, 1531, 1536-38; VI, 190-92, 216, 227, 332, 923, 1645; VII, 1713, 1811; X, 2179-81, 2420, 2456-57; XII, 1492-93; XIII, 1647, 2122-23; XIV, 1726-27; XV, 436-37, 497-98, 503, 629, 827, 1010-11. — Bref *Gravissime nos* (aux jésuites), IV, 1176-77; VIII, 1013, 1038-42, 1054, 1068, 1100, 1102; X, 2180-81. — Congrès internationaux, IX, 353; IV, 1859. — Académie de S. Thomas, IX, 353-54; VI, 923; VIII, 152; cf. 153; *Tables*, 2362. — Édition léonine des œuvres de S. Thomas, IV, 1562; VI, 923; XV, 641. — Brefs à l'université de Louvain (philosophie thomiste), IX, 354; II, 555-56. — Ontologisme de Rosmini, XIII, 2926-52; V, 137; VII, 557, 1215; X, 2586, 2598; XI, 1055-56. — Enseignement religieux, XIV, 1671-72, 1680-82, 1688. — Un dominicain à l'Université d'Amsterdam, XII, 93. — 2. *Histoire*, IX, 354; VI, 2259 (Hergenröther); X, 1706; XII, 2243; XV, 2685. — 3. *Sciences :* archives du Vatican, IX, 354; — observatoire, 354. — 4. *Sciences bibliques :* encycl. *Providentissimus Deus* (18 nov. 1893), IX, 354-55; I, 1387, 2590-92; II, 1605; III, 2332-34; IV, 1524, 1530, 1533-35, 1545, 1603, 2098, 2099-2101; VI, 2344, 2353, 2372; VII, 1704-06, 2098, 2160-62, 2165, 2173, 2175, 2177, 2183, 2190, 2202, 2235-37 (de 2237 à 2266, commentateurs de l'encyclique), 2295-96, 2320, 2325-28, 2331, 2333, 2335, 2342-43; VIII, 948; X, 2019; XIV, 1597; XV, 447-48, 1008, 2453, 2680, 3480, 3490. — Commission biblique, X, 1728; *Tables*, 645 (seule la décision sur les citations implicites relève du pontificat de Léon XIII, VII, 2261). — Index, III, 1112.

2° *Question sociale*. — 1. *Socialisme*, encycl. *Quod apostolici* (*supra*, Débuts du pontificat); — les Chevaliers du travail, IX, 355. — 2. Encycl. *Rerum Novarum*, IX, 355-56; I, 1735; III, 575, 592-94, 1736, 1867, 1870-75, 1877-78; IV, 279, 293, 312-18 (cf. 304-06), 1331, 2210; V, 832; VI, 1872, 2337; IX, 902, 1913; X, 2400-01, 2408, 2429, 2440, 2447, 2452, 2455; XI, 2009; XII, 2765; XIII, 769, 772-74, 776-79, 781-89, 792, 808; XIV, 999, 1005-10, 1014, 2318, 2320, 2388, 2686, 2726, 2752; XV, 2626; — interventions de G. Decurtins, IX, 356; X, 2041; *Tables*, 915. — 3. Encycl. *Graves de communi* (18 janv. 1901) (démocratie chrétienne), IX, 356; IV, 318-19; VII, 1714; X, 2408; XII, 88.

3° *Rôle international*. — 1. Arbitrage entre l'Allemagne et l'Espagne, IX, 357; I, 1732; XI, 2318. — 2. Enseignement sur la fraternité humaine, encycl. aux évêques brésiliens (1888), IX, 357. — A cet enseignement et à la mission pacificatrice de l'Église convergent les références de l'art. *Patrie (Piété envers la)*, XI, 2313, 2314-15, 2318-19, 2324-26. — Conférence de la paix, XI, 2318; cf. VI, 1935-36; — association internationale pour la protection des travailleurs, IX, 358.

VI. INDICATIONS NON RELEVÉES DANS L'ARTICLE. — 1° *Secrétaires d'État* de Léon XIII, III, 1945 (Nina, Jacobini, Rampolla).

2° *Encycliques :* I, 297; IV, 2136; V, 15, 1713; VII, 1704; X, 1736; XI, 2016. — Sur la Ste Vierge, Immaculée Conception, VII, 1214, 1215; — *Fidentem piumque* (20 sept. 1890), IX, 2389, 2395, 2404 (médiation); — *Adjutricem populi* (5 sept. 1895), 2394, 2396; XIII, 2911 (corédemptrice); — *Jucunda semper* (8 sept. 1894), IX, 2403 (Mère de la grâce); — *Diuturni temporis* (5 sept. 1898), 2403 (médiatrice); — *Quanquam pluries* (15 août 1889), 2405 (maternité spirituelle); — *Octobri mense* (22 sept. 1891), 2438 (Marie puissante); cf. XIII, 2911; — *Augustissimæ Virginis* (12 sept. 1897), IX, 2470 (Rosaire); cf. *Magnæ Dei Matris*, XIII, 2911.

F.-D. Joret, O. P., dans *Le Rosaire*, Juvisy, 1934, a donné *in extenso* le texte de toutes les encycliques de Léon XIII concernant le rosaire.

3° Constitution *Officiorum et munerum* (1897), III, 608, 610; V, 1712; VII, 1571; — Législation de l'Index, VII, 1570-71 (voir tout l'article); cf. XIV, 1080; XV, 2739.

4° *Mesures administratives et disciplinaires*. — Choix des évêques (constitution *Immortalitatis memoriæ*, 21 sept. 1878), XI, 1907; — religieux et évêques (const. *Conditæ*, 8 déc. 1900), XIII, 2163; cf. 2164; — causes criminelles et disciplinaires des clercs, XIII, 623; — honoraires de messe (décret *Vigilanti*, 25 mai 1893), VII, 87; cf. 89; XIV, 2147; — contre le duel (lettre *Pastoralis officio* [1891], IV,

1848-51; — *absolutio complicis* (jubilé de 1900), III, 625; — jeûne (dispense), VIII, 1416-17.

5° *Varia.* — Anticoncordataires, I, 1377; — autel grégorien *ad instar*, XV, 1410; — bulles et style bullaire, II, 1257-58; — Cisterciens réformés, 2537; — consécration du genre humain au Sacré-Cœur, III, 340-41; — exorcisme, XII, 2640; — indulgences, VII, 1627; — infaillibilité, 1701; — Purgatoire (intercession des âmes), XIII, 1317; — scapulaire, IX, 2469; XIV, 1257; — Trinité (culte), XV, 1824-26; — vocation, 3175, 3177; — Indications globales sur l'école et l'instruction chrétiennes, VI, 636 (œuvre des catéchismes en France), 2241; XI, 2009 (*Officio sanctissimo*, 1887), cf. 2010, 2016; XIV, 1669, 1671-72, 1680-81, 1688-89, 1690-91, (bibl.). — Modernisme naissant, X, 2016, 2018, 2038.

6° Cité, à propos d'autres personnages : Pie IX, XII, 1710-11; — Pie X, X, 2038; XII, 1716-19, 1728-31, 1733, 1736; — cardinal Pie, 1742; — S. Bonaventure, II, 980, 982; — Bossuet, VI, 1322; — Mgr Maret, IX, 2034; — Mariano de Novena, IX, 2339; — card. Pitra, XII, 2243; — Sanchez, XIV, 1080; — Strossmayer, 2631; — Suarez, 2725; — Vasquez, XV, 2605; — Veuillot, 2821, 2833-34; — Ward, 3519; — Yves de Chartres, 3639; — Zigliara, 3692-93.

LÉON Ier, le Thrace, empereur d'Orient (457-474). — Rapports cordiaux avec Rome dans les premières controverses monophysites, III, 1331; IX, 270-74; cf. 299; X, 2254. — Cité : I, 307; XII, 1934; XV, 302.

LÉON III, l'Isaurien, empereur d'Orient (717-741). — Mouvement iconoclaste, III, 1339; VII, 575-84, spécialement 577-81; cf. III, 1347. — Cité : I, 319, 1410; II, 1176; III, 1354, 1362, 1363, 1369; IV, 2299; VI, 1783; VIII, 705; IX, 1431; X, 2369; XIV, 1317; XV, 3672.

LÉON IV, le Khazare, empereur d'Orient (775-780). — Accalmie dans la persécution iconoclaste, III, 1340; VII, 584; XIV, 1317; XV, 54.

LÉON V, l'Arménien, empereur d'Orient (813-830). — Reprise de la persécution, III, 1340-41; VII, 588-89. — Cité : III, 1354; X, 1598; XI, 441, 453, 2057; XII, 1537; XV, 291-92.

LÉON VI, le Sage, empereur d'Orient (886-911). — Notice [S. Salaville], IX, 365-94.

I. POLITIQUE ECCLÉSIASTIQUE. — 1° *L'affaire de la tétragamie.* — 1. Origine de L. et accession à l'Empire, IX, 365-67. — 2. Mariages successifs de L., 367-71; — quatrièmes noces contraires à la discipline, I, 1165; II, 880-81; XIII, 302, 367; cf. Jean IX et Jean X, VIII, 615, 617-18. — 3. Troubles à Constantinople, IX, 371-74; — attitudes successives de Nicolas le Mystique, 369, 370-72; — altercations avec L. et déposition (démission?) de Nicolas, 371-73; VIII, 617-18; XI, 622. — Euthyme succède à Nicolas : ratification du 4e mariage de L., IX, 373-74; XI, 622; cf. *Tables*, 1417; — attitude de Rome (Serge III, Anastase III), VI, 375; cf. I, 1165; et Jean X, VIII, 618. — Division dans le clergé de Constantinople (nicolaïtes et euthymiens), IX, 374; VIII, 618; XI, 622 (Aréthas de Césarée, *Tables*, 248); XIV, 1346. — 4. Après la mort de L. le Sage : rappel de Nicolas et exil d'Euthyme, IX, 374-75; XI, 622; — rupture avec Rome, puis reprise des contacts avec le pape, IX, 375; cf. VIII, 616; — Nicolas et Euthyme, IX, 375. — 5. Synode d'union (920) : légitimation exceptionnelle du 4e mariage de L., réglementation des troisièmes noces, 375; cf. II, 881; IX, 2328. — Toute l'affaire résumée, III, 1356-57; XIII, 367; XIV, 1346-47. — Cité : III, 1362, 1364, 1365, 1368-69, 1836; IV, 264; IX, 2321; XII, 1537, 1596-97.

2° *Deuxième déposition de Photius.* — 1. Opposition de L. à Photius et à Théodore Santabarénos, XII, 1537, 1596; cf. III, 1356; IX, 379. — 2. Étienne substitué à Photius, 379-80; cité : XII, 1596, 1598-99; XIV, 1336, 1342. — Le pape Étienne V (VI) et le patriarche Étienne, XII, 1598; XIV, 1342; cf. V, 578.

II. ŒUVRE JURIDIQUE ET LITTÉRAIRE. — 1° *Œuvre juridique.* — Les 70 livres des *Basiliques* et le recueil des 113 *novelles* : 1. Législation concernant les choses ecclésiastiques, IX, 381-84. — 2. Législation du mariage (mariage religieux et mariages successifs), 384-85; cf. II, 880-81; IX, 2325, 2328.

2° *Œuvres homilétiques.* — 1. Homélies de la *P. G.*, complétées par le recueil du moine Akakios, IX, 386-87. — 2. Sur la Pentecôte (procession du S.-Esprit), 388. Sur la doctrine de L., Jugie, *T. D. C. O.*, I, 287-90. — 3. Mariologie, IX, 388-89; cf. Maracci, *Bibl. Mariana*, 1932-33; VII, 929-30 (Immaculée Conception), texte reproduit dans Jugie, *L'Immaculée Conception dans l'Écriture sainte et dans la tradition orientale*, Paris, 1952, p. 180-81; — sur l'Assomption, Jugie, *La mort et l'Assomption de la Ste Vierge*, Cité du Vatican, 1944, p. 265-68, 441-42.

3° *Œuvres poétiques et hymnographiques.* — 1. Poèmes, IX, 389. — 2. Hymnes, 389-90.

4° *Autres écrits.* — Confusion entre différents auteurs nommés Léon, IX, 390-91. — *a)* L'*Apologia* est de Léon le Philosophe; cf. *infra*; — *b)* la *Tactica Leonis imperatoris*, de Léon l'Isaurien (?) ou plus vraisemblablement de Léon VI ou d'un contemporain; — *c)* L'*Epistola Leonis Imperatoris ad Omarum* est presque certainement de Léon le Sage; — *d)* La *Laudatio sancti Joannis Chrysostomi*, VIII, 661; — *e)* pourquoi l'appellation de « Sage »?, IX, 391-93.

LÉON D'ACHRIDA (ou **OCHRIDA**). — Chartophylax de la Grande Église, archevêque d'Achrida (1025-56), II, 1185; — sa lettre à Jean de Trani, sur les divergences grecques et latines, XIV, 1351-52 (cité : 1354, 1356, 1366); cf. I 838, 2655; IX, 326; X, 1337, 1682-86 (cité : 1691, 1694, 1702).

Outre la lettre à Jean de Trani, on attribue généralement à Léon d'Achrida deux discours publiés dans Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, 2e série, III (1886), p. 421-27; IV (1887), p. 150-62. Mais authenticité très suspecte, déclare Jugie, dans *T. D. C. O.*, I, 319-20

LÉON D'ARMÉNIE, rois. — Léon II, XI, 73; — Léon V, II, 696-97.

LÉON D'ASSISE, compagnon de S. François, VIII, 200; XII, 2604, 2606; XIV, 2536, 2545.

LÉON DE CHALCÉDOINE, métropolite. — Lettres sur le culte des images, sa soumission au concile des Blachernes (1084), XIV, 2940-41.

Sur la doctrine de ces lettres et leur édition, voir Jugie, dans *T. D. C. O.*, II, 716-17.

LÉON LE GRAMMAIRIEN. — Cité : II, 2; XII, 1558; XIV, 2962.

LÉON DE KIEV (ou de Preslava), métropolite, fin du Xe s. — Cité contre les azymes : XIV, 217, 1360.

LÉON LE PHILOSOPHE, professeur à la haute École de Constantinople, après avoir été archevêque de Thessalonique. — Cf. Fr. Dvornik, *Le Schisme de Photius*, Paris, 1950, p. 237. — Son *Apologie*, IX, 390.

LÉON DE SAINT-JEAN (Jean Macé). — Notice [Anastase de S. Paul], IX, 394-96. — Cité : II, 1790 (bibl.); XV, 3625 (biographie d'A. Yvan).

LÉONARD (Abel). — Visiteur apostolique en Chaldée (Grégoire XIII), XI, 230, 232; — édition des livres liturgiques maronites, X, 65.

LÉONARD DE GIFFON. — Notice [E. Longpré], IX, 396-97. Voir ROSSI, XIV, 6.

LÉONARD DE PORT-MAURICE (S.). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 397-98. — Influence (?) d'Ubertin de Casale, XV, 2029. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 1186-88. — Élus (nombre), IV, 2366. — Avertissement aux confesseurs, XIV, 1053.

LÉONARD DE SAINT-MARTIN (François-Martin de Mulić). — Notice [Anastase de S. Paul], IX, 398-99.

LÉONARD DE VINCI. — Notice [C. Constantin], XIII, 1713 (est-il rationaliste?). — Cité : XI, 2081; XII, 1490.

Sur Léonard de V., on lira dans Fliche-Martin, XV, 220-21, l'appréciation objective et pondérée de R. Aubenas, avec la bibliographie qui l'accompagne, p. 220, note 4.

LEONARDELLI (Bonaventure). — Notice [P. Bernard], IX, 399.

LEONARDI (LEENAERDS) (Thomas). — Théologien dominicain, né à Maestricht, mort en 1668, âgé de 72 ans. Parmi ses écrits, on cite une étude sur la doctrine de S. Thomas *De prima hominis institutione*, où l'exposé du péché originel l'amène à nier l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. Mis à l'Index, *nisi deleantur omnia quæ* (p. 126-134) *de conceptione B. M. V. habentur, et quæ l. 2, c. 8 et 10 de actu beatifico caritatis in Christo leguntur.* Cf. Hurter, IV, 87. Cité ici sur le sacrifice de la messe, X, 1154.

LEONARDOS (Agapios), moine du Mont Athos, auteur avec Nicodème l'Hagiorite du célèbre Πηδάλιον, édité à Leipzig en 1880, XI, 487. Cf. Jugie, dans *T. D. C. O.*, I, 530.

LÉONAS (Comte). — Rôle au concile de Séleucie, XIV, 1787-88.

LÉONCE D'ANTIOCHE. — Prêtre, eunuque volontaire, déposé pour ce motif, V, 1520-21; X, 2576. Cf. I, 2149, 2157. — Voir Ier conc. de Nicée, can. 1, XI, 408-09.

LÉONCE DE BYZANCE. — Étude générale [V. Grumel], IX, 400-26. — I. VIE. — Traits permettant de reconstituer approximativement son *curriculum vitæ*, IX, 400-01; cf. XI, 1575; XIV, 1747.

II. ŒUVRES. — 1° *Authentiques*, IX, 401-03. — 2° *Supposées* (pseudo-Léonce), 403-05. — Le *De sectis*, invoqué à propos des diacrinomènes, IV, 732-33, de la controverse gaïanite, VI, 1005, et de Paul de Samosate, XII, 49. — Cité : IV, 1555; XV, 221, 284, 1861.

III. DOCTRINES. — *I. PHILOSOPHIE.* — 1. *Anthropologie*, corps et âme, conception platonicienne, IX, 404-05. — 2. *Métaphysique : a)* οὐσία, φύσις, εἶδος; — *b)* Ὑπόστασις; — *c)* Φύσις et ὑπόστασις comparées; — *d)* ἐνυπόστατον. — *e)* Ἕνωσις, 405-08; cf. *Fils de Dieu*, V, 2461 et *Hypostase*, VII, 372, 393, 397-99, 404, 406, 415; XIV, 1693; XV, 358. — Danger de trithéisme par l'application de ces formules à la Trinité, XV, 1694; — mais rejet de cette erreur, VIII, 838-39; X, 2242, 2247, 2249-50.

II. THÉOLOGIE. — 1° *Christologie.* — 1. *Union christologique « in fieri »* (termes et causes, moment, mode), IX, 408-09. — 2. *Union christologique « in facto esse »* (deux natures, hypostase unique), 409-13; — formules christologiques (ἐκ δύο φύσεων; — δύο φύσεις κατ' ἐπίνοιαν; — μία φύσις τοῦ Θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη; — μία φύσις... σύνθετος), 413-14; — comparaison de l'âme et du corps, 414-18; VII, 504. — Le tout résumé à *Hypostatique (Union)*, VII, 500-02; cf. IIe conc. de Constantinople (où se reflète la doctrine de Léonce), III, 1239-59; résumé, VII, 485-87; XV, 208-09; cf. II, 2200, 2207. — 3. *Conséquences : a)* Communication des idiomes, IX, 416-17; cf. VII, 600; XV, 2034; et opération théandrique, XV, 205, 208-09; — *b)* filiation naturelle du Christ, IX, 417-18; cf. V, 2461; — *c)* Adoration du Christ, IX, 418-19; cf. IIe conc. de Constantinople (can. 4 et 9), III, 1243-45, 1250-51 et *Culte*, 2416-17; — *d)* Condition de l'humanité du Christ : α. son âme, IX, 419; cf. XIV, 1647 (science); XV, 262 (impeccabilité, niée par Théodore de Mopsueste); β. son corps : contre la thèse julianiste de l'impassibilité, IX, 420-21; VI, 1005, 1008-09, 1009-11; cité : 1012; cf. I, 1438; IV, 1364-65 (sur Diodore); — aphthartodocétisme, V, 1608; VI, 1005-06, 1008-10; VII, 897; IX, 1766. — formule *unus de Trinitate passus est*, XV, 508, 511, 1907. — 4. *La Mère de Dieu*, IX, 421-22.

2° *Sotériologie.* — 1. *Adam et le péché originel*, transmis aux hommes, IX, 422. — 2. *But de l'Incarnation*, 422. — 3. *Rédemption et passibilité du Christ*, 422-23; cf. *supra*, 420-21; VI, 1008-09; — sacrements suite de la Rédemption : eucharistie, V, 1165, 1171. — 4. *État final de l'humanité*, IX, 423; — résurrection, XIII, 2535; — enfer éternel, V, 79.

3° *Règle de foi.* — Écriture inspirée : Pères interprètes de l'Écriture, IX, 423-24; XIV, 710 (Sagesse); XV, 1288-89. — Critique de Théodore de Mopsueste au point de vue scripturaire (canon des Écritures), XV, 240, 245-46; cf. II, 1580, 1590; — textes recueillis contre Théodore et utilisés au IIe conc. de Constantinople, XV, 243, 1889, 1899, 1901; — ressemblance des doctrines de L. et de Justinien, VIII, 2287; XV, 1897. — Sur Jean Philopon, VIII, 833, 838-39.

4° *Origénisme* (?). — Léonce de Byzance ne semble pas être le Léonce de la *Vita Sabæ*, IX, 424-25. Cf. XI, 1575. — Voir XII, 1803.

Conclusion : a) Valeur théologique et influence [V. Grumel], IX, 425-26; — *b)* Résultat de sa théologie opposée à celle de Théodore [É. Amann], deux théologies, celle de l'*Homo assumptus*, celle de l'*Unus de Trinitate passus est*, XV, 1918-20 (cf. *Tables*, 2647-48).

Cité : I, 588, 1535; IV, 732 (diacrinomènes); V, 1532-33; VII, 2521 (S. Irénée); VIII, 697, 1917 (faux apollinarismes); IX, 1651; X, 454, 1588; XI, 1575; XII, 1804; XIV, 1693 (scolastique); XV, 239 (Théodore de Mopsueste), 240, 245-47, 257-59.

Les affirmations de Grumel ne sont plus acceptées dans leur totalité. Voici la note relevée dans Altaner-Chirat, 705 :

Les problèmes qui s'attachent à son héritage littéraire sont loin d'être élucidés... F. Loofs a tenté de donner plus de fond et de couleur à la vie de ce personnage à peine saisissable, en l'identifiant à divers homonymes; mais, bien que ses constructions aient été, jusqu'à une date récente, presque généralement acceptées, il faut dire que ce critique s'est fourvoyé. Avant tout il n'est pas exact que le théologien Léonce soit identique au moine scythe Léonce connu par la controverse théopaschite. Il n'était pas davantage, comme on l'a cru le plus souvent, le conseiller théologique de l'empereur Justinien, assez influent pour pousser le monarque à engager la lutte contre les « Trois Chapitres ». Avec Richard, on doit l'identifier à l'origéniste *Léonce l'Ermite*, connu par la « Vie de Sabas » due à Cyrille de Scythopolis Léonce fut un polémiste habile, également versé dans la logique aristotélicienne et la psychologie néoplatonicienne, qui a surtout combattu avec succès le monophysisme de son temps (sévériens, julianistes). En christologie, il suit strictement la doctrine de Chalcédoine (Moeller, dans Grillmeier-Bacht, *Das Konzil von Chalkedon*, Wurtzbourg, I, 662).

LÉONCE DE CÉSARÉE — Père du Ier concile de Nicée, XI, 403.

LÉONCE DE JÉRUSALEM. — Notice [L. Petit], IX, 426-27.

LÉONCE DE NÉAPOLIS (ou **NAPLOUSE**). — Il naquit vraisemblablement dans le dernier quart du VIe s., et mourut, au plus tôt, au milieu du VIIe. Il appartenait au groupe d'amis de Jean l'Aumônier († 619), patriarche d'Alexandrie, natif de Chypre (*Tables*, 2449 sq.), et séjourna auprès de lui (vers 610-619). Il devint évêque de Néapolis de Chypre. En 629, il accomplit encore un voyage en Égypte.

1° Son *œuvre écrite* comprend des homélies, des Vies de saints, un dialogue contre les Juifs. La Patrologie grecque (XCIII, 1559-1748) reproduit l'homélie pour la fête de « la Rencontre » (Présentation de Jésus au Temple), celle pour la mi-Pentecôte, et un discours contre les Juifs; ces trois écrits présentent des caractéristiques semblables; suivent un fragment contre les Juifs (en latin), la Vie de S. Jean l'Aumônier (en latin), et celle de S. Syméon d'Édesse, « le fou pour le Christ ». Les *A. S.* ont également publié ces Vies (janvier, III, au 23, édit. de Paris, p. 108-131; juillet, I, au 1er, p. 114-151).

Le IIe concile général de Nicée (787) signale des panégyriques et homélies, dont l'une sur la Transfiguration du Christ. On en connaît aussi sur l'Annonciation de Marie, le dimanche des Rameaux, encore manuscrits; leur authenticité n'est pas absolument sûre, certaines sont attribuées parfois à Léonce de Jérusalem ou à Léonce de Byzance; la discrimination reste à faire.

Il fut un des principaux hagiographes du VIIe s., en grec. Il visait à édifier les lecteurs, et savait faire œuvre historique : toutefois la Vie de S. Syméon « le Fol » mêle l'anecdote, pour le moins curieuse, à l'histoire. Il n'est pas certain que l'on ait retrouvé sa Vie de S. Spyridon de Trimithonte (Chypre), l'évêque pittoresque (*B. H. G.*, 3e édit., 1957, II, p. 246, n° 1648 a).

Ses écrits contre les Juifs faisaient partie d'un mouvement d'ensemble provoqué par leur attitude envers le conquérant perse (614), puis envers le conquérant arabe, à partir de 633. Ce mouvement alliait la prédication missionnaire à la lutte doctrinale.

2° La *théologie* de Léonce part de l'Écriture, qu'il explique de façon pénétrante. Il s'attache au sens obvie, puis, à l'aide de notions philosophiques, expose la doctrine correspondante, dégage les enseignements de morale et de spiritualité.

L'homélie pour la fête de « la Rencontre » commente l'évangile de Luc., II, 22-40; elle utilise des passages des évangiles, des épîtres de S. Paul, de celle aux Hébreux et de l'Ancien Testament (grands prophètes, Psaumes, Proverbes). Elle s'emploie à résoudre les antinomies apparentes qu'entraîne l'Incarnation *(énanthrôpêsis)* du Fils de Dieu : la nature divine, incorporelle, infinie, présente partout, n'en subit aucun changement, aucune altération, tandis que le corps du Christ peut naturellement survenir dans un lieu et croître, c'est un des aspects du « mystère de l'économie ». Le Père et le Fils sont tous deux Seigneurs, inséparables avant comme après l'Incarnation, mais il n'y a qu'une seule seigneurie, une seule divinité. Léonce est familier de la communication des idiomes, mais il ne fait pas allusion au problème des deux volontés dans le Christ. Créateur de Moïse, Jésus se soumet à sa loi, mais il est aussi l'artisan de la Loi et fondateur du Nouveau Testament. Il est le salut, le Sauveur. Il nous a rachetés de l'erreur et de la corruption, il est notre rançon. Son avènement occasionne la chute des incroyants et le relèvement des croyants, mais il n'en est pas la cause, c'est le fait du propre choix de chacun.

Marie, Mère de Dieu et toute sainte, « participante de la Trinité sainte et consubstantielle », vierge même après l'enfantement, n'avait pas besoin de purification, mais elle s'y est soumise, et ainsi, « pour toute créature, elle sera la patronne de sanctification et de purification ».

L'homélie pour la mi-Pentecôte commente l'évangile de Joa., VII, 13-31. Elle utilise l'Ancien et le Nouveau Testament, surtout les évangiles. Pas un fait et geste de notre Maître et Sauveur Jésus-Christ, « dans son économie incarnée », n'a été vain; c'est « une loi que l'on ne peut abroger », en faveur de ceux qui ont cru et de ceux qui croiront en Lui; les chefs des Juifs, précurseurs des hérétiques, se sont privés, par leur faute, « de cette gloire réellement inamissible » qu'est la foi au Christ. Celui-ci est médiateur, parce qu'il est Dieu et homme. Comme la précédente, cette homélie connaît l'aspect ontologique et l'aspect sotériologique de « l'économie ».

Le sermon contre les Juifs prouve la légitimité des images des saints, de la Croix, et du culte qui leur est rendu. Il fait état d'abord de quelques passages de l'Ancien Testament favorables à cette pratique, puis il explique le caractère relatif de ce culte. Le culte de la Croix ne s'adresse pas au bois, mais au Christ qui y a été crucifié, si bien que, par la Croix, nous adorons le Christ; celui des apôtres, des martyrs, des saints s'adresse à des amis du Christ : honorer l'image des serviteurs de Dieu, se prosterner devant, c'est glorifier l'habitation du Saint-Esprit. Vénérer les endroits où le Christ s'est manifesté, s'y prosterner, ce n'est pas honorer des choses matérielles, mais des « lieux de Dieu », et finalement le Christ, notre Dieu. D'ailleurs les reliques et les images des martyrs mettent en fuite les démons; les images religieuses nous font souvenir continuellement du Seigneur notre Dieu.

Léonce ne va pas jusqu'à marquer la différence entre le culte des images des saints et celui de la croix du Christ; il ne précise pas la signification de τιμή et de προσκύνησις. Le IIe concile général de Nicée (787), qui traita principalement du culte des saintes images, produisit ce sermon pour justifier ce culte. Le concile de Paris (825) reprit des passages essentiels de l'argumentation de Léonce.

Le fragment contre les Juifs rassemble des textes de Michée, Jérémie, Isaïe, Daniel, Osée, Ézéchiel, et expose que les signes prophétiques de l'avènement du Christ, empruntés au langage des sens, font néanmoins entendre les réalités spirituelles que cet avènement instaure.

La Vie de S. Syméon « le Fol » débute par un prologue semé d'exhortations, de maximes de spiritualité et de morale. Ses sources bibliques sont principalement le Nouveau Testament, le Cantique y figure aussi. L'intimité divine ne doit pas négliger le salut du prochain, il nous faut imiter le Seigneur, qui a vraiment donné son âme et son corps.

Les collections de conciles aux années 787 (IIe concile général de Nicée), et 825 (concile de Paris). — *B. H. L.*, 4388. — *Anal. Boll.*, XXVI (1907), p. 239-241, 246-247. — H. G. Beck, *Kirche und theologische Literatur in byzantinischen Reich*, Munich, 1959. — Altaner-Chirat, *Précis de Patrologie*. P. VIARD.

Sur le culte des images, VII, 771-72, 794, 796, 815, 818, 840; cf. XI, 423; — sur l'Immaculée Conception, VII, 916. — Cité : I, 324.

LEONE (Denis). — Notice [M.-D. Chenu], IX, 427.

LEONI (Jean-François). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 428.

LÉOPOL. — Métropole ecclésiastique de l'Église ruthène, XIV, 392; — sous la domination autrichienne, Lemberg, I, 1916-17, 2604, 2605 (avec un évêché arménien); — sous la domination polonaise, Lvow ou Léopol (avec archevêché latin, évêchés arménien et ruthène), XII, carte (art. *Pologne*). — Cité : VII, 2174; XI, 1928, 1939; XII, 2451, 2469, 2513; XIV, 386, 392.

LÉOPOLD. Nom de plusieurs souverains.

L. Ier, empereur d'Allemagne (1640-1705), III, 100-01.

L. II (1747-92), d'abord duc de Toscane en 1763; cf. Synode de Pistoie; Assemblée de Florence, XII, 1659, 2135, 2138, 2140-41, 2143, 2146, 2156, 2159-61, 2170, 2175-78, 2191, 2196, 2198-99; cf. IX, 2273, 2277; — ensuite empereur d'Allemagne à la mort de Joseph II, I, 2599; VI, 2030; VIII, 1544, 1546; IX, 2273; XII, 1660, 2203, 2226; XIII, 332.

L. Ier, roi des Belges (1790-1865), roi en 1830, II, 536; IX, 336.

L. II, roi des Belges (1835-1909), II, 536.

L., duc de Lorraine (1697-1759), cité : XIV, 2365.

LÉOPOLD (Christophe). — Notice [P. Bernard], IX, 428.

LÉOVIGILDE, roi arien d'Espagne (569-586). — Ses rigueurs contre les catholiques et son fils Herménégilde, I, 1852-53; VIII, 98, 106; IX, 97; XV, 1177, 1190.

LE PAIGE (Jean), prémontré († 1650), XIII, 6, 10, 26.

LE PAIGE (Louis-Adrien). — Notice [J. Carreyre], IX, 428-29. — Cité : XV, 2417.

LÉPANTE (Bataille de). — Et la fête de N.-D. des Victoires, XII, 1651.

LEPAPE DE TRÉVERN, évêque de Strasbourg. — Voir *Trévern*.

LEPELLETIER (Claude). — Notice [J. Carreyre], IX, 430-32.

LE PELLETIER (Michel), évêque d'Angers. — Notice [J. Carreyre], IX, 429-30 (rectifier l'orthographe).

LE PETIT (Claude). — Notice [A. Teetaert], XII, 1337. — Cité : VI, 848.

LÉPICIER (Alexis-Henri-Marie), théologien de l'Ordre des Servites et cardinal. Né à Vaucouleurs (Meuse), en 1863, mort à Rome en 1936. Cf. XIV, 1987. Son œuvre théologique est abondante : il n'est pour ainsi dire aucun des traités de la *Somme théologique* de S. Thomas qu'il n'ait commenté avec cette sûreté de doctrine et cette abondance d'explication qui sont le propre de ses ouvrages. Vingt-cinq traités constituent cette œuvre immense que l'auteur, au milieu des fonctions multiples et des missions diverses que lui a imposées la confiance des Souverains Pontifes, a trouvé moyen de mener à bonne fin. Bornons-nous à citer les titres :

1. *De sacra doctrina.* — 2. *De Deo Uno quoad divinam essentiam.* — 3. *De Deo Uno quoad divinam operationem.* — 4. *De SS. Trinitate.* — 5. *De angelis in se consideratis.* — 6. *De angelis relate ad mundi regimen consideratis.* — 7. *De opere sex dierum.* — 8. *De primi hominis formatione.* — 9. *De conservatione et gubernatione rerum.* — 10. *De habitibus et virtutibus.* — 11. *De peccato originali.* — 12. *De gratia.* — 13. *De Incarnatione Verbi.* I. *De ipso mysterio.* — 14. *De Incarnatione Verbi.* II. *De consequentibus unionem et de his quæ Christus egit et passus est.* — 15. *De B. V. Maria Matre Dei* (5e éd. en 1926). — 16. *De S. Joseph.* — 17. *De sacramentis in communi.* — 18. *De sacramentis baptismi et confirmationis.* — 19. *De Ssma Eucharistia.* I. *Ut est sacramentum.* — 20. *De Ssma Eucharistia.* II. *Ut est sacrificium.* — 21. *De sacramento pœnitentiæ, de excommunicatione et de indulgentiis.* — 22. *Tractatus de extrema unctione et de ordine.* — 23. *De sacramento matrimonii.* — 24. *De novissimis.* — 25. *De stabilitate et progressu dogmatis.* — A ces traités dogmatiques s'ajoutent d'autres œuvres : scripturaires (concordance), exégétiques (commentaire sur les Actes), philosophiques, ascétiques, apologétiques, etc. Parmi ces autres œuvres, citons : *Le lis d'Israël, Considérations pour le mois de mars;* — *Le monde invisible. Le spiritisme en face de la théologie catholique* (primitivement écrit en anglais : *The unseen World*, et déjà traduit en hollandais et en italien); — *S. Joseph, époux de la T. S. Vierge. Étude théologique;* — *La plus belle fleur du paradis;* — *Le miracle; sa nature, ses rapports avec l'ordre surnaturel* (trad. par Ch. Grolleau).

Voir : Aug.-M. Lépicier (son frère plus jeune de 17 ans; † juill. 1963) : *Dans le sillage fraternel d'une sainte vie : Le cardinal Lépicier, des Servites de Marie*, t. I, *1863-1924*.

Cité : Dogme, IV, 1650 (bibl.); — Hexaméron, VI, 2343; — Incarnation, VII, 1539 (bibl.); — Vierge Marie, VII, 1209 (bibl.); IX, 2357 (id.), 2361, 2387, 2410, 2426, 2432, 2452, 2470; X, 1838; — S. Joseph, VIII, 1518; cf. VII, 1274 (impeccabilité); — messe, X, 1224, 1233-35, 1257, 1274-75, 1291, 1294; cf. XV, 1405 (transsubstantiation); — ministre des sacrements, X, 1777; — Miracle, X, 1807; — Ordre (et extrême-onction), XI, 1372; — Pénitence, XII, 1125; — persévérance, XII, 1285; — purgatoire, XIII, 1283, 1285, 1287, 1290, 1293-94, 1300-01, 1304-05, 1307, 1313, 1318; — résurrection, 2570; — reviviscence des sacrements, 2619, 2624; — des mérites, 2638; — Sacrements, XIV, 568-70, 618; — science des anges, 1624; — néo-scolastique, XIV, 1727; — thomisme, XV, 943. — Cité : 1805.

LEPIDI (Albert). — Théologien dominicain, né le 20 févr. 1838 à Popoli dans les Abruzzes, entré dans l'ordre de S. Dominique en 1855, il assura d'abord les charges de professeur, puis de régent des études dans les *Studia* de Flavigny et de Louvain. C'est alors qu'il publia son *Examen philosophico-theologicum de ontologismo*, 1874, puis les trois volumes des *Elementa philosophiæ christianæ*, 1875-79. Un quatrième volume, où les éléments augustiniens du thomisme étaient mis spécialement en valeur dans la théorie de la connaissance, demeura hors commerce. En oct. 1884, le P. Lepidi devint régent de la Minerve, à Rome. En 1897, Léon XIII le nomma Maître du Sacré-Palais, charge qu'il assura jusqu'à sa mort, survenue le 31 juill. 1925. Au milieu des difficultés d'une époque qui fut celle de la montée, puis de la condamnation et de la liquidation du modernisme, le P. Lepidi fit toujours preuve d'une loyauté et d'une droiture auxquelles A. Loisy a rendu hommage dans ses *Mémoires*.

Notice dans *Memorie dominicane*, XLII (1925), p. 424-31; G. Sestili, *Il P. Alberto Lepidi, O. P. e la sua filosofia*, Turin-Rome, 1930 (p. 15-16, bibliographie des écrits du père). Quelques *scripta minora* philosophiques ont été traduits en français : *Opuscules philosophiques*, trad. E. Vignon, Paris, 1899. Y. CONGAR.

L. et le thomisme, XIV, 1727. — Sur l'existence de Dieu, IV, 902; — essence et existence des êtres créés dans la preuve de l'existence de Dieu, 934; cf. V, 844-45. — Sur l'ontologisme, XI, 1060 (bibl.); cf. I, 2335-36, 2510; — relations divines, XIII, 2142. — Cité : II, 556, 2025.

LEPIN (Marius). — Théologien de la Compagnie de S.-Sulpice; cf. XIV, 823. Né le 20 mars 1870 à S.-Laurent de Chamousset (Rhône), il est mort à Lyon le 11 août 1952. Docteur en théologie de la Faculté catholique de Lyon, avec sa thèse *L'idée du Sacrifice dans la religion chrétienne, principalement d'après le P. de Condren et M. Olier*, Paris-Lyon, 1897, il enseigna l'Écriture Sainte au séminaire S.-Sulpice d'Issy (1899), puis, à partir de 1902, au séminaire S.-Irénée de Lyon jusqu'à l'âge de la retraite.

Si ses articles à *L'Université catholique*, à la *Revue Biblique*, à la *Revue pratique d'apolgétique* et au *Dict. apol.* (art. *Apocryphes, Évangiles canoniques*) sont assez nombreux, c'est surtout la liste impressionnante de ses livres qui atteste son talent d'écrivain et les préoccupations de son apostolat intellectuel.

Ses ouvrages contestant les thèses de Loisy et, plus tard, de Couchoud et de Guignebert ont connu un grand succès. Il y manifeste de grandes qualités de compétence, de conscience, de clairvoyance, de compréhension et de méthode, tout en gardant le respect envers ses adversaires. Excellent critique de détail, attaché à réfuter les thèses destructives et à préserver la foi, il est moins heureux comme critique de fond et comme constructeur; il n'a pas ouvert de voies nouvelles à l'exégèse. Citons : *Jésus, Messie et Fils de Dieu, d'après les Évangiles synoptiques*, Paris, 1904, 4e éd., 1910; trad. américaine : *Christ and the Gospel, or Jesus the Messiah and Son of God*, Philadelphie, 1910; — *L'Origine du Quatrième Évangile*, Paris, 1907; — *Les théories de M. Loisy. Exposé et critique*, 1908 (cf. VI, 706); — *Christologie. Commentaire des propositions XXVII-XXXVIII du décret du Saint-Office « Lamentabili »*, 1908; — *La valeur historique du Quatrième Évangile*, 2 vol., 1910; — *Le Christ Jésus, son existence historique et sa divinité*, 1929 (ouvrage couronné par l'Académie française); — *Le problème de Jésus. En réponse à MM. Loisy et Ch. Guignebert*, 1936 (coll. *La Vie chrétienne*); — ainsi que *Histoire de Jésus*, dans l'encyclopédie *Le Christ*, Paris, 1932, p. 250-348.

D'autres écrits embrassent plus largement le domaine de la foi : *Pourquoi l'on doit être chrétien?*, Paris, 1907, repris et développé sous le titre : *Faut-il croire en Dieu, en Jésus-Christ, en l'Église?*, Lyon, 1947; — *Jésus-Christ. Sa vie et son œuvre. Esquisse des origines chrétiennes, précédée d'une Introduction sur la valeur historique des Évangiles*, Paris, 1912, 6e édit., 1925 (trad. espagnole, Barcelone, 1915).

Après la parution de la brochure, *Évangiles canoniques et Évangiles apocryphes*, Paris, 1907 (coll. *Science et Religion*), l'auteur publie ses propres traductions : *L'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ, traduit sur le grec, présenté suivant un ordre chronologique et logique, avec introductions et annotations* (édition de propagande, S.-Étienne, 1930; grande édition, Paris, 1934); — *Actes des Apôtres, Épîtres, Apocalypse, traduits sur le grec, avec introductions, divisions logiques, annotations et recueil méthodique de tous les textes importants*, Paris-S.-Étienne, 1948. Un autre ouvrage manifeste les préoccupations du prêtre et du formateur des prêtres, *Le Psautier logique. Les Psaumes logiquement distribués, traduits et commentés pour le bréviaire et la piété*, Paris, 1937.

Sa thèse de 1897 avait donné à M. Lepin le goût d'une vaste enquête historique sur les opinions des théologiens relatives aux caractères essentiels de la messe : de là, le

gros volume qui restera toujours consulté : *L'Idée du Sacrifice de la Messe d'après les théologiens, depuis l'origine jusqu'à nos jours*, Paris, 1926 (ouvrage couronné par l'Académie française). La doctrine de la messe est encore étudiée et exposée dans *Jésus, Souverain Prêtre. Étude dogmatique et pratique, avec le texte de la messe votive accordée par Pie XI*, Lyon-Paris, 1937; — *La Messe et nous*, Paris, 1937 (coll. *La Vie intérieure pour notre temps*). — Entre-temps, cette idée avait suggéré à M. Lepin de fonder la congrégation des « Servantes de Jésus, Souverain Prêtre » érigée canoniquement à Lyon en 1938 (cf. *Jésus, Souverain Prêtre*, dans *La Vie spirituelle*, LX [1939], p. 141-66; *L'Œuvre des Servantes de Jésus Souverain Prêtre, ibid.*, LXIX [1943], p. 214-19) et pour laquelle il écrivit *Pour la Messe et la Communion*, Lyon, 1927; — *Marie, servante du Christ Jésus et de l'Église, étude dogmatique*, 1949.

On doit encore à M. Lepin la publication du gros ouvrage anonyme : *M. Lebas, supérieur du séminaire S.-Irénée de Lyon (1875-1901) et Supérieur général de S.-Sulpice (1901-1904). Souvenirs de ses enseignements oraux et restes de ses écrits, précédés d'une notice biographique*, Paris, 1913; ainsi qu'une biographie : *La Révérende Mère Raphaël de Jésus, fondatrice des carmels d'Oullins, S.-Chamond et Roanne (diocèse de Lyon), 1829-1914*, Lyon-Paris, 1929.

Notice chronologique de M. Lepin par P. Pourrat, dans *Nécrologie de la Compagnie de Saint-Sulpice*, 1936-55 (Archives de S.-Sulpice). — Sur M. Lepin et la crise moderniste : A. Loisy, *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps*, II, Paris, 1931, p. 422-23; III, *ibid.*, p. 541; — Paul-Louis Couchoud, *Le Dieu Jésus*, Paris, 1951, p. 19-21; — E. Poulat, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris, 1962, p. 499-502 et *passim*. J. TRINQUET, P. S. S.

Les références au *D. T. C.* concernent soit Jésus-Christ, soit la messe. — 1. *Jésus-Christ*, doctrine de l'Évangile et erreurs modernistes : III, 832; V, 2372, 2376, 2388, 2390, 2393-94, 2396, 2399 (bibl.), 2427; VI, 1560; VII, 566; VIII, 540, 548, 567, 569, 583 (bibl.), 1128, 1130, 1137, 1139, 1186-87, 1206-07, 1221, 1241, 1340, 1376, 1381, 1382 (bibl.), 1386-87, 1389, 1393-97, 1752; IX, 964, 984, 992; X, 369-70. — 2. *Eucharistie*, sacrifice de la messe : V, 991, 995, 1012, 1018, 1021-22; VIII, 1340; X, 847, 978-79, 981, 982-83, 990-93, 999, 1011-1012, 1015, 1021, 1029, 1032-33, 1035-39, 1042-43, 1045-47, 1050-56, 1058-59, 1061-63, 1068, 1085, 1101, 1103, 1106-08, 1110-11, 1113, 1116-18, 1124, 1131-32, 1135, 1143, 1144-46, 1148, 1151, 1156, 1160, 1170, 1174, 1177, 1182-84, 1190, 1192-94, 1198, 1201, 1206, 1209, 1212, 1222-30, 1241, 1243-45, 1250, 1259, 1262-63, 1272, 1278, 1280-83, 1287, 1402; XI, 980; XIII, 1630, 1633 (Radbert); XIV, 673-75, 677-78, 681-82, 685-86, 690, 1109 (bibl.); XV, 950-51, 2497 (bibl. : Valencia), 3630.

LE PIPPRE. — Voir à PIPPRE (Louis LE), XII, 2124.

LEPITRE (chanoine J.-M.-Albert), professeur aux Facultés catholiques de Lyon, auteur d'une thèse sur le pape Adrien VI (cf. I, 461, bibl.). — Cité : I, 1446 (S. Antoine de Padoue); VI, 1333 (Ste Gertrude).

LE PLAT (Josse). — Notice [É. Amann], IX, 432-34. — Cité : I, 497-98; II, 311 (bibl.), 518-19; III, 1705, 2454; IV, 1439, 2446; V, 219, 1336, 1338, 1999; IX, 2233-34, 2237; X, 397, 734, 1114, 1116-18; XII, 1636, 1639-41, 1646 (bibl.), 2225-26; XIII, 1089; XIV, 2625; XV, 1418.

LE PLAY (Pierre-Guillaume-Frédéric) (1806-1882). — Économiste et sociologue français, un des fondateurs de l'économie sociale. Principaux ouvrages : *La Réforme sociale en Europe* (1864); — *L'Organisation du Travail* (1870); — *L'Organisation de la famille* (1871).

Cité : I, 1560; III, 1868, 1876; IV, 273, 275-77, 293; IX, 619; XIV, 857, 862, 1582.

LE PORCQ (Jean). — Notice [J. Carreyre], IX, 434; cf. XI, 1133. — Cité : VIII, 431.

LÉPORIUS. — Notice [É. Amann], IX, 434-40. — Ses erreurs et la profession de foi de sa rétractation, IX, 436-39. Cf. I, 591-92, 2283, 2363; VII, 441, 505, 537, 538, 597; VIII, 1260; XI, 99-100; XII, 708; XIV, 1637-38, 1646, 1659; XV, 211. — Édition du *Libellus* par J. Sirmond, XIV, 2188.

LÈPRE. LÉPREUX. — Le *D. B.* a consacré une étude à la lèpre (H. Lesêtre) portant sur : la nature de la lèpre ; la législation mosaïque concernant cette maladie; les lépreux de la Bible; la lèpre des vêtements et la lèpre des maisons (IV, 175-87). On voudra bien s'y reporter.

Lépreux cités : Marie, sœur de Moïse (Num., XII, 1), XI, 688; — guérison du général syrien Naaman et maladie de Giézy (IV Reg., V, 1-15), XIII, 2208; — punition du roi Ozias (II Par., XXI), XI, 1975; — les lépreux de l'Évangile, VIII, 1193 (cf. Matth., VIII, 2-3; cf. Marc., I, 40; Luc., V, 12; XVII, 11-19); — Simon le Lépreux (Matth., XXVI, 6; Marc., XIV, 3). — Application allégorique au péché et à sa rémission, X, 1612 (Méthode d'Olympe) : XII, 893, 905, 911-12, 939, 943, 960, 973, 982. — Clôture religieuse et lèpre, III, 256; — les maladreries au Moyen Age, VII, 193. — L. et missions catholiques, X, 1951, 1960 (le P. Damien, apôtre des L.; cf. *supra*, 2963).

LE PRÉVOST (Jean). — Notice [A. Thouvenin], IX, 440.

LE PRIEUR (Philippe). — Notice [É. Amann], XIII, 244. — Remarques sur le préadamitisme, XII, 2791.

LEPTINES (Concile de). — *Tables*, 718.

LE PUY. — Statue de la Vierge et Dominique Sire, XIV, 807.

LEQUEUX [Claude]. — Notice [J. Carreyre], IX, 440-41.

LEQUIEN (Michel). — Notice [J. Carreyre], IX, 441-43; cf. VI, 921. — Cité : I, 783, 1410-11, 1413, 1420 (bibl.), 1423, 1427, 1429, 1430 (bibl.), 1506, 1938; II, 2419, 2420, 2424, 2427, 2432, 2444, 2464, 2467, 2545; III, 2489; IV, 264, 1129, 1995; V, 199, 202, 203, 250, 275, 1169-70, 1379, 1595, 1606, 2249, 2257, 2315; VI, 1234, 1301, 1764, 2169-70; VIII, 691, 693, 696-99, 700-02, 705-08, 717; IX, 113-14; X, 40, 45, 47, 49, 79, 444, 1213-15, 2002; XI, 473, 474, 477, 1160, 1171, 1191; XII, 1511; XV, 1035.

LEQUIER (Jules) (1814-62). — Philosophe, auteur de *Recherche d'une première vérité* (publiée en 1865). Philosophie de la liberté, que Renouvier, en 1902, appela *Personnalisme*. — Cité : XIII, 988, 1878; XV, 3320 (corriger Lequien).

LE RAGOIS DE BRETONVILLIERS (Alexandre) (1621-1676). — Successeur de M. Olier à la tête du séminaire Saint-Sulpice, XIV, 812, 824. — Cf. *Catholicisme*, II, 251 (où diverses références).

LERAY (Armand-Jean) (1828-1912). — Théologien eudiste, auteur de : *Le dogme de l'eucharistie. Essai d'explication* (coll. *Science et religion*), Paris, Bloud, 1900, et *La constitution de l'univers et le dogme de l'eucharistie*, Paris, Poussielgue, 1900.

Explication dynamique de l'eucharistie et réfutation par Lehu, O. P., V, 1448-49. Cf. III, 508.

LERCH (Matthieu) (1834-1885). — Théologien cistercien de Bohême, auteur de *Die Kirche Christi...* citée : I, 1568; II, 2548.

LERCHENFELDT (Léonard). — Notice [P. Bernard], IX, 443-44.

LERCHER (Ludwig). — Théologien jésuite autrichien. — Né à Hall, dans le Tyrol; entré en 1891, après quelques années passées dans le ministère comme prêtre séculier, dans la Compagnie de Jésus, le P. L. exerçait une influence considérable comme professeur et auteur. Professeur de mathématiques, en 1896, à l'Institut philosophique des jésuites à Presbourg (aujourd'hui Bratislava), il commence en 1899 son enseignement à la Faculté de théologie de l'Université d'Innsbrück : d'abord la philosophie (1899-1903, 1910-12), ensuite la théologie dogmatique (1918-35). Entre-temps (1901-03 et 1905-07) il dirige la revue *Zeitschrift für katholische Theologie (Z. K. T.)* dans laquelle il publie plusieurs articles. De

1907 à 1910, il est directeur spirituel au *Theologenkonvikt* (séminaire universitaire), et c'est alors qu'il commence à publier son recueil de méditations *Erhebungen des Geistes zu Gott* (5 vol., 3e édit. 1919-23), recueil très estimé des prêtres. Autres ouvrages ascétiques de cette période : *Das himmlische Vaterhaus* (1910; 2e éd. 1939, par F. Dander : *Ewige Heimat)* et *Konferenzen über das innerliche Leben* (1915). Un article, paru dans la *Z.K.T.* (XLII, 1918, p. 1-45), *Grundsätzliches über Mystik aus Philosophie und Theologie* a été très remarqué et souvent cité. Son manuel *Institutiones theologiæ dogmaticæ* (4 vol., 1924-30) est le fruit de son enseignement théologique. La clarté d'expression de cet ouvrage, qui présente une heureuse synthèse de la théologie spéculative et de la théologie historique, en explique le succès et les nombreuses rééditions jusqu'à ce jour. Le P. Lercher mourut à Innsbrück le 5 août 1937. L. WALLNER.

Peu de références : molinisme, x, 2181, 2185 (bibl.); — ordre, XI, 1372; — révélation, XIII, 2582, 2586; — transsubstantiation, XV, 1400-01; — cité : XIV, 1728; XV, 1805 et *Tables*, 2529.

LERIDA (Conciles de). — Voir *Tables*, 718.

LÉRIDANT (Pierre). — Notice [J. Carreyre], IX, 444. — Sur le mariage, IX, 2265-66.

LÉRINS. — Monastère fondé vers 410 par S. Honorat, rattaché à l'ordre de Cluny au Xe s., puis aux bénédictins du Mont-Cassin au XVIe s. Célèbre en théologie en raison des controverses semipélagiennes.

Vincent de L., XIV, 1819 sq.; cf. XV, 3045. — Fauste de Riez, XIV, 1833 sq.; cf. V, 2101; — Césaire d'Arles, XIV, 1841; cf. II, 2168; — Salvien, XIV, 1056; — écrits de Lérins, VII, 2520; XV, 3261. — Cité : XIV, 1048; XV, 2520-21.

LERMINIER (Jean-Louis-Eugène) (1803-57). Professeur de législation au Collège de France. Il dut abandonner son cours en raison de manifestations hostiles à ses idées avancées. — Cité : XIII, 1766.

LEROI (Charles-François). — Notice [J. Carreyre], IX, 444-45. — Cité : 441; IV, 200.

LE ROND D'ALEMBERT. — Voir *Alembert, Tables*, 70.

LEROSEY (Auguste-Louis), né le 18 mars 1844, sulpicien jusqu'en 1896, mort chanoine de Coutances. — Son *Manuel liturgique*, XIV, 825.

LEROUGE (Jean-Baptiste-Noël). — Notice [J. Carreyre], IX, 445-46. — Cité : XV, 2075, 2124.

LEROUX (Pierre) (1797-1871). — Philosophe et économiste : dès 1831, il s'oriente vers le saint-simonisme dont il se sépare ensuite. Dans son traité *De l'humanité, de son principe et de son avenir*, il affirme que l'essence de la personne humaine est son caractère social. L'action humanitaire, démocratique et socialiste de P. Leroux s'apparente à l'idéalisme socialiste de son époque, éclairée toutefois par ses conceptions métaphysiques de la personne humaine. Le moi est, en réalité, l'humanité, survivant aux phénomènes que sont les individus.

De la métempsycose, X, 1591. — Saint-Simonisme et socialisme, XIV, 789-90, 2273, 2274-75, 2305-06.

LE ROY (Albert). — Historien français, né en 1856, auteur d'ouvrages concernant Quesnel et le jansénisme, favorables à cette doctrine : *Histoire diplomatique de la Bulle Unigenitus; — La France et Rome de 1700 à 1715*, Paris, 1892.

Cité : II, 1077; III, 104-07; IX, 452; XI, 679-80, 2086; XIII, 1462, 1480, 1483-84, 1487, 1493-94, 1497-98, 1511-12, 1518-19, 1522-23, 1528, 1532, 1728; XV, 2071, 2075.

LE ROY (Mgr Alexandre) (1854-1938). — Missionnaire en Afrique et Supérieur général des PP. du S.-Esprit. Mgr L. appartient à la théologie par plusieurs de ses écrits : *Catéchisme de la doctrine chrétienne*, 1898; — *La religion des Primitifs*, plusieurs éditions, Paris, 1909; — *Catéchisme de la foi catholique. Dogme, morale et culte*, 1911; — *Credo, court exposé de la foi catholique*, 1910; — *A la recherche de l'origine des religions*, Paris-Lyon, 1922; — dans *Christus, Les populations de culture inférieure*. — Il a signé l'art. *Afrique* du *D. T. C.* — Bibl. : H. Goré, C. S. Sp., *Un grand missionnaire, Mgr Alexandre Le Roy, Supérieur général des Pères du Saint-Esprit*, Neufgrange-Moselle, Imprimerie des Missions, 1952.

Cité : II, 1959-60; III, 2421; IV, 923; V, 1763, 1765, 2196 (bibl.); VII, 610, 614, 615, 622, 1554, 1555 (bibl.); VIII, 1728; IX, 1513, 1516, 1544, 1549, 2310; X, 1574; XIII, 1923, 2194, 2224; XIV, 2791.

LE ROY (Édouard). — Philosophe français, né à Paris en 1870, mort en 1954. Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques et de l'Académie française (1945), professeur au Collège de France. Principaux ouvrages : *Science et philosophie* (1899); — *Dogme et critique* (1906) (à l'Index, en 1907); — *Une philosophie nouvelle : Henri Bergson* (1912); — *Les Origines humaines et l'évolution de l'intelligence* (1928); — *Le Problème de Dieu* (1929) (à l'Index, en 1930; soumission de l'auteur); — *La Pensée intuitive*, etc. Notons l'article qui fit sensation : *Qu'est-ce qu'un dogme?*, qui précéda *Dogme et critique* et, plus récemment : *Introduction à l'étude du problème religieux*, 1944.

Cité : IV, 779, 797, 815, 853, 854, 857, 858, 885, 895, 908, 922, 1584-86, 1638; V, 1349, 1363-64, 1795, 1803, 1842; VI, 132, 276-78; X, 1805, 1808, 1814-16, 1829, 2021, 2027, 2029, 2031, 2035; XII, 579, 1473, 1726, 2592; XIII, 1839, 1854, 1891, 2599; XV, 440, 481, 1399, 1800, 2474, 3321.

LE ROY (Eugène-Bernard), docteur en médecine, né à Paris en 1871. — Visions intellectuelles chez les mystiques chrétiens, X, 2656, 2672.

LE ROY (François). — Deux franciscains de ce nom : 1° Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 448-49, à la suite de Pierre LEROY (cf. *infra*). — 2° Notice [A. Teetaert], XIV, 139.

LE ROY (Guillaume). — Notice [J. Carreyre], IX, 446-48. — Cité : XI, 58-59, 641; XIII, 1653.

LEROY (M.-D.), des Frères prêcheurs. — Cité : XV, 1395 (sur le transformisme).

LE ROY (Maxime), juge de paix, né à Paris en 1874. — Idée religieuse chez Saint-Simon, XIV, 780.

LEROY (Olivier). — *La raison primitive (et la religion)*, XII, 571; XIII, 2206. Cf. *infra*, art. *Lévitation*.

LE ROY (Pierre). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 448. — Cité : V, 2345.

LEROY-BEAULIEU (Anatole) (1842-1912). — Historien; professeur d'histoire contemporaine à l'école libre des Sciences politiques; membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Parmi ses ouvrages citons : *L'Empire des tsars et les Russes* (1881); *Les catholiques libéraux : l'Église et le libéralisme de 1830 à nos jours* (1885) et *La papauté, le socialisme et la démocratie.*

Sur le libéralisme catholique, IX, 510, 612, 621, 627 (bibl.); — démocratie, IV, 313, 315, 317; — patriarcat moscovite, XI, 2389; cf. XIV, 303 (bibl.); — infériorité de l'Église orthodoxe, 1405; — monachisme russe, 1460; — sectes en Russie, VI, 808; — législation russe sur l'adultère, I, 507.

LEROY-BEAULIEU (Paul) (1843-1916). — Frère du précédent. — Sur l'État, V, 880; mariage et population, IX, 2311-13.

LESAGE (Hervé-Julien). — Notice [A. Thouvenin], IX, 449.

LESCŒUR (Léon). — Pascal et les athées, XI, 2183.

LESCŒUR (Louis). — Oratorien (né le 15 août 1825, mort le 16 avr. 1910). On lui doit de nombreux ouvrages. Voir XI, 1137. Ajoutons : *La persécution de l'Église en Lithuanie*, 1873; — *Le schisme moscovite et la Pologne catholique*, 1859; — *Le règne temporel de Jésus-Christ* (sur le millénarisme, 1868); — *La vie future* (conférences), 1872; — *La réforme sociale et la foi catholique* (id.), 1878; — *L'esprit révolutionnaire* (id.), 1873; — *La théodicée chrétienne d'après les Pères de l'Église* (Essai philosophique sur le traité *De Deo* du P. Thomassin), cité : XV, 793, 795-96, 822. — Cité : X, 1822; XII, 1707. — Cf. Hurter, V, 1999.

LESCURE (Jean-Fr. Salgues de Valderies de). — Notice [J. Carreyre], IX, 449-51. — Cité (soit sous son nom, soit sous celui de son diocèse [Luçon]), XIII, 1485, 1523-24, 1525-26, 1530, 1534.

LÈSE-MAJESTÉ (Crime de). — Et la dégradation des clercs, IV, 471, 481.

LESEMELIER (Jean-Laurent). — Notice [A. Thouvenin], IX, 451-52.

LE SENNE (René). — Philosophe français contemporain. Principaux ouvrages : *Le devoir*, Paris, 1930; *Le mensonge et le caractère; — La morale générale*, 1942; — *Introduction à la philosophie; — Obstacle et valeur; — Traité de caractériologie*, 1946, etc. — Cité : XIII, 1889.

LESÊTRE (Henri). — Né à Bourges le 11 févr. 1848, mort à Paris le 26 mars 1914. Études littéraires à Paris, aux petits séminaires de S.-Nicolas-du-Chardonnet (1858-1863) et de Notre-Dame-des-Champs (1863-1867). Après ses études théologiques au séminaire S.-Sulpice d'Issy (1867) et de Paris (1869), il fut ordonné prêtre le 20 déc. 1873. Vicaire à Notre-Dame de Plaisance (1873), puis à Notre-Dame de Lorette (1892), il devint, en 1895, curé de S.-Étienne-du-Mont, charge qu'il remplit jusqu'à la fin de sa vie.

Savant de très vaste culture, H. Lesêtre exerça une profonde influence sur divers milieux intellectuels de Paris (École Ste-Geneviève, École Polytechnique, etc.), et sur la pensée catholique de son temps, tout en remplissant parfaitement ses obligations paroissiales. Dès ses premières années de ministère pastoral commence une intense activité littéraire où les travaux bibliques, dont il avait reçu le goût dès le séminaire en suivant les cours de F. Vigouroux, occupent la majeure part. Son autorité lui valut de recevoir le titre de consulteur de la Commission biblique pontificale, en janv. 1903. Préoccupé également par l'apologétique et la pastorale, il fut l'un des principaux collaborateurs de la *Revue du clergé français* de 1895 à 1914, ainsi que de la *Revue pratique d'apologétique*, qu'il dirigea de 1905 à 1914 avec Mgr Baudrillart et M. Guibert.

On trouvera dans *D. B. S.* (V, 372-375) la liste de ses ouvrages et articles sur la Bible, ainsi qu'une appréciation de ses méthodes d'exégèse. Voici d'autres ouvrages qui, en divers domaines, contribuèrent à établir le renom de l'abbé H. Lesêtre : *S. Henri* (1899) et *Ste Geneviève* (1900), dans la collection *Les saints* (Paris, Lecoffre); *L'Immaculée Conception et l'Église de Paris* (1904); *La Paroisse* (1906); *La Foi catholique* (1908; 27e éd. en 1923; trad. allemande par E. Schäfer, 1914); *Le prêtre et l'Évangile* (1910); *Projet d'un nouveau catéchisme* pour le diocèse de Paris (1911). J. TRINQUET, P. S. S.

Cité : Béatitude, II, 503; — Ciel, 2475-76; — Traduction de Job, III, 1880; — Élus (nombre des), IV, 2358; — enfer, V, 39; — Esdras, 534; — Ève, 1649; — Fils de Dieu, 2361; — Fin du monde, 2504-05, 2509; — Immaculée Conception, VII, 992, 1028, 1036, 1089 (bibl.), 1096, 1133, 1135, 1146, 1179, 1191; — Jésus-Christ : sacerdoce, VIII, 1118; miracles, 1197; vie et Église à l'âge apostolique, 1410; — miracles de l'A. T., Jonas, 1502; — Josué, 1558-59, 1561; — Jugement, 1751; — Juifs (Sadducéens) 1617 (bibl.); — Langues (don des), 2594; — Lévitique, IX, 484; — mariage, 2053, 2055; — Melchisédech (sacrifice de), X, 822; — peine du talion, 2570, 2574; — Proverbes, XIII, 934; — psaumes, 1097; — purgatoire, 1167-68; — Rois (livres des), 2796; — Sagesse, XIV, 743; cf. VII, 639-40; — schisme, 1287; — usure (prêt), XV, 2317-18, 2323. — Simplement cité : VI, 705.

LESEUR (Élisabeth), morte en 1914. — Témoignage sur Le Dantec, X, 297.

LESEUR (ou **LESUEUR**) (François-Guillaume). — Notice [J. Carreyre], IX, 452. — Cité : X, 415.

LESLEY (Alexandre) (1694-1758). — Jésuite écossais qui s'est appliqué à la reconstitution du *Missale mixtum* que Ximénès avait fait établir d'après les manuscrits alors accessibles. Le travail de Lesley (ou Leslie) est enrichi d'une introduction et de notes. Voir X, 2520, 2523-25, 2527-28, 2530-31, 2534, 2536-38; cf. IX, 811, 814; XI, 1455. — Cité : I, 2661; III, 2303.

Hurter, IV, 1657. — Lesley est cité à plusieurs reprises par J.-A. Jungmann, *Missarum sollemnia*.

LESNE (Émile). — Prêtre du diocèse de Cambrai, né le 13 oct. 1870, docteur en théologie et ès lettres, agrégé d'histoire, professeur puis doyen de la faculté libre des Lettres, enfin recteur des Facultés catholiques de Lille (1920) et protonotaire apostolique, décédé à Limoges le 5 août 1940. Nous laissons ici de côté la tâche accomplie comme recteur pour relever son Université au sortir de la première guerre mondiale et pour la développer dans ses effectifs, ses institutions, son rayonnement; nous soulignons en lui l'historien des institutions ecclésiastiques, dont le nom fait autorité. Son œuvre maîtresse (qui est un chef-d'œuvre) est une *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, dont les six tomes s'échelonnent de 1910 à 1943.

On trouvera la liste bibliographique des travaux de Mgr Lesne et un aperçu de son activité dans le *Bulletin des Facultés catholiques de Lille*, avr. 1945, p. 1-16.
J.-C. DIDIER.

Cité : IV, 217; V, 479, 480; XI, 1890.

LE SOUDIER (André). — Notice [A. Thouvenin], IX, 453.

LESOURD (Paul). — Publiciste catholique contemporain, né à Tours en 1897. Sur les missions catholiques, X, 1921 sq.

LESPAGNOL, oratorien (XVIIe s.). — Cité : XI, 1129.

LESSEL (Karl). — Sur l'histoire de l'usure au XIIIe s., XV, 2342; cf. XIII, 1821.

LESSING (Gotthold-Éphraïm). — Notice [C. Constantin], XIII, 1763-64. Influence dans le protestantisme, 851, 856-57, 859, 872-73, 875, 904. — Sa théodicée, IV, 781, 792, 1261-62; cf. XI, 1869; XV, 1786-87. — Cité : IV, 241-42 (sur J.-C.); V, 1380; XII, 1312; XIII, 1323; XV, 1330.

LESSIUS ou **LEYS** (Léonard). — Notice [P. Bernard], IX, 453-54. — 1. Thèse sur l'inspiration de l'Écriture; censures de Louvain et de Douai, VII, 2135-45, 2149, 2151, 2155, 2159; cf. IX, 453. — 2. Controverses sur la grâce et la prédestination : Louvain (Baïus), II, 56-57; VIII, 531; — Douai (Estius), V, 876; — Bellarmin, II, 562, 580-88, 595-97; — doctrine de L., VIII, 1031-33; cf. III, 782, 1133-36; X, 2099-2100, 2169-70, 2185; XII, 2968, 2973, 2977, 3001, 3008, 3018; cf. XIV, 2014, 2232; présentée par Jansénius, VIII, 319, 339, 370, 382, 384, 387, 397, 424, 435, 438-39, 444-45, 448, 531. — 3. Adoption surnaturelle par la présence de Dieu, I, 428-29, 434-35; VI, 1613; XV, 1841-42; cf. 1845. — 4. Essence du sacrifice de la messe, X, 1152-54 (immolation virtuelle); cf. 1165, 1179-80, 1186-88, 1191-92, 1197, 1210-11, 1223, 1228-33, 1275-76; cf. 2173, 2175; XV, 951. — 5. Théologie dogmatique de L., VIII, 1044, 1046, 1056, 1060, 1074, 1079, 1081, 1088. — 6. Divers : Adultère, I, 468; — baptême (enfants morts sans), II, 375; cf. XIV, 2016; — blasphème, II, 909; — cens, 1353-54, 1356, 1361; — compensation occulte, III, 603; — conservation, 1189, 1193-96; — constance, 1199; — contrat, 1662, 1665; — création, 2084, 2163, 2167, 2169; — culte, 2404; — dam, IV, 14, 17; — danse, 112-15; — défense de soi, 228, 230; — délectation morose, 250; — endurcissement, V, 16; — enfer, 109, et feu de l'enfer, 2234-35; — erreur doctrinale, 447; — esclavage, 507-09, 513-14; — forme du corps humain, VI, 585; — fraude, 790; — gloire de Dieu, 1386-88, des élus, 1399, 1408-09, 1413, 1415, 1422, 1424; — gourmandise (licéité (?) de l'ivresse), 1523-24; — immunités ecclésiastiques, VII, 1219; — inceste, 1551; — intuitive (vision), 2388; — ivresse, VIII, 248; — limbes, IX, 766; — Malderus, 1766; — Pascal, XI, 2107; — péché, XII, 220; philosophique, 263-64; originel, 541; — prédestination (élus), 3018; — purgatoire, XIII, 1291-92, 1298, 1316; — rédemption, 1990; — réparation, 2431-36; — restitution, 2491, 2495-96, 2499-2500; — sacrements (causalité), XIV, 615; — science de Dieu, 1613; — Serry, 1961; — suicide,

2744; — superstition, 2814; — testament (valeur), xv, 178; — transsubstantiation, 1402; — tyrannicide, 2003; — usure (prêt à intérêt), 2376; — vœu, 3182, 3205-06; cf. 3214, 3240 (de religion); — volonté divine (sainteté et œuvres de justice), 3352; salvifique, 3369.

Simplement cité : I, 1309; II, 1092; IV, 1566; X, 231; XIII, 460; XIV, 2337; XV, 44, 91.

En hommage à la science et à la sainteté de Lessius, les Jésuites ont mis sous son nom une collection de publications religieuses, le *Museum Lessianum*, qui compte actuellement six sections : ascétique, philosophique, théologique, biblique, historique, missiologique. Cf. *Tables*, 2526. Dans cette collection, signalons deux ouvrages concernant Lessius : 1. Ch. Van Sull, S. J., *Léonard Lessius, de la Compagnie de Jésus (1554-1623)*, 1930. — 2. X.-M. Le Bachelet, S. J., *Prédestination et grâce efficace. Controverses dans la Compagnie de Jésus au temps d'Aquaviva (1610-13)*. Le but principal de l'ouvrage du P. Van Sull est de préparer une prochaine reprise du procès de béatification de Lessius. Dans sa lettre-préface, le card. Van Roey l'envisage uniquement sous cet aspect. L'auteur a cru bon d'accueillir toutes les opinions théologiques de Lessius et on peut lui reprocher de présenter la théologie sur la grâce et la prédestination comme une expression heureuse du dogme catholique. L'histoire impartiale exige qu'on fasse ici des réserves, de graves réserves — et l'on doit en dire autant des remarques formulées contre le congruisme de Suarez (cf. III, 1135-36). Si les opinions de Lessius n'ont pas été condamnées par l'Église, ce n'est pas qu'elles aient passé sans difficulté et plusieurs même, en raison de décisions très officielles, ont dû être abandonnées (péché philosophique, inspiration de l'Écriture). Quant à son système sur la prédestination qui, au jugement de Bellarmin lui-même, supprimait la prédestination pour y substituer une simple prescience, c'est une véritable gageure de le présenter, au point de vue de l'orthodoxie, comme un système de tout repos.

Précisément l'ouvrage du P. Le Bachelet justifie notre appréciation. C'est bien Lessius qui est à l'origine des controverses sur la grâce efficace dans la Compagnie de Jésus. Toute l'économie de la grâce semble se réduire chez lui à une simple prescience. Son traité fut âprement censuré par les jésuites congruistes, attentifs à revendiquer la part de la volonté divine. Les deux principaux censeurs étaient Suarez, ancien maître de Lessius et qui l'avait toujours tenu en haute estime, et Bellarmin qui, en d'autres circonstances, l'avait défendu. Suarez reprochait vivement à son ancien disciple de confondre avec les doctrines hérétiques la doctrine, très fondée en Écriture, très reçue dans l'Église, de la prédestination *ante prævisa merita*. Bellarmin faisait observer que Lessius confondait prédestination et prescience et, dans une lettre personnelle à son confrère, l'engageait à confronter son opinion avec la pensée de S. Augustin et à se convaincre qu'il n'y avait pas de conciliation possible. Aquaviva, général de la Compagnie, intervint d'autorité : il invita Lessius à s'amender, accomplissant en cela le désir de Paul V, qui redoutait une renaissance des controverses *De Auxiliis*. Lessius obéit; mais ses explications demeuraient confuses. Le 14 déc. 1613, Aquaviva rendit son célèbre décret (cf. III, 1132-32; interprétation corrigée, XII, 2978), prescrivant aux membres de la Compagnie de s'en tenir, dans leur enseignement sur la grâce efficace, à l'opinion soutenue dans les Congrégations *De Auxiliis*, savoir qu'il y a une différence entre la grâce dite suffisante et la grâce efficace, considérée *in actu primo*. Était-ce là une condamnation définitive du molinisme? Était-ce une simple mesure de circonstance? Trois ans plus tard, Mutius Vitelleschi, nouveau général, interpréta authentiquement le décret de son prédécesseur en ce sens que la grâce efficace, même *in actu primo*, est toujours un bienfait moralement plus grand que la grâce suffisante, parce qu'elle implique une volonté de Dieu efficace, ce que n'implique pas la grâce suffisante. Mais il n'est pas nécessaire de soutenir qu'elle est une entité différente. Cf. VIII, 1030-34. Cette mise au point sera utile pour bien comprendre la position de Lessius.

Quant à la position prise par Lessius au sujet d'une inspiration scripturaire pouvant en certains cas (v. g. II Macch.) résulter de l'approbation par l'Église d'un recueil de documents profanes, cette position n'a pas été condamnée au concile du Vatican. Voir *Recherches*, avril-juin 1961, p. 219-226. A. M.

LESTANG (Antoine de). — Notice [É. Amann], IX, 454.

LE TELLIER (Charles-Maurice), archevêque de Reims. — Notice [J. Carreyre], IX, 454-56. — Déclaration de 1682, IV, 188-89; cité : 190, 191, 194. — Ordonnance contre le molinisme, X, 2175. — Sur le jansénisme, XIII, 1472, 1483, 1485, 1488, 1495-96, 1503, 1530, 1533 (quelquefois sous le seul titre d'archevêque de Reims). — Cité : II, 1078; III, 821; IX, 445; X, 473 (à propos de Maximin d'Aix).

LE TELLIER (Michel), chancelier de France (1602-85). Père du précédent. Cité : IV, 188 (déclaration de 1682); XIV, 2100, 2105 (à propos de Richard Simon).

LE TELLIER (Michel) (1643-1719). — Notice [J. Carreyre], IX, 456-58. — Jansénisme et Bulle *Unigenitus*, IV, 1801; XIII, 1466, 1524-25, 1527; XV, 2063-64, 2076. — Sur le pouvoir souverain du roi, XIV, 2288; — sur la conception de la grâce d'Habert, VI, 2014-15; — Recueil de brefs, II, 1127; — le péché philosophique, IV, 916-17. — Cité : V, 2142, 2162-63; VI, 682; VIII, 2000; IX, 968, 1427, 2039; X, 414.

LÈTES. — Barbares germains à qui les Romains concédèrent des terres sur la rive gauche du Rhin, à la condition de servir dans les armées, XIII, 827.

LETIERCE (Edmond), de la Compagnie de Jésus. — Ses ouvrages sur le Sacré-Cœur, leur objet, leur valeur, III, 350 (bibl.). — Cité : 314, 315, 316, 317, 320, 321, 322, 336, 337, 346.

LETINS (Constantin). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 458. — Cité : VI, 857.

LETOURNEAU (Georges) (1850-1926). — Sulpicien, XIV, 819. — Projet de censure contre le modernisme, X, 2030.

LETOURNEUX (Nicolas). — Notice [J. Carreyre], IX, 458-59. — Cité : IX, 440; XII, 2192; XIII, 1471, 1473.

LETTONIE. — Voir *Baltes (États)*, *Tables*, 355. — *Concordat*, *Tables*, 756; cf. XIII, 627; XI, 1902, 1921 (relations avec Rome) (?); XIV, 1384, 1386, 1410 (autocéphalie orthodoxe).

LETTRES. — 1° *Alphabet*; *Tables*, 103. — 2° *Pontificales*; voir *Bulles*, II, 1255-63. — 3° *Dimissoriales*, *Tables*, 996-98. — 4° *Testimoniales*, XI, 1402-03. — 5° *Apocryphes*; voir *Tables*, 193.

On complètera par *D. D. Can.*, VI, 408-16 *(Lettres pontificales)*.

LEUBA (James-H.). — Psychologue américain, qui s'est appliqué à l'étude des phénomènes mystiques et religieux. Opposé à la thèse pathologique, il propose une théorie biologique. Voir XIII, 2245-46.

Cité en outre : V, 1803-04, 1837, 1851; X, 2650-53, 2655-57, 2659, 2661. — On consultera *L'étude comparée des religions*, de Pinard de la Boullaye (voir aux Tables).

LEULLIER (Jacques). — Notice [É. Amann], IX, 459-60.

LEUNCLAVIUS. — Voir *Lœwenklau*.

LEURENIUS (ou *Peter Leuren*). Notice dans *D. D. Can.*, VI, 419. — Cité : III, 2328 (crime); IV, 260 (délit), 1504, 1506 (docteur), 2445, 2454 (empêchements de mariage), 2498 (bibl.).

LEUSSE (Hubert de). — *Le problème de la préexistence des âmes dans Victorinus Afer* (dans *Recherches*, 1939). — Cité : XV, 2897, 2927, 2934, 2938, 2943, 2952.

LEUTNER (Célestin), O. S. B., cf. Hurter, IV, 1553. — Son *Historia monasterii Wessofontani* (Augsbourg, 1753), citée à propos de la fête de l'Immaculée Conception, VII, 1034.

LEUZE (Nicolas), professeur à S.-Pierre de Louvain, chanoine (1559) et, à partir de 1590, recteur de l'Université; mort le 8 août 1598; a traduit la Bible en français, XV, 2732. Cf. Hurter, III, 275.

LE VACHER (Jean). — Prêtre captif des Turcs, signalé les dangers moraux d'une telle captivité, V, 483-84.

LEVAGE (Pierre), agent de l'Église d'Utrecht pour traiter avec Innocent XIII, xv, 2402-03.

LE VALOIS, S. J., professeur à Caen (xviie s.). — Contre la conception cartésienne de l'eucharistie, v, 1438-39.

LEVASSEUR (Émile), économiste français (1828-1911). — Ses *Questions ouvrières et industrielles en France sous la IIIe République* citées : iv, 309.

LE VASSEUR (Dom Léon), chartreux († 1693). Auteur des *Ephemerides Ord. Carth.*, 5 vol. édités à Montreuil-sur-Mer, 1890-93. Cf. Hurter, iv, 557.
Cité : ii, 2312, 2314; x, 2089 : xi, 1705.

LE VASSEUR (Michel), prêtre du diocèse de Blois, auteur d'*Entretiens sur la religion*, Paris, 1705. Cf. Hurter, iv, 726-27. — Cité : vi, 690.

LE VASSOR (Michel). — Notice [J. Carreyre], ix, 460-62. — Sur le concile de Trente, xv, 1496-97. — Cité : xiv, 2103.

LE VAYER. — Voir *La Mothe Le Vayer* (François), viii, 2545 et *Tables*, 2881.

LE VAYER DE BOUTIGNY (Roland). — Doctrines gallicanes, vi, 1127-31, 1936, 1996.

LEVCHINE (Platon), — Voir Platon Levchine, xii, 2256.

LE VER (Jean). — Dominicain (fin du xve s.). Maculiste, a dû se rétracter, vii, 1126.

LEVESQUE (Eugène). Prêtre de S.-Sulpice, né à Angers (1855), professeur d'Écriture Sainte au grand Séminaire d'Orléans (1881-1892), puis au Séminaire S.-Sulpice à Paris (1893). Mort en 1944. Son activité, au point de vue scripturaire, a été retracée par Fr. Amiot (*D. B. S.*, v, 387-89). De cette notice, détachons les indications extrascripturaires. « M. Levesque eut la bonne fortune de découvrir dans la bibliothèque du Séminaire et de publier la seconde partie du traité de Bossuet sur les *États d'oraison*. Il consacra ensuite de longues années, en collaboration avec l'abbé Urbain, à l'édition de la *Correspondance de Bossuet* dans la collection des *Grands écrivains de France*, puis à la réédition, revue et augmentée, de ses *Œuvres oratoires*, par l'abbé Lebarq. Il réimprimait en même temps, à l'usage des séminaires, les *Œuvres spirituelles* de M. Olier et faisait paraître une édition critique de ses *Lettres*, renfermant des notes précieuses et un certain nombre de textes inédits. » La notice de M. Amiot se clôt par la recension des œuvres scripturaires et autres d'E. Levesque. — Dans le *D. T. C.*, il a rédigé nombre de notices concernant des Sulpiciens, notamment l'art. *Saint-Sulpice*.

Cité : Sur Bossuet, ii, 1050, 1071, 1076, 1089 (bibl.); v, 2149; x, 2175; xi, 60; xiii, 1577; — Sur dom Desgabets et l'eucharistie, iv, 623; — Inspiration de l'Écriture, vii, 2162, 2164, 2203-05; — Nos quatre évangiles, viii, 554 (S. Jean); xiv, 823, 3007, 3009-10 (Synoptiques) — Vulgate (ps. cix, 3), xv, 3491.

LÉVESQUE DE BURIGNY (Jean). — Voir Burigny, ii, 1264 et *Tables*, 490.

LÉVI, LÉVITES. — Lévi, 3e fils de Jacob et de Lia, vi, 1213; cf. *D. B.*, iv, 199. — Tribu de Lévi, ix, 482, 483; x, 1519; xi, 689, 707; — Lévites, viii, 1171, 1607, 1609. Cf. *D. B.*, iii, 200-213. — L., nom de S. Matthieu, x, 359.

LEVIE (Jean). — Exégète belge jésuite. Né à Charleroi (21 janv. 1885), entré dans la Compagnie de Jésus en 1902, prêtre en 1912. Il enseigne l'Écriture Sainte depuis 1921. Il a assumé la direction de la *Nouvelle Revue Théologique* pendant 25 ans, réussissant à lui donner une orientation à la fois large et sûre. Il s'est spécialement intéressé à la question synoptique et a publié, dans les *Cahiers de la N. R. Th.*, une étude intitulée : *L'évangile araméen de S. Matthieu est-il la source de l'évangile de S. Marc?* (Cahier 11, 1954). Auparavant il avait présenté une synthèse du message évangélique, adaptée à un plus vaste public : *Sous les yeux de l'incroyant*, Paris-Bruges, 1944; 2e éd., 1946; trad. espagnole et italienne. Son ouvrage le plus important traite des problèmes d'interprétation de l'Écriture : *La Bible, parole humaine et message de Dieu*, Paris-Louvain, 1958; trad. anglaise et espagnole; il y dresse un tableau de l'évolution de l'exégèse depuis un siècle et y énonce les principes qui doivent guider la lecture des livres saints et permettent des solutions aux difficultés soulevées par le texte inspiré. A un domaine tout différent, celui de l'histoire sociale, appartient une autre publication du P. Levie : *Michel Levie et le mouvement chrétien social de son temps*, Louvain, 1962. J. Galot, s. j.

Cité : *Tables*, 396, 1441-42, 2531, 2533.

LEVILLAIN (Léon), professeur à l'École des chartes, né en 1870. — Couronnement impérial de Charlemagne, xiii, 2676.

LÉVIRAT. — Loi hébraïque qui, par dérogation à la prohibition des mariages entre beau-frère et belle-sœur (Lev., xviii, 16; xx, 21), autorisait et même obligeait jusqu'à un certain point un beau-frère à épouser sa belle-sœur, quand celle-ci avait été laissée veuve sans enfants.

Cf. H. Lesêtre, art. *Lévirat*, dans *D. B.*, iii, 213-16; *D. T. C.*, i, 519; xiv, 374-75.

LEVISON (W.). — Le véritable texte de la conversion de Constantin, xiv, 2070-71; — Vie de S. Boniface, xi, 1668. — Cité : xv, 1208 (bibl.).

LÉVITATION. — Ce mot s'applique à deux sortes de phénomènes, ayant sans doute des causes très différentes, mais présentant un caractère commun, celui de faire échapper un corps humain aux lois de la pesanteur. Chez les mystiques au cours d'une extase, v, 1878-79; x, 2633-2646; — phénomène métapsychique, x, 1571. — Olivier Leroy (cf. *supra*, col. 2976) a publié une intéressante étude sur *La lévitation* (coll. les *Écrivains du nouveau siècle*), Paris, 1928.

LÉVITE (Benoît le). — *Tables*, 423.

LÉVITIQUE. — Étude générale [A. Clamer], ix, 462-98. Pour les détails, voir *Pentateuque*.

Note complémentaire. — 1° *L'origine du livre.* — Après les conclusions de la critique indépendante de l'école de Wellhausen, l'école de l'histoire des formes, poussant plus loin l'analyse des textes, distingue des lois de différents genres littéraires : droit casuistique, d'origine civile, et droit apodictique, plus religieux. A ce dernier genre se rattachent les rituels. On en vient ainsi à étudier la préhistoire des textes écrits et on s'efforce d'atteindre les coutumes non écrites et de les comprendre selon les divers milieux d'origine. Les ensembles relativement récents qui constituent le Lévitique seraient donc des recueils d'éléments divers, dont quelques-uns seraient très anciens. Alt, *Die Ursprunge des israeliten Rechts*, Leipzig, 1933; cf. *R. B.*, 1935, p. 302-04; Noth, *Die Gesetze in Pentateuch*, Halle, 1940; cf. *Biblica*, 1944, p. 390-97; Rendtorff, *Die Gesetze in der Priesterschrift*, Goettingue, 1954; cf. *R. B.*, 1955, p. 440; *Tables* du *D. T. C.*, *Genres littéraires*, 1792.

Mais, partant du décret de la Comm. biblique, 27 juin 1906 (ix, 472) et de la lettre de son secrétaire au card. Suhard (16 janv. 1948), les exégètes catholiques ont souligné le caractère particulier de la législation lévitique, toujours basée sur la théologie de l'Alliance et donc substantiellement mosaïque, ce qui n'exclut pas un accroissement considérable et une précision croissante de ses dispositions. Cf. Coppens, *Hist. critique des Livres de l'A. T.*, 3e éd., 1942, p. 181. Sur la datation des divers ensembles du Lévitique, il y a donc un rapprochement sensible des points de vue catholiques et indépendants : l'état actuel de la Loi de Sainteté remonterait à l'époque d'Ézéchias, tandis que la deuxième partie de la Tôrah des sacrifices, la compilation définitive de la Loi de Pureté et le c. xxvii seraient parmi les éléments les plus récents. Cf. H. Cazelles, *Loi israélite*, dans *D. B. S.*, v, 497-530; *Introduction à la Bible*, i, Paris, 1957, p. 372-80; *A propos du Pentateuque*, dans *Biblica*, 1954, p. 279-98.

2° *Origines des principales prescriptions et institutions* (cf. ix, 475-89). — Les usages et prescriptions du Lévitique sont généralement reconnus beaucoup plus anciens que la rédaction du livre dans son état actuel. La comparaison avec les lois, usages et rites des autres peuples et des autres religions, cananéens, phéniciens, mésopotamiens, égyptiens, est très éclairante. Elle permet de fixer des dates parfois très anciennes à de nombreux rites et d'en expliquer certaines particularités, mais elle oblige aussi à constater le caractère unique de la législation du peuple de l'Alliance. Lorsque Israël emprunte des usages étrangers, il les modifie toujours en fonction de sa théologie propre. Cf. de Vaux, *Institutions de l'A.T.*,

2 vol., Paris, 1958-60; Lefèvre, *Organisation lévitique*, dans *D. B. S.*, v, 389-97.

3° *Doctrine*. — Cf. IX, 489-97. — 1. Elle n'est pas du tout en opposition avec celle des prophètes; cf. III, 2420. Les études récentes sur le *Sitz im Leben* des psaumes ont souligné le lien étroit qui unit prière et culte israélites, cf. XIII, 1129-32; P. Drijvers, *Les Psaumes*, Paris, 1958; Th. Chary, *Les prophètes et le culte à partir de l'exil*, Paris-Tournai, 1955. D'autre part, l'étude toujours plus poussée de la signification des rites et celle des thèmes bibliques permet d'apprécier davantage la profondeur religieuse du Lévitique. — 2. La sainteté (cf. IX, 490-93; XIV, 841-42) en est le principal sujet. A dire vrai, Dieu seul est saint, c.-à-d. qu'aucune créature ne peut lui être égalée ni même comparée. Nul ne peut l'approcher. Sa sainteté exprime en quelque sorte sa divinité; elle dépasse largement le concept de perfection morale. Dieu doit « être sanctifié » par les hommes, c.-à-d. être reconnu comme saint. A cela concourent tous les sacrifices. Quant aux diverses règles de pureté, elles permettent de rendre le culte sans « profaner son saint Nom ». En effet, Dieu seul peut « sanctifier » : c'est Lui qui fixe les rites de consécration du grand prêtre, des prêtres, des objets, des lieux et des temps du culte. Il crée ainsi autour de Lui une zone « sacrée » qui manifeste et protège à la fois sa sainteté incommunicable. Par l'Alliance, il a noué des liens plus étroits avec le « peuple saint » qui, du fait même, doit « se sanctifier » par une pureté rituelle plus rigoureuse, par une morale plus exigeante que celle des autres peuples et par un grand soin à offrir les sacrifices expiatoires. Ce n'est que par le Christ et le Saint-Esprit que Dieu, qui est amour, communique sa sainteté elle-même. Cf. *Vocabulaire de théologie biblique*, Paris, 1962, col. 981-87; Procksch, Ἅγιος, dans Kittel, *Theol. Wörterbuch zum N. T.*, I, Stuttgart, 1939, p. 87-115; Van Imschoot, *Théologie de l'A. T.*, I, Paris-Tournai, 1954, p. 42-51; Festugière, *La Sainteté*, Paris, 1939; Audet, *Le sacré et le profane*, dans *N. R. Th.*, 1957, p. 33-61. — 3. Les sacrifices (cf. IX, 493-97; XIV, 662-92, surtout 665, 681, 684, 689) constituent : *a)* une reconnaissance de la Sainteté de Dieu; *b)* un moyen d'expiation (cf. Médebielle, *Expiation*, *D. B. S.*, III, 48-81; Moraldi, *Espiazione sacrifiziale e riti espiatori*, Rome, 1956), et *c)* une communion aux choses sacrées (cf. III, 427-29). Sur ce dernier point, le Lévitique est très discret : s'il décrit avec soin la manière de découper la victime des « sacrifices pacifiques », il se garde d'insister sur la manière dont le peuple y participe. Tout, en effet, dans le Lévitique met en relief la Transcendance incommunicable de Dieu. Cf. Hauck, Κοινωνία, dans Kittel, *op. cit.*, III, 789-810; Van Imschoot, *op. cit.*, II, p. 130-55, 321-28; *Vocabulaire...*, 968-71.

4° *Texte et versions*. — 1. Texte massorétique en général, X, 265-78. Seuls de minuscules fragments du Lévitique en hébreu ont été découverts dans les grottes 1, 2, 4, et 6 de Qumrân; ils apportent quelques variantes plus utiles au critique qu'au théologien. Cf. *Discoveries in the Judaean desert*, Oxford, I, 3, 4; *R. B.*, 1949, p. 597-602; 1953, p. 554; 1956, p. 55. Deux fragments du texte grec ont été retrouvés dans la grotte 4. Plus éclairantes sont les citations et allusions qu'on peut relever dans les grands manuscrits de la grotte 1. — 2. Versions, en général, cf. XV, 2700-39, 3474-92.

BIBLIOGRAPHIE. — 1. Dans le *D. T. C.* : commentaires patristiques : Origène, XI, 1497-98; — Cyrille d'Alexandrie, III, 2484; — Éphrem, V, 189-93; — Théodoret, XV, 309; — Augustin, I, 2300; — Isidore de Séville, VIII, 104; — Bède le Vénérable, II, 525; — Raban Maur, XIII, 1612-13; — Walafrid Strabon, XV, 3503; — Bruno d'Asti, II, 1151; — Rupert de Deutz, XIV, 174-84. — 2. Commentaires catholiques récents : B. Ubach, *L'Exode, el Levitico*, Monserrat, 1927 et 1934 dans la *Biblia;* — Heinisch, *Das Buch Leviticus*, dans *Das Heilige Schrift des A. T.*, Bonn, 1935; — A. Clamer, *Lévitique, Nombres, Deutéronome*, dans *La Sainte Bible*, Paris, 1940; — H. Cazelles, le *Lévitique*, dans la *Bible de Jérusalem*, Paris, 1951; — H. Schneider, *Leviticus*, dans *Echter Bibel*, Wurtzbourg, 1952. — 3. Articles récents : Auzou, *Connaissance du Lévitique*, dans *Cahiers Sioniens*, 1953, p. 291-319.

J. DE VAULX.

LÉVY-BRUHL (Lucien) (1857-1930). — Philosophe, il fut avec Durkheim l'un des chefs de l'école sociologique française. Ouvrages : *Philosophie de Jacobi* (1894); — *Philosophie d'Auguste Comte* (1899); — *La morale et la science des mœurs* (1903); — *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures* (1910); — *Le surnaturel et la nature dans la mentalité primitive* (1931).

Cité : III, 1171-73 (la conscience); — VII, 618 (idolâtrie); — IX, 886-87 (loi naturelle); — 1536, 1543 (magie); — XI, 2194 (Pascal et Jacobi); — XIII, 2186-87, 2196-98, 2200-06 (origine de la religion); — XIV, 120 (Hume et Rousseau).

LEVYCKYJ (Jaroslav). — Théologien ruthène, XIV, 404.

LEWIS-SMITH (Mme) (1843-1926). — Notice, *D. B. S.*, V, 397. — Citée : I, 616; II, 1590.

LEYDE (Jean de) (Bockelson, Beckold, Bocholden). — Notice [R. Hedde], IX, 498-500. Cf. *Anabaptistes*, I, 1131-32.

LEYDECKER (Melchior). — Notice [J. Carreyre], IX, 500-02.

LEYTAM (François). — Notice [P. Bernard], IX, 502.

LEZANA (Jean-Baptiste de). — Notice [P. Anastase de S. Paul], IX, 502-03. — Cité : II, 1785; IV, 1567.

LEZANA (Maurice de), O. P. († 1668). — Cité : IV, 1568; cf. Hurter, IV, 5.

LHERMET (J.). — Son *Pascal et la Bible* (Paris, 1931), cité : XI, 2077, 2081, 2121, 2146.

LHERMINIER (Nicolas). — Notice [J. Carreyre], IX, 504. — Sur l'Inspiration, VII, 2232.

LHERMITE (Dr). — Présage naturel et non-superstition, XIV, 2797.

L'HOSTELLERIE (Dom Charles de). — Notice, X, 409 (Mauristes). — Cité : 414-15, 424.

LHOTSKY (Georges). — Notice [É. Amann], IX, 504-05.

L'HUILLIER (Jean). — Pouvoir de l'Église de dispenser des empêchements dirimants (contre Launoy), X, 2264-65; cf. 2269. — Cité : II, 712.

LIAGRE. — Deux théologiens belges (J.-L. et A.), cités : II, 546, 551 : III, 836.

LIANCOURT (Jeanne de Schombert, duchesse de). — Notice [J. Carreyre], IX, 505-06. — La duchesse et le duc de Liancourt et dom Pierre de S. Joseph (jansénisme), XII, 2043-44; cf. XI, 2083-84. — Citée : I, 1980.

LIARD (Louis) (1846-1917), philosophe français. — Sur Descartes, IV, 533, 562-63, 564 (bibl.).

LIBAN. — Un des États du Moyen Orient. — Les citations se rapportant au Liban concernent les *Maronites*. Voir ce mot.

LIBANIOS. — Rhéteur grec (314-92), qui eut pour élève Julien, le futur empereur.

Cité : VIII, 1947, 1951-52, 1954, 1955, 1956, 1964-66, 1969 (bibl.).

LIBELLATICI (Libellatiques). — Nom donné, pendant les persécutions, aux chrétiens qui, pour ne pas être qualifiés de *sacrificati*, obtenaient à prix d'argent des attestations de sacrifice aux idoles pour éviter le martyre. En réalité ils ne faisaient que simuler cette idolâtrie. D'où une certaine indulgence dans la rémission de leur faute.

Cités : I, 154; III, 2459; VII, 664, 1596-97; XI, 833, 838; XII, 784; XIII, 678; XIV, 1198.

LIBELLI PACIS. — Recommandation donnée par les confesseurs de la foi aux *lapsi*, aux *sacrificati*, pour obtenir plus facilement leur pardon. C'est une première forme d'indulgence. Cf. IV, 2392.

Cité : I, 154; VII, 1595-96; XI, 833-34; cf. XII, 777, 779; XIV, 893-94; — aspect spécial de la question, XI, 1250-52.

LIBER. — *Liber de vera philosophia*, VI, 1356. — *L. diurnus romanorum pontificum*, édition Garnier, VI, 1161-62. — Voir encore l'art. *Liturgie*.

LIBER PONTIFICALIS. — Recueil de « Vies des papes » depuis S. Pierre jusqu'au XV[e] s., dont Mgr Duchesne dégagea le fond historique de toutes les légendes que les siècles y avaient ajoutées. Cf. *Tables*, 1062. On notera que le *L. P.* a été réédité en 1955-57 (3 vol. in-8°)

par C. Vogel, avec les additions et corrections laissées par Mgr Duchesne.

La presque totalité des références au *L. P.* se trouvent déjà citées à la suite de la notice consacrée à Mgr Duchesne (*Tables*, 1063-66). En se reportant à cette liste détaillée, il sera facile de retrouver l'objet des références rappelées ci-dessous (selon l'ordre alphabétique). Nous insérons quelques compléments ou rectifications.

(A), I, 312, 313, 395, 448, 458, 557, 559, 581, 605, 709, 711, 717, 1142 (Anaclet), 1163, 1164, 1165, 1302, 1303, 1765, 2280, 2662.

(B), II, 380, 648, 649, 650, 651-52, 989, 990, 991.

(C), II, 1309, 1342, 1345, 1543, 1545-46, 1548, 1624, 1628, 1629, 1630, 1718, 1719, 1720, 1725, 1731, 1736 (carême), 2052, 2061; III, 49, 54, 490, 491, 636, 843, 844, 1039, 1153, 1225 (et non 1228).

(D), IV, 35, 36, 41, 696, 711, 1300, 1687.

(E), IV, 1981, 2294, 2295, 2319, 2320; V, 973, 975, 977, 979, 980, 981, 1489, 1490, 1492, 1526, 1609, 1640.

(F), V, 2050, 2129, 2130, 2131, 2132; VI, 596, 599, 711.

(G), VI, 1180, 1182, 1784, 1790, 1791, 1801, 1802, 1805, 1807.

(H), VI, 2176, 2385, 2388, 2488; VII, 93, 95, 121, 130, 138, 161, 162, 166, 167, 176.

(I), VII, 584, 1391, 1940, 1941, 1950.

(J), VIII, 594, 597, 599, 600, 613, 616, 618, 619, 621 (éd. Pez), 623, 624, 628, 629, 630, 632, 633, 1915 (omis), 1917, 2279.

(L), VIII, 2557; IX, 229, 230, 236, 252, 277, 278, 302, 303, 304, 306, 307, 308, 309, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 320, 329, 632, 636, 637, 641, 659, 772, 795, 796, 1057, 1058, 1062.

(M), IX, 1866, 1991, 1992, 2000, 2008; X, 182, 194 (et non 197), 1389, 1394, 1765, 2549.

(N), XI, 506, 516, 525, 531, 535, 541.

(O), XI, 1288.

(P), XI, 1962, 1963, 2056 (omis), 2057, 2073; XII, 3, 667, 669, 1557, 1578, 1581, 1583, 1612, 1613, 2600; XIII, 104.

(Q), XIII, 1447, 1448, 1449, 1595, 1596.

(R), XIII, 2335, 2338, 2353, 2398, 2402, 2403, 2406, 2847.

(S), XIV, 439, 921, 922, 925, 930, 932, 934, 936, 1279 (cité), 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1922, 2007, 2008, 2066, 2067, 2069, 2070, 2071, 2072, 2075, 2083, 2084, 2161, 2164, 2174, 2194, 2195, 2198, 2199, 2423, 2461, 2986, 2990.

(T), XV, 82, 224, 225, 226, 1897, 1911, 1917.

(U), 2268, 2269, 2285, 2288, 2300, 2303, 2304.

(V), 2497, 2862, 2863, 2866, 2994, 2995, 2997, 2999, 3116, 3117.

(Z), 3671, 3672, 3675, 3690, 3691, 3716.

LIBÉRALISME CATHOLIQUE. — Idée générale. Origine. Histoire [C. Constantin], IX, 506-629. (On s'en tiendra strictement aux aspects du libéralisme catholique, comme tel.)

I. IDÉE GÉNÉRALE. — 1° *Sens divers du mot « libéral ».* — 1. Dans l'ordre politique et social; — l'ordre économique (économie libérale); — l'ordre religieux (indifférence, protestantisme libéral, etc.). — 2. Le libéralisme catholique, uniquement dans l'ordre politique et social.

2° *Formules du L. C.* — 1. « Dieu et liberté » (Lamennais), IX, 507; cf. XV, 2806 (L. Veuillot). — 2. « Église libre dans État libre », formule équivoque (Montalembert, IX, 585, 589; X, 2353; Cavour, IX, 583; G. Goyau, *Tables*, 1842), IX, 507-08. — 3. « Église dans le droit commun », 508. — Sur cette formule et la précédente, *Tables*, 1128.

3° *Oppositions.* — 1. Des partisans de la suprématie de l'État et des adversaires du catholicisme, IX, 509. — 2. Au nom des droits de l'Église (L. Veuillot, XV, 2803; dom Guéranger, VI, 1897; Mgr Pie, XII, 1741-42), IX, 509. — 3. Réponse des libéraux : *thèse* et *hypothèse*, IX, 509-10. Voir *Tables*, 2159, 9° (toutes références utiles).

II. ORIGINE. — (Il s'agit, avant tout, du libéralisme catholique en France, s'originant à Lamennais.) — 1° *Causes profondes.* — 1. *Réaction contre les gallicanismes religieux et politique* (cf. *Tables*, 1768-69, § V, 2°, § VI, 2°); parallèlement, à l'étranger, contre le joséphisme (*Tables*, 2685) et le fébronianisme (*Tables*, 1504) et contre le philosophisme rationnel (*Tables*, 990, 3), IX, 511-12. — 2. *Principes du droit public nouveau :* principes de 1789 (*Tables*, 909), IX, 512. — 3. *Attitude de l'Église : a) Sous la Révolution* (*Tables*, 909); Pie VI, III, 1577-79; XII, 1665; XV, 2007; épiscopat, III, 1569-71; serment constitutionnel, inacceptable, 1571-72; serment liberté-égalité, susceptible d'interprétation, III, 1586, 1593; cf. IV, 2417; XIV, 807 (Émery); IX, 512-13; — *b) sous l'Empire :* Concordat de 1801 et ses implications, IX, 513-14; *Réflexions sur l'état de l'Église* de Lamennais, 514; III, 778; VIII, 2482, 2500; — *c) sous la Restauration :* Église appauvrie et dépendante (Autriche, Allemagne, Belgique, Pologne, Royaume-Uni et Irlande); — France : pouvoirs publics bien disposés, III, 776-78; « la Congrégation » et les « Missions de France », leur propagande religieuse et monarchiste; l'opposition « libérale » groupant ennemis de la religion, sociétés secrètes, néo-libéraux spiritualistes et incroyants (cf. Jouffroy, *Tables*, 2692-93; Saint-Simon et le socialisme naissant, XIV, 786, 2281-87); — le tout, IX, 514-17.

2° *Apparition progressive du libéralisme catholique.* — 1. Lamennais, réaction contre le gallicanisme, IX, 517-19; cf. 1669-74, 1678 (de Maistre et Lamennais). — Ouvrages de Lamennais, *Traditions de l'Église*, VIII, 2501; XV, 5; — *Essai sur l'indifférence*, VIII, 2502; — *De la religion dans ses rapports avec l'ordre politique et social*, 2504 (ce dernier contredit par Frayssinous, l'épiscopat, les Clausel [III, 43]), VIII, 2486-87; — mémoire à Léon XII et silence de Rome, 2487-88. — 2. Lamennais, évolution vers le libéralisme, IX, 519-23. — Contre les Ordonnances de 1828, *Des Progrès de la Révolution...*, VIII, 2488-89, 2505. — Influence des principes de 1789, appliqués en Belgique, en Irlande, aux États-Unis, IX, 521-22; — opposition de Mgr de Quelen (*Lettres* à l'archevêque de Paris, VIII, 2505); — Lamennais dénoncé à Rome; attitude de Pie VIII, IX, 522-23.

III. HISTOIRE. — *I. PREMIÈRE PÉRIODE MENNAISIENNE.* — 1° *Libéralisme catholique.* — 1. En Irlande, IX, 523; cf. O'Connell, VI, 1705. — 2. En Belgique, IX, 523-25; cf. II, 536-39.

2° *En France, après la révolution de 1830.* — 1. *L' « Avenir », son programme*, IX, 526-27; VIII, 2484-85. — 2. *Idées directrices :* « Dieu et liberté », IX, 529-32, cf. *supra*; *a)* Ère de Dieu (ordre social catholique; théocratie; indépendance de l'Église; suprématie du pape), 528-30. — *b)* Ère de la liberté (liberté entière et pour tous, fondée sur le droit commun et que l'Église doit accepter), 530-32; cf. VIII, 2488-92. — 3. *Programme libéral :* les libertés : *a)* Libertés intéressant la société civile (liberté politique [système électoral, législatif, administratif]; — l. civile; — l. économique [en corrigeant les défauts de l'économie libérale]), IX, 532-36; — *b)* Libertés intéressant la religion (liberté de la presse; — l. d'enseignement; — l. d'association; — l. pour l'Église [l. de conscience; séparation de l'Église et de l'État, avec les conséquences qui en découlent : rupture du concordat, nomination des évêques [sur Guillon, *Tables*, 2002], suppression du budget des cultes, droit commun pour le clergé, réforme intellectuelle du clergé]), IX, 536-45; résumé, VIII, 2490-91. — 4. *L' « Avenir », l'Europe et le monde :* liberté des peuples, avec pour base liberté de l'Église : *a)* Irlande (cf. X, 2346 : Montalembert); — *b)* Belgique; — *c)* Pologne; —

d) Italie (cf. XII, 2689); — *e)* Allemagne; — *f)* Espagne et Portugal, IX, 545-49. — 5. *Libéralisme international :* l'Acte d'Union (ou Grande Charte du siècle), 549-51; VIII, 2492.

3° *Luttes de l' « Avenir ».* — 1. *Opposition* (presse et monde politique); l' « Agence générale pour la défense de la liberté religieuse », IX, 551-53; VIII, 2394, 2422; — *a)* Deux procès sur des nominations d'évêques gallicans, IX, 553 (cf. *supra, Guillon, Tables,* 2002). — *b)* L' « Agence » et les trappistes de la Meilleraye, IX, 553-54. — 2. *L' « Avenir » et les légitimistes,* 554. — 3. *L' « Avenir » et le monde ecclésiastique,* 554-56.

4° *L' « Avenir » et Rome.* — 1. *Intervention pontificale espérée,* IX, 556; VIII, 2492; — déclaration (Gerbet), IX, 556; VI, 1297; VIII, 2492. — 2. *Lettres du P. Ventura et réponses,* IX, 556-57; VIII, 2492; XV, 2635.

5° *Appel à Rome; décisions du Saint-Siège.* — 1. *Suspension de l' « Avenir » et démarche à Rome,* IX, 558-59; cf. XV, 3564; — attitude de Lambruschini, VIII, 2492; — Rozaven et les doctrines philosophiques de Gerbet, VI, 1297; XIV, 143. — 2. *Condamnation :* encyclique *Mirari vos,* IX, 559-63 (faits ayant hâté la sentence : audience des « pèlerins de la liberté », 560; VIII, 2494; — censure de Toulouse, VIII, 2510-13; cf. XIII, 2769 [Rohrbacher]); — analyse de l'encyclique, IX, 560; VIII, 2494 (avec lettre explicative du card. Pacca). — Note sur le libéralisme ecclésiastique, VI, 1832. — 3. *Soumission de Lamennais et ses amis,* IX, 561-63; VIII, 2495-99; XIII, 2766 (assez réticente chez Lamennais qui, finalement, se révolte avec les *Paroles d'un croyant,* VIII, 2506).

II. DEUXIÈME PÉRIODE (1834-1850). — 1° *Conciliation* du libéralisme catholique avec la doctrine, sur le terrain des faits : en Belgique, le card. Sterckx; — en France, *Revue européenne,* IX, 563-65. — 2° *Les libéraux amendés,* Lacordaire, Montalembert, 565-66; cf. VIII, 2394-97; X, 2347, 2348-50. — 3° *La question de l'enseignement* et le parti catholique libéral : *a)* Monopole de l'Université et protestations, IX, 566-69 : la loi Guizot et divers projets; Montalembert (cf. X, 2349-50) et Rohrbacher (cf. XIII, 2773-74). — *b)* Lutte portée sur le terrain de la liberté et du droit commun, Montalembert, IX, 570-71; cf. VIII, 2350-51. — *c)* L'épiscopat, Montalembert, Mgr Parisis, IX, 571-72; XI, 2039. — 4° *En France,* conquête de la liberté de l'enseignement secondaire. En Europe, progrès puis recul du libéralisme (1846-1850) : *a)* Dupanloup, le libéralisme conciliateur, IX, 572-73; IV, 1950; — *Cas de conscience* de Mgr Parisis, IX, 573-74; XI, 2039; — L. Veuillot, IX, 574; XV, 2801-04. — *b)* Pie IX, libéralisme et Église en Italie, IX, 574-75; XII, 1687-89. — *c)* Révolution de 1848 : catholicisme et démocratie, IX, 575-76; IV, 301; cf. Montalembert, X, 2351; Lacordaire, VIII, 2396; Maret, IX, 2033; Ozanam, XI, 1707; — mouvement utile à l'Église en plusieurs pays, sauf pour l'Italie, IX, 576; XII, 1691-93; — *d)* Réaction en France : expédition de Rome et loi Falloux, IX, 576-77; XII, 1692, 2689; — loi Falloux, *Tables,* 1495; XI, 2039.

III. TROISIÈME PÉRIODE (1850-1878). — 1° *Scission des catholiques :* nouveau libéralisme (1850-1852), IX, 578-81; XV, 2804-05. — 2° *Conflit entre les deux partis,* IX, 581-82; XV, 2805-12 *(passim);* X, 2353. — 3° *Libéralisme italien et pouvoir temporel :* Lacordaire, Cavour, Montalembert, IX, 582-84; XII, 1698-1703; 2690-92; X, 2353. — 4° *Manifestes libéraux :* Godard, IX, 584, 593-94; — Ketteler, IX, 584-85, *Tables,* 2818; — Montalembert (discours de Malines), IX, 585-90; X, 2353; — Mgr Pie, XII, 1742. — 5° *Encyclique « Quanta Cura » et « Syllabus » : a)* Condamnation des erreurs se rapportant au libéralisme (77-80), IX, 591-92; XIV, 2909-2911. — *b)* Aucune innovation : doctrine traditionnelle, IX, 593-94; — sa préparation (Mgr Pecci, Mgr Gerbet), XIV, 2877-79; — Mgr Dupanloup (explication), IX, 594; XIV, 2886-87; Veuillot (l'*Illusion libérale),* 2888; Ketteler, IX, 596-97. — *c)* Persévérance du libéralisme catholique, en face d'un catholicisme intransigeant (France et Allemagne), 597-98. — 6° *Concile du Vatican : a)* Son annonce, saluée par les libéraux, 598-99; — *b)* Infaillibilité : libéraux dans l'opposition : manifeste du *Correspondant* (de Broglie-Dupanloup), 599-603; indications plus complètes, XV, 2539-50. — *c)* Libéraux, parti vaincu, IX, 604-07 (Mgr Darboy, XV, 2566-69, 2575; Mgr Dupanloup, 2564, 2576); — soumission de l'épiscopat, IX, 607; XV, 2578-80. — 7° *Du concile du Vatican à la mort de Pie IX* (1870-1878) : persévérance de la scission entre catholiques et conquête de la liberté de l'enseignement supérieur, IX, 607-09.

IV. QUATRIÈME PÉRIODE : A PARTIR DE 1878. — 1° *Pontificat de Léon XIII.* — 1. *Espoirs du libéralisme catholique,* IX, 610. — 2. *Léon XIII, thèse et hypothèse,* 610 (encycl. *Inscrutabili, Quod Apostolici, Diuturnum;* références des encycl. à *Léon XIII, supra,* 2961). — 3. *Léon XIII et le libéralisme religieux,* IX, 611-12; — sur le P. Didon, *Tables,* 964; — sur Mgr d'Hulst, *id.,* 2143; — sur le card. Pitra, allusion à XII, 2245; IX, 342. — 4. *Encycl. concernant le libéralisme religieux : Immortale Dei,* IX, 613-14; — *Libertas,* 614-15. — 5. *Léon XIII et le libéralisme politique :* indications diverses suivies du toast d'Alger; cf. *Lavigerie, Tables,* 2909; finalement, le ralliement, encycl. *Au milieu des sollicitudes,* IX, 615-18; 341-46. — Voir aussi : action politique de Léon XIII en Italie, Allemagne, France, Belgique, Suisse, Autriche-Hongrie, 342-46; cf. IV, 304-05.

2° *Léon XIII (fin du pontificat) et Pie X.* — 1. *Tendances nouvelles;* — *a)* Dans la classe ouvrière, la démocratie socialiste, IX, 618-19; — *b)* dans le libéralisme catholique : catholicisme social et démocratie chrétienne, IX, 619-21; cf. IX, 355-56 (directives sociales); IV, 308-12 (éducation morale de la démocratie); 312-18 *(Rerum novarum),* 318-19 *(Graves de communi)*; cf. IX, 623; XIV, 2320-25. — *c)* Pie X : en face de la Séparation en France : tendances libérales diverses (« cardinaux verts », épiscopat, Congrégation des Affaires ecclésiastiques), IX, 622; XII, 1719-21; — décisions pontificales : encycl. *Vehementer* (manifestation de principes), XII, 1721; *Gravissimo* et *Une fois encore,* 1722-24 (tout le paragraphe oppose l' « intransigeance » du pape à l' « esprit nouveau » de la loi). — 2. *Autour du libéralisme : a)* condamnation du modernisme, IX, 622-23; cf. IV, 319; XII, 1725-27; X, 2029-35; — *b)* condamnation des démocrates chrétiens, IX, 623-25; X, 2016 (France), 2017 (Italie); cf. XII, 1731-33; — du Sillon, 1733-35; cf. IX, 623-24. — En marge, les œuvres interconfessionnelles et syndicats ouvriers, VI, 2236-42; XII, 1735-36. — *c)* Le libéralisme atteint par ces condamnations, IX, 624-25 : « intégristes » contre libéraux, 625. Cf. *Tables, Intégrisme,* 2294-2301.

CONCLUSION. — Le but général du libéralisme, entente de l'Église avec l'état du monde moderne, n'a jamais pu être réalisé pleinement; mais son action n'a pas été inutile. Si l'Église a dû condamner *dans l'absolu le principe* du libéralisme, il ne saurait

être considéré comme une erreur théologique, du moins s'il accepte certaines conditions de fait, IX, 625-27.

D'ailleurs, dans l'histoire de l'Église, les tendances opposées se sont toujours affirmées dans les controverses. Voir *Intégrisme*, § III; *Tables*, 2296-97. On les retrouve sous Pie XI, Pie XII et Jean XXIII. Le IIe concile du Vatican précisera la position de l'Église en face du monde actuel.

PERSONNAGES ET AUTEURS CITÉS (dans les deux articles LAMENNAIS et LIBÉRALISME).

viii, 2490, 2493-95, 2497-98, 2508; ix, 507-08, 526, 545, 552, 558, 560, 562, 565-66, 568-72, 574, 578-83, 585-90, 592, 597, 598-99, 605, 608, 611-12, 627; — Montalivet, 537; — Montlosier, 519; — Moorman, 517; — Morel (J.), 509, 524, 608, 612; — Morton, viii, 2483; — Mourret, 600; — Mun (de), ix, 608, 615, 617; — Murri, 523.

Napoléon, ix, 514, 529, 547; — Napoléon III, 583, 586, 591, 605-07; — Napoléon (Louis), voir Bonaparte; — Naudet, 620; — Nicole, viii, 2473.

O'Connell, ix, 521, 523, 545, 572; — Olivieri (card.), 559; — Ollé-Laprune, 618; — Ollivier (Ém.), 595, 599, 605-06; — O'Mahony, viii, 2485; — Orioli, 2494; — Owen, ix, 535, 618; — Ozanam, 565, 576, 619.

Pabst, ix, 549; — Pacca, viii, 2493-96; ix, 560; — Paoli, 588; — Paolo del Signore, viii, 2481; — Pariset (G.) ix, 514; — Parisis, 510, 565-66, 571, 573-74; — Pavie (A.), 618; — Pecci (card.), 593; — Périn (Ch.), viii, 2513; — Persigny (de), viii, 2500; — Persil, ix, 569; — Pie VI, 513, 560, 584, 593; — Pie VII, 517, 529, 542, 548, 593; — Pie VIII, viii, 2492; ix, 522, 526, 547, 556, 558, 593; — Pie IX, viii, 2499; ix, 573-76, 577-79, 590-93, 595, 598-99, 605-10, 612-13, 624-25; — Pie X, 621, 623, 626; — Pie XI, 626; — Pie (card.), 509, 581-82, 589-90, 594, 598, 603, 608-09, 611; — Piou, 617, 620; — Pirenne, 521; — Pithou, 514; — Pitra, 590, 612; — Potter (de), viii, 2496; ix, 522, 526, 546, 561; — Proud'hon, 618.

Quélen (de), viii, 2497, 2505-06; ix, 522, 555, 562; — Quérard, viii, 2500, 2504, 2506; — Quinet, ix, 570, 583.

Rampolla, ix, 611-12, 617; — Ravaisson, viii, 2519; — Ravignan (de), ix, 572, 578; — Rémusat (de), 516; — Renan, 582, 585, 612; — Rende (di), 612, 616; — Rennes (évêque de), 562; — Renouvier, 582; — Rey, 553; — Riancey (de), 566, 569; — Ricard, viii, 2480; — Richard (card.), ix, 617; — Rio, viii, 2494, 2498; — Robiano de Borsbeck, ix, 524, 546, 557; — Rocheterie (M. de la), 597; — Rio, viii, 2494, 2498; — Rohan (de), viii, 2493-94; ix, 555, 560; — Rohrbacher, viii, 2480, 2485, 2490; ix, 526, 557, 565, 569; — Rossi, 572; — Rouland, 582; — Rousseau, viii, 2473, 2478; ix, 522, 557; — Roussel, viii, 2473, 2486, 2495, 2499-500, 2509; — Rouvier, ix, 621; — Rozaven, viii, 2481, 2493-94; ix, 559.

Sacy, ix, 559; — Saint-Simon, 535, 618; — *Saint-Sulpice*, viii, 2486; — Saint-Victor, 2479-80, 2783; — *Sainte-Alliance*, ix, 525, 560; — Sainte-Beuve, viii, 2473-74, 2506; ix, 561; — Sainte-Foi, 522, 545; — Saisset (E.), viii, 2519; — Salinis, 2481, 2485; ix, 587, 605; — Salvandy, 569, 573; — Sangnier, 620; — Say, 535; — Schelling, viii, 2494; — Schiller, 2515; — Schlegel, ix, 521, 549; — Schrader, 596; — Ségur (de), 604, 608; — Sengler, 549; — Sibour, 575, 578, 580, 582, 605; — Simon (Jules), 576, 621; — Simon (Yves), 506; — Smith (Adam), 535; — Soglia, viii, 2494; — Spuller, ix, 580, 618; — Stercks (card.), 564; — Suarez, 584; — Sue (Eug.), 571.

Tabaraud, viii, 2501; — Taine, ix, 583; — Tertullien, 587; — Tesseyre, viii, 2474-76; — Thierry (Aug.), 2514; — Thiers, ix, 581; — Thomas (S.), viii, 2475; ix, 550, 584; — Thomas (Mgr), 611, 614; — Thomas (abbé), viii, 2498; — Thomson, ix, 618; — Thonissen, 522, 524; — Thureau-Dangin, 516, 525; — Tocquevellie (de), 581; — Tolra de Bordas, 609; — Tommagian (Basilio), viii, 2481; — Tournier, ix, 612, 618.

Vacherot, ix, 582; — Vacquerie, 609; — Val de Beaulieu, 590; — Van Bommel, 571; — Vedrine, 570; — Ventura, viii, 2487, 2492-93, 2495, 2499, 2522; ix, 524-25, 550, 555-57, 559, 561, 575; — Veuillot, 507, 509, 570-71, 573-74, 578-82, 584, 595, 598, 603-05, 608-09, 612, 616; — Viatte, 516; — Victor-Emmanuel, 583; — Vieusse, viii, 2510; — Vilain XIII, ix, 524, 546, 557; — Villèle, 518, 521; — Villemain, 569-72; — Villerabel (Du Bois de La), viii, 2509; — Viollet (P.), ix, 621; — Vitrolles (de), 521; — Voltaire, 528, 545; — Voyer d'Argenson, 618; — Vuarin, 559.

Waille, ix, 526, 553; — Weill (G.), 516, 526; — Welld, viii, 2492; ix, 557; — Wiseman, 589.

Plusieurs ouvrages nouveaux confirment les appréciations de l'article du chanoine Constantin. On trouvera une excellente mise au point dans Fliche-Martin, xxi, ch. 8 : *Catholicisme et libéralisme au milieu du XIXe siècle* (R. Aubert).

LIBÉRALITÉ (vertu). — Partie potentielle de la justice, viii, 2020; xv, 2778, 2791. — Dans l'usage de la richesse, xiii, 671-73; cf. 787, 789, 795-96. — Vertu teintée de miséricorde, xv, 2353. — Libéralités humaines, voir *Donation*.

LIBÉRAT DE MACÉRATA. — Frère mineur; son rôle dans l'affaire des Spirituels, xiv, 2529-32.

LIBERATORE (Matthieu). — Notice [P. Bernard], ix, 629-30; cf. viii, 1054; xiv, 1725. — Composé humain, i, 975, 1310, 1314; vi, 558, 570, 572; cf. vii, 424, 434; — Ontologisme, xi, 1014, 1030, 1060 (bibl.); — Salaire, xiv, 1009. — Cité : i, 2229; v, 845; xii, 1492; xiv, 1271, 1725, 2278; xv, 1228.

LIBERATUS. — Notice [É. Amann], ix, 630-31. — Sur Nestorius, xi, 121-22, 124, 126, 130-31, 133. — Vigile et les Trois-Chapitres, xv, 1871, 1888-90, 1896, 1908, 1912, 2996, 2999, 3002. — Cité : i, 309, 1895; iii, 1232; iv, 1370, 1372, 2297; v, 162 (bibl.), 1536 (bibl.); vi, 999, 1000, 1001, 1002 (bibl.), 2043, 2156-58, 2165-66, 2169, 2171-73 (Hénotique); x, 2242; xi, 85, 121-22, 126-27, 130-31, 133, 1575-76, 1578; xiv, 2066, 2334; xv, 507, 1871, 1888, 2674, 2996-99, 3002.

LIBÈRE, pape. — Étude générale [É. Amann], ix, 631-659. — 1° *Pontificat.* — 1. *Après la mort de Jules Ier*, les procès de S. Athanase, ix, 631-34; cf. i, 1818-19, 1836, 2149-50; vi, 2394-95; ix, 1032. — 2. *Exil à Pérée et à Sirmium*, 634-35, 642; cf. i, 1819-20; — quelle formule souscrite? (la 1re, 1825-26; xiv, 1727; cf. ix, 643; — 1re et 3e, 652; xiv, 2178, 2181; — pas la 2e, ix, 653). — 3. *Retour d'exil :* deux papes, L. et Félix II, ix, 635-37, 639, 642-643, 645-46; v, 2105-06, 2129-30; xiii, 2508; — réconciliation de l'Orient et de l'Occident : lettres de L. au conc. de Tyane, ix, 637; cf. i, 1840; v, 1569; x, 525.

2° « *Chute* » *ou* « *capitulation* » *de Libère.* — 1. *L. a-t-il fait des concessions coupables?*, vii, 1709, 1717; xiii, 279. — *a) Témoignages défavorables* : Athanase (i, 2157); *Libellus precum*, pièce n. 1 (v, 2106; ix, 1041-42); S. Jérôme, S. Hilaire (vi, 2403, 2407-08); cf. *infra;* — historiens postérieurs occidentaux et orientaux (Rufin, Sulpice-Sévère, *Liber pontificalis*, *Gesta Liberii*, Socrate, Théodoret, Sozomène), ix, 638-44. — *b)* Témoins à décharge : Anastase (i, 1163), S. Ambroise, S. Basile (v, 1569), inscription funéraire (?), ix, 644-45. — 2. *De quelle nature furent ces concessions? a)* Les autres lettres attribuées à L., ix, 646-51; cf. vi, 2407-08; — *b)* Nature exacte des concessions (interprétations diverses), ix, 651-54.

Cité : v, 301, 316, 319, 2105; vi, 2394; viii, 1063, 1979; xi, 1285; xiv, 2988.

3° *Histoire sommaire de la question de Libère.* — 1. *Travaux anciens : a)* Partisans de l'infaillibilité (Baronius, Bellarmin, du Perron, Petau, Papebroch, Boschius, Bianchini, Stilting, Livin de Meyer, Corgne, Languet de Villeneuve, Zaccaria), ix, 655-56. — *b)* Adversaires de l'infaillibilité, protestants et gallicans (Blondel, Gothofredus, Matthieu de Larroque, Tillemont, Ellies du Pin, Bossuet, Noël Alexandre, Coustant), 656-57. — 2. *Travaux récents : a)* Défenseurs de L., Hefele, Jungmann, de Feis, Saltet, Savio, Chapman, Batiffol; — *b)* Partisans de la culpabilité, Krüger, Döllinger, Schiktanz, A. Feder, Wilmart, Turmel, Duchesne, d'Alès, Zeiller, ix, 657-58; — *c)* sur l'inscription prétendue libérienne, 658; cf. iii, 468,470.

Dans Fliche-Martin, iii, ch. 3 (p. 131-176), G. Bardy, en ce qui concerne Libère, reprend les positions d'É. Amann.

MACAIRE D'ÉGYPTE, ou S. Macaire le Grand. — Notice [É. Amann], IX, 1452-55. — Sur l'eucharistie, V, 1140, 1141. — Cité : I, 792; IX, 1440.

MACAIRE LE HIÉROMOINE. — Notice [L. Petit], IX, 1455-56. — Cité : 1448.

MACAIRE, patriarche de **Jérusalem,** origéniste, XI, 1579. — Cité : VIII, 999.

MACAIRE DE MAGNÉSIE. — Notice [G. Bardy], IX, 1456-59; cf. XII, 2566-68. — Sur Dieu, IV, 1098; — eucharistie, V, 1158, 1166; XV, 1397; — résurrection des morts, XIII, 2534-35. — Cité : XII, 2564, 2566-68, 2570-74 et *passim* (art. Porphyre).

MACAIRE DE MEMPHIS (Xe s.). — Liturgie du chrême et du baptême à Alexandrie, X, 2281-82.

MACAIRE, métropolite de **Moscou** (1542-1563). — Son activité pastorale, XIV, 262-64; cf. 265, 267; II, 7; IV, 103; XI, 486, 2288 : XIII, 380. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 969.

MACAIRE DE PATMOS. — Notice [L. Petit], IX, 1459-61; — sur l'Immaculée Conception, VII, 968.

MACAIRE SCORDILÈS (XVIIIe s.). — Sur l'Immaculée Conception, VII, 969.

MACAO. — Colonie portugaise de la Chine du sud, I, 2109; XII, 2617, 2621; — *Tables*, 278.

MACAULAY (George). — Historien anglais. — Sur le puritanisme, XIII, 1357.

MAC CARTHY. — Son édition du *Missel* de Stowe, X, 1380.

MAC CAUGHWELL. — Voir CAVELLUS (Hugues), II, 2045. *Tables*, 561.

MAC DONALD (Alexandre), ancien évêque de Victoria. — Son étude sur *Le Sacrifice de la Nouvelle Loi*, X, 1234-35, 1287. — Simplement cité : 1224, 1243.

MACÉDO (François). — Notice [É. Amann], IX, 1461-64. — Assomption de Marie, I, 2128; — Infaillibilité pontificale, VII, 1684; — Noris et Macédo (?), XI, 800; voir IX, 1463.

MACÉDONIUS Ier, évêque de Constantinople (342-360), et les Macédoniens. — Étude générale [G. Bardy], IX, 1464-78. — L'article de G. Bardy se suffit à lui-même et résume tout ce qu'on peut dire sur : 1° Les sources historiques de la question, IX, 1464-68; — 2° Macédonius et son existence trouble, 1468-72; — 3° L'hérésie macédonienne et son histoire, 1472-78.

Allusions à M. : I, 1535, 1806, 1817, 1823, 1826, 1828; III, 1228; IV, 750; V, 741; XIV, 1790, 2931. — Le macédonianisme, catalogué hérésie : S. Damase (conc. romain de 380, can. 4), IV, 34 (Denz.-Bannw., 62); — Ier conc. de Constantinople (can. 1), III, 1229-30 (Denz.-Bannw., 85); — IIe conc. de Constantinople (can. 11), III, 1251 (Denz-Bannw., 223); — Conc. du Latran de 649 sous Martin Ier (can. 18), X, 193 (Denz.-Bannw., 271); — Conc. de Florence (décret *pro Jacobitis*) et Benoît XIV (profession de foi imposée aux Orientaux) (Denz.-Bannw., 705, 1461).

Trois autres Macédonius, cités dans le *D. T. C. :* 1. Macédonius de Mopsueste, I, 1803, 1815, 1818. — 2. Macédonius II de Constantinople, III, 1355; VI, 2170-71, 2174, 2175 (Hénotique, schisme acacien); XII, 1512-1514 et XIV, 1989 (M., Philoxène de Mabboug et Sévère d'Antioche). — 3. Macédonius d'Aquilée et le patriarcat de Venise, XI, 2294.

MACÈTES. — Peuplade barbare : attitude de Synésius, évêque de Ptolémaïs, XIV, 2997, 2999, 3001.

MACFARLAND (Charles). — Écrivain calviniste (XXe s.); l'évolution sociale du calvinisme, XIII, 881, 882.

MAC GIFFERT (Arthur-Cushman). — Historien et exégète américain. — Sur l'histoire du christianisme au temps des apôtres, XII, 1757. — A publié également *The Gospel of Peter*, New York, 1894.

MACH (Joseph). — Notice [P. Bernard], IX, 1478-79.

MACHABÉES (MACCHABÉES ou **MACCABÉES) (Livres des).** — Étude générale [L. Bigot], IX, 1479-1502. — Cf. IV, 1008-1011; VII, 637-39.

I. CONTENU. — 1° *Premier Livre*, IX, 1482-85; cf. VIII, 1586, 1599-1601, — 2° *Deuxième Livre*, IX, 1479-82; cf. VIII, 1586, 1599-1601. — 3° *Troisième Livre*, IX, 1479; cf. VIII, 1587-88. — 4° *Quatrième Livre*, IX, 1479, 1487-88; cf. VIII, 1589-90; XV, 2705.

On se reportera utilement, en ce qui concerne le contenu des livres I et II, à l'étude publiée dans le *D. B. S.* par le P. Lefèvre, S. J., V, 597-612. Mais, plus brièvement, de ce même auteur, dans l'*Introduction à la Bible*, I, l'exposé du genre littéraire et de l'enseignement des deux premiers livres fera mieux saisir toute la portée du reste de l'étude de L. Bigot :

LIVRE Ier. — 1° *Genre littéraire.* — Vivant en Palestine, écrivant dans la langue sacrée, l'auteur a imité les formes littéraires des vieux livres historiques (Juges, Samuel, Rois). Mais l'influence hellénistique lui a appris à assouplir sa composition. Ses récits sont sobres, avec une pointe d'enthousiasme. L'émotion se traduit surtout dans les prières, les chants d'action de grâces, les discours des chefs, l'éloge des héros, où on atteint le mode d'expression des anciens poèmes bibliques.

Il faut tenir compte de ce style traditionnel pour apprécier la valeur des affirmations de l'auteur : « Pas un n'en réchappa » (VII, 46), « Pas un ne périt » (V, 54). De telles expressions, ainsi que les gros chiffres, ne sont pas formules d'un statisticien moderne, mais l'expression très juste d'un témoignage vivant tout proche des faits. Ce témoignage est de première valeur. De nombreux documents officiels sont reproduits (dix dans les seuls ch. XI à XV); ils sont jugés du meilleur aloi par les spécialistes de l'Antiquité. Même si la forme a souffert dans la transmission à travers une double traduction, on doit faire confiance à l'auteur, quand il nous dit transmettre une lettre ou du moins en donner un résumé.

L'écrivain sacré souligne le sens religieux des événements, mais il ne les relie pas autrement que par la suite chronologique. Cette absence de réflexion historique sur l'enchaînement causal l'a préservé des bévues que n'a pas manqué de commettre Josèphe en voulant faire œuvre d'historien. La chronologie est donnée selon l'ère grecque des Séleucides. Cette ère commence à l'automne 312.

2° *Enseignement.* — Les *vues religieuses* de l'auteur sont celles des anciens historiens imprégnés de la théologie deutéronomique : « Observez la Loi et vous posséderez la terre ». La Loi est au centre de tout; c'est elle qui partage les hommes en deux camps. La lutte n'est pas entre les Séleucides et les Asmonéens, ni même entre les royaumes païens et l'État juif; elle est entre les observateurs de la Loi et ses adversaires. Les fils de Mathathias ne se feront pas scrupule de traiter avec les puissances païennes quand cela peut servir à l'observation de la Loi. Mais, si on compte sur les promesses de l'Alliance, on ne se repose pas dans un fatalisme quiétiste. L'auteur n'a pas un mot de louange pour ceux qui se laissent égorger afin de ne pas enfreindre le repos sabbatique. Mieux vaut lutter pour rendre possible l'observation de la Loi. On va même plus loin, jusqu'à imposer par la force le respect des prescriptions religieuses (II, 39-48). La gloire suprême est de mourir les armes à la main pour la défense de la Loi (II, 64). Cette histoire exalte ainsi les valeurs humaines en même temps que les valeurs surnaturelles : la foi engendre l'héroïsme, le service de la patrie se confond avec celui du Dieu unique.

Des *visées politiques* plus précises se laissent deviner dans ce livre. Quand Jean Hyrcan et ses fils se furent heurtés aux stricts observateurs de la Loi, les Pharisiens, il devint utile de rappeler que la dynastie asmonéenne ne devait son élévation qu'à son zèle pour cette Loi. Le parti pris asmonéen, sensible partout, est parfois souligné sans fausse timidité (V, 62). Par contre, les Assidéens, ancêtres spirituels des Pharisiens, ne montrent pas toujours un sens pratique à la hauteur de leur fidélité à la Loi (VII, 8-18). Ces allusions rappellent discrètement aux Pharisiens que le ralliement aux Asmonéens serait peut-être la meilleure manière de servir les intérêts de la Loi.

Cette histoire héroïque laisse malgré tout le chrétien insatisfait. Que la profondeur du sentiment religieux aille jusqu'à éviter de prononcer le nom de Dieu, cela

nous paraît déjà excessif. Mais la prédominance de la Loi et le silence des Prophètes ne vont pas sans danger. La possession de cette terre risque de limiter les ambitions de l'espérance; l'éloge de Simon en termes messianiques est révélateur en ce sens. En somme, même dans le peuple élu, l'union du politique et du religieux ne va pas sans risque de confusion. Mathathias n'aurait jamais pensé que ses fils devaient en venir à solliciter de la grâce des rois païens dignités et fonctions dans leur État, moins encore le souverain pontificat. La déviation s'accentuera encore plus dans la suite, quand les fils de Jean Hyrcan eurent pris le titre de rois. On sait que cette dynastie aboutit à faire monter sur le trône de Jérusalem l'iduméen Hérode. Singulier aboutissement d'un soulèvement si pur dans ses origines !

LIVRE II. — 1° *Genre littéraire.* — Chacun des (cinq tableaux de l'ouvrage) est composé sur le *mode oratoire :* c'est un discours fait pour émouvoir et persuader. Avec Onias on goûte la paix dans le service régulier du Temple, puis on partage son angoisse quand le lieu saint est menacé, pour partager enfin la joie du triomphe quand Héliodore châtié reconnaît la sainteté de Dieu qui y habite. Dans le second discours, c'est l'impiété et la colère de Dieu qui progressent, de Jason à Ménélas, du pillage du Temple à sa profanation : en contraste, la mort des martyrs, qui doit arrêter la colère de Dieu, laisse le lecteur sur une impression d'espoir. Dans les trois derniers discours, Judas s'élève, tandis que s'écroulent ses adversaires, Épiphane, Lysias et Eupator enfin Nicanor, publiant chacun à leur façon la gloire du Tout-Puissant qui se manifeste au Temple. Tout converge sur la gloire de Dieu qui a mis sa demeure à Jérusalem (III, 38; VI, 37; X, 7; XIII, 23; XV, 34).

L'auteur plaide sa cause comme un avocat. Il a l'art de choisir et de mettre en relief les épisodes pathétiques. Son style veut émouvoir. Épithètes cinglantes, remarques mordantes, recherche de l'effet, style ample, pour ne pas dire ampoulé, tout dénote l'orateur. Nous sommes ici dans le genre, alors répandu dans la littérature hellénistique, qu'on a justement nommé *histoire pathétique.*

Dans cette perspective on est en mesure d'apprécier les affirmations de l'auteur. Il s'applique à faire ressortir le sens et la portée religieuse des événements; mais il néglige les précisions qu'exigerait un historien pointilleux. L'ordre chronologique cède devant les exigences de la composition oratoire. Dans la narration, l'orateur a le droit de choisir et de grossir les traits significatifs. Le « secours du ciel » (I Macc., XVI, 3) prend ici la forme de manifestations célestes (II Macc., III, 24-26; X, 29-30; XI, 8; cf. XII, 22; XV, 11-16). Ces « épiphanies », apparitions de dieux venant au secours des combattants, étaient courantes dans le genre hellénistique de l'histoire pathétique qu'imite Jason de Cyrène. L'auteur juif a transposé le procédé, en conformité avec sa foi en la Providence qui gouverne le monde par le moyen des anges. C'est à Jason que l'auteur inspiré a emprunté ces récits.

Malgré ces libertés oratoires, II Macc. reste un *ouvrage d'histoire.* Son plaidoyer tire sa valeur de l'historicité des faits, qui n'étaient d'ailleurs pas tellement lointains. De fait, la confrontation avec le premier livre permet de vérifier l'exactitude de sa documentation (à la fin de son étude, le P. Lefèvre a fait le tableau de concordance entre les deux livres). — Les documents propres au second (lettres et édits : II Macc., IX, 17-27; XI, 16-38) se présentent avec les mêmes garanties d'authenticité que ceux du premier. La lettre festale du début (I, 1-9) est bien ce qu'on pouvait attendre des scribes de Jérusalem. Le long mémoire qui l'accompagne (I, 10-11, 18) a bien les traits de la construction haggadique. Notre auteur ne s'y trompait pas et il a eu soin de donner sur la mort d'Antiochus un récit plus exact (ch. IX; cf. I, 12-17). Sur deux points importants, II Macc. complète heureusement les données trop brèves de I Macc. : la part prise par les grands prêtres dans la tentative d'hellénisation (II Macc., IV) explique mieux les origines du conflit, et les accommodements conclus avec Lysias (II Macc., XI) replacent la purification du Temple dans un contexte historique plus vraisemblable.

2° *Doctrine.* — C'est surtout du point de vue religieux que le second livre surpasse le premier. Le culte de la Loi ne se mêle plus ici à des visées politiques. La lutte est entre le judaïsme (le mot paraît ici pour la première fois : II, 21; VIII, 1; XIV, 38) et l'hellénisme (IV, 13). Cette opposition est absolue. Toute compromission ne peut mener qu'à la ruine (IV, 7-17) et il n'est pas question d'accepter le souverain pontificat de la grâce du roi païen (II, 2-3).

Ce caractère absolu de la religion lui vient de sa *sainteté.* La loi sainte (VI, 23, 28) ne peut être transgressée, fût-ce en cas de légitime défense (V, 25; VI, 6; XV, 3). Le saint Seigneur de toute sainteté (XIV, 36) ne peut admettre aucune souillure sur la terre sainte, dans la ville sainte, en sa sainte demeure, chez son peuple saint. L'épée de Judas est sainte elle aussi, elle vient de Dieu (XV, 16) et on n'est pas étonné que les armées célestes prennent part au combat.

L'enjeu de la lutte est en effet au-delà de cette terre. On pourrait dire que Judas travaille à l'avènement du royaume des saints, dont parle Daniel. La foi en la résurrection reporte en un autre monde la jouissance des biens promis (VII; XIV, 46). Mais en attendant cette réalisation, tous les saints travaillent solidairement à l'avènement du royaume. La prière, le sacrifice rituel, le sacrifice volontaire de sa propre vie ont une portée qui ne se limite pas à la génération présente (XV, 11-16; XII, 39-45; VII, 32-38). Ce judaïsme ne risque plus de dévier en un mouvement politique, il a transcendé les valeurs terrestres.

Un trait peut suffire à marquer la distance qui sépare nos deux livres : c'est leur attitude à l'égard des *martyrs.* Pour le premier, leur mort n'est qu'un effet de la colère qui s'abat sur Israël (I Macc., I, 64); c'est la résistance armée, l'épée de Judas qui détournera cette colère (III, 8). Pour le second, les peines endurées sont bien un châtiment, mais leur acceptation volontaire est une expiation qui arrête elle-même la colère de Dieu; et si Judas remporte des victoires, c'est que le sacrifice a été agréé (II Macc., VII, 36; VIII, 5). (*Op. cit.*, p. 756-57, 766-61).

II. CANONICITÉ. — 1° *Troisième livre.* — Non canonique, quoique non dénué de valeur religieuse, IX, 1485. — Divers, II, 1577 (Théodoret); — Bible grecque *(Codex alexandrinus)*, XV, 2705, cf. 2706; — *Peschitta*, 2720 (avec mention des livres IV et V).

2° *Deuxième livre.* — Voir : 3° *Premier livre* (dont le deuxième suit, dans l'Église catholique, la même destinée). — 1. Son sort chez les protestants, IX, 1485-86; cf. en ce qui concerne II Macc. et le purgatoire, XIII, 1265, 1269, 1270; cf. 2086-87. — 2. Chez les Juifs : canon alexandrin et non palestinien, II, 1571 (le Ier également, IX, 1486); — allusion à II Macc. (dans Hebr., (XI, 35), IX, 1486.

Sur ce point, voir C. Spicq, *L'Épître aux Hébreux*, II, Paris, 1953, p. 364-65 et *Excursus* X (p. 369), *La meilleure résurrection.*

3° *Premier (et deuxième) livres.* — 1. Références invoquées, IX, 1486-87. — 2. Détail des auteurs : *Pasteur* d'Hermas, 1486; — Clément d'Alexandrie, 1486; II, 1575; II, 138; — S. Hippolyte, IX, 1486; II, 1575; VI, 2499; — Tertullien, IX, 1486-87; II, 1575; XV, 143; — Origène, IX, 1487; II, 1575; — S. Cyprien, IX, 1487; III, 1575; — *Codex claramontanus* et ancienne version latine, II, 1575; XV, 3477; Septante, 2705, cf. 2707; — Théodoret, II, 1577 (Théodore de Mopsueste les rejette, VII, 2105); — Aphraate, Lucifer de Cagliari, S. Hilaire, Rufin, II, 1577; — défaveur de S. Jérôme, 1577-78; — S. Agobard, Raban Maur, Rupert de Deutz, etc. 1580-81. — 3. Catalogues officiels : Damase Ier (synode romain de 382), IV, 35 (cf. Denz.-Bannw., 84); — S. Innocent Ier, lettre à Exupère (cf. Denz.-Bannw., 96); — S. Gélase Ier, *De recipiendis et non recipiendis libris*, VI, 1179-80 (Denz.-Bannw., 162); — Conc. de Florence, décret *pro Jacobitis*, cf. II, 1592; — Conc. de Trente, 1593-94; — confirmation au conc. du Vatican, 1604. — 4. Question connexe : inspiration de II Macc., thèse de Lessius, VII, 2135-45, 2227, 2233, 2259, 2263. Voir la note *Tables*, 2979, sur cette thèse de Lessius.

III. Théologie. — (Non seulement de I et II Macc., mais aussi de III Macc.)

1° *Dieu et ses attributs*. — 1. Noms divins, ix, 1488; viii, 1619; cf. (références similaires), v, 2374; vi, 1390-91. — 2. Attributs divins, considérés *a)* en Dieu, ix, 1488; cf. iv, 1008-11 *(passim)*; — *b)* par rapport à ses œuvres, ix, 1488-89; cf. iii, 2051-52 (création); x, 1510; xi, 2376 (promesses divines et fidélité); xv, 184 (testament = alliance).

2° *L'homme et sa destinée*. — 1. Anthropologie, ix, 1489-90 (âme et corps); — 2. Éthique, 1490; cf. viii, 1639 (confiance en Dieu); x, 804; xi, 2305; xiv, 666-67 (sacrifice personnel); xv, 1970, 1980, 1989 (résistance à la tyrannie et fidélité à la Loi). — 3. Rétribution : résurrection, ix, 1490-91; l'au-delà, viii, 1745-46, 1749 (IV Macc.); xiii, 996, 1022; — résurrection, 2507, 2510, 2545-46. — 4. Vie éternelle, ix, 1491; xv, 2959 (sur la prière pour les morts, *infra*). — 5. Peines éternelles, ix, 1491; cf. v, 37; viii, 1749 (IV Macc.).

3° *Anges et saints*. — 1. Anges, esprits célestes, ix, 1491-92; viii, 1621-23 *(passim)*. — 2. Saints : leur intercession, ix, 1492-93; xiv, 877.

4° *L'Église juive*. — 1. Communauté juive, théocratie et transcendance divine, ix, 1493-94; — alliance contractée par Dieu, xv, 184; monothéisme absolu, viii, 1618; excluant l'idolâtrie, vii, 637-39 *(passim)*; cf. viii, 1631. — 2. Culte juif : *a)* Dans le Temple, ix, 1494; viii, 1647-49; — *b)* Hors du Temple : la prière, ix, 1494-95; viii, 1650-51; — prière pour les morts (sens objectif de II Macc., xii, 39-45), ix, 1495-97; application aux suffrages pour les âmes du purgatoire, xiii, 1166-70, 1178-79, 1180, 1197, 1232, 1243, 1252-53, 1257, 1261, 1265-66, 1273, 1275, 1282, 1286, 1316, 1319-20, 1339, 1340, 1342, 1345, 1355-56. — 3. Loi juive, livres saints, ix, 1497; viii, 1643-45. — 4. Espérance juive : messianisme, ix, 1498; viii, 1628; x, 1498-1500, 1509, 1511-17, 1520, 1552. — 5. Foi juive; judaïsme, ix, 1498-99; viii, 1638-40; cf. xiii, 1180 (rôle expiatoire des justes); xi, 2305 (pour la patrie).

IV. Histoire des livres. — 1. Langue, auteurs et date (les trois livres), ix, 1499-1500; xv, 186. — 2. Tradition du texte : *a)* Manuscrits, ix, 1500; cf. xv, 2705 *(Alexandrinus, Sinaiticus, Vaticanus)*. — *b)* Éditions, ix, 1500. — *c)* Versions : ancienne latine, 1501; xv, 3475, 3477; — Vulgate, ix, 1501; xv, 3484-85.

MACHADO (Pierre). — Théologien de l'Ordre de la Merci († 1609). — Principaux écrits, xiii, 2014 (partisan de la communion fréquente, même quotidienne).

MAC HALE (John) (1789-1881). — Archevêque de Tuam (Irlande), apologiste, i, 1565.

MACHANOV (M.). — Écrivain russe de l'académie de Kazan (Jugie, *T. D. C. O.*, i, 631). *Essai sur la vie des Arabes à l'époque de Mahomet*, iii, 1782.

MACHAULT D'ARNOUVILLE (J.-B. de). — Homme d'État français (1701-1794). — Son droit de *mainmorte*, frappant les institutions religieuses au régime de l'autorisation préalable. L'impôt du vingtième appliqué au clergé. — Cité : xv, 34.

MACHIAVEL (Nicolas). — Écrivain italien (1469-1527). Ses ouvrages et sa thèse générale : l'État est sa propre morale, xiii, 1701-02; cf. 1735, 2037; — points de contact de Luther avec Mach., ix, 1202, 1315; — réfutation de Mach. par Possevino, xii, 2650, 2652; — *l'Antimachiavel* de Voltaire, xv, 3390. — Cité : i, 725; viii, 2538; xiii, 1701, 1723; xv, 1995 (attitude à l'égard d'un tyran).

MACHIN (Ambroise). — Général de l'Ordre de la Merci (1580-1640). Indications sur sa théologie, xiii, 2011.

MACHINE, MACHINISME. — La machine, substituée à l'outil à la main, est devenue l'organe essentiel de l'industrie moderne, iii, 1869; cf. iv, 893. La réalisation de l'idéal machiniste tel qu'il est exprimé, par exemple, par le taylorisme, a conduit à une sorte de mécanisation de l'ouvrier : ce machinisme humain serait l'aboutissement normal du machinisme industriel; cf. iii, 575, 595, en raison du travail collectif auquel seraient astreints les hommes, iv, 294. Les critiques auxquelles a donné prise la machinisme humain ont inspiré à Bergson les réflexions suivantes :

« Quand on fait le procès du machinisme, on néglige le grief essentiel. On l'accuse d'abord de réduire l'ouvrier à l'état de machine, ensuite d'aboutir à une uniformité de production qui choque le sens artistique. Mais, si la machine procure à l'ouvrier un plus grand nombre d'heures de repos, et si l'ouvrier emploie ce loisir à autre chose qu'aux prétendus amusements qu'un industrialisme mal dirigé a mis à la disposition de tous, il donnera à son intelligence le développement qu'il aura choisi, au lieu de s'en tenir à celui que lui imposerait, dans des limites toujours restreintes, le retour (d'ailleurs impossible) à l'outil, après suppression de la machine.

« Pour ce qui est de l'uniformité du produit, l'inconvénient en serait négligeable si l'économie de temps et de travail réalisée ainsi par l'ensemble de la nation permettait de pousser plus loin la culture intellectuelle et de développer les vraies originalités. On a reproché aux Américains d'avoir tous le même chapeau. Mais la tête doit passer avant le chapeau. Faites que je puisse meubler ma tête selon mon goût propre, et j'accepterai pour elle le chapeau de tout le monde.

« Là n'est pas notre grief contre le machinisme. Sans contester les services qu'il a rendus aux hommes en développant largement les moyens de satisfaire des besoins réels, nous lui reprocherons d'en avoir trop encouragé d'artificiels, d'avoir poussé au luxe, d'avoir favorisé les villes au détriment des campagnes, enfin d'avoir élargi la distance et transformé les rapports entre le patron et l'ouvrier, entre le capital et le travail.

« Tous ces effets pourraient d'ailleurs se corriger, la machine ne serait plus alors que la grande bienfaitrice de l'humanité » (extrait des *Deux sources de la Morale et de la Religion*).

On sait que, pour Descartes, « le corps humain lui-même n'est qu'une merveilleuse machine dont tous les mouvements se produisent en vertu des seules lois de la mécanique » (iv, 552). Les animaux, qui n'ont pas d'âme spirituelle, sont donc de pures machines, xiii, 1725; xv, 3099. Poussant la thèse à ses extrêmes limites logiques, le matérialisme de La Mettrie en arrive à faire de l'homme lui-même une simple machine : l'*Homme Machine*, viii, 2539-40; x, 291.

MACHTOTZ. — Voir *Mesrop*.

MACIP (Juan) ou *Juan de Juanes*, peintre espagnol du xvie s. — Représentation de l'Immaculée Conception, vii, 1145-46.

MACKENZIE-WALCOTT (E. C.). — Canon de la *Convocation* de Cantorbéry et d'York, relatif à la confession secrète et au secret de la confession, chez les Anglicans, iii, 933.

MACKEY (Dom H. B.), O. S. B. — Études sur la spiritualité de S. François de Sales, citées vi, 754, 756, 760, 762 (bibl.).

MACKINTOSH. — Sur la personne du Christ et la kénose, viii, 2341-42, 2349.

MACKONOCHIE. — Curé anglican de S.-Alban (Holborn). — Son attachement au ritualisme, ses condamnations, xiii, 1394-95, 1397.

MAC MULLEN. — Puseyisme et conversions, xiii, 1382.

MAC NEILE (Alan-Hugh). — Introduction à l'Ecclésiaste, iv, 1999 (bibl.), 2000-02, 2004-05.

MAC NEILL (John-Thomas). — Sur les pénitentiels celtiques, xii, 1162, 1163, 1164.

MACON (Concile de). — *Tables*, 719-20.

MACONI (Étienne). — Notice [S. Autore], ix, 1502.

MAÇONNERIE (Franc-). — Voir *Franc-maçonnerie, Tables*, 1686-88.

MAC QUEEN GRAY. — Sur la critique de l'A. T., à propos de Richard Simon, XIV, 2115, 2118 (bibl.).
MACRAIOS (Serge). — Notice [L. Petit], IX, 1502-03.
MACRAKÈS (Apostolos). — Notice [L. Petit], IX, 1503-07.
MACRÈS (Macaire). — Notice [L. Petit], IX, 1507-08.
MACROBE (Aurelius Theodosius) (ve s.). — Grammairien latin, auteur des *Saturnales*. Il nous a transmis le *Songe de Scipion*, fragment du *De Republica* de Cicéron.
Cité : XII, 2291, 2353-54.
MACROBE, évêque donatiste d'Hippone. — Lettre de S. Augustin à cet évêque, I, 2295.
MACZINSKI (Jean). — Sur Lélius Socin, XIV, 2327.
MADAGASCAR. — Grande île de l'Afrique. Autrefois colonie française, cf. I, 549-50; pays de mission, VI, 654-57 et X, 1867-1992 *(passim)*. — Aujourd'hui république malgache indépendante et hiérarchie avec clergé en partie indigène : plus de 1 200 000 catholiques répartis en 15 diocèses, groupés en trois provinces : Diégo-Suarez, Tananarive, Fianarantsoa.
MADALENA Y DOMINGUEZ (Thomas), O. P. († 1746). A critiqué l'ouvrage de Cienfuegos sur la vie du Christ dans l'eucharistie, I, 625; cf. II, 2512. — Hurter, IV, 1024, 1349.
MADDELON (Fidèle). — Notice [E. Longpré], IX, 1508-09.
MADELEINE (MARIE-). — Voir *Marie-Madeleine*.
MADÈRE. — Ile de l'Océan Atlantique, appartenant au Portugal. Évêché à Funchal, XII, 2616, 2618.
MADERNI (Alexandre). — Notice [O. Premoli], IX, 1509.
MADIANITES. — D'après l'étymologie, descendants de Madian, fils d'Abraham et de Cétura. Voir *D. B.*, IV, 534-36. Cités : V, 1750; IX, 475, 478; XI, 691. Références plus nombreuses dans *D. B.*
MADIUS (Jules-César). — Notice [É. Amann], IX, 1509.
MADRID. — Histoire du siège épiscopal, V, 566-67.
MADRUZZI (ou Madrucci ou Madruzzo). — Nom porté par deux cardinaux, oncle et neveu : *Christophe* Madruzzo, évêque de Trente de 1542 à †1578. *Louis* (Ludovic), coadjuteur de son oncle, évêque en 1567, cardinal en 1561 et mort en 1600.
1° *Christophe.* — Au conc. de Trente, XV, 1425, 1427, 1429, 1432-34, 1445-46, 1485. — Spécialement : sess. IV (Écriture et tradition), II, 1597, 1598, 1600; — sess. VIII (justification), VIII, 2171; — sess. XIII (eucharistie), V, 1328, 1331-32, 1336, 1339; — sess. XIV (pénitence et extrême-onction), V, 2000; XII, 1069, 1084.
2° *Louis.* — Au conc. de Trente, XV, 1457, 1470, 1477. — Spécialement sess. XXI (de la communion), (voir A. Michel, *Les décrets du conc. de Trente*, p. 409); — sess. XXII (messe), X, 1122, 1124, 1125, 1132; — sess. XXIV (mariage), IX, 2241, 2242, 2244, 2245; — *Extra :* sur le molinisme, X, 2156-57.
MAFFEI (François-Scipion, marquis de) (1675-1755). — Son avis sur le prêt à intérêt et l'encyclique *Vix pervenit*, XV, 2377-78; cf. III, 697-98.
MAFFI (card. Pietro), archev. de Pise. — Développement de la presse catholique en Italie, VIII, 169-70.
MAFLIX (Baudouin de). — Notice [M. D. Chenu], IX, 1509-10.
MAGALHAENS (Pierre). — Notice [M. D. Chenu], IX, 1510. — Cité : XII, 2624.
MAGALHAES (Cosme), exégète jésuite portugais (XVIe-XVIIe s.). — Commentaires, XII, 2626.
MAGEDDO ou **MEGIDDO** (Fouilles). — Citées : XIII, 2828.
Le *D. B. S.* a consacré aux fouilles en Palestine (III, 318-524), un article considérable (L. Hennequin), dans lequel les fouilles de Maggedo ou Mégiddo ont une place importante (n° 83, col. 426-433). Pour les découvertes les plus récentes, on se reportera à l'art. *Megiddo* (A. M. Stève) du *D. B. S.* (V, 1083-1101).

MAGI (Cabadès) († 1797). — Théologien mercédaire. Ses *Institutiones theologicae*, XIII, 2013.
MAGIE. — Étude [L. Gardette], IX, 1510-50. — I. LE MOT. — 1° *Étymologie :* mages, *magi*, magiciens, IX, 1510-11; cf. VIII, 1180; XIV, 2401-02. — 2° *Définition*, IX, 1512-13; à rapprocher de superstition, XIV, 2766, 2767-68, 2792, 2804, 2810; — distinction entre « magie blanche » et « magie noire », IX, 1512. Voir IDOLATRIE, VII, 618-19. — 3° *Autres distinctions nécessaires*, IX, 1513-15 : M. et sacrement, XI, 1085; XIV, 608; — M. et miracle, X, 1847; XIV, 2402; — M. et croyances populaires, 2402-06 *(passim)*. — 4° *Notions connexes :* hypnotisme, VII, 358; — magnétisme, id.; — occultisme, XIV, 2397; — maléfice, 2396-99; — nécromancie, XIII, 2793, 2795; XIV, 2509, 2513-14, 2515; — observances (vaines), 2789-90, 2794 sq.; — spiritisme, 2507-22 *(passim)*; — amulettes, I, 1124-25; — cabale, II, 1276, 1279; XIV, 2400; — conjuration, III, 1153; — démon, IV, 405-06; — divination, 1443-50 *(passim)*; XIV, 2789; — enchantement, V, 1, 3; — exorcismes et rites magiques, 1764; — sorcellerie, XIV, 2394 sq., etc.
II. LA CHOSE. — 1° *Croyance populaire*, IX, 1516; XIV, 2406-07, 2790-92 *(passim)*.
2° *Prétentions des magiciens*, IX, 1516; XIV 2401-03.
3° *Existence des pratiques magiques*, IX, 1516-18 : 1. *Religions diverses.* — Primitifs, 1516; XIII, 2290; XIV, 2402, 2406-07; — babyloniens, assyriens, IX, 1516; XIV, 2394, 2407-08; cf. IV, 1442; XI, 14 (?); XIII, 1136; — égyptiens, IX, 1516; IV, 342, 1442; VI, 1200; XIV, 2394, 2401, 2403-08 *(passim)*; — celtes, IX, 1517; — bouddhistes, IX, 1517, 1528; XIII, 2298-99; — chinois, IX, 1517, 1533; XIV, 2407, 2798; — japonais, IX, 1517; XIV, 2020, 2022-23; — Grecs et Romains, IX, 1517; XIV, 2408-09; — hébreux et juifs, IX, 1517; XIV, 2408; — cf. IDOLATRIE, spécialement VII, 630, 633, 642. — 2. *Pratiques magiques et christianisme*, IX, 1517-18 : Simon le Magicien, IV, 1490; VI, 1440-43; XIV, 2130-40; XV, 1070; — Elymas (cf. É. Jacquier, *Les Actes des Apôtres*, p. 386, texte et note); — traits divers, XIV, 2409-14, 2773-78. — Gnose : Elcésaïtes, IV, 2239; — marcosiens et gnostiques, IX, 1961-62; XI, 1068, 1075 (Ophites); XV, 2510 (disciples de Valentin). — Néoplatonisme, XII, 2284 sq., 2299, 2370, 2555 (Porphyre), 2560.
4° *Efficacité réelle ou prétendue*, IX, 1518-28. — 1. *Révélation;* l'action du démon, certaine dans le monde, est-elle certainement le résultat de pratiques magiques? Magiciens égyptiens rivalisant avec Moïse et Aaron, IX, 1520; V, 1758-59; XIV, 2401; — pythonisse d'Endor, IX, 1520; XIII, 2793, 2795; XIV, 2508; — démon Asmodée, XV, 1170-71. — 2. *Pères, démons et pratiques magiques*, IX, 1520-22 : S. Justin, IV, 341; VIII, 2266; IX, 1520; — Athénagore, I, 2214; IV, 344; — Eusèbe de Césarée, 359; VI, 2383-84 (contre Hiéroclès); IX, 1521; — Tertullien, IV, 348; IX, 1521; XV, 152; — Jules l'Africain, VIII, 1924; — S. Cyprien, IV, 340; IX, 1521; — S. Augustin, I, 2356; IX, 1521; voir aussi XIV, 2402-03. — 3. *Aucune certitude théologique*, même par le raisonnement, IX, 1522. — 4. *Expérience :* IX, 1522-28. — *a) Droit ecclésiastique*, 1522-23; — législation occidentale contre la magie, XIV, 2409-14; — en Orient, Léon VI le Sage, IX, 384. — *b) Documents pontificaux*, 1523 : Jean XXII, VII, 2003; Innocent VIII, 2003-04; IX, 1162, 1525; XIV, 2404; Léon X; Adrien VI; Sixte V (cf. XIV, 2404); Grégoire XV; Urbain VIII (sur ces bulles, voir XIV, 2404-05). — *c) Documents conciliaires :* Elvire

(IV, 2394; XIV, 2404), Paderborn, Prague (XIV, 2404), Riesbach (XI, 1143), Orléans (*Tables*, 726; IV, 1448-49; XIV, 2404); Quinisexte, I, 1125; XIII, 1590); Aix-la-Chapelle (I, 655); Grado, Trèves (XIV, 2404), Salamanque (id.); — autres conciles cités, XIV, 2404. — *d) Églises particulières :* Éthiopie, V, 947-48; — Agobard de Lyon, I, 614; IX, 1524; XIV, 2404; — Burchard de Worms, IX, 1524; XIV, 2404; — S. Éloi, IV, 2346-47; — contre la réalité des prodiges, conc. de Tours (IIIe), Trèves, IX, 1524-25. — *e) Croyance à la magie* (XVe s.) : influence manichéenne, I, 678; II, 1988-89; IX, 1872 et surtout 1046-52 (Lucifériens); — alchimie et magie ou sorcellerie, 1514, 1525; VII, 2033; — influence du néoplatonisme à la Renaissance, XIII, 1696, 1699 (Padouans); 1709 (Cesalpini), 1703 (Cardan, Agrippa de Nettesheim), Pic de la Mirandole, VII, 2004; XII, 1606; — M. et Réforme, IX, 1525; cf. 1161-62; — répression excessive, IX, 1525-26; XIV, 2412-14. — *f) Réaction de la théologie catholique* en vue d'une compréhension plus objective, IX, 1526 : Corneille Loos, *De vera et falsa magia*, IX, 930-33; — Fr. von Spee, *Cautio criminalis*, XIV, 2475-76; — Tanner, *Astrologia sacra*, XV, 48 (cf. 1866, Trithème); — Malderus, IX, 1767; — Laymann, IX, 87; — Suarez, XIV, 2414-15, 2701; — *Salmanticenses;* Fr. Staidel et Tartarotti, XIV, 2557; — Vitoria, XV, 3128, 3132; — auteurs modernes : Bergier, Trilles, *Ami du clergé*, IX, 1526-27. — Opinion de Voltaire, XV, 3434.

III. MORALITÉ. — 1° *Magie dans les religions païennes*, IX, 1528-29; Code d'Ammourabbi (XIV, 2408); — bouddhisme (XIII, 2299); — Romains (XIV, 2408); — musulmans. — 2° *Dans les religions révélées*, IX, 1529-34. — 1. Écriture, IV, 406; IX, 465; — Pères et théologiens : magie immorale en son principe, IX, 1529. — 2. Deux cas de magie noire : *a)* Pacte formel avec le démon, IX, 1529-30; XIV, 2401, 2414, 2809-10; — *b)* recours implicite, IX, 1530-31; XIV, 2414, 2811-12, 2819-23. — 3. *Cas douteux : a)* Possibilité d'explication naturelle de faits extraordinaires, IX, 1531; XIV, 2822; — cas des guérisseurs, 2415-16; — de l'hypnotisme, VII, 359-63 *(passim)*; — *b)* certitude d'explication préternaturelle, IX, 1532; XIV, 2416-17; 2804-06, 2812-16; — *c)* Maléfice et réparation, IX, 1532-33; XIV, 2396. — Sur l'ensemble, 2396-2400.

IV. MAGIE ET RELIGION. — 1. Aucune nécessité de placer la M. à l'origine de la religion, IX, 1535-38; cf. VII, 618-19; XIII, 2193-96; caractère primitif de l'idée de Dieu, 2223-43. — 2. Aucune vraisemblance que la M. ait été à l'origine de la religion, IX, 1538; — faiblesse des arguments de Frazer, XIII, 2193-95; argumentation de A. Lang, *Tables*, 1694. — 3. En fait, la M. n'est pas à l'origine de la religion, IX, 1539-49.

Cette dernière partie trouvera sa place normale à RELIGION (données de l'ethnologie et de la sociologie sur l'origine et la nature de la religion), XIII, 2187-2244.

Le *D. B. S.* a donné (V, 705-739) trois articles sur la Magie. Un bref préambule définit la magie et la distingue de la divination. « L'idée de magie est celle d'un pouvoir et d'un milieu, en quelque manière surnaturel, qui est censé permettre à l'homme d'exercer, même à distance, par des moyens sans proportion apparente avec la fin à obtenir, une influence occulte, anormale, contraignante, infaillible. Ce qui est caractéristique en tout cela, ... c'est l'esprit positif d'indépendance à l'égard de tout maître divin et de toute loi morale, avec lequel agit le sorcier, jaloux d'égaler enfin, sans mendier le secours de personne, sans contrainte imposée à ses passions, son pouvoir débile et ses plus démesurés vouloirs » (F. Bouvier, art. *Magie et magisme*, dans *D. A. F. C.*, III, 67).

En prenant connaissance de l'opposition qui existe entre la conception mésopotamienne ou égyptienne de la magie et celle que s'en fait la Bible, le lecteur pourra se convaincre que la définition proposée ci-dessus est pleinement justifiée.

On parlera ici uniquement de la magie, non de la divination. Sans doute les procédés employés de part et d'autre sont analogues et le sorcier est souvent magicien. La Bible distingue mal les deux catégories... Il n'en reste pas moins vrai que, si la magie veut influencer les événements, la divination prétend seulement les connaître.

Des trois articles, le premier est consacré à *La Magie suméro-akkadienne* (col. 706-721) par R. Largement, professeur d'accadien à l'Institut catholique de Paris. Deux parties : I. Le rite magique (objets rituels, gestes rituels adressés aux démons ou aux dieux). II. L'incantation. 1. Forces en présence (démons et sorciers, exorcistes et grands dieux); « désolidarisation » d'avec le mal; 2. La lutte. 3. La justification.

Le deuxième concerne *La Magie égyptienne* (col. 721-732); il est rédigé par A. Massart, S. J., professeur à l'Institut biblique pontifical de Rome. L'A. y étudie successivement : nom et nature de la magie; genres divers de magie; description et analyse de l'incantation (agent, patient, formule d'exorcisme, rite magique, compléments, conditions d'efficacité); but de la magie; magicien et magiciens.

En troisième lieu, *La Bible et la Magie* est une étude due à A. Lefèvre, S. J., professeur à Enghien (col. 732-739). Étude brève, mais où l'A. classe les faits selon les genres littéraires et met en relief la lutte de la religion révélée contre la magie :

« Les pratiques magiques étaient très en vogue en Israël; ce n'est pas une raison pour en voir partout. L'école d'histoire des religions qui florissait vers 1900 a beaucoup exagéré dans ce sens. « Les Israélites croyaient, comme tous les peuples antiques, à la possibilité pour l'homme d'agir, par un geste ou par une parole, sur les choses, les forces de la nature, les esprits, les dieux mêmes. Ils condamnaient, bien entendu, la sorcellerie, c.-à-d. l'emploi de ces procédés dans l'intention de nuire à un ennemi privé. Mais, en dehors de ce cas, ils tenaient la magie pour parfaitement licite et la pratiquaient. Il suffit de rappeler les idées qui avaient cours en Israël sur la bénédiction et la malédiction, le serment, l'ordalie, la guérison des maladies, l'obtention de la pluie; les traditions relatives à la verge de Moïse, au javelot de Josué, au bâton et aux flèches d'Élisée » (A. Lods, *La religion d'Israël*, Paris, 1930; cf. Id., *Hist. de la littérature hébraïque et juive*, Paris, 1950, p. 37-41, et *Rev. d'hist. et de phil. rel.*, 1927, p. 1-16). Cette manière simplifiée de présenter les faits est aujourd'hui passée de mode; tout dépend du contexte dans lequel on trouve ces gestes ou paroles supposés efficaces : prophètes et magiciens peuvent bien parler la même langue et user des mêmes symboles, ils sont en réalité aux antipodes les uns des autres. C'est ce que reconnaissent de plus en plus les historiens des religions comparées : très significatif à ce point de vue est le rapprochement dans le même recueil (*Old Testament Essays*, Londres, 1929) d'un article de A. Lods, *Magie dans l'Ancien Testament*, dont on a vu la tendance, avec une étude de H. W. Robinson sur le symbolisme prophétique, qui reconnaît la parfaite légitimité du geste et de la parole efficaces dans un contexte religieux de soumission à Dieu.

« Certains ont voulu voir dans un grand nombre de psaumes des recours contre les maléfices : les artisans d'iniquité, *po'olê 'awèn*, seraient des sorciers. La théorie lancée par S. Mowinckel (*Psalmenstudien*, I. Christiania, 1931) a été poussée à l'extrême par N. Nicolsky (*Spuren magischer Formeln in den Psalmen*, Giessen, 1927). Solidement réfutée par N. H. Ridderbos (*De « Werkers der Ongerechtighid » in de individueelle Psalmen*, Kampen, 1939), la théorie a rencontré peu de succès. « Il est admissible que certains *po'olê 'awèn* aient été des magiciens..., mais les arguments donnés par Mowinckel ne suffisent pas à prouver que le mot *'awèn* doive être toujours pris au sens magique » (A. R. Johnson, *The Psalms*, dans *The Old Testament and Modern Study*, éd. H. H. Rowley, Oxford, 1951, p. 199).

« Sur toutes ces questions un représentant qualifié

de l'école d'histoire des religions comparées, A. Bertholet, a porté un jugement fort modéré. Après avoir relevé dans l'Ancien Testament un bon nombre de gestes réputés magiques, il note combien cela tient peu de place dans la vie d'Israël. C'est que la foi en la toute-puissance divine réduit à rien les croyances aux puissances occultes. Yahweh est le seul recours; de sa seule grâce on attend l'anéantissement des ennemis dans les Psaumes. C'est là tout le contraire de la magie. Les efforts de Mowinckel et de Nicolsky ne doivent pas faire oublier que la langue poétique continue à employer des formules autrefois vivantes, même quand on ne leur donne plus qu'une valeur métaphorique (*Religion in Gesch. und Gegenw.*, 2ᵉ éd., III, 1849) » (*D. B. S.*, V, 737-38).

L'Histoire des religions (Brillant-Aigrain) donne quelques brèves indications sur la magie dans certaines religions anciennes : Égyptienne, III, p. 103-106; — Grecque antique, *ibid.*, p. 276-280; — Asianiques (sémites-sumériennes), IV, p. 78-80; — Sumérienne-akkadienne, *ibid.*, p. 106-152; — Cananéennes, *ibid.*, p. 190; — Empire des Incas, V, p. 83-84; — Germains, *ibid.*, p. 151-52.

MAGINULFE, antipape, sous le nom de Sylvestre IV, adversaire de Pascal II, XI, 2058, 2064.

MAGISTÈRE DE L'ÉGLISE. — *Tables*, 1121-25.

MAGISTRAT. — La thèse zwinglienne Prophète-Magistrat et les relations de l'Église et de l'État dans la Réforme, XV, 3861, 3863, 3865-66, etc.

MAGISTRETTI (A.) († 1897). — Liturgiste milanais; sur la liturgie ambrosienne, IX, 24 (lavement des pieds). Cf. Hurter, IV, 2069-70.

MAGNAN (Valentin). — Médecin français (1835-1916). Auteur de plusieurs ouvrages sur les maladies nerveuses et les maladies mentales. Cité : XIII, 2244-45.

MAGNANIMITÉ. — La vertu et ses conditions [A. Thouvenin], IX, 1550-53. — 1° *Notion et matière*, IX, 1550-51; XV, 997, 2791-92. — 2° *Vertu*, IX, 1551; — annexée à la force, I, 941; III, 2018; VI, 538; XV, 1084; — M. et espérance, XV, 997; — vices opposés, XI, 1418-19; cf. I, 941 (ambition); XI, 1423 (orgueil); XIII, 131 (présomption); — opposée elle-même aux mouvements issus de la crainte, III, 2018-19; et à la vaine gloire, VI, 1429-30; — à rapprocher de la miséricorde divine, XV, 3353; — compatible avec pauvreté et richesses, XIII, 797. — 3° *M. et humilité*, IX, 1552; VII, 321; XI, 1416. — 4° *Défauts apparents et conditions*, IX, 1552-53.

MAGNÉTISME. — Voir *Hypnotisme*, *supra*, 2155-56. — Cité : IV, 1446 (divination); IX, 1515 (magie); XIV, 2511, 2520-21 (spiritisme); XIV, 2822 (superstition).

Magnétisme animal. — Appellation jadis réservée à la doctrine en vertu de laquelle les corps, vivants ou bruts, subissent l'influence d'un fluide universel analogue au *fluide magnétique*, qui déterminerait chez l'homme des phénomènes spéciaux, liés à des perturbations nerveuses. Aujourd'hui on désigne sous ce nom l'ensemble de faits et des théories de l'hypnose et de la suggestion. — Cité : VII, 358, 359, 364 (bibl.); X, 1569 (Mesmer); XIII, 2754-55 (polémique du jésuite Roberti contre Paracelse, Goclenius, Van Helmont).

MAGNI (Johannes) *(Jöns Mansson)*, prélat et historien suédois (1488-1544). Légat du pape Adrien VI en Pologne et en Suède, il devint archevêque d'Upsal, sans être toutefois reconnu par Clément VII. Chargé par Gustave Wasa de préparer une traduction de la Bible en langue vulgaire. — Cité : XV, 2737.

MAGNI (Valérien). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 1553-65. — S. Augustin, ontologiste (?), XI, 1007; — à propos de Pascal, l'expérience du vide, XI, 2085-76; — 15ᵉ Provinciale, 2096. — Cité : I, 860.

MAGNIEN (P. M.), exégète dominicain. — Sur les épîtres aux Thessaloniciens, à propos de la résurrection des morts, XV, 597-98, 610 (bibl.).

MAGNIER. — Deux auteurs signalés sous ce nom. — I. Un professeur du grand séminaire de Reims, ontologiste (milieu du XIXᵉ s.), XI, 1015; — II. Un scripturaire (fin du XIXᵉ s.) sur la canonicité des Écritures, II, 1568, 1572. Ce dernier est signalé, par E. Hocédez, comme ayant vivement attaqué l'*Histoire du canon de l'A. T.* d'A. Loisy (*Hist. de la théol. au XIXᵉ s.*, III, p. 127).

MAGNIFICAT. — Cantique de la Vierge Marie lors de la Visitation, VIII, 1178. — Attribution certaine de ce cantique à Marie et non à Élisabeth, 1178-79; IX, 983-84.

Voir : R. Laurentin, *Structure et théologie de Luc I-II*, Paris, 1957, p. 82-86.

MAGNIFICENCE. — La vertu de magnificence est étudiée par S. Thomas dans la IIᵃ-IIᵃᵉ, qu. CXXXIV. La magnificence est bien une vertu, car elle amplifie la libéralité (cf. *supra*, 2992), pour lui faire atteindre quelque chose de grand. « La magnificence va à l'extrême, si l'on regarde à l'œuvre; mais elle reste (comme toute vertu morale) dans le juste milieu, si l'on en juge par la règle traditionnelle qu'elle ne viole ni par défaut ni par excès, pas plus que ne le fait la magnanimité » (art. 1, ad 2ᵘᵐ). Sur la magnanimité, *supra*, 3057. La magnificence demeure dans un juste milieu, parce que, d'une part, elle évite ce que S. Thomas appelle (qu. CXXXV, art. 1) la *parvificentia*, ce que nous pouvons, avec le P. Folghera, traduire par « mesquinerie »; d'autre part elle sait se garder d'un excès, celui qui fait des dépenses plus grandes que l'œuvre ne le demande. « Le nom grec de ce vice est βαναυσία, « fournaise », parce qu'il dévore tout; ou encore, ἀπυροκαλία « mauvais feu », parce que c'est sans profit. L'équivalent latin serait donc *consumptio.* » (En français, le P. Folghera traduit par *profusion.*)

Un trait à relever chez S. Thomas, c'est le rattachement de la vertu de magnificence à la vertu de force, comme partie potentielle (art. 4). « Comme la force, la magnificence tend à quelque chose de transcendant et de difficile... Mais la transcendance et la difficulté de l'œuvre de force viennent du danger personnel (la crainte), tandis que celles de la magnificence viennent des dépenses matérielles... Elle est donc bien une partie de la force ». Cf. ad 2ᵘᵐ.

Rapprochement de la magnificence et de la miséricorde divine, XV, 3353; — M. et propriété, XIII, 797-98; cf. 801; — avarice, miséricorde, bienfaisance et magnificence, XIII, 672, 675; — crainte, magnificence et parcimonie (mesquinerie), III, 2018-19.

MAGNIN (Étienne) (1880-1940). — Professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris, puis (1926) curé de S.-Séverin. Auteur de nombreux ouvrages et collaborateur du *D. T. C.* Principales publications : *L'Espagne wisigothique au VIIᵉ s.*, Paris, 1912; *L'Église enseignée, la discipline du clergé et des fidèles* (coll. Science et Religion), 1928; *Laïcisme et laïcité*, 1930; *L'État, conception païenne, conception chrétienne* (coll. Science et Religion), 1932; *Liberté et devoirs politiques des catholiques* (texte des directives romaines), 1933; *Un demi-siècle de pensée catholique et de pensée française* (Cahiers de la Nouvelle Journée), 1939; *Mes raisons de croire*, 1947. — Dans le *D. T. C.*, INDULGENCES; RELIGION.

L'*Introduction* du volume posthume (abbé Lemarié) nous fait pénétrer dans la vie intime du prêtre d'élite que fut le chanoine Magnin : canoniste, exégète, apologiste surtout; M. fut en relation avec de nombreux universitaires; en particulier H. Bergson. On trouve dans cette *Introduction* de nombreuses confidences du grand philosophe.

MAGNIN (Jean-Baptiste). — Notice [J. Carreyre], IX, 1565-66. Cf. X, 431.

MAGNUS. — Sous ce nom trois auteurs : 1. Magnus à S. Cyprien, sur le baptême des hérétiques, II, 220. — 2. Lettre de S. Jérôme à Magnus sur Anatole d'Alexandrie, I, 1172. — 3. Magnus, évêque de Sens (IXᵉ s.), sur le catéchuménat, II, 1894.

MAQUELONE (Comte de). — Et Urbain II, XV, 2273.

MAGYARIE. — Voir *supra*, 336-37.

MAHDISME. — Voir MAHOMÉTISME, IX, 1577-79; 1582-1602 *(passim)*; 1641.

MAHÉ (J.). Théologien jésuite, spécialisé dans l'étude de S. Cyrille d'Alexandrie. — Sur les anathématismes, III, 2487, 2493, 2499, 2513, 2520; V, 140; XV, 1287. — S. Cyrille et l'Immaculée Conception, VII, 977. — Voir aussi l'art. CYRILLE D'ALEXANDRIE.

MAHÉ (Joseph). — Notice [J. Carreyre], IX, 1571-72.

MAHIEU (Léon). — Ancien professeur à la faculté de théologie de Lille. Auteur d'une thèse remarquable sur Suarez, *François Suarez, sa philosophie et les rapports qu'elle a avec sa théologie*, Paris, 1921. — Doivent également être cités : *Vie de Mgr Baunard*, 1924; — *Mgr Belmas, évêque de Cambrai (1757-1841)*, 2 vol., Paris, 1934; — *Jansénisme et antijansénisme dans les diocèses de Boulogne-sur-Mer et de Tournai* (fasc. LIV des « Mémoires et Travaux des Facultés catholiques de Lille »).

Cité : VII, 2355, 2580; XIV, 2642, 2696.

MAHOMET. — Voir *Mahométisme*.

MAHOMET II, le Conquérant, sultan de 1451 à 1481, enleva à Constantin Paléologue la ville de Constantinople, dont il fit sa capitale (1453). Il échoua en Hongrie mais conquit la Grèce et la Serbie.

Cité : III, 1402, 1418-20; XII, 4-5; 1623-24; XIV, 1372-74, 1524-25, 1542-44, 1559, 2201, 2205.

MAHOMÉTISME. — Cet article devant être la synthèse de tout ce qui concerne la vie de Mahomet, le Coran et sa doctrine, le développement de l'Islamisme considéré dans toutes les sectes qui le composent, son état actuel, doit nécessairement comporter quelques redites dans les différentes études que lui a consacrées le *D. T. C.* On s'est efforcé de donner aux références la place logique qui leur convient, en groupant les dites études sous les chefs suivants : I. Mahomet, sa vie, sa mission. — II. Le Coran. Sa composition. Son influence. — III. Le Coran. Sa théologie. — IV. Le Coran. Polémiques à son sujet. — V. Développement de l'Islamisme. — VI. Un mahométisme mystique : le soufisme. — VII. Le mahométisme moderne.

I. Mahomet. Vie. Mission [P. Casanova], IX, 1572-76. — 1° *Données traditionnelles :* critique de ces données, IX, 1572; cf. III, 1774. — 2° *Jugement sur la personne de Mahomet :* sincérité et équilibre intellectuel, IX, 1572-73; jugement confirmé par le Coran (recueil des prédications de M.), III, 1775, 1842; XIII, 2612; peu ratifié par les polémistes chrétiens en Occident, III, 1837-40; — miracles de Mahomet, VIII, 1402; — jugement d'A. Palmieri, III, 1844. — 3° *Sources des conceptions de Mahomet :* judaïsme et christianisme, IX, 1574; III, 1777-79; influences païennes, 1776-77. — 4° *Mission de M. :* son caractère eschatologique, IX, 1575-77; — conséquence : division des musulmans en deux camps : partisans d'un *Mahdi* continuant Mahomet jusqu'à la fin du monde, et ceux qui abandonnent cette conception, 1577-78; — deux préoccupations : étude des prédictions *malhama* ou *malâhim;* étude de la science *'ilm*, 1577-78.

II. Le Coran. Sa composition. — Étude [Carra de Vaux], III, 1772-79. — 1° *Recension du texte coranique* (du vivant de Mahomet et d'Aboû-Bakr), 1772-73. — 2° *Chronologie du C.*, 1773-74. — 3° *Sourates médinoises ou mecquoises*, 1774-75. — 4° *Variantes* (parties perdues, textes apocryphes), 1775-76; — autres sources ou procédés pour compléter la doctrine coranique (le *hadîth* et l'*idjtihâd*), IX, 1581-82. — 5° *Influences;* cf. *supra :* sources des conceptions de Mahomet.

III. Le Coran. Sa théologie. — Étude [A. Palmieri], III, 1779-1835. — I. DOGMATIQUE. — *I. DIEU.* — 1° *Noms divins*, III, 1780. — 2° *Unité*, 1781. — 3° *Attributs positifs et négatifs*, 1782-85; — simples allusions, I, 1878-80, 2634-35; IV, 1174-76; XII, 1692-94. — 4° *Trinité :* négation, malgré une conception confuse, III, 1785-86; XV, 1724. — 5° *Jésus-Christ* (noms, naissance, vie publique, miracles et prédication, passion, ascension et second avènement; — sa divinité niée), 1786-91; cf. IX, 1575. — 6° *Saint-Esprit*, mélange d'idées chrétiennes et gnostiques, simple portrait moral, III, 1792-93; cf. IX, 1576. — 7° *Dieu créateur.* — 1. Du ciel et de la terre (influence du sabéisme et influences judéo-chrétiennes), III, 1792; cf. I, 2632-33 (échos averroïstes). — 2. D'Adam et d'Ève : affirmation de la faute d'Adam; mais négation du péché originel, III, 1794-95.

II. LES ANGES. — 1° *Bons anges*, III, 1795-96; — influence du Talmud, XV, 21. — 2° *Mauvais esprits et démons* (les *djinns; Ifrît, 'Iblîs, Satan*), III, 1796-98.

III. LIVRES SAINTS. — 1° *Dogme des livres inspirés* (de Moïse à Jésus), III, 1798-99. — 2° *Nombre indéterminé de ces livres*, 1799-1800. — 3° En réalité, *le Coran, seul livre inspiré*, 1800-02. — 4° Versions bibliques arabes, XV, 2719, 2723, 2725.

IV. PROPHÈTES. — 1° *Foi aux prophètes envoyés par Dieu*, III, 1802. — 2° *Énumération des prophètes connus dans la Bible*, 1802-08. — 3° *Autres prophètes inconnus de la Bible*, 1808-09; — Mahomet, le plus grand de tous, 1809.

V. PRÉDESTINATION AU BIEN ET AU MAL. — 1° *Fatalisme musulman*, III, 1809-11; cf. I, 2636; IV, 638; 2095; XII, 1311; — 2° *Doctrine adoucie* chez les Mutazilites et les Chiites, III, 1811; cf. IX, 1627. — Cf. *infra*, *Morale*.

VI. ESCHATOLOGIE. — 1° *Jugement. Fin du monde, résurrection des morts* (influences chrétiennes), III, 1810-13; VIII, 1733-34. — 2° *Enfer et paradis*, III, 1813-15. Cf. *supra*, Mission de Mahomet et son caractère eschatologique.

II. MORALE. — Cherchant un accord avec la prédestination : cinq principes fondamentaux; deux secondaires.

I. PRINCIPES FONDAMENTAUX. — 1° *Profession de foi* (mêlée d'affirmations contradictoires), III, 1817-18. — 2° *Prière* (en principe à heures fixes et précédées d'ablutions), 1818-19; — réduite souvent à un acte mécanique où le cœur ne joue aucun rôle, *ibid.* — La prière chez les Sounnites (l'appel du muezzin à la prière), IX, 1636. — 3° *Aumône aux pauvres* (se transformant parfois en impôt légal), III, 1820; IX, 1637-38. — 4° *Jeûne du Ramadan*, au 9e mois lunaire, jeûne dont la valeur morale est contestable, III, 1820-21; IX, 1638. — 5° *Pèlerinage à La Mecque*, III, 1821-22; IX, 1638-39. — Pas de sacrifice, XIV, 661.

II. PRINCIPES SECONDAIRES. — 1° *La guerre sainte* (intolérance et fanatisme [?]), III, 1822-25; IX, 1639. — 2° *Condition de la femme :* polygamie; exemple donné par Mahomet lui-même, III, 1825-28; IX, 1639; — divorce et dissolution du mariage, 1639-40. — Conclusion : III, 1828-30.

IV. Le Coran. Polémiques. — Exposé [A. Palmieri], III, 1835-44. — I. EN ORIENT. — 1° *Principaux auteurs :* S. Jean Damascène (cf. VIII, 697, 699, 701, 705-06); — Théodore Aboucarra (cf. I, 287); — Barthélemy d'Édesse (cf. II, 435); — anonyme κατὰ Μωαμεθ; — Théophane l'Historien; — Léon VI le Sage (cf. IX, 391); — Samonas de Gaza; — Nicétas Akominatos (cf. I, 318); — Euthymius Zigabène (cf. V, 1578-79); — Nicétas de Byzance; — Jean VI Cantacuzène (cf. II, 1674); — Manuel II Paléologue (cf. IX, 1925, 1929-30); — Scholarios (cf. XIV, 1542-43), III, 1836-37. — 2° *Simplement cités :* Pacôme Roussanos, Sathas, Mélétios Syrigas, (XIV, 3167), Cyrille Lucar, Panaghiotes Nikouslos, Anastase Gordios et divers auteurs syriaques,

arméniens et arabes, III, 1837; — cf. Pléthon, XII, 2402.

II. En Occident. — 1° *Avant le XVe s.* : légendes sur Mahomet : Ludolf von Ludheim; — Guibert de Nogent (*Tables*, 1992); — Hildebert de Tours; — Pierre le Vénérable (cf. XII, 2076-78); — Alain de Lille (cf. I, 657); — Alphonse Vivaldo; — R. Lulle (cf. IX, 1117-23, *passim*); — Ricold de Montecroix, O. P. (cf. XIII, 2660), III, 1837-39. — 2° *XVe s.* : Nicolas de Cuse (cf. XI, 604); — Denys le Chartreux (cf. IV, 437); — Alphonse Spina, O. F. M. (cf. XIV, 2478); — Jean Andreas (cf. Hurter, II, 1020 et non IV, 849); — Jean de Turrecremata (cf. XV, 1237 et Hurter, II, 884 et non IV, 731); — Sanchez de Arevalo, XIV, 1086. — 3° *XVIe s.* : Louis Vivès (cf. XV, 3147); — Jean Albrecht Widdansteller (cf. Hurter, II, 1520 et non IV, 1299); — Jean de Ségovie, VIII, 819. — 4° *XVIIe s.* : Thomas de Jésus, carme (cf. XV, 778); — Bonaventure Malvasia (cf. Hurter, III, 1003); — Philippe Guadagnoli (cf. VI, 1890-91); — Michel Nau (cf. XI, 44; Hurter, IV, 428 et non II, 423); — Ludovic Maracci, III, 1839; — Emmanuel Sanz, XIV, 1107; comparaison entre J.-C. et Mahomet (Mœhler), X, 2054. — 5° *Polémiques protestantes* (Théodore Bibliander; Jean Callenberg), III, 1839-40; cf. XII, 2659 (Postel). — 6° *Polémiques russes de l'Académie de Kazan*, détails et noms d'auteurs, III, 1840-41; cf. XIV, 340.

III. Apologie du Coran et de Mahomet. — 1° *Pénurie de littérature à ce sujet*, III, 1842. — 2° *Essais de réhabilitation.* — 1. *En Occident* : Reland, Gagnier, Gibbon, Caussin de Perceval, Dozy, Sprenger, Caryle, Renan, Montet, Barthélemy Saint-Hilaire, Meynier, Lake, Boswort Smith, Vambéry, Hans Batch, H. de Castries, III, 1842-43. — 2. *En Orient* : Zéki bey, Baïazitov, Syed Ameer Aly, 1843. — 3. Appréciation de l'auteur, 1843-44. Cf. *supra* (Mahomet. Vie. Mission). Voir religions, XIII, 2300-01.

Auteurs isolés. — Diderot et la théosophie musulmane, XV, 542; — Baronius, l'Islam et l'adoptianisme d'Élipand de Tolède, IV, 2337; — Pascal et la religion musulmane, XI, 2152-54; — Voltaire, dans son *Histoire universelle*, XV, 3414, 3417; — les Croisades, 3434; — sur l'Islam, 3440, 3453, 3464.

V. Mahométisme. Développement de l'Islamisme. — Étude générale [P. Casanova], IX, 1575-1635. — I. Sources de l'Islam. — 1° *Caractère eschatologique de la mission de Mahomet* (*supra*, I, *Mahomet, Vie*, 4°), IX, 1575-79. — 2° *Sources de la doctrine* : le Coran, le *hadîth*, l'*idjtihâd*, IX, 1579-82. Cf. *supra*, II, *Le Coran*, 4°.

II. Développements. — *I. Chiisme.* Idée essentielle : existence d'un *imâm* prenant la place du prophète mort, cf. *supra*, I, *Mahomet, Vie*, 4° (synonymes : *Imâmisme*, *Mahdisme*). — 1° *Chiïsme modéré.* — 1. *'Alides* : croyants *mouminin* et croyants ordinaires, *moustinin* (secte sabaïte), IX, 1583-84; cf. *Tables*, 82. — 2. *Keïsânites* : à l'imâmat (souveraineté plus spirituelle) s'oppose le *moulk* (plus temporelle que spirituelle), IX, 1584-86; — 3. *'Abbâssides*, une des branches dérivées des Keïsânites (Koreichites, Tâlibites, 'Abbâssides) et finalement schisme entre les *Râfidis*, ennemis des khalifes, et les zeïdites, IX, 1586-88. — 4. *Bâkirites*, se rattachant au 4e imâm Mouhammed al Bâkir, IX, 1588-89; — évolution de l'immamar'alide à l'isma'ilisme (chiïsme outré). — 2° *Chiïsme outré.* — 1. *Isma'iliens* : le *bâtinisme*, IX, 1590; — son double élément, 1591-92; — enseignement à sept ou neuf degrés, 1593-95; — carmathisme et fâtimisme, 1595-96. — 2. *Fâtimisme* : origine obscure et doctrine à tendance rationaliste, 1596-1600; — religion des Druzes, 1601; — Turcs seldjoucides et croisés achèvent la déroute des Fatimides, 1602. — 3. Les *Assassins*, 1602-03 (« fervents du *Hachich* »), secte détruite par le sultan mongol Houlagou (655) et le sultan d'Égypte Beïbars (671). — 4. Secte des *douze imâms*, IX, 1603. — 5. Mahdismes secondaires, 1603-06. — 3° *Chiïsme* (*Tables*, 598) : III, 1776 (indications sur le Coran), XI, 1864 (tendance au panthéisme); XIV, 2444 (une école chi'ite musulmane mystique).

II. Sounnites. — 1° *Caractères généraux du sounnisme.* — 1. *Opposition religieuse* au chiïsme quant au rôle de la foi et à la croyance à l'imminence de la fin du monde *(mourdjisme)*, IX, 1606-07. — 2. *Opposition politique* s'efforçant de rejeter les droits exclusifs de 'Ali et de ses descendants à la souveraineté *('outhmanisme)*, 1607-09. — 3. *Respect de tous les compagnons du Prophète*, malgré tout ce que les doctrines chiïtes estimaient devoir écarter; — reflexions sur ce qui précède, 1609-12. — 2° *Principaux docteurs du sounnisme.* — 1. *Mâlik*, auteur du *Mouwattâ*, 1612-13. — 2. *Ach Châfi'i*, qui a donné au sounnisme sa première forme dogmatique, 1613-14. — 3. *Aboû Hanifa*, créateur de l'école rationaliste, s'opposant à l'école du *Hadîth*, d'origine persane, 1614-15. — 4. *Ibn Hanbal*, retour à l'orthodoxie rigide (tendance exagérée, combattue par le hanifisme, mais reprenant vigueur avec le mouvement wahâbite, cf. *infra*); — l'école dhâhirite, 1616. — 5. *Al Ach'ari*, troisième rénovateur de l'Islam, fusionne les diverses doctrines islamites, 1616-18. — 6. *Ghazâlî*, le plus grand des docteurs musulmans; sa doctrine, 1618-21; — y introduit le mysticisme; cf. *infra*, *Soufisme.* — 3° *Constitution du « hadîth » selon le sounnisme* (sur le *hadîth*, cf. *supra*, 1581; cité : 1608, 1610, 1612, 1613, 1614, 1615, 1618, 1622), 1621-23; — trois sortes de *hadîths* (parfait, bon, faible), et les auteurs qui les ont exposés, ou condensés, 1622-23.

III. Mou'tazilites. — 1° *Caractéristiques générales* (rapport avec les autres sectes, et doctrines résumées en cinq principes), IX, 1623-26. — 2° *Histoire* : différents docteurs musulmans contribuent à l'élaboration définitive du M. (IIe s.); trois éléments : l'*i'tizâl* ou mou'tazilisme primitif, dû à Wâsil; le *qadarisme*, dû à 'Amrou; le *kalâm*, dû à Abou Houdhaïl, 1626-27; — doctrine de ce dernier, 1627-28. — 3° *Fixation définitive*, avec al Djoubbaï et Abou Hâchim, 1628-29.

IV. Kharidjites. — 1° *Caractéristiques générales*, puritains de l'Islam, qui se sont séparés, *khâridj.* — 2° *Diverses formes* de la secte; — les deux principales, azraqites et abâdites, 1630-32. Cf. *Tables*, 2818.

V. Autres sectes. — 1° *Nouzaïris*, IX, 1632. — 2° *Yézidis* ou Adorateurs du diable, 1632-33. — 3° *Bâbisme* (et, sous une forme nouvelle, Béhaïsme), 1633-34. — 4° *Wahhâbisme*, 1634-35; cf. V, 1767; — 5° *Soufisme* (voir son article spécial), IX, 1635.

VI. Un mahométisme mystique : le soufisme. — Étude générale [A. Vincent], XIV, 2444-59. — 1° *Définition*, XIV, 2444; IX, 1635. — 2° *Origine et influences diverses.* — 1. Origine, IX, 1635; XIV, 2444-45. — 2. Influence. — Exclusivement musulmane (thèse de Massignon), 2445; — ascèse chrétienne (thèse du P. Lammens), 2445-46; — autres influences, 2446-47. — 3° *Doctrines* : des degrés du repentir à l'extase; — soufisme présomptueux ou amoindri, 2447-48; — auteurs cités : Qoshairi;

— Avicenne (*Tables*, 339-40); — Algazel, v, 1872, (*Tables*, 81); — Al-Hallaj (*Tables*, 1153). — 4° *Histoire :* auteurs du mouvement : Hasan Basri (*Tables*, 2025); — 'Abd al-Wahid ibn Zayd (*Tables*, 4); — l'école syrienne de Dârâni, Ghatafâni, Antaki; — l'école bagdadite de Moḥâsibî; — école du Khorâssân de Ibn Karram; — Bayésid Bisṭâmi (*Tables*, 388); — Tirmini; — Kharras (orthodoxie sunnite); — El 'Hallaj, prince des mystiques musulmans (cf. *Tables*, 1153); — Al 'Ghazâli (*Tables*, 81), xiv, 2449-53. — 5° *Déviations :* anéantissement de la volonté, unification de l'homme à Dieu, dédain des pratiques extérieures, et réaction de l'orthodoxie musulmane, 2453-55; voir xi, 1863-65; — à rapprocher du quiétisme en Orient, xiii, 1537-45. — 6° *Confréries*, ix, 2456. — Appréciation sur la mystique musulmane (J. Maréchal), 2456-59. Cf. x, 2641-42; xiv, 857, 865-66.

VII. Mahométisme moderne. — (Simples indications) 1° *Chez les sounnites* (prière, impôt, jeûne, pèlerinage à la Mecque, guerre sainte), voir cidessus. — 2° *Particularités chiites :* opposition à certaines doctrines sounnites et usage du vin, ix, 1635-42.

Varia. — I. Études musulmanes : Mandéens, ix, 1821; — manichéisme, 1841-42; 1853-54, 1868, 1870; — marcionisme, 2028; — pseudo-sabéens, xiv, 432, 436-37.

II. L'expansion musulmane. — Explications : iv, 2134; xiii, 707-08; xii, 61. — Régime musulman (au moment de l'expansion); esclavage des chrétiens, v, 481-82, 502; captifs et martyrs, 483-84; cf. x, 243. — Intervention de l'Église, v, 482-83; cf. Rédemption (ordre de la Merci), xiii, 2005-07. — Cas spécial de l'Espagne, v, 554-55; cf. 594; xv, 1196-97. Mauvais traitements subis par R. Lulle, ix, 1081, 1083, 1087-88; — Grég. Palamas, xi, 1746-47.

III. Musulmans et Églises chrétiennes. — 1° *É. catholique :* les Croisades, *Tables*, 875-76. — 2° *É. géorgienne*, vi, 1254, 1257-58, 1270. — 3° *É. de Jérusalem*, viii, 1000, 1002-03. — 4° *É. maronite*, x, 32-34, 39-40, 50-58, 112-15. — 5° *Coptes monophysites*, x, 2255-65 *(passim)*; cf. v, 930, 950-51. — 6° *É. nestorienne*, xi, 187-95 *(passim)*, 208-10, 212-13, 221-23, 265-66, 271-83 *(passim)*; cf. xv, 1124, 1131-36 (Timothée Ier). — 7° *É. syro-malabare*, xiv, 3095. — 8° *Pauliciens de Bulgarie*, xii, 61.

IV. Situation géographique. — Afrique, i, 535-37, 541; — Asie (Empire ottoman), i, 2084-86, 2096; — Autriche, 2603; — Bosnie Herzégovine, ii, 1038-39, 1047-48; — Bulgarie, 1224; — Chypre, 2432-33, 2442-45, 2464; — Hongrie, vii, 47; — Roumanie, xiv, 23; — Russie, 1449, 1450.

V. Problèmes divers. — Missions près des musulmans, voir Missions d'Afrique, d'Asie et Missions catholiques *(passim)*. — Difficulté de conversion, x, 1925. — Néanmoins possibilité de salut, iv, 2375; vii, 1917.

On devra consulter, sur l'*Islam*, l'étude magistrale d'A. Vincent dans *Histoire des religions* (Brillant-Aigrain), v; avec les bibliographies qui l'accompagnent, p. 204-05, 212-13, 218, 227, 239, 252, 265, 271, 278. Étude entièrement renouvelée.

MAI (Angelo). — Vie. Œuvres [É. Amann], ix, 1650-53. — Cité : i, 394 (Adelme), 527, 661 (Albéric), 1017, 1390, 1926-30 (Arménie), 1935 (id., littérature); ii, 1340 (S. Calliste), 1607, 1619 (Canons des apôtres); iv, 65 (Polychtonius, sur Daniel), 86 (Ebed-Jesu), 751 (Didyme); v, 255 (épiclèse), 302, 783-786 (Esprit-Saint), 1288 (S. Pierre Damien); 1529 (Eusèbe de Césarée), 1561 (S. Eustathe d'Antioche), 1579 (Euthyme Zigabène); 1782 (exorciste), 2041; vi, 2409 (S. Hilaire); viii, 11 (Isaac de Ninive), 657 (Beccos); x, 1328, 1337, 1338, 1339 (messe en Orient); xi, 18 (Naïron), 454 (Nicéphore de Constantinople); xii, 1211-12, 1522 (Philoxène de Mabboug), 1545, 1547, 1549 (Photius), 1940 (Pierre de Laodicée), 2831 (prédestination *post prævisa merita*); xiii, 81, 85, 90-92 (messe des présanctifiés), 2773 (histoire de Rohrbacher); xiv, 1715 (scolastique arabe); 2381 (Joseph l'Hymnographe), 2975 (Syméon Stylite), 3094 (Église syro-malabare).

MAIER (Adalbert). — Théologien et exégète allemand (1811-1890). Notice dans *D. B.*, iv, 579. — Cité : i, 863; v, 1053, 2250 (I Cor.); vi, 2108 (Hebr.); vii, 2362; xii, 1784 (II Petr.).

Homonymes : Maier (Friedrich) (xviiie s.), *Hist. des ordalies*, xi, 1139-41; — Maier (F.-W.), prédestination dans S. Paul, xii, 2810; — Maier (auteur d'un *Tagebuch* au conc. du Vatican), xv, 2566.

MAIGNAN (Emmanuel). — Notice [É. Amann], ix, 1653. Cf. x, 1774-75. — Accidents eucharistiques, v, 1429, 1431-35; — défense de M. par J. Saguens, xiv, 744-45. — Cité : xiv, 1723.

MAIGNEN (Charles). — Prêtre français, né à Paris en 1858, adversaire du libéralisme. La traduction française du livre de W. Elliott, *The Life of F. Hecker*, provoqua de sa part un ouvrage qui fit grand bruit : *Le Père Hecker est-il un saint?*, Paris, 1897. D'autres écrits suivirent : *Nationalisme, catholicisme, révolution*, 1900; *Nouveau catholicisme et nouveau clergé*, 1902. Voir Libéralisme, ix, 624; Modernisme, x, 2013.

Dans une perspective plus apaisée, il faut citer *Maurice Maignen et les origines du mouvement social catholique en France (1822-1890)*, Luçon, 1927.

MAIGROT (Charles), des Missions étrangères de Paris, évêque de Conon, joua un rôle important dans l'affaire des rites chinois.

Cité : ii, 2372-75, 2377-79, 2386, 2390.

MAILLARD (B.). De la Compagnie de S.-Sulpice. (1618-1696). — Cité : xiv, 814.

MAILLARD (Jean). — Notice [P. Bernard], ix, 1654. — Traducteur de S. Jean de la Croix, viii, 786 (bibl.).

MAILLARD (Nicolas), doyen de la Sorbonne, théologien du roi de France au concile de Trente. — Primauté pontificale, xiii, 321. — La grâce du mariage, ix, 2235.

MAILLE. — Oratorien, janséniste et gallican (xviiie s.). — Son examen critique de la « Théologie de Poitiers », xv, 504.

MAILLY (François de), archevêque de Reims. Notice [J. Carreyre], ix, 8655. — Cité dans la lutte antijanséniste, xiii, 1472, 1482, 1488, 1508 (sous son titre d'archevêque).

MAIMBOURG (Louis). — Notice [J. Carreyre], ix, 1656-61. — 1. Lutte antijanséniste, ix, 1656-57; viii, 520; xiii, 1471. — 2. Controverse anti-protestante, ix, 1657. — 3. Travaux historiques, 1658; cf. i, 1863 (bibl.); vii, 594 (id.); ix, 130-31; — Hist. du calvinisme, ix, 1659; cf. ii, 485-86; — sur le *Traité... des prérogatives de l'Église de Rome*, ix, 1656; cf. xiv, 2012.

MAÏMONIDE (Moïse), médecin et théologien juif (1135-1204). Comme théologien, on lui doit un *Commentaire sur la Mischna* et une immense compilation sur le Talmud. Maïmonide cherche une conciliation de la foi et de la raison et ramène la religion à une sorte d'intellectualisme spéculatif. — Citons aussi le *Guide des égarés* ou plutôt *de ceux qui sont dans la perplexité*, tr. fr. de Munck.

Ce dernier ouvrage utilisé par S. Thomas, xv, 375; — théodicée de M. et S. Thomas, xv, 224; iv, 785, 788, 858, 880, 885, 918, 919, 931-33, 945, 1182, 1186, 1201, 1203-09, 1213-15, 1223-26, 1228, 1241; vi, 880; xiv, 1703; xv, 863, 866; — création,

III, 2083, 2087-88; — éternité du monde, 2176; cf. XV, 664, 669. — Providence, XIII, 988. — Cité : XI, 1865. — Accident et substance, V, 1385.

Sur le Talmud, XV, 25. — M. et Guillaume d'Auxerre, VI, 1971.

MAINAGE (Thomas-Lucien). — Né à Caen en 1878, décédé en 1931. Entré dans l'ordre de S. Dominique en 1898, professeur d'Écriture Sainte au Saulchoir puis d'Histoire des religions à l'Institut catholique de Paris. Esprit très curieux, il eut une activité littéraire variée et relativement considérable. Il s'était particulièrement intéressé à la psychologie de la conversion, sur laquelle il écrivit plusieurs ouvrages qui resteront : *Introduction à la psychologie des convertis*, Paris, 1913; *Le témoignage des apostats*, 1916; *La psychologie de la conversion*, 1919. — Signalons encore, parmi ses travaux relatifs à l'Histoire des religions : *Les principes de la théosophie*, 1922; *Le Bouddhisme*, 1930. H.-D. GARDEIL.

Psychologie de la conversion, VII, 1582, 1592; — *La religion de l'homme primitif*, 1586; — *Les témoins du renouveau catholique*, 1587; — *Les religions de la préhistoire*, VIII, 2022-23; — *La religion spirite*, XIV, 2812-13, 2815, 2823; cf. 2522 (bibl.).

MAINARDI (Augustin), prédicateur († 1535). — Censuré par le maître du Sacré-Palais, II, 33.

MAINARDI (Jérôme). — Auteur du *Bullarium Magnum* de S. Léon le Grand à Benoît XIV, II, 1246.

MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, duc de) (1670-1730), fils naturel de Louis XIV et de Mme de Montespan. Il fut l'inspirateur près des jésuites de la fondation du *Journal de Trévoux*. Cf. XV, 1510.

MAINE DE BIRAN (Marie-François-Pierre Gonthier de Biran, dit). Philosophe français (1766-1824). Ses mémoires sur l'*Influence de l'habitude* (1802), sur la *Décomposition de la pensée* (1805), sur l'*Aperception immédiate* (1807), sur les *Rapports du physique et du moral* (1814) fondèrent sa réputation. Pour une société littéraire et médicale qu'il avait fondée à Bergerac, il écrivit *Nouvelles considérations sur le sommeil, les songes et le somnambulisme*, et *Observations sur le système du docteur Gall*. En 1817, il publia son *Examen des leçons de philosophie de Laromiguière*.

Influence de Pascal, XI, 2195; — restauration du spiritualisme, X, 310; XIII, 1762; — pénétration de la vérité, II, 2164; — orientation vers Dieu, IV, 238, 1251.

MAINMORTE (*amortizatio* des canonistes). — Taxe frappant les biens appartenant aux personnes morales « départements, communes, hospices, fabriques, congrégations religieuses, etc., et tous établissements publics légalement autorisés ». Comme ces personnes morales aliènent rarement et ne meurent pas, l'État n'est appelé que par exception à percevoir sur leurs biens les droits habituels de transmission entre vifs et par décès. A titre de compensation, la loi établit une taxe annuelle, dite « taxe des biens de mainmorte ». A cet impôt de droit commun, l'État français a cru pouvoir ajouter, en ce qui concerne les congrégations religieuses, un impôt d'*accroissement*.

Question traitée : II, 875-877. — Donation aux personnes « de mainmorte », IV, 1695.

MAINTENON (Madame de). — Citée à propos de Fénelon et de Mme Guyon, V, 2152, 2166; VI, 1998, 2000; — de Quesnel, XIII, 1485, 1487, 1488, 1502, 1506, 1525, 1527-28.

MAIOR (Pierre) († 1821). — Personnage de la renaissance roumaine. Notice, XIV, 38-39. — Cité : 43, 80, 89, 92.

MAIR. Voir aussi *Mayr*.

MAIR ou **MAJOR** (John). — Notice [É. Amann], IX, 1661-62. — Cité : VII, 2573, 2584 (vision intuitive); XI, 1312 (ordre); XII, 1038-40 (pénitence); XV, 3582 (Adam de Wodeham).

MAIRE (Albert). — Auteur d'une *Bibliographie générale des œuvres de Blaise Pascal*, 5 vol., 1925-1927.

Cité : XI, 2074, 2098, 2110, 2112-14, 2181.

MAIRHOFER (Mathias). — Notice [P. Bernard], IX, 1662-63.

MAISONNEUVE (L.). — Ancien professeur d'apologétique à l'Institut catholique de Toulouse. Collaborateur du *D. T. C.*, art. APOLOGÉTIQUE; cf. XV, 487; XIV, 2578.

MAISTER (Joseph). — Notice [P. Bernard], IX, 1663.

MAISTRE (Joseph de). — Vie. Œuvres. Idées et influence [C. Constantin], IX, 1663-78. — 1° *Vie*. — IX, 1663-64.

2° *Œuvres*. — 1. *Considérations générales sur la France* (crimes de la France préparant la Révolution), IX, 1664-67. — 2. *Soirées de S.-Pétersbourg*, suivies d'*Éclaircissements sur les sacrifices* et *Les délais de la justice divine*, 1667-69; — citées, VI, 1902-03, 1954; XIII, 1323, 1921. — 3. *a) Du Pape* (dans ses rapports avec l'Église catholique; ... avec les souverainetés temporelles; ... avec la civilisation et le bonheur des peuples; ... avec les Églises nommées schismatiques), IX, 1 669-71; cf. I, 1554; II, 1058, 1066; III, 1647-48; V, 476; VI, 159-60; IX, 517; XII, 2689; XIII, 334, 343; XIV, 854-55; XV, 560, 1349. — *b) De l'Église gallicane*, IX, 1671-73; cf. X, 2184; XI, 2105, 2107, 2119. — 4. *Examen de la philosophie de Bacon*, IX, 1674-75. Cf. *Tables*, 347.

3° *Idées et influence*. — 1. Opposition aux philosophes du XVIII° s., IX, 1675; cf. VIII, 2480; XIII, 1760; XV, 3469. — 2. Pensée religieuse et mystique, IX, 1675-76; cf. V, 476. — 3. Religion nécessaire et intolérante, IX, 1676-77; cf. XIII, 334, 343; VII, 2065. — 4. Unité parfaite des Églises chrétiennes, IX, 1677-78; cf. II, 1066; VI, 159-60; XIII, 343; XV, 1349.

Références reprises et complétées par ordre alphabétique. — Apologétique, I, 1522, 1554, 1760; II, 959; — Bossuet (unité de l'Église), 1058, 1066; — continence (contrôle des naissances), III, 1647-48; — Dechamps (card.), IV, 180; — esclavage ennobli : état religieux, V, 476; — foi (pas de règle chez les schismatiques), VI, 159-160; — guerre, VI, 1902-03, 1954; — Inquisition, VII, 2065; — Lamennais et J. de M., VIII, 2480-81, 2483; — libéralisme : l'Église persécutée rejetée vers Rome, IX, 517; — sur le molinisme, X, 2181, 2184; — ontologiste, J. de M. (?), XI, 1024; — pouvoir temporel du pape, XII, 2689; — papauté, le droit naturel l'exige, XII, 334, 343; — purgatoire et protestants, 1323; rationalisme, J. de M. et l'incrédulité du XVIII° s., 1760; cf. Voltaire, XV, 3469; — rédemption et sacrifices, XIII, 1921; — sainteté de l'Église, XIV, 854-55; — tradition, XV, 1349; — droit providentiel divin sur les gouvernements, 1954; — Vatican, infaillibilité pontificale, 2560; — Ventura, 2635; — Voltaire, 3369; cf. *supra*.

Bibliographie (complétée) : P. Vuillaud, *J. de Maistre franc-maçon*, Paris, 1926; — R. Johannet, *J. de Maistre*, 1932; — F. Koldsworth, *J. de Maistre et l'Angleterre*, 1936; — M. Jugie, *J. de Maistre et l'Église gréco-russe*, 1923.

MAITRE (Joseph). — La prophétie des papes attribuée à S. Malachie, XV, 3554-55. — Voir *Malachie (S.)*.

MAITRE (Léon). — *Les écoles épiscopales et monastiques avant les universités*, Paris, 1866. — Cité : XIII, 1605, 1609; XIV, 1697.

MAITRES. — Différentes acceptions du mot.

1° *Maîtres et serviteurs*, devoirs réciproques. — Le *D. B.* (IV, 597-98) donne les indications scripturaires relatives aux maîtres (ou maîtresses) et serviteurs ou esclaves.

1. *Écriture*. — Différents personnages portent le titre de « maître » par rapport aux serviteurs ou aux

esclaves qui sont à leurs ordres. Tels sont Abraham, Gen., xxiv, 9-65; Putiphar, par rapport à Joseph, Gen., xxxix, 2-19; Joseph lui-même, Gen., xliv, 5; Aod, Jud., iii, 25; Saül, I Reg., xvi, 16; Jonathas, I Reg., xx, 38; David, II Reg., xi, 9-13; III Reg., i, 47; Élisée, IV Reg., v, 22, 25, etc. Plusieurs femmes sont appelées « maîtresses » au même titre : Agar, Gen., xvi, 4-9; l'épouse de Putiphar, Gen., xxxix, 7; celle de Naaman, IV Reg., v, 3; Esther, Esth., xv, 7, etc. — Les devoirs des maîtres vis-à-vis de leurs esclaves sont réglés par la loi mosaïque. Ex., xxi, 4-8; Deut., xxiii, 15. Voir *Esclavage* (du *D. B.*), ii, 1919-20. Parfois cependant beaucoup d'esclaves trouvaient trop dur le joug de leur maître et s'enfuyaient, I Reg., xxv, 10. Chez les étrangers, le maître abandonnait facilement son esclave devenu malade, I Reg., xxx, 13, 15. Les esclaves fidèles honoraient leurs maîtres, Mal., i, 6; serviteurs et servantes avaient les yeux sur les mains de leur maître ou de leur maîtresse pour obéir au moindre signe, Ps., cxxiii (cxxii), 2; cf. Is., xxiv, 2. L'esclave qui héritait de sa maîtresse devenait souvent intraitable, Prov., xxx, 23.

« Dans l'Évangile, le maître est plusieurs fois mis en scène par Notre-Seigneur. Le maître fait vendre le serviteur infidèle, Matth., xviii, 25-34; il trouve ses esclaves fidèles veillant pour l'attendre la nuit, Matth., xxiv, 45-50; Marc., xiii, 25; Luc., xii, 36-47; il leur remet des talents à faire valoir, Matth., xxv, 11-24; Luc., xix, 16-25; les envoie chercher ses invités, Luc., xiv, 21-23, mais cependant ne leur confie pas tous ses secrets, Joa., xv, 15. L'esclave n'est pas au-dessus du maître, mais il doit tendre à lui ressembler, Matth., x, 24-25; Joa., xiii, 16; xv, 20. On ne peut pas servir deux maîtres à la fois, surtout quand ils sont de caractère absolument opposé, Matth., vi, 24; Luc., xvi, 3-13.

« S. Paul recommande aux maîtres chrétiens d'être bons et justes, Eph., vi, 9; Col., iv, I. Les esclaves et les serviteurs leur doivent honneur, I Tim., vi, 1, 2, et obéissance, Eph., vi, 9; Col., iii, 22; Tit., ii, 9. Beaucoup d'esclaves chrétiens étaient au pouvoir de maîtres païens; S. Pierre leur prescrit d'être soumis non seulement aux maîtres bons et doux, mais même à ceux qui étaient d'humeur difficile, I Petr., ii, 18.

« A Philippes, S. Paul fut poursuivi par une esclave qui avait un esprit de divination et que ses maîtres exploitaient. L'Apôtre la guérit, Act., xvi, 16-19. » H. Lesêtre.

Cette documentation était totalement absente du *D. T. C.*

2. *Action de l'Église.* — L'art. Esclavage du *D. T. C.*, (v, 461-76) montre l'évolution qui s'est produite, dans les relations maîtres et esclaves (ou serviteurs), depuis les temps apostoliques jusqu'au x[e] s. On se reportera surtout aux conclusions relatives à la législation civile des empereurs chrétiens (col. 473-75) et aux décisions canoniques concernant l'accès des esclaves (475-76) aux grands faits de la vie chrétienne et sociale. Le servage du Moyen Age marque encore un progrès très réel vers la liberté : les « conciles prouvent, au milieu d'une législation civile incomplète (et confiée, à quelles mains, le plus souvent !), le souci constant de donner à tous les asservissements assez de latitude pour que les serfs puissent être fidèles à leur devoir de chrétiens et d'animer le plus possible toutes les relations des hommes de cet esprit de charité qui était le commandement nouveau et le signe auquel on devait reconnaître les disciples de Jésus-Christ » (col. 478).

On se reportera à la suite de l'article Esclavage pour se convaincre des efforts faits par l'Église et ses représentants authentiques pour établir, nonobstant la mentalité d'époques et de milieux qui ne sont plus les nôtres, les rapports d'inspiration chrétienne qui doivent marquer les droits et les devoirs des maîtres et des serviteurs.

3. *Dans la société contemporaine.* — Les progrès sociaux et surtout, aux xix[e] et xx[e] s., commerciaux et industriels ont profondément modifié les aspects des relations entre maîtres et serviteurs, disons plus exactement, entre patrons et employés, chefs d'entreprise et ouvriers, capital et travail. Tous ces aspects ont été exposés dans différents articles du *D. T. C.* et il ne saurait être ici question que de simples références.

a) Le salaire. — L'art. Salaire a bien montré que le contrat consensuel de *locatio*, tout en engendrant entre le travailleur libre et l'employeur des obligations réciproques, personnelles, juridiquement reconnues, laissait subsister quelque chose de l'esclavage ancien : en fait, « le *locator* ne s'appartenait plus et se trouvait assujetti a un maître moyennant le versement d'une *merces*, un loyer, son salaire » (xiv, 987). Toutefois la discussion d'un tel régime n'est pas à rejeter, mais à considérer sous l'aspect social qui consiste à donner pour mission au salariat « de fournir à la multitude toutes les ressources vitales dont le besoin se fait sentir, dans la mesure toutefois des possibilités sociales » (col. 998). De là doit être cherchée une « régularisation morale du contrat de salaire » (col. 999) : « Le contrat de travail, mettant en cause des valeurs et des intérêts de si haute importance pour les contractants et pour la société, doit être conclu sous l'empire de fins humaines, individuelles et sociales et sous la direction d'une raison prudente. Que de vices : avidité, violence, mépris, négligence, paresse, astuce, risquent de corrompre de part et d'autre l'usage de ce magnifique instrument! Mais aussi que de vertus à pratiquer dans ce domaine! Ici interviendraient toutes les considérations, empruntées aux encycliques et largement exploitées par les commentateurs, exprimant la signification humaine, familiale, sociale, des réalités économiques, du travail, du salaire. Maniant de telles réalités, l'entrepreneur comme l'ouvrier doivent en connaître, en respecter et en promouvoir la finalité naturelle. Et, s'il est vrai que ces principes régulateurs d'action morale ne relèvent pas toujours ni nécessairement de la justice commutative, misérable serait le moraliste qui n'en comprendrait pas la rigueur en honnêteté naturelle » (col. 1014-15). Sur cette honnêteté ou équité, forme la plus élevée de la justice, voir aux *Tables*, 2756.

D'ailleurs « les mesures que leur prudence et leur bonne volonté inspiraient aux patrons et ouvriers honnêtes peuvent se voir formuler en règles légales; dès lors, le droit s'enrichit sans que la morale y perde rien et telle règle vertueuse, que l'honnêteté, la charité, l'équité recommandaient jusque-là, devient en outre, désormais, règle de justice commutative » (xiv, 1015).

Dans le salariat actuel, « il se forme une *estimation commune*, plus souple, mais aussi plus certaine que l'ancienne, qui détermine publiquement ou corporativement les conditions du travail et les taux de salaire qui conviennent *normalement*. Il se forme aussi tout un ensemble complexe d'institutions, qui débordent largement la technique du salaire, même si leur mise en œuvre se déclenche à l'occasion du contrat de travail, et qui reconstituent pièce à pièce, au profit de l'ouvrier, un cadre de vie sociale et un domaine économique. Ainsi, peu à peu, s'allègent, par la détermination légale et coutumière, les responsabilités d'un patronat soucieux, certes, de ses devoirs d'humanité, mais depuis trop longtemps incapable d'en mesurer exactement l'étendue et la rigueur » (col. 1015). Voir, à ce sujet, *Tables*, 2755 : les « allocations familiales ».

b) La propriété. — La propriété joue un grand rôle dans les relations de maîtres à serviteurs, disons plus exactement de capitalistes à travailleurs. Le problème a été longuement étudié à l'art. Propriété, xiii, 757-846. Le droit de propriété privée est, pour l'homme, un droit naturel, donc une exigence de justice à l'égard du travailleur (col. 772). Mais, pour le propriétaire, quel qu'il soit, autre chose est la juste possession de richesses et leur usage légitime. C'est en partant du principe rappelé par Léon XIII et Pie XI de la communauté primordiale des biens qu'on comprendra la notion chrétienne de l'usage de la propriété. Voir xiii, 781-787. Ce sont d'ailleurs toutes les vertus, et pas seulement la justice, la charité, la libéralité, qui doivent intervenir dans l'exercice de ce bon usage (787-799). Le bien commun (*Tables*, 439) est la perspective dont l'usage chrétien des biens terrestres ne peut s'abstraire : « L'individu ne peut chercher *efficacement* son bien que s'il cherche *en même temps et dans la même visée*, selon la mesure de ses moyens, le bien de tous les autres. Sous peine de n'être pas, le bien impose, à ceux qui veulent en jouir *vraiment*, de s'ouvrir aux exigences de la communauté » (*Tables*, 2761).

C'est à cette note complémentaire des *Tables* (art. *Justice*), qu'il faut se référer pour avoir une vue d'en-

semble de la question, telle qu'elle se pose de nos jours. On y trouve, mise au point, la doctrine de l'Église, telle qu'elle a été formulée par les meilleurs théologiens et surtout par Léon XIII, Pie XI, Pie XII et Jean XXIII.

2° *Maîtres* (autres acceptions). — 1. Maître de chambre. Cour romaine, III, 1952. — 2. Maître du Sacré-palais apostolique, III, 1954-57. — 3. Maître en théologie (au Moyen Age), XIV, 1861, 1868, 2352. — 4. Maître d'hôtel : le *D. B.*, IV, 598, renvoie à *Architriclinus*, I, 935 (noces de Cana). — 5. Maître (ou maîtresse) des novices (dans l'état religieux), XIII, 2175. Voir *D. D. Can.*, VI, 708-11. — 6. Maître spirituel. L'expression *magister spiritus* (can. 588) est synonyme de *director spiritus* (can. 1358-1360). *Director spiritus* se rencontre chez les séculiers, *magister spiritus*, chez les réguliers (*D. D. Can.*, VI, 712).

MAJEUR (Age). MAJORITÉ. — Est majeur en droit canonique celui qui a achevé la vingt et unième année de son âge (can. 88, § 1). Il acquiert le plein exercice de ses droits, puisqu'il est présumé avoir le plein usage de sa raison, et il se trouve affranchi de toute puissance paternelle ou tutélaire. La majorité est requise pour les actes d'où résulte le choix définitif d'un état de vie : émission de la profession religieuse perpétuelle, solennelle ou simple (can. 573) ou réception du sous-diaconat (can. 975). Cette majorité n'est pas requise pour contracter validement le mariage (can. 1067); cf. *Tables*, 2243.

L'échéance de la vingt et unième année ne produit pas ces effets sur ceux qui sont privés de l'usage de la raison. Privés habituellement, ils sont assimilés aux enfants. Privés accidentellement, leurs droits sont suspendus jusqu'à ce que l'état normal leur soit revenu.

Les limites de la majorité ne sont pas cependant absolument rigides. Certains de ses avantages peuvent être obtenus par anticipation, grâce à l'*émancipation*. Voir *Tables*, 1156.

Parmi les personnes majeures, le Code distingue la catégorie des vieillards (au début de la soixantième année). Ils sont exonérés de l'obligation du jeûne (can. 1254, § 2) et peuvent bénéficier d'une diminution de peine (can. 2218, § 1).

Voir dans *D. D. Can.*, VI, 712-13, l'art. *Majeur* de R. Naz, qu'on a résumé ici, et où l'on trouvera quelques autres indications canoniques.

MAJEURS. — 1. Causes majeures, II, 2039. — 2. Ordres majeurs, XI, 1355-56 (conc. de Trente), 1380; — spécialement le sous-diaconat, XIV, 2464.

MAJOR. — Voir *supra, Mair.*

MAJORDOMES (Cour romaine). — Histoire et rôle, III, 1949-51.

MAJORIN. — Lecteur de Carthage, élevé à l'épiscopat contre Cécilien (*Tables*, 562), IV, 1688, 1690, 1702-06 *(passim)*; XIII, 277-78, 2396.

MAJORQUE (en espagnol *Mallorqua*). — La plus grande des îles Baléares, évêché. — Citée : V, 557, 559, 561, 576, 585; XIV, 2629-30.

MAKAS ou **MACASIUS** (François). — Notice [P. Bernard], IX, 1678-79.

MAKIKA Ier et **II**, patriarches nestoriens. — Cités : XI, 194, 195, 262.

MAKLEFIELD (Guillaume de). Théologien dominicain († 1303). Maître à Oxford. Ignorant sa mort, Benoît XI l'avait nommé cardinal. Cf. Hurter, II, 388. — Cité à propos de Thomas de Sutton, XIV, 2869.

MAKRAKIS (Apostolos). — Théologien grec moderne († 1905). Il avait entrepris une *Interprétation de tout le Nouveau Testament*, Athènes, 1891; ont été publiés ses *Commentaires sur les quatre évangiles* et *les Actes des Apôtres*. Cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 542.

Sa théorie sur le composé humain, I, 1015-16.

MAL. — Étude générale [E. Masson], IX, 1679-1704.

I. NOTIONS PRÉLIMINAIRES. — 1° *Le mal.* — 1. Notion reliée à la notion du bien, *Tables*, 438. — 2. Trois acceptions philosophiques : *a)* Mal métaphysique, IX, 1679; cf. Leibniz, 184-85; XV, 3329, 3344; — Thomassin, XV, 796; — *b)* Mal physique, *malum naturæ*, IX, 1679; cf. J. de Maistre, 1667-68; Méthode d'Olympe, X, 1609; Schlegel, XIV, 1494; Voltaire, XV, 3448; — *c)* Mal moral du péché, IX, 1679; cf. XII, 148-49, 151; XIII, 1018.

2° *Position exacte de l'étude.* — 1. Elle exclut le problème des rapports de la causalité divine par rapport au mal (encore qu'elle doive fréquemment y faire allusion). — 2. Elle renvoie à ce sujet à divers articles du *D. T. C.* (pour orienter le lecteur, on ajoute ici quelques références plus précises). *a)* PESSIMISME-OPTIMISME, XII, 1307-08, 1311-12, à compléter par XV, 3336-47. — *b)* PRÉDESTINATION, XII, 2823 (Origène), 2829 (S. Chrysostome), 2831 (S. Jean Damascène), 2837-38, 2845-48, 2850, 2855-56, 2863-65 (S. Augustin; cf. I, 2398-2408), XII, 2888-96 (objections et solutions), 2900 (conc. d'Orange; cf. XI, 1094, 1101), XII, 2904-05 (Gotescalc), 2911-12 (Scot Érigène), 2920-32 (controverses) et 2932-33 (conclusion), 2247-56 (S. Thomas). — Solution moliniste des difficultés : prédestination *ex prævisis meritis*, 2965-71; cf. X, 2122-34; — solution congruiste, XII, 2975-82; cf. III, 1120 sq.; Bellarmin, II, 595-97; Suarez, XIV, 2687-90; un précurseur du congruisme sorbonnien (Le Moyne), *Tables*, 2949. — Difficultés relatives aux réprouvés, XII, 2996-98; — différents systèmes de solution, 3000-03; — conclusions principales, 3003-16. — *c)* PROVIDENCE, XIII, 939 (Job), 945 (Clément d'Alexandrie), 948 (Tite de Bostra), 948-49 (Cyrille de Jérusalem), 950-51 (Cappadociens), 953-54 (S. Jean Chrysostome), 957-58 (Némésius), 958-60 (S. Jean Damascène), 961-62 (S. Augustin), cf. 963-65 et surtout 973-79 (Dieu et le mal moral et physique), 987-90 (difficultés des philosophes), 991-97 (réponse de l'Écriture), 1017-19 (providence et mal). — *d)* Voir aussi CRÉATION, III, 2049-50, surtout 2146-48, 2160-62, 2170-72.

II. HISTOIRE DU PROBLÈME. — *I. PÉRIODE PHILOSOPHIQUE.* — 1° *Nature du mal.* — Philosophie ancienne : privation ou absence du bien, Platon (cf. II, 827; III, 2151; XII, 1479-80, 2261), Aristote (cf. II, 828; III, 2161; XII, 1480), Plotin (cf. II, 830; III, 2161; XII, 2280), Salluste, IX, 1680.

2° *Origine du mal.* — Dualisme plus ou moins avéré : 1. *Peuples orientaux :* Chinois (cf. IX, 1849, 1869); Perses (IX, 1867-69; XIII, 2300; cités : I, 677); Chaldéens (IX, 1516, 1864-65; VII, 646; XIII, 2839), IX, 1681; — pessimisme hindou, XII, 1309-10. — 2. *Grecs : a)* Philosophes antérieurs à Platon : Héraclite (*Tables*, 2048), Empédocle (*ibid.*, 1175); Pythagoriciens, Anaxagore (*ibid.*, 150), Parménide, IX, 1681-82; — *b)* Platon, 1682-83; cf. II, 826-27; III, 2151; XII, 1479-80, 2264-66; XV, 3337; — *c)* Aristote, IX, 1683-85; cf. II, 827-28; III, 2161; XII, 1480; — *d)* Stoïciens, IX, 1685; V, 2379; XII, 1481; XV, 3337-38; — *e)* néoplatonisme, IX, 1685-86 (dualisme auquel s'efforcent d'échapper Plotin, Proclus et le pseudo-Denys); cf. II, 830-32; V, 2380-81; XII, 1481, 2272-87 *(passim)*; XV, 3339; III, 2074-76 et IV, 433-34 (Proclus et pseudo-Denys); — *f)* Philon, IX, 1686; cf. III, 2052-53; V, 2382-84, 2386; XII, 1443-52 *(passim)*, surtout 1450 (*Logos* diviseur). — Dans l'ensemble, XII, 2348-62 (platonisme et création).

II. PÉRIODE PATRISTIQUE. — 1° *L'erreur.* — 1. *Gnosticisme* (Dieu, principe bon, matière mauvaise en raison du démiurge), IX, 1686-87; — auteurs cités : Valentin; cf. VI, 1449, 1452; XV, 2504-05, 2518; — Saturnin, VI, 1444; XIV, 1211; — Basilide, I, 119-20; II, 467; VI, 1445-46;

— Marcion, vi, 1454; ix, 2021. — Références des autres auteurs non cités, *Tables*, 1825. — 2. *Manichéisme*, ix, 1688. Cf. *infra*, *Manichéisme*.

2° *Doctrine catholique*. — 1. *Avant S. Augustin :* auteurs cités, ix, 1689-92. — S. Justin, i, 1383; ii, 466; vi, 1436, 1463; ix, 2009, 2018, 2024, 2026; xiv, 1210, 2131-32, 2137; — S. Irénée, i, 119, 1383-84, 1394-96, 1398; ii, 465-69, 471-74, 476, 1308, 1800-02, 1829, 2138, 2151, 2153-55, 2508; iv, 1486, 1490-92; vi, 52-53, 1434, 1436-37, 1442-44, 1446, 1448, 1452-55, 1457, 1459, 1463, 1465, 2146, 2198-99; ix, 1961-63, 2009, 2013, 2017, 2019, 2026; xi, 1063, 1069-70; xiv, 1210-11, 2133-34, 2139; xv, 65, 2498, 2500, 2502-04, 2506, 2510-11, 2515-16; — Miltiade, ix, 2009; x, 1765; — Méliton, 545; ix, 1689-90; — Théophile d'Antioche, 1689-90, 2009; cf. vi, 1436; xv, 530-31; — Titus de Bostra, ix, 1690, 1856; — Tatien, 1689; mais voir xv, 65; — S. Basile, ix, 1690; cf. i, 1646; — S. Jean Chrysostome, ix, 1691, 2027; — Tertullien (contre Hermogène), ix, 1691-92; cf. i, 391, 1383, 1394-95, 1397, 1455-57; ii, 476, 1307, 1801, 2139; iii, 378-79; iv, 1485, 1492-93; vi, 1434-37, 1453-57, 1459, 1463, 1466, 2146, 2202, 2306-10; ix, 2009-10, 2013, 2015, 2017-18, 2021-22, 2024-26; xiv, 1210, 2134; xv, 136-37, 2498-2501, 2507, 2509, 2511; — S. Ambroise, i, 1455; ii, 460; vi, 1434-35; — sur Lactance, viii, 2440. — Beaucoup d'autres auteurs cités, *Tables*, 1823-25. — 2. *S. Augustin*, ix, 1692-95 (nature et origine du mal [mal physique, mal moral]); — autres références, i, 391, 1383, 2292-94; ii, 1032, 1307, 2138, 2154; iii, 378; vi, 53, 2146, 2199, 2310; xv, 2517. — 3. *Après S. Augustin*, ix, 1695-96; — cités : Cassien (cf. vi, 1435); — S. Léon le Grand (ix, 227-29); — S. Grégoire le Grand; — S. Isidore de Séville (cf. ii, 1987, sur l'hérésie cathare).

III. Période scolastique. — 1° *Avant S. Thomas.* — Deux auteurs seulement cités : S. Anselme, ix, 1696; cf. i, 1338. — Rupert de Deutz, ix, 1696; xiv, 190-91.

On pourrait rappeler ici l'erreur dualiste, plus ou moins mitigée, des Albigeois-Cathares et Vaudois, ainsi que les auteurs qui, en les combattant, les ont fait mieux connaître. On trouvera les références utiles à *Tables*, 554-55.

2° *S. Thomas : synthèse thomiste.* — Ramenée à deux chefs : 1. *Mal physique (malum naturæ) :* quatre considérations : nature, existence, relations du bien et du mal (sujet, extension, cause), finalité, ix, 1697-1700. Cf. iii, 2160-62; xiii, 1017-18; xv, 879, 3329-30. — 2. *Mal moral* (péché) : *a)* coulpe, ix, 1700-01; xii, 215-16; — aucune causalité de Dieu par rapport au péché comme tel, 201-07; xv, 3330; — par rapport à l'acte du pécheur, xii, 202-05; xiii, 71-76; xv, 3332; — *b)* peine, ix, 1701-03; xii, 216-25; xv, 3331-32.

III. Décisions canoniques. — 1° *Symboles et professions de foi.* — Foi en Dieu, Créateur de toutes choses, visibles et invisibles : Nicée, xi, 405; xiv, 2931; — Constantinople, 2931-33; — Léon IX, 2933-34; cf. ii, 1806-07, 2174-75; — IIe conc. de Lyon, xiv, 2934-35; cf. ix, 1382; — Trente et Vatican, 2935; cf. iii, 2182-84.

2° *Condamnations du dualisme.* — Symboles antipriscillianistes, xiv, 2929-40; — Innocent III, 2934; — IVe conc. du Latran, cap. *Firmiter*, i, 683; viii, 2659-60; *Tables*, 554-55. Bulle *Cantate Domino* d'Eugène IV, ix, 1703.

En dehors de la doctrine catholique, synthétisée par S. Thomas, nulle solution n'a pu être donnée au problème du mal. En s'orientant vers le panthéisme, affirmé ou déguisé, ou en se réfugiant dans le monisme matérialiste, la philosophie rationaliste s'interdit de parler du problème de l'origine du mal et du rapport du mal avec Dieu. Voir iii, 2197; x, 289-98; xi, 1868-72; xii, 1306-12; xv, 3339-46.

Quelques indications bibliographiques : Gérard Philips, *La raison d'être du mal d'après S. Augustin*, Museum Lessianum, 1927; — P. Sertillanges, O. P., *Le Problème du mal*, i. *L'histoire;* ii. *La solution*, 2 vol., Paris, Aubier, 1949, 1952. — Ch. Journet, *Le Mal, essai théologique*, Paris, 1960, Desclée De Brouwer.

MALABARES (Rites). — Étude [É. Amann], ix, 1704-45. — Voir aux *Tables*, 2255 (Inde).

MALACCA (Presqu'île et État de). — Occupée par les Portugais en 1541, par les Hollandais en 1641, aujourd'hui l'*Union de Malaisie* est l'ensemble des petits États qui occupent cette presqu'île.

Évêché à Malacca, i, 2091. — Missions, 2101, 2109, 2111; x, 1895, 1900, 1924, 1932-33; cf. 1977-78. — Sur les origines de la religion, xiii, 2231.

MALACHIE. — Le prophète. Le livre [E. Tobac], ix, 1745-60. — 1° *Le Prophète.* — 1. *Personnalité*, ix, 1745-47; — M., son nom véritable, 1746; cf. xv, 3659 (ressemblances avec Zacharie); — patriote ardent, ix, 1746; cf. viii, 1585, 1629-30 (prophète de la restauration). — 2. *Époque de son ministère*, ix, 1747-48; — la restauration d'Israël, immédiatement après Aggée et Zacharie, viii, 1585, 1629; xv, 3649.

2° *Le livre.* — 1. *Analyse :* deux parties et un épilogue, ix, 1749-50. — 2. *Doctrine : a)* Promesse de l'oblation pure (eucharistie) : opinion des critiques et interprétation traditionnelle, 1751-53; cf. x, 867-68, 881, 896, 902, 907, 910, 913, 915, 917, 927-28, 937, 960, 974, 975, 1104, 1115, 1132, 1161, 1190; — impliquant un sacerdoce nouveau, xi, 1203, 1220; — préfigurant l'universalité et l'unité du royaume de Dieu sur la terre, xv, 1549, 2174, 2179. — *b)* Doctrine sur le mariage, ix, 1753-55. — 3. *Le messager de Yahweh*, ix, 1754-59 (Jésus-Messie ou Élie); cf. v, 2368; viii, 1123; x, 1478, 1480, 1504, 1507, 1510, 1544, 1546; cf. iv, 1003-04. — 4. *Malachie et la Loi*, ix, 1759. — Interprétation de M. sur le purgatoire (S. Augustin), xiii, 1223.

Au sujet de l'oblation pure, interprétée de l'eucharistie, on relèvera la remarque suivante de R. Pautrel, S. J., dans *D. B. S.*, v, 744-45 : « En face de cette façon de voir, il y a lieu de mentionner certaines tentatives plus ou moins malheureuses. Parce que le sacrifice de Mal., i, 11, semble un sacrifice présent s'opposant à celui du Temple, Ewald, Köhler, Orelli, après les rabbins anciens, prétendirent y voir un culte pratiqué par les prosélytes dans la dispersion. Justin avait exclu cette interprétation à cause de son anachronisme. Il est bien vrai que les Israélites eux-mêmes eurent historiquement d'autres lieux de culte, et le temple de Jahu à Éléphantine, détruit en 411, remonte à une époque antérieure à la venue des Perses en Égypte en 525 (*D. B. S.*, ii, 993). On sait qu'Onias fonda un temple à Léontopolis (*D. B. S.*, v, 359-371) et les dérogations à la loi d'unité de sanctuaire furent peut-être plus fréquentes que nous ne pensons (Josèphe, *Antiq.*, XIII, iii, 1). Ceux qui, comme Duhm, Powis Smith, Haller, Bulmerincq, pensent trouver en cela l'explication de Mal., i, 11, concéderaient, pensons-nous, que ces ébauches laissent place à une réalisation de tout autre envergure (« en tout lieu »). H. H. Rowley (*The rediscovery of the O. T.*, 1945, p. 140) voit dans notre verset que les sacrifices offerts par les païens à leurs prétendues divinités sont en réalité un hommage au vrai Dieu. Cette idée, aujourd'hui fort répandue (Wellhausen, Nowack, Marti, D. H. Müller, Horst) remonte en fait à Théodore de Mopsueste et même à Clément d'Alexandrie. »

Ces explications se heurtent aux raisons invoquées par E. Tobac, ix, 1752-53, dont R. Pautrel accepte pleinement les conclusions.

MALACHIE (Prophétie de S.). — Cette « prophétie » concernant la suite des papes et attribuée à S. Malachie, archevêque d'Armagh, ne saurait revêtir aucun carac-

3. *Inclinations et passions :* physiologique et psychologique, IX, 1786-87. — 4. *Volonté :* liberté, la volonté, déterminée par le bien en général, ayant sur ses actes une causalité morale *immanente*, 1787-88. — 5. *Morale :* conformité à la raison et au respect de l'ordre, 1780. — 6. *Appréciation générale : a)* deux thèses inadmissibles : vision en Dieu, causes occasionnelles; — *b)* une erreur : la connaissance mathématique, type de toute connaissance vraie, 1789.

4° *Théologie.* — 1. *Attitude générale :* maintenir la foi aux enseignements de l'Église, IX, 1790-91; — Dieu : foi au mystère de la Trinité, 1792-93. — 2. *Anthropologie : a)* âme et corps, cf. *supra*, VI, 568; XV, 3099; — *b)* justice originelle : grâce de lumière (du Créateur), grâce dite naturelle (?); grâce de sentiment ou du Rédempteur, IX, 1793-94; — *c)* état de déchéance du péché originel, 1794; XV, 3099; — *d)* restauration par le Christ, cause méritoire et « occasionnelle » de la grâce, IX, 1795-96 (conception difficile). — 3. *Verbe incarné :* l'Incarnation, en soi non nécessaire, réalise le plan optimiste du Créateur, IX, 1797-99; cf. III, 2147; VII, 1474; XII, 1311; XV, 3341-42.

5° *Philosophie et religion.* — 1. Conception d'une intime alliance et d'une mutuelle assistance de la raison et de la foi, IX, 1799-1802; IV, 1251-52; XII, 1490-91; XV, 437; — 2. Mathématiques et religion, XII, 1478.

6° *Vue d'ensemble.* — Œuvre et rôle de Malebranche : complexité, systématisation, hétérogénéité, IX, 1802-03.

Simples citations : IV, 772, 777, 786, 849, 897-99, 2419; V, 1796; VI, 1759; VII, 27; IX, 175, 849, 851; XI, 775, 1002, 1004, 1007, 1013-15, 1017, 1023, 1027, 1033, 1037, 1040, 1043, 1046, 1135, 1868, 2180, 2191; XII, 2264; XIII, 1746, 1755; XIV, 2492; XV, 3445, 3447.

Œuvres. — *Entretien d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois*, suivi de l'*Avis au lecteur*, éd. A. Le Moine, Paris, Vrin, 1936. — *Œuvres complètes*, I, *De la Recherche de la Vérité* (livres I et II), éd. D. Roustan, en collaboration avec P. Schrecker, Paris, Boivin, 1938 (seul volume paru). — *Méditations pour se disposer à l'Humilité et à la Pénitence*, suivies du *Traité de l'Adoration en esprit et en vérité* et de divers opuscules, éd. A. Cuvillier, Vrin, 1944. — *De la Recherche de la vérité*, introduction et texte établi par Geneviève Lewis, 3 vol., Vrin, 1946. — *Correspondance avec J.-J. Dortous de Mairan*, éd. nouvelle précédée d'une Introd. sur *Malebranche et le Spinozisme*, par J. Moreau, Vrin, 1947. — *Entretiens sur la Métaphysique et sur la Religion*, suivis des *Entretiens sur la Mort*, éd. A. Cuvillier, 2 vol., Vrin, 1948; 2e éd., 1961. — *De la Prédestination*, opuscule inédit présenté par A. Robinet, dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, n° 62, janv.-mars 1957, p. 1-8. — *Œuvres complètes de Malebranche, philosophe et savant*, éd. du Centre National de la Recherche Scientifique (en co-éd. avec la librairie Vrin), 20 vol. depuis 1958, dont 10 parus : I et II, *De la Recherche de la Vérité*, 1963, par G. Rhodis-Lewis; IV, *Conversations chrétiennes*, 1960, par A. Robinet; V, *Traité de la Nature et de la Grâce*, 1958, par Ginette Dreyfus; X, *Méditations chrétiennes et métaphysiques*, 1959, par H. Gouhier et A. Robinet; XV, *Entretiens d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois*, 1958, par A. Robinet; XVI, *Réflexions sur la prémotion physique*, 1958, par A. Robinet; XVII-1, *Pièces jointes et écrits divers*, 1960, par A. Robinet, P. Costabel et A. Cuvillier; XVIII, *Correspondance et actes (1638-1689)*, par A. Robinet; XIX, *Correspondance et actes (1690-1715)*, par A. Robinet. — *Antologia di Malebranche*, a cura di Romeo Crippa, trad. di Attilio Bettio, Turin, collection *I Classici della Filosofia*, 1958. — *Malebranche. Lumière et mouvement de l'esprit* (Textes choisis), par J. Costilhes, Presses Universitaires de France, 1961.

Bibliographies. — A. Banfi, *Malebranche et l'Italie* (notes bibliographiques), dans *Revue Philosophique* (Paris), mars 1938. — Aug. Del Noce, *Bibliografia malebranchiana*, dans *Rivista di Filosofia neo-scolastica* (Milan), sept. 1938. — H. Gouhier, *Introduction bibliographique à l'œuvre et à la pensée de Malebranche*, dans *Revue Internationale de Philosophie* (Bruxelles), n° 1, 15 oct. 1938, p. 162-174. — É. Bréhier, *Sur la nouvelle édition de Malebranche*, dans *Revue Philosophique*, janv.-févr. 1939. — A. Robinet, *Note sur les éditions des « Conversations chrétiennes » de Malebranche faites en Belgique*, dans *Annales du Centre archéologique de Mons*, 1954-57, n° 63, p. 315-320; *Les manuscrits de Malebranche*, dans *Revue Internationale de philosophie*, 1956, n° 10, p. 487-495. — S. Nicolosi, *Venti anni di studi Malebranchiani (1938-1957)*, dans *Sophia* (Padoue), 1959, n° 27, p. 95-102. — G. Sabba, *Nicolas Malebranche : a preliminary Bibliography*, Athens (Université de Géorgie), 1959. — L. Verga, *Di un ritorno a Malebranche : l'edizione completa delle sue opere e alcuni studi recenti sul suo pensiero*, dans *Rivista di Filosofia neo-scolastica*, 1959, n° 51, p. 456-495.

Études. — Georg Stieler, *Leibniz und Malebranche und das Theodiceeproblem*, Darmstadt, 1930. — Ralph Withington Church, *A Study in the philosophy of Malebranche*, Londres, 1931. — Lucien Labbas, *L'idée de science chez Malebranche*, Paris, Vrin, 1931; *La grâce et la liberté dans Malebranche*, Vrin, 1931. — Armand Cuvillier, *Essai sur la mystique de Malebranche*, Vrin, 1934. — J. Rouel, *La notion de causalité chez Malebranche et chez Hume*, thèse dactylographiée, Clermont-Ferrand, 1934. — A. Le Moine, *Des vérités éternelles selon Malebranche*, Vrin, 1936. — Martial Guéroult, *Étendue et psychologie chez Malebranche*, Belles-Lettres (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg), 1939. — Yves de Montcheuil, *Malebranche et le quiétisme*, Aubier, 1946. — Henri Gouhier, *La philosophie de Malebranche et son expérience religieuse*, 2e éd., Vrin, 1948. — Carlo Giacon, *La causalità nel razionalismo moderno : Cartesio, Spinoza, Malebranche, Leibniz*, Milan et Rome, 1954. — André Robinet, *Malebranche et Leibniz, relations personnelles*, Vrin, 1955. — M. Guéroult, *Malebranche : I, La vision en Dieu; II, L'ordre et l'occasionnalisme; III, La nature et la grâce*, 3 vol., Aubier, 1955-1960. — Pierre Blanchard, *L'attention à Dieu selon Malebranche : méthode et doctrine* (thèse de 1951), Desclée et De Brouwer, 1956. — Émile Callot, *Problèmes du cartésianisme : Descartes, Malebranche, Spinoza*, Gardet, Annecy, 1956. — Ginette Dreyfus, *La volonté selon Malebranche*, Vrin, 1958; *Commentaire du « Traité de la Nature et de la Grâce » de Malebranche*, Vrin, 1958.

Articles. — Aug. Del Noce, *Nota sull'anticartesianismo di Malebranche*, dans *Rivista di Filosofia neo-scolastica* (Milan), janv. 1934. — Paul Schrecker, *Arnauld, Malebranche, Prestet et la théorie des nombres négatifs*, dans *Thalès* (Paris), 1935. — J.-J. Maydieu, *La création du monde et l'Incarnation du Verbe dans la philosophie de Malebranche*, dans *Bulletin de Littérature ecclésiastique* (Toulouse), mai 1935. — J. Laird, *Malebranche*, dans *Philosophy* (Londres), janv. 1936. — P. Schrecker, *Malebranche et les mathematiques*, dans « Travaux du IXe Congrès International de Philosophie », II, Paris, Hermann, 1936. — Émile Bréhier, *Matière cartésienne et création* (§ II : *L'apothéose de l'étendue cartésienne : Malebranche*), dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, janv. 1937. — *Études sur Malebranche*, n° spécial de la *Revue philosophique*, mars 1938 (articles de D. Roustan, É. Bréhier, H. Gouhier, H. Pollnow, P. Schrecker, A.-A. Luce, P.-M. Schuhl). — *Pour le troisième Centenaire de Malebranche*, dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, juill. 1938 (articles de J. Laporte, P. Mouy, E. Leroux). — *Malebranche. Commémoration du troisième Centenaire de sa naissance*, n° spécial du *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 1938, n° 3 (communications de L. Brunschvicg, A. Chaumeix, Émile Picard, Éd. Le Roy, D. Roustan, H. Gouhier, P. Schrecker). — *Malebranche. Nel terzo centenario della nascita*, supplément au vol. XXX de la *Rivista di Filosofia neo-scolastica* (Milan), sept. 1938. — *Fascicule consacré à Malebranche*, de la *Revue Internationale de Philosophie* (Bruxelles), première année, n° 1, 15 oct. 1938 (articles de J. Laporte, Charles Blondel, P. Schrecker, É. Bréhier, T. E. Jessop [*Malebranche and Berkeley*], R. W. Church [*Malebranche and Hume*],

H. Gouhier). — E. Rolland et L. Esquirol, *La philosophie chrétienne de Malebranche : la nature et la grâce*, dans *Archives de Philosophie* (Paris, Beauchesne), vol. XIV, cahier I, 1938. — M. Guéroult, *Psychologie cartésienne et psychologie malebranchiste*, dans *Chronique de la Sorbonne et des armées*, 15 févr., 1er et 15 mars, et 1er avril 1940. — J. Moreau, *Le réalisme de Malebranche et la fonction de l'idée*, dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, avr. 1946. — G. Dreyfus, *Les différents aspects de la liberté humaine chez Malebranche*, dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, avr. et juill. 1946. — Carcano Pietro, *Malebranche e la Fisiocrazia*, Université du Sacré-Cœur, Milan, session d'été 1946-1947. — Y. de Montcheuil, *Amour désintéressé de Dieu et désir du bonheur chez Malebranche*, dans *Deucalion* (Paris), 1947, n° 2. — Jaime Echarri, *Descartes y Malebranche en las concepciones espacio-temporales de Balmes*, dans *Pensamiento* (Madrid), n° 3, 1947. — Louis Lavelle, *Bérulle et Malebranche*, dans le bulletin de « l'Association Fénelon » (Paris), juill. 1948. — A. Dunlevy Fritz, *Malebranche and the Immaterialism of Berkeley*, dans *Review of Metaphysic* (New Haven, Connecticut), 1949, p. 74. — E. Caillot, *Y a-t-il chez Malebranche une nouvelle preuve de l'existence de Dieu?*, dans *Giornale di Metafisica* (Turin), 1950, n° 5. — A. Cuvillier, *Les sciences et la sagesse dans la philosophie de Malebranche*, dans les « Actes du Ve Congrès des Sociétés de Philosophie de langue française », Bordeaux, sept. 1950. — Marcel Brun, *Un aspect de la théologie de Malebranche : le Christ cause occasionnelle de la grâce*, dans *Doctor Communis* (Rome), 1952, n° 5. — P. Blanchard, *L'intention et le système dans la philosophie de Malebranche*, dans *Dix-septième siècle* (Paris), 1952, n° 16, p. 519; *La vérité de Malebranche*, dans les « Actes du XIe Congrès International de Philosophie », Louvain, Nauwelaerts, 1953, vol. XIII. — M. Guéroult, *La preuve malebranchiste de « simple vue »*, *ibid.* — A. Decourtray, *Foi et raison chez Malebranche*, dans *Mélanges de Science religieuse* (Lille), n° 10, 1953. — H. Leclère, *Fénelon critique de Malebranche*, et *En marge de* « Malebranche et le quiétisme » *du P. de Montcheuil*, dans *Revue thomiste* (Saint-Maximin), n° 53, 1953. — M. Guéroult, *Métaphysique et physique de la force chez Descartes et chez Malebranche*, dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, janv.-mars et avr.-juin 1954, p. 1 et p. 113. — Anita D. Fritz, *Berkeley's self, its origin in Malebranche*, dans *Journal of the History of the Ideas* (New York), n° 15, 1954, p. 554. — Michael Lehmann, *Der Weltplan Gottes nach der philosophischen Gotteslehre Malebranches*, dans *Philosophisches Jahrbuch* (Munich), n° 63, fasc. 2, 1954, p. 292. — F. Girbal, *A propos de Malebranche et de Bernard Lamy*, dans *Revue Internationale de Philosophie* n° 9, 1955. — B. H. Quiroga, *El problema de las causas del conocimiento en Descartes y Malebranche*, dans *Philosophia* (Mendoza), XII, n° 21, 1955. — Desmond Connell, *La passivité de l'entendement selon Malebranche*, dans *Revue philosophique de Louvain*, LIII, 3e série, n° 40, nov. 1955. — F. Brunner, *La vision en Dieu chez Malebranche*, dans *Revue de Théologie et de Philosophie* (Lausanne), VI, n° 1, 1956. — P. Blanchard, *Malebranche et la communication des êtres*, dans les « Actes du VIIIe Congrès des Sociétés de Philosophie de langue française », Presses Universitaires de France, 1956, p. 257. — J. Moreau, *El Agustinismo de Malebranche*, trad. Fr. J. Oroz, dans *Augustinus* (Madrid), I, 1956, p. 495. — F. Alquié, *Malebranche*, dans *Les Philosophes célèbres*, publié sous la direction de M. Merleau-Ponty, éd. Mazenod, 1956, p. 162. — G. Bergmann, *Some remarks on the philosophy of Malebranche*, dans *Review of Metaphysics* (New Haven), X, 1956, p. 207. — G. Dreyfus, *Physique et géométrie chez Descartes et chez Malebranche*, dans *Cahiers de Royaumont*, Philosophie, n° 111, éd. de Minuit, 1957, p. 187. — J. L. Bruch, *La méthode de M. Guéroult et son application à la philosophie de Malebranche*, dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, LXIII, 1958, p. 358. — Charlotte Johnston, *Locke's Examination of Malebranche*, dans *Journal of the History of the Ideas* (New York), XIX, 1958, p. 551. — A. Forest, *Lavelle et Malebranche*, dans *Études philosophiques* (Paris), XIII, n° 1, 1958, p. 31. — A. Robinet, *Un ami de Malebranche : Pierre Berrand*, dans *Revue philosophique*, n° 83, 1958, p. 348. — J. Moreau, *Dieu dans la philosophie classique* [Descartes, Spinoza, Malebranche, Leibniz, Kant], dans *Giornale di Metafisica* (Turin), XIII, n° 3, 1958, p. 285. — M. Guéroult, *La connaissance de Dieu chez Malebranche*, dans *Recherches philosophiques* (Paris, Desclée), III-IV, 1959. — S. Nicolosi, *Influssi culturali e fonti della filosofia malebranchiana*, dans *Sophia* (Padoue), XVII, 1959, p. 233 et 344. — A. Robinet, *La vocation académicienne de Malebranche*, dans *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications* (Paris), XII, 1959, p. 1. — J. Moreau, *La présence du monde et l'ouverture à l'être*, dans *Études philosophiques*, XIV, n° 4, 1959, p. 419. — G. Dreyfus, *La volonté dans la philosophie de Malebranche*, dans « Bulletin de la Société française de Philosophie » (séance du 19 déc. 1959), 1960, n° 3, p. 97. — J. Moreau, *S. Augustin et Malebranche*, dans *La philosophie et ses problèmes*, recueil offert à Mgr Jolivet, Vitte, Lyon-Paris, 1960. — A. Robinet, *Le groupe malebranchiste : introduction du calcul infinitésimal en France*, dans *Revue de synthèse*, janv.-juin 1960, ou dans *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, oct.-déc. 1960. — A. de Lattre, *La ferveur malebranchiste et l'ordre des raisons*, dans *Revue philosophique*, LXXXV, 1960, n° 2, p. 251; LXXXVI, 1961, n° 1, p. 125; LXXXVII, 1962, n° 3, p. 359. — E. Naert, *Actualité de Malebranche*, dans *Critique* (Paris), févr. 1961. — D. Connell, *Gassendi and the genesis of Malebranche's philosophy*, dans les « Atti del XIIe Congresso internaz. di Filosofia », Florence, 1961, p. 109. — A. Robinet, *Conception tragique et conception optimiste de la nature humaine dans la philosophie de Malebranche*, dans *Études philosophiques* (Actes du XIe Congrès des Sociétés de Philosophie de langue française), 1961, n° 3, p. 317.

A. CUVILLIER.

MALÉDICTION. — Voir *Imprécation*, *supra*, 2243. Ajouter *D. B. S.*, V, 746-47 (A. Lefèvre).

MALEFAYE (Aimeric de). — Voir *Aimeric*, *Tables*, 62.

MALÉFICE. — Pratique superstitieuse pour nuire à autrui, élément de la magie noire, XIV, 2396; — mécanisme, 2396-98 (forces naturelles, suggestion, sortilège vrai ou simulé); cf. V, 1764 et MAGIE, IX, 1515, 1532-33. — M. et pénitentiel de Vinnian, XII, 1163.

MALERMI (Nicolas). — Camaldule, traducteur italien de la Bible [J. Besse], II, 1428. — Cf. Hurter, II, 927-28.

MALESHERBES (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de) (1721-1794). — Conseiller au parlement, premier président de la cour des aides, directeur de la librairie, auteur de plusieurs ouvrages : *Mémoire sur le mariage des protestants* (1787); *Lettres sur la Révocation de l'Édit de Nantes* (1788) (attribution contestée); *Mémoires sur la librairie et la liberté de la presse* (1809), etc. Favorable aux philosophes; Maupeou l'exila sur ses terres. — Cité : XIII, 1750, 1753.

MALET (Joseph-Justin) (1820-1881). — Sulpicien, collaborateur de A. Bonal dans la réédition de la *Théologie de Toulouse*, XIV, 803; XV, 504.

MALÉVANSKIJ (Sylvestre). — Notice [M. Jugie], IX, 1805-06. — Sur le Saint-Esprit, V, 773, 776, 781, 782, 787-88, 793, 800, 807 (bibl.), 808. — Eucharistie, *Tables*, 1327; — Ordre, XI, 1397; — Péché originel, XII, 618-619, 622; — Purgatoire, XIII, 1346. — Cité : X, 2078.

MALEVILLE (Guillaume de). — Notice [J. Carreyre], IX, 1804-05.

MALHERBE (Dom Jean-Marie) († 1827). — Mauriste, X, 439.

MALINES — Conciles, *Tables*, 720; — Congrès, *Tables*, 791-92; — Conversations, *Tables*, 2015 (Halifax) Cf. *infra*, *Mercier*.

MALINOVSKIJ (Nicolas). — Recteur du séminaire de Podolsk, auteur de deux cours de théologie dogmatique, l'un en 4 vol., l'autre résumé en 2 vol., XIV, 358-59. — Sur le Saint-Esprit, V, 764, 768, 771, 776; — Eucharistie, *Tables*, 1327; — messe en Orient, X, 1344; — Ordre, XI, 1393-94, 1396; — Péché originel, XII, 618-20, 622; — Purgatoire,

XIII, 1344; — Églises (enseignement des), XIV, 1434; unité de l'Église, XV, 2211, 2213. — Cité : X, 2078.

M. Jugie, dans *T. D. C. O.*, a rappelé en détail les sujets abordés par la théologie de Malinovskij. On se référera aux Tables des quatre premiers volumes.

MALIPIERO (Domenico). — Vénitien, auteur d'une Chronique couvrant les années 1457-1500. — Sur Savonarole, XIV, 1224.

MALLET (Charles). — Notice [J. Carreyre], IX, 1806-07. — Cité : Quesnel et quesnellisme, XIII, 1461, 1472; — Bulle *Unigenitus*, XV, 2112, 2114.

MALLET (François). — Prêtre français, professeur au collège catholique d'Aix-en-Provence, ami et défenseur de Maurice Blondel. Il a cherché à concilier l'apologétique du philosophe avec l'apologétique traditionnelle. Voir : *Un entretien avec M. Blondel; — D'où naissent quelques malentendus persistants en apologétique*, ces deux articles dans *Rev. du clergé fr.*, 1901, 1902; — *L'œuvre du cardinal Dechamps et la méthode apologétique*, dans les *Annales de phil. chrétienne*, oct. 1905, févr. et mars 1906, mars 1907 (cité : IV, 181-182, art. DECHAMPS). En réalité, cette étude, signée de Mallet, était de la main de Blondel; cf. Cl. Tresmontant, *M. Blondel - L. Laberthonnière, Correspondance philosophique*, Paris, 1961, p. 189. — L'ouvrage principal de M. est : *Qu'est-ce que la foi?*, Paris, 1907; cité : III, 2368; VI, 81.

MALLON (Alexis) (1875-1934). — Missionnaire de la Compagnie de Jésus dans le Proche-Orient et archéologue-explorateur remarquable. Voir l'art. de S. Lyonnet, *D. B. S.*, V, 751-53, dont voici le passage principal : « Missionnaire orienté par les circonstances vers l'apostolat scientifique, de formation exclusivement personnelle, le P. Mallon fut, dans les domaines variés où s'exerça son grand talent, avant tout un chercheur et un initiateur... Sa contribution au travail scientifique fut considérable. Son mérite principal restera d'avoir découvert, à Teleilat-Ghassoul, une nouvelle civilisation jusqu'alors inconnue en Palestine et désormais connue dans la science sous le nom de « ghassoulienne ».

« Dans le domaine de la philologie copte, il faut signaler, entre autres, les articles parus dans les *Mélanges de la Faculté orientale* de Beyrouth sur *Une école de savants égyptiens au Moyen Age* (I, 1906, p. 109-131 et II, 1907, p. 213-264) et sur *Le catalogue des Scalae coptes de la Bibliothèque Nationale de Paris* (IV, 1910, p. 57-90); l'art. *Épigraphie copte* donné au *D. A. C. L.* (III, 1914, col. 2819-86), et surtout la *Grammaire copte*, 3e éd., Beyrouth, 1926. — En égyptologie, outre le chapitre *La religion des Égyptiens* dans le *Christus* du P. J. Huby (Paris, 1916, p. 604-687), on doit mentionner le volume *Les Hébreux en Égypte*, Rome, 1921, et la plaquette *Toutankhamon, son tombeau, son siècle*, Rome, 1924. — Enfin, sa contribution à l'archéologie palestinienne est essentiellement constituée par les nombreux articles donnés aux *Biblica*, du t. III (1922) au t. XV (1934), par l'art. *Cité de David*, *D. B. S.*, II (1932-1933), col. 330-361) et le volume, publié en collaboration avec Robert Koeppel et René Neuville, *Teleitat Ghassul*, I, *Compte rendu des fouilles de l'Institut biblique pontifical*, 1929-1932, Rome, 1934 » (*D. B. S.*, V, 752-53).

Idolâtrie en Égypte, VII, 606; — Les Hébreux en Égypte, VIII, 1570; — jugement et religion égyptienne, 1731, 1732; cf. XIII, 1167. — Église copte, X, 2270 (Ibn al' 'Assal), 2280 (Théotokies); cf. 2298; 2305 (bibl.).

MALLONI (Daniel). — Notice [E. Vansteenberghe], IX, 1807.

MALMESBURY (Abbaye de). — S. Adelme, I, premier abbé, 393-94. — Pour *Guillaume de M.*, cf. *Tables*, 1998.

MALNORY (A.), auteur d'une thèse sur *S. Césaire, évêque d'Arles*, Paris, 1894 (rééd. en 1934). — Sur S. Césaire, II, 2170, 2171, 2173, 2185; XI, 1881; XV, 3270; — sur la collection des *Statuta Ecclesiæ antiqua*, II, 1807; — le IIe conc. d'Orange et le débat sur Fauste, XI, 1087-89; — thèse sur les moines de Luxeuil, Paris, 1894, citée : XII, 854.

MALOET (Pierre). — Dernier procureur général des bénédictins de S.-Maur. Ses difficultés à l'occasion des appelants, X, 416.

MALON (Benoît) (1841-1893). — Socialiste français. Ses principaux écrits : *La question sociale, histoire critique de l'économie politique* (1876); *Hist. du socialisme et des prolétaires* (1882-84); *Manuel d'économie sociale* (1883); *La morale sociale* (1886); *L'évolution morale et le socialisme* (1890); *Le socialisme intégral* (1890-91). — Cité : XIII, 810, 812.

MALOU (Jean-Baptiste). — Théologien et prélat belge (1809-1864). — Né à Ypres, il fut nommé professeur à l'Université de Louvain (1836); en 1848, il devient évêque de Bruges. Nous signalerons seulement ses deux principaux ouvrages : *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, Bruxelles, 1848 (3e éd., Tournai, 1858); pour Mgr M., l'auteur est indubitablement Thomas de Kempis. — *L'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie*, Bruxelles, 1857 (2 vol.). — Dans la *Bibliotheca ascetica*, il publia, de 1847 à 1850, diverses traductions d'écrits édifiants, et notamment *Du culte du saint Sang de Jésus-Christ*, 1851 : tous ouvrages édités à Bruges. — Notice dans Hurter, V, 1155-59.

Sur l'Immaculée Conception, II, 552; VI, 1895-96; VII, 848-49, 851, 859, 865, 987, 1015, 1042 (bibl.), 1060, 1066, 1095, 1108 (bibl.), 1115 (bibl.), 1117, 1128, 1181, 1195 (bibl.), 1202, 1204 (bibl.), 1213 (bibl.), 1216, 1218 (bibl.). — Sur Thomas a Kempis, VI, 1327 (rien à l'art. THOMAS A KEMPIS, XV, 761). — *Bibl. ascet.*, I, 827 (Alger de Liège), 1332 (S. Anselme), cf. III, 1898; XIV, 1575 (Roger de Londres); 2966 (ménologe de Syméon Métaphraste), 2971 (bibl.). — Six opuscules inédits de Suarez, XIV, 2647, 2693, 2708. — Cité : IV, 1572.

MALOV (E.-A.). — Professeur à l'académie de Kazan. Ses initiatives concernant l'étude du Coran dans ses relations avec la théologie chrétienne, III, 1840, 1841.

MALTHUS. MALTHUSIANISME. — Malthus (Thomas Robert) (1766-1831), économiste anglais et ministre de l'Église anglicane, auteur d'un *Essay on the principle of population* (1798), trad. en français (1809, 3 vol.) sous le titre : *Essai sur le principe de population ou exposé des effets passés et présents de l'action de cette cause sur le bonheur du genre humain*.

Sur Malthus et sa conception personnelle, IX, 2310-11; cf. XIII, 805, 808-09, 1771. — Déviation dans le sens de pratiques anticonceptionnelles (néo-malthusianisme), IX, 2311-13; — riposte au point de vue économique et moral, 2313-15; — devoir des époux : actes contraires à la fin naturelle du mariage, V, 380-82. Cf. LUXURE, IX, 1346.

Depuis plus d'un quart de siècle, les Souverains pontifes et les commentateurs de leurs enseignements se sont préoccupés de l' « eugénisme », cf. *Tables*, 1408. Le « contrôle » des naissances est devenu à l'ordre du jour. A la suite de Vatican II, le pape Paul VI se préoccupe de donner des directives touchant cette question délicate. En attendant, signalons le dossier publié par la *D. C.* du 19 juillet 1964 comprenant : l'étude du P. Haering; l'interview du cardinal Ottaviani au magazine *Vita;* une lettre du cardinal Ottaviani à Mgr Heenan, archevêque de Westminster; la déclaration de l'épiscopat de Grande-Bretagne, celle de l'épiscopat de Hollande.

Dans son allocution aux sages-femmes, Pie XII dit : « La stérilisation directe — c'est-à-dire celle qui vise, comme moyen ou comme but, à rendre impossible la procréation — est une grave violation de la loi morale, et par conséquent est illicite. »

Le 23 juin 1964, dans un discours prononcé devant les cardinaux, Paul VI a parlé de la régulation des naissances et a déclaré : « Nous n'avons pas jusqu'à présent de raisons suffisantes pour considérer comme dépassées, et par conséquent n'ayant pas un caractère d'obligation, les règles données par le Pape Pie XII à ce sujet. Celles-ci doivent donc être considérées comme gardant toute leur valeur, du moins tant que Nous ne Nous sentirons pas en conscience obligé de les modifier. Dans des questions aussi graves, il est bon que les catholiques suivent une seule loi, celle que propose l'Église avec toute son autorité. Il semble donc opportun de recommander que per-

sonne pour le moment ne s'arroge le droit de se prononcer en des termes non conformes aux règles en vigueur. »

D'autre part, il n'est pas impensable que certains médicaments hormonaux puissent faciliter l'usage de l'abstinence périodique comme moyen de régulation des naissances, par exemple en permettant d'obtenir une ovulation anormalement retardée. L'utilisation de ces drogues pourrait être licite — sous certaines conditions évidemment (comme leur innocuité, par exemple). Et c'est sans doute ce qu'il faut entendre à travers certaines déclarations épiscopales récentes.

MALTZEW (Alexis-Petrovitch), théologien russe de la fin du xix[e] siècle, a publié (en allemand) : *Dogmatische Erörterungen zur Einführung in das Verständniss der orth. cathol. Auffassung in ihren Verhältniss zur Römischen und Protestantischen*, Berlin, 1893; — des traductions en allemand d'ouvrages de liturgie russes; — *Die Sacramente der orthodox-katholischen Kirche des Morgenlandes*, Berlin, 1898.

Abjuration dans l'Église orthodoxe, I, 80-82, 85, 87, 88, 90; — Antimension, 1391; — épiclèse, V, 220, 277; — ordre, XI, 1393, 1394, 1397; — purgatoire, XIII, 1336, 1346.

MALVENDA (Théodore; Hurter, III, 763, le prénomme Thomas) († 1628). De l'ordre de S. Dominique, collaborateur de Marguarin de La Bigne pour sa *Bibliotheca S. Patrum* (cf. IX, 2044); auteur d'une traduction latine de la Bible, XV, 2729. — Cité : XII, 16.

MALVY (Antoine). — Auteur jésuite, a publié : *Pascal et le problème de la croyance*, Paris, 1923, et, en collaboration avec le P. Viller, a édité, en latin, Paris, 1927, avec des notes intéressantes, *La confession orthodoxe de Pierre Moghila*, X, 2066, 2068, 2069, 2071, 2072-74, 2076, 2077, 2079, 2080-81 (bibl.).

MAMACHI (Thomas-Marie). — Notice [J. Carreyre], IX, 1807-08. — Sur le « sein d'Abraham », I, 113; — évêques, V, 1702; — Fébronius, 2123; — M. et Stattler, XIV, 2575-76. — Cité : VI, 921; XI, 1612.

MAMERANUS (Nicolas). — Notice [E. Vansteenberghe], IX, 1808-09.

MAMERT (Claudien). — Notice [É. Amann], IX, 1809-11. — Sur l'âme, I, 973, 1004-05, 1026, 2585; X, 1580; — âme et corps, VI, 555; — union hypostatique, VII, 441, et souffrances du Christ, VI, 1013. — Influence platonicienne dans sa théologie trinitaire, XV, 2919; cf. XII, 2289, 2322. — M. et Fauste de Riez, XIV, 1837.

MAMERT (S.), frère de Claudien. — S. Hilaire, pape, et les empiètements de Mamert, archevêque de Vienne, sur les droits du métropolitain d'Arles, Léonce, VI, 2386-87. Cité : IX, 1809; XIV, 1837.

MAMIANI della ROVERE (Terenzio, comte) (1790-1885). — Philosophe et homme d'État italien. Il favorisa l'ontologisme et publia lui-même des ouvrages dans le sens de cette philosophie. Citons : *Rinnovamento della filosofia antica italiana* (1834); *Dialoghi di scienza prima* (1846); *Kant e l'Ontologia* (1879), etc.

Son système philosophique, XI, 1033-34; cité : 1028; — ses ouvrages mis à l'Index, 1047. — Cité : XIII, 2922.

MAMLOUKS (Mamelouks). — L'Église maronite et la domination des mamlouks en Syrie (de 1291 à 1516), X, 40-50. — Cités : 30.

MA'NS et **MA'NIDES**. — Famille libanaise et émirs libanais, X, 51-53 (Église maronite).

MA'NA, catholicos nestorien de Séleucie. — Élection et déposition, XI, 172-73 (420); cf. 261. — Traduction en persan d'ouvrages syriaques, 264. — Un homonyme, Ma'nâ de Chiraz, compositeur de cantiques, 264.

MANA. — Ce mot, dans les religions primitives, désigne la puissance surnaturelle, le sacré, par opposition au profane. C'est aussi une sorte de force, d'énergie répandue dans tous les êtres et qui est le principe de toute vie et de toute action. Voir Pinard de la Boullaye, *Étude comparée des religions*, I, 389, et *Tables analytiques*, au mot *Mana*, 82.

Religions, XIII, 2194-95, 2197-98, 2205, 2209-11, 2219, 2267, 2278. — M. et sorcellerie, XIV, 2399-2400.

MANAHEM, roi d'Israël (743-737). Notice (H. Lesêtre) dans *D. B.*, IV, 639-40. — Cité : XIII, 2809, 2823, 2831-32; cf. XI, 1630; *Tables*, 2731.

MANASSÉ, roi de Juda (698-642). Notice (H. Lesêtre) dans *D. B.*, IV, 642-44. — Cité : IV, 654, 661, 993-94; VI, 2007; VII, 631, 633; VIII, 843, 844, 863, 864, 870, 872, 875; XI, 1976-77, 1981; XII, 725 (son repentir); XIII, 2809, 2827, 2834-35, 2842; XIV, 2368, 2371; XV, 2704 (sa prière); cf. 2720. *Tables*, 2731.

MANASSÈS (Constantin). — Voir *Constantin M.*, *Tables*, 803.

MANASSÈS DE GOURNAY, archevêque de Reims, déposé le 27 déc. 1082. — Et S. Bruno, II, 2275.

MANAZKERT (Concile de). — Voir *Tables*, 720.

MANCIO (Jean). — Théologien dominicain du XVI[e] s., professeur à Salamanque. Cité : XIII, 461 (probabilisme); XV, 2466 (Valencia), 3121 (Vitoria).

MANDANT, MANDATAIRE. — Définition et obligations, en matière de dommage et de restitution, XIII, 2481-82, 2488.

MANDAT. — « Le mot n'a pas le même sens en droit canonique et en droit français. Le mot *mandat*, en droit français, signifie représentation; le mot *procuration* sert à désigner l'acte juridique qui prouve l'existence et la régularité de la représentation.

« En droit canonique, la représentation est exprimée par le mot *procuratio (curare pro [alio])*, et le mot *mandatum* désigne l'objet de la représentation ou procuration, et aussi sa preuve. En ce second sens, le mot *mandatum* a pour synonyme *instrumentum procurationis*. C'est ainsi que le représentant est appelé *procurator* et doit produire un *mandatum* qui atteste à la fois sa qualité de représentant et l'objet de sa mission ou commission, autrement dit ses pouvoirs » (*D. D. Can.*, VI, 714-15). Le même article précise les cas où le *mandatum* est exigé.

MANDATO (Le P. Pio de). — Théologien jésuite, professeur à l'université grégorienne (fin du XIX[e] s.). — Sur la foi, VI, 212, 480; — âme, forme du corps, 587 (bibl.). — *Institutiones philosophicae*, IX, 661. — Cité : XIV, 1727.

MANDCHOURIE. — État de l'Asie orientale, en dépendance de la Chine. — Un groupe de russo-byzantins unis à Rome, avec un Ordinaire résidant à Kharbine, XI, 1929, 1942. — Missions, X, 1891, 1895, 1897, 1907, 1934, 1979-80.

MANDÉENS. — Chrétiens de S. Jean-Baptiste : sources; histoire, doctrine, vie religieuse. Notice [G. Bardy], IX, 1812-24. Cf. VIII, 649-50. — A compléter par SABÉENS, en raison de travaux plus récents, XIV, 431-37 [A. Vincent] et par *Mandéisme*, dans *D. B. S.* (J. Schmitt), V, 758-88.

MANDERSTOWN (Guillaume). — Notice [É. Amann], IX, 1824-25.

MANDEVILLE (Bernard de) (1670-1733). — Philosophe et écrivain anglais, auteur de plusieurs ouvrages, notamment *Pensées libres sur la religion et le bonheur des nations* (1724). Sa morale est pessimiste, inspirée de Hobbes et de La Rochefoucauld : l'égoïsme, la vanité, les passions sont le moteur du développement économique des sociétés. Cité : XIII, 1734.

MANDEVILLE (Jean de). — Sur l'Immaculée Conception, VII, 1093.

MANDONNET (Pierre-Félix), dominicain français, historien, né le 26 févr. 1858 à Beaumont (P.-de-D.), professeur à l'Univ. de Fribourg (Suisse) de 1891 à 1919, mort au Saulchoir (Kain, Belgique) le 4 janv. 1936. Un amour passionné de son ordre, acquis en lisant Lacordaire, le mena à une double intuition : le rôle décisif joué, en heures de crises, par S. Dominique dans la vie de l'Église et par S. Thomas d'Aquin dans la pensée théologique; le premier, en retrouvant des valeurs essentielles et primitives du christianisme, a élaboré pour la vie cléricale une forme pleinement adaptée à la tâche, où l'avait appelé Innocent III, d'enseignement à la fois populaire et scientifique de la vérité catholique *(S. Dominique...)*. Cinquante ans plus tard, S. Thomas a confirmé la réussite de cet ordre de « docteurs » et « prêcheurs » non seulement quand il arrêta l'invasion de

l'aristotélisme averroïsant, mais aussi quand, à la suite de S. Albert le Grand, *il constitua définitivement la théologie dans son statut de science.*

Servi par un esprit audacieusement déductif et un don exceptionnel de symbiose avec les hommes du Moyen Age, Mandonnet sut dominer d'innombrables lectures pour déceler les points critiques de l'histoire et en atteindre les structures profondes; il est caractéristique, à cet égard, que son œuvre majeure soit un *Siger de Brabant* (2e éd., 1911). Chacun presque de ses articles ouvrit un chantier nouveau de travail et y provoqua de fécondes polémiques par la nouveauté d'hypothèses souvent systématiques, mais toujours solidement étayées. Ainsi a-t-il renouvelé l'étude des institutions scolaires et ecclésiastiques médiévales, l'histoire de l'aristotélisme chrétien, l'authentification et la datation des écrits de S. Thomas (*Les écrits authentiques de S. Thomas d'Aquin*, 2e éd., 1910, et nombreux articles et préfaces) ainsi que l'histoire du thomisme depuis les « premières polémiques thomistes » jusqu'aux querelles du XVIIe s. (voir entre autres *D. T. C.*, VI, 863-924, art. FRÈRES PRÊCHEURS [*La théologie dans l'ordre des*], à compléter par *Rev. thomiste*, XXII (1914), p. 665-679, et *Le décret d'Innocent XI contre le probabilisme*, 1903). Dans la pensée théologique elle-même, c'est en grande partie à Mandonnet qu'on doit d'avoir vu se développer chez les thomistes modernes une recherche de la vérité qui, pour la bonne intelligence de la *Somme*, sait désormais, à côté de l'exégèse traditionnelle par les commentaires de l'École, prendre en considération les lieux parallèles de S. Thomas, la chronologie de ses œuvres, les étapes de sa vie intellectuelle, ses sources littéraires et doctrinales, ainsi que les problèmes et les écrits contemporains. Mandonnet sut également susciter les institutions capables de servir ces intuitions en fondant, pour développer la spéculation et l'histoire thomistes, la Société thomiste, la *Bibliothèque thomiste* (1921) et le *Bulletin thomiste* (1924), ce dernier prolongeant, mais sous forme analytique et critique, la *Bibliographie thomiste* qu'il avait lui-même donnée en collaboration avec J. Destrez (1921). Son œuvre, littérairement peu abondante, demeure surtout par les voies qu'il a ouvertes et ce mouvement de travail dont un des principaux mérites est d'avoir en partie dépassé les conclusions historiques de son initiateur.

Voir les notices nécrologiques parues en 1936 dans l'*Année dominicaine*, p. 41-46 (A.-M. Jacquin) et le *Bulletin thomiste*, p. 693-697 (M.-D. Chenu).

Pour les travaux du Père M. jusqu'en 1930, voir *Mélanges Mandonnet*, I, 7-17 (*Bibliothèque thomiste*, XIII); depuis : *Dante le théologien*, Paris, 1935, *S. Dominique, l'idée, l'homme, l'œuvre*, Paris, 1937, recueil posthume par H.-M. Vicaire et R. Ladner, et quelques notes facilement retrouvables par le *Bulletin thomiste* des années 1931-1936. M. HUBERT.

Aristotélisme et averroïsme, I, 1873-75, 1877, 1883, 1885-86, 1887 (bibl.); — augustinisme, 2503, 2506-09, 2511, 2513-14, 2536; — averroïsme, 2629, 2631-34, 2636-37, 2638 (bibl.); — Bacon, II, 10, 14, 30; — Boèce de Dacie, 923-24; — Concina (probabilisme), III, 704-05, 707 (bibl.); — création et averroïsme, 2083-84, 2133, 2177; — démocratie, IV, 280, 282; — Dieu, 1184, 1207; — Eckart, 2068, 2070; — élection (choix), 2252; — essence et existence, V, 849; — eucharistiques (accidents), 1388-89; — Forme du corps humain, VI, 565; — Frères prêcheurs, 864, 868, 874 (bibl.), 875, 883 (bibl.), 884, 885, 892, 901, 902, 904, 910; *Tables*, 1747, 1749; — Gilbert de la Porrée, VI, 1356; — Gilles de Rome, IV, 1207; *Tables*, 1813; — Guillaume d'Auvergne, VI, 1967; — Guyard, 1996. — Le *De unione* de S. Thomas, VII, 529; cf. *Tables*, 2648; — Innocent V, VII, 1996; — Innocent XI, 2013 (bibl.); — Kilwardby, VIII, 2356 (bibl.); — Klapwell, 2358 (bibl.); — Lorens, IX, 934, 935 (bibl.); — Molinisme (probabilisme, décret d'Innocent XI), X, 2181; — Pascal (probabilisme), XI, 2104; — Pécham (*Mélanges Mandonnet*), XII, 107; — Pierre Auriol (la *postilla super Job* restituée à S. Thomas), 1842-43; — Pierre Lombard, 2013; — Politi (Catharin), 2418; — Prémotion physique, XIII, 68-69; — Probabilisme, 437, 438, 452, 454, 600; — rationalisme (de Siger de Brabant), 1693; — Raymond de Peñaford, 1811; — réalisme de Duns Scot, 1859; — scolastique, XIV, 1704-06, 1708, 1711; — *Sentences*, 1861, 1868; — Siger de Brabant, 2041, 2044-45, 2048-49, 2052 (bibl.); — Sommes théologiques, 2344; — Suisse (enseignement à Fribourg), 2758; — Sutton, 2870-71. — Tempier, XV, 101-03, 107 (bibl.); — théologie, 373 (bibl.), 393; — Thomas (S.) d'Aquin, 618-21, 624, 630-31 (bibl.), 632, 635-36, 652-55, 664, 669-71, 676, 683-84, 690, 693, 715-16, 737 (bibl.), 751; — thomisme, 965.

MANEGOLD DE LAUTENBACH. — Notice [É. Amann], IX, 1825-30. — Et *Le songe de Scipion*, de Macrobe, XII, 2291; — et la scolastique, XIV, 1699; cf. XV, 367; — le tyrannicide, XV, 1966. — Sur Urbain II, 2281; — sur Wenrich de Trèves, 3528; — sur l'eucharistie, V, 1219, 1373; — sur l'usure, XV, 2337.

MANEN (VAN). — Exégète néerlandais. — Sur l'épître aux Romains, XIII, 2854, 2858.

MANES. MANISME — Le mânisme est la religion des mânes, c.-à-d. des morts. Le mânisme est une théorie qui a voulu expliquer l'origine des religions dans la croyance à la survie. « En donnant aux mots « culte des ancêtres » le sens le plus étendu, celui qui comprend tout culte rendu aux morts, qu'ils soient de même sang ou non, nous conclurons, dit Spencer, que le culte des ancêtres est la racine de toute religion » (*Principes de sociologie*, trad. Cazelles, I, 191). Ce système a reçu en conséquence le nom de *mânisme* ou de nouvel *evhémérisme*. Pinard de la Boullaye, *L'étude comparée des religions*, I, 381.

A rapprocher de l'animisme décrit XIII, 2188-89. Voir sur l'évhémerisme, *Tables*, 1451. — M. et fétichisme, V, 2192; et l'idolâtrie, VII, 618; — et magie, IX, 1546; — et métempsycose, X, 1584-85; — et spiritisme, XIV, 2507 sq. — Voir aussi RELIGION, XIII, 2237, 2293.

MANÈS ou **MANI.** Voir *Mani* et *Manichéisme.*

MANFREDA (ou **MAIFREDA**), de Pirovano (Sœur). — Et les Guillelmites, VI, 1983-87.

MANGEART (Thomas). — Notice [J. Baudot], IX, 1830.

MANGENOT (Joseph-Eugène). — Notice [É. Amann], IX, 1830-41. Voir *D. B. S.*, V, 789-93 (A. Clamer).

Nous avons dénombré 145 études, notices ou articles écrits par E. Mangenot dans le *D. T. C.* Les références principales à ces articles et aux autres écrits de cet auteur ont été indiquées au cours de la notice d'É. Amann. On devra s'y reporter avant tout. Les autres références relevées et indiquées ci-après sont en réalité d'importance très secondaire.

Deutéronome, IV, 654, 660; — Dieu dans la Bible, 963; — Emmanuel, 2438-39; — Épiclèse, V, 227; — Érasme, 394; — Esdras-Néhémie, 530; — Eucharistie, 995, 1012, 1039, 1044-46, 1048, 1050, 1053, 1055-57, 1059, 1068, 1077, 1085, 1088-89, 1112, 1120 (bibl.); — Exode, 1748-49, 1753, 1755, 1761; — *Filioque*, 810, 2309-10; — Fils de Dieu, 2374, 2393-94, 2395 (bibl.), 2398, 2399 (bibl.); — France, VI, 707, 708; — Genèse, 1191, 1194-97, 1208 (bibl.); — Hébreux (épître), 2078-79; — Inspiration de l'Écriture, VII, 2070, 2081, 2224, 2266 (bibl.); — Interprétation de l'Écriture, 2343 (bibl.); — S. Jean, VIII, 588 (bibl.); — Jésus-Christ, 1207, 1215, 1218, 1223; — Josué, 1574 (bibl.); — Lévitique, IX, 473-74, 479, 484; — S. Luc, 993; — Magie, 1520; — S. Marc, 1958; — Marie, 2342-43, 2347 (bibl.); — S. Matthieu, X, 373 (bibl.); — Messe, 830, 832, 862; — Miracle, 1847; — Nombres (livre des), XI, 697-98; — Sorcellerie (démons), XIV, 2401; — Testament (texte du Nouveau), XV,

192; — Vintras (les frères Baillarol à Sion), 3062 (bibl.).

MANGOU-KHAN (ou **MONGKA**), prince mongol et empereur de Chine. — Remplace Houlagou (cf. *Tables*, 2119) et continue aux chrétiens de l'Église nestorienne la bienveillance de son prédécesseur.

Cité : XI, 211-12, 214, 216, 221.

MANI. MANICHÉISME. — Étude générale [G. Bardy], IX, 1841-1895. — I. SOURCES. — 1° *Sources manichéennes.* — 1. *Livres de Mani* (Mystères, Géants, Préceptes, Shâpurakân, Trésor, Farakmatija, Évangile, Lettres), IX, 1842-47. — 2. *Littérature manichéenne*, écrits perdus (et auteurs les citant) : *Mémorables* ou vie de Mani (An-Nadim); — *Histoire des imans de Babylone* (An-Nadim); — Ouvrages d'Addas, ou Ado ou Adimantus, cf. *Tables*, 36, 37 (S. Augustin, IX, 1848; cf. I, 2292-93); — Agapius, ouvrages et *Heptalogus* (?) (Photius, XII, 1541-42; cf. Pierre de Sicile, 2044-45); — Aristocrite, *Théosophie* (*Tables*, 250-51); — Hiéracas (*Tables*, 2073); — Héraclide (?); — Aphthonius et autres disciples, cités : IX, 1849; — Fauste de Milève (*Tables*, 1501); — Secundinus (S. Augustin, I, 2277, 2293). — Beaucoup connus par les formules grecques d'abjuration, I, 77-79. — 3. *Manuscrits de Mongolie.* — *Kouastouanift*, IX, 1850-51; — *Hymnes* (cf. S. Augustin, I, 2293); IX, 1851; — Traité de *Touen-houang;* fragments historiques, 1851-52. — 4. *Proscription des écrits manichéens* (Occident, Orient, Extrême-Orient), 1852-53.

2° *Sources indirectes.* — 1. *Sources orientales.* — *a)* musulmanes. — *Fihrist* d'An-Nadim; — *Kitab al milal* de Sharastâni; — *Chronologie* et *Histoire de l'Inde* d'Al-Birûni; — Al-Gahiz, Ibn-Wâdih al-Yaqoubi, Tabari, Masoudi, Ibn al-Mourtada, divers ouvrages, 1853-54; — *b)* persanes. — Le *Shikand goummanig vidshar*, le *Dinkard*, *Le jardin de la pureté* de Mirchond, 1854; — *c)* écrivains chrétiens. — Aphraate (cf. I, 1459); — S. Éphrem (cf. V, 191); — Théodore Bar-Kôni (cf. XV, 228); — Michel le Syrien (cf. X, 1715-16); — Bar-Hebraeus (cf. II, 405-06); — Eznik de Kolb (cf. V, 2043), IX, 1854-55. — 2. *Sources grecques et latines.* — Alexandre de Lycopolis (cf. I, 785); — Hegemonius (cf. VI, 2113-15); — Sérapion de Thmuis (cf. XIV, 1909-11); — S. Épiphane (cf. V, 364); — Didyme d'Alexandrie (cf. IV, 750-51); — S. Augustin (cf. I, 2269-71, 2277, 2292-93); — Évode d'Uzala (cf. V, 1731); — Sévère d'Antioche (cf. XIV, 1993); — S. Jean Damascène (cf. VIII, 700, 705-06); — Photius (cf. XII, 1541-42, 2044-45; IX, 1855-58).

II. VIE DE MANI. — Synthèse des sources, IX, 1858-64.

III. EXPANSION. — 1° *Dans l'Empire romain :* lois des empereurs, IX, 1864; cf. I, 1398. — 1. *En Orient.* — *a)* Mésopotamie. — *Actes d'Archélaüs* (cf. *supra :* Hégémonius), Aphraate, S. Éphrem *(supra)*, Rabboula, IX, 1864; — *b)* Syrie et Palestine. — S. Épiphane, S. Cyrille de Jérusalem (III, 2534, 2545, 2553), Eusèbe d'Émèse (V, 1538), Tite de Bostra (XV, 1143), Théodoret de Cyr (XV, 307), Sévère d'Antioche *(supra)*, Anastase le Sinaïte (I, 1167), IX, 1864-65; — *c)* Égypte. — Alexandre de Lycopolis *(supra)*, Sérapion de Thmuis *(supra)*, Didyme d'Alexandrie *(supra)*, Aphthonius et Aèce d'Antioche, Hiéracas *(supra)*, Eutychius (V, 1610), Timothée d'Alexandrie, IX, 1865. — *d)* Asie mineure. — S. Basile, S. Grégoire de Nysse, Diodore de Tarse (IV, 1365), Anastase I[er], pape, Justinien I[er], Héraclien de Chalcédoine (XV, 168; *Tables*, 2048), Paul le Perse, Zacharie le Rhéteur (XV, 3679). Voir ensuite : Pauliciens (X, 20; XII, 56-60), IX, 1866-67. — 2. *En Occident.* — *a)* Afrique. — S. Augustin *(supra)*, Victorinus Afer (XV, 2894), Fauste de Milève *(supra)*, Fortunat et Félix (I, 2277, 2292-93), S. Grégoire le Grand, Abou-Hilal ad-Deihouri, IX, 1865-66. — *b)* Espagne. — Ressemblance entre manichéisme et priscillianisme, XI, 1604-05; XIII, 396-98; XV, 1351; — *c)* Gaule. — S. Augustin (I, 2293), S. Vincent de Lérins, Gennade (VI, 1224); Pomère (XII, 2537); S. Césaire (II, 2173-74), IX, 1866; — *d)* Italie. — Miltiade, pape; Valentinien empereur, Constance manichéen, à Rome; Ambroise à Milan (I, 1943); S. Léon (IX, 228-29, 234, 268, 283); Gélase, Symmaque, Hormisdas (VII, 162), S. Grégoire le Grand, IX, 1866. — Séquelles : Occident : Albigeois, Cathares (néomanichéisme), *Tables*, 554-55; — Orient : Bogomiles, *Tables*, 455; IX, 1867.

2° *Dans l'Empire perse.* — 1. *Babylonie :* Sis, successeur de Mani; — schismes (Battaï, Ado, Zadhommouz et autres, notamment Miklas et Mouzourmihr), IX, 1867-68; — combattus par Mihr, les imans mihrites et notamment Abou Hilal ad-Deihouri et Abou-Saïd-Raha, IX, 1868. — 2. *Au-delà de la Mésopotamie :* traduction en arabe des écrits de Mani, 1868; cf. 1853 (sources indirectes). — 3. *Au Khorassan*, Mazdak et la secte des Dênâvars; — les Turcs occidentaux et le manichéisme, IX, 1868-69.

3° *Dans l'Empire chinois.* — Introduction des écrits de Mani (694), IX, 1869; cf. 1853 (persécution); — autorisation du manichéisme (en 732), 1869.

4° *Dans l'Asie centrale.* — 1. M. dans le royaume mongol des Ouïgours, IX, 1869-70. — 2. Déclin et disparition, 1870; — sur les manuscrits découverts en Mongolie, 1849-53.

5° *Régression et disparition du manichéisme.* — Perse, Islam, Chine, bouddhisme, invasions, IX, 1870-72.

IV. DOCTRINES. — 1° *Dogmatique.* — 1. Base : le dualisme (Bien et Mal, Lumière et Ténèbres), IX, 1872-74; cf. III, 2070, 2166; IV, 354, 361, 368-69, 407-08. — 2. Lutte entre les deux mondes; l'Homme primitif; l'Esprit des Lumières, ses collaborateurs et son œuvre créatrice en dehors de la terre, IX, 1874-76; cf. 1688-90; XII, 372. — 3. Sur la terre, création des végétaux, des animaux, du premier homme, Adam, fils d'esprit et de matière, IX, 1876-77. — 4. Jésus, rédempteur de l'homme déchu, modèle que chaque homme doit réaliser en soi-même, 1877-79.

2° *Morale.* — 1. *Le sceau de la bouche :* Préceptes relatifs à la nourriture, IX, 1879-80; cf. I, 277. — 2. *Le sceau de la main :* Interdiction du meurtre et de toute destruction, du vol et de l'usure, de la richesse et des honneurs, IX, 1880. — 3. *Le sceau du sein :* Pratique de la continence, la génération est mauvaise en soi, le mariage interdit, 1880-81; cf. 2080, 2085, 2093, 2131. — 4. *Distinction des Élus et des Auditeurs*, ceux-ci moins rigoureusement astreints à la morale, 1881-82.

3° *Eschatologie.* — Mort du pécheur et du juste; leur sort différent; séparation des bons et des méchants; le feu du dernier jour et le paradis, IX, 1882-85; cf. V, 53.

Citations occasionnelles de Manès, manichéisme, manichéens. — I, 641-42 (Agynniens); 658-59 (Albanais); 677 (Albigeois); 2222 (Attingants). — II, 2-4 (Baanès); 394, 398, 400 (Bardesane, Bardesanites); 489-90 (Bayle); 747-48 (S. Bernard); 1154-55 (Brugs); 1166-67 (Buddas); 1232 (Bulgarie); 1987 (Cathares). — III, 2080, 2110 (Création). — IV, 483 (Déposition des clercs); 1485, 1493, 1496-98 (docétisme). — V, 53 (Enfer); 135 (Éon de l'Étoile). — VI, 1006 (Guianites); 2182 (Hérésiarque Henri); 2259-60 (Héribert). — VII, 802 (Images); 1932 (Infidélité); 2016, 2025-26 (Inquisitions). — VIII, 337-38,

357-58, 365, 374, 379 (Jansénisme); 1261 (Jésus-Christ); 1435 (Joachim de Flore); 1547 (Joséphistes); 1928, 1930 (Julien d'Éclane); 2428, 2441 (Lactance). — IX, 842 (Liturgie); 1044 (Lucifériens); 1189 (Luther); 1679, 1692, 1694-95 (Mal); 1812, 1815, 1824 (Mandéens); 1962-63 (Marc de Memphis). — X, 20 (Maronite); 1694-95 (Michel Cérulaire). — XI, 207, 265 (Église nestorienne); 1575, 1581 (Origénisme); 1720 (Pacien); 1865 (Panthéisme); 2206 (Passagiens); 2246 (Paterniens). — XII, 371-74, 376, 417, 425, 517, 588 (Péché originel); 917 (Pénitence); 1510, 1518 (Philoxène de Mabboug); 2281 (Platonisme); 2841 (Prédestination). — XIII, 2344 (Reliques); 2502 (Résurrection). — XIV, 1809, 1816, 1843 (Semi-pélagiens). — XV, 626, 664 (Thomas d'Aquin); 3421, 3440 (Voltaire).

4° *L'Église manichéenne.* — Hiérarchie : 1 iman, 12 maîtres, 72 évêques. — Sacrements : baptême, eucharistie. — Prières et hymnes. — Jeûnes et fêtes (sur les fêtes chrétiennes, XIV, 2802; cf. 278). — Lieux de culte (?), IX, 1885-88.

V. ORIGINES. — 1. Réaction contre l'Ancien Testament et certaines parties du Nouveau (cf. VII, 2094-95), concrétisée dans l'*Évangile vivant*, commentaire de l'*Évangile des Douze apôtres*, IX, 1888-92; cf. *Tables*, 192. — 2. Apparentement aux sectes gnostiques, IX, 1893; cf. *Tables*, 1819-28, spécialement Marcion, 1821, et l'étude de Sagnard, 1825-28. — 3. Influences babyloniennes, IX, 1893-94.

Auteurs et éditeurs modernes cités dans l'article. — Abbeloos-Lamy, 1855; — P. Alfaric, 1843-52, 1854, 1856, 1859, 1861, 1865, 1866, 1868-1871, 1875, 1876, 1886, 1887, 1891, 1892; — W. Bang, 1887; — E. Barbier de Meynard, 1854; — Beeson, 1842-43, 1855; — A. A. Bevan et F. C. Burkitt, 1855; — Bickhell, 1855; — Bousset, 1892; — A. Brinkmann, 1856; — A. Bruckner, 1849; — Carra de Vaux, 1854, 1860; — J.-B. Chabot, 1855; — Chavannes et Pelliot, 1847, 1848, 1853, 1869, 1871, 1877, 1879, 1881-1884, 1885; — H. Cordier, 1849; — F. Cumont, 1855, 1857, 1872-1874, 1876-1890; — W. Cureton, 1853; — Fabricius-Harless, 1847; — Flügel, 1842, 1844, 1846-47, 1849, 1853, 1858-61, 1863, 1867-68, 1874, 1876, 1878, 1880, 1883-85, 1887-89, 1893; — G. Graf, 1891; — Grünwedel, 1850; — Th. Haarbrücker, 1853, 1878; — Houtsma, 1854; — Karapet Ter-Mekertschian, 1867; — Kessler, 1843, 1846, 1854-55, 1857, 1860-62, 1880, 1893-94; — P. de Lagarde, 1856; — A. von Le Coq, 1850-52, 1859; — Mirchond, 1846, 1861; — C. W. Mitchell, 1855, 1861; — P. Monceaux, 1849; — F. W. K. Müller, 1851-52, 1863, 1869, 1878, 1884, 1887; — F. Nau, 1859; — J. J. Overbeck, 1855; — Pelliot, 1850; voir Chavannes; — Peshotum Dustoor Behramjee Sunjana, 1854; — Pococke, 1855, 1861; — Pognon, 1855, 1868; — W. Radloff, 1850; — Sachau, 1842, 1844-45, 1854, 1860, 1862-63, 1870, 1880, 1884, 1892; — C. Saleman, 1852, 1854; — G. Schlegel, 1869; — Schmidt, 1892; — Stein (Aurel), 1850, 1851; — E. W. West, 1854, — Zotenberg, 1854; — Zycha, 1856, 1857.

On trouvera de bonnes indications complémentaires dans : H. Ch. Puech, *Le manichéisme*, Paris, 1949; — Ch. Boyer, S. J., *Christianisme et néoplatonisme dans la formation de S. Augustin*, Rome, 1953, spécialement p. 39-58; — L. H. Grondijs, *Manichéisme numidien au VIe s.*, dans *Augustinus Magister*, III, Paris, 1954.

MANNHART (Le P. Franz-Xaver). — Théologien jésuite (XVIIIe s.). — Sa théologie morale et le probabilisme, XIII, 572-73.

MANNING (Henry-Édouard, cardinal). — Notice [L. Marchal], IX, 1895-1915. Cf. VI, 1723.

1° *Biographie.* — 1. Jeunesse, IX, 1895. — 2. Prêtre anglican, 1896; — mouvement d'Oxford, XI, 1689, 1697; — archidiacre de Chichester, IX, 1896; — Ward, XV, 3514; — jugement sur l'indépendance de l'Église, XIII, 1367, 1371; — usage de la confession, 1375. — 3. Conversion : vers Rome, IX, 1896; cf. XIII, 1380-81; — abaissement et incapacité de l'Église anglicane, IX, 1898-99; XIII, 1384; — démission de son archidiaconat et conversion, IX, 1899; XIII, 1383; cf. XII, 1711, — 4. Prêtre catholique, IX, 1899-1900; — Wiseman et M., 1900; XV, 3573-74; — M., Ward et la Revue *Home and Foreign Review*, 3516-17; XIV, 2889-90; — conflit Errington, IX, 1900; XV, 3574; — M. et Newman, XI, 340-42 (affaire du *Rambler*); cf. XIV, 2889; XI, 344-46 (infaillibilité); cf. 348 (affaire Ryder), 375, 381; — M. et conversion de Newman, 1701. — 5. Archevêque de Westminster, IX, 1900-03; — M. et Rome, 1901-02; ses difficultés : moyens de les surmonter, 1902 : sainteté du clergé, XI, 1377; — *Le Sacerdoce éternel* du Christ, X, 1224; XI, 1377. — Divergences avec Newman (infaillibilité; cf. *supra*) et néanmoins favorable à son cardinalat, IX, *1901*; XI, 352-53.

2° *Problèmes religieux et sociaux.* — 1. Pouvoir temporel du pape, IX, 1902-03; XV, 3575. — 2. Concile du Vatican, IX, 1903-06; XV, 2537, 2539, 2546-47, 2550-51, 2569, 2572, 2583. — 3. Idées théologiques : autorité de l'Église et action du S.-Esprit, VII, 2184; IX, 1906-08; XIV, 863; — apologétique, I, 1565-66. — 4. Union des Églises, IX, 1908-09; sur l'Église anglicane, 1908; cf. 1898 (cf. *supra*). — 5. Enseignement élémentaire et supérieur, IX, 1909-11; VI, 1701; XI, 343-44. — 6. Question sociale, IX, 1911-13; cf. III, 1871. — 7. Conclusions : M. et Newman; — opposition au libéralisme, IX, 1913-14; cf. 508; XI, 347; cf. IX, 347 (sur Léon XIII et la reine Victoria).

La bibliographie de Marchal n'a pas besoin de complément. Dans Fliche-Martin, XXI, *Le pontificat de Pie IX*, M. Aubert indique seulement que « le portrait donné par Lytton Strachey, *Victoriens éminents*, Paris, 1933, p. 19-142, contient certains traits justes, mais est trop sévère ».

Sur l'affaire Errington, Aubert ajoute : « Le meilleur exposé de cette affaire se trouve dans W. Ward, *Le cardinal Wiseman*, II, ch. 24, 25 et 27. On y trouvera de nombreux documents (de même que dans les appendices D, E et F de l'édition anglaise), auxquels il faut ajouter un mémoire de F. Rymer publié dans C. Butler, *Life and Times of B. Ullathorne*, I, p. 278-306, et les lettres publiées dans Leslie, *Life of Manning* (en appendice), dans *Dublin Review*, janv. 1923, ainsi que dans E. Purcell, *Life of Manning*, II, ch. 5; mais l'exposé de l'affaire dans ce dernier ouvrage contient plusieurs grosses inexactitudes (cf. W. Ward, *Life and Times of cardinal Wiseman*, II, p. 579-585) concernant le rôle de Manning notamment (cf. aussi C. Butler, *op. cit.*, I, p. 271-273).

MANOIR (Hubert de Juaye du). — Théologien jésuite, né en 1894, professeur à l'Institut catholique de Paris. — L'œuvre monumentale du P. du Manoir est l'encyclopédie mariale, *Maria*, en 7 tomes (de 1949 à 1964). Les *Tables*, 2530, ont donné sur cet ouvrage une appréciation élogieuse. Le dernier volume étudie les problèmes les plus actuels : Immaculée Conception, Maternité virginale, Assomption, Marie dans la théologie russe, Marie et la théologie de la femme, Marie et l'Église, Marie et la Sainte Trinité, le tout précédé d'une préface remarquable de S. Ém. le cardinal Bea.

Le P. du Manoir a donné également des études sur *Le problème de Dieu chez Cyrille d'Alexandrie* (*Recherches Sc. rel.*, XXVII, 1937) et *L'Église, corps du Christ, chez S. Cyrille d'Alexandrie* (*Gregorianum*, 1938, p. 573 sq.). — Cité : XV, 2193, et *Tables*, 896.

MANSEL (Henry), philosophe anglais (1820-1871). Prêtre anglican, doyen de S.-Paul. Disciple d'Hamilton, il en édita les œuvres. Il fit connaître en Angleterre la philosophie de Kant. On peut citer de lui : *Prolégomènes logiques* (1851); *Métaphysique* (1860); *La philosophie du conditionné*, réponse à la thèse associationniste de Stuart Mill dans son *Examen de la philosophie de Hamilton* (1866). Voir *Tables*, 2016.

Synthèse doctrinale de Hamilton-Mansel, I, 598-99; — agnosticisme appliqué à Dieu, IV, 1282-85; — système général agnostique, 1286-88.

MANSFELD (Comte Hayer de). — Chef protestant, revenu ensuite au catholicisme (1480-1560). — Sur Luther, IX, 1173; — protecteur de Witzel, XV, 3578.

MANSI (Jean-Dominique). — Notice [J. Carreyre], IX, 1915-16. — Sa collection des conciles indiquée, III, 675 (bibl.); XII, 1345 (rééd. Mgr Petit), et souvent citée dans art. conciliaires et dogmatiques. — Remarques spéciales : IX, 1366-69 (Ier conc. de Lyon); x, 1752-54; cf. II, 1806-07 (Carthage-Milève); XII, 1853 (IVe conc. de Constantinople sur Photius). — Continuation de l'*Histoire* de Noël Alexandre, I, 770-71; — les *Annales*, continuées par Theiner, XV, 218.

MANSION (Mgr Augustin). — Né à Gand le 5 août 1882; nommé à l'université de Louvain en 1912, professeur ordinaire en 1920, émérite depuis 1952.

Ses études concernant S. Thomas, XV, 649, 651 (bibl.), 664.

MANSUÉTUDE. — Étude morale [A. Thouvenin], IX, 1916-18. — 1. Notion, 1916. — 2. M. et clémence, 1917; cf. III, 45; — et miséricorde divine, XV, 3353. — 3. Excellence, IX, 1917; — connexe à la tempérance, XV, 98. — 4. Pratique, IX, 1917-18.

MANTEGAZZI (Alexandre). — Sur l'essence du jeûne ecclésiastique (opinion appuyée par Muratori), x, 2554.

MANTELS (MANTELIUS) (Jean). — Notice [É. Amann], IX, 1918.

MANTOUE (Bx Baptiste de). — Notice [Anastase de Saint-Paul], IX, 1918-23.

Cité : II, 1785.

MANUEL. — Première apparition du mot, XIII, 457.

MANUEL CALÉCAS. — Voir *Calécas*, *Tables*, 498. — Ajouter : Feu du purgatoire, v, 2255-56; — *Filioque*, 783, 2320-21, 2324, 2326; — controverse palamite, XI, 1807.

MANUEL CHARITOPOULOS, patriarche de Constantinople (1215-1222), III, 1310. — Réserve des présanctifiés, XIII, 100. — Cité : I, 1390; III, 1387.

MANUEL Ier COMNÈNE. — Empereur byzantin (1122-1180). Succéda en 1143 à son père Jean Comnène, qui avait régné de 1118 à 1143 (cf. III, 1378). — *Notitia* de M., 1372-73; — affaire de Michel d'Anchialos, de Basile d'Ochrida, archevêque de Thessalonique, III, 1379; — conciles contre Constantin de Corfou, *ibid.* — Azymes, I, 2658. — Controverses sur la messe, x, 1337-39.

MANUEL DE LA CONCEPTION. — Notice [A. Palmieri], IX, 1923.

MANUEL DE CORINTHE ou *Le Grand Rhéteur.* — Notice [L. Petit], IX, 1923-24. — Sur le purgatoire, v, 2247; XIII, 1331-32; — contre Pléthon, XII, 2399.

MANUEL II PALÉOLOGUE. — Notice [L. Petit], IX, 1925-1932; cf. III, 1399-1400. — *Notitia* et sièges épiscopaux, 1403. — Antimension, I, 1390. — Patriarcat gréco-bulgare d'Ochrida, II, 1194 sq. — Lettres à Cydonius, III, 2456.

MANY (Séraphin). — Prêtre de S.-Sulpice (1847-1922). Savant canoniste, S. Many remplaça Mgr Gasparri à l'Institut catholique lorsque celui-ci fut rappelé à Rome. Nommé par Pie X membre de la Commission chargée de la codification du droit canonique, S. Many fut, en 1908, nommé auditeur de Rote. En 1920, il était doyen de ce tribunal. Outre les sentences qu'on lui doit dans les jugements de la Rote, Mgr Many a publié : *Notes canoniques sur quelques points relatifs à la direction des grands séminaires*, Paris, 1900; — *Prælectiones de missa, cum appendice de sanctissimo eucharistiæ sacramento*, 1903; — *Prælectiones de locis sacris*, 1904; — *Prælectiones de sacra ordinatione*, 1905. — Notice plus complète dans *D. D. Can.*, VI, 725-26 (R. Naz). Cf. XIV, 823.

Abstinence, I, 272. — Binage, II, 895-96. — Diacres, IV, 719. — Dimissoriales, 1351. — Domicile, 1658, 1661. — Duel, 1853-54. — Élection des papes, 2282. — Honoraires de messes, VII, 77; cf. x, 1725. — Immunités ecclésiastiques, VII, 1256-58. — Imposition des mains, 1334, 1336, 1408, 1418. — Liturgie, IX, 837. — Ordre, XI, 1262, 1374, 1388 (sacramentalité de l'épiscopat); cf. XIV, 3067. — Sépulture ecclésiastique, 1899-1900. — Titre canonique, XV, 1150, 1152. — Violation, 3074.

MANZONI. — 1. *Alexandre* (1785-1873). Poète et romancier italien, auteur des *Promessi sposi*. On affirme qu'il a inspiré les écrits de Gioberti et de Rosmini : à ce titre peut-être a pu être compté parmi les partisans de l'ontologisme, XI, 1029. — 2. *César*, théologien du début du XXe s., auteur d'un *Compendium theologiæ dogmaticæ;* il adopte l'opinion de Billot sur la causalité intentionnelle des sacrements, XIV, 622.

MAORIS. — Peuplade de la Nouvelle-Zélande. Missions, x, 1949.

MAP (Gautier). Écrivain satirique anglais (1135-1210). Ouvrage principal, *La vanité des courtisans*, recueil d'anecdotes. — Sur Abélard, I, 50; — sur les Vaudois, XV, 2587.

MAPHRIANS. — Dignité ecclésiastique chez les Syriens jacobites, l'équivalent du Catholicos des Nestoriens, I, 1429; XIV, 3018, 3051 (Ignace II), 3068-69, 3072-73 (Marutha), 3143-44.

MARACCI ou **MARRACCI.** — 1. *Hippolyte*, notice [E. Vansteenberghe], IX, 1932-33 (Hurter, IV, 27). — Traduction de Léon le Sage, 388-89. Cité : II, 574; XIII, 2014; XIV, 1055. — 2. *Louis*, son frère, orientaliste de valeur (1612-1700) (Hurter, IV, 391). — Sur le Coran, III, 1839, 1842. Cité : VI, 1891; IX, 1932.

MARAIS. — Docteur de Sorbonne (XVIIe s.) ayant attaqué vivement la croyance à l'immaculée conception, VII, 1176-77.

MARAMURES. — Évêché roumain uni, siège à Baïa Mare, XIV, 55.

MARAN (Dom Prudent). — Notice [J. Baudot], IX, 1933-36; cf. II, 623; x, 428, 431. — Sur Adam, I, 370. — L'âme selon Tatien, 981. — Procession du S.-Esprit, v, 704, 713, 716-17; — selon S. Basile, 783. — Descartes et accidents eucharistiques, 1437. — Hypostase et Origène, VII, 374. — Éditions de S. Cyprien, III, 2470 (bibl.); de S. Justin, VIII, 2233, 2336. — Salut des infidèles et Origène, VII, 1809. — M. et Dom Louvard, IX, 970. — Sur le pseudo-Justin, XII, 2349. — Cité : IV, 450.

MARANATHA. — M. et anathème, I, 1171. Cf. *D. B.*, I, 549. — Voir surtout *D. B.*, IV, 712-14 (F. Vigouroux).

MARANDÉ (Léonard de). — Notice [J. Carreyre], IX, 1936-38.

MARATHONIUS, évêque de Nicomédie, partisan et défenseur de l'hérésie de Macédonius sur le S.-Esprit, I, 1835; v, 1568; IX, 1465-1467, 1471.

MARBEUF (Yves-Alexandre de) (1734-1799). — Archevêque de Lyon. — Antijanséniste auquel les tenants de la « Petite Église » s'opposèrent, XV, 2421.

MARBODE. — Notice [É. Amann], IX, 1939.

MARC (S.). — Étude sur le second évangile [L. Vénard], IX, 1939-1959. — Voir *Tables*, 1423-25. Voir aussi 1427-30 (Marc et les deux autres synoptiques) et la *Note complémentaire*, 1434 sq., surtout 1440-46. Références doctrinales et littéraires aux *Tables*, art. *Évangiles*, 1424-25.

Particularités : corps de S. M. dérobé à Alexandrie par les Vénitiens, I, 796; — S. Pierre et M., XII, 1761; XIII, 250; cf. 251-53 (absence du *Tu es Petrus*). — M. cité à propos de S. Paul, XI, 2357, 2389, 2396, 2420, 2424, 2436-38, 2485. — M. cité par les protestants pour l'ordination des ministres, XI, 1344, 1348; cf. 1357 (conc. de Trente). — M. et l'Église d'Alexandrie, *Tables*, 1131; — et le patriarcat de Grado, XI, 2295; — Liturgie de S. Marc,

IX, 816; cf. I, 791; V, 205-06, 212-13, 221; XIII, 95-96; XIV, 323.

Dans l'art. *Marc (Évangile selon S.)*, du *D. B. S.* (V, 835-862), J.-B. Colon étudie successivement : 1. La *place*, de l'évangile de M. dans le canon. — 2. Le *texte* et les variantes. — 3. L'*origine* (d'après la tradition et les données de l'évangile : relation à S. Pierre). — 4. La *date* et la *destination*. — 5. L'*objet*, le *genre littéraire* et l'*analyse*. — 6. La *valeur historique*. — Enfin, 7. la question controversée de l'auteur de la *finale*, XVI, 9-20.

Commentateurs postérieurs aux indications du D. T. C. : P. Joüon, *L'Évangile de N.-S. J.-C.*, Paris, 1930; — P. Gächter, *Zur Abfassungszeit des Marcus*, Innsbruck, 1930; *Die Dolmetscher der Apostel*, 1936; — L. Pirot, *La Ste Bible : S. Matthieu, S. Marc*, Paris, 1935; — G. Hartmann, *Der Aufbau des Markusevangeliums*, Munster, 1936; — J. Schmid, *Das Evangelium nach Markus übersetz und erklärt*, Ratisbonne, 1939; — J. Huby, *Év. selon S. Marc* (coll. *Verbum salutis*, 1948); Id., *L'Évangile selon S. Marc*, dans la « Bible de Jérusalem », 1948; — J. van Dodewaard, *Die sprachliche Übereinstimmung zwischen Markus-Paulus und Markus-Petrus*, dans *Biblica*, XXX, fasc. 1, Rome, 1949. — Protestants : G. Wohlenberg, *Das Evangelium des Markus*, Leipzig, 1910; — E. Klostermann, *Das Markusevangelium* (Handbuch zum N. T.), Tubingue, 2e éd., 1936; — E. J. Rawlinson, *The Gospel according to St. Mark*, Londres, 1925, 1931; — E. von Dobschütz, *Zur Erzählerkunst des Markus* (*Zeits. für die neutest. Wissenschaft*, 27), Giessen, 1928; — A. Schlatter, *Markus der Evangelist für die Griechen*, Stuttgart, 1935; — E. Lohmeyer, *Das Evangelium des Ma kus*, Gœttingue, 1938. — Indications prises dans *D. B. S.*, *loc. cit.*

Étude plus récente de X. Léon-Dufour, S. J., dans *Introduction à la Bible*, II. *Nouveau Testament : Les évangiles synoptiques* : ch. III. *L'Évangile selon S. Marc*, p. 197-227 : 1. *Style* de Marc. — 2. *Composition littéraire.* — 3. *Perspective doctrinale.* — 4. *Historicité.* — 5. *Auteur; Destinataires; Lieu et date*, avec indications de quelques commentaires nouveaux et d'études plus récentes.

MARC (S.), pape. — Notice [É. Amann], IX, 1959-60.

MARC (les hérétiques gnostiques groupés sous ce nom). Notices [É. Amann], IX, 1960-1963. — Voir *Tables*, 1821.

MARC, moine grec (juif converti). — Inconnu dont l'écrit fut porté au IIe conc. de Lyon, IX, 1407.

MARC, patriarches d'Alexandrie. — Cités : Marc II (grec) (XIIe s.), I, 796; XI, 1437. — Marc III, (copte) (XIIe s.), X, 2286.

MARC (André). — Théologien et surtout philosophe de la Compagnie de Jésus († 1962). — Ses ouvrages cités à l'art. *Jésuites* (*Tables*, 2548).

MARC (Clément). — Rédemptoriste († 1887), auteur d'un manuel de morale très estimé, *Institutiones morales alphonsianæ*, réédité de nombreuses fois, d'abord par Gestermann, enfin par Raus (19e éd., I, 1934; II, 1935), Paris-Lyon (Vitte). Cité : I, 915. — Les collaborateurs du *D. T. C.* ont interrogé surtout S. Alphonse; néanmoins Marc a été assez souvent cité, surtout en bibliographie.

Absolution, I, 192-93, 243, 254-55; — adultère, 468; — apostasie, 1608, 1610; — baptême des infidèles, II, 347; — blasphème, 909; — bonne foi, 1010; — colère, III, 359; — commission (péché de), 409; — communion, 545; — compensation occulte, 603; — confession, 943-44; — contrat, 1655; — correction fraternelle, 1907, 1910-11; — crainte, 2013; — danse, IV, 111, 113, 130-31; — diffamation, 1303; — dimanche, 1325-27, 1329, 1340; — embryotomie, 2415; — enfants (devoirs des), V, 25-27; — erreur doctrinale, 448; — esclavage, 504; — fidéicommis, 2298; — fornication, VI, 611 (bibl.); — fraude, 790; — fruits de la messe, 942; — fuite pendant la persécution, 963; — habitudes mauvaises, 2017; — habitudinaires, 2024-25; — hérésie, 2232, 2253-54; — hypocrisie, VII, 367; — ignorance, 737-38; — injure, 1939 (bibl.); — justice, VIII, 2020 (bibl.); — mariage, IX, 2296; — messe, X, 1179, 1309; — moralité de l'acte humain, 2466; — ordre, XI, 1374; — probabilisme, XIII, 586-87, 589; — restitution, 2500 (bibl.); — sorcellerie, XIV, 2416; — impôt (tribut civil), XV, 1537; — tyrannicide, 2009; — viol, 3067, 3071.

MARC-AL-KANBAR. — Prêtre copte. Cité : X, 2268, 2271, 2287, 2294.

MARC-ANTOINE GALIZIO. — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 1986-87.

MARC D'ARÉTHUSE. — Auteur de la 4e formule de Sirmium, I, 1826; XIV, 1794, 2182-83.

MARC-AURÈLE. — Empereur romain (121-180), de nature tolérant, mais persécuteur des chrétiens (les martyrs de Lyon) pour satisfaire les passions populaires. Philosophe stoïcien, Marc-Aurèle a laissé un petit livre de *Pensées*. — *Pensées de Marc-Aurèle*, texte et traduction de Trannoy (coll. Budé), Paris.

Cité : I, 2069; X, 234, 236, 238; XIII, 702; XV, 3338.

MARC DE BAUDUEN (Antoine Bec). — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 1963.

Cité : VI, 844.

MARC DE BÉRULLE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 1963-64.

Cité : VI, 843.

MARC L'ERMITE. — Notice [É. Amann], IX, 1964-68. — Sur la justification, VIII, 2101; — le mérite, X, 659-60; — le péché originel, XII, 358-60; cf. 361, 362, 363.

MARC EUGÉNICOS ou **MARC D'ÉPHÈSE.** — Notice [L. Petit], IX, 1968-1986.

1° *Vie.* — Disciple de Pléthon, cf. XII, 2393; — précepteur de Scholarios, XIV, 1522; — archevêque d'Éphèse et procureur des patriarches au concile de Ferrare-Florence, VI, 29-41; VIII, 1003, 1527; XIII, 314; — artisan de la rupture après l'union, XIV, 1372; cf. III, 1401; VI, 44. Le tout résumé, IX, 1968-72. — Mort, XIV, 1524. — Éloges, 313, 1530, 2960; cf. IX, 1924; — sainteté, 868-69.

2° *Œuvres.* — 1. Énumération et analyse, IX, 1972-1986. — 2. Passages du *D. T. C.* se référant à des œuvres de M. d'Éphèse : Épiclèse, V, 259-60 (IX, 1984); — Esprit-Saint (procession), V, 2322, 2342 (bibl.); VI, 35-37, 38, 39; XIV, 1526-27 (IX, 1984); — purgatoire, V, 2246-47, 2250, 2253; VI, 41-42; XIII, 1186, 1252-53, 1255-56, 1259-61; — état des âmes dans l'au-delà, 1261-62; cf. 1327, 1329-30, 1332, 1342, 1349, 1351, 1352; X, 2002-03 (IX, 1983-84); — controverse palamite, XI, 1759-60, 1799, 1809-10 (IX, 1981-83); — Providence (lettre à Isidore), XIV, 1562 (IX, 1978).

Cité à propos de Scholarios, XIV, 1526, 1530, 1540-41, 1546, 1549, 1555, 1556, 1557, 1559, 1562, 1565.

MARCA (Pierre de), archevêque nommé de Paris. — Notice [J. Carreyre], IX, 1987-91. — Son gallicanisme mitigé, IV, 1363; VI, 1112-13; XI, 1617; XII, 2579; XIII, 688, 1615, 1824. — M. et le jansénisme, VIII, 476, 504-05, 507-08, 511; XI, 2197 (Pascal). — M. et le P. Sirmond, XIV, 2191. — Et la venue de S. Denys à Paris, XI, 1673. — Cité : IV, 221; XII, 2141; XIV, 2013.

MARCACCI, évêque d'Arezzo. — Et le synode janséniste de Pistoie, XII, 2175, 2194.

MARCEL Ier, pape. — Notice [É. Amann], IX, 1991-92. — Sa notice au *Liber pontificalis*, à propos de la confession, III, 843-44. — Cité : I, 149.

MARCEL II, pape. — Notice [G. Mollat], IX, 1992-93. — Encore cardinal, Marcel Cervini a joué un grand rôle au concile de Trente (les références selon l'ordre chronologique du concile) : Négociations, promotion, légat, XV, 1421, 1427-28;

— 2e sess., 1430, 1432; — 4e sess. (Écriture, tradition), ii, 1595-96; xiv, 1931; xv, 1312-13; — 5e sess. (péché originel), xii, 514, 518; — 6e sess. (justification, mérite), viii, 2165, 2168-69, 2186, 2188; x, 740, 747, 753; xiv, 1925, 1932, 1933, 1934, 1937; xv, 1438; — 7e sess. (sacrements), x, 1112; xiv, 596-97. — M. et Panvinio, xi, 1874-75. — Cité : x, 59; xv, 1426, 1441, 1444, 1449, 1506 (bibl.).

MARCEL (S.). — Successeur de S. Alexandre, fondateur des Acémètes, i, 306-07.

MARCEL (le centurion). — Et le service militaire des chrétiens, xiv, 1976-77.

MARCEL (Christophe). — Notice [E. Vansteenberghe], ix, 1993.

MARCEL D'ANCYRE. — Notice [M.-D. Chenu], ix, 1993-98. — Vue générale de sa doctrine trinitaire, xv, 1657-59; — sur le Verbe spécialement, 1658; cf. 2938-39; vii, 466. — Dans l'histoire de l'arianisme, i, 1794; cf. xi, 403; — accusation de sabellianisme, i, 1801; cf. v, 1538; x, 2207; — procès de doctrine, i, 1804; synode de Constantinople (336) et déposition de M., 1805, 1806; — appel à Rome, absolution de Jules Ier, i, 1809; cf. viii, 1916; — maintien de la déposition au synode d'Antioche, i, 1810, 1811, 1812 (les 4 formules); cf. 1434; — concile de Sardique et réhabilitation, 1813, 1816; cf. v, 1550; xiv, 1110-11 : — opposition à M. au conc. de Philippopolis, i, 1814, et d'Antioche (343), 1815; de Milan (347), 1817 et Sirmium (351-52), 1818; cf. xiv, 2175, contre Photin (cf. xii, 1532-33) et Marcel. — Symbole de M. (vie éternelle), xv, 2972.

Cité : i, 1822; ii, 463; vii, 537; xii, 2333; xiv, 1792; xv, 2926.

M. Pourchet, *Marcel d'Ancyre et ses sources théologiques*, Rome, 1935; — W. Gericke, *Marcel von Ancyra, Der Logos-Christologe und Biblizist*, 1940; — J. M. Fondevila, *Ideas cristolog. de Marcel d'Anc.;* extraits de cette thèse dans *Estudios eclesiasticos*, Madrid, 1953. — Autres études philologiques dans Altaner-Chirat, p. 417. — Sur l'histoire générale de l'arianisme, on consultera Fliche-Martin, iii, 81-150 (Bardy).

MARCEL DE RIEZ. — Notice [P. Édouard d'Alençon], ix, 1998-99.

Cité : ii, 985 (bibl.).

MARCELLA. — 1. Correspondante de S. Jérôme, i, 516; viii, 897, 902, 905, 919-20. — 2. Femme de Porphyre, xii, 2561-62.

MARCELLI (Michel-Ange). — Théologien augustinien († 1804). Ses *Institutiones theologicæ*, d'un augustinisme rigide, i, 2486-90; cf. Hurter, v, 636.

MARCELLIN (Saint), pape. — Notice [É. Amann], ix, 1999-2001. — Les *Acta Marcellini* du prétendu concile de Sinuesse (Marcellin sacrificateur aux idoles), iv, 516; xiv, 2988-89 (*Tables*, 742).

MARCELLIN (Comte), chroniqueur (vie s.), et le pape Vigile, xv, 2997; 3005 (bibl.).

MARCELLIN ou **MARCELLINUS,** tribun, délégué de l'empereur Honorius contre le donatisme, iv, 1715-16; cf. i, 2279; xii, 687.

MARCELLIN, prêtre lucifèrien. — Cité : ix, 1043.

MARCELLIN (Ammien). — Voir *Ammien Marcellin, Tables*, 141.

MARCELLIN DE CIVEZZA. — Franciscain (xixe s.), éditeur de la *Storia universale delle missioni francescane*, x, 42, 43, 1967; — et de Gérard de Prado, xii, 2792.

MARCELLIN DE PISE. — Notice [P. Édouard d'Alençon], ix, 2001-02.

MARCELLIN DE PONT-DE-BEAUVOISIN [P. Édouard d'Alençon], ix, 2002-03.

MARCELLINE. — Femme gnostique et les *Marcellianites.* — Citée : ii, 803; ix, 2003.

MARCELLIUS (Henri). — Notice [É. Amann], ix, 2003-04.

MARCH (José-M.), O. P. — Éditeur de Ramon Marté, vi, 904, et du *Liber Pontificalis*, xii, 1557.

MARCHAL (Chanoine Léon). — Né en 1882. Professeur au grand séminaire de Nancy et collaborateur du *D. T. C.* (nombreux articles, dont un des plus importants concerne les Ordinations anglicanes, xi, 1154 sq.). — Dans le *D. B. S.*, *Esséniens*, *Évêques* (origine divine), *Hügel*, *Infaillibilité* (Église et pape), et, dans la *Sainte Bible* (Pirot-Clamer), *Paralipomènes* et *S. Luc.*

MARCHAND (Clément). — Notice [A. Palmieri], ix, 2004.

MARCHANT (Arnaud). — Théologien franciscain (xviie s.). — Proposition censurée sur la préparation à la foi, iii, 2233; vi, 311-12; vii, 1793, 1796.

MARCHANT (Jacques) ou *Marchandius.* — Notice [É. Amann], ix, 2004.

MARCHANT (Pierre). — Notice [P. Édouard d'Alençon], ix, 2004-06.

MARCHE (Louis de). — Notice [J. Carreyre], ix, 2006-07.

MARCHÉS. — Voir *Bourse (Jeux de)* (*Tables*, 476); — *Commerce* (*Tables*, 645); — Vente et Achat, xv, 2623-35. — M. et sanctification du dimanche, iv, 1314-15, 1320-21; — Marché noir, xv, 2626-27.

MARCHESE (Dominique-Marie). — Notice [M.-D. Chenu], ix, 2007.

MARCHESI (François). — Notice [M.-D. Chenu], ix, 2007; xii, 1437. — Cité : vii, 131 (bibl.).

MARCHESINUS DE REGGIO, O. F. M. († avant 1312 d'après Sbaraglia). — Son « Vocabulaire scripturaire », viii, 196. — Hurter, ii, 414-15.

MARCHETTI, jésuite, xviiie s. — A propos du synode de Pistoie, xii, 2201.

MARCHETTI (O.), jésuite, xxe s. — Sur un manuscrit de Scaramelli, xiv, 1261.

MARCHETY ou **MARCHETTI** (François). — Notice [A. Molien], ix, 2007-08.

MARCHEVILLE (comte de), ambassadeur de Louis XIII à Constantinople. Et la doctrine calviniste de Cyrille Lucar, ix, 1006 (bibl.), 1009-10.

MARCHI (Joseph), de la Compagnie de Jésus (1795-1860). — Notice dans Hurter, v, 1340 et *Civiltà cattolica*, 1910, p. 308 sq.; 447 sq., etc. Son ouvrage principal, *Monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianismo*, Rome, 1844. — Cité : i, 2001, 2015; iii, 468; v, 305, 321, 348, 355 (bibl.).

MARCHINI (Philibert). — Notice [O. Premoli], ix, 2008-09.

MARCIEN, évêque d'Arles. — Dénoncé à S. Étienne Ier par plusieurs évêques,dont S. Cyprien, en raison de son rigorisme, v, 971; xi, 842.

MARCIEN, empereur d'Orient (391-457). — Cité : iii, 1326; cf. 2191-92, 2193 (conc. de Chalcédoine); v, 1588 (Eutychès); ix, 245, 251, 256-59, 261-271 (S. Léon).

MARCIEN, évêque novatien, successeur de Agelios, xi, 847-848; — ordonna Sabbatios, fondateur des sabbatiens, xiv, 430. — On cite encore un Marcien II, xi, 848.

MARCINSKI (Antoine). — Théologien polonais, xii, 2505.

MARCION, MARCIONISME. — Étude générale [É. Amann], ix, 2009-2032. — Principales références déjà données à *Gnosticisme* (*Tables*, 1821-22).

Références complémentaires : ii, 360, 362; v, 170-72, 174, 574; vi, 2495; vii, 2414, 2429; viii, 936; ix, 1845, 1890; xi, 1506, 2385; xii, 1612, 2305; xiii, 1078, 2655, 2848, 2849, 2854-57, 2860, 2863-64, 2868, 2871; xiv, 2131, 2138; xv, 139, 156, 158-59, 187, 305, 530-31, 1047, 1066, 1606, 1873.

MARCOS (Miguel). — Jésuite, préfet des études à Valladolid, xv, 2466.

MARCUS. — Hérétique, maître de Priscillien, xiii, 391.

MARDOCHÉE. — Dans le livre d'Esther, Mardochée est présenté comme le cousin (Vulg. l'oncle) d'Esther. Voir dans *D. B.*, l'art. qui lui est consacré (IV, 753-56), par H. Lesêtre. Cité ici : v, 851, 857-61, 865-69; xv, 3322.

MARDONIUS, précepteur de Julien l'Apostat, VIII, 1949.

MARÉCHAL (abbé). — Un des sectateurs de Vintras, xv, 3058.

MARÉCHAL (Bernard). — Notice [J. Baudot], IX, 2032; cf. II, 626; IV, 1054 (bibl.).

MARÉCHAL (Christian). Né à Versailles en 1875, professeur de philosophie, spécialisé dans l'étude de Lamennais. Voir VIII, 2525. — Cité : 2473-74, 2476, 2478-79, 2483-84, 2500-01, 2503, 2507, 2515-17, 2519.

MARÉCHAL (Joseph). — De la Compagnie de Jésus (1878-1944). — Né à Charleroi le 1er juill. 1878, le P. Maréchal entra au noviciat des jésuites en sept. 1895. Étudiant en philosophie et destiné, dès ses jeunes années, à l'enseignement de la psychologie, il conçut un vaste programme de formation, comprenant des études de sciences naturelles, de psychologie expérimentale et de psycho-pathologie; il les soutint cinq années durant, à l'Université de Louvain, dont il reçut le grade de docteur en sciences naturelles. Il fut ordonné prêtre en 1910. Après sa troisième année de probation à Linz, en Autriche, il enseigna au scolasticat de Louvain la biologie et la psychologie expérimentale. A partir de 1915, il occupe la chaire de psychologie rationnelle, à Louvain d'abord, puis à Eegenhoven-Louvain. En 1940, il rentre à Louvain et il y meurt le 11 déc. 1944, ayant soutenu jusqu'au bout un travail opiniâtre que de dures et longues infirmités n'avaient jamais réussi à décourager.

De son œuvre considérable — ouvrages et articles de sciences naturelles, de psychologie religieuse, d'histoire de la philosophie, de philosophie — on retiendra surtout : les *Études sur la psychologie des mystiques*, 2 vol., 2e éd., Bruxelles, 1938, dont le premier tome reproduit, entre autres, un mémoire déjà ancien (1912), *A propos du sentiment de présence chez les profanes et chez les mystiques* (où se laissait pressentir la thèse de son grand ouvrage philosophique encore à venir), et dont le second offre les fruits de pénétrantes enquêtes dans l'histoire des mystiques chrétienne et non chrétienne. — Un *Précis d'histoire de la philosophie moderne*, Bruxelles, 1933, dont le seul volume paru va *De la Renaissance à Kant*. — *Le Point de départ de la métaphysique*, 5 cahiers, Bruxelles, 1922 à 1947 (le cahier IV ayant été publié après la mort de l'auteur). Le dessein général en est bien rendu dans ces lignes : « Supposons que l'on puisse montrer que les postulats de la raison pratique — tout au moins l'Absolu divin — sont également des « conditions de possibilité » de l'exercice le plus fondamental de la raison théorique, nous voulons dire de la *fonction même par laquelle la raison théorique se donne un objet dans l'expérience;* on aurait alors fondé la réalité objective de ces postulats sur une « nécessité » appartenant au domaine spéculatif. D'autre part, faute de contenu intuitif métasensible, ils ne nous livreraient pas le contenu *propre* et *direct* des objets transcendants, dont pourtant, par un biais, ils nous dévoileraient l'existence nécessaire » (Cahier III, p. 307).

C'est dans le cahier v, paru en 1926, que l'auteur accomplit ce dessein : sans doute, sa solution du problème critique ne recueillit pas d'unanimes adhésions : certains critiques estimèrent que le dynamisme intellectuel (c.-à-d. la finalité interne de l'intelligence) ne pouvait être invoqué pour justifier logiquement l'objectivité de nos connaissances, l'objectivité étant une propriété du connaître, en tant que connaître. Le P. Maréchal prit soin de repousser cette objection : *A propos du Point de départ de la métaphysique*, dans *Rev. néo-scolastique de philosophie*, XLI (1938), p. 253-261. Mais tous convinrent que cette œuvre hardie et profonde se distinguait entre toutes les rénovations du thomisme et s'imposerait, pour longtemps, à la méditation des philosophes.

On trouve, dans *N. R. Th.*, LXVII (1945), p. 695-703, une notice due au P. A. Grégoire, S. J. : *In memoriam. Le P. Joseph Maréchal.* L. MALEVEZ, S. J.

Expérience religieuse, v, 1813-14; 1866 (bibl.); — Hugues de Saint-Victor, VII, 265; — Exercices de S. Ignace, 726; — la mystique, x, 2641-42, 2644, 2647-49, 2651-53, 2655, 2657-59, 2662, 2672 (bibl.); — Sur Nicolas d'Autrecourt, XI, 563, 571; — Mysticisme soûfiste, XIV, 2450, 2452, 2456-58, 2458-59 (bibl.). — Cité : XII, 1493, 2387.

MARÉCHAL (Pierre-Sylvain). — Littérateur (1750-1803). Sa réputation date de la publication de l'*Almanach des honnêtes gens*, où il substituait aux noms des saints les noms des hommes et des femmes célèbres. On a de lui *Litanies sur la Providence* (1783); *Dictionnaire d'amour* (1788); *Nouvelle légende dorée* (1790); un opéra sur la *Fête de la Raison* (1794); *Dictionnaire des athées* (1800). Cf. XIII, 1761-62.

MARÉCHAUX (Dom Bernard) (1849-1927). — Bénédictin olivétain. A laissé une œuvre considérable, en grande partie consacrée à S. Augustin. Cf. F. Cayré, *Patrologie et histoire de la théologie*, III, 329-30.

Cité : sur le nombre des élus, IV, 2355, 2368, 2373, 2375, 2377 (bibl.); — Perfection chrétienne, XII, 1235, 1250 (bibl.).

MARET (Henri-Louis-Charles). — Notice [É. Amann], IX, 2033-37; cf. VI, 697. — Gallicanisme, VI, 1114-15, 1116, 1542; — libéralisme, IX, 581-82, 603, 616; — ontologisme, XI, 1002-03, 1021, 1024; — conc. du Vatican, XV, 2542-43, 2562, 2568, 2570, 2579; cf. VII, 1696; — M. et le cardinal Pie, XII, 1742; — et L. Veuillot, XV, 823.

MARETS (Samuel Des). — Notice [J. Carreyre], IX, 2037-38.

MARGALLO (Pierre). — Compétiteur de Vitoria à la chaire de prime à Salamanque, XV, 3120.

MARGERIE (Amédée de). — Philosophe français (1825-1905), professeur à la Faculté de Nancy, puis doyen de la faculté des lettres de l'université catholique de Lille. Principaux ouvrages : *Essai sur la philosophie de S. Bonaventure* (1855); *La philosophie négative et la philosophie chrétienne* (1864); *Théodicée, études sur Dieu, la création et la Providence* (1865); *Le comte Joseph de Maistre* (1883); *Taine* (1895).

Sur S. Bonaventure, II, 978-79, 981; — Création, III, 2101; — Liberté, IX, 665, 667; — de Maistre, 1674. Cité : VI, 1757.

MARGIVAL (Henri). — *Études sur Richard Simon*, XIV, 2114, 2118 (bibl.); cf. XIII, 1732.

MARGON (Guillaume Plantavit de la Pauze de). — Notice [J. Carreyre], IX, 2038-39. — Critiqué par Tournemine, XV, 1248.

MARGOUNIOS (Maxime). — Notice [L. Petit], IX, 2039-44.

MARGUARIN DE LA BIGNE. — Notice [C. Verschaffel], IX, 2044; cf. XII, 1210-11. — Étymologies de S. Isidore, VIII, 102. — Cité : XIV, 2615.

MARGUERITE DE CORTONE (Sainte). — Et Ubertin de Casale, XV, 2022, 2034 (bibl.).

MARGUERITE DE LORRAINE, et son mariage avec Gaston d'Orléans, IX, 2263; cf. IV, 2450.

MARGUERITE MAULTASCH (M. à la Grande Bouche), son mariage annulé par Louis de Bavière, IX, 2221; cf. X, 158-59.

MARGUERITE-MARIE (Sainte). — Et la dévotion au Sacré-Cœur, III, 271, 274-75, 277-79, 282-87, 289, 293, 296, 298-300, 303, 307, 309-11, 313-14, 316-17, 319-20, 320-35 (apparitions et action de Ste M.-M.), 336-39, 343-45, 347. — Extases, v, 1881-83, 1885-86, 1890; cf. 1860. — M.-M. et le P. Croiset, III, 2338; — et S. Jean Eudes, v, 1469-71; — et le P. de Gallifet, VI, 1137, 1139; — et le P. Claude de la Colombière, *Tables*, 619 (les noms de ces personnages se retrouvent dans l'art. CŒUR *(Dévotion au Sacré-Cœur)*, III, 271 sq.). — La promesse faite à M.-M. de la persévérance finale, XII, 1302. — Citée : VIII, 2602 (Vie), 2605; XV, 3062.

MARHEINECKE (Philipp-Conrad), professeur à l'université de Berlin (XIXe s.). — Descente de J.-C. aux enfers, IV, 566; — expérience religieuse, v, 1800; — Mœhler,

x, 2049, 2051, 2053. — Sur le conc. de Trente, xv, 1501. — Cité : xiv, 1499.

MARI Ier, apôtre avec Addai (*Tables*, 35), disciple de S. Thomas. — Son souvenir dans l'Église nestorienne, xi, 161, 197, 261, 315, 317, 318, 320.

MARI II, patriarche nestorien, à Bagdad, xi, 262.

MARI IBN SULAYMAN. — Chroniqueur nestorien, auteur de *La Tour* (analysée, xi, 280). Cité : 158, 161-62, 163 (bibl.), 164, 167-68, 170, 175, 178 (bibl.), 189, 191, 193-95, 260, 281, 290; cf. viii, 300.

MARIA (Michel de). — De la Compagnie de Jésus, professeur de philosophie à l'Université grégorienne (fin du xixe s.). — Cité : v, 837, 845, 850; vi, 587 (bibl.); vii, 424; xiv, 1727.

MARIA CROCIFISSA. — Sa *Vie* par Scaramelli, xiv, 1259-60.

MARIAGE. — L'objet de cette étude étant précisé, ix, 2044-45, on lui consacre cinq articles. Nous y incluons la doctrine de l'art. Divorce [A. Villien], iv, 1455-78.

I. Le mariage d'après la Sainte Écriture [L. Godefroy], ix, 2045-77.

I. Ancien Testament. — 1° *Institution primitive et loi naturelle.* — 1. Généralités, ix, 2045-46 (Gen., i, 27, 28; ii, 18-24); i, 385-86; iv, 1455-56 (Genèse); v, 1641-43 (le premier couple); vi, 1205 (Genèse); cf. *Tables*, 1495 (Famille, société naturelle). — 2. Particularités : *a)* Dieu, auteur du m., ix, 2046-47, 2147, 2225, 2304; cf. v, 385; xi, 2004. — *b)* But principal, ix, 2047, 2287; cf. v, 374 sq.; xi, 2004-05; — *c)* Sainteté, ix, 2047-48; xi, 2418; viii, 1643; ix, 1754; — *d)* Indissolubilité (comme idéal), 2048-50; iv, 1455-56; 1460 (Matth., xix, 4-6); xiv, 2906-07 *(Syllabus)*. Autres références au cours de l'article; — *e)* unité, excluant la polygamie, ix, 2050-51, 2175, 2287.

2° *Déformations et permanence de l'idéal.* — 1. Déformations; *a)* Polygamie en Israël, ix, 2052-53; viii, 1643; cf. ix, 2147, 2214, 2304; xv, 3310 (essais de justification); — *b)* divorce (répudiation), ix, 2053-55; cf. iv, 1456-58 (chez les païens), 1458-60 (chez les Juifs).

Sur la signification d'une des conditions exigées, *'erewat dâbar*, détails de la discussion entre l'école de Hillel et de Shammaï dans L. Goldschmidt, *Der Babylonische Talmud*, vi (*Mishna*, traité *Gittin*), Berlin, 1932, p. 499. Parmi les modernes, les uns pensent que l'expression désigne quelque défaut physique, provoquant le dégoût (H. Cazelles, *Le Deutéronome*, Bible de Jérusalem, 1950, p. 94); les autres, une faute morale grave (J. E. Steinmueller, art. *Divorce*, dans *Catholic Biblical Encyclopedia*, Old Testament, New York, 1956, p. 282). (D'après la note de P. Adnès, dans l'ouvrage collectif *Le mariage*, Paris, 1962, p. 18).

2. Permanence de l'idéal dans la famille juive, ix, 2055-56. — Exemples de Ruth, xiv, 374-75; — Urie, xiii, 2779; — Tobie, xv, 1174-75.

P. Adnès rappelle cette permanence chez les patriarches et le peuple élu : « D'une part, l'idée de fécondité semble dominer la conception que l'A.T. se fait du mariage. La vie conjugale paraît presque entièrement subordonnée à la procréation. » Exemples : nombreuse postérité promise à Noé et à Abraham (Gen., ix, 1; xii, 2; xv, 5); — substitution de femme à l'épouse stérile : Sara et Agar (Gen., xvi, 2); Lia et Rachel et leurs servantes (Gen., xxx, 3, 9); — stérilité considérée comme un châtiment, fécondité, comme une bénédiction (Ex., xxiii, 25-26; Deut., vii, 14; Lev., xx, 20-21; Os., ix, 14; Ps., cxxvii, 2-4; cxxviii, 3); — institution du lévirat (Deut., xxv, 5-10). — D'autre part, « la prédication des prophètes exalte indirectement l'amour conjugal en choisissant le symbole du mariage pour exprimer les rapports d'alliance qui existent entre Dieu et son peuple ». Cf. Os., i-iii; Jer., ii, 2; iii, 1-13; Is., liv, 4-8; lxii, 3-5; Ez., xvi, xxiii. Voir A. Feuillet, *Les origines de l'allégorie du mariage de Yahweh et d'Israël*, dans *Dieu vivant*, n. 23 (1953), p. 133-144. D'autres livres de l'A. T. offrent un intérêt particulier en ce qui concerne le mariage : le *Cantique des Cantiques* (interprétation allégorique ou sens littéral); *Tobie*, avec « le mariage de deux enfants uniques (viii, 17) destinés par le ciel l'un à l'autre dès l'origine (vi, 18). Dans ce récit édifiant, les personnages masculins font preuve d'un tendre et délicat amour, d'un respect touchant de la femme et de la mère (iv, 4)... Tobie prend Sara pour épouse, mais dans le seul désir et la noble ambition de perpétuer les générations des Saints et de laisser des enfants qui bénissent le nom du Seigneur dans tous les siècles (vi, 17-22; viii, 8-10; iii, 16-21). » Adnès cite aussi *Ruth* (application de la loi du lévirat); *Judith* (fidélité d'une veuve à son époux); les Livres *sapientiaux* exaltant les vertus de la femme forte et fidèle (Prov., xxxi, 10-31; Eccli., xxxvi, 21-27; Prov., ii, 16-20; v, 3-23; vi, 20-35; vii, 1-27. Cf. Dubarle, *Les Sages d'Israël*, Paris, 1946, p. 36-40; (Adnès, *op. cit.*, p. 14-17).

II. Nouveau Testament (doctrine du Christ, reprise et précisée par S. Paul). — 1° *Indissolubilité du mariage.* — 1. La loi. — α. Synoptiques (Matth., v, 31-32; xix, 1-9; Marc., x, 2-12; Luc., xvi, 18), ix, 2057-59; cf. i, 470-475; iv, 1460-62. — Sur les sens donnés à Matth., v, 32; xix, 9, *nisi ob fornicationem*, voir i, 472-75; xi, 2420-21.

La solution classique, remontant à S. Jérôme (*In Matth., XIX, 9; P. L.*, xxvi, 140), adoptée par S. Thomas (*Suppl.*, lxii, a. 5, ad 4) et nombre d'auteurs catholiques, Maldonat, Knabenbauer, *D. B.*, art. *Divorce*, ii, 1452-53, et ici même, *D. T. C.*, iv, 473, consiste à dire que Jésus-Christ autorise, en cas d'adultère de la femme, la simple séparation sans possibilité de remariage du vivant de celle-ci. Présentation de la même solution, d'une manière plus critique par J.-M. Vosté dans *R. B.*, 1918, p. 578; M.-J. Lagrange, *L'évangile de Jésus-Christ*, Paris, 1928, p. 391-97; *Évangile selon S. Matthieu*, 1923, p. 368-70; D. Buzy, *Évangile selon S. Matthieu*, dans *Sainte Bible* Pirot-Clamer, p. 250. — Solution difficilement acceptable qui ajoute au texte des précisions qu'il ne comporte pas. D'ailleurs, dans le texte, *répudier* (ἀπολῦσαι) dit beaucoup plus et même autre chose que *se séparer de* (χωρισθῆναι), terme connu du N. T. (I Cor., vii, 10).

Une autre explication, *prétéritive*, voudrait que Jésus-Christ, parlant du cas d'adultère, entende ne pas le considérer présentement et veuille en faire abstraction. « Cette façon d'expliquer les choses semble difficilement soutenable pour ce qui est de xix, 9. Est-il en effet vraisemblable que Jésus dise vouloir laisser de côté le cas d'adultère, qui faisait précisément le plus difficulté et qui était le seul motif de répudiation reconnu par beaucoup de juifs pieux de ce temps-là ? Il n'est pas impossible, cependant, qu'il faille en retenir quelque chose pour ce qui est de v, 32 » (Adnès, *op. cit.*, p. 25-26). Opinion qui s'autorise de S. Augustin, *De conj. adult.*, i, 9; *P. L.*, xl, 456 : très probable, estime Bellarmin, *De matrimonio*, i, 1; reprise par quelques modernes, Th. Zahn, *Das Evang. des Mattaeus ausgelegt*, Leipzig, 1922; J.-M. Lagrange, pour Matth., v, 32, *Év. selon S. Matthieu*, p. 105, et P. Benoit, *R. B.*, 1951, p. 117-18.

Des exégètes veulent montrer que *excepta*, *nisi ob*, n'ont pas, en réalité, la signification exceptive qu'on leur prête; on devrait les entendre comme une *négation prohibitive*. « Quiconque répudie sa femme, *pas même pour inconduite*, il ne peut la répudier »; ou encore : « Quiconque répudie sa femme, *même dans le cas d'inconduite*, la voue à devenir adultère. » Voir le résumé des opinions en ce sens, Ott, Vogt, Staab, Sickenberger, Allgeier, dans U. Holzmeister, *Die Streitfrage über die Ehescheidungstexte bei Matthäus*, dans *Biblica*, xxvi (1945), p. 133-146.

Une dernière solution exégétique consiste à déterminer non plus le sens des particules, mais celui, plus important, du mot πορνεία. Dans les incises, ce mot ne désignerait pas l'adultère, comme on s'est habitué à le penser, mais l'état de *concubinage* dans lequel vivent de fait ceux qui ont attenté un mariage contrevenant aux interdits portés par la Loi juive du Lévitique (xviii, 6-18). Ce genre d'union était en réalité un mariage apparent, nul et invalide. Tout en interdisant toute rupture du lien conjugal, l'Évangile devait ici faire une excep-

tion pour les unions qui n'ont de mariage que l'apparence. En ce cas, en effet, l'homme non seulement peut, mais doit renvoyer sa compagne et un autre mariage lui est possible.

Cette solution doit sa notoriété au P. Bonsirven, *Le divorce dans le Nouveau Testament*, Paris, 1948. Pour le P. Vaccari, *De matrimonio et divortio apud Matthæum*, dans *Biblica*, xxxvi (1955), p. 149-51, πορνεία ne signifie pas seulement des mariages en contravention avec la loi mosaïque, mais aussi les unions libres, les simples concubinages.

Dans le même sens que Bonsirven : C. Spicq, dans *Rev. Sc. Phil.*, 1950, p. 47; — Colon, dans *Rev. Sc. rel.* (Strasbourg), 1950, p. 163; — P. Benoit, dans *R. B.*, 1951, p. 25; — A. Gelin, *Ami du clergé*, 1952, p. 376; — F. Berrouard, *Lumière et Vie*, n. 4, 1952, p. 25; — A. Vaccari, *Civ. cattolica*, 1956, p. 479; — F. Spadafora, art. *Matrimonio*, dans *Dizionario biblico*, Rome, 1955, p. 391; — H. Cazelles, art. *Mariage*, dans *D. B. S.*, v, 934. — Elle est contestée par dom J. Dupont, *Mariage et divorce dans l'Évangile*, Bruges, 1959, p. 114. Pour dom Dupont, il s'agirait d'une femme qui s'est rendue coupable de πορνεία, c.-à-d. d'inconduite, non, comme le suppose Bonsirven, d'une femme qui est en état d'union irrégulière.

β. S. Paul : Rom., vii, 1-3; I Cor., vii, 10-11; voir : ix, 2059; cf. i, 470, 475; iii, 1853; iv, 1461; xi, 2418.

2. Extension de la loi d'indissolubilité : *a)* pas d'exception pour le mariage *consommé*, entre chrétiens, ix, 2059-60; — *b)* le privilège paulin, 2060-62; iv, 1473-74; xi, 2421; voir Privilège paulin [A. Bride], notion, usage du privilège, durée et effets, interprétation, xiii, 400-416.

2° *Unité du mariage.* — 1. Polygamie simultanée, contraire à la loi chrétienne (Matth., v, 31, 32; xix, 9; Rom., vii, 2, 3; I Cor., vii, 4, 10, 11), ix, 2062-63; — voir *Tables*, 441-42. — 2. Les secondes noces, ix, 2063-64; *Tables*, 441. — Sur I Tim., iii, 2; Tit., i, 6 : *unius uxoris vir* (pour l'évêque ou le prêtre), ii, 2068-70; xv, 1104-05.

3° *Sainteté du mariage.* — 1. Indication générale : présence de Jésus aux noces de Cana, ix, 2064-65; *Tables*, 503. — 2. Raisons spéciales : *a)* but du mariage; propagation de la race humaine, ix, 2065-66; — *b)* symbolisme du mariage, représentation de l'union du Christ et de l'Église (Eph., v, 22-31), ix, 2066-70; — le mot *sacramentum* appliqué au mariage, 2070-71; sacramentum = μυστήριον, 2070-71; xiv, 486, 498.

« Le mot μυστήριον se rencontre 21 fois chez S. Paul. Chez lui, il a plusieurs sens. Il désigne le dessein ou le plan divin relatif au salut des hommes et qui, demeuré caché sous l'économie ancienne, est manifesté maintenant et révélé à tous par le ministère de l'Apôtre (I Cor., ii, 7-10; Rom., xvi, 25-26; Col., i, 16-27). Il signifie également : connaissance religieuse conférée par révélation, communication divine en relation avec le don de prophétie ou des langues (I Cor., xiii, 2; xiv, 2; xv, 51). Une fois, il sert à désigner le processus caché d'une activité satanique actuellement à l'œuvre dans le monde (II Thess., ii, 7). Enfin, une autre fois, et c'est dans le texte qui nous occupe, il devrait être pris au sens de : symbole religieux, signe figuratif, typique d'une réalité supérieure et sacrée (comme dans Apoc., i, 20). En effet, semble-t-il, ce n'est pas l'alliance mystique du Christ et de l'Église que Paul appelle ici mystère, mais la relation symbolique qui existe entre le mariage humain et l'union du Christ avec l'Église, ainsi qu'il résulte de la comparaison instituée par l'Apôtre entre ces deux termes, comparaison qui court à travers tout le contexte et que soulignent les particules plusieurs fois répétées : ὡς (℣. 23) : ὡς-οὕτως (℣. 28), καθὼς (℣. 29). » P. Adnès, *op. cit.*, p. 40-41. Cf. D. Deden, *Le mystère paulinien*, dans *Eph. theol. lov.*, 1936, p. 406-411; — K. Prümm, art. *Mystères dans la Bible*, dans *D. B. S.*, vi, 223-24 (mystère paulinien); — J. Huby, *Les épîtres de la captivité*, Paris, 1935, p. 225-238; — H. Schlier, *Der Brief an die Epheser*, Düsseldorf, 1958, p. 252-280; — J.-A. Robillard, *Le symbolisme du mariage selon S. Paul*, dans *Rev. Sc. phil.*, 1932, p. 242-247; — H. Troadec, *Ce mystère est grand (Éphésiens, V, 32-33)*, dans *Bible et Vie chrétienne*, 1959, p. 9-13; — H. Oster, *Le mariage humain est le signe du mariage entre le Christ et l'Église*, dans *L'Anneau d'Or*, n. 51-52 (1953), p. 234-237; — A. Koch, *Symbolismus der Ehe*, dans *Stimmen der Zeit*, 1932-1933, p. 336-338. — Bibliographie donnée par Adnès, *op. cit.*, p. 41, n. 1.

3. M. et virginité : *a)* enseignement de Jésus, ix, 2071-73; cf. 2065; ii, 2070, 2321; — *b)* S. Paul, ix, 2073-75; cf. 2065-66; ii, 2322; iii, 1853; xi, 2418-20; — règles de prudence, ix, 2075.

4° *Droits et devoirs des époux.* — 1. Égalité des droits, ix, 2075-76; xi, 2421-22; v, 385-86. — 2. Hiérarchie des rôles, ix, 2076-77; v, 385-86; cf. 186-187.

II. Le mariage au temps des Pères [L. Godefroy], ix, 2077-2123. — I. Jusqu'a S. Augustin. — *I. Valeur morale du mariage : virginité et secondes noces.* — 1° *Les erreurs.* — 1. Rigoristes, ix, 2078-85 : encratites (cf. v, 4; *Tables*, 1176); — gnostiques (cf. vi, 1463; *Tables*, 1819-22; ii, 465 sq. [Basilide]; ix, 2024 [Marcion]; xv, 65 [Tatien]; ii, 1629 [Cassien]); — montanistes (cf. x, 2358-63 [Montan]; 2363-67; xv, 138-167 [Tertullien]); — novatiens (cf. xi, 821, 832-45); — ascètes (cf. i, 2063-66; v, 1567 [Eustathe de Sébaste]; vi, 2360 [Hiéracas]); — priscillianistes (cf. xiii, 391-99). — 2. Laxistes, ix, 2085-87 : Helvidius (cf. vi, 2141-43; viii, 915; ix, 2376-77); — Jovinien (cf. viii, 915, 1577-79); — Vigilantius (cf. viii, 916; xv, 2992-94).

2° *Doctrine de l'Église.* — 1. *M. et virginité*, ix, 2087-96 : *a)* iie s. : Hermas (cf. vi, 2282, 2286-87); — S. Ignace (cf. vii, 710); — épître à Diognète (cf. iv, 1369); — S. Justin (cf. xv, 3267); — Denys de Corinthe; — Minucius Félix (ix, 2088); — *Tables*, 208 [Pères apologistes], 216 [P. apostoliques]; — *b)* iiie-ive s. : α. Église grecque : Clément d'Alexandrie (cf. iii, 181; xv, 3266, 3267); — S. Athanase (cf. i, 2150-51, 2164; ii, 2076; ix, 2103); — S. Basile (cf. ii, 447; xv, 3249); IIe conc. de Nicée (xi, 438); — S. Cyrille de Jérusalem (cf. ii, 2071, 2073; iii, 2559; xv, 3250); — S. Grégoire de Nysse (cf. ii, 2323; vi, 1850; xv, 3249); — S. Jean Chrysostome (cf. ii, 2073; viii, 670, 687; xv, 3192, 3249, 3268-69), ix, 2088-90. — β. Église latine : S. Cyprien (*Tables*, 892); — S. Ambroise (*ibid.*, 113); — S. Jérôme, défenseur de la virginité (cf. *supra*), mais non adversaire absolu du M.; — S. Augustin (*Tables*, 303), ix, 2090-96.

2. *Secondes noces et veuvage*, ix, 2096-2101. — *a)* Église grecque : Athénagore (cf. i, 2212); — Clément d'Alexandrie (cf. ii, 879; iii, 181); — Origène; — S. Basile (cf. ii, 879); — S. Grégoire de Nazianze (cf. ii, 879; vi, 1844); — S. Épiphane (cf. ii, 879); — S. Jean Chrysostome (cf. ii, 880; *viii, 670); — conciles : Néocésarée (Tables,* 723); — Ier de Nicée (xi, 411-12); — Laodicée (viii, 2613). — *b)* Église latine : Hermas (vi, 2287); — Tertullien (ii, 879, 1341, 2069; x, 932, 2365; xv, 131, 136 [n. 13], 137 [n. 28], 138 [n. 35], 142, 167); — S. Ambroise (cf. ii, 879; i, 950); — S. Jérôme (cf. ii, 879; viii, 915); — S. Augustin (cf. i, 2304, 2431; ii, 879; xv, 3202).

II. Le sacrement de mariage. — 1° Le mariage sanctifié par Jésus-Christ à Cana (S. Épiphane, S. Augustin, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Ambroise), ix, 2102. — 2° Le m., garantie de la grâce divine pour les époux (Tertullien, Origène, S. Athanase, S. Ambroise), ix, 2102-03. — 3° Le m., symbole de l'union du Christ avec l'Église (Tertullien, S. Jean Chrysostome, Ambrosiaster, S. Jérôme,

S. Augustin), IX, 2103-04. — 4° Le m., célébré devant l'Église (S. Ignace, Tertullien, S. Ambroise, S. Sirice, *Statuta Ecclesiæ antiqua*, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome, *Sacramentaire léonien*), IX, 2104-05. — 5° *Sacramentum* appliqué au mariage : avant Nicée, Tertullien et Lactance, 2106; — chez S. Augustin : *sacramentum* et *bona nuptialia*, 2106-09; cf. I, 2431; IX, 2094, 2126, 2136; XI, 2005. — Conclusion, IX, 2109.

III. LÉGISLATION ECCLÉSIASTIQUE. — 1° *Premières indications :* rôle de l'évêque, IX, 2110; cf. II, 619; VII, 710 (S. Ignace); — S. Calliste et la discipline matrimoniale, IX, 2110; cf. II, 1341; — S. Jérôme et la fidélité conjugale, IX, 2110; — Tertullien et M. entre chrétiens et païens, 2110-11; XV, 166.

2° *Décisions conciliaires*, IX, 2111-13; — Elvire (*Tables*, 713); — Arles (315), can. 10-11 (*Tables*, 694); — Ancyre (314), can. 11, 20 (*Tables*, 691); — Néocésarée, can. 1-3, 8 (*Tables*, 723); — *Statuta Eccl. antiqua*, can. 104 (*Tables*, 702); — S. Basile, épîtres canoniques, II, 447-48; — S. Sirice, fiançailles et mariage des diacres et des prêtres, II, 2075; XIV, 2172 : cf. IV, 2449; — Chalcédoine, can. 14-16 (*Tables*, 663). — Conclusions, IX, 2113.

IV. POINT DE VUE DES PÈRES. — Mariage *chrétien*, au point de vue *pratique*, même en tant que *sacrement*, IX, 2113-15.

II. APRÈS S. AUGUSTIN. — 1° *Les derniers Pères.* — 1. S. Léon le Grand, IX, 2115-16; cf. 2150, 2153; cf. 275-77; II, 2081-83. — 2. S. Grégoire le Grand, IX, 2116-17; — fidélité, I, 495; V, 381; — unité, VII, 2542.

2° *Rites et prières.* — 1. Rites : Nicolas Ier, aux Bulgares, IX, 2117-18; cf. 2133; II, 1179-80; — 2. Prières des sacramentaires léonien et gélasien, IX, 2118; cf. II, 640 (où l'on trouve d'autres indications).

3° *L'affaire du divorce de Lothaire II.* — 1. Nicolas Ier et l'affaire, IX, 2118-21; cf. I, 402, 452-54, 488; IV, 1468; XI, 510-15, 525; XII, 1568; XV, 3631; *Tables*, 3024. — 2. Rôle d'Hincmar, IX, 2121; cf. VI, 2485; — analyse de son traité, IX, 2121-23.

Note complémentaire, empruntée à l'article *Divorce*. — 1. Divorce dans les lois séculières romaines et barbares, IV, 1462-63. — 2. Pratique du divorce aux temps mérovingiens et carolingiens : conc. de Compiègne (trois cas de divorce autorisés), 1464-65; — concile de Verberie (deux cas); — d'autres textes conciliaires autorisent le divorce, mais en interdisant aux époux de se remarier; — un texte difficile de Grégoire II, et décisions en sens divers des pénitentiels : 1464-69. — 3. Divorce en cas de mariage *ratum et non consummatum*, 1469-71. — 4. Divorce en droit naturel, pour les non baptisés, 1471-72. Cf. *infra*, 3109. — 5. Le divorce civil en différents pays, spécialement en France, IV, 1474-78 (situation, au point de vue moral, des époux, du juge, des avocats).

III. Doctrine du mariage chez les théologiens et les canonistes depuis l'an mille [G. Le Bras], IX, 2123-2317.

I. PÉRIODE CLASSIQUE : DU XIe S. A LA FIN DU MOYEN AGE. — *I. PRÉPARATION DE LA DOCTRINE CLASSIQUE.* — 1° *Le (XIe) siècle de la réforme religieuse.* — 1. Collections canoniques de la préréforme : Abbon de Fleury; — Burchard de Worms (*Tables*, 489); la *Collection en cinq livres*, IX, 2129-31. — 2. Renaissance de l'hérésie (cf. I, 1990, synode d'Arras), IX, 2131. — 3. Canonistes réformateurs : *Collection en 74 titres* (VI, 1736-1738); — Anselme de Lucques (*Tables*, 179); — Atton de Milan (*Tables*, 293); — Deusdedit (*Tables*, 952), IX, 2132. — 4. Théologiens : card. Humbert (*Tables*, 2143-45); — Pierre Damien (cf. IV, 40 sq.), IX, 2132-33. — 5. Décisions pontificales : Alexandre II, Grégoire VII, 2133-34.

2° *Renaissance du droit romain et de la dialectique (1090-1140).* — 1. *Théorie romaine du mariage :* collections enrichies, notion du mariage consensuel, IX, 2134-37. — 2. *Collections préclassiques. La papauté :* Bonizo de Sutri (*Tables*, 468); — Yves de Chartres (XV, 3625 sq.); — la *Britannica;* — le *Polycarpus* (VI, 1736); — la *Cæsaraugustana;* — Alexandre II, IX, 2137-39. — 3. *Défense du mariage contre les hérésies* (cf. VI, 2180); — conc. de Toulouse, contre Pierre de Bruys (cf. II, 1155; XII, 2073); — IIe conc. du Latran, can. 23 (*Tables*, 668); — S. Bernard (cf. II, 775); — S. Anselme (cf. I, 1333), IX, 2139-40. — 4. *Sententiaires : Sententiæ Magistri* (Alger de Liège [?]), *Sententiæ* (d'Irnerius [?]) (*Tables*, 2323); — Anselme de Laon (*Tables*, 178); — Guillaume de Champeaux (*Tables*, 1996); — Honorius Augustodunensis (cf. VII, 144, 146); — Hugues d'Amiens (VII, 213-14); — Robert Pullus (Pulleyn, XIII, 2753), IX, 2140-43. — 5. *Abélard* (cf. I, 40), IX, 2143-44. — 6. *Hugues de Saint-Victor* (cf. VII, 282-83), IX, 2144-47. — Conclusions de cette partie, 2147-49.

3° *Les premières synthèses.* — 1. *Décret* de Gratien, IX, 2149-51 (cf. *Tables*, 1896). — 2. Pierre Lombard, plan et doctrine des *Sentences*, IX, 2151-55 (cf. XII, 2002).

4° *L'œuvre des disciples.* — 1. De Gratien : *a)* distinction entre *m. initiatum* et *m. ratum :* Paucapalea (cf. XIV, 2347); — Roland Bandinelli (cf. I, 712-13); — Omnibene (cf. Hurter, II, 164); — Cardinalis (gloses) (cf. Hurter, II, 210); — *Summæ coloniensis* et *parisiensis* (cf. XIV, 2347); — divers traités sur le mariage; — *b)* m. et tradition corporelle : *Summa coloniensis;* — *Summa de matrimonio* (de Vacarius) : mariage consommé, sacramentel, IX, 2155-56. — 2. De Pierre Lombard : indissolubilité du m. consommé; distinction des fiançailles et du m.; secondes noces licites : Glossateur Cardinalis; — Maître Bandin (cf. *Tables*, 356); — Gauthier de Mortagne *(Summa Sententiarum)* (cf. *Tables*, 1781), IX, 2156. — 3. Les éclectiques : Gandulphe (*Tables*, 1771); — Eudes (Odon) d'Ourscamp (cf. XI, 940), IX, 2156-57.

5° *Les solutions législatives.* — 1. Formation du lien d'après les *Décrétales* (XIIe s.) : mariage consenti, valide; consommé, indissoluble : Innocent II, Alexandre III (cf. I, 718-19), IX, 2157-59. — 2. D'Innocent III à Grégoire IX : mariage consenti, seul valide; pas d'*affinitas superveniens* au mariage non consommé, entrée en religion encore licite : Innocent III, Grégoire IX, Urbain III, IX, 2159. — 3. Législation relative au consentement : consentement actuel, lucide, exprimé clairement (paroles ou signes, même par intermédiaire) : Alexandre III, Innocent III, IX, 2160-62.

II. FORMATION DE LA DOCTRINE CLASSIQUE. — *Préambule : les sources.* (Pour les auteurs n'ayant pas d'article dans le *D. T. C.*, nous renvoyons aux *Tables* ou à Hurter.)

1° *Théologie et droit :* Pierre de Poitiers, Pierre Lombard, Albert le Grand, Jean Bacon (*Tables*, 348); — décrétistes et décrétalistes (*Id.*, 915), IX, 2162-63.

2° *Sources canoniques :* Décrétales de Grégoire IX (*Tables*, 912); — fragments du l. IV du Sexte (*Id.*, 912); — texte des Clémentines (*Id.*, 912). — Parmi les décrétistes : Huguccio (*Id.*, 2124); — Barthélemy de Brescia (*Id.*, 378), complétant la glose de Johannes Teutonicus (*Id.*, 2483); — Vincent d'Espagne (Hurter, II, 301); — Geoffroy de Trano (*Tables*, 1795); — Innocent IV; — Hostien-

sis (*Id.*, 2119); Bernard de Parme (*Id.*, 430); — Johannes Andreæ (*Id.*, 2448); — Panormitanus (N. Tedeschi) (Hurter, II, 858); — Bernard de Pavie (*Tables*, 430); — Robert de Flammersbury (Hurter, II, 211); — Tancrède (*Id.*, 297); — Raymond de Pennafort; — Joannes Andreæ *(supra)*; — Joannes Lupus (Hurter, II, 1176), IX, 2163-64.

3° *Œuvres théologiques et morales. Liturgie : a) Commentaires des Sentences et Sommes :* Simon de Tournai; — Maître Martin (XIV, 2361); — Étienne Langton (*Tables*, 2889); — Prévostin; — Pierre le Chantre; — Robert de Courson; — Guy d'Orchelles (*Tables*, 1990); — Guillaume d'Auxerre; — Guillaume d'Auvergne; — Roland de Crémone; — Godefroy de Poitiers (XIV, 2361); — Hugues de Saint-Cher; — Philippe de Grève (le Chancelier) (XIV, 2361); — Alexandre de Halès; — Albert le Grand; — S. Bonaventure; — S. Thomas d'Aquin; — Pierre de Tarentaise (Innocent V); — Richard de Mediavilla; — Pierre Olivi; — Durand de Saint-Pourçain; — Duns Scot; — Pierre Auriol; — Pierre de la Pallu; — Bassolis (Jean de); — Guy de Briançon (*Tables*, 1989); — Vaurouillon (Guillaume de); — Tartaret; — Capréolus; — Denys le Chartreux; — S. Antonin; — Pierre d'Ailly; — Gerson; — Plowe (Nicolas); — *b) Monographies :* Sorbon (Robert de); — Capistran (Jean de); — Almain (Jacques); — *c) Moralistes :* Jean de la Rochelle; — Guillaume Pérault (*Tables*, 1999); — Jean de Galles, etc. — *d) Sermons et iconographie*, bibliographie, IX, 2164-70.

4° *Causes du développement de la doctrine*, IX, 2170-71.

5° *Plan suivi par les théologiens du Moyen Age*, IX, 2171.

A. Première série de problèmes : divers aspects du mariage. — 1. *Dignité de l'état du mariage : a) condamnation* du m. par les sectes hérétiques, IX, 2172-74 : l'hérétique Henri (VI, 2178; *Tables*, 2043); — Amaury de Bène (I, 937); — Albigeois (*Tables*, 554); — sa *réhabilitation* par l'autorité : conc. de Vérone (1184) (*Tables*, 749); IVe conc. du Latran (*Id.*, 669-70); Pie II (XII, 1625); — par les prédicateurs et polémistes : Ébrard (IV, 1995 sq.), Bonacurse (II, 953), Ecbert de Schönau (XII, 918, et Hurter, II, 173), Alain de lille (I, 656), Moneta de Crémone (X, 2211 sq.), Grégoire de Florence; — *b) Mariage et droit naturel :* difficultés tirées de la polygamie et du divorce en Israël, réponse des théologiens (S. Thomas, Duns Scot, Albert le Grand, Hugues de Saint-Cher), IX, 2174-76; — *c) Valeur de l'acte conjugal*, IX, 2177-80 : contre les rigoristes (Huguccio, Robert Pullus, Pierre de Poitiers, Innocent III), licéité, honnêteté et même caractère méritoire selon la fin cherchée (Pierre le Chantre, Robert de Courson, Hugues de Saint-Cher, Albert le Grand, S. Thomas, S. Bonaventure, Bazianus [Hurter, II, 211], Duns Scot, Pierre Auriol); — *d) Mariage et virginité :* mariage obligatoire dans le plan divin pour peupler la terre, mais liberté individuelle et supériorité de la virginité : S. Bonaventure, S. Thomas d'Aquin, Robert Cowton, Nicolas des Orbeaux (Orbelles) (XI, 625), IX, 2180. — *e) Le mariage dans la société chrétienne :* « ordre du mariage », IX, 2180-82 : Abbon de Fleury (*Catholicisme*, I, 25), Jacques de Vitry (*Tables*, 2380), Guillaume Pérauld (*Id.*, 1999), Berthold de Ratisbonne (*Tables*, 433), Robert de Sorbon, Pérégrin, Sanchez de Arevalo (XIV, 1085), Jean Hérolt (Hurter, II, 982), Jean Gritsch (Id., 871), Erhard Gross (Id., 1082), Marc de Weida (Id., II, 1192).

2. *Théorie du contrat.* — *a)* Le mariage est un *contrat* (affirmation des commentateurs et glossateurs des lois romaines; plus ou moins hésitante chez les théologiens), IX, 2182-84. — *b)* Contrat *consensuel*, verbal, non solennel, accord des théologiens et canonistes : — rôle de la *copula carnalis* et pouvoir du pape sur les mariages non consommés, 2184-86. — *c) Contenu du consentement;* distinction entre *potestas* et *usus*, distinction appliquée au mariage de la Sainte Vierge, 2086-88. — *d) Qualités du consentement :* consentement actuel, mais qui peut être en fait conditionné ou même simulé, solutions des auteurs, 2188-89. — *e) Vices du consentement :* crainte et erreur, 2189-90. — *f) autorisation divine :* consentement, simplement condition de l'opération divine qui lie les époux : d'où nullité du m. où le consentement n'est pas intérieur ou définitif (S. Bonaventure, Pierre de Tarentaise, Richard de Mediavilla), 2190-91. — *g) Formation du contrat*, aspects divers : m. entre absents, contrat par lettre ou procureur; — consentement exprimé *in facie Ecclesiæ* (Étienne de Bourbon, *Tables*, 1299); — *per verba de præsenti;* — *datio parentum;* — rôle du prêtre; — le mariage contracté sans solennité et sans témoins, IX, 2191-93. — *h) Effets du contrat :* le lien conjugal permanent (Vaurouillon, Scot); — pourquoi le nom de *matrimonium?;* — droits et devoirs des époux, 2193-95; — *i)* Conclusions, 2195-96.

3. *Justification du sacrement : a)* Le mariage, *sacrement*, IX, 2196 : textes pontificaux : Lucius III au conc. de Vérone (cf. XIV, 549); Innocent III, profession de foi (cf. XIV, 549; XV, 2596); IIe conc. de Lyon (cf. IX, 1386); — énumérations septénaires au XIIe s. (cf. XIV, 548, et conc. provinciaux, 549); — *b) causes :* efficiente : esquisse de la causalité instrumentale du S., IX, 2196-98 (à compléter par : XIV, 577-586); — causes finales, IX, 2198; — *c) Unité*, IX, 2198-2201 : un seul signe mais deux ou trois réalités signifiées (exposés de : Prévostin, Guy d'Orchelles, Roland de Crémone, Huguccio, S. Bonaventure, Raoul l'Ardent, Paucapalea, Robert de Courson, Hugues de Saint-Victor, Étienne de Tournai, Pierre de Poitiers, Étienne Langton, Geoffroy de Trano, Pierre le Chantre, Simon de Tournai, Guillaume d'Auxerre, S. Antonin); — la dualité du sujet et l'unité du sacrement (Guillaume d'Auxerre, Eudes d'Ourscamp, Roland de Crémone, Duns Scot); — *d)* Le m. des *infidèles* est-il un sacrement? Réponse des décrétales : en un sens large (Innocent III, Honorius III, Boniface VIII), 2201; — des scolastiques : m. vrai, mais non sacrement, 2201.

B. Deuxième série de problèmes : analyse du sacrement. — 1. *Composition du rite sacramentel.* — *a) Position du problème :* difficulté d'adapter au m. la théorie hylémorphique, IX, 2202; — *b) Matière*, IX, 2202-03 : le corps même des contractants (Pierre de la Palu, S. Antonin); — les paroles prononcées par le premier des époux (Richard de Mediavilla, Guillaume de Montlauzun [Hurter, II, 609], Capréolus); — consentement et *conjunctio corporum* (Fishacre, *Tables*, 1531); — dispositions et actions des époux (S. Thomas, Albert le Grand); — *c) Forme*, IX, 2203-05 : réponse esquissée par Albert le Grand et S. Thomas : les paroles du consentement; — précisée et développée par Duns Scot et ses disciples dans l'hypothèse où les contractants ne pourraient échanger leurs paroles (Jean de Bassoles, Hugues de Newcastle [*Tables*, 2128], Pierre d'Aquila ou Scotellus [cf. I, 1728 et XIV, 1730], Fr. de Marchia, Guy de Briançon, Jean de Cologne [Hurter, II, 524], Ange de Clavasio [Hurter, II, 1072], G. de Vaurouillon); — *d) Ministre*, IX, 2205-07 : les époux eux-mêmes, nonobstant les hésitations

en raison de la bénédiction nuptiale (IIIe et IVe conc. du Latran : can. 7, *Tables*, 669; can. 66, *Id.*, 670) (Albert le Grand, S. Bonaventure, Bernard de Parme, S. Thomas, Nicolas des Orbeaux, Duns Scot, Jean de Bassoles).

2. *Collation de la grâce.* — *a) Négation* des canonistes et de certains théologiens (en raison du rôle médicinal du mariage), IX, 2208-09 (*Summa parisiensis*, Jean de Faenza [*Tables*, 2468], Simon de Bisiniano [Hurter, II, 209], Sicard de Crémone, Huguccio, Guillaume de Trano, Hostiensis, Bernard de Parme, Étienne de Tournai [*Tables*, 1300], Abélard, Gandulphe, Pierre le Chantre, Jacques de Vitry, Guillaume Pérauld, Hugues de Saint-Cher); — *b) Solutions intermédiaires*, IX, 2209-10 : le m. ne confère pas, mais conserve la grâce (Guillaume d'Auxerre, Alain de Lille); — *c) la grâce*, fruit de la bénédiction nuptiale (Guillaume d'Auvergne, Hugues de Saint-Cher et S. Bonaventure [?]); le m. confère vraiment la grâce (S. Thomas, Albert le Grand); — *d) Résistance des opinions anciennes*, IX, 2212-13 (Humbert de Romans [*Tables*, 2146], Hugues de Strasbourg [Ripelin, XIII, 2737], Robert de Sorbon, Pierre Olivi citant nombre de théologiens antérieurs, Duns Scot et finalement Durand de Saint-Pourçain); — *e) Triomphe de l'opinion affirmative*, IX, 2213-14 (Richard de Mediavilla, Guy de Briançon, Denys le Chartreux, S. Antonin, Thomas de Strasbourg [XV, 780]); — *f)* Le *caractère*, IX, 2214 (Pierre Lombard, Albert le Grand, S. Thomas [une certaine analogie]).

3. *Institution divine.* — *a)* Institution *primitive*, IX, 2214-16 : le discours inspiré à Adam lors de la création d'Ève (Hugues de Saint-Cher, Geoffroy de Trano, Albert le Grand, Pierre de Poitiers, Alexandre de Halès, Roland Bandinelli, S. Thomas); — *b) Développement* dans la nouvelle Loi par l'institution de Jésus-Christ, 2216-17 (S. Bonaventure, Albert le Grand, S. Thomas); — de quelle façon J.-C. a-t-il institué le mariage?; — *c) Pouvoirs de l'Église*, 2217 : non sur le sacrement, mais sur les conditions d'habilité des personnes.

Conclusions de la première partie. — 1. *Résultats acquis*, IX, 2217-20 : *a)* Tout mariage valide entre chrétiens, même les secondes noces, est un sacrement; — *b)* Sacrement placé en dernier lieu, mais aussi parfait que les autres; — *c)* consécration par le décret *pro Armenis* (*Tables*, 673).

2. *Dangers pour l'avenir*, IX, 2220-23 : *a)* De l'extérieur : hérésies de la fin du Moyen Age et sectes dérivées; — empiètements des législations civiles (en Italie, au XIIe s.; en France, à partir du XVe s. [VI, 1131-38]; en Allemagne, au XIVe s.); — thèses d'Occam (XI, 869); de Marsile de Padoue (X, 158-59); — conflit entre Jean XXII et Louis de Bavière (*Tables*, 2445); — *b)* de l'intérieur : incertitude de la doctrine sur de nombreux points; problème de la clandestinité.

II. Période moderne : du XVIe s. a nos jours. — *I. Renouvellement des doctrines, du XVIe s. au milieu du XVIIIe siècle.* — 1° *Critique de la théorie du mariage au XVIe siècle.* — 1. *Les humanistes et préréformateurs*, IX, 2224-25 (Francesco Barbaro, Christine de Pisan, Martin Le Franc).

2. *Théologiens réformateurs*, IX, 2225-27 : Luther (cf. IX, 1276-83; XIII, 2088-94); — Calvin (cf. XIII, 2095-96); — Mélanchthon; — Zwingli (XIII, 2094; XV, 3818); — cf. XIV, 560-61.

3. *Canonistes de la Réforme*, IX, 2227-28 (Melchior Kling, Monner).

4. Érasme (cf. V, 396) et autres *humanistes*, IX, 2228-29 : Tiraqueau, Jean Nevizan, Rabelais (XIII, 1703), Cornélius Agrippa (I, 635).

En Angleterre, le roi Henri VIII, désireux d'obtenir l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, en arriva à se révolter contre l'autorité pontificale et à faire annuler ce mariage par Cranmer. Voir VI, 2184-87; III, 73, 2031.

5. *Doctrine catholique*, IX, 2229-33 : accord général sur la *nature sacramentelle* du mariage; auteurs cités : Dom. de Soto (XIV, 2423), Martin de Ledesma (IX, 126), Cajétan (II, 1322-23), Fr. de Vitoria (XV, 3128), Adrien VI (I, 459), Fr. Titelmans (XV, 1144), Phil. Archintus (I, 1769), Jean Eck (IV, 2056), Tilmann Smeling (Hurter, II, 1427-28), Gaspard Contarini (III, 1615), Catharin (XII, 2418), Jean-Antoine Delphinus (Hurter, II, 1504), Covarrubias (III, 2006), Alph. de Castro (II, 1835), Berthold Pirstinger (Hurter, II, 1409), Jean Hoffmeister (VII, 19), Gropper (VI, 1882), Ruard Tapper (XV, 52), Pierre de Soto (XIV, 2434), Henri VIII (VI, 2183); — *sacramentum-mysterium* (Dom. de Soto et Luther); — *collation de la grâce* (Dom. de Soto, Jean Eck, conc. de Cologne [1436], de Paris-Sens [1528], Érasme); — *sacrement et contrat* (Catharin, Pierre de Soto, Cajétan, Dom. de Soto); — *ministre :* incertitudes, sauf sur la présence nécessaire du prêtre pour assurer la publicité du mariage (Étienne de Poncher, évêque de Paris, statuts synodaux d'Augsbourg, théologiens et autres : Érasme, Delphinus, Berthold, Dominique de Soto, édit d'Henri II).

2° *Concile de Trente.* — 1. Préliminaires et ouverture des débats, IX, 2233; XV, 1477-78. — 2. Débats sur le contrat-sacrement, IX, 2234-36. — 3. Premier projet et discussion, 2236-39. — 4. Deuxième projet, 2239-40. — 5. Troisième projet, 2240-41. — 6. Quatrième projet; vote définitif, 2241. — 7. Rôle des parents, 2241-42. — 8. Autres points étudiés, 2242-46 : *a)* caractères du m. (unité, indissolubilité); — *b)* mariage et virginité; — *c)* compétence de l'Église en matière d'empêchements. — 9. Décisions du concile, 2246-47. — Références à tous ces points, *Tables*, 683 (dogme et discipline).

La question de la forme du sacrement (publicité, présence du prêtre) est étudiée dans l'art. Propre curé [A. Bride], XIII, 737-57. — 1° La clandestinité avant le Code, 738-41. — 2° Le propre curé et le décret *Tametsi*, contre les mariages clandestins, au conc. de Trente, 742-45; voir l'indication des différents chapitres du décret et du texte même du décret, à Trente *(Concile de)*, XV, 1478.

3° *Répercussion des décisions et débats du concile de Trente.* — 1. *Application et amplification des règles conciliaires*, IX, 2247-49.

Points principaux : Benoît XIV, validité des m. entre hérétiques et des m. mixtes célébrés sans solennité en Belgique et en Hollande (voir aussi plus loin); — rôle du prêtre, curé du domicile; — validité des mariages de surprise, mais réglementation des mariages secrets; — invalidité des mariages contractés sans la présence du prêtre et des témoins. — La concession de Benoît XIV étendue à d'autres pays, XIII, 747.

Répercussion sur les législations civiles, IX, 2249; XV, 1489-95. Voir aussi XIII, 743-45.

Note complémentaire. — Trois points du Décret *Tametsi* laissaient trois difficultés : le concile n'ayant pas été promulgué partout, certaines régions demeuraient encore exposées aux imprécisions et inconvénients de l'ancienne discipline; — les mariages des non-catholiques et les mariages mixtes n'étaient pas réglés de manière uniforme; — des erreurs demeuraient possibles sur les questions de domicile ou de quasi-domicile, XIII, 745.

De là, le décret *Ne temere*, dont on trouve les dispositions à Propre curé, XIII, 746-47; il abroge les décisions de Benoît XIV; la Constitution *Provida* accordée par Pie X à l'Empire allemand, et qui proclamait la validité des mariages mixtes et acatholiques contractés antérieurement, n'aura d'effet que jusqu'au 19 mai 1918, date de l'entrée en vigueur du Code. Voir XIII, 747.

Les canons du Code relatifs au mariage sont indiqués, avec leurs références aux articles du *D. T. C.*, *Tables*, 1046-47.

2. *Littérature du mariage après le concile de Trente*, IX, 2249-52. — Auteurs cités (du concile à Pie VI) : Antoine de Cordoue (I, 1444); — Fr. Ovando (XI, 1674); — Michel de Palacios (XI, 1734); — Aug. Hoens; — Sonnius (XIV, 2367); — Hannibal Roselli (Hurter, III, 158); — Rudolphe Clenk (Id., 26); — Bellarmin; — Pierre de Lédesma (IX, 127); — Thomas Sanchez (XIV, 1075-80); — Basile Ponce (XII, 2548-49); — Jean Gutierez (Hurter, III, 580); — Gaspard Hurtado (VII, 330); — Gilles de Coninck (III, 1152); — Pierre de Ochogavia (Hurter, III, 893); — Wiggers (XV, 3538); — Boden (Hurter, III, 909); — Sannazari (Id., 876); — Estius (V, 871-78); — Sylvius (XIV, 2923); — Maldonat (IX, 1772-76); — Tolet (XV, 1223-25); — Becanus (II, 521-23); — Mastrius (X, 281); — Brancati de Lauria (IX, 13-15); — Caspar Juénin (VIII, 1719-21); — H. Marcellus (Hurter, IV, 135); — H. Mayr (Id., 154); — J. d'Avezan (I, 2638); — J. B. Rovera (Hurter, IV, 296); — Claude Frère (Id., 618-19); — Geoffroy Stehr (Id., 933); — Grégoire Rossignol (XIV, 7-8); — Tournély (XV, 1242-44); — Drouin (IV, 1842-43); — Billuart (II, 890-92); — Mathias Milunski (Hurter, IV, 964); — Ph. Hofstetter (Id., 964); — Ignace Reutlinger (Id., 964); — Jos. Dalbert (Id., 1303); — François Makas (Id., 1608); — Jos. Silbermann (Id., 1615); — Christian Schardt (Id., 1340); — Benoît Canali (Id., 997); — Georges Toussaint (XV, 1249); — Ant. Heislinger (VI, 2125); — Dom. Lanzerini (Hurter, V, 5); — J. Kugler (VIII, 2376); — J. Lagedamon (VIII, 2448-49).

Ouvrages à consulter sur l'histoire du mariage : Duplessis-d'Argentré (*Tables*, 1076); — J.-P. Gibert (VI, 1346-47); — Ch. Merlin (X, 786); — dom Chardon (II, 2216); — J.-B. Thiers (XV, 617-18). — Moralistes : Henriquez (VI, 2197-98); — Laymann (IX, 86-87); — S. Alphonse de Liguori (I, 906-920). — Canonistes : Fagnan (V, 2067-69); — Pirhing (XII, 2125-26); — Reiffenstuel (XIII, 2126); — Schmalzgrueber (XIV, 1509-10); — Benoît XIV (II, 706-08).

3. *Vérités acquises et controverses qui subsistent. Les vérités*, IX, 2252-55 : *a)* niées par les protestants : M. Chemnitz : symbole, efficacité du mariage; le μυστήριον de S. Paul et l'invalidation des mariages clandestins; — J. Gerhard : sacrement véritable, institution par le Christ, indissolubilité, empêchements et célibat; — par les synodes français de 1559 à 1659; — *b)* réaffirmées par les catholiques : mariage, vrai sacrement (Estius, Sylvius, Tournély, Bellarmin); institué par le Christ (Sanchez, Pierre de Ledesma, Becanus); contrat solennel (P. de Ledesma, Bellarmin, Nacchianti, Sanchez); devoirs des époux (moralistes, S. François de Sales, Yves de Paris, Bellarmin).

Les controverses, IX, 2255-61 : *a)* relatives au ministre et aux éléments du mariage : nécessité des paroles des contractants pour faire du mariage un contrat véritable, nécessité de la présence du prêtre pour que le mariage soit sacrement (thèse de Cano); cf. II, 1540; — discutée par D. de Soto, Bellarmin; — doctrine encore incertaine au XVIIIe s., avec hésitation des théologiens relative aux éléments, matière et forme, du sacrement; — *b)* relative à la distinction, dans le mariage, entre contrat et sacrements. Cf. *infra*, 5°.

4° *Deux nouvelles formes d'opposition à la doctrine catholique.* — 1. *Juristes*, IX, 2261-67 : distinction du contrat et du sacrement : Marc-Antoine de Dominis (cf. IV, 1672-73, 2446); — application faite au mariage de Gaston d'Orléans (Louis XIII, Richelieu et Urbain VIII); — thèse régalienne s'inspirant de Hersent (Optatus Gallus) (cf. VI, 2312) : Jean Launoy (cf. IX, 2-6; IV, 2446); adoucie chez Gerbais (VI, 1290), Pierre de Marca (IX, 1990), Isaac Habert (VI, 2012), Boileau (II, 941), card. de Noailles (XI, 678), Héricourt (VI, 2260); plus radicale chez Léridant (IX, 444), Lorry (IX, 938), Talon (XV, 30), et même certains canonistes : Van Espen (XV, 2530) et Oberhauser (XI, 855-58), ainsi que dans les encyclopédies de Ferrière et de Denizart.

2. *Philosophes* niant l'indissolubilité, IX, 2267-69 : Montaigne (X, 2342-43), Pierre Charron (XII, 1911-13), Grotius (*Tables*, 1969), Pufendorf (XIII, 1736), Locke (IX, 859), Voltaire (XV, 3426-27), Montesquieu (X, 2384-85), Helvetius (VI, 2132-33), d'Holbach (VII, 24-25), Diderot, Rousseau, Poulain de la Barre.

3. *La défense catholique*, IX, 2269-70 : Galésius (Hurter, IV, 223), L'Huillier (*Tables*, 2984); rappel des thèses de Bellarmin et de Jean de Lugo.

4. *Progrès de l'État;* empiétement progressif de l'État sur le domaine réservé à l'Église, IX, 2270-72.

II. AFFERMISSEMENT ET UNIFICATION DE LA DOCTRINE DU MARIAGE DE PIE VI A NOS JOURS. — 1° *Condamnation du mariage sécularisé par la législation civile et défense du contrat-sacrement.* — 1. *Sécularisation du mariage*, IX, 2272-75 : Joseph II et le joséphisme (VIII, 1543-47; *Tables*, 2685); — Malesherbes et Turgot, m. des protestants (édit de nov. 1787); — Révolution française : Constituante (*Tables*, 804); Législative, état civil du m., introduction du divorce (III, 1584-87); Convention, m. des prêtres (III, 1587-88); — l'art. 54 des Articles organiques (art. 199, 200 du Code civil) consacrant l'antériorité du m. civil sur le m. religieux (cf. III, 764); l'État réglementant le divorce; m. civil admis dans presque tous les États européens (voir cependant l'art. 34 du Concordat italien de 1929, *Tables*, 2340).

2. *Doctrines de la sécularisation*, IX, 2275-77 : en Italie J.-B. Bono (II, 1027); — pays germaniques : Sam. Stryk, J.-B. Anthes, Kant, Hegel; — en France, Durand de Maillane à l'Assemblée constituante (cf. *supra*), Muraire, Agier; — anarchie même dans l'Église : Ricci et Léopold de Toscane (XII, 2162-63); — l'affaire Naddaloni, — les évêques constitutionnels.

Sur le « divorce » et la cassation canonique du mariage de Napoléon Ier et de Joséphine de Beauharnais, voir *infra*, art. *Napoléon*.

3. *Définitions et condamnations*, IX, 2277-82 : *a)* juridiction de l'Église en matière matrimoniale, papes et évêques, IX, 2277-79; cf. Pie VI, VIII, 1544-45; XII, 1655 (joséphisme); 2162-63, 2216 (prop. 58-60, synode de Pistoie); — Pie VIII et mariages mixtes en Allemagne, XII, 1684-85; *Tables*, 1059-60 (Droste-Vischering); — Grégoire XVI, VI, 1827 (rappel des directives de Pie VIII); — Pie IX, *Syllabus*, § 8, n. 65-74 (erreurs sur le mariage), cf. *Ad apostolicæ Sedis* et ouvrages de J.-N. Nuytz, XIV, 2896, 2900, 2906; — Léon XIII, enc. *Inscrutabili*, IX, 339; 610, 2278-79, 2283; *Arcanum* et autres décrets, IV, 1472, 2137, 2204-05, 2207, 2211, 2222, 2449-51, 2465-66, 2472, 2479, 2483, 2488-89; VII, 1705; IX, 340, 610, 2047-48, 2050, 2280-82, 2303; XV, 2428; — Pie X, Décret *Lamentabili*, n. 51 (cf. IX, 2305). — *b)* plus précisément les documents pontificaux affirment l'identité dans le mariage chrétien du contrat et du sacrement, Pie IX, *(supra);* Léon XIII *(supra)* : — position respective de Pie VI, Pie IX et Léon XIII, ce dernier

réservant les droits de l'État, tout en affirmant le pouvoir de l'Église.

4. *Réfutation méthodique des théories régaliennes*, IX, 2282-83 : J. Carrière (II, 1804-05); — A. de Roskovány (Hurter, v, 1752-53); — Jean-Pierre Martin (Hurter, 1177); — J. Perrone (XII, 1255); — Palmieri (XI, 1835-36); — Michel Rosset (XIV, 3-4); — Mgr Jean-Paul Lyonnet, archevêque d'Albi (Hurter, v, 1689); — Fr.-X. Schulte (XIV, 1580-81); — J.-R. Kutschker (Hurter, v, 1787); — C. Horoy (Id., v, 1791); F.-X. Laurin (*Tables*, 2908). — Polémistes : B. Bonelli, contre le synode de Pistoie (Hurter, v, 117); — J. Duvivier, contre d'Outrepont (Id., 1040); — A. Barruel, contre Durand de Maillane (II, 428); — Berthelot et Boyer, contre Tabaraud (XV, 3-4); — Gerdil (VI, 1300).

2° *Doctrine liturgique moderne sur l'état, le contrat et le sacrement de mariage.* — 1. *Le Code* (cf. *Tables*, 1046-47) et bibliographie concernant l'interprétation et l'exposé de la doctrine canonique, IX, 2282-85. Voir *infra*, la bibliographie finale.

2. *Terminologie* (M. légitime, présumé, consommé, *in fieri* (contrat-sacrement), *in facto esse* (état de m.), IX, 2285.

3. *État de mariage* (doctrine de l'Église et oppositions), IX, 2285-88 : *a)* Union libre (auteurs la préconisant; sociologues la réprouvant); — *b)* Divorce et législation française; cf. IV, 1474-78 (ce que l'Église tolère : époux, juge, avocats); — *c)* Polygamie, IX, 2287; cf. 2050, 2175, 2226; — *d)* Devoirs des époux, niés par les partisans des pratiques anticonceptionnelles et maintenus par l'Église, IX, 2287-88; cf. v, 374-86; *Tables*, 341, 593; — *e)* Célibat chrétien, non contraire à la nature et à l'hygiène, IX, 2288; doctrine (*Tables*, 564); — apologétique (*Id.*, 567).

4. *Le contrat*, IX, 2288-93 : l'homme est libre de le rompre (partisans du divorce) (Fichte, Gros, Maine de Biran, Naquet, Villa, Mareschalchi, Turchetti, Marchesini, Cimbali, etc.), 2289-90; — le mariage n'obéit pas aux règles du contrat, 2290 (Gianturco, Cenni, Gabba, Salandra, Tempia, Pasquale, Monaldi); — mariage, contrat et institution, 2290-91 (Cicu, de Bréda, Lefebvre, Japiot, Gounot, Bonnecase, Morin, Vanhems, Hauriou, Moy, Lingg, Planiol, Capitant, etc.). — Réponse à ces thèses, 2292-93 : m., contrat naturel d'un genre particulier, dont les droits sont immuables et les effets essentiels (Cappello, Wernz-Vidal, d'Annibale, Gasparri).

5. *Le contrat-sacrement :* entre baptisés, identité (can. 1012); — controverse pour le mariage entre fidèle et infidèle, IX, 2293-94.

3° *Analyse du contrat-sacrement.* — 1. *Conditions posées par le Code* pour la validité du contrat-sacrement, IX, 2294-98; cf. *Tables*, 1046-47.

2. *Dissolution du lien*, 2298-2300 : *a)* m. nul par suite d'un empêchement de droit ecclésiastique, IV, 2493 sq.; — *b)* m. non consommé dissous par profession solennelle ou par le Souverain pontife (cf. IV, 1469-70) (ce fut le cas du mariage de Louis XII et de Ste Jeanne de France); — *c)* m. consommé, indissoluble entre chrétiens, mais entre infidèles ou fidèle et infidèle, soluble par le pape (différents cas et privilège paulin). Sur le privilège paulin, cf. *supra*, 3099.

3. *Rôle de l'Église et de l'État*, IX, 2300-02 : droit exclusif de l'Église sur les baptisés, effets civils seuls du domaine de l'État; — mais droit possible de l'État sur les mariages entre infidèles.

4. *Ministre, matière, forme*, 2302-04; — *a)* Doctrine de Cano abandonnée; les époux sont ministres; — *b)* Matière et forme (tradition mutuelle du droit réciproque de l'un sur l'autre, exprimée par le consentement).

5. *Grâce et caractère*, 2304; — sur la production de la première grâce *per accidens*, I, 2248-49; XIV, 625-26; — la grâce sacramentelle, 630-31; — la reviviscence de la grâce du m., XIII, 2620; — l'assimilation du lien conjugal à un quasi-caractère, II, 1708; XIV, 632-33.

6. *Institution et développements du mariage*, IX, 2304-05 : institution primitive du mariage et polygamie; cf. *Tables, supra*, 3097; — du sacrement par le Christ (immédiate et implicite), opinion proposée, XIV, 572-577; — du sacrement par l'Église, thèse moderniste, X, 2030; XIV, 561.

4° *Opposition aux doctrines traditionnelles, fondée sur les sciences.* — 1. Les non-civilisés et les caractères primitifs du mariage, la monogamie n'étant réalisée que par stades progressifs (évolutionnisme, exposé et discussion), IX, 2306-2310; — on retrouve ce thème à RELIGION, XIII, 2187-2248.

2. L'intérêt individuel et l'intérêt social : néomalthusianisme et eugénisme, IX, 2310-16; cf. *supra*, *Malthus*, col. 3080, et *Tables*, 1408.

Bibliographie : 1° Au début de son étude, M. Le Bras cite trois auteurs de première importance : Adhémar Esmein, *Tables*, 1212 : *Le mariage en droit canonique*, Paris, 1891 (mais nouvelle édition par Génestal et Dauvillier, 1929-35); — Mgr Ignace Fahrner, *Geschichte des Unauflöslichkeitsprinzips und der vollkommenen Scheidung der Ehe im kanonischen Recht*, Frib.-en-Br., 1903. Cf. *Tables*, 1493; — Salvioli, *La giuridizione patrimoniale e la giuridizione della Chiesa in Italia prima del mille*, Modène, 1884.

2° Traités canoniques sur le mariage publiés depuis le Code, col. 2284. — Autres ouvrages : G. Basdevant, *Des rapports de l'Église et de l'État dans la législation du mariage du concile de Trente au Code civil*, Paris, 1900; — J. Brys, *De dispensatione in jure canonico*, Bruges, 1925; — Détrez, *Mariage et contrat. Étude historique sur la nature sociale du droit*, Paris, 1907; — F. Falk, *Die Ehe am Ausgange des Mittelalters*, Frib.-en-Br., 1908. — R. Lemaire, *Le mariage civil*, Paris,1901; — Ch. Lefèvre (*Tables*, 2934), *Introduction générale à l'histoire du droit matrimonial français*, Paris, 1900.

3° Ouvrages très récents (à l'époque où paraissait l'étude), IX, 2316-17.

Note complémentaire. — Dispositions récentes de l'instruction *Matrimonii sacramentum* (18 mars 1966) sur la célébration des *mariages mixtes*.

1° *Connaissance de la doctrine catholique.* — 1. Il ne faudra pas perdre de vue le critère qu'il est toujours nécessaire d'éloigner du conjoint catholique le danger pour sa foi et qu'il faut veiller avec diligence à l'éducation catholique des enfants.

2. L'évêque local ou le curé de la partie catholique devra avoir soin d'inculquer en termes graves l'obligation du baptême catholique et de l'éducation chrétienne des enfants. On demandera la garantie de cette obligation par le moyen d'une promesse explicite de la part du conjoint catholique, c'est-à-dire par le moyen des cautions.

3. La partie non catholique devra être informée, avec la délicatesse voulue mais en termes clairs, de la doctrine catholique touchant la dignité du mariage et surtout les principales propriétés de celui-ci qui sont l'unité et l'indissolubilité. Il faudra en outre lui faire considérer la grave obligation de la partie catholique de protéger, conserver et professer sa foi et de faire baptiser et élever en elle les enfants à naître.

Étant donné que cette obligation doit être garantie, il faut inviter aussi le conjoint non catholique à promettre, ouvertement et sincèrement, qu'il ne fera pas obstacle à l'acquittement de ce devoir. Si la partie non catholique pense qu'elle ne peut pas formuler cette promesse sans blesser sa conscience, l'évêque doit référer de ce cas au Saint-Siège avec tous ses éléments.

4. Bien que d'ordinaire ces promesses doivent être faites par écrit, l'évêque a le pouvoir d'établir — soit par des règles de caractère général, soit par des cas particuliers — si ces promesses de la partie catholique ou de

la partie non catholique, ou des deux, doivent être faites ou non par écrit, de même qu'il peut établir la façon dont elles doivent être mentionnées dans les documents matrimoniaux.

2° *L'éducation des enfants.* — S'il est des cas où, comme cela se produit parfois dans certaines régions, l'éducation catholique des enfants est rendue impossible, non pas tant par la volonté délibérée des conjoints que par les lois ou les coutumes des peuples, auxquelles les parties ne peuvent se soustraire, l'évêque local, tout bien considéré, pourra dispenser de cet empêchement, à condition que la partie catholique soit disposée dans la mesure où elle le sait et le peut, à faire tout son possible pour que les enfants qui naîtront soient baptisés et élevés catholiquement et que soit garantie la bonne volonté de la partie non catholique.

En accordant ces atténuations, l'Église est animée aussi de l'espoir que soient abrogées les lois civiles contraires à la liberté humaine, telles que celles qui interdisent l'éducation catholique des enfants ou l'exercice de la religion catholique, et que par conséquent en cette matière on reconnaisse la force du droit naturel.

3° *La célébration.* — Dans la célébration du mariage mixte, on doit observer la forme canonique, suivant les dispositions du canon 1094 et cela est requis pour la validité du mariage lui-même.

Si des difficultés se présentent cependant, l'évêque doit en référer au Saint-Siège avec tous les éléments du cas.

4° *La forme liturgique.* — Quant à la forme liturgique, par dérogation aux canons 1102, § 2, 1109, § 3, la faculté est accordée aux évêques locaux de permettre dans la célébration des mariages mixtes l'usage des rites sacrés, avec la bénédiction actuelle et le discours.

5° *Prêtre catholique et ministre non catholique.* — Il faut absolument éviter toute célébration avec la présence d'un prêtre catholique et d'un ministre non catholique dans l'exercice simultané de leurs rites respectifs. Toutefois, il n'est pas interdit que, à l'issue de la cérémonie religieuse, le ministre non catholique adresse des paroles de vœux et d'exhortations et que l'on récite en commun des prières avec les non-catholiques. Ce qui précède peut être fait avec l'accord de l'évêque local et avec les précautions aptes à éviter le danger d'étonnement.

6° *Devoirs des évêques et des curés.* — Les Ordinaires locaux et les curés doivent veiller attentivement à ce que les familles créées par des mariages mixtes mènent une sainte vie, conformément aux promesses faites, spécialement pour ce qui est de l'instruction et de l'éducation catholique des enfants.

7° *Levée de l'excommunication.* — L'excommunication prévue par le canon 2319, paragraphe 1, n° 1, pour ceux qui célèbrent le mariage devant un ministre non catholique est abrogée. Les effets de cette abrogation sont rétroactifs.

En établissant ces règles, l'Église, comme on vient de le dire, se propose de faire face aux nécessités actuelles des fidèles et de favoriser avec un sens de charité plus fervent les relations réciproques entre les catholiques et les non-catholiques...

Bibliographie récente, d'après l'ouvrage collectif *Le Mariage*, publié par le P. Adnès, S. J. (Desclée, 1963).

I. ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE : *a) Ancien Testament :* W. Kornfeld, art. *Mariage*, dans *D. B. S.*, v, 913-26; — M. Guttman - S. Bialoblocki, art. *Ehe*, dans *Encyclopædia Judaica*, vi, 223-53; — R. de Vaux, *Les Institutions de l'A. T.*, i, Paris, 1958, p. 37-87; — P. Van Imschoot, *Théologie de l'A. T.*, ii, Tournai, 1956, p. 260-277; — P. Einisch, *Theology of the Old Testament*, Collegeville, 1950, p. 189-197; Id., *Wesen und Zustandekommen der israelitischen Ehe*, Studia catholica, n. 12 (1936), p. 118-139; — B. Power, *Matrimonium in Palestina*, dans *Verbum Domini*, ii (1922), p. 242-246; iii (1923), p. 58-64, 117-121; — A. Gelin, *Le mariage d'après l'A. T. Rayons et Ombres*, dans *Lumière et Vie*, n. 4 (1952), p. 7-20; — M. Burrows, *The Basis of Israelite Marriage*, New-Haven, 1938; — L. M. Epstein, *Marriage Laws in the Bible and in the Talmud*, Cambridge, 1942; — E. Neufeld, *Ancient Hebrew Marriage Laws*, Londres, 1944; — D. R. Mace, *Hebrew Marriage*, Londres, 1953.

b) Nouveau Testament : H. Cazelles, art. *Mariage dans le N. T.*, dans *D. B. S.*, v, 926-935; — E. Stauffer (prot.), art. γαμέω, γάμος dans Kittel *(Theol. Wörterbuch zum N. T.)*, i (1949), col. 646-655; — J. Bonsirven, *Théologie du N. T.*, Paris, 1951, p. 143-144; — J. Fischer, *Ehe und Jungfräulichkeit im N. T.*, Munster, 1919; — E. Loewestam (prot.), *Le mariage dans le N. T.*, Lund, 1950 (en suédois, avec résumé en anglais; cf. *R. B.*, 1951, p. 296-97).

c) S. Paul : J.-B. Colon, art. PAUL (S.), dans *D. T. C.*, xi, 2418-22; — F. Prat, *La théologie de S. Paul* (38e éd., Paris, 1949), i, p. 124-135 (le mariage et le célibat); ii, p. 327-30 (le mariage); — F. Amiot, *L'enseignement de S. Paul*, ii, Paris, 1938, p. 87-94, 116-118; Id., *Les idées maîtresses de S. Paul*, 1959, p. 195-197; — J. Bonsirven, *L'Évangile de Paul*, 1948, p. 301-02; — J.-J. von Allmen (prot.), *Maris et femmes d'après S. Paul*, Neuchâtel, 1951; — X. Léon-Dufour, *Mariage et continence selon S. Paul*, dans *A la rencontre de Dieu. Mémorial Albert Gelin*, Lyon-Paris, 1961, p. 319-329; — Ph.-H. Menoud (prot.), *Mariage et célibat selon S. Paul*, dans *Rev. de Théol. et de Phil.*, 3e série, i (1951), p. 21-34; — G. Delling (prot.), *Paulus' Stellung zur Frau und Ehe*, Stuttgart, 1931; — H. Schumacher, *Das Ehe-Ideal des Apostels Paulus*, Munster, 1933; — J. Dauvillier, *Le droit du mariage dans les cités grecques et hellénistiques d'après les écrits de S. Paul*, dans *Rev. internationale des droits de l'Antiquité*, 3e série, vii (1960), p. 149-160.

d) Sur l'ensemble de l'Écriture : Cl. Wiéner, art. *Mariage*, dans le *Vocabulaire de théologie biblique* (direct. de X. Léon-Dufour), Paris, 1962, col. 577-582; — B.-M. Lavaud, *L'idée divine du mariage. Ses reflets en Israël et en chrétienté*, dans *Études carmélitaines*, avr. 1938, p. 165-203; — H. Jenny, *Le mariage dans la Bible*, dans *La Maison-Dieu*, n. 50 (1957), p. 5-29; — P. Grelot, *Le couple humain dans l'Écriture*, coll. *Lectio divina*, xxxi, Paris, 1962; — F. Montagnini, *Il Matrimonio nella legge rivelata*, dans *Enciclopedia del Matrimonio*, Brescia, 1960, p. 117-149; — P. F. Ceuppens, *Theologia biblica*, v, *De sacramentis*, Turin, 1958, p. 391-418.

II. LE TÉMOIGNAGE DES PÈRES. — § 1. *En général :* H. Preisker, *Christentum und Ehe in den ersten drei Jahrhunderten*, Berlin, 1927; — J. Gaudemet, *L'Église dans l'Empire romain (IVe-Ve s.)*, dans l'*Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident* (publiée sous la direction de G. Le Bras), iii (Paris, 1958), l. II, ch. ii : *l'Église et la vie familiale*, p. 515-561; Id., *L'apport de la patristique latine au Décret de Gratien en matière de mariage*, dans *Studia Gratiana*, ii (1951), p. 48-81; — G. Oggioni, *Dottrina del matrimonio dai Padri alla scolastica*, dans *Encicl. del Matrimonio*, p. 153-220; — P. R. Rivano, *De essentia matrimonii ad mentem Patrum*, dans *Rassegna di morale e diritto*, iv (1938), p. 216-236; v (1939), p. 132-155; — F. Stanghellini, *Il diritto matrimoniale nelle opere dei Padri della Chiesa*, dans *Archivio giuridio*, lxxxiv (1910), p. 74-140; — B. Biondi, *Il diritto romano cristiano*, iii (Milan, 1954), p. 69-187.

§ 2. *Valeur morale et finalité du mariage :* A. Lanza, *De fine primario matrimonii*, dans *Apollinaris*, xiii (1940), p. 219-221.

§ 3. *L'indissolubilité du mariage :* J.-B.-M. Mayaud, *L'indissolubilité du mariage. Étude historico-canonique*, Strasbourg, 1952, p. 61-90; — H. Rondet, *Introduction à l'étude de la théologie du mariage*, p. 37-67; — F. Delpini, *Divorzio dei coniugi nel diritto romano e nella dottrina della Chiesa fino al secolo V*, Turin, 1956; — G. d'Ercole, *Il consenso degli sposi e la perpetuità del matrimonio nel diritto romano e nei Padri della Chiesa*, dans *Studia et documenta historiæ et juris*, iii (1939), p. 18-75; — U. de Arienzo, *Il divorzio nei penitenziali*, dans *Perfice Munus*, 1952, p. 98 sq.; 225 sq., 359 sq.

§ 5. *Secondes noces :* P. Palazzini, art. *Matrimonio; Seconde nozze*, dans *Encicl. cattolica*, viii, 455-57; — A. Rosambert, *La veuve en droit canonique jusqu'au XIVe siècle*, Paris, 1923; — E. Bickel, *Protogamia. Zum Montanismus und Donatismus in Afrika*, Hennes, 1925; — A. Del Vecchio, *Le seconde nozze del conjuge superstite*, Florence, 1885.

§ 6. *Sacramentalité du mariage.* — J. Müllendorf, *Über den patristischen Beweis für die Ehe als Sakrament*, dans *Zeitsch. f. kath. Theol.*, 1878, p. 633-649; — P. Visentin, *La sacramentalità del matrimonio nella teologia dei Padri*, dans *Studia Patavina*, v (1958), p. 388.

III. DOCTRINE DES THÉOLOGIENS. — § 1. *Formation du mariage : a)* Hist. de la théorie de la formation du

mariage : J. Dauvillier, *Le mariage dans le droit canonique de l'Église depuis le Décret de Gratien (1140) jusqu'à la mort de Clément V (1314)*, Paris, 1933, p. 8-42, 291-92, 321-324; — R. Naz et J. Lerouge, *La dispense super matrimonium ratum et non consummatum*, Paris, 1940, p. 17-30; — H. Portmann, *Wesen und Unauflöslichkeit der Ehe in der kirchlichen Wissenschaft und Gesetzgebung des 11. und 12. Jahrhunderts*, Emsdetten, 1938; — *b)* Sur le mariage de la Sainte Vierge, dont la considération a eu beaucoup d'importance pour l'élaboration de la théorie de la formation du mariage : H. Frévin, *Le mariage de la Ste Vierge dans l'histoire de la théologie* (thèse polycopiée), Lille, 1951; — J.-C. Didier, *Le mariage de la Ste Vierge dans l'histoire de la théologie*, dans *Mélanges de Sc. Rel.*, IX (1952), p. 135-138; — F. Girerd, *Le mariage de la Ste Vierge*, dans *N. R. Th.*, 1923, p. 449-464; — J. Huhn, *Das Geheimnis der Jungfrau-Mutter Maria nach dem Kirchenvater Ambrosius*, Wurtzbourg, 1954, p. 228-237 (Die Ehe Mariens).

§ 2. *Finalité du mariage.* — A. Lanza (cf. *supra*); — C. Schahl, *La doctrine des fins du mariage dans la théologie scolastique*, Paris, 1948; — E. Boissard, *Les fins du mariage dans la théologie scolastique*, dans *Rev. Thom.*, 1949, p. 289-309; — M. Abellán, *El fin y la significación sacramental del matrimonio desde S. Anselmo hasda Guillermo de Auxerre*, Grenade, 1939; — M. Müller, *Die Lehre des hl. Augustinus von der Paradiesesehe und ihre Auswirkung in der Sexualethik des 12. und 13. Jahrhunderts bis Thomas von Aquin*, Ratisbonne, 1954; — J. G. Ziegler, *Die Ehelehre der Pänitential-Summen von 1200-1350*, Ratisbonne, 1956. — P. Browe, *Beiträge zur Sexualethik des Mittelalters*, Breslau, 1932; — A. Mruk, *De natura matrimonii secundum doctrinam theologorum franciscanorum sæculi XIV* (thèse de l'Université Grégorienne), Rome, 1960; — L. Vereecke, *Mariage et sexualité au déclin du Moyen Age*, dans *Vie spirituelle, Suppl.*, 1961, p. 199-225.

IV. La crise protestante et le concile de Trente. — § 1. *Les Réformateurs :* dans le *D. T. C.*, art. *Réforme*, XIII, 2092-96 [Cristiani]; *Luther*, IX, 1276-83 [J. Paquier]; — R. W. Dove - F. Sehling, art. *Scheidungsrecht*, dans *Realencycl. für prot. Theol. und Kirche*, 3e éd., XXI, p. 858-895; — A. Bellini, *Il matrimonio nel Protestantismo*, dans *Encicl. del Matrimonio*, 281-319; — A. Kawerau, *Die Reformation und die Ehe*, Halle, 1892; — F. Falk, *Die Ehe am Ausgange des Mittelalters*, Frib.-en-Br., 1908, ch. 9. — H. Denifle - J. Paquier, *Luther et le Luthéranisme*, II (Paris, 1914), p. 40-146, 391-407, 461-469; — E. Safeld, *Luthers Lehre von der Ehe*, Leipzig, 1882; — S. Baranowski, *Luthers Lehre von der Ehe*, Poznan, 1913; — É. Doumergue, *Jean Calvin*, II, Lausanne, 1902, p. 441-447.

§ 2. *Orientations actuelles :* K. Barth, *Dogmatique*, 3e vol., I (tr. fr., Genève, 1960), p. 328 sq., 336 sq., 352 sq.; — E. Brunner, *Das Gebot und die Ordnungen*, Zurich, 1949, p. 324-368; — H. Leenhardt, *Le mariage*, Neuchâtel-Paris, 1946; — M. Thurian, *Mariage et célibat*, Neuchâtel-Paris, 1955; — O. Piper, *L'Évangile et la vie sexuelle*, tr. fr., Neuchâtel-Paris, 1955; — Th. Bovet, *Le mariage, ce grand mystère*, tr. fr., 2e éd., Paris, 1960; — E. Reisner, *Métaphysique de la sexualité*, tr. fr., Paris, 1960; — M. Colacci, *Christian Marriage Today*, Minneapolis, 1958; — G. Fr. Fisher (archev. de Cantorbéry), *Mariage et divorce*, dans *Verbum Caro*, X (1956), p. 105-120; — J. Ellul, *Positions protestantes à l'égard de la famille*, dans R. Prigent, *Renouveau des études sur la famille*, Paris, 1954, p. 269-274; — R. Mehl, *Société et amour: Problèmes éthiques de la vie familiale*, Genève, 1961.

§ 3. *Concile de Trente.* — Dans le *D. T. C. : Adultère (l') et le lien du mariage d'après le concile de Trente*, I, 498-503 [A. Vacant]; — *Trente* (Conc. de), XV, 1473-78 [A. Michel]. — A. Michel, *Les décrets du concile de Trente*, dans Hefele-Leclercq, X, 506-565; — P. Fransen, *Ehescheidung bei Ehebruch.* Die theologischen und geschichtlichen Hintergründe der ersten Stellungnahme zum 7. Kanon in der 24. Sitzung des Trienter Konzils, dans *Scholastik*, 1954, p. 536-560; — S. Cassia, art. *Matrimonio clandestino*, dans *Encicl. cattolica*, VIII, 437-441; Id., *Il Matrimonio clandestino al concilio di Trento*, Rome, 1949; — L. Castán-Lacoma, *El origen del capitulo « Tametsi » del concilio de Trento contra los matrimonios clandestinos*, dans *Rev. Española de Derecho Canonico*, 1959, p. 613-666.

V. Synthèse doctrinale. — § 1. *Existence du sacrement :* A. Piolanti, art. *Matrimonio. Indole sacramentale del M.*, dans *Encicl. catt.*, VIII, col. 407-410; Id., *Dignità del matrimonio cristiano*, dans *Tabor*, IV, 1949, p. 202-06; — J. de Baciocchi, *Structure sacramentaire du mariage*, dans *N. R. Th.*, 1952, p. 916-929; — G. Kiselstein, *De matrimonii sacramentalitate*, dans *Rev. eccl. de Liège*, 1932-33, p. 246-249; — J.-A. Robillard, *La mystique du mariage chrétien*, dans *Vie spirituelle*, 1935, p. 112-126; — P. Doncœur, *La sainteté du mariage chrétien*, dans *Études*, 1938, p. 38-55.

§ 2. *Essence du sacrement :* A. Verhamme, *Sacramentum est ipse contractus maritalis*, dans *Coll. brugenses*, 1951, p. 359-364; — F. E. Müller, *The Inseparability of the Marriage Contract and the Sacrament according to the 17th. Century Authors. A Historical Study* (thèse de l'Université Grégorienne), 1958; — D. Nothomb, *Consentement des époux et essence du sacrement*, dans *Perfice Munus*, 1960, p. 163-176; — F. Claeys-Bouuaert, *De inseparabili unione inter matrimonii sacramentum et matrimonialem contractum*, dans *Coll. Gandavenses*, 1951, p. 81-86; — J. Starck, *Les dimensions du consentement conjugal*, dans *Études*, 1960, p. 370-377.

§ 3. *Matière et forme.* — *Ami du clergé*, 1931, p. 787-90 : *Quelle est la matière, la forme et le ministre du sacrement de mariage;* — A. Verhamme, *De materia et forma sacramenti matrimonii*, dans *Coll. Brugenses*, 1952, p. 12-16; — C. Pumar, *De œconomia theologica*, pars Ia, *De forma sacramenti matrimonii*, Compostelle, 1930; — F. Mikula, *De essentia seu materia et forma septimi sacramenti*, Prague, 1937.

§ 4. *Ministre du sacrement.* — M. Kuppens, *Les époux, vrais ministres du sacrement de mariage*, dans *Rev. eccl. de Liège*, 1957, p. 44-56; — W. Sulerziski, *Wer ist Minister bei dem Sakrament der Ehe?*, Poznan, 1881.

§ 5. *Effets du contrat :* le lien conjugal : *a)* Indissolubilité : R. Naz, *La règle d'or de l'indissolubilité*, dans *Lum. et Vie*, no 4, 1952, p. 41-58; — Gerlaud et Grail, *Sacrement et indissolubilité*, *ibid.*, p. 79-88; — J. Leclercq, *Indissolubilité et rupture du lien conjugal*, dans *Rev. dioc. de Tournai*, 1950, p. 221-227; — E. Tesson, *L'Église et la rupture du lien conjugal*, Centre d'Études Laënnec, Paris, 1953; — *b)* Mariage ratifié et consommé : A. Verhamme, *De absoluta indissolubilitate matrimonii rati consummati*, dans *Coll. Brug.*, 1952, p. 358-406; — E. J. Mahoney, *Indissolubility of Christian Consummated Marriage*, dans *Clergy Review*, 1952, p. 283-285; — J.-A. Coriden, *The Indissolubility Added to Christian Marriage by Consummation* (de la fin de l'âge patristique à la mort d'Innocent III), thèse de l'Université Grégorienne, 1961; — *c)* Mariage seulement ratifié : α. Exceptions à l'indissolubilité : J. Claes, *Les dérogations à la loi de l'indissolubilité du mariage*, dans *Collect. Mechliniensia*, 1934, p. 609-620; — G. Roudié, *Les exceptions à la théorie de l'indissolubilité du mariage en droit canonique*, Toulouse, 1933; — A. Mancini, *L'indissolubilità del matrimonio e sue eccezioni*, dans *Div. Thomas* (de Plaisance), 1950, p. 221-227; — L. Beaudoin, *La dissolution du lien matrimonial*, Ottawa, 1948; — L. C. de Léry, *La dissolution du mariage et le pouvoir des clefs*, dans *Sciences ecclés.*, 1958, p. 321-339; — A. Abate, *The Dissolution of the Matrimonial Bond in Ecclesiastical Jurisprudence*, dans *Euntes docete*, 1961, p. 215-263; 1962, p. 3-69; — Renatus a Cosio, *De Vicaria Ecclesiæ potestate*, Rome, 1959. — β. Dissolution par dispense pontificale : P. Palazzini, art. *Matrimonio. M. rato e non consumato*, dans *Encicl. catt.*, VIII, 463-471; — R. Naz et J. Lerouge, *La dispense super matrimonium ratum et non consummatum*, Paris, 1940; — J. Lerouge, *Une des survivances de la doctrine de Gratien sur la formation du lien matrimonial. La dispensatio super matrimonium ratum et non consummatum*, Paris, 1939; — Fahrner, *Geschichte...* (cf. *supra*, 3110), I, 316-340; — J. Casoria, *De matrimonio rato et non consummato. Dispensationis processus canonici doctrina et praxis*, Rome, 1959; — L. C. de Léry, *La dispense du mariage non consommé*, dans *Sciences eccl.*, 1961, p. 307-322. — γ. Dissolution par profession religieuse solennelle : Fahrner, *op. cit.*, I, 291-315; — St. Woywod, *Dissolution of the Bond of Non-Consummated Marriage by Solemn Religious Profession*, dans *The Homiletic and Pastoral Review*, 1939, p. 1090-1095; — A. Tabera, *Professio monastica causa divortii in jure Justiniani*, Acta Congressus juridici internationalis, Rome, 1935, p. 189-199.

§ 6. *Effets du sacrement :* la grâce du mariage : J.-A. Robillard, *Les grâces des noces chrétiennes*, dans *Vie spirituelle*, 1935, p. 225-237; — F. Dantec, *Foyers rayonnants*, II, Quimper, 1935, p. 316-321; — A. de Belleure, *La grâce sacramentelle*, Paris, 1900, p. 383-393; — D. Nevent, *La grâce sacramentelle*, dans *Div. Thomas* (de Plaisance), 1935, p. 282-83; — *L'Anneau d'Or : Mystère et mystique du mariage*, 1953, p. 253-266; — J. Egan, *The Sacramental Grace of Matrimony*, New York, 1956.

VI. Pouvoirs respectifs de l'Église et de l'État. — § 1. *Pouvoir de l'Église sur le mariage des chrétiens.* En dehors des art. du *D. T. C. :* R. Le Picard, *La juridiction matrimoniale de l'Église*, dans *Rev. apol.*, 1929, p. 36-44; — H. Huszar, *De potestate Ecclesiæ circa matrimonium*, Rome, 1900; — B. Melata, *De potestate qua matrimonium regitur*, Rome, 1903; — E. Grzymala, *Ratio sacra in matrimonio canonico et civili*, Rome, 1933.

§ 2. *Pouvoir et compétence de l'État.* — *Quels sont les droits respectifs de l'Église et de l'État sur le mariage des baptisés*, dans *Coll. Tornac.*, 1928, p. 76-80; — V. Coucke, *De potestate principis civilis in matrimonium baptizatorum*, dans *Coll. Brug.*, 1932, p. 40-44, suivi de (p. 44-46) : *De subjectione infidelium regimini matrimoniali Ecclesiæ;* — A. Resemans, *De competentia civili in vinculum conjugale infidelium*, Rome, 1887; — L. De Ridder, *De potestate civili in matrimonium infidelium*, dans *N. R. Th.*, 1903, p. 600-613; — J. de Reeper, *Power of the Civil or Tribal Authority over Marriages of Non-Baptized Persons*, dans *Jurist*, 1959, p. 352-69.

VII. Mariage, état de vie et virginité. — § 1. *Bonté intrinsèque de l'état de mariage :* G. Thils, *Sainteté chrétienne. Précis de théologie ascétique*, Tielt, p. 391-403; — J.-M. Perrin, *Perfection chrétienne et vie conjugale*, Paris, 1946; — R. Maistriaux, *Le mariage, route de sainteté*, Tournai, 1951; — A.-M. Carré, *Compagnons d'éternité*, Paris, 1939; — U. Ranke-Heinemann, *Die christliche Ehe als Weg zur Heiligkeit*, dans *Geist und Leben*, 1959, p. 205-215; — J. E. Kerns, *Christian Tradition on the Vocation of Husband and Wife to Perfect Each Other* (thèse de l'Université Grégorienne), Rome, 1959; — T.-J. Murphy, *The Supernatural Perfection of Conjugal Life According to Pope Pius XII*, Mundelein, 1960.

§ 2. *Supériorité de l'état de virginité et de célibat.* — J. Dillersberger, *Le mystère de la virginité*, Paris, 1935; — H. Mogenet, *Mariage et virginité*, dans *Études*, 1946, p. 322-332; Id., *La vocation religieuse dans l'Église*, Paris, 1952; — F. Louvel, *Mariage et virginité*, dans *Rencontres*, n. 8, *Spiritualité de la famille*, p. 219-233; — J.-M. Perrin, *La virginité*, Cahiers de la *Vie spirituelle*, 1952; Id., *La virginité chrétienne*, Bruges, 1955; — B. Lavaud, *La virginité dans le N. T.*, dans *Vie spirituelle*, 1941, p. 180-190; — Th. Camelot, *La virginité aux premiers siècles de l'Église*, *ibid.*, 1944, p. 30-43, 110-124; Id., *Virgines Christi*, Paris, 1944; Id., *Les traités De virginitate au IVe siècle*, dans *Mystique et continence*, Études carmélitaines, 1952, p. 273-292; — F. Bourassa, *Excellence de la virginité : arguments patristiques*, dans *Sciences ecclés.*, 1953, p. 21-41; — R. d'Yzarny, *Mariage et consécration virginale*, dans *Suppl. de la Vie spir.*, VI, 1953, p. 92-118; — R. Garrigou-Lagrange, *La virginité consacrée à Dieu selon S. Thomas d'Aquin*, dans *Vie spir.*, 1924, p. 533-550; — A. G. Martimort, *Les signes de la Nouvelle Alliance*, 1962, p. 400-409.

VIII. Bibliographie concernant l'ensemble de la question. — *Enciclopedia cattolica*, VIII (art. *Matrimonio* de A. Piolanti, G. Zannoni, etc.); — *Encicl. del Matrimonio*, Brescia; — *Les Enseignements pontificaux. Le mariage*, présentation et tables par les moines de Solesmes, Desclée, 1954; — G. H. Joyce, *Christian Marriage : An Historical and Doctrinal Study*, 2e éd., Londres, 1948; — K. Adam, *Die sakramentale Weihe der Ehe*, Frib.-en-Br., 1930; — P. Anciaux, *Le sacrement de mariage. Aux sources de la morale conjugale*, Louvain-Paris, 1961; — I. Bilz, *Die Ehe im Lichte der katholischen Glaubenslehre*, 2e éd., Frib.-en-Br., 1920; — E. Boissard, *Questions théologiques sur le mariage*, Paris, 1948; — J. Bujanda, *El matrimonio y la teologia católica*, Madrid, 1961; — Daniel-Rops, M. Riquet, etc., *Le couple chrétien*, Paris, 1949; — J. Dermine, *La doctrine du mariage chrétien*, Louvain, 1945; — F. Fourneret, *Le mariage chrétien*, Paris, 1925; — J. de Fabrègues, *Le mariage chrétien* (coll. « Je sais, je crois »), Paris, 1958; — A. Genevois, *Le mariage selon le dessein de Dieu*, Paris, 1957; — A.-M. Henry, *Le mariage*, dans *Initiation théologique*, IV, Paris, 1954, p. 739-814; — B. Lavaud, *Le monde moderne et le mariage chrétien*, Paris, 1935; Id., *Mariage, nature humaine et grâce divine*, Fribourg, 1942; — J. Leclercq, *Le mariage chrétien*, Tournai-Paris, 1947; — A. Martin, *Le mariage. Précis théologique et canonique*, 8e éd., Rennes, 1958; — C. Massabki, *Le sacrement de l'amour*, Paris, 1946; — L. Misserey, H. Durand, *Le mariage*, tr. fr. de la *Somme théol.*, *Suppl.*, éd. *Rev. des Jeunes*, 3 vol., Desclée, 1930-1945; — A.-M. Roguet, *Essai de synthèse théologique. Liturgie et pastorale du mariage*, dans *La Maison-Dieu*, 1957, p. 70-87; H. Rondet, *Introduction à la théologie du mariage*, Paris, 1960; — E.-H. Schillebeeckx, *Le mariage est un sacrement*, Louvain-Paris, 1961.

Cette bibliographie, empruntée au livre de P. Adnès, suffit à montrer la haute valeur de cet ouvrage, qui expose avec clarté et précision tous les aspects du problème du mariage : *Le Mariage* (coll. « Le Mystère chrétien », Paris-Tournai, Desclée, 1963). — Voir aussi *D. D. Can.*, art. *Mariage* (en droit occidental, par R. Naz), VI, 740-787.

IV. Mariage dans l'Église gréco-russe [M. Jugie], IX, 2317-31. — 1° *Origine du mariage.* — 1. Dieu, à l'origine de l'humanité, IX, 2317.

2. Chez certains auteurs, création hypothétique de la femme, en raison du péché originel, 2318 : *a)* étrange conception de S. Jean Damascène, VIII, 726 (après Origène, S. Athanase, S. Grégoire de Nysse, S. Jean Chrysostome : aucune allusion à cette opinion dans leurs art. du *D. T. C.*); — *b)* trace de cette opinion chez Michel Glycas (X, 1706), Palamas (XI, 1769), Syméon de Thessalonique (XIV, 2977); Gabriel Severos, Chrysanthe de Jérusalem, Jérémie II.

2° *Sacramentalité du mariage chrétien*, IX, 2318-19. — Affirmation générale, III, 1412. — 1. Jusqu'au protestantisme : Michel Paléologue, IIe conc. de Lyon, IX, 1386; — Job Jasitès, XIV, 468, 551; — Manuel Calécas, 552 (cf. II, 1332); — Joseph Bryennios, XIV, 552; — Syméon de Thessalonique, 552 (cf. 2981); — Joasaph d'Éphèse, 468-69, 552 (nonobstant confusions entre sacrements et sacramentaux).

2. Controverses antiprotestantes, XIV, 553-54; — en particulier : Jérémie II (VIII, 887-89); — Gédéon de Chypre (cité, VIII, 888); — Gabriel Severos (VI, 979-80); — Mélèce Pigas; — profession de foi de Moghila (X, 2074); — Dosithée, contre Cyrille Lucar, IV, 1791-92, et le synode de Constantinople, IX, 1015; de Jassy, 1015-16; cf. X, 2072; — avec cependant quelques infiltrations protestantes chez Métrophane Critopoulos (X, 1624-26) et chez Théophylacte Gorsky (XII, 1390).

3. Controverses en Russie : les straroviéres à l'égard des sacrements nikoniens, le mariage, XIV, 300-02; — négations de l'hiéromoine Taraise, IX, 2318-19.

3° *Double rite liturgique : fiançailles et manifestation du consentement des époux.* — 1. Fiançailles et couronnement, IX, 2319; selon l'eucologe de Goar (VI, 1468); cf. Syméon de Thessalonique, Léon le Sage (IX, 383) et Alexis Comnène, IX, 2319; — assimilation des fiançailles au mariage et fusion des deux rites; cf. conc. *in Trullo*, can. 98 (XIII, 1593), etc.; IX, 2319.

2. Manifestation du consentement, interrogations, échange des anneaux, etc., 2320.

4° *Essence et ministre du sacrement.* — 1. Jusqu'au début du XIXe s., l'essence du sacrement dans le mutuel consentement des époux, IX, 2320-21; — auteurs cités : Syméon de Thessalonique, Gabriel Severos, Laurent Zizanii (XIV, 279-80), Pierre Moghila (cf. X, 2068), Nicon (cf. XI, 647), Théophy-

lacte Gorskii, Sylvestre Lebedinskij (*Tables*, 2922).

2. Le couronnement par le ministre de l'Église constitue le sacrement ou du moins appartient à son essence (thèse prédominante depuis le début du XIXe s.), IX, 2321-23; — auteurs cités : *a)* avant le XIXe s. : en germe chez Job Jasitès; — Nicolas Bulgaris (forme du sacrement, la bénédiction du prêtre) (II, 1241); — Mélèce Syrigos (cf. X, 2072, et Jugie, *T. D. C. O.*, I, 514); — Platon Levchine (XII, 2256-58). — *b)* depuis 1836 : Philarète Drozdov (XII, 1391-92); — Macaire Bulgakov (IX, 1443-44); — Antoine Amfitheatrov (*Tables*, 139); — Malinovskii (*Id.*, 3078).

Outre les auteurs roumains et serbes cités, IX, 2323, Jugie ajoute Economul St-Calinescu, *Lectiuni de teologica dogmatica*, Bucarest, 1896; et, chez les Grecs, Mesoloras (*Tables*, 3191, et Jugie, *T. D. C. O.*, I, 535); — Dyovuniotis, *ibid.*, 535; — C. Baphidis, *ibid.*, 542. Un auteur de l'école de Bulgaris, Athanase de Paros (Jugie, I, 527) exige, pour la validité du mariage, la foi orthodoxe et la virginité. Voir Jugie, *op. cit.*, III, 455-58.

c) Raisons de ce revirement, IX, 2323.

5° *Indissolubilité et divorce.* — 1. Avant le IXe s., accord de l'Église orientale avec l'Église romaine, IX, 2323-24.

2. Dissimulation du désaccord existant (du IXe au XVIe s.), 2323-24.

3. Accusations orientales d'erreur dans l'Église latine au sujet du divorce, 2324; XIV, 1389-90; auteurs cités : Georges Coressios (III, 1847); — Philarète Gumilevskii (XII, 1397); — Dyovuniotis (*supra*); — Bernardakis (Jugie, *op. cit.*, I, 542); — I. Perov (Id., 622); — Trouskovskii (Id., *ibid.*).

4. Les causes graves autorisant le divorce : *a)* Justinien, VIII, 2288-89; — *b)* autres causes ajoutées, IX, 2325-26; — *c)* additions nouvelles au XVIe s., 2326; — *d)* particularités de la législation russe, 2326-27; — *e)* pratique des Églises serbe, bulgare, roumaine, 2327; — *f)* possibilité d'un nouveau mariage pour le responsable du divorce, 2327.

5. Justification du divorce par les canonistes gréco-russes, 2327-28.

6° *Sujet du sacrement de mariage.* — 1. Le cas des secondes noces chez les Pères grecs, *supra*, 2096-98. — 2. La tétragamie : *a)* Léon le Sage, IX, 369-74; cf. 376-79; VIII, 617-18; — *b)* Yvan le Terrible et autres cas postérieurs, IX, 2328-29; — *c)* au IIe conc. de Lyon, profession de foi sur les mariages successifs, IX, 1386, 2329.

7° *Droit de légiférer.* — 1. Rôle de l'Église et de l'État selon le canoniste serbe Milash, IX, 2329.

2. Historiquement, prépondérance de l'État (Justinien, Léon le Sage, Alexis Comnène et en Russie, postérieurement à la mort de Pierre le Grand), 2329-30.

3. Essai de conciliation avec la doctrine de l'Église romaine (Eutaxias, Jugie, *op. cit.*, I, 536), IX, 2330.

V. Mariage dans l'Église nestorienne et les Églises monophysites [M. Jugie], IX, 2331-35. — 1° *Nestoriens.* — 1. Rite religieux, IX, 2331; — cérémonies, XI, 312, 316.

2. Propriétés : unité, indissolubilité, IX, 2332 (Mar Aba Ier, empêchements divers; adultère, seule cause de divorce); cf. I, 507; — ultérieurement, autres causes (Timothée Ier), IX, 2332; XV, 1138; — canons d'Ebedjésus, IX, 2332; — empêchement, XI, 312.

3. Sacramentalité : hésitation d'Ebedjésus, IX, 2331-32; cf. I, 27; IV, 1986.

2° *Monophysites* (arméniens; jacobites-syriens; coptes-éthiopiens). — 1. M. sacrement (Vardan, Jean d'Otnetzi), IX, 2332-33; — rite du m., I, 1958 (arméniens); cf. IX, 2333; V, 947 (coptes); cf. X, 2290; XIV, 3062-63 (jacobites-syriens).

2. Empêchements, I, 527 (affinité); XIV, 3063-66 (syriens).

3. Causes de divorce : coptes, IX, 2333-34; cf. I, 507; — arméniens (Mkhitar Goch), IX, 2334.

4. Deuxièmes noces, permises sans couronnement; — troisièmes noces, tolérées avec pénitence imposée; — quatrièmes noces interdites, sauf chez les Éthiopiens, IX, 2334-35.

M. Jugie, *T. D. C. O.*, V, 749-757; III, 441-73; Id., *La question du divorce*, dans *Unitas*, 1946, p. 43-61. — A. Catoire, *Le divorce d'après l'Église catholique et l'Église orthodoxe*, dans *Échos d'Orient*, 1911, p. 167-170; — N. Jonesco, *Le divorce dans l'Église orthodoxe*, Paris, 1925; — J. Dauvillier et C. de Clercq, *Le mariage en droit canonique oriental*, Paris, 1936, p. 84-122; — C. de Clercq, dans le *D. D. Can.*, art. *Mariage (en droit oriental)*, VI, 787-802; — A. Michel, *La doctrine du mariage chez les chrétiens non catholiques*, dans *Ami du clergé*, 1951, p. 228-230; — C. Vogel, *La législation actuelle sur les fiançailles, le mariage et le divorce dans le royaume de Grèce*, dans *Istina*, 1961-62, n. 2, p. 151-182.

MARIALES (Xantes). — Notice [M.-D. Chenu], IX, 2335-36; cf. IV, 1567.

MARIAN (Dr Nerset). — Voir *Frollo*, *Tables*, 1754, et XIV, 84-87.

MARIANA (Jean). — Notice [É. Amann], IX, 2336-38. — Écriture, VII, 2231 (inspiration); XV, 3489 (Vulgate). — Tyrannicide, VIII, 1062, 1083; IX, 2337; XV, 1999-2001. — Divers : indulgences, VII, 1616; — ouvrage attribué à Luc de Tuy, IX, 1001, 1002 (bibl.); — antimolinisme, X, 2142.

MARIANI (Ugo). — Auteur de *Scrittori politici agostiniani del sec. XIV*, Florence, 1927. — Cité sur Agostino Trionfo, XV, 1856-57, 1860 (bibl.).

MARIANISTES. — Société religieuse; fondée en 1817 par G.-J. Chaminade, VI, 656; X, 1938.

MARIANNHILL. — Société missionnaire américaine, X, 1871.

MARIANO DE NOVANA. — Notice [P. Édouard d'Alençon], IX, 2339, XV, 773 (rectifier l'orthographe).

MARIANOS. — Inscription funéraire égyptienne : prière pour les morts, XIII, 1212.

MARIANUS SCOTUS. — Sur le pseudo-pape Jean XV. Voir VIII, 632 et *Tables*, 1150, 2444.

MARIAVITES. — Secte polonaise; son union passagère à l'Église d'Utrecht, XII, 2468; XV, 2435.

M'ARIB (Inscription de). — Christianisme au IVe s., au royaume sabéo-himyatite, XIV, 432.

MARIBADUS (ou **MARIVADUS**). — Diacre hérétique, réfuté par Vigile de Thapse, XV, 3006.

MARIE. — Étude générale de mariologie (sauf *Assomption* et *Immaculée Conception*) [E. Dublanchy], IX, 2339-2474. — Tout en suivant, en principe, l'ordre de l'étude, certaines additions et modifications seront nécessaires, en raison des progrès de la théologie mariale contemporaine.

I. Privilèges essentiels de Marie. — I. MATERNITÉ DIVINE ET VIRGINITÉ (IX, 2339-2389). — *I. ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE.* — 1° *Ancien Testament.* — 1. Textes prophétiques : *a)* Protévangile, VI, 1208-12; VII, 849-60; X, 1409-11; interprétations, *Tables*, 2193-94; — *b)* L'Emmanuel et l'*'Almâh* d'Isaïe, IV, 2432-38; VIII, 50-58; X, 1434-37; XV, 1561, 2711; *Tables*, 1157-58; cf. Cruveilhier, dans *D. B. S.*, II, 1043-49; — A. Feuillet, *ibid.*, IV, 657-58; bibl. 728; — A. Gelin, *ibid.*, V, 1180-82; — *c)* Michée (V, 1-2) (celle qui doit enfanter), X, 1445, 1665-67; A. George, dans *D. B. S.*, V, 1261-62. — Prophéties réalisées, VIII, 1116, 1119-20.

2. Accommodations et figures :

Dans l'étude *La Sainte Vierge dans l'Ancien Testament* (*Maria*, du Manoir), I, 23-32, A. Robert élimine Jer., XXXI, 22, entendu de la conception virginale du Sauveur. Mais il admet plusieurs accommodations et

figures : *a)* Accommodations, Prov., VIII, 22 sq.; Eccli., XXIV, 14 sq. (cf. VII, 1498); Cantique des cantiques (cf. II, 1678; XIV, 173, 177); Ps., XLV (Vulg., XLIV). Sur ces accommodations, XV, 190. — *b)* Figures : Ève (cf. *Tables*, 1451); Esther, Judith. Sur le figurisme, V, 2299.

La Société française d'*Études mariales* a consacré trois congrès à la *Nouvelle Ève : a)* Lyon, 1954 : M.-J. Nicolas, *Introduction théologique;* — F.-M. Braun, *Ève et la femme dans l'Écriture;* — Mgr Jouassard, *La Nouvelle Ève dans la période anténicéenne;* — Dom Capelle, *La Nouvelle Ève chez les anciens docteurs latins;* — R. Laurentin, *Interprétation du Protévangile du début au XIIe siècle;* — T. Camelot, O. P., *Les Pères grecs, de Nicée à S. Jean Damascène.*

b) Angers, 1955 : M.-J. Nicolas, *La théologie du Christ, Nouvel Adam, dans S. Thomas d'Aquin;* — A. Gelin, *La doctrine paulinienne du Nouvel Adam;* — H. Rondet, *Le Christ, Nouvel Adam, dans la théologie de S. Augustin;* — A. Barré, *Vue d'ensemble, de Zénon de Vérone à Bède* (sur la nouvelle Ève); — D. G. Frénaud, *La « Nouvelle Ève » dans les liturgies latines du VIe au XIIIe siècle.*

c) Besançon, 1956 : A. Barré, *La Nouvelle Ève dans la pensée médiévale, d'Ambroise Autpert au ps.-Albert;* — J. de Mahuet, *Marie, Nouvelle Ève dans l'iconographie chrétienne;* — J. Galot, S. J., *La Vierge, épouse du Nouvel Adam, selon Scheeben;* — H. du Manoir, *Marie, Nouvelle Ève, dans l'œuvre de Newman;* — H. Cazelles, *Genèse III, 15. Exégèse contemporaine;* — G. Philips, *La Nouvelle Ève dans la théologie contemporaine.*

2° *Nouveau Testament.* — 1. Maternité, IX, 2340; cf. I, 286; VIII, 1143, 1145, 1177-79.

2. Virginité (Matth., I, 20; Luc., I, 30 sq.) : *a)* authenticité des textes, IX, 2341-47; cf. 992-93; — *b)* conception virginale, 2347-48, cf. 992-93; — *c)* virginité *in partu*, 2348; — *d)* virginité perpétuelle, 2349; — sur les « frères de J.-C. », VIII, 1165 sq. et *Tables*, 1696.

Notes additionnelles. — 1. Révélation de la maternité divine à Marie à l'Annonciation : S. Lyonnet, *Le récit de l'Annonciation et la maternité divine de la Sainte Vierge*, dans *L'Ami du clergé*, 1956, p. 33-48; — R. Laurentin, *Structure et théologie de Luc I-II*, 1957, p. 165-175; — A. Feuillet, *La Vierge Marie dans le Nouveau Testament*, dans *Maria*, VI, p. 35, citant J.-B. Alfaro, *Adnotationes in tractatum de B. Virgine Maria* (ad usum privatum), Rome, 1958, p. 58 sq.; — dans *L'Ami du clergé*, deux articles : *Le mystère de Jésus et la science de la Sainte Vierge* (1951, p. 769 sq.); *Conscience messianique en Jésus et la foi en l'Incarnation* (1961, p. 749-52). — Sur l'Annonciation elle-même, *Tables*, 173-74.

2. Virginité. — *a)* L'hésitation de Marie devant l'annonce de l'ange est-elle la conséquence d'un vœu de virginité? — Exégètes contemporains : F. Ceuppens, O. P., *Theologia biblica*, IV, Rome, 1948; — H. Féret, O. P., *Le Messianisme et l'Annonciation*, dans *Prêtre et Apôtre*, 15 mars 1947; — M.-J. Lagrange, *Évangile selon S. Luc*, p. 51-53; — P. Synave, *Vie de Jésus* (Somme théol.), I, 255; — S. Leurent, S. J., *Critiques et mystiques devant le vœu de virginité. La consécration de Marie à Dieu*, dans *R. A. M.*, 1955, p. 225-248; — R. Gaechter, *Maria in Erdenleben*, Innsbruck, 1953, p. 92-96 (simple possibilité). — Pour les théologiens, voir *infra*.

b) Virginité de Marie et mariage avec S. Joseph, VIII, 1511; — *D. B.*, II, 2231; III, 1670-71; IV, 784-85; *D. B. S.*, I, 288-90; — doctrine des théologiens, voir *infra*.

c) Trouble de S. Joseph (Matth., I, 18-25) : Lagrange, *Évangile selon S. Matthieu*, p. 40-44; *L'Évangile de Jésus-Christ*, p. 27, note 1; — A. Feuillet, *La Vierge Marie dans le N. T.* (*Maria*, VI), p. 21-26; — X. Léon-Dufour, S. J., *L'Annonce faite à S. Joseph*, dans *Mélanges bibliques rédigés en l'honneur de A. Robert*, Paris, 1957, p. 390-97; *Le juste Joseph*, dans *N. R. Th.*, 1959, p. 225-41; — Karl Rahner, « *Nimm das Kind und seine Mutter* », dans *Geist und Leben*, 1957, p. 14-22. — Voir ici l'interprétation d'Ubertin de Casale, XV, 2026.

3. Enfantement virginal (Luc., II, 7 : *peperit filium*). — Deux explications : *a)* Virginité *spirituelle* avec enfantement normal : A. Mitterer, *Dogma und Biologie der Hl. Familie*, Vienne, 1952, p. 88-132; *Marias wahre Jungfrau- und Mutterschaft in der Geburt*, dans *Th. Q.*, 1960, p. 188-193; — Clifford E. L. Henry, *A Doctor considere the Birth of Jesus*, dans *The Homilitic and Pastoral Review*, 1953, p. 212-233; — J. Calot, *La virginité de Marie et la naissance de Jésus*, dans *N. R. Th.*, 1960, p. 449-69. — *b)* Virginité *physique* « in partu » : Scheeben, *La Mère virginale du Sauveur*, trad. fr., de A. Kerkvoorde, 1954, p. 52-54; — R. Laurentin, *Court traité de théologie mariale*, 1954, p. 111-12; *Le mystère de la naissance virginale* (tirage privé, Le Cerf, 1955), p. 85-87; — L. Guérard des Lauriers, O. P., dans *Rev. th.*, 1959, p. 751; — Dom H. Diepen, *La virginité de Marie, signe du Verbe naissant*, dans *Rev. th.*, 1960, p. 425-29; — A. de Aldama, S. J., *Natus ex Maria Virgine*, dans *Gr.*, 1961, p. 37-62; — J. M. Nicolas, O. P., *La virginité de Marie*, Fribourg, 1962. Sont cités ici les auteurs ayant pris position dans la controverse sur la doctrine traditionnelle exposée *infra*.

4. Virginité perpétuelle *post partum*. — Problème scripturaire des « frères du Seigneur ». Outre l'indication du *D. T. C.*, voir A. Durand, *Frères du Seigneur*, dans *D. A. F. C.*, II, 131-149; — *L'enfance de Jésus-Christ*, Paris, 1908, p. 219-276; — M.-J. Lagrange, *Évangile selon S. Marc*, p. 79-93; — E. Ceuppens, *Theologia Biblica*, IV, p. 192-201; — J. Lesêtre, dans *D. B.*, II, 2403-05; — J. Lebreton, dans *D. B. S.*, IV, 984-87; — L. de Grandmaison, *Jésus-Christ*, II, p. 309-10; — J. M. Vosté, *De conceptione virginali Jesus Christi*, Rome, 1933, p. 111-120; — F. Prat, *Jésus-Christ*, Paris, 1933, I, p. 137-142; note 1, *La parenté de Jésus*, p. 533-45; — M. Overney, *La virginité de Marie et les frères de Jésus*, dans *Nova et Vetera*, 1931, p. 392-403. — Voir *infra* la doctrine traditionnelle.

II. ENSEIGNEMENT DES PÈRES : MATERNITÉ ET VIRGINITÉ (les deux privilèges réunis, pour éviter les redites).

1° *Les trois premiers siècles.* — 1. Antécédents dans la réfutation indirecte du docétisme gnostique : par S. Paul, IV, 1487-88; XI, 2453; par S. Jean, IV, 1488; VIII, 562-63; 589-90.

2. Apocryphes : *Ascension d'Isaïe*, IX, 2370; — *Protévangile de Jacques*, 2370; cf. V, 1635.

3. Pères : S. Ignace d'Antioche, IX, 2350, 2369; cf. IV, 1489; — S. Justin, IX, 2350, 2370; VIII, 2263, 2264; — S. Irénée, IX, 2350, 2370-71; VII, 2461-62, 2465, 2484-85; — S. Hippolyte, VIII, 1254; — Clément d'Alexandrie, IX, 2371; III, 161; — Origène, IX, 2350, 2372; XI, 1541; — Tertullien, IX, 2350, 2371; VIII, 1253; XV, 154; — Grégoire le Thaumaturge, IX, 2372; VI, 1840; — S. Félix Ier, IX, 2350-51, 2372-73; V, 2129; — Pseudo-Clément, IX, 2351, 2373; III, 56; — S. Pierre d'Alexandrie, IX, 2373; XII, 1803; — Méthode d'Olympe, IX, 2373; X, 1608; — Symbole des apôtres, IX, 2351, 2373; cf. I, 1661-63, 1672, 1673-80. — Les antidicomarianites, I, 1378-79; cités : IX, 2374.

2° *La grande époque patristique.* — 1. En Orient : *a)* avant la controverse nestorienne : Alexandre d'Alexandrie, IX, 2351; I, 765; — S. Athanase, IX, 2351-52, 2373; I, 2170; — C. Cyrille de Jérusalem, IX, 2352, 2373; III, 2540, 2550; — Didyme d'Alexandrie, IX, 2352, 2374; IV, 755; — S. Grégoire de Nazianze; IX, 2352, 2373-74; VI, 1843; — S. Grégoire de Nysse, IX, 2375; VI, 1851; — S. Épiphane, IX, 2352, 2374; cf. I, 1381; et son symbole, III, 1229-30; XIV, 2928-29; — S. Nil, IX, 2378-79; XI, 669; — Aphraate, I, 1460-61; — S. Éphrem, IX, 2374-75; V, 192; XV, 2660-61. — *b)* Controverse nestorienne : α. Affirmations équivoques ou fausses : Théodore de Mopsueste, IX, 2353; III, 1240-58 *(passim);* V, 137; VII, 468; XV, 261-62, 277-78; — Théodoret, 318, 319; — Nestorius, IX, 2353-54, 2379; V, 137-38, 161-62; VII, 473; XI, 92-94, 142-43, 146. — β. Réactions orthodoxes : S. Cyrille d'Alexandrie, IX, 2354; III, 2498, 2515-16; — conc. d'Éphèse,

ix, 2354; v, 162; — symbole d'union, iii, 2511-12; — S. Léon, *Tome* et doctrine, ix, 2354-55, 2380; vii, 478-79, 480, 482; ix, 249; — formulaire de Chalcédoine, 2355; ii, 2194-95, 2205-06. — γ. Attitude des monophysites : Eutychès et eutychianisme, v, 1590, 1591-92, 1594; cf. ii, 2196; — Dioscore, x, 2220, 2229; — Timothée Aelure, 2220; — Sévère d'Antioche, 2221; xiv, 1996; — Chenoudi, patriarche syrien jacobite, x, 2232-33; — Denys Bar Salibi, 2234; — Barhebræus, 2234; — Chosrov le Grand, 2235; — Philoxène de Mabboug, xii, 1528; — Rabboula, xiii, 1622, 1625; — Église syrienne, xiv, 3043.

2. En Occident : S. Zénon de Vérone, ix, 2352, 2375; xv, 3689; — S. Ambroise, ix, 2352, 2375-76; ii, 1027 (Bonose, synode de Milan et pape Sirice; cf. xiv, 2173); — S. Jérôme, ix, 2352, 2376-78; viii, 915 (Helvidius; cf. i, 1380; vi, 2142-43; Jovinien, viii, 1578-79); — S. Augustin, ix, 2352-53, 2378; i, 2374-75; — Victorinus Afer, xv, 2940-41; — Jean II, viii, 596.

3° *Après Chalcédoine.* — 1. En Orient : IIe conc. de Constantinople, iii, 1241-42, 1247, 1256-57; — Proclus, ix, 2355, 2379; xiii, 666-67; — S. Isidore de Péluse, ix, 2379; viii, 91; — Pseudo-Épiphane, ix, 2355, 2374; — Anastase le Sinaïte, ix, 2381; i, 1167; — S. Germain de Constantinople, ix, 2355, 2381; vi, 1305-07; — Théodore Studite, ix, 2381; — Georges de Nicomédie, ix, 2355, 2381; — Pierre d'Argos, ix, 2355; — S. André de Crète, ix, 2381; i, 1183; — S. Jean Damascène, ix, 2355, 2381-82; viii, 737-38; — Joseph l'Hymnographe, ix, 2382 (*Tables*, 2683); — Mariologie nestorienne, xi, 296, 298, 299; xv, 1137.

2. En Occident : S. Pierre Chrysologue, ix, 2380; — Gennade de Marseille, S. Fulgence, S. Hormisdas, S. Grégoire le Grand (vi, 1780), S. Ildefonse (vii, 742), ix, 2381.

La doctrine traditionnelle se trouve condensée dans les symboles de la dernière période patristique. — Symbole *Quicumque : ex substantia matris in saeculo natus*, i, 2179; — Conc. de Tolède : VIe conc., xv, 1201; XIe conc., xv, 1205; XVIe conc., 1207; cf. viii, 1267 : *de sancta et immaculata Maria Virgine credimus... quia intacta virginitas et virilem coitum nescivit et foecundatam per Spiritum Sanctum...*

III. Les théologiens. — 1° *Maternité.* — 1. *Dignité de la maternité divine.* — *a)* Assertion générale : « Elle surpasse toute dignité créée, filiation divine, sacerdoce chrétien », ix, 2365-66; cf. xi, 1374.

b) Auteurs cités, ix, 2356-57 : S. Anselme (i, 1347), Eadmer (iv, 1977), S. Thomas (xv, 940-41), Denys le Chartreux, Barthélemy de Médina, Raymond Lulle (ix, 1127-28), Gerson, S. Bernardin de Sienne (ii, 789); — opinion divergente : Biel, discutée par Vasquez, Suarez, Novati, Vega, etc. Cf. vii, 551 (Hardouin).

2. *Mérite de la maternité.* — *a)* Assertion générale : « La maternité divine n'a pu être, de la part de Marie, l'objet d'aucun mérite proprement dit », ix, 2366-67; cf. vii, 1530.

b) Gratuité dans la prédestination, ix, 2358-59 : *ordre d'intention, post praevisa merita*, selon Vasquez (xv, 2607), suivi en partie par Th. Raynaud, mais contredit par Suarez, Sedlmayr, Lépicier, Hugon; — *ordre d'exécution :* S. Thomas, aucun mérite strict (xv, 939-40); — S. Bonaventure, mérite de convenance *(meritum digni);* — Biel, mérite *de condigno*, discuté par Vasquez, Suarez, les *Salmanticenses*. Aucun mérite *de condigno* est l'opinion commune. — Voir en plus : Auguste Nicolas, xi, 550 (Marie, dans le plan divin); — Schwenckfeld, xiv, 1589 (nature humaine du Christ enfantée par Marie avec la divinité).

3. *Conséquence.* — *a)* Assertion générale : « Marie, comme Mère de Dieu, a possédé tous les privilèges possibles dans une créature et qui sont en harmonie avec sa fonction de Mère de Dieu et de médiatrice universelle », ix, 2367-68. — *b)* Deux courants parmi les théologiens : α. Privilèges *en soi possibles*, ix, 2359-61 : S. Anselme, S. Thomas (xv, 945; cf. 942-44), Duns Scot (iv, 1896-97), Gerson, Pelbart de Temesvar (xii, 716), S. Thomas de Villeneuve, Novati (xi, 815), Zamora (xv, 3682), Saavedra (xiv, 429), Christ. Vega (xv, 2611), Petau, Th. Raynaud (xiii, 1826), Bourdaloue, Sedlmayr, S. Alphonse de Liguori (i, 917), Scheeben, Lépicier, Terrien (xv, 130), Depoix, bulle *Ineffabilis;* — β. Privilèges *en fait concédés* à d'autres créatures, ix, 2361-62 : S. Bernard (ii, 768-69), S. Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin, Durand de Saint-Pourçain, Raymond Jordan, Denys le Chartreux, Grégoire de Valencia, Vasquez, Suarez, Novati, Vega, etc.

4. *Coopération à l'union hypostatique.* — *a)* Assertion générale : « L'hypothèse d'une coopération instrumentale de Marie est à rejeter », ix, 2368-69; cf. vii, 1509-10. — *b)* Théologiens : α. possibilité, Novati, Chr. de Vega, G. de Rhodes; — β. hypothèse inadmissible, Jean de Saint-Thomas, Gonet, Contenson et l'ensemble des théologiens, ix, 2362-63; — γ. un aspect de la pensée de Duns Scot, rôle actif de Marie dans la conception virginale, iv, 1898.

5. *La maternité, forme « ex se justificans ».* — *a)* Assertion générale : « Très improbable l'opinion affirmant la justification par le seul fait de la maternité divine », ix, 2368. — *b)* Opinion jugée probable par Ripalda, suivi par Saavedra et Vega; mais rejetée par G. de Rhodes, Th. Raynaud, Contenson et l'enseignement traditionnel, exposé par Hugon, ix, 2363-64.

6. *Permanence d'un élément de Marie dans le corps du Christ.* — *a)* Assertion générale : « c'est une erreur », ix, 2369. — *b)* Toutefois, opinion jugée possible par Suarez, Novati (pour la vie terrestre du Christ), Vega (pour l'eucharistie), de Rhodes (pour le corps glorieux du Christ); mais sévèrement jugée par Th. Raynaud et par Benoît XIV qui la déclare *erronea, periculosa, scandalosa*, ix, 2364-65.

2° *Virginité.* — 1. *Les auteurs.* — *a)* au ixe s. : Ratramne (enfantement par la voie normale), ix, 2382; xiii, 1785; — opinion précisée par Paschase Radbert, qui souligne l'intégrité virginale, 1631-32; cf. ix, 2382-83 (Ratramne est peut-être fondamentalement d'accord). — *b)* Du xe au xiiie s., ix, 2383-84 : intégrité virginale *in partu :* S. Anselme, Eadmer, Hugues de Saint-Victor (vii, 279-80), S. Bernard (ii, 768), Richard de Saint-Victor (xiii, 2680); — explication de l'intégrité : S. Pierre Damien, Geoffroy de Vendôme, Abélard; — convenance et explication : S. Thomas et S. Bonaventure. — *c)* Du xive au xviie s., ix, 2385 : toujours l'intégrité corporelle *in partu :* Agostino Trionfo, Durand de Saint-Pourçain (explication embarrassée, rejetée par les autres auteurs), Pierre de la Palu, Barth. de Médina, Vasquez, Canisius, Suarez. — Position identique aux xviiie et xixe s.; cf. i, 1381-82.

2. *Vœu de virginité émis par Marie.* — *a)* Affirmations anciennes : α. Apocryphes *(Protévangile de Jacques, Pseudo-Matthieu, Évangile de la Nativité)*, ix, 2386; — β. S. Augustin, suivi par S. Bède, Eadmer, Hugues de Saint-Victor, S. Bernard, 2386. — *b)* Époque du vœu : sa conciliation avec le mariage de S. Joseph : α. Vœu *conditionnel*

avant, *absolu* après le mariage : Pierre Lombard, S. Thomas, suivis par Capréolus, Denys le Chartreux, Cajétan, Dom. Soto, IX, 2386-87; — β. vœu *absolu* avant le mariage, Joseph connu comme devant être le gardien de la virginité : S. Bonaventure, Henri de Gand, Duns Scot (IV, 1898), Vasquez, Suarez, Estius, Sylvius, Billuart; au XIXᵉ s., la presque unanimité des théologiens (Lépicier), IX, 2387.

3. *Conclusions.* — *a)* Virginité *in partu*, expliquée par le miracle, IX, 2387-88. — *b)* Possibilité du vœu avant le mariage, validité et licéité d'un tel mariage, 2388-89. Cf. MARIAGE, 2132 (Pierre Damien), 2144 (Abélard), 2146 (Hugues de Saint-Victor), 2149 (Gratien), 2152 (Pierre Lombard), 2187 (S. Thomas).

II. MÉDIATION UNIVERSELLE (IX, 2389-2409). — *I. ACQUISITION DES GRACES.* — 1° *Écriture.* — Implicitement contenue dans les textes ci-dessus relevés, IX, 2389; cf. VII, 873-77, 1498. — Vérité proche de la foi, XV, 2682.

2° *Tradition.* — 1. Les quatre premiers siècles, IX, 2389-90 : affirmation implicitement contenue dans l'antithèse Ève-Marie (cf. V, 1651-52; VII, 859-61) : S. Justin (VIII, 2268-69), Tertullien, S. Irénée (VII, 2485-87; XIV, 900), S. Cyrille de Jérusalem (III, 2550-51), S. Épiphane, S. Jérôme, S. Jean Chrysostome, S. Éphrem, S. Nil.

2. Du Vᵉ au XIIᵉ s., IX, 2390-92 : affirmation générale, mais déjà explicitée : S. Augustin (I, 2374), S. Pierre Chrysologue, S. Bède, S. André de Crète, S. Germain de Constantinople, S. Jean Damascène (VIII, 738), Jean d'Eubée, S. Théodore Studite, S. Fulbert de Chartres, S. Pierre Damien, S. Anselme, Eadmer, S. Bernard (II, 768-69).

3. Du XIIᵉ au XIXᵉ s., IX, 2392-94 : Marie *coopère* à la Rédemption : *a)* Auteurs : Arnauld de Chartres (de Bonneval) (*Tables*, 266), Richard de Saint-Victor, S. Thomas (XV, 945-46), S. Bonaventure, S. Bernardin de Sienne (II, 789), S. Antonin, Denys le Chartreux, Gabriel Biel, Clichtove, S. Pierre Canisius. Cf. Ubertin de Casale (la Vierge à la croix), XV, 2026. — En Orient : Palamas (mariologie), XI, 1770-71; Scholarios, XIV, 1566; Théophane de Nicée, XV, 516-17; — *b)* Difficulté résolue : Marie n'a, dans la Rédemption, qu'un mérite de *convenance*, IX, 2393-94 : Suarez, Jean de Carthagène, Novati, Chr. de Vega, Th. Raynaud, Bossuet, Trombelli, Sedlmayr, Scheeben (réticence devant les termes « corédemptrice », « coopératrice »). — Déclarations pontificales, cf. *infra*.

3° *Conclusions doctrinales.* — 1. Le *fait* de la coopération de Marie à la Rédemption, vérité certaine ou proche de la foi, IX, 2395.

2. La *nature* secondaire et dépendante de cette coopération, 2395-96; cf. XIII, 1984.

3. Le titre de « corédemptrice », IX, 2396.

Ce terme de « corédemptrice » n'est pas antérieur au XVIᵉ s. : on le trouve chez Salméron. Entendu dans le sens que lui donnent aujourd'hui beaucoup de théologiens contemporains, il a fini par être accepté dans l'enseignement théologique et même dans quelques documents pontificaux, malgré les réticences exprimées au début par d'éminents théologiens, Billot, de La Taille, Lennerz, Merkelbach, etc. Toutefois, à l'égard des protestants, ce terme soulève des difficultés scripturaires et doctrinales. Cf., de la « Société française d'Études mariales », *Mariologie et œcuménisme*, 1964, les rapports des pasteurs Hébert Roux et Max Thurian. Difficultés d'autant plus grandes que le mot « corédemptrice », chez plusieurs théologiens catholiques, a ouvert la porte à une terminologie inouïe jusqu'aujourd'hui : comédiation, comérite, cooffrande, corachat, coréconciliation et même, relativement à la grâce, concausalité. Aussi, dans la Constitution *De Ecclesia*, c. VII, *De Beata Virgine*, Vatican II, tout en affirmant la médiation mariale et la participation de la Vierge à notre rédemption, s'est abstenu d'employer le mot « corédemption ». Voir *infra*, 3139.

4. La participation de Marie au sacerdoce du Christ, IX, 2396-98.

Doctrine très vraie, écrit de La Taille (*Mysterium Fidei*, p. 469, note); mais est-ce une expression qui puisse revendiquer une place dans l'usage liturgique de l'Église universelle? On sait d'ailleurs que les images représentant la Vierge revêtue des ornements sacerdotaux ont été prohibées. S.-Office, 8 avr. 1916.

II. IMPÉTRATION DE TOUTES LES GRACES. — 1° *Écriture.* — Toute grâce venant de l'Incarnation implique le consentement de Marie, IX, 2398.

2° *Tradition.* — 1. De l'âge apostolique au VIIIᵉ s., IX, 2398 : vérité contenue dans l'affirmation de la médiation universelle de Marie; cf. *supra*.

2. Du VIIIᵉ au XVIᵉ s., IX, 2398-2400 : quelques affirmations explicites : S. Germain de Constantinople, Jean Mauropous (X, 445), S. Anselme, S. Bernard (II, 768), Albert le Grand, Richard de Saint-Laurent (XIII, 2675), Vincent de Beauvais (XV, 3031), S. Thomas (XV, 940, 988, 990), S. Bonaventure, Conrad de Saxe (XIV, 1234), Jacques de Voragine, Raymond Jordan (*Tables*, 2679), Gerson, S. Bernardin de Sienne (II, 789), Biel, Bernardin de Busti (*Tables*, 431), Pelbart de Temesvar (XII, 716), Jean Viguier (Hurter, II, 1378).

3. De la fin du XVIᵉ s. à l'époque actuelle (1926), IX, 2400-03 : progrès doctrinal devant les attaques protestantes et les *Monita salutaria : a)* Initiateurs du progrès : Bellarmin, Jean de Carthagène, Suarez, Petau, Novati, Chr. de Vega, Reichenberger (Hurter, IV, 51), Bossuet, Bourdaloue, Plaza (XII, 2392), Sedlmayr, S. Alphonse de Liguori (I, 917) avec une double précision : Marie, médiatrice *par son intercession*, même *indépendamment de notre prière;* — *b)* hésitation chez Théophile Raynaud (*Marialia*, XIII, 1826) et Trombelli (XV, 1925); — *c)* opposition des *Monita;* cf. II, 37 (Baillet); X, 2553 (Muratori); réfutée par S. Alphonse.

3° *Conclusions doctrinales.* — 1. Médiation universelle de Marie pour l'*obtention* de toutes les grâces, IX, 2403-05. — 2. Médiation universelle de Marie pour la *distribution* des grâces, 2405.

III. MATERNITÉ HUMAINE (SPIRITUELLE) DE MARIE. — Quatre conclusions : 1° Marie, Mère des chrétiens, en raison des grâces qu'elle obtient pour le corps mystique, IX, 2405-06.

2° Maternité spirituelle, indiquée dans l'Évangile (sanctification de Jean-Baptiste, miracle de Cana, le *Ecce filius tuus* du Calvaire, IX, 2406-07).

3° Maternité spirituelle, vérité traditionnelle, exprimée par l'antithèse Ève-Marie, la formule « mère des vivants » et la liturgie, IX, 2407-08 (cf. Jean de Thessalonique, VIII, 824, « mère des fidèles »).

4° L'universalité de la maternité spirituelle, identique à l'universalité de la médiation, IX, 2408-09. (Voir *infra*, 3135, à la bibliographie, *Marie et l'Église*, et 3144, les textes de Paul VI).

II. Privilèges secondaires découlant de la maternité divine. — 1° *Science de Marie pendant sa vie terrestre.* — 1. Sources : connaissances naturelles et surnaturelles (certitudes, probabilités, conjectures), IX, 2409-11; — science infuse intellectuelle (auteurs); — vision intuitive transitoire (VII, 2389); — conjectures et erreur (Guerra; cf. *Tables*, 1974-75).

2. Étendue et perfection, IX, 2411-13 : *a)* Excellence de la connaissance contemplative; — *b)* Con-

jectures touchant l'étendue de la science, cf. XII, 2270 (Pierre le Vénérable); — *c)* Pas d'ignorance ni d'erreur.

2° *Exemption de faute actuelle.* — 1. Écriture, IX, 2413 : parfaite sainteté de Marie, VII, 849-72; cf. IX, 2339-49; — textes d'apparence contraire et solution, VII, 885-893.

2. Tradition, IX, 2414-19 : *a)* Les quatre premiers siècles (implicitement), VII, 875-882; — *b)* Expressions moins conformes de certains Pères : Origène (VII, 886), Tertullien (XV, 154-55; VII, 886), S. Jean Chrysostome (VIII, 674-75; VII, 886), S. Cyrille d'Alexandrie (III, 2516; VII, 886), S. Basile (VII, 886), etc. Cf. VII, 1274. — *c)* Affirmations explicites (à partir du Ve s.) : S. Augustin (I, 2374-75), S. Léon (VII, 980), S. Jean Damascène (VII, 920; VIII, 737-38), S. Bède (VII, 981), Paschase Radbert (XIII, 1631-32), Eadmer (IV, 1978; VII, 1007), Hildebert du Mans (VII, 1030), S. Anselme (VII, 995-96, 998), S. Bernard (VII, 1014-15, 1031), Pierre Lombard (VII, 1030, 1032), Richard de Saint-Victor (VII, 1027-28), Gautier de Saint-Victor (VII, 1028), Alain de Lille (VII, 1028), etc.; cf. Psellos, XIII, 1157. — *d)* Interprétation de textes scripturaires (Joa., II, 14; Matth., XII, 49 sq.) (S. Augustin, Maxime de Turin, S. Bède, Walafrid Strabon), IX, 2416-17. — *e)* Du XIIIe s. à l'époque actuelle (1926) : le principe immédiat de l'absence de péché, l'impeccance impliquant l'impeccabilité : α. Avant le conc. de Trente : Albert le Grand, Alexandre de Halès, S. Thomas, S. Bonaventure, Durand de Saint-Pourçain, Biel, S. Antonin, S. Bernardin de Sienne, Richard de Mediavilla, Pelbart de Temesvar, IX, 2417-18; cf. VII, 1274-75; — β. après le conc. de Trente, exemptant Marie de tout péché même véniel (sess. VI, can. 23), affirmation générale de l'impeccabilité, providence spéciale de Dieu, IX, 2418-19; ou peut-être en raison de la maternité divine, VII, 1275.

3. Conclusions doctrinales. — *a)* Doctrine certaine et traditionnelle au moins depuis le Ve s., IX, 2419. — *b)* Aucun texte scripturaire ne peut lui être opposé (Luc., II, 35; Joa., II, 4), 2419-21. — *c)* Aucune opposition provenant des controverses relatives à une permanence *in actu primo* de la concupiscence (cf. 2414) ou au moment de la sanctification parfaite (2415) ou de la distinction entre impeccance et impeccabilité, IX, 2421.

3° *Augmentation de la grâce sanctifiante.* — 1. Le *fait* de cette augmentation constante : le *plena gratia* n'y met pas obstacle, IX, 2422-23; cf. VIII, 1282; XV, 945.

2. En sens contraire, Pierre le Vénérable, XII, 2070; — hésitation de Scot, IX, 2422-23.

Sur la « triple plénitude » de grâce accordée à Marie, selon S. Thomas, voir Terrien, *La Mère de Dieu*, II, 192 : « On ne peut rien ajouter à la plénitude : oui, si c'est une plénitude *absolue*, comme celle de Dieu, ou encore si c'est une plénitude *du terme*. Dans les élus du ciel, la grâce est consommée; le temps défini par Dieu pour la croissance est passé. Il importe peu que la mesure de leur sainteté soit inégale. Une fois l'âge mûr atteint, la taille humaine est fixée, plus haute en celui-ci, moindre en celui-là; mais pour tous incapable de nouveaux accroissements. L'âge mûr pour les amis de Dieu commence inévitablement à leur sortie de la voie à la fin de cette vie mortelle.

« Mais la plénitude de Marie n'est pas la plénitude de son Fils ni la plénitude des élus du ciel. Ce n'est pas la plénitude du *terme*, puisque cette bienheureuse n'est pas admise à la vision permanente qui en fait la substance. Encore moins sa grâce peut-elle avoir une plénitude absolue de perfection. Qu'est-ce en effet que la grâce? une participation de la nature divine... Ajoutez degrés à degrés, perfections à perfections : l'image de Dieu, c.-à-d. la grâce... sera toujours distante à l'infini du souverain archétype et rien n'empêche d'en supposer à l'infini d'autres plus parfaites... »

Dans *Maria*, I, M. J. Nicolas, O. P., explique également que la plénitude de grâce en Marie est « essentiellement progressive », p. 726, 728.

3. Causes de cet accroissement, IX, 2424-25 : *a)* influence de la grâce sanctifiante, des grâces actuelles et d'une charité intense, IX, 2424; — *b)* Les sacrements : baptême (?) (le Christ a pu suppléer au baptême, comme il l'a fait pour les apôtres); — cucharistie; — grâce de la confirmation éminemment conférée à la Pentecôte; — *c)* influence directe de Dieu.

4° *Vertus et dons du S.-Esprit.* — 1. En général (en raison de la plénitude de grâce), IX, 2425-26.

2. Vertus théologales : la *foi*, possibilité et aucune défaillance, 2426.

Sur les défaillances dont certains auteurs accusent la foi de Marie, outre les théologiens cités en IX, 2426, consulter Merkelbach, O. P., *Mariologia*, Paris, 1939, p. 185.

Sur la perfection de l'*espérance* et de la *charité* en Marie, cf. Merkelbach, *op. cit.*, p. 186.

3. Vertus morales : *a)* Pénitence, pas d'acte, peut-être *habitus*, IX, 2426-27; — comparaison avec le Christ, VIII, 1286 (Merkelbach, *op. cit.*, 189-90); — *b)* Tempérance et vertus connexes (chasteté, virginité, clémence, douceur, mansuétude, humilité, modestie, abstinence), IX, 2427; cf. VII, 321 (humilité), IX, 1917 (mansuétude et clémence); — *c)* Vertus annexes à la force et à la justice, IX, 2427; — force de Marie au Calvaire, cf. *infra*, 8° *Souffrances de Marie;* — *d)* Don de crainte (comme en Jésus-Christ), IX, 2427-28; cf. VIII, 1287-88.

5° *Grâces mystiques et charismes.* — 1. Grâces mystiques, IX, 2428 : *a)* Illumination et grâces mystiques aboutissant à l'union transformante, IX, 2428. — *b)* Réserve à l'égard de l'extase et de ses effets physiques, 2428; cf. V, 1875.

2. Charismes, grâces *gratis datae*, IX, 2428-29 : *a)* Charismes convenant à son rôle près des apôtres et des premiers chrétiens; — *b)* Don des miracles, X, 1836; — don de prophétie, le *Magnificat*, VIII, 1178-79; IX, 983-84, *Tables*, 3058.

6° *Mérites de Marie pour elle-même.* — 1. Le fait et la perfection de ce mérite, IX, 2429.

2. Mérite *de condigno* et *de congruo* en Marie, 2429; cf. *supra*, *Maternité, mérite*, 3121.

3. Limitation du mérite de Marie pour elle-même, IX, 2429.

7° *Perfection corporelle.* — 1. Considérations générales, par rapport aux perfections du Christ, IX, 2429-30; cf. VIII, 1153.

2. Nonobstant sa justice originelle, passibilité et mort (en union avec le Christ), IX, 2430; cf. VIII, 1327-32. — Voir *infra*, 3136, Bibliographie, *Immortalité de Marie (?)*.

8° *Souffrances de Marie.* — 1. Moralement exigée pour la coopération de Marie à notre rédemption, IX, 2430-31; cf. *supra*, 3123.

2. Constance et force de Marie au milieu de ses souffrances (témoignages d'Ernald de Chartres, de S. Ambroise, S. Bonaventure, S. Jean Damascène, Gerson, S. Antonin), IX, 2431; — le prétendu spasme de Marie au Calvaire, réfuté par Cajétan, Barthélemy de Médina, Jean de Carthagène, Th. Raynaud, Chr. de Vega, 2431-32. Cf. Léon XIII, diverses encycliques, et Pie X, *Ad diem illum*.

3. Souffrances compatibles avec les suavités de la vie mystique, et cependant toujours présentes à Marie depuis la prophétie du vieillard Siméon, IX, 2432-33; cf. VIII, 1179-80.

III. Vie glorieuse de Marie. Conséquences qui en découlent. — I. Gloire de Marie au ciel; puissance d'intercession. — 1° *Gloire au ciel.* — 1. Perfection de la vision béatifique, IX, 2433-34; VII, 2388.

2. Auréoles, IX, 2434; I, 2573-75.

3. Maternité divine, IX, 2434.

4. Royauté, IX, 2434-35.

Dans l'encyclique *Ad coeli Reginam* (11 oct. 1954; cf. *Les enseignements pontificaux*, par les moines de Solesmes, *Notre-Dame*, p. 386-404), Pie XII énumère les titres royaux de Marie : sa *maternité*, sa *coopération à la Rédemption*. Cette royauté n'est pas seulement une royauté d'*excellence*, c'est aussi, relativement à la distribution des grâces, une royauté d'*efficience*. Aussi le pape institue « la fête de Marie-Reine, qui se célébrera chaque année dans le monde entier le 31 mai ».

2° *Toute-puissance d'intercession.* — 1. Enseignement théologique, IX, 2435-38 : *a)* Avant le VIIIe s. : S. Éphrem (V, 192); — *b)* Du VIIIe au XVIIe s. : S. André de Crète (I, 1183-84), S. Germain de Constantinople, S. Jean Damascène (VIII, 738), S. Nicéphore, Georges de Nicomédie, S. Ildefonse (VII, 742), Fulbert de Chartres, S. Pierre Damien (XIV, 953), S. Anselme (XIV, 953), Eadmer, S. Bernard (II, 768-69; XIV, 954), Geoffroy de Vendôme (XIV, 954), Ernald de Chartres, Hildebert du Mans (XIV, 956), S. Thomas (XV, 946), S. Bonaventure, Richard de Saint-Laurent (XIII, 2675) (suivent quatorze autres noms d'auteurs, auxquels aucune autre référence ne peut être donnée); — *c)* XVIIe-XVIIIe s. : Défense de la puissance d'intercession de Marie contre les *Monita salutaria* (*supra*, 3124), Reichenberger, Trombelli, S. Alphonse; cf. IX, 2402. Voir aussi XIV, 967-73 : Canisius, Bellarmin, Suarez, Noël Alexandre, Billuart (les enseignements pontificaux en bibliographie).

2. Conclusions doctrinales, IX, 2438-39 : efficacité de la toute-puissance d'intercession de Marie considérée en elle-même, mais dont l'effet peut être empêché par des obstacles humains. Cf. *Persévérance finale*, XII, 1297, 1302-03; XIV, 972.

II. Culte marial. Légitimité. Nature. Bienfaits. — 1° *Légitimité.* — Fondée sur : 1. L'enseignement scripturaire, IX, 2439; — analogie du culte des saints, XIV, 870-886.

2. La pratique traditionnelle, IX, 2439-51 : *a)* Des temps apostoliques au concile d'Éphèse, 2439-47 : croyance à la médiation mariale dès le début du christianisme; cf. *supra*, 3123; *Odes de Salomon*, XIV, 887; — pratique de l'invocation des saints, IX, 2440; III, 477 sq.; XIV, 886-905; — (Épigraphie); cf. I, 1767, 2012, 2014, 2021; III, 463, 476; V, 314, 315, 332; — premiers essais de culte (Grégoire le Thaumaturge), IX, 2442-43; — témoignages explicites : S. Épiphane (III, 369-70), S. Grégoire de Naziance, S. Ambroise (I, 948, hymnes; 958, rite ambrosien, fête mariale), S. Éphrem, S. Nil; — premières fêtes et mémoire de la Vierge à la messe (V, 2184; II, 1544); — liturgies monophysite et nestorienne (X, 2279; XI, 317; XIV, 3028, 3043, 3045); — conclusions : culte s'originant à la doctrine apostolique et non aux conceptions semi-païennes; — *b)* Du conc. d'Éphèse au début du XVIe s., IX, 2447-49 : progrès dans l'explication du culte marial, S. Grégoire le Grand, S. Modeste de Jérusalem, S. Ildefonse, S. Jean Damascène (VIII, 737-38; VII, 591-92), S. Thomas (III, 2047), S. Bonaventure, Duns Scot, Richard de Mediavilla, Durand de Saint-Pourçain, Pierre de la Palu, Biel, etc. Voir aussi : S. Germain de Constantinople (VI, 1303, 1306-07); Léon le Sage (IX, 386); Théodote d'Ancyre (XV, 329-30); Vital du Four (XV, 3110); S. Pierre Damien (XIV, 953); — liturgie celtique et mozarabe (946). — *c)* Du XVIe s. à l'époque actuelle (contre les protestants, XIV, 966; Luther, IX, 1306), IX, 2449-51 : S. Pierre Canisius : légitimité du culte et des pratiques (nonobstant les abus), miracles et apparitions de la Vierge et temples qui lui sont dédiés (II, 1526-28; XIV, 967; X, 1836, 1838) (voir aussi : I, 1689; V, 2184-85, 2187; IX, 820-21; X, 2298, 2302); cf. Vasquez, Suarez (XIV, 848, 870), Reichenberger, Novati, Plazza, etc. Voir aussi : XI, 58, 346, 980, 1125-26; XV, 3608; — le culte en Russie, XIV, 258, 285, 299-300, 307-09, 321, 349, 364; — chez les Byzantins, 1352, 1393-94; XV, 3706; — les réticenses des jansénistes d'Utrecht, 2397, 2425, 2431, 2435.

3. Décisions du magistère, IX, 2451-52 : conc. de Trente, VII, 836; XIII, 2366; XIV, 965-66; — Innocent XI contre le molinosisme (prop. 35, 36), XIII, 1657; cf. XIV, 966; — Alexandre VIII (7 déc. 1680) (prop. 26), I, 760; XIV, 956; — Pie VI, bulle *Auctorem fidei* (prop. 70, 71), XII, 2118. Cf. IX, 2451-52.

2° *Nature.* — 1. Culte marial, culte d'hyperdulie, non de latrie, IX, 2448-49 (S. Thomas, S. Bonaventure), III, 2407; XIV, 961, 968 (Bellarmin), 969.

2. Motif formel du culte d'hyperdulie, IX, 2452 (Vasquez), 2453 (S. Thomas).

3. Doit être rapporté finalement à Dieu comme fin dernière, 2453; — ce qui ne justifie pas un culte *relatif* de latrie, 2452, nonobstant l'opinion (d'ailleurs nuancée) de Suarez et autres, IX, 2452; cf. note de Terrien, III, 2408.

4. Obligation du culte marial, IX, 2454 (obligation morale); — une absence de culte marial est une note négative, 2454.

3° *Bienfaits spirituels.* — 1. Espérance fondée d'obtenir le salut éternel : sens de cette affirmation et conditions qui s'imposent, IX, 2454-61. Cf. *Persévérance finale*, XII, 1302-03; cf. VIII, 824 (Jean de Thessalonique); XI, 2092 (Pascal).

2. Assurance fondée d'une assistance spéciale de Marie pour persévérer à vivre chrétiennement, IX, 2461-62.

3. Assurance fondée d'une assistance de Marie au purgatoire, IX, 2462; cf. XIII, 1303-06, 1310.

4. Un surcroît de gloire accidentelle, IX, 2462; cf. Marie dans la société des élus, II, 2484-85; cf. VI, 1410.

4° *Justification du culte et des dévotions* (indications succinctes [et suffisantes]). — 1. Directives extraites de la liturgie, IX, 2462-64 : *a)* Prière *s'adressant à Dieu, par l'intercession de Marie*, pour l'obtention de bienfaits spirituels et même temporels (s'ils sont utiles au salut); — exemples de l'insertion de Marie à la messe, X, 1292, 1306; XI, 1449, 1455, 1468, 1473, 1480; XV, 227-28; — *b)* Trois actes, IX, 2464-68 : considérer Marie dans sa dignité; l'aimer d'un amour de louange; prière confiante.

2. Justification des pratiques extérieures, IX, 2468-71 : actes du culte (Salutation angélique, I, 1273; *Ave Maris stella*, IX, 2464, 2467; XIII, 2908; XIV, 972; *Salve sancta parens*, 1765-66; *Ave Regina coelorum*, 1544; Rosaire, XIII, 2902; cf. XV, 3042; Scapulaire du Mont Carmel, XIV, 1255-59); sanctuaires privilégiés, XII, 2602-11 (Portioncule); XIII, 1153 (Blakhernes); XIV, 925, 929; consécration au service de Marie (saint esclavage de S. Grignion de Montfort), *Tables*, 1209.

3. Progrès légitimes du culte et de la dévotion, nonobstant les abus, IX, 2471-74; cf. III, 351 (dévotion au Cœur de Marie); sur les abus, XIV,

1961 (Serry); XIII, 2358 (le lait de la Sainte Vierge). Voir aussi l'art. DÉVOTION, IV, 680-84.

Bibliographie. — Elle pourrait être immense. On se contentera des indications essentielles groupées autour des principaux chapitres de la mariologie.

1° *Les enseignements pontificaux.* — On les trouve groupés dans le recueil édité par les moines de Solesmes, *Notre-Dame*, Desclée et Cie, 1959. Introduction : *Sources de la doctrine mariale* (Écriture, magistère, tradition); — *Principes de la doctrine mariale* (maternité divine, nouvelle Ève, dignité de Marie, sa primauté, son union permanente au Christ, sa solidarité avec les hommes); — *Développement de la doctrine mariale.*

1re partie : *Le mystère de Marie.* — Ch. 1 : *Maternité intégrale de Marie* (Prédestination de la Mère de Dieu; la Maternité divine; la Maternité spirituelle; la Médiation). — Ch. 2 : *Privilèges de Marie* (Rapports avec la Sainte Trinité; l'Immaculée Conception; la Sainteté de Marie; la Virginité de Marie; l'Assomption de Marie; Royauté et gloire de Marie).

2e partie : *Vie de Marie :* 1. Jusqu'à la Pentecôte; — 2. Dans l'Église, depuis la Pentecôte.

3e partie : *Dévotion mariale :* 1. *Culte et dévotion en général.* — 2. *Diverses formes de dévotion mariale.* — 3. *Manifestations de la dévotion mariale.* — 4. *Marie et la diversité de conditions humaines.* (Nous ne faisons qu'indiquer les titres les plus généraux.)

2° *Le « principe fondamental » de la mariologie*, par G. de Broglie, S. J., dans *Maria* (du Manoir), VI, p. 297-368; — Cl. Dillenschneider, *Le principe premier d'une théologie mariale organique*, Paris, 1956; — J. Thomas, *Quelle est la meilleure structure interne d'un traité de mariologie?*, dans *Journées sacerdotales mariales*, I (1951), p. 113-16; — A. Müller, *Um die Grundlagen der Mariologie*, dans *Divus Thomas* (Frib.), 1951, p. 385-401; — C. Balić, O.M., *De Regula fundamentali Theologiae Marianae Scotisticae*, Sibénik, 1938; — J. Bover, *Sintesis organica de la Mariologia en fonción de la asociación de Maria a la obra redentora de Jesu-Cristo*, dans *Estudios Ecclesiasticos*, 1929; — G. M. Roschini, *De Principio primario Mariologiae*, dans *Mariologia*, I, Rome, 1947, p. 324; — René Laurentin, *Un problème initial de méthodologie mariale*, dans *Maria*, I, p. 695-706; — G. Philips, *De la place de la mariologie dans la théologie catholique*, dans *Rev. eccl. de Liège*, 1950, p. 209-226; — H. Rondet, *Introduction à l'étude de la théologie mariale* (préface à la réédition des ouvrages du P. Terrien), 1950; — Karl Rahner, *Le principe fondamental de la théologie mariale*, dans *R. sc. rel.*, 1954, p. 481-522. — Ces indications prises dans Guy de Broglie, *art. cité*, bibl., p. 363-365, où l'on trouvera d'autres références bibliographiques.

3° *Marie dans la Sainte Écriture.* — 1. A. Robert, P.S.S., *La Sainte Vierge dans l'A.T.*, dans *Maria*, I, p. 21-39; cf. *supra*, 3118; bibl. p. 39. — 2. G. Hilion, *La Sainte Vierge dans le N. T.*, dans *Maria*, I, p. 41-68; — A. Feuillet, P.S.S., *La Vierge Marie dans le Nouveau Testament*, dans *Maria*, VI, p. 15-69; abondante bibl., p. 67-69; — R. Laurentin, *Structure et théologie de Luc, I-II*, 1957. — On notera les monographies sur des points particuliers : *a)* Le nom de Marie : C. Beckermann, *Et nomen virginis Maria*, dans *V. D.*, 1921, p. 130-136. — *b)* Annonciation : B. Allo, *Le récit de l'A. dans S. Luc*, 2e congrès marial breton, Rennes, 1908, p. 295-314; — M.-J. Lagrange, *La conception surnaturelle du Christ d'après S. Luc*, dans *R. B.*, 1914, p. 60-71; 188-208; — A. Médebielle, *Annonciation*, dans *D. B. S.*, I, 262-298; — S. Lyonnet, S. J., Χαῖρε, κεχαριτωμένη, dans *Biblica*, 1939, p. 131-141; *Le récit de l'Annonciation et la maternité divine de la Sainte Vierge*, dans *Ami du clergé*, 1956, p. 33-48; — U. Holzmeister, *Dominus tecum*, dans *Verbum Domini*, 1943, p. 232-237; 257-262; — H.-M. Féret, O. P., *Messianisme dans l'Annonciation*, dans *Prêtre et Apôtre*, 1947, p. 37-38, 55-57, 71-73, 85-89; — J.-P. Audet, *L'Annonce à Marie*, dans *R. B.*, 1956, p. 346-374. — *c)* Visitation et Magnificat : P. Ladeuze, *De l'origine du Magnificat et son attribution dans le troisième évangile à Marie ou à Élisabeth*, dans *R. H. E.*, 1903, p. 623-644; — J. Guillet, *Le Magnificat*, dans *Maison-Dieu*, 1954, p. 59-63. — *d)* Prophétie de Siméon : A. Charue, *La prophétie de Siméon*, dans *Coll. Namurc.*, 1932, p. 65-73; — T. Gallus, *De sensu verborum Luc, II, 35 eorumque momento mariologico*, dans *Biblica*, 1948, p. 220-239; — C. de Coninck, *The Compassion of the Virgin and the prophecy of Simeon*, dans *Laval théol. et phil.*, 1950, p. 314-324; — A. de Groot, *Die schmerzhafte Mutter und Gefährtin des göttlichen Erlösers in der Weissagung Simeons*, Kaldenkirchen, 1956.

4° *Marie dans les écrits johanniques.* — L'art. MARIE est, à cet égard, insuffisant. La présente bibliographie le complétera (A. Feuillet, *art. cit.*, p. 68-69).

Étude d'ensemble : F. M. Braun, *La Mère des fidèles. Essai de théologie johannique*, 1953, Paris-Tournai.

Monographies : *a)* Cana : R. Schnackenburg, *Das erste Wunder Jesu*, Frib.-en-Br., 1951; — C. P. Ceroke, *Jesus and Mary at Cana. Separation or Association*, dans *Theological Studies*, 1956, p. 1-38; — M.-E. Boismard, *Du Baptême à Cana*, Paris, 1956; — C. M. F. Peinador, *Quid mihi et tibi est mulier? Nondum venit hora mea*, dans *Ephem. mariol.*, 1958, p. 61-104; — A. Feuillet, *L'Heure de Jésus et le Signe de Cana*, dans *E. T. L.*, 1960, p. 5-22; — J.-P. Charlier, *Le Signe de Cana*, Bruxelles-Paris, 1959. — *b)* Marie au Calvaire : H. Legnani, *De theologica certitudine maternitatis B. Virginis quoad fideles juxta Christi verba : « Mulier, ecce filius tuus »*, Venise, 1889; — C. Kneller, *Joh. XIX, 25-27 bei den Kirchenvätern*, dans *Zeitsch. für K. Kirche*, 1916, p. 597-612; — T. Gallus, *Mulier, ecce filius tuus*, dans *V. D.*, 1941, p. 289-297; — A. Thyes, *Jean, XIX, 25-27 et la maternité spirituelle de Marie*, dans *Marianum*, 1956, p. 80-117; — T. Koehler, *Les principales interprétations traditionnelles de Jean, XIX, 25-27 pendant les douze premiers siècles*, dans *Études Mariales*, 1959, p. 119-155, etc. — *c)* La Femme de l'Apocalypse : L. di Fonzo, *Intorno al senso mariologico dell'Apocalisse XII*, dans *Marianum*, 1941, p. 248-268; — G. M. Poschini, *La donna dell' Apocalisse XII*, dans *Marianum*, 1942, p. 124-128; — J. Sickenberger, *Die Messiasmutter in XIIsten Kapitel der Apokalypse*, dans *Tübinger Theolog. Quartalschrift*, 1946, p. 357-427; — J. Bonnefoy, *Les interprétations ecclésiologiques du chapitre douzième de l'Apocalypse*, dans *Marianum*, 1947, p. 208-222; — G. Bissonnette, *The twelfth Chapter of the Apoc. and our Lady's Assomption*, dans *Marian. Stud.*, 1951, p. 170-192; — T. Gallus, *Scholion ad mulierem Apocalypseos*, dans *V. D.*, 1952, p. 334-340; — L. Cerfaux, *La vision de la Femme et du Dragon de l'Apocalypse*, dans *E. T. L.*, 1955, p. 21-23; — A. T. Kassing, *Die Kirche und Maria. Ihr Verhältnis im XII. Kapitel der Apokalypse*, Düsseldorf, 1958; — A. Feuillet, *Le Messie et sa Mère d'après le chapitre XII de l'Apocalypse*, dans *R. B.*, 1959, p. 55-86; — S. Lyonnet, *Maria Santissima nel' Apocalisse*, dans *Tabor*, mars 1959, p. 213-222.

5° *Marie dans les apocryphes*, par É. Cothenet, dans *Maria*, VI, p. 71-156; bibliographie, p. 153-157. — Relevons dans cette bibliographie les études particulières intéressant plus directement la Ste Vierge : *a)* Apocryphes judéo-chrétiens : M.-J. Lagrange, *L'Évangile selon les Hébreux*, dans *R. B.*, 1922, p. 161-181; 321-349; — J. Daniélou, art. *Odes de Salomon*, dans *D. B. S.*, VI, 677-684; — J. M. Bover, *La mariologia en las odas de Salomón*, dans *Estudios ecclesiasticos*, 1931, p. 349-363, etc. — *b)* Évangiles de la Nativité et de l'Enfance : L. M. Peretto, *La Vergine Maria nel pensiero di uno scrittore del secondo secolo (la Mariologia del protovangelo di Giacomo)*, dans *Marianum*, 1954, p. 228-265; — H. Vincent et F.-M. Abel, *Jérusalem Nouvelle*, fasc. 4, Paris, 1926 (*la Probatique et le sanctuaire de la Nativité de la Ste Vierge*, p. 669-684); — U. Monneret de Villard, *Le leggende orientali sui Magi evangelici*, dans *Studi e Testi*, n° 163, Cité du Vatican, 1952; — J. Calot, *La virginité de Marie et la naissance de Jésus*, dans *N. R. Th.*, 1960, p. 449-469. — *c)* Apocryphes de la Passion et de la Résurrection : E. Revillout, *Apocryphes coptes*, recension par A. Baumstark, dans *R. B.*, 1906, p. 245-265. — *d)* Assomption : à la bibliographie des *Tables*, 284-85, ajouter : A. van Lantschoot, *L'Assomption de la Ste Vierge chez les Coptes*, dans *Gr.*, 1946, p. 493-526; — J. Rivière, *Rôle du démon au jugement particulier. Contribution à l'histoire des « Transitus Mariae »*, dans *B. L. E.*, 1947, p. 49-56, 98-126; — D. Baldi et A. Mosconi, *L'Assunzione di Maria SS. negli apocrifi*, dans *Atti del Congresso nazionale mariano dei Frati Minori d'Italia (Studia Mariana, I)*, Rome, 1948, p. 73-125; — B. Capelle, *Vestiges*

grecs et latins d'un antique « Transitus de la Vierge », dans *Anal. Boll.* (Mélanges P. Peeters, I), Bruxelles, 1949, p. 21-48; — A. C. Rush, *Scriptural Texts and the Assumption in the Transitus Mariae*, dans *The Catholic Biblical Quarterly*, 1950, p. 367-378; — H. Lausberg, *Zur literarischen Gestaltung des Transitus Beatae Mariae*, dans *Historisches Jahrbuch*, 1953, p. 25-49; — E. Cerulli, *La festa etiopica del Patto di Misericordia e le sue fonti nel greco « Liber de transitu » e nel racconto latino dei Cinque Dolori di Maria*, dans *Silloge Bizantina in onore di S. G. Mercati*, Rome, 1957, p. 53-71.

6° *L'Immaculée Conception.* — Voir les bibliographies, *Tables*, 2193-94, 2194-95, 2198, 2200, 2201-02, 2203-04, 2208-14. — Depuis cette publication, J. Galot, S. J., dans *Maria*, VII, Paris, 1964, a fourni une nouvelle et importante contribution à l'étude du dogme de *L'Immaculée Conception*, p. 9-116 (Définition du dogme; — Indications de l'Écriture; — Développement doctrinal dans la tradition; — Conclusion et réflexion théologique : le fondement du privilège; maternité divine; coopération à la Rédemption; maternité spirituelle; les conséquences du privilège; l'aspect positif du privilège; la prédestination de Marie; le problème de la dette du péché). On le constate : c'est presque toute la mariologie qui est rattachée ici à l'Immaculée Conception.

La bibliographie (p. 106-116) est considérable. Le seul choix possible ici est de s'arrêter aux ouvrages collectifs : *Virgo Immaculata* (Acta Congressus Internationalis, analysé aux *Tables*, 2209 sq.); — *Marian Studies*, 5 (1954); — *Antonianum*, 29 (1954), fasc. IV; — *Ciencia Tomista*, LXXXI (1954), n. 252-253, fasc. III; *Estudios ecclesiasticos*, XXVIII (1954), n. 110-111; — *Salmanticensis*, I (1954), fasc. III; — *Estudios franciscanos*, 55 (1954), n. 289-290; — S. G. Mathews, *The Promised Woman. An Antology of the Immaculate Conception*, Saint-Meinrad, Ind., 1954; — *Maria Immacolata*, Bologne *(Studio Domenicano)*, 1954; — *L'Immacolata Concezione* (C. Piana, E. Longpré, C. Colombo, G. Roschini, G. Berti, E. Tea, F. Olgiati), VIII^{a} Settimana di Spiritualità, Milan, 1954; — *La Vierge Immaculée. Histoire et doctrine*, Québec, 1954; — *L'Immaculée Conception* (VIIe Congrès national), Lyon, 1954; — *Studia Mariana*, IX (2d Franciscan National Marian Congress), San Francisco, 1954; — *Estudios marianos*, 16 (1955); — *Regina Immaculata* (Studia O. F. M. Cap.), ed. Melchior a Pobladura, Rome, 1955; — *L'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie* (Journées d'études 12-13 août 1954, Société canadienne d'Études mariales), Ottawa, 1955; — *Memor. del Congresso Mariano Nacional de Zaragoza, 1954*, Saragosse, 1956; — *Archivo Ibero Americano*, 15 (1955), p. 621-1102; — *E. T. L.*, 31 (1955), fasc. I; — *L'Immacolata Concezione*, Assise, 1955 (*Il Simbolo*, XII).

Les références d'ouvrages individuels se répartissent sur huit chapitres : 1. L'Immaculée Conception en général; — 2. L'Écriture; — 3. La Tradition; — 4. L'opinion de Scot; — 5. Le Magistère; — 6. La dette de péché; — 7. Immaculée Conception et Prédestination; — 8. L'Immaculée Conception en relation avec les autres privilèges de Marie.

7° *Marie et la Sainte Trinité.* — M.-J. Nicolas, O. P., *Marie et la Trinité*, dans *Maria*, VII, 1964, p. 421-430; — M.-D. Philippe, O. P., *Le Mystère de la Maternité divine de Marie*, dans *Maria*, VI, p. 411-413 (Marie et la Sainte Trinité), avec bibliographie; — Enseignements pontificaux, cf. *supra*, 3129, ch. 2, *Rapport de Marie avec la Ste Trinité* (Table logique, p. 47); — François Stroobants de S.-Joseph, *La Sainte Trinité, mystère d'amour*, ch. IX, *La Très Sainte Vierge Marie et la Très Sainte Trinité*, p. 147-157; — Fr. Luis Colomer, O. F. M., *Relaciones trinitarias engastadas en la Maternidad divina*, dans *Estudios Marianos*, VIII, Madrid, 1949, p. 93-133; — J. Alonso, C. M. F., *Hacia una mariologia trinitaria : dos escuelas*, dans *Estudios Marianos*, X, Madrid, 1950, p. 141-193; — J.-M. Hupperts, *Tabernacle vivant de la divinité*, Louvain, 1936; — Clovis de Provins, O. M. C., *Notre-Dame de la Trinité d'après la théologie, l'art et la mystique*, Blois et Gembloux, 1932; — M.-J. Nicolas, O. P., *De transcendentia B. V. Mariae seu de ejus relatione ad SS. Trinitatem et Christum* (dans les Acta Congressus mariologicus-marianus internationalis, 1958), Rome; — les publications des Éditions de N.-D. de la Trinité à Blois, entre autres Cl. Dillenschneider, C. SS. R., *Notre-Dame de la Trinité et le Prêtre d'après la doctrine de l'École française*, juillet 1949.

8° *Maternité divine de Marie.* — R. P. M.-Dominique Philippe, O. P. : *Le mystère de la maternité divine de Marie*, dans *Maria*, VI, p. 367-416, avec une bibliographie considérable, dont on peut extraire quelques indications : B. H. Merkelbach, O. P., *Mater Dei*, dans *Rev. eccl. de Liège*, 1913; *L'éminente dignité de la Mère de Dieu*, Mémoires du Congrès marial, Bruxelles, 1921; — A. Breitung, S. J., *De conceptione Christi Domini inquisitio physiologico-theologica*, dans *Gr.*, 1924; — J. Bittremieux, *De notione divinae Maternitatis B. M. V.*, dans *E. T. L.*, I, 1924; — M.-J. Nicolas, O. P., *Le concept intégral de la maternité divine*, dans *R. T.* (42), 1937; *L'appartenance de la Mère de Dieu à l'ordre hypostatique*, dans *Bull. de la Société franç. d'études mariales*, 1937; — G. Rozo, C. M. F., *Sancta Maria Mater Dei, seu de sanctificatione B. V. vi divinae maternitatis*, Milan, 1943; — J. Bittremieux, *Utrum B. Virgo dici possit causa efficiens instrumentalis unionis hypostaticae*, dans *E. T. L.* (21), 1944-45; — Nilo da S. Brocardo, *De maternitate divina B. M. semper Virginis Nestorii Constantinopolitani et Cyrilli Alexandrini sententia*, Rome, 1946; — S. M. Ragazzini, O. F. M. Conv., *La divina maternità di Maria nel suo concetto teologico integrale*, Rome, 1948; — J. Brinktine, *Estne B. Maria Virgo causa physica instrumentalis Incarnationis Verbi?*, dans *Div. thom.* (Plaisance), 1948; — Thomas Philippe, O. P., *Des ressources incomparables de la maternité divine*, dans *Laval théol. et phil.*, 1948; — *Estudios Marianos*, le vol. 8 (1949), consacré à la maternité divine (Peinador, Crisóstomo de Pamplona, L. Colomer, Delgado-Varela, J. M. Bover, etc.); — H.-M. Manteau-Bonamy, O. P., *Maternité divine et incarnation*, Paris, Vrin, 1949; — G. M. Roschini, *Maternità divina e incarnazione*, dans *Marianum*, 1951; — J. A. de Aldama, S. J., *El tema de la divina Madernidad de Maria en la investigación de los ultimos decenios*, dans *Estudios Marianos*, 1951; — P. M. Lustrissimi, O. S. M., *La natura del merito di Maria SS. nella maternità divina*, dans *Marianum*, 1952; — N. Garcia Garcés, C. M. F., *De integrali germanoque conceptu divinae maternitatis; Causalidad instrumental de la maternidad divina;* et F. Lopera, *De divina Maternitate in ordine unionis hypostaticae ad mentem Doctoris Eximii*, dans *Eph. Mariologicae* (4), 1954; — *Marian Studies* (6), 1955, contient six articles sur la maternité divine (J. Chiodini, M. J. Healy, B. Le Frois, K. F. Dougherty, H. E. McBride, G. v. Ackeren). — Voir *supra*, sur l'*Annonciation*, col. 3129.

9° *Virginité.* — J. A. de Aldama, S. J., *La maternité virginale de Notre-Dame*, dans *Maria*, VII, 1964, p. 117-152. — De la bibliographie de A. de Aldama, on élimine les références déjà données *supra*, col. 3119-20, *Enfantement virginal* et *Virginité perpétuelle*. — En plus, sur la tradition patristique, Mgr Jouassard, dans *Maria*, I, *Marie à travers la patristique : maternité divine, virginité, sainteté*, p. 69-157; — K. Rahner, *Virginitas in partu*, dans *Schriften zur Theologie* (4), p. 173-205; — J. M. Alonso, *Mariologia y Biologia*, dans *Ephem. Mariologicae*, 1956, p. 216-218; — E. P. Nugent, *The Closed Womb of the Blessed Mother of God : a necessary constituent of her material virginity in partu as proved from tradition*, *ibid.*, 1958, p. 244-270; — O. Graber, *Maria, virgo in partu*, dans *Theol.-prakt. Quartalschrift*, 1959, p. 306-317; — D. Fernandez, *Madernidad perfecta y virginidad integral de Maria*, dans *Estudios marianos*, 1960, p. 243-295; — A. Michel, *Marie et la naissance virginale de Jésus*, dans *Ami du clergé*, 1961, p. 171-176; — G. Philips, *Le mystère de Marie dans les sources de la Révélation*, dans *Marianum*, 1962, p. 26-33. — Recueil d'études publiées par J. A. de Aldama, *Virgo Mater; Estudios de teologia patristica*, Grenade, 1963.

10° *Médiation.* — E. Druwé, S. J., *La médiation universelle de Marie*, dans *Maria*, I, p. 417-572 (1re partie : Marie corédemptrice; 2e partie : Marie dispensatrice de toutes les grâces). Principales références : L. Leloir, *La Médiation mariale dans la théologie contemporaine*, Bruges, 1933; *De commediatione Beatae Mariae Virginis compendium positivo-speculativum*, 3 vol.,

Rome, 1933; — J. Bittremieux, *De mediatione universali B. M. Virginis quoad gratias*, Bruges, 1926; — H. Borzi, *Maria, hominum coredemptrix*, Bruges, 1931; — J. M. Bover, S. J., *Deiparae Virginis consessus corredemptionis ac mediationis fundamentum*, Madrid, 1942; *Maria Mediadora universal. Soteriologia Mariana estudiada a la luz de los principios mariologicos*, 1946; — J. B. Carol, O. F. M., *The Blessed Virgin's Coredemption vindicated*, Quaracchi, 1937; — A. Deneffe, S. J., *Maria, die Mittlerin aller Gnaden*, Innsbruck, 1933; — Cl. Dillenschneider, *Marie au service de notre rédemption. Le mérite médiateur de la nouvelle Ève dans l'économie rédemptrice*, Haguenau, 1947; *Pour une corédemption mariale bien comprise*, Paris, 1950; — C. Friethoff, O. P., *De alma socia Christi mediatoris*, Rome, 1936; — N. G. Garces, C. M. F., *Mater corredemptrix seu de possibili illatione a spirituali maternitate B. M. V. ad formalem ejus Corredemptionem*, Turin, 1940; — F.-X. Godts, *La Corédemptrice*, Bruxelles, 1920; — W. Goossens, *De cooperatione immediata Matris Redemptoris ad Redemptionem objectivam*, Paris, 1939; — A.-H.-M. Lépicier, *L'Immaculée Mère de Dieu, Corédemptrice du genre humain*, Turnhout, 1906; — Chr. Pesch, *Die Selige Jungfrau Maria, die Vermittlerin aller Gnaden*, Fribourg, 1923; — H. Seiler, S. J., *Corredemptrix. Theologische Studie zur Lehre der letzen Päpste über die Miterlöserschaft Mariens*, Rome, 1939; — F. H. Schüth, S. J., *Mediatrix. Eine mariologische Frage*, Dogmatisch-kritische Studie, Innsbruck, 1925; — J. Ude, *Ist Maria die Mittlerin aller Gnaden?*, Brixen, 1928; — Wenceslas Sebastian, *De B. Virgine Maria universali gratiarum Mediatrice* (doctrina Franciscanorum ab anno 1600 ad annum 1770), Rome, 1952; — P. Bélanger, *Immaculée Conception et Corédemption* (extrait de la *Rev. de l'Université d'Ottawa*), juill.-sept. 1954; — Dans la *Nouv. Revue mariale* (fasc. 2 de 1955), quatre articles sur la corédemption (Bossard, J. Audusseau, Mgr Soubigou, E. Even); — Jacques Bur, *Médiation mariale*, Paris, 1956.

Parmi les articles de revue signalés par le P. Druwé, retenons : P. Aubron, S. J., *La médiation universelle de la Ste Vierge*, dans *N. R. Th.*, 1938, p. 5-35; — J. B. Carol, O. F. M., *Episcopatus catholicus et B. Virginis Co-redemptio*, dans *E. T. L.*, 1939, p. 801-828; *De SS. Patrum doctrina circa B. Virginis Corredemptionem*, dans *Marianum*, II, 1940, p. 256-266; *Doctrina de Beatae Virginis Co-redemptione ab ortu usque ad prolapsum aetatis scholasticorum*, dans *Miscell. francisc.*, 1941, p. 248-266; — M. Cuervo, O. P., *La gracia y el merito de Maria en su cooperación a la obra de nuestra salud*, dans *Ciencia Tomista*, 1938, p. 87-104; 204-223; 507-543; 1939, p. 305-337; — A. Deneffe, S. J., *De Mariae in opere redemptionis cooperatione*, dans *Gr.*, 1927, p. 3-32; — L. Di Fonzo, O. F. M. Conv., *B. Virgo « De Congruo, ut aiunt, promeret nobis quae Christus de condigno promeruit »*, dans *Marianum*, 1939, p. 418-459; — Al. Janssens, *De cooperatione immediata Matris redemptoris ad Redemptionem objectivam*, dans *E. T. L.*, 1939, p. 829-833; — L. Janssens, O. S. B., *En quel sens la B. Vierge Marie mérite d'être appelée corédemptrice et médiatrice de toutes les grâces*, dans *Rev. liturgique et monastique*, 1921-22, p. 225-231; — L. Kerkhofs, *Marie, Médiatrice de toutes les grâces*, dans *Rev. eccl. de Liège*, 1921-22, p. 84-96; 359-374; *La Médiation universelle de la Sainte Vierge*, dans *E. T. L.*, IV, 1927, p. 5-12; — H. Lamiroy, *De B. Maria Virgine Reparatrice et Mediatrice omnium gratiarum*, dans *Coll. Brugenses*, 1921, p. 462-66; 487-93; — M. de La Taille, S. J., *La Médiatrice de toutes les grâces*, dans *Gr.*, 1926, p. 393-96; — M.-B. Lavaud, O. P., *De la causalité instrumentale de Marie Médiatrice de toutes les grâces*, dans *R. Th.*, 1927, p. 423-45; — J. Lebon, *Comment je conçois, j'établis et je défends la doctrine de la médiation mariale*, dans *E. T. L.*, 1939, p. 665-744; — A. Michel, *Le rôle de Marie dans la Rédemption*, dans *Ami du clergé*, 1946, p. 57-61; — M.-M. Philippon, O. P., *Le Mérite « De Congruo » de notre Mère dans le Christ*, dans *Bull. Société franç. d'Études mariales*, II, 1936, p. 205-45; — G. Philips, *De Maria Mediatrice gratiarum*, dans *Rev. eccl. Liège*, 1938-39, p. 179-185; *De Cooperatione B. M. V. in Redemptione*, *ibid.*, p. 249-254; 296-312; — J. Rivière, *Sur la notion de Marie-Médiatrice*, dans *E. T. L.*, II, 1925, p. 223-229; *Marie « Corédemptrice »?*, dans *Rev. Sc. rel.*, 1939, p. 332-341; 1940, p. 123-131; — R. Vilain, S. J., *Notes sur Marie Médiatrice*, dans *N. R. Th.*, 1926, p. 748-776.

Voir aussi : Jacques Bur, *La Médiation de Marie. Essai de synthèse spéculative*, dans *Maria*, VI, p. 471-512; — J. Galot, S. J., *L'Intercession de Marie*, *ibid.*, p. 513-550.

11° *Trois questions connexes.* — 1. *Marie rachetée.* — *a) En général :* J. Alfaro, *Marie, sauvée par le Christ*, dans *Maria*, VI, p. 449 sq.; — M.-J. Nicolas, *Marie, la première rachetée*, dans *R. Thom.*, 1954, p. 469-481; — G. Philips, *L'Immaculée Conception dans le mystère du Christ Rédempteur*, dans *E. T. L.*, 1955, p. 100-111; — J. Kunicic, *Sublimiori modo redempta*, dans *Div. Thom.* (Plaisance), 1954, p. 220-230; — K. Rahner, *Le principe fondamental de la théologie mariale*, dans *R. sc. rel.*, 1954, p. 481-522; *Schriften zur Theologie*, I, 223-239; 239-253; III, 157-167; — M. Llamera, *La madernidad divina y la concepción inmaculada de Maria*, dans « Virgo Immaculata », IX, 201-231; — H. Schillebeeks, *Mutua correlatio inter redemptionem objectivam eamque subjectivam B. M. Virginis*, *ibid.*, p. 305-322; — P. Alcantera, *La redención de la Sma Virgen*, *ibid.*, p. 16-41. — *b) Debitum peccati* (?). Dans *Virgo Immaculata*, XI, (*Tables*, 2211-12); cf. *Maria*, VII, 113-114 : V. Anzalone, *Clavis ad quaestionem de debito B. M. V. solvendam*, dans *Div. Thom.*, 1956, p. 170-180; — C. Balić, *De debito peccati originalis in B. Virgine Maria. Investigationes de doctrina quam tenuit Joannes Duns Scotus*, dans *Antonianum*, 1941, p. 205-252; 317-372; — J.-F. Bonnefoy, *Quelques théories modernes du « debitum peccati »*, dans *Ephem. mariol.*, 1954, p. 269-331; *Marie préservée de toute tache du péché originel*, dans *« L'Immaculée Conception »*, Lyon, 1954, p. 187-200; — Enrique del Sagrado Corazón, *La Inmaculada en la tradición teológica española : la sentencia sobre el debitum peccati, 1519-1660*, dans *Ciencia tom.*, 1954, p. 513-564; — C. Escobar, *Utrum Virgo Deipara contraxerit debitum incurrendi peccatum originale*, dans *Verdas Vida*, 1960, p. 323-334; — G. Philips, *Quelques réflexions sur les présupposés du « Debitum peccati » de la Sainte Vierge*, dans *Ephem. mariol.*, 1955, p. 87-93; — T. Szabo, *De Virgine Immaculata vere proprieque redempta seu de « Quaestione debiti » catholice solvenda*, dans *Antonianum*, 1961, p. 199-224.

2. *Maternité spirituelle.* — Th. Koehler, *Maternité spirituelle de Marie*, dans *Maria*, I, p. 573-600; — bibl. : G. Frénaud, O. S. B., *Maternité divine et Maternité de grâce*, dans *R. thom.*, 1939, p. 675 sq.; — R. Garrigou-Lagrange, *La mère du Sauveur et notre vie intérieure*, Lyon, 1941; — F. Girerd, *Marie, Mère des hommes, ou Marie Mère de grâce*, dans *Rev. du Clergé français*, 1920 (3 art.); — H.-D. Simonin, O. P., *Médiation mariale ou Maternité spirituelle de Marie*, dans *La Vie spirituelle* (suppl.), 1934, p. 96 sq. — De Th. Koehler également : *Maternité spirituelle. Maternité mystique*, dans *Maria*, VI, p. 551-640; suivi d'une bibliographie considérable, répartie en études collectives ou particulières. Citons spécialement : des *Études mariales canadiennes* (journées de 1956-57), (2 vol.) : Ch. Balić, *Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes, dans la pensée de l'Éternel*, II, p. 163-178; — M. Bélanger, *Introduction à l'étude de la maternité spirituelle*, I, 42; — A. Ferland, *Marie, notre Mère*, I, 123-134; — L.-M. Simon, *La maternité spirituelle de la très sainte Vierge*, II, 1-70, etc. — De la *Société française d'Études mariales* (1959-1961) : M. de Goedt, *Bases bibliques de la Maternité spirituelle de Notre-Dame*, 1959, p. 35-86; — Mgr Jouassard, *Maternité spirituelle de la Vierge, premières amorces dans la Tradition*, p. 55-86; — H. Barré, *La Maternité spirituelle de Marie dans la pensée médiévale*, p. 87-118; — Th. Koehler, *Les principales interprétations traditionnelles de Joa., XIX, 25-27 : pendant les douze premiers siècles* (p. 119-153); *de 1250 à 1500* (II, 1960); — dans le même fascicule : A. Wenger, *La maternité spirituelle de Marie dans la théologie byzantine du IXe au XVe s.;* — H. Rondet, *La maternité spirituelle chez quelques théologiens du XVIIe s.;* — Quéméneur, *La maternité de grâce chez les spirituels français du XVIIe s.;* — J. Pintard, ... *chez les théologiens du XIXe s.;* — dans le fascicule suivant (1961) : R. Laurentin, *La Maternité spirituelle de Marie dans la tradition vivante de l'Église;* — D. G. Frénaud : *Maternité divine et maternité spiri-*

tuelle; — J. Hémery, *Corédemption et maternité spirituelle;* — M. J. Nicolas, O. P., *Synthèse.* — Les autres études collectives concernent les *Estudios marianos* (vol. VII) (société espagnole); les *Marian Studies* (vol. III) (société américaine); — *Mariale Dagen* (vol. XII) (société flamande); — *Academia Mariana* (volumes analysés à *Immaculée Conception, Tables*); — *Estudios marianos* (vol. du Congrès de Lourdes de 1958), etc.

Parmi les études particulières, quelques noms : A. Baumann, *Maria mater nostra spiritualis.* Eine theologische Untersuchung..., in den Aüsserungen der Päpste vom Tridentinum bis heute (1563-1947), Brixen, 1948; — R. Bernard, *Le Mystère de Marie* (réédition), 1954; — F.-M. Braun, *La mère des fidèles.* Essai de théologie johannique, 1953; — A.-M. Dubarle, *Les fondements bibliques du titre marial de Nouvelle Ève,* dans Mélanges Lebreton, I, 1951, p. 49-64; — G. Geenen, *Marie notre Mère.* Esquisse historique et évolution doctrinale, dans *Marianum,* 1948, p. 337-52; — Mgr G. Jouassard, *Le parallèle Ève-Marie aux origines de la patristique,* dans *Bible et Vie chrét.,* 1954 (n. 7), p. 19-31; — J. Leal, *Beata Virgo omnium spiritualis Mater ex Joa., XIX, 26-27,* dans *V. D.,* 1949, p. 65-73; — A. Piolanti, *Mater unitatis. De spirituali Virginis maternitate sec. nonnullos saec. XII[1] script.,* dans *Marianum,* 1949, p. 423-439; — A. Thyes, *Jean, XIX, 25-27, et la maternité spirituelle de Marie,* dans *Marianum,* 1956, p. 80-117, etc.

3. *Marie et l'Église.* — J. M. Bover, S. J., *Marie, l'Église et le Nouvel Israël,* dans *Maria,* I, p. 659-674; — Yves Congar, *Le Christ, Marie et l'Église,* Paris, 1952; — Études mariales de 1951 (Sept-Fons), cinq rapports sur l'Église et Marie : M. J. Nicolas, O. P. : *Parallélisme entre Marie et l'Église;* — H. Holstein, S. J., *Marie et l'Église chez les Pères anténicéens;* — A. Muller, *L'unité de l'Église et la Sainte Vierge chez les Pères des IVe et Ve siècles* (résumé de la thèse *Ecclesia-Maria,* Fribourg, 1951); — D. G. Frénaud, *Marie et l'Église d'après les liturgies latines du VIIe au XIe siècle;* — H. Barré, *Marie et l'Église. Du Vén. Bède à S. Albert le Grand.* — H. Coathalem, *Le parallélisme entre la Sainte Vierge et l'Église dans la tradition latine jusqu'à la fin du XIIe s.,* dans *Analecta gregoriana,* 1954. — Études mariales de 1952 : F. M. Braun, *Marie et l'Église d'après l'Écriture;* — J. Lécuyer, *Marie Mère du Christ, Église épouse du Christ;* — R. Laurentin, *Rôle de Marie et de l'Église dans l'œuvre salvifique du Christ* (du même auteur, sa thèse sur *Marie, l'Église et le sacerdoce,* Paris, 1953); — Yves Congar, *Marie et l'Église chez les Protestants;* — G. Philips, *Perspectives mariologiques : Marie et l'Église,* dans *Marianum,* 1953, fasc. IV. — Études mariales de 1953 : R. Laurentin, *Sainteté de Marie et de l'Église;* — A. M. Henry, O. P., *Virginité de l'Église, virginité de Marie;* — J. Fr. Bonnefoy, *Primauté de Marie dans l'Église;* — Cl. Dillenschneider, *Toute l'Église en Marie;* — Th. Koehler, *Marie, Mère de l'Église.* — Hugo Rahner, S. J., *Marie et l'Église,* éd. du Cerf, 1955. — Cl. Dillenschneider, *Marie dans l'économie de la création,* 1957; — J. Galot, S. J., *Marie et l'Église,* dans *N. R. Th.,* févr. 1959. — De l'Académie mariale internationale, *Acta Congressus* (Lourdes, 1958); seize vol. consacrés à *Maria et Ecclesia :* I. *De Congressus apparatione et celebratione;* — II. *De munere et loco quem tenet B. V. Maria in Corpore Christi mystico;* — III. *De parallelismo Mariam inter et Ecclesiam;* — IV. *Cooperatio B. V. Mariae et Ecclesiae ad Christi redemptionem;* — V. *Mariae potestas regalis in Ecclesiam;* — VI. *Maria Mater Ecclesiae ejusque influxus in Corpus Christi mysticum, quod est Ecclesia;* — VII. *De relatione B. V. Mariae ad sacerdotium tam hierarchicum quam spirituale;* — VIII. *Maria et vita Ecclesiae eucharistica;* — IX. *Maria et propagatio ac consolidatio Ecclesiae;* — X. *Maria et christiani ab Ecclesia separati;* — XI. *Maria et apostolatus Ecclesiae;* — XII. *Apparitiones marianae earumque momentum in Ecclesia;* — XIII. *De miraculis atque sanationibus lourdensibus;* — XIV. *De cultu B. V. Mariae;* — XV. *Maria et ars religiosa, praesertim quoad parallelismum Mariam inter et Ecclesiam;* — XVI. *Instauratio regni Christi per regnum Mariae.*

Beaucoup des études consacrées à la maternité spirituelle s'attachent aussi aux relations de Marie et de l'Église.

12° *Sainteté de Marie.* — Pour la patristique, voir Mgr Jouassard, dans *Maria,* I, p. 69-157. — Dans *Maria,* VI, J. Galot, S. J., considère la sainteté de Marie : I. Dans ses fondements scripturaires (p. 419-27); II. Dans les problèmes spéculatifs (p. 427-448). — A. d'Alès, *Marie Mère de Dieu, Sainteté de Marie,* dans *D. A. F. C.,* III, 206-209; — C. Feckes, *Die Gnadenausstattung Mariens,* dans P. Straeter, *Katholische Marienkunde,* Paderborn, 1947, p. 101-179; — Gabriele di S. Maria Maddalena, *Maternità divina e Santità,* dans *La Teologia fondamento dell'ascetica mariana,* Milan, 1948, p. 31-70; — B. H. Merkelbach, *Mariologia,* 1939, p. 106-213; — E. Neubert, *Marie dans le dogme,* 1953, p. 309-376; — B. Ravagnan, *De Mariae plenitudine gratiae,* dans *Marianum,* III, 1941, p. 102-123; — G. M. Roschini, *La Madonna secondo la fede e la teologia,* III, Rome, 1953, p. 91-162; *Mariologia,* II, 1948, p. 105-196; — G. Rozo, *Sancta Mater Dei, seu de sanctificatione B. M. V. vi divinae maternitatis,* Milan, 1943; — M. J. Scheeben, *La Mère virginale du Sauveur* (trad. Kerkvoorde), 1953, p. 118-125, 140-149; — M. Schmaus, *Kath. Dogmatik,* V, *Mariologie,* Munich, 1955, p. 181-219; — dans « Ave », *La sainteté de Marie* (1. d'après la Ste Écriture; 2. d'après les Pères; 3. dans la liturgie; 4. maternelle et virginale; 5. et l'Esprit-Saint; 6. l'Immaculée Conception, grâce initiale; 7. absence de toute faute ainsi que don d'intégrité; 8. vertus; 9. mérite et croissance en grâce; 10. rôle de la souffrance; 11. prière et sainteté; 12. Assomption, couronnement de la sainteté), par Mgr Soubigou, chan. Blond et Catta, PP. Gerlaud et Holstein, Paris, 1951; — M. D. Philippe, O. P., *Mystère de Marie, croissance de la vie chrétienne,* Paris, 1958; — A. van Hove, *De plenitude gratiae in B. Maria Virgine,* dans *Coll. Mechlin.,* 1949, p. 299-304; — G. R. de Yurre, *La teoria de la maternidad formalmente santificante en Ripalda y Scheeben,* dans *Estudios marianos,* 1944, p. 255-286. — J. Galot indique un certain nombre d'études sur l'histoire de la doctrine (période patristique et médiévale), *Maria,* VI, p. 447-48.

13° *Assomption : mort, résurrection ou immortalité de Marie.* — Sur l'Assomption, voir tout d'abord *Tables,* 284-285. — M. Jugie, *Assomption de la Sainte Vierge,* dans *Maria,* I, p. 619-658. Le vol. ayant été édité en 1949, la bibliographie porte sur la définibilité du dogme. Inutile d'y revenir. La définition a été rappelée et analysée aux *Tables.* Indiquons quelques études concernant les problèmes qu'a soulevés la définition : E. Neubert, *De la découverte progressive des grandeurs de Marie. Application au dogme de l'Assomption,* Paris, 1951; — G. M. Roschini, *Il problema della morte di Maria SSma dopo la Costituzione « Munificentissimus Deus »,* dans *Marianum* (2), 1951, p. 148-163; Id., *Il dogma dell' Assunzione,* Rome, 1950; Id., *L'Assunzione e l'Immacolata Concezione. Assunta perchè immacolata,* 1950; — Fr. de P. Sola, S. J., *La muerte de la Santissima Virgen en la Constitucion « Munificentissimus Deus »,* dans *Estudios marianos,* p. 125-156; — Em. Sauras, O. P., *Teologia de la muerte de la Virgen,* dans *Ephem. mar.,* 2-3, 1952, p. 247-284; — E. Castonguay, *La fin terrestre de la Mère de Dieu,* Montréal, 1957.

Sur la controverse mort ou immortalité de fait de Marie, nous avons personnellement pris position en faveur de la mort, dans l'*Ami du clergé,* 1949, p. 727-729; 1950, p. 609; 1951, p. 118, 562; 1952, p. 161, 409, 770-71; 1953, p. 347. On pourra s'y reporter.

14° *Royauté de Marie.* — G. M. Roschini, *Royauté de Marie* (le fait et la nature), dans *Maria,* I, p. 601-618; — H. Barré, *Marie, Reine du monde,* dans *Bull. de Soc. franç. d'études mariales,* 1937, p. 21-92; — Cl. Dillenschneider, *Souveraineté de Marie,* dans Congrès marial de Boulogne-sur-Mer, 1938, p. 126 sq.; — C. Garénaux, *La Royauté de Marie,* Paris, 1936; — L. J. de Gruyter, *De B. Maria Regina,* Bois-le-Duc, 1934; — A. Luis, *La Realeza de Maria,* Madrid, 1942; — Morineau, *La Souveraineté de Notre-Dame,* Paris, 1937; — J.-M. Nicolas, O. P., *La Vierge Reine,* dans *R. thom.,* 1939, p. 118 sq.; — G. Roschini, *Per la regalità di Maria,* Rome, 1943; cf. *Rivista del clero italiano,* 1954, p. 538-541. — *Ephem. Mariologicae* (1955), fasc. III-IV : P. M. Peinador, *Propedeutica à la « Ad coeli Reginam »;* — Pablo Luis Suarez, *La royauté de Marie dans les documents ecclésiastiques;* — P. Rivera, *La Tradición en la « Ad coeli Reginam »,* s'inspirant de H. Barré *(supra),*

de Luis *(id.)* et de J. Donnelly, S. J., *The Queenship of Mary during the Patristic period*, dans *Marian Studies*, 1953, p. 82 sq.; — Fr. F. Sebastian, *Quaestiones de regalitate Mariae*. — Le vol. XII de *Virgo Immaculata* est consacré à la royauté de la Vierge Immaculée et à son cœur maternel, *Tables*, 2212. — Société canadienne d'Études mariales, sur *La Royauté de l'Immaculée* (Ottawa, 1955) : E. Lamirande, *Le problème théologique de la Royauté de Marie;* — L. Arsenault, *L'encyclique « Ad coeli Reginam » et le concours marial au salut des hommes;* — Urbain Desjardins, *Les fondements de la Royauté de Marie selon S. Jean Eudes;* — Le Texier, *La Royauté de Marie et l'esclavage d'amour d'après S. L.-M. Grignion de Montfort;* — J. Gervais, *Nature de la Royauté de Marie;* — J. Korba, *Maternité divine et Royauté de Marie*.

Sur *L'Intercession de Marie*, J. Galot, S. J., dans *Maria*, VI, p. 513-550, avec une bibliographie qui presque toujours ne fait que reproduire celle qui a été donnée *supra*, § 10, à *Médiation*.

15° *Culte marial : Diverses manifestations.* — Ici, les références pourraient être multipliées presque à l'infini. On se bornera à des indications globales pouvant servir à d'ultérieures investigations.

1. *Marie dans la liturgie* (*Maria*, I, livre II). — Liturgie mariale en Occident (Dom Capelle), p. 215-246; — Marie dans la liturgie byzantine (S. Salaville), p. 247-326; — Marie dans la liturgie syro-maronite (M. Doumith), p. 327-340; — Marie dans la liturgie chaldéenne (A.-M. Massonnat, O. P.), p. 341-352; — La Mère de Dieu dans la liturgie arménienne (P. Vartan-Tekeyan), p. 353-362; — Le culte marial en Éthiopie (G. Nollet), p. 363-413; — (dans *Maria*, V), Marie dans la liturgie copte (G. Giamberini), p. 75-116.

2. *Dévotions.* — La dévotion à la Sainte Vierge, doctrine (A. David), dans *Maria*, V, p. 689-720; — La théologie du rosaire (B. Thierry d'Argenlieu, O. P.), p. 721-754; — Le S. Cœur de Marie (J. Arragain), p. 1007-1048; — Marie et les âmes du Purgatoire (Mère Marie de la Visitation), p. 887-921. — Consécration du monde au Cœur immaculé de Marie, dans *Maria*, I (G. Geenen), p. 825-873.

3. *Œcuménisme.* — Culte marial et paganisme (J. Daniélou), *Maria*, I, p. 159-181; — La vie de Marie selon le Coran et l'Islam (J. M. Abd-el-Jalil, O. F. M.), *id.*, p. 183-211; — Marie et les Protestants (C. Crivelli, S. J.), p. 675-693. — Le mouvement théologique marial en Angleterre (1880-1950) (J. H. Crehan, S. J.), *Maria*, III, 573-590; — le mouvement mariologique aux États-Unis (Cyrille Volbert), 591-614; — la doctrine mariale et la pensée anglicane contemporaine (G. Corr), 711-734; — le culte de la Sainte Vierge dans l'Orient chrétien (Ph. de Régis, S. J.), *Maria*, IV, p. 711-727; — Biélorussie (L. Horochko), 729-744; — Ukraine (M. van de Maele), 745-752; — Bohême et Moravie (K. Kubes), Slovaquie (A. Zavarsky), 753-777; — Roumanie (P. Gherman), 779-804; — Grèce (L. Marangos), 805-828; — Serbes orthodoxes (Djoko-Slijepkevic), *Maria*, V, 595-602; — Slovénie (Nace Cretnik), 603-620; — Croatie-Dalmatie médiévale (640-1090) (J. Sakac, S. J.), 621-658; — Marie et le Protestantisme à partir du dialogue œcuménique (J. Hamer), 983-1006.

Trois années consécutives (1962, 1963, 1964) les « Études mariales » ont consacré leurs « journées » à la *Mariologie et l'Œcuménisme :* I. Église orthodoxe. Doctrine mariale et influence sur l'Occident; II. Positions protestantes en face du dogme catholique; III. Recherches catholiques. Théologie et Pastorale.

4. *Apostolat.* — Dans la famille (S. de Lestapis, S. J.), *Maria*, I, 765-788; — dans le travail (P. Glorieux), 789-800; — et les conversions (P. Lorson), 875-895; — et les missions (Mgr Chappoulie), 897-902; — et l'Action catholique (Mgr Richaud), 903-915; — les missions en Afrique (Congrégation du S.-Esprit) (A. Cabon), dans *Maria*, V, 117-134; — (Pères blancs) (A. Arnoux), 135-148; — Madagascar (J.-P. Grausem, S.J.), 149-158; — Congo Belge et Ruanda-Urundi (L. Denis), 159-180; — Basutoland (M. Ferragne), 181-194. — Pour l'Amérique (Nord, Centrale, Antilles et Amérique latine), voir *Maria*, V, p. 197-480; — pour l'Océanie (P. O'Reilly, S. M.), p. 483-493; Nouvelle-Zélande (M. Mulcahy, S. M.), p. 495-505; — pour les Philippines et l'Indonésie, p. 661-688.

5. *Spiritualité mariale.* — Marie et la Mystique (L. Reypens), dans *Maria*, I, p. 745-763; — monachisme bénédictin (Dom J. Leclercq), *Maria*, II, 547; — Cîteaux (Dom J.-B. Auniord et Dom R. Thomas), 579; — Chartreux (Dom Yves Gourdel), 625; — Augustins (A. Sage), 679; — Prémontrés (N.-L. Reuviaux), 713; — Mercédaires (J. M. Delgaldo et D. Vasquez), 721; — Dominicains (A. Duval), 737; — Franciscains (Jean de Dieu, Cap.), 783; — Carmes (Élisée de la Nativité), 833; — Jean Gerson (A. Combes), 863; — Servites (G. M. Roschini), 883; — Croisiers (H. Vinken), 909; — Clercs Réguliers (F. Ferraironi et L. Picanyol), 915; — Jésuites (E. Villaret), 935; — Suarez (A. de Aldama), 975; — S. François de Sales (Fr. Vincent), 991; — Bérulle et l'Oratoire, formation sacerdotale, (A. Rayez, et J. Lécuyer), *Maria*, III, p. 31-72, 73-94; — S. Vincent de Paul et Lazaristes (Edm. Crapez), 95; — Port-Royal (L. Cognet), 119; — S.-Sulpice (P. Pourrat), 153; — Frères des Écoles chrétiennes (G. Rigault), 205; — Bossuet (P. Angers), 233; — Montfortains (J. M. Hupperts), 251; — Rédemptoristes (P. Hitz), 275; — P. de Clorivière (A. Rayez), 307; — « La congrégation », histoire ou légende (G. de Bertier), 329; — Congrégations d'hommes après le XVIIe s. (M. Morineau), 337; — P. Libermann (H. Barré), 379; — Missionnaires du Cœur Immaculé de Marie (N. Garcia Garcès), 403; — Prêtres du S. Sacrement (Ch. de Keyser), 429; — Pères Salésiens de don Bosco, (P. Brocardo), 447; — Congrégations féminines des XIXe et XXe siècles (E. Bergh), 465; — Société de Marie-Réparatrice (M. Marie de l'Adoration), 489.

6. *Pèlerinages et sanctuaires.* — Basiliques et Églises mariales de Rome (J. Gagov), dans *Maria*, IV, 49-63; — Lorette (A. Baron), 85-109; — Sanctuaires français, (A. Mabille de Poncheville), 111-134; — Pèlerinages de N.-D. en France (M. Vloberg), 271-380; — Pays-Bas (J. W. van Driel, S. J.), 469-491; — Belgique (É. de Moreau, S. J.), 493-520); — Pays de langue allemande (P. Sträter, S. J.), 521-543; — Suisse (D. B. Niederberger), 545-556; — Grande-Bretagne (D. Attwater), 561-565; — Hongrie, 643-670; — Lithuanie, 671-680. (D'autres articles retracent la dévotion en d'autres pays, mais sans précision relative aux pèlerinages et sanctuaires.) — L'Académie mariale internationale de Rome a consacré le vol. XVI du Congrès de Rome (1954) aux *apparitions de la Vierge immaculée* et retient surtout les apparitions de Lourdes et de Beauraing. Mais il faut également citer l'ouvrage de Omer Englebert, préfacé par S. Ém. le card. Suenens : *Dix apparitions de la Vierge*, Paris, 1961 (Médaille miraculeuse, Alphonse Ratisbonne, La Salette, Pellevoisin, Pontmain, Beauraing et Banneux, Notre-Dame de Guadeloupe). — Fatima a été étudié par les PP. de Fonseca, S. J., et Roschini, *Teologia de Fatima* (plusieurs collaborateurs), Madrid, 1961. Quant à Lourdes, il suffira de se reporter aux savants travaux de R. Laurentin (voir ce nom aux *Tables*, 2907-08).

16° *Ouvrages généraux* : I. *Manuels :* Friethoff, *De alma socia Christi mediatoris*, Rome, 1936; — Keuppens, *Mariologiae compendium*, Louvain, 1947; — A. Plessis, *Manuale mariologiæ dogmaticæ*, Pontchâteau, 1942; *Manuel de mariologie dogmatique*, Montfort-sur-Mer, 1946; — Merkelbach, *Mariologia. Tractatus de Beatissima Virgine Maria Matre Dei atque Deum inter et homines mediatrice*, Paris, 1939; — G. Roschini, *Mariologia*, Milan, 1942; *Compendium mariologiae*, Rome, 1946; — Garrigou-Lagrange, *La Mère du Sauveur et notre vie intérieure*, Lyon, 1941; — Garriguet, *La Vierge Marie*, Paris, 1933; — E. Campana, *Maria nel culto cattolico*, Turin, 1933; *Maria nel dogma cattolico*, 1936; — H. Lennerz, *De beata virgine*, 3e éd., Rome, 1939; — B. N. Morineau, *La Sainte Vierge*, 1929; — Terrien, *La Mère de Dieu et la Mère des hommes*, 4 vol., nouvelle édition présentée par le P. H. Rondet, Paris, 1962; — en général tous les traités *De Verbo Incarnato*.

II. *Études d'ensemble :* M. Desmarais, O. P., *Albert le Grand, Docteur de la médiation mariale*, Paris, Vrin, 1935; — M.-A. Genevois, *Bible mariale et Mariologie de S. Albert le Grand*, S.-Maximin, 1949; — H. M. Manteau-Bonamy, O. P., *Maternité divine et Incarnation. Étude historique et doctrinale de S. Thomas à nos jours*, Paris, Vrin, 1949; — Cl. Dillenschneider, *La mariologie de S. Alphonse de Ligori*, I : *Son influence sur le re-*

nouveau des doctrines mariales et de la piété catholique après la tourmente du protestantisme et du jansénisme; II : *Sources et synthèse doctrinale*, Fribourg, 1931, 1934; — Dom D. Noguès, *Mariologie de S. Bernard*, Paris, 1935; — P. Aubron, *L'œuvre mariale de S. Bernard*, éd. du Cerf, 1935; — E. Neubert, *La doctrine mariale de M. Chaminade*, Paris, *ibid.*, 1938; — Ch. Balić, *Theologiae marianae elementa Joannis Duns Scoti, doctoris mariani*, Sebenic, 1935; — J. Chapeau : *La Vierge Marie* (extrait des œuvres du P. Monsabré), Paris, 1935; — C. Chevalier, S. J., *La mariologie de S. Jean Damascène*, Rome, 1937; — A. Raugel, *La doctrine mariale de S. Bernard*, Paris, Spes, 1937; — Fr. Jérôme de Paris, *La doctrine mariale de S. Laurent de Brindes*, Étude théologique, Paris, 1933; — P. Vogt, S. J., *Mariae sacrosanctae et Deiparae virginis vita, ex opere majore S. Canisii*, Turin, 1933; — R. Bernard, O. P., *Le mystère de Marie* (S. Thomas d'Aquin); — M. J. Nicolas, *Essai de synthèse mariale*, dans *Maria*, I, 707-744, et, plus complètement, *Théotokos, Le mystère de Marie*, Paris, 1964.

Dans *La Question mariale*, Paris, 1963, R. Laurentin a voulu attirer l'attention sur certaines déviations, orientations et positions très différentes, mais toutes préjudiciables à la véritable piété mariale. Dans *De questione mariali in hodierna vita Ecclesiae*, A. de Aldama, S. J., et dans *La cosidetta « Questione mariana »*, G. Roschini (*Marianum*, 1964, p. 52-112) ont réagi dans un sens permettant aux opinions recevables de s'affirmer.

Vatican II. — Le concile semble avoir pris une voie moyenne, affirmant le dogme, accordant aux certitudes théologiques la place qui convient et évitant, sans nuire à la vérité, ce qui pourrait être un obstacle à l'unité des chrétiens. Nous reproduisons ci-dessous, dans la traduction officielle établie par son Exc. Mgr Garrone, archevêque de Toulouse, le chap. VIII de la *Constitution dogmatique sur l'Église* (nous gardons les n^{os} des subdivisions du texte conciliaire).

La bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, dans le mystère du Christ et de l'Église. — 1° *Introduction.* — 52. Ayant résolu, dans sa très grande bonté et sagesse, d'opérer la rédemption du monde, Dieu « quand vint la plénitude du temps, envoya son Fils né d'une femme... pour faire de nous des fils adoptifs » (Gal., IV, 4-5). C'est ainsi que son Fils, à cause de nous les hommes et pour notre salut, descendit du ciel et prit chair de la Vierge Marie par l'action du S.-Esprit. Ce divin mystère de salut se révèle pour nous et se continue dans l'Église, que le Seigneur a établie comme son corps et dans laquelle les croyants attachés au Christ Chef et unis dans une même communion avec tous ses saints, se doivent de vénérer « en tout premier lieu la mémoire de la glorieuse Marie toujours Vierge, Mère de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ ».

53. La Vierge Marie en effet, qui reçut lors de l'Annonciation angélique le Verbe de Dieu à la fois dans son cœur et dans son corps et présenta au monde la Vie, est reconnue et honorée comme la véritable Mère de Dieu et du Rédempteur. Bénéficiaire éminente de la Rédemption en considération des mérites de son Fils, unie à lui par un lien étroit et indissoluble, elle reçoit cette immense charge et dignité d'être la Mère du Fils de Dieu, et par conséquent la fille de prédilection du Père et le sanctuaire du S.-Esprit, don exceptionnel de grâce qui la met bien loin au-dessus de toutes les créatures dans le ciel et sur la terre. Mais elle se trouve aussi réunie comme descendante d'Adam à l'ensemble de l'humanité qui a besoin de salut; bien mieux, elle est vraiment « Mère des membres du Christ... ayant coopéré par sa charité à la naissance dans l'Église des fidèles qui sont les membres de ce Chef ». C'est pourquoi encore elle est saluée comme un membre suréminent et absolument unique de l'Église, modèle et exemplaire admirables pour celle-ci dans la foi et dans la charité, objet de la part de l'Église catholique, instruite par l'Esprit-Saint d'un sentiment filial de piété comme il convient pour une Mère très aimante.

54. Aussi, présentant la doctrine de l'Église en laquelle le divin Rédempteur opère notre salut, le saint concile se propose de mettre avec soin en lumière d'une part le rôle de la Bienheureuse Vierge dans le Mystère du Verbe incarné et du Corps mystique, et d'autre part les devoirs des hommes rachetés envers la Mère de Dieu, Mère du Christ et Mère des hommes, des croyants en premier lieu : le concile toutefois n'a pas l'intention de faire au sujet de Marie un exposé doctrinal complet ni de trancher les questions que le travail des théologiens n'a pu encore amener à une lumière totale. Par conséquent les opinions demeurent légitimes qui sont librement proposées dans les écoles catholiques au sujet de celle qui occupe dans la Ste Église la place la plus élevée au-dessous du Christ, et nous est toute proche.

2° *Rôle de la bienheureuse Vierge Marie dans l'économie du salut.* — 55. Les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament et la Tradition vénérable mettent dans une lumière de plus en plus grande le rôle de la Mère du Sauveur dans l'économie du salut et le proposent à notre contemplation. Les livres de l'A. T. décrivent l'histoire du salut et la lente préparation de la venue du Christ au monde. Ces documents primitifs, tels qu'ils sont lus dans l'Église et compris à la lumière de la Révélation postérieure et complète, font apparaître progressivement dans une plus parfaite clarté la figure de la femme, Mère du Rédempteur. Dans cette clarté celle-ci se trouve prophétiquement esquissée dans la promesse, faite à nos premiers parents après la chute, d'une victoire sur le serpent (cf. Gen., III, 15). De même c'est elle, la Vierge, qui concevra et enfantera un fils auquel sera donné le nom d'Emmanuel (cf. Is., VII, 14; cf. Mich., V, 2-3; Matth., I, 22-23). Elle occupe la première place parmi ces humbles et ces pauvres du Seigneur qui espèrent et reçoivent le salut de lui avec confiance. Enfin avec elle, la Fille de Sion par excellence, après la longue attente de la promesse, s'accomplissent les temps et s'instaure l'économie nouvelle, lorsque le Fils de Dieu, par elle, prit la nature humaine pour libérer l'homme du péché par les mystères de sa chair.

56. Mais il plut au Père des Miséricordes que l'Incarnation fût précédée par une acceptation de la part de cette Mère prédestinée, en sorte que, une femme ayant contribué à l'œuvre de mort, de même une femme contribuât aussi à la Vie. Ce qui est vrai à un titre exceptionnel de la Mère de Jésus qui donna au monde la Vie destinée à tout renouveler, et fut pourvue par Dieu de dons à la mesure d'une si grande tâche. Rien d'étonnant par conséquent à ce que l'usage se soit établi chez les saints Pères d'appeler la Mère de Dieu la Toute-Sainte, indemne de toute tache de péché, ayant été pétrie par l'Esprit-Saint et formée comme une nouvelle créature. Enrichie dès le premier instant de sa conception d'une sainteté éclatante absolument unique, la Vierge de Nazareth est saluée par l'ange de l'Annonciation, qui parle au nom de Dieu, comme « pleine de grâce » (cf. Luc., I, 28). Message céleste auquel elle fait cette réponse : « Voici la servante du Seigneur, qu'il en soit de moi selon sa parole » (Luc., I, 38). Ainsi Marie, fille d'Adam, donnant à la Parole de Dieu son consentement, devint Mère de Jésus et, épousant à plein cœur, sans que nul péché ne la retienne, la Volonté divine de salut, se livra elle-même intégralement comme la servante du Seigneur à la personne et à l'œuvre de son Fils pour servir, dans sa dépendance et avec lui, par la grâce du Dieu tout-puissant, au mystère de la rédemption. C'est donc à juste titre que les saints Pères considèrent Marie comme apportant au salut des hommes non pas simplement la coopération d'un instrument passif aux mains de Dieu mais la liberté de sa foi et de son obéissance. En effet, comme dit S. Irénée, « par son obéissance elle est devenue, pour elle-même et pour tout le genre humain, cause de salut ». Aussi un bon nombre d'anciens Pères disent volontiers dans leurs prédications : « le nœud dû à la désobéissance d'Ève s'est dénoué par l'obéissance de Marie; ce que Ève la vierge avait noué par son incrédulité, la Vierge Marie l'a dénoué par sa foi »; comparant Marie avec Ève, ils appellent Marie « la Mère des vivants » et déclarent souvent : « par Ève la mort, par Marie la Vie ».

57. Cette union de Marie avec son Fils dans l'œuvre du salut est manifeste dès l'heure de la conception virginale du Christ jusqu'à sa mort, et d'abord quand Marie partant en hâte pour visiter Élisabeth, est saluée par elle du nom de bienheureuse pour avoir cru au salut

promis, tandis que le Précurseur tressaillait au sein de sa mère (cf. Luc., I, 41-45); lors de la Nativité ensuite, quand la Mère de Dieu présenta dans la joie aux pasteurs et aux mages son Fils premier-né dont la naissance était non la perte mais la consécration de son intégrité virginale; puis lorsque, dans le Temple, après avoir fait l'offrande des pauvres, elle présenta son Fils au Seigneur, elle entendit Siméon prophétiser en même temps que le Fils serait un signe de contradiction et que l'âme de la Mère serait transpercée d'un glaive : ainsi se révéleraient les pensées intimes d'un grand nombre (cf. Luc., II, 34-35). Ayant perdu l'Enfant-Jésus et l'ayant cherché avec angoisse, ses parents le trouvèrent au Temple occupé aux affaires de son Père, et la parole du Fils ne fut pas comprise par eux. Sa mère cependant gardait tout cela dans son cœur et le méditait (cf. Luc., II, 41-51).

58. Pendant la vie publique de Jésus sa Mère apparaît expressément et dès le début quand, aux noces de Cana en Galilée, touchée de pitié, elle obtint par son intercession que Jésus, le Messie, inaugurât ses miracles (cf. Joa., II, 1-11). Au cours de la prédication de Jésus elle accueillit les paroles par lesquelles le Fils, mettant le Royaume au-delà des considérations et des liens de la chair et du sang, proclamait bienheureux ceux qui *écoutent* et *observent* la Parole de Dieu (cf. Marc., III, 35, par. et Luc., XI, 27-28), comme elle le faisait fidèlement elle-même (cf. Luc., II, 19 et 51). Ainsi la bienheureuse Vierge avança dans son pèlerinage de foi, gardant fidèlement l'union avec son Fils jusqu'à la Croix où, non sans un dessein divin, elle était debout (cf. Joa., XIX, 25), souffrant cruellement avec son Fils unique, associée d'un cœur maternel à son sacrifice, donnant à l'immolation de la Victime née de sa chair le consentement de son amour, pour être enfin, par le même Christ-Jésus mourant sur la Croix, donnée comme sa Mère au disciple par ces mots : « Femme, voici ton fils » (cf. Joa., XIX, 26-27).

59. Mais Dieu ayant voulu que le mystère du salut des hommes ne se manifestât ouvertement qu'à l'heure où il répandrait l'Esprit promis par le Christ, on voit les Apôtres, avant le jour de Pentecôte, « persévérant d'un même cœur dans la prière avec quelques femmes dont Marie, Mère de Jésus et avec ses frères » (Act., I, 14), et l'on voit Marie appelant elle aussi de ses prières le don de l'Esprit qui, à l'Annonciation, l'avait déjà elle-même prise sous son ombre. Enfin la Vierge immaculée préservée par Dieu de toute atteinte de la faute originelle, ayant accompli le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire du ciel et par le Seigneur exaltée comme la Reine de l'univers pour être ainsi plus entièrement conforme à son Fils, Seigneur des seigneurs (cf. Apoc., XIX, 16), victorieux du péché et de la mort.

3° *La bienheureuse Vierge Marie et l'Église.* — 60. Unique est notre Médiateur selon les paroles de l'Apôtre : « Car il n'y a qu'un Dieu, il n'y a aussi qu'un Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, homme lui-même, qui s'est donné en rançon pour tous » (I Tim., II, 5-6). Mais le rôle maternel de Marie à l'égard des hommes n'offusque et ne diminue en rien cette unique médiation du Christ : il en manifeste au contraire la vertu.

Car toute influence salutaire de la part de la bienheureuse Vierge sur les hommes a sa source dans une disposition purement gratuite de Dieu et non dans quelque puissance naturelle : elle découle de la surabondance des mérites du Christ, elle s'appuie sur sa médiation dont elle dépend en tout et d'où elle tire toute sa vertu : l'union immédiate des croyants avec le Christ *ne* s'en trouve en aucune *manière empêchée*, mais au contraire aidée.

61. La bienheureuse Vierge prédestinée de toute éternité, à l'intérieur du dessein d'incarnation du Verbe, pour être la Mère de Dieu, fut sur la terre, en vertu d'une disposition de la Providence divine, la très haute Mère du divin Rédempteur, généreusement associée à son œuvre à un titre absolument unique, humble servante du Seigneur. En concevant le Christ, en le mettant au monde, en le nourrissant, en le présentant dans le Temple à son Père, en souffrant avec son Fils qui mourait sur la Croix, elle apporta à l'œuvre du Sauveur une coopération absolument sans pareille par son obéissance, sa foi, son espérance, son ardente charité, pour que soit rendue aux âmes la vie surnaturelle. C'est pourquoi elle a été pour nous, dans l'ordre de la grâce, notre Mère.

62. A partir du consentement qu'elle apporta par sa foi au jour de l'Annonciation et qu'elle maintint sous la Croix dans sa fermeté, cette *maternité* de *Marie* dans l'économie de la grâce se continue sans interruption jusqu'à la consommation définitive des élus. En effet, après l'Assomption au ciel, son rôle dans le salut ne s'interrompt pas : par son intercession répétée, elle continue à nous obtenir des dons qui assurent notre salut éternel. Son amour maternel la rend attentive aux frères de son Fils dont le pèlerinage n'est pas achevé ou qui se trouvent engagés dans les périls et les épreuves jusqu'à ce qu'ils parviennent à la Patrie bienheureuse. C'est pourquoi, la bienheureuse Vierge est invoquée dans l'Église sous des titres divers comme avocate, auxiliatrice, secourable, médiatrice, tout cela cependant entendu de telle sorte que nulle dérogation, nulle addition n'en résulte quant à la dignité et à l'efficacité de l'unique Médiateur, le Christ.

Aucune créature en effet ne peut jamais être mise sur le même pied que le Verbe incarné et rédempteur. Mais tout comme le sacerdoce du Christ est participé sous des formes diverses tant par les ministres que par le peuple fidèle, et tout comme l'unique bonté de Dieu se répand réellement sous des formes diverses dans les créatures, ainsi l'unique médiation du Rédempteur n'exclut pas mais suscite au contraire une coopération variée de la part des créatures en dépendance de l'unique source. Ce rôle subordonné de Marie, l'Église le professe sans hésitation, elle ne cesse d'en faire l'expérience, elle le recommande au cœur des fidèles pour que cet appui et ce secours maternels les aident à s'attacher plus intimement au Médiateur et Sauveur.

63. La bienheureuse Vierge, de par le don et la charge de sa maternité qui l'unissent à son Fils Rédempteur, et de par les grâces *et les fonctions singulières qui sont* siennes, se trouve également en intime union avec l'Église : de l'Église selon l'enseignement de S. Ambroise, la Mère de Dieu est le modèle dans l'ordre de la foi, de la charité et de la parfaite union au Christ. En effet, dans le mystère de l'Église qui reçoit elle aussi à juste titre le nom de Mère et de Vierge, la bienheureuse Vierge Marie occupe la première place, offrant à un titre éminent et singulier le modèle de la vierge et de la mère : par sa foi et son obéissance, elle a engendré sur la terre le Fils du Père, sans perdre sa virginité, enveloppée par l'Esprit-Saint, comme une nouvelle Ève qui donne, non à l'antique serpent mais au Messager de Dieu, une foi que nul doute n'altère. Elle engendra son Fils dont Dieu a fait le Premier-né parmi beaucoup de frères (Rom., VIII, 20), c.-à-d. parmi les croyants à la naissance et à l'éducation desquels elle apporte la coopération de son amour maternel.

64. Mais en contemplant la sainteté mystérieuse de la Vierge et en imitant sa charité, en accomplissant ainsi fidèlement la volonté du Père, l'Église, grâce au Verbe de Dieu qu'elle reçoit dans la foi, devient à son tour une mère : par la prédication, en effet, et par le baptême, elle engendre à une vie nouvelle et immortelle des fils conçus du S.-Esprit et nés de Dieu. Elle aussi est vierge, ayant donné à son Époux sa foi qu'elle garde intègre et pure; imitant la mère de son Seigneur, elle conserve par la vertu du S.-Esprit, dans leur pureté virginale, une foi intègre, une ferme espérance, une charité sincère.

65. Cependant si l'Église en la personne de la bienheureuse Vierge atteint déjà à la perfection sans tache *ni ride (cf. Eph., v, 27)*, les fidèles du *Christ*, eux, sont encore tendus dans leur effort pour croître en sainteté par la victoire sur le péché : c'est pourquoi, ils lèvent leurs yeux vers Marie, exemplaire de vertu qui rayonne sur toute la communauté des élus. En se recueillant avec piété dans la pensée de Marie qu'elle contemple dans la lumière du Verbe fait homme, l'Église pénètre avec respect plus avant dans le mystère suprême de l'Incarnation et devient sans cesse plus conforme à son Époux. Intimement présente, en effet, à l'histoire du salut, Marie rassemble et reflète en elle-même d'une certaine façon les requêtes suprêmes de la foi lorsqu'elle renvoie à son Fils et à son sacrifice ainsi qu'à l'amour

du Père les fidèles qui la prient et l'honorent. L'Église à son tour poursuivant la gloire du Christ se fait de plus en plus semblable à son grand Modèle, en progressant continuellement dans la foi, l'espérance et la charité, en recherchant et accomplissant en tout la divine Volonté. C'est pourquoi dans l'exercice de son apostolat l'Église *regarde à juste titre vers elle qui* engendra le Christ, conçu du S.-Esprit et né de la Vierge, précisément afin de naître et de grandir aussi par l'Église dans le cœur des fidèles. La Vierge a été par sa vie le modèle de cet amour maternel dont doivent être animés tous ceux qui, associés à la mission apostolique de l'Église, travaillent à la régénération des hommes.

4° *Le culte de la bienheureuse Vierge dans l'Église.* — 66. Ayant été, comme la Mère très sainte de Dieu, présente aux mystères du Christ, élevée par la grâce de Dieu, au-dessous de son Fils, au-dessus de tous les *anges et les hommes*, Marie est légitimement honorée par l'Église d'un culte spécial. Et de fait, depuis les temps les plus reculés, la bienheureuse Vierge est honorée sous le titre de Mère de Dieu, et les fidèles se réfugient sous sa protection, l'implorant dans tous leurs dangers et leurs besoins. Surtout depuis le concile d'Éphèse, le culte du peuple de Dieu envers Marie a connu un merveilleux accroissement, sous les formes de la vénération et de l'amour, de l'invocation et de l'imitation, réalisant les paroles prophétiques : « Toutes les générations m'appelleront bienheureuse, car le Tout-Puissant a fait *en moi de grandes choses* » (Luc., I, 48). Ce culte tel qu'il a toujours existé dans l'Église présente un caractère absolument unique : il n'en est pas moins essentiellement différent du culte d'adoration qui est rendu au Verbe Incarné ainsi qu'au Père et à l'Esprit-Saint; il est éminemment apte à le servir : maintenues, en effet, dans les limites d'une saine doctrine orthodoxe, les formes diverses de piété envers la Ste Vierge que l'Église approuve, en respectant les conditions de temps et de lieu, le tempérament et le génie des peuples fidèles, font que, à travers l'honneur rendu à sa Mère, le Fils pour qui tout existe (cf. Col., I, 15-16) et en qui il a plu au Père éternel de faire habiter toute la plénitude (Col., I, 19), peut être comme il le doit connu, aimé, glorifié et obéi dans ses commandements.

67. Cette doctrine catholique, le saint concile l'enseigne formellement, il invite en même temps les fils de l'Église à apporter un concours généreux au culte, surtout liturgique, envers la bienheureuse Vierge, à faire grand cas des pratiques et exercices de piété envers elle que le magistère a recommandées au cours des siècles, et à conserver religieusement toutes les règles portées dans le passé au sujet du culte des images du Christ, de la bienheureuse Vierge et des Saints. Il exhorte vivement les théologiens et ceux qui portent la Parole de Dieu à s'abstenir avec le plus grand soin, quand la dignité unique de la Mère de Dieu est en cause, à la fois de tout excès contraire à la vérité et non moins d'une étroitesse injustifiée. L'application à la Ste Écriture, aux écrits des Pères et des docteurs, à l'étude des liturgies, sous la conduite du magistère, doit leur faire mettre dans une juste lumière le rôle et les privilèges de la bienheureuse Vierge, lesquels sont toujours orientés vers le Christ, source de la vérité totale, de la sainteté et de la piété. Qu'ils se gardent avec le plus grand soin de toute parole ou de tout geste susceptibles d'induire en erreur sur la véritable doctrine de l'Église soit nos frères séparés, soit toute autre personne. Que les fidèles se souviennent qu'une véritable dévotion ne consiste nullement dans un mouvement stérile et éphémère de la sensibilité, pas plus que dans une vaine crédulité : la vraie dévotion procède de la vraie foi qui nous conduit à reconnaître la dignité éminente de la Mère de Dieu et nous pousse à aimer cette Mère d'un amour filial et à poursuivre l'imitation de ses vertus.

5° *Marie signe d'espérance et de consolation pour le peuple de Dieu en pèlerinage sur la terre.* — 68. Cependant, tout comme dans le ciel où elle est déjà glorifiée corps et âme, la Mère de Jésus représente et inaugure l'Église en son achèvement dans le siècle futur, de même sur cette terre, en attendant la venue du jour du Seigneur, elle brille déjà devant le Peuple de Dieu en pèlerinage comme un signe d'espérance assurée et de consolation. Le saint concile trouve une grande joie et consolation au fait que parmi nos frères séparés il n'en manque pas qui rendent à la Mère de notre Seigneur et Sauveur l'honneur qui lui est dû, chez les Orientaux en particulier, lesquels vont, d'un élan fervent et d'une âme toute dévouée, vers la Mère de Dieu toujours vierge pour lui rendre leur culte. Il faut que tous les chrétiens croyants adressent à la Mère de Dieu et des hommes d'instantes supplications afin qu'après avoir assisté de ses prières l'Église naissante, maintenant encore, exaltée dans le ciel au-dessus de tous les bienheureux et des anges, elle continue d'intercéder près de son Fils dans la communion de tous les Saints, jusqu'à ce que toutes les familles des peuples, qu'ils soient déjà marqués du beau nom de chrétiens ou qu'ils ignorent encore leur Sauveur, soient enfin heureusement rassemblés dans la paix et la concorde en un seul Peuple de Dieu à la gloire de la Très Ste et indivisible Trinité.

Précisions de Paul VI. — Ce texte conciliaire a parlé de la « Mère des hommes », de « notre Mère », mais n'a pas employé l'expression de Mère de l'Église. Lors de la clôture de la IIIe session du Concile, le S.-Père a complété la doctrine conciliaire :

« C'est la première fois qu'un Concile œcuménique présente une synthèse si vaste de la doctrine catholique sur la place que Marie très sainte occupe dans le mystère du Christ et de l'Église.

« En vérité, la réalité de l'Église ne s'épuise pas dans sa structure hiérarchique, sa liturgie, ses sacrements, *ses ordonnances juridiques*. Son essence *profonde*, la source première de son efficacité sanctificatrice sont à rechercher dans son union mystique avec le Christ; union que nous ne pouvons concevoir en faisant abstraction de celle qui est la Mère du Verbe incarné, et que Jésus-Christ a voulu si intimement unie à lui pour notre salut. Voilà pourquoi c'est dans la vision de l'Église que doit s'insérer la contemplation aimante des merveilles que Dieu a opérées en sa Ste Mère. Et la connaissance de la véritable doctrine catholique sur Marie constitue toujours une clé pour la compréhension exacte du mystère du Christ et de l'Église.

« La réflexion sur ces rapports étroits entre Marie et l'Église, si clairement établis par la Constitution conciliaire, Nous persuade que ce moment est le plus solennel et le plus approprié pour satisfaire un vœu auquel Nous avions fait allusion à la fin de la session précédente et que de très nombreux Pères conciliaires ont fait leur, demandant instamment que soit explicitement déclarée, pendant ce Concile, la fonction maternelle que la Vierge exerce envers le peuple chrétien. Dans ce but, Nous avons cru opportun de consacrer, dans cette séance publique, un titre en l'honneur de la Vierge, suggéré de divers côtés dans le monde catholique et qui Nous est particulièrement cher, parce qu'il synthétise admirablement la place privilégiée reconnue par ce Concile à la Vierge dans la Ste Église.

« C'est donc pour sa gloire et pour notre réconfort que *Nous proclamons la Très Ste Vierge Marie* MÈRE DE L'ÉGLISE, *c.-à-d. de tout le peuple de Dieu, aussi bien des fidèles que des pasteurs*, que Nous l'appelons Mère très aimante; et Nous voulons que dorénavant, avec ce titre si doux, la Vierge soit encore davantage honorée et invoquée par tout le peuple chrétien.

« Il s'agit d'un titre qui n'est pas nouveau pour la piété des chrétiens; c'est même de préférence sous ce nom de Mère que les chrétiens et toute l'Église aiment invoquer Marie. Ce titre, en vérité, appartient à l'authentique substance de la dévotion à Marie, trouvant sa justification dans la dignité même de la Mère du Verbe incarné.

« De même que la maternité divine est le fondement même de la relation spéciale de Marie avec le Christ, et de sa présence dans l'économie du salut opéré par le Christ Jésus, de même elle constitue le fondement principal des rapports entre Marie et l'Église, car elle est Mère de Celui qui, depuis le premier instant de l'Incarnation dans son sein virginal, s'est uni, en tant que chef, son Corps mystique qui est l'Église. Marie donc, en tant que Mère du Christ, est, Mère aussi de tous les pasteurs et fidèles, c.-à-d. de l'Église... » (trad. *D. C.*, 6 déc. 1964).

A plusieurs reprises, Paul VI est revenu sur le titre de « Mère de l'Église ». Cf. Lettre au cardinal-légat au Congrès mariologique de S.-Domingue, 17-22 mars 1965 (texte : trad. *D. C.*, 18 avr. 1965, p. 690-91); — Allocution du 15 mars 1965, pour le Congrès mariologique

italien (trad. *D. C.*, 17 mars 1965); — Allocution à l'audience générale du 24 mars 1965 (trad. *D. C.*, 18 avr. 1965); — Radiomessage pour la clôture du Congrès marial de S.-Domingue (trad. *D. C.*, 18 avr. 1965).

MARIE. — Femmes nommées dans l'Écriture. — 1° *Ancien Testament :* Marie, sœur de Moïse, I, 3; v, 1747, 1749; XIII, 725.

2° *Évangiles :* Marie de Cléophas, VIII, 1165, 1171, 1216; cf. 273; — Marie, sœur de Lazare, 1163; IX, 148; citée, VIII, 2419; XIII, 1687; — Marie-Madeleine (de Magdala), VIII, 537, 1164, 1216, 1220, 2419; IX, 148, 1948; XI, 1119; XII, 933; XIV, 954; — trois Marie (?), v, 2556-57; IX, 148-49; XV, 3550; — les saintes Marie en Provence, XIV, 827-28. — Cinq Marie d'après Jean de Thessalonique, VIII, 822.

Pour mettre un peu d'ordre dans ces références qui parfois se contredisent, il faut se souvenir que Marie de Magdala (Marie-Madeleine) est cette femme qui avait été libérée par Jésus-Christ de sept démons (Luc., VIII, 2). Elle ne s'identifie pas avec la pécheresse dont l'Évangile a tu le nom (Luc., VII, 36-50). « Le fait que Marie-Madeleine avait été possédée ne suggère en aucune manière qu'elle ait mené auparavant une vie dissolue. Nous estimons donc, contre certains interprètes, qu'il faut la distinguer de la pécheresse. Moins encore peut-on identifier la pécheresse et Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare, admise dans l'intimité de Jésus et assidue à l'écouter (Luc., X, 38-42), et dont les trois autres évangélistes racontent l'onction qu'elle fit sur la tête et les pieds du Sauveur la veille de l'entrée solennelle à Jérusalem. La scène présente beaucoup d'analogie avec celle de l'onction par la pécheresse; cependant il n'est pas question pour Marie du pardon de ses fautes et Jésus déclare expressément qu'elle a agi ainsi en prévision de sa sépulture. En l'absence de toute tradition ferme, nous croyons qu'ici encore il faut distinguer de la pécheresse Marie de Béthanie » (Fr. Amiot, *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, p. 102). L'avis des Pères de l'Église est très partagé; mais c'est surtout S. Grégoire le Grand qui a donné à l'identification de ces trois femmes l'appui de sa grande autorité. Bossuet, au contraire, tient pour l'existence de trois personnes différentes. *Sur les trois Madeleine*, dans *Œuvres*, éd. Migne, v, 1647. C'est bien là, semble-t-il, la seule opinion conforme aux textes inspirés.

MARIE. — Personnages divers : Marie d'Agréda, I, 627; *Tables*, 60; — Marie l'Arménienne, épouse de Constantin VI, répudiée, III, 1341; VII, 587; XV, 288, 290; — Marie l'Égyptienne, XIV, 2380; XV, 2843; — Marie de l'Incarnation, III, 316-17; cf. II, 1456; — Marie Leczinska, VI, 1138; — Marie de Médicis, XIII, 2696; — Marie d'Oignie, v, 1877; XIV, 2617; — Marie Tudor, I, 1287; VI, 1695; — Marie des Vallées, X, 2666.

MARIETTE (François de Paul). — Notice [J. Carreyre], IX, 2474-76.

MARIGNOLA (Jean). — Franciscain (XIVe s.), sur les chrétiens de S.-Thomas (Église syro-malabare), XIV, 3096.

MARILLIER (Léon). — Ethnologue français (1842-1901); nombreux articles dans la *Revue de l'histoire des religions;* traducteur de A. Lang, *Myth, Ritual and Religion*, qu'il a fait précéder d'une importante introduction, Paris, Alcan, 1896. — Cité : IV, 882, 895; VII, 619; VIII, 1728; XIV, 2399-400.

MARIN Ier, pape. — Notice [É. Amann], IX, 2476-77. — Cité, dans l'affaire de Photius, comme diacre, III, 1276 sq.; VII, 719; VIII, 608; XII, 1572, 1579, 1593; comme pape, 1552, 1556, 1582, 1595, 1597; XIV, 1339, 1342; — rappel de Formose, VI, 596, et réordinations, XIII, 2410-11; — sur l'élection des papes, IV, 2301; — primauté, XIII, 362. — Cité : VIII, 616.

MARIN II, pape. — Notice [É. Amann], IX, 2477.

MARIN (Chanoine Eugène), né à Banvillers (M.-et-M.) en 1860. Ses thèses sur l'histoire de Constantinople : *Les moines de Constantinople*, et *De statu cœnobio Constantinopolitano*, Paris, 1897. Il a écrit une Vie de *S. Théodore* (Studite), Paris, 1906.

Cité : III, 1344, 1517 (bibl.); VII, 590, 595 (bibl.); 772; XII, 1604 (bibl.); XV, 298 (bibl.).

MARIN (Jean). — Notice [É. Amann], IX, 2477-78.

MARIN (Michel-Ange). — Notice [É. Amann], IX, 2478.

MARIN-SOLA (François). — Théologien dominicain, né à Carcar (Navarre) le 22 nov. 1873, décédé en juin 1932 à Manille (Philippines). Il fut « la personnification classique du théologien espagnol et thomiste » (Tascón) et aussi, tant par le style même de sa théologie que par son activité internationale d'enseignement, un théologien typique de l'âge d'or de la scolastique. Il enseigna sans arrêt de 1900 à sa mort, d'abord à Manille, puis à Avila, de nouveau à Manille, aux États-Unis, à Fribourg (Suisse) (1916-1922), enfin de nouveau à Manille.

Son œuvre maîtresse reste *L'Évolution homogène du dogme catholique :* édition espagnole (1923), traduction française, augmentée d'éclaircissements originaux (1924), le tout préparé par une série d'articles publiés dans la *Ciencia Tomista* depuis 1911 et suivi d'explications par mode de réponse aux critiques des PP. Murillo et surtout Schultes. Le P. Marín-Sola a voulu donner une justification radicale, par une raison intrinsèque, de la dogmatisation (considérée comme fait) de vérités dégagées par voie de conclusion théologique. Il a trouvé la solution dans l'inclusif métaphysique, qu'il a distingué du « physico-connexe ». Sa construction, qui se présentait dans un appareil logique impressionnant, a reçu généralement un accueil favorable parmi les catholiques. Cependant, un homme aussi averti, tant de la scolastique que de l'histoire, que l'était le P. Schultes a formulé des critiques dans le sens desquelles j'irais volontiers pour ma part.

Marín-Sola a présenté également une interprétation personnelle de la prémotion physique (art. du *Divus Thomas*, Fribourg, 1925, p. 49-63) qui n'a guère recueilli les suffrages des thomistes.

T. Tascón, dans la *Ciencia Tomista*, XLVI, 1932, p. 132-135; M.-J. Congar, dans *Bulletin thomiste*, 1932, p. 679-681. Y.-M.-J. CONGAR.

Thème général de son *Évolution homogène du dogme catholique :* explicitation de la foi, définibilité des vérités théologiques, XV, 443, 461 (bibl.), 463, 478, 480, 847, 2681-82; cf. XIV, 1025; — quelle adhésion donner aux miracles et apparitions de saints, X, 1849; — reviviscence des sacrements, XIII, 2626-27.

Dans l'opinion du P. Marín-Sola, qu'un saint canonisé soit au ciel est un fait implicitement révélé et donc définissable de foi divine, non de foi ecclésiastique. Voir sur ce sujet notre article de l'*Ami du clergé*, 1928, p. 147-150, et les remarques des *Tables*, 751 *(Conclusion théologique)*, 1571-73 *(Foi ecclésiastique)*.

MARINARIO (Antoine). — Notice [Anastase de Saint-Paul], IX, 2478-79.

MARINARIO (Antoine II). — Notice [Anastase de Saint-Paul], IX, 2479-80.

MARINE D'ESCOBAR. — Sa vision du Cœur de Jésus, III, 316.

MARINI (Gaétan), préfet de la Bibliothèque vaticane (1742-1845). — Ses publications sur les *Archiatri pontifici*, III, 1934, 1936, 1979.

MARINI (Léonard), archevêque de Lanciano. — Son rôle au concile de Trente, XV, 1458, 1459; cf. XII, 1646.

MARINIS (Dominique). — Notice [E. Vansteenberghe], IX, 2480-81.

MARINIS (Jean-Baptiste de), maître général des frères prêcheurs de 1650 à 1669. — Et le probabilisme, XIII, 502; — et Ant. Réginalf, 2111. — Cf. H., IV, 16, note 1.

MARINOS. — Bardesanite, cité : II, 399. — Cf. I, 391; IV, 354 (Marinus).

MARION (Léon). — Sulpicien, né en 1852, auteur d'une *Histoire de l'Église* (1905, 3 vol.), revue et rééditée en 1922 (4 vol.) par V. Lacombe, XIV, 826.

MARIS (Lettre d'Ibas à). — Citée : III, 671, 1231-32, 1236-39, 1257-58; XII, 664-65; XIII, 1624; XV, 1879-80, 1883-84, 1890, 1892-93, 1898, 1901, 1903, 1905, 1907-08, 1909, 1920, 1923. — Voir aux *Tables*, au mot *Ibas*.

MARITAIN (Jacques). — Philosophe français, né à Paris le 18 nov. 1882. « Venu au catholicisme par l'étape du bergsonisme, il pénètre à fond le mal de l'esprit moderne, formé d'idéalisme et de scientisme, et il ne se lasse pas de montrer dans le thomisme pur son remède providentiel. Il a repris l'idée d'une critique thomiste en précisant sa pleine distinction de la logique formelle et même matérielle (grande logique); il la considère comme le premier traité de la métaphysique, puisqu'il appartient à la Sagesse ou Philosophie de justifier et défendre ses propres principes et ceux des autres sciences en posant le principe général du Vrai. Surtout, il s'efforce de dégager la vraie valeur des sciences modernes et leur accord avec le thomisme; il montre clairement leur place parmi les sciences « subalternes du deuxième degré d'abstraction »; elles sont « matériellement physiques et formellement mathématiques », et il a proposé judicieusement de réserver ces sciences à l'étude des non-vivants où le déterminisme absolu permet aux rapports quantitatifs de se réaliser rigoureusement, tandis que pour l'étude des vivants où l'idéal mathématique a échoué, il conviendrait de subordonner de nouveau les sciences naturelles aux principes et aux points de vue de la physique philosophique » (F.-J. Thonnard, *Précis d'histoire de la philosophie*, p. 949).

La *Revue thomiste* a consacré, en 1950, un numéro spécial à l'œuvre philosophique de Maritain. Douze auteurs ont collaboré à cet hommage, entre autres MM. Gilson, Massignon, Lacombe, Dalbiez. Citons, tout spécialement, de ce dernier, l'étude sur *Le moment de la liberté;* du P. Labourdette, *Connaissance pratique et savoir moral;* du P. Leroy, *Le savoir spéculatif*, etc.

Il serait trop long d'énumérer toutes les œuvres de M. Maritain. Rappelons seulement les principales : *Philosophie bergsonienne* (1913); *Antimoderne* (1922); *Éléments de philosophie* (1923); *S. Thomas, apôtre des temps modernes* (1925); *Primauté du spirituel* (1927); *Distinguer pour unir, ou les degrés du savoir* (1932); *Le Songe de Descartes* (1932); *Humanisme intégral* (1936); *Du régime temporel et de la liberté; A travers le désastre* (1941); *La pensée de S. Paul* (1940); *Christianisme et Démocratie* (1943); *Science et Sagesse; La personne et le Bien commun* (1947); *La signification de l'athéisme contemporain* (1949), etc. Sans oublier son récent *Le paysan de la Garonne*, 1966. — En collaboration avec Mme Raïssa-Maritain, *De la vie d'oraison* (1933). Et Mme Raïssa-Maritain a elle-même publié : *L'Ange de l'École; Histoire d'Abraham ou les premiers âges de la conscience morale* (1948). — M. Maritain a été ambassadeur de France auprès du Vatican (1945-1948).

Cité : X, 327, 329, 330 (bibl.) (sur Bergson); XI, 2121 (Pascal); XII, 577 (l'état du premier homme); 1494 (philosophie, bibl.); XIII, 1839, 1891-92 (philosophie réaliste); XIV, 130-31 (Rousseau), 2801 (sur l'astrologie); XV, 474, 485, 486 (bibl.), 499, 500 (bibl.) (philosophie chrétienne), 627, 631 (bibl.) (S. Thomas), 833-34 (cité).

MARIUS MERCATOR. — Notice [É. Amann], IX, 2481-85; cf. VIII, 192. — Édition, par J. Garnier, VI, 1161. — Cité, à propos de Nestorius, VII, 392, 534; IX, 2483-84 (documents relatifs à Éphèse; cf. V, 154); XI, 79, 81, 89, 93, 99, 105, 113, 137, 156 (bibl. : sur le texte de Garnier); — A propos du pélagianisme, IX, 2483; XII, 677-80, 682, 685, 686, 694, 700-02, 707, 709, 711, 1268; — Sur Photin, XII, 1536; — A propos des Trois-Chapitres, XII, 673 (Pélage II); XV, 272-73, 1870 (Théodore de Mopsueste). — Cité : V, 1166.

MARKABTA D'TAYYAYE (Perse) **(Concile de).** — *Tables*, 720.

MARKEL (Amédée). — Notice [É. Amann], IX, 2486.

MARLETTA (Gabriel). — Notice [É. Amann], IX, 2486.

MARMION (Dom Colomba). — Joseph Marmion naquit à Dublin le 1er avr. 1858 d'un « gentleman farmer » de Kildares, William, descendant d'une famille normande fixée dans le comté de Meath, après la guerre de Cent Ans, et d'une mère française, Herminie Cordier, fille d'un libraire parisien. Après avoir accompli ses études secondaires chez les jésuites de Dublin (Belvedere College), il entra, en 1874, au séminaire diocésain de Clonliffe (Holy Cross), puis fut envoyé à Rome au collège irlandais pour y achever ses études théologiques (1879-1881). Il suivit les cours de la Propagande et sut profiter de l'enseignement thomiste du futur cardinal Francesco Satolli. Il revint de Rome avec la médaille d'or sans avoir eu la possibilité d'y conquérir le doctorat, mais revêtu du sacerdoce, reçu le 18 juin 1881, au collège irlandais, des mains du recteur, Mgr Kirby, archevêque d'Éphèse.

Une visite au Mont Cassin, au retour d'un voyage à Naples, et un arrêt à Maredsous, en rentrant en Irlande, l'impressionnèrent vivement. Après un an de vicariat à Dundrum (au sud de Dublin) et quatre ans d'enseignement de la philosophie au séminaire de Clonliffe, il entra le 21 nov. 1886 au noviciat de Maredsous et y reçut le nom de fr. Colomba. Au terme d'un noviciat assez éprouvant, il fit profession le 10 févr. 1888 et émit les vœux solennels le 10 févr. 1891. Il fut alors chargé d'enseigner l'anglais au collège (1892-97) et la philosophie, puis la théologie aux jeunes moines. Très rapidement il s'acquit une solide réputation de prédicateur, de conférencier et de directeur d'âmes. C'est alors qu'il devint l'ami et le confesseur du futur cardinal Mercier.

Élu troisième abbé de Maredsous le 22 sept. 1909, il fut bénit le 5 octobre par son prédécesseur immédiat, Dom de Hemptine, primat de l'ordre bénédictin. Pendant son abbatiat, son rayonnement spirituel ne cessa de croître. On le pressait de publier ses conférences spirituelles; il consentit à revoir les notes rédigées par ses auditeurs et donna trois volumes appelés à une extraordinaire diffusion : *Le Christ, vie de l'âme* (1918), qui a été traduit en une dizaine de langues, *Le Christ dans ses mystères* (1919) et *Le Christ, idéal du moine* (1922). Il mourut peu après à Maredsous, le 30 janv. 1923.

Un de ses disciples utilisa des notes de Dom Marmion pour publier d'autres volumes posthumes : *Sponsa Christi, la Vierge consacrée au Christ* (1924, vol. 13 de la coll. Pax); *Paroles de vie en marge du missel* (1937); *Mélanges Marmion* (1938); *Consécration à la Sainte Trinité, texte et commentaire* (1946); *Le Christ, idéal du prêtre* (1953). Outre une biographie de l'abbé de Maredsous, le même auteur, Dom Raymond Thibaut, a publié une étude d'ensemble sur *L'union à Dieu dans le Christ d'après les lettres de direction de Dom Marmion* (2e édit., 1941).

La doctrine spirituelle de Dom Marmion est toute scripturaire et christocentrique : d'où son succès durable. Avec une grande force et une étonnante simplicité, il fait découler toutes les obligations morales du chrétien de sa filiation adoptive dans le Christ.

Dom R. Thibaut, *Un maître de la vie spirituelle, Dom Columba Marmion, abbé de Maredsous (1858-1923)*, Paris, Desclée, De Brouwer, 1929; — Ph. Nyssens-Braun, *Dom Colomba Marmion intime*, Paris, Casterman, 1939; — Le no 235 de *La vie spirituelle* (janv. 1948) est entièrement consacré à D. Marmion, sa doctrine spirituelle et ses sources. R. GAZEAU, O. S. B.

Cité : X, 1224 (considérations mystiques sur la messe); — VIII, 1338, 1341 (sacerdoce du Christ), 1361 (le Christ, vie de l'Église).

MARMONTEL (Jean-François) (1723-1799). — Auteur français, collaborateur de l'*Encyclopédie*. — Cité : IX, 165 (son roman *Bélisaire*, contre l'intolérance); XIII, 1760.

MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE (Philippe) (1538-1598), calviniste des Pays-Bas. — Controverses avec Baïus, II, 53; XI, 1103 (où il est qualifié à tort d' « abbé »). — Version néerlandaise de la Bible, XV, 2736.

MAROC. — Missions catholiques, I, 543; 547; X, 1879, 1881, 1897, 1900, 1940, 1985.

MARONITE (Église). — Étude générale [P. Dib], X, 1-142. — 1o *Origines*. — 1. S. Maron, sa vie,

x, 1-2; cité, 21, 22, 28, 36; xiv, 2168. — 2. Monastère de S.-Maron, x, 2-5. — 3. Maronites et monophysisme : fidélité à Chalcédoine jusqu'au monothélisme, 5-8. — 4. Maronites et monothélisme : explication de textes appuyant l'accusation de monothélisme, 8-27; cf. i, 654; iii, 1339; viii, 698-99, 747 (Élie [?]); x, 2321; xiv, 2097 (Richard Simon). — 5. Patriarcat : origine et légitimité, x, 27-32.

2° *Histoire.* — 1. Expansion du ve au xie s., x, 32-34. — 2. Les croisades, 34-40 (rapprochement des M. et des Latins); — le chemin de Rome (papes cités : Innocent II, Innocent III, Alexandre IV [cf. i, 721], Nicolas III); — les premiers patriarches (erreur sur le nom du patriarche Jacob; église du couvent de Meïphouq; croisade de S. Louis; poussée sarrazine; émigrations à Chypre et à Rhodes) : cf. ii, 2462-63, 2468. — 3. Domination des Mamlouks, x, 40-50 : M. regroupés au Liban; — relations avec le S.-Siège : Calliste III; Eugène IV et le conc. de Florence (vi, 49); Sixte IV et la mission du Fr. Gryphon (*Tables*, 1971); Léon X (viii, 2681; x, 2282). — 4. Période ottomane : *a)* Histoire civile, 50-58; — *b)* Histoire religieuse : α. les patriarches, 58-112.

Détails : Moïse Ackari (papes : Clément VII, Paul III, Marcel II, Paul IV, Pie IV); — Michel Risi (Grégoire XIII) : mission Eliano-Raggio (*Tables*, 1153) (Clément VIII), mission Dandini (*Tables*, 901); — Joseph Risi (Grégoire XIII); — Jean Makhlouf (Grégoire XV, Urbain VIII); — Georges Amira (*Tables*, 139) (Urbain VIII, Alexandre VII); — Joseph Halib Al 'Aqouri (*Tables*, 2014); — Jean Safraoui; — Georges de Beseb'el (*Tables*, 434); — Étienne Douaïhi (*Tables*, 1034) (Innocent XI); — Gabriel de Blauza (Clément XI); — Jacques Aouad (*Tables*, 188) (Clément XI), sa déposition et sa réintégration; mission du P. Laurent de S.-Laurent (*Tables*, 2007); conflits (mission de Gabriel Hawa [*Tables*, 2028]); — Joseph El-Khazen; concile de Mont-Liban (*Tables*, 722); rôle de J. S. Assémani (Clément XII, iii, 114); — opposition au concile, Élie Felice (*Tables*, 1506) et Benoît XIV; — Elias Mohaseh et Tobie El-Khazen : deux élection annulées (Benoît XIV); — Simon 'Aouad (*Tables*, 188); légation de Desiderio da Casabasciana (*Tables*, 949); — la Visionnaire Hendiyé et le Sacré-Cœur et les patriarches Tobie El-Khazen et Joseph Estéphan; procès de ce dernier à Rome (Craveri da Moretta, ablégat); — Estéphan innocenté, et les synodes d'Aïn-Chaqiq (*Tables*, 689) et de Békorki (*Tables*, 698); — Michel Fadel, Philippe Gemaïel (décédés rapidement), Joseph Tian, démissionnaire; — Jean El'Hélou, concile de Loaïsah (*Tables*, 718) (Pie VII); — Hobaïch (*Tables*, 2089), disparition des monastères mixtes; — Joseph El-Khazen; — Paul Masad, concile de Bekorki (1856; *Tables*, 698); — Jean Hadj (*Tables*, 2011) (Léon XIII); — Élie Hoyek (*Tables*, 2121).

β. Les persécutions, x, 112-115; cf. 106, 244. — γ. Renaissance intellectuelle, 115-118. — Auteurs cités : Gabriel Sionite (Gabriel et Antoine), xiv, 2167-70; — Hesronite, cité pour sa collaboration à la Bible polyglotte d'Anvers, xiv, 2167, 2169; — Abraham Ecchellensis, i, 116-18; — Fauste Nairon, xi, 16; — les Assémani (Élie, Étienne-Stéphane-Évode, Joseph-Aloys, Joseph-Simon, Simon, *Tables*, 280); — université S.-Joseph de Beyrouth, xv, 2265. — δ. Union des Églises aux xvie et xviie s., x, 118-20; cf. xi, 1935, 1943.

3° *Constitution et situation actuelle de l'Église maronite.* — 1. Hiérarchie, x, 120-128; cf. xi, 1176, 1177, 1261; — langue liturgique, 1437; — confirmation du patriarche, 1935. — 2. Liturgie : livres, x, 128-132; cf. ix, 817; x, 1925. — 3. Vie religieuse : *a)* Instituts d'hommes, 132-137; cf. i, 1454; — *b)* Instituts de femmes, moniales et simples religieuses, x, 137-39; cf. iv, 698; x, 126, 132. — 4. Statistiques, x, 139; cf. i, 801, 2085; viii, 1008; x, 1874, 1918; xi, 1930.

4° *Divers points de doctrine et de discipline.* — Abstinence, i, 268-69; — baptême, ii, 247-49; — eucharistie, v, 1361; xiv, 2936-37 (Benoît XIV); — jugement particulier, viii, 1726; — messe, i, 2658-59 (pain azyme); v, 264, 284 (épiclèse); — messe orientale, xi, 1437, 1441, 1442-43, 1445, 1448, 1449-50, 1453-59, 1462, 1464, 1486 (tableau); — présanctifiés, xiii, 77, 84, 94, 96; — Syriens maronites, xi, 1261.

MAROUTA DE MAYPHERQAT (S.). — Notice [E. Tisserant], x, 142-149. — Liturgie (épiclèse), v, 209; — sur l'Église nestorienne, xi, 166, 170-71, 175, 183-84, 268, 313.

MAROUTA DE TAGRIT, ou *Takrit.* — Distinct du précédent, x, 149; — son anaphore, xi, 1452.

MAROZIE, fille de Théodora et du sénateur romain Théophylacte. Son influence dans l'élection des papes au xe s., iv, 2302-03. Cf. xiv, 1920 (Serge III); i, 1165 (Anastase III); viii, 617 (Jean X); 618-19 (Jean XI); ix, 316 (Léon VI).

MARQUARD (Léon), d'Augsbourg. — Notice [P. Édouard d'Alençon], x, 149-50.

MARQUARD (Léon), de Lindau. — Notice [É. Longpré], x, 150-51. Cf. Hurter, ii, 715.

MARQUISES (Iles). — Missions catholiques, x, 1887, 1896, 1951, 1995.

MARRACCI — Voir *Maracci.*

MARRANOS. — Juifs et Maures, convertis en apparence au christianisme, soumis par Sixte IV à l'Inquisition, xiv, 2212.

MARSILE FICIN. — Voir *Ficin, Tables,* 1520.

MARSILE D'INGEN. — Notice [É. Amann], x, 151-53. — Gloire des élus, vi, 1399, 1415; — union hypostatique, vii, 523; — vision intuitive, 2373; — nominalisme, xi, 888; cf. v, 1395; — pénitence, xii, 1038-41; persévérance, 1272.

MARSILE DE PADOUE. — Notice [J. Rivière], x, 153-177. — 1° *Vie.* — Formation. Enseignement, conflits politico-religieux, x, 153-156.

2° *Œuvres.* — 1. Principes sur les rapports de l'Église et de l'État *(Defensor pacis, De translatione imperii, Defensor minor)*, 156-58.

2. Juridiction de l'empereur sur les causes matrimoniales, 157-159; cf. ix, 2221-22, 2261.

3° *Doctrines.* — 1. Théorie de l'État, x, 159-60; cf. viii, 637-38, 764-65 (cf. *Tables*, 2471, *Jean de Jandun*). — 2. Pouvoir ecclésiastique, x, 160-62; iv, 2203. — 3. Application : juridiction épiscopale, x, 162; xi, 1334. — 4. Théorie de la papauté, x, 162-63; xiii, 309. — 5. Le gouvernement central de l'Église, x, 163-64. — 6. Cas particuliers de la juridiction ecclésiastique, 164-65; cf. iv, 2203, 2212; xii, 635 (doctrine de l'Église); cf. 632.

4° *Condamnation.* — 1. Premières interventions de Jean XXII, x, 165-67; viii, 637. — 2. Bulle de condamnation, x, 167; viii, 637; xiii, 309; — conséquence immédiate : l'antipape Nicolas V, xii, 1924; xiii, 309. — 3. Détail des propositions (d'après le texte résumé, viii, 637) :

1. Le Christ ayant payé le tribut à César..., il s'ensuit que les biens ecclésiastiques appartiennent à l'empereur, x, 167-68; ii, 848; iv, 2212. — 2. La primauté de S. Pierre n'existe pas, x, 168-69; xiii, 309; cf. 316; xiv, 1489; xv, 2980. — 3. Le droit d'élire, de destituer, de punir le pape appartient à l'empereur, x, 169-70; cf. xii, 1924. — 4. Le pontife romain, les archevêques, les évêques et les prêtres sont égaux en droits, parce que tous ont été institués par le Christ, x, 170-71; xi, 1334; xiii, 2088. — 5. L'Église ne peut exercer le pouvoir coercitif sans la permission de l'empereur, x, 171-72; cf. droit de l'Église, xii, 631-32, 635.

4. Actes postérieurs, x, 172 (sans effet).

5° *Influence.* — 1. Controverse théologico-politique, x, 173-174 : adversaires : G. de Villana, xv,

731-32, 1218; v, 1494; xi, 1897; xii, 2781-82; xiii, 313.

7. Violation du for ecclésiastique et excommunication, v, 1737-38; vii, 1222; xv, 3082.

8. La question conciliaire, vi, 1115, 1320; vii, 1679, 1682.

9. La question bénéficiale, x, 200.

10. Cens et rentes, ii, 1357, 1359-61; xv, 2362.

11. Divers : Cour romaine : la Rote, iii, 1968; — Franciscains, vi, 815; — culte des images, vii, 795; — le nom de Jésus, x, 201; cf. ii, 788 (S. Bernardin de Sienne); — université de Dôle, xv, 2242; — Dominici, iv, 1666; — N. Serrurier, xiii, 223-24; — Jean de Raguse (ou Stojkowich), xiv, 2625 (*addendum* à la fin du volume). — Simplement cité : v, 1492, 2179; vii, 125, 302; xiv, 1244; xv, 615.

MARTIN, évêque de Ferrare, xe s. — Lettre de Rathier de Vérone, xiii, 1686.

MARTIN, S. J., de la province de France, première moitié du xixe s., théologien. — Cité : xi, 1025-26 (ontologisme).

MARTIN (Alexandre), collaborateur de l'*Encyclopedia* d'Hastings. — Cité : xii, 1308, 1313 (bibl.) (pessimisme).

MARTIN (André). — Notice [J. Carreyre], x, 214-15. Cf. xi, 1135 et i, 1004 (bibl.), 2328, 2334, 2515; iv, 849, 1117 (bibl.); xi, 1019.

MARTIN (Arthur), S. J. (1801-1856), archéologue, collaborateur du P. Cahier, ii, 1303; cf. Hurter, v, 1338.

MARTIN (Charles). — Sur Sévérien de Gabala, xiv, 2004, 2005.

MARTIN (Claude). — Notice [J. Baudot], x, 215; cf. 435.

MARTIN (Conrad) (1812-1879). — Évêque de Paderborn, célèbre surtout par le rôle considérable qu'il a joué au Ier concile de Vatican.

Avant son épiscopat, ses controverses contre l'hermésianisme sous le pseudonyme de Frédéric Lange, *Adnotationes ad acta hermesiana et acta romana ad causam hermesianam denuo illustrandam*, Mayence, 1839, attirèrent sur lui l'attention de l'évêque de Spire, Geissel, déjà élu coadjuteur de l'archevêque de Cologne. Devenu professeur de religion au lycée de Cologne, Martin publia *Lehrbuch der katholischen Religion...*, 1844 (15e éd., 1873). Professeur de morale en 1844, il donne *Lehrbuch der katholischen Moral*, 1850 (5e éd., 1865). A la mort de Fr. Drepper, évêque de Paderborn, il est élu à ce siège (1856). Évêque apostolique, il célèbre un synode diocésain (il n'y en avait pas eu depuis deux siècles) et en publie les actes et les décrets, Paderborn, 1867. Défenseur résolu de l'infaillibilité pontificale, il écrit : *Das Unfehlbare Lehramt des Papstes*, Paderborn, 1870; *Was uns das vatikanische Concil über den Papst zu glauben verstellt*, 1871; *Der wahre Sinn des vatikanischen Lehrentscheidung über das unfehlbare päpstliche Lehramt*, 1871; *Die Arbeiten des vatikanischen Concils*, 1873; *Omnium concilii vaticani... documentorum collectio*, 1873. La persécution du Kulturkampf lui valut d'être proclamé par l'autorité déchu de ses droits épiscopaux et d'être jeté en prison. Il put s'évader et mourut en exil. — Cf. Hurter, v, 1801.

Autres ouvrages : *Petri denegatio*, Munster, 1833; — *Die letze Strafrede Jesu nach Matth., XXIII*, Cologne, 1835; — *Theophilus, oder Unterweisungen über die sonn- und festtäglichen Evangelien*, Paderborn, 1876; — *Die jüdischen Alterthümer* (2 vol.), (trad. de l'œuvre de Flavius Josèphe), 1852; — *Maldonati commentarii in quatuor evangelistas*, Mayence, 1853 (2 vol.), 2e éd., 1862; — *Die Wissenschaft von den göttlichen Dingen*, 1855 (3e éd., 1869); — *Ein bischöfliches Wort... an die Protestanten...*, Paderborn, 1864 (4e éd., 1868); — *Zweites bischöfliches Wort... an die Protestanten*, 1866; — *Wozu noch die Kirchenspaltung?*, 1869; — *Auch eine Enthüllung... gegen die neuen Irrungen*, Mayence, 1871; — *Irrthum und Wahrheit in den grossen Fragen der Gegenwart*, Mayence, 1876; — *Harmonien des Alt. und N. Testaments...*, 1877; — *Drei Jahre (1875-1877) aus meinem Leben*, 1877, etc. Cf. Hurter, vi, 1801-03.

Cité : i, 872, 2140; ii, 1966; iii, 2235-36; iv, 828; v, 178; vi, 287, 292, 296, 361, 397; vii, 1780, 2298-99; xiii, 706-07; xv, 2550-51, 2556, 2561-62, 2567 (toutes références relatives à Vatican I).

MARTIN (Eugène). — Prêtre du diocèse de Nancy (1859-1904). A écrit l'*Histoire des diocèses de Toul, de Nancy, de S.-Dié* (3 vol.); — *L'Université de Pont-à-Mousson (1562-1768)*; — *S. Léon IX*; — a signé quelques art. dans le *D. T. C.* — Cf. Hurter, v, 2004.

Cité : vii, 1134; viii, 1071; ix, 329 (bibl.).

MARTIN (François). — Carme espagnol (xive s.), auteur d'un *Compendium veritatis immaculatæ conceptionis virginis Mariæ Dei genitricis* (vers 1390), ouvrage publié par Pierre de Alva. — Cité : vii, 1082, 1088, 1089, 1096. Cf. Hurter, ii, 682-83.

MARTIN (François). — Ecclésiastique français (1867-1913). Diplômé de l'École des hautes études, maître de conférence pour l'assyrien et l'éthiopien à l'Institut catholique de Paris; il occupa la chaire du P. Scheil aux Hautes Études et fut nommé professeur titulaire à l'Institut catholique.

Il fit paraître *Textes religieux assyriens et babyloniens, traduits et commentés*; des *Lettres assyriennes et babyloniennes*; *Le Livre d'Hénoch* dans la coll. *Documents pour l'étude de la Bible*. — Notice dans *D. B. S.* (E. Vialard), v, 937.

Cité : iii, 223, 2053; iv, 328-29, 336, 1016 (bibl.); v, 43 (bibl.), 2199; viii, 1748; ix, 712; x, 1515; xi, 709, 712; xii, 1790; xiii, 1113.

MARTIN (Grégoire). — Notice [E. Vansteenberghe], x, 216-27. — Cité : i, 887; xv, 2735 (version de Douai).

MARTIN (Henry), né en 1852, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, dont il a répertorié les manuscrits. — Cité : xii, 1952, 1954.

MARTIN (Jacques). — Notice [J. Baudot], x, 217-18; cf. 422, 425, 426, 435, 439.

MARTIN (Jacques). — Voir Angélique de l'Isle-sur-Sorgue, i, 1277; *Tables*, 167.

MARTIN (Jean-Baptiste). — Professeur aux Facultés catholiques de Lyon, collaborateur du *D. T. C.*; a publié notamment : *Conciles et bullaire du dioc. de Lyon*, Lyon, 1905; — *Hist. des églises et chapelles de Lyon*, 1908; — avec Mgr L. Petit, il a continué la collection des conciles commencée par Mansi. — Cité : vii, 2396; ix, 1361, 1362, 1363, 1367-69, 1374-77, 1389-90.

MARTIN (Jules). — De ce prêtre, ancien professeur de théologie, aumônier des Ursulines à Sommières, citons : *Doctrine spirituelle de S. Augustin*, Paris, 1902; — *L'apologétique traditionnelle*, 1905 (3 vol.); — *Petau*, 1910, et *Thomassin*, 1911 (coll. « Science et religion »); — *La doctrine sociale de S. Augustin*, 1912; — *S. Augustin*, 2e éd., 1923 (coll. « Les grands philosophes »); — et de nombreuses éditions de classiques pour l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne.

Cité : i, 2327, 2332, 2334, 2345, 2353, 2379-80, 2438; iii, 182, 188 (bibl.), 2249; viii, 1873-75, 1884; ix, 1692; x, 1802; xii, 1337 (bibl.); xv, 135, 798, 823 (bibl.), 3339.

MARTIN (Louis). — Général des jésuites de 1892 à 1906. — Et les directives de Léon XIII sur le thomisme, viii, 1041-42. Cf. *Tables*, 420 (Benoît XV); 2933 (Ledochowski).

MARTIN (Olivier), professeur à la Faculté de droit de Rennes, puis de Paris. — Cité : ix, 2273-74 (mariage).

MARTIN (Paulin-Jean-Pierre) (1840-1890). — Le *D. B. S.* (A. Robert), v, 938, a donné une liste de ses écrits, la plupart publiés dans différentes revues. Son *Introduction à la critique générale de l'A. T. : De l'origine du Pentateuque*, forme trois vol. lithographiés, 1886-1889.

Cité : ii, 20, 399; iii, 54; iv, 661; v, 1562, 1584; vii, 227; viii, 301; 304-05; ix, 471, 841, 1831; x, 1613; xi, 248; xv, 695.

MARTIN (Raymond). — Dominicain espagnol (xiiie s.), auteur du *Pugio fidei adversus Mauros et Judæos*, viii, 1889; cf. 1897, 1898, 1905, 1908-09; iv, 33, 87, 93; xii, 1992; xiii, 712; xv, 2728. Cf. Hurter, ii, 400-02.

MARTIN (Raymond-M.). — Théologien dominicain contemporain.

Cité : vi, 907, 1355, 1358 (bibl.); vii, 1771; ix, 1766; x, 2183; xii, 447, 451-54, 497, 498, 501-03,

cf. 606 (bibl.), 1964, 1965, 1979, 1994, 2001, 2005, 2011, 2013, 2035-36 (bibl.), 2051-52; xiii, 56 (bibl.), 2751-52; xiv, 2360; xv, 374 (bibl.), 662, 1021-22 (bibl.), 1827.

MARTIN (Simon) († 1653), théologien minime, x, 1775.

MARTIN (Mgr Victor). — Doyen de la Faculté de théologie de Strasbourg († 1945). Directeur, avec A. Fliche, de l'*Histoire de l'Église*. Collaborateur du *D. T. C.* (art. Pape). — Principaux ouvrages : *Le gallicanisme et la réforme catholique*, Paris, 1919; — *Les cardinaux et la Curie, Les Congrégations romaines*, 1930.

Cité : ix, 2247; xi, 952, 955 (bibl.), 1902; xii, 31-33, 37 (bibl.), 1141, 1146, 1643, 1737; xiii, 328-30; xiv, 1102; xv, 616, 1493-94.

MARTIN D'ABBEVILLE. — Frère mineur; contemporain de Scot et en même temps que lui bachelier en théologie à Paris, en 1303. Il prit parti pour le roi Philippe le Bel contre Boniface VIII. Devenu maître, il fut régent en 1312-13. Le recueil de Prosper de Reggio a conservé quelques-unes de ses *Questions disputées*.

Voir : P. Glorieux, *Répertoire des maîtres*... ii, notice 346.

MARTIN DE ALCOLEA. — Notice [S. Autore], x, 202-03. — Voir une autre notice [A. Beugnet], i, 687.

MARTIN D'ALNVICK. — Notice [É. Longpré], x, 203. Cf. vi, 831.

MARTIN DE BARCELONE. — Capucin, auteur d'une étude sur Pierre Thomas, xii, 2047, 2049 (bibl.).

MARTIN DE BARCOS. — Voir Barcos, ii, 390; *Tables*, 374.

MARTIN DE BRAGA (S.) — Notice [É. Amann], x, 203-07; cf. xii, 1197, 2630. — Inspirateur du Ier Concile de Braga, x, 204-05 *(capitula Martini)*; sur le détail de ce concile, voir *Tables*, 699; — résumé des erreurs de Priscillien, condamnées au concile, xiii, 395; cf. xv, 1703 (erreur trinitaire). — Consécration chrismale, 2409; — Messe célébrée sur des reliques, xiii, 2346. — Les *capitula* et les irrégularités, vii, 2542, 2550-51; — le *De correctione rusticorum* et la pénitence, xii, 823, 830. — Cité : xv, 3523.

MARTIN DE COOHEM. — Notice [P. Édouard d'Alençon], x, 207-10. — Cité : i, 331. Cf. H., iv, 889-90.

MARTIN DE DUNIN. — Archevêque de Posen, emprisonné par le gouvernement prussien. — L'interdit jeté par le clergé sur toute la province (1839-40), vii, 2283.

MARTIN DE FOUGÈRES *(de Fuggeriis)*. — Sa *Somme*, résumé des Sommes de Simon de Tournai et de Pierre de Poitiers, xiv, 2361. Voir J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XIIe s.*, Paris, 1948, p. 460.

MARTIN DE LEDESMA. — Voir *Ledesma, Tables*, 2933.

MARTIN DE LÉON (S.). — Théologien augustin († 1203); a écrit des commentaires sur les épîtres de S. Jacques, Ire de S. Pierre, Ire de S. Jean et sur l'Apocalypse. Cf. Hurter, ii, 228-29. — Résumé d'un sermon sur la fête de la Trinité, xv, 1721. — Cité : i, 1473; xiv, 2411.

MARTIN DE LA MÈRE DE DIEU. — Notice [Anastase de Saint-Paul], x, 215-16.

MARTIN POLONUS, chroniqueur, archevêque de Gnesen (Gniezno), mort à Bologne en 1279. — Ses ouvrages, xii, 2471-72. — Cité : vii, 302; viii, 632; xii, 998. — Sur lui, cf. *M. G. H., Scriptores*, t. xxii, p. 469; *D. D. Can.*, vi, 837; Hurter, ii, 420-21.

MARTIN DE TORREOILLA. — Notice [P. Édouard d'Alençon], x, 210-11.

MARTIN DE TOURS (S.). — Notice [É. Amann], x, 211-14. — Sa vie par Sulpice Sévère, xiv, 2761-62; cf. 933; xv, 2954-55. — Le service militaire des chrétiens, xiv, 1977. — Cité : i, 115; ii, 1631-32, 1975; v, 1772, 1942, 1945; vi, 612, 2396; viii, 242-44; x, 203; xiii, 2161, 2336, 2344, 2354; xiv, 934, 945, 950; xv, 3254, 3523.

MARTINEAU (James) (1808-1900). — Animateur de l'unitarianisme anglais au xixe s., xv, 2165, 2170-71.

MARTINET (Antoine) (1802-1874). — Disciple de Joseph de Maistre, a composé *Institutiones theologicæ* et une théologie morale à l'usage des séminaires, 1859, 1867; — *Solution de grands problèmes*, 1843; — *Philosophie du catéchisme catholique*, 1853; — *Science de la vie*, 1850. Cf. Hurter, v, 1523.

Cité : i, 1556; vii, 1897; xiv, 652; xv, 2208 (bibl.).

MARTINEZ. — Général des Mercédaires (1774-1827), réforme des études, xiii, 2013.

MARTINEZ (Le P. F.), docteur en théologie. — Sur l'ascétisme chrétien des trois premiers siècles, xv, 3248.

MARTINEZ (Grégoire). — Notice [É. Amann], x, 218. — Sur le péché, xii, 242; — probabilisme, xiii, 482.

MARTINEZ (Jean). — Notice [É. Amann], x, 218.

MARTINEZ (Pierre), ou **PIERRE D'OSMA.** — Notice [A. Michel], xii, 2032-33. — Sur la pénitence, xii, 1047-48 (propositions condamnées); cf. 1054; xiv, 1191, 1193, 1194; xii, 2212 (erreur similaire du synode de Pistoie).

MARTINEZ DEL PRADO. — Notice [É. Amann], x, 218-219; — sur le probabilisme, xiii, 487.

MARTINEZ DE RIPALDA. — Voir Ripalda.

MARTINI. — Plusieurs personnages : Antoine Martini (1720-1809), archev. de Florence, xv, 2734; cf. xii, 2226-28 (Hurter, v, 693-94); — M. Martini (1614-1661), S. J., rites chinois, ii, 2370-71, 2374, 2378; — Martini (mss grecs), xi, 483; — A. Martini (sur Ubertin de Casale), xv, 2021; — Cornélius Martini (scolastique protestante), xiv, 1724-25.

MARTINIANA (Cardinal), évêque de Verceil. — Intermédiaire entre Bonaparte et Pie VII pour la négociation d'un concordat, iii, 744-45.

MARTINIQUE. — Département français d'outre-mer. Évêché, x, 1889; cf. 1947, 1993.

MARTINIS (Raphaël de). — Canoniste romain (xixe s.). Droit pontifical *de Propaganda Fide*, ii, 342; xi, 246; cf. iii, 1114.

MARTINISTES. — Secte d'illuminés. Cf. Pasqualis Martinez, xi, 2205.

MARTINON (Jean) (pseud. *Moraines Antonin*). — Notice [J. Carreyre], x, 219-20. — Sur la messe, x, 1179, 1187.

MARTIRES (Bartolomeu dos). — Voir à *Barthélemy des Martyrs, Tables*, 379, auquel on ajoutera xii, 2629.

MARTYNOVSKII (Anatole) († 1872). — Sur la primauté du pape, xiii, 382. — Cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, i, 622.

MARTYRE. — Étude générale [R. Hedde]. — 1° *Notion théologique*. — 1. Acte de vertu, x, 220; cf. xv, 2756-57; — le cas des SS. Innocents, x, 220-21; — les « suicides » honorés comme martyres, 221, 224-25; xiv, 2740. — 2. Acte de force, x, 221; vi, 537; xv, 1004; — et de patience, x, 221; xi, 2247, 2250; xiv, 2744. — 3. Acte de la plus haute perfection, x, 221-22; xii, 1236. — 4. Mort soufferte pour le Christ, x, 222; — profession de foi, iii, 150; xiii, 676; xiv, 2747; — confesseurs de la foi et martyrs, x, 222, 225; xiv, 898; *Tables*, 769; — M. par analogie, x, 222; Marie, Reine des M., ix, 2434, — 5. Toute vertu, cause du M., x, 223; xii, 1264 (cf. xv, 134, Tertullien, *Ad martyres*); xiii, 2373; — le cas des tués dans une guerre juste, x, 223. — 6. Effets, 223; suppléance du baptême, ii, 209, 275, 325; vi, 2451 (S. Hilaire); — le ciel mérité en récompense, i, 2446-47 (S. Augustin), 2573-74 (auréole); ii, 2492-95; iii, 469-70. — Martyre chez le pécheur, x, 223; xiii, 2620 (Billot).

2° *Notion canonique d'après Benoît XIV* (cf. *D. D. Can.*, vi, 837 sq., par Naz). — 1. Le persécuteur, distinct du M.; — la mort doit être effective; — le persécuteur et les M. « suicidés » volon-

tairement pour éviter le déshonneur, x, 223-25; cf. xiv, 2740. — 2. Peine infligée par le persécuteur, x, 225; — le cas de survie miraculeuse : Daniel, iv, 69; S. Jean, viii, 538, 546; etc. — 3. Cause du M. de la part du persécuteur : hypothèses diverses, x, 225-27. — 4. Conditions requises chez le M. : *a)* les enfants, x, 227 (pas d'auréole pour eux); — *b)* les adultes, même non baptisés, 227-28; — condition requise, le regret des péchés commis, 228; cf. xiii, 2620. — 5. Désir du martyre, son acceptation, offre spontanée, x, 228-230; — acceptation au moins virtuelle, 229; — offre spontanée, iv, 2395 (conc. d'Elvire, can. 60); xiv, 2740; xv, 137-38; — fuite de la persécution, x, 229-30; vi, 951-64. — 6. Provocation du persécuteur, x, 230. — 7. Résistance du martyr, patience et constance, x, 230-32; — cas spéciaux de ceux qui meurent et résistent dans des guerres entreprises pour la foi, 231. — 8. Cause du martyre de la part du martyr lui-même : conditions morales requises, 232-33; — opinion erronée de Baïus, ii, 102 (prop. 71), 108-10 (prop. 73). — Sur la procédure de canonisation, xiii, 640-41; ii, 1645 sq.; — dans l'Église russe, 1664. — 9. Les faux martyrs, hérétiques ou schismatiques, x, 233; — explication générale du réel héroïsme de sainteté en dehors de l'Église romaine, xiv, 865-69; — le cas des circoncellions, xiv, 2742; cf. ii, 2516.

3° *Histoire du martyre.* — 1. Les temps primitifs (causes, décrets, mobiles), x, 233-36; i, 791-92; iv, 744-45; v, 465-66; xv, 1983, 1987; viii, 1965 (Julien l'Apostat); — le culte des martyrs, x, 236-37; cf. i, 2580-81; ii, 1627-30; v, 2183-84; viii, 94; ix, 820-21; x, 142, 146-47 (Marouta); xi, 820 (Novatien); xiii, 1077 (Prudence); 2322-37, 2340-49 (reliques des martyrs); xiv, 888-898 (culte des saints, *passim*), 933 (équivalence du M.); xv, 1146 *(tituli);* 2993 (Vigilantius); 2956 (Victrice de Rouen); 3434 (Voltaire); — le nombre des martyrs, x, 237-39; cf. Dodwell (Henry, l'aîné, *Tables*, 1013), iv, 1511; cf. xv, 3433 (Voltaire).

2. Après Constantin : Église d'Alexandrie, i, 791; empire perse, x, 239; xi, 166-68; — les païens, xv, 3009 (Vigile de Trente); — donatistes, x, 239; cf. iv, 1706, 1716; — ariens, x, 239-40; cf. i, 1817; v, 554; xv, 2881-82.

3. Réforme, x, 240 (la question de la tolérance); les victimes en différents pays, 241-43; cf. v, 871, 876; xiii, 20 (Gorcum); ix, 1993 (Marcel Christophe); vi, 1697, 2187-89 (Fisher, More).

4. Islam, x, 243-44; cf. Géorgie, vi, 1254, 1272-74; Église nestorienne, xi, 166.

5. Schisme gréco-russe, x, 244; xii, 2477 (S. Stanislas).

6. Révolution française, x, 244; cf. iii, 1589-92; x, 410-11; ix, 1835.

7. Missions : d'Asie, x, 244-46; cf. i, 2102-03, 2112-17; ix, 1835; x, 1931, 1935, 1937;—d'Afrique, x, 246; x, 1944; — d'Amérique et d'Océanie, x, 246, 1950. — Voir *Acta martyrum*, i, 320 sq.

4° *Valeur apologétique du martyre.* — 1. Solution trop restreinte d'Allard, critiquée par Laberthonnière, x, 247-249. — 2. Vraie solution, 249-50. — 3. Les éléments de la transcendance des martyrs (miracle moral), 250-54. Cf. iii, 2250; xiii, 698, 701, 703; xiv, 858, 860; xv, 3406 (Voltaire).

MARTYRIUS, lecteur du diocèse de Trente (fin ive s.), xv, 3009.

MARTYRIUS D'ANTIOCHE. — Patriarche chalcédonien, dépossédé par Pierre le Foulon (470), i, 1405; xii, 1934; — sa consultation sur la réconciliation des dissidents, xiii, 2394, 2396.

MARTYROLOGES. — Un martyrologe est une liste de martyrs. — Les *Acta martyrum*, i, 320 sq.; ii, 2492-95; xiv, 932-37, 938-39 (dans les Églises dissidentes), — Voir différents M. cités à propos de S. Irénée, vii, 2522; — M. romain, rédigé par Baronius (ii, 426), corrigé sous Grégoire XIII et Sixte-Quint, xiv, 2234; — M. de Raban Maur, xiii, 1615-16; — M. de Ruinart, xiv, 161; cf. x, 442; — M. de Rosweyde, xiv, 10; — M. d'Usuard, xv, 2313-16; cf. Adon, i, 402; Wandalbert de Prum, xv, 3510.

MARUCCHI (Orazio). — Savant archéologue italien (Rome, 1852-1931), auteur de nombreux ouvrages intéressant les origines du christianisme : *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2 vol., Paris-Rome, 2e éd., 1903-1906; *Guida delle catacombe romane*, Rome, 1903; *Guida del cimiterio di Priscilla*, 1903; *Roma sotterranea cristiana*, i, *Monumenti del cimiterio di Domitilla*, 1909; *Epigrafia cristiana*, Milan, 1910; *I monumenti del museo cristiano Pio-Lateranense*, ibid., 1910; *Les catacombes et le protestantisme* (en italien), trad. en allemand, Ratisbonne, 1905; *Le dogme de l'eucharistie dans les monuments des premiers siècles*, Bruxelles-Paris-Rome, 1910. Cf. *D. A. C. L.*, x, 2619-38.

Cité : i, 1766, 2004, 2009, 2015-16, 2018; ii, 238, 240, 242-43, 379, 864; iii, 458, 464, 469, 473, 477, 479 (bibl.), 2348-51; v, 302, 307-08, 317, 322-23, 344, 348, 350, 355 (bibl.), 1184, 1191-92, 1198-1201, 1203-04, 1207, 1209 (bibl.); vii, 768; xiv, 894.

MARUFFI (Silvestre). — Religieux visionnaire, partisan de Savonarole, condamné avec lui, xiv, 1217, 1221.

MARULLO (Christophe). — Panégyrique de Jules II au Ve conc. du Latran, viii, 2671.

MARVAUD (Angel), docteur en droit, né à Alger en 1879, auteur de *La question sociale en Espagne*, Paris, 1910. — Cité : v, 576-80.

MARX (Jean), archiviste paléographe, né à Paris en 1884, auteur de *L'Inquisition en Dauphiné*, Paris, 1914; voir vii, 2068 (bibl.). — Cité : 2033-34.

MARX (Karl) (1818-1883). — Philosophe allemand révolutionnaire, auteur de nombreux ouvrages et fondateur de la philosophie marxiste.

1° Ouvrages principaux : *La Sainte Famille*, ou *Critique de la critique...* (1844); *La misère de la Philosophie* (1847); *le Manifeste communiste* (1848); *Luttes de classes en France* (1850); *Contribution à la critique sur l'économie politique; Le Capital* (1867); *Contribution à la Critique de la philosophie du Droit de Hegel.*

2° Philosophie marxiste : elle porte le nom de *matérialisme dialectique*. D'après cette philosophie, « la réalité première est la matière dont le mode d'existence est le mouvement; la loi essentielle de ce mouvement est la dialectique, c.-à-d. la lutte de forces opposées, thèse et antithèse, qui aboutit, après une crise, une « révolution », à la création d'une réalité nouvelle, plus haute et plus riche, une synthèse ». Cette conception, selon Marx, s'applique à la matière brute et vivante, et également aux réalités sociales et historiques. Selon le matérialisme historique, « le mode de production de la vie matérielle conditionne le progrès de la vie sociale, politique et intellectuelle en général ». Les intérêts opposés créent la « lutte des classes », qui doit finalement aboutir à une société sans classes où chacun pourra développer librement sa personnalité.

Cité : iii, 592 (communisme); xii, 576 (et le péché originel); xiii, 805, 808, 809, 810, 811, 812, 814, 816 (propriété); 864 (appui prêté par divers protestants allemands à Hitler dans sa lutte contre le marxisme); 1776 (philosophie de M.); cf. 1878; — 2221-23 (matérialisme historique et religion); xiv, 2276, 2283, 2293-94, 2296, 2302, 2307-18, *passim* (M. et socialisme); xv, 2386 (improductivité du capital, comme tel); cf. 2625.

MARZILLAS (Pierre-Vincent). — Notice [J. Baudot], x, 254. — Cité : iii, 537 (communion fréquente). Cf. Hurter, iii, 579 (= Marzilla).

MAS (Hilaire du). Voir *Dumas (Hilaire), Tables*, 1069.

MAS'AD (Paul). — Patriarche maronite (de 1854 à 1890). — Son épiscopat, x, 106-07; — conc. de Bekorki (1856), *Tables*, 698.

MAŠAL. — Et mots hébreux similaires, dans le titre du livre des Proverbes. Signification, XIII, 908-09. Cf. *D. B. S.*, VI, 1149-51.

MASBOTHÉENS. — Notice [É. Amann], x, 254-55; — Identiques aux Mandéens, IX, 1814.

MASCARON (Jules). — Notice [A. Molien], x, 255-56; cf. XI, 1131 (Oratoire).

MASCOLO (Jean-Baptiste). — Notice [É. Amann], x, 256.

***MASKELL** (William) (1814-1890).* — *Théologien anglais*, anglican jusqu'en 1850, catholique depuis le 22 juin 1850. A surtout étudié la liturgie; ses *Monumenta ritualia Ecclesiæ anglicanæ*, publiés à Londres en 1846-47 (3 vol.) ont eu une nouvelle édition à Oxford, en 1882. Notice dans Hurter, v, 1465.

Cité : I, 225, 226, 229 (bibl.); XI, 1182; XIII, 1371, 1383.

MASON (Arthur-James), de Cambridge, début XXe siècle. — Sur la confirmation, III, 995, 1007, 1011, 1015-16; cf. VII, 1375; — éditeur des discours de Grégoire de Nazianze, VI, 1841; — le lavement des pieds, IX, 22; — sur Novatien, XI, 818; — sur le *De anima* de Tertullien (à propos du purgatoire), XIII, 1213.

MASON (Francis), archidiacre de Norfolk, XVIIe siècle. — Sur les ordinations anglicanes, XI, 1160.

MAS'OUDI. — Historien arabe (Xe s.). — Cité : x, 2, 4, 5, 21 (Maronites).

MASPÉRO (Gaston) (1846-1916). — Directeur des antiquités en Égypte. Œuvres principales : *Études égyptiennes* (1879-1890); — *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes* (1892-1916); — *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique* (1895-1899); — *Égypte* (coll. *Histoire générale de l'art*, 1912), etc. Notice dans *D. B. S.*, v, 939-40.

Cité : III, 2312; IV, 108, 411, 1442, 1443, 2001; v, 538, 1752, 1764, 2032; VII, 620, 623, 1540, 1543; VIII, 800; XIII, 725, 1167, 1168, 2826.

MASPÉRO (Jean) (1885-1917), fils du précédent, auteur d'une *Histoire des patriarches d'Alexandrie*. — Cité : x, 2241, 2243, 2249, 2253, 2255; XV, 325, 328 (bibl.).

MASSARELLI (Ange). — Notice [É. Amann], x, 256-58. — Toutes les références le concernant se rapportent à son rôle au concile de Trente : I, 373, 498-99, 509, 1701, 2248; II, 1595; v, 1998; VII, 2297; VIII, 2166-69, 2182-84, 2188; IX, 2233, 2241, 2243-44; x, 1112-1118; XII, 1073, 1078, 1086; XIII, 1278; XV, 1429-30, 1440, 1442-43, 1445, 1463, 1472, 1500.

MASSARRA (Gérasime). — Était, en 1935, métropolite orthodoxe de Beyrouth. Sur le feu du purgatoire, v, 2252.

MASSIGNON (Louis) (1883-1962). — Historien des religions, dont les ouvrages ont entièrement renouvelé la question du mysticisme dans l'Islam : *Kitâb al-Tawâsîn d'Al-Ḥallâj*, Paris, 1913; *La passion d'Al-Ḥallâj, martyr mystique de l'Islam*, 1922; *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, 1922; *Le Diwân d'Al-Ḥallâj, essai de reconstitution, édition et traduction*, 1931.

Sur le soûfisme, XIV, 2445-46, 2448-49, 2450-51, 2455, 2458 (bibl.). — Cité : XV, 2341, 2354 (influence de l'Islam sur la fondation des banques juives au M. A.).

MASSILLON (Jean-Baptiste). — Notice [A. Molien], x, 258-65. — Cité : I, 941 (sur l'ambition); IV, 2367-68 (petit nombre des élus); XI, 1131 (Oratoire); XIV, 2262, 2270; XV, 2535, 3171 (sur l'état ecclésiastique).

MASSON (Antoine) (1620-1700). — Minime; exégète. Travaux sur l'A. T., x, 1775; cf. Hurter, IV, 463-64.

MASSON (Claude), oratorien français du XVIIe s. — Cité : XI, 1131.

MASSON (Jacques). — Voir *Latomus*, *Tables*, 2897.

MASSON (Pierre-Maurice) (1879-1916). Littérateur français, mort à la guerre. Auteur de : *Fénelon et Mme Guyon* (1907); *Une vie de femme au XVIIIe siècle : Mme de Tencin* (1909); *La religion de Jean-Jacques Rousseau* (1916).

Cité : v, 2144, 2169 (bibl.); VI, 1998-99, 2003-04, 2006 (bibl.); XII, 557, 559-60; XIII, 1576 (bibl.); XIV, 103-05, 108-09, 121, 124, 129, 132 (bibl.).

MASSORE (Texte hébreu de la). — Tradition. Intégrité. Valeur théologique [L. Bigot], x, 265-78.

Références au texte massorétique : 1. Livres canoniques : Aggée, I, 566; — Ecclésiaste, IV, 1999; — Esdras, v, 525; — Esther, 851; — Ézéchiel, 2029; — Jérémie, VIII, 849-53; — Lamentations, 2529; — Michée, x, 1660; — Paralipomènes, XI, 1986; — Proverbes, XIII, 920, 924; — Psaumes, 1095, 1096, 1101, 1106; — Rois, 2774, 2775, 2784, 2785, 2803-04, 2816, 2824, 2842; — Sophonie, XIV, 2376; — Zacharie, XV, 3657.

2. Versions, XV, 2706-10 (Septante), 2711 (Théodotion), 2716 (Targums), 2718 (Pentateuque samaritain), 2719 (Peschita), 3484 (Vulgate).

MASSOULIÉ (Antonin). — Notice [J. Carreyre], x, 278-79. — Cité : III, 1632; v, 621; VI, 675, 920, 1493, 1511, 1513; x, 1650, 2179; XI, 493; XII, 2120, 2984, 2985; XIII, 68; XIV, 1719; XV, 424.

MASSUET (René). — Notice [J. Carreyre], x, 279-80. — Cité : I, 985-86; II, 716; IV, 346, 1038; v, 1130, 1371, 2263; VI, 1423, 1966; VII, 887, 2395-97, 2399 (bibl.), 2401-03, 2407 (bibl.), 2416-17, 2430, 2432, 2446, 2457, 2464, 2468, 2485-87, 2493, 2497-2500, 2506, 2508, 2510, 2513, 2517, 2521, 2527; VIII, 1771; IX, 2389; x, 431-32, 1734; XII, 1357.

MASTAI-FERRETTI (Jean-Marie). — Voir *Pie IX*.

MASTRIPIERI (Jean-Marie). Polémique au synode de Pistoie, XII, 2200.

MASTRIUS DE MELDOLA (Barthélemy). — Notice [E. Longpré], x, 281-82. — Cité : III, 2149; IV, 906, 1324; v, 641, 1421, 2171, 2547; VI, 402, 415, 432, 443, 473, 484; VII, 412-13, 1457, 1479, 1495; VIII, 1276, 1281, 1291; XI, 928, 1325; XII, 1124, 2548; XIV, 1719. Cf. Hurter, IV, 20-21.

MASTROFINI (Marc). — Notice [É. Amann], x, 282. — Démonstration de la Trinité, XV, 1794; — sur l'usure, 2383.

MASUCCI (Antoine). — Notice [P. Édouard d'Alençon], x, 282.

MASURE (Eugène). — Théologien français, professeur au grand séminaire de Lille († 1958). Auteur d'ouvrages estimés : *Le sacrifice du Chef*, Paris, 1932, 2e édit. 1956. — *L'Humanisme chrétien*, 1937, 2e édit., 1954; — *De l'éminente dignité du clergé diocésain*, Paris, 1938; — *Le Signe ou « Le passage du visible à l'invisible »*, 1954. E. Masure a publié, dans la *Revue apologétique*, plusieurs articles, *L'Apologétique du signe*, réunis ensuite en un volume *La Grand'route apologétique* (1939), première esquisse de l'ouvrage plus considérable *Le Signe*.

Cité : x, 774; XIII, 2003; XIV, 682, 688, 2056, 2058-60, 2061 (bibl.).

MATAGNE (Henri), bollandiste, I, 331. — Sur Jacques de Saroug, VIII, 302, 304.

MATÉRIALISME ET MONISME. — Étude générale [O. Habert], x, 282-334.

1° *Généralités.* — Mobiles; conception scientifique de la matière; caractères généraux; présupposés critiques; importance de la question, x, 283-88. Cf. I, 2193-95.

2° *Histoire.* — 1. L'Antiquité, x, 288-89. — Cités : Démocrite, *Tables*, 928; Épicure, *ibid.*, 1189; Lucrèce, *ibid.*, 3038; stoïciens, cf. v, 2379; XII, 1481; XV, 3337-38.

2. De la Renaissance au XVIIIe s., x, 289-92 : — *a)* Précurseurs : Telesio, VI, 560; Pomponazzi, XII,

2545; cf. Padouans, XIII, 1697-1702; Fr. Bacon, *Tables*, 347; Hobbes, VII, 1 sq.; IX, 885 et *Tables*, 2089; Locke, IX, 849 et *Tables*, 3012; Gassendi, *ibid.*, 1779; XIII, 1722. — *b)* Cartésianisme et mécanicisme, x, 290-91; cf. IV, 532-65 *(passim)*; XIII, 1725; *Tables*, 945. — *c)* Philosophisme, x, 290-91; cités : Voltaire, xv, surtout 3445-52; cf. XIII, 1748; Condillac, XIII, 1751; La Mettrie, VIII, 2537-41; XIII, 1750; *Tables*, 2879; Helvétius, VI, 2127-41; d'Holbach, VII, 21-30; *Tables*, 2093; Diderot, *ibid.*, 964; XIII, 1752-54.

3. Le XIXe siècle, x, 292-98 : — *a)* Lamarck, *Tables*, 2871; Darwin, *ibid.*, 906; Buffon, *ibid.*, 486; XIII, 1771-72; Cabanis, XIII, 1762; *Tables*, 493; — *b)* Hésitants : Littré, *Tables*, 3004; Stuart Mill, XIII, 1771; A. Comte, *Tables*, 654; H. Spencer, XIII, 1772; Taine, 1773-74; — *c)* Matérialisme tapageur : Karl Vogt, XIII, 1769; Moleschott, *ibid.*, et I, 2193-94; Büchner, I, 2195; XIII, 1769; *Tables*, 485; Czoble, *Tables*, 898; Fr. Strauss, XIII, 1770; Nietzsche, 1775; Huxley, 1773; Cl. Bernard, *Tables*, 429; Le Dantec, *ibid.*, 2933.

Autres auteurs cités : During, Virchow (I, 2195), Burmeister, Löwenthal, Mantegazza, Tyndall, Dastre, Ch. Richet, Jules Soury, Jacques Loeb, Ét. Rabaud, Marcel Boll.

On devra compléter par : *Matérialisme, forme de l'athéisme scientifique*, I, 2193-95; — *Matérialisme historique et religion*, XIII, 2221-23 (Karl Marx); — *Le matérialisme dialectique et le socialisme*, XIV, 2311-13 (K. Marx, *Tables*, 3158).

3° *Critique du matérialisme.* — 1. Dualité d'éléments dans l'être matériel, x, 298-300.

2. Unité, dans l'être, de la qualité et de la quantité, 300-03.

Auteurs cités : Taine, Boutroux (*Tables*, 476), P. Duhem (1068), Stuart Mill, J. Tannery, Meyerson, H. Delacroix (*ibid.*, 918), O. Hamelin (2016), Cuénot (879), H. Guilleminot (2002), Dastre, Bergson (425-26), Ét. Rabaud, Éd. Perrier, Goblot (1829), Parodi, M. Couaillac, De Munnynck, Driesch, de Tonquédec, Voisine.

3. Dualité dans l'homme de l'âme et du corps, critique de l'épiphénoménisme, distinction du physique et du psychique, x, 303-08; — dualité niée par l'évolutionnisme intégral de la matière, xv, 1374-82. — Sur les fondements scripturaires de cette distinction, voir *Tables*, 2103-04. — Opinions incompatibles : *a)* l'émanatisme néoplatonicien ou manichéen, xv, 1351-52; — *b)* assertions de Rosmini sur l'âme (prop. 20, 21), XIII, 2938-39.

4. L'âme dans le moi humain : substance simple, spirituelle, nonobstant ses rapports avec le cerveau, x, 308-15. Sur ces points, cf. *Ame*, *Tables*, 116-131; spécialement : erreurs de la philosophie ancienne (stoïciens, matérialistes, manichéens), 117-18; de la philosophie moderne (panthéiste, matérialiste), 129; de l'averroïsme inspirant l'école de Padoue, 125; — doctrine des Pères sur la simplicité, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, 118-122 *(passim)*; — documents du magistère, 130-31; — démonstration rationnelle, I, 1032-34 (simplicité); — 1034-41 (spiritualité et immortalité), cf. xv, 910-11. Sur l'immortalité, voir spécialement l'art. VIE ÉTERNELLE, xv, 2956-73.

4° *Monisme.* — 1. M. biologique d'Haeckel, appuyé par Clémence Royer, Basile Conta et H. Guilleminot, x, 316-19. — Sur les thèses de Haeckel, *Tables*, 2012.

2. M. psychologique : sous ce vocable général, x, 319-330, sont assemblés divers auteurs dont plusieurs ne peuvent être dits « monistes » que très approximativement : African Spir et J.-J. Gourd, 319; — L. Lavelle, 320; *Tables*, 2909; — Robert Ardigo et A. Alliotta, x, 320; — Ét. Vacherot, 320-22; — Renan, x, 322; XIII, 1774; — A. Fouillée, x, 323-25; *Tables*, 1594; — J.-M. Guyau, x, 325-27; XIII, 1776; *Tables*, 2006; — H. Bergson, x, 327-30; *Tables*, 425-26; — Freud, x, 330; *Tables*, 1752.

On pourrait ici faire état du monisme de l'idéalisme panthéiste, voir *Tables*, 2167, où l'on a introduit quelques nuances sur les appréciations d'O. Habert.

5° *Critique.* — M., hypothèse gratuite, passant illégitimement de l'ordre logique à l'ordre ontologique, x, 331; — M., hypothèse fausse, contradictoire et s'opposant au principe de raison suffisante, 332-34.

Opposition du monisme à la doctrine catholique, III, 2186-87; — conc. du Vatican, 2182-83; xv, 2555; cf. *Syllabus*, prop. 1, XIV, 2891.

Jean-Marie Grevillot, *Les grands courants de la pensée contemporaine*, Paris, 1948 (édit. du Vitrail); — *Ami du clergé*, 1950, p. 769-77 : *Matérialisme, Évolution et Spiritualisme*; — J.-C. Lannoy, *Nietzsche, ou l'Histoire d'un égocentrisme athée*, trad. du néerlandais, Paris, 1952 (Desclée, De Brouwer); — P. Bigo, *Conflit du marxisme et du christianisme*, dans *Revue d'Action populaire*, mars 1954; — R. Bertrand-Serret, *Le mythe marxiste des « classes »*, Paris, 1955 (édit. du Cèdre); — A. Michel, *Problèmes religieux dans un pays sous régime communiste* (Tchécoslovaquie), 1955 (édit. Fleurus); — Stéphane Piat, O. F. M., *Socialisme et Communisme devant la conscience chrétienne*, 1957 (édit. franciscaines); — H. Chambre, S. J., *Christianisme et Communisme*, Paris, 1959 (édit. Arthème Fayard); — P. Touilleux, *Marx et Hegel*, 1962 (Desclée) (tous ces ouvrages concernent le matérialisme dont Marx a été le théoricien).

MATERNUS (Firmicus). — Voir *Firmicus M.*, *Tables*, 1531. — Ajouter deux références, XIV, 2409, 2799.

MATHARAN (Maurice) (1832-1894). — Moraliste jésuite français, auteur de *Casus de matrimonio*, II, 1876. Cf. Hurter, v, 2063.

MATHEW (David). — *Catholicism in England* (1937), xv, 3572, 3575 (bibl.) (Wiseman).

Cité : v, 1399 (sur Wyclif).

MATHEW (Harris-Arnold). — Prêtre anglais marié, consacré évêque chez les Vieux-Catholiques, xv, 2432.

MATHEW (J.). — Magisme et religion, XIII, 2194, 2217 (rectifier l'initiale).

MATHIEU (François-Désiré) (1839-1908). — Archevêque de Toulouse, puis cardinal de Curie et membre de l'Académie française. Il a donné : *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois*, 1878; — *Le Concordat de 1801*, Paris, 1903. — Cité : III, 747, 767, 778 (bibl.); IV, 320; — Sur le conclave de Pie X, III, 720; XII, 1740 (bibl.). Cf. Éd. Renard, *Le cardinal Mathieu*, Paris, 1925.

MATHIEU (Jacques-Marie-Adrien-Césaire) (1796-1875). Évêque de Langres (1832), archevêque de Besançon (1834), cardinal en 1850. On lui doit : *La cause italienne et le P. Passaglia* (1861); *Pouvoir temporel des papes justifié par l'histoire* (1863).

Cité : XIII, 2771 (Rohrbacher); XIV, 2885 *(Syllabus)*; xv (conc. du Vatican), 2537, 2562, 2565, 2575-76.

MATHIEU LE MOINE. — Empêchement d'affinité chez les Grecs, I, 525.

MATHIEZ (Albert) (1874-1932). — Historien de la Révolution; apologiste de Robespierre. A écrit : *Études robespierristes; la Révolution française; la Terreur; la Réaction thermidorienne; le Directoire*, etc.

Cité : III, 751, 1601.

MATHOUD (Dom Claude-Hugues). — Notice [J. Carreyre], x, 334-35. — Cité : II, 624; v, 100, 1259; VII, 241, 300; x, 432, 439; XIII, 2754.

MATHYS (ou **MATTHYS**) (Jean). On lit également *Mathiessen*. — Boulanger de Harlem (XVIe s.), devenu chef des anabaptistes. Cité : I, 1131-32; IX, 499.

MATIÈRE. — Au sens propre : élément perfectible recevant son existence de la forme. Cf. *Hylémorphisme*, *Tables*, 2154. — Au sens analogique, *ibid.*, 256 et 1582.

MATIÈRE ET FORME DES SACREMENTS. — Voir *Sacrements* et chaque sacrement en particulier.

MATRIARCAT. — Régime social dans lequel la femme exerce une autorité prépondérante et donne son nom aux enfants. — Voir, à propos de la propriété, XIII, 819-20.

MATTATHIAS (on écrit aussi *Matthathias* et *Mathathias*). — Dix personnages ont ce nom dans la Bible. Voir *D. B.*, IV, 864-66. Dans le *D. T. C.*, il s'agit de Matthathias, père des cinq frères Machabées qui affranchirent les Juifs du joug des Séleucides. — Cité : VIII, 1600; IX, 1482.

MATTEI (Alexandre) (1744-1820). Cardinal, qui négocia avec Bonaparte le traité de Tolentino (19 févr. 1797), mais refusa en 1798 de prêter serment au nouveau gouvernement. — Cité : XII, 1667, 1671.

MATTEI (Antonio-Felice), conventuel, éditeur de *Sardinia sacra*, Rome, 1761. — Cité sur Sbaraglia, XIV, 1242, 1246 (bibl.). Cf. Hurter, v, 157-58.

MATTER (Pasteur Albert), professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, né en 1823. — Cité : v, 130; XIII, 2003.

MATTER (Jacques) (1791-1864). — Historien et philosophe français. A écrit de nombreux ouvrages, notamment *Histoire critique du gnosticisme et de son influence* (1828); *Schelling, ou la philosophie de la nature* (1842); *Histoire de la philosophie dans ses rapports avec la religion depuis l'ère chrétienne* (1854), etc. — Cité : II, 355; VI, 1467 (bibl.).

MATTER (Paul), né à Paris en 1865, président à la Cour de cassation; a composé notamment *Cavour et l'unité italienne*, 3 vol., 1925-27, cité : XII, 1698-99, 1701, 1715 (bibl.).

MATTHAEUCCI (Augustin) († 1722). — Théologien franciscain, auteur de plusieurs ouvrages de valeur : *Controversiæ fidei de Ecclesia; — Cautela confessarii pro foro sacramentali; — Observationes doctrinales adversus quietistarum errores, Officialis curiae ecclesiasticae*, etc. — Cité : XIII, 570. Cf. Hurter, IV, 1033-34.

MATTHIAS (S.), apôtre, élu par le sort pour remplacer Judas, I, 1651; XI, 1207, 1237; XIV, 2420.

MATTHIAS BELLINTANI DE SALO. — Voir *Bellintani* (Matthias), *Tables*, 407.

MATTHIAS DE LA COURONNE. — Notice [Anastase de Saint-Paul], x, 358-59.

MATTHIEU (S.), apôtre. — Notice [L. Venard], x, 359-74. — 1° *Sur l'apôtre*, x, 359; v, 922-23; XV, 196. — 2° *Sur l'Évangile.* — Voir x, 359-374; analysé à *Tables*, 1422-23. — Sur le fait synoptique, 1427-30; et note complémentaire, 1434-50.

L'étude de L. Vaganay (*D. B. S.*, v, 940-56) permet de donner quelques indications bibliographiques, complémentaires à celles du *D. B.*, et du *D. T. C.* : 1° *Commentaires* : P. Benoit, *L'Évangile selon S. Matthieu* (Bible de Jérusalem), Paris, 1950; D. Buzy, *Év. selon S. Matthieu*, dans *La Sainte Bible*, Pirot-Clamer, 1935; H.-J. Cladder-H. Dieckmann, *Als die Zeit erfüllt war*, 3e éd., Frib.-en-Br., 1922; P. Dausch, *Die drei älteren Evangelien*, 4e éd., Bonn, 1932; W. Lauck, *Das Ev. des hl. Matth. und des hl. Markus*, Frib.-en-Br., 1935; F.-X. Pölzl-Th. Innitzer, *Kommentar zum Ev. des hl. Matth. mit Ausschluss der Leidengesch.*, 4e éd., Graz, 1932; J. Schmid, *Das Ev. nach Matth.*, Ratisbonne, 1948; P. Verhelst, *Évangile selon S. Matth.*, Malines, 1927. — 2° *Études* : B. C. Butler, *The Originality of St. Matth. A critique of the Two-Document Thesis*, Cambridge, 1951; J. Chapman, *Matth., Mark and Luke*, Londres, 1927; E. Levesque, *Nos quatre évangiles, leur composition et leur position respective*, Paris, 1923. — Tous ces auteurs sont catholiques.

Voir aussi (dans *Introduction à la Bible*, II, Paris, 1959) : X. Léon-Dufour, S. J., *S. Matthieu*, p. 164-195. L'auteur signale trois études plus récentes : G. D. Kilpatrick, *The Origins of the Gospel according to St. Matthew*, Oxford, 1946; E. Massaux, *Influence de l'Évangile de S. Matthieu sur la littérature chrétienne avant S. Irénée*, Louvain, 1950; Stendhal, *The School of St. Matthew*, Upsal, 1954.

MATTHIEU (Mar Abraham). — Voir *Abraham*, *Tables*, 12 et XIV, 3161.

MATTHIEU (Mar Athanase). — Voir *Athanase*, *Tables*, 292 et XIV, 3146.

MATTHIEU D'ALBANO. — Ancien prieur de Cluny et cardinal († 1135). Sa notice, par Pierre le Vénérable, XII, 2078. — Cité : v, 1285.

MATTHIEU D'AQUASPARTA. — Notice [É. Longpré], x, 375-89; VIII, 202. — En théologie, intermédiaire entre S. Bonaventure et Scot, XV, 397, 401; cf. XIII, 1858 (connaissance intellectuelle des singuliers); XV, 3108, 3113. — Sur la connaissance de la Trinité, XIII, 2692-93. — Preuve expérimentale du péché originel, XII, 492-93.

MATTHIEU BLASTARÈS. — Voir BLASTARÈS, II, 986 et *Tables*, 451.

MATTHIEU CANTACUZÈNE. — Notice [M. Jugie], x, 374-75.

MATTHIEU DE CRACOVIE. — Notice [É. Amann], x, 389-92. — Cité : XII, 2473.

MATTHIEU DE CYZIQUE, patriarche de Constantinople de 1397 à 1410. Cf. III, 1310. — Objections soulevées contre son élection, IX, 1441-42.

MATTHIEU D'ÉPHÈSE. — Prélat antipalamite, XI, 1788-91, 1802, 1805.

MATTHIEU DE MEDIA. — Avec Macaire d'Ancyre, il s'efforce d'obtenir la démission de Matthieu Ier, patriarche de Constantinople, IX, 1441. Cf. *supra* à *Matthieu de Cyzique.*

MATTHIEU DE MOYA. — Voir *Moya* (Matthieu de), *infra*, 3266.

MATTHIEU PARIS. — Voir *Paris* (Matthieu).

MATTHIEU LE PASTEUR. « Un des soixante-dix (disciples) ». — Son anaphore, XI, 1452-53, 1454. — Cité : v, 208.

MATTHIEU DE SAINT-JOSEPH. Carme italien du XVIIe s., compagnon du P. Hyacinthe de Saint-Vincent, en mission aux chrétientés syro-malabares, XIV, 3121, 3124.

MATTHIEU DE SAINT-QUENTIN. — Notice [P. Édouard d'Alençon], x, 392.

MATTHYS (Gérard). — Notice [É. Amann], x, 393.

MATTIUSSI (Guido) (1852-1925). — Théologien de la Compagnie de Jésus, d'abord professeur de sciences physiques et mathématiques, puis professeur de théologie à l'Université grégorienne après l'élévation du P. Billot à la pourpre romaine. Il n'enseigna que quatre ans. Dès 1915, après la mort de Pie X, M. reprit du ministère actif, mais continua son apostolat intellectuel par différents écrits. Il fut, avec le P. Vivarelli, le rédacteur des 24 thèses thomistes approuvées le 27 juill. 1914 par la S. C. des Études. Il est mort à Gorizia le 11 mars 1925.

Œuvres : *Fisica razionale*, I, *Natura inanime*, Milan, 1896; II, *Natura animata*, Milan, 1901 (manuscrit); *Animadversiones in S. Thomam : De intellectu angelorum*, Rome, 1889; *De voluntate*, 1890; *Il veneno kantiano*, 1914; *Le 24 tesi della filosofia di S. Tommaso d'Aquino*, 1914; *Dichiarazione del giuramento antimodernistico* (cours de 1911 à l'Institut des sciences sociales de Bergame); *Adnotationes in tract. de Deo uno et trino*, Rome, 1913 (1925); *...in tract. de Verbo incarnato*, 1914; *...in tract. de sacramentis*, 1915; *L'Assunzione corporea della Vergine Madre di Dio nel domma cattolico*, 1924 (publié en forme plus brève sous le titre : *Utrum corporea Virginis assumptio ad fidei catholicæ depositum spectet*, 1924). Nombreux articles dans *Scuola cattolica*, *Armonie della Fede*, de Fiesole, devenues *Fede et Ragione*, *Civiltà cattolica*, *Gregorianum*, *Rivista neo-scolastica*. Articles de polémique contre le modernisme, l'évolutionnisme, l'idéalisme, etc.

Cité : v, 845; x, 1811; XIII, 653; XIV, 618, 641 (bibl.), 1727; XV, 830, 1011, 1405; *Tables*, 285 (sur l'Assomption).

MATYAS. — Nom de deux rois de Hongrie, Mátyás Ier, fils de Hunyadi (1458-1490), VII, 45; — Mátyás II, (1608-1619), 47.

MAUCLER (Michel). — Notice [É. Amann], x, 393; cité : IV, 2218; VII, 1688.

MAUDRU (Jean-Antoine). — Notice [J. Carreyre], x, 393-94.

MAUDUIT (Michel). — Notice [J. Carreyre], x, 394-95. — Cité : xi, 1132, 2194.

MAUGERI (Antonio). — Auteur (franciscain) du XIXe s., sicilien. Sur l'ontologisme de Gioberti et l'ontologisme de Rosmini, xi, 1031.

MAUGIS (Joseph). — Notice [J. Carreyre], x, 396-98. — Controverse sur la dissolubilité du mariage consommé chez les infidèles, ix, 432-33.

MAUGUIN (Gilbert). — Notice [E. Vansteenberghe], x, 398. — Sur la controverse prédestinatienne, ix, 1020 (Lucidus); xii, 2805 (Gottschalk); cf. 2934 et i, 1126.

MAULTROT (Gabriel-Nicolas). — Notice [J. Carreyre], x, 398-402. — Mey, son collaborateur, x, 1630-31. — Cité : xv, 2155 *(Unigenitus)*, 2225 *(Auctorem fidei)*; cf. iii, 1559.

MAUMIGNY (René de) (1857-1918). — A publié en 1905 une *Pratique de l'oraison mentale*, très estimée dans l'ordre des jésuites. Sa biographie a été écrite par A. Hamon, *Le P. de Maumigny*, 1921. Voir aussi Bainvel, Introduction à la 10e édition des *Grâces d'oraison* du P. Poulain, p. XLII-XLV.

Cité : v, 1894-1895 (oraison extraordinaire).

MAUMUS (Élisée-Vincent). — Religieux dominicain, né le 15 juill. 1842 à Mirande, décédé le 13 juin 1912. Entre 1870 et 1910, il a joué un rôle dans l'apologétique catholique et dans les luttes religieuses à l'époque du laïcisme. De convictions républicaines affichées, le P. Maumus mena le combat du catholicisme libéral et celui d'un ralliement à la démocratie. En 1901, il insista pour que les congrégations fissent la demande d'autorisation dans le cadre de la loi Waldeck-Rousseau. En même temps que pour un libéralisme politique, il lutta contre un libéralisme doctrinal s'accommodant d'une philosophie théiste ou même d'un spiritualisme sans Dieu.

Œuvres : *Exil et patrie*, 1874; *La doctrine spirituelle de S. Thomas d'Aquin*, 1885; *S. Thomas d'Aquin et la philosophie cartésienne*, 1890; *Les philosophes contemporains*, 1891; *La République et la politique de l'Église*, 1892; *L'Église et la démocratie*, 1893; *L'Église et la France moderne*, 1897; *Les catholiques et la liberté politique*, 1898; *La crise religieuse et les leçons de l'histoire*, 1902; *Le despotisme jacobin. Lettres d'un libéral*, 1906; *La préparation à la foi*, 1904; *La défense de la foi*, 1907; *Les modernistes*, 1909. En outre, différents articles, des brochures d'actualité et, sous le nom de Henri La Plague, une collaboration à la *Démocratie* de M. Sangnier.

A. Lavergne, *Le R. P. Élisée-Vincent Maumus*, dans *Bull. de la Soc. archéol. du Gers*, xiv (1915), p. 82-93.

Y. Congar.

Cité : i, 976, 1561; iv, 273, 293, 302, 304, 317.

MAUNIER (René) (début XXe s.). — Sur un socialisme « utopique », xiii, 803.

MAUNOURY (Auguste-François) (1811-1898). Professeur au grand séminaire de Séez, hellénisant remarquable, a commenté les épîtres de S. Paul, les épîtres catholiques, les psaumes, etc. Voir sa notice dans *D. B.*, iv, 896-97 (V. Prunier).

Cité : i, 110; iii, 835, 837, 1863 (bibl.); vi, 2108.

MAUPAS DU TOUR (Mgr de), évêque d'Évreux (1661-80). — Sur la dévotion au Sacré-Cœur, iii, 318.

MAUPEOU (René-Nicolas de) (1714-1792). — Président au parlement de Paris, attacha son nom, à la fin du règne de Louis XV, à une réforme de la justice. Avec l'appui du roi et le soutien de Voltaire, il parvient à supprimer la vénalité des charges et à établir la gratuité de la justice. — Cité : xv, 3465.

MAUPERTUY (Jean-Baptiste Drouet de). — Notice [É. Amann], x, 402.

MAUPIED (François-Louis-Michel). Théologien français (1814-1898), appelé à Rome pour la préparation de Vatican Ier et nommé prélat par Pie IX. Mgr Maupied a publié nombre d'ouvrages apologétiques, notamment *Réconciliation de la raison avec la foi*, 1859; *Le « Syllabus » et l'encyclique « Quanta Cura »*, 1877; *L'Immaculée Conception*, 1874; *L'Église*, 1863, etc. (Hurter, v, 1885-86).

Cité : i, 1557; x, 1737; xi, 1024; xiv, 2922, 2923 (bibl.).

MAUR, évêque de Ravenne (VIIe s.). — Tentative d'autocéphalie pour l'église de Ravenne; son attitude à l'égard du pape Vitalien, ix, 303; xv, 3116.

MAUR DE L'ENFANT JÉSUS (Le Man). — Notice [Anastase de Saint-Paul], x, 402-03.

MAURAIN (Jean). — Auteur de : *La politique ecclésiastique du second Empire de 1852 à 1869*, Paris, 1930; *Le Saint-Siège et la France de décembre 1851 à avril 1853* (1930). — Cité : xii, 1712.

MAURAN (Victor), curé des Accates à Marseille (fin du XIXe s.). — Sur le nombre des élus, iv, 2355, 2358, 2372.

MAURE NARDI DE LÉONISSE. — Capucin (1836-1910). Il suivit des cours au collège généralice de Bologne et fut nommé (6 juill. 1866) lecteur en droit canon et en théologie morale. Il enseigna ces deux matières à Bayonne, où les capucins espagnols exilés avaient reformé leur couvent d'études. En 1876, il publia sa *Dissertatio de onanismo conjugali*. Postulateur général, il conduisit à bon terme nombre de causes à lui confiées et se signala alors par une *Dissertatio super testamento a Ven. Nicolao Molinari condito* (1903). Nommé évêque de Thèbes par Léon XIII (1895), comme auxiliaire d'Oppido, il publia une *Dissertatio de sanctitate matrimonii* (1896) et *Una lettera... contro il divorzio* (1902). Parut en 1911 une *Spiegazione del Salterio di Maria Santissima*.

Analecta O. F. M. Cap., xxvii, 1911, p. 314.

Julien-Eymard d'Angers.

MAURENBRECHER. — Protestant, auteur d'un ouvrage sur l'histoire de la Réforme catholique, *Geschichte der katholischen Reformation* (= le concile de Trente), Nördlingen, 1880, xiii, 2098; — a fait l'éloge de Berthold Purstinger, 1362.

MAURICE (Ile). — Autrefois Ile de France, aujourd'hui possession anglaise. Ile à l'est de Madagascar, évangélisée par le P. Laval, i, 544; érigée en évêché depuis 1847. Prêtres du S.-Esprit et clergé diocésain. Missions, x, 1889, 1896, 1909, 1945, 1991.

MAURICE GAMBARINI. — Notice [P. Édouard d'Alençon], x, 403-04.

MAURICE DU PORT (O'Fihely). — Notice [É. Longpré], x, 404-05. — *Cité* : x, 1634, 1636, 1638-42.

MAURISTES. — Étude générale [J. Baudot], x, 405-43. — 1° *Indications générales*. — 1. Aperçu historique, x, 406-11. — 2. Jansénisme des M., 411-17. — 3. Formation des religieux et organisation du travail, 417-423. — 4. Travaux : *a)* Écriture sainte, 424; — *b)* Patrologie, 426; — *c)* Théologie et droit canonique, 429; — *d)* Ascétisme, 433; — *e)* Histoire, 437; — *f)* Liturgie et hagiographie, 441.

2° *Auteurs mauristes* cités dans l'article, avec références soit à l'art. Bénédictins (t. ii), soit à une notice personnelle, soit aux *Tables* :

Achéry (L. d'), x, 417, 418, 419, 423, 426, 433, 437; ii, 615 (i, 310-11); — Alaydon (J.-B.), x, 409, 415; — Ansart (J.), 425, 433; — Aubert (Fr.), 425; — Audebert (B.), 407, 412, 417, 418.

Badier (E.), x, 433; — De Bar (J.), 437; — Barreau de la Touche, 410; — Bastide (P.), 433; — Beaugendre (A.), 426 (*Tables*, 390); — Bénard (L.), x, 406, 433; ii, 614; — Berthereau, x, 437; — Bessin (G.), 429; — Bévy (Ch.), 437; — Blampin (Th.), 408, 426, 427; ii, 615 (ii, 903-07); — Boitard (Cl.), x, 408; — Bos (du), 430; — Boudier (P.-Fr.), 410; — Bougis (Simon), 410, 433; — Bouillart (J.), 437, 441; — Bouquet (M.), 422, 429, 437; — Bourdin (C.), 437; — Bourget (J.), 437; — Bourotte, 410; — Brachet (M.), 408; — Bretagne (Cl.), 433, 437; — Brial, 437; — Brosse (L.-G.), 437, 441; — Bugnatre (G.), 437; — Bugnot (L.), 433, 441; — Bulteau (L.), 429, 433; ii, 615.

Caffiaux (J.), x, 423; — Carré (J.), 427; — Carrière (M.), 437; — Castel (J.), 429; — Chantelou (Cl.), 427, 434; ii, 615 (ii, 2215); — Chazal (Fr.), x, 441; — Chevreux (Ambr.), 410; — Chopelet, 415; — Cladière (J.), 437; — Clémencet (C.), 434, 437, 438, 440; ii, 624 (iii, 47); — Clément, 437, 440; — Conrade (Ch.), x, 411; — Coquelin (I.), 437; — Coustant (P.), 418, 427; ii, 623 (iii, 1986); — Coysot (N.), x, 427.

Dantine (M.), x, 422, 425, 437 (*Tables*, 905); —

dans *Kernfragen christlicher Welt- und Lebensanschauung* (2e éd., 1921), ainsi que dans *Christentum und Weltmoral* (Christianisme et morale laïque, tr. fr., 1907). Son *Ethik des hl. Augustinus* (2e éd., 1929) fut très appréciée. Très remarquée aussi l'étude sur les rapports du droit naturel et du droit des gens, *Naturrecht und Völkerrecht* (1918). En collaboration avec G. Esser, professeur de dogme à la Faculté de Bonn, il publia (1911-13) *Religion, Christentum, Kirche*. Son dernier ouvrage, *Dasein und Wesen Gottes* demeura inachevé. Dans toute son œuvre, Mausbach s'est appliqué à harmoniser le platonisme augustinien avec l'aristotélisme thomiste et à fournir la solution catholique des questions actuelles.

Mausbach a donné son autobiographie dans *Die Religionswissenschaft der Gegenwart im Selbstdarstellungen*, p. 57-89. Cf. *Aus Ethik und Leben, Festschrifte für J. Mausbach* (1931). Cf. *L. T. K.*, vii, 113 sq.

Cité : i, 2462 (bibl.); ii, 1864; vii, 1805-06; xii, 384; xiii, 601, 694, 2582, 2590, 2617 (bibl.).

MAUSS (Marcel). Ethnologue de l'école sociologique et collaborateur d'Henri Hubert. Voir *Tables*, 2121. — Cité : xiii, 2193, 2207; xv, 3183.

MAUVAIS, MAUVAISE. — M. Compagnie, voir *Compagnies, Tables*, 651; — M. Foi, voir *Tables*, 468; — M. Pensées, ix, 1352; cf. *Chasteté, Tables*, 591 sq.

MAX DE SAXE (Prince). — Théologien catholique dont les travaux concernent surtout la liturgie orientale. Son ouvrage principal est *Prælectiones de liturgiis orientalibus*, 2 vol., Fribourg-en-Br., 1913-1918.

Cité : v, 200, 202, 276 (épiclèse); — messe des présanctifiés, xiii, 98, 99, 111 (bibl.).

MAXENCE (Jean). — Voir *Scythes* (moines).

MAXIME, métropolite de Kiev, transfère son siège à Vladimir-sur-Kliazma, xiv, 235 (1299). Son épiscopat (1283-1305) n'a pas laissé de trace, xiv, 235; cf. 237.

MAXIME D'ANTIOCHE, patriarche († 456); i, 1405. — Échange de lettres avec S. Léon, ix, 269.

MAXIME D'AQUILÉE (viie s.). — Ses difficultés concernant les deux volontés dans le Christ, x, 190.

MAXIME BERTANI. — Notice [Édouard d'Alençon], x, 448.

MAXIME LE CONFESSEUR (S.), ou *Maxime de Chrysopolis*. — Notice [V. Grumel], x, 448-59.

1° *Vie*. — Né en 580, mort en 662, x, 448-50.

2° *Œuvres*. — 1. Exégèse, x, 450; cf. xv, 202-03. — 2. Pères, x, 450-51; cf. iv, 430, 435; S. Irénée, vii, 2521. — 3. Théologie et controverse, x, 451-52; cf. *infra*, Christologie; — 4. Ascétisme et mystique, x, 452; — 5. Liturgie, 452; — 6. Divers, douteux et apocryphes, 452-53.

3° *Doctrine*. — 1. Christologie : hypostase et union hypostatique, x, 453-54; cf. vii, 399, 403, 405; — maternité de Marie, x, 454; — opérations du Christ, 454-56; monothélisme (réfutation), vii, 108-09, 502; monoénergisme (id.), x, 2312-13, 2320, 2322; xv, 225, 279; xiv, 1635; opération théandrique, xv, 208-10, 212.

2. Sotériologie : justice et faute originelle, x, 456-57; xii, 429; — salut par le Christ, x, 457; — jugement, viii, 1791; — purgatoire, xiii, 1203-04, 1261; — enfer, v, 79.

3. Autres points de doctrine : Dieu, x, 457-58; iv, 1118, 1120-21, 1126; Trinité, procession du S.-Esprit, v, 765, 794, 2313; vi, 37; xv, 1758; — âme, x, 458; i, 1005; — primauté romaine, vii, 1669; xi, 2271; xiii, 294-95; — ascétisme et mystique, x, 458-59; iv, 1760-61; v, 650, 2508. — M. et Thalassius, xv, 202-03; — et Thémistius, 220. — Cité : iv, 1794; v, 99, 1171; vii, 96, 124; x, 27, 1333; xii, 2293, 2301; xiv, 1444; xv, 283, 285, 361.

MAXIME LE DOMINICAIN (ou *Chrysobergès*). — Notice [V. Grumel], x, 459-60; cf. xv, 1762.

MAXIME L'HAGHIORITE, dit *Le Grec*. — Notice [M. Jugie], x, 460-63; cf. xiv, 262. — Cité : 269. — Polémique antiluthérienne, 281-82.

MAXIME MALATAKIS. — Notice [V. Grumel], x, 463.

MAXIME LE PÉLOPONÉSIEN. — Notice [M. Jugie], x, 463-64. — Cité : iv, 1797 (son grand ouvrage édité par Dosithée).

MAXIME LE PHILOSOPHE *(le Cynique)*. — Lettre de S. Athanase à lui adressée, i, 2161; cf. iii, 1308, 1320. — Cité : i, 1843, 1846.

MAXIME PLANUDE. — Voir *Planude* (Maxime).

MAXIME DE TURIN (S.). — Notice [É. Amann], x, 464-66. — Abel, figure du Christ, i, 34; — chrême et chrismation, ii, 2398; vii, 1367; — Dieu, iv, 1117; — feu de l'enfer, v, 2237; — Incarnation, vii, 505; — jugement, viii, 1802; — Marie, immaculée et sans péché, vii, 982; ix, 2416; — pénitence, xii, 825, 830; — culte des martyrs, xiii, 2330, 2340-41; — sacrements, xiv, 526; — service militaire, 1979.

MAXIME DE TYR (iie s.). — Philosophe platonicien, auteur de *Dissertations* philosophiques et morales sur la démonologie de l'École platonicienne. — Cité : xii, 2273, 2322, 2352.

MAXIMIANUS, diacre de Carthage, disputant le siège de cette ville à Primien, iv, 1710-11; v, 2127-28. Cf. *Donatisme, Tables*, 1028.

MAXIMIEN, patriarche de Constantinople, successeur de Nestorius (25 oct. 431-12 avr. 434), iii, 1308; xi, 118-19; cf. 125.

MAXIMILIEN. — Nom commun à plusieurs personnages : S. Maximilien, martyr, xiii, 2323; — M., évêque en Tuscie au vie s., xv, 1914; — M. Ier, empereur, viii, 1919; — M. II, empereur, xv, 1491-92; — M., duc de Bavière, iii, 81; — M., archiduc d'Autriche, xiv, 2229.

MAXIMILLA. — Fausse extatique, associée de Montan, x, 2358, 2360, 2369.

MAXIMIN, évêque arien. — Notice [É. Amann], x, 466-72. — 1. Contradicteur de S. Augustin, 466-67; cf. i, 1855. — 2. *Dissertatio Maximini contra Ambrosium*, x, 467-69, 471. — 3. Fausse attribution d'ouvrages, 469. — 4. *Opus imperfectum in Matthaeum*, 470-72; viii, 671-72.

MAXIMIN D'AIX (Pierre Gigots). — Notice [P. Édouard d'Alençon], x, 472-73.

MAYENCE (Conciles de). — Voir *Tables*, 720-21. — Versions de la Bible éditées à M., xv, 2731.

MAYER (Christophe). — Notice [É. Amann], x, 473. Homonymes : Andréas Mayer, auteur d'un *Thesaurus novus ecclesiastici* (Nuremberg, 1792-1794), i, 650 (cf. Hurter, v, 506). — B. Mayer, auteur d'une *Défense de la religion naturelle...* (Augsbourg, 1787), i, 861. — Georg-Karl Mayer (1811-1866), exégète et théologien catholique (cf. *D. B.*, iv, 899), v, 2039. — Jean-Frédéric Mayer (1650-1712), exégète protestant (cf. *D. B.*, iv, 899-900), vi, 2027. — Jo. Mayer († 1873), auteur d'une *Histoire du catéchuménat* (cf. Hurter, v, 1821), ii, 1986 (bibl.); vii, 1348. — J. Mayer, auteur d'une *Christliche Ascese* (Fribourg-en-Br., 1894), i, 2065, 2067.

MAYERS (Walter). — Clergyman de l'école évangélique d'Ealing : sa conversion et son influence sur Newman, xi, 328-330.

MAYNARD. — Notice [É. Amann], x, 473.

MAYNARD (Michel-Ulysse) (1814-1893). — Chanoine de Poitiers, auteur de : *La Sainte Vierge* (1878); *Pascal*, 2 vol. (1850); *S. Vincent de Paul*, 4 vol. (1860); *Voltaire* (1867). Admirateur de Veuillot, il l'aida dans la fondation de l'*Univers* (cf. Hurter, v, 1539).

Cité, sur S. Vincent de Paul, v, 483, 484, 486, 520 (bibl.); — Pascal, xi, 2084, 2105-08, 2111.

MAYOL (Joseph). — Notice [M.-M. Gorce], x, 473-74. — Cité : xiii, 560 (probabilisme); x, 1650 (réforme de l'ordre).

MAYR (Antoine) (1). — Notice [É. Amann], x, 474. — Croyance, iii, 2373, 2390, 2396 (bibl.); — Dieu, iv, 922; — Espérance, v, 640, 663-64; — Foi, vi, 203, 224, 254-55, 343, 403, 406, 431; — Forme du corps humain, 579; — hypostase, vii, 412; —

Cyaxare fit de la Médie un royaume puissant, avec Ecbatane pour capitale. Il prit et détruisit Ninive (612); mais, en 550, Cyrus, roi des Perses, conquit la Médie dont la Perse était vassale et réunit les deux peuples. Cf. *D. B. S.*, v, 968-983 (E. Cavaignac), *Mèdes et Perses.*

Livre de Daniel, IV, 64-66, 69-71; cf. x, 1477; XIII, 2824, 2827; — M. et Perses et la sépulture des morts, III, 2313.

MÉDIAT, IMMÉDIAT. — Médiat s'oppose à immédiat et se dit de tout ce qui touche à une chose par un intermédiaire. On relève en théologie diverses applications des termes « immédiat » et « médiat », immédiat s'appliquant à tout ce qui ne comporte pas d'intermédiaire.

Cause, II, 2026; — évidence, v, 1727; — connaissance, VI, 98, 176, 487; cf. 101, 508; — révélation, 142-43, 145; cf. XIII, 2595, 2603; — âme, forme immédiate du corps humain, VI, 546, 562, 563, 566; — hérésie, opposée immédiatement à la révélation, 2211; — conclusion théologique et foi médiatement divine, *Tables*, 1573, et renvois à 751 et xv, 477 sq.; — union hypostatique immédiate, VII, 529-31; — vision intuitive, immédiate, 2351, 2360, 2362; — ontologisme, vision immédiate de l'absolu, XI, 1001; — coopération immédiate ou médiate, XIII, 2486-87; — sacrements; institution immédiate ou médiate, XIV, 565-77.

MÉDIATION. — « Médiation, messianisme, rédemption sont des idées étroitement apparentées; les deux dernières énoncent tout simplement un aspect de la première, et le plus important. L'idée de médiation mérite cependant d'être étudiée pour elle-même... Sans cette toile de fond, messianisme et rédemption seraient dépourvus d'attaches et de perspective » (*D. B. S.*, v, 983, où différents auteurs exposent les divers aspects de la médiation : I. *Dans la religion suméro-akkadienne* [H. Largement], 983-91; — II. *Dans la religion égyptienne* [P. du Bourguet, S. J.], 991-97; — III. *Dans l'A. T.* [A. Robert], 997-1020; — IV. *Dans le N. T.* [C. Spicq. O. P.], 1020-83).

Quelques indications : Moïse, médiateur, XI, 2386; — Jésus-Christ, VIII, 66-671, 1231-33; 1345-47; XI, 2486; XIII, 1960-61; — l'Église, médiatrice, comme Jésus, VIII, 1361; — Marie, sa médiation, IX, 2389-2405; — les saints, pouvoir d'intercession, XIV, 910, 959, 965, 971.

MEDICI (Gian-Angelo de). — Voir PIE IV, XII, 1633 sq.

MÉDICIS (Famille des). — Illustre famille florentine : Cosme de Médicis (1389-1464), cité : v, 2277, 2279 (Ficin), 2285. — Son fils Pierre Ier (1414-1469). — Laurent Ier, *le Magnifique* (1448-1492), cité : v, 2277-78, 2281, 2289; XIV, 2202-04, 2206-07; cf. *Tables*, 2907 (autres références). — Pierre II (1471-1503) et Julien (1478-1516), ses fils, lui succédèrent, tandis qu'un troisième fils, Jean, devenait le pape Léon X, IX, 329; cf. *Tables*, 2960-61; — Laurent II (1402-1519), père de Catherine de M., épouse de Henri II, roi de France; — Alexandre, fils naturel de Laurent II, ou de Jules, devenu Clément VII, III, 72; cf. *Tables*, 626. — Plus tard, Alexandre de M., pape sous le nom de Léon XI, IX, 332. — Cosme III, un des derniers Médicis, XIII, 1457 (et le card. Querini).

MEDINA (Alph.). — Théologien mercédaire du XVIe s., professeur à Salamanque, XIII, 2009.

MEDINA (Barthélemy de). — Notice [M.-M. Gorce], x, 481-85. — Dieu, IV, 917; — foi, VI, 449; — Jésus-Christ, VIII, 1276, 1285, 1305, 1317, 1334, 1356; — acte de charité à l'âge de raison, XII, 181-82; — Vierge Marie, IX, 2385, 2432; — thomisme et molinisme, x, 2097, 2107-08, 2116; — probabilisme, VI, 819; VIII, 1072, 1086; IX, 40; x, 482-85; XIII, 459, 461-62, 463-70, 472-74, 477-79, 481, 495, 562, 610; xv, 964-65; — surnaturel, XIV, 2666. — Cité : II, 140; XIV, 2650, 2651, 2699; xv, 421, 424.

MEDINA (Jean). — Notice [É. Amann], x, 485-86. — Pénitence, XII, 1038; — prière, XIII, 208, 227-28; — purgatoire, 1316.

MEDINA (Michel). — Notice [P. Édouard d'Alençon], x, 486-87. — Catéchisme romain, II, 1917; — crédibilité, III, 2286; — Jésus-Christ, VIII, 1272; — x, 1638 (Meyronnes); — XI, 1324 *(décret pro Armenis)*; — 1380, 1383 (ordres); — xv, 3539 (Wild).

MÉDINE. — Ancienne Yatreb, ville du Hedjaz où se réfugia Mahomet chassé de la Mecque par les Koraïschites. Citée : III, 1774-75; IX, 1572-73.

MÉDISANCE. — Étude [A. Thouvenin], x, 487-94. — Cf. art. DÉLATION, IV, 244, et DIFFAMATION, 1300-07; — M. et véracité, x, 489; xv, 2683; — M. et réparation, x, 486-94; XIII, 2433.

MÉDIUMS. — Tel qu'il est employé dans le *D. T. C.*, le mot « médium » désigne le sujet qui sert d'intermédiaire entre les esprits et les auditeurs dans la pratique du spiritisme. Cf. x, 1569-71; XIV, 2511, 2515-17, 2520.

MEDLYCOTT (Mgr Adolphe-E.), élu évêque de Tricomie en 1887, ancien vicaire apostolique de Trichoor, dans le Malabar. — Sur les *Acta Thomae* et l'évangélisation de l'Inde, XIV, 3090-91, 3093 (bibl.), 3141-42.

MEDVÊDEV (Siméon ou Silvestre). — Moine et théologien russe, né en 1641. Notice, XIV, 308-09. — Ouvrages : *Pain vivant* (épiclèse et transsubstantiation), 312; — *Manna*, 313-15; — cité : 350. — Voir v, 262, et Jugie, *T. D. C. O.*, I, 574-75; III, 299.

MEERSCH (Van der). — Voir *Van der Meersch.*

MEERSEMANN (G.). — Théologien dominicain contemporain. — Cité : XIV, 586; xv, 679.

MÉGANCK (François-Dominique). — Notice [J. Carreyre], x, 494-95. — Église d'Utrecht, xv, 2410, 2412-14.

MÈGE (Dom Antoine-Joseph) († 1691). — Mauriste, x, 435 (cf. 426, 439). Cité : II, 615, 2544.

MEGETHIUS. — Interlocuteur d'Adamantius, IX, 2029; cf. I, 391.

MEGLIA, nonce à Munich au XIXe s. — Appréciations sur le clergé allemand, IX, 603; xv, 2981.

MEIFORT (J.). — Sur le platonisme de Clément d'Alexandrie, XII, 2287, 2306-07, 2318 (cf. *Tables*, 632).

MEIGE (Dr Henry), neurologue français, né à Moulins en 1866. — Sur l'hypnotisme, VII, 359.

MEIGNAN (Guillaume-René) (1817-1896). — Cardinal-archevêque de Tours, auteur de nombreux ouvrages sur l'Écriture Sainte. Notice dans *D. B.*, IV, 933-35 (O. Rey).

Abraham, I, 95; — Cantique des Cantiques, II, 1677; — ciel, 2476; — Daniel, IV, 102; — Isaïe, VIII, 24; — Jérémie, 882; — Jésus-Christ, 1116-18; — Malachie, IX, 1756; — M. au concile du Vatican, xv, 2557, 2562, 2579. — Cité : VI, 705 (liste de ses travaux).

MEILLOC (Jean) (1744-1818). — Sulpicien, auteur d'écrits sur les serments exigés au temps de la Révolution, XIV, 807.

MEINDARTS (ou **MEINDAERTS**) (Pierre-Jean). — Notice [J. Carreyre], x, 495; — son rôle dans l'Église janséniste d'Utrecht, xv, 2407, 2410-18 (cité comme archevêque d'Utrecht). Voir tout l'article.

MEINERTZ (Max), exégète allemand catholique (début XXe s.). — Sur les épîtres pastorales, XI, 1242; xv, 1121 (bibl.).

MEINHOLD (Johannes-Friedrich-Helmut), exégète protestant (1861-1937). — Voir sa notice dans *D. B. S.* (H. Haag), v, 1101. — Cité : IV, 70, 75, 99; x, 1415, 1432, 1452, 1498.

MEIR (R.). — Chef d'école juif, élève d'Aquiba (cf. *Tables*, 237), auteur de sentences sur la Michna, xv, 12-13.

MÉKHITAR, MÉKHITARISTES. — Notice [R. Janin], x, 495-502. — 1. Le fondateur, x, 495-98; cf. I, 1917-18. — 2. M. de Venise, x, 498-501; I, 1918, 2627-28. — 3. M. de Vienne, x, 501-02; I, 1918, 2609. — Mékhitar et la primauté pontificale, XIII, 357.

MÉLANCHTHON (Philippe). — Notice [J. Paquier], x, 502-13. — Voir *Protestantisme*, sur les grands Réformateurs.

MÉLANÉSIE (Océanie). — Missions catholiques, x, 1949-50, 1995.

MÉLANIE (Sainte). — Et l'esclavage, v, 469; — communiée trois fois en viatique. xv, 2844. Cf. xiv, 154-55.

MELCHIADE (S.), pape. Voir *Miltiade*.

MELCHISÉDECH. — Roi de Salem qui, au retour d'Abraham, vainqueur de Chodorlahomor et de ses alliés, offrit du pain et du vin et bénit Abraham... et Abraham lui donna la dîme de tout. Gen., xiv, 18-20. — « Au ps. cx (cix), 4, il est dit du messie futur : « Tu es prêtre pour « toujours selon l'ordre [le mode] de Melchisédech. » L'intention de l'auteur est d'exclure toute autre espèce de sacerdoce... S. Thomas (IIIa, q. xxii, a. 6, ad 2) observe que M. est nommé ici, non comme le chef, mais comme le type d'un sacerdoce particulier. L'auteur de l'épître aux Hébreux explique le caractère figuratif de Melchisédech. Il tire une première application de son nom propre, « roi de justice », et du nom de sa ville, « roi de paix », Salem se référant à *šâlôm*, qui veut dire « paix ». Melchisédech est « sans père, sans mère, sans « généalogie, n'ayant ni commencement ni fin de vie, mais « ressemblant au Fils de Dieu et restant prêtre pour tou- « jours » (Hebr., vii, 3). Cette description ne va pas à faire de Melchisédech un être à part. Elle porte seulement sur le silence de la Genèse, qui ne dit rien de l'origine ni de la mort du personnage, « dont la génération « n'est point racontée, dont la généalogie n'est pas « donnée » (Hebr., vii, 6). Paul remarque ensuite que c'est le supérieur qui bénit et qui reçoit la dîme de son inférieur. Melchisédech reçoit la dîme d'Abraham et le bénit. A Melchisédech sont donc inférieurs et Abraham luimême et tous les prêtres lévitiques qui devaient un jour naître de lui. Or la Sainte Écriture dit que Jésus-Christ est prêtre selon l'ordre de Melchisédech; c'est donc qu'il a un autre sacerdoce que celui d'Aaron, que son sacerdoce est supérieur à celui de ce dernier et qu'il doit le remplacer (Hebr., vii, 4-18). Comme on le voit, le raisonnement se base seulement sur la bénédiction donnée et sur la dîme reçue. Ces deux actes pouvaient seuls établir la thèse de l'auteur sacré, à savoir la supériorité de Melchisédech sur Abraham et celle de Jésus-Christ sur les pontifes et les prêtres lévitiques. La nature du sacrifice offert par Melchisédech n'important nullement à la thèse, l'auteur n'en fait pas mention. On ne peut donc rien conclure de son silence contre l'interprétation des Pères et du concile de Trente qui dit de Jésus-Christ (sess. xxii, c. 1) : « Se déclarant constitué pour toujours « prêtre selon l'ordre de Melchisédech, il offrit son corps « et son sang sous les espèces du pain et du vin » (H. Lesêtre, dans *D. B.*, iv, 940-41).

Cité : i, 4, 5, 104-05; v, 1191; vi, 2105, 2361, 2428; viii, 1118, 1238-40, 1337; ix, 1966; x, 821-24, 834, 838, 944, 946, 960, 965, 971, 974-75, 986, 1011, 1028, 1035, 1115, 1120, 1130-31, 1204, 1254, 1261, 1281, 1284, 1318, 1321, 1326, 1331, 1395, 1397, 1424; xi, 714, 1203-04, 1305, 2485-86; xiv, 670; xv, 1939, 1944.

MELCHISÉDÉCIENS. — Notice [G. Bardy], x, 513-16. — 1. D'après S. Épiphane, x, 513-14. — 2. Critique du témoignage d'Épiphane, 514-15 : *a)* Théodote le Corroyeur et Théodote le Banquier, xv, 1626; — *b)* Hiéracas, 1626; cf. vi, 2359-60; v, 2447-48; *Tables*, 2073. — 3. Postérieurement à S. Épiphane, x, 515-16; cf. i, 2222 (Attingants). Voir *Tables*, 38 : *Adoptianisme aux IIe et IIIe siècles.*

MELCHITE (Église). — Notice historique [R. Janin], x, 516-20. Cf. i, 1417-20; xi, 1437, 1930.

MÉLÈCE D'ANTIOCHE. — Vie. Œuvres [É. Amann], x, 520-31. — 1. Antioche en 360, x, 520-21. Cf. i, 1821, 2148, 2157. — 2. Double élection de Mélèce et de Paulin (eustathien) : *a)* Mélèce, x, 521-23; cf. i, 1434, 1830, 1836; v, 1560-61, 1574-76. — *b)* Paulin, x, 523-24; cf. ix, 1033, 1041; — le schisme, i, 1403. — 3. Efforts pour réduire le schisme : *a)* Athanase et Mélèce, x, 524-25; cf. i, 1836; — conc. de 363, i, 1434, 1836; — *b)* Basile et Mélèce : négociations avec Rome, x, 525-27; cf. i, 1841; iv, 32-33; xiii, 280; — *c)* Pacification, x, 527-28; cf. i, 1834 (M. et Sapor); S. Jérôme et Damase, i, 1843, 2153; iv, 32, 35; cf. viii, 896; — conc. de 378, i, 1434; de 382, x, 528; i, 1846. — 4. Flavien, évêque d'Antioche; extinction du schisme, x, 528-31; cf. i, 1845, 1846. Cité : xi, 423.

MÉLÈCE LE GALÉSIOTE ou LE CONFESSEUR. — Notice [L. Petit], x, 536-38.

MÉLÈCE DE LYCOPOLIS. — Notice [É. Amann], x, 531-36. — 1. Origines du schisme : sévérité de Mélèce à l'égard des *lapsi;* indulgence de Pierre d'Alexandrie, x, 531-32; cf. xii, 799, 1802; S. Athanase et les Mélétiens, i, 2145; cf. 2156; — ordinations irrégulières, x, 533; xi, 2254; xii, 1802; xiii, 2391-92. — 2. Règlement par le concile de Nicée, x, 533-34; xi, 401, 407, 416-17. — 3. Histoire ultérieure, x, 534-35. — Cité : i, 790, 801.

MÉLÈCE PIGAS. — Patriarche d'Alexandrie († 1601); patriarcat sans histoire, sauf le gouvernement de l'Église de Constantinople (en qualité de *locum tenens*), de 1597 à 1599; cf. i, 797; iii, 1425-1426. Sur Pigas, voir Ivan Malychevskii, *Meletius Pigas ejusque interventus in negotio russicæ Ecclesiæ* (en russe), Kiev, 1872. Notice dans Jugie, *T. D. C. O.*, i, 499-500.

Mélèce Pigas s'est efforcé de détourner les Orientaux de l'union avec Rome : *De primatu papæ sub forma epistolarum* (quatre lettres traitant des principaux points controversés), lettres publiées par Nicodème Metaxas, à Constantinople, 1627, avec d'autres écrits de polémique antilatine; — *Orthodoxus christianus*, seu *Orthodoxa doctrina*, Vilna, 1596; Jassy, 1769 (procession du S.-Esprit, pénitence et pain azyme); — *De vera catholica Ecclesia necnon de genuino et vero ejus capite et de principatu Papæ romani*, publié par Dosithée dans son *Tomus gaudii*, et de nouveau par Agathange Nikolakis, 1908. Renaudot a publié deux lettres de Pigas, affirmant la transsubstantiation, dans *Gennadii homiliæ de sacramento eucharistiæ* (p. 100-150), 1709. — E. Legrand a également publié les *Lettres de Mélèce Pigas antérieures à sa promotion au patriarcat*, Paris, 1902.

Cité : ii, 2443 (Chypre); iv, 1796 (Dosithée); v, 822 (S.-Esprit); xi, 1810 (palamisme); xii, 612-14 (péché originel); xiii, 381-83 (primauté); 1337-39, 1347 (purgatoire); xiv, 275 (synode de 1593). — Cité : ix, 1004.

MÉLÈCE SYRIGOS. — Voir Syrigos (Mélèce), xiv, 3162.

MELEK, divinité cananéenne. — Voir *Moloch*.

MELETIOS IV METAXATIS, patriarche de Constantinople (8 déc. 1921-2 oct. 1923), puis d'Alexandrie. — Cité : xi, 1186, 1399; xiv, 100, 1377, 1392, 1398-99, 1457. Voir *Tables*, 1907.

MELFI (Conciles de). Voir *Tables*, 721.

MÉLITÉNIOTE (Constantin). — Voir Constantin, iii, 1226-27 et *Tables*, 803.

MÉLITON (Guillaume de). — Notice [É. Longpré], x, 538-40; cf. *Tables*, 1998.

MÉLITON DE SARDES. — Notice [É. Amann], x, 540-47. — Cité : i, 1468 (Apoc.); iii, 2241 (crédibilité); cf. x, 1801; iv, 1035-36 (Dieu); v, 2029 (Ézéchiel); vii, 659-60 (idolâtrie); 2515 (S. Irénée); viii, 1251 (Jésus-Christ); ix, 1689-90 (mal); xi, 1948-49 (controverse pascale); xii, 2241 (édit. Pitra); xiv, 708-09 (Sagesse); xv, 186 (A. T.); 3525 (cité). — Cf. *D. B.*, iv, 942-47.

MELKI CANDOUR (Jean). — Évêque jacobite (1922) de Beyrouth. — Anaphore confessant la primauté, xiv, 3040, 3052; — *ordo pænitentiæ*, 3060.

MELKOM (ou **MEMKIOR**) (Étienne). Successeur de Mékhitar, x, 498, 501.

MELLANO (Joseph-Antoine, en religion Léonard de Saint-Louis), évêque au Malabar (fin du xixe s.). — Cité : xiv, 3129, 3137, 3140, 3154.

MELLINI (Dominique). — Notice [É. Amann], x, 547.

MELLINI (Savo). — Notice [É. Amann], x, 547.

MELLUS (Jean-Élie). — Son rôle dans l'Église syromalabare, xi, 245, 246; xiv, 3135-40.

MERCIER (Désiré-Félicien-François-Joseph), né à Braine-l'Alleud le 22 nov. 1851, mort à Bruxelles le 23 janv. 1926. Professeur de philosophie au petit séminaire de Malines à partir de 1877, il occupa, en 1882, la chaire de philosophie thomiste à l'université de Louvain et créa, dans cette ville, l'Institut supérieur de philosophie (1888) et le séminaire Léon XIII (1892). Devenu archevêque de Malines en 1906, il fut, en 1907, créé cardinal du titre de S.-Pierre-aux-Liens.

Il voulut, suivant les directives de Léon XIII, prouver que « la doctrine de S. Thomas ne cèderait pas au contrôle du savoir expérimental ». Toutefois, constatant le succès permanent du positivisme et des tendances à son sens dangereuses du subjectivisme kantien, il s'efforça, dépassant la pensée du pontife, de trouver dans les sciences, aussi bien exactes que humaines d'ailleurs, la base unique de la philosophie rationnelle. On lui a reproché de considérer la philosophie, même la métaphysique, comme une haute science.

Il distinguait nettement la philosophie et la théologie. S'il jugeait que la philosophie séparée, c.-à-d. la démarche intellectuelle uniquement dirigée par la raison, était incapable de fournir l'explication de tout le réel, puisque celui-ci englobe le surnaturel, il refusait cependant d'admettre que la philosophie rationnelle pût accepter les injonctions de la révélation. Tout au plus, considérait-il cette dernière, du moins dans le domaine de la philosophie, comme « une norme négative », une espèce de vérification des résultats de l'effort rationnel.

Devenu archevêque, il mit l'accent sur l'incapacité de la raison pour expliquer tout le réel et jugea qu'une philosophie complète de la vie devait nécessairement être chrétienne.

Il s'efforça de donner un fondement dogmatique à la dévotion mariale. Son attention se porta tout particulièrement sur la Maternité divine et la puissance d'intercession de la Ste Vierge. Il en déduisait que Marie était la Médiatrice universelle du genre humain. Marie, Mère de Jésus, était nécessairement Mère de Dieu; mais également Mère de l'Église, qui est le corps mystique du Christ. De cette maternité, d'origine dirai-je, il faisait découler l'inévitable et permanente sollicitude maternelle de Marie envers chacun des membres de l'Église et même de l'humanité. D'autre part, pensait-il, comme l'Incarnation n'avait pu s'accomplir que grâce au consentement de la Vierge, Marie avait été la co-rédemptrice du genre humain. Cette co-rédemption, initiale comme la maternité, Mercier, l'unissant à l'intercession permanente de Marie, l'interprétait comme une co-médiation continuelle. Sans doute savait-il que le Christ est « l'unique médiateur », mais il avait fait sienne une formule du cardinal Dechamps : *Universalis mediatrix gratiæ apud unicum justitiæ mediatorem, Christum*. S'il n'obtint pas la définition dogmatique de la Médiation universelle de Marie, du moins fut-il, en ce début du xxe s., un des promoteurs les plus éclairés d'une dévotion mariale à base dogmatique.

Il mit également en relief le caractère vertueux du patriotisme qu'il considérait comme une « dette sacrée », une expression de la piété filiale et de la charité fraternelle, un dépassement de soi vers l'Absolu. La « piété patriotique » était, d'après lui, un devoir chrétien dont l'Église et l'évêque devaient assurer la pratique.

Voulant conduire ses prêtres dans les voies d'une perfection évangélique, il tenta de démontrer que, collaborant à l'action apostolique de son évêque, le clergé, qu'il appelait diocésain, participait à l'état de perfection en lequel l'évêque était placé. Il établissait, par là-même, une différence entre la spiritualité de ce clergé et celle des religieux même prêtres : la première trouvait son originalité dans la volonté d'efficience apostolique et une de ses méthodes dans les conseils évangéliques caractéristiques de l'état religieux.

La conviction que le surnaturel était l'œuvre de Dieu et non point celle des hommes engageait Mercier à obtenir du prêtre et du laïc, en vue de leur perfectionnement personnel et de la réussite apostolique, qu'ils se soumettent entièrement à l'action de l'Esprit-Saint, du « Dieu intérieur », comme il le disait. La spiritualité qu'il prêchait aussi bien à ses clercs qu'aux fidèles se caractérisait à la fois par un inévitable devoir apostolique — il préparait ainsi l'Action catholique — et par une passivité intérieure — l'âme de tout apostolat — dont l'effort ascétique était la préparation et la sécurité. Cette passivité était l'authentique et seule valable collaboration humaine au succès surnaturel de l'apostolat.

Dans ses rencontres avec les Anglicans (*Conversations de Malines*, 1921-1925) et dans son action pour l'union des Églises, on trouve l'une ou l'autre position théologique traditionnelle, entre autres celle de la primauté du pontife romain et d'une unique vérité, mais ce qui paraît original pour son temps, c'est la conviction que l'Esprit-Saint anime, dans leur sincérité, les frères séparés pour les conduire tous à l'unité.

La nomenclature des œuvres et des travaux de Mercier se trouve dans *Le cardinal Mercier*, Bruxelles, Desmet-Verteneuil, 1927, p. 343-372. — On retiendra surtout, parmi ses œuvres philosophiques : *Logique*, 7e éd., Louvain, 1922; *Métaphysique générale, ou Ontologie*, 7e éd., Louvain, 1923; *Psychologie*, 11e éd., Louvain, 1923; *Critériologie générale, ou Théorie générale de la Certitude*, 8e éd., Louvain, 1922; *Les origines de la psychologie contemporaine*, 3e éd., Louvain, 1925; — parmi ses œuvres pastorales : *Œuvres pastorales*, 7 vol., Bruxelles-Paris-Louvain, 1911-1929; — parmi ses œuvres ascétiques : *A mes séminaristes*, 13e éd., Louvain, 1926; *Retraite pastorale*, 13e éd., Louvain, 1926; *La vie intérieure*, 4e éd., Louvain, 1927; *La fraternité sacerdotale des amis de Jésus*, Bruges-Paris, 1927.

Quant aux travaux sur la vie et l'œuvre de Mercier, voir : *Le cardinal Mercier...*, p. 373-376; y ajouter : L. De Raeymaeker, *Le cardinal Mercier et l'Institut supérieur de philosophie*, Louvain, 1952; A. Simon, *Le cardinal Mercier*, Bruxelles, 1960; Idem, *Position philosophique du cardinal Mercier. Esquisse psychologique* (Académie royale de Belgique, classe des Lettres, *Mémoires*, LVI, fasc. 1), Bruxelles, 1962. A. SIMON.

en Dieu, xiii, 2142; — résurrection, 2560; — traducianisme, xv, 1361; — pouvoir de l'occupant en temps de guerre, xi, 2312. — Cité : ii, 556; iv, 798 (bibl.); vii, 364 (bibl.); xiv, 2991; xv, 2461.

Homonymes cités : A. Mercier, O.P., auteur d'articles sur le surnaturel (*Revue thomiste*, 1902 sq.), x, 1810; xiv, 2859 (bibl.); — Jean Mercier, hébraïsant français († 1570), iv, 2013 (Ecclésiaste).

MERCIER DE LA RIVIÈRE. — Économiste français (1720-1793); auteur de *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767). Appartient à l'école des physiocrates. Cité sur la propriété, xiii, 804-06; xiv, 2291-92.

MERCIER DE SAINT-LÉGER (Barthélemy), génovéfain, directeur des *Mémoires de Trévoux* de 1764 à 1766, xv, 1512.

MERCORI (Jules). — Notice [M.-M. Gorce], x, 572-73. Cité (sous le nom de *Mercorus*), xiii, 504, 507-08, 512, 522, 541, 559.

MERCURIAN (Éverard). — Quatrième général de la Compagnie de Jésus (1573-1580). — Cité : ii, 562 (Bellarmin); viii, 1017 (Jésuites).

MERCURIUS. — Voir *Jean II*, *Tables*, 2442.

MÉRÉ (Georges Brossin, chevalier de) (1610-1685). Moraliste; il a laissé des recueils de *Conversations*, de *Lettres* et de *Maximes*. Voir xiii, 1724. Cité à propos de Pascal, xi, 2078-81, 2088, 2121, 2173, 2183.

MÉRIC (Élie). — Prélat français (né à Hesdin [P.-de-C.] en 1838, mort en 1905), secrétaire de Gratry, puis professeur de morale à la Sorbonne. A écrit : *Histoire... de l'Église de France pendant la Révolution (1789-1802)*; *Le merveilleux et la science. Étude sur l'hypnotisme* (1888); *L'imagination et les prodiges*, 2 vol. (1905); *L'autre vie*, 2 vol. (12e éd. en 1900), etc. Cf. Hurter, vi, 1678. Ses opinions sur l'autre vie sont peu sûres et ont été souvent réfutées, notamment par le P. Tournebize.

Cité : i, 1561; iv, 2419 (bibl.); v, 2215; ix, 167; x, 1593, 2001, 2009 (bibl.).

MERICI (Ste Angèle de). — Sa biographie par Mathias Bellintani de Salo, x, 357.

MERINERO (Jean). — Notice [É. Longpré), x, 573-74. Cf. vi, 841.

MERIT (Jean-Baptiste), né à Jumellière (Maine-et-Loire) en 1831, curé à Saumur, auteur d'écrits d'apologétique et de piété, notamment : *La foi, sa nature, ses principaux caractères, sa nécessité*, 2e éd., Tours, 1886. — Cité : vi, 385-86. Cf. Hurter, vi, 1481.

MÉRITE. — Étude générale [J. Rivière], x, 574-785. — Considérations sur le mot lui-même, 574-76.

I. Doctrine du mérite dans l'Écriture. — I. Ancien Testament. — 1o *Judaïsme*. — 1. Principes de la révélation judaïque : œuvre humaine et grâce divine, x, 578-81. — 2. Application : *a)* au peuple, 581-83; — *b)* aux individus, 583-85.

2o *Résultats pratiques*. — 1. Livres canoniques : *a)* Culte, x, 585-86; — *b)* morale, 587-88; — *c)* piété, 588-90. — 2. Littérature rabbinique : *a)* grâce 590-91; — *b)* mérite individuel, 591-92; — *c)* solidarité et réversibilité des mérites, 592-93.

Avec la précision méticuleuse qui a caractérisé son enseignement, Rivière a relevé tous les textes où se retrouve l'idée du mérite : œuvres humaines et grâces divines. On ne peut ici que se référer aux indications générales relevées dans les livres : 1. *Historiques :* Deutéronome, iv, 652, 662-63; — Esdras, v, 1550; — Exode, 1760; — Genèse, vi, 1204-05; — Juges, viii, 1860; — Lévitique, ix, 490-93; — Macchabées, 1490-92; — Nombres, xi, 705-06; — Paralipomènes, 1993, renvoyant à viii, 1617-52; — Rois, xiii, 2793-95, 2810-12, 2832-37; — Ruth, xiv, 381; — Tobie, xv, 1166-68, 1173-74. — 2. *Prophétiques :* Amos, i, 1118-19; — Daniel, iv, 74; — Ézéchiel, v, 2040; — Isaïe, viii, 46-47; — Jérémie, 873-74, 879; — Lamentations, 2535-36; — Malachie, ix, 1749-50; — Michée, x, 1661-63, 1667; — Nahum, xi, 12-13; — Osée, 1635-37, 1643-45, 1647-48; — Sophonie, xiv, 2376-79; — Zacharie, xv, 3661-63. — 3. *Moraux :* Ecclésiastique, iv, 2051; — Proverbes, xiii, 925-26, 929-31; — Psaumes, 1127-43 *(passim)*; — Sagesse, xiv, 738, 741-42; — Job, viii, 1475-78. — 4. *Extracanoniques*, viii, 1627-28, 1634-35.

II. Enseignement de Jésus. — Il s'agit des quatre évangiles. — 1o *Principe du salut : don de l'Évangile*. — 1. Don initial de Dieu, x, 594. — 2. Élément humain, conditionnant l'application, 594-95.

2o *Terme du salut : don du royaume*. — 1. Gratuité du royaume, x, 596. — 2. Rapport du royaume aux actes humains, 596-97.

3o *Moyens du salut : don de la justice*. — 1. Aspect négatif : critique du pharisaïsme, x, 597-98. — 2. Aspect positif : *a)* Rôle et valeur des œuvres, 598-600; — *b)* Objections protestantes, 600. — 3. Appréciation subjective des œuvres, 600-02.

Points de repère évangéliques. — *S. Matthieu :* Le royaume des cieux, x, 370-72; cf. xv, 2788 (paraboles); xi, 2046-48 (avenir du royaume); — *S. Marc :* Le royaume des cieux, ix, 1954-55; — conditions d'admission au royaume, 1955-56; cf. xi, 2046-48; xv, 2788. — *S. Luc :* Le royaume de Dieu, ses aspects, ix, 995-97; — conditions du salut, 997-99; cf. xi, 2045-50 *(passim)*; — *S. Jean :* Le salut, révélation, conditions, viii, 573-75, 576-77, 579, 580. — Voir aussi : *Jésus-Christ*, viii, 1138, 1199-1202; — *Vie éternelle*, xv, 2962-65. — Sur l'objection protestante, à propos des œuvres, cf. *infra*.

III. Doctrine des Apôtres. — 1o *S. Paul*. — 1. Avant la justification : impuissance de l'homme et gratuité de la justification, x, 602-04; cf. viii, 2049-67 (spécialement 2051-54, 2066-67); xi, 2429, 2432-36; xiii, 2875-76, 2881, 2887-88. — 2. Après la justification : régénération intérieure de l'âme, faisant de nous les héritiers du ciel, x, 604-606; cf. viii, 2067-75, spécialement, 2072-74; xi, 2434-36, 2441-42; xiii, 2890-93. — 3. Exemple personnel de Paul, x, 606-07; cf. xi, 2532-54; xv, 1080-85.

2o *S. Jacques*. — 1. Rôle des œuvres, x, 607-08; cf. viii, 279-81; — accord de la doctrine de S. Paul et de S. Jacques sur la justification (foi et œuvres), viii, 2075-76; — évolution de l'exégèse protestante, 2204-07. — 2. Valeur et conditions des œuvres, x, 608-09.

3o *Autres témoins de l'Église apostolique*. — 1. Épître aux Hébreux, x, 609; vi, 2103, 2106 (pratiques recommandées); xi, 2479-81, 2487-89. — 2. S. Pierre, x, 609-10; cf. xii, 1759-60, 1771-72, 1789-90. — 3. Écrits johanniques, x, 610-12 : — apocalypse, 610-11; cf. i, 1479; — épîtres, x, 611-12; viii, 590-92.

On se reportera utilement aux *Tables* concernant les évangélistes et les épîtres catholiques, ainsi que *Jugement*, 2707-11; — *Justification*, 2782-84.

Auteurs cités dans cette section : Augustin (S.), 574, 605; — P. Batiffol, 596, 598, 601; — Bellarmin, 577; — W. Bousset, 591; — Calvin, 576, 600-01; — Cicéron, 574; — Claudius Marius Victor, 575; — Forcellini, 574; — Godet, 602; — A. Grétillat, 577-78, 580, 586, 600-01; — Knabenbauer, 602; — Lagrange, 597-98, 601, 603-05; — Maldonat, 602; — Mélanchthon, 600; — Origène, 605; — Ovide, 574; — F. Prat, 605; — H. Schultz, 576, 600-01, 605, 610, 612; — Suétone, 574; — Thomas d'Aquin (S.), 575, 577; — Tyszkiewicz, 576; — F. Weber, 590-92; — S. Zarin, 576.

II. Doctrine du mérite dans la tradition patristique. — I. Christianisme primitif. — Considérations préliminaires concernant le protestantisme, x, 613-14.

1o *Pères apostoliques*. — 1. Anonymes, x, 614; cf. Didachè, i, 1685. — Barnabé, ii, 421. — 2. S. Clément, x, 614-15; cf. iii, 51-52, 53 *(Ia Clementis)*, 55-56 *(IIa Clementis)*. — 3. SS. Ignace et Polycarpe, x, 615-16; cf. vii, 709-10; xii, 2518. — 4. Hermas, x, 616-17; vi, 2282-86. — Sur l'ensemble, i, 1640-41.

2o *Pères apologistes*. — 1. S. Justin, x, 617-18; cf. *Tables*, 2797-98. — 2. Athénagore, Tatien, Théophile d'Antioche, x, 618; cf. i, 2212; xv, 65, 535-36.

3° *Pères antignostiques.* — S. Irénée, x, 618-19; cf. *Tables*, 2317-18 : le salut, les fins dernières *(passim)*.

II. L'Église du iiie siècle. — 1° *En Occident.* 1. Tertullien, x, 619-22; xv, 153-54. — 2. S. Cyprien, x, 622-24; cf. *Tables*, 891-92 (vie surnaturelle, foi, vœux).

2° *En Orient.* — 1. Clément d'Alexandrie, x, 625-26; cf. *Tables*, 631-32 (morale, ascétisme, foi, vie chrétienne). — 2. Origène, x, 626-28; cf. xi, 1537 (coopération de l'homme et de Dieu); 1542-45 (Rédemption et salut de l'homme).

III. L'Église du ive siècle. — 1° *En Occident.* — 1. S. Hilaire de Poitiers, x, 629-30; cf. *Tables*, 2077 (grâce et péché). — 2. S. Ambroise, x, 630-32; cf. *Tables*, 113 (vertus et dons, premières références). — 3. Autres Pères : *a)* Ambrosiaster, x, 632; *Tables*, 115 (commentaires sur S. Paul, *passim*); — *b)* Marius Victorinus, x, 632; cf. xv, 2942-48; — *c)* S. Jérôme, x, 632-33; cf. viii, 917-18 (œuvres antipélagiennes); xii, 689-90.

2° *En Orient.* — 1. S. Jean Chrysostome, x, 633-35; *Tables*, 2456 (grâce). — 2. Autres Pères : *a)* Adamantius, x, 636; *Tables*, 35; — *b)* S. Cyrille de Jérusalem, x, 636-37; *Tables*, 897 *(passim)*; — *c)* S. Basile, x, 637; *Tables*, 382 (morale et vie spirituelle); — *d)* S. Grégoire de Nazianze, x, 637-38; *Tables*, 1934 (vie spirituelle); — *e)* S. Grégoire de Nysse, x, 638-39; *Tables*, 1936 (vie spirituelle).

IV. La controverse pélagienne. — 1° *Doctrine pélagienne :* Sur l'ensemble, xii, 683-85; cf. i, 2380-83.

Relativement au mérite : 1. Notion du M., accord avec la doctrine catholique, x, 639-40. — 2. Source du M.; les forces naturelles suffisent, x, 640-41; xii, 676, 678-82 (Pélage), 682 (Célestius), 702 (Julien d'Éclane), cf. viii, 1928. — 3. Rôle du M. : *a)* Acquisition de la grâce, x, 641-42; xii, 685 (M. et grâce actuelle); — *b)* Prédestination, x, 642-43; xii, 2841. — Valeur du M., x, 643.

2° *Doctrine de S. Augustin.* Vue d'ensemble sur les dogmes défendus par Augustin contre Pélage, i, 2383-92.

Points particuliers relatifs au mérite : 1. Conditions du mérite : *a)* Nécessité de la grâce, x, 644; *Tables*, 304 (notion, nécessité); — *b)* gratuité de la grâce, x, 644-45; *Tables*, 304 (gratuité absolue); — *c)* conséquence : prédestination *ante praevisa merita*, x, 645-46; *Tables*, 304 (prédestination). — 2. Réalité du mérite : *a)* son principe, la grâce divine et nos œuvres humaines, x, 646-47; cf. i, 2434; viii, 1798, 2098. — *b)* Applications, x, 647-48 : voir *Tables*, 305 (morale de S. Augustin). — 3. Nature du mérite : *a)* Collaboration de Dieu et de l'homme, x, 649; *Tables*, 304 (n. 2 et 3 : sauvegarde de la liberté et conciliation avec la grâce). — *b)* Applications : essence du mérite humain, don divin, appelant cependant récompense, x, 649-51; cf. *Tables*, 305 (morale ascétique : hiérarchie des mérites et démérites, perfection et degrés, degrés de gloire et de châtiments).

V. Après S. Augustin. — 1° *Théologie latine.* — 1. Foi commune de l'Église : *a)* S. Pierre Chrysologue, x, 651-52; xii, 1916; — *b)* S. Léon le Grand, x, 652; *Tables*, 2957 (justification). — 2. Controverse semi-pélagienne : Sur l'ensemble du problème et des controverses, xiv, 1796-1850. — La question du mérite : *a)* Première phase, du vivant de S. Augustin, x, 652-54; cf. i, 2283; xiv, 1797-1802; — doctrine de Cassien, x, 653; cf. ii, 1826-28; xiv, 1803-05; — S. Augustin continué par Prosper d'Aquitaine, x, 653-54; xiii, 847-48; — l'*Indiculus gratiae*, x, 654; cf. ii, 2052-59 (S. Célestin), *Tables*, 563; — *b)* Deuxième phase : position de Fauste de Riez; l'initiative du mérite appartient à la bonne volonté, x, 654-55; cf. v, 2103-04; — reprise de l'augustinisme par Césaire d'Arles, x, 655; ii, 2178; *Tables*, 574, et Fulgence de Ruspe, x, 655; vi, 970-71; *Tables*, 1757; — décisions du IIe conc. d'Orange (can. 12, 18) et profession de foi, x, 656-57; sur ce concile, xi, 1087-1103 et *Tables*, 724-26. — 3. Paisible épanouissement de la doctrine catholique : *a)* Cassiodore, x, 657; *Tables*, 544; — *b)* S. Grégoire le Grand, x, 657-58; cf. *Tables*, 1921 *(Vie surnaturelle)*; — *c)* Isidore de Séville, x, 659; cf. viii, 108 (prédestination) et 2100-01 (grâce et justification).

2° *Théologie grecque.* — 1. Mystiques : Marc l'Ermite, x, 659-60; cf. ix, 1964. — 2. Théologiens : S. Cyrille d'Alexandrie, x, 660-61; iii, 2516-17 et *Tables*, 894 (n. 5); — Isidore de Péluse, x, 661; *Tables*, 2333 *(passim)*; — et S. Nil, xi, 670; — Théodoret, x, 661; xv, 323-24; — S. Jean Climaque, x, 661; *Tables*, 2460 *(passim)*.

Auteurs cités dans cette section : G. Bardy, x, 625; — Bellarmin, 613, 616, 637, 660; — Bucer, 613; — Th. Ficker, 659; — Förster, 629; — J. Gerhard, 613, 616, 627; — A. Harnack, 619, 622, 624, 628-30, 639, 641, 643, 646, 650, 658; — J. Kunze, 613, 622, 659; — F. Lichtenberger, 613, 616; — Loofs, 622, 624, 630, 640, 642-43, 646, 656, 658; — J. Rivière, 618; — H. Schultz, 614, 617, 619, 621-24, 629-30, 633-34, 639, 646-651; — R. Seeberg, 620, 624, 639, 658; — J. Tixeront, 618-21, 626, 629, 632-33, 640-41, 644-45, 655, 657, 659; — C. Verfaillie, 626-28; — K. H. Wirth, 619-24.

III. La doctrine du mérite au Moyen Age. — I. Période de préparation. — 1° *Affirmation dogmatique.* — 1. Courants généraux, x, 662-63; auteurs cités : abbé Smaragde (xiv, 2246); Hincmar de Reims (vi, 2482); Raban Maur (xiii, 1618-19); Walafrid Strabon (xv, 3503); Haymon d'Halberstadt (vi, 2068); S. Bruno (ii, 2274); Hervé de Bourg-Dieu (*Tables*, 2070); Rathier de Vérone (xiii, 1679); Hildebert de Lavardin (vi, 2466). — 2. Controverse prédestinatienne : principes augustiniens à Quierzy, x, 664; cf. conc. de 853, *Tables*, 732; — réaction à Valence, x, 664; cf. conc. de 855, *Tables*, 749.

2° *Commencement d'analyse théologique.* — 1. S. Anselme, x, 664-68; cf. *Tables*, 176 (6° L'homme; 9° Grâce, justification, mérite). — 2. Abélard : *a)* mérite des infidèles, x, 668-69; cf. vii, 1748-49; i, 41; xv, 365-67. — *b)* M. des fidèles, x, 669-71; i, 47-48; cf. *Tables*, 6 (vie surnaturelle). — 3. S. Bernard (réalité, nature, valeur du M.), x, 671-75; *Tables*, 429 (10° Justification, Prédestination).

3° *Premier essai de synthèse : Pierre Lombard.* — 1. Nature du mérite, x, 675-76. — 2. Conditions du M., 676-77. — 3. Réalité du M., 677. — 4. Valeur du M., 677-78. — Indications sommaires, xii, 1994-95.

II. Période d'apogée. — 1° *Traits généraux.* — 1. Élaboration didactique de la doctrine, x, 678-79; auteurs cités : Maître Bandinus (ii, 140); S. Bonaventure; S. Thomas; Robert Pullus (xiii, 2753); Alain de Lille (i, 656); Pierre de Poitiers (xii, 2038-40); Guillaume d'Auvergne (vi, 1967); Alexandre de Halès. — 2. Systématisation de la foi traditionnelle : thomisme et scotisme, x, 680. — 3. Écoles et tendances : *a)* scolastiques : dominicains et franciscains (divergences sur la préparation à la grâce), 680-81; — *b)* Mystiques, 681.

Le problème de la préparation à la grâce chez les premiers maîtres franciscains a été évoqué récemment dans une thèse de grande valeur par le P. René-Charles Dhont, O.F.M., *Le problème de la préparation à la grâce. Début de l'École franciscaine*, Paris, 1948, aux Éditions franciscaines, 9, rue Marie-Rose. La thèse est rédigée dans le sens indiqué par J. Rivière.

2° *Réalité du mérite.* — 1. Fondement : coopération humaine à l'action divine, x, 681-82. — 2. Conditions générales : *a)* acte humain libre, 683; cf. I, 339-40; III, 260-61; IX, 668-69; XV, 3308-09; — *b)* influencé par la grâce, x, 683-84; cf. II, 2229; VI, 1593-94, 1683; — sur l'accord de l'influence divine et de la liberté humaine, cf. *Concours divin, Tables*, 760-63. — 3. Applications : influence de la charité, x, 684-85; cf. II, 2246-50; VI, 1615, 1635.

3° *Diverses sortes de mérites.* — M. *de condigno, de congruo* [H. Quilliet], III, 1138-52. — 1. Aperçu historique : *a)* Époque patristique, x, 685-86. — Auteurs cités : Pélage, Philastre (Filastrius), Novatien, S. Fulgence, le poète Prudence, S. Léon, S. Augustin, Réginon de Prüm, Burchard de Worms (*Tables*, 489), Isidore de Séville; — les termes sont tenus pour synonymes. — *b)* Moyen Age; les termes prennent des sens divergents, x, 686-88 : Roland Bandinelli (*Tables*, 71-72), Robert Pullus, Hugues de Saint-Victor, Alain de Lille, Guillaume d'Auvergne, S. Thomas (cf. XV, 987-88); — Alexandre de Halès et S. Bonaventure (M. *congrui, digni, condigni*). — 2. Définition théologique, x, 688-89 (S. Thomas, S. Bonaventure, Altenstaig).

4° *Rôle du mérite.* — 1. M. *de condigno* nécessaire à l'égard de la première grâce et de la vie éternelle, x, 689; cf. VI, 1607; mais la vie éternelle est-elle due *en justice? : a)* Le problème au début du XIIIe s. : en général réponse négative : Alain de Lille, Hugues de Saint-Victor, Guillaume d'Auvergne, x, 690. — *b)* Les grands scolastiques : réponse plus nuancée : S. Bonaventure; S. Thomas, x, 690-92; cf. XV, 988. — *c)* Divergences postérieures : M. de l'augmentation de grâce : S. Bonaventure, M. *digni;* S. Thomas, M. *condigni*, x, 692; XV, 990; — thèse négative de Durand de Saint-Pourçain (IV, 1965) et de Wycliff, x, 692-93. — 2. M. *de congruo* (est-il suffisant pour la préparation à la grâce?); l'adage : *Facienti quod in se est, Deus non denegat gratiam : a)* Thèse franciscaine (Alexandre de Halès, S. Bonaventure [références à *Justification*, VIII, 2119]), x, 693-95. Cf. *supra*, 3184, la thèse du P. Dhont. — *b)* Thèse dominicaine : nuances divergentes d'avec la précédente (chez Henri de Gand, Pierre de Tarentaise, Albert le Grand), x, 695; — plus accentuée chez S. Thomas (augustinisme pur), 695-97; XV, 990. — *c)* Témoignages isolés : *Quaestiones in epist. Pauli* et Guillaume d'Auvergne, x, 697-98; — *d)* Problèmes secondaires : mérite pour autrui : S. Bonaventure, x, 688, 698; S. Thomas, 698; XV, 990; — mérite de la conversion personnelle : tendance à le nier (S. Thomas), à l'affirmer (S. Bonaventure), x, 698-99; XV, 990; — mérite de la persévérance finale : mêmes solutions (estime Rivière), x, 699-700; mais voir PERSÉVÉRANCE FINALE, XII, 1292-1302, surtout 1300 (M. *de condigno*), 1301 (M. *de congruo*).

On trouve dans Capéran, *Le problème du salut des infidèles*, Toulouse, 2e éd., 1934, nombre de références à l'axiome : *Facienti quod in se est, Deus non denegat gratiam.*

5° *Valeur du mérite.* — 1. Système réaliste : *a)* École dominicaine : l'*ordinatio divina* préalable donne à nos actes une réelle valeur méritoire de la vie éternelle, x, 700; XV, 988; — *b)* École franciscaine (S. Bonaventure, Guillaume d'Auvergne), indication analogue, x, 700-01. — 2. Système nominaliste : *a)* l'*acceptatio divina* fait nos actes méritoires (Scot, IV, *1904;* Biel, II, *820;* Occam, XI, 878-79; nominalistes en général, 769-76), x, 701-03; IX, 1184-87; — *b)* Conséquences : M. *de condigno :* la rémunération relève de la justice stricte; M. *de congruo :* réelle valeur de nos œuvres, même sans grâce élevante (Scot, Biel, Durand de Saint-Pourçain, Robert Holkot, Adam Wodham (ou Goddam) [*Tables*, 34], Almain), x, 703-06; — avec une grâce actuelle (Henri de Hesse, Marsile d'Inghem, Grégoire de Rimini), 706; — *c)* Tendance pessimiste des mystiques : α. Œuvres ascétiques, x, 707 (cités : Ludolphe le Chartreux, Ste Brigitte, la « théologie germanique » [IX, 1258-59], Jean Wessel, l' « Imitation de Jésus-Christ », l'*Admonitio morienti* du pseudo-Anselme); — β. Œuvres exégétiques, x, 708-10 (cités : Nicolas de Lyre, S. Bonaventure, Denys le Chartreux, Tauler). — Malgré les divergences, on ne voit pas d'opposition essentielle au dogme.

Auteurs modernes cités dans cette section : L. Capéran, 668, 694; — Denifle, 706-07; — C. Feckes, 703, 705-06; — J. Gerhard, 671; — A. Gietl, 686; — Harnack, 662, 665, 682, 691, 693, 695, 698-99, 702-03, 707; — K. Heim, 694-95; — L. Heinrichs, 667; — F. Hünermann, 704; — J. Kunze, 685, 710; — J. Leipoldt, 665; — F. Loofs, 663, 665, 681-82, 693, 695-96, 699, 704, 707; — P. Minges, 702, 704-05; — Fr. Mitzka, 694; — Chr. Pesch, 699; — F. Pfeiffer, 708; — Ritschl, 707-09; — J. Rivière, 665, 677; — Scheeben, 704; — Schultz, 662, 665, 669, 675-77, 680, 685, 691-92, 695, 703-04; — J. Schwane, 703; — R. Seeberg, 686, 694-96, 702; — J. Stufler, 696; — J. van der Meersch, 692; — Weiss, 706; — K. Werner, 702.

IV. La doctrine du mérite à l'époque de la Réforme. — I. DOCTRINE DE LA RÉFORME. — Contrepartie de la doctrine de la justification par la foi seule, VIII, 2132-54.

1° *Luthéranisme primitif.* — 1. Luther : *a)* Avant la rupture, x, 711-13; IX, 1187-89, 1265-68, 1325-27; — *b)* après la rupture, x, 713-15; IX, 1230-32. — Cf. XIII, 2055-56.

Sur le nominalisme de Luther, IX, 1251-53; — Luther et S. Paul, 1253, et S. Augustin, 1254; — et les mystiques : Tauler, 1257; la théologie germanique, 1259; cf. 1260-68.

2. Mélanchthon : *a)* Avant la justification, x, 716; cf. 507; — *b)* Après la justification, 716-17; cf. 508. — Cf. XIII, 2056.

2° *Protestantisme officiel.* — 1. Confession d'Augsbourg, x, 717-18; *Tables*, 770. — 2. « Apologie » de la Confession, x, 718-21; *Tables*, 770. — 3. Écrits postérieurs de Mélanchthon (plus modérés), x, 721-23; cf. 507-08 *(Loci communes);* 509 (utilité des œuvres); appréciation, 511 et 512-13.

3° *Églises réformées.* — 1. Zwingle, x, 723-25; XIII, 2058; XV, 3784, 3804-05. — 2. Calvin, x, 725-28; II, 1401-04; XIII, 2060-61.

II. OPPOSITION CATHOLIQUE. — 1° *Réaction doctrinale.* — 1. Affirmation de la grâce : *Confutatio pontificia* (III, 1703-04), Cochlée (III, 265), Eck (IV, 2057), Wimpina (XV, 3552), x, 728-29. — 2. Affirmation du mérite : témoignages privés : *Confutatio pontificia*, Cochlée, Pirstinger (Hurter, II, 1409), J. Hochstraten (VII, 16-17), Wimpina, x, 729-30. — 3. Mérite, témoignages officiels : Université de Paris contre Érasme et contre Mélanchthon; lettre de Paul III sur la manière de prêcher (mérite des œuvres), x, 730-31.

2° *Essais de compromis.* — 1. Tentatives isolées : Cassander, x, 731-32; cf. II, 1823. — 2. École de Cologne : la double justice, x, 732-33; cf. VIII, 2159-64; — Pighi, XII, 2100, 2102 (ici, restitution de la vraie pensée de Pighi); Gropper (VI, 1882); cf. Seripando, XIV, 1937-38. — 3. Contarini et l'*Intérim*, x, 733-35; cf. XII, 15; *Tables*, 806; texte de l'art. 5 de l'*Intérim, Tables*, 772.

III. CONCILE DE TRENTE. — Voir dans JUSTIFICATION, VIII, 2164-92, l'histoire des débats sur le décret *De justificatione*. Sur le mérite en particulier : 1° *Histoire du décret conciliaire.* — Prépara-

tion, élaboration, consultations, discussions, élaboration et dernières précisions, x, 736-53. — 2° *Décret conciliaire*, 753-61. — Détails et références à *Concile de Trente*, *Tables*, 676-677.

Auteurs modernes cités : L. Beccadelli, 735; — Th. Brieger, 734-35; — Denifle, 712; — Fr. Dittrich, 731-35; — J. Gerhard, 710, 732; — Harnack, 755; — Hefner, 736, 759; — Th. Hergang, 734; — Hünermann, 735-37, 755; — Köstling, 714; — J. Kunze, 710, 714; — H. Lämmer, 728; — F. Lichtenberger, 710; — Loofs, 712; — J. T. Müller, 714, 717; — A. Ritschl, 730; — H. Rückert, 735-36, 757; — H. Schultz, 715; — Seeberg, 713, 724.

V. La doctrine du mérite après le concile de Trente. — I. DANS LES ÉGLISES PROTESTANTES. — 1° *Symboles ecclésiastiques*. — 1. Luthéranisme : formule de concorde, x, 761-62; *Tables*, 770. — 2. Églises réformées, x, 762-64; cf. *Tables*, 770-71 (où l'on trouvera également les confessions de foi anglicanes).

2° *Justification théologique de ces symboles*. — 1. Luthériens : *a)* Chemnitz, x, 765-66; II, 2355; — *b)* J. Gerhard, x, 766 (*Tables*, 1802); — *c)* Quenstedt, x, 766-67. — 2. Réformés : *a)* Calvin, 767-68; — *b)* Chamier (*Tables*, 578), J.-H. Heidegger (*Tables*, 2035), Fr. Turretin, M. Schneckenburger, x, 768-69.

II. DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE. — 1° *Le magistère*. — 1. Contre Baius, x, 769-70; II, 74-81 (prop. 1, 7, 9, 8, 2, 4, 5, 6, 11, 13, 15, 12, 17, 14, 19, 18, 61, 62) (présentées dans cet ordre dans l'art. *Baius*); références aux *Tables*, 352. — 2. Contre le jansénisme, x, 770; VIII, 383-84; Quesnel, prop. 34 de la bulle *Unigenitus*, XV, 2095. — Voir aussi VIII, 485-91, le commentaire de la condamnation de la 3e proposition de Jansénius. — 3. Projet du concile de Vatican Ier, x, 770-71.

2° *Théologiens*. — 1. Controversistes : Bellarmin, x, 771-72; *Tables*, 405. — 2. Scolastiques : Suarez, x, 772-73; XIV, 2680-83; — Ripalda, x, 773; XIII. 2730-37. — 3. Apologistes modernes : Moehler, x, 773-74; 2060-62.

3° *Synthèse doctrinale*. — Systématisation déjà faite, III, 1138-52, art. *De congruo*, *De condigno*. — Rappel des principes communs, avec références.

1. *Fondements du mérite*. — La grâce donnant à l'homme, même déchu et capable d'actes libres et bons, de s'élever à l'ordre surnaturel, x, 774-75. Voir *Grâce*, *Tables*, 1847, 2° (Grâce et actes salutaires).

2. *Réalité du mérite*. — *a)* Notion : α. à l'égard de Dieu, pas de justice stricte, mais proportion ou convenance, x, 776-77; III, 1146-47, 1133-34; XV, 988. — β. toute œuvre bonne, même non surérogatoire, peut devenir méritoire, x, 776-77; cf. *Surérogatoires (Œuvres)*, XIV, 2824-33, surtout la conclusion. — *b)* le fait du mérite : les définitions du concile de Trente, conclusion de toute l'étude sur le mérite, x, 777-78 et *supra*, 3185-3186. — Aucune opposition des *droits de Dieu* : respectés qu'ils sont, même dans le mérite du Christ, x, 779; cf. VII, 1478-82; VIII, 1325-26; XIII, 1976-81; — aucune opposition à la grâce, le mérite étant l'œuvre commune de la grâce et de l'activité humaine, x, 779; III, 1139, *1151-52; voir conc.* de Trente (sess. VI, c. x), VIII, 2188; et can. 32, x, 759; — aucune injure au mérite rédempteur, x, 779; cf. VIII, 1336-55 (J.-C. communiquant la vie surnaturelle aux hommes), et XIII, 1983-85, se référant à VIII, 2216 (justification, préparation humaine).

3. *Conditions*. — *a)* Du côté de Dieu : ordination ou acceptation divine, x, 780; *supra*, 3185. — *b)* Du côté de l'homme : α. *status viæ*, III, 1148; — β. état de grâce (pour la condignité), III, 1146-49; x, 780-81; conc. de Trente (sess. VI, c. XVI et can. 32), 758, 759; et prop. 12, 13, 15, 17 de Baïus, II, 78; — γ. d'où conséquence : mérite perdu dans la perte de la grâce, recouvré par l'âme rentrant en grâce, REVIVISCENCE *(de la grâce et des mérites)*, XIII, 2629-44; — δ. acte libre émis sous l'influence d'une grâce actuelle, x, 781; III, 1149-50; à ce sujet, voir *Tables*, 1859 (controverse concernant la nécessité d'une grâce actuelle dans le juste pour chaque acte salutaire); — ε. acte salutaire commandé par la charité (?), x, 781; l'intention virtuelle suffit-elle (?), *ibid.*; cf. II, 2246-50; VII, 2269-71.

4. *Objet du mérite*. — *a)* l'absolue gratuité de la grâce exclut : le mérite de la grâce de la première justification et des grâces qui la préparent (conc. de Trente, sess. VI, c. V, VIII), ainsi que le mérite d'une conversion à venir et la grâce de la persévérance finale, c. XIII; voir *Persévérance*, XII, 1283-89 et 1292-1304; — *b)* est méritée par le juste l'augmentation de la grâce et la vie éternelle (conc. de Trente, session VI, canon 32), x, 782-83; III, 1150-51; cf. *Grâce et gloire*, VI, 1420-25.

Le mérite et notre vie surnaturelle, x, 783-84.

Auteurs modernes cités dans cette section : D. Chamier, 773; — J. Gerhard, 766; — G. Goyau, 774; — A. Grétillat, 779; — F. X. Jansen, 770; — J. de La Servière, 771; — E. Masure, 774; — J. Müllendorf, 781; — J. T. Müller, 761-62; — Chr. Pesch, 780-81; — L. Richard, 774; — M. Schneckenburger, 769; — H. Schultz, 774, 776, 779, 783; — J. van der Meersch, 780-81; — A. Vermeil, 773.

Quelques applications particulières de la doctrine du mérite :

1° *La cause méritoire de l'Incarnation :* Le Christ, les saints de l'A. T., la Sainte Vierge, VII, 1526-30.

2° *Jésus-Christ, cause méritoire :* mérite de J.-C., par rapport à lui-même, VIII, 1325-27; — cause méritoire de notre justification (conc. de Trente, sess. VI, c. VII), 2181; — et, par là, de la rédemption universelle, XIII, 1981-90.

3° *La Sainte Vierge*. — Sa médiation méritoire dans l'œuvre de la rédemption des hommes, IX, 2395; — tout l'ensemble de la question dans *Marie, médiatrice universelle*, 2398-2405 et *supra*, 3123-24.

4° *Communion des saints*. — Communication des mérites, III, 445, 447. — Tout mérite personnel appliqué à autrui ne peut être appliqué qu'en convenance, *de congruo*. Cf. III, 1143-45.

COMPLÉMENT BIBLIOGRAPHIQUE. — 1° *Écriture*. — Il faut se reporter à l'art. *Grâce* de Bonnetain (*D. B. S.*, III, 701-1319). Dans l'A. T., la relation des efforts humains, sous l'influence de la grâce, à une récompense apparaît surtout dans l'œuvre positive de la grâce unissant l'homme à Dieu avec la possession des biens dont cette union s'accompagne et l'épanouissement de cette grâce en gloire (dans les *psaumes*, col. 874-881); — également dans l'œuvre de salut et de rédemption qu'on découvre dans les Livres sapientiaux (888-95); — et dans la collaboration que l'homme doit apporter à la grâce (897-900); — ainsi que dans le rapport de la grâce à la gloire, fruit glorieux de la Sagesse (910-916). — Dans le N. T., le mérite apparaît dans la coopération de l'homme à la grâce pour être admis dans le « royaume », la récompense étant proportionnée au mérite (967-971), même en ce qui concerne la vie éternelle (972-73). Cette collaboration de l'homme à la grâce est affirmée dans les Actes des Apôtres (996-99), dans les épîtres de S. Paul (1021-1054, spécialement 1033-1040); vie éternelle, grâce et récompense (1052-54). Voir aussi Épître aux *Hébreux (1080-81, 1084-86); — épîtres catholiques* (1090-92, S. Jacques; 1099-1101, 1104, S. Pierre; 1106, S. Jude); les épîtres johanniques (1108 et surtout 1119-24, épîtres et évangile); Apocalypse (1133-36, 1146-47). Voir enfin, dans les conclusions : *Grâce et gloire* (1240-43); — *grâce et œuvres* (1230); — *grâce et mérite* (1232); — *grâce et vie* (1292-1307).

2° *Doctrine théologique*. — *Ami du clergé*, 1927, p. 545 sq. : *Tout acte bon accompli en état de grâce est-il méritoire?*; — J. Auer, *Die Entwicklung der Gnadenlehre in der Hochscholastik*, 2. Teil, *Das Wirken der*

Gnade, Frib.-en-Br., 1951; — V. Cathrein, *Gottesliebe und Verdienst nach der Lehre des hl. Thomas*, dans *Zeitschr. für Ascese und Mystik*, 1931, p. 15 sq.; — Casimiro a Grajau, *A naturaleza do mérito no ensinamento do Doutor Serafico S. Bonaventura*, Milan, 1960; — Corrado di Arienzo, *La dottrina sul merito e sulla grazia in Andrea di Vega*, dans *Collect. franciscana*, xx, 1950, p. 189-218; — J. Czerny, *Das übernatürliche Verdienst für andere*, dans *Studia Friburgensia*, Neue Folge, xv, Fribourg (Suisse), 1957; — W. Dettloff, *Die Lehre von der « acceptatio divina » bei Johannes Duns Scotus*, dans *Franziskanische Forschungen*, 1954; — G. Didier, *Désintéressement du chrétien : la rétribution dans la morale de S. Paul*, Paris, 1955; — P. Y. Émery, *Le Christ, notre récompense*, Neuchâtel, 1962; — M. Flick, S. J., et Zoltan Alszeghy, *Il Vangelo della grazia*, Rome-Florence, 1964, part. IV, *La vita dell'uomo giustificato;* — R. Garrigou-Lagrange, *L'augmentation de la charité*, dans *La Vie spirituelle*, 1925; — Ch.-V. Héris, O. P., *La grâce* (*Somme théol.*, éd. de la Rev. des Jeunes), *Le mérite et la grâce*, p. 399-512; — G. Koksa, *Die Lehre der Scholastiker des XVI. und XVII. Jahrh. von der Gnade und dem Verdienst der alttestamentlichen Gerechten*, Orbis catholicus, Herder, Rome, 1955; — A. M. Landgraf, *Dogmengeschichte der Frühscholastik*, Ratisbonne, 1952 (réédition); — Letter (P. De), *De ratione meriti secundum S. Thomam*, dans *Analecta gregoriana*, 1939; — W. D. Lynn, *Christ's Redemptive Merit, The Nature of its Causality according to St. Thomas*, dans *Analecta gregoriana*, 1962; — P. Lumbreras, *El mérito teológico y sus divisiones*, dans *Ciencia Tom.*, 1922, II, p. 224 sq.; — R. Matino, *La reviviscenza dei meriti secondo la dottrina del Dottore Angelico*, dans *Gregorianum*, 1932, p. 75 sq.; — J. M. Martinez Gomez, *Suarez y la sobrenaturalidad del merito*, dans *Archivo teologico granadino* (2), 1939, p. 71-127; — E. Neveu, *Nos actes méritoires*, dans *Divus Thomas* (Pl.), 1930, p. 386 sq.; *De la condition de la plus grande valeur de nos actes méritoires*, *ibid.*, 1931, p. 353 sq.; *Du mérite de convenance*, 1932, p. 1 sq.; 1933, p. 357 sq.; — H.-D. Noble, O. P., *L'amitié avec Dieu*, 2e éd., Paris, 1932; — W. Pesch, *Der Lohngedanke in der Lehre Jesu*, Munich, 1955; — Ant. Piolanti, *Il mistero della communione dei Santi*, 1957, Rome, p. 629 sq.; — H. Rondet, S. J., *Gratia Christi* (Essai d'histoire du dogme et de théologie dogmatique), coll. *Verbum salutis*, Paris, 1948; — Idem, *Notes sur la théologie de la grâce*, dans *N. R. T.*, 1951, p. 382-89; — Idem, *Essais sur la théologie de la grâce*, Paris, 1961; — J. Ude, *Das Wiederaufleben der Verdienste*, dans *Div. Thom.* (Fr.), 1925, p. 453 sq.; — B. F. Xiberta, *La causa meritoria de la justificación en las controversias pretridentinas*, dans *Revista esp. de teologia*, 1945, p. 87 sq. — Et les traités récents *De Gratia*, qui comportent tous une étude sur le mérite.

MERKELBACH (Benoît-Henri), théologien dominicain belge, né à Tongres le 6 janv. 1871; prêtre en 1894; professeur de théologie dogmatique à Liège (1908-1917); O. P. à la Sarte (1917); professeur à l'Angelicum (1929-1936); mort à Louvain le 25 juillet 1942. Membre de la commission instituée par le cardinal Mercier pour étudier la définibilité de la médiation mariale, il s'est ensuite dévoué à l'enseignement de la morale.

De sa participation à la commission mariale est résulté un traité de mariologie : *Mariologia, tractatus de B. Virgine Maria Matre Dei atque Deum inter et homines mediatrice*, Paris, 1939. — De son enseignement moral, nous avons *Summa theologiæ moralis*, en trois vol. *(De principiis, De virtutibus moralibus, De sacramentis)*, 1938; *Opuscula pastoralia* : quæstiones : 1. *De castitate et luxuria;* — 2. *De embryologia* (administration du baptême et stérilisation); — 3. *De variis pœnitentium categoriis;* — 4. *De pœnitentia ejusque officiis;* — 5. *De partibus pœnitentiæ et de dispositionibus pœnitentis;* — 6. *De variis peccatis in sacramentali confessione medendis*.

Cité : xv, 376, 377 (bibl.) (traité de la moralité des actes humains de S. Thomas); 939-42, cf. 946 (mariologie); 943-44 (S. Thomas et l'immaculée conception); 2009-10, 2014 (tyrannicide); 3063, 3066, 3068, 3071, 3074 (viol); 3218, 3222, 3224, 3231, 3234 (bibl.) (vœu); IX, 2405 (bibl.) (médiation de Marie).

MERLE D'AUBIGNÉ (Charles). — Sur l'œcuménisme, xv, 2222.

MERLER (Jacques). — Notice [É. Amann], x, 785-86.

MERLIN (Charles). — Notice [É. Amann], x, 786-87. — Sur les formes des sacrements, I, 1741-42; — collaborateur des *Mémoires de Trévoux*, xv, 1515.

MERLIN (Jacques). — Notice [É. Amann], x, 787.

MERMANNUS (MERSMANS, MEERMAN) (Arnold). — Notice [É. Amann], x, 787-88.

MERMILLOD (Gaspard) (1824-1892). Prélat et écrivain suisse, évêque de Lausanne et Genève et cardinal. *Œuvres oratoires* (1864-1891); *De l'intelligence et du gouvernement de la vie* (1864); *De la vie surnaturelle* (1869); *La Question ouvrière* (1872).

Cité : IX, 346 (Léon XIII); XII, 1712 (Pie IX); XIV, 2757, 2759 (Suisse); xv, 2572, 2582 (conc. du Vatican).

MERRY DEL VAL (Raphaël) (1865-1930), né à Londres, mais d'origine espagnole. Délégué apostolique au Canada, archevêque de Nicée. A la mort de Léon XIII, Pie X le nomma secrétaire d'État et cardinal.

Cité : XII, 1717, 1719 (Pie X); cf. x, 2027 (modernisme). — Sur le denier du culte, en France, xv, 1528.

MERSCH (Émile) (1890-1940). — Le P. Émile Mersch, S. J., est né à Marche (Luxembourg belge), le 30 juill. 1890. Entré dans la Compagnie de Jésus (sept. 1907), il est ordonné prêtre en 1917 au scolasticat de Louvain et, après son « troisième an » (1919), se prépare à l'enseignement de la théologie. Des circonstances imprévues le font envoyer (1920) comme professeur de philosophie à la Faculté des sciences de Namur, fonction qu'il exercera pendant 15 ans, y ajoutant celle de directeur spirituel au séminaire épiscopal de Namur pendant quelques années. Les années suivantes le voient successivement à Wépion, en qualité de directeur spirituel des étudiants de la Compagnie et à Louvain, où, dès 1936, il se consacre exclusivement à sa tâche d'écrivain. Il meurt le 20 mai 1940, à Lens (Pas-de-Calais), victime d'un bombardement auquel il s'était exposé librement, pour secourir des blessés.

Ouvrages principaux : *Le Corps mystique du Christ. Études de théologie historique*, 2 vol., Bruxelles (3e éd.), 1951; — *Morale et Corps mystique*, Bruxelles (2e éd., 1941; 2 vol. dans l'éd. de 1949); — *L'obligation morale, principe de liberté*, Louvain, 1927; — *La théologie du Corps mystique*, 2 vol., Bruxelles (2e éd.), 1946. En tête du 1er volume de cet ouvrage on trouve, après une notice due au P. J. Levie, S. J., une liste complète des nombreuses publications de l'auteur, parues dans diverses revues. La plupart se réfèrent de quelque manière au Corps mystique, thème privilégié des méditations du P. Mersch depuis ses années d'étudiant en théologie. Le dernier livre, *La théologie du Corps mystique*, offre une vaste synthèse des dogmes chrétiens majeurs à la lumière du mystère du « Christ total ». Publiée dans l'état où la mort de l'auteur l'avait laissée, elle porte, ici et là, des traces d'inachèvement; cela n'a pas empêché qu'elle fût saluée comme une des œuvres théologiques les plus monumentales de cette première moitié du siècle et dont les lecteurs n'épuiseront pas vite toutes les richesses. Dans les directions générales de la théologie contemporaine, elle apporte une contribution des plus importantes à cette théologie christocentrique qui est dans le vœu et dans les efforts, déjà partiellement récompensés, de bien des esprits. L. MALEVEZ, S. J.

Corps mystique et âmes du purgatoire, XIII, 1302; — C. M. et S. Hilaire, 1638; — C. M. et théologie, xv, 399, 458-59.

MERSENNE (Marin). — Notice [É. Dumoutet], x, 788-89; cf. x, 1774. — Descartes et Mersenne au sujet de Galilée, VI, 1086-88; — controverse avec Amama sur la Genèse, I, 935; — contre les « libertins », XIII, 1720-21; cf. XII, 1911 (P. Charron); — la connaissance de Dieu et le protestantisme libéral, IV, 763, 766. — Accidents eucharistiques, V, 1422-23. — Cité : IV, 555; XI, 2075, 2080; XIII, 1719.

MERSWIN (Rulmann) (1307-1382). — Notice dans Hurter, II, 722. Son *Livre des neuf rochers*, longtemps attribué à Suso, XIV, 2863.

MÉSA, roi de Moab, dont la Bible raconte les démêlés avec les rois d'Israël et de Juda (IV Reg., II, 4-26), XIII, 2842. Voir, dans *D. B.*, IV, 1014-1021, l'article du P. Lagrange sur la stèle de Mésa.

MESCHLER (Maurice) (1830-1912). Auteur spirituel allemand de la Compagnie de Jésus, a publié un certain nombre d'ouvrages traduits en français : *Méditations sur la vie de N. S. Jésus-Christ*, trad. 1894; *Le don de la Pentecôte*, 1895; *Exercices de S. Ignace*, 1913; *Jésus*, 1920; et divers autres écrits sur la Compagnie de Jésus. — Cité : IV, 2358 (nombre des élus); VIII, 1411 (Vie de Jésus-Christ).

MÉSENGUY (François-Philippe). — Notice [J. Carreyre], X, 1403-04. — Cité à propos du synode de Pistoie, XII, 2136, 2140, 2142, 2144, 2146, 2167, 2192; XIII, 2663.

MESLANT (Denis). Jésuite (XVIIe s.), professeur au collège de La Flèche, correspondant et disciple de Descartes, en ce qui concerne la présence eucharistique, IV, 555-56; V, 1424-29, 1435-36.

MESLIER (Jean) (1678-1733 ou 1664-1729), curé d'Étrépigny (Ardennes), rendu célèbre grâce à Voltaire qui « publia » son testament, violente diatribe contre la religion catholique. Voltaire en donna deux formes différentes, ce qui laisse supposer que c'est lui qui en est le véritable auteur. — Cité : XIII, 1746; XIV, 2297-98; XV, 3422-23.

MESMER (Frédéric-Antoine) (1733-1815). Médecin allemand, auteur de la *Doctrine du magnétisme animal*. Cité : X, 1569 (métapsychique); XIV, 2511 (spiritisme).

MESNARD (Pierre). — Auteur de l'*Essor de la philosophie politique au XVIe siècle*, Paris, 1936. — Son appréciation sur la théologie pratique de Suarez, XIV, 2726.

MESOLORAS (Jean). Théologien grec du début du siècle, auteur d'une Συμβολικὴ τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας en quatre vol., Athènes, 1901-04, en deux parties : 1° *Livres symboliques de l'Église gréco-russe*; 2° *Différences entre les différentes confessions chrétiennes*. On connaît aussi son *Catéchisme*, Athènes, 1888.

Sur l'épiclèse, V, 211, 260; — Église grecque et Église universelle, XIV, 1428; — ordre, XI, 1393, 1394, 1396; — péché originel, XII, 613, 615; — pénitence, XII, 1130; — procession du S.-Esprit, X, 770, 2319; — unité de l'Église, XV, 2213-14.

MESROP, surnommé *Machtotz*. — Notice [J. Karst], X, 789-92. — Créateur de l'alphabet national arménien, I, 1895; cf. XI, 130. — M. et la version arménienne de la Bible, XV, 2723.

MESSALIENS. — Étude [É. Amann], X, 792-95. — Voir *Euchites*, *Tables*, 1404.

MESSE. — I. D'après la Sainte Écriture, *Tables*, 1339. — II. D'après les Pères jusqu'à S. Cyprien, 1341. — III. Dans l'Église latine, du IVe s. jusqu'à la veille de la Réforme, 1343. — IV. Durant la période de la Réforme et du concile de Trente, 1348. — V. Chez les théologiens postérieurs au concile de Trente, 1350. — VI. Messe en Orient, 1356. — VII. Messe dans la liturgie : les plus anciens documents; L. ambrosienne; L. gallicane; L. celtique; L. romaine; L. mozarabe; L. orientales, 1358-63. — VIII. Messe des présanctifiés, 1363. — IX. Épiclèse, 1365. — X. Synthèse doctrinale, 1372. — XI. Synthèse liturgique, 1385.

MESSENGUY. Voir *Mésenguy*.

MESSIANISME. — Prophéties relatives au Messie. — Trois études : I. Prophétie en général. II. Prophètes selon l'ordre chronologique. III. Prophéties proprement messianiques.

I. Prophétie en général. — Étude théologique [A. Michel], XIII, 708-37. — 1° *Notion*. — 1. Trois sens, XIII, 709-10.

2. Pr. dans l'Écriture et les écrits apostoliques, 710-11. Cf. IV, 2049-50 (Eccli.); VIII, 884 (le prophète selon Jérémie); — tradition, XIII, 711-12; cf. VIII, 929-30 (S. Jérôme) :

a) Pères ayant invoqué spécialement l'autorité des prophètes (on suit l'ordre d'Altaner-Chirat) : Apologistes, I, 1588-89; — Pasteur d'Hermas (vrais et faux prophètes), VI, 2277; — S. Ignace d'Antioche, VII, 702; — Ariston, I, 1868; — S. Justin, VII, 2078-79; VIII, 2244, 2254; — Tatien, VII, 2079; XV, 64; — Athénagore, III, 2241; VII, 2080; — Théophile d'Antioche, 2080; XV, 534; — S. Irénée, VII, 2081, 2421-22; — Tertullien, III, 2249; VII, 2081; XV, 143; — S. Hippolyte, VI, 2493; — Novatien, VII, 2084; — S. Cyprien, III, 2250; 2462; VII, 2083-84; — Victorin de Pettau, 2084; XV, 2883; — Lactance, III, 2250; VII, 2084; VIII, 2428; — Clément d'Alexandrie, III, 164, 165, 2243; VII, 2082; — Origène, III, 2244-45; XI, 1506; — Grégoire le Thaumaturge, VII, 2083; — Pierre d'Alexandrie, 2083; — S. Pamphile, 2086; — Eusèbe de Césarée, 2085; V, 1529; — S. Athanase, VII, 2085; I, 2162; — Didyme, VII, 2086; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2247-48; VII, 2086; — S. Basile, S. Grégoire de Nazianze et S. Grégoire de Nysse, 2089; — S. Cyrille de Jérusalem, 2088; — S. Épiphane, 2088; — Théodore de Mopsueste, XV, 253; — S. Jean Chrysostome, VII, 2087; VIII, 669, 673; — Hésychius de Jérusalem, VII, 2089; — Théodoret de Cyr, III, 2248; VII, 2087; XV, 309-11; — Aphraate et S. Éphrem, VII, 2090; — S. Léon le Grand, IX, 281; — S. Hilaire de Poitiers, III, 2251; VII, 2091; — Victorinus Afer, 2084; — S. Optat de Milève, II, 2003; — Tyconius, XV, 1933; — S. Ambroise, VII, 2091; — S. Jérôme, III, 2252; VII, 2092; VIII, 904-05, 942; — Commodien, VII, 2084; — S. Augustin, II, 2003-04; III, 2254; VII, 2092; — Junilius Africanus, VIII, 1973; — S. Isidore de Séville, III, 2257; — S. Jean Damascène, VIII, 714.

b) Auteurs utilisant l'argument prophétique contre les Juifs, XIII, 712-13; cf. VIII, 1874, 1884, 1895, 1905, 1908, 1911. — *c)* Précisions du magistère, XIII, 713-14; cf. Vatican Ier, X, 1799; XIII, 2286-87; — serment antimoderniste, X, 2043; — Commission biblique : sur Isaïe, VII, 2320-21 (cf. *D. B. S.*, dubia I-III, texte, IV, 696); psaumes, VII, 2321; XIII, 1095 (dubium VIII, texte); 1147 (sur le ps. XV); — *Syllabus* (prop. 7), XIV, 2892.

3. Analyse théologique : *a)* essence : lumière divine, XIII, 714-15; cf. 2587-89; — issue de la prescience de Dieu (toutes écoles), X, 2116; XI, 761; XIII, 940; XIV, 1599; XV, 869; — *b)* cause : ou Dieu directement, XIII, 715-16, 935-36, ou Dieu par ministère angélique, I, 1246-47; cf. VI, 127-28, 135, 145-46 (révélation privée).

Danger de fausses prophéties (divinations démoniaques ou humaines), XIII, 716; IV, 405-06, 1442 (2°), 1445-47; X, 1571; — dont on peut et doit discerner la vraie prophétie, III, 2218-19; IV, 1378-79, 1385 (S. Thomas); 1388-89 (P. d'Ailly); 1413-15.

c) Mode de la connaissance prophétique, XIII, 716-18; cf. 2582-91 (communication de Dieu à l'homme), parfois dans l'extase, 2586; cf. V, 1884; — ou les songes, XIII, 2587; XIV, 2366; — manque de perspective en certaines prophéties, XIII, 717-18; cf. VIII, 62 (Isaïe); XI, 2050 (parousie). — Éviter les illusions, V, 2148 (n° 27); voir *Tables*, 2016, *Hallucination*.

4. Division et subdivision de la Pr. selon l'objet et selon le mode de connaissance, XIII, 718-20; cf. *supra :* mode de la connaissance prophétique.

2° *Possibilité*. — 1. Démonstration catholique, XIII, 720-22; cf. possibilité de la révélation, 2595-2601. — 2. Objections : *a)* danger de fatalisme, d'absence de moralité, de liberté, 722-24; — *b)* faits naturellement explicables : emprunts à des affirmations de peuples étrangers (thèses de Cornill, Kuenen, Lange), XIII, 724-26; cf. VIII, 1659-64; — ou psychologiquement explicables, XIII, 726-28; cf. 2591-95.

3° *Constatation*. — 1. Vérification du *fait* de la prophétie elle-même, permettant de la discerner d'une simple conjecture, ou en raison de sa conformité à la sagesse divine, XIII, 728-32. — 2. Vérifica-

tion de sa *réalisation*, du rapport réel entre l'événement et sa prédiction, 732-35.

4° *Valeur probante.* — Commentaire du texte de Vatican Ier, XIII, 735-37.

TROIS NOTES ADDITIONNELLES : 1° Points de doctrine touchés par les prophètes : catholicité de l'Église, II, 2003-04; — création, III, 2047-48; — Dieu, IV, 984-1008; — enfer, V, 34-36, 47; — Esprit de Dieu, Esprit-Saint, 677-83; XV, 1553; — gloire de Dieu, VI, 1388-90; — idolâtrie, VII, 640-43; — jugement, VIII, 1738-44; — mérite, X, 582-83, 584-85; — sacrifice, XIV, 665-68; — culte des saints, 873-78; — vertus, XV, 2741; — vie éternelle, XIII, 1022; XV, 2958-59.

2° Faux prophètes, fausses prophéties (illuminés, fanatiques ou simplement exagération) : Camisards, II, 1439-42; — Irvingiens, VII, 2567; — Jean de Leyde, IX, 499; — Joachimisme, VIII, 1441; — Kohler, 2372; — Kuhlmann, 2376; — Léon le Sage, IX, 392; — Méthode d'Olympe (sur la fin du monde), X, 1613; — millénarisme, X, 1760; — Montan, 2358; — Savonarole, XIV, 1227-29; — Sibyllins (livres), 2029-30; — Vintras, XV, 3055; — prophétie des papes (S. Malachie), 3554.

3° Saints personnages ayant possédé transitoirement un don de prophétie : la Vierge Marie au *Magnificat*, VIII, 1178-79; IX, 983-84; — S. Colomban, III, 371; — Ste Hildegarde, VI, 2474; — Jean de Roquetaillade, VIII, 801-02; — S. Louis Bertrand, XV, 3683. (Indications prises dans le *D.T.C.* et vraisemblablement non exhaustives.)

II. Prophètes selon l'ordre chronologique. — L'art. *Prophète* d'E. Mangenot (*D. B.*, V, 705-27) serait le trait d'union entre les art. *Prophétie* et *Messianisme* du *D. T. C.* En voici les divisions générales : 1. Notion. — 2. Vocation et inspiration divine des prophètes. — 3. Manière dont les prophètes manifestaient les volontés divines. — 4. Preuves de leur mission et de leur inspiration. — 5. Rôle et influence des prophètes en Israël. — 6. Suite chronologique des prophètes. — 7. Faux prophètes. — 8. Prophètes du Nouveau Testament.

On retiendra ici spécialement : du § 6 : la suite des prophètes en Israël : prophètes d'action et prophètes écrivains, et le § 7 : prophètes du N. T.

I. PROPHÈTES EN ISRAËL. — 1° *Prophètes d'action.* — On nomme ainsi les prophètes qui n'ont pas laissé de prophéties écrites.

A proprement parler, *Moïse* est le premier grand prophète hébreu, *Tables*, 3234. — Après le passage de la mer Rouge, *Marie*, sœur du guide des Hébreux, devenue prophétesse, chante sous l'inspiration divine, le cantique de son frère (Exod., XV, 20), *Tables*, 3145. — *Balaam*, un devin païen, fut obligé de répéter les paroles de Jéhovah et de bénir Israël, *Tables*, 353. — Dieu qui voulait exclure à jamais d'Israël les devins et les augures promit à son peuple, par la bouche de Moïse, une série de prophètes qui seraient les intermédiaires entre lui et les siens et les organes vivants de ses révélations. Il s'agit du « prophète » annoncé Deut., XVIII, 15-19, dans lequel nombre d'exégètes voient la série des prophètes d'Israël y compris le Messie. Voir ici IV, 665-72.

La série, en effet, fut à peu près ininterrompue. *Josué* succéda à Moïse comme prophète (Eccli., XLVI, 1); cf. VIII, 1551. — Sous les Juges, *Débora* est dite « prophétesse » et communiquait à Barac les ordres de Dieu (Jud., IV, 4-6), *Tables*, 908. — Un prophète vient de la part de Dieu annoncer aux Hébreux la fin de l'oppression des Madianites (Jud., VI, 8-10). — Un « homme de Dieu » vint aussi adresser à Héli des reproches au nom du Seigneur (I Sam., II, 27). — *Samuel* entend la parole de Dieu qui lui révèle le sort d'Héli et de sa famille (I Sam., III, 2-21). — C'est à un « voyant » que Dieu manifeste ses desseins sur Saül (I Sam., IX, 6-X, 16). — A côté de lui on voit des troupes de prophètes qui reconnaissent son autorité et parmi lesquels Saül se mêle pour prophétiser. Sur la nature de ces anciens prophètes d'Israël, voir XIII, 2798-2800 et *D. B.*, art. *Prophétisme*, V, 735-42.

Auprès de David interviennent les prophètes *Gad* et *Nathan*. Sur Gad, *Tables*, 1761; — sur Nathan et David, XIII, 2779; Nathan écrivit l'histoire du règne de Salomon. — Le prophète *Abia* prédit à Jéroboam son règne sur dix tribus détachées de la dynastie davidique (I Reg., XI, 29-39), annonça à la femme de Jéroboam la mort de son enfant et prononça de terribles menaces à l'égard de la maison de Jéroboam (I Reg., XIV, 1-18); *Tables*, 61.

Signalons dans l'histoire des deux royaumes : *Séméias* (cf. *D. B.*, V, 1593, n. 1); — *Jéhu* (*D. B.*, III, 1244, n. 1); — *Hanani* (*Ibid.*, 413, n. 1); — *Azarias* (*D. B.*, I, 1300, n. 11); — *Michée*, fils de Jemla (*D. B.*, IV, 1062, n. 1); — *Jahaziel* (*D. B.*, III, 1106, n. 2); — *Élie* (*Tables*, 1154); — *Élisée* (*ibid.*, 1155). — Après l'apparition des prophètes écrivains, il faut encore citer *Oded* (*D. B.*, IV, 1738, n. 2); — la prophétesse *Holda* (*D. B.*, III, 727), et d'autres prophètes non nommément désignés. Cf. Mangenot, *D. B.*, V, 720-23.

2° *Prophètes écrivains.* — Ce sont ceux qui nous intéressent le plus en vue de l'art. *Messianisme*. On compte quatre grands prophètes et douze petits prophètes. Dans le *D. B.*, V, 723-24, E. Mangenot établit leur ordre chronologique, dont les dates ne correspondent pas toujours aux dates proposées par la critique indépendante, indiquées ici en deuxième lieu.

1. *Abdias*, I, 22-23 (date antérieure ou postérieure à Jérémie).
2. *Joël*, VIII, 1489-95 (préexilien ou postexilien).
3. *Jonas*, VIII, 1497-1504 (sous Jéroboam II ou époque postexilienne).
4. *Amos*, I, 1117-20 (VIIIe s.).
5. *Osée*, XI, 1629-51 (VIIIe s.).
6. *Isaïe*, VIII, 14-79. — Sur la date de composition et sur l'auteur des différentes parties, voir les conclusions d'E. Tobac, 45-46.
7. *Michée*, X, 1652-63 (VIIIe s. ou 740-700).
8. *Nahum*, XI, 4-16 (VIIe s. ou 650-610).
9. *Sophonie*, XIV, 2367-79 (VIIe s. ou 635-625).
10. *Habacuc*, VI, 2007-10 (VIIe s. ou 607-600).
11. *Jérémie*, VIII, 842-86 (VIIe s.).
12. *Baruch*, II, 437-41 (VIe s. ou époque machabéenne).
13. *Ézéchiel*, V, 2028-42 (VIe s.).
14. *Daniel*, IV, 55-103 (VIe s. ou IIe s.).
15. *Aggée*, I, 564-73 (vers 520).
16. *Zacharie*, XV, 3648-70 (500 ou 1re partie, 500; 2e partie, 300).
17. *Malachie*, IX, 1745-60 (vers 440).

II. PROPHÈTES DU NOUVEAU TESTAMENT. — 1° *Jésus-Christ, prophète.* — Voir VIII, 1347-48, et *Tables*, 2590.

2° *Les prophètes de l'âge apostolique.* — Quand l'Église d'Antioche eut été fondée, il y vient de Jérusalem des prophètes, dont l'un, nommé *Agabus*, prédit une famine qui se produisit sous le règne de Claude (Act., XI, 27-28). Seize ans plus tard, à Césarée, le même Agabus annonça par une action symbolique la prochaine captivité de S. Paul (Act., XXI, 10-11) (cf. *D. B.*, I, 259). Ce fait se passa dans la maison de l'évangéliste Philippe, qui avait quatre filles, vierges et prophétesses (Act., XXI, 9). Ces prophètes coexistaient à Antioche avec des docteurs (Act., XIII, 1). Deux prophètes de Jérusalem, Judas, surnommé Barsabas, et Silas (*D. B.*, IV, 1722) furent envoyés à Antioche (Act., XV, 32). Leur ministère prophétique comprenait sans doute la prédication et l'enseignement, puisqu'ils consolèrent les frères et les confirmèrent dans la foi. Cf. *D. B.*, III, 1807.

3° *Le charisme de prophétie.* — Cf. *Tables*, 583. — « Parmi les charismes qui se manifestèrent dans l'Église de Corinthe, S. Paul nomme la prophétie (I Cor., XII, 10) et il range ceux qui en étaient dotés entre les apôtres et les docteurs (Ibid., 28-29). Le don de prophétie était supérieur au don des langues, car le prophète parle aux autres et les édifie, les exhorte et les console, tandis que le glossolale n'édifie pas l'Église de Dieu, à moins que ses paroles ne soient interprétées (I Cor., XIV, 1-5) (cf. VIII, 2592). Le ministère de ces prophètes est utile surtout aux fidèles (I Cor., XIV, 22); il convertit cependant les infidèles qui pénètrent dans les assemblées, en les convainquant par la parole et en manifestant les secrets de leurs cœurs » (Ibid., 24-25).

« Tous ceux que l'Esprit animait avaient le droit de prophétiser. Cependant, pour éviter les abus, S. Paul régla l'exercice de ce charisme. Il suffisait qu'à chaque assemblée deux ou trois seulement prennent la parole et exhortent les fidèles; les autres devaient être juges de ces manifestations de l'Esprit. Ils devaient parler successivement et, dès qu'un nouveau prophète prenait la parole, le précédent devait se taire, chacun enseignant et exhortant l'assistance à son tour, car les prophètes sont soumis les uns aux autres. Dieu qui les inspire est

le Dieu de la paix et non pas de la discussion (Ibid., 29-32). Et ces règles, l'Apôtre les enseignait dans toutes les Églises. Il impose donc cette loi aux prophètes de Corinthe, comme un ordre du Seigneur (Ibid., 37), non pour étouffer l'esprit de prophétie, sinon celui des faux prophètes qui désobéiraient, puisqu'il tient la prophétie pour le meilleur des charismes divins (Ibid., 38). Les prophètes, placés entre les Apôtres et les évangélistes, travaillent, comme eux, au service des saints et des fidèles (Eph., IV, 11). Ils sont avec les Apôtres les fondements de l'Église (Eph., II, 20). Ils sont nommés encore après les Apôtres (Eph., III, 5; Apoc., XVIII, 28). Ils n'ont pas disparu avec l'âge apostolique. La *Didachè*, x, 7; XI, 7-12; le *Pasteur d'Hermas, Mand.*, XI, les signalent encore en les distinguant des faux prophètes. Ces prophètes, possédés, dirigés et conduits par le Saint-Esprit, étaient des prédicateurs inspirés, qui prêchaient et exhortaient les fidèles; c'étaient parfois des missionnaires qui, poussés par l'Esprit, répandaient, comme les Apôtres, l'Évangile. Mais leur prophétie était un charisme, une grâce d'exception, qui se manifestait quand et comme voulait l'Esprit » (*D. B.*, v, 726-27). Le *D. B. S.* apportera de nouveaux compléments.

4° *Faux prophètes.* — « Jésus avait mis ses disciples en garde contre les faux prophètes (Matth., VII, 15). Deux faux prophètes sont mentionnés dans le N. T. : *Barjésus* (Act., XIII, 5-12) et une femme de Thyatire, *Jézabel* (*Tables*, 2663) (Apoc., II, 20). » (Ce texte aussi est d'E. Mangenot, dans *D. B.*, v, 726-27.)

III. Prophéties proprement messianiques. — Étude [L. Dennefeld], x, 1404-1568. — Le concept de messianisme implique tout d'abord les prophéties concernant le Messie, mais aussi celles concernant le futur règne de Dieu devant s'établir sur la terre, ou encore les prédictions relatives à l'avenir glorieux de l'humanité (Introduction). L'étude *Messianisme* aborde ces sujets en trois perspectives : I. Textes messianisques contenus dans la Bible. — II. Textes de la littérature extracanonique. — III. Synthèse des traits messianiques ainsi rassemblés.

I. ÉTUDE ANALYTIQUE DES PROPHÉTIES RELATIVES AU MESSIE : littérature canonique. — 1° *Premières formes de l'espérance messianique.* — 1. Protévangile : diverses interprétations, x, 1409-11. Cf. relativement à la femme et à son lignage, VII, 849-58; VI, 1208-12; XV, 3490. — 2. Bénédiction de Noé, x, 1412-13; VI, 1212-13. — 3. Promesse faite à Abraham, x, 1413-15; I, 106-109, renouvelée à Abraham, Isaac et Jacob, 109-11. — 4. Bénédiction de Jacob, x, 1415-17; VI, 1213-1221.

2° *Messianisme à l'époque de Moïse.* — 1. Moïse et l'avenir d'Israël, x, 1418-19; IV, 665-672. — 2. Oracle de Balaam, x, 1419-20; cf. XI, 689; messianisme de l'oracle, VIII, 1116; XIII, 716.

Sur le messianisme de toutes ces prophéties (1° et 2°), VIII, 1116.

3° *Idées messianiques au temps des anciens rois* (surtout David et Salomon). — 1. Promesses faites à David relativement à son royaume, x, 1421; cf. v, 2360; VIII, 1117-18; XIII, 2837-38. — 2. Oracles de David, ps. II et CIX (CX), x, 1421-25; v, 2360-61, 2362; XIII, 1145. Voir *infra*, autres psaumes.

4° *Messianisme au temps des prophètes écrivains (avant l'Exil).* — 1. Orientation nouvelle, x, 1426-27. — 2. *Amos, 1427-29;* I, *1119;* VIII, *1119.* — 3. *Osée*, x, 1429-31; VIII, 1119; XI, 1648-50. — 4. *Isaïe : a)* Commencement du ministère d'Isaïe : vision inaugurale (ch. VI), x, 1432-33; VIII, 19; — suivie de reproches et perspectives de relèvement final par Dieu (Is., II, 6-V, 24), x, 1433; (Is., XXXII, 9-20), 1433-34. — *b)* Prophéties du temps de la guerre syro-éphraïmite : de l'Emmanuel (Is., VII, 14), x, 1434-36; IV, 2430-40; v, 2363-64; VIII, 50-62, 1119-20; complétée (Is., VIII, 5-10 et 23-IX, 7), x, 1436-38; VIII, 62-64; — discours relatifs à Israël (Is., XXVIII-XXXIII; XXII, 1-14), x, 1438; — *c)* A l'époque de l'invasion de Sennachérib (701) : discours sur le peuple et le relèvement futur (Is., x, 5-XII, 6; XVII, 12-XIX; XXVIII-XXXIII), x, 1438-43, proclamant (Is., XI, 1-2) l'origine davidique du Messie, « le rameau sorti de la tige de Jessé », x, 1442-33; VIII, 64-66, 1120; — vision, prédictions (Is., XI, 1-9; II, 2-4; XIX, 16-25), x, 1443. — 5. *Michée*, x, 1444-46; v, 2365; VIII, 1120; x, 1663-67. — 6. *Nahum* et *Habacuc*, x, 1446-47; VI, 2007-08, 2010; XI, 6, 14-15. — 7. *Sophonie*, x, 1447-49; XIV, 2376-79. — 8. *Jérémie :* antérieurement au premier siège de Jérusalem (597) et pendant et après le siège, x, 1449-54; VIII, 879-84, 1120. — 9. *Baruch*, x, 1454; II, 439-41; v, 2364-65. — 10. *Psaumes : a)* se rapportant au Messie personnellement, ps. II, CIX (indiqués *supra*, 3195); — ps. LXXI, x, 1455-56; XIII, 1145-46; — ps. XLIV, x, 1456-57; v, 2363; XIII, 1145; — ps. CXXXI, x, 1457-58; XIII, 1144-45; — ps. LXXXVIII, x, 1458; XIII, 1144; — *b)* psaumes d'intronisation de Jahvé (ps. XLV, XLVI, XLVII, LXXIV, LXXV, XCII, XCVIII), x, 1458-63; — *c)* passages messianiques épars (ps. LXVII, 29-30; ps. LXXX, 14-17; ps. LXXXVI; ps. VII, 7-9; ps. IX-X; ps. LVII; ps. LXXXI, 8; ps. XC, 16), x, 1463-65.

5° *Idées messianiques des temps exiliens et post-exiliens.* — 1. *Ézéchiel;* avant et après la chute de Jérusalem (586), x, 1465-72; v, 2036-41; VIII, 1121. — 2. Seconde partie d'*Isaïe : a)* Ch. XL à LV : fin de l'exil, rétablissement d'Israël, conversion des païens, Dieu et le « Serviteur de Jahvé », x, 1472-76; VIII, 66-77; 1121-22; — *b)* Ch. XIII-XIV, XXXIV-XXXV (chute de Babylone, cataclysme universel et restauration de Sion), x, 1476-78; — *c)* Ch. LVI-LXVI (différents aspects de la pensée d'Isaïe, que l'auteur s'efforce de grouper et d'étudier séparément), x, 1478-82. — 3. *Aggée*, 1482-83; I, 564-73; VIII, 1122. — 4. *Zacharie; a)* première partie (ch. I-VIII), x, 1483-85; — *b)* 2e partie (ch. IX-XIV), x, 1485-89; v, 2365-66; VIII, 1122-23; XV, 1re partie, analyse, 3651-56; 2e partie, 3656-57; affinité avec les anciens prophètes, 3660-61; messianisme, 3664-70. — 5. *Abdias*, x, 1489-90; I, 22-23. — 6. *Malachie*, x, 1490-91; v, 2366; VIII, 1123; IX, 1748-51 (l'oblation pure, 1751-53); cf. x, 795. — 7. *Joël*, x, 1491-95; VIII, 1123, 1490-95. — 8. On reporte ici les ch. XXIV-XXVII d'*Isaïe*, x, 1495-97; voir la discussion, VIII, 32-35. — 9. *Daniel*, x, 1497-1505 (les quatre empires précédant le royaume messianique); cf. IV, 63-73 (opinions sur le caractère et l'auteur du livre), 75-102 (les soixante-dix semaines); VIII, 1123-24. — 10. *Psaumes exiliens et postexiliens : a)* Ps. XXI : x, 1505-06; XIII, 1146; — *b)* ps. XCV, ps. XCVI, ps. XCVII : x, 1506-07; — *c)* passages messianiques des ps. I, 5; ps. XIII, 7; ps. LXVI; ps. LXXXIV; ps. LXXXV, 9-10; ps. CI, 1-12, 24-28; ps. CXLIX, 1-9; ps. CXXVI, 4-6 : x, 1507-09; — *d)* rejet de psaumes non messianiques, 1510. — 11. Écrits historiques et didactiques, x, 1510-11 : *Tobie, XIII, 11* sq. (cf. XV, 1155, 1175); — *Judith, XVI, 20-21* (cf. VIII, 1711); — *I Macch., II, 57;* — *Ecclésiastique* (prière du ch. XXXVI; éloge des saints d'autrefois, XLV, 22; Élie et le rétablissement d'Israël) (cf. IV, 2051-52).

Voir aussi, pour l'ensemble, VIII, 1628-1633; XV, 1559-63 (messianisme dans l'A. T.).

II. ÉTUDE ANALYTIQUE : LE MESSIANISME DANS LA LITTÉRATURE NON CANONIQUE. — 1° *Littérature apocryphe.* — 1. Le *Livre d'Hénoch* (auquel se rattachent le *Livre astronomique*, le *Livre des visions historiques*, l'*Apocalypse des dix semaines* et le *Livre des paraboles*), x, 1511-17. Cité : I, 1480-82; VIII, 1588; — sur le messianisme : v, 2376-77; VIII, 1127, 1128 (Fils de l'homme), 1130, 1633; x, 1523, 1546,

1550, 1760 (millénarisme); xv, 1562-63. — 2. Le *Livre des Jubilés*, x, 1517-18; cf. *Tables*, 191. — 3. *Les Testaments des douze Patriarches*, x, 1518-19; cf. *Tables*, 191. — 4. *Le troisième livre sibyllin*, x, 1519-21; xiv, 2028-2030; cf. *Tables*, 191. — 5. *Les Psaumes de Salomon*, x, 1521-22; cf. *Tables*, 191. — 6. *Les vers 36-92* du III[e] livre sibyllin, x, 1522 (voir une allusion à la différence d'auteur, xiv, 2030). — 7. *L'Assomption de Moïse*, x, 1522-23; citée *Tables*, 191. — 8. Le *Livre des secrets d'Hénoch*, x, 1523 : cf. i, 1482-85; *Tables*, 191. — 9. Le *IV[e] livre d'Esdras*, x, 1523-24; cf. i, 1485-87; *Tables*, 191. — 10. *Apocalypse syriaque de Baruch*, x, 1524-25; cf. 1487-89; *Tables*, 191.

Voir aussi, pour l'ensemble, viii, 1127, 1587-90, 1633-34.

2° *Littérature rabbinique.* — 1. Le règne de Dieu, x, 1526-27. — 2. Le Messie, 1527-28; viii, 1634; cf. v, 2376-77. — 3. Préambules des temps messianiques : *a)* Douleurs messianiques, x, 1529; cf. xv, 21-22; — *b)* apparition des précurseurs, x, 1529; viii, 1126-27, 1185; ix, 1755, 1756-59; — *c)* préparation d'Israël, bonnes œuvres et pénitence, x, 1529-30; viii, 1642 (écho de la doctrine biblique, xii, 727-28). — 4. Ouverture de l'ère messianique, x, 1530-31. — 5. État nouveau d'Israël et des autres nations, x, 1531-34 : délivrance de la servitude par la ruine de l'Empire romain et retour de l'Exil; — rétablissement de Jérusalem et de Canaan; — restauration nationale et religieuse d'Israël, — destinée des nations (indications diverses, viii, 1129-31); — Gog et Magog (*Tables*, 1831); — durée des temps messianiques.

III. Étude synthétique. — 1° *Origine et développement du messianisme.* — 1. Origine : Exposé et critique des conceptions de Wellhausen, de Gunkel et Gressmann, de Mowlnckel, de Sellin et Dürr, x, 1535-42 :

Ces tentatives de faire dériver le messianisme uniquement du rôle que Jahvé a joué au milieu de son peuple n'ont pas de consistance; Jahvé est donc non seulement indirectement, mais aussi directement l'auteur du mouvement messianique (col. 1542).

2. Développement, 1542-43 : trois étapes : *a)* avant les prophètes écrivains; — *b)* après le schisme des dix tribus, rappel des conditions posées à l'alliance en vue du « jour de Jahvé »; — *c)* après la catastrophe de 586, promesses pour Israël, jour de Jahvé désastreux pour les païens :

Mais la suite historique des idées messianiques ne présente un développement progressif que dans une mesure assez restreinte. On a souvent l'impression que les idées nouvelles d'un voyant remplacent les idées antérieures plutôt qu'elles ne les complètent (col. 1543).

2° *Comparaison des idées messianiques entre elles.* — 1. Le règne de Jahvé, idée prédominante du messianisme des prophètes, x, 1543-44. — 2. Personne et œuvre du Messie, conceptions différentes des prophètes, silence de plusieurs, 1544-46; — conception des apocryphes et de la théologie rabbinique, 1546; cf. v, 2376-77; viii, 1127-30. — 3. État parfait d'Israël et de l'humanité (sainteté et bonheur sans fin), x, 1546-48. — 4. Privilège d'Israël et salut des païens, 1548; avec certains excès de nationalisme, 1549; cf. viii, 1130 (royaume messianique). — 5. Résurrection (doctrine finalement commune à l'eschatologie messianique), x, 1550; cf. xiii, 2507-2511. — 6. Date de l'avènement des temps messianiques, x, 1550-52 :

Les prophètes de l'A. et du N. Testament annoncent comme très prochains des événements dont ils étaient séparés par des centaines d'années. Ce manque de perspective (cf. *supra*, 3192), ainsi que le nationalisme exclusif font partie des contingences dans lesquelles se présente le messianisme en Israël (col. 1552).

3° *Comparaison entre les idées messianiques d'Israël et les prétendues analogies d'autres peuples.* — 1. Prétendu messianisme des Babyloniens (auteurs visés : Zimmern, H. Lietzmann, H. Gressmann, Gunkel et A. Jeremias), x, 1553-55. — 2. Prétendues prophéties égyptiennes (quatre textes retenus par E. Meyer, Ulrich Wilcken, E. Norden), 1555-58. — 3. Eschatologie perse : ressemblance du mazdéisme et du mosaïsme (Gall, Βασιλεία τοῦ Θεοῦ, 1926); mais antériorité du mosaïsme, x, 1558-60. — 4. Perspectives eschatologiques des Grecs et des Romains (il s'agit surtout de la 4[e] églogue de Virgile). Contre Lagrange, pour qui

il ne peut être question ni de messianisme ni de connexion avec l'A. T. ... Il n'est pas démontré qu'une infiltration juive sur Virgile soit impossible et il semble même que cette hypothèse est celle qui explique le mieux les particularités de son poème (col. 1563).

5. La fin de l'ordre actuel d'après les Hindous, x, 1563-64. — 6. La fin du monde d'après les mythes germaniques, 1564.

4° *Comparaison entre les prophéties de l'A. T. et les faits du N. T.* — 1. Accord : le N. T., accomplissement de l'espérance messianique, x, 1564-65. — 2. Désaccord : caractère spirituel du règne messianique dans le N. T.; son caractère matériel dans l'A. T.; — rôle transcendant du Christ non prédit par les prophètes, 1565-68. — 3. Comment interpréter ce désaccord, 1568.

Dans le *D. B. S.*, A. Gelin a rédigé de son côté l'article *Messianisme* (v, 1165-1212). Son étude mérite mieux qu'une simple mention. Elle présente en effet le messianisme comme « l'épine dorsale » de la Bible. « Tout entière, celle-ci atteste une tension incoercible vers un avenir définitif et cette tension est le mouvement même de la foi. » La Bible a donné à l'histoire d'Israël une direction : son histoire est portée par Dieu, épiphanie de Dieu; « elle est conçue comme une suite de situations où le croyant se tient devant son Dieu personnel qui poursuit un dessein en vertu de sa puissance, de sa fidélité et de sa patience. Les revers et les déceptions de l'histoire sont des épiphanies négatives, des colères de Dieu, qui n'arrêtent pas l'optimisme de l'espérance : cet optimisme vient moins de ce qu'Israël fait que de ce qu'il reçoit. L'élection d'Israël, située au niveau d'Abraham et, mieux encore, au niveau de Moïse, est le lancement d'Israël et le commencement de son aspiration au définitif... Dès lors, la promesse aux patriarches, la libération révolutionnaire d'Égypte, l'Alliance, la conquête de Canaan, l'établissement du royaume, la restauration de 538 apparaissent comme autant de jalons d'une histoire ouverte sur l'avenir... Dieu s'implique (ainsi) dans le devenir historique d'Israël. »

Aussi le messianisme, avec son point de départ dans l'histoire même d'Israël, exprime une aspiration au définitif et la valeur de cette aspiration tient à sa qualité religieuse et morale, en dépit des éléments moins qualitatifs qu'elle a pu drainer.

En 1929, Dennefeld a consacré au messianisme du dehors une étude attentive et convaincante. Mais l'interprétation de la mythologie chaldéenne et des théomachies primitives appartient au passé et ne s'est pas imposée. Le messianisme biblique possède un caractère original : « Il est né sur le terrain de l'histoire : avec raison, W. Eichrodt (*Theologie des A. T.*, ii, 266) note « le « lien étroit de l'espérance avec la pensée de l'Alliance et « de l'Élection » et L. Dürr rattache l'espoir messianique à la révélation du Dieu qui s'implique dans l'histoire pour la conduire à son terme religieux (*Ursprung und Ausbau der israelitisch-jüdischen Heilandserwartung*, 1925, p. 38-73). C'est de cette révélation initiale, et encore obscure, que dérivent le caractère d'aspiration au définitif et les possibilités de purification de cet espoir. Toujours le messianisme apparaîtra comme une sorte de corollaire du jahwisme. » Il n'est pas né sur le terrain du mythe, ni du rite, ni de l'idéologie royale, et même la forme royale de l'espoir n'est qu'une tard venue. « Le messianisme enfin ne doit rien d'essentiel à l'eschatologie perse, parce qu'il se relie, sous sa forme postexi-

lique, à des antécédents trop clairs, qu'il orchestre et exploite. »

Cette idée générale est développée tout au long de l'étude, dont on ne peut ici analyser tous les aspects :

Points de départ : le Protévangile, les promesses aux patriarches, l'Alliance, les poèmes « amphictyoniques » (premières bénédictions ou malédictions des tribus : bénédiction de Juda; oracles de Balaam).

Messianisme royal : prophétie de Nathan, qui est pour ainsi dire la royalisation de l'Alliance; — psaumes royaux, avec leurs thèmes divers, mais toujours impliquant puissance suprahumaine, libération des ennemis, libre épanouissement d'Israël; — messianisme d'Isaïe (Emmanuel, rameau de Jessé) et de Michée, principaux témoins du développement religieux et de la continuité du plan divin; — enfin oracles dans lesquels apparaît surtout un messianisme eschatologique.

Messianisme sans Messie : « l'attente du Messie, absente de maint passage authentiquement messianique, ne définit pas suffisamment l'espérance du messianisme; bien plus, là où elle existe, elle se réfère à une attente plus essentielle : celle du *règne de Dieu.* » Les psaumes du « règne de Jahweh » traduisent cette pensée, et le ps. XCVIII est le plus riche d'allusions à ce thème.

Messianisme prophétique : ce messianisme est concrétisé dans la prophétie du Serviteur de Jahweh, du Second Isaïe. Après l'échec que constitue l'exil, le dessein de Dieu, regroupement d'Israël et conversion des païens, doit néanmoins réussir. L'instrument de cette réussite sera « quelqu'un pris d'Israël et qui même incarnera le vrai Israël. On le présente avec des traits qui conviennent à Moïse et à Jérémie, à ce dernier surtout (ministère d'intercession, de la parole, de l'Alliance, ministère combattu, ministère quant au péché); on annonce l'efficience de son martyre en se servant de la terminologie liturgique (sacrifice d'expiation); des touches délicates, empruntées au messianisme royal (Is., XLII, 1; cf. XI, 2; LIII, 12; cf. IX, 2) disent suffisamment qu'il est une figure de Messie. Mais c'est le Messie-prophète, non plus le Messie-roi » (col. 1194).

Messianisme sacerdotal. — C'est le paragraphe le plus neuf de l'étude de Gelin. « L'orientation cléricale qu'Ézéchiel (XL-XLVIII) voulait imprimer à la théocratie post-exilique s'est réalisée dans l'histoire. » Après le mouvement messianique de 520 et les missions de Néhémie et d'Esdras, la communauté juive est administrée par un grand prêtre. « Le personnage est valorisé et auréolé dans le *Priester Codex :* descendant de Pinhas, petit-fils d'Aaron, il a la promesse d'un sacerdoce éternel (Num., XXV, 12-13); il tient concrètement la place du roi pré-exilique. Il serait étonnant qu'il n'ait pas bénéficié de la tendance qui portait vers l'eschatologie et le messianisme. » L'auteur retrouve cette dualité de Messie — grand prêtre issu de Lévi, roi issu de Juda — dans de nombreux textes rabbiniques ou dans les écrits de Qumrân.

Figure apocalyptique du « Fils de l'homme ». Ayant étudié la place de l'apocalyptique dans le développement du messianisme, Gelin analyse la vision de Daniel du « Fils d'homme » venant sur les nuées pour s'opposer aux Bêtes symboliques. Le personnage est dépeint « comme » un fils d'homme. Le « comme » marque le symbolisme de la représentation : « L'auteur revient ici à ce qui était foncier, dès l'Alliance, dans l'espérance messianique : la constitution du peuple de Dieu. Il s'agit d'une promotion du *Reste,* mais faite d'en haut et par conséquent de qualité inédite... Ce sens collectif suffit-il?... On peut se demander si le Messie n'est pas inclus dans sa vision, ou du moins tout proche de l'être... Telle sera en tout cas la lecture prochaine faite par la tradition apocalyptique... Pouvait-on d'ailleurs concevoir le peuple de Dieu sans un chef? Nous aurions là « une préparation lointaine de la doctrine chrétienne « du Corps mystique du Christ » (A. Feuillet, *Le Fils de l'homme de Daniel et la tradition biblique,* dans *R. B.,* 1953, p. 999) » *(D. B. S., art. cit., 1201).*

Dans les *conclusions* de l'étude, trois points sont à relever.

1° *L'A. T. a-t-il attendu un Messie-Dieu?* — « Une réponse à la fois ferme et nuancée ne pourra être donnée que par une étude attentive du *monothéisme biblique.* Il ne nous semble pas que le Messie soit jamais identifié à Yahweh, ni que l'incarnation ait été prédite par l'A. T. Mais il est non moins patent qu'on y a cru à des êtres qui ont valeur d'*élohim,* qui font partie de la sphère du divin... Après l'exil, la foi vétérotestamentaire se trouvera polarisée sur un thème plus large qui unifiera sa tension : le thème de la venue de Dieu qui peut être considéré comme une approche obscure de l'incarnation. »

2° *Dans le N. T.,* il faut souligner la progression avec laquelle Jésus a voulu faire comprendre le messianisme qu'il est venu réaliser. En face du « messianisme royal » que beaucoup espéraient, Jésus a gardé une attitude réservée, voulant éviter de déclencher un mouvement politique. Même dans l'accomplissement de ses miracles, au milieu des acclamations populaires, Jésus garde une discrétion dont le but est d'attirer l'attention beaucoup plus sur le « règne de Dieu » que sur le « roi messianique ». C'est seulement au moment de la Passion, où il allait réaliser en sa personne la doctrine du « Serviteur souffrant » que Jésus dévoilera à Caïphe et aux sanhédrites le véritable caractère de son messianisme. « Se dire le Messie au sens orthodoxe et traditionnel qui était le leur n'eût rien eu de blasphématoire, mais il était clair que Jésus prétendait bien davantage et se haussait au plan divin. En s'assimilant au Fils de l'homme de Daniel, il donnait au titre de Fils de Dieu lui-même un sens non métaphorique, mais propre et transcendant, qui était inacceptable pour leur étroit monothéisme » (P. Benoit, *La divinité de Jésus dans les évangiles synoptiques,* dans *Lumière et Vie,* n. 9, p. 72-73) *(D. B. S., art. cit.,* 1209). « Peu à peu Jésus laissait pressentir son mystère. En scrutant son comportement et les titres qu'il se donnait, les disciples percevaient ce *fulgor ipse et majestas divinitatis occultae* (S. Jérôme), que la tradition primitive allait livrer en formules claires... La résurrection-ascension fut pour la foi chrétienne l'événement décisif : la victoire du Christ sur la mort marquait la réussite du dessein de Dieu, l'avènement des derniers temps, la levée du scandale de la Passion, l'acquiescement divin donné à Jésus. Elle devint un point de départ pour la réflexion sur l'accomplissement du messianisme, enfin pourvu de tous ses éléments » (col. 1209).

3° *Point de vue de l'apologiste.* — A ce sujet, Gelin transcrit les réflexions de Podechard : « L'espérance messianique a perçu les réalités spirituelles de l'avenir sous une forme qui les matérialisait et qui, si l'on ne considérait que l'expression abstraite de la vérité logique, étaient inexactes. Mais la vérité n'était perceptible, du temps des prophètes, que de cette façon. La promesse du Messie, roi national, recouvrait la promesse de réalités spirituelles plus précieuses, mais qu'on ne pouvait alors appréhender sous leur forme propre; de même pour les promesses merveilleuses sur le retour de l'exil : le retour était la condition nécessaire et le point de départ d'un développement spirituel, lequel allait aboutir, par le Christ, à tout l'univers. Le mirage reflétait des merveilles surnaturelles que Dieu allait donner par le Christ.

« Les prophètes ne pouvaient pas connaître autrement la religion future. La conception statique d'une religion est essentiellement erronée. L'objet de la religion, en Dieu, est immuable; mais son sujet est l'homme. Pour ce motif, si l'on veut être dans la vérité, il faut ne pas toujours rester dans la lettre ancienne, ou, si l'on garde la lettre, l'interpréter dans un sens nouveau... Les promesses messianiques ne pouvaient se réaliser que dans un sens supérieur; les prophètes ne pouvaient concevoir les réalités futures que d'une façon inadéquate. L'annonce d'un fait brut et matériel peut être strictement exacte; *mais l'annonce d'une religion nouvelle ne peut l'être; il eût déjà fallu la vivre.*

« La méthode parfois utilisée est de présenter la preuve par les prophéties en un tableau à deux colonnes. Mais il y aura toujours moins à gauche, moins par la qualité, même si les termes sont les mêmes. Une démonstration mathématique par les prophéties est impossible, parce que *l'objet religieux est vie.* Pour être touché par cette preuve, il faut être moralement disposé à croire; comprendre que l'espérance messianique est très mêlée d'humanité dont elle se débarrasse peu à peu. »

A ces vues, A. Gelin croit devoir ajouter « la mise au point que le meilleur historien catholique du messianisme a donnée en parlant d'une « harmonie substantielle » entre les deux Alliances et en énumérant les thèmes privilégiés où elles se rencontrent : « Songeons aux sommets de la prédication prophétique, aux pré-

visions touchant l'abolition de l'Ancienne Loi, la suppression du rituel sacrificiel lévitique, la diffusion du monothéisme parmi les gentils, le ministère spirituel du Messie, ministère de justice et de miséricorde à l'endroit des humbles et des pauvres, le mystère de son œuvre salvifique, de sa Passion vicaire et de sa glorieuse exaltation, voire, peut-être, le mystère de ses origines, humaines et divines » (J. Coppens, *Les harmonies des deux Testaments*, 1949, p. 26). Il y a là un schéma d'argument capable d'affermir le croyant et de toucher, par son caractère non artificiel, l'homme en quête de la foi » (*D. B. S., art. cit.*, 1211).

Bibliographie postérieure à l'article de Dennefeld (1929), relevée en Gelin. — 1° *Synthèses.* — M.-J. Lagrange, *Le judaïsme avant Jésus-Christ*, Paris, 1931; — Béda-Rigaux, *L'Antéchrist et l'opposition au royaume messianique dans l'A. et le N. T.*, Louvain, 1932; — A. Bentzen, *Messias, Moses redivivus, Menschensohn*, Zurich, 1948; — S. Mowinckel, *Han som Kommer*, Copenhague, 1951; — L. Cerfaux, J. Coppens, etc., *L'attente du Messie*, Bruges, 1954; — A. Gelin, *Les idées maîtresses de l'A. T.*, Paris, 5e éd., 1955; — P. Heinisch, *Christus der Erlöser im A. T.*, Graz, 1955.

2° *Études analytiques d'ensemble.* — P. F. Ceuppens, *De prophetiis messianicis im A. T.*, Rome, 1935. — Pour la période judaïque et rabbinique : J.-J. Brierre-Narbonne, *Les prophéties messianiques de l'A. T. dans la littérature juive en accord avec le N. T.*, Paris, 1933.

3° *Monographies.* — G. Pidoux, *Le Dieu qui vient, espérance d'Israël*, Neuchâtel, 1947; — J. Van der Ploeg, *L'espérance dans l'A. T.*, dans *R. B*, 1954, p. 481-507; — H. W. Wolff; *Herrschaft Jahwes und Messiasgestalt im A. T.*, dans *Zeitschr. für alttest. Wiss.*, 1936, p. 168-202.

4° *Accomplissement du messiasnisme.* — J. Coppens, *L'argument des prophéties messianiques selon « les Pensées » de Pascal*, dans *Eph. theol. Lov.*, 1946, p. 337-361; *Le messianisme israélite selon Alfred Loisy*, *ibid.*, 1951, p. 53-69; *Le messianisme israélite d'après Paul de Broglie*, *ibid.*, 1953, p. 585-608; — C. H. Dodd, *According to the Scriptures*, Londres, 1952. — Sur le messianisme dans le N. T. : W. Manson, *Jesus the Messias. The synoptic tradition of the revelation of God in Christ*, Londres, 1944; — L. Cerfaux, *Le Christ dans la théologie de S. Paul*, Paris, 1951.

MÉTANIES. — Prières pour métanies, tirées de divers auteurs, dans les œuvres de Scholarios, XIV, 1548-49.

MÉTAPHYSIQUE. — *Définition.* D'après l'étymologie, μετὰ τὰ φυσικὰ, la métaphysique chez Aristote désigne, dans la philosophie, la partie qui vient après la physique, théologie ou philosophie première, cf. XV, 342. Dans la suite, on interpréta la préposition μετὰ comme désignant des spéculations dépassant les sciences de la nature et cherchant, dans l'essence même des choses, la raison même de leur réalité, leurs causes premières et leurs fins dernières. Science de l'être, la métaphysique se présente comme une *ontologie*, dont les grands problèmes sont ceux de la Matière et de la Vie, de l'Esprit, de Dieu. Mais ces grandes lignes ne recouvrent pas, dans les différentes écoles et même en chacun des philosophes, une doctrine uniforme.

I. MÉTAPHYSIQUES DES GRANDES ÉCOLES PHILOSOPHIQUES; LEUR INFLUENCE SUR LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. — 1° *Platonisme et néoplatonisme.* — Platon, Philon (cf. XII, 1439; XV, 1564-71; 2646), Plotin, Proclus, etc., influence sur les Pères et les théologiens, PLATONISME DES PÈRES, XII, 2258-2392; cf. 1479. — Voir S. Augustin, I, 2325 et toutes références à *Tables*, 298-99; — Pléthon, XII, 2399-2400.

2° *Aristote et aristotélisme.* — 1. Commentaires de la *Physique* et de la *Métaphysique* par S. Thomas d'Aquin, XV, 643-48. — 2. M. aristotélicienne et théologie orientale, XIV, 1692-93; plus spécialement IX, 405-08 (Léonce de Byzance); VIII, 709-14 (S. Jean Damascène); 838-39 (Jean Philopon); V, 837 (essence); VII, 369-70; 397-404 (hypostase). — 3. Entrées de la M. aristotélicienne dans la pensée religieuse occidentale, XIV, 1696-97; XV, 359, 374; *Tables*, 252-53, et son utilisation, XV, 375-78. — 4. Aristotélisme outrancier des arabes et influence néfaste; erreurs de l'averroïsme, I, 2628-38; cf. XIV, 2041-44, 2048-52 (Siger de Brabant); et condamnation en 1270 et 1277, par Étienne Tempier, 2043; cf. XV, 99-101. Cf. *Tables*, 253-54. Mise au point des controverses et condamnations à ARISTOTÉLISME DE LA SCOLASTIQUE, I, 1869-87. — 5. Néo-aristotélisme outrancier à la Renaissance, I, 1886-87; XIII, 1697-99; *Tables*, 254.

3° *Aristotélico-thomisme.* — 1. Albert le Grand, I, 672-73, 1877; VI, 872-73; XII, 1485; XIV, 1704; XV, 378, 389, 628, 642. — 2. S. Thomas d'Aquin : lutte contre l'averroïsme (aristotélisme outré) et pour l'aristotélisme modéré, XV, 652-55; cf. I, 1028-39 (âme); VI, 880; XII, 1485; XIV, 1705; *Tables*, 253; — synthèse métaphysique, XV, 831-47; les 24 thèses, 1011-20; — opposée sur certains points à l'augustinisme franciscain, 658-93; cf. 401-03; XIII, 1849-58, 1858-63.

4° *Nominalisme et disparition de la métaphysique.* — Indication générale, XII, 1487-88. Cf. XI, 582-87 (Nicolas d'Autrecourt), 717-33 (nominalisme au XIIe s. : Abélard), 733-54 (XIVe s., perspectives), 754-82 (Occam, répercussions théologiques), 877-82 (Occam et Scot), 882-83 (Occam et le thomisme), 886-87 (Occam et Auriol; cf. XII, 1847-57); condamnations, XI, 889-93; — Jean de Mirecourt, 899. Voir aussi XII, 1488; XIV, 1709-11; XV, 403-07; — influence sur Luther, IX, 1187-88, 1252-53.

5° *En marge de la scolastique.* — Résurrection des anciennes métaphysiques monistes d'Héraclide, Xénophane, Parménide, XI, 1861, s'orientant vers le panthéisme, voir PANTHÉISME, XI, 1855 sq., vers un monisme matérialiste, voir MATÉRIALISME, X, 283-88 ou monisme idéaliste, 315-30; XIII, 1869-77.

II. QUELQUES AUTEURS AYANT EU UNE CONCEPTION PERSONNELLE DE LA MÉTAPHYSIQUE. — Bergson, XIII, 1889-1900, 2283-84; cf. *Tables*, 425-26; — Blondel, XIII, 1881-84; cf. *Tables* 452; — Descartes, *Tables*, 944 (2°); — Fichte, *id.*, 1520; — Gassendi, XIII, 1722; *Tables*, 1779; — Hegel, *Tables*, 2035; — Kant, VIII, 2308-12; XII, 1481; *Tables*, 2802 sq.; — Lamennais, VIII, 2513-15, 2523; *Tables*, 2876; — Leibniz, IX, 175-80; *Tables*, 2944; — Malebranche, IX, 1780-90, 1802-03; XII, 1490-91; *Tables*, 3074; — de Régnon *(La métaphysique des causes)*, XIII, 2122-23; — Schilling, 1768; — Schopenhauer, 1769; — Spinoza, 1726-29; XIV, 2496-2501; — Suarez, 2642-43; cf. *infra*, § *Relations divines*; — Thomas d'York, XV, 784-85; — Valencia, 2496; — Vincent Ferrier, XIII, 1864-68; — Voltaire, XV, 3408-10, 3442-52. — Le problème métaphysique et les jésuites, VIII, 1049; cf. *Tables*, 2511.

III. EMPLOIS DE L'ÉPITHÈTE « MÉTAPHYSIQUE ». — Certitude m., VI, 211-12; *Tables*, 572; — Constitutif m. de Dieu, V, 834; *Tables*, 985; — Création, problème m., III, 2197; *Tables*, 851; — Dieu, hypothèse m., V, 901-12; *Tables*, 972; — erreur m., V, 436; *Tables*, 1207; — forme m., VI, 543, 549-50, 569-75 (S. Thomas), 575-78 (Scot); cf. *Tables*, 1582; — Incarnation, nécessité m., VII, 1473; — Mal m., IX, 184-85; 1679; cf. *Tables*, 2945; — passion, sens m., XI, 2212; — relations divines, explication m., XIII, 2141-45; XV, 1813; — religion, recours nécessaire à la m., XIII, 2286; — résurrection des corps, explication m., 2550, 2556-59, 2562-65.

MÉTAPSYCHIQUE. — Étude générale [R. Hedde], X, 1569-72. — Phénomènes pouvant être rapprochés du métapsychisme, XIV, 2397, 2514.

MÉTAXAS (Néophytos). — Notice [S. Salaville], X, 1572-73.

NATION. NATIONAL. NATIONALISME. NATIONALITÉ. — Par certains aspects de leur signification, ces mots ne sont pas sans rapports avec les problèmes théologiques.

1. La *nation* peut se définir : une réunion d'hommes habitant un même territoire et ayant tous une origine commune ou des intérêts depuis longtemps communs, des mœurs semblables et le plus souvent une langue identique (Larousse). Il faut ajouter que la nation est une unité *historique* distincte de l'État, qui implique l'idée d'une puissance publique organisée, d'une souveraineté, d'un territoire. Enfin une nation n'est pas nécessairement constituée en État. La nation polonaise a été partagée entre trois États et est ressuscitée comme État (avec des limites différentes) après les deux dernières guerres mondiales. De même, différentes nations étaient réunies avant la guerre de 1914-18 dans le double État de l'Autriche-Hongrie et constituent depuis 1919 des États différents. Voir ici XII, 2434-35; I, 2593-94; VII, 52-55; IX, 1566-67.

Quand le pouvoir ou la forme politique du pouvoir résulte du choix ou de l'acceptation de la nation, sa légitimité est incontestable, XV, 1956-61, et les sujets lui doivent respect et obéissance. Souvent, en ce cas, État, nation et patrie s'identifient; et la « piété envers la patrie » est le devoir qui s'impose. Cf. XI, 2301-26.

Dans la Bible, les « nations » désignent les peuples différents du peuple juif, les païens, « les Gentils » (*gentes*). Voir *D. B.*, *Gentils*, III, 189-92; *Goim*, 266-67. — S. Paul est appelé l'apôtre des nations, des Gentils.

Dans l'histoire des conciles, le concile de Constance, dès ses premières sessions, décida *conciliariter* que les votes seraient émis *par nation;* cf. I, 649-50; III, 1204-05. — Voir, chez Suarez et Vitoria, une première idée

de la « Société des Nations », xiv, 2719-20; xv, 3133-37.

2. *National.* — Se dit de quelque chose qui appartient à une nation, ou qui répond aux aspirations de la nation. Ainsi le national-socialisme d'Hitler, pour l'Allemagne ; — la « Marseillaise », hymne national pour la France, etc.

Au point de vue religieux : chez les non-chrétiens, les *religions nationales :* brahmanisme, bouddhisme, shintoïsme, judaïsme et, dans une certaine mesure, mahométisme; — chez les chrétiens séparés de Rome, les *Églises autocéphales nationales,* russe, serbe, grecque, crétoise, bulgare, roumaine, cf. xiv, 1372-81; — chez les catholiques, le *concile national, Tables,* 656. Sans être une assemblée conciliaire, l'épiscopat d'une nation peut se réunir en assemblée générale en vue de se concerter pour le gouvernement des diocèses; voir *Assemblées générales du clergé* (Ancien Régime), *Tables,* 280. Actuellement, ces assemblées se tiennent régulièrement en certains pays : conférences de Fulda pour l'Allemagne (*Tables,* 1756), assemblées plénières de l'épiscopat français.

3. *Nationalisme.* — Du point de vue qui nous occupe le nationalisme s'entend, d'une façon péjorative, de la doctrine qui voit dans l'intérêt de la nation la seule règle de morale nationale et internationale. On peut dire que ce nationalisme a été une hérésie de tous les temps. C'était déjà du nationalisme que la fausse conception messianique des Pharisiens (cf. x, 1532), ou la rivalité entre Juifs et Grecs de la primitive Église de Jérusalem (cf. Judéo-Chrétiens, viii, 1681-94). Toute l'histoire de l'Église n'est qu'une lutte entre les déviations de l'esprit particulariste et national. Le vrai patriotisme tient le milieu entre le nationalisme et l'internationalisme. Cf. Patrie *(Piété envers la),* xi, 2301-26. Pie XI a mis en garde les chrétiens contre un amour exagéré de la patrie qui « devient un germe d'injustices et d'iniquités nombreuses si, transgressant les règles de la justice et du droit, il dégénère en nationalisme immodéré » (encycl. *Ubi arcano*). On sait à quels excès odieux a abouti le *nazional-sozialism* de Hitler et comment, sous le joug du Führer, l'Église luthérienne s'apprêtait à s'accommoder de ce nationalisme (cf. xiii, 863-65). L'erreur était en France sous-jacente à la doctrine du « Politique d'abord » de l'Action Française (cf. x, 2408). On aurait pu cependant trouver une explication acceptable à la formule, en voyant dans le politique un moyen de rechercher et d'obtenir des résultats favorables au droit et à la morale. En préface à une nouvelle traduction du *Gouvernement royal* de S. Thomas d'Aquin (Paris, *Revue des Jeunes,* 1926), un théologien éminent avait expliqué en bonne part la formule maurrassienne; mais, dans une seconde édition (Paris, 1932), un autre théologien, non moins éminent, élimina cette explication qu'on ne pouvait présenter après la publication (29 déc. 1926) des condamnations portées par Pie X (29 janv. 1914). Cf. xii, 1734-35. — Voir *Tables,* 29 *(Action Française),* et *infra* à l'art. *Pie XI.*

4. *Nationalité.* — La nationalité est le caractère national (appartenance à un État) d'un individu. La détermination de la nationalité est fixée par des présomptions légales qui se trouvent pratiquement les mêmes dans toutes les législations : la filiation, la naissance sur le territoire de l'État considéré, le mariage, la déclaration solennelle et la résidence habituelle. Tantôt une seule présomption suffit (mariage, filiation), tantôt plusieurs sont combinées (naissance et résidence; déclaration solennelle et résidence, etc.).

Le *D. T. C.* n'a pas à s'occuper de la nationalité ainsi entendue. Toutefois, « nationalité », au sens de « nation » (voir ci-dessus pour la Pologne) dépendant d'un État de nationalité différente, pose le problème juridique de la dépendance vis-à-vis de cette nation. Voir à l'art. Taparelli, xv, 49.

NATTA (Marc-Antoine). — Notice [F. Bonnard], xi, 35-36.

NATURE (États de). — Étude [Y.-E. Masson], xi, 36-44. — 1° *Définitions.* — 1. Nature, essence, 36-37; cf. v, 834-43. — 2. État de nature, xi, 37; — impossibilité d'un état de nature pure (impersonnel), xi, 37-38; — mais possibilité d'un état de nature non destiné à l'ordre surnaturel; cf. Baïus (prop. 21, 23, 55, etc.), ii, 67, 69, 71; — bulle *Unigenitus* (prop. 34-35), xv, 2095; — bulle *Auctorem fidei* (prop. 16), xii, 2208.

2° *État de justice originelle ou d'innocence.* — vii, 38. Voir Adam, i, 369-75; Intégrité (État d') et Innocence (État d'), vii, 2266, 1939-40; Justice originelle, viii, 2025-42.

3° *État de nature déchue.* — 1. Cause : le péché originel, xi, 38-39; cf. xii, 277. — 2. Effets : perte des dons surnaturels et préternaturels; voir surtout pour les comparer : doctrine de S. Augustin, xii, 388-402; doctrine de S. Thomas, 478-490. — 3. Comparaison entre les forces de la nature déchue et de la « nature pure », xi, 39-42 : les trois opinions : *a)* forces diminuées par l'introduction d'inclination contraire (Gabriel Biel, Richard de Saint-Victor, Occam, Sylvius); — *b)* forces nullement diminuées (scotistes, jésuites); — *c)* forces diminuées extrinsèquement (thomistes); — sur la doctrine de S. Thomas, xii, 485-86 (l'explication du *vulneratus in naturalibus*).

4° *État de nature déchue et réparée.* — Voir Rédemption, Grace et Justification.

NATUREL (Droit). — Il a été implicitement étudié dans *Loi naturelle* (qui en est le fondement), ix, 878-87; — voir divers aspects : les préceptes du Décalogue, iv, 167-70; cf. Suarez, droit naturel et droit des gens, xiv, 2720-21; — Taparelli, *Traité de droit naturel,* xv, 49-50; — Vitoria, Droit des gens et droit naturel, xv, 3134-36.

Le *D. D. Can.,* vi, 966-990 (Ch. Lefebvre et G. Simon) présente un remarquable exposé de la question. Après avoir déterminé en quel sens l'Église entend l'expression « droit naturel », il étudie l'origine et le développement de cette conception au cours des siècles; précise ensuite nettement, avec la nature exacte de ce droit, son contenu et ses propriétés; examine enfin le rôle qu'il joue dans la législation canonique. En guise de conclusion est étudié le problème soulevé à l'égard du droit naturel par le positivisme juridique.

NATURISME. — On appelle « naturisme » le « culte des forces ou des objets naturels personnifiés » (Pinard de La Boullaye). Certains auteurs ne voient que du naturisme dans l'origine des religions. Voir vii, 610, 614-22; xiii, 2208-09, 2234-35, 2237, 2240.

NAU (François). — Prêtre français, professeur à l'Institut catholique de Paris, diplômé de l'École des Hautes-Études (1864-1931). Orientaliste, il a publié un certain nombre d'ouvrages ou d'études spéciales intéressant la littérature religieuse de l'Orient chrétien. Citons d'abord : *Histoire et sagesse d'Aḥikar l'Assyrien,* traduction des versions syriaques avec les principales différences des versions arabe, arménienne, grecque, néo-syriaque, slave et roumaine, Paris, 1909; — *Le Livre d'Héraclide de Damas* (de Nestorius), traduit en français, avec le concours du R. P. Bedjan et de M. Brière, suivi du texte grec des trois homélies sur les tentations de Notre-Seigneur et de trois appendices : lettres à Cosme, présents envoyés d'Alexandrie, lettre aux habitants de Constantinople, Paris, 1910. — La *Didascalie des Apôtres,* c.-à-d. l'enseignement catholique des Douze Apôtres et des saints disciples de Notre-Sauveur, Paris, 1902 (extrait du *Canoniste contemporain,* 1901); citée : iv, 741, 747. — De 1906 à sa mort, il dirigea, avec Mgr R. Graffin, la *Patrologia Orientalis;* il édita et traduisit dans cette collection de nombreux textes, surtout syriaques. — Collaborateur du *D. T. C.* (t. ii à v).

Un assez grand nombre d'autres études seront plus opportunément rattachées aux références suivantes :

Sur Bardesane et les Bardesanites, ii, 391 : *Bardesane l'astrologue, le livre des lois des pays,* 394, 399, 400 (cf. iii, 209); *Une biographie inédite de Bardesane l'astrologue* (Paris, 1897), iii, 212; — Bar Hébraeus, ii, 401-406 : *Les plérophories de Jean, évêque de Maiouma* (Paris, 1899), ii, 404; — Barsumas (1 et 2), 430-435 : *Vie de Sévère, patriarche d'Antioche* (Paris, 1900), 431; — Didascalie, cf. *supra;* — Éphèse (concile), v, 137 : *Le livre d'Héraclide* (ouvrage souvent cité sans le nom du

traducteur dans les controverses christologiques), cf. 162 (bibl.); — Éphrem (S.), 188-193 : *Lettres choisies de Jacques d'Édesse* (Paris, 1906), v, 191, 193; *Opuscules maronites* (Paris, 1899), v, 192; — Eusèbe d'Alexandrie, 1526, cf. 1527 (bibl.) : *Notes sur les diverses homélies pseudépigraphiques et sur les œuvres attribuées à Eusèbe d'Alexandrie*, dans *Rev. de l'Orient chrétien* (1908); — Eutychès et l'eutychianisme, 1583 : *Le livre d'Héraclide;* — S. Jean Climaque, VIII, 690 : *Le texte grec des récits du moine Anastase*, dans *Oriens christianus* (1902); *Note sur la date de la mort de S. Jean Climaque*, dans *Byzantinische Zeitschrift* (1902); — S. Léon, l'affaire d'Eutychès, IX, 246; — Maronite (Église), X, 2 sq. : *Opuscules maronites* (Paris, 1899-1900), 2, 3, 4, 7; *Lettres entre moines maronites et jacobites*, 3, 5; — messe des funérailles dans la *Didascalie* (?), 927; — monophysisme, ou plutôt « diplophysisme », 2230 : *Dans quelle mesure les Jacobites sont-ils monophysites?*, dans *Revue de l'Orient chrétien* (1905); cf. 2234, *Analyse du traité de Denys Bar Salibi contre les nestoriens*, dans *Rev. de l'Orient chrétien* (1909); — Nestorius et l'Église nestorienne, XI, 78 : *Livre d'Héraclide* (qui sera fréquemment cité), cf. 80, 81, 82, 85 (*Nestorius d'après les sources orientales*, Paris, 1911), 86, 134, 148, 156, 157 (*S. Cyrille et Nestorius, contribution à l'histoire de l'origine des schismes monophysite et nestorien*, dans *Rev. de l'Orient chrétien*, 1910-1911); — Philoxène de Mabboug, XII, 1516 : *Versions syriaques* (dans *D. B.*, V, 1914-1930); — Syrienne (Église), XIV, 3088, bibliographie : *La version syriaque de l'Octateuque de Clément*, version française (Paris, 1913); *La Didascalie des douze apôtres* (cf. *supra*), avec version de la Didachè, de la Didascalie de l'apôtre Addaï et des Canons pseudo-apostoliques sur les empêchements du mariage (2e éd., Paris, 1912); *Concile d'Antioche, lettres d'Italie, canons des « Saints-Pères », de Philoxène, de Théodose, d'Anthime, d'Athanase...*, trad. franç. (Paris, 1909); *Les canons et les résolutions canoniques de Rabboula, Jean de Tella, Cyriaque d'Amid, Jacques d'Édesse, Georges des Arabes, Cyriaque d'Antioche, Jean III et Théodose et les canons des Perses*, trad. franç. (Paris, 1906); renvois et citations, XIV, 3020, 3021, 3022, 3038, 3042, 3044, 3046, 3048, 3051, 3056, 3074, 3075, 3084, 3087.

NAU (Michel). — Notice [É. Amann], XI, 44.

NAUCLÉRUS (Jean). — Notice [É. Amann], XI, 45.

NAUDÉ (Gabriel) (1600-1653), bibliothécaire de Richelieu et de Mazarin, disciple de Cremonini et de Machiavel. — Cité : XIII, 1723.

NAUSÉA (Frédéric). — Notice [É. Amann], XI, 45-51. — Sur l'expression « espèces » eucharistiques, V, 1419; — première délibération sur la messe (à Trente), X, 1118. — Cité : II, 1914 (édite un *Catechismus catholicus*); III, 1706 (sur le colloque de Ratisbonne de 1541).

NAVAGERO (Bernard). — Légat au concile de Trente, XV, 470-472.

NAVARRETTE (Le Bx Alphonse). — Notice [M.-M. Gorce], XI, 51.

NAVARRE(T)TE (Dominique-Ferdinand). — Notice [M.-M. Gorce], XI, 54-55; — sur les rites chinois, II, 2371-72. — Cf. Hurter, IV, 560-561.

NAVARRUS. — Voir ASPILCUETA, I, 2119, et *Tables*, 279 (ajouter aux références du *Manuale :* V, 601). Cf. Hurter, III, 344-348.

NAVASES (Marianus). — Notice [M.-M. Gorce], XI, 53.

NAVEAU ou **NAVÆUS** (Joseph-Ferdinand). — Notice [J. Carreyre], XI, 53-54. — Voir le pseudonyme IRENDAEL, VII, 2394. — Cf. Hurter, IV, 724.

NAVEAU ou **NAVÆUS** (Mathias). — Notice [J. Carreyre], XI, 54. — Cf. Hurter, III, 794.

NAVEAU ou **NAVÆUS** (Michel). — Notice [É. Amann], XI, 54.

NAVILLE (Ernest), professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Genève (1816-1909). — « Philosophies négatives » et connaissance de Dieu, IV, 761, 797, 803-04, 918; — et foi, VI, 91-92. — Vieux catholiques et unité de l'Église, XV, 2441.

NAZ (Raoul). — Canoniste français contemporain, souvent cité aux *Tables*, né à Vizille (Isère) en 1889. — Directeur du *Dictionnaire de Droit canonique* (7 vol., 1935-1965). A publié entre autres : *Traité de droit canonique* (4 vol.), avec le concours de divers spécialistes; — *La procédure des actions en nullité de mariage;* — *La « dispensatio super matrimonium ratum et non consummatum »;* — *Les formalités prescrites avant et après la célébration du mariage religieux.* Tous ouvrages édités à Paris, chez Letouzey.

NAZARÉENS. — Voir Judéo-Chrétiens, VIII, 1694-1703. — Évangile des N., *Tables*, 192. — Voir *infra*, art. *Nazirat.*

Ne pas confondre avec les *Nazoréens*, nom donné aux Mandéens; cf. *infra.*

NAZARETH. — Sur cette localité, célèbre par le mystère de l'Annonciation et le séjour qu'y a fait N.-S. Jésus-Christ, on trouvera tous les détails topographiques et historiques dans *D. B.*, IV, 1521-42; avec quelques mises au point, *D. B. S.*, III, 418-19, et surtout une longue étude, *ibid.*, VI, 318-33 *(Nazareth).*

Citée à propos de Jésus-Christ : VIII, 1141, 1144-46, 1154.

NAZIRAT ou **NAZARÉAT (Vœu de).** — Dans le *D. B.*, IV, 1515-16, la loi du Nazaréat (ou nazirat) est ainsi exposée à partir du c. VI du livre des Nombres; 1. Le Nazaréen doit s'abstenir de toute liqueur enivrante; 2. Il ne doit pas se couper les cheveux; 3. Il doit éviter toute souillure provenant du contact d'un cadavre; 4. Si quelqu'un meurt subitement à ses côtés, il encourt une souillure, doit se purifier et recommencer son nazirat; 5. Après le temps de son vœu, le nazaréen doit offrir un sacrifice d'actions de grâce et redevient libre, etc.

Cité : XV, 3188-89, 3190, 3267.

NAZARIUS ou **NAZAIRE** (Jean-Paul), — Notice [M.-M. Gorce], XI, 54-55. — Cité : VIII, 1285, 1302.

NAZORÉENS. — Nom donné aux Mandéens-Sabéens; cf. XIV, 433-36.

NEAGOE (Basile). — Roumain, d'une remarquable mémoire et intelligence, XIV, 39.

NÉANDERTHAL (Homme de). — Homme du paléolithique moyen, caractérisé par le front fuyant, l'absence de menton, une tête volumineuse à crâne aplati, des arcades sourcilières en bourrelet au-dessus d'orbites rondes et vastes. Il aurait précédé l'*homo sapiens* ou, selon d'autres, cohabité avec lui.

Cité, à propos du polygénisme, XII, 2521, 2526, 2528-33, 2534, 2536; cf. XV, 1391, 1392. — A propos du péché originel, XII, 570.

NÉANT ou **NON-ÊTRE.** — Ne peut être désiré ou voulu pour lui-même, XII, 1308-09. — Mal, *privation* d'un bien, IX, 1692-93; donc ne saurait être voulu ou causé directement. — Voir MAL, *Origine*, 1694; PÉCHÉ, *Causes*, XII, 191 sq. — Le néant, l'acte et la puissance, XV, 835-37; sens de l'*ex nihilo* de la création, III, 2035-39, 2091; cf. XV, 836. — Application du *nihil* à Dieu par les mystiques, IV, 786; cf. XV, 70 (Tauler); V, 414 (Scot Érigène).

NÉCESSITÉ. — On ne peut ici, avec É. Amann (XI, 55-56), que relever les significations générales de ce terme : les applications particulières exigeraient, en effet, des références à la plupart des articles principaux du Dictionnaire.

1° Nécessité ou besoin vital : extrême, grande, ordinaire. Voir I, 2567 (aumône); XIII, 782 (propriété).

2° Nécessité ou contrainte, non coaction (*Tables*, 636), mais force intérieure irrésistible. *a)* Problème de l'*acte humain*, I, 339-46; — de la *liberté*, IX, 681 (responsabilité); — du *volontaire*, XV, 3301. — *b)* Liberté et *grâce :* problème de l'accord du concours divin et de la liberté humaine, *Tables*, 761, I, n. 6; — liberté et *prédétermination*, XIII, 35-51. — *c)* Systèmes relatifs à cet accord: *Augustinisme*, *Tables*, 763; — *Batanisme*, II, 64-111; — *Calvinisme*, II, 1419; — *Congruisme*, III, 1120-38; — *Jansénisme*, *Tables*, 2390; — *Luthéranisme*, IX, 1284-87 (serf-arbitre); — *Molinisme*, *Tables*, 762; — *Thomisme*, *id.*, 761-62.

3° Nécessité ou obligation. — N. de précepte : *foi; Tables*, 1569-71; — *espérance*, I, 731; *Tables*, 1250; — *charité*, II, 2253; *Tables*, 586; — *prière*, XIII, 204-08; — *baptême*, II, 208; cf. *Tables*, 358, 366; — *communion*, précepte du IVe conc. du Latran, III, 485-486; — *confession*, 906; — *confirmation*, 1102; cf. *Tables*, 2865-66; — *extrême-onction :* précepte (?), V, 2013, 2020-21. — N. de moyen absolue ou hypothétique, XIII, 2604-05 : *a)* absolue : état de grâce à l'heure de la mort pour la vie éternelle et parallèlement *foi surnaturelle;* cf. VI, 512-14, et *Persévérance finale*, XII, 1257-1304; — *b)* hypothétique ou relative : *baptême*, II, 325; et *Hors de l'Église, pas de salut*, *Tables*, 1119-21, surtout 1120.

NECKAM (Alexandre) (1157 - *ca* 1220), chanoine régulier de S. Augustin. Cf. Hurter, II, 224-25 (en note). — Sa doctrine sur l'immaculée conception de Marie, VII, 1037-41.

NECTAIRE, patriarche de Constantinople (381-397). Cf. III, 1308 (liste, n. 14 [17]), 1321. — Suppression du prêtre pénitencier et attitude de S. Jean Chrysostome, XII, 796-99; cf. VIII; 682-83; — interprétation de Thomassin, XV, 816. — N. et l'évêque novatien Agélius, XI, 847-48. — Cité : XI, 1438.

NECTAIRE, patriarche grec de Jérusalem. — Notice [V. Grumel], XI, 56-58. — Difficultés et controverses avec Ligaridès Païsios, IX, 751-53. — Controverses antilatines : sur la sainteté, XIV, 864; le « statu quo » des conciles, 1404; — échange de lettres synodales entre Églises autocéphales substitué au concile œcuménique, 1434. — Voir Jugie, *T. D. C. O.*, I, 688-90 (et index); III, 77.

NECTAIRE KEPHALAS. — Voir *Kephalas* (Nectaire), *Tables*, 2813.

NÉDELLEC ou *Noël Hervé.* — Voir *Hervé*, *Tables*, 2069-70.

NÉDONCELLE (Mgr Maurice-Gustave), né à Roubaix le 30 oct. 1905, doyen honoraire de la faculté de théologie catholique de Strasbourg. — De ses publications très nombreuses, signalons notamment : *La réciprocité des consciences. Essai sur la nature de la personne*, 1943; 3e éd., 1962; — *Personne humaine et nature*, 1963; — *Vers une philosophie de l'amour et de la personne*, 1957 (trad. italienne et portugaise); — *La philosophie religieuse en Grande Bretagne de 1850 à nos jours*, 1934; cité XIII, 1773; — *La philosophie religieuse de J. H. Newman*, 1946; — *Prière humaine, prière divine*, 1962 (trad. anglaise, espagnole, italienne); — *La souffrance, essai de réflexion chrétienne*, 2e éd., 1950; — *J'ai rencontré le Dieu vivant.* Témoignages avec deux études sur la conversion (collab. avec R. Girault), 1952; — *Introduction à l'esthétique*, 1953; — *Conscience et Logos*, 1961.

Et parmi ses articles : *L'intersubjectivité humaine est-elle une image de la Trinité chez S. Augustin?*, dans *Augustinus magister*, 1954, t. I; — *Les variations de Boèce sur la personne*, dans *Rev. sc. rel.*, 1955; — *Le défaitisme des nouveaux théologiens britanniques*, dans *Rev. sc. rel.*, 1957; — *Le drame de la raison et de la foi dans les Sermons universitaires de Newman*, dans *Les Études*, 1945; — *Newman et le développement dogmatique*, dans *Rev. sc. rel.*, 1958; — *La notion de personne dans l'œuvre de S. Anselme*, dans *Spic. Beccense*, 1959; — *La vie religieuse dans l'Anglicanisme*, dans *Ecclesia*, 1962; — *La suprématie papale d'après l'essai sur le développement de Newman*, dans *Parole de Dieu et sacerdoce.* Études présentées à S. E. Mgr Weber, 1962; — *Le Moi du Christ et le moi des hommes à la lumière de la réciprocité des consciences*, dans *Problèmes actuels de christologie*, 1965; — *L'Apologia de Newman dans l'histoire de l'autobiographie et de la théologie*, dans *Interpretation der Welt* (R. Guardini, *Zum 80. Geburtstag*), Wurtzbourg, 1965. — Avec H. Tristam et L. Bouyer, il dirige la collection des *Textes newmaniens*, publiés à partir de 1955 chez Desclée de Brouwer.

Mgr Nédoncelle a bien voulu collaborer aux *Tables* pour les notes complémentaires aux art. *Grande-Bretagne* et *Newman*.

Cf. C. Valenziano, *Introduzione alla filosofia dell' amore di Maurice Nédoncelle*, Rome, Université Grégorienne, 1965, in-8°, 144 p.

NEELSIUS ou **NEELS, DE NEELS** (Nicolas). — Notice [M.-M. Gorce], XI, 58.

NEERCASSEL (Jean de). — Notice [J. Carreyre], XI, 58-60; cf. 1129. Son jansénisme, XIII, 1472 (Quesnel); XII, 2199 (Pistoie); XV, 2395-96, 2407 (Église d'Utrecht).

NEESEN (Laurent). — Notice [É. Amann], XI, 60-62; — sévérité pour le probabilisme, XIII, 519.

NEESER (Pasteur Maurice). — Sur l'évolution du protestantisme moderne, XIII, 866-68; cf. 905.

NEFER-REHU. — Sa « prophétie » au roi égyptien Snefru, prétendue analogie du messianisme, X, 1556-57.

NEFRID, archevêque de Narbonne. — Envoyé par Charlemagne en vue de réprimer l'adoptianisme de Félix d'Urgel, I, 407.

NÉGLIGENCE. — Défaillance de la raison qui hésite à décréter l'action. S'oppose à la prudence, XIII, 1057, 1065-66. — Cf. *D. D. Can.* (R. Naz), VI, 992-95.

NEGREBEDSKIJ (Paul). — Moine russe, favorable à l'Église latine, dénonce (en 1681) et fait condamner Bielobodski, XIV, 311.

Jugie cite un autre Negrebetskij (Hilarion), archimandrite et professeur, 1733-35 à l'Académie de Kiev : *T. D. C. O.*, I, 586; II, 230, etc.

NÉHÉMIE. — Voir ESDRAS ET NÉHÉMIE (Livres de), V, 522-53 [A. Clamer], et *Tables*, 1210-12 (note complémentaire de A. Gelin).

NELLEMAN (Nicolas). — Élu évêque de Deventer (1778). — Et Pie VI, XV, 2419.

NÉMÉSIUS D'ÉMÈSE. — Notice [É. Amann], XI, 62-67. — Sur le traité *De la nature de l'homme*, XI, 62; I, 1002-03; X, 2437; — la providence, XIII, 957-58, 959. — Cité : XII, 2291-92, 2302, 2321.

NENNICHEN (Mathias). — Notice [É. Amann], XI, 67.

NÉOADOPTIANISME. — Voir *Tables*, 39.

NÉOARISTOTÉLISME. — Voir *Tables*, 254.

NÉOCÉSARÉE (Conciles de). — *Tables*, 723. Cf. *D. D. Can.* (G. Bardy), VI, 995-97.

NÉOCRITICISTE (École). — Et fidéisme, XV, 3320.

NÉON, évêque de Ravenne. — Son inscription sur S. Pierre, V, 318.

NÉOPHYTE. — En terme théologique « nouveau converti »; cf. II, 1888, 1985-86; XII, 794-95. — N. et ordination, XI, 409 (Ier conc. de Nicée); cf. VII, 2546-47; — d'où irrégularité des baptisés adultes, 2561; — empêchement selon le jugement de l'Ordinaire (can. 987), 2565; cf. XIV, 3070 (Église syrienne). — Prescription du conc. de Sardique relativement à l'accession des laïques aux ordres supérieurs, VII, 2343-44; — le cas de Photius, XII, 1560. — Le tout résumé, XI, 67 [É. Amann].

NÉOPHYTE. — Un patriarche de Constantinople : il s'agit de Néophyte VII, patriarche à deux reprises : 1° de mai 1789 à mars 1794; 2° de déc. 1798 à juin 1801. Voir liste patriarcale, III, 1312. Cité : 1432, 1433; IX, 1450. — Un autre Néophyte, patriarche grec d'Antioche, cité à propos de l'épiclèse, V, 261.

NÉOPHYTE LE RECLUS. — Notice [V. Grumel], XI, 67-68. Ajouter l'édition d'une partie des œuvres

de N. le Reclus par Jugie, dans *P. O.*, xvi, et la notice de *T. D. C. O*, i, 415.

Sur l'immaculée conception, vii, 941-42; — incorruptibilité du corps eucharistié de Jésus, x, 1343.

NÉOPHYTES DE S. JEAN. — Cf. viii, 648-50.

NÉOPLATONISME. — Le néoplatonisme est le dernier en date des systèmes philosophiques de l'antiquité grecque. Ses origines sont complexes : il renferme des idées prises à tous les systèmes philosophiques qui l'ont précédé, à l'unique exception de celui d'Épicure. Par Philon d'Alexandrie, il a perçu des échos de l'Ancien Testament et ses principaux penseurs — Ammonius Saccus, Plotin, Porphyre, Proclus — n'ont ignoré ni les spéculations gnostiques, ni la philosophie religieuse de Clément d'Alexandrie et d'Origène. Malgré la disparité de ses origines, le système philosophique du néoplatonisme est bien cohérent. L'Être suprême, l'Un, ne peut être défini par aucune catégorie; il est au-dessus de la distinction de puissance et d'existence. Tout en demeurant immuable et pur de tout mélange, l'Un se communique par émanation ou effulguration au νοῦς, qui contient les idées des êtres particuliers, lesquels, émanant de l'Un par des intermédiaires plus ou moins nombreux, demeurent en communication avec lui, sans perdre leur existence propre, et constituent une hiérarchie, qui part de l'Un, puis du νοῦς, réceptacle des idées, pour aboutir en dégradation continue à la matière, siège et source du mal. Émanés de l'Un, les êtres particuliers tendent à revenir à leur origine. Pour atteindre ce but, les âmes humaines doivent d'abord, par le moyen de l'ascèse, se libérer de toute attache à la matière; elles ont ensuite à s'élever par la connaissance des idées afin de parvenir, par l'extase, à la vision directe de l'Un. La hiérarchie des êtres, qui va de l'Un à la matière en dégradation continue, a permis au néoplatonisme d'inclure en son système le très populeux panthéon du syncrétisme. Porphyre, Jamblique et Proclus ont prétendu que les rapports constants de l'Un avec ses émanations démontraient le bien-fondé de la foi aux oracles du paganisme, de la magie et de la théurgie.

Bien qu'il ait été conçu comme le système philosophique du paganisme, le néoplatonisme n'en a pas moins exercé une influence notable sur la pensée chrétienne. S. Augustin s'en est fréquemment inspiré, particulièrement dans sa théorie de la connaissance où il conçoit les idées platoniciennes comme des pensées du Dieu créateur et, de ce fait, comme les causes exemplaires des créatures. Il a aussi fait sienne la théorie de Plotin, selon laquelle l'esprit humain perçoit en lui-même les vérités éternelles et immuables, en vertu d'une illumination qui lui vient de Dieu. Ces conceptions du grand docteur de l'Église ont fait une très forte impression sur les scolastiques franciscains du xiiie siècle.

Vers la fin du ve siècle, le Pseudo-Aréopagite a tenté de christianiser le système néoplatonicien dans son ensemble. Pour lui, Dieu est l'Un, élevé au-dessus de toute affirmation et de toute négation, qui dans son amour infini a donné l'existence à la hiérarchie des êtres — anges, hommes et autres créatures — qui les maintient dans l'ordre prévu et les rappelle à lui. C'est le Pseudo-Aréopagite qui a acclimaté dans la théologie chrétienne les trois voies menant à la connaissance naturelle de Dieu, l'affirmative, la négative et la *via eminentiae*. C'est également le Pseudo-Aréopagite qui a christianisé les trois voies de la mystique néoplatonicienne, la voie purgative de l'ascèse, la voie illuminative de la connaissance des vérités éternelles, la voie unitive de l'extase. Comme le Moyen Age prenait le Pseudo-Aréopagite pour un disciple de S. Paul, ses écrits ont joui d'une très grande autorité et ont exercé une influence très notable sur tous les penseurs de cette époque, particulièrement sur les mystiques.

L'influence du néoplatonisme grandit encore quand ses conceptions furent connues directement par le *Liber de causis* d'abord, ensuite par la traduction latine de l'*Elementatio theologica* de Proclus (en 1264). Cette influence directe du néoplatonisme se fit particulièrement sentir dans la philosophie de la nature de Roger Bacon et de Witelo, ainsi que dans la mystique de Maître Eckart et de Tauler. A l'époque de la Renaissance, le néoplatonisme eut un regain d'actualité, en Orient avec Gémiste Pléthon, en Occident avec Nicolas de Cues.

Voir ici les articles Platonisme des Pères [R. Arnou], xii, 2258-2392 (où l'on trouvera [col. 2390-92] une bibliographie suffisante) et, dans cet article, les paragraphes concernant Plotin, 2275-82, Proclus, 2283; — Pléthon [E. Stéphanou], 2393-2404; — Porphyre [L. Vaganay], 2555-90; — Denys (Pseudo-) [P. Godet], iv, 429-36; — Augustin (S.) [E. Portalié], i, 2325-32; — Nicolas de Cues [E. Vansteenberghe], xi, 601-12.

NÉPHALIOS. — Agent d'Élie de Jérusalem, adversaire des monophysites (*Tables*, 1154), xiv, 1989. — « Traités à Néphalios » de Sévère d'Antioche, 1992.

NÉPHI. — Les descendants de Néphi gardiens des tablettes sacrées de Lehi, leur ancêtre. Hypothèse imaginée par Smith pour justifier la doctrine extravagante des Mormons. Cf. xiv, 2251-52.

NEPHTHALI (Tribu de). — Attribuée aux descendants de Nephthali, fils de Bala, servante de Rachel (Gen., xxx, 1-8); cf. vi, 1192. Tobie, personnage remarquable de la tribu, xv, 1157-58.

NÉPOS, évêque égyptien (iiie s.). — Notice [É. Amann], xi, 68-69. — Cité : iv, 426.

NÉRI (S. Philippe). — Fondateur de l'Oratoire d'Italie, xii, 1434-36.

NÉRON. — Empereur romain (37-68), fils d'Agrippine, adopté par Claude, persécuteur des chrétiens. Cité : x, 226, 234; xii, 1753.

NERSÈS Ier LE GRAND. — Patriarche arménien (353-373), i, 1922; — Conc. d'Achtichat, 1926.

NERSÈS IV LE GRACIEUX, catholicos arménien. — Notice [J. Karst], xi, 69-72; cf. i, 1923 (liste n° 65), 1940, 1948, 1952. — Christologie, xi, 70-71; x, 2232, 2236, 2239. — Sur les anges, i, 1260. — N. et Théorien, en vue de l'union, xv, 538-539 (lire Nersès IV); cf. i, 1956. — Nersès de Lampron, son représentant, xi, 72.

NERSÈS DE LAMPRON (ou *Lampronatsi*), archevêque arménien de Tarse, neveu du précédent. — Norice [J. Karst], xi, 72-76; cf. i, 1930, 1941. — Christologie, x, 2235. — Forme de l'eucharistie, v, 255.

NESMIÉLOV. — Érudit russe. Sur le S.-Esprit, d'après Grégoire de Nysse, v, 785-86.

NESSEL (Nicolas). — Notice [É. Amann], xi, 76.

NESTLE (Eberhard). — Théologien allemand, bibliste et orientaliste (1851-1913). — Notice (H. Haag), dans *D. B. S.*, vi, 424-26. — Les travaux de Nestle ont porté surtout (non exclusivement) sur le texte du N. T. En 1897, il publia son *Einführung in das griechische Neue Testament*, réédité plusieurs fois, qui n'a pour objet que l'histoire du texte. En 1898, parut le *Novum Testamentum graece cum apparatu critico ex editionibus et libris manu scriptis collecto*. En 1906, Nestle publia un *Novum Testamentum latine;* la même année parut une édition combinée : *Novum Testamentum graece et latine*. Haag note que « les recherches de N. sur la Septante le portèrent à une surestimation notoire de celle-ci au préjudice du texte massorétique ». N. aurait voulu faire une édition parallèle hébraïque-grecque de l'A. T. Il ne put réaliser ce projet que pour le livre de Jérémie, publié après sa mort.

Son fils *Erwin*, né le 22 mai 1883, théologien et bibliste lui-même, a donné maintes études d'Écriture et surtout a publié les œuvres posthumes de son père et revisé, réédité et parfois complété ses œuvres connues. Notice (H. Haag) dans *D. B. S.*, vi, 426-27.

Texte critique de l'Ecclésiastique, iv, 2031 (bibl.). — Sur *Jean, VI, 51*, x, 818. — Sur *Rom., IV, 1*, xiii, 2860. — Sur Richard Simon, xiv, 2115. — Sur Jérémie (grec et hébreu), xv, 2716.

NESTOR (Chronique dite de). — Sur S. Vladimir et la conversion de la Russie, xiv, 210-11, 217, 219, 221, 231.

NESTORIUS. — **I. SA DOCTRINE.** — Étude théologique [É. Amann], xi, 76-157. — La doctrine de Nestorius ayant déjà fait l'objet de plusieurs mentions (Cyrille d'Alexandrie, conc. d'Éphèse,

Jésus-Christ, etc.), on s'efforcera de réduire ici les références, tout en indiquant les précisions apportées au problème par l'étude de É. Amann.

I. Sources. — 1° *Les restes de l'activité littéraire de Nestorius.* — 1. Témoignages, xi, 76-78. — 2. Les « reliquiae » de N. : *a)* Où les trouver? S. Cyrille d'Alexandrie (cf. iii, 2489-95), Marius Mercator (ix, 2483-84), conc. d'Éphèse (v, 146-48; xi, 111-15), Cassien (ii, 1826), divers « Nestoriana », xi, 79-80; — *b)* Inventaire des « reliquiae » : « Nestoriana » de Loofs, 81-84. Sur le *Livre d'Héraclide*, *Tables*, 2047-48.

2° *Historiens.* — 1. Grecs : Socrate (xiv, 2335), Sozomène (id., 2469), Théodoret (xv, 314-16), Évagre le Scholastique (v, 1612), Zacharie de Mitylène (xv, 3677-78), le *Chronicon paschale*, Théophane, Georges Hamartolos (*Tables*, 1798), Suidas (xiv, 2749), xi, 84-85. — Pour les Latins, simples indications, 85. — 2. Monophysites : Philoxène de Mabboug (xii, 1526), Denys Bar Salibi (viii, 284; *Tables*, 937, 2378), Jean de Maïouma, xi, 85-86. — 3. Nestoriens : *Lettre à Cosme d'Antioche*, *Histoire des Saints Pères persécutés* (cf. Barḥadbešabba, *Tables*, 375), *Légende syriaque de Nestorius* et *Chronique de Séert*, xi, 86.

3° *Actes conciliaires et annexes.* — 1. « Reliquiae » du synode oriental, xi, 86-88; cf. vii, 2533-36 (Irénée de Tyr et sa *Tragédie*); *Tables*, 2448-49 (Jean d'Antioche). — 2. Actes du concile cyrillien (Éphèse), collections grecques et collections latines, xi, 88-90; cf. v, 142-47.

II. La crise nestorienne. — 1° *Les origines.* — Nestorius, évêque de Constantinople, ses difficultés, sa christologie, le « Theotokos », xi, 90-94; cf. v, 139; vii, 471-74, 493-95; voir *infra* : « Christologie de Nestorius d'après ses propres écrits ».

2° *Intervention de S. Cyrille d'Alexandrie.* — 1. Raisons de l'antagonisme des deux évêques, xi, 94-95; cf. 96. — 2. Diverses initiatives et démarches de Cyrille, 95-98; v, 139-40; vii, 474-76; ix, 2354.

3° *Intervention de Rome.* — 1. Défiance du pape Célestin, xi, 98-99; cf. iii, 653 (références sur Célestin et Nestorius, *Tables*, 562). — 2. Le rapport de Cassien, xi, 99-101; cf. *Tables*, 544. — 3. L'ultimatum de Célestin, xi, 101-03; cf. *Tables*, 562 (C. et Nestorius) et v, 139-40.

4° *Ultimatum de S. Cyrille : les douze anathématismes.* — 1. Les anathématismes de Cyrille, xi, 103-05; cf. iii, 2492-93, 2509-12 (texte); cf. *Tables*, 661. — 2. Ultimatum à Constantinople, xi, 105-06; cf. v, 140. — 3. L'idée du concile, xi, 106-07. — 4. Attitude des orientaux, 107-08; — contre les anathématismes de Cyrille : André de Samosate, Théodoret de Cyr, 108-09; cf. xii, 664; xv, 303, 1873.

5° *Concile d'Éphèse.* — Voir le détail aux *Tables*, 661. — Compléments. 1. Arrivée des membres du concile : Nestorius, xi, 109; Cyrille et évêques égyptiens, 109; légats de Célestin, 110; — l'action de la cour impériale : le comte Candidien, 111-12. — 2. Convocation du concile par Cyrille et séance du 22 juin 431 (avant l'arrivée des Orientaux), 113-14. — 3. Arrivée de Jean d'Antioche : concile des Orientaux, 114-16; cf. v, 143; xiii, 1623. — 4. Intervention impériale, relativement : *a)* aux personnes, xi, 116-17; — *b)* à la doctrine, 117-20 (Nestorius éloigné par Célestin).

6° *Les Orientaux et S. Cyrille : l'accord de 433.* — 1. Tentatives en vue de la réconciliation d'Antioche et d'Alexandrie, xi, 120-22. — 2. L'accord de 433 : *a)* le formulaire, 122; — *b)* le symbole de foi d'Éphèse, 123-24; texte grec, iii, 2511-12; cf. 2514-15; vii, 522; — *c)* acceptation du formulaire, xi, 124-26. — 3. Dernières difficultés : *a)* Cyrille et les monophysites : Acace de Mélitène (cf. i, 290), correspondance de Cyrille à Eulogius, à Valérianus d'Iconium, à Succensus, au diacre Maxime, xi, 126-27; — *b)* Jean d'Antioche et les nestoriens : Théodoret de Cyr (cf. xv, 300-03, 318; iii, 1255-56), lettres de Euthérius et Helladius, xi, 127-28; — *c)* mesures de coercition contre Nestorius et ses partisans, 128-30.

7° *Épilogue de la crise nestorienne.* — 1. Cyrilliens contre les anciens docteurs antiochiens (Diodore de Tarse [cf. iv, 1366] et Théodore de Mopsueste [xv, 255-66]) : Acace de Mélitène (cf. i, 290); Rabboula (xiii, 1622-26); — Proclus consulté (cf. xiii, 667-70); — Cyrille contre Diodore et Théodore de M. (iii, 2495); — la lettre d'Ibas (*Tables*, 2162); — apaisement final, xi, 130-32. — 2. Fermentation monophysite : Eutychès occasionnant le concile de Chalcédoine, 132-35. Voir *Monophysisme*.

III. Pensée de Nestorius. — 1° *Appréciations divergentes.* — 1. Les adversaires : *a)* Les orthodoxes : Eusèbe de Dorylée (rapprochement avec Paul de Samosate) (v, 1532-33; xii, 50-51); S. Cyrille (iii, 2480-83, 2489-92); Marius Mercator (ix, 2483-84); Cassien (ii, 1826; xi, 99-101); S. Célestin (xi, 98-103); S. Léon, xi, 136-38; — *b)* Monophysites, 138-39. — 2. Les amis de Nestorius, 139-40; cf. Socrate, xiv, 2335. — Conclusion : Nestorius, adoptianiste larvé, xi, 140.

2° *Christologie de Nestorius d'après ses propres écrits.* — L'étude d'É. Amann s'efforce d'exposer objectivement la pensée de Nestorius : 1. Expression spontanée de la pensée de N., xi, 141-46. — 2. Terminologie de N. et idées sous-jacentes, 146-56.

L'hérésie de Nestorius. Suivant l'opinion traditionnelle (Cyrille, concile d'Éphèse), il niait l'union hypostatique et enseignait des hypostases unies seulement moralement dans le Christ. Nestorius s'est défendu contre le reproche de soutenir la doctrine des « deux Fils » déjà condamnée antérieurement par l'Église et de déchirer l'unité du Christ; d'après ses idées philosophiques (néoplatoniciennes) sur l'union du corporel et de l'intelligible, l'unité du Christ ne semblait pas être blessée. En fait cependant, l'ἓν πρόσωπον qu'il admettait dans le Christ et auquel sont unis les deux « prosopa physiques » de l'humanité et de la divinité κατ' εὐδοκίαν n'est pas capable d'éliminer l'idée d'une union purement morale des natures. Ainsi Nestorius rejetait expressément l'idée d'une union physique ou hypostatique et il voulait bien reconnaître le Christ, mais non pas le Logos, comme sujet de toutes les propriétés et activités divines et humaines. Il avait beau reconnaître comme légitime l'application au Christ de la « communicatio idiomatum » (ce qui lui permit même d'admettre, par la suite, le titre de Théotocos « bien compris ») cette concession était insuffisante; sa conception d'une unité purement morale ne rendait pas justice à l'unité du Christ. Nestorius sans doute croyait encore, à la fin de sa vie, qu'il était orthodoxe et que Léon Ier aussi avait enseigné sa doctrine dualiste. Rouët de Journel, *Enchiridion patristicum*, éd. de 1958, n. 2057.

Parmi les ouvrages généraux (depuis l'étude d'É. Amann) : *Hist. de Fliche-Martin*, iv, Paris, 1948, les ch. de G. Bardy; — G. L. Prestige, *Fathers and Heretics*, Londres, 1940 (ch. vi-vii); — J. N. D. Kelly, *Early Christian Doctrines*, Londres, 1958; — dans le recueil *Das Konzil von Chalcedon*, Wurtzbourg, 1952-1954, l'étude considérable du P. A. Grillmeier, sur le développement de la doctrine christologique jusqu'au ve siècle : *Die theologische und sprachliche Vorbereitung der christologischen Formel von Chalcedon*, i, 5-202.

Parmi les études particulières, citons avant tout l'excellent ouvrage du P. P.-Th. Camelot, O. P., *Éphèse et Chalcédoine* (dans l'*Histoire des conciles œcuméniques*, (ii), Paris, 1962; — du même : *De Nestorius à Eutychès, l'opposition de deux christologies*, dans *Chalcedon*, i,

213-242. Le P. Camelot juge l'art. d'É. Amann « bien informé, très équilibré, sans partialité ni pour ni contre Nestorius » (p. 243). D'Amann, il faut encore citer l'étude posthume : *L'affaire Nestorius vue de Rome*, dans *R. Sc. rel.*, 1949, p. 5-37, 207-44; 1950, p. 28-52, 235-265. Voir encore : L. I. Scipioni, *Ricerche sulla Cristologia del « Libro di Eraclide » di Nestorio. La formulazione e il suo contesto filosofico*, Fribourg, (Suisse) 1956. Quelques autres références dans Altaner-Chirat, 486.

Le P. Camelot signale en ces termes un important article du P. A. Grillmeier, *Das Scandalum œcumenicum des Nestorius in kirchlich-dogmatischer und theologiegeschichtlicher Sicht*, dans *Scholastik*, 1961, p. 321-336 : « Tout en accordant que Nestorius, dans son effort pour écarter l'arianisme et l'apollinarisme, n'a pas su rester fidèle à la tradition, le P. Grillmeier, s'appuyant surtout sur *Le livre d'Héraclide*, reconnaît au patriarche de Constantinople, plus qu'on ne le fait d'ordinaire, une véritable valeur spéculative, où il décèle l'influence des Cappadociens. Il faudra sans doute nuancer désormais l'appréciation que l'on portera sur la théologie de Nestorius » (p. 243).

II. L'ÉGLISE NESTORIENNE. — Étude. Histoire [E. Tisserant]. Théologie [É. Amann]. Droit canon. Liturgie [E. Tisserant], XI, 157-323.

1° Histoire. — 1° *Définition, sources et bibliographie générale.* — XI, 157-59.

2° *Évangélisation de l'empire parthe.* — XI, 159-163. — Voir Addaï, *Tables*, 35.

3° *L'Église de Perse sous la dynastie sassanide (224-632).* — 1. Organisation des chrétientés, XI, 164-66. — 2. Persécution de Sapor II, 166-69. — 3. Influence de l'Occident : l'École des Perses (intervention de Marouta de Maypherqat, X, 142-49, pontificat d'Isaac Ier [*Tables*, 2328], synode de Séleucie), X, 169-73. — 4. L'Église de Perse devient nestorienne (influence néfaste de Barsumas [*Tables*, 378]), X, 173-78. — 5. L'Église de Perse aux VIe et VIIe s. (Babaï, Šila, Élisée en conflit avec Narsaï [*Tables*, 1155, 3284], Abā Ier [*Tables*, 1], Joseph [2682-83], Ézéchiel [1488], Išo'yahb Ier [2336-37], Sabrišo', Grégoire Ier de Kaškar [1928], vacance de 20 ans; cf. Babaï le Grand [345 et XI, 270-71], Išo'yahb II [*Tables*, 2337]), XI, 178-83. — 6. Le monachisme en Perse : marasme du christianisme, que le monachisme sauva néanmoins (Mar Eugène [*Tables* 1408], les deux Abraham) de l'infiltration messalienne, XI, 183-86.

4° *L'Église nestorienne sous la domination arabe.* — Patriarches de cette période, à Séleucie : Mār'emmeh, Išo'yahb III (*Tables*, 2337), Georges Ier (1796), Ḥĕnānišo' Ier (2040), Jean le Lépreux, intrus, vacance (voir la liste, XI, 262), Pethion, Abā II [*Tables*, 2], Sourin, Jacques II, Ḥĕnānišo' II (2040); — à Bagdad : Timothée Ier (XV, 1121-39), Išo' bar Nūn (*Tables*, 2336), Abraham de Marga, Abdišo' II et Abdišo' III (1083), Makkikā Ier, Sabrišo' V), XI, 187-95.

5° *Établissements nestoriens dans l'Inde.* — Témoignages : le moine Jonas, Cosmas Indicopleustes (*Tables*, 823), Išo' yahb III, Timothée Ier, les croix de Meilapore et de Kottayam, XI, 195-199.

6° *Expansion vers l'Asie centrale et la Chine.* — 1. La chrétienté de Si-ngan-fou sous les T'ang; la stèle et son inscription, XI, 199-207. — 2. Pénétration du christianisme dans l'Asie centrale, organisation et développement de chrétientés turques, 207-13. — 3. Un catholicos mongol : Yahballāhā (1281-1317), 213-17, 262; — auquel succède Timothée II (le XIVe s., presque inconnu), 217-18.

7° *Les papes et l'Église nestorienne au Moyen Age.* — *a)* Les dominicains, Grégoire IX et le métropolite de Damas, XI, 219; — *b)* Innocent IV, André de Longjumeau (*Tables*, 152), Išo'yahb bar Malkon (de Ninive) (*Tables*, 2337), création d'une hiérarchie latine, XI, 219-21; — *c)* Yahballāhā III, Arghoun et Nicolas IV, XI, 221-23, cf. 539; — *d)* Yahballāhā et Benoît XI (et Jean de Montecorvino, *Tables*, 2473), XI, 223-24; — *e)* Jean XXII et la création d'une hiérarchie latine en Perse, comme Clément V l'avait fait en Chine, 224-25.

8° *L'Église chaldéenne catholique.* — 1. L'union des nestoriens de Chypre, XI, 225-27 (rien ne correspond dans l'art. CHYPRE). — 2. Missionnaires latins et nestoriens aux Indes; — organisation de l'Église syro-malabare, 227-28; voir l'art. SYRO-MALABARE (Église). — 3. Première réunion des Chaldéens de Mésopotamie (1551-1662). — Le catholicosat nestorien était devenu héréditaire par décret de Simon IV Basidi; à la mort de Simon VII Bar Māmā, scission : élection, contre Simon VIII Denḥā, de Simon Sulāqā (cf. 263, patriarches de la 2e série), patriarche chaldéen, avec comme successeurs Abdišo' IV Maron, Yahballāhā V, Simon IX Denḥā, Simon XI, Simon XII, Simon XIII, qui retourne au nestorianisme, XI, 228-32. — 4. Les successeurs de Bar-Māmā et l'Église romaine (1607-1681). — Élie VII et surtout Élie VIII (union de Rome : mission de Rabban Adam près de Paul V), Élie IX et Élie X, nestoriens avérés, XI, 232-38. — 5. Les patriarches chaldéens catholiques de Diarbékir ou Amida (Tableau, 263). Patriarcats et tribulations de Joseph Ier, Joseph II, Joseph III et Joseph IV (*Tables*, 2682); — Augustin Hindi (Joseph V), métropolite de Diarbékir, XI, 238-43. — 6. Le patriarcat de Babylone des Chaldéens de 1830 à nos jours (Tableau, 263). — L'union à Rome, désirée par Élie XII, empêchée par Élie XIII, réalisée par Jean Hormez (Jean VIII), continuée (après le patriarcat de Nicolas Ier [Zéia]) par Joseph VI Audo et ses trois successeurs Élie XIV Abolyonan (1879-94), Abdišo' V (1895-99), Joseph Emmanuel II Thomas, 243-47. — 7. Statistiques sur l'Église chaldéenne catholique (1757-59, 1867, 1913, 1928), XI, 247-49. Voir *Chaldée*, *Tables*, 577. — 8. Missions latines en pays nestorien : *a)* Augustins en Mésopotamie, XI, 249-50; — *b)* Carmes en Mésopotamie et en Perse, 250; — *c)* Capucins, 250-52; — *d)* Dominicains à Mossoul et au Kurdistan, 252-54; — *e)* Lazaristes en Perse, 254-55.

9° *L'Église nestorienne à l'époque moderne.* — 1. Décadence de l'Église nestorienne, depuis la division en deux patriarcats : Mossoul et Kotchannès. A Kotchannès, de Simon XIII à Simon XXI (Tableau, XI, 263), 255-58. — 2. Missions protestantes : *a)* américaines, 258; — *b)* anglicane, 259; — *c)* missions diverses, 259-60.

10° *Listes patriarcales.* — Série principale, — deuxième série, — patriarches catholiques, 260-63.

2° Littérature nestorienne. — 1° *Observations préliminaires.* — 1. Langues employées dans l'Église nestorienne : syriaque et arabe, principalement, XI, 263-66. — 2. Manuscrits nestoriens, 266.

2° *Littérature de l'Église perse à l'époque sassanide.* — *IIIe siècle :* Traduction syriaque de l'A. T. et du N. T. (*Diatessaron* de Tatien). — *IVe s. :* Les *Démonstrations* d'Aphraate (I, 1458-59); leçons et travaux de l'École d'Édesse (XI, 169-73). — *Ve s. :* Collection canonique de Marouta de Maypherqat (X, 147-49); œuvres de Narsaï (XI, 28-30). — *VIe s. :* Divers écrits : Élisée bar Quzbāyē, Abraham,

Jean de Beit Rabban, Išo'yahb Ier (d'Arzoun) (*Tables*, 2336-37), Abraham bar Qardāḥē, Ḥĕnānā (*Tables*, 2040), Abā Ier (*Tables*, 1-2), Isaï, Ramiso' et le catholicos Grégoire Ier (ces quatre derniers de l'École de Séleucie). De l'École d'Arbèles, Paul de Bassorah (VIII, 1972), Grégoire de Kaškar (*Tables*, 1928). A Ḥirā, Qiyorē d'Édesse et Sargis bar Saḥiq. — Dans les écoles monastiques (cf. XI, 183-86), une littérature *ascétique :* Abraham de Kaškar (cf. 185-86) et Abraham de Nethpar *(id.)*, Babaï de Nisibe, etc. — *Histoire :* Chronique d'Arbèles (cf. 162), Simon Garmqāyā, Barḥadbešabbā 'Arbāyā *(Hist. des Saints Pères persécutés)*, peut-être un autre auteur, 'Arbāyā; — compositions historiques anonymes (passions de martyrs et biographies). — *VIIe s. :* Babaï le Grand (*Tables*, 345), XI, 266-71.

3° *Littérature nestorienne sous la domination arabe (637-1258).* — 1. Courant ascétique : *Paradis des Pères* de 'Enanišo', commenté par Dadišo' Qaṭarāyē, résumé par Philoxène de Mabboug (XII, 1522); — *Petit Paradis* de David, évêque des Kurdes; — *Paradis des Orientaux* de Joseph Ḥazzayā; — nombreuses biographies (citées : XI, 272-73); — Le *Livre des supérieurs* de Thomas de Marga; — le *Livre de la chasteté* de Išo'denah. — *Théologie ascétique* sous des formes variées : Jean du Beit Garmaï et Apnimaran, *Sentences;* — Simon Dĕṭaybutā, différents traités dont *Explication des mystères de la cellule monastique;* — Jean Azraq (ou Zaroqā), *Livre de l'exhortation* et un traité de direction; — Jean bar Penkayē, *Livre du commerçant;* — Jean de Ḥĕdattā (huit ou neuf traités; vie écrite par Abū Nūḥ al-Anbari); — Abraham bar Dašandad, *De la voie royale*, et autres traités; — Joseph Ḥazzaiā, outre le *Paradis des Orientaux*, écrit le *Livre du trésorier* et des commentaires sur le *Livre du commerçant*, les *Capita scientiae*, le Pseudo-Aréopagite, etc.; — Isaac de Ninive (cf. VIII, 10-12); — Jean de Dalyatā (traités et lettres); — Dadišo' Qaṭarāyē, outre le commentaire du *Paradis* de 'Enanišo', commente aussi Isaïe de Scété et propose diverses exhortations; — exhortations et lettres ascétiques d'Abdmĕšiḥā de Ḥirāh; — Jean de Mossoul, ses commentaires en vers et *Les beautés de la vie*, XI, 271-75.

2. Autres sciences sacrées. — *a) Écriture :* traduction en syriaque du texte hexaplaire; — en arabe, de la Bible, du *Diatessaron*, par Abū'l-Faradj (*Tables*, 16). — Travaux scripturaires : Élie de Merv, Denḥā, Išo'dad de Merv, Abū'l-Faradj (déjà nommé), le *Gannat Bussamē*, XI, 275-77. — *b) Apologétique* et *polémique :* Surin, Sylvain du Beit Qardu, Gabriel du Beit Qaṭarayē (théologie des natures en J.-C.), Apnimaran, Sabrišo' Bostam, Simon bar Tabbaḥē (contre les chalcédoniens), Šahdost de Tirḥan (Occidentaux et Orientaux), Abū Nūḥ et Gabriel « La Vache » (ou Tauretā) (contre les jacobites), Éphrem de Beit Lapaṭ (préceptes et objet de la foi), lettre à Gabriel bar Boktišo' (sur l'eucharistie), 277. — *c)* Plus expressément *dogmatique :* Élie d'Anbar (sur la dernière Cène); — Emmanuel as-Sahbar (économie du salut et fins dernières); — Abraham de Beit-Halē (vérité du christianisme contre l'Islam); — Abū Nūḥ; — Ibrahim ibn Nūḥ al-Anbari, *Le Livre de la résolution des doutes;* — Élie, métropolite de Damas, *De la concorde de la foi entre les Syriens;* — Jean V (sur le jeûne); — Jean VI (devoirs du clergé); — Israël Ier (fondement de la foi; dualité des natures en J.-C.); — Cyriaque, contemporain de Yaḥyā ibn 'Adi (Xe s.), réfute le traité de l'Incarnation du dit Yaḥyā; — Abū'l-Faradj (déjà cité) (différents traités de dogmatique et de sacramentaire); — Ibn 'Atradi, son disciple (traité de théologie dogmatique et morale), 277-78; — *d) Collections canoniques :* Élie Djauharī, Abū'l-Faradj (en syriaque), Simon de Rewardašir, Išo'bokt de Rewardašir (en persan), et surtout le *Synodicon orientale* (cf. XI, 158) et le recueil de Gabriel de Bassorah; — le droit successoral réglé par Jean V, Georges d'Arbèles et Abdišo' bar Bahriz, 278-79; — *e) Liturgie :* codification par Išo'yahb III et Timothée Ier; — sont également cités : Yahballāhā Ier, Georges Ier, Sabrišo' bar Paulos et Cyprien de Ninive; — commentaires liturgiques : Gabriel Qaṭarayā, Adbišo' bar Bahriz, Jean de Mossoul (peut-être Georges de Kudadā), explication (anonyme sous le nom de Georges d'Arbèles), 279; — *f) Histoire :* Jean du Beit Garmaï (chronique), Daniel bar Maryam (histoire, source de la *Chronique de Séert*), œuvres perdues de Allāhā-zkā, Mikā du Beit Garmaï, Išo'denah de Bassorah, un abbé du Grand Monastère, Péthion, Élie d'Anbar, mais un ouvrage conservé de Jean bar Penkayē et surtout la *Chronique de Séert*, 279-80; — *g) Divers : La Tour* de Mari, véritable *Somme*, dont l'analyse est donnée par Abū'l-Barakāt ibn Kabar, dans sa *Lampe des Ténèbres*, sous le nom d'Amr ibn Mattaï. Autres auteurs cités : Išo'yahb II (*Tables*, 2337); Išo'yahb III *(Id., ibid.);* Ḥĕnanišo' Ier (*Id.*, 2040); Abā II (*Id.*, 2); Timothée Ier (XV, 1121-39), Théodore bar Koni (XV, 228-29), Išo' bar Nun (*Tables*, 2336), Élie Ier (*Tables*, 1154), Élie bar Šinājā *(Id., ibid.)*, Salomon de Bassorah *(Livre de l'Abeille)*, Gabriel bar Boktišo', Hunayn ibn Isḥāq, Élie d'Anbar (sur le *Paradis* de Ḥĕnanišo'), Išo' bar 'Ali et Abū'l-Ḥasan bar Bahlūl (dictionnaires), Išo'yahb bar Malkon (*Tables*, 2337), Jean bar Zo'bi; — compositions en vers de Išo'denah, Georges Wardā, Mariā bar Mešihayē, Yahballāhā II, XI, 280-83.

4° *Littérature nestorienne après la prise de Bagdad par les Mongols.* — Jean bar Zo'bi (traite poétiquement les sujets les plus divers), Ébedjésus (Abdišo'), métropolite de Ninive (*Tables*, 1083), Kamis bar Qardaḥē (poésies liturgiques), Gabriel Qamšāyā, Brikišo', Išo'yahb bar Mĕqaddam, Isaac Qardaḥē, Sargis bar Waḥlē, Ṣlibā bar David, Simon de Diabékir, Attāyē Abraham d'Beit Slok, etc., XI, 283-84.

5° *Auteurs chaldéens catholiques.* — Abdišo' bar Yoḥannan (sur le voyage à Rome de Sulaqā, voir d'autres pièces signalées IV, 1984-85); — Joseph II *(Le miroir pur)*, les *Lectiones dogmaticae* de Joseph Guriel, XI, 285.

Bibliographie. — Elle occupe les col. 285-88.

3° Théologie de l'Église nestorienne. — 1° *Observations préliminaires.* — 1. Sources : *a)* Symboles et livres liturgiques, XI, 288-89; — *b)* Théologiens : Narsaï le Lépreux (*Tables*, 3284); — Babaï le Grand (*Tables*, 345); Išo'yahb III (*Tables*, 2337); — Sahdonā (Martyrios); — Timothée Ier (XV, 1121-39), Théodore bar Koni (XV, 228), Élie bar Šināyā, de Nisibe (IV, 2330-31), Salomon de Bassorah (le *Livre de l'abeille*), Ébedjésus (IV, 1985-86), Mari ibn Sulayman *(La Tour)* (XI, 280), Amr ibn Mattaï (284), XI, 289-90. — 2. Caractères généraux : conformité à la doctrine de Théodore de Mopsueste (parfois de Diodore de Tarse et de Nestorius), (mais aussi quelques autres, notamment S. Éphrem), 290-91; — acceptation des conciles de Nicée et de Constantinople, rejet d'Éphèse, hésitation au sujet de Chalcédoine, 291.

2° *Christologie.* — 1. Trinité, point de départ : enseignement correct, XI, 292-93; XV, 1134-35

(Timothée). — 2. Les deux natures, XI, 293; IV, 1985-86 (Ébedjésus); VII, 393-94 (Babaï); XV, 1135-1137 (Timothée); cf. 260 (Théodore de Mopsueste). — 3. Le mode d'union, XI, 294-96; XV, 1137 (Timothée); 259-60 (Théodore de Mopsueste). — 4. Conséquences : les formules à employer : finalement profession de foi « aux deux natures, deux hypostases, une personne », XI, 296-97; cf. VII, 393-94; — la communication des idiomes, XI, 297-99; cf. VII, 598; XIV, 1714 (Babaï); XV, 1137 (Timothée); — la dualité des opérations, XI, 299-302; cf. XV, 1137. — Cf. Théodore de Mopsueste, XV, 257-266.

3° *Autres questions théologiques.* — 1. Rédemption, péché originel, grâce, XI, 302-04. Cf. Timothée, XV, 1137 (incarnation et rédemption), 1138 (grâce); — sur le péché originel chez Théodore de Mopsueste, comparer : XV, 270-277 et XII, 356-58; — Nestorius, 403-04. — 2. L'homme, son origine, ses fins dernières, XI, 304-06. Sur l'âme, cf. I, 1017-19; — l'état des âmes après la mort, cf. XV, 1138 (Timothée); — les prières pour les défunts, cf. XIII, 1352-54; — résurrection, ciel et enfer, XI, 306; cf. allusions dans *Épiclèse*, V, 196, 205, 206, et *Orientale (messe)*, XI, 1458-61; XIII, 2546. — 3. Les moyens de salut : *a)* L'Église; primauté romaine, XI, 306-08; cf. XIII, 345-47 (primauté de S. Pierre); 347-51 (primauté romaine); — *b)* Sacrements : nombre et efficacité, XI, 308; — baptême, 308, 315; II, 246-50; XV, 1138 (Timothée); — confirmation, XI, 308-09; cf. II, 2410 (Saint-chrême); III, 1078-79; voir aussi : *Église syrienne*, *Tables*, 784; — eucharistie, XI, 309-11; cf. *Messe orientale*, X, 1317-52 *(passim)* et XI, 1435-65 *(passim)*; références principales réunies à *Tables*, 1357 et 1361, et plus complètement, 1322-23; cf. V, 1158-62, 1164 (Nestorius); XV, 1138 (Timothée); — pénitence, XI, 311; cf. I, 206-07, 210; III, 864, 868; — extrême-onction (?), XI, 311; voir cependant : *Tables*, 1484 (Ébedjésus) et 1485 (nestoriens); — ordre, XI, 311-12; cf. 1261; — mariage, 312-13; cf. IX, 2331-32; XV, 1138 (Timothée).

4° *Droit canonique.* — 1. Sources du droit, XI, 313-14. — 2. Dispositions juridiques concernant la hiérarchie, 314. — 3. État du clergé, 314.

5° *Liturgie nestorienne et chaldéenne.* — 1. Usages liturgiques. Sur l'administration des sacrements, XI, 315; se reporter aux références concernant *(supra)* les sacrements; — sur les paroles de la consécration et la communion, XI, 315-16; — les différents degrés de l'ordre, 316, 1261; — mariage, 316; cf. IX, 2331-32; — année ecclésiastique, XI, 316-17; — jeûnes, 317. — 2. Textes liturgiques, 317-19. — 3. Éditions liturgiques des chaldéens, 319-22. — 4. Éditions liturgiques des nestoriens, 322-23. Cf. IX, 816-18.

Quelle que soit la très grande valeur des études de S. Ém. le card. Tisserant et de Mgr Amann, on ne négligera pas le remarquable travail de M. Jugie dans sa *Théologie dogmatique des chrétiens orientaux*, V, Paris, 1935. On ne peut donner ici que les indications générales : Ch. I : *L'Église nestorienne :* origine, sources de la révélation, théologiens nestoriens (V-XIV[e] s.), l'Église d'après les nestoriens (en particulier, primauté de S. Pierre et primauté du pape). — Ch. II : *Origine et nature de l'hérésie nestorienne :* christologie et doctrine des principaux auteurs (Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste, Nestorius, théologiens de l'École d'Antioche). — Réfutation du nestorianisme (doctrine de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Léon le Grand, du concile de Chalcédoine). — Ch. III : *Le nestorianisme après Nestorius :* synodes et théologiens des V[e] et VI[e] s.; notions de nature, d'hypostase et de personne dans le nestorianisme; théologie de Babaï le Grand, de Timothée I[er]; les nestoriens chalcédoniens; le monoénergisme et le monothélisme des nestoriens, etc. — Ch. IV : *De Dieu, un et trine* chez les nestoriens. — Ch. V : *Du Dieu créateur et sanctificateur* (création, anges, homme et péché originel, grâce). — Ch. VI : *Sotériologie nestorienne :* nécessité de l'Incarnation, la personne et l'œuvre du Rédempteur. — Ch. VII : *Mariologie et hagiologie.* — Ch. VIII : *Des sacrements :* en général; baptême, confirmation, eucharistie (sacrement et sacrifice), pénitence, extrême-onction, ordre, mariage. — Ch. IX : *Des fins dernières :* universalité de la mort, état et lieux des âmes avant le jugement général, suffrages pour les défunts, état des hommes et des anges après la résurrection.

NETTEMENT (Alfred) (1805-1869). — Historien, auteur de : *Histoire de la littérature française sous la Restauration* (1853); *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet* (1855). — Cité, à propos des éditions de Voltaire, XIII, 1765.

NETTER DE WALDEN (Thomas). — Notice [J. Mercier], XV, 3505-06. — Contre Wyclif : accidents eucharistiques, V, 1399, 1402-03; — autorité du pape, VII, 1680-81; — tradition, XV, 1308; — invoque l'autorité d'Hugues de Saint-Victor, VII, 296, 302. — Édition de son ouvrage par J.-B. Rossi, XIV, 5.

NETTESHEIM (Agrippa de). — Notice I, 635-37 [A. Baudrillart] et *Tables*, 60.

NETZER (Abbé H.). — Auteur de plusieurs études théologiques : *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, Paris, 1910; — *L'extrême-onction aux VIII[e] et IX[e] s.*, dans la *Revue du clergé français*, 1911.

Cité : V, 1210, 1219; X, 1369 (messe); — V, 1928-29, 1954, 1959, 1962-63, 1970, 1977, 1985 (bibl.) (extrême-onction).

NEUBAUER (Ignace). — Un des *Wirceburgenses*, XV, 3560-61. — Son traité *De vera religione*, I, 1545; — sur Dieu, IV, 762, 775; — à propos de Bellarmin, XIII, 498.

NEUMANN (Thérèse). — Stigmatisation, XIV, 2618-20, 2621, 2624 (bibl.).

NEUMAYR (François). — Notice [É. Amann], XI, 323-25.

NEUSS (Philippe-Alberti de). — Notice [Anastase de Saint-Paul], XI, 325.

NEUSSER (Brunon). — Notice [A. Teetaert], XI, 325-26.

NEUTRALITÉ. — On peut définir la neutralité, la position de celui qui ne prend pas parti dans une question discutable ou simplement discutée. Il ne peut être question, dans le *D. T. C.*, que de la neutralité *religieuse*, soit des individus, soit de l'État.

En ce qui concerne la neutralité des individus, tout a été dit à l'art. INDIFFÉRENCE, VII, 1580 sq. Voir aux *Tables*, 2257-59.

En ce qui concerne la neutralité de l'État, les principes ont été suffisamment rappelés dans la note sur la *Laïcité*, *Tables*, 2859-62.

NEUTRES. — En droit international, si une guerre éclate entre des nations, les puissances qui ne sont pas obligées par des engagements antérieurs d'y prendre part ont le droit, en vertu de leur indépendance naturelle, de se tenir en dehors de la lutte et de continuer à vivre en bonne intelligence avec les parties belligérantes. Elles reçoivent la qualification de *neutres*. Leur neutralité toutefois peut conserver une certaine bienveillance à l'égard d'un des belligérants. Les neutres ont le droit de voir respecter l'inviolabilité de leur territoire par les belligérants. Ce qui n'a pas toujours été le cas.

Les neutres et la guerre, XI, 2321; — Belgique, pays neutre, II, 536; violations en 1914, VI, 1937-48.

NEUVAINES DE MESSES. — Justification des neuvaines et des trentains de messes, nonobstant la recommandation du concile de Trente d'éviter la superstition, XIII, 1281; XV, 1410. — Sur les neuvaines en général, le synode janséniste de Pistoie propose des restrictions, XII, 2186, 2189.

NEWCASTLE (André de). — Notice [A. Teetaert], xi, 326.

NEWCASTLER (Hugues de). — Notice [A. Teetaert], xi, 326-27.

NEWMAN (John-Henry). — Notice [H. Tristram et F. Bacchus], xi, 327-398.

I. Vie. — 1° *Période anglicane.* — 1. Première jeunesse. — Mozley, Mayers, Thomas Scott, Milner, 327-30. — 2. Newman à Oxford. — Influence de Whateley (cf. 1677); — N., vicaire, curé de Ste-Marie; — influence de Froude (cf. *Tables*, 1754) et de Keble (*Tables*, 2807), xi, 330-31. — 3. Mouvement tractarien, i, 1298-1299; iii, 2302-04; xi, 331, 1677-81; — part de N. dans les tracts, 331-32, 1681-86; — question romaine et « via media » de N., 1686-88, 332-34; xv, 2219. — 4. Déconvenues : suite de l'étude des controverses christologiques, les *Essays* de Wiseman (xv, 3563), insuffisance de la théorie des « trois branches », xi, 333-34, 1688; xiii, 1384. — 5. Ébranlement final : le tract 90, xi, 335, 1692-96; — sa condamnation et ses conséquences : *a)* sur Newman, retraite à Littlemore 335, 1696-98; — *b)* sur le parti : scission, 1698-99; — *c)* conversion de N., son *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne*, 1699-1701, 335-36; cf. i, 1626-27. — Pendant cette période, relations de N. avec Pusey, xi, 1681, 1683, 1684-86, 1698, 1702; xiii, 1363-65, 1367, 1377, 1380, 1383, 1385-86, 1389; — avec Ward, xi, 1689, 1692, 1694, 1697-1700; xv, 3512-13, 3515.

2° *Période catholique.* — 1. Newman, prêtre, à Rome, xi, 336-37; xv, 3566-67 (révision de ses principes théologiques). — 2. L'oratoire anglais, xi, 337-38; xii, 1436, 1438; — « Vies des saints » de Faber, xi, 337; xiv, 943; cf. v, 1841. — 3. Polémiques : l'affaire Achilli, xi, 338. — 4. Travaux : université catholique de Dublin, iii, 2403; xi, 338-39; xv, 3574; trad. anglaise de la Bible (jamais parue), xi, 339. — 5. N., rédacteur en chef du *Rambler :* l'article concernant la consultation des fidèles en matière de doctrine, le « sensus fidelium »; réaction de Manning, solution sage de Newman, 339-42; xiv, 2889-90. — 6. Haut enseignement : fréquentation de l'université d'Oxford par les catholiques, attitudes de Manning et Ward, échec des tentatives de Newman, xi, 342-44; cf. ix, 1909-11, 1913-14; vi, 1707. — 7. L'infaillibilité pontificale : *a)* la sincérité de N. attaquée par Kingsley, réplique par l'*Apologia*, xi, 344-46; — N. et l'*Eirenikon* de Pusey, 346-47; xiii, 1384-85. — *b)* N. et l'infaillibilité : attitude modérée et hésitante, xi, 347-50; cf. vii, 1708; xv, 2546, 3517-18. — 8. Après le concile (le catholicisme est compatible avec le devoir civique), xi, 350-52. — 9. Honneurs suprêmes : le cardinalat, 352-53; ix, 1901-02; — Manning et Newman, xi, 353; cf. ix, 1913-14 (1897-98).

II. Les œuvres. — 1° *Période anglicane.* — 1. Sermons paroissiaux et simples sermons, xi, 354. — 2. Sermons sur des sujets actuels, 355. — 3. Sermons prêchés devant l'université d'Oxford (rapports entre la raison et la foi), 355-58; cf. iii, 2304, 2373-74. — 4. *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne*, xi, 358-64; iv, 1630-36, 1640; xiii, 2026; xv, 438-39, 1335-36. — 5. *Deux essais sur les miracles*, xi, 364. — 6. *Les ariens du IVe s.*, 365. — 7. *L'Église des Pères*, 365; cf. 1686. — 8. *Conférences sur le dogme de la justification*, 365-66. — 9. La « via media » : i. *Conférences sur la fonction prophétique de l'Église, envisagée par rapport à l'Église romaine et au protestantisme populaire;* — ii. Onze documents s'y rapportant, 366-67; sur la « via media », cf. *supra.* — 10. *Essais critiques et historiques* (15 articles), 368-69. — 11. *Discussions et arguments* (quatre publications anglicanes, quatre catholiques), 369-70. — 12. *Esquisses historiques*, 370. — Indication des principaux écrits de la période anglicane non reproduits dans l'édition des *Œuvres complètes* (37 vol., Londres, 1870-79), 370-71.

2° *Période catholique.* — 1. *John Keble, fellow of Oriel*, xi, 371; cf. 1698. — 2. *Dissertatiunculae quatuor critico-theologicae* (quatre textes choisis de S. Athanase), 372. — 3. *Perte et gain : histoire d'un converti*, 372. — 4. *Discours adressés à des auditoires mêlés*, 372. — 5. *Conférences sur certaines difficultés... à se soumettre à l'Église catholique*, 372-73; cf. v, 1855, 1858. — 6. *Conférences sur le catholicisme en Angleterre*, xi, 373. — 7. *Discours sur l'enseignement dans les universités*, 374-75; cf. 342-44; ix, 1909-11, 1913-14; vi, 1707. — 8. *Conférences sur l'histoire des Turcs... avec la chrétienté* (ou *l'Europe*), xi, 375. — 9. *A qui la faute?*, 375. — 10. *Callista, esquisse du IIIe s.*, 375. — 11. *La fonction et l'œuvre des universités*, 376. — 12. *Sermons prêchés à diverses occasions*, 376. — 13. *Conférences et essais sur... la vie universitaire*, 376. — 14. Articles publiés dans l'*Atlantis*, 377. — 15. Articles parus dans le *Rambler*, 378. — 16. Correspondance Kingsley-Newman, 378; cf. 344-46. — 17. *Apologia pro vita sua*, 378; cf. 344-46. — 18. Articles publiés dans *The Month*, 379. — 19. *P. Terentii Phormio*, 379. — 20. Lettre à Pusey sur son *Eirenikon*, 379; cf. 346-47; xiii, 1385-86; — de cette lettre est tiré l'écrit *Du culte de la Ste Vierge dans l'Église* (tr. fr., Paris, 1866); cf. vii, 863-64, 869, 888-89, 1217, 2486; ix, 2404-05. — 21. Poèmes divers, xi, 380. — 22. *Essai pour une Grammaire de l'assentiment*, 380. — 23. Sur les épîtres de S. Ignace, 380-81. — 24. Notes (à ajouter au n° 10 de la période anglicane), 381. — 25. *Causes de la naissance et du succès de l'arianisme* (appendice au n° 6, même période), 381. — 26. *Épreuves de Théodoret*, 381. — 27. *Hérésie d'Apollinaire*, 381. — 28. *Biographie... préface de l'ouvrage de Wilberforce, L'Église et les empires*, 381. — 29. *Lettre adressée au duc de Norfolk* (voir 350-52), 381-82. — 30. *Préface de la 3e éd. de la* « via media », 382-83. — 31. *Préface au* « Ministère anglican » *de Hilton*, 383. — 32. *Sermons prêchés dans l'église de S.-Aloysius d'Oxford*, 383. — 33. *Traités de S. Athanase contre les ariens*, 383. — 34. *Notes sur... l'Église russe*, 383. — 35. *Sur l'inspiration de l'Écriture*, 383-84; cf. vii, 2187-88, 2303-04. — 36. *Le développement de l'erreur en matière religieuse*, xi, 384. — 37. Divers écrits posthumes, 384-85.

3° *Étude spéciale de la « Grammaire de l'assentiment ».* — 1. 1re partie : Assentiment et appréhension. — Distinction entre le caractère *notionnel* ou *réel* de ces actes : la conscience n'appréhende pas Dieu comme une notion, mais comme une réalité; — et cela vaut également à l'égard des personnes de la Trinité, xi, 385-88. — 2. 2e partie : Assentiment et inférence. — *a)* distinction entre inférence (raisonnement explicite) et assentiment, résultant d'un raisonnement mental (implicite, sens instinctif), 388-90; — *b)* sens de l'inférence : conclusion affirmée sans recours aux inférences formelles, 390-91; iii, 2373-74. — 3. Application aux questions religieuses : *a)* caractère personnel de la démonstration newmanienne, xi, 391-392; cf. 2140, 2168, 2195 (N. et Pascal); — *b)* preuves de l'existence de Dieu : prédominance des preuves morales, 392; cf. iv, 765, 780, 793, 820, 845, 860, 894, 895-96; — *c)* religion naturelle, préparation

à la religion surnaturelle, xi, 393-95; cf. iii, 2394-95; vi, 132, 159, 182, 209-10, 216, 286, 319-20, 322, 324, 327-29, 339, 341 (références se rapportant au problème de la foi); — *d)* la question de l'accumulation des probabilités en regard de la foi, xi, 395-96; iii, 2390-93; vi, 194-98. — Remarque sur la façon employée par N. pour poser le problème, xi, 396-97.

4° *Simples citations :* v, 1811, 2500; x, 1743, 1746, 2013, 2017, 2021; xii, 2233; xiv, 574, 861, 1299, 1582.

Note complémentaire. — Depuis l'article Newman du *D. T. C.*, les études newmaniennes se sont multipliées tant en Grande-Bretagne que dans les autres pays. Pour se tenir au courant de ces publications, on pourra consulter les bibliographies abondantes, bien qu'elles soient encore incomplètes, des *Newman-Studien*, dont six vol. ont paru depuis 1946, sous la direction d'H. Fries et W. Becker, chez les éditeurs Glock und Lutz à Nuremberg; ces volumes contiennent en outre d'importantes contributions des principaux spécialistes de Newman.

Ces ouvrages montrent que l'intérêt du monde savant n'a pas seulement pour objet la vie du célèbre converti et l'étude historique de son action, mais que, de plus en plus, on découvre et l'on explore son œuvre soit du point de vue phénoménologique et philosophique, soit du point de vue théologique. A ce dernier égard, la conception de la foi et de l'Église a d'abord retenu l'attention; on s'attache désormais davantage aux rapports de l'Écriture et de la Tradition, au développement des dogmes, à la doctrine de la justification, de la Présence réelle, du purgatoire, à la mariologie, etc. Beaucoup reste à faire pour dégager les implications d'une œuvre qui, en ses phases diverses, a stimulé la réflexion des anglicans puis celle des catholiques.

Ennemi d'un rapprochement fallacieux entre les Églises, Newman n'en aura pas moins favorisé efficacement le véritable œcuménisme par le fait même qu'il aura examiné les problèmes fondamentaux de la théologie à la lumière de l'histoire et avec une réflexion exigeante.

Voici quelques-uns des livres à signaler depuis 1930.

1° *Œuvres et traductions.* — Beaucoup de réimpressions ont paru, souvent dans un certain désordre. En anglais, l'addition la plus importante à ce que nous connaissions déjà vient de la publication érudite de la correspondance, entreprise par le Rev. C. S. Dessain, de l'Oratoire de Birmingham : *The Letters and Diaries of J. H. Newman*, Londres, Th. Nelson and Sons Ltd, 1961 sq. Ont paru les volumes xi à xv.

En français, la collection des *Textes newmaniens*, sous la direction de H. Tristram, L. Bouyer et M. Nédoncelle (Paris, Desclée, de Brouwer) a publié, depuis 1955, les *Sermons universitaires*, les *Écrits autobiographiques*, les *Esquisses patristiques*, l'*Essai sur le développement de la doctrine chrétienne;* une réédition de l'*Apologia pro vita sua* y a paru en mars 1967. Chez le même éditeur, J. Guitton a présenté et commenté l'article sur la consultation des laïcs en matière de doctrine dans l'*Église et les laïcs*, 1963. Dans la collection *Unam Sanctam*, un choix important de textes a paru sous le titre : *Pensées sur l'Église*, Éd. du Cerf, 1956. Une anthologie d'*Œuvres philosophiques* a paru dans la Bibliothèque philosophique des Éd. Aubier en 1945.

2° *Travaux sur Newman :* G. Biemer, *Uberlieferung und Offenbarung*, Fribourg, 1961. — V. F. Blehl et F. Connolly, *Newman's Apologia. A classic reconsidered*, New York, 1964. — A. J. Bockraad, *The personal Conquest of truth according to J. H. Newman*, Louvain, 1955. — A. J. Boekraad and H. Tristram, *The Argument from Conscience to the Existence of God according to J. H. Newman*, Louvain, 1961. — T. S. Bokenkotter, *Cardinal Newman as an historian*, Louvain, 1959. — L. Bouyer, *Newman, sa vie, sa spiritualité*, Paris, 1952. — O. Chadwick, *From Bossuet to Newman, The Idea of doctrinal development*, Cambridge, 1957. — L. Cognet, *N. ou la recherche de la vérité*, 1967. — J. Coulson, A. M. Allchin, M. Trevor, *Newman, a portrait restored*, Londres, 1965. — F. L. Cross, *J. H. Newman*, Londres, 1933. — A. D. Culler, *The Imperial Intellect*, New Haven, 1958. — R. A. Dibble, *J. H. Newman, The concept of Infallible doctrinal Authority*, Washington, 1955. — H. Fries, *Die Religions-philosophie Newmans*, Stuttgart, 1948. — D. Gorce, *Newman et les Pères*, Bruges, 1947; *Le martyre de Newman*, Paris, 1946. — J. Guitton, *La notion de développement et son application à la religion chez J. H. Newman*, Paris, 1933. — B. Gundersen, *Cardinal Newman and Apologetics*, Oslo, 1952. — A. Härdelin, *The Tractarian understanding of the Eucharist*, Upsala, 1965. — C. F. Harrold, *J. H. Newman. An expository and critical study of his mind, thought and art*, Londres, 1945. — J. Honoré, *Itinéraire spirituel de Newman*, Paris, 1964. — A. Läpple, *Der Einzelne in der Kirche*, Munich, 1952. — J. Lutz, *Le cardinal J. H. Newman*, Mulhouse, 1950. — F. Mac Grath, *Newman's University. Idea and Reality*, Londres, 1951. — R. J. Middleton, *Newman and Bloxam : An Oxford friendship*, Oxford, 1947; *Newman at Oxford, his religious development*, Londres, 1950. — M. Nédoncelle, *La philosophie religieuse de J. H. Newman*, Strasbourg, 1946. — L. Obertello, *Conoscenza e persona nel pensiero di J. H. Newman*, Trieste, 1964. — S. O'Faolain, *Newman's way*, Londres, 1952. — W. H. van der Pol, *Die Kirche im Leben und Denken Newman's*, Leipzig, 1937. — W. Renz, *Newmans Idee einer Universität*, Fribourg (Suisse), 1958. — N. Schiffers, *Die Einheit der Kirche nach J. H. Newman*, Düsseldorf, 1956. — J. Seynaeve, *Cardinal Newman's Doctrine on Holy Scripture*, Louvain, 1953; art. *Newman* (Doctrine scripturaire), dans *D. B. S.*, vi, 427-474. — W. de Smet, *De invloed van Butler's Analogy of Religion op Keble en Newman*, Louvain, 1955. — F. Tardivel, *La personnalité littéraire de Newman*, Paris, Beauchesne, 1937; *Newman éducateur, ibid.*, 1937. — M. Tierney, éd. *A Tribute to Newman*, Dublin, 1945. — M. Trevor, *Newman*. i : *The Pillar of the Cloud;* ii : *Light in Winter*, Londres, 1962. — H. Tristram, *Newman and his friends*, Londres, 1933; *Centenary Essays*, Londres, 1945. — G. Velocci, *Newman mistico*, Rome, 1964. — C. J. de Vogel, *Newmans gedachten over de rechtvaardigung*, Wagenningen, 1939. — J. H. Walgrave, *Newman. Le développement du dogme*, Tournai, 1957. — M. Ward, *Young Mr. Newman*, Londres, 1948. — F. M. Willam, *Aristotelische Erkenntnislehre bei Whateley und Newman*, Fribourg, 1960. — P. Zeno, *Our way to Certitude*, Leyde, 1957.

M. Nédoncelle.

NEWTON (Isaac), physicien et astronome anglais (1642-1727). — Position philosophique : empirisme, matérialisme, xiii, 1735, 1738; cf. xii, 1476. — Sur Dieu, iv, 1260; — Trinité (unitarien), xv, 1779, 2163; — N. et Clarke, iii, 2, 4, 6-7; — rapprochement avec S. Thomas, xv, 634, 645; — influence sur le saint-simonisme, xiv, 775, 778; — N. et Voltaire, xv, 3389, 3404, 3410-11, 3419, 3438, 3444, 3446; — et Zallinger zum Thurn, 3680.

NEWTON (John), prédicateur anglais (1725-1807). Cité : xi, 329-30. — Un autre Newton, « frère de Plymouth », iv, 146.

NICAISE DE SAINTE-THÉRÈSE (N. de La Fosse). — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], xi, 398.

NICANOR. — Général syrien (II Mach., vii, 9), probablement le même qui fut gouverneur de Chypre. Notice *D. B.*, iv, 1613-14. Cité : ix, 1481, 1482. — Nicanor, un des premiers diacres (Act., vi, 5). Cité : iv, 708.

NICARAGUA. — République de l'Amérique centrale. — État religieux, *Tables*, 136. — Missions catholiques, x, 1870, 1880, 1993. — Code civil, sur la restitution, xiii, 2476.

NICASE (Étienne de). — Servite (xve s.). Ses travaux, xiv, 1986.

NICCOLINI, ambassadeur de Toscane. — Documents sur le procès de Galilée, vi, 1069-70, 1083.

NICÉE (Ier et IIe conciles œcuméniques de). — Études [G. Fritz], xi, 399-441. Voir *Tables*, 659-60, 665-66.

NICÉPHORE. — Nom commun à plusieurs personnages de l'Orient. Nous adoptons l'ordre suivant : 1° Empereurs byzantins. 2° Patriarches de

ments. — 1. Écriture : Apocalypse, xi, 499-500; cf. *D. B.*, iv, 1616-18 (H. Lesêtre), — 2. Pères : S. Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Hippolyte, S. Épiphane, S. Augustin, Théodoret, S. Jean Damascène, les *Constitutions apostoliques*, S. Jérôme, Cassien, Étienne Gobar, xi, 500-503. — 2° *Classement et critique des documents*. — Deux opinions : occidentale (la secte remonte au diacre Nicolas); orientale (Nicolas innocent); confrontation et conclusion, 504-06.

NICOLAS. — Nous adoptons le classement suivant : 1° Papes. 2° Patriarches. 3° Personnages divers.

Papes

NICOLAS Ier (Saint). — Pontificat [É. Amann], xi, 506-526. — 1° *Les faits historiques*. — 1. N. et l'Orient : l'affaire photienne, xi, 507-09; — Récit des événements : *a)* déposition du patriarche Ignace et son remplacement par Photius, xii, 1559-62; cf. vii, 715-16; — *b)* hésitations de Nicolas Ier; lettre synodique de Photius; synode romain de 860 (xii, 1550); mission des légats Radoald et Zacharie; concile photien de 861; faiblesse ou trahison des légats, xii, 1562-65; cf. vii, 716-18; — *c)* Rome prend position contre Photius; lettres de Photius (v, 2320; vii, 716); lettres de Nicolas, xii, 1565-67; — condamnation de Photius (synode romain de 863; cf. xii, 1550); déposition des légats, xii, 1567-68; cf. xi, 507; — réaction de Constantinople et riposte de Nicolas, xii, 1568-69; — *d)* l'affaire bulgare, xi, 508; xii, 1569-70; ii, 1179-80; — Formose en Bulgarie, xi, 508; vi, 594-95; — intervention de Photius, xii, 1570-71, et attitude de Nicolas, 1571-72; — *e)* rupture entre Rome et Constantinople : lettres de Nicolas; contre-offensive de Photius : encyclique de 867 (cf. xii, 1545; xiii, 354, 364-65; xiv, 1336-37) et concile (?) contre Nicolas; démarches de Photius auprès de Louis II; inquiétudes et démarches de Nicolas, xii, 1572-76; xi, 508-09. — Cf. i, 454; ii, 1179-80; iii, 1274-75, 1292; iv, 517; v, 2317; xi, 2275-76. — 2. Nicolas et l'Occident : *a)* les souverains temporels : divorce de Lothaire II, xi, 509-15; cf. i, 452-54, 511-12; ix, 2118-23; — *b)* les dignitaires ecclésiastiques, xi, 515; — affaire de Jean de Ravenne, 516; cf. *Tables*, 2478; — démêlés avec Hincmar de Reims : déposition de Rothade de Soissons, xi, 517; ii, 2041; xiii, 298-99; — clercs ordonnés par Ebbon, xi, 518-19; 1283; xiii, 2405-08, 2411; *Tables*, 1083, 2082.

2° *Idées de Nicolas Ier sur le gouvernement de l'Église*. — 1. Sources : textes juridiques antérieurs, fausses décrétales (cf. iv, 219-20), correspondance rédigée par Anastase le Bibliothécaire (*Tables*, 147), xi, 520-22. — 2. Principales idées de Nicolas : *a)* monarchie pontificale, 522-23; iii, 1283; vii, 1669; — *b)* rapport des deux pouvoirs, xi, 523-25; iv, 517; xiii, 365-66; — le pouvoir civil n'a pas à juger le pape, xii, 1387.

3° *Quelques décisions particulières*. — Aux Bulgares : empêchement d'adoption, i, 423; — baptême au nom de Jésus, ii, 271, 272-73; — mariage, ix, 2117-18, 2133; xiii, 740; — langues liturgiques (SS. Cyrille et Méthode), viii, 2583; — ordalies (à propos de Theutberge), xi, 1147, 1150-51; — ordre : âge des ordinands, xi, 1304; ordination épiscopale d'un diacre, 1388; voir les clercs d'Ebbon (*supra*); — pénitence, vii, 1548; xii, 864; xiv, 1168-69; — *Filioque*, v, 2317, 2320-21; xiii, 1786; — torture, vii, 2061; — traduction du pseudo-Denys par Érigène, v, 402, 428; — prédestination, xii, 2927, 2932; xiii, 1080; — sépulture, xiv, 1889.

Simplement cité : v, 265; xi, 1284; xii, 1557, 1587, 1594, 1597, 1598, 1600, 1602; xiv, 1341; xv, 338.

On consultera Fr. Dvornick, *Le Schisme de Photius. Histoire et légende*, Paris, 1950; abondantes références à Nicolas Ier.

NICOLAS II. — Pontificat [É. Amann], xi, 526-32. — Élu contre Benoît X (cf. ii, 652; vi, 1793), dont la situation fut réglée au concile romain de 1060, xi, 531; cf. iv, 2312. — N. et l'Italie méridionale : appui des Normands, iii, 1365-66; cf. xi, 530; xiv, 1357; *Tables*, 691 (conc. d'Amalfi). — Décret relatif à l'élection du souverain pontife (deux recensions), xi, 527-29; cf. iv, 42, 2312-15, 2316. — Ordre et réordinations, xi, 1287; xiii, 2415; cf. iv, 53. — S. Pierre Damien, 42; vi, 1799; et les patarins, xi, 2244. — Profession de foi de Bérenger (conc. de 1059), vi, 1800; cf. v, 1400. — Cité : iv, 520.

NICOLAS III. — Pontificat [É. Amann], xi, 532-36. — N. et ses accords avec Charles d'Anjou et Rodolphe de Habsbourg, 533-34; — répercussion sur les relations avec Byzance, iii, 1394-95; cf. ix, 1394, 1397; — exigences de Nicolas III à l'égard des Grecs après le concile de Lyon, 1397-99; — ambassade à Byzance, regain d'agitation antiunioniste, 1400-1401; cf. v, 2340-41. — Mission de Gérard de Prato, xii, 2791. — N. et les franciscains, vi, 773, 813 (pauvreté); cf. viii, 635; xiv, 2525, 2536. — N. et Jérôme d'Ascoli (futur Nicolas IV), xi, 536-37. — Cité : x, 376; xi, 983.

NICOLAS IV. — Pontificat [A. Teetaert], xi, 536-41. — N., Rodolphe de Habsbourg, Charles II d'Anjou, 537-38. — Ambassadeur (en tant que Jérôme d'Ascoli) près de Michel Paléologue, ix, 1374, 1394; xi, 536-37. — Refroidissement des relations avec Byzance, iii, 1396. — N. et l'Église de Chypre, ii, 2455; — et l'Église nestorienne, xi, 222-23; — et les Spirituels, xiv, 2529, 2533. — N. et Olieu, xi, 982; — et Matthieu d'Aquasparta, x, 376-77. — Cité : ix, 1080.

NICOLAS V. — Pontificat [G. Mollat], xi, 541-48. — 1. Fin du schisme de Félix V (Amédée de Savoie), xi, 541-43; xii, 2474; xiii, 315; *Tables*, 131. — 2. Concordat de Vienne, xi, 543; iii, 732. — 3. Tentatives de réforme dans l'Empire : légation de Nicolas de Cuse, xi, 543-44, 602-03; xii, 1626. — Jean de Capistran en Europe, xi, 545; cf. ii, 1686 et xii, 2475. — Autres initiatives de Nicolas : Conventuels et Observants, xi, 629, 631; *Tables*, 1702; — sur l'esclavage, v, 482, 486-87, 510; — Église chaldéenne de Chypre, ii, 2441; — lettre à Constantin XII (patriarche Mammas et ratification de l'union); — formules des brefs pontificaux, ii, 1126. — 4. Sacre de Frédéric III, xi, 545. — 5. Les États de l'Église et la conjuration de Porcaro, 545-46. — 6. Humanisme et culte des arts, 546-47; cf. v, 495; xiii, 2031 (politique de magnificence); xv, 2242, 2246 (universités : Montpellier, Bologne); 2728 (traduction de la Bible). — Divers : N. et S. Laurent Justinien, ix, 9; — et Georges de Trébizonde, vi, 1235-36. — Cité : ix, 1174; xii, 1616, 1628; xiv, 1096. — Jugement sur N. V, xi, 547.

NICOLAS V, antipape. — Voir Pierre de Corvaro, notice [A. Teetaert], xii, 1922-27.

Patriarches

NICOLAS Ier LE MYSTIQUE, patriarche de Constantinople. — Notice [R. Janin], xi, 621-23. Les détails de son accession au patriarcat (901), de sa démission (907), de son retour au siège patriarcal (912-925), à l'art. Léon VI le Sage, ix, 369-79. Voir aussi *Tables*, 1417-18 (Euthyme Ier).

Le conflit avec l'empereur, en raison de la tétragamie de celui-ci, est relaté à l'art. Léon le Sage. Voir également ix, 2328; *Tables*, 442 (le cas de Léon le Sage). — Nicolas et Jean X, viii, 617-18; ix, 372-73, 377-78 (le tome d'union). — Cité : iii, 1309 (liste), 1369; xii, 1598.

NICOLAS II CHRYSOBERGÈS, patriarche de Constantinople (984-996). — Cité : iii, 1309 (liste), 1359.

NICOLAS III GRAMMATICOS, patriarche de Constantinople. — Notice [R. Janin], xi, 614-15. Cf. iii, 1309 (liste). — Urbain II et Nicolas III, xv, 2276; cf. xiv, 1369-70.

NICOLAS IV MOUZALON, archevêque de Chypre, puis patriarche de Constantinople (1147-1151). Déposé ou démissionnaire, iii, 1309 (liste), 1378.

NICOLAS V EVANGHÉLIDÈS, patriarche grec d'Alexandrie, février 1936, confirmé par décret royal en 1937. Cité : xiv, 1381.

NICOLAS Ier ISAÏE (Zéia), patriarche chaldéen catholique de Babylone (1838-47), xi, 244-45, 263 (liste).

Personnages divers.

NICOLAS (Jean-Jacques-Auguste). — Notice [J. Carreyre], xi, 548-55. Apologétique doctrinale, i, 1555. — Défense prise par Mgr Pie des ouvrages d'A. Nicolas, xii, 1741-42. — Vestiges de la révélation primitive dans les pratiques païennes, vii, 1919-20.

NICOLAS. — Deux théologiens dominicains contemporains de ce nom, à mentionner pour leur contribution à la théologie mariale.

Marie-Joseph N., né le 31 juill. 1906 à Fontenay-le-Comte (Vendée); profession religieuse le 18 nov. 1927; ordination sacerdotale le 22 juill. 1932. Docteur en théologie et professeur de dogme, le Père M.-J. N. est actuellement régent des études au Studium dominicain de Toulouse et professeur à l'Institut catholique de Toulouse; en outre, chapelain de la Paroisse universitaire. — Dans son ouvrage magistral, *Theotokos. Le mystère de Marie*, Paris, 1964, il énumère (p. ix, en note) ses principaux articles de théologie mariale.

Jean-Hervé N. Frère du précédent, il est né le 31 mars 1910 à Bizerte; profès le 6 oct. 1929; prêtre le 25 juill. 1935. Docteur en théologie, ancien professeur au Studium dominicain de la province de Toulouse (alors à S.-Maximin), le Père J.-H. N. est actuellement professeur à la faculté de théologie de l'Université de Fribourg (Suisse). — En dehors de plusieurs études parues en différentes publications, il a donné aux « Collectanea Friburgensia » une excellente étude, *La virginité de Marie* (1962).

NICOLAS ALBERGATI (Bx). — Voir *Albergati* (N.), *Tables*, 64 (ajouter ii, 2303).

NICOLAS D'ALSENTIA, dit aussi *de Kreuznach*. — Notice [Anastase de Saint-Paul], xi, 555.

NICOLAS D'AMIENS. — Notice [É. Amann], xi, 55-58. — Cité : 596. — Sur l'eucharistie, v, 1247-1262, 1283.

NICOLAS AMVRAZIS. — Théologien grec du début du siècle : sur le *Filioque*, cause du schisme, v, 2321.

NICOLAS D'ARRESTORFF. — Notice [A. Teetaert], xi, 558.

NICOLAS ASBOLD. — Notice [A. Teetaert], xi, 558.

NICOLAS AUDET. — Notice [Anastase de Saint-Paul], xi, 558-60. — Sur l'institution divine des évêques, xiii, 384.

NICOLAS AURIFEX BUONFIGLI. — Notice [Anastase de Saint-Paul], xi, 560-61.

NICOLAS D'AUTRECOURT. — Exposé de sa philosophie [P. Vignaux], xi, 561-87. — 1° *Exposé.* — 1. Le problème de Nicolas d'Autrecourt (biographie, condamnation, sens de son œuvre), xi, 561-63. — 2. Problème de l'évidence (polémique contre Bernard d'Arezzo), 564-71. — 3. Le traité *Exigit ordo* (éternité des choses et mise à l'épreuve de l'aristotélisme), 571-87. — 4. Paradoxes logiques et moraux, 587.

2° *Jugements sur l'œuvre et les influences.* — 1. Hypothèse d'une œuvre essentiellement polémique (P. Vignaux), xi, 587. — 2. Agnosticisme par le principe même du relativisme (Dieu, connaissance naturelle, par M. Chossat), iv, 769-71; cf. 777, 781-83, 811, 925, 928-29. — 3. Philosophie qui a rompu avec le christianisme (G. Rabeau), xii, 1488. — 4. Influence d'Occam, xi, 888-90, 896-98; iv, 769; xii, 1488. — 5. de Thomas Bradwardine, xv, 771. — Cité : xiii, 1645; xv, 2677.

NICOLAS BAECHEM D'EGMOND. — Notice, [Anastase de Saint-Paul], xi, 587-88.

NICOLAS BARSOTTO. — Notice [A. Teetaert], xi, 588-89.

NICOLAS BIARD. — Notice [A. Teetaert], xi, 589-92.

NICOLAS DE BLONIÉ, dit **PSZOZOLKA**, professeur de droit à Cracovie. — Notice [É. Amann] à Plove (Nicolas), xii, 2405; cf. 2476.

NICOLAS DE BOTLESHAM. — Notice [Anastase de Saint-Paul], xi, 592-93.

NICOLAS BOZON. — Notice [A. Teetaert], xi, 593-95.

NICOLAS BULGARIS. — Voir *Bulgaris, Tables*, 487-88 (ajouter : sur le palamisme, xi, 1811, 1817).

NICOLAS CANTILUPE. — Notice [Anastase de Saint-Paul], xi, 595-96.

NICOLAS DE CLAIRVAUX. — Notice [É. Amann], xi, 596-97. — Sur Marie, glorifiée, ix, 2436. — Cité : xi, 557.

NICOLAS DE CLAMANGES. — Notice [E. Vansteenberghe], xi, 597-600.

NICOLAS COCH. — Notice [Anastase de Saint-Paul], xi, 600-01.

NICOLAS CORNET. — Voir *Cornet* (Nicolas), *Tables*, 820 (aux références déjà données, ajouter xi, 2083-84).

NICOLAS COURSOULAS. — Voir notice à Coursoulas, iii, 1983-84. — Sur l'Immaculée Conception, vii, 967-68.

NICOLAS CRASSELLUS ou **GRASSELLUS.** — Notice [A. Teetaert], xi, 601.

NICOLAS DE CUSA. — Notice [E. Vansteenberghe], xi, 601-12. — 1° *Vie.* — 1. Nom, N. Cryfts, ou Krebs (xi, 1867). — 2. A Bâle, xi, 602; xii, 1626. — 3. N. et Eugène IV, xi, 602; v, 1494. — 4. N. et Nicolas V, xi, 602-03; cf. 543-45. — 5. N. et Pie II, xi, 603; xii, 1621-22, 1623-24.

2° *Œuvres.* — Traités, sermons, correspondance, xi, 604-06.

3° *Idées.* — Thèse générale : la « docte ignorance » et la recherche de la vérité au-delà de la raison, xi, 607-08; cf. xv, 411. — Applications : *a)* Dieu, xi, 608; iv, 797, 1244; xii, 2375; — *b)* Dieu et le monde, xi, 608-09, 1865, 1867-68; — *c)* le Christ, 609-10; — *d)* théologie mystique, 610; x, 2610-2612; — *e)* l'Église, xi, 610-11; xiii, 316; — sur l'eucharistie, v, 1414, et la messe, x, 1069, 1070-71, 1072-73, 1078.

Sur Nicolas de Cusa, références abondantes dans l'*Histoire de l'Église* (Fliche-Martin), xiv (1 et 2); consulter la *Table*. Outre la thèse de Vansteenberghe, Paris, 1920, voir Paolo Rotta, *Il cardinale N. di Cusa. La vita e il pensiero*, Milan, 1928; M. de Gandillac, *La philosophie de N. de Cues*, Paris, 1941.

NICOLAS DE DIJON. — Notice [A. Teetaert], xi, 612.

NICOLAS DE DINKELSBUHL. — Exégète autrichien (1360-1433). Notice dans Hurter, ii, 830-32. — Sur la justification, viii, 2111.

NICOLAS DE DURHAM. — Notice [Anastase de Saint-Paul], xi, 613.

NICOLAS DE FAKENHAM. — Notice [A. Teetaert], XI, 613-14. — Cité : XIV, 1477.

NICOLAS DE GORRON ou **DE GORRAN.** — Notice [M.-M. Gorce], XI, 614.

NICOLAS DE HANAPS. — Notice [M.-M. Gorce], XI, 615.

NICOLAS DE HEREFORD. — Voir *Hereford, Tables*, 2051.

NICOLAS DE JÉSUS-MARIE (1). — Notice [Anastase de Saint-Paul], XI, 615-16.

NICOLAS DE JÉSUS-MARIE (2). — Notice [Anastase de Saint-Paul], XI, 616-17.

NICOLAS DE KENTON. — Notice [Anastase de Saint-Paul], XI, 617-18.

NICOLAS DE LISIEUX. — Chanoine et trésorier de Lisieux. En 1270-72, il prend part, aux côtés de Gérard d'Abbeville et des autres maîtres séculiers, à la lutte contre les Mendiants inaugurée plus tôt par Guillaume de Saint-Amour. Cf. *Tables*, 1799, 2001. Tous ses écrits sont dans ce sens : *De perfectione et excellentia status clericorum* (avr.-juin 1270), dédié à Guillaume de Saint-Amour ; — dénonciation de 23 erreurs imputées à S. Thomas (1270); — *Liber de ordine praeceptorum ad consilia* (janv. 1271); — attaque double *Contra Peckham et Thomam* (févr. 1271) (cf. XII, 138-39). — On ne sait s'il conquit la maîtrise en théologie.

Bibl. : P. Glorieux, *Répertoire...*, I, notice 172; *Les polémiques « Contra Geraldinos »*, dans *R. T. A. M.*, 1934, p. 5-41; 1935, p. 120-55; *Une offensive de N. de Lisieux contre S. Thomas d'Aquin*, dans *B. L. E.*, 1932, p. 121-29. P. Glorieux.

NICOLAS LOCKMAN ou **LACKMAN.** — Notice [A. Teetaert], XI, 618.

NICOLAS DE LYNNE. — Notice [Anastase de Saint-Paul], XI, 618-19.

NICOLAS DE LYRE. — Voir Lyre (Nicolas de), IX, 1410-22; *Tables*, 3044.

NICOLAS DE MAJORQUE. — Notice [A. Teetaert], XI, 619.

NICOLAS MÉSARITÈS. — Diacre de Constantinople, puis métropolite d'Éphèse. Sa position antilatine dans la controverse du 30 août 1206, entre Grecs et Latins; cf. XIII, 372. Voir un article de J. Pargoire, *Nicolas Mésaritès, métropolite d'Éphèse*, dans *E. O.*, 1904, p. 219-26.

NICOLAS DE MÉTHONE. — Notice [V. Grumel], XI, 620-21. — Sur le S.-Esprit, V, 814; XV, 1762; — scolastique orientale, XIV, 1712-13.

NICOLAS MUTIUS.—Notice [A. Teetaert],XI, 621.

NICOLAS DE MYRE (Saint). — Ne figure pas sur la liste des évêques du Ier concile de Nicée, XI, 402. —Sa vie et ses miracles par Nicéphore Calliste, 449; — N. de M. et S. Grégoire de Tours, XIII, 2345.

C'est le populaire S. Nicolas illustré par la légende des trois enfants dans le saloir.

NICOLAS NARDI FIERAGATTI. — Notice [A. Teetaert], XI, 623.

NICOLAS D'OCHAM. — Notice [A. Teetaert], XI, 623-25.

NICOLAS ORANUS. — Notice [A. Teetaert], XI, 625.

NICOLAS D'ORBELLES. — Notice [A. Teetaert], XI, 625-28. — Cité : V, 1414; VIII, 414 (Orbais).

NICOLAS D'OSIMO. — Notice [A. Teetaert], XI, 628-31. — La *Summa Pisana* complétée, XII, 1005, 1032.

NICOLAS D'OTRANTE. — Interprète entre Grecs et Latins, après la prise de Constantinople par les croisés (début du XIIIe s.). A lui doit être restitué un écrit publié sous le nom de Scholarios, XIV, 1559. — Cité : 1713.

NICOLAS DE PÉROUSE. — Théologien servite (début du XVIe s.); auteur d'une *Logica*, selon Aristote, XIV, 1986.

NICOLAS DE POGGIBONSI. — Franciscain italien (XIVe s.) et les indulgences de Terre Sainte, VII, 1614-15 (orthographié : Paggiboni). — Cf. Hurter, II, 587.

NICOLAS DU PRESSOIR. — Maître séculier, contemporain de S. Thomas, régent en théologie à Paris, dès 1273 et jusqu'en 1293 au moins. Un des quinze maîtres consultés en 1282 sur les pouvoirs des Mendiants. Archidiacre de Bayeux, puis chanoine de Paris. Un manuscrit de Madrid, *Nacion. 4008*, a conservé de lui d'assez nombreuses Questions disputées, trois Quodlibets (auxquels il faut encore en ajouter deux, *sinon* trois autres). Il mourut en janv. 1302.

Bibl. : P. Glorieux, *Répertoire...*, I, notice 189. P. Glorieux.

NICOLAS DE ROMANIS († 1243) et les débuts de la Pénitencerie apostolique, XII, 1140.

NICOLAS DE SAINT-ALBAN (début du XIIe s.). — Sur l'Immaculée Conception, VII, 1023-24.

NICOLAS SIMONIS. — Notice [Anastase de Saint-Paul], XI, 631-32.

NICOLAS DE SPINACIOLA. — Notices [A. Teetaert], XI, 632-33; XIV, 2480 (Spinazolla).

NICOLAS DE STRASBOURG (1). — Notice [M.-M. Gorce], XI, 633.

NICOLAS DE STRASBOURG (2). — Voir *Kempf* (Nicolas), *Tables*, 2808.

NICOLAS DE SWAFFHAM. — Notice [Anastase de Saint-Paul], XI, 633-34.

NICOLAY (Fernand). — Avocat, auteur d'une *Histoire des croyances, superstitions, mœurs... selon le plan du Décalogue*, 3 vol., Paris, Retaux, 1902. Cité : XV, 3284.

NICOLE (Pierre). — Notice [J. Carreyre], XI, 634-46. — La notice énumère les ouvrages de N. — Pour éviter les redites, les références concernent les matières abordées, et non les ouvrages pris séparément. — 1. Jansénisme, VIII, 482, 485 (cinq propositions); 504 (le droit et le fait; cf. VIII, 2456, La Lane); 507-08, 510, 515, 517 (formulaire; cf. XI, 2197-98); 518 (*Visionnaires*, contre Desmarest de Saint-Sorlin, XIV, 800); 518 (les quatre évêques). — 2. Quesnel, quesnellisme, XIII, 1462, 1470, 1471 (N.T. de Mons), 1473-74 (grâce), 1479-80 (*Réflexions morales*), 1487 (*Provinciales*, cf. *infra*), 1513-14 (« Formulaire », *Nouveaux éclaircissements*). — 3. Bulle *Unigenitus*, XV, 2148-49, 2156 (acceptation avec les évêques). — 4. Pascal, *Provinciales*, XI, 2085, 2086 (trad. latine), 2094 (= Wendrock), 2095-98; — *Pensées* et théologie, 2112, 2129, 2161, 2191-92, 2197-98; — fidélité de Pascal à Port-Royal, 2199-200. — 5. Probabilisme, XIII, 504, 505, 506, 507, 513, 514, 516, 517, 522, 530, 547. — 6. Controverses : eucharistie (contre Claude), III, 8-10; XIII, 2381; — *Perpétuité de la foi...*, V, 2009; XV, 429; — messe, X, 1209-10, 1286; — conception cartésienne de l'eucharistie, V, 1427, 1432, 1435. — 7. Divers : Jurieu et l'unité de l'Église, VIII, 1999; XV, 2204; — Richard Simon et son *Hist. critique de l'A. T.*, XIV, 2099, 2112, 2115; — Mgr d'Aranthon et Dom Le Masson, IX, 207; — contre Nicolaï, défense de M. Arnauld, XI, 490-92. — Sur la prière, d'après Bremond, XIII, 196, 241.

NICOLESCO (Alexandre), archevêque d'Alba Julia (Roumanie) (1936-44). Action pastorale, XIV, 55, 90.

NICOLLE (Vincent). — Notice [M.-M. Gorce], XI, 646.

NICOLUCCI (Jean-Dominique). — Notice [M.-M. Gorce], XI, 646.

NICON, patriarche de Moscou. — Vie. Ecclésiologie [J. Ledit], XI, 646-55. — 1° *Vie*. — 1. Patriarcat : volonté de réformes liturgiques, XI, 646-48; XIV, 292-93; — appui du patriarche Païsios Ier de Constantinople et de Mélèce Syrigos, XIV, 3167; — occasion du schisme des starovières : V, 262 (formule de consécration); XIV, 293. — 2. Froissement avec le tsar, démission : concile de 1660 et intervention de Ligaridès Païsios, XI, 648-49; IX, 751-52; — lutte entre le tsar et Nicon : concile de 1666-67 et exil de Nicon, XI, 650-51; IX, 752-53; XIV,

293-95, 1375; — y eut-il appel au pape?, xi, 649-50. — 3. Nicon, traité d'antéchrist, xi, 296-97, 300 (cité : 309, 318); mais réhabilité grâce à Dosithée de Jérusalem, iv, 1790. — N. et l'Académie de Moscou, xiv, 338, 346.

2° *Ecclésiologie.* — 1. Supériorité du pouvoir ecclésiastique, xi, 651-54; xiv, 1446-47. — 2. Catholicité et unité centrale, xi, 654-55.

NICON, évêque de Vologda (Russie) (début xxe s.), dénonce l'ignorance de certains moines russes, xiv, 1461.

NICON LE MÉTANOITE (Saint). — Notice [E. Stéphanou], xi, 655-57.

NIDDANUS. — Voir *Pistorius* (Jean, senior).

NIDECKI (André-Patrice). — Notice [É. Amann], xi, 657.

NIDHARD (Cardinal Jean-Éverard). — Notice [É. Amann], xi, 657-58. — Sur la bulle *Sollicitudo* d'Alexandre VII relative à l'Immaculée Conception, vii, 1175.

NIDI (Raymond). — Notice [M.-M. Gorce], xi, 658.

NIEBUHR (Barthold-Georges) (1776-1831). Historien, diplomate allemand. Son ouvrage principal est une grande *Histoire romaine* qui va des origines à la fin de la première guerre punique. Citée : xv, 2322.

NIEDER ou **NIDER.** — Voir *Nyder* (Jean).

NIEDZIALKOWSKI (Mgr Charles) (1846-1911). Prélat polonais, auteur de nombreuses études sur la foi, xii, 2504.

NIEM (Thierry de). — Voir sa notice à THIERRY DE NIEM, xv, 613-17.

NIEREMBERG (Jean-Eusèbe). — Notice [É. Amann], xi, 658-59.

NIESEL (Wilhelm). — Sur la doctrine sacramentaire de Zwingli, xv, 3816.

NIETZSCHE (Friedrich) (1844-1900). — Philosophe allemand. Notice [C. Constantin], xiii, 1775-76. — Contre l'impératif catégorique de Kant, iii, 2382. — Origine du pouvoir, xv, 1955.

NIGER ou **NIGRI.** — Notice [M.-M. Gorce], xi, 659-60.

NIGER (Antoine). — Notice [A. Teetaert], xi, 660-61.

NIGERIA. — Missions catholiques, x, 1889, 1891, 1897, 1941, 1985.

NIHILISME. — 1. Forme théologique : le nihilisme christologique, xii, 2003-05; — combattu par Jean de Cornouailles, viii, 757-58; — et condamné par Alexandre III, i, 416-17. — 2. Forme sociale et politique : doctrine préconisant l'anéantissement des institutions existantes (s'est manifestée surtout en Russie, fin du xixe s.). Aux nihilistes, refus de sépulture ecclésiastique, xiv, 1898.

NIHILO (Ex). — Création, iii, 2035-41, 2091.

NIKEL (Johannes). — Exégète catholique et orientaliste (1863-1927). Principaux travaux indiqués dans la notice de H. Haag dans *D. B. S.*, vi, 474-75.

Sur les récits bibliques du paradis et de la chute, v, 1645; cf. xii, 279; — Moïse et l'Égypte, v, 1751; — le nom divin *El*, iv, 952, 961-62; — Genèse, historicité des faits, vi, 1208 (bibl.), 2331; — Pentateuque (origine), ix, 473-74; — Prophètes au temps des rois, xiii, 2799, 2805 (bibl.).

NIKOLSKIJ (Nicolas). — Historien russe du début du siècle. — Histoire de la pensée religieuse en Russie, xiv, 212-13, cf. 216-18 (bibl.), 222-23 (bibl.), 226-27 (bibl.), 229, 237. — Sur le Purgatoire, xiii, 1336.

NIL (S.), *Nil l'Ascète, Nil d'Ancyre, Nil le Sinaïte.* — Notice [M.-Th. Disdier], xi, 661-74. — 1. Vie, 661-63. — 2. Écrits, 663-67. — 3. Doctrine : *a)* Exégèse, 667; — *b)* Monothéisme et création, 668; — *c)* Trinité, 668-69; — *d)* Christologie, 669; Vierge Marie, ix, 2378-79 (virginité), 2444 (culte); — *e)* sacrements, xi, 669-70; — *f)* grâce et vie chrétienne, 670; viii, 2101; cf. vii, 1847 (possibilité du salut pour les infidèles). — *g)* vie monastique, xi, 670-71; xv, 3252-53, 3259, 3262, 3269 (vœux de religion); — *h)* vie spirituelle par l'ascèse, xi, 671-73; cf. i, 2042, 2047, 2068; — sur la résurrection, xiii, 2535. — Voir dans *D. B. S.*, vi, 475-480, une mise au point de certaines questions concernant la personne et les écrits de S. Nil (J. Henninger).

NIL DIASORENUS, métropolite de Rhodes. — Notice [V. Grumel], xi, 674-75.

NIMES (Conciles de). — *Tables,* 723.

NINGUARDA (Félicien), dominicain. — Notice [M.-M. Gorce], xi, 675-76.

NINI (Luc), frère mineur. — Notice [A. Teetaert], xi, 676-77.

NINIVE. — Le *D. B. S.* (vi, 480-506) a consacré à Ninive une triple étude : I. Le site et les fouilles (Marguerite Rutten); II. L'histoire (E. Cavaignac); III. Les bibliothèques (R. Largement). Le *D. B.* (iv, 1625-33 [E. Pannier]) n'avait pas manqué de rappeler les points de contact avec l'histoire du peuple de Dieu. Outre Gen., x, 11-12, les livres historiques, IV Reg., xix, 36; Is., xxxvii, 37; Tob., i, 11; vii, 3; xi, 1; xiv, 2, 6, 14 (cf. xv, 1155), Judith, i, 5, Ninive est encore mentionnée par Jonas (cf. viii, 1497-98). La captivité d'Israël mentionnée xiii, 2823, 2826-27. Dans l'Évangile, Jésus rappelle la pénitence des Ninivites, Mt., xii, 41; Lc., xi, 30, 32.

NINO (Ste). — Vie légendaire chez les Géorgiens, vi, 1245-49 *(passim)*, 1268.

NINO (Joannettino). — Et Jean Nuñez, xi, 851.

NINON DE LENCLOS. — Voir *Lenclos, Tables,* 2952.

NIOBITES. — Secte monophysite. — Citée : v, 1606; x, 2236.

NIPHON, archevêque de Novgorod (1130-56). — Un des premiers auteurs de polémique antilatine en Russie, xiv, 220, 230.

NIPHON, hiéromoine, auteur de l'*Adversus Palamam,* faussement attribué à Démétrius Cydonès (*Tables,* 890), xi, 1756-57, 1802.

NIRVANA. — Mot sanscrit signifiant le salut, la délivrance. C'est le but proposé dans le bouddhisme aux efforts de l'homme : on s'y éteint dans la série des transmigrations. On le retrouve dans le brahmanisme, où il devient l'absorption définitive de l'individu dans l'âme universelle.

Cité sous différents aspects : x, 1576, 1581; xii, 1310; xiii, 1538-39; 1922; 2297-99; xv, 551.

NISAN (Mois de). — Fête juive de la Pâque le 14 nisan, point de départ de la controverse pascale, xi, 1948-70 *(passim).*

NISIBE (École de). — Fondée par Jacques de Nisibe, xi, 169; transférée à Édesse par S. Éphrem, 169-70. Voir aux *Tables,* 1108.

NISIUS (Jean-Baptiste). — Théologien jésuite (fin du xixe s.). — L'Église et l'interprétation de l'Écriture, vii, 2307-08.

NITHFLUSS (Concile de) et S. Wilfrid d'York. — *Tables,* 723.

NITZSCH (Friedrich), théologien protestant, né à Bonn le 19 févr. 1832, mort à Kiel le 21 déc. 1898, fils du suivant. Auteur d'une monographie sur Boèce : *Das System des Boethius und die ihm zugeschriebenen theologischen Schriften,* Berlin, 1860. — Cité : ii, 922 (bibl.); iv, 1131, 1134 (bibl.), 1152 (bibl.).

NITZSCH (Karl-Immanuel), théologien protestant, né à Borna (Saxe) le 21 sept. 1787, mort à Berlin le 21 août 1868, père du précédent. — Sur Mœhler, x, 2053.

NIVARD (Marcel) († 1925). — Auteur jésuite d'une *Ethica* très estimée, Paris, 1928. — Sur le péché philosophique, xii, 271; — art. *Responsabilité* du *D. A. F. C.*, xv, 3315. — Cité : xiii, 600.

NIVELLE (Gabriel-Nicolas), janséniste. — Notice [J. Carreyre], xi, 677-78.

NIZIER, évêque de Trèves (vi^e s.), et l'administration du sacrement de pénitence, xii, 828-29.

NOAILLES (Louis-Antoine de) (1651-1729), évêque de Châlons, puis cardinal-archevêque de Paris. — Notice [J. Carreyre], xi, 678-81. — 1. Quiétisme : Lacombe, xi, 678; — Fénelon, Mme Guyon, Bossuet, xiii, 1577; v, 2145, 2149, 2151-52, 2160,

2161; cf. xiii, 1496; vi, 2001-02, 2004; ii, 1070-71. — 2. Jansénisme : *a)* Quesnel et quesnellisme, xiii, 1462, 1463, 1479-88 (les *Réflexions morales*), 1490-91, 1493-94; — cas de conscience, 1503-08 (bulle *Vineam Domini*), 1528-33, *passim* (préparation et controverses relatives à la bulle *Unigenitus*). — *b)* N. et la bulle *Unigenitus*, xv, 2061, 2064, 2066-70 (Assemblée du clergé), 2072-77 (N. et Clément XI; cf. iii, 105-108, *passim*); xv, 2125-28, 2130, 2132-33 (hésitations et finalement acceptation de la bulle), 2135-36, 2142, 2146, 2148 (utilisation de N. contre la bulle), 2160-62 (bibl.). — *c)* Aspects secondaires : l'Église d'Utrecht, xv, 2401, 2413; — synode de Pistoie, xii, 2149-50, 2222; — Mauristes, x, 409, 415; cf. Monnier (Hilarion), xv, 2451; xiv, 2443; — Soanen, 2262, 2263-64, 2269. — 3. Divers : N. et L. Habert, vi, 2015; — Juenin, viii, 1719; — Massillon, x, 263; — Le Courayer, sur la messe, 1216 (cf. *Tables*, 2932); — Pouget, xii, 2665-66, 2668; — Richard Simon, xiv, 2108; — Zinzendorf, xv, 3696. — Laxisme, ix, 59.

NOBILI (Flaminio). — Notice [É. Amann], xi, 681.

NOBILI (Robert de'). — Notice [É. Amann], xi, 681-82. — Rites malabares, ix, 1705-17; voir *Tables*, 2255. — Cité : i, 2104; vi, 1820-21.

NOBILIBUS (P. de). — Consulteur au conc. de Trente (sess. vi, sur la justification). Son vote sur la thèse de Pighi, xii, 2104.

NOBILIUS (Flaminius) († 1590). Hurter, iii, 263. — Traduction latine des Septante, xv, 2715.

NOBLE (Henri-Dominique). — 1° *Vie.* — Né à Regnévelle (Vosges) le 29 juin 1875, il prend l'habit des frères prêcheurs à Amiens (9 févr. 1898); professeur de philosophie (1905-09), de théologie (1909-28), au couvent d'études du Saulchoir, dont il devient prieur (1922-31). Il rédige les bulletins de morale, de psychologie, de mystique dans la *Rev. des Sc. phil. et théol.* de 1907 à 1914, 1920 à 1923. Maître en théologie en 1925. D'une exquise sensibilité, il fut, sur la fin de sa vie, profondément meurtri par l'épreuve. Une crise cardiaque devait l'emporter subitement le 3 juin 1945.

2° *Œuvres.* — Depuis l'envahissement de la casuistique et de ses méthodes, la partie morale de la Somme de S. Thomas avait perdu sa prédominance, vidée qu'elle était de tout caractère scientifique et de toute psychologie. Dans le renouveau de la pensée thomiste, cette partie de la *Somme* fut l'objet de toute la vie de travail de H.-D. N. Cf. Notes et appendices aux trad. de la Somme : *La Prudence, La Force, La Tempérance, La Charité*, Paris, 1925-26, 1928, 1936; — *L'éducation des Passions*, 1919 (voir son art. Passions dans le *D. T. C.*); *La conscience morale*, 1923; *Les passions dans la vie morale*, 1931-32; *Le discernement de la conscience*, 1934; *La vie pécheresse*, 1937. Le P. Noble élabora ainsi toute une science de l'action vertueuse, sous l'aspect qu'il appelait la psychologie de la vie morale. Son principal mérite fut, d'une part, de restaurer l'estime de la vertu de prudence en montrant que la conscience vertueuse a pour principe immédiat de discernement la vertu de prudence (voir son art. Prudence dans le *D. T. C.*); d'autre part, d'ajuster dans un exact équilibre la responsabilité de la volonté et les exigences de la passion. Celle-ci, en effet, n'est pas en soi mauvaise; elle concourt au bien, exerçant une fonction normale et indispensable dans l'économie de la vie vertueuse. Analysant la part d'activité physiologique que comporte la passion, H.-D. N. emprunte ses informations aux sciences expérimentales, précisant et enrichissant ainsi la doctrine de S. Thomas, tout en demeurant fidèle à son esprit et à sa méthode, lui assurant l'audience du public le plus exigeant : « Nous ne saurions trop recommander de recourir, pour une première étude de cette morale (de S. Th.), aux excellents volumes en cours de publication du P. Noble » (Ét. Gilson, *S. Thomas d'Aquin*, Paris, 1925, p. 15).

Tout aussi neuf fut le traité complet de la vie spirituelle selon S. Thomas d'Aquin, *L'amitié avec Dieu*, Paris, 1927; 2e éd., complètement refondue, 1932. Le fondement de la vie spirituelle n'est autre que le règne de la charité dans l'âme en état de grâce. La charité étant décrite comme une amitié vécue avec Dieu, H.-D. N. applique les lois de cette amitié à tout le mouvement psychologique de la conscience chrétienne. Ainsi, pour intellectualiste que soit la doctrine thomiste, elle accorde la prééminence au mouvement affectif surnaturel de la charité et marque une place importante aux vertus de l'affectivité, vertus morales.

Le P. Noble, très attaché à son Ordre (cf. de Poulpiquet, dans *Année dominicaine*, 1921, p. 58-66), avait un culte pour le P. Lacordaire : *Le P. Lacordaire, apôtre et directeur de jeunes gens*, Paris, 1910; *La vocation dominicaine du P. Lacordaire*, 1914; *Le P. Lacordaire ressuscite en France l'Ordre de S. Dominique*, 1939 et, dans le *D. T. C.*, l'art. Lacordaire.

Bibl. : Une *Bibliographie du T. R. P. Noble*, éditée par la *Bibliothèque d'Étudiants catholiques* de Paris, comptait 217 numéros; notamment des articles de théologie morale dans *Année dominicaine*, 1904, 1905, 1913-1914; *Revue thomiste*, 1905-1906, 1911, 1930-1931; *Rev. des jeunes*, 1909-1913, 1916-1917, 1919, 1921-1924, 1926-1927; *Rev. de philosophie*, 1911, p. 281-315; *Rev. Sp. Th.*, 1907, 1909, 1911, 1913, 1921, 1923, 1928-1929, 1931; *Xenia thomistica*, ii, Rome, 1925, p. 203-10; *Vie spirituelle*, 1920-1922; *Mélanges thomistes*, Paris, 1923, p. 275-88; *Divus Thomas* (Plaisance), 1925-1926, 1931; *Cahiers thomistes*, 1926; *Semaine sociale de France*, 1928, p. 95-117. On y ajoutera : *Dieu a-t-il exaucé nos prières pour la France?*, Paris, 1942; *Théologie de la force*, dans *Cahiers de la Vie spirituelle. Force chrétienne*, Lyon, 1943. C. Spicq, O. P.

Cité : xiii, 600 (discernement de la conscience), 1056 (passions et vie morale; *L'amitié avec Dieu*), cf. 1060; xv, 2782 (vertus théologales et béatitude).

NOBLET (Marie-Thérèse). — Cas de stigmatisation, xiv, 2618-20, 2622.

NOCES (Secondes). — Voir *Tables*, 441-442.

NOCETI (Charles). — Notice [F. Bonnard], xi, 682-83. — Sa réfutation de Concina, iii, 696.

NOÉ. — Fils de Lamech, petit-fils de Mathusalem. Son histoire est racontée dans la Genèse (cf. vi, 1187). Dans le *D.B.*, les articles *Noé*, iv, 1661-67 (E. Palis), *Arche de Noé*, i, 923-26 (E. Mangenot) et *Déluge*, ii, 1343-58 (E. Mangenot) sont aujourd'hui dépassés.

Noé cité (arche, déluge, prédication) comme type ou symbole, ii, 234; iv, 2360; x, 1473, 1542; xii, 1767-68, 1772; xv, 354, 2875. — Noé cité dans le Coran, iii, 1803.

NOEL (Étienne). — Jésuite, contradicteur de Pascal dans la question du vide, xi, 2076.

NOEL (François). — Notice [J. Carreyre], xi, 683-84.

NOÉMI. — Son histoire racontée au livre de Ruth, xii, 374, 378-81; sa confiance en Dieu, iv, 969. — Voir *D. B.*, iv, 1667 (H. Lesêtre).

NOET. — Voir Monarchianisme, x, 2195-96, et *Tables*, 3241.

NOGAROLA (Isotta). — Notice [F. Bonnard], xi, 684.

NOGAROLA (Léonard). — Notice [F. Bonnard], xi, 684. — Sur l'Immaculée conception, vii, 1122-23.

NOGAROLA (Louis). — Notice [F. Bonnard], xi, 685.

NOGAROLA (Thaddée). — Notice [F. Bonnard], xi, 685.

NOGHERA (Jean-Baptiste). — Notice [F. Bonnard], xi, 685-86.

NOIR (Jean **LE NOIR**). — Notice [J. Carreyre], xi, 686-87.

NOIR (Jérôme **LE NOIR**). — Notice [É. Amann], xi, 687.

NOLDIN (Jérôme), moraliste de la Compagnie de Jésus. Il est né le 30 janv. 1830 à Salurn dans le Tyrol et mort à Vienne le 17 nov. 1922. Il enseigna la théologie morale à la faculté de théologie catholique d'Innsbrück de 1886 à 1900 et continua à travailler et à publier jusqu'à sa mort. Il exerça une très grosse influence sur un grand

nombre de générations de séminaristes et de prêtres et fut longtemps le moraliste mis à contribution par toute sa province. C'est dire la fermeté et la modération de sa pensée et la sagesse de ses solutions.

Sa *Summa theologiae moralis* en trois volumes parut à Innsbrück en 1899. Elle est très estimée aujourd'hui encore. Elle fut rééditée, après adaptation au nouveau droit, en 1934, par le P. Schmitt. La doctrine y est exposée avec une souveraine clarté. Le premier volume, contenant les principes, est le plus vanté. L'auteur tient les positions classiques de son ordre sur les questions controversées ou les systèmes, mais avec beaucoup de pondération.

Il publia trois compléments à sa grande « morale » : *De sexto praecepto* (1898); *De usu matrimonii*, la même année, et un *De censuris*, l'année suivante.

Pierre Lorson (†).

Communion fréquente, III, 545; — empêchements de mariage, IV, 2451-52, 2462, 2487, 2492, 2496; — extrême-onction, V, 2010; — fruits de la messe, VI, 936, 938-39, 943; — hérésie, 2224, 2231-33, 2244; — jeûne, VIII, 1417 (bibl.); — jugement téméraire, 1832 (bibl.); — luxure, IX, 1339, 1341, 1344, 1346, 1348-50; — mariage, 2284 (bibl.), 2303; — messe, son efficacité, X, 1296, 1304, 1309-11, 1313-14, 1316; — ministre des sacrements, 1778, 1793 (bibl.); — moralité de l'acte humain, 2464, 2471; — prière, XIII, 182; — probabilisme, 606; — réparation, 2434-35; — restitution, 2500 (bibl.); — sacramentaux, XIV, 471, 473-74; — superstition, 2812-14, 2821; — tentation, XV, 120, 127 (bibl.); — testament, 181; — viol, 3072; — violence, 3090; — vœu, 3203, 3222, 3234 (bibl.); — vol, 3283, 3294; — volontaire, 3309.

NOM DE JÉSUS. — Le *D. B. S.* a consacré à ce vocable une étude de Dom J. Dupont, O. S. B., VI, 514-541. « Il est facile de se rendre compte, écrit l'A., que le thème du « nom » joue un rôle très important dans la christologie. » Les *Tables* ne peuvent qu'indiquer les grandes divisions de ce remarquable article : I. Le pouvoir surnaturel du nom de Jésus. — II. Le Nom au-dessus de tout nom. — III. Ceux qui invoquent le nom du Seigneur. — IV. La prédication du nom. — V. Croire au nom du Fils de Dieu. — VI. Souffrir pour le nom. — VII. Le nom de Jésus dans la vie de l'Église.

La conclusion est à retenir spécialement : « La portée de ce vocabulaire est considérable. Les premiers chrétiens vivent dans un milieu juif où le sentiment de la transcendance du Dieu unique atteint une acuité extrême et impose les précautions de langage les plus minutieuses; ils ne craignent pas cependant d'attribuer à Jésus ressuscité les expressions les plus strictement réservées à Dieu. On ne dit pas et on ne peut pas dire que Jésus est Dieu : « Dieu » s'entend comme un nom de personne, et on sait bien que Jésus n'est pas le Père. On ne dispose pas d'un vocabulaire philosophique qui permettrait de parler d'une nature divine, distincte des personnes, ou de la consubstantialité du Père et du Fils, comme on le fera trois siècles plus tard en déclarant le Fils ὁμοούσιος au Père. L'attention s'est arrêtée sur la théologie du nom divin. Le Nom ineffable de Dieu participe à son Être transcendant; il est Dieu lui-même et peut pourtant se distinguer de sa personne. Il est, si l'on veut, sa manière d'exister. C'est ce Nom même qu'on attribue à Jésus : au jour de Pâques, l'humanité de Jésus est entrée en possession du Nom au-dessus de tout nom, et la création entière doit désormais reconnaître sa souveraineté divine en proclamant que « Jésus est Seigneur ».

NOMADES. — Voir Vagus, XV, 2462-65.

NOMBRES. — Quatrième livre du Pentateuque. — Étude [A. Clamer], XI, 687-716. Voir *Pentateuque*.

Note complémentaire. — I. Origines du livre. — La critique indépendante avait remarqué depuis longtemps le caractère composite du livre des Nombres et en avait attribué les divers éléments aux quatre documents du Pentateuque, XI, 690-94. Les catholiques, au contraire, avaient toujours été plus sensibles à l'unité du livre, attribué longtemps à Moïse lui-même, XI, 697-99. De fait, la « théorie documentaire » paraît actuellement beaucoup trop simpliste, XI, 690 sq. : le livre n'est pas une mosaïque de fragments tirés de documents découpés artificiellement et rassemblés par un rédacteur sacerdotal. Par ailleurs, son unité ne provient pas du fait qu'il serait l'œuvre littéraire d'un seul auteur ancien, tel Moïse, ou d'un seul compilateur post-exilien. Elle est l'effet du développement organique des récits et des législations repensés et recomposés à diverses époques, dans différents milieux de vie, et spécialement dans les cercles sacerdotaux, mais sous l'effet d'une même inspiration. C'est donc la pensée mosaïque qui se développe à travers les traditions yahviste, élohiste et sacerdotale, lesquelles ont drainé en cours de route des éléments proches du livre des Juges et du Deutéronome.

Ce développement du texte n'est d'ailleurs pas achevé avec la rédaction définitive du Pentateuque. Il se poursuit dans les Targums d'Onkélos et de Jérusalem, particulièrement développés pour les récits du Livre des Nombres, dans divers traités de la Mishnah qui précisent à l'infini les dispositions législatives, et dans les commentaires patristiques qui utilisent parfois les Targums. Le livre des Nombres trouve donc naissance dans la tradition vivante, orale et écrite, du Peuple de Dieu.

A défaut de travaux d'ensemble récents, cf. : Vermès, *Deux traditions sur Balaam*, dans *Cahiers Sioniens*, 1955, p. 289-302; — S. Leyming, *Versuch zu Num. 16*, dans *Zeitschrift für die Alttestamentl. Wissenschaft*, 1962, p. 291-321; — Cazelles, *Pentateuque*, dans *D. B. S.*, VII, 736 sq.; *A propos du Pentateuque*, dans *Biblica*, 1954, p. 279-98; — Grelot, *La dernière étape de la rédaction sacerdotale*, dans *Vetus Testamentum*, 1956, p. 174-89; — Mowinckel, *Der Ursprung der Bil'amsage*, dans *Zeitschrift für die Alttest. Wissenschaft*, 1930.

II. Valeur historique. — L'historicité du livre ne peut être rejetée en bloc avec la critique radicale du début du siècle, XI, 695-97, ni acceptée globalement avec l'exégèse catholique ancienne, XI, 699-704. Il faut distinguer :

1. Chaque péricope considérée isolément. Leur noyau primitif est souvent très ancien et remonte parfois à l'époque nomade du désert. Cela ressort de la comparaison des événements ou des institutions rapportés avec les données de l'archéologie et de la littérature orientales, ainsi que des analyses de l'école de l'histoire des formes. Cf. : Cazelles, *Moïse*, dans *D. B. S.*, V, 1317-30; — de Vaux, *Nouvelles recherches dans la région de Qadès*, dans *R. B.*, 1938, p. 89-100; *Notes d'histoire et de topographie transjordaniennes*, dans *Vivre et penser*, I (= *R. B.*, L), p. 16-47; — Largement, *Bile'am et la mantique suméro-akkadienne*, dans *Mémorial du Cinquantenaire de l'École des langues orientales de l'Institut catholique de Paris*, 1964, p. 37-50.

Par ailleurs, les diverses additions qu'on peut déceler dans la plupart des récits ou des lois, dans la mesure où on peut les dater, permettent souvent d'éclairer l'histoire de telle ou telle institution (par ex. : aux ch. III et IV, l'histoire des familles lévitiques et leur subordination à celle d'Aaron, ou XVIII, 8-32, les revenus des prêtres ou des lévites. Cf. Moelenbrinck, *Die Leviten Listen*, dans *Zeitschrift für die Alttestamentl. Wissenschaft*, 1934; — de Vaux, *Institutions de l'A. T.*, 2 vol., Paris, 1958-60).

2. La présentation d'ensemble de la marche au désert est évidemment une composition artificielle du rédacteur sacerdotal, qui a juxtaposé et simplifié les donnés des traditions antérieures en fonction de son but religieux. L'accord de ces diverses traditions sur certains points importants en est d'autant plus significatif : par exemple, les étapes de Qibrôt Hattawah, le long séjour à Qadès, les tentatives de pénétration en Canaan par le sud, le contournement du territoire d'Édom, le rôle de Moïse, l'organisation lévitique. Cf. *Moïse, l'homme de l'alliance* (ouvrage collectif), Tournai-Paris, Desclée, 1955; Buber, *Moïse*, Paris, 1957; Lefèvre, *Lévitique (Organisation)*, dans *D. B. S.*, V, 389-96.

III. Enseignement doctrinal. — 1. Sur Dieu et sur le culte, cf. XI, 705-16.

2. Sur le peuple de Dieu. Les chap. I-X nous décrivent la « Communauté *('edâh)* des Fils d'Israël » comme *un peuple* groupant tous les descendants de Jacob par tribus, clans et familles (ch. I); c'est le peuple de la

promesse, devenu très nombreux (I, 46). Ce peuple est *une armée*, « passée en revue » (I, 2-3), qui campe bien en ordre derrière ses chefs et ses étendards (ch. II), dont les usages sont ceux de la guerre sainte (VI, 5; X, 35-36; XXXI, 2-35) et qui doit combattre et vaincre (ch. XXI). Mais il est surtout une communauté sacrale, « l'Assemblée du Seigneur » *(Qehal Yahweh)*. Dieu est présent au milieu du peuple dans la Tente de Réunion, appelée encore Demeure (ch. II), il est manifesté par la Nuée (IX, 15-23) et l'Arche d'Alliance (X, 33-36). Cette assemblée doit être pure (ch. V), aussi est-elle strictement hiérarchisée (ch. I-IV). Elle comporte un sacerdoce qui a une fonction expiatoire (ch. XVI-XIX), et des lévites et des nazirs spécialement consacrés à Dieu (ch. VI et VIII). Bénie par Dieu, nul ne peut la maudire (ch. XXII-XXIV). Le livre des Nombres ne saurait donc être négligé par les théologiens de l'Église et de la liturgie, du sacerdoce et de la vie religieuse.

3. Sur la marche vers la Terre promise. L'itinéraire géographique des ch. X-XXI sert de cadre à tout l'itinéraire spirituel du peuple *conduit par Dieu*, qui le fait partir, le guide, le détourne, le retarde, l'abreuve et le nourrit par ses « Mirabilia Dei ». Mais le peuple regrette l'Égypte, ses murmures provoquent *révoltes et péchés* qui retardent la marche et entraînent les châtiments divins (ch. XI, XII, XIV, XVI, XX). Le peuple devra se convertir et se purifier grâce à la médiation sacerdotale (ch. XV, XVII, XIX). Tous les coupables devront périr et le peuple doit être *tout à fait renouvelé* pour entrer dans la Terre promise (XIV, 30-32). Le Livre des Nombres est donc une source de la théologie ascétique et mystique, comme l'ont compris Origène et les Pères de l'Église.

Outre les Théologies de l'A. T., cf. Kritzinger, *Qehal Jahwe*, Kampen, 1957 (cf. *R. B.*, 1958, p. 133); Daniélou, *Sacramentum futuri*, Paris, 1950.

IV. Texte et versions. — 1. Texte massorétique en général, cf. X, 265-278.

2. Sur les fragments des Nombres découverts aux grottes 1, 2 et 4 de Qumrân, cf. *Le travail d'édition des fragments manuscrits de Qumrân*, dans *R. B.*, 1956, p. 54, 56, 63. Sur les citations et les allusions aux Num. contenues dans les écrits esséniens, cf. Carmignac, *Citations de l'A. T. dans la Guerre des Fils de lumière*, dans *R. B.*, 1956, p. 234 sq. et 375 sq.; *Conjectures sur les écrits de Qumrân*, dans *Rev. Sc. Rel*, 1957, p. 146-51.

3. Sur les versions en général, cf. XV, 2700-39; 3474-92; et sur le fragment grec de la 4e grotte de Qumrân, cf. Skehan, *The Qumran manuscript and textual criticism*, *Suppl. to V. T.*, IV, p. 155-57.

Bibliographie. — Voir XI, 716.

1. Commentaires anciens : Origène, XI, 1497 sq.; cf. trad. Mehat, coll. « Sources Chrétiennes », 29, Paris, 1951; — S. Jean Chrysostome, VIII, 671; — Cyrille d'Alexandrie, III, 2484; — Théodoret, XV, 309; — Procope de Gaza, XII, 670; — S. Éphrem, V, 189-193; — S. Augustin, I, 2300; — S. Bède, II, 525; — Raban Maur, XII, 1611-1613; — Walafrid Strabon, XV, 3503; — Bruno d'Asti, II, 1151; — Rupert de Deutz, XIV, 174-84; — Hugues de Saint-Victor, VII, 244 sq.; — Denys le Chartreux, IV, 438.

2. Commentaires non catholiques récents : J. H. Hertz, *The Pentateuch and Haftorahs : Numbers*, Oxford, 1934; J. H. Greenstone, *Numbers with commentary*, Philadelphie, 1939.

3. Commentaires catholiques récents : B. Ubach, *Els Nombres*, Monserrat, 1928 (La Biblia); Heinisch, *Das Buch Numeri*, Bonn, 1936 (Die heilige Schrift des A. T.); Clamer, *Lévitique, Nombres, Deutéronome*, Paris, 1940 (La sainte Bible); Cazelles, *Les Nombres*, Paris, 1952 (Bible de Jérusalem); H. Schneider, *Numeri*, Würtzbourg, 1952 (Echter-Bibel); Krämer, *Numeri und Deuteronomium*, Fribourg, 1955 (Die heilige Schrift für das Leben erklärt); Gispen, *Het book Numeri*, 2 vol., Kampen, 1959-64.

J. de Vaulx.

NOMINALISME. — Pour plus de clarté, on rattache à ce vocable quelques études qui le complètent. — I. Le nominalisme du XIIe s. : problème des universaux [P. Vignaux], XI, 717-33. — II. Le nominalisme du XIVe s. : les universaux et la connaissance humaine [P. Vignaux], XI, 733-54. — III. Le nominalisme au XIVe s. : Dieu [P. Vignaux], XI, 754-84. — IV. Occam : originalité philosophique et théologique [P. Vignaux], XI, 876-89. — V. Occam. Vie, œuvres. L'Église et la doctrine d'Occam [É. Amann], XI, 864-76, 889-904.

I. Le nominalisme du XIIe siècle : problème des universaux; Abélard. — 1° *Le témoignage des contemporains.* — 1. La dialectique « in voce » de Raimbert de Lille, attaquée par Odon de Tournai (ou de Cambrai), réaliste, XI, 717, 932. — 2. La « sententia vocum » de Roscelin, XI, 717-18; XIII, 2912-13. — 3. L'opposition « res » - « vox » d'Abélard marque le vrai nominalisme, XI, 718; cf. I, 42.

2° *Le problème des universaux.* — 1. Porphyre, Aristote, l'opposition « res » - « vox », XI, 719. — 2. L'universel n'existe pas, considérations et preuves : la chose, *res*, c'est l'individu, 718-23. — 3. L'universel est un signe : *vox, nomen, sermo*, 723-26. — 4. Signification des universaux : réelle, intellectuelle, imaginaire, 726-32; cf. XIII, 1847-49; — application à Dieu et à la Trinité, IV, 1169; XV, 1713-14; *Tables*, 6. — Conclusion : caractéristiques du nominalisme d'Abélard, XI, 732-33.

II. Le nominalisme du XIVe siècle : les universaux et la connaissance humaine (Guillaume d'Occam et Gabriel Biel). — 1° *Ordre des questions* (Occam) *sur les universaux.* — 1. L'universel *extra animam* n'est pas réalisable, XI, 734-35; — 2. L'universel *in anima, subjective* ou *objective*, 735-36.

2° *Problème de l'universel.* — 1. Aspect logique (genres, espèces, proposition), XI, 736-37. — 2. Aspect métaphysique : la théorie de la *suppositio* et la réalité de l'universel dans les individus auxquels se fait une application commune, 737-38.

3° *Absurdité du réalisme.* — 1. Aucune multiplication d'un individu à l'autre, XI, 738-39. — 2. Suppression des distinctions formelles et de raison, 739-41; cf. XV, 1752; — seul reste l'individu qui exclut de lui toute universalité, même virtuelle, XI, 741-42.

4° *Problème des distinctions.* — 1. Contre la distinction formelle, XI, 742-44; cf. aussi 754 sq., Dieu, problème de distinction et d'ordre. — 2. Contre la distinction de raison, 744. — 3. Sens de la distinction réelle : entre objets réellement distincts, possible; impossible à l'intérieur d'un être dont l'unité exclut la distinction réelle, 744-45; — voir cependant 764 (ce qui est possible au vouloir divin).

5° *Problème de la relation.* — 1. L'idée d'absolu : seuls les noms sont relatifs, XI, 745-46. — 2. Absurdité du réalisme de la relation : la relation signifie ses termes sans avoir, hors de l'âme, aucune réalité propre, 746-47.

6° *Métaphysique du nominalisme.* — Intuition et technique de la pensée, XI, 747-48; — d'Abélard à Occam, voir *infra*, 3322 : originalité d'Occam.

7° *Nature du concept.* — 1. L'universalité du concept, différente de l'universalité du mot : *a)* être *subjectif* dans l'âme, le concept est signe naturel, et le mot, signe artificiel, XI, 749-50; — *b)* être *objectif* dans l'âme, simple image, sans existence réelle, fiction, tout en trouvant dans l'image commune une abstraction d'où naît l'universel, 750-51. — 2. Conclusion : deux conceptualismes, psychologique et logique, 751-52.

8° *Sens de l'abstraction.* — 1. Primauté de la connaissance du singulier, XI, 752. — 2. A cette connaissance *intuitive* peut s'ajouter une connaissance *abstractive* (abstraction de l'existence ou de la non-existence de l'objet), 752-53. — 3. Concept abstrait se formant naturellement *dans* mais non

par l'intellect, 753. — 4. Parce qu'intelligible, la matière permet à l'intellect de faire abstraction des conditions matérielles de l'objet, 754.

9° *Conclusion.* — Notion du réel occupant le centre de la connaissance, XI, 754.

III. Nominalisme et connaissance de Dieu. — 1° *Distinction et ordre en Dieu.* — 1. Attributs divins : simple distinction de raison entre eux, XI, 755; cf. I, 2228-29, 2232; II, 819; XV, 866. — 2. Simplicité de l'essence divine et pluralité des attributs : simple pluralité de signes, XI, 755-56. — 3. Noms divins, distinction par les noms, identité dans les choses signifiées, 756-58; cf. 786 et aussi 737 (théorie de la *suppositio*). — 4. L'ordre en Dieu : à l'ordre reposant sur une diversité (Scot), Occam oppose la diversité des concepts et des mots, sans ordre de dépendance dans la divinité, 758. — 5. Perfection divine, sans distinction ni degré de perfection, 758-59.

2° *Connaissance et volonté divines.* — 1. Science divine : *a)* vision radicalement simple d'une multiplicité extérieure, XI, 759-60; XIV, 1604; — *b)* Idées en Dieu, 760-61 (Scot et Occam, Pierre Lombard et O., Abélard et O.); — *c)* prescience divine affirmée, non expliquée, 761-62. — 2. Vouloir divin : entendement et volonté essentiellement identiques en Dieu, avec, en raison de la liberté divine, une certaine priorité du connaître sur le vouloir, XI, 762-63; cf. XV, 3325; — primat et arbitraire (?) de la volonté; cf. XV, 3311 (volontarisme).

3° *Toute-puissance divine : problème de la connaissance que nous en avons et problème de la justification* (trois problèmes ici connexes). — 1. Puissance et possible : en regard de la puissance absolue de Dieu, tout le créé est, jusque dans son ordre, contingent et permet de découvrir le possible à partir du réel, XI, 764-67. — 2. En raison de la contingence de l'ordre naturel, comme tel, connaissance du possible *de potentia absoluta Dei*, XI, 767-69; XV, 993 (distinction de la nature et de la grâce simplement contingente). — 3. Problème de la justification : à quelle condition peut-on mériter la vie éternelle? *a)* L'ordre moral (naturel) et l'ordre de la justification (surnaturel) reposent sur *le libre arbitre* nécessaire au mérite; — *b)* Le mérite de la vie éternelle implique de plus une *acceptation divine* libre et gratuite, XI, 769-75; — *c)* Mais cet ordre, étant contingent comme tout le créé, « Dieu pourrait, *de potentia absoluta*, destiner à la vie éternelle une âme en qui il ne créerait pas la grâce » : cette contingence de la grâce créée et de la charité ne donne pas l'idée d'un Arbitraire divin, mais d'un Dieu de toute-puissance et de miséricorde, XI, 775-76.

Les détails de cette thèse, que l'on rapporte habituellement au volontarisme divin, XV, 3311 sq., ont été relevés en différents articles du Dictionnaire : 1° *Justification* possible absolument sans la grâce et la charité, I, 181-82, 427, 651; II, 820; IV, 1903; VIII, 2127; X, 701-03; XV, 978, 985, 988-89, 993 (en opposition au thomisme). — 2° *Moralité* dépendant, même quant aux principes, de la volonté divine, I, 651; II, 819; VI, 1322-23; IX, 881; XV, 971-72, 3312-15, 3316-17, 3355. — 3° *Foi*, l'assentiment, naturel en substance, n'est surnaturel que par modalité surajoutée, XV, 972; cf. applications, VI, 402, 455.

4° *La Trinité.* — 1. Unité d'essence, pluralité de personnes : seule l'Écriture peut nous l'enseigner, IV, 2095-96; XI, 776-77. — 2. Difficulté d'admettre des relations réelles, distinctes, 777-78; cf. *supra*, la problème de la relation. — 3. Difficulté de la distinction formelle, 778-79; cf. II, 819 (Biel), et XI, 742-44; — théologie de la Trinité chez les nominalistes Pierre Auriol, Durand de Saint-Pourçain, Guillaume d'Occam, Gabriel Biel, XV, 1749-52; — influence de la notion nominaliste de la personne en christologie, VII, 411-12, 521.

5° *L'unité divine.* — 1. Le Dieu de la foi et le Dieu de la raison, insuffisance de la raison à démontrer soit l'existence, soit l'unicité de Dieu, XI, 779-80; IV, 767-771 (Occam, Nicolas d'Autrecourt); cf. 925; — 2. Le premier efficient nous amène loin du Premier Être, XI, 780-81; voir la réponse à cette affirmation, IV, 942-43. — 3. Conclusion nominaliste : la foi seule nous apprend que le premier efficient est le Premier Être, XI, 781-82.

6° *La raison devant Dieu.* — A l'égard du premier efficient, de la déité, de la Trinité, XI, 782.

Conclusions générales : 1. Le *signe*, donné en logique, pose les problèmes de la métaphysique et de la formation du concept, XI, 782-83. — 2. Le *réel :* notion originale dans le nominalisme, applicable aux choses et à Dieu, 783. — 3. *Le signe et le réel :* le signe signifie le réel qu'il n'est pas, 783-84.

IV. Occam. Originalité philosophique et théologique. — D'Abélard à Occam, XI, 717-33, 736, 740, 741, 748-51, 754, 761, 762.

1° *Occam et Duns Scot.* — 1. Son nominalisme adversaire de Scot, XI, 877. — 2. Divergences sur les universaux, la connaissance, 878. — 3. Sur la justification, 878-79; cf. IV, 1903-04; VIII, 2126-29; — avec Scot contre Pierre Auriol, XI, 878-79; cf. *infra*. — 4. Tradition volontariste, XI, 879; IV, 1880; XV, 3311-12; — sur le vouloir divin, XI, 879; cf. 762; IV, 1880-81; — sur le vouloir humain, même en l'autre vie, XI, 880-81; IV, 1934-35 (béatitude); cf. II, 514; VI, 1398; VII, 2373-74. — 5. Sur Dieu : divergence fondamentale entre Occam et Scot, sur l'idée de Dieu et le vouloir divin : ordre divin du connaître et du vouloir (Scot); aucun ordre assignable (Occam), XI, 881-82. — 6. Occam et le thomisme, 882; cf. VI, 897-98; XV, 971-72, 978, 985, 988-89, 993, 3312-15, 3316-17, 3355. — 7. Signification historique de l'œuvre d'Occam; en quel sens est-elle une métaphysique?, XI, 882-83. — Scot cité : XI, 739, 752, 756, 758, 761, 765, 766, 767, 781, 877-83.

2° *Occam et Durand de Saint-Pourçain.* — 1. Durand, membre de la commission chargée d'examiner 51 propositions d'Occam, XI, 883, 890; XV, 1752. — 2. Durand, nominaliste (?), deux raisons d'en douter, XI, 883; cf. IV, 1965. — 3. Opposition sur la réalité de la relation : Occam la nie; Durand l'affirme avec Jacques de Metz et Henri de Gand, XI, 884; cf. *Tables*, 2379, 2044. — 4. Opposition sur le rapport de l'acte de connaître et l'objet de la connaissance, XI, 884-85; cf. 767. — 5. Durand, sur la justification, anticipe peut-être sur Occam, 885; VIII, 2128. — Durand cité : XI, 883-85.

3° *Occam et Pierre Auriol.* — 1. O. a peu connu la doctrine d'Auriol, XI, 886. — 2. Opposition dans la théorie de la connaissance intellectuelle, XI, 886; XII, 1854-55. — 3. Sur la justification, XI, 886; cf. 775; XII, 1878. — 4. Nominalisme de Pierre Auriol, XI, 886-87; XII, 1878-79; — sur la Trinité, XII, 1861-65; XV, 1750. — Auriol cité : XI, 773, 774, 775, 878, 886-87.

4° *Occam et Henri de Harclay.* — XI, 887; cf. *Tables*, 2018-19.

Autres auteurs nominalistes : Grégoire de Rimini, XI, 770-71, 888; — G. Biel, 764-65, 769-73, 775-76, 879, 888.

V. Occam. Vie. Œuvres. L'Église et la doctrine d'Occam. — *I. Vie.* — 1. Avant 1324, XI, 864-66. — 2. En Avignon (1324-28); rupture avec Jean XXII, 866-69; cf. VIII, 634-36 (Jean XXII

et le débat sur la pauvreté du Christ); xiv, 2541-42; xv, 2023. — 3. Au service de Louis de Bavière, réconciliation (?) avec l'Église, xi, 869-872; cf. iii, 71.

II. Les œuvres. — 1. Philosophico-théologiques (imprimées, manuscrites, question d'authenticité et de chronologie), xi, 872-73. — 2. Politique ecclésiastique, 873-76.

Il ne nous est possible que de donner quelques indications permettant aux érudits de s'orienter. — 1. Bibliographie mise à jour en 1950 : V. Heynck, *Ockham Literatur, 1919-1949*, dans *Franziskanische Studien*, xxxii (1950), p. 164-83 (tout le volume est dédié à Ockham avec le sous-titre : *Aufsätze zu seiner Philosophie und Theologie*). — 2. Édition : des *Opera politica* : i. Manchester, 1940; ii. *ibid.*, 1963; iii. *ibid.*, 1956 (paru avant le 2e vol.); — des *Opera philosophica*, en préparation (1er vol. sous presse à Quaracchi), par *The Franciscan Institute*, St.-Bonaventure University, Saint-Bonaventure (New York).

Du catalogue des Éditions Gregg Press, Farnborough, Angleterre, trois volumes (I. *Expositio aurea* [cf. xi, 872]; le vol. contient aussi les *Questiones* d'Albert de Saxe; — II. *Opera plurima*, comprenant : *Dialogus de imperio et pontificia potestate; Compendium errorum Joannis vicesimi secundi; Opus nonaginta dierum; Littere Fratris Michaelis de Cesena : « Super quatuor libros Sententiarum » et « Centilogium theologicum »; Super potestate summi pontificis octo questionum decisiones.* — III. *Philosophia naturalis*), réimprimés de 1962 à 1964.

Ajoutons que C. K. Brampton a publié récemment, en plusieurs revues, de nombreuses études sur Occam (l'auteur, 480 Sutton Road, Walsall [Staffordshire], Angleterre).

III. L'Église et la doctrine d'Occam. — 1° *Le procès d'Occam en cour d'Avignon.* — 1. Propositions relatives à la philosophie, xi, 891. — 2. Propositions relatives à Dieu et à la connaissance que nous pouvons en avoir (cf. xi, 755 sq., 779 sq.), 891-93; — à en rapprocher une expression relative à l'existence, dans l'humanité du Christ, de la *fomes peccati* (art. 24, à rapprocher de l'art. 36). — 3. Propositions relatives à la justification (cf. xi, 775, 878), 893; — sur le *lumen gloriae*, critiqué par Occam, cf. vii, 2373. — 4. Propositions relatives à l'eucharistie, xi, 893-94; après Scot, iv, 1916-17, tout en admettant la transsubstantiation, Occam (et d'autres nominalistes) nient qu'elle puisse être prouvée par les paroles de l'Évangile, v, 1306; — sur la séparation de la quantité de la substance du pain après la consécration, la thèse d'Occam est hérétique, 1394-95; cf. xv, 2037-38, 3602-03. — 5. Propositions relatives à la morale, xi, 894-95; cf. xv, 3311-12. — Conclusion sur les censures portées, xi, 895; cf. xv, 405-06 (appréciation sur la théologie nominaliste).

2° *L'université de Paris et la doctrine occamiste.* — 1. Décret de 1339, xi, 896; — sur Jean Buridan, *Tables*, 490. — 2. Décret de 1340, xi, 896-97.

3° *Interventions du S.-Siège.* — 1. Procès de Nicolas d'Autrecourt, xi, 898; cf. 561 sq. (pour les doctrines incriminables); *Tables*, 3309. — 2. Mesures contre Richard de Lincoln, xi, 898-99.

4° *Nouvelles instances de l'université.* — 1. L'affaire de Jean de Mirecourt : Son commentaire *Super Sententias*, xiv, 1867; cf. 1871, 1879; — 63 articles incriminés; détail, xi, 899-900. — 2. Autres condamnations, 900; cf. Jean Guyon, Louis de Padoue (*Tables*, 2471, 3027); — interdiction aux bacheliers de soutenir « scientiam okamicam », xi, 900.

5° *Prohibitions universitaires (fin du XVe s.).* — Lutte entre les *nominales* et les *reales*; — censures contre Jean Fabri; — triomphe des *reales* avec Jean de Montigny (*Tables*, 2473); — décret interdisant sous des peines sévères de soutenir des doctrines de (nommément) : Occam, Jean de Mirecourt, Grégoire de Rimini, Jean Buridan, Pierre d'Ailly, Marsile d'Ingen, Adam Dorp, Albert de Saxe, puis revirement en faveur des *nominales*, xi, 900-03; — attitude prudente de l'Église et de l'*Index librorum prohibitorum*, 903; — nominalistes et thomistes au concile de Trente, 903; xv, 1503.

L'influence du nominalisme sur les préréformateurs et réformateurs : Wessel, xv, 3531; — Luther, v, 1417, 1789; viii, 2135, 2144-46 (justification extrinsèque), cf. 2129; ix, 1153-54, 1157, 1184-88, 1215-16, 1225, 1238-39, 1251-52, 1260; — Zwingli et l'occamisme, xv, 3748-49.

NOMS DIVINS. — Simple synthèse logique [A. Michel], xi, 784-93. — 1° *Possibilité de désigner Dieu et ses perfections.* — 1. Non dans la vision béatifique (incompréhensibilité divine et absence d'espèces impresse et expresse), xi, 784-85; iii, 635 (4°); vii, 2365-66, 2377-79. — 2. Mais en dehors de la vision béatifique, soit par le raisonnement, soit par la révélation, xi, 785-86; cf. i, 2223-27 (moyens de connaissance des attributs divins); xiii, 649-51 (processions); 2136, 2150 (relations et personnes divines); — Père, principe, inengendré, xii, 1188, 1190, 1191-92; — Fils, Verbe, image du Père, v, 2397-2460 (références indiquées); xiii, 649-50, 659; xv, 2639-45; *Tables*, 2182; cf. xv, 1818; — Esprit-Saint, Amour, Don, v, 684; xv, 1818-19, et autres appellations métaphoriques.

2° *Signification des termes désignant Dieu.* — 1. Ordre de la connaissance naturelle. — Exclues les thèses *nominaliste* et *scotiste* éliminant une signification *réelle*, demeure la solution *thomiste*, résumée en trois points, xi, 786-89 :

a) Les noms désignant des perfections absolues, expriment en Dieu une vérité objective, mais non le mode de perfections créées, les perfections absolues existant en Dieu formellement et éminemment, et virtuellement distinguées entre elles;

b) Les termes désignant des perfections absolues, ni équivoques, ni univoques, sont analogues, d'une analogie de proportionnalité et d'attribution; — les termes désignant des perfections mixtes ne peuvent présenter qu'une analogie d'attribution, le premier analogue étant la créature;

c) Les noms comportant en Dieu une relation à l'existence des créatures ne peuvent être appliqués à Dieu que dans le temps.

2. Ordre de la connaissance surnaturelle. — Distinction des noms essentiels et des noms personnels et, dans les termes substantiels, des termes concrets et des termes abstraits, ou notions et propriétés (cf. xi, 802-04); les noms propres et les noms appropriés (cf. i, 1708), xi, 790-91. L'emploi des termes concrets et abstraits (i, 283; xii, 706) est soumis à différentes règles, xi, 791-93 :

a) Substantifs essentiels, concrets ou abstraits, mais signifiant directement l'essence divine;

b) Adjectifs essentiels affectant directement les personnes;

c) Substantifs concrets essentiels;

d) Substantifs essentiels abstraits;

e) Règles spéciales concernant certaines expressions appliquables aux personnes de la Trinité : triple et trine; — *alius* et *aliud;* — singulier, unique; — *solus*.

NONCE APOSTOLIQUE. NONCIATURES. — Voir dans *Tables*, 2936-2937, sur les nonces et internonces, le texte du can. 267, qui précise les fonctions et les droits de ces « légats » du pape, et l'indication des rapports qu'ils doivent entretenir avec les Ordinaires. Voir *D. D. Can.*, vi, 374-76, 1014-15.

Le *D. T. C.* a plusieurs fois rappelé l'institution, le rôle et les fonctions des nonces. Mais on écarte de ces notes, systématiquement, les interventions *personnelles* des nonces en tel ou tel cas.

Formation des nonciatures permanentes, xi,

NOUSAIRIS. — Secte musulmane, IX, 1632; 1649 (éléments de bibliographie).

NOUVELLE (R. P. Auguste-Marius), né à Toulon le 12 févr. 1837, supérieur général de l'Oratoire de 1903 à sa mort, le 11 août 1918, à Fribourg (Suisse). — Cité : IV, 863; XI, 1137; *Tables*, 2840.

NOUVELLE, NOUVELLES. — Pays de mission dont le nom commence par cette épithète. — N. ANGLETERRE, X, 1886, 1898, 1909. — N. CALÉDONIE, 1885, 1896, 1909, 1950. — N. GUINÉE, 1886, 1890, 1897, 1898, 1949. — N. HÉBRIDES, 1885, 1896, 1949. — N. ZÉLANDE, 1869, 1886, 1896, 1949.

« NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES ». Publication janséniste, dont Claude Mey fut longtemps directeur, X, 1630. — Citées : IX, 109-10, 166-67, 208, 430-32, 445-46, 452, 937; X, 399-400, 495, 1403-04, 1631, 2371-73, 2386-87, 2392-93; XI, 2251; XII, 1216-17, 1349-50, 1356, 1610, 2110, 2117, 2135-37, 2139, 2141, 2143, 2171, 2178, 2196-98, 2201-02, 2223-25, 2550; XIII, 2658; XV, 504.

NOVALIS (Frédéric) (1772-1801). — Poète et philosophe allemand; il s'est efforcé de donner une synthèse à la fois scientifique, poétique et mystique du monde. D'où le thème résumé en XI, 1869-70.

NOVAT, prêtre de Carthage, contemporain de Novatien et mêlé à la crise novatienne, XI, 831-32, 834.

NOVATI (Jean-Baptiste). — Notice [É. Amann], XI, 815-16.

NOVATIEN ET NOVATIANISME. — Étude dogmatique et historique [É. Amann], XI, 816-849.

I. NOVATIEN. — 1° *La personne.* — 1. Accession au sacerdoce, XI, 816; II, 210; V, 2050. — 2. Vacance du siège apostolique à la mort de Fabien et rôle important de Novatien au *presbyterium*, XI, 816, 835; III, 1863; XV, 1273. — 3. Élection de Corneille, schisme de Novatien, sacré évêque illégalement, III, 1863; XI, 816, 837, 1246; XIII, 2389, en opposition à l'élection de Corneille. — Sur tous ces événements, XI, 836-37.

2° *Les œuvres.* — 1. Attribuées à N. par S. Jérôme, XI, 817-18. — 2. Attribuées à N. avec plus ou moins de sécurité, 818-21.

3° *La doctrine.* — 1. Dieu le Père, XI, 821-22; cf. IV, 1062-63, 1134, 1143-44. — 2. Le Fils de Dieu, Jésus-Christ, XI, 822-26; V, 2432; VII, 455-56; VIII, 1255. — 3. Le Saint-Esprit, XI, 826-27; IV, 1762, 1763; VII, 2084. — 4. Relations entre les personnes divines, XI, 827-28; XV, 1627, 1635-37; cité : 1645, 1648. — 5. Fins dernières : futur jugement, VIII, 1778-79; XI, 2453; — conformément aux mérites, X, 686; — résurrection, XIII, 2504; — création renouvelée, XIII, 2504. — 6. Divers : mets judaïques et Loi nouvelle, VII, 680; — sur l'office eucharistique, X, 930, 938-40.

II. CRISE NOVATIENNE. — 1° *Sources.* — 1. Témoignages contemporains, XI, 829-30. — 2. Témoignages postérieurs, 830-31.

2° *Reconstitution des événements.* — 1. Discipline pénitentielle entre 200 et 250, XI, 832-33; cf. XII, 756-84, spécialement 779-83. — 2. Troubles consécutifs à la persécution de Dèce, XI, 833-36; — à Carthage, réconciliation possible des *lapsi* et *libellatici*, cf. S. Cyprien, XII, 784-86; *Tables*, 2984; — à Rome, même attitude (lettres de Novatien à Cyprien), XI, 835-36. — 3. Élection du pape Corneille et contre-élection de Novatien, 836-37; cf. *supra*, I, 1°, 3.

3° *Conflit des doctrines.* — 1. Doctrine catholique, relativement aux *libellatici* et aux *sacrificati*, XI, 838-39; *Ad Novatianum*, 830; cf. XIV, 2195 (Sixte II). — 2. Doctrine novatienne, XI, 839-41; cf. XI, 1718-19 (S. Pacien); — refus de pardon, I, 152-53, 197; — la sévérité du conc. d'Elvire est-elle d'inspiration novatienne?, IV, 2382-83.

III. L'ÉGLISE NOVATIENNE. — 1° *Propagande novatienne.* — 1. Novatien, excommunié avec ses adhérents, rallie cependant des évêques à ses doctrines, XI, 841-43; cf. X, 2368 (N. et le montanisme); — c'est le schisme, XIII, 274; XV, 2185; — 2. Doctrine et constitution de l'Église novatienne : rigorisme moral accentué, XI, 843; — aggravation des principes de S. Cyprien sur les sacrements conférés par un ministre indigne, X, 938-40; XI, 1225; — Sabbatiens et Novatiens, XI, 844; XIV, 430; — N. et sacrements, XI, 845.

2° *Ère de dispersion.* — 1. En Occident : en *Gaule*, Marcianus, évêque d'Arles, XI, 842; *Tables*, 3094; — en *Espagne*, Pacien, XI, 1718-19; — en *Haute-Italie*, S. Ambroise, V, 1940-41; — à *Rome*, l'auteur du *Contra Novatianum*, cf. VIII, 1 sq.; — en *Afrique*, S. Cyprien, XIV, 1289; cf. XI, 839. — 2. En Orient : *Égypte*, S. Athanase, I, 147; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2477; — en *Syrie*, Eusèbe d'Émèse, V, 1538; — *Asie mineure*, Socrate, XIV, 2334, 2335; — *Constantinople*, S. Jean Chrysostome, XII, 730-31 et la note de Jean Morin, XII, 1118. — Voir Socrate, XI, 845-46 (référence s'appliquant à tout ce qui précède).

3° *Histoire ultérieure.* — Alternative de dispositions bienveillantes et de persécutions de la part de l'autorité civile, XI, 846-49. — A noter le can. 8 du Ier conc. de Nicée, contre les N., XI, 411-12.

Allusions à Novatien et au Novatianisme : XI, 1232; XIII, 2082; XV, 168, 1681, 2655, 3353.

On trouvera dans Altaner-Chirat, *Patrologie*, l'indication de quelques études nouvelles sur Novatien, Cyprien et Tertullien (p. 261).

NOVGOROD. — Ville de Russie, citée à propos de l'hérésie judaïsante, XIV, 250, 254, 256, 260. — Conc. de N., *Tables*, 740.

NOVICES, NOVICIAT. — Voir RELIGIEUX, XIII, 2166, 2173-75. — Violence et entrée au noviciat, XV, 3091. — Les traités de la formation *(formula)* des novices de David d'Augsbourg, IV, 155. — Voir *D. D. Can.*, art. *Novice* [É. Jombart], VI, 1024-33.

NOWODWORSKI (Mgr Michel) (1831-1896). — Évêque de Plok (Pologne). Rôle important au point de vue scientifique, XII, 2505.

NOWOWIEJSKI (Mgr Antoine-Julien), évêque de Plok (Pologne), né le 11 févr. 1858. — Liturgiste éminent, auteur de nombreux manuels, XII, 2512.

NOYELLE (Charles de). — Général des Jésuites (1682-1685). Le décret publié sur l'enseignement du probabilisme, XIII, 536.

NUGENT (François). — Notice [A. Teetaert], XI, 849-50.

NUMAR (Christophe). — Notice [A. Teetaert], XI, 850.

NUMÉNIUS D'APAMÉE. — Philosophe grec du IIe s.; il essaya de concilier Pythagore, Platon, les philosophies asiatiques et le judaïsme, en montrant les points communs de leurs doctrines.

Cité : XII, 2273, 2297, 2301, 2306, 2318, 2320, 2325. — Sur le bien, II, 829-30.

« NUNC DIMITTIS ». — Commentaire de Raban Maur, XIII, 1612. — Latinisation nouvelle (Pie XII), XV, 3485.

NUÑEZ (Jean). — Notice [A. Teetaert], XI, 851.

NUÑO (Diego). — Recteur du collège dominicain de S.-Grégoire, à Valladolid (1582-83), mort en 1614. — Son opposition vive au molinisme, X, 2142-43; — sur les effets des sacrements, XIV, 626; — sur l'infaillibilité du pape, VII, 1685, 1691-92, 1716.

NUYTZ (Jean-Népomucène). — Canoniste piémontais, d'origine hollandaise, né et mort à Turin (1800-1871). Il a publié : *Juris ecclesiastici tractationes (Prolegomena)*, Turin, 1846; *De rebus*, 1847; *De matrimonio*, 1848;

xv, 3497-98; — catéchistes, ii, 1917. — 3. Conciles, i, 1091; conc. plénier de l'Amérique latine et effets, 1083-86; *Tables*, 721, 691. — 4. Théologiens : Maldonado (Joseph), ix, 1772; Pinuela (Pierre), xii, 2119; Peralta, 1186; Allègre (Fr.-X.), i, 836; Iturriaga, viii, 244; — sur l'histoire, Simon (Pierre), xiv, 2094. — 5. Période de persécution (1926-28), xv, 1986, 2857; — directives postérieures de Pie XI, 1981-82. — 6. Relations actuelles avec le Saint-Siège, xi, 1905-06, 1921. — 7. Missions, x, 1883, 1947, 1993.

Sur le conflit religieux qui a agité le Mexique, on pourra se référer à l'écrit de P. Pulido, S. J. (trad. par le P. Belliot), *Notes sur l'état actuel* (1936) *du conflit religieux au Mexique.*

MEY (Claude). — Notice [J. Carreyre], x, 1630-31.

MEYENBERG (Chanoine). — Théologien suisse de Lucerne, xxe s. — Cité : xiv, 2757.

MEYER ou **MEYERE** (Liévin de). — Notice [J. Carreyre], x, 1631-34. — Cité sur la controverse moliniste (sous son pseudonyme *Théodore Éleuthère*), ii, 144, 567, 580, 587; v, 877; x, 2091, 2144-45, 2155-59, 2163-64, 2170, 2174, 2177-78, 2186 (bibl.); xii, 2254; xiv, 1959-60; xv, 1025.

Plusieurs auteurs cités dans le *D. T. C.* portent également le nom de Meyer : Meyer (A.), protestant, sur *Jésus-Christ*, vii, 560; viii, 1374, 1885; — Meyer (Charles), O. S. B., ii, 619; — Meyer (Eduard) (protestant), notice dans *D. B. S.*, v, 1250; sur *Esdras*, v, 536, 538-42; *messianisme*, xiii, 725; *Papyrus d'Éléphantine*, xv, 1159. — Meyer (Hans), prof. à Wurtzbourg, *Tables*, 92; — Meyer (Paul) (1840-1917), médiéviste, *Cathares*, ii, 1989, 1996; — Meyer (P.), *Zwinglianisme*, xv, 3896-97, 3904-09; — Meyer (Philipp), *Bryennios*, i, 1014, 1015; ii, 1156-58; *Jérémie Tranos*, viii, 889; — Meyer (Theodor), S. J., *Institutiones juris naturalis*, iii, 2411 (culte); iv, 2082, 2085, 2090 (école); v, 504 (esclavage); xv, 1971, 1979-80 (tyrannie); — Meyer (Wilhelm) (1800-1873), notice dans *D. B.* (iv, 1056); ii, 759-60 *(Abélard et S. Bernard)*; xv, 1792 *(Trinité)*.

MEYERSON (Émile) (1859-1933). Philosophe né à Lublin (Pologne); il étudia particulièrement la philosophie des sciences sur laquelle il fondait sa théorie de la raison : *Identité et réalité* (1908); *De l'explication dans les sciences* (1921); *La déduction relativiste* (1925); *Du cheminement de la pensée* (1931).

Cité : x, 300-02, 331, 1815; xii, 1471-72, 1474; xiii, 1905-07, 2202-03; xv, 3034.

MEYNIAL (E.). — Cité : ix, 2134 (art. publié à Oxford en 1926 sur la renaissance du droit romain dans la doctrine du mariage au Moyen Age).

MEYRONNES ou **MARONE, MAIRONIS** (François de). — Notice [P. Édouard d'Alençon], x, 1634-45. Cf. iv, 1560. — Cité : iii, 1073 (confirmation; saint chrème); v, 1304 (eucharistie, présence réelle); vi, 574 (composé humain); vii, 412 (hypostase); 1081, 1089, 1090, 1093, 1094 (immaculée conception); 1495 (incarnation); ix, 2217 (mariage); xi, 1305, 1312, 1314, 1322 (ordre); xii, 1833, 1878, 1892 (simplement cité); 2740 (pouvoir du pape); xiii, 1951 (rédemption); xv, 1748 (procession du Verbe).

MEZGER (François). — Notice [É. Amann], x, 1645; ii, 618.

MEZGER (Joseph). — Notice [É. Amann], x, 1645; ii, 618.

MEZGER (Paul). — Notice [É. Amann], x, 1645; ii, 618. — Sur l'opinion de S. Thomas concernant l'enfant parvenu à l'âge de raison, vii, 1884-86.

MÉZIN (François). — Notice [L. Marchal], x, 1646-47; cf. vi, 689.

MEZZABARBA (Jean-Ambroise). — Délégué par Clément XI dans l'affaire des rites chinois, ii, 2384-89, 2391 (bibl.).

MIASKOWSKI (Adrien). — Brève notice, xii, 2494; cf. Hurter, iv, 999.

MICELI (Vincenzio). Théologien ontologiste italien (cf. Hurter, v, 512). — M. et son école, les Micéliens, xi, 1031-33; cf. xiv, 1665-66 (Salvator Scilla, disciple et défenseur).

MICHAEL (Le P. E.), S. J., historien allemand (début xxe s.) : sur l'histoire du peuple allemand, i, 867; — sur Engelbert, v, 121; — Gertrude la Grande, vi, 1332; — sur le mariage, ix, 2168-69, 2181; — sur le tyrannicide, xv, 2001. — Cf. *Tables*, 96.

MICHAËLIS (Sébastien). — Notice [R. de Parseval], x, 1647-52.

D'autres auteurs (protestants) du même nom : Jean David M. (1717-91), notice *D. B.*, iv, 1060-61; cité : ii, 1567 (canon des Livres saints); iv, 241 (déisme); 2014-15 (Ecclésiaste); viii, 852, 885 (bibl.) (Jérémie); 1463-64 (Job). — Wilhelm M., professeur à Berne, sur les *Pastorales*, xv, 1048, 1056, 1064, 1068, 1073-74, 1121 (bibl.). — Christian Benedict (1680-1764), notice *D. B.*, iv, 1060; cité : xiii, 933 (Proverbes); — Jean Henri M. (1667-1738), *D. B.*, 1061; cité : iv, 2026 (Ecclésiaste).

MICHALSKI (Charles). — Historien médiéviste polonais. Ses principaux écrits aux bibliographies, xi, 904 et xiv, 1884.

Cité : sur Occam et le nominalisme, xi, 751, 873, 889, 894, 896, 899; — sur le cistercien Barthélemy, xiv, 1867.

MICHAS. — Éphraïmite antérieur à l'établissement de la royauté en Israël. Voir son histoire dans *D. B.*, iv, 1061-62. Son idolâtrie consista à adorer le vrai Dieu sous une image qui ne pouvait le représenter. Cf. iv, 968-69.

MICHAUD (Jean-François), publiciste français (1767-1839). — Connu pour son *Histoire des Croisades* (Paris, 1811-1822; souvent rééditée) et pour la part qu'il prit, avec son frère Louis-Gabriel, à la fondation de la *Biographie universelle;* souvent citée dans les bibliographies du *D. T. C.*, elle compta Tabaraud parmi ses plus féconds collaborateurs, xv, 7.

MICHAUD (Philibert-Eugène). — Prêtre catholique français, né à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or), le 13 mars 1839. Il passa aux Vieux-Catholiques lors de la définition de l'Infaillibilité pontificale, xv, 2580-81, 2987. Cité : 2430, 2434, 2438, 2441; — à propos du *Filioque*, v, 2332 et x, 2077; — sa thèse sur Guillaume de Champeaux, vi, 1977 (bibl.).

MICHÉE. — Le prophète. Le livre [A. Clamer], x, 1652-68.

1° *Le prophète.* — Son nom, origine, époque, x, 1652-54.

2° *Le livre.* — 1. Analyse, x, 1654-55; cf. 1444-46. — 2. Authenticité, 1655-60; rapprochements avec Isaïe, iv, 2434, 2438; viii, 24-25, 55-56; — avec Zacharie, xv, 3666-68; cf. viii, 947 (S. Jérôme). — 3. Texte, x, 1660-61. — 4. Doctrines religieuses : *a)* Dieu, 1661-62; cf. iv, 991-92; — *b)* Le culte, x, 1662-63; — contre l'idolâtrie, vii, 642; — sacrifices, xiv, 666; — *c)* messianisme, x, 1662-67; cf. 1444-46; voir aussi xv, 3666 (le « reste » rapproché de x, 1664-65), et viii, 1120 (rapproché de x, 1665-66). — Voir aussi v, 2365 (Fils de Dieu).

Les travaux postérieurs (catholiques) sur Michée n'apportent pas de modifications essentielles à l'article de Clamer. Nous avons sous les yeux *Le Livre de Michée* de A. George (*D. B. S.*, v, 1252-63); le bref exposé de A. Gelin, *Michée*, dans l'*Introduction à la Bible*, i, p. 498-500, et l'Introduction et le commentaire de A. Deissler, dans la *Sainte Bible*, Pirot-Clamer, viii, p. 293 sq.

A. George place la mission de Michée entre 721 et 701, et peut-être faut-il remonter « assez longtemps » avant 721. L'examen des positions adoptées par la critique indépendante conduit aux conclusions suivantes : « On peut attribuer au prophète avec une grande probabilité les chapitres i-iii (sauf ii, 12-13), les oracles, iv, 8, 9-10 *a*, 14; v, 1-5; et l'ensemble v, 8-vii, 7. Il faut lui refuser certainement vii, 8-20. On peut regarder comme douteux : ii, 12-13; iv, 6-7, 11-13; v, 6-7. » Sur la prophétie de la naissance à Bethléem du Messie futur, v, 1-2, prophétie dont tant de critiques ont nié l'authenticité, cf. x, 1656-58 (art. de Clamer); voici la position de Deissler : « Il n'y a aucune raison valable de contester au prophète Michée l'essentiel du passage v, 1-5, ainsi qu'à la suite

de Marti, Duhm, Nowack, etc., le font encore aujourd'hui Robinson et Eissfeldt. Quand bien même l'œuvre d'Isaïe comporterait diverses amplifications ultérieurement apportées à ses prophéties messianiques, ce prophète n'en reste pas moins l'un des principaux témoins des espérances messianiques au VIII[e] siècle et il serait bien surprenant que son message n'ait rencontré aucun écho chez Michée, ce jeune contemporain d'Isaïe, avec lequel il a tant de points communs. De plus, comme l'a bien montré A. Alt, l'image du Messie esquissée en Mich., v, 1 sq. s'insère parfaitement dans le cadre général des conceptions du prophète de Moreshet (*Mémorial Mowinckel*, 1955, p. 15); la rénovation de Juda — et par là, celle de l'ensemble d'Israël — viendra de la campagne, d'un modeste clan, ce qui, sans conteste, correspond bien à l'arrière-plan de la présente prophétie. Quant à l'évidente référence de Mich., v, 2 (celle qui doit enfanter) à Is., VII, 14, elle peut, fort bien, prise en elle-même, être le fait de Michée; mais, en l'état actuel du texte, elle se présente comme une amplification, postérieure à 586. Michée lui-même aura prononcé son oracle à l'heure où le péril assyrien était le plus pressant, donc peu avant 701. Pour la capitale même, pour Jérusalem, tout espoir de salut est perdu (cf. III, 12); par contre, le pays de Juda peut encore garder quelque espérance » (p. 334-35).

Le « reste de Jacob » (v, 6) a une allure postexilique (Gelin). Ce thème messianique existe aussi chez Isaïe. Sur ce thème, R. de Vaux, *Le Reste d'Israël d'après les prophètes*, dans *R. B.*, 1933, p. 526-529; S. Garofalo, *La nozione profetica del Resto d'Israele*, Rome, 1944.

Bibliographie. — Compléments à Clamer (après 1926), indiqués par A. George, art. cité : E. Sellin, *Das Zwölfprophetenbuch*, 3[e] éd., Leipzig, 1929; — J. Lippl, *Die zwölf kleinen Propheten*, Bonn, 1937; — T. H. Robinson, *Die zwölf kleinen Propheten*, dans *Handbuch zum A. T.*, I, Tubingue, 1938, 2[e] éd., 1954; — J. Marty, *Bible du Centenaire*, II, Paris, 1947; — A. Weiser, *Das Buch der zwölf kleinen Propheten (Das A. T. deutsch)*, I, Göttingue, 1949. — Parmi les introductions générales : L. Gautier, *Introduction à l'A. T.*, I, 3[e] éd., Lausanne, 1939, p. 500-507; — O. Eissfeldt, *Einleitung in das A. T.*, Tubingue, 1934, p. 452-460; — P. H. Höpfl, A. Miller, A. Metzinger, *Introductio specialis in V. T.*, Rome, 1946, p. 516-518; — A. Bentzen, *Introduction to the O. T.*, II, Copenhague, 1948, p. 147-149; — A. Lods, *Hist. de la littérature hébraïque et juive*, Paris, 1950, p. 285-295; — J. Coppens, *Les douze petits prophètes, Bréviaire du prophétisme*, Bruges, 1950, p. 31-33. — Et, parmi les études de détail : K. Budde, *Verfasser und Stelle von Micha, IV, 1-4 (Jes., II, 2-4)*, dans *Zeitschr. der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, LXXXI, 1927, p. 152-158; — J. Lindblom, *Micha, literarisch untersucht*, Helsingfors, 1929; — H.-M. Weil, *Le chap. II de Michée expliqué par le premier livre des Rois, chap. XX-XXII*, dans *Rev. de l'hist. des religions*, CXXI, 1940-1, p. 146-161.

MICHEL (Saint Archange). — De l'article qui lui est consacré dans le *D. B.*, IV, 1067-75, retenons les trois données scripturaires le concernant.

1° *Vision de Daniel.* — La troisième année du règne de Cyrus, le prophète Daniel eut une vision au cours de laquelle un personnage, envoyé vers lui, lui annonça la prochaine délivrance des Israélites. Mais, ajouta-t-il, « le chef du royaume de Perse m'a résisté vingt et un jours et Michel, un des premiers chefs, est venu à mon secours, et je suis demeuré là auprès des rois de Perse » (Dan., x, 13). — Le même personnage dit encore au prophète : « Maintenant je vais retourner combattre le chef de la Perse et, au moment où je m'en irai, voici le chef de Javan qui viendra... et il n'y en a pas un qui se tienne avec moi contre ceux-là, sinon Michel, votre chef » (Dan., x, 20, 21). Parlant ensuite de la délivrance finale d'Israël, Daniel dit : « En ce temps-là se lèvera Michel, le grand chef, qui tient pour les enfants de ton peuple » (Dan., XII, 1). » Dans ce chef, les Pères et les commentateurs ont vu l'archange S. Michel, l'un des sept qui se tiennent devant le Seigneur (Tob., XII, 15; Apoc., I, 4; v, 6; VIII, 2). Cf. IV, 73; I, 1189; x, 1504, 1531.

2° *Épître de S. Jude.* — Parlant du démon, à l'occasion de ceux qui vivent dans l'immoralité, S. Jude, 9, s'exprime ainsi : « L'archange Michel lui-même, lorsqu'il contestait avec le diable et lui disputait le corps de Moïse, n'osa pas porter contre lui une sentence d'exécration, mais il se contenta de dire : Que le Seigneur te corrige! » La Vulgate emploie ici le verbe *imperet* : « Que le Seigneur te commande! » Le grec a le verbe ἐπιτιμᾶν, « blâmer » et « infliger » la peine due à un forfait. L'apostrophe est empruntée à Zacharie, III, 2 : *ig'ar Yehôvâh bekâ*, « que Jéhovah te reproche », te contraigne; Septante : ἐπιτιμήσαι Κύριος ἐν σοί; Vulgate : *increpet Dominus in te*. Cf. VIII, 1679; I, 1189; x, 1522.

3° *Apocalypse.* — Dans une de ses visions, S. Jean décrit ce qui se passe au ciel : « Il y eut un grand combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon; le dragon et ses anges combattaient, mais ils ne purent vaincre et leur place ne se trouva plus dans le ciel » (Apoc., XII, 7-8). Cf. I, 1478. « Dans ce passage de l'Apocalypse, Michel apparaît clairement comme le protecteur de l'Église, à l'égard de laquelle il remplit la même fonction qu'autrefois à l'égard d'Israël (Dan., XII, 1). » Cf. *supra*, et I, 1189, 1191.

S. Michel serait (F. Prat) l'obstacle qui retient l'antéchrist, XI, 2394; XV, 604. — M., protecteur de l'âme au jugement et en purgatoire, VIII, 1810; XIII, 1305. — Influence sur les autres anges, XV, 3381. — Iconographie et épigraphie, I, 1253, 2011; v, 350. — M. dans le Coran, III, 1796; — dans le Pasteur d'Hermas, XV, 1615. — Ouvrages sur S. Michel, XI, 54; XIV, 2090.

MICHEL. — Nous adoptons l'ordre suivant : 1° Empereurs byzantins. 2° Patriarches. 3° Auteurs anciens, récents.

Empereurs byzantins

MICHEL I[er] RHANGABÉ (811-813). — Cité : III, 1354; VII, 588; IX, 311; XII, 1559; XIV, 1327.

MICHEL II LE BÈGUE (820-829). — Cité : III, 1354; v, 1489-90; VII, 589-90; x, 1598; XI, 2057; XIV, 1327.

MICHEL III L'IVROGNE (842-867). — Cité : III, 1355; IV, 1613; IX, 365-67; XI, 507-08, 509; XII, 1555, 1559, 1564, 1566, 1568-69, 1572, 1574-76; XIII, 365; XV, 285.

MICHEL IV LE PAPHLAGONIEN (1034-1041). — Cité : III, 863; x, 1677; XIII, 1149, 1157.

MICHEL V LE CALFAT (1041-42). — Cité : x, 1677.

MICHEL VI STRATIOTIKOS (1056-1057). — Cité : III, 1360; x, 1678-79; XIII, 1150.

MICHEL VII PARAPINACE ou *Doucas* (1071-1078). — Cité : III, 1375-76; XIII, 1150; XIV, 1368-69.

MICHEL VIII PALÉOLOGUE (1259-1282). Esquisse de son règne (avec l'union à Rome), III, 1389-96; cf. XIV, 1368. — M. et le II[e] concile de Lyon, IX, 1374-75, 1378, 1381-88; — profession de foi, 1384-89; cf. III, 1412; XIII, 305-06, 1249, 1262-63; XIV, 551, 2934-35. — Destruction de l'Empire latin, 1371. — Cité : I, 1412; III, 1384.

Patriarches de Constantinople

MICHEL I[er] CÉRULAIRE (1043-1059) : liste patriarcale, III, 1309, n. 80 (89). — Étude historique et théologique [É. Amann], x, 1677-1703.

1° *Vie.* — 1. Avant le patriarcat, x, 1677. — 2. Le patriarche, 1678-80; cf. III, 1360; — éloge funèbre par Psellos, XIII, 1153; x, 1679-80.

2° *Le conflit avec Rome* (1054). — 1. Occasion du conflit : *a)* déjà latent, x, 1680-81; cf. III, 1359, 1364-65; XIII, 367; XIV, 1349-50; — *b)* Cérulaire devant l'alliance politique de Constantin IX, Henri III et Léon IX, x, 1681-82; cf. IX, 325; XIV, 1351. — 2. Le conflit à Constantinople, x, 1682 (violences contre les Latins); — esprit des Byzantins (lettre de Pierre III d'Antioche à S. Léon), XIV, 1353-54; cf. XII, 1808. — 3. L'attaque : Lettre de Léon d'Ochrida à Jean de Trani, x, 1682-84; XIV, 1351-52; cf. I, 1408; II, 1185 (voir aux *Tables :* Léon d'Ochrida, 2966, et Jean de Trani, 2484); — reproches faits aux Latins, XIV, 1352-53; cf. I, 277, 2659; III, 1360; IX, 326; x, 1683; XIV, 1406; *Tables*, 2144. — 4. Riposte de Rome : premier mémoire de S. Léon IX (rédigé par le card. Humbert), I, 2663; x, 1684-85; cf. VII, 310; IX, 326-27 (non remis au destinataire); — Pierre d'Antioche, indirecte-

ment sollicité, x, 1685-86; xii, 1807-09; xiv, 2934. — 5. Accalmie à Constantinople (échange de lettres modérées), x, 1686-87; cf. ix, 327. — 6. Préparation de l'ambassade d'Humbert (lettres au basileus et à l' « archevêque »), x, 1687-89; vii, 311. — 7. Ambassade d'Humbert, intervention d'Argyros; attitude réticente de Cérulaire à l'égard de ces « ambassadeurs d'Argyros », x, 1689-91; xiii, 368. — 8. Polémiques : Humbert et Nicétas Stétathos, x, 1691-93; cf. vii, 310-11; xi, 481. — 9. Rupture avec Michel C., x, 1693-95; xiii, 1149-50; xiv, 1354-55. — 10. Vengeance de Cérulaire; reconstitution des événements, x, 1693-97; xiv, 1355-58. — 11. Rupture de M. Cérulaire avec Rome, x, 1697-99; xiv, 1355-56; cf. xii, 1809; xiii, 367-69. — 12. Dernières lueurs de paix, x, 1699-1701. — 13-14. Retour au *statu quo*, x, 1701-02.

Cité : i, 1408; iii, 1411; iv, 1609, 1613, 2147; v, 253, 2321; ix, 1381; x, 444, 517; xi, 1437; xii, 1599, 1602; xiii, 79, 100, 102, 302, 377, 1149, 1151; xiv, 216, 221, 1335, 1343, 1363, 1370, 1402, 2934; xv, 1762; *Tables*, 2144-45 (card. Humbert); 3210 (Anton Michel).

Note complémentaire. — La levée des anathèmes qui ont marqué en 1054 le début officiel du schisme entre les Églises d'Orient et d'Occident a été proclamée solennellement le mardi 7 déc. 1965, en même temps à Constantinople et à Rome.

Une mission pontificale s'est rendue spécialement à Constantinople pour assister à la messe célébrée au Phanar, au cours de laquelle la déclaration commune a été lue du haut de la chaire, en présence du patriarche et des membres du S.-Synode. Au même moment, une mission patriarcale assistait en la basilique S.-Pierre à la lecture du même document par Mgr Willebrands, en présence du pape et de tous les évêques réunis en concile. La mission pontificale était présidée par le cardinal Shehan (Baltimore), membre du Secrétariat pour l'unité et composée des Pères Dumont et John Long. La mission patriarcale était présidée par le métropolite Meliton.

La levée des excommunications mutuelles n'est pas la fin du schisme; la déclaration commune dit nettement qu'elle est une invitation à poursuivre le dialogue qui amènera les deux Églises à vivre de nouveau « dans la pleine communion de foi » (texte officiel complet dans *D. C.* du 2 janv. 1966, reproduisant le texte français de l'*Osservatore romano* du 8 déc. 1965).

MICHEL II KOURCOUAS ou **l'Oxite** (août 1143-avril 1146) : liste patriarcale, iii, 1309, n. 88 (97). — Brève notice, iii, 1378.

MICHEL III D'ANCHIALOS : liste patriarcale, iii, 1309, n. 95 (104). Notice [V. Laurent], x, 1668-74. — Son opposition à l'union avec Rome, x, 1671-72; cf. xiv, 1371. — Son témoignage au sujet du *Filioque*, xii, 1554. — Cité : iii, 1379.

MICHEL IV AUTORIANOS (1207-1213) : liste patriarcale, iii, 1309, n. 104 (113). — Cité : 1379, 1382 (patriarcat sous l'occupation latine).

Autres Églises

MICHEL I[er] († 752), patriarche copte d'Alexandrie, x, 2267.

MICHEL V, 71[e] patriarche copte (1145-1146), illettré; empoisonné par ses moines, x, 2256.

MICHEL JARWE (Jaroué), patriarche syrien catholique († 1800). Notice, xiv, 3082; — sur la messe des présanctifiés, xiii, 89.

MICHEL LE SYRIEN, patriarche jacobite d'Antioche. — Notice [E. Tisserant], x, 1711-19. — Canon des Écritures, xiv, 3019; — exposé de la foi, 3034; — confession des péchés, i, 207-08; x, 2287, 2295; — présence réelle, xiv, 3053; — S. Pierre à Rome et fixation de la fête de Pâques, 3041; — droit canonique, 3022; — diaconesse, iv, 697; — controverses christologiques, xi, 177; xii, 1513; xiii, 353 (conc. de Chalcédoine); — sur l'Église maronite, x, 4, 9-12, 27, 32; — sur l'Église syrienne, xiv, 3071-72. — Cité : i, 1427; viii, 302, 1939; x, 2265; xiv, 3030 (cf. *Tables*, 938, 3034).

Auteurs antérieurs au XX[e] *siècle*

MICHEL ACOMINATOS. — Voir *Acominatos* (Michel), *Tables*, 20.

MICHEL L'ALLEMAND. — Traducteur de l'*Éthique* d'Aristote, avec le commentaire d'Averroès, xv, 375.

MICHEL AUGUSTIN. — Notice [É. Amann], x, 1668.

MICHEL DE BOLOGNE (dit : *Anguani* ou *de Anguanis*). — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], x, 1674-77. — Cité : 1068.

MICHEL DE CÉSÈNE. — Ministre général des Franciscains († 29 nov. 1342), en révolte contre Jean XXII, à propos de la pauvreté du Christ, excommunié, déposé et mort vraisemblablement contumace. — Cité : vi, 777-78, 814-15; viii, 635, 636, 639; xi, 866-71 *(passim)*, 875, 1658, 1662; xii, 1813, 1923, 2036, 2104-05, 2745; xiv, 2540.

MICHEL DE DAMIETTE. — Métropolite copte de Damiette (xii[e] s.). — Controverse avec Marc Al-Kanbar sur la nécessité de la confession, x, 2271, 2286-87 (intervention de Michel le Syrien, cf. *supra*, 3209, confession des péchés). — Son *Nomocanon*, 2268; — discipline et coutumes particulières de l'Église copte, 2292-95 *(passim)*, 2297. Cf. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 723-729.

MICHEL DE LA FUENTE. — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], x, 1703-05.

MICHEL GLYCAS. — Notice [V. Grumel], x, 1705-07. — Immaculée Conception, vii, 941; — messe (incorruptibilité du Christ eucharistié), x, 1339-42; — pénitence et habit monastique, xii, 1128; — purgatoire, xiii, 1246-47.

MICHEL PSELLOS. — Voir *Psellos*.

MICHEL RAHOZA, métropolite ruthène (1589-1599), et l'union à Rome (1596), xiv, 386.

MICHEL DE SAINT-AUGUSTIN (dans le monde : Van Ballaer ou Van Ballaert). — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], x, 1707-09. Cité : i, 2054.

MICHEL DE LA SAINTE-TRINITÉ. — Carme de Salamanque (1588-1661), auteur de la *Logique*, dans le *Cursus philosophicus* (Complutenses), xiv, 1017.

MICHEL SCOT. — Philosophe du xiii[e] s., peut-être écossais d'origine († vers 1291). Au cours d'un séjour à Tolède, traduit des œuvres d'Aristote d'après le texte arabe, xv, 374-75; cf. i, 1880; — d'où influence sur S. Thomas, xv, 620. — M. S. et P. Gallego, xii, 1936. — Hurter, ii, 266-67.

MICHEL LE SYNCELLE. — Notice [R. Janin], x, 1710-11.

MICHEL DE THESSALONIQUE. — Notice [V. Laurent], x, 1719-20. — Messe orientale, x, 1337.

Auteurs XX[e] *siècle*

MICHEL (Anton). — Historien et théologien allemand, spécialiste des problèmes byzantins. — Son ouvrage capital est *Humbert und Kerullarios*, 2 vol., Paderborn, 1924, 1930; — spécialement sur le card. Humbert : *Die Anfänge des Kardinals Humbert bei Bischof Bruno von Toul (Leo IX)*, dans *Studi gregoriani*, iii, Rome, 1948, p. 299-319; *Humbert und Hildebrand bei Nicolaus II (1059-1061)*, dans *Hist. Jahrb.*, lxxii, 1953, p. 133-61; *Die folgenschweren Ideen des Kard. Humbert und ihr Einfluss auf Gregor VII*, dans *Studi gregoriani*, i, Rome, 1947, p. 65-92; — spécialement sur l'affaire Cérulaire, *Verstreute Kerullarios und Humberttexte*, dans *Römische Quartalschrift*, xxxix, 1931, p. 355-76;

Die Rechtsgläubichkeit des römischen Bannes gegen Michael Kerullarios, dans *Byzant. Zeitschr.*, XLII, 1942, p. 193-205. On trouvera dans les *Tables*, 2144-45, des indications plus complètes sur l'apport considérable d'A. Michel à l'histoire du conflit entre Rome et Michel Cérulaire. Autres travaux signalés aux références.

Cité : x, 1682, 1684-85, 1687-88, 1690 (sur Michel Cérulaire); XII, 1807-09 (Pierre d'Antioche); XIV, 1350, 1353-54 (schisme byzantin); 2940, 2941 (bibl.) (Syméon II de Jérusalem).

MICHEL (Karl). — Son étude *Gebet und Bild in frühchristlicher Zeit*, citée : III, 2471-72 (poète Cyprien); IV, 581 (descente aux enfers); V, 1202 (liturgie funéraire).

MICHEL (L.), S. J. — *Vie du Bx Pierre Canisius...*, Lille, 1897. — Cité : II, 1523 (bibl.), 1531, 1533; III, 1708 (colloque de Worms).

MICHEL (Marie-*Albert*). — Né le 7 juill. 1877 à Greux (Vosges). Ancien professeur à la faculté de théologie de Lille (1910-1927), membre des Académies romaines pontificales de théologie et S. Thomas d'Aquin. A publié un assez grand nombre d'études dans diverses revues ou publications françaises et étrangères; mais son activité théologique a été en grande partie absorbée par une collaboration continue à l'*Ami du clergé*, depuis 1912, et au *Dictionnaire de théologie*, depuis 1910, où il a publié plus de 110 articles dont un certain nombre fort importants (voir aux *Tables*, 1659, 1660, 1662, 1663, 1665, 1666, 1667). — Quelques ouvrages cependant : *Les fins dernières*, la 3e éd. chez Téqui sous le titre *Les mystères de l'Au-delà* (trad. anglaise et espagnole); *Enfants morts sans baptême; Les décrets du concile de Trente*, 1938 (Letouzey), ainsi qu'un petit volume *Ave Maria*, chez le même éditeur. Directeur des *Tables du D. T. C.*

Cité : x, 2003; XIII, 1294, 1297; XIV, 640, 845, 1933, 1935, 2857, 2936.

MICHEL D'ESPLUGUES, capucin (1870-1934). — Théologien espagnol, directeur des *Estudis Franciscans*, fondateur du *Criterion*, réservé aux études philosophiques. Pour les études bibliques, il constitua la *Fondación Biblica Catalana* (1922). Publications : *Instructions dirigides als Religiosos*, 1910; *Conferencias espirituales para ejercicios*, 1902, 1904; *Sant Francesc de Sales, estudi, esprit, macimes*, 1904, 1907, etc. Plusieurs ouvrages de psychologie religieuse sur Notre-Seigneur, la T. Sainte Vierge, S. François, et des essais théologiques sur S. Augustin (1930), S. Paul (1934), Balmes (1931). — Voir *Criterion*, 1935, fasc. 3-4 (40-41).

JULIEN-EYMARD D'ANGERS.

MICHEL DE ZELL, capucin (1860-1928). — Voir aux *Tables*, 2072 *(Hetzenauer)*.

MICHEL-ANGE DE NARBONNE (1860-1939). Ses travaux théologiques datent de 1904 à 1917. On lui doit : des *Études sur l'Immaculée Conception* (1904), qui contiennent des traductions de Pierre Auriol et du franciscain François d'Ossuña (voir ici XI, 1656). Il édita (1925) les *Mystères de S. Joseph*, de Bernardin de Laredo, O. F. M.; en 1919, le *Tradado de la Oración*, attribué à Louis de Grenade et qu'il revendiquait pour S. Pierre d'Alcantara (voir ici, IX, 959, la controverse et XII, 1797-1800, où l'on trouve la liste des publications du P. Michel-Ange sur la controverse); en 1923, la *Traduction du IIIe abécédaire* de Pierre d'Ossuña, dans la Revue *Orient*. Parmi ses ouvrages proprement théologiques, signalons la *Théologie traditionnelle de l'Incarnation* (1913) (thèse scotiste de la primauté du Christ), cf. VII, 1495-96; *Duns Scot dans l'histoire* (1907); *La doctrine franciscaine et l'esprit franciscain* (1914); *La vie franciscaine en Espagne au temps de Charles-Quint* (1917).

Voir : *Le P. Michel-Ange de Narbonne*, dans *Voix franciscaines*, XLV, 1939, p. 347-351; Fidel de Ros, O. F. M. Cap., *El P. Miguel-Angelo de Narbona*, dans *Archivo Ibero-Americano*, II, 1942, p. 72-77.

JULIEN-EYMARD D'ANGERS.

MICHELET (Georges). — Né en 1873, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, auteur de *Dieu et l'agnosticisme contemporain*, Paris, 1909. — Cité pour son article *Religion*, dans le *Dict. apologétique* de d'Alès, sur W. James, XIII, 2259-60. Cf. V, 2488.

MICHELET (Jules) (Paris, 1798 - Hyères, 1874). — Historien et littérateur français. Ses ouvrages peuvent être répartis en quatre catégories : histoire, philosophie et polémique sociales, descriptions, relations de voyage. Seuls nous intéressent ceux de la deuxième catégorie : *Origines du droit français...* (1857); *Des jésuites* (1843), en collaboration avec Ed. Quinet; *Du prêtre, de la femme et de la famille* (1845); *Le peuple* (1846); *L'étudiant* (1848); *La Bible de l'humanité* (1864), etc. — On ne peut cependant omettre son *Histoire de France* en 17 volumes.

Cité : VIII, 1098; XIII, 1633, 2023.

MICHELITSCH (A.). — Théologien autrichien, auteur de commentaires sur la Somme théologique, *Tables*, 336. — Sur la rédaction du décret *Lamentabili*, x, 2030, 2032, 2046 (bibl.); — sur la motion divine, 2183. (enc. *Pascendi*).

MICHIELS (André). Professeur au grand séminaire de Malines. Sa thèse de doctorat, *L'origine de l'épiscopat, Étude sur la fondation de l'Église, l'œuvre des apôtres et le développement de l'épiscopat aux deux premiers siècles*, Louvain, 1900; — art. *Évêques*, dans *Dict. apol.* (d'Alès).

Cité : II, 173; III, 53; V, 1675, 1680, 1898; VIII, 966, 970; XI, 1212, 1214, 1220, 1223, 1226; XIII, 140, 143-47, 149, 161 (bibl.).

MICHIELS (Gommarus), O. M. C. — Auteur d'un ouvrage canonique, *Normae generales juris canonici. Commentarius libri I Codicis juris canonici*, Lublin (Pologne), 1929. — Cité : XIII, 686, 690-91, 692 (bibl.).

MICHL (Anton) (1753-1813). Canoniste allemand, professeur à Ingolstadt, a composé *Christliche Kirchengeschichte*, Munich, 1807; *Kurze Übersicht des kath. Kirchenrechts*, Landshut, 1805; *Kirchenrecht für Katholiken und Protestanten*, Munich, 1809. — Cité : I, 865. — Hurter, v, 713.

MICHNA. — La plus ancienne codification du droit juif, VIII, 1590; citée dans l'art. *Talmud*, XV, 10, 11, 12, 13, 14, 15-17, 18, 19, 20, 27.

MICHOL, fille de Saül et femme de David, XIII, 2777, 2795. Citée : IX, 2054. Voir *D. B.*, IV, 1075.

MICKL (Louis), cistercien, moraliste. — Cité, ainsi que son ouvrage, II, 2547. Cf. Hurter, v, 235.

MICLESCO (Callinique), métropolite orthodoxe de Bucarest, † 1886. — Controverse anticatholique, XIV, 84-87.

MICRONÉSIE (Océanie). — Missions catholiques, x, 1950, 1995-96.

MICU-KLEIN (Jean-Innocent). — Évêque d'Alba Julia (1728-1751). Regroupement de domaines ecclésiastiques en Roumanie, XIV, 31.

MICU-KLEIN (Samuel), moine et professeur roumain († 1806). — Notice et œuvres, XIV, 33-35. — Cité : 37, 38, 39, 43, 80.

MIDDLETON (Dr Conyers), auteur protestant anglais du XVIIIe s. Controverse avec Challoner sur les pratiques catholiques, II, 2210.

MIDDLETON (Richard de). — Voir RICHARD DE MEDIAVILLA, XIII, 2669-75.

MIDRASCHIM. — Commentaires (juifs) suivis du texte sacré, VIII, 1590-91. Cf. IV, 2010-11 (Ecclésiaste); VIII, 1503 (Jonas); x, 1526-35 (messianisme, *passim*); XI, 2340, 2345, 2481 (influence sur S. Paul); XV, 11, 14, 20 (Talmud); 2646 (Verbe). Voir *Tables*, 2938 (3o *Le Midrash*) et *D. B. S.*, v, 1263.

MIECHOW (Justin de). — Notice [M.-M. Gorce], x, 1720. — Cité, sous le nom de Miechowita, XII, 2495.

MIGÉTIUS (ou *Mingentius*). — Notice [É. Amann], x, 1720-22; cf. I, 404.

MIGLIORATO (Côme). — Pape sous le nom d'Innocent VII, VII, 2001.

MIGNE (Jacques-Paul). — Étude générale [L. Marchal], x, 1722-40. — 1o *Biographie*. — Ministère, journalisme, publications, interdictions, œuvre à demi ruinée, x, 1722-25.

2o *L'œuvre*. — 1. Publiciste, x, 1725-27; cf. XV, 2811. — 2. L'éditeur : *a)* Principales collections (*Cursus Scripturae Sacrae, Theologiae cursus completus, Démonstrations évangéliques, Orateurs sacrés, Encyclopédies* ou *dictionnaires, Cours d'hist. ecclésiastique, Summa aurea* mariale), x, 1727-30; —

b) Patrologies (mise en œuvre et sources), 1730-34; — publication : latine, 1734; grecque, 1735; — *c)* œuvres diverses, 1736; — *d)* interruption et continuation de l'œuvre, 1737-38.

3° *Appréciation.* — Utilité de l'œuvre considérée dans son ensemble. — Voir XII, 1212, 1361-63, 2240; XIII, 1611.

MIGNOT (Étienne). — Notice [J. Carreyre], x, 1740-43.

MIGNOT (Eudoxe-Irénée), archevêque d'Albi. — Notice [L. de Lacger], x, 1743-51. — 1. Vie, x, 1743. — 2. Publications principales, 1744-46; cf. I, 1559, 1561, 1579; III, 2309 (bibl.). — 3. Doctrines : le problème biblique, la tradition, la critique, x, 1746-49; — application à la théologie : tradition et progrès doctrinal; rôle de l'*Ecclesia discens*, 1749-50; — attitude pendant la crise moderniste, 2015, 2023-24. — Cité : VI, 1950-51.

MIGNOT (Jean-André). — Notice [J. Carreyre], x, 1751.

MIGUEL (Don) (1802-1866). Roi du Portugal de 1828 à 1834, XII, 2613. — Influence au point de vue religieux de son règne et de sa chute, VI, 1825.

MIKLOSICH (François) (1815-1891). Professeur de philologie slave. Notice dans Hurter, V, 1616. A édité l'Évangile de S. Mathieu en ancien slovène; *Acta et diplomata graeca* du Moyen Age, Vienne, 1860-1887 (5 vol.). Il est cité dans le *D. T. C.* surtout pour sa publication avec A. Theiner des *Monumenta spectantia ad unionem Ecclesiarum graecae et romanae*, Vienne, 1872. Cette indication générale suffit.

MILAN (Ville, diocèse, duché). — S. Ambroise, I, 942-43; — conciles, *Tables*, 721-22; — Rome, Aquilée et Milan au Ve s., IX, 232; — suite des Trois-Chapitres au VIe s., XV, 1914-16; — M. et les patarins, XI, 2243-45; cf. VI, 1799. — Diocèse moderne et province ecclésiastique, VIII, 126. — S. Charles Borromée à Milan et son influence, II, 2267-68; III, 819-21.

MILANESE (Joseph-Ignace), S. J. († 1750). — Sur l'Immaculée Conception, VII, 1181, 1183. — Cf. Hurter, IV, 1486.

MILANTE (Pio-Thomas). — Notice [M.-M. Gorce], x, 1751. — Contre les propositions condamnées par Innocent XI, XIII, 571.

MILAS ou **MILASCH** (Nicodème). — Canoniste orthodoxe serbe, évêque de Zara en Dalmatie (fin du XIXe s.), auteur de plusieurs ouvrages : *Ecclesiasticum jus Ecclesiae orthodoxae orientalis* (en langue serbe) (trad. allemande, russe, bulgare, grecque, roumaine); — *Codex canonum Ecclesiae africanae*, Zara, 1881; — *De collectionibus canonicis Ecclesiae orthodoxae*, Neusatz, 1886; — *Jus poenale ecclesiaticum*, Monastir, 1911; — *Slavorum apostoli Cyrillus et Methodius et veritas orthodoxiae*, Zara, 1881. Cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 636-37.

Cité : IX, 2323, 2325 (mariage); — XIV, 1429-30 (conciles); — 1434 (magistère); — XV, 2211-12 (unité de l'Église).

MILET (Vit). — Notice [É. Amann] x, 1752.

MILÈVE (Conciles de). — Étude [É. Amann], x, 1752-58. — Voir *Tables*, 722 et 702 (Carthage et Milève).

MILITAIRES (Ordres). Voir *Ordres militaires*.

MILJUKOV (Paul-N.), professeur à l'Université de Moscou, ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire russe. — Son livre *La crise russe*, Paris, 1907, cité XIV, 360.

MILK, divinité cananéenne. — Voir *Moloch*.

MILL (James) (1773-1836). Philosophe et économiste anglais, partisan du système de Bentham (cf. *Tables*, 423). Auteur de *Analyse des phénomènes de l'esprit humain* et *Éléments d'économie politique* (1821). Cité : XIII, 1771.

MILL (John Stuart) (1806-1873), fils du précédent. Économiste et philosophe anglais. Principaux ouvrages : *Système de logique* (1843); *Principes d'économie politique* (1848); *Auguste Comte* (1866); *La psychologie de M. Bain; Traité du gouvernement représentatif* (1861); *Examen de la philosophie de Hamilton* (1865); *La sujétion des femmes* (1869). Sa philosophie est essentiellement phénoméniste et associationiste.

Cité : X, 292-93, 308, 309 (philosophie); cf. I, 279 (abstraction); II, 2029-30 (causalité); IV, 935, 1280-81, 1287-88 (théodicée); cf. XV, 3355; VII, 430 (le moi); V, 442, 445 (sophismes et jugements erronés); 2096 (fatalisme); IX, 666 (liberté); X, 1819-20, 1922-26 (déterminisme et miracle); XIII, 1771 (morale utilitaire); 811 (propriété); XIV, 999 (salaire); cf. 791, 794; XV, 461 (la science théologique et la théorie des « collocations »); 3512, 3519 (Ward).

MILLÉNARISME. — Origines. Histoire [G. Bardy], x, 1760-63. — 1° *Origines.* — 1. Interprétation matérielle du « royaume messianique » entrevu chez les prophètes et les auteurs juifs. Voir Messianisme, *Tables*, 3195-97, et VIII, 1768. — 2. Interprétation inexacte de l'Apocalypse, x, 1760 et XIII, 2518-19; et de S. Paul, XI, 2400; XIII, 2519-20; cf. XV, 597; — aucune trace en *IIa Petri*, XII, 1788.

2° *Dans les premiers siècles.* — IIe s. : Pseudo-Barnabé (cf. II, 421); — Cérinthe (cf. II, 2154); — Papias (cf. XI, 1946); — S. Irénée (cf. VII, 2503-05; XIII, 2523-24); — S. Justin (cf. VIII, 1769, 2269-70); — Tertullien (cf. XIII, 1213-14; XV, 164-65). — IIIe s. : Commodien (cf. III, 417); — Lactance (cf. VIII, 1779, 2442-43); — Victorin de Pettau (cf. XV, 2884-85); — S. Méthode d'Olympe (cf. X, 1613); — Népos (cf. XI, 68-69); — S. Hippolyte (cf. VI, 2511); voir également au sujet de Méliton de Sardes, x, 541, 544. — IVe s. : lutte contre le millénarisme : Origène (cf. XI, 1551); — Denys d'Alexandrie (cf. IV, 426); — contre Apollinaire de Laodicée; — S. Augustin, se rétractant lui-même (cf. XIII, 2541).

3° *Nouvelles formes du M.* — Joachimisme, VIII, 1432-33 (troisième période, après le N. T.); — IX, 95 (visions de Jeanne Lead); — XIV, 2253 (le mormonisme, variété du M.); 1495 (Ch. Schlegel).

On consultera A. Gelin, dans *D. B. S.*, art. *Millénarisme*, V, 1289-94, dont voici la finale : « L'histoire du millénarisme n'est pas terminée. Le climat dans lequel s'épanouirent les sectes produisit les mêmes effets qu'au temps du montanisme : ainsi des anabaptistes au XVIe s., des labadistes au XVIIIe, des darbystes, mormons et adventistes au XIXe. (Sur cette histoire, voir Semisch, *Chiliasmus*, dans *Realencycl. für prot. Theol. und Kirche*, III, 1897, p. 810-812.) Le développement des sectes, à notre époque troublée, a redonné vigueur aux divagations millénaristes (voir H. Chéry, *L'offensive des sectes*, Paris, 1954, avec bibl. abondante, p. 491-94). Il s'est trouvé enfin, aux XVIIIe-XIXe s., un exégète, Bengel (cf. *Tables*, 4101), qu'on a appelé « le plus systématique et le plus « fantaisiste des millénaristes » (Allo) et qui a fait école. »

« Le millénarisme mitigé, que Monsabré déclarait « une « opinion vaine qu'un homme raisonnable ne peut adop- « ter » (*Expos. du dogme*, carême 1889) a trouvé un regain de créance dans des cercles catholiques ces dernières années. En 1896, plusieurs ouvrages de Chabaudy, dont le principal était *Études scripturales, patristiques, théologiques et philosophiques sur l'avenir de l'Église catholique selon le plan divin, ou la régénération de l'humanité et la rénovation de l'univers* (Poitiers, 1890), étaient mis à l'Index. L'année suivante, c'était le tour d'A. Rohling, *Der Zukunftsstaat, ein Trostbüchlein*. L'étude de M. Chasles, *Celui qui vient* (Avignon, 1936) présentait des relents millénaristes et fut réprouvée par l'autorité ecclésiastique. Le renouveau d'intérêt accordé en Amérique latine à un livre mis à l'index en 1824 *(Venida del Mesias en gloria y majestad)* attirait, en 1941, une réponse du S.-Office à la consultation de l'archevêque de Santiago du Chili (voir *N. R. Th.*, 1945, p. 240). Enfin le 21 juill. 1944, le S.-Office a publié une condamnation formelle du système sous cette forme : *Quid sentiendum de systemate millenarismi mitigati, docentis scilicet Christum Dominum ante finale judicium, sive praevia, sive non*

praevia plurium justorum resurrectione, visibiliter in hanc terram regnandi causa esse venturum? — R. *Systema millenarismi mitigati tuto doceri non posse* (*A. A. S.*, 1944, p. 212). »

Bibl. ajoutée par Gelin : H. Leclercq, *Millénarisme*, dans *D. A. C. L.*, XI, 1181-1195; — W. Bauer, *Chiliasmus*, dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, XVe fasc., 1954, col. 1073-1078; — V. Ermoni, *Les phases successives de l'erreur millénariste*, dans *R. Q. H.*, LXX, 1901, p. 353-388; — H. Bietenhard, *Das tausendjährige Reich*, 1944; — J. Daniélou, *La typologie millénariste de la semaine dans le christianisme primitif*, dans *Vigiliae christianae*, 1948, p. 1-16.

MILLER (Dom Athanase). — Son étude *Das Buch Tobias*, dans *Die heil. Schrift des A. T.* de Bonn, IV, 1940, citée : XV, 1162-64, 1167-69, 1171, 1173, 1175.

MILLER (William), fondateur des Adventistes, né aux U. S. A. en 1782, I, 512-514; cf. XIII, 855 (rectifier l'orthographe).

MILLET (Germain). — Mauriste († 1674). Ses ouvrages, X, 435, 442. Cf. Hurter, III, 1079.

MILLETOT (Bénigne). — Notice [J. Carreyre], X, 1763.

MILLIGAN (J.). — Commentaire *St Paul's epistles to the Thessalonicians*, Cambridge, 1908. — Cité : XV, 577, 579, 595, 604. — Le même auteur a publié également *The Autenticy of the Second Epistle to the Thessalonicians*, dans *The Expositor*, ser. VI, IX, 1904, p. 430-450. — Cité fréquemment par B. Rigaux, *Les Épîtres aux Thessaloniciens*, coll. *Études Bibliques*, Paris, 1956.

MILNER (John). — Notice [É. Amann], X, 1764. — Cité : VI, 147; XI, 1676.

MILON, usurpateur du siège épiscopal de Vérone (Xe s.). — Rathier, évêque de Vérone, et l'usurpateur, XIII, 1681, 1684, 1686; cf. XI, 1286.

MILONE. — Deux philosophes italiens ontologistes portent ce nom. 1° Francesco, XI, 1034. — 2° Gaetano, 1001, 1003, 1009, 1030, 1034, 1036, 1051.

MILTIADE, pape. — Pontificat [É. Amann], X, 1764-65. — Le cas de Cécilien, dont le sacre est contesté par Donat des Cases Noires, jugé par M., IV, 1688; XIII, 277; XV, 1251-52. — Constitution apocryphe sur le carême, II, 1736.

MILTIADE, apologiste. — Notice [É. Amann], X, 1765; cf. I, 1585; IX, 2009 (Marcion); X, 2356, 2359, 2365 (montanisme).

MILTITZ (Charles de). — Notice [É. Amann], X, 1765-67. — M. et Luther, IX, 1157.

MILTON (John) (1608-1674). Poète anglais, auteur du *Paradis perdu*, son chef-d'œuvre. — M. a pris part aux luttes politiques et religieuses de son pays et embrassa le parti des Puritains intransigeants. Cité : IX, 922; XV, 1779, 2163.

MINANOS (François-Fernandez de). — Notice [É. Amann], X, 1767.

MINARD (Louis-Guillaume). — Notice [J. Carreyre], X, 1767-68.

MINAS D'AGUINE, patriarche arménien de Constantinople, ses rapports avec le patriarche Nalian, XI, 19-20.

MIND-CURE (Association américaine de la), but poursuivi, V, 1804, 1810; — expérience religieuse, 1829; — libéralisme religieux, 1832; — la foi, 1851.

MINDERER (Sebald). — Voir SÉBALD MINDERER, XIV, 1753.

MINEUR. — Est dit mineur celui qui n'a pas atteint l'âge de 21 ans accomplis. Les mineurs sont répartis en trois catégories : les enfants, jusqu'à l'âge de sept ans; les impubères, jusqu'à l'âge de quatorze ans pour les hommes, de douze ans pour les femmes; les pubères, au-delà de quatorze ans ou de douze ans. Voir *Impubères*, VII, 1426-38, avec les notes et références des *Tables*, 2243-44, et *Age*, *Tables*, 54. Les mineurs ont un domicile nécessaire, celui de leurs parents ou de leur tuteur (can. 93), *Tables*, 1023. Ils sont représentés en justice par leur parents, tuteurs ou curateurs (can. 1648).

Sont assimilés aux mineurs et soumis aux mêmes incapacités ceux qui sont habituellement privés de l'usage de la raison (can. 88, § 3); voir *Tables : Folie*, 1573-74, et art. TESTAMENT, XV, 171.

Le Code relève les mineurs de leur incapacité générale dans les cas suivants :

a) Les mineurs peuvent se pourvoir d'un quasi-domicile (can. 93), *Tables*, 1023; dès qu'ils ont dix-sept ans révolus, ils peuvent se marier sans avoir à se munir d'aucune autorisation (can. 1034), cf. VII, 1427. Toutefois le curé doit les exhorter à ne pas se marier sans le consentement de leurs parents et, s'ils refusent, il n'assistera à leur mariage qu'après en avoir référé à l'évêque.

b) Le mineur peut faire élection de sépulture (can. 1223, § 2); il peut émettre des vœux non réservés (can. 1307, § 2); voir à ce sujet le pouvoir des parents, *Serment provisoire* (annulation), XIV, 1955. Il peut entrer en religion à partir de quinze ans (can. 555, § 1, 1°), faire profession temporaire (can. 573), émettre des vœux réservés à partir de dix-huit ans (can. 1309). Cf. XIII, 2176.

c) En matière pénale, la minorité est tantôt excuse, tantôt élément du délit. — Excuse d'autant plus efficace que le mineur est plus jeune (can. 2204). Les mineurs impubères sont soustraits à l'application des peines *latae sententiae;* quant aux peines *ferendae sententiae*, ils peuvent en être frappés, mais, aux peines vindicatives, on devra préférer les peines éducatives (can. 2230). Cf. XII, 640. — Élément d'aggravation du délit : dans le crime de rapt d'une mineure, XIII, 1675; ou d'un délit *contra sextum*, commis sur les mineurs par un laïque (can. 2357) ou par un clerc (can. 2359). Cf. VI, 606; voir, pour les clercs, la note des *Tables*, 566-67. — Voir *D. D. Can.*, VI, 881-82.

MINEURS (Ordres). — Références à *Ordre*.

MINGANA (Alphonse). — Orientaliste, éditeur et traducteur de la *Chronique d'Arbèles*, dans *Orientalia christiana*, VIII, Rome, 1927. — Cité : XI, 162, 163 (bibl.), 165, 169 (bibl.), 174, 186, 194, 195, 196, 199, 209.

MINGARELLI (Ferdinand). — Notice [É. Amann], X, 1768.

MINGARELLI (Jean-Aloyse). — Notice [É. Amann], X, 1768. — Cité : IV, 751, 1116 (bibl.).

MINGES (Parthenius), O. F. M. — Minges, « le meilleur scotiste des temps présents », est né à Flemlingen (Palatinat) le 15 janv. 1861; lecteur de théologie dogmatique à Munich (1891-1906), préfet du collège de Quaracchi (1907-1914); de nouveau lecteur à Munich (1914-1918); mort en cette ville le 12 avr. 1926. — Ses nombreuses études sur Duns Scot sont souvent écrites hâtivement et manquent parfois de critique. Citons parmi les plus marquantes : *Die angebliche laxe Reuelehre des Duns Scotus*, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, 1901, p. 231 sq.; *Zur Theologie des Duns Scotus*, dans *Theol. Quartalschrift*, 1902, p. 259 sq. Ses œuvres les plus importantes sont : *Ist Scotus Indeterminist?*, thèse de Munster, 1904; *Der angebliche exzessive Realismus des Duns Scotus*, Munster, 1905; *Die Gnadenlehre des Duns Scotus auf ihren angeblichen Pelagianismus und Semipelagianismus geprüft*, Munster, 1906; *Geschichte der Franziskaner in Bayern*, 1906; *Compendium theologiae dogmaticae ad mentem Scoti*, Ratisbonne, 1901; 2e éd., 1922; *Duns Scoti doctrina philosophica et theologica*, 1930.

L. T. K., VII, 199.

Cité : IV, 768, 905 (sur Dieu, doctrine de Scot); 1946 (bibl.); IX, 769-70 (sur les limbes); X, 702, 704-05 (mérite); XII, 1125 (pénitence, matière); 1272 (le mot « grâce »); 1277 (notion de la grâce de la persévérence; soi-disant semipélagianisme de Duns Scot).

MINIATIS ou **MÉNIATÈS** (Élie). — Notice [S. Salaville], X, 1769-73. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 968. — Notice résumée aux *Tables*, 1153.

MINIMES. — Origine. Influence. Sciences ecclésiastiques [É. Dumoutet], X, 1773-76. — Auteurs principaux possédant un article : Boucat (Antoine), II, 1090; — Giry (François), VI, 1377; — Lallemandet (Jean), VIII, 2456; — Maignan (Emmanuel), IX, 1653; — Marin (Michel-Ange), 2478; — Mersenne (Marin), X, 788; — Palanco (François), XI, 1818; — Perrimezzi (Joseph-Marie), XII, 1253; — Ruteau (Antoine), XIV, 372; — Saguens (Jean), 744; — Salier (Jacques), 1035. — Notices dans

Hurter sur Masson (Antoine), iv, 463-64, et Rangueil (Claude), iii, 795. — *Vie de S. François de Paule*, par le card. Viger, xv, 2991.

MINISTRE DES SACREMENTS. — Étude morale [L. Godefroy], x, 1776-1792. — Synthèse et applications à l'art. *Sacrements*.

MINNEKE (Henri). — Moine prémontré accusé de manichéisme (xiii[e] s.), ix, 1048.

MINTO (Lord). — Et le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, xv, 3567.

MINUTIUS FÉLIX. — Notice [É. Amann], x, 1793-98; cf. i, 1586, 1591; viii, 188; xii, 1482; xv, 135. — Cité : Démons, iv, 411; v, 51, 1771; vii, 653, 655; x, 1795; — Dieu, iv, 880, 1055-56; — Enfer, v, 50-51, 2200; x, 1794; — Exorcismes, v, 1771; x, 1795; — Infanticide, vii, 1719-20; — Mariage, ix, 2088; — Messe, x, 908; — Propagation du christianisme, xiii, 696, 697, 701, 702; — Résurrection des morts, 2522, 2524.

MINUTOLO (Louis). — Notice [M.-M. Gorce], x, 1798. — Sur le probabilisme, xiii, 508-509.

MIOLLIS (Alexandre-François, comte) (1759-1828). — Général français. Occupation de Rome sous Pie VII, xii, 1676-77.

MIRABAUD (Jean-Baptiste) (1675-1760). — Notice et ouvrages, xiii, 1749.

MIRACLE. — Étude théologique [A. Michel], x, 1798-1859.

I. Notion. — 1° *Magistère*. — 1. Conc. Vatican I, sess. iii, c. 3 (Denz.-Bannw., n. 1790), x, 1789; cf. iii, 2216, 2227, 2235; vi, 190, 267, 423, 519; x, 1850, 1854; xiii, 713, 735, 1647; xiv, 2058. — Id., can. 4 (Denz.-Bannw., n. 1813), x, 1799; cf. iii, 2184, 2236; x, 1848, 1854; xiv, 2058. — 2. Serment antimoderniste, x, 1799, 1850, 1854; xiii, 1647; xiv, 2935. — 3. Autres documents : Bautain, prop. 3, *ii*, 483; x, 1850; *Syllabus*, prop. 7, xiv, 2892; Décret *Lamentabili*, prop. 17, 36 (Denz.-Bannw., n. 2017, 2036).

2° *Écriture sainte*. — Différents noms employés par les écrivains sacrés, x, 1800-01; — le M. signe objectif (sensible, surnaturel) du fait ou de la vérité révélée, xiv, 2054-56; — application (M. de Jésus-Christ et des apôtres) à la manifestation divine du Christ, viii, 1188-1198; cf. x, 1800-01; i, 349-50.

Dans le *D. B. S.*, le P. Lefèvre, S. J., a repris le thème du *Miracle dans l'Écriture* (v, 1299-1308), tout d'abord en indiquant les études antérieures : *Jésus-Christ* et *Miracle*, dans le *D. B.*, par M. Lesêtre; dans le *D. T. C.*, par A. Michel; dans le *Dict. Apol.*, par les PP. de Grandmaison et de Tonquédec et par le P. de Grandmaison, dans son *Jésus-Christ*, ii, Paris, 1928.

Trois parties dans l'art. de L. : Noms donnés au miracle (col. 1300-01); — Valeur historique des récits de miracles (col. 1301-05); — Caractère miraculeux des faits rapportés (col. 1305-06).

Présentement, le deuxième point nous intéresse particulièrement. Le concile du Vatican a affirmé que Moïse et les prophètes ont fait de nombreux miracles pour attester l'authenticité de leur mission. Ici même ont été relatés des faits miraculeux de l'A. T. : i, 4; v, 1752, 1756-57; viii, 1498, 1558-62; xiii, 2788, 2808, 2817-19, etc. A ce sujet, L. écrit : « En principe, la présence ou l'absence de faits merveilleux ne détermine pas le genre littéraire d'un écrit. Mais si un ouvrage se classe manifestement dans le genre sapientiel, où la fiction est de règle, le merveilleux qui s'y rencontre a des chances d'être une pure construction littéraire. Ce merveilleux littéraire est admis depuis toujours dans le livre de Job (cf. *Job*, dans *D. B. S.*, iv, 1082 : voir *Tables*, 2666). On tend aujourd'hui à rapprocher du genre sapientiel les livres de Jonas (cf. *Jonas*, dans *D. B. S.*, iv, 1110-1121; et *Tables*, 2676) et de Tobie (Schildenberger, *Das Buch Tobias*, Bonn, 1940). Nous serions également porté, *salvo meliore judicio*, à voir dans le livre de Daniel, d'allure apocalyptique, un mélange du genre prophétique (dominant dans les c. vii-xii) et du genre sapientiel (surtout c. i-vi et xiii-xiv). Cela invite à ne pas insister sur la réalité des faits merveilleux rapportés dans ces livres. Il est clair que, dans ces cas, l'enseignement visé par l'auteur s'appuie moins sur la réalité du fait que sur sa signification : un fait historique peut être à l'origine du récit, mais la manière dont il est raconté ne nous permet pas de porter sur son compte un jugement historique assuré. Les livres de l'Ecclésiastique et de la Sagesse (Eccli., xliv-xlix; Sap., x-xix) offrent des exemples clairs de la liberté que les auteurs sapientiels se permettent dans la présentation des faits historiques.

« Même dans les livres qui rapportent des événements réellement arrivés, et que nous appelons dans ce sens « historiques », le merveilleux de fiction n'est pas exclu. Que des animaux parlent, cela ne se voit guère que dans les fables. Deux cas se trouvent dans les livres historiques de la Bible. Le serpent de la Genèse ne fait pas difficulté, une fois admis que dans ces chapitres les faits réels sont proposés en langage figuré (*A. A. S.*, 1948, p. 47). Pour l'ânesse de Balaam (Num., xxii), diverses explications ont été proposées (cf. A. Clamer, dans *La Ste Bible*, ii, *in loc.*); le plus simple nous paraît être de voir dans les ℣. 22-35 le récit de la vision de la nuit mentionnée au ℣. 19 (noter le doublet 20-21 avec 35).

« L'histoire des Hébreux depuis la sortie d'Égypte jusqu'à l'occupation de la Terre promise n'est qu'un tissu de miracles; aucun événement important n'est raconté qui ne soit miraculeux. Cette universalité doit nous rendre attentifs : d'une part, il y a lieu de se méfier d'une telle généralisation; d'autre part, l'unanimité entre des traditions très diverses contraint à admettre un miracle réel à l'origine, ou du moins un fait tenu pour tel par les bénéficiaires. L'étude critique des documents permet un jugement qui se garde de tout excès. Nos récits ne sont ni un journal de voyage, ni la mise par écrit de témoignages de première main, mais des souvenirs qu'on se transmettait de génération en génération, pour entretenir la flamme de la foi. Chaque tradition fait ressortir à sa manière le caractère miraculeux de l'événement. L'auteur inspiré qui les a réunis n'a pas craint de les juxtaposer, même quand les détails étaient difficilement conciliables (séparation des eaux de la mer Rouge, goût de la manne), parce que ces présentations diverses mettaient chacune en valeur la portée significative des miracles. La littérature postérieure, du Deutéronome à la Sagesse en passant par les Psaumes, se permet dans le même but de nouvelles adaptations. On en conclut que, s'il faut affirmer de réels miracles au cours de l'Exode, on doit souvent se résigner à ignorer comment les choses se sont passées exactement.

« Les miracles rapportés dans la vie des prophètes (livres des Rois, livres prophétiques) sont, du point de vue historique, dans une position meilleure. Les témoins sont plus près des événements et ceux-ci s'insèrent dans une trame d'histoire normale. En général, les miracles sont rares dans cette littérature. Quand ils s'accumulent, comme dans l'histoire d'Élie et d'Élisée, l'historien devient plus méfiant. Il y a déjà longtemps, M. Lesêtre invitait à faire la part du grossissement littéraire dans ces récits (dans *Rev. apol.*, vii, 1908, p. 521). Un rapprochement avec les *légendes hagiographiques* se présente spontanément à l'esprit; mais on doit se souvenir que la vie de saints tout récents, comme le curé d'Ars ou Don Bosco, offre des miracles aussi étonnants, au sujet desquels les témoignages historiques sont irrécusables. Cela invite à la prudence avant de traiter comme légendes les vies d'Élie et d'Élisée » (col. 1302-03).

Le P. Lefèvre montre ensuite que les simplifications de l'école de littérature et de religion comparées (Gunkel, Gressmann) ne peuvent constituer un argument valable contre la réalité des miracles de l'A. T. : « Les analyses de ces auteurs, grâce aux rapprochements proposés, nous aident à apprécier plus justement la valeur des récits bibliques; mais les ressemblances ne doivent pas faire négliger les dissemblances, qui manifestent la transcendance de la religion d'Israël et qui nous obligent à prendre au sérieux les interventions de Dieu dans l'histoire de ce peuple » (col. 1303). Dans l'exégèse du N. T., l'école de la *Formgeschichte* s'efforce de réduire à néant les miracles opérés par le Christ. « Le découpage des unités littéraires range les miracles dans deux catégories. Les uns, mentionnés en passant pour illustrer une parole de Jésus, entrent dans la composition d'un « paradigme »

(Dibelius), d'un « apophtegme » (Bultmann), telles par ex. les guérisons du paralytique, de l'homme à la main desséchée. D'autres sont traités pour eux-mêmes dans des « histoires de miracles » (Bultmann), que Dibelius appelle *Novellen*, au sens de récits fictifs : telles les guérisons du lépreux, du sourd-muet, de l'aveugle de Bethsaïde ou les résurrections... Dans un cas comme dans l'autre, il ne saurait être question de miracles historiques ». Une telle conclusion n'est pas admise, même par des partisans de la *formgeschichtliche Methode*, témoin K. L. Schmidt, qui inventa la méthode en même temps que Dibelius et Bultmann. Il admet les mêmes rapprochements littéraires que ses collègues, mais il ajoute : « On doit aussi bien se persuader que ce n'est pas là un critère tout à fait sûr pour distinguer ce qui est historique et ce qui ne l'est pas » (art. *Jesus-Christus*, dans *Rel. in Gesch. und Gegenw.*, 2e éd., III, 145). Et plus tard, dans *Rev. d'hist. et de phil. rel.* (1938, p. 1-53) : « Quiconque prend au sérieux l'incarnation de Dieu en Jésus de Nazareth et accepte par conséquent que Jésus ait été concrètement le Messie, devra sans doute comme critique tenir compte de l'amplification dont certaines histoires de miracles ont été l'objet après coup, mais il n'a pas le droit, par suite d'un rationalisme indéracinable bien incapable en vérité de saisir cette affirmation de l'incarnation de Dieu, de se refuser à considérer les miracles sous leur aspect messianique » (p. 47). C'est justement, conclut le P. Lefèvre, « parce que la *Formgeschichte* a le souci de ne jamais séparer un texte de son milieu vital qu'elle doit tenir compte du milieu christologique sans lequel les évangiles n'ont plus de sens. Sans doute « il n'y a presque rien dans les exorcismes de l'Évangile à quoi on ne puisse trouver un parallèle dans la littérature juive ou païenne plus ou moins contemporaine. Mais une chose est certaine : à comparer les trois séries d'histoires, chrétienne, juive et païenne, le caractère unique des récits qui concernent Jésus frappe au premier regard, tandis que la découverte des parallèles exige une recherche. La raison en est simple, c'est que les exorcismes du N. T. tirent leur signification non de leur contenu, qui est un bien commun de ce genre de littérature, mais de leur contexte; c'est leur place dans la christologie qui en fait quelque chose de tout différent des autres récits, qui pour la forme et pour le contenu leur ressemblent et sont presque identiques » (G. K. Barrett, *The Holy Spirit and the Gospel Tradition*, Londres, 1947, p. 57). Les parallèles juifs et païens ont été rassemblés par P. Fiebig, *Rabbinische Wundergeschichten* et *Antike Wundergeschichten*, dans Lietzmann, *Kleine Texte*, LXXVIII et LXXIX, Bonn, 1911.

En conclusion : « Les miracles ont été regardés dès le début par la prédication primitive comme une pièce maîtresse de l'histoire de Jésus (Act., II, 22; X, 38). S. Paul atteste, aussi bien que les récits des Actes, le lien nécessaire entre la prédication et les miracles dans la mission des apôtres (I Thess., I, 5; II Cor., XII, 12, etc.; voir *D. T. C.*, XI, 2375-76), qui est la suite de l'évangélisation commencée par Jésus. Les miracles du N. T. sont ainsi des faits bien attestés et inséparables du contexte historique où ils s'insèrent » (col. 1304-05).

Cette présentation du P. Lefèvre a paru utile pour compenser certaines déficiences de l'art. MIRACLE.

3° *Tradition.* — Chez les Pères et les premiers théologiens, la notion du miracle s'est complétée de sa valeur probante. Ces deux aspects ont été envisagés, x, 1801-06, 1850-53. Pour éviter les redites, on réunit ici les références concernant ces deux aspects.

1. Avant S. Augustin. — Quadratus, x, 1801; cf. III, 2240; XIII, 1429-31; — Méliton, x, 1801; cf. III, 2241; — S. Justin, x, 1801-02, 1850; cf. III, 2240-41; VIII, 2263; — Origène, x, 1801, 1850; III, 2243-45; XI, 1561-63 (le miracle de l'Église); — Arnobe, x, 1801, 1850; III, 2250-51; — Tertullien, x, 1802; III, 2249. — Autres auteurs cités à CRÉDIBILITÉ : Eusèbe (cf. v, 1529); — S. Basile, S. Jean Chrysostome, S. Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, S. Jean Damascène; Lactance (cf. VIII, 2436), S. Hilaire, S. Jérôme, III, 2245-53 *(passim)*.

2. S. Augustin, I, 2339-40, 2341; III, 2254-57; x, 1802-03, 1850-51.

3. De S. Augustin à S. Thomas : S. Léon le Grand, III, 2257; IX, 281; x, 1851; — S. Grégoire le Grand, III, 2257; x, 1803, 1851; — S. Grégoire de Tours, 1851; — S. Isidore, III, 2257; x, 1851; — S. Bède, III, 2257; x, 1851; — W. Strabon, x, 1851; — Paschase Radbert, 1851; — S. Pierre Damien, 1851; — Rupert de Deutz, III, 2260; x, 1851; XIV, 194-95; — Hugues de Saint-Victor, x, 1851; — Pierre le Vénérable, 1851; XII, 2075-76, 2078; — Pierre Lombard, x, 1851; — S. Anselme, I, 1343, 1346; x, 1803, 1851; — Robert Pulleyn, III, 2264; x, 1851; — Césaire d'Heisterbach, 1804; — S. Bernard, III, 2262; x, 1803, 1851; — Abélard, III, 2259; x, 1851; — Richard de Saint-Victor, 1804, 1851; — Guillaume d'Auxerre, 1804; III, 2265; — Guillaume d'Auvergne, 2265-66; x, 1804, 1852; — Alexandre de Halès, III, 2267-68; x, 1804, 1852; — Albert le Grand, 1804-05, 1852; III, 2268-69; — Pierre de Tarentaise, x, 1852; — S. Bonaventure, 1804, III, 2269-70. — Autres auteurs cités sans références, x, 1803-04; cf. Van Hove, *La doctrine du miracle chez S. Thomas*, 1927, p. 34-43 *(passim)*.

4° *S. Thomas et spéculations scolastiques.* — 1. S. Thomas, notion du miracle et valeur probante, x, 1805-06, 1852-53. — 2. Deux classifications, 1806-07; cf. II, 2020-21; — une expression discutée; dérogation à une loi ou violation d'une loi, x, 1807-09; cf. II, 2035; explications des théologiens, x, 1808-09; cf. III, 781 sq. (concours spécial de Dieu); XV, 387. — Les objections se retrouveront au § *Possibilité du miracle.* — 3. Finalité du M., x, 1809-10; cf. II, 2035. — 4. M., fait sensible? — considérations différentes, x, 1810-12. — 5. Intervention immédiate de Dieu dans le monde, x, 1811-12; — M. et Providence, XIII, 239; — M. et Église, IV, 2114-15; le miracle de l'Église (unité, indéfectibilité, stabilité, propagation), conc. du Vatican, sess. III, c. 3 (Denz.-Bannw., 1794), III, 2215, 2226; IV, 2145-50; XIII, 692 sq. (tout l'art. de 692 à 708 en est le développement); XIV, 2554-56. — Charisme des miracles et des guérisons dans la primitive Église, x, 1836; v, 1932, 1945; voir *Charisme, Tables*, 582.

II. POSSIBILITÉ. — *I. LA NÉGATION DE LA POSSIBILITÉ DU MIRACLE.* — 1° *Au nom des sciences positives*, x, 1812-13. — 1. Le contingentisme, 1813-16 (la fixité des lois, produit de notre esprit) : Bergson, dans l'*Évolution créatrice*, 1814; Le Roy, 1814, cf. 1805, 1808; Blondel, 1815; — critique, 1815-16. — 2. Le déterminisme, 1816-24 (la fixité des lois naturelles est objectivement absolue) : *a)* Déterminisme *philosophique :* immutabilité de la volonté divine, 1816-17; cf. IV, 642; — Spinoza, 642, 1254-55; XIII, 1726-27; XIV, 2502-03; — déterminisme détruisant en Dieu la liberté, voir *Immutabilité* et *liberté divines*, III, 2135-50; XV, 3334-36. — *b)* Déterminisme proprement *scientifique* (cf. XIII, 1728); — α. comme postulat de la science : Kant (cf. VIII, 2311, 2315; XIII, 1764), Cl. Bernard (cf. x, 296; XV, 2677), Edm. Goblot (cf, x, 302), A. Sabatier (cf. x, 1824; XIII, 875), Larroque, J. Simon (cf. XIII, 1775), x, 1817; — réponse catholique, 1817-18. — β. comme induction de l'expérience : John Stuart Mill (cf. 1820, 1822-23), Hume (cf. 1839; XIII, 1745), L. Büchner (cf. II, 2037; x, 294; XIII, 1769), J. W. Draper, T. H. Huxley (cf. XIII, 1773), Le Dantec (cf. x, 297; XIII, 1777), Littré (cf. x, 307), J.-M. Mercklin, E. Ménégoz (cf. XIII, 877-80), x, 1819; — Renan, 1820, 1840; XIII, 1774-75. — Réponses catholiques : sur le déterminisme des lois de la nature, x, 1820-21; cf. III, 2216-17; IV, 644-46; — sur la conservation de l'énergie, x, 1821-22;

cf. 285-86, 298-303; — sur l'absence d'observation du miracle, x, 1822; voir aussi Newman, xi, 364-65 et *infra*, § *Constatation du miracle*.

2° *Improbabilité du miracle au nom de l'histoire*. — 1. Assimilation aux « miracles » du paganisme et des peuples primitifs : auteurs cités : x, 1824-25; voir en outre viii, 1402-04; Ellies du Pin, xii, 2114; Voltaire, xv, 3422-23, 3427-30, 3448-49, 3455-56, 3457-58; — miracles d'Esculape, viii, 1402; x, 1847; cf. ix, 1840. — 2. Réponse catholique, x, 1826; cf. iii, 2217.

Les rationalistes, sous divers prétextes, rejettent le miracle : outre les auteurs déjà cités, on relèvera, dans l'art. consacré au Rationalisme (xiii, 1688-1778), les noms de Dolet, 1707; Rabelais, 1704; Vanini, 1709-10; Hobbes, 1729 (cf. x, 290 et vii, 9); *Pomponazzi*, xiii, 1700; Bodin, 1717; les partisans du christianisme rationnel, 1740-44; Diderot, 1752; d'Alembert, 1753; Rousseau, 1759; De Wette, 1770; Strauss, 1770; Schleiermacher, 1768; xiv, 1502. — En principe, les matérialistes, les athées, les déistes.

3° *Définitions naturalistes du miracle*. — Spinoza, x, 1823; xiv, 2502. — Malebranche, x, 1823-24; ix, 1796. — Leibniz, x, 1824; ix, 183-84. — Houtteville, x, 1824; vii, 196. — Schleiermacher, x, 1824; xiv, 1502. — Sabatier, x, 1824. — Théorie (très personnelle) de Pascal sur le miracle, xi, 2146-49.

II. Preuve positive de la possibilité du miracle. — 1° *Démonstration thomiste*. — 1. Dieu, cause suprême et libre, peut agir en dehors et au-dessus des lois hypothétiquement nécessaires, x, 1827-28; cf. *supra*, art. *Immutabilité* et *Liberté divines*. — 2. L'activité de la nature réglée par des lois hypothétiquement nécessaires, x, 1828. — 3. L'application de ces lois dépend de la toute-puissance divine, ordonnée et extraordinaire, 1828-31; cf. iii, 2195; xv, 3353-56; et, en ce qui concerne le § *b* (x, 1830), xv, 3346-47 (optimisme, enseignement commun).

2° *Le miracle et les attributs divins*. — 1. Dieu, cause suprême et immédiate de toute activité créée, x, 1831-32; ii, 2024-25; iii, 781-83 (concours divin); xv, 3353-54. — 2. M. et immutabilité divine, x, 1832, cf. *supra*, se référant à iii, 2133-50 (création); xiii, 2596; xv, 3334-36 (liberté divine). — 3. Sagesse et bonté divines, x, 1832-33; xiii, 2597; xv, 3346-47.

III. Cause efficiente instrumentale du miracle. — 1° *Collaboration des causes secondes*. — 1. Anges, x, 1833-35; cf. ix, 2450; — prodiges préternaturels possibles aux anges et aux démons, x, 1835; xv, 3382; cf. ix, 1526-27; xiv, 2400-05. — 2. Humanité du Christ, x, 1835; viii, 1314-16; — explication théologique, 1318-23. — 3. Les hommes (thaumaturges), x, 1235-37; — prière ou charismes, xiii, 237; x, 1836; cf. *supra* et *Tables*, 582; — fondement dans la communion des saints, iii, 443 (S. Augustin); xiv, 912-13. — 4. La Sainte Vierge, x, 1836; cf. ix, 2389 (médiation universelle), 2405 (maternité spirituelle), 2450 (miracles obtenus par Marie); xiii, 2904 (rosaire); xiv, 1255 (scapulaire). — 5. Les saints, x, 1836; cf. ix, 2450; xiii, 2341-42, 2357; xiv, 877, 943-46 (simples indications); xv, 119-20. Cf. *infra*, constatation des miracles obtenus par l'intercession de saints personnages. — 6. Des pécheurs ou des non-catholiques, x, 1836-37, 1856; cf. ii, 1662-64, 1669; xi, 1741; xiv, 867-68. — 7. Les créatures matérielles, x, 1837; cf. i, 611 *(agnus Dei)*; iii, 2355 (vraie croix); xi, 423 (images). Cf. *Tables*, 1974.

2° *Explication théologique*. — Causalités différentes selon l'instrument choisi par Dieu, x, 1837-38; — spécialement pour la Ste Vierge, *Tables*, 3127.

III. Constatation du miracle. — *I. De la matérialité du fait.* — 1° *Constatation d'un fait actuel* (x, 1838). — 1. Objections : impossibilité, improbabilité du miracle, 1839; cf. *supra*. — 2. Observation impossible, 1840; — réponse : critique nécessaire : *a)* cas des guérisons miraculeuses, *Tables*, 1972-74; — *b)* témoignages, ii, 1644-45, 1649-50; xiii, 640 (procès de canonisation).

2° Le fait passé : peut être reconstitué grâce à la critique historique, x, 1841-42; iii, 2336-37.

II. Constatation du caractère surnaturel. — 1° *Le sens commun*. — Suffisant en certains cas : résurrection d'un mort réel (distinction de la mort apparente et de la mort réelle), x, 2495-500; — multiplication de substances (multiplication des pains; conversion instantanée d'une substance en une autre : Cana, transsubstantiation; cf. v, 991-92, 1013-16), x, 1842.

2° *La philosophie*. — 1. Miracles dont l'origine divine apparaît sans recourir à une enquête scientifique, x, 1842-43. — 2. Faits où le caractère surnaturel n'apparaît qu'en fonction des circonstances d'ordre physique et moral; et rôle de la science et de l'autorité ecclésiastique, 1843-47. Voir *Tables*, 1972-74 *(guérisons miraculeuses)*; doctrine de Benoît XIV dans les procès de canonisation, x, 1844-46, et *supra*, ainsi que *D. D. Can.*, iii, 31.

3° *Contrefaçons du miracle*. — 1. Faits extraordinaires relevant d'intervention diabolique, vii, 360-63 (hypnotisme); ix, 1511-13 (magie); xiv, 2400-05 (sorcellerie), 2519-21 (spiritisme). — 2. Faits légendaires, notamment « miracles » d'Esculape, cf. *supra* et xii, 2114. — 3. Faits morbides (convulsionnaires de S.-Médard; « miracles » du diacre Pâris, *Tables*, 812). — 4. Faits naturels inexpliqués, x, 1572 (métapsychique). — 5. Faits extraordinaires, naturels et surnaturels, chez les mystiques, x, 2648-65 *(passim)*; cf. 2479.

III. Certitude des faits miraculeux. — 1° *In abstracto*. — Certitude ou physique ou morale, plutôt que métaphysique, x, 1848.

2° *In concreto*. — 1. Miracles de l'Évangile, x, 1848-49; cf. viii, 1188-94. — 2. Miracles approuvés par l'Église au terme d'une enquête canonique (autre est la certitude de la canonisation, autre celle, purement humaine, des miracles), x, 1849-50. — 3. Apparitions miraculeuses, *Tables*, 230; — déclaration de Pie X, 231.

IV. Valeur probante. — 1° *Aperçu sur l'évolution historique à ce sujet*. — 1. Avant S. Thomas, x, 1850-52; voir *supra*, *Tradition*, 3219. — 2. S. Thomas, x, 1852-53; *supra*, 3220. — Rôle de la foi, vi, 69-70; viii, 1194-95; xv, 995; — question controversée : la foi, condition d'une connaissance certaine du miracle, x, 1853-55; cf. Rousselot, *Les yeux de la foi*, xiv, 135-37; discussion, vi, 260-75; Le Roy, 276-78.

Sur ce point et d'autres connexes discutés dans la controverse moderniste, voir François Rodé, *Le miracle dans la controverse moderniste*, Paris, 1965.

2° *Démonstration de la valeur probante du miracle*. — 1. Fondement, miracle, preuve indirecte de la vérité révélée, x, 1855; cf. vi, 141-42, 183, 186, 221, 238-39, 269; xiv, 285; cf. i, 1525 (apologétique); iii, 2216 (crédibilité). — 2. Condition : connexion du miracle avec la vérité révélée, x, 1855-56; cf. iii, 2217-19; vii, 1852-53, 1862-63; viii, 1196-97.— 3. Difficulté résolue, x, 1856-57.

Auteurs récents cités dans l'article : Aigner, 1813; Arnold (Matt.), 1825. — Bainvel, 1849, 1850; Bittremieux, 1838; Bonniot (J. de), 1808, 1813, 1819, 1821, 1847; Boutroux, 1814. — Callan, 1810; Charcot, 1813; Chide (A.), 1813; Couturat, 1825. — Didiot (J.), 1808, 1810; Duhem, 1816. — Fillion, 1856; Flammarion, 1813;

Roumanie, XIV, 67-71 (Assomptionnistes, Jésuites, Sœurs de Ste-Marie de Blaj). — Russie, conversion grâce aux missionnaires occidentaux, 209-213.

2° *Les papes et les missions.* — Nicolas IV et la conversion des infidèles, XI, 539-40. — Sixte-Quint et les missions d'Extrême-Orient, XIV, 2231. — Clément VIII, III, 85-86. — Paul V, XII, 27. — Grégoire XV, VI, 1820-21; cf. IX, 1714-19. — S. Pie V, XII, 1651. — Clément XI, III, 108-10. — Clément XII, 113-14. — Clément XIII, 123. — Grégoire XVI, VI, 1835-36. — Pie IX, XII, 1713 (simple rappel). — Léon XIII, IX, 349-51.

Le pape Pie XI a mérité la qualité de « pape des missions ». Pour comprendre l'œuvre missionnaire de ce pape, on devra se reporter à la substantielle étude que lui a consacrée Mgr Lavarenne dans *Christus* (20 oct. et 20 nov. 1935). Le choix de Ste Thérèse de Lisieux comme protectrice de l'œuvre de S.-Pierre-Apôtre, puis de toutes les œuvres d'apostolat missionnaire (14 déc. 1927) indique la nécessité de la prière et du sacrifice pour aider les conversions. Pie XI a développé considérablement les missions chez les infidèles; il a provoqué les expositions missionnaires, préconisé l'institution de chaires de missiologie en différentes universités et, dès 1926, il encouragea la journée annuelle missionnaire.

Pour dégager l'action missionnaire de toute suspicion de nationalisme, Pie XI transférait à Rome, dès le début de son pontificat, le siège central de la Propagation de la foi. Dans le même esprit, il réorganisa en 1929 (motu proprio *Decessor Noster* 24 juin 1929) l'œuvre de S.-Pierre-Apôtre, la relia étroitement à celle de la Propagation de la foi, encouragea l'Œuvre de l'union missionnaire du clergé et enfin donna une impulsion féconde au développement du clergé indigène. Déjà Léon XIII avait aperçu l'importance de ce problème. Il avait fondé le grand séminaire de Kandy pour la formation du clergé des Indes et avait énuméré les arguments que devaient développer après lui Benoît XV et Pie XI. Voici les deux passages essentiels de l'encyclique *Rerum Ecclesiae* (18 févr. 1926) consacrée à ce vaste problème.

« On n'a peut-être jamais assez réfléchi à la manière dont l'Évangile commença d'être propagé et l'Église de Dieu d'être constituée dans tout l'univers... Les premiers monuments de la littérature chrétienne montrent ce fait : le clergé placé par les apôtres à la tête d'une nouvelle communauté de fidèles n'était pas importé de l'extérieur, mais élu parmi les habitants de la région.

« A quoi tendent les Missions, si ce n'est à établir d'une façon stable et régulière l'Église du Christ dans ces contrées immenses? Et en quoi consistera-t-elle aujourd'hui chez les païens, si ce n'est dans tous les éléments qui la constituaient autrefois chez nous? C'est dans le clergé et le peuple propres à chaque région, dans ses religieux des deux sexes. Pourquoi le clergé indigène serait-il empêché de cultiver son champ, celui de ses pères, c.-à-d. de gouverner son propre peuple? »

Puis — et c'est ici le second passage essentiel de l'encyclique, le pape, mettant hardiment le doigt sur la plaie, poursuivait :

« Supposons que la guerre, ou d'autres événements politiques, substituent, dans un territoire de Missions, un régime à un autre et que l'on demande ou décide le départ des missionnaires étrangers de telle ou telle nation; supposons même, chose plus rare, que les indigènes, arrivés à un degré supérieur de civilisation et atteignant à une certaine maturité politique, veuillent, pour obtenir leur indépendance, éloigner de leur territoire fonctionnaires, troupes et missionnaires de la métropole et qu'ils ne puissent l'obtenir autrement que par la force, quelle calamité menacerait alors l'Église pour toutes ces régions, s'il n'y avait pas un réseau de prêtres indigènes dispersé sur tout le territoire et si l'on n'avait pas veillé pleinement aux besoins de la population conquise au Christ? »

Les événements se sont chargé de montrer la justesse des vues de Pie XI. Quoi qu'il en soit, le clergé indigène, avec des évêques indigènes, des cardinaux indigènes existe maintenant à peu près partout. Pie XII, Jean XXIII et aujourd'hui Paul VI ont rejoint Pie XI dans ses initiatives heureuses pour l'extension du règne de Dieu.

3° *Missionnaires et écrits missionnaires.* — Aubry (J.-B.), I, 2264-65; — Barrientos, II, 427; — Bellecius, 599-600; — Boniface (S.), 1005; — Brisacier (J.-C.), 1132; — Buglio, 1173-74; — Calatayud, 1330-31; — catéchismes pour missions, 1942, 1959-60; — Galano (Cl.), VI, 1023-25; — Julien (Esprit, ou Philippe de la Ste-Trinité), VIII, 1925-26; — Kapi (Gabriel), 2331; — Kedd (Josse), 2331-32; — Las Cases, 2620; — Lulle, IX, 1083-85, 1122-23; — Nicolaï (Laurent), XI, 497-99; — Odoric de Pordenone, 944-46; — Olier (J.-J.) (missions au Canada), 969; — Patouiller (L.), 2252; — Patrice (S.), 2297; — Penna (Fr.-H. de), XII, 1179; — Portocarreros, 2611; — Possevivo, 2647-56; — San Roman (M. de), XIV, 1100; — Simon (Pierre), 2094; — Solier (Fr.), 2337-38; — Ulfila, XV, 2048-53; — Vermersch, 2691; — Wadding (Michel), 3498.

4° *Missions diocésaines ou paroissiales.* — Alphonse de Liguori (S.) et les Rédemptoristes, I, 906 sq.; — Chaignon (Pierre), II, 2189; — Jean Eudes (S.) et les eudistes, V, 1467-68; — en France, organisation, VI, 641-42, *Tables*, 1606; — Grignion de Montfort (S.), *Tables*, 1966; — Jacques de Corella, VIII, 295-96; — Launay (A.), *Tables*, 2897; — Lazaristes (prêtres de la M.), IX, 88 sq.; — Lejeune (J.), 196-97; — Marcellin de Pont-de-Beauvoisin, 2002; — l'Oratoire, XI, 1131; — Rigoleuc (J.), XIII, 2706; — Saint-Sulpice, XIV, 807-10, spécialement 808; — Sandret (Pierre), 1093; — S. Vincent Ferrier, XV, 3036-38. — Voir le synode janséniste de Pistoie, XII, 2217 (prop. 65).

5° *Missions protestantes.* — Afrique, I, 538-41; — États-Unis, 1074-80, spécialement 1079-80; cf. V, 1613-16 (association évangélique); — Canada, II, 1496-1505; — Anglicanisme, XIII, 891-92; — Méthodisme, X, 1617-18; — Quakers, XIII, 1441-42; — Zinzendorf, XV, 3695-99, 3703-04. — Ressources des M., X, 1962-64. — M. protestantes et mouvement œcuménique, XV, 2219-24.

MISSON (Joseph). — Notice [J. Carreyre], X, 1997.

MISSOURI. — État de l'Amérique du Nord. Missions catholiques, X, 1894. — Université S.-Louis, XV, 2256.

MITHRA (Culte de). — Voir *Mystères (Religions à)*.

MITIGATION DES PEINES DE LA VIE FUTURE. — Étude [A. Michel], X, 1997-2009. — 1° *Peines de l'enfer.* — Histoire : *a)* Église latine, 1997-2001; — *b)* Église grecque, 2001-03; — *c)* magistère, 2003-04; — *d)* théologiens, 2004-07; — erreur théologique, XV, 2682. — 2° *Peines du purgatoire.* — Problèmes et solutions, X, 2007-09; cf. XIII, 1233, 1239, 1245, 1295, 1303-10. — Voir Émery, IV, 2418-19; — Jarry, VIII, 534; — Scholarios, XIV, 1569.

MITTARELLI (J.) (XVIII[e] s.). — Annales des 43 Camaldules, II, 1426, 1428, 1431 (bibl.).

MITTERER (A.) — Théologien autrichien contemporain. Auteur d'une thèse sur la virginité de Marie, en relation avec les données de la biologie, *Dogma und Biologie der Heiligen Familie*, Vienne, 1959; thèse reprise et expliquée dans *Marias wahre Jungfrau- und Mutterschaft in der Geburt*, dans *Theol. - prakt. Quartalschrift*, I, 1960, p. 188-93. L'intégrité corporelle ne serait pas nécessaire à la virginité de Marie. Thèse acceptée par les uns, discutée par les autres. Voir l'art. *Marie, Enfantement virginal*, *Tables*, 3119-20.

MITTERMAIER (Charles-Joseph-Antoine), jurisconsulte allemand (1787-1868). Professeur de droit à Bonn, puis à Heidelberg. Auteur de nombreux ouvrages de droit. — Contre la peine de mort, X, 2501.

MIVART (George). — Naturaliste anglais, né à Londres en 1827. — Sa conversion au catholicisme en a fait un adversaire de la théorie de Darwin. — Cité : XV, 1395.

MIXTE (Religion). — Voir *Empêchements de mariage*, *Tables*, 1173.

MKHITAR GOCH, canoniste arménien († 1207); énumère treize causes de divorce, IX, 2334.

MOAB. — Contrée à l'est de la mer Morte, où demeurèrent le fils aîné de Lot et ses descendants, désignés sous le même nom (les Moabites). Voir un long article descriptif et historique (L. Heidet) dans *D. B.*, IV, 1138-1178.

Prophéties relatives à la victoire d'Israël, sur Moab, figures du règne messianique, X, 1419-20

un sacrement infamant, IV, 1639. — 47. Les paroles du Seigneur : « Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez » (Joa., XX, 22-23) ne se rapportent nullement au sacrement de pénitence, malgré ce qu'il a plu aux Pères de Trente d'affirmer, VII, 2320. — 48. V, 1919 (texte); VII, 2320. — 49. XI, 1196 (texte); IV, 1639. — 50. XI, 1196 (texte); IV, 1639. — 51. IX, 2305 (texte); IV, 1639. — 52. Le Christ a été loin de penser à constituer une Église comme une société destinée à durer au cours d'une longue suite de siècles. Bien plus, dans la pensée du Christ, le Royaume des Cieux devait arriver bientôt avec la fin du monde, IV, 2113; VII, 2320; XI, 1186, 2053. — 53. La constitution organique de l'Église n'est pas immuable, mais la société chrétienne est soumise à une évolution perpétuelle, tout comme la société humaine, IV, 1639, 2113. — 54. IV, 1601 (texte), 1620 (texte), 1639; XV, 1800 (texte). — 55. XIII, 338 (texte); IV, 2113. — 56. XIII, 338 (texte); IV, 2113. — 57. L'Église se montre hostile aux progrès des sciences naturelles et théologiques. — 58. VII, 2255 (texte). — 59. IV, 1601 (texte), 1639, 2113; VI, 133 (texte). — 60. VIII, 1385-86 (texte). — 61. On peut dire sans paradoxe qu'aucun chapitre de l'Écriture, depuis le premier, la Genèse, jusqu'au dernier, l'Apocalypse, ne contient une doctrine vraiment identique à celle que l'Église enseigne sur le même sujet; en conséquence aucun chapitre de l'Écriture ne présente le même sens pour le critique et pour le théologien. — 62. Les principaux articles du Symbole des Apôtres n'avaient pas pour les chrétiens des premiers temps la signification qu'ils ont pour les chrétiens de notre époque. — 63. L'Église se montre incapable de défendre efficacement la morale évangélique parce qu'elle s'attache obstinément à des doctrines qui ne peuvent s'accorder aux progrès contemporains. — 64. IV, 567, 1639, 1586 (texte), 1601 (texte); XIII, 1991 (texte). — 65. Le catholicisme contemporain ne peut s'accorder avec la vraie science : il lui faudrait se transformer en un christianisme non dogmatique, c.-à-d. en un protestantisme large et libéral, IV, 1639.

2. Encyclique *Pascendi* (8 sept. 1907). — *a)* Histoire; qui en a rédigé le texte?, X, 2032.

Aujourd'hui, la lumière est faite. C'est le P. Joseph Lemius, O. M. I., qui finalement a été choisi par Pie X pour rédiger l'encyclique, dont la première partie (exposé des principes généraux) revient peut-être au P. Billot. Mgr Cristiani a réuni les documents relatifs à cette question dans l'*Ami du clergé*, 1946-47, p. 115-118, avec un complément, p. 353.

b) Objet (exposé, réprobation, causes du modernisme, remèdes au modernisme), X, 2032-34.

c) Valeur doctrinale de l'encyclique, X, 2034-35; cf. VII, 1704. — Au point de vue objectif, l'encyclique a très exactement présenté les idées principales des diverses fractions modernistes, X, 2035; — elle a dissipé les équivoques, V, 388.

Références au modernisme et à sa condamnation. — Critique historique, III, 2332-34. — Croyance, 2382. — Culte, 2423-27. — Démocratie (dans l'Église), IV, 319-21. — Dieu (connaissance naturelle), 764, 797, 810-23, 832, 836, 838, 847, 853-58, 861-62, 866 (existence), 899 (nature), 1181, 1300. — Discernement des esprits (Tyrrell), 1396. — Dogmatique (méthode scolastique), 1537-38, 1540. — Dogme, 1583-86, 1597, 1599, 1601-02, 1603, 1620, 1637-39, 1648. — Église, 2113. — Expérience religieuse, V, 1801-02, 1830-31, 1843, 1863. — Foi, VI, 82-84, 106, 118, 123-24, 125-26, cf. 128-30; 131-33, 136-37, 146, 148-49, 194-95, 275, 351-52, 446. — Grâce, 1570-71; cf. VII, 1758; XIV, 2855-57. — Hypostase, VII, 432-33. — Hypostatique (union), 564-566. — Infaillibilité du pape, 1704. — Inspiration de l'Écriture, 2191-92, 2255, 2263. — Interprétation de l'Écriture, 2311-13, 2320, 2331, 2333-34. — Jésus-Christ, VIII, 1382-84 *(Pascendi)*, 1384-86 *(Lamentabili)*, 1392-94 (messianisme chez Loisy). — Ordre, XI, 1195-96. — Panthéisme, 1873. — Parousie, 2053; cf. XIII, 867. — Pascal, XI, 2189-90 (précurseur du M.?). — Péché originel, XII, 580, cf. 574 (Turmel). — Philosophie, 1492, 1494 (bibl.). — Pie X, 1725-30. — Pouvoirs du pape, 2766. — Protestantisme, XIII, 899-900 (poussée moderniste). — Rationalisme, 1777. — Religion (et mystères païens), 2302. — Révélation, 2592-95 (agnosticisme et immanence), 2605; cf. XIV, 1597. — Sacrements, 561-62 (institution). — Science du Christ, 1661-63. — Théologie, XV, 481 (et dogme). — Tradition, 1318-20 (condamnations), 1342 (Billot). — Trinité, 1790-91 (modernisme protestant), 1799-1802 (modernisme catholique). — Verbe, 2643 (conception virginale), 2671.

Voir aussi les notices concernant les auteurs modernistes ou accusés de modernisme.

3. Serment antimoderniste (motu proprio *Sacrorum antistitum* (1er sept. 1910), objet et résultats, X, 2042-44. — Texte dans Denzinger, nos 2145-47 (trad. fr. dans Dumeige, *La foi catholique*, 125-135). — Ajouté à la profession de foi tridentine de Pie IV, XII, 1641-48; XIII, 682; XIV, 2935-37; — prescrite par Pie X, XII, 1727; X, 2042-43; — qui y est obligé?, X, 2043; XII, 1641, 1727; XIII, 682. — Valeur dogmatique du serment, XIV, 2936.

Analyse : *Début* et *vue d'ensemble*, XIV, 2935.

Première partie : 1. Dieu, connu et *démontré* par la raison, XIII, 1646, 2288; XV, 3319. — 2. Preuves extérieures de la révélation, X, 1799 (miracles); XIII, 713 (prophéties). — 3. « L'Église, gardienne et maîtresse de la parole révélée, a été instituée immédiatement et directement par le Christ en personne, vrai et historique, lorsqu'il vivait parmi nous; elle a été bâtie sur Pierre, chef de la hiérarchie apostolique, et sur ses successeurs au cours des âges ». Cf. Décret *Lamentabili*, n. 52. — 4. Transmission du dogme, XV, 1319-20; cf. VI, 133. — 5. La foi n'est pas un sentiment aveugle..., VI, 83-84; cf. 118, 124, 125, 133.

Seconde partie. — Après l'affirmation d'une soumission aux condamnations et prescriptions de l'encycl. *Pascendi* et du Décret *Lamentabili :* 1. Réprobation de « l'erreur de ceux qui affirment que la foi de l'Église peut être en contradiction avec l'histoire et que les dogmes catholiques, au sens où on les comprend aujourd'hui, peuvent être mis d'accord avec une connaissance plus exacte des origines de la religion chrétienne ». Cf. Décret *Lamentabili*, n. 22, 23, 31, 54, 59, etc. — 2. Rejet de l'opinion selon laquelle « le chrétien savant revêt une double personnalité, celle du croyant et celle de l'historien, comme s'il était permis à l'historien de tenir ce qui contredit la foi du croyant ou de poser des prémisses d'où il suivra que les dogmes sont faux ou douteux, pourvu que ces dogmes ne soient pas niés directement ». Cf. Décret *Lamentabili*, n. 24. — 3. Réprobation d'une méthode d'interprétation scripturaire, VII, 2333; cf. Décret *Lamentabili*, n. 23, 24. — 4. Rejet de « l'opinion de ceux qui tiennent que le professeur des disciplines historico-théologiques ou l'auteur écrivant sur ces questions doivent d'abord mettre de côté toute opinion préconçue à propos, soit de l'origine surnaturelle de la tradition catholique, soit de l'aide promise par Dieu pour la conservation éternelle de chacune des vérités révélées; ensuite que les écrits de chacun des pères sont à interpréter uniquement par les principes scientifiques, indépendamment de toute autorité sacrée, avec la liberté critique en usage dans l'étude de n'importe quel document profane ». Cf. Décret *Lamentabili*, n. 2, 12, 22, 23, 24. — 5. Rejet global des erreurs modernistes « qui tiennent qu'il n'y a rien de divin dans la tradition sacrée ou bien pis, qui admettent le divin *dans un sens panthéiste, si bien qu'il* ne reste plus qu'un fait, pur et simple, à mettre au même niveau que les faits de l'histoire — les hommes, par leurs efforts, leur habileté et leur génie continuant à travers les âges l'école inaugurée par le Christ et les Apôtres ». Cf. Décret *Lamentabili*, n. 15, 16, 22, 53, 54, 58, 59.

Conclusion : il faut tenir fermement « la foi des Pères sur le « charisme certain de la vérité », qui est, qui a été et qui sera toujours « dans la succession de l'épiscopat depuis les Apôtres ».

5° *Polémiques.* — 1. *Du côté moderniste : a)* groupes et pamphlets (France, Angleterre, Italie, Allemagne et action internationale), x, 2035-38; — *b)* alliés du M., contre l'Église et pour le M., 2038-39. — 2. *Défense catholique : a)* réfutation théologique (Alfred Durand, L. de Grandmaison, St. Harent, M. Chossat, Marius Lepin, Fr. Heiner, A. Michelitsch, card. Mercier; tous ont une notice dans les *Tables*), 2039-40; — *b)* M. démasqué (pseudonymes de Loisy, Tyrrell, Turmel), 2040; — *c)* exploitation polémique du M. par les « intégristes », 2041.

6° *Fin du modernisme.* — 1. Premiers signes de décadence, x, 2041-42. — 2. Intervention de l'Église par le « serment antimoderniste », cf. *supra.* — 3. Derniers épisodes : un certain nombre d'ouvrages mis à l'Index, x, 2044-45; cf. xii, 1726-27 (ou simplement désapprouvés).

Signalons trois ouvrages récents concernant le modernisme.

1. Émile Poulat, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, i, Paris, Casterman, 1962. Déjà connu pour avoir publié l'ouvrage de A. Houtin et F. Sartiaux, *Alfred Loisy, Sa vie, son œuvre* (Centre National de Recherche Scientifique), 1960, É. Poulat, dans son *Histoire* du modernisme, renouvelle dans les détails l'œuvre de Jean Rivière. L'optique est différente. Tandis que Rivière a donné le point de vue du théologien, É. Poulat « envisage son sujet en sociologue soucieux d'analyser les tendances philosophiques et doctrinales qui se manifestent dans un pullulement d'articles de journaux, de revues, de brochures, de livres ». Cet ouvrage est centré sur l'affaire Loisy, de nov. 1902 à avr. 1905. On doit faire certaines réserves sur certaines appréciations de personnes. Dom Cousin, O. S. B., les a signalées dans l'*Ami du clergé*, 1964, p. 247. Mais il convient de souligner l'ampleur de la documentation, la bibliographie « sobrement commentée de la littérature moderniste avec l'identification des anonymes et pseudonymes, un index onomastique des personnages cités, avec leurs dates, un index thématique renvoyant aux pages où sont discutés les principaux problèmes controversés ». L'ouvrage de M. Poulat s'avère donc comme un instrument de travail excellent pour une connaissance plus complète du mouvement moderniste.

2. Edmond Lacoste, *Les dernières semaines d'Alfred Loisy*, Lille, 1963.

3. Jean Steinmann, *Friedrich von Hügel, sa vie, son œuvre et ses amitiés*, Paris, édit. Montaigne, 1963.

Une thèse : *Tradition et histoire dans la controverse moderniste (1898-1910)*, par Lucio Veiga Coutinho, Rome, 1954, dans *Analecta gregoriana*. — *Au cœur de la crise moderniste.* « Le dernier inédit d'une controverse ». Lettres de M. Blondel, H. Bremond, Fr. von Hügel, A. Loisy... présentées par René Marlé, Paris, 1960. — « Documents sur l'histoire du modernisme ». *Correspondance Maurice Blondel-Auguste Valensin (1899-1912)*, 2 vol., Paris, 1957. — *Correspondance M. Blondel-Aug. Valensin.* Texte annoté par H. de Lubac, Paris, 1965. — *Lettres philosophiques* (de M. Blondel à É. Boutroux, V. Delbos, L. Brunschwicg, J. Wehrlé, H. Bremond, Éd. Le Roy...), Paris, 1961; — *Maurice Blondel-Lucien Laberthonnière. Correspondance philosophique*, présentée par Cl. Tresmontant, Paris, 1962. — Voir *supra*, art. *Miracle*, col. 3222 (bibl.).

MODESTE, patriarche de Jérusalem. — Notice [É. Amann], x, 2047-48. — Assomption de la Ste Vierge, i, 2134. — Immaculée Conception, vii, 914.

MODESTE DE SAINT-AMABLE. — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], x, 2048.

MODESTIE. — Vertu morale, partie potentielle de la tempérance; son objet est de modérer les mouvements du corps. Son rôle, à ce sujet, est triple, selon l'enseignement du philosophe Andronicus de Rhodes, rapporté par S. Thomas, IIª-IIæ, q. 143, a. 1 : « discerner ce qu'il faut faire ou ne pas faire et comment procéder et courageusement persévérer, et c'est ce qu'il appelle le bon ordre; observer les convenances dans les actions, et c'est la bonne tenue; dans les conversations et relations et c'est l'austérité ». La modestie relève non de la justice, mais de la tempérance : « La justice, en effet, voit dans les actes extérieurs le caractère d'une dette; la modestie y voit autre chose, la mesure à y apporter », Id., ad 3um. En fait, c'est surtout dans la mesure à apporter à notre mise ou apparat extérieur que s'exerce la modestie; cf. xiii, 799.

Modestie et tempérance, xv, 98. — M. de la mise en général, ix, 1336; — et la toilette des femmes, 1337-39. — Modestie et immodestie dans les danses, iv, 131, 132. — M., enseignements de l'Écriture, xv, 272, 2780.

MODRZEWSKI. — Auteur polonais (xvie s.), partisan de la Réforme et adversaire d'Hosius. — Cité : vii, 180, 181, 182, 187.

MŒCHIANISME (Affaire du). — C'est l'affaire du mariage illégitime de Constantin VI avec sa concubine Théodote, xi, 453; cf. iii, 1341; xiv, 1317; xv, 56, 290 (synode Mœchien).

MOEHLER (Jean-Adam). — Notice [A. Fonck], x, 2048-63. — 1° et 2° *Vie* et *Œuvres*, 2048-56. — 3° *Doctrine :* indication générale (empruntée à Vermeil, *Jean-Adam Moehler et l'école catholique de Tubingue*, Paris, 1913; influence de cet auteur dans tout l'article de Fonck). — 1. La foi chrétienne et l'expérience religieuse, x, 2057-58; — position de Moehler, v, 1831, 1861. — 2. La doctrine chrétienne, x, 2058 ; cf. iv, 1629-30, 1636. — 3. Tradition et Écriture, x, 2058-60; voir xv, 1332-35. — 4. Nature et surnaturel, tendance à les confondre, x, 2060-61; — voir justification, viii, 2210-11; — mérite, x, 773-74; — *opus operatum*, xi, 1086; — péché originel, xii, 565-66. — 5. Institution de l'Église et hiérarchie, x, 2061-62; — voir unité de l'Église, xv, 2198, 2206-07.

Autres références : 1. Sur les Pères en général, xv, 453; — S. Augustin, i, 2408; — S. Athanase, 1791, 2177; — S. Ignace d'Antioche, vi, 957-58; — Clément d'Alexandrie, iii, 195; x, 2602; — Tatien, i, 981. — 2. Apologétique antiprotestante : Luther, ix, 1327; — Calvin et calvinisme, ii, 1409; cf. v, 1343 (présence réelle); x, 1222 (messe et Calvaire); — confirmation protestante, iii, 1086; — illuminisme de certaines sectes, iii, 815; vi, 143, 147; — incohérences au sujet de l'intercession des saints, xiv, 964-65. — Voir aussi, Schleiermacher, xiv, 1505. — 3. Divers : contre la morale relâchée, xiii, 596; — grandeur de l'homme dans l'obéissance à Dieu, esclavage dans le refus d'obéir, v, 516; — ses ouvrages et le renouveau de la théologie, i, 861, 866; xv, 435, 438-39, 445. — Simplement cité : i, 863, 866, 868, 932; ii, 133, 419; iv, 767, 1571; v, 1797 (bibl.); xii, 1209 (patrologie); xv, 3781 (à propos d'une doctrine zwinglienne).

On se reportera à l'étude mentionnée, xv, 2207, *L'Église est une. Hommage à Moehler*, Paris, 1939, avec l'indication des travaux de quelques collaborateurs du P. Chaillet. — Voir aussi K. Eschweiler, *Moehlers Kirchenbegriff*, 1936, et Johann Geiselmann, *Les variations de la définition de l'Église chez Joh. Adam Moehler, particulièrement en ce qui concerne la relation entre l'Épiscopat et le Primat* (trad. par M. L. Steinhauser), dans *L'Ecclésiologie au XIXe siècle*, Paris, 1960 (éd., du Cerf).

MOELLER. — Voir *Möller.*

MOFFATT (James). — Exégète anglican contemporain, auteur de nombreuses publications, surtout *An Introduction to the literature of the New Testament*, 3e éd., Édimbourg, 1920; *The general epistles;* divers articles dans l'*Encicl. biblica*, etc.

Épîtres de S. Pierre, xii, 1755, 1757, 1762, 1781, 1784, 1792 (bibl.); — épître aux Romains, xiii, 2858-59; — Pastorales, xv, 1046.

MOGHILA (Pierre). — Notice [M. Jugie], x, 2063-81. — 1° *Vie.* — Activité religieuse; fondation de l'école supérieure, devenue Collège Moghila, puis

Académie de Kiev, x, 2064-77; cf. xii, 2491-92; xiv, 335-39, 340 sq., 399; xv, 512. — Action favorisant l'union plutôt que le schisme, x, 2066; cf. xiv, 346-50; — réagissant contre le calvinisme de Cyrille Lucar, x, 2065; cf. ix, 1015-16; xiv, 1424-25.

2° *Écrits; doctrine.* — 1. Sur l'ensemble, x, 2066-70; — en particulier : missel et euchologue *(Trebnik)*, 2067; cf. xiv, 321; — Petit catéchisme, résumé du Grand, qui deviendra la « Confession orthodoxe », x, 2069; — défense du Petit catéchisme contre Cassien Sakowicz, 2069-70. — 2. Points de doctrine personnels à M., x, 2067-69.

Détails : nécessité de l'intention du ministre; — baptême par infusion; validité du baptême des protestants et des catholiques (cf. xiv, 321, 1392); — pas de reconfirmation des apostats et des latins (xiv, 1392); — forme de l'eucharistie (v, 260, 261-62; x, 1344, 1412-13); — pénitence (i, 205; xii, 1129-30); — extrême-onction (*Tables*, 1484); — fiançailles et mariage (ix, 2321); — purgatoire (xiii, 1333, 1337, 1340-41; cf. xiv, 1413); — ordre (xi, 1394, 1396-97); — péché originel (xii, 614); — matière et forme des sacrements (x, 352-53); — culte des saints (xiv, 939).

3° *Étude spéciale de la Confession de foi.* — 1. Plus exactement profession de foi revue et corrigée par Mélèce Syrigos et d'autres théologiens grecs, x, 2070-71; xiv, 3164, 3166; cf. 399; — amendements apportés par Syrigos, x, 2072; xiv, 3166-68. — 2. Histoire de la *Confession* (utilisée au xviie s., dans la controverse antiprotestante), x, 2072-73; — traductions diverses, 2074. — 3. Contenu et particularités, 2074-75.

Trace de palamisme (xi, 1811); — procession du S.-Esprit *a Patre solo;* — primauté romaine; — foi orthodoxe exigée pour la validité du baptême; — confirmation renouvelée aux apostats; — transsubstantiation par l'épiclèse (v, 260); — purgatoire : pas de classe intermédiaire de défunts (xiii, 1340-41); — béatitude essentielle après le jugement général (et pourtant M. avait admis le jugement particulier) (xiii, 1343); — le péché de pensée. Voir aussi xiv, 3168.

4. Sources de la *Confession*, x, 2076. — 5. Son autorité, 2076-80; — approbation des quatre patriarches orientaux, 2078; cf. xiv, 1411-12, 1413, 1434, 3166; — enseignement pratique, auquel ne manquent pas en fait des opinions contraires, x, 2079-80. — Sur l'influence de la *Confession*, xiv, 346-51 (école de Kiev); — sur Philarète Drozdov, xii, 1381-83, 1390-92.

MOHASIBI. — Auteur principal de l'École bagdadite (ascétisme soufiste). — Brève notice, xiv, 2450.

MOHASSEB (Elias), élu patriarche maronite, en compétition avec Tobie El Khazen, x, 85-86.

MOHATRA (Contrat). — Sa définition, ix, 80. — Prohibition par Innocent XI, 79-80; cf. xv, 2358.

MOHLER (Ludwig). — A écrit *Kardinal Bessarion, als Theologe, Humanist und Staatsmann*, i-iii, Paderborn, 1923-1942 (cf. *Tables*, 435). — Cité : xii, 1621, 1624.

MOIGNO (François-Napoléon-Marie), publiciste français. Né à Guémenée (Morbihan) en 1804, mort à Paris en 1884. — Auteur de plusieurs ouvrages apologétiques : *Les splendeurs de la foi*, 5 vol., Paris, 1879-83; — *La foi offerte à tous*, 1880; — *Les livres saints et la science*, 1884, etc. (« quondam e soc. J., professor », Hurter, v, 1478).

Cité : i, 1557; iii, 2097; v, 2238; xi, 1025-27, 1049, 1054.

MOÏSE. — Dans le *D. B.*, E. Mangenot a consacré à Moïse une longue étude, iv, 1189-1215. Étude reprise sous une forme nouvelle par H. Cazelles, dans *D. B. S.*, v, 1308-37. — Dans l'étude de H. Cazelles, trois parties : I. État de la question : « *Le status quæstionis* aboutit à constater autre chose qu'un chaos d'opinions. Aussi A. Clamer peut-il dire dans son *Exode :* « Moïse n'a pas été seulement le chef et le guide, qui emmena ses frères loin de la servitude d'Égypte, mais aussi et surtout celui qui en fit un peuple animé d'une même foi qui devait sauvegarder dans sa pureté la législation édictée au Sinaï » (p. 28). — II. La seconde partie étudie « Moïse en son temps » : les sources; le nom de Moïse; Moïse et l'Égypte; Moïse et Madian; Moïse et l'Exode; Moïse et le séjour au désert; en marge de Canaan; l'œuvre de Moïse. — III. L'auteur expose l'influence de Moïse, non seulement en ce qui concerne le peuple juif, mais encore relativement au christianisme : rapports de la Loi et de la foi chrétienne.

On se contentera ici de relever les affirmations relatives à Moïse au cours des articles du *D. T. C.*

L'homme, le chef d'Israël : M. était-il circoncis?, ii, 2512; — son frère Aaron, sa sœur Marie, *Tables*, 1 et 3145; — Son beau-père Jéthro, *ibid.*, 2655. — Dieu se révélant à M., iv, 954 sq.; v, 2355-56 (ange de Jahweh); vi, 1389 (gloire de Dieu). — L'eau jaillissant du rocher (symbole du baptême), ii, 168; — le serpent (symbolisme d'après les Pérates), v, 1523. — Prière de M. (intercession des saints patriarches), xiv, 873, 877, 879. — M. bénit le peuple avant de mourir, ii, 630. — M. et vision intuitive transitoire, vii, 2389; ix, 2410; x, 2619. — Alliance mosaïque, symbole de la Nouvelle alliance, 2410. — Conception mosaïque de l'avenir d'Israël, 1418-19; — nature des rétributions promises, xiii, 1169. — M. et Josué, viii, 1569-71; cf. vii, 1304; — et Jésus-Christ, viii, 1116-17; x, 1418-21, 1426-27; cf. xi, 2150-51 (Pascal); — et S. Pierre, i, 2008-09, 2014; ii, 234-35, 241; cf. xiii, 356.

Le Pentateuque : Deutéronome, iv, 651, 654-61; — Exode, v, 1745, 1747, 1749-60; — Genèse, vi, 1186, 1189, 1194, 1195-1204; — Héxaméron, 2332-34; — Lévitique, ix, 465, 471-76, 480-89; — Nombres, xi, 688-89, 697-704; — Sur l'ensemble, xii, 1182-83; — P. inspiré à M., ii, 1561; vi, 2070; viii, 935.

Le législateur : décalogue, iv, 161-62; — code culturel, iii, 2420; xi, 709-716; — idolâtrie, vii, 623-28; — mariage (indissolubilité), ix, 2058; — divorce *(libellus repudii)*, iv, 1459; viii, 1305; ix, 2049, 2058; — inceste, vii, 1541-42; — meurtre, xv, 1989. — Abrogation de la loi mosaïque, i, 129-133.

Varia : Apparitions de M. : lors de la Transfiguration, voir *Transfiguration;* — à R. Smith, fondateur des Mormons, xiv, 2251. — « Assomption » de Moïse, viii, 1673-1679; xiii, 2315-16; *Tables*, 191 (où l'on trouve aussi l'*Apocalypse* de Moïse). — Psaume xc attribué à M., xiii, 1102, 1104. — M. connu de Platon : Clément d'Alexandrie, iii, 166, 169, 173; x, 2604-05; S. Justin, vii, 1810; viii, 2243; xii, 2287, 2294. — Moïse dans le Coran, iii, 1778, 1798-1800, 1802, 1805-06. — Négateurs de la personne ou de l'œuvre de M. : ii, 2094 (Celse); xiii, 1718 (trois « imposteurs »); xv, 2105 (Quesnel), 3423, 3429, 3432, 3438, 3454-56 (Voltaire); 2513 (gnose valentinienne).

MOÏSE (Abbé). — Auteur mystique. Ses *Collationes Patrum*, citées par S. Thomas, à propos de la perfection chrétienne, xii, 1223.

MOÏSE BAR KÉPHA (813-903), évêque de Mossoul. Voir à *Képha*, *Tables*, 2813, avec renvoi à ii, 388 et *Tables*, 373. — Ajouter : i, 369 (sur la taille d'Adam); ii, 691 (les âmes des justes au paradis terrestre en attendant le jugement); xiii, 356 (primauté de Pierre).

MOÏSE DE KHORÈNE. — Voir *Khoren* (Moyse de), *Tables*, 2819, et xiv, 2071. Cf. Hurter, i, 415, n. 1.

MOÏSE DE LÉON. — Compilateur, éditeur et peut-être en partie auteur du *Zohar* (principal document de la cabale) (xiiie s.), ii, 1277, 1278.

MOÏSE DE MARDIN ou **DE SAURA.** — Métropolite syrien du xvie s. Traduit en arabe une profession de foi de Michel le Syrien, x, 1715; envoyé en 1598 par le patriarche Ignace à Paul III, 1716.

MOÏSE SEPHARDA. — Voir *Alphonse Pierre*, *Tables*, 103.

MOLANUS ou **VAN DER MUELEN** (Gerhard Wolter), abbé de Lokkum. — Notice [É. Amann], x, 2081-87. — L'article résume les tentatives de conciliation entre protestants et catholiques : trois personnages en relief : 1. Spinola, xiv, 2481-88; — 2. Leibniz, ix, 189-93; — 3. Bossuet, ii, 1080-82. — Voir aussi : xiii, 1322 ; xv, 1497-98 et 2218.

MOLANUS (Jean). — Notice [É. Amann], x, 2087-88. — Cité : vii, 840.

MOLAY (Jacques de). — Dernier grand maître de l'ordre du Temple (1243-1314). Procès, iii, 63-84; — jugement et exécution, 66.

MOLAYONI (Joseph). — Archevêque latin de Bucarest (1825-47). — Son action pastorale, xiv, 56.

MOLDAVIE. — Province de Roumanie. — L'évêché catholique de Iassy, xiv, 59-61. — Fondation d'un évêché par l'Église de Constantinople (xive s.), *iii*, 1405-06; cf. xiv, 1379-80.

MOLESCHOTT (Jacques) (1822-1893). Physiologiste matérialiste d'origine hollandaise. A publié : *Traité populaire des aliments* (1850); *Circulation de la vie* (1852), trad. en français; *Esquisses physiologiques* (1861), etc. Cité : i, 2193-95, 2206; x, 294 (brève notice); xiii, 1769.

MOLIEN (L.-A.), prêtre de l'Oratoire, 1865-1948. — A publié : *La prière de l'Église*, 1924, 2 vol. (i, *La messe et les heures du jour;* ii, *L'année liturgique*), reprise et complétée, 1947-1948, 3 vol. *(Liturgie de chaque jour; Liturgie de l'année; Liturgie des sacrements); La prière pour les défunts*, 1928; *Le jubilé*, 1933; *La liturgie des saints* (*La Vierge Marie et S. Joseph*, 1935; *Les anges et les apôtres*, 1938); *Les grandeurs de Marie, d'après les écrivains de l'École française*, 1937; *La Vierge, mère de Dieu. Les grandeurs de Marie*, nouv. éd., 1941; *Le cardinal de Bérulle*, 2 vol. 1947. — Le P. Molien a été l'un des collaborateurs du *D. T. C.*

Cité : xi, 1137; xiii, 78, 108, 1303; xiv, 919, 932, 2786; xv, 1828.

MOLIÈRE (Jean-Baptiste Poquelin, dit) (1622-1673). — Sa morale d' « honnête homme libertin » selon Gassendi, xiii, 1722-23, 1739; — sévèrement jugée par J.-J. Rousseau, xiv, 107.

MOLINA (Antoine de). — Notice [S. Autore], x, 2088-90; cf. ii, 2308, 2314. — Sur la formation des clercs, xi, 1375. — Cité : viii, 462.

MOLINA (Louis). — Notice [E. Vansteenberghe], x, 2090-92; xii, 2630-31. — Références (exclu le problème du molinisme) : ii, 842 (Dieu, bon par essence); iii, 1665 (contrat); 2134 (création); 2287 (crédibilité); iv, 890, 926-28 (Dieu); 1304 (diffamation); 1565 (cité); 2218 (Église et État); v, 507-14, 520 (bibl.) (esclavage); vi, 271 (foi); 1586, 1603; cf. xv, 972 (grâce, nécessité); vi, 1610 (grâce sanctifiante), 1655, 1678, 1683 (grâce actuelle), 1492 (cité); vii, 412, 1503, 1510 (Incarnation de Jésus-Christ); 2378-79, 2384-85 (vision intuitive); viii, 1049 (cité); ix, 1434 (Mabillon); xi, 2097 (Pascal); xii, 541 (péché originel); xiv, 1064 *(sanatio in radice);* xiv, 1961 (péché philosophique); cf. xii, 269; xv, 1534 (fraude en matière fiscale); xiii, 2149; cf. xv, 1808-09, 1811, 1822 (questions scolastiques sur la Trinité); 1999 (tyrannicide).

Voir *infra*, art. *Molinisme.*

MOLINARI (Dominique-Marie). — Notice [M.-M. Gorce], x, 2092.

MOLINARI (Nicolas). — Notice [A. Teetaert], x, 2092-93.

MOLINELLI (Jean-Baptiste). — Notice [É. Amann], x, 2093-94; iv, 1571.

MOLINIER (Auguste) (1851-1904). — Érudit français. Auteur de *Sources de l'histoire de France*, d'une édition des *Pensées de Pascal*, d'Appendices à l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissette (x, 422) et d'autres travaux historiques. — Son frère *Charles-Émile* (1857-1906) est l'auteur d'études sur la céramique; il a néanmoins collaboré avec Auguste en plusieurs questions historiques. On les cite ici ensemble.

i, 677, 680, 686; ii, 1989, 1993, 1994, 1996-97; iii, 270; iv, 2333; v, 1239; vi, 918, 2472-73; vii, 2025, 2028, 2036, 2039; viii, 1073; x, 423; xi, 2114-15; xiii, 1080, 1643, 1644 (bibl.).

MOLINIER (Jean-Baptiste). — Notice [J. Carreyre], x, 2094. Cf. xi, 1130.

MOLINISME. — Étude théologique [E. Vansteenberghe], x, 2094-2187.

I. Avant Molina. — 1. Définitions du concile de Trente, x, 2095; cf. viii, 2176, 2177. — 2. Position initiale des jésuites et origines du molinisme; sauvegarde de la liberté humaine, x, 2095-97; cf. viii, 1026-27, 1031, 1077; xiv, 1720.

Principaux auteurs cités : Lovanistes : Driedo (iv, 1830); Ruard Tapper (xv, 53); Sonnius (xiv, 2367); — Jésuites : Lessius (ix, 452); Molina (x, 2091); Valencia (xv, 2474-79); Suarez (xiv, 2687-89); P. de Fonseca (xii, 2623); Barth. Camerarius (ii, 1433-34).

3. L'école dominicaine de Salamanque : d'un thomisme moins absolu, retour à un thomisme rigide, Bañez, x, 2097-98; sur Bañez, voir cependant xv, 829.

Auteurs cités : Vitoria (xv, 3117 sq.); Melchior Cano (ii, 1537); Dom. Soto (xiv, 2423 sq.); Barth. de Medina (x, 481); Bañez (ii, 140).

4. Procès de Valladolid, sur la liberté du Christ, x, 2098-99; cf. ii, 142-43; viii, 1300-03. — 5. L'affaire de Lessius à Louvain, x, 2099-2100; cf. ii, 57; v, 876-77; viii, 1031-32; xiv, 2231-32. — 6. Opposition à la « Concordia », lors de sa parution, x, 2100-01.

II. Théories de la « Concordia ». — *I. Science divine.* — 1° *Et la liberté humaine.* — 1. Nature, x, 2103; cf. xv, 915. — 2. Domaine, x, 2103-04. — 3. Pouvoir (actes naturels et actes surnaturels), 2104-09, 2148; cf. iii, 2287; iv, 870-71, 926, 928; vi, 271, 1603, 1644-45, 1651-53 (cf. *infra*, Concours divin); xv, 972-75, 993, 2767. — 4. Existence, x, 2109.

2° *Le concours divin.* — 1. Concours général, dans les actes naturels libres, x, 2109-13, 2139, 2147; cf. iii, 787-88 (concours simultané opposé à la prémotion et prédétermination des thomistes), 788 sq.; xiii, 34-35, 50, 68-69; xv, 888. — 2. Concours aux actes surnaturels (grâces conduisant le pécheur à la justification), x, 2113-16, 2138; cf. vi, 1642-43, 1645, 1651-52, 1655, 1664-66 (opposée au thomisme de Bañez, 1666-71; mais voir aussi ii, 595-97 [réserve de Bellarmin]); xiv, 2732-36; xv, 2092. — La critique du « congruisme » (iii, 1129-37; cf. 1127-28) est totalement favorable aux thèses molinistes.

3° *Science et prescience divines.* — 1. Science des futurs contingents, la triple science divine, x, 2116-19, 2140; — remarques sur la « science moyenne », xv, 870-71; cf. xiv, 1612-19. — 2. Comment la science divine est-elle cause des êtres (interprétation d'un texte de S. Thomas, I^a, q. xiv, a. 8), v, 2119-20; interprétation : thomiste, xiv, 1607; moliniste, 1608; — causalité divine et acte du péché, x, 2119-20; cf. xii, 201-07; xiii, 71-76, 1019 (thomisme). — 3. Connaissance divine des futurs contingents, x, 2120; critique, xiv, 1609-12.

II. Volonté divine. — 1. Volonté absolue et volonté conditionnelle; modalités, x, 2120; cf. xv, 873-74 (molinisme et thomisme); — 2. V. antécédente et V. conséquente, 3368 (thomisme), 3369 (molinisme).

III. Providence. — Nature, prescience, universalité, x, 2120-21, 2137; — Pr. et liberté, 2121-22; cf. xiii, 1014-17 (thomisme).

IV. PRÉDESTINATION. RÉPROBATION. — 1. Analyse générale, x, 2122-24. — 2. Cause de la prédestination : dans les prédestinés, x, 2124-34; — dans le Christ, 2134-36. — Exposé repris (Garrigou-Lagrange), xii, 2964-72; — objections à la thèse moliniste, 2972-75. — 3. Cause de la réprobation, x, 2135-36; xii, 3013 (thomisme).

III. ACCUEIL FAIT A LA « CONCORDIA ». ÉDITION D'ANVERS. — 1° *Accueil.* — 1. Attitudes diverses, x, 2141-42. — 2. Bañez et Molina, 2142; ii, 143-44. — 3. Discussions à Valladolid, x, 2142-43; ii, 144-45. — 4. Intervention de Rome et interdiction (Clément VIII) de continuer les polémiques, x, 2143-44. — 5. Réactions, x, 2144-45; ii, 144.

2° *Édition d'Anvers.* — Précisions sur : liberté humaine; — concours divin; — prescience divine; — volonté divine; — providence; — prédestination, x, 2145-53.

IV. CONGRÉGATIONS « DE AUXILIIS ». — 1° *Présidées par des cardinaux.* — 1. Préparation : commission d'examen, Diego Alvarez, porte-parole des dominicains; Bellarmin, des jésuites, x, 2154; cf. i, 926-27; ii, 562, 565. — 2. *Première période* (card. Madrucci et Arrigoni); *a)* censure de la *Concordia.* Ordre pontifical de reviser ce jugement hâtif; — *b)* maintien à la session suivante de la censure; mais demande de changement de procédure, x, 2154-56. — 3. *Deuxième période :* conférences entre jésuites (Claude de Aquaviva, Michel Vasquez, Christophe Cobos et Pierre Arrubal) et dominicains (Maître général, procureur général, PP. Alvarez et Raphaël a Ripa). Au card. Madrucci sont adjoints les card. Bernerius et Bellarmin. Huit questions posées aux généraux des deux ordres; — contre-questions de Bellarmin; — à la conférence du 16 mai 1599, accord des deux parties sur sept propositions, x, 2156-57; — mais désaccord fondamental sur la grâce efficace, 2157. — 4. *Troisième période*, retour à la commission d'examen (Madrucci décédé et remplacé par l'archevêque d'Armagh et l'évêque de Molfetta). De 89 propositions censurées apportées par Coronel (1re session, x, 2155), un nouvel examen les ramène à 49, puis à 42 et finalement à 20. Clément VII exige une troisième revision; mais Gr. de Valentia obtient, pour les Congrégations, la présidence du pape, x, 2156-59.

2° *Présidées par des papes.* — 1. Sous Clément VIII (1602-1605), 68 congrégations : *a)* du côté du pape, souci de comparer la doctrine de Molina à celle de S. Augustin et certaines de ses propositions à la doctrine de Cassien; — *b)* du côté des adversaires (dominicains et jésuites), controverses sur : le pouvoir naturel de la volonté libre; — la science moyenne; — la prédestination; — le bon usage des secours divins, x, 2159-61. — Sur le conseil du card. Du Perron, Clément VIII ne prend pas parti et meurt sans avoir tranché la controverse, 2161-62. — 2. Sous Paul V (1605-06), 17 congrégations. Après un débat sur la prédétermination physique, de nombreuses consultations, Paul V, sur le conseil de S. François de Sales (vi, 755; cf. ii, 567) termine l'affaire par une « sorte de non-lieu », x, 2162-65; cf. i, 2468; viii, 320; xii, 2975. — 3. Pseudo-bulle *Gregis dominici* et derniers remous (apaisés par Paul V, Urbain VIII, Innocent X, x, 2165-66, Benoît XIV, i, 2555).

Notulae connexes : Prop. 20 et 22 molinistes censurées comme offensant la foi en offensant S. Augustin, i, 2467. — S. Augustin interprété par les thomistes et les molinistes dans les controverses *de Auxiliis* (E. Portalié), i, 2551-55. — Bellarmin et les controverses *de Auxiliis*, ii, 566-69, 596-97 (réserves sur certaines propositions de Molina) (X. Le Bachelet). — Molina et Bañez (J. Van der Mersch), vi, 1666-77.

Sur les Actes des congrégations *de Auxiliis :* Th. Lemos, O. P., *Acta omnia congregationum ac disputationum quae coram SS. Clemente VIII et Paulo V... sunt celebratae in causa et controversia illa magna de auxiliis divinae gratiae...*, Louvain, 1702; — Liévain de Meyer, S. J., *Historiae controversiarum de divinae gratiae auxiliis sub summis pontificibus Sixto V, Clemente VIII et Paulo V libri sex; quibus demonstrantur et repelluntur errores et imposturae innumerae quae in* Historia Congregationis de Auxiliis *edita sub nomine Augustini Le Blanc notatae sunt; et referuntur Acta omnia earumdem congregationum. quae sub nomine Fr. Thomae de Lemos prodierunt.* Sous le pseudonyme de Th. Éleuthère, Anvers, 1705; sous son vrai nom, 1715 et 1742. Cf. x, 1632. — Hyacinthe Serry, *Historia congregationum de Auxiliis divinae gratiae sub summis pontificibus Clemente VIII et Paulo V in quatuor libros distributa et sub ascititio nomine Augustini Le Blanc Lovanii primum publicata...*, Anvers, 1709. Réplique de Liévin de Meyer. Sur cette polémique voir x, 1632-33 et xiv, 1958-60. — Serry, dominicain, a trouvé un défenseur en la personne de Billuart, O. P., *Apologie du thomisme... On justifie aussi par occasion l'Histoire des Congrégations de Auxiliis du P. Serry contre les chicanes de ses adversaires*, Liège, 1731; cf. ii, 892; x, 2177. — Plus près de nous, citons : G. Schneemann, S. J., *Die Entstehung der thomistisch-molinistischen Controverse*, Fribourg, 1879; *Weitere Entwickelung der thomistisch-molinistischen Controverse*, ibid., 1880; *Controversiarum de divinae gratiae liberique arbitrii concordia initia et regressus*, 1881. Voir l'éloge du P. de Blic, S. J., sur ces ouvrages de Schneemann, xiv, 1515.

V. ESSENCE ET DIVERSES MODALITÉS DU MOLINISME. — 1° *Essence.* — Deux aspects : *a)* négatif, rejet de la prédétermination physique et de la grâce efficace *ab intrinseco;* — *b)* positif, existence en Dieu d'une science moyenne, conciliant le libre arbitre et l'infaillibilité de la grâce, x, 2166-67. Cf. ii, 595-96.

2° *Modalités.* — 1. Forces du libre arbitre : la position de Molina semble exagérée et insoutenable à Bellarmin, x, 2167-68; cf. ii, 596-97. — 2. Concours divin : Motion ou concours simultané, x, 2168; cf. vi, 1642-53; xiii, 34-36 (prémotion non prédéterminante); *Tables*, 1862-68 (*Grâce et motion divine* [Ch. Boyer, S. J.]). Voir CONCOURS DIVIN, iii, 781-96; — mais aussi xv, 845, 874, 888. — 3. Science moyenne expliquée soit : par la supercompréhension des causes; — par la connaissance des futurs dans leur réalité objective; — ou aveu de notre ignorance, x, 2168-69; toutes opinions rappelées et critiquées, xiv, 1612-17; cf. xv, 662-63, 869-71. — 4. Prédestination à la gloire : *ex praevisis meritis*, x, 2169-70; xii, 2974-75, 3001; cf. Lessius (x, 2169-70; cf. ii, 580); Vazquez (xv, 2607-08); Valencia (xv, 2477-79); Maldonat (ix, 1775), mais aussi *ante praevisa merita :* Bellarmin (x, 2170; cf. ii, 580-81); Suarez (xiv, 2689-90); Ramirez (xiii, 1651); Ruiz (xiv, 166); Billot (xii, 3001). — 5. Prédéfinition des bonnes œuvres : *a)* virtuelle chez Molina, x, 2170; Valencia, xv, 2475-76; Vazquez, 2607; — *b)* formelle chez Bellarmin, x, 2171; ii, 596; Suarez, xiv, 2689; Tanner, xv, 44-45 (pas de référence aux autres auteurs cités). — 6. Efficacité de la grâce actuelle : le « congruisme », doctrine officielle de la Compagnie, est une modalité du molinisme pur, x, 2171; cf. *Tables*, 792. Voir viii, 1032-35 (jésuites). — 7. Le pouvoir des habitus surnaturels, x, 2171-72; cf. xv, 2767; cf. Billot, *Tables*, 446 (sur la grâce).

VI. LE MOLINISME DU XVIIe SIÈCLE A NOS JOURS. — 1° *Renaissance des controverses sur la science moyenne.* — Auteurs cités : *a)* antimolinistes : Gaspard Ram (Hurter, iii, 398); Diégo Alvarez (i, 926-27); Antoine de la Mère de Dieu (xiv, 1017-18); Gibieuf (vi, 1347); Jean de Saint-Thomas (viii, 806-07); — *b)* molinistes : Pierre Arrubal

(I, 1991-92); Lessius (IX, 453); Théophile Raynaud (XIII, 1825), X, 2172.

2° *Jansénistes contre molinistes.* — Jansénius et le système moliniste, X, 2172-73; cf. VIII, 339, 381, 424-27; XIV, 1796; — Arnauld, Saint-Cyran (IV, 1969); — Quesnel (XIII, 1465, 1520, 1533); — Pascal (XI, 2097, 2154, 2158-61).

3° *Incidents qui s'ensuivent.* — 1. *Louvain :* thèses des jésuites contre l'*Augustinus*, X, 2173; VIII, 450-54. — 2. *Toulouse :* Réginald, O. P., et Annat, S. J., X, 2173-74; cf. XIII, 2106-14; I, 1320-21. — 3. *Paris :* Sirmond et Dechamps, S. J., et Libert Fromond, X, 2174; cf. XIV, 2192; IV, 176-77; VI, 925-29. — 4. *Rome :* à l'occasion de la bulle *Cum occasione* (1653), sur les 5 propositions jansénistes, diverses attaques présentant Molina comme un semipélagien et répliques, X, 2174-75; cités : Noël de La Lane (VIII, 2554-56); Ferrier, S. J. (V, 2181-82; VIII, 511-14); Henao (VI, 2147); Thyrse Gonzalez (VI, 1493-96). — 5. *Reims :* La louange de Molina par deux jésuites, Gabriel Thirioux et un autre, provoque une réaction de l'archevêque, X, 2175; cf. IX, 455. — 6. *Rouen :* controverses entre Noël Alexandre, O. P., H. Serry, O. P., et le P. Daniel, S. J., X, 2175-76; cf. I, 771 (Alexandre); IV, 104 (Daniel); XIV, 1957-63 (Serry). — Pour tous les auteurs cités, on se reportera utilement aux *Tables*. — Voir en outre XV, 2837.

4° *Histoires des congrégations « de Auxiliis ».* — Voir *supra*, *Notes* sur les Actes des congrégations, col. 3238 et X, 2176-77.

5° *La bulle « Unigenitus » et ses suites.* — Les offensives et contre-offensives (Serry, Liévin de Meyer) motivent des interventions pontificales : Benoît XIII, à deux reprises, contre les calomnies dont les dominicains sont l'objet et en faveur de la doctrine de S. Thomas, X, 2177-78; II, 705; — Clément XII (bref *Apostolicae providentiæ*) réprouvant les attaques contre l'augustinisme et le thomisme, sans préjudice pour les autres écoles, III, 113; — Benoît XIV, déjà cité, *supra*, col. 3237 et I, 2555.

6° *Antimolinisme de Billuart.* — Ses écrits polémiques, X, 2179; II, 890-92; cf. Contenson, III, 1632-33; Massoulié, X, 278-79; — polémique contre Stievenard, X, 2179.

Du côté des jésuites, peu de polémistes. Hardouin, Petau font de la théologie positive (cf. VI, 2043; XII, 1321). Voir cependant Sterzinger (Fr.-X.) (Hurter, IV, 1332) et les *Wirceburgenses*, XV, 3558-60.

7° *Controverses récentes.* — 1. Éditions de Billuart contre le molinisme; — mise au point du P. Schneemann (XIV, 1515); celui-ci ayant pour adversaire Dummermuth (*Tables*, 1069), et alliés V. Frins, S. J. (cf. son art. CONCOURS DIVIN, III, 781-96), De San (Hurter, V, 1928) et Schiffini (XIV, 1282), X, 2179-80. — 2. Th. de Régnon et H. Gayraud, 2180. Voir leurs notices : XIII, 2122-23; VI, 1173-74. — 3. L'encyclique *Aeterni Patris* et le bref *Gravissime Nos*, de Léon XIII, X, 2180-81; cf. VIII, 1038-39; VI, 923; IX, 353; — sur Mandonnet, *Tables*, 3082. — 4. N. Del Prado et les molinistes d'aujourd'hui, X, 2181; — sur Del Prado, XII, 2774-75; — attitude des molinistes néo-thomistes, X, 2181-82. — 5. Garrigou-Lagrange et d'Alès, X, 2182-83; voir aux *Tables* leurs notices respectives. — 6. Polémiques J. Stufler, S. J., R. Schultes, O. P., et R. Martin, O. P., X, 2183.

Conclusions : a) Molinisme compatible avec la foi; — *b)* S. Thomas n'a peut-être pas enseigné la prédétermination physique; — *c)* molinisme soutenable au point de vue philosophico-théologique. — Mais il ne lève pas toutes les difficultés, X, 2184.

Autres auteurs cités à propos du molinisme : Germon, S. J., VI, 1311; — Gonzalez de Léon, O. P., 1493; — Goudin, O. P., 1510, 1512, 1514; — Graveson, O. P., 1768; — Palantier, XI, 1819; — Richard Simon, XIV, 2111-12; — Senault, 1856; — Sinnich, 2166; — Soanen, 2263; — Pierre Tamburini, XV, 31; — Tanner, S. J., 42-45.

MOLINOS (Alamin de los). — Voir *Alamin*, *Tables*, 63.

MOLINOS (Michel). — Notice [J. Paquier], X, 2187-92. — 1. Sa vie, ses tribulations, sa mort, X, 2187-89. — 2. Doctrine et conduite morale, 2189-92. On reporte à l'art. *Quiétisme* les détails concernant la doctrine et les inconséquences morales de cette doctrine.

MOLITOR (Anselme), bénédictin. Voir *Müller*, *Tables*, 3267.

MOLKENBUHR (Marcellin) (1741-1825). — Théologien franciscain allemand, né à Rheine, qui a laissé un certain nombre de dissertations historico-critiques, pas toujours objectives. Cité : II, 223; V, 2553, VI, 860. Cf. Hurter, V, 960-63.

MOLLAT (Mgr Guillaume). — Né à Nantes le 1er févr. 1877, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg (1919-1945), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1954), prélat de Sa Sainteté (1955). Spécialiste de l'histoire et des institutions pontificales au XIVe s. (éd. des *Vitae paparum* d'Ét. Baluze, 1916-1928, 4 vol.; *Les papes d'Avignon*, 10e éd., 1966), éditeur de Registres et de Lettres de divers papes, collaborateur du *D. T. C.*

Cité : VII, 1999, 2001 (bibl.); VIII, 635, 640, 641 (bibl.), 792; IX, 1063; X, 154; XI, 1891-92, 1895; XII, 1716 (bibl.), 1815; XIII, 2445; XIV, 2546, 2548 (bibl.), 2901; XV, 1519, 2302 (bibl.).

MÖLLER. — Collaborateur de la *Theologische Literaturzeitung*, IX, 1457 (Macaire de Magnésie).

MÖLLER (Wilhelm), professeur à Kiel, auteur d'un *Lehrbuch der Kirchengeschichte* (1889-1894, 3 vol.), II, 730; XIII, 146.

MOLNAR (Jean). — Directeur de l'école normale roumaine d'Oradéa de 1806 à 1808, XIV, 43-44.

MOLOCANES. — Secte religieuse roumaine, héritée de l'ancien Empire russe, XIV, 97.

MOLOCH *(Milk, Melchom, Melk)*, divinité cananéenne. — Sur la signification de ce nom, ses applications, voir *D. B.*, IV, 1224-25; dans la Bible, M. désigne le dieu des Ammonites, 1226-30 (F. Vigouroux); *D. B. S.*, V, 1337-46 (H. Cazelles). — Cf. XIII, 2841-42; VII, 645.

MOLUQUES (Archipel des). — Iles de l'Indonésie. Missions catholiques, X, 1933.

MOMBRITIUS (Boninus) (1424-1482). — Son ouvrage *Sanctuarium, seu vitæ sanctorum*, édité en 1475, a été réédité par les bénédictins de Solesmes. Cité : II, 330; VII, 1379; IX, 641. — Cf. Hurter, II, 1055.

MOMMSEN (Théodore) (1817-1903). — Historien, épigraphiste et juriste allemand.

Cité : I, 945, 2211; IV, 1035, 1444, 1448, 1454 (bibl.), 2283; V, 457, 461, 1576; VI, 785, 786, 787, 794 (bibl.); IX, 1992, 2001 (bibl.); XII, 1783; 2806; XIV, 1973.

MONAOO (Fr. Marie del). — Notice [É. Amann], X, 2192-93.

MONADES. — Système de Leibniz. — Voir IX, 177-78; *Tables*, 2944.

MONALDI (Basile). — Notice [É. Amann], X, 2193.

MONALDUS JUSTINOPOLITANUS (de Capo d'Istria). — Notice [É. Amann], X, 2193. — La *Summa monaldina*, XII, 1026. — Cité : VI, 832.

MONALDUS MONALDESCHI. — Notice [É. Amann], X, 2193.

MONALDUS DE MONALDIS. — Notice [É. Amann], X, 2193.

MONARCHIANISME. Étude historique [G. Bardy], X, 2193-2209. Au point de vue dogmatique, cette hérésie trouvera sa place à l'art. *Trinité*.

Problème déjà étudié à l'art. FILS DE DIEU : *Les controverses modalistes et la théologie latine jusqu'à Nicée,*

v, 2425-35; *La sabellianisme et le subordinatianisme en Orient et leur élimination*, 2443-48.

I. ORIGINES ET MONARCHIANISME A ROME. — — 1° *Les hérétiques.* — 1. M. modaliste ou patripassien : Noët, x, 2195-96; vi, 2495, 2507; viii, 1256; — Praxéas, x, 2196-2200; v, 2427-28; vi, 2495; viii, 1256; xv, 1629; — Épigone, disciple de Noët, et Cléomène, disciple d'Épigone, x, 2200; v, 2428; viii, 1256; xv, 1629, 3690; — Sabellius, x, 2201-02; v, 2443-44; xiv, 438; xv, 2656; cf. i, 790. Sur ce monarchianisme, voir xv, 1629-30. — 2. M. dynamiste : Artémon, i, 2022-23; vi, 2495; vii, 465; viii, 1255; xv, 1268, 1626-27; — les deux Théodote (de Byzance, le Corroyeur; le Banquier), v, 2427; vii, 464; viii, 1255-56; x, 513, 2199; xv, 1626; *Tables*, 38.

2° *Les adversaires :* S. Hippolyte, x, 2200-03; v, 2426-27; vi, 2494-95, 2506-09; xv, 1631-33; *Tables*, 2086; — Tertullien, v, 2428; xv, 148-49, 151, 1633-35; — Novatien, v, 2430; xi, 822-23, 827-28; xv, 1635-37; — progrès d'Hippolyte à Novatien, v, 2429-33.

3° *Les condamnations.* — S. Victor Ier, xv, 2863; cf. x, 2197-99; xv, 1626. — S. Zéphyrin, xv, 2863, 3691; cf. 1630. — S. Calliste, ii, 1336-38; cf. vi, 2491-92 (insinuations d'Hippolyte); x, 2202-04; xv, 1630. — Voir les conc. de Braga (ive s.), viii, 1261, 1266; xiii, 395; *Tables*, 699.

II. SABELLIANISME EN PENTAPOLE : CONTROVERSE DES DEUX DENYS. — 1° *Modalités diverses.* — 1. Origène et adversaires modalistes, x, 2204; xi, 1518-21; cf. xv, 1639-45 (subordinatianisme [?]); — 2. Bérylle de Bostra, x, 2204-05; xv, 1645. — 3. Sabellianisme selon S. Épiphane, x, 2205-06.

2° *Controverse des deux Denys*, x, 2206-07; xv, 1645-52. — Voir aux *Tables*, 935 : S. Denys, pape, *Affaire du sabellianisme;* — S. Denys d'Alexandrie, *Question trinitaire.*

3° *Destinées du monarchianisme.* — 1. Accusations contre Eustathe d'Antioche (v, 1563); Marcel d'Ancyre (vii, 466; ix, 1995; xiv, 2175); Photin (vii, 379, 466; xii, 1532; xiv, 2175); surtout Paul de Samosate (vii, 465; viii, 1256; xii, 49-50). — 2. Insinuations protestantes (Harnack) sur les tendances monarchiennes de certains écrits catholiques, x, 2207-09.

MONARCHIE. — Doctrine de S. Thomas, xv, 650; cf. iv, 281-82. — Thomassin, xv, 822. — Suarez, xiv, 2713. — M. absolue et droit divin, xvi, 1953-54. — Sur l'origine du pouvoir, Léon XIII, xv, 1958-61. — M. d'après Zwingli, 3893-94, 3896. — Constitution monarchique de l'Église, d'un caractère spécial, vi, 1534-41; xiii, 342-43.

MONASTÈRE. — Définition et synonymes, xiii, 2165. — Érection de M., 2171-72. Cf. *D. D. Can.*, *Monastère* (É. Jombart), vi, 928-933.

MONASTYRSKIJ (Innocent). — Moine russe d'Ukraine, contre l'*Akos* des frères Likhudi, xiv, 319.

MONCADA Y BELLUGA (Louis-Antoine de). — Notice [É. Amann], x, 2210.

MONCAGATTA DA CASTELLAZZO (Philippe). — Théologien servite (xve s.). Notice, xiv, 1986.

MONCEAUX (Paul) (1859-1941). — Latiniste et archéologue, né à Auxerre, professeur au collège de France, auteur d'une *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe* (3 vol.), 1901-05.

Cité : i, 2343; ii, 220, 221, 1629; iii, 413, 2459, 2461-62, 2464-65; v, 312, 314-15; vii, 659, 663; viii, 2429; ix, 1849; x, 211, 214 (bibl.), 239, 1796; xi, 819, 1078-79, 1081-82; xiii, 262; xiv, 1291; xv, 2888-89, 2893-96, 2898, 3194.

MONE (François-Joseph). — Liturgiste allemand (1796-1871). Ses publications sont considérables. Voir Hurter, v, 1833-35. « Les messes de Mone », ix, 807-08; cf. v, 216; vii, 1107; xiii, 1209.

MONELIA (Antoine de). 1. — Notice [É. Amann], x, 2210.

MONELIA (Antoine de). 2. — Notice [É. Amann], x, 2210-11.

MONETA DE CRÉMONE. — Notice [M.-M. Gorce], x, 2211-15. — Cité : i, 1385; ii, 1996-97; iii, 2264-65; iv, 1559; v, 1241-42; vi, 871; xiii, 1643; xv, 1357, 1725, 2600 (bibl.).

MONGE (Pierre). — Voir PIERRE MONGE, xii, 2029.

MONGESSON (Dom Antoine), prieur de la Grande-Chartreuse pendant la crise janséniste. Lettre aux fugitifs d'Utrecht, xv, 2408; cf. ii, 2294.

MONGOLS. — Race et peuples de l'Asie — Les M. et l'Église romaine, xi, 210-11, 213-16, 219-25; cf. 534-35, 539, 943; ix, 1934-35; xv, 2293 (Urbain IV). — M. et nestoriens, xi, 207, 265-66, 283-85; xv, 1132 (Timothée Ier). — Manichéisme chez les M., ix, 1849-53. — Invasion des M. et les Églises du Moyen Orient : Géorgie, vi, 1257, 1259; — Russie, xiv, 232-34, 1460-61; — Ruthénie, 384-85. — Missions catholiques au début du xixe s., x, 1897, 1907, 1979.

MONIALES. — Voir *Religieux et religieuses.* — *D. D. Can.*, vi, 933-38 (É. Jombart).

MONICI (Camille). — Oratorien italien janséniste. Et l'ex-jésuite Mozzi de' Capitani, séquelle de la lutte anti-et promoliniste, xv, 2837.

MONIGLIA ou **MONELIA** (Thomas-Vincent). — Notice [É. Amann], x, 2215-16.

MONILIANUS. — Surnom de Dolera, iv, 1650; cf. *Tables*, 1021.

MONIQUE (Ste). — Mère de S. Augustin. Citée : i, 2268-70, 2272-75, 2421, 2455; x, 2605-06.

MONISME. — Voir *Matérialisme et Monisme*, *Tables*, 3160.

MONITION. — La monition dont parle le Code est un avertissement adressé par l'Ordinaire au chrétien, clerc ou laïque, qui se trouve dans l'occasion de commettre un délit ou sur qui pèse, après enquête, un soupçon grave de culpabilité. Voir l'art. *D. D. Can.*, vi, 938-40. Il en est fait mention ici, xii, 643, 653.

MONNAIE. — Le *D. B. S.* a publié un intéressant article sur la monnaie, dont voici le sommaire : I. Théorie de la monnaie. — II. L'économie prémonétaire. 1° L'argent chez les peuples pasteurs et chez les agriculteurs sédentaires. Systèmes pondéraux. 2° L'argent dans la Bible. — III. La monnaie métallique frappée. Origine et développements : les monnaies d'électrum, créséides, dariques. Les espèces circulantes en Palestine. — IV. La monnaie chez les Juifs. 1° Le sicle d'Israël et les Macchabées. 2° Monnaies des Hasmonéens. 3° Monnaies d'Hérode et des Iduméens. 4° Monnaies des procurateurs. 5° Monnaies de la première révolte. 6° Monnaies de la seconde révolte. — Appendice. 1° Le *numisma census.* 2° Les « trente deniers » de la Passion.

La théologie s'occupe de la monnaie au point de vue de la vertu de justice, laquelle doit régler l'usage de la monnaie. La monnaie, en effet, est un moyen pratique et usuel de pourvoir aux échanges nécessaires à la vie humaine. Les échanges naturels (le troc) peuvent s'opérer entre proches, dans une communauté restreinte, mais, dans un cercle plus vaste entre hommes et pays éloignés les uns des autres, le troc des objets que l'on possède devient inconcevable. Il a donc fallu donner et recevoir dans les échanges une matière qui, par elle-même, fût aisément maniable dans les usages habituels de la vie. Ce fut l'invention de la monnaie : grâce à la monnaie, l'homme pourvoiera facilement à ses propres besoins. Le pouvoir d'achat de la monnaie est fonction, non seulement du besoin qu'on a des choses, mais encore de la valeur même de cette monnaie. Il est donc nécesaire que la monnaie, en raison de sa valeur, inspire confiance. Les États fixent une valeur nominale à leur propre monnaie. Cette monnaie vaut plus ou moins cher selon qu'on peut obtenir une plus ou moins grande quantité de marchandise contre une somme de monnaie correspondante. Une monnaie dépréciée entraîne une hausse de prix,

puisqu'il faut plus de monnaie pour acquérir le même objet. Enfin, chaque pays a ses unités monétaires propres : de l'altération arbitraire des monnaies, de la différence entre les monnaies, naît la question des changes et du commerce de l'argent.

Sur la monnaie, au point de vue moral, on consultera les notes du P. Spicq, O. P., dans *La Justice* (édit. de la Rev. des jeunes), II, 257-68; III, note 85 et p. 429-435, et les ouvrages cités par lui. Voir aussi ici les art. *Banque* et *Commerce*.

Dans les ventes et les achats, XV, 2624, 2626-27, 2629-30, 2634. — En matière de vol, 3288-89, 3290-91. — Monnaies, bien fongible ou non fongible, XIII, 761. — Pénalités ecclésiastiques contre les faux moyenneurs (jadis), IV, 487. — Amende pécuniaire, XII, 658-59; cf. XV, 3128. — Sur l'altération des monnaies, Mariana, IX, 2337-38 et Oresme, XI, 1408-09.

MONNER (Basile) († 1566). — Canoniste de la Réforme. — Ses ouvrages et ses idées, IX, 2227-28.

MONNIER (Francis). — Né à Besançon en 1824, mort à Beaumette (Hte-Saône) en 1875. Ancien précepteur du Prince impérial, professeur au collège Rollin. Thèse sur Gottschalk et Scot Érigène.

Cité : V, 402, 434 (bibl.) (Scot Érigène); XV, 2323.

MONNIER (Henri). — Pasteur, né à S.-Quentin en 1871. Livres sur Jésus-Christ.

Cité : XIII, 207 (bibl.), 2003 (Rédemption).

MONNIER (Henry). — Professeur, en 1923, à la Faculté de droit de Bordeaux. Ses publications sur Léon le Sage.

Cité : IX, 380, 384-85, 387-88, 391, 393 (bibl.).

MONNIER (Hilarion). — Notice [J. Carreyre], X, 2216; cf. II, 625. — Cité : IV, 1801; XIV, 2443; voir XIII, 1483-84.

MONNIER (Jean). — Né à Belleville en 1856, pasteur et professeur à la faculté de théologie protestante de Paris. Ouvrages de théologie et d'exégèse.

Cité : IV, 582, 599, 605, 611, 619 (bibl.) (Descente aux enfers).

MONOD (Albert). — Né à Mazamet (Tarn) en 1877. Professeur à la Faculté de théologie protestante de Montpellier. Thèse : *De Pascal à Chateaubriand* (1916).

Cité : XIII, 1747, 1750, 1752 (philosophes du XVIII[e] s.); XI, 2179, 2182 (Pascal); XIV, 129-30 (J.-J. Rousseau); XV, 3423 (Voltaire).

MONOD (Gabriel). — Né au Havre le 7 mars 1844, mort en 1912. Membre de l'Institut.

Cité : V, 1240; XV, 334.

MONOD (Jean). — Né à Paris en 1822, pasteur à Nîmes, doyen de la Faculté de théologie de Montauban.

Cité : VI, 57, 167 (sur la foi).

MONOD (Léopold). — Né en 1844, mort en 1922. Pasteur à Lyon. *Le baptême et la liberté chrétienne*, en coll. avec le pasteur Duchemin (cf. *Tables*, 1062).

Cité : II, 334; cf. *Tables*, 1062.

MONOD (Wilfred). — Né à Paris en 1867. Pasteur à l'Oratoire du Louvre. *Notre culte*, 1927; *Du protestantisme* (1930), etc.

Cité : XIII, 880-81, 884-85 (protestantisme); XV, 2221 (œcuménisme); cf. XI, 1194.

MONOGAMIE. — Union matrimoniale d'un seul homme avec une seule femme. S'oppose d'une part à la polyandrie, d'autre part à la polygamie, IX, 2175-76. De droit naturel (?), 2175; cf. IV, 1930-1932 (Scot); voir *Mariage*. — Chez les primitifs, XIII, 2236.

MONOGÈNE. — Forme employée par les Grecs à propos de la filiation divine de Jésus-Christ. En latin : *Unigenitus*.

MONOGÉNISME. — Le monogénisme est la doctrine qui admet que toutes les races humaines dérivent d'un seul couple primitif.

S'oppose au polygénisme, XII, 2520 sq. — Le M. est-il conciliable avec les données scientifiques du transformisme?, 2534-36; XV, 1389-95. Voir le problème, *Tables*, 2100-01, *Homme;* renvoyant à *Adam*, *Tables*, 33 (déclaration de Pie XII, encycl. *Humani generis*). On se reportera aussi à *Péché originel*, *infra*, avec sa bibliographie.

MONOMAQUE (Constantin). — *Tables*, 803, *Constantin IX Monomaque*.

MONOPHAGIE. — Jeûne chez les Grecs, distinct de la xérophagie ou abstinence, I, 263.

MONOPHYLÉTISME. — Origine unique de tous les êtres par la voie de l'évolution, opposé à Polyphylétisme, origine distincte pour les humains. Cf. XII, 2526-28; XV, 1368, 1370-72, 1375-76.

MONOPHYSISME. — Étude générale [M. Jugie], X, 2216-51; complétant CHALCÉDOINE (conc. de) [J. Bois], II, 2190-2208 et EUTYCHÈS ET EUTYCHIANISME [M. Jugie], V, 1582-1609; — préparant : MONOPHYSITE (Église copte) [M. Jugie], X, 2251-2306; et toutes les suites des controverses monophysites. Voir *Jésus-Christ, Tables*, 2570-2574, soit § VII et VIII.

MONOPHYSITE (Église copte). — Étude générale [M. Jugie], X, 2251-2306.

Les références proprement christologiques ayant été données à l'art. précédent, il suffira ici de rapporter les références suivantes.

I. DOGME ET CROYANCES. — 1° Les sources de la révélation, X, 2271-74. — 2° Ecclésiologie, 2274-76, — 3° Trinité, 2276-77. — 4° L'ange et l'homme. 2277-78. — 5° L'incarnation, cf. *Kabar* (*Tables*, 2801); cf. X, 2278-79. — 6° Mariologie. Culte des saints, des images et des reliques, 2279-80. — 7° Les sacrements : Baptême, 2280-81; — Confirmation, 2281-82; — Eucharistie, 2282-85; — Pénitence, 2285-88; — Extrême-Onction, 2288; — Ordre, 2288-89; — Mariage, 2289-90; — Doctrine sur les fins dernières, 2290-92.

II. DISCIPLINE ET COUTUMES PARTICULIÈRES. — 1° Sources du droit canonique, X, 2292-93. — 2° Coutumes particulières, 2293-98 : Circoncision pour les deux sexes, 2294; — Particularités se rapportant au baptême, 2294-95; — Usages relatifs à l'eucharistie, 2295-96; — Les clercs, 2295-96; — Le mariage, 2296; — Les jeûnes, 2296-97; — Signe de la croix, 2297; — Autres usages, 2297-98.

III. VIE LITURGIQUE ET RITUEL. — 1° Les livres liturgiques, X, 2298-99. — 2° La prière commune et les heures, 2299-2300. — 3° La messe, 2300-01. — 4° L'ère et le calendrier, 2301. — 5° Les fêtes, 2301-02. — 6° Le rituel, 2302-03.

MONOPOLE. — Sorte d'accaparement, I, 292-93. — M. légal ou m. privé, XV, 2634 (trusts, cartels, rings, corners). — M. et impôts, XV, 1529, 1537. — Une socialisation totale serait un monopole contraire au droit de propriété, XIII, 814-15; — effets du M. sur les salaires, XIV, 1001.

MONOPOLI (Jérôme de). — Notice [M.-M. Gorce], X, 2306.

MONOTHÉLISME. — Étude dogmatique [M. Jugie], X, 2307-23, complétée par IDIOMES (Communication des), VII, 595-602; — THÉANDRIQUE (Opération), XV, 205-16; cf. VIII, 1323-25. — Références à l'art. *Jésus-Christ, Tables*, 2574-77.

MONOZLOV (André de). — Notice [É. Amann], X, 2323.

MONSABRÉ (Jacques-Marie-Louis). — Notice [M.-M. Gorce], X, 2323-35. — 1° *Biographie*, X, 2323-25. — 2° *Exposition du dogme catholique*. — 1. Caractéristique générale, X, 2325-26. — 2. Analyse : *a)* Introduction (2 vol.), 2333; — *b)* Les 18 carêmes (de 1879 à 1890), 2327-31; — *c)* appréciation, 2331-32; — *d)* les retraites pascales (applications des carêmes), 2332. — 3° *Ouvrages divers*, autres que ceux cités ci-dessus, X, 2333-35.

Cité : I, 1555, 2233 (Dieu); III, 2170 (création), 2196 (Incarnation, perfection de la créature); IV, 15 (dam), 18, 19 (purgatoire), 2351 (autres astres habités [?]), 2354; cf. VII, 1473 (nombre des élus); VI, 239 (miracle spirituel et foi); VII, 1458, 1460

(bibl.) (doctrine rationaliste de l'Incarnation); 1467 (Jésus, vainqueur de la mort); 1473 (convenance de l'Incarnation); 1592 (idéal religieux); 2387-88, 2391-2392 (béatitude céleste); VIII, 1278, 1280 (sainteté du Christ), 1348 (Jésus, docteur), 1360 (l'Église, continuation du Christ); IX, 663 (permission du mal); X, 1155 (messe); XI, 1377 (ordre); XII, 2767 (pouvoir du pape); XIII, 1319, 1321 (purgatoire), 2570 (résurrection); XIV, 2744 (suicide).

MONSTRE (on accepte ce vocable, que retiennent le *D. D. Can.*, VI, 342 et le Code). — Au point de vue physiologique, on peut définir le « monstre » « un être organisé dont la conformation s'écarte plus ou moins de celle qui est naturelle à son espèce ou à son sexe ». Exemple : les « hermaphrodites », VI, 2207. Le problème n'intéresse la théologie que relativement à l'administration des sacrements, principalement du baptême, hypothèse envisagée IV, 2408, mais sur laquelle, ni à *Baptême*, ni à *Sacrements*, le *D. T. C.* n'a donné de règles. Cependant les *Tables*, 367, ont rappelé le can. 748, concernant le baptême des êtres bizarres. En voici le texte : « Les monstres et les êtres bizarres seront toujours baptisés au moins sous condition; si l'on doute qu'il y ait un ou plusieurs êtres, l'un sera baptisé de façon absolue, l'autre sous condition. » Le Code s'écarte ici du rituel de Paul V, qui interdisait de baptiser le monstre qui n'avait pas la forme humaine (tit. II, c. 1, n. 19) et qui imposait le recours à l'Ordinaire du lieu ou à des experts dans les cas douteux non urgents (*ibid.*, n. 18). Ces règles avaient été écrites à une époque où l'on admettait encore que la femme puisse concevoir d'un animal, théorie abandonnée aujourd'hui. S'il est tout à fait certain que l'être, aussi bizarre qu'il soit, est un humain, mis au monde par la femme, le baptême aura lieu.

Il arrive qu'indépendamment de la présence certaine d'au moins un être humain, il puisse y en avoir plusieurs. Le rituel de Paul V distingue le cas où l'on pouvait établir qu'il y avait deux êtres (le cas est clair chez les siamois), et baptiser dès lors de façon absolue (*ibid.*, n. 20), et celui où le doute demeurait à ce sujet (*ibid.*, n. 21). Le can. 748 ne s'occupe que de cette dernière hypothèse, et retient la solution donnée par le rituel de Paul V. Cf. Ch. de Clercq, dans Naz, *Traité de droit canonique*, II, p. 30. Cf. *D. D. Can.*, II, 135-36.

MONTAGNANI (Pierre). — Notice [S. Autore], X, 2335-36. Cité : IV, 439.

MONTAGNARDS. — Congrégation maronite du Mont-Liban. Voir *Baladites, Tables*, 354; cf. 70 *(Alépins)*.

MONTAGNINI (Mgr). — Secrétaire de la nonciature à Paris, avant la Séparation. Cité : XII, 1719-1723.

MONTAGNUOLI (Jean-Dominique). — Notice [É. Amann], X, 2336; IV, 1565.

MONTAIGNE (Claude-Louis de). — Notice [E. Levesque], X, 2337-38.

MONTAIGNE (Michel Eyquem de). — Notice [C. Constantin], X, 2338-44. — 1° *Vie*, X, 2338-39. — 2° *Les Essais.* — 1. Évolution de la pensée suivant les éditions, X, 2339. — 2. Morale des *Essais*, 2339-40; — d'honnête épicurien; cf. Pascal, XI, 2125, 2127, 2174, 2175; XII, 1489, 1912; — exemples : le mariage, IX, 2267; le suicide, XIV, 2740; l'horreur de la révolte, XV, 1995-96. — 3. *L'apologie de Raymond Sebon*, réquisitoire de l'homme contre sa raison, X, 2340-41; cf. II, 1088; IV, 1814; XI, 2130, 2162-63, 2187. — 4. Relativisme, X, 2341-42; IV, 1814-16; XI, 2122; XIII, 1905-06. — 5. Religion de Montaigne, X, 2342-43; IV, 1815; XI, 2122, 2187; — séparation de la morale et de la religion, XII, 1489. — 6. Influence, X, 2343-44; libertins, XIII, 1717-18; — Charron, XII, 1906, 1909-10, 1912, 1916; XIII, 1718; — La Mothe le Vayer, VIII, 2546; XIII, 1724. — Cité : XIII, 1719, 1726.

Les *Essais* de M. ont été mis à l'Index le 22 juin 1676. Dans sa thèse sur *La pensée religieuse de Montaigne*, Paris, 1937, M. Dreano se demande quels griefs furent retenus : scepticisme? licence de langage? interprétation libertine de l'ouvrage? Peut-être tout cela à la fois. Si, avec de solides raisons, D. a pu réhabiliter « la pensée religieuse de Montaigne », il a fourni lui-même dans sa thèse assez d'arguments péremptoires qui justifient la condamnation. Voir Mgr Calvet, *Hist. de la littérature française*, IV, 9. — F. Strowski, *Montaigne*, 1938; — Gonzague Truc, *Montaigne*, 1945.

MONTAIGU (Cheminais de). — Voir *Cheminais de Montaigu, Tables*, 596.

MONTAIGUE (Gérard de). — Évêque de Paris, (1409-1420). — Et les erreurs de Jean Petit, XII, 1340; XV, 1994.

MONTALEMBERT (Charles-René Forbes, comte de). — Étude [C. Constantin], X, 2344-55.

1° *Enfance et jeunesse.* — X, 2344-46.

2° *Montalembert aux côtés de Lamennais.* — 1. M. et Lacordaire, VIII, 2394; X, 2346-47; cf. IX, 526 *(L'Avenir)*, 545 (action en Europe), 552 (en France), 560 (à Rome avec Lamennais), 565-66 (liberté d'enseignement). — 2. Montalembert et Lamennais, X, 2346-47; cf. VIII, 2490, 2493-95, 2508; IX, 526, 545, 552, 558, 560, 562, 563 (soumission à l'encyclique), 565-68 (liberté d'enseignement), 570. — 3. Sommaire des articles de M. à *L'Avenir*, X, 2347-48.

3° *Années de repos.* — De 1834 à 1836, X, 2348.

4° *Vie politique. Montalembert, chef du libéralisme catholique.* — 1. Premières années de vie parlementaire : études et travaux, X, 2348-49. — 2. Conquête de la liberté d'enseignement : *a)* la question de la liberté d'enseignement (projets Guizot, Villemain), X, 2349; IX, 569; — *b)* portée sur le terrain du droit commun, X, 2349-50; — ouverture d'une école libre, IX, 568-69; — appui de Mgr Parisis, X, 2350; IX, 571, 574; XI, 2039; XV, 2801; — de Dupanloup, IX, 572-74; XV, 2801; — de Veuillot, XV, 2801; — *c)* les catholiques groupés par M., X, 2350-51; IX, 571-74; — *d)* M. et la révolution de 1848, X, 2351; cf. XV, 2802; — *e)* vote de la loi Falloux, X, 2351; IX, 576-77; XV, 2803-04; *Tables*, 1495; — *f)* scission des catholiques, X, 2352; IX, 577-582; XV, 2803-04. — 4. Dernière période (1850-1870) : *a)* rapports avec le pouvoir, X, 2352-53; IX, 578-81; — *b)* luttes avec les catholiques intransigeants, X, 2353; IX, 581-82; XV, 2804-12; — *c)* rapports avec Rome, X, 2353-54; cf. IX, 583 (Cavour et M.); les discours de Malines, VI, 585-89; — à propos du conc. du Vatican, X, 2254; XV, 2542, 2544. — *d)* derniers écrits; dernières manifestations, X, 2354-55; — les *Moines d'Occident*, X, 2353, 2354; cf. V, 1876; Ste Élisabeth de Hongrie, 1877; la question sociale, l'esclavage, X, 2355.

Cité : à propos des discours de Malines, XIV, 1578, 2881-82, 2887; — apostrophe aux « fils de Voltaire », XV, 3470; — amitié du card. Wiseman, 3564, 3575.

On trouvera dans Fliche-Martin, XXI, *Le pontificat de Pie IX* (R. Aubert), quelques indications utiles sur l'Église de France pendant la seconde République, p. 40, et sur les controverses entre catholiques autour du libéralisme, p. 224. Sur Montalembert, spécialement : A. Trannoy, *Responsabilités de Montalembert en 1848*, dans *R. H. É. F.*, 1949, p. 177-206.

MONTALS (Clausel de). — Voir *Clausel de Montals, Tables*, 619.

MONTALTE ou **MONTALTO.** — Voir SIXTE-QUINT, XIV, 2217.

MONTALTE (Louis de). — Pseudonyme de Pascal dans les *Provinciales*, XI, 2085; cf. IX, 48.

MONTAN. — Voir *Montanisme.*

MONTAN, métropolitain de Tolède, et le IIe conc. de Tolède, XV, 1177, 1190.

MONTANDON (Dr Georges), professeur d'ethnologie à l'école d'anthropologie de Paris, né à Genève en 1877, mort en 1961. — Son *Traité d'ethnologie cyclo-culturelle*, 1935.

Sur les couches de civilisation en Australie, xiii, 2217-18; — trois cycles de culture primitive, 2242-43, 2304 (bibl.).

MONTANISME. — Hérésie du dernier quart du IIe s., appelée aussi phrygienne ou cataphrygienne. — Étude [G. Bardy], x, 2355-70.

1° *Les sources.* — 1. Documents rassemblés par Eusèbe, 2356-57. Cf. Apollonius d'Éphèse, i, 1507; Miltiade, x, 1765; Caïus, ii, 1311; x, 2362; xv, 2863. — 2. Tertullien, x, 2357; cf. xv, 136-38 (période semimontaniste), 138-139 (période montaniste). — 3. Autres écrivains du IIIe s., x, 2357; cf. S. Hippolyte, vi, 2495, 2496; — simples allusions chez Clément d'Alexandrie, Origène et Firmilien-S. Cyprien, x, 2357. — 4. Documents ultérieurs, 2357-58; cf. S. Épiphane (Quintilliens, Pépusiens, Artotyrites, Priscilliens), xiii, 1598; i, 2035-36; Aeschines et Esquinètes, i, 516; v, 829; S. Jérôme, viii, 969; Didyme, etc. Sur Didyme, x, 2357.

2° *Débuts de l'hérésie phrygienne et premiers rapports avec l'Occident chrétien.* — 1. Débuts en Phrygie : Montan, Maximilla et Priscilla; — opposition d'Apollinaire d'Hiérapolis, x, 2358; cf. i, 1504; — de Méliton de Sardes, x, 542. — 2. Doctrine essentielle : prophétie extatique, x, 2358-59; cf. vii, 2102-03, 2109; d'où : *a)* supériorité du prophète extatique dans la hiérarchie religieuse, x, 2359-60; xi, 1229-30; le vrai prophète étant prêtre, x, 931-32; xv, 142; — *b)* un ascétisme exagéré, x, 2360; xii, 765, 780; x, 251-52 et xiv, 543, 897 (recherche du martyre), 1974 (service militaire incompatible); cf. *infra*, § Tertullien. — 3. M. et l'Église de Lyon, x, 2360-61; cf. iv, 2319-20; vii, 2488-89. — M. et l'Église romaine, x, 2361-62; cf. S. Victor, xiii, 269; xv, 2862-63; S. Soter, xiv, 2423; S. Éleuthère, iv, 2319-20.

3° *Tertullien et le montanisme.* — 1. L'évolution de Tertullien, catholique, semimontaniste; puis rencontrant le montanisme, son idéal, x, 2363-65; cf. xv, 131-32. — 2. Thèses montanistes : sur l'extase (ouvrage perdu), x, 2365; — pas de secondes noces, 2365; xv, 138; — jeûnes sévères, x, 2365; xv, 138; — pénitence dure dans le *De Poenitentia*, 136, et refusée à certains péchés plus graves, *De Pudicitia*, 138-139; x, 2365. Voir aux *Tables*, 60, *Agrippin* et les références à ce mot; — Praxéas attaqué, surtout parce qu'il condamne les montanistes, xv, 138; cf. supra, 3241, *Tertullien et le monarchianisme*. — 3. Transformation du montanisme et sa décroissance, x, 2366.

4° *Survivance du montanisme.* — Détails intéressant l'Afrique, Rome, l'Espagne, l'Orient (lettre de Firmilien à S. Cyprien et concile d'Iconium); — la vie des montanistes, la hiérarchie religieuse (signalée par S. Jérôme), les jeûnes, la fixation de Pâques (quartodécimans), certaines pratiques désuètes et la répression par les lois (Honorius, Justinien), x, 2366-70.

Applications : injurieuse à Fénelon et Mme Guyon, v, 2153; aux Spirituels, xiv, 2523.

MONTANO (Léandre). — Notice [É. Amann], x, 2370.

MONTANUS (Benedictus Arias) (1527-1598). — Savant interprète de l'Écriture, dont Hurter (iii, 216-222) donne une notice intéressante. Sur l'inspiration, vii, 2226.

MONTAZET (Antoine Malvin de). — Notice [J. Carreyre], x, 2370-73. — Son catéchisme, ii, 1947; — adopté par Ricci à Pistoie, xii, 2141, 2162, 2167; — la « Théologie de Lyon », de Valla (xv, 2522-23), approuvée par Montazet, xv, 2423; cf. x, 2372, et reçue à Pistoie, xii, 2141. — Origines de la Petite-Église de Lyon, xv, 2421.

MONTBOISSIER. — Voir Pierre le Vénérable, xii, 2065-81.

MONTCHAL (Charles de). — Notice [J. Carreyre], x, 2373-74. — Cité : xiii, 2107, 2108, 2110, 2112 (affaire Réginald-Annat).

MONTCHEUIL (Yves de), S. J. — Né à Paimpol, le 30 janv. 1900, fusillé par les Allemands le 11 août 1944 alors qu'il visitait un groupe d'étudiants engagés dans la résistance. Professeur à l'Institut catholique de Paris. Après sa mort, on a donné de lui plusieurs ouvrages, entre autres : *Leçons sur le Christ*, 1944 (*Tables*, 1663); *Problèmes de vie spirituelle*, 1945 (*Tables*, 2542); *L'Église et le monde actuel*, Éd. du « Témoignage chrétien », 1946; *Mélanges théologiques*, Aubier, 1946 (*Tables*, 1666); *Malebranche et le quiétisme, ibid.*, 1946 (*Tables*, 3076); *Aspects de l'Église*, Éd. du Cerf, 1949 (*Tables*, 1661); *Le royaume et ses exigences*, 1957 (*Tables*, 2542). — De son vivant, il avait collaboré à *Formes, vie et pensées*, 1932, publ. par le Groupe lyonnais d'études médicales (cf. xiii, 2223, 2242, 2248), et à *L'Église est une. Hommage à Moehler*, 1939 (cf. xv, 2207).

MONT-CORVIN (Jean de). — Voir *Jean de Montecorvino, Tables*, 2473. — Ajouter : langues liturgiques tartares, viii, 2584; — missions en Église syro-malabare, xiv, 3095.

MONTE (Jean-Marie, cardinal del). — Voir *Tables*, 2747, *Jules III*.

MONTE (Pierre dal). — Notice [É. Amann], x, 2375-76.

MONTEIRO (Diego). — Auteur spirituel jésuite portugais (XVIIe s.). — Ses ouvrages, xii, 2629. Cité : 2628.

MONTEMAYOR (Prudence de). — Jésuite ayant soulevé à la dispute de Valladolid le problème de la liberté du Christ, x, 2098-99, 2100.

MONTEMPUYS (Jean-Gabriel Petit de). — Notice [J. Carreyre], x, 2376-77.

MONTENERO (Jean de). — Voir *Jean de M.*, *Tables*, 2473.

MONTES DE OCA (Mgr). — Évêque de S.-Louis de Potosi (Mexique), au concile plénier de l'Amérique latine (1899), i, 1082-83.

MONTESQUIEU (Charles-Louis-Joseph de Secondat, baron de la Brède et de). — Notice [C. Constantin], x, 2377-88. — 1° *Vie et œuvres.* — 1. *Lettres persanes*, x, 2377-78; citées : 2382, 2384-85, 2387; cf. i, 464; ix, 2269; xiii, 1747; xv, 2532; — 2. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, x, 2378-79; — 3. *L'Esprit des lois*, 2379-81; cité : 2383-84, 2386-88; vi, 2128-29; ix, 2268-69; xiii, 1747-48; xiv, 2292; xv, 3465-67 (ces références permettront de retrouver, dans le *D. T. C.*, les idées de Montesquieu et la critique qui en fut faite); — 4. Autres œuvres, x, 2381-82.

2° *Idées.* — 1. Politiques, x, 2382-83. — 2. Liberté; droits de l'homme, 2383. — 3. Morale, 2383. — 4. Religion, 2384-85. — 5. Idées sociales, 2385. — 6. Idées économiques, 2385.

3° *Influence.* — 1. Censeurs religieux (*Journal de Trévoux; Nouvelles ecclésiastiques*), x, 2386; cf. préface des œuvres de M., *Tables*, 2841 (La Boulaye) et autres, x, 2387 (autorités religieuses et Assemblée du clergé; mise à l'Index de *l'Esprit des lois*. — 2. Critique même des philosophes, Helvetius, Voltaire, Destut de Tracy, 2387. — 3. Succès en Angleterre, 2387-88.

Bibl. complémentaire : J. Dedieu, *Montesquieu, l'homme et l'œuvre*, Paris, 1941. — A propos du deuxième centenaire de *L'Esprit des lois*, deux articles : André Masson, *Naissance et fortune de l'Esprit des Lois*, dans *Rev. des deux mondes* (15 oct. 1948), et Maxime Leroy, *Retour à Montesquieu*, dans *Hommes et mondes*, nov. 1948.

MONTFAUCON (Bernard de). — Notice [J. Baudot], x, 2388-90; ii, 624; x, 419, 420-21, 426 (ouvrages d'Écriture sainte), 428-29 (patrologie : S. Athanase et S. Jean Chrysostome). — Attitude de soumission à l'égard de la bulle *Unigenitus*, 413,

421; — Cité : XIII, 2680; XIV, 1101. — Sur les œuvres de S. Athanase, I, 2146, 2151, 2153, 2155, 2160-63, 2178, 2182; — S. Jean Chrysostome, VIII, 669, 671; — Les Pères, XII, 1211.

MONTFORT. — Plusieurs personnages à ce vocable : 1. Amaury de M., voir Pécham, XII, 105. — 2. Bertrade de M., épouse adultère de Philippe Ier, *Tables*, 433 (ajouter : XV, 2271). — S. Louis-Marie Grignion de M., *Tables*, 1966. — 4. Simon de M., I, 681-82; VII, 1972; VIII, 2660; XIII, 2909 (contre l'hérésie albigeoise). — 5. Comte de M., ambassadeur impérial au conc. de Trente, V, 1334.

MONTGAILLARD (Pierre-Jean-François de Percin de). — Notice [J. Carreyre], X, 2390-92. — Son jansénisme : à propos de Quesnel, XIII, 1470, 1480, 1499, 1500, 1508, 1512-14, 1516-17 (parfois simplement désigné « évêque de S.-Pons »); sa *Lettre* imprimée à Pistoie, XII, 2139.

MONTGERON (Louis-Basile Carré de). — Voir *Carré de Montgeron*, *Tables*, 540.

MONTI (Jean-Philippe). — Notice [É. Amann], X, 2394.

MONTIGNOT (Henri). — Notice [J. Carreyre], X, 2394.

MONTINI (Jean-Baptiste). — Voir *Paul VI.*

MONT-LIBAN. — Voir *Conciles. Tables*, 722.

MONTLUC (Jean de). — Notice [J. Carreyre], X, 2394-95.

MONTMIGNON (Jean-Baptiste). — Notice [J. Carreyre], X, 2395-96.

MONTMORAND (Maxime de), né à Elseneur (Danemark) en 1860. — Auteur de *Psychologie des mystiques catholiques orthodoxes*, Paris, 1920. — Cité X, 2645, 2650-54, 2658, 2672 (bibl.). — Cet auteur, auparavant, avait publié (*Rev. philos.*, 1906, p. 382 sq.) *L'érotomanie des mystiques*, remanié dans *Psychologie des mystiques* (c. 3, p. 48 sq.)

MONTOYA (Ruiz de). — Voir RUIZ, XIV, 163-167.

MONTPELLIER. — Université et école de médecine, XV, 2233, 2237, 2239, 2242, 2249, 2251. — L'école de médecine et le principe vital, VI, 561; XV, 3102. — Cf. II, 962 (de Bonald, recteur).

MONTS-DE-PIÉTÉ. — Origines, XV, 2363; cf. Paul et Fortunat de Pérouse, XII, 44, 1251; Bernardin de Feltre, *Tables*, 431 (références); — multiplication sous Pie II, 1627. — Difficultés de gestion, constitution du Ve conc. du Latran, VIII, 2683-84; cf. VI, 992-93; XV, 2375; — Opinion rigoriste de Dominique Soto, XIII, 460. — Histoire par Zech, XV, 3684-85.

MORALE (Théologie). — Étude [E. Dublanchy], X, 2396-2458. — A laquelle on joint : MORALITÉ DE L'ACTE HUMAIN [L. Marchal], 2459-72.

I. Définition et méthode. — I. OBJET DE LA THÉOLOGIE MORALE. — 1° *Les actes humains dans leur relation à la fin surnaturelle.* — 1. Fin dernière surnaturelle, X, 2397; V, 2493-97 (cf. Guy de Broglie, *De fine ultimo humanæ vitæ*, Paris, 1948). — 2. Règle divine, X, 2397-98; loi divine naturelle, loi divine positive, loi ecclésiastique, loi civile : sur ces diverses sortes de lois, cf. *Tables*, 3015 sq. — Directions permissives, X, 2398; cf. actes (théoriquement) indifférents, 2470-71; — œuvres surérogatoires, XIV, 2824; — conseils de perfection, III, 1176 sq.; XII, 1244; XV, 3183, 3198-99, 3234 sq. (sur cet ensemble, voir *Tables*, 2228-29, *Imperfection*). — 3. Règle intérieure de la conscience, X, 2398-99; cf. III, 1156-74; XIV, 2992-96 (syndérèse). — 4. Moralité des actes : *a)* Acte humain, libre, responsable, I, 339-40; IX, 681-84; cf. VII, 2268, 2271; XV, 3305-08; — *b)* conforme à la loi manifestée par la raison, X, 2459-61; — *c)* jugé en raison des circonstances, 2461-63, et de la fin recherchée, 2463-69 (spécialement l'intention, 2467; VII, 2267-71); — *d)* acte humain interne et externe, X, 2469-70. — Sur la *Morale de situation*, cf. *infra*, 3257.

2° *Applications.* — 1. Tout acte humain contraire à la moralité est péché, X, 2399; XII, 145-59, 225-44 (mortel et véniel). — 2. La moralité dans la vie sociale comme dans la vie individuelle : *a)* affirmations générales et réprobation des erreurs, X, 2399-2400; cf. État, V, 902-03; Indifférentisme, VII, 1587, 1590; Léon XIII, IX, 341; Liberté morale et liberté de conscience, IX, 684, 689; *Syllabus* (prop. 3, 4, 13, 16, 17, 18), XIV, 2891, 2893-94; encycl. *Quanta cura*, IX, 591-92. — *b)* affirmations spéciales : obligation pour la société d'affirmer sa foi, X, 2400; XV, 1220-22 (État chrétien et État indifférent); — de subvenir aux besoins spirituels et temporels, X, 2400-01; V, 892-94; — d'observer la justice sociale dans l'organisation du travail (voir *Tables*, 2757-76 [note du P. Dognin]; SALAIRE, conclusion, XIV, 1013-15; SOCIALISME, critique, 2318-25); — de rechercher la paix entre les nations, X, 2401; cf. XI, 2318-25 (Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI) (cf. R. Arès, S. J., *L'Église catholique et l'organisation de la société internationale contemporaine, 1939-1949*, Montréal, 1950).

II. SPÉCIFICATION ET RELATIONS. — 1° *Partie distincte de la théologie.* — 1. Unité de la théologie, X, 2401. — 2. L'objet matériel spécifie les différentes parties, 2401-02; tableaux, XV, 493-95.

2° *Parties de la morale.* — 1. Casuistique, X, 2402; II, 1859-63; cf. 1819-20. — 2. Pastorale, X, 2402; XV, 493 : *a)* magistère : prédication, I, 1108; II, 1877, 1895 (catéchèse, catéchisme); III, 228; IV, 2195-2200 (autorité doctrinale de l'Église et devoirs des fidèles); XIII, 154, 156 *(prædicare)*; — *b)* sacerdoce, liturgie, IX, 787-89, et spécialement MESSE, SACREMENTS (matière et forme, ministre, licéité et validité) et chaque sacrement en particulier; — *c)* pastorale proprement dite : gouvernement des âmes, I, 1107-1112; XV, 485-86 (théologie spirituelle pratique); *Tables*, 1000 (direction spirituelle); prudence, XIII, 1050 (prudence préceptive). — 3. Ascétique, X, 2402; I, 2037-54, 2055-63; *Tables*, 2192-93 (imitation de J.-C.); Perfection chrétienne, XII, 1219-44; Dons du S.-Esprit, IV, 1735-38 (influence). — 4. Mystique, X, 2402; cf. III, 1616-31 (contemplation); VIII, 772-86 (doctrine de S. Jean de la Croix); X, 2599 sq. (Mystique); XV, 566-70 (Ste Thérèse mystique); cf. *Mystique, infra*, 3274 sq.

3° *Divisions principales de la morale.* — 1. Morale fondamentale (fin dernière, lois, conscience, actes humains), X, 2403. — 2. M. spéciale : *a)* Vertus théologales, obligation et vices opposés : foi, *Tables*, 1569-70; — espérance, 1251-53; — charité, 586-87. — *b)* Vertus morales surnaturelles, vertus annexes et vices opposés : prudence, XIII, 1034-35, 1056 (négligence, manque de prudence, fausses prudences), 1056-71; — justice, *Tables*, 2757 sq.; — tempérance, XV, 95-98; vertus connexes et vices opposés, 98-99; — force, *Tables*, 1580. — *c)* États de vie, selon S. Thomas (*IIa-IIæ*, q. 184), état de perfection, XII, 1246; — état épiscopal (q. 185), 1246; cf. V, 907-09; XV, 1008; — état religieux (q. 186), XIII, 2157 sq.

Un seul mot dans l'article rappelle les devoirs afférents à l'état laïc. Précisons : État (chefs d') et administrateurs, V, 892-94; cf. *Tables*, 3018, § *Lois civiles;* — chefs d'entreprise; organisation du travail, *Tables*, 2757-76; — juges, VIII, 1862-70; *Tables*, 2725-27; — jurés et avocats, *ibid.*, 2726-27; — témoins, XV, 89-94; cf. 82-88 (faux témoignages); — fiancés, *Tables*, 1519-20; — époux, V, 374-86; cf. mariage, *Tables*, 3109; — parents et enfants, XI, 2003-23; V, 25-28; — école, *Tables*, 1185-86 *(passim)*; — médecins, X, 479-81; — chirurgie, opérations chirurgicales, *Tables*, 600; — commerce, *Tables*, 345; cf. XV, 2623-34 (vente et achat); — propriété, usage et devoirs, XIII, 777-801, surtout 785-87, etc.

d) Sacrements : enseignements moraux et prescriptions concernant la matière, la forme, x, 354-55; le ministre, 1776-80; cf. xiv, 635-36; le sujet, 636-40, et l'usage, 640-41. Voir aussi chaque sacrement en particulier.

4° *Relations de la théologie morale avec les autres parties de la théologie.* — 1. Dogme, x, 2404; cf. iv, 1523; xv, 424-26, 484-85. — 2. Droit canonique, x, 2405, surtout en raison des sources du droit, *Tables*, 1042; exemples, 913-14. — 3. Ascétique et mystique, x, 2405-06; cf. i, 2037-41, 2045-46, 2059-61; xv, 423-24, 488-89. — 4. Philosophie morale et sciences annexes, x, 2406-08; xii, 1422-88; xv, 475; cf. rapports de la théologie aux sciences profanes, 497-500.

III. Méthode. — 1° *Méthode positive.* — Au préalable, nature de la théologie positive, même en morale [M.-J. Congar], xv, 1462-71. — 1. Valeur des preuves empruntées aux documents ecclésiastiques : *a)* définition ou déclaration d'une vérité morale (doctrine spéculativement vraie ou fausse avec les nuances que comporte la décision, cf. xv, 2681-82), x, 2409 (références à Église, pape [infaillibilité], conciles); — *b)* décisions d'ordre pratique (Congrégations romaines, sécurité doctrinale), x, 2409; xv, 2682; — *c)* cas particuliers concrets, x, 2409; cf. iii, 1168, 1169 (sécurité de conscience); — *d)* décisions purement disciplinaires (ou à la fois doctrinales et disciplinaires), x, 2409-10. — 2. Preuves empruntées à l'A. T. : *a)* Loi mosaïque, préceptes cérémoniels et judiciaires abrogés (i, 129; ii, 2522); — préceptes moraux devenus préceptes du Christ (iv, 167, 1309), x, 2410-11; — *b)* Autres enseignements moraux et exemples loués pour ce qu'ils ont de bon, x, 2411; voir Esther, v, 862; Judith, viii, 1712, 1716. — 3. Preuves empruntées à la tradition patristique, x, 2411-12; — sur l'autorité de cette preuve, complétée par ix, 730-31; xii, 1198-99; xv, 466-67, 1325-27 (Bossuet). — Aux exemples, ajouter validité du baptême des enfants.

2° *Méthode scolastique.* — 1. Son utilité en soi, en morale comme en dogmatique, iv, 1535-39; xiv, 1691 sq.; xv, 407 (nonobstant certains dangers ou excès signalés 409-10). — 2. Deux exemples : *a)* connaissance plus parfaite des vertus surnaturelles et de leur connexion, x, 2413-14; cf. xv, 2757-94 (synthèse); — *b)* connaissance plus parfaite des préceptes et de leur valeur respective, x, 2414-16; — nécessité de moyen absolue (xi, 56) : foi, vi, 513-14; espérance, v, 675; charité, ii, 2251; persévérance finale, xii, 1293; — nécessité de moyen relative : appartenance à l'Église, iv, 2166-68; baptême (adultes), ii, 275; pénitence, iii, 1676 (acte de contrition parfaite); — préceptes simplement commandés pour le bien spirituel (exceptions possibles et préséances), x, 2415-16. — 3. Son utilité pour répondre aux difficultés : *a)* objections plus facilement réfutées, x, 2416; — *b)* convenance mieux présentée des vérités morales révélées (exemples), x, 2416. — 4. Son utilité pour présenter exactement les vérités morales naturelles : *a)* élimination des fausses méthodes (impératif kantien, sentiment personnel ou social, école sociologique ou fidéisme [voir aux *Tables* les noms des auteurs cités]), x, 2416-17; — *b)* construction cohérente d'une morale dirigeant l'homme vers sa fin, 2417-18. — 5. Objection : prétendue impossibilité pour le raisonnement scolastique d'aboutir à une connaissance *objective* de la loi morale; deux réponses, x, 2418-19; éclairées par Congar, xv, 472-77.

3° *Méthode pratique.* — Elle règle les cas concrets et individuels (œuvre de casuistique, de direction spirituelle, moyens pratiques d'avancer dans la vertu, exemples), x, 2419-20. Cf. Exercices spirituels, vii, 722 sq.; Discernement des esprits, iv, 1375 sq.

Part de ces méthodes dans l'enseignement, x, 2420-21; la pastorale, 2421.

Conclusion. — Pour l'enseignement de la théologie morale, x, 2421-23.

II. Fondements scripturaires : apport du Nouveau Testament. — 1° *Sur la fin dernière.* — Affirmations, x, 2424; cf. v, 2498; vii, 2361-64; xv, 2962-65.

2° *Préceptes naturels.* — Renouvelés, précisés : 1. En général, x, 2424-25; iv, 167 (décalogue); ix, 889; x, 372. — 2. En particulier : *a)* vie familiale, cf. *infra*, § 5, mariage; — *b)* vie publique et sociale : soumission aux pouvoirs établis, x, 2425; v, 891-92; ix, 903, 1311 (Luther); xv, 1981-83; — respect du bien d'autrui, x, 2425; xv, 3286; — salaire des ouvriers, x, 2425; viii, 271-72; — maîtres et serviteurs, x, 2425-26; iii, 385; v, 461-65; xii, 1401.

3° *Préceptes surnaturels.* — 1. Foi et soumission à l'enseignement de l'Église, x, 2426-27 (vie privée et vie sociale); cf. vi, 69-72, 107-09, 279-80, 321-30, 393-94; iv, 2155; viii, 591; xi, 2442-44. — 2. Charité envers Dieu, x, 2427; ii, 2236, 2252; (aumône); xii, 1221-22. — 3. Charité envers le prochain, x, 2427-29; i, 2563-64 (correction fraternelle); iii, 1908 sq.; v, 124 (amour des ennemis); x, 372; cf. S. Jean, viii, 575-76, 585, 591-92; S. Paul, iii, 1855; xi, 2416-17; xiii, 2877, 2893; xv, 592; S. Jacques, viii, 271; S. Pierre, xii, 1774.

Trois enseignements relatifs : à l'esclavage; — aux devoirs des riches envers les pauvres; — à la charité entre individus et sociétés, x, 2429.

4. Vertu de religion : prière, obligation et qualités, x, 2429; xiii, 204 sq. — 5. Sacrements : *a)* obligation de recevoir le baptême (ii, 173, 2238); la pénitence (xii, 749-52, 1087-88; iii, 1676); — l'eucharistie (iii, 481-86); — *b)* unité, indissolubilité et devoirs du mariage (i, 470 sq.; iv, 1460; v, 385-86; ix, 2057 sq.), x, 2429-30.

4° *Conseils de perfection.* — 1. Exhortation à la perfection, x, 2430-32; xii, 1219, 1230, 1235. — 2. Conseils évangéliques, iii, 1177 sq.; x, 2432; xii, 1244-50; xv, 3234 sq. (pauvreté, chasteté, obéissance). — 3. Perfection au point de vue social (bon exemple, apostolat, prière, sacrifices, plus spécialement recommandés aux ministres sacrés), x, 2432-34.

5° *Autorité de l'Église sur ces textes néo-testamentaires*, x, 2434. Voir iv, 2175 sq. (Église).

III. Évolution historique. — *I. Première période : de l'âge apostolique au début du XIIe siècle.* — Diverses caractéristiques : 1° *Enseignement de forme catéchétique, méthode positive.* — Auteurs cités : Clément d'Alexandrie, S. Cyprien, S. Ambroise, S. Augustin, S. Grégoire le Grand, S. Bède, x, 2435.

2° *Essais de spéculation théologique, reconstitués d'après les citations de S. Thomas d'Aquin.* — 1. Chez S. Augustin, x, 2435-36; — 2. Autres auteurs : S. Ambroise, S. Grégoire de Nysse (en réalité Némésius d'Émèse), pseudo-Aréopagite, S. Grégoire le Grand, S. Isidore, S. Jean Damascène, 2436-37.

3° *Caractère fragmentaire des écrits moraux* (x, 2437-38). — Essais de reconstitution dans le *D.T.C. : Didachè*, i, 1685; — S. Ignace d'Antioche, vii, 709-10 (vie chrétienne, domestique et sociale); — S. Justin, bibliographie, viii, 2276-77; — S. Irénée, vii, 2493-95; — Clément d'Alexandrie, iii, 176-81; — Didascalie des apôtres, iv, 744; — Tertul-

lien, xv, 166-67; — Victorinus Afer, xv, 2947-48; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2558-59; — S. Jean Chrysostome, VIII, 684-87; — S. Cyrille d'Alexandrie, III, 2521 (vie chrétienne); — S. Jean Damascène, VIII, 702-03 (ouvrages); — Jonas d'Orléans, 1507.

4° *Enseignement social.* — 1. Devoirs envers l'Église, x, 2438; — auteurs cités (IV, 2213-17) : S. Jean Chrysostome, S. Augustin, S. Léon, S. Grégoire le Grand, S. Isidore, les papes aux rois francs, Jonas d'Orléans, Sédulius Scotus, Hincmar, Réginon de Prüm, S. Grégoire VII, S. Anselme. — 2. Droit international, x, 2438-39 : sur la guerre, VI, 1912-13 : Tertullien, S. Ambroise, S. Augustin, S. Grégoire le Grand, S. Bernard. — 3. Droits et devoirs des individus, x, 2439-41 : *a)* contre l'esclavage (cf. I, 2439 [S. Augustin]), v, 466-81 *(passim)*; — *b)* parents et enfants (cf. I, 2439, S. Augustin); — *c)* bon usage des richesses (S. Cyrille de Jérusalem, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome, S. Ambroise [aumône, I, 2564 sq.]); — *d)* légitimité du droit de propriété (S. Jean Chrysostome, S. Augustin, S. Basile, S. Ambroise); cf. I, 2439; XIII, 802 (Clément d'Alexandrie, S. Épiphane); — *e)* salaire dû à l'ouvrier (S. Ambroise); — *f)* condamnation de l'usure (S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Jean Chrysostome, S. Ambroise); S. Augustin); cf. xv, 2327-29; — *g)* conditions du commerce légitime (S. Augustin); cf. III, 401-02.

II. DEUXIÈME PÉRIODE : DU XIIe AU XVIe SIÈCLE. — 1° *Synthèse théologique.* — 1. Pierre Lombard : esquissée incidemment, x, 2441-42; *Sentences* (l. II), XII, 1996; (l. III), 1998-99; (l. IV), 2001-02. — 2. Alexandre de Halès, x, 2442; cf. I, 776-77. — 3. S. Thomas d'Aquin : morale fondamentale et morale spéciale, x, 2442-43 (l'essentiel des références a été donné plus haut, § *Divisions de la morale*, 3250). — 4. S. Antonin de Florence, x, 2443; *Tables*, 188.

2° *Méthode.* — 1. Chez S. Thomas : triple emploi de la scolastique, de la positive, de la casuistique, x, 2443. Cf. S. Antonin.

Une belle synthèse positive : *L'Homme chrétien*. Textes choisis, traduits et présentés par A.-I. Mennessier, O. P. Post-face de M.-D. Chenu, O. P., Paris, 1965.

2. Après S. Thomas, x, 2443-44 : *a)* chez les Commentateurs des *Sentences*, même emploi des trois méthodes; cités : Richard de Mediavilla, XIII, 2674-75; — Pierre de la Palu, XII, 2035; — *b)* dans les ouvrages de polémique contre les hérétiques, spécialement Thomas Netter (cf. Walden, xv, 3505); — *c)* méthode uniquement pratique, ouvrages de casuistique, cités : II, 1871-72.

3° *Controverses*, x, 2444-45. — Entre S. Thomas et Scot : 1. Volontarisme divin, source de bonté morale (cf. xv, 3309-17, thèses adverses et discussion). — 2. Contingence des préceptes naturels, relatifs à nous-mêmes et au prochain (IX, 881-83; cf. xv, 3310-11). — 3. Distinction entre péché mortel et véniel (XII, 238, 241). — 4. Vertus morales infuses (xv, 2779, 2781). — 5. Matière prochaine du sacrement de pénitence (XII, 981, 1028). Sur l'utilisation du probabilisme au Moyen Age, XIII, 418-39.

4° *L'enseignement social*, x, 2445-47. — 1. Droit chrétien : pouvoir civil et Église (cf. IV, 2217; cités : S. Bernard, Gratien, Innocent III [voir son article, VII, 1976-80], S. Thomas). — 2. Origine divine du pouvoir (cf. xv, 1956-57, citant Jean de Salisbury [*Tables*, 2482], S. Thomas, Duns Scot); (voir aussi v, 890). — 3. Droit international : la guerre (VI, 1916-21; Gratien, S. Thomas, S. Bernard, S. Pierre de Cluny, la trêve de Dieu). — 4. Droits et devoirs : individus et familles en face de l'État; — devoirs mutuels des classes; — droit de propriété privée; — justice dans les contrats; — répression de l'usure — bon usage des richesses (cités : S. Thomas et S. Antonin).

III. TROISIÈME PÉRIODE : DU XVIe SIÈCLE A 1650. — 1° *Synthèse de S. Thomas et ses commentateurs*, x, 2447-48. — 1. Exposés coordonnés : Cajétan (II, 1327-28); Bañez (II, 141); Valencia (xv, 2468); Vasquez (xv, 2609-10); Suarez (XIV, 2692-2704). — 2. Inspiration thomiste, mais traités séparés et moins bien coordonnés : Laymann (*Tables*, 2910); Fillucci (v, 2352); Comitolius (III, 388; XIII, 497-98); Castropalao (*Tables*, 546); Bonacina (*Tables*, 461).

2° *Méthode*, x, 2448. — 1. Méthode scolastique et positive (Valencia, Suarez, Vasquez). — 2. Plus spécialement positive dans les controverses de Bellarmin (II, 584). — 3. Casuistes (II, 1872-74).

3° *Controverses*, x, 2448. — En dehors des controverses antiprotestantes sur des sujets de morale fondamentale, divergences entre catholiques (thomistes et nominalistes); cf. XI, 770-72, 893 (Occam et autres).

4° *Enseignement social*, x, 2448-50. — Comme précédemment : origine et nature du pouvoir civil, propriété privée, juste prix dans les contrats, commerce et juste salaire; auteurs déjà cités : Bañez, Bellarmin, Laymann, Suarez, Cajétan; — autres : Vitoria (xv, 3128-31); Dom. Soto (XIV, 2428-29); Lessius (*Tables*, 2978); Sylvius (XIV, 2924); L. Molina (*Tables*, 3235); de Lugo (*Tables*, 3039-40).

IV. QUATRIÈME PÉRIODE : DE 1650 A 1850. — 1° *Synthèse théologique.* — Maintenue chez les thomistes : Gonet (*Tables*, 1833-35); Grandi (VI, 1725); *Salmanticenses* (XIV, 1024-30); mais les Carmes de Salamanque ont publié un *Cursus theologiae moralis* (1030-31); Gotti (*Tables*, 1838); Billuart (*Tables*, 446-47).

2° *Méthode.* — 1. Casuistique, II, 1874-76 (la nomenclature des auteurs parvient au début du xxe s.). — 2. Positive, dans les controverses antiprotestante, antijanséniste, antilaxiste; mais aussi en plusieurs ouvrages de doctrine : Thomassin (xv, 812-20); — Benoît XIV (*Tables*, 418-19); — Zaccaria (xv, 3646-47); — Gerdil (*Tables*, 1802). — Études sur les Pères, voir MAURISTES, x, 429-33 (Morale et Droit canonique).

3° *Controverses.* — En dehors des controverses antiprotestante, antijanséniste, antiquiétiste, controverses entre catholiques : laxisme (*Tables*, 2910); — probabilisme (XIII, 463-580); — péché philosophique (XII, 255-72); — attrition et sacrement de pénitence (I, 2241-49; cf. XII, 1094-95); — rites chinois et malabares (II, 2364-91; IX, 1704-45).

4° *Enseignement social.* — Continuité des enseignements précédents, x, 2451 (aucun auteur cité).

V. CINQUIÈME PÉRIODE, CONTEMPORAINE. — Renouveau de la méthode scolastique et positive, x, 2452; XIV, 1725-28; xv, 436, 438. — 1. Philosophie morale et matières juridico-sociales, x, 2452; cf. *Syllabus*, réprobation des erreurs, prop. 39-55, 56-64 (XIV, 2899-2906); — doctrine de Léon XIII, *Immortale Dei, Sapientiæ christianæ* (*Tables*, 2962). — 2. Doctrines économico-sociales, x, 2452; cf. Léon XIII, *Rerum novarum* (*Tables*, 2964); Pie X, *motu proprio* (18 déc. 1903) et autres directives (XII, 1731-36; cf. VI, 2238).

Il nous suffira de signaler les deux derniers paragraphes de l'étude sur la *Théologie morale* : Réponses à trois objections, x, 2453-56. — Autorité de S. Thomas (encycl. *Aeternis Patris* de Léon XIII; *Pascendi* de Pie X), x, 2456-57; — autorité de S. Alphonse de Liguori,

d'après les documents du magistère, x, 2457-58; cf. I, 914-15; XIII, 586-92.

1° *Indications globales* (nations et ordres religieux). — Allemagne (*Tables*, 94). — Autriche (335-36). — Belgique (399, 402). — Canada (509). — Carmes (533-34; 537). — Croatie-Slovénie (868, 873). — Espagne (1219-20; 1238-40; 1248-49). — États-Unis d'Amérique (1294). — France : XVIIe s. (1613); XVIIIe s. (1616); XIX et XXe s. (1619; 1668-73; 1682-83). — Frères mineurs : XIVe s. (1715); XVe s. (1716); XVIe s. (1717); XVIIe s. (1721); XVIIIe s. (1724-25); XIXe s. (1726); XXe s. : Franciscains et conventuels (1727-28); Capucins (1733-34). — Frères prêcheurs : Probabilisme (1741); Époque moderne (1750-51). — Grande-Bretagne et Irlande : jusqu'au schisme (1873); jusqu'à la fin du XVIIIe s. (1875); jusqu'à 1900 (1876); époque moderne (1881); — État libre d'Irlande (1885). — Italie : XIIIe s. (2343); XIVe s. (2344); XVe s. (2345-46); XVIe s. (2347); XVIIe s. (2350); XVIIIe s. (2354); XIXe s. et début XXe (2356-57); époque moderne (2365). — Jésuites : Théologie (2514-16); Théologiens (2516-17); époque moderne (2539-40). — Pologne (XII, 2509, 2512). — Portugal (2630-33). — Sulpiciens (XIV, 805-06). — Tchécoslovaquie (Bohême) (*Tables*, 457).

2° *Moralistes ayant un article* (sauf les auteurs déjà cités). — 1. *Antérieurs au XIIe s. :* Évagre le Pontique (*Tables*, 1420); — Isidore (S.) de Péluse (2333); — Jean (S.) Climaque (2459-60); — Martin (S.) de Braga (3155); — Méthode (S.) d'Olympe (3203); — Nil l'Ascète (XI, 664); — Philoxène de Mabboug (XII, 1531); — Pomère (Julien) (2539-43); — Syméon le Théologien (XIV, 2952-57); — Valérien de Cimélium (XV, 2521); — Zénon de Vérone (S.) (3687). — 2. *XIIe siècle :* Hugues de Saint-Victor (*Tables*, 2130-32); — Pierre le Chantre (XII, 1902); — Yves de Chartres (XV, 3632-33). — 3. *XIIIe siècle :* Barthélemy de Pise (*Tables*, 379); — Pécham (XII, 109-10, 113-15); — Pierre de Trabibus (2063); — Raymond de Peñafort (S.) (XIII, 1810-18, 1891); — Vincent de Beauvais (XV, 3030). — 4. *XIVe siècle :* Ailly (Pierre d') (*Tables*, 61-62); — Jean de Fribourg (2469); — Pierre Auriol (XII, 1873); — Remi de' Girolami (XIII, 2378). — 5. *XVe siècle :* Ange de Chivasso (I, 1271-72); — Biel (*Tables*, 437-38); — Blyssem (II, 917); — Gerson (*Tables*, 1804-06); — Pléthon (XII, 2400-01); — Savonarole (XIV, 1230). — 6. *XVIe siècle :* Arias del Castillo (I, 1864); — Aspilcueta, dit *Navarrus* (*Tables*, 279); — Berarduccio (II, 719); — Lopez (IX, 934); — Louis de Grenade (*Tables*, 3027); — Médina (Barthélemy) (X, 482-84); — Medina (Jean) (485-86); — Sa (Emmanuel) (XIV, 426-27); — Sanchez (1075-85); — Tolet (XV, 1224-25). — 7. *XVIIe siècle :* Argentino (I, 1776); — Arignani (1864); — Azor (*Tables*, 343); — Barthélemy de Saint-Faust (II, 436); — Bayon (491); — Bizzozero (903); — Bonacina (Martin) (*Tables*, 461); — Bonal (Raymond) (II, 956); — Bonis (Homobonus de) (II, 1008); — Busenbaum (Hermann) (*Tables*, 490-91); — Caramuel (Jean) (522-23); — Cardenas (Jean de) (523); — Chavasse (Balthazar) (II, 2351); — Diana (Antonin) (*Tables*, 962); — Élizalde (Michel d') (1155); — Escobar y Mendoza (Antoine de) (1210); — François de Sales (S.) (1688-89); — Funez (Martin de) (VI, 972); — Gobat (Georges) (*Tables*, 1828); — Gordon (Lesmoir Jacques) (VI, 1497); — Henao (Gabriel de) (*Tables*, 2040); — Illsung (Jacques) (VII, 755); — Jérôme de Goritz (VIII, 983); — Juvernay (Pierre) (2292); — Lamy (François) (*Tables*, 2881); — Le Moyne (Pierre) (2951); — Le Prévost (Jean) (IX, 440); — Louis de la Conception (950-51); — Marchant (Pierre) (2005); — Martin de Alcolea (X, 202); — Mayol (Joseph) (473-74); — Mendoza (Louis) (550); — Merbes (Bon de) (570); — Mercori (572); — Minutolo (1798); — Montano (2370); — Moura (2514); — Moya (2515). — Neesen (XI, 60-62); — Pierre Bellochius (XII, 1883). — Pierre Campetti (*Tables*, 503 [*Campet*]); — Quintanaduenas (XIII, 1597); — Rebellus (1910-11); — Reginaldus (2115-17); — Reims (J.-Fr. de) (2130-31); — Rosell (Joseph) (XIII, 2916); — Rossignoli (Bernardin) (XIV, 7); — Rossignoli (Grégoire) (8-9); — Saint-Martin (Raymond de) (765); — Salas (Jean de) (1032); — Sanctes Burdigati (1088); — Sayer (Robert) (1241); — Schildere (Louis de) (1283-85); — Sfondrati (Célestin) (2011-13). — 8. *XVIIIe siècle :* Amort (Eusèbe) (*Tables*, 141); — Azevedo (Jean) (I, 2653); — Barile (Jean-Dominique) (II, 406); — Benzi (Bernard) (*Tables* 423); — Bezombes (Jacques) (II, 812); — Bourdaloue (*Tables*, 475); — Buffier (Claude) (485-86); — Cliquet (Joseph) (III, 243); — Concina (Daniel) (*Tables*, 750-51); — Daon (Roger-François) (IV, 137-39); — Dens (Pierre) (*Tables*, 935); — Duguet (Jacques-Joseph) (1068); — Ehrenstreich (Adam) (1142); — Francolini (Balthazar) (1689); — Fromageau (Germain) (VI, 929-30); — Genet (François) (*Tables*, 1788); — Genet (Jean-François) (VI, 1222); — Ghezzi (Nicolas) (*Tables*, 1808); — Gravina (Dominique) (1897-98); — Helslinger (Antonin) (VI, 2125); — Henri de Saint-Ignace (*Tables*, 2045); — Hertzig (François) (VI, 2314); — Hizler (Jacques) (2514); — Jacques de Saint-Dominique (VIII, 299); — Lacroix (Claude) (*Tables*, 2846); — Laforest (A. de) (VIII, 2447); — Le Masson (Innocent) (*Tables*, 2947); — Leonardelli (Bonaventure) (IX, 399); — Le Pelletier (Michel) (429-30); — Mabillon (Jean) (*Tables*, 3045-46); — Makas (François) (IX, 1678-79); — Malatra (Jean-François) (1762-63); — Massillon (Jean-Baptiste) (X, 259-62); — Mazzotta (Nicolas) (478-79); — Michel (Augustin) (1668); — Muratori (Louis-Antoine) (2554); — Paccori (Ambroise) (XI, 1711-12); — Panormitanus (Marianus) (1854-55); — Patuzzi (Jean-François) (2329); — Pauwels (Nicolas) (XII, 76) — Piaggio (Jean) (1605); — Pieve (François de) (2094); — Pluquet (François) (2408-09); — Pontas (Jean) (2551-52); — Raphaël de Tusculum (XIII, 1662-63); — Rassler (Christophe) (1676-77); — Reiffenstuel (Anaclet) (2127-30); — Reuter (Jean) (2572-74); — Sasserath (Raynier) (XIV, 1128-29); — Schneiderbach (Boniface) (1516); — Stattler (Benoît) (2568-69); — Viateur de Coccaglio (XV, 2838, 2841-42); — Viva (Dominique) (3145-46); — Voit (Edmond) (3281). — 9. *XIXe siècle :* Aberlé (Maurice d') (I, 66-67); — Ballerini (Antoine) (*Tables*, 354); — Berman (Jean-Pierre) (II, 746); — Bouquillon (Thomas) (*Tables*, 475); — Fornari (Martin) (VI, 599-600); — Fourez (Paul) (618-19); — Gabriel de Guarcino (977); — Génicot (Édouard) (*Tables*, 1789); — Gousset (Thomas) (1840); — Gratry (Auguste-Alphonse) (1897); — Gury (Jean-Pierre) (2005); — Hirscher (Jean-Baptiste) (2088); — Iturriaga (VIII, 244-46); — Lacordaire (Jean-Baptiste-Henri) (*Tables*, 2845-46); — Lehmkuhl (Augustin) (2943-44); — Misael (Apostolidès) (X, 1865); — Rose (J.-B.) (XIII, 2915); — Sabetti (Al.) (XIV, 438); — Sailer (J.-M.) (754); — Samuel Micu-Klein (33-34); — Slater (Thomas) 2245-46).

Sur la *casuistique* et les *casuistes*, *Tables*, 547-49.

3° *Moralistes des XIXe et XXe siècles non cités antérieurement* (cette liste n'est pas exhaustive). — Aertnys (J.), *Theologia moralis sec. doctrinam S. Alphonsi*, 15e éd. revue par Damen, *Tables*, 48; — Beaudoin (R.), O. P., *Tract. de conscientia*, 390; — Berardi (Em.), 423; — Bittner, 449; — Bucceroni, 485; — Cappello, 521; — Delhaye (Ph.), *La conscience morale du chrétien* (1964); — Dumas (J.-B.), *Theologia moralis thomistica* (Paris, 1930); — Fanfani, O. P., *Tables*, 1497; — Ferrerès (J. B.), S. J., *Tables*, 1513; — Génicot-Salsmans, réédité par Gortebecke, S. J., 2539; — St. Gillet, *Tables*, 1813-14; — Haine (A.), *Theologiæ moralis elementa* (1881-84, Louvain); — Hæring (Bernard), *La loi du Christ*, trad. et adaptation françaises de *Das Gesetz Christi*, 3 vol. (1957-59); — Jone (Héribert), *Tables*, 2678; — Jorio (Thomas), S. J., *Compendium theol. moralis* de Gury, réédité et adapté au Code par le P. Tummolo († 1934), puis par Jorio, Naples (2 vol.); — Kenrick, *Theologia moralis* (1860), *Tables*, 1287; — Konings (A.), 2832; — Lanza (Mgr) archevêque de Reggio et Palazzini, *Theologia fundamentalis* (1949); *Theolgogia moralis* (1953, 1955); — Leclercq (Jacques), *Tables*, 2930; — Loiano (Séraphin), O. M. C., *Institutiones theol. mor., ad normam juris canonici*, 5 vol. (Turin); — Lottin (Dom), *Tables*, 3024; — Lumbreras (Pierre), O. P., *De vitiis, De actibus humanis*, etc. (1958); — Marc (Clément), *Institutiones morales alphonsianæ*, réédité par Raus, *Tables*, 3091; — Mausbach, *Katholische Moraltheologie*, 3168; — Merkelbach, *Summa theologiæ moralis*, 3189; *De castitate et luxuria*, réédité par Dantinne (1955); — Mersch (Em.), *Morale du Corps mystique*, 3190; — Albert Müller, S. J., *La morale et la vie des affaires* (1950); — Noble, voir sa notice aux *Tables*; — Noldin, *Summa theol. moralis*, rééditée par Schmitt; — Peinador, C. M. F., *Cursus brevis theologiæ moralis*, Madrid; — Prümmer (Dom.), O. P., XIV, 2758; — Spicq, O. P., *Théologie morale du Nouveau Testament* (1965) — Ter Haar, C. SS. R., *Casus conscien-*

tiæ (Turin, 1944); — Thamiry (Éd.), *Fondements de la morale* (1928); — Tremeau (Marc), O. P., *Principes de morale chrétienne* (1959); — Vermeersch (Arthur), S. J., xv, 2687; — Zalba (Marcellino), S. J., *Theologiæ moralis summa* (Madrid).

En terminant, signalons les vol. de la coll. *Moralistes chrétiens* (Gabalda, 1925 sq.); le vol. traitant de la *Théologie morale*, au t. III de l'*Initiation théologique* (Éd. du Cerf, 1952); et les 15 vol. relatifs à la morale annoncés dans la nouvelle coll. *Le Mystère chrétien*, Desclée et Cie.

La morale de situation. — 1° *Bref exposé.* — « L'éthique de situation est une conception philosophique et théologique de la loi morale dont l'idée centrale est qu'on ne peut déterminer ce qui est moralement bon ou mauvais à partir de normes générales ou abstraites, valables pour tous sans exception, mais uniquement à partir de la situation bien déterminée à laquelle la personne concrète est existentiellement confrontée. La situation envisagée sous tous ses aspects et dans sa totalité existentielle étant *unique* pour chacun, donc irréitérable et, par conséquent, non généralisable, les partisans de l'éthique de situation estiment que les règles générales abstraites n'ont *absolument aucune* valeur normative, ou du moins *aucune* valeur normative *absolue* » (E. Schillebeeckx, O. P., *Dieu et l'homme*, 1965, p. 247).

Les mots soulignés marquent la pointe extrême de la morale de situation. Cette conception extrême est celle d'un existentialisme athée, tel qu'on le trouve chez J.-P. Sartre, S. de Beauvoir et Fr. Jeanson. L'existentialisme théiste modifie assez peu cette conception : pour lui, la moralité est encore une question de fidélité à la réalité, qui ne peut être approchée que dans un contact existentiel concret et non par des concepts abstraits. Très voisine aussi est la conception protestante de l'éthique de situation. La situation de l'homme constitue pour lui un appel de Dieu. Les normes générales sont peut-être utiles, mais elles ne le déchargent pas du devoir de porter un jugement de conscience personnel. Ce jugement de conscience ne peut avoir d'autre norme que la situation elle-même envisagée comme révélation de la volonté de Dieu.

2° *Réactions du Magistère.* — *Pie XII.* — Déjà en 1952 (18 janv.), dans son allocution aux congressistes de la Fédération mondiale des Jeunesses féminines, Pie XII mettait en garde contre cette morale qu'il qualifiait d' « existentialisme éthique ». — « Cette éthique... ne nie pas, sans plus, les principes moraux généraux (bien que parfois elle s'approche fort d'une semblable négation), mais elle les déplace du centre vers l'extrême périphérie. Il peut arriver que souvent la décision de la conscience leur corresponde. Mais ils ne sont pas, pour ainsi dire, une collection de prémisses, desquelles la conscience tire les conclusions logiques dans le cas particulier, le cas d' « une » fois. Non pas : Au centre se trouve le bien, qu'il faut actuer ou conserver en sa valeur réelle et individuelle; par exemple, dans le domaine de la foi, le rapport personnel qui nous lie à Dieu. Si la conscience sérieusement formée décidait que l'abandon de la foi catholique et l'adhésion à une autre confession mène plus près de Dieu, cette démarche se trouverait « justifiée », même si généralement elle est qualifiée de « défection dans la foi ». Ou encore, dans le domaine de la moralité, le don de soi corporel et spirituel entre jeunes gens. Ici la conscience sérieusement formée déciderait qu'à raison de la sincère inclination mutuelle conviennent les privautés du corps et des sens, et celles-ci, bien qu'admissibles seulement entre époux, deviendraient manifestement permises. — La conscience ouverte d'aujourd'hui déciderait ainsi parce que de la hiérarchie des valeurs elle tire ce principe que les valeurs de personnalité, étant les plus hautes, pourraient se servir des valeurs inférieures du corps et des sens ou bien les écarter, selon que le suggère chaque situation... Des jugements de conscience de cette nature, si contraires qu'ils semblent au premier abord aux préceptes divins, vaudraient cependant devant Dieu, parce que, dit-on, la conscience sincère sérieusement formée prime devant Dieu même le « précepte » et la « loi ».

Cela dit, le pape dénonce « l'éthique nouvelle » comme éminemment individuelle et en dehors de la foi et des principes catholiques. Puis il répond à la difficulté qui prétend justifier le fondement même de cette éthique. « Comment la loi morale, qui est universelle, peut-elle suffire, et même être contraignante dans un cas singulier, lequel, en sa situation concrète, est toujours unique et d'« une fois »? Elle le peut, répond Pie XII, et elle le fait parce que justement, à cause de son universalité, la loi morale comprend nécessairement et « intentionnellement » tous les cas particuliers, dans lesquels ses concepts se vérifient. Et dans des cas très nombreux, elle le fait avec une logique si concluante que même la conscience du simple fidèle voit immédiatement et avec pleine certitude la décision à prendre » (*A. A. S.*, 3 juin 1952).

Le S.-Office. — Le 2 févr. 1956, le S.-Office adressait une instruction sur la « morale de la situation » : « Les auteurs qui se réclament de ce système affirment que la règle décisive et ultime de l'action n'est pas d'ordre objectif, déterminé par la loi naturelle et que cette même loi fait connaître avec certitude, mais un jugement et une lumière d'ordre intime et personnels à chaque individu, qui lui font connaître, au moment où il est placé dans la situation concrète, ce qu'il doit faire. Cette ultime décision n'est donc pas, selon eux... l'application de la loi objective au cas particulier, tout en considérant et en pesant, selon les règles de la prudence, les circonstances particulières de la « situation », mais ce jugement et cette lumière intérieure et immédiate. Ce jugement, du moins en de nombreuses applications, ne s'appuie en dernier lieu, pour assurer sa rectitude objective et sa vérité, sur aucune norme objective posée en dehors de l'homme et indépendante de sa conviction subjective : il ne doit ni ne peut se mesurer sur une telle norme, mais il se suffit pleinement à lui-même... Ces principes une fois admis et appliqués, ces auteurs disent et enseignent que si chacun juge ainsi dans sa conscience ce qu'il doit faire en la situation présente, non pas d'abord d'après des lois objectives, mais au moyen de cette lumière d'ordre intime et individuel qui provient d'une intuition personnelle, l'on se préservera ou l'on se délivrera avec facilité de nombreux conflits moraux, autrement insolubles. Beaucoup de points que tient un tel système de « morale de la situation » sont contraires à la vérité et au jugement de la saine raison : ils trahissent des survivances du relativisme et du modernisme et s'éloignent beaucoup de la doctrine catholique enseignée au cours des siècles. Ils sont voisins, en de nombreuses affirmations, de divers systèmes non-catholiques de morale ». Aussi le S.-Office interdit l'enseignement d'une telle morale.

3° *Conclusion.* — Cependant une phrase de l'Instruction du S.-Office, demandant « l'application de la loi objective au cas particulier, tout en considérant et en pesant, selon les règles de la prudence, les circonstances particulières de la situation », laisse entrevoir ce qui peut être retenu de la morale de situation. Et Pie XII, dans l'allocution dont on a rapporté plus haut l'essentiel, insiste sur ce problème concret, qui répond au sentiment dont s'inspire l'éthique de situation, le problème de la formation de la conscience : « Là où il n'y a pas de normes absolument obligatoires, indépendantes de toute circonstance ou éventualité, la situation « d'une fois » en son unicité, requiert, il est vrai, un examen attentif pour décider quelles sont les normes à appliquer et en quelle manière. La morale catholique a toujours et abondamment traité ce problème de la formation de la propre conscience avec examen préalable des circonstances du cas à décider. Tout ce qu'elle enseigne offre une aide précieuse aux déterminations de conscience, tant théoriques que pratiques. Qu'il suffise de citer les exposés, non dépassés, de S. Thomas sur la vertu cardinale de prudence et les vertus qui s'y rattachent (IIa-IIæ, q. XLVII-LXVII). Son traité montre un sens de l'activité personnelle et de l'actualité, qui contient tout ce qu'il y a de positif dans l' « éthique selon la situation », tout en évitant ses confusions et ses déviations. Il suffira donc au moraliste moderne de continuer dans la même ligne s'il veut approfondir de nouveaux problèmes ».

Cette remarque de Pie XII suffira pour apprécier avec bienveillance les efforts de certains moralistes catholiques cherchant à justifier, en face des normes objectives, « abstraites et générales » et à l'intérieur même de la direction donnée par ces normes, la nécessité d'un

choix qui soit, dans tel cas déterminé, une entreprise morale créative.

Bibliographie suffisante dans l'ouvrage cité du P. Schillebeeckx.

MORALÈS (Jean-Baptiste). — Dominicain espagnol, mêlé à la question des rites chinois, II, 2369-71.

MORALÈS (Pierre). — Jésuite espagnol († 1603). Sur le mariage de la Ste Vierge et de S. Joseph, IX, 2437; cf. VIII, 1521 (bibl.). Cf. Hurter, III, 400.

MORALITÉ DE L'ACTE HUMAIN. — Notice [L. Marchal], x, 2459-72. Voir *Morale* (Théologie), *supra*, 3249.

MORARIU (Bonaventure), O. M. C., et l'École roumaine de Galali, XIV, 61.

MORAVES (Frères). — Voir *Bohêmes (Frères), Tables*, 459.

MORAWSKI (Jean). — Notice [A. Fonck], x, 2472; cf. XII, 2494.

MORAWSKI (Marian). — Jésuite (1875-1901). Cité : XII, 2503 (brève biographie).

MORE ou **MORUS** (Saint Thomas). — Notice [P. Janelle], x, 2472-82. — 1° Biographie, 2472-76; cf. VI, 2187 (chancelier); v, 2560 (martyre). — 2° La pensée religieuse et l'*Utopie*, x, 2476-79. — 3° Le controversiste, 2479-81. — Canonisé en 1935.

Cité : IX, 923; XII, 17; XIV, 2295-96 (socialisme), 2304, 2566; XV, 542-43.

M. Germain Marc'Hadour a publié en 1963 *L'Univers de Thomas More* (Paris, Vrin), étude historique qui commence un quart de siècle avant la naissance de More et continue un quart de siècle après. Le même auteur a traduit et publié en français deux écrits du saint : *La lettre à Dorp* et *La supplication des âmes*, Namur.

MOREAU (Charles). — Notice [J. Carreyre], x, 2482-83.

MOREAU (Édouard de). Né au château d'Andoy (province de Namur) le 26 août 1879, il entra dans la Compagnie de Jésus et conquit à l'Université de Louvain les doctorats en histoire et en sciences politiques. Ses thèses portaient sur *L'abbaye de Villers en Brabant aux XIIe et XIIIe siècles* (1906; complétée en 1908 par l'édition du polyptique de l'abbaye, qu'il avait découvert) et sur *Adolphe Dechamps, 1807-1875* (1911). Après ses études de théologie, il fut nommé en 1913 professeur d'histoire ecclésiastique au scolasticat des jésuites de Louvain, poste qu'il conserva durant 39 ans. Son enseignement était plutôt terne, mais, grâce à un travail opiniâtre et à une rigoureuse organisation de son temps, et en dépit de la difficulté qu'il éprouvait à composer, il publia énormément, en particulier quantité d'articles de revues et de dictionnaires, sans parler des recensions, car, très serviable, il ne savait pas se soustraire aux sollicitations. Ses publications, toujours de qualité, sont presque toutes centrées sur l'histoire religieuse de la Belgique. La rédaction d'un long article *Belgique* pour le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (1933) l'amena à développer cette synthèse en une vaste *Histoire de l'Église en Belgique*, qui constitue son œuvre maîtresse, monument d'érudition un peu lourde, mais d'un mérite peu commun du point de vue de la documentation et de la critique. Cinq volumes sortirent de presse de 1940 à 1952, conduisant l'œuvre jusqu'en 1633; une première rédaction manuscrite du sixième volume, achevant l'Ancien Régime, était terminée à la mort de l'auteur. En 1950, le P. de Moreau, qui avait été en 1945 nommé membre de l'Académie royale de Belgique, et qui était également membre de la Commission royale d'histoire, reçut le prix quinquennal d'histoire nationale. Parfait gentilhomme et religieux exemplaire, qui toute sa vie sut rester simple malgré sa science et enjoué malgré son austérité, le P. de Moreau n'avait que des amis. Très handicapé au point de vue santé depuis des années, il mourut à Louvain le 2 mars 1952.

P. Charles, *In memoriam. Le P. Édouard de Moreau, S. J.*, dans *Nouvelle revue théologique*, LXXIV, 1952, p. 390-98. — L. Willaert, *Le P. Édouard de Moreau, S. J.*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXX, 1952, p. 643-48. — L.-E. Halkin, *Édouard de Moreau*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, CXXV, 1959, p. 168-179. — [J. Coppens], dans *Ephemerides theologicæ Lovanienses*, XXVIII, 1952, p. 387-88. — R. Mols, *Une grande œuvre d'histoire se poursuit : l'Histoire de l'Église en Belgique*, dans *Nouvelle revue théologique*, LXXIII, 1951, p. 744-50. — L. Génicot, *Notice sur le P. Édouard de Moreau*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, CXXXI, 1965, p. 169-192 (avec une bibliographie dressée par le P. R. Mols).

Cité : *Tables*, 399; XIII, 1604. R. AUBERT.

MOREAU (Dom F.-J.). — Moine bénédictin de Ligugé, a publié : *Les liturgies eucharistiques*, Bruxelles, 1924, 1927. — *Les anaphores des liturgies de S. Jean Chrysostome et de S. Basile* (texte grec et trad. française), Paris, 1927.

Cité : IX, 817 (bibl.); XI, 1438, 1456, 1473, 1487 (bibl.).

MOREL (Claude). — Notice [J. Carreyre], x, 2483, cf. VIII, 508.

MOREL (Gall). — Moine de l'abbaye d'Einsiedeln (1803-1872). Cf. Hurter, v, 1834. Éditeur des *Lateinische Hymnen des Mittelalters*. Cité : VII, 1067-68.

MOREL (Georges). — Ses efforts en 1530 pour rattacher la vauderie au mouvement protestant, XV, 2599.

MOREL (Gilles). — Célèbre imprimeur français du XVIIe s. Édita une *Bibliothèque des Pères*. Cité : XII, 1211.

MOREL (Guillaume). — Notice [J. Carreyre], x, 2483-84. Cf. VII, 594 (bibl.). Cité : XII, 1211.

MOREL (Jules). — Chanoine d'Angers, mort en 1890. Retenir ici : *Somme contre le catholicisme libéral*, 2 vol., Paris, 1877; cf. Hurter, VI, 1835, note.

Cité : IX, 509, 574, 608, 612, 628 (bibl.) (Libéralisme); XIV, 2325 (bibl.) (Socialisme).

MOREL (Robert). — Notice [J. Carreyre], x, 2484-85. Cf. x, 436.

MORELLET (L'abbé André). — Né à Lyon le 7 mars 1727, mort en 1819. Encyclopédiste, académicien, polygraphe. A traduit de Beccaria *Traité des délits et des peines* (1766). Retenir *Théorie du paradoxe* (1775).

Cité : IV, 260 (bibl.); XIII, 1753-54, 1757, 1760.

MORERI (Louis). — Notice [J. Carreyre], x, 2485-86. — Son *Dictionnaire* critiqué par M. Leclerc, IX, 108; — Cité à propos de Serry, XIV, 1960.

MORESCHIN (Augustin). — Notice [É. Amann], x, 2486.

MORET (Alexandre). — Né à Aix-les-Bains en 1868. Professeur au Collège de France. Son *Histoire de l'Orient* (1929-1936), dans L'*Histoire générale* de Glotz, citée : XV, 2317 (usure).

MORGAN (Jacques de). — Né à Huisseau-sur-Cosson en 1857, mort à Marseille en 1924. Ingénieur et archéologue, il fit d'importantes découvertes en Perse et en Égypte. Retenir parmi ses écrits : *Le préhistoire orientale* (posthume). Voir *D. B. S.*, v, 1379-86.

MORGAN (L. H.) (1818-1881). — Auteur de *Ancient Society* (1877). Cité : IX, 2306-07 (caractères primitifs du mariage).

MORGAN (Thomas). — Notice [C. Constantin], XIII, 1743.

MORGAN (W.). — A publié l'art. *Faith*, dans l'*Encyclopædia* de Hastings, Edimbourg, 1912. Cité : VI, 62 (foi chez Luther).

MORGOTT (Fr. de Paule) (1829-1900). — Principaux écrits (tous d'inspiration très thomiste); *Geist und Natur in Menschen*, Eichstaett, 1860; — *Die Theorie der Gefühle*, 1864; — *Die Mariologie des hl. Thomas*, 1878; — *Der Spender der Sakramente*, 1886, etc.; cf. Hurter, v, 1872-73. — Cité : VI, 899, VII, 1054; x, 2143; XV, 1023 (bibl.).

MORILLON (Maximilien), vicaire général du cardinal de Grandvelle, chargé de présenter la bulle *Ex omnibus afflictionibus*, II, 49-52, 63 (bibl.).

MORIN (Dom Germain). — Germain Morin, né à Caen le 6 nov. 1861, bien que Français de naissance, fit profession à l'abbaye bénédictine belge de Maredsous, appartenant alors à la congrégation allemande de Beuron, le 15 août 1882. Prêtre le 10 avr. 1886, il devint aussitôt l'un des principaux collaborateurs de la *Revue bénédictine* où il publia la plupart des résultats de ses recherches érudites en quelque 260 articles. Cf. *Rev. bén.*, Table des matières des t. I à XXI (1884-1904), p. 15-19; t. LV,

D. David Amand, Tables générales des tomes xxii à liv (1905-1942), p. 23-29; t. lvi, p. 5-11.

Chargé par son abbé, dès 1887, de rechercher les œuvres inédites de S. Césaire d'Arles, il édita quelques-unes de ses premières découvertes dans les *Anecdota Maredsolana :* en 1893, un *Liber comicus* de l'église de Tolède; en 1894, une ancienne version latine des épîtres de S. Clément de Rome aux Corinthiens. Étant parvenu à identifier un certain nombre d'ouvrages de S. Jérôme que l'on croyait perdus, il les édita dans un troisième volume des *Anecdota :* Pars i, *Commentarioli in psalmos* (1895); Pars ii, *Tractatus in psalmos, in Marci evangelium...* (1897); Pars iii, *Tractatus in psalmos quattuordecim, in Esaiam...* (1903).

En 1912, il publia sous le titre *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours* une série de conférences de retraite qui connut un vif succès. L'ouvrage a été réédité en 1914, puis en 1921, dans la collection *Pax* (tome 3).

En 1913, il donna un volume d'*Études, textes, découvertes, contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles,* révélant une dizaine de textes inédits, accompagnés d'études critiques très remarquables. L'humaniste en lui n'était pas inférieur au critique. Il acquit une telle familiarité avec l'œuvre de S. Augustin qu'il lui fut possible de faire un départ entre les sermons publiés sous son nom depuis le xviii[e] s., dont les uns étaient authentiques et les autres pseudépigraphes. En 1930, il édita le texte critique, en un volume, de quelque cent-vingt *Sermones post maurinos reperti,* dont quarante retrouvés par ses soins. Il parvint ensuite à réaliser l'édition princeps des œuvres complètes de S. Césaire : le tome i, publié en 1937, comprend 238 sermons, et le tome ii, paru en 1942, les œuvres diverses.

Dom Morin est mort le 11 févr. 1946, en Suisse, à Orselina (Tessin).

Voir *Revue bénédictine,* lvi (1946), p. 3-4. — Notice nécrologique de Dom Jean Leclercq, dans *La Maison-Dieu,* n° 6 (1946), p. 160-162. R. Gazeau, o. s. b.

Cité : ii, 1591, 1727, 2170-71, 2173, 2177, 2179, 2181, 2184, 2185 (bibl.) (Césaire); iii, 50-51, 450-51, 454; iv, 570, 572, 955-56, 1099; v, 1216, 1250, 1731, 2462; vi, 2399, 2404, 2412; vii, 1373, 2430-31; viii, 2-4, 7, 83-84, 913, 923-24, 926 (bibl.); ix, 804, 806, 810, 811, 815, 822, 832; x, 1026, 1351, 1363, 1369, 1378; xi, 478, 1082, 1720; xii, 682, 1212, 1374; xiii, 1448-51, 1455 (bibl.); xiv, 2192, 2875-76, 2930; xv, 3181, 3635.

MORIN (Jean), Oratorien. — Notice [A. Molien], x, 2486-89; xii, 1117-19. — Cité : i, 118, 152, 154, 158, 165, 167, 168, 201, 204, 247, 250, 252, 259, 316, 2430; ii, 268, 2403, 2406; iii, 835, 846, 1049, 1095; iv, 726; v, 241, 243, 1784; vi, 675; vii, 1384, 1398; xi, 1233, 1257-58, 1261-62, 1273, 1317, 1332, 1365, 1369-70, 1380, 1388, 1393, 1395-96, 1398; xii, 778, 837, 952, 973-74, 1000, 1161, 1324, 1326, 1329, 1337-38; xiii, 142; xiv, 2103, 2115, 2979.

MORIN (Jean-Baptiste). — Notice [J. Carreyre], x, 2489.

MORLEY (John), publiciste anglais (1838-1923). — Auteur de plusieurs ouvrages intéressant la littérature, même française, en particulier : Voltaire (1872), Rousseau (1876), Diderot et les encyclopédistes (1878).

Cité : xiii, 1754 (Diderot); xiv, 132 (bibl.) (Rousseau); xv, 3388 (Voltaire).

MORMONS. — Secte religieuse, fondée par Joseph Smith. Voir xiv, 2252-57.

Compléter avec J. Chastenet, *L'épopée des Mormons,* dans *Rev. de Paris,* oct. 1966; *L'Ami du Clergé,* 1937, p. 353-59; 1966, p. 707.

MORNAY (Philippe Duplessis). — Voir *Duplessis-Mornay, Tables,* 1077.

MORNET (Daniel). — Universitaire français, né à Bourges en 1878; a publié entre autres : *Les origines intellectuelles de la Révolution française,* 1933 (nouv. éd., 1954) et *Les sciences de la nature au XVIII[e] siècle,* 1911. — Cité : xiii, 1746, 1752, 1755, 1759 (bibl.), 1772.

MORONE (Jean-Jérôme, cardinal) († 1580). — Fils de Jérôme Morone, diplomate italien, Jean-Jérôme, né à Milan en 1509, fut évêque de Modène (1529), nonce (1536) du pape Paul III en Allemagne, et cardinal en 1542. Après avoir assisté à la diète de Spire (1544), il devint légat à Bologne (1545) et évêque de Novare en 1553. Arrêté par Paul IV, sous l'inculpation d'hérésie, il fut enfermé au château Saint-Ange; mais, libéré à la mort de Paul IV, il fut évêque de Palestrina, Frascati, Porto et Ostie. C'est lui qui, à la mort du cardinal Gonzague de Mantoue, fut désigné par Pie IV pour présider les dernières sessions du concile de Trente.

Voir iii, 1706; vi, 911; ix, 2241; xii, 1633, 1638, 1642; xv, 1422, 1425-27, 1444, 1450, 1470-77, 1479-81, 1483-85, 1488, 1491.

MORONI (Gaétan) (1802-1883). Cf. Hurter, v, 1641. — Auteur d'un *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica,* 109 vol., dont six de Tables, Venise, 1840-1879.

Cité : iii, 710, 711, 717, 719, 720, 722, 723, 724 (conclave); 1940, 1942-44, 1946-49, 1951-52, 1954, 1956-58, 1961, 1965-66, 1969-70, 1973-82 (Cour romaine); vi, 590 (lettres formées); iv 679 et xii, 1685 (Devoti et Pie VIII).

MORT. — Étude théologique [A. Michel], x, 2489-2500. — 1° *Définition.* — 1. Sens analogiques, x, 2489 : *a)* mort du péché (perte de la vie surnaturelle de la grâce), ii, 2233; vi, 1630; viii, 2189-90 (conc. de Trente), xv, 2794; cf. xiii, 2519, « le reste des morts »; — *b)* damnation éternelle ou seconde mort, v, 30; xiii, 2519, « l'empire de la mort »; xv, 2963, la « seconde mort » opposée à la vie éternelle (II Thess., i, 9); cf. xv, 608; — Didachè : « le chemin qui conduit à la mort », i, 1683; xv, 2965; — *c)* mort (au monde, au péché) en union avec Jésus-Christ; voir le développement de cette pensée, xiii, 2890-90, 2893. — 2. Sens propre, x, 2489. Cf. *D. B.,* iv, 1285-89 (art. *Mort*).

2° *Cause.* — 1. Naturelle au composé humain, x, 2489-90; cf. prop. 78 de Baïus, ii, 72; i, 2392; viii, 2025-26 (S. Augustin); — l'immortalité du premier homme *conditionnelle* et *préternaturelle,* voir *Justice originelle,* viii, 2025-26; prop. 17 du synode de Pistoie, xii, 2208. — 2. M. suite pénale du péché originel, x, 2490; voir *Tables,* 2221 (synthèse de la doctrine scripturaire et traditionnelle); et aussi *infra,* aux *Tables,* l'art. *Péché originel.* — 3. Universalité de la M., x, 2490-92; — *a)* le cas d'Hénoch et d'Élie, 2490-91; voir *Tables,* 2041 (Hénoch), 1154 (Élie); — *b)* le cas des hommes vivants surpris par la fin du monde (I Cor., xv, 51; II Cor., v, 2 sq.; I Thess., iv, 15-16), x, 2491-92; xv, 607-08. — La formule « juge des vivants et des morts », viii, 1757-58; xi, 2052-53, 2389-91; — *c)* le cas de la Ste Vierge : *Tables,* 3136.

3° *Effets.* — 1. Sur le corps, x, 2492. Cf. xiii, 2517. — 2. Sur l'âme : M. état de terme, x, 2492-93 (Écriture), 2493-94 (Pères); cf. vi, 2456 (S. Hilaire); viii, 745 (S. Jean Damascène), 824 (S. Jean de Thessalonique); xi, 1769 (Palamas); xv, 959-60 (S. Thomas); x, 2494 (magistère); cf. xv, 960 (opinion singulière de Cajétan). — Explications théologiques, x, 2494-95.

S'inspirant de la conception de Cajétan relativement à la psychologie de l'âme à l'instant de sa séparation d'avec le corps, une hypothèse, plus ancienne, mais renouvelée de nos jours, admet une « illumination spéciale » que les âmes humaines recevraient de Dieu au moment de leur séparation du corps, grâce à laquelle elles se convertiraient intimement et parfaitement au Créateur et seraient ainsi justifiées et sauvées. Un décret du S. Office (19 févr.-5 mars 1934) a réprouvé cette hypothèse qu'on ne saurait donc tenir en sécurité de doctrine. Voir xii, 1303-04; xv, 3383.

4° *Moment.* — 1. Distinction par la science médicale entre mort *apparente, relative, réelle,* x, 2495-97. — 2. Application aux différentes manifestations de la mort : mort *naturelle, violente, par maladie,*

subite, 2497-98. — 3. Conclusions pratiques de la théologie, 2498-2500 : *a)* pas de vie *humaine* sans l'âme, principe vital, vi, 563; xv, 3102; — *b)* possibilité de vie séparée, non humaine, dans des organes séparés; — *c)* mais réalité de mort simplement apparente (cas de reviviscence); — *d)* donc, possibilité et obligation d'administrer l'extrême-onction, *si vivis*.

Au fait biologique de la mort se rattachent, du point de vue moral, un certain nombre de problèmes, dont la plupart font l'objet d'études spéciales dans le *D. T. C.* — 1° Les attentats à la vie humaine provoquant la mort : *Homicide, Embryotomie, Suicide, Duel*, etc. — 2° La mort subie pour le Christ ou pour accomplir un devoir, *Martyre, Patrie* (Amour de la); — ou évitée pour un juste motif : *Fuite pendant les persécutions*. — 3° La mort, donnée à autrui légitimement : *Défense de soi, Guerre*. — 4° Attitude du chrétien en face de la mort. Cf. *Épigraphie*, v, 339-40; voir aussi Condren, xi, 1123; Gratry, vi, 1761-62; Monsabré, x, 2331; Pascal, xi, 2078; Bergson, xiii, 2267. — Chez des non-chrétiens, Philon, xii, 303; Mani, ix, 1882-83. — Cf. *infra*, *Mort (Peine de)*.

MORT (Bonne). — La promesse du Sacré-Cœur, iii, 331; — Scapulaire du Mont-Carmel, xiv, 1255-58; — S. Joseph patron de la bonne mort, viii, 1519. — Confréries de la Vierge pour la bonne mort, xiii, 2910-11. — Interprétation théologique, xii, 1302-03.

MORT (Peine de). — Problème moral et juridique [E. Thamiry], x, 2500-08. — 1° *Historique*. — 1. Législations diverses admettant cette peine. — *a)* Mosaïque, ix, 477 (quelques exemples empruntés au Code d'Hammourabi); xi, 712; — *b)* droit romain, vii, 2048; — *c)* d'où, dans l'Église, justification de la peine de mort infligée *par le pouvoir civil* aux hérétiques, perturbateurs de l'ordre social; cf. vii, 2048-50; cf. IIIe conc. du Latran, viii, 2648; Lucius III et la Constitution *Ad abolendam*, ix, 1060-61; Innocent Ier à Exupère, v, 2026; Innocent III et les Vaudois, xv, 2592 : cf. vii, 2049; Grégoire IX, 2049-50; — justification par les théologiens et canonistes, 2050-51; cf. S. Thomas, 2050; mais voir plus loin. — Législation étendue ensuite aux crimes de sorcellerie, xiv, 2412-14.

A l'égard des clercs, l'Église n'a jamais prononcé la peine de mort (voir iv, 462-65; cf. 471, 486-87), celle-ci étant réservée au pouvoir civil. C'est en tant que pouvoir séculier que l'autorité ecclésiastique, dans les États pontificaux, a pu prononcer des condamnations à mort, xi, 546; xii, 21; xiv, 2220-21, 2232.

2. Contre la peine de mort. — *a)* Avant le xviiie s. : Luther, 33e prop. de la bulle *Exsurge*, Denz.-Bannw., n. 773; — Zwingli, xv, 3739 (droit réduit aux pouvoirs civils pour certains crimes). — *b)* Depuis le xviiie s. : Beccaria, Bentham, Ch. Lucas, Mittermaier, Hello, Guizot, Le Noir, x, 2500-02; — *c)* A l'heure présente un grand mouvement opposé à la peine de mort. Cf. *infra*.

2° *Légitimité*. — 1. Au regard du droit naturel, individuel et social, x, 2502-04; cf. v, 894; xv, 2617. — 2. Au regard du droit positif divin (prescriptions de Moïse, du Lévitique, transposées dans les pratiques de l'Inquisition, cf. *supra*), x, 2504-05; — S. Thomas et les textes scripturaires invoqués par les abolitionistes, 2505.

3° *Réponses aux objections*. — 1. Au regard du droit théorique (l'homme, fin en soi; — son droit naturel à la vie; — tuer, acte en soi mauvais; — l'autorité civile n'ayant à ce sujet aucun pouvoir délégué du peuple), x, 2506-07. — 2. Au regard de son efficacité (la peine devrait être médicinale), 2507-08.

Pour connaître la pensée de S. Thomas, se référer aux passages indiqués de ses œuvres. On ajoutera ce qui est dit, à son sujet, du meurtre du tyran, xv, 1992-93, et des conditions rendant licite la vengeance, 2616-17.

Dans la *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, M. Paul Savey-Casard, professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon, a publié une étude, *L'Église catholique et la peine de mort* (n° 4 de 1961). Retenons-en la conclusion. Actuellement, on peut grouper en trois catégories les opinions des théologiens : les uns fondent la peine sur la nécessité de l'expiation. Pour eux la peine est vindicative. L'ordre est troublé par le crime; il est rétabli par la peine. — D'autres ne voient que l'efficacité pratique de la peine de mort. Il s'ensuit que, si, pour empêcher l'homicide, une peine moins forte suffisait, le pouvoir public n'aurait plus le droit de mettre à mort. — Un troisième groupe estime que, dès maintenant, la peine capitale n'est plus nécessaire partout et toujours et qu'il convient d'y renoncer. Tel est le sentiment de M. J. Leclercq dans son grand *Traité de droit naturel*. Mais il n'est pas sûr que tous les pays et tous les peuples soient évolués au point de pouvoir et devoir supprimer la peine capitale.

Les violences dont nous sommes témoins depuis quelque temps ne travaillent pas en faveur de l'abolition de la peine de mort. Les controverses sur ce point sont donc influencées par les faits et, comme le dit M. Savey-Casard, « elles méritent d'être suivies de près par les juristes et par les sociologues. Grâce à elles peuvent se réaliser les mises au point successives, selon les mœurs et les conditions des sociétés ». Et il cite opportunément les lignes suivantes de celui qui allait être le cardinal Verdier : « Le régime pénal est soumis à une continuelle évolution... On n'intimide pas par les mêmes procédés les sauvages et les peuples civilisés. De même, il est des peines qui jadis corrigeaient efficacement et qui aujourd'hui n'auraient d'autre résultat que d'exaspérer. »

MORTARA (L'affaire). — En voir le bref exposé ii, 354-55.

MORTEO (Jean-Baptiste). — Évêque carme de l'Église syro-malabare. Difficultés de son épiscopat, xiv, 3126.

MORTET (Victor), archiviste, né à Nancy en 1855, mort à Neuilly en 1914. — Son étude sur *Maurice de Sully*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Paris*, xvi, 1891. — Cité à propos de Pierre Lombard, xii, 1944. — Autres travaux sur Maurice de Sully, cités : 1949-50.

MORTIER (D.-Antonin). — Dominicain, † 1942, auteur de l'*Histoire des maîtres généraux de l'ordre des frères prêcheurs*, Paris, 1903-1920. — Cité : vi, 866, 886, 897, 912; vii, 226, 230, 1078, 1084, 1095, 1102; viii, 2665; xii, 2034, 2035; xiii, 504, 2109; xiv, 1958.

MORTIFICATION. — Voir *Pénitence* (Vertu).

MORTILLET (Louis-Laurent-Gabriel de). — Géologue et homme politique, né à Meylan (Isère) le 29 août 1821. A publié, entre autres, *Le préhistorique*, 1882 (2e éd., 1885). — Cité : viii, 2021.

MORTS (Culte des). — 1° *Peuples anciens*. — 1. Égyptiens, xiii, 1167; cf. *D. B.*, iv, 1315. — 2. Perses, xiii, 1168; — 3. Babyloniens (Chaldéens), 1168; *D. B.*, iv, 1315 (voir dans *D. B.*, ii, 2416-20 [*Funérailles*]). — 4. Japon, xiv, 2025.

2° *Hébreux et Juifs*. — 1. Survivance de l'âme après la mort (A. T., doctrines juives et livres apocryphes), *Tables*, 2219. — 2. Séjour des âmes : sein d'Abraham, partie supérieure du *še'ol*, i, 111-114; — sur le *šĕ'ôl*, séjour d'inaction, de silence, parfois de ténèbres et d'horreur : *D. B.*, iv, 1314. Cité ici : iv, 583-84, 591, 2018, 2051; v, 28, 33, 35, 38, 2198; viii, 47, 1469-70, 1664, 1736, 1750, 1768, 1774; x, 1512-13, 1518; xii, 299, 609; xiii, 928, 1127, 1140-41, 1143-44, 1173, 1191, 2509, 2510, 2513; xv, 1167, 2958-61, 2964. — 3. Prière pour les morts : elle n'apparaît que dans II Mach., xii, 39-46; xiii, 1166-67. — 4. Devoir de donner la sépulture aux morts, xv, 1173-74; cf. *D. B.*, iv, 1316 et ii, 2421-23.

3° *Église catholique*. — Les questions dogmatiques relatives aux défunts sont exposées en des études spéciales : *Immortalité de l'âme; Jugement; Ciel; Purgatoire; Enfer; Résurrection*, etc. On envisage ici principalement deux sujets : culte et souvenir des morts; leur sépulture.

1. *Culte.* — Premiers usages funéraires, XIV, 889-91; I, 1999, 2001, 2003, 2017-22; III, 459-67, 475-78; V, 1202-03; XIII, 1236-37; 2322-23, 2328-30, 2332-33. — Église arménienne, XIII, 1354-55; cf. I, 1953; II, 699, 704; — éthiopienne, V, 944; — copte monophysite, X, 2290-91; XIII, 1355; — byzantine, 1348-52; — nestorienne, XIII, 1353; cf. XI, 304-06; — syrienne, XIII, 1355; XIV, 3046-47, 3087. — Les suffrages pour les morts à PURGATOIRE; voir cependant, VII, 90; XI, 931 (fête de la Toussaint et commémoration des défunts). — Sur le baptême pour les morts, II, 360-63.

2. *Sépulture* (réglementation actuelle) [A. Bride], XIV, 1884-1905. — *a)* Généralités : inhumation et crémation, XIV, 1884-87; — embaumement et dissection, 1887.

Une récente modification est intervenue relativement à la crémation des cadavres : il est désormais permis d'accorder les funérailles religieuses au chrétien qui a demandé l'incinération de son corps, si cette disposition n'est pas prise par un sentiment d'hostilité à la religion.

b) Les cimetières et lieux de sépultures (réglementation), XIV, 1887-96; — *c)* Les funérailles (concession et refus), 1896-1902; — *d)* Inscription et taxes funéraires, 1902-05.

MOSAÏSME. — Voir *Pentateuque.*

MOSANDER (MAESMAN) (Jacques), chartreux († 1589). — Notice dans Hurter, III, 113-14. — Cité : XIV, 2845.

MOSCHABAR (Georges). — Notice [V. Laurent], X, 2508-09.

MOSCHATOS (Antoine). — Notice [V. Grumel], X, 2509-10.

MOSCHUS. — Surnom de Jean Eucratas. — Notice [É. Amann], X, 2510-13. — Sur le *Pré spirituel*, 2511-12. — Cité : I, 954; II, 181; III, 557; IV, 1786; V, 238; VIII, 691.

MOSCISKA (Nicolas de). — Théologien polonais (XVIIe s.). Ouvrages de morale et d'ascétisme, XII, 2495-96.

MOSCOU (Patriarcat de). — Voir *Russie*, XIV, 272 sq. — Conciles de M., voir *Tables*, 739-40.

MOSER (Abbé A.). — Auteur d'une étude *La chaire de Notre-Dame*, dans *Le Correspondant*, 1887. — Sur le P. Monsabré, X, 2332.

MOTAIS (Alexandre-Marie) (1837-86). Né à S.-Méen, professeur d'Écriture sainte au Grand séminaire de Rennes, a publié un certain nombre d'ouvrages, entre autres : *Salomon et l'Ecclésiaste*, 2 vol., Paris, 1876; *L'Ecclésiaste*, trad. et commentaire, 1877; *Le déluge biblique devant la foi*, 1885, etc. Voir la notice (D. Le Hir) dans *D. B.*, IV, 1323-24.

Cité : II, 503; 2475; IV, 2006, 2007; VI, 2343, 2346 (bibl.); VII, 2303.

MOTU PROPRIO. — L'expression a un double sens. Elle sert à désigner la clause insérée parfois dans les rescrits. Elle sert aussi à désigner certains actes législatifs émanant du Souverain pontife et de sa propre initiative. Cf. R. Naz, dans *D. D. Can.*, VI, 957.

MOUCHY (Antoine), connu sous le nom de Démocharès. — Notice [J. Carreyre], X, 2513 (où l'on trouvera l'origine du mot « mouche », ou « mouchard »).

MOUGHTASILAS. — Nom donné aux Mandéens, IX, 1814.

MOUHAMMAD IBN TOUMART. — Fondateur de la secte des Unitaires. Sa notice, IX, 1604-05.

MOULART (Mgr Ferdinand) (1832-1904). — Théologien belge, né à S.-Sauveur (Hainaut), a publié : *L'Église et l'État*, Louvain, 1877; *De sepultura et cœmeteriis*, 1862; *Des fabriques d'Église*, 1899. Cf. Hurter, VI, 2053.

Cité : II, 546, 555, 593; V, 899, 903; IX, 2075; XV, 1958.

MOULIN (Pierre du). — Voir *Du Moulin, Tables*, 1070; ajouter : VIII, 1529.

MOULINET (Claude du). — Notice [J. Carreyre], X, 2513-14.

MOURA (Antonio Fernandez de). — Notice [É. Amann], X, 2514.

MOURAVIEV (Andrea-Nicolaievitch) (1806-1874). — Comte russe et théologien, auteur de plusieurs écrits utiles pour saisir la pensée de l'Église orthodoxe concernant ses rapports avec l'Église romaine : citons d'après Jugie (*T. D. C. O.*, I, 544-45, 523-24, 634) : *Veritas œcumenicæ Ecclesiæ. De Romana cæterisque patriarchalibus sedibus* (en russe, trad. en grec), S.-Pétersbourg, 1841, 1849; Athènes, 1854; — *Sermo orthodoxiæ ad romanum catholicismum*, S.-Pétersbourg, 1853; trad. fr., Paris, 1853; — *Epistolæ de servitio divino orientalis catholicæ Ecclesiæ*, dernière édition, S.-Pétersbourg, 1902; — *Expositio symboli fidei Ecclesiæ orthodoxæ*, 1838. — Cité : XIV, 1427, 1432.

MOURAVIEV (Michel), ministre russe des Affaires étrangères, né en 1845. — Démarche en 1898 auprès de Léon XIII en vue d'une conférence sur le désarmement, IX, 357.

MOURQUES (Michel). — Notice [A. Fonck], X, 2514-15.

MOURRET (Fernand). — Prêtre de S.-Sulpice (1854-1938), auteur d'une *Histoire générale de l'Église*, 9 vol., Paris, 1909-1921; cf. VI, 711 et XIV, 826. Cité : XII, 1633. 1635, 1645 (Pie IV et le concile de Trente); XIV, 2883, 2889 *(Syllabus)*.

MOUSLIM IBN AL HADJDJADJ (202-261 = 817-875). — Un des principaux docteurs du mahométisme sounniste, IX, 1622.

MOU'TAZILITES. — Voir *Tables*, 3062; ajouter IV, 1203, 1205, 1213, 1224 (sur Dieu).

MOWINCKEL (Sigmund Olaf Plytt), exégète protestant norvégien, né le 4 août 1884. Notice (J. de Fraine) dans *D. B. S.*, V, 1387-90. La prédilection de Mowinckel semble avoir été l'exégèse des *Psaumes*. « Dans les toutes dernières années, écrit J. de Fraine, Mowinckel a systématisé pour la postérité les lignes maîtresses de sa pensée dans trois ouvrages magistraux : *Han som kommer* (1951, sur le messianisme), *Offersanz og Sangoffer* (1951, sur l'interprétation des psaumes), et *Zum israelitischen Neujahr und zur Deutung der Thronbesteigungspsalmen* (1953).

Messianisme, X, 1458-59, 1537-38, 1541; — psaumes, XIII, 1110-11, 1135-37. — Bibl., 1148.

MOY DE SONS (Charles-Ernest), d'origine française, mais allemand de naissance (Munich, 1799), professeur d'abord à Wurtzbourg, ensuite à Innsbrück, où il est mort le 1er août 1867. Ses ouvrages concernent principalement le mariage, le droit de l'Église à son égard. Voir *D. D. Can.*, V, 957. — Cité ici : IX, 2292.

MOYA (Matthieu de). — Notice [A. Fonck], X, 2515-16. — Cité (sous son nom ou son pseudonyme Amédaeus Guiménée; cf. *Tables*, 2003) : VIII, 1080, 1090; IX, 54-58; XIII, 500, 518, 530, 554.

MOYEN (Jean) (1828-1899). — Professeur sulpicien, XIV, 832.

MOYNE (Pierre Le). — Voir *Le Moyne*, *Tables*, 2951.

MOYSES (chanoine John). Collaborateur de Dom (cardinal) Gasquet et du P. Flemming dans la question des ordinations anglicanes, XV, 1162, 1184; voir bibl., 1192, 1193.

MOZAMBIQUE. — État religieux, XII, 2617, 2620; — voir I, 549-50; X, 1882, 1888, 1893, 1897, 1943-45, 1989-90.

MOZARABE (Liturgie). — Voir *Tables*, 1359-60.

MOZLEY. — Nom commun à plusieurs personnages de l'entourage de Newman et de Pusey. — Anne, XI, 327-29, 352, 1681-85. — Thomas, XI, 327; 1673, 1683, 1689. — Jean-Baptiste, XI, 1686, 1694, 1698; XIII, 1367, 1370. — Cf. encore IV, 1282; XIII, 1994 (J.-K. M.).

MOZZI DE' CAPITANI (Louis). — Notice [A. Fonck], X, 2543-44. — Cité : IX, 1650; XV, 2837, 2839 (polémique avec Viateur de Coccaglio).

MSTISLAV II. — Et le concile de Kiev (1169) (*Tables*, 739), XIV, 230.

MUCIEN LE SCOLASTIQUE. — Notice [É.

Amann], x, 2544. — Cité : v, 2066 (Mocianus); viii, 668; x, 978.

MUETS. — x, 2545. — *Leur confession*, iii, 957; — conditions pour gagner certaines indulgences, vii, 1634; — leur mariage, ix, 2161; cf. iv, 1930. — *D. D. Can.* vi, 958.

MUGGLETON (Lodowicke). — Notice [É. Amann], x, 2545-46.

MÜHLBACHER (Engelbert) (1843-1903). — Notice dans Hurter, v, 2041. — Professeur d'histoire à Innsbrück, puis à Vienne, membre directeur des *Monumenta Germaniae*. De lui, H. cite *Die streitige Papstwahl des Jahres 1130* (1876). — Cité à ce sujet, xi, 1898.

MÜLHAUSEN (Jean de), *Mulhusinus*. — Notice [A. Fonck], x, 2546.

MÜLLENDORF (Julius), théologien jésuite, fin xixe s. (cf. Hermann Lange, S. J., *De gratia Christi*, n. 725). — Sur le mérite, x, 781.

MÜLLER. — Chef des *Deutsche Christen*, « évêque du Reich », ami d'Hitler, xiii, 863-65.

MÜLLER (Alphonse-Victor). — Sur Luther, viii, 2124, 2130-31; ix, 1149, 1198, 1207, 1258, 1286, 1334 (longue note sur les travaux d'A.-V. Müller), 2225 (cf. vii, 283).

MÜLLER (Anselme), *Molitor*, O. S. B. (1723-1778) (Hurter, v, 35). — Cité : ii, 622.

MÜLLER (David-Heinrich), orientaliste autrichien, professeur à l'Université de Vienne (1846-1913). — Cité ix, 478 (inscriptions minéennes).

MÜLLER (Rév. P. E.). — Sur Pierre Olivi, xv, 2976.

MÜLLER (Ernest-Marie), professeur à l'Université de Vienne, mort évêque de Linz (1822-1888) (Hurter, vi, 1800).

Sa *Theologia moralis* citée : ii, 256, 277; iii, 604, 1740; iv, 1325, 1327, 1329; xv, 37.

MÜLLER (Ernst-Friedrich-*Karl*). — Cité pour ses *Bekenntnisschriften der reformierten Kirche* : xi, 1345; xii, 1065; xiii, 1953; xiv, 963; xv, 2217-18.

MULLER (Frédéric-*Max*) (1823-1900). — Linguiste anglais, d'origine allemande, auteur, entre autres, de *Leçons sur la science du langage*. D'après lui, la langue primitive, constituée par environ 500 racines, aurait été créée par un instinct, équivalement à une révélation. Quant au mythes, il leur attribue comme origine une altération du langage primitif. Théories aujourd'hui bien contestées.

Cité : iii, 2236; iv, 893; vii, 617; xiii, 2187, 2189, 2223.

MÜLLER (Friedrich-Wilhelm-Karl), orientaliste allemand, né à Neudamm, le 21 janv. 1863, mort à Berlin, le 18 avr. 1930. — Restes de manichéisme en Chine et au Turkestan, ix, 1851-52, 1863, 1869-70, 1878, 1887.

MÜLLER (Hermann-Friedrich), auteur d'un travail sur Denys, Proclus et Plotin (1918) analysé xii, 2290; cf. 2283.

MÜLLER (Johann-Tobias). — A édité *Die symbolischen Bücher der evangelisch-lutherischen Kirche*, Stuttgart, 1869 (4e éd., Gütersloh, 1876), plusieurs fois revu et réédité, notamment par Th. Kolde (*Tables*, 2831, à compléter sur ce point).

Cité : viii, 2132, 2136-38, 2145, 2151; ix, 1213, 1228, 1256, 1318, 1333 (bibl.); x, 509; xii, 1058-63; xiv, 597, 964; xv, 1767, 2046, 2216-17.

MÜLLER (Joseph), S.J., né le 28 avril 1863 à Huf, près de Coblence. Professeur de théologie dogmatique à Innsbruck de 1896 à 1934, mort en 1941. Outre son cours, M. a laissé plusieurs travaux sur le modernisme : *Acta Pii X modernismi errores reprobantis* (1907); *L'encyclique de Pie X contre le modernisme et sa critique par Ehrhard* (1908).

Cité : ii, 1864-65, 1870; x, 2018, 2037.

MÜLLER (Julius), théologien protestant allemand né à Brieg (Silésie) le 10 avril 1801, mort à Halle, le 27 sept. 1878, auteur d'une *Christliche Lehre von der Sünde*, iv, 894. — Cité : xv, 1790.

MÜLLER (Karl), professeur d'histoire ecclésiastique en diverses universités allemandes, né à Langenberg (Wurtemberg) en 1852, mort à Tubingen en 1940. — Cité pour ses travaux sur la confession et la pénitence : à Carthage, sous S. Cyprien, iii, 893 (bibl.); vii, 664; xii, 1068; — au xiie s., iii, 1679; xii, 1068 (cf. P. Anciaux, *La théologie du sacrement de pénitence au xiie s.*, Louvain, 1949, p. xxii, 3, 15, 21, 54; — recension du volume de Lea (*Tables*, 2921), sur la confession auriculaire, xii, 1067. — Sur les Vaudois, v, 1240; vi, 802; vii, 316, 319, 321 (bibl.); — les Frères mineurs, vii, 321 (bibl.); — lettre d'Occam, xi, 866; — Marsile de Padoue dans le conflit entre Jean XXII et Louis de Bavière, x, 159. — Sur la liturgie de l'Église luthérienne de Wurtemberg, xv, 3923 (bibl.). — Cité : v, 1235.

MÜLLER (M.). — Épikie chez Albert le Grand, xiii, 430; — rapports de la morale au juridique, 420-21, 436-37, 453.

MÜLLER (Marcus-Joseph). — Cité : iv, 1205 (philosophie et théologie d'Avicenne).

MUN (Albert de) (1841-1914). — Chef des catholiques libéraux, fondateur d'œuvres sociales, membre de l'Académie française. Ses *Discours* ont été publiés en 1894-1902 (8 vol.); *Souvenirs de la fondation de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers* (1908), etc.

Cité : vi, 650; ix, 365, 608, 615, 617; xiv, 2889; xv, 2828.

MUNCUNILL (Jean). — Théologien de la Compagnie de Jésus. Son cours de théologie dogmatique : *De vera religione*, Barcelone, 1909; — *De Christi Ecclesia*, 1909; — *De locis theologicis*, 1916; — *De Deo uno et trino*, 1918; — *De Deo creatore et de novissimis*, 1922; — *De Verbi divini incarnatione*, 1905; — *De gratia Christi*, 1927.

Cité : vii, 420; ix, 741; x, 2181; xiii, 2590, 2604; xv, 1340.

MUNIER (Ulrich) (1698-1759). — Théologien jésuite; un des rédacteurs de la théologie de Wurtzbourg. — Notice [H. Rondet], xv, 3559-60.

MUNIESSA (Thomas). — Théologien jésuite († 1696). Ses *Disputationes scholasticae* (4 vol., Barcelone, 1687, 1689; Saragosse, 1694, 1700) renferment la presque intégralité des sujets théologiques. Dans son *Stimulus conscientiae* (1696), il préconise une doctrine selon les principes de Thyrse Gonzalèz, distante et du probabilisme et du laxisme. Hurter, iv, 359-60.

Cité : iv, 1172 (déité); v, 1376 (accidents eucharistiques); vi, 207 (certitude de la foi); 254 (grâce, aidant la crédulité); x, 1188 (messe, essence du sacrifice); xiii, 544 (probabilisme, réfutation de Bissi) (sur Bernard Bissi, ou Bissus, O. S. B., † 1716, cf. ii, 623; ix, 544; Hurter, iv, 972).

MUNNU. — Abbé irlandais, *alias* Fintan, † 635 (?), défenseur du comput celtique dans la controverse sur la date de Pâques. Cité : xi, 1967.

MUNNYNCK (Marc de). — Théologien dominicain, un des artisans du renouveau de la scolastique en Belgique, cf. xiv, 1727. Principaux ouvrages : *Praelectiones de Dei existentia*, Louvain, 1904; *L'idée de l'être*, dans *Rev. néo-scol.*, 1929; *Essai sur le principe de causalité*, *ibid.*, 1914; *Introduction générale à l'étude psychologique des phénomènes religieux*, dans *R. S. Ph.*, 1914; *Essai sur la philosophie de Bergson*, dans *Doc. de la Vie intellectuelle*, 1930; *Le système moral de Bergson*, dans *Rev. cath. des idées et des faits*, 1932. etc.

Cité : sur Dieu, iv, 787, 789, 899, 902, 934, 947; — sur les phénomènes mystiques, x, 2648.

MUÑOZ (Gilles-Sanchez). — Notice, x, 2546-47 [É. Amann]. Cf. *Clément VIII*, antipape (*Tables*, 626).

MUÑOZ (Jean-Baptiste). — Notice [É. Amann], x, 2547.

MUNSON (Lionel). — Voir *Anderson*, *Tables*, 150.

OAKELEY (Rév. Frédéric) (1802-1880), fellow de Balliol College à Oxford, disciple de W. G. Ward, solidaire de ses idées envers l'Église romaine. — Cité : XI, 1698-1700 (Mouvement d'Oxford), 1701 (sa conversion); XV, 3512 (Ward).

OBED. — Fils de Booz et de Ruth, ancêtre de David et de Jésus-Christ (cf. Matth., I, 5). Cité à propos du livre de Ruth, XIV, 374, 376, 378.

OBÉDIENTIELLE (Puissance). — Voir *Tables*, art. *Puissance et acte*.

OBÉISSANCE. DÉSOBÉISSANCE. — I. OBÉISSANCE. — 1° *Généralités*. — 1. O., vertu annexée à la justice, VIII, 2019; XV, 2791; — recommandée par l'Écriture, XV, 2741 (A. T.), 2742 (S. Pierre); XIII, 2877 (S. Paul, Rom.); XV, 1052 (Id., Tit.); — exemple de Jésus-Christ, VIII, 1297-1308; cf. XV, 2797. — 2. Obéissance aux lois, IX, 875-76; cf. LOIS, 871-909, spécialement 883-84, 888-89, 890-91, 895-96, 902-03; MORALE, X, 2424-25, 2429-30, 2434. — 3. Vertus auxiliaires : humilité, XI, 1416; XV, 3261-62, 3264; — prudence, XIII, 1044, 1072-74; cf. IV, 1405-06. — 4. Dispositions contraires : vaine gloire et orgueil, VI, 1431; XI, 1415-16, 1429, 1431. — 5. Divers : O., remède au scrupule, XIV, 1740-41; — à l'illusion, V, 1860; — indication positive à la vocation sacerdotale, XV, 3177.

2° *Applications*. — 1. Famille : devoir des enfants, V, 27; — subordination de l'épouse, 385; IX, 2066; — sur l'ensemble, V, 186-87. — 2. Société civile : O. aux lois justes, V, 890-92; IX, 902-09 (le cas des lois injustes); XI, 2308-12, 2314, 2323, 2325-26; XV, 1969-71 (limites de l'O.), 1976-77 (résistance légitime). — 3. Église : *a)* en matière doctrinale infaillible, IV, 2208-09 (sur l'objet du magistère infaillible), *Tables*, 1122-23; — *b)* en matière non infaillible (Congrégations romaines), IV, 2209; III, 1110-11; — *c)* en matière disciplinaire, IV, 2210; cas d'opinions probables divergentes, XIII, 464; — *d)* les personnes : O. des clercs, III, 230-31; — O. aux évêques, leur prééminence, leur pouvoir, V, 1713-14; *Tables*, 1197, 1199-1201; — O. au Souverain pontife, sa primauté, XIII, 335-38 (Vatican I); — cette O., condition de l'unité dans l'Église, XV, 2224-27. Voir d'autres textes à ORDRE, XI, 1218, 1225-26. — 4. Ordres religieux : vœu d'obéissance, III, 1178-79 (conseils évangéliques); XV, 3154, 3240, 3248 et surtout 3258-66; cf. 3269-76 *(passim)*. — Le *perinde ac cadaver*, 3259-60. — Voir *D. D. Can.*, VI, 1046-54.

II. DÉSOBÉISSANCE. — 1° *Considérations générales*. — 1. Degrés de gravité : infraction volontaire à une loi, la désobéissance, comme tout péché, peut être grave ou vénielle; voir PÉCHÉ MORTEL, PÉCHÉ VÉNIEL; cf. simple désobéissance et mépris de la loi, XV, 3278. — 2. Violation grave et extérieure d'une loi humaine, civile ou ecclésiastique, la désobéissance devient DÉLIT ou CRIME; voir ces mots. — 3. La désobéissance obstinée, dans une résistance au législateur, devient CONTUMACE, III, 1748 sq. et donne lieu à des sanctions. Voir PEINES ECCLÉSIASTIQUES.

2° *Considérations spéciales*. — 1. Désobéissance volontaire en matière de foi : divers aspects, apostasie, hérésie, infidélité, superstition, *Tables*, 1571-73 (références). — 2. Résistance à l'autorité du pape : simple révolte (cas des SPIRITUELS; voir ce mot), ou scission d'une partie de l'Église, schisme (voir SCHISME, SCHISME BYZANTIN, SCHISME D'OCCIDENT). — A l'égard d'un pape indigne, mais légitime, la révolte est une « désobéissance gravement présomptueuse » (cas de Savonarole), XIV, 1231; voir cependant l'opinion singulière de Vitoria, XV, 3130-31.

OBERHAUSER (Benoît). — Notice [P. Séjourné], XI, 855-58.

OBERNDORFER (Célestin). — Notice [P. Séjourné], XI, 858-59.

OBERRAUCH (Antoine-Nicolas). — Notice [A. Teetaert], XI, 860-61.

« OBEX », Obstacle. — En matière sacramentaire, l'*obex* est un obstacle à l'efficacité ou à la validité du sacrement. Le mot a été consacré par le concile de Trente, sess. VII, can. 6; XIV, 606-07; cf. XV, 3533.

« OBITER DICTA ». — Sur l'inspiration, dans l'Écriture sainte, des choses « dites en passant » *(obiter dicta)*, VII, 2188-91; XI, 384. — Voir aussi *D. B.*, III, 907-10; IV, 1723; *D. B. S.*, IV, 498-503.

OBJECTEUR DE CONSCIENCE. — I. DÉFINITION. — 1° *Le nom :* il vient de Grande-Bretagne. Lorsque, durant la guerre de 1914-18, est établie la conscription obligatoire, la loi en dispense ceux qui auraient des répugnances de conscience à s'y soumettre. Il y eut alors des *conscientious objectors*, dont la plupart appartenaient aux Quakers. L'expression, traversant la Manche, se traduisit « objecteur de conscience », en attitude d' « objection de conscience ». Termes désormais courants (*Études*, CCXV, 1933, p. 581-82).

2° *Signification*. — *a)* Au sens large, et ramenée à la question de la conscience en face d'une loi injuste, l'objection de conscience peut se définir : « Tout refus d'obéir à une loi ou à un ordre par motif de conscience. » — *b)* Au sens strict, selon l'usage contemporain, c'est le refus de la guerre et de ce qui la prépare (p. ex., service militaire), par motif de conscience.

II. CLASSIFICATION DES ATTITUDES. — Une même appellation, justifiée par une attitude extérieure identique (au moins en gros), couvre en réalité des positions de valeur très inégale. On ne peut donc se prononcer sur l'objection de conscience sans débrouiller sa complexité et son ambiguïté. Nous essaierons de le faire en suivant le fil des événements, tout en reconnaissant que la réalité concrète est moins tranchée que notre exposé, qui fixe des points de repère.

1° *Refus inconditionnel de participer à la guerre* et à sa préparation (service militaire), au nom du précepte

divin : « Tu ne tueras pas » (motif religieux des Quakers); — ou par motif moral et humanitaire, affirmé, p. ex., par l'Internationale des Résistants à la guerre : « La guerre est un crime contre l'humanité » (cf. *Semaine Soc. de Pau*, p. 266). — Le grand savant Einstein s'en fit l'apôtre (*Ibid.*, et *Études*, CCXV, p. 585, n. 1), puis se rétracta et reconnut le devoir de résister à la volonté d'agression de l'Allemagne hitlérienne (dans *Bulletin catholique international* [= *B. C. I.*], 1933, n° 84, p. 150). — Cette attitude est habituellement individualiste et négative.

2° *Lassitude et dégoût*, après les hécatombes de 1914-18, si disproportionnées aux résultats, si inhumaines; les actes de guerre sont alors perçus comme un crime, dont le souvenir poursuit tel un remords. On peut en lire un témoignage (dans *B. C. I.*, janv. 1932, p. 22-23). Attitude négative d'anti-bellicisme, plutôt individualiste, même si elle cherche le soutien d'un mouvement.

3° *Le pacifisme idéologique* est parfois suspect, quand il est un refus de servir et de défendre un ordre bourgeois, mais envisage la violence pour installer un régime nouveau, socialiste (cf. *Semaine Soc. de Pau*, p. 271-73; *B. C. I.*, n° 84, p. 151).

4° *Un meilleur service de la paix.* Dès la fin de la guerre, des essais d'organisation internationale sont tentés; mais leur échec s'annonce assez vite, en raison de la permanence des nationalismes, invoquant le « raison d'État ». Aussi faut-il susciter des mouvements populaires, en appeler à la « réflexion du citoyen pour arrêter la course à l'abîme ». L'objection de conscience n'est pas une « révolte », ni un « crime contre l'État », mais plutôt « un remède à l'anarchie internationale, qui menace d'engloutir l'Europe et la culture européenne ». Elle n'est donc pas individualiste ni anarchique, mais civique et constructive (P. Strattmann, O. P., et abbé Franz Keller, dans *B. C. I.*, janv. et mars 1932).

Moins violent, et reconnaissant les droits de la légitime défense, le P. Albert Valensin, S. J., plaide en faveur de l'objection de conscience : des enseignements de Léon XIII et de Benoît XV, « le moins qu'on puisse conclure... c'est qu'elle n'est pas sans valeur ». Ne peut-on l'envisager comme un moyen de réorienter la mentalité publique, de la dégager de l'acceptation résignée de la paix armée, de déclencher « un effort volontaire et persévérant, qui substituera à l'anarchie des États un ordre international moins précaire et plus juste »? (*B. C. I.*, janv. 1927).

5° *Influence de la doctrine hindouiste de non-violence.* — Cette doctrine déborde notre question, mais elle l'inclut et l'a parfois éclairée. La non-violence est inspirée par une métaphysique de la vie. Toute violence y est condamnée, fût-ce pour repousser un agresseur. Elle n'est pas cependant lâcheté, mais une force d'âme, qui tend à convertir l'injuste par la révélation contraignante de la bonté. Gandhi en a tiré, avec ses mises au point personnelles, tout un programme d'action, le *Satyagraha* (ou étreinte indéfectible de la vérité); le Mahatma sut en user avec courage et non moins de prudence ou sens du possible (cf. Régamey, *op. infra cit.;* et *Congrès de Pax Christi*, 1955, confér. de Olivier Lacombe).

Dès 1933, J. Maritain la présente avec éloge, mais avec des réserves (*Du régime temporel et de la liberté*, p. 196-200 et Appendice II). Sans renoncer à la légitime défense et sans approuver le « refus systématique » pratiqué par les objecteurs de conscience (p. 211, n. 1), J. Maritain trouve dans l'exemple de Gandhi un stimulant pour les chrétiens propre à purifier leurs moyens d'action politique et à inventer de nouvelles méthodes génératrices de paix (p. 207-08). Car les moyens d'agressivité ou de contrainte (dont use le politique) sont « réglés par une raison purement technique et vont d'eux-mêmes à la démesure », tandis que les moyens de patience (ou spirituels) « appellent d'eux-mêmes la mesure de la raison et celle de l'amour » (p. 204; ou dans H. Bars, *La politique selon J. Maritain*, p. 231). On trouve des vues semblables dans E. Mounier, à l'approche du second conflit mondial (*Œuvres*, I, p. 309-10, 790 sq., 800).

6° Après 1945, le caractère démentiel de la guerre moderne et son incapacité à procurer la paix donnent un regain de faveur à l'objection de conscience. On trouve, chez ses adeptes, la même diversité d'attitudes qu'auparavant. Plus nombreux sont les théologiens qui l'étudient, précisant sa légitimité et ses limites. Le Dr Ude, suivi par le P. Lorson, S. J., prône l'objection absolue, au nom de l'Évangile et de la tradition chrétienne (cf. mise au point par le P. Ducattillon, O. P., au *Congrès de Pax Christi*, 1955, p. 134-36).

On a proposé, et souvent pris l'habitude, d'appeler « prophétique » une attitude analogue à celle que l'Église réclame pour les clercs et les religieux (Codex, can. 121). « Il faut qu'il y ait des hommes qui rendent présente au sein même de la belligérance l'idée de douceur absolue vers laquelle l'humanité doit tendre, et qui incarnent et représentent la non-violence, à quoi doit aboutir la violence guerrière défensive pour réussir et se justifier » (A. de Soras, dans *Rev. Action populaire* [= *R. A. P.*], 1950, n° 39, p. 250-51). D'accord sur cette proposition, certains récusent le qualificatif de « prophètes », pour autant qu'il suggère « irréalisme ou inefficacité » (p. ex., Régamey, *Face à la violence*, p. 16).

Aussi bien, les méthodes de non-violence sont étudiées et précisées en vue d'une action efficace (génératrice de paix) dans la communauté nationale et internationale. Citons le P. Jolif (*Lumière et Vie*, 1959, n° 41) : « ... Le tort d'une objection de conscience qui se réduirait à un refus de service militaire ne serait pas d'être trop pacifiste, mais de ne pas l'être assez, disons plutôt de ne l'être qu'abstraitement et par principe » (p. 112)... « Il faut... comprendre que le chemin qui conduit à la paix passe par les institutions politiques, les régimes économiques, les structures sociales, qu'il traverse les mondes culturels et spirituels, qu'il pénètre le cœur de chaque homme, savoir ce qui peut et doit être changé aujourd'hui en chacun de ces domaines, voilà bien une rude tâche; mais elle donnera seule un contenu concret à la règle morale dont se réclame le croyant » (p. 113).

« Si l'on se demande jusqu'où doit aller la volonté chrétienne de paix, comment elle doit s'exprimer dans *l'aujourd'hui*, on se heurte immédiatement à la difficulté suivante : les exigences de la pratique chrétienne ne vont-elles pas nécessairement entrer en conflit avec les exigences de la politique? Aller jusqu'au bout de l'amour, n'est-ce pas se désolidariser du destin de l'État, qui se trouve lié à la violence et à la guerre? Et l'objection de conscience... n'apparaît-elle pas invinciblement comme la pierre de touche... qui oppose ceux qui sont fidèles à l'amour et ceux qui sacrifient à l'État-Moloch? » (p. 115).

(La réponse est dans l'acceptation d'une inévitable tension). « Le chrétien ne peut accepter l'État *tel qu'il est*, mais il ne peut davantage le supprimer ou faire sécession; au nom de son idéal de paix, il doit contester certaines institutions, se refuser à certaines entreprises, mais en cela même, il ne peut s'estimer en rupture avec l'État; en le contestant, c'est encore *lui* qu'il défend, c'est lui qu'il appelle à une compréhension plus exacte de sa mission » (p. 116; à rapprocher de Maritain, *op. cit.*, p. 209).

La contestation prendra-t-elle la forme de l'objection de conscience? Pas nécessairement, mais sans exclure cette solution. L'objection de conscience n'est donc pas située au plan des principes absolus; elle est relativisée comme un moyen apte, en telle conjoncture, à crier les exigences spirituelles. Et lorsque l'État offre un statut légal aux objecteurs, cette sanction ne se légitime pas « par le respect de la conscience interprétée en un sens individualiste », mais... « parce qu'il se reconnaît en cette attitude même, non pas sans doute tel qu'il est aujourd'hui, mais tel qu'il doit tendre à devenir » (p. 117).

7° Notons enfin, pour être complet, que l'objection de conscience a été parfois expliquée par une constitution ou un état névrotique, relevant de la psychiatrie. On y relève en effet « des réactions de fuite devant les exigences de la vie... un narcissisme latent... » (Dr Eck, *Congrès Pax Christi*, 1955, p. 96-97). « Mais si l'on trouve des malades, on ne peut généraliser; et il faut bien reconnaître une non-violence, qui est la sublimation de l'agressivité instinctive, attitude lucide et virile, pleinement humaine et chrétienne » (*ibid.*, p. 100-03). Cf. aussi M.-M. Cottier, O. P., *Notes sur la violence*, dans *Nova et Vetera*, Fribourg, 1958, p. 33.

Au terme de cet exposé, on voit que l'objection de

conscience n'est pas toujours à classer dans le simplisme, l'illuminisme, l'irréalisme (pour ne rien dire des accusations de lâcheté); elle dénote tout autant force, lucidité, conscience d'une tâche constructive (au moins à long terme) au service du bien commun de la nation et de l'humanité, fidélité à la mission du chrétien dans les entreprises temporelles.

III. Les législations. — Plusieurs pays ont donné un statut légal à l'objection de conscience. Citons : Allemagne Fédérale (lois de 1948 et 1956), Angleterre (1916, puis 1939 et 1947), États-Unis (1917; à la même date : Danemark, Suède et Norvège), France (1963), Hollande (1922). — Pour les législations étrangères, voir *Documentation catholique* [= *D. C.*], 1950, col. 541-44; pour la législation française : *D. C.*, 1963, col. 1631 (simple information); *R. A. P.*, CLXXII, 1963, p. 1145-46; et *Cahiers d'Action relig. et soc.*, 1963, n° 375, p. 629-30.

IV. Position du problème. — Deux points de vue sont à considérer : le point de vue subjectif et le point de vue objectif. Le point de vue *subjectif :* le sujet agit-il licitement en obéissant à sa conscience? — Le point de vue *objectif :* l'attitude d'objecteur est-elle licite comme règle objective servant à former le jugement de conscience de telle personne?

Au point de vue subjectif, il n'y a pas de problème nouveau : la règle prochaine de nos actions étant la conscience certaine, même erronée, le sujet doit obéir à sa conscience. Il doit néanmoins chercher à s'éclairer, surtout en matière aussi grave.

Au point de vue objectif, il est certain qu'un ordre prescrivant un acte certainement immoral est sans valeur et doit être enfreint; toutefois, il ne sera pas inutile de le redire à propos des actes de guerre. — Reste donc le cas de l'objection de conscience, soit absolue (atteignant toute guerre), soit relative à la guerre et au service militaire en telles conjonctures. C'est ce qui va être étudié.

V. Principes de solution. — 1° *Écriture et Tradition.* — 1. La loi évangélique est la loi de charité. Elle demande un parti pris ou disposition de bonté, de patience, de pardon, plus fort que les sursauts de la colère ou de la vengeance, et capable de désarmer les méchants (Matth., v, 21, 38-48; Rom., xii, 17-21).

Faut-il interpréter ces textes à la lettre, comme l'attitude de non-violence qui livre cours à l'injustice et la subit, plutôt que de lui résister? Ou comme un esprit de douceur, qui sait résister en restant maître de sa force, sans se laisser enfermer dans le cycle de la violence et sans perdre de vue la paix à rétablir? — Comment, en conséquence, régler l'attitude du chrétien requis par l'État de participer à sa défense par les armes?

On ne saurait transiger avec les exigences posées par Jésus. Gardons-nous toutefois de faire de Jésus un « pacifiste », au sens politique. « Jésus lui-même ne s'est pas laissé entraîner dans les affaires temporelles » (R. Schnackenburg, *Le message moral du N. T.*, p. 103; voir aussi p. 70-83). Et Jésus « exige un esprit pacifique et l'amour des ennemis, sans envisager le cas de la nécessité nationale d'un peuple. Sur ce point, comme sur d'autres, c'est à l'Église qu'est laissé le soin de prendre en chaque cas la décision d'après l'esprit de Jésus » (*Ibid.*, p. 111). Interrogeons donc l'Église.

2. La tradition des *trois premiers siècles* (on trouvera les principaux textes dans *D. T. C.*, art. *Guerre*, vi, 1912; art. *Service militaire*, xiv, 1973-77). Cette tradition est difficile à résumer; elle échappe à nos essais de formulation trop tranchée. La tentation nous guette de mener notre enquête avec un esprit prévenu, retenant ou majorant les textes favorables à l'une des thèses. « Le dommage est d'autant plus grave que la documentation est elle-même passionnée, fragmentaire, littéraire, liée à des situations locales ou des conjonctures qu'il est difficile de reconstituer avec leurs circonstances concrètes » (J. Fontaine, dans *Concilium*, vii, 1965, p. 95).

Le P. Daniélou, utilisant H. von Campenhausen, montre que les chrétiens, constituant de « petites communautés de saints », ont pu « refuser de prendre des responsabilités dans la cité » (*Congrès de Pax Christi*, 1955, p. 23), et s'en tenir à une attitude d'abstention, plus favorable à la piété. Mais peut-on, pour cette période, parler d'une « tradition catholique », en un sens ou en l'autre? Des études récentes nous invitent à tenir compte du genre littéraire adopté par les apologistes, notamment un Tertullien (la diatribe). D'autre part, notre attention est portée sur un ensemble de documents « non magistraux », qui nous aident à comprendre « l'attitude du peuple chrétien et de l'Église », sensiblement différente de « la tradition littéraire » (J. Fontaine, *ibid.*, p. 100-01), attitude qui tient compte de la vie concrète du soldat et des tâches diverses, parfois pacifiques, qui lui sont dévolues, de la tolérance des chefs, alternant avec les pressions persécutrices, de la situation locale (région frontière ou ville universitaire). Bref, le rappel constant de la loi d'amour (ce qui est l'authentique tradition) cherche sa traduction fidèle en des solutions très diverses, adaptées aux circonstances.

A partir du IVe s., « les chrétiens ont inévitablement des responsabilités dans la cité terrestre. Or, la défense de la cité et le service militaire sont un des aspects de cette responsabilité... Donc, le principe de l'appartenance des chrétiens à l'armée est admis et ne cessera de l'être » (Daniélou, *op. cit.*, p. 23). Ne disons pas que cette nette prise de position révèle « une mondanisation croissante » de l'Église, mais plutôt « un ajustement circonspect et prudent à l'ordre du monde voulu par Dieu » (B. Schöpf, cité dans *Concilium*, vii, p. 101).

Pour les textes, cf. *D. T. C.*, vi, art. *Guerre;* xiv, art. *Service militaire*, 1973-77 (pour le ive s. et le concile d'Arles). — Avec les remarques de J. Fontaine, dans *Concilium*, vii, présentant les ouvrages de H. F. von Campenhausen, *Der Kriegsdienst der Christen in der Kirche des Altertums* (Munich, 1953); — H. Karpp, *Die Stellung der alten Kirche zu Kriegsdienst und Krieg* (1957); — B. Schöpf, *Das Tötungsrecht bei den frühchristlichen Schrifstellern bis zur Zeit Constantins* (Ratisbonne, 1958). — Dans le *D. A. C. L.*, xi *(Militarisme)*, outre les textes littéraires, on trouvera de nombreux exemples d'inscriptions funéraires, antérieures à 313 (col. 1155-65), représentations figurées (1165-67) et autres textes épigraphiques plus tardifs (1170-79).

2° *Théologie médiévale et moderne.* — Elle a précisé cette tradition en quelques thèses désormais classiques. Il nous suffira de les rappeler, puis d'y ajouter quelques remarques pour leur application à notre temps.

1. La thèse sur « la guerre juste », moyennant des conditions bien déterminées, commande le problème d'une participation ou coopération à la guerre, de même qu'à sa préparation. — Aujourd'hui, dans l'éventualité de la guerre totale et atomique, on se demande si les conditions, posées dans la thèse, peuvent encore se vérifier (cf. *Tables*, art. *Guerre*); et pourtant subsiste le droit de légitime défense.

2. La thèse sur l'origine du pouvoir civil entraîne la soumission aux lois justes, et cela en conscience. Par contre, lorsque le pouvoir édicte des lois injustes, il sape le fondement de son droit à être obéi. Le refus prend, selon les cas, des formes diverses : résistance passive, résistance légale active, résistance insurrectionnelle, parfois tolérance pour éviter un plus grand mal et quand la prestation n'est pas intrinsèquement mauvaise. (Cf. *D. T. C.*, xi, 902-04, 907-08; xv, 1965-70).

A ces principes nous ajouterons deux remarques. *a)* La *présomption de droit* est invoquée en faveur de l'autorité, pour débouter la conscience individuelle de son attitude objectante. « Le simple particulier ne sera nullement en mesure de débrouiller par lui-même et séance tenante l'exacte vérité sur les responsabilités en cause dans l'évolution du conflit. Les éléments complets d'information objective lui font nécessairement défaut » (Y. de la Brière, *Études*, CCXXIX [1936], p. 108-09). A l'appui de ce jugement, on peut citer la Déclaration du Comité archiépiscopal de l'A. C. française, du 27 janv. 1933 (*D. C.*, 1933, col. 1235) et celle de l'Assemblée des cardinaux et archevêques du 14.10.60 (*D. C.*, 1960, col. 1367). Cette dernière plus nuancée dit : « présomption de droit dont jouissent, dans les cas incertains, les décisions de l'autorité légitime ».

Ce qui reste vrai de la conscience laissée à elle-même, surtout dans un contexte social plus individualisé, demande à être corrigé, compte tenu des ressources

nouvelles que procure au chrétien sa présence en des groupes ou communautés agissantes. Trop facilement, la présomption de droit se traduisait par une obéissance passive. Or, les chrétiens sortent de leur apathie politique. Ils ont également une conscience plus vive de la lourdeur des moyens politiques dans un monde de péché, de leur imperméabilité (de fait) à l'inspiration évangélique, de l'influence des groupes d'intérêt faussant la recherche du Bien commun. On trouve cette dénonciation dans J. Maritain (*Du régime temporel et de la liberté*, p. 186, citant *Primauté du spirituel*, p. 132); E. Mounier (Œuvres, I et III, *passim*); de Soras (*R. A. P.*, 1950, n° 39, p. 250); Régamey et Jolif (*Face à la violence*, p. 23-24, 53, 62-66). Concluons avec J. Comblin : « La conscience individuelle est désarmée devant le pouvoir politique », qui ne manque pas de justifier ses entreprises et, par la propagande officielle, de rassurer les consciences. Ce qui est impossible à la conscience individuelle, devient réalisable par des catholiques unis. « Cela comporte la formation de groupes d'information, de pensée et d'étude, de groupes de diffusion..., de groupes d'action politique... Ces associations sont la médiation nécessaire des consciences individuelles. Sans elles, la conscience reste inévitablement endormie » (*Théologie de la paix*, II, p. 366).

La présomption de droit devra s'exercer en faveur d'un organisme international, lorsqu'il est valablement constitué et son autorité reconnue (dans ce sens, *Note théologique de Lyon*, 1950, dans *D. C.*, col. 538, *in fine*). Ainsi le refus de recourir ou de se soumettre à son verdict est une présomption d'injustice, dont légitimement des citoyens voudront se désolidariser.

3° *Le Magistère de l'Église :* Papes et Vatican II. — Bornons-nous à quelques textes majeurs, propres à éclairer les consciences contemporaines.

Léon XIII déplore l'état de la paix armée et le service militaire obligatoire (Lettre Apost. *Praeclara gratulationis*, 20 juin 1894, citée dans *La paix internationale*, édit. Solesmes, I, n° 47).

Benoît XV recommande « de supprimer, d'un commun accord entre nations civilisées, le service militaire obligatoire, etc. » (*ibid.*, n° 118), afin de réaliser un « désarmement réciproque et simultané » (n° 117).

Pie XII (Noël 1956) déclare que, dans les conjonctures actuelles, des cas de légitime défense sont possibles. Aussi les gouvernements légitimes qui « établissent des mesures de défense et exécutent les dispositions qu'ils jugent nécessaires, se comportent également d'une manière qui n'est pas immorale, en sorte qu'un citoyen catholique ne peut faire appel à sa propre conscience pour refuser de prêter les services et remplir les devoirs fixés par la loi » (dans Utz-Groner, III, n° 4534, ou *Doc. pontificaux de S. S. Pie XII*, édit. S.-Augustin, 1956, p. 765).

En exposant les circonstances, qui semblent avoir motivé ce texte, le P. Fessard remarque qu'il n'est pas parlé explicitement de « service militaire », mais des « services et des devoirs fixés par la loi », ce qui n'exclut pas un « statut légal de l'objection de conscience ». D'autre part, Pie XII, en cette déclaration, affirme qu'il veut rester « en pleine harmonie de pensée avec ses prédécesseurs, Léon XIII et Benoît XV ». (G. Fessard, *Libre méditation sur un Message de Pie XII*, Plon, 1957, p. 154-57; — R. Coste, *Le problème du Droit de guerre dans la pensée de Pie XII*, p. 373-77).

Vatican II (Const. *Gaudium et Spes*, n° 78, 5) loue « ceux qui, renonçant à l'action violente pour la sauvegarde des droits, recourent à des moyens de défense, qui, par ailleurs, sont à la portée même des plus faibles, pourvu que cela puisse se faire sans nuire aux droits et aux devoirs des autres ou de la communauté ».

Ibid., n° 79, 2 : Devant les crimes de guerre, « l'obéissance aveugle ne suffit pas à excuser » ceux qui les exécutent. Au contraire, « on ne saurait trop louer le courage de ceux qui ne craignent point de résister ouvertement aux individus qui ordonnent de tels forfaits. »

Ibid., 3 : « Il semble... équitable que des lois pourvoient avec humanité au cas de ceux qui, pour des motifs de conscience, refusent l'emploi des armes, pourvu qu'ils acceptent cependant de servir sous une autre forme la communauté humaine. »

Ibid., 4 : Dans l'état actuel et « tant qu'il n'y aura pas d'autorité internationale compétente et disposant de forces suffisantes, on ne saurait dénier aux gouvernements... le droit de légitime défense. »

N° 82, 3. Pour soutenir les efforts des gouvernements en faveur de la paix, « ... urgence et extrême nécessité d'un renouveau dans la formation des mentalités et d'un changement de ton dans l'opinion publique. »

Voir aussi condamnation de la guerre totale (n° 80), réserves sur les procédés de dissuasion (n° 81, 2) et dénonciation renouvelée de la funeste course aux armements (n° 81, 3)

Nous avons fait mention (cf. *supra*) des prises de position de l'Épiscopat français (1933 et 1960).

VI. Conclusions. — 1° *Règles pratiques.* — 1. L'objection de conscience limitée, ou refus de participer à telle guerre ou à tel acte manifestement injustes ou immoraux, est un devoir. Pie XII, 3 oct. 1953, dans *Guerre moderne*, édit. Solesmes, n° 796 et *Gaudium et Spes*, n° 79, 2).

2. L'objection de conscience absolue appelle un jugement différencié : *a)* Comprise comme principe général (toute guerre étant criminelle) et qui obligerait toute conscience, elle est une erreur : elle interprète mal les commandements divins, méconnaît la possibilité de la guerre de légitime défense, manque de réalisme (Maritain, *op. cit.*, p. 198, 211, en note; Jolif, *Face à la violence*, p. 71-75); elle pèche contre la justice et la charité sociales et, en cela, doit être condamnée.

b) Réservée à des vocations exceptionnelles, conscientes de promouvoir le Bien commun, et qui, loin de contrarier ceux qui suivent la voie commune, cherchent à les aider, mais à leur manière propre, elle est sans doute licite (pour des consciences éclairées et formées), même à l'encontre de la loi, avec le risque accepté d'en subir les rigueurs. On peut cependant en douter, lorsque l'objection de conscience se manifesterait à l'encontre de la loi (juste loi de défense nationale) et dans la mesure où le poids du péché dans la politique pourrait se combattre par des armes légales, — ce qui est le cas dans une société démocratique (cf. *supra*, Pie XII, Noël 1956, avec commentaire de G. Fessard et de R. Coste).

c) Quand existe un statut légal, celui qui s'éprouve et opte pour ce statut le fait licitement.

2° *Action politique des chrétiens.* — Les débats sur l'objection de conscience, replacés dans cette question plus vaste, ont abouti à des résultats positifs. Ils ont introduit une inquiétude salutaire, stimulé la recherche d'une solution, amené à préciser une orientation : ni sécession, ni compromission par laisser-faire, mais engagement qui est, selon les cas, participation ou contestation, dans le but de pénétrer le « politique » du souffle de l'Évangile. La conjonction des « moyens spirituels » et des « moyens temporels » a été heureusement formulée en ces termes : « Le seul *réalisme* qui soit chrétien (et peut-être même qui soit réaliste), c'est celui qui se laisse féconder par le *prophétisme...* » (J. Jullien, dans *Masses ouvrières*, n° 224, p. 19; voir aussi Mgr Guilhem, *Le péril atomique*, dans *D. C.*, 1964, col. 582, 4°).

3° *Le cas spécial des clercs et religieux.* — Le canon 121 réclame leur exemption du service militaire. Pourquoi ? sinon parce que, eux spécialement, doivent être les témoins de la paix du Royaume dans un monde de violence, « les prophètes de la douceur en pleine bataille humaine » (de Soras, *op. cit.*). Les mesures de tolérance de l'Église n'ont pas prescrit cette revendication. Elles autorisent les clercs à partager la condition commune des citoyens astreints au service militaire et parfois à la lutte armée.

Mais on ne voit pas pourquoi des sujets éprouvés ne profiteraient pas du statut légal, pour donner leur témoignage de « pacifiques ». Cela ne veut pas dire que la vocation sacerdotale ou religieuse impose de profiter de ce statut. Les cas doivent être examinés et autorisés par les supérieurs compétents, soit en raison de la signification politique de cette option, soit en raison de la durée plus longue et de la rigueur de ce service spécial (cf. *R. A. P.*, n° 172, p. 1145-1146). On peut être bon clerc ou bon religieux, sans être qualifié pour le témoignage spécial de l'objecteur de conscience.

Sur cette question, *D. D. Can.*, art. *Clercs* (R. Naz), III, 868-70; — Exh. apost. de Pie XII aux prêtres

mobilisés (8 déc. 1939), dans *La guerre moderne*, édit. Solesmes, n°s 296 sq.; — A. Valensin, dans *B. C. I.*, n° 20 (1927), p. 6-7, note 2; — Y. de la Brière, *Études* (1936), ccxxix, p. 111-12; — de Soras, dans *R. A. P.* (1950), n° 39, p. 251; — *Lumière et Vie*, 1963, n° 63, p. 61 et sq. — *Docum. de l'Aumônerie cathol. aux Armées* (Journées de Haguenau, juill. 1964).

Bibliographie. — Nous ne mentionnons pas ici les art. du *D. T. C.*, ni les ouvrages (déjà cités) concernant la doctrine et la pratique de l'Église aux premiers siècles, ou le cas spécial des clercs.

1° *Ouvrages*. — D. Lallement, *Principes catholiques d'action civique* (Desclée De Brouwer, 1935). — J. Maritain, *Du régime temporel et de la liberté* (Desclée De Brouwer, 1933); *L'homme et l'État*, ch. iii, § 4 (P. U. F., 1953). — E. Mounier, *Œuvres*, i, p. 309-10, 313, 799; iii, p. 473 sq. (éd. Seuil, Paris). — J. Folliet, *Morale internationale* (Bloud et Gay, 1935). — Mgr Guerry, *L'Église et la Communauté des Peuples* (Bonne Presse, Paris, 1958). — P. Lorson, *Un chrétien peut-il être objecteur de conscience?* (Seuil, 1950); *Défense de tuer* (Bonne Presse, 1953). — A. de Soras, *Service militaire et conscience catholique* (Spes, Paris, 1948) et dans l'ouvrage collectif, *L'atome, pour ou contre l'homme?* 3e partie (éd. Pax Christi, 1958). — *Semaine Sociale de Pau* (1953), cours R. de Naurois (édit. Chronique Sociale, Lyon). — *Congrès de Pax Christi*, 1955 : « Action chrétienne et non-violence » (Daniélou, O. Lacombe, Santamaria, Card. Felletin, Dr Eck, Ducattillon). — G. Fessard, *Libre méditation sur un Message de Pie XII, Noël 1956* (Plon). — Régamey et Jolif, *Face à la violence* (Cerf, 1962). — Régamey, *Non-violence et conscience chrétienne* (Cerf, 1958). — R. Heckel, *Le Chrétien et le pouvoir* (éd. Centurion, Paris, 1962). — J. Jullien, *Le chrétien et la politique* (Desclée, 1963). — R. Coste, *Le droit de guerre dans la pensée de Pie XII*, ch. viii (Aubier, 1961); *Morale internationale*, ch. xvii (Desclée, 1964). — J. Comblin, *Théologie de la paix*, ii, p. 49-51, 54-55, 208, 369-85 (Éd. Universitaires, 1962). — Y. Congar, dans *Armée et vie nationale* (éd. Chronique Sociale, Lyon, 1962). — Langlade et Desnoyers, *L'objection de conscience dans les idées et dans les institutions* (Paris, 1958).

2° *Revues*. — *B. C. I. (Bulletin catholique international)*, 1927, n° 20 (A. Valensin); 1932, n°s 67-69 (Strattman et Keller); 1933, n°s 77, 81, 84 (M. Vaussard, Doucy, etc.). — *Études*, ccIII, p. 445 sq. (R. Brouillard); ccxv, p. 202 (P. Dudon) et p. 580 (R. Brouillard); ccxxix, p. 96 (Y. de la Brière). — *Revue de l'action populaire*, 1950, n° 39; 1955, n° 89; 1963, n° 172. — *C. A. R. S. (Cahiers d'action religieuse et sociale)*, 1953, n° 150; 1960, n° 312; 1963, n° 374-375. — *Ami du clergé*, 1950 (4 mai, 15 juin, 26 oct.); 1955 (24 nov.). — *Lumière et Vie*, 1958, n° 38 (P. Cocagnac, p. 108); 1959, n° 41; 1963, n° 63. — *Esprit*, févr. 1949 (n° spécial); oct. 1963. — *Économie et Humanisme*, 1962, n° 139 (Régamey). — *Concilium*, 1965, n° 5 (R. Coste et F. Böckle).

3° *Publications étrangères*. — J. Ude, *Du sollst nicht töten* (Dornbirn, 1948). — W. Schöllgen, « *Ohne mich* », *Recht und Grenzen des Pazifismus* (Salzbourg, 1951). — D. Hayes, *Challenge of conscience, The story of the conscientious objectors of 1939-1949* (Londres, 1949). — A. Messineo, S. J., *L'obbiezione di coscienza*, dans *Civiltà cattolica*, 18 févr. 1950 (traduct. dans *D. C.*, 1950, col. 625-32).

A. Tillet.

OBJECTIF, OBJECTIVISME, OBJECTIVITÉ. De la philosophie, où ces expressions sont courantes, elles sont passées au langage théologique. En philosophie, le sujet connaissant et l'objet connu sont les deux éléments nécessaires de toute connaissance. Les termes : objectif, subjectif sont corrélatifs : subjectif, ce qui est identique au sujet connaissant; objectif, ce qui se rapporte à l'objet connu. La philosophie thomiste considère que la norme de l'objectivité de la connaissance n'est autre que l'évidence de l'objet connu, soit l'évidence intrinsèque immédiate ou médiate, soit l'évidence extrinsèque (témoignage véridique); cf. v, 1727. Cette évidence, toutefois, n'exclut pas, mais au contraire implique souvent l'obligation pour le philosophe de réfléchir sur l'acte de connaissance, sur le jugement qu'il formule. Méthode réflexive objective, ainsi nommée parce qu'elle permet d'affirmer l'objectivité de la connaissance. Cf. xii, 1469.

Les termes *objectif, objectivité, subjectif, subjectivisme* sont devenus plus courants dans la langue philosophique, depuis la philosophie idéaliste allemande de Kant et de ses successeurs. Dans les rapports du sujet connaissant et de l'objet connu, ils font entrer les lois subjectives *a priori* auxquelles l'objet est soumis dans la connaissance même qu'on en a (cf. Kant, *Critique de la raison pure*, viii, 2308-11), ce qui enlève à la connaissance intellectuelle toute valeur vraiment objective. Voir Agnosticisme, i, 596-605 (l'agnosticisme est d'ailleurs antérieur à Kant). L'objet de notre connaissance ne pouvant être atteint, pas même d'une manière analogique, il ne saurait plus y avoir de vérité, convenance du sujet et de l'objet dans la connaissance même : *adaequatio rei et intellectus*. Cf. xv, 2676-77.

Conséquences au point de vue théologique : aucune religion, aucune révélation ne pourra être imposée comme objectivement vraie, puisqu'elles devront être estimées uniquement en fonction des dispositions morales ou des expériences psychologiques des sujets. Voir ici : pour Kant, viii, 2312-20; — pour la religion en général, xiii, 2244-86 (insuffisance de la psychologie); — pour la révélation, xiii, 2591-94. — Le subjectivisme issu du kantisme (et même celui qui, chez certains auteurs, a précédé Kant) déforme pareillement la connaissance naturelle que l'homme peut avoir de Dieu. Cf. iv, 1292-96. Il en est de même pour la foi, dont l'objet matériel n'est autre que les vérités révélées et proposées par l'Église, et l'objet formel, l'autorité de Dieu, auteur de la révélation, vi, 98-100. Toute tentative de substituer à l'objet formel des éléments subjectifs conduit à des systèmes hétérodoxes, 100-07. Sur le système de Frank, objets immanents et objets transcendants de la foi, 102-04.

Le *sujet* (non opposé à *objet*) désigne, en théologie, une personne déterminée, soit dans l'ordre de la hiérarchie civile ou ecclésiastique ou des relations humaines, soit, par opposition au ministre, dans l'administration des sacrements.

OBLATION. — « Le mot oblation a eu des sens divers : 1° Dès le ive s., il a servi à désigner dans la liturgie romaine les objets donnés par les assistants pour marquer leur participation au sacrifice de la messe... Avec le pain, les assistants offraient le vin... dans de petites burettes appelées *amulae*... 2° Le mot oblation a servi encore à désigner les redevances payables au clergé à l'occasion des funérailles ou, plus largement, de la collation des sacrements... — En droit moderne, le mot oblation a le sens d'offrande *exigible* (can. 736; 1507) et d'offrande *spontanée* (can. 691, § 2; 1182, § 2; 1356; 1410). Pour libre qu'elle soit de la part du donateur, l'offrande spontanée est parfois sollicitée (can. 1503). » R. Naz, dans *D. D. Can.*, vi, 1055, 1056.

1. Le premier sens a été retenu par les théologiens pour désigner la célébration du sacrifice de la messe; voir Messe, *passim;* mais, plus spécialement, pour distinguer, relativement à d'autres opinions sur l'essence du sacrifice eucharistique, la conception du *sacrifice-oblation*, x, 1192-1246.

2. Le second sens a été relevé dans l'indication globale des différentes sortes d'offrandes, *Tables*, 439-40 *(Biens ecclésiastiques*, 2° *Sources)*.

OBLIGATION. — 1. *Finances :* l'obligation est un titre de créance sur une ville, un État, une société, portant intérêt, et parfois valorisé par des primes ou des lots, remboursable par un capital déterminé et dans un temps relativement limité. Voir ici, ii, 1101.

2. *Contrats*. — Obligations résultant d'un contrat, *Tables*, 807.

3. *Obligation morale*, ou devoir. Voir *Tables*, 955, et spécialement, en *droit ecclésiastique*, devoir résultant d'une charge. R. Naz (*D. D. Can.*, vi, 1059) donne l'énumération suivante : abbesse ou supérieure (can. 552); — abbés (can. 323, § 1; 1406, § 1, 3°; § 2; 2403); — avocat (can. 1862); — bénéficier (can. 1475); — cardinaux (can. 234); — chanoines (can. 412); — clercs (can. 124); — curateurs (can. 1648); — curé (can. 461); — défenseur du lien (can. 1968); — époux (can. 1128); — évêque (can. 238-338); — juge (can. 1608, 1625); — métropolitain (can. 273); — préfet apostolique (can. 299); — secret (can. 243, § 2; 889); — vicaire

face de Paul III : soumission ou rébellion, xi, 924-25. — 2. Influence déterminante de Pierre-Martyr Vermigli, 926; cf. xv, 2694; passés tous deux en Suisse, id.; cf. 1775; xii, 14. — 3. Doctrines : libre examen poussé aux extrêmes, xiii, 1712; — controverse en faveur de la polygamie, ii, 810; — thèses antitrinitaires, xv, 1775, 1778-79, 2162. — Réfuté par Catharin, xii, 2419, 2428. — Cf. *D. B.*, iv, 1733 (P. Apollinaire).

OCHOZIAS, roi d'Israël (en 904, 897 ou 879, suivant les divers systèmes chronologiques), ne régna que deux ans, pendant que Josaphat était roi de Juda. Il continua les impiétés de son père et du premier roi schismatique Jéroboam. Malade à la suite d'une chute, il envoya consulter Béelzébub pour savoir s'il guérirait. Élie s'interposa devant les envoyés et signifia à Ochozias en personne qu'il mourrait sans laisser d'enfants. Cf. *D. B.*, iv, 1733-34 (H. Lesêtre). — Cité : xiii, 2806, 2808.

OCHOZIAS, roi de Juda, portait aussi le nom de Joachaz. Il ne régna qu'un an et, par son impiété, se montra digne de sa parenté (Athalie et Achab). Cf. *D. B.*, iv, 1734-35 (H. Lesêtre). — Sa mort, xiii, 2828, 2831.

OCHRIDA (Archevêché gréco-bulgare). — 1. L'archevêché de 1020 à 1393, ii, 1185-89; — Théophylacte, xv, 536-38. — 2. Patriarcat gréco-bulgare, de 1393 à 1767, ii, 1194-1202. — 3. Liste des patriarches, 1202-04.

OCKAM (Guillaume d'). — Voir *supra*, à *Nominalisme*, 3322-24.

OCKAM (Nicolas). — Théologien franciscain († vers 1320), auteur de grande érudition à qui l'on attribue des Commentaires sur les Sentences, des *Quodlibets*, etc. Hurter, ii, 525, note 1. — Cité : xv, 1749.

O'CONNELL (Daniel) (1775-1847). Homme politique irlandais, fondateur de l'*Association catholique*, qui obtint l'annulation du bill du Test (1829). Député de l'Irlande (1829), il fit abolir de nombreuses lois vexatoires, mais sa campagne ardente en faveur de l'autonomie de l'Irlande le fit emprisonner. Découragé, il abandonna la lutte et se retira à Gênes où il mourut. — Cité : iii, 2401; vi, 1705; ix, 521, 523, 545-46, 572, 575; x, 2345; xv, 3565.

OCTATEUQUE. — Sur l'*Octateuque* de Clément, ii, 1616-18; *Tables*, 624. — Mise au point utile de G. Bardy, dans *D. D. Can.*, vi, 1065-66 :

« Il est difficile de préciser exactement quel est l'ouvrage que l'on désigne sous le nom d'*Octateuque* de Clément. Le plus souvent l'écrit connu sous ce nom, et conservé en syriaque, en copte et en arabe, n'est qu'une présentation spéciale en huit livres — d'où le nom d'Octateuque — du contenu du huitième livre des *Constitutions apostoliques*, dont il dépend étroitement. La version syriaque de l'*Octateuque*, traduite en français par F. Nau (Paris, 1913), renferme d'après ce dernier savant les écrits suivants : l. i-ii : *Testament de N.-S. J.-C.*; l. iii : *Canons ecclésiastiques*; l. iv : *Des charismes* (*Constitutions apostoliques*, viii, 1-2); l. v : *Des ordinations* (*ibid.*, viii, 3-26; sauf la liturgie, viii, 27-34); l. vi : *Statut des clercs et des laïcs* (*ibid.*, viii, 27-34; sauf 29, 42-45); l. vii : *Du ministère mystique* (*ibid.*, viii, 29 et 5 fin); l. viii : *Constitutions apostoliques*, viii, 49.

On voit que le contenu de l'ouvrage est dans l'ensemble un recueil fait de pièces et de morceaux, qui proviennent surtout de collections canoniques orientales. On n'y trouve à proprement parler rien d'original; mais l'ensemble a été rapproché par un compilateur qui pouvait travailler au cours du ve s. Les critiques discutent d'ailleurs avec beaucoup d'âpreté sur un recueil de 84 ou 85 canons qui porte des noms variables et qui offre des contenus différents. La date finale de la compilation, et par suite du recueil des 84 canons, dépend surtout de l'interprétation du canon final qui place, après les livres de la Ste Écriture, « les Ordonnances, διαταγαί, édictées en huit livres pour nous évêques, par moi Clément, les lois qui ne doivent pas être divulguées à tous à cause des choses mystiques qu'elles contiennent». Le nombre des écrits est assurément considéré comme un chiffre mystérieux, mais sa signification est imprécise et ne saurait être définie. On aurait là la forme primitive de la *Didascalie* citée par Épiphane; mais on admet plus volontiers à l'heure actuelle que la *Didascalie* que mentionne Épiphane n'était pas originairement divisée en huit livres et que le nom d'*Octateuque* ne lui convient pas exactement. L'*Octateuque* de Clément, composé des canons coptes et arabes, comprenait bien les huit livres dont il s'agit et c'était à lui qu'on se référait habituellement lorsqu'on faisait usage de ce titre. Quelques-uns préfèrent cependant parler de quelques écrits apocryphes aujourd'hui perdus, dans le genre des « feuillets pleins de mystères sacrés » qui figurent par ex. dans les mss arabes *70-76* étudiés par Harnack (*Altchristliche Literatur, die Überlieferung*, 779-80) et qui sont parfois divisés en huit livres, parce que Clément ordonne de les cacher au vulgaire. Si les huit livres de Clément visés par le canon 84 sont les *Constitutions apostoliques*, dont on place généralement la rédaction au début du ve s., nous connaîtrions le *terminus a quo* qui conviendrait pour la rédaction des canons des apôtres; le *terminus ad quem* marquant la date de la traduction de Denys le Petit vers 500, ou même de la compilation de Denys le Scolastique vers 550.

Somme toute, le lieu d'origine de la collection dont on vient de parler est vraisemblablement la Syrie, car on y trouve la mention au canon 76 du mois ὑπερβερεταῖος, octobre, qui appartient au calendrier syro-macédonien, et le compilateur serait le même que celui auquel on doit les huit livres des *Constitutions apostoliques*.

L'ouvrage, comme d'autres écrits du même genre, proviendrait d'une littérature canonique sans autorité spéciale. Ce qui paraît certain, c'est que toute la littérature dont il s'agit constitue un ensemble assez compliqué à débrouiller, mais sans grand intérêt, parce qu'elle est faite de morceaux recueillis de part et d'autre, et dissimulés sous des noms plus ou moins fantaisistes. Le nom le plus répandu, à cause de l'autorité sous laquelle il est couvert, est celui de Clément. Encore Clément désigne-t-il beaucoup moins le nom d'un personnage réel que celui d'un être imaginaire. Le premier Clément, le disciple des apôtres, l'auteur de la lettre aux Corinthiens, a réellement existé; il a ensuite servi à couvrir un être imaginaire, dont on a fait tout ce qu'on a voulu ».

OCTAVIEN CAMERANI. — Notice [A. Teetaert], xi, 928.

OCTAVIEN PRAECONIUS. — Notice [A. Teetaert], xi, 928-29.

OCTAVIEN DE RAVENNE. — Notice [A. Teetaert], xi, 929-30.

ODES DE SALOMON. — Sur cet écrit apocryphe, d'origine judéo-chrétienne, on consultera le remarquable article du P. Daniélou, *D. B. S.*, vi, 677-84. — Au point de vue théologique, l'auteur signale la doctrine trinitaire, le Nom du Seigneur désignant le Verbe, le thème de la descente aux enfers et celui de l'Église préexistante. La descente du Christ aux enfers est longuement décrite, surtout dans l'Ode xlii, la dernière du recueil. Mais l'Ode xix est un texte important pour la conception virginale et la maternité virginale de Marie. Enfin, au point de vue liturgique, on relève de nombreuses allusions au rituel de l'initiation chrétienne. Simples indications, destinées à orienter les lecteurs des *Tables* vers l'étude de J. Daniélou.

ODESCALCHI (Benedetto). — C'est le pape *Innocent XI*.

ODESPUN DE LA MESCHINIÈRE (Louis). — Notice [J. Carreyre], xi, 930.

ODET DE CHATILLON. — Cardinal français ayant versé dans le protestantisme (1517-1571). — Pie V et Catherine de Médicis : leur attitude à son égard, xii, 1648.

ODILON DE CLUNY (S.). — Notice [É. Amann], xi, 930-32. — Sur la Ste Trinité, xv, 1709.

ODON ou **OTHON** (Maître). — Auteur (?) de la *Summa Sententiarum*, publiée sous le nom d'Hugues de Saint-Victor, vii, 251-52.

ODON DE CAMBRAI ou **DE TOURNAI**. — Notice [É. Amann], xi, 932-35. — Réaliste contre Raimbert de Lille, xi, 717. — Eucharistie, v, 1247, 1250-51, 1281-82; cf. 230-31, 269 (formule de

consécration); — messe, x, 999, 1038, 1040-41. — Péché originel, xii, 434, 441-44, 449, 450, 452-54; cf. xv, 1355-56 (rejet du traducianisme comme explication). — Pénitence (à propos du traité sur le blasphème contre l'Esprit-Saint), xii, 910. — Influence platonicienne, xii, 2293. — Cité : vii, 511.

ODON (EUDES) DE CHATEAUROUX. — Notice [É. Amann], xi, 935-36. — A ne pas confondre avec Odon de Soissons, xi, 940. — Sur l'introduction d'Aristote dans la pensée chrétienne, xv, 392. — Immaculée conception, vii, 1055. — *Postillae*, attribuées à O. de C., à restituer à Eudes Rigaud, xiii, 2704-05.

ODON DE CHERITON, ODON DE CHICHESTER. — Notice [É. Amann], xi, 936-37.

ODON DE CLUNY (S.). — Notice [É. Amann], 937-39. — Communion en viatique, iii, 557. — Sur le *Tu es Petrus*, vii, 1670. — O. et la réforme clunisienne, ii, 606; xiii, 2162. — Contre la guerre, xiv, 1980. — Sur la Ste Trinité, xv, 1809.

ODON DE DOUAI. — Notice [É. Amann], xi, 939.

ODON RIGAUD. — Voir Rigaud (Eudes), archevêque de Rouen, xiii, 2703.

ODON DE SAINT-PÈRE. — Notice [É. Amann], xi, 939-40.

ODON DE SOISSONS ou **ODON D'OURSCAMP.** — Notice [É. Amann], xi, 940-42. Cf. xv, 372.

ODON (EUDES) DE SULLY ou **DE PARIS.** — Notice [É. Amann], xi, 942. — Eucharistie, v, 1254, 1279, 1283; cf. x, 1052 (messe). — Sur la pénitence, xii, 898, 925, 926, 928-30; cf. xiv, 1185 (satisfaction par des messes).

ODORIC DE PORDENONE (Le Bx). — Notice [A. Teetaert], xi, 942-47. — Mission dans l'Inde (Église syro-malabare), xiv, 3096.

ŒCHSLI (Wilhelm), historien suisse, professeur à l'université de Zurich, né en 1851. — Cité à propos de Zwingli, homme d'État (xv, 3892 : cf. 3917), et de ses divergences avec les Réformés, 3914.

ŒCOLAMPADE (Jean). — Notice [L. Cristiani], xi, 947-951. — Colloque de Marbourg, ii, 1162; iii, 1711-12; — dispute de Bade, 1717. — Présence eucharistique, v, 1330, 1340-41, 1417; cf. xiii, 2068, 2072-74; — O. et Zwingli (doctrine eucharistique), xv, 3831, 3837, 3840. — Cité : 3870.

ŒCONOMOS (Constantin). — Voir *Constantin*, *Tables*, 804.

ŒCUMÉNIQUE (Concile). — *Tables*, 657-58. — Divers conciles œcuméniques, 658-88.

ŒCUMÉNIQUE (Patriarche). — Titre que se donne le patriarche de Constantinople, iii, 1333-35; cf. xiv, 1317-21, 1324-26, 1336-37; — son autorité devant le morcellement de l'Église byzantine, 1372-86, 1409-11, 1415-20. — Et la primauté du pape, xii, 1387-88; xiii, 292-93.

ŒCUMÉNISME CHRÉTIEN. — Premières tentatives et appréciation, xv, 2220-24.

Note complémentaire. — I. Origines. — Pour avoir une notion exacte de l'œcuménisme, il est nécessaire de connaître ses origines et ses développements. On peut, sans doute, dire, en gros, qu'il est un phénomène surgi vers le début de ce siècle et consistant dans un effort de rapprochement entre les différentes communautés chrétiennes. Mais la nature et la direction de cet effort doivent être étudiées dans une réalité assez complexe.

Les Grecs employaient le mot οἰκουμένη, œcuménique, pour désigner toute la terre (la terre *habitée*, οἰκουμένη) et particulièrement l'universalité des hommes. Ainsi « œcuménique » avait le sens d'universel. On le trouve déjà chez Hérodote avec ce sens. Il est aussi dans l'Ancien et le Nouveau Testament, où il garde son sens ordinaire. Les Pères l'ont aussi employé en parlant de l'Église comme synonyme de « catholique » ou d'universelle. Il était aisé de passer de là aux patriarches œcuméniques, aux conciles œcuméniques.

Le renouveau de l'emploi de ce mot est dû au fait que les Protestants, voulant désigner une universalité et trouvant le mot « catholique » déjà au service de l'Église romaine, ont choisi son équivalent « œcuménique ». C'est peut-être un Congrès de jeunes tenu à New York en 1900, qui, le premier, se nomma œcuménique. Le mouvement œcuménique commença sans prendre ce qualificatif, qui fut adopté un peu plus tard par Söderblom : en 1920, à Genève, il proposa une « *Conférence œcuménique* » qui fut celle de Stockholm en 1925. Le mot fut accepté par tous et le mouvement pour l'unité de tous les chrétiens fut dit : « mouvement œcuménique ».

Si l'on cherche les origines de ce mouvement, il faut, semble-t-il, remonter jusqu'au réveil religieux en Angleterre que fut le *Mouvement d'Oxford* (cf. xi, 1675-1704; *Tables*, 3402-04). Réfléchissant sur l'état de leur Église, les Tractariens voulurent la rattacher à l'Église primitive et aussi à l'Église d'avant la Réforme. Cela les amena à s'occuper de l'Église catholique, puis à la reconnaître comme l'une des branches de la véritable Église. Les puséyistes (cf. xiii, 1363-1425) s'en tinrent là, bien que l'idée d'une réunion en corps avec Rome les ait attirés longtemps, jusqu'à la définition de l'infaillibilité papale. Mais Newman demanda son admission dans l'Église romaine (cf. xi, 335). Ainsi le problème de la légitimité d'une Église avait été publiquement posé et aussi celui de la légitimité d'une séparation. Les anglicans de la Haute-Église ont continué par leur aile droite, avec l'agitation ritualiste, avec la renaissance des monastères et des couvents, avec la défense solide et scientifique de l'Écriture et des Pères, à se rapprocher de l'Église catholique; et, d'autre part, des catholiques, encouragés par cette situation nouvelle, ont voulu travailler à la réconciliation des deux Églises. La rencontre de ces deux tendances est bien illustrée par l'activité commune de l'anglican Lord Halifax et de son ami lazariste, le Père Portal (cf. *Tables*, 2014-15). Ces deux pionniers sont à l'origine d'actes importants du pape Léon XIII et des conversations de Malines (*infra*, 3354). Cf. Ordinations anglicanes, xi, 1154-93 (*Tables*, 170); Léon XIII, ix, 347.

Déjà sous Pie IX s'était produit un incident que l'on pourrait appeler œcuménique avant la lettre. Une association s'était formée en Angleterre pour promouvoir l'unité chrétienne, l'A.P.U.C. (Association for the Promotion of the Unity of Christendom) qui groupait des catholiques, des orthodoxes et des anglicans. Par des documents que nous devrons étudier plus loin, le Saint-Office fit savoir que les principes de l'association ne pouvaient être approuvés.

Léon XIII déclara, vers la fin de son long pontificat, que l'un des deux buts de son activité avait été « de promouvoir la réconciliation de ceux qui sont séparés de l'Église catholique en matière de foi ou d'obéissance, puisque c'est très certainement la volonté du Christ qu'ils se trouvent tous dans un seul troupeau sous un seul pasteur » (Encycl. *Divinum illud munus*).

II. Le mouvement œcuménique chez les chrétiens non catholiques. — A la lumière de ce qui précède, la naissance et le développement du mouvement qui va commencer en 1910 et reçut le nom d'œcuménique apparaîtront moins isolés et seront vus dans un milieu déjà préparé à l'accueillir.

1. *Conférence d'Édimbourg.* — En 1910, eut lieu une conférence d'importance historique à Édimbourg (xv, 2221). C'était une conférence missionnaire mondiale qui réunissait les délégués de nombreuses sociétés anglicanes et protestantes fondées pour les missions. L'évêque épiscopalien des Philippines, Charles Brent, était présent. Il déclara avoir reçu de cette conférence une vision nouvelle et la conscience de nouveaux devoirs. La communion d'esprit et de cœur entre les délégués et les grands résultats obtenus par cette collaboration lui firent venir la pensée de réunir une semblable conférence, où tous les chrétiens chercheraient à s'entendre sur la foi et le ministère. Il le disait lui-même dix ans plus tard à la Conférence de Genève : « On venait de tenir à Édimbourg une grande conférence sur l'expan-

sion du règne de Dieu par l'œuvre des Missions et ce furent le sentiment de la présence de Dieu à cette conférence, ainsi que ses résultats merveilleux et immédiats, qui portèrent quelques-uns d'entre nous à croire qu'une semblable conférence sur la Foi et les Ordres produirait un bon effet » (*World Conference of Faith and Order, Report of the preliminary Meeting at Geneva*, 1920, p. 19). Cf. xv, 2221. Cela aiderait à se connaître, à se respecter et à avancer vers l'unité voulue par le Christ. Car enfin, quelle était la vision dont parlait Brent? « Notre vision, disait-il, est celle d'une unité extérieure et manifeste de l'Église de Dieu. Il y a toujours le lien profond et invisible qui unit ensemble tous les croyants, mais c'est insuffisant dans un monde habité par les hommes. La vision que Dieu nous a donnée est celle d'une manifestation sous forme visible de l'unité intérieure. Nous ne regardons pas cette vision comme un rêve ou comme une fiction de notre imagination, mais comme une déclaration de l'intention de Dieu lui-même » (*op. cit.*, p. 17). Il était certain qu'un jour l'unité serait réalisée.

2. *Commission de l'Église épiscopalienne d'Amérique.* — Brent obtint la même année de la Conférence épiscopale de Cincinnati le vote d'une résolution ainsi conçue : « Que soit nommée une Commission pour préparer une Conférence où seront considérées des questions regardant la Foi et la Constitution et que soient invités toutes les communautés chrétiennes du monde entier qui confessent Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur à s'unir à nous pour préparer et tenir une telle Conférence ». Brent étant empêché par son ministère, on nomma comme président de cette Commission l'évêque de Chicago et comme secrétaire Robert Gardiner, sur qui, en fait, retomba la direction de l'entreprise (cf. xv, 2442). Ce n'est qu'au bout de dix ans que l'Église épiscopalienne passa la direction de la Commission à un Comité comprenant des représentants des principales communions protestantes d'Europe et d'Amérique. Le rôle de la communion anglicane dans l'origine et les débuts de *Faith and Order* fut donc capital. Joseph de Maistre avait écrit : « Si jamais les chrétiens se rapprochent, comme tout les y invite, il semble que la motion doit partir de l'Église d'Angleterre... L'Église anglicane, qui nous touche d'une main, touche de l'autre ceux que nous ne pouvons toucher » (*Considérations sur la France. Œuvres complètes*, I, p. 23).

La Commission, présidée par l'évêque anglican de Chicago, Charles Anders, obtint l'adhésion d'un grand nombre d'Églises, au point de pouvoir dire au pape Benoît XV, quand elle fut reçue par lui, que l'invitation à l'Église catholique était faite par tout le reste de la chrétienté. Le pape renouvela aux membres de la Commission les encouragements qu'il avait donnés, par l'intermédiaire du cardinal Gasparri, dans une lettre à Gardiner; mais, en même temps, il déclarait ne pouvoir accepter de prendre part à la conférence projetée. Après l'audience, la déclaration suivante fut donnée par écrit aux visiteurs : « Le Saint Père, après avoir remercié les membres de la Délégation de leur visite, déclare qu'en sa qualité de successeur de S. Pierre et de Vicaire de Jésus-Christ, il n'a pas de plus grand désir que celui qu'il y ait un seul bercail et un seul pasteur. Sa Sainteté ajoute que la doctrine et la pratique de l'Église catholique concernant l'unité de l'Église de Jésus-Christ sont bien connues de tous et que, par suite, il n'était pas possible à l'Église catholique de prendre part à un Congrès comme celui qui était proposé. Sa Sainteté, toutefois, n'entend point par là désapprouver le Congrès en question, pour ceux qui ne sont pas en communion avec le Chaire de S. Pierre; au contraire, il désire ardemment et demande à Dieu par la prière que, si le Congrès a lieu, ceux qui y prendront part puissent, avec la grâce de Dieu, voir la lumière et se réunir au Chef visible de l'Église, qui les recevra à bras ouverts » (cf. *Rapporto della Delegazione mandata in Europa e nell' Oriente*, publié par la Commission de l'Église épiscopale américaine, 1919, p. 10-11). Cela se passait le 16 mai 1919.

3. *Conférence de Lausanne.* — En août 1920, une Conférence préliminaire put se tenir à Genève. Un Comité fut nommé pour continuer la préparation de la grande Conférence. Les membres en furent choisis dans diverses communions, sous la présidence de Brent, avec Gardiner comme secrétaire. La Conférence, si longuement préparée, eut lieu à Lausanne, du 3 au 21 août 1927 (xv, 2222). Ch. Brent, qui présidait, eut des accents émouvants pour déplorer le malheur des divisions. Environ quatre cents délégués, mandatés par 108 Églises, furent d'accord pour un appel à l'unité, appel qui commençait ainsi : « Dieu veut l'unité. Notre présence à cette Conférence témoigne de notre désir de lier notre volonté à la sienne. De quelque manière que nous puissions justifier les commencements de la désunion, nous regrettons qu'elle continue et nous devons dorénavant travailler dans la repentance et la foi pour rebâtir les murs écroulés » (*Reports of the World Conference on Faith and Order*, Boston, 1928, p. 4). On mit au jour les points communs et les divergences des Églises présentes, les uns et les autres assez importants. Il n'y eut unanimité que pour le message aux Églises. Le rapport sur l'unité subit une discussion laborieuse et, après des retouches successives, fut simplement envoyé aux Églises. Les Orthodoxes firent cette déclaration : « Nous ne pouvons concevoir une Église unie, dans laquelle les uns croient que l'Écriture est la seule source de la révélation et les autres que la tradition en est le complément indispensable. Nous ne comprenons pas comment peuvent s'accorder ceux qui disent que les ministres ont été institués par la volonté du Christ et ceux qui doutent si c'est le Christ qui les a lui-même institués. Nous croyons inutile une formule sur la nécessité des sacrements, si persistent des divergences fondamentales sur leur nombre, leur sens, leur nature essentielle, leurs effets particuliers, etc. » (« *Faith and Order* ». *Proceedings of the World Conference*, Lausanne, 1927, éd. Bate, p. 384 sq.). La Conférence n'était — et on le reconnaissait — qu'un point de départ. Toutefois il semble que, sur de nombreux points, — l'union de la doctrine et de l'action, l'intercommunion, conception de l'unité — des idées furent émises qui, dans la suite, gagnèrent en faveur.

4. *Faith and Order* et *Life and Work.* — En particulier, la question de l'union se posa entre le mouvement « Faith and Order », commencé par Brent et qui venait de s'affirmer à Lausanne, et un autre mouvement « Life and Work » *(Vie et Action)*, dont le chef, Nathan Söderblom, archevêque luthérien d'Upsala (xv, 2221), était présent lui aussi à Lausanne.

Söderblom avait cherché, pendant la première guerre mondiale, à unir les Églises pour travailler au rétablissement de la paix. Après la guerre, il voulut les faire collaborer pour la réconciliation. Il s'efforça ensuite de constituer un Conseil international des chrétiens pour une action commune. C'était le mouvement *Vie et action (Life and Work)*. Il voulut préparer une Conférence, qu'un Comité exécutif décrivait ainsi à Zurich, en 1923 : « La Conférence sur *Vie et Action*, sans entrer dans les questions de Foi et de Constitution, a pour but d'unir les différentes Églises dans un travail pratique commun, de donner à la conscience chrétienne un organe d'expression parmi les grands courants spirituels de notre temps et d'insister pour que les principes de l'Évangile soient employés à la solution des problèmes contemporains sociaux et internationaux » (A. Bell, *Stockholm Conference, 1925*, Oxford, 1925, p. 1).

5. *Conférence de Stockholm.* — La Conférence eut lieu à Stockholm du 19 au 30 août 1925. Plus de 600 délégués de 37 pays étaient présents, anglicans, protestants de nombreuses communions, Orthodoxes de Grèce, de Bulgarie, de Yougoslavie, de Roumanie, avec représentation du patriarche de Constantinople. On traita de l'action de l'Église dans les questions économiques, morales, industrielles, internationales, éducatives. Le message énonça les principes chrétiens dans ces divers domaines. Ce fut en fait la première Conférence œcuménique, puisque celle de Foi et Constitution, préparée depuis longtemps, n'eut lieu qu'en 1927.

6. *Nouvelles Conférences, chaque mouvement ayant la sienne.* — Le mouvement *Foi et Constitution* avait, après Lausanne, désigné un Comité de continuation, qui eut pour président Charles Brent et, après la mort de Brent, en 1929, William Temple, alors archevêque d'York. De son côté, le mouvement *Vie et Action* créa, après Stockholm, un Conseil universel chrétien. Chacun des deux mouvements prépara une nouvelle Conférence

qui lui fût propre; mais la même date fut choisie, 1937. Des deux côtés, on pensait à une future union et un Comité de 35 membres fut constitué, qui devait présenter ses conclusions aux deux Conférences de 1937.

La Conférence de *Vie et Action* eut lieu à Oxford. Elle comptait 425 membres de 120 Églises, venus de 40 pays. Le gouvernement nazi avait refusé le passeport aux évangélistes allemands. On traita, en effet, de la résistance aux pouvoirs dictatoriaux. Malgré quelques avis contraires, on résolut de ne pas se cantonner dans les questions d'ordre pratique, mais de s'intéresser aussi à la doctrine. Ainsi *Vie et Action* se préparait à l'union avec *Foi et Constitution*. La Conférence était formée surtout d'anglo-saxons. Il n'y eut pas de service commun de communion, mais un esprit religieux qui se manifestait et enthousiasmait les délégués. On disait : le devoir de l'Église est d'être elle-même. « Le culte, la prédication, l'enseignement, le ministère sont des fonctions auxquelles l'Église ne peut renoncer, que l'État donne ou non son consentement » (*The Churches survey their task*, p. 82. *A History...*, p. 591).

La Conférence de *Vie et Action* d'Oxford avait eu lieu du 12 au 26 juill. 1937 (xv, 2224); celle de *Foi et Constitution* se tint du 3 au 6 août, à Édimbourg. Le lieu avait été choisi à cause du voisinage d'Oxford. Les deux conférences eurent en fait un quart des délégués communs. A Édimbourg, on traita de théologie, selon les quatre thèmes : la grâce, l'Église du Christ et la parole de Dieu, le ministère et les sacrements, l'unité de l'Église dans la vie et le culte. Les contradictions se manifestèrent au sujet de la troisième section, c.-à-d. au sujet du ministère et des sacrements. En revanche, on put se déclarer d'accord sur le thème de la grâce. Le rapport préliminaire était constitué par un volume de l'évêque de Gloucester. Le rapport qui fut approuvé évitait les problèmes classiques, se contentait d'affirmer la nécessité et la souveraineté de la grâce et, en même temps, s'efforçait de faire une part à la collaboration libre de l'homme. On concluait : « Nous reconnaissons qu'en ce qui concerne ce sujet, il n'y a aucune raison de maintenir la division entre les Églises ». Peut-être cette conclusion était-elle trop optimiste. On a peine à croire que les Orthodoxes puissent professer une doctrine aussi calviniste de la grâce.

7. *Vers l'union des deux mouvements.* — L'importance de la Conférence est à reporter sur le progrès qu'y fit l'idée de l'unification du mouvement œcuménique. Malgré la résistance de l'évêque de Gloucester, Headlam, le projet d'un Conseil mondial fut accepté. Le Comité des 35, formé par les deux mouvements, avait conseillé l'union. Sa première proposition était ainsi formulée : « Qu'en vue de permettre une action plus efficace de l'Église chrétienne dans le monde moderne, les deux Mouvements connus sous le nom de « Conseil œcuménique du christianisme pratique » et de « Foi et Constitution » s'unissent plus étroitement en un organisme représentant les Églises et s'occupent des intérêts des deux mouvements ». On suivit le conseil du Comité et l'on nomma, tant à Oxford qu'à Édimbourg, sept membres pour former un Comité constituant. Celui-ci se réunit à Utrecht du 9 au 22 août 1938. Il s'était élargi, se faisant appuyer par une Conférence consultative. On tint compte d'un certain nombre de conditions que le Mouvement *Foi et Constitution* avait mises pour accepter la fusion. La Conférence d'Utrecht jeta les bases du Conseil mondial des Églises. On nomma un Comité provisoire. On fixa au mois d'août 1941 la date de la première Assemblée... Mais, en août 1939, la seconde guerre mondiale commençait.

Le Comité provisoire ne resta pas inactif durant les années de guerre. Il avait hérité de l'activité de *Vie et Action*, tandis que *Foi et Constitution* avait gardé son Comité de continuation. Le Comité provisoire maintenait les contacts entre les Églises, organisait des secours pour les soldats et les réfugiés et travaillait à la formation du Conseil. Dans sa première réunion d'après-guerre (févr. 1946), le Comité provisoire fixa la réunion de l'Assemblée pour le mois d'août 1948, à Amsterdam. L'invitation aux Églises fut signée par un Comité nommé par les deux Mouvements. Elle parlait de la complète unité chrétienne comme d'un idéal à poursuivre par le travail et la prière, en s'appuyant sur l'unité déjà existante. Elle disait : « Nous pouvons y travailler à la fois par une franche discussion sur nos différences, sur la base de notre commune fidélité, ce qui est la tâche du Mouvement *Foi et Constitution*, et par la volonté de manifester notre témoignage en face des besoins du monde, ce qui est la tâche du Mouvement *Vie et Action*. Mais il y aura grand profit à mener de front les deux tâches. »

8. *L'Assemblée d'Amsterdam.* — L'Assemblée des deux Mouvements réunis eut lieu le 22 août 1948 à Amsterdam et les sessions durèrent jusqu'au 4 sept. Il y avait 147 Églises représentées; les délégués officiels étaient 351. Un petit nombre d'Orthodoxes venant de Constantinople, de Grèce et de l'émigration étaient présents. Les Églises de Russie et des pays satellites avaient refusé l'invitation. Il n'y avait aucun observateur catholique, même simplement officieux. Les évêques de Hollande publièrent une lettre où ils expliquaient l'absence de l'Église romaine : « Cette réserve n'est pas inspirée par la crainte de perdre son propre prestige, ni par aucune considération de pure tactique. Son attitude procède uniquement de la profonde conviction qu'a l'Église d'être tenue à une fidélité inébranlable envers la mission qui lui a été confiée par le Christ. C'est qu'elle est l'Église une, sainte, catholique et apostolique, fondée par Jésus-Christ pour continuer son œuvre à Lui jusqu'à la fin des temps. Elle est le Corps mystique du Christ; elle est l'Épouse du Christ. L'unité n'est donc pas à poursuivre; elle est en elle et pour toujours, car le Christ a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Les évêques exhortaient les catholiques à prier pour l'Assemblée : « Pendant ces jours, priez pour ceux qui participent au Congrès et pour la multitude des autres chrétiens non catholiques, qui cherchent passionnément l'unité, qui suivent vraiment le Christ, qui vivent dans son amour et qui, bien que séparés du troupeau du Christ, regardent vers l'Église, souvent peut-être inconsciemment, comme vers l'unique port du salut. »

Après l'ouverture de caractère religieux, le premier acte de l'Assemblée fut de déclarer constitué le Conseil œcuménique (en anglais = *mondial*) des Églises. L'archevêque de Cantorbéry, le Dr Fisher, prononça une prière commençant ainsi : « Dieu tout-puissant, nous t'offrons ici notre reconnaissance et notre louange pour nous avoir conduits à cette heure et à cet acte de foi dans le Christ et dans le pouvoir du Saint-Esprit. » C'était en effet un acte considérable.

La Constitution du Conseil, qui avait été établie à Utrecht en 1938 par le Comité provisoire, fut adoptée presque sans changement. En voici l'essentiel. La base, qui est en même temps une définition, était ainsi formulée : « Le Conseil œcuménique des Églises est une association d'Églises qui acceptent N.-S. J.-C. comme Dieu et Sauveur. » Pour en être membre, une Église doit être autonome, c.-à-d. se suffire pour former et ordonner ses ministres, pour prêcher, pour disposer de ses ressources. A la tête du Conseil se trouvent six présidents. L'autorité suprême est l'Assemblée, formée par les délégués des Églises-membres. Elle nomme les présidents et aussi un Comité central, qui agit aux nom et place de l'Assemblée et doit se réunir tous les ans. Un Comité exécutif plus restreint se réunit plus souvent. De nombreuses Commissions assurent le travail du Conseil ; elles sont groupées en six divisions ou départements. Un secrétaire général dirige cette activité. De 1948 à la fin de 1966, cette fonction a été remplie par le pasteur Visser't Hooft, de l'Église réformée de Hollande. Il a été remplacé par M. Eugène Carson Blake, secrétaire général de l'Alliance des Églises presbytériennes des États-Unis. L'Assemblée doit se réunir tous les six ans.

A Amsterdam, le thème central que l'Assemblée avait à étudier était ainsi formulé : Désordre de l'homme et dessein de Dieu. Il fut divisé en quatre sections : 1. L'Église universelle dans le dessein de Dieu; 2. Le dessein de Dieu et le témoignage de l'Église; 3. L'Église et le désordre de la société; 4. L'Église et le désordre international.

L'étude de la première section fit apparaître deux tendances opposées par leurs fondements. On les nomma : l'une, « catholique », parce qu'elle exigeait la continuité visible de l'Église dans la succession apostolique de l'épiscopat; l'autre, « protestante », parce qu'elle s'attachait à la seule foi, réponse de l'homme à la Parole de

Dieu. Ce sont là, en effet, deux manières irréductibles de concevoir la nature de l'Église. — La seconde section recommanda la recherche de l'unité pour un renouveau de l'évangélisation. - La troisième section, dans laquelle s'opposèrent John Foster Dulles et le professeur Hromaka de Prague, conclut par cette formule : « Les Églises chrétiennes devraient dire non au libéralisme capitaliste comme au communisme ». — La quatrième section insista sur le respect de la liberté religieuse.

L'Assemblée adressa un message « aux frères qui sont en Christ et à tous ceux qui voudront nous entendre ». Il commençait par ces paroles qui expriment bien une conception très répandue dans le Conseil : « Béni soit Dieu, notre Père et notre Seigneur Jésus-Christ, qui réunit en un seul corps les enfants de Dieu dispersés. Par Lui rassemblés à Amsterdam, nous sommes un, en Le confessant Dieu et Sauveur. Nous n'ignorons pas cependant nos divisions : elles existent en matière de foi, d'ordre ecclésiastique et de tradition; notre orgueil national, notre orgueil de classe et de race y ont aussi leur part. Mais Christ a fait de nous Son peuple et Lui n'est pas divisé. C'est en Le cherchant que nous nous trouvons. » (Voir le *Rapport officiel* édité par W. A. Visser't Hooft, Neuchâtel-Paris.)

9. *Sessions du Comité central : Toronto.* — Le Comité central, qui tient une session chaque année, est l'instrument principal de la direction du Conseil. Quelques-unes de ces sessions ont revêtu une importance spéciale. Celle de Toronto (1950) approuva un document qui précisait la nature du Conseil œcuménique et son rapport avec les Églises-membres. Il y était dit que le Conseil n'est ni une Église, ni une Super-Église, ni l'*Una Sancta*, qu'il n'a pas d'autorité sur les Églises et qu'il n'a de doctrine propre ni sur l'Église ni sur l'unité. Qu'est-il donc? Il est une institution qui permet aux Églises de conférer entre elles et qui agit en leur nom, dans la mesure où elles le désirent. On invoquait ensuite la théorie des *vestigia Ecclesiae*, ou valeurs chrétiennes qui se trouvent dans les Églises et sont reconnues comme telles. On en concluait que l'Église s'étend plus loin qu'aucune Église particulière (ce que l'Église catholique ne peut accepter sans explications, car les *vestigia* des autres Églises lui appartiennent). On admettait d'ailleurs, en faveur des Orthodoxes, que, dans le Conseil, peut être acceptée une Église qui prétend être la seule Église authentique et ne reconnaît pas les autres comme de véritables Églises.

10. *Troisième Conférence « Foi et Constitution », à Lund (Suède)*, en 1952. — Comme à celle d'Édimbourg (1937), quelques observateurs catholiques y furent présents. Les travaux publiés pour la préparation de cette Conférence présentaient les divergences des Églises d'une manière très ouverte aux conceptions positives, dans la ligne « catholique ». Toutefois, les conclusions de la Conférence restèrent assez vagues. On recommanda l'amour du Christ et l'amour de l'unité, montrant ainsi qu'on demeurait fidèle à l'esprit *Foi et Constitution*.

11. *Assemblée d'Evanston (1954).* — Six ans après l'Assemblée d'Amsterdam eut lieu, selon la Constitution du Conseil, la seconde Assemblée. On se réunit à Evanston, près de Chicago, du 15 au 31 août 1954. Le thème proposé était : le Christ, espérance du monde. L'Assemblée compta 1 600 délégués, mandatés par 163 Églises. Le cardinal Stricht, archevêque de Chicago, avait expliqué à ses diocésains pourquoi l'Église romaine ne participait ni à l'Assemblée, ni au Conseil : « Elle ne peut entrer dans une organisation, dans laquelle les délégués de nombreuses sectes siègent en assemblée ou en conférence pour discuter entre égaux sur la nature de l'Église du Christ et sur la nature de son unité, ou pour proposer la discussion sur la manière de travailler à l'unité de la chrétienté, ou pour formuler un programme d'action chrétienne unie ». L'Église, continuait-il, ne peut paraître se regarder comme l'une des multiples Communautés chrétiennes à la recherche de l'unité. Elle est l'Église du Christ.

Le rapport sur le thème principal suscita une divergence entre ceux pour qui le Christ est notre espérance seulement pour la vie éternelle et ceux qui se préoccupent de son action pour les nécessités temporelles. L'un des rapports secondaires traitait de l'unité; comme il insistait sur l'unité déjà obtenue en Jésus-Christ, il fut désavoué par les Orthodoxes, pour qui l'unité exige l'accord sur toute la vérité révélée et sur la succession apostolique des évêques. Toutefois, le message, adressé par l'Assemblée à tous les hommes, mérite d'être retenu par sa foi précise en Jésus-Christ et son appel à l'unité : « Jésus-Christ était avec nous. Il vient à nous, vrai Dieu et vrai homme, nous chercher et nous sauver. Alors que nous étions les ennemis de Dieu, il mourut pour nous. Nous l'avons crucifié, mais Dieu l'a ressuscité des morts. Il est ressuscité. Il a triomphé des puissances du péché et de la mort. Une nouvelle vie a commencé. Par la vertu de sa résurrection et de son ascension, il a envoyé à travers le monde une nouvelle communauté unie par son Esprit, qui participe de sa vie divine et qui est chargée de le faire connaître à travers le monde. Il reviendra comme Juge et Roi pour conduire toutes choses à leur consommation. » — Et voici l'appel à l'unité : « Rester ensemble ne suffit pas. Nous devons progresser. A mesure que nous apprenons davantage de notre unité dans le Christ, il devient plus intolérable de devoir être divisés. C'est pourquoi nous vous demandons : votre Église considère-t-elle sérieusement son rapport aux autres Églises et à la lumière de la prière du Seigneur demandant que nous soyons sanctifiés dans la vérité et soyons tous une seule chose? Votre Congrégation, associée aux Congrégations sœurs qui l'entourent, fait-elle ce qu'elle peut pour obtenir que vos voisins entendent la voix de l'unique pasteur appelant tous les hommes à un seul troupeau? »

12. *Les occupations du Comité central.* — Dans les réunions annuelles, les questions agitées sont très variées : questions d'assistance aux réfugiés; questions de la paix : conférences, prohibition des armes atomiques; questions d'organisation interne : union avec le Conseil international missionnaire, place de la Commission *Foi et Constitution* dans le Conseil, etc. Par là sont préparées les propositions qu'on présente à l'Assemblée. C'est ainsi qu'en 1960, le Comité central, réuni à Saint-Andrew, en Écosse, accomplit un travail important de préparation pour la nouvelle Assemblée, qui devait se tenir à New Delhi, du 15 nov. au 6 déc. 1961.

13. *Assemblée de New Delhi.* — La capitale de l'Inde (à défaut de Ceylan d'abord envisagé) fut choisie pour attirer l'attention d'un peuple non chrétien. En fait, ce but ne fut guère atteint : les Indiens restèrent indifférents, à peu d'exceptions près, devant cette manifestation chrétienne d'ailleurs peu bruyante. Mais l'Assemblée de New Delhi n'en fut pas moins féconde en graves décisions. La première, depuis longtemps préparée, fut *l'intégration du Conseil international des Missions dans le Conseil mondial des Églises.*

a) Le Conseil international des Missions avait pris naissance à la Conférence d'Édimbourg (1910), en même temps que le Mouvement œcuménique; mais, comme ce mouvement, il eut sa constitution retardée par diverses causes. Il fut définitivement créé en 1921, à Lake Mohonk, dans l'État de New York. Les membres doivent être les organisations missionnaires nationales; il y en eut 17 pour commencer. Le premier président fut John R. Mott. Sans grouper toutes les sociétés missionnaires protestantes, le Conseil international des Missions en réunit le plus grand nombre. Il publia une revue : *The International Review of Missions*, développa une importante activité et tint ses Assemblées à peu près tous les dix ans. Depuis 1938, il collaborait avec le Conseil mondial des Églises, dès lors en projet. En 1948, il avait 107 membres et exerçait naturellement une influence œcuménique. Dès 1947, la question de l'union avec le Conseil œcuménique des Églises était à l'ordre du jour. L'intégration des deux Conseils a été chaudement patronnée aux différents *meetings* du Comité central. Les Orthodoxes protestèrent d'abord contre cette prise en charge d'un Conseil des Missions entièrement protestant. Mais on réussit à les apaiser. Il est à souhaiter que le développement de l'action missionnaire protestante, qui est le but de l'intégration, ne crée pas une difficulté nouvelle pour les missions catholiques, et que l'unité chrétienne, terme du mouvement œcuménique, ne soit pas retardée par l'extension des divisions. Jésus-Christ a mis l'unité avant la mission : « Qu'ils soient un, afin que le monde croie » (Joa., XVII, 21). La résolution présentée à l'Assemblée était ainsi rédigée : « L'Assemblée, se rappelant

que, par leur origine, le Conseil œcuménique des Églises et le Conseil international des Missions sont tous deux des manifestations et des instruments d'un même mouvement œcuménique, et convaincue que les buts et les rôles des deux organismes sont inséparables, se réjouit de ce qu'il est désormais possible de fusionner les deux Conseils en une seule organisation. C'est pourquoi, le Conseil international des Missions ayant instrumenté dans le même sens, l'Assemblée donne son consentement à la fusion du Conseil œcuménique des Églises et du Conseil international des Missions et adopte les amendements à la Constitution et aux règlements du Conseil œcuménique nécessaires à la réalisation de l'acte de fusion ». — La résolution fut adoptée : c'était le premier acte de l'Assemblée : dès cet instant, le Conseil international des Missions devenait, dans le Conseil œcuménique, la Commission pour les Missions et l'Évangélisation du monde.

b) Un autre événement fut l'entrée dans le Conseil de *23 nouvelles Églises-membres, dont l'une était l'Église orthodoxe russe de Moscou.* Celle-ci fut admise par 148 voix, contre trois et quatre abstentions. Onze autres Églises nouvelles étaient africaines.

Jusqu'ici, la Base du Conseil était ainsi formulée : « Le Conseil œcuménique des Églises est une association fraternelle d'Églises qui acceptent N.-S. J.-C. comme Dieu et Sauveur. » Dès 1953, des modifications avaient été proposées. La Base n'est pas considérée comme un exposé complet de la foi; toutefois, elle semble préciser un minimum de foi sans lequel on ne peut faire partie du Conseil. Les luthériens de Norvège voulaient que fût mentionnée l'Écriture, les Orthodoxes et d'autres désiraient une confession explicite de la Trinité. Après maintes délibérations, le Comité central a proposé à l'Assemblée, qui l'a acceptée, la formule suivante : « Le Conseil œcuménique des Églises est une association fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation, pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. »

Au nom des délégations orthodoxes, l'archevêque Iakovos fit une déclaration qui manifestait une volonté de participation cordiale : « Au lieu, dit-il, de faire des déclarations officielles, comme c'était leur façon de faire dans le passé, les Orthodoxes, en tant que membres de plein droit du Conseil œcuménique, considèrent qu'il est de leur devoir d'émettre leur opinion librement dans toutes les sections, sous-sections et comités, et aussi de participer à la rédaction des rapports et des résolutions, et d'exprimer leur accord ou leur désaccord sous forme de contribution positive aux trois aspects du travail et de la mission de cette Assemblée. »

c) Le thème général, *Le Christ, lumière du monde,* fut traité à des points de vue différents. Des rapports furent établis sur les trois sujets : le témoignage, le service, l'unité.

La question de l'unité a fait à New Delhi un progrès qui semble important. Jusque-là, le Conseil ne présentait aux Églises-membres aucune notion déterminée de l'unité, laissant chacune d'elles à ses propres conceptions. A New Delhi un essai de définition a été proposé. Il s'agit, à quelques expressions près, de la description élaborée à Saint-Andrew. En voici le texte : « Nous croyons que l'unité, qui est à la fois le don de Dieu et sa volonté pour son Église, est rendue manifeste lorsque tous ceux qui, en un même lieu, sont baptisés en Jésus-Christ et le confessent comme Seigneur et Sauveur sont conduits par le Saint-Esprit à une communauté totale, confessent la même foi apostolique, prêchent le même évangile, partagent le même pain, s'unissent dans une prière commune, en vue d'une vie communautaire qui rayonne dans le témoignage et le service de tous, et, en même temps, se trouvent en communion avec l'ensemble de la communauté chrétienne, en tous lieux et en tous temps, en sorte que le ministère et la qualité de membres sont reconnus par tous et que tous peuvent agir et parler ensemble, selon les circonstances, afin que les tâches auxquelles Dieu appelle son peuple soient accomplies. »

On ne peut reprocher à cette définition d'être sans contenu. Elle représente un idéal dont ceux-là même qui l'ont proposée reconnaissent être fort éloignés. Si même on donne aux mots la plénitude de leur sens, il n'apparaît pas qu'elle puisse être réalisée sans l'intervention d'une autorité, qui cependant n'y est pas mentionnée.

14. *Organisation nouvelle du Conseil.* — A New Delhi, des changements importants ont été introduits dans l'organisation du Conseil. Les six nouveaux présidents, jusqu'à la nouvelle assemblée, furent : l'archevêque orthodoxe grec Iakovos; le pasteur Martin Niemöller, président de l'Église évangélique de Hesse-Nassau, Sir Francis Ibiam, laïc presbytérien, gouverneur général de la province orientale du Nigeria, l'archevêque anglican de Cantorbéry, Dr Arthur Ramsey, M. Charles C. Parlin, laïc méthodiste de New Jersey, le Rév. Dr David G. Moses, de l'Église Unie de l'Inde Septentrionale et du Pakistan.

Le nombre des membres du Comité central fut porté à 100; celui des membres de la Commission *Foi et Constitution,* à 120. Cette Commission réclamait depuis longtemps une place plus importante dans le Conseil; consciente de sa mission pour le progrès de l'unité dans la foi, il lui semblait que le Conseil ne donnait pas à la recherche de l'unité l'attention voulue. Mais, pour le secrétaire général, toute l'activité du Conseil tend à l'unité. Toutefois, la Commission *Foi et Constitution,* si elle n'a pas obtenu de devenir une Division, a pris, par le grand nombre de ses membres, une importance nouvelle. Une nouvelle Division a été créée, par suite de la fusion avec le Conseil international des Missions : la Division des Missions et de l'Évangélisation. La quatrième Assemblée (Upsala, 1968) sera composée de 700 délégués. Pour qu'une Église-membre puisse avoir un délégué, elle devra compter au moins 10 000 membres. Des Églises qui ont moins de membres pourront collaborer avec le Conseil sans avoir de délégués. Le nombre des Églises-membres, au temps de la troisième Assemblée, était de 199; depuis, d'autres demandes d'admission ont été présentées : après la session du Comité central à Héraclion (août 1967) (cf. *infra*), le nombre des Églises-membres est de 231.

Le Conseil œcuménique des Églises est maintenant organisé de la manière suivante :

Assemblée générale (700 délégués)
Six présidents
Comité central (100 membres)
Comité exécutif (16 membres)
Secrétariat général.

Sept *Divisions* ou *Départements :* 1. Information. — 2. Finances. — 3. Études (comprenant la Commission de *Foi et Constitution,* la Commission d'*Église et Société*). — 4. Action œcuménique (comprenant : Intitut œcuménique de Bossey, Département de la jeunesse, Département de la collaboration des hommes et des femmes dans l'Église et dans la société, Département du laïcat). — 5. Département de l'entr'aide pour les Églises. — 6. Commission des Églises pour les affaires internationales. — 7. Division nouvelle des Missions et de l'Évangélisation.

Tel qu'il se présente aujourd'hui, le Conseil œcuménique des Églises est une organisation considérable. Il a réussi à grouper la grande majorité du monde protestant et il a conquis la plus grande partie des Orthodoxes. Il est une institution solidement établie, avec des finances abondantes, avec des cadres compétents, avec des tâches nombreuses, dont quelques-unes sont susceptibles d'un développement indéfini. Il a donné une sorte d'unité à presque tout le christianisme non romain, et il en dirige l'activité.

Si on essaie de le juger du point de vue catholique, on doit reconnaître qu'il a fait œuvre chrétienne, en maintenant dans sa Base et dans ses écrits une foi positive, en suscitant la générosité de ses membres pour le soulagement des infortunes et des misères de nos temps troublés, en insistant pour prêcher la paix et la réconciliation. A l'égard de l'Église catholique, il a conservé une attitude non seulement correcte, mais respectueuse (car on ne peut mettre à son compte quelques écarts individuels), et il semble désirer toute la collaboration possible, surtout après le Concile.

15. *Le Conseil œcuménique des Églises et l'unité chrétienne.* — A-t-il fait avancer la question de l'unité chrétienne? Là, en effet, est sa tâche essentielle, comme le rappellent souvent les membres de la Commission *Foi*

et Constitution et d'autres amis, protestants et non protestants. Ici encore on peut donner une réponse en partie affirmative, soit à cause du rapprochement qu'il a produit entre beaucoup de chrétiens, soit surtout peut-être parce que son existence même proclame le mal des divisions et la nécessité de l'unité. Il dépose ainsi et il entretient dans la masse chrétienne un levain qui ne peut manquer de produire une salutaire fermentation.

Il a sans doute favorisé certaines unions, comme celles qui se sont réalisées dans l'Inde méridionale, et ensuite dans l'Inde septentrionale. Mais ces unions se sont accomplies sans qu'il y ait eu, chez ceux qui s'unissaient, un réel changement dans la foi et même avec quelque accroc, au moins temporaire, à la foi de l'une des parties. Ce n'est pas ainsi que sera restaurée l'unité chrétienne dans une même foi.

Jusqu'à ce jour, les Églises-membres entendent rester dans leur actuelle croyance et dans leur tradition. Peut-être l'effort présent de la théologie œcuménique, qui leur présente les changements non plus comme un abandon de leur foi présente, mais plutôt comme un progrès, un complément, un dépassement de leur richesse présente, leur facilitera-t-il les démarches nécessaires. En effet, ce qu'ils possèdent de chrétien — et qui est de grand prix — appartient à l'Église une et aspire à se parfaire en elle.

Pour promouvoir l'unité véritable, c.-à-d. l'unité dans une même foi, le Conseil ne peut guère que favoriser les contacts, intensifier la prière et la réflexion théologique. Il n'a pas une autorité qui lui permette d'orienter dans une direction donnée. Tout au plus pourrait-il — car tout de même il a une influence réelle — lutter contre les préjugés manifestes et ne jamais rien approuver qui soit un obstacle à une entente avec l'Église catholique, puisque — c'est un fait — l'unité chrétienne suppose un accord avec elle.

Ne terminons pas cette étude sur le mouvement œcuménique chez les non-catholiques sans signaler la Communauté protestante de Taizé, devenue un des principaux centres de l'œcuménisme. Le prieur, Roger Schutz, et le sous-prieur, Max Thurian, qui étaient au Concile les hôtes du Secrétariat pour l'unité, ont avec leurs Frères un rayonnement mondial. Ils travaillent pour une Église visiblement une et sont en très bons termes avec la hiérarchie catholique.

III. Le mouvement œcuménique dans l'Église catholique. — Ce serait une grande erreur de limiter le mouvement œcuménique à l'activité des mouvements ayant abouti à la constitution du Conseil œcuménique et à celle seulement de ce Conseil. — « La création du Conseil mondial, a dit M. Visser't Hooft, signifie qu'une partie importante du mouvement œcuménique s'est enracinée dans la vie des Églises, mais beaucoup d'activité œcuménique continuera par d'autres canaux et dans des Églises qui ne sont pas membres du Conseil » (*The Genesis of the World Council of Churches*, dans *A History of the Ecumenical Movement*, par House and Ch. Neill, Londres, 1954, p. 722).

Cela est vrai tout particulièrement de l'Église catholique. Nous rappellerons brièvement les faits principaux.

1. *Sous Léon XIII.* — Le souci de refaire l'unité chrétienne a toujours préoccupé la hiérarchie catholique. Mais un accent nouveau pour le traduire date vraiment du pontificat de Léon XIII. Qu'il s'adresse aux Orientaux, aux Anglais ou aux Écossais, le ton n'est nullement celui d'un juge de la foi qui condamne des hérétiques, mais celui d'un Père et d'un ami qui estime ceux qui se sont séparés de lui et les invite à la réconciliation. Aux Orientaux, il dit : la différence qui cause la séparation n'est pas très grande; elle porte surtout sur la primauté du pape que les Pères grecs avaient reconnue; l'union est voulue par le Christ; tous les droits et rites des Orientaux seraient maintenus; la gloire de leurs traditions serait conservée; à l'hostilité d'une autre époque, a succédé leur bienveillance à l'égard des Latins; aucun intérêt humain, mais la seule volonté du Christ presse le pape de faire cet appel à l'unité. Pourrait-on mieux dire aujourd'hui? Et se tournant vers l'Occident, Léon XIII demande aux fils de la Réforme d'oublier le passé et, puisqu'ils commencent à désirer l'entente entre chrétiens, qu'ils comprennent que la condition en est l'accord dans une même foi (Encycl. *Grande munus* [30 sept. 1880]; *Orientalium* [30 nov. 1894], *Praeclara gratulationis* [1894]; cf. ici, IX, 351-52).

En 1895, Léon XIII écrivait sa lettre aux Anglais et y suivait à sa manière les suggestions du Père Portal. Il ne leur adresse pas seulement un appel émouvant, il loue leur respect de la dignité humaine, leur intérêt pour la religion, leurs œuvres de bienfaisance, leur observance du dimanche, *dierum sacrarum publice inviolata religio* (*Ad Anglos* [15 avr. 1895]; cf. IX, 347). En 1898, il n'oubliait pas de rappeler aux Écossais que S. Ninien, tout épris de l'Église romaine, avait porté la foi en Écosse deux siècles avant que S. Augustin ne la portât aux Anglais; il louait leur amour des saintes Écritures et de la personne du Christ; il s'efforçait de leur montrer que cela est insuffisant pour une pleine vie chrétienne et qu'il leur manque le sacrifice eucharistique et d'autres biens que seule l'appartenance à l'Église romaine pourrait leur procurer; enfin, il constate chez eux des dispositions plus amicales (Encycl. *Caritatis studium* [1898]).

Léon XIII encouragea les efforts de lord Halifax et du Père Portal pour le rapprochement des Anglicans. Il fit reprendre la question des ordinations anglicanes, qu'il dut cependant déclarer invalides (Lettre *Apostolicae curae*, 1896), et constitua une commission cardinalice « pour promouvoir la réconciliation des dissidents avec l'Église catholique » (cf. IX, 347; XI, 1159-66).

2. *La prière pour l'unité. Les conversations de Malines.* — En 1908, deux ans avant la Conférence d'Édimbourg, l'épiscopalien Paul Wattson lança l'idée de prier pour l'unité chrétienne, du 18 au 25 janvier. Un an plus tard, il devenait catholique avec les deux congrégations qu'il avait fondées. Le pape Pie X bénissait l'Octave de prières, qui commençait ainsi sa pacifique invasion.

En 1920, la Conférence de Lambeth émit un appel général à l'unité : les évêques anglicans et leur clergé se disaient disposés à recevoir « une forme de commission ou de reconnaissance qui recommanderait notre ministère à leurs congrégations, comme trouvant sa place dans la vie d'une unique famille » (*A History, op. cit.*, p. 448). Quelques catholiques et leurs amis anglicans pensèrent que les évêques de Lambeth étaient prêts à recevoir un supplément d'ordination, si cela était nécessaire pour refaire l'unité chrétienne. Lord Halifax demanda au cardinal Mercier de tenir ce qui fut appelé « les conversations de Malines ». Pie XI approuvait : le cardinal Gasparri l'écrivit au cardinal Mercier. Quatre importantes conversations eurent lieu, de 1921 à 1925. Du côté anglican intervinrent, avec lord Halifax, le Dr Gore, le Dr Robinson, le Dr Kidd; du côté catholique, autour du cardinal Mercier, Mgr van Roey, M. Portal, Mgr Batiffol, le chanoine Hemmer. Sur bien des points l'accord semblait facile. La question principale était la doctrine romaine de la juridiction du pape. L'entente ne fut pas possible. Toutefois, l'espoir de progresser était permis. Les anglicans reconnaissaient au pape une responsabilité spirituelle universelle, un pouvoir spirituel de direction, une surintendance générale, une sollicitude du bien de l'Église universelle. « Ce qui perce à travers ces expressions, concluait le rapport des catholiques, c'est le sentiment d'une haute mission, qui est celle du pape, et qu'à la primauté d'honneur, s'ajoute pour lui une primauté de responsabilité » (cf. Jacques de Bivort de La Saudée, *Documents sur le problème de l'union anglo-romaine*, Paris, 1949). Les conversations de Malines ont montré la possibilité et l'utilité des dialogues interconfessionnels. Trop d'obstacles s'opposaient à un plein succès : les anglicans ne représentaient qu'une minime partie de leur Église et la préparation manquait, qui eût pu amener des changements profonds.

3. *Initiatives diverses.* — La prière de l'Octave de janvier, telle que l'avait conçue le Père Paul Wattson, se répandait de plus en plus dans le monde catholique et quelques non-catholiques priaient dans le même temps pour l'unité. Un saint prêtre de Lyon, l'abbé Couturier, voyant le désir de certains anglicans de s'unir à cette prière et se rendant compte qu'on ne pouvait demander à des non-catholiques, mal disposés envers la papauté, de prier pour leur retour à l'Église romaine, proposa aux non-catholiques une formule qu'ils pussent accepter. Il leur demanda de prier pour l'unité de l'Église, comme le Christ le veut, et par les moyens que le Christ voudra. Chaque jour, on priait pour la sanctification des diverses

confessions chrétiennes : ainsi tout allait pour le mieux dans la charité et l'égalité. Ces formules étaient proposées aussi aux catholiques, afin que la même prière fût faite par tous. On voulait par là éviter le reproche de certains protestants à qui il déplaisait de savoir les catholiques en prière pour la réconciliation de leurs frères, séparés d'avec l'Église romaine. Les catholiques cependant doivent prier selon leur foi; ils ne peuvent ignorer, ni paraître ignorer que l'unité voulue par le Christ est celle qu'il a donnée à son Église et que cette Église doit donner à ceux qui l'ont perdue. Que tous les chrétiens prient donc pour l'unité; que chacun demande cette unité selon sa propre conception, mais que les catholiques continuent de prier pour que leurs frères séparés acceptent la foi de l'Église de Rome. L'ensemble de l'activité de l'abbé Couturier fut admirable; il gagna le cœur de bien des protestants et orthodoxes et contribua puissamment à créer le climat fraternel dont jouissent les chrétiens.

L'abbé Couturier avait puisé son ardeur œcuménique au monastère d'Amay, en Belgique. Là, un moine aux larges vues, Dom Lambert Beauduin, avait fondé un monastère consacré à la réunion des Églises. Les bénédictins d'Amay (transférés ensuite à Chevetogne) lancèrent en 1926 la revue *Irénicon*, dans laquelle ils commençaient une action qui ne vise ni aux conversions individuelles, ni aux conversions corporatives, mais seulement à préparer le terrain pour une union future. Chevetogne est un des centres les plus connus et les plus actifs de l'œcuménisme catholique.

D'autres initiatives ont suivi. En France, plusieurs dominicains, à la suite du P. Congar, dont le livre *Chrétiens désunis* a fait époque, et du P. Christophe Dumont, directeur de *Russie et Chrétienté*, d'*Istina* et de *Vers l'Unité*, se consacrent au labeur œcuménique. Les Pères Assomptionistes publient à Paris l'édition française d'*Unitas*. L'Association *Unitas*, formée à Rome en 1945, collabore à l'œuvre œcuménique par son *Foyer Unitas*, qui aide les chrétiens de toute confession venant à Rome, et par sa revue *Unitas*, qui paraît en quatre éditions : anglaise, espagnole, française, italienne. En Allemagne, le mouvement *Una Sancta*, commencé par Metzger, une victime du nazisme, est entretenu par l'abbaye de Niederaltaich. En Hollande, une intense activité œcuménique se déploie dans l'Union de S. Willibrord, l'Union Pierre Canisius, les instituts des Dames de Béthanie, du Graal, etc. Un peu partout, les conférences entre théologiens catholiques se multiplient. A Paderborn, elles se tiennent périodiquement, avec grand profit (cf. C. Boyer, *Il problema ecumenicon oggi*, Brescia, 1960). Dans l'Amérique du Nord, les Franciscains de Graymoor, fils du Père Paul Wattson, les Pères Paulistes, des jésuites, comme les PP. Weigel, J. C. Murray, Hardon, Kilmartin, Duff, Dulles, le cardinal Cushing, l'évêque Wright et d'autres contribuent efficacement au mouvement œcuménique.

4. *Conférences œcuméniques.* — Une première conférence entre dirigeants de l'œcuménisme catholique eut lieu en 1950, près de Rome, à Grottaferrata. Une organisation permanente fut ensuite créée, qui prit le nom de Conférence catholique pour les questions œcuméniques et qui se mit en relation avec le Conseil œcuménique. Elle tint des sessions presque annuelles. Depuis 1950 et jusqu'au décret conciliaire, l'activité œcuménique des catholiques est réglée par l'Instruction du S.-Office *Ecclesia catholica* (20 déc. 1949; *A. A. S.*, XLII [1950], p. 142 sq.). Le désir d'unité que manifestent les dissidents, est-il dit dans ce document, est une grâce de l'Esprit-Saint obtenue par la prière des fidèles. L'action œcuménique est confiée aux évêques. Il faut éviter un irénisme imprudent qui mettrait en péril la doctrine. Les conférences entre théologiens catholiques et théologiens non catholiques sont permises. On n'y doit rien dissimuler de la vérité et, en particulier, on doit la déclarer franchement en ce qui regarde la nature et le processus de la justification, la constitution de l'Église, le primat de juridiction du Pontife romain et l'unique union véritable par le retour des dissidents à l'unique véritable Église du Christ. Tous les fidèles, et surtout les prêtres et les religieux, sont instamment exhortés à promouvoir par leurs prières et leurs sacrifices le progrès de l'unité chrétienne.

5. *Jean XXIII et l'annonce du concile.* — L'annonce faite par le pape Jean XXIII d'un concile œcuménique, qui devait être pour les chrétiens séparés un suave appel à l'unité, a été en fait un grand événement pour le mouvement œcuménique. Le communiqué de l'*Osservatore romano* disait : « Le Concile, dans la pensée du Saint-Père, vise non seulement l'édification du peuple chrétien, mais il veut aussi être une invitation aux Communautés séparées pour rechercher l'unité, que tant d'âmes désirent sur tous les points de la terre » (26 janv. 1959). D'une part, le Concile pouvait supprimer quelques obstacles à la réconciliation et donner, d'autre part, leur plein éclat aux titres de l'Église catholique romaine. Le temps de la préparation fut marqué par de nombreux signes de bonne volonté dans les diverses confessions. Les visites faites au Pontife romain par l'archevêque de Cantorbéry, par l'évêque épiscopalien Lichtenberger, par le Modérateur de l'Église d'Écosse, par d'autres encore, expriment la douceur d'un climat nouveau. La création par le pape du Secrétariat pour l'union des chrétiens en préparation du Concile a montré comment l'Église, qui ne peut faire partie du Conseil œcuménique, n'est pas moins intéressée que ce Conseil à la restauration de l'unité chrétienne et qu'elle peut communiquer avec tous les chrétiens. Le Saint-Père a voulu le Secrétariat, a-t-il dit lui-même, « pour montrer davantage notre amour et notre bienveillance envers ceux qui s'appellent chrétiens, mais sont séparés de cette chaire apostolique, afin qu'ils puissent eux aussi suivre les travaux du Concile et trouver plus aisément le chemin pour parvenir à cette unité pour laquelle Jésus-Christ adressa à son Père une prière si ardente ».

6. *Les années conciliaires et la réalité œcuménique.* — Dès sa création, le Secrétariat pour l'unité des chrétiens a exercé une activité intense. Les conférences du cardinal Bea en Italie, en Allemagne, en France, en Hollande, en Angleterre, en Suisse, aux États-Unis, à Beyrouth provoquèrent un mouvement de sympathie de la part des autorités des chrétientés séparées de Rome. Dans le nouveau climat qu'elles entretenaient, il fut possible d'inviter les différentes Églises et Communautés à envoyer des observateurs au Concile. A la première session, les principales communions furent représentées. L'Église russe envoya deux délégués. Les autres Églises orthodoxes s'abstinrent; mais plusieurs personnalités de l'Orthodoxie acceptèrent d'être les hôtes du Secrétariat. Les observateurs furent présents à toutes les sessions. Leur influence sur le Concile fut réelle. Assistant en bonne place à toutes les Congrégations générales, ils rappelaient par leur présence la tâche œcuménique du Concile; ils avaient ensuite toute facilité pour converser avec les Pères, pour manifester leurs réactions, pour faire connaître leurs désirs. Les évêques s'efforçaient non seulement de ne pas les blesser, mais même de les satisfaire autant que le respect de la vérité le permettait.

7. *L'action de Jean XXIII et de Paul VI et le travail parallèle du Conseil mondial des Églises.* — Le pape Jean XXIII ouvrait les cœurs à la confiance par les appels qu'il renouvelait dans ses discours avec une originale et affectueuse simplicité. Il conviait les chrétiens séparés à entrer dans leur propre maison; ils étaient ses frères et ses fils; il était lui-même Joseph leur frère; il voulait rendre l'Église plus belle pour la faire plus attrayante; il disait aux observateurs que, s'ils avaient pu lire dans son cœur, ils y auraient vu plus d'affection encore que dans ses paroles. Son agonie et sa mort, offertes pour l'unité, émurent tous les chrétiens. Cette admirable charité s'unissait à un grand souci de la doctrine, et les protestants avisés ne s'y trompaient pas (cf. P. Bourguet, *Opinions sur le Concile*, 2e éd., page 29 sq.). Dans sa première encyclique *Ad Petri Cathedram*, Jean XXIII définit l'unité donnée par le Christ et possédée par l'Église catholique comme une unité de foi, de culte et de gouvernement; dans l'encyclique *Aeterna Dei*, pour le XVe centenaire de S. Léon le Grand, il voit le Pontife romain comme le principe et le soutien de l'unité.

On savait le nouveau pape Paul VI très ouvert aux questions œcuméniques. Dans le discours prononcé pour l'ouverture de la seconde session du Concile par lui convoquée, il rappela que l'une des causes du Concile était le souci de communiquer à tous les baptisés cette unité parfaite que le Christ a donnée à son Église et qui

se réalise par l'acceptation de la même foi, des mêmes sacrements, du même régime. Tandis que le Concile, disait-il, enclôt dans l'unique bergerie du Christ tous ceux qui lui appartiennent de plein droit, il ouvre les portes et il appelle les autres chrétiens à cette parfaite œcuménicité. Ayant ainsi formulé la doctrine, le pape parlait des espérances et des difficultés de la réconciliation et il donnait aux chrétiens séparés une satisfaction — satisfaction très désirée — celle de demander et d'offrir le pardon pour les torts réciproques : « Nous devons admettre qu'il y ait eu de notre part quelque faute dans cette séparation; nous en demandons humblement pardon à Dieu et nous demandons pardon à nos frères eux-mêmes, s'ils croient avoir reçu de nous quelque tort. En ce qui nous regarde, nous sommes prêt à pardonner les torts causés à l'Église catholique et à oublier la tristesse dont elle a été affligée à cause des longues dissensions et séparations ».

A la clôture de cette seconde session, Paul VI annonça qu'il se rendrait en Palestine « pour offrir au Christ son Église, pour appeler à elle, qui est unique et sainte, les frères séparés ». En fait, dans le message adressé de Bethléem à l'Église et au monde, il définissait ainsi son attitude : « Nous sommes disposé à prendre en considération tout moyen raisonnable capable d'aplanir les voies du dialogue, dans le respect et la charité, en vue d'une rencontre à venir — et que Dieu veuille qu'elle soit proche — avec les frères chrétiens encore séparés de nous. La porte du bercail est ouverte. L'attente de tous est loyale et cordiale. Le désir est fort et patient. La place disponible est largement commode. Le pas à franchir est attendu avec toute notre affection et peut être accompli avec honneur et dans la joie mutuelle. » Et Paul VI ajoutait : « Nous mettons notre confiance dans la prière. Même si elle n'est pas encore commune, celle-ci peut être au moins simultanée et monter parallèlement de nos cœurs, comme de ceux des chrétiens séparés, pour se rejoindre aux pieds du Très-Haut, le Dieu de l'unité. »

Le pèlerinage du pape à Jérusalem culmina avec la rencontre, sur le Mont des Oliviers, du Pontife romain et du patriarche de Constantinople, S. S. Athénagoras. Dans l'accolade fraternelle qui unit les chefs des deux Églises, on put voir le résultat, le plus heureux jusqu'à ce jour, du mouvement œcuménique et l'annonce, pour un temps assez rapproché, de l'union attendue depuis neuf siècles.

Ces bons rapports ont été maintenus des deux côtés par une suite d'initiatives opportunes. Le chef vénérable de S. André, conservé dans la basilique de S.-Pierre, a été remis à l'Église de Patras, de qui on l'avait reçu, et il est devenu là le but de nombreux pèlerinages. Toutes les Églises orthodoxes, invitées par le patriarche de Constantinople, ont célébré à Rhodes un synode, dans lequel elles ont décidé la préparation de conversations officielles avec l'Église de l'antique Rome et, en attendant, elles ont autorisé chacune des Églises particulières à ouvrir, pour son propre compte, un dialogue avec l'Église romaine, si elle le désirait.

Le 6 août 1964, le pape Paul VI publia sa première encyclique, *Ecclesiam suam*. Il y affirmait la volonté de l'Église d'engager le dialogue avec toutes les classes d'hommes. Avec les chrétiens séparés, il acceptait le principe œcuménique : mettre en évidence ce qui est commun à tous plutôt que ce qui divise; il se déclarait prêt « sur de nombreux points où l'on diffère, comme la tradition, les formes de la piété, les lois canoniques, le culte divin, à considérer comment satisfaire aux légitimes désirs des frères encore séparés ». Sachant que beaucoup de non-catholiques regardent la primauté papale comme un obstacle à l'unité chrétienne, il écartait un tel préjugé : « Sans le pape, non seulement l'Église catholique ne serait pas telle, mais l'office pastoral suprême, efficace et décisif de Pierre venant à manquer dans l'Église du Christ, l'unité se décomposerait, et on chercherait en vain ensuite à la recomposer sur des principes se substituant au seul principe authentique, établi par le Christ lui-même. »

La troisième session du concile s'ouvrit le 14 sept. 1964. La discussion sur la collégialité fut suivie par les non-catholiques avec beaucoup d'intérêt. La conclusion, qui maintenait les définitions du premier concile du Vatican, tout en établissant le caractère sacramentel et le pouvoir de l'épiscopat dans sa communion hiérarchique avec le Pontife romain, ne satisfaisait pas tous leurs espoirs, mais elle fut reconnue par eux comme conforme aux exigences de la dogmatique catholique. La longue et ardente invocation à la Vierge, que le Pape Paul VI inséra dans son discours de clôture, et la proclamation de Marie, Mère de l'Église, ne pouvaient plaire à beaucoup de protestants; mais elles manifestaient la liberté de l'Église et le besoin qu'elle éprouve de la protection de la Mère de Dieu.

Pendant ce temps, le *Comité exécutif du Conseil mondial des Églises* avait tenu ses assises à Odessa (févr. 1964). Il avait adressé aux Églises demeurées en dehors du Conseil, — et sans doute en premier lieu à l'Église romaine — une invitation à examiner comment elles pourraient entrer avec les Églises-membres du Conseil dans une communion de rencontres personnelles, de conversations ouvertes, de prières faites en commun et de coopération dans les tâches chrétiennes. On fit toutefois une addition à la définition de l'unité telle qu'elle avait été proposée à New Delhi : les Églises-membres refusaient « une autorité administrative centralisée ». Cette addition a été interprétée par des protestants notables comme un refus formel d'une autorité semblable à celle que l'Église catholique tient pour essentielle. Cf. *Ecumenical Review*, juill. 1964, art. de M. Lukas Visher; et Service œcuménique de presse et d'information, Genève, 13 août 1964, déclaration de M. Visser't Hooft. L'ecclésiologie de l'Église catholique serait donc incompatible avec la doctrine du Conseil mondial des Églises, contrairement à la déclaration de Toronto (1950), qui affirmait n'avoir aucune doctrine déterminée et n'exclure aucune ecclésiologie.

Une attitude plus encourageante a été prise en févr. 1965, à Enugu (Rhodésie occidentale), à la réunion du Comité central exécutif du Conseil. On y décida de constituer une Commission mixte, composée de six catholiques et de huit membres du Conseil, pour étudier les conditions du dialogue. Le cardinal Bea, visitant à Genève le Conseil mondial des Églises, exprima le consentement de Rome à ce projet. Ces décisions constituent un heureux événement : pour la première fois, des représentants du Conseil se rencontreront de façon officielle avec des représentants de l'Église catholique pour traiter ensemble de leurs problèmes. Au même moment, le Patriarche Athénagoras envoyait à Rome une délégation, pour informer le Secrétariat catholique sur le synode de Rhodes et pour traiter de la manière de commencer le dialogue.

8. *Le Décret conciliaire sur l'œcuménisme.* — Ces efforts et ces espérances de tant d'hommes dévoués à la cause de l'unité ont eu, en quelque sorte, leur consécration dans le décret conciliaire sur l'œcuménisme. Ce décret comprend un court prologue et trois chapitres.

Le *prologue* exprime l'intention du concile, qui est de répondre au désir d'unité manifesté par les communautés chrétiennes et de contribuer à sa réalisation. Le décret s'adresse aux catholiques.

Le premier chapitre a pour titre *Principes catholiques de l'œcuménisme*. Sans doute, catholiques et non catholiques sont engagés dans un seul œcuménisme : un mouvement est défini par son terme et tous les chrétiens regardent l'œcuménisme comme un mouvement vers l'unité dans la même foi. Mais le catholique se dirige vers ce terme avec des principes qui lui sont propres. Dans le décret, l'œcuménisme est décrit comme un ensemble d'efforts pour reconstituer l'unité chrétienne. De part et d'autre, il faut s'efforcer d'éviter dans les rapports mutuels ce qui blesserait la vérité et la justice, mais on doit également chercher à promouvoir le dialogue entre des délégués compétents. Le but est d'arriver à participer à la même célébration de l'eucharistie dans l'unité d'une seule et unique Église. Cette unité, selon les principes catholiques, a été donnée par le Christ à son Église de façon inamissible : l'Église du Christ est fondée sur les Douze Apôtres, parmi lesquels Pierre a reçu les clefs du royaume des cieux, avec la mission de confirmer et de nourrir dans la parfaite unité toutes les brebis du troupeau. Recomposer par le dialogue l'unité de tous les chrétiens, telle est la tâche de l'œcuménisme. L'Église romaine peut s'y consacrer en union avec les chrétiens séparés d'elle, sans renoncer à son caractère propre.

Le *deuxième chapitre* énumère *les moyens de l'œcuménisme.* Le premier consiste dans l'effort que fait l'Église catholique pour se renouveler elle-même. Elle montre ainsi sa volonté d'accomplir tout ce qui est possible pour faciliter aux autres les sacrifices que demande l'unité. Elle n'attend pas orgueilleusement qu'on vienne à elle. Elle va à la rencontre des autres, se dépouillant, autant qu'elle le peut, de ce qui leur déplaît, même si c'est défendable, et se revêtant de ce qu'ils aiment, surtout s'il s'agit de perfectionner ce qu'elle possède déjà. Le concile a approuvé les mouvements que cet esprit a suscités : pour la liturgie, pour le culte de la Bible, pour le progrès social, pour la promotion du laïcat... La pratique d'une sincère humilité et d'une charité active ouvre les cœurs à la lumière. Le concile recommande instamment la prière pour le don éminemment surnaturel de l'unité et il désire que parfois on s'unisse pour cette prière avec les frères séparés. Grande importance est aussi donnée aux conférences mixtes entre théologiens : tenues sur un pied d'égalité, en toute charité et en pleine clarté, sans faux irénisme, elles sont nécessaires pour que l'unité dans la doctrine progresse et elles profitent à tous par l'approfondissement de la vérité qu'elles procurent. Enfin la collaboration entre chrétiens, sur tous les terrains où elle est possible, est en elle-même désirable et prépare des accords plus intimes sur le plan religieux. Un directoire post-conciliaire est prévu pour l'application concrète de ces directives générales. La première partie en sera publiée en mai 1967 (cf. *infra*, 3361).

Dans le *troisième chapitre*, les Pères du concile rappellent aux catholiques *les liens qui les unissent* déjà très réellement *aux chrétiens séparés* du Siège apostolique. Ces liens sont constitués par ce qu'on désigne sous le nom de *vestigia Ecclesiae*, c.-à-d. tout ce que les Églises et les communautés ecclésiales ont gardé des trésors chrétiens, lorsqu'elles ont rompu avec l'Église de Rome. La considération de l'unité qui en résulte, tout imparfaite qu'elle soit, excite la charité entre frères chrétiens et intensifie leur désir de la parfaite unité.

Les Pères énumèrent avec complaisance les richesses spirituelles des *Églises orthodoxes :* origine apostolique de plusieurs d'entre elles, gloire de grands conciles et des Pères qui les ont illustrés, splendeur de la liturgie autour d'une eucharistie authentique, culte filial de la Mère de Dieu, grâce des sept sacrements. Particulière mention est faite de la spiritualité orientale et de l'institution monastique qui la représente et qui en vit. Les Églises d'Orient n'ont pas à craindre une unité tyrannique, qui détruirait leurs légitimes traditions. Le concile déclare que ces Églises « se souvenant de l'unité nécessaire de toute l'Église, ont la faculté de se gouverner selon leurs propres disciplines, lesquelles conviennent mieux au caractère de leurs fidèles et sont plus aptes à procurer le bien des âmes ». Même dans l'exposition de la doctrine catholique, une certaine diversité de méthode et de points de vue peut être admise. Les richesses théologiques de l'Orient et de l'Occident ont des aspects complémentaires. Les différences légitimes manifestent la catholicité de l'Église, comme le prouve l'existence même des Églises orientales unies.

Les *Anglicans* et les *Protestants* n'ont pas conservé autant de moyens chrétiens que les Orthodoxes, et encore diffèrent-ils beaucoup entre eux en ce qu'ils ont retenu de l'héritage commun. Le concile, sans entrer dans le détail de ces divergences, met en évidence ce qui est généralement observé par tous. La foi dans le Christ, Dieu et Sauveur, est un trésor incomparable qui, de sa nature, incite et incline à la recherche de l'unité. L'amour et la méditation de la Sainte Écriture constituent une ressource précieuse de vie chrétienne et une espérance pour le progrès de l'unité. Le baptême communique la vie du Christ et par lui-même incorpore au Christ. Si les protestants ont perdu la vérité de l'eucharistie, le dialogue pourra les aider à la retrouver à partir de la Cène qu'ils célèbrent. En somme, les protestants ont gardé assez de secours religieux pour vivre chrétiennement dans le privé et pratiquer dans leurs communautés un culte sincère, qui tend à glorifier Dieu. Quand ils interprètent la morale évangélique autrement que les catholiques, une discussion fraternelle reste possible en raison de leur volonté d'obéir au Christ.

Conclusion. — Pour conclure, le concile recommande aux fidèles d'éviter, dans leur action œcuménique, toute légèreté et toute imprudence. Confiants dans la puissance de l'Esprit-Saint et attachés à la foi catholique, qu'ils unissent leur action à celle de leurs frères séparés pour l'avancement de l'unité chrétienne.

L'action du concile pour l'œcuménisme s'est étendue à d'autres décrets conciliaires. Plusieurs évêques ont pris conscience de l'urgence d'un problème qu'auparavant ils avaient peu connu. Depuis longtemps, les dirigeants du Conseil mondial des Églises insistaient pour la révision de certaines questions devenues irritantes, et des changements ont été introduits dans la mesure où le permettait la doctrine. Peut-être est-ce d'un point de vue œcuménique qu'ont été rédigés les schémas concernant les mariages mixtes, les rapports de l'Écriture et de la Tradition, la liberté religieuse, et cela est encore vrai pour plusieurs points du décret sur l'Église.

Toutefois, c'est surtout au moment solennel où le pape Paul VI a proclamé, dans la basilique S.-Pierre, pendant la session publique du 21 nov. 1964, le décret conciliaire sur l'œcuménisme, que l'Église s'est engagée officiellement dans le mouvement œcuménique et que, sans devenir membre du Conseil mondial des Églises, elle s'est offerte à poursuivre, de concert avec les autres Églises et Communautés ecclésiales, ses efforts pour la réalisation toujours plus pleine de la prière du Christ, *ut sint unum.*

9. *L'Acte de fraternité entre Rome et Constantinople.* — Le dernier jour du concile, 7 décembre 1965, eut lieu, dans la plus rayonnante splendeur de la basilique de Saint-Pierre, un événement de haute inspiration œcuménique. En présence des Pères conciliaires, le pape Paul VI et le patriarche de Constantinople Athénagoras, représenté par une délégation, firent une déclaration commune, par laquelle ils entendaient l'un et l'autre « regretter les paroles offensantes, les reproches sans fondement et les gestes condamnables qui, de part et d'autre, ont marqué ou accompagné les tristes événements de cette époque (celle de la rupture); — regretter également et enlever de la mémoire du milieu de l'Église les sentences d'excommunication, qui les ont suivis et dont le souvenir opère jusqu'à nos jours, comme un obstacle au rapprochement dans la charité, et les vouer à l'oubli; — déplorer, enfin, les fâcheux précédents et les événements ultérieurs qui, sous l'influence de divers facteurs, parmi lesquels l'incompréhension et la méfiance mutuelles, ont finalement conduit à la rupture effective de la communion ecclésiastique. »

1° *Après le concile.* — Dans le même esprit, le pape Paul VI et l'archevêque de Cantorbéry, Dr Michel Ramsey, unis à Rome, le 23 mars 1966, en la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, firent aussi d'un commun accord une déclaration, par laquelle ils remettaient le passé à la miséricorde divine, recommandaient l'amour fraternel entre les fidèles de l'Église catholique et ceux des Églises de la communion anglicane, et souhaitaient l'ouverture d'un dialogue qui pût conduire à l'unité.

La session annuelle du Comité central, en février 1966, à Genève, reçut le premier rapport du groupe mixte proposé à Enugu et comprenant, après accord entre les deux parties, six membres catholiques et huit nommés par le Conseil œcuménique. Ce groupe avait eu pour tâche d'examiner les possibilités de dialogue et de collaboration. Il proposait des échanges d'observateurs, surtout avec la Commission *Foi et Ordre*, et divers sujets d'études en commun.

Du 18 au 26 juillet 1966, une importante Conférence, intitulée *Église et Société*, fut organisée et tenue par le Conseil œcuménique, à Genève, sur les principaux problèmes de la société contemporaine et sur l'action de l'Église dans le monde. Une riche documentation en est résultée. Les pays en voie de développement étaient largement représentés, et leurs désirs furent plus d'une fois exprimés comme des appels à la révolution et à la violence.

Une réunion mixte de catholiques et de membres du Conseil œcuménique fut aussi convoquée à Genève, pour aboutir à une entente sur la façon de célébrer la Semaine de prières pour l'unité, en janvier ou à la Pentecôte.

Le pape Paul VI, recevant, le 29 avril 1967, les membres et consulteurs du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, prononça un discours très significatif pour souligner l'importance qu'il attache à l'activité œcuménique, bien

qu'il en connaisse les difficultés. Il annonça la prochaine parution du Directoire présenté par le Secrétariat. De fait ce Directoire fut publié le 14 mai 1967. Il est d'ordre pratique et complète le Décret conciliaire sur l'œcuménisme par les précisions qu'il apporte et les applications qu'il indique. Les questions relatives à la *communicatio in sacris* y sont particulièrement déterminées. Il aura une deuxième partie.

Le pèlerinage du pape aux lieux des grands conciles d'Éphèse et de Constantinople, sa nouvelle rencontre avec le patriarche Athénagoras et la venue de celui-ci à Rome (oct. 1967) ont constitué une autre très heureuse étape sur la voie de la réconciliation avec l'Orient chrétien. M. Blake, le nouveau secrétaire du Conseil œcuménique, a loué sans réserve cette initiative du pape, ce qui est l'un des signes de la bonne entente qui existe entre le Conseil œcuménique et l'Église catholique.

Le Comité central du Conseil œcuménique a tenu, en août 1967, sa session à Héraclion, en Crète. On y a préparé la quatrième Assemblée qui doit se réunir à Upsala, en juillet 1968, et que l'on prévoit devoir être importante pour l'avenir du Conseil œcuménique. Quinze observateurs catholiques y seront admis. A Héraclion, le second rapport du Groupe mixte a été présenté. Le cardinal Cicognani disait dans la lettre, qu'il avait adressée au cardinal Bea, pour lui communiquer l'approbation du Saint-Père : « Indubitable est donc la volonté de l'Église catholique de collaborer à l'effort œcuménique universel. Son élan s'appuie sur les documents conciliaires qui traitent de l'unité ». Certaines tensions ont apparu à Héraclion, dont il faut éviter d'exagérer la gravité : on les observe entre les Églises orthodoxes et l'inclinaison protestante du Conseil œcuménique; entre les Églises orthodoxes elles-mêmes insuffisamment unies; et dans le Conseil aussi, entre la recherche théologique et l'action sociale ou politique. Autant de problèmes que cherchera à résoudre la prochaine Assemblée.

Ch. Boyer, s. j.

Bibliographie. — 1. *Catholiques :* Yves Congar, O. P., *Chrétiens désunis. Principes d'un « œcuménisme » catholique*, Paris, 1937; *La catholicité en marche. Réalisations et espoirs de l'Église (XIXe-XXe s.)*, Genève et Paris, 1948; *Chrétiens en dialogue. Contributions catholiques à l'œcuménisme*, Paris, 1964 (ouvrage dans lequel l'auteur a rassemblé les articles publiés par lui en différentes revues et concernant l'œcuménisme). — C.-J. Dumont, O. P., *Les voies de l'unité chrétienne. Doctrine et spiritualité*, 1954. — C. Boyer, *Unità cristiana e Movimento ecumenico*, Rome, 1955; *Christian Unity*, New York, 1962; — C. Boyer e D. Bellucci, *Unità cristiana e Movimento ecumenico, Testi e Documenti*, Rome, 1963. — Hans Küng, *Concile et retour à l'unité* (trad. franç.), préface de S. E. le card. König, 1961. — *Lumière et Vie*, no 19 (janv. 1955) « Chrétiens séparés devant l'œcuménisme ». — C. de Vogel, *Du protestantisme orthodoxe à l'Église catholique*, 1956. — Maurice Villain, *Introduction à l'œcuménisme*, Paris, 1958. — *One Fold* (Un seul troupeau), *Essays and documents to commemorate the Golden Jubilee of the Chair of Unity Octave*, New York, 1959. — Alberto Bellini, *Il movimento ecumenico*, Padoue-Rome, 1959. — Ivan Sofranov, *Histoire du mouvement bulgare vers l'Église catholique au XIXe s.* Préface du P. C.-J. Dumont, O. P., Paris, 1959. — *Qu'attendons-nous du concile?*, Bruxelles, « La Pensée catholique », 1961. — Georges Tavard, A. A., *Petite histoire du mouvement œcuménique*, Paris, 1961. — *Le Christ et les Églises* (panorama des principales communions chrétiennes, par plusieurs auteurs), Paris, 1961. — M.-J. Le Guillou, O. P., *Mission et Unité. Les exigences de la Communion*, 1961; *L'Esprit de l'orthodoxie grecque et russe*, 1961. — Gregory Baum, O. S. A., *L'unité chrétienne d'après la doctrine des papes, de Léon XIII à Pie XII* (tr. de l'anglais par André Renard, O. S. B.), 1961. — François Biot, O. P., *Communautés protestantes*, 1961. — *Le sens du concile. Une réforme intérieure de la vie catholique.* Lettre pastorale de l'épiscopat hollandais, trad. franç., Paris, 1961. — Mgr A. Renard, *Situation actuelle de l'Église*, 1961. — Mgr Jean Rupp, *Accession à l'œcuménisme*, 1961. — Georges Huber, *Vers l'union des Chrétiens*, préface de S. É. le cardinal Bea, 1961. — Chan. Jacques Leclercq, *La rencontre des Églises*, 1962. — Heinrich Schlier, Hermann Volk, Wilhelm de Vries, *Unité de l'Église et tâche œcuménique*, trad. de l'allemand par R. Marlé, 1962. — Jérôme Hamer, O. P., *L'Église est une communion*, Paris, 1962. — « Académie mariale pontificale », *De Mariologia et Œcumenismo*, Rome, 1962 (la dernière partie esquisse la mariologie des Byzantins (B. Schultze, S. J.), des grands Réformateurs (Ed. Stakemeier), des Protestants proches de nous (A. Brandenburg). — Maurice Villain, *Œcuménisme spirituel : Les écrits de l'abbé Couturier*, préface de S. B. Maximos IV, Paris, 1963. — Joseph Ratzinger, *Frères dans le Christ : L'esprit de la fraternité chrétienne*, trad. de l'allemand par Dom Rochais et Dom Écrard, O. S. B., Paris, 1963. — Bernard Lambert, O. P., *Le problème œcuménique*, 1962. — *Union et désunion des chrétiens.* Recherches œcuméniques (L. Bouyer, J. Coppens, I.-H. Dalmais, H. Jedin, A. Simon), Desclée, De Brouwer, 1964. — Otto Karrer, *L'unité chrétienne*, Mulhouse, 1965.

2. *Non-catholiques ou confrontations théologiques mixtes.* — Chan. Cristiani et Pasteur Rilliet, *Catholiques. Protestants. Frères pourtant*, Paris, 1955. — R. Mehl, professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, *Du catholicisme romain. Approches et interprétations*, Paris, 1957. — Oscar Cullmann, *Catholiques et Protestants. Un projet de solidarité chrétienne*, Paris, 1957. — Max Thurian, *L'unité visible des chrétiens et la tradition*, Paris, 1961; *Marie, Mère du Seigneur, figure de l'Église*, Taizé, 1962; *Amour et vérité se rencontrent*, Taizé, 1964; *Joie au ciel; exulte, la terre. La célébration de l'Eucharistie*, Taizé, 1962. — W. A. Visser't Hooft, *Les exigences de notre vocation commune*, Genève, 1960. — Roger Schutz, *L'Unité, espérance de vie*, Taizé, 1962. — Office de Taizé, 1962. — Stephen Neill, *L'Anglicanisme et la communion anglicane*, Paris, 1961. — *Dialogue œcuménique* (J. Bosc, Y. Congar, M.-J. Le Guillou, E. Melia, O. Rousseau, A. Scrima, Ch. Westphal, G. Henry. Préface de Mgr Dumont), Paris, 1963. — Nouvelle Delhi, 1961. « Conseil œcuménique des Églises ». Rapport de la troisième Assemblée, W. A. Visser't Hooft, Paris, 1962. — « Études mariales ». *Mariologie et œcuménisme.* i. *L'Église orthodoxe, doctrine mariale et influence sur l'Occident*, Paris, 1962; ii. *Mariologie et protestantisme*, 1963; avec les conclusions : *Recherches catholiques. Théologie et pastorale*, 1964. — F. L. Mascall et H. S. Box, *The Blessed Virgin Mary*, Londres, 1963. — M. E. Posnov, *Histoire de l'Église chrétienne jusqu'à la séparation des Églises en 1054* (en russe), présentation par S. Exc. Mgr Rupp, Bruxelles, 1964. — Heinrich Fries, *Cinq réponses à un théologien luthérien* (Asmussen). Tr. et adapté par G. de Peslouan, Paris, 1964.

ŒCUMENIUS. — Théologien grec qui, d'après Montfaucon, était évêque de Tricca en Thessalie, vers la fin du xe s.; aurait laissé des commentaires (Épîtres de S. Paul, Épîtres catholiques, Actes des Apôtres), qui ont été publiés sous son nom. Cf. Migne, *P. G.*, cxviii-cxix.

Sur l'Épître aux Romains (parousie), xiii, 2889; cf. v, 2529-30; — purgatoire, xiii, 1245; — universalisme du salut, xv, 3361.

ŒHNINGER (Isaac). — Notice [A. Teetaert], xi, 951.

ŒSTERREICH (T.-K.). — Sur les possessions diaboliques, xii, 2644.

ŒTINGER (Christophe-Frédéric), pasteur wurttembergeois (1702-1782). — Sur Dieu, ses conceptions mystiques rejoignent la théosophie, xv, 1782.

ŒUVRES. — Au vocable Œuvres, le *D. T. C.* se contente de renvoyer à Mérite. Référence insuffisante, qu'il faut compléter en s'inspirant des principales indications de Denzinger, *Index systematicus*, XIII a; XIII b.

1. Contre la thèse luthérienne de l'inutilité des œuvres dans la justification et de l'impuissance de l'homme, même justifié, à accomplir les préceptes imposés par Dieu (cf. ix, 1241-43, 1244-51; xii, 512; xiii, 2047-48), le concile de Trente a formulé les canons suivants, sess. vi :

Can. 18. Si quis dixerit, Dei praecepta homini etiam justificato et sub gratia constituto esse ad	Si quelqu'un dit que les commandements de Dieu sont impossibles à observer pour l'homme même

observandum impossibilia, anathema sit.

justifié et établi dans la grâce, qu'il soit anathème.

Can. 19. Si quis dixerit, nihil praeceptum esse in Evangelio praeter fidem, cetera esse indifferentia, neque praecepta, neque prohibita, sed libera; aut decem praecepta nihil pertinere ad Christianos, anathema sit.

Si quelqu'un dit que rien n'est commandé dans l'Évangile, sauf la Foi, que le reste est indifférent, ni prescrit, ni défendu, mais libre, ou bien que les dix commandements ne concernent pas les chrétiens, qu'il soit anathème.

Can. 20. Si quis hominem justificatum et quantumlibet perfectum dixerit non teneri ad observantiam mandatorum Dei et Ecclesiae, sed tantum ad credendum, quasi vero Evangelium sit nuda et absoluta promissio vitae aeternae sine conditione observationis mandatorum, anathema sit.

Si quelqu'un dit que l'homme justifié, si parfait soit-il, n'est pas tenu d'observer les commandements de Dieu et de l'Église, mais seulement de croire, comme si l'Évangile était simplement une promesse absolue de la vie éternelle sans condition d'observer les commandements, qu'il soit anathème.

Trois affirmations similaires sur l'impossibilité d'observer les commandements ont été réprouvées : 1. Baïus, prop. 54, II, 96; — 2. Jansénius, prop. 1, VIII, 479; — 3. Synode de Pistoie, prop. 19, XII, 2208.

2. Les œuvres faites avant la justification ne sont pas toutes des péchés (contre le même pessimisme luthérien), cf. VIII, 2180 :

Can. 7. Si quis dixerit, opera omnia, quae ante justificationem fiunt, quacumque ratione facta sint, vere esse peccata, vel odium Dei mereri, aut, quanto vehementius quis nititur se disponere ad gratiam, tanto eum gravius peccare, anathema sit.

Si quelqu'un dit que toutes les œuvres qui précèdent la justification, de quelque façon qu'elles soient accomplies, sont vraiment des péchés, ou méritent la haine de Dieu, ou bien que, plus l'homme fait d'efforts pour se disposer à la grâce, plus grave est son péché, qu'il soit anathème.

Par là-même, est condamnée la thèse luthérienne de l'inutilité, voire de la culpabilité de la contrition préparant le pardon du sacrement de pénitence, conc. de Trente, sess. XIV, ch. IV, et can. 5; cf. XII, 1093, 1106.

Applications : *a)* Les œuvres des infidèles ne sont pas toutes des péchés, *Tables*, 2268; — *b)* Toute action d'un pécheur n'est pas un péché, cf. Baïus, prop. 35, 40 : II, 87; bulle *Unigenitus*, prop. 45 : XV, 2099; synode de Pistoie, prop. 23 : XII, 2209; — ses actes ne sont pas toujours sous l'influence d'une concupiscence vicieuse, Baïus, prop. 38 : II, 90; prop. 7, 11, condamnées par Alexandre VIII (le 7 déc. 1690) : I, 754, 755-56; bulle *Unigenitus*, prop. 44, 45, 46, 47 : XV, 2098-2100; synode de Pistoie, prop. 23 : XII, 2209; — *c)* Possibilité d'œuvre humaine qui soit naturellement bonne sans le concours de la grâce, vérité déduite du can. 7, cité plus haut; cf. Baïus, prop. 12, 15, 25, 27, 37 : *II, 78, 83, 88;* bulle *Unigenitus*, prop. 2, 5, 38, 48, 49 : XV, 2080, 2082, 2096, 2100.

3. L'homme juste ne pèche pas en chacune de ses bonnes actions, affirmation contre Luther, Léon X, bulle *Exsurge*, prop. 31, 32, 35, 36 : *Tables*, 2960; conc. de Trente, sess. VI, can. 25 :

Si quis in quolibet bono opere justum saltem venialiter peccare dixerit aut (quod intolerabilius est) mortaliter, atque ideo poenas aeternas mereri, tantumque ob id non damnari, quia Deus ea opera non imputet ad damnationem, anathema sit.

Si quelqu'un dit qu'en toute bonne œuvre le juste pèche au moins véniellement ou, ce qui est plus inadmissible, mortellement, méritant de ce fait les peines éternelles, que, s'il n'est pas damné, c'est uniquement parce que Dieu n'impute pas ses œuvres pour la damnation, qu'il soit anathème.

De là, Alexandre VIII a pu condamner certaines propositions jansénistes qualifiant de faute toute œuvre ne procédant pas de la charité, cf. prop. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 : I, 755-56.

4. Les œuvres bonnes, faites en état de grâce, méritent une augmentation de grâce et de gloire, conc. de Trente, sess. VI, c. XVI, can. 32; cf. X, 755-61. — *Mérite des œuvres préparatoires*, 754; cf. III, 1145-52 (mérite *de congruo*); VI, 1639-40 (nécessité de la grâce actuelle).

5. Œuvres satisfactoires, Pénitence, XII, 785, 929, 932, 984-85; conc. de Trente, sess. XIV, c. VIII-IX (texte, XII, 1101-04); can. 12-14 (texte, 1110-11); voir aussi l'art. SATISFACTION, XIV, 1129 sq.; INDULGENCES, VII, 1594 sq.; PÉNITENTIELS, XII, 1160 sq.; — la messe, œuvre satisfactoire, X, 1291, 1303; — valeur satisfactoire de la prière, XIII, 235.

6. Œuvres surérogatoires [A. Michel], XIV, 2824-33. — Œ. obligatoires et Œ. surérogatoires, 2826-28; — controverses avec les Réformés, 2828-33.

7. Œuvres serviles. — Dimanche, IV, 1311-34.

OFFICE (Saint-). — Voir *Cour romaine*, *Tables*, 827-29.

Par le *motu proprio « Integrae servandae »*, en date du 7 déc. 1965, S. S. Paul VI a réorganisé le S.-Office. Le S.-Office s'appellera désormais *Congrégation pour la doctrine de la foi*. Cette Congrégation a pour tâche de protéger la doctrine touchant la foi et les mœurs dans tout le monde catholique. Elle est présidée par le pape et dirigée par un cardinal secrétaire, avec l'aide d'un assesseur, d'un substitut et d'un promoteur de justice. Sur ce point aucune innovation, sauf la suppression du commissaire, lequel perpétuait la figure de l'inquisiteur.

La Congrégation examine les nouvelles doctrines et les nouvelles opinions, quelle que soit la manière dont elles sont diffusées. Elle organise des études sur cette matière et favorise des congrès de savants, ce qui constitue une innovation.

Elle condamne les doctrines contraires à la foi, mais après avoir pris l'avis des évêques intéressés. Les auteurs d'ouvrages susceptibles d'être condamnés pourront se défendre, avant qu'une décision soit prise à leur égard. Heureuses innovations.

La Congrégation est compétente en droit et en fait dans toutes les questions touchant notamment au mariage entre baptisés et non-baptisés et à la déclaration de nullité de ces unions.

La Congrégation jugera les erreurs contre la foi suivant les normes des procès ordinaires, ce qui met fin aux privilèges spéciaux dont le S.-Office jouissait en cette matière.

La Congrégation veille à la dignité du sacrement de pénitence suivant les normes approuvées, qui seront communiquées aux évêques.

La Congrégation entretiendra des rapports avec la Commission pontificale des études bibliques.

Enfin, aux consulteurs choisis par le pape s'ajouteront des consulteurs choisis parmi les professeurs d'Université, chaque fois que la matière à traiter pourra l'exiger.

OFFICE DIVIN. — Histoire et discipline [F. Cimetier], XI, 955-60. — 1. Obligation (complément), clercs, III, 231-32; — sous-diacre, XIV, 2465-66; — concernant l'attention, I, 2219-20; IV, 1341-43; XIII, 213-20. — 2. Décisions diverses : Alexandre VII (prop. 20, 33, 34, 35), I, 740, 743-44; — Innocent XI, (prop. 54), IX, 83; — S. Pie V, XII, 1650-51; — S. Pie X, XII, 1730; — conc. de Trente, XV, 1486-87; — autorité de la S. C. des Rites, XIII, 2741. — 3. Auteurs ayant écrit sur l'office divin : S. Jean Eudes, V, 1479; — Hongnant, VII, 40; — Jean XXII, VIII, 640; — Letourneux, IX, 459; — Pimont,

ment réprimé, XI, 984; XIV, 2546; cf. VI, 780. — O. et les Spirituels, VI, 773, 814; XIV, 2523, 2527, 2531, 2533, 2535, 2538, 2544-46.

2° *Écrits.* — 1. *Sentences*, XI, 984-87; cf. XIV, 1870, 1879, 2353, 2364. — 2. *Apostilles*, XI, 987-88; — les *Apostilles* sur l'Apocalypse et le joachimisme, VIII, 1449-51; cf. Jean XXII, 634.

3° *Doctrines.* — 1. Le concile de Vienne et l'âme intellectuelle, forme du corps humain, XI, 985; VI, 547-50; XV, 2975, 3101; — et l'infusion des vertus dans l'âme des enfants par le baptême, II, 290; XV, 2763, 2977; défense de l'opinion d'O. par Ubertin de Casale, XV, 2030. — 2. Autres questions secondaires : la blessure du Christ, *avant* la mort, XI, 985; XV, 2030, 2975; — traité de l'âme et des anges, XI, 986-87; — renonciation du pape à la papauté, 989; — sur la pauvreté, 990. — O. réhabilité par Matthieu d'Aquasparta, X, 376. — L'olivarisme et Vital du Four, XV, 3103-14.

O. est à distinguer de Pierre de Trabibus, XII, 2049; cf. 2052-53, 2057, 2063.

Simples citations : XII, 1806, 1818; XV, 400 (théologie).

OLIGARCHIE. — Forme de gouvernement, dans lequel le pouvoir est aux mains d'un petit nombre. Se distingue de l'aristocratie, *Tables*, 250; de la démocratie, *ibid.*, 926-28; de la monarchie, *ibid.*, 3241. Elle n'est pas le gouvernement de l'Église, VI, 1532-33, 1539-44, 1550-51; XIII, 378-80.

OLIGER (Livier). — Né à Schorbach (Moselle), le 17 févr. 1875. Après ses études secondaires au collège de la province franciscaine d'Aquitaine, à Saltash (Cornouailles), puis à Clevedon (Somerset), enfin à Metz, il prit l'habit franciscain au noviciat de Harreveld (Hollande), le 25 sept. 1892, termina ses humanités à Dorsten (Westphalie) et étudia la philosophie et la théologie à Metz. Ordonné prêtre, le 22 sept. 1900, il fit deux ans de ministère à Fulda, avant d'être envoyé comme guide et confesseur des pèlerins étrangers à Ste-Marie-des-Anges (Assise) (1903-05). Il prépara ensuite le lectorat d'histoire ecclésiastique au collège S.-Antoine de Rome (1906) et le diplôme d'archiviste-paléographe au Vatican (1908); il se consacra dès lors à la recherche historique au collège S.-Bonaventure de Quaracchi (Florence) (1911-15, 1919-23) et à l'enseignement de l'histoire de l'Église et de son Ordre au collège S.-Antoine de Rome (1906-11, 1923-30), de la méthodologie et de l'hagiographie à l'université du Latran (1931-50) où il conquit, en 1944, le doctorat en droit ecclésiastique. Il mourut à Rome, le 29 janvier 1951.

Le P. Oliger passe à juste titre pour l'un des meilleurs connaisseurs de l'histoire franciscaine parmi ses contemporains. Son œuvre abondante et variée peut être groupée sous quatre thèmes : 1° Législation franciscaine : éditions critiques de textes comme l'*Expositio Regulae Fratrum Minorum* d'Ange Clareno, Quaracchi, 1912; l'*Expositio Quatuor Magistrorum super Regulam Fratrum Minorum*, Rome, 1950; travaux divers comme *De origine Regularum Ordinis S. Clarae*, dans *A. F. H.*, V (1912), p. 181-209, 413-47; *Expositio brevis Regulae antiquae Tertii Ordinis, ibid.*, XIV (1921), p. 122-29. — 2° Mouvements hérétiques du Moyen Age : documentation importante sur les Fraticelles, dans *A. F. H.*, III (1910); VI (1913); *De secta Spiritus libertatis in Umbria s. XIV*, Rome, 1943; SPIRITUELS dans *D. T. C.*, XIV, 2522-49. — 3° Histoire des missions franciscaines : études sur des personnages comme Didace Valades (*A. F. H.*, XXXVI [1943], p. 32-53), Bernardin Sahagún (Rome, 1942), Alphonse de Benavides (*Antonianum*, XXI [1946], p. 105-26). — 4° Études biographiques et hagiographiques : *B. Margherita Colonna*, Rome, 1935; *Vita e diarii del Card. Lorenzo Cozza*, Quaracchi, 1925.

La liste des écrits établie jusqu'à l'année 1944 par A. Kleinhans, *De vita et scriptis R. P. Livarii Oliger, O. F. M.*, dans *Antonianum*, XX (1945), p. 1-32, a été complétée jusqu'en 1950 par L. Spätling, *P. Livarius Oliger, O. F. M. Ein Leben im Dienste der franziskanischen Geschichte*, dans *Franziskanische Studien*, XXXII (1950), p. 362-81. Voir aussi les articles nécrologiques de L. Spätling, dans *Antonianum*, XXVI (1951), p. 210-14; de G. Fussenegger, dans *A. F. H.*, XLIV (1951), p. 252-55; de B. Pesci, dans *Studi Francescani*, XXIII (1951), p. 139-40; et de E. Smith, dans *The Americas*, VII (1951), p. 475-80. Clément SCHMITT, O.F.M.

Cité : VIII, 1450, 1456; XI, 989; XIV, 2530, 2540, 2545.

OLIVA (Alexandre). — Notice [É. Amann], XI, 991.

OLIVA (Jean-Paul). — Notice [É. Amann], XI, 991-994. — Sur le probabilisme, 993; cf. Gonzalez (Thyrse), VI, 1495; Gonzalez et Innocent XI, VII, 2009; Jésuites, VIII, 1086; XIII, 523-25, 527, 529-30, 534-37, 558.

OLIVER (Jean d'). — Notice [A. Teetaert], XI, 995.

OLIVÉTAINS. — Membres de l'ordre du Mont-Olivet, fondé en 1310 par Bernard Tolomei, sur le mont Oliveto, près de Sienne (Italie). — Cités : I, 2609; VIII, 124. — Voir *D. H. G. E.*, VIII, 728-30 (sur B. Tolomei).

OLIVETAN (Pierre-Robert), né à Noyon, mort à Ferrare en 1538. Érudit protestant, cousin de Calvin, il donna une traduction française de la Bible, sous le titre : *La Bible qui est toute la Saincte Escripture*, XV, 2732.

OLIVIER CONRAD. — Notice [A. Teetaert], XI, 995.

OLIVIER MAILLARD. — Notice [A. Teetaert], XI, 995-97.

OLIVIER DE SAINT-ANASTASE. — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], XI, 997-98.

OLLÉ-LAPRUNE (Léon) (1839-1898), philosophe catholique, professeur à l'École normale supérieure, a publié : *La philosophie de Malebranche; De la certitude morale; Les sources de la paix intellectuelle; De la virilité intellectuelle*, etc.

Apologétique, I, 1560; — certitude morale, II, 2167; — croyance, III, 2366, 2388-89; — contre le fidéisme, IV, 767; — évidence, V, 1726, 1729; — fin dernière, 2488-89; — foi, VI, 309, 439-40, 444-45; — l'indifférence religieuse, VII, 1583, 1588. — Sur le P. Gratry, VI, 1762-63. — Sur le libéralisme catholique, IX, 618.

OLLIVIER (Émile) (1825-1913). — Homme d'État; membre de l'Académie française, il a laissé divers ouvrages d'histoire, dont surtout *L'Empire libéral, études, récits et souvenirs* (1901).

Libéralisme politique, IX, 595, 599, 605-06; — et le concile du Vatican, XV, 2548, 2550, 2558, 2582; cf. 2816, 2981; IV, 142-44 (Mgr Darboy au concile). — Sur l'abolition du célibat ecclésiastique par les Vieux-Catholiques, XV, 2986.

OLLIVIER (Henri, en religion Marie-Joseph). — Dominicain. Né à S.-Malo le 18 févr. 1835. Prêtre à 24 ans, vicaire dans sa ville natale, il reçoit l'habit des Frères Prêcheurs à Flavigny, le 10 janv. 1862. Prieur des couvents d'Amiens (1891), Lille (1898), S.-Jacques (1900), prédicateur général et maître en théologie; mort à Levallois-Perret, le 19 sept. 1910.

Personnalité vigoureuse, « un des plus beaux talents oratoires du siècle » (*Le Gaulois*, 23 nov. 1896), d'une franchise et d'une hardiesse exceptionnelles, il évangélise toute la France, Bruxelles, Bucarest, Smyrne, Jérusalem, Oran. Invité par Mgr Darboy, puis par le cardinal Richard, il prêcha les carêmes de Notre-Dame en 1871 et en 1897 : « Nos malheurs, leurs causes, leurs remèdes »; « L'Église et sa raison d'être ». A l'occasion de l'incendie du Bazar de la Charité (55, rue de Lille), le 4 mai 1897, il prononce le 8 mai, en présence de Félix Faure et des deux Chambres, l'oraison funèbre des 104 victimes. Il présente cette catastrophe comme une vengeance de Dieu punissant les crimes de la France. On y vit une attaque contre la République et le prédicateur ne put remonter dans sa chaire. La finesse psychologique et la profondeur de sentiment religieux qu'on trouve dans ses sermons leur assure une survie valable.

BIBLIOGRAPHIE. — 1. Ouvrages du P. Ollivier, tous édités à Paris : *Vie de Maria Nelly*, 1866; *Le pape Alexandre VI et les Borgia*, 1870; *Ce que nous sommes*, 1880; *La Passion. Essai historique*, 1891; *Les amitiés de Jésus*, 1895, édit. populaire, 1899 (cité ici, VIII, 1163); *L'Église*, 1897; *La vie du Père Chocarne*, 1900; *Le grand Béguinage de Gand*, 1903; *La vie cachée de Jésus-Christ.*

Étude historique sur l'enfance et la jeunesse du Rédempteur, 1905 (réédité en 1908 sous le titre : *De Bethléem à Nazareth*); *Les Paraboles* (Étude sur la physionomie intellectuelle de N.-S. J.-C.), 1908.

2. Sur le P. Ollivier : *Souvenirs du 4 avr. 1871*, dans *Année dominicaine*, 1876, p. 265 sq., 309 sq., 361 sq., 397 sq., 449 sq., 483; — l'art. de M. Salomon, dans *La Quinzaine* (13 janv. 1895); — Notice nécrologique, dans *Année dominicaine*, 1910, p. 556-57; — A.-M. Rouillon, *Le Père Ollivier*, Paris, 1911. C. Spicq, o.p.

O-LO-PEN — Missionnaire chrétien en Chine (viie s.), xi, 203; — prédication d'après les livres nestoriens syriaques, 264.

OLYMPIODORE, diacre d'Alexandrie (début du vie s.); œuvres éditées dans *P. G.*, xciii. — Sur les écrits de Salomon, vii, 2180. — Sur le péché originel, xii, 417, 428; cf. vii, 903.

OLYMPIUS, évêque espagnol (ive-ve s.) qui, au dire de Gennade (*De viris illustr.*, c. 23), aurait écrit contre les hérésies (cf. Hurter, i, 280, n. 1). — Cité contre le priscillianisme, iii, 2073.

OMAR. — Lettre de Léon le Sage au kalife Omar sur la Trinité, Jésus-Christ, le culte de la croix et les erreurs musulmanes, ix, 391.

OMISSION (Péché d'). — Le péché, xii, 154-56; cf. 162, 173-74, 185, 186, 248, 253. — O. par obreption, xi, 861-64.

OMNIBONUS. — Voir *Ognibene, supra*, 3365.

« OMOIOS », « OMOIOUSIOS », « OMOOUSIOS ». — Voir ces termes à Arianisme, surtout *Tables*, 257-58.

OÑA (Pierre de) († 1626). — Théologien mercédaire et philosophe; ses principales œuvres, xiii, 2012.

ONANISME. — Péché d'Onan, qui, obligé par le lévirat de prendre pour femme sa belle-sœur Thamar, l'empêcha coupablement de devenir mère et, pour cela, fut frappé de mort par le Seigneur (Gen., xxxviii, 7-10). Péché indiqué ici : v, 381 et ix, 1346.

ONCTION. — Il ne saurait être question de présenter ici une étude sur ce vocable dont les applications sont nombreuses dans l'Écriture, mais aussi en théologie, surtout sacramentaire.

Pour l'Écriture, on se reportera au *D. B.*, iv, 1805-11 (H. Lesêtre), montrant dans la sainte Écriture différentes sortes d'onctions : 1. Les onctions liturgiques, avec la signification de l'onction. 2. L'onction des rois. 3. L'onction des prophètes. 4. L'onction messianique. 5. L'onction spirituelle du Saint-Esprit dans l'âme du chrétien. 6. Les onctions sacramentelles. 7. Les onctions corporelles. — Au point de vue théologique, plusieurs aspects de ces onctions devront retenir l'attention. — Le *D. B. S.*, vi, 701-732 (É. Cothenet) complète l'étude de H. Lesêtre, tout en laissant de côté l'onction étudiée à l'art. *Extrême-Onction*, iii, 262-272 (A. d'Alès) et à l'art. *Confirmation*, ii, 131-133. Il étudie : I. L'onction dans l'Ancien Orient : en Mésopotamie, en Égypte, chez les Hittites, en Syrie-Palestine. II. L'onction dans l'A. T. : 1. L'huile et l'onction dans la vie journalière. 2. L'onction royale. 3. Pas d'onction prophétique. 4. L'onction des prêtres. 5. Les onctions cultuelles. 6. Les onctions funéraires.

Au point de vue théologique, on retiendra, en christologie, *l'onction du Christ*, opérée formellement par l'union hypostatique, viii, 1275-78; — en matière de justification, *l'onction de la grâce sanctifiante*, cf. ii, 175, 203; vi, 1613; — en matière sacramentaire, onctions du *baptême*, de la *confirmation*, de l'*extrême-onction*, du *sacerdoce* et de l'*épiscopat*, *Tables*, 2142-43; — en matière de sacramentaux, voir *Tables* : usages divers, 2143.

ONDOIEMENT. — En péril de mort, en dehors du péril de mort [F. Cimetier], xi, 998-1000.

ONÉSIME. — Esclave de Philémon, xii, 1399-1402. — Cf. *D. B.*, iv, 1812-13.

ONIAS. — Nom de plusieurs pontifes juifs à l'époque des Lagides et des Séleucides. — Le *D. B.* (iv, 1815-1819) indique cinq Onias prêtres et un juif pieux portant ce nom.

Le *D. T. C.* fait mention d'Onias III, dépossédé par Jason et finalement mis à mort, viii, 1599; ix, 1480; x, 1502; xiv, 727-28, 734 (auteur [?] du livre de la Sagesse), 877; — et d'Onias IV, fils du précédent, x, 272.

ONKELOS. — Un des docteurs de la Mischnah (fin du ier siècle). On a mis sous son nom un Targum ou traduction chaldéenne du Pentateuque, xv, 2716-17. Cf. *D. B.*, iv, 1819-20.

ONTOLOGISME. — Étude historique et théologique [A. Fonck], xi, 1000-61. — I. Le nom et la chose. — 1. Affirmations de Gioberti, Fabre, Ubaghs et Milone. — 2. Elles justifient la définition du *Postulatum* présenté au Ier conc. du Vatican, xi, 1000-01.

II. (Prétendue) tradition ontologiste. — xi, 1002-03. — 1° *Dans l'Antiquité.* — 1. Pères grecs : illumination de l'intelligence humaine par le Verbe, 1003. — 2. S. Augustin, textes allégués, 1003-07; — signifient simplement l'illumination divine, i, 2334; xii, 2342-44; éclairant directement l'intelligence, i, 2336.

2° *Moyen Age.* — 1. S. Anselme, accusation d'ontologisme, xi, 1007-08; sur cette accusation : i, 1345; xii, 1473; cf. xi, 1028, 1034, 1037, 1039; — vraie pensée d'A., iv, 1164; *Tables*, 175, 177-78. — 2. S. Bonaventure, précurseur de l'O. (?), xi, 1008-09; cf. 1021, 1028, 1034, 1037, 1048; — illumination intellectuelle (augustinisme), i, 2336, 2510, 2512; ii, 970, 978-80; xv, 685; *Tables*, 462. — 3. S. Thomas (?), xi, 1009-10. — 4. Henri de Gand (?), 1010; mais voir iv, 877. — 5. Gerson, la vision énigmatique, xi, 1010; connaissance de Dieu, iv, 788-89, 897. — 6. Denys le Chartreux, xi, 1010; connaissance de Dieu, iv, 1189, 1191.

3° *Temps modernes.* — 1. Marsile Ficin, xi, 1010, 1028; — influence platonicienne, v, 2280-86; xii, 2296, 2338; xiii, 1696, et cependant orthodoxie, v, 2286-87. — 2. Malebranche, xi, 1010-12, 1013-14, 1017, 1023, 1046-47; — théorie de la vision en Dieu, ix, 1782-84, 1789. — 3. Bossuet et Fénelon, xi, 1012; cf. xv, 2679 (Bossuet); v, 2166-67 (Fénelon). — 4. Leibniz, xi, 1012-13, 1017, 1024; — l'argument ontologique, ix, 180; cf. i, 1354-55, et cependant démonstration *a posteriori*, 1724; ix, 181. — 5. Gerdil, xi, 1013-14, 1034, 1036-37, 1056; cf. vi, 1300.

III. L'ontologisme au xixe siècle. — 1° *En France.* — 1. Généralités, xi, 1014-15. — 2. Individualités, 1015-28 : Blampignon, Bonald, Branchereau (cf. 1050, 1052), Caupert, Chassay, Cognat (*Tables*, 640), Cousin (*T.*, 659), Jules Simon, Jules Fabre (*Tables*, 1492), Gardereau (*T.*, 1774), Gratry (*T.*, 1897), Hugonin (cf. xi, 1043-46, et *Tables*, 2124), Lamennais (cf. viii, 2516-17), Lequeux, Maret (ix, 2033-37), Maupied, Mazure, Moigno (*Tables*, 3233), Jean Sans-Fiel.

2° *En Italie.* — 1. Rosmini et son école : — sur Rosmini, étude générale [A. Michel], xiii, 2917-52. — *a)* Vie, rôle politique et écrits, 2918-21; cf. xi, 1028; — principes de la philosophie rosminienne, xiii, 2921-26. — *b)* Propositions condamnées; cf. *infra*, § V, *Interventions de Rome.* — *c)* École rosminienne, xi, 1028-30; xiii, 2950-51; notamment : Tommaseo, Manzoni (*Tables*, 3090), Cavour, Corte, Pestolozza, Paganini, *Lettres d'un Rosminien*, etc. — 2. Gioberti, xi, 1039-43 (cf. vi, 1374-75; *Tables*, 1815); — disciples, xi, 1030-31 (Bertini, Fornari, Acri, Romano, Vincenzo di Giovanni, etc.), — 3. École de Monreale : Miceli et le micélisme, 1031-32 (*Tables*, 3206); — disciples, xi, 1032-33, Rosario Castro, Benedetto d'Acquisto. — 4. Terenzio Mamiani della Rovere, 1032-34 (*Tables*, 3081); — ses disciples, xi, 1034. — 5. Indépendants, 1034-35, Milone (Francesco et Gaetano), Passaglia (cf. 2207-10), de Rignano, Seni.

3° *En Belgique.* — Auteurs cités, xi, 1037-38, Ubaghs (xv, 2021; *Tables*, 3030), Tits, Laforêt

(*Tables*, 2849), Lefebvre, Labis, Meoller, Claessens, Bouquillon (ii, 1093-94).

4° *En Suisse.* — Rothenflue, xi, 1038-39.

5° *En Amérique.* — Brownson, 1039.

IV. Ce paragraphe expose les systèmes de Hugonin et de Gioberti; (cf. *supra*, § III; y joindre le système de Rosmini, *ibid.*), xi, 1039-46.

V. Interventions romaines. — 1° *Mises à l'Index.* — 1. Malebranche, xi, 1046; ix, 1799. — 2. Gioberti, xi, 1047; vi, 1375. — 3. Mamiani, xi, 1047. — 4. Tommaseo, *id.* — 5. Rosmini, xiii, 2927.

2° *Les propositions censurées.* — 1. Sept propositions frappées par le S.-Office (18 sept. 1861) : *a)* texte, xi, 1047-48; — *b)* le sens de la condamnation, 1048-51; — *c)* explication des propositions, 1051-56. — 2. Quarante propositions frappées par le décret du 14 déc. 1887 (de Rosmini). — Textes (italien, latin, trad. fr.), présentés en onze sections : *a)* De la voie naturelle de la connaissance de Dieu selon l'ontologisme rosminien (prop. 1-7), xiii, 2929-33; — *b)* De la constitution et de la nature intime des choses créées (panthéisme rosminien) (prop. 8-13), 2933-36; cf. xi, 1873; — *c)* De la création (prop. 14-19), xiii, 2936-38; — *d)* De l'âme humaine (prop. 20-24), 2938-40; cf. vi, 564; xv, 1360; — *e)* Du mystère de la Trinité (prop. 25-26), xiii, 2941-42; cf. xv, 1794, 1807; — *f)* Du mystère de l'Incarnation (prop. 27-28), xiii, 2942-43; cf. vii, 557-58; xv, 2671; — *g)* De l'eucharistie (prop. 29-32), xiii, 2943-45; cf. v, 1366; — *h)* Péché originel et Immaculée conception (prop. 33-34), xiii, 2945-46; cf. vii, 1215; — *i)* Justification (prop. 35), xiii, 2946-47; cf. viii, 2208; — *j)* De l'ordre surnaturel (prop. 36-37), xiii, 2947-48; — *k)* Objet de la vision béatifique (prop. 38-40), 2948-50; cf. vii, 2380 (pour la doctrine). — 3. Soumission aux décrets, xiii, 2949-50; xi, 1038 (Ubaghs), 1051 (Hugonin).

VI. Réfutation de l'ontologisme (tirée du *Postulatum* présenté par le futur Léon XIII). — 1. Raison théologique : l'O. ouvre la voie au rationalisme, au panthéisme, à l'éclectisme, à un faux mysticisme, xi, 1056-58. — 2. Raison philosophique : O. confond concevoir et percevoir, l'être en général et Dieu, 1058-59.

ONYMUS (Adam-Joseph). — Notice [É. Amann], xi, 1061-62.

OOMS (Jean-Baptiste). — Notice (É. Amann], xi, 1062.

OOPHORECTOMIE. — Opération stérilisant la femme, vii, 1432, 1434.

OPÉRATION. — Action d'une puissance, d'une faculté qui agit selon sa nature pour produire un effet. Relevons quelques applications proprement théologiques :

1° *Activité humaine.* — 1. Dans l'ordre *naturel*, l'opération fait passer la puissance à l'acte, xv, 844. — 2. Dans l'ordre *surnaturel*, la vertu est un habitus d'opération, xv, 2764-68. — 3. Le produit de l'O. est immanent ou externe : opération *ad intra* ou *ad extra*, i, 398; cf. Cause, ii, 2026 (n. 8).

2° *Activité divine.* — 1. Opération *ad intra*, ou immanente, commune aux trois personnes (science, volonté), *Deus... Omnia sunt unum ubi non obviat relationis oppositio* (Conc. de Florence), i, 399; — opération notionnelle ou procession du Fils et du Saint-Esprit, *processio secundum operationem*, xiii, 646. — 2. Opération *ad extra*, formellement immanente, virtuellement transitive (exemple, *création*), iii, 2134-35; cf. i, 399-400.

3° *Union hypostatique.* — 1. Un seul sujet opérant, *principium quod operationis*, l'Homme-Dieu : voir Opération théandrique, viii, 1323-25; xv, 206-16. — 2. Les deux natures, *principia quibus*, ayant leur opération propre, vii, 479-82, 483, 484, 488-90, 567; x, 2307 sq.

OPÉRATION CHIRURGICALE. — En général, ii, 2394; — O. césarienne, 2187.

OPHITES. — Étude [É. Amann], xi, 1063-75. — 1. Selon les critiques modernes (positions de Liechtenhan, Scott, C. Schmidt, A. Hönig, W. Bousset), xi, 1063-67. — 2. Ancienne littérature chrétienne, auteurs cités : Celse et critique d'Origène; S. Irénée (vii, 2415, 2457, 2461, 2511, 2529), Clément d'Alexandrie, Hippolyte de Rome, Épiphane, xi, 1067-71. — 3. Les Naasséniens d'Hippolyte, 1071-75. Cf. i, 1395; vi, 1456; *Tables*, 3281. — Cités : ii, 355; xiv, 2139.

OPICINO DE CANISTRIS. — Notice [J. Rivière], xi, 1075-76.

OPINIATRETÉ. — C'est une obstination poussée à l'extrême, xii, 1257; — orgueil et vaine gloire, à la racine de l'O., iii, 1199-200; vi, 1431; xi, 1424-25.

OPINION. — Assertion doctrinale ou morale qu'on ne peut qualifier de certitude. L'opinion est « une affirmation mêlée de doute », iii, 2364, 2370. Cf. iv, 1811.

Au sujet du dogme, la diversité des opinions en matières considérées comme libres fait ressortir l'élément accessoire ou humain dans l'exposition théologique du dogme, toujours cependant identique dans sa substance malgré ces aspects accidentels. Cf. iv, 1649. Dans l'article *Théologie*, xv, 480-483, le P. Congar a bien expliqué la légitimité des opinions en matière théologique et leur valeur, ainsi que les limites que leur impose la vérité. Voir surtout 482-83 (n. 3). D'ailleurs, l'approfondissement d'une opinion, simplement regardée comme telle au début, peut aboutir à l'identification de cette « opinion » avec le dogme lui-même : l'exemple de l'immaculée conception de la Vierge Marie est particulièrement concluant.

On ne parle ici, évidemment, que des opinions vraiment probables et suffisamment fondées, qu'on ne peut pas cependant considérer comme des certitudes en raison du lien logique simplement probable qui les relie aux vérités de foi. La liberté donnée par l'Église à telles opinions est plus que de la tolérance; il s'y mêle une nuance d'approbation, l'Église les considérant comme des explications plausibles et valables du dogme. De telles opinions sont nombreuses dans le champ théologique : il suffit de rappeler les diverses explications données de l'union hypostatique, de la liberté du Christ, de la causalité des sacrements, de l'inspiration scripturaire, de la conciliation de la grâce et de la liberté, de la science divine et de la prédestination, etc. Cf. xv, 1211.

En matière de morale, la justification de la valeur pratique de l'opinion probable a été faite, xiii, 430-31. Voir de plus tout l'art. Probabilisme. Des limites extrêmes ont d'ailleurs été proposées par l'autorité de l'Église. Contre l'usage d'opinions moins probables en certaines matières, Innocent XI (décret du S.-Office du 2 mars 1679), prop. 1, 2, 3, 4, 6, 35, 44, ix, 74, 79, 80; cf. Alexandre VII, décret du 24 sept. 1665, 18 mars 1666, *passim*. Cf. i, 731-47. — Contre l'obligation du tutiorisme, Alexandre VIII, décret du 7 déc. 1690, prop. 3 : i, 753.

Peut-on parler d' « opinion commune » ? Cf. xi, 583. Il serait peut-être plus exact de parler de vérité « communément admise », dont la contradictoire doit être taxée de témérité, xv, 2682.

OPINION PUBLIQUE. — Ce que le public pense sur quelque chose ou sur quelqu'un.

1. Considérations morales sur l'opinion publique, iii, 1171-74; — la sanction de l'opinion publique, xv, 2621; — l'opinion (estime) publique et la gloire humaine légitime, vi, 1426. — 2. L'opinion publique et le duel, iv, 1850-51. — 3. L'opinion publique et les Lucifériens au Moyen Age, ix, 1046-48.

OPPÈDE (Jean de Maynier, baron d') (1495-1558). — Lieutenant général de Provence, connu pour sa répression impitoyable de la révolte des Vaudois de Cabrières et de Mérindol (1545), xv, 2599.

OPSTRAET (Jean). — Notice [J. Carreyre], xi, 1076-77. — Querelles jansénistes, xii, 2141, 2154, 2192; xiii, 572, 1476; xv, 2410.

OPTAT DE MILÈVE (S.). — Notice [É. Amann], xi, 1077-84. — Analyse de son livre, *Contra Parmenianum donatistam*, 1078-82; — cité à ce sujet,

IV, 1687-88, 1689, 1702, 1704, 1707-09, 1723, 1725-26; — l'Église donatiste en dehors de la vraie Église, II, 2000, 2003; III, 423-24; IV, 2127; XIII, 277; XIV, 1290; XV, 2195. — Sacrements, XIV, 494; — administrés par le ministre schismatique, valides; par le ministre hérétique, invalides, II, 231; IV, 2139; X, 1781, 1788; XIII, 2396; XIV, 514-15; — baptême, II, 231; XIV, 494; — confirmation, Saint-Chrême, II, 2408, *2411; III, 1031;* VII, 1358, 1359; XIV, 515; — eucharistie et messe, V, 243, 1152, 1207; X, 964, 968-69, 974; XV, 1397; — imposition des mains et pénitence, VII, 1328. — Linges sacrés, IX, 776-77. — Culte des reliques, XIII, 2327. — Sur Tertullien, XV, 168; — Victorin de Petteau, 2885.

Depuis l'étude d'É. Amann : E. Altendorf, *Einheit und Heiligkeit der Kirche*, 1932, p. 153-58; — Blomgren, *Eranos*, Göteborg, 1939, p. 85-120 (critique du texte); — L. Vischer, *Basilius der Grosse*, Bâle, 1953 (ch. IV : *Excursus* sur le concept d'Église chez Optat); — S. Blomgren, *Eine Echtheitsfrage bei Optat von Mileve*, Stockholm, 1959.

OPTIMISME. — Dieu, souverainement bon, en créant le monde, a-t-il choisi l'ordre le meilleur? Étude générale [A. Michel], XV, 3336-47; cf. III, 2146 sq.

1° *Les opinions.* — 1. Philosophes anciens, XV, 3337-39 : Platon (XII, 2261-65, 2266), les Stoïciens (XI, 1861-62), Philon (XII, 2271-72), Plotin (2275-78); cf. XI, 1862. — 2. Moyen Age : *a)* Abélard, XV, 3339-40; I, 46; — *b)* école et disciples d'Abélard, XV, 3340-41; Bernard de Chartres (cf. école de Chartres, *Tables*, 431 [B. de Sylvestris] et XI, 1866); Guillaume de Conches (I, 51; *Tables*, 1996); Scot Érigène (V, 423-25); Amaury de Bène (I, 937), David de Dinant (*Tables*, 908). Voir aussi XI, 1865-66; XV, 1725. — 3. Temps modernes : *a)* Malebranche, 3341-42; IX, 1785; — *b)* Leibniz, XV, 3343-44; IX, 183-85; — *c)* Spinoza, XV, 3344-45; XIV, 2497; — *d)* Panthéistes allemands : XV, 3345-46; optimisme illusoire de Fichte (*Tables*, 1520), de Hegel (*Tables*, 2033), de Schelling (XI, 1870; XIII, 1768); pessimisme de Schopenhauer (XI, 1871; XIII, 1769); — *e)* Tendances de Günther, *Tables*, 2005, et de Rosmini, prop. 18, XIII, 2937; XV, 3346. — Voir PESSIMISME, XII, 1306.

2° *Enseignement catholique.* — 1. Dans la création, liberté de spécification en Dieu, III, 2146 sq. — 2. Aucune cause extérieure aux décisions de la volonté divine, XV, 3327. — 3. Dieu pouvait réaliser un monde meilleur; mais, dans l'ordre choisi, il ne pouvait faire mieux, XV, 3347.

OPUS OPERATUM. OPUS OPERANTIS. — Sens de ces formules [A. Michel], XI, 1084-87. — Application en théologie : 1. *Opus operatum* (ou *ex opere operato*), II, 316, 638, 1699-1700, 2142-43; IV, 1605; V, 1912, 1922-23, 2005; VIII, 2223; IX, 2068, 2198; X, 228, 1075-76, 1083, 1258, 1300-02, 1304, 1312, 1314, 1789, 1791; XI, 308, 2104; XII, 941, 955, 957, 971, 984, 994, 997, 1000, 1024, 1026, 1030, 1033, 1037, 1039, 1124; XIII, 1308, 2629, 2632; XIV, 476-77, 582-83, 607-09, 613, 619, 624, 627, 634, 1394; XV, 947, 1412, 2770-71, 2786, 3533. — 2. *Opus operantis* (ou *ex opere operantis*) : VII, 1299, 1302; IX, 2213; X, 1076, 1299-1300, 1312; XI, *1201;* XII, 941, 957, 969, 971, 972, 975, 985, 988, 991, 1021, 1043; XIII, 2624, 2629, 2632; XIV, 477, 627, 634; XV, 2770-72, 2786, 3533.

ORACLES. — Le *D. B. S.* a consacré une étude à *Oracle et divination* (VI, 752-788, par A. Barucq). On se reportera surtout à la partie concernant Israël, où l'auteur marque la portée de l'oracle prophétique : « Israël [était] le peuple qui, parmi ses voisins sémites et égyptiens, a le plus nettement attribué à l'oracle le caractère sacré de parole divine... L'oracle a été l'expression des exigences de Dieu envers son élu, sa sentence contre les infidèles, son message d'espérance, fondement d'une vie spirituelle originale et, dans les âmes d'élite, inégalée. Elle fut aussi, dans un mode d'expression proche des divinations cananéennes, une aide pour l'homme aux prises avec la vie, mais, là encore, avec une délicatesse dans le sens du divin que n'altérèrent guère les constantes tentations de mantique baalique. Dans ce domaine, la révélation de Yahweh reflète la transcendance du Dieu d'Israël » (785-86).

ORADÉA. — Évêché roumain. — Œuvres d'enseignement et d'éducation, XIV, 42-55, 61-62; — ordres religieux, 73.

O'RAHILLY (T. F.). — Sur la messe celtique, X, 1380.

ORAISON. — Du latin *oratio*, qui signifie tantôt « prière », tantôt « parole ». Les deux sens trouvent leur application dans le *D. T. C.*

I. ORATIO = PRIÈRE. — 1° *Sens de prière vocale.* — 1. Oraison jaculatoire, XIII, 197-99 (la prière vocale, ne pouvant être appelée oraison, est étudiée à PRIÈRE). — 2. Oraisons liturgiques : *a)* Messe, collectes, secrètes, postcommunions, IX (« Collectes » indiqué aux *Tables*, par erreur en VIII), 825-27; X, 1374, 1379, 1382, 1388, 1390, 1394, 1401, 2524-26, 2528-30, 2539; cf. I, 92-93; XII, 1292; — *b)* Pénitence; oraisons liturgiques de réconciliation, XII, 816-19, 867-68, 904-06, 908; — *c)* Ordre, oraisons consécratoires, XI, 1179-81, 1247-50; *Tables*, 960, 1198 (Constitution *Sacramentum ordinis*); voir encore à *Ordre.*

2° *Oraison dominicale.* — 1. Enseignée par le Christ (Matth., VI, 9-13), cf. XIII, 1913; XV, 3322-23; — commentaire de S. Thomas, VIII, 1334-35; — paraphrase du catéchisme du concile de Trente, XII, 1640. — Citée : XIII, 210, 230, 232. — 2. Insérée dans la liturgie de la messe, X, 855, 877, 983, 1024, 1229, 1377-78, 1398-99, 2537; XIII, 97, 102, 106. — 3. Baptême : le catéchumène doit réciter le *Pater*, II, 1982. — 4. En récitant le *Pater*, la même sincérité doit animer tous ceux qui demandent pardon à Dieu, X, 1757-58 (conc. de Milève); cf. XIII, 1913. — 5. *Pater*, sacramental, XIV, 473, 475. — 6. Et le Rosaire, XIII, 2906, 2908. — 7. Le *Pater* et les vaudois, XV, 2597.

Écrits sur le *Pater* signalés dans le *D. T. C.* : Conrad de Saxe, XIV, 1235; — S. Cyrille de Jérusalem, *Cat. XXIII*, XI, 1463; cf. XV, 1281; — Kant, VIII, 2321-22; — Origène, XI, 1504; cf. XII, 767-68; — Pierre de Laodicée, 1940; — Quaglia, XIII, 1434; — Quesnel, 1465; — Riche, 2696; cf. XIV, 817; — Scortia, 1730; — Tertullien, XV, 135, 159; — Théodore de Mopsueste, 267, 273-74; — S. Thomas d'Aquin, 638; cf. VIII, 1334-35; — Agostino Trionfo, XV, 1856; — Vincent de Beauvais, 3031; — Wartenberger, 3520; — Yves de Chartres, 3634. — Voir aussi l'art. de J. de Fraine dans *D. B. S.*, VI, 788-800 (abondante bibliographie).

3° *Mystique.* — L'oraison mystique, distincte de la prière, parce que « conversation secrète..., incommunicable à tout autre qu'à ceux qui la font » (S. François de Sales, X, 2637). — 1. Oraison de méditation ordinaire, discursive, III, 1621; VIII, 775; X, 2637 (premier degré de l'O. mystique). — 2. Oraison de recueillement spirituel, précédant l'oraison de quiétude, X, 2628-29; 2638-39. — 3. Oraison d'union simple (contemplation acquise), III, 1622-23; X, 2629-30. — 4. O. d'union extatique, V, 1893-95; X, 2632-33 (contemplation infuse). — 5. O. d'union consommée (mariage spirituel), VIII, 783; X, 2636-37. — Sur l'ensemble, voir Ste Thérèse, III, 1631; V, 1893; surtout, XV, 570; cf. *Tables*, 3276 sq.

II. ORATIO = DISCOURS. — Oraisons funèbres : S. Ambroise, *De excessu fratris Satyri*, I, 946; — S. Basile, *Sur les martyrs*, II, 450; — Bossuet, 1066; — Bourdaloue, *Éloge funèbre d'Henri de Bourbon*,

1096; — Du Perron, *Ronsard* (et *Marie Stuart*), IV, 1954; — Fléchier, *Turenne* et autres, *Tables*, 1533; — S. François de Sales, *duc de Mercœur*, VI, 748; — S. Grégoire de Nazianze, 1841 (simple indication); — S. Grégoire de Nysse (*S. Basile, Mélèce d'Antioche, Pulchérie et Flaccile*), 1850; — Lacordaire, *Mgr de Forbin-Janson, général Drouot, O'Connell*, VIII, 2420; — Marc Eugenicos, *Macaire*, IX, 1975; — Mascaron, x, 256 (simple indication); — Massillon, *prince de Conty, le Dauphin, Montausier, Bossuet, princesse Palatine*, 261; — Nicéphore Grégoras, quatre oraisons funèbres, XI, 463; — Scholarios, cinq o. funèbres, XIV, 1530; — J.-F. Senault, nombreuses o. funèbres, 1857; — J.-Cl. Sommier, panégyriques et o. funèbres, 2365.

ORANGE (Conciles d'). — 1. Premier conc. : *Tables*, 724. — 2. Deuxième conc., étude d'ensemble [G. Fritz], XI, 1087-1103; références aux *Tables*, 724-726.

ORANTE. — Voir les art. ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE et ÉPIGRAPHIE.

ORANTES (HORANTIUS) (François). — Notice [A. Teetaert], XI, 1103-04.

ORATOIRE. — Ce mot s'applique soit à certains édifices consacrés au culte, soit aux congrégations religieuses fondées, en France, par le cardinal de Bérulle, en Italie, par S. Philippe Néri.

I. Oratoire, édifice consacré au culte. — Voir *D. D. Can.*, VI, 1114-17, exposant et commentant les articles suivants du Code :

Can. 1188, § 1 : L'oratoire est un endroit destiné au culte divin, sans cependant que cette destination consiste *principalement* dans l'exercice public du culte pour l'utilité de l'ensemble du peuple fidèle.

§ 2 : 1° L'oratoire *public* est principalement constitué pour l'utilité d'une communauté ou même de personnes privées, mais de manière que tous les fidèles y aient un libre accès, dûment établi, au moins lors de la célébration de l'office divin.

2° L'oratoire *semi-public* est celui qui est érigé pour l'utilité d'une communauté ou d'un groupe de fidèles, sans que le libre accès y soit accordé à tout venant.

3° L'oratoire *privé* ou *domestique* est concédé pour l'utilité d'une personne particulière ou d'une famille.

Dispositions particulières : 1° L'oratoire public est soumis aux prescriptions légales qui régissent les églises (can. 1191); toutes les fonctions sacrées peuvent y être célébrées, sauf disposition contraire des rubriques.

2° Dans les oratoires semi-publics, tous les offices divins et fonctions ecclésiastiques peuvent avoir lieu, sauf disposition contraire des rubriques ou exception statuée par l'Ordinaire (can. 1193).

3° Dans les oratoires privés, l'évêque peut autoriser la célébration de la messe pour un jour particulier ou même, en petit nombre, pour des cas exceptionnels (can. 1194). Un indult apostolique est nécessaire pour la célébration quotidienne, mais avec exclusion des fêtes les plus solennelles (can. 1195). Ces oratoires ne doivent servir à aucun usage domestique (can. 1196).

Oratoires et S. C. des Sacrements, XIV, 658-661; — violation sacrilège, 699-700; XV, 3076. — Réglementation du concile Quinisexte (can. 31, 59), XIII, 1587, 1590. — Synode janséniste de Pistoie contre les oratoires, XII, 2186, 2194.

II. Oratoire de France [A. Molien], XI, 1104-38. — 1° *Fondation* (but poursuivi, constitution), 1104-07; cf. XV, 1488, 1504, 3272-73.

2° *Doctrine spirituelle.* — 1. Bérulle, XI, 1107-20; cf. II, 798; *Tables*, 434. — 2. Condren, XI, 1120-23; III, 816; *Tables*, 768. — 3. Fondateurs issus de l'Oratoire : *a)* Olier, XI, 1123; cf. 963-82; *Tables*, 3366; — *b)* S. Vincent de Paul, XI, 1123-24; IX, 88-90; *Tables*, 2911, surtout 2915-16; — *c)* S. Jean Eudes, XI, 1124-25; V, 1466-82; *Tables*, 2468. — 4. Influence sur Bossuet, Saint-Jure, Louis Lallemant, Port-Royal, de Bernières, Grignion de Montfort, dom Guéranger, le P. Faber, le P. Libermann, Mgr Gay, Lhoumeau, Giraud, dom Marmion, Letourneau, la dévotion à l'Enfant-Jésus et le renouveau du catholicisme (simple indication), XI, 1125-27. — 5. Auteurs spirituels divers, 1127-30 : Bourgoing (II, 1099; *Tables*, 475), Metezeau, Quarré (XIII, 1444-45), François de Saint-Pé (XIV, 766), Seguenot (1775-80), Noulleau (XI, 812-15), Fr. de Clugny (*Tables*, 636), Lespagnol, Jacques Perrin, Jean de Neercassel (XI, 58-60), Hugues Bouchard (II, 1090), Ant. Yvan (XV, 3621-25), Nicolas l'Archevêque, Pierre Flœur ou Flour, Louis du Laurens (IV, 1859 et IX, 7-9 [même personnage]), Jacques Gassat, Jacques Esprit, Jacques Talon (XV, 30), Fr. Ruelle, Jean Hanart, Ch. Desmarets (IV, 630), Daniel Hervé, Jacques Estienne, César Le Blanc, Richard, Edme Calabre, Thorentier, Vauge, Molinier (x, 2094), Duranty de Bon Recueil (IV, 1966), Guibaud. — Sur le sacerdoce chrétien, XI, 1375.

3° *Prédication.* — Auteurs cités, XI, 1130-31 : Jean Lejeune (IX, 196-97), Sénault (XIV, 1854-58), Le Boux (IX, 89-100), Mascaron (x, 255), Hubert, de la Roche, Fromentières (VI, 930), S. Jean Eudes (*Tables*, 2468), Guillaume Dodo, Michel Le Fèvre, Eustache Gault, J.-B. Gault, Jean Jaubert, Le Blanc, Paul Metezeau, Pierre Le Chartier, Jean Durand (IV, 1963), Edme Bourée (II, 1099), Pierre Cocquerey, Jean et son frère Jean-Gabriel Chappuis, Loriot (*Tables*, 3023), Claude Masson, Du Breuil, Fr. Boyer, Jacques Thorentier, Pierre et Vincent Chalons, Lion, Mathieu, Molinier (x, 2094), les trois Terrasson, Graveron.

4° *Théologie.* — 1. Théologiens et exégètes cités, XI, 1131-32 : Bence, Gastaud, Bertin, Gibieuf (VI, 1347-48), de Morainvilliers, Philips, Alard, Pierre de Cadenet, Ch. Dorron [et non Dorran] (IV, 1788), Prévost d'Herbeley, Houbigant (*Tables*, 2119), Richard Simon (XIV, 2094-2118), Mauduit (x, 394), Daniel Laurens, Bernard Lamy (XIII, 2550-52), Louis de Carrières, Morin (x, 2486-89) cf. XII, 1117-19, Thomassin (XV, 787-823). — 2. Augustinisme et morale plutôt sévère que relâchée chez de Bérulle et à l'Oratoire, XI, 1132. — 3. Que penser du reproche de jansénisme?, 1132-33; — attitude opposée au jansénisme chez de Bérulle, Condren, Bourgoing, Gibieuf, Amelote (I, 1042), Le Porcq (IX, 434), Sénault (XIV, 1857-58), Sainte-Marthe (Abel-Louis de) (838), de la Tour (*Tables*, 2897), de la Valette, Muly, Moisset.

Tout en soulignant la remarque du P. Molien relativement à l'exclusion de certains Oratoriens jansénistes (XI, 1133), le *D. T. C.* a indiqué comme jansénistes les auteurs suivants : Boyer (Pierre), II, 1121; Debonnaire (Louis), IV, 160-61; Duguet (Jacques-Joseph), 1858-59; Eymard (Étienne), V, 2027; Gennes (J.-R. Benjamin de), VI, 1225; Juénin (quelques gages dans sa théologie), VIII, 1719-21; Labelle (Pierre-François), 2387; Laborde (Vivien), 2388-90; Lalande (Luc-François), devenu évêque constitutionnel, 2451-53; Le Mère (Ignace), IX, 208; Leroi (Ch. François), non-prêtre, 444; Meindaerts (Pierre-Jean), devenu archevêque janséniste d'Utrecht, X, 495; Pinel, XII, 2117; Pouget (Fr. Aimé) (quelques gages dans son catéchisme), 2664; Quesnel, XIII, 1460-1535; Soanen, XIV, 2261-72; J. Valla (quelques tendances dans sa théologie), XV, 2522-24.

4. Théologiens et canonistes, XI, 1133-34 : Eustache Gault, Guillaume Camerarius, ou Chalmers (II, 2211), Jérôme Vignier, Cl. Arnaud, Nicolas de Bralion (1123), Louis du Laurens (IX, 7-9), J. de Wehyte-Le Blanc, Jean Cabassut (II, 1297), Chaduc (Blaise) (2189), Jacques Thorentier (cité), Benoist Archimbaud, Nicolas-Joseph Poisson (XII, 2410-13), Juénin (VIII, 1719-21), Pinel (XII, 2117),

Joseph Valla (xv, 2522, cf. 503), Bargêde, Bernardi, Tabaraud (xv, 1-8).

5° *Philosophie.* — 1. Esprit platonicien de Bérulle, xi, 1134-35. — 2. Auteurs cités : *a)* influence platonicienne, 1135 : de Harlay-Sancy, de Morainvillers, Jacques Fournenc (vi, 629), André Martin (x, 214-15), Thomassin (xv, 821), Malebranche (ix, 1802); — *b)* influence de et sur Descartes (xi, 1135-36), Gibieuf (vi, 1347; *Tables*, 1809), Léonor de La Borde, Guillaume Camerarius (ii, 2211), Bernard Lamy (viii, 2550-52), N.-J. Poisson (xii, 2410), Cl. Ameline (i, 1041-42), de Lignac (*Tables*, 3000); — *c)* thomistes, xi, 1136 : Alexandre Ferrand, Jean-Baptiste de La Grange.

Divers. — *a)* Historiens, xi, 1136 : André Tod, Eust. Gault, R. Demyon, J. Vignier, S. Guyon, G. Galland, J. Bonichon (ii, 988), N. de Bralion (1123), Ch. Lecointe, Louis-Abel de Sainte-Marthe (xiv, 838), Girard Dubois (iv, 1844), Jacques Lelong (*Tables*, 2946), Bougerel (*Tables*, 474), Desmolets. — *b)* Poètes et scientifiques, xi, 1136 (aucun n'a de notice).

Autres auteurs signalés comme appartenant ou ayant appartenu à l'ancien Oratoire français : Bordes, ii, 1033; Cloyseault, iii, 257; Debors-Desdoires, iv, 161; Doublet, 1800; Dupré, 1961; Dupuys, 1962; Fabre (Jean-Claude), v, 2051; Faydit (Pierre), 2114-15; Forel, vi, 539; Galland (André), 1095; du Hamel, 2039-41; Houtteville (Alex.-Cl.-Fr.), vii, 196-97; Laisné ou Lainas (Vincent), viii, 2450; Le Brun (Pierre), ix, 101-03; Marchety (François), 2007-08; Mérault de Bizy, x, 570; Merbes (Bon de), 570-71.

6° *Le nouvel Oratoire.* — 1. Premiers essais de restauration (de Fontanes, de Genoude), sans succès. — 2. Restauration effective, sous l'initiative du P. Pététot; le P. Gratry, véritable instigateur, xi, 1136-37. — 3. Travaux et écrits, 1137. — Auteurs cités : Gratry (vi, 1754-63), Pététot, de Valroger (xv, 2527-30), A. Perraud, Ch. Perraud, Henry Perreyve, Lescœur (*Tables*, 2976), Largent (2894), Nouvelle (3327), Lecanuet (2928), Verschaffel, Godet, Thédenat, A. Chauvin, Lallemand, Roussel, Ingold (collaborateur du *D. T. C.*), Laveille (2909), Baudrillart (387), Sanson (cité, 2841), Molien (3235), Dieux, Ponsard, Rabeau (collaborateur du *D.T.C.*), Brillet. Voir aussi : Laberthonnière (*Tables*, 2840), Boyer (477).

III. Oratoire d'Italie, ou Philippins [P. Auvray], xii, 1434-39. — 1° *Origines.* — 1. S. Philippe Néri et son genre d'apostolat, 1434-35. — 2. Multiplication et indépendance des divers Oratoires d'Italie et de l'étranger, 1435-38; cf. Autriche, i, 2609; — Pologne, xii, 2455; — en Angleterre, xii, 1436 (Newman, xi, 337; Wiseman, xv, 3573-74; Faber, v, 2045).

2° *But et esprit.* — Esprit de S. Philippe, xii, 1436, répondant aux directives de Pie IV, 1644.

3° *Publications.* — 1. Scolastique : absence de spéculation; Antonio, Barcellona (ii, 387), xii, 1436. — 2. Pastorale, 1436-37 : Speranza, Mansi, Chiericato (ii, 2363), Carletti (1750), Cadei (1299-300), Perpera, A. Coppola (iii, 1771), Carrara, Guazzini. — 3. Ascétique et mystique, xii, 1437 : Fr. Marchesi (ix, 2007), Pier-Matteo Petrucci (cf. vii, 2011-12), Balducci. — 4. Exégèse, xii, 1437 : H. Giustiniani (vi, 1381-82), Ferretti (M.-A.) (v, 2178), Bianchini. — 5. Histoire ecclésiastique, xii, 1437-38 : Baronius (ii, 426), Od. Rainaldi, Laderchi, Theiner (xv, 217-18), Bozio (ii, 1122-23), Gallonio.

Deux courants : 1. *Hagiographie :* Manno, Baldassini, Forti, Melloni, Massini, Capecelatro (*Tables*, 519), Bacci, Barnabeo, Aringhi (*Tables*, 249). — 2. *Théologie positive :* Giustiniani, Calenzio, Bianchini, Gallandi (vi, 1095; cf. viii, 231 et xii, 1211), Lorenzoni, Madrisi, Theiner *(supra)*.

6. Chronologie, xii, 1438 : César Becillo, Saccarelli. — 7. Archéologie, 1438 : Aringhi *(supra)*, Severiano, Almici (i, 898).

Autres auteurs italiens cités : Bordini, xiii, 229; Colangelo (Fr.), iii, 354; Convertati, 1756; Gaspar Saccarelli, viii, 235; Spiridion Charles Talù, 234.

7. Oratoires étrangers : xii, 1438-39 : *a)* Angleterre : Newman, Faber (cf. *supra*), Hutchison, Dalgairns (iv, 5). — *b)* Espagne : Crespy y Borgia (iii, 2324), Vincent Calatayud (ii, 1331), Herrero y Espinosa de los Monteros. — *c)* Portugal : Em. Bernardez, Pereira de Figueiredo, Th. Almagda.

ORCHARD (Dom Jean-Baptiste). — Exégète bénédictin contemporain. Sur les épîtres aux Thessaloniciens, xv, 584-85, 605.

ORCHI (Emmanuel). — Notice [A. Teetaert], xi, 1138-39.

ORDALIES. — Étude historique et critique [A. Michel], xi, 1139-52. — 1° *Nature et origine.* — 1. Différentes ordalies (étymologie : *Urtheil*), xi, 1139-41 : duel judiciaire (iv, 1846), sorts (xiv, 2420), feu, eau, cercueil, pain bénit (xi, 1732-33), croix, reliques, toutes épreuves appelées d'un mot « tentation de Dieu », xv, 120. — 2. Origines : *a)* nature humaine, aidée par la superstition, xi, 1141; xiv, 2807-08; — *b)* antécédent juif, l'eau de jalousie (Num., v, 11-31), xi, 709-12. (Dans *D. B. S.*, art. *Ordalie*, vi, 800-06, A. Lefèvre retient « ce cas comme l'unique exemple sûr d'ordalie dans la Bible ».) — *c)* influences de l'ancienne législation germanique sur le christianisme, xi, 1141-42.

2° *Attitude des autorités ecclésiastiques.* — 1. A l'égard des ordalies en général. — *a)* Évêques et synodes particuliers, xi, 1143-46; — *b)* Église romaine : documents à éliminer, 1146-47; — documents à retenir, 1147-49 (Nicolas Ier, Étienne V, S. Léon IX, Alexandre II, Calixte II et le synode de Reims, en 1119, Alexandre III et le IVe conc. du Latran, can. 18). — 2. A l'égard du duel judiciaire : *a)* Origine germanique du duel judiciaire, xi, 1149-50; — *b)* opposition progressive des synodes, des évêques et des papes, ceux-ci réprouvant positivement ce duel, 1150-51.

Conclusion de l'étude : « Après avoir toléré, l'Église a rejeté pour elle-même et les siens, puis condamné sans réserves les ordalies » (xi, 1152). Cf. *D. D. Can.*, vi, 1117-28 (R. Naz).

ORDÉRIC VITAL. — Notice [É. Amann], xi, 1153-54. — Cité : xiv, 1186.

ORDINAIRE. — Sous l'appellation d'*Ordinaire* sont désignés, outre le Pontife romain, les évêques résidentiels, les abbés et les prélats *nullius*, les vicaires généraux de ces trois catégories de dignitaires, les administrateurs apostoliques, les vicaires et les préfets apostoliques, ainsi que ceux qui succèdent à la fonction de tous ces dignitaires en vertu du droit écrit ou d'une coutume ayant force de loi. En outre sont Ordinaires, par rapport à leurs subordonnés, les supérieurs majeurs dans les ordres d'hommes exempts (can. 198, § 1).

On appelle *Ordinaire propre* celui dans le territoire duquel (diocèse ou préfecture) le sujet a domicile ou quasi-domicile. S'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas de domicile, l'Ordinaire propre est celui dans le territoire duquel l'intéressé réside de fait actuellement.

On appelle *Ordinaires des lieux* tous ceux qui ont droit au titre d'Ordinaire, à l'exception des supérieurs religieux (can. 198, § 2).

L'*Ordinaire d'origine* est celui dans le territoire duquel le père de l'intéressé avait, au moment de la naissance de celui-ci, un domicile ou, à défaut de domicile, un quasi-domicile. S'il s'agit d'un enfant illégitime ou posthume, c'est le domicile de la mère qui donne la solution (can. 90, § 1). S'il s'agit d'un religieux *in sacris* qui quitte son ordre, l'Ordinaire d'origine, auprès duquel il doit demander son admission, est celui dans le territoire duquel il habitait avant sa profession (can. 641, § 1).

Tous ceux qui ont droit au titre d'*Ordinaire* reçoivent,

dans leur sphère propre et sauf restrictions fondées dans le droit, un pouvoir général de direction...

Les *évêques*, et ceux qui ont, sur un territoire déterminé, un pouvoir quasi épiscopal, ont la compétence générale de gouverner leur territoire, tant au spirituel qu'au temporel, en portant des statuts généraux, en exerçant la justice et en infligeant éventuellement des peines, le tout suivant les normes imposées par le droit ecclésiastique supérieur.

Les *vicaires généraux* ont aussi un pouvoir directif général sur le diocèse, mais l'exercice de ce pouvoir est soumis à de nombreuses restrictions...

Les *supérieurs majeurs* des ordres exempts ont le pouvoir de juridiction dans le for interne et dans le for externe. Ils peuvent édicter des statuts généraux (ceci réservé aux supérieurs généraux), prononcer des jugements, les sanctionner par des peines, accorder des dispenses; le tout en respectant les règles de droit commun et les constitutions de l'ordre.

Ces notions sont extraites de l'article *Ordinaire* du *D. D. Can.* (F. Claeys-Bouuaert), VI, 1123-25.

Pouvoirs des Ordinaires (évêques et assimilés), V, 1711-15 (surtout pouvoir coercitif); cf. II, 2124-25 (censures); XIV, 2866 (auteur des suspenses); XII, 644, 652, 653-54, 658 (remèdes d'ordre pénal). — Censures réservées à l'O., 644; leur absolution par l'O., 646. — Réservés à l'O. : Excommunications réservées à l'O., 655-56; — suspenses, 656; — interdits, 656. — Procès ecclésiastiques, XIII, 628-45 *(passim)*. — Rôle de l'O. dans : authenticité des reliques, 2374-75; — revalidation des mariages, 2577, 2580; — la réserve des cas, 2447-48, 2450-51, 3553-61 *(passim)*; — établissement d'une maison religieuse, 2171-72; — sécularisation et dispense des vœux de religion, 2178-79; — dispense de jeûne ecclésiastique, VIII, 1416-17. — L'O. des *vagi*, XV, 2465; cf. XIII, 753.

ORDINAIRES (Tribunaux). — Voir XIII, 631; XV, 1518-20 (de première ou de seconde instance). — S.-Siège : T. ordinaires : Rote et Signature apostolique; — extraordinaires : S.-Office, Congrégation des Rites et Concile général, XV, 1520. Voir *Cour romaine*.

ORDINATION. — Voir *Ordre*.

ORDINATIONS ANGLICANES. — Article général [L. Marchal], XI, 1154-93. *Tables*, 170. Cf. *infra*, 3385.

ORDINES ROMANI. — Les *Ordines romani* sont de vieux directoires liturgiques, indiquant les rubriques à observer dans les cérémonies sacrées et l'administration des sacrements. On les appelle *Romani* parce que les plus anciens d'entre eux décrivent la liturgie en usage dans les églises romaines, à partir du VIIIe siècle. Mais les *Ordines* de cette qualité sont relativement peu nombreux : arrivés dans les Gaules, ils subirent des modifications inspirées par les traditions locales. Remaniés, les *Ordines* furent dirigés vers Rome où ils contribuèrent, à partir du XIe siècle, à introduire ces modifications dans la vieille liturgie romaine. Cf. M. Andrieu, *Les « Ordines Romani » du haut Moyen Age*, I-III, Louvain, 1931-1951.

Cités : IX, 806-07 (liturgie ancienne); X, 1402 (messe romaine, note); XI, 1263-65 (rites d'ordination).

ORDONNANCES APOSTOLIQUES. — Voir *Tables*, 219-20, différentes O., et leurs références.

ORDRE. — I. Étude générale [A. Michel], XI, 1193-1405. — I. INSTITUTION DU SACERDOCE PAR JÉSUS-CHRIST. — 1° *Fausses conceptions : aucun sacerdoce nouveau institué par le Christ.* — 1. Protestantisme libéral : le Christ a prêché une religion spirituelle sans institution cultuelle, XI, 1193-95; IV, 2113; Harnack, *Tables*, 2020, 2023; A. Sabatier, XIII, 875-77; W. Monod, 880-81; Schleiermacher, XIV, 1499-1502; — religion basée sur l'expérience religieuse, V, 1787. — 2. Modernisme : l'Église dépassant l'Évangile, XI, 1195-96; Loisy, *Tables*, 3020; décret *Lamentabili*, prop. 40, XIV, 561; prop. 49-50, XI, 1196; prop. 52, IV, 2113. — 3. Protestantisme orthodoxe, XI, 1196-97; IV, 2113; Hatch, hiérarchie primitive, *Tables*, 2025; Jalaquier, pouvoirs de Pierre, XIII, 257. — 4. Autres explications erronées : influence des institutions juives ou impériales, ou simples charismes temporaires, XI, 1197-98.

Vues étudiées plus en détail, cf. *infra*. Sur la position des Réformateurs, voir col. 3384-3385.

2° *Fait historique de l'institution de l'ordre par le Christ.* — 1. Choix des apôtres en vue d'un ministère futur, XI, 1198-99; I, 1649-50; — collège apostolique, 1650-51; XI, 1199; XII, 1748-49; — primauté de Pierre, XI, 1199; XII, 1749-51; XIII, 248-60. — 2. Préparation prochaine; apôtres substitués à Jésus pour continuer sa mission, XI, 1199-1201; I, 1651-54; IV, 2116-17; VIII, 1359-61. — 3. Pouvoir sacerdotal institué par le Christ, XI, 1201-06; — substitution d'un sacrifice nouveau aux anciens sacrifices, 1203-04; cf. VI, 2105 (ép. aux Hébreux); VIII, 1335 (Jésus-Christ); X, 821 (messe); — réitération du sacrifice eucharistique, XI, 1204-05; V, 1090-94; X, 825; XI, 2424-27; — rites sacrés de sanctification, 1205-06; I, 1653; II, 169-70 (baptême); XII, 749-52 (pénitence); indication globale, XIV, 539-40. — Communication du Christ par un rite (?), XI, 1206.

II. ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA HIÉRARCHIE. — 1° *Affirmation d'un pouvoir sacerdotal dans la hiérarchie apostolique.* — 1. Ministère sacerdotal des Douze (Matthias ayant remplacé Judas), XI, 1207-08; — S. Pierre, XII, 1752-53; — S. Paul et le corps apostolique, XI, 2355-59. — 2. Unité du corps des chrétiens, 1208, 2417, 2460. — 3. Apostolat ecclésiastique et apostolat charismatique, 1209, 2417-18; *Tables*, 582. — 4. Pouvoir d'ordre des apôtres, I, 350-51, 1653; XI, 1209-10.

2° *Institution de ministres sacrés par les apôtres.* — 1. *Diacres*, XI, 1210-11; IV, 708-09. — Deux acceptions du mot : sens général de « service », 703-07; XI, 1211-12; — sens précis de ministre sacré, inférieur au prêtre, XI, 1211-12; — S. Paul, 2474; IV, 706; XII, 1417; XV, 1072-73, 1111-12; — Didachè, I, 1686; V, 1662, 1666; XI, 1212, 1220; XV, 1038, 1257; — S. Clément, *ad Cor.*, III, 53; IV, 707-08; — S. Ignace d'Antioche, VII, 708; IV, 706-07; — S. Polycarpe, IV, 707; XII, 2518; — Hermas, V, 1666-67; VI, 2281-82; XV, 1260. — 2. *Prêtres* (anciens), parfois préséance d'honneur, XI, 1212; mais surtout ministre sacré; — Actes : Église de Jérusalem, XI, 1212, 2378; — épître de S. Jacques, 1213; VIII, 272; V, 1897-99, 1918; — Église d'Éphèse (Act., XX, 18-35), XI, 1213; XV, 1071; — Pastorales, XI, 1213-14; 2469-74 *(passim)*; XV, 1072-73, 1102-03; — épîtres catholiques, XI, 1214-15; VIII, 585 (II^a^ Joa.); XII, 1773 (I^a^ Petr.); — S. Clément, XI, 1215-16; III, 53; — Papias, XI, 1216; 1945. — Sur ces autorités, voir XIII, 138-40. — 3. *Évêques* ou « surveillants », XI, 1216; mais revêtus d'un caractère sacré; en ce dernier sens, cités : S. Paul, discours de Milet (Act., XX, 28), XI, 1216; I, 350; V, 1659; — épître aux Philippiens, XI, 1216-17; V, 1659-60; XII, 1416-17; — Pastorales, XI, 1217-18; 2469-74; V, 1660-62; XV, 1102-11; — S. Pierre, XI, 1218; XII, 1773; — S. Clément, XI, 1218-19; III, 53; V, 1663-65; — Didachè, XI, 1219-20; I, 1686; V, 1662-63; — S. Ignace d'Antioche, VII, 708; IV, 706-07; — Hermas, V, 1666-67; VI, 2281-82; XI, 1225. — 4. *Épiscopes-presbytres : a)* protestants non épiscopaliens : identité des deux fonctions déterminées par la communauté elle-même, héritière de l'autorité des apôtres et s'organisant selon diverses influences (déjà indiquées, *supra*, I, 1°, 4), V, 1694-99; XIII, 145-50 (parmi les auteurs cités : Rothe [cf. V, 1695], Baur [1694-95], Réville [1697],

Renan [1698], Sohm [1699]); — *b)* thèses catholiques : Michiels, xi, 1220; xiii, 143-45; — Batiffol, 151; — discussion, xv, 1105 (synonymie des termes), 1107 (fonctions), 1108 (épiscopes-presbytres, simples prêtres), 1109 (presbytres-épiscopes, investis de pouvoirs épiscopaux); — distinction de l'évêque et du simple prêtre, v, 1668-72. — Origine divine du presbytérat, xiii, 158; cf. xi, 1223-24; — origine divine de l'épiscopat, v, 1672-82, 1699-1700. — 5. Autres membres de la hiérarchie (?) : *a)* Prophètes, docteurs, évangélistes, présidents (προϊστάμενοι) et préposés (ἡγούμενοι), xi, 1220-23; — *b)* diaconesses, iv, 685-703; xv, 1112-14.

On se reportera également à l'art. HIÉRARCHIE (*Tables*, 2073-74) et à ÉPISCOPAT (*Tables*, 1194-95).

3° *Développement de la hiérarchie.* — 1. Les trois degrés de la hiérarchie (évêque, prêtre, diacre), xi, 1225-32; — chez S. Ignace d'Antioche, 1225-27; v, 1668; vii, 708; — apologistes, notamment S. Justin, xi, 1227; cf. x, 905-06; — controversistes, notamment S. Irénée, xi, 1227-28; vii, 2427-29; — Clément d'Alexandrie, xi, 1228; iii, 167; — Origène, xi, 1228, 1554-55; — Tertullien, 1228-29; xv, 141; — S. Hippolyte, xi, 1230; — S. Cyprien, 1230-31; iii, 2466-68; — Didascalie, xi, 1231; iv, 743; — Constitutions apostoliques, xi, 1231; iii, 1522. — 2. Ordres inférieurs, dédoublement du diaconat, xi, 1232; — en Orient : sous-diacre et lecteur, 1232-33, 1393-94 ; voir *infra*, § sur l'*Église orientale*, col. 3389; — en Occident : sous-diacre, 1233; xiv, 2459-62; — acolyte, xi, 1233-34; i, 312-16; — exorciste, xi, 1234; v, 1780-86; — lecteur, xi, 1234; ix, 117-20; — portier, xi, 1234-35; xii, 2600-01; — cf. *Didascalie* et *Constitutions apostoliques, supra cit.* et *Tables*, 220-22.

Récemment, un certain nombre d'ouvrages ont été publiés qui concernent la hiérarchie de l'Église dans les premiers siècles du christianisme et notamment l'épiscopat : G. Bardy, *La théologie de l'Église, de S. Clément de Rome à S. Irénée*, Paris, 1945; *La théologie de l'Église, de S. Irénée au Concile de Nicée*, 1947; — J. Colson, *L'Évêque dans les communautés primitives*, 1951; *L'Épiscopat catholique, collégialité et primauté dans les trois premiers siècles de l'Église*, 1963; — Y. Congar et B.-D. Dupuy, *L'Épiscopat et l'Église universelle*, 1962; — Rudolf Schnackenburg, *L'Église dans le Nouveau Testament*, trad. fr., 1964; — L. Cerfaux, *La théologie de l'Église suivant S. Paul*, nouv. édition, 1965.

D'autres études concernent les rapports de l'épiscopat et du pape; leur référence à *Pape*, § *Primauté pontificale*.

III. RITE SACRÉ DE L'ORDINATION. — *I. RITE PRIMITIF : L'IMPOSITION DES MAINS.* — 1° *Antécédents.* — 1. Rites judaïques, *Tables*, 2232. — 2. Repris par le Christ : gestes de guérison ou de bénédiction, 2232; et par les apôtres en dehors de l'ordination : geste de guérison, de bénédiction, pour donner le S.-Esprit; geste de réconciliation ou de prière sur les malades, 2232-33; — cf. xi, 1235-36.

2° *Nouveau Testament.* — Relativement : 1. aux apôtres : *a)* Jacques le Mineur, xi, 1237; cf. viii, 272-78; — *b)* Paul et Barnabé, xi, 1237-39; cf. v, 1684; — 2. aux autres membres de la hiérarchie naissante : *a)* diacres, xi, 1239-40; iv, 708; — *b)* presbytres-épiscopes (Act., xix, 22; xx, 28; I Tim., v, 22), xi, 1240-43 (discussion des autres interprétations, notamment celle de Galtier, vii, 1306-14); cf. v, 1682-84; — *c)* Timothée (I Tim., iv, 14; II Tim., i, 6), xi, 1243-44; v, 1684.

3° *Église primitive.* — 1. Sens incertain dans *Didachè, XV, 1*, Ignace *(loc. cit.)*, mais vraisemblable, xi, 1244. — 2. Exclusion des interprétations rationalistes, 1245.

4° *A partir du IIIe siècle.* — 1. Témoignages des apocryphes, xi, 1245; cf. vii, 1331. — 2. La χειροτονία, rite d'ordination : *a)* Faits historiques, xi, 1246-47; vii, 1332-33; — *b)* Discipline liturgique (ordinations de l'évêque, du prêtre, du diacre, du lecteur, des « confesseurs »), xi, 1247-52; cf. vii, 1331; — Décisions conciliaires : Ancyre (314), i, 1174; — Nicée (325), xi, 410, 412; — Antioche (341), i, 1434; *Tables*, 692-93; — Chalcédoine (451); *Tables*, 663; — *Statuta Ecclesiae antiqua*, can. 2-10, *Tables*, 701; — *c)* Enseignement patristique; Aphraat (cf. i, 1462), S. Éphrem, S. Basile, Timothée d'Alexandrie, S. Épiphane (v, 1668-69), Théophile d'Alexandrie, S. Jean Chrysostome (v, 1669), S. Jérôme (sur la doctrine de S. Jérôme, v, 1670-71; viii, 965-75), S. Augustin (i, 2411-12). — 3. Efficacité du rite, xi, 1255-57; — le cas des « confesseurs », 1255; cf. 1250-52.

Autres ordinations : avec l'imposition des mains, diaconesses, xi, 1252; cf. iv, 687; — sans imposition des mains : veuves, vierges, 687; xi, 1252.

II. DÉVELOPPEMENT DU RITE PRIMITIF. — 1° *Églises orientales.* — En général : *Constitutions apostoliques*, xi, 1257; cf. iii, 1529. — 1. Église grecque, xi, 1257-58 (Morin, Martène, Goar, Habert). — 2. Église arménienne, i, 1957; xi, 1258-60 (Galano, Serpos, Denzinger); cf. ii, 698-99. — 3. Église syrienne jacobite, xi, 1260-61 (Simon Assémani, J. Morin, Renaudot); cf. xiv, 3067-70; conc. de Charfé, *Tables*, 704. — 4. Église maronite, xi, 1261 (Morin, J.-A. Assémani, Denzinger); cf. x, 120-23. — 5. Église nestorienne, xi, 1261 (J. Morin, J. Simon et Joseph-A. Assémani, Denzinger); cf. xi, 311-12, 316, 318. — 6. Église copte, xi, 1261-63 (Kircher, Hanssens, etc.); cf. x, 2288-89.

Voir M. Jugie, *T. D. C. O.*, v, 323-31 (nestorianisme), 740-49 (monophysisme).

2° *Église latine.* — 1. Du ve au viiie s. : *a)* Rite romain : sources et rite des différentes ordinations, xi, 1263-65; — *b)* Rite gallican : sources principales, 1265-67. — 2. Fusion des deux rites, 1267-70. — 3. Pontifical actuel, 1270-74; — imposition des mains, rite d'ordination, vii, 1304, 1306, 1331-34, 1408-25; — et note bibliographique, xi, 1274-75.

L'évolution n'est pas terminée à cette époque : elle aura un rebondissement au concile de Florence, décret *Pro Armenis*. Cf. *infra*.

IV. PREMIÈRES SPÉCULATIONS THÉOLOGIQUES. — *I. DU IVe AU XIIe SIÈCLE.* — 1° *Avant S. Augustin.* — 1. Lignes dogmatiques, xi, 1275-77 : existence du sacerdoce; cf. xiv, 441; — hiérarchie : Église orientale, cinq ordres; Église occidentale, huit ordres; cf. *supra*, xi, 1232; — ministre, l'évêque, v, 1684; xi, 410; *Tables*, 692-93; — matière et forme, x, 336, 343-44; — efficacité sacramentelle, caractère ineffaçable, ii, 1700-01; — sujet : chrétien de sexe masculin, ii, 203-04; xi, 415. — 2. Considérations morales, xi, 1277-79 : S. Ignace, vii, 711; — S. Cyprien, iii, 2467; — Didascalie, iv, 742-43; — S. Éphrem; — S. Grégoire de Nazianze; — S. Jean Chrysostome, viii, 671, 682; — S. Ambroise, i, 945; — Innocent Ier, vii, 1943-44; — S. Jérôme.

2° *De S. Augustin à la fin de l'âge patristique.* — 1. Doctrine de S. Augustin, validité de l'ordre conféré même illicitement, xi, 1279-80; cf. i, 2416-17. — 2. Influence et permanence de la doctrine augustinienne, xi, 1280-81 : Innocent Ier, vii, 1945; cf. ii, 1028-29; — S. Léon, ix, 290-91; — Anastase II, i, 1163-64; — Pélage Ier, xv, 1915; — S. Isidore de Séville, viii, 105. — 3. S. Grégoire et le *Pastoral*, xi, 1280-81; cf. vi, 1777. — 4. Controverses relatives aux réordinations, xi, 1282-98; cf. *infra*, §, *Réordinations*, 3388.

II. LES GRANDS SCOLASTIQUES. — 1° *Les précurseurs.* — 1. Tendances générales, xi, 1298-99. — 2. Auteurs cités, 1299-1301 : Agobard, i, 614; —

Halitgaire, vi, 2036; — Amalaire de Metz, i, 934; — Raban Maur, xiii, 1613-14; — Rudolphe de Bourges; — Walter d'Orléans; — Réginon de Prüm, xiii, 2118-19; — S. Odon de Cantorbéry; — Atton de Verceil, i, 2222; — Abbon de Fleury; — Burchard de Worms, *Tables*, 489; — S. Pierre Damien, iv, 49; cf. *infra*, §, *Réordinations ;* — Guibert de Nogent, *Tables*, 1992; — S. Anselme, i, 1340-41; — Bruno de Segni, *Tables*, 484; — Rupert de Deutz, xiv, 204; — S. Bernard, ii, 775; — Pierre le Chantre, xii, 1902-03; — Hildebert du Mans, *Tables*, 2080; — Honorius d'Autun, vii, 146, 148; — Alain de Lille, xi, 1305; — Hugues de Saint-Victor, vii, 282, cf. 271; — Maître Simon, xiv, 2093-94.

2° *Le Maître des Sentences.* — 1. Le sacrement de l'ordre et les différents ordres (l. IV, dist. xxiv), xi, 1301-03. — 2. Ordinations schismatiques et simoniaques (dist. xxv), 1303-04; xii, 2002. Cf. *infra*, §, *Réordinations*, 3389.

3° *Les commentateurs.* — Aucune vue d'ensemble, sauf une indication générale pour Scot, iv, 1928-29. — Relevés de détails : 1. De l'ordre en général (S. Thomas, S. Bonaventure, Richard de Médiavilla, Thomas de Strasbourg, Ét. Brulefer, Scot), xi, 1304. — 2. L'ordre, sacrement, conférant pouvoir et grâce (S. Thomas, S. Bonaventure, Thomas de Strasbourg, Scot, Pierre de Tarentaise, Fr. de Mayronis), 1304-05. — 3. Fin et objet de l'ordre : offrande du sacrifice et administration des sacrements (Alain de Lille, S. Thomas, S. Bonaventure, Albert le Grand), 1305-06. — 4. Caractère (voir Caractère sacramentel) : de trois opinions en présence, tous admettent que tous les ordres, même les mineurs, impriment un caractère, 1306-07 (Albert le Grand, S. Thomas [avec hésitation], S. Bonaventure, Richard de Médiavilla, Pierre de Tarentaise, Pierre de La Palu); — fait exception, après Hugues de Saint-Victor, Durand de Saint-Pourçain, 1307. — 5. Présupposés : *de necessitate*, le baptême et, pour l'épiscopat, la prêtrise; pour les autres ordres, l'ordination *per saltum*, illicite, est valide (S. Thomas, S. Bonaventure, Alexandre de Halès, Guillaume d'Auxerre, Pierre de Tarentaise), 1307-08. — 6. Dispositions morales (requises pour une digne réception) : état de grâce, science (S. Thomas), 1308. — 7. Distinction des sept ordres et leur justification, ordres sacrés et non sacrés, fonction de chaque ordre relativement à l'eucharistie (S. Thomas, S. Bonaventure, Richard de M., Pierre de Tarentaise, Fr. de Mayronis, Scot, Albert le Grand), 1308-09. — 8. Rite essentiel de l'ordination : divergences entre S. Thomas (avec S. Bonaventure et Pierre de Tarentaise) et Scot, que suivent Pierre de La Palu et Thomas de Strasbourg, 1309-11. Cf. *infra*, *Concile de Florence*. — 9. La tonsure, renonciation au monde (S. Thomas, S. Bonaventure, Richard de M., Pierre de Tarentaise), xi, 1311; cf. xv, 1228-32. — 10. Épiscopat et simple prêtrise (la différence est dans le pouvoir sur le corps mystique; le pape supérieur à l'évêque) (S. Thomas, S. Bonaventure, Albert le Grand, Richard de M., Durand de Saint-Pourçain, Pierre de La Palu, Jean Major, Scot), 1311-12. — 11. Ministre de l'ordination, l'évêque, un simple prêtre par délégation, pour les ordres mineurs; — la question des ordinations simoniaques et la définition de la simonie (voir l'art. *Simonie*) (S. Thomas, S. Bonaventure, Richard, Thomas de Strasbourg, Fr. de Mayronis, Pierre de Tarentaise, Durand), 1312-13. — 12. Sujet de l'ordination : chrétien baptisé, *de necessitate;* l'usage de la raison, nécessité morale pour les ordres majeurs et l'épiscopat; — les irrégularités (S. Thomas, S. Bonaventure, Scot, Richard, Thomas de Strasbourg, Fr. de Mayronis, Pierre de Tarentaise, Pierre de La Palu), 1313-14. — 13. Origine de la juridiction épiscopale (Torquemada, A. de Castro), 1314.

V. Le décret « pro Armenis » (conc. de Florence) et l'essence du sacrement de l'ordre. — Texte du décret, s'inspirant de S. Thomas, xi, 1315-16; xiv, 594; v, 1783.

1° *Autorité du décret.* — 1. Véritable définition infaillible (Ruard Tapper, Vasquez, Suarez, Billot), xi, 1317; opinions de d'Annibale, Gasparri, Billot, de Guibert, van Rossum, rapportées par Galtier, vii, 1410-13. — 2. Simple instruction pratique, disciplinaire (Morin, Martène, Ménard, d'Annibale, Gasparri, M. Quéra), xi, 1317. — 3. Décret conciliaire, non infaillible (van Rossum), 1317-20. — Tentatives de conciliation, 1320-22.

2° *Application de l'enseignement du décret au rite de l'ordination ; six systèmes* (on omet les noms des auteurs cités dans le *D. T. C.)* : 1. Rite essentiel : porrection des instruments et paroles qui l'accompagnent. — 2. Au pouvoir sur le corps réel correspond le rite de la porrection des instruments, au pouvoir sur le corps mystique répond l'imposition des mains, la fin de la messe. — 3. Solution identique, mais l'imposition des mains est celle qui se fait silencieusement, suivie de l'invocation au S.-Esprit. — 4. Synthèse des précédentes : trois éléments essentiels : porrection des instruments et *les deux* impositions des mains. — 5. Deux rites essentiels, l'un ou l'autre suffisant : *ou* l'imposition des mains, *ou* la porrection des instruments. — 6. Un seul rite essentiel : l'imposition des mains silencieuse, suivie de l'invocation au S.-Esprit, les autres éléments étant d'introduction relativement récente dans l'Église occidentale; solution des objections, xi, 1322-30.

3° *Solutions des difficultés doctrinales.* — 1. L'autorité de l'Église dans la détermination des éléments des sacrements *salva illorum substantia*, xi, 1330-33; xiv, 566-77, avec références à 553 (Jean de Saint-Thomas). L'art. *Sacrements* précise *Ordre*. Cf. *infra*.

2. Sans prétendre dirimer les controverses passées, Pie XII a voulu, pour l'avenir, y mettre un terme par la Constitution *Sacramentum ordinis*, sur la matière et la forme du diaconat, du sacerdoce et de l'épiscopat. L'essentiel du texte aux *Tables*, 2239.

VI. La réaction protestante et l'œuvre doctrinale du concile de Trente. — *I. La réaction protestante.* — 1° *Les précurseurs.* — 1. Marsile de Padoue et Jean de Jandun, xi, 1334; cf. x, 153 sq.; *Tables*, 3150; viii, 764; *Tables*, 2471. — 2. Wyclif et ses partisans : négation de la distinction entre l'épiscopat et le simple sacerdoce; invalidité des sacrements administrés par un indigne, xi, 1334-35; cf. prop. 4 : i, 2541; xii, 1061; xiv, 596; xv, 3598; — prop. 28 : iii, 1082; xv, 3606; — prop. 8 : xv, 3597. — Parmi les prop. des Lollards condamnées, voir prop. 4, 8 et 9 (prop. hérétiques), ix, 917-18. — 3. Jean Hus : erreurs analogues à lui imputées, xi, 1335; cf. vii, 338; Conc. de Constance, prop. 8 : xii, 1081; xiii, 1264; xiv, 596; — prop. 22 et 26 : xv, 3613; interrogation 22 : x, 337; xiv, 596. — 4. Hussites du début du xve s., erreurs identiques, xi, 1336; cf. *Bohèmes* (Frères), ii, 939.

2° *Luthéranisme.* — 1. Négations de Luther, xi, 1336-39; xiii, 2087-89; — la communauté religieuse selon Luther, ix, 1308-09. — 2. Mélanchthon, xi, 1339-40; x, 508. — 3. Confession d'Augsbourg, xi, 1340-41; xiii, 2088-89. — 4. Défense de la Confession d'A., xi, 1341-42. — 5. Articles de Smalkalde, 1342-43; xiii, 2089.

3° *Réformés.* — 1. Calvin, XI, 1343-44; XIII, 2090-92; cf. II, 1420 (art. de la Confession des Églises de France). — 2. Théodore de Bèze, XI, 1344-45; cf. II, 811. — 3. Zwingli, XI, 1345-46; XIII, 2089-90; XV, 3856-60 (le ministère selon Z.). — Concordance fondamentale entre protestants : négation d'un sacrement d'ordre, maintien de l'imposition des mains comme coutume humaine légitime, XI, 1346; cf. 1348-49, rite actuel de la consécration des ministres.

4° *Anglicans.* — 1. Organisation ecclésiastique dans l'anglicanisme, XIII, 2092. — Sur l'anglicanisme, voir *Tables*, 168-70. — 2. Les ordinations anglicanes (étude de L. Marchal), XI, 1154-93 : *a)* Origines, 1155-59; — *b)* la controverse, 1159-63; — *c)* décision de Léon XIII, bulle *Apostolicae curae*, 1163-65; IX, 347; — *d)* ordinations anglicanes aux conversations de Malines, XI, 1166-68; cf. art. Mercier, *Tables*, 3180; — *e)* arguments contre la validité, XI, 1168-93. — Voir *infra*, 3402, *Le mouvement d'Oxford* et ses conséquences.

Il est remarquable que L. Marchal ait noté comme éléments essentiels de l'ordination ceux-là même que, postérieurement, devait indiquer Pie XII, cf. *supra*, *Tables*, 2239.

II. L'ŒUVRE DOCTRINALE DU CONCILE DE TRENTE. — 1° *Travaux antérieurs :* 1. La théologie catholique contre les novateurs, XI, 1346-48. — 2. Au concile même, travaux préliminaires (catalogue des erreurs et projets de textes conciliaires), 1349-54.

2° *Chapitres doctrinaux.* — Ch. I. *Institution du sacerdoce de la Loi nouvelle*, XI, 1354-55; cf. V, 1703, 2005; VIII, 1335-36; X, 1130; XI, 1204, 1206, 1379; XIII, 159. — Ch. II. *Des sept ordres*, XI, 1355-56; cf. IV, 720, 726; VII, 1419; XI, 1380, 1384. — Ch. III. *L'ordre est vraiment un sacrement*, XI, 1356-57; cf. IV, 726; XIII, 159; XIV, 540, 1716. — Ch. IV. *De la hiérarchie et de l'ordination ecclésiastique*, XI, 1357-59; cf. III, 1093; V, 1703; VIII, 1992; XI, 1389, 1391; XIII, 152, 158, 161, 321-25; XV, 1107, 1110.

3° *Canons doctrinaux.* — Can. 1, XI, 1359; cf. 1206, 1382. — Can. 2, 1359-60; cf. IV, 726; V, 1784; VII, 1419; XI, 1380, 1391. — Can. 3, 1360; cf. IV, 726; V, 1783; VII, 1419; XI, 1381, 1382; XV, 3168. — Can. 4, XI, 1360; cf. IV, 726, 1606; VI, 1545; VII, 1419, 1423; XI, 1325, 1379, 1380; XIII, 2385. — Can. 5, XI, 1361; cf. VII, 1419, 1423. — Can. 6, XI, 1361; cf. III, 1093; IV, 720, 726; V, 1702; VI, 2381; XI, 1381, 1382, 1383; XIII, 152; — Can. 7, XI, 1362; cf. III, 1569, 2433; V, 1703; VI, 1545, 2366; XI, 1353, 1385; XIII, 158; XV, 3168, 3174. — Can. 8, XI, 1362; cf. 1353, 1896-97; V, 1723.

4° *Décisions disciplinaires.* — 1. Résumé, XI, 1363. — 2. Références aux autres articles du *D. T. C.*, *Tables*, 682.

5° *Écho lointain des décisions tridentines.* — 1. Fausses doctrines du synode janséniste de Pistoie au point de vue disciplinaire, XI, 1364-65. — 2. Les censures de la bulle *Auctorem fidei*, erreurs sur l'Église, notamment prop. 6-11, XII, 2206-07.

VII. LA THÉOLOGIE MODERNE. — *I. GRANDES LIGNES DU MOUVEMENT THÉOLOGIQUE.* — 1° *Théologie dogmatique* (XVIe s.). — 1. Bellarmin, XI, 1365-67; II, 578. — 2. Autres théologiens, XI, 1367-68 (Vasquez, Estius, Silvius, Tanner, Barthélemy [et non *Martin*] de Ledesma, Becanus, Nuñez, Granado, Bernal, Gravina, Aversa, G. de Rhodes, Arriaga, Bosco, Fr. de Lugo, Esparza, Mastrius, Pontius).

2° *Théologie positive.* — 1. Denys Petau, XI, 1368-69; cf. XII, 1320. — 2. Thomassin, XI, 1369; cf. XV, 812-17, spécialement, 814-16.

3° *Liturgies anciennes et orientales.* — 1. Jean Morin, XI, 1369-70; X, 2487. — 2. Les bénédictins mauristes, XI, 1370-71; Mabillon, IX, 1425-40; *Tables*, 3045; — Martène, X, 179-80; *Tables*, 3151; — Hugues Ménard, X, 548-49; *Tables*, 3177; — Dom Chardon, II, 2216; — auxquels on doit ajouter Ch. Merlin, S. J., X, 786-87. — 3. Autres auteurs : Renaudot (XIII, 2381-82), Goar (VI, 1467-69; *Tables*, 1828), Isaac Habert (VI, 2011-13; *Tables*, 2009), les Assémani (I, 2119-22; *Tables*, 280), Arcudius (I, 1771-73); XI, 1371.

4° *Théologie dogmatique : du XVIIe au XXe s.* — 1. XVIIe s. : Hallier, XI, 1371; cf. VI, 2038-39; *Tables*, 2015. — 2. XVIIIe s. : Noël Alexandre (I, 769-72; *Tables*, 76), Juénin (VIII, 1719-21; *Tables*, 2705), Berioli (Hurter, V, 635), Gotti (VI, 1503-07; *Tables*, 1838), Boucat (II, 1090), Tournély (XV, 1242-44), Wirceburgenses (Holtzclau) (VII, 33; XV, 3556-61), XI, 1372; — autres auteurs de moindre envergure cités, XI, 1372. — 3. XIXe et XXe s., 1372 (la plupart, auteurs de manuels).

5° *Moralistes depuis le concile de Trente.* — 1. Avant S. Alphonse de Liguori, XI, 1372-74. — 2. S. Alphonse, 1374. — Après S. Alphonse, 1374.

6° *Ouvrages ascétiques et mystiques sur l'ordre et l'ordination.* — 1. XVIe et XVIIe s. : Tolet, Victorelli (XV, 1223-25), Martin Fornari (VI, 599), Bx Jean d'Avila, S. Philippe Néri, S. Gaétan, S. Charles Borromée (II, 2267-72; *Tables*, 589), Ant. de Molina (X, 2088-90), Belletti (Hurter, III, 876), Abelly (I, 55-57), les Oratoriens (Bourgoing [II, 1099; XI, 1127], Bérulle [II, 798-99; XI, 1107-20], Condren [III, 816; XI, 1105-23, *passim*]), S. Vincent de Paul (XI, 1123-24), M. Olier et la Compagnie de S. Sulpice (XI, 971-73; XIV, 812-20); en Allemagne, Holzhauser (*Tables*, 2095); en Italie, Bona (II, 952; *Tables*, 461), XI, 1374-77. — 2. XVIIIe s. : en Italie, S. Alphonse de Liguori (I, 917-19); — en Allemagne, Lindner (Hurter, V, 247), J. Pleyer (XII, 2404); — en France, Cl. Arvisenet (Hurter, V, 1076), XI, 1377. — 3. Au XIXe s., Lacordaire, d'Hulst, Monsabré, Manning, Gibbons, Perreyve, Icard, Lamothe-Tenet, Gontier, etc., 1377-78.

Bien d'autres noms d'auteurs plus récents et contemporains pourraient être ajoutés. Mais on ne saurait omettre le *Décret conciliaire* de Vatican II *sur le ministère et la vie des prêtres*, *Presbyterorum ordinis*, 7 déc. 1965.

II. CONCLUSIONS DE LA THÉOLOGIE MODERNE. — 1° *Existence d'un sacrement de l'ordre.* — XI, 1379.

2° *Les divers ordres.* — 1. Ordres mineurs, sacrements ou sacramentaux, XI, 1380; XIV, 476; — le cas du sous-diaconat, XI, 1380-81; XIV, 2460. — 2. Diaconat et presbytérat, sacrements imprimant un caractère sacramentel, XI, 1381-83; cf. II, 1700, 1706-08; XIII, 2385-86. — 3. Épiscopat, controverse sur sa sacramentalité, XI, 1383-85.

Dans la Constitution *De Ecclesia* de Vatican II, ch. III, on trouve plusieurs allusions très nettes au caractère sacramentel de l'épiscopat. Ce caractère est conféré par l'imposition des mains et les paroles consécratoires : vérité qui ressort avec évidence de la tradition et des liturgies, tant de l'Orient que de l'Occident. Ainsi le concile a consacré la doctrine de la « sacramentalité » de l'épiscopat.

3° *Le ministre de l'ordre.* — 1. Ministre extraordinaire : *a)* Ordres mineurs et sous-diaconat, XI, 1385; *infra*, *Dispositions canoniques.* — *b)* Prêtrise et diaconat, XI, 1385-86. — le cas des bulles pontificales concédant à un simple prêtre le droit d'ordonner des diacres et mêmes des prêtres : cf. *Tables*, 615-16; XI, 1385-86.

Les interprétations et hésitations qu'on trouve dans l'art. ORDRE, XI, 1386, ne peuvent plus être maintenues devant le fait de ces concessions, aujourd'hui dûment

établi. Cf. A. Piolanti, *I Sacramenti*, Florence, 1956, p. 540-45. — Si la concession faite par Boniface IX à l'abbé de Ste-Osithe peut ne pas constituer un privilège d'exception, par contre la bulle de Martin V concernant la prêtrise et celle d'Innocent VIII relative au diaconat nous obligent à présenter une solution théologique plus ferme. Puisqu'il ne semble pas possible d'admettre que le S.-Siège ait erré en une question aussi grave (même dans l'hypothèse de cas simplement pratiques sans doctrine théorique formulée), il est possible de recourir ici à la théorie analogue du ministre extraordinaire de la confirmation. Le simple prêtre possède dans son caractère sacerdotal un pouvoir lointain et lié de conférer le diaconat et le presbytérat; ce pouvoir peut devenir prochain et actuel par une intervention directe du Souverain Pontife. La thèse de Jean de Saint-Thomas, exposée à *Sacrements*, XIV, 533, 576, trouverait ici son application. Là où l'institution du sacrement par le Christ ne va pas jusqu'à la détermination de la matière et de la forme, l'Église peut légitimement y suppléer. Il faudrait en dire autant de la détermination du ministre.

M.-J. Gerlaud, *Le ministre extraordinaire de l'Ordre*, dans *Rev. thom.*, 1931, p. 874-85; — Y. Congar, *Faits, problèmes et réflexions à propos du pouvoir d'Ordre*, dans *La Maison-Dieu*, n. 14 (1948), p. 107-28; — A. Michel, *Épiscopat et sacerdoce*, dans *Ami du clergé*, 1953, p. 721-27; *Simples prêtres, ministres du sacrement de l'Ordre*, *ibid.*, 1959, p. 246-49.

2. Ministre de l'épiscopat : trois opinions, XI, 1386-87.

D'après la Constitution apostolique *Episcopalis consecrationis* (30 nov. 1944), il n'est pas suffisant que les co-consécrateurs unissent leur volonté à celle du consécrateur principal et déclarent qu'ils font leurs ses paroles et ses actions, mais ils doivent eux-mêmes poser ces actions et prononcer les paroles essentielles.

4° *Le sujet de l'ordre.* — La controverse concerne, uniquement dans le cas de l'épiscopat, le caractère sacerdotal du sujet, XI, 1387-89.

5° *Origine de la juridiction épiscopale.* — Les deux opinions, médiatiste et immédiatiste, XI, 1389-91.

Vatican II laisse intacte la discussion. Il se contente d'affirmer que « la mission canonique des Évêques peut être donnée, ou par des coutumes légitimes, non révoquées par la suprême et universelle autorité de l'Église, ou par des lois créées ou reconnues par cette même autorité, ou bien directement par le successeur même de S. Pierre, et si celui-ci refuse ou dénie la communion apostolique, les Évêques ne pourront pas entrer en charge ». Constitution *De Ecclesia*, n. 24.

VIII. Théologie orientale moderne. — Cf. *infra, La théologie orientale*, 3389.

IX. Dispositions canoniques. — 1° *Nature de l'Ordre et les divers ordres.* — Can. 948 à 950, XI, 1400.

2° *Ministre de l'ordination.* — 1. Ordination valide, can. 951, complété par can. 957, 964, XI, 1400. — 2. Ordination licite : *a)* Clercs ordonnés par le pontife romain, can. 952, XI, 1400; — *b)* Consécration des évêques, can. 953, 954; — *c)* ordination des séculiers, can. 955, 957; — *d)* ordination des réguliers, can. 964, 965, 966, 967, XI, 1400-01.

3° *Sujet de l'ordination.* — 1. Conditions générales de validité et de licéité, can. 968-972, 976, XI, 1401. — 2. Conditions particulières : *a)* vocation divine et canonique, can. 1353, 968, 969, cf. III, 227-28; voir Vocation, XV, 3148-81; — *b)* intention, can. 973; — *c)* être confirmé, can. 964; cf. III, 1102; XV, 1233, — *d)* conduite en rapport avec l'ordre à recevoir, can. 974; cf. III, 228-29; — *e)* âge canonique, can. 975; cf. *Tables*, 54-55 et les références indiquées; — *f)* science requise, can. 976; cf. III, 228; — *g)* observation des interstices, can. 977; cf. VII, 2343-51; — *h)* titre canonique, can. 979-982; cf. Titre canonique, XV, 1146-53. — Le tout, XI, 1401-02.

4° *Irrégularités et autres empêchements.* — Voir Irrégularités, VII, 2553-66; — empêchements, 2565; — dispenses et demandes de dispenses, 2565-66.

5° *Préparation à l'ordination.* — 1. Certificats et lettres testimoniales : *a)* séculiers et assimilés, can. 964, XI, 1402-03; — *b)* religieux, can. 995, XI, 1403. — 2. Examen, can. 996, 997, XI, 1403. — 3. Bans, can. 998-1000, XI, 1403; cf. II, 166-67. — 4. Retraite, can. 1001, XI, 1403-04.

6° *Rites et cérémonies de l'ordination.* — Can. 1002-05, XI, 1404.

7° *Temps et lieu de l'ordination.* — 1. Temps, can. 1006-1007. — 2. Lieu, can. 1008-1009. — 3. Inscription et notification, can. 1010-1011, XI, 1404-05.

II. Réordinations. — Étude historique et doctrinale [É. Amann], XIII, 2385-2431, complétant Ordre, XI, 1282-95. — Anomalie du problème, XIII, 2385-86.

1° *Réordinations dans l'ancienne Église, jusqu'au VIe s.* — 1. Époque de la controverse baptismale (la question du baptême conféré par des hérétiques), II, 219-33; *Tables*, 360-61. La réitération du baptême engendrera plus tard l'idée de la nullité des ordinations des hérétiques, XIII, 2387-89. — 2. Décisions du conc. de Nicée concernant *paulianistes, novatiens, méléciens*, 2389-92; cf. XI, 411, 413. — 3. De Nicée I à Quinisexte : *a)* Hostilité des *Canons des apôtres* et des *Constitutions apostoliques* à la validité des ordinations hérétiques, XIII, 2392; III, 1529; — *b)* distinctions apportées en Asie (S. Basile, Diodore de Tarse [?], Théophile d'Alexandrie, Martyrius de Constantinople), XIII, 2393-94; — *c)* schismes christologiques : solutions contradictoires : monophysites et chalcédoniens, 2394-95; — *d)* abandon des réordinations en Orient : Timothée de Constantinople (XV, 1139), Quinisexte, can. 95 (XIII, 1593), 2395-96. — 4. Formation de la théologie occidentale : même après le conc. d'Arles, can. 8 (*Tables*, 694), hésitations et contradictions (cf. *Donatisme*, IV, 1703-06; *Lucifer de Cagliari*, IX, 1041-42), non dissipées par S. Augustin, XIII, 2396-97; I, 2294, 2417. — 5. La curie romaine : expressions ambiguës de certains papes (Innocent Ier, S. Léon, Anastase II, Pélage Ier), sans la pratique de la réordination, sauf au conc. d'Orléans de 511 (?), can. 10 (*Tables*, 726), et de Saragosse de 592, XIII, 2398-99.

2° *Les réordinations dans le haut Moyen Age (VIIIe-IXe s.).* — 1. Angleterre (VIIe s.), XIII, 2399-401. — Théodore de Cantorbéry et les « hérétiques quartodécimans », XI, 1283; XIII, 2400; XV, 229; — pénitentiels d'inspiration théodorienne, XII, 1166-67; — Egbert d'York, *Tables*, 1109; — S. Boniface, II, 1007. — 2. Ordinations de Constantin II; conc. romain de 769, XIII, 2401-03; cf. 1283; III, 1225; V, 976. — 3. Ordinations par les chorévêques (*Tables*, 601), XIII, 2403-05 : *a)* Conc. de Meaux de 845, can. 44 (*Tables*, 721); — Raban Maur à Drogon (XIII, 1617-18); — *b)* Littérature pseudo-isidorienne. — 4. L'affaire des clercs d'Ebbon, XIII, 2405-08; XI, 1283-84; cf. VI, 2482; IX, 314 (Léon IV); XI, 519 (Nicolas Ier); conc. de Soissons (*Tables*, 743). — 5. Ordinations du pape Formose, XI, 1284-85; XIII, 2409-11; cf. VI, 597; I, 2622; XV, 3473-74. — 6. Autres interventions romaines : *a)* Ordination de Photius et ordinations faites par lui, XIII, 2408-09; cf. XII, 1573, 1579, 1599; — *b)* Jean VIII et réordination d'Anspert de Verceil, XI, 1284; XIII, 2409; cf. VIII, 612-13; — *c)* Rathier de Vérone et ordinations de l'usurpateur Milon, XIII, 1683-84, 2411; XI, 1286; — *d)* Conflit Jean XII et Léon VIII, XIII, 2411; VIII, 624-26; IX, 317.

3° *Pratique et doctrine au début de l'âge scolastique.* — 1. Sur les ordinations simoniaques (sur

l'extension de la simonie, XIII, 2411-12; XIV, 2144-45) : *a)* premières discussions : Fulbert de Chartres et Gui d'Arezzo, XIII, 2412-13; — *b)* S. Léon IX : réordinations pratiquées, 2413-14; cf. IX, 325; XI, 1286; — *c)* deux théologies : Pierre Damien, validité, IV, 53; XI, 1286-87; XIII, 2414; cardinal Humbert, invalidité, VII, 311; XI, 1287; XIII, 2414-15; conc. romain de 1059, XI, 531, 1287; XIII, 2415. — 2. Réforme grégorienne : *a)* sous le pontificat de Grégoire VII, opinions divergentes, XI, 1288-90; XIII, 2416-19 : auteurs cités : Atton de Milan, XI, 1288; XIII, 2416; cf. *Tables*, 293; — Anselme de Lucques (junior), XI, 1288; *Tables*, 179; — card. Deusdedit, XI, 1288; XIII, 2416; cf. IV, 649; — Aimé d'Oloron et le concile de Gérone, can. 11 : XI, 1287-88; XIII, 2416; *Tables*, 715; — Bernard d'Hildesheim, XI, 1288-89; XIII, 2416; *Tables*, 430; — Bernold de Constance, XI, 1288-90; XIII, 2416-17; *Tables*, 432; — synode de Quedlinbourg, XIII, 2417; *Tables*, 732; — *b)* à l'époque d'Urbain II, les théories en cours : l'*ordinatio catholica* (Urbain II, XI, 1291; XIII, 2417-18; XV, 2281), la *forma sacramenti* (Urbain II, XI, 1291-92; XIII, 2418-19; Bruno de Segni, XI, 1292); — interprétation des mesures ordonnées par Urbain II, XIII, 2419-21; rôle du légat Gebhard de Constance, 2420-21; XV, 2281; *Tables*, 1783; — *c)* conflits d'idées au XII[e] s. : théologiens isolés, plus ou moins défavorables à la validité : Alger de Liège, XI, 1293; XIII, 2421; *Tables*, 81-82; — Hugues d'Amiens, XI, 1293; XIII, 2421; *Tables*, 2126; — Hildebert de Lavardin, XIII, 2421; *Tables*, 2080; — Gerhoch de Reichersberg, XI, 1293; XIII, 2421; *Tables*, 1802.

4° *Retour à la vérité catholique.* — 1. Point de départ, Décret de Gratien, XI, 1293-94; XIII, 2421-22. — 2. École de Bologne : *a)* Validité des ordinations *in forma Ecclesiae :* Roland Bandinelli, Rufin de Bologne, Jean de Faenza, XIII, 2422-25; cf. XI, 1294-97 (les mêmes, plus le card. Laborans); — *b)* Validité des ordinations *extra Ecclesiam :* Ognibene, Gandulphe de Bologne, Huguccio de Pise, XIII, 2423-24; cf. XI, 1295, 1296-97; S. Raymond de Peñafort, 1297; XIII, 2424-25. — 3. École de Paris, Pierre Lombard (hésitant devant les opinions), XI, 1303-04; XIII, 2425-28; XII, 2002; — décrétistes : Étienne de Tournay, *Summa Parisiensis, Summa monacensis*, Prévostin de Crémone, Robert de Flamesbury, XIII, 2428-29; cf. XI, 1298; — sententiaires : Simon de Tournay, Roland de Crémone, Guillaume d'Auxerre, Pierre de Poitiers, Guillaume d'Auvergne, XIII, 2429; cf. XI, 1298. — 4. Triomphe de la vérité : Alexandre de Halès, S. Thomas, XI, 1298; XIII, 2429-30.

III. Théologie orientale. — Voir ORDRE, XI, 1391-1406. — I. ÉGLISE RUSSO-BYZANTINE. — 1° *L'ordre en général.* — 1. Ses noms, XI, 1392; cf. IX, 1386 (profession de foi de Michel Paléologue). — 2. Définition, XI, 1392.

Parmi les autres auteurs se rapprochant de la doctrine catholique, Jugie cite Lebedenskii, Macaire Bulgakov, Athanase de Paros; l'opinion de Melosora ne peut guère s'appliquer qu'à l'épiscopat (*T. D. C. O.*, III, 397-98).

3. Institution par le Christ, 1392-93. Jugie, *op. cit.*, III, 398-401.

2° *Nombre et distinction des ordres.* — 1. Malgré la désignation de certaines fonctions inférieures chez d'anciens auteurs grecs, il ne faut retenir, en principe, dans l'Église orientale, que *cinq* ordres : épiscopat, presbytérat, diaconat, sous-diaconat, lectorat ou psalmiste, XI, 1393; — plusieurs exceptions : Gabriel Severos (VI, 980), Métrophane Critopoulos (X, 1625), Pierre Moghila et autres, XI, 1394. — 2. Distinction : ordres majeurs et mineurs, les premiers, seuls sacrements; épiscopat distinct du simple sacerdoce; sous-diacre non marié, tenu au célibat (cf. Quinisexte, can. 13 : XIII, 1585), XI, 1394-95.

3° *Matière et forme.* — 1. Matière : imposition des mains; relativement à la porrection des instruments, différences avec les Latins, XI, 1395; — auteurs : Gabriel Severos, Pierre Moghila (X, 2069). — 2. Forme : prière Ἡ θεία χάρις, *divina gratia,* auteurs cités, XI, 1396.

4° *Effets.* — 1. Grâce : grâce sanctifiante ou pouvoir spirituel (?) : l'épiscopat, assimilé au baptême, XI, 1396. — 2. Caractère indélébile : *a)* contesté par Philarète Drosdov (cf. XII, 1392); — *b)* les autres auteurs professant que l'ordre ne peut être réitéré, XI, 1397.

5° *Ministre.* — 1. Pour l'épiscopat, le sacerdoce, le diaconat, l'évêque. — 2. Discussion sur le ministre simoniaque, déposé ou dégradé, hérétique ou schismatique, catholique, anglican, XI, 1397-1400.

II. AUTRES ÉGLISES ORIENTALES. — *I. NESTORIENS.* — 1. Nature et excellence du sacerdoce : Ebedjesu (I, 26; XI, 311), Timothée II († 1318), synode d'Ézéchiel (en 576), Išo'yahb I[er] (XI, 306-07); cf. Jugie, *op. cit.*, V, 323-24. — 2. Nombre et distinction des ordres : énumération d'Ebedjesu, *Nomocanon*, I, 26-27; XI, 311-12; cf. *Livre de la perle*, p. 355; — quelques divergences chez l'auteur anonyme de *L'exposition des offices ecclésiastiques* (cf. XI, 289), Jugie, *op. cit.*, V, 326-29. — 3. Matière et forme, même doctrine que dans l'Église grecque, cf. *supra* et I, 26-27. — 4. Pour les évêques et métropolites, l'ordination comporte un rite de *perfection* par le patriarche; — réordination pour l'apostolat (diacre ou prêtre) qui revient à l'Église (Jean III); Jugie, V, 330. — 5. Le mariage des clercs majeurs, autorisé au synode d'Acace (486), à celui de Babaï (497) et même pour le patriarche (Simon IV Basidi [1437-97]); Jugie, V, 331.

II. MONOPHYSITES. — 1. Nombre et division des ordres : *a)* Coptes, X, 2288-89; — *b)* Syriens jacobites (Bar Hebraeus, Denys Bar Salibi), XIV, 3066-67; — *c)* Arméniens, I, 1957; — sur les fonctions des ordres jacobites, voir Jugie, *op. cit.*, V, 744-746. — 2. Matière et forme des ordres : Arméniens, I, 1957; — Coptes, X, 2289; — Syriens, XIV, 3067-68; — sur la tradition des instruments, 3069; — sur la prière *Divina gratia* chez les Coptes, X, 2289. — Sur tous ces points, cf. *supra;* XI, 1257-63. — 3. Ministre : ordres majeurs, l'évêque; évêques, le patriarche; ordres mineurs, le « périodeute », Jugie, V, 748; cf. XIV, 3069.

III. MARONITES. — Voir X, 120-128 et *Tables*, 3149.

ORDRES HOSPITALIERS. — Voir HOSPITALIERS, [J. Besse], VII, 190-96 et *Tables*, 2118.

ORDRES MENDIANTS. — « Quoique l'on puisse donner ce nom de mendiants à toutes les religions qui vivent d'aumônes, — car c'est l'étymologie de cette appellation, — il est cependant plus juste de dire que celles que l'on peut appeler mendiantes sont au nombre de quatre : les Frères Prêcheurs ou Dominicains, les Frères Mineurs ou Franciscains, les Ermites de S. Augustin, les Carmes. Ce nom tient en effet à leur institution première. Ils y ont droit, même lorsque, par suite d'un indult pontifical, ils possèdent en commun, contrairement à leurs statuts d'origine, des biens-fonds. Il est vrai cependant de dire que Pie V, dans sa Constitution *Et Romanus Pontifex*, compte au nombre des mendiants l'ordre des Servites de Marie, celui des Minimes et même la Compagnie de Jésus. Une Constitution du même pontife, du 19 nov. 1567, y compte également la congrégation des Jésuites de S. Jérôme... » (Cyprien d'Alger, O.F.M. Cap., dans *D. D. Can.*, art. *Ordres mendiants*, VI, 1158,

Voir l'article, en entier, col. 1156-63). La vie religieuse des mendiants se différencie donc très nettement de celle des ordres monastiques, bénédictins, cisterciens, chartreux.

Les Ordres mendiants intéressent le *D. T. C.* à deux titres : 1. *Doctrinalement*, en raison des écrivains (théologiens, canonistes, moralistes, etc.), qui les ont illustrés. — 2. *Historiquement*, en raison de la lutte que les théologiens mendiants ont eu à soutenir contre l'université de Paris, au XIII[e] siècle.

Sur le premier point, on se reportera aux articles concernant leur ordre : Ermites de S. Augustin, I, 2474-77; *Tables*, 312; — Carmes, II, 1776-92; *Tables*, 528-37; — Frères Mineurs, VI, 809-63; *Tables*, 1696-1736; — Frères Prêcheurs, VI, 863-924; *Tables*, 1736-51; — Servites, I, 2478-79; XIV, 1982-87; — Minimes, X, 1773-76; — Jésuites, VIII, 1012-1108; *Tables*, 2508-48. — Sur les Jésuates, I, 2480.

Sur le second point, on se référera surtout à l'art. SAINT-AMOUR (GUILLAUME DE), XIV, 756-62; et incidemment à : Bonaventure (S.), II, 963; Pécham, XII, 135-38; Thomas d'Aquin, XV, 622, 625, 652-53; Thomas d'York, 782. — Cf. *Tables*, 2001, *Guillaume de Saint-Amour*.

ORDRES MILITAIRES. — Aperçu historique [É. Amann], X, 1758-60. — Voir *D. D. Can.*, VI, 1163-66 (R. Naz).

ORDRES RELIGIEUX. — Voir RELIGIEUX (ET RELIGIEUSES), XIII, 2157-82; VŒUX DE RELIGION, XV, 3234-81.

OREGGI (Augustin). — Notice [F. Bonnard], XI, 1405. — Cité a propos de Petau (cardinal Oregio), XII, 1323.

ORELLI (Konrad von). — Exégète suisse (1846-1912). — Notice [W. Kornfeld] dans *D. B. S.*, VI, 806. — Sur la prophétie de l'Emmanuel, IV, 2433; VIII, 57. — Cité en bibliographie, VIII, 78 (Isaïe), 885 (Jérémie).

ORESME (Nicolas), évêque de Lisieux. — Notice [É. Amann], XI, 1405-10. — Cité (mais à faux), XIV, 757, 761.

ORFÈVRES. — Et S. Éloi, leur patron, IV, 2340, 2344-45.

ORGANIQUES (ARTICLES). — Annexés au Concordat de 1801. *Tables*, 758.

ORGUEIL. — Étude morale [Th. Deman], XI, 1410-34. — 1° *Origine de la notion morale d'orgueil.* — 1. Dans la morale antique, XI, 1411 (l'*Éthique à Nicomaque* et S. Thomas). — 2. Dans l'Écriture sainte, 1412; cf. *D. B.*, IV, 1864-66; — humilité du Christ, *Tables*, 2148. — 3. Les Pères, XI, 1412-14; — cités : S. Augustin (I, 2372), Cassien, S. Benoît, S. Grégoire le Grand, S. Isidore, S. Bernard.

2° *Élaboration théologique de la notion morale d'orgueil.* — 1. Analyse thomiste de la notion d'orgueil, qui existe formellement par le mépris de Dieu, XI, 1414-18; — en raison de quoi l'orgueil se distingue : *a)* de la vaine gloire, 1418; cf. VI, 1429, 1431; — *b)* de l'ambition, XI, 1418; I, 940 (vaine gloire et ambition peuvent dépendre de l'O., XI, 1419); — *c)* de la présomption, XI, 1418-19; cf. XIII, 133-34; — *d)* de la jactance, XI, 1419; cf. XV, 2686; — singularité de l'orgueil entre ces différents vices (Cajétan), XI, 1419. — 2. Les espèces de l'orgueil : *a)* S. Anselme ou plutôt Eadmer : O. de la volonté, de la parole, de l'action, XI, 1420; — *b)* S. Bernard, douze moments de l'O., à l'inverse des douze degrés d'humilité de S. Benoît, 1420; cf. 1413; — *c)* Cassien, O. charnel et spirituel, XI, 1420; — *d)* S. Grégoire suivi par S. Thomas (après Pierre Lombard), selon l'excellence du bien indûment envisagé, quatre degrés, XI, 1420-22 (l'O. est ici désordonné *ex parte actus*, selon Cajétan). — 3. Sujet de l'orgueil : *a)* acte de l'intelligence par un jugement faux, XI, 1422; — *b)* part de l'appétit, 1422-23. — 4. Gravité : *a)* O. indélibéré et imparfait, péché véniel; — *b)* O. complet et délibéré, *gravissimus omnium peccatorum* (S. Thomas), XI, 1423-25; — *c)* comment entendre cette gravité relativement à la gravité des fautes contre les vertus théologales, 1425-26; — *d)* O., aggravation des autres péchés, 1426-27. — 5. Primauté de l'orgueil : trois primautés : d'efficience à l'égard des péchés qu'il entraîne; dans l'éloignement de Dieu; dans l'ordre du temps, l'O. ayant été le premier péché des anges et de l'homme, XI, 1427-30. — 6. Effets de l'orgueil (injure, exclusion de la miséricorde, pusillanimité, désobéissance, blasphème, infidélité), 1430-31. — 7. Remèdes, 1431-32. — 8. Doctrine de S. Thomas continuée par Lessius, Billuart, Silvius, Navarrus, S. Jean de la Croix, Bossuet, Pascal, les auteurs de manuels de morale et même parfois par les moralistes laïcs (l'auteur cite Vauvenargues, La Bruyère, La Rochefoucauld, Joubert), XI, 1432-34.

ORIENTALE (Messe). — Étude [I. Ziadé], XI, 1434-87. — Voir *Tables*, 1361-63.

ORIENTIUS. — Notice [É. Amann], XI, 1487-89.

ORIGÈNE. — Étude générale [G. Bardy], XI, 1489-1565. — 1° *Vie.* — 1. Indications générales, XI, 1489-94. — 2. Compléments : l'École d'Alexandrie, I, 806, 807, 811, 813-17. — Influence du platonisme sur sa formation, XII, 1455, 1482, 2259-2382, *passim.* — Son ordination irrégulière, V, 1516, 1520; X, 2576; cf. VII, 1332. — Relations : S. Hippolyte, VI, 2491; — Pamphile de Césarée, XI, 1840; — Porphyre, XII, 2555; — Ambroise d'Alexandrie, I, 951-52. — Sur le martyre, X, 238, 252.

2° *Œuvres.* — 1. Travaux scripturaires : *a)* critiques : les Hexaples, XI, 1495-97; cf. XV, 2710, 2713-14, 3477; — la Massore, X, 274; — *b)* exégétiques (scholies, homélies, commentaires), XI, 1497-1500.

Citations relevées : Genèse, VI, 1197, 1206; cf. I, 100, 102; — Exode, V, 1761; — Lévitique, IX, 462, 498 (bibl.); — Nombres, XI, 713, 716 (bibl.); cf. I, 115; — Deutéronome, IV, 664, 667, 670; — Josué, XIII, 1573 (bibl.); — Juges, 1861 (bibl.); — I-IV Rois, XIII, 2774, 2775, 2804 (bibl.), 2805; — Esdras-Néhémie, V, 528-29; — Tobie, XV, 1166; — Judith, VIII, 1712, 1713; — Esther, V, 850, 855; — Psaumes, XIII, 1107; — Proverbes, 932; — Ecclésiaste, IV, 1999-2001; — Cantique des cantiques, II, 1678, 1679 (bibl.); — Sagesse, XIV, 708, 709, 719; — Ecclésiastique, IV, 2028, 2036-38; — Isaïe, VIII, 77 (bibl.); — Jérémie, 884 (bibl.); — Lamentations, 2530, 2536 (bibl.); — Baruch, II, 438, 440; — Ézéchiel, V, 2041; — Daniel, IV, 60, 70, 78, 83, 85, 86, 87; — Macchabées, IX, 1487, 1493.

S. Matthieu, X, 360, 373 (bibl.); cf. XI, 2345; — S. Marc, IX, 1942, 1943; — S. Luc, 999 (bibl.); — S. Jean, VIII, 582 (bibl.) (Évangile); 586 (Épîtres); — S. Paul, XI, 2335, 2345, 2411, 2456-57, 2469; — épîtres : Romains, XIII, 2849, 2851, 2854, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2871, 2887, 2889, 2893 (bibl.); cf. I, 110; — I Cor., III, 1850; cf. XI, 2411; — Éph., V, 166, 175; — Col., III, 382; — Thess., XV, 576, 604; cf. XI, 2469; Tim. et Tite, XI, 2469. — Philémon, XII, 1400; — Hébreux, VI, 2072, 2087-88; XI, 2332; XV, 1594. — S. Jacques, VIII, 260, 264-65, 2085-86; cf. V, 1933; — S. Pierre, I[a], XII, 1761, 1763, 1769; II[a], 1782, 1784, 1788; — Jude, VIII, 1671, 1679; — Apocalypse, I, 1464, 1467. — Hermas, VI, 2269.

Canon de l'Écriture : II, 1553-54, 1561-62, 1564, 1565, 1566; — A. T., 1575, 1576, 1580; — N. T. : 1585, 1588, 1589.

Ces citations complètent seulement celles données au cours de l'article. — On doit consulter *D. B. S.*, VI, 884-908 (J. Daniélou) avec bibliographie.

2. Apologie et polémique : le *Contra Celsum*, XI, 1501. Voir l'art. CELSE, II, 2090-2100 et références aux *Tables*, 568. — 3. Œuvres théologiques : le *De principiis* : rares fragments, sauf deux recueillis par la *Philocalie* (œuvre commune de Grégoire de Nazianze et de Basile); — *Stromates* (perdus), XI, 1501-03. — 4. Œuvres ascétiques : *Exhortation au*

martyre; Sur la prière, 1503-04. — 5. Correspondance, 1504-05.

La découverte des Papyrus de Toura (1941), dont une partie seulement a été publiée, a mis au jour deux écrits jusqu'ici inconnus : un *Entretien* (διάλεκτος) *avec Héraclide* (246/48) (discussion sur la divinité du Fils, la prière, la nature du corps du Christ et le mode de la résurrection) et deux sermons *Sur Pâques*. Sont venues s'y ajouter des parties assez étendues du *Contre Celse* (livres I et II) et des fragments du Commentaire sur Rom., III, 5-V, 7 et sur I Reg., XXVIII. Cf. Altaner-Chirat, p. 300, n. 8.

Cette découverte est à l'origine d'un certain nombre d'études, signalées dans la même *Patrologie* (p. 300); relevons quelques indications : J. Schérer, *Entretien avec Héraclide*, Le Caire, 1949; 2ᵉ éd. dans « Sources chrétiennes» (67), 1960; — Capelle, dans *Journal of Theological Studies*, Londres, 1951, p. 153-157; *Rev. d'hist. eccl.*, Louvain, 1952, p. 163-71; — Puech, dans *Rev. d'hist. et de phil. religieuses*, Strasbourg, 1951, p. 293-329; — Th. Camelot, dans *Rev. Sc. phil. et théol.*, 1950 (4ᵉ fasc.).

[La même découverte est aussi un enrichissement aux œuvres de *Didyme l'Aveugle* : le texte de trois grands commentaires sur Gen., I-XVI, 16; Zacharie (presque complet) et Job (la première moitié, fort endommagée); une partie du Commentaire sur l'Eccle., et un commentaire des Psaumes XX (XXI), 1-44. Cf. Bardy, *Rech. sc. rel.*, 1944, p. 247-50; — Puech, *Rev. d'hist. et de phil. rel.*, 1951, p. 293-329; — A. Van Rocy, dans *D. H. G. E.*, XIV (1958), p. 417-20; — sur l'authenticité des Comm. sur Eccle. et Ps., les doutes de L. Doutreleau, *Recherches sc. rel.*, 1955, p. 167 sq., ont été discutés par A. Gesché, *Rev. d'hist. eccl.*, 1959, p. 389 sq.]

3° *Écriture, tradition et philosophie dans la méthode d'Origène.* — 1. Inspiration de l'Écriture, XI, 1506-07; II, 1561-62; IV, 1549; VII, 2082-83; cf. 2103, 2178, 2192-93, 2208-09. — 2. Méthode d'exégèse, XI, 1507-09; cf. XV, 188, 310, 1942; cf. I, 814-15; — exemples d'interprétations, XV, 707, 709, 710, 1386. — 3. Tradition, XI, 1509-11; IV, 1549; XV, 1269-71, 1274-75; cf. 1291, 1296, 1299, 1307. — 4. Philosophie : tout en subissant l'influence de la philosophie, principalement néoplatonicienne, Origène est certain de posséder une meilleure philosophie, XI, 1511-14; cf. *supra* : influence du néoplatonisme, et *École d'Alexandrie*, I, 809. — 5. Simples et parfaits, XI, 1514-16; X, 2605; XV, 1644. — O. cité à propos des gnostiques, *Tables*, 1824.

4° *Dogmes fondamentaux : Dieu, la Trinité.* — 1. Profession de foi, résumé, au début du *De Principiis*, XI, 1516-17; — quelques traits, XIV, 1692; IV, 1548, 1550; XV, 343-44. — 2. Les dogmes : *a)* Dieu, XI, 1517-18; IV, 1046-53; cf. 955, 956, 1035-36, 1074, 1075, 1078, 2428; I, 813; III, 2066-67; X, 1588; XII, 2382; XV, 1640. — science, XIV, 1599, 1607; — volonté, XV, 3323; — concours divin, III, 783; — conservation et providence, 1189; XIII, 941, 945-47, 955; XV, 1640; — prédestination, XII, 2822-28, 2830, 2831, 2912, 2953, 2967; cf. *infra*, grâce, persévérance. — *b)* Trinité, XI, 1518-23; — le Père, XII, 1188; XV, 1640; — le Fils, Verbe, V, 2437-43; XV, 1641-42, 2655; cf. I, 822; — le Saint-Esprit, V, 704-11, cf. 773-77, 789; IV, 1757-58; XI, 1522-23; XV, 1642-1645. — *c)* Subordinatianisme (?), XI, 1523-29; cf. V, 2444-49; XV, 1642-44; — influence platonicienne, XII, 2331, 2333-36, 2357, 2361; — consubstantialité, III, 1610-11; X, 2204-05.

5° *Cosmologie.* — 1. Doctrine générale, XI, 1528-33. — 2. Détails : *a)* Création, II, 830; III, 2065, 2066-67, 2068, 2070, 2071, 2078, 2118, 2119, 2125, 2153; VI, 2335; concours, conservation et providence, voir *supra*. — *b)* Anges, I, 1193-97, 1201, 1203, 1207, 1208, 1212, 1214-17, 1220; cf. 1265-66 (anathèmes contre Origène); voir *infra*, *Origénisme*. — *c)* Démons, IV, 349-52, 367, 370; V, 1773; XII, 333. — *d)* Le monde intelligible, XII, 2340-41.

6° *Anthropologie.* — 1. Doctrine générale, XI, 1533-38; cf. I, 816-17; XV, 1351; références à *Platonisme*, surtout XII, 2306. — 2. Détails : *a)* Création d'Ève, V, 1644. — *b)* Ame humaine, I, 994-98, 1001, 1024; XV, 1352; cf. XII, 332 (liberté), 2365, 2824-28 (coopération à la grâce).

7° *Péché originel. Incarnation.* — 1. Péché originel, XI, 1538-39; — sur le péché en général, XII, 144. 194, 208, 210, 225; — le péché originel en particulier, 279, 332-39; cf. 340, 362, 368, 373, 388, 434, 588; XV, 1352. — 2. Incarnation : *a)* Messianisme, IV, 367-70; VI, 1218. — *b)* Incarnation, VII, 1448, 1452; XI, 1539-42; — hypostase, union hypostatique, VII, 370, 372, 374-377, 382-83, 439, 453-54, 460, 596; XV, 1650. — *c)* Jésus-Christ, VIII, 1251-52, 1365, 1398, 1402; — frères de Jésus, 1166; — science de J.-C., I, 589; XIV, 1634, 1635-36, 1639, 1648-49. — *d)* Marie : sainteté, VII, 861-62, 886, 888; virginité, I, 1380; IX, 2350, 2351, 2440. — 3. Rédemption, XI, 1542-45; XIII, 1923, 1934, 1936, 1939, 1941; cf. I, 576-77, 1752 (salut par le sang de l'agneau de Dieu); — aspects subjectifs de la rédemption : foi, VI, 81; cf. 110-12, 185-86, 227; VIII, 2085-86, 2092-93; — grâce, VI, 1565-66, 1574; — justification, VIII, 2049-50, 2052, 2058-59, 2085-86; — mérite, X, 626-28, 633, 643, 651, 661, 693-94; — persévérance et prédestination, XII, 1262-63, 2822-28.

8° *Eschatologie.* — 1. Résurrection, XI, 1545-47; XIII, 2503-04, 2528-31; cf. 2533-34, 2537-38, 2540, 2542-43, 2548; voir aussi : *Ame*, *Mérite*, *supra;* — jugement, VIII, 1775-76; — ciel, II, 2481-82; — élus, VI, 1418 (gloire); IV, 2364 (nombre); III, 1895-96 (corps glorieux); 436-38 (communion des saints). — 2. Peines : purgatoire : l'essentiel du dogme chez O. (?), XIII, 1193-98; cf. 1204, 1214-15, 1217-18, 1274, 1339, 1340, 1344; cf. V, 2241-43 (feu du jugement), 2253; — enfer, XI, 1547-48; V, 57-60. — 3. Apocatastase, consommation des choses, XI, 1548-53; voir *Origénisme;* — fin du monde, V, 2241, 2519-20; VIII, 1776; XI, 1517, 1530-31.

9° *Église. Sacrements. Vie chrétienne.* — 1. Église, XI, 1553-55; IV, 2124, 2152, 2156, 2178; — unité, XV, 2186-87; — sainteté, XIV, 854; — don des langues, VIII, 2593, 2594; — pape, XIII, 272-73; — enseignement de l'Église, dont il ne faut pas s'écarter, III, 423; IV, 2156, 2178; VI, 81; XV, 1270; — évêques (élection), V, 1683; XI, 1554 (perfection); — diacres, IV, 721; — 2. Sacrements : *a)* généralités, XIV, 487-88, 503-04, 520, 522, 542; — *b)* baptême, XI, 1555; II, 193, 198, 214; — *c)* confirmation, III, 1036, 1037, 1052, 1053; cf. IV, 1757-58 (dons du S.-Esprit); — *d)* pénitence, XI, 1555-58; XII, 767-69, 775, 777, 781, 812, 922, 1074; cf. I, 147, 152-53; III, 839, 841, 847, 851, 858; V, 1933-35; XIV, 1137-38, 1147; — voir aussi I, 235; III, 849; VII, 661 (péchés irrémissibles [?]); — *e)* eucharistie, XI, 1558-60; V, 1137-39, 1372; cf. 1135, 1141, 1148, 1158, 1187; XIV, 449, 2592-93; XV, 1396, 2697; — messe, épiclèse, V, 224, 233-34, 298; X, 872, 898, 920-25, 926-58, 960-63, 1386; XIII, 81, 102 (présanctifiés); — communion, III, 500, 503; XI, 1554; — *f)* ordre, 1228, 1242; XIII, 141, 153; cf. II, 2071-72; Église, *supra;* — *g)* mariage, IX, 2096; I, 477. — 3. Vie chrétienne; divers. — *a)* Vie chrétienne : prière, XI, 1557; XIII, 226; — jeûne, II, 1725; — conseils évangéliques, III, 1178; — expérience religieuse, V, 1819; — vertus, XV, 2744; — vœux de religion, 3245, 3248, 3250, 3266; — culte des reliques, XIII, 2318-19, 2327; — culte des saints, XIV, 881, 887, 891, 893, 898, 900, 903-05, 907, 914, 973; voir aussi XII, 2365, 2366-67. — *b)* divers; service militaire, XIV, 1974-75; — sorcellerie, 2402; — astrologie et liberté, 2798-99; —

mensonge, x, 560, 561; — métempsycose, 1588-90; cf. *Origénisme*.

10° *L'Apologiste*. — 1. Adversaire de Celse, O. lui oppose : l'argument des prophéties, xi, 1561; cf. xiii, 712; — la vie de l'Église, son triomphe sur le paganisme, xi, 1561-62; iii, 2243-45; — l'admirable propagation du christianisme, xi, 1562-63; xiii, 693, 696, 697, 703; cf. x, 1801 (miracle); v, 465 (les chrétiens et leurs esclaves). — 2. Hérétiques combattus par O. : Celse, ii, 2091; xiv, 2774; — Héracléon, vi, 2200-01; — Marcion, ix, 2010-11, 2026; — Ophites, xi, 1063, 1065, 1067-69, 1073, 1075; — Simon le Magicien, xiv, 2135, 2138; — Valentiniens, xv, 2512, 2516, — 3. Écrits concernant : *a)* l'idolâtrie, iv, 1047; vii, 655-56, 659, 661-62, 681, 788; xi, 1560-63; — *b)* les infidèles, vii, 1736, 1738, 1816-18, 1822, 1903-04; — *c)* les Juifs, viii, 1872.

Origène cité à propos des auteurs suivants : Grégoire de Néocésarée, vi, 1845; — Grégoire de Nysse, 1849, 1850; — Hilaire de Poitiers, 2400-01, 2414, 2418, 2461; — Honorius Ier, vii, 119; — Huet, 200; — Hugues de Saint-Victor, 290, 294; — Irénée, 2519, 2524, 2533; — Jérôme (S.), viii, 920-23, 928-30, 938, 940, 958, 961, 964, 980-81; — Jules l'Africain, 1922; — Méliton de Sardes, x, 541; — Merlin (Jacques), 787; — Porphyre, xii, 2555, 2564-65, 2580, 2581, 2584-85; — Rue (Ch. de La), xiv, 151; cf. x, 429; — Rufin, xiv, 159; — Sérapion de Tmuis, 1910; — Synesious, 2998; — Théognoste, xv, 335, 337; — Thomas d'Aquin, 740-42, 753, 755, 757; — Victorin de Pettau, 2887; — Victorinus Afer, 2896, 2898, 2902, 2907-08, 2911, 2913, 2933, 2935, 2952-53; — Vigilantius, 2992.

Une bibliographie nouvelle sur Origène dans Altaner-Chirat, p. 301-303; 306-07. Nos lecteurs voudront bien s'y reporter. Plus directement pratique est la conclusion de l'*Introduction* du livre sur *Origène* du P. Daniélou, Paris, 1948 (p. 15-16) :

« Au livre de De Faye, répond l'article *Origène* de Bardy, *D. T. C.*, xi, 1489-1565, qui défend le caractère biblique de la pensée d'Origène et, du même auteur, les *Études sur le texte du « De Principiis »*, qui réagissent contre le radicalisme de De Faye quant aux traductions latines.

« Au contraire, le livre de Hal Loch, *Pronoia et paideusis, Études sur Origène et ses relations avec le platonisme* (Leipzig, 1932), s'efforce de préciser la thèse de De Faye, en montrant sur des points précis les rapports d'Origène et des philosophes de son temps. Parallèlement, mais avec beaucoup plus de modération, le beau livre de M. René Cadiou, *La jeunesse d'Origène. Histoire de l'École d'Alexandrie au début du IIIe siècle* (Paris, 1936), montre la formation de la pensée d'Origène à la fois dans son fond chrétien et dans son ambiance philosophique. Il faut le compléter par l'*Introduction au système d'Origène*, du même auteur (Paris, 1932). Alors que ces divers auteurs cherchent surtout les sources de la pensée d'Origène, l'étude du P. von Balthasar, *Le mystérion d'Origène* (*Rech. Sc. rel.*, 1936-1937), cherche à dégager la vision du monde d'Origène de l'intérieur et reste l'introduction la plus pénétrante à qui veut comprendre notre auteur.

« Un nouveau problème a été soulevé par le livre, capital aussi, de Walter Volker, *Das Volkommenheitsideal des Origenes* (Tubingue, 1931), qui est une étude sur la mystique d'Origène, où l'auteur veut montrer qu'Origène est d'abord un grand spirituel. Le livre a provoqué une réplique du P. Aloisius Lieskr, *Die Theologie des logosmystik bei Origenes* (Munster, 1938), où l'auteur établit que la spiritualité d'Origène repose sur une théologie du Logos et de l'union de l'âme avec lui, aspect que Volker avait négligé; mais cette négligence n'enlève pas le grand intérêt de son travail. Un nouvel aspect de la spiritualité d'Origène a été mis en valeur par Dom Étienne Tavares Bettencourt dans son ouvrage : *Doctrina ascetica Origenis, seu quid docuerit de ratione animae humanae cum daemonibus* (Rome, 1945). Il s'agit de l'importance du rôle des bons et des mauvais anges dans la vie spirituelle... »

Le livre du P. Daniélou aboutit, sur ce point, à des résultats voisins. — Signalons encore le travail du P. Crouzel, *Théologie de l'image de Dieu chez Origène*, Paris, 1956; *Tables*, 2185.

ORIGÉNISME. — Controverses dites origénistes [G. Fritz], xi, 1565-88. — 1° *Attaques du début du IVe s.* — 1. Critiques formulées par Méthode d'Olympe (x, 1610, 1613), Pierre d'Alexandrie (xii, 1804), Eustathe d'Antioche (v, 1561), xi, 1865-66. — 2. Auteurs accusés d'origénisme : Piérius (xii, 1745), Évagre le Pontique (v, 1611), xi, 1567. — 3. Attaque contre l'orthodoxie trinitaire, cf. *Tables*, 3393, *Origène*, problème du subordinatianisme; attitude bienveillante de Pamphile de Césarée (xi, 1840-41), S. Athanase, Didyme (iv, 752-54), Basile et Grégoire de Nazianze, auteurs, de la *Philocalie*, xi, 1567.

2° *La controverse de la fin du IVe siècle.* — 1. S. Épiphane contre Origène, xi, 1567-68, 1569-70, 1573-74. — 2. S. Jérôme, controverse en Palestine, 1568-70; viii, 899-901 (attitude de Jean de Jérusalem); — intervention de Rufin, 901-02; xiv, 154-55. — 3. Théophile d'Alexandrie, xi, 1571-73 (concile contre les Longs Frères et le prêtre Isidore [i, 802]; synodique aux évêques de Palestine, leur adhésion froide et digne; dénonciation à Anastase Ier [i, 1162]; différend avec Jean Chrysostome [viii, 665]). — 4. L'origénisme à la fin du ive s., xi, 1573-74; — indications sur le ve s., 1574; cf. Théodore de Mopsueste, xv, 248-49 (critique de l'exégèse origéniste).

3° *Controverse du VIe siècle.* — 1. Condamnation d'Origène au synode de Ménas (543); occasion du conflit, xi, 1574-76 : cités : Moines de la Grande-Laure (*Tables*, 1892), Léonce de Byzance (ix, 401), Domitien d'Ancyre, Théodore Askidas (xv, 286), l'apocrisiaire Pélage (xii, 660), Cyrille de Scythopolis (iii, 2581; *Tables*, 898). — 2. Lettre de Justinien à Ménas (viii, 2280-81) dénonçant les erreurs origénistes, les anathèmes souscrits par tous les patriarches, xi, 1576-78; cf. *Tables*, 710-11. — 3. Origène condamné au IIe concile de Constantinople (?) : *a)* événements préparant le concile (au point de vue origéniste); refus d'accepter les décisions du synode de Ménas, xi, 1579-80 (isochristes [viii, 112]; Théodore Askidas [xv, 286], Conon [*Tables*, 793], Macaire de Jérusalem [viii, 999]); — *b)* lettre de Justinien aux pères du concile, 2281-82; texte et anathématismes, xi, 1581-85; — *c)* anathématismes admis, non par le concile, mais par les évêques réunis *avant* la célébration du concile (opinion de Diekamp, acceptée par Fritz); en ce cas, quelle est la portée du can. 11 commun aux anathèmes de Justinien et au concile?, xi, 1585-88; cf. iii, 1251.

Les erreurs origénistes sont suffisamment indiquées dans les anathèmes (xi, 1577-78; 1581-85), pour qu'il soit utile d'en rechercher d'autres indications dans le *D. T. C.*

ORIGINELLE (Justice). — Voir *Justice originelle*, *Tables*, 2776.

« ORIGO ». — *L'origo* du droit romain et l'origine du droit canonique, iv, 1651-53. — La notion canonique d'origine, 1660-61. Voir, dans *D. D. Can.*, vi, 1178-79, *Lieu d'origine* (R. Naz).

ORLANDINI (Paul). — Camaldule, ii, 1429.

ORLANDO (Matthieu). — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], xi, 1588-90.

ORLÉANS. — Conciles et synodes, *Tables*, 726-27.

ORMANETO (Mgr Nicolas), nonce en Espagne; son action pour aider Ste Thérèse dans l'œuvre de la Réforme du Carmel, xv, 565.

ORMANIAN (Malachia), patriarche arménien de Constantinople (fin xixe s.). — Sur la primauté romaine, i, 1954; xiii, 355.

« ORNATUS ANIMAE ». — L'emploi de cette expression en théologie sacramentaire. Voir *Sacrements*.

ORNEMENTS SACRÉS. — Origine et symbolisme.

Discipline actuelle [A. Molien], xi, 1590-1602. — Dans l'Église anglicane ritualiste ou anglo-catholique, xiii, 1388-91 *(passim)*, 1393-95, 1404.

ORONTIUS DE HONFLEUR. — Notice [A. Teetaert], xi, 1602.

OROSE (Paul). — Notice [É. Amann], xi, 1602-11. — 1° *Vie*. — Le personnage, xi, 1601-03. — 2° *Œuvres*. — 1. Le *Commonitorium* sur les erreurs priscilliennes et origénistes, 1604-05; cf. i, 2293 (S. Augustin); xiii, 397 (Priscillien). — 2. *Liber apologeticus*, xi, 1605-06; xii, 688-91, 693-95 *(passim)*; cf. 402-03. — 3. *Historiarum adversus paganos*, xi, 1606-11. — Cité : 1664; xiv, 2000.

Deux thèses récentes sur Orose : G. Faink, *Paul Orose et sa conception de l'histoire*, Aix-en-Provence, 1953; — K. A. Schöndorf, *Die Geschichtstheologie des Orosius*, Munich, 1952.

ORPHÉE LE CHANCELIER. — Notice [A. Teetaert], xi, 1612.

ORPHISME. — Doctrine philosophique et religieuse qui se développa en Grèce, aux viie et vie siècles avant J.-C., et se rattache au nom légendaire d'Orphée. Le fond de la doctrine orphique est la croyance en l'immortalité de l'âme, en une vie future où les méchants devront subir leurs peines, et la pratique d'une morale ascétique pouvant seule libérer l'âme de son enveloppe corporelle.

Histoire de la doctrine, x, 1578-79. — Cité : 1581; xiii, 2270.

ORSI (URSIUS) (Joseph-Augustin), cardinal dominicain. — Notice [M.-M. Gorce], xi, 1612-19. — Controverse sur les restrictions mentales avec le jésuite Cattaneo, 1612-15. — Pierre de Soto et Baïus, ii, 63; xi, 1616-17. — Le baptême « au nom de Jésus », ii, 272. — Paroles de la consécration, xi, 1615; v, 197, 199, 201, 207, 209, 213-15, 220, 231, 235, 239, 245, 253-54, 259, 268, 275-76, 284, 290, 295-96. — Contre le gallicanisme : Fleury et Marca, xi, 1617-19; cf. vii, 1689 (infaillibilité du pape).

ORSINI. — Puissante famille romaine du Moyen Age et de la Renaissance. On compte parmi ses membres trois papes (Célestin III, Nicolas III, Benoît XIII), plus de trente cardinaux. A plusieurs reprises le nom d'Orsini se lit dans le *D. T. C.* : Au début du xive s., card. Napoléon Orsini, protecteur des Spirituels, xiv, 2532, 2545; xv, 2023. — Au concile de Constance, un cardinal Orsini fit partie de la commission chargée d'examiner les questions d'hérésies (affaire Jean Petit), xii, 1342. — Au xviie s., dans l'affaire de Galilée, le cardinal François Orsini se montre favorable à l'opinion de Copernic, vi, 1064.

ORTEGA (Christophe de). — Notice [É. Amann], xi, 1619. — Sur les éléments du sacrement de pénitence, xii, 1077.

ORTIZ (François), senior et junior. — Une seule notice pour les deux [A. Teetaert], xi, 1619-20.

ORTIZ (Jean). — Notice [A. Teetaert], xi, 1620.

ORTLIBIENS. ORTLIEB. — Les ortlibiens sont les disciples d'Ortlieb de Strasbourg, condamné par Innocent III. Voir les différentes hypothèses sur leur origine et sur la filiation que certains trouvent chez les Frères du libre-esprit, vi, 801-04.

ORY (Matthieu). — Inquisiteur dominicain. Notice [M.-M. Gorce], xi, 1620-24.

ORZECHOWSKI (Stanislas). — Notice [H. Cichowski], xi, 1624-27. — O. et le card. Hosius sur l'union des Églises, 1627; cf. vii, 187; xii, 2484, 2490.

OSBERT DE CLARE. — Dans la courte notice qu'il lui consacre, Hurter (ii, 20 [note]) en fait le neveu de S. Anselme, ce qui expliquerait plus complètement sa collaboration avec le saint abbé dans le culte de l'Immaculée Conception et l'institution de la fête.

Cité : vii, 1007-10, 1017, 1037.

OSBERT PICKENHAM (*Osbert l'Anglais*). — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], xi, 1627-29.

OSCA (Durand d'). — Voir *Durand d'Huesca*, *Tables*, 1078.

OSCOTT (Synode). — Voir *Conciles*, *Tables*, 727.

OSÉE. — Le premier des petits prophètes. Étude [A. Clamer], xi, 1629-52. — 1° *Le prophète*. — Son nom, son pays, son époque, sa vie, xi, 1629-35.

2° *Le livre*. — 1. Analyse, xi, 1635-37; cf. iv, 987-89; vii, 641-42; x, 1544, 1547, 1550. — 2. Plan, xi, 1637. — 3. Authenticité : *a)* mention de Juda, 1638-39; — *b)* pardon et restauration d'Israël, 1639-41; cf. x, 1429-31, 1658-59, 1661-64 (*passim*, analogies avec Michée); viii, 2505. — 4. Forme littéraire, xi, 1641-42.

3° *Doctrine*. — 1. Dieu, xi, 1642-44; iv, 987-89. — 2. Religion : *a)* Culte, xi, 1644-46; cf. xiv, 666, 2370. — *b)* Morale, xi, 1646. — *c)* Politique, 1646; cf. xiii, 2837, 2841. — 3. Jugement, xi, 1646-48; viii, 1739, 1740-41. — 4. Messianisme, xi, 1648-50; cf. viii, 1119; à l'art. *Messianisme*, x, 1429-31, 1544, 1547, 1550; — une phrase d'Osée, part du pardon divin dans le salut, citée trois fois, cf. xii, 2951, 2987, 3021.

Piérius, homélie sur Osée, xii, 1745.

On devra compléter l'article du *D. T. C.* par *L'Introduction à la Bible, A. T., Osée*, p. 493-497 (A. Gelin), mais surtout par l'art. *Osée*, du même auteur, dans *D. B. S.*, vi, 926-940.

Dans les *Tables*, 1586, à l'interprétation de Clamer sur le mariage d'Osée, on a marqué une préférence pour celle d'Osty. C'est substantiellement à cette dernière que s'est rallié Gelin, en y apportant toutefois des précisions et des nuances utiles :

« On s'est efforcé de préciser le sens de l'expression difficile : « femme de prostitutions » et « enfants de prostitutions » en i, 2. Ce pluriel abstrait désigne ici une « qualité » plutôt que des actions (Joüon, *Grammaire de l'hébreu biblique*, n° 136, *g-i*), car il doit s'appliquer aux enfants comme à leur mère; on ne traduira donc pas : « une femme portée à la prostitution » (Osty), *ein zur Hurerei veranlagtes Mädchen* (Lippl), en ajoutant que l'expression est proleptique et qu'Osée ne comprit que rétrospectivement. J. Coppens (*L'histoire matrimoniale d'Osée*, dans *Bonner Biblische Beiträge*, i, 1950, p. 39-40, 44) l'a expliquée par référence à iv, 12; v, 4 : « Gomer « ne fut ni fornicatrice, ni adultère. Elle était tout simplement une enfant de la nation israélite, du royaume « du Nord, dont tous les habitants sont qualifiés par « Osée, au sens religieux, c.-à-d. métonymique du mot, « de fornicateurs et d'adultères, à savoir à l'égard de « Jahvé... Du point de vue du culte répandu dans le « royaume du Nord, toute fille d'Israël pouvait être dite « une prostituée... »

[Solution peut-être trop simple] « Après M. Rost (*Erwägungen zu Hosea, IV, 13 sq.*, dans *Festschrift für A. Bertholet*, Tubingue, 1950, p. 451-59), H. W. Wolff s'est attaché à l'hypothèse que toute jeune fille devait se soumettre, avant de contracter mariage, à un rite d'initiation sexuelle, connu par Hérodote en ce qui concerne les sanctuaires babyloniens et cypriotes (*Histoires*, i, 199), et par Lucien en ce qui concerne Byblos (*De dea syria*, 6). « La plus honteuse coutume qu'aient les Babyloniens, écrit le premier, est la suivante : toute femme « du pays doit, une fois dans sa vie, aller prendre place « dans un sanctuaire d'Aphrodite et s'unir à un étranger » pour faire à la déesse de la fécondité le sacrifice de sa virginité. A ces pratiques, Os., iv, 13-14 ferait écho (cf. Deut., xxiii, 18-19; Jud., xi, 33, 37 sq.) et viserait les sanctuaires fortement baalisés qu'Osée a entrepris de combattre. La « prostitution », qui caractériserait tant la mère que les enfants, tiendrait à cette démarche pseudo-religieuse de Gomer, qui entacherait à la racine un mariage contracté sous de tels auspices, radicalement étrangers au pur yahwisme.

« Peut-être pouvons-nous, en nous aidant des remarques précédentes, essayer de présenter les faits et cerner leur symbolisme strict. Nous partons de cette vue que i et iii sont des récits qui se recouvrent en partie. iii, comme on s'y attend, va insister sur des détails plus intimes; i verra les choses davantage du dehors.

« Le mariage d'Osée et de Gomer est mentionné deux fois. En i, 2 d'abord, où l'expression *lâh qaḥ* est normale pour la conclusion d'un mariage (Gen., iv, 19; Ex.,

xxxiv, 16). Osée n'a point choisi sa femme dans l'élite yahwiste. L'amour, cette « flamme de Yahweh » (Cant., viii, 6), l'a poussé vers une fille profondément engagée dans la « religion populaire », contaminée par le baalisme; peut-être avait-elle passé par un sanctuaire où se pratiquait le rite d'initiation auquel nous avons fait allusion; à la rigueur elle pourrait avoir été une prostituée sacrée, mais ce thème cher aux modernes ne s'impose pas et nous serions moins affirmatif que dans *Introduction à la Bible*, i, 1957, p. 494-496. Une seconde fois, il est fait mention du mariage du prophète en iii, 1-2; ici tout est centré sur le mot *'hb*, plus émotif et plus réaliste... ».

Mais quittons pour un instant l'exposé de Gelin, pour suivre l'interprétation donnée par Deissler (*La Sainte Bible*, viii-1, Paris, 1961, p. 53-54). Voici sa traduction de iii, 1-3 : « Yahweh me dit : Va de nouveau et aime une femme qui en *aime* un autre et commet l'adultère, comme Yahweh aime les fils d'Israël, bien qu'ils se tournent vers d'autres dieux et qu'ils aiment les gâteaux de raisin. Je l'acquis donc pour quinze pièces d'argent et un homer d'orge et un letek d'orge. Et je lui dis : Pendant de longs jours tu me resteras là tranquille, sans te prostituer et sans appartenir à un homme. Moi aussi, je *n'irai pas* chez toi ». — Voici l'interprétation de Deissler : « L'ordre de Yahweh constitue une nouvelle intrusion dans la vie conjugale d'Osée; elle est définie par le mot « aime ». Il ne s'agit [pas] d'un nouveau mariage, mais d'une nouvelle intimité entre l'homme et la femme, — analogue à l'amour de Yahweh pour Israël —, d'un retour sincère, total, fécond à l'union dans l'amour... C'est ainsi que Yahweh aime Israël, malgré sa défection... Malgré l'infidélité manifestée par Israël, Yahweh maintient sa décision en faveur d'Israël, et est prêt à une nouvelle réconciliation, à un nouveau contrat d'alliance... Pour cette raison, il faut voir, dans la compagne du prophète, la Gomer du ch. i. On n'en déduira pas cependant que les ch. i et iii se contentent d'envisager le même épisode sous deux angles différents... Car les différences entre les deux passages sont infiniment plus importantes que leurs quelques analogies. Et il faut bien plutôt admettre qu'entre-temps — certainement après la naissance des enfants — Gomer s'est engagée dans une liaison illégitime et a abandonné le prophète... On pourrait donc rendre le [texte] de la façon suivante : « Retourne la retrouver et aime-(la), « même si elle est une femme qui... »; cela s'accorde au mieux avec ce qui suit : « Je l'acquis donc »... Obéissant à l'ordre de Dieu, il s'apprête à aller la récupérer moyennant finances... On ne nous dit pas à qui ce prix est versé. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au cours de ses aventures adultères, la femme était tombée dans un état de dépendance. En s'appuyant sur le ch. iv, H. Schmidt pense que Gomer s'était engagée dans un sanctuaire comme prostituée sacrée. Cette façon d'agir, assez logique déjà pour une femme qui se serait soumise au rite d'initiation comme sectatrice de Baal, irait presque de *soi si*, précédemment, elle avait été une vraie prostituée sacrée... »

Arrivons-en maintenant à la brève conclusion de Gelin (col. 931) : « Le symbolisme strict du mariage d'Osée et de Gomer signifie que Yahvé aime Israël qui se prostitue, c.-à-d. accepte le culte des Baals, avec ses implications. Le second récit insinue ce que cette démarche a d'étonnant.

« La claustration à la maison qui est imposée à Gomer (iii, 3) doit correspondre à un temps de désécration. Elle symbolise l'épreuve d'Israël retournant au désert (ii, 8 sq., 16 sq.), loin des occasions de chute, qui sont évoquées en iii, 4. L'exil purificateur est sans doute ici entrevu.

« Les trois enfants de i, 3-9 ne sont évidemment pas des bâtards, et les noms maléfiques qu'ils reçoivent... se réfèrent au châtiment d'Israël et ne font peser sur les enfants eux-mêmes aucune malédiction, sinon celle qui va peser sur l'ensemble d'Israël. »

Nous avons restreint cette note à la seule considération du mariage d'Osée et de Gomer qui pose, au point de vue théologique, une difficulté concernant l'immutabilité des principes premiers de la loi naturelle et la thèse nominaliste du volontarisme divin.

Pour la doctrine et l'exégèse scripturaires, on se référera à l'art. de Gelin et au commentaire de Deissler. La bibliographie fournie par ces deux auteurs satisfera les plus exigeants.

OSÉE, dernier roi d'Israël. Voir *D. B.*, iv, 1905-06. — Cité : xi, 1630; xiii, 2809, 2823, 2831, 2832.

O'SHERIDAN (Paul), historien belge. — Sur Ruysbroek, xiv, 408-09.

OSIANDER (André), théologien luthérien [L. Cristiani], xi, 1652-55. — 1° *Vie*. — Sa place parmi les disciples de Luther, présence au colloque de Marbourg et discussions sur l'eucharistie, 1652-53; iii, 1711-12; v, 1346; xiii, 2068; xv, 2047 (cf. vii, 544), xv, 3603. — 2° *Querelle osiandriste*, xi, 1653-55; cf. ii, 2354-55; vi, 4; — médiation du Christ, xiv, 2559-61. — Cité : 2563.

Deux autres Osiander : I. Osiander (Lucas), surnommé l'Ancien, fils d'André, controversiste et exégète luthérien (1534-1604). A publié : *Biblia latina ad fontes hebraici textus emendata...*, 7 vol., Tubingue, 1573-86; 13e édit., 1635. — II. Osiander (Jean Adam), exégète luthérien (1626-97). A laissé : *Commentarius in Pentateuchum*, 5 vol., Tubingue, 1676-78; *In Josuam*, 1681; *In librum Ruth*, 1682; *In primum et secundum librum Samuelis*, Stuttgart, 1687, etc. Cf. *D. B.*, iv, 1922.

OSIAS, roi de Juda (dit encore *Azarias*). Cf. *D. B.*, iv, 1943. — Cité : iv, 1000; vii, 632; viii, 14-16, 75; x, 1476; xi, 1630, 1975, 1981; xiii, 2809, 2811, 2813, 2823, 2841.

OSIRIS. — Voir *Mystères (Religions à)*, *Tables*, 3273.

OSMA (Pierre d'). — Voir *Pierre d'Osma*.

OSORIO (Jérôme d'). — Notice [É. Amann], xi, 1655-56; cf. xii, 2626.

OSSININ (I.). — Théologien russe (xixe s.). — Sur l'unité de l'Église, xv, 2212; — l'Église russe et les Vieux-catholiques, 2434; cf. v, 2331 *(Filioque)*. — Voir sur cet auteur, Jugie, *T. D. C. O.*, iv, 317, 489, 536, 541.

OSTERVALD ou **OSTERWALD** (Jean-Frédéric). — Traduction française (protestante) de la Bible, xv, 2733. — Voir *D. B.*, iii, 2364-65 et iv, 1925.

OSTIARIAT. — Voir *Portier*.

OSTROG (Constantin d'). — Prince polonais (fin du xvie s.), allié de Cyrille Lucar dans la lutte contre les latins, ix, 1604.

OSTROWSKI (Théodore), historien polonais du xviiie s. — Cité : xii, 2498.

OSTWALD (Wilhelm) (1853-1932). — Savant allemand, prix Nobel de chimie. Auteur, entre autres, de *La victoire du matérialisme scientifique*. — Cité : x, 285-86.

OSUNA ou **OSSUNA** (François d'). — Notice [A. Teetaert], xi, 1656-57.

OSWALD (Albert). — Notice [M.-M. Gorce], xi, 1657.

OSWALD (Johannes-Heinrich) (1818-1903). — Théologien allemand, professeur de théologie à Munster, puis à Paderborn et enfin à Braunsberg. — Il a publié : *Dogmatische Mariologie*, 1855 (mis à l'Index à cause de certaines exagérations); *Lehre von den hl. Sakramenten*, Munster, 1894 (5e édit.); *Die Erlösung in Christo Jesu*, Paderborn, 1887 (2e édit.); *Eschatologie*, 1893 (3e édit.); *Die Schöpfungslehre*, 1893 (2e édit.); *Die Lehre von der Heiligung d. i. Gnade*, etc., 1885 (3e édit.); *Religiöse Urgeschichte der Menschheit*, 1887 (2e édit.); *Die dogmatische Theologie*, 2 vol., 1887, 1888; *Lehre von den Engel*, 1889 (2e édit.). — La théologie d'Oswald a un caractère populaire et pratique. Voir ici, i, 859-60; Hurter, v, 1915.

Communion des enfants, iii, 496; — paroles de la consécration, v, 232, 284, 290; — présence réelle (et sacrifice), 1061; cf. xiv, 642 (bibl.).

OSWALD DE LASKO. — Notice [A. Teetaert], xi, 1657-58.

OT GUIRAL ou **GERALDUS ODONIS.** — Notice [A. Teetaert], xi, 1658-63. — Cité : Gérard Eudes, ii, 665-66 (question de la vision béatifique, Jean XXII et Benoît XII); — Odon Gérard : vi, 831. Voir, *Tables*, *Eudes Gérard*, 1406.

OTHMAN ou **OUTHMAN.** — Troisième calife; succéda à Omar et régna de 644 à 656. Il subjugua la Perse et fut assassiné par Mohammed, fils d'Aboubekr. — Liberté relative de l'Église nestorienne, xi, 188-89.

OTHNIEL. — Juge en Israël (*D. B.*, iv, 1926), cité : viii, 1840.

OTHON. — Nom de plusieurs empereurs d'Allemagne. — 1. Othon Ier le Grand (912-973). Voir à Jean XII et

1701; xv, 3513-15. — 7. Conclusion : trois tendances : *a)* conversions au catholicisme, xi, 1701 (Dalgairns, iv, 5; Faber, v, 2045; Newman, xi, 336; Palmer, *Tables*, 3413; Ward, xv, 3515, etc.); — *b)* libéralisme religieux (Arnold), xi, 1702; — *c)* anglicanisme (influencé par le catholicisme; puséyisme, ritualisme, anglo-catholicisme), 1702.

De tous les articles ayant un point de contact avec l'évolution de l'anglicanisme, il est certain que ceux concernant *Pusey* et *Ward* ne peuvent être dissociés de celui qui a pour objet le mouvement d'Oxford. Aussi a-t-on cru devoir les réunir ici.

Puséyisme et ritualisme. — Étude [L. Marchal], xiii, 1363-1425. — 1° *Pusey.* — Vie et œuvres, xiii, 1363-65.

2° *Le Puséyisme.* — 1. Situation en 1845 : continuation du mouvement tractarien, tout en acceptant les 39 Articles, xiii, 1367. — 2. Problème de la succession apostolique de l'Église dans l'Église anglicane, 1367-69. — 3. Lutte pour l'indépendance de l'Église à l'égard de l'État : affaire de l'évêché de Jérusalem (cf. i, 859, 2084), l'affaire Hampden (*Tables*, 2017), l'affaire Gorham (*Tables*, 1836), restauration de la Convocation Willerforce (*Tables*, 812), xiii, 1369-73. — 4. Luttes doctrinales : eucharistie (présence réelle; cf. *infra*, § *Ritualisme*), confession et *Prayer book* (cf. iii, 931-35), bill du divorce (cf. xiii, 2096), le symbole *Quicumque* et le latitudinarisme du *Broad Church* (cf. *Tables*, 169), résistance au *Broad Church (High Church* et *Low Church);* sur tous ces points, carence de l'Église officielle, xiii, 1373-80. — 5. Restauration des ordres religieux, femmes et hommes, 1380-82. — 6. Attitude à l'égard de l'Église romaine : Pusey opposé aux conversions, mais désireux de faire l'unité autour de son Église; — catholiques et anglicans dans l'*Association for the promotion of the union of Christendom;* défiance de Manning, de Wiseman et condamnation par Rome. Finalement, la convocation du concile et la définition de l'infaillibilité éloignent Pusey de tout retour, xiii, 1382-87.

3° *Le ritualisme.* — 1. Aperçu général, xiii, 1387-89; cf. *Tables*, 169. — 2. Premières manifestations : l'*English Church Union* défend les ritualistes contre les *evangelicals (Church Association)*, xiii, 1389-91. — 3. Répression du ritualisme : *a)* Convocation de 1867; l'usage de la confession et la conférence de Lambeth (1873, 1878), (*Tables*, 2872); — *b)* intervention du Conseil privé et poursuite par la *Church Association* des pratiques ritualistes devant la Cour des Arches et en appel, au Conseil privé de la Reine : procès et condamnation des cérémonies de la messe, rituel Purchas; — *c)* vote d'une loi pour la réglementation du culte, poursuites et emprisonnements; — *d)* mais un apaisement grâce au tribunal archiépiscopal de Lambeth, en partie favorable à l'évêque de Lincoln poursuivi. Finalement les évêques, à Lambeth (1899), donnent des directives, sorte de compromis, xiii, 1391-99.

4° *L'anglo-catholicisme.* — 1. Tendances diverses, xiii, 1399-1401. — 2. La réserve eucharistique; cités : Pusey, Bright, Lacey (*Tables*, 2844), l'évêque Temple, l'évêque Gore (*Tables*, 1836), divers synodes, xiii, 1401-03. — 3. Revision du *Prayer Book :* refus des anglo-catholiques d'accepter ce texte réformé, 1403-06. — 4. Réunion à l'Église de Rome : comment les anglo-catholiques la conçoivent : les conversations de Malines, 1406-11; cf. xv, 2219-20; *Tables*, 2015 (lord Halifax); 3179 (card. Mercier); 3354 (*Œcuménisme*, Note complémentaire). — 5. Activité des anglo-catholiques après les conversations de Malines, xiii, 1411. — 6. Centenaire du mouvement d'Oxford, 1412-15. — 7. Doctrine de l'anglo-catholicisme : *a)* Règle de foi : révélation proposée par l'Église; — *b)* Concept de l'Église (cf. xv, 2219); — *c)* Sacrements, xiii, 1415-21. — Conclusions, 1421-23.

Ward (William-George). — Notice [L. Marchal], xv, 3511-19. — 1° *Ward anglican* (1812-1845). — Deux ouvrages inspirent son tempérament impétueux : les *Remains* de Froude (cf. xi, 1687) le détachent d'Arnold; — lui-même publie *The Ideal of a christian Church considered in comparison with existing Practice*, qui, censuré, lui attira la privation de ses grades académiques. Le 5 sept. 1845, il était catholique. — 2° *Ward catholique* (1845-1882). — Professeur au séminaire saint Edmond (1851-58), quoique marié, W. se prépare aux polémiques qui remplirent le reste de sa vie, notamment en faveur du *Syllabus* et de l'Infaillibilité pontificale, puis, au point de vue philosophique, contre l'empirisme de St. Mill et de Spencer.

On complétera ces références par l'art. de Congar dans *Catholicisme*, i, 561-71, dont la bibliographie apporte quelques indications nouvelles.

OXYRHINQUE (Fragments évangéliques d'), v, 1631-32.

OYNGT ou **OINGT** (Marguerite d'), de *Yconio.* — Notice [S. Autore], xi, 1704-06.

OZANAM (Antoine-Frédéric). — Notice [C. Constantin], xi, 1706-10. — Cité : ix, 565, 576, 619.

PABST (Jean-Henri). — Disciple de Günther, auteur de nombreux écrits (1785-1838); cf. Hurter, v, 906. — Cité à propos de Lamennais : IX, 549.

PACARD, ministre calviniste (XVIe s.). — Sa *Théologie naturelle* et les athées de son époque, IV, 760, 764.

PACAREAU (Pierre). — Notice [J. Carreyre], XI, 1711.

PACCA (Barthélemy) (1756-1844). — Né à Bénévent, mort à Rome. Après deux nonciatures (Cologne, Lisbonne), Pie VII le nomma cardinal et pro-secrétaire d'État. Enlevé de Rome, en même temps que Pie VII, par ordre de Napoléon, il fut enfermé, pendant trois ans et demi, dans la forteresse de Fénestrelle. En 1812, il reçut l'autorisation de rejoindre Pie VII à Fontainebleau, et il détermina le pape à rétracter les concessions du concordat de Fontainebleau. Arrêté, il fut interné à Uzès. La chute de Napoléon lui permit de rentrer à Rome. Sous les successeurs de Pie VII, il fut successivement camerlingue, nonce à Vienne, cardinal-évêque de Porto-Ste-Rufine, puis d'Ostie-Velletri. Ses *Œuvres complètes* ont été traduites en français, 1845 (une éd. séparée des *Mémoires* a été donnée en 1860). Protecteur de l'Académie d'archéologie romaine, il a fait rendre le fameux *édit Pacca*, souvent invoqué pour empêcher les œuvres d'art et les monuments du passé de sortir d'Italie.

A propos de Pie VII, XII, 1676-78; — de Lamennais, VIII, 2493-96; IX, 560-61.

PACCORI (Ambroise). — Notice [J. Carreyre], XI, 1711-13.

PACE (André de). — Notice [Am. Teetaert], XI, 1713.

PACELLI (Eugenio). — Voir *Pie XII*.

PACHA (Mgr Augustin). — Titulaire de l'évêché catholique roumain de Timisoara (Temesvar), XIV, 62.

PACHECO (Balthazar). — Notice [Am. Teetaert], XI, 1713.

PACHECO (Pierre), cardinal de Jaen. — Voir *Jaen*, *Tables*, 2382.

PACHEU (Jules). — Docteur en théologie, né à Rennes en 1860. Auteur de deux ouvrages sur la théologie mystique : *Introduction à la psychologie des mystiques*, Paris, 1901; *L'expérience mystique et l'activité subconsciente*, 1911.

Cité : X, 2649, 2653, 2656-57.

PACHOME, patriarches de Constantinople. — Pachôme Ier, III, 1423; liste des patriarches, n. 148 (169), 1310. — Pachôme II, 1425; liste, n. 156 (181), 1311.

PACHOME, moine du Mont-Athos († 1485), originaire de Serbie. — Cité : XI, 2288 (sur le patriarcat russe).

PACHTLER (Georges-Michel) (1825-1889), S. J. Outre divers ouvrages de pédagogie, son œuvre principale est la *Ratio studiorum* et les institutions scolastiques de la Compagnie, au t. III des *Mon. Germaniae paedagogicae*, Berlin, 1887-1890.

Cité : VIII, 1015, 1021, 1023, 1036, 1037.

PACHYMÈRE (Georges). — Notice [V. Laurent], XI, 1713-18. — Sur le *Filioque* au IIe concile de Lyon, IX, 1399-1400. — L'élection de Martin IV et Michel Paléologue, 1402; cf. III, 1395. — Sur Denys l'Aréopagite, IV, 435; cf. V, 1171 (eucharistie); XIII, 1251 (purgatoire).

PACIEN (Saint). — Notice [É. Amann], XI, 1718-21. — Communion dans la foi, III, 423; — formules imprécises sur le Verbe (adoptianisme [?]), XI, 1720-21; XV, 2661; — baptême, II, 194; VIII, 2094; XIV, 515, 516; — pénitence, XII, 794, 801-03, *809-10, 812; cf. I, 151, 154; III, 841, 850, 853;* VIII, 2089; XIV, 517-18, 1149, 1198; — saint-chrême et confirmation, II, 2397; III, 1031, 1039, 1048; VII, 1372-73; — enfer, V, 63; — idolothytes, VII, 680-81; — péché originel, XII, 371. — Beaucoup de ces références concernent le novatianisme; cf. XI, 831, 845, 1719. — P. et Tertullien, XV, 168; — et Victorinus Afer (attribution d'ouvrage), 2894.

L'attribution du *De similitudine carnis peccati* à S. Pacien n'est pas aussi acceptée des critiques que le laisse entendre É. Amann. Altaner-Chirat (p. 524) apporte plusieurs avis contraires et semble se rallier à une opinion plus récente, celle de J. Madoz, *Estudios eclesiasticos*, Madrid, 1942, p. 27-54. Le *De simil. carnis pec.* aurait été composé, dans la première moitié du Ve s., par le prêtre Eutrope, mentionné par Gennade et qui serait aquitain (P. Courcelle) et non espagnol (Madoz). A Eutrope (Gennade, *De viris illustr.*, 50) on attribue encore, pour des raisons dignes d'attention, deux traités ascétiques pseudo-hiéronymiens, *De contemnenda hereditate* et *De vera circumcisione*, *P. L.*, XXX, 45-50, 188-210.

PACIFIQUE DE CEREDANO ou **DE NOVARE**. — Notice [Am. Teetaert], XI, 1721-23. — Cité : II, 1872.

PACOME (Saint). — Notice [É. Amann], XI, 1723-25; cf. I, 2145, 2147, 2148, 2150; sur l'*Hist. lausiaque*, XI, 1825. — Règle de S. Pacôme et vie religieuse, XI, 1724; XIII, 2161; XV, 3258-59, 3268-69. — S. Pacôme et l'huile sainte, V, 1942-43. — S. Jérôme et P., VIII, 923. — Théodore le Tabennésiote, successeur de P., XV, 298-99.

PADILLA (DE). — Sous ce vocable, trois auteurs : *François*, notice [É. Amann], XI, 1725; — *Jean*, notice [S. Autore], XI, 1725-26; — *Antoine*, S.J., à Valladolid, cité : X, 2142-43 (aucune notice dans Hurter).

PADOUE. — Université et école de Padoue, XIII, 1697-1702; cf. *Tables*, 3415 *(Panpsychisme)*.

PAESMANS (Gilles Nobenus). — Notice [A. Teetaert], XI, 1726-27.

PAEZ (Ferdinand de). — Notice [A. Teetaert], XI, 1727.

PAEZ (Pierre), missionnaire jésuite en Abyssinie, V, 954-56, a laissé une *Histoire de l'Éthiopie*, en portugais, éditée dans *Rerum aethiopicarum scriptores occidentales inediti saec. XVI-XIX* de C. Beccari, S. J. Cf. Hurter, III, 835-36.

PAGANI (Antoine). — Notice [A. Teetaert], XI, 1727-28.

PAGANINI (Pietro). — Professeur à l'université de Pise et défenseur de la philosophie rosminienne. A publié en ce sens, *S. Tommaso d'Aq. ed il Rosmini*, 1857; *Osservazioni sulle piu risposte armonie della filosofia sopranaturale*, 1861.

Cité : XI, 1029-30; XIII, 2950.

PAGANISME. Voir *Païens (Cultes)*.

PAGI. — Sous ce vocable, trois notices [A. Teetaert]: *Antoine*, senior, XI, 1728-29; cité : II, 426; V, 2329; VII, 118, 125; — *Antoine*, junior, XI, 1729; — *François*, 1729-30.

PAGLIA (Balthazar). — Notice [A. Teetaert], XI, 1730.

PAGNINO SANTES. — Célèbre hébraïsant dominicain (1470-1536 ou 1547). Notice dans *D. B.*, IV, 1949. — Sa traduction de la Bible sur les textes originaux, XV, 2729.

PAGULA (Guillaume de) (en anglais William Powell), notice [Anastase de Saint-Paul], XI, 1730-31. — Un homonyme, Guillaume de Pagula ou Pagham († 1350), XI, 1731.

PAIENS (Cultes). — 1° *Cultes païens et milieu biblique*. — 1. Influence (?) sur la législation mosaïque, IX, 475-78, 486-87 (Lévitique); XI, 707-12 (Nombres); cf. *D. B. S.*, lois de Babylone et d'Assyrie et lois mosaïques, *D. B. S.*, I, 800-815; cf. *Tables*, 286 *(Assyrie-Babylonie)*, 2016-17 *(Hammurabi [Code d'])*. — 2. Paganisme et monothéisme dans l'A. T. : *a)* Astarté, VII, 645; cf. IV, 975, 977-78, 988, 993; VIII, 1837, 1839, 1843, 1852-54; XIII, 704, 2791, 2834; XIV, 2371. — *b)* Baal, baalim, VII, 634-35, 641-42, 644-45; IV, 977-78; VIII, 1837, 1839, 1843, 1853-54, 1859; XIII, 2792, 2817, 2834, 2836, 2838; XIV, 2369, 2371. — *c)* Milkon ou Moloch, IV, 975; XIII, 2792; VII, 645, 648; XIV, 2371. — *d)* Autres divinités, moins importantes : Hadad=Ramman, VII, 644; — Dagon et Atargatis, 646; — Thammuz, 646; — Bel-Marduk, 646; — Sochothbénoth, Nergel, Asima, Nebahaz et Tharthac, Adramélech, Anamélech; voir leur identification, 646-47; — le dieu Remmon et la déesse Nanée, 647. — Voir *Tables*, 977-79 *(Dieu)* et 2168-70 *(Idolâtrie)*. — 3. Rapports entre le judaïsme et le milieu païen, VIII, 1652-62.

2° *Paganisme et religion chrétienne*. — 1. Opposition du paganisme, XIII, 701-03; cf. Celse, *Tables*, 568; Porphyre, XII, 2569-79; Julien l'Apostat, VIII, 1960-67; réponse des apologistes, *Tables*, 206-07. — 2. Le décret apostolique sur les idolothytes, VII, 673-77. — 3. L'idolâtrie et la religion chrétienne, VII, 648-68.

PAIN. — Le *D. B.* et son *Supplément* consacrent au *pain* différents articles. — 1. Le *pain matériel* (*D. B.*, IV, 1951-57); cf. ici, le pain quotidien (dans l'oraison dominicale), VIII, 1335. — 2. Le *pain dans la liturgie*, spécialement dans les sacrifices (*D. B.*, IV, 1957-58) et, à ce propos, le *D. B. S.* (A. Pelletier, S. J.) traite longuement des *pains de proposition*, VI, 965-976 (cf. Lev., XXIV, 1-9); *D. T. C.*, IX, 465; — 3. Les *pains miraculeux :* la manne (Exode, XVI, 14-16); — la farine de la veuve de Sarepta (I Reg., XVII, 16); — le pain apporté à Élie au désert (Id., XVII, 6; XIX, 6); — la multiplication des pains d'orge par Élisée (II Reg., IV, 42-44); — la multiplication des pains par Jésus-Christ (Matth., XIV, 17-21, et parall. : Matth., XV, 34-38; Marc., VIII, 5-9). — 4. Le *pain eucharistique*, annoncé dans S. Jean (VI, 22-59), réalisé à la dernière Cène (Matth., XXVI, 17-29; Marc, XIV, 19-25;

Luc., xxii, 1-20; I Cor., x, 15-22) et désigné ordinairement dans le N. T., par la « fraction du pain », *Tables*, 1303-04.

Pain, matière du sacrifice eucharistique *(Tables*, 1374). — Controverse avec certains Orientaux : pain azyme ou pain fermenté, i, 2653-64; *Tables*, 1375, et note complémentaire, 1375-78.

PAIN BÉNIT. — Origines, histoire [A. Molien], xi, 1731-33. — Sacramental, xiv, 473-74, 475. — Bénit en dehors de la messe par le lecteur, ix, 122. — Eulogies dans la messe orientale, voir *Eulogies* (*Tables*, 1408-09). — Le jugement de Dieu du pain bénit, xi, 1140.

PAIS (Sidonio). Homme d'État portugais, dont le gouvernement a amorcé, en 1918, un mouvement favorable à une rénovation catholique, xii, 2615, 2617.

PAISIOS Ier, patriarche de Constantinople (juill. 1651-mars 1652). — Liste patriarcale, n. 176 (210), iii, 1311, cf. 1430; xiv, 3167.

PAISIOS LIGARIDÈS. — Voir *Ligaridès, Tables*, 2999.

PAIVA DE ANDRADA. — 1. *Diego :* Vie. Œuvres [C. Toussaint], i, 1179. — Cité : ii, 2356 (Chemnitz); x, 1120 (messe aux premiers siècles); xii, 2624, 2625 (ses ouvrages).

Sur les interventions de Diego au concile de Trente, voir A. Michel, *Les décrets du concile de Trente*, p. 45 (péché originel), 397, 398, 401 (communion), 430, 435 (messe), 470, 509, 511 (ordre), 523 (mariage).

2. *Thomas*, frère de Diego (cf. Hurter, iii, 59-61), en religion Thomas de Jésus, augustin, i, 2476.

PAIX. — Comme *Joie* (*Tables*, 2673), ce vocable n'a pas été prévu et mérite cependant une étude théologique. S. Thomas consacre à la paix quatre articles de la q. xxix dans la IIa-IIae, à propos de la charité, dont la paix est l'effet propre. Toutefois cette étude théologique devrait être préparée par une étude scripturaire, la paix étant souvent mentionnée dans la Sainte Écriture. On voudra bien se reporter à l'article *Paix* du *D. B.*, iv, 1960-61 (H. Lesêtre). Cet auteur considère la paix sous quatre aspects : 1. La paix dans les relations de peuple à peuple : c'est l'état de paix, opposé à l'état de guerre. — 2. La paix dans les relations sociales, cette paix chère à tous les mortels; les pacifiques « seront appelés les fils de Dieu » (Matth., v, 9), du Dieu qui est « le Dieu de la paix » (II Cor., xiii, 11). Le méchant parle de paix et a la malice au cœur, tandis que le juste se couche en paix. L'Église souhaite la paix aux défunts, *requiescant in pace*. — 3. La paix divine, celle que Dieu donne à ceux qu'il aime, à ceux qui observent sa loi; aussi il ne peut y avoir de paix pour les impies (Deut., xxix, 19, etc.). — 4. La paix évangélique, complète, profonde, intime, dans laquelle la justice et la paix s'embrasseront (Ps. lxxxv [lxxxiv], 9, 11). Cette paix évangélique est le fondement scripturaire de la théologie de la paix.

1° *Fondement scripturaire de la théologie de la paix.* — 1. *Jésus-Christ.* — Prince de la paix (Is., ix, 6), « Jésus, en venant au monde fait annoncer la paix aux hommes de bonne volonté (Luc., ii, 14; Gal., vi, 16). Il leur apporte la paix, non pas la paix extérieure, avec les parents qui méconnaissent la rédemption (Matth., x, 34; Luc, xii, 51), ni la paix telle que le monde l'entend et la donne (Joa., xiv, 27), mais sa paix à lui, celle dont il est l'auteur et la substance même (Joa., xiv, 27; xvi, 33; Eph., ii, 14-17), celle que Jérusalem coupable n'a pas voulu reconnaître au moment propice (Luc., xix, 42), alors qu'elle eût dû justifier son nom de « paix de la justice » (Bar., v, 4; cf. Hebr., vii, 9). — 2. *Les apôtres.* — Ils prêchent cette paix *en* Jésus-Christ qui réconcilie avec Dieu (Act., vii, 26; x, 36)... Les apôtres ne se lassent pas de l'appeler sur les fidèles (Rom., i, 7; v, 1;, xv, 33; xvi, 20; I Cor., i, 3; xiv, 33; II Cor., i, 2; xiii, 11; Gal., i, 3 etc.; I Petr., i, 2; II Petr., i, 2; II Joa., 3; Jud., 2; Apoc., i, 4). Elle est le fruit du Saint-Esprit (Rom., viii, 6; xiv, 17; xv, 13; Gal., v, 22) et dépasse tout sentiment à cause de son caractère surnaturel (Phil., iv, 7). Aussi est-ce à bon droit que la prédication apostolique est appelée « évangile de paix » (Eph., vi, 15).

2° *Théologie de la paix, selon S. Thomas.* — 1. La paix est-elle suffisamment définie par la concorde? (a. 1). — Oui et non. La paix c'est d'abord la concorde, mais quelque chose de plus. La concorde, c'est en effet l'accord des consentements entre plusieurs personnes; mais la paix n'existe en un individu que si les mouvements, les appétits, les vouloirs qui peuvent se produire en lui en des sens divers ou opposés sont unifiés entre eux. Cette unification, dans le cœur de l'homme, de toutes ses tendances ou vouloirs discordants doit se faire sous l'égide d'un amour plus puissant qui les absorbe pour ainsi dire tous.

Ainsi faut-il comprendre la belle définition de S. Augustin : la paix est « l'union des cœurs dans l'ordre » (*De civitate Dei*, c. xiii, 19). Sans doute, en ce qui concerne la paix extérieure entre hommes, l'accord doit être, de part et d'autre, spontané et pleinement consenti, nullement contraint. Mais la paix intérieure, de l'homme avec lui-même, elle surtout, doit être dans l'ordre. S. Augustin la définit avec bonheur : « la tranquillité de l'ordre ». Cette tranquillité caractérise la conscience en paix, en qui la rivalité intérieure des appétits n'a plus de raison d'être. Ici se rencontrent la paix et la joie. La joie est le terme de l'amour comblé par l'union avec ce qu'il aime. La paix étant un bien particulièrement convoité, on ne peut posséder la paix sans en goûter la joie. Les pacifiques, ou mieux, les pacifiés, sont des gens heureux.

2. Qui désire la paix? (a.2). — Posé sous cette forme interrogative, l'article de S. Thomas présente une conception qui permet d'étendre le désir de la paix à tous les êtres : « Pour l'homme, écrit le P. Noble dans son commentaire, c'est là *l'histoire de tous ses désirs* : s'il lui faut constamment lutter, c'est pour garder, avec un peu de tranquillité, ses parcelles de bonheur. L'animal se bat avec ses congénères pour s'assurer ses proies : ses instincts, aidés par ses sensations, l'orientent à cette fin. Dans la vie végétative, les réactions biologiques et fonctionnelles défendent l'organisme contre l'invasion des éléments nuisibles : peut-être pourrait-on dire que la bonne santé est la paix du corps. Jusque dans les êtres inanimés et matériels, une finalité intrinsèque assure, selon leur espèce, le maintien de leurs propriétés respectives et de leur stabilité. Sans être poètes, nous parlons de « la paix des champs », de « la paix du ciel étoilé » (Noble, *La charité, Somme théologique*, ii, note 40).

Mais, dans l'article, S. Thomas affirme que *tous* désirent la paix. A l'objection des fauteurs de discordes et de guerres, S. Thomas répond (ad 2) : « Les fauteurs de guerre et de dissensions désirent une paix, celle qu'ils estiment ne pas posséder... Une entente qui va à l'encontre de préférences personnelles, ce n'est pas la paix; c'est un accord défectueux, que l'on rompt par la guerre, dans le but d'arriver à un nouvel accord qui ne laisse plus rien à désirer. Vouloir la guerre, c'est donc toujours vouloir une paix meilleure ».

Venons-en à la paix intérieure de l'âme. Cette paix n'est compatible qu'avec le désir d'un bien véritable, car le mal, même s'il a quelque ressemblance avec le bien, n'est jamais sans de nombreuses imperfections, source d'inquiétudes et de troubles. Aussi la vraie paix n'existe-t-elle que dans les bons et entre les bons. La paix des méchants n'est qu'apparente et jamais réelle. Cf. Sap., xiv, 22.

Enfin, la paix ne sera parfaite que dans la jouissance du bien suprême, fin dernière de la créature raisonnable; cette jouissance unit et apaise tous les désirs. Ici-bas, nous ne pouvons encore la posséder; même la paix, où le désir de l'âme se repose en Dieu, peut encore être troublée par bien des assauts du dehors et du dedans.

3. Cette paix véritable, même imparfaite, est l'effet de la charité (a.3). — Tout d'abord la paix intérieure personnelle, la charité ordonnant et unifiant tous nos amours dans un amour unique et premier. Par la charité, « Dieu est aimé de tout notre cœur, de sorte que nous rapportons tout à Lui, et ainsi tous nos désirs sont réduits à l'unité ». — Ensuite, la paix extérieure avec autrui. Entre deux hommes, semblablement pacifiés par le règne de la charité, l'union et la paix régneront d'elles-mêmes. Ici, S. Thomas cite Cicéron : « Les amis n'ont qu'une volonté pour vouloir ou ne vouloir pas » *(De amicitia)*.

Et, à ce sujet, S. Thomas se demande si, chez des justes, vivant dans la grâce et la charité, la diversité d'opinions (telle qu'elle s'est produite entre S. Paul et S. Barnabé, entre S. Augustin et S. Jérôme), est un obstacle à la paix. Il faut, sans doute, admettre la liberté d'opinions, tout en maintenant essentiellement la charité; mais il faut reconnaître que, « si pareil dissentiment en matière légère et discutable est incompatible avec la paix parfaite qui suppose la vérité pleinement connue et tous les désirs comblés, elle ne l'est pas avec la paix imparfaite, notre partage d'ici-bas » (ad 2).

Toutefois, si la paix est le fruit propre de la charité, elle peut être indirectement l'effet de la justice, en tant que la justice éloigne de nous ce qui serait une cause de désunion. C'est l'interprétation qu'on peut donner du texte d'Is., xxxii, 17, *Opus justitiae pax*. Ainsi, pour que les hommes se tiennent en paix, d'individu à individu, de sujets à patrie, de peuple à peuple, il leur faut ne pas transgresser la justice.

4. La paix n'est pas une vertu spéciale (a.4); elle est, avec la joie, le dernier épisode de l'amour; toutes deux sont l'achèvement normal, les propriétés, les fruits de la charité, ou, comme le dit S. Paul, les fruits de l'Esprit-Saint. Cf. vi, 944.

Paix de l'âme : charité, ii, 2251, 2257; — signe de l'action divine, iv, 1405; — expérience religieuse, v, 1827, 1858-59, 1860; — paix dans l'extase, 1892; — quiétude chez les mystiques, viii, 775, 781, 782; x, 2627-28 (S. Jean de la Croix), 2629 (Ste Thérèse), 2639 (S. François de Sales). — Paix et justice, xv, 1003; — mansuétude et apaisement, ix, 1916; cf. tempérance, xv, 95; — paix et joie (*Tables*, 2673-74); — justice à l'égard d'autrui, garantie de la paix sociale : voir *Famille*, devoirs des époux (*Tables*, 1495); — société civile, *Justice* (note complémentaire), propriété, salaire, etc. (*Tables* 2757 sq.). Voir aussi *Guerre*, opposée à paix (*Tables*, 1979 sq.). — Paix parfaite : déjà au purgatoire, xiii, 1237, 1298; — pleinement dans la vision bienheureuse, ii, 2500; *beata pacis visio*, vii, 2392.

S. Thomas, *Somme théologique*, édition de la « Revue des Jeunes », *La charité* (H.-D. Noble), sur la question xxix de la IIa-IIae, t. ii, notes 36-48; voir aussi son livre, *L'Amitié de Dieu*, Paris, 1932; — Th. Deman, O. P., *Construction de la paix*, 1939; — A. Pépin, *La charité envers Dieu*, Paris, 1952, n. 411-416.

PAIX (Baiser de). — Voir *Baiser* (*Tables*, 352).

PAKHOME. — Voir *Pachôme* et *Pacôme*, *supra*, 3405.

PALACIO (Ange). — Notice [Anastase de Saint-Paul], xi, 1733-34.

PALACIOS (Michel de). — Notice [É. Amann], xi, 1734; cf. iv, 889. *D. B.*, iv, 1962.

PALACIOS (Miguel Asin y), théologien espagnol (début du xxe s.), iv, 1213, 1216 (sur Dieu chez Algazel et Averroès).

PALACIOS (Paul de). — Notice [É. Amann], xi, 1734; cf. *D. B.*, iv, 1962.

PALAISEAU (Henri Harville de). — Notice [Am. Teetaert], xi, 1734-35.

PALAMAS (Grégoire). — Vie, écrits, doctrine [M. Jugie], xi, 1735-76. — 1° *Vie*. — 1. Source : Philothée Kokkinos, xii, 1506; cité ici : xi, 1735, 1738, 1741-42, 1775, 1793. — 2. Avant la controverse hésychaste, 1735-36. — 3. La controverse, 1736-42; cités : Barlaam (*Tables*, 375); Syméon le Nouveau Théologien, xiv, 2949-51; Acindynos, i, 311 (*Tables*, 19); Jean Calécas (*Tables*, 2451); Jean Cantacuzène (*Tables*, 517); Calliste Ier (*Tables*, 500); Nicéphore Grégoras, xi, 455-67; — Isaac Argyros (*Tables*, 2328). — 4. Honneurs posthumes, xi, 1741-42. — Sur l'ensemble, xiv, 1424.

2° *Écrits*. — 1. Polémiques, xi, 1743-47. — 2. Œuvres morales et ascétiques, 1747-48. — 3. Œuvres hagiographiques et liturgiques, 1748-49. — 4. Œuvres perdues, douteuses, apocryphes, 1749-50.

3° *Palamisme : doctrine sur l'essence de Dieu et son opération*. — 1. Origine, xi, 1750-54; cités : Grégoire le Sinaïte, Syméon le Nouveau Théologien (cf. *supra*), le moine Nicéphore, Barlaam (cf. *supra*), David Dishypatos, Marc d'Éphèse (cf. ix, 1981-83). — 2. Développements, xi, 1754-65 : *a)* fondement : distinction de l'essence divine et des opérations et attributs (1755-57); — *b)* lumière thaborique et grâce déifiante (1757-58); — *c)* discussion des fondements philosophiques et théologiques (1758-63); synodes de Constantinople de 1344 (1739, 1759) et de 1351 (1740, 1759); — *d)* erreurs sous-jacentes à l'hésychasme (1763-65). — Sur l'ensemble, iii, 1409-10.

4° *Autres points de doctrine*. — 1. Dieu, la bonté, attribut primordial, xi, 1765-66. — 2. Trinité, procession du Saint-Esprit, 1766-68; cf. 1743-44. — 3. État primitif, péché originel, 1768-69; xii, 609. — 4. Incarnation, xi, 1769-70. — 5. Mariologie, 1770-72; vii, 943-45 (sainteté initiale de Marie). — 6. Grâce, xi, 1772; *supra* 1757-58; cf. i, 1013 (l'âme s'élevant à Dieu). — 7. L'Église, xi, 1772; cf. 1743-44 (polémiques antilatines). — 8. Sacrements, xi, 1772-73. — 9. Fins dernières, 1773.

5° *Doctrine morale et ascétique*. — Méthode d'oraison des hésychastes, xi, 1773-74; cf. *supra*, lumière thaborique et grâce déifiante. — Morale chrétienne et vie spirituelle, 1774-75.

Voir P. Sébastien Guichardan, *Le problème de la simplicité divine en Orient et en Occident aux XIVe et XVe siècles : Grégoire Palamas, Duns Scot, Georges Scholarios*, Lyon, 1933. L'ouvrage est postérieur à l'article de Jugie. — Jean Meyendorff, *Introduction à l'étude de Grégoire Palamas*, Paris, 1959 (coll. *Patristica Sorbonensia*); *S. Grégoire Palamas et la mystique orthodoxe*, 1959; *Grégoire Palamas : « Défense des saints hésychastes »* (thèse dactyl.).

PALAMITE (Controverse). — Histoire et aspects divers [M. Jugie], xi, 1777-1818. — 1° *Aspect général*. — Deux méthodes de parvenir à Dieu : expérimentale (mystique), scientifique ou rationnelle, xi, 1778.

2° *Faits et documents conciliaires*. — 1. Les deux conciles de 1341 et le tome synodal, xi, 1778-84. — 2. Le tome hagioritique de Kokkinos, 1784-85; xii, 1506. — 3. Le patriarche Jean Calécas et Acindyne contre Palamas (oct. 1341-févr. 1347), xi, 1785-89; cf. *Tables*, 19-20, 2451. — 4. Triomphe du palamisme : les patriarches Isidore et Calliste (mai 1347-févr. 1354); concile de 1351, xi, 1789-92; — 5. Le palamisme après 1354 : synode et tome contre Prochoros Cynodès (1368), 1792-93 (*Tables*, 890).

3° *Le palamisme, doctrine officielle de l'Église byzantine*. — Profession de foi des patriarches œcuméniques; anathématismes et acclamations palamites, xi, 1793-95.

4° *Principaux défenseurs du palamisme* (xive et xve s.); *le palamisme mitigé*. — 1. Palamisme authentique, chez Palamas; cf. *supra*. — 2. David Dishypatos, xi, 1796 (*Tables*, 908). — 3. Philothée Kokkinos, xi, 1796 (xii, 1508-09). — 4. Jean Cantacuzène, 1797 (*Tables*, 517). — 5. Théophane de Nicée, xi, 1797 (xv, 513-17). — 6. Les deux Cabasilas, (Nil et Nicolas), 1798 (*Tables*, 493). — 7. Philothée de Sélivri, xi, 1798. — 8. Syméon de Thessalonique, 1799 (xiv, 2976-84). — 9. Joseph Bryennios, xi, 1799 (*Tables*, 484). — 10. Marc d'Éphèse, xi, 1799 (ix, 1981-83). — 11. Georges Scholarios, xi, 1799-1802 (xiv, 1539-40).

La thèse rappelée *supra* de S. Guichardan développe le paragraphe de l'article de M. Jugie.

5° *Principaux adversaires du palamisme : leur doctrine sur la lumière thaborique*. — 1. Acindyne, xi, 1803 (*Tables*, 19). — 2. Jean Calécas, xi, 1804

(*Tables*, 2451). — 3. Théodore Dexios, xi, 1804. — 4. Nicéphore Grégoras, 1805 (xi, 455-67). — 5. Prochoros Cydonès, 1805-06 (*Tables*, 890). — 6. Isaac Argyros, xi, 1806 (*Tables*, 2328). — 7. Jean Cyparissiotès, xi, 1806-07 (*Tables*, 890). — 8. Manuel Calécas, xi, 1807 (*Tables*, 498).

L'attitude n'est pas la même chez ces antipalamistes : les premiers veulent ignorer la lumière thaborique; au contraire, Isaac Argyros, Jean Cyparissiotès et Manuel Calécas analysent cette lumière et la réduisent à de justes proportions.

6° *Le palamisme et l'Occident catholique.* — 1. Le légat pontifical Paul de Smyrne et la discussion entre Nicéphore Grégoras et Grégoire Palamas : l'équivoque de la distinction « de raison » entre essence divine et les attributs, xi, 1808. — 2. Même équivoque au concile de Florence dans la conception de Marc d'Éphèse sur l'objet de la gloire des élus, 1809-10.

7° *Le palamisme dans l'Église gréco-russe.* — Malgré son caractère officiel, le palamisme est contredit dans l'enseignement théologique : 1. (xvie s.) : Mélèce Pigas, *Tables*, 3176. — 2. (xviie s.) : Métrophane Critopoulos, *Tables*, 3204; Pierre Moghila, *Tables*, 3232-33 et x, 2063-81, surtout 2075; Dosithée, *Tables*, 1033 et xi, 1811. — 3. Théologiens grecs contemporains contredisant le palamisme : Nectaire Képhalas, *Tables*, 2813; Chrestos Androutsos, *Tables*, 153; catéchismes grecs, notamment Damascène Christopoulos, xi, 1811-12. — — 4. Théologiens grecs restés fidèles au palamisme : Damascène le Studite, iv, 27; *Tables*, 900; Gabriel Sévéros, *Tables*, 1760; Georges Coressios, iii, 1847; *Tables*, 817; Sévastos Kyménitès, viii, 2381; concile de Constantinople de 1727, *Tables*, 711; Vincent Damodos, iv, 54; *Tables*, 901; Eugène Bulgaris, ii, 1936; *Tables*, 487; Théophile de Campanie; Athanase de Paros, i, 2189; *Tables*, 291; plus récemment : Grégoire Papamikhaïl, Zikos D. Rhosis, xi, 1812-13. — 5. Église russe : concile de Moscou de 1749 réformant l'office du dimanche de l'orthodoxie, xi, 1814-15. — Auteurs : Antoine Amfithéatrov, *Tables*, 139; Macaire Bulgakov, *Tables*, 486; Sylvestre Malevanskii, *Tables*, 3078; Philarète Goumilevskii, xii, 1395-98; Philarète de Moscou, l'*Encyclopédie théologique orthodoxe* (art. *Varlaam*), xi, 1815-16.

8° *Controverse palamite et apologétique catholique.* — L'incohérence doctrinale concernant le palamisme et l'innovation doctrinale que constitue ce dernier : deux faits à relever contre une Église se prétendant immuablement fidèle à la tradition, xi, 1816-17.

PALANCO (François). — Notice [É. Amann], xi, 1818. — Contre l'atomisme appliqué à l'eucharistie, v, 1433. — Contre le molinisme, x, 1775.

PALANTIER (Jean-Paul). — Notice (Am. Teetaert], xi, 1818-19.

PALANTIER (Jérôme). — Notice [Am. Teetaert], xi, 1819.

PALAO (Ferdinand de Castro). — Voir *Castropalao* (*Tables*, 546).

PALE. — Voir Linges sacrés, ix, 777.

PALEARIUS (Antonio). — Notice [F. Bonnard], xi, 1819-21. — Sur la justification par le Christ, viii, 2164.

PALÉOLOGUE. — Famille dont plusieurs membres régnèrent sur l'Empire grec de Nicée, puis sur l'Empire byzantin, jusqu'à la chute de Constantinople (1453). L'énumération des empereurs suit l'ordre chronologique, celle des autres membres, l'ordre alphabétique.

Empereurs

Michel VIII (1261-1282). — Renverse en 1259 Théodore Lascaris, empereur de Nicée, reprend Constantinople aux Latins en 1261.

Cité : iii, 1384, 1389-96, 1402, 1412. — Michel et le IIe conc. de Lyon, ix, 1374, 1381-87 (profession de foi), 1392-1403 (union des deux Églises); cf. viii, 633, 657. — *Tables*, 3208.

Andronic II (1282-1328). — Ruine de l'union.

Cité : iii, 1396-97, 1403-04, 1415; ix, 1403-09 (retour progressif au schisme); cf. xi, 1735-36.

Andronic III (1328-1341). — Favorable à Palamas.

Cité : ii, 407-08 (Barlaam); iii, 1397, 1403-04, 1406; xi, 1739, 1777, 1779, 1782, 1794 (controverse palamite).

Jean V. — Notice [V. Grumel], xi, 1821. — Profession de foi an IIe conc. de Lyon, cf. *supra*. — Son rôle passif dans la querelle palamite, xi, 1740, 1792-93, 1796; cf. iii, 1797-99. — Ses démêlés avec Jean VI Cantacuzène (*Tables*, 517). — Sur l'ensemble, *Tables*, 2476.

Andronic IV (1376-1379). — Détrône Jean V. Cité : ix, 1925.

Manuel II. — Notice [L. Petit], ix, 1925-32. Cf. *Tables*, 3089.

Jean VIII (ou VII) (1425-1448). — Prend part au conc. de Florence.

Cité : ii, 801 (Bessarion); iii, 1400-01; vi, 25-31 (conc. de Florence); — xiv, 1523-24, 1529-30, 1537 (Scholarios). Cf. *Tables*, 2476.

Constantin XII Dragasès (1448-1453). — Dernier empereur de Constantinople, tué le 29 mai 1453 lors de la chute de la ville.

Cité : iii, 1401-02; xiv, 1530, 1550.

Autres personnages

Démétrius. — Fils de Jean VIII. Violemment opposé à l'union. Cité : vi, 27; xiv, 1538, 1547-48.

Hélène. — Reine de Chypre (xve s.). Citée : ii, 2453.

Hélène. — Fille de Démétrius. Sa *Monodie* par Scholarios, xiv, 1530.

Théodore. — Fils de Manuel II. Son *Éloge funèbre* par Scholarios, xiv, 1530.

Thomas. — Fils de Manuel II et père de la suivante. Cité : xii, 8.

Zoé. — Nièce des derniers empereurs de Constantinople. Son mariage avec Yvan III de Moscou, organisé par Paul II (xii, 8) et Sixte IV (xiv, 2201).

PALÉONTOLOGIE. — Partie de l'histoire naturelle qui étudie les animaux et les végétaux fossiles. La paléontologie humaine est étudiée dans la préhistoire; elle pose des questions qui présentent des aspects théologiques.

Problèmes posés, *Tables*, 2100-01 (art. *Homme*), renvoyant à *Transformisme*, xv, 1365-66, 1370; — *Polygénisme*, xii, 2521, 2526, 2528-36 et surtout *Péché originel*, 569-70. — Voir aussi *Préadamites*, 2793-2800.

PALÉONYDORE. — Voir *Oudewater* (Jean d'), xi, 1671 et *Tables*, 3401.

PALEOTTI ou **PALEOTTO** (Gabriel). — Notice [F. Bonnard], xi, 1821-23. — Au concile de Trente, ix, 2241; xv, 1472, 1478 (mariage).

PALESTINE. — Deux études à consulter : *Palestine* [A. Legendre], dans *D. B.*, iv, 1975-2052; *Palestine* [M. Du Buit], dans *D. B. S.*, vi, 1021-1066. — Pour l'histoire de la Palestine avant Jésus-Christ, voir *Chanaan*, *Tables*, 578; chacun des livres historiques de l'A.T.; art. Judaïsme, viii, 1595-1606; *Juifs*, *Tables*, 2730 sq. — Voir aussi *Croisades*, 875; *Lieux saints*, 2999.

Canon palestinien, ii, 1570, 1572-74; cf. xv, 2703-04, 2714; — version syro-palestinienne, 2721. — Jérusalem (Église de), viii, 997-1010. — Patriarcat de Jérusalem, xi, 2263, 2266, 2272 (dans la pentarchie); — patriarcat latin, 2268, 2293-94.

PALGRAVE (William-Gifford) (1826-1888), né à Westminster, explorateur anglais, d'abord officier, se fit ensuite jésuite, parcourut l'Asie centrale et s'occupa de libérer les prisonniers anglais en Abyssinie. A publié le récit de ses voyages. — Cité sur le Coran, iii, 1829.

PANAMA. — République de l'Amérique centrale. Capitale et métropole religieuse, *Tables*, 136. — Missions, x, 1947. — Code civil (restitution), xiii, 2476.

PANARÉTOS (Matthieu-Ange). — Notice [V. Laurent], xi, 1841-49. — Sur le purgatoire, xiii, 1251.

PANCIROLE (Guy). — Notice [É. Amann], xi, 1849-50.

PANDOCHAEUS (Élias). — Pseud. de *Postel* (Guillaume).

PANEL (Abbé D.). — Cité pour sa thèse de théologie, *Préliminaires historiques de la passion de Jésus..., étude critique* (Lyon, 1903), v, 227.

PANÉTIUS DE RHODES (IIe s. av. J.-C.), distingue trois sortes de théologie, xv, 342.

PANIERI (Ferdinand). — Notice [F. Bonnard], xi, 1850.

PANIGAROLA (François). — Notice [Am. Teetaert], xi, 1850-53.

PANISCOTI (Jacques). — Notice [Am. Teetaert], xi, 1853.

PANNIER (Eugène) (Amiens, 1854-Lille, 1937). — Chargé d'un cours d'archéologie sacrée à la Faculté catholique de théologie de Lille, il y soutint une thèse de doctorat sur les rapports de la cosmologie biblique avec les monuments égyptiens et chaldéens, *Genealogicae biblicae cum monumentis Aegyptiorum et Chaldeorum collatae*, Lille, 1886. Il devint titulaire de la chaire d'Écriture sainte en 1896. Collaborateur du *D. B.*, il y publia de nombreux articles. Il fut également collaborateur du *D. T. C.* Voir sa notice (R. Leconte), dans *D. B. S.*, vi, 1103-04 : « C'est sur l'étude des Psaumes qu'il concentra désormais toute son activité exégétique... Dans le *D. B.*, il écrit en 1912 une excellente introduction au *Livre des Psaumes* (v, 807-838). L'édition du *Nouveau Psautier du Bréviaire romain, traduction sur les originaux des psaumes et des cantiques, avec les principales variantes des Septante, de la Vulgate et de la version de S. Jérôme*, Lille-Paris, 1913, et l'*Introduction et Commentaire des Psaumes* parus dans *La Sainte Bible* (Pirot-Clamer), lui permettent de serrer de près le sens du texte original ». — Cité : xiii, 1148 (bibl.).

PANNIER (Jacques-Augustin), né à S.-Prix (Val d'Oise) en 1869, pasteur, secrétaire puis président de la Société de l'histoire du protestantisme français, spécialiste de Calvin; mort en 1945. — Cité : v, 1794 (sa thèse de théologie, *Le témoignage du S.-Esprit*, Paris, 1893); xiii, 870 (Calvin).

PANNILINI (Giuseppe), évêque de Chiusi-Pienza de 1775 à 1820. — Au synode janséniste de Pistoie, xii, 2180, 2181, 2183, 2187, 2190, 2193-94, 2197, 2199-200, 2223.

PANORMITANUS. — Cette épithète, qui marque une origine en liaison avec la ville ou la province de Palerme, est appliquée à cinq frères mineurs, dont Am. Teetaert a écrit la notice : 1. P. (Hyacinthe). — 2. P. (Illuminé). — 3. P. (Jérôme). — 4. P. (Louis). — 5. P. (Marianus), xi, 1853-55.

PANORMITANUS (Nicolas de Tedeschi ou Tudeschis), archevêque de Palerme (1386-1445), illustre canoniste qui, comme légat d'Eugène IV au concile de Bâle, a joué un certain rôle à cette assemblée et lors de son transfert à Ferrare. Créé cardinal de Félix V; Eugène IV lui laissa son archevêché mais non le cardinalat. Longue notice (Ch. Lefebvre), dans *D. D. Can.*, vi, 1195-1215.

Autorité pontificale, vii, 1679, 1685, 1715; xii, 2746; — empêchement de rapt, xiii, 1668; — sociétés sans risques, xv, 2358; — sanctions contre l'usure, 2365, 2366; — *lucrum cessans*, 2364.

PANPSYCHISME. — Erreur de l'école de Padoue, *Tables*, 125 *(Ame)*; cf. *Esprit-Saint*, âme du monde, *ibid.*, 1263.

PANTALÉON, diacre de Constantinople. — Notice [V. Grumel], xi, 1855; cf. xv, 1758-59.

PANTALÉON (Jacques). — Voir Urbain IV, xv, 2288.

PANTÈNE D'ALEXANDRIE. — Un des premiers maîtres de l'école chrétienne d'Alexandrie. — De Pantène, nous savons peu de chose. D'après Eusèbe (*H. E.*, v, 10; *P. G.*, xx, 453), c'est un stoïcien converti, quelque temps occupé à propager le christianisme dans les Indes.

Cité : i, 806; cf. xv, 1637. — P. et l'épître aux Hébreux, vi, 2071-72. — Évangélisation dans l'Inde, xiv, 3091; xv, 2527.

PANTHÉISME. — Simple esquisse de son histoire [F.-A. Schalck], xi, 1855-74. — 1° *Introduction.* — Dangers doctrinaux du P., voir *infra*, 9°, *Condamnation.*

2° *Inde.* — Origines, bouddhisme, hindouisme, xi, 1857-59. Cf. *Tables*, 2254-55.

Sur *les religions de l'Inde*, voir Masson-Oursel, au t. ii de l'*Histoire des religions* (Brillant-Aigrain); sur le panthéisme, p. 103, *La « philosophie » indienne.*

3° *Chine.* — Antiquité chinoise, introduction du bouddhisme, l'époque Song (assimilation du taoïsme et du bouddhisme); influence au Japon, xi, 1859-61. — Voir aux *Tables*, 599, § Religions nationales.

Sur la religion dans la Chine antique, R. des Rotours, dans *Hist. des religions*, ii, et, en ce qui concerne le panthéisme, spécialement § vii-xi. — Sur le Japon, dans le même volume, *Les religions du Japon*, par A. Haucheorne. — Voir aussi *Tables*, 2418.

4° *Antiquité classique.* — 1. Égypte et Chaldée, xi, 1861. Cf. *Tables*, 1130, 577.

Monothéisme, polythéisme et explications syncrétistes, tendant au panthéisme : cf. Drioton, *La religion égyptienne*, dans *Hist. des religions*, iii, 36-41. — Voir aussi, pour la Chaldée, dans la même collection, R. Largement, *La religion suméro-akkadienne*, iv, 174-76 (conclusion).

2. Grèce ancienne (Héraclite, Xénophane, Parménide, Mélissos, Diogène d'Apollonie), xi, 1861.

On devra lire les deux premières parties des *Religions de la Grèce antique* par E. des Places, *Hist. des religions*, iii, 150-262, avec leur conclusion (p. 263) : *Monothéisme ou polythéisme?* « Trop d'êtres sont divins en Grèce pour que le monothéisme exclusif ait jamais pu exister. Ce qu'il faut au moins retenir, c'est une tendance très forte au monothéisme, bien qu'elle n'ait pas abouti ».

3. Le stoïcisme, xi, 1861-62; xv, 3337-38.

Dans l'étude de E. des Places, *La religion des premiers stoïciens*, p. 267-274.

4. Le néoplatonisme, xi, 1862-63; cf. xii, 2264-87 *(passim)* et *Tables*, 3291.

5° *Orient médiéval et moderne.* — 1. Orient préislamique. — 2. La pensée musulmane influencée par l'Inde. — 3. La mystique musulmane (cf. xiv, 2453-55). — 4. Sectes se rattachant au panthéisme (Babisme et Béhaïsme, ix, 1633-34), xi, 1863-65.

L'Islam s'est trouvé en rapport avec l'Inde et l'hindouisme par le port de Bassora et les colonies musulmanes établies sur les bords de l'Indus. Les influences indiennes, incontestables dans le domaine de la médecine et des mathématiques, se sont également manifestées dans la mystique. Le *fand*, l'anéantissement du moi, l'évanescence de la personnalité humaine aboutissant à la pérennisation en Allah semblent bien être d'origine hindoue. A. Vincent, dans *Hist. des religions*, v, 254-55.

5. Le monde juif : une philosophie d'inspiration grecque, Avicebron, la Cabale, xi, 1865; voir *Tables*, 339, 491-93.

6° *Moyen Age occidental.* — 1. Priscillianisme, xi, 1865; *Tables*, 699 (concile de Braga). — 2. Tendance dangereuse chez certains penseurs néoplatoniciens, xi, 1865-66; Érigène (cf. *infra*); Eckart (iv, 2070-73); Nicolas de Cues (xi, 608-09).— 3. Jean Scot Érigène, xi, 1866 (cf. v, 423-25). — 4. Panthéisme populaire, xi, 1866-67 : Amaury de Bène (*Tables*, 110-111); David de Dinant (908); Béghards (392) et béguines; Joachim de Flore (2664-65). — 5. La mystique chrétienne, xi, 1867-68; cf. 1865.

7° *Renaissance et spinozisme.* — 1. Renaissance :

réaction néoplatonicienne contre l'aristotélisme, xi, 1868 : monopsychisme de l'école de Padoue (*Tables*, 125, et *Panpsychisme*, *supra*, 3415); naturalisme de Pomponazzi (xiii, 1699-1700). — Autres auteurs cités : Pic de la Mirandole (xii, 1605-07); Reuchlin (Hurter, ii, 1288); Césalpin (xiii, 1708-09); Patrizzi; Robert Gréville; Giordano Bruno (*Tables*, 483); Valentin Weigel; Jacques Böhme (*Tables*, 455); Robert Fludd; Pierre Poirel.

2. Spinoza, xi, 1868-69. Voir son article, xiv, 2489-2506.

3. Le xviiie s., xi, 1869. Auteurs cités : Leibniz (*Tables*, 2944-45); Shaftesbury (xiii, 1741-42); Toland (1740-41); Diderot (1752-54); Lessing (1763-64); Herder (Johann-Gottfried) (*Tables*, 2051).

8° *La spéculation allemande et la pensée contemporaine.* — 1. La spéculation allemande (début du xixe s.), xi, 1869-71. Auteurs cités : Kant (viii, 2297-2331); Fichte (*Tables*, 1520); Schelling (xiii, 1768); Hegel (*Tables*, 2033-35); Schleiermacher (xiv, 1495-1508); Krause (*Tables*, 2833); Schopenhauer (xii, 1312; xiii, 1769). — 2. Fin du xixe s. en Allemagne, xi, 1871. Auteurs cités : Strauss (viii, 1378); Feuerbach (*Tables*, 1518); Haeckel (*Tables*, 2012); J. H. Fichte (*Tables*, 1520); Weisse; Lotze (*Tables*, 3024); Fechner (1504); Ed. von Hartmann (2024-25), xi, 1871. — 3. En dehors de l'Allemagne (xixe s.), xi, 1871-72. Auteurs cités : Cousin (*Tables*, 839); Vacherot (x, 320); Comte (*Tables*, 654); Durkheim (1081, 1095); Bergson (425-26); Croce (874); Gentile (1794) et d'autres.

9° *Condamnation par l'Église.* — 1. Rappel des idées essentielles (cf. 1°) : Dieu enchaîné au monde, vision du ciel faussée, déterminisme, morale faussée, principes politiques ruinés, religion supprimée, xi, 1856-57. — 2. Condamnations antérieures au Ier concile du Vatican, 1872 : *a)* indirectement, dans la condamnation de l'ontologisme (prop. 2, 3); cf. xi, 1048; cf. Rosmini (prop. 1-7), xiii, 2920-33, et surtout panthéisme rosminien (prop. 8-13), 2933-36; — *b)* dans la condamnation de Günther sur la nécessité de la création (*Tables*, 2005); — *c)* directement dans le *Syllabus* (prop. 1), xiv, 2891. — 3. Ier concile du Vatican, xi, 1872-73; cf. i, 2210; iii, 2185-88; xv, 1352. — 4. Crise moderniste : symbolisme et immanence conduisant au panthéisme, xi, 1873; *Tables*, 2214-16.

On complétera la bibliographie par l'excellent exposé de Dom Emmanuel Gisquières, *Deus Dominus*, Paris, 1950, t. i, c. vii, *De Dei transcendentia*, p. 414-472. — Dans les deux volumes des *Prælectiones theologiæ naturalis* du P. Descoqs, S. J., Paris, 1935, nombreuses sont les références au panthéisme et aux panthéistes. Il faut consulter les *Tables*. — Signalons aussi un bref exposé et une réfutation solide dans Ch. Boyer, S. J., *Cursus philosophiæ*, Paris, 1936, ii, 362-367 (avec un intéressant extrait de *La Pensée* de Blondel), 504.

PANVINIO (Onuphre). — Notice [F. Bonnard], xi, 1874-76.

PANZERA (Hugues). — Notice [A. Teetaert], xi, 1877.

PAOLI (Ignace). — Évêque catholique à Bucarest (1870-1885), xiv, 57, 59.

PAPADOPOULOS (Athanase Kérameus). — Voir *Tables*, *Kérameus*, 2813-14; *Catholicisme*, vi, 1406-07.

PAPADOPOULOS (Chrysostome), archevêque orthodoxe d'Athènes au début du xxe s., appréciation générale, xiv, 10. — M. Jugie, *T. D. C. O.*, i, cite, p. 538-540, relativement aux controverses concernant les traductions protestantes de la Bible, condamnées au synode hellénique de 1835-36, son *Histoire de l'Église grecque*, Athènes, 1920. Dans un précédent article paru en 1907, le même prélat avait indiqué que la Confession de Dosithée n'avait, au point de vue dogmatique, qu'une valeur relative. Cf. Jugie, *op. cit.*, p. 675.

PAPAPHILOS (Théophile). — Prélat orthodoxe, disciple de Bulgaris et auteur d'un *Trésor de l'Orthodoxie*, Venise, 1780. Cf. Jugie, *op. cit.*, 527. — Sur le purgatoire et la non-éternité de l'enfer, xiii, 1343.

PAPARESCHI (Grégoire). — Voir Innocent II, vii, 1950; *Tables*, 2280.

PAPE. Autour de ce vocable sont groupés les différents aspects du problème concernant le Souverain Pontife. — I. Infaillibilité. — II. Primauté. — III. Centralisation ecclésiastique. — IV. Pouvoir temporel.

I. Infaillibilité. — Étude générale [E. Dublanchy], vii, 1638-1717.

I. Sens général de l'étude, vii, 1639.

II. Enseignement scripturaire. — 1° *Matth.*, *xvi, 18 sq.*, vii, 1639-53. — *a)* Authenticité et solution des difficultés, 1639-44. — *b)* Privilège comportant plénitude du pouvoir sur l'Église (fondement de l'Église, clefs du royaume des cieux, pouvoir de lier et de délier), primauté affirmée par la tradition, 1644-52; voir *infra*, § *Primauté*. — *c)* Primauté incluant infaillibilité, 1652-53.

2° *Luc.*, *xxii, 31.* — Exégèse du texte, son enseignement confirmé par la tradition, 1653-55.

III. Enseignement traditionnel (exposé par périodes). — 1° *Première période* (iie s.). — S. Irénée, vii, 1655-60, 2430-41; voir *infra*, § *Primauté*.

2° *Deuxième période* (de 260 à 444). — *a)* Interventions doctrinales des papes (iiie s.), vii, 1660-61 : Denys de Rome et Denys d'Alexandrie (iii, 1611; iv, 426-27; xv, 1645-50); — S. Félix, sur les erreurs de Paul de Samosate, vii, 1661 (v, 2129); cf. S. Étienne et le baptême des hérétiques, ii, 221; v, 971-73. — *b)* Témoignages patristiques, vii, 1661-62 : S. Athanase (i, 2156); S. Basile (ii, 443); S. Épiphane (v, 364); S. Jérôme (viii, 978-80); S. Ambroise (i, 948-49); S. Augustin (i, 2415); S. Cyrille d'Alexandrie (iii, 2480; v, 158). — *c)* Interventions doctrinales des papes (du ive s. à 450), vii, 1662-64 : S. Damase et le conc. de Rimini (iv, 31; xiii, 2710); et Paulin d'Antioche (iv, 33; x, 525-27); S. Sirice et Jovinien (viii, 1577-79; xiv, 2172-74); S. Innocent Ier et les conc. antipélagiens (vii, 1947-50; xii, 694-96); S. Célestin et Nestorius (v, 155-58; xi, 98-103). — Conclusions, progrès dans l'affirmation du privilège et le recours à l'Écriture, vii, 1664-65.

3° *Troisième période* (de 450 au début du xve s.). — 1. *De 450 au vie siècle.* — *a)* Interventions ou affirmations pontificales, vii, 1665-67 : S. Léon le Grand (ix, 220-22, 227-28, 231, 238-39; *Tables*, 2955-56); S. Simplice (xiv, 2162-63); S. Gélase, canon scripturaire (*Tables*, 1784); S. Hormisdas, formulaire (2116); Boniface II et le conc. d'Orange II (466); Pélage II (xii, 670-72). — *b)* Témoignages ecclésiastiques, vii, 1667-68 : S. Pierre Chrysologue (xii, 1917); Théodoret de Cyr; Fulgence de Ruspe; lettres des évêques de Gaule.

2. *viie et viiie siècles.* — *a)* Affirmations, interventions pontificales, vii, 1668-69 : S. Agathon (i, 559-63; cf. *Tables*, 54); S. Adrien Ier et le culte des images (*Tables*, 42). — *b)* Témoignages ecclésiastiques, vii, 1669 : les évêques africains à S. Martin Ier; S. Maxime le Confesseur (x, 451).

3. *ixe-xe siècles.* — *a)* Magistère, vii, 1669-70 : S. Nicolas Ier (xi, 507-09); IVe conc. œcuménique (iii, 655, 1295). — *b)* Témoignages ecclésiastiques, vii, 1670 : Orient : S. Théodore Studite (xv, 290, 292); Occident : Paschase Radbert (xiii, 1632); Odon de Cluny, Atton de Verceil.

4. *XIe siècle.* — *a)* Affirmations pontificales, VII, 1670-71 : S. Léon IX (*Tables*, 2960); Urbain II (XV, 2280-82). — *b)* Auteurs ecclésiastiques, VII, 1671 : S. Pierre Damien (IV, 41), Anselme de Lucques (*Tables*, 179).

5. *XIIe siècle.* — *a)* Affirmations pontificales, VII, 1671-72 : Pascal II; Eugène III; Anastase IV; Alexandre III (I, 716-17); Innocent II (VII, 1959-60). — *b)* Auteurs ecclésiastiques, VII, 1672-74 : Yves de Chartres (XV, 3627, 3633); Godefroy (Geoffroy) de Vendôme (VI, 1229-30; *Tables*, 1796); Hildebert du Mans (VI, 2466); S. Bernard (*Tables*, 428-29); Anselme d'Havelberg (178); Gratien (911; le cas d'Anastase II, I, 1164).

6. *XIIIe siècle.* — *a)* Affirmations pontificales, VII, 1674 : Innocent III (VII, 1912-13; cf. 1714); IVe conc. du Latran (VIII, 2661); Clément IV, profession de foi (IX, 1385-86); pouvoir doctrinal (affirmé, IV, 2182). — *b)* Théologiens, VII, 1674-76 : Lothaire de Segni (Innocent III) (X, 1051); S. Thomas (XV, 759; cf. IV, 528, 2182); S. Bonaventure (II, 969; XIII, 304).

7. *XIVe siècle.* — *a)* Interventions pontificales, VII, 1676. Benoît XII, bulle *Benedictus Deus* (II, 673 sq.); réprobation de doctrines qualifiées hérétiques ou fausses et dangereuses : autorité doctrinale infaillible ou obligatoire; condamnation de : Marsile de Padoue (par Jean XXII, X, 167); Jean de Jandun (par Jean XXII, VIII, 637); Nicolas d'Autrecourt (par Clément VI, XI, 561-62); Eckart (par Jean XXII, IV, 2062). — *b)* Théologiens, VII, 1676-78 : Gilles de Rome (*Tables*, 1812); Fasitelli (1499); Augustin Trionfo (XV, 1857-59); Étienne de Bourret (contre la condamnation portée par Étienne Tempier, XV, 106); Pierre d'Ailly (cf. *infra*). — Conclusions, VII, 1678.

4° *Quatrième période* (début du XVe-début du XVIe s.). — 1. Tendance prégallicane, VII, 1678-80 : Pierre d'Ailly (I, 647, 650); Gerson, (VI, 1318-22); Tudeschi (Panormitanus) (*Tables*, 3415); Ange Carletti de Chivasso (I, 1271-72); Denys le Chartreux (IV, 441). — 2. Pour l'infaillibilité, VII, 1680-82 : Thomas Netter (XV, 3505-06); S. Antonin de Florence (I, 1450); Jean de Torquemada (XV, 1235-36); Biel (II, 818-19). — 3. Condamnation de l'appel du pape au concile, VII, 1682; cf. *Tables*, 657-58; III, 1222 et X, 199 (Martin V); XII, 1626 (Pie II). — Conclusion.

5° *Cinquième période* (du XVIe s. à Vatican Ier). — 1. Preuves scripturaires et patristiques, certitude dogmatique de l'infaillibilité pontificale, VII, 1683-85. — 2. Négation pour le magistère pontifical de toute dépendance d'un concile ou d'une appréciation ultérieure de l'Église, 1685-90. — 3. Nulle nécessité pour le pape de chercher tous les moyens naturels et surnaturels aidant à connaître la vérité, 1690-92. — 4. Conditions requises quant à la définition elle-même, 1692-93.

Théologiens cités au cours de cette période (la première référence donne la colonne de l'art. de Dublanchy au t. VII du *D. T. C.;* la référence entre parenthèses renvoie à la notice individuelle) : Abelly, 1688 (I, 55); — Adrien d'Utrecht, 1687 (I, 459); — Aguirre (d'), 1689 (I, 639); — Alexandre VIII, 1689 (I, 747, 761); — Alphonse de Liguori, 1685, 1689, 1692 (I, 906); — Ange de Chivasso, 1679, 1685 (I, 1277); — Anonyme (antigallican), 1689-90; — S. Antonin, 1690 (I, 1450); — Assemblées du clergé de France, 1690 (*Tables*, 280).

Ballerini (Pierre), 1684, 1685, 1689, 1692, 1693 (II, 131); — Bannez, 1685, 1688, 1691, 1692 (II, 140); — Bellarmin, 1683, 1684, 1685, 1688, 1691, 1693 (II, 560); — Bernardini de Lucques, 1684 (II, 791); — Billuart, 1685, 1689, 1692 (II, 890); — Brancati di Lauria, 1685, 1692 (IX, 13).

Cajétan, 1686 (II, 1313); — Cano (Melchior), 1685, 1687, 1691, 1692 (II, 1537); — Cardenas, 1693 (II, 1713); — Castro (Alph. de), 1686 (II, 1835); — Chiroli, 1685 (Hurter, IV, 27).

Déclaration de 1682 et l'autorité pontificale, 1689 (IV, 197); — Dominique de la Trinité, 1684, 1692 (IV, 1667); — Duval, 1684, 1685, 1688, 1692, 1693 (IV, 1967).

Ferré, 1683 (V, 2176); — François de Sales (S.), 1684 (VI, 736).

Gotti, 1685, 1689 (VI, 1503); — Gravina, 1685, 1692, 1693 (VI, 1769).

Illyricus (Thomas), 1686 (XV, 777); — Innocent X et les propositions jansénistes, 1688-89 (VIII, 474-500).

Kilber, 1685, 1692, 1693 (XV, 3358).

Lao, 1685, 1692 (VIII, 2610); — Léon X (contre Luther), 1687, 1688 (*Tables*, 2960).

Macédo, 1684, 1685 (IX, 1461); — Maucler, 1688 (X, 393).

Nuño, 1685, 1691-92, 1693 (*Tables*, 3328).

Oreggi, 1685 (XI, 1405); — Orsi, 1689 (XI, 1612).

Panormitanus, 1685 (*Tables*, 3415); — A. Perez, 1685 (*infra* aux *Tables*); — Petitdidier, 1690 (XII, 1346); — Pighi, 1683, 1684, 1685, 1687, 1691 (XII, 2094); — Platel, 1684, 1693 (II, 2252); — Prierias (Silvestre) ou Mazolini, 1686, 1690 (X, 474).

Serry, 1692 (XIV, 1957); — Stapleton, 1685, 1687 (XIV, 2566); — Suarez, 1685, 1688, 1692, 1693 (XIV, 2638); — Sylvius, 1685, 1688, 1693 (XIV, 2923).

Tanner, 1685, 1692 (XV, 40).

Valencia, 1683, 1684-85, 1687, 1691, 1692 (XV, 2465); — Viguier, 1690 (Hurter, II, 1378); — Viva, 1685, 1689, 1692, 1693 (XV, 3144).

6° *Conclusion :* aboutissement à la *définition du conc. du Vatican*, texte, VII, 1694. — Voir *Tables*, 686-88.

1. Opposants à l'infaillibilité (*Tables*, 686). — 2. Infaillibilité : partisans et opposants, XV, 2560-63; — lutte pour la définition, 2563-75; — définition, 2575-77; — sur l'infaillibilité, I, 2126, 2127; IV, 1602, 1640; V, 1731-1734; VI, 1117 (texte); VII, 1639, 1655, 1694, 1699-1702; XIII, 335 sq. — 3. Après la définition : soumission de l'épiscopat et des fidèles, XV, 2578-81; — agitations consécutives : Vieux-catholiques, XV, 2428-30, 2581, 2983-85; — jansénistes d'Utrecht, 2427-28; — Pusey, XIII, 1406; — la Petite-Église, XV, 2423-24.

IV. CONCLUSIONS DOCTRINALES. — 1° *Nature de l'infaillibilité pontificale.* — 1. Magistère pontifical, indépendant de l'autorité du concile ou de l'approbation ultérieure de l'Église : sens des épithètes *absolue, personnelle, séparée*, VII, 1695-96. — 2. Infaillibilité, grâce à l'assistance divine, 1696. — 3. Infaillibilité attachée aux seuls actes émis par le pape dans la plénitude de son pouvoir, 1697. — 4. Actes infaillibles émanant simultanément du pape et du concile, leur infaillibilité située « premièrement et principalement dans le pape et seulement par participation et d'une manière dépendante dans les évêques », 1697-98. Voir cependant *infra*, au § *Primauté*, la note sur la collégialité.

2° *Objet de l'infaillibilité pontificale.* — Le pape, jouissant de l'infaillibilité dont l'Église est pourvue (voir la définition), l'objet de son infaillibilité est le même que celui de l'infaillibilité de l'Église, VII, 1699. — Se reporter aux *Tables*, 1122-23, avec la note sur la *Foi ecclésiastique*, 1571-73.

3° *Conditions relatives à l'exercice de l'infaillibilité.* — 1. Le pape parle comme pasteur et docteur de tous les chrétiens, VII, 1699-1700; cf. V, 1731-34 *(ex cathedra)*. — 2. Sur une vérité concernant la foi ou les mœurs (révélée ou connexe à la révélation), VII, 1700; V, 1733. — 3. Avec un jugement doctrinal définitif *(definit)*, VII, 1700-05; V, 1733-34.

Exemples de documents au sujet desquels l'infaillibilité apporte ou peut apporter sa garantie : Tome de S. Léon à Flavien (IX, 250); — S. Agathon sur le monothélisme (I, 560); — Bulle *Unam sanctam*, de Boniface VIII, dans sa déclaration finale (II, 1001); — Constitution *Benedictus Deus* de Benoît XII (II, 657); — Bulle *Exsurge Domine* de Léon X (*Tables*, 2960); — Consti-

tution apostolique d'Innocent X condamnant les cinq propositions jansénistes (VIII, 476; cf. VII, 2006); — Constitution *Caelestis Pastor* d'Innocent XI, réprouvant les propositions de Molinos (XIII, 1563); — Constitution *Cum alias* du même pape condamnant le livre de Fénelon (V, 2155); — Constitution *Unigenitus* de Clément XI, condamnant les propositions de Quesnel (XIII, 1535; XV, 2079-2125); — Constitution *Auctorem fidei* de Pie VI, condamnant les propositions du synode de Pistoie (XII, 2204-2223); — Bulle *Ineffabilis* de Pie IX définissant le dogme de l'Immaculée Conception (VII, 845); — Encyclique *Quanta cura* de Pie IX et *Syllabus* (XIV, 2916-21); — Encyclique *Pascendi* et décret *Lamentabili* de Pie X (X, 2030-31; 2034-35); — Pie XII et la définition du dogme de l'Assomption (*Tables*, 282); sur la forme et la matière du sacrement de l'ordre (*Tables*, 2239); — Paul VI proclamant Marie mère de l'Église (*Tables*, 3144).

4° *Conditions de l'infaillibilité du magistère ordinaire.* Cf. IV, 2193-94. Exemple des encycliques de Léon XIII, VII, 1705; voir la déclaration de Vatican II sur les Constitutions *De Ecclesia* et *De Revelatione*.

Les vérités de foi y sont affirmées pour elles-mêmes et le concile entend simplement faire un exposé susceptible d'emporter l'adhésion des esprits non prévenus. — Voir aussi *Tables*, 1124-25.

5° *L'enseignement infaillible résultant des lois imposées à l'Église universelle.* — Exemples : célébration d'une fête (par ex. Immaculée Conception, VII, 1120); — professions de foi : S. Hormisdas, VII, 104; Clément IV, IX, 1384; cf. *Symboles*, XIV, 2931-37; — symbole de S. Athanase, I, 2178; XV, 1698; — vérités dogmatiques dans les professions de foi approuvées par le Saint-Siège, toutes déjà citées : VII, 1706.

V. RÉPONSES AUX OBJECTIONS. — 1° Les vérités révélées ont pu exister avant la définition, à l'état de vérités révélées implicitement, VII, 1707; voir à DOGME ce qui concerne le *progrès* joint à l'immutabilité substantielle (cf. *Tables*, 1016-19) et à EXPLICITE ET IMPLICITE, V, 1868-71. — 2° Aucune prérogative nouvelle n'a été donnée au Saint-Siège, VII, 1708-09 (les droits de l'Église et ceux des pouvoirs civils demeurent intacts). — 3° La définition peut laisser place à certaines controverses secondaires, VII, 1709.

VI. QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES. — 1° Obligation d'adhérer à un enseignement pontifical non infaillible, VII, 1709-14; — gravité de l'obligation, 1714.

Exemples concernant cette obligation : Alexandre IV à l'égard de Guillaume de Saint-Amour (I, 722; XIV, 758); — Jean XXII et Maître Eckart (IV, 2062); — Jean de Torquemada (XV, 1236-37); — Bellarmin (II, 590); voir *infra;* — Pie IX, lettre à l'archevêque de Munich *Gravissimas* (VI, 2229) et encyclique *Quanta cura;* — Professeurs de Louvain et l'ontologisme (XI, 1037-38); — Bautain et Bonetti (II, 481-83; 1019-26); — Vatican Iᵉʳ (VI, 2229); — Léon XIII, *Immortale Dei*.

Exemples d'enseignements pontificaux obligatoires, quoique non infaillibles : décrets du *Corpus juris;* — assertions doctrinales des encycliques; — décrets, principalement disciplinaires, et même arguments et considérants appuyant les prescriptions pontificales. Cf. VII, 1712-14.

NOTE. — L'auteur, au sujet des assertions données par les papes comme *docteurs privés*, paraît en minimiser la portée. Le cas de Jean XXII sur le délai de la vision béatifique eut cependant une sérieuse répercussion, cf. II, 658-669. La question des réordinations provoqua plus d'une décision du même genre. Le cas d'Anastase II a été signalé, VII, 1673. La réponse d'Honorius Iᵉʳ au sujet du monothélisme est un cas spécial, cf. *Tables*, 2112. Le cas du pape Libère est exposé aux *Tables*, 2992.

2° Privilège de l'exemption d'hérésie attribué au pape, même comme personne privée, VII, 1714-17. Deux courants d'opinions : *a)* la faute d'hérésie est possible; — *b)* l'exemption est probable.

a) Décret de Gratien, *Summa lipsiensis*, Rufin, Jean de Faenza, Bernard de Pavie, Hostiensis, Torquemada, Panormitanus, Thomas Netter, Cajétan, Mazolini, Cano, Dom. Soto, Valencia, Banez. — *b)* Depuis le XVIᵉ s., opinion favorable à l'exemption : Pighi, Bellarmin, Suarez, Gravina, Dominique de la Sainte-Trinité, d'Aguirre, Nuñoz, Tanner, Duval, Th. Raynaud, Ferré, Brancati di Lauria, Salmanticenses.

II. Primauté. — I. Doctrine de l'Église romaine [G. Glez], XIII, 247-344. — II. Églises séparées d'Orient [M. Jugie], 344-391.

I. ÉGLISE ROMAINE. — 1° *Primauté de S. Pierre.* — 1. Récits évangéliques, XIII, 248; I, 1651. — 2. Droit conféré par le Christ, XIII, 249-51. — 3. Promesse, *Tu es Petrus*, 251-59; XII, 1750; cf. X, 372. — 4. Confirmation et collation (Luc., XXII, 31-32; Joa., XXI, 15-17), XIII, 259-60; XII, 1751. — 5. Primauté exercée, XIII, 260-62; XII, 1751-52; I, 1651.

2° *S. Pierre à Rome; primauté du Siège romain.* — 1. S. Pierre à Rome, XIII, 262-65; XII, 1752-53; — témoignages de : S. Clément, III, 49; S. Ignace d'Antioche, VII, 689; Caïus, II, 1311; Denys de Corinthe, IV, 428; S. Cyprien, III, 2468; S. Calliste, II, 1339; Tertullien, XV, 140; Clément d'Alexandrie, *Hypotyposes*, III, 143; Porphyre, XII, 2564; *Actes de Pierre* (*Tables*, 193); *Chronographe de 354*, *Tables*, 606 et VI, 2488; art et épigraphie, I, 64-65, 2007-10; V, 317-19; la *Iª Petri*, XII, 1761-63. — 2. Succession de S. Pierre à Rome, XIII, 265-66; cf. catalogue d'Irénée, V, 1675; *Tables*, 2316; Hégésippe, V, 1674; Jules Africain, 1675; cf. III, 49.

3° *Primauté romaine du Iᵉʳ au IIIᵉ s.* — 1. Fin du Iᵉʳ s. : S. Clément et l'Église de Corinthe, XIII, 266-67; III, 50-51, 53. — 2. Le second siècle, XIII, 267-70 (témoignages divers), spécialement : S. Ignace d'Antioche, VII, 708-09 (épître aux Romains); — les hérétiques réprouvés par Rome; — les Livres inspirés reconnus par Rome (canon de Muratori); — la *Regula fidei;* — les controverses pascales, dirimées par Rome (XI, 1950 sq.); — le témoignage de S. Irénée (VII, 1655-60, 2431-38); — la lettre de S. Denys de Corinthe au pape S. Soter (IV, 428; XIV, 2423); — apocryphes clémentins. — 3. Le troisième siècle, XIII, 271-76; cités : Tertullien, comme catholique et comme montaniste (XV, 140-43, 161; cf. *Tables*, 60, art. *Agrippin;* III, 1339-40; XII, 765); — Calliste et Hippolyte (III, 1340-42; VI, 2491-93); — Clément d'Alexandrie (III, 167); — Origène; — S. Cyprien (III, 2468-69; IV, 1608; XV, 2184-85); — les deux Denys (IV, 424; XV, 1645-50); — le cas de Paul de Samosate (XII, 47). — Cf. Damase Iᵉʳ (IV, 35); S. Hilaire (VI, 2455).

4° *Affermissement de la primauté : de la paix constantinienne à S. Grégoire le Grand.* — 1. De S. Miltiade à la mort de S. Léon (311-461), XIII, 276-289 : *a)* Donatisme (IV, 1687-89, 1702-05; X, 1764-65; XIV, 2068); — *b)* Arianisme, I, 1782 (Alexandre d'Alexandrie à S. Silvestre); XI, 402; XIV, 2068-69 (S. Silvestre et Nicée Iᵉʳ); I, 1808-09, 2147; VIII, 1915-16 (Jules Iᵉʳ et les évêques orientaux); I, 1812-14; VIII, 1916-17; XIV, 1109-14 (primauté au conc. de Sardique); *Tables*, 2992 (le pape Libère); — *c)* Schisme d'Antioche, X, 521-30; cf. VIII, 662; VII, 1946 (rôle de S. Jean Chrysostome); — *d)* Pélagianisme, VII, 1947-49; cf. V, 2024-27 (Innocent Iᵉʳ); XV, 3709-15 (Zosime); II, 989 (Boniface Iᵉʳ); 2052-60 (Célestin Iᵉʳ); 2178 (Boniface II); cf. XII, 695-96, 697-98, 700-02, 710-11 (art. *Pélagianisme*); I, 2413 (appels de S. Augustin); — *e)* Nestorianisme, III, 2479; cf. II, 2051-52 (S. Cyrille d'Alexandrie); V, 139-41 (conc. d'Éphèse); XI, 99-103, 110 (Nestorius); *Tables*,

2569; — *f)* Monophysisme, v, 1586-88 (Eutychès); II, 2191-92; IX, 237-70; *Tables*, 2570, 2955 (S. Léon et le conc. de Chalcédoine); *Tables*, 660, 663 (le 28e canon de Chalcédoine et la primauté). — 2. De S. Hilaire à S. Grégoire (461-604), XIII, 289-94 : *a)* Agitations monophysites : *Hénotique;* formulaire d'Hormisdas, *Tables*, 2572-73 : XIV, 2162 (S. Simplice); v, 2130; VI, 2166-68 (Félix III); 1179 (S. Gélase); I, 1163-64 (Anastase II); VII, 162-71 (Hormisdas). Cf. S. Jérôme, VIII, 978-80; — *b)* De Jean Ier à Pélage II, XIII, 291 (*Tables*, 2181, l'Illyricum); *Tables*, 2573-74 (controverses aboutissant au IIe conc. de Constantinople; le pape Vigile); VIII, 828-29; cf. 2283 (Justinien); *Tables*, 2472 (Jean le Jeûneur et le titre de patriarche œcuménique); — *c)* Primauté romaine sous Grégoire le Grand, XIII, 291-94; cf. XIV, 1324-25 et *Tables*, 1920.

5° *Adaptation au monde nouveau, de S. Grégoire à Calliste II, VIIe-XIe s.* — 1. *Organisation des chrétientés nouvelles : a)* Du monothélisme à l'iconoclasme, XIII, 294-96 : *en Orient :* monothélisme vaincu (*Tables*, 2572-73); — prétentions du concile Quinisexte (XIII, 1582, 1585, 1588, 1590, 1591, can. 2, 13, 36, 55, 67) refoulées (1594-97); — témoignage de S. Jean Damascène (VIII, 716); — *en Occident :* évangélisation : Grande-Bretagne (*Tables*, 1670-71), Allemagne, Grégoire II et III (VI, 1781-87), S. Boniface (II, 1005-07); Lombards et Grégoire II (VI, 1784; cf. XV, 1917); constitution des jeunes Églises. — *b)* De la querelle des images au schisme de Photius, XIII, 296-300 : *en Orient :* images et iconoclasme (*Tables*, 2187-88), Nicée II (XI, 417-26; *Tables*, 667); S. Théodore Studite, (XV, 296); — *en Occident :* images, livres carolins et conc. de Francfort (VII, 774-83; *Tables*, 2188); Charlemagne et l'adoptianisme (*Tables*, 38-39); conflits épiscopaux (Anspert, Jean de Ravenne, Hincmar, Nicolas Ier, *Tables*, 172, 2082, 3307); Ratramne (XIII, 1786-87); Décrétales et fausses Décrétales (*Tables*, 909, 914).

2. *Primauté et féodalité*, XIII, 300-302 : *a)* Schisme en Orient, Photius (XII, 1559-82, 1595-1602), et rupture définitive, Michel Cérulaire (Humbert, Léon IX, Michel, *Tables*, 2143-45, 2959-60, 3208); — *b)* Féodalité : le cas d'Arnoul de Reims, Jean XV et Silvestre II (*Tables*, 270, 2444; XIV, 2078-81); — réforme grégorienne (Grégoire VII, *Tables*, 1923); collections canoniques (*Tables*, 910).

6° *Primauté universelle (XIIe-XIIIe s.).* — 1. Consécration de la réforme grégorienne, XIII, 303 : Calixte II, concordat de Worms, Latran Ier (*Tables*, 667); — Innocent II (*Tables*, 2280); — S. Bernard (II, 770-73). — 2. Lutte du sacerdoce et de l'empire, XIII, 303-05 : *a)* Les théologiens et la Pr. : Anselme d'Havelberg et les Grecs (*Tables*, 178), Gratien (*Tables*, 911), S. Bonaventure, S. Thomas (XV, 958-59); — *b)* Actes solennels : Latran II (VIII, 2637-42); Latran III (2644-51); Innocent III (*Tables*, 2280-85; cf. Latran IV, VIII, 2652-67). — 3. Point culminant : fin du XIIIe s., XIII, 305-07 : la Pr. et les Grecs, Lyon II et Clément IV (IX, 1374-1409 et *Tables*, 671-72); antérieurement Innocent IV et Lyon Ier (*Tables*, 670-71); — théologiens, Gilles de Rome (*Tables*, 1812); Jacques de Viterbe (*Tables*, 2380). — Cf. IV, 496-520 *(passim)*.

7° *Crise intérieure : Renaissance, Réforme.* — 1. Boniface VIII et les papes d'Avignon, XIII, 307-10; — autorité et échecs : Boniface VIII et Philippe le Bel (*Tables*, 467); Clément V et le concile de Vienne (*Tables*, 625); Jean XXII, Louis de Bavière et les Spirituels (*Tables*, 2444-45); Benoît XII et les Arméniens (II, 698, 702); Clément VI (*Tables*, 626); Urbain V (XV, 2297-98). — 2. Schisme d'Occident et crise conciliaire (1378-1447), XIII, 310-16; cf. XIV, 1468-92; Pierre de Luna (XII, 2021-25); Alexandre V (*Tables*, 73); conc. de Constance (III, 1200-13); conc. de Bâle (II, 113-25); Martin V (X, 197-202); Eugène IV (V, 1492-96); conc. de Florence, la primauté et l'union des Grecs (*Tables*, 673); autorité suprême du pape et décret d'union. — 3. Renaissance, Réforme, œuvre du conc. de Trente : *a)* Tendances diverses des théologiens, XIII, 316-17; Nicolas de Cues (XI, 601-12); Jean de Torquemada (XV, 1235-38); Biel (II, 814-25); — *b)* Conciles, concordats et théologiens, XIII, 317-18 : conciliabule de Pise, Louis XII contre Jules II (VIII, 1919, 2668); Léon X (IX, 330-31); Latran V (VIII, 2667-83); — Controverse Cajétan-Almain (I, 896); — *c)* Le protestantisme, XIII, 318-19 : Luther (voir son article); Léon X et la bulle *Exsurge* (*Tables*, 2960); autorité suprême religieuse (XIII, 2087-92); — *d)* Concile de Trente, XIII, 319-25 (*Tables*, 675-85, surtout *Ordre, hiérarchie et ordination ecclésiastique*, 682; cf. XI, 1357-59); — *e)* Théologiens postérieurs au conc. de Trente, XIII, 326-27; cités : Bellarmin (II, 579, 589-91); Suarez (XIV, 2717-21). Autres auteurs : Magni, IX, 1563; Maimbourg, 1660; Moehler, X, 2062; XV, 2206; Molinelli, X, 2093; Thomas More, X, 2480-81; P. Auriol, XII, 1876; Catharin, 2429; Salméron, XIV, 1046; Yves de Chartres, XV, 3633.

Ici s'impose un bref complément bibliographique. Sur la primauté romaine et l'Orient orthodoxe, voir *Grecque (Église)*, *Tables*, 1898-1902, nombreuses et utiles références. Parmi les nombreuses études parues sur les conciles : Joseph Leclerc, dans l'*Hist. des conciles œcuméniques*, le vol. consacré au concile de Vienne, Paris, 1964; — P. Glorieux, *Le concile de Constance au jour le jour*, 1965 (notes de Gerson). — Joseph Gill, *Histoire du concile de Florence* (trad. de l'anglais), 1964; — Mgr H. Jedin, *Geschichte des Konzils von Trient*, Frib.-en-Br.,

Deux ouvrages récemment parus (Éd. du Cerf, coll. *Unam Sanctam*, 1965) intéressent les conciles de Constance et de Bâle et les doctrines qui s'y sont affrontées : Paul de Vooght, O. S. B., *Les pouvoirs du concile et l'autorité du pape;* Olivier de la Brosse, O. P., *Le pape et le concile. La comparaison de leurs pouvoirs à la veille de la Réforme.*

8° *Du concile de Trente à nos jours (XVIIe-XXe s.).* — 1. Acceptation du conc. de Trente, XV, 1489-96; — S. Charles Borromée, II, 2271; — S. François de Sales, VI, 739; XIII, 327-28. — 2. Gallicanisme et doctrines régaliennes, XIII, 328-32 : *a)* Gallicanisme, XIII, 328-30; cf. VI, 1096-1137; IV, 185-205; Innocent XI (*Tables*, 2286); Innocent XII (*Tables*, 2288). — Auteurs : Sarpi, XIV, 1115; Ant. de Dominis, IV, 1668; Pierre Pithou, XII, 2235; Edmond Richer, XIII, 2698; Richelieu, 2696; Bossuet, II, 1063-66 (cf. A.-G. Martimort, *Le gallicanisme de Bossuet*, Paris, 1953, éd. du Cerf); Filesac, V, 2305-06; Maimbourg, IX, 1656; Tillemont, XV, 1029; Launoy, IX, 2; Noël Alexandre, I, 769; Fleury, VI, 21; Tournély, XV, 1242; Fénelon, V, 2156-58; J.-Cl. Sommier, XIV, 2364; Mathieu Petitdidier, XII, 1346. — *b)* Fébronianisme, XIII, 330-31; cf. V, 2115-23 (Fébronius), XV, 2530 (Van Espen); Clément XIII, III, 123. — Auteurs : Zaccaria, XV, 3643; Bergier, II, 742; Pierre Ballerini, 131; Gerdil, VI, 1299. — *c)* Joséphisme et synode de Pistoie, XIII, 331-32; cf. VIII, 1543-46; XII, 2134-2230; *Tables*, 2407-08. — 3. De la Révolution française au Vatican Ier, XIII, 332-38. — *a)* Constitution civile du clergé, 332-33; cf. III, 1537-1604. — *b)* Concordat de 1801 et Articles organiques, XIII, 333; cf. III, 744-79; *Tables*, 758-59. — *c)* Restauration et renaissance

catholique, XIII, 333-35; — l'autorité pontificale et les concordats (XIXe-XXe s.), *Tables*, 755-56; affirmation de la primauté spirituelle : Pie VIII (XII, 1684-85); Grégoire XVI (VI, 825-29); Pie IX (XII, 1706-13 : *Quanta cura* et *Syllabus*, XIV, 2877 sq. [prop. 23, 28, 34, 35, 37, 38, 49-51], 2896, 2898, 2899, 2902); cités : Joseph de Maistre, IX, 1663; Lamennais, VIII, 2473, 2486, 2501-02. — *d)* Vatican Ier : définition de la primauté, XIII, 335-38; *Tables*, 688.

9° *Conclusions.* — Primauté et siège de Rome, XIII, 338-39; — Rapports de la primauté pontificale et de la juridiction des évêques, 339-43; VI, 2362-63; cf. *Tables*, 1199 et la note *infra;* — Primauté et unité, XIII, 343. Cf. *Œcuménisme chrétien, supra*, 3343 sq.

Vatican II s'est penché sur le problème des rapports de la primauté pontificale et des évêques. C'est ce que les théologiens contemporains appellent « la Collégialité ». Voici le texte conciliaire relatif au collège épiscopal et aux relations des évêques entre eux et avec le chef de l'Église.

Collège épiscopal. — De même que S. Pierre et les autres Apôtres constituent, par ordre du Seigneur, un seul collège apostolique, de même le Pontife romain, successeur de Pierre et les évêques, successeurs des Apôtres, sont unis entre eux. Déjà la plus antique discipline selon laquelle les évêques du monde entier communiaient entre eux et avec l'évêque de Rome dans le lien de l'unité, de la charité et de la paix, de même les conciles rassemblés, pour décider en commun les points de grande importance, en assurant la valeur de la décision par l'avis de plusieurs, indiquent le caractère et la nature collégiale de l'ordre épiscopal que, de toute évidence, confirment également les conciles œcuméniques réunis au cours des siècles. C'est à cette même nature que se rattache l'usage adopté très tôt de convoquer plusieurs évêques pour participer à l'élévation du nouvel élu au ministère du sacerdoce suprême. On est constitué membre du corps épiscopal en vertu de la consécration sacramentelle et par la communion hiérarchique avec le chef du collège et avec les membres.

Le collège épiscopal ou corps épiscopal n'a cependant l'autorité que s'il est compris en union avec le Pontife romain, successeur de Pierre, comme son chef, qui conserve intégralement son pouvoir de primauté sur tous, tant pasteurs que fidèles. En effet, le Pontife romain, en vertu de son office de Vicaire du Christ et pasteur de toute l'Église, a sur celle-ci un pouvoir plein, suprême et universel, qu'il peut toujours exercer librement.

D'autre part, l'ordre des évêques qui succède au collège des Apôtres dans le magistère et le gouvernement pastoral, bien plus, cet ordre, dans lequel se perpétue le corps apostolique, en union avec son chef, le Pontife romain et jamais sans ce chef, est également sujet du suprême et plein pouvoir sur toute l'Église, bien que ce pouvoir ne puisse être exercé sans le consentement du Pontife romain.

Le Seigneur a fait du seul Simon la pierre et le porte-clés de l'Église (cf. Matth., XVI, 18-19), il l'a nommé pasteur de tout son troupeau (cf. Joa., XXI, 15 sq.); mais l'office de lier et de délier, qui a été concédé à Pierre (Matth., XVI, 19), a été, c'est clair, donné aussi au collège des Apôtres, uni à son chef (cf. Matth., XVIII, 18; XXVIII, 16-20). Ce collège, en tant qu'il est composé de plusieurs, exprime la variété et l'universalité du peuple de Dieu et, en tant qu'il est rassemblé sous un seul chef, il signifie l'unité du troupeau du Christ.

Dans ce troupeau, les évêques, tout en respectant fidèlement la primauté et la prééminence de leur chef, exercent leur propre pouvoir pour le bien de leurs fidèles, bien plus de toute l'Église, tandis que le Saint-Esprit en consolide constamment la structure organique et la concorde. Le pouvoir suprême que possède ce collège sur toute l'Église s'exerce de façon éclatante dans le concile œcuménique. Jamais il ne peut y avoir concile œcuménique sans qu'il ait été confirmé ou du moins accepté comme tel par le successeur de Pierre : et c'est une prérogative du Pontife romain de convoquer ces conciles, de les présider et de les confirmer.

Ce même pouvoir collégial en union avec le pape peut être exercé par les évêques répandus en tous les points du monde, à condition que le chef du collège les appelle à une action collégiale ou du moins approuve ou accepte librement l'action conjointe des évêques dispersés, de façon qu'elle constitue un véritable acte collégial.

Relations collégiales. — L'unité collégiale apparaît ainsi dans les relations réciproques de chaque évêque avec des Églises particulières et avec l'Église universelle. Le Pontife romain, comme successeur de Pierre, est le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité tant des évêques que de la masse des fidèles. Chaque évêque, de son côté, est le principe visible et le fondement d'unité de son Église particulière, formée à l'image de l'Église universelle; c'est en toutes ces Églises particulières et par elles qu'est constituée l'Église catholique, une et unique. Par conséquent chaque évêque représente sa propre Église et tous ensemble avec le pape représentent l'Église entière, dans le lien de la paix, de l'amour et de l'unité.

Chaque évêque, préposé à une Église particulière, exerce son gouvernement pastoral sur la portion du peuple de Dieu qui lui a été confiée et non sur les autres Églises ni sur l'Église universelle. Mais, en tant que membre du collège épiscopal et successeur légitime des Apôtres par institution et commandement du Christ, tous les évêques sont tenus d'avoir pour toute l'Église une sollicitude qui, sans s'exercer par un acte de juridiction, contribue considérablement au bien de l'Église universelle. Tous les évêques, en effet, doivent promouvoir et défendre l'unité de la foi et la discipline commune à toute l'Église, éduquer les fidèles à l'amour de tout le corps mystique du Christ, particulièrement des membres pauvres, souffrants et de ceux qui sont persécutés pour la justice (cf. Matth., V, 10); enfin, ils doivent promouvoir toute activité qui est commune à l'Église entière, spécialement celle qui tend à accroître la foi et à faire briller aux yeux de tous les hommes la lumière de la pleine vérité. Du reste, il est certain que, en gouvernant bien leur propre Église comme portion de l'Église universelle, ils contribuent eux-mêmes efficacement au bien de tout le Corps mystique qui est aussi le corps des Églises.

Le soin d'annoncer l'Évangile sur tous les points du monde incombe au corps des pasteurs, car c'est à eux tous ensemble que le Christ en a donné l'ordre, imposant une charge commune, comme déjà le pape Célestin le fit rappeler aux Pères du concile d'Éphèse. Donc chaque évêque, pour autant que le permet l'exercice de sa charge particulière, est tenu de collaborer avec les autres et avec le successeur de Pierre à qui tout spécialement a été confiée la charge suprême de propager le nom chrétien. De toutes leurs forces, les évêques doivent aider les missions, leur procurer non seulement les ouvriers de la moisson, mais aussi les secours spirituels et matériels, tant directement par eux-mêmes qu'en suscitant de la part des fidèles une fervente coopération. Enfin, dans une universelle communion de charité, ils doivent offrir volontiers leur aide fraternelle aux autres Églises, principalement aux plus voisines et aux plus pauvres, suivant en cela l'exemple vénérable de l'antiquité.

Coutumes et disciplines particulières. — Par la grâce de la divine Providence il est advenu que diverses Églises fondées en différents lieux par les Apôtres et leurs successeurs se sont constituées à travers les siècles en des groupements variés, organiquement réunis qui, tout en sauvegardant l'unité de la foi et l'unique divine constitution de l'Église universelle, jouissent d'une discipline propre, d'une coutume liturgique particulière, d'un patrimoine théologique et spirituel propre. Certaines d'entre elles, surtout les anciennes Églises patriarcales, comme des souches de la foi, en ont suscité d'autres qui sont comme leurs filles et avec lesquelles elles restent liées jusqu'à nos jours par un lien plus étroit de charité dans la vie sacramentelle et dans le respect réciproque des droits et des devoirs. Cette variété d'Églises locales convergeant dans l'unité démontre avec plus d'évidence la catholicité de l'Église indivisible. De même, les conférences épiscopales peuvent aujourd'hui apporter une contribution multiple et féconde, afin que le sentiment collégial conduise à des applications concrètes.

Ministère épiscopal. — Les évêques, en tant que successeurs des Apôtres, reçoivent du Seigneur « à qui tout pouvoir a été donné au ciel et sur la terre » la mission d'enseigner à toutes les nations et de prêcher l'Évangile à toute créature, afin que tous les hommes, par la foi, le baptême et l'observance des commandements, obtiennent le salut (cf. Matth., XXVIII, 18; Marc., XVI, 15-16; Act., XXVI, 17 sq.). Pour accomplir cette mission, Notre-Seigneur Jésus-Christ a promis aux Apôtres le Saint-Esprit et le jour de la Pentecôte l'a envoyé du ciel, pour qu'avec sa force ils soient ses témoins jusqu'aux extrémités de la terre, devant les nations et les peuples et les rois (cf. Act., I, 17 et 25; XXI, 19; Rom., XI, 13; I Tim., I, 12).

La mission canonique des évêques peut être donnée, soit par des coutumes légitimes, non révoquées par la suprême et universelle autorité de l'Église, ou par des lois créées ou reconnues par cette même autorité, ou bien directement par le successeur de Pierre; et si celui-ci refuse ou dénie la communion apostolique, les évêques ne pourront pas entrer en charge.

Tels sont les passages intéressant la « collégialité ». On voit que si le concile affirme la sacramentalité de l'épiscopat, il omet de trancher le problème de l'origine immédiate ou médiate de la juridiction épiscopale.

Bibliographie sur la « collégialité ». — J. Colson, *L'épiscopat catholique. Collégialité et primauté dans les trois premiers siècles de l'Église*, Paris, 1963; — Joseph Lécuyer, *Études sur la collégialité épiscopale*, Le Puy, 1964; — Giuseppe Alberigo, *Lo sviluppo della dottrina dei poteri nella Chiesa tra il XVI e il XIX secolo*, Rome-Fribourg, 1964; — Wilhelm Bertrams, *De relatione inter episcopatum et primatum*, Rome, 1963; — M.-J. Le Guillou et Ghislain Lafont, *L'Église en marche : appartenance, collégialité, sainteté*, Paris, 1964; — Mgr Dino Staffa, *De collegiali episcopatus ratione*, dans *Divinitas*, 1964; trad. fr. dans *Revue de droit canonique*, Strasbourg, 1964; — Hugo Lattanzi, *Quid de episcoporum collegialitate ex N. T. sentiendum sit?*, dans *Divinitas*, 1964; — Giuseppe d'Ercole, *Communio, collegialità, primato e « sollicitudo omnium ecclesiarum, » dal Vangelo a Constantino*, Rome-Fribourg, 1964; — Ch. Boyer, *Questions actuelles de théologie*, Rome, 1965.

Terminons par la mention de l'ouvrage collectif *La collégialité épiscopale. Histoire et théologie*, Paris, 1965. Ce travail contient neuf études historiques : J. Dupont, O. S. B., *S. Paul témoin de la collégialité apostolique et de la primauté de S. Pierre;* — J. Lécuyer, *Collégialité épiscopale selon les papes du Ve s.;* — H. Marot, O. S. B., *La collégialité et le vocabulaire épiscopal, du Ve au VIIe s.;* — Yves-M.-J. Congar, O. P., *Notes sur le destin de l'idée de collégialité épiscopale en Occident au Moyen Age (VIIe-XVIe s.);* — Ch. Moeller, *La collégialité au concile de Constance;* — J. Hajjar, *Synode permanent et collégialité épiscopale dans l'Église byzantine au premier millénaire;* — M.-J. Le Guillou, O. P., *L'expérience orientale de la collégialité épiscopale et ses requêtes;* — G. Alberigo, *La collégialité épiscopale selon quelques théologiens de la papauté;* — T. I. Jimmenez-Urresti, *L'autorité du Pontife romain sur le corps épiscopal et, par son intermédiaire, sur l'Église universelle;* — *La collégialité épiscopale d'après les titres décernés au pape par les conciles œcuméniques.* — Deux études théologiques : G. Dejaifve, S. J., *Peut-on concilier le collège épiscopal et la primauté ?;* — S. Dockx, O. P., *Essai sur l'exercice collégial du pouvoir par les membres du corps épiscopal.* — Trois études œcuméniques : Archimandrite P. L'Huillier, *Collégialité et primauté. Réflexions d'un Orthodoxe sur les problèmes historiques;* — Abbé A. Ganoczy, *La structure collégiale de l'Église chez Calvin et au IIe conc. du Vatican;* — D. W. Allen et A. M. Allchin, *Primauté et collégialité. Un point de vue anglican.*

II. ÉGLISES SÉPARÉES D'ORIENT. — *I. ÉGLISE NESTORIENNE.* — 1° *Primauté de S. Pierre.* — Thème général, XIII, 345-47. — 1. *Synodes :* antérieur à la querelle nestorienne, synode de Markabta d'Tayyaê (*Tables*, 720; cf. XI, 173); — postérieurs : d'Ézéchiel (*Tables*, 1488; cf. XI, 186); d'Išoyabb Ier (*Tables*, 2336; cf. XI, 181, 186); de Georges Ier (*Tables*, 1796); d'Henanišo II (*Tables*, 2040; XI, 191). — 2. *Théologiens :* Théodore de Mopsueste (XV, 244); — Narsaï le Lépreux (XI, 26); — Isaïe (*Tables*, 2332); — Barhadbšabba 'Arbaya (*Tables*, 375); — *Explication des offices de l'Église* (cf. XI, 289; *Tables*, 1797 [Georges d'Arbèles]); — Aboul-Faradj 'Abdallah ibn at-Tayyib (XI, 276); — Babaï le Grand (*Tables*, 345); — Timothée Ier (XV, 1139); — Élie de Nisibe (IV, 2330, É. Bar-Šinaya); — Išo'dad de Merv (*Tables*, 2336).

2° *Primauté romaine.* — 1. Idée première de la monarchie ecclésiastique, concrétisée dans le patriarche de Séleucie-Ctésiphon, XIII, 347-49; cf. Dadišo' (ou Bar-Jesu) (*Tables*, 899). — 2. Déviation vers une notion de monarchie comportant la pentarchie des patriarcats, XIII, 349-350 : synode d'Išoyabb Ier (cf. *supra*, § 1°); — canons de Nicée (Abraham Echellensis, *Tables*, 12); — Timothée Ier et Aboul-Faradj 'Abdallah (*supra*, § 1°); — Élie de Damas (XI, 278). — 3. Retour vers Rome, XIII, 351 : Sabrišo'V (XI, 219); Yaballaha III (XI, 223). Cf. NESTORIENNE *(Église)*, XI, 218-25.

Voir la remarque concernant l'*Église* dans l'art. *Nestorienne (Église)*, XI, 306-08, conseillant la prudence dans l'interprétation des textes relatifs à la primauté de Pierre et de ses successeurs.

II. ÉGLISES MONOPHYSITES. — 1° *Attitude des premiers théologiens monophysites à l'égard de la primauté romaine.* — Thème général, XIII, 352-54. — Cités : Dioscore d'Alexandrie (*Tables*, 999); — Philoxène de Mabboug (XII, 1524-25; XIV, 3042); — Jean Philopon (VIII, 831); — Sévère d'Antioche (XIV, 3042).

2° *L'Église universelle selon les monophysites : documents favorables à la primauté.* — 1. Église universelle composée d'Églises autocéphales ou phylétiques, XIII, 354-55; cf. Arménie, I, 1896-97; Monophysisme sévérien, X, 2226; sectes dérivées, 2241 sq.; copte, 2251 sq. — 2. Documents favorables à la primauté, XIII, 355-56.

3° *Syriens jacobites et Arméniens.* — 1. Favorables : *a)* Syriens : livres liturgiques, Moyse Bar-Képha, Barhebraeus, XIII, 356; XIV, 3040-42; cf. X, 1713 (Michel le Syrien); — *b)* Arméniens, XIII, 356-57; cités : Serkis (I, 1940), Jean d'Orodn (*Tables*, 2475). — 2. Hostiles : Mekhitar de Dachir et Vartan de Partzep (I, 1941). — Sur l'ensemble, I, 1953-54.

III. ÉGLISE BYZANTINE, DU IXe S. AU CONCILE DE FLORENCE. — 1° *Au cours du IXe siècle.* — 1. Témoignages antérieurs à l'affaire photienne, XIII, 358-61. — Cités : Taraise (XV, 54-56); — S. Nicéphore (XI, 452-54); — S. Méthode (X, 1599); — S. Théodore Studite (XV, 287 sq., cf. XI, 2272); — Théodore Abou-Qourra (*Tables*, 15-16); — Thomas de Jérusalem (cf. V, 2315; VIII, 1000); — S. Grégoire le Décapolite et Joseph l'Hymnographe (*Tables*, 2683); — Grégoire Arbestas et Léon IV (*Tables*, 1929-30). — 2. Primauté romaine et querelle photienne, XIII, 361-65. — Cités : Photius (voir son article); — S. Ignace de Constantinople (*Tables*, 2174); — IVe conc. de Constantinople (*Tables*, 666-67); — S. Méthode et le 28e canon de Chalcédoine (cf. Grivec, *Tables*, 1967). — 3. Essais de polémique spéculative contre la primauté romaine, XIII, 365-67; cités : conc. *in Trullo;* l'opuscule « Pour ceux qui disent que Rome est le premier siège » (XII, 1544-45, 1600-03); — synode photien de 879-880 (XII, 1589 sq.) : la dyarchie, Rome et Constantinople. A compléter par III, 1354-60 (Église de Constantinople); XIV, 1329-43 (schisme byzantin).

2° *Primauté à Byzance aux Xe et XIe s. : consommation du schisme par Michel Cérulaire.* — Le siège

romain au xe s., et le patriarcat de Constantinople, xiii, 367-68; cf. xiv, 1347-48; — l'affaire de la tétragamie de Léon VI et Nicolas le Mystique portée à Rome (iii, 1357; xiv, 1346-47; cf. *Tables*, 2965); — le titre de patriarche œcuménique (xiv, 1348-50). Sur cette période, xiv, 1348-50. — Encore quelques partisans de l'union; primauté dans la pentarchie, xiii, 369-70; — cités : Pierre d'Antioche (xii, 1807-10; cf. xiv, 1359, 1361); Michel Psellos (xiii, 1153); Anonyme, Philippe le Solitaire, Théophylacte (xv, 536-38; cf. xiv, 1368); — Michel d'Anchialos (*Tables*, 3209).

Sur la Pentarchie, voir PATRIARCATS, xi, 2269-75; — sur la Triarchie, 2275-77.

3° *Partisans et adversaires byzantins à partir du XIIe siècle.* — 1. Tenants de l'ancienne tradition, xiii, 370-71; — cités : Euthyme Zigabène (v, 1581; xiv, 1370); Théophane Kérameus (*Tables*, 2814); Balsamon (xi, 2273; *Tables*, 355); Zonaras (xv, 3705-07); Cyrille de Tourov (*Tables*, 898); Arsène Autorianos (*Tables*, 272); Maxime Planude (xii, 2249-50); Grégoire Palamas (xi, 1772); synode de 1341 (xi, 1781-82); Syméon de Thessalonique (xiv, 2980). — 2. Tendance nouvelle, xiii, 371-73; cités : Nicétas de Nicomédie, Jean Camatéros (*Tables*, 2451); Nicolas Mésaritès; Polémiste anonyme; Barlaam (*Tables*, 375-76); Panarétos (xi, 1844); Macaire d'Ancyre (ix, 1441-43).

4° *Partisans et adversaires, du XIIe s. au conc. de Florence.* — 1. Reconnaissance théorique de la primauté romaine, xiii, 373-74; cités : Syméon de Thessalonique (xiv, 2980); Nil Cabasilas (*Tables*, 493); Scholarios (xiv, 1556-58, 1563-65). — 2. Primauté, d'origine canonique, xiii, 374-376 : la dyarchie : translation de la primauté de l'ancienne Rome à Constantinople, nouvelle Rome : déclaration des patriarches Isaïe (*Tables*, 2332), Calliste Ier (*Tables*, 500), Philothée; des canonistes : Aristène (i, 1864), Balsamon et Zonaras (cf. *supra*, § 3°). — 3. La pentarchie, xiii, 376-77. Cf. xi, 2269-75; cf. *supra*, § 2°.

IV. ÉGLISE GRÉCO-RUSSE, DU CONCILE DE FLORENCE À NOS JOURS. — 1° *Aperçu général de la controverse.* — 1. La tétrarchie, xiii, 378-80; cités : patriarches Job (de Moscou) et Jérémie II (de Constantinople) (cf. xiv, 1374-75); Métrophane Critopoulos (x, 1622-25); Athanase de Paros (i, 2189); — sur le patriarcat de Moscou (xiv, 272 sq.) — 2. L'autocéphalisme national, xiii, 380; cf. xiv, 1372-86 (les Églises autocéphales).

2° *Primauté de S. Pierre et les théologiens gréco-russes modernes.* — 1. Raisonnements théologiques contre la primauté, xiii, 381; cités : Lebedev (*Tables*, 2922); Gabriel Sévéros (1760); Elias Méniatès (x, 1769-75). — 2. Interprétation des textes scripturaires, xiii, 381-83; cités : Philarète Drozdov (xii, 1387-89); Anatole Martynovskii (*Tables*, 3156); Mélèce Pigas (3176); Serge Souchkov (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, iv, aux Tables); Nectaire de Jérusalem (xi, 56-58); Ivan Perov (Jugie, i, 622); — encycliques patriarcales de 1848 et 1722. — 3. Offensive contre la primauté, xiii, 383; — cités : Philarète Goumilevski (xii, 1395-98), Lebedev, Souchkov (cf. *supra*). — 4. Tradition patristique (interprétée), xiii, 383-84; — cités : Al. Lebedev, Avdias Vostokov (pseudonyme de Martinowskii); Damalas (iv, 25).

3° *Origine de la primauté d'après les historiens et théologiens gréco-russes.* — 1. Thèse de la nonvenue de Pierre à Rome, xiii, 384-85; — cités : Nectaire Képhalas (*Tables*, 2813); Anthime VII (181); Vladimir Guettée (1988); Serge Souchkov (cf. *supra*); Alexandre Bieliaev (cf. Jugie, *op. cit.*, iii-iv). — 2. Transformation progressive de la primauté, xiii, 385; — cités : Malevanskii (ix, 1805-06); Malinovskii (*Tables*, 3078). — 3. Primauté d'origine canonique, xiii, 385; cf. 374; — cités : Eutaxias (*Tables*, 1415), Lebedev. — 4. Usurpation dès l'origine, xiii, 385-86; — cités : Nectaire Képhalas (cf. *supra*), J. Overbeck (cf. Jugie, *op. cit.*, i, iv); Basile Bolotov (*Tables*, 460). — 5. Retour à des idées plus saines, xiii, 386; cités : Alexis Lebedev (*Tables*, 2929); Souvorov, Lapin.

4° *Raisons théologiques des polémistes contre la primauté romaine.* — Laissant de côté certaines raisons historiques, xiii, 386-87, on énumère *cinq* raisons théologiques : *a)* le titre de *chef* de l'Église : Jésus-Christ est le seul chef; — *b)* le titre de *vicaire* du Christ (Alexandre Lebedev), qui voile au croyant l'autorité du Christ; — *c)* le caractère épiscopal égal en tous les évêques (Nil Cabasilas, Alexandre Lebedev, E. Akvilonov [cf. Jugie, *op. cit.*, iv, *Tables*]); — *d)* la primauté méconnaît le droit des évêques (Alexandre Lebedev); — *e)* la survivance de S. Jean après la mort de S. Pierre (Philarète Drosdov), xiii, 387-88.

5° *Les livres canoniques et liturgiques contre la primauté.* — Opposition entre la théologie moderne et contemporaine des Gréco-russes niant la primauté romaine, et le maintien dans leurs livres liturgiques et canoniques de textes affirmant cette primauté, xiii, 388-91.

On devra se référer à l'art. *Schisme byzantin*, qui résume ou complète les indications données à *Primauté*.

III. La centralisation ecclésiastique. — Étude [V. Martin], xi, 1877-1944. — Sur bien des points, la centralisation ecclésiastique s'affirme dans la primauté du pape. Plus d'une référence pourra donc être commune aux deux articles précédents.

I. PROGRÈS DE LA CENTRALISATION ECCLÉSIASTIQUE. — 1° *L'état actuel en est l'aboutissement*, xi, 1878.

2° *Les premiers siècles.* — Voir *supra*, § *Primauté*, 3° : Trois premiers siècles, 3422; ici, xi, 1878-79.

3° *A partir du ve siècle.* — 1. Rapports plus fréquents avec l'Église romaine, xi, 1879. Cf. § *Primauté*, 4° Affermissement, 3422. Cités ici : Himérius à Sirice (xiv, 2172; xv, 3270); le conc. de Milève à Innocent Ier (x, 1753; cf. *Tables*, 2279); Célestin Ier et l'épiscopat de l'Illyrie (ii, 2051 sq.); S. Léon le Grand aux évêques de la province de Vienne (ix, 239-40); S. Avit (i, 2641) : loi de Justinien (viii, 2280). — 2. Rapports spontanés, xi, 1879-80. — 3. Premiers éléments de la concentration : *a)* Appels à Rome, 1880-81; concile de Sardique (xiv, 1113-14); S. Léon aux évêques de Gaule, d'Illyrie, d'Afrique (*Tables*, 2954); — *b)* Usage des légations, xi, 1881-82; Pontianus, légat de S. Léon en Mauritanie (ix, 241-42); Zénon, légat de S. Simplice (xiv, 2162); légats d'Hormisdas en Espagne (vii, 175); Ciriacus, légat de S. Grégoire le Grand; S. Agathon et l'Angleterre (xv, 230); vicariat apostolique d'Arles (vi, 2386; xv, 3000-01); S. Boniface, légat en Allemagne (ii, 1005); — *c)* Collections canoniques : fausses Décrétales, xi, 1882-83 (cf. *Tables*, 914-15).

4° *Réforme grégorienne.* — 1. La décadence du xe s. et la réaction, xi, 1883-84; — préparée par certains évêques : Atton de Verceil (i, 2222); Rahier de Liège (xiii, 1679); Ulrich d'Augsbourg; Conrad de Constance; Gérard de Toul (ix, 322); Fulbert de Chartres (vi, 964); — continuée par S. Léon IX (ix, 320); — réalisée par S. Grégoire VII (vi, 1791 sq.; cf. § *Primauté*, 3423). — 2. Moyens : *a)* Les légats, xi, 1884-85; Hildebrand, (vi, 1704); légats de Grégoire VII (vi, 1795, nom-

mément Hugues de Die [*Tables*, 1704]); — *b)* Les conciles généraux (non œcuméniques), xi, 1885-86.

Dans la liste des conciles (*Tables*, 689 sq.) on peut relever les conciles suivants : Autun (1094); Bourges (1031); Gironc (1078); Mayence (1049); Reims (1049, 1119); Rome (1049, 1050, 1051, 1059, 1060, 1063, 1074, 1075, 1078).

c) Affaiblissement du pouvoir des métropolitains, xi, 1886; — concile romain de 1080 (*Tables*, 738; cf. xiv, 2267). — *d)* Nouvelles collections canoniques, xi, 1886-88; cf. *Tables*, 910 (collections antérieures et postérieures à la réforme grégorienne).

On trouvera à l'art. *Causes majeures*, l'historique des premiers acheminements de la centralisation administrative; cf. *Tables*, 560.

5° *Limitation du pouvoir des Ordinaires.* — 1. Théorie et pratique de la dispense, xi, 1888. Cf. Dispenses, iv, 1428-40. — 2. Restrictions législatives, xi, 1889; cf. Réserve, xiii, 2441-61. — 3. L'Inquisition, xi, 1889-90; cf. Inquisition, vii, 2016-68.

6° *Centralisation bénéficiale (xive s.).* — Historique, xi, 1890-93; cf. Réserve (disciplinaire, administrative, bénéficiale), xiii, 2442-47. — Voir *Tables* 415-16 *(Bénéfices ecclésiastiques).*

7° *Pratique des concordats.* — Au xve s., xi, 1893-94; cf. *Tables*, 754.

8° *Le concile de Trente et ses suites.* — Règlements disciplinaires; l'Index; approbation par Pie IV en fin du concile, xi, 1894-95; xv, 1435, 1440-41, 1446, 1447-48, 1454-56, 1460-61, 1462-63, 1478-79, 1482-84, 1485, 1486; cf. A. Michel, *Les décrets du concile de Trente*, où l'on trouvera tous les textes concernant la Réforme. — Voir iii, 1111, (S.-Office), 1112 (Index), 1114 (S. C. du Concile).

9° *Succès de la centralisation.* — Résultats, xi, 1895-96.

II. Le pape et l'épiscopat latin. — 1° *Le pape et le choix des évêques.* — 1. Principe actuel, xi, 1896; cf. can. 329, § 2, 3. — 2. Évolution du droit, xi, 1896-97; cf. iv, 2256-76. — 3. Exceptions : les droits particuliers : *a)* L'élection : en Suisse, en Allemagne (concordat de 1929 avec la Prusse; modifiant les règlements antérieurs; cf. concordat d'Empire [juill. 1933]), xi, 1898-99; pour l'Allemagne, i, 841-43; cf. iv, 2276 et *Tables*, 756. — *b)* Nominations par le chef de l'État, xi, 1900-01; cf. iv, 2275-76. — 4. Application du droit commun : *a)* Intervention de fait du pouvoir civil dans les anciennes colonies espagnoles d'Amérique, xi, 1901. — *b)* Droit de regard (Colombie, France, Lettonie, Bavière, Pologne, Lithuanie, Tchécoslovaquie, Italie, Roumanie, Portugal), 1901-03; cf. iii, 1118 (Affaires extraordinaires). — 5. Choix des candidats : *a)* Recommandation ou présentation de trois candidats (terne), xi, 1903-05; cf. iv, 2277. — *b)* Système des listes, xi, 1905-06; cf. iv, 2277. — *c)* « Suggestion sur demande », xi, 1906-07 (précisant iv, 2278-79). — 6. Procès canonique, xi, 1907-09.

2° *Les relations quinquennales.* — La visite au tombeau des Apôtres, sa réglementation par le droit, le questionnaire auquel doivent répondre les évêques, xi, 1909-15.

III. Diplomatie pontificale. — Voir *supra*, 3324, l'art. *Nonce apostolique, Nonciatures.*

IV. Le pape et les Églises orientales (catholiques). — 1° *Les catholiques orientaux.* — 1. Rit byzantin, xi, 1928-30 : Ruthènes (xiv, 382 sq.); Roumains (31 sq.); Italo-grecs ou Albanais (iii, 1367; cf. x, 1923); Russes (x, 1923-24); Bulgares (ii, 1228-31); Hellènes (*Tables*, 1910-11); Melchites (x, 516-20). — 2. Rit syrien, xi, 1930 : Maronites (x, 118-20); Syriens (xiv, 3078-84, *passim*). — 3. Rit alexandrin, xi, 1930 : Coptes (i, 542, 547); Éthiopiens (v, 968-69; cf. i, 542-43; x, 1924). — 4. Rit persan, xi, 1930-31 : Nestoriens unis (xi, 225-55); Syro-malabares (xiv, 3139-43). — 5. Rit arménien, xi, 1931; cf. i, 1911-20.

2° *Congrégation romaine de l'Église orientale.* — 1. Avant 1917, xi, 1931-32; cf. iii, 1114. — 2. L'œuvre de Benoît XV : Congrégation pour l'Église orientale, xi, 1932-33; cf. *Tables*, 420-21; — L'institut pontifical oriental, viii, 152; cf. x, 1873; — Commission spéciale pour la Russie (Pie XI), xi, 1933-34.

3° *Le pape et le recrutement de l'épiscopat oriental.* — 1. Églises pourvues de patriarches, xi, 1934-40 : Maronites (x, 123-26); — Melchites (x, 519-20); — Syriens purs (i, 1430); — Arméniens (1911); — Chaldéens (xi, 225-47); — Coptes (i, 788-89; x, 2258-65). — 2. Églises dépourvues de patriarche, xi, 1940-42. — 3. Le pape et la discipline des Églises orientales, 1942-44.

IV. Pouvoir temporel. — Étude [G. Glez], xii, 2670-2772.

I. Pouvoir temporel. — 1° *Préparation et fondation du pouvoir temporel.* — 1. Les trois premiers siècles, xii, 2671. — 2. Du ive au viiie siècle : à l'opposé des ingérences du pouvoir civil (iv, 2290-99), les papes organisent la vie de Rome et de sa province, xii, 2671-75; cf. S. Grégoire le Grand, vi, 1777; Grégoire II, 1783; Grégoire III, 1788-89; Étienne II ou III, v, 972-75; Paul Ier, xii, 1-3; Zacharie, xv, 3671-72. — 3. Constitution définitive, Léon III et Charlemagne, xii, 2675-76; ix, 304-08; cf. *Tables*, 587.

On ne doit pas tenir compte de toute évidence, de la légendaire « donation » de Constantin à S. Silvestre Ier, xiv, 2072-75.

2° *L'État pontifical de Pépin le Bref à Grégoire VII; l'empereur « protecteur ».* — 1. Sous les Carolingiens, xii, 2676-77; Adrien Ier, i, 448-50; — Étienne III, v, 975-77; — Élection des papes, iv, 2300; — Eugène III, v, 1489-90; — interventions abusives; Louis II, Benoît III et Nicolas Ier, ii, 648; xi, 513. — 2. Sous la féodalité italienne, xii, 2677-78; cf. iv, 2301-04. — 3. Sous les Césars germaniques, xii, 2678; cf. iv, 2304-10; — le privilège d'Othon, viii, 625; ix, 317. Voir les notices des papes cités. — 4. Conclusion : « la papauté ne sera libre que le jour où elle n'aura pas de maître temporel », xii, 2678-79.

3° *Affermissement du principat civil des papes (xie-xviiie s.).* — 1. De Nicolas II à Boniface VIII, xii, 2679-81 (dans la série des papes cités, on indiquera les initiatives heureuses et les difficultés graves des pontifes) : Nicolas II, réforme de l'élection pontificale (iv, 2313-14; xi, 527-30); — Grégoire VII, lutte contre Henri IV et l'antipape Guibert (vi, 1795-97); — Pascal II et Henri V, le pacte de 1111 (xi, 2059-69); — Gélase II obligé de fuir (vi, 1181); — Calixte II, Henri V et l'investiture (ii, 1343-44); — la « République romaine » et Innocent II (vii, 1958-60; cf. i, 1972-73; iv, 2315-16); — Célestin II; Lucius II; — Eugène III et le pouvoir temporel (v, 1490-91); — Alexandre III, le Sacré Collège, corps électoral du Souverain pontife (iv, 2316-18), expulsé de Rome (i, 717); — Lucius III; Urbain III; Grégoire VIII; — Clément III, règlement au sujet du pouvoir temporel (iii, 58); — Innocent III, rétablissement de l'autorité pontificale (vii, 1962-63); — Grégoire IX (vi, 1805); — Innocent IV (vii, 1982-83); — Alexandre IV (i, 721); — Urbain IV (xv, 2291); — Clément IV (iii, 59); — Nicolas III, l'indépendance du pouvoir temporel (xi, 533); — Boniface VIII, difficultés

intérieures, les Colonna (II, 993). — S. Bernard et le pape, souverain temporel (XII, 2680-81; II, 756-57).

2. De Benoît XI à Innocent X, XII, 2681-86 : *a)* Benoît XI (II, 652), les papes d'Avignon et le pouvoir temporel (Clément V, III, 68; Jean XXII, VIII, 637; Benoît XII; Clément VI et Rienzi, III, 70; Innocent VI, VII, 1998; Urbain V, XV, 2295-99 [*passim*]; Grégoire XI, VI, 1807-08). — *b)* Le schisme d'Occident, XII, 2682; cf. XIV, 1469, 1473, 1479, 1487. — *c)* Les théories subversives, XII, 2682-83 : Fr. Accurse (*D. D. Can.*, I, 150-51); Pierre Dubois (*Tables*, 1062); Jean de Paris (VIII, 840); Marsile de Padoue (X, 156-72); fraticelles, vaudois, Wyclif, Hus, voir leurs articles; — à l'opposé : Jacques de Viterbe (VII, 307), Alexandre de Saint-Elpide (I, 786), Agostino Trionfo (XV, 1859). — *d)* Les papes dans leurs États, XII, 2683 : Martin V (X, 200), Nicolas V (XI, 545). — *e)* Contradictions, XII, 2684 : contre la « donation » de Constantin, Nicolas de Cuse (XI, 604, 610); S. Antonin (I, 1450); Aeneas Silvius (Pie II) (XII, 1630); Laurent Valla (XV, 2525); Savonarole (XIV, 1221-26); Carvajal (*Tables*, 541); — réaction : Jules II et V^e conc. du Latran (VIII, 1919, 2669-70). — *f)* Les novateurs Érasme, Luther, XII, 2684-85; — réplique de Pighi (XII, 2096), de Suarez (XIV, 2649), et surtout de Bellarmin (II, 582-83), XII, 2285-86. — *g)* Abjuration d'Henri IV, Clément VIII et agrandissement du domaine temporel, VII, 2686; cf. III, 77-79.

3. D'Alexandre VII à Pie VI, XII, 2686-88 : Innocent XII, règlement des conflits d'Innocent XI et Louis XIV (VII, 2008-09, 2014); — le pouvoir temporel et la « donation » inauthentique : Morin (X, 2487); N. Alexandre; Schwartz (XIV, 1584); attitude de Voltaire. — Conclusion, État pontifical, « gouvernement médiocre ».

4° *De la Révolution française à l'unité italienne.* — 1. De la Révolution à la Restauration, XII, 2688-89 : *a)* Spoliation de la Révolution : du Comtat-Venaissin à la République romaine (XII, 1663-68); — *b)* Pie VII et Napoléon (XII, 1676-78); — *c)* Congrès de Vienne et restitution des États pontificaux (XII, 1680-81). — Les écrivains et le pouvoir temporel : contre : Daunou, Llorente; pour : de Maistre, XII, 2689. — 2. D'une révolution à l'autre (1831-1849), XII, 2689-90 : Grégoire XVI (XI, 1823-25); Pie IX (cf. *infra* et IX, 582-83). — 3. La ruine du pouvoir temporel, XII, 2690-92; sur l'ensemble (§ 2. et 3.), XII, 1687-1706 (la question romaine).

5° *De la loi des garanties aux accords du Latran.* — 1. Insuffisance de la loi des garanties, XII, 2692-93; cf. *Tables*, 2339-41. — 2. Les papes de 1870 à 1929, XII, 2693-99. — 3. Les accords du Latran, 2699-2701; cf. *Tables*, 2339-2342. — Conclusions, XII, 2701-04.

II. POUVOIR DU PAPE EN MATIÈRE TEMPORELLE. — *I. LES DIX PREMIERS SIÈCLES.* — Il s'agit d'accorder Matth., XX, 21 et Joa., XVIII, 36 avec Matth., XXVIII, 18 et Joa., XX, 21. — 1. Age apostolique : S. Paul, XII, 2705; XIII, 2877. — 2. Ère des persécutions, XII, 2705-06; cités : S. Clément; S. Polycarpe (XII, 2519); S. Justin; Théophile; Tertullien (XV, 134); Origène (XI, 1562); cf. S. Irénée, VII, 2440. — 3. L'Empire constantinien; distinction des deux pouvoirs, spirituel et temporel, XII, 2706-10. Cités : S. Hilaire (VI, 2403-04); S. Athanase (I, 2150); S. Grégoire de Nazianze; S. Jean Chrysostome; S. Ambroise; S. Augustin (I, 2290); S. Gélase (VI, 1179); Justinien (VIII, 2278-79); S. Grégoire (VI, 1777). — 4. Haut Moyen Age (VIIe-Xe s.) : le pouvoir politique s'organisant sous la tutelle de l'Église, XII, 2711-13 : *a)* Espagne : Isidore de Séville (VIII, 100-01); concile de Tolède (XV, 1180, 1186, 1188, et surtout 1190-97); — *b)* royaume franc, XII, 2711-13 : Zacharie et Pépin le Bref (XV, 3673-74); — Léon III et Charlemagne (IX, 304-12); — Pascal Ier et Louis le Pieux (XI, 2055-57; cf. VI, 1790); — Jonas d'Orléans (VIII, 1505); — *c)* Autres : Nicolas Ier et Michel III (XI, 506-09, 523-25); — Rathier de Vérone (XIII, 1681-82); — Edgar et S. Dunstan (IV, 1948).

II. LA CHRÉTIENTÉ MÉDIÉVALE. — 1° *Période de préparation* (XIe-XIIe s.). — 1. Précurseurs de Grégoire VII, XII, 2713-14 : S. Pierre Damien (IV, 48-49); — S. Léon IX (IX, 326-27); — cardinal Humbert (VII, 310). — 2. Grégoire VII, XII, 2714-16; cf. VI, 1801-03. — 3. Réaction impérialiste, XII, 2716-17; Henri IV (VI, 1795-97); Waléran de Naumbourg (Hurter, II, 20, note 1); Petrus Crassus (*Id.*, I, 1029). — 4. Après Grégoire VII, XII, 2717-18; Urbain II (XV, 2271-72), Pascal II (XI, 2069-70), Yves de Chartres et Philippe le Bel (XV, 2626-27); les *Tractatus Eboracenses;* Grégoire de Catino (Hurter, II, 53); Sigebert de Gembloux (XIV, 2039-41); Hugues de Fleury (de Sainte-Marie) (VII, 239-40); Manegold de Lautenbach (IX, 1827-29). — 5. Essais de formules, XII, 2718-21 : Geoffroy de Vendôme (VI, 1229); Deusdedit (IV, 649-50); Honorius Augustodunensis (VII, 149); Hugues de Saint-Victor; S. Bernard (II, 771 sq.); Pierre le Vénérable; Jean de Salisbury (VIII, 815); Thomas Becket. — 6. Canonistes, XII, 2721-22 : Yves de Chartres (XV, 3629 sq.); Étienne de Tournai (*Tables*, 1300); Huguccio (2124-25); Rufin (Hurter, II, 108). — 7. Premiers théologiens scolastiques, XII, 2722-23 : Pierre Lombard; Robert Pulleyn (XIII, 2753); Géroch de Reichersberg (VI, 1312); Pierre le Chantre (XII, 1902). — 8. Achèvement définitif, Innocent III, XII, 2723-25; cf. VII, 1972-80; *Tables*, 2280-81.

2° *Période d'épanouissement* (*XIIIe s.*). — 1. Affermissement du pouvoir direct, XII, 2725-29 : Simon de Tournai (XIV, 2124); Guillaume d'Auxerre (VI, 1976); Vincent l'Espagnol (Hurter, II, 301); Lanfranc (VIII, 2561-63); Alain (I, 656); Laurent l'Espagnol (Hurter, II, 251); Tancrède (*Id.*, 297); Jean le Teutonique (*Tables*, 2483); Damasus le Bolonais (le Bohémien [?], Hurter, II, 250); Barthélemy de Brescia (*Tables*, 378); Bonaguida d'Arezzo (Hurter, II, 369-70); Sinibald Fieschi (*Tables*, 2285); Henri de Suse, *Hostiensis* (2119); Durand de Mende (1078-79); Honorius III et Frédéric II (VII, 136); Grégoire IX (VI, 1805-06); Innocent IV (*Tables*, 2285). — 2. Les grands scolastiques, XII, 2729-32 : Alexandre de Halès (I, 772); Robert Grosseteste (VI, 1885-87); S. Bonaventure (II, 962; cf. XIII, 304); S. Thomas d'Aquin (XV, 650, 958-59); Humbert de Romans (*Tables*, 2146; cf. IX, 1375); l'anonyme, auteur du *De ecclesiastica hierarchia;* Duns Scot (?); Albert le Grand; Henri de Gand; Guibert de Tournai (*Tables*, 1992), Jacques de Vitry (2380). — 3. Synthèse doctrinale, XII, 2732-35 : Gilles de Rome (VI, 1358-63); Jacques de Viterbe (*Tables*, 2380). — 4. Les légistes, XII, 2735-36 : Fr. Accurse (*D. D. Can.*, I, 150-51); Pilio de Medicina (*D. D. Can.*, VI, 1499); le *Miroir de Saxe;* Jean de Viterbe; Henri de Bracton; *Coutumes du Beauvoisis* de Philippe de Beaumanoir; *le Miroir de Souabe.* — 5. Apogée de la théorie : Boniface VIII, XII, 2736-38; II, 992-1003.

3° *Période de déclin.* — 1. Maintien des anciennes positions, XII, 2738-42 : *a)* partisans du pape : Henri de Crémone (Hurter, II, 485); cardinal Lemoine (*Tables*, 2948); Agostino Trionfo (XV, 1855); Alvaro Pelayo (I, 926); Guillaume Le Maire,

évêque d'Angers; Durand de Mende (*Tables*, 1079); Hervé de Nédellec (vi, 2315); Ptolémée (ou Barthélemy) de Lucques (ix, 1062); Alexandre de Saint-Elpice (i, 786); Fr. de Meyronnes (x, 1634); Conrad de Megenberg (iii, 1155); — *b)* régaliens, xii, 2741-42. — 2. Formules nouvelles, xii, 2742-45 : *a)* Italie : Dante (*Tables*, 905); — *b)* France : Jean de Paris (viii, 840), glose anonyme de *Unam sanctam*. — 3. Thèse impérialiste, xii, 2745-46 : papes d'Avignon et Louis de Bavière (Jean XXII [*Tables*, 2445]; Benoît XII [417]; Clément VI [626]); — Auteurs : Michel de Césène (Hurter, ii, 526); Marsile de Padoue (x, 153); Occam (xi, 889-903). — 4. Grand schisme, xii, 2746-51 : *a)* Canonistes pontificaux : Gilles de Bellemère (*Tables*, 1812); Jean d'Imola (2471); Panormitanus (3415); Pierre d'Andlau (Hurter, ii, 1069); Jean de Raguse (*Tables*, 2477); Henri Institor; S. Jean de Capistran (ii, 1686); S. Antonin (i, 1450); Isidore de Milan (Hurter, ii, 1222); — *b)* Pénétration des idées théocratiques : Pierre Jacobi, Oldrado (Hurter, ii, 609), Bartolo de Sassoferato (*Id.*, 660), André d'Isernia, Balde de Ubaldis (Hurter, ii, 704), Paolo de Castro, Alexandre Tartagni (Hurter, ii, 1062), François Accolti (*Id.*, 1064), Hippolyte de Marsigli (*Id.*, 1341), Matteo d'Afflitto, Restaurus Castaldus, Jean de Montaigne; — *c)* Théoriciens du pouvoir royal, xii, 2749-50 : Pierre de Cugnières, Philippe de Maizières, Guy Pape (Hurter, ii, 1065), Antoine de Rosellis (*Id.*, 955), Michel Ulcurrano; — *d)* Modérés, xii, 2750-51 : Pierre d'Ailly (i, 642), Gerson (vi, 1313), Thierry de Niem (xv, 613), Jean de Torquemada (xv, 1235), Gabriel Biel (ii, 814), Jacques Almain (i, 895), Jean Scot Major (ix, 1661).

III. Temps modernes. — 1° *Les attaques protestantes.* — Luther, xii, 2752; cf. ix, 1310-16; *Tables*, 571 (Centuries); — Calvin, xii, 2752-53; cf. ii, 1412-13; cf. xiii, 2087-91; xv, 3860-76 (Zwingli, l'Église et l'État). — Duplessis-Mornay (*Tables*, 1077).

2° *Théologiens catholiques du XVI° s.* — L'argument des deux glaives : *a)* Les attardés : Jacobazzi (Giacobazzi) (vi, 1343); Pighi (xii, 2094); Jean Quintin (Hurter, ii, 1564); Conrad Braun (ii, 1151); Lelius Jordanus (viii, 1510); Raoul Cupers; Valenzuela; Torreblanca, xii, 2753; — *b)* Cajétan (ii, 1311 sq.; i, 727, arbitrage d'Alexandre VI); Vitoria (xv, 3142); Dominique Soto (xiv, 2423), xii, 2753-55; — *c)* Bellarmin (ii, 591-93); Suarez (xiv, 2717-21); Lessius (*Tables*, 2978); Sylvius (xiv, 2923); Jean de Saint-Thomas (*Tables*, 2481); S. François de Sales (vi, 739), xii, 2755-59.

3° *Controverses : gallicanisme et fébronianisme.* — 1. La thèse gallicane, xii, 2759-60; cf. vi, 1124-37 (gallicanisme des politiques); iv, 185-205 (articles de 1682); auteurs cités : Dominis (iv, 1668-75); Richer (xiii, 2698-702); De Marca (ix, 1987-91); Launoy (ix, 2); Bossuet (*Tables*, 471); Joséphisme et Fébronianisme (viii, 1543-44; v, 2215-24). — 2. Les théologiens pontificaux, xii, 2760-61; auteurs cités : d'Aguirre (i, 639); Sfondrati (xiv, 2011-13); A. Bianchi (ii, 812); Leibniz (*Tables*, 2945).

4° *Le pouvoir directif.* — Compromis entre la thèse du pouvoir indirect et la négation de tout pouvoir, défendue par Claude Fleury, vi, 21-23. — 1. Fénelon, xii, 2761-62; v, 2163. — 2. Gosselin, xii, 2763; cf. vi, 1498-1500. — 3. Les catholiques libéraux, xii, 2763-64; voir Lamennais, viii, 2473 sq., spécialement, 2483-99; libéralisme, ix, 526-629, *passim*.

5° *Doctrines actuelles.* — 1. Les papes : Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, Pie X, Pie XI, xii, 2765-67. — 2. Les théologiens, 2767-68. Cités : Billot, Monsabré, d'Hulst, Van Noort, d'Herbigny (voir leurs notices).

IV. Conclusions. — Trois aspects. 1. Les principes, xii, 2768. — 2. Distinction des deux pouvoirs, mais subordination du temporel au spirituel, 2768-69. — 3. Pratiquement, un seul pouvoir, spirituel, mais ayant des applications en matière temporelle, 2769-72.

Voir les articles : Église, iv, 2212-23 (Église et État); État, v, 897-905 (État et Église); Gouvernement ecclésiastique, vi, 1532-51; Tolérance, xv, 1208-23. — Billot, *De Ecclesia*, ii, *De habitudine Ecclesiae ad civilem societatem;* — Y. de la Brière, dans *D. Apol.*, t. iv, *Pouvoir indirect du pape sur les choses temporelles*, *Pouvoir pontifical dans l'ordre temporel*; — De Lubac, *Méditations sur l'Église*, c. v; — J. Lecler, *L'Église et la souveraineté de l'État*, 1946; *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, 1955; — Ch. Journet, *L'Église du Verbe incarné*, i, 1941, c. vi, p. 249 sq.

PAPEBROOH (Daniel) (1628-1714), jésuite, bollandiste. — Cité : ix, 1427 (sur l'authenticité des chartes conservées au monastère de S.-Denis); xv, 3554 (sur la prophétie dite de S. Malachie).

PAPIAS D'HIÉRAPOLIS. — Notice [G. Bardy], xi, 1944-47. — Son témoignage sur les Écritures : S. Matthieu, x, 360-61; — S. Marc, ix, 1941; — S. Jean, viii, 544, 547-48, 585-86; — Apocalypse, i, 1468-69; — S. Pierre, xii, 1762-63. — Fidélité à l'enseignement traditionnel, iv, 2122; xv, 1260, 2182; — Millénariste, x, 1761; — P. et S. Irénée, vii, 2513. — Cité : i, 1504.

Depuis l'article de Bardy, d'assez nombreuses études sur Papias ont été publiées. Voir Altaner-Chirat, *Patrologie*, p. 160. Retenons ici F.-M. Braun, *Jean le théologien*, Paris, 1959, p. 345-49 (le témoignage de Papias sur Jean dans le Prologue antimarcioniste du IV° évangile); p. 357-63 (interprétation d'Eusèbe et ce qu'il faut en retenir); et surtout M. Jourjon, art. *Papias*, dans *D. B. S.*, t. vi, 1104-09.

PAPON (Jean). — Notice [É. Amann], xi, 1947-48.

PAPOUS. PAPOUASIE. — Habitants et territoire de la Nouvelle-Guinée. Leur religion, selon Lévy-Brühl, xiii, 2201. — Missions catholiques, x, 1904, 1910, 1949, 1995.

PAPP-SZILAGYI, évêque uni de Grand-Varadin. — La formule d'absolution, d'après son *Enchiridion juris eccles. orientalis*, i, 203.

PAPUS (Dr. Gérard Encausse, dit le Mage) (1865-1916), adepte de l'occultisme. Nombreux ouvrages. Cité : x, 1590.

PAQUES (Les controverses pascales). — Étude [G. Fritz], xi, 1948-70.

Note préliminaire. Cette étude devrait être précédée de quelques indications concernant la Pâque juive, la fête de Pâques étant la fête juive transposée. Cf. v, 2183. M. Haag, de Tubingue, a consacré à *Pâque* un long article du *D. B. S.*, vi, 1120-49. L'étude comprend neuf divisions : I. Le nom et sa signification. II. Les sources bibliques. III. Les origines de la fête. IV. La Pâque dans l'Israël non centralisé. V. La Pâque dans l'Israël centralisé. VI. La Pâque postexilienne. VII. La Pâque juive. VIII. A Qumrân. IX. Dans le Nouveau Testament. Quelques extraits des trois dernières divisions éclaireront l'histoire des controverses postérieures.

Tout d'abord la typologie de la Pâque juive relativement à l'Eucharistie : « En tant que célébration rituelle de la rédemption d'Israël, la Pâque se place entre l'événement historique de celle-ci et son accomplissement eschatologique. Entre les deux, elle est l'expression permanente et effective de la fidélité divine. Nous sommes donc en droit d'appeler la Pâque un sacrement de l'ancienne Alliance, car la définition du sacrement donnée par S. Thomas s'applique parfaitement à elle : *Est commemoratio praeteriti, demonstratio praesentis et prognosticum futuri* (cf. *Sum. theol.*, III^a, q. lx, a. 3) (col. 1141) ».

En étudiant « la Pâque à Qumrân » on remarque que,

dans le calendrier, la Pâque devait se célébrer invariablement un mardi soir. Il semble bien qu'il faille distinguer à Qumrân ce repas sacré des repas ordinaires. Cette découverte permet d'apporter quelque lumière sur la date de la dernière Cène. Les Synoptiques et S. Jean sont d'accord pour fixer un vendredi la mort de Jésus-Christ; mais ils ne semblent plus l'être sur le caractère du dernier repas de Jésus. « Dans les Synoptiques, la Cène nous est présentée comme repas pascal. En Marc., xiv, 12-16 et par., Jésus ordonne à ses disciples de faire les préparatifs pour la Pâque « et ils préparèrent la Pâque » (Marc., xiv, 17 et par.). En Luc., xxii, 15..., Jésus ouvre le banquet par ces paroles : « J'ai ardemment désiré manger cette Pâque avec vous « avant de souffrir ». Chez Jean d'autre part, Jésus célèbre la Cène avant la fête de la Pâque (xiii, 1). Les Juifs n'entrent pas dans le prétoire, pour pouvoir manger la Pâque le même soir (xviii, 28). D'autres passages nous font également entrevoir que les Juifs mangeaient la Pâque le soir même du jour du crucifiement de Jésus (xiii, 29; xix, 14, 31) » (col. 1144).

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les solutions proposées pour sortir de l'*impasse*. « La question se présente à nous sous un jour nouveau depuis la découverte à Qumrân de l'ancien calendrier sacerdotal qui fixait la célébration de la Pâque invariablement au mardi. L'application de la découverte au conflit Jean-Synoptiques a été faite par Annie Jaubert (*La date de la dernière Cène*, dans *Rev. de l'hist. des religions*, cxlvi [1954], p. 140-173; *La date de la Cène*, Paris, 1957, p. 105-136). L'année de la mort de Jésus, la Pâque de l'ancien calendrier sacerdotal et la Pâque officielle auraient été célébrées à trois jours de distance, et Jésus aurait célébré la Pâque le mardi soir, veille de la Pâque dans le calendrier sacerdotal ancien. Les contradictions entre les Synoptiques et Jean relèveraient du fait que les deux se placent à deux points de vue *a priori* différents. Les deux traditions ne parlent pas de la même Pâque. C'est aussi de la Pâque de l'ancien calendrier qu'il faut entendre Marc., xiv, 12 : « Le premier jour des « Azymes, où l'on immolait la Pâque », mais les mots « où l'on immolait la Pâque » seraient dus à un glossateur qui ne comprenait plus de quelle Pâque il s'agissait. Le conflit séculaire — le dernier repas de Jésus fut-il un repas pascal ou non ? — se résoudrait donc dans ce sens qu'il fut bien un repas pascal, mais sans agneau pascal rituellement immolé.

« Ces considérations, toujours selon Annie Jaubert « (*op. cit.*, p. 111), jettent beaucoup de lumière sur les « querelles pascales postérieures. Une tradition liturgique « dans la ligne de la catéchèse palestinienne conservée « dans les synoptiques n'avait aucune raison de célébrer « la Pâque selon le jour officiel mobile (14 Nisan) — « mais selon le jour de la semaine, telle la liturgie « romaine, appuyée sur une catéchèse du type de Marc. « En défendant — avec trop de rigueur — le dimanche « pascal, le pape Victor suivait bien, comme il l'affirmait, « une tradition apostolique »... (col. 1146-47).

« Bien que l'exégèse des récits eucharistiques du N. T. semble avoir fait un pas décisif en avant, il faut toutefois maintenir que le sens du geste eucharistique de Jésus ne dépend pas du caractère pascal ou non pascal du repas dans lequel il fut inséré. C'est bien ce que vient de remarquer un spécialiste tel que H. Schürmann (*Die Gestalt der urchristlichen Eucharistiefeier*, dans *Münchener Theol. Zeitschrift*, vi [1955], p. 107-131) qui tient pour capital le fait que Jésus institua l'Eucharistie au cours d'un festin et d'un repas d'adieu... Que le repas de Jésus fût un repas pascal ou non, de toute manière ce fut un repas d'adieu, caractérisé comme tel par un don d'adieu que Jésus laissa à ses disciples. Ainsi le repas de Jésus allait prendre la place de la Pâque ancienne que Jésus avait ardemment désiré manger avec ses disciples, parce qu'elle devait devenir la Pâque eucharistique, la Pâque nouvelle, instituée par une transformation de la Pâque ancienne » (col. 1147). Cf. ici, v, 1111-12.

1° *Premières controverses : les quartodécimans.* — 1. Les quartodécimans, xi, 1948; xiii, 1445. — 2. Les documents, xi, 1948-49; cf. Méliton de Sardes, x, 540, 542-43; Apollinaire de Laodicée, i, 1505; Clément d'Alexandrie, iii, 144; Pasteur d'Hermas, vi, 2270-71. — 3. L'Église romaine, xi, 1949-51; S. Polycarpe et Anicet, xii, 2516; cf. i, 1303; xiii, 269-70; Polycrate et Victor Ier, xii, 2520; xv, 2862; S. Irénée et Victor, vii, 2396, 2404, 2438 (texte des lettres d'Irénée et de Polycrate, xi, 1949, 1950); cf. iv, 2202; xv, 1267.

2° *Deuxième siècle : premiers essais de cycles pascals.* — 1. Le problème, xi, 1951-52. — 2. Solutions : *a)* S. Hippolyte, 1952; cf. vi, 2501; xv, 1267; — *b)* Anonyme de 234, xi, 1952-53; — *c)* Le « laterculus » d'Augustalis, 1953; cf. *Tables*, 296-97; — *d) Supputatio romana vetus*, xi, 1953, 1958; — *e)* Cycles orientaux, 1953-54; cf. Denys d'Alexandrie, iv, 427; Anatole d'Alexandrie, *Tables*, 150; cité, xi, 1954, 1956, 1965, 1968. — 3. Les controverses : Pierre d'Alexandrie contre Tricentius, 1954; xii, 1804.

3° *Le concile de Nicée.* — 1. Prélude en Occident; concile d'Arles de 314, xi, 1954, 1963, 1964, 1966, 1970; cf. ii, 2040; xiii, 277. — 2. Le concile : *a)* Occasion et objet du décret, xi, 1954-56; cf. 407-08, 417; xiii, 1446; — *b)* Églises fidèles à l'usage juif, xi, 1956; cf. xiv, 1112; Audiens, i, 2266; Montanistes, x, 2369; Novatiens, xi, 844, 846; Sabbatiens, xiv, 430; — *c)* Règlement et portée du décret, xi, 1956-58; cf. iii, 2497 (S. Cyrille d'Alexandrie). — 3. Suite du décret et persistance du conflit, xi, 1958; conc. d'Antioche de 341, iv, 475.

4° *De Nicée à la réception à Rome du cycle de Denys le Petit.* — 1. Persistance de divergences entre Rome et Alexandrie, xi, 1958-59. — 2. Controverse au ve s. : *a)* Léon Ier et Cyrille d'Alexandrie, 1959; — *b)* La table de Théophile, S. Léon et Protérius, 1960-61; cf. xv, 524, 526-27; — *c)* Tentative de conciliation; cycle de Victorius, xi, 1961. — 3. Controverse au vie s. : *a)* Sous le pape Symmaque; le *Constitutum Silvestri* et le comput de Victorius, xiv, 2987; xi, 1962; — *b)* Substitution du cycle de Denys le Petit aux autres cycles, 1962-63; cf. iv, 449; viii, 594 (S. Jean Ier).

5° *Dernières controverses.* — 1. Le cycle de Victorius dans les Gaules, xi, 1963-64. — 2. Controverse avec S. Colomban, 1964-66; cf. iii, 375. — 3. Pays de Galles, xi, 1966; cf. Augustin de Cantorbéry, *Tables*, 314; Laurent de Cantorbéry, 2898. — 4. Irlande méridionale, xi, 1966-67; — 5. Irlande septentrionale, 1967. — 5. Anglo-Saxons, 1967-69; cité : S. Aidan, *Tables*, 61; S. Wilfrid, pour l'usage romain contre l'usage scot, xv, 3540; S. Colman, *Tables*, 642; Théodore de Cantorbéry, xv, 229; Egbert d'York, *Tables*, 1109; S. Adelme, i, 394; S. Bède, ii, 525.

L'article, ayant pour objet les controverses pascales, on omet ici les références concernant la liturgie de Pâques.

PAQUET (Mgr Louis-Adolphe) (1859-1942), doyen de la Faculté de théologie de Québec. Il a publié des *Disputationes theologicae seu commentaria in Summam theologicam divi Thomae*, Québec, 1919-23; *Tables*, 508.

Essence du sacrifice eucharistique, x, 1224, 1232-33, 1235; cité, 1243; — prédestination, xii, 2982; — Trinité, xv, 1805.

PAQUIER (Jules). — Ecclésiastique français (1864-1932) (cf. *Dict. pratique des Connaissances religieuses*, Supplément, 1197); collaborateur du *D. T. C.*, spécialement pour les articles *Luther* et *Mélanchthon*. Cette indication montre que l'activité littéraire de cet auteur concerne principalement le luthéranisme. La bibliographie de *Luther* indique tout d'abord la traduction de l'ouvrage du P. Denifle, *Luther et le luthéranisme*, 4 vol., 1910-13; les trois premiers dans une seconde édition, revue et augmentée, 1913-16. Le ive vol. contient la reproduction intégrale des caricatures intitulées *Abbildung des Papstums*, 1545. Cité sous les initiales D. P., ix, 1164, 1170, 1177, 1183, 1297, 1334 (bibl.); — art.

Justification, VIII, 2111-13, 2120, 2131-32, 2140, 2143-44, 2147-48; — art. *Mélanchthon*, X, 509.

Autres études : *Jérôme Aléandre*, 1900, cf. I, 695 (bibl.); — *Luther et l'Allemagne*, 1918, cf. IX, 1173, 1195; — *L'orthodoxie de la théologie germanique*, 1922, cf. IX, 1259, 1266; — *Le jansénisme*, 1909, cf. IX, 1283; *Qu'est-ce que le quiétisme?*, 1910, cf. V, 1795-96; XIII, 1537; — *La création et l'évolution*, 1932, cf. XII, 581, 584. — Un certain nombre d'articles de revues concernent Luther et le protestantisme; cf. V, 1795-96; VIII, 2129-31; IX, 1183, 1204, 1276, 1301, 1312. Voir *Luther*, bibliographie, IX, 1335.

PARA DU PHANJAS. — Théologien jésuite (1724-1797). — Notice (Hurter, V, 314-16). A publié *Éléments de métaphysique sacrée et profane* ou *Théorie des êtres insensibles*, Besançon, 1767, trad. latine *Institutiones philosophicae*, Paris, 1782. — Cité : V, 1432.

PARABOLE. — Dans le *D. B.* (IV, 2106-18), H. Lesêtre donne cette définition de la parabole : « petit récit dont les divers traits représentent, par comparaison, des réalités d'un ordre supérieur ». L'article expose les raisons d'être de la parabole et étudie ensuite les paraboles de l'A. et du N. Testament. — Le *D. B. S.* (A. George) (VI, 1149-77) présente une étude plus complète. Après une définition provisoire et le rappel des antécédents de la parabole évangélique (le mot parabole, les formes littéraires analogues), l'auteur aborde l'étude des paraboles des synoptiques (terminologie; inventaire; travail littéraire de la tradition : forme littéraire des paraboles de Jésus); vient ensuite l'étude des paraboles de Jean (terminologie, inventaire, forme littéraire, genre figuré, authenticité). Enfin, commentant le message des paraboles, on y distingue l'enseignement des évangélistes de celui de Jésus, pour conclure par le but des paraboles. — La bibliographie complète celle de H. Lesêtre.

PARACELSE (Théophraste Bombast von Hohenheim, dit) (1493-1541), médecin et alchimiste suisse. Interprétation mythique de la Trinité, XV, 1780; cité, 542.

PARACLET. — Nom donné par Notre-Seigneur au Saint-Esprit, V, 684, cf. 758, 801; I, 2123-24; III, 1009, 1011; IV, 2175-76; VIII, 571; XI, 1200. — Application du mot à Mahomet, IX, 1575-76. — Voir *D. B.*, IV, 2118-19.

PARADA (François-Rodriguez). — Notice [A. Teetaert], XI, 1970.

PARADA (Michel de). — Notice [A. Teetaert], XI, 1970.

PARADIS (Léonard). — Notice [J. Carreyre], XI, 1971.

PARADIS. — Ce mot nous vient, par le latin et le grec, du perse; c'est le mot *pairidaêta*, devenu en hébreu, *pardês*. Cf. F. Vigouroux, *D. B.*, IV, 2119. Il signifie proprement verger, parc, jardin : signification donnée au jardin de l'Éden, *paradis terrestre*, où Dieu avait placé Adam et Ève avant leur faute, voir *Tables*, 30. Dans le N. T., une signification nouvelle est donnée au mot paradis; il s'emploie en grec et en latin pour désigner le séjour de Dieu et des élus, le ciel. Voir *Ciel*, II, 2480, 2485, 2488, 2491. Le mot, d'ailleurs, n'existe dans le N. T. que trois fois, Luc., XXIII, 43; II Cor., XII, 4; Apoc., II, 7. L'exégèse de ces trois textes a été fait par É. Cothenet dans le *D. B. S.*, VI, 1213-19, en conclusion d'une étude plus générale sur le Paradis : I. Dénomination. II. Site. III. Parallèles dans l'Ancien Orient. IV. Attente d'une transformation paradisiaque de la Palestine. V. Le Paradis dans le judaïsme (VI, 1177-1213). — On voudra bien se reporter à ces articles scripturaires.

PARAGUAY. — République de l'Amérique latine, I, 1081-87, 1099, 1105-06. — Les réductions, V, 495; XIV, 2296; cf. XV, 3421. — Missions, X, 1890, 1948, 1995; cf. 2549 (Histoire des missions par Muratori). — Représentation diplomatique du pape, XI, 1921.

PARALIPOMÈNES (Livres des). — Étude [A. Clamer], XI, 1971-94. — 1° *Nom.* — Complément aux livres de Samuel et des Rois, appelé aussi par S. Jérôme « Chroniques », XI, 1971-72; cf. rapports avec Esdras-Néhémie, V, 533-34, 536, 541; VIII, 1586.

2° *Contenu.* — 1. Listes généalogiques (d'Adam à la mort de Saül), XI, 1973; cf. *I-II Reg.*, XIII, 2777-78. — 2. Hist. de David, XI, 1973; cf. XIII, 2777-80. — 3. Hist. de Salomon, XI, 1973-74; cf. *III Reg.*, XIII, 2806-07. — 4. Hist. des rois de Juda, XI, 1974-76; cf. XIII, 2807-12.

3° *But.* — 1. Avant tout religieux, XI, 1977-79; cf. XIII, 2807-12, 2832-42. — 2. Politique et dynastique, XI, 1979; XIII, 2830-32.

4° *Composition.* — 1. Sources canoniques, XI, 1980-81; cf. XIII, 2818-19. — 2. Sources non canoniques et diverses, XI, 1981-84; XIII, 2789-91, 2817-30.

5° *Auteur et date.* — Voir ci-dessus, Esdras et Néhémie; date relativement récente, XI, 1984-86.

6° *Texte et versions.* — 1. Hébreu, XI, 1986; *III-IV Reg.* et *II Paral.*, XIII, 2842. — 2. Grec, XI, 1986-87; cf. XV, 2703, 2704, 2706, 2709-10. — 3. Syriaque, XI, 1987; XV, 2720. — 4. Latin, XI, 1987; XV, 2724, 3483. — Quelques rapprochements de textes : *I-II Reg.*, XIII, 2784, 2786, 2788, 2797, 2803-04; *III-IV Reg.*, 2810, 2812-13, 2818-19, 2832; — *Ps.*, 1099, 1101, 1106; — S. Paul (vocabulaire), XI, 2392, 2439.

7° *Valeur historique.* — État de la question : éléments de solution, omissions, additions, divergences, XI, 1987-93.

8° *Doctrine.* — Cf. *supra*, §, But religieux, et VIII, 1617-68 (judaïsme).

Voir aussi : S. Augustin, XII, 2885, 2894 (textes intéressant grâce et prédestination); — S. Jérôme, VIII, 945 (textes difficiles); — Origène, XI, 1497; — Théodore de Mopsueste, XV, 245; — Théodoret de Cyr, 309; — « Paralipomènes de Baruch », I, 1489.

NOTE. — On consultera l'article de A.-M. Brunet dans le *D. B. S.*, VI, 1220-1261. L'auteur insiste sur l'unité des Chroniques et d'Esdras-Néhémie (1228-31), sur les sources canoniques et extracanoniques du Chroniste, ce qui permet d'établir la valeur historique du récit et l'époque de sa composition. Néanmoins, cette histoire « est coulée dans un « genre littéraire » particulier qui ne répond pas entièrement à notre conception moderne de l'histoire. Comme les anciens historiographes, notre auteur s'intéresse avant tout à l'histoire religieuse. Cette attitude lui est imposée par l'aspect spécial du passé d'Israël qu'il entend envisager : la théocratie. »

« ... Le Chroniste est habituellement fidèle à ses sources bibliques. Cette fidélité va quelquefois jusqu'à la minutie. Par ailleurs, il se permet toutefois de manifester une grande liberté à leur égard. Or les traditions nouvelles qu'il insère dans II Chron., X-XXXVI, et qui transforment quelquefois la vision de l'histoire telle que la présentait le livre des Rois, comportent toujours un enseignement ou mettent en relief une doctrine religieuse. C'est, de toute évidence, le cas de ces récits qui ont pour but de montrer l'exercice de la justice rétributive; et c'est encore celui des compléments liturgiques qu'on retrouve dans les diverses notices des rois fidèles. Cette constatation doit s'étendre à l'ensemble des modifications que le Chroniste a apportées aux textes historiques antérieurs... »

« Le Chroniste se propose avant tout de présenter un enseignement religieux, auquel tout est subordonné dans son œuvre : les faits historiques eux-mêmes, qu'ils soient puisés dans les récits bibliques ou dans les traditions extérieures à la Bible, sont au service de cet enseignement. »

« L'œuvre du Chroniste appartient donc à un genre littéraire particulier, où les faits passés sont au service d'une doctrine. Il ne faudrait pas cependant conclure de là qu'elle n'apporte rien à l'historien. Elle a conservé, au contraire, même dans ses parties inspirées par des sources extra-bibliques, maints détails offrant toutes les garanties d'historicité... Quant aux livres d'Esdras et de Néhémie, ils renferment le rapport d'Esdras et le mémoire de Néhémie. C'est dire leur importance. Si certaines portions de ces écrits ont été retravaillées, la critique devra essayer de découvrir ce travail, mais

l'on pourra être assuré, en tout état de cause, qu'ils demeurent des documents inestimables. »

« Pour saisir dans sa totalité l'enseignement que Dieu nous transmet dans I-II Chron. et Esdr.-Neh., il importe de ne point faire abstraction des renseignements historiques de grande valeur que cet ensemble littéraire nous livre : l'Esprit divin a sans doute voulu combler ainsi le vide de l'histoire de la révélation qui va de l'exil au IVe s. et même conserver plusieurs détails des premières phases de l'histoire sainte. Cependant il ne faudrait pas pour autant considérer l'œuvre du Chroniste comme de simples « paralipomènes ». « Plus qu'aucun « autre des livres historique de l'A. T., le livre du Chro- « niste a l'intention de tourner les regards de ses lecteurs « vers Celui que le prophète Ézéchiel appelait le « seul « berger », « David, mon serviteur » (Ez., XXXVI, 22), « le vrai juste » de Jérémie (XXIII, 5), « l'enfant » d'Isaïe « (IX, 5), « celui qui doit être le chef suprême d'Israël » « (Mich., V, 1), c'est-à-dire vers le Christ, l'apogée et le « terme final d'Israël qui, par sa vie et par sa mort, « jetterait les bases d'une théocratie, qu'aucun adversaire « ne pourra jamais anéantir » (A. Noordtzij, *Les intentions du Chroniste*, dans *Rev. bibl.*, XLIX [1940], p. 168) » (col. 1258-60).

De la bibliographie, retenons les plus récents commentaires : A. Noordtzij, *De Boeken der Kronieken*, I-II, Kampen, 1937-38; — J. Göttsberger, *Die Bücher der Chronik oder Paralipomenon*, dans Feldmann-Herkenne, *Die Heilige Schrift des Alten Testaments*, Bonn, 1939; — G. Ricciotti, *Cronache o Paralipomeni*, dans *La Sacra Bibbia...* a cura Istituto Biblico di Roma, III, *I libri istorici*, 2, Florence, 1948, p. 11-174; — M. Rehm, *Die Bücher der Chonik* (Echter-Bibel), Würtzbourg, 1949; — L. Marchal, *Les Paralipomènes*, dans *La Sainte Bible*, Pirot-Clamer, IV, 1949, p. 7-252; — H. Bückers, *Die Bücher der Chronik* (Herder-Bibelkommentar), Frib.-en-Br., 1952; — H. Cazelles, *Les livres des Chroniques*, dans *La Sainte Bible* (École biblique de Jérusalem), 1954; — K. Galling, *Die Bücher der Chronik, Esra, Nehemia (Das Alte Testament Deutsch)*, Gœttingue, 1954; — W. A. L. Elmslie, *The First and Second Books of Chronicles*, dans *The Interpreter's Bible*, III, New York, 1954, p. 338-548; — W. Rudolph, *Chronik-Bücher*, dans Eissfeldt, *Handbuch zum Alten Testament*, Tubingue, 1955; — É. Dhorme, *Premier livre des Chroniques. Deuxième livre des Chroniques*, dans *La Bible*, I. L'Ancien Testament, 1 (Bibliothèque de la Pléiade), 1956, p. 1252-1467 (*Introduction*, p. XCVIII-CIX).

PARALYTIQUE (Guérison du). — Représentation antique, II, 235; — sa signification, 241.

PARAPINACE (Michel VII Doucas, dit). — Voir *Michel VII*, *Tables*, 3208.

PARASCANDOLI (Junipère). — Notice [A. Teetaert], XI, 1994-95.

PARCIMONIE. — La *parvificentia*, contraire de la *magnificentia*, effet de la crainte des difficultés, III, 2019.

PARDULUS. — Évêque de Laon († 856). Cf. Hurter, I, 809. A été mêlé aux controverses prédestinatiennes contre Gottschalk. On ne possède de lui qu'une lettre à Hincmar et des fragments de lettre sur l'affaire de Gottschalk. Cité : XII, 2908, 2915-16, 2919-20, 2934 (bibl.); XIII, 1081, 1083.

PAREAMAKEL (Thomas). — Prêtre syro-malabare, administrateur de Cranganore, XIV, 3128, 3131, 3139-40.

PARENTE (Pietro). — Théologien italien, ancien professeur à la Faculté de théologie du Latran. Né le 16 févr. 1891, archevêque de Pérouse, assesseur du Saint-Office; aujourd'hui cardinal.

L'œuvre théologique de Mgr Pietro Parente peut être partagée en trois sortes de production : opuscules de recherches métaphysiques, conférences ou études théologico-apologétiques, et ouvrages proprement théologiques. Signalons *Il domma cristiano*, Rome, 1948; *Dio e l'Uomo*, 1946, *Dizionario di teologia dogmatica*, 1943; *Collectio theologica romana ad usum seminariorum*, 7 traités : I. *Theologia fundamentalis*. II. *De Deo uno et trino*. III. *De Verbo incarnato*. IV. *De creatione universali*. V. *Anthropologia supernaturalis (De gratia et virtutibus)*. VI. *De sacramentis*. VII. *De novissimis*. Un dernier ouvrage, *L'Io di Cristo* (1955), a étudié d'une façon fort heureuse la psychologie du Christ. — Cité aux *Tables*, 2649, 2651, 2653.

PARENTÉ (Empêchements de). — Notice [F. Cimetier], XI, 1995-2003. — 1. Naturelle ou consanguinité : empêchement de mariage, XI, 1995-98; *Tables*, 1172. — 2. P. par alliance : affinité et honnêteté, XI, 1998-2001; *Tables*, 1166, 1170. — 3. P. légale ou adoption, XI, 2001-02; *Tables*, 1166. — 4. P. spirituelle, XI, 2002-03; *Tables*, 1178. — Dans le *D. B. S.*, VI, 1261-91, *Parenté en Israël*.

PARENTS (Devoirs des). — Ces devoirs exposés, XI, 2003-23 [E. Vansteenberghe], ont été présentés dans la synthèse concernant la famille, *Tables*, 1425-27.

PARENTUCELLI (Thomas). — Voir *Nicolas V*, *Tables*, 3308.

PARESSE. — Étude [E. Vansteenberghe], XI, 2024-30. — 1. La *pigritia*, notion, nature, gravité et remèdes, 2023-25; cf. P. intellectuelle, manque de tempérance, XV, 98, 1005; — manque de prudence, XIII, 1066. — 2. *Acedia*, P. dans la vie surnaturelle, XI, 2026-28; cf. XII, 1165; — et laxisme, IX, 38; cf. P. eschatologique des Thessaloniciens, XV, 594-96. — 3. P., péché capital et fautes qui en dérivent, XI, 2028-30; II, 1689-92; XIII, 930.

PARETO (Vilfredo). — Sociologue italien; cité : XII, 1461.

PAREXA ou **PAREJA** (François). — Notice [A. Teetaert], XI, 2030.

PARGOIRE (Jules). — Notice [R. Janin], XI, 2030. — Sur l'iconoclasme, VII, 577-78, 583-84, 588, 590. — Sur l'épiclèse, V, 212, 261. — Sur Justinien, VIII, 2278. — Léon le Sage, IX, 384. — Église byzantine et primauté, XIII, 360. — Messe des présanctifiés, 83. — Schisme byzantin, XIV, 1323, 1334. — Sur Mélèce Syrigos, 3165, 3168-69 (bibl.). — Cité : XII, 1345.

PARI. — Définition et moralité, I, 697-98. — P. et marché à terme, II, 1111. — Voir à *Pascal*, le « pari » de Pascal.

PARIAS. — Les parias, aux Indes, étaient des individus du dernier degré de l'échelle sociale, hors caste, et rejetés de la société des Hindous. — Difficulté d'évangélisation, IX, 1706, 1712, 1717-18, 1732-33.

PARIBENI (Joseph). — Avocat et professeur de droit canonique à Florence au moment du synode janséniste de Pistoie. Cité : XII, 2176, 2179.

PARIS. — Personnages ayant porté ce nom. Le *D. T. C.* a consacré une notice à : 1. PARIS (Anselme de) [J. Carreyre], XI, 2031. — 2. PARIS (Bernardin de) [A. Teetaert], 2031; *D. H. G. E.*, VIII, 797. — 3. PARIS (Daniel de) [A. Teetaert], XI, 2031. — 4. PARIS (Édouard de) [A. Teetaert], 2031-32. — 5. PARIS (François de) [A. Teetaert], 2032; VI, 832. — 6. PARIS (François de), ou *le diacre Paris* [J. Carreyre], XI, 2032-34; cf. X, 2392; *Tables*, 812. — 7. PARIS (Héliodore de) [A. Teetaert], XI, 2034. — 8. PARIS (Hyacinthe KERVER, en religion H. de). Deux notices : [P. Édouard d'Alençon], VIII, 2352-53; [A. Teetaert], XI, 2034; cf. II, 1943. — 9. PARIS (Jacques de), *Tables*, 2380. — 10. PARIS (Mathieu) [É. Amann], XI, 2035-38; sur le 1er concile de Lyon, IX, 1362, 1364-67, 1370, 1372.

Ont été recensés ailleurs : Guillaume de Paris, *Tables*, 1999; — Jean de Paris (Jean Pointlane, Jean Quidort), *Tables*, 2476, 2477; — Yves de Paris, XV, 3640.

PARIS (Gaston). — Littérateur et érudit français (1839-1903), a laissé d'importants travaux sur la littérature du Moyen Age, notamment *Les Miracles de Notre-Dame*, 7 vol., 1876-83; *Poèmes et légendes du Moyen Age*, 1900.

Cité : sur la légende des SS. Barlaam et Josaphat, II, 415-16; — sur la véracité en matière scientifique, XV, 2685.

PARIS (Ville et Église de). — Université, XV, 2231, avec ses maîtres célèbres du XIIIe s. : Alexandre

de Halès, I, 773; — Albert le Grand, 666; — S. Thomas, XV, 623, 626; — Duns Scot, IV, 1866. — Voir aussi Sorbon (Robert de) et Sorbonne (origines), XIV, 2383, 2385. — Diocèse dépendant de Sens, érigé en métropole par Grégoire XV, XIV, 1213; — l'Église de Paris et l'Immaculée Conception, VII, 1036 (cité à plusieurs reprises).

Évêques ayant marqué spécialement leur passage sur le siège de Paris : S. Germain, *Tables*, 1804; — Odon de Sully, XI, 942; — Pierre Lombard, XII, 1948; — Maurice de Sully, XIII, 162-63; — Tempier, XV, 99; — Hardouin de Péréfixe, III, 93; — Harlay de Champvallon, *Tables*, 2019; — Pierre de Marca, IX, 1987; — Noailles, XI, 678; — Affre, I, 527; — Darboy, IV, 141; — Sibour, IX, 578, 582.

Conciles. — Voir *Tables*, 728, 742 (Sens). — Sur les collections *Parisiensis* (1ª, 2ª, 3ª, 4ª) et la *Summa parisiensis*, cf. *D. D. Can.*, VI, 1222-31; *Tables*, 912.

PARISIÈRE (Jean-César ROUSSEAU DE LA). — Notice [J. Carreyre], XI, 2038-39.

PARISIS (Pierre-Louis), évêque de Langres, puis d'Arras. — Notice [C. Constantin], XI, 2039-40. — Lutte pour la liberté de l'enseignement, IX, 566, 571-74, 584, 587, 605; cf. X, 2350-52; XV, 2801.

PARISOT (Jean). — Bénédictin de Ligugé, né à Plombières (Vosges), le 18 janv. 1861, mort à Nancy, le 6 janv. 1923. Orientaliste, il collabora au *D. B.* et aux premiers fascicules du *D. T. C.* — Cité sur les chorévêques : X, 124.

PARISOT (Pierre Curel) ou *Père Norbert* ou encore *Abbé Platel*. — Notice [É. Amann], XI, 2040-43. — Cité : réponse à L. Patouillet, 2252; — Église d'Utrecht, XV, 2411.

PARISOT (Robert). — Historien, né et mort à Nancy (1860-1931), auteur de l'ouvrage *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, Paris, 1899. — Cité : XI, 510, 513.

PARJURE. — Faux serment ou violation de serment. — A l'art. *Serment*, trois indications : S. fictif, XIV, 1944; — contre la vérité, 1948-49; — contre la justice, 1949-50. — Voir aussi *Témoignage (Faux)*, XV, 82-88; *Témoins* (Devoirs des), 92-94. — Contraire à la vertu de religion, XIII, 2312. — P. et pénitence publique, XII, 881; — et cas réservé, 897, 900, 903; — et pénitentiels, 1163, 1167. — Cf. XV, 819, et *D. D. Can.*, VI, 1232-34.

PARKER (Mathew) (1504-1575). — Né à Norwich, théologien anglais, d'abord prêtre catholique, il s'intéressa à la Réforme et devint chapelain de Henri VIII. La reine Élizabeth le fit archevêque anglican de Cantorbéry et primat d'Angleterre (1559). Il ne put empêcher la scission des protestants anglais en anglicans et puritains.

A propos de la validité des ordinations anglicanes, I, 1289; XI, 1156-59, 1163, 1187-91. — Cité : VII, 1558; IX, 112; XV, 2735.

PARKER (Théodore). — Un des initiateurs de l'Église unitarienne d'Amérique (1810-1860). — *Cité* : XV, 2166-67, 2169-71.

PARMÉNIDE. — Philosophe grec du VIᵉ s. avant J.-C. De son poème, *De la nature*, il ne reste que 160 vers. — Son panthéisme, I, 2200-01; XI, 1861, et cependant deux principes pour expliquer le mal, IX, 1682. — P. et S. Thomas, XV, 643, 835-36, 840, 843, 853, 1012, 1114. — Cité : XII, 2263, 2272.

PARMÉNIEN DE CARTHAGE. — Chef des donatistes en 362. — Lutte contre S. Optat de Milève, IV, 1690, 1708-10, 1723-24; XI, 1079-80. — P. et Tyconius, XV, 1932.

PARMENTIER (Antoine). — Notice [J. Carreyre], XI, 2043.

PAROCCHI (Maria-Lucido, cardinal). — Cardinal-vicaire de Rome (fin du XIXᵉ s.). Sur la spiritualité des jésuites, VIII, 1100-01, 1103.

PARODI (Dominique). — Philosophe français (Gênes, 1870 - Paris, 1955), auteur d'ouvrages à tendance idéaliste : *Traditionalisme et démocratie*, 1909; *Le Problème moral et la pensée contemporaine*, 1910; *Les bases psychologiques de la vie morale*, 1928; *Du positivisme à l'idéalisme*, 1930, etc. — Cité à propos de Durkheim sur l'origine de la religion : XIII, 2220.

PAROISSE. — Le *D. D. Can.* consacre (VI, 1234-48) un article à *Paroisse*. Le *D. T. C.* n'a envisagé que quelques points particuliers.

Charge d'âmes, I, 1111; — catéchismes, II, 1927-31; — curé, III, 2429; cf. *Tables*, 883-88, et XIII, 153; — messe paroissiale, dimanche, IV, 1337-39; — domicile paroissial, 1656; — pouvoir administratif des évêques, V, 1715-16; — interdit, VII, 2281 (juridiction du curé, VIII, 1980); — paroisse et propre curé du mariage, XIII, 748; — titre liturgique, XV, 1152. — Voir *Conseils paroissiaux*, *Tables*, 798.

PAROLE. — Révélation, parole de Dieu : l'homme, XIII, 2582; — transmission apostolique (orale) de la Révélation, XV, 1254-56; — comment recevoir la parole?, VIII, 271. — La « Parole », facteur constitutif de l'Église (Zwingli), XV, 3848-50.

En exposant l'ecclésiologie de K. Barth, Ch. Journet cite « Parole de Dieu, tâche de la théologie », dans *Parole de Dieu et parole humaine*, Paris, 1933, où il croit découvrir la situation réelle des pasteurs et des théologiens et la détresse essentielle de leur théologie, détresse caractérisée par trois propositions : *Comme théologiens, nous devons parler de Dieu. — Mais nous sommes des hommes et, comme hommes, nous ne pouvons parler de Dieu. — Nous devons connaître ce double état (notre devoir et notre impuissance) et par là-même rendre gloire à Dieu. Tel est notre embarras* (p. 196). Cela dans *l'Église du Verbe incarné*, II, 1952, p. 1142.

PAROUSIE. — Étude [J. Chaine], XI, 2043-54. — 1° *La parousie.* — 1. Le nom et son emploi dans le N. T., 2043-45; cf. XV, 596.

Les auteurs du N. T. et la Parousie : S. Matthieu, X, 370-82; — S. Marc, IX, 1954-56; — S. Luc, 995-97; — S. Jean, VIII, 579-80; épîtres, 592; — S. Paul, Rom., XIII, 2888-90; — Philippiens, XII, 1431-32; — Timothée et Tite, XV, 1070-71, 1087; — Thessaloniciens et I Corinthiens, XI, 2388-2408; cf. XV, 584-85, 594-609; — S. Pierre, XII, 1770-71, 1790-91; — Apocalypse, I, 1478-79. Ces textes utilisés dans l'article.

2. Signes de la parousie, XI, 2045-46. — 3. Temps de la parousie : *a)* dans les évangiles, 2046-50 (précisions relatives à la thèse eschatologique); — *b)* dans les épîtres et l'Apocalypse, 2050-53. — 4. Réponses de la Commission biblique relatives à l'interprétation des textes concernant la parousie, 2053-54.

2° *Questions connexes.* — 1. L'apostasie avant la P., XI, 2392; XV, 599-600; cf. l'Antéchrist, *Tables*, 179. — 2. Résurrection, XIII, 2519-20, 2539. — 3. Jugement général, VIII, 1756-59, 1761-65; cf. XIII, 1175. — 4. Le jour de la P. et la science de Jésus-Christ, VIII, 1259-61; XIV, 1631-65.

3° *Erreurs doctrinales.* — Le millénarisme, X, 1760-63, cf. *Tables*, 3214. — Le montanisme et la venue de la Jérusalem céleste, X, 2359.

Dans le *D. B. S.*, A. Feuillet a consacré une longue étude à la *Parousie* (VI, 1331-1419). — I. Introduction : Les deux aspects, philologique et exégétique, du problème de la Parousie. — II. Les Évangiles synoptiques. — III. Les Actes des Apôtres et l'Épître de S. Jacques. — IV. Les Épîtres pauliniennes. — V. Les Épîtres de S. Pierre et de S. Jude; l'Épître aux Hébreux. — VI. Les écrits johanniques. — VII. Conclusions. — Une abondante bibliographie clôt l'article.

Il ne sera pas inutile de transcrire quelques conclusions empruntées à ce travail qui complète heureusement l'article de Chaine.

« 1. L'attente de la parousie joue dans le christianisme primitif un rôle essentiel et se maintient d'un bout à l'autre du N. T... Le N. T. ne nous livre pas une doctrine abstraite, mais un message lié intrinsèquement à une histoire du salut qui a eu un commencement, qui se développe et qui est orientée vers une fin fixée dès l'origine : le triomphe de Dieu et de l'humanité sur toutes les forces du mal.

« Il résulte de là que l'attente de la Parousie n'est pas rejetée à l'arrière-plan, ni même, à proprement parler, concurrencée par une autre perspective qui se fait jour de plus en plus nettement : celle d'une rencontre avec le Christ aussitôt après la mort. En effet, cette dernière aspiration, pour importante qu'elle soit, n'est pas la grande espérance des auteurs sacrés du N. T. Le point de vue de ceux-ci est essentiellement théocentrique et communautaire; c'est dire qu'ils gardent constamment les yeux tournés vers la réalisation ultime des plans divins du salut et vers cet aboutissement suprême de l'histoire religieuse de l'humanité que constituent l'avènement glorieux du Sauveur et la résurrection générale des morts... *En réalité, c'est la conviction de la proximité de la Parousie qui, bien comprise, donne son sens religieux véritable à l'histoire de l'humanité telle qu'elle se déroule actuellement.* Du point de vue de Dieu, l'Incarnation rédemptrice a opéré un tournant décisif dans l'histoire de l'humanité : nous sommes arrivés au dernier stade (qui pourra être fort long)...

« 2. Si l'espérance de la Parousie s'affirme dans tous les écrits du N. T., c'est cependant à des degrés et sous des formes divers... [Il semble] que l'apocalypse synoptique, de caractère très archaïque, n'a pas une portée aussi précise que les descriptions des Épîtres aux Thessaloniciens... En outre, dans les grandes Épîtres pauliniennes, Épîtres de la captivité et à plus forte raison Épître aux Hébreux, l'eschatologie n'est pas exprimée dans les mêmes termes que dans les Épîtres aux Thessaloniciens... La modification la plus remarquable a consisté en une diminution constante de la tension eschatologique, du moins si on se donne comme point de départ les Épîtres aux Thessaloniciens... Deux facteurs intimement liés ont contribué à cette diminution. Tout d'abord les chrétiens ont fait l'expérience, riche d'enseignements, du délai de la Parousie; ils ont compris alors de façon de plus en plus nette que la proximité de la fin, donnée essentielle à la nouvelle religion, n'est pas une question de date, mais une affirmation théologique : la fin ou le Seigneur sont proches parce que l'incarnation du Fils de Dieu, sa résurrection, son exaltation céleste ont conduit l'histoire religieuse de l'humanité presque au terme de son achèvement. En outre, la Parousie se faisant attendre, les croyants et leurs guides spirituels ont pris une conscience de plus en plus vive de l'importance des biens eschatologiques que le Christ leur octroie dès maintenant... Le même S. Paul qui enseignait aux Thessaloniciens : vous ressusciterez lors de la Parousie, dit aux fidèles de Colosses et d'Éphèse : déjà vous êtes ressuscités avec le Christ...

« 3. La manière dont s'est exprimée l'espérance de la Parousie a donc varié... Il convient donc de faire très large dans les textes la part de la présentation littéraire : le langage essentiellement symbolique de la prophétie et de l'apocalyptique qui regardent vers l'avenir n'est pas celui de l'histoire qui raconte le passé...

« Beaucoup d'auteurs vont plus loin. Ils estiment que le caractère apocalyptique du message chrétien, tel qu'il s'exprime surtout dans les Évangiles synoptiques, ne vient pas de Jésus, mais de la première communauté apostolique. » A. Feuillet rappelle ici les hypothèses avancées par J. A. T. Robinson. Nous ne nous y attarderons pas : « les textes étudiés objectivement ne conduisent pas à des conclusions semblables... » On n'a pas le droit d'avancer à la légère que la pensée de Jésus aurait été déformée. Voici la conclusion de A. Feuillet : « La solution des questions difficiles soulevées par les textes néotestamentaires relatifs à la Parousie n'est pas, à notre avis, à chercher avant tout dans cette direction, mais dans une exégèse plus approfondie et une intelligence meilleure des passages obscurs, à la double lumière de l'A. T. et des explications ultérieures. Si le Quatrième Évangile nous donne de l'eschatologie du N. T. la conception qui est demeurée celle de l'Église, on est en droit de penser que les données eschatologiques des Synoptiques ont déjà fondamentalement le même sens... » (col. 1411-14, *passim*).

d'Arnauld, xi, 2086-87; cf. vi, 917; viii, 504; xi, 491-93 (Nicolaï). — 2. La quatrième, transition entre dogmatiques et morales, 2087-88; cf. vi, 2038 (Hallier); ix, 48. — 3. Provinciales morales (de la 5e à la 10e), xi, 2088-93; xv, 965; cf. ix, 47.

Auteurs incriminés (par ordre alphabétique) : Annat (François), cf. *Tables*, 172; — Barry (Paul de) (Hurter, iii, 1219); — Bauny, cf. *Tables*, 387; — Bilie; — Binet, ii, 899; — Caramuel, *Tables*, 522-23; xiii, 492; — Caussin, 560; — Cellot, *Tables*, 568; — Diana, 962; — Erade; — Escobar, 1210; v, 520-21; xiii, 491-92; — Géraud; — Le Moyne, *Tables*, 2951; x, 2516-18.

Autres auteurs indiqués à propos des *Provinciales :* Amico, i, 1112-13; ix, 65-66; — Concina, 575-76; — Daniel, iv, 104; xiii, 550-552; — Magni, ix, 1563-64; — Marandé, 1937; — de Moya, x, 2515-16 (Hurter, iv, 611-13); i, 730; ix, 54; *Tables*, 3266; — Nouet, xi, 811; ix, 50; — Reginaldus, xiii, 2117; — Rigoleuc, 2707; — Sa, xiv, 427; — Sanchez (Thomas), 1080-84; — Sirmond (Ant.), 2185; — Tamburini, xv, 37; — Viva, 3146; ix, 75, 83.

4. De la 11e à la 18e Provinciale, xi, 2093-98 (Pascal se défend); — *Lettre d'un avocat* (Pascal), 2099. — 5. Suite des *Provinciales :* action des curés de Paris, *Apologie pour les casuistes* (Pirot), *Écrits des curés*, 2099-2101; cf. i, 729; ix, 48-51; xi, 636-37; xiii, 514-18. — 6. Les Provinciales condamnées, i, 729; xi, 2101; xiii, 530.

Citées : v, 2160-61; xii, 266, 2192; xiii, 509-10.

5° *Questions posées par les Provinciales.* — 1. Concernant l'auteur : aidé de collaborateurs (?), — sa sincérité, — sa théologie dogmatique et morale (cf. *infra*), xi, 2101-04. — 2. Ne pouvant accepter la morale des jésuites, a-t-il calomnié en falsifiant les textes?, 2104-09. — Exposées en français, les Provinciales ont-elles nui à la religion?, 2109-10.

III. L'Apologie ou Les Pensées. — *I. Aspects généraux.* — 1. Quand et comment Pascal fut-il amené à cette Apologie, xi, 2111. — 2. Publication et établissement du texte : édition de Port-Royal, 2111-13; — autres éditions, 2113-14. Cf. *infra*, Voltaire et *Les Pensées*, § VI. — 3. Plan : problèmes posés par le plan des *Pensées*, solutions, 2114-16.

II. Inspiration générale des Pensées. — 1. Expression d'un doute (?), xi, 2116-17; cf. iv, 1816-18; x, 2341; xii, 1916; xiii, 1723. — 2. Inspiration protestante (?) (opinions de Vinet, Sabatier, Souriau, etc.), xi, 2117-18. — 3. Apologie du jansénisme (?) (débat Allais-Souriau), 2118-19; — influencée par le jansénisme, iv, 803. — 4. Selon Pascal, apologie réelle du christianisme, xi, 2119-21; cf. i, 1541. Voir ci-après, § Analyse des *Pensées*. — 5. Sources des *Pensées*, xi, 2121-22.

III. Analyse des Pensées. — Orientation générale : la conversion des « libertins ».

Ces libertins du xviie s. (xiii, 1720-24), sans esprit agressif contre le christianisme, mais sans philosophie bien déterminée, « ont besoin de démonstration d'une autre espèce, mais aussi certaine que celle de la géométrie ». Cf. xi, 2122-23.

On ne peut donner ici que les idées très générales de l'apologie pascalienne, dont l'étude de C. Constantin a su relever et présenter très objectivement les multiples considérations :

1° *Première partie de l'Apologie : préparation de l'âme à recevoir la démonstration de la vérité chrétienne.* — 1. Le problème de la religion se pose à tout homme sensé, xi, 2123-24. — 2. Pascal pose « le problème » de l'homme : au point de vue de la connaissance, du bonheur auquel il aspire, de sa société qu'il est incapable d'organiser, l'homme se résume en contradictions; mais sa misère ne saurait lui cacher sa grandeur, 2124-30. — 3. Seule la religion chrétienne résout l'énigme de l'homme; impuissance des philosophies, des autres religions; seul Jésus-Christ apporte le remède, 2130-32.

2° *Deuxième partie : Démonstration directe de la vérité du christianisme et de la divinité de Jésus-Christ.* — 1. La vérité religieuse est au-dessus du monde de la pensée : qui se tient dans l'ordre de la pensée et du raisonnement n'aboutira qu'à une notion de Dieu incertaine et inutile; qui se place dans l'ordre du cœur inspiré par la grâce de Dieu possède de Dieu une connaissance certaine et utile, laquelle se fait par Jésus-Christ, xi, 2132-36. — 2. Moyens à prendre : *a)* sortir de l'indécision : le *pari* (les hypothèses); — *b)* l'inspiration (la grâce), l'étude des preuves, la coutume (vivre sa foi), 2137-40.

3° *Deuxième partie (suite) : l'étude des preuves.* — 1. Preuves par les faits : leur force démonstrative, xi, 2140-41. — 2. Preuves directes et positives : *a)* Écritures, véracité et concordance dans la réalisation des prophéties en Jésus-Christ, 2141-46; viii, 1905; — *b)* Miracles, valeur probante et discernement, xi, 2146-49; cf. iii, 2295; — *c)* Perpétuité de la religion et sens de l'histoire du monde, xi, 2149-50 (xiii, 1737); — *d)* Divinité du Christ, prouvée par l'histoire juive et l'Écriture, et par la personnalité même du Christ, xi, 2150-52; — *e)* L'établissement de l'Église malgré ses impossibilités humaines, 2152-53; — *f)* L'action de Jésus sur les âmes, 2153, et enfin — *g)* la transcendance de la religion catholique par rapport aux autres religions, 2153-54; cf. vi, 318-19 (nécessité d'une étude approfondie).

Il reste à formuler un jugement sur ces doctrines ou affirmations de Pascal. C'est ce que fait l'auteur en examinant successivement la Théologie, la Philosophie puis l'Apologétique de Pascal.

IV. Théologie de Pascal. — C'est la théologie de Port-Royal : règle de foi; l'homme et la doctrine de la grâce, xi, 2154.

1° *Règle de foi.* — C'est la Tradition qui commande le pape comme elle commande l'Église, xi, 2155-56; d'où jugement sur l'attitude de P. à l'égard de Rome, 2156-57.

2° *Le problème de la grâce.* — 1. L'homme déchu et le péché originel, xi, 2157; cf. iv, 803; xii, 596, 604; — à comparer avec viii, 347 sq. (jansénisme). — 2. Prédestination et rédemption, xi, 2158-59; cf. xiii, 1992; — à rapprocher de viii, 431 sq.; xii, 2962-63. — 3. Coopération à la grâce : grâce efficace, xi, 2159-60; — comparer, viii, 378 sq. — 4. Possibilité pour le juste d'observer les commandements; interprétation de P., xi, 2160-61.

V. Philosophie de Pascal. — 1. La philosophie pascalienne : religieuse et pragmatique, xi, 2161-63; — *a)* trois ordres de valeur : corps, esprits, Dieu, 2163, (cf. xiii, 1723); — *b)* trois moyens de connaître : sens, raison, cœur, xi, 2163. — 2. Raison (faculté d'analyser, d'abstraire, de généraliser), 2163-65, face aux grands problèmes religieux et moraux : *a)* problème de Dieu, 2165-67; cf. iv, 803-04, 1253-54; xiii, 1689-90; — *b)* l'immortalité de l'âme, xi, 2167-68; — *c)* lois de la morale privée et de la justice sociale, 2168-69. — 3. Cœur (principe de connaissance irraisonnée, intuitive, immédiate), 2169-71; cf. v, 1795. — 4. La coutume : *supra*, xi, 2139, source, non de connaissance, mais de croyance, 2171-72; cf. iii, 2372, 2386. — 5. Les méthodes de la connaissance (l'ordre de l'esprit et la démonstration; — l'ordre du cœur, l'art de persuader; — esprit de géométrie et esprit de finesse; — méthode des contraires), xi, 2172-76. — 6. Philosophie morale des *Pensées :* supérieure à celle d'Épictète et de Montaigne, 2162, 2176-77; — sans la grâce, l'amour-propre principe de l'activité humaine, 2177; cf. viii, 355 sq.; — par la

grâce du Christ, les choses prennent un sens mystique, XI, 2177-78; cf. XIII, 2253.

VI. Apologétique de Pascal. — 1. Pour P., le christianisme est démontrable, XI, 2178-79; cf. I, 1541. — 2. Apologétique par la méthode de l'expérience morale, XI, 2179-81; I, 1541; III, 2295; XII, 391, 551. — 3. Apologétique originale (?), XI, 2181; — simple rencontre avec d'autres, 2181-82; cf. Bérulle, 1135. — 4. Le « pari » dans l'*Apologie* (cf. *supra*, 3448; XI, 2137; VI, 91) : *a)* Sources et originalité, XI, 2182; — *b)* Portée du pari : sa place dans l'apologie, 2182-83; — *c)* Critiques du pari, 2183-86. — 5. Questions posées par l'apologétique de Pascal : *a)* Fidéisme des *Pensées*, 2186-88; cf. VI, 179-80; — *b)* Positivisme chrétien, XI, 2188; — *c)* Pessimisme (?), 2188-89; — *d)* Pascal et le modernisme (?), 2189-90; cf. IV, 855, 865; X, 2021. — 6. Utilisation de l'apologétique pascalienne, même après le concile du Vatican, XI, 2190; — Pascal hérétique, 2190-91 (?); cf. IV, 803-06, 1253-54. — 7. Destinée et influence de l'apologétique pascalienne : détracteurs et défenseurs, XI, 2191-95. — Voir surtout Voltaire, 2192-93; cf. XIII, 1748-49, 1761; XV, 3405-08, 3410, 3458-59.

VII. La mort et les derniers sentiments de Pascal. — 1. Pascal dans « les guerres civiles » de Port-Royal : le Formulaire, XI, 2195-99; cf. VIII, 505, 517; mais, pour l'ensemble, voir *Tables*, 2395. — 2. Le problème de la « conversion » de Pascal : *a)* que penser de la déclaration de Beurrier, XI, 2199-2201; — *b)* Pascal, mort fidèle à Port-Royal, 2201-02.

Quelques citations complémentaires : V, 1222 (eucharistie); 2160 (Fénelon); IX, 177, 191 (P. et Leibniz); 1673 (J. de Maistre); X, 788 (Mersenne); XI, 1135 (P. et Bérulle); 1433 (orgueil); XII, 732 (pénitence et pardon); 2585 (vision chrétienne de Jésus); XIII, 961 (providence); 1503 (défense de la vérité); XIV, 121 (P. et J.-J. Rousseau); 2089 (P. et Silvy); 2401 (sur les sortilèges); XV, 391 (P. et le thomisme); 2617 (moquerie, remède aux égarements); 2777 (appétit dans l'homme, ni ange, ni bête); 2833 (P. et Louis Veuillot); 3321 (volonté et croyance).

Complément de bibliographie. — Victor Giraud, *Pascal. I. Essai de biographie psychologique; II. Les Pensées*, Paris, Bonne Presse, 1949. — J. Calvet, *Blaise Pascal. Les Pensées sur la religion*, Paris, 1948, Éd. des Loisirs. — Parmi les plus récentes éditions des *Pensées*, citons celles de A. Béguin, 1947; l'édition paléographique de Zacharie Tourneur, 1942; et la monumentale édition critique de Louis Lafuma, 1949, qui semble à peu près définitive. — Bibliographie générale : L. Lafuma, *Recherches pascaliennes*, 1939; — Z. Tourneur, *Une vie de Pascal*, 1939; — G. Truc, *Pascal, son temps et le nôtre*, 1949; — H. Lefebvre, *Pascal*, 1949-1950 (2 vol.); — J. Laporte, *Le cœur et la raison selon Pascal*, 1950; — J. Mesnard, *Pascal, l'homme et l'œuvre*, 1951; — M. Arland, *Figure de Pascal*, 1952.

PASCHASE, diacre romain. — Notice [É. Amann], XI, 2203-05. — Sur le Saint-Esprit, V, 805.

PASCHASE RADBERT. — Voir Radbert, XIII, 1628 sq.

PASCHASINUS, évêque de Lilybée (Marsala). — Et S. Léon Ier, IX, 231-32, 274. — Mission à Constantinople, 258-60, 293. — Sa lettre sur les controverses pascales, XI, 1959.

PASQUALIGO (Zacharie). — Théologien théatin, † 17 févr. 1664. Auteur de nombreux ouvrages de morale et de droit. Ses *Decisiones morales*, Vérone, 1641, furent mises à l'Index, *donec corrigatur*. Citons : *Variarum quaestionum moralium canonicarum centuria*, I et II, Rome, 1647; III et IV, 1652. Mais son œuvre principale et de beaucoup la meilleure est son *De sacrificio novae legis*, Lyon, 1662, 2 vol. On pourra compléter le résumé de sa thèse sur le sacrifice de la messe, X, 1157-58, par l'analyse plus détaillée qu'en donne M. Lepin (*Tables*, 2972-73), *L'idée du sacrifice de la messe*, Paris, 1926, p. 457-60.

Le *De sacrificio novae legis* cité : X, 1157-58, 1163, 1166, 1275, 1296, 1298, 1299, 1300.

PASQUALIS ou **DE PASQUALLY** (Martinez). — Notice [C. Constantin], XI, 2205-06. — Sur le spiritisme, XIV, 2512.

PASQUIER (Étienne) (1520-1615). Jurisconsulte et historien. Il a laissé une œuvre immense dont on peut retenir : *Les Recherches de la France* (1560-1621) et 22 livres de *Lettres* (correspondance avec des hommes illustres d'Europe). — Sur l'université de Paris, XV, 2231.

PASSAFLUMINE (Benoît de). — Notice [A. Teetaert], XI, 2206.

PASSAGIENS. — Notice [É. Amann], XI, 2206-07. — Cités : VIII, 1547 : XV, 1723.

PASSAGLIA (Charles). — Notice [Ch. Boyer], XI, 2207-10. — Son rôle dans la préparation de la bulle *Ineffabilis*, VII, 1199, 1201. — Enfer et feu de l'enfer, V, 2198, 2224. — P. et la question romaine, XII, 1702, 1704. — Ontologiste, XI, 1035. — Une consultation de Newman, 341.

PASSERINI (Pierre-Marie). — Notice [M.-M. Gorce], XI, 2210-11.

PASSERIS (Bernard de). — Notice [A. Teetaert], XI, 2211.

PASSERUS (Bonaventure). — Notice [A. Teetaert], XI, 2211.

PASSIBILITÉ. — État des êtres qui peuvent être atteints par la contrariété, la douleur ou la souffrance. Ce vocable trouve une application particulière à propos de la passibilité du corps du Christ, question qui a donné lieu à la *controverse gaianite*, cf. VI, 1002-1022. — *L'impassibilité*, condition des corps glorieux, III, 1887; — les corps des damnés, tout en étant incorruptibles, seront cependant passibles, XIII, 2567. Remarquons que l'impassibilité n'est pas synonyme d'insensibilité. Voir *Impassibilité, Tables*, 2225.

PASSIO. — Prédicament relatif à l'*actio*, I, 303-04.

PASSIONISTES, ou Congrégation de S. Paul de la Croix. — Paul Danei, dit Paul de la Croix (1694-1775), semble avoir eu pour mission de renouveler le culte de la Passion et de prêcher la pratique de la pénitence à un siècle envahi par le naturalisme. C'est par révélation qu'il connut la voie où Dieu l'invitait à entrer, en 1720. Il s'agissait de fonder une congrégation nouvelle, destinée à propager le culte de la Croix. Ce projet, encouragé par l'évêque d'Alessandria (1721), trouva sa réalisation au Monte Argentario, en Toscane. Malgré de nombreuses difficultés provoquées en partie par l'extrême rigueur de la pénitence, la congrégation fut approuvée par Benoît XIV (1741). Clément XIV et Pie VI approuvèrent les modifications apportées aux règles par le fondateur lui-même, qui mourut en 1775.

Bibl. : Sur S. Paul de la Croix : Jean-Pierre de la Croix, *S. Paul de la Croix et les Passionistes*, 1868. — Louis-Thérèse de Jésus Agonisant, *Histoire de S. Paul de la Croix*, 1869; la même abrégée, 1887. — Les *Lettres* de S. Paul de la Croix ont été recueillies en 4 vol. (en italien, 1924), par le P. Amedeo. — L'ouvrage capital sur la mystique de S. Paul de la Croix est celui du P. Gaétan du Saint-Nom de Marie, *Oraison et ascension mystique de S. Paul de la Croix*, Louvain, 1930. Le même auteur a publié (1936), aux bureaux de la *Revue de la Passion*, à Mérignac (Gironde), *Recrutement, formation et gouvernement de religieux. Méthode et exemples de S. Paul de la Croix*. — Un bon résumé de la doctrine mystique de S. Paul de la Croix dans F. Cayré, *Patrologie et histoire de la théologie*, III, p. 272-276.

Mission bulgare des Passionistes, II, 1232-33 *(passim)*; X, 1923, 1973; — autres missions, X, 1887, 1981-82, 1993-94.

PASSIONS. — Étude psychologique et morale [H.-D. Noble], XI, 2211-41; sur l'auteur, voir sa notice, *Tables*, 3315.

1° *Nature de la passion.* — 1. Sens métaphysique, XI, 2212; cf. I, 303-04 *(actio = passio)*, 334-35 (acte = puissance); *Tables, Passibilité.* — 2. Sens

psychologique, XI, 2212-13; cf. I, 1693-97 (appétit). — 3. Aspect psychique (dans l'âme), physiologique (dans l'organisme), en un unique phénomène, XI, 2214-17.

2° *Diversité des passions.* — 1. Appétit concupiscible et irascible : les onze passions en dérivant, XI, 2217-18; I, 1695-96. — 2. Rapport des passions entre elles, XI, 2218-19.

3° *Passion et sensation.* — 1. P. provoquée par la sensation, XI, 2219-20; I, 1693-94 (appétit sensitif, appétit volontaire); XII, 426-27, 490; *Tables*, 766, n° 5 (concupiscence et péché actuel). — 2. Passion, distincte de la sensation, XI, 2220-21.

4° *Passion et volonté.* — Différentes alternatives : coïncidence de la passion et de la volonté : passion entraînant la volonté; — vouloir intense suscitant la passion; — volonté provoquant la passion ou la maîtrisant, XI, 2221-25. — Cf. VOLONTAIRE, XV, 3300-04, avec les références indiquées; — vertus capables de maîtriser et de corriger la passion, 2779 (se reporter aux articles les concernant, soit dans le *D. T. C.*, soit aux *Tables*).

5° *Responsabilité passionnelle.* — 1. Responsabilité de la conscience relativement à la passion et à ses actes, XI, 2225-26; cf. conscience morale (éléments intellectuels et affectifs), III, 1161-65; — moralité de l'acte humain, surtout relativement à la fin, X, 2463-69. — Au point de vue canonique, causes diminuant ou supprimant l'imputabilité d'un délit, XII, 626-27. — 2. Péché de passion et péché d'habitude, XI, 2226-29; cf. péché de sensualité, péché de passion, XII, 179-83, 195-97; — habitudes mauvaises; habitudinaires, VI, 2016-26; *Tables*, 2010. — 3. Péché de passion, parfois mortel; parfois, même en matière grave, non mortel; culpabilité toujours atténuée, XI, 2229-32; IX, 667 (liberté); XII, 225-34, surtout 228-31; XV, 3302-04 (causes influant sur le volontaire).

6° *Moralité de la passion.* — 1. La passion exclue du discernement moral, XI, 2232-33; en raison des qualités nécessaires à la conscience pour diriger l'homme dans le sens de la volonté supérieure et de la loi, III, 1161-62; IX, 681-82; cf. X, 2398-99, 2403; XIII, 418, 440; XIV, 2699; et aboutir à la certitude prudentielle, XV, 964-65. — 2. La passion servant aux réalisations vertueuses, XI, 2233-34; — purification du cœur et passions bonnes quand elles procèdent d'une volonté bonne (S. Augustin), I, 2442-43; X, 2436; — passions naturelles, dont on doit tirer du bien; vices contre nature dont l'admission est blâmable (Cassien), XIV, 1802-04; — vie ascétique destinée à combattre les passions et à leur opposer la vertu appropriée (Palladius), XI, 1827; — pourquoi Dieu créa-t-il l'homme sans l'affranchir des passions (Marc d'Éphèse), IX, 1979; — la grandeur de l'homme dans ses passions (Pascal), XI, 2129-30; — passions et morale (Malebranche), IX, 1786-87; — de l'usage des passions (J.-Fr. Senault), XIV, 1855. — 3. Le « juste milieu » vertueux dans la passion, XI, 2234-36; — principe identique à celui qui fixe le « juste milieu » de la vertu morale, XV, 2791-94. — 4. Passion et mérite moral, XI, 2236-38 et mérite surnaturel, 2238-41. — Voir X, 774-84 (synthèse doctrinale sur le mérite); XV, 965-66, 969-70 (synthèse thomiste).

Questions connexes. — 1° *Les passions humaines attribuées à Dieu.* — Cette attribution se rencontre fréquemment dans les livres de l'A. T., et même dans les épîtres de S. Paul et de S. Pierre (cf. IV, 1019-22). « La volonté divine, dont l'acte éternel a produit dans le temps toutes les perfections créées, contient en elle-même toutes les perfections possibles, à un degré éminent, et sans mélange d'aucune des imperfections inhérentes aux volontés créées... Seuls peuvent donc être transposés en Dieu les affections et sentiments qui, essentiellement, ne renferment aucune imperfection, par exemple, l'amour du bien, la joie de sa possession, ou même la haine du mal. Mais toute affection supposant un bien absent ou la menace d'un mal imminent ne peut convenir à Dieu. Donc, en Dieu, pas de désir, pas d'espérance, pas de tristesse ni de crainte, ni de colère. Si la sainte Écriture prête ces sentiments à Dieu, c'est par anthropomorphisme (par métaphore, dit S. Thomas), uniquement en raison de la similitude des effets : de même que les hommes en colère infligent une punition, ainsi les châtiments infligés par Dieu font dire qu' « il est en colère ». Pareillement, les effets de sa miséricorde, comparés aux rigueurs dont il menace les pécheurs, font dire qu' « il se repent ». S. Thomas, I^a, q. XIX, a. 7, ad 2; cf. *Cont. Gent.*, I, c. LXXXVIII; cf. XV, 3325-26. Cf. également IV, 1066-68; VIII, 2429-30 (Lactance, *De ira Dei*).

2° *Les passions humaines en Jésus-Christ.* — Le problème des passions en Jésus-Christ et de leur conciliation avec la joie béatifique a été longuement exposé à l'art. JÉSUS-CHRIST, VIII, 1329-32. Exposé qui peut recevoir un utile complément de ce qui est dit sur « la colère noble et sainte » du Sauveur, III, 358.

3° *Influence des passions.* — 1. Sur la liberté et la responsabilité, IX, 682-83; cf. XV, 3302 (et les références); voir aussi l'art. *Crainte*, III, 2012-14. — 2. Sur la perte de la foi : *Croyance*, 2378-80; — *Indifférence religieuse*, VII, 1581-82; — *Infidélité*, 1932.

4° *Une cause mystique du développement des passions :* le quiétisme (laxiste), IX, 38; XIII, 1570.

5° *Conceptions non chrétiennes.* — Helvétius, VI, 2131; — Luther, IX, 1217-19, 1277, 1327; — Spinoza, XIV, 2498-99; — Fourier et fouriérisme, VI, 628; XIV, 2303-04.

6° *Bibliographie.* — Aux ouvrages cités (XI, 2241), ajoutons trois excellents livres de P. Arrighini : I. *La nuova medicina delle passioni.* — II. *Educazione et medicina.* — III. *Educazione dei sentimenti*, Turin, Marietti, 1934.

PASSIONS. — I. Passion de Jésus-Christ. — Les quatre récits de la Passion de N.-S. Jésus-Christ n'ont fait l'objet d'aucune étude spéciale dans le *D. T. C.* — Le *D. B.* ne leur avait consacré que quelques colonnes (*Jésus-Christ*, III, 1473-77).

Dans le *D. B. S.*, le P. X. Léon-Dufour, S. J., a publié une remarquable étude sur ce sujet (VI, 1419-92). En voici la trame, relevée col. 1419-20.

Introduction : 1. Sources non chrétiennes. — 2. Sources chrétiennes en dehors des récits de la Passion. — 3. Plan de l'étude.

I. FORMATION LITTÉRAIRE DES RÉCITS ÉVANGÉLIQUES. — Introduction. 1. Existait-il un récit primitif ? — 2. Genre littéraire du récit.

1° *Milieu de formation de la tradition.* — 1. L'esprit de la formation des unités (les événements et la foi pascale; — les événements et la foi biblique). — 2. Les motifs de la formation des unités (dogmatique, liturgique, apologétique, parénétique). — 3. La présentation biographique (sens biographique; intérêt au détail). — 4. Principes d'agencement des complexes littéraires (selon les témoins, les motifs, les milieux). — 5. Étapes de formation de l'ensemble. — 6. Conclusion.

2° *Rapports littéraires entre les recensions.* — 1. Le récit selon S. Jean (Jean et Synoptiques; — Jean et Matth.; — Jean et Marc; — Jean et Luc); — conclusion. — 2. Le récit selon S. Luc (Luc et Matth.; — Luc et Marc; — Luc et Jean). — 3. Le récit selon S. Matthieu (présentation des matériaux; — l'expression; — « glissements » de Marc à Matth.; — conclusion). — 4. Le récit selon S. Marc. — Conclusion.

3° *Analyse littéraire des recensions.* — 1. Préludes (le cycle du complot; — le cycle du dernier repas). — 2. Le récit proprement dit : (cycle du Jardin des Oliviers; — cycle du Jugement; — cycle de la crucifixion; — sépulture). — Conclusion de l'analyse.

4° *Genèse des recensions évangéliques.* — 1. La Passion selon S. Marc. — 2. La Passion selon S. Matthieu. — 3. La Passion selon S. Luc. — 4. La Passion selon S. Jean.

II. HISTORICITÉ DES RÉCITS ÉVANGÉLIQUES. — 1° *Principes et solutions d'ensemble.* — 1. La valeur du témoignage. — 2. Les faits d'après la critique externe. — 3. Les traditions convergentes. — 4. Les traditions

parallèles ou isolées. — 5. Derrière le travail de la communauté.

2° *Problèmes majeurs de critique historique.* — 1. Questions de chronologie (date de la mort de Jésus; — date de la Cène; — reconstitution des événements). — 2. Le procès de Jésus. — 3. Les supplices endurés par Jésus.

III. Conclusions doctrinales. — 1. Les évangiles sont-ils des « livrets de la Passion »? — 2. La responsabilité de la mort de Jésus (les opinions; les deux points de vue). — 3. Actualisation des divers épisodes de la Passion (le disciple et Jésus; — exemples des comparses). — 4. Conclusions.

Ce résumé incitera le lecteur à recourir à l'étude du savant exégète jésuite. Il nous plaît de transcrire ici une partie de sa conclusion, relative à la responsabilité de la mort de Jésus :

« 1. *Du point de vue naturel.* — Juridiquement, la condamnation et l'exécution de Jésus ont été l'œuvre de Pilate... Procès injuste, car Jésus était innocent du crime imputé. Du point de vue moral, Pilate est objectivement coupable : il ne devait pas céder à la pression des autorités juives, soit qu'il le juge innocent, soit qu'il l'estime dangereux; injustice par lâcheté ou par négligence. Cette culpabilité appartient toutefois principalement à Caïphe et à sa clique de grands-prêtres, car ce sont eux qui ont livré Jésus à Pilate. Il convient de nuancer cette culpabilité. En un sens, Jésus méritait la mort, puisqu'il s'égalait à Dieu même : en un autre sens, concrètement, Jésus devait bénéficier d'un non-lieu, car il présentait un cas spécial; ainsi réagira Gamaliel dans le Sanhédrin qui voulait condamner les Apôtres (Act., v, 34-39). Une telle attitude aurait-elle pu durer ? L'opportunisme politique (explicable du reste dans la nation théocratique juive), celui des Sadducéens principalement, devait trancher la question.

« Pour les Pharisiens qui semblent bien n'avoir pas trempé dans les événements des derniers jours, ils ont sûrement leur responsabilité dans l'affaire, car s'ils semblent avoir été dépassés par les événements, ils n'en ont pas moins pris une attitude de violente hostilité qui devait précipiter le dénouement.

« Quant au peuple contemporain des événements, on ne peut lui attribuer évidemment de « culpabilité collective », si bien que seuls peuvent être visés ceux qui se laissèrent soudoyer à Jérusalem par les autorités juives et s'associèrent à la pression exercée sur le procurateur.

« 2. *Du point de vue de la foi chrétienne.* — Ces conclusions historiques contredisent-elles les tendances des Évangiles à solidariser le peuple et les chefs et à étendre aux « Juifs » la responsabilité du drame? Pour comprendre les textes, il faut examiner la situation du christianisme naissant. A l'origine, c'est une secte juive, croyant que le Messie est venu et attendant de ses coréligionnaires la même foi. Pour ceux-ci, par contre, cette foi est hérétique, car elle divinise cet homme Jésus, qu'elle prétend ressuscité. Un conflit est amorcé qui, selon Paul, durera jusqu'à la fin des temps. Ce conflit ne sera pas supprimé par quelque révision juridique du procès de Jésus, comme s'il s'agissait de blanchir un innocent; pour un chrétien, il ne peut être lavé que par la conversion des Juifs à Jésus ressuscité. S'il ne s'agit pas d'une erreur judiciaire à reconnaître, mais d'un acte de foi à prononcer, il est normal que les deux parties adverses tendent à durcir leurs positions et à se qualifier mutuellement de pécheurs. La persécution dont les croyants sont victimes objective cette distance intérieure; elle contribue, parmi d'autres motifs, à les détourner des Juifs pour aller vers les Gentils. La conversion du peuple est espérée pour la fin des temps, si bien que leur « péché » demeure jusqu'à la fin.

« Réfléchissant sur cette situation d'Église séparée de la synagogue, les chrétiens considèrent désormais que, en n'adhérant pas au Christ, le peuple juif dans son ensemble paraît se solidariser avec ceux qui rejetèrent Jésus et le crucifièrent. La synagogue participe donc au péché d'incrédulité par le fait même qu'elle existe. De même que les Juifs, et Jésus lui-même, parlaient des païens comme de « pécheurs », ainsi les chrétiens peuvent (avec précaution) voir là un « péché » de nature en quelque sorte, affectant chaque fidèle de la synagogue, sans le rendre pour autant coupable de la mort de Jésus.

« S. Paul ne se contente pas de cela. Les Juifs retranchés de l'arbre élu ne le sont pas à jamais; leur « péché » n'est pas irrémissible, car ils demeurent le peuple élu. Davantage, ils ont une signification dans le déroulement de l'histoire. Paul s'adresse, en effet, au païen converti qui est tenté de prendre la succession du Juif dans le dessein de Dieu, alors que la division Juif-Païen continue à avoir un sens. Si le païen converti offre au Juif le visage d'une grâce divine redoublée, le Juif retranché exprime le visage tranchant (ἀποτομία) de Dieu; mais l'un et l'autre aspects sont indispensables pour viser le mystère dans son ampleur.

« Avec S. Jean, un pas de plus est fait, correspondant à une étape définitive de l'affranchissement du christianisme par rapport au judaïsme. Selon lui, ce sont « les Juifs » qui ont crucifié Jésus. S'il est certain que cette façon de parler a favorisé un certain antisémitisme qui n'a rien à voir avec la révélation évangélique, il reste vrai que seule elle donne la dimension exacte du mystère de la responsabilité de la mort du Christ. « Les Juifs », pour S. Jean, ce ne sont plus seulement des contemporains de Jésus, ce sont les incrédules de tous les temps, tous ceux qui se refusent à adhérer à Jésus, le Fils de Dieu. Il n'est plus question de « descendance juive d'Abraham », mais de « descendance du diable ». D'autre part, cette élévation à l'ordre de catégorie de pensée dogmatique ne supprime pas l'histoire du temps passé. Les incrédules de tous les temps trouvent dans les Juifs du temps de Jésus, et plus spécialement dans les Pharisiens, qui caractérisent le mauvais Juif, le prototype de leur comportement. Le risque est grand de confondre la figure et la réalité, mais sous prétexte de mieux atteindre celle-ci, il ne faut pas supprimer celle-là.

« Ainsi le procès d'un jour devient un procès de toujours. Pour actualiser le fait du temps passé, toute répétition sur le plan racial serait erronée, il faut transposer : le procès de Jésus demeure ouvert, et l'existence du chrétien qui croit que Jésus est ressuscité demeure une insulte au « monde », à ce monde qui succède aux contemporains de Jésus et qui peut envahir l'Église elle-même. En ce sens le procès de Jésus est en révision jusqu'à la fin des siècles... » (col. 1489-91).

Il n'est pas inutile de rappeler la déclaration de Vatican II concernant « la religion juive » :

« Le concile rappelle le lien qui relie spirituellement le peuple du N. T. avec la lignée d'Abraham.

« L'Église du Christ, en effet, reconnaît que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, dans les patriarches, Moïse et les prophètes. Elle confesse que tous les fidèles du Christ, fils d'Abraham selon la foi (Gal., III, 7), sont inclus dans la vocation de ce patriarche et que le salut de l'Église est mystérieusement préfiguré dans la sortie du peuple élu hors de la terre de servitude. C'est pourquoi l'Église ne peut oublier qu'elle a reçu la révélation de l'Ancien Testament par ce peuple avec lequel Dieu, dans sa miséricorde indicible, a daigné conclure l'antique Alliance, et qu'elle se nourrit de la racine de l'olivier franc sur lequel ont été greffés les rameaux de l'olivier sauvage que sont les gentils (Rom., XI, 17-24). L'Église croit, en effet, que le Christ, notre paix, a réconcilié les juifs et les gentils par sa croix et, en lui-même, des deux a fait un seul (Eph., II, 14-16).

« L'Église a toujours devant les yeux les paroles de l'apôtre Paul sur ceux de sa race « à qui appartiennent l'adoption filiale, la gloire, les alliances, la législation, le culte, les promesses et les patriarches, et de qui est né, selon la chair, le Christ » (Rom., IX, 4-5), le Fils de la Vierge Marie. Elle rappelle aussi que les apôtres, fondements et colonnes de l'Église, sont nés du peuple juif, ainsi qu'un grand nombre des premiers disciples qui annoncèrent au monde l'Évangile du Christ.

« Au témoignage de l'Écriture sainte, Jérusalem n'a pas reconnu le temps où elle fut visitée (Luc., XIX, 44); les juifs, en grande partie, n'acceptèrent pas l'Évangile, et même nombreux furent ceux qui s'opposèrent à sa diffusion (Rom., XI, 28). Néanmoins, selon l'Apôtre, les juifs restent encore, à cause de leurs pères, très chers à Dieu, dont les dons et l'appel sont sans repentance (Rom., XI, 28-29). Avec les prophètes et le même Apôtre, l'Église attend le jour, connu de Dieu seul, où tous les peuples invoqueront le Seigneur d'une seule voix et « le serviront sous un même joug » (Soph., III, 9).

« Du fait d'un si grand patrimoine spirituel, commun aux chrétiens et aux juifs, le concile veut encourager et

recommander entre eux la connaissance et l'estime mutuelles, qui naîtront surtout d'études bibliques et théologiques, ainsi que d'un dialogue fraternel.

« Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ (Joa., XIX, 6), ce qui a été commis durant sa Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tout les juifs vivant alors, ni aux juifs de notre temps. S'il est vrai que l'Église est le nouveau peuple de Dieu, les juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture? Que tous donc aient soin, dans la catéchèse et la prédication de la parole de Dieu, de n'enseigner quoi que ce soit qui ne soit conforme à la vérité de l'Évangile et à l'esprit du Christ.

« En outre, l'Église qui réprouve toutes les persécutions contre tous les hommes, quels qu'ils soient, ne pouvant oublier le patrimoine qu'elle a en commun avec les juifs, et poussée, non pas par des motifs politiques, mais par la charité religieuse de l'Évangile, déplore les haines, les persécutions et toutes les manifestations d'antisémitisme qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les juifs.

« D'ailleurs, comme l'Église l'a toujours tenu et comme elle le tient, le Christ, en vertu de son immense amour, s'est soumis volontairement à la Passion et à la mort à cause des péchés de tous les hommes et pour que tous les hommes obtiennent le salut. Le devoir de l'Église, dans sa prédication, est donc d'annoncer la croix du Christ comme signe de l'amour universel de Dieu et comme source de toute grâce. »

(Déclaration *Nostra ætate* sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes. Traduction du Secrétariat pour l'unité des chrétiens; Édit. du Centurion).

II. Passions des martyrs. — Énumération, I, 321; dont on retrouve des indications, II, 2493-99; X, 253; XIII, 696, 2322; XIV, 895-96. — Spécialement *Passio SS. Perpetuæ et Felicitatis*, I, 321; II, 2492-93; V, 465-466; X, 946-47; XIII, 1212-13.

Cette Passion des Saintes Perpétue et Félicité (7 mars 203 à Carthage), d'une touchante simplicité, relate les derniers jours de la noble Vibia Perpetua, âgée de 22 ans, et mère d'un tout jeune enfant, ainsi que de son esclave Félicité qui enfanta dans la prison, et reçut, comme sa maîtresse, le baptême après son arrestation; il y est aussi question de la fin héroïque de trois catéchumènes et de Saturus qui avait gagné ce groupe à la foi. Le rédacteur, qui a été parfois identifié à Tertullien et qui sans doute traduisit lui-même son texte en grec, a utilisé des notes mises par écrit sur leur vision par Perpétue (ch. III-X) et Saturus (II-XIII). Il y a là un document important pour la connaissance des représentations de l'au-delà qu'avaient alors des Africains même chrétiens. La vision de Perpétue relative à son jeune frère mort à 7 ans comporte des traits que Tertullien n'applique jamais personnellement à l'outre-tombe et elle n'atteste pas une croyance au purgatoire (vu qu'aucune faute morale n'est mentionnée), mais au séjour provisoire dans l'Hadès (Altaner-Chirat, p. 320-21).

Bibl. dans Altaner-Chirat, 322, dont voici quelques extraits : W. H. Shewring, *The Passion of SS. Perpetua and Felicity*, Londres, 1931 (texte latin avec trad., ainsi que les quatre sermons d'Augustin); — F. J. Dölger, *Antike und Christentum*, II, p. 1-40 (sur la vision de Dinocrate); — J. van Beek, *Passio SS. Perp. et Fel.*, I, Nimègue, 1936 (édit. du texte latin et grec); — Rupprecht, *Rheinische Museum für Philologie*, 1941, p. 177-192 (Tertullien n'est ni l'auteur ni le traducteur); — Braun, *Revue des Études latines*, Paris, 1955, p. 79-81 (Tertullien n'est pas le rédacteur, c'est le diacre Pomponius).

PASTEUR (Louis) (1822-95). Né à Dôle, célèbre chimiste et biologiste, créateur de la microbiologie. — Cité : III, 2040; XV, 1378.

PASTEUR (BON-) d'Angers. — Fondé par Marie-Euphrasie Pelletier qui, tout en le rattachant aux fondations de S. Jean Eudes, lui a donné une physionomie particulière. Voir V, 1471-73.

PASTEUR D'HERMAS. — Voir *Hermas. Tables*, 2065.

PASTEURS. — Terme qui prend différentes significations selon les sujets :

1. Tout d'abord dans la Iª Petr. (II, 25; V, 1-4) où le mot « pasteur » est appliqué à Jésus-Christ, à Pierre lui-même et aux presbytres, chargés de « paître le troupeau de Dieu » (V, 2). Quelle était, dans l'Église primitive, la dignité exacte des « presbytres » ? Voir ORDRE, XI, 1212-16; PRÊTRE, XIII, 138-145, 150-52. Dans le discours de Milet, S. Paul semble assimiler presbytres et évêques, Act., XX, 28.

2. Parmi les charismes de la primitive Église, les « pasteurs » sont nommés une seule fois, Eph., IV, 11. « Ce charisme paraît un des plus clairs et est en réalité un des plus obscurs. L'Apôtre semble le confondre avec le charisme de « docteur » (τοὺς ποιμένας καὶ διδασκάλους) ou du moins l'attribuer aux mêmes personnes. Impossible de dire s'il avait pour objet spécial l'enseignement ou le gouvernement » (Prat, *La théologie de S. Paul*, I, 1961, p. 502). Sur cette assimilation, le P. Allo attribue aux « pasteurs » de multiples fonctions et même des pouvoirs sacrés. Cf. *Épîtres aux Corinthiens*, I. Première Épître, Paris, 1935, p. 337-38.

3. Le Protestantisme donne aux noms qui désignaient les fonctions de la primitive Église une signification très spéciale : pasteurs et docteurs pour la prédication et l'administration des sacrements, cf. XI, 1345; XIII, 2087-91; d'où le nom de « pasteurs » donné aux ministres protestants. — Voir aussi : V, 1614-15; X, 1615-16; XIII, 111-116 (presbytérianisme).

PASTOR, évêque espagnol. — Notice [É. Amann], XI, 2241-42. — Son *Libellus* ou formule de foi, V, 2310; XV, 1176, 1197-98, 1351 (origine de l'âme). Cf. anath. 8, sur l'unique auteur des Écritures, 187. — Divinité du S.-Esprit, contre le priscillianisme, V, 758.

PASTOR (Ludvig von) (1854-1928). Né à Aix-la-Chapelle, professeur à Innsbrück, Pastor commença sa monumentale *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Age* (texte allemand : *Gesch. der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, 16 vol., 1886-1933, Innsbrück). Trad. franç. par Furcy-Reynaud, Poizat..., 1888 sq. P. a fourni dans son *Histoire* une documentation considérable. Il a compulsé tous les recueils, toutes les archives et apporte des textes présentés avec une conscience absolue et une sûreté critique qu'on ne peut prendre en défaut.

Cité : I, 867 et *Tables*, 96; — Urbain VI, XV, 2303; — Martin V, X, 202 (bibl.); — Eugène IV (même référence); — Nicolas V, *id.*, et XI, 543-548 (aux bibl.); — Calliste III, II, 1345-46, 1351 (bibl.), et X, 202 (bibl.); — Pie II, XII, 1618, 1622, 1627, 1631 (bibl.); — Paul II, XII, 4, 9 (bibl.); — Sixte IV, XIV, 2203, 2207, 2212, 2214-15; — Innocent VIII, VII, 2004, 2005 (bibl.); — Alexandre VI, I, 726, 727 (bibl.); — Pie III, XII, 1632 (bibl.); — Jules II, VIII, 1918-19, 1920 (bibl.); — Léon X, IX, 330, 332 (bibl.); — Paul III, XII, 10, 12, 15, 18-19; XV, 1416, 1418, 1422, 1423, 1424, 1428; — Jules III, VIII, 1921 (bibl.); — Paul IV, XII, 23 (bibl.); — Pie IV, XII, 1633, 1644; XV, 1450, 1451, 1452, 1461, 1469, 1486, 1487, 1489, 1490, 1491; — S. Pie V, XII, 1652 (bibl.); — Sixte Quint, XIV, 2219, 2234-35; — Paul V, XII, 24, 36.

Cité à propos de : Contarini, XV, 1424; — Pallavicino (Sforza), XI, 1831-34; — de Ravignan (sur Clément XIV), XIII, 1801; — Jérôme Savonarole, XIV, 1220, 1222, 1224, 1227, 1230-31 (sur Alexandre VI); — Seripando, 1931-32 (conc. de Trente). — Sur des bulles apocryphes concernant le sacrement de l'ordre, XI, 1386; mais voir *Tables*, 3386.

PASTORALES (Épîtres). — Voir *Paul (Saint)*.

PATAGONIE. — Situation religieuse, I, 1097-98, 1105-06; — missions catholiques, X, 1948.

PATAKI (Jean Giurgiu), évêque roumain uni d'Alba-Julia (1715-27), XIV, 31.

PATARIA (Association). — Voir VI, 1799; XI, 2243-45.

PATARINS. — Hérétiques du Moyen Age [É. Amann], XI, 2243-46. — Rapprochés d'autres sectes : Agynniens, I, 641-42; — Albigeois-Cathares, 677; — Humiliés, VII, 316-18; — Lucifériens, IX, 1047; — Pauliciens, XII, 60; — Condamnés par

Lucius III, au concile de Vérone, xv, 1723; cf. vii, 2018, et au IIIe conc. du Latran (1179), viii, 2648. — Contre la présence réelle dans l'eucharistie, xv, 2036; cf. v, 1241-42.

PATER. — Voir *Oraison dominicale* (*Tables*, 3374).

PATERNALISME. — Défini ainsi dans Quillet : « Se dit de l'état d'esprit dans lequel un chef d'entreprise crée, de sa seule autorité, à l'intention de ses ouvriers et employés et sans leur laisser d'initiative, des œuvres sociales dans lesquelles la notion de charité se trouve substituée à la notion de justice ».

Une appréciation théologique doit être donnée sur ce sujet : nous l'empruntons à notre collaborateur, M. Tillet, professeur de morale au Grand Séminaire de Rodez (*L'Ami du clergé*, 25 juillet 1964).

« Le paternalisme est une déformation de la paternité, un abus de la paternité dans sa motivation et dans son extension.

La paternité, reflet de la Paternité divine, est une relation de père à enfant : elle implique une fonction, qui a pour fin de susciter des hommes. Susciter des hommes, c'est former des personnes, des êtres conscients et libres, prenant en main leur destin. La paternité doit donc être éducatrice des libertés; elle doit s'effacer peu à peu pour laisser libre essor aux jeunes. Les liens certes ne seront pas abolis entre père et enfants, mais ils seront transformés, d'autant plus inoubliables que cette œuvre délicate aura été réussie.

Le paternalisme, contrairement à cette orientation, maintiendra les enfants ou les subordonnés en perpétuelle minorité. On ne se résout pas à les voir grandir. On veut leur bien, certes; mais, par un singulier aveuglement, on méconnaît que *leur bien* est avant tout de devenir eux-mêmes, de s'affirmer comme des personnes libres; il est moins d'accroître leur avoir que de constituer leur être. Même et surtout par rapport à leur orientation dernière, dans la ligne de la grâce baptismale, que serait leur bien, leur « bonne conduite », si elle n'était pas libre don de leur personne à la grâce, à Dieu qui les appelle? Que de révoltes ou de vies éteintes et de richesses étouffées seront les résultats du gouvernement paternaliste?

Le paternalisme peut aussi qualifier une extension abusive de l'autorité. S'il y a quelque chose de la paternité en toute autorité, celle-ci doit garder la rectitude de la paternité, mais aussi savoir rester dans ses limites. Par exemple, un patron jouit d'une véritable autorité dans l'entreprise, mais doit respecter la liberté de ses employés dans leurs loisirs, leur vie familiale, civique, syndicale, religieuse. Même dans l'entreprise, l'autorité a des limites, car elle gouverne des personnes, ce qui est tout autre chose que de manier des objets, de disposer du matériel. Certaines décisions appartiennent au patron; mais un vrai chef doit se souvenir qu'il a affaire à des personnes, unies à lui par des liens contractuels sinon institutionnels et que, dans une vraie collaboration, ces employés doivent s'accomplir comme personnes.

Dans *Mater et Magistra*, Jean XXIII, ayant parlé des menaces d'étouffement des personnes par la socialisation en cours, préconise le développement des corps intermédiaires. Mais il est indispensable, dit-il, « que ces sociétés aient la forme et la nature d'authentiques communautés; elles n'y réussiront que si elles traitent toujours leurs membres en personnes humaines et les font participer à leurs activités » (no 65).

Plus loin, ce principe est appliqué à l'entreprise : « On doit tendre à faire de l'entreprise une véritable communauté humaine ». Cela veut dire « qu'on doit assurer aux travailleurs un rôle actif dans le fonctionnement de l'entreprise où ils sont employés » (no 91). « Il faut donc que la voix des travailleurs soit entendue et qu'ils soient admis à prendre part au fonctionnement et au développement de l'entreprise ». Sans doute, l'unité de direction est nécessaire, « mais il ne s'ensuit nullement que ceux qui jour après jour viennent y travailler, doivent être traités comme de simples exécutants silencieux, sans possibilité de donner leur avis et de faire part de leur expérience, entièrement passifs vis-à-vis des décisions qui concernent leur affectation et l'organisation de leur travail » (no 92).

Précédemment, le pape avait prononcé cette sentence : « Si les structures et le fonctionnement d'un système économique sont de nature à compromettre la dignité humaine de ceux qui s'y emploient, à émousser en eux le sens des responsabilités, à leur enlever toute initiative personnelle, *Nous jugeons ce système injuste...* » (no 83).

On peut aussi étendre ce jugement à d'autres situations et trouver du paternalisme chez des hommes d'État, des assistantes sociales, des prêtres, des parents. Il faudrait relire le Radio-message de Noël 1944 sur la Démocratie. Ce Message de Pie XII se retrouve dans les formules condensées de *Pacem in terris* : « Que les citoyens puissent prendre part active à la vie publique, c'est là un droit inhérent à la dignité des personnes... » (no 73).

Sans doute, note *Pacem in terris (ibid.)*, il faut tenir compte du degré de maturité des citoyens. Mais le manque de préparation et de compétence ne doit pas servir de prétexte à des méthodes paternalistes. La question est de savoir si l'on désire former des citoyens. Et le moyen de les former n'est-il pas de leur conférer peu à peu des responsabilités ?

PATERNIENS ou **VÉNUSTIENS.** — Hérétiques du ve s. — Notice [É. Amann], xi, 2246-47.

PATESHULL (Pierre). — Moine augustin passé à la secte des Lollards (capuciés), ii, 1696.

PATETTA (Federico). — Historien italien, connu surtout pour son ouvrage *Le Ordalie*, Turin, 1890. — Cité : xi, 1139-41, 1144-46, 1148-49.

PATIENCE. — Étude morale [E. Vansteenberghe], xi, 2247-51. — 1. Patience, vertu voisine de la force et de la longanimité, 2247-48; vi, 538; xv, 1004; — soutenue par l'espérance, v, 611-12, et la prudence, xiii, 1070-71; — à rapprocher de la miséricorde divine, xv, 3353. — 2. Vertu naturelle et vertu surnaturelle, xi, 2248-49; cf. xv, 2778-80 *(passim)*. — 3. Excellence de la P., xi, 2249; — dans le discernement des esprits, iv, 1406-07; — dans l'épreuve et les relations chrétiennes, viii, 270-72, 278; — chez les supérieurs ecclésiastiques, xv, 1216. — 4. Pratique, xi, 2249-50; cf. x, 221, 230-31, 250-51 (force et patience des martyrs); — Job considéré comme un modèle de patience dans l'épreuve, viii, 1472-78. — 5. Défauts opposés, xi, 2250; vi, 538; cf. vii, 1938 (injure). — Auteurs : S. Augustin, i, 2304; S. Cyprien, iii, 2463; Tertullien, xv, 136.

PATIN (Gui) (1601-1672). — Médecin et littérateur, né à Hodenc-en-Bray (Oise). Auteur de *Lettres* d'un tour spirituel et caustique, publiées à partir de 1683. Cité : xiii, 1723.

PATIN (Joseph). — Notice [M.-M. Gorce], xi, 2251.

PATOUILLET (Louis). — Notice [J. Carreyre], xi, 2251-53. — Adversaire de Voltaire, xv, 3417, 3440.

PATRIARCATS. — Étude historique [R. Vancourt], xi, 2253-97. — Cet article complète, avec certaines répétitions, *Pape* et *Primauté du Pape*.

I. Formation des patriarcats. — 1o *Situation au Ier concile de Nicée (325)*. — 1. Le can. 6 et ses variantes, xi, 2253-55; cf. 411. — 2. Interprétation et applications : *a)* Alexandrie, 2255; — *b)* Rome, 1878-79, 2255-58; — *c)* Antioche, 2258-59.

2o *Organisation ecclésiastique d'après le concile de Constantinople.* — 1. Le can. 2 et la division de l'Église d'Orient en cinq diocèses, xi, 2259-60; — mais au can. 3, présidence d'honneur pour Constantinople, iii, 1229; cf. Hefele-Leclercq, ii, p. 24-26; *Tables*, 660. — 2. A Rome, progrès de la centralisation, xi, 2260-61; cf. 1879-81.

3o *Le concile de Chalcédoine.* — Le 28e can., préparé par les can. 9 et 17, consacre la juridiction de Constantinople sur les diocèses de Thrace, d'Asie et du Pont, xi, 2862-63, *Tables*, 663. — Exarchats et patriarcats, xi, 2263; *Tables*, 1455. — Église de Jérusalem, viii, 998-99.

4o *Organisation définitive.* — 1. Résistance de

Rome aux prétentions de Constantinople, xi, 2263; vi, 1536-38; ix, 260-67 *(passim)*; xiii, 287; *Tables*, 663. — 2. Justinien sanctionne l'existence des cinq patriarcats, xi, 2263-64; cf. conc. Quinisexte, can. 36, xiii, 1588. — 3. Hésitations romaines s'atténuant et disparaissant avec Adrien II, approuvant le can. 21 du IVe conc. de Constantinople, iii, 1291; xi, 2264; cf. *Tables*, 667, et au IVe conc. du Latran, can. 5, viii, 2656.

5° *Droits patriarcaux.* — Inspection, ordinations, législation, appels, élection, xi, 2264-67. — Canons arabes de Nicée, 2267.

II. Grands sièges patriarcaux, de Justinien a 1453. — 1° *Évolution historique.* — 1. Vicissitudes à Antioche, xi, 2267; i, 1399-1433; — patriarcat maronite, x, 27-32; — Église melchite, 516-20. — 2. Vicissitudes à Alexandrie, xi, 2268; l'Église copte, x, 2251-58. — 3. Schisme des Églises orientales et patriarcat melchite catholique, xi, 2268; cf. i, 1417-19; x, 518-20. — 4. Aux croisades, patriarcats latins (Antioche, Jérusalem, Constantinople), xi, 2268.

Nombreuses indications sur les patriarcats orientaux dans l'art. *Pape : Rapports avec les Églises orientales*, xi, 1928-1942 *(passim)*; *Tables*, 3431.

2° *Patriarcat et Ecclésiologie.* — 1. La Pentarchie, xi, 2269-75; cf. xiii, 376-77; xiv, 1375. — 2. La Triarchie, selon Rome, xi, 2275-77 (Rome, Alexandrie, Antioche; contre les prétentions de Constantinople); cf. ii, 988 (S. Boniface Ier); ix, 245, 263-65 (S. Léon le Grand); ii, 1180 (Nicolas Ier); cf. xiii, 365-67; — la pentarchie implicitement admise par Adrien II (can. 21 du IVe conc. de Constantinople, *supra*). — Sur la *tétrarchie*, les quatre patriarches orthodoxes, dont Rome s'est séparée, xiii, 378-80.

3° *Développement du droit patriarcal.* — 1. Le IVe concile de Constantinople, iii, 1284-1304, notamment le can. 5 (résumé dans Hefele-Leclercq, iv, 523), rappel du can. 3 du IIe conc. de Nicée; cf. xi, 428; — le can. 8 (H.-L., 524-25); — le can. 10 (en grec, 9) (H.-L., 525); — le can. 15 du synode photien de 861 (H.-L., 279); — le can. 17 (en grec 12), sur la convocation des synodes (H.-L., 528). — 2. Le synode permanent du patriarcat, xi, 2277; cf. iii, 1470-71; — ses fonctions, xi, 2278. — 3. Droit patriarcal et ses divers aspects, 2278-80.

III. Grands sièges patriarcaux, de 1453 a nos jours. — 1° *Patriarcats unis.* — 1. Différences dans la juridiction et la dignité, xi, 2280-81. — 2. Droit patriarcal moderne : sources : Concile du Mont-Liban, maronite, *Tables*, 722; — Melchites : IVe conc. de Saint-Sauveur, à son défaut, histoire du patriarcat, i, 1417-20; concile de Qarqafé (*Tables*, 732); conc. de Jérusalem (1849) (*Tables*, 716); d'Ain-Traz (1835) (*Tables*, 689); — Syriens, synode de Charfé (*Tables*, 704); — énumération des droits et prérogatives du patriarche, xi, 2282-85; cf. *D. D. Can.*, vi, 1255-64.

2° *Patriarcats orthodoxes.* — 1. Accession de Moscou à la dignité patriarcale, xi, 2285-89; cf. les premiers métropolites, xiv, 235; autocéphalie moscovite, 242-48; institution du patriarcat, 272-75. — 2. Tendance à conférer l'autorité suprême au Saint-Synode, xi, 2289-91; en Russie, suppression du patriarcat et institution du Saint-Synode, xiv, 324-333. — 3. Constitution d'autocéphalies aux dépens de Constantinople, xi, 2291-92 : *a)* Patriarcat russe, 2291-92; cf. xiv, 326 (« gardien du siège patriarcal »); — *b)* P. serbe, xi, 2292; — *c)* P. roumain, 2292; xiv, 87; — *d)* Géorgie, xi, 2293; vi, 1270-71. — Liste des patriarcats séparés de Rome, xi, 2293.

IV. Patriarcats mineurs. — 1° *Patriarcats latins.* — 1. D'Orient, xi, 2293-94. — 2. D'Occident : *a)* Venise (suite d'Aquilée, de Cividale, Grado, etc.), 2294-95; *Tables*, 237; — *b)* trois autres patriarcats : Indes occidentales, orientales, Lisbonne, xi, 2295.

2° *Patriarcats orientaux.* — 1. Arménien, xi, 2295-96; cf. i, 1911-16; — patriarches, 1905-11. — 2. Chaldéen de Babylone, xi, 2296; cf. 228-47.

PATRIARCHES. — Indication générale, xi, 2297. Les patriarches de l'A. T. sont indiqués dans Gen., v, 1-32 (liste des premiers hommes depuis Adam jusqu'à Noé par Seth), dans Gen., iv, 17-24 (par Caïn). D'autre part, S. Matthieu, i, 1-16 donne la généalogie du Christ depuis Abraham, tandis que S. Luc remonte, iii, 23-38, jusqu'à Adam.

Dans l'art. *Patriarches* du *D. B. S.*, vii, 81-156, M. H. Cazelles partage judicieusement les aspects du problème : « De nos jours, le terme peut être pris en trois acceptions : *a)* les trois Patriarches : Abraham, Isaac et Jacob; — *b)* l'ensemble des ancêtres du peuple hébreu, comprenant, outre ces trois premiers noms, Joseph et ses frères, ancêtres éponymes des douze tribus d'Israël; — *c)* enfin sont aussi compris sous ce terme les dix Patriarches antédiluviens du ch. v de la Genèse. »

1° En ce qui concerne les *Patriarches antédiluviens*, H. Cazelles estime qu' « ils n'appartiennent pas à ce qu'on appelle l'époque patriarcale. L'étude de ces noms et de cette liste, antérieure au Déluge, relève de méthodes toutes différentes » (vii, 82). Les Patriarches antédiluviens ont d'ailleurs fait l'objet d'une étude spéciale dans le *D. B. S.* (i, 745-754), dans l'article plus général sur *Babylone et la Bible* (Joseph Plessis). La méthode consiste ici à rapprocher les listes de la Genèse de trois listes royales babyloniennes, surtout de la liste de Bérose conservée dans la *Chronique* d'Eusèbe. De ces rapprochements, l'auteur estime ne pouvoir tirer qu'une conclusion très prudente, celle-là même qu'a formulée le P. Dhorme (*Rev. Biblique*, 1924, p. 554 sq.) : « La Genèse « ne parle pas de rois, alors que les traditions babylo- « niennes sont unanimes à voir des rois, représentant « les dynasties primordiales, dans les prédécesseurs de « *Zi-ud-sud-da* (Sisouthros) ou d'*Uta-napištim*, le con- « temporain de la grande catastrophe. C'est que l'hori- « zon des chroniqueurs babyloniens est limité par la « Chaldée et ses villes fameuses, tandis que la Genèse « s'attache à écrire l'histoire de l'humanité. Et, pour « la même raison, il nous semble impossible, malgré les « efforts tentés jusqu'ici, de ramener aux noms transmis « par la tradition babylonienne et par Bérose les noms « des personnages antédiluviens conservés par la Bible... « Il faut donc user de la plus grande circonspection dans « la comparaison entre les données des nouvelles listes « cunéiformes et celles de la Bible. Autant Bérose est « directement soumis à l'enseignement babylonien, au- « tant la Genèse garde sa physionomie indépendante, « tout en puisant au fonds commun de la tradition » (col. 752).

2° « Sans nier les rapports étroits entre Joseph et ses frères, d'une part, Abraham, Isaac et Jacob, d'autre part, il paraît nécessaire, pour des raisons tirées du texte biblique, de l'archéologie et de l'ethnologie, de traiter séparément les *Patriarches Abraham, Isaac et Jacob* et de distinguer leur étude de celle des ancêtres éponymes des tribus auxquels il faut joindre Joseph, un des douze fils de Jacob » (vii, 82). Cette étude sera faite à l'art. *Tribus*. Dans l'art. *Patriarches*, H. Cazelles envisage donc essentiellement Abraham, Isaac et Jacob, ancêtres du peuple d'Israël et les premiers des futurs Israélites qui aient mis le pied sur le sol de Chanaan.

On ne peut ici que renvoyer à l'étude du savant professeur, en indiquant toutefois la marche de cette étude et en s'arrêtant sur sa conclusion.

Pour exposer l'état de la question, l'A. s'en tient aux travaux de plus grande importance, dont il examinera la valeur au cours de sa longue étude. Pour y parvenir, son premier soin est de grouper les données sous trois chefs demandant chacun une méthode différente : données *bibliques*, données *archéologiques*, données *ethnologiques*. Le premier résultat, reconnu d'une part imposante de la critique, est la base historique solide des récits patriarcaux. Mais on est loin encore d'avoir achevé

l'étude littéraire précise du Pentateuque, qui serait indispensable pour présenter des résultats parfaits. Modestement, l'auteur présente son esquisse « comme hypothétique et provisoire dans l'état actuel de nos connaissances ». Et cependant, il peut relever bien des traits de la vie et de la figure des Patriarches d'après la Genèse : d'*Abraham*, tout d'abord, qu'il suit à travers ses pérégrinations; d'*Isaac*, ensuite, avec justification des principales affirmations de son histoire; de *Jacob*, nom usuel du Patriarche, dont le nom est aussi Israël. Des précisions intéressantes sont données sur le mariage et sur les fils de Jacob, ainsi que sur l'histoire de Joseph et la migration de ses frères de Chanaan en Égypte.

Il faut aussi fixer *la date et l'époque des Patriarches*. Mais il est nécessaire ici de tenir compte de « la complexité de l'histoire des tribus qui ont conservé et transmis les traditions » patriarcales de la Genèse. « Tout est à base de faits réels, donc historiques; mais pendant les sept siècles que nous croyons avec d'autres devoir mettre entre Abraham et l'unification définitive sous David, il y eut évidemment beaucoup d'événements, ne serait-ce que l'Exode, sous l'impulsion du lévite Moïse, et la conquête, sous celle de l'éphraïmite Josué. Ces événements ne pouvaient pas ne pas laisser de traces dans la transmission des traditions antiques. Ne s'en étonneraient que ceux qui voient dans l'histoire une sorte de développement linéaire, alors que l'histoire religieuse que retrace la Bible est la prise de possession par le Dieu d'Abraham de la vie des fils de Jacob répartis en tribus et groupés en peuple » (col. 141).

La religion des Patriarches doit aussi être mise en relief. Le Dieu qu'ils adorent est *un Dieu personnel* qui s'occupe d'eux, les protège et les dirige. Ses promesses se sont avérées efficaces, à la seule condition de la fidélité des hommes à qui elles sont faites. Le culte rendu à ce Dieu est le culte rendu à un Dieu suprême, le Dieu *El* : la tradition ne retient que le culte de *El* identifié à Yahweh, dieu personnel d'Abraham. Quant à l'*ange de Dieu* (cf. *D. B. S.*, I, 242-255), dont il est question dans la Genèse, il ne semble pas qu'on doive nécessairement y voir un intermédiaire entre Dieu et l'homme; c'est une manière, à première vue assez étrange de s'exprimer, pour sauvegarder à la fois la transcendance divine et le contact surnaturel entre Dieu et l'homme. Les *actes de culte patriarcaux* sont simples. Les Patriarches élèvent des autels pour y offrir un sacrifice à Dieu : un animal en holocauste, l'holocauste marquant ici une alliance scellée dans un repas cultuel (col. 141-151).

A la fin de son étude, l'auteur insiste sur *la foi d'Abraham*, acte de volonté humaine répondant à une promesse divine. L'interprétation de Gen., XV, 6, est difficile; mais « l'orientation de cette religion personnelle et de cette foi vers la descendance nous est apparue comme une des forces qui menaient la religion d'Abraham vers des voies différentes des prières mésopotamiennes. La foi se complète d'une espérance très différente de l'espérance des héros accadiens. Cette dernière était très centrée sur leur propre gloire et leur propre réussite. La foi et l'espérance du Patriarche s'orientent vers une descendance qui recevra de Dieu le don de la terre promise... » (col. 151).

De la *conclusion* (col. 155-56), deux paragraphes semblent d'une importance primordiale :

a) « Les trois Patriarches Abraham, Isaac et Jacob nous sont apparus comme des figures historiques, et les insertions historiques et géographiques de leur « geste » prennent une valeur accrue quand elles sont confrontées de près avec les données que les historiens de l'Ancien Orient peuvent maintenant nous offrir sur les mouvements des peuples en ce IIe millénaire avant Jésus-Christ... Les traditions sur les Patriarches ont été transmises par des tribus qui ne réalisèrent que plus tard leur unité politique; les divergences de détail dans cette transmission sont souvent pleines de renseignements sur l'histoire des tribus et de leurs ancêtres... Il semble que dans la « geste » de Jacob, des éléments postérieurs ont pu prendre place, très historiques d'ailleurs, qui permettraient de combler le vide apparent de quatre siècles entre la période patriarcale et la période mosaïque.

b) « Mais cette histoire patriarcale a été rédigée par des « théologiens », des hommes préoccupés avant tout de Dieu et de sa présence à l'univers... leur foi au Dieu d'Abraham, leur fidélité aux traditions tribales, les ont conduits à choisir les faits importants de la vie religieuse des Patriarches... Cette « geste » religieuse a été consignée en fonction des promesses divines, en tenant compte des modalités locales des cultes des sanctuaires, sous les différentes formes et avec les différents accents que la critique croit devoir discerner dans les textes de la Genèse... »

Voir *Tables*, 10-11 (Abraham); 2326-27 (Isaac); 2369 (Jacob).

PATRICE ou **PATRICK** (Saint). — Notice [É. Amann], XI, 2297-301. — Cité à propos de la pénitence : XII, 852, 859, 861; — le premier synode de S. Patrice, 1162-63; — sur la satisfaction, XIV, 1138.

PATRICE DES ROMAINS. — Charlemagne, patrice des Romains; voir Léon III, IX, 304.

PATRIE (Piété envers la). — Exposé théologique [C. Ruch], XI, 2301-26. — 1. Enseignement théologique de S. Thomas, 2301-13. — 2. Déclarations des souverains pontifes, 2313-26. — Défense de la P., *Tables* (guerre défensive), 1985; cf. XV, 2615-17; — Exemple des Macchabées, IX, 1479-81. — 3. Divers : Patrie et famille, XI, 2006; — Amour de la P. et amour des ennemis, II, 2261; — Voltaire et l'idée de patrie, XV, 3466-67.

PATRIMOINE. — Titre canonique admis pour l'ordination, XV, 1149-50; cf. XI, 1402.

PATRINGTON ou *Étienne l'Anglais*. — Notice [P. Anastase de Saint-Paul], XI, 2326-28.

PATRIPASSIENS. — Nom attribué aux hérétiques monarchianistes ou modalistes. Voir X, 2197-99.

PATRIZI (François-Xavier) (1797-1881). — Exégète italien de la Compagnie de Jésus. — Notice [P. Bliard], dans *D. B.*, IV, 2186. — Cité : I, 472 (sur Matth., XIX, 9); VII, 2303 (interprétation de l'Écriture).

PATRIZZI (Cardinal), secrétaire du S.-Office au moment de la condamnation de l'ontologisme (18 sept. 1861). Lettres à l'évêque de Nantes sur les propositions de Branchereau, à l'archevêque de Malines sur les doctrines d'Ubaghs, XI, 1050-51; — contre la probabilité du traducianisme, XV, 1360.

PATROCLE, évêque d'Arles (Ve s.). — Défense des droits de l'Église d'Arles contre Proculus, évêque de Marseille, XV, 1928-30; — et le pape Zosime, 3708-09.

PATROCLE BOECKMANN. — Notice [A. Teetaert], XI, 2328.

PATROLOGIE. — Voir *Pères de l'Église*, XII, 1192 sq.

PATRONAGE (Droit de). — Voir *D. D. Can.*, II, 692-705. Le droit de patronage est ainsi défini par le Code, can. 1448. « *L'ensemble des privilèges et charges qui, en vertu d'une concession de l'Église, appartiennent aux fondateurs catholiques d'une église, d'une chapelle ou d'un bénéfice, ou à leurs ayants cause.* »

Le plus important des privilèges compris dans le droit de patronage étant le droit de présenter aux bénéfices, on comprend que l'exercice du droit de patronage aboutissait en fait à gêner le libre jeu des pouvoirs hiérarchiques. Aussi le Code l'a soumis à une réglementation restrictive :

Can. 1450, § 1. — *Aucun droit de patronage à aucun titre, ne peut être constitué validement à l'avenir.* — Les droits de patronage existant en 1918 subsistent; mais il n'est plus permis d'en constituer à l'avenir. Voir *Laïcat*, *Tables*, 2868. A leur place, les Ordinaires du lieu peuvent accorder d'autres faveurs. Ils peuvent, en effet :

Can. 1450, § 2. — 1° *Accorder à temps ou même à perpétuité aux fidèles qui, en tout ou en partie, auront construit des églises ou fondé des bénéfices, des suffrages spirituels proportionnés à leurs libéralités.*

2° *Admettre à la fondation du bénéfice l'insertion de cette condition que le bénéfice sera conféré la première fois au clerc qui l'a fondé ou à tel autre clerc désigné par lui.*

Can. 1451, § 1. — *Les Ordinaires de lieu doivent veiller à ce que les patrons acceptent des suffrages spirituels, même perpétuels, pour eux et leurs parents, à la place du droit de patronage, ou simplement du droit de présentation, dont ils jouissaient.*

Can. 1452. — *Les élections et présentations populaires aux bénéfices, même paroissiaux, là où ils existent, ne peuvent être tolérées que si le peuple fait son choix parmi les trois clercs désignés par l'Ordinaire du lieu.*

Telles sont les lois essentielles concernant, dans le Code, le droit de patronage.

Conc. de Trente (sess. xxv), Réforme, n. 9, xv, 1482; — Bénéfices soumis au droit de P., III, 2442-43; cf. VIII, 1982; — Droit de P. et simonie, XIV, 2159; — Et la Constitution civile du clergé, III, 1566.

Droit de patronage du Portugal, XII, 2618-21; — application aux missions portugaises : rites malabars, IX, 1724; Église syro-malabare, XIV, 3098-99, 3117. Cf. x, 1970.

Droit de P., et le synode janséniste de Pistoie, XII, 2161, 2180; — situation dans l'anglicanisme, XIII, 887-88.

PATRONS (Saints). — Fondement de leur culte : la communion des saints, III, 474-75; — réglementation du culte des saints patrons, XIV, 977 (distinction des patrons et des titulaires). — Noms des saints donnés aux fidèles, 896-97.

D'après le can. 1247, § 2, la fête des saints patrons n'est pas fête de précepte; mais les Ordinaires ont pouvoir pour transférer au dimanche suivant la solennité extérieure de ces fêtes.

Le can. 761 parle du nom à donner au baptême : *Les curés veilleront à ce qu'un nom chrétien soit donné à celui qui est baptisé; s'ils ne peuvent l'obtenir, ils ajouteront au nom donné par les parents le nom d'un saint et ils inscriront les deux noms au livre des baptêmes.*

PATUZZI (Jean-Vincent). — Notice [J. Carreyre], XI, 2329-30. — Son attaque contre le probabilisme, XIII, 576, 579, 580-83 (contre S. Alphonse; cf. I, 911-12); XIII, 586-87 (id.), 589. — P. et Concina, III, 686-87, 692, 696. — Et Viva, xv, 3146.

PAUL. — Nous adoptons pour le classement l'ordre suivant :

1° *Saint Paul*, apôtre; et les *institut religieux* sous son patronage;

2° Les *papes;*

3° Les *patriarches orientaux;*

4° *Personnages divers*, classés selon l'ordre alphabétique de leur qualification traditionnelle.

PAUL (Saint). — Étude générale [J.-B. Colon], XI, 2330-2490. — Introduction : objet, sources, méthode et plan de l'article, 2330-33.

En conformité avec les indications des *Tables*, les épîtres de S. Paul seront étudiées, autant que possible, en liaison avec les exposés de l'étude générale, sinon avec la chronologie de la vie de l'Apôtre. En conclusion, nous donnerons un relevé analytique de la doctrine paulinienne.

CHRONOLOGIE DE SAINT PAUL

(d'après J. Cambier, dans *Introduction à la Bible* (Robert et Feuillet), 1959, II, p. 583-84).

Compte tenu des incertitudes de détail, la chronologie de la vie de S. Paul peut s'établir de la façon suivante :

Naissance	entre 5 et 15 (?)
Séjour à Jérusalem	après 30
Conversion	vers 34/36
Séjour à Damas et en Arabie	
Visite aux Apôtres	vers 37/39
Séjour à Tarse	
Séjour à Antioche	43-44
Premier voyage missionnaire	printemps 45-printemps 49
Incident d'Antioche (Act., xv, 1-2) et assemblée de Jérusalem	49
Deuxième voyage missionnaire	automne 49-automne 52
Séjour à Corinthe	hiver 50-été 52
I et II THESSALONICIENS	51-52
Troisième voyage missionnaire	printemps 53-printemps 58
Séjour à Éphèse	automne 54-printemps 57
GALATES	54
I CORINTHIENS	printemps 57
Visite à Corinthe	57
Voyage en Macédoine	été 57
II CORINTHIENS	automne 57
Séjour à Corinthe	hiver 57-58
ROMAINS	hiver 57-58
Retour par Philippes	Pâques 58
Arrestation à Jérusalem	Pentecôte 58
Captivité à Césarée	58-60
Voyage vers Rome	automne 60-printemps 61
Captivité romaine	printemps 61-printemps 63
COLOSSIENS, PHILÉMON, ÉPHÉSIENS, PHILIPPIENS	
Dernière phase d'apostolat	63-67 (?)
Voyage en Espagne (?); en Orient : Éphèse, Crète, Macédoine	
I TIMOTHÉE, TITE	vers 65
Deuxième captivité romaine	
II TIMOTHÉE	
Mort	vers 67

I. Origines et conversion, jusqu'au concile de Jérusalem. L'épître aux Galates : la Loi et l'Évangile, XI, 2334-88 (= § I-IV).

I. AVANT LA CONVERSION. — 1. Éducation : à Tarse, puis à Jérusalem, XI, 2334-36; — sur Gamaliel, *Tables*, 1771. — 2. Paul, zélateur de la Loi; pharisien, instruit de l'A. T. et de la théologie juive, mais mis en contact avec la pensée hellénique et le monde païen, XI, 2336-39. — 3. Influence de l'A. T. et de la théologie juive : exégèse de Paul, 2339-45. — 4. Pensée hellénique et monde païen, 2345-49; — religions à mystères, cf. *Religions à mystères*, *Tables*, 3273; *Légende, Mythe et Midrash*, 2939.

II. CONVERSION. RÉVÉLATION DU FILS DE DIEU. — 1. Le fait de la conversion (trois récits, Act., IX, 1-19; XXII, 5-16; XXVI, 12-20), XI, 2349-52. — 2. Effet principal : révélation du Fils de Dieu, 2352-54. — 3. Autres révélations, 2354-55. — Cf. III, 977-78.

III. DE LA CONVERSION AU CONCILE DE JÉRUSALEM. — Chronologie pour cette période, XI, 2373. — 1. Expérience (à Damas) et réflexion (séjour en Arabie), 2355-56. — 2. Contacts avec les milieux chrétiens : points essentiels de l'enseignement de Paul, 2356-59. — 3. Première mission : Antioche de Pisidie; catéchèse de Paul, rapprochée de celle de Pierre, 2359-64.

IV. CONCILE DE JÉRUSALEM : SALUT PAR JÉSUS-CHRIST SANS LA LOI (thème de l'Épître aux Galates). — 1° *La Loi et l'évangile de S. Paul : deux conceptions du salut.* — 1. Valeur de la Loi chez les Juifs, XI, 2364-68. — 2. Loi et péché chez les Juifs, 2368. — 3. Loi et salut chez les Juifs, 2368-70; cf. sur l'ensemble, VIII, 1643-47. — 4. Le principe paulinien et la Loi, XI, 2370-71; cf. 2367, 2368.

2° *Le conflit : solution au concile de Jérusalem.* — 1. Le conflit, XI, 2371; cf. VIII, 1682-83. — 2. Solution au concile, 1683-85; XI, 2371-74; cf. VI, 1039-42; *Tables*, 716. — Sur l'incident d'Antioche, entre Paul et Pierre (Gal., II, 11 sq.), v, 1059; VI, 1042-43; VIII, 1685, 1687; — Est-ce après le concile (?), VI, 1042-45; XI, 2377-80; VIII, 1687; XII, 1752; *Tables*, 2736-37.

3° *Preuves de l'« évangile paulinien ».* — 1. Arguments historiques, XI, 2374-80; détails à l'art. *Galates : a)* origine de cet évangile, VI, 1037-39; — *b)* approbation de l'évangile de Paul à Jérusalem, 1039-42; — *c)* triomphe de l'évangile de Paul à Antioche, 1042-45; cf. *supra*, conflit d'Antioche, et *Tables*, 2736. — 2. Vérité intrinsèque de l'évan-

gile de Paul, VI, 1045 : *a)* expérience des Galates, 1045-46; cf. IV, 1019-20; XI, 2375-76; — *b)* témoignage de l'Écriture en faveur de la justification par la foi, VI, 1046; XI, 2379; XIII, 2875-76; cf. VIII, 2058-67; — et non par la Loi, VI, 1046-47; XI, 2379; cf. VI, 70; VIII, 2049-58.

4° *Nature de la Loi : son rôle historique dans l'histoire du salut.* — 1. Nature de la Loi, XI, 2380-83; VIII, 2047, 2049-51. — 2. Son rôle providentiel, 2051-58; XI, 2383-87; VI, 1047-50; — abrogation de la loi mosaïque, I, 129 sq. — Voir *infra* dans la *Bibliographie*, 3493, le résumé de l'article de J. Cambier.

ÉPITRE AUX GALATES. — Étude [E. Tobac], VI, 1025-52. Cf. *D. B. S.* [A. Viard], VII, 211-226. — 1. Authenticité, VI, 1025-26. — 2. Destinataires : Galatie du Nord ou Galatie du Sud (?), 1027-32. Débat, en somme, « assez secondaire. Le seul point vraiment important est que l'on ne soit pas obligé de séparer dans le temps l'épître aux Galates des épîtres aux Corinthiens et surtout de l'épître aux Romains. On voit difficilement Paul reprenant un texte déjà ancien pour traiter le même sujet ou un sujet voisin dans des circonstances différentes » (A. Viard, O. P., dans *D. B. S.*, VII, 220).

3. Date et lieu de composition, VI, 1032-33. — 4. Occasion et but : prédication des judéo-chrétiens judaïsants, 1033-36. — 5. Plan et doctrines (plan emprunté au P. Viard; il permettra de retrouver l'enseignement de l'épître aux Galates, enseignement résumé *supra*, § *IV*, 3° et 4°).

Épître aux Galates

Adresse, I, 1-5.

I. L'ÉVANGILE ET LA LOI, I, 6 - V, 12.
  Remontrance, I, 6-10.
  1° *L'Évangile prêché par Paul vient du Christ lui-même*, I, 11 - III, 6.
    Comment Paul l'a reçu, 11-17.
    Son accord avec Pierre et Jacques trois ans plus tard, 18-24.
    Permanence de l'accord avec Pierre (et les chefs de l'Église de Jérusalem quatorze ans plus tard), II, 1-10.
    L'opposition avec Pierre (que certains voudraient fonder sur l'incident d'Antioche) n'existe pas, 11-14.
    Transition : les Juifs ont renoncé à la Loi, qui ne pouvait justifier, pour croire au Christ qui seul apporte la vie, 15-21.
    Remontrance, III, 1-6.
  2° « *Les croyants sont fils d'Abraham* », III, 7 - IV, 11.
    Les Gentils sont bénis en lui par J.-C. (alors que la Loi est source de malédiction), III, 7-14.
    Ils sont héritiers d'Abraham en J.-C., non par la Loi, 15-18.
    La Loi a mis en pleine évidence la virulence du péché et montre la nécessité de la foi en J.-C., 19-22.
    Elle a conduit au Christ, 23-25, en qui tous sont au même titre fils de Dieu en même temps qu'héritiers d'Abraham, 26-29.
    Avant le Christ, les Juifs n'étaient pratiquement pas en meilleure situation que les païens, IV, 1-5.
    Gentils et Juifs croyants sont par l'Esprit-Saint vrais fils de Dieu et héritiers des promesses, 6-7.
    Remontrance, 8-11.
  3° *Recommandations*, IV, 12 - V, 12.
    « Devenez comme moi », IV, 12-20.
    Suivez le conseil de l'Écriture, chassez les judaïsants qui vous troublent, 21-30.
    Gardez votre liberté, IV, 31 - V, 1.
    Ne vous séparez pas du Christ, V, 2-6.
    Remontrance, V, 7-12.

II. L'ÉVANGILE ET L'ABUS DE LA LIBERTÉ, V, 13-26.

III. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES, VI, 1-10.
  Conclusion : VI, 11-18.

De la *bibliographie* établie par A. Viard, quelques ouvrages récents parmi les commentaires : F. Amiot, *S. Paul, Épître aux Galates*, coll. *Verbum salutis*, Paris, 1946; — D. Buzy, *Épître aux Galates*, dans *La Sainte Bible* (Pirot-Clamer), 1948; — V. Jacono, *Le epistole di S. Paolo ai Romani... e ai Galati*, dans *Sacra Biblia*, Turin, 1951; — O. Kuss, *Die Briefe an die Römer, Kor. und Galater*, dans *Das N. T.*, VI, Ratisbonne, 1940; — M.-J. Lagrange, *S. Paul, Épître aux Galates* (dans *Ét. bibl.*), 2e éd., Paris, 1926; — S. Lyonnet, *Les épîtres de S. Paul... aux Galates*, dans *La Bible de Jérusalem*, 2e éd., Paris, 1959. — Voir aussi *Introd. à la Bible*, II, Paris, 1959 (Mgr L. Cerfaux, *L'Épître aux Galates*, p. 403-16).

II. Enseignement sur les fins dernières. Épîtres aux Thessaloniciens et Ire aux Corinthiens, XI, 2388-2409 (= § V).

I. DOCTRINE ESCHATOLOGIQUE. — 1° *La Parousie.* — 1. Deux synthèses, XI, 2043-54, 2388-91; *Tables*, 3444. — 2. Bases scripturaires [I Cor., IV, 5] : jugement dernier, III, 1852; [I et II Thess.] : retour du Christ, XV, 596-99; — phases de ce retour; jugement et récompense, 607-09; cf. VIII, 1752.

2° *L'Antéchrist.* — 1. Doctrine, XI, 2391-95; I, 1361-65; *Tables*, 179. — 2. Bases scripturaires : signes de la parousie, XI, 2045-46, 2390, 2392-93; l'Adversaire et l'Obstacle [II Thess.], XV, 584, 599-607; cf. S. Jean (épîtres, eschatologie), VIII, 592; — l'Obstacle, XI, 2393; XV, 604-07.

3° *Époque de la parousie : parousie et théologie.* — 1. Croyance juive et des premiers chrétiens au retour prochain du Christ, XI, 2397; cf. 2390; XV, 581, 594-98; voir aussi, V, 2550; IX, 997; X, 371-72; XI, 2048-50. — 2. Discours eschatologique des évangiles; difficultés et solutions, XI, 2046-50; — épîtres et apocalypse, 2050-53; — S. Paul, 2393-95; cf. XV, 594-99 [Thess.]; III, 1852, 1860-61 [I et II Cor.]; XIII, 2888 [Rom.]; — S. Jean [Apoc. et épîtres], I, 1471-73; VIII, 592, 1763-64; — S. Pierre, XII, 1770-71, 1790; XIII, 1188-89; — S. Jacques, VIII, 272; — S. Jude, 1679-80. — 3. Le Christ, science de sa parousie, XIV, 1633, 1646-49; XI, 2048-50; *Tables*, 2584-85; — réprobation de l'interprétation moderniste, 2586-87. — 4. S. Paul a-t-il cru à l'imminence de la parousie?, XI, 2395-98; XIII, 2888; réponse négative (Commission Bibl.), XI, 2053-54, 2396-99.

4° *La résurrection.* — Contre une résurrection purement spirituelle, Paul affirme : 1. La certitude de la résurrection corporelle, XI, 2399-2401; cf. III, 1855 [I Cor.]; XIII, 2514-16; III, 1860 [II Cor.]; XV, 605-608 [Thess.]. — 2. La possibilité et le mode de la résurrection, XI, 2401-07; cf. III, 1855-56 [I Cor.]; XIII, 2516-18; — corps glorieux, III, 1884-89; — discours aux Athéniens [Act., XVII, 32] et à Festus [Act., XXVI, 23-24], XIII, 2515.

5° *Sanctions de la vie future.* — 1. Jugement : à chacun selon ses œuvres, XI, 2407; cf. III, 1861 [II Cor.]; XV, 608 [Thess.]; VIII, 1757-58; — Dieu et le salut des justes, XII, 2814. — 2. Sort des justes, XI, 2407; XV, 607; cf. III, 1860, 1884-89 (corps glorieux). — 3. Résurrection et sort des pécheurs, XI, 2407-08; XV, 608, 3359; cf. V, 46. — 4. Règne du Christ dans un monde nouveau, XI, 2408; voir *Millénarisme*, X, 1760-61; *Tables*, 3214.

Pour les autres points touchant *I et II Corinthiens*, voir au § **III**, *infra*, 3468.

II. ÉPITRES AUX THESSALONICIENS. — Étude [D. Buzy et A. Brunot], XV, 573-610. — 1° *Thessalonique.* — Son évangélisation, XV, 575.

2° *Introductions.* — 1. A la première épître : les chrétiens de Thessalonique après le départ de Paul, XV, 575; — occasion de la lettre, 576; — lieu et

date de composition, 576; — authenticité, 576-77; — caractères littéraires, 577-78; — S. Paul et les Actes de Luc, 578-79; — unité, 579-80. — 2. A la seconde épître : occasion et but, xv, 581; — première ou seconde (?), 582; — lieu et date de composition, 582; — authenticité (critères externes et internes), 583-84; — rapport des épîtres avec S. Matthieu, 584-86; — unité, 586.

3° *Analyse : marche de la pensée de Paul.*

Première Épître aux Thessaloniciens (xv, 580-81)

Adresse de Paul et de ses collaborateurs, I, 1.

RECONNAISSANCE ET ACTIONS DE GRACES.
L'accueil fait à l'Évangile, I, 2-10.
Succès des prédicateurs, II, 1-12.
Fruits de l'Évangile, 13-16.
Mission de Timothée, II, 17 - III, 13.

RAPPELS DOGMATIQUES ET PARÉNÉTIQUES.
Fidélité à la tradition, IV, 1-2.
Vie de pureté, 3-8.
Exhortation à la charité et au travail, 9-12.

PAROUSIE.
Sort de ceux qui meurent avant le retour du Christ et qui auront place avec les vivants au cortège parousiaque, 13-18.
Les vivants doivent veiller et se tenir prêts, V, 1-11.

AVIS. CONSEILS.
Aux chefs de la communauté, V, 12-13.
Aux paresseux (paresse eschatologique), 14.
Pratique des vertus, 15-18.
Usage des charismes : prophétie, 19-22.
Perfection de la prière, 23-24.
Salutations finales, 25-28.

Seconde Épître aux Thessaloniciens (xv, 581-82)

Adresse de Paul et de ses collaborateurs, I, 1-2.

ACTIONS DE GRACES.
Pour le progrès dans la foi et la charité, 3-4.
Fermeté dans la persécution, digne du règne de Dieu, 5-10.
Prière de l'Apôtre pour les Thessaloniciens, 11-12.

ERREUR DES THESSALONICIENS.
La parousie, non imminente; des signes la précéderont et on peut se permettre une existence normale, II, 1-12.

CONCLUSIONS.
Exhortation à la persévérance, à la prière, 13-17.
Demande de prière, III, 1-5.
Recommandations finales, 6-16.
Salut final, 17.

4° *Doctrines théologiques générales.* — 1. Trinité, xv, 586-87 (Dieu, le Père; cf. IV, 1019); xv, 587-89 (Jésus-Christ, le Fils), 589-90 (S.-Esprit); cf. 1591. — 2. Église : *a)* constitution hiérarchique, xv, 590-91; — *b)* tradition, 591; cf. 1255. — 3. Grâce, 591; cf. VI, 1561. — 4. Vertus chrétiennes : *a)* théologales, xv, 591-92, 2783; — *b)* pureté, 592-94; cf. IX, 1344-45 (et I Cor., *infra*); — *c)* conduite chrétienne, xv, 594, 3323.

Nota : les enseignements concernant l'eschatologie et la parousie ont été exposés *supra*, 3466.

A la *bibliographie* de *Thessaloniciens*, xv, 609-610, on ajoutera l'étude générale de J. Cambier, dans *Introduction à la Bible*, II, 390-402; — F. Amiot, *S. Paul. Épître aux Galates. Épîtres aux Thessaloniciens*, Paris, 1946; — Ch. Masson, *Les deux Épîtres de S. Paul aux Thessaloniciens*, Paris-Neuchâtel, 1957; — B. Rigaux, O. F. M., *Les Épîtres aux Thessaloniciens (Ét. bibliques)*, Paris, 1956 (immense bibliographie : A. Éditions du texte. — B. Instruments de travail. — C. Commentaires. — D. Littérature spéciale. — E. Littérature sur l'eschatologie paulinienne. — F. Ouvrages généraux). — Parmi les plus récents commentaires : A. Oepke, *Die kleinere Briefe des Apostels Paulus*, dans *Das N. T. Deutsch*, Gœttingue, 1935; — E. J. Bicknell, *The First and Second Epistles to the Thessalonicians*, Londres, 1932; — W. Neil, *The Epistles of Paul to the Thessalonicians*, dans Moffatt, *N. T. Commentary*, 1950; — C. F. Hogg et W. E. Vine, *The Epistles to the Thess. Analytical and Exegetical*, 1958.

III. S. Paul et les Corinthiens, XI, 2409-28 (= § VI).

I. SOURCES : LES ÉPITRES AUX CORINTHIENS. — Étude [V. Ermoni], III, 1849-1863; cf. *D. B. S.* [A. Feuillet], VII, 170-95.

1° *Première épître : a)* Occasion et but, III, 1849; — *b)* date et lieu de composition, 1849; — *c)* authenticité, 1849-50.

2° *Deuxième épître : a)* Occasion et but, III, 1856-57; — *b)* date et lieu de composition, 1857; — *c)* hypothèse d'une troisième épître, 1857-58; — *d)* authenticité, 1858.

L'unité de la seconde épître a été souvent contestée. Voir *infra*, 3469.

3° *Analyse : marche de la pensée de Paul.*

Première Épître aux Corinthiens

(III, 1850-51; *D. B. S.*, VII, 172-83;
Introd. à la Bible [J. Cambier], II, 422-29)

Prologue : salut de Paul et de Sosthène; prière des apôtres pour les Corinthiens, I, 1-9.

PREMIÈRE PARTIE : MISES AU POINT.
1° *Premier objet : les factions et la sagesse chrétienne*, I, 10 - IV, 21.
Les factions rivales contraires à l'unité du Christ et au baptême, I, 10-16.
La sagesse humaine des *Corinthiens, confondue* par la sagesse divine de la Croix, 17-25.
La Sagesse divine vérifiée à Corinthe : Dieu y a appelé les moins sages et les moins puissants, 26-31.
S. Paul n'a voulu connaître que le Christ crucifié, II, 1-5.
L'Esprit-Saint révèle la sagesse aux « parfaits », 6-16.
Les prédicateurs de l'Évangile, ministres de Dieu, III, 1-17.
Ne pas se glorifier dans les hommes, 18-23;
Ni juger personne avant la venue du Seigneur, IV, 1-6.
Sotte infatuation des néophytes, 7-13, invités à imiter S. Paul, 14-16.
Envoi de Timothée et prochaine venue de l'Apôtre, 17-21.
2° *Deuxième objet : les scandales et l'idéal chrétien*, V-VI.
Reproches aux Corinthiens d'avoir toléré un incestueux, V, 1-2.
S. Paul l'excommunie pour supprimer le vieux levain, 3-8.
Qu'ils ne vivent pas avec les pécheurs, mais ne jugent pas non plus ceux qui n'appartiennent pas à la communauté, 9-13.
Les chrétiens ne doivent pas recourir aux tribunaux païens, VI, 1-8.
Vicieux et impudiques sont vivement repris, 9-20.

DEUXIÈME PARTIE : RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES.
Mariage et célibat, VII, 1-40.
Manducations des idolothytes, VIII-XI, 1.

TROISIÈME PARTIE : RÉUNION DES FIDÈLES; RÉSURRECTION DES MORTS.
Le voile des femmes, XI, 2-16.
Célébration de la Cène, XI, 17-34.
Les charismes, XII-XIV.
Résurrection des morts, XV.
Épilogue, XVI.

Deuxième Épître aux Corinthiens

(III, 1858-63; *D. B. S.*, VII, 183-95;
Introduction à la Bible [J. Cambier] II, 444-47)

Introduction : salut de Paul et de Timothée, I, 1-7.
Action de grâces, 8-11.

PREMIÈRE PARTIE : APOLOGIE PERSONNELLE DE PAUL.
Sa justification négative, I, 12 - II, 17 (à remarquer I, 20-22 sur l'onction sacramentelle).
Sa justification positive, III, 1 - VI, 10 (glorification du ministère apostolique).
Appel à l'affectueuse confiance des Corinthiens, VI, 11 - VII, 16.

DEUXIÈME PARTIE : PROBLÈME DE LA COLLECTE.
Première recommandation : Tite doit inviter les Corinthiens à la générosité pour les Macédoniens, VIII.

Deuxième recommandation : le zèle des Corinthiens se manifestera par leur promptitude à donner, IX.
TROISIÈME PARTIE : APOLOGIE POLÉMIQUE.
Réplique aux attaques des adversaires, X.
Titres de gloire de Paul :
a) Précaution oratoire : Paul, obligé de se vanter, XI, 1-21.
b) Autobiographie : d'une part, travaux, souffrances; d'autre part, visions, révélations, XI, 22 - XII, 10.
c) Reproches aux Corinthiens, XII, 11-18.
Conclusion : préparation de la prochaine visite de l'Apôtre, XII, 18 - XIII.
Note sur l'unité de la seconde épître (cf. Feuillet, *D. B. S.*, VII, 185-87). — *a)* La péricope VI, 14 - VII, 1 paraît briser le développement de la pensée; VII, 2 continuerait fort bien VI, 12-13; — *b)* Le chapitre IX ne serait-il pas un doublet du ch. VIII? — *c)* Les chapitres X-XIII passent brutalement de la douceur et de la tendresse à la menace violente.

II. DOCTRINES PRINCIPALES CONCERNANT LE CHRISTIANISME A CORINTHE, XI, 2409-28.

1° *La Sagesse chrétienne.* — 1. Opposée à la sagesse humaine (juive et hellène), XI, 2409-11. — 2. Expliquée aux parfaits, elle est dictée par l'Esprit-Saint, 2411-12. — 3. Distinction entre l'homme spirituel et l'homme ou psychique ou charnel, 2412-13. — 4. Dissensions contraires à l'unité du baptême conféré au nom du Christ, 2413-17 *(passim)*; II, 173; III, 1851.

2° *La notion du ministère pastoral.* — Notion définie (III, 4-IV, 21), III, 1851-52; — sur le célèbre texte (III, 11-15) et son interprétation, V, 2240, 2250-52, 2255-56; XIII, 1174-79, et XI, 2413-14. — Sur le ℣. IV, 4, voir VI, 1616-17.

3° *Les charismes.* — 1. Notion, destination dans l'Église primitive, variété, degrés, XI, 2414-18; *Tables*, 582-83; références à *D. B. S.*, I, 1233-43, et à *D. Sp.*, III, 503-07. — 2. Supériorité de la charité et des vertus surnaturelles, XI, 2416-17; XV, 2760; cf. III, 1855.

4° *Mariage et célibat.* — 1. Dignités respectives du mariage (état ordinaire et normal) et du célibat (état spécial et de conseil), XI, 2418-20; II, 2322; III, 1853; IX, 2057, 2073-76; cf. *infra*, *Épître aux Éphésiens*. — 2. Indissolubilité du mariage, XI, 2420-21; IX, 2063; cf. I, 470; III, 1853; IV, 1461. — 3. Le cas spécial du privilège paulin, XI, 2421; voir PRIVILÈGE PAULIN, XIII, 400-416.

5° *Eucharistie.* — 1. Repas sacré des païens (idolothytes), XI, 2422-26 (fuir l'idolâtrie); cf. I, 2576; III, 1853; IV, 1019; V, 1044; X, 829-30, et aux art. *Idolâtrie*, VII, 649, et *Idolothytes*, 673-76. — 2. Eucharistie et corps mystique en S. Paul, XI, 2424-25; cf. III, 1853, 1854-55; V, 1045-51 (la κοινωνία); X, 830-31. — 3. Le repas du Seigneur : *a)* les abus à Corinthe, XI, 2425-26; I, 551; V, 1051-52; — occasionnellement, règles sur la tenue des femmes, 1051; — *b)* Eucharistie et Cène du Seigneur, XI, 2426-27; I, 582; III, 1853-54; V, 1052-59; X, 831-33.

6° *Autres points de doctrine en Cor. I et II.* — 1. Trinité : divinité des trois personnes, II, 2528; III, 1854; — Jésus-Christ, Fils, consubstantiel, 1859; — doxologie trinitaire, 1862; — sur le S.-Esprit, V, 687, 690. — 2. L'Église, corps du Christ, III, 1854-55; — sa hiérarchie, 1855; — l'excommunication portée contre l'incestueux, 1852; cf. II, 2123-24; VII, 1545. — 3. Sotériologie : Jésus-Christ, mort pour tous les hommes, III, 1861-62; — réconciliation par J.-C., 1862. — 4. Baptême, 1851; — onction et sigillation, 1859-60; cf. II, 1702; — transformation intérieure, III, 1860, et rénovation, 1862; — 5. Culte : prière et prophétie (exhortation), 1855. — 6. Eschatologie : *a)* résurrection, 1855-56, 1860; — *b)* jugement dernier, 1852, 1861; — *c)* gloire éternelle (âmes et corps), 1860-61; cf. II, 674; voir *supra*, 3466, *Épîtres aux Thessaloniciens.*

Bibliographie. — *Études générales :* dans *D. B. S.*, VII, 170-95, *Les épîtres aux Corinthiens*, par A. Feuillet; — dans *Introduction à la Bible :* J. Cambier, *La Ire épître aux Corinthiens*, p. 416-37; *La IIe épître aux Corinthiens*, p. 437-50. — A. Schlatter, *Paulus, der Bote Jesu. Eine Deutung seiner Briefe an die Korinther*, Stuttgart, 1934; — J. Sickenberger, *Die beiden Briefe des hl. Paulus an die Korinther und sein Brief an die Römer*, Bonn, 1932.

Sur la Ire épître : Ph. Bachmann, *Der erste Brief des Paulus an die Korinther und Römer*, Bonn, 1932; — E.-B. Allo, *S. Paul, Ire Épître aux Corinthiens*, Paris, 1935; — J. Moffatt, *The First Epistle of Paul to the Corinthiens*, Londres, 1938; — J. Huby, *S. Paul, Ire Épître aux Corinthiens*, Paris, 1946; — C. Spicq, *Ire Épître aux Corinthiens*, dans *La Sainte Bible* (Pirot-Clamer), 1948; — H. Lietzmann - W. G. Kümmel, *An die Korinther I.-II.*, Tubingue, 1949; — J. Héring, *La Ire Épître de S. Paul aux Corinthiens*, Neuchâtel-Paris, 1949; — H. D. Wendland, *Die Briefe an die Korinther*, Gœttingue, 1954.

Sur la IIe Épître : Ph. Bachmann, *Die zweite Brief an die Korinther*, Leipzig, 1922; — Ad. Schlatter, *Der zweite Brief an die Korinther*, Stuttgart, 1928; — E.-B. Allo, *S. Paul, Seconde Épître aux Corinthiens*, Paris, 1937; — R. H. Strachan, *The second Epistle to the Corinthians*, Londre, 1948; — C. Spicq, *Seconde Épître aux Corinthiens*, dans *La Sainte Bible* (Pirot-Clamer), Paris, 1948; — H. Lietzmann - W. G. Kümmel, *An die Korinther I.-II.*, Tubingue, 1949; — H. D. Wendland, *Die Briefe an die Korinther*, Gœttingue, 1954; — J. Héring, *La seconde Épître de S. Paul aux Corinthiens*, Neuchâtel-Paris, 1958.

IV. La justification et le salut par Jésus-Christ : la vie chrétienne. L'épître aux Romains, XI, 2428-50 (= § VII).

I. ÉPITRE AUX ROMAINS. — Étude [J.-B. Colon], XIII, 2847-95. — 1° *Le texte.* — 1. L'épître aux Romains dans le Corpus Paulinum, XIII, 2847. — 2. Trois groupes de témoins du texte, 2849-54. — 3. Critique textuelle, 2854-56.

2° *Authenticité et intégrité.* — 1. Église chrétienne, XIII, 2856. — 2. Critique moderne, 2857-59. — 3. Tradition manuscrite, intégrité : *a)* passages discutés, 2859-63; — *b)* interprétation, 2863-68.

3° *Destinataires.* — 1. Caractère épistolaire plus que didactique, XIII, 2869. — 2. L'Église de Rome en 58; hypothèse concernant les fidèles qui la constituent (témoignages d'auteurs, histoire générale, données de l'épître) 2869-74; XI, 2345-46, 2428-29.

4° *But de l'épître.* — XIII, 2874-75.

5° *Analyse de l'épître.* — XIII, 2875-78 (cf. J. Cambier, *Introduction à la Bible*, II, 460-68) :

Épître aux Romains

Introduction : adresse et action de grâces, I, 1-15.
PREMIÈRE PARTIE : LA JUSTICE DE DIEU.
Proposition du thème, I, 16-17.
Incapacité pour tous, juifs et païens, d'obtenir la justice, I, 18 - III, 20.
Manifestation de la justice de Dieu par le Christ (le plan de Dieu; l'exemple d'Abraham), III, 21 - IV, 25.
La justice de Dieu nous sauve gratuitement par le Christ, gage de salut, V, 1-11; — l'obéissance du Christ nous sauve du péché d'Adam, 12-21.
La justice de Dieu, libération : *a)* du péché, VI, 1-23; — *b)* de la Loi, VII, 1-25.
La justice donnée par le Christ : *a)* vie dans l'Esprit, VIII, 1-13; — *b)* les fils adoptifs de l'Esprit, 14-17; — *c)* espérance de la gloire, 18-30; — *d)* hymne de l'espérance chrétienne, 31-39.
Plan de Dieu en face du peuple juif qui, malgré les privilèges reçus, IX, a rejeté le Christ : *a)* libre choix de Dieu dans le plan du salut, 1-5, 6-33; —

b) mystère de l'incrédulité juive, x; — *c)* le salut d'Israël, xi, 1-32; — *d)* hymne final, 33-36.

Deuxième partie : exigences morales de la justice de Dieu.

Introduction : le sacrifice spirituel, xii, 1-2.

Pratique de la justice : *a)* usage des charismes, xii, 3-8; — *b)* vie chrétienne basée sur la pratique de la charité, 9-21; — *c)* devoirs envers les autorités civiles, xiii, 1-7; — *d)* retour à la charité qui renferme toute la Loi, 8-10; — *e)* exhortation axée sur la parousie; enfant de lumière, le chrétien doit revêtir les armes de lumière, 11-14.

Cas de conscience : les « forts » et les « faibles »; conduite envers les faibles, xiv, 1 - xv, 13.

Troisième partie : billet final.

Nouvelles et projets, xv, 14-33.

Recommandations de Phœbé et salutations, xvi, 1-16.

Mise en garde contre les judaïsants, 17-20.

Salutations des compagnons de Paul (Tertius qui a écrit la lettre), 21-23.

Doxologie finale, 24-27.

6° *Date et lieu de composition.* — xiii, 2878.

II. Doctrines de l'épître aux Romains. — On signalera d'abord les grands thèmes énoncés en xi, 2428-50; — on rappellera ensuite les aspects particuliers relevés en xiii, 2878-93.

A. Les thèmes de l'article S. Paul. — 1° *La justification.* — 1. Sa nécessité : *a)* pour les païens, xi, 2429-31; — *b)* pour les Juifs, 2431-33. — 2. La « justice de Dieu », don gratuit accordé à l'homme, 2435-36. — 3. Les hommes gratuitement justifiés par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ (Rom., iii, 24), 2436-39; cf. viii, 2066; xv, 3357-58. — 4. Notion de la justification chez S. Paul, xi, 2439-42. — 5. Rôle de la foi dans la justification, 2442-44; — thèmes directement repris : *Dieu*, iv, 1020; — *Justification*, viii, 2049-58 (justice de la Loi), 2067-75 (acte de la justification), 2058-67 (justice de la foi); — *Foi*, vi, 58, 60, 64, 70-75, 79, 108-09, 512-13; — *Infidèles (Salut des)*, vii, 1728, 1776-77, 1857-58; — *Hébreux (Épître aux)*, vi, 2106 (rédemption, justification par la foi); — *Rédemption*, xiii, 1929-31.

2° *Fruits de la justification : vie chrétienne.* — 1. Réconciliation de l'homme pécheur, certitude (espérance) du salut, xi, 2444-45; — situation de l'homme (païens, juifs) avant le Christ, xiii, 2892-93, et dans l'économie nouvelle, 2893; — rôle de l'espérance, v, 606; xi, 2445; xii, 1293 (persévérance finale). — 2. L'humanité pécheresse en Adam, justifiée, sauvée en J.-C. : le péché originel, xi, 2445-47; xii, 306-07; xiii, 2887-88; cf. *D. B. S.*, vii, 518-565 [S. Lyonnet]. — 3. Le baptême; la vie chrétienne, xi, 2447-50 : *a)* baptême, symbolisant et réalisant la purification de l'âme, 2448-49; ii, 175-76; xiii, 2891-92; — *b)* affranchissement de la Loi, xi, 2448-49; — *c)* rôle du Saint-Esprit, 2449; v, 688-89; — *d)* espérance de la résurrection et de la gloire, xi, 2449; xiii, 2888-89; — *e)* participation de la nature à cette restauration, 2889-90. — 4. « Mystique » de S. Paul, xi, 2449-50; xiii, 2890-92 : *a)* transformation de l'homme « psychique » par l'Esprit-Saint, 2891; i, 431; v, 688-89; vi, 1604-05; cf. I Cor., xv, 21-22, 44-50 (premier Adam, « âme vivante »; second Adam, « esprit vivifiant »), xii, 314; — *b)* les fidèles, corps mystique du Christ, xiii, 2892; viii, 1349; — communauté de sentiments entre les Églises, mais dignité spéciale de l'Église de Rome, xiii, 2892; — *c)* gratuité de l'ordre du salut et prédestination, 2891-92; xii, 2812-14.

B. Autres aspects de la doctrine. — Dans l'art. Romains, xiii, 2878-93. — 1. Dieu : *a)* existence, 2879; iv, 826, 834, 839, 842, 854, 862, 868, 872 (bibl.), 886; — *b)* nature et attributs, xiii, 2879-80 : spiritualité, éternité (cf. v, 916), transcendance (cf. iii, 2055; xv, 3323), sagesse (xiii, 940), science (xiv, 1599), puissance d'une volonté dont les voies sont impénétrables (xv, 3353-54), justice (3350-52), miséricorde (3353), colère (iv, 1020); — *c)* exécution du plan divin et amour de Dieu, xiii, 2880; xv, 3333-34; — dans la prédestination, xiii, 2880; xii, 2812-14; cf. xv, 3357-58 (volonté salvifique); — *d)* Dieu connu par la révélation, xiii, 2884. — 2. Trinité : Père, Fils et Esprit-Saint, 2883; xv, 1584-95 (on peut ici rapprocher les textes des autres épîtres parlant de Dieu [souvent nommé Père], de Jésus-Christ [Fils et consubstantiel], du Saint-Esprit et de son rôle dans la vie chrétienne). — 3. Création, xiii, 2884; iii, 2055-56, 2109-10, 2112, 2164; — l'homme, origine et nature, xiii, 2886-87. — 4. Le Christ : *a)* préexistence et divinité, 2884-85; cf. *infra, Épître aux Philippiens*; — *b)* incarnation, xiii, 2885; vii, 447-49; 1455, 1460, 1486-88; — *c)* souveraineté du Christ, xiii, 2885-86. — Sur le tout, théologie paulinienne du Christ, viii, 1227-40. — 5. Fins dernières, xiii, 2888 : mort (x, 2491-92); parousie, jugement, résurrection et gloire des justes, *supra, Thessaloniciens*, 3467. Cf. *Gloire des élus*, vi, 1393; *Vie éternelle*, xv, 2963-64.

Compléments bibliographiques (xiii, 2893-95). — M.-J. Lagrange, *L'Épître aux Romains* (Études bibliques), Paris, 1931; — J. Sickenberger, *Die beiden Briefe des hl. Paulus an die Korinther und sein Brief an die Römer*, Bonn, 1932; — les Commentaires de P. Althaus, dans *Das neue Test. deutsch*, 1935; — de O. Michel, dans *Kritisch-exetischer Kommentar über das N. T.* [A. W. Meyer]. Göttingen, 1955; — de S. Lyonnet, *Bible de Jérusalem*, 1955; — de A. Viard, *Bible Pirot-Clamer*, 1948; — de J. Huby-S. Lyonnet, dans *Verbum salutis*, 1957; — de F. Leenhardt, dans le *Commentaire du N. T.*, Neuchâtel, 1957.

J. Cambier, *op. cit.*, p. 451, ajoute quelques autres indications : L. Cerfaux, *Une lecture de l'épître aux Romains*, Tournai, 1947; — A. Nygren, *Der Römerbrief*, Göttingen, 1954; — C. K. Barrett, *The Epistle to the Romans*, Londres, 1957; — S. Lyonnet, *Quaestiones ad Romanos*, i-ii, Rome, 1955-56; — R. H. Schelke, *Paulus, Lehrer der Väter. Die altkirchliche Auslegung von Römer*, i-ii, Düsseldorf, 1948; — O. Kuss, *Der Römerbrief übersetzt und erklärt*, Ratisbonne, 1957.

V. Le Christ Jésus dans les Épîtres de la captivité, xi, 2450-68 (= § VIII).

Note préliminaire : « On distingue de plus en plus nettement dans ce groupe, d'une part, l'épître aux Philippiens, d'autre part, les lettres adressées aux chrétiens d'Asie (aux Éphésiens, aux Colossiens et à Philémon). Ces trois dernières forment un tout, bien caractérisé par les multiples relations littéraires qui les unissent entre elles; un même messager, Tychique, s'est chargé de les porter (Éph., vi, 21; Col., iv, 7). L'épître aux Philippiens, au contraire, reste généralement dans le ton des grandes épîtres et s'intéresse avant tout aux relations personnelles entre Paul et l'Église... Le billet à Philémon est en relation étroite avec l'épître aux Colossiens.

« Pour situer la captivité ou les captivités auxquelles Paul fait allusion dans ces épîtres (Phil., i, 7-12 et sq.; Éph., iii, 1-iv, 1; vi, 20; Col., i, 24; iv, 3, 18; Philém., i, 9) on a songé naturellement à la première captivité de S. Paul à Rome. C'était l'opinion unanime des anciens; elle reste encore courante chez les modernes, au moins pour les épîtres aux Colossiens, aux Éphésiens et à Philémon. On a pensé aussi à la captivité de S. Paul à Éphèse, durant son long séjour de deux ans et trois mois dans cette ville; elle a rallié pas mal de suffrages; mais son application se borne à peu près uniquement aujourd'hui à l'épître aux Philippiens » (Mgr Cerfaux, *Introduction à la Bible*, ii, p. 475-76).

I. Épitres de la captivité. — *1. Épitre aux Philippiens.* — Étude [E. Robin], xii, 1413-34. Cf. *D. B. S.* [Murphy-O'Connor, O. P.], vii, 1211-33.

1° *Relations de S. Paul avec Philippes.* — 1. La ville de Philippes, XII, 1414. — 2. Visites de Paul, 1415-16. Cf. *D. B.*, V, 272-77.

2° *Situation de l'Église de Philippes.* — 1. Destinataires, XII, 1416. — 2. Organisation de la communauté (évêques, diacres), 1416-17; cf. IV, 706; V, 1659-60.

3° *Lieu de composition.* — 1. Éphèse (?) (H. Lisco, Deissmann, Albertz, Feine), XII, 1417. — 2. Césarée (?) (Lohmeyer), 1417; — discussion de ces opinions, 1417-19; cf. *D. B. S.*, VII, 1216-18; — solution favorable à Rome, XII, 1417-19; *D. B. S.*, VII, 1217-18. Cf. Cerfaux, *op. cit.*, p. 485-86.

4° *Date de l'épître.* — Fin de 62 ou printemps de 63, XII, 1419; cf. *D. B. S.*, VII, 1216; Cerfaux, *op. cit.*, 486.

5° *Intégrité.* — 1. La scission de l'épître en morceaux distincts, XII, 1419, étudiée et développée en *D. B. S.*, VII, 1211-16 :

Ce serait une collection de trois lettres, à chacune desquelles la conclusion (IV, 21-23) peut convenir.

Lettre A (IV, 10-20) : elle précède les deux autres, ayant été envoyée dès la réception du don apporté par Épaphrodite. Elle ne fait qu'exprimer la gratitude de l'Apôtre.

Lettre B (I, 1 - III, 1 + IV, 2-9) : le message central est un appel à l'unité et à la persévérance, ainsi qu'au témoignage résolu de la vérité... Dans le corps de la lettre (I, 27 - II, 18) trois exhortations enchâssent l'hymne au Christ, le Serviteur glorifié (II, 6-11).

Lettre C (III, 2 - IV, 1) : brûlante polémique contre des missionnaires judéo-chrétiens, mais qui contient un passage très émouvant d'autobiographie spirituelle (III, 7-10).

6° *Authenticité.* — Témoignages externes et internes se rejoignent en faveur de l'authenticité, XII, 1420-21.

La controverse ne concerne que l'hymne christologique (II, 6-11). Trois hypothèses : *a)* l'hymne a été composée par Paul en écrivant l'épître aux Philippiens; — *b)* l'hymne est antérieure à l'épître aux Philippiens et a été adaptée par Paul pour renforcer une consigne morale; — *c)* l'hymne, ou au moins ℣. 6-7, est une interpolation postérieure (Barnikol). La grosse majorité des commentateurs considèrent que Paul a fait ici usage d'une hymne préexistante. Cf. *D. B. S.*, VII, 1226-28.

7° *Analyse.* — XII, 1421; cf. Cerfaux, *op. cit.*, 477-79 (à rapprocher de § 5° [*Intégrité*], *supra*).

Épître aux Philippiens

Adresse (de Paul et de Timothée), I, 1-2.
Prière d'actions de grâces : les Philippiens ont accueilli l'Évangile et soutenu Paul dans sa captivité, I, 3-11.

CAPTIVITÉ DE PAUL.
- Elle tourne au profit de l'Évangile : bien qu'avec des pensées différentes, des chrétiens n'hésitent pas à prêcher le Christ, I, 12-18.
- L'issue du procès est incertaine; mais libération ou mort sera un gain pour Paul, 19-26.

EXHORTATIONS ET PROJETS.
- Les Philippiens doivent rester unis dans l'Esprit et fidèles à leur foi : la persécution est une participation nécessaire aux souffrances du Christ, I, 27-30.
- Exhortation à l'humilité à l'exemple du Christ : *hymne christologique*, II, 1-5, 6-11.
- Exhortation plus générale : une vie chrétienne sincère sera la joie de Paul au jour de la Parousie, II, 12-18.
- Projets concernant la venue de Timothée suivie de celle de Paul et renvoi d'Épaphrodite, malade, II, 19-30.

EXHORTATION FINALE.
- C'est la rédaction première, entrecoupée de deux avertissements, III, 1 - IV, 9.
- Résumé de l'exhortation, III, 1; IV, 4-9.
- Premier avertissement, commencé *ex abrupto*, III, 2-3, et repris, 18-19, contre les mauvais ouvriers.
- Paul pourrait se vanter des privilèges de sa race, mais il a tout sacrifié pour la justice venant de Dieu, III, 4-11.
- Les Philippiens l'imiteront : l'espérance chrétienne, 12-17, 20 - IV, 1.
- Second avertissement pour les membres de la communauté et recommandations générales, 2-9.
- Remerciements et salutation finale, 10-23.

8° *Doctrines.* — 1. Christologie; étude de l'hymne christologique, XII, 1424-29; cf. VII, 449; *D. B. S.*, VII, 1223-26, 1228-29. — Texte utilisé comme fondement de la « kénose », VIII, 2342-44; cf. VII, 560; XI, 2451-53. — 2. Justification (reprise des thèmes déjà exposés en Gal. et en Rom. : justice de la Loi et justice de la foi), XII, 1429-31. — 3. Règne et glorification du Christ, 1432. — 4. Enseignements moraux : abnégation et humilité, charité dans la concorde, la bienfaisance, l'esprit d'union, la joie spirituelle, 1432-33.

Bibliographie : A. Cordes, *Die Briefe an die Philipper und Kolosser*, Hambourg, 1919; — P. Ewald, *Der Brief des Paulus an die Philipper* (4e éd. par G. Wohlenberg), Leipzig, 1923; — J. A. Michael, *The Epistle of St. Paul to the Philippians* (Moffatt Comment.), Londres, 1928; — K. Barth, *Erklärung des Philipperbriefes*, Zürich, 1928; — E. Lohmeyer, *Der Brief an die Philipper* (12e éd.), par W. Schmauch, Göttingue, 1961; — W. Michaelis, *Der Brief and die Philipper* (Theol. Handkomm.), Leipzig, 1935; — M. Dibelius, *An die Philipper* (Lietzmann Handbuch) (3e éd.), Tübingen, 1937; — H. G. Herklots, *The Epistle of St. Paul to the Philippians*, Londres, 1947; — P. Bonnard, *L'Épître aux Philippiens* (Comment. du N. T., X), Neuchâtel-Paris, 1950; — F. C. Synge, *Philippians and Colossians* (Torch Comm.), Londres, 1951; — W. C. Vine, *The Epistles to the Philippians and the Colossians*, Londres, 1956; — F. W. Beare, *The Epistle to the Philippians* (Black's Comm.), Londres, 1959; — R. P. Martin, *The Epistle of St. Paul to the Philippians*, Londres, 1959; — G. Friedrich, *Der Brief an die Philipper* (N. T. Deutsch), Göttingue, 1962. Voir aussi bibl. de l'épître aux Colossiens. (Extrait de J. Murphy-O'Connor, *D. B. S.*, VII, 1230).

II. ÉPITRE AUX COLOSSIENS. — Étude [V. Ermoni], III, 380-85. Cf. *D. B. S.* [P. Benoit, O. P.], VII, 157-170. — 1° *But et occasion.* — 1. Les erreurs signalées par Épaphras à S. Paul, III, 380-81. — 2. Nature et origine de ces erreurs, cf. *infra*, Analyse de l'épître et note additionnelle, 3475-78.

2° *Authenticité et intégrité.* — 1. La thèse catholique : authenticité et intégrité, III, 382; cf. *D. B. S.*, VII, 165. — 2. Thèse radicale d'inauthenticité, III, 381 (l'hérésie combattue serait un gnosticisme datant du IIe siècle), thèse abandonnée, cf. *D. B. S.*, VII, 166. — 3. Thèse de l'interpolation, III, 381-82 (invraisemblable). — 4. Les objections, 382.

P. Benoit énumère les principaux « sujets d'inquiétude » : l'hérésie combattue et la christologie qui lui est opposée; le vocabulaire et le style; et les relations étroites avec l'épître aux Éphésiens.

L'hérésie combattue est non le gnosticisme du IIe siècle, mais « un judaïsme essénisant et syncrétiste dont les textes de Qumrân montrent la possibilité en Palestine dès une époque plus ancienne ». « L'apport paulinien », en christologie, « marque certes un progrès sur les épîtres antérieures, mais... s'explique assez par l'horizon nouveau » qui caractérise l'épître aux Colossiens, horizon cosmique et céleste. « Ainsi le thème du Christ, premier-né de toute la création, en tant qu'image de Dieu (I, 15 sq.) n'est que l'explication normale, appelée par la polémique, des prémisses contenues dans les thèmes antérieurs du Christ-Sagesse (I Cor., I, 24, 30), préexistant (I Cor., II, 7; cf. X, 4), image de Dieu (II Cor., IV, 4), Fils de Dieu *(passim)*, de rang divin (Phil., II, 6; cf. II Cor., VIII, 9; Rom., IX, 5, [?]), intermédiaire de la création (I Cor., VIII, 6). Ce qui était dit sur le plan sotériologique du Christ « premier-né » et « image » des hommes sauvés (Rom., IX, 29) est dit à présent sur le plan cosmique... selon cette transposition qu'a exigée dans la contemplation du salut l'intrusion des puissances célestes. Ajoutons que l'approfondissement de textes sapientiaux tels que Prov., VIII, 22-25; Sap., VII, 26 et IX, 1; Eccli., I, 4; XXIV, 9, aura fécondé ce progrès de la pensée et de la formulation » (col. 166).

Auparavant (col. 163), P. Benoit avait indiqué que « dépendantes du Christ dans l'ordre de la création, les puissances célestes le sont aussi dans l'ordre de la réparation sotériologique ». C'est par là, reprend-il (col. 166), que « nous avons expliqué... l'application aux puissances du terme sotériologique de « réconciliation »... Derrière cette expression hardie, Paul met en œuvre sa conception déjà ancienne, spécialement exposée en Galates et Romains, sur le rôle de la Loi et ses liens avec les anges et les « éléments du monde ». Enfin les thèmes de « Corps du Christ » et de « Mystère », autres sujets où l'on décèle de la nouveauté, nous ont paru être en continuité avec des ébauches antérieures de Paul, et les développements qui s'y observent, s'expliquer par les circonstances et la maturation de la pensée » (col. 166).

Le même auteur estime que les difficultés de vocabulaire et de style sont moins graves. Parmi les raisons qu'il en donne (col. 166-167), « il ne faut pas oublier que, cette fois comme d'autres fois et plus encore, Paul âgé et prisonnier a bien pu écrire par une autre main que la sienne. Cette dernière considération pourrait encore aider à rendre compte du style ».

« Les difficultés de doctrine ou de langage... se rencontrent surtout dans les deux premiers chapitres de l'épître ». De là, certains auteurs ne rejettent pas en bloc toute l'épître, « distinguant le fond primitif d'un court billet authentiquement paulinien et les interpolations que quelque pauliniste y aura insérées plus tard. » Cette hypothèse veut rendre compte des ressemblances entre les épîtres aux Colossiens et aux Éphésiens. L'auteur de l'épître aux Éphésiens réfuterait les gnostiques du IIe s., et aurait mis sous le nom de Paul l'interpolation à Colossiens afin d'accréditer Éphésiens. Cette hypothèse aboutit à rejeter l'authenticité d'Éphésiens et ajoute donc une difficulté supplémentaire.

Enfin, certains songent à éliminer de l'épître le passage christologique, I, 15-20, considéré par eux plutôt comme un fragment liturgique antérieur.

3° *Analyse de l'épître.* — III, 382-85; Benoit, *art. cité, D. B. S.*, VII, 159; Cerfaux, *op. cit.*, 490-92.

Épître aux Colossiens

Adresse : Paul, apôtre de J.-C., et Timothée, aux Colossiens, I, 1-2.

Préambule, sous forme d'actions de grâces et de prières, qui invoque le témoignage d'Épaphras fondateur de l'Église, 3-12.

DÉVELOPPEMENT DOCTRINAL ET POLÉMIQUE.

Affirmation de la primauté absolue du Christ : toutes choses créées dans le Christ, image de Dieu; recréation de toutes choses par sa mort et sa résurrection, 13-20.

Application aux Colossiens enveloppés dans le plan du salut, 21-23.

Place de Paul dans l'œuvre du Christ, achevant dans sa chair les tribulations du Christ pour l'Église, corps du Christ, dont il est le ministre, 24-29.

Son épreuve actuelle doit encourager les Colossiens et les Laodicéens dans la vie chrétienne, connaissance du Christ et mystère de Dieu, II, 1-3.

POLÉMIQUE.

Contre « les principautés et puissances », sous la domination desquelles les Colossiens sont en passe de retomber. Ce serait vanité et folie : par le triomphe de sa croix, le Christ les a dépouillées de toute autorité. Il faut donc se méfier de toute croyance ou pratique qui leur accorderait quelque importance; la seule issue est de s'unir au Christ, en qui habite toute plénitude, II, 4 - III, 4.

PARÉNÈSE.

Fuir les vices du paganisme; être l'homme nouveau pour pratiquer les vertus du Christ et surtout la charité; faire régner la paix, III, 5-17.

Recommandations pour la vie familiale (femmes, maris, enfants, parents, esclaves, maîtres), 18 - IV, 1.

Prière pour l'apostolat de Paul, 2-4.

Conduite à tenir avec les païens, 5-6.

Nouvelles, salutations, recommandations, salut final, 7-18.

4° *Doctrines de l'épître.* — Cf. III, 382-85. — 1. Christologie : rédemption et rémission des péchés; — le Fils, image du Père, créateur et fin de toutes choses (cf. III, 1187-88); — préexistence du Verbe; — le Fils, tête de l'Église (cf. IV, 2150); — plénitude de grâces; — réconciliateur de toutes choses avec Dieu, III, 382-84; cf. *Synthèse, infra* 3480. — 2. Rédemption (interprétation de II, 14-15 par S. Jean Chrysostome), III, 384. — 3. Angélologie, 384; cf. I, 1208-10 (*passim*). — 4. Mort au péché, III, 384. — 5. Morale : *a)* exhortations générales; — *b)* exhortations spéciales, 384-85.

Note additionnelle. — L'erreur colosienne et son origine. — La question a été traitée par Mgr Cerfaux, *op. cit.*, 495-96 et par le P. Benoit, *art. cit.* du *D. B. S.*, VII, 159-163.

1. *Exposé de Mgr Cerfaux.* — On distingue dans cette erreur trois niveaux : païen, juif, chrétien.

Au *niveau païen*, un courant syncrétiste a évolué à partir du paganisme vulgaire, sous l'influence des religions iraniennes. Ce courant a remplacé les dieux par les « éléments », c'est-à-dire les Puissances cosmiques qui gouvernent les astres et sont aussi peut-être en rapport avec les éléments matériels (terre, air, feu).

Au *niveau juif*, une adaptation s'est faite sans peine avec le vocabulaire et les pratiques juives : les fêtes lunaires et solaires rencontrent le sabbat et les fêtes juives, les abstinences alimentaires des deux traditions se rejoignent. Dans les juiveries, nombreuses en Phrygie, il s'est trouvé facilement des gens qui sont entrés dans le mouvement, l'ont adopté et lui ont donné une teinte plus juive.

Au *niveau chrétien*, les fidèles de Colosses ont été touchés par l'enseignement de ce syncrétisme et S. Paul intervient avec clairvoyance. Cela ne signifie nullement que des docteurs colossiens avaient fondé une hérésie gnostique et avaient déjà amalgamé les idées syncrétistes à la théologie chrétienne. L'originalité de Paul dans l'élaboration de sa théologie reste entière.

2. *Solution du P. Benoit.* — « S. Paul est un esprit constructif d'une rare pénétration, qui peut bien voir plus loin dans une doctrine que ses propres promoteurs et y dénoncer des principes ou des conséquences dont ceux-ci n'ont pas conscience... Il est permis de distinguer dans la polémique de l'apôtre ce qui est effectivement prétention de ses adversaires et ce qui résulte de ses propres inférences théologiques.

« Ce que les perturbateurs proposent, d'abord et certainement, ce sont des observances touchant le calendrier (II, 16 *b*), l'alimentation (II, 16 *a*, 21-23), sans doute même la circoncision (II, 11-13). Le caractère juif de ces observances est manifeste : non seulement la circoncision et les « fêtes, néoménies et sabbats », mais encore ces abstentions alimentaires... que le rigorisme judaïque accumulait pour ne manger rien d'impur, tout cela relève bien de l'économie de l'ancienne alliance... Tout au plus l'allusion à la boisson (II, 16) et surtout l'ascétisme sous-jacent à ces pratiques (II, 23) peuvent-ils faire songer à un certain ésotérisme, comme celui d'une secte particulière au sein du judaïsme.

« Le « culte des anges » pose un problème plus délicat. Que les agitateurs de Colosses accordent aux puissances célestes un intérêt excessif, c'est manifeste par le souci qu'a Paul de ravaler ces puissances sous la seigneurie du Christ (I, 16; II, 10, 15). Mais leur rendent-ils un véritable « culte », ce qui serait tout à fait contraire au monothéisme juif?... Sans doute les Juifs syncrétistes... spéculaient-ils sur ces agents célestes en même temps qu'ils préconisaient un retour aux observances mosaïques et à leurs surenchères. Mais ce peut être Paul qui fait le lien entre ces spéculations et ces observances, selon la thèse déjà sous-jacente à l'épître aux Galates (III, 19; IV, 8-10), que la Loi mosaïque, donnée au Sinaï par des anges, amène à se soumettre aux στοιχεῖα τοῦ κόσμου — les éléments matériels du monde et les esprits qui les administrent — et peut sous ce rapport être assimilée aux lois religieuses du paganisme qui n'atteignent, elles non plus, que les forces naturelles du cosmos...

« Il peut être permis d'interpréter en conséquence l'expression difficile qui suit immédiatement : ἃ ἑόρακεν ἐμβατεύων. Beaucoup de commentateurs y reconnaissent des « visions », voire des initiations mystiques. Il se pourrait que Paul reproche simplement à ses adversaires de borner leur regard spirituel aux choses « qu'ils ont vues », c.-à-d. au monde visible, sensible, selon une pensée charnelle qui n'atteint pas le Christ.

« Reste le « plérôme » que la plupart des commentateurs entendent comme « plénitude de la divinité » et où ils voient un terme technique révélateur de l'erreur colossienne. Celle-ci aurait spéculé sur la diffusion de l'essence divine à travers des hiérarchies célestes, dont l'ensemble aurait constitué son « plérôme », et parmi lesquelles le Christ n'aurait occupé qu'un rang particulier et subalterne. D'où la réaction de Paul affirmant que le Christ englobe tout le plérôme.

...« Il semble que Paul se trouve en présence d'une tendance judaïsante quelque peu ésotérique, mais que rien n'autorise à regarder comme proprement « gnostique ».

...« Cet appel du judaïsme parmi les chrétiens de Colosses n'a rien qui doive surprendre. Ceux-ci sont assurément venus du paganisme... Mais ces régions de Lydie et de Phrygie avaient aussi une forte population juive... On comprend que dans un tel milieu la Loi juive ait gardé prestige et attrait, surtout si elle s'accompagnait d'élucubrations propres à flatter la religiosité excentrique de l'esprit phrygien. Peut-être peut-on préciser davantage. Dès 1875, J. B. Lightfoot rapprochait les Juifs colossiens des esséniens de Palestine... Les récentes découvertes de Qumrân semblent confirmer cette intuition remarquable et même inviter à la poursuivre. Dans les écrits nouveaux, comme dans les apocryphes déjà connus dont l'appartenance à l'essénisme est désormais mieux établie, on constate ce mélange de rigorisme et de spéculation que Josèphe avait déjà bien caractérisé chez les esséniens et qui semblent se retrouver chez les perturbateurs de Colosses. Les querelles de calendrier y ont une importance qu'illustrerait bien Col., II, 16. La « philosophie », dont parle Josèphe à propos de trois grandes sectes juives... et que Paul dénonce de son côté chez ses adversaires (Col., II, 8), ce terme convient assez aux interprétations de l'histoire ou du cosmos que s'essaient à trouver les sectaires de Qumrân en recourant précisément aux puissances angéliques qui dirigent, non seulement les éléments cosmiques (livre d'Hénoch), mais aussi la lutte des Fils de lumière et des Fils de ténèbre, c.-à-d. l'histoire du salut *(Règle de la Communauté, Règle de la Guerre)* ». Voir l'art. *Qumrân* dans *D. B. S.*, et ici *Esséniens, Tables*, 1266-77.

Bibliographie (on trouvera des indications plus complètes à la fin de l'art. de P. Benoit, dans *D. B. S.*, VII, 168-170). — P. Ewald, *Die Briefe des Paulus an die Epheser, Kolosser und Philemon*, dans *Komment. Zahn*, x, Leipzig, 1910; — J. Knabenbauer, *Commentarii in S. Pauli epistolas.* IV, *Ad Ephesios, ad Philippenses et ad Colossenses*, dans *Cursus S. Script.*, Paris, 1912; — M. Dibelius, *An die Kolosser, Epheser, an Philemon*, dans *Handbuch z. N. T.*, de Lietzmann, XII, Tubingue, 1927; — M. Meinertz, *Die Gefangenschaftsbriefe des hl. Paulus*, dans *Die Hl. Schrift des N. T.*, Bonn, 1931; — J. Huby, *Les épîtres de la captivité*, dans *Verbum salutis*, VIII, 15e éd., Paris, 1947; — A. Médebielle, *Épître aux Colossiens*, dans *La Sainte Bible*, Pirot-Clamer, 1938; — H. Rendtorff, *Der Brief an die Epheser; der Brief an die Kolosser*, dans *N. T. Deutsch*, VIII, Göttingue, 1949; — P. Benoit, *Les Épîtres de S. Paul aux Philippiens, à Philémon, aux Colossiens, aux Éphésiens*, dans *La Bible de Jérusalem*, 3e éd., Paris, 1959; — K. Staab, *Die Gefangenschaftsbriefe des Apostels Paulus*, dans *Regensburger N. T.*, VII, Ratisbonne, 1950; — J. M. Gonzalez Ruiz, *San Pablo. Cartas de la Cautividad*, Rome, 1956; — E. Lohmeyer, *Die Briefe an die Kolosser und an Philemon*, dans *Meyers Komment.*, IX, Göttingue, 1930. — W. Bieder, *Der Kolosserbrief*, dans *Prophezei*, Zürich, 1943; — Ch. Masson, *L'épître de S. Paul aux Colossiens*, dans *Comment. N. T.*, x, Neuchâtel, 1950; — C. F. D. Moule, *The Epistles of Paul the Apostle to the Colossians and to Philemon*, dans *Cambridge Greek Testament Commentary*, Cambridge, 1957.

III. ÉPITRE AUX ÉPHÉSIENS. — Étude [E. Mangenot], v, 163-187. Cf. *D. B. S.* [P. Benoit, O. P.], VII, 195-210. — 1° *Authenticité.* — 1. Les adversaires, les arguments : *a)* différences de doctrine en christologie et ecclésiologie, v, 164; — *b)* différences de vocabulaire et de style, 164-65. — 2. Preuves : *a)* directes : *extrinsèques*, tirées de la tradition, et *intrinsèques*, tirées de la doctrine et de la lettre elle-même, 165-67; — *b)* indirectes : solution des difficultés tirées de la doctrine, du vocabulaire et du style, 167-170.

L'article de Mangenot date de 1911. Il sera donc indispensable de le compléter par celui du P. Benoit, dont on ne peut ici que résumer les grandes lignes. Dans cette étude, datant de 1961, l'exégète dominicain reprend les thèmes qu'il avait exposés déjà en 1937 dans la *Revue biblique*, *L'Horizon paulinien dans l'épître aux Éphésiens* (p. 342-361, 506-525).

En ce qui concerne la *doctrine*, « les points de vue nouveaux que l'épître comporte incontestablement s'expliquent par l'apport de la crise colossienne et se tiennent dans la ligne de la pensée paulinienne sans dépasser les limites d'une évolution parfaitement vraisemblable. Il ne semble pas qu'Éphésiens suppose un assaut nouveau et distinct de la « gnose »... On exagère la physionomie gnostique des adversaires de Paul et on déduit trop leur système de ce qui n'est parfois que trouvailles pauliniennes. Les notions de corps, tête, plérôme, telles que nous les avons expliquées en Colossiens (cf. *supra*, 3477) et qu'elles se retrouvent ici, s'entendent assez à partir des antécédents pauliniens et de la philosophie populaire pour ne pas dépendre d'un « mythe de l'Urmensch », à moins qu'on entende seulement par là des spéculations juives sur le premier Adam dont Paul a bien pu s'inspirer dès les épîtres aux Colossiens et aux Romains. Il y a dans Éphésiens comme dans Colossiens un dualisme incontestable, mais éthique et non ontologique, qui se retrouve dans tout le N. T. et remonte au judaïsme (cf. *Qumrân*). Quant à la « connaissance » supérieure que ces deux épîtres mettent en un spécial relief, elle relève du judaïsme sapientiel et apocalyptique, se trouve abondamment attestée dans l'essénisme de Qumrân, et n'est pas encore ce principe essentiel et suffisant de salut que sera la « gnose » postérieure ».

Les objections touchant *la langue et le style* sont du même ordre que pour les Colossiens... « Les considérations émises... valent ici : Paul a plusieurs styles, entre autres, un style contemplatif et « liturgique » qui se déploie dans Éphésiens avec une particulière complaisance, mais qui n'est pas absolument nouveau. Et il reste qu'un disciple a pu écrire sous sa conduite avec quelque autonomie ».

Enfin, une dernière objection : les nombreux *contacts et emprunts* qui rattachent Éphésiens aux épîtres antérieures de S. Paul. Certains en concluent que « notre épître n'est qu'une anthologie diligemment colligée dans les écrits de Paul par quelque studieux disciple ». Mais ces « emprunts » sont admirablement organisés entre eux dans une synthèse originale qu'ils servent en se pliant à elle, sans donner l'impression du disparate juxtaposé... La griffe de Paul se sent dans trop d'endroits d'Éphésiens pour qu'il n'y ait pas lui-même mis la main ». Toutefois, P. Benoit ne rejette pas l'hypothèse d'un disciple travaillant sous la direction de Paul.

Resterait à expliquer les *affinités littéraires* d'Éphésiens avec Colossiens. L'auteur expose loyalement la difficulté. D'une part il paraît impossible d'attribuer à Paul lui-même les laborieuses imitations analysées avec les inconséquences qui les accompagnent et où l'on sent plutôt à l'œuvre le zèle appliqué de quelque disciple. Mais d'autre part, il est également impossible de refuser à Paul une épître aussi puissante, dont la doctrine porte l'empreinte de son génie, couronne son œuvre antérieure et ne s'explique bien que contemporaine de l'épître aux Colossiens. Pour sortir de cette impasse, conclut le P. Benoit, on ne voit d'autre moyen que d'admettre l'intervention littéraire assez forte d'un disciple secrétaire (art. cité, col. 205-210, *passim*).

Mgr Cerfaux est nettement favorable à une totale authenticité paulinienne : « La liberté avec laquelle l'épître aux Éphésiens reprend à la fois les thèmes et les mots des autres épîtres, sans s'astreindre même à respecter la liaison des mots avec les thèmes, s'explique beaucoup mieux dans l'hypothèse de l'authenticité que dans celle d'un plagiat. Même l'hypothèse vers laquelle incline le P. Benoit, qu'un disciple aurait travaillé sous la direction de l'apôtre en s'aidant de *Colossiens*, récemment écrite, suppose de la part de ce disciple, dans la mesure où il serait auteur et non seulement « secrétaire », une pénétration inouïe de la pensée de Paul et une possession extraordinaire de son vocabulaire... » (*Introduction à la Bible*, II, p. 506-507).

2° *Destinataires.* — 1. Non les Laodicéens (contre Harnack), v, 170-174. — 2. Le caractère général de l'épître laisse supposer qu'elle était une lettre circulaire destinée à des Églises d'Asie, qui aurait ensuite passé comme adressée aux seuls Éphésiens, 174-179.

Quelles que soient les hypothèses émises au sujet de l'absence du terme ἐν Ἐφέσῳ dans le texte primitif, « ce qui importe c'est d'avoir reconnu que l'épître dite « aux Éphésiens » ne s'adresse pas réellement aux Éphésiens et que son texte original, loin de s'y opposer, le confirme, même si sa teneur et son sens exacts demeurent incertains » (Benoit, col. 197).

3° *Occasion et but.* — 1. Occasion : nouvelles reçues d'Épaphras sur les Églises d'Asie. — 2. But : en même temps que didactique, préventif contre les fausses doctrines, v, 179-180.

4° *Lieu et date.* — Captivité à Rome, vers 61-63 (voir Chronologie de S. Paul, *supra*, 3463). — *Éphésiens* rédigée vraisemblablement après Colossiens, v, 180-181.

5° *Analyse.* — v, 181-187; cf. Cerfaux, *op. cit.*, 499-500.

Épître aux Éphésiens

Adresse, I, 1-2.

PARTIE DOGMATIQUE :

1. *Cantique de louange à Dieu pour le bienfait chrétien:*
   Introduction, 3.
   L'élection 4-6 *a;* cf. Rom., VIII, 29.
   La rédemption, 6 *b*-7; cf. Rom., III, 24.
   Le don de la connaissance du mystère, 8-10 *a*.
   Le choix des apôtres (de Paul en particulier), 10 *b*-12.
   L'appel des païens avec le sceau du baptême, 13-14.
2. *Action de grâces :*
   Action de grâces proprement dite avec prière, 15-23.
   Première contemplation sur le sort des païens convertis, II, 1-10.
   Deuxième contemplation : thème parallèle, II, 11-22.
3. *Prière solennelle de Paul, prisonnier du Christ :*
   Formule d'introduction, III, 1.
   Parenthèse expliquant la position privilégiée de Paul dans la révélation du mystère du salut des païens, 2-13.
   Prière : l'épanouissement de la connaissance du mystère dans les Églises, 14-19.
   Doxologie, 20-21.

PARTIE MORALE :

Exhortation à l'unité : unité des charismes, IV, 1-16.
Opposition entre la conduite des païens et celle des chrétiens, 17-24.
Divers aspects de la charité, 25 - v, 2.
Œuvres impures du paganisme et lumière chrétienne, 3-14.
Ivresse grossière et enivrement de l'esprit, 15-20.
Conseils pour la vie familiale, 21 - VI, 9.
Armes du combat spirituel, 10-20.
Nouvelles et salut final, 21-24.

6° *Doctrines principales.* — *A. Dogmatiques.* — 1. Élection et prédestination des chrétiens, IV, 2240; v, 181-82; XII, 2814. — 2. Prédestination du Christ et rédemption, v, 182; VIII, 1342-45; XIII, 1930-31. — 3. Le sceau de l'Esprit-Saint dans l'âme des chrétiens, v, 183; cf. II, 1702; III, 978, 980-81, 984-86, 989, 994-95, 1003-04; IV, 1751; VI, 1562. — 4. Le Christ, chef suprême et souverain de son Église; l'Église, corps du Christ qui en est la tête, v, 183-84; cf. III, 294; IV, 2150; VIII, 1233-35; *Tables*, 1116-17. — 5. Foi et connaissance du mystère du Christ, v, 185; cf. IV, 2177; VI, 59, 72; XII, 1260-61 (persévérance).

B. Morales. — 1. Unité dans la foi et la charité, III, 422; v, 185-86; XV, 2176-79. — 2. Le païen devenu chrétien, « homme nouveau », v, 186; cf. VI, 1561-63. — 3. Devoirs mutuels des époux, v, 186; cf. 385-86; IX, 2066-67, 2069-70. — 4. Devoirs mutuels des enfants et des parents, v, 187; cf. 26; XI, 2018. — 5. Esclaves et maîtres, v, 187; cf. 462-63. Voir *Épître à Philémon, infra*, 3480.

Bibliographie complémentaire : J. Vosté, *Commentarius in Epist. ad Ephesios*, Rome (2e éd.), 1932; — W. Lock, *The Epistle to the Ephesians*, dans *Westminster Commentaries*, Londres, 1929; — Ch. Masson, *L'Épître de S. Paul aux Éphésiens*, dans *Comm. N. T.*, Neuchâtel, 1953, p. 133-238; — H. Schlier, *Der Brief an die Epheser*, Dusseldorf, 1957.

IV. ÉPITRE A PHILÉMON. — Étude [E. Robin], XII, 1399-1402. Cf. *D. B. S.* [P. Benoit], VII, 1204-1211. — 1. Occasion (le cas de l'esclave Onésime), XII, 1399. — 2. Authenticité et intégrité, 1400-01; — sur la canonicité, voir Benoit, 1208-09 (Onésime devenu évêque [?]). — 3. Lieu de composition et date, XII, 1401.

Analyse. — XII, 1491; cf. Cerfaux, *Introduction à la Bible*, 513-14.

Épître à Philémon

Adresse. Paul et Timothée à Philémon, Appia, Archippe et à la communauté groupée autour de Philémon, 1-2.
Action de grâces pour la charité de Philémon, 3-7.
But de la lettre : Paul, « vieil homme », sollicite de son converti une grâce en faveur de l'esclave Onésime qui a fui, 8-18.
Finale, de la main de l'apôtre : bientôt il espère être libre et, passant par Colosses, il logera chez Philémon, 19-25.

Doctrine. — Si les différences extérieures de rang existent, seules, dans le domaine de la vie chrétienne, la charité et l'humilité sont la norme de la véritable valeur, III, 384-85 (Col.); v, 463; XII, 1402.

Bibliographie. — Ordinairement Philémon est étudiée avec les autres épîtres de la captivité. Voir la bibliographie de ces autres épîtres. — Études spéciales signalées par P. Benoit : E. Eisentraut, *Der hl. Apostels Paulus Brief an Philemon. Eingehender Kommentar und zugleich Einführung in die Paulusbriefe*, Wurtzbourg, 1928; — C. H. Dodd, *Philemon*, dans *The Abingdon Comm.*, Londres, 1929; — A. Médebielle, *Épître à Philémon*, dans *La Sainte Bible* (Pirot-Clamer), 1951; — W. Bieder, *Philemonbrief (Prophezei)*, Zürich, 1944; — H. Rendtorff, *Der Brief an Philemon*, dans *N. T. Deutsch*, Göttingue, 1949; — A. Stöger, *Der Brief an Philemon erläutert (Geistliche Schriftlesung)*, Leipzig, 1961.

II. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DOCTRINES DES ÉPITRES DE LA CAPTIVITÉ, XI, 2450-2468. — 1° *Le Christ Jésus « en la forme de Dieu » a « pris la forme du serviteur »*, XI, 2451-53; cf. III, 1858; v, 2401; VII, 447-49; XII, 1426-29; XIII, 2884-85; XV, 1586-87.

2° *Le Christ est « l'image du Dieu invisible », le « premier-né de toute créature », l'agent de la création, le lien des êtres*, XI, 2453-58. — 1. Image du Dieu invisible, 2453-55; cf. III, 383, 1859; v, 2402; VI, 2104; XIII, 649; XV, 2651-52. — 2. Premier-né des créatures, XI, 2455-56; cf. III, 385, 2055; v, 2402-03; XV, 2649-50. — 3. Agent de la création, XI, 2456; cf. III, 383, 2055-56; v, 2401; VIII, 1237; XV, 1596, 2650-51. — 4. Lien des êtres, principe et fin de toutes choses, XI, 2456-58; cf. III, 383, 2056; VIII, 1234-35; XIII, 2885-86.

3° *La connaissance de Dieu et la conception du salut. Rôle et place du Christ dans l'ordre du salut et de la nouvelle création; le royaume du Fils*, XI, 2458-60. — 1. Connaissance de Dieu, conception du salut, 2458-59; cf. III, 384; v, 184; VIII, 1231-32, 2072-73; XII, 1429-31; VII, 2113. — 2. Rôle du Christ (salut et nouvelle création); le royaume, XI, 2459-60; cf. III, 384, 1860-62; v, 184; VIII, 1234, 1238, 1357; XII, 1432; XIII, 2885-86, 2888-89; XV, 1587-88.

4° *Le Christ, « tête de l'Église »; « le plérôme » ou plénitude*, XI, 2460-64, 2466. — Voir III, 383-84, 1854; IV, 2138, 2150-51; VIII, 1233, 1349-50; XIII, 2888-89; *Tables*, 1116-17. — L'Église, épouse du Christ (cf. Éph., v, 23-33), IV, 2151-52; v, 186; IX,

2075-77; xiv, 498, 847, 850. Le Christ, plérôme, plénitude à laquelle ses membres doivent participer, xi, 2461-62; iii, 384-85, 1862; v, 183-85 *(passim)*, 2401; vii, 447; viii, 1235; xii, 1422-23.

5° *Le mystère du Christ.* — Mystère s'opposant aux erreurs qui menacent l'Église de Colosses, xi, 2464-68; cf. (I Tim., iii, 14-16) xv, 1050. Cf. xiii, 2581. Voir *supra* les notes de L. Cerfaux et de P. Benoit.

VI. Le gouvernement de l'Église et le sens de l'orthodoxie dans les Épîtres pastorales, xi, 2468-2478 (= § IX) et l'art. Timothée et Tite, Étude [A. Médebielle], xv, 1036-1121; cf. *D. B. S.* [C. Spicq], vii, 1-73.

I. Affinité de fond et de forme des Pastorales. — Démontrée par leur analyse, xv, 1053-56; cf. Cerfaux, *Introduction à la Bible*, ii, 516-520.

Première Épître à Timothée
(xv, 1049-51)

Adresse : Paul apôtre de J.-C., à Timothée son enfant dans la foi, i, 1-2.

Recommandations

1° *En face des faux docteurs :*

Timothée doit contrecarrer les faux docteurs qui s'attachent aux fables et fausses généalogies au détriment de la foi, 3-7.

La loi juive est désormais au service de la vraie doctrine, 8-11.

Paul fait son propre éloge : de persécuteur il est devenu le serviteur de l'Évangile, 12-17.

Timothée livrera le bon combat : les apostats, Hyménée et Alexandre, livrés à Satan, 18-20.

2° *Pour le gouvernement de l'Église :*

Prière pour tous ceux qui exercent l'autorité ii, 1-4.

Confession de la foi : Dieu, le Christ médiateur, dont Paul est l'apôtre, 5-7.

Les hommes prieront en tout lieu; les femmes n'enseigneront pas; modestes, elles seront soumises à leurs maris, 8-15.

L'épiscopat est honorable et requiert de grandes qualités; de même, la charge des diacres, iii, 1-13.

En attendant la venue de Paul, Timothée gouvernera l'Église, 14-16.

Rôle de Timothée et la fin des temps

Devant l'apostasie qui dénigre l'usage des biens de ce monde, il rappellera leur bon usage sanctifié par la prière, iv, 1-5.

Fidèle disciple Timothée se gardera des vaines fables, 6-10.

Il donnera l'exemple des vertus chrétiennes, 11.

Il enseignera, exhortera, habilité à cette charge par les charismes reçus par l'imposition des mains du presbytarium, 12-16.

Conseils : envers les vieillards et la jeunesse, les veuves, les presbytres; l'usage modéré de l'ascèse; les esclaves, v, 1 - vi, 2.

Conclusions

Description de la vraie piété : Timothée pratiquera les vertus en attendant la parousie qui viendra en son temps, vi, 3-19.

Qu'il garde le dépôt de la foi et évite la fausse gnose, 20-21.

Épître à Tite
(xv, 1052-53)

Adresse : Paul, apôtre de J.-C., envoyé pour la foi des élus, la connaissance de la vérité conduisant à la vie éternelle et manifestée dans l'Évangile dont Paul a la charge, i, 1-4.

Circonstance de l'Épître

Paul a laissé Tite en Crète pour achever d'organiser l'Église, en établissant dans chaque ville des presbytres : charge de ces derniers; qualités requises pour leurs fonctions d'évêque; leur enseignement doit s'opposer aux fausses doctrines qui viennent des docteurs de la circoncision. Apres au gain, prédicateurs de fables, la conduite de ceux-ci est impure, i, 5-16.

Exhortations

1° *D'abord à Tite*, qui enseignera la vraie doctrine et tracera la ligne de conduite aux vieillards, aux femmes âgées, aux jeunes gens des deux sexes, aux esclaves, ii, 1-10.

Modèle d'exhortation : la pureté de la vie est le fruit de l'enseignement du Christ; elle nous écarte du monde et nous fait attendre la manifestation future de sa gloire, de lui qui s'est livré pour nos péchés, 11-15.

2° *A tous les chrétiens :* soumission aux autorités, fuite des vices, pratique des vertus, iii, 1-3.

Modèle d'exhortation : l'apparition de Dieu notre Sauveur, qui nous a sauvés non par les œuvres, mais par le baptême et la rénovation par l'Esprit-Saint, 4-7.

Conseils à Tite : enseigner la pratique des bonnes œuvres, éviter les discussions inutiles et les controverses sur la Loi, 8-11.

Messages divers et salutations finales, 12-15.

Deuxième Épître à Timothée
(xv, 1051-52)

Adresse (comme dans la première épître), i, 1-2.

Action de grâces et nouvelles

L'action de grâces se mélange aux souvenirs : foi de la grand-mère et de la mère de Timothée; — don qu'il a reçu par l'imposition des mains pour annoncer l'Évangile et participer aux souffrances liées à l'apostolat, 3-8.

Dieu nous a appelés, non par nos œuvres, mais par son don manifesté dans l'apparition (épiphanie) de notre Sauveur J.-C. qui a détruit la mort en révélant la vie et l'immortalité, 9-10.

Lui-même, Paul, prisonnier pour le Christ, a été établi héraut; apôtre et « maître » de la doctrine; il a reçu un dépôt qui restera intact jusqu'au dernier jour : Timothée conservera ce dépôt, 11-14.

Nouvelles : certaines défections, mais fidélité d'Onésiphore, 15-18.

Exhortations a Timothée

1° *Exhortations générales :* confier le dépôt de la foi à des hommes fidèles qui en instruiront d'autres; être un bon soldat; comprendre l'Évangile de Paul qui, pour cet Évangile, endure ses souffrances actuelles, ii, 1-13.

2° *Exhortations spéciales en face de fausses doctrines :* s'opposer aux faux docteurs (Hyménée et Philète, erreurs sur la résurrection); fidélité aux vraies doctrines et aux attitudes chrétiennes, 14-26.

3° *Exhortations pour les temps difficiles des derniers jours*, iii, 1-17.

Conclusion

Adjuration finale, iv, 1-5.

Testament spirituel de Paul, 6-8.

Ultimes recommandations, 9-15.

Nouvelles du procès de Paul, 16-18.

Salutations et espoir de revoir Tite, 19-23.

II. Canonicité et authenticité des Pastorales. — Titre général de la première partie, justifié par les réponses de la *Comm. Biblique* (12 juin 1913), xv, 1036; *D. B. S.*, vii, 68-69.

On suivra la présentation de *D. T. C.* (xv, 1036-1121), qui diffère notablement de celle du P. Spicq (*D. B. S.*, vii, 1-73) et déborde la synthèse de *D. T. C.*, xi, 2468-78. On s'efforcera cependant de rapprocher les données des trois études.

1° *Canonicité et authenticité dans la tradition.* — 1. Citations implicites des Pères apostoliques, xv, 1038-40. — 2. Témoignages explicites, 1040-42. — 3. Listes des écrits sacrés, 1042-43. — 4. Oppositions hérétiques, 1043-44. — Sur l'ensemble, *D. B. S.*, vii, 50-53.

2° *Les Pastorales et la critique récente.* — 1. Premières attaques (Schmidt, Schleiermacher) et maintien de l'opinion traditionnelle, xv, 1044. — 2. Négations radicales (Planck, Eichhorn, Schenkel, Hilgenfeld, Volkmar, Hausrath, Pfleiderer, Jülicher), 1045. — 3. Théorie fragmentaire (authenticité partielle) (Credner, Hausrath, Krenkel, Knocke, Harnack, Clemen), 1045. — 4. Opinions modernes : partisans et adversaires de l'authenticité (opinions

divergentes [dans le sens de l'inauthenticité] de H.-J. Holtzmann, P.-N. Harrison, P.-L. Couchoud, A. Jülicher, H.-A. Sanders); — réaction pour l'authenticité (W. Michaelis), 1045-48.

3° *Les objections.* — Résumé, xv, 1048-49. — 1. Objections historiques : « *Les données biographiques et concrètes des Pastorales ne peuvent s'insérer dans la vie de Paul, connue par les autres lettres et les Actes.* » — Solution : facile, si on admet les *deux captivités* de Paul, sa libération en 63 après la première, un deuxième ministère de 63 à 67; — *D. B. S.*, vii, 53-54; *D. T. C.*, xv, 1056-64, époque de composition des Pastorales : témoignage des Pastorales, 1056-60; témoignages historiques, 1060-64.

2. Objection concernant la langue : « *Le vocabulaire et le style des Pastorales sont très différents du vocabulaire et du style des autres écrits pauliniens* ». — Solutions : *D. T. C.* : vocabulaire, xv, 1075-76; — style, 1076-78. — *D. B. S.* : style, vii, 59-61; — vocabulaire, 61-64.

« Pour ceux qui pensent que juif avec les Juifs, Paul n'a pu se faire pleinement grec avec les Grecs, l'originalité linguistique des Pastorales est attribuable à un *secrétaire* (cf. J. H. Bernard, *The Pastoral Epistles*, Cambridge, 1889, p. xli, xlv) au sens précisé par J. A. Eschlimann (*La rédaction des épîtres pauliniennes d'après une comparaison avec les lettres profanes de son temps*, dans *Rev. bibl.*, 1946, p. 185-196); d'autant plus que les conditions dans lesquelles fut écrite II Tim. rendraient improbable une rédaction personnelle de l'apôtre (cf. O. Roller, *Das Formular der paulinischen Briefe*, Stuttgart, 1933, p. 4 sq., 20-21; J. Jeremias, *Die Briefe an Timotheus und Titus*, 6e éd., Göttingue, 1953). On a souvent pensé à Luc... Nous songerions plutôt à un rhéteur professionnel, genre Tyrannos chrétien (cf. Act., xix, 9), d'origine juive. Mais le plus sage n'est-il pas de respecter l'anonymat d'un secrétaire simplement possible qui ne s'impose pas absolument ?

« Si trop de critiques oublient l'autorité de la critique externe et majorent les indices d'inauthenticité que peuvent receler le contenu des lettres, ils semblent aveugles sur les traits psychologiques qui révèlent la paternité paulinienne et qui abondent dans les Pastorales : avant tout, les élévations doctrinales, si denses et si soudaines, à partir d'un fait concret...; l'insistance mise constamment par S. Paul sur son exemple et son expérience personnelle...; la révélation de ses sentiments les plus intimes, de joie et de confiance, notamment devant la mort...; son habitude de s'humilier et de confesser ses anciens errements..., en même temps que l'exaltation de son autorité apostolique et l'affirmation de son union au Christ...; l'évocation des événements majeurs de sa vie, surtout en liaison avec l'enseignement doctrinal ou une exhortation morale... Tout au long des trois épîtres on retrouve « cette verve narquoise, allant parfois jusqu'au sarcasme — que S. Paul a gardée jusqu'au bout de sa vie — pour fustiger ses adversaires nombreux ou des gens trop crédules, poussant jusqu'au chef-d'œuvre ce don de la caricature verbale » (A. Brunot, *S. Paul et son message*, Paris, 1958, p. 14). Par leur objet même enfin, ces trois épîtres confirment les dons éminents de pasteur et d'organisateur dont S. Paul a fait preuve dès ses premiers voyages missionnaires... » (C. Spicq, *D. B. S.*, vii, 64-65).

3. Objections concernant la doctrine : « *Les vues dogmatiques et les principes de conduite des Pastorales diffèrent foncièrement de l'évangile de Paul.* »

A. Solution dans le *D. T. C.* : *a)* par une constatation opposée : « ressemblance des Pastorales avec les épîtres pauliniennes ». — *Exemples* : α) le *baptême*, bain sacramentellement efficace de régénération, par la Sainte Trinité, dans l'ordre de la grâce et par la foi, manifestant dans le chrétien la bonté et la richesse du don de Dieu, xv, 1078-80; cf. *supra*, *Corinthiens*, 3469, et *Romains*, 3471.

β) la *vocation*, appel de Dieu à la foi non par nos œuvres, mais dans le Christ manifesté aux hommes et dont la résurrection a vaincu la mort et révélé à tous, juifs et païens, la vie et l'immortalité; tout « in Christo Jesu », xv, 1080-81.

γ) Autres points de contact, xv, 1081. Voir, *infra*, *La théologie des Pastorales*.

b) Par la réfutation des objections : α) l'intellectualisme et le formalisme, reprochés à la foi dans les Pastorales (cf. vi, 59) est une simple adaptation de formules destinées à l'enseignement des catéchumènes, xv, 1081-82. — β) les bonnes œuvres : on n'a pas à en exagérer l'importance, puisqu'elles procèdent ici encore de la foi, 1082. — γ) emprunts à l'hellénisme : le « Père Sauveur », l' « épiphanie » du Fils sur la terre, la « régénération » παλιγγενεσία si semblable à la renaissance par les rites des mystères païens : ce sont là des termes connus à qui Paul restitue leur véritable valeur, 1082-85. — Sur le terme *Palingénésie*, *Tables*, 3413.

B. Solution dans le *D. B. S.* : Spicq reprend des considérations analogues : *a)* « Si la théologie des Pastorales contient des aspects nouveaux, il est bien aventureux de prétendre qu'elle ne cadre pas avec l'évangile de Paul. Si le conflit entre chair et esprit n'y est guère évoqué, c'est sans doute parce que les hétérodoxes l'exagéraient; si la doctrine de la croix est peu accentuée, elle y tient cependant une place centrale... La foi, racine de la justification sans les œuvres, est associée à la charité... Qu'il s'agisse du baptême et de la justification, « il n'y a pas de différence essentielle entre l'épître « de Paul aux Thessaloniciens et celles aux Éphésiens et « à Timothée » (W. M. Ramsay, dans *The Expositor*, sér. viii, 1911, p. 374; cf. E. Tobac, *Le problème de la justification dans S. Paul*, Gembloux, 1941, p. x, 236, 238); de même pour la notion de rétribution (G. Didier, *Désintéressement du chrétien*, Paris, 1955, p. 192-218). La christologie surtout y garde un caractère primitif... La nature et l'intervention du Saint-Esprit sont spécifiquement pauliniennes... Non seulement les parallèles matériels entre ces épîtres et le *corpus* paulinien sont constants, mais les notions les plus riches de la théologie de l'Apôtre sont mises en œuvre sans fausse note...

b) « Ce qui donne le change, c'est la prépondérance donnée aux prescriptions morales au détriment de l'enseignement proprement dit. L'importance attachée aux bonnes œuvres et la détermination des règles pratiques l'emportent sur les grands principes de liberté et de vie spirituelle *in Christo Jesu*. Le genre littéraire qu'est un directoire exige cette simplification, cette condensation et ces précisions... Par ailleurs, le prédicateur et le fondateur d'Églises a eu trop d'occasions d'expérimenter l'inintelligence des auditeurs et les enfantillages de trop de chrétiens... Les Pastorales traduisent la réaction d'un vieillard qui a appris à ses dépens le danger de donner une nourriture trop forte aux νηπίοις et qui se mêle des emportements et des innovations de la jeunesse... Ce goût de l'ordre, de la discrétion, de la dignité, est caractéristique de S. Paul...; tout au long de sa carrière il n'a cessé de prêcher la discipline... Œuvre d'un moraliste, surtout préoccupé de sain enseignement et de bonnes œuvres, les Pastorales ne présentent aucun gauchissement par rapport à la doctrine traditionnellement paulinienne...

c) « Toutefois, il y a non seulement un déplacement d'accent, mais une expression nouvelle, et c'est celle-ci qui trompe les lecteurs superficiels. On se trouve d'emblée en contact avec des formes de pensée et des notions proprement helléniques ignorées des écrits antérieurs du N. T... Une seule explication semble rendre compte de la fusion si originale des éléments judéo-chrétiens et grecs dans les Pastorales : la pensée est de Paul, la traduction est hellénistique... Jusqu'ici l'Apôtre, héritier des prophètes d'Israël, avait élaboré sa théologie en fonction du judaïsme et selon la terminologie de l'A. T. Mais, grâce à lui, le christianisme s'est inséré vitalement dans un monde nouveau de culture...; il est devenu la religion du monde. Aussi bien était-il devenu urgent de « penser » la foi nouvelle sous une lumière et en termes accessibles à la mentalité grecque... » (C. Spicq, *art. cité* 54-58, dont ces extraits résument la doctrine).

4. Objections concernant les erreurs combattues : « *Elles s'apparentent aux doctrines gnostiques et aux hérésies qui ont fait leur apparition après les temps apostoliques* ». — A. Solution dans le *D. T. C. : a)* Quelles erreurs sont visées dans les Pastorales? α. des nouveautés; — β. qui ne peuvent se réclamer en rien de l'Évangile (fables et questions oiseuses); — γ. dangers pour la foi des doctrines enseignées par de faux docteurs, xv, 1064-66; cf. v, 4-5 *(encratites)*.

b) Est-ce le gnosticisme? arguments invoqués : fables et généalogies, « antithèse », salut universel, le médiateur unique, l'ascèse, l'immoralité reprochée, xv, 1066-70.

B. Solution dans le *D. B. S.* : même thème développé, vii, 29-45. Même solution que pour l'épître aux Colossiens (cf. *supra*, 3476) : « L. Cerfaux a établi qu'au Ier siècle avant notre ère, il existait à Alexandrie une pré-gnose savante inclinant vers la philosophie et la contemplation, tandis qu'en Asie Mineure et en Syrie une gnose populaire s'orientait vers la mythologie et la magie. L'importance de ce courant judéo-gnostique, déjà connu par les données esséniennes de Philon et de Josèphe, voire ébionites (cf. J. Thomas, *Le mouvement baptiste en Palestine et en Syrie*, Gembloux, 1935, p. 169-183), a été amplement confirmée par les textes de Qumrân... Nul n'est surpris qu'Éphèse ait été le lieu privilégié d'incubation de ce syncrétisme, fusionnant les éléments disparates et progressifs de l'Orient et de l'hellénisme, et il n'est pas surprenant que dans la jeune Église chrétienne l'apport du courant judaïsant ait été le plus considérable. Mais cette détermination génétique des composantes ne fait que mieux ressortir combien les Pastorales sont étrangères à l'éclosion finale du gnosticisme proprement dit, et permet de préciser la portée de la condamnation apostolique contre l'hétérodoxie » (col. 42).

5. Objections concernant les institutions : « *L'organisation des communautés chrétiennes et de la hiérarchie atteint un degré d'évolution qui dépasse le temps des apôtres* ». — Solution. — A. Dans le *D. T. C.*, xv, 1070-74, trois remarques : *a)* l'affaiblissement du concept de parousie n'est pas la cause de l'organisation ecclésiastique, commencée dès le début; — *b)* la hiérarchie est loin de ce qu'en disent les épîtres d'Ignace; Tite et Timothée ne font qu'annoncer l'épiscopat futur avec la hiérarchie d'évêques, de prêtres et de diacres; — *c)* l'absence de charismes montre que les charismes de caractère extraordinaire pouvaient ne pas exister partout : le charisme, ce sont ici les grâces attachées à l'imposition des mains et auxquelles les ministres doivent rester fidèles. Cf. xi, 2468-69, 2473-74.

B. Dans le *D. B. S.* : « Nos épîtres évoquent... une étape de l'institution ecclésiastique bien antérieure à celle d'Ignace d'Antioche et... une relation immédiate avec un type de structure communautaire analogue à celui de Qumrân. C'est surtout majorer la précision de l'organisation ecclésiale encore si fruste dans les Pastorales : les relations hiérarchiques entre les ministres ne sont pas déterminées; les noms de ces derniers ne sont pas encore techniques, mais pris dans l'usage courant; rien n'est dit du repas du Seigneur, etc. A y regarder de près, l'*Ecclesia* de ces épîtres est encore toute proche de sa fondation. » C. Spicq, *art. cit.*, col. 54.

4° *Intégrité.* — L'authenticité partielle dans les théories fragmentaires (*supra* et xv, 1045) implique l'intégrité des épîtres, en raison du caractère arbitraire des coupures *(Billette-theorie)*. C. Spicq, *art. cit.*, vii, 65-66.

II. La théologie des Pastorales. — Cf. xv, 1085-1121, auquel on rattachera l'enseignement condensé en xi, 2468-78.

1° *La Trinité.* — 1. Dieu, Père et Fils : relations des Personnes, égalité dans la nature divine, génération du Fils, xv, 1086. — 2. Saint-Esprit : Esprit du Christ, inspirateur des prophètes, protecteur de la vérité dans l'Église, présent dans l'âme juste, 1086-88. — 3. Trinité, comme telle affirmée (Tit., iii, 4-7), 1088. Cf. 1584-95; xi, 2478.

2° *La Rédemption.* — 1. Universalité du péché, xv, 1088-89. — 2. Gratuité du salut, 1053-54, 1089; xiii, 1930-31. — 3. Universalité du salut : *a)* prière pour tous, xv, 1049, 1068, 1089-90; xi, 2475; — *b)* Dieu veut le salut de tous, xv, 1053-54, 1090; xi, 2475; cf. xv, 3357-58; — *c)* J.-C., médiateur et rançon, 1049, 1068-69, 1091-93; xi, 2478, se référant à xv, 3359-60.

3° *La Tradition dans l'Église : le dépôt.* — 1. Le mot « dépôt », xv, 1054, 1093; cf. iv, 526, 530-31. — 2. Le dépôt dans S. Paul : *a)* les textes, xv, 1094; iv, 529; xv, 1255; — *b)* contenu du dépôt, 1094; xi, 2477-78; développement théologique, iv, 526-29; — *c)* origine divine du dépôt, xv, 1095; xiii, 2614; — *d)* conservation et transmission du dépôt, xv, 1095; xi, 2476-77; cf. iii, 422; xiii, 2614; — *e)* Dieu gardien du dépôt, xv, 1096; — *f)* tradition et dépôt, 1096-97; 1253-56; — *g)* usage du dépôt, 1097; cf. 1073-74; xi, 2476-78.

4° *L'Église : ses caractères.* — 1. Apostolicité, xv, 1097-98; cf. *Apostolicité*, i, 1629, textes du N. T.; xi, 1209. — 2. Sainteté, xv, 1098; xiv, 849-50, 852, 853. — 3. Catholicité, xv, 1098; cf. *supra*, § 2°, La rédemption et l'universalité du salut; — avec des défections possibles, ii, 2007. — 4. Église infaillible et indéfectible, xv, 1098-1101; iv, 2177; cf. 2146 (indéfectibilité); xiv, 2555-56 (stabilité). — Sur l'unité dans l'Église, dans S. Paul, xv, 2176-79.

5° *Hiérarchie.* — 1. Évêques (Tite et Timothée, délégués de S. Paul, avec le caractère épiscopal), xv, 1101-02; cf. 1071-73; xi, 2469-73 *(passim)*. — 2. Épiscopes-presbytres : questions générales s'y rapportant, xv, 1102-1111; cf. ii, 2068-70; xi, 2472-74; — *évêques*, v, 1659, 1660-61 (synonymie des titres, identité des fonctions [?]); — *ordre*, xi, 1212-14 (presbytres), 1216-18 (épiscopes); conclusion, 1220; — *prêtres*, xiii, 139-143 *(passim)*. Voir *Tables*, 1194-95. — 3. Diacres, xv, 1111-12; xi, 2471; cf. iv, 704-06, 722, 726; xi, 1210-12. — 4. Diaconesses et veuves, xv, 1112-14; xi, 2474; cf. iv, 686-87.

6° *Sacrements.* — 1. Baptême, xv, 1114-16; cf. ii, 175, 177. — 2. Ordre, xv, 1116-17; cf. xi, 1214, 1217, 1240-41, 1243-45, 2470-72. — Brèves indications, iv, 725; vii, 1335, 1423-24.

7° *Écriture sainte.* — 1. Inspiration, xv, 1117-19; iv, 2093; vii, 2068-69, 2074-76. — 2. Utilité, xv, 1119-20.

Bibliographie : H. Molitor, *Die Pastoralbriefe*, Fribourg, 1937; — G. Bardy, *Épîtres pastorales*, Paris, 1938; — A. E. Burn et H. L. Goudge, *The Pastoral Epistles*, New York, 1945; — B. W. Bacon, *The Pastoral Epistles*, 1947; — B. S. Easton, *The Pastoral Epistles*, 1947; — C. Spicq, *S. Paul. Les épîtres pastorales (Ét. bibl.)*, Paris, 1947; — E. F. Scott, *The Pastoral Epistles*, 7e éd., Londres, 1948; — A. Boudou, *Les épîtres pastorales*, Paris, 1950; — J. Freundorfer, *Die Pastoralbriefe*, Ratisbonne, 1950; — L. J. Philippides, Η ΠΡΩΤΗ ΠΡΟΣ ΤΙΜΟΘΕΟΝ ΠΟΙΜΑΝΤΙΚΗ ΕΠΙΣΤΟΛΗ ΤΟΥ ΑΠΟΣΤΟΛΟΥ ΠΑΥΛΟΥ, Athènes, 1952; — R. J. Forster, *The Pastoral Epistles*, Londres, 1953; — P. de Ambroggi, *Le Epistole Pastorali di S. Paolo a Timoteo e a Tito*, Turin, 1953; — G. Siegel, *Der I. Timotheusbrief*, Stuttgart, 1953; — E. K. Simpson, *The Pastoral Epistles*, Londres, 1954; — Fr. D. Gealy et M. P. Noyes, *The First and Second Epistles to Timothy and the Epistle to Titus*, New York, 1955; — D. Guthrie, *The Pastoral Epistles and the Mind of Paul*, Londres, 1956; *The Pastoral Epistles*, 1957; — W. Hendricksen, *Exposition of the Pastoral Epistles*, Grand Rapids, 1957; — H. Roux, *Les Épîtres pastorales*, Genève, 1959.

VII. Enseignements de l'Épître aux Hébreux, xi, 2478-90 (= § X) et l'art. Hébreux *(Épître*

aux) [E. Mangenot], vi, 2070-2110; cf. C. Spicq, *D. B. S.*, vii, 226-279; J. Cambier, *Introduction à la Bible*, ii, 531-554.

1° *Auteur. — Tradition ecclésiastique* (en faveur de l'authenticité paulinienne). — 1. Premières traces de l'épître, vi, 2070-71. — 2. Témoignages explicites : *a)* en Orient : à Alexandrie et en dehors d'Alexandrie, 2071-74; — *b)* en Occident : à Rome, en Afrique et en dehors de Rome et de l'Afrique, 2074-79. — 3. De la Renaissance à nos jours : doutes renouvelés, non sur la canonicité, mais sur l'authenticité paulinienne, 2079-81.

Arguments intrinsèques. — 1. En faveur de l'origine paulinienne, vi, 2081. — 2. Contre l'origine paulinienne : *a)* arguments tirés du fond de la lettre : anonymat, doctrines différentes de l'enseignement ordinaire de Paul (sur la Loi, en christologie, concernant les rapports du chrétien avec Jésus, sur la notion de la foi), nonobstant de nombreuses ressemblances, 2081-84; — *b)* arguments tirés de la forme (vocabulaire, style, argumentation, procédés d'exposition, expressions hellénistiques), 2084-87. — 3. Décision de la Commission Biblique, 24 juin 1914, 2087-88.

Ici devrait intervenir la triple considération exposée par le P. Spicq, *art. cité*, 239-246, sur « les sources et influences chrétiennes de l'épître aux Hébreux ». On ne peut songer à transcrire ou même à résumer cette dissertation assez longue : il suffit de l'indiquer et d'en rappeler l'essentiel. — 1° L'auteur de l'épître déclare avoir reçu le message du salut, non du Christ en personne, mais de la tradition apostolique, plus exactement de ces premiers témoins que le Seigneur lui-même avait enseignés (ii, 3). Il faut donc comparer l'épître avec les Évangiles canoniques. C'est surtout dans sa christologie que Hébr. est dépendante de la tradition évangélique, tant synoptique que johannique. — 2° Il faut relever les affinités doctrinales et psychologiques de l'épître aux Hébreux avec les écrits johanniques; il s'agit, dans l'épître comme chez l'évangéliste, d'amener les lecteurs à « croire que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, afin qu'en croyant ils aient la vie en son nom (Joa., xx, 31; cf. i, 1-18) ». Et c'est une foi qui doit progresser dans le sens de la solidité et de l'intelligence. La fidélité du croyant, dans l'Apocalypse et dans Hébr., est censée dépendre de la contemplation du Christ céleste, prêtre et victime. De là, de multitudes rapprochements peuvent être envisagés, surtout en ce qui concerne la médiation du Sauveur dans notre sanctification et notre expérience actuelle du don divin, avec les certitudes qui l'accompagnent. — 3° Un troisième rapprochement peut être fait avec la *Ia Petri* en raison des exhortations semblables adressées aux chrétiens pour les maintenir dans leur fidélité. En réalité cependant ces rapports sont ici fort pauvres.

« Par contre les points de contact entre les épîtres pauliniennes et Hébr. sont tels que l'auteur de celle-ci ne peut être qu'un disciple de l'Apôtre... Certes, les divergences de doctrine, de style, des schèmes de pensée, sont trop nettes pour attribuer Hébr. à Paul lui-même, mais elles s'expliquent au mieux si notre épître est un complément et une évolution homogène des enseignements de l'Apôtre... L'épître aux Hébreux a assimilé cette théologie paulinienne et s'en est servi comme point de départ de ses propres réflexions. Elle s'est attachée spécialement à l'élaboration du mystère le plus profond de la christologie... à savoir la conciliation de l'unité de « personne » divine dans le Christ et de sa double « nature ». Les termes techniques et les précisions métaphysiques, certes, ne sont ni dans l'épître ni même dans les préoccupations de l'auteur; mais c'est bien ce problème qu'il envisage... Étudier ce problème ne pouvait pas ne pas aboutir à la découverte du sacerdoce de Jésus-Christ, à l'analyse de sa médiation. Comment entendre la présence simultanée du Fils au ciel et sur la terre? Les *relations* filiales avec *Dieu* et *fraternelles* avec les hommes?... C'est le même Fils de Dieu au sens strict qui vit une existence nouvelle dans la chair pour accomplir la purification des péchés. Remonté au ciel, qui est son séjour propre, se tenant en présence de Dieu, ce qui est son privilège immuable, il demeure dans cette gloire solidaire de l'humanité et continue d'agir en sa faveur. Dieu et homme, prêtre parfait, il garde à jamais les prérogatives de sa double condition. L'incarnation est donc envisagée par Hébr... dans l'ensemble du plan providentiel et dans ses prolongements éternels... Hébr. se situe entre l'ultime élaboration théologique de S. Paul et les spéculations johanniques... On pourrait presque dire que S. Jean n'aurait pas fait progresser si nettement la christologie sans l'effort préalable de réflexion et de mise au point de Hébr. » (col. 239-246, *passim*).

C'est l'auteur de Hébr. qui fait la jonction entre les deux plus grands esprits de l'Église primitive (S. Paul et S. Jean). Un admirateur? un ami de S. Jean?

Hypothèses émises sur l'auteur de l'épître. — 1. Dès l'antiquité (S. Luc, S. Clément de Rome, S. Barnabé), vi, 2088-91. — 2. Temps modernes (Apollos, Silas, Priscille et Aquila, S. Pierre, Aristion, diacre Philippe, un juif alexandrin), 2091-92.

Conclusion de J. Cambier, *op. cit.*, 533 : « On sait que la Comm. Bibl., dans son décret du 24 juin 1914, demandait que l'on accepte au moins l'autorité paulinienne indirecte d'Hébr. On peut donc tenir que l'auteur d'Hébr. a fait, en dépendance de S. Paul, un travail personnel avec tout ce que cela comporte de précision dans l'exposé et l'ordonnance des idées. Cependant à la suite des études littéraires et doctrinales parues sur Hébr. depuis 40 ans, la personnalité originale de cet auteur apparaît de plus en plus fortement. Il y a un supplément abondant d'informations depuis 1914, si bien qu'un critique catholique, faisant le point des travaux publiés par les exégètes « les meilleurs et les plus récents » sur l'authenticité d'Hébr., pouvait écrire récemment : « L'épître aux « Hébreux n'est plus guère retenue dans le dossier pau- « linien » (J. Coppens, *L'état présent des études pauliniennes*, dans *Eph. theol. Lov.*, 1956, p. 363-372, voir p. 366). Dans le même sens J. Bonsirven, *Théol. du N. T.*, Paris, 1951, p. 217; O. Kuss, dans *Nouv. Rev. théol.*, 1953, p. 18; O. Michel dans H. A. W. Meyer, *Kommentar über das N. T.*, Göttingue, 1949, p. 16 ».

2° *Destinataires.* — 1. Des juifs convertis, vi, 2093; — non à des païens convertis, ni à une Église formée de juifs et de païens convertis, 2094-95. — 2. A quelle Église appartenaient ces convertis? Église judéo-chrétienne de Jérusalem (plus probablement), 2095-97; — ou (moins probablement), Église judéo-chrétienne d'Alexandrie ou Église de Rome, 2097-99.

C. Spicq a recueilli des observations lui permettant de conclure que l'épître s'adresse à des prêtres juifs qui se seraient convertis en grand nombre (Act., vi, 7), cf. *Épître aux Hébreux (Ét. bibl.)*, 1952, t. i, p. 220-252; *art. cit.*, 249-255. Ces prêtres, convertis par S. Étienne, exilés après sa mort, se seraient vraisemblablement réfugiés dans une grande ville de la côte palestinienne ou syrienne, Césarée ou Antioche. Ces conclusions ne semblent pas suffisamment fondées à J. Cambier, *op. cit.*, p. 534.

3° *Lieu et date de composition.* — 1. Lieu : hypothèses, vi, 2099-101. — 2. Date : trois opinions, la dernière (rédaction vers 116-118) exclue par l'usage fait d'Hébr. par l'épître de Clément aux Corinthiens (90).

Spicq est d'accord avec Mangenot pour fixer une date antérieure à la ruine de Jérusalem (avant 70) : *art. cit.*, 256. La date de 67 proposée dans Spicq, *Épître aux Hébreux*, 1952, t. i, p. 261.

4° *Occasion et but.* — Les judéo-chrétiens exposés à différents périls ont besoin d'être encouragés et réconfortés pour demeurer fidèles, vi, 2101-02. — But spécial si les destinataires sont d'Alexandrie ou de Rome, 2102.

5° *Nature.* — Lettre ou traité didactique? — Plus probablement lettre privée, adressée aux chrétiens de Jérusalem, vi, 2102-03.

L'opinion de Spicq est sensiblement divergente : « Hébr. est une œuvre oratoire... ». « Effectivement Hébr. représente le type classique de la prédication missionnaire de la primitive Église... On pourrait la considérer

comme le kérygme du salut par le Fils de Dieu incarné; ou mieux, étant donné la haute tenue intellectuelle de l'exposé, comme la « Didachè » sur le Christ sauveur... L'épître est l'œuvre d'un bibliste et d'un prophète; d'un bibliste pour la science, d'un prophète-orateur pour l' « intention » et l'exposition. Elle doit être un exemplaire de ce genre de paraclèse très répandu au Ier siècle, où un docteur en renom adressait son message personnel à telle ou telle communauté qui faisait appel à ses lumières ou que les circonstances désignaient à son zèle. Nous concevrions notre auteur comme un « didascalos » et un savant missionnaire qui a ruminé depuis de longues années les Saintes Écritures, le Pentateuque, les Prophètes, les Psaumes. Depuis sa conversion à la foi chrétienne, il s'est appliqué à discerner dans l'A.T. les préfigurations du Nouveau... Il cherche à préciser l'harmonie des deux Alliances, le sens de l'économie providentielle du salut, l'évolution des diverses phases historiques de la révélation. Il est préoccupé de leur accord, de leur continuité et de leur contraste... Peu à peu s'élaborent les éléments d'une théologie du Messie, roi et prêtre... Il envoie à ces judéo-chrétiens lassés par une persécution tracassière et prolongée le fruit de sa contemplation biblique et théologale, y joignant quelques exhortations finales, en harmonie avec le contenu doctrinal de son exposé et les besoins religieux de ses lecteurs ». *Art. cit.*, 229-230.

6° *Plan et analyse.* — Deux parties (Mangenot, VI, 2103; Cambier, *op. cit.*), quatre thèmes (Spicq, *art. cit.*, 230-233).

Épître aux Hébreux

Prologue : présentation de la personne et de l'œuvre du Fils de Dieu dans le cadre du plan providentiel du salut.

PREMIER THÈME. Le Fils de Dieu, incarné, roi de l'univers.

Le Fils de Dieu, nouveau et dernier porte-parole de Dieu, I, 1-2.

Supériorité du Christ sur les anges, 3-14.

Exhortation à la fidélité au Christ, II, 1-4.

Si tout a été soumis au Fils, Dieu a voulu cependant que le Fils de Dieu fût placé un peu au-dessous des anges, prenant une nature humaine, devenant semblable à nous, pour être notre grand prêtre et, par sa mort, nous délivrer de la mort que Satan faisait régner sur nous, 5-18.

DEUXIÈME THÈME. Jésus, grand prêtre, fidèle et compatissant.

Comme Moïse, Jésus est fidèle dans la maison de Dieu, mais il est supérieur à Moïse, comme le Fils est supérieur au serviteur dans sa maison et nous sommes cette maison, tant que nous gardons la foi, III, 1-6.

Entendre le message du Christ; ne pas imiter les Israélites qui l'ont entendu au désert et n'y ont pas répondu, 7-19.

Le Christ nous adresse son message : ne pas imiter l'incrédulité des anciens, IV, 1-11; — message, parole vivante de Dieu, pénétrant notre personne, comme une épée tranchante, 12-13.

Conclusion : fidélité à la foi en Jésus, 14-16.

Transition au troisième thème : annonce du sacerdoce éternel du Christ, de J.-C. fait homme pour assurer le salut à ceux qui lui seront fidèles, V, 1-10.

Exhortation préparatoire : *a)* se considérer comme des enfants ayant besoin des premiers éléments de la doctrine, 11-VI, 3; — *b)* pas de salut à l'apostat, 4-8; — *c)* la charité, gage de salut, 9-12; — *d)* la promesse faite à Abraham, toujours motif d'espérance, 13-20.

TROISIÈME THÈME. Le sacerdoce de Jésus-Christ.

Supériorité de son sacerdoce sur le sacerdoce lévitique, VII, 1-10.

Remplacement de l'ancienne Loi et de l'ancien sacerdoce, 11-26.

Supériorité du culte céleste, du sanctuaire céleste et du sacrifice parfait de la nouvelle alliance : le tabernacle céleste, VIII, 1-13; — le sanctuaire terrestre, IX, 1-10; — sacrifice du Christ dans le tabernacle céleste, 11-14; — l'alliance nouvelle établie par le sang du Christ, 15-22; — supériorité du culte nouveau, 23-28; — supériorité du sacrifice unique du Christ sur les sacrifices lévitiques, X, 1-18.

QUATRIÈME THÈME. La foi persévérante.

Conseils pour assurer la persévérance dans la foi au Christ : pratique des vertus théologales, X, 19-25; — sort de l'apostat, 26-31; — garder la foi du début, foi qui accomplit la volonté de Dieu dans la patience pour obtenir le salut, 32-39.

La foi des anciens, dont les exemples sont énumérés, XI, 1-40, doit ranimer le courage et la patience, XII, 1-13.

Autres conseils pour assurer la persévérance dans la foi au Christ, 14-17.

Grande exhortation de fidélité à l'Alliance : *a)* l'ancienne Alliance par Moïse; la nouvelle Alliance par Jésus, XII, 18-24; — *b)* fidélité à la nouvelle Alliance, 25-29.

Reprise des conseils : charité, pureté dans le mariage, esprit de pauvreté, reconnaissance envers les prédicateurs de la vérité qui sont morts, XIII, 1-7.

Exhortation finale : fidélité au Christ, 8-14.

Autres conseils, 15-21.

Dernières recommandations et salutations, 22-25.

7° *Doctrine de l'épître aux Hébreux.* — Quatre points indiqués dans *D. T. C.*, VI, 2103-06. — 1. Le Christ, Fils de Dieu, 2103-05. Cf. V, 2402-03; VII, 447; XI, 2482-85. — 2. Sacerdoce du Christ, VI, 2105-06; VIII, 1238-40, avec les déductions théologiques, 1335-42; XI, 2485-86. — 3. Sacrifice du Christ, VI, 2106; VIII, 1240; X, 834-48; XI, 2486-87; XIV, 668-70; cf. XIII, 1931. — 4. La foi, VI, 2106; et les dangers de l'apostasie, XI, 2487-90; cf. IV, 1587, 1600; VI, 85-87, 88-89; VII, 1798-1805. — Christologie de l'épître aux Hébreux, VIII, 1236-40.

Présentation de C. Spicq., *D. B. S.*, VII, 257-69. — « La vie chrétienne d'après Hébr. est conçue selon le thème de l'exode ou de la migration qui est celui de la vie des Patriarches et de la génération de Moïse, comme de la spiritualité de David. Les croyants sont des marcheurs, des pèlerins sur terre, mais voyant déjà la cité solidement bâtie; déracinés ici-bas, mais enracinés là-haut. Cette pérégrination vers Dieu est définie par trois éléments traditionnels : la révélation divine, les épreuves, la victoire de la foi ».

Titre des thèmes développés : 1. Le peuple de Dieu pérégrinant. — 2. Le peuple de Dieu, communauté cultuelle. — 3. Le péché. — 4. Jésus, Dieu et homme. — 5. L'œuvre du Christ. — 6. La liturgie céleste. — 7. Le sacrifice eucharistique. — 8. La vie chrétienne.

Voir aussi, du même auteur, son t. II de l'*Épître aux Hébreux*.

Bibliographie plus récente : Th. Haering, *Der Brief an die Hebräer*, Stuttgart, 1925; — T. H. Robinson, *The Epistle to the Hebrews*, 1933; — Ch. R. Erdman, *The Epistle to the Hebrews*, Philadelphie, 1934; — V. Burch, *The Epistle to the Hebrews, its Sources and Message*, Londres, 1936; — A. H. M. Lépicier, *In epistolam S. Pauli ad Hebraeos commentarius*, Rome, 1936; — A. Médebielle, *Épître aux Hébreux*, Paris, 1938; — E. Reisner, *Der Brief an die Hebräer*, Munich, 1938; — J. Bonsirven, *S. Paul. Épître aux Hébreux*, Paris, 1943; — H. A. Ironside, *Studies in the Epistle to the Hebrews*, New York, 1945; — P. Ketter, *Hebräerbrief*, Frib.-en-Br., 1950; — G. H. Lang, *The Epistle to the Hebrews*, Londres, 1951; — Th. da Castel S. Pietro, *L'Epistola agli Ebrei*, Turin, 1952; — O. Kuss, *Der Brief an die Hebräer*, Ratisbonne, 1953; — W. Leonard, *The Epistle to the Hebrews*, Londres, 1953; — C. Spicq, *L'Épître aux Hébreux*, 2 vol., Paris, 1953; — H. Strathmann, *Der Brief an die Hebräer*[6], Göttingue, 1953; — J. Héring, *L'Épître aux Hébreux*, Neuchâtel-Paris, 1954; — J. Schneider, *Der Hebräerbrief übersetzt und ausgelegt*, Cassel, 1954; — W. Neil, *The Epistle to the Hebrews*, Londres, 1955; — F. C. Grant, *The Epistle to the Hebrews*, New York, 1956; — W. Barclay, *The Letter to the Hebrews*[10], Edimbourg, 1957; — O. Michel, *Der Brief an die Hebräer*, Göttingue, 1957; — Th. Hewitt, *The Epistle to the Hebrews*, Londres, 1960. — (Extrait de la bibliographie, beaucoup plus considérable, de C. Spicq, *art. cit.*, 272-73).

VIII. Relevé analytique. — S. Paul et sa doctrine dans les articles du *D. T. C. (par ordre alphabétique)*.

Dieu, 1598-99; des anges, 1620; de Jésus-Christ, 1629-30; — Serment, 1946-47; — Service militaire, 1972; — Spiritisme (S. Paul et un mauvais esprit), 2509; — Stercoranisme (valeur du corps du Christ), 2591; — Superstition, 2765, 2772, cf. 2804.

Testament (le mot), xv, 183, 185-86; Ste Écriture, 188, 193; — Tradition, 1253-54; — Tribut (impôt), 1526-27, 1530-31; — Trinité, 1584-95, cf. 1581, 1583; habitation des Personnes, 1832, 1834-35; — Types bibliques, 1935-36, 1937-39, 1945; — Tyrannie (origine du pouvoir), 1959, cf. 1965.

Unité de l'Église, xv, 2176-79.

Vanité, xv, 2532-33; — Vengeance, 2614; — Verbe, 2640-43, 2648-51 *(passim)*; — Vérité (Dieu vrai), 2679-80, cf. 2681, 2684; — Vertus, 2740, 2742-43; cf. 2760, 2783-84, 2788, 2794, 2797-98; — Vie éternelle, 2962; — Vocation, 3150-52; cf. 3154, 3176; — Vœu, 3216; cf. 3211 (sur le vœu de Jephté), 3266 (les veuves); — Vol, 3286; — Volonté de Dieu, 3328; cf. 3333 (son amour), 3350-52 (sa justice), 3353 (sa mansuétude), 3354 (sa puissance); — Volonté salvifique universelle, 3357-58; cf. 3362, 3366.

Bibliographie d'ordre général. — Ce titre indique suffisamment que les études sur les points particuliers de la doctrine de S. Paul ne seront pas mentionnées dans cette bibliographie qui serait, par là même, trop considérable. Les lecteurs pourront se reporter aux indications données à la fin des articles du *D. B. S.*, *Pastorales* (C. Spicq), vii, 70-73; — *Colossiens* (P. Benoit), 168-170; — *Corinthiens* (A. Feuillet), 194-195; — *Éphésiens* (P. Benoit), 210-11; — *Galates* (A. Viard), 224-26; — *Hébreux* (C. Spicq), 272-79. — *Philémon* (P. Benoit), 1200-11; — *Philippiens* (J. Murphy-O'Connor), 1229-33. — Viendront ultérieurement : *Romains* et *Thessaloniciens*.

Dans le même *D. B. S.*, J. Cambier, S. D. B., a publié une étude générale sur *Paul (Vie et doctrine de Saint)*, vii, 279-387 : *Introduction* (les sources). — I. *Vie de S. Paul : a)* milieu, naissance, formation; — *b)* vocation apostolique; — *c)* vie chrétienne et apostolique. — II. *La personne de Paul : a)* le physique; — *b)* tournure d'esprit et caractère; — *c)* l'homme religieux; — *d)* l'apôtre : les épîtres. — III. *Les grandes lignes de la pensée religieuse de S. Paul : a)* Dieu, Père de N.-S. J.-C.; la révélation de Dieu; la création, l'anthropologie; le péché; la loi; le plan de salut de Dieu; — *b)* le Seigneur Jésus-Christ, don du Père et salut des croyants : les dits et faits du Christ; le Christ, notre salut; le Christ, notre justice; le Christ, premier-né de la création nouvelle; la vie du Christ dans les croyants; la croix du Christ, centre de la théologie paulinienne; — *c)* l'Esprit du Père : le régime de l'Esprit; la liberté-libération; les dons de l'Esprit; les attitudes du spirituel; — *d)* l'Église de Dieu : fondation de l'Église par la prédication du message; l'unité de l'Église; l'organisation de l'Église; la morale selon l'évangile de Paul; — *e)* l'eschatologie; la fin, la parousie du Seigneur Jésus; la gloire du Père : la fin, la destruction des ennemis de Dieu et du Christ; la parousie (renvoyant à l'art. *Parousie*, § IV, Les épîtres pauliniennes, t. vi, col. 1361-84); la glorification finale du Père. — IV. *Conclusion générale : a)* pensée et vie de S. Paul; — *b)* influence de Paul dans l'Église du Christ.

A cette synthèse, suivie d'une bibliographie considérable (col. 383-87), ajoutons quelques indications concernant diverses études principales sur la théologie de S. Paul : de Mgr L. Cerfaux, *La théologie de l'Église suivant S. Paul*, Paris, 1948; nouv. édit., 1965; *Le Christ dans la théologie de S. Paul*[2], 1954; *Le chrétien dans S. Paul*, 1962; — R. Schnackenburg, *Das Heilsgeschehen bei der Taufe nach dem Apostel Paulus*, Munich, 1950; — H. Mehl-Kœhnlein, *L'homme selon l'apôtre S. Paul*, Neuchâtel, 1951; — A. Schweitzer, *Die Mystik des Apostels Paulus*[2], Tubingue, 1954; — J. Munck, *Paulus und die Heilsgeschichte*, Copenhague, 1954; — F. Mussner, *Christus, das All und die Kirche, Studien zur Theologie des Epheserbriefes*, Trèves, 1955; — A. Wikenhauser, *Die Christusmystik des Apostels Paulus*[2], Fribourg-en-Br., 1956; — C. Haufe, *Die sittliche Rechtfertigungslehre des Paulus*, Halle, 1957; — R. Knox, *L'Évangile de S. Paul*, Paris-Bruges, 1956; — H. J. Schœps, *Paulus. Die Theologie des Apostels im Lichte der jüdischen Religionsgeschichte*, Tübingen, 1958.

Rééditant, en 1961, *La Théologie de S. Paul* du P. Prat (Paris, 1938), le P. Daniélou invite tout d'abord à compléter la pensée de l'auteur en recourant : aux commentaires du P. Huby sur certaines épîtres *(Verbum salutis)*, cf. *Tables*, 2122; — aux ouvrages de Mgr Cerfaux (cités dans le § précédent); — de Dom Jacques Dupont, *La connaissance religieuse dans les épîtres de S. Paul*, Louvain-Paris, 1949; *L'union avec le Christ suivant S. Paul : 1. Avec le Christ dans la vie future*, 1952; *La réconciliation dans la théologie de S. Paul*, Louvain, 1953; — de F. Amiot, *L'enseignement de S. Paul*, Paris, 1946. — Ajoutons ici deux travaux sur S. Paul : E.-B. Allo, *L'Évolution de l'Évangile de Paul*, dans *Rev. Bibl.*, 1941, p. 48-77, 165-193; — J. Bonsirven, *L'Évangile de Paul*, Paris, 1948. — Sur le contexte de la pensée de S. Paul, J. Daniélou indique quelques compléments nécessaires : sur l'usage de l'A. T., Earle Ellis, *Paul's Use of the Old Testament*, Londres, 1957; — sur sa parenté avec le judaïsme rabbinique, W. D. Davies, *Paul and Rabbinic Judaism*, Londres, 1955; — sur ses contacts avec la gnose juive, H. Schlier, *Christus und die Kirche im Epheserbrief*, Tubingue, 1923 (Schlier a été cité plusieurs fois dans les bibliographies sur les épîtres); — enfin les documents de Qumrân éclairent certains aspects de la doctrine du péché et de la justification : dans sa bibliographie (*art. cit.*, 384), J. Cambier indique quatre ouvrages sur ce point (P. Benoit, S. Schultz, W. Grundmann, et de nouveau Benoit). D'autres ouvrages sont également cités concernant les influences culturelles sur S. Paul. — Voir aussi la bibliographie générale du corpus paulinien, dans J. Cambier, *Introduction à la Bible* (Robert et Feuillet), ii, Paris, 1959, p. 375-76.

PAUL (Clercs réguliers de Saint). — Voir *Barnabites*, ii, 422; *Tables*, 377.

PAUL (Société des Missionnaires de Saint). — Missionnaires melchites, x, 1903.

PAUL (Sœurs de Saint), de Chartres. — Voir Missions, x, 1894.

Papes

PAUL Ier (Saint). — Pontificat [É. Amann], xii, 1-3. Cf. Étienne Ier, II ou III; Étienne III ou IV, v, 974-75. — Cité : vii, 774 (culte des images, lettre à Pépin); xii, 2675 (pouvoir temporel).

PAUL II. — Pontificat [É. Amann], xii, 3-9. — Et Podiébrad, roi de Bohême, ii, 1367. — Simonie dans les ordinations et provisions d'offices, xiv, 2145-46. — Bessarion et Paul II, ii, 803. — *Agnus Dei*, i, 608. — Prophétie de Malachie, xv, 3555.

PAUL III. — Pontificat [L. Marchal], xii, 9-20. — I. En dehors du concile de Trente. — 1° *Élection et antécédents de Paul III*, xii, 9-11; cf. *Tables*, 1499 (famille Farnèse). — 2° *Gouvernement des États pontificaux*, xii, 11-12. — 3° *Réforme ecclésiastique : a)* volonté d'une réforme par un concile général, 12; cf. iii, 1635; ix, 1178; xi, 1342, 1894; xiii, 319-20; — commissions, congrégation de réforme, xii, 12-13; xv, 1415; — *b)* réformes partielles, xii, 14; cf. vii, 194 (somasques); vi, 821-22; xi, 916, 920 (capucins et apostasie d'Ochin); viii, 1102, 1104 (jésuites); — *c)* choix des cardinaux, xii, 14-15; xv, 1415-16. — 4° *Défense de l'Église : a)* contre le protestantisme : diète de Ratisbonne, iii, 1706-07; xii, 15; cf. controverses (Haguenau, Worms, 2e colloque de Ratisbonne), iii, 1705-07; viii, 2156; xv, 1422-24; — guerre contre la Ligue de Smalkalde, xii, 16; — Diète d'Augsbourg et l'*Intérim*, xii, 16-17; cf. vi, 1884 (Gropper), et *Tables*, 771-79; voir aussi aux *Tables*, *Diètes*, 967; — *b)* contre le schisme anglican, xii, 17; cf. Pole, 2414; — *c)* guerre contre les Turcs, 17-18. — 5° *Réforme de l'Inquisition* (Saint-Office), 18-19; cf. xi, 951-52.

Cité : Hôpital Ste-Marthe, III, 1938; — Esclavage, V, 498, 510; — Éthiopie (Église d'), 950-51; — Goa (érection de l'évêché), IX, 1705; — Maronites, X, 59; — Pénitencerie apostolique, XII, 1144; — Pie IV, 1633; — Portioncule, 2608; — Privilège paulin, XIII, 412; — Syromalabare (Église), mission de S. François-Xavier, XIV, 3116; — Vulgate, XV, 3488.

II. PAUL III ET LE CONCILE DE TRENTE. — 1° *Avant le concile.* — 1. Volonté d'une réforme générale, cf. *supra.* — 2. Premières manifestations de cette volonté, XV, 1414-15. — 3. Tentatives et échecs : Mantoue, Vicence, 1415-21. — 4. Négociations, convocation du concile à Trente, 1421-22, 1424-27.

2° *Le concile de Paul III* (1545-47). — 1. Débuts hésitants; les 3 premières sessions, XV, 1427-33. — 2. Sessions de doctrine et de discipline : *a)* la 4e (Écriture et traditions), 1433-34, *Tables*, 675; — *b)* la 5e (péché originel), XV, 1435, *Tables*, 675-76; — *c)* la 6e (justification, résidence), XV, 1435-39, *Tables*, 676-78; — *d)* la 7e (sacrements, baptême et confirmation), XV, 1440-41, *Tables*, 678. — 3. Transfert du concile à Bologne, travaux des théologiens, 8e-10e sessions, XV, 1441-43; — dissolution du concile, 1443-44.

Cité : VI, 914 (dominicains au concile); VIII, 2449 (Lainez, théologien du pape); XII, 1637, 1645, 2095, 2096, 2100 (Pighi), 2414-15 (Pole), 2429-30 (Politi-Catharin); XIV, 1924 (Seripando), cf. 1926, 1930.

Bibliographie complémentaire à TRENTE *(Concile de)*.

PAUL IV. — Pontificat [G. Mollat], XII, 20-23. — Cité : Canisius, théologien du nonce Mentuati, II, 1515; et délégué au colloque de Worms, III, 1708; cf. II, 1514. — La cour pontificale, III, 1937-38. — Projet d'université à Douai, VI, 1054. — P. et Gropper, VI, 1885. — Et Hosius, VII, 182-84. — Et les maronites, X, 59. — Ordinations anglicanes, XI, 1163, 1168-71. — Orzechowski, 1626. — Pie IV, XII, 1633, 1635, 1636; — Pie V, 1647. — Pole, 2415-16. — Rédemption, doctrine des Sociniens, XIII, 1920. — Santorio et Paul IV, XIV, 1104. — P. et Seripando, 1926. — L'Index de P. et Sixte-Quint, 2218. — Soto (Dominique), intervention entre P. et Philippe II, 2426. — Lecture de la Bible en langue vulgaire, XV, 2738. — Utrecht érigé en métropole, 2391-92.

Cité à propos du concile de Trente, XV, 1416, 1418, 1427 (comme cardinal), 1449, 1450, 1452-53 (Index et Paul IV), 1483, 1486 (bréviaire Quiñones).

PAUL V. — Pontificat [L. Marchal], XII, 23-37. — 1° *Élection.* — 1. Le conclave, XII, 23-24; cf. II, 568 (Bellarmin); IV, 1957 (Du Perron). — 2. Le nouveau pape et sa famille, XII, 24-25.

2° *Gouvernement de Rome et des États pontificaux.* — Travaux considérables et dépenses somptuaires, XII, 25-26.

3° *Gouvernement général de l'Église.* — 1. Réforme : développement de la piété populaire, XII, 26-27; cf. rituel, IX, 815; XII, 78; XIV, 1104; — communion, III, 534; — quarante heures, III, 84; — scapulaire du Mont-Carmel, XIV, 1258-59; — contre la luxure, IX, 1342; XIV, 2339 *(sollicitatio)*; — canonisations, II, 1637 (Grégoire VII), 2268 (Charles Borromée), XII, 1435 (Philippe Neri), etc. — 2. Ordres religieux, 27; capucins, VI, 822; — oratoriens (de Bérulle), XI, 1105; — clôture, III, 244 sq. — 3. Missions, XII, 27; X, 1868; — Église chaldéenne, XI, 230-31, 233-36, 297, 299; — fondations d'évêchés : Varasdin, II, 1760; Utrecht, XV, 2393; — clergé roumain, XIV, 63. — 4. Questions doctrinales : *a)* Immaculée conception, XII, 27; cf. II, 574; VII, 1133, 1172-73, 1175, 1183, 1188-89 (vœu sanguinaire). — *b)* Controverse *De Auxiliis*, XII, 27; cf. II, 568-69; III, 84; X, 2162-65, 2172, 2174, 2177, 2184; voir aussi VIII, 320, 329, 452; XII, 2975; XIII, 67; XIV, 1515, 1959-60. — *c)* Galilée, XII, 27; cf. II, 573-74; VI, 1059, 1064, 1066, 1076, 1081.

4° *Relations avec les États.* — 1. Politique de Paul V : maintenir la paix, XII, 27-28. — 2. Conflit avec Venise, 28-31; cf. II, 569, 1683; XIII, 328; XIV, 1116, 2649. — 3. France : publication des décrets de Trente, XII, 31-33; cf. II, 572; voir sur toute l'affaire, XV, 1492-96; — sur l'affaire Mariana et le parlement, XII, 32, voir les art. *Mariana* et *Tyrannicide*. — 4. Persécution en Angleterre, XII, 33-35; cf. II, 570, 571; XIV, 2649, 2710. — 5. Russie et Pologne, XII, 35. — 6. Empire germanique, 35-36.

5° *Mort de Paul V.* — XII, 36; cf. VI, 1816. — Cité : XIV, 1571.

PAUL VI. — 1° *Avant le pontificat.* — Jean-Baptiste Montini est né à Concesio, diocèse de Brescia, le 26 sept. 1897. Prêtre le 29 juin 1920, il vint ensuite poursuivre ses études à Rome, à l'Université d'État, à la Grégorienne, à l'Apollinaire, et entra à l'Académie des nobles, où se forment les diplomates ecclésiastiques. Après un stage à la nonciature de Pologne, il devint *minutante* à la Secrétairerie d'État; en même temps, il exerçait les fonctions d'aumônier des étudiants catholiques de Rome, puis d'aumônier national. Délicate fonction sous le régime fasciste. La Fédération des étudiants catholiques, dont il était l'aumônier général, fut supprimée par Mussolini en 1931. Mais Mgr Montini continua à suivre et à encourager les jeunes.

Malgré ses occupations, Mgr Montini avait trouvé le moyen de faire à l'Apollinaire un cours remarquable sur l'histoire de la diplomatie, en commentant le bref historique de Pie VI *Responsio super nunciaturis apostolicis* (14 nov. 1789). Voir à ce sujet, *D. T. C.*, XII, 1656-57, et XI, 1922-23. En 1933, Mgr Montini publie deux ouvrages, dont l'un est la traduction d'un livre français, *La Religion personnelle* du P. de Grandmaison. L'autre était de lui, un condensé de ses conférences aux étudiants, *Introduction à l'étude du Christ*.

Le 17 sept. 1937, quand Mgr Pizzardo fut nommé cardinal, Mgr Montini le remplace comme substitut de la Secrétairerie d'État. La charge est absorbante et l'oblige à renoncer à tout ministère extérieur. Aux heures cruciales de la seconde guerre mondiale, Mgr Montini et Mgr Tardini sont les collaborateurs intelligents et habiles de Pie XII. Dans son allocution consistoriale du 12 janv. 1953, Pie XII révéla le désintéressement de ces deux grands travailleurs : « Notre intention, dit-il, avait été de faire entrer dans le Sacré Collège les deux prélats très distingués, préposés à chacune des sections de la Secrétairerie d'État, et leurs noms étaient les deux premiers inscrits sur la liste des cardinaux à désigner, que nous avions préparée. Mais ces deux prélats, dans un insigne témoignage de vertu, Nous supplièrent si instamment de leur permettre de décliner cette haute charge, que nous crûmes devoir accéder à leurs prières et à leurs vœux répétés. Ce faisant, Nous avons voulu cependant récompenser en quelque manière leur vertu, et Nous les avons promus à un poste d'honneur plus élevé, qui répondît mieux et de façon plus adéquate au domaine de leur laborieuse activité. » On sait que tous deux furent nommés « pro-secrétaires d'État ».

L'archevêque de Milan, cardinal Schuster, vint à décéder à la fin de 1954. Ce fut dans la vie de Mgr Montini « un tournant capital ». S'imposant à lui-même un grand sacrifice, Pie XII demanda à Mgr Montini de prendre la succession du prélat défunt. Mgr Montini fut sacré évêque à Saint-Pierre par le cardinal Tisserant, le 12 déc. 1954. En entrant dans son vaste diocèse, le 4 janv. 1955, son premier geste fut de baiser la terre que Dieu lui confiait. A Milan, son zèle de pasteur se manifesta (automne 1957) par l'organisation d'une grande mission dans tout son diocèse. Il s'est montré l'archevêque des ouvriers, des pauvres, des malheureux, donnant tout ce qu'il possédait, ne se réservant rien.

Sa lettre pastorale de 1963 renferme les idées fondamentales qui se retrouveront dans l'enseignement de son pontificat. Il s'agit de l'attitude que le chrétien doit observer à l'égard du bien-être, tant recherché par la société actuelle. Le chrétien est-il hostile à ce bien-être? Nullement. Le chrétien n'est pas insensible au monde de la nature et aux réalités temporelles. Il n'est pas absorbé dans l'angélisme du monde spirituel. Il est au contraire celui qui peut avoir la vision la plus complète et la plus noble des valeurs temporelles, qui peut les approcher avec le plus grand réalisme, qui est le plus capable de bien les administrer. L'honnêteté, par exemple, que nous estimons être une vertu essentielle à la profession chrétienne, n'est-elle pas une excellente disposition à faire bon usage des biens économiques. Le chrétien n'est pas naïf; il voit aussi le tragique de la vie, le progrès purement technique pouvant conduire à la catastrophe : « Le radium, mis dans des mains criminelles, peut devenir très dangereux. Et ici, il est permis de se demander si le genre humain retire beaucoup d'avantages de la connaissance de la nature, s'il est assez mûr pour retirer quelque profit de cette connaissance ou si celle-ci peut lui devenir funeste. »

La lettre pastorale parle alors longuement de la « pauvreté évangélique », de « l'esprit de pauvreté », et résume ensuite la « doctrine sociale » de l'Église, repoussant « la primauté de l'économie », préconisée par le marxisme et le capitalisme.

Dans une seconde partie, la lettre pastorale définit la ligne de conduite du chrétien dans le monde économique moderne : l'amour de Dieu et du prochain, la reconnaissance envers la Providence pour ses dons. Et l'archevêque formulait une suggestion : l'idée d'une « fête de la Reconnaissance », à placer au 31 décembre de chaque année, analogue au *Thanksgiving Day* des Américains en novembre. Mais le chrétien se gardera contre trois périls du bien-être économique : l'areligiosité, l'égocentrisme, le relâchement moral. Les vertus qu'il doit se proposer sont : l'honnêteté, le respect de la propriété privée, le respect des lois civiles réglementant l'économie, l'intégrité professionnelle, la sobriété, l'austérité de vie : « La simplicité, la parcimonie, la libéralité dans l'usage des biens temporels sont les indices de la supériorité de l'esprit qui est en contact avec eux. Elles démontrent sa noblesse et son bon goût. »

Dans une dernière partie, la lettre pastorale traite du grand devoir d' « aimer et secourir le pauvre » : le pauvre est l'image du Christ et, dans la civilisation du bien-être, il y aura toujours place pour les pauvres, ce qui fait aux riches le devoir de l'aumône.

Signalons aussi, du cardinal Montini, *Lumière de la Rédemption*, homélies pour la semaine sainte et la férie de Pâques (1955-1961), dont la traduction française a été éditée aux éditions S.-Paul, en 1964.

2° *L'élection au pontificat : l'héritage du pontificat précédent.* — Le bon pape Jean XXIII est mort le 3 juin 1963. Mais, dès son premier consistoire (15 déc. 1957), il avait conféré la pourpre cardinalice à l'archevêque de Milan. C'est donc très normalement que le cardinal Montini prit place dans le conclave, ouvert le 19 juin, dont il sortit, le 21 juin 1963, fête du Sacré-Cœur, pape, sous le nom de Paul VI.

Le pontificat de Jean XXIII avait été court, mais combien fécond! La notice que Mgr Piolanti lui a consacrée (*Tables*, 2446-47) n'avait pu, à l'époque, que mentionner le projet du pape relatif à la convocation d'un concile œcuménique. Aussi pensons-nous rendre service à nos lecteurs en reprenant l'exposé à partir de la Constitution apostolique *Humanæ Salutis* du 25 déc. 1961, qui rendait officiel le projet de concile. Y devaient être « proposées des questions d'ordre doctrinal ou d'ordre pratique, afin que les institutions et les préceptes chrétiens correspondent parfaitement aux multiples réalités de la vie, et servent le Corps mystique du Christ, ainsi que sa mission surnaturelle. Ces questions concernent la sainte Écriture, la tradition, les sacrements et les prières de l'Église, la discipline ecclésiastique, les œuvres de charité et d'assistance, l'apostolat des laïcs, les missions ».

Mais, ajoutait Jean XXIII, « l'ordre surnaturel doit faire sentir toute son efficacité sur l'ordre temporel... Bien que l'Église ne poursuive pas de fins directement terrestres, elle ne peut cependant se désintéresser des questions d'ordre temporel qu'elle rencontre sur son chemin, ni des travaux que celles-ci comportent. Elle sait combien profitent aux âmes immortelles les moyens susceptibles de rendre plus humaine la vie de chacun des hommes, qui doivent être sauvés. Elle sait qu'en apportant aux hommes la lumière du Christ, elle les aide à bien se connaître eux-mêmes, car elle leur fait prendre conscience de ce qu'ils sont, de leur grande dignité, de la fin qu'ils doivent poursuivre. C'est ainsi qu'actuellement l'Église est présente, de droit ou de fait, dans les organismes internationaux; qu'elle a élaboré une doctrine sociale sur la famille, l'école, le travail, la société civile et toutes les autres questions connexes, par laquelle elle a atteint un si haut prestige que sa voix grave fait autorité parmi les hommes de valeur, qui l'accueillent comme l'interprète et la protectrice de l'ordre moral, la garante des droits et des devoirs des individus et des États ».

La bulle d'indiction *Consilium* (2 févr. 1961) fixa l'ouverture du concile au 11 octobre 1962. A l'ouverture de la première session, Jean XXIII insista sur l'opportunité du concile en vue de défendre et d'illustrer la vérité. Dans cette défense de la vérité, l'Église « préfère user du remède de la miséricorde, plutôt que de la sévérité. Elle pense subvenir aux besoins de l'heure présente en montrant la valeur de son enseignement, plutôt que par des condamnations ». La première session fut close le 8 décembre. Pour éviter des redites — l'ensemble des décisions conciliaires devant être repris à l'art. *Vatican II* — il suffit d'indiquer sommairement l'objet de cette première session : discussion du schéma sur la liturgie et du schéma sur la Révélation (Écriture et Tradition).

3° *Paul VI et le concile.* — Paul VI a continué le concile commencé par Jean XXIII. La deuxième session s'ouvrit le 29 sept. 1963 par un discours du Souverain pontife, qui est comme sa première encyclique. Paul VI y expose les quatre buts du concile : la connaissance ou si l'on veut la conscience de l'Église, le renouveau de l'Église dans sa vitalité tant intérieure qu'extérieure, son unité dans une large diversité, enfin ses regards vers le monde contemporain. « Phénomène singulier : tandis que l'Église, en tâchant d'animer sa vie interne de l'Esprit du Seigneur, se différencie et se détache de la société profane où elle est plongée, en même temps elle se caractérise comme levain vivifiant et organe de salut de ce même monde. Elle découvre de plus en plus et elle confirme sa vocation missionnaire, c.-à-d. la destination essentielle qui la voue à faire de l'humanité, en quelque condition que celle-ci se trouve, l'objet de sa mission et de son zèle passionné d'évangélisation. » Le concile doit instaurer un dialogue avec le monde : les Pères conciliaires l'ont compris en ouvrant les portes de leur assemblée à des chrétiens non catholiques, à titre d'observateurs. Mais l'Église, en ce concile, porte ses regards tout d'abord vers les catholiques des *Églises persécutées;* elle n'oublie pas pour autant ceux *chez qui s'obscurcit la science de Dieu;* elle veut envoyer à tous un message d'amour, aux *pauvres*, aux *artisans de la culture humaine*, aux *travailleurs*, aux *chefs des peuples*, et même ses regards se portent vers *les religions non chrétiennes.* Ces regards embrassent encore d'autres champs immenses de l'humanité : les *générations nouvelles* qui montent, cette jeunesse qui aspire à vivre et à s'affirmer; les *peuples nouveaux*, qui prennent conscience d'eux-mêmes, les innombrables *créatures humaines*, isolées au milieu du tourbillon d'une société, qui n'a point pour leur âme une parole de vérité.

A cette session se rattache la constitution *De sacra liturgia*, promulguée le 4 déc. 1963, et à laquelle sont annexées les lettres apostoliques *Sacram liturgiam*, du 25 janv. 1964. Un mois auparavant (4 nov.), S. S. Paul VI avait publié une lettre apostolique *Summi Dei Verbum* sur les séminaires, à l'occasion du IVe centenaire de l'institution des séminaires par le concile de Trente. — En même temps que la Constitution sur la liturgie, a été promulgué le décret *Inter mirifica* sur les moyens de communication sociale. Ce décret fut suivi, le 2 avr. 1964, d'un motu proprio de Paul VI, *Infructibus multis*, instituant la Commission pontificale des moyens de communication sociale.

La deuxième session était close le 4 déc. 1963. La troisième s'ouvrit le 14 sept. 1964. Cette session, que

Paul VI a qualifiée de « laborieuse » dans le discours de clôture (21 nov. 1964), a vu s'élaborer la Constitution dogmatique *Lumen gentium*, qui y est peut-être le document le plus important du concile, car ses différents chapitres en réalisent l'essentiel, tel que l'avait envisagé Jean XXIII : 1. Le mystère de l'Église. — 2. Le peuple de Dieu. — 3. La constitution hiérarchique de l'Église et spécialement l'épiscopat. — 4. Les laïcs. — 5. L'appel universel à la sainteté dans l'Église. — 6. Les religieux. — 7. Le caractère eschatologique de l'Église en marche, et son union avec l'Église du ciel. — 8. La bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, dans le mystère du Christ et de l'Église (texte de ce dernier chapitre dans les *Tables*, 3139-44, avec les précisions de Paul VI concernant Marie « Mère de l'Église »). Au sujet des relations de l'épiscopat avec le Souverain pontife, avait été agité le problème de la « collégialité ». Le texte conciliaire est complété par deux notifications extraites des Actes du concile et concernant la portée théologique de la constitution *De Ecclesia* et le sens de la « collégialité » (cf. *supra*, à l'art. *Pape*, col. 3427). Notons à ce dernier propos que Paul VI a accordé à la collégialité épiscopale une équitable satisfaction en instituant, par le motu proprio *Apostolica sollicitudo* du 15 sept. 1965, un Synode d'évêques pour l'Église universelle. — Dans la troisième session, deux décrets : sur l'œcuménisme, *Unitatis redintegratio* (voir aux *Tables*, l'art. *Œcuménisme chrétien*), sur les Églises orientales catholiques, *Orientalium Ecclesiarum*.

A la quatrième et dernière session (14 sept.-7 déc. 1965) se rattachent de nombreux documents, tous promulgués par S. S. Paul VI. Le 28 octobre : Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église, *Christus Dominus;* — Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse, *Perfectae caritatis;* — Décret sur la formation des prêtres, *Optatam totius Ecclesiae renovationem;* — Déclaration sur l'éducation chrétienne, *Gravissimum educationis momentum;* — Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes, *Nostra aetate*. — Le 18 novembre : Décret sur l'apostolat des laïcs, *Apostolicam Actuositatem;* — Constitution dogmatique sur la Révélation divine, *Dei Verbum* (nature de la Révélation; transmission de cette Révélation; inspiration et interprétation de l'Écriture; l'Ancien Testament; le Nouveau Testament; la Bible dans la vie de l'Église). — Le 7 décembre : Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et Spes* (Exposé préliminaire : la condition humaine dans le monde d'aujourd'hui; — *1re partie : L'Église et la vocation humaine :* 1. Dignité de la personne humaine. — 2. La communauté humaine. — 3. L'activité humaine dans l'univers. — 4. Le rôle de l'Église dans le monde actuel. — *2e partie : De quelques problèmes plus urgents :* 1. Dignité du mariage et de la famille. — 2. Essor de la culture. — 3. La vie économique (développement économique au service de l'homme; principes directeurs de la vie économico-sociale). — 4. La vie de la communauté politique. — 5. La sauvegarde de la paix et la construction de la communauté des nations. — Déclaration sur la liberté religieuse, *Dignitatis humanae*. — Décret sur l'activité missionnaire de l'Église, *Ad Gentes* (1. Principes doctrinaux. — 2. L'œuvre missionnaire. — 3. Les Églises particulières. — 4. Les missionnaires. — 5. L'organisation de l'activité missionnaire). — Décret sur le ministère et la vie des prêtres, *Presbyterorum ordinis*.

4° *Action postconciliaire*. — Paul VI a donné des directives pour une réorganisation de la discipline pénitentielle, motu proprio *Paenitemini* (18 févr. 1966); — Jubilé promulgué au dernier jour du concile, constitution *Mirificus eventus*, et motu proprio *Summi Dei beneficia*, sur la joie causée par le concile et le dispositif concernant les indulgences.

L'encyclique *Mysterium Fidei*, sur la Sainte eucharistie (3 sept. 1965) a mis les prêtres et les fidèles en garde contre certaines déviations doctrinales concernant la doctrine eucharistique.

Datée de Pâques (26 mars) 1967, l'encyclique *Populorum progressio* est un complément aux encycliques *Rerum novarum* de Léon XIII, *Quadragesimo anno* de Pie XI, et *Mater et Magistra* et *Pacem in terris* de Jean XXIII. La question sociale est aujourd'hui une question mondiale. La première partie de l'encyclique expose ce que doit être le développement intégral de l'homme : « Certes l'homme peut organiser la terre sans Dieu, mais « sans Dieu, il ne peut, en fin de compte, que l'organiser contre l'homme. L'humanisme exclusif est un humanisme inhumain ». Il n'est donc d'humanisme vrai qu'ouvert à l'Absolu, dans la reconnaissance d'une vocation qui donne l'idée vraie de la vie humaine. Loin d'être la norme dernière des valeurs, l'homme ne se réalise lui-même qu'en se dépassant. Selon le mot si juste de Pascal : *l'homme passe infiniment l'homme*. Dans une seconde partie, le Saint-Père montre que le développement intégral de l'homme ne peut aller sans le développement solidaire de l'humanité : il comporte l'assistance aux faibles, l'équité dans les relations commerciales, la charité universelle. Un tel développement est le nouveau nom de la paix. Cette encyclique, s'adressant à tous les hommes de bonne volonté, a eu un retentissement considérable dans le monde.

Pour répondre à une tendance qui voudrait pousser l'Église à remettre en question l'observance du célibat ecclésiastique, Paul VI, le 24 juin 1967, adressait aux évêques, aux prêtres et aux fidèles du monde entier l'encyclique *Sacerdotalis caelibatus*. Le pape y rappelle l'obligation du célibat qui « confère au prêtre une plénitude accrue de sens et d'efficacité sanctifiante. » Loin d'encourager la perspective d'une abolition de la loi, le Saint-Père met en relief la véritable doctrine qui justifie l'existence du célibat et en exalte le rayonnement.

A côté de ces encycliques, Paul VI, en vue d'une meilleure organisation dans l'Église, a pris d'autres initiatives :

Le motu proprio *Ecclesiae Sanctae* (6 août 1966), pour l'application pratique de quatre décrets conciliaires : I. Dispositions concernant les décrets sur « la charge pastorale des évêques » et « le ministère et la vie des prêtres » (décrets *Christus Dominus*, *Presbyterorum ordinis, Christus Dominus*). II. Dispositions concernant le décret *(Perfectae caritatis)* sur le renouveau de la vie religieuse.

Le 14 septembre 1965, dans son discours d'ouverture de la quatrième et dernière session du concile, Paul VI annonçait la création d'une structure nouvelle dans le gouvernement de l'Église : un *Synode épiscopal*, assemblée composée en majorité d'évêques nommés par les conférences épiscopales avec l'approbation du Souverain pontife. Le lendemain, 15 septembre, un motu proprio promulgait l'institution nouvelle et, le 8 décembre 1966, Paul VI publiait un règlement minutieux du Synode, concernant les pouvoirs du pape (convocation, ordre du jour), le rôle du ou des présidents délégués (direction des travaux), du secrétaire général (liaison entre le pape et le Synode), la création de Commissions d'étude (pour approfondir les questions), d'une Commission de contestation de trois membres, la manière de voter (deux tiers des voix pour l'approbation, majorité absolue pour le rejet). Un paragraphe important a défini les trois types de session synodale possibles : *a) Session générale* pour les questions qui concernent l'Église universelle; *b) Session extraordinaire*, lorsqu'il s'agit de questions urgentes intéressant l'Église universelle; *c) Session spéciale*, lorsqu'on traite des questions concernant une ou plusieurs régions particulières. — Le Synode s'est réuni pour la première fois le 29 septembre 1967. Cinq questions au programme : *a)* la réforme du droit canonique; *b)* la transformation des séminaires; *c)* la réforme liturgique; *d)* la foi : théologie et témoignage; *e)* les mariages mixtes.

La Constitution apostolique *Regimini Ecclesiae universae* (15 août 1967) apporte certaines modifications à la physionomie de la Curie romaine (voir *Tables*, 824-838). Il suffit d'en indiquer les grandes lignes; I. Règles générales constitutives et règles pour les affaires mixtes. — II. Secrétairerie d'État ou secrétariat du pape et Conseil pour les affaires publiques de l'Église (ce Conseil remplaçant la Congrégation dite « des Affaires ecclésiastiques »). — III. Les S. Congrégations : *a)* La S. Congrégation pour la Doctrine de la foi (substituée au Saint-Office); *b)* la S. Congrégation pour les Églises orientales (et non plus pour l'Église orientale); *c)* la S. Congrégation des Évêques, anciennement S. Congrégation Consistoriale; *d)* S. Congrégation de la Discipline des sacrements; *e)* S. Congrégation des Rites, avec deux sections : section du culte; section judiciaire, pour

les causes de béatification et canonisation; *f)* S. Congrégation pour le Clergé, anciennement S. Congrégation du Concile; *g)* La S. Congrégation des Religieux s'appellera désormais des Religieux et des Instituts séculiers; *h)* La S. Congrégation des Séminaires et Universités s'appellera désormais S. Congrégation de l'Enseignement catholique; *i)* La S. Congrégation *De propaganda fide* s'appellera désormais S. Congrégation pour l'Évangélisation des peuples ou *De propaganda fide*. — IV. Secrétariats : *a)* Secrétariat pour l'union des chrétiens; *b)* Secrétariat pour les non-chrétiens; *c)* Secrétariat pour les non-croyants. — V. Conseil des laïcs et commission pontificale d'étude « Justice et paix ». — VI. Tribunaux : *a)* Le tribunal suprême : la Signature apostolique; *b)* La S. Rote romaine; *c)* La S. Pénitencerie apostolique. — VII. Les Offices : *a)* La chancellerie apostolique; *b)* La Préfecture des Questions économiques du Saint-Siège; *c)* La Chambre apostolique; *d)* L'Administration du patrimoine du Siège apostolique; *e)* La Préfecture du Palais apostolique; *f)* L'Office général de la statistique de l'Église; en appendice : la Fabrique de Saint-Pierre.

Le motu proprio *Sacrum diaconatus* (18 juin 1967) fixe les règles générales pour la restauration du diaconat permanent dans l'Église latine.

5° *Initiatives spectaculaires de Paul VI.* — Dans le discours de clôture de la deuxième session, Paul VI annonçait son projet de faire un pèlerinage de pénitence en Terre-Sainte. Pèlerinage qui s'accomplit au début de janvier 1964 : le Saint-Sépulcre, Nazareth, Bethléem, puis Jérusalem, où Paul VI reçut, à la délégation apostolique, la visite du patriarche œcuménique de Constantinople Athénagoras, visite rendue par Paul VI au patriarche en sa résidence du Mont des Oliviers. Déjà les deux augustes pèlerins voyaient dans cette rencontre « le signe et le prélude des choses à venir, pour la gloire de Dieu et l'illumination de son peuple fidèle ». Perspectives que sont venues renforcer de nouvelles et sensationnelles manifestations en faveur de l'union : levée des anathèmes de 1054 entre Rome et Constantinople (cf. *supra*, 3209, à *Michel Cérulaire*), voyage de Paul VI à Constantinople et à Éphèse, 25-26 juillet 1967, visite du patriarche Athénagoras à Rome, 26-29 octobre 1967 (cf. *Œcuménisme*, *Tables*, 3361).

Une autre manifestation spectaculaire de Paul VI fut sa présence au Congrès eucharistique de Bombay. Ce congrès se tint du 28 nov. au 6 déc. 1964. Le voyage du pape se place entre le 2 déc. (départ de Rome à 4 h. 30) et le 5 déc. (retour à 15 h. 30). Ce fut, pour le Souverain pontife, l'occasion de marquer la sollicitude de l'Église en faveur des pauvres et des peuples sous-développés et à l'égard des religions non chrétiennes. Préface de la Déclaration, du 28 oct. 1965, et de la Constitution *Gaudium et Pax*, du 7 déc.

Le 4 oct. 1965, le pape se rend à New York, pour prononcer à l'O.N.U. un appel très solennel à la paix dans le monde. C'est la première fois qu'un successeur de Pierre touche le sol américain. Son discours peut se résumer en ces mots : *Jamais plus de guerre, jamais plus!* Le bilan de ce voyage est clair : le pape a en quelque sorte ratifié et consacré la mission de l'O.N.U. « L'édifice que vous avez construit, a-t-il dit, ne doit plus jamais tomber en ruine. » Il y a eu de fait une sorte d'alliance entre le sommet spirituel et le sommet temporel des nations. C'est bien le sens qui inspire le décret *Gaudium et Spes*.

Paul VI aurait désiré présider la fête du millénaire de la conversion de la Pologne au catholicisme (1966) à Czestochowa; le gouvernement communiste de Varsovie s'y est opposé. Par contre, une détente s'est produite dans les relations du Vatican et de la Yougoslavie : un accord a été signé, après deux ans de négociations, entre le Saint-Siège et l'État yougoslave, prévoyant des envoyés officieux qui assureront un dialogue permanent sur la situation de l'Église et sur l'action en faveur de la paix (25 juin 1966).

Le 13 mai 1967, Paul VI se rend à Fatima, afin d'honorer la Vierge Marie, Mère de Dieu et notre Mère. Les intentions qui caractérisent ce pèlerinage sont : la paix intérieure de l'Église, la pureté de la foi, au lendemain du Concile, la liberté religieuse pour l'Église du silence, la paix du monde aujourd'hui en danger.

Les lettres, messages, allocutions et autres initiatives personnelles de Paul VI attestent que le Souverain pontife, à l'exemple de ses prédécesseurs et particulièrement de Pie XII (voir la notice *Pie XII*), porte un intérêt bienveillant à tous les problèmes qui agitent le monde actuel, surtout le problème de la paix; et, comme Pie XII, Paul VI montre que l'influence religieuse peut et doit leur être bénéfique. Le bilan complet de ces interventions ne pourra être établi que par l'histoire du pontificat de Paul VI. On devait se contenter ici — dans la cinquième année de ce pontificat, — de marquer les actes principaux concernant la foi catholique et l'Église.

Patriarches

PAUL, dit le *Tabennesiote*, patriarche chalcédonien d'Alexandrie, déposé au concile de Gaza, XII, 660; XV, 327, 1888. — Cité : XV, 284.

PAUL, patriarche d'Antioche. — Paul de Beith Oukamé sacré par Théodose d'Alexandrie, XV, 327; — son monophysisme, lettre à Théodose, XV, 3034.

PAUL. Quatre patriarches de ce nom dans l'Église de Constantinople. — 1. Paul Ier (337-39, fin 341-début 342, 346-51), III, 1308 (liste patriarcale); nommé par les catholiques contre l'arien Macédonius; destitué, puis remis en possession de son siège, III, 1319; IX, 1468-70 *(passim)*. — 2. Paul II (641-54), III, 1308 (liste), 1338; — favorable au monothélisme, il s'affirme solidaire de Pyrrhus, XV, 225, et inspire le Type, 1946; — déposé par le pape Théodore, XV, 225, il est condamné par Martin Ier au concile du Latran de 649, X, 184, 186, 187, 188, 193 (à cette époque, il était déjà mort). — 3. Paul III (688-694), III, 1308 (liste), 1338. — 4. Paul IV (780-84), III, 1308 (liste), 1340; iconoclaste, rétractant son erreur à la mort, VII, 585; cité, XV, 54.

PAUL, patriarche latin de Constantinople, évêque de Smyrne et légat d'Innocent VI. — Controverses palamites, XI, 1740, 1749-50, 1792, 1797, 1808-09; XI, 459. — Cité : XV, 513.

PAUL Ier, patriarche nestorien, XI, 261, 268.

Personnages divers

PAUL, Julius Paulus, jurisconsulte romain de l'époque des Sévères, préfet du prétoire, rival de Papinien. — Cité : XIII, 2320.

PAUL (André). — Cité pour un article paru en 1946 sur l'œcuménisme, XV, 2224.

PAUL D'ANCONE, légat du pape Jean VIII à Constantinople (affaire Photius), VIII, 609; XII, 1555, 1556, 1584, 1586, 1587, 1590-91 (Paul est compris dans les légats).

PAUL D'APHRODISIAS, réordonné par un évêque catholique, XIII, 2395.

PAUL ARGOLI. — Notice [A. Teetaert], XII, 37.

PAUL D'ASTIGI. — Notice [A. Teetaert], XII, 37-38.

PAUL DE BASSORAH, métropolite de Nisibe. Son Introduction aux Livres saints, traduite en latin par Junilius Africanus, XI, 269; cf. VIII, 1972.

PAUL DE BITONTO. — Notice [A. Teetaert], XII, 38. A identifier avec Antoine de Bitonto, notice [V. Oblet], I, 1444.

PAUL DE BONNEFOY, auteur juif baptisé à Dijon (XVe s.), VIII, 1893.

PAUL BRITIUS. — Notice [A. Teetaert], XII, 38-39.

PAUL DE BURGOS ou **DE SAINTE-MARIE.** — Juif converti (auparavant Salomon Lévy ou Hallévy), devenu évêque de Burgos († 1435). Ses écrits scripturaires, VIII, 1893; IX, 1410, 1419; cf. IV, 74, 954; VII, 2127, 2221.

PAUL CALDERON. — Notice [A. Teetaert], XII, 39.

PAUL CALLARIUS ou **CALDERARIUS.** — Notice [A. Teetaert], XII, 39.

PAUL DE LA CONCEPTION. — Notice [Anastase de Saint-Paul], XII, 39-40.
Cité : VIII, 1533, 1535.

PAULIN DE PÉRIGUEUX. — Notice [É. Amann], XII, 72.

PAULIN DE VENISE. — Notice [A. Teetaert], XII, 72-75.

PAULISTES. — 1. En Pologne, XII, 2455; cf. 2453. — 2. En Amérique (fondation du P. Hecker), IX, 348-49; cf. *Tables*, 133, 1290-91.

PAULOT (Mgr Lucien), protonotaire apostolique (XXe s.). — Sur la prière, XIII, 177, 182.

PAULUCCI (Fabrizio). — Cardinal italien, ministre de Clément XI.

Cité à propos de Quesnel et du jansénisme : XIII, 1510, 1511, 1532; XV, 2071-73; 2398-2400.

PAULULUS (Robert). — Voir son article à ROBERT PAULULUS, XIII, 2753.

PAULUS (Henri-Eberhard-Gottlob), orientaliste et théologien protestant allemand (1761-1851). — Nourri de Spinoza, dont il a édité les œuvres, et de Kant, il ramène le christianisme aux limites de la raison. Dans les miracles de Jésus, il cherche à distinguer les faits, tous naturels, des jugements, qui les transformeraient en miracles. Cf. XIII, 1770. — Cité : sur les miracles de J.-C., VIII, 1377-78, 1399.

PAULUS (Mgr Nicolas). — Né en 1853 à Krautergersheim (Bas-Rhin), N. Paulus, après ses études à Obernai, puis à S.-Étienne de Strasbourg, fut ordonné prêtre, en 1878, après quatre années de théologie au grand séminaire de Strasbourg. Nommé vicaire à Molsheim, la maladie l'obligea à demander un congé (1883). Il accepta, en octobre 1885, le poste d'aumônier que lui offrait à Munich le chanoine Simonis, organisateur des Sœurs de Niederbronn. Cette situation devait l'orienter vers les études historiques.

Durant les 45 années de son séjour à Munich, Paulus fit paraître plus de 400 études, tant dans des revues comme *la Revue catholique d'Alsace* (en français), l'*Annuaire historique de la Société Görres*, les *Historisch-politische Blätter*, que dans le supplément littéraire des grands quotidiens catholiques, la *Germania*, la *Gazette populaire de Cologne*. Études très variées : monographies d'apologistes catholiques, adversaires de la Réforme; critique des griefs adressés par les protestants à l'Église catholique; la liberté de conscience, telle que l'entendent les auteurs modernes, totalement inconnue aux Réformateurs; mise au point sur la mort de Luther, etc. Ces études furent prisées des critiques tant catholiques que protestants : pour répondre à un désir exprimé par une revue protestante, Paulus réunit en volume ses études sur les procès de sorcellerie, *Hexenwahn und Hexenprozesse*, Fribourg-en-Br., 1910. Parmi ses monographies, citons celle qui étudie l'activité des dominicains contre Luther et sa Réforme; celles qui concernent Jean Hoffmeister, Caspar Schatzgeyer, Barthélemy Arnoldi d'Usingen et surtout son livre sur Jean Tetzel, ainsi que la réhabilitation des quatre dominicains dégradés et brûlés à Berne en 1509.

A la fin de sa vie, Paulus publia un vaste ouvrage de synthèse sur l'histoire des Indulgences en trois volumes, *Geschichte des Ablasses im Mittelalter vom Ursprunge bis zur Mitte des XIV. Jahrhunderts*, Paderborn, 1922 et 1923. C'est dans le « rachat », c.-à-d. dans la commutation des peines tarifées en satisfaction plus douces et plus accessibles à la masse des chrétiens, que Paulus voit l'origine des indulgences. Il ne ferme pas les yeux sur les abus, mais, fort ingénieusement, il a démontré que l'indulgence fut un puissant facteur de civilisation, *Der Ablass im Mittelalter als Kulturfactor*, Cologne, 1920. Catholiques et protestants reconnurent l'incontestable objectivité historique de ce travail.

Paulus accueillit avec amabilité ses confrères alsaciens, appelés à suivre les cours de l'Université de Munich entre 1890 et 1918, et pareillement il entoura d'affection les prêtres alsaciens, que l'autorité allemande obligea à séjourner à Munich pendant la guerre de 1914-1918. Ses sentiments français ne se démentirent jamais. Il mourut Alsacien français en 1930.

Cette notice résume en partie la biographie, écrite par le chanoine Pfleger, *Nikolaus Paulus. Ein Priester- und Gelehrtenleben (1853-1930)*. On a cité dans les *Tables*, 96, quelques études de lui.

Sur les indulgences, VII, 1618, 1635-36 (bibl.); XIV, 2738; — sur la Portioncule, XII, 2605-07; — mort de Luther, IX, 1181; — Jean de Wesel (Rucherat), XIV, 147; — Schatzgeyer, 1264; — Wimpina, XV, 3551.

PAULUS DE ROSTOK (Simon). — Théologien protestant ubiquiste, XV, 2047.

PAULY (André). — Notice [A. Teetaert], XII, 75.

PAUSULA (Bernardin de), ou de **MONTE ULMI**. — Notice [A. Teetaert], XII, 75.

PAUVRES. PAUVRETÉ. — Il s'agit ici, non du vœu religieux de pauvreté (voir *Vœux de religion*), mais de la situation sociale du pauvre, du « nécessiteux » (cf. XI, 55), de la moralité de son état, des devoirs qui en résultent à son égard pour les riches, individus ou sociétés.

I. ÉCRITURE SAINTE. — Au point de vue scripturaire, le thème du pauvre a été développé par A. George, dans *D. B. S.*, VII, 387-406. On s'inspire ici de cette étude avant d'aborder le problème théologique et les décisions canoniques concernant les pauvres et la pauvreté.

1° *Ancien Testament.* — Après avoir rappelé que la pauvreté apparaît en Israël comme un fait social résultant originairement du partage des terres et variant en fonction des vicissitudes sociales, politiques, économiques du pays, A. George expose les trois aspects de la pensée religieuse d'Israël à l'égard de la pauvreté. — 1. Tout d'abord, la pauvreté a pu apparaître comme un *châtiment :* dans l'A. T., la rétribution en biens temporels apparaît souvent comme une récompense accordée à la fidélité de Dieu. Dans cette perspective, le pauvre serait un pécheur. C'est ainsi que la sagesse traditionnelle promet la pauvreté à l'ivrogne, au paresseux, au rêveur. Cependant une autre pensée se fait jour dans les Livres saints. — 2. L'état de pauvreté est considéré comme un *état anormal et scandaleux*. D'où le devoir de l'assistance fraternelle, dont les détails se retrouvent dans le Code de l'Alliance (Ex., XXI, XXII), devoir que rappellent avec force les prophètes, tandis que les pauvres eux-mêmes se tournent vers Dieu pour l'implorer. Voir VIII, 1642; XIII, 1135-37. — 3. Bien plus, l'expérience a dû apprendre aux fidèles de Yahweh *l'idéal de la pauvreté* en face de la richesse décevante qui conduit facilement à l'orgueil, au désordre, à l'injustice. A. George suit les étapes de cette découverte chez les prophètes et en relève les expressions les plus caractéristiques dans les psaumes, la Septante et les textes du Qumrân. Cf. *D. B. S.*, VII, 391-95.

2° *Nouveau Testament.* — 1. *Les pauvres autour de Jésus.* Dans l'évangile de l'enfance de S. Luc, les figures les plus typiques sont des pauvres d'âme ou d'esprit, Siméon et Anne, Marie surtout dont le *Magnificat* est par excellence le chant de la pauvreté : « Dieu rejette les orgueilleux, les puissants, les riches; il sauve ceux qui le craignent, il exalte les humbles, les affamés. Dans l'avènement du messie en pleine pauvreté, Marie voit l'achèvement de la lente découverte des prophètes et des psaumes; elle prélude aux béatitudes de Jésus » (col. 397). Autour de Jésus durant son ministère, « les auditeurs sont dans l'ensemble de petites gens qui vivent de la pêche ou du travail des champs : sans être dans la misère, ce sont socialement des petits ». Après la résurrection, la communauté de Jérusalem comptera surtout des pauvres; témoins l'impression faite par la générosité de Barnabé (Act., IV, 37), la collecte de S. Paul et peut-être l'épître de Jacques. Cf. *infra*, 3507.

2. *Jésus lui-même est pauvre :* ses origines sont humbles. Qu'on se rappelle le dénuement de Bethléem, l'offrande des pauvres au Temple, la fuite en Égypte, le travail d'artisan à l'atelier de Joseph à Nazareth. Quand il entreprendra sa mission, il renoncera à son gagne-pain et définira sa condition : « Le Fils de l'homme n'a pas où reposer la tête » (Matth., VIII, 20). La croix sera le sommet de son détachement : dépouillé de tout, Jésus confie sa mère aux soins de l'apôtre qu'il aimait. — Mais surtout la pauvreté de Jésus est *volontaire*. Le cortège des rameaux met en scène l'oracle de Zacharie, qui est celui du messie humble et pacifique. Quand Jésus annonce à la Cène la trahison de Judas, c'est le psaume XLI, 10, du malade pauvre et abandonné qu'il s'applique à lui-même. Les derniers mots de l'agonie « laissent entrevoir quelle a été sa prière silencieuse...

Jésus a repris à son compte la détresse et l'espoir du psalmiste pauvre, XXII, 5; il leur a donné l'intensité et la valeur suprême, car il est alors le pauvre par excellence, celui qui s'abandonne totalement entre les mains de son Père ». Cf. VIII, 1158-60.

3. Enfin, Jésus donne *son message sur la pauvreté.* Maintes fois, il reprend et accomplit l'enseignement traditionnel du devoir d'assistance aux pauvres; mais il transforme le sens de l'aumône en lui donnant un motif nouveau : « Ce que vous avez fait à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » Conclusion de la scène du jugement dernier, où sont exaltées les œuvres de miséricorde à l'égard du prochain. Matth., XXV, 31-45. « Le pauvre, c'est Jésus-Christ ». Cf. S. Jean Chrysostome, VIII, 686. D'ailleurs Jésus appelle les siens à prendre part à sa pauvreté volontaire : ils doivent tout abandonner pour suivre Jésus; le riche doit vendre ses biens et les donner aux pauvres, Marc., X, 17-21; Lévi quittera son poste de publicain, Marc., II, 14; les apôtres quitteront leur famille, leur métier, Marc., I, 16-20; aux disciples envoyés comme missionnaires au devant de lui, Jésus demande d'abandonner toute ressource matérielle, argent, provisions, vêtements de rechange : la seule richesse qui compte est le Royaume de Dieu. Sans doute Jésus ne fait pas une loi stricte de la pauvreté volontaire; certains de ses amis sont fortunés et n'abandonnent pas leurs biens (les amis de Béthanie, Joseph d'Arimathie, Nicodème, les saintes femmes qui l'assistent); néanmoins à tous il demande de ne pas s'attacher aux biens d'ici-bas dont la fragilité est dénoncée en plus d'une parabole. Face à l'argent, Jésus ne dresse pas seulement un idéal humain de sagesse et de morale, mais le vrai Dieu et la valeur transcendante de son Royaume... Seul compte le trésor céleste...; c'est le Royaume qu'il faut « chercher d'abord. » La pauvreté que Jésus prêche est essentiellement l'abandon filial au Père, l'esprit d'enfance, l'invitation à se faire petit. Cf. VIII, 1201-02; III, 576-78, IX, 999.

4. « Beati pauperes ». La béatitude des pauvres dans le sermon sur la montagne revêt deux formes différentes. Chez S. Luc., VI, 20, il s'agit des hommes privés des biens terrestres : interprétation confirmée par les malédictions qui font antithèse et menacent les riches, les repus, les rieurs d'aujourd'hui. Luc penserait donc aux « pauvres sociaux ». Chez S. Matthieu, il s'agit plutôt d'hommes qui ont pris une attitude spirituelle : les pauvres en esprit. « En esprit » serait une précision de l'évangéliste explicitant ce qui paraît être la signification réelle de la parole de Jésus, compte tenu des résonances religieuses du mot « pauvres » dans la piété juive. Cf. Dom Dupont, *Les Béatitudes*, Louvain, 1958, I, p. 217. Voir *infra.*

3° *L'Église primitive.* — Dans l'Église primitive, *l'assistance aux pauvres* prend une coloration chrétienne. Le fidèle doit se dépouiller en faveur des pauvres, comme Jésus l'a fait pour lui. Cette assistance prend la forme individuelle (voir surtout l'épître de S. Jacques, rappelant aux riches leur devoir et la caducité de leurs richesses. Cf. VIII, 271). Mais elle a aussi une forme communautaire : l'institution des Sept pour le service quotidien des veuves, IV, 708-10; les collectes organisées par S. Paul, III, 1859; la communauté de Jérusalem, VIII, 897. Les apôtres sont pauvres et Paul lui-même, nonobstant les sommes considérables qu'il transporte de ses collectes, demeure pauvre et doit travailler de ses mains pour subsister.

Cet esprit de pauvreté demeure dans l'Église subapostolique, III, 1859 et chez les ascètes des premiers siècles, I, 2075.

On trouvera le développement de ces indications trop générales dans l'étude du *D. B. S.*, étude d'une richesse remarquable de documentation scripturaire et bibliographique, s'inspirant elle-même du livre de notre regretté collaborateur Albert Gelin, *Les pauvres de Yahvé*, Paris, 1956.

II. THÉOLOGIE. — 1° *Vertu de pauvreté.* — L'exhortation des apôtres à la pauvreté s'accompagne de l'exhortation à l'humilité. Au point de vue théologique, il semble bien, en effet, que l'humilité soit le fondement surnaturel et la condition de la pauvreté. — 1. Doctrine de S. Thomas : dans la Somme, II^a-II^{ae}, q. 19, a. 12, S. Thomas rapproche la pauvreté en esprit du don de crainte de Dieu. Cf. II, 517-18. A la crainte filiale appartient de rendre à Dieu le respect qui lui est dû et de se soumettre à lui. Se soumettant à Dieu, l'homme cesse de chercher en soi ou dans les biens extérieurs sa propre gloire : l'humilité lui fait éviter l'orgueil, et la pauvreté, l'amour des richesses. C'est ainsi que l'esprit de pauvreté procède de l'humilité. Cf. VII, 323-24. Le Docteur angélique reprend cette pensée dans la III^a, q. 40, a. 3, à propos de la pauvreté du Christ : pauvreté exigée par le but même de sa mission : la liberté d'esprit nécessaire au prédicateur de la vérité n'est pas compatible avec la possession des richesses; et, de plus, le Christ s'est fait pauvre pour nous départir les véritables richesses. Cf. II Cor., VIII, 2. Il ne peut être question que d'une pauvreté volontaire, la pauvreté forcée n'est pas vertu, elle peut même être occasion de péché. Voir Cajétan dans son commentaire sur cette question, n. 2. — 2. La controverse sur la pauvreté du Christ (XIVe s.) a été l'occasion de préciser la doctrine catholique sur la vertu de pauvreté. La pauvreté doit être un moyen de perfection et non une fin en soi. Les exagérations de certains franciscains ont amené le pape Jean XXII à condamner ces déviations et à leur opposer la doctrine dominicaine, cf. VI, 814; VIII, 634. Une excellente mise au point a été faite par le franciscain Pierre Auriol, cf. XII, 1817-19. — 3. De là une interprétation théologique de la béatitude de la pauvreté en esprit. Dans cette béatitude, celui qui est effectivement pauvre ne se sanctifiera que s'il accepte sa pauvreté de bon gré et, mieux encore, que s'il l'aime. Même si l'on est favorisé de grandes richesses, on peut encore pratiquer la pauvreté en esprit, si l'on sait éviter les dangers et les séductions des richesses. Cette béatitude est donc un moyen pour les vrais pauvres, qu'elle vise directement, de sanctifier leur état, et pour les riches de se préserver des tentations auxquelles ils sont si exposés. Elle n'est à aucun titre une condamnation de la richesse; elle n'implique nullement le dépouillement effectif en confondant précepte et conseil; elle demande seulement au pauvre l'acceptation résignée de son sort, et elle invite indirectement le riche, soucieux de son salut éternel, à pratiquer l'esprit de détachement. Cf. Pirot, *Béatitudes évangéliques*, dans *D. B. S.*, I, 931-33; Buzy, *La Sainte Bible*, IX, p. 53, 54.

2° *Le devoir de l'assistance aux pauvres.* — 1. Son fondement doctrinal se trouve dans l'*usage du droit de propriété*. La question a été étudiée dans le *D. T. C.*, art. PROPRIÉTÉ, XIII, 782-801. En bref, si le droit de propriété privée est légitime et doit être respecté, il n'est pas moins vrai que, sous le rapport de l'usage des biens terrestres, « l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : « Ordonnez aux riches de ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses... » *(Rerum novarum).* Ce principe, conforme à toute la tradition et aux enseignements des conciles, avait été déjà rappelé, avec l'enseignement des Pères et des conciles, à l'art. AUMÔNE, I, 2562-66. Voir aussi, aux *Tables*, 2771-75, *Justice et propriété, Justice et charité.* — 2. Applications du principe, selon les conditions du pauvre qui reçoit et de celui qui subvient à ses besoins; du côté du pauvre, nécessité médiocre ou *commune, grave, extrême*, I, 2566; — du côté de celui qui donne, les biens *nécessaires à sa vie* et à celle de sa famille, les biens *nécessaires à sa condition*, les biens *superflus;* règles proportionnées à chacune de ces considérations, I, 2566-68. — 3. Le droit du nécessiteux extrême de s'emparer du bien d'autrui, conditions de soustraction ou d'occupation de ce bien, XV, 3295-98. — Quelques cas particuliers : les soins médicaux aux pauvres, X, 479; — la restitution à faire aux pauvres, cas différents, XIII, 2490, 2492, 2499; — testament en faveur des pauvres, XV, 173, 177; — la promesse de prière, faite par le pauvre pour obtenir un subside, est-elle un acte de simonie?, XIV, 2151.

III. DROIT CANONIQUE. — « Les membres de l'Église, chefs et fidèles, se sont efforcés, dès le début, d'observer le précepte de la charité et la législation canonique en a assuré la pratique, en grevant, si l'on peut dire, le patrimoine ecclésiastique d'une affectation au moins partielle aux œuvres de charité... C'est ainsi que le pape

Gélase Ier (ve s.) préconisait une division des biens de chaque église en quatre parts égales : la première destinée à l'évêque, la seconde au clergé, la troisième aux pauvres, la quatrième à l'entretien et à la réparation de l'église. Grégoire le Grand appliqua ce mode de répartition à toute l'Italie. En 722, Grégoire II prescrivit à S. Boniface de l'observer. Au ixe s., plusieurs conciles francs l'adoptent, notamment ceux de Paris (829), can. 31, et de Mayence (847), can. 10.

« Pendant de longs siècles l'Église à elle seule a assuré le fonctionnement de ce qu'on appelle aujourd'hui les services de l'assistance. Voir É. Chénon, *Le rôle social de l'Église*, Paris, 1921, p. 450 sq.; J. Imbert, *Les hôpitaux en droit canonique*, Paris, 1947. Dans les temps modernes, l'activité charitable de l'Église n'a cessé de s'exercer envers les pauvres, surtout par le moyen des ordres religieux dits hospitaliers (cf. vii, 190-196; *Tables*, 2118; voir aussi, ii, 854-59).

« Le Code contient quelques dispositions précises en faveur des pauvres. Le curé ne doit pas refuser son ministère à ceux qui n'ont pas le moyen de lui fournir les prestations ordinaires (can. 453, § 4); le can. 1235, § 2, précise : Les pauvres ont droit aux funérailles et à la sépulture à titre entièrement gratuit, avec les cérémonies prescrites par les lois liturgiques et les statuts diocésains. Cf. xiv, 1903. L'évêque a également un devoir à l'égard des pauvres, en vertu du can. 1545 qui le charge de surveiller la distribution des revenus dont disposent les fondations pieuses à but charitable. La qualité de pauvre suffit à justifier la concession gratuite des dispenses. Cf. iv, 2460, 2461, 2463, 2465, 2474, 2484, 2491. Les *fere pauperes* n'ont droit qu'à une gratuité partielle. Dans tous les cas, la pauvreté ou la quasi-pauvreté doit être prouvée. La pauvreté, selon son degré, permet aussi d'obtenir du juge la gratuité totale ou partielle des œuvres de justice ». Cf. xiii, 635; can. 1914-1916, Voir *D. D. Can.*, vi, 1277-78 [R. Naz].

En marge du droit canonique, quoique cependant dans son orbite, on notera que les pauvres peuvent avoir des raisons d'être dispensés de l'abstinence et du jeûne, ii, 1743-46, et de l'observance du repos dominical, iv, 1328.

PAUWELS (Rév. P.). — Cité pour son article des *Periodica*, en 1912, sur le vin de messe, xv, 3020.

PAUWELS (Nicolas). — Notice [É. Amann], xii, 76.

PAVEL (Mgr Michel), évêque roumain uni d'Oradéa de 1879 à 1902. — Cité : xiv, 53.

PAVIE (Conciles de). — *Tables*, 729.

PAVIE DE FOURQUEVAUX (Jean-Baptiste-Raymond de Beccarie de). — Notice [J. Carreyre], xii, 76-77.

PAVILLON (Nicolas), évêque d'Alet. — Notice [J. Carreyre], xii, 77-79. — Son jansénisme, viii, 505, 506, 510, 518, 520, 522; xiii, 1469, 1470, 1474, 1481. — P. et l'affaire de la régale, vii, 2008; cf. iv, 186-87. — Son « Règlement épiscopal », ses « Règlements » du séminaire, xi, 1376. — Cité : xiii, 1652 (de Rancé); xv, 2585 (de Vancel).

PAVLOV (A.). — Canoniste russe († 1898). Son ouvrage principal est un *Cours de droit ecclésiastique* (en russe), Serghiev, 1902. Il a également donné un certain nombre d'études concernant des questions particulières; plusieurs sont signalées dans le *D. T. C.*

Sur le schisme byzantin (autorité doctrinale), xiv, 1434, 1440; — sur le mariage, ix, 2321; — sur un texte de Cyrille, apôtre des slaves et concernant la primauté romaine, xiii, 363-65 (cf. *Tables*, 1967, notice *Grivec̆*); — sur des règlements de Jean de Russie, viii, 803.

PAWLICKI (Stefan) (1839-1916), historien ecclésiastique polonais. — Ses ouvrages, xii, 2503.

PAXILLUS (Bernard). — Notice [M.-M. Gorce], xii, 79.

PAYOT (Jules) (1859-1940). Né à Chamonix, recteur de l'Académie d'Aix-en-Provence, moraliste, auteur de *L'Éducation de la volonté* (1884), *Cours de morale* (1904), *La morale à l'école* (1907), *De la croyance* (1896). — Cité : iii, 2371, 2375, 2377-79.

PAYS-BAS. — Situation de l'Église aux Pays-Bas [G. Brom], xii, 79-96. Nous ajoutons deux compléments : histoire religieuse du passé et indication des personnages ayant une notice dans le *D. T. C.*

1° *Situation* (vers 1930). — 1. Église ressuscitée, xii, 79-80; cf. Pie VIII, xii, 1684; Pie IX, 1711 (rétablissement de la hiérarchie); cf. xv, 2424; — élection des évêques, iv, 2277; xi, 1903. — 2. Ministère des âmes : vie religieuse, xii, 80-82; cf. v, 579 (conférences de S. Vincent de Paul). — 3. Enseignement, xiii, 83-84; cf. xv, 2259 (université « Charlemagne » de Nimègue et instituts spéciaux), 2265-66. — 4. Politique, xii, 84-85; — relations diplomatiques avec le Saint-Siège, xi, 1911, 1921. — 5. Presse, xii, 85-86. — 6. Associations, 86-87; — corporations mixtes, iii, 1876. — 7. Une oasis industrielle, xii, 87-89. — 8. Apologie : contacts entre catholiques et protestants, 89-90; cf. ii, 536 (l'hostilité d'un gouvernement calviniste cause la séparation de la Belgique). — 9. Missions, xii, 90-92; cf. x, 1869, 1880, 1883, 1884, 1890, 1893, 1894, 1897-98, 1912, 1933, 1939, 1967-68, 1979-80; — dans le passé, Pays-Bas et Indes orientales, xiv, 3098, 3123, 3161 (bibl.). — 10. Culture intellectuelle, xii, 92-93; cf. de Groot, *Tables*, 1968, et Nimègue, *supra*. — 11. Conclusion, xii, 94-95. — 12. Ouvrages de théologie, 95 (cités globalement); — individuellement, cf. *infra*.

2° *Histoire religieuse du passé.* — 1. *Catholicisme.* S. Boniface, ii, 1005; — S. Norbert et les prémontrés, xiii, 5, 7, 10, 12, 17; — culte de l'Immaculée Conception, vii, 1097; — catéchismes, ii, 1916, 1924, 1940, 1967; — règlement des mariages mixtes par Benoît XIV, ix, 2247; xiii, 745; — versions néerlandaises de la Bible et lecture de la Bible, xv, 2736, 2739; — échos du libéralisme catholique, ix, 521-22, 549, 580, 586, 612. — 2. *Protestantisme :* le calvinisme en Hollande, ii, 1422; xiii, 852; — confession de foi des Pays-Bas, viii, 2197-98; xiv, 556; xv, 1770; — influence sur Cyrille Lucar, iii, 1426; ix, 1005; xv, 512-13; — synode de Dordrecht, vii, 1732-33; cf. *Tables*, 712; — controverse, iii, 1719; — les martyrs de Gorcum, x, 242; cf. i, 333; — le zwinglianisme en Hollande, xv, 3922; — protestants français réfugiés en Hollande, viii, 1998-99; — influence calviniste et Portugal, xii, 2619; — protestantisme hollandais et *Mémoires de Trévoux*, xv, 1513; — Richard Simon et les protestants de Hollande, xiv, 2102; — protestantisme et modernisme, x, 2013. — 3. *Jansénisme*, viii, 319, 321-22, 326, 327, 329, 454; xiii, 1475-77, 1504; xv, 2075, 2148; — L'Église d'Utrecht, 2390-2446, et Clément XI, iii, 108; et Clément XIII, 122; et Pie VI, xii, 1654, cf. 1660-61 (joséphisme en Hollande); — et la Petite-Église, xv, 2421; et les Vieux-Catholiques, 2428-30, 2983; et diverses Églises non catholiques (gallicane, orthodoxe russe, épiscopalienne), 2436-43. — 4. *Sectes religieuses :* Adrianistes, i, 447; — Gomaristes, iii, 1670; — Danseurs, iv, 134; — Famille d'amour, v, 2070; — Indépendants, vii, 1559; — Mennonites, x, 551; cf. i, 1131; — Quakers (isolés), xiii, 1441.

3° *Personnages originaires des Pays-Bas ou y ayant séjourné.* — Les non-catholiques et les jansénistes en italique.

Adalbold, i, 368; — Adriaensz, 446; — Adrien Dedel (Adrien VI), 459; — Aertnys, *Tables*, 48; — Antonianus, i, 1449; — *Arminius*, 1968; — Axonius, 2652; — Becanus, ii, 521; — Beelen, *Tables*, 392; — Bilsen, ii, 892; — *Boreel*, 1033; — Busée (Gérard, Jean et Pierre), 1265-66; — Canisius, 1507; — *Christo-sacrum* (Société), 2419; — *Coornhert*, iii, 1770; — Crocus, 2337; — *David-George*, iv, 152; — *Engelen (van)*, v, 121; — *Episcopius (Bishop)*, 367; — Érasme, 388; — Estius, 871; — *Fabri de Nimègue*, 2061; — Galenus, vi, 1054; —

Geilhoven, 1178; — *Gomar*, 1477; — Gouda (Jean de), 1508; — Grave (H. de) Vermeulen, 1763; — *Guillaume de Gouda*, 1977; — *Haen* (A. de), 2028; — *Hattem*, 2060; — Havens, 2063; — Havermans Lancelot, 2064; — Hérincx, 2260; — *Heussen (van)*, *Tables*, 2072; — *Heykamp* (Hermann et Jean), *Tables*, 2072-73; — *Hornes*, VII, 176; — Jacques de Gruitroede, VIII, 296; — *Jansen* (Jean-Laurent), *Tables*, 2386; — *Jansénius*, VIII, 319; — Janson, 529; — *Janssenboy* (Corneille et Nicolas), 531; — Jean de Deventer, 760; — Jonghe (Beaudoin de), 1508; — *Jurieu*, 1996; — Knippenberg, 2360; — *Leclerc* (Pierre), IX, 109; — *Leyde* (Jean de), 498; — *Leydecker*, 500; — Lingen, 776; — *Loos* (Corneille), 930; — Marcellius, 2003; — *Méganck*, X, 494; — *Meindarts*, 495; — Mercator (Reynier), 572; — Merler, 785; — Neercassel, XI, 58; — Nicolas Simonis, 631; — Oudewater (Jean d'), 1671; — Pesch (Christian et Tilmann), XII, 1305-06; — Pierre de Brouwershaven, 1889; — Pierre de Steenberghe, 2045; — Pighi, 2094; — Rosmer, XIII, 2917; — Rosweyde, XIV, 9; — Sandaeus (Van der Sandt), 1089; — Sasbout, 1127; — Schevichavius, 1281; — *Spinoza*, 2489; — *Tanchelin*, XV, 38; — Tapper, 52; — *Varlet*, 2535; — Weerde, 3524; — Worst, 3584.

4° *Divers.* — Sociétés d'actions et bourse, II, 1102; — Propriété et féodalité, XIII, 829; — Code civil et restitution (possesseurs de bonne foi), 2476; — Prêts à intérêt, XV, 2376, 2378.

PAYSANS (Guerre des). — La guerre des paysans fut, au XVIe s., une formidable jacquerie, causée dans l'Allemagne occidentale par les abus féodaux et la réforme de Luther, IX, 1166-67; X, 503; XIII, 802-03. — Voir une révolte similaire en Angleterre, IX, 916-18; XV, 3589-90.

PAYVA. — 1. Andrada de (Diégo et Thomas), voir *Paiva*, *Tables*, 3407. — 2. Emmanuel de P., théologien jésuite portugais (XVIIIe s.) (Hurter, V, 548), auteur du livre *Probabilismus vindicatus*, XIII, 592.

PAZ (Jacques Alvarez de). — Voir *Alvarez de Paz*, I, 928 et *Tables*, 108.

PAZ (Ange del). — Notice [A. Teetaert], XII, 96-97.

PAZMANY (Pierre). — Notice [É. Amann], XII, 97-100; cf. VII, 47-48.

PAZOS (Concile de). — *Tables*, 729.

PECCI (Joachim). — Voir *Léon XIII*, *Tables*, 2961-65.

PECCI (Cardinal Joseph), frère du précédent et évêque de Gubbio. Né à Carpineto le 13 déc. 1807, cardinal le 12 mai 1879, mort le 8 févr. 1890. Un des artisans du néothomisme en philosophie et en théologie. On lui doit *Parafrasi e dichiarazione* sur le *De ente et essentia* de S. Thomas (1882), et une étude *Circa l'influsso di Dio sulle azioni delle creature ragionevoli e sulla scienza media* (1885). — Cité : sur l'Immaculée Conception, VII, 1203.

PECERSKY. — Deux saints russes de ce nom : 1. S. Antoine P., fondateur de l'abbaye Pecerskaja Lavra, *Tables*, 186. — 2. S. Théodose P., prieur de cette abbaye et fondateur du monastère des Cryptes de Kiev, XIV, 218, 226, 231, 396.

PECHAM (Jean). — Notice [A. Teetaert], XII, 100-140. — 1° *Vie.* — 1. Étapes avant l'épiscopat, XII, 100-04; — controverse sur l'unité de forme, VI, 896; XV, 654-55. — 2. L'épiscopat, XII, 104-07; — synodes : Reading (*Tables*, 734); Lambeth de 1281 (*Tables*, 716-17); Londres de 1286 (*Tables*, 719); — reprise des condamnations portées antérieurement contre le thomisme (Étienne Tempier, Robert Kilwardby), XII, 106; cf. I, 2506-09; VI, 892; VIII, 2355; XV, 101-03, 625, 656, 657, 658 et, comme conséquence, difficultés avec les dominicains, XII, 106-07, 133-34; cf. VIII, 2357-58 (Klapwell); XV, 683.

2° *Œuvres.* — 1. Scripturaires, XII, 107-08. — 2. Philosophiques et théologiques, 108-16. — 3. Spiritualité, 116-21 (principalement défense des ordres mendiants; cf. *infra*). — 4. Ouvrages homilétiques et pastoraux, 121-23. — 5. Liturgie, 123-24. — Divers, 124-26.

3° *Position doctrinale.* — 1. Fidélité à l'école bonaventurienne, XII, 126-27; XV, 386, 397; — augustinisme « aristotélicien », 686; — *a)* création, créatures : α. matière première possédant existence actuelle et entrant dans la composition des êtres spirituels, XII, 127-28; cf. I, 2505; XV, 672-76; — β. âme et corps, substances distinctes, ordonnées entre elles, comme matière et forme, tout en admettant la pluralité des formes dans le composé humain, XII, 128; cf. I, 2504; VI, 573-75; XV, 678-84; — γ. facultés de l'âme, XII, 128; I, 2504; XV, 913-14; — δ. béatitude, vision, possession de Dieu, P. et S. Thomas, XV, 660, 690; cf. VII, 2374. — *b)* Dieu : α. sentiment du divin et connaissance par inférence immédiate, XII, 128-29; — β. doctrine trinitaire (empruntée à S. Bonaventure), 129; cf. XV, 1735-39; — γ. science divine, XII, 129.

2. Lutte contre l'école aristotélicienne. — P. ne serait que le continuateur de S. Bonaventure; justification de son intervention comme archevêque de Cantorbéry, XII, 130-34.

4° *Pecham et le conflit entre séculiers et réguliers.* — 1. Les premières luttes, XII, 134-35; cf. XIV, 757-59. — 2. P. en faveur des réguliers, XII, 135-39 (contre Guillaume de Saint-Amour et Gérard d'Abbeville); voir ces deux mots aux *Tables*.

PÉCHÉ. — Étude générale [Th. Deman], XII, 140-275.

I. Péché actuel, XII, 140-255. — I. INTRODUCTION. — 1° *Nom et signification.* — 1. En théologie morale, 140-41. — 2. En dehors du christianisme (philosophie grecque, Socrate, Aristote, stoïciens, religions à mystères), 141-43.

Au point de vue historique, on complétera par *D. B. S.*, VII, 471-80 [Éd. des Places, S. J.], *Le péché dans la Grèce antique* : 1. Attitude en face du péché. — 2. Aveu et repentir. — 3. Vocabulaire : souillure, égarement, péché. — 4. « Péché originel » et orphisme. — 5. Le stoïcisme et la vie morale au seuil de l'ère chrétienne.

2° *Le péché d'après la révélation et la tradition.* — XII, 143-45.

1. Pour la révélation, Deman renvoie à l'art. du *D. B.*, *Péché* [H. Lesêtre], V, 7-12. L'article, très bref, concerne 1. La genèse du péché. — 2. Sa nature. — 3. Ses conséquences. — 4. Sa rémission.

Le *D. B. S.* consacre trois articles au péché d'après la révélation. Le premier [E. Beaucamp] concerne *Le péché dans l'A. T.* (VII, 407-71). Le thème est développé sous quatre chefs différents : 1. Vocabulaire hébraïque du mal. — 2. Le péché, opposition à Dieu, dans la réalisation de sa justice. — 3. Le péché, rupture avec Dieu. — 4. Impureté et purification. — Le second [S. Lyonnet], *Le péché dans le judaïsme* (VII, 480-85) se limite « à ce qui peut servir à expliquer directement l'enseignement du N. T. et son vocabulaire »; il examine « comment le « judaïsme récent », tel qu'il se révèle à travers les versions juives de l'A. T., les apocryphes de l'A. T. et les documents trouvés à Qumrân, considérait et nommait cette réalité fort complexe que nous avons coutume d'appeler le péché ». Pour le reste, S. Lyonnet renvoie à l'art. *Judaïsme*, *D. B. S.*, [J. Bonsirven], IV, 1143-1285, spécialement 1194-1205 (l'homme et la morale générale, le péché et son expiation). — Le troisième [S. Lyonnet], *Le péché dans le N. T.* (VII, 486-509), étudie : 1. La notion du péché d'après la catéchèse synoptique et celle des Actes. — 2. Dans les écrits johanniques. — 3. Dans les épîtres de S. Paul. Cette troisième partie se clôt par « le péché personnifié », transition qui prépare une dernière étude sur « l'universalité du péché et son explication par le péché originel ». On y reviendra à l'occasion de l'art. *Péché originel*.

Le *D. T. C.* a fait plus d'une allusion au péché dans l'Écriture et la tradition juive : fait du péché, réprobation divine, châtiment, expiation, pardon. On relèvera quelques références.

a) Ancien Testament. — *Livres historiques.* — Genèse, VI, 1204; cf. I, 29 (Abel), 375 (Adam); cf. VIII, 1734; — Exode, V, 1760 (décalogue); cf. IV,

164; — Lévitique, IX, 477, 485-86, 487 (loi de sainteté et expiations); — Nombres, XI, 711 (eau de jalousie); — Deutéronome, IV, 663 (morale individuelle et sociale); cf. *Idolâtrie*, VII, 623-28; — Josué, VIII, 1566; cf. IV, 966 (faux culte de Dieu et culte de faux dieux); — Juges, VIII, 1851-55; cf. IV, 966 (infidélité à Dieu et idolâtrie); cf. VII, 628-29; — Rois, XIII, 2794-95 (exigences de la sainteté et justice divines); cf. 2788-89 (pécheurs); IV, 972 (David); XIII, 2833-35 (idolâtrie envahissante); IV, 997-98; VII, 630-34 (Juda), 634-37 (Israël); — Esdras et Néhémie, V, 550-51; — Tobie, XV, 1174 (aumône purifiant du péché); — Judith, VIII, 1710-11 (conscience du péché); — Job, VIII, 1475-78 (Dieu et l'ordre moral); cf. IV, 980-83; — Macchabées, IX, 1490-91 (éthique, rétribution). — *Livres sapientiaux :* Psaumes, XIII, 1133-35; — Proverbes, 929-30; — Ecclésiaste, IV, 2022-23; cf. 1011; — Sagesse, XIV, 704, 741-42; cf. IV, 1013-15; — Ecclésiastique, IV, 2052; cf. 1011-12. — *Livres prophétiques :* Isaïe, VIII, 47 (péché d'Israël); — Jérémie, 877-79; cf. X, 1450-51; — Lamentations, VIII, 2535-36; — Ézéchiel, V, 2036 (châtiments des péchés d'Israël); cf. X, 1467-68; — Daniel, IV, 74 (antéchrist); cf. I, 1362; — Osée, XI, 1635-37 (reproches et menaces à l'égard des crimes), 1643 (justice divine), 1647 (jugement et punition); cf. X, 1430; — Amos, X, 1430 (châtiment d'Israël coupable); — Michée, 1662 (crimes punis par Dieu); cf. 1444; — Nahum, XI, 13-14 (idolâtrie de Ninive); — Habacuc, VI, 2007 (punition de Juda corrompu); — Sophonie, XIV, 2372 (fauteurs d'idolâtrie); cf. 2377; — Zacharie, XV, 3663 (culte purement extérieur); — Malachie, IX, 1749-50 (prévarications et repentir); — Voir *Jugement*, VIII, 1730-44, *passim; Pénitence*, XII, 724-26.

b) Dans le judaïsme. — Judaïsme, VIII, 1626-27 (état corrompu de l'homme); cf. 1640-42, 1645-47; — la Loi, pour le Juif, remède au péché, XI, 2365; — Judéo-chrétiens, VIII, 1702-03 (morale des Nazaréens). Voir *Jugement*, 1744-51, *passim*.

c) Nouveau Testament. — *S. Jean-Baptiste :* baptême de pénitence; confession et rémission des péchés, VIII, 648, 652, 1183; cf. III, 831. — *Jésus-Christ :* exempt lui-même de tout péché, VIII, 1158, 1235; — ôtant le péché du monde, 1185; — pardonnant aux pécheurs, 1162-63, 1209; IX, 996, 997; XII, 749-50; — juge des pécheurs, VIII, 1210, 1752-53; X, 371; — conférant aux apôtres le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, I, 138, 140; III, 832-33; XII, 750-52. — *Synoptiques :* rémission des péchés, fruit de la rédemption et moyen d'entrer dans le royaume, IX, 995-96, 1955-56; cf. I, 139; VIII, 2042 (justification); — condition, le repentir, III, 1672 (paraboles); IX, 997-98.

Il faut pardonner si l'on veut être pardonné; cf. Oraison dominicale (Matth., VI, 12; Luc., XI, 4). — Parabole du serviteur impitoyable (Matth., XVIII, 3-35).

S. Jean : Jésus, Sauveur du monde, arrachant l'humanité au péché en vue de la vie éternelle, VIII, 572-73, 576; — expiation dans le sang du Christ, 591; cf. I, 140-42 (pouvoir de remettre les péchés); III, 836-37 (confession des péchés). — *S. Paul :* universalité du péché, VIII, 2072-73; XV, 1088-89; — mais salut et justification par le Christ, VIII, 2072-73; XI, 2432-33, 2436-42; cf. III, 382-84 (Col.), 1851, 1855, 1862 (I et II Cor.); VI, 1037, 1044, 1048 (Gal.); 2106 (Hebr.); XII, 1425, 1429-31 (Phil.); XIII, 2876, 2887-88 (Rom.); XV, 1088-89 (Tim.); — éviter le péché, V, 186 (Éph.); XV, 593-94 (Thess.).

Le *D. B. S.* étudie plus directement le péché dans les écrits johanniques et chez S. Paul. — 1. Chez S. Jean, le terme ἁμαρτία, péché, possède une signification très nette : le péché en général; un « état » que vient corriger « celui qui ôte le péché du monde », état qui est une séparation d'avec Dieu, une iniquité, un esclavage du démon. — 2. Chez S. Paul, le péché apparaît, plus que chez S. Jean, une force personnifiée; — il assimile l'acte peccamineux à une dette envers Dieu et étudie les actes coupables en détail, notamment le péché d'idolâtrie, la convoitise, la chair opposée à l'esprit, la puissance du péché, la mort, salaire du péché, son esclavage, tout en affirmant la délivrance du péché, non par la loi, mais par la grâce divine répondant à la liberté humaine (col. 490-508).

Un paragraphe intéressant concerne « les listes de péchés » qu'on rencontre dans les lettres de S. Paul. « La catéchèse synoptique n'en fournissait qu'une seule (Marc., VII, 21-22; Matth., XV, 19); Jean, aucune; Paul, au moins 12 : I Cor., V, 10-11; VI, 9-10; II Cor., XII, 20-21; Gal., V, 19-21; Rom., I, 29-31; XIII, 13; Col., III, 5-8; Éph., IV, 31; V, 3-5; I Tim., I, 9-10; Tit., III, 3; II Tim., II, 5, la plus longue et plus complète avec celle de Rom., I (et, en outre, I Petr., II, 1; IV, 3, 15; Apoc., IX, 21; XXI, 8; XXII, 15). Plusieurs sont suivies d'une liste de « vertus » : Gal., V, 22-23; Col., III, 12; Éph., IV, 32; V, 9 (autres listes de « vertus », mais indépendantes de la liste des péchés : II Cor., VI, 6; Phil., IV, 8; Éph., IV, 2-3; I Tim., IV, 12; VI, 11; II Tim., II, 22; III, 10; ainsi que I Petr., III, 8; II Petr., I, 5-7).

« Ces listes ont été étudiées en particulier par A. Vögtle, *Die Tugend-und Lästerkataloge im Neuen Testament*, dans *Neutestamentliche Abhandlungen*, 16, Munster-im-W., 1936, et récemment, en relation plus spéciale avec les documents de Qumrân, par S. Wibbing, *Die Tugend-und Lästerkataloge im N. T. und ihre Traditionsgeschichte unter besonderer Berücksichtigung der Qumrantexte* (Beihefte zur *Z. N. W.*, XXV), 19-59. On consultera aussi M. J. Lagrange, *Le catalogue des vices dans l'épître aux Romains*, dans *Rev. bibl.*, 1911, p. 534-549, et les deux excursus de C. Spicq, *Les épîtres pastorales*, p. 257-61 (Exc. XI); 379-82 (Exc. XVII) ».

S. Jacques : L'évangile, source de justification et de salut, VIII, 279-80; — extrême-onction et rémission des péchés, V, 1904-1908; — confession des péchés, III, 834; V, 1908. — *S. Pierre :* Rédemption du Christ, purification par le baptême; fuite du péché qui fait « les enfants de malédiction », XII, 1766, 1772, 1789. — *S. Jude :* fuite du péché, préparation du jugement, VIII, 1678. — *Actes des Apôtres :* repentir des péchés, rémission par le baptême, I, 351; II, 175; XI, 2357; — confession des péchés, I, 352-53; III, 833. — *Apocalypse :* Rédemption, I, 1477-78; — ses effets : justification, VIII, 2076; pénitence, XII, 727; rétribution, X, 610.

3° *Le péché dans la tradition.* — Étude faite à l'art. *Pénitence, infra*, 3553 sq. On indiquera donc les références concernant les seuls auteurs cités, XII, col. 144-45 : Clément d'Alexandrie, III, 175-76, 184-86; XII, 759, 766-67; *Tables*, 631; — Origène, XI, 1555-58; XII, 767-69, 781; *Tables*, 3392; — Tertullien, XV, 160-63; XII, 777, 779-82; — S. Augustin, I, 2426-30; XII, 801-13, *passim; Tables*, 305; — S. Grégoire, VI, 1779-80; XII, 826-27, 843; *Tables*, 1920, 1921.

II. NATURE DU PÉCHÉ. — 1° *Acte humain, contraire à l'ordre moral et, par là, mauvais.* — 1. Acte humain, XII, 146; cf. I, 343, 345; — moralité, X, 2461, 2462-63, 2466-67. — 2. Acte et non disposition ou vice, XII, 146-47; cf. XV, 2859 (vice, habitude opposée à l'habitus vertueux); — péché et vertus, XV, 2794-95. — 3. Malice formelle, XII, 147; volontaire et libre, XV, 3301-3304 (et références); cf. IX, 1701.

2° *Malice du péché.* — 1. Malice privative d'une bonté ou rectitude morale, XII, 147-49; IX, 1697. — 2. Malice positive de contrariété morale, XII, 150; IX, 1700-01. — 3. Malice positive, élément cons-

titutif du péché, XII, 151 (conversion, directement, aversion, indirectement voulues); — opinion des Salmanticenses, XIV, 1028.

3° *Péché d'omission.* — Implique toujours un acte positif : vouloir omettre, avec un aspect négatif dans l'effet, XII, 154-56; XV, 3301.

4° *Grandeur du péché.* — 1. Par rapport à la règle de la raison, XII, 156-57; cf. IX, 878-87 (loi naturelle); X, 2460-61 (moralité intrinsèque). — 2. Par rapport à la loi éternelle, à Dieu, XII, 157-58; IX, 887-89; cf. X, 2467-69 (intention de la fin dernière).

5° *Conclusion.* — 1. Définition augustinienne du péché, XII, 158; cf. I, 2434 (autres définitions). — 2. Acceptée par S. Thomas, XV, 970.

III. DISTINCTION DES PÉCHÉS. — 1° *Distinction spécifique.* — 1. D'après l'objet voulu, XII, 159-61; X, 2460-61; — eu égard aux circonstances, 2461-62; cf. III, 913; XII, 1108 (conc. de Trente). — 2. D'après les préceptes, XII, 161-62; cf. XV, 2610 (Vasquez, simples indications); — distinction réprouvée par les thomistes, XII, 161. — 3. Autres divisions : dans les péchés capitaux (S. Grégoire, II, 1690); — Dieu, prochain, soi-même (Pierre Lombard); — d'après les causes; — mortels ou véniels (cf. XII, 225 sq.); — pensée, parole, action (Pierre Lombard et autres); — contre le S.-Esprit et péchés capitaux (cf. 199, 209-12; et *Tables*, 451), XII, 162-64.

2° *Distinction numérique.* — Cas divers, XII, 164-65; cf. III, 848-49; 913-19, spécialement 953-54, 956-57.

IV. PÉCHÉS COMPARÉS ENTRE EUX. — 1° *Leur rapport.* — 1. Uniquement dans l'intention, XII, 165-66 (explication du texte de S. Jacques [II, 10], 166-67). — 2. Péchés capitaux et autres péchés, 209-12; cf. II, 1688-92.

2° *Inégale gravité.* — 1. Preuve : *a)* thèse stoïcienne, reprise par Jovinien : égalité des mérites et des démérites, XII, 167-68; cf. IV, 16-17; V, 113-14; I, 2440-41 (réfutation de S. Augustin); — *b)* démonstration : positions différentes, thomistes et Vasquez, XII, 168-71. — 2. Cause de l'inégalité : *a)* l'objet, différentes applications, 171-74; — *b)* circonstances aggravantes, 174-75; cf. *Tables*, 614; — *c)* degrés de volontaire, XII, 175-76; cf. XV, 3302-04, et références; — *d)* gravité du dommage causé, XII, 176; *Tables*, 1025-26.

V. SUJET DU PÉCHÉ. — 1° *Dans les facultés du pécheur.* — 1. La volonté libre, XII, 178; XV, 3304-08; voir *Responsabilité.* — 2. Les autres facultés, les membres extérieurs, les actes, dans la mesure où ils subissent l'influence du volontaire libre, XII, 178-79. Cf. *Consentement*, III, 1184-85.

2° *Dans l'appétit sensible.* — 1. Le péché de sensualité : thèse de S. Thomas et de ses disciples, XII, 180; voir XI, 2225-32 (responsabilité passionnelle). — 2. Interprétations divergentes, basées sur le texte du concile de Trente concernant la concupiscence, XII, 181-183; cf. III, 809-12.

3° *Dans la raison.* — 1. Directrice des actes humains, la raison sujet du péché, XII, 183, 184; cf. *Tables*, 920 *(délectation morose)*. — 2. Par rapport à son acte propre : *a)* péché d'ignorance actuelle, XII, 185-87; cf. *Tables*, 2176-77; — *b)* péché d'erreur, XII, 187-91; *Tables*, 1207.

VI. CAUSES DU PÉCHÉ. — 1° *Précisions :* Causes de l'acte positif du péché, XII, 191-93; — Causes intérieures et extérieures, 193-94; cf. *Volontaire*, XV, 3302-05 (causes influant); voir aussi *Liberté et responsabilité*, *Tables*, 2993-94; — péché, cause du péché, XII, 194.

2° *Causes intérieures.* — 1. Ignorance, XII, 194-95; *Tables*, 2176-77. — 2. Passion, XII, 195-97; XI, 2225-31. — 3. Malice, XII, 197-99; cf. VI, 2024; — sur le péché contre le Saint-Esprit, II, 910-16 et *Tables*, 451; cf. XII, 755.

3° *Causes extérieures.* — 1. Dieu n'est pas cause du péché, en raison ni de son concours, ni de sa prescience, ni de sa providence, XII, 201-07; XIII, 71-76; XV, 3330, 3332. — 2. Le démon, en agissant sur l'imagination et les sens, XII, 207-08; cf. IX, 1519; XI, 1084; XIV, 1738, 2520; XV, 969; — tentations, V, 17; XV, 122-23, 3381-82; — opinions erronées : Jovinien (VIII, 1577), Abélard (art. 16; I, 45), Molinos (*quiétisme*, prop. 17, 24, 41-55), XIII, 1565, 1566, 1568-70. — 3. L'homme, cause de péché, XII, 208; cf. XIV, 1246-53 (scandale). — 4. Le péché, cause du péché : *a)* cupidité, XII, 209; *Tables*, 883; — *b)* orgueil, XII, 209-10; cf. XI, 1422-32; — péchés capitaux, XII, 210-12; II, 1688-92.

VII. EFFETS DU PÉCHÉ. — 1° *Corruption du bien naturel.* — 1. Diminution de l'inclination à la vertu, XII, 212-14; cf. XV, 2754-59, surtout 2757-59. — 2. Disparition des vertus infuses, et blessures de la nature, XII, 214-215; XV, 2779-80, 2786-88; foi et espérance, 2788; — péchés détruisant la vertu de foi, *Tables*, 1570; — péché détruisant la vertu d'espérance, *Tables*, 1253; — tout péché mortel détruit la vertu de charité, II, 2233; VI, 1628-30; XV, 2772-73, 2794.

2° *La tache du péché.* — *Reatus maculae*, XII, 215; cf. XV, 970 (péché habituel).

3° *Obligation à la peine.* — 1. *Reatus poenae :* existence, XII, 217-18; cf. 1101-02, 1110 (concile de Trente, sess. XIV, ch. 8, can. 12); — divergence avec les Grecs, niant la distinction entre coulpe et peine, XIII, 1262, 1263. — 2. Péché, peine du péché (?), XII, 218-20. — 3. Durée et gravité du « reatus poenae » : *a)* peine éternelle, sa justification, XII, 220; IV, 11-16; V, 94-97; — *b)* gravité proportionnée à la gravité du péché, XII, 220-21; IV, 16-17; V, 113-15; — le cas des péchés véniels au purgatoire, IV, 17-21; XIII, 1288-96, ou en enfer, XII, 222; voir *Mitigation des peines*, X, 1997-2009. — Documents dogmatiques concernant la peine du péché mortel : IIe conc. de Lyon, profession de foi, IX, 1385; cf. *Fides Damasi* (*Tables*, 901); symbole *Quicumque* (I, 2179); synode de Ménas en 534 (XI, 1578, 1587); Innocent III, *ad Ymbertum* (XII, 457); profession de foi imposée aux Vaudois (XV, 2593); IVe conc. du Latran (I, 684); Benoit XII, bulle *Benedictus Deus* (II, 658); conc. de Florence, décret *pro Graecis*, V, 90-91. — 4. « Reatus poenae » et rémission, doctrine de la satisfaction, XII, 222-23; cf. conc. de Trente (sess. XIV, c. 8, can. 12, 13, 14, 15), XII, 1101-02, 1110-11; XIV, 1131-33; voir l'art. *Satisfaction.* — l'erreur de Luther (n. 10, 11, 12), XII, 1072. — 5. Toute peine est-elle causée par le péché? *a)* Tout péché entraîne une peine, mais épreuves et afflictions ne sont pas toujours peines, XII, 223-24; cf. *Épreuves*, *Tables*, 1204; — *b)* Le juste subissant une peine pour le pécheur, XII, 224.

VIII. PÉCHÉ MORTEL ET PÉCHÉ VÉNIEL. — *I. FONDEMENT DOGMATIQUE.* — 1. Écriture : I Joa., V,16 (VIII, 591); I Cor., III, 10-11 (XIII, 1174-78), XII, 225-26. — 2. Tradition : fautes graves et légères, *capitalia* et *minuta*, etc., cf. 760, 822, 824; S. Augustin, I, 2426. — Péchés véniels au conc. de Trente, sess. VI, can. 23, IX, 2419; sess. XIV, c. 5, can. 7, XII, 1086, 1108; commentaire, III, 915-16. Voir aussi XVIe conc. de Carthage, can. 6, 7, 8, X, 1756-57.

II. EXPOSÉ THÉOLOGIQUE. — 1° *Différence entre péché mortel et péché véniel.* — 1. Point de discernement, XII, 227. — 2. Origine : *a)* de la part de

l'objet (opposition ou non à la fin dernière), XII, 227-28, 234-35; — *b)* de la part de l'acte : péché véniel (en matière grave) « ex imperfectione actus »; manque d'advertance suffisante, 229-31; cf. I, 2216-18; — manque de consentement parfait (différentes hypothèses), XII, 231-33; cf. *Conscience morale, consentement, Tables*, 795, 799; — *c)* « parvitas materiae », XII, 233-34. — 3. Définitions : Péché mortel, *contra legem;* — véniel, *praeter legem* (bien-fondé, analogie de la notion de péché, valeur spécifique des deux catégories), XII, 234-37. — 4. Péché véniel et fin dernière : *a)* thèse de S. Thomas : dans le péché véniel, l'homme agit encore sous l'influence habituelle de la fin dernière, 238-41; — *b)* autres théologiens : Scot, Cajetan, Vasquez, Jean de Saint-Thomas, Salmanticenses, Curiel, Martinez, 241-44. — 5. Péché véniel et imperfection, 244; cf. VII, 1286-1298; *Tables*, 2228-29 (note). Voir, dans *Catholicisme*, l'art. *Imperfection* [E. Desreumaux, S. J.], V, 1342-46.

2° *Ordre du péché véniel au péché mortel et réciproquement.* — 1. Le péché véniel : *a)* disposition au mortel, XII, 244-45; — *b)* devenant mortel, par suite de l'intention ou de la matière, de légère devenant grave, par exemple en matière de vol ou d'intempérance, 246; cf. XV, 3292 (les « furtula »); VI, 1520, gourmandise; — *c)* devenant mortel, en raison d'une circonstance, XII, 246-47. — 2. Le péché mortel (en soi) devenant véniel par défaut de délibération ou insuffisance de matière, 247.

3° *Le péché véniel en lui-même.* — 1. Sujet. — Ni l'ange, ni l'homme innocent, seulement l'homme après le péché originel, XII, 247. — 2. Coexistence dans l'homme du péché véniel seul avec le péché originel : *a)* thèse de S. Thomas : venant à l'âge de raison, l'enfant est obligé de s'orienter vers Dieu ou de s'en détourner, doctrine et éclaircissements, XII, 247-55; cf. VI, 1601-02; VII, 1863-64; — *b)* interprétations de la thèse thomiste, *Tables*, 2272; — elle ne s'impose pas, VII, 1893.

II. Péché philosophique. — Condamnation. Histoire [Th. Deman], XII, 255-272. — 1° *La condamnation romaine.* — 1. Le texte de la proposition et sa qualification par Alexandre VIII, XII, 256; cf. I, 749-50; XIII, 2655 (de Rhodes) — portée de la condamnation, I, 750-51. — 2. Les dénonciations d'Arnauld et les réactions des jésuites, XII, 256-62; cf. XIII, 520, 568.

2° *Histoire critique de l'opinion.* — 1. Origines historiques : les péchés des païens ignorant Dieu méritent-ils la peine éternelle?, XII, 262; cf. IV, 916-17; — sur Navarette, XI, 51. — Voir, dans INFIDÈLES *(Salut des)*, la solution naturaliste, niant la fin surnaturelle pour une catégorie d'hommes, VII, 1744-45; *Tables*, 2269. — 2. Origines théologiques : *a)* Fr. de Vitoria et le péché des païens, XII, 262-63; cf. VII, 1871; — *b)* Lessius, XII, 263-64; — *c)* Jean de Lugo, XII, 264-66; cf. VII, 1889-90, 1921 (?); — *d)* autres auteurs, XII, 266; cf. Oliva, XI, 992. — 3. Conclusion : c'est l'isolement de la raison, XII, 266-67; cf. XIV, 2856.

3° *Histoire postérieure.* — 1. Réactions au décret d'Alexandre VIII, XII, 267-68; cf. IX, 456 (Le Tellier); II, 1091 (Bouhours); — sur d'Elbecque, IV, 244. — 2. Intervention des évêques de France, XII, 268-69; cf. affaire Noël Alexandre-Buffier, I, 771; II, 1167-68; — cinq évêques (dont Bossuet) contre Sfondrate, IX, 455; XIV, 2013-17; — assemblée de 1700 (cf. IX, 58) et prop. 112, XII, 269. — 3. Écrits ultérieurs, 269-71; cf. Serry, XIV, 1961; — controverse Viva-Concina, XII, 270-71; cf. XIII, 569. — 4. Traces de la querelle, XII, 271-72; — péché philosophique pratiquement impossible, Salmanticences, Billuart, Cathrein, Prümmer; — possible absolument en certains cas, Stattler (XIV, 2570), Lacroix, Nivard, Billot (nonobstant pour ce dernier sa conception des adultes d'âge et non de raison); cf. INFIDÈLES *(Salut des)*, VII, 1891-92, 1907-09.

Bibliographie. — I. Dans *l'Écriture*. — G. Badini, *Il peccato nella teologia di S. Paolo*, dans *Il peccato*, Rome, 1959, p. 95-125. — J. Bonsirven, *Le péché et son expiation selon la théologie du judaïsme palestinien au temps de Jésus-Christ*, dans *Biblica*, 1934, p. 213-36. — Th. Barrosse, *Death and Sin in St. Paul's epistle to the Romans*, dans *Cath. Bibl. Quart.*, XV, 1953, p. 438-459. — M. Brunec, *De homine peccati in II Thess., II, 1-12*, dans *Verbum Domini*, 1957, p. 3-33. — E. De Los Rios, *Ad catalogos peccatorum apud S. Paulum animadversiones*, dans *Verbum Domini*, 1932, p. 364-370. — Ph. Delhaye, *Le péché dans la Bible*, dans *Ami du clergé*, 1958, p. 713-718; 1959, p. 17-19. — A. Descamps, *L'erreur religieuse et l'immortalité d'après Rom., I, 18-32; Le psaume CVI, confession nationale; La victoire du chrétien sur le péché, d'après Rom., VI, 1-23; Le psaume XXXVIII, confession individuelle*, tous ces articles dans *Rev. diocésaine de Tournai*, 1951, p. 25-30, 35-38, 143-148, 223-227; *Le péché dans le N. T.*, dans l'ouvrage collectif *Théologie du péché* (où l'on trouve d'autres études non scripturaires), Desclée et Cie, 1960. — A.-M. Dubarle, *Le péché des anges dans l'épître de Jude*, dans *Mémorial J. Chaine*, Lyon, 1950, p. 145-148. — A. Fournel et P. Remy, *Le sens du péché dans Jérémie*, dans *Bible et vie chrétienne*, 1954, p. 34-46. — P. Galtier, *Le chrétien impeccable (I Jean, III, 6-9)*, dans *Mélanges de sc. rel.*, 1957, p. 137-154. — S. Garofalo, *Il peccato nei Vangeli*, dans *Il peccato*, Rome, 1959, p. 69-94. — A. George, *Le sens du péché dans l'A. T.*, dans *Lumière et Vie*, 1952, p. 21-40; *Fautes contre Yahweh dans les livres de Samuel*, dans *Rev. bibl.*, 1946, p. 161-181. — J. Haas, *Die Stellung Jesu zur Sünde und Sünder nach den vier Evangelien*, Studia, Fribourg, 1953. — A. Kirchgässner, *Erlösung und Sünde im N. T.*, Frib.-en-Br., 1950. — M.-J. Lagrange, *Le catalogue des vices dans l'épître aux Romains*, dans *Rev. bibl.*, 1911, p. 534-549. — I. de la Potterie, *Le péché c'est l'iniquité (I Jean, III, 4)*, dans *N. R. Th.*, 1956, p. 785-797; *L'impeccabilité du chrétien d'après I^a Joa.*, dans *L'Évangile de S. Jean* (*Recherches bibliques*, III, 1958), p. 161-177. — L. Ligier, *Heure des ténèbres et règne du péché : le péché dans le N. T.*, dans *Lumière et Vie*, 1952, p. 41-61. — S. Lyonnet, *Quid de natura peccati doceat narratio Gen., 3; De natura peccati quid doceat V. T.; De natura peccati quid doceat N. T.*, dans *Verbum Domini*, 1957, p. 35-42, 75-88, 204-221, 271-278, 332-343. — B. Rigaux, *L'homme du péché dans S. Paul*, dans *Eph. theol. Lovan.*, 1929, p. 6-22. — J. Schmitt, *La révélation de l'homme pécheur dans le piétisme juif et le N. T.*, dans *Lumière et Vie*, 1955, p. 13-34.

II. Dans *la théologie*. — Tous les traités de la pénitence comportent l'étude du péché, sur un plan plus ou moins conforme à l'étude du P. Deman dans le *D. T. C.* Citons : R. Bernard, O. P., *Le péché, Somme théologique*, trad. et notes, 2 vol. — Carton de Wiart, *Tractatus de peccatis et vitiis in genere*, Malines, 1932. — Delhaye, A. Gelin, A. Descamps, A. Goetz, A. Jagu, Ch. Boyer, M. Huftier, V. Palachkovski, C. Vogel, *Théologie du péché*, Paris, 1960. — S. Lyonnet, *De peccato et redemptione*, I. *De notione peccati*, Rome, 1957. — H.-D. Noble, O. P., *La vie pécheresse*, Paris, 1937. — Deux ouvrages collectifs : Collection « Présence », *L'homme et le péché*, Paris, 1938, Plon; — Groupe lyonnais d'Études médicales, philosophiques et biologiques, *Le coupable est-il un malade ou un pécheur?* (ouvrage qui peut être utile aux confesseurs).

PÉCHÉ ORIGINEL. — Étude générale [A. Gaudel et M. Jugie], XII, 275-624.

I. Le péché originel dans l'Écriture. — I. GENÈSE. — 1° *Texte capital* (II, 8-III, 24). — 1. Son sens obvie : *a)* état d'innocence et d'immortalité, XII, 276; I, 372-75; VIII, 2024-31; cf. VII, 1939, 2266; — *b)* l'épreuve, XII, 276; I, 375-78; IV, 323; V, 1649-50; VI, 1187; XV, 122; — *c)* chute et conséquences,

XII, 277-78; I, 377-78; V, 1650-51; VII, 849-50, 853-55; X, 1409-10. — 2. Caractère spécial du récit : *a)* genre littéraire, XII, 278-80 (sur les genres littéraires, *Tables*, 1790); — *b)* ni mythe, ni allégorie pure, fait historique enveloppé de métaphores, XII, 280-81; cf. V, 1646-49; — Commission biblique (30 juin 1909), V, 1645, 1649. — 3. Interprétation : *a)* pas d'interprétation purement psychologique (Clemen, Reuss, Gunkel), XII, 282-84; — *b)* péché véritable d'adulte, sous l'influence du démon, XII, 284-85 (cf. *supra :* épreuve et chute); — *c)* péché non de la chair, mais de l'esprit (orgueil), XII, 285-86; XI, 1429-30; cf. *Tables*, 32. — Conclusions, XII, 286.

Sur ce dernier point, voir l'exposé plus nuancé de J. Coppens, *La connaissance du Bien et du Mal et le péché du Paradis*, 1948.

2° *Textes accessoires* (Gen., VI, 5; VIII, 21). — Leur signification, XII, 287.

II. DE LA GENÈSE AU IIe S. AVANT J.-C. — Silence relatif : 1. Job (XIV, 1-4) : constatation du règne du péché sans remonter à la source, XII, 287-88; VIII, 1472, 1475-78. — 2. Psaume L (6-7) : pécheur conçu dans le péché, XII, 288-89; XIII, 1133-35. — 3. Prophètes : la mort, sort commun de l'humanité, XII, 289.

III. ORIGINE DE LA MORT ET DU MAL DANS LES DERNIERS SIÈCLES AVANT J.-C. — 1° *Témoignages inspirés.* — 1. Ecclésiastique, XII, 289-90; IV, 2051. — 2. Sagesse, XII, 290-92; XIV, 740-42. Cf. VIII, 1626-27.

2° *Témoignages non canoniques.* — 1. Écrits juifs antérieurs à l'âge apostolique : *a)* Hénoch éthiopien, XII, 292-94; cf. (allusions), I, 1481; IV, 328-29; V, 1652-53; VIII, 1623, 1678-79; X, 1512; XIII, 2890; — *b)* Le livre des Jubilés, XII, 294-95; cf. I, 378; 384; III, 2053; IV, 329-30; V, 1653; VIII, 1587; X, 1517; — *c)* Testament des XII Patriarches, XII, 295-296. — *d)* Apocalypse de Moïse et Vie d'Adam et d'Ève, XII, 296-97; I, 381; IV, 330; V, 1653-54. — 2. Écrits juifs contemporains de l'âge apostolique : *a)* Hénoch slave, XII, 297-99; cf. I, 1482-85; IV, 329; X, 1523; — *b)* Apocalypse de Baruch, XII, 299-300; cf. I, 1487-89 *(passim);* X, 1524-25; — *c)* IVe livre d'Esdras, XII, 300-02; I, 1485-87; III, 2053; — *d)* La pensée hellénistique grecque, Philon, XII, 303-04; cf. 1444. — Conclusions, 304-05.

Dans le *D. B. S.*, VII, 511, S. Lyonnet reprend brièvement les indications de A.-M. Dubarle, *Le péché originel dans l'Écriture*, Paris, 1958. « Le P. Dubarle rappelle très justement la conviction évidente de l'auteur de la Genèse, notamment du Yahviste, que « la conduite et le sort d'un ancêtre conditionnent le destin de sa postérité... Chaque groupe de population est représenté comme issu d'un premier père qui lui donne à la fois son nom et ses caractères ethniques et psychologiques » (p. 57).

« En tout cas, les chapitres IV et suivants de la Genèse se proposent certainement de décrire l'invasion du péché dans l'univers en suite du péché d'Adam et de son expulsion du paradis, invasion aboutissant à l'universelle corruption de l'humanité (Gen., VI, 12), châtiée par un déluge présenté comme universel (Gen., VI, 17) et recréée pour ainsi dire à nouveaux frais à partir de Noé... A cet égard, on notera les déclarations qui encadrent l'ensemble du récit : Gen., VI, 5 et VIII, 21. Bien que l'épisode succède immédiatement au péché des « fils de Dieu s'unissant avec les filles des hommes » (Gen., IV, 4), la corruption universelle du genre humain a manifestement une cause plus profonde; elle se trouve dans la condition même de l'homme depuis son expulsion du paradis : « Le cœur de l'homme ne forme que de mauvais desseins à longueur de journée »... « les desseins du cœur de l'homme sont mauvais dès son enfance » (Gen., VI, 5; VIII, 21; trad. des LXX).

Parmi les autres textes de l'A. T. (Job, IV, 17; XV, 14; Ps., LVIII, 4; CXLIII, 2; Prov., XX, 9, etc.), « la tradition patristique a retenu surtout le ℣. 7 du *Miserere :* « Dans l'iniquité je suis né et dans le péché ma mère m'a conçu ». Les LXX ont le pluriel : « dans les iniquités... dans les péchés... ». Voir André Feuillet, *Le verset 7 du Miserere et le péché originel*, dans *Recherches de science religieuse*, 1944, p. 5-26. Même si, vu le sens du verbe hébreu traduit par « concevoir », mais signifiant littéralement « entrer en chaleur »..., le psalmiste évoque directement le péché de sa mère, symbolisant Jérusalem et ses infidélités, comme le pense L. Ligier, *Le péché d'Adam*, I, 128-141, qui traduit : « pécheur je suis né, brûlé dans le péché par la passion de ma mère », il reste du moins, « personne ne le conteste », qu'on « affirme au moins... l'existence d'une malice remontant à la naissance : l'homme est pécheur dès ses premiers gestes » (*ibid.*, p. 127-128). »

Des précisions apportées par l'interprétation juive et que le *D. T. C.* ne pouvait apporter, S. Lyonnet relève tout d'abord celles de la littérature de Qumrân, notamment dans les hymnes, « soit l'hymne qui clôt la *Règle de discipline*, soit ceux du recueil appelé *Hodayôt.* De la *Règle*, le P. Braun pouvait écrire en 1955 : « Bref, l'homme naît pécheur, incapable de se justifier par ses œuvres. S'il est pardonné, c'est pure faveur. Telle est, avec une pointe de pessimisme, l'idée fondamentale du *Manuel* » (*Rev. bibl.*, 1955, p. 33). L'auteur déclare « appartenir à l'homme d'impiété » et à « l'assemblée charnelle d'iniquité »; « mon égarement, mes fautes, mon péché, *ainsi que* les perversions de *mon* cœur m'assimilent à l'assemblée de la vermine (ou bien : de la pourriture) et de ceux qui marchent dans les ténèbres. Car ce n'est pas à l'homme (qu'appartient) sa conduite, et ce n'est pas l'homme qui affermit sa marche. Mais à Dieu (ressortit) le jugement et de sa main (vient) la perfection de la voie » (*1 Q S*, XI, 9-11). Les justes eux-mêmes sont censés avoir plus ou moins participé à la perversité générale (*1 Q H*, I, 36, avec la note de J. Carmignac, dans J. Carmignac et P. Guilbert, *Les textes de Qumrân*, I, 183, n. 76). Comparé à Dieu, l'homme n'est que chair, « modelage d'argile », « dans l'iniquité depuis le sein maternel (cf. Ps., LI, 7) et jusqu'à la vieillesse dans la culpabilité et la prévarication. Moi, j'ai su que la justice n'appartient pas à l'être humain ni à l'enfant des hommes la perfection de la conduite : au Dieu très haut (sont) toutes les œuvres de la justice. La conduite de l'être humain ne s'affermit pas sinon par l'esprit que Dieu a modelé pour lui, pour rendre parfaite la conduite des enfants des hommes, afin que toutes ses œuvres (c.-à-d. tous les êtres qu'il a faits) connaissent la force de sa puissance et l'abondance de sa tendresse sur tous les fils de son bon plaisir » (*1 Q H*, IV, 29-33; cf. XIII, 17-20). Ou encore ce mot auquel fait écho Rom., III, 19-20 : « Qui est juste devant toi, quand il est jugé? Personne ne peut répliquer contre ton accusation; toute splendeur est du vent et personne ne peut subsister devant ton courroux » (VII, 28-29; cf. IX, 14-17; XII, 19). Voir J. Carmignac, *op. cit.*, I, 137-38 (avec bibliographie).

« Sans rattacher explicitement cet état au péché d'Adam, les documents de Qumrân évoquent cependant à plusieurs reprises la « gloire d'Adam » (*1 Q S*, IV, 23; *C. D.*, III, 20; *1 Q H*, XVII, 15; cf. Eccli., XLIX, 16 selon l'hébr.) : de fait, selon la remarque de P. Guilbert à ce propos, « les traditions judaïques attribuent comme récompense éternelle aux justes tout ce dont Adam fut privé par son péché » (J. Carmignac et P. Guilbert, *op. cit.*, I, 38, n. 83, qui renvoie à B. Otzen, *Some Textual Problems in 1 Q S*, dans *Studia theologica*, XI, 1957, p. 89-98). »

Ensuite, « que le péché d'Adam ait exercé une certaine causalité, au moins quant à la mort physique, « une tradition ininterrompue l'atteste depuis le IIe s. avant l'ère chrétienne » (J. Bonsirven, *Le Judaïsme palestinien*, II, 14). On peut même se demander *si* cette tradition limite la causalité d'Adam à la seule mort physique : parmi les textes cités à l'appui par le P. Bonsirven se trouve Sap., II, 23 où la mort dont parle l'hagiographe déborde certainement la mort physique. Un autre courant, en tout cas, admet que le péché d'Adam a eu des conséquences d'ordre moral et spirituel : « le péché du premier homme est le principe de la ruine spirituelle de ses descendants » (*ibid.*, 16); le P. Bonsirven pense même « qu'il y a eu quelque temps chez

les Juifs une vague idée du péché originel, mais combattue au moment des origines chrétiennes » (*L'Évangile de Paul*, 109, n. 3; cf. *Judaïsme palestinien*, II, 17).

IV. Nouveau testament. — 1° *Évangile.* — Jésus est présenté comme rédempteur du monde : il prédit la rémission des péchés par son sang, XII, 305-306. — Annoncé à sa naissance comme le sauveur, VIII, 1179; cf. 1180 (Siméon), 1185 (l'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde).

2° *Saint Paul.* — 1. Adam source de péché et de mort, XII, 307-11.

Étude du texte de Rom., v, 12-21, sous son double aspect : *a)* l'universalité du péché, ramenée à sa source unique, Adam (℣℣. 12-14). — *b)* l'œuvre du second Adam (℣℣. 15-20). Cf. x, 2490-92; XI, 2445-47; XIII, 2887-88.

2. Évolution et conséquence du péché d'origine (Rom., VII-VIII), XII, 311-14.

Le c. VII marque l'évolution du péché dans la conscience humaine, puissance tyrannique manifestée d'une part par la chair, d'autre part par la Loi, et dont l'homme ne triomphe que par la grâce de l'Esprit-Saint, 311-14; XIII, 2887; voir aussi XI, 2447-50 *(passim)*. — La fin du c. VIII montre le retentissement du péché d'Adam dans la créature matérielle, XII, 314; XIII, 2876; cf. XI, 2449.

3. Contraste entre le premier Adam « âme vivante » et le second Adam « esprit vivifiant » (I Cor., XV, 21-22, 44-49), XII, 314-15. Cf. XI, 2436; I, 384-85. — 4. Par nature, nous sommes enfants de la colère (Éph., II, 3-4), XII, 315; cf. v, 183-84. — 5. Rôle du démon dans l'origine et l'évolution du règne du péché, XII, 315-16. Cf. IV, 334-39. — 6. Conclusions : *a)* enseignement explicite de S. Paul : la faute d'Adam, cause historique de l'entrée du péché dans le monde et de sa domination sur l'homme, donc affirmation de la transmission du péché, XII, 316; — *b)* enseignement implicite : l'idée de solidarité avec Adam dans la faute comme avec le Christ dans la réparation, 317. Cf. traduction de ἐφ'ᾧ, XII, 308.

Il faut aussi se reporter aux *Tables*, art. *Paul (Saint)*, 3471.

L'étude de S. Lyonnet complète au point de vue scripturaire l'exposé de Mgr Gaudel, d'abord sur la doctrine des évangiles, *D. B. S.*, VII, 517-18; mais surtout sur S. Paul, épître aux Romains.

« Dans les c. I-III, S. Paul affirme l'universalité du péché : « tous sont non seulement « capables de pécher », non seulement « inclinés au péché », mais des pécheurs authentiques. Le monde entier doit se reconnaître coupable devant Dieu ». Col. 519.

« Au c. VII, l'emploi de ἐγώ et la description si réaliste des ℣. 14 et sq. suggèrent, pour ne pas dire davantage, que les affirmations de Paul s'appliquent à chaque homme en particulier. » S. Paul entend ici « décrire la condition de l'humanité, telle qu'elle existe depuis l'entrée du péché dans le monde; plus nettement encore qu'au chapitre v, il oppose en un violent contraste, d'un côté, la condition de l'*homme telle qu'elle ne se vérifia en fait qu'au paradis terrestre*..., et, de l'autre, la condition de l'homme que le péché a « séduit » et « tué » (℣. 13), maintenant « vendu au pouvoir du péché » (℣. 14), devenu pour soi une énigme (℣. 15 *a*), capable sans doute de discerner encore le bien du mal, voire attiré par ce « bien », qu'il veut ou plutôt « voudrait »..., mais ne peut d'aucune façon « accomplir » (℣. 18, 21)... Il est donc irrémédiablement condamné à pécher et voué de la sorte à cette mort éternelle (VII, 24), « salaire du péché » (VI, 23), qui, pour S. Paul, s'identifie à la « perdition », et dont seule l'intervention gratuite du Christ (VII, 25) peut le délivrer ». Col. 519-20. Cf. *L'histoire du salut selon le chapitre VII de l'épître aux Romains*, dans *Biblica*, XLIII, 1962.

« *Par nature enfants de colère comme les autres* » (Eph., II, 3). « S. Paul utilise ici une formule qui servira aux Pères plus souvent encore que celle de Rom., v, 12, pour exprimer la réalité du péché originel. Cf. J. Mehlmann, *Natura filii irae. Historia interpretationis Eph., II, 3 ejusque cum doctrina de peccato originali nexus*, Rome, 1957. » « Le dernier commentateur de l'épître aux Éphésiens, H. Schlier, pense que Paul parle ici effectivement de « la réalité (der Sache nach) du *peccatum originale* ». *Der Brief an die Epheser*, 1957, p. 107. » Sans doute, Paul envisage-t-il directement les seuls adultes; » mais « au-delà de ces péchés de l'adulte, Paul en discerne la cause et l'explication dans une réalité qui appartient à la condition même de l'homme, qui existe en lui avant qu'il puisse commettre ces péchés ». Col. 521-23.

« *Le parallèle entre Adam et le Christ en I Cor., XV, 21-22* ». L'affirmation du péché originel n'est pas ici aussi nette que dans Rom., v, 12, mais sa simplicité même lui a valu les préférences de S. Augustin, avant la controverse pélagienne, où Rom., v, 12 sera invoqué comme le lieu scripturaire par excellence sinon unique du péché originel.

Problème et exégèse de rom., v, 12. — 1° *Le problème.* — Même si quelques points de détail peuvent être discutés quant à l'exégèse de Rom., v, 12, dans l'emploi qu'en fait le concile de Trente contre Pélage et Érasme, il est certain que le sens général du texte paulinien comporte une « connexion entre le péché d'Adam et la peccaminosité de ses descendants, ainsi qu'entre le péché et la mort ». Bien plus, cette connexion peut être précisée : « exactement comme en I Cor., XV, 21-22, S. Paul entend affirmer d'abord la victoire du Christ, montrer d'abord qu'il est l'unique source de vie; l'œuvre d'Adam n'est mentionnée que pour exalter et expliquer l'œuvre du Christ... Le parallélisme établi entre la causalité du Christ et celle d'Adam constitue... l'argument central du passage... : causalité également universelle de part et d'autre. »

Mais, dans la tradition, des discordances existent quant à l'interprétation de cette universelle causalité du péché. Après S. Augustin, les Latins entendent ici une participation de tous les hommes au péché d'Adam; les Grecs entendent que tous les hommes ont péché personnellement ou sont devenus passibles du châtiment et condamnés à la mort. Sans nier la réalité que les Latins appelleront « péché originel », les Grecs, tout en affirmant que les enfants naissent « sans péché », acceptent néanmoins « la souillure donnée en héritage à la nature par la transgression d'Adam » (Isidore de Péluse). D'où, trois lignes d'interprétation : les Latins (après S. Augustin), interprètent *in quo omnes peccaverunt* : tous les hommes ont péché *en* Adam; — les exégètes catholiques plus récents : *parce que* tous les hommes ont péché; — Grecs et Latins avant Pélage : « Nous sommes devenus les imitateurs de la transgression d'Adam, selon que tous ont péché; nous avons encouru une peine semblable à la sienne » (S. Cyrille d'Alexandrie).

2° *Essai d'exégèse de Rom., V, 12-14.* — Étudiant pour ainsi dire mot par mot le texte paulinien, le P. Lyonnet veut aboutir à une heureuse conciliation entre les deux traditions grecque et latine. On ne peut que renvoyer à cette savante exégèse qui couvre trente colonnes du *D. B. S.* (VII, 534-563). On se contentera de relever ici quelques aspects principaux de la conclusion :

« En faisant intervenir la causalité des péchés personnels, l'Apôtre, loin de masquer, encore moins de *détruire, le parallélisme entre Adam et Jésus-Christ*, respectivement source unique de mort et source unique de vie, pouvait n'apporter aucune limite à la compréhension de ces termes. C'est bien pourquoi il envisage directement le cas des hommes devenus capables d'actes libres, chez qui les ravages causés par le péché d'Adam apparaissent dans toute leur virulence, tandis que chez le jeune enfant, encore incapable de faire usage de sa liberté, elle ne s'exerce qu'imparfaitement, comme le reconnaît l'enseignement catholique sur les Limbes. »

« ... En évoquant « ceux qui accueillent le don de la justification », l'Apôtre n'entend certes pas diminuer si peu que ce soit l'universelle causalité de l'acte rédempteur du Christ, du moment que cet « accueil » est lui-même un effet de l'acte d'obéissance du Christ : ainsi en évoquant les péchés personnels des hommes, il pouvait fort bien rattacher « le règne de la mort » à « un seul homme » et à « un seul acte », du moment que ces péchés sont eux-mêmes déclarés... l'un des effets du péché d'Adam, le premier et le plus visible dès ici-bas, comme il appert d'ailleurs du récit même de la Genèse

et plus encore de l'enseignement de S. Paul (Rom., I et VII). »

« Dans ces conditions, une telle interprétation du verset paulinien est manifestement aux antipodes de l'hérésie pélagienne. Elle enseigne, sans équivoque possible, qu'Adam « n'a pas nui à lui seul, mais à toute sa descendance » et que ce dommage ne s'est pas limité à des peines affectant seulement « le corps » sans atteindre « l'âme ». Elle enseigne même davantage : le concile de Trente, envisageant le seul cas des enfants, selon la problématique pélagienne, ne parle que de la mort spirituelle, *mors animæ;* S. Paul, lui, envisageant le cas des adultes, parle de mort eschatologique et éternelle, celle que subissent les damnés dans la géhenne. »

Toutefois, « il est certain qu'une exégèse dont on ne pourrait rien déduire concernant la nécessité pour les enfants d'un baptême *in remissionem peccatorum*, au sens où l'entend le concile (sess. V, can. 4), contredirait les termes mêmes du décret et ne pourrait être soutenue par un catholique. Mais... si l'affirmation de S. Paul (℣. 12), comme dans toute la péricope, vise directement le cas des adultes parce que c'est chez eux que « le péché introduit dans le monde par Adam » exerce tous ses ravages, il ne s'ensuit pas qu'il n'en exerce aucun dans l'enfant. Bien plus, ces effets suffisent pour que l'état de celui-ci avant le baptême puisse être appelé un « état de péché ». En effet, la « force du péché entrée dans le monde avec le péché d'Adam » étant la cause que « tous ont péché personnellement », il faut de toute nécessité qu'elle ait existé en chacun d'eux avant ce péché personnel, sans quoi elle ne pourrait en être la cause... Conduisant absolument tous les hommes à s'opposer librement à Dieu à mesure qu'ils deviennent capables de liberté, et les y conduisant infailliblement, elle existait nécessairement en eux avant qu'ils ne fissent usage de cette liberté; elle les opposait dès lors à Dieu et par conséquent les constituait, eux aussi, bien qu'ils ne fussent encore capables de commettre aucun péché personnel, dans un état qu'on peut appeler un « état de péché », en un sens assurément analogique, mais vrai et non pas seulement métaphorique. »

Cette interprétation « met heureusement en lumière la nature propre du péché originel et son lien avec les péchés actuels qui en sont le fruit » (Flick). Elle prévient le danger de réduire le péché originel à un péché personnel, alors qu'il est en nous, « non un acte, mais une disposition » (Boyer). Nul peut-être, mieux que S. Thomas, n'a souligné ce double aspect du péché originel. D'une part, il insiste sur son caractère de péché « analogique » : un péché « de nature » qui n'inclut aucune réelle culpabilité au plan de la personne... Mais d'autre part, il se garde de séparer le péché originel du péché personnel puisqu'il étudie le premier en fonction du second » et même écrit (dans le commentaire de l'épître aux Romains) : *peccatum originale continet virtualiter multa peccata, in quantum ex corruptione fomitis inclinamur ad multa peccata.*

« Cette interprétation » n'offre rien d'essentiellement nouveau : elle déduit de l'assertion paulinienne cela même qu'en déduisaient, bien qu'en termes forts différents l'un de l'autre, soit un Grec comme S. Cyrille d'Alexandrie, soit un Latin, comme S. Augustin..., elle concilie les deux traditions..., tout en offrant l'avantage d'interpréter les termes de l'Apôtre selon l'acception qu'ils présentent partout ailleurs, et surtout peut-être de ne plus faire dépendre le sens de son affirmation d'un raisonnement que la tradition n'a jamais songé à lui attribuer » (col. 561-63, *passim*).

De l'abondante bibliographie (col. 565-67), à laquelle on pourra recourir, détachons quelques indications plus directement engagées : A. Charue, *Le péché originel chez les Juifs*, dans *Coll. Namurcenses*, 1930, p. 49-54, 317-322; — A.-M. Dubarle, *Le péché originel dans l'Écriture* (*Lectio divina*, 20), Paris, 1958; — M. Flick, *Il dogma del peccato originale nella teologia contemporanea*, dans *Problemi e orientamenti di teologia dommatica*, II, 1957, p. 89-122; *Lo stato di peccato originale*, dans *Gregorianum*, 1957, p. 299-309; — A. Feuillet, *Le ℣. 7 du « Miserere » et le péché originel*, dans *Recherches Sc. Rel.*, 1944, p. 5-27; — J. M. Gonzalez Ruiz, *El pecado original segun S. Pablo*, dans *Estudios biblicos*, 1958, p. 147-188; — L. Ligier, *Péché d'Adam et péché du monde. Le N. T.* (coll. *Théologie*), Paris, 1961; *In quo omnes peccaverunt*, dans *N. R. Th.*, 1960, p. 337-348; — S. Lyonnet, *L'histoire du salut et le ch. VII de l'épître aux Romains*, dans *Biblica*, 1962, p. 117-151; *Le sens de ἐφ' ᾧ en Rom., V, 12 et l'exégèse des Pères grecs, ibid.*, 1955, p. 436-456; *Le péché originel et l'exégèse de Rom., V, 12*, dans *Recherches Sc. Rel.*, 1956, p. 63-84; *Le sens de πειράζειν en Sap., II, 24 et la doctrine du péché originel*, dans *Biblica*, 1958, p. 27-36; *Le péché originel en Rom., V, 12, l'exégèse des Pères grecs et les décrets du concile de Trente..., ibid.*, 1960, p. 325-355; *Le rôle de Rom., V, 12 dans l'élaboration de la doctrine augustinienne du péché originel*, dans *Mélanges de Lubac*, I, Paris, 1963, p. 329-342; — B. Mariani, *La persona di Adamo e il peccato originale secondo S. Paolo : Rom., V, 12-21*, dans *Divinitas*, 1958-59, p. 486-519; — J. Mehlmann, *Natura filii irae. Historia interpretationis Eph., II, ejusque cum doctrina de peccato originali nexus*, Rome, 1957; — S. Raponi, *Rom., V, 12-21 e il peccato originale*, dans *Divinitas*, 1958-59, p. 520-559; — F. Spadafora, *Rom., V, 12; esegesi e riflessi dogmatici, ibid.*, 1960, p. 289-298.

II. Tradition avant la controverse pélagienne. Pères grecs. — I. JUSQU'À LA CONTROVERSE GNOSTIQUE. — 1. *S. Justin :* mention de la faute d'Adam; l'antithèse Ève-Marie, XII, 318; VIII, 2268-69, 2271; cf. I, 1588; VII, 853. — 2. *Tatien :* état primitif de l'homme, créé à l'image de Dieu; le péché originel et ses conséquences, XII, 318-20. — Quelques traits, I, 981, 982, 1598. — Sur le salut d'Adam, XV, 65. — 3. *Théophile d'Antioche :* l'humanité primitive, l'épreuve, la chute et ses conséquences, XII, 320-22; XV, 535; cf. I, 1598. — Conclusion pour cette période, XII, 322; — Croyance de l'Église des premiers siècles à l'universalité de la chute, VII, 889.

II. EN FACE DE LA GNOSE. — 1. *S. Irénée : a)* possibilité du péché : perfection relative d'Adam créé à l'état d'enfance et néanmoins libre, XII, 323-24; cf. VII, 2451-57 (élévation à l'état surnaturel); cf. I, 983-86 (l'homme chez Irénée); — *b)* la faute originelle dans Adam, XII, 324-26; VII, 2457-58; — *c)* le péché originel dans l'humanité, XII, 326-28; VII, 2458-61; cf. 2475-77. — 2. *Clément d'Alexandrie :* la faute d'Adam et son retentissement, XII, 329-32; cf. III, 175-76. — 3. *Origène : a)* le péché originel, la déchéance humaine, la nécessité du baptême, XII, 332-36; XI, 1538-39; — *b)* explications hypothétiques, XII, 336-37; quelques compléments, I, 994-98 *(passim);* XI, 1533-37; — *c)* influences mauvaises dans l'humanité, mais persévérance du libre arbitre et aide de la grâce, XII, 337-39; cf. XI, 1536-37, 1544. — 4. *S. Méthode d'Olympe : a)* critique d'Origène, XII, 340; cf. X, 1610-11; — *b)* doctrine du péché originel, XII, 340-42; cf. X, 1609. — Conception de la chute chez les gnostiques (Basilide), II, 470-72.

III. AU IVe SIÈCLE. — 1. *Alexandrie :* S. Athanase : œuvres de jeunesse, XII, 343-45, précisée dans le *Contra arianos*, 346; cf. I, 2169-70; — Didyme l'Aveugle, XII, 346-47. — 2. *Cappadociens :* S. Basile, XII, 347; cf. IV, 355; — S. Grégoire de Nazianze, XII, 347, 349; cf. VI, 1843; — S. Grégoire de Nysse : état primitif, déchéance et transmission du péché, XII, 347-49; cf. IV, 355. — 3. *Antiochiens :* Diodore de Tarse, XII, 349-50; — Constitutions apostoliques, 350; — S. Jean Chrysostome : état primitif, épreuve et chute, conséquences pour Adam et pour l'humanité, XII, 350-53; cf. VII, 901; VIII, 676-79. — Théodore de Mopsueste : doctrine d'après les œuvres exégétiques, XII, 353-56; d'après son ouvrage sur le péché originel, 356-58; — mise au point, XV, 270-77. — S. Marc l'Ermite : le baptême et l'héritage d'Adam, XII, 358-60; cf. IX, 1967. — 4. *Autres auteurs :* S. Cyrille de Jérusalem :

l'homme, nature, élévation, chute originelle, état présent, III, 2553-56; — terminologie du IVe-Ve s., VII, 896-97. — Sur l'hérésie des Euchites, V, 1462.

Conclusions : 1. Les Pères grecs insistent sur la bonté de la créature, telle qu'elle est sortie des mains de Dieu, XII, 360-61. — 2. Ils affirment, selon l'Écriture, la déchéance originelle, 361. — 3. Ont-ils affirmé, dans la descendance d'Adam, l'état de culpabilité ? — Voir *supra*, 3522, exposé du P. Lyonnet.

III. Tradition latine avant la controverse pélagienne. — 1° *Église d'Afrique.* — 1. Tertullien : l'homme primitif, la déchéance, solidarité dans la faute, XII, 363-64; cf. XV, 153-54. — 2. S. Cyprien : blessures du péché originel et nécessité du baptême, XII, 365; cf. II, 208-09.

2° *Doctrine des Pères latins.* — 1. S. Ambroise : la faute d'Adam, orgueil, XII, 365; — solidarité de la race humaine, rôle de la génération, 366-67; cf. I, 949 (simples indications). — 2. L'Ambrosiaster : péché originel, conséquences en cette vie et dans l'autre, XII, 367-70; — *Qaest. V. et N. Test.*, 370-71. — 3. Autres auteurs : S. Zénon de Vérone, péché d'Adam, faute de luxure, 365; — nécessité du baptême, XV, 3688; — S. Jérôme, XII, 371 : — J. et les pélagiens, VIII, 906; — S. Hilaire, XII, 371; VI, 2449-51; — sur la création des âmes, 2418-19; — S. Pacien, XI, 1719-20; — Reticius d'Autun, XIII, 2572; — Victorinus Afer, XV, 2934-41; — S. Léon le Grand, IX, 284, 288. — Le péché originel chez les Latins avant S. Augustin, I, 2394.

3° *S. Augustin.* — Progrès doctrinal : 1. Tâtonnements et premières solutions : réprobation de la thèse manichéenne sur l'origine du mal, XII, 372-73 (*De moribus ecclesiasticis* et *De Genesi contra Manichaeos*). — 2. Traité *De libero arbitrio*, I, 2292 : problème du mal, réponses, hypothèses et position finale d'Augustin; problème de la mort prématurée et des souffrances des enfants, XII, 373-78. — 3. Augustin en possession de sa doctrine : les « 83 questions » et la *Lettre à Simplicien*, I, 2303; l'appartenance à la *massa damnata* en raison du péché d'Adam; rôle de la concupiscence, les peines, le sort du libre arbitre, XII, 378-81; cf. I, 2379, 2395-98. — Conclusions : ressemblances et différences entre Pères latins et Pères grecs, XII, 381-82.

IV. La controverse pélagienne. — I. LE CHOC DES DOCTRINES. — 1° *Les deux thèses.* — 1. Thèse pélagienne : négation de l'état surnaturel en Adam innocent et des effets de son péché sur l'humanité, I, 2380-83; XII, 384, 683-84. — 2. Thèse d'Augustin : Adam avant la chute, le péché originel dans l'humanité; rôle de la concupiscence, l'état de damnation, 383-84; cf. I, 2392-98; XII, 699-700.

2° *Précisions doctrinales du magistère.* — 1. Célestius condamné au concile de Carthage (411), XII, 384-85, 696; I, 2280. — 2. Intervention de S. Augustin, XII, 385, 686; I, 2280-81. — 3. Concile de Diospolis : Pélage absous, XII, 403, 691-93; X, 1753; *Tables*, 712. — 4. Réaction des conciles de Carthage et Milève (416), condamnant l'hérésie pélagienne, I, 2281; VII, 1663; X, 1753; XII, 385, 694-95. — 5. Lettres des évêques au pape Innocent Ier; réponse du pape, faisant siens les jugements des évêques, I, 2281; VII, 1664, 1947-49; XII, 385, 698. — 6. Reprise de la controverse sous le pape Zosime, XII, 696-98, aboutissant finalement, de la part des évêques africains, au concile de Carthage (418) et à la *Tractoria* de Zosime, 698, 700; XV, 3709-15.

Parmi les canons de Carthage cités X, 1755-58, intéressent directement le péché originel les canons 1, 2, 3; cf. XII, 386-87. Les derniers s'y rapportent indirectement, en ce qu'ils affirment l'infirmité de la nature déchue; cf. XII, 387-88. — Dans les fragments qu'on possède de la *Tractoria*, il est fait allusion au péché, quand elle parle de la nécessité du baptême des petits enfants et de la faiblesse de la nature déchue, XV, 3713-14.

II. LA DOCTRINE CATHOLIQUE SELON S. AUGUSTIN. — 1° *Preuves du péché originel.* — 1. Écriture : *a)* Rom. (V, 12), XII, 388-89, 687; cf. *supra*, 3521-22; — *b)* Joa. (III, 5), XII, 389-90; cf. II, 194-95. — 2. Tradition : les témoins de la doctrine avant S. Augustin, XII, 390; cf. I, 2394-95. — 3. Liturgie du baptême, XII, 390; cf. II, 195-96. — 4. Expérience du mal physique et moral, XII, 390-92; — sur la concupiscence, I, 2395; III, 807, 809.

2° *Nature, transmission du péché originel.* — 1. L'état d'innocence montre Adam seul responsable de sa faute, XII, 392-93; cf. I, 372-75, 2393; VIII, 2031-32; — nature et gravité de la chute, XII, 393-94; I, 376-77. — 2. Transmission de la faute : d'un état de culpabilité, en solidarité avec Adam, par la génération dominée par la concupiscence, XII, 394-96; cf. I, 2396-97; — sans que la concupiscence soit le péché originel, 2395-96; XII, 396-98. — 3. Conséquences dans la nature humaine en cette vie et dans l'autre, 398-400; I, 2397; cf. 2404 (la liberté, diminuée, subsiste); 2405 (le péché n'est pas nécessaire), 2406-07 (grâce divine et action de l'homme), 2407 (volonté salvifique universelle); XV, 3362-63. — Conclusions, XII, 400-402; cf. 699-700.

III. LA CONTROVERSE EN ORIENT (412-31). — 1. Orose et le pélagianisme, devant l'évêque Jean de Jérusalem; accusation portée contre Pélage par Héros et Lazare, évêques gaulois, concile de Diospolis, XI, 1603 : XII, 402-03, 690-94; cf. *supra*, 3525. — 2. Milieux antiochiens, XII, 403-04 : Théodore de Mopsueste, *supra*, 3524; Nestorius, *infra*, 3527 et XII, 709. — 3. Milieu alexandrin, Cyrille d'Alexandrie, XII, 404-06; cf. *infra*, 3527. — 4. Le concile d'Éphèse, XII, 406, 711-13; cf. I, 2517.

V. La doctrine entre le concile d'Éphèse et la fin du VIIIe s. — I. EN OCCIDENT. — 1° *Autorité de S. Augustin en matière de grâce et de péché originel.* — 1. Lettre de S. Célestin et restrictions, I, 2463; — autres documents, *Tables*, 298. — 2. Les « Capitula » (*Tables*, 563) : précisions sur le péché originel (c. I, IV, V, VII, VIII, IX), XII, 407; II, 2053-59.

2° *Erreur semipélagienne sur les forces de la nature déchue.* — 1. Les « Marseillais » : initiative salutaire laissée au libre arbitre, XII, 407; — développement de cette erreur, cf. XIV, 1797-1840. — 2. Phases, interventions diverses : *a)* Cassien, le *De coenobiorum institutis* et les *Collationes*, XIV, 1803-08; — la réaction de Prosper d'Aquitaine et d'Hilaire d'Arles près d'Augustin, 1809-10, 1819-20; cf. XII, 2806; XIII, 846; — réplique d'Augustin : *De praedestinatione sanctorum*, *De dono perseverantiae*, XIV, 1812-14; cf. I, 2396-2404; XII, 2839-40; — *b)* Après S. Augustin : Prosper et la gratuité de la première grâce, I, 2525-26; XII, 407, 2897; XIII, 847; XIV, 1815-16; — *c)* Fauste de Riez : initiative de la volonté humaine, XII, 407-08; V, 2103-04; XII, 2808; XIV, 1833-37; cf. Gennade, VI, 1224; XIV, 1837; — réaction en Gaule (S. Avit, Claudien Mamert); à Rome (S. Gélase); à Constantinople (moines scythes), XIV, 1837-38; — le pape Hormisdas, 1839; cf. 1749; VII, 173-74; — *d)* S. Fulgence, augustinisme strict, XII, 408-09; cf. I, 2521-22; VI, 970-72; XII, 2898-99; XIV, 1840. — Ensemble de la controverse, I, 2519-22; VII, 1830. — Voir aussi Julien Pomère, XII, 2541-42.

3° *Doctrine catholique définie.* — 1. S. Césaire d'Arles : sa doctrine sur la grâce et le péché originel, II, 2178-79; — son rôle à l'égard du semipélagianisme, XIV, 1841-42; — préparation du concile d'Orange, XI, 1088-89; XIV, 1842-44. — 2. La vérité définie : *a)* réprobation du prédestinatianisme de

Lucidus, conc. d'Arles (474), IX, 1020-23; XII, 407-08; XII, 2808, 2994; — *b)* le IIe conc. d'Orange (529) : canons conciliaires et *Sentences* de Prosper, XI, 1089-1102; cf. *Tables*, 724-26; — can. 1, 2, 15 (sur le péché originel), XII, 409; XIV, 1844; cf. XI, 1093, 1097; — can. 13, 14 (sur la volonté affaiblie et la misère de l'homme déchu), XII, 409; XI, 1096-97; — can. 7, 8, 19, 20, 22 (sur l'impossibilité d'accéder au bien surnaturel par les seules forces de la nature, même intègre), XII, 410; XI, 1095-96, 1098-99; XIV, 1845-46; — profession de foi finale : fidélité doctrinale à S. Augustin, I, 2526-27; XI, 1100-02; XII, 411-12; — approbation pontificale (Boniface II), XI, 1102-03; XIV, 1848; cf. II, 989.

II. EN ORIENT. — 1° *Ve siècle.* — S. Cyrille d'Alexandrie, XII, 404-06; cf. III, 2507-08; VII, 902; — Nestorius, XII, 403-04; — S. Isidore de Péluse, 413-14; VIII, 92; — Théodoret, XII, 414-15; XV, 323-24; — Théodote d'Ancyre, XII, 415; VII, 906-08; — Basile de Séleucie, XII, 415; VII, 912; — Hésychius, XII, 415-16; VII, 903; cf. 910; *Tables*, 2071; — Gélase de Cyzique, XII, 416; — Proclus, 416; VII, 908-09; XIII, 668; — Gennade Ier de Constantinople, XII, 416; VII, 902. — Voir aussi indications à Chrysippe et Antipater de Bostra, VII, 911, 912.

2° *VIe siècle.* — Moines scythes, XII, 416; XIV, 1838; cf. *supra;* — Olympiodore d'Alexandrie, XII, 417; cf. VII, 903; — Philoxène de Mabboug, XII, 417-19; cf. 1525; — Julien d'Halicarnasse, 419-22; VIII, 1936-37 (la nature corrompue par le péché est passible et corruptible); — Sévère d'Antioche : *a)* avant la controverse julianiste, XII, 422; cf. 469 (thèse traditionnelle des Grecs); — *b)* pendant la controverse, 424-27 (pas de péché de nature); cf. VIII, 1936-37; — Pseudo-Denys, XII, 427-28; — allusion chez Romanos le Mélode, VII, 913; XIII, 2896.

3° *VIIe siècle.* — Anastase le Sinaïte, XII, 428; VII, 902; — S. Sophrone, 902, 914-15; XII, 428-29; — S. Maxime le Confesseur, 428; X, 456; — Jean de Thessalonique, VIII, 824-25; — Conc. *in Trullo*, XII, 429-30 (reconnaît le conc. de Carthage, can. 2), XIII, 1583.

4° *VIIIe siècle.* — 1. S. Jean Damascène : *a)* sur l'état de justice originelle, VIII, 725-27; cf. VII, 902, 920; XII, 430; — *b)* péché originel et suites du péché, 430-32. — 2. Autres auteurs, cités à propos de l'Immaculée Conception; Abucara, VII, 902-03; — S. André de Crète, 917-19; — S. Germain, 919-20; — allusions chez Jean d'Eubée, Théodore Studite, le moine Épiphane, Joseph l'hymnographe, VII, 921-24. — Pour la suite de la controverse en Orient, voir *infra*, ch. **X**, col. 3538.

VI. Spéculation théologique en Occident jusqu'au milieu du XIIIe siècle. — 1° *Jean Scot Érigène.* — 1. Méthode, XII, 433; V, 423-27. — 2. Création et chute de la nature humaine, péché originel et conséquences, XII, 433-34; V, 416-19 *(passim).* — 3. Baptême et péché originel, XII, 434. — 4. Influence, 434-35; V, 426-27. — Cité : XII, 454.

2° *S. Anselme de Cantorbéry.* — 1. Origine de la déchéance et nature créée par Dieu, XII, 435-36; I, 1346-47; VIII, 2033-34. — 2. Essence du péché originel, XII, 435-37; I, 1339, 2532; IX, 1210. — 3. Transmission, XII, 437-39; I, 1348. — 4. Conséquences, XII, 439; IX, 1193; — damnation, XII, 439-40; cf. I, 1347; IV, 6-7; IX, 765; cf. II, 368-69 (morts sans baptême). — S. Anselme et S. Augustin, XII, 440-41. — Cité : 453, 458, 459, 460, 468.

3° *Théologie du péché originel au XIIe siècle.* — 1. Disciples de S. Anselme : Honorius d'Autun, XII, 441-42, 452, 457, 462; cf. VII, 156; VIII, 2034; — Odon de Cambrai (ou de Tournai), XII, 442-44; XI, 933 (transmission du péché); cf. XII, 449, 452, 453; — Guillaume de Champeaux et Anselme de Laon, 447; *cf. infra.* — 2. Pierre Abélard : *a)* nature et peines du péché originel, XII, 444-47; cf. 448, 456, 457, 459, 462, 487, 498, 511; I, 173; IX, 765; — *b)* transmission, XII, 450; — *c)* enfants morts sans baptême, II, 369; XV, 3310; — *d)* condamnation au conc. de Sens, XII, 447; *Tables*, 742. — 3. École théologique du XIIe s. : problèmes agités, notion du péché originel, transmission, rôle de la concupiscence, cause responsable, péchés des ascendants, rémission et mesure de la rémission, XII, 447-455.

Théologiens appartenant à cette période et références. — Anselme de Laon (*Tables*, 178), XII, 447, 449-50, 451-52, 453; — Bandinelli (Roland) (*T.*, 71), XII, 448, 450; — Bandinus (*T.*, 356), XII, 448; — S. Bernard, 448, 451, 457, voir II, 764-67; — Gandulphe de Bologne (*T.*, 1771), XII, 448, 450, 451, 453, 454, 455, 458; — Garnier de Langres (ou de Rochefort) (*T.*, 1775), XII, 454; — Gilbert de la Porrée, 447; voir son article, VI, 1350; — Guillaume de Champeaux, XII, 447, 450, 451-52, 453; cf. VI, 1976; — Ste Hildegarde, XII, 452; cf. VI, 2468; — Hugues de Saint-Victor, les Victorins et la *Summa Sententiarum*, XII, 447-48, 450, 451, 452, 463; cf. VII, 274-77, 284-85; VIII, 2034; — Hugues d'Amiens, XII, 452; cf. VII, 205; — Hugues de Ribémont, XII, 452; cf. VII, 221; — Innocent III, XII, 451, 457; — Odon d'Ourscamp, 451; cf. XI, 940; — Pierre de Poitiers, XII, 449, 466; cf. 2038 — Robert de Melun, 447, 448, 450, 451, 452, 453, 454, 455; cf. XIII, 2751; — Robert Pullus (Pulleyn), XII, 448, 450, 451; cf. XIII, 2753; — Roland (de Crémone) de Bologne, XII, 453; cf. XIII, 2844.

4. Pierre Lombard et le péché originel, XII, 1994; cf. VIII, 2034 (justice originelle); — le pourquoi de la chute, existence et nature du péché originel, sa transmission et ses conséquences en cette vie et dans l'autre, XII, 455-58. Cité : 449, 450, 451, 458, 459, 462. — A cette époque, voir aussi Rupert de Deutz, XIV, 189-91.

4° *Théologie du péché originel : première moitié du XIIIe s.* — Existence du péché originel, sa notion, son rapport avec la concupiscence, transmission et propagation, conséquences, XII, 458-62.

Théologiens spécialement étudiés : Albert le Grand, XII, 460-62, cf. 449, 458, 460; I, 666; II, 369; VI, 872; IX, 765; — Alexandre de Halès, XII, 458, 459-63, 464, 468; cf. I, 776; II, 293, 369; — Étienne Langton, *Tables*, 1299; XII, 458, 465-66; — Guillaume d'Auxerre, 459-62; cf. 458; VI, 1976; — Prévostin, XII, 458-59, 465-66; cf. XIII, 162. — Voir aussi quelques références à *Justice originelle*, VIII, 2035-36; XV, 918; et à *Traducianisme*, 1356-57.

VII. De S. Thomas aux controverses du XVIe siècle. — I. S. BONAVENTURE ET S. THOMAS. — 1° *S. Bonaventure.* — Péché d'Adam, corruption morale et pénale; nature de cette corruption dans l'humanité; culpabilité des mouvements de la sensualité; transmission du péché, XII, 463-68; cf. II, 972; VIII, 2036; XV, 1357.

2° *S. Thomas.* — 1. Péché originel dans la théologie thomiste, XII, 468-69. — 2. Originalité du thomisme, 469-71. — 3. Le péché d'Adam et d'Ève, 471; cf. I, 376, 378. — 4. Transmission : *a)* preuves : révélation et expériences humaines, XII, 472-74; — *b)* explication : « tous les hommes, un en Adam », conséquences, 474-78; cf. XV, 385. — 5. Le péché originel en nous : *a)* un état et non un acte, par comparaison à l'idée de justice originelle, XII, 478-81; cf. VIII, 2036-38; XV, 918; — *b)* égalité du péché originel en tous, XII, 481; — concupiscence habituelle, 481-82; cf. III, 806-08; — péché originel et privation de la grâce, XII, 482; VIII, 2038-41; — *c)* les premiers mouvements de la sensibilité, XII, 482-83. — 6. Suites du péché originel : *a)* dans cette vie, XII, 484-86; cf. XI, 38-42 (le « vulneratus

in naturalibus »); — *b)* dans l'au-delà, XII, 486-88; cf. II, 369-70; IX, 765-66. — 7. Rémission du péché originel, XII, 488; cf. II, 288-89. — Conclusion et bref résumé de la doctrine, XII, 488-90; XV, 970.

II. DE LA FIN DU XIII[e] SIÈCLE A LA VEILLE DE LA RÉFORME. — 1° *Le courant augustinien aux XIII[e] et XIV[e] siècles.* — 1. *Henri de Gand* (VI, 2191) : mode de transmission, nature et peine du péché, XII, 491-92; cf. 495, 503, 504, 542; IV, 1887. — 2. *Matthieu d'Aquasparta* (X, 375) : preuve expérimentale du péché originel, XII, 492-93. — 3. Franciscains d'Oxford, XII, 494; — *Richard de Médiavilla*, XIII, 2671; — *Guillaume de Ware* (*Tables*, 2002), VII, 1060-61; — Duns Scot, cf. *infra*. — 4. *Pierre Auriol* (XII, 1870); nature du péché originel et de la concupiscence, 494-95; — le péché et l'Immaculée Conception, XII, 1823, 1873-74. — 5. Ermites de S.-Augustin, XII, 495-96; — *Thomas de Strasbourg* (XV, 780); — *Grégoire de Rimini* (VI, 1852), augustinisme strict, XII, 496; cf. 506, 507, 508, 539, 542, 544; II, 370; IX, 1210; XI, 771; *Tables*, 1937.

2° *Critique rationalisante.* — *Durand de Saint-Pourçain* (IV, 1964) : doctrine cohérente et déficiente, renouvelant l'erreur d'Abélard, XII, 496-99; cf. 501, 503, 511, 592; VIII, 2038-39. — *Jacques de Metz*, *Tables*, 2379.

3° *Courant anselmo-thomiste.* — *Hervé de Nédellec* (VI, 2315) : péché transmis par génération, caractère de culpabilité, essence du péché et rémission par le baptême (réplique à Durand), XII, 499-501. — *Pierre de La Palu* (XII, 2033) : péché au sens large, constitué par la privation de la grâce sanctifiante et totalement enlevé par le baptême, 501-03; — *Jacques de Lausanne* (VIII, 298), cité XII, 503.

4° *Élargissement du courant anselmo-thomiste.* — 1. *Duns Scot:* état d'innocence, état de nature déchue, péché originel, sa nature, transmission et propagation, IV, 1885-88; — purification par le baptême, remise de la peine, 1914; — sort des enfants morts sans baptême, 1939; — sur l'ensemble, XII, 503-505. — 2. *Occam* et nominalistes : aucune référence à péché originel; sauf à la nature déchue qui conserve une bonté essentielle, XI, 772. — 3. Comment Dieu a pu permettre le péché originel, IX, 1105 (Lulle); XI, 986 (Olieu); cf. Pierre de Trabibus, XII, 2063.

5° *A la veille de la Réforme.* — 1. *Biel*, II, 820-21; définition et essence du péché originel, la nature déchue, les peines de l'autre vie, XII, 506-09; — le péché originel et la Sainte Vierge, 509-10; — purification par le baptême, 510. — 2. *Altenstaig* (I, 924), cité XII, 506, 507, 509.

Note sur la croyance de l'Église au Moyen Age. — L'essentiel est exposé, XII, 509. Voici des précisions :

1. Au IX[e] s., controverse prédestinatienne engageant les auteurs, même d'opinions divergentes, à rappeler le péché originel et ses funestes conséquences sur la liberté humaine. — Loup Servat, IX, 965-66; XII, 2909; — Prudence de Troyes, 2925; XIII, 1082-83; — Amolon de Lyon (I, 1126), XII, 2915; — l'Église de Lyon (S. Remi), 2919; — conciles : Quierzy (853), can. 2, 2920-21; — Valence (855), can. 6, 2924; — Sens (856), can. 1, 2925; — Thuzey (Toul II) (860), lettre synodale d'Hincmar, 2930-31.

2. Aux XII[e] et XIII[e] s., néomanichéisme et Église. — *a)* Doctrine primitive du manichéisme sur Adam, Ève et le péché, IX, 1876-79. — Au XII[e] s., Pierre de Bruys, après d'autres, II, 281, 1153, nie la nécessité et l'efficacité du baptême pour les enfants; erreur renouvelée par les Albigeois et les Vaudois, les Cathares substituant le *consolamentum* au baptême; toutes hérésies attaquant indirectement le dogme du péché originel sont condamnées aux conciles : Arras (1025), II, 281; — II[e] du Latran (1139), VIII, 2643; — Lombers (1165), II, 281; — III[e] du Latran (1179), can. 27, VIII, 2648; — Vérone (1184), I, 682; IX, 1060-61; — IV[e] du Latran (1215), cap. *Firmiter*, I, 683-85; VIII, 2659; — Vienne (1311), XV, 2977. — Dans la profession de foi imposée aux Vaudois, Innocent III rappelait la même vérité.

3. Enseignement d'Innocent III : nécessité du baptême, I, 684, substitué par J.-C. à la circoncision comme moyen de purification du péché originel, II, 2524; XIV, 604, ainsi qu'aux sacrements préchrétiens, 648. — Sur le péché originel, XII, 451, 454, 462; — peines du péché originel et du péché actuel, II, 364; VII, 2369; IX, 765, 768, 769; XII, 457, 509, 544, 597; *Tables*, 2284.

4. Interventions postérieures : Jean XXII aux Arméniens, peines du péché originel, XII, 509; — Benoît XII, aux Arméniens méconnaissant le dogme du péché originel, soit en lui-même, soit en ses conséquences, II, 697, 699; et réponse des Arméniens, 701-02, 704; — profession de foi de Michel Paléologue (II[e] conc. de Lyon), IX, 1385 *(poenis disparibus puniendas)* ; cf. 766; — formule reprise à Florence, Denz., 693.

VIII. Erreurs, du XVI[e] au XVIII[e] siècle. — Réaction doctrinale de l'Église et des théologiens. — I. LA RÉFORME. — *I. LES RÉFORMATEURS ET LE PÉCHÉ ORIGINEL.* — 1. *Luther*, XII, 511-12; XIII, 2047-49. Cf. IX, 1209-12 (péché originel et concupiscence avant Luther); 1212-21 (Luther et la corruption radicale de l'homme déchu), 1265 (L. et S. Augustin), 1267-68 (L. et Tauler).

Propositions condamnées par la bulle *Exsurge Domine* se rapportant au péché originel, XII, 513; — prop. 2, VIII, 2164; XIII, 1272; — prop. 3, II, 319; VIII, 2164; XIII, 1265, 1272; — prop. 31, VIII, 2164; X, 715; — prop. 32, VIII, 2164; X, 715; — prop. 35, XII, 226; — prop. 36, I, 340; IX, 668; XIII, 2049.

2. *Calvin*, XII, 512; cf. II, 1400-03 (confusion de l'ordre surnaturel et de l'ordre naturel; d'où pessimisme de l'état de chute, surtout quant au libre arbitre); XIII, 2050-51. — 3. *Zwingli*, XII, 512-13; XIII, 2049-50; cf. XV, 3740, 3743, surtout 3794-99. — 4. *Anglicanisme :* des 39 articles, l'art. 9, 10, XIII, 2051; cf. I, 1289-90.

Outre les anciennes erreurs de Pélage, de Valentin, de Manès et des manichéens, des psalliens, euchites, messaliens, d'après la liste des erreurs distribuées aux Pères du concile de Trente le 9 juin 1546, il faut compter, semble-t-il, l'opinion d'*Érasme* « affirmant que le mal d'Adam s'est répandu dans le monde par l'imitation qu'en raison de leurs fautes personnelles les hommes ont faite du péché du premier homme (*Commentaire sur l'épître aux Romains*, Bâle, 1518, c. V, p. 50, 63); — peut-être aussi celle d'*Albert Pighi* qui, dans sa *Controversiarum præcipuarum explicatio*, Cologne, 1542 *(contr. 1a, de peccato originali; contr. 2a, de justificatione)*, enseigne que le péché d'Adam devient nôtre uniquement parce qu'il nous est imputé, mais qu'il n'a aucune réalité en notre âme; — erreur des *anabaptistes* et de ceux qui affirment que tous les actes des enfants, même encore privés de l'usage de la raison, sont des péchés; que ces fautes constituent le péché originel et que leur expiation est le seul motif qu'on ait de baptiser les enfants. Cf. Ehses, *Concil. Trid.*, t. V, p. 212.

II. DÉCRET DU CONCILE DE TRENTE SUR LE PÉCHÉ ORIGINEL (Sess. V). — 1° *Généralités*, XV, 1435; cf. I, 2545; V, 1861-62. — Genèse et préparation du décret, XII, 513-18; cf. II, 296; XV, 413.

2° *Texte et commentaires*, XII, 518-27. — Détails : prologue, 518. — Can. 1 : *Le péché originel et ses suites en Adam*, 519-20; cf. I, 372, 377, 2545; IV, 251, 408; V, 1647; VII, 846, 1940; VIII, 2026-28; XI, 38; XII, 281, 584; XIII, 2277. — Can. 2 : *Suites du péché originel dans la postérité d'Adam*, XII, 520-22; cf. I, 372, 2545; VII, 846, 1940, 2318; XI, 38; XII, 412, 588-89; XV, 919. — Can. 3 : *Caractères du péché originel*, XII, 522; cf. I, 2545; II, 300, 312, 316, 317, 319, 325; VII, 1479; VIII, 1296-97; IX, 2396; XII, 589; XIII, 1918; XIV, 1716. — Can. 4 : *Nécessité du baptême comme remède du péché originel*, XII, 523; cf. I, 2545; II, 300, 317, 321, 325,

327, 364; vii, 2318; xii, 589; xiv, 653. — Can. 5 : *Efficacité du baptême : persistance de la concupiscence*, xii, 523-25; cf. i, 758, 2545; ii, 99, 301, 317, 318, 319, 320, 321; iii, 809; vii, 899-900, 903, 2317; viii, 1294, 2027; xii, 181, 313; xiii, 2651, 2947; xv, 125, 2947. — Can. 6 : *Sur l'Immaculée Conception*, xii, 525; cf. iv, 1622; vii, 846, 1151, 1152, 1166-69, 1171, 1174, 1178, 1194; xv, 1211, 2425. — Voir *Tables*, 675-76.

3° *Portée du décret : a)* au point de vue dogmatique, xii, 525-26; — *b)* au point de vue théologique, 526-27.

III. Réactions des théologiens. — Deux directions : 1. *Catharin* (xii, 2418) : théorie du « pacte », en raison duquel Adam est constitué mandataire du genre humain et inclut dans sa volonté nos volontés personnelles, xii, 528, 2427.

Théorie accueillie par de nombreux théologiens : Salméron (xiv, 1040); Suarez (2638), cf. 2661-65 (état primitif de l'homme et justice originelle); J. de Lugo (ix, 1071); Tolet (xv, 1223); Kilber (3558), et même par des thomistes : Gonet (vi, 1487); Billuart (ii, 890); Contenson (iii, 1631).

2. *D. de Soto* rejette l'opinion de Catharin en raison de ses affinités avec celle de Pighi, xii, 528-29; cf. 2101-02. Pour D. de Soto (xiv, 2423) le péché originel est en nous une souillure de la nature déchue (thèse d'inspiration thomiste, xii, 529-31, reprise par P. de Soto, xiv, 2438).

II. Nouvelles précisions doctrinales : le baïanisme. — 1° *Doctrine de Baïus sur le péché originel.* — 1. Point de départ : conception optimiste de la nature raisonnable et conception pessimiste de la nature déchue, cf. ii, 46; prop. 21, 24, 25, 26, 55, 78, 79 : ii, 67-74. — 2. Nature et conséquences du péché originel : *a)* nature : vice héréditaire dans toute l'activité de l'homme, xii, 532-34; cf. prop. 46, 47, 48, 49, 75, 50, 51, 74 : ii, 93-95, 98-100; — *b)* conséquences : impuissance totale de la liberté déchue pour le bien moral; la concupiscence est elle-même désobéissance à la loi, xii, 534-35; cf. prop. 27, 28, 29, 30, 35, 37, 40 et surtout 25 : ii, 83-89. — Voir aux *Tables*, 352, correspondance des prop. dans les art. du *D. T. C.*

2° *Progrès réalisés par la condamnation de Baïus.* — 1. Dans l'idée de la nature normale de l'homme, xii, 535-36; cf. prop. 21 à 24 : ii, 67-71. — 2. Dans l'élément volontaire nécessaire au péché : ici, relation morale avec la volonté d'Adam, xii, 536-37; cf. prop. 50, 51, 75 : ii, 98-99; voir aussi prop. 46-48 : ii, 93-94. — 3. Désaveu du pessimisme : le libre arbitre existe dans l'homme déchu, la bonté morale existe en dehors du motif de la foi et de la charité, xii, 537-38; cf. prop. 39, 41, 66 : ii, 81-83; prop. 25, 29, 30, 37 : ii, 83-89; prop. 34, 36, 38 : ii, 90-92. — 4. Pas de rupture de continuité dans l'enseignement de l'Église, xii, 538-540.

III. Réactions de la théologie du xvie au xviiie siècle. — 1° *L'optimisme modéré.* — 1. Théologie des jésuites : auteurs cités : Bellarmin (ii, 560), Suarez (xiv, 2663-72), Lessius (ix, 453), Molina (x, 2103-04), Martinez de Ripalda (xiii, 2730-37); cf. viii, 1077; — *a)* caractère surnaturel de l'état primitif, xii, 541-42; viii, 2041-42; — *b)* extension universelle du péché (cf. Calvin, ii, 1415; Zwingli, xv, 3743); — *c)* nature du péché : Bellarmin contre erreurs et opinions improbables, xii, 542-43; — *d)* conséquences du péché : en cette vie, 543; cf. xi, 40; et dans l'autre : enfants morts sans baptême, xii, 544; cf. ii, 373-74 (opinion exagérée, dit Pesch, *ibid.*). — 2. Humanisme chrétien, xii, 545-46; S. François de Sales, cf. surtout vi, 754-57.

2° *Pessimisme de la théologie janséniste.* — 1. *Jansénius* et le péché originel, xii, 546-47; — *a)* l'*Augustinus* : nature et essence du péché originel, viii, 348-51; cf. ix, 1220; — peines, viii, 351-67 (ignorance, 351-53; cf. iv, 799-800, 831, 851, 865, 868-69; — concupiscence, viii, 353-55; iii, 809; iv, 1612; — déchéance du libre arbitre, viii, 355-59; avec ses conséquences : actions des infidèles et des philosophes, 359-64; vii, 1735-36, 1787-88; et nécessité de pécher, vii, 1787-88; viii, 364-67, 378-81 398, 400); — *b)* les Cinq propositions : condamnation de la 1re, montrant l'exagération de l'affaiblissement de la nature par le péché, xii, 547; viii, 479-84; cf. *Tables*, 2393; — la 3e supprime la vraie liberté dans l'homme déchu, xii, 547; viii, 485-91; *Tables*, 2393-94; — *c)* exagérations ou erreurs globalement signalées, xii, 547-48; cf. *Tables*, 2394 (§ IV). — 2. *Paschase Quesnel*, xii, 548 : *a)* Alexandre VIII (décret du 7 décembre 1690) condamne de nouveau les exagérations jansénistes, au sujet du péché originel et de ses conséquences (prop. 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 19, 30), i, 751-62; — *b)* Clément XI (bulle *Unigenitus*) reprend certaines condamnations de même nature (prop. 35, 38, 39, 41, 44, 59), xv, 2095, 2096-99, 2103 : voir aux *Tables*, 2404-05, références aux articles du *D. T. C.*; — *c)* Pie VI et la bulle *Auctorem fidei* sur le synode janséniste de Pistoie, prop. 16, 17, 18, 23, 24 et 26 (cette dernière concernant le sort des enfants morts sans baptême), xii, 2208-10; références aux articles du *D. T. C.*, *Tables*, 731. Sur les enfants morts sans baptême, *T.*, 371-72.

3° *L'augustinisme orthodoxe (xviie et xviiie s.).* — 1. École de Port-Royal : *a)* Arnauld, *Tables*, 268; — *b)* Nicole, xi, 642-43; — *c)* Pascal, misère et contradictions de l'homme, xi, 2124-30; le péché originel, 2131-32, 2136, 2154, 2157-58, 2187-88. Cf. iv, 809. — 2. Bossuet, xii, 551-53; cf. ii, 1079 (sort des enfants morts sans baptême); cf. 370; contre Sfondrati (enfants morts sans baptême et salut des infidèles), xiv, 2015-17. — 3. Petau, xii, 553-54 (enfants morts sans baptême). — 4. Noris : péché originel et S. Augustin, xii, 554-55; xi, 798-800. — 5. École thomiste de Salamanque, xii, 554-55; xiv, 1026, 1028-29. — On rapprochera de ces théologiens Malebranche, ix, 1793-95; — J.-J. Olier, xi, 976-77; — Lefèvre d'Étaples, ix, 141-42; — J.-F. Senault, xiv, 1855-56.

IX. En face du rationalisme, affirmations des théologiens et de l'Église. — I. Rationalisme ancien et réponse catholique. — 1° *Thèse de la bonté naturelle de l'homme.* — 1. Influences sur Rousseau : Le Maître de Claville, abbé Prévost, Turretin, Bayle, Diderot, Voltaire, xii, 556-58; cf. Voltaire, xiii, 1748-49; xv, 3401, 3406-07, 3420-21, 3469. — 2. Optimisme naturaliste de Rousseau, xii, 558-61; xiii, 1758; xiv, 115, 123-24.

2° *Protestantisme libéral.* — 1. Déformations antérieures de la doctrine : Lecène, ix, 103; — Gomar, vi, 1481-82; — Quakers, xiii, 1440; — Leibniz, ix, 186; — Kant, viii, 2322; xiii, 1764-65. — 2. Péché et péché originel chez Schleiermacher, xii, 561-62; xiv, 1502-03.

3° *Semi-rationalisme.* — 1. Hermès, xii, 562-63; vi, 2297-98. — 2. Günther, xii, 563; vi, 1992-93.

4° *Réponse des théologiens.* — 1. Contre Voltaire et Rousseau, xii, 563-64 : Legrand (ix, 166); — Christophe de Beaumont (*Tables*, 390); — Bergier (ii, 742); — de Feller (v, 2135). — 2. Réaction des traditionalistes, xii, 564; cf. iv, 806-10. — 3. Trois théologiens, xii, 564-66 : Perrone (xii, 1255); — Moehler (x, 2061); — Scheeben (xiv, 1270). — On y adjoindra : Schlegel, xiv, 1494; — Monsabré, x, 2329.

5° *Actes du magistère.* — 1. Grégoire XVI et les erreurs d'Hermès, XII, 566; VI, 1834, 2297. — 2. Pie IX, XII, 566-67; cf. VI, 1992-93 (Günther); VII, 845-47 (Immaculée conception et contagion universelle du péché originel); XIII, 1647 (possibilités et limites de la raison); IV, 2174, (ignorance invincible et possibilité de salut). — 3. Concile du Vatican : définitions promulguées, XII, 567; XV, 2555-56; — définitions préparées, XII, 567-68 : — deux points acquis sur la définition du péché originel, 568. — 4. Léon XIII et la conception de Rosmini, prop. 33, XIII, 2946.

II. RATIONALISME CONTEMPORAIN : SES DIFFICULTÉS. — Les réponses sont données *infra*, § III. — 1. *Anthropologie préhistorique.* — Unité psychique des animaux et des hommes (cf. *Matérialisme*, X, 292-98); — difficulté de concevoir l'unité de l'espèce humaine (polygénisme), XII, 569-70. — 2. *Ethnologie évolutionniste.* — L'humanité dégagée lentement de l'animalité (Tylor, Lévy-Brühl); — difficulté déjà envisagée à *Justice originelle*, VIII, 2021; cf. XIII, 2196. — 3. *Exégèse et histoire.* — L'origine du péché originel, purement mythique; — la présentation du dogme ayant pour origine S. Augustin, XII, 573-75. — 4. *Philosophie.* — *a)* selon l'évolutionnisme optimiste, l'homme n'a pu avoir la perfection de la justice originelle, 576-78; — *b)* répugnance à admettre une responsabilité collective de l'humanité dans le péché d'Adam et dans sa peine, 578-79; — *c)* opposition de l'idéal rationaliste de sagesse, de bonté, de justice avec le péché originel, 579-80.

III. RÉPONSES DE LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE. — *I. PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'INTELLIGENCE DE LA DOCTRINE.* — 1. Retour aux sources de la foi : Écriture et tradition, XII, 580; — voir *supra : Le péché originel dans l'Écriture*, avec les notes du P. Lyonnet, col. 3519-24; — *La tradition avant la controverse pélagienne*, col. 3525; — Tradition formulée de façon conforme aux exigences des lois divines et humaines (S. Thomas), *supra*, col. 3528. — 2. En face des transformations scientifiques : *a)* élargissement des perspectives; — *b)* étude de l'expérience humaine dans ses rapports avec le péché originel; — *c)* discrimination des compétences scientifiques, philosophiques et théologiques, XII, 581-82.

II. EXPOSÉ SYNTHÉTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ACTUEL. — 1° *Le péché originel en Adam.* — 1. Doctrine de l'Église : *a)* l'état de perfection surnaturelle relative du premier homme pouvait être perdu, XII, 582-84; cf. I, 372-76; VIII, 2021-24; — *b)* le fait dogmatique de la chute, XII, 585; cf. 281; I, 375; — nature et gravité du péché, XII, 585-86; I, 376; *supra*, col. 3530; — conséquences, XII, 597; I, 377-78; — Adam repentant, pardonné, et promesse d'un Rédempteur, XII, 586; I, 378-80. Cf. *Incarnation* (Fin de l'), VII, 1482 sq. — 2. Fondement de la doctrine : possibilité d'une confirmation dans les traditions antiques ou dans l'expérience humaine, XII, 472-74, 584, 587-88; mais source réelle dans la révélation, 588. Cf. tout le début de l'étude, 275-87, complété par S. Paul, 306-17.

2° *Le péché originel dans la postérité d'Adam : le mystère de la propagation.* — 1. Doctrine de l'Église : *a)* définitions dogmatiques, XII, 588-89; cf. conc. de Milève, Carthage et Trente, cf. 386, 518-25; — *b)* précisions théologiques (cf. Trente, can. III et IV), transmission par propagation, génération, 522, 523 (cause instrumentale); — cause profonde : unité physique, solidarité morale de tous en Adam, 590; cf. 475 sq. — 2. Fondement de cette doctrine : S. Paul, Rom., V, 12; cf. *supra*, col. 3521-3522. — 3. Rapport avec la raison : *a)* difficulté du monogénisme et cependant : *b)* loi profonde de la solidarité humaine relativement à son chef, XII, 590-91. Sur la difficulté du monogénisme, cf. *infra*, Note additionnelle.

3° *Le péché originel dans la postérité d'Adam : nature de ce péché.* — 1. Doctrine de l'Église : *a)* Simples indications dogmatiques éliminant de fausses conceptions (corruption intrinsèque de la nature, concupiscence, simple imputation, péché volontairement personnel), aboutissant à une notion d'état peccamineux, en dépendance de la volonté d'Adam, XII, 591-93; — *b)* Précisions théologiques : état de privation de la justice originelle (dons préternaturels et grâce), thèse thomiste; ou simple privation de la grâce, XII, 593-96; cf. VIII, 2038-41. — 2. Fondement de cette doctrine : l'enseignement des Pères et des théologiens perfectionné peu à peu, XII, 596; — dont la difficulté (énoncée par Pascal) trouve une solution acceptable dans la distinction de l'*acte* du péché en Adam et l'*état* de péché transmis, 596-97 : péché *de nature*.

4° *Le péché originel dans la postérité d'Adam : ses conséquences pénales.* — 1. Doctrine de l'Église : en cette vie, la déchéance qui maintient cependant le libre arbitre, capable avec la grâce de dompter la concupiscence et d'éviter au moins le péché mortel; — dans l'autre vie, privation de la vision béatifique, la théologie se dégageant peu à peu d'un pessimisme exagéré, XII, 597-98. — 2. Précisions théologiques sur la nature pure et la nature déchue et l'état de nature déchue, 598-602; cf. XI, 38-44. — 3. Réponses : *a)* à l'évolutionnisme rigide (cf. XII, 569-73) : aucune unité psychique entre l'homme et l'animal, 602-603; cf. X, 298-315; — *b)* à l'objection tirée de la bonté et de la justice divines, XII, 603-04.

5° *Conclusion.* — Valeur de vérité et de vie du dogme du péché originel, XII, 604-05.

Note additionnelle. *Péché originel, monogénisme et polygénisme.* — On ne peut nier que l'hypothèse néo-darwiniste « implique l'orthosélection comme un facteur transformiste jouant non plus au niveau de l'individu, mais à celui des gènes, c'est-à-dire au sein d'une population, au sein de laquelle une brèche initiale est élargie dans une continuité morphologique originelle ». L'apparition *d'un individu mutant* n'est pas l'évolution; seules les *populations* évoluent et demeurent, non les individus. Ainsi, « dans l'état actuel de nos connaissances, interrogé au plan de ses disciplines, le scientifique risque d'être méthodologiquement contraint de proposer de l'origine de l'homme une explication malaisément compatible avec le monogénisme ». E. Boné, S. J., *Un siècle d'anthropologie préhistorique. Compatibilité ou incompatibilité scientifique du monogénisme*, dans *N. R. Th.*, n. 6, 7 (juin-août 1962).

Dans un article du *Gregorianum*, 1948, reproduit dans *De hominis creatione... et de peccato originali*, Rome, 1948, p. 81-96, le P. H. Lennerz, S. J., expose *Quid theologo dicendum est de polygenismo?* Il confesse d'abord que s'il n'y avait que Rom., V, 12, « on ne pourrait démontrer que le péché originel se propage d'Adam à ses enfants par voie de génération et ainsi ce texte seul ne pourrait prouver que tous les hommes descendent d'Adam ». Mais, s'appuyant sur les textes de la Genèse et l'interprétation qu'en suggère la lettre du P. Vosté au cardinal Suhard rapprochée de la réponse de la Commission Biblique du 30 juin 1909, Lennerz conclut : « S'il n'est pas historiquement vrai qu'Adam fut le premier homme et Ève la première femme, sortie d'Adam et mère de tous les vivants, on ne voit plus ce qui reste de vrai dans le récit des origines du genre humain. Si donc quelque vérité peut être affirmée de nos origines, ce ne peut être que le monogénisme » (p. 95). Pour corroborer cette conclusion, Lennerz fait appel à la définition projetée du concile de Vatican I : *Si quis univer-*

sum genus humanum ab uno protoparente Adam ortum esse negaverit, A. S. (Coll. *Lacensis*, VII, 555-556). Mais c'est surtout au concile de Trente que l'auteur en appelle (sess. V, *sur le péché originel*, can. 2, 3, 4; et encore sess. VI, *sur la justification*, C. I et III); il conclut : « La doctrine de l'unité du genre humain, l'origine commune de tous les hommes du seul Adam, en d'autres termes, le monogénisme, est le fondement du dogme du péché originel et de la rédemption du Christ » (p. 97).

Les deux aspects du problème des origines — évolution, monogénisme — sont repris d'une façon plus directe et doctrinale dans l'encyclique *Humani generis*. En quelques mots d'introduction, Pie XII répond à ceux qui « réclament avec instance que la religion catholique tienne le plus grand compte des disciplines scientifiques » : « Chose louable en soi, dit le Souverain pontife quand il s'agit de faits bien établis; mais lorsqu'il s'agit plutôt d'hypothèses qui touchent à l'enseignement de l'Écriture ou de la Tradition, même si elles ont quelque fondement scientifique, il faut les accueillir avec prudence... En conséquence l'Église n'interdit pas que la doctrine de l'évolution... soit l'objet de recherches et de discussions... à la condition toutefois que tous soient prêts à se soumettre au jugement de l'Église... Quand il s'agit de l'autre hypothèse qu'on appelle le *polygénisme*, les fils de l'Église n'ont plus du tout la même liberté. En effet, les fidèles ne peuvent embrasser une doctrine dont les tenants soutiennent, ou bien qu'il y a eu sur terre, après Adam, de vrais hommes qui ne descendaient pas de lui par génération naturelle comme du premier père de tous, ou bien qu'Adam désigne l'ensemble de ces multiples pères. On ne voit, en effet, aucune façon d'accorder pareille doctrine avec ce qu'enseignent les sources de la vérité révélée et ce que proposent les actes du magistère ecclésiastique sur le péché originel, péché qui tire son origine d'un péché vraiment personnel, commis par Adam, et qui, transmis à tous par la génération, se trouve en chacun et lui appartient (Rom., v, 12-19; cf. *Trid.*, sess. V, can 1-4) ».

Nombre de théologiens ont considéré que la déclaration de Pie XII n'était pas une définition couverte par l'infaillibilité et qu'en conséquence, tout en l'accueillant avec le plus grand respect, on pouvait légitimement admettre que la discussion n'était pas close. Ainsi G. Vandebroek et L. Renwart : « S'agit-il d'un jugement définitif, irréformable? Certes non. La manière même dont s'exprime le Saint-Père montre qu'il n'entend pas promulguer une définition dogmatique, mais, s'il nous est permis de paraphraser ses expressions, « on ne voit vraiment pas ce qui pourrait amener l'Église à modifier cette règle de conduite. Au théologien donc de scruter plus avant la nature de cette unique faute et le mystère de sa transmission à toute la descendance d'Adam. » *L'encyclique « Humani generis » et les sciences naturelles*, dans *N. R. Th.*, 1951, p. 351. Voir aussi J. de Fraine, *La Bible et l'origine de l'homme*, « Museum Lessianum », 1950, p. 119-121. Divers auteurs insistent sur le procédé de l'écrivain yahviste qui consiste à faire descendre d'un ancêtre unique tout un peuple. « Adam signifie simplement *homme* en hébreu : il est très naturel de supposer un père de tous ces fils d'Adam, nom sous lequel sont souvent désignés tous les hommes. Son histoire devait être à la fois le tableau expressif et l'explication de la destinée commune des hommes. Nous aurions, dans ces deux chapitres (Gen., II et III), des enseignements d'ordre religieux et moral sur la condition humaine, sur les intentions divines relatives à l'humanité et sur la manière dont elles ont été partiellement frustrées par un libre péché. Nous n'aurions pas, à proprement parler, l'affirmation que toute l'espèce humaine descend d'une souche unique. Il resterait l'enseignement d'une déchéance héréditaire de toute l'humanité, déchéance due au péché, sans qu'il s'agisse d'un péché rigoureusement unique. » A.-M. Dubarle, *Les Sages d'Israël*, Paris, 1946, p. 21. Écrites avant *Humani generis*, ces lignes du P. Dubarle avaient déjà trouvé un écho chez J. Chaine, *Le Livre de la Genèse*, 1947, et, après l'encyclique de Pie XII, chez J. de Fraine, *Adam et son lignage*, 1959.

Les décisions du concile de Trente ne sauraient être un argument indiscutable en faveur du monogénisme. La question ne se posait d'ailleurs pas pour les Pères du concile. Dans une série d'articles sur *Le décret du concile de Trente sur le péché originel* (*N. R. Th.*, 1964, p. 355-368, 490-510; 1965, 688-726; 1966, p. 581-602), A. Vanneste, doyen de la faculté de théologie de Léopoldville, étudie la portée exacte de ce décret. Pour cet auteur, une double raison a porté les Pères du concile à mettre Adam en avant-plan dans le premier canon. Il y avait d'abord, en face de la difficulté intrinsèque de la notion du péché originel, une meilleure compréhension de ce péché en le présentant comme un état, une privation héréditaire. Ensuite, l'intelligence de ce péché était facilitée par la comparaison avec les dons de la justice originelle dont il est la privation. Mais il faut rappeler qu'en tant que telle, la question de l'historicité ou de la non-historicité du récit de la chute n'a pas même effleuré les esprits des Pères conciliaires. Au XVIe siècle, tous, catholiques et réformateurs, pensaient « naïvement » que les choses s'étaient effectivement passées comme elles étaient présentées dans la Genèse. Même pour celui qui considère Adam comme un type littéraire ou une figure mythique, le premier canon de Trente garde son sens et son objet propre, car la description plus ample qu'il donne de l'état d'Adam après son péché vise, de toute évidence, à expliquer les suites du péché en nous. A notre avis, la question de l'historicité d'Adam reste en quelque sorte la même après l'étude du décret du concile de Trente qu'avant. D'ailleurs, qu'est-ce que le péché originel? C'est bien de ce problème très général et très fondamental qu'il s'agit. Le concile nous aide à résoudre celui-ci dans la mesure où son décret constitue un guide sûr pour mieux comprendre ce que la tradition chrétienne a voulu exprimer par cette doctrine, apparemment si curieuse et si redoutable à l'esprit. *Art. cit.* (1965), p. 716-717.

Que signifie le mot *peccatum originale?* A. Vanneste reproche aux auteurs contemporains et notamment à Mgr Gaudel de ne pas se préoccuper de l'origine de cette petite formule. Sur ce point, dit-il, « nous voulons être très formel : *peccatum originale* (dont l'usage ne devient fréquent qu'à partir du *De peccatorum meritis* (412), désigne sans le moindre doute le péché originel *en nous* (*art. cit.*, 1966, p. 591). Tout bien considéré, la doctrine catholique du péché originel n'est autre chose qu'une tentative pour définir l'état, le statut théologique de l'homme en dehors du Christ.

Un essai de solution a été proposé par deux professeurs de l'Université grégorienne, les PP. Alszeghy et Flick, dans deux articles du *Gregorianum*, *Il peccato originale in prospettiva personnalistica* (1965, p. 705-732) et *Il peccato originale in prospettiva evoluzionistica* (1966, p. 201-225). Le P. Flick a résumé la doctrine de cette étude en deux articles de la *Civilità cattolica : Peccato originale ed evoluzionismo. I. Un problema téologico. II. Alla ricerca di una soluzione* (1966, II, 440-447; III, 15-26).

La théologie actuelle propose quelques réflexions qui allègent notablement la difficulté de penser que les hommes, ne descendant pas d'un père commun, perdent cependant la grâce en raison d'un premier péché commis dans l'humanité. On peut supposer l'existence de préhumains non encore parvenus au plein développement de leur personnalité morale. Celui d'entre eux qui parvient à la maturité psychique commet un péché. Ce péché prive la nature humaine de ce premier pécheur des dons préternaturels d'une justice qui lui était préparée, mais ne lui sera pas accordée. Dans les autres êtres préhumains, vivant encore dans un état préconscient, la forme de vie qu'ils possèdent n'est pas détruite; mais elle ne pourra parvenir à une évolution ultérieure dans l'ordre surnaturel. Toutefois, parvenus à l'usage de la raison, ces êtres obtiendront de Dieu les grâces nécessaires au salut. — En second lieu, même ne descendant pas d'un père commun, les hommes, dans une vision évolutive du monde, ne sauraient être considérés comme indépendants les uns des autres. Loin de détruire l'unité d'origine, le polygénisme l'élargit plutôt : tous émergent de formes inférieures sous l'influence du même concours divin créateur, tous sont établis et orientés en vue de former ensemble un peuple unique de Dieu. — Enfin la notion biblique de la personnalité corporative facilite l'intelligence de l'influence exercée sur tous par celui qui, sans en être physiquement le père, en est considéré comme le responsable, ayant refusé, au moment où il pouvait l'accepter, pour l'humanité tout entière, l'appel divin. C'était déjà l'hypothèse imaginée par le P. de Fraine : « Du texte de Rom., v, 12-19, pris précisément,

on ne peut guère tirer un argument apodictique en faveur de la descendance monogénétique de l'homme. S. Paul concentre toute son attention, non sur l'unicité d'« Adam », pécheur individuel, mais sur l'unicité du péché devenu dès le début commun à tous, non sur l'ancêtre numériquement un, mais sur le caractère « corporatif » du premier homme » (*La Bible et l'origine de l'homme*, p. 96).

Ces études récentes et les hypothèses qu'elles émettent ont certainement attiré l'attention de S. S. Paul VI, qui, à l'occasion d'un symposium organisé à l'Université grégorienne sur le péché originel, a prononcé un discours. Le Saint-Père rappelle tout d'abord que Vatican I avait prévu un schéma qui n'a pas fait partie du programme définitif du concile; que la pensée du péché originel n'a pas été absente de Vatican II (Constitutions *Lumen gentium* et *Gaudium*). Mais « le concile Vatican II n'a pas voulu approfondir et compléter la doctrine catholique, déjà suffisamment déclarée et définie aux conciles de Carthage (418), d'Orange (529) et de Trente (1546)... Les exégètes et théologiens catholiques peuvent jouir de toute cette liberté de recherche et de jugement, exigée par le caractère scientifique de leurs études et la fin pastorale du salut des âmes. Mais il y a des limites que l'exégète, le théologien, le savant, qui veulent sauvegarder et éclairer leur foi et celle des autres catholiques, ne peuvent et ne doivent dépasser imprudemment...

« Convaincus que la doctrine du péché originel, soit en ce qui concerne son existence et son universalité, soit pour ce qui est de son véritable caractère de péché, même dans les descendants d'Adam, et de ses tristes conséquences pour l'âme et le corps, est une vérité révélée par Dieu en divers passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais spécialement dans les textes de *Genèse*, III, 1-20 et de la *Lettre aux Romains*, v, 12-19, ayez grand soin, en approfondissant et en précisant le sens des textes bibliques, de vous en tenir aux normes infaillibles qui jaillissent de l'*analogia fidei*, des déclarations et des définitions des conciles susdits, des documents émanés du Siège apostolique... Il est donc évident que vous trouverez inconciliables avec la saine doctrine catholique les explications que donnent du péché originel certains auteurs modernes qui, partant d'un présupposé jamais prouvé, le *polygénisme*, nient, plus ou moins clairement, que le péché, qui vaut tant de maux à l'humanité, ait été d'abord la désobéissance d'Adam, « premier homme », figure de l'homme à venir (cf. *Gaudium et Spes*, n. 13 et 22), commise au début de l'histoire. Par conséquent, ces explications sont en désaccord avec les enseignements de la Sainte Écriture, de la Tradition et du Magistère de l'Église, selon lesquels le péché du premier homme est transmis à tous ses descendants par voie non d'imitation mais de propagation, « *inest unicuique proprium* », et il est la mort de l'âme, c'est-à-dire une privation et pas une simple absence de sainteté et de justice, même chez les nouveau-nés.

« De même, la théorie de l'*évolution* vous semblera inacceptable, dans la mesure où elle ne s'accorde pas de manière décisive avec la création immédiate par Dieu de toutes les âmes humaines et de chacune d'entre elles, et ne respecte pas l'importance capitale pour le sort de l'humanité de la désobéissance d'Adam, premier parent universel. Cette désobéissance n'est pas à envisager comme si elle n'avait pas fait perdre à Adam la sainteté et la justice en lesquelles il fut établi » (texte de l'*Osservatore romano*, édition *française*, 22 juillet 1966).

Est-ce à dire que Paul VI confirme la position prise par Pie XII ? Si, dans la pensée du pape, Adam, le « premier homme » (entre guillemets dans le texte pontifical) pouvait être entendu du « premier homme », personnalité collective — et rien ne s'y oppose — on aurait encore la possibilité d'une argumentation théologique en face de l'hypothèse polygéniste, sans que, pour autant, cette argumentation reçoive plus qu'un *transeat* provisoire. Voir *D. B. S.*, art. *Polygénisme*, VIII, 90-110 (aux col. 92-102, R. Lavocat présente *Le point de vue scientifique;* exposé repris dans *N. R. Th.*, 1967, p. 582-600).

Bibliographie. — On se reportera d'abord à la bibliographie donnée plus haut, 3523. Voir aussi la bibliographie des art. *Polygénisme* et *Transformisme*. De plus, spécialement sur la présente question du *monogénisme* (cf. *Tables*, 3243) : M.-M. Labourdette, *Le péché originel et les origines de l'homme;* — J. de Fraine, *Adam et son lignage*, 1959; *La Bible et l'origine de l'homme*, 1961; — A.-M. Dubarle, *Le péché originel dans l'Écriture*, 1958. — A. Hulsbosch, *Die Schöpfung Gottes : Schöpfung, Sünde und Erlösung im evolutionistischen Weltbild*, Vienne, 1965. — H. Rondet, *Le péché originel dans la tradition patristique et théologique*, Paris, Fayard, 1967. — Nous ne citons pas les articles de revues.

X. Péché originel dans l'Église gréco-russe après S. Jean Damascène (fait suite au ch. **V**, § II, *supra*, 3527). — 1° *Doctrine à l'époque byzantine.* — 1. Vue d'ensemble : *a)* affirmation de l'existence du péché originel selon le 1[er] canon d'Éphèse et les canons de Carthage; cf. conc. *in Trullo*, XIII, 1583; — différents noms du péché, XII, 607; — *b)* nature, imputation du péché d'Adam (selon les théologiens), 607, 610. — 2. Théologiens cités, 608-610 : Photius (VII, 924, 925; XII, 1541); — Théophylacte (VII, 939-40); — Palamas (VII, 943-44; XI, 1768-69; — Syméon de Thessalonique (VII, 954; XIV, 2981); — Georges Scholarios (VII, 954-56; XII, 611; XIV, 1560; — Jean Cantacuzène. — 3. Effets du péché originel, XII, 610-611.

Théologiens cités à propos de l'Immaculée conception : — 1. *X[e] siècle :* David Nicétas (XI, 471), VII, 929; — Léon le Sage (IX, 388-89), VII, 930; — Euthyme de Constantinople, 930; — Pierre d'Argos, 931; — Jean le Géomètre (*Tables*, 2469), VII, 931-32; — apocryphes (Pseudo-Grégoire, *Martyre de S. André*, Pseudo-Épiphane), 933-34; — Georges le Mélode, Théodore l'ermite, 935. — Affirmations générales, 936.

2. *XI[e]-XIII[e] siècles.* — Michel Psellos (XIII, 1157), VII, 937; — Jean Mauropous (X, 445), VII, 938; — Jacques le Moine (*Tables*, 2379), VII, 938; — Jean Phournès (*T.*, 2477), VII, 940; — Théodore Prodromos, 941; — Michel Glykas (X, 1707), VII, 941; cf. XII, 610; — Néophyte le Reclus (XI, 67), VII, 941-42; — Germain II, (VI, 1309), VII, 942; — Philippe le Solitaire, XII, 611; — Nicétas Acominatos (I, 316), XII, 611.

3. *XIV[e]-XV[e] siècles.* — Nicolas Cabasilas (II, 1292), VII, 947-48; — Matthieu Cantacuzène (X, 374), VII, 947; — Jean Gabras, 943; — Isidore Glabas (VIII, 111), VII, 948-49; — Nicéphore Calliste (XI, 450), VII, 949-50, cf. 962; — Demetrius Cydonès (III, 2457), VII, 951-52; — Manuel II Paléologue (IX, 1928), VIII, 952-53; — Joseph Bryennios (II, 1156), VII, 953-54; — Gabriel de Thessalonique, 954.

2° *L'Église grecque moderne à partir du XVI[e] siècle.* — 1. Sur les conceptions anciennes : état primitif et immaculée conception (sur ce second point, *infra*), XII, 611-12. — Auteurs cités : Jérémie II Tranos (VIII, 886-89); Gabriel Severos (VI, 977); Métrophane Critopoulos (X, 1622); moines athonites (*Tables*, 292); Georges Coressios (III, 1847). — 2. Attitude à l'égard des thèses protestantes pessimistes sur le péché originel, XII, 612-14. — Auteurs cités : Jérémie II; Mélèce Pigas (*Tables*, 3176); Cyrille Lucar (IX, 1012); Mélèce Syrigos (XIV, 3166); Confession de Dosithée et synode de Jérusalem de 1672 (IV, 1792; cf. IX, 1016); Confession de Moghila (X, 2075-76); Eugène Bulgaris (II, 1240); N. Damalas (IV, 25); J. Mesoloras (*Tables*, 3191); C. Androutsos (*Tables*, 153). — 3. Essence du péché originel, XII, 614-15 : *a)* imputation du péché d'Adam : Mélèce Pigas, Confession de Moghila, Eugène Bulgaris, Koursoulas (I, 1015); — *b)* corruption et inclination au mal : Mélèce Syrigos, J. Mesoloras, Androutsos, Confession de Dosithée, N. Damalas (IV, 25).

Péché originel à propos de l'Immaculée conception.

1. *XVI[e] s. :* Damascène le Studite (IV, 27), VII, 965; — Jean Nathanaël (*Tables*, 2475), VII, 965.

2. *XVII[e] s. :* Métrophane Critopoulos, VII, 965; cf. XII, 611; — Georges Coressios, VII, 965; XII, 611; — Mélèce Syrigos, VII, 965-66; XII, 612; — Dosithée, VII, 966; XII, 612; — Sévastos Kyménitès (VIII, 2381), VII, 966; —

Cyrille Lucar, VII, 966-67; XII, 612; — Gérasime Ier (d'Alexandrie), VII, 967; (*Tables*, 1801); — Gérasime II (*T.*, *id.*), VII, 967; — Nicolas Coursoulas (III, 1983), VII, 967-68.

3. *XVIIIe s.* : Chez les adversaires de l'Immaculée conception (tout en admettant la purification de Marie), Jean de Lindos, Nicodème l'Hagiorite (XI, 486), Diamantis Rhysios (IV, 733), Éphrem de Jérusalem, Eugène Bulgaris (II, 1240), Théophile de Campanie, Athanase de Paros (I, 2189), Joasaph Cornilios, VII, 966; — comme chez les tenants du dogme catholique : Élias Miniatis (*T.*, 1153), Macaire de Patmos (IX, 1459), Macaire Scordilès, VII, 968-69.

3° *L'Église russe.* — 1. Au XVIIe s., maintien de la doctrine traditionnelle; théologiens de Kiev avec Moghila, XII, 615-16; cf. XIV, 345 sq.; se prolongeant par Javorskij, XII, 616; cf. XIV, 350. — 2. Au XVIIIe s., infiltrations protestantes avec Théophane Prokopovitch, XII, 616; — sa théorie du péché originel, complétée d'emprunts protestants par Samuel Mislavskij, 616-17; cf. XIV, 354; — autres théologiens de l'école prokopovienne cités sur le péché originel : Théophylacte Gorskij (*Tables*, 1837); — Sylvestre Lebedinskij (*Tables*, 2922); — Irénée Falkovskij (XIV, 355); — Platon Levchine (XII, 2256), 617-18. — 3. Réaction (au XIXe s.) dans le sens augustinien, XII, 618-19. — Auteurs cités : Antoine Amfiteatrov (*Tables*, 139); — Macaire Bulgakov (IX, 1443); — Philarète Goumilevskij (XII, 1395); — Sylvestre Malevanskij (IX, 1805); — N. Malinovskij (*Tables*, 3078); — Burgov; — Pérov; — sur ce retour à la tradition, XIV, 355-59. — 4. Théologiens récents : différentes interprétations de la nature du péché originel : *a)* culpabilité objective devant Dieu (Antoine Amfiteatrov, Macaire Bulgakov, Burgov), XII, 619-20; — *b)* inclination au mal devenant péché quand nous y consentons (Goumilevskij, Malinovskij), 620-21; — *c)* pas de péché avant notre libre consentement (Kremlevskij, P. Svietlov), 621; — *d)* retour au simple pélagianisme (Krapovitskij), 621-22. — D'une manière générale, interprétation dans le sens d'un augustinisme exagéré (Goumilevskij, Malevanskij, Malinovskij, Kremlevskij), 622.

Parallèlement, mention du péché originel dans la question de l'Immaculée conception.

XVIIe-XVIIIe s. — L'école de Kiev, fidèle à la doctrine traditionnelle de Moghila, Kononovitch, Lazare Baranovitch, Joannice Galiatovskij, Antoine Radivilowski, Innocent Ghisel, Varlaam Iasinski (Ljascenvski, XIV, 347), Dimitri Touptalo, Étienne Javorski (XIV, 350), Innocent Popovski (XIV, 347), Christophore Tchiarnoutski (Cristobal Ciarnuckij, XIV, 347), Hilarion Levitski (347). — En Russie Blanche, Karpovitch (*Tables*, 2805), VII, 970-71. — A Moscou : conc. de 1666 et la théologie de Siméon Polostski, 971.

XVIIIe-XIXe s. : L'influence protestante avec les livres liturgiques du patriarche Nicon s'inspirant de Jean Nathanaël (VII, 965) cf. XI, 646; XIV, 292 sq.; — influence prépondérante avec Prokopovitch (XII, 616), Ant. Amfiteatrov, Alexandre Lebedev (*Tables*, 2922), P. Svietlov, N. Kephalas (*T.*, 2813), VII, 972-74.

4° *Sort des enfants morts sans baptême.* — Pas de doctrine bien arrêtée : *a)* Enseignement commun : ces enfants sont privés de la béatitude surnaturelle, XII, 622-23; Demetrius Chromatianus (XIIIe s.), IV, 263; Constantin Œconomos (*Tables*, 804); Damascène Christopoulos, Mésoloras, Androutsos, Dyovouniotès. — *b)* Incline vers la peine positive Macaire Bulgakov, XII, 623. — *c)* Baptême suppléé par la prière ou des gestes religieux des fidèles, 623-24 (Mesoloras, l'higoumène moscovite Élie); influence du catéchisme de Laurent (*Tables*, 2898).

5° *Église orientales.* — 1. Nestorienne, XI, 302-04; cf. stèle de Si-ngan-fou, 201-02. — 2. Éthiopienne, V, 943-44. — 3. Syrienne, XIV, 3037-38.

PECOCK (Réginald), évêque de Chichester (XVe s.). — Sur les lollards, IX, 920.

PECTORIUS. — L'inscription d'Autun ou de Pectorius (IIIe s.), V, 1195, 1199-1200 (eucharistie); cf. XIV, 502. — Cité : IX, 800, 802.

L'inscription d'Autun fut découverte en 1839 dans l'ancien cimetière S.-Pierre-l'Estrier à Autun. L'abbé Pitra, alors professeur à Autun, trouva lui-même le dernier fragment, qui donnait le nom de l'auteur présumé, Pectorius. Il en donna une première version dans les *Annales de philosophie chrétienne* et plus tard, devenu bénédictin, dans le *Spicilegium Solesmense;* voir ici, XII, 2338-39.

Le texte se compose de onze vers (cf. V, 1195), dont voici la traduction, avec les restitutions les plus probables (G. Bardy) : « Race divine du céleste Ichthys, conserve un cœur saint, toi qui reçois parmi les mortels [la source] immortelle de l'eau divine. Ami, réchauffe ton âme dans les eaux éternelles de la sagesse qui donne la richesse. Reçois [l'aliment] doux comme le miel du Sauveur des hommes. Mange avec avidité, tenant l'Ichthys dans tes mains. [Que je me rassasie] de l'Ichthys, je le désire ardemment, Maître et Sauveur.

« Que ma mère repose paisiblement, je t'en conjure, lumière des morts. Aschandios, mon père si cher à mon cœur, avec [ma douce mère et] mes [frères dans la paix de l'Ichthys (?)], pense à ton Pectorius. »

Kirchhoff, *Corp. inscript. graec.*, IV, n. 9889, p. 581-588; — O. Pohl, *Das Ichthys Monument von Autun*, Berlin, 1880; — H. Leclercq, *Autun*, dans *D. A. C. L.*, I, 3194-98; *Pectorius*, *ibid.*, XIII, 2884-98; — J. Jalabert, *Épigraphie*, *ibid.*, I, 1445-46; — É. Griffe, *La Gaule chrétienne*, Paris, 2e éd., 1964, I, p. 80-82.

PÉDÉRASTIE. — Perversion de l'instinct sexuel; acte contre nature chez l'homme avec un être du même sexe adolescent. Voir *Homosexualité*, *Tables*, 2106. — Sévérité des conciles à l'égard de ce péché, XII, 782; XV, 1189. — Confession au XIIe s., XII, 924. — Cf. Justinien au concile de Ménas, XI, 1584.

PÉDOBAPTISME. — L'auteur de l'article BAPTÊME s'est efforcé de justifier, au point de vue de l'Écriture, le baptême des enfants, bien que la Bible n'en fasse pas mention expresse. Cf. II, 176-177 (bibl.) [J. Bellamy].

La même question se pose aujourd'hui avec une acuité toute particulière, chez les protestants et chez les catholiques.

I. LE PROBLÈME. — 1° *Chez les protestants.* — Déjà au sein de la Réforme au XVIe siècle, les anabaptistes (cf. I, 1128) niaient la légitimité et l'efficacité du baptême des enfants, au nom même de la théorie luthérienne du sacrement-profession de foi et de la justification *sola fide.* On ne peut qu'admirer l'effort des grands Réformateurs, Luther, Calvin, Zwingle, pour justifier en droit et maintenir en fait la coutume du baptême des enfants. Si la pratique de baptiser les enfants est demeurée chez les protestants, elle n'a jamais été l'objet d'une possession tranquille. Les controverses se sont périodiquement rallumées : telle, l'affaire Gorham au XIXe siècle. Cf. II, 329; XIII, 1383. Elles se sont encore rallumées à notre époque, lorsque Karl Barth lança son manifeste de 1943 : *Die kirchliche Lehre von der Taufe.* Pour Barth, le baptême doit être un acte de foi et un engagement personnels, accessibles par conséquent aux seuls adultes. La vigueur de cet écrit, jointe au prestige de son auteur, a forcé l'attention des protestants. Toute une littérature en sortit, pour ou contre la thèse barthienne.

2° *Chez les catholiques.* — Le problème du baptême des enfants ne concerne pas la validité du sacrement. C'est néanmoins un problème vital, car il engage tout un statut de l'Église, sinon sa notion même. Problème éminemment pastoral; le pédobaptisme suppose un milieu vivant où la conscience chrétienne des enfants puisse s'épanouir à l'aise et normalement. Si ce milieu — famille, école, cadres de vie divers — leur fait défaut, leur formation religieuse risque de se présenter comme irréalisable. Est-il opportun, dans ces conditions, de baptiser l'enfant et ne conviendrait-il pas mieux, sauf le cas d'un danger de mort, d'attendre l'éclosion de sa personnalité pour l'admettre au baptême? Il vaut mieux ne pas baptiser un enfant que de le vouer *ipso facto* à l'apostasie. La restauration d'un catéchuménat d'adulte

n'est-elle pas une solution au problème de la déchristianisation, *comme il l'est à celui de la mission?*

L'Église, sous la conduite de l'Esprit-Saint, tout en tenant très fort au principe du pédobaptisme, a posé à son usage des conditions d'ordre pastoral, sujettes à adaptations et aménagements, pour que ses sacrements ne soient pas livrés à l'incroyance. Par ailleurs, la généralisation du baptême des enfants a provoqué l'évolution du parrainage et la réorganisation de la catéchèse; elle a influé sur la façon de concevoir le sacrement de confirmation et sur les conditions posées à la réception de l'eucharistie. Au point de vue strictement théologique, le pédobaptisme a attiré l'attention sur le fait du péché originel et sur les effets du baptême chez les enfants : point de départ bénéfique pour toute la théologie sacramentaire. Ainsi la spiritualité du peuple chrétien est intéressée au pédobaptisme.

II. Justification du pédobaptisme. — L'éminent théologien des sacrements, J.-Ch. Didier — dont on ne fait que résumer ici les considérations — s'est efforcé de justifier le pédobaptisme à la lumière des documents inspirés et de l'histoire.

Tout d'abord, si l'époque néotestamentaire ne fournit pas de textes atteignant la certitude du fait, néanmoins, replacées dans leur contexte historique, certaines affirmations permettent de conclure que le pédobaptisme est vraisemblable et même positivement probable dès le début du christianisme.

La pratique juive d'un baptême paraît avoir été, à l'époque du Christ, un rite bien établi. Voici comment le judaïsme procédait à l'égard des enfants de ses prosélytes : on ne baptisait pas ceux dont la naissance était postérieure à la conversion des parents, mais, en même temps que les parents, étaient baptisés ceux qui étaient déjà nés. Il était naturel que la première génération chrétienne ait adopté l'usage juif et donc, dans le cas de la conversion de toute une famille, étaient baptisés avec les parents, les enfants nés avant cette conversion. C'est l'argument dont s'était servi Bellamy dans l'article Baptême, ii, 176-77.

L'attitude de Jésus à l'égard des enfants est suggestive. Il n'est pas question de voir dans le geste de bénédiction du Christ une sorte de préinstitution du pédobaptisme. Mais l'insistance de Jésus à affirmer la primauté de l'enfant en vue du Royaume, la dépendance singulière de Jean, iii, 5 (« à moins de renaître de l'eau et de l'esprit, nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu ») par rapport à cette parole : « C'est à leurs pareils qu'appartient le Royaume de Dieu », tout cela révèle une porte baptismale.

Une objection pourrait être soulevée d'un texte de S. Paul (I Cor., vii, 14) : aux enfants nés de parents chrétiens, tout au moins si l'un d'eux est chrétien, la sainteté appartient comme un fait acquis. Comment interpréter cette « sainteté »? Ayant relevé plusieurs interprétations qu'il estime improbables, J.-Ch. Didier, dans la perspective ouverte par la pratique juive (cf. ci-dessus), veut entendre cette sainteté comme une *aptitude* au baptême et à l'incorporation à l'Église. C'est là un sens sans doute affaibli de la sainteté; mais son mérite est d'avoir un fondement dans le texte même inspiré; car le raisonnement de S. Paul exige une notion de sainteté univoque pour les enfants et les parents. Or personne n'admettrait que l'époux demeuré dans l'infidélité possédât la sainteté intérieure qui découle de la *vita cum Christo*.

Voilà ce qu'en fait on peut conclure du Nouveau Testament relativement au baptême des enfants. Mais en droit, ce baptême est-il compatible avec la doctrine néotestamentaire? On a tendance à souligner l'existence du péché originel pour fonder en raison la pratique du pédobaptisme. Sans doute, cette considération a contribué pour beaucoup à hâter la réception du baptême; mais on n'a pas le droit de faire naître la pratique du pédobaptisme de la prise de conscience d'une telle vérité : notre pratique était en vigueur et généralisée bien avant que l'on n'approfondisse la doctrine du péché originel dans la controverse pélagienne. La principale raison invoquée contre le pédobaptisme, c'est que la foi est nécessaire à la réception du sacrement. Argument de Barth, on s'en souvient : être baptisé au nom de Jésus, comme au nom des trois Personnes, c'était l'être dans un acte de foi personnel au Christ et à la sainte Trinité. Croire, être baptisé, c'est tout un, Act., xix, 1-7. A cette difficulté, bien des solutions ont été apportées par les théologiens protestants fidèles au pédobaptisme. Avec raison, on a fait observer que, dans le cas de la conversion collective d'une maison, l'engagement du chef de famille vaut pour tous, Act., xvi, 31-34. Bien plus, dans certains récits de guérisons, Jésus crée un signe de vie nouvelle, non sur la foi de l'intéressé, mais sur la foi de ses proches, Luc., ix, 37-43. « La foi des autres », voilà l'argument qui prend corps à partir de tant de miracles évangéliques et sera explicité à fond, non pour ruiner l'*opus operatum*, mais pour montrer qu'un décalage est possible entre les gestes efficaces du Christ et la foi personnelle du sujet. Ainsi, entre l'adulte et l'enfant, l'un et l'autre au seuil du baptême, la différence n'est pas essentielle. Elle gît dans la rapidité avec laquelle l'acte de foi du baptisé pourra *répondre* au don de Dieu; mais la même réalité divine leur a été donnée et l'un comme l'autre ont été prévenus par la grâce qui prend toujours l'initiative. D'ailleurs, dans le baptême on est beaucoup plus passif qu'actif : il faut *être baptisé;* on ne se baptise pas soi-même.

Dans ces conditions, on comprend que le baptême des enfants se soit présenté normalement à l'esprit et soit entré en usage sans la moindre opposition de principe, dans le cadre de la famille chrétienne qui garantissait la *fidélité* des néophytes. Si la généralisation de cette pratique a pu présenter des dangers, pour autant que l'enfant ne trouvait pas dans son milieu l'atmosphère chrétienne nécessaire, sa légitimité et sa valeur n'en sont pas ébranlées au plan strictement théologique.

III. Le pédobaptisme et la vie de l'Église. — Le pédobaptisme intéresse la vie de l'Église au premier chef. C'est par lui que l'Église grandit en nombre et qu'elle établit parmi les hommes le Royaume du Christ. Comment ne pas comprendre le pédobaptisme qui donne aux nouveau-nés comme aux adultes le milieu surnaturel qui doit être le leur? La pensée juive voyait dans la circoncision la marque de Dieu sur l'homme, un sceau (σφραγίς, Rom., iv, 11). S. Paul en garde l'idée dans toute sa théologie de l'initiation chrétienne (II Cor., i, 21-22; Éph., i, 13; iv, 30) et ceci demeurera dans la Tradition. Il est donc naturel qu'on ait très tôt baptisé les enfants, tout comme le judaïsme les avait soumis à la circoncision. En définitive, il est possible et même positivement probable que l'usage du pédobaptisme soit primitif. On n'en peut fournir aucune preuve certaine, mais — et c'est l'essentiel — cet usage est certainement conforme à la doctrine biblique du baptême.

La suite de l'ouvrage de J.-Ch. Didier montre comment la tradition postérieure a confirmé cet usage et a su en dégager toutes les virtualités doctrinales. Les témoignages positifs sont déjà nombreux au deuxième et surtout au troisième siècle. Sans doute, il s'agit surtout de baptêmes *in extremis*. Mais ceci ne doit pas nous surprendre, étant donné la considérable mortalité infantile. Mais au quatrième siècle, le pédobaptisme, déjà bien implanté, doit composer avec une habitude diamétralement opposée, le baptême tardif pour des motifs multiples et même contradictoires. S. Augustin, au cinquième siècle, fera faire au pédobaptisme dans l'Église un pas décisif. Avant la crise pélagienne, il avait commencé à s'intéresser au problème soulevé par le manque de participation active de l'enfant au sacrement conféré; c'est à ce titre qu'il élabora sa fameuse théorie de « la foi des autres ». Mais il ne se préoccupait que très peu de légitimer le pédobaptisme : il l'acceptait filialement tout en reconnaissant l'intérêt d'un baptême précoce, dont la grâce crée pour l'enfant un climat favorable à son éducation chrétienne. Il n'ignorait pas non plus — et son expérience personnelle le lui avait appris — que le baptême est, par définition, rémission du péché. La crise pélagienne aiguisera sa sensibilité sur ce point et c'est en réaction à cette crise que le pédobaptisme sera mieux justifié. Désormais il sera étudié sous un angle plus ouvert et avec le souci d'en dégager les aspects spirituels pour la vie de l'Église. Ainsi, au Moyen Age, le magistère de l'Église et les grands scolastiques, S. Thomas en particulier, ont dissipé les dernières incertitudes relatives aux effets du baptême dans l'âme des enfants, et le concile de Trente a mis un point final, semble-t-il, à la doctrine catholique du baptême des enfants, véritable régénération qui purifie en eux ce que la génération leur a fait contracter.

Ainsi, tout en approuvant le pédobaptisme, l'Église n'a jamais perdu de vue que le baptême conféré aux enfants reste le « sacrement de la foi ». La Tradition montre que les déficiences de l'enfant sont suppléées par la foi de la communauté ecclésiale et que l'Église a toujours eu le souci d'assurer la catéchisation et la persévérance de l'enfant. Aujourd'hui encore, le Directoire pour la pastorale des sacrements, tout en rappelant la loi de l'Église et sa doctrine sur l'obligation de l'ordre surnaturel et faisant aux parents un devoir strict de demander le baptême pour leurs enfants, pose cependant des conditions pour assurer la persévérance de ces enfants et, en certains cas, ne permet d'accorder le baptême que contre l'*engagement* d'envoyer l'enfant au catéchisme le moment venu. Cette vigilance de l'Église oblige donc le théologien à reconsidérer le problème du pédobaptisme.

Le chanoine Didier a parfaitement rempli ce rôle du théologien et les textes documentaires qui illustrent son ouvrage permettent de suivre l'évolution de la pensée chrétienne sur le baptême des enfants depuis le Nouveau Testament jusqu'à nos jours.

J.-C. Didier, *Le baptême des enfants dans la tradition de l'Église*. Dossier rassemblé et annoté (textes grecs et latins), Tournai-Paris, 1959; — *Faut-il baptiser les enfants? La réponse de la tradition*, textes présentés par J.-Ch. Didier; préface de A.-M. Roguet, Paris, 1967 (éd. du Cerf).

Sur la controverse relative au pédobaptisme, J.-Ch. Didier cite, en plus du manifeste de Karl Barth (trad. fr. dans *Foi et Vie*, janv.-févr. 1949, p. 1-50, *La doctrine ecclésiastique du baptême*) : O Cullmann, *Le baptême des enfants et la doctrine biblique du baptême*, Paris-Neuchâtel, 1948; — J. N. Walty, *Controverse au sujet du baptême des enfants*, dans *Rev. Sc. phil. et théol.*, 1952, p. 52-70; — A. Benoît, *Le Problème du pédobaptisme*, dans *Rev. d'Hist. et de Phil. rel.*, 1948-49, p. 132-141; — J.-Ch. Didier, bibliographie anglicane et protestante, dans *Mélanges des sc. rel.*, 1952, p. 214; — Pierre-Ch. Marcel, *Le Baptême, sacrement de l'alliance de grâce*, dans *Rev. réformée*, oct. 1950; — Joachim Jérémias, *Die Kindertaufe in den ersten vier Jahrhunderten*, Göttingen, 1948 (trad. anglaise, *Infant Baptism in the first four Centuries*, Londres, 1960; trad. française, *Le baptême des enfants dans les quatre premiers siècles*, Le Puy, 1967); *Nochmals. Die Anfänge der Kindertaufe*, Munich, 1962 (trad. angl., *The Origin of Infant Baptism, a further Study in Reply to Kurt Aland*, Naperville, 1963); — K. Aland, *Die Säuglingstaufe im Neuen Testament und in der alten Kirche*, 1961; — Jean-Jacques von Allen, *Réflexions d'un protestant sur le pédobaptisme généralisé*, Maison-Dieu, n° 89, p. 66-86.

PEDRO D'ALCANTARA (Dom) (1798-1834), roi de Portugal. — Ses démêlés avec Dom Miguel. Attitude de Grégoire XVI et politique antireligieuse. Sa fille Maria de Gloria lui succède (1834) et amène une détente, VI, 1825; cf. XII, 2613.

PEEL (Sir Robert) (1788-1850), homme d'État anglais, leader du parti tory. Il fit voter l'acte d'émancipation des catholiques (1829). — Cité à propos du mouvement d'Oxford, XI, 1678, 1684.

PEETERS (Barthélemy). — Voir *Pierre* (Barthélemy).

PEETERS (Paul), bollandiste, † 1950. — Souvent cité dans le *D. T. C.* pour tel ou tel de ses travaux, en particulier : XIII, 1621, 1626 (*La vie de Rabboula*, dans *Recherches*, 1928, p. 170-204); XIV, 939 (*Le martyrologe de Rabban Sliba*, dans *Anal. Boll.*, XXVII, 1908, p. 129-200); XV, 285 (*La passion de S. Michel le Sabaïte*). Pour *L'œuvre des bollandistes*, Bruxelles, 1942 (*Subsidia hagiographica*, n. 24), réédité en 1961 par Devos, cf. *Tables*, 2547.

PÊGAS (Manuel-Alvarez), théologien portugais (XVIIe s.). — Cf. XII, 2632.

PÈGUES (Thomas), théologien dominicain. — Né en 1866 à Marcilles (Aveyron), entré au noviciat de la province de Toulouse en 1888, le P. Pègues enseigna à S.-Maximin, puis à Toulouse, puis à l'*Angelicum* de Rome (1909-1921), puis de nouveau à S.-Maximin. A la suite de la condamnation de l'Action française, il quitta S.-Maximin pour le couvent de Pistoie (1927-1935). Il est mort le 28 avril 1936, à Dax. Le P. Pègues a consacré toute sa vie au thomisme. Il avait commencé en coopérant à la réédition de l'œuvre de Capréolus, l'un des derniers grands commentateurs des *Sentences* (7 vol., 1900-1906). De 1907 à 1935, il publia son propre *Commentaire français littéral de la Somme théologique*, en 21 vol., plus deux vol. de *Tables*, sous forme de dictionnaire. Avec enthousiasme et patience à la fois, le P. Pègues suit dans ses moindres circonstances un texte qui était pour lui un Donné absolu, *le* Donné même de sa théologie : n'écrivait-il pas, dans l'Introduction du 1er volume : « La doctrine de la *Somme* étant la doctrine même de l'Église, comme évidemment la doctrine de l'Église ne changera pas, la doctrine de la *Somme* non plus n'aura pas à changer » (I, p. XXVIII). Une telle conviction marque à la fois la force et les limites du P. Pègues comme théologien. C'est la force de qui s'est mis tout entier à l'écoute d'une très grande pensée. Ce sont les limites de qui n'a guère dialogué ni avec ses contemporains, ni avec l'histoire, ni avec des esprits d'autre obédience que la sienne. Le P. Chenu, dans sa notice nécrologique, a bien marqué ces limites.

Signalons encore différents articles donnés à la *Revue thomiste* et diverses brochures : *Initiation thomiste*, 1921; *La Somme de S. Thomas d'Aquin en forme de catéchisme pour tous les fidèles*, 1918; *Aperçus de philosophie thomiste et de propédeutique*, 1927; *Propaedeutica thomistica ad S. Theologiam*, 1931.

M.-D. Chenu, dans *Bull. thomiste*, XIII, 1936, p. 893-895; — A. M. Silli, dans *Analecta S. Ord. Praedic.*, XXII, 1935-1936, p. 658-661. Y. CONGAR.

Cité : connaissance de Dieu, IV, 863; — fin dernière, V, 2492-93; — âme, forme du corps, VI, 570-72; — grâce, 1651; — inspiration de l'Écriture, VII, 2165, 2203; — messe, immolation mystique, X, 1167; cf. 1289 et XV, 951; — états de nature déchue, XI, 40-41; cf. VIII, 2041 (justice originelle); — confession aux laïques (selon S. Thomas), XII, 983; — sacrements (causalité), XIV, 584, 586, 618; — thomisme, XV, 1011; — vœu (gravité de l'obligation), XV, 3221-22; — volonté des anges, 3377.

PÉGUILLON. — Voir *Beaucaire de Péguillon*, *Tables*, 390.

PEILLAUBE (Émile) (1864-1935). — Professeur de philosophie à l'Institut catholique de Paris. Collaborateur du premier volume du *D. T. C.*, art. AME (Spiritualité).

Principaux ouvrages : *Théorie des concepts*, 1896; — *Les images*, 1910; — *La destinée humaine*, préface de Mgr Baudrillart, 1929; — *Caractère et personnalité*, 1935. — Cité : I, 1038; IV, 775; X, 310 : XIII, 2000.

PEINES ECCLÉSIASTIQUES. — Étude générale [A. Bride], XII, 624-659.

Cet article ayant pour but d'adapter l'art. CENSURES DISCIPLINAIRES aux décisions du Code (1917), on devra reprendre ici la doctrine de cet ancien article et quelques notions s'y rapportant.

I. NOTION DE DÉLIT ET DE PEINE. — Le délit : éléments objectif, subjectif, juridique; division et espèces, XII, 624-25; — complétant CRIME, III, 2325-26; *Tables*, 859; et DÉLIT, IV, 258-61; *Tables*, 922.

Précisions apportées : *a)* sur l'élément objectif : dommage juridique; cf. *Tables*, 1025, 1026; — délit public, tentative de délit, délit avorté, XII, 625; — *b)* sur l'élément subjectif : imputabilité, voir IMPUTATION, VII, 1443; cf. *Fraude* (*Tables*, 1624), faute juridique, XII, 626; — *c)* causes modifiant l'imputabilité (suppression, diminution, aggravation), 626-27; cf. XV, 3301-03; — *d)* nécessité de loi sanctionnée par une pénalité, XII, 627-28; — *e)* délit public, notoire, occulte, 628; cf. III, 2326.

II. LÉGITIMITÉ DU POUVOIR COERCITIF DE L'ÉGLISE. — 1° *Preuves a priori :* l'Église, société parfaite, II, 631-33, 2123; IV, 2202; V, 1714-15; VIII, 1990-92; XV, 1216-20. — 2° *Preuve a posteriori :* Évangile, enseignement et pratique des apôtres, tradition, pratique et déclarations de l'Église, XII, 632-37; cf. II, 2123-24.

Même doctrine impliquée à EXCOMMUNICATION, v, 1735-36; — INQUISITION, VII, 2016-21; — INTERDIT, 2281-83; — SUSPENSE, XIV, 2864.

III. GÉNÉRALITÉS SUR LES PEINES. — 1° *Règles d'application et d'interprétation* (proportion, excuses, compensation, interprétation), XII, 637-38. — 2° *Auteurs des peines :* législateurs, 638-39; cf. II, 2124 (en tenant compte des précisions et modifications apportées par les canons 2220-2225 et 2247). — 3° *Sujet :* 1. Conditions requises pour encourir les censures : *a)* être sujet de la loi pénale, XII, 639; II, 2126-29; IX, 894; — *b)* délit complet, XII, 639; II, 2120 (3°); — *c)* absence de causes excusantes, XII, 639-40; II, 2126 (2°); VII, 738-39; XIII, 2458 (sur la crainte, en matière pénale, can. 2229, précisant III, 2013); — *d)* âge requis, VII, 1429; cf. XII, 640; X, 895; — *e)* monition préalable, XII, 640-41. — 2. Suites de la peine pour le coupable : différence entre la peine *latae sententiae* et la sentence déclaratoire, 641. — 4° *Remise des peines : a)* par la mort, la prescription, l'absolution, 641; — *b)* par l'autorité compétente, pouvoir des Ordinaires et des confesseurs, 641-42, précisant II, 2131-36.

IV. PEINES MÉDICINALES OU CENSURES. — 1° *Généralités : a)* Notion (can. 2241), XII, 642-43; cf. II, 2115; — sur la contumace, XII, 643; *Tables*, 811. — *b)* Division et réserve des censures : α. excommunication, interdit, suspense, XII, 643; II, 2117; voir ces trois vocables : v, 1735; VII, 2281; XIV, 2864; — β. censures *a jure* ou *ab homine* (II, 2117), *latae* ou *ferendae sententiae* (II, 2118-19), réservées ou non réservées (II, 2119); et applications, XII, 644; — sur la réserve des péchés et des censures, XIII, 2447-52. — *c)* Absolution des censures, XII, 645-47 : α. nécessité; — β. forme; — γ. for interne et for externe (*Tables*, 1577); recommandation pour la censure notoire (II, 2119); — δ. absolution des censures non réservées; — ε. absolution des censures réservées (trois cas : ordinaire, urgence, danger de mort). — Sur tous ces points, voir II, 2131-36; XIII, 2454-58 (péchés), 2459-61 (censures). — 2° *Des censures en particulier : a)* Excommunication, XII, 647-50; une mise au point complète aux *Tables*, 1457-62. — *b)* Interdit : mise au point, *Tables*, 2308. — *c)* Suspense, XIV, 2864-67; cf. § VII, *Tableau final*.

V. PEINES VINDICATIVES. — 1° *Notion :* biens dont prive la peine vindicative, XII, 650. — 2° *Exécution, appel, sursis*, 650-51; — sur l'impossibilité d'en appeler de la loi elle-même (can. 2332), *Tables*, 234 (avec renvoi à l'art. *Appel* du *D. D. Can.*). — 3° *Cessation :* possibilité de suspendre la peine en certains cas, mais avec recours au supérieur, XII, 651. — 4° *Principales peines vindicatives : a)* Pour tous, laïcs et clercs, XII, 651-52; spécialement interdit soit local, soit *ab ingressu Ecclesiae*, cf. VII, 2284; — infamie, *Tables*, 2264-65. — *b)* Pour les clercs seulement, douze peines, de la suspense à la dégradation, XII, 652; voir l'art. *Déposition et dégradation des clercs*, IV, 451-521, surtout le Code, *Tables*, 942-43.

VI. REMÈDES D'ORDRE PÉNAL ET PÉNITENCES. — 1° *Quatre remèdes :* monition, réprimande, précepte (ordre formel), surveillance *(vigilantia)*, XII, 653-54. — 2° *Pénitences canoniques au for externe*, 654.

VII. TABLEAU DES PEINES *LATAE SENTENTIÆ*. — 1° *Censures*, XII, 654-57 : *a)* excommunications; — *b)* interdits; — *c)* suspenses. — 2° *Peines vindicatives*, 657-59.

D. D. Can., art. *Peine* [É. Jombart], VI, 1296-1312.

PEIRCE (Charles-Sanders), savant et philosophe américain (1839-1914). — Sur les faits de spontanéité et les sentiments dans l'ordre du monde, XIII, 1877-78; — son pragmatisme en matière de religion, 2252.

PEJACEVICH (François-Xavier). — Notice [J. P. Grausem], XII, 659-60.

PÉKIN, capitale de la Chine. — Archevêché, *Tables*, 277; — Université, XV, 2259.

PÉLAGE Ier, pape (556-561). — Vie et pontificat [R. Devreesse], XII, 660-669.

1° *Pélage diacre.* — 1. L'apocrisiaire du Saint-Siège à Constantinople, XII, 660-63; cf. XIV, 2067; XV, 1888; — déposition de S. Silvère, XIV, 2067; — déposition de Paul d'Alexandrie, XI, 1575; XV, 1888; — accueille les écrits contre Origène, XI, 1575-76; — défense de Rome contre les Goths, XII, 661; — 2. Vers le concile des Trois-Chapitres, XV, 1888, 1889, 1892, 1899, 1901, 1903, 1907, 1910, 3003.

2° *Défense des Trois-Chapitres.* — 1. Analyse du livre, XII, 663-666. — 2. Cité : XV, 244, 1901, 1910.

3° *Pélage, pape.* — 1. Élection, XII, 667; XV, 1910-11. — 2. L'opinion occidentale réticente : *a)* Rome : ordination, prise de possession liturgique, XII, 667; XV, 1911; — profession de foi, 1304; cf. XII, 667; XIII, 291; absence du *Filioque*, v, 2312; — *b)* en Afrique, effervescence littéraire, XV, 1911-13; — Facundus, mort schismatique, fidèle à sa lettre *in defensione trium capitulorum*, v, 2066-67; — Liberatus, IX, 630-31; — Victor de Tunnunum, XV, 2880; — sur l'ensemble, 1911-12; — *c)* en Gaule, 1913-14. — 3. La révolte ouverte en Italie : *a)* les ressorts métropolitains de Rome et de Ravenne, XV, 1914; — *b)* Milan : Paulin, sacré évêque d'Aquilée par Vitalis, déjà schismatique : attitude ferme de Pélage, 1915; — *c)* le schisme d'Aquilée, 1915-17; cf. XIII, 2398-99, 2417; XIV, 1292; — Paulin « patriarche » d'Aquilée, XI, 2294. — 4. A l'occasion de ce schisme, déclarations de Pélage concernant le sacrement de l'ordre, XI, 1281, cité, 1290, 1291; VIII, 597; XIII, 2398-99; 2412. — Cf. VII, 2550 (irrégularité de mutilation); XIII, 1448 (ordination aux Quatre-Temps).

PÉLAGE II, pape (579-590). — Pontificat [É. Amann], XII, 669-675. — Pontificat résumé dans les efforts pour ramener les schismatiques d'Aquilée; trois lettres, 671-74; cf. VII, 1667; IX, 2482; XI, 1580-81, 1586; XV, 243, 1304, 1916, 1923. — Affirmation de la primauté, XIII, 291, 292-93; cf. VIII, 828; XIV, 1314 (contre le titre de « patriarche œcuménique »). — Le sous-diaconat et la chasteté, XIV, 2464.

PÉLAGIANISME. — Étude générale [R. Hedde et É. Amann], XII, 675-715; à laquelle on joindra SEMI-PÉLAGIENS [É. Amann], XIV, 1796-1850.

I. DÉBUT DE L'HÉRÉSIE. — 1° *Préliminaires.* — 1. Notions générales d'après S. Augustin, XII, 676-77; cf. I, 2296; sur Quodvultdeus, voir *infra*, aux *Tables*. — 2. D'après Marius Mercator (IX, 2483), origine orientale de l'erreur, XII, 677-78; cf. XV, 270; I, 2280.

2° *Pélage.* — 1. Sa personne, XII, 678-79; cf. I, 2280; VI, 1708. — 2. Ses écrits : intégralement conservés; en fragments; perdus, XII, 679-82; cités : VI, 2078; XII, 685, 687, 688, 689, 693, 696, 698.

3° *Célestius.* — 1. Sa personne, XII, 682; cf. I, 2280; V, 154; — 2. Ses écrits, XII, 682-83; cités : VI, 1160; XII, 685, 697, 698.

4° *Système pélagien.* — 1. Doctrine erronée de la liberté humaine : égale possibilité de faire le bien ou le mal, VII, 683; cf. IX, 662-63, 668-69; — pas de péché originel, XII, 384, 683. — 2. Le baptême admis : *a)* pour les adultes, en rémission de leurs

péchés personnels; — *b)* pour les enfants, en vue de leur admission au royaume des cieux, les non baptisés étant reçus dans la vie éternelle, XII, 385, 683-84; II, 194-96, 364-68; IX, 762-64, 767; X, 1755 (can. 2, 3); XII, 699 (id.), 2210 (prop. 26). — 3. Fausse notion de la rédemption, l'homme, exempt du péché originel, ayant de lui-même le bon usage de sa liberté, XII, 684; cf. VI, 1574; X, 642. — 4. Conclusion : fausses conceptions de la grâce et de sa nécessité pour la vie surnaturelle et le mérite, XII, 684-85; cf. VI, 1567-68; VIII, 2096-97, 2100; X, 639-43. — Sur le système pélagien et son fondement, I, 2380-83.

II. Extension de l'hérésie. — 1° *Premiers conflits en Afrique.* — 1. Pélage et Célestius à Rome et en Sicile, « De la nature » (Pélage); « *Definitiones* » (Célestius); deux adeptes : Jacques et Timase, XII, 685-86; cf. I, 2280. — 2. Fuite en Afrique : dénonciation de Célestius par Paulin de Milan (XII, 67) à Aurèle de Carthage (*Tables*, 329); sept chefs d'accusation, XII, 686; — concile de 411, Célestius excommunié, XII, 384, 686; cf. I, 2280. — 3. Intervention de S. Augustin, 2280-81; trois ouvrages principaux : *De peccatorum meritis et de baptismo parvulorum*, 2296 (n. 46); — *De spiritu et littera*, 2296 (n. 47); — *De fide et operibus*, 2303 (n. 91), XII, 687-88.

2° *Lutte en Palestine.* — 1. Polémique de S. Jérôme, 688-690; cf. VIII, 906, 917-18; cf. 981. — 2. Synode de Jérusalem, XII, 690-91; cf. I, 2280; VIII, 906; XI, 1603. — 3. Concile de Diospolis : *a)* accusation d'Héros et de Lazare contre Célestius (cf. *Tables*, 2068, 2911), XII, 403, 691, 694-95, 697-98; XV, 3708, 3710-11; — *b)* absolution de Célestius, *Tables*, 712; cf. I, 2281, 2383; — *c)* sur la décision du concile, XII, 692-93; cf. 1268, 1269; XV, 3710; — Lettres : de S. Jérôme à Augustin, XII, 694; — de S. Augustin à Paulin, I, 2297 (n. 51).

3° *Réaction de l'Afrique contre l'Orient.* — 1. Conciles de Carthage et de Milève (416), XII, 694-95; X, 1753; — lettre synodale au pape Innocent Ier et lettre particulière de cinq évêques, XII, 695; cf. 385; I, 2281. — 2. Sentence d'Innocent Ier, XII, 696; cf. Innocent Ier et le pélagianisme, *Tables*, 2280.

III. Reprise de la controverse sous le pape Zosime. — 1° *Revanche des novateurs.* — 1. Appel à Rome de Pélage et de Célestius, XII, 696-97; cf. XV, 3710, 3711. — 2. Synode de Rome (417) et justification de Célestius et de Pélage, XII, 697-98; XV, 3711. — 3. Réaction en Afrique (Augustin, Paulin de Milan et Aurèle), XV, 3711-12; cf. XII, 67. — 4. Première réponse de Rome : « reculade » du pape, XV, 3712; cf. I, 2281; XII, 698.

2° *Le concile de Carthage (418).* — 1. Les canons du concile, X, 1753-58; — vérités définies : péché originel et sa transmission; rôle et nécessité de la grâce; possibilité d'éviter le péché, XII, 699; cf. 386-88; — références à ces canons, *Tables*, 703-04. — 2. Doctrine de S. Augustin, XII, 699-700; cf. I, 2383-98; spécialement sur le péché originel, XII, 388-402; voir aux *Tables*, 303-304.

3° *La sentence du pape Zosime.* — 1. La *Tractoria* de Zosime, XII, 700-701; XV, 3713-15; cf. I, 2282. — 2. Accueil joyeux en Afrique, XII, 701; — en Orient, un concile d'Antioche condamne Pélage, XII, 702. — 3. Les résistances : *a)* Julien, évêque d'Éclane, I, 2282-93; — *b)* Léporius, pélagien et nestorien, sa rétractation en 426, 2283; *Tables*, 2973-74; cf. *infra;* — *c)* Vitalis, de Carthage, I, 2283; XII, 2838; cf. I, 2299 (n. 61); — *d)* les premières résistances semipélagiennes, I, 2283; cf. infra, *Semi-Pélagianisme.*

IV. Julien d'Éclane. Disparition de l'erreur. — 1° *Julien d'Éclane.* — 1. Le personnage, XII, 702; cf. I, 2282-83; VIII, 1926-27. — 2. Ouvrages de J. d'É., XII, 703-04; VIII, 1928-29. — 3. Action de J. d'É. : *a)* contre Zosime (XV, 3715); — *b)* contre Augustin (VIII, 1929-30), XII, 704. — 4. Polémique de J. d'É., 704-05; cf. I, 2298 (n. 57, 58); VII, 1740; VIII, 1930. — 5. Réplique d'Augustin, XII, 705-06; cf. *Contre J. d'É.* (nº 55-58, I, 2298), XII, 2840-41. — 6. Interventions gouvernementales et Boniface Ier, J. d'É. auprès de Théodore de Mopsueste, XII, 707; cf. II, 989; XV, 236.

2° *Les pélagiens dans les Gaules et en Bretagne.* — 1. Léporius, XII, 708; cf. IX, 434-39; *Tables*, 2973-74. — 2. Dans la Bretagne insulaire : *a)* l'évêque Fastidius, V, 2094; *Tables*, 1499; — *b)* mission de Germain d'Auxerre et de Loup de Troyes, XII, 708-09; *Tables*, 1803, 3028.

3° *Nestorius et les pélagiens.* — 1. Sa bienveillance et ses lettres au pape Célestin, XII, 709-10; cf. XI, 98-99. — 2. Concile romain de 430 et réponse du pape, XII, 710-11; XI, 101. — 3. Intervention de Marius Mercator, XII, 711; IX, 2483. — 4. Le pélagianisme au concile d'Éphèse, XII, 711-13; cf. 406; V, 152-55 (exposé complet). — 5. Julien après Éphèse, XII, 713; VIII, 1928; cf. XIV, 2198. — 6. Dernières traces : Gélase et l'évêque Honorius, XII, 713-14; cf. VI, 1179.

Références aux personnages n'ayant joué qu'un rôle secondaire ou ne possédant pas de notice dans le *D.T.C.* : Agricola le Pélagien, XII, 708; cf. I, 634; — Alype, évêque de Tagaste, XII, 695; cf. I, 2270, 2275; — Anien, XII, 691, 705; cf. I, 1303; — Atticus, évêque de Constantinople, XII, 697, 707; cf. III, 1308 (n. 17); — Aurèle, XII, 385, 686, 691, 695, 698; cf. I, 2281; X, 1752; XV, 3711, 3712; *Tables*, 329; — Ctésiphon, correspondant romain de S. Jérôme, partisan de Pélage, XII, 677, 678, 681, 689; cf. VIII, 917; IX, 1467; XI, 503, 1603, 1605; — Démétriade, fille de Juliana, XII, 680, 685, 689, 690; cf. I, 2304 (n. 97); Notice [G. Bardy] dans *Catholicisme*, III, 575; — Euloge de Césarée, XII, 691; — Évode d'Uzala, XII, 695, 2806; cf. I, 2275; V, 1731; *Catholicisme* [F. Tollu], IV, 835; — Fastidius, XII, 709; cf. V, 2094; — Héros d'Arles et Lazare d'Aix, XII, 691, 694, 697-98; cf. 403; I, 2280-81; XI, 1603-04; XV, 3709, 3710-11; *Tables*, 2068, 2911; — Jacques et Timase, jeunes adeptes de Pélage, XII, 680, 686, 688, 690, 695, 698; — Jean, évêque de Jérusalem, XII, 689-91, 694-95, 698; cf. I, 2280-81; VIII, 899, 916; XI, 1603, 1605; *Tables*, 2472; — Pammachius, ami de Jérôme, XII, 678; VIII, 919-20; XII, 69-70; — Patrocle, substitué comme évêque d'Arles à Héros, XII, 697, 707; cf. XV, 1929-30, 3708-09, 3711; — Paulin de Milan, XII, 686, 691, 693, 697; XV, 3709; cf. XII, 67-68; — Paulin de Nole, XII, 681, 693; cf. 69-70; I, 2297 (n. 51); — Possidius, évêque de Calama, ami de S. Augustin, XII, 695; cf. I, 2270, 2278; — Praïle, successeur de Jean de Jérusalem, XII, 698, 702, 711; cf. I, 2281; XV, 3711; — Proculus, évêque de Marseille, et Léporius, XII, 708; XV, 3709; — Rufus de Thessalonique, XII, 704, 706, 718; — Sixte de Rome (futur Sixte III), XII, 688, 689; cf. I, 2282, 2283; XII, 2836; XIV, 1800, 2196; — Turbance, évêque, correspondant de Pélage, XII, 703, 705, 707; — Urbain de Sicca, 694; XV, 2307; — Vitalis, *infra*. — Le groupe des évêques pélagiens unis à Julien d'Éclane, XII, 707, 710, 712.

Semi-Pélagianisme. — Remarque sur cette appellation, XII, 685, 714; XIV, 1796-97; cf. I, 2283.

1° *Premières discussions parmi les amis de S. Augustin.* — 1. Vitalis et l'*initium fidei*, XIV, 1798-1800; cf. *Lettre à Vitalis*, I, 2299 (n. 61), 2384, 2388; cf. 2385-86 (grâce et liberté chez Augustin); XII, 2835, 2838; — voir auparavant *Lettre à Simplicien*, I, 2303 (n. 87), 2379-80, 2388, 2390, 2401, 2403; XIV, 1798. — 2. Les moines d'Hadrumète et la prédestination, XIV, 1800-1802; cf. I, 2389, 2523; XII, 2806, 2837-38, 2878-79, 2892, 2928; — réplique d'Augustin : *De gratia et libero arbitrio*,

XIV, 1800; cf. I, 2298 (n. 59), 2385; souvent cité, XII, 2837, 2848, 2850, 2862, 2866-70, 2872-74, 2877, 2884-85, 2887; — *De correptione et gratia*, XIV, 1801-02; cf. I, 2299 (n. 60), 2385, 2404-05, 2406-07; souvent cité XII, 2837-38; 2842, 2848-51, 2855-57, 2861-64, 2875, 2877, 2879-83, 2885, 2887-88.

2° *Premières controverses dans le milieu marseillais.* — 1. Cassien : sur sa vie et son autorité, voir son article, II, 1823-25. — 2. Son thème : sauvegarder la liberté, la grâce répondant à notre bonne volonté, 1826-28; cf. I, 2519; VI, 1575; XII, 2838; XIV, 1802-1808, 1811. — 3. Réactions anti-augustiniennes, connues grâce à S. Prosper (XIII, 846) et à S. Hilaire d'Arles (*Tables*, 2075), XIV, 1809-11; — comparaison avec Cassien, 1811-13; cf. XII, 2806, 2838-40, 2842, 2888, 2894. — 4. Réplique de S. Augustin, XIV, 1812-14 : deux écrits : *De prædestinatione sanctorum*, I, 2299 (n. 62), 2385, 2388, 2391-92, 2400, 2403, 2407; XII, 2834-35, 2838-40, 2848-49, 2852, 2860, 2862, 2865, 2885, 2887, 2889, 2894, 2895; — *De dono perseverantiæ*, I, 2299 (n. 63), 2392, 2397, 2403, 2407; XII, 2835, 2847-49, 2851, 2855, 2860-63, 2869, 2871, 2876, 2883-84, 2893, 2896.

3° *Prosper à la rescousse d'Augustin.* — 1. Offensive de Prosper : lettre à Rufin, *Carmen de ingratis*, XIV, 1815-17; XIII, 847. — 2. Prosper sur la défensive, XIV, 1817; cf. XII, 2897-98; — *Responsiones ad excerpta Genuensium*, citées XIII, 847; XIV, 1817. — 3. Appel de Prosper à l'autorité romaine, 1818-19, et réponse de Célestin I[er], 1819; cf. I, 2463; II, 2052; XII, 2806; — les *Capitula* de Célestin, cf. *infra*. — Voir I, 2525.

4° *Lutte théologique.* — 1. Les attaques : *a)* Le *Commonitorium* anti-augustinien de Vincent de Lérins, XIV, 1819-22; XV, 3046-49; — *b)* Les *Objectiones Vincentianae* (contre Prosper), XIV, 1822-24; cf. XV, 3048-49; — *c)* Les *Capitula Gallorum*, XIV, 1824-25; — *d)* le *Praedestinatus*, 1825; cf. XII, 2775-80. — 2. Contre-attaque de Prosper : *a) Contra Collatorem*, XIV, 1825-27; cité : 1829-30; XII, 2897; XIII, 847; cf. *supra*, controverses dans le milieu marseillais; — *b) Responsiones ad Capitula Gallorum et ad Objectiones Vincentianas*, XIV, 1827; citées : XII, 2897; XIII, 847.

5° *Repli des augustiniens.* — 1. *Praeteritorum Sedis apostolicæ episcoporum auctoritates* et l'*Indiculus gratiæ*, annexés à la lettre de Célestin, analyse, autorité, date et auteur (probablement Prosper) : XIV, 1828-30; cf. XIII, 847; texte, II, 2053-59; sources et doctrine, 2059-60; cf. I, 2518; — repli marqué au c. X : *profundiores vero difficilioresque*, etc., II, 2058-59; cf. I, 2463. — 2. Le *De vocatione omnium gentium*, analyse, sens général, auteur (probablement Prosper), XIV, 1830-33; XII, 2898; XIII, 847; cf. I, 2524; XV, 3363.

6° *Recrudescence de l'anti-augustinisme : Fauste Riez* (cf. FAUSTE DE RIEZ, V, 2101-105; *T.*, 1501). — 1. Occasion et caractère de son livre sur la grâce, XIV, 1833; Fauste et le « prédestinatianisme » de Lucidus, I, 2523; XII, 2806, 2808; voir *Tables*, 3036. — 2. Idées essentielles : les thèses, priorité à la grâce, « quiétisme », priorité au libre arbitre; — volonté salvifique universelle; — prédestination, XIV, 1833-37; cf. I, 2520; X, 654-55; XII, 407-08; XV, 3364.

7° *Le semi-pélagianisme en difficulté.* — 1. En Gaule, l'accueil à la doctrine de Fauste de Riez, XIV, 1837; cités : Gennade de Marseille, S. Avit (I, 2642), Claudien Mamert (IX, 1809-10), S. Césaire d'Arles (II, 2178), cf. *infra*. — 2. A Rome : S. Gélase (?), XIV, 1837-38; cf. VI, 1180; XII, 1195. — 3. A Constantinople : les moines scythes, XIV, 1749-50, 1838-40; voir 1752, lettres de Jean Maxence; VII, 173-74, Possessor et le pape Hormisdas. — 4. S. Fulgence, le *De gratia Dei*, XIV, 1839-40; VI, 970-72; cf. I, 2521-22, 2524; XII, 2898-99.

8° *Le II[e] concile d'Orange; la déroute du semi-pélagianisme.* — 1. Rôle de S. Césaire d'Arles (II, 2168-85), XIV, 1841-42. — 2. Préparation du concile : composition des canons (1-8, anathématismes; 9-25, chapitres doctrinaux et déclaration de foi finale), 1842-44; cf. XI, 1089-92 et, après chaque canon, 1093-1102. — 3. Doctrine, XIV, 1844-48; I, 2526; XII, 2899-2901. — 4. Approbation pontificale, XIV, 1848-49; XI, 1102-03. — Sur l'ensemble, *Tables*, 724-726.

Références doctrinales complémentaires. — 1. Pélagianisme et péché originel, *supra*, 3525-3526. — 2. La pensée de S. Augustin et l'augustinisme, *Tables*, 314-15. — 3. Augustinisme prédestinatien, *ibid.*, 315. — 4. Faux augustinisme de Baïus et de Jansénius, *ibid.*, 315-16.

Bibliographie nouvelle sur Pélage : « Les recherches de G. de Plinval ont créé une situation complètement nouvelle. Se basant sur des critères internes dont il souligne le poids, en particulier dans son dernier ouvrage (1947; cf. *infra*) qui étudie avec précision le style et la langue de Pélage, G. de Plinval a attribué en tout 19 autres petits écrits à Pélage. Il s'agit de lettres et de traités qui jusqu'ici avaient été attribués pour la plupart à Jérôme, à Fastidius et à d'autres ou qui avaient été transmis anonymement. Cf. G. de Plinval, *Rev. de philologie*, 1934, p. 9-42; *Rev. des Sc. phil. et théol.*, 1936, p. 429-58; *Rev. d'hist. eccl.*, 1939, p. 5-21; Fliche-Martin, IV (1939), p. 79-128; G. de Plinval, *Pélage. Ses écrits, sa vie et sa réforme*, Lausanne, 1943; *Essai sur le style et la langue de Pélage*, 1947 » (Altaner-Chirat, *Patrologie*, p. 529). Voir dans cet ouvrage le détail des écrits authentiques, non authentiques et fragmentaires, et une bibliographie assez copieuse.

PÉLAGE, *cardinal* d'Albano. — Légat d'Innocent III à Constantinople. Sa sévérité, ses conférences pour l'union des Églises, III, 1386.

PÉLAGINS de Lombardie. — Leurs erreurs quiétistes, XIII, 1561-62; — sur la prière vocale, 185.

PELAGUS STORCK. — Voir *Storck* (Ambroise).

PELAYO (Alvaro). — Voir *Alvare Pelage*, *Tables*, 107.

PELAYO (Marcellin Menéndez y), auteur d'une *Historia de los heterodoxos españoles*, Madrid, 1881 (3 vol.); cf. *Tables*, 3178, à *Menéndez y Pelayo*. Aux références déjà données, on ajoutera : IV, 1209; V, 1796; XV, 3125, 3132 (Fr. de Vitoria).

PELBART LADISLAI DE TEMESVAR. — Notice [A. Teetaert], XII, 715-17. — Sur les grâces en Marie, IX, 2360. — La dévotion à Marie, gage de salut éternel, 2455-56. — Son *Rosarium* complété par Oswald de Lasko, XI, 1657.

PELECYUS (Jean). — Notice [P. Grausem], XII, 717.

PELEGALLO. — Voir PAUL D'OFFIDA, frère mineur (XVII[e] s.), XII, 44.

PÈLERINAGES. — Il est impossible d'omettre dans le *D. T. C.* la mention des pèlerinages. Dans l'Église romaine, comme dans les Églises orientales (VI, 1256; XIII, 2350), les pèlerinages apparaissent comme une manifestation extérieure de la communion des saints (III, 459; cf. XIII, 2337; XIV, 926, 935). On les a souvent jadis recommandés ou même imposés comme œuvres de pénitence et d'expiation (VII, 2054-55; VIII, 2636; XII, 881, 909, 920, 927, 929; XIV, 1169); pour obtenir l'intercession des saints dans leurs sanctuaires privilégiés (voir d'une manière générale les pèlerinages majeurs et mineurs, VII, 2054-55; XIII, 2353; et, pour la Sainte Vierge, IX, 2469). Mais l'Église a toujours veillé aux abus; cf. VIII, 2664, IV[e] conc. du Latran; IX, 2450 (caractère secondaire des miracles et apparitions); XIII, 2345 (les fausses reliques); XIV, 935 (les fausses légendes). « Charlemagne, dans l'*Admonition générale* du 23 mars 789, n. 79, rappelle qu'au lieu de courir de tous côtés sous prétexte de pèlerinage, mieux vaut

faire la pénitence sur place », cf. xiv, 1166. Ce simple exposé suffit pour réfuter Wyclif (dont beaucoup de protestants ont imité la critique) : « Les pèlerinages aux images muettes et aux crucifix aveugles sont proches parents de l'idolâtrie ».

Rien de mieux pour conclure que ces paroles de Suarez : « Le culte ne tient pas surtout aux formules et aux signes extérieurs, mais bien plutôt à l'intention; souvent nous prions l'intercesseur dans les mêmes termes que l'auteur du bienfait, nous lui disons qu'il ait pitié de nous, qu'il nous accorde notre demande, et autres choses semblables; mais nous entendons toujours qu'il fasse cela en intercédant pour nous » (xiv, 948). C'est là le sens de la réponse aux critiques protestantes visant le culte des saints, spécialement à l'occasion des pèlerinages.

Sur les principaux pèlerinages à la Vierge Marie, *Tables*, 3138.

Le *D. B. S.* a publié plusieurs articles concernant les pèlerinages : I. Pèlerinages dans l'Ancien Orient (M. Join-Lambert), vii, 567-589. — II. Pèlerinages aux Lieux Saints antérieurs aux Croisades (Cl. Kopf), 589-605.

PELESZ (Julien) (1843-1896). — Recteur du séminaire gréco-catholique de Vienne, évêque de Stanyslaviv (1885-1891), puis de Peremyšl (1891-1896). — A écrit (en allemand), *Geschichte der Union der ruthenischen Kirche mit Rom von den ältesten Zeiten bis auf Gegenwart*, 2 vol., Vienne, 1878, 1880; en ukrainien : *Théologie pastorale*, 1878; *Étude sur le style officiel ecclésiastique*, 1878. Cf. Hurter, v, 1991. — Cité : xiv, 402, 403.

PELHESTRE (Pierre). — Notice [A. Teetaert], xii, 717-18.

PELICAN (Pierre). — Notice [M.-M. Gorce], xii, 718.

PELLA (Ariston de). — Voir *Ariston, Tables*, 251.

PELLENS (Jean). — Notice [A. Teetaert], xii, 718.

PELLEVÉ (Nicolas de) (1518-1594), évêque d'Amiens (1552), archevêque de Sens (1562-91), puis de Reims (1591), cardinal (1570). — Cité comme archevêque de Sens dans la discussion sur le mariage au concile de Trente, ix, 2237, et, comme archevêque de Reims, pour l'application des décrets du concile, xv, 1494.

PELLICANUS ou **KURSCHNER** (Conrad). — Notice [A. Teetaert], xii, 718-20. — Cité : xiv, 446 (controverse sacramentaire), 718 (Sagesse).

PELLIOT (Paul) (1878-1945). — Explorateur et linguiste. Professeur au Collège de France et membre de l'Institut. Au cours d'explorations en Asie centrale et en Chine, il découvrit, en 1907, dans les grottes de Touen Houang (Turkestan), de précieux textes tibétains, chinois et hébreux antérieurs au xe s. et rapporta environ 5 000 manuscrits qu'il acheta pour la France. Auteur de : *La Mongolie et la papauté*, 1928; *Les origines des relations politiques de la France et de la Chine*, 1922. — Cité sur l'Église nestorienne, xi, 209, 211, 212, 213 (bibl.).

PELLISSON-FONTANIER (Paul). — Notice [J. Carreyre], xii, 720-21.

PELSTER (Franz). — Jésuite allemand, estimé pour ses études sur le mouvement théologique au Moyen Age. Parmi ses nombreux articles, citons :

xiie s. : Sur Robert Pulleyn, *Einige Angaben über Leben und Schriften des Robertus Pullus*, dans *Schol.*, xii (1937), p. 239-247; — A propos de Gilbert de la Porrée, *Der Brief Eugens III...*, dans *Gregorianum*, xv (1934), p. 262-286; — Sur l'*Eulogium* (à Alexandre III) de Jean de Cornouailles, *Eine ungedruckte Einleitung zu einer zweiten Auflage des Eulogium*, dans *Histor. Jahrb.*, liv (1934), p. 223-229; — Sur Pierre Lombard, *Das vermeintliche Original der Sentenzen des Petrus Lombardus*, dans *Schol.*, v (1930), p. 569-573; — *Wann hat P. Lombardus die « Libri IV Sententiarum » vollendet?*, dans *Gregor.*, ii (1921), p. 387-392; — *Der Brief Eugens III. an Bischof Heinrich von Beauvais und die Datierung der Libri IV Sententiarum*, dans *Gregor.*, xv (1934), p. 232-266; — Sur Burchard de Worms, *Das Dekret Bischofs Burkhards von Worms*, dans les *Miscellanea Giovanni Mercati*, ii (1947), p. 114-157; — Sur Humbert, auteur du *De ordinando Pontifice*, *Der Traktat « De ordinando Pontifice » und sein Verfasser Humbert von Moyen-Moutier*, dans *Histor. Jahrb.*, lxi (1941), p. 88-115. — Sur le « Magister A. » identifié à Adhémar, chanoine de S.-Ruf, *Die anonyme Verteidigungsschrift der Lehre Gilberts von Poitiers im Cod. Vat.. 561*, dans *Studia mediaevalia...*, Bruges, 1948, p. 113-146.

Sur S. Thomas : distinction réelle de l'essence et de l'existence : *La « Quaestio disputata » de S. Thomas « De unione Verbi incarnati »*, dans *Archives de philosophie*, iii, Paris, 1925, p. 198-245; — Sur les décrets prédéterminants (empruntés à Scot par Bañez), *Thomas von Sutton, O. Pr., ein Oxforder Verteidiger der thomistischen Lehre*, dans *Zeitsch. f. kath. Theol.*, 1922, p. 383 sq.; — *Zur Frage nach der Möglichkeit einer « beatitudinis naturalis »*, dans *Schol.*, 1929, p. 255-260. — *Zur Forschung nach den echten Schriften des hl. Thomas von Aquin*, dans *Phil. Jahrb.*, xxxvi, p. 36-49; — *Kritische Studien zum Leben und zu den Schriften Alberts des Grossen*, Frib.-en-Br., 1920.

Divers : *Literarische Probleme im Anschluss an die Bonaventura-Ausgabe von Quaracchi*, dans *Zeitsch. f. kath. Theol.*, xlviii (1924), p. 500-532; — *Zu den exegetischen Schriften des Alexander von Hales*, dans *Biblica*, iii (1922), Rome; — Sur l'attribution à Pecham, par H. Spettmann, de questions disputées, *Spettmann H. Pecham Kommentar*, dans *Scholastik*, iii (1928); — *Literargeschichtliches zur Parizer theologischen Schule aus den Jahren 1230 bis 1256*, dans *Scholastik*, v (1930), p. 46-78; — *Die Bibliothek von Santa Catenna zu Pisa. Eine Büchersammlung aus den Zeiten des hl. Thomas von Aq. (De aeternitate mundi)*, dans *Xenia thomistica*, iii (1924); — *Heinrich von Harclay, Kanzler von Oxford, und seine Quästionen*, dans *Miscellanea Fr. Ehrle*, Rome, 1924, p. 307-356; — *Handschriftliches zu Scotus mit neuen Angaben über sein Leben*, dans *Franziskanische Studien*, x (1923), p. 1-32; — *Duns Scotus nach englischen Handschriften*, dans *Zeitsch. für kath. Theol.*, li (1927), p. 65-80.

Le *D. T. C.* cite Pelster à propos de Pierre Auriol, xii, 1827, 1830, 1834; — Pierre Lombard, 1979; — Richard de Mediavilla, xiii, 2670; — Sutton (Thomas de), xiv, 2869, 2871, 2873 (bibl.); — S. Thomas, xv, 621, 630 (bibl.), 651 (bibl.).

PELT (Mgr Jean-Baptiste) (1863-1937). — Voir sa notice, *D. B. S.*, vii, 627-28 [P. Schwenck]. — Auteur d'une *Histoire de l'Ancien Testament*, d'après le manuel allemand de Schöpfer, éd. franç., Paris, 1897; collaborateur du *D. T. C.*, art. Absolution dans l'Écriture. — Cité : vi, 2343 (Héxaméron).

PELTANUS (Théodore). — Notice [P. Galtier], xii, 721; — sur Victoire d'Antioche, xv, 2872.

PELTIER (Henri). — Professeur au grand séminaire d'Amiens (1898-1961), auteur d'une thèse sur *Paschase Radbert, abbé de Corbie*, Amiens, 1936, collaborateur du *D. T. C.* (art. Radbert et Ratramne). — Cité : xiv, 2598.

PELZER (Mgr Auguste). *Scrittore* à la Vaticane; a publié un catalogue monumental des manuscrits latins de la Vaticane (*Tables*, 397) : *Bibliothecae apostolicae Vaticanae Codices Vaticani latini* (T 79-1134), suivi d'un *Appendix*, Rome, 1933.

Sur le procès de Guillaume d'Occam, xi, 889-90; — sur Pierre Gallego, xii, 1936-37; — sur les manuscrits d'Albert le Grand et S. Thomas d'Aquin, xv, 621; — sur des ouvrages de morale conservés sous le nom d'Aristote au xiiie s., xii, 139 (bibl.). — Cité : xii, 2014.

PENAFIEL (Concile de). — Voir *Tables*, 729.

PENAFIEL (Léonard). — Notice [R. Brouillard], xii, 721-22.

PENALOSA (Ambroise de). — Notice [P. Galtier], xii, 722.

PENCINI (Innocent). — Notice (M.-M. Gorce], xii, 722.

Processions divines, xiii, 648-49, 654, 660; — Transsubstantiation, xv, 1405; — Trinité, 1806.

PENDAZIO (Federigo). — Membre du concile de Trente, que Richard (Hefele-Leclercq, t. ix *b*, p. 639) qualifie « l'homme de confiance et de conscience » du légat. — Ses missions, xv, 1455-56, 1458.

PENFENTENYOU (Christophe de), nom breton de Cheffontaines, ii, 2352; *Tables*, 596.

PENIDO (T.-L.), O. P., professeur de philosophie à l'université de Fribourg (Suisse) de 1929 à 1938. — A publié, dans la « Bibliothèque thomiste », *Le rôle de l'analogie en théologie dogmatique*, Paris, Vrin, 1931; — *Gloses sur la procession d'amour dans la Trinité*, dans *Ephem. theol. Lov.*, 1937, p. 33-68; — *La conscience religieuse*, Paris, Téqui, 1937; — *Dieu dans le bergsonisme* (coll. *Questions disputées*, xv), Paris, 1936, Desclée.

PÉNITENCE. — Rappel de tous les articles relatifs à ce vocable : Absolution des péchés, i, 138-255 : A. d'après l'Écriture (J.-B. Pelt); — A. au temps des Pères (E. Vacandard); — A. dans l'Église latine du viie au xiie s. (E. Vacandard); — A. Sentiments des anciens scolastiques (A. Vacant); — A. Sa forme actuelle dans l'Église latine (A. Beugnet); — A. Doctrine de l'Église catholique (A. Beugnet); — A. chez les Grecs (P. Michel); — A. dans l'Église russe (N. Tolstoy); — A. chez les Syriens (J. Lamy); — A. chez les Coptes (H. Hyvernat); — A. chez les protestants (J. Bainvel); — A. chez les anglicans (J. Bainvel); — A. Théories des protestants modernes et des rationalistes (E. Vacandard); — A. Questions de théologie morale (A. Beugnet); — A. sous forme déprécatoire (A. Vacant); — A. sous condition (A. Beugnet). — Attrition, i, 2235-2262 : décret d'Alexandre VII. — Confession, iii, 828-974 : C. dans la Bible (E. Mangenot); — C. du ier au xiiie s. Églises grecque et latine (E. Vacandard); — C. du concile du Latran au concile de Trente (P. Bernard); — C. dans l'Église arménienne (L. Petit); — C. chez les Coptes (V. Ermoni); — C. chez les Syriens (V. Ermoni); — C. chez les anglicans (G. Morel); — C. chez les protestants (P. Bernard); — C. Questions morales et pratiques (T. Ortolan); — Science acquise en C. (B. Dolhagaray). — Contrition, iii, 1671-1694 : C. Aspect dogmatique (P. Bernard); — C. Questions morales et pratiques (T. Ortolan). — Pénitence, xii, 722-1138 : Pénitence-repentir (É. Amann); — Pénitence-sacrement : P. primitive (É. Amann); — P. privée; son organisation; premières spéculations à son sujet (É. Amann); — P. du IVe concile du Latran à la Réforme (A. Michel); — P. de la Réforme à nos jours (A. Michel); — P. dans l'Église grecque après le schisme (M. Jugie). — Pénitentiels, xii, 1166-1179 (G. Le Bras). — Satisfaction, xiv, 1129-1210 (P. Galtier).

Il était utile de rapprocher ces études afin de donner, tout en évitant les redites, une vue plus synthétique du problème théologique de la pénitence, tout en réservant la possibilité de références complémentaires soit à des auteurs qui ont traité le sujet, soit à des questions spéciales s'y rapportant. On suivra l'ordre de l'article général sur la Pénitence.

I. PÉNITENCE-REPENTIR. — 1° *Le mot et la chose.* — xii, 722-24.

2° *Écriture sainte.* — 1. Ancien Testament. Textes législatifs, textes historiques, littérature prophétique, psaumes, livres sapientiaux, 724-27. — 2. Nouveau Testament. Prédication de Jean-Baptiste, du Christ, des apôtres : pénitence et confiance, 727-29. Cf. i, 2239-40; iii, 1672, 1676, 1678, 1680, 1682, 1684; xiv, 1136, 1139-42.

Cette étude scripturaire, nécessairement superficielle, a été reprise dans le *D. B. S.*, vii, 628-687, par J. Giblet, professeur à l'Université de Louvain, et A.-M. Denis, O. P., professeur au collège théologique de la Sarte, Huy (Belgique) : 1° *Ancien Testament.* — 1. Vocabulaire, vii 629-30. — 2. Les premières traditions, 630-32. — 3. Les prophètes, 632-53 — 4. Le judaïsme : *a)* Judaïsme palestinien, 653-63; — *b)* Judaïsme hellénistique, 663-69; — *c)* Doctrines rabbiniques, 669-71. — 2° *Nouveau Testament.* — 1. Vocabulaire, 671. — 2. Jean-Baptiste, 671-73. — 3. Évangiles synoptiques; place à part de S. Luc, 673-78. — 4. Les Actes, 678-83. — 5. S. Paul, 683-87.

3° *Les Pères.* — 1. Les textes : *a) ex professo* sur la pénitence, xii, 729-31. — Cités : Hermas, *Le Pasteur* (vi, 2283-86); Tertullien, *De pænitentia* (xv, 136, 160-61); Lactance, *Institutiones*, *Epitome* (viii, 2427, 2428, 2438); S. Ambroise, *De pænitentia* (i, 950); Victor de Cartenna (xv, 2876); Pacien (xi, 1718, 1719); — *b)* demeurant dans les généralités, xii, 730-31. — Cités : Pseudo-Basile; S. Cyrille de Jérusalem (iii, 2533, 2560); S. Jean Chrysostome (viii, 670); Astérius d'Amasée (i, 2141); Cassien (ii, 1827); Isidore de Séville (?); — *c)* exhortation au repentir, xii, 731. — Signalée dans : *Didachè* (i, 1685); Barnabé (ii, 421); S. Ignace (vii, 711); *Ia* et *IIa Clementis* (iii, 53, 55); S. Grégoire (vi, 1777); — *d)* motifs du repentir : α. crainte du jugement de Dieu (écho des Actes, ii, 14-36), xii, 727, 732. — Cités : Justin (viii, 2269); S. Augustin (?); Jérôme à Sabinien; — β. confiance en la miséricorde divine, xii, 732; cf. S. Jérôme; S. Ambroise (i, 930); S. Cyrille d'Alexandrie; — cf. xi, 913; xiv, 517-518; — *e)* effets : d'une part, rémission des péchés; d'autre part, nouvelle ardeur pour le bien, xii, 732. — 2. Synthèse de la doctrine des Pères : *a)* nature et qualité du repentir, xii, 732; cf. i, 2240, 2249-52 (attribution); iii, 1672, 1673, 1678, 1680-92 (contrition); — *b)* motifs du repentir, xii, 733; cf. i, 2236-37, 2240-41; ii, 2236; iii, 1684 (bonté de Dieu); 2014-16 (crainte); — *c)* nécessité du repentir, xii, 733; cf. iii, 1676, 1677; viii, 2089; — *d)* effets, xii, 733-34; cf. i, 2242-49 *(passim)*; ii, 2236-40 *(passim)*; iii, 1684-85; voir aussi x, 227 (effets du martyre).

4° *Théologiens du Moyen Age.* — Utilisation des écrits des Pères et du *De vera et falsa pænitentia.* Cf. i, 2309. — 1. Les Sententiaires, xii, 734-36. — Cités : Abélard, *Ethica*, *Epitome*, *Sic et non* (xii, 914); Hugues de Saint-Victor, *De sacramentis :* pénitence et confession (vii. 282); *Summa Sententiarum* (286); Pierre Lombard, *Sentences* (xii, 942-43); Gandulphe de Bologne (vi, 1142); Roland Bandinelli (Alexandre III) (cf. i, 711). — Pour l'ensemble, voir iii, 1673, 1677, 1679-80, 1681, 1683, 1685. — 2. Les Summistes, S. Thomas, questions consacrées à la vertu de pénitence, xii, 736-37; cf. 976-78. Voir *infra*, *Pénitence-sacrement.*

5° *Doctrine du concile de Trente.* — 1. Attaque des réformateurs contre la doctrine traditionnelle du repentir (réaction aux pratiques religieuses trop extérieures) : la justification *sola fide*, xii, 738; cf. iii, 1674; viii, 2139-43; — deux stades de la pénitence chez les réformateurs, xii, 739-40; cf. iii, 1675; xii, 1055, 1057-58, 1059; — *Confession d'Augsbourg*, xii, 739, 1058; xiii, 2082; — *Apologie de la confession d'Augsbourg*, xii, 739, 1058-60 *(passim)*; — Chemnitz, 739, 1058; — Mélanchthon, 1059, 1062-63; — Calvin, 1063. — 2. Condamnations de Léon X (bulle *Exsurge Domine*), iii, 1675; xii, 740; plus complètement, 1055-56 (sur le repentir, prop. 6, 7, 10, 11, 12, 14); — catalogue des erreurs présentées au concile, 1069-72 (sur la contrition-repentir, prop. 2, 3, 11, 12). — 3. Doctrine positive du concile : sess. vi (justification) : ch. v, vi (textes, viii, 2176, 2178); ch. xiv (textes complets dans Denz.-Bannw., 798, 799, 807); can. 8, 9, xii, 741; cf. i, 2239; viii, 2178; — sess. xiv, ch. i, iv (contrition parfaite et attrition) : xii, 742-43; 1087-88, 1092-93; can. 4, 5, 743, 1105, 1106; — contritionistes et attritionistes, i, 2252-58 et décret d'Alexandre VII, 2258-62; cf. xii, 1094-96.

6° *Théologie de la pénitence-repentir* (vertu de pénitence). — 1. Vertu spéciale, xii, 744; — partie potentielle de la justice, 744-45; cf. viii, 2019. — 2. Matière, xii, 745; cf. iii, 913-19. — 3. Sujet, xii, 746; xv, 2781; — Vierge Marie et P., xii, 746; ix, 2426-27; — Jésus-Christ et P., xii, 747; viii, 1286; cf. iii, 345. — 4. Vertu infuse et vertu acquise, xii, 747; les opinions (thomisme et scotisme), xv, 2779, 2781.

Note additionnelle sur l'ABNÉGATION (cf. *Tables*, 10, renvoyant à *Pénitence*).

I. THÉOLOGIE SCRIPTURAIRE. — 1° *Dans l'Évangile.* — Les passages essentiels sont Matth., XVI, 24-26; Marc, VIII, 34-36; Luc, IX, 23-25. Trois expressions sont à relever : *a) abneget semetipsum* : « Il s'agit d'un partisan qui ne songe plus ni à ses intérêts, ni à sa vie et qui est prêt à marcher au supplice avec celui dont il a embrassé la cause ». Lagrange, *Év. selon S. Marc*, Paris, 1920, p. 210; — *b) tollat crucem* (S. Luc ajoute : *quotidie*) : marcher au supplice chaque jour, donc disposition habituelle à pratiquer le renoncement avec Jésus; — *c) Qui perdiderit animam suam propter me, inveniet me.* L'âme qu'il faut savoir perdre est la vie présente, opposition avec la vie de ce monde qu'il faut être prêt à sacrifier pour assurer la vie éternelle. Cf. Matth., X, 38-39; Luc, XIV, 27-33; Joa., XII, 24-26.

2° *Chez S. Paul.* — L'idée de « dépouillement » (Éph., IV, 22-25; Col., III, 8-10) indique le renoncement à soi pour vivre de la vie du Christ; cf. Col., *III*, 3; Gal., *II*, 20; VI, 14; Rom., XIII, 12-14; Hébr., XXIII, 1. S. Paul prescrit l'abnégation chaque fois qu'il recommande de s'oublier soi-même pour Dieu et pour ses frères à cause de Dieu, Rom., XV, 1-3; I Cor., X, 32-XI, 1; XIII, 5; cf. X, 24; Phil., II, 4, 21. Voir aussi les textes sur la croix du Christ et la crucifixion du vieil homme, Rom., VI, 6,

II. THÉOLOGIE PATRISTIQUE ET TRADITIONNELLE. — 1° *Les premiers Pères de l'Église*, sous vingt formes différentes, recommandent l'abnégation, pour suivre la voie qui conduit à la vie et à la lumière *(Didachè)*, pour devenir, par obéissance, vrais disciples du Christ *(Ia Clementis)*, pour pratiquer ce renoncement dont le couronnement est le martyre (Ignace d'Antioche, Polycarpe), pour triompher de toute concupiscence (*Pasteur* d'Hermas), pour renoncer vraiment au culte des démons (S. Justin). Mais, depuis S. Irénée, les Pères interprètent les textes scripturaires signalés, cf. S. Irénée, *Adv. Haer.*, III, XVIII; IV, XXXVIII; V, VIII-IX, X, XII : *P. G.*, VII, 934, 1103, 1142-1145, 1148, 1154. — Clément d'Alexandrie préconise le détachement actif des biens terrestres, conduisant à l'*apatheia* et à la charité parfaite; cf. *D. T. C.*, III, 191-93. — Origène rassemble les textes parallèles à l'*abneget semetipsum*, pour les présenter comme la charte de la charité chrétienne, le renoncement étant le meilleur moyen de suivre le Christ (*Exhortation au martyre, P. G.*, XI, 577; *In Matth.*, XII, n. 54, *ibid.*, XIII, 1037; *In Jer.*, homil. XXVIII, n. 2; *In Cant.*, l. II, 14; *ibid.*, XIII, 465, 125). — « Porter sa croix » pour triompher de la chair du monde et de Satan par Jésus-Christ est une formule du Pseudo-Clément (*Sur la virginité*, c. V, n. 3).

2° *Chez les Grecs*, S. Basile oriente la vie monastique sur les paroles du Christ : *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum*, ou encore : *qui non renuntiat...* (*Reg. fusius tract.*, VIII; *P. G.*, XXXI, 933 sq.; cf. VI, *ibid.*, 925; XLI, *ibid.*, 1021; *Reg. brevius tract.*, CXIX, *ibid.*, 1161; cf. CXVI, *ibid.*). — On retrouve des échos de S. Basile chez S. Grégoire de Nysse : après avoir renoncé au monde et à soi-même dans l'obéissance et la charité, le moine cherchera à atteindre la tranquillité intérieure, la paix du Christ, prince de l'*apatheia*, par la purification des passions : *P. G.*, XLVI, 261, 283, 297. — A propos de Matth., XIX, 12, S. Grégoire de Nazianze recommande la « castration » de toutes les passions, de toutes les affections mauvaises du corps et de l'esprit », *Orat.*, XXXIX, n. 20-22; *P. G.*, XXXVI, 305 sq. — Matth., XVI, 24, est commenté par S. Jean Chrysostome : l'*abneget* est affaire de volonté, *In Matth.*, homil. LV; *P. G.*, LVIII, 541. — La *Scala Paradisii* de S. Jean Climaque, consacrée aux degrés de renoncement, est le chemin pour arriver à la plus haute contemplation, *P. G.*, LXXXVIII; cf. *D. T. C.*, VIII, 692 (bibl.).

3° Parmi les *Pères latins*, S. Jérôme appelle, dans ses lettres, le patriciat romain à l'abnégation, suite logique de la promesse baptismale. Au milieu des durs combats à soutenir, il faut se souvenir des enseignements et des exemples du Christ : *Epist.*, CXXX; XXII, n. 17-19; XIV, n. 3-7; *P. L.*, XXII, 1113, 404 sq., 349-51. — S. Ambroise insiste sur l'abnégation nécessaire à tout chrétien : *De virginitate*, c. VIII, n. 44; *P. L.*, XVI, 278; cf. *De fuga saeculi*, c. VII, n. 38; *ibid.*, XIV, 587. L'*abneget* se retrouve dans *De paenitentia*, l. II, c. X, n. 96; *ibid.*, XVI, 520. — Quant à S. Augustin, son idée de la corruption de la nature est trop vive pour qu'il n'insiste pas sur la nécessité de renoncer à tout ce qui nous éloignerait de Dieu. Il commente avec complaisance la formule évangélique : se nier, se renier soi-même, *Serm.*, XCVI, CCCXXX; *P. L.*, XXXVIII, 584, 1456. La parfaite abnégation est exprimée par le *vivo, jam non ego;* elle consiste à faire uniquement la volonté de Celui qui habite en nous, *Serm.*, CCCXXX, col. 1459, etc. — S. Grégoire commente l'*abneget*, *In Evang.*, homélie XXXII, n. 1; *P. L.*, LXXVI, 1232 : cf. *Moralia*, XXXIII, c. VI; *ibid.*, 678.

Tout cet enseignement est condensé par Cassien, *De institutis coenobiorum*, l. IV, dans *P. L.*, XLIX, 160, 194, 201, etc., mais surtout dans les *Collationes*. Dans la 3e conférence, il étudie le renoncement en lui-même et en distingue trois degrés : le premier, dépouillement des biens extérieurs; le deuxième, intérieur et plus important, le rejet des habitudes et des « affections » anciennes; le troisième, purification de l'esprit, élimination de tout sentiment, tout souvenir des choses terrestres, pour pouvoir vaquer à la « contemplation » des choses célestes : degré sublime, réservé à peu d'âmes. *Coll.*, III, c. VI, VII, X; *P. L.*, XLIX, 566, 567, 573.

4° On touche déjà aux systématisations des auteurs mystiques postérieurs. Pour éviter les longueurs, on se contente ici de renvoyer à l'exposé du P. R. Daeschler, *D. Sp.*, art. *Abnégation*, dont on vient de résumer la partie concernant l'antiquité chrétienne. Cet auteur passe en revue *les théologiens de l'époque médiévale :* S. Anselme, Hugues de Saint-Victor, Richard de Saint-Victor, S. Bernard, S. Bonaventure, David d'Augsbourg, la Bse Angèle de Foligno, Harphius, Mechtilde de Madgebourg, Ste Gertrude.

S. Thomas d'Aquin a donné la raison la plus profonde de l'abnégation, en marquant la subordination essentielle de l'amour de soi à l'amour de Dieu. Il en précise la place dans la vie spirituelle en parlant des vertus purgatives propres à ceux qui tendent à la perfection, Ia-IIae, q. LXI, a. 5; il l'introduit même dans la notion de perfection, IIa-IIae, q. CLXXXIV, a. 2, à laquelle elle sert en quelque façon de mesure, Ia-IIae, q. CVIII, a. 4. Dans le commentaire de S. Matthieu, XVI, 24, S. Thomas distingue trois degrés : ... *Quando abneget statum peccati praecedentis... Item ei est in peccato et transfert se ad statum perfectionis... Item qui proprium affectum abnegat.* Question reprise dans son ensemble dans le *De perfectione vitae spiritualis*, surtout c. VI, VII-IX et X.

On pourrait citer Tauler, Ste Catherine de Sienne, S. Vincent Ferrier, Ruysbroeck, le *De adhaerendi Deo* de Jean de Cassel, les traités de Denys le Chartreux; il suffira de rappeler l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont les quatre livres contiennent de nombreuses exhortations au renoncement et à l'abnégation : *quantum a te vales exire, tantum in te poteris transire.* l. III, c. LVI, 1.

5° Les *auteurs modernes*, S. Ignace, Rodriguez, Lallemant, Louis de Grenade, Louis de Blois, Ste Thérèse, S. Jean de la Croix, Scupoli, S. François de Sales, le P. Joseph (l'Éminence grise), le P. Ambroise de Lombez, Bérulle, de Condren, Olier, S. Jean Eudes, S. Grignion de Montfort, S. Vincent de Paul, S. Alphonse de Liguori, ne parlent pas autrement. « L'austère doctrine de l'Évangile sur l'abnégation a été fidèlement gardée et transmise de siècle en siècle par les divers auteurs ou écoles de spiritualité orthodoxe. Partout on lui attribue, sous une forme quelquefois particulière, mais toujours bien reconnaissable, un rôle essentiel et une place très considérable. Chez quelques-uns, elle est même sensiblement la préoccupation dominante. Non pas d'ailleurs que son importance devienne absolument prépondérante : aucune spiritualité catholique n'oublie le primat de l'amour. Mais toutes, avec des nuances variées et des différences d'accent, appliquent cet amour naissant ou progressant, ou même parfait, à faire la place toujours plus grande à Dieu, par l'expulsion des affections trop humaines, de l'amour-propre surtout qui encombre notre cœur; et, comme ces affections sont vivaces et envahissantes, l'abnégation prend toujours plus ou moins la forme d'un combat spirituel, d'un effort vigoureux et souvent violent, qui marque sa place naturelle dans l'ascèse. Mais l'union divine, mystique ou commune, dans l'oraison ou dans l'action, est aussi toujours montrée comme l'aboutissement et la récompense de cette lutte courageuse contre soi-même, de ce renoncement pénible à toutes les affections

les plus innées, de cette abnégation parfois surhumaine dont le symbole le plus expressif est la croix de Jésus » (*D. Sp.*, *Abnégation*, par R. Daeschler, col. 100-101).

III. Théologie systématique de l'abnégation. — 1° *L'abnégation est-elle une vertu?* — Autre est le renoncement aux biens extérieurs, autre le renoncement à nous-mêmes : *fortasse laboriosum non est homini relinquere sua, sed valde laboriosum est relinquere semetipsum* (S. Grégoire, *In Evang.*, cf. *supra*). Nous ne pouvons toutefois renoncer ni à notre être, ni à notre fin dernière : ce serait vouloir une destruction coupable. Mais nous pouvons renoncer à ce que notre amour-propre désirerait pour nous, et nous décider à être, dans le détail de la vie, simplement et pleinement subordonnés aux fins et aux plans de Dieu. Par là, le renoncement total s'apparente à l'abandon à Dieu. Cf. *D. T. C.*, xiii, 1019-21. C'est aussi de l'humilité qu'il faut rapprocher l'abnégation, cf. vii, 324-25. Pourquoi, malgré ces apparentements, l'abnégation n'est-elle pas énumérée parmi les vertus? Voici la réponse empruntée à S. Thomas ; une vertu est un *habitus* opératif, acquis ou infus, destiné à régler la production d'une espèce déterminée d'actes bons; or ces actes, ou mieux le caractère spécial sous lequel les atteint l'*habitus*, constituent l'objet formel qui spécifie la vertu. Ainsi l'humilité est une vertu qui « tempère et réfrène l'âme pour qu'elle ne tende pas à la grandeur de façon immodérée » (IIª IIæ, q. clxi, a. 1). L'abnégation, au contraire, est plutôt une disposition générale de l'âme facilitant la pratique des diverses vertus dans ce que celles-ci ont de contraire à l'amour-propre, à l'égoïsme. Les « actes d'abnégation » et de renoncement sont en réalité des actes de charité, d'humilité ou d'autres vertus, comportant un sacrifice plus notable, plus sensible de nos intérêts propres. *Cf. art. cit.*, col. 103.

2° *Fondement et limites.* — Le fondement de l'abnégation est notre dépendance à l'égard de Dieu dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel. S. Thomas l'expose chaque fois qu'il se demande si l'homme doit aimer Dieu plus que lui-même (IIª-IIæ, q. xxvi, a. 1. Cf. P. Rousselot, *Pour l'histoire du problème de l'amour*, Munster, 1908, p. 23 sq.; Garrigou-Lagrange, *L'amour de Dieu et la croix de Jésus*, Juvisy, 1930). Toutefois l'exigence de cette orientation totale de nous-mêmes vers Dieu nous impose une limite : nous n'aurons jamais le droit de renoncer à ce qui, dans la vie surnaturelle, est essentiel et irremplaçable.

3° *Nécessité de l'abnégation dans la vie surnaturelle.* — Elle est indiquée par Jésus-Christ lui-même : *Si quis vult venire post me abneget semetipsum* (Luc, ix, 23). Si l'abnégation s'impose sous peine de perdre l'amitié divine, si héroïque que soit l'acte d'abnégation, il s'impose alors absolument; ex. : le cas du martyre. Mais il existe une mesure plus large d'abnégation, en tant que l'abnégation doit occuper la place centrale de notre vie spirituelle. Cette place centrale est indiquée par S. Ignace dans la deuxième semaine des *Exercices spirituels*, n. 189. La vie, dit-il, doit être ordonnée, « ne voulant et ne cherchant aucune autre chose que, en tout et partout, une plus grande gloire et louange de Dieu. Chacun doit être persuadé que la mesure de ses progrès en toutes choses spirituelles sera celle même où il se dégagera de tout amour-propre, de toute volonté et de tout intérêt propres. »

4° *Degrés de l'abnégation.* — Il semble qu'il y ait accord entre les auteurs mystiques pour distinguer : *a)* un degré d'abnégation *minimum* nécessaire au salut, qui nous fait renoncer à tout ce qui serait *contre* Dieu (péché mortel); — *b)* un degré *plus élevé* qui nous fait renoncer à *tout ce qui n'est pas selon Dieu* (péché véniel); — *c)* un troisième degré, nous détachant de tout ce qui n'est pas le *meilleur service de Dieu* (imperfection). S. Ignace conçoit encore « une abnégation toute d'amour qui, supposant les degrés précédents, nous fait aller d'instinct aux dénuements et humiliations du Christ, même s'il n'y apparaît plus de gloire pour Dieu, uniquement parce que lui-même les a embrassés, cette raison suffisant à tout décider » (*art. cit.*, col. 108).

5° *Pratique de l'abnégation.* — Elle tient en trois considérations : *a)* suivre la grâce sans chercher à la précéder; c'est à la lumière surnaturelle de montrer à l'âme les progrès à faire; on peut, certes, les lui suggérer, mais il serait imprudent en cette matière d'imposer ce que Dieu n'a pas encore fait voir; — *b)* réaliser, tout en suivant une voie dure et coûteuse, la paix et la suavité intérieure : autre chose est le sacrifice pénible nous déchirant à l'intérieur de nous-mêmes, et autre chose l'inquiétude, la préoccupation anxieuse et repliée sur elle-même, troublante et paralysante. Il faut pour cela une pleine confiance en Dieu, dégagée de toute confiance en nous; — *c)* enfin, l'âme s'attachera de préférence à l'aspect positif de l'abnégation : amour de Dieu, conformation au Christ, plutôt qu'à son aspect négatif, destruction de l'amour-propre et de l'égoïsme.

Bibliographie : On consultera d'abord l'article indiqué du *D. Sp.*, t. i, col. 67-110. — Parmi les auteurs cités, retenons : Pruner, *Selbstsucht und Selbstverleugnung*, dans L. *T. K.*, xi, 79-84; — Harphius, *Theologia mystica*, l. II, *Directorium contemplativorum*, pars I, pars III, pars IV, c. LX; voir *D. T. C.*, vi, 2048; — Louis de Blois, *Speculum monachorum*, div. VIII, *Institutio spiritualis*, c. III; — S. François de Sales, Entretien VIII, *De la désappropriation;* Entretien XIV, *Contre le propre jugement et la tendreté qu'on a sur soy-mesme*, éd. d'Annecy, t. vi, p. 120 et 244; — S. Vincent de Paul, *Conférence (18) sur l'affection déréglée de soi-même*, dans *Œuvres*, t. ix, p. 160; — Cardinal de Bérulle, *Traité d'abnégation intérieure*, édit. Migne, col. 875-910.

2. PÉNITENCE-SACREMENT. — I. Pénitence primitive. — I. Nouveau testament. — 1° *Collation par Jésus, à son Église, d'un pouvoir sur le péché.* — 1. Pouvoir de remettre les péchés concédé à Jésus, xii, 749-50; cf. viii, 1209. — 2. Pouvoir concédé par Jésus aux apôtres : *a)* promesse, xii, 750; cf. i, 139-40, 1650; — *b)* collation du pouvoir, xii, 751-52; cf. Matth., xxviii, 19; Luc, xxiv, 47 (pouvoir de sanctification), i, 1652-53; ii, 169; ix, 995; — Joa., xx, 21-23 (pouvoir de rémission des péchés); cf. i, 140-45; xii, 1087-88, 1109 (textes repris au conc. de Trente).

Certaines de ces références concernent l'art. Absolution des péchés, *D'après l'Écriture sainte* (i, 138-145), dont voici la disposition : 1° *La promesse*, faite : 1. A S. Pierre. — 2. Aux Apôtres. — 2° *L'institution :* 1. Le pouvoir de remettre... — 2. Le pouvoir de retenir les péchés. — 3° *Nature du pouvoir promis et donné :* 1. Remettre le péché lui-même. — 2. Pouvoir productif et pas seulement déclaratif de cette rémission. — 3. Pouvoir distinct du baptême. — 4. Pouvoir s'étendant à tous les péchés commis après le baptême. — 5. Pouvoir s'exerçant perpétuellement dans l'Église.

2° *Exercice du pouvoir dans l'Église apostolique.* — 1. Thème général : faire pénitence, xii, 752, 1752 (S. Pierre); xiv, 1130. — 2. Cas particuliers : Ananie et Saphire (xii, 1752); Simon le Magicien (xiv, 2130); Corinthiens divisés (iii, 1849, 1852; xiv, 1287); l'incestueux (iii, 1852; vii, 1545). — 3. « Impossibilité de pardon », xii, 754-56; cf. ii, 910-11, 915-16; xi, 2447-48, 2488-90. *Cf. infra*, 3559, § *Péchés irrémissibles*.

II. Période archaïque. — 1° *Considérations préliminaires.* — xii, 756-57; cf. i, 229-240.

2° *Textes relatifs à la pénitence.* — 1. Allusions, xii, 757-59; cf. *Didachè*, i, 1685-86; v, 1126; — Iª *Clementis*, iii, 55-56; — S. Ignace, i, 145-46; vii, 711; — S. Polycarpe, xii, 2518; — le protégé de S. Jean (récit de Clément d'Alexandrie), i, 146; iii, 143-44. — 2. *Le Pasteur* d'Hermas, xii, 759-63; cf. i, 146, 148; vi, 2283-86; *Tables*, 2065. — 3. Aucune thèse générale : la doctrine ultérieure découlera des faits antérieurs, xii, 763-64.

Plusieurs de ces références concernent la deuxième partie de l'art. Absolution..., *Au temps des Pères*, i, 145-47, 148-49.

III. Au iiie siècle. — 1° *Les documents.* — xii, 764-773. — Cités : S. Irénée (vii, 2495-98); — Denys de Corinthe (iv, 428); — Tertullien (xv, 136, 138-39, 160-63); — Hippolyte de Rome (i, 149, 164; ii, 1338); — Clément d'Alexandrie (i, 146; iii, 184-85); — Origène (xi, 1555-58); —

S. Cyprien (I, 151; III, 2466-67; XI, 829, 838-39); — Novatien et novatianisme (XI, 829-30, 839-44); — Denys d'Alexandrie (IV, 427); — Méthode d'Olympe (X, 1608, 1611-12); — Actes apocryphes des apôtres; — Didascalie (IV, 739, 743); — Pseudo-clémentines.

2° *La pratique*. — 1. Vie religieuse et morale dans l'Église au IIIe s., XII, 773-75; — les *lapsi* à réconcilier et les intransigeants, 774-75; cf. I, 151; III, 2459, 2462; XI, 841-42; — attitude du pape Corneille, III, 1863-64. — 2. Pratique de la pénitence : *a)* Existence d'une discipline pénitentielle, XII, 775; cf. S. Cyprien, III, 2466-67; — Calixte II, 1333-40; — Hippolyte, VI, 2510; — Tertullien, XV, 160-63; — Origène, XI, 1555-56; — Agrippinus, *Tables*, 60, — *b)* Justiciables : les baptisés, coupables de fautes graves (deux difficultés : détermination des fautes « graves », question des fautes graves « secrètes »), XII, 775-77; cf. I, 150, 152, 153; III, 871-72, 2466; XI, 1556-57; XV, 161, 163. — *c)* Procédure : *confession*, XII, 778-79; cf. I, 147, 151; III, 838-42, 859-60, 2466-67; IV, 713; XI, 1555-56; — sur la confession, voir la note *infra;* — *satisfaction*, XII, 777; XI, 1557; XIV, 1137, 1142-43; XV, 161; — *réconciliation*, XII, 778-79; cf. I, 154-55, 156-57, 160; III, 846, 2459, 2467; IV, 2390; — par les diacres (?), I, 154; III, 846, 2466; IV, 713; — par le prêtre, I, 150-51; III, 844-46; — rôle de l'évêque, *Tables*, 1198; — rite de la réconciliation, l'imposition des mains, VII, 1323, 1327-29, 1399-1400; cf. 1397-98 (réconciliation des hérétiques); — sur le rôle des « confesseurs », XII, 779; XI, 833-34, 1251; XIV, 892-94.

L'art. CONFESSION, dans sa première partie, *Confession dans la Bible*, montre que la confession en vue de la rémission des péchés existait déjà sous la loi mosaïque : *a)* aveu de la faute en signe de repentir, III, 829; — *b)* confession publique des péchés d'Israël, 830; — *c)* confession spéciale de fautes déterminées, 830-31. — Un paragraphe est consacré à la confession exigée par Jean-Baptiste pour le baptême et la rémission des péchés, 831; cf. VIII, 648-49.

Sous la loi chrétienne, la confession des péchés apparaît comme implicitement exigée par le pouvoir concédé par Jésus aux apôtres de remettre les péchés : *a)* Évangile (Matth., XVI, 19; XVIII, 18; Joa., XX, 23), III, 832-33; — *b)* Actes et Épîtres : Act., XIX, 18 (cf. I, 352-54); Jac., V, 16 (V, 1908-10); I Joa., I, 9 (VIII, 591), III, 833-38. L'étude des trois premiers siècles est esquissée III, 838-40. Les références données ci-dessus en indiquent les faits saillants.

d) La question des péchés irrémissibles et des *relapsi*, XII, 779-83; — cités : Hermas (VI, 2284); — Tertullien (I, 150-51, 152-53, 158-69; XII, 765; XV, 162-63); — Origène (I, 147, 152; XI, 1557-59); — Hippolyte (II, 1340; VI, 2489-500); — conc. d'Elvire (IV, 2381); — spécialement adultère, I, 467; — idolâtrie, XI, 832-33 : — α. dans le sens de l'adoucissement de la discipline : Didascalie, IV, 743; — Origène (XI, 1555-58); — Cyprien et l'épiscopat africain (I, 154; III, 2459-60; VII, 1597-98; XI, 834, 838-39; XIV, 1142, 1158); — Calixte ou Agrippinus (II, 1328-40; XV, 162-63); — β. refus à l'article de la mort (?), XII, 783. — *e)* Pénitence publique et pénitence privée; comment concevoir celle-ci en certains cas, 783-84.

Presque simultanément avec l'article de Mgr Amann paraissait à Paris (1932) la remarquable étude du P. Galtier, *L'Église et la rémission des péchés aux premiers siècles*. Pour Galtier comme pour Amann, le principe de la pénitence privée consiste dans le fait d'une rémission des péchés sans l'expiation solennelle de la pénitence publique. Toutefois, les plus anciens documents montrent que cette pénitence « privée » fut comme le mode de rémission normal pour les manquements que leur moindre gravité subjective ou objective permettait de ne pas soumettre à l'expiation solennelle. Antérieurement à S. Augustin, à S. Cyprien et même à Tertullien, la double manière pour l'évêque d'exercer son pouvoir de lier ou de délier se rattacherait facilement à la distinction faite par S. Jean des péchés qui sont *ad mortem* et de ceux *qui ne* le sont pas. Le mode de *rémission* solennelle seul a revêtu une forme liturgique; aussi est-il facile à reconnaître partout. L'autre se présente dans les documents sous des formes multiples et, parce qu'il n'en existe aucune qui le caractérise, la difficulté est réelle parfois de le discerner. Le fait cependant que l'Église faisait profession de remettre certains péchés sans imposer l'expiation solennelle commande de distinguer par l'appellation spéciale de « pénitence privée » ce que, dès cette époque, on distinguait déjà si nettement de l'expiation liturgique et solennelle requise pour les fautes plus graves.

En second lieu, la conviction qu'avait l'évêque de l'efficacité de son pardon lui commandait d'en assurer le bienfait aux fidèles, tout au moins aux heures et dans les circonstances où il apparaissait impossible, inutile ou même dangereux d'attendre une expiation solennelle. Ici, on ne peut parler d'*institution*, mais seulement d'initiatives, variables d'ailleurs suivant les situations. Seule, parmi ces initiatives, la pratique des absolutions aux mourants était de nature à se répandre d'une façon uniforme; elle se constate dès le IIIe siècle. On trouvera des échos de la pensée de Galtier dans son article SATISFACTION, XIV, 1129-1210.

Dans son étude sur la Pénitence, Galtier a reproduit, en les complétant, des articles antérieurement parus dans la *R. H. E.* de Louvain et *Gregorianum*. L'un met au point, semble-t-il, le problème si longtemps discuté de l'évêque auquel doit être attribué l'édit de Calliste; l'autre, étudiant *les péchés « irrémissibles » d'Origène* présente un intérêt considérable pour la question générale de la crise pénitentielle et amorce la question de la pénitence privée.

Plus récemment (1951), le P. Galtier a publié dans les *Analecta gregoriana* (LIV), *Aux origines du sacrement de pénitence*, une remarquable étude qui complète heureusement la première partie de l'article d'Amann, *la période archaïque*. — Après un premier chapitre exposant la rémission des péchés avant Jésus-Christ (chez les peuples sans rapport avec le judaïsme; — chez les peuples sémites; — chez les Juifs), l'auteur rappelle *l'institution par le Christ d'un double mode de rémission des péchés* (baptême et pénitence) (c. II); — *la pratique pénitentielle à l'âge apostolique* (c. III); — *la pratique pénitentielle au second siècle* (c. IV); — enfin (c. V), *la pratique pénitentielle aux abords du IIIe siècle* (étude sur la *Didascalie* des apôtres).

3° *Les théories*. — Elles sont comme la synthèse de la pratique qu'on vient d'analyser sous tous ses aspects. — 1. Exclusion des coupables, XII, 784-85. — 2. Accomplissement des œuvres satisfactoires, 785-86. — 3. Réconciliation avec l'Église, signe efficace de la réconciliation avec Dieu, 787-89.

IV. PAIX DE L'ÉGLISE : ÉPANOUISSEMENT DE LA DISCIPLINE PÉNITENTIELLE (IVe-Ve SIÈCLES). — 1° *Les documents*. — 1. Textes canoniques : *a)* Conciles, XII, 789-90; — cités : Elvire (IV, 2387-90; *Tables*, 712-13); — Ancyre (I, 1173-76; *Tables*, 691); — Laodicée (VIII, 2611-14; *Tables*, 717); — Arles (*Tables*, 693); — Nicée I (XI, 413; *Tables*, 659); — Antioche, *in encaeniis* (I, 1434; *Tables*, 692); — Orange I (*Tables*, 724). — *b)* Lettres canoniques, XII, 790-91; — cités : Grégoire le Thaumaturge (VI, 1845); — Pierre d'Alexandrie (XII, 1802-03); — S. Basile (II, 450; cf. I, 1122); — S. Grégoire de Nysse (VI, 1850). — *c)* Constitutions apostoliques et Canons des apôtres, XII, 791 (*Tables*, 219, 221). — *d)* Décrétales pontificales, XII, 791-92; — citées : Sirice à Himère (XIV, 2172; XV, 3270; *Tables*, 2082); — Innocent Ier (action disciplinaire en Occident, *Tables*, 2279); — Célestin Ier aux évêques de la Narbonnaise sur les pécheurs moribonds (I, 156, 2245; V, 2026; XIV, 1142, 1155); — S. Léon,

doctrine pénitentielle (*Tables*, 2957). — 2. Textes théologiques : *a)* Polémique antinovatienne, XII, 792-94; cf. XI, 830-31 (indication générale); — cités : S. Épiphane (simple citation, V, 364; XI, 831); — S. Ambroise (doctrine pénitentielle) (*De pœnitentia*, I, 946, 950; *Tables*, 113); — Pacien (XI, 1718). — *b)* Doctrine, XII, 794-95, cf. 730-31; — cités : Aphraate (doctrine pénitentielle) (I, 1459, 1462; *Tables*, 189); — S. Ambroise, *De mysteriis*, (I, 946; *Tables*, 113); — Pseudo-Ambroise, *De sacramentis* (I, 946, 955; XIV, 514); — S. Augustin (I, 2426-30; *Tables*, 303). — 3. Faits extérieurs : *a)* Pénitence de Théodose, XII, 795-96; cf. I, 943. — *b)* Constantinople : le prêtre pénitencier, sa suppression par Nectaire, XII, 796-98; cf. I, 147; III, 845; VIII, 682-83; XV, 816; — attitude de S. Jean Chrysostome, XII, 798-99; I, 148; VIII, 681-83; cf. III, 845.

2° *La pratique.* — 1. Vie religieuse au IVe s. : situation confuse, XII, 799-801; — les *lapsi* (IX, 1991); — les mélétiens (X, 533-34, décisions de Pierre d'Alexandrie, XII, 1802-03) — conversions peu sincères; — hérésies issues de l'arianisme (voir ARIANISME); — erreurs donatistes (IV, 1706-12); — invasion des barbares; — baptême des enfants retardé. — 2. Pratique de la pénitence : *a)* Fautes qui en relèvent; deux sortes de péchés, *quotidiana* et *scelera* ou *mortalia*, XII, 801-02; cf. I, 153, 2427-29 (S. Augustin); XI, 1719 (S. Pacien), et *supra*, XII, 791 (S. Grégoire de Nysse). — *b)* Procédure suivie; cf. *supra*, 3559 : entrée dans l'ordre des pénitents, imposition des mains, XII, 802-03; cf. I, 2428; VII, 1328; — exercices pénitentiels (4 classes de pénitents, stations pénitentielles), XII, 804-05; — réconciliation, existence dure pour l'ancien pénitent, 805. — *c)* Non-réitération de la pénitence, XII, 805-06; cf. 783 (le cas des moribonds); — S. Augustin, I, 2430; voir, 163-65; III, 860-61. — 3. Adoucissements possibles dans la pratique, XII, 806-09.

3° *Les théories.* — 1. Contre la thèse novatienne (XI, 844), affirmation du pouvoir de l'Église, XII, 809-10; cf. S. Pacien, XI, 1718; — S. Ambroise, I, 950; XII, 793; — S. Léon, IX, 282; I, 163; XII, 792. — 2. Mode d'action de ce pouvoir, 810-13; sur S. Augustin, ici cité, I, 2426-27.

V. DÉCLIN DE L'ORGANISATION PÉNITENTIELLE PRIMITIVE. — 1° *Les documents.* — 1. Textes canoniques : *a)* Décisions particulières, XII, 813-14; — points de repère : Gélase, VI, 1179; — Hormisdas, VII, 162-75; — Espagne (Tolède), XV, 1178 sq.; — synode d'Agde (506), I, 563; *Tables*, 689; — Mâcon II, *T.*, 719. — *b)* Collections canoniques, XII, 814-15 : *Dionysiana*, IV, 448, 1832; VI, 1146, 1734; XI, 520, 1879, 1882, 1886; XII, 1172; — *Quesnelliana*, IV, 207; — *Hispana*, IV, 207, 1838, 1839; VI, 1734; XII, 1170, 1172; XIII, 2346, 2421; — Angers (inédite); — autres collections, voir *Tables*, 910. — 2. Textes liturgiques : *a)* Liturgie romaine, XII, 816; — sacramentaire léonien (IX, 287, 802-03; *Tables*, 2957); — sacramentaire gélasien (IX, 804-05; VI, 1180; *Tables*, 1795); — sacramentaire grégorien (IX, 805-06; VI, 1779; *Tables*, 1919). — *b)* Liturgie gallicane, XII, 818 (IX, 807-10); — *c)* Liturgie wisigothique, XII, 818-19 (IX, 811-14). — 3. Textes théologiques : *a)* Afrique, XII, 819-20 : Fulgence de Ruspe (VI, 969, 970-71); — Victor de Cartenna (III, 860-61; XV, 2876). — *b)* Gaule, XII, 820-23 : Cassien (II, 1825, 1827-28; *supra*, XII, 731); — Julien Pomère (XII, 2539-43); — Gennade (VI, 1224); — Fauste de Riez (V, 2103); — Césaire d'Arles (II, 2179-83; *Tables*, 574). — *c)* Espagne, XII, 823-25 : Martin de Braga (X, 205-07); — Léandre de Séville (*infra*, XII, 840; XV, 1176-79); — Isidore de Séville (*Tables*, 2334). — *d)* Italie, XII, 825-27 : Arnobe le Jeune (I, 1987; XII, 2775-80); — Pierre Chrysologue (XII, 1917); — Maxime de Turin (X, 465-66); — Eugippius (*Tables*, 1408; cf. Altaner-Chirat, 667); — S. Benoît (II, 709-10); — S. Grégoire le Grand (*Tables*, 1920, § *Pénitence*). — 4. Textes historiques, XII, 827-29 : Victor de Vita (XV, 2881); — Hilaire d'Arles (*Tables*, 2075; cf. Altaner-Chirat, 632); — Grégoire de Tours (*Tables*, 1938; cf. Altaner-Chirat, 664-65).

2° *La pratique.* — 1. Vie religieuse et morale de l'époque. — Décadence des mœurs dans la société gallo-romaine; — baptême conféré de plus en plus aux enfants et laissant ainsi aux adultes une plus grande liberté; — communions plus rares; — la conversion des barbares leur laissant leurs coutumes dépravées, XII, 829-31. — 2. Pratique de la pénitence (de S. Léon à S. Grégoire) : *a)* En théorie : péchés soumis à la pénitence; — procédure; — non-réitération de la pénitence canonique, 831-33. — *b)* En pratique : à défaut de pénitence canonique, une vie de pénitence secrète et de conversion, la réconciliation *in articulo mortis*, le traitement spécial infligé aux clercs coupables, 833-37. — 3. Le problème de la « pénitence privée » aux Ve et VIe s. : textes d'Innocent Ier, de S. Léon (I, 163), des conciles d'Arles et d'Elvire, du IIIe concile de Tolède (XV, 1179), XII, 837-40. Cf. *infra*, l'exposé du P. Galtier.

A signaler ici l'*Étude sur la discipline pénitentielle en Gaule, des origines à la fin du VIIe siècle*, par Cyrille Vogel, Paris, Letouzey, 1952.

3° *Les théories.* — 1. Nécessité de recourir à la pénitence ecclésiastique (pour une satisfaction totale), XII, 841. — 2. Caractère sacramentel de la pénitence canonique (sacrement de réconciliation), 841-42. — 3. Efficacité : dispositions intérieures et action proprement divine, 842-43.

Dans l'art. SATISFACTION, P. Galtier reprend le même exposé, mais en le complétant de façon peut-être plus nuancée, XIV, 1140, sq. — La Sainte Écriture, tout en recommandant la satisfaction pour le péché (1140), suggère cependant une distinction entre la rentrée en grâce du pécheur avec Dieu et une certaine persistance dans le pécheur des conséquences de son péché (1141). Cette distinction apparaît dans la lettre de S. Cyprien à Antonianus (1141-42). Les épreuves de la pénitence publique, normalement requises pour l'absolution, n'y sont cependant pas indispensables (1142).

1° *La pénitence publique a un aspect complémentaire.* — Satisfaction complète (1142-43), qui peut être renvoyée ou omise (1143) ou recevoir des atténuations, adaptées aux dispositions du pénitent et à la gravité de ses péchés (1143-45). — Ces peines sont une punition que le pécheur accepte ou se laisse imposer, en raison de la condamnation qu'il porte en son cœur contre lui-même. Même remis, le péché comporte une expiation; exigée normalement ou le plus possible avant l'absolution, la satisfaction de la pénitence publique n'est pas la condition absolue du pardon; pour des motifs divers, elle peut être renvoyée après le pardon; la conversion du cœur suffit à rendre possible ce pardon (S. Augustin, S. Ambroise) (1145-46). La pénitence publique a aussi un but social : réparer le préjudice moral et religieux causé par le péché : de là, la détermination par l'Église du temps de la pénitence (1146).

2° *Discipline occidentale et discipline orientale : leur accord.* — A Alexandrie, S. Denys et Origène tiennent une doctrine analogue à celle de S. Cyprien et de S. Augustin (XIV, 1147). La procédure est la même : quatre classes de pénitents (Nicée I, can. 11, 12; XI, 412-13; lettres de S. Basile et S. Grégoire de Nysse). — Les *epitimia* sont les épreuves à parcourir par les pénitents : ce sont les œuvres de pénitence imposées pour les péchés, conformément aux canons pénitentiels (cf. Firmilien de Césarée, lettre à S. Cyprien, V, 2553), afin d'offrir

à Dieu une satisfaction plus complète (xiv, 1147-48). — L'accord existe aussi quant à l'importance relative des épreuves, quant à la possibilité de dispense ou d'atténuation : regarder à la disposition d'âme du pénitent, c'est la règle première (S. Grégoire de Nysse) (1148). Mais la pénitence est aussi un remède pour guérir les âmes et prévenir les retours du péché : conception traditionnelle en Occident, et prédominante en Orient : Didascalie, Méthode d'Olympe, Astérius d'Amasée, Aphraate, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome, Théodore de Mopsueste (1149-50). C'est ce but que vise l'ascétisme oriental, qu'on retrouve en Occident avec Cassien, afin d'obtenir l'*apatheia* (1150-51). Rapprochant cette doctrine de celle que, onze siècles plus tard, Marc d'Éphèse développera à Florence (voir cependant xiii, 1327-28), Galtier veut y trouver une certaine correspondance avec la doctrine du concile de Trente (xiv, 1151-52).

3° *Évolution de la pénitence publique.* — Parallèlement à Amann, Galtier (xiv, 1152-65) étudie l'évolution de la pénitence publique en Occident *du* iii*e siècle à S. Grégoire le Grand.* Par-delà les prescriptions de droit, auxquelles s'est attaché principalement É. Amann, il y a l'usage courant et journalier que cet auteur n'a pas oublié, mais sur lequel P. Galtier insiste surtout. Tout d'abord, la manière de s'acquitter de la pénitence publique marque souvent négligence et relâchement : être placé parmi les pénitents constitue pour beaucoup la seule conversion (Nicée, can. 12, S. Ambroise, S. Basile, Chrysostome) (1153-54). Il faut aussi noter l'omission de la pénitence, la rémission du péché étant déjà obtenue (cf. *supra*, xii, 810-12, 841-43); — omission en danger de mort (Nicée, can. 13; S. Cyprien, S. Denys d'Alexandrie, Innocent Ier, S. Léon, S. Célestin) (xiv, 1153-54); — cas dont il faut noter la fréquence (Ambroise, Chrysostome, S. Léon, conciles d'Agde et de Girone, S. Augustin, Victor de Vita, S. Avit, Grégoire le Grand) (1154-56). — Même sans la perspective de pénitence publique, des absolutions sont accordées, cf. *supra*, xii, 818, 835 (conciles d'Agde, liturgie mozarabe, divers cas en Espagne) (xiv, 1156-57); — Césaire d'Arles donne lui-même des directives pour trois cas de *paenitentia subita* (1157). — Divers autres témoignages montrent les difficultés à appliquer strictement la pénitence canonique : le cas des *libellatici* (*Tables*, 2984), de ceux qui se sont procuré des certificats pour éviter la mise en demeure de sacrifier (S. Cyprien), des voleurs (S. Grégoire de Nysse), des récidivistes (S. Jean Chrysostome), de péchés n'exigeant pas une réparation publique, péchés d'ignorance ou de faiblesse (S. Augustin) (xiv, 1159-60), ou encore d'actes accomplis par mesure de prudence pour éviter un plus grand mal (S. Avit).

4° P. Galtier consacre tout un paragraphe à *la pénitence par dévotion*, à la mort (xiv, 1161) et à *la satisfaction secrète*, état de conversion ressemblant, sans s'identifier, à la profession religieuse (1162-64), pratique que nous avons rencontrée dans l'art. Pénitence, xii, 834.

Note : On devra également se reporter à l'article Indulgences, vii, 1595-1600 : les réconciliations anticipées dans la discipline pénitentielle des premiers siècles.

II. Pénitence privée. Organisation; premières spéculations à son sujet. — I. Les origines en Occident (vie-viiie siècles). — 1° *Les documents.* — 1. Les premiers pénitentiels, xii, 846-47; cf. 1160-61 (les origines).

Pour l'époque étudiée, M. Le Bras (xii, 1162-72) partage les pénitentiels en deux séries (on retrouve quelques indications à Satisfaction).

1° *Période des origines.* — 1. Pénitentiels irlandais : synode de S. Patrice (xi, 2299-2300); — *Canones hibernenses* (xiv, 1179); — Pénitentiel de Vinnian (xiv, 1169). — 2. Pénitentiels bretons (Gildas, xiv, 1169); — 3. Pénitentiel de S. Colomban (*Tables*, 642). — Leur discipline.

2° *L'Apogée.* — 1. Pénitentiel de Cumméan (*Tables*, 883; xiv, 1167-69); — 2. Recueils théodoriens (xv, 231). — 3. Pénitentiels mineurs du viiie s. : *a)* Bède (*Tables*, 391); — Egbert (*T.*, 1109); — *b)* pénitentiels simples du continent : lignée de S. Colomban; lignée de Cumméan et de Théodore; — *c)* les tripartites, *Sangallense tripartitum; Capitula judiciorum.* — Valeur de ces pénitentiels.

Mais un peu plus tard (xii, 1172-79) :

3° *La réforme carolingienne*, avec une réaction contre les pénitentiels, en suscitera de nouveaux, la *Dacheriana*, les pénitentiels d'Halitgaire et de Raban Maur, tous accueillant des textes conformes à la discipline romaine.

4° *A la fin du IXe et du Xe siècle*, apparaissent des pénitentiels nouveaux (pseudo-romains et insulaires) dont on trouve des traces dans les collections canoniques. Le *Corrector* de Burchard de Worms est le plus important de ces pénitentiels.

5° Par *les collections canoniques*, majeures et mineures, les pénitentiels continueront à exercer leur influence. Bien des textes trouveront leur aboutissement dans la synthèse du *Décret* de Gratien.

2. Textes conciliaires : *a)* Discipline canonique : xii, 847-48; conc. de Tolède (iii, 861; xv, 1183, 1186, 1189); — Reims (en 625) (*Tables*, 734). — *b)* Nouveau mode de pénitence, xii, 848 : Éauze (en 551) (xiv, 1167-68); — Chalon-sur-Saône (en 647-50); — synode de S. Patrice, *canones hibernenses; — canones wallici*, xiv, 1179. — 3. Textes liturgiques, xii, 848. — 4. Renseignements historiques, 848-49. — Cités : Vie de S. Colomba, *Tables*, 642; — de S. Colomban, *T.*, 642; — de Ste Fare, *T.*, 1497; — de S. Éloi, *T.*, 1165. Cf. iii, 875, 884.

2° *La pratique.* — 1. Idée générale, pénitence tarifée, xii, 846, 850-51, 860; xiv, 1170, 1179. — Durée et rigueur des pénitences proportionnées à la gravité des fautes commises; — possibilité de compensations *(arrea)*; — réconciliation par la médiation des prêtres et disparition progressive de l'ordre des pénitents, xii, 852; voir Indulgences, les rédemptions, vii, 1600-03; xiv, 1178-82. — 2. Origine de cette pratique : *a)* Milieux où la hiérarchie n'est pas encore organisée (Grande-Bretagne, Irlande; cf. xi, 2297-99) et recours aux moines pour le pardon des fautes, xii, 851-52; cf. xiv, 1165-66; — *b)* Diffusion de la pratique sur le continent (Espagne, Gaule, haute Italie), par S. Colomban et ses moines et le pénitentiel théodorien, xii, 853-55; cf. i, 163; — sur le pénitentiel du *Discipulus Umbrensium*, xiv, 1170; xii, 849, 851, 854-55, 857, 1173. — 3. Persistance de la pénitence publique (Espagne, Gaule, Germanie, trace de l'*Ordo pænitentium* dans les pénitentiels), xii, 855-56.

3° *La théorie.* — 1. Textes contemporains, exigeant le regret et la confession des péchés, xii, 856-57. — 2. Continuité de la pratique nouvelle avec l'ancienne discipline, 857-62.

Avec beaucoup d'acribie, É. Amann montre cette continuité nonobstant la différence entre les deux formes de pénitence. Il expose l'identité foncière des différents éléments dans l'une et l'autre discipline : contrition, satisfaction, confession, et il se réfère à Absolution, i, 165-66 et à Confession, iii, 828. D'ailleurs, pour les deux périodes (§ IV et V; xii, 789, 813) qu'on vient de résumer, il sera utile de se référer à ces deux articles :

Absolution. — I. *Au temps des Pères.* — 1° *Textes patristiques* des différentes Églises, i, 145-152. — 2° *Doctrine :* sujet de l'absolution, matière (les péchés), ministre, moment de l'absolution, forme ou formulaire de l'absolution, son efficacité, 152-161.

II. *Dans l'Église latine, à partir du VIIe siècle.* — Affirmation du pouvoir des clefs; — discipline pénitentielle, réconciliation ou absolution des pénitents publics; — absolution privée; — forme ou formule de l'absolution, i, 161-168.

Confession. — Dans la deuxième partie, *Confession du Ier au XIIIe siècle*, on trouvera d'utiles compléments aux deux périodes déjà résumées et à la période suivante (époque carolingienne). L'article divise l'histoire de la confession en deux périodes :

I. *Des origines jusqu'au temps où les moines interviennent dans la discipline pénitentielle.* — Antiquité de la confession; — le confesseur ou économe de la confession (évêque, simple prêtre, diacre, les spirituels); —

matière de la confession (nécessaire, non nécessaire); — mode de la confession; — secret de la confession; — réitération de la confession, III, 838-861.

II. *Du IVe au début du XIIIe siècle.* — 1° *Discipline de l'Église grecque :* le confesseur (rôle des moines); — fréquence et périodicité de la confession; — matière (classification des péchés); — mode de la confession, III, 861-874. — 2° *Discipline de l'Église latine :* le confesseur (prêtre, diacre, laïque, femmes); — obligation de la confession; — réitération et périodicité; — matière (classification des péchés); — mode de la confession et « sigillum »; — conclusions, 874-893.

II. PÉNITENCE PUBLIQUE ET PÉNITENCE PRIVÉE A L'ÉPOQUE DE LA RÉFORME CAROLINGIENNE. EFFORTS DES RÉFORMATEURS. — 1° *Les documents.* — 1. *Pénitentiels,* XII, 863-64; — cités : Halitgaire (I, 164; XII, 1173-74; XIV, 1170, 1173-74, 1182); — Raban Maur (I, 163, 165; XII, 1173; XIII, 1228; XIV, 1176). — 2. *Documents canoniques : a)* Décrétales et décisions conciliaires : *Décrétales,* XII, 864; — citées : Grégoire II (XIV, 1168); — Grégoire III (XIV, 1167); — Zacharie, *capitulaire* (XV, 3673-74); — Nicolas Ier (I, 165 : XIV, 1168-69, 1176); — Paulin d'Aquilée (Pseudo-Étienne V) (XIV, 1168); — *Conciles :* α. Conciles francs (inspirés par S. Boniface, région rhénane), XII, 862, 865; — cités : Germanicum (*Tables,* 715); — Leptines (*T.,* 718); — Soissons (*T.,* 743); — Neustrie et Austrasie (XV, 3674); — Cloveshoë (*Tables,* 706); — β. Conciles réagissant contre les pénitentiels et prescrivant le retour à la pénitence publique, XII, 865-66; — cités : Arles (en 813) (*Tables,* 694); — Reims (en 813) (I, 163; *Tables,* 734); — Chalon-sur-Saône (en 813) (*T.,* 704; XIV, 1168, 1173, 1182); — Tours (en 813) (*Tables,* 747; XIV, 1166, 1173); — Paris (en 829) (*Tables,* 728; XIV, 1170); — Mayence (en 847) (*Tables,* 720); — Thionville (en 821) (*T.,* 744); — Pavie (en 850) (*T.,* 729; XIV, 1167). — *b)* Collections canoniques, XII, 866-67, 1172-73; — citées : remplaçant la Dionysia-Hadriana et l'Hispana (cf. *supra*), sur le modèle des *Excerpta,* la *Dacheriana* (XIV, 1172); — Réginon de Prüm (XIII, 2118; références aux *Tables,* 910); — Fausses décrétales (*T.,* 914; IV, 212-22); — Benoît le Lévite, capitulaires recueillis par Isaac de Langres (I, 162-63, 166-67; *Tables,* 423); — capitulaires épiscopaux : Théodulfe d'Orléans (XV, 333); — Hérard de Tours (*Tables,* 2048); — Rodolphe de Bourges (XIV, 1177); — Hincmar de Reims (VI, 2485); — S. Chrodegand, *Regulæ canonicorum* (*Tables,* 605-06). — 3. *Documents liturgiques :* pour les deux pénitences, publique et privée, XII, 867-68. — 4. *Textes théologiques,* XII, 868-72; — cités : *a)* inclus dans les documents précités; — *b)* inclus dans les commentaires de l'Écriture : Bède le Vénérable (*Tables,* 291); — Benoît d'Aniane (II, 708); — Paul Diacre (XII, 41); — Walafrid Strabon (XV, 3499); — Raban Maur (I, 163, 165; XIII, 1607); — Smaragde de S.-Mihiel (XIV, 2248); — Christian Druthmar (*Tables,* 1060-61); — Paschase Radbert (XIII, 1629); — *c)* ouvrages théologiques : Alcuin (I, 687; *Tables,* 69); — Jonas d'Orléans (VIII, 1505-06; *Tables,* 2677); — Raban Maur (XIII, 1607-09, 1613-14); — S. Éloi (IV, 2345); — Hincmar à Hildebold; — Complément : I, 169-70.

2° *La pratique.* — Trait dominant : séparation, dans la pratique comme dans la théorie, entre les deux disciplines pénitentielles, canonique et privée. — 1. Réaction contre les pénitentiels (reproche de laxisme; manque d'autorité de leurs solutions), XII, 872-74. — 2. Tentative (cf. conciles de 813, *supra*) pour une restauration de la discipline antique en s'inspirant de la tarification orientale *(Dacheriana)*, d'où imprécision et confusion, 875-77. — 3. D'où, devant l'impossibilité de faire disparaître la pénitence privée, coexistence des deux disciplines, dont le fonctionnement est exposé séparément, XII, 877-886, § 4° et 5°.

Avec des formules différentes, l'article SATISFACTION (XIV, 1165-85) reprend le même exposé de l'évolution pénitentielle. L'extension du christianisme en Occident, en Gaule tout particulièrement, est réalisée en telles conditions que le fonctionnement de la pénitence publique est pratiquement impossible. En s'efforçant de restaurer l'ancienne discipline, les *Capitulaires* des rois francs et de Charlemagne, les conciles du début du IXe siècle donnent à la pénitence publique un caractère surtout pénal et administratif (1165-67). — Aux anciennes formes de pénitence canonique sont substitués pénalités et jeûnes ou encore pèlerinages (1167-69). Tout comme É. Amann, P. Galtier reconnaît dans cette discipline nouvelle les « traits caractéristiques traditionnels » (1169). Se référant à PÉNITENCE et PÉNITENTIELS (XII, 847-877, 1160-1179), Galtier rappelle les origines et les caractères de la pénitence tarifée (XIV, 1170-71), les inconvénients qu'elle comporte et les réactions qu'elle suscite (1171-72), mais aussi l'impossibilité de s'en passer. On le constate en étudiant de près les directives des collections canoniques de l'époque, notamment *Dacheriana* et Halitgaire. Tout en s'inspirant du principe : « à faute secrète, pénitence secrète », on rappelle aux confesseurs leur devoir, sans négliger les pénitentiels, d'apprécier eux-mêmes les dispositions et les conditions diverses des pénitents (Halitgaire) (1172-75).

Pratiquement, la préoccupation dominante est d'imposer à la faute un châtiment proportionné; mais on admet le renvoi de la pénitence après l'absolution (1175-86). Cet usage se généralise : il ne reste plus qu'à formuler la distinction théologique entre la coulpe, réalisée par l'absolution, et la peine que le pénitent pourra compléter ultérieurement (1176-78).

Interviennent ici les atténuations définitives : les rédemptions dont on étudie la notion (1178), les origines (1179), l'apparition dans les pénitentiels du VIIIe siècle (Cumméan) (1180). Bientôt aux différentes rédemptions, jeûnes, abstinences, récitation des psaumes, pèlerinages s'ajouteront ou se substitueront les rédemptions-aumônes; et, malgré le danger d'inciter le pénitent à opérer lui-même ces substitutions, la pratique des rédemptions sera officiellement consacrée, si celui qui a imposé la pénitence autorise la rédemption ou la commutation (*Capitulaires* de Charlemagne, statuts synodaux d'Isaac de Langres, Hérard de Tours, Halitgaire, Egbert, concile de Tribur de 895, synode provincial de Reims de 925) (1182-83).

Cette consécration officielle des « rédemptions » ne pouvait manquer d'en généraliser l'usage. Le principe en est admis dès le début du Xe siècle : Réginon de Prüm, Burchard de Worms (1183-84). — Appréciation sur ces modes de rédemption relativement à la pénitence intérieure nécessaire (1184-85); elles inaugurent dans l'Église la pratique des indulgences (1185-90). Voir INDULGENCES.

3° *La doctrine.* — Malgré la difficulté, il est possible de rechercher la doctrine qui a inspiré les auteurs de cette époque. — 1. *Nécessité de l'intervention de l'Église pour la rémission des péchés* (preuves scripturaires, liturgiques, autorité de S. Augustin, nécessité de la confession au prêtre pour la rémission des péchés), XII, 886-89. Cf. III, 880-87 (obligation et réitération de la confession) : concile de Chalon; Théodulfe d'Orléans, *De vera et falsa pænitentia;* Alcuin; Abélard; Gratien; Hugues et Richard de S.-Victor; règle de S. Colomban; S. Pirmin; S. Chrodegang (Chrodegand); Otton de Bamberg; Réginon de Prüm; Pierre Lombard; — XII, 887-90 (sur la matière de la confession) — 890-91 (confession secrète ou publique et secret de la confession). — 2. *Les divers actes de la pénitence et la rémission des péchés : a)* importance de la confession, XII, 890-91; cf. III, 891-93 (conclusions sur la confession); — *b)* l'absolution ou la rémission ecclésiastique, XII, 891-94. Cf. I, 164 (ministre de la réconciliation); — 165 (moment de la réconciliation); —

165-66 (effets de la réconciliation : exceptionnellement admission à la communion avant la fin de la pénitence). Considérations déjà succinctement notées, *supra*, 3566.

III. Vers les solutions définitives : la préscolastique. — Nonobstant la confusion qui résulte de l'écroulement de l'empire carolingien, la théologie, éclairée par Rome (xie s.), se met en marche vers les solutions définitives (xiie s.). Cf. Absolution, i, 170-175.

1o *Les documents.* — 1. Textes canoniques : *a)* Décrétales des papes, xii, 895-96; — cités : Jean XIX; Alexandre II; Grégoire VII; Urbain II; Eugène III; Alexandre III; Lucius III; Clément III; Célestin III; Innocent III. — *b)* Conciles, xii, 896-98; — cités : Trosly (909) (*Tables*, 748); — Seligenstadt (1022) (*T.*, 742); — Limoges (1032) (*T.*, 718); — Plaisance (1095) (*T.*, 731); — Clermont (1095) (*T.*, 705-06); — Nîmes (1096) (*T.*, 723); — Londres (1102) (*T.*, 718); — Clermont (1130) (*T.*, 706); — Latran II (1139) (viii, 2643; *Tables*, 668); — Rouen (1189); — York (1196) (*T.*, 750); — Sens (1140) (*T.*, 742; cf. i, 44). — *c)* Constitutions synodales, xii, 898; — citées : *Capitulare* d'Atton de Verceil, cf. 909, 919 (iii, 522, 817-18; ix, 2132; xi, 1887); — *Synodica* de Rathier de Vérone (xiii, 1684); — Odon de Sully, *Synodicæ constitutiones* (xi, 942). — *d)* Collections canoniques, xii, 898-903; — citées : Réginon de Prüm, *Libri de synodalibus causis* (xiii, 2118-19; cf. iii, 528, 817, 877, 886; iv, 1335, 1839, 2216; v, 1977; vi, 1735; xii, 1175; xiii, 1452; xiv, 1183); — Burchard de Worms, *Décret, Corrector* (*Tables*, 489; cf. iii, 528, 818, 834, 877; iv, 1335, 1839, 2216; xiii, 1452, complétant les *Tables*); — *Collection en 5 livres* (*Tables*, 910); — *Summa de judiciis omnium peccatorum* (*T.*, 910); — Anselme de Lucques, *Collectio canonum libri XIII* (*T.*, 179; cf. iv, 1839; vi, 1737; vii, 2048; ix, 2132; xi, 1288, 1887); — Yves de Chartres, *Tripartite, Décret, Panormia* (xv, 3629-33; nombreuses références, *Tables*, 910); — Bonizon de Sutri, *Liber de vita christiana* (*T.*, 468; vi, 1737; ix, 2137; xii, 1177; xiv, 1177; xv, 2864); — Gratien, *Décret* (vi, 1727-51; *Tables*, 911, 1895-97). — Voir aussi *T.*, 910, autres collections. — *e)* Pénitentiels, xii, 903; cf. 1177-79; — Robert de Flamesbury, *Summæ confessorum*, 948 (bibl.) et xiv, 2349 (autres auteurs de *Sommes* pénitentielles).

2. Textes liturgiques, xii, 904-08 : *a)* rites de la pénitence publique (mercredi des cendres, jeudi-saint); — *b)* rites de la pénitence privée.

3. Textes théologiques : *a)* De 900 à 1050, xii, 909; — outre les auteurs déjà cités (Réginon de Prüm, Atton de Verceil, Burchard de Worms, Rathier de Vérone), Odon de Cluny, *Collationes*, xi, 938; — Fulbert de Chartres, cf. xii, 1177; — Otloh de Saint-Emmeran, xi, 1666-67; — surtout Pierre Damien, iv, 51-53; cf. *Tables*, à *Pierre Damien*. — *b)* Préscolastiques (de 1050 à 1150). α. Les docteurs, xii, 910-12; — cités : Lanfranc, *Tables*, 2886 (doctrine pénitentielle); — S. Anselme (*T.*, 176, sur la pénitence); — Odon de Cambrai (xi, 934); — Anselme de Laon (*Tables*, 178-79); — Rupert de Deutz, vagues indications (xiv, 187-88); — Brunon d'Asti (ii, 941, sur le blasphème contre le Saint Esprit); — Alger de Liège, *Liber de misericordia et justitia* (i, 827-28); — Geoffroy de Vendôme (*Tables*, 1796); — Le *De vera et falsa pænitentia* (i, 185; iii, 881, 886; xii, 734); — lettre à Fortunatus. — β. Homélistes et spirituels, xii, 913; — cités : Honorius Augustodunensis, *Speculum Ecclesiæ* (vii, 146); — S. Bernard (*Tables*, 429; i, 168; ii, 752, 775; xii, 938, 1080); — Geoffroy de Wemmingen ou de Weingarten (*Tables*, 1796; vii, 1029-30); — Otto de Bamberg (Hurter, ii, 82). — *c)* La première scolastique, xii, 914-18; — cités : α. Abélard et son école : Abélard dans l'*Ethica* (i, 47-48); — Roland Bandinelli (i, 713; iii, 881, 883-84). — β. Les Victorins : Hugues de S.-Victor (*T.*, 2131, pénitence, morale); — *Sententiæ divinitatis;* — Richard de S.-Victor, *Tract. de potestate ligandi et solvendi* (iii, 882; xiii, 2679). — γ. Sententiaires : Robert Pulleyn (xiii, 2753-54); — Gandulphe de Bologne (vi, 1146; xii, 735); sur l'antériorité de Gandulphe ou de Pierre Lombard (vi, 1146-47); — Pierre Lombard, xii, 1996 (péché), 2001 (pénitence); — Hugues de Mortagne, *Summa Sententiarum* (*Tables*, 2132); — Maître Bandinus (ii, 140; xii, 1964); — Pierre de Poitiers (xii, 2040-41). — δ. Traités d'ordre pratique : Pierre de Blois (xii, 1887); — Pierre le Chantre (1903-04); — Anonyme, *De pænitentia et tentationibus religiosorum;* — Alain de Lille, *Liber pænitentialis* (*Tables*, 63). — ε. Polémique contre les hérétiques : Bernard Gui (*T.*, 1988-89); — Guerric (*T.*, 1988); — Eckbert de Schönau (iv, 2081); — Ermengaud (v, 434; xiv, 962-63); — Bernard de Fontcaude (*Tables*, 430; xv, 2593). — Autres indications à Absolution, i, 172-75, et à Confession, iii, 877-80, 881-84, 885-87, 891.

2o *La pratique.* — 1. Pénitence publique : *a)* Persistance, plus ou moins atténuée chez les auteurs du xie-xiie s. (Anselme de Lucques, Gratien, Hugues de Mortagne, Pierre Lombard, Pierre de Poitiers); différence plus accusée, chez Alain de Lille et Robert de Flamesbury, entre la *pænitentia solemnis et publica* et la *pænitentia privata*, xii, 918-20. — *b)* Éléments essentiels : exclusion de la vie ecclésiastique, imposition de la pénitence, œuvres extérieures d'expiation (cf. *supra*, 895, décrétales), réconciliation en fin de pénitence, 921. — *c)* Effets : atténués, sauf l'irrégularité pour recevoir les ordres; — principe de la non-réitération assoupli; — analogie entre l'ancienne discipline pénitentielle et les règles pour le traitement des hérétiques, 923; — cf. Inquisition.

2. Pénitence privée : *a)* Rite, xii, 929; cf. *supra*, 906. — *b)* La *confession*, 924-25; — fréquence, 929-30; — périodicité et réitération, iii, 884-87; xii, 931; se référant à Reviviscence des péchés, xiii, 2644-49; — confession à deux prêtres, xii, 931; aux diacres et aux laïques, 930-31; cf. i, 186; iii, 876-79; à l'abbesse, i, 19. — *c) Contrition*, xii, 925; cf. *supra*, la pénitence-repentir, théologiens du Moyen Age utilisant les écrits des Pères, 3554. — *d) Satisfaction*, xii, 925-26; cf. *supra*, 3564, pratique de la pénitence tarifée et des compensations *(arrea)*, et xiv, 1186-88 (influence de la doctrine des indulgences sur la théologie de la satisfaction) : — sur la valeur expiatrice et satisfactoire de l'aumône, *Tables*, 329; — pratique pénitentielle du jeûne, *T.*, 2656. — *e) Absolution :* équivalence des mots absolution, rémission des péchés, réconciliation (cf. i, 164); — le moment de l'absolution; cf. i, 165, 166; absolution quadragésimale, 259; le pouvoir du ministre (i, 164, 166-67); la réserve de certains péchés (xiii, 2448-50), avec références à Pénitence, xii, 796 sq., 801-09, 895-99, 928-29.

3o *La théologie.* — 1. Valeur respective des diverses parties de la pénitence. — *a) Satisfaction*, sa nécessité, xii, 932-33; xiv, 1187-90; — son efficacité, xii, 933-34; xiv, 1189 (Pierre Lombard). — *b) Confession*, sa nécessité, xii, 934-37; iii, 880-84; — rôle respectif de la contrition et de la confession, xii, 937-38; cf. iii, 1685 (qq. indications). — *c) Absolution*; son efficacité : deux opinions (se re-

liant au rôle de la contrition) : α. Hugues, Richard de Saint-Victor, effet *réel*, libération de la peine éternelle; — β. Abélard, Roland Bandinelli, Robert Pulleyn, Pierre Lombard, *signification extérieure*, soit déclaration de la rémission accordée par Dieu à la contrition, XII, 939-43; cf. I, 184-86. — Le défaut des deux opinions ultérieurement corrigé, XII, 943; cf. *infra*. — 2. Pénitence et théologie sacramentaire : *a)* La pénitence est un sacrement, XII, 944-45. — *b)* La pénitence est un signe et un signe efficace de la grâce, XII, 945-47; — le *sigillum confessionis*, XII, 925; III, 859, 960-74 (science acquise en confession); — forme de l'absolution, I, 167, 189-90. Cf. *infra*, 3576.

En complément de la dernière partie de l'article de Mgr Amann, il faut signaler la remarquable étude de P. Anciaux, *La théologie du sacrement de pénitence au XIIe siècle*, Louvain, 1949. L'auteur a interrogé non seulement les ouvrages imprimés, mais aussi les manuscrits encore inédits, dont il n'a pas hésité à publier les passages les plus importants. Cet ouvrage n'apporte aucun changement substantiel aux idées maîtresses qui inspirèrent l'article du *D. T. C.*, mais il comporte une richesse de documentation qui ne pouvait trouver place dans le Dictionnaire.

III. Pénitence, du IVe concile du Latran à la Réforme. — I. LE DÉCRET DU CONCILE ET LA PRATIQUE AU DÉBUT DU XIIIe SIÈCLE. — 1. Le décret du concile, XII, 949-50; — références à ce texte, III, 483-86, 493; — cité : I, 199; II, 2270; III, 498; X, 380; XII, 947, 957, 959, 961, 965, 968, 981, 1025, 1035, 1044, 1048, 1049, 1070, 1074, 1079, 1080, 1081, 1085, 1098, 1109; XIII, 1814. — 2. La pratique : distinction de trois pénitences : solennelle, publique non solennelle, privée; cf. *supra*, XII, 920 (Robert de Flamesbury); — rite de la réconciliation : confession du pénitent, absolution (forme déprécatoire ou forme indicative) (cf. *supra*); pénitence satisfactoire, 950-53.

II. LA DOCTRINE AVANT S. THOMAS D'AQUIN. — 1° *Les éléments du sacrement de pénitence*. — 1. Théologiens : *a)* Avant Guillaume d'Auvergne : la contrition, partie essentielle remettant la coulpe et la peine; la confession, condition nécessaire, XII, 953-55; — cités (les références aux *Tables* indiquent la doctrine pénitentielle de l'auteur) : Robert de Courson (XIII, 2749); — *Commentaires sur les psaumes pénitentiaux;* — Étienne Langton (*Tables*, 1299 et 2889); — Adam de Perseigne (*T.*, 34). — Guillaume d'Auxerre (*T.*, 1995); — Césaire d'Heisterbach (*T.*, 574); — Jacques de Vitry (*T.*, 2380); — Luc de Tuy (*T.*, 3035). — *b)* De Guillaume d'Auvergne à S. Thomas : point de départ : suffisante avec le sacrement de pénitence pour la rémission de la coulpe et de la peine, l'attrition devient contrition par l'absolution, XII, 955-59. — Cités : Guillaume d'Auvergne (*Tables*, 1994); — Alexandre de Halès (*T.*, 79); — S. Bonaventure (*T.*, 464); — Hugues de Saint-Cher (*T.*, 2129); — Albert le Grand (*T.* 66) : il approche de la synthèse définitive. — 2. Canonistes : ils confirment les éléments de la pénitence avec importance prépondérante de la contrition, XII, 959-60; — cités : Jean le Teutonique (*Tables*, 2483); — Barthélemy de Brescia (*T.*, 378); — Thomas de Chabham; — Maître Paul et surtout S. Raymond de Peñaford (XIII, 1813), suivi par Guillaume de Rennes (VI, 1980). — 3. Synthèse : apport de chacun des auteurs à la conception sacramentelle de la pénitence, XII, 960-61. — Complément à ABSOLUTION, I, 175-177.

2° *Le ministre du sacrement*. — 1. Pour les péchés mortels, le prêtre, XII, 962-63. — Cités : tous les théologiens précédents; chez les canonistes : Jean le Teutonique, Jean de Dieu (*Tables*, 2467), Barthélemy de Brescia, Jean d'Espagne (*T.*, 2468), Geoffroy de Trani (*T.*, 1795), Innocent IV, Thomas de Chabham, Maître Paul, Raymond de Peñafort, Guillaume de Rennes (VI, 1980). — Pour les péchés véniels, des laïques peuvent s'adjoindre au prêtre, XII, 963-65 : Guillaume d'Auxerre, Guillaume d'Auvergne, Hugues de Saint-Cher, Jacques de Vitry, Albert le Grand, Jean le Teutonique, Innocent IV, Thomas de Chabham, Raymond de Peñafort, Maître Paul. — 2. Confesseurs diacres ou laïques, pratique antérieurement existante (cf. *supra*) et qui persévère avec des nuances diverses, 965-68 : Jean de Trévise (*Tables*, 2484), Césaire d'Heisterbach, Pierre le Chantre (XII, 1904), Jacques de Vitry, Guillaume d'Auvergne, Alexandre de Halès, S. Bonaventure, Hugues de Saint-Cher, Albert le Grand, Jean le Teutonique, Bernard de Bottone (*Tables*, 430), Astesan (Astesanus) (I, 2142), Thomas de Chabham, Raymond de Peñafort, Guillaume de Rennes, Barthélemy de Brescia.

3° *Appréciation des doctrines*. — 1. Considérées en elles-mêmes : sur le caractère obligatoire ou facultatif, l'utilité en cas de nécessité de la confession aux laïques, et de la confession tout court, XII, 968-70. — 2. Par rapport à l'enseignement postérieur de l'Église : conception déficiente du rôle de l'absolution; double excès relativement au rôle de la contrition, 970-72. — 3. Par rapport aux erreurs protestantes qui s'en réclament, mais qu'un abîme, en réalité, sépare, 972-73.

III. DOCTRINE DE S. THOMAS D'AQUIN. — 1° *Principe fondamental*. — Tous les éléments matériels du sacrement, trouvant leur achèvement dans la confession, et leur signification dans la forme (paroles du prêtre), sont, malgré la multiplicité de ces éléments, le principe unique de la justification sacramentelle du pécheur, en tant que cause instrumentale et non simplement condition, XII, 964-75.

2° *Vertu de pénitence et sacrement*. — 1. La vertu, 975; cf. *supra*, 3554. — 2. Liaison de la vertu et du sacrement : pas de rémission du péché, si la vertu n'inclut pas la réalité ou, en cas d'impossibilité, le désir du sacrement, XII, 976-77. — 3. Actes de pénitence et actes de vertu de la pénitence : les premiers ne devenant actes de vertu que sous l'influence de la charité, 978; cf. 980; I, 2242-43.

3° *Contrition*. — 1. Définition, nature, XII, 978-79; III, 1673-74, 1682, 1683. — 2. Objet : le péché, tous les péchés, XII, 979; III, 1681. — 3. Durée, XII, 979-80.

4° *Attrition*. — 1. Acte imparfait de pénitence, XII, 980; I, 2243. — 2. Mais suffisant pour la justification sacramentelle, XII, 981; I, 2244-45. Voir XV, 954-57, attrition et contrition.

5° *Confession*. — 1. Matière : péchés mortels, véniels, douteux, XII, 981; III, 895, 897, 900, 913-18, *passim*. — 2. Nécessité, XII, 981. — 3. Institution divine, 982; cf. III, 835 (S. Thomas, cité). — 4. Obligation, XII, 982; III, 906. — 5. Ministre de la confession, XII, 982-83 : normalement le prêtre; cf. III, 897; en cas de nécessité, le laïque (confession sacramentale, à réitérer près du prêtre); — 6. Qualités de la confession : surtout l'intégrité, XII, 983-84; — loi du secret, III, 921.

6° *Satisfaction* (nature, nécessité, efficacité, possibilité, qualités et œuvres satisfactoires), XII, 984-85; cf. XIV, 1204.

7° *Forme du sacrement*, la formule d'absolution, indicative, manifestant l'exercice du pouvoir des clefs, XII, 985-86; cf. I, 187, 190.

8° *Absolution et actes du pénitent unis dans l'action sacramentelle : a)* les actes du pénitent : α. *confes-*

sion des péchés, xii, 986-87; cf. 981-82; — β. regret des péchés : *contrition* parfaite jointe à la volonté ou au désir de recevoir le sacrement (psychologie du mouvement de contrition), xii, 987-88; cf. 979-80; — *attrition* animée d'un amour de bienveillance (opinion de S. Thomas) et aboutissant à une attrition souveraine, 988-90; cf. 980-81; xv, 954-57; — γ. *satisfaction*, xii, 984-85; — propos d'accomplir la pénitence imposée par le confesseur, 986-87. — *b)* L'*absolution*, complément nécessaire du sacrement : par elle, Dieu agit *per auctoritatem* et les prêtres, *per ministerium*, 990-91; — le sacrement agissant comme *cause instrumentale*, 991; perfective ou dispositive (?), 991-92; cf. xiv, 585-86; voir cette synthèse i, 177-80.

9° *Effets du sacrement de pénitence : a)* Dans le pénitent bien disposé : α. effet principal : rémission du péché mortel par infusion de la grâce habituelle (concréée) et rémission de la peine éternelle, xii, 991-92; cf. 222-23; xiii, 2629-34; — β. effets secondaires : rémission des péchés véniels, xii, 992-93; — reviviscence des vertus, 993; xiii, 2629-34; xv, 2784-91 (connexion des vertus); — reviviscence des mérites, xii, 993; xiii, 2634-38. — *b)* Dans le pénitent insuffisamment disposé (attrition sincère, mais non universelle ou non souveraine) : sacrement valide, mais informe, xii, 990, 1126-27; xiii, 2620-21, 2622-23; — la reviviscence du sacrement est possible : explications, 2624-27.

IV. Les thomistes, de S. Thomas a la Réforme. — Note préliminaire : Au xiiie s., influence encore persistante de Pierre Lombard et d'Hugues de Saint-Victor : Romain de Rome (xiii, 2847); Burchard de Strasbourg (*Tables*, 489); Henri de Suse ou *Hostiensis* (*T.*, 2119); divers commentaires anonymes des Sentences, xii, 994-95. — Influence de S. Thomas dans l'ordre dominicain, 1021-22.

1° *Fin du xiiie-xive siècle.* — Pierre de Tarentaise (Innocent V), xii, 995-96; iii, 906, 912, 914-15; — Hugues Ripelin de Strasbourg, xii, 996-97; xiii, 2737; cf. vi, 871, 902; — Guillaume de Paris, xii, 997, 1010; iii, 894, 909, 1681; vi, 1977-80; — Guillaume-Pierre de Goddam, xii, 998; *Tables*, 2000; cf. xii, 2036; — Humbert de Prulliaco (de Preuilly), xii, 998; *Tables*, 2146; xiv, 1882; — Martin Polonus (le Polonais), xii, 998; *Tables*, 3155; cf. xii, 2471-72; — Jean de Fribourg, 998-1000; iii, 909, 914; viii, 761; *Tables*, 2469; — Bernard de Gannat, xii, 1000, 1009, 1018; *Tables*, 430; — Hervé de Nédellec, xii, 1001; vi, 2315; *Tables*, 2069; — Pierre de La Palu, xii, 1001-04; iii, 902, 906, 908, 909, 913, 915, 917-18, 920, 922; cf. xii, 2033-36; xiii, 442; *Tables*, 3712; — Berthold Huenlen, xii, 1004; *Tables*, 433; — Guillaume de Cayeux, xii, 1004; xiii, 1817; *Tables*, 1995; — Albert de Brescia, xii, 1005; cf. Hurter, ii, 481; — *Summa rudium*, xii, 1005; — Barthélemy de Pise *(Summa Pisana)*, xii, 1005, 1032; cf. ii, 435; *Tables*, 379; — Raynier de Pise, xii, 1005-07; cf. Hurter, ii, 661.

2° *Le xve siècle.* — Capréolus, xii, 1007-10; cf. 1000, 1014; ii, 1694; iii, 897; *Tables*, 521-22; — Jean Nyder, xii, 1010; xi, 852; — S. Antonin, xii, 1010-12; xiv, 1205; cf. i, 1450-54; *Tables*, 188; — Denys le Chartreux, xii, 1012; iii, 904, 908, 923; iv, 436-48; *Tables*, 937; — Sommes pénitentielles, xii, 1012-14; principalement *Tabiena*, cf. ii, 1302 (Jean Cagnazzo); — *Sylvestrina* (Mazolini), cf. x, 475; *Tables*, 3171.

3° *Début du xvie siècle.* — Sylvestre de Ferrare (Silvestri), xii, 1014-16; xiv, 2085-87; — Cajétan, xii, 1016-19; ii, 1321-24; *Tables*, 497 : confession, iii, 895, 897, 913, 921, 923; — causalité perfective, xii, 1016; — reviviscence, xiii, 2623, 2631, 2638; xv, 958; — Fr. de Vitoria, xii, 1019-20; i, 2244; iii, 909, 914, 918, 922, 923; xv, 3117; — Melchior Cano, xii, 1020-22, 1077; i, 2249; ii, 1537; *Tables*, 514; — Dominique de Soto, xii, 1020-21; i, 2244; iii, 897, 899, 909, 913, 917, 918, 920-22; xiv, 2423.

V. École franciscaine et scotiste. — 1° *Avant Scot.* — Rappel d'Alexandre de Halès, *Tables*, 79; — S. Bonaventure, *T.*, 462; — Richard de Médiavilla, xii, 1022-25; iii, 896, 902, 907, 909, 912-14, 1677, 1686; xiii, 2669; — Alexandre d'Alexandrie, xii, 1025; *Tables*, 77; — Guillaume de Ware, xii, 1026; *Tables*, 2002; — *Summa monaldina*, xii, 1026; cf. x, 2193 (Monaldus Justinopolitanus); — *Instructiones* de S. Gauthier de Bruges, xii, 1026; *Tables*, 1780-81; — *Summa de pænitentia* de Jean de Galles, xii, 1026; viii, 763; *Tables*, 2469; — *Summa* de Durand de Campania (de Champagne), xii, 1026; *Tables*, 1078; — Somme de Pierre Quesvel, xii, 1027; xiii, 1536; — *Summa de casibus* d'Astesan, xii, 1027; xiii, 451, 2671; xv, 2352; cf. i, 2142.

2° *Duns Scot.* — 1. Causalité sacramentelle, xii, 1027; iv, 1910; xiv, 592. — 2. Essence du sacrement de pénitence, l'absolution; parties intégrantes, les actes du pénitent, xii, 1027-28; i, 180; iv, 1920-21, 1925. — 3. Caractère général des actes pénitentiels, xii, 1028-29; — ils dépendent de la volonté divine, iv, 1903; cf. xv, 3310, 3313, 3315 (thèse volontariste); d'où, *de potentia absoluta*, coexistence possible de la grâce et du péché, de la rémission de la peine sans contrition antérieure, iv, 1903-04; viii, 2127; xv, 985. — 4. Les actes de la pénitence surnaturelle : *a)* Contrition et attrition, xii, 1029; cf. iv, 1922-23; i, 180-81, 2244-45; iii, 1680, 1683-84. — *b)* Confession, xii, 1029-30; cf. iv, 1923-24; iii, 920; — nécessité, 903, 905; — matière, 908, 915 (péchés véniels), 914 (circonstances); — par interprète, 917. — *c)* Satisfaction, xii, 1030; iv, 1924-25; xiv, 1205. — 5. Ministre, xii, 1930; iii, 897, 920; iv, 1926-27; — laïques, i, 189; iii, 900-01; — secret, 922; — rôle de l'absolution, xii, 1030-31; i, 181, 188, 190; iv, 1925. — 6. Effets, xii, 1031; iv, 1925-26; cf. xiii, 2649, reviviscence des péchés. — Voir aux *Tables*, 1073-74 (citations accessoires ou complémentaires).

3° *Après Duns Scot.* — Auteurs, xii, 1031-32; — cités : François de Meyronnes, x, 1634; — Jean (ou Pierre) de Bassolis (ou Bassols), ii, 475; cf. iii, 902-03, 913, 920; *Tables*, 384; — Nicolas d'Osimo, cf. xii, 1005; iii, 915, 922, 923 et xi, 628; — Ange Carletti de Chivasso (i, 1271); — la Somme « Rosella casuum » de Baptiste de Salis (ii, 378-79; *Tables*, 372).

VI. L'École nominaliste. — 1° *Avant Occam.* — Durand de Saint-Pourçain, xii, 1032-35; cf. 1002, 1009, 1114; — sur la confession, iii, 897, 903, 906, 915, 921, 923, 1683; xiii, 441; — Robert Holcot, xii, 1035; — Pierre Auriol, 1035; iii, 896, 903, 906, 909; cf. xii, 1872 (secret de la confession).

2° *École nominaliste.* — Thème général : séparation, *de potentia absoluta*, de la charité et de l'acceptation divine, viii, 2127-28; xi, 774. — Auteurs : Guillaume d'Occam, xii, 1035-36, 1044; cf. i, 181; xi, 894-95 (propositions relatives à l'ordre moral); xv, 3313 (citation par d'Ailly); — Gabriel Biel, xii, 1036-38, 1039; cf. ii, 821 (doctrine générale), 823 (pénitence); — absolution, attrition et contrition, i, 181, 2244; xii, 1044; — autres théologiens nominalistes : sur la pénitence en général, ses effets, sa nécessité, son essence, confession et satisfaction, xii, 1038-41; — cités : Grégoire de Rimini, xii,

1038 (vi, 1852-53); — Marsile d'Ingen, xii, 1038 (x, 151-53); — Jean Gerson, xii, 1038 (doctrine pénitentielle, *Tables*, 1805); — Jean Major, xii, 1038 (ix, 1661); cf. iii, 914-15; — J. Almain (i, 895); — J. (de) Médina, xii, 1038 (x, 485); cf. iii, 904, 909-10, 915.

VII. Indépendants ou Augustiniens. — Henri de Gand, xii, 1041-42; cf. iii, 906, 917, 922; vi, 2191; — Godefroid de Fontaines, xiii, 440; *Tables*, 1829; — Gilles de Rome, xii, 1042; confession, iii, 899, 900, 902, 906, 914, 920-21; — Thomas de Strasbourg, xii, 1042; xv, 780; confession, iii, 895, 903, 909, 910, 916; — Maître Adrien, xii, 1042-43; i, 459; confession, iii, 904-06, 908-09, 915, 916, 921, 923; contrition, 1684; xii, 1084, 1094, 1107. — S. Célestin V, sur la confession, iii, 897, 902, 907, 915, 917, 920.

VIII. Discipline et enseignement de l'Église. — *Application des décisions du concile de Latran.* — 1. Par les conciles particuliers, xii, 1044-45 : Narbonne (en 1227) (*Tables*, 723); — Trèves (en 1227) (*T.*, 748); — Mayence (en 1233) (*T.*, 720); — Fritzlar (en 1243) (*T.*, 714); — Albi (en 1254) (*T.*, 690); — Mayence (en 1261) (*T.*, 720); — Cologne (en 1280) (*T.*, 706); — Lambeth (en 1281) (*T.*, 716-17); — Avignon (en 1282) (*T.*, 686); — Cologne (en 1310) (*T.*, 706); — Lambeth (en 1330) (*T.*, 717). — 2. Documents de l'Église romaine, xii, 1045-46; — Alexandre IV et le choix du confesseur, i, 721; iii, 908; — Jean XXII et Jean de Pouilly, pouvoir de confesser, viii, 798; — Benoît XII et les Arméniens, ii, 698; 703 (accusations et réponses). — 3. Conciles : xii, 1046-47; Lyon IIe (et non Vienne), profession de foi, affirmation du sacrement, ix, 1386; xii, 1128; — Florence, décret *pro Armenis*, les parties du sacrement, xii, 1046-47; *Tables*, 673. — 4. Sixte Quint et erreurs de Pierre Martinez ou d'Osma, xii, 1047-48, 2032-33; xiv, 1191, 2208. — 5. Nécessité, pour le pécheur, d'une confession préalable à la communion (droit divin ou droit ecclésiastique); état de la question avant le concile de Trente, xii, 1048-50.

Pour cette partie, on se référera également à Absolution : Auteurs du xiiie s., et Forme de l'absolution, i, 186-189; Forme déprécative avant le concile de Trente, 244-46. — Attrition, i, 2244-45. — Confession (du concile de Latran au concile de Trente), iii, 894-926 : 1. Le confesseur. 2. Obligation de la confession. 3. Réitération. 4. Matière. 5. Mode et secret de la confession.

IV. Pénitence, de la Réforme à nos jours. — I. Précurseurs du protestantisme. — 1. Abélard (?), xii, 1050-51; — surtout en raison de sa doctrine sur le pouvoir des clefs, i, 44, 198; xii, 898, 941; — sa doctrine pénitentielle, *Tables*, 6. — 2. Wiclef et Jean Hus, xii, 1051-53; — résumé de sa doctrine pénitentielle, xv, 3604-05. Cf. concile de Constance, sess. viii, art. 4 et 7, *Tables*, 708 (avec leurs références) : cf. Ordre, xi, 1334-35. — Erreurs de Jean Hus : reproches faits par le concile de Constance, xii, 1052 (prop. 9, 10, 11); — sess. xv : la prop. 8 semble nier le pouvoir du prêtre indigne, xi, 1336; mais les interrogations exigées par la bulle *Inter cunctas*, q. 20, 21, 23, ne laissent aucun doute, xii, 1052-53.

II. Doctrines de la Réforme. — 1° *Premières controverses de Luther.* — 1. Thèses sur les indulgences : certaines attaquent la pénitence, xii, 1053; cf. vii, 1619. — 2. Luther et Tetzel, xii, 1053-54. — 3. Luther et Jean Eck, 1054-55; iv, 2056-57; — colloque de Leipzig, iii, 1702-03. — 4. Sermon *De pænitentia* et dispute d'Heidelberg, xii, 1055; iii, 1702; sur ces premiers incidents, ix, 1154. — 5. La bulle *Exsurge Domine*, xii, 1055-57; cf. ix, 1158. Voir à Léon X, *Tables*, 2960, références; — condamnation de Luther par les universités (Cologne, Louvain, Sorbonne, Oxford), xii, 1057; cf. iii, 937.

2° *Doctrine luthérienne : synthèse.* — 1. Notion de la pénitence, en conformité avec la notion luthérienne de justification; cf. viii, 2143-46; en réaction contre le nominalisme (cf. ix, 1186 et xi, 771-76; xiii, 2081-83), la pénitence est contrition et foi, xii, 1057-58. — 2. Valeur de la contrition : l'attrition n'est qu'hypocrisie, xii, 1058-59; cf. i, 2237-38; iii, 1674-75. — 3. Sacrement (?) de pénitence, xii, 1059-60; — le nombre de sacrements et la pénitence, xiv, 554-55 (Luther et Mélanchthon). — 4. Confession, xii, 1060; Luther : cf. i, 214; iii, 935-37; xiii, 2082; Mélanchthon : iii, 937-40; xiii, 2082. — 5. Pouvoir des clefs et absolution, xii, 1060-62 : Luther, i, 214-16; — Mélanchthon et Églises luthériennes, 216-17; — formules d'absolution, 217-19. — 6. Satisfaction, xii, 1062-63. Voir Surérogatoires (Œuvres), xiv, 2824, et références incluses : négations chez Luther et Mélanchthon, 2828-29; — pas d'œuvres satisfactoires, 2830, 2831; — confession, œuvres libres, 2831; cf. xii, 1069-73 (où le concile de Trente reprend les erreurs de Luther en matière de pénitence).

3° *Les réformés.* — 1. Doctrine de Calvin, xii, 1063-65; cf. i, 220; ii, 1398; iii, 941-42; xiii, 2084-85; — la pénitence, exclue des sacrements, xiv, 555-56. — 2. Doctrine de Zwingle, xii, 1065; xiii, 2083-84; — la pénitence, exclue des sacrements, xiv, 555; xv, 3818; — sa conception de la pénitence, de la confession, de l'absolution, 3818-19. — 3. Les Confessions de foi des réformés, xii, 1065-66; xiv, 556; cf. i, 220.

On consultera avec profit les *Tables* à *Confessions de foi* luthériennes, réformées, zwingliennes, anglicanes, 770-71; cf. xiii, 2085-86.

4° *Protestantisme contemporain.* — 1. Doctrine, xii, 1066-68. — 2. La pratique, 1068-69.

5° *Anglicanisme.* — 1. Doctrine pénitentielle des « 39 articles », xiii, 2085-86. — 2. La pratique : *a)* Confession, iii, 930-35. — *b)* Absolution, i, 222-229 (textes officiels, théologiens anglicans; intervention du Dr Temple, primat). — 3. La pratique de la pénitence dans le mouvement d'Oxford, xiii, 1374-76, 1418 (Pusey, l'anglo-catholicisme); cf. *Tables*, *Confessions anglicanes*, 771.

III. L'œuvre doctrinale du concile de Trente. — 1. Travaux préliminaires : catalogue des erreurs protestantes (12 articles), xii, 1069-73. — 2. Discussion des articles, 1073-86. — 3. Textes conciliaires : *a)* Chapitres doctrinaux, vérités définies, 1086-1104; *Tables*, 679-80; — *b)* Canons, xii, 1104-11; *Tables*, 680; — *c)* Obligation spéciale de la confession avant la communion, pour le prêtre ou le fidèle en état de péché mortel, xii, 1111-13 (similitude et différence).

IV. La théologie post-tridentine. — 1° *Controversistes.* — 1. Les contemporains de la Réforme, xii, 1113; — cités : Jean Eck, iv, 2056; — John Fisher, v, 2555; — Jacques Masson (Latomus), viii, 2626; — Melchior Cano, ii, 1537; — Ruard Tapper, xv, 52; — Andrada de Payva, i, 1179; — André Véga, xv, 2610; — Pierre de Soto, xiv, 2431; — Hosius, vii, 178; — Fr. Vita (Hurter, iii, 50); — Marianus Vittori (Victorius) (Hurter, iii, 88). — 2. Bellarmin : doctrine générale, xii, 1113-17. — 3. Après Bellarmin, 1117 : Coppenstein, *Tables*, 815; — Nicolas Romæus, S. J. (Hurter, iii, 725); — Noël Alexandre, i, 769. — Denys de Sainte-Marthe, xiv, 839.

2° *Théologie positive et historique.* — 1. *XVIIe siècle*, xii, 1117-20 : *a)* oratoriens : J. Morin, x,

2486; — Thomassin, xv, 816-17; — *b)* jésuites : Jacques Sirmond, xiv, 2193; — Petau, xii, 1315-16; — *c)* sorbonnistes : Jacques Boileau, ii, 941; — Jean de Launoy, ix, 2; cf. iii, 909; viii, 465; xii, 974. — 2. *xviii*e *siècle*, xii, 1120 : J.-L. Berti, ii, 795; — G. Juénin, viii, 1719; — E. Renaudot, xiii, 2381; — Dom Chardon, ii, 2216; cf. i, 197; — Merlin (Charles), S. J., x, 786; cf. i, 1741; — cardinal Orsi, xi, 1615; — F.-X. Boujart, S. J. (Hurter, v, 785); — Thonhauser (Ignace), S. J. (Hurter, v, 292); — Sexteller (Ægidius), O. S. B. (Hurter, v, 639); — Hüllinghof (Fulgence), O. F. M. (Hurter, v, 658). — 3. *xix*e *siècle*, xii, 1120-22 : *a)* en Allemagne : Drey (J.-S.), iv, 1825; — Kuik (Ignace), S. J. (Hurter, v, 969); — Binterim (Joseph-Antoine), *Tables*, 418; — Frank (Friedrich) (Hurter, v, 1919); — Bickell (Gustave) (Hurter, v, 1969); — Blötzer (Joseph), S. J. (Hurter, v, 1937); — Schanz (Paul) (Hurter, v, 1896); — *b)* en Amérique : Lea (Henry-Charles), *Tables*, 2921; cité (doctrine pénitentielle) : i, 185, 219-20, 224, 229, 234-40; iii, 839; (S. Augustin et le pouvoir des clefs), i, 2427; — Casey (P. H.), S. J., cf. i, 2427; — *c)* en France : Boudinhon (Auguste), *Tables*, 473; — Vacandard; — Batiffol, *T.*, 385; — Tixeront, xiv, 826; — d'Alès, S. J., *Tables*, 70; — Galtier, S. J., *T.*, 1770; — *d)* auteurs allemands plus récents : F.-X. Funk, *T.*, 1757-60; références sur la pénitence, 1760; — Mgr Kirsch (P. A.), *T.*, 2824; — G. Rauschen, cité *T.*, 95; — G. Esser, F. Hünermann, Karl Adam, B. Poschmann; — *e)* en Italie : Pignataro, xii, 2109; — Dario; — *f)* en Espagne : Z. Garcia.

3° *Théologie spéculative.* — 1. *xvi*e *siècle*, xii, 1122-23; cités : *a)* jésuites : Salmeron, xiv, 1040-41; — Tolet, xv, 1223, annotations et développements d'André Victorelli (Hurter, iii, 1106), et de Martin Fornari (*id.*, 611); — Grégoire de Valencia, xv, 2470; — Fr. Suarez, xiv, 2702-04; voir aussi 2672-79 (justification), *passim;* — Gabriel Vazquez, xv, 2601 sq.; — les références particulières seront données aux *Tables*, au nom de ces théologiens; — *b)* autres écoles : Sylvius, xiv, 2923; — Estius, v, 871; cf. i, 246; — Poncius (Hurter, iii, 961); — Diègue Nuñez; — *c)* théologie pastorale : S. Charles Borromée, ii, 2267; pénitence, *Tables*, 589; — Aspilcueta, i, 2119. — 2. *xvii*e *siècle*, xii, 1123-24 : *a)* jésuites : Arriaga, i, 1991; — Coninck, iii, 1152; — Haunold, vi, 2060; — Jean, card. de Lugo, ix, 1071; pénitence, *Tables*, 3039-40; — *b)* dominicains : Jean de Saint-Thomas, viii, 803; sacrements et pénitence, *Tables*, 2481; — Gonet, vi, 1487; sacrements et pénitence, *Tables*, 1834; — Noël Alexandre, i, 769; — Contenson, iii, 1631; *Tables*, 806; — *c)* les Salmanticenses, xiv, 1018; cf. 1029 (attrition et contrition); — *d)* frères mineurs : Reiffenstuel (Anaclet et Albert), xiii, 2126; — Mastrius de Meldola, x, 281; — Belluti, ii, 601; — Bosco (Jean) (Hurter, iv, 331); — François (Fulgence) Notau (Hurter, iv, 619-20); — voir aussi *D. T. C.*, vi, 847-49; — *e)* divers : Aversa, i, 2638; — Ysambert, xv, 3621; — bénédictins de Salzbourg, ii, 618. — 3. *xviii*e *s.*, xii, 1124-25 : *Theologia Wirceburgensis* (Neubauer), xv, 3560-61; — bénédictins de Salzbourg (auteurs cités), cf. ii, 619-23; — dominicains : Gotti, vi, 1503; — Drouin, iv, 1842; — Billuart, ii, 890; cf. i, 2253; xv, 954-55. — franciscain : Frassen, vi, 767; — divers : Tournely, xv, 1242; — Collet, iii, 364. — P. Dens, iv, 421 (placé par distraction au xxe s.). — 4. *xix*e *et xx*e *siècles*, xii, 1125 : — cités : Perrone, xii, 1255; — Dominique Palmieri, xi, 1835-36; — Lahousse, *Tables*, 2857; — de San (Hurter, v, 1928); — Chr. Pesch, xii, 1305; — Huarte, *Tables*, 2121; — Van Noort-Verhaar; — Billot, *T.*, 444, sur la pénitence, 446; — Lépicier, *T.*, 2971; — d'Alès et Galtier, cités plus haut, § 2°, 3, *c*. Ajoutons Bucceroni, *Tables*, 485.

IV bis. Pénitence. Questions diverses de théologie scolastique et pratique. — I. Essence du sacrement : matière et forme. — 1° *Doctrine traditionnelle.* — 1. La conception hylémorphique, doctrine officielle de l'Église, appliquée aux sacrements, x, 335-351; — indique simplement l'élément déterminé et l'élément déterminant du signe sacramentel, 351-52; cf. xii, 946-47; xiv, 534, 575, 595. — 2. Matière de la pénitence ; actes du pénitent ; pénitence publique et privée, xii, 859-62, 881-82, 883-85, 890-91, 921, 924-27; — théologiens du début du xiiie s., 968-72; — S. Thomas d'Aquin, 974-75, 978, 980-81, 985-87; — thomistes, 1021; — Duns Scot, 1028, 1029-30; — nominalistes, 1033, 1036-37; — concile de Trente, 1090-98, 1092, 1103. — 3. Forme de la pénitence, réconciliation ou absolution, 861, 881, 891-92, 904-05, 906, 921, 927-29, 938-43, 951-52, 990, 1021, 1030-31, 1044, 1099.

Note complémentaire. — *I. Sur l'Absolution.* — L'article Absolution *(dans l'Église catholique)* comprend plusieurs parties. La première, *Absolution d'après l'Écriture Sainte*, a été analysée col. 3558. — Les deuxième et troisième parties, *Absolution au temps des Pères* et *Absolution dans l'Église latine du VII*e *au XII*e *siècle*, col. 3564-65. — La 4e partie, *Absolution. Sentiments des anciens scolastiques* (i, 168-191), comporte quatre sections : 1. *Les prêtres ont-ils reçu le pouvoir d'absoudre les péchés?* (Bède, Alcuin, Raban Maur, Hincmar, Lanfranc, Abélard, Pierre Lombard). — 2. *En quoi l'absolution des prêtres contribue-t-elle à la rémission des péchés?* (Bède, Walafrid Strabon, Druthmar, Raban Maur, Paschase Radbert, Anselme de Laon, Brunon d'Asti, Anselme de Cantorbéry, Hugues de St-Victor, Ognibene, Pierre Lombard, Richard de St-Victor, Pierre de Poitiers, Guillaume d'Auvergne, Alexandre de Halès, Albert le Grand, S. Bonaventure, S. Thomas d'Aquin, S. Antonin, Denys le Chartreux, Duns Scot, Occam). — 3. *Peut-on recevoir la rémission de ses péchés en se confessant à un autre qu'à un prêtre?* (Bède, Walafrid Strabon, Hincmar, Raoul Ardent, Lanfranc, Hugues de St-Victor, *De vera et falsa pœnitentia*, Pierre Lombard, Robert Pullus, Alain de Lille, Alexandre de Halès, Albert le Grand, S. Bonaventure, S. Thomas d'Aquin, Scot, Guy de Montrocher, Bartolomeo de Santo, Concordio, Suarez, de Lugo). — 4. *Quelle forme doit revêtir l'absolution des péchés* (déprécatoire ou indicative)? (Alex. de Halès, S. Bonaventure, S. Thomas d'Aquin, Duns Scot).

L'étude sur *la Forme déprécatoire* de l'absolution a été reprise par A. Vacant, i, 244-252. *a)* La question se pose au sujet de la validité d'une formule déprécatoire; — *b)* En fait, la formule déprécatoire a été employée, même dans l'Église latine, et l'est encore dans bien des Églises orientales; — *c)* Les documents ecclésiastiques et les opinions des théologiens ne sauraient faire préjuger d'une solution ferme devant les faits qui s'imposent (col. 245-252). — Vacant propose assez timidement la solution de Morin (col. 247) et qui est celle-là même qui est proposée à l'art. Sacrements, xiv, 574-77, l'Église pouvant déterminer les éléments des sacrements quand Jésus n'a formulé à leur égard qu'une intention générale.

La *forme indicative* de l'absolution, dont l'Église latine se sert aujourd'hui, a suggéré à Beugnet quelques considérations (i, 191-196) : *a)* Quelles en sont les parties nécessaires pour la validité de l'absolution? — *b)* De quoi peut-on se contenter en pratique et suivant les cas? — *c)* Quel sens donner à la formule d'absolution? (Opinions du Maître des Sentences, d'Hugues de St-Victor, de S. Thomas, de Suarez, de Lugo). A ces considérations l'auteur a joint (col. 240-243) quelques considérations concernant les règles morales relatives à l'absolution : *a)* A qui le prêtre peut-il dispenser l'absolution? (pénitent bien disposé, mal disposé, ou de dispositions douteuses); voir *Habitudinaires*, *Tables*, 2010, et Absolution *sous condition* (A. Beugnet, i, 252-55); — *b)* Conditions de la validité de l'absolution ; — *c)* Absolution par plusieurs prêtres.

A. Beugnet donne sa conclusion doctrinale dans un article, *Absolution. Doctrine de l'Église catholique* (I, 196-200), lequel est un bref résumé de ce qui a été proposé au sujet de la pénitence-sacrement : *a)* Pouvoir de l'Église de remettre les péchés; — *b)* Efficacité de la sentence d'absolution; — *c)* Ministre de l'absolution (preuves de l'Écriture, de la tradition, du magistère).

Une dernière étude nous intéresse ici : ABSOLUTION. *Théories des protestants modernes et des rationalistes* (E. Vacandard), I, 229-240. En réalité, on a ici trois aspects déjà abordés de la rémission des péchés : *a)* Le pouvoir des clefs, ignoré dans les deux premiers siècles; voir au contraire l'époque archaïque, *T.*, col. 3558; — *b)* Le pouvoir (prétendu) des martyrs; voir, XIV, 893-94; — *c)* Doctrine de Lea, déjà signalée, *T.*, 2921.

Les autres études sur l'Absolution concernent les Églises orientales, cf. *infra;* le protestantisme, et l'anglicanisme, *supra, T.*, 3574.

II. Sur la Confession. — Les deux premières parties de l'article CONFESSION, III, 828 sq., ont été déjà analysées plus haut, 3564.

La troisième partie, *Confession, du concile de Latran au concile de Trente*, comporte cinq sections (III, 894-926) : 1. *Le confesseur* (pouvoir d'ordre et de juridiction), confesseurs diacres, laïques. — 2. *Obligation* (précepte divin : existence et extension; — précepte ecclésiastique : confession annuelle, conditions pour recevoir les sacrements). — 3. *Réitération.* — 4. *Matière :* nécessaire (péchés mortels, circonstances aggravantes); — suffisante; — intégrité (matérielle, formelle). — 5. *Mode* de la confession (de vive voix et secrètement); — le secret de la confession. Cf. *infra, Science acquise en confession.*

La partie de l'art. CONFESSION sur les *Questions morales et pratiques* (T. Ortolan), III, 942-960, est divisée en cinq sections : 1. *Le ministre* (père, médecin, docteur, juge); — obligations de réparer ses erreurs. — 2. *Matière* (accusation numérique, spécifique des péchés mortels); — matière suffisante (péchés véniels et péchés déjà remis). — 3. *Intégrité* (matérielle, formelle). — 4. *Qualités.* — 5. *Réitération.*

L'article sur la *Science acquise en confession* (B. Dolhagaray), III, 960-74, concerne : 1. *La nature du sceau sacramentel.* — 2. *Son objet.* — 3. *Les personnes astreintes au secret.* — 4. *La gravité morale du secret* et la sanction canonique contre les violateurs.

III. Sur la Contrition. — Trois articles dans le *D. T. C.* : ATTRITION (I, 2235-62). — CONTRITION. Aspects dogmatiques (III, 1671-87). — CONTRITION. Questions morales et pratiques (III, 1687-94).

Attrition. — Cinq sections : 1. *Nature :* contrition imparfaite, ayant pour motif la honte du péché et la crainte des peines qui en sont la conséquence. — 2. *Honnêteté :* dès lors qu'elle comporte un vrai repentir du péché comme tel; doctrine de l'Église, conc. de Trente, sess. VI, c. VI, can. 5, *supra*, 3574, avec références aux *Tables;* — erreurs de : Luther, XII, 1056-59; — Baïus, prop. 38, 11, 20; — Jansénius, VIII, 408-10; prop. jansénistes condamnées par Alexandre VIII, prop. 7, 14, 15 : I, 754, 756; prop. 44, 61, 62, bulle *Unigenitus*, XV, 2098, 2103-04; prop. 23, 24, 25, bulle *Auctorem fidei*, XII, 2209-10; — doctrine catholique, conc. de Trente, *supra*, avec les preuves d'Écriture, de tradition, de raison théologique. — 3. *Efficacité* (en dehors du et dans le sacrement de pénitence); — dans les autres sacrements. — 4. *Conditions :* qualités, cf. *infra, Contrition* (ce sont les mêmes); — comporte-t-elle un commencement d'amour de charité? opinions (I, 2252-56); — controverse (attritionistes et contritionistes) (2259-60); décision d'Alexandre VIII (2260-62). — 5. Formule *ex attrito fit contritus* (sens erroné et sens vrai dans le sacrement et en dehors du sacrement).

Contrition. Aspect dogmatique. — Cinq sections : 1. *L'idée et le terme.* — 2. *Nature* (S. Thomas, détestation du péché). — 3. *Nécessité* (erreur de Luther; — nécessité de moyen et de précepte). — 4. *Conditions :* douleur vraie et formelle, universelle, souveraine, surnaturelle (cf. *Attrition*). — 5. *Efficacité :* supérieure à celle de l'attrition : elle justifie si elle comporte le désir du sacrement.

Contrition. Questions morales et pratiques. — 1. *Nécessité.* — 2. *Qualités.* — L'exposé double le précédent.

2° *Effets secondaires du sacrement.* — 1. Sacrement valide et informe, XII, 1120-21; XIII, 2620-21, 2622-23; cf. XII, 990, 1126-27, et *supra*, S. Thomas, *T.*, 3571. — 2. Reviviscence des mérites, XIII, 2634-38; cf. XII, 993; cf. *T.*, 3571; — reviviscence du sacrement lui-même, XIII, 2624-27.

3° *Ministre du sacrement.* — Sur les ministres autres que le prêtre (?), I, 182-89; III, 896-901; XII, 930-31, 965-68; cf. *supra.* — Le prêtre doit avoir juridiction, XII, 1127; VIII, 1976 sq. Cf. *Réserve*, XIII, 2441, 2448-59 (péchés réservés).

II. LE SACREMENT DE PÉNITENCE ET LE DROIT CANONIQUE. — On se contentera d'indiquer les grandes lignes du Code, can. 870-936. — Les can. 893-900, concernant la réserve des péchés, les can. 911-936, relatifs aux indulgences, sont analysés aux articles correspondants, XIII, 2447-2460; VII, 1623-34. On n'a pas à y revenir.

Quatre chapitres :

I. Le ministre. — Can. 871, 872 : « Le ministre de ce sacrement est le seul prêtre. En dehors du pouvoir d'ordre, pour absolution valide des péchés, il faut chez le ministre un pouvoir de juridiction, ordinaire ou délégué, sur le pénitent ».

1° *Juridiction ordinaire.* — « En dehors du Souverain pontife, les cardinaux de la Sainte Église romaine ont la juridiction ordinaire pour entendre les confessions dans l'Église universelle; les Ordinaires des lieux et ceux qui leur sont assimilés l'ont chacun dans leur territoire » (can. 873, § 2).

Le Code comprend sous le vocable de curé, outre celui-ci proprement dit, le quasi-curé (can. 451, § 2, 1°), l'aumônier militaire qui serait un curé personnel (can. 451, § 3), le recteur d'un établissement religieux ayant la complète autorité paroissiale (can. 464, § 2), et tous les vicaires ayant la pleine juridiction paroissiale ordinaire (can. 451, § 2, 2°), savoir le vicaire actuel (can. 471, § 1), le vicaire économe (can. 472, 1°), celui qui *ipso facto* gouverne une paroisse avant la nomination du vicaire économe (can. 472, 2°), le vicaire substitut (can. 474), le vicaire coadjuteur s'il remplace le curé dans toutes ses fonctions (can. 475, § 2).

Jouissent également d'une juridiction ordinaire le chanoine pénitencier, même d'une église collégiale, conformément au can. 401, § 1, ainsi que les supérieurs religieux exempts vis-à-vis de leurs sujets, conformément aux constitutions (can. 873, § 2).

« Cette juridiction cesse par la perte de la fonction, conformément au can. 183, et après une sentence condamnatoire ou déclaratoire d'excommunication, de suspense *ab officio*, d'interdit » (can. 873, § 3).

2° *Juridiction déléguée.* — En dehors du pape, il n'y a que les Ordinaires du lieu et les supérieurs des religieux exempts qui puissent déléguer la juridiction pour les confessions :

a) Pour la confession des séculiers et des religieux en général. — Can. 874 : « La juridiction déléguée pour recevoir la confession des personnes séculières ou religieuses est donnée par l'Ordinaire du lieu où les confessions sont entendues, tant aux séculiers qu'aux religieux exempts; mais les religieux n'en feront point usage sans la permission au moins présumée de leur supérieur, la prescription du can. 519 étant maintenue. »

b) Pour la confession des seuls religieux. — Can. 875, § 1 : « Dans une religion cléricale exempte, le supérieur propre peut également conférer la juridiction déléguée pour entendre les confessions des profès, des novices et de tous ceux dont parle le can. 514, § 1; il peut la conférer même à des prêtres séculiers ou à des religieux d'un autre institut. » — Mais « dans une religion laïque exempte, le supérieur propose le confesseur, lequel doit obtenir la juridiction de l'Ordinaire du lieu où se trouve la maison religieuse » (can. 875, § 2).

c) Pour la confession des religieuses. — Can. 876, § 1. « Toute loi particulière ou tout privilège contraire étant abrogés, les prêtres tant séculiers que religieux, ayant n'importe quelle dignité ou office, ont besoin d'une juridiction particulière pour recevoir validement et licitement les confessions des religieuses ou des novices féminines, les prescriptions des can. 239, § 1, 1° et 523 demeurant sauves. » Il s'agit dans le can. 239 du privilège des cardinaux, et dans le can. 523, de la reli-

gieuse malade désirant se confesser à un prêtre non délégué. »

§ 2 : « Cette juridiction est conférée par l'Ordinaire du lieu où la maison religieuse est située, conformément au can. 525. »

Les canons suivants rappellent les conditions d'aptitude pour recevoir ou conserver la juridiction (can. 877, §§ 1, 2); les restrictions qui peuvent y être apportées (can. 878, §§ 1, 2); les révocations de juridiction (can. 880); l'extension de la juridiction aux *vagi* et aux chrétiens de rites orientaux (can. 881, § 1; ou encore le pouvoir d'absoudre partout ses propres sujets (Can. 881, § 2).

3° *Cas exceptionnels.* — 1. Péril de mort. Can. 882 : « En péril de mort, tous les prêtres, quoique non approuvés pour les confessions, absolvent validement et licitement n'importe quels pénitents de tous péchés ou censures, quoique réservés ou notoires, même si un prêtre approuvé est présent, les prescriptions des can. 884 et 2252 demeurant sauves ». Ainsi, « non seulement à l'article de la mort, mais en simple péril de mort, le can. 882 étend la juridiction de tout prêtre déjà approuvé à tous péchés, censures, lieux, personnes; il accorde la juridiction au prêtre qui n'en possédait aucune. Mais tout prêtre absoudrait *illicitement* son complice dans un péché impur, si un autre prêtre est disponible, à moins que le pénitent refuse de se confesser à ce dernier (can. 884). Un prêtre excommunié *vitandus* ou après sentence (can. 2261, § 3), interdit personnel (can. 2275, 2°) ou révoqué de sa juridiction (can. 2284), n'absout licitement que si le pénitent le choisit expressément plutôt qu'un autre prêtre présent. Le pénitent ne pourra choisir un apostat, un schismatique ou un hérétique, que s'il éprouve une répugnance à se confesser au prêtre catholique présent. — L'absolution donnée en vertu du can. 882 ne vaut qu'au for interne, ainsi que l'a déclaré la Commission d'interprétation du Code le 28 décembre 1927. Et encore le can. 2252 impose-t-il au pénitent, lorsqu'il en aura l'occasion, de recourir dans certains cas de censures à celui possédant le pouvoir normal d'absoudre.

« La simple probabilité sérieuse de la mort suffit... La S. Pénitencerie (25 mai 1915) a déclaré que les soldats mobilisés pouvaient être considérés comme en péril de mort; mais il ressort de divers textes pontificaux concernant les absolutions collectives qu'il faut entendre par là seulement les soldats se trouvant dans la zone des combats. Tous ceux qui exécutent ou subissent (militaires et civils) des raids aériens doivent leur être assimilés au moment de ceux-ci » (Ch. de Clercq, dans Naz, *Traité de D. Can.*, II, p. 153 sq.)

2. Prêtres voyageant en mer. Juridiction précisée par le can. 883, § 1 : « Tous les prêtres faisant un voyage maritime, pourvu qu'ils aient reçu normalement la faculté d'entendre les confessions, soit de leur propre Ordinaire, soit de l'Ordinaire du port où ils prennent le navire, peuvent, pendant tout le voyage, entendre les confessions de tous les fidèles naviguant avec eux, quoique le navire passe ou même s'arrête en des lieux soumis à la juridiction de divers Ordinaires ».

§ 2 : « Chaque fois que le navire fait escale, le prêtre voyageant en mer peut recevoir les confessions tant des fidèles qui montent sur le navire pour n'importe quel motif que de ceux qui lui demandent de se confesser alors qu'il est descendu pour peu de temps à terre; il peut absoudre validement les uns et les autres des cas réservés à l'Ordinaire du lieu. »

Le can. 884 traite de l'*absolution du complice.* — Voir COMPLICITÉ, III, 620-632.

II. Les rites de la pénitence. — Quatre canons : *a) Prières :* Can. 885 : « Quoique les prières ajoutées par l'Église à la formule d'absolution ne soient pas nécessaires pour obtenir l'absolution, néanmoins elles ne seront pas omises sans juste cause. »

b) Absolution. — Can. 886 : « Si le confesseur n'a pas de raison de douter des dispositions du pénitent et si celui-ci demande l'absolution, elle ne peut être refusée ou différée ». Ainsi, si le pénitent n'est manifestement pas dans les dispositions voulues pour recevoir l'absolution, le confesseur doit la lui refuser. Cf. VI, 2022 : *Absolution des habitudinaires*; XI, 907-915 : *Occasionnaires et récidivistes.* Voir aussi les articles RÉPARATION, RESTITUTION, SCANDALE, etc.

c) Satisfaction. — Can. 887 : « Le confesseur imposera, selon la qualité et le nombre des péchés, ainsi que la condition du pénitent, des satisfactions salutaires et convenables; le pénitent les recevra volontiers et les accomplira par lui-même. »

d) Conseils et interrogations. — Can. 888, § 1 : « Le prêtre se souviendra en entendant les confessions, qu'il tient à la fois le rôle de juge et de médecin, et qu'il est constitué en même temps ministre de la justice et de la miséricorde divines afin de veiller à l'honneur de Dieu et au salut des âmes ». — § 2 : « Il évitera absolument de demander le nom du complice, ou de presser quelqu'un de questions curieuses et inutiles, surtout concernant le sixième commandement; il n'interrogera pas imprudemment les jeunes au sujet des choses qu'ils ignorent. »

III. Le troisième point est le *Secret de la confession.* — *a) Le secret proprement dit.* — Can. 889, § 1. « Le secret sacramentel est inviolable; c'est pourquoi le confesseur veillera diligemment à ne trahir le pécheur ni par parole, ni par signe, ni d'une autre façon, pour n'importe quel motif. » — § 2 : « L'interprète, et tous ceux qui ont eu connaissance de n'importe quelle façon d'une confession, sont également tenus par l'obligation du secret sacramentel. »

b) Usage de la science acquise en confession. — Can. 890, § 1 : « Est absolument interdit au confesseur tout usage de la science acquise en confession au détriment du pénitent, même tout péril de révélation étant exclu. » — § 2 : « Les supérieurs en fonction aussi bien que les confesseurs qui deviennent ensuite supérieurs ne peuvent employer en aucune façon pour le gouvernement extérieur la connaissance des péchés qu'ils ont eue par la confession. »

Can. 891 : « Le maître des novices et son adjoint, le supérieur du séminaire ou du collège, n'entendront pas les confessions des élèves habitant avec eux la même maison, sauf si ceux-ci le demandent pour une cause grave et urgente, dans des cas particuliers et d'une façon spontanée. » — Voir CONFESSION (Science acquise en), III, 960-974. On notera que cet article est antérieur au Code.

IV. En quatrième, lieu le Code rappelle au prêtre l'*obligation de confesser.* — *a) Obligation de justice.* — Can. 892, § 1 : « Les curés, et tous ceux à qui une charge d'âmes est confiée en vertu de leur fonction, sont tenus par une grave obligation de justice d'entendre par eux-mêmes ou par autrui les confessions des fidèles qui leur sont confiés, chaque fois que ceux-ci le demandent raisonnablement. »

b) Obligation de charité. — Can. 892, § 2 : « En cas d'urgente nécessité, tous les confesseurs sont tenus par l'obligation de charité d'entendre les confessions des fidèles, et en péril de mort tous les prêtres ». — Il s'agit ici d'une obligation *grave* de charité.

V. Pénitence dans l'Église gréco-russe après le schisme. — Compléments à ABSOLUTION *chez les Grecs;* ABSOLUTION *chez les Russes*, I, 200-203; — CONFESSION *dans l'Église grecque*, III, 861-74.

1° *Existence du sacrement.* — Doctrine, XII, 1127-29; — cités : Michel Paléologue, profession de foi, conc. de Lyon (IX, 1386); — Syméon de Thessalonique (XIV, 2981-82); — Jérémie II Tranos (VIII, 886); — synode de Constantinople contre Cyrille Lucar (IX, 1015; cf. I, 205); — Métrophane Critopoulos (X, 1625); — Pierre Moghila (X, 2068); — Gabriel Severos (VI, 980); cf. XIV, 553-54. — Hésitations chez Job le pêcheur Jasitès (*Tables*, 2671), Michel Glycas (X, 1705), Damascène le Studite (IV, 27), XIV, 469.

2° *Matière et forme.* — Doctrine générale, XII, 1129-32; X, 352-53; XIV, 553-54. — Cités : Germain de Chypre (II, 2439); — Scholarios (XIV, 1569); — Gabriel Severos; — Laurent Zizanii (Jugie, *T. D. C. O.*, I, 566); — Moghila; — Grégoire de Chio (*Tables*, 1930); — Nicolas Bulgaris (II, 1241); — Chrysanthe de Jérusalem (Chrysanthos Notaras) (II, 2419); — Sylvestre Lebedinskii (*Tables*, 2922). — Plus récemment, préférence pour l'expression :

éléments *visibles* (confession contrite et absolution) : Amfiteatrov (*T.*, 139); — Macaire Bulgakov (*T.*, 486); — Philarète Goumilevskii (XII, 1395); — Malinovskii (*Tables*, 3078); — Mésoloras (*T.*, 3191); — quelquefois en attaquant le langage de l'École : Goumilevskii, Androutsos (*T.*, 153); ou le déclarant inconnu de l'Orient : Dyovouniotis (*T.*, 1919, références). — Satisfaction, exclue de la matière : Mésoloras, Androutsos, Dyovouniotis. — Formule d'absolution : Grecs euchologes et Grecs non unis, I, 200-02; — Grecs unis, 202-03; 250; cf. XII, 1131; — Russes, I, 205; — Ruthènes, 203. — Cités : Gabriel Severos (de Philadelphie); — Christophe Angelos (II, 2419); — Georges Coressios (III, 1847). — Efficacité de l'absolution, I, 204, affirmée contre Cyrille Lucar, cf. *supra :* XII, 1130-32; protestantisants sur ce point : Androutsos, Platon Levkhine (Levchine) (XII, 2256); Procopovitch (XIV, 351-53); Gorskii (*Tables*, 1837).

3° *Nécessité et fréquentation du sacrement.* — Insistance moindre chez les gréco-russes, XII, 1132; — déjà au XIIe s., Michel Glycas (X, 1705); — récemment : Malinovskii et Androutsos; — intégrité matérielle exigée en principe; cf. Nicodème l'Hagiorite (XI, 486); — pratique plus large; cf. Korolevskii (François Charon) (*Tables*, 2832); — confession fréquente ignorée, XII, 1133; — pas de confessionnaux, 1133. — Cf. III, 868.

4° *Ministre de la confession.* — 1. La tradition orientale affirme la nécessité du caractère sacerdotal dans le confesseur, XII, 1135-36, nonobstant certaines déductions contraires de Jean IV l'Oxite, XII, 1133-34; voir aussi III, 866-71. — 2. Péchés réservés, XII, 1134.

5° *Excommunication : ses effets.* — Excommunication simple et solennelle, XII, 1134-35; — celle-ci ayant effet sur le corps lui-même, *ibid.* — Auteurs : Michel Glycas, Bryennios (II, 1156), Syméon de Thessalonique.

6° *Secret de la confession.* — La règle canonique et les exceptions imposées par le pouvoir civil, XII, 1135-36.

7° *Valeur de l'absolution donnée par les évêques et prêtres orientaux.* — Opinions diverses : valeur nulle en raison du manque de juridiction; — juridiction ordinaire concédant valeur à l'absolution; — ou mieux juridiction secrète, tacite, limitée à certains cas, XII, 1136-38.

V bis. Pénitence dans les autres Églises orientales. — 1° *Église arménienne.* — 1. Pénitence, I, 1956; cf. II, 698, 703 (reproches de Benoît XII et réponse des Arméniens); — décret *pro Armenis* (Florence), XII, 1046-47. — 2. Absolution, I, 211. — 3. Confession, III, 926-28.

2° *Église copte.* — 1. Pénitence, X, 2285-88 (copte-monophysite d'Égypte); V, 946 (copte-Éthiopie). — 2. Absolution et confession, I, 211-14, 251; III, 928-29.

3° *Église nestorienne.* — Doctrine d'Ebedjésu sur la pénitence, I, 27, 206-07, 210; XI, 311.

4° *Église syrienne.* — 1. Pénitence (Jacobites), XIV, 3058-61. — Cf. I, 205-211 (Absolution : *a)* pouvoir d'absoudre des péchés; — *b)* rite de l'absolution; — *c)* chez les Nestoriens, cf. *supra;* — *d)* chez les Syriens). — Confession, III, 929-930. — Syro-malabar, XIV, 3152-53.

PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE. — Histoire. Organisation actuelle [P. Chouet], XII, 1138-60. — *Tables*, 836-37.

PÉNITENCIER (Prêtre). — A Constantinople (sous Nectaire), I, 148; III, 845; VIII, 681-83; XII, 796-98. — A Rome (autrefois), III, 844-46. — Actuellement, XII, 1146-47.

PÉNITENTIELS. — Étude historique [G. Le Bras], XII, 1160-79. — Voir aux *Tables, Pénitence,* 3565 (résumé de l'art.), et références, 3565-69, *passim.*

PENN (William) (1644-1718). Organisateur de la secte des Quakers. — Lorsque la vie des Quakers devint impossible dans leur pays, Penn obtint pour eux une concession dans la colonie qui, de son nom, devint la *Pennsylvanie*, XIII, 1439-40.

PENNA (François Horace de). — Notice [A. Teetaert], XII, 1179.

PENNA (Jean de La). — Notice [M.-M. Gorce], XII, 1179-80.

PENNACCHI (Joseph). — Canoniste romain de la deuxième moitié du XIXe siècle (Hurter, V, 2053). — Sa défense du pape Honorius, VII, 128.

PENNAFORT — Voir *Raymond de Peñafort.*

PENNOTO (Gabriel). — Notice [É. Amann], XII, 1180.

PENON (François). — Notice [M.-M. Gorce], XII, 1180.

PENTAPOLE. — Ce mot désigne la région où étaient situées Sodome et les quatre autres villes qui furent condamnées par Dieu à disparaître à cause de leurs iniquités. Cf. *D. B.*, V, 46-50. — Nommée incidemment dans les controverses trinitaires du IIIe s., X, 2201, 2204-08; XV, 1645-50. — Le nom de Pentapole a été aussi donné aux villes de Rimini, Ancône, Pesaro, Fano et Sinigaglia, conquises par Pépin le Bref sur les Lombards et données par lui au Saint-Siège (cf. *Tables*, à *Pépin le Bref*).

PENTARCHIE. — Voir PATRIARCATS, XI, 2269-75.

PENTATEUQUE. — A ce vocable ont été renvoyées les indications relatives aux cinq livres constituant le Pentateuque.

I. Genèse. — Étude générale [E. Mangenot], VI, 1185-1221. — I. INDICATIONS GÉNÉRALES. — 1. Nom : origine du monde, de l'humanité, du peuple d'Israël, VI, 1186. — 2. Contenu et divisions : plan formé de dix sections : division en deux parties, subdivisées en cinq sections, 1186-89. — 3. Doctrine, cf. *infra*, § III. — 4. Questions de critique, cf. *infra*, § IV.

II. FAITS PRINCIPAUX RELATÉS. — 1° *Première partie* (de la création à la vocation d'Abraham). — 1. Création du monde (Gen., I, 1-31), III, 2042-46; VI, 2325-54 (Hexaméron); *Tables*, 851 (récit et interprétations; concordisme); XV, 1374-79 (évolutionnisme théiste, ses limites). — 2. Création de l'homme (Gen., I, 27-28; II, 7, 18-25) : *a)* Adam, I, 369-72; cf. 468-69; *Tables*, 2100-02; — *b)* Ève, V, 1640-43; interprétation, 1643-46; *Tables*, 1450, 2102-03.

« L'Église n'interdit pas que la doctrine de l'évolution, pour autant qu'elle recherche si le corps humain fut tiré d'une matière déjà existante et vivante — car la foi nous oblige à maintenir l'immédiate création des âmes par Dieu — dans l'état actuel des sciences et de la théologie, soit l'objet de recherches et de discussions, de la part des savants de l'un et l'autre parti, de telle sorte que les raisons qui favorisent ou combattent l'une ou l'autre opinion soient examinées et jugées avec le sérieux, la modération et la mesure nécessaires; à la condition, toutefois que tous soient prêts à se soumettre au jugement de l'Église » (Pie XII, encycl. *Humani generis*). Cf. *Tables*, 2102 (formation du corps humain).

3. Paradis terrestre (Gen., II, 8-15), I, 375; VIII, 2021-24 (justice originelle); *Tables*, 2776. — 4. Précepte formulé par Dieu; tentation par le serpent; désobéissance d'Adam et d'Ève (Gen., II, 16-17; III, 1-6), I, 375-76; V, 1649-50; cf. IV, 323; XII, 276-86; XV, 122-23. — 5. Suites du péché (Gen., III, 7-24), I, 377-78; V, 1650; X, 2490; — *a)* Pour le démon, V, 1650; XII, 277; — *b)* pour la femme, V, 1650; — *c)* mais prophétie d'une victoire complète de la femme sur le démon, 1650; VI, 1208-13; cf. VII, 849-60; VIII, 1116; X, 1409-11; *Tables*,

2193-94. — 6. Abel et Caïn (Gen., iv, 1-16), i, 28-29; cf. viii, 1736; *Tables*, 5. — 7. Multiplication des péchés dans le monde; punition par le déluge (Gen., vi, 1-viii, 19), vi, 1187; cf. iv, 948; *Tables*, 924; cf. i, 1190 (les « fils de Dieu » et les « filles des hommes »); et xii, 1789. — 8. Sacrifice offert par Noé et agréé de Dieu (Gen., viii, 20-ix, 17), vi, 1189, 1204; *Tables*, 3316. — 9. Les trois fils de Noé : bénédiction de Sem et de Japhet, malédiction de Cham en la personne de Canaan (Gen., ix, 18-27), v, 26; vi, 1212-13; x, 1412. — 10. La tour de Babel; séparation des hommes au point de vue du langage (Gen., xi, 1-9), vi, 1189; viii, 2570-74. — Caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse, *Tables*, 645 (Commission biblique).

2° *Seconde partie* (de la vocation d'Abraham à la mort de Jacob). — 1. Vocation d'Abraham (Gen., xi, 29-xii, 1), i, 94-96. — 2. Bénédiction de Dieu sur Abraham (Gen., xii, 2, 3) et sur sa postérité par Isaac (Gen., xii, 2, 3; xiii, 14-16; xvii, 15-16; xxii, 17, 18), i, 106-109; x, 1413. — 3. Agar, servante de Sara, donne un fils, Ismaël, à Abraham (Gen., xvi); Sara, après la naissance d'Isaac, chasse Agar et Ismaël, que Dieu n'abandonne pas (Gen., xxi, 9-21), ix, 2052-53; cf. 1638; *Tables*, 2335. — 4. Lot et Abraham : annonce de la destruction de Sodome; — prière d'Abraham en faveur des coupables (Gen., xviii, 23-33), x, 579; cf. xiv, 872; — Lot et sa famille fuyant le désastre, *Tables*, 3023. — 5. Annonce de la naissance d'Isaac et naissance de l'enfant (Gen., xvii, 19; xxi, 1-8); — obéissant à Dieu, Abraham va immoler son fils en sacrifice (Gen., xxii, 1-19), i, 98-106; — mariage d'Isaac (Gen., xxiv, 14-67), ix, 2053; — sur Isaac, i, 111; *Tables*, 2326-27. — 6. Les fils d'Isaac, Ésaü et Jacob (Gen., xxv, 29-34, vente du droit d'aînesse), xii, 754; — (Gen., xxvii, 1-46, bénédiction de Jacob), i, 111; x, 1414; cf. xii, 378 (S. Augustin), 2826. — 7. Jacob, sa vision (Gen., xxviii, 10-22), i, 111; — chez Laban, ses mariages (Gen., xxix, 9-35), ix, 2053; cf. xiv, 872; xv, 183. — 8. Les fils de Jacob et Joseph (Gen., xxxvii-xlviii), vi, 1205; xv, 3062; *Tables*, 2680, 2699 (rôle de Juda). — 9. Bénédiction de Jacob mourant (Gen., xlix, 8-12), vi, 1213-21; viii, 1116-17; x, 1415-16; xiv, 812; *Tables*, 2699.

III. Doctrine. — 1° *Dogmatique et morale.* — 1. Sur Dieu, vi, 1204-05. — Compléments : créateur, justice et providence divines, i, 369; iii, 2042-45; iv, 948-62; viii, 1734-35; x, 579; xiii, 935-36; — alliance avec son peuple, i, 96-97, 106-111; cf. *Tables*, 101. — 2. Angélologie : anges, i, 1189-91; cf. v, 2355 (ange du Seigneur); — démons, iv, 322-23; xv, 122. — 3. Sur l'homme, vi, 1205. — Compléments : vie surnaturelle, i, 372-75; viii, 2025; — péché et repentir, i, 375-76, 378-79; xii, 724; — loi primitive et vie sociale (mariage et respect du mariage), i, 468-69; iv, 1455-56; ix, 888, 2045-47, 2052-54; — guerre juste, vi, 1910; — suite du péché : concupiscence, iii, 806. — Excursus : les préadamites et la Genèse, xii, 2793-97.

2° *Religieuse et cultuelle.* — 1. Sacrifice et monothéisme, vi, 1205; cf. i, 29 (Abel, Caïn), 98-99 (Abraham); iv, 949; vii, 623; xv, 3187 (vœu, service religieux). — 2. Rites particuliers, vi, 1205-06; cf. circoncision, ii, 2520; — sacrements préchrétiens, xiv, 645, 647, 654-55. — 3. Vers l'au-delà : sentiments de la responsabilité, v, 30; — mort (le cas d'Hénoch), viii, 1750; x, 2490.

IV. Étude critique et authenticité du livre. — 1° *Position de la critique.* — La Genèse, composition formée d'éléments empruntés à trois documents différents : 1. Document *élohiste* (du nom divin d'Élohim, *Tables*, 1155), vi, 1189-91. — 2. Document *jéhoviste, yahviste* (du nom de Jéhova ou Iahvé, *Tables*, 2161), vi, 1191-94. — 3. Code sacerdotal (P = *Priester codex*, dont le contenu principal est la législation sacerdotale et rituelle; cf. v, 1748), vi, 1194-95.

2° *Authenticité mosaïque.* — 1. Authenticité « substantielle », vi, 1195-96; selon la décision de la Commission biblique (27 juin 1908), texte, ix, 472. — 2. Preuves : *a)* témoignages bibliques, vi, 1196-97; — *b)* tradition catholique, 1197-98; — *c)* critères internes, 1198-99. — 3. Les difficultés et leur solution : *a)* l'emploi différent des noms Élohim et Jéhovah, 1199-1203; — *b)* les doubles récits, 1203-04; — *c)* différences de style, 1204.

Note complémentaire sur la Genèse (A. Gelin), *Tables*, 1786-88.

II. Exode. — Étude générale [E. Mangenot], v, 1745-61. — I. Indications générales. — 1. *Nom :* sortie des Hébreux de l'Égypte, v, 1745. — 2. *Contenu* (cf. *infra*) *et division* : deux parties : *a)* Moïse et sa mission jusqu'au Sinaï; — *b)* de la législation du Sinaï à l'érection du tabernacle et à l'onction des prêtres, 1745-47. — 3. *Doctrine :* dogmatique, morale, rituelle et liturgique, cf. *infra*, § III. — 4. Questions de critique, cf. *infra*, § IV.

II. Faits principaux. — 1° *Première partie.* — 1. Multiplication des Hébreux en Égypte (Ex., i, 1-21); leur oppression par le pharaon (Ramsès II), v, 1746, 1751; viii, 1570, 1571. — 2. Moïse, sa naissance (Ex., ii, 1-10), v, 1746, 1750; viii, 1571; — sa parenté : Aaron, frère, i, 1; — Marie, sœur, 3; *Tables*, 3145; — Jéthro, beau-père, *T.*, 2655. — 3. Vocation de Moïse (Ex., ii, 23-iv, 17), v, 1746; cf. iv, 954, 963; v, 2356; vi, 1389. — 4. Tentatives inutiles d'Aaron et de Moïse près du pharaon (Ex., v, 1-21); les magiciens d'Égypte, xiv, 2401; — plainte de Moïse à Dieu (Ex., v, 22-23); — nouvelle manifestation de Dieu et de la mission divine (Ex., vi, 1-13), v, 1746; iv, 957-59. — 5. Les neuf plaies, coups de la puissance divine pour obtenir la sortie des Israélites (Ex., vii, 1-x, 29), v, 1746; iv, 963, et pour vaincre l'endurcissement du pharaon (Ménephtah), v, 1751, 1755, 1758-59; cf. 19; xii, 2820-21; xiii, 2054. — 6. La 10e plaie et l'agneau pascal (Ex., xi, 1-xii, 36), v, 1746; i, 582. — 7. Départ et législation concernant la Pâque future (Ex., xii, 37-xiii, 16), v, 1748 et encore i, 582; *Tables*, 3436-37; cf. 56. — 8. Itinéraire de l'exode, passage de la mer Rouge, cantique de Moïse et de Marie (Ex., xiii, 17-xv, 21), v, 1746, 1752, 1757; iv, 963; cf. ii, 237. — 9. Les diverses stations des Israélites dans leur marche et, au désert, nourriture et eau miraculeuses, v, 1746; cf. 1191 (manne au désert); ii, 233, 234 (Moïse frappant le rocher); — prière de Moïse et victoire sur les Amalécites, v, 1746; cf. vi, 1389 (simple allusion); — sur les miracles de la sortie d'Égypte, *Tables*, 3218. — 10. La visite de Jéthro et l'institution des juges (Ex., xviii, 1-27), v, 1746; viii, 1834-35.

2° *Seconde partie.* — 1. Manifestation divine et promulgation du Décalogue : Moïse seul devant Dieu (Ex. xix, 1-xxxi, 18), v, 1746; cf. i, 2; vii, 2070; viii, 1734; — détails repris à Décalogue, iv, 161-62; cf. 964-65; ix, 888-89; — adoration réservée à Dieu seul, vii, 624-25; — exclusion des dieux étrangers, 625-26; xv, 1547. — 2. Incident du veau d'or et châtiment divin (Ex., xxxii, 1-xxxiii, 6), v, 1746-47; iv, 161; vii, 820; cf. i, 2 (rôle d'Aaron). — 3. Alliance renouvelée, malgré l'infidélité des Israélites; — tabernacle et arche d'alliance (Ex., xxxiii, 7-xxxix, 30), v, 1746-47; cf. i, 2-3; vii, 626; — symbolisme de l'arche, pré-

sence de Jahvé et monothéisme, IV, 967; VI, 1389; XIII, 2792-94, 2800; — les intermédiaires, XV, 1550-51. — 4. Ordres de Dieu exécutés : la gloire de Dieu couvre le tabernacle (Ex., XL, 1-35), V, 1747; cf. VI, 1389.

III. DOCTRINE. — 1. Dogmatique : Dieu, V, 1760; — sa nature, IV, 954, 957, 963; *Tables*, 977; — création, III, 2046-47. — 2. Morale, V, 1760; — fidélité au décalogue, IV, 161-62; — nature de cette fidélité, 164-76; IX, 888-89; — culte exclusivement monothéiste, IV, 161-62; VII, 624. — 3. Rites et liturgies, V, 1760-61; cf. VII, 624-25.

IV. ÉTUDE CRITIQUE ET AUTHENTICITÉ. — 1° *Position de la critique.* — 1. Document *élohiste*, V, 1747. — 2. Document *jéhoviste*, 1748. — 3. Code sacerdotal, 1748.

2° *Authenticité mosaïque.* — 1. Existence historique de Moïse, V, 1749; — son rôle historique, 1750-52. — 2. Moïse, législateur des Hébreux au Sinaï, 1752-53. — 3. Moïse, auteur réel de l'Exode : *a)* preuves positives, tirées du livre lui-même, 1753-55; — *b)* objections et réponses; les doubles leçons, les doubles lois, les « contradictions et inconséquences », 1755-60.

Note complémentaire sur l'Exode (A. Gelin), *Tables*, 1463-65.

III. Lévitique. — Étude générale [A. Clamer], IX, 462-498.

I. NOMS. — Parmi les noms donnés au livre, on a retenu le nom qui rappelle son objet principal.

II. CONTENU. — Quatre parties. — 1. Section relative aux sacrifices : *a)* origine et autorité des ordonnances (holocaustes, oblations; sacrifices pacifiques, pour le péché, pour le délit), IX, 462-63; — *b)* prescriptions s'adressant aux prêtres, 463; cf. XIV, 665. — 2. Section historique : prescriptions relatives à la consécration d'Aaron, des prêtres, aux ornements sacerdotaux, aux débuts des fonctions sacerdotales, à l'usage des boissons, au respect dû aux cérémonies, etc., IX, 463-64. — 3. La troisième section consacrée aux impuretés légales, impureté de la lèpre, impuretés sexuelles; législation du grand jour des Expiations, 464. — 4. La *Loi de sainteté : a)* sainteté dans la vie sociale (prescriptions et peines encourues pour leur violation); — sainteté du grand prêtre et des prêtres; — *b)* institutions religieuses : fêtes, année sabbatique, jubilé; — discours parénétique sur les bénédictions divines promises aux fidèles observateurs de la Loi; – prescriptions relatives aux vœux, 464-66.

III. ORIGINE DU LIVRE. — 1° *D'après la critique indépendante.* — Le Lévitique tout entier dépendrait du Code Sacerdotal, lui-même compilation d'éléments d'époques et d'auteurs différents, IX, 466. — 1. Loi de sainteté : analyse et date (relativement récente), 466-69. — 2. Loi des sacrifices, de l'époque de la destruction du Temple (?), 469. — 3. Loi de pureté, formant un groupe d'éléments d'origines différentes et sans unité parfaite entre eux, 469. — 4. Loi du jour de l'Expiation, fête dont l'obligation était inconnue au temps d'Esdras, 469. — 5. Loi sur les vœux et les dîmes, une des additions les plus récentes, 469. — 6. Récit de la consécration et de l'installation des prêtres : deux chapitres faisant partie de l'écrit fondamental du Code Sacerdotal, 469-71. Tout cet ensemble (col. 466-71) « élaboré au cours des siècles, a recueilli, adapté, groupé tout un ensemble de prescriptions, les unes plus anciennes, les autres plus récentes, mais que la piété juive fait remonter toutes sans distinction à Moïse » (col. 470).

2° *D'après la critique catholique.* — Elle cherche à maintenir (conformément à la décision de la Commission biblique, col. 472) l'authenticité substantielle mosaïque du Lévitique, comme de tout le Pentateuque, tout en reconnaissant la part d'éléments étrangers qui, néanmoins, s'insèrent dans la tradition mosaïque, IX, 471-74.

C'est pourquoi, après avoir montré d'une manière générale l'existence d'éléments très anciens dans le Lévitique, nous revendiquerons pour quelques-unes de ses plus importantes institutions, dont l'âge est particulièrement objet de discussion, une origine mosaïque (col. 474-75).

IV. ORIGINE DES PRINCIPALES PRESCRIPTIONS ET INSTITUTIONS DU LÉVITIQUE. — 1° *Considérations générales.* — 1. Présence dans le Lévitique de lois antérieures à Moïse (usages communs aux sémites nomades), IX, 475. — 2. Comparaison de la législation du Lévitique avec celle des peuples anciens (influences égyptienne, assyro-babylonienne [Code Hammourabi, *Tables*, 2016-17], madianite, cananéenne), IX, 475-78. — 3. La Loi de sainteté et le livre d'Ézéchiel : ressemblances nombreuses (cf. 468), mais différences considérables, inexplicables si les lois lévitiques dépendent d'Ézéchiel, 478-80 :

Les affinités indéniables entre les deux écrits pourraient trouver leur explication dans l'hypothèse d'un remaniement rédactionnel ou mieux d'une codification du Lévitique sous l'influence d'Ézéchiel (col. 480).

2° *Antiquité des principales institutions mentionnées dans le Lévitique.* — 1. Le sacerdoce lévitique; solution des difficultés tirées d'Ézéchiel, IX, 481-84. — 2. Rituel des sacrifices; solution des difficultés relatives aux sacrifices expiatoires pour le péché ou pour le délit (sacrifices analogues chez les Cananéens, Philistins, Phéniciens), 484-87. — 3. Le jour de l'Expiation : explication des difficultés (manque d'unité, silence des historiens); — rapprochement avec les textes assyro-babyloniens, 487-89.

V. DOCTRINE. — 1° *Sainteté.* — 1. Nécessité, Dieu l'exige, IX, 490; IV, 964. — 2. Nature : sainteté et pureté, de sens extérieur et conventionnel, IX, 490-93; XIV, 841-42.

2° *Sacrifices.* — 1. En général : sacrifice, élément essentiel de la religion, IX, 493; XIV, 663-65; cf. XIII, 2236, 2292-93, 2311. — 2. Sacrifices expiatoires (nature et efficacité), IX, 494-97; XIV, 665, 666, 681-82, 684, 689.

Note complémentaire sur le Lévitique (J. de Vaulx), *Tables*, 2982-83.

IV. Nombres. — Étude générale [A. Clamer], XI, 687-716.

I. NOMS. — Traduction de la forme grecque Ἀριθμοί, XI, 687.

II. CONTENU. — C'est l'histoire des Israélites depuis le désert du Sinaï à la veille de leur entrée en Terre Promise. Trois périodes : *a)* Num., I, 1-X, 10 (19 jours); — *b)* Num., X, 11-XXI, 35 (38 ans), marche et séjour au désert pour revenir après 38 ans devant Cadès; — *c)* Num., XXII-XXXVI (cinq mois), Israël dans les plaines de Moab. Le détail des événements, XI, 687-90; — l'oracle de Balaam, 689; cf. X, 1419-20.

Le problème pour les Nombres, comme pour les autres livres du Pentateuque, c'est la question des sources, origine du livre, et aussi de leur valeur historique.

III. ORIGINE ET VALEUR HISTORIQUE DU LIVRE DES NOMBRES. — 1° *D'après la critique indépendante.* — 1. Arguments contre l'origine mosaïque : un seul passage revendique Moïse pour auteur; ailleurs, il est parlé de Moïse à la troisième personne; — répétition de récits parallèles, contradictions et divergences; — textes législatifs promulgués ailleurs; — manque de cohésion, de lien logique ou

chronologique. — Conclusion : les Nombres, composés à l'aide de documents provenant des trois sources J (jéhoviste), É (élohiste), P (Code sacerdotal), xi, 690-91. — 2. Répartition et provenance : de J et É : éléments plus anciens; — part plus considérable revenant à P; — quelques versets dérivent du Deutéronome; — toutes indications xi, 691-95. — 3. Valeur historique double : *directe* (elle n'est pas bien grande); — *indirecte* (elle est source d'information pour les époques attribuées aux documents), xi, 695-97.

2° *D'après la critique catholique.* — 1. Authenticité mosaïque : raisons tirées du Livre et solution des difficultés.

Tout en maintenant l'authenticité mosaïque substantielle, nombre de critiques catholiques modernes admettent l'existence de modifications plus ou moins nombreuses et importantes, subies par le texte du Pentateuque jusqu'à une époque très éloignée de Moïse; et il ne s'agit pas seulement d'altérations accidentelles, de gloses, mais d'additions et de remaniements opérés en vue d'adapter des lois sociales ou religieuses à de nouvelles conditions. Si donc, on ne peut donner gain de cause à la thèse critique dans les points essentiels et décisifs et s'il faut par conséquent renoncer à la thèse wellhausienne du Pentateuque, il n'en reste pas moins que le travail de la critique depuis plus d'un siècle a abouti à des constatations et à des résultats si nombreux et si importants que toute tentative de théorie sur l'origine du Pentateuque, qui permette de franchir la distance qui sépare un Pentateuque purement mosaïque du Pentateuque dans sa forme actuelle, se doit avant tout de les interpréter dans le sens de la tradition mosaïque. J. Göttsberger, *Einleitung in das Alte Testament*, Fribourg-en-Br., 1928, p. 112.

2. Valeur historique. — *a)* Action de Moïse : elle apparaît ici prépondérante, xi, 699-701; — *b)* législation : on relève des usages analogues dans le code d'Hammourabi ou chez les tribus nomades des Bédouins; — *c)* itinéraire des Hébreux, confirmé et historiquement démontré, nonobstant des points encore obscurs, xi, 701-704.

IV. Doctrine. — 1. Dieu, xi, 705-06; iv, 964-65. — 2. Le culte, xi, 707. — 3. Ministres du culte, 707-08; cf. viii, 1608-09. — 4. Sacrifices, fêtes, oblations : *a)* sacrifice quotidien, xi, 708; cf. viii, 1648; — *b)* fête de la nouvelle lune, xi, 709; — *c)* règlement des offrandes, propre au livre des Nombres, 709. — 5. Rites et usages particuliers : *a)* rite de la vache rousse, 710-11; — *b)* eau de jalousie, 711-12. — 6. Rites mosaïques et rites ethniques; complément à Lévitique, ix, 475-78, *supra*, col. 3586 : rites païens tolérés par Dieu chez les Juifs en raison de leur endurcissement (S. Justin, les Alexandrins, les Antiochiens; au xvii[e] siècle, John Spencer), xi, 712-16.

Note complémentaire sur les Nombres (J. de Vaulx), *Tables*, 3317-19.

V. Deutéronome. — Étude générale [E. Mangenot], iv, 651-672.

I. Nom. — « Récapitulation ou répétition » de la Loi, 651.

II. Contenu. — Introduction, quatre discours de Moïse, conclusion historique : derniers événements de la vie de Moïse, 651-52.

III. Théories des critiques. — 1. Le Deutéronome serait un code spécial et indépendant, d'un style et d'un ton très différents, 652-53. — 2. Absence d'unité, couches successives de rédaction (sur lesquelles les critiques sont loin de s'entendre), 653. — 3. Date : désaccord entre critiques, mais rejet de l'authenticité mosaïque, 654.

IV. Authenticité mosaïque. — 1° *Preuves positives :* 1. Témoignage du livre lui-même, iv, 654-55. — 2. Témoignage des livres de l'A. T. : Josué (viii, 1565-66, 1568), Juges (viii, 1850), Rois (xiii, 2802-03, 2836, 2839), Daniel, Esdras et Néhémie (v, 551), Malachie (ix, 1754-55, 1759), II Macchabées, iv, 655-56. — 3. Témoignages du N. T. et de la tradition chrétienne : S. Pierre, S. Jean, S. Hippolyte (vi, 249); S. Ambroise, S. Grégoire de Nysse, S. Jérôme, S. Augustin, Pseudo-Athanase, Procope de Gaza (xiii, 670); Junilius, S. Isidore de Séville, (iv, 656). — 4. Témoignage des Juifs et des rabbins, 656-57; viii, 1582-83. — 5. Le contenu du D. répond aux circonstances de sa rédaction : souvenir et influence de l'Égypte; — souvenir du séjour dans le désert; — exhortation et législation antérieures à l'entrée en Palestine, iv 658-59.

2° *Réponses aux théories des critiques.* — 1. Indépendance du D. relativement aux quatre autres livres précédents, iv, 659. — 2. Unité du livre, unité d'auteur, 660. — 3. Les dates proposées dépendent de préjugés, 660-61.

V. Doctrine. — 1. Dogme : Dieu, monothéisme; alliance, fidélité à Dieu, iv, 661-62, 665. — 2. Morale : fidélité spiritualiste, individuelle et sociale, aux prescriptions du Décalogue, 662-63; cf. 162, 163-64.

VI. Prophétie messianique (xviii, 15-19). — 1. Passage messianique, iv, 665-67; viii, 1116; x, 1418-19. — 2. Interprétation : Jésus-Christ, seul, ou tous les prophètes, dont Jésus est le plus grand, iv, 667-72; cf. viii, 1116-17; x, 1418-19.

A la *Note complémentaire* sur le Deutéronome d'A. Gelin, *Tables*, 952-53, il convient d'ajouter l'indication concernant la publication récente d'une très belle étude sur le Deutéronome, par Pierre Buis et Jacques Leclercq, de la congrégation du Saint-Esprit, *Le Deutéronome, Sources bibliques*, Paris, 1963, Gabalda. Ces auteurs notent avec raison que le « Deutéronome entretient des relations étroites avec tous les genres de la Bible : prophéties, écrits des sages, lois. Sa parenté avec les prophètes a même pu faire oublier qu'il était une loi, une œuvre du sacerdoce. Son attitude envers les traditions qui forment le Pentateuque est d'ailleurs très particulière : il s'enracine profondément en elles, mais il en renouvelle l'esprit et y insère une théologie extrêmement riche. Il occupe ainsi dans l'Ancien Testament une place comparable à celle de l'Évangile de saint Jean dans le Nouveau. »

La doctrine constitue l'intérêt primordial du livre et le commentaire présent s'efforce en conséquence de la mettre en pleine lumière. Il le fait avec tout l'appareil scientifique utile. Mais les auteurs savent que l'appareil scientifique n'est qu'un moyen. L'essentiel est pour eux de saisir dans toute sa profondeur le message que l'Esprit-Saint adresse aujourd'hui encore au peuple de Dieu. La théologie du Deutéronome est celle du peuple de Dieu et de l'alliance qui le définit : elle rappelle à Israël ce qu'il est, les exigences de sa vocation, les conséquences du choix qu'il est invité à faire. Ce choix, Dieu l'a fait librement. « C'est précisément cette liberté divine qui est l'aspect le plus marquant de la théologie deutéronomique. Si Dieu s'engage envers les hommes (la promesse aux patriarches est rappelée 23 fois), s'il est fidèle à ses promesses (VII, 9; IX, 5), c'est cependant toujours lui qui garde l'initiative. C'est en toute liberté qu'il a choisi un peuple que rien ne prédisposait à ce choix : VII, 7 et IX, 5 sont particulièrement lucides sur ce point. L'idée du choix devient ainsi un thème fondamental : d'Israël (5 fois) et des patriarches, il s'étend aux prêtres (X, 8; XVIII, 5), au roi (XVII, 15), au rituel (XII, 31) et au sanctuaire (21 fois)... S'il est totalement libre, Yahwé n'a pu choisir Israël que par amour (VIII, 8)... Bien avant S. Jean, le Deutéronome a saisi et formulé le dogme fondamental de la Révélation biblique : Dieu est amour. »

Il a paru utile de mettre en relief cette idée centrale de ce récent commentaire, qui comporte quatre parties : 1. *Introduction théologique* (I-XI, avec l'étude du Décalogue). — 2. *Le Code deutéronomique* (XII-XXVI). — 3. *Renouvellement de l'Alliance* (XXVII-XXX). — 4. *Adieu et mort de Moïse* (XXXI-XXXIV).

Note complémentaire sur le Pentateuque [É. Amann], XII, 1180-84. — Catalogue des questions abordées : 1° *Critique littéraire :* 1. Critique de composition. — 2. Critique d'attribution ou de date (date de composition des divers documents; date de leur fusion), avec de multiples renvois aux différents articles cités, 1180-83.

2° *Critique historique.* — Laissant de côté la critique radicale de Wellhausen, la critique catholique montre dans le Pentateuque : *a)* l'activité politique de Moïse; — *b)* son rôle incomparable au point de vue religieux; — *c)* son activité législative, avec de multiples renvois aux articles cités, 1183-84.

Sur le Pentateuque samaritain, XV, 2717-19.

L'article *Pentateuque* du *D. B. S.* (VII, 687-858) renouvelle complètement les études déjà anciennes du *D. T. C.* C'est l'exposé de l'étude scripturaire du Décalogue, depuis *l'époque des Pères* (rédigé par J.-P. Bouhot, de la faculté de théologie de Lyon); c'est, dus à H. Cazelles, *l'époque médiévale*, *l'exégèse des temps modernes, le nouveau status quæstionis.* C'est dans cette dernière étude que s'affirme surtout un progrès considérable. L'auteur y expose d'abord la thèse de la théorie documentaire (quatre couches littéraires ou *strata*); il rappelle ensuite les données actuelles sur l'Ancien Orient et le Pentateuque dans la vie d'Israël et, à la lumière des recherches faites, aborde la critique textuelle du Pentateuque : les textes jahvistes (col. 770-803); les traditions élohistes (col. 803-813); le Deutéronome (col. 813-822); les textes sacerdotaux (loi de sainteté, histoire sacerdotale) (col. 822-844); les textes supplémentaires (col. 844-855); et formule enfin des conclusions, dont il est indispensable de rapporter ici l'essentiel.

« Le puissant effort de recherche méthodique, poursuivi depuis le XVIe siècle et non encore achevé, a abouti à cerner de bien plus près l'arrière-plan historique de chacun des textes qui composent cette immense synthèse. Les textes apparaissent de moins en moins comme le produit de cerveaux humains spéculatifs, de plus en plus au contraire, comme enracinés dans la vie d'Israël. Les découvertes du siècle dernier ont permis de situer cette vie d'Israël dans l'ensemble de l'histoire de l'Orient ancien. Non seulement le grand législateur que fut Moïse, mais aussi les Patriarches voient leur place mieux définie dans les mouvements des peuples et des civilisations du temps. Les textes législatifs ne sont pas des décrets abstraits; c'est l'expression de la religion et de la vie d'Israël en face des influences et des menaces des peuples ambiants, de leur idéologie comme de leur puissance qui représentaient le paganisme d'alors. Les lois, les traités, les annales et les synthèses historiographiques des grandes civilisations du temps permettent de mieux saisir la portée des lois, des textes juridiques et des synthèses historiques du Pentateuque. Les études de critique littéraire, sans perdre leur valeur, ont pu être complétées par une recherche beaucoup plus ample, où les textes se révèlent vraiment comme témoins d'une vie... En même temps que les témoignages continueront à se multiplier et à nous faire mieux saisir comment nos textes ne sont pas des inventions capricieuses et théoriques, mais le reflet des événements et des coutumes du temps en fonction de la fidélité des auteurs inspirés au Dieu des Pères et de Moïse, ce sera aussi par une connaissance plus poussée de la foi, de l'espérance et du vouloir-vivre en commun (traduction bien faible de la *ḥesed* ou de l'*agapè*) du « reste » fidèle, que l'on peut entrer dans la vie profonde de ces lois, récits et synthèses qui forment le Pentateuque ou Torah... ».

Le Pentateuque, Torah de Moïse. « Ce terme *(torah)* exprime bien son caractère religieux de témoignage écrit d'une révélation et d'une volonté divines. Mais *torah* dit plus et mieux que loi. Le Pentateuque n'est pas seulement *loi, mais histoire* du Salut. Les Prophètes et les livres dits historiques sont aussi histoire du Salut. Mais le Pentateuque a ceci de plus qu'il ne donne pas seulement une Parole, une ligne de conduite ou une succession d'événements. Il donne les structures religieuses et sociales d'Israël depuis les Patriarches et Moïse qui le fondent jusqu'à Esdras qui le clôt. Le Salut par la *torah* n'est pas le code des exigences du droit au bonheur pour l'au-delà, mais le *don par le* Dieu de Moïse d'un organisme vivant et structuré au milieu des nations... L'ensemble des données s'oppose à ce qu'on fasse de Moïse le rédacteur de notre Pentateuque, tel qu'il se présente sous sa forme actuelle...; mais le Pentateuque est inexplicable sans la personnalité de Moïse comme son fondement. Ancêtre du clergé lévitique du Nord, par Gershom et Eliezer, son culte et ses oracles furent recueillis par l'Éphratéen David comme par les prophètes et lévites d'Israël. Dès la première grande synthèse des traditions, dite « document » ou « strate » J, l'idéologie monarchique ambiante est profondément modifiée en fonction de l'élection des Patriarches, prototype et garante de l'élection du fils de David, et de la Révélation faite par Moïse au Sinaï. La vie du peuple n'est plus centrée sur la personne du roi et ses ordres, mais sur la présence du Seigneur en son sanctuaire, où les Israélites doivent venir lui rendre un culte aux fêtes liturgiques (Ex., XXXIV, 23; cf. Num., XIV, 14)... C'est autour de ce sanctuaire de Sion, édifié par le fils de David, que se développera cet effort de cristallisation des anciennes traditions, même celles qui s'étaient primitivement développées autour de Sichem ou de Silo. Ces dernières étaient d'autant plus précieuses qu'elles conservaient plus pur l'héritage de Moïse, dont la médiation apparut toujours plus clairement à travers les échecs de la monarchie. Moïse sera aussi le superprophète, quand les croyants d'Israël reconnaîtront aux prophètes une autorité divine qu'ils ne pouvaient plus guère reconnaître aux monarques. Il est le médiateur des paroles divines dans le Décalogue, comme il est le médiateur de la *torah* dans le Deutéronome et le consécrateur d'Aaron dans les textes sacerdotaux de l'Exode ».

L'Alliance de Dieu et de son peuple. — « Si le Pentateuque se présente ainsi comme la *torah* qui règle la vie d'Israël, c'est lui aussi qui donne les structures de l'alliance... Les formes de l'alliance divine ont une histoire. La strate J ne parle guère de *berît* et elle conçoit l'union du Seigneur et de son peuple à travers les bénédictions patriarcales, les rites nationaux des lévites et des aaronides, l'élection d'une dynastie. L'alliance est sous-jacente et elle va devenir le « terme central » de l'Ancien Testament. Si l'union dont témoigne le Pentateuque *nous paraît d'abord* comme *l'élection du roi* judéen (Gen., XLIX, 10), l'héritier des promesses divines faites à Abraham, ce fut ensuite le pacte où le peuple s'engageait à suivre les commandements transmis par Moïse (E). L'alliance deutéronomique est un don gratuit que fait le Seigneur au peuple qu'il a élu et auquel il donne des institutions recueillies dans le livre de la *torah.* C'est enfin une série d'interventions du Dieu créateur dans l'*histoire* (P)... Cette alliance comporte toujours un élément institutionnel dans le peuple de Dieu : rois, anciens, sacerdoce. Les « ministères » prévus pour le gouvernement divin du peuple de Dieu sont tous transmissibles : rois par la dynastie, Aaron par ses fils, prophètes par leurs disciples, et Moïse transmet à Josué et à Éléazar sa double fonction. »

H. Cazelles montre enfin « le dynamisme du Pentateuque », *qui se manifeste « comme le témoin* d'un mouvement qui élargit Israël à la dimension de l'univers en lui demandant une sainteté et une pureté qui ne sont pas le fait des peuples de cet univers ». Ainsi, la *torah* « est plus qu'un code, comme on le voit dans le Nouveau Testament et chez les Pères. C'est le témoignage écrit que le Salut qui devait venir des Juifs (Joa., IV, 22) serait la fondation par Dieu d'une société organique où il agit, l'*Église* du Christ (Matth., XVI, 18; XVIII, 17-18) venue au terme de la *torah*, non pour l'abolir, mais pour l'achever à la plénitude des temps » (col. 855-858).

PENTEADO (Alvarez). Prêtre portugais, partisan de la latinisation des rites syro-malabares. — Témoignage de S. François-Xavier, XIV, 3156.

PENTECOTE. — 1° *La fête juive.* — Elle est indiquée, Ex., XXIII, 16; XXXIV, 22; Num., XXVIII, 26; Deut., XVI, 10; II Paral., VIII, 13, comme fête de la moisson ou des semaines; cf. V, 1761; XI, 709; IV, 657. Le nom de Pentecôte est retenu II Macch., XII, 32 et, dans les écrits du N. T., Act., II, 1; XX, 16; cf. XII, 1752; XIII, 2798. — Citée : VIII, 1648-49; XIV, 373.

2° *La fête chrétienne.* — Comme Pâques, la P. chrétienne est la fête juive transposée, en raison de la descente du Saint-Esprit au Cénacle sur les apôtres en ce jour de fête (Act., II, 1-4), I, 1650, 1651; II, 359; III,

l'Église, xii, 1196-97; — distinction d'avec les Docteurs, iv, 1509.

II. Autorité doctrinale des pères, xii, 1198-99. — 1. Un Père pris isolément, 1198; — le cas de S. Augustin, i, 2463-72. — 2. Groupe des Pères en accord sur une question de doctrine, xii, 1198-99; — nécessité de diriger les controverses par l'étude de *tous* les témoins de la tradition (ex. : christologie, péché originel, procession du S.-Esprit, etc.). — 3. Unanimité morale des Pères, 1199; cf. vii, 2311-12 (interprétation de l'Écriture, conc. de Trente et du Vatican); ii, 1593-604 et xv, 1311-12 (canon des Livres saints et tradition); autorité des Pères d'après Melchior Cano, ix, 717, 730-31.

III. Disciplines traitant des pères de l'Église. — Patristique. Patrologie. Ancienne littérature ecclésiastique : rapprochements et différences, xii, 1199-1202.

IV. Histoire sommaire des disciplines patristiques. — 1° *Antiquité*, xii, 1203. — Cités : Eusèbe de Césarée, *Hist. eccl.* (v, 1528); — S. Jérôme, *De viris illustribus* (viii, 918-19); — Gennade, *De viris (continuatio)* (vi, 1224); — Isidore de Séville, *De viris*... (viii, 107); — Ildefonse de Tolède, *De viris*... (vii, 743); — Hésychius de Milet (complété) (*Tables*, 2072); — Suidas, *Lexique* (xiv, 2749); — Photius, *Myriobiblon* (xii, 1538).

2° *Moyen Age*, xii, 1204. — Cités : Sigebert de Gembloux, *Liber de script. eccles.* (xiv, 2039); — Honorius d'Autun, *De luminaribus Ecclesiae* (vii, 150); — Anonyme de Melk, *De viris illustribus*.

Voir aussi xv, 738-61 [G. Geenen] : *Saint Thomas et les Pères : a)* Théorie des sources et valeur des *auctoritates ; — b)* Documentation patristique; — *c)* Usage des *auctoritates; — d)* Esprit du travail et mode de composition; — *e)* Nature et valeur de l'argument patristique.

3° *Renaissance : rénovation des études patristiques*, xii, 1205. — Cités : Jean Trithème (xv, 1862-64); — Bellarmin, *De scriptoribus eccl.* (ii, 584).

4° *L'âge d'or des travaux patristiques.* — 1. Travaux d'édition, xii, 1205-06. — Cités : Cotelier (iii, 1922); — Baluze (ii, 138); — Combéfis (iii, 385); — Fronton du Duc (vi, 930); — Jacques Sirmond (xiv, 2186); — Denys Petau (xii, 1313); — J. Garnier (vi, 1160); — Fr. Chifflet (ii, 2363); — les Mauristes (cités, x, 426-29; références aux *Tables*, 3166-68); — les Assémani, *Bibliotheca orientalis* (i, 2121; *Tables*, 280). — 2. Études patrologiques et patristiques, xii, 1206-07. — Cités : *a)* Catholiques : Lenain de Tillemont (xv, 1029-33; *Tables*, 2951); — Ellies du Pin (xii, 2111-15; *Tables*, 1076); — Le Nourry (ix, 217-18; *Tables*, 2953); — dom Ceillier (ii, 2050-51; *Tables*, 562); — dom Rivet (xiii, 2744); — dom Schram (ii, 622); — dom Lumper (ix, 1143). — *b)* Protestants : G. Cave (ii, 2044); — continué par Wharton; — C. Oudin (xi, 1671); — *Bibliotheca historico-litteraria Patrum latinorum;* — Usher; — Pearson; — Grabe (*Tables*, 1843); — H. Dodwell (iv, 1510); — Jean Le Clerc (ix, 105-07; *Tables*, 2929); — Jean Daillé (iv, 3-5; *Tables*, 899); — Jean-Albert Fabricius (v, 2063-65; *Tables*, 1492); — Gerhard (*Tables*, 1802); — Gottfr. Olearius. — *c)* Bénédictins allemands : Schleichert (ii, 622); — Ét. Wiest.

5° *Époque contemporaine.* — 1. Travaux d'édition, xii, 1207-08. — Cités : Maï (ix, 1650-53; *Tables*, 3063-64); — Pitra (xii, 2238-45); — *C. S. E. L. (Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum)* de Vienne (*Tables*, 336); — Mommsen, *M. G. H. (Mon. Germ. hist.)*; — *G. C. S. (Griechische christliche Schriftsteller)* de Berlin; — Gebhart-Harnack-Schmidt, *T. U. (Texte und Untersuchungen)*, Leipzig-Berlin; — J. Armitage Robinson, *Texts and Studies*, Cambridge; — *C. S. C. O. (Corpus scriptorum christianorum orientalium)*, Louvain; — Graffin-Nau, *Patrologia orientalis; Patrologia syriaca* (*Tables*, 1870); — Migne, *Patrologies* (x, 1730-36). — 2. Études de patristique, de patrologie, d'ancienne littérature chrétienne, xii, 1208-10. — Auteurs cités : E. von Dobschütz (*Tables*, 1010); — F. Loofs (*Tables*, 3022); — O. von Gebhardt; — A. von Harnack (*Tables*, 2020-24); — E. Preuschen; — E. Schwartz; — Th. Zahn; — Funk (vi, 972-75; *Tables*, 1757-60); — Diekamp (*Tables*, 966); — P. Batiffol (*Tables*, 385); — L. Duchesne (*Tables*, 1062-66); — G. Morin (*Tables*, 3260); — J. Tixeront (xiv, 826); — A. d'Alès (*Tables*, 70-71); — J. Lebreton (*Tables*, 2925-27); — G. Bardy (*Tables*, 374); — P. Monceaux (*Tables*, 3241); — E. de Faye (*Tables*, 1503); — J.-B. Lightfoot (*Tables*, 2999-3000); — Turner; — dom Connolly (*Tables*, 792); — Goldwitzer (Hurter, v, 952); — J. B. Busse (Hurter, v, 1014); — J. A. Möhler (x, 2054-56); — J. Fessler (*Tables*, 1515); — B. Jungmann (*Tables*, 2750); — Alzog (i, 931); — Nierschl; — Bardenhewer (*Tables*, 374); — G. Krüger (*Tables*, 2833-34); — Hermann Jordan; — Rubens Duval (*Tables*, 1081); — F. Cayré (*Tables*, 561) (3 vol. parus); — P. Lejay (*Tables*, 2946); — auteurs italiens, xii, 1210 (*Tables*, 2366); — de Labriolle (*Tables*, 2843); — A. Puech et divers auteurs allemands, indiqués en xii, col. 1210.

V. Renseignements pratiques. — 1° *Collections de textes patristiques.* — 1. *Grandes collections*, xii, 1210-12. — Cités : *a)* avant le xix[e] s. : Marguarin de La Bigne (ix, 2044); — Combéfis (iii, 385); — Luc d'Achéry (i, 310); — J.-B. Cotelier (iii, 1922); — É. Baluze (ii, 138); — J. Sirmond (xiv, 2186); — B. de Montfaucon (x, 2388-90); — Muratori (x, 2547-56); — Grabe (*Tables*, 1843); — A. Galland (vi, 1095); — Fr. Oberthür (Hurter, v, 955). — *b)* xix[e] s. : M. J. Routh; — A. Maï (ix, 1650); — Pitra (xii, 2238-45); — G. Morin (*Tables*, 3260); — Migne (x, 1730 sq.); — Guillon et Caillau (Hurter, v, 1252-54); — Gersdorf; — *Bibliotheca Patrum*... (xi, 1686 sq.), Oxford; — voir aussi Travaux d'édition, xii, 1207-08 et *supra*, IV, §4°, 1. — 2. *Collections scolaires :* Krüger, Mason, Lietzmann, Vizzini, Hemmer et Lejay, Rauschen-Zellinger-Geger.

2° *Traductions.* — Allemandes; — anglaises; — françaises, xii, 1213.

3° *Lexicographie.* — Pères grecs; — Pères latins, xii, 1213.

4° *Traités, manuels, répertoires, encyclopédies.* — Parmi les indications données xii, 1214-15, rappelons que la *Patrologie* de Rauschen-Altaner a été récemment soumise à une refonte : *Précis de patrologie* de Berthold-Altaner adapté par H. Chirat, Paris-Mulhouse, 1961. — Un complément s'impose : J. Quasten, *Patrology*, 2 vol., Utrecht, 1950-1953; révision traduite par J. Laporte sous le titre *Initiation aux Pères de l'Église*, t. i, Paris, 1955; t. ii, 1957.

PERESTRELLO (Louis de Beja). — Voir Beja, ii, 536 et *Tables*, 392.

PERETTI (Félix). — Voir Sixte Quint.

1. PEREYRA (Benoît) (vers 1535-1610), *Pererius Valentinus*, jésuite espagnol. — Notice [J.-P. Grausem], xii, 1217. — Sur l'inspiration, vii, 2229.

2. PEREYRA (Benoît) (1606-1681), jésuite. — Théologien moraliste et canoniste portugais.

Notice [É. Jombart], XII, 1217-18. Cf. *D. D. Can.*, VI, 1354.

1. **PEREZ** (Antoine). — Théologien de la Compagnie de Jésus (1599-1649). Professeur de théologie à Salamanque et à Rome, d'un esprit très subtil et, selon l'estimation de son collègue, le futur cardinal Pallavicini, inférieur à personne, *nulli secundus*. Œuvres : *Conclusiones theologicae de Deo uno et trino*, Rome, 1648; — *In Iam part. D. Thomae, tractatus quinque*, Rome, 1656; — *De justitia et jure, de restitutione et de paenitentia*, Rome, 1669; — *In IIam et IIIam part. D. Thomae, tractatus sex :* 1. *De vitiis et peccatis*. 2. *De divina gratia auxiliante*. 3. *De justificatione impii*. 4. *De virtutibus theologicis*. 5. *De incarnatione Verbi*. 6. *De perfectionibus Christi*, publié à Lyon en 1669, précédé de sa vie. Cf. Hurter, III, 920-21.

Cité : Connaissance de Dieu, IV, 820-21; 901-02; cf. 892, 904; — sur la foi, VI, 246-50, 452, 454, 484, 498; — sur l'espérance, V, 636; — incarnation, VII, 1536 (bibl.).

2. **PEREZ** (Antoine), théologien scripturaire de l'ordre de S. Benoît, mort archevêque de Tarragone (1er mai 1637), à l'âge de 78 ans. — Œuvres : *Authentica fides Matthaei*, Barcelone, 1634; — *Authentica fides quatuor evangelistarum*, Lyon, 1626; — *Authentica fides apostolorum et epist. ad Romanos, ibid.*, 1626; — *Authentica fides Pauli super I et II Corinthios*, Barcelone, 1632; — *Pentateuchus fidei, libri quinque (de Ecclesia, de conciliis, de Scriptura, de traditionibus sacris, de romano pontifice)*, Madrid, 1620. — Ce dernier ouvrage cité VII, 1685, 2148.

3. **PEREZ** (Antoine). frère mineur espagnol († 1710). — Notice [A. Teetaert], XII, 1218.

PEREZ (Ferdinand). — Notice [A. Teetaert], XII, 1218.

PEREZ (Jean-Antoine), mercédaire. — A publié, en 1803, la continuation du *De locis theologicis* de Melchior Cano, XIII, 2013.

PEREZ (Jérôme) († 1549), théologien mercédaire. — Science moyenne et prédestination, XIII, 2009-10.

PEREZ-LOPEZ (Jean). — Notice [A. Teetaert], XII, 1218.

PEREZ DE QUIROGA (Emmanuel). — Notice [A. Teetaert], XII, 1218-19.

PEREZ DE UNANO ou **UNANOA** (Martin). — Notice [P. Galtier], XII, 1219. — Cité : VII, 1536 (incarnation [bibl.]).

PEREZ DE VALENCE (Jacques, ou Jaime). — Théologien augustin, auteur de plusieurs commentaires d'Écriture (les Psaumes, le Cantique des Cantiques); cf. Hurter, II, 1032. Cité par Seripando au sujet de la double justice, IX, 1124; XIV, 1929. — Sur l'Immaculée conception, VII, 1129; — sur l'inspiration de l'Écriture, 2130-31.

PERFECTION CHRÉTIENNE. — Étude (A. Fonck), XII, 1219-51. Voir *Tables, Mystique*, 3274.

PERGMAYR (Joseph). — Théologien ascétique jésuite (1713-1765), auteur de *Sämmtliche ascetische Schriften*, Ratisbonne, 1783 et 1848 sq. (Hurter, V, 255). — Cité sur la contemplation, III, 1630.

PÉRICHORÈSE. — Voir CIRCUMINSESSION, II, 2527; cf. XI, 828.

PÉRIER (Famille), apparentée à Pascal, XI, 2074. — Madame P. (Françoise-Gilberte) est la plus citée, IV, 804; XI, 2077, 2081, 2111, 2113-14, 2116, 2199-2201; — sa fille, Marguerite, 2167, 2198; — Étienne P., neveu de Pascal, IV, 804; XI, 2200; — Louis, l'abbé P., XIII, 1492.

PÉRIERS (Bonaventure Des). — Notice [C. Constantin], à RATIONALISME, XIII, 1706-07 (le *Cymbalum mundi*).

PÉRINELLE (Georges-Henri, en religion Joseph). — Théologien dominicain (Courbevoie, 26 oct. 1881-Paris, oct. 1964), ancien chartiste. Le P. P. est surtout connu par son ouvrage *L'attrition d'après le concile de Trente et d'après S. Thomas d'Aquin :* la thèse contritioniste est attribuée à S. Thomas. P. a également publié une charmante plaquette, *Béthanie. Les pécheresses réhabilitées*, 1948, où, pour les besoins de la cause qu'il défend, il identifie Marie, sœur de Lazare, Marie de Magdala et la pécheresse de S. Luc. Autres œuvres : *Le sacerdoce*, 1936; *Dieu est amour*, 1942; *Comment faire oraison*, 1948; *Les Psaumes*, 1949-1950.

Sur l'attrition au concile de Trente, XII, 976, 981, 988, 989, 993 (bibl.), 1079, 1095; XV, 955-56. — Cité : XV, 486 (théologie spirituelle).

PÉRIODEUTE. — Dignité dans l'Église syrienne (visiteur du diocèse). Ordinairement chorévêque. — Cité : XIV, 3068, 3069, 3074, 3080, 3083; — chez les Maronites, X, 124-25.

PERMISSION. PERMISSIVE (Volonté divine). — Permission, signe de la volonté divine, XIV, 2053; XV, 3349; — par rapport : au mal (péché), XII, 205-06; XIII, 71, 1018; — à la réprobation, XII, 3013-14; cf. 2898. — En matière de licéité, distinction de permission de *droit* et permission de *fait*, IX, 710.

PERNETY ou **PERNETTY** (Dom Antoine-Joseph) (1716-1801), mauriste. — Travaux, X, 439.

PÉROU. — République de l'Amérique du Sud. Situation religieuse, I, 1095-96; *Tables*, 137; cf. I, 1105-06; — relations avec le Souverain pontife, XI, 1900-01, 1921; — missions catholiques, X, 1870, 1879, 1881-82, 1887-88, 1993-94. — Code civil (restitution), XIII, 2476.

Auteurs péruviens : Aguilar (Joseph), I, 638; — Alloza (Jean), I, 895; — Calancha (Antoine), II, 1330; — Félicien de Véga, V, 2129; — Penafiel (Léonard), XII, 721.

PÉROUSE (André de). — Notice [J. Rivière], XII, 1251. — Cité : XIV, 1286.

PÉROUSE (Fortunat de), surnommé de *Copolis*. — Notice [A. Teetaert], XII, 1251.

PÉROUSE (Gaspard de), camaldule. — Brève notice [J. Besse], II, 1428.

PEROV (I.). — Théologien russe (début du XXe s.), auteur d'un manuel de théologie polémique (contre les Confessions occidentales); cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 622. — Cité : sur le purgatoire, XIII, 1344.

PERPÉTUE ET FÉLICITÉ (Actes de Stes), V, 465 (martyre); — sur le ciel, II, 2492-93, 2496; — sur la messe, X, 946-47, 954; — sur le purgatoire, XIII, 1212-13; — sur les saintes, le cardinal Orsi, XI, 1615.

PERPINIAN ou **PERPINIEN** (Pierre-Jean). — Notice [J.-P. Grausem], XII, 1252.

PERRAUD (Adolphe-Louis-Albert) (1828-1906), né à Lyon, prélat et écrivain. — Il fut élève de l'École normale supérieure; mais, sous l'influence du P. Gratry, il entra à l'Oratoire, devint évêque d'Autun (1874), supérieur de l'Oratoire (1884), puis cardinal (1895), membre de l'Académie française (1882). Œuvres principales : *Paroles de l'heure présente* (1872); *Le Père Gratry; L'Oratoire de France*. Voir sa notice [J. Bricout] dans le *Dict. pratique des connaissances religieuses*, V, 527-28.

De l'Oratoire, XI, 1137. — Vie du P. Gratry, VI, 1755, 1760, 1763 (texte et bibl.); — XV, 2579 (adhésion de Gratry au concile du Vatican). — Sur le « martyre » des protestants sous Charles IX, X, 241. — Son frère, Charles Perraud, XI, 1137.

PERRAULT (Charles) (1628-1703). — Adversaire de Boileau; il lut à l'Académie son poème *Le Siècle de Louis le Grand* (1687), où opposant les écrivains de son temps à ceux de l'Antiquité, il donnait la palme aux premiers; il publia ensuite *Le Parallèle des Anciens et des Modernes* (1688-1696). Ce fut l'origine de la querelle des Anciens et des Modernes. Il est l'auteur des *Contes de ma mère l'Oye* (1697). Voir XIII, 1737. Cf. *Anciens, Tables*, 150.

PERREAU (Edme). — Notice [J. Carreyre], XII, 1252. — Cité, II, 625; X, 432.

PERRIER (Edmond) (1844-1921). — Naturaliste, directeur du Muséum, membre de l'Académie des sciences. Son volume sur *La Terre avant l'Histoire*, 1920, cité : X, 302.

PERRIMEZZI (Joseph-Marie). — Notice [F. Bonnard], XII, 1253.

PERRIN (Charles-Joseph). — Notice [R. Brouillard], XII, 1254.

PERRIN (François) († 1716), jésuite. — Auteur d'un *Manuale theologicum* à l'usage des séminaires (Hurter, IV, 659). — Cité : XIII, 563.

PERRIN (Jacques) (1620-1705), oratorien. — Son *Traité de la science des saints*, XI, 1129.

PERRIN (Jean). — Notice [A. Teetaert], XII, 1254-55.

— S. Cyprien (III, 2467); — Arnobe (I, 1985); — S. Ambroise (I, 951); — S. Jérôme (lettre à Pammachius, VIII, 920). — 2. S. Augustin, XIII, 1232-33; cf. I, 2448, 2449, 2451-52; X, 1998. — 3. Après S. Augustin : S. Grégoire, S. Isidore, XIII, 1233-34; cf. XV, 1408 (origine du trentain grégorien); *De ecclesiasticis officiis*, VIII, 105.

2° *Conciles.* — 1. Application du sacrifice de la messe à ceux qui n'ont pas, avant leur décès, obtenu une complète réconciliation, XIII, 1234. — Cités : *Statuta Ecclesiae antiqua*, *Tables*, 702; — Ier conc. de Vaison, *T.*, 749; — IIe conc. d'Arles, *T.*, 694; — IIe conc. d'Orléans, *T.*, 726; — XIe conc. de Tolède, *T.*, 746; cf. XV, 1186. — 2. Interdiction d'appliquer le saint sacrifice à certains criminels, XIII, 1234-35. — Cités : IIe conc. de Braga, *Tables*, 699; — conc. d'Auxerre, *T.*, 695. — 3. Réglementation concernant la messe pour des défunts, XIII, 1235. — Cités : IIIe conc. de Carthage, *Tables*, 701; — IIe et IIIe conc. de Braga, *T.*, 699; — IIe conc. de Vaison, *T.*, 749; — synode romain de 502, *T.*, 736; — XVIIe conc. de Tolède, *T.*, 746; — textes insérés dans le Décret.

3° *Liturgie.* — Textes (messes et sacramentaires), XIII, 1235-36. — Cf. Messe gallicane, X, 1374; — celtique, 1382; — romaine, 1397; — mozarabe, 2536.

4° *Épigraphie.* — Voir III, 460-67, résumé ici en XIII, 1236-37; V, 343.

V. Union des Églises (conciles de Lyon et de Florence). — 1° *Théologiens latins, de la fin de l'âge patristique au XIVe siècle.* — 1. Avant les sententiaires, XIII, 1237-39 : Hugues de Saint-Victor (VII, 283); — Robert Pulleyn (XIII, 2754); — divers (V, 2259); — Pierre Lombard (XII, 2002). — 2. Sententiaires : *a)* Purification des péchés dans l'autre vie, XIII, 1239-43 : Alexandre de Halès; — S. Albert le Grand; — Major; — S. Thomas (XV, 970); — S. Bonaventure; — Dun Scot (IV, 1932-33); — Biel (II, 823); — Durand de Saint-Pourçain; — Pierre de Tarentaise (Innocent V); — Richard de Mediavilla; — *b)* Suffrages pour les morts : synthèse de S. Thomas, XIII, 1243-44; cf. X, 1062 (application de la messe).

2° *Théologiens byzantins.* — 1. Peines positives, XIII, 1244-45 : S. André de Crète (I, 1182); — Théodore Graptus (V, 2255); — Œcumenius (*Tables*, 3362); — Théophylacte (XV, 536). — 2. Suffrages pour les défunts, XIII, 1245-47 : *De iis qui in fide dormierunt;* — *Continuation de Théophane* (X, 1601-02); — Syméon Métaphraste (XIV, 2965); — Photius; — Michel Glycas (X, 1706-07).

3° *Au IIe concile de Lyon (1274).* — 1. Avant le concile : *a)* Sous Grégoire IX, controverse gréco-latine, Bardane-Barthélemy, XIII, 1247; — *b)* Sous Innocent IV, les dominicains de Péra et les erreurs grecques, 1247-48; V, 2255-56; IX, 1383; — lettre d'Innocent IV à Odon de Tusculum, XIII, 1248; — *c)* Sous Clément IV, négociation avec Michel Paléologue et texte arrêté d'une profession de foi, XIII, 1249; IX, 1382. — 2. Profession de foi au concile, XIII, 1249; IX, 1385; — définition (peines et suffrages), XIII, 1249-50. — 3. Après le concile : *a)* Benoît XII et les Arméniens, XIII, 1250; cf. II, 699, 704; — *b)* continuation des polémiques : Panarétos et Syméon de Thessalonique, XIII, 1251; cf. XI, 1844; XIV, 2983; — Manuel Calécas, XIII, 1251; cf. V, 2255-56.

4° *Au concile de Florence (1439).* — 1. Les documents : *a)* exposé de la foi catholique par le cardinal Cesarini, XIII, 1252-53. — *b)* première intervention de Marc d'Éphèse, 1253; — *c)* mémoire de Bessarion, 1253; purgatoire, oui; feu du purgatoire, non, 1254-56; — *d)* réponse de Jean de Turrecremata, 1256-59; — *e)* réplique de Marc d'Éphèse, *précisions (pas de distinction entre coulpe et peine*, 1261), 1259-62; cf. XIV, 1151-52. — 2. Définition du concile, XIII, 1262-63; — la question du « feu », pierre d'achoppement, étant laissée de côté, les divergences minimes s'estompent et la profession de foi ajoute simplement la déclaration de Benoît XII sur l'entrée *immédiate* des âmes justes en possession de la vision béatifique, 1263; cf. II, 658; cf. 691-95, et *Tables*, concile de Florence, 672-73; et V, 2246-60.

VI. Controverse protestante. Concile de Trente. — 1° *Négations protestantes.* — 1. Luther : genèse et évolution de sa pensée : *a)* thèses contre les indulgences, XIII, 1264; cf. IX, 1154; — *b)* premières négations à la dispute de Leipzig, XIII, 1265; IX, 1157; — *c)* les propositions condamnées (bulle *Exsurge Domine*), XIII, 1265-66; — *d)* la négation ouverte; les articles de Smalkalde, 1267. — 2. Mélanchton : la prière pour les défunts est une injure au principe de la justification *sola fide :* donc, pas de purgatoire, XIII, 1267-69. — 3. Calvin : le purgatoire, blasphème contre la satisfaction offerte par le Christ, 1269-70; cf. II, 1405 (inamissibilité de la grâce). — 4. Zwingli, XIII, 1270. — 5. Confessions des Églises réformées et de l'Église anglicane, 1270-71. Voir *Protestantisme, Tables*, 3801.

2° *Réactions de la théologie catholique.* — 1. Théologiens, XIII, 1271-77. — Cités : Cajétan (II, 1324); — Priérias (X, 477); — John Fisher (V, 2557-59); — Jean Eck (IV, 2056-57). — 2. Conciles provinciaux, XIII, 1277; — formule de foi du synode de Lowicz; cf. XI, 1626. — 3. Censures des universités, XIII, 1277-78 (facultés de Louvain et de Paris).

3° *Concile de Trente.* — Le décret dogmatique : *a)* préparation et texte, XIII, 1278-79; — *b)* sources et objet précis, 1279-81; cf. II, 303-04; X, 1135-37; — *c)* prescriptions disciplinaires, XIII, 1281.

4° *Le magistère après le concile de Trente.* — Différents documents, XIII, 1281-82.

VII. Synthèse catholique. — 1° *Existence du purgatoire.* — Cinq aspects de la démonstration (Écriture, tradition, raison théologique, convenances rationnelles et morales, réfutation des objections protestantes), XIII, 1282-88.

2° *Peines du purgatoire.* — 1. Durée (?) ou plutôt intensité, XIII, 1289-90; — plus de « temps » dans l'au-delà, V, 915. — 2. Nature : *a)* dilation de la vue de Dieu (dam), XIII, 1290-91; IV, 17-21; — *b)* peine positive du sens, XIII, 1291-92; cf. Feu du Purgatoire (réel ou métaphorique), V, 2246-50, 2258-61. — 3. Intensité ou gravité, XIII, 1292-93. — 4. Objet : *a)* péchés véniels (?), 1293-94; — *b)* dette de peine (satispassion), 1294-95; — diminution progressive (?), 1295-96; cf. X, 2007-09 (*Mitigation des peines de la vie future).*

3° *État des âmes.* — 1. Contre Luther : les âmes confirmées dans la grâce, incapables de démériter, nullement angoissées et certaines de leur salut (joies du purgatoire), XIII, 1296-1300. — 2. Objection (offertoire de la messe des morts), et réponses, 1300-01.

4° *Suffrages des vivants pour les défunts.* — 1. Base doctrinale : la communion des saints et le corps mystique, XIII, 1302; III, 445-47; — triple mode de suffrages : prière, mérite *(de congruo)*, satisfaction *(de condigno?)*, XIII, 1302-07; cf. XIV, 2737-38. — 2. Bénéficiaires des suffrages, XIII, 1307. — 3. Modalités d'application : *a)* valeur *ex opere operato* (indulgences, prière publique, messe), *ex opere operantis* (prières privées, mérites, bonnes

œuvres), 1308; — *b)* application des suffrages à des défunts déterminés, infaillibilité de l'application, 1308-10; — doctrine générale à MESSE, x, 1294-1310.

5° *Aspects secondaires.* — 1. Le « lieu » du purgatoire, les localisations de l'au-delà, XIII, 1310-13; cf. IX, 771. — 2. Visions, apparitions, révélations, XIII, 1313-15; I, 1690; cf. VI, 148-49. — 3. Dévotion aux âmes du purgatoire (leur intercession [?]), XIII, 1315-19; cf. 227. — 4. Prédication du purgatoire : conseils, XIII, 1318-19.

CONCLUSIONS : Évolution de la pensée catholique, XIII, 1319-21; — de la pensée protestante après le concile de Trente, 1321-24.

Théologiens posttridentins cités dans la section VII, *La synthèse catholique*, XIII, 1282-1319. — Alexandre VII, 1289; — Allatius, 1284; — *Ami du clergé*, 1302, 1304, 1318; — Arnauld, 1284; — Atzberger, 1283, 1284, 1294.

Bartmann, 1284, 1316; — Bautz, 1283, 1284, 1290, 1315; — Bellarmin, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1291, 1292, 1293, 1298, 1301, 1302, 1305, 1307, 1309, 1311, 1316, 1317; — Benoît XIV, 1300, 1301; — Béringer, 1310, 1317; — Bernard (P.), 1311; — Billot, 1285, 1288, 1289, 1290, 1293, 1297, 1300, 1301, 1311, 1316, 1317, 1318; — Billuart, 1300, 1305; — Bonacina, 1316; — Bossuet, 1318.

Cajétan, 1290, 1300, 1314; — Cano (Melchior), 1306; — Ste Catherine de Gênes, 1291, 1292, 1299, 1315; — Chollet, 1298, 1300, 1301, 1302, 1316; — Corduba, 1306.

Diana, 1289; — *D. A. F. C.*, 1285, 1286, 1314; — Didiot, 1314, 1315; — Dickamp, 1283, 1285, 1315, 1317.

Elbel, 1316; — Ernst, 1315; — Esparza, 1315; — Estius, 1286.

Faber, 1291, 1292, 1299, 1315; — *Ferrariensis*, 1313; — S. François de Sales. 1299.

Galtier, 1308; — Gaudel, 1311; — Gerlaud, 1315, 1316; — Gonet, 1302, 1305.

Hervé, 1285, 1290; — Hugon, 1283, 1285, 1290, 1291, 1294, 1300, 1311, 1316; — Hulst (d'), 1319.

Jungmann, 1316.

Labauche, 1283; — La Servière (de), 1282, 1284; — Lehmkuhl, 1308, 1316; — Léon XIII, 1317; — Lépicier, 1283, 1287, 1290, 1293, 1294, 1300, 1301, 1304, 1305, 1307, 1309, 1313, 1314, 1318; — Lessius, 1291, 1292, 1298, 1316; — Loch, 1284; — Lugo (J. de), 1303.

Maldonat, 1289; — Mazzella (C.), 1283, 1285, 1290, 1294, 1300, 1316; — Medina (J.), 1306, 1316; — Mennessier, 1316, 1317; — Mersch, 1302; — Michel (A.), 1297; — Molien, 1303, 1310; — Monsabré, 1319; — Munford, 1303.

Navarrus, 1307; — Noldin, 1316.

Palmieri, 1283, 1285, 1290, 1292, 1294, 1298, 1304; — Perrone, 1283, 1285, 1288; — Pesch (Chr.), 1283, 1284, 1285, 1290, 1293, 1294, 1300, 1301, 1302, 1304, 1310, 1311, 1316; — Pie VI, 1309; — Pie X, 1318; — Prümmer, 1316.

Quilliet, 1311.

Raynaud (Th.), 1303, 1308; — Remer, 1312; — Richard, 1311; — Rosmini, 1297; — Rouzic, 1291, 1303, 1310.

Salmanticenses, 1293, 1305, 1309; — Sanda, 1283; — Scavini, 1316; — Scheeben, 1294; — Schmid, 1283; — Soto (P.), 1289, 1306; — Stentrup, 1301; — Suarez, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1306, 1307, 1308, 1309, 1316; — Sylvius, 1301, 1305, 1316.

Tanquerey, 1283, 1284, 1285, 1290; — Terrien, 1304; — Terrisse, 1303.

Valencia, 1305, 1306.

II. Purgatoire dans l'Église gréco-russe après le concile de Florence. — 1° *Caractère indécis de la théologie byzantine antérieure.* Voir la section précédente, § V, 2°, 3°, 4° et XIII, 1326-28.

2° *Partisans de l'essentiel de la doctrine catholique; divergences secondaires.* — 1. George Scholarios, XIII, 1328-31; XIV, 1569. — 2. XVIe siècle, XIII, 1331-32. — Cités : Manuel le Rhéteur (V, 2247; IX, 1924); — Gabriel Sévéros (VI, 983); — Jérémie II (VIII, 888); — les Grecs de Venise. — 3. XVIIe siècle, XIII, 1332-34. — Cités : Laurent Zizanij (XIV, 280-81); — Pierre Moghila (X, 2075); — Métrophane Critopoulos (V, 2248; X, 1626); — Georges Coressios (III, 1848); — Grégoire de Chio (*Tables*, 1930); — Dosithée (contre Cyrille Lucar) (IV, 1792-93; cf. IX, 1013, 1017-18). — 4. XVIIIe siècle, XIII, 1334-35. — Cités : Javorskij (*Tables*, 2421); — Élias Méniatès (*T.*, 1153); — les patriarches orientaux aux Antiochiens; — Chrysanthos (II, 2419; V, 2248). — 5. Du XVIIIe au milieu du XIXe siècle, XIII, 1335-37. — Cités chez les Russes : Amfiteatrov (*Tables*, 139); — Bulgakov (IX, 1443; *Tables*, 486); — le moine Métrophane (*T.*, 3204); — Nikolskij (*T.*, 3313); — A. Maltzew (*T.*, 3081); — P. J. Svietlov. — Chez les Grecs : Nicodème l'Hagiorite (XI, 488); — Nectaire Képhalas (*Tables*, 2813); — C. G. Koïdakis (*T.*, 2831).

3° *Adversaires du dogme catholique.* — Ils s'inspirent du Catéchisme de Pierre Moghila (cf. *supra*), XIII, 1337-45. — Cités : Mélèce Pigas (*Tables*, 3176); — Au XVIIe s. : Cyrille Lucar (IX, 1013, 1017-18); Mélèce Syrigos (corrigeant Moghila) (XIV, 3166); Dosithée, modifiant sa première position (IV, 1797); — Aux XVIIIe-XIXe s. : Grecs : Eugène Bulgaris (II, 1238); Athanase de Paros (I, 2189; II, 1240); Théophile Papaphilos (*Tables*, 3418); Jean Cassianos; — Russes : Théophane Procopovitch-Mislavskij (XIV, 351); Platon Levkhine (XII, 2257-58); Théophylacte Gorskij (*Tables*, 1837); Sylvestre Lebedinskij (*T.*, 2922); Théophylacte de Riazan; Méthode Smirnov; Philarète Drozdov (XII, 1389); Malinovskij (*Tables*, 3078); J. Perov (*T.*, 3596); Trouskovskij; A. Temnomierov.

4° *Groupe des indécis.* — Pensée obscure et parfois contradictoire, XIII, 1345-48. — Auteurs cités : *Les commémoraisons des défunts*, dans *Khristianskoe Tchtenie;* — Philarète Drozdov revisé *(supra);* — A. Maltzew, cité *supra;* — Malevanskij (IX, 1805); — Mesoloras (*Tables*, 3191); — Chr. Androutsos (*T.*, 153); — Alexandre Stourdza.

5° *Objet de la prière pour les morts dans les livres liturgiques byzantins.* — 1. Trois catégories de commémoraisons, XIII, 1348-49. — 2. Difficulté d'interpréter les textes conformément à la doctrine catholique, 1349-52.

III. Purgatoire chez les Nestoriens et les Monophysites. — 1° *Église nestorienne.* — 1. Livres liturgiques, XIII, 1353; XI, 288-89. — 2. Théologiens : Timothée Ier, Salomon de Bassorah et Timothée II, XIII, 1353-54; XI, 304-05; XV, 1137-38.

2° *Monophysites.* — 1. Liturgies, XIII, 1354-55; cf. I, 1952-53 (Arméniens); V, 944 (Église d'Éthiopie); X, 2291 (Église copte); XIV, 3045-47 (Église syrienne). — 2. Théologiens, XIII, 1355-57 : Isaac III (ou Chahak III) (I, 1899); — Chosrov le Grand (*Tables*, 601); — Jean Vanakan; — Jacques de Saroug (VIII, 300; *Tables*, 2380); — Jean de Dara (*T.*, 2466); — Moïse bar Kepha (*T.*, 2813 et 3234); — Grégoire Bar Hebraeus (II, 401, et *Tables*, 375).

PURIFICATION. — Voir *Pureté*, 3828.

PURIFICATOIRE. — Linge sacré, IX, 777.

PURIM (Fête des). — Origine, V, 854-55, 859-60, 864, 866; VIII, 1649.

PURITANISME. PURITAINS. — Notions. Histoire [L. Cristiani], XIII, 1357-61. Voir *Protestantisme, Tables*, 3805.

PURSTINGER ou **PIRSTINGER** (Barthold). — Notice [L. Cristiani], XIII, 1361-62.

PURVEY (Jean). — Disciple de Wyclif et traducteur anglais de la Bible (avec Nicolas de Hereford) (*Tables*, 2051). — Cité : XV, 3589, 3594, 3606-07, 3608. — Sa rétractation, V, 1324.

QADARISME. — Secte musulmane, fondée par 'Amrou ibn 'Oubaïd (700-761). — Doctrine de la prédestination, IX, 1625-26; — voir CORAN, III, 1809 et *Tables*, 3062, § III *(Mou'tazilites)*.

QANNOUBIN. — Célèbre monastère du Liban où se tinrent les synodes patriarcaux de 1580 (X, 61), de 1596 (62), de 1755 (88); — le patriarche Jean El-Ḥélou s'y installe en 1809, X, 101-102.

QARAALI ('Abdallah), archevêque maronite de Beyrouth de 1716 à 1746; fondateur de la congrégation des moines antonins alépins, X, 134; cf. *D. H. G. E.*, VIII, 1319.

QARQAFÉ (Concile de). — *Tables*, 732.

QÉNITES (ou *Cinéens*), une des anciennes peuplades occupant la terre de Chanaan, cf. *D. B.*, II, 768. — Origine qénite du nom de Iahwé, IV, 959-61 (hypothèse sans fondement).

QOHÉLET. — Nom de l'Ecclésiaste dans la Bible hébraïque, IV, 1998.

QORAN ou **CORAN** — Voir III, 1772 et *Tables*, 3059 *(Mahométisme)*.

QUADRAGÉSIMALE (Absolution ou **Absoute).** — Histoire [F. Cabrol], I, 259-60.

QUADRATUS. — Notice [É. Amann], XIII, 1429-31. — Cité : I, 1583 (Apologistes); III, 2240 (apologétique par les miracles); cf. XIII, 1431.

Sur Quadratus, voir P. Andriessen, dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale* (Louvain), 1946, p. 5-39, 125-49; 1947, 121-56; dans *Vigiliae christianae* (Amsterdam), 1947, p. 129-36; dans *Sacris Erudiri* (Bruges), 1949, p. 44-54; dans *Bijdragen de Phil. en Theol. Faculteiten der Nederl. Jezuiten*, 1950, p. 140-150.

QUAKERS. — Étude [L. Cristiani]. Histoire, doctrine, état actuel, XIII, 1437-42. — Sur le baptême, II, 337, 341.

QUALITÉ. QUANTITÉ. — Deux des neuf accidents prédicamentaux d'Aristote, dont on peut trouver des applications en théologie.

1° *Quantité et qualité.* — 1. Définitions, I, 303. — 2. Unité substantielle dans l'être corporel vivant, X, 300-03.

2° *Quantité.* — Applications à l'eucharistie. — 1. Quantité du pain demeurant après la consécration : *a)* solution catholique, V, 1387, 1389-90, 1391, 1394, 1420-21; — *b)* solutions fausses : Occam, 1394; XI, 893-94; — Wyclif, V, 1399-1400; XV, *3602-03;* — Luther, V, 1417-*18;* — Descartes, 1423-30; IV, 555-58. — 2. Présence totale du corps du Christ (avec sa propre quantité) : *a)* le dogme, V, 1351-53; — *b)* solution catholique, XV, 1404-05; — *c)* explications hétérodoxes, UBIQUISME, XV, 2538-40.

3° *Qualité.* — Appliquée : 1. Aux facultés ou puissances de l'âme, I, 342-43; cf. XV, 645-46, 913-14; — spécialement la volonté, 3386. — 2. Aux habitudes, *habitus* et vertus, VI, 2016-19; XV, 2753-57; 2763-65 (qualités opératives = vertus), 2765-66 (qualité entitative = grâce). — 2. Aux formes corporelles : qualités sensibles, nécessaires pour la connaissance d'un objet matériel; ou aux formes régulières, conditions de la beauté, I, 303.

QUANTITÉ. — Voir *Qualité,* notice précédente.

QUARANTE HEURES. — Dévotion eucharistique propagée par les Capucins, X, 356; cf. I, 443 (Adoration perpétuelle).

QUARESMIUS (François). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1442-44.

QUARRÉ (Barthélemy). — Notice [J. Carreyre], XIII, 1444.

QUARRÉ (Jean-Hugues). — Notice [J. Carreyre], XIII, 1444-45.

QUARTODÉCIMANS. — Histoire [É. Amann], XIII, 1445-47. — Controverses pascales, XI, 1948-51; — influence sur l'ordination de Ceadda, XIII, 2400; cf. XV, 3540-41.

QUASTEN (John), patrologue américain contemporain. — *Patrology,* 2 vol., Utrecht, 1950-1953. Revision traduite par J. Laporte sous le titre *Initiation aux Pères de l'Église,* I, Paris, 1955; II, 1957; *Tables,* 3594.

QUATRE-TEMPS. — Origine. Mystique et discipline actuelle [A. Molien], XIII, 1447-1455. — Sermons de S. Léon, IX, 225, 289; — jeûne et abstinence, XIII, 1414.

Actuellement, jeûne et abstinence sont supprimés; ne demeurent que l'office liturgique et l'esprit de pénitence.

QUATREFAGES de BRÉAU (Jean-Louis Armand de) (1810-1892). — Naturaliste et anthropologiste, professeur au Museum et membre de l'Institut. Partisan de l'unité d'origine de l'espèce humaine. Principaux ouvrages : *Unité de l'espèce humaine* (1861); *Histoire de l'Homme* (1867); *Ch. Darwin et ses précurseurs français* (1870); *L'Espèce humaine* (1877); *Hommes fossiles et hommes sauvages* (1884); *les Pygmées* (1887); *Histoire générale des races humaines* (1886-1889), etc.

Sur l'évolution des espèces animales, XII, 2521, 2524.

QUATREMAIRES (Dom Robert-Jean) (1612-1671). — Bénédictin de S.-Maur, auteur de nombreux ouvrages, X, 432, 440; — mais surtout connu pour avoir attribué à Gerson la composition de l'*Imitation de Jésus-Christ,* 436. Cf. Hurter, IV, 158 (note).

QUÉBEC. — Province et ville (évêché puis archevêché) du Canada français, II, 1475, 1483, 1485, 1488, 1493. — Concile de Q., *Tables,* 732.

QUEDLIMBOURG, ville de Saxe. — Patrie de Jourdain de Saxe (*Tables,* 2693; cf. *Catholicisme,* VI, 1069). — Concile de Q., *Tables,* 732.

QUÉLEN (Hyacinthe-Louis, comte de) (1778-1839). — Né à Paris, archevêque de cette ville (1821), pair de France (1822), membre de l'Académie française (1824). Il se distingua par son dévouement lors du choléra de 1832. Cf. R. Limouzin-Lamothe, *Mgr de Quélen, archevêque de Paris. Son rôle dans l'Église de France de 1815 à 1839 d'après ses archives privées,* Paris, 1955-1957, 2 vol.

Pie VIII et le serment de fidélité à Louis-Philippe, XII, 1685. — La Médaille miraculeuse, VII, 1191. — Et Grégoire (ancien évêque constitutionnel), VI, *1860.* — Et Lamennais, VIII, 2506. — Conflit avec Migne, X, 1723.

QUELL (Gottfried). Exégète protestant. — Son étude sur le problème cultuel des psaumes, XIII, 1111-12.

QUÉNARD (Gervais). Élu supérieur général des Assomptionnistes en 1923. Principales publications, *Tables,* 325. — Cité : XIV, 67 (Assomptionnistes en Roumanie).

QUENSTEDT (Johann Andreas) (1617-1688). — Théologien luthérien du XVIIe s., auteur d'une *Theologia didacticopolemica,* 1685 (4e édit., Wittenberg, 1701). — Cité : sur la justification, VIII, 2199; — le mérite, X, 766-67; — la Rédemption, XIII, 1953; — influence sur Platon Levšin, XIV, 355.

QUENTAL (Bartolomeu do). — Auteur spirituel et orateur portugais (XVIIe s.), XII, 2629.

QUENTIN (Dom Henri, O. S. B.). — Henri Quentin naquit le 7 oct. 1872 à Saint-Thierry (Marne), dans l'archidiocèse de Reims. En 1894, il quitta le séminaire diocésain pour entrer à l'abbaye belge de Maredsous, où il reçut le nom de Bertin et prononça ses vœux simples le 6 oct. 1895. De là, il passa à l'abbaye de Solesmes (1897), où il fit profession solennelle (1898). Le 1er mai 1902, il fut ordonné prêtre.

Très tôt, il se sentit attiré vers la critique et l'érudition. Après une brève notice anonyme sur *La vie et les miracles de saint Waast* (1896) et une étude critique sur *Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires* (1900), il s'adonna à l'hagiographie qu'il ne devait plus abandonner : *Le martyrologe hiéronymien et les fêtes de S. Benoît* (dans « Revue bénédictine », XX [1903], 351); articles *Bède le Vénérable* et *Cecile (Ste)* du *D. A. C. L.* (t. II, 632-48; 2712-738); *Les martyrologes historiques du Moyen Age* (1908; ouvrage qui continue à faire autorité); *La correction du martyrologe romain* (recension extrêmement sévère de l'édition de 1922, parue dans « Analecta bollandiana », XLII [1924], 387-406); texte critique du *Martyrologium hieronymianum* (1931; publié par le R. P. Hippolyte Delehaye, bollandiste, avec un « commentaire », dans les *Acta Sanctorum novembris,* t. II-2). Ces travaux valurent à dom Quentin d'être nommé consulteur de la S. C. des Rites pour la section liturgique (26 mars 1914), puis pour les causes de béatification et de canonisation (27 août 1929), enfin rapporteur de la section historique (6 février 1930). En 1925, il se vit confier la chaire d'Histoire spéciale de l'Église antique à l'Institut pontifical d'Archéologie.

En effet, dès la fin de 1907, le cardinal Gasquet l'avait appelé à Rome pour diriger les travaux de la « Commission pour la révision de la Vulgate ». Il se préoccupa d'abord de définir une méthode de travail, objective et scientifique, pour l'établissement du texte critique : d'où son *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate (1re partie : Octateuque),* publié en 1922 dans les *Collectanea biblica* (n° 6). Sa « règle de fer » souleva des contradictions au sein même de la Commission; il y répondit dans *La critique de la Vulgate* (dans « Revue bénédictine », 1924, p. 137-150), puis dans ses *Essais de critique textuelle (Ecdotique),* parus en 1926. Des séries de leçons universitaires, notamment à Strasbourg (mars 1925) et à la Sorbonne (avril 1927), firent connaître sa méthode. Le premier tome de la Vulgate, comprenant le livre de la Genèse, édité d'après ces normes, fut présenté à Pie XI le 26 juin 1926; le pape tint à commémorer l'événement par la frappe d'une médaille et félicita personnellement dom Quentin (*Lettre* autographe du 10 nov. 1926, publiée dans *A. A. S.,* 1927, p. 16-17). Le tome II (Exode et Lévitique) parut en 1929. Pour activer la publication des volumes suivants, Pie XI décida alors de créer à Rome l'abbaye Saint-Jérôme, érigée canoniquement le 15 juin 1933 et substituée à l'ancienne Commission de la Vulgate.

Le 10 mars 1934, dom Quentin fut désigné comme premier abbé de Saint-Jérôme; il reçut le 18 la bénédiction abbatiale des mains du cardinal Verdier, archevêque de Paris, assisté du Rme P. abbé-primat et du Rme P. abbé de Clairvaux qui avait accepté la mission de peupler le nouveau monastère. L'abbatiat de dom Quentin devait être de courte durée : au retour d'un voyage en France et en Belgique, au cours duquel il avait encore donné une série de quatre conférences sur la critique textuelle à l'Université de Louvain, la mort le terrassa dans la nuit du 3 au 4 février 1935.

Dans le *D. T. C.*, Dom H. Quentin a rédigé l'art. AGATHON *(Lettres dogmatiques de S.)*, I, 559-63.

Dom Maurice Lalmant, *L'œuvre de Dom Quentin*, dans *La Vie bénédictine*, avril 1935, p. 156-165. — Article nécrologique dans *R. H. E.*, XXXI (1935), 484 (A. Pelzer); dans *Rendiconti della pontificia academia di archeologia*, XI (1935), 19-39 (dom Cunibert Mohlberg), où figure une bibliographie complète de ses publications (57 numéros). — *Bibliographie des bénédictins de la congrégation de France*, nouv. éd., Paris, Champion, 1906, p. 150. Dom Roger GAZEAU, O.S.B.

Cité : à propos de S. Irénée, VII, 2522 (5 références); — sur Raban Maur, XIII, 1616; — Martyrologes, XIV, 937; XV, 2315; — révision de la Vulgate, 3481.

QUÉRAS (Mathurin). — Notice [J. Carreyre], XIII, 1455.

QUERBEUF (Yves-Mathurin-Marie Tréaudet de). — Notice [J. Carreyre], XIII, 1455-56.

QUERINI (Jérôme, en religion Ange-Marie), cardinal. — Notice [F. Bonnard], XIII, 1456-60.

Cité : II, 623 (son *Enchiridion Graecorum*); XII, 2446 (sa collection de lettres du cardinal Reginald Pole; cf. VIII, 2159; X, 733).

QUESNAY (François) (1694-1774), l'un des fondateurs de l'économie politique, chef de l'école française des physiocrates représentant l'économie libérale fondée sur la libre concurrence et le libre échange. Dans son ouvrage *La Physiocratie* (1768), il attribue une importance presque exclusive à l'agriculture. La terre étant la seule source de richesse, il pense que le seul impôt doit être l'impôt foncier, sans exception, et que la liberté doit être accordée à l'industrie et au commerce qui transforment et transportent cette richesse.

Cité : XIII, 804; XIV, 2282, 2286, 2292.

QUESNEL ET LE QUESNELLISME. — Étude [J. Carreyre], XIII, 1460-1535. Voir *Jansénisme*, *Tables*, 2397-2401.

QUESNOY (Jacques du). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1535-36.

QUESTION ROMAINE. — Voir *Tables*, 3433, *Pape* (Pouvoir temporel, 4°).

QUESVEL (Pierre). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1536-37; — refuse aux laïques le pouvoir d'absoudre, XII, 1027.

QUÊTE. — Demande d'aumônes pour une œuvre charitable. On retrouve à l'origine même du christianisme l'organisation de quêtes pour venir en aide aux pauvres et aux malheureux surtout dans les calamités publiques. S. Paul avait établi des collectes, pour les pauvres de Jérusalem, en Galatie et il en fit faire également à Corinthe, le dimanche, laissant à chacun la liberté de donner à son gré et demandant qu'elles soient faites avant son arrivée dans cette ville (I Cor., XVI, 1-3; cf. Gal., II, 9-10; II Cor., VIII, 14; IX, 1-15; Rom., XV, 25, 27; Act., XXIV, 17). Voir *D. B.*, V, 908-909. — Législation canonique, cf. *D. D. Can.*, VII, 440-44 [R. Naz].

A la messe, X, 883-84, 920, 946, 950, 960, 1040.

QUÉTIF (Jacques). — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1537. — L'œuvre de Quétif continuée par Échard-Coulon-Papillon, *Tables*, 1091-92.

QUEYLUS (Abbé de). — Sulpicien envoyé au Canada en 1657 par M. Olier, XI, 970, avec les pouvoirs de vicaire général; ses difficultés à l'arrivée de Mgr de Montmorency-Laval, II, 1458.

QUEYROT († 1653). — Jésuite et artisan de l'union de l'Église melchite, X, 519.

QUIDDITÉ. — Terme scolastique répondant à *Essence*.

QUIDORT (Jean). — Voir *Tables*, 2477, *Jean Quidort*.

QUIERZY (Concile de). — *Tables*, 732.

QUIÉTISME. — Étude générale [P. Pourrat], XIII, 1537-1581.

I. Quiétisme en Orient. — 1° *Religions de l'Inde.* — 1. Brahmanisme, XIII, 1538, 2295-96 (ascétisme et morale); cf. XIV, 857. — 2. Bouddhisme, XIII, 1539, 2215, 2270, 2296-98 (mystique hindoue); cf. I, 2064, 2070-71; XV, 3184; — oraison, extase, anéantissement, V, 1872; X, 2642; cf. VIII, 1731; X, 1575-76; XIII, 1922.

2° *Ancien stoïcisme et néoplatonisme.* — 1. Ancien stoïcisme et impassibilité, XIII, 1540; IV, 633-34; — l'*apatheia*, *Tables*, 188-89. — 2. Néoplatonisme de Plotin, XIII, 1540-42; V, 1313, 1818, 1855; XII, 2276-77, 2281-82, 2381-82, 2283; — chez S. Augustin, XIII, 1542; cf. X, 2605-07; XII, 2384; voir I, 2436 (pas de quiétisme); — chez Denys l'Aréopagite, XIII, 1542; IV, 434; X, 2607-12; — voir aussi 2603-04 (Clément d'Alexandrie); XI, 1535-36 (Origène); XII, 2384-85. — Influence exercée par ce néo-platonisme sur les mystiques rhénans, cf. *infra*.

3° *Quiétisme en Orient, IV*^e*-VI*^e *s., Euchites ou Messaliens : l'Apatheia*, XIII, 1542-44; V, 1463-65 (Euchites); littérature pseudo-macarienne, X, 792-96 (Messaliens); cf. IX, 1543-54.

4° *Quiétisme en Orient au Moyen Age (Hésychasme).* — Mystique hésychaste selon Syméon le Nouveau Théologien, XIII, 1545-46; XIV, 2947-58. — Influence de Grégoire Palamas, XIII, 1546; XI, 1750-65; *Tables*, 3409-11; — Barlaam et la controverse palamite, *Tables*, 375-76; à compléter par XI, 1777-1818, spécialement 1799-1801 (Scholarios).

II. Quiétisme en Occident. — 1° *Le Moyen Age.* — 1. Frères du libre Esprit, XIII, 1547-49; VI, 801-04; *Tables*, 1696. — 2. Béghards, XIII, 1549; II, 528-35; *Tables*, 392. — 3. Maître Eckart, XIII, 1549-51; IV, 2065-75; *Tables*, 1094. — 4. Mystiques rhénans : Tauler, XIII, 1542, 1551; XV, 70-75; Hadewijch, X, 2612-13; *Tables*, 2011; Nicolas de Cuse, XI, 610; *Tables*, 3310.

2° *Quiétisme luthérien*, XIII, 1552. — La certitude du salut, IX, 1232-37; — quiétisme luthérien, 1261-68 (comparaison avec les mystiques).

3° *Quiétisme espagnol des XVI*^e*-XVII*^e *s. : les alumbrados.* — Notice, XIII, 1552-54; cf. *Tables*, 2181.

4° *Quiétisme au XVII*^e *s. : le préquiétisme*, XIII, 1554-57. — Cités : Falconi, XIII, 1554, 1557; cf. 2016-17; — Christine Bellinzaga, 1554-55; — Achille Gagliardi, appréciations diverses, 1555; voir son article, VI, 995-96 et *Tables*, 1761; — Pier Matteo cardinal Petrucci, XIII, 1555; cf. VII, 2012; X, 2191; — Benoît de Canfeld, XIII, 1556; II, 718; *Tables*, 422-23; — François Malaval, XIII, 1555-57; IX, 1763-64; censuré par Bossuet, VI, 2001, et Segneri, XIV, 1771. — Lettre du cardinal Caracciolo dénonçant le quiétisme à Innocent XI, XIII, 1555, 1557, 1562.

5° *Les Guérinets ou illuminés de Picardie.* — Organisation et doctrine de la secte, XIII, 1557-61; voir *Tables*, 1972.

6° *Molinosisme.* — 1. Antécédents : les pélagins de Lombardie, XIII, 1561-63; — sur la prière vocale, 185. — 2. Innocent XI et le molinosisme, VII, 2010-12; X, 2187-89, 2191-92. — 3. Condamnation du molinosisme, XIII, 1563; V, 1862; VII, 2011-12; X, 2188; — les 68 propositions condamnées, XIII,

1563-71; — synthèse, 1572-73. — 4. Quelques références dans le *D. T. C.*, cf. *Tables*, 2287. — 5. Condamnations postérieures (en Italie), XIII, 1573-74 (rétractations des frères Leoni et du cardinal Petrucci).

7° *Le quiétisme en France. Le P. La Combe et Madame Guyon.* — 1. Sur l'enseignement du P. La Combe, XIII, 1574-75; — références aux *Tables*, 2845. — 2. Sur Madame Guyon, XIII, 1575-76; VI, 1997-2006; — Mme Guyon et Fénelon, 1998-2000; cf. V, 2143-46; — et Bossuet, VI, 2000-01, 2002; cf. II, 1069-71, 1074; — et Malaval, IX, 1763. — *Tables*, 2007.

Sur le P. La Combe, Mme Guyon et Fénelon, voir les notices qui leur sont respectivement consacrées dans *Catholicisme*.

8° *Controverse Bossuet-Fénelon.* — 1. Résumé, XIII, 1576-79. — 2. Détail de la controverse : *a)* Première phase : Madame Guyon, Fénelon et Bossuet, V, 2143-45; cf. II, 1069; V, 1796, 2153-54; VI, 1998-2006; — *b)* Conférences d'Issy, V, 2145-49; cf. II, 1070; XIII, 1576; cf. *Catholicisme*, VI, 217-219; — *c)* Deux voies différentes : Bossuet : *Instructions sur les états d'oraison*, V, 2149-50; cf. II, 1071; VI, 2003; — Fénelon : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, V, 2150; cf. II, 1071; VI, 2003; XIII, 1578-79; — *d)* Doctrine des *Maximes*, V, 2150-51; vertu d'espérance chez Fénelon, 662-71; — point litigieux : le pur amour, 664; — sur Bossuet, Fénelon et S. François de Sales, VI, 759-60; — pur amour et fautes passées, XIII, 1551; — *e)* Discussion et controverse, V, 2151-54; cf. II, 1072-77; XV, 2126 (abbé Bossuet à Rome). — 3. Condamnation des *Maximes*, V, 2154-56 (23 propositions); cf. II, 1075; XIII, 1511-12, 1578-79; — soumission de Fénelon, V, 2156-58; II, 1076; XIII, 1579.

Conclusion. — Cinq tendances répréhensibles dans le quiétisme en général, XIII, 1580-81.

QUILLIET (Mgr Hector-Raphaël), né à Bois-Bernard (P.-de-C.) le 11 mars 1859, professeur à la faculté de théologie de Lille dès 1883. Sa thèse de doctorat, *De civilis potestatis origine doctrina catholica* (25 mars 1893) lui permit de devenir titulaire de la chaire de théologie dogmatique, qu'il occupa jusqu'en décembre 1913, date à laquelle il fut nommé évêque de Limoges. Évêque de Lille en 1921, il dut démissionner pour raison de santé. Retiré à Rouvroy (P.-de-C.), il y est décédé le 26 nov. 1929.

En dehors de sa thèse, Mgr Quilliet n'a publié que des articles dans la *Sciences catholique* et les *Questions ecclésiastiques*, dont il était le directeur. Le *D. T. C.* lui doit une quinzaine d'articles, notamment ADOPTIANISME AU VIII[e] SIÈCLE, I, 403-413; CENSURES DOCTRINALES, II, 2101-13; CONGRUISME, *Congruo (De)*, III, 1120-52; CONSUBSTANTIEL, 1604-15; CONTROVERSE, 1694-1748; CROIX (Adoration de la), 2339-63; DESCENTE AUX ENFERS, IV, 565-619.

Cité : VI, 549; VII, 564; XIII, 1311; XIV, 2725.

QUINET (Edgar) (1803-1875). — Philosophe, historien et homme politique français. On a de lui *Les Jésuites*, en collaboration avec Michelet (1843); *L'Ultramontanisme* (1844); *Le Christianisme et la Révolution française* (1845), etc. — Cité : III, 1604 (bibl.).

QUINISEXTE (Concile). — Notice [G. Fritz], XIII, 1581-97; — *Tables*, 732-733.

QUINONES (François). — Frère mineur originaire de Léon, familier de Ximénès, ministre général de l'ordre franciscain en 1532, légat de Paul III au roi des Romains en vue de la convocation du concile de Trente. Cardinal de Clément VII, il mourut le 27 octobre 1540. Dès 1535, il avait rédigé un bréviaire abrégé dont Paul III se réservait de permettre l'usage, mais Paul IV en interdit (1558) la récitation. Cf. Hurter, II, 1359. — Cité : XV, 1416, 1486.

QUINONEZ (Vigil). — Premier conseiller de Tolède. Sa lettre au nonce de Madrid, contre les subtilités du probabilisme, XIII, 497.

QUINQUENNAL (Rapport). — Et la visite *ad limina* des évêques, XI, 1909-15. — Règles propres aux Églises orientales, 1943.

QUINTANADUEÑAS (Antoine) (1599-1651). — Notice [R. Brouillard], XIII, 1597-98. — A distinguer du canoniste Antonio de Quintanadueñas († ca 1628).

QUINTILIEN (Marcus Fabius), né à Calahorra (Espagne). Rhéteur, précepteur des neveux de Domitien. Il reste de lui l'*Institution oratoire* dont le X[e] livre présente un aperçu sur l'histoire littéraire gréco-latine. Quintillien est mort vers 95 apr. J.-C.

Cité : XIV, 2765 (religion et superstition); XV, 1989 (tyrannicide); VI, 1235 (à propos de Georges de Trébizonde).

QUINTILLA. QUINTILLIENS. — Secte hérétique, signalée par S. Épiphane et rattachée par lui à Montan [É. Amann], XIII, 1598. Voir *Montanisme*, *Tables*, 3247.

QUINTUS, évêque de Mauritanie. — En relation épistolaire avec S. Cyprien à propos du baptême des hérétiques, II, 220-21.

QUIRINAL. — Palais pontifical bâti à Rome à la fin du XVI[e] s. Depuis 1870, il fut affecté à la résidence du roi d'Italie. Aujourd'hui, il est à la disposition du gouvernement italien. — Conclaves au Quirinal, III, 718-719.

QUIRINI (Angelo-Maria, cardinal). — Voir *Querini, supra*, 3839.

QUIRINIUS (dans la Vulgate *Cyrinus*). — Son recensement en Judée à l'époque de la naissance de Jésus, VIII, 1142, 1369-70.

QUIROGA (Diego de). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1598-99.

QUIROGA (François de). — Voir JOSEPH DE JÉSUS-MARIE, VIII, 1523-26; *Tables*, 2683.

QUIROS (Antoine-Bernard de). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 1599.

QUIROS (Hyacinthe-Bernard de). — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1599-600.

QUISTELLI (Ambroise) de Pistallis ou Pisteolis. — Notice [F. Bonnard], XIII, 1600.

QUITO, capitale de l'État d'Équateur (*Tables*, 1204). — Synodes au XIX[e] s., *Tables*, 733.

QUMRAN. — L'article *Esséniens* de J. Carmignac (*Tables*, 1266-77) a montré l'importance des découvertes faites dans la région de Qumrân, pour la connaissance du Judaïsme à l'époque néo-testamentaire. Il a dressé aussi un premier bilan des comparaisons proposées entre l'Essénisme et le Christianisme.

Comme complément à cet article, il nous reste à présenter les données archéologiques, à préciser où en est le travail d'édition des textes et à fournir un supplément bibliographique pour la période allant de 1957 (date de rédaction de l'article *Esséniens*) jusqu'à 1968.

I. HISTORIQUE DES FOUILLES. — 1° *Site de Qumrân.* — Au printemps de 1947, un jeune Bédouin de la tribu des Ta 'âmireh découvrit fortuitement dans une grotte voisine de la mer Morte des rouleaux manuscrits qui furent vendus à un antiquaire de Bethléem (voir le récit dans J. T. Milik, *Dix ans de découvertes dans le désert de Juda*, Paris, 1957, p. 13-16). Cette grotte, dite Grotte 1, fut fouillée scientifiquement par une expédition que dirigea le P. R. de Vaux, directeur de l'École Archéologique française de Jérusalem, et qu'il mena avec le concours du Service jordanien des Antiquités et celui du Musée palestinien de Jérusalem (15 février - 5 mars 1949). Les fouilleurs découvrirent les jarres d'où les Bédouins avaient sorti les rouleaux, les débris d'étoffe dont ils étaient entourés, et de nombreux fragments. Le P. de Vaux publia un compte rendu provisoire : *La Grotte aux Manuscrits hébreux* (*Rev. Bibl.*, 1949, p. 586-609). Pour la suite de l'exposé, nous ne renverrons plus aux comptes rendus parus dans la *Rev. Bibl.*,

mais à l'ouvrage de synthèse, publié par le P. de Vaux sous le titre : *L'Archéologie et les Manuscrits de la mer Morte*, Londres, 1961.

A moins d'un kilomètre et demi de la Grotte 1, sur le plateau intermédiaire entre la falaise rocheuse et les bords de la mer Morte, s'étend un champ de ruines, appelées par les Arabes Khirbet Qumrân en raison du Wadi dont le lit encaissé forme la limite au sud. Cinq campagnes de fouilles (de 1951 à 1956) furent consacrées à l'exploration du site et au dégagement des ruines.

Entre-temps les Bédouins découvrirent d'autres fragments manuscrits (Grotte 2). Pour mettre fin à ces fouilles clandestines eut lieu, du 10 au 29 mars 1952, l'exploration systématique de la falaise rocheuse : repérage de 40 grottes ou trous de roc contenant de la poterie ou d'autres restes (*L'Archéologie...*, p. 41-42 et pl. XL).

Les fouilleurs n'avaient pas songé à sonder le ravin du wadi Qumrân. C'est là pourtant que se trouvait la cachette la plus riche, creusée de main d'homme, celle que l'on appelle la Grotte 4. Les Bédouins en retirèrent des milliers de fragments, avant la fouille officielle des 22-29 septembre 1952 (*L'Archéologie...*, p. 42-46).

Une dernière grotte à manuscrits fut repérée en 1956 : la Grotte 11, fort riche elle aussi.

Consacrées d'abord exclusivement au Khirbet Qumrân, les fouilles furent étendues en 1956 à la zone de Aïn Feshkha, source saumâtre située sur les bords même de la mer Morte, à 3 km au sud. Une nouvelle campagne en 1958 permit de dégager un vaste bâtiment à usage agricole (*L'Archéologie...*, p. 49-70).

2° *Autres découvertes dans le désert de Juda.* — De cet ensemble de découvertes faites autour du wadi Qumrân, il faut bien distinguer les autres fouilles réalisées à la même époque dans le Désert de Juda (les unes en territoire jordanien, les autres en territoire israélien). Bien que notre article porte sur Qumrân exclusivement, nous pensons utile de les énumérer, parce que leurs résultats recoupent parfois ceux de Qumrân et fournissent d'utiles points de repère pour la datation des documents.

1. *En Jordanie.* — *a) Grottes de Murabba'at* (à 20 km au sud de Qumrân) fouillées du 21 janvier au 3 mars 1952, repères des partisans de Bar Kokheba (R. de Vaux, *Les grottes de Murabba'at et leurs documents*, et *Quelques textes hébreux de Murabba'at*, et J. T. Milik, *Une lettre de Siméon Bar Kokheba*, dans *Rev. Bibl.*, 1953, p. 245-267, 268-275, 276-294.—Édition définitive dans *Discoveries in the Judaean Desert*, II, *Les grottes de Murabba'at*, 2 vol., Oxford, 1961, par P. Benoit, J. T. Milik, R. de Vaux).

b) Monastère byzantin du Khirbet Mird, où l'on a trouvé des textes d'époque byzantine et arabe (voir *Rev. Bibl.*, 1953, p. 526-539; 1962, p. 97-98; 1963, p. 506-510. — Édition des textes arabes faite par A. Grohmann, *Arabic Papyri from Hirbet el Mird*, Louvain, 1963).

c) De provenance inconnue, un rouleau de parchemin (très mutilé) contenant un texte grec des petits Prophètes. L'écriture est de la fin du Ier siècle de notre ère. Le P. Barthélemy y a reconnu un témoin d'une version palestinienne des petits Prophètes (*Découverte d'un chaînon manquant de l'histoire de la Septante*, dans *Rev. Bibl.*, 1953, p. 18-29 et *Les devanciers d'Aquila. Première publication intégrale du texte des fragments du Dodécaprophéton trouvé dans le désert de Juda, précédée d'une étude sur les traductions et recensions grecques de la Bible réalisées au premier siècle de notre ère sous l'influence du rabbinat palestinien*, dans *Supplements to Vetus Testamentum*, x, Leyde, 1963).

2. *En territoire israélien.* — *a)* Recherche des vestiges laissés par la Révolte de Bar Kokheba dans la *région de Ein-Gedi* (en 1960 et 1961). Comptes rendus avec des photos et la traduction provisoire de certains textes dans *Bible et Terre Sainte*, n° 29 (mai 1960), n° 33 (déc. 1960), n° 34 (janv. 1961). Voir aussi *Rev. Bibl.*, 1961, p. 464-67 et 1962, p. 381-84.

b) Au cours des fouilles qu'il dirigea à *Masada* (de 1963 à 1965), Y. Yadin dégagea une synagogue construite au temps d'Hérode et utilisée plus tard par les Zélotes. Il découvrit divers fragments du *Lévit.*, du *Deut.*, d'*Ez.*, du *Ps. CL*, du *Livre des Jubilés*, un texte liturgique semblable à la *Liturgie angélique* de *4 Q*, et d'importants fragments du texte hébreu de l'*Ecclésiastique* (Y. Yadin, *The Ben Sira Scroll from Masada*, Jérusalem, 1965. Compte rendu dans *Rev. Bibl.*, 1966, p. 457-459). Tous ces textes, antérieurs à la prise de Masada par les Romains en 73, fournissent un point de repère très précieux pour la datation des documents de Qumrân (R. de Vaux, dans *Rev. Bibl.*, 1966, p. 225-27).

II. HISTOIRE DE L'OCCUPATION DU SITE DE QUMRAN. — Une première installation date du dernier siècle de la monarchie de Juda : fortin avec une citerne ronde. C'est peut-être la « Ville du Sel » (*'ir hammelaḥ* de Jos., xv, 62).

Sur ces ruines, abandonnées depuis l'Exil, s'installa une communauté vers le milieu du IIe siècle avant notre ère. A part un « vide » d'une trentaine d'années, l'occupation dura jusqu'en 68 de notre ère.

Période I. — Le P. de Vaux distingue deux périodes inégales dans la première phase : *Ia* et *Ib*. Les nouveaux occupants réparèrent le fortin d'avant l'Exil, creusèrent deux nouvelles citernes rectangulaires, construisirent deux fours de potier... D'après le monnayage, cette installation date de l'époque de Jean Hyrcan (135-104) ou d'un de ses prédécesseurs, sans qu'on puisse remonter bien haut (R. de Vaux, *L'Archéologie*, p. 3-4).

A la phase modeste *Ia* succéda rapidement une période d'expansion : ensemble imposant de bâtiments et d'ateliers divers (*L'Archéologie*, p. 4-19 et pl. VI qui donne le plan). Pour assurer l'approvisionnement en eau d'une communauté nombreuse et permettre les ablutions rituelles, on construisit un aqueduc qui amenait les eaux du wadi Qumrân dans un ensemble de citernes disposées en chapelet. Des dépôts d'ossements d'animaux intriguent. Ils témoignent sans doute de la célébration communautaire de repas à caractère religieux (*ibid.*, p. 10-11).

La fin de cette période de prospérité est marquée par un tremblement de terre (31 av. J.-C.) et un incendie qui, semble-t-il, lui fut consécutif (hypothèse du P. de Vaux, tandis que J. T. Milik pense que l'incendie fut provoqué par les Parthes ou Antigone aux alentours de l'an 40 av. notre ère).

Période II. — Après trente ans d'abandon, le site fut réoccupé sous Hérode Archélaüs (4 av. J.-C. à 6 de notre ère), comme en témoignent les monnaies (R. de Vaux, *L'Archéologie*, p. 19-33). « La même communauté qui avait quitté Khirbet Qumrân vint s'y réinstaller. En effet, le plan général resta le même et les principales pièces retrouvèrent leur destination primitive. » Les vestiges les plus évocateurs sont les restes d'un *scriptorium :* tables basses et encriers.

Les traces d'un violent incendie et des pointes de flèche de fer attestent que les bâtiments furent pris d'assaut et livrés au feu. L'examen des monnaies trouvées *in situ* fournit un indice complémentaire pour dater l'événement de juin 68, quand Vespasien occupa Jéricho et les bords de la mer Morte.

Période III. — Un petit poste romain s'installa sur les ruines et y demeura quelques années; durant la Seconde Révolte juive, on note aussi la présence d'insurgés à Qumrân. Cette période n'offre pas d'intérêt direct pour notre sujet (*L'Archéologie*, p. 33-37).

L'importance de la communauté qui résida à Qumrân est marquée d'une part par le grand nombre de tombes régulièrement alignées dans le cimetière de l'Est (1100 environ) et par l'installation agricole d'Aïn Feshkha : à la période la plus prospère, le groupe pouvait compter environ 200 membres (*L'Archéologie*, p. 70). Ce serait une erreur de penser que tous les membres résidaient dans le bâtiment central : l'exploration de la falaise rocheuse montre que beaucoup devaient habiter dans des grottes ou sous des huttes à proximité, mais ils se retrouvaient au Khirbet Qumrân pour des activités communes.

III. LA BIBLIOTHÈQUE DE QUMRAN. — 1° *Contenu des grottes.* — La bibliothèque de Qumrân comptait environ 600 manuscrits. Il n'en reste que 11 à peu près complets, 7 provenant de la Grotte 1, et 4 de la Grotte 11. Comme ils sont cités d'après le lieu de provenance (*1 Q* signifiant 1re grotte de Qumrân, *2 Q*, 2e grotte, etc.), nous indiquerons le contenu (principal) de chaque grotte, en mentionnant le sigle usuel entre parenthèses.

Grotte 1. — Elle contenait : 2 rouleaux d'Isaïe (*1 Q Isa* et *1 Q Isb*); *Règle de la Communauté (1 Q S)*, avec ses deux annexes : *Règle de la Congrégation (1 Q Sa)* et

Recueil des Bénédictions (1 Q Sb); Hymnes (1 Q H); Commentaire d'Habacuc (1 Q p H); Règle de la Guerre (1 Q M); Apocryphe de la Genèse, et fragments divers.

Grotte 2. — Elle n'a livré que de petits fragments. M. Baillet a pu identifier : *Gen.*, *Ex.* (3 mss), *Lév.*, *Nombres* (3 ou 4 mss), *Deut.* (3 mss), *Jér.*, *Ps.*, *Job*, *Ruth* (2 mss), *Sir.*, des restes de *Jubilés* (2 mss), la *Description de la Jérusalem nouvelle*, etc.

Grotte 3. — Elle contenait : des restes d'*Ez.*, *Ps.*, *Lam.*, d'un *Pesher Isaïe*, et les deux rouleaux de cuivre (liste de trésors fantastiques), dont la signification n'est pas élucidée.

Grotte 4. — C'est la plus riche (plus de 400 mss selon R. de Vaux, *L'Archéologie* p. 82) et la plus difficile à inventorier en raison de la détérioration et de la petitesse des fragments (plusieurs dizaines de milliers).

Outre de très nombreux fragments bibliques, relevons la présence des fragments suivants : commentaires *(Pesher)* d'*Isaïe* (3 mss), *Osée* (2 mss), *Nahum*, *Ps. XXXVII*; — *Livre des Jubilés*, *Hénoch*, *Testament de Lévi*, *Document de Damas* (2 mss), *Règle de la Communauté* (10 mss dont J. T. Milik a relevé certaines variantes par rapport au texte de *1 Q S*, dans *Rev. Bibl.*, 1960, p. 411-416), *Règle de la Guerre*, *Horoscope*, etc. On trouvera dans *Les Textes de Qumrân*, t. II, la traduction de plusieurs textes de *4 Q : Interprétations*, *Testimonia*, *Florilège*, *Bénédictions patriarcales*, *Prières de Nabonide*, *Ordonnances*, *Paroles des Luminaires*, *Règle des chants pour l'holocauste du sabbat*.

Grotte 5. — Il y fut trouvé divers fragments de livres bibliques, de la *Règle de la Communauté*, du *Document de Damas*, de la *Description de la Jérusalem nouvelle*...

Grottes 6 à 10. — De petits fragments bibliques et non bibliques.

Grotte 11. — Un rouleau de 28 colonnes (*11 Q Ps*[a]) contient une série de psaumes canoniques, dans un ordre assez inattendu, auxquels s'ajoutent 3 psaumes en hébreu (à identifier avec 3 des 5 compositions connues auparavant par un texte syriaque du xe s. Cf. M. Delcor, *Les Hymnes (Hodayot)*, p. 299-319) et 5 autres compositions apocryphes; — un rouleau très endommagé de psaumes apocryphes (*11 Q Ps Ap*[a]); — un *Targum de Job* en araméen (le seul Targum jusqu'ici retrouvé à Qumrân); — un écrit de la *Jérusalem nouvelle* (presque entièrement carbonisé) (identification faite par le P. Van der Ploeg, *Rev. Bibl.*, 1963, p. 598); — des fragments du *Lévitique* en caractères paléo-hébreux...

Le Rouleau du Temple. — Dans une communication à l'Académie des Inscriptions (8 déc. 1967), Yigaël Yadin a présenté le *Rouleau du Temple*, que les Israéliens ont « récupéré » chez un antiquaire de Bethléem. Il comporte 66 colonnes et mesure 8,60 m, dépassant ainsi en longueur le 1er rouleau d'Isaïe (7,30 m). Il traite des sujets suivants : sacrifices et fêtes; réglementations diverses; description du Temple, différent sur bien des points des données relatives au temple salomonien et au temple hérodien; règles pour le roi, préparation et détails sur la mobilisation du peuple d'Israël en cas de guerre. Les règles en matière de pureté sont plus sévères que les prescriptions pharisiennes. Y. Yadin y voit une nouvelle preuve qu'on ne peut rapprocher les Qumrânites des Zélotes : ceux-ci en effet s'en tenaient strictement à la jurisprudence des Pharisiens (*What the Temple Scroll reveals*, dans *Daily Telegraph Magazine*, 19 juillet 1968).

2° *Vue d'ensemble sur la Bibliothèque de Qumrân.* — Voir J. T. Milik, *Dix ans de découvertes...*, p. 23-39; F. M. Cross Jr., *The Ancient Library of Qumrân and Modern Biblical Studies*, chap. IV; E. M. Laperrousaz, *Les Manuscrits de la Mer Morte*, p. 22-36.

Avec J. T. Milik on peut classer les 600 volumes (réduits trop souvent à l'état de minces fragments) sous les chefs suivants :

1. *Textes bibliques* (le quart), avec prédominance du *Deut.* (au moins 14 mss), d'*Isaïe* (15 mss) et des *Psaumes* (17 mss) selon le comput de Laperrousaz (p. 27).

L'intérêt de ces découvertes pour l'histoire du texte et la critique textuelle est évident : nous nous trouvons devant des manuscrits de dix siècles antérieurs aux plus anciens manuscrits hébreux jusqu'alors connus. (A signaler dans la grotte 4 des fragments de Samuel et de Jérémie, qui remontent à la fin du IIIe s. av. J.-C. [*L'Archéologie*, p. 75, et bibliogr., p. 76, n. 4].) La comparaison avec les textes trouvés à Murabba'at manifeste que la fixation du texte consonantique est postérieure à la destruction de Jérusalem : ce fut l'œuvre du « concile » de Jamnia (vers 80) qui supprima la pluralité des recensions attestées à Qumrân (J. T. Milik, *Dix ans de découvertes...*, p. 27-29).

L'histoire du canon de l'Ancien Testament s'enrichit d'une documentation nouvelle : tous les livres de l'A. T. sont représentés à Qumrân (sauf *Esther*, on ne sait pourquoi), y compris les « deutérocanoniques » : *Tobie* (3 mss en araméen et 1 en hébreu), *Ben Sirah* (fragments hébreux à *4 Q*, à comparer avec le texte trouvé à Masada et le texte de la guéniza du Caire), *Lettre de Jérémie* (fragments grecs sur papyrus dans *7 Q*) qui, dans la Septante, fait suite à *Baruch*. L'importance que tiennent les apocryphes dans la bibliothèque empêche d'ailleurs d'admettre que les gens de Qumrân aient eu un « canon » parfaitement délimité (cf. les réflexions de W. H. Brownlee, dans *Rev. Bibl.*, 1966, p. 183 sq.).

2. La plupart des *apocryphes* de l'A. T. sont représentés à Qumrân : *Livre des Jubilés* (au moins 9 mss en hébreu), *Hénoch* (au moins 10 mss en araméen). A noter que les *Paraboles* manquent, ce qui ne permet cependant pas de les considérer comme une œuvre judéo-chrétienne (voir P. Grelot, *Le Messie dans les Apocryphes de l'A. T.*, dans *La Venue du Messie* [Recherches Bibliques, VI], Bruges, 1962, p. 45-50). Le *Testament* (araméen) *de Lévi (1 Q* et *4 Q)* et le *Testament de Nephtali (4 Q)* sont à rapprocher de l'apocryphe grec intitulé *Testament des XII Patriarches*. On rattachera à ce groupe l'*Apocryphe de la Genèse*.

Une réflexion d'ordre méthodologique s'impose : le fait qu'un apocryphe se trouve dans la bibliothèque de Qumrân ne suffit pas à prouver son milieu d'origine. Il nous guide pourtant pour l'interprétation, car la communauté conservait et recopiait les œuvres en accord avec ses propres doctrines.

3. *Livres propres à la secte : Règle de la Communauté* et ses annexes, *Document de Damas*, *Règle de la Guerre*, *Hymnes* (voir l'art. *Esséniens*, *Tables*, 1268-1269).

Y ajouter les Commentaires établis sur nombre d'écrits bibliques (*1 Q p H*, *1 Q p Is...)*, ou les recueils de textes *(4 Q Testimonia, Florilège)*...

4. *Textes divers* : une série de manuscrits fixant les tours de rôle *(mišmarôt)* des familles sacerdotales pour le service du Temple; *Horoscopes; Description de la Jérusalem nouvelle*, écrit très populaire à Qumrân, puisqu'on en possède au moins 5 exemplaires (en comptant celui de *11 Q*. Cf. Van der Ploeg, *Rev. Bibl.*, 1963, p. 593).

Le nombre considérable et la variété de ces ouvrages manifestent ainsi l'intense fermentation du judaïsme au seuil de l'ère chrétienne (cf. P. Benoit, *Qumrân et le Nouveau Testament*, dans *New Test. Studies*, VII, 1960-61, p. 277 sq.) et ouvrent une foule d'avenues nouvelles pour la recherche.

3° *Éditions des textes.* — 1. L'édition des *manuscrits* trouvés en territoire jordanien a été confiée à une équipe internationale de savants, sous la direction du P. de Vaux. Une dizaine de volumes sont prévus sous le titre général *Discoveries in the Judaean Desert*, auquel on a ajouté, depuis les découvertes israéliennes, *of Jordan* (cf. *Le travail d'édition des Fragments manuscrits de Qumrân*, dans *Rev. Bibl.*, 1956, p. 49-67).

a) Textes de la Grotte 1. — Aux indications données à l'art. *Esséniens*, ajouter : P. Wernberg-Möller, *The Manual of Discipline translated and annoted*, with an Introduction, Leyde, 1957. — J. A. Fitzmyer, *The Genesis Apocryphon of Qumran I : A Commentary*, Rome, 1966. Signalons la recension de R. de Vaux et P. Grelot dans *Rev. Bibl.*, 1967, p. 100-105.

b) Petites grottes. — L'édition officielle a paru dans la série *Discoveries in the Judaean Desert of Jordan*. III. *Les « Petites grottes » de Qumrân. Exploration de la falaise. Les grottes 2 Q, 3 Q, 5 Q, 6 Q, 7 Q à 10 Q. Le rouleau de cuivre*, par M. Baillet, J. T. Milik et R. de Vaux, O. P., avec une contribution de H. W. Baker, Oxford, 2 vol., 1962. — Sur le rouleau de cuivre, signalons : J. T. Milik, *Le rouleau de cuivre de Qumrân. Traduction et commentaire topographique*, dans *Rev. Bibl.*, 1959, 321-57.

c) Grotte 4. — Il n'existe encore que des publications partielles. Dans *Les Textes de Qumrân*, t. II, on trouvera une traduction annotée avec indications bibliographiques

pour les textes suivants : *Témoignages* (4 Q *Testimonia*) (recueil de textes bibliques concernant le Prophète, le Messie-Roi et le Messie-Prêtre); — *Florilège* (4 Q *Florilegium*) (bref commentaire de textes à portée messianique : 2 Sam., VII, 10-14; Ps., I, 1; II, 1-2); — *Paraphrase des Bénédictions Patriarcales* (4 Q *Patriarchal Blessings*) (texte messianique, malheureusement très mutilé); — *Prière de Nabonide* (à rapprocher du cycle de Daniel; cf. J. T. Milik, « *Prière de Nabonide* » *et autres écrits provenant d'un cycle de Daniel*, dans *Rev. Bibl.*, 1956, p. 407-415); — *Les Paroles des Luminaires* (4 Q *Dibrê ham-Me'orôt*) (fragments de textes liturgiques pour les divers jours de la semaine; cf. M. Baillet, *Un recueil liturgique de Qumrân, Grotte 4 : « Les paroles des luminaires »*, dans *Rev. Bibl.*, 1961, p. 195-250 et pl. XXIV à XXVIII); — *Règle des chants pour l'holocauste du sabbat* (4 Q *Sèrèk Sîrôt 'Olat Haššabbât*) (on a trouvé à Masada des fragments de même recueil; cf. *Rev. Bibl.*, 1966, p. 225).

Signalons encore les autres publications partielles suivantes : J. T. Milik, *Deux documents inédits du Désert de Juda, I, Psaumes...*, dans *Biblica*, 1957, p. 245-255; — *Hénoch au pays des aromates*, dans *Rev. Bibl.*, 1958, p. 70-77. — J. Starcky, *Un texte messianique araméen de la Grotte 4 de Qumrân*, dans *Mémorial du Cinquantenaire (1914-1964)* (École des Langues Orientales anciennes de l'Inst. Cath. de Paris), Paris, 1964, p. 51-66 (interprétation discutée par J. A. Fitzmyer, *The Aramaic « Elect of God ». Text from Qumran Cave IV*, dans *The Catholic Biblical Quarterly*, 1965, p. 438-372). — M. Baillet, *Débris de textes sur papyrus de la grotte 4 de Qumrân*, dans *Rev. Bibl.*, 1964, p. 353-71. — J. T. Milik, *Fragment d'une source du Psautier (4 Q Ps LXXXIX) et fragments des « Jubilés », du « Document de Damas », d'un phylactère dans la Grotte 4 de Qumrân*, dans *Rev. Bibl.*, 1966, p. 94-106. — J. Starcky, *Psaumes apocryphes de la grotte 4 de Qumrân (4 Q Ps f VII-X)*, dans *Rev. Bibl.*, 1966, p. 353-71.

d) Grotte 11 : Discoveries in the Judaean Desert of Jordan, IV. *The Psalms Scroll of Qumrân Cave 11 (11 Q Ps^a)*, par J. A. Sanders, Oxford, 1965, et du même auteur une édition abrégée : *The Dead Sea Psalms Scroll*, New York, 1967. — M. de Jonge et A. S. van der Woude, *11 Q Melchisedech and the New Testament* (Text and Translation...), dans *New Testament Studies*, 12 (1965/66), p. 301-26. — J. Van der Ploeg, *Le Psaume XCI dans une recension de Qumrân*, dans *Rev. Bibl.*, 1965, p. 210-17; *Fragments d'un manuscrit de Psaumes de Qumrân (11 Q Ps^b)*, dans *Rev. Bibl.*, 1967, p. 408-12.

2. *Traduction française des textes.* — A. Dupont-Sommer, *Les Écrits esséniens découverts près de la Mer Morte*, Paris, 1959 (2e éd. en 1960) (majore les rapprochements entre les textes de Qumrân et le Nouveau Testament). — Dans la collection *Autour de la Bible*, (Paris, Letouzey), *Les Textes de Qumrân traduits et annotés* : t. I, *La Règle de la Communauté, La Règle de la Guerre, Les Hymnes*, par J. Carmignac et P. Guilbert (1961); t. II, *Règle de la Congrégation, Recueil des Bénédictions, Interprétations de Prophètes et de Psaumes, Document de Damas, Apocryphe de la Genèse, Fragments des Grottes 1 et 4*, par J. Carmignac, E. Cothenet et H. Lignée, 1963; — J. Carmignac, *La Règle de la Guerre...* Texte restauré, traduit, commenté, 1958; — M. Delcor, *Les Hymnes de Qumrân (Hodayot)*, 1962.

IV. L'INTERPRÉTATION HISTORIQUE. — Par souci d'objectivité, nous avons rapporté les résultats des fouilles et du déchiffrement des textes sans nous prononcer sur l'identité des occupants de Qumrân. Il n'y a pas à douter en fait qu'ils se rattachent au mouvement essénien.

1° *Khirbet Qumrân et les manuscrits.* — En dépit de quelques auteurs, comme del Medico (*L'Énigme des manuscrits de la Mer Morte*, 1957, p. 23-31), qui ont voulu interpréter les grottes à manuscrits comme des *genizôth*, c'est-à-dire des dépôts de manuscrits religieux hors d'usage, la relation entre les grottes et le bâtiment central est certaine (*L'Archéologie*, p. 73-79). C'est ce que prouvent notamment, outre la proximité des lieux, l'identité des types de poteries trouvées dans les grottes et les ruines, la correspondance globale entre l'âge des manuscrits et la période d'occupation du Khirbet. La comparaison avec les documents trouvés dans les grottes de Murabba'ât a apporté la preuve décisive que tous les manuscrits de Qumrân sont antérieurs à l'an 70 de notre ère (R. de Vaux, *L'Archéologie...*, p. 82-84).

Le fait du dépôt trouve une excellente explication dans les circonstances dramatiques que suggère la destruction du Khirbet : aux approches de l'envahisseur les membres de la communauté cachèrent leur trésor le plus précieux, à savoir leurs manuscrits. Le temps a dû leur manquer : si les rouleaux de la Grotte 1 furent remarquablement bien emballés, il n'en fut pas de même pour ceux de la Grotte 4. De là l'état de conservation très inégal selon les cas.

2° *Khirbet Qumrân et les Esséniens.* — Il semblerait inutile de revenir sur ce sujet bien traité par J. Carmignac (art. *Esséniens, Tables*, 1266-67), si G. R. Driver n'avait fait rebondir la question dans un livre très discuté : *The Judaean Scrolls. The Problem and a Solution* (Oxford, 1965) (voir la réponse de R. de Vaux : *Esséniens ou Zélotes? A propos d'un livre récent*, dans *Rev. Bibl.*, 1966, 212-35; et les recensions de R. Le Déaut, *Qumrân : une synthèse et une solution*, dans *Biblica*, 1966, p. 445-56 et de M. Black, *The Judaean Scrolls*. 1. *The Scrolls and the New Testament*, dans *New Test. Studies*, 13 (1966-67), p. 81-89).

Selon Driver, les occupants de Qumrân sont non les Esséniens pacifistes, que nous dépeignent Philon et Josèphe, mais des Zélotes : ainsi comprend-on que les Romains aient dû prendre d'assaut leur résidence. Tandis que la plupart des auteurs expliquent les textes historiques de Qumrân par les événements du IIe ou du Ier s. avant notre ère, Driver les replace dans le cadre de la Ire Guerre juive. Le Maître de Justice qui succombe (!) sous les coups du Prêtre impie, à la fête de Kippur, ce serait Menahem tué à Jérusalem par son rival Eléazar, au début de la Révolte. On aboutit ainsi à placer *1 Q p H* entre 70-73; *1 Q H* entre 73-81 (?); 1 *Q M* et *CD* entre 96 et 132.

Sans compter de nombreuses erreurs de détail, la reconstruction de Driver souffre d'une vice rédhibitoire : ne reposant que sur des arguments de critique littéraire et de vraisemblance historique, elle fait fi des données de l'archéologie et de la paléographie.

Quand on compare la communauté de Qumrân avec le mouvement essénien, il faut tenir compte d'une part de la présentation particulière que nous ont donnée de celui-ci les auteurs anciens, et d'autre part des évolutions de la communauté de Qumrân sur le plan doctrinal et disciplinaire. En ce qui concerne le premier point, Philon d'Alexandrie a projeté, dans une mesure difficile à déterminer, son propre idéal dans la peinture qu'il trace des Thérapeutes, et Pline l'Ancien et Flavius Josèphe ont adapté leur portrait des Esséniens à la mentalité de leurs lecteurs gréco-romains (voir l'analyse de leurs textes dans l'art. *Esséniens* du *D. H. G. E.*, t. XV, col. 1013-1020 par B. Rigaux).

Tant que tous les textes n'auront pas été publiés, toute synthèse du mouvement qumrânien restera conjecturale. Citons seulement quelques essais : J. T. Milik propose de distinguer plusieurs branches dans le mouvement essénien (*Dix ans de découvertes...*, p. 58-62) et dans un Appendice (p. 103-112), il présente un essai plus nuancé dans lequel il distingue 4 phases : essénisme de stricte observance (correspondant à la période I*a*); essénisme à nuance pharisienne (période I*b*); les Esséniens sous le règne d'Hérode (période d'abandon de Qumrân); Essénisme à empreinte zélote (période II), comme le marque la rédaction de la *Règle de la Guerre* qui décrit les 40 ans de luttes des Fils de Lumière contre les Fils des Ténèbres. — De son côté J. Starcky a distingué quatre périodes dans le développement des espérances messianiques (*Les quatre étapes du messianisme à Qumrân*, dans *Rev. Bibl.*, 1963, p. 481-505). — A.-M. Denis a consacré une étude à l'*Évolution de structures dans la secte de Qumrân* (dans *Aux origines de l'Église, Recherches bibliques*, VII, p. 23-49).

Tout en reconnaissant les incertitudes dont est encore grevée notre connaissance de la communauté de Qumrân, on peut conclure avec certitude qu'elle se rattache au mouvement essénien. Citons la conclusion de B. Rigaux, au terme d'une comparaison très nuancée : « Les ressemblances sont trop précises et trop claires pour ne pas reconnaître une parenté d'organisation, de doctrine et de vie entre les deux groupes » (*art. cité*, col. 1024).

V. Complément bibliographique. — Nous devons nous borner à indiquer les études les plus importantes et les plus facilement accessibles.

1° *Recueils bibliographiques.* — La *Revue de Qumrân*, depuis sa fondation (juillet 1958), donne le répertoire le plus complet des livres et articles. Consulter aussi les Chroniques qumrâniennes de la *Revue Biblique*, du *Bulletin de Littérature ecclésiastique* (par M. Delcor), de la *Bibliotheca Orientalis* (par J. Van der Ploeg), l'*Elenchus bibliographicus* de *Biblica*, etc. — C. Burchard a répertorié 4459 livres et articles dans les 2 tomes de sa *Bibliographie zu den Handschriften vom Toten Meer* (*Beihefte für die Alttestamentliche Wissenschaft*, LXXVI), Berlin, t. I (n° 1 à 1556), 1957; t. II (n° 1557 à 4459, soit jusqu'à la fin de l'année 1962), paru en 1965. — J. Van der Ploeg, *Six années d'études sur les textes du Désert de Juda (1952-1958). Aperçu analytique et critique*, dans *La secte de Qumrân* (*Recherches Bibliques*, IV), p. 11-84, avec une liste très précieuse des livres et articles disposés selon l'ordre alphabétique des auteurs (p. 68-84). — Br. M. Metzger, *Index to periodical Literature on Christ and the Gospels*, Leyde, 1966, n° 3235-3272.

2° *Ouvrages généraux.* — K. G. Kuhn, *Konkordanz zu den Qumrantexten*, 1960. — *Volume du Congrès, Strasbourg 1956* (*Supplements to Vetus Testamentum*, IV), Leyde, 1957. — *Les manuscrits de la mer Morte* (Colloque de Strasbourg, 25-27 mai 1955), Paris, 1957-58. — *La Secte de Qumrân et les origines du Christianisme* (*Recherches Bibliques*, IV), Bruges-Paris, 1959. — J. T. Milik, *Dix ans de découvertes dans le désert de Juda*, Paris, 1957; édition anglaise révisée, dans *Studies in Biblical Theology*, XXVI, Londres, 1958. — M. Burrows, *More Light on the Dead Sea Scrolls*, New York, 1958 (trad. franç., 1959). — R. de Vaux, *L'archéologie et les manuscrits de la mer Morte* (*Schweich Lectures*, 1959), Londres, 1961; *Bible et Orient*, Paris, 1967 (Recueil d'articles; ceux qui concernent les Manuscrits de la mer Morte sont groupés dans la 4e partie, p. 319-75.) — N. Wieder, *The Judaean Scrolls and Karaism*, Londres, 1962. — A. Jaubert, *La notion d'Alliance dans le Judaïsme aux abords de l'ère chrétienne* (coll. *Patristica Sorbonensia*, VI), Paris, 1963 (chap. VIe : Les écrits de Qumrân, p. 116-249 et *passim*). — G. Jeremias, *Der Lehrer der Gerechtigkeit* (*Studien zur Umwelt des Neuen Testaments*, II), Goettingue, 1963. — B. Rigaux, art. *Esséniens*, dans *D. H. G. E.*, t. XV, col. 1013-1035 (1963). — J. Starcky, *Les quatre étapes du messianisme à Qumrân*, dans *Rev. Bibl.*, 1963, p. 481-505. — W. H. Brownlee, *The Meaning of the Qumran Scrolls for the Bible with special attention to the book of Isaias*, New York, 1964. — G. R. Driver, *The Judaean Scrolls*, Oxford, 1965. — E. M. Laperrousaz, *Les manuscrits de la mer Morte* (nouv. éd., coll. « Que sais-je? », n° 953), Paris, 1966.

3° *Qumrân et le Nouveau Testament.* — H. Braun, *Qumran und das Neue Testament*, 2 vol., Tubingue, 1966 (analyse critique des livres et articles parus durant les 10 premières années du débat, le t. I suivant l'ordre des textes du N. T., et le t. II passant en revue les principaux points de comparaison possibles). Ouvrage fondamental. — Citons quelques autres études : J. Carmignac, *Le Docteur de Justice et Jésus-Christ*, 1957. — J. Daniélou, *Les manuscrits de la mer Morte et les origines du christianisme*, 1957. — A. Jaubert, *La date de la Cène*, 1957. — K. Stendahl, *The Scrolls and the New Testament* (recueil d'articles sur les relations entre Qumrân et le N. T.), New York, 1957. — P. Benoit, *Qumrân et le Nouveau Testament*, dans *New Testament Studies*, VII (1960-61), p. 276-96 (article très important pour ses réflexions méthodologiques). — C. Spicq, *Une allusion au Docteur de Justice dans Matthieu XXIII, 10?*, dans *Rev. Bibl.*, 1959, p. 387-96. — H. Kosmala, *Hebräer-Essener-Christen. Studien zur Vorgeschichte der frühchristlichen Verkündigung*, Leyde, 1959. — K. G. Kuhn, *Der Epheserbrief im Lichte der Qumrantexte*, et M. Smith, *The Dead Sea Sect in relation to ancient Judaism*, dans *New Test. Stud.*, 7 (1960-61), p. 335-346, 347-360. — M. Black, *The Scrolls and Christian Origins. Studies in the Jewish Background of the New Testament*, New York, 1961. — J. Coppens, *Les affinités qumrâniennes de l'épître aux Hébreux*, dans *Nouv. Rev. Théol.*, 1962, p. 128-41; 257-82 (examen critique de la thèse de C. Spicq selon lequel l'épître serait destinée à des Qumrâniens convertis : *L'épître aux Hébreux, Jean-Baptiste, les Hellénistes et Qumrân*, dans *Revue de Qumrân*, 1959, n° 3, p. 365-90). — J. Jeremias, *Qumrân et la Théologie*, dans *Nouv. Rev. Théol.*, 1963, p. 674-90 (reproduit dans *Le Message central du Nouveau Testament* [Collection « Lire la Bible », VIII], 1966, p. 95-121). — J. M. Braun, *Jean le Théologien*, t. II : Les grandes traditions d'Israël. L'accord des Écritures d'après le IVe évangile (Coll. « Études Bibliques »), 1964, *passim*; Appendice I : Les *Testaments des XII Patriarches* et leurs rapports avec le bas-judaïsme (p. 233-51); et Appendice II : Essénisme et Hermétisme (p. 253-76). — J. Becker, *Das Heil Gottes. Heils- und Sündenbegriffe in den Qumrantexten und im Neuen Testament* (« Studien zur Umwelt des Neuen Testaments », vol. 3), Goettingue, 1964. — B. Gärtner, *The Temple and the Community in Qumran and the New Testament* (« Society for the New Testament Studies », Monograph Series n° 1), Cambridge, 1965. — J. Murphy-O'Connor, *La « vérité » chez saint Paul et à Qumrân*, dans *Rev. Bibl.*, 1965, p. 29-76 (met en lumière l'influence littéraire des textes qumrâniens sur *Ephes.*). — C. Daniel, *Les Hérodiens du Nouveau Testament sont-ils des Esséniens?*, dans *Rev. de Qumrân*, n. 21 (1967), p. 31-53. E. Cothenet (juillet 1968).

Références dans les *Tables* (ordre alphabétique des art.) : *Ecclésiastique*, 1090; — *Esséniens*, 1266-77; — *France*, 1655 (Sciences sacrées); — *S. Jean*, 2424; — *Jésus-Christ*, 2605, 2607; — *Juifs*, 2739; — *S. Paul*, 3477-78, 3485; — *Péché originel*, 3520.

QUODLIBET. — Voir *Tables*, 3836, *Quæstio* (au sens scolastique).

QUODVULTDEUS (S.), ami de S. Augustin, diacre (cf. I, 2292), puis évêque de Carthage en 437. Peu après la conquête de cette ville par les Vandales (15 oct. 439), le roi Genséric embarqua Quodvultdeus avec un grand nombre de clercs sur de vieux navires, lesquels, abandonnés au gré des vents et des flots, abordèrent à Naples. Cf. Victor de Vite, *Hist. persecutionis africanae provinciae*, I, 5 (édit. M. Petschenig, *Corpus* de Vienne, VII). C'est probablement dans cette ville que Quodvultdeus mourut vers 453. Le calendrier de Carthage porte sa fête au 8 janvier; le martyrologe romain le mentionne au 26 octobre.

De nos jours, Dom Morin a revendiqué pour Quodvultdeus un certain nombre de sermons pseudo-augustiniens. Les sermons généralement attribués à Quodvultdeus sont les suivants : Sermons II, III, IV, *De symbolo ad catechumenos; De cantico novo ad catech.; De quarta feria; De cataclysmo sermo ad catech.; Serm. de tempore barbarico, P. L.*, XL, col. 637, 651, 659, 677, 685, 693, 699; *Adversus quinque haereses; Contra Judaeos, paganos et arianos serm. de symbolo, ibid.*, t. XLII, col. 1101, 1116; Serm. I et II, *De accedentibus ad gratiam; Liber de tempore barbarico*, dans Maï, *Nova bibl. Patrum*, t. I, p. 251, 264, 274; *Serm. de Evangelio ubi Dominus de aqua vinum fecit*, publié par Dom Wilmart, *Revue bénéd.*, t. XIII (1930), p. 9 sq. Dom Morin a revendiqué pour Quodvultdeus le *De promissionibus et praedicationibus Dei*, qui traite de l'accomplissement des prophéties concernant le Christ et l'Église et qui, depuis Cassiodore, était attribué à Prosper d'Aquitaine. Les nombreuses citations bibliques données par ce traité le rendent intéressant pour l'histoire du texte de la Bible latine (*P. L.*, t. LI, col. 733).

G. Morin, *Pour une future histoire des opuscules de S. Quodvultdeus, évêque de Carthage au Ve siècle*, dans *Rev. bénéd.*, t. XXXI (1916-1919), p. 156-162; — D. Franses, *Die Werke des hl. Quodvultdeus, Bischofs von Karthago*, Munich, 1920; — J. Schepens, *Un traité à restituer à S. Quodvultdeus, évêque de Carthage au Ve siècle* (article écrit en 1914 et, en raison de la guerre, publié seulement en 1919, dans les *Rech. de Sc. Rel.*, p. 230-243; cf. 1923, p. 76-78); — Bardenhewer, *Geschichte der altchristlichen Literatur*, t. IV, p. 522-524; — *L. T. K.*, VIII, col. 596.

Cette note, due à G. Fritz († 1951), pourra être complétée par les indications données par Altaner-Chirat, p. 625.

RACONIS (Ange de). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1627-28. — Cité : VII, 421, 1507.

RADA (Jean de). — Théologien franciscain, archevêque de Patti († 1608). Il a publié des *Controverses théologiques* sur les quatre livres des *Sentences*, controverses où il compare la doctrine de S. Thomas et celle de Duns Scot. Il est cité à propos de l'union hypostatique et de l'Incarnation, VII, 412, 431, 1495. — Hurter, III, 396.

RADBERT (Paschase). — Notice [H. Peltier], XIII, 1628-39. — 1° *Vie*, 1628. — 2° *Œuvres*, 1628-32. — 3° *Doctrine*. — 1. Sa théologie eucharistique, 1632-38; cf. V, 265-66, 271, 298, 1180, 1211-18, 1221-25, 1227-29, 1231-32, 1237, 1244, 1258, 1268-69, 1271, 1274, 1276, 1283, 1294, 1373, 1377, 1380, 1420, 1428; X, 976, 988, 1006, 1009-13, 1015-17, 1018-23, 1025-27, 1034-36, 1042, 1068, 1072, 1082 (messe); XIV, 1698 (paroles consécratoires, présence réelle, accidents eucharistiques); 2597-99, 2602, 2611 (stercoranisme); XV, 1398 (transsubstantiation), 2035 (ubiquisme). — Cité à propos de : Lanfranc, VIII, 2565; — la théologie nestorienne, XI, 310; — Pierre le Peintre, XII, 2037; — Raban Maur, XIII, 1616; — Rathier de Vérone, 1683; — Ratramne, 1782-85; — voir aussi VII, 2522 (n° 59), 2525 (S. Irénée). — 2. Autres points de sa théologie : Trinité (cf. traité *De fide, spe et caritate*), XIII, 1631; XV, 1708; — Jésus-Christ, figuré par Abel, I, 34; — la Vierge Marie, VII, 984-85 (IMMACULÉE CONCEPTION); IX, 2382 (virginité), 2415 (sans péché); — culte des saints, XIV, 942, 952; — foi de Pierre et fermeté de l'Église, VII, 1670; — sacrements, XIV, 527 (notion), 545 (nombre); — extrême-onction, V, 1980, 1984-85; — pénitence, XII, 869; — eschatologie, V, 2533 (monde renouvelé); — feu du purgatoire et feu de l'amour, XIII, 1229. — Divers : bénédiction de Jacob à Juda, VI, 1219; — citations de S. Irénée, VII, 2522; — Mabillon, IX, 1435 (controverse Ratramne-Paschase Radbert); — édition des œuvres par Jacques Sirmond, XIV, 2187.

RADCLIFFE (Nicolas). — Notice [É. Amann], XIII, 1639-40.

RADE (Martin) (1857-1940). — Pasteur de l'Église luthérienne, un des chefs du parti libéral. — Sur le protestantisme et l'autorité civile, IX, 1319; Luther et Zwingli, XV, 3911.

RADEGONDE (Sainte) (521-587). — Femme de Clotaire I[er]. Révoltée par les crimes de la famille royale, elle se retira au monastère Sainte-Croix, à Poitiers, qu'elle avait fondé. — Son culte des reliques, XIII, 2336. — Son influence sur S. Venance Fortunat, VI, 612.

RADER (Mathieu). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 1640. — Éditeur des Actes du IV[e] concile de Constantinople, XII, 1552-54.

RADEWIJNS (Florent) (XIV[e] s.), fondateur de Windesheim. — Et la formation religieuse de Thomas a Kempis, XV, 761.

« RADICAUX ». — 1. Éléments extrémistes de gauche, avec lesquels Luther et Zwingli durent compter dans le protestantisme naissant, XV, 3732-33. — 2. Parti politique français, cité : IX, 621-22 (loi de séparation); cf. XII, 1718-20 (Pie X); — le radicalisme politique favorise le matérialisme, X, 283.

RADIMPTORIUS. — Voir RAOUL de Rodington, XIII, 1659.

RADIN (Paul) (1883-1939). — Ethnologue américain de la Boas School. Sur cette École américaine, « en réaction très marquée sinon contre l'évolutionnisme, du moins contre ses procédés aprioristes et nombre de ses assertions », voir Pinard de La Boullaye, *L'Étude comparée des religions*, t. I, p. 438-442. Le professeur Radin a publié *Monotheism among Primitive Peoples*, Londres, 1924; *Primitive Man as Philosopher*, 1926; et sur les Esquimaux, une étude dans *Encyclopedia of Religion and Ethics*, Hastings, 1912, t. V, p. 392-95, etc.

Religion primitive : ni prémagisme, ni préanimisme, mais monothéisme, XIII, 2195-96, 2206, 2225.

RADINUS. — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1640.

RADIUS. — Voir *Razzi*.

RADZISZEWSKI (Égide) (1871-1922). — Notice et œuvres, XII, 2503-04.

RADZIWILL (Prince Nicolas) (1515-1565). — Et la Bible de Brest-Litovsk, XV, 2738.

RAGGI (Jacques). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1641.

RAGUEL. — Pieux israélite de la tribu de Nephtali, qui joue un rôle important dans l'histoire de Tobie, auquel il était apparenté. Sa fille unique, Sara, cruellement tourmentée par le démon, devient l'épouse du jeune Tobie, conduit chez Raguel par l'archange S. Raphaël, XV, 1153-55, 1170. — Voir *D. B.*, *Raguel* [L. Fillion], V, 933.

RAGUSA (Joseph). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 1641. — Cité : VII, 420; VIII, 1295.

RAHMANI (Mgr Ignace Éphrem II), patriarche des Syriens catholiques de 1898 à 1929. — 1. Textes anciens : édition du texte syriaque du *Testamentum J. C.*, X, 1360-61; XV, 194, 196-97, 199, 200 (bibl.); — textes analysés dans l'Introduction, II, 1616, 1727-28; III, 1532. — 2. Doctrine : Foi des maronites, X, 8; cf. V, 192. — 3. Liturgie : messes mozarabe, X, 1360-61, 1363; — orientales, XI, 1450, 1459, 1469, 1479; — des présanctifiés, XIII, 89, 102. — 4. Relations avec l'Église jacobite, XIV, 3148.

RAHNER (Hugo). — Théologien contemporain, jésuite. Le P. H. Rahner est né le 3 mai 1900, troisième enfant d'un professeur de philologie à Pfullendorf (Bade). Il entre dans la Compagnie de Jésus au noviciat d'exil de Feldkirch-Tisis en 1919, et fait ses études de philosophie et de théologie à Valkenburg. Sa thèse de doctorat, « *Fons vitae* » *dans S. Jean et chez les Pères*, publiée partiellement dans *Biblica*, 1941 et dans *Zeitschrift für A. M.*, 1943. Après des études d'histoire ecclésiastique à Bonn, il publie encore une thèse *Die gefälschten Papstbriefe aus dem Nachlass des Jérôme Vignier*, 1934; sa thèse d'habilitation à Innsbrück (1935), avec un travail sur la grâce, *Die Gottesgeburt im Herzen der Gläubigen*, publié dans la *Zeitschrift für K. Th.*, 1935. Professeur à Innsbruck (1937), il publie en 1939 *Eine Theologie der Verkundigung* (cf. *Tables*, 2815-16) reprenant les leçons faites à Vienne à la demande du cardinal Innitzer. C'est alors l'époque de l'accusation portée contre une « école » d'Innsbruck, à cause de la théologie kérygmatique, avec tous les malentendus heureusement éclaircis depuis. En 1938, la Faculté de théologie émigre en Suisse, à Sitten : travaux divers sur S. Ignace et la Compagnie de Jésus, série de conférences réunies en un volume traduit en français sous le titre *S. Ignace de Loyola et la genèse des Exercices*, traduit par le P. Guy de Vaux, S. J., Toulouse, Apostolat de la prière; cf. *Ami du clergé*, 1949, p. 90-91, analyse de l'ouvrage par Mgr Catherinet. A cette époque se rattachent aussi dix méditations sur *Marie et l'Église*, traduction aux Éd. du Cerf, 1955, présentation très élogieuse du P. Congar, O. P.; cf. *Tables*, 3135. Citons encore une publication plus récente, *Griechische Mythen in christlicher Deutung*, Zurich, 1957; cf. *Tables*, 2537.

La polyvalence des talents du P. Hugo Rahner le met à l'aise dans le domaine théologique, la patrologie, l'histoire des doctrines. Ajoutons, avec le P. H. Rondet, à qui nous devons l'essentiel de cette notice, que le P. H. Rahner parle très bien français.

RAHNER (Karl), théologien contemporain, jésuite. — Né le 5 mars 1904, il est le frère cadet du précédent. Le 20 avr. 1922, il entre au noviciat des Jésuites à Feldkirch (Voralberg). En 1929, Karl Rahner commence ses études théologiques à Valkenburg, les poursuit à Fribourg-en-Br., après son ordination sacerdotale et prépare un doctorat de philosophie. Pendant deux ans, il fréquente les cours de Martin Heidegger, qui expose sa manière de comprendre Platon, Aristote, Kant, les Préscolastiques. La thèse de philosophie scolastique que doit présenter Karl Rahner est pour lui un premier sujet de difficulté. A la façon de Kant, il veut rechercher quelles sont, dans la pensée de S. Thomas, les conditions *a priori* de l'esprit humain. Cette thèse ne recueille pas l'agrément du professeur qui reproche à son élève d'avoir lâché S. Thomas après avoir fait quelques pas avec lui. Mais Karl Rahner expose sa pensée au début de son travail : « Je vous le demande, S. Thomas peut-il m'in-

téresser autrement qu'en fonction des questions qui s'agitent dans mon esprit et qu'agite la philosophie d'aujourd'hui? » La thèse parut néanmoins en 1939 sous le titre *Geist in Welt* (Esprit dans le monde). Le P. Urs von Balthasar l'appréciait en ces termes : « S. Thomas en est le centre, S. Augustin lui donne son ampleur, et la problématique de la philosophie moderne, depuis l'idéalisme jusqu'à la phénoménologie et à Heidegger, lui donne son actualité. »

En 1936, Karl Rahner prépare son doctorat en théologie. Le sujet choisi est : La pensée patristique sur le Cœur transpercé du Sauveur comme source de l'Église. Déjà le jeune théologien peut présenter une série d'études spirituelles, fruit de ses années de noviciat. La *Revue d'ascétique et mystique* a traduit en français : « Cinq sens spirituels chez Origène » (1932), « Les sens spirituels au Moyen Age, en particulier chez S. Bonaventure » (1933), « Le Cœur de Jésus chez Origène » (1934). En allemand, relèvent de la même série : « La doctrine spirituelle d'Evagrius Ponticus » (1933), et « Le concept d'extase chez S. Bonaventure » (1934).

De son enseignement sur la grâce (hiver 1937-38), les échos parviennent aux théologiens dans quelques articles remarquables : « Le surnaturel chez Clément d'Alexandrie » (*Gregorianum*, 1937); « Augustin et le semipélagianisme » (*Zeitschrift für K. T.*, 1938); « La conception scolastique de la grâce incréée » (*Id.*, 1939); « Le concept théologique de concupiscence » (*Id.*, 1941). Puis, c'est la guerre et surtout les remous provoqués au sujet de la théologie kérygmatique, remous auxquels une brève allusion a été faite dans la notice d'Hugo Rahner. Dans un document demeuré inédit, Karl Rahner expose la nécessité d'une présentation nouvelle de la foi : « L'Église d'aujourd'hui a donc le devoir de se couler elle aussi dans la vie contemporaine... On ne conservera la tradition qu'au prix d'une recherche loyale de voies et de méthodes nouvelles. » Insistant sur l'idée qui lui est chère, « la théologie scientifique, écrit-il, doit avoir les caractères d'une vraie science, on n'ira pas la servir « toute cuite » aux étudiants; elle réclame un travail opiniâtre. Les manuels ne manquent pas, mais ils manquent de vie. Ils transmettent bien l'héritage doctrinal et traditionnel, mais les problématiques et les problèmes se sont déplacés, du fait de l'évolution de l'esprit moderne... ». Et, précisément, sur la philosophie moderne, sa pensée est significative. Cette philosophie « a tout de même engendré une série de grands classiques, Descartes, Leibniz, Kant, Fichte, Schelling, Hegel, Schopenhauer, Nietzsche, Kierkegaard..., issus de la coupure spirituelle opérée par la Renaissance, mais dont la pensée est tellement soucieuse de saisir les problèmes à leur source, tellement pleine de vitalité et de profondeur que c'est pour une philosophie chrétienne un devoir inéluctable de prendre un contact vivant avec ces penseurs. Et il ne s'agit pas de leur faire des emprunts extérieurs sur tel ou tel point, mais bien, comme il vient d'être dit, de prendre un contact vivant, un contact qui oblige le philosophe chrétien à dépasser les formules sclérosées et purement traditionnelles, à rejeter tout verbalisme, pour repenser son propre système, porter un regard neuf sur les problèmes foncièrement identiques, mais posés en termes toujours nouveaux, et apprendre ainsi à traduire le langage d'une philosophie dans celui d'une autre ».

Nous en savons assez sur l'orientation doctrinale de K. Rahner. Deux grandes lignes de préoccupation traduisent cette orientation : la première concerne le dialogue entre théologiens et hommes de science; l'autre concerne le rapport du christianisme avec les religions non-chrétiennes.

Parmi les grandes œuvres du P. Rahner, citons un manuel *d'Histoire des dogmes* en cinq volumes et qui paraît par fascicules depuis 1951, un *Commentaire scientifique du Nouveau Testament*, dont trois volumes ont été publiés jusqu'à ce jour. Rappelons aussi la part prépondérante prise par le savant jésuite dans la refonte du *Lexikon für Theologie und Kirche;* le tout aux éditions Herder. Chez le même éditeur, une collection d'études sous le titre de *Quaestiones disputatae*. Sous la direction de K. Rahner et d'Heinrich Schlier, vingt-six volumes ont déjà paru. Mais l'ouvrage qui a le plus contribué à assurer la réputation théologique de Karl Rahner, ce sont les *Schriften zur Theologie* (Écrits théologiques), cinq volumes jusqu'ici, dont plusieurs traduits en français.

L'indication des ouvrages de Rahner traduits en français suffira à faire connaître l'œuvre considérable et variée du savant jésuite : *Écrits théologiques* (Desclée de Brouwer, 3 vol., 1959, 1960, 1963); — *Mission et grâce* (Mame, 3 vol., 1962, 1963, 1965); — *Dangers dans le catholicisme d'aujourd'hui* (Desclée de Brouwer, 1959); — *Marie, Mère du Seigneur* (Orante, 1960); — *Éléments de théologie spirituelle* (coll. *Christus*, 1964); — *Prières pour être dans la vérité* (Spes, 1953); — *L'Église a-t-elle encore sa chance?* (Cerf, 1963); — *Prières pour jours de récollection*, en collaboration avec Hugo Rahner (Fleurus, 1964); — *Heure sainte* (Desclée de Brouwer, 1957); — *Théologie de la vie religieuse* (Cerf, 1964); — *A la gloire de la miséricorde* (dans « L'Évangile de la miséricorde », hommage collectif à Albert Schweitzer; Cerf, 1964); — — *Cœur, Écriture et Théologie* (dans l'Encyclopédie de la foi, Cerf, 1965), etc.

Cette notice a pu être rédigée grâce à l'ouvrage de Ch. Muller et Herbert Vorgrimler, *Karl Rahner*, édit. Fleurus (coll. *Théologiens et spirituels contemporains*), 1965, dont la postface, écrite par le P. H. de Lavalette, S. J., professeur à l'Institut catholique de Paris, explique le succès de la théologie de Karl Rahner par le fait qu'elle répond à un besoin du temps.

Brèves indications aux *Tables*, 2529, 2530, 2548, 2816.

RAIJJI (M.). — Auteur de l'art. *Une anaphore syriaque de Sévère pour la messe des présanctifiés*, dans *Rev. de L'Orient chrétien*, XXI, 1918-1919, cité : XIII, 87, 111.

RAIMBERT DE LILLE. — Prélude du nominalisme; critiqué par Odon de Cambrai, XI, 717.

RAIMOND (Denis). — Pseud. couvrant divers jansénistes, auteurs de l'*Éclaircissement du fait et du sens de Jansénius* (1660), VIII, 508 (par erreur Raymond).

RAINALD ou **RÉGINALD.** — Voir Alexandre IV, pape, I, 721; *Tables*, 72-73.

RAINGEARD (Auguste-Jean-Marie) (1839-1915), sulpicien, professeur au séminaire de Rodez. — Ouvrages scientifiques et apologétiques, XIV, 832.

RAINIER. — Voir PASCAL II, XI, 2057, et *Tables*, 3446.

RAINIER. — Voir *Rinaldi*.

RAINIER DE LOMBARDIE. — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1642.

RAINIER DE PISE († 1351). — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1642-43. — Sa *Pantheologia*, 1642. — Augustinien modéré en matière de prédestination, I, 2494; — causalité sacramentelle, XIV, 587, appliquée à la pénitence, XII, 1005-07.

RAINIER DE PLAISANCE ou **RAINIER SACCONI.** — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1643-44. — Sa *Summa de catharis*, II, 1993-95; V, 1241; VII, 2027-28. — Cité en 2018.

RAINOLDS (Guillaume). — Notice [É. Amann], XIII, 1644-45.

RAISCANI (Jean). — Notice [J.-P. Grausem], 1642.

RAISON. — Notice [A. Michel] XIII, 1645-49.

1° *Valeur et usage de la raison humaine en matière religieuse*, XIII, 1645-48. — 1. Possibilité d'une connaissance certaine de vérités naturelles par la seule raison : *a)* Condamnation de Nicolas d'Autrecourt (*Tables*, 3809-10); — de Baïus, prop. 22 (*T.*, 352-53); — de Quesnel, prop. 41 (XV, 2097); — Thèses souscrites par Bautain, II, 482, 483, 1024; VI, 189-90; *Tables*, 398; — semi-rationalisme de Frohschammer, *T.*, 1753-54. — Pour l'ensemble, *T.*, 967-70. — *b)* Deux ordres de connaissance : conc. du Vatican I, sess. III, chap. IV, *T.* 687-88, et *Foi*, *T.*, 1559. — 2. Précisions fournies par le magistère relativement aux vérités déterminées dont la connaissance certaine est du domaine de la raison, XIII, 1645-47; — *a)* existence de Dieu, IV, 824 sq.; *Tables*, 972-73; serment antimoderniste, *T.*, 3230; agnosticisme, *T.*, 57-59; — *b)* infinité des perfections divines, *T.*, 687 et 993; — *c)* immortalité de l'âme, *T.*, 129-31; — *d)* préambules de la foi, *T.*, 854-55, *Crédibilité*. — 3. Limites dans lesquelles doit se tenir

2457); — Zénon de Vérone (xv, 3689); — S. Jérôme (viii, 910-11, 915-16, 980-82; cf. iii, 1897); — S. Ambroise (cf. xiii, 1216); — en complément : Victorinus Afer (xv, 2951); — Victor de Cartenna (2876-77). — 2. S. Augustin, xiii, 2541-43; cf. i, 2331, 2449-50; iii, 1896. — 3. Après S. Augustin : *a)* Pères latins, xiii, 2543-44. — Cités : S. Prosper d'Aquitaine (xiii, 849); — S. Grégoire le Grand (vi, 1780); — Taïo de Saragosse (Hurter, i, 610); — S. Ildefonse de Tolède (vii, 742); — S. Julien de Tolède (viii, 1942), l'autorité de ces trois derniers auteurs confirmée par les VI[e] et XI[e] conciles de Tolède (xv, 1200-01, 1206); — Julien Pomère (xii, 2538); — S. Bède le Vénérable. — *b)* Orientaux (note complémentaire) : Jean Philopon (viii, 837); — Scholarios (xiv, 1569); — Marc Eugenicos (ix, 1978); — Église nestorienne (xi, 306); — Monophysites (x, 2291-92); — Église syrienne (xiv, 3047).

II. INSTITUTIONS ET LITURGIE — 1. Cimetières : signification de l'inhumation des morts, xiii, 2544-45; cf. iii, 2318; xiv, 1885. — 2. Culte des reliques, xiii, 2545; cf. concile de Trente (décret sur l'invocation des saints...; texte dans Michel, *Les décrets du concile de Trente*, p. 593). — 3. Liturgie : *a)* divers textes de liturgie ancienne, xiii, 2545-46; — messe celtique, x, 1382; — messe orientale, xi, 1458; — voir aussi certaines finales de l'épiclèse, v, 195, 196, 205, 206; — *b)* liturgie romaine actuelle, xiii, 2546-48. — 4. Épigraphie chrétienne, v, 340-42; cf. i, 2017.

Conclusion. — La foi affirmée laisse place aux spéculations théologiques, xiii, 2548; — dernières affirmations du magistère : contre les tendances manichéennes, IV[e] conc. du Latran (1215), i, 684; — union romaine et byzantins, II[e] conc. de Lyon, ix, 1385; — Benoit XII, *Benedictus Deus*, ii, 658.

IV. SPÉCULATIONS THÉOLOGIQUES. — *I. PREMIERS SCOLASTIQUES.* — 1. Maintien de la doctrine traditionnelle, xiii, 2548-50. — Quelques auteurs : S. Anselme et son disciple Eadmer (iii, 1898); — S. Bernard (ii, 781); — Hugues d'Amiens (vii, 214); — Hugues de Saint-Victor (283; cf. iii, 1898). — 2. Présentation des arguments : *a)* arguments traditionnels, xiii, 2550; — *b)* aspects nouveaux, l'argument de convenance : α. aspect métaphysique, union de l'âme et du corps, 2550; vi, 556-58; xv, 911-13; — β. aspect moral, le corps ayant été l'instrument de l'âme, xiii, 2550-51; — l'exemple du Christ : sa résurrection méritée, viii, 1325; — γ. aspect surnaturel, la mort, peine du péché, supprimée dans l'au-delà, xiii, 2551.

II. SPÉCULATIONS THÉOLOGIQUES. — 1° *Le cadre du Maître des Sentences*, xiii, 2551-52.

2° *Causes de la résurrection.* — 1. Aucune cause naturelle (S. Thomas, S. Bonaventure, Duns Scot, Durand de Saint-Pourçain), xiii, 2552-53. — 2. Causalité principale : Dieu, 2553; — résurrection du Christ, cause exemplaire, 2553-54; viii, 1221-23. — 3. Causalités accessoires, xiii, 2554-55; cf. viii, 1751-53 (caractère messianique du jugement dernier).

3° *Identité numérique des corps vivants et des corps ressuscités.* — 1. Le fait de cette identité et son problème, xiii, 2555. — 2. Solution de S. Thomas, essentiellement d'ordre métaphysique, 2555-2560. — 3. Solutions parallèles : *a)* S. Bonaventure : permanence des formes inférieures en puissance, 2560-61; — *b)* Duns Scot, permanence de la forme de corporéité, 2561-62; cf. vi, 573-78. — 4. Réaction de Durand de Saint-Pourçain, retour à la solution thomiste, xiii, 2562-65.

L'opinion de Durand a été étudiée dans le texte même du théologien dominicain, xiii, 2565.

4° *Propriétés des corps ressuscités.* — 1. Les corps glorieux, iii, 1898-1906. — 2. Considérations secondaires (la curiosité prenant ici la place de la doctrine), une indication générale suffit, xiii, 2565-67.

5° *Circonstances de la résurrection.* — 1. Se fera à la fin du monde, xiii, 2567. — 2. Autres questions de curiosité auxquelles il est impossible de répondre, 2568.

6° *Conclusions générales.* — Appréciation des diverses hypothèses émises pour expliquer la résurrection, xiii, 2568-71.

RÉSURRECTIONNISTES. — Membres de la Congrégation de la Résurrection de N. S., fondée à Paris, mais d'origine polonaise, le 17 févr. 1836, par Adéodat (Bohdan en polonais) Yanski et Pierre Semenenko (*infra*, à ce nom).

Cités : i, 2609; ii, 1230; iii, 1512, 1515 (sœurs); x, 1888; xii, 2456, 2503, 2512.

RÉTICIUS, évêque d'Autun. — Notice [G. Bardy], xiii, 2571-72.

RÉTROACTIVITÉ. — Ce mot a le sens d'efficacité sur le passé : 1. Non rétroactivité des lois humaines, ix, 893 (n. 4). — 2. Convalidation du mariage : *sanatio in radice*, xiv, 1063-74. — 3. En fait d'usucapion, xiii, 127.

RETZ (François de), (1673-1750), XV[e] général des Jésuites. — La conversion et la direction des parias dans la mission du Malabar, ix, 1734.

RETZ (Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de) (1613-1679). — On n'a pas à retracer ici la vie de ce prélat. Ses vicaires généraux et les jansénistes, viii, 510-11; 638-39. — Retiré à Commercy, controverse avec Dom Desgabets, iv, 623.

REUBELL (Jean-François). — Voir *infra*, *Rewbell*, 3902.

REUCHLIN (Jean), humaniste allemand (1455-1522), auteur du traité *De arte cabalistica*, 1516 (cf. Hurter, ii, 1233-35 et 1288-89).

Le *D. T. C.* mentionne R. pour ses travaux de philologie hébraïque (auxquels s'est associé son disciple Conrad Pellicanus, xii, 719), mais surtout pour la lutte qu'avec l'appui de Léon X (xiv, 2096), de P. Galatinus (vi, 1052-53; viii, 1902), d'Ulrich de Hutten (vii, 349), il eut à soutenir contre Hochstraten (vii, 13-16, exposé d'ensemble) et Koellin (vii, 2371) pour la défense des livres juifs (cf. ii, 1271-73, 1290; viii, 1902; xv, 28). — Cité : xiii, 2034 et xv, 412, 416 (influence de son humanisme sur la Réforme protestante); x, 502 (c'est R. qui a grécisé le nom de son petit-neveu Mélanchthon).

REUCHLIN (Jean), pseudonyme pris par Richard Simon pour publier sa *Dissertation critique sur la Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* (de Du Pin), xiv, 2104.

REUSCH. — Auteur d'une *Introductio in theologiam revelatam*, Iéna, 1744. — Sur la Trinité, xv, 1784-85.

REUSCH (Frédéric-Henri) (1825-1906), exégète catholique allemand, devenu vieux-catholique. — Notice [L. Fillion], dans *D. B.*, v, 1078.

Ecclésiaste, iv, 2007; — *Filioque* (S. Jean Damascène), v, 2331; — Immaculée Conception, vii, 1211; — Tobie, xv, 1176; — Probabilisme, xiii, 501, 519, 526-31, 533, 537, 543-44, 546, 550-51, 558, 562-68, 571, 573, 576, 586, 593, 602; — Index, vii, 1570 (bibl.). — Sur Bellarmin, ii, 577; — Richard Simon, xiv, 2118 (bibl.); — Döllinger, iv, 1517, 1522 (bibl.).

REUSS (Édouard), théologien protestant rationaliste, né et mort à Strasbourg (1804-1891). — Notice [L. Fillion], dans *D. B.*, v, 1079-90.

Canon des Écritures, ii, 1557-58, 1584; — Évangiles synoptiques, xiv, 3003, 3007; — Récits de l'enfance du Christ, viii, 1369; — Interprétation du péché originel, xii, 282-83; — Traduction de la Bible, xv, 2733. — Sur Richard Simon, xiv, 2115.

REUTER (Hermann Ferdinand). — Auteur (protestant) des *Augustinische Studien*, Gotha, 1887. Dans sa *Bibliographia augustiniana*, 1928, Eulogе Nebreida présente

ment matérielle ou délictueuse, XIII, 2466-67; cf. IV, 640-41; XV, 3284-85.

3° *Caractère obligatoire.* — 1. Preuves (scripturaire, traditionnelle, rationnelle), XIII, 2467-68. — 2. Conditions : action injuste, efficace, faute théologique, la faute juridique étant insuffisante (sauf après jugement), 2468-70. — 3. Gravité de l'obligation (le cas d'une faute vénielle, de l'erreur, du doute), 2469-72.

II. QUI DOIT RESTITUER? — 1° *Les possesseurs du bien d'autrui.* — 1. Axiomes et principes généraux, XIII, 2472-73. — 2. Application : *a)* possesseurs de bonne foi des biens possédés ou transmis, 2473-75; cf. *Tables*, 468; — *b)* droit du possesseur et du propriétaire sur les fruits naturels et industriels des biens possédés, XIII, 2475-76; cf. *Tables*, 1755, *Fruits*, § 2°; — *c)* possesseur de mauvaise foi, ses obligations et ses droits, XIII 2476-79; — *d)* possesseur de foi douteuse, devoirs et droits, 2479-80. — 2° *Coopérateurs*, en particulier : celui qui commande, conseille, consent par un acte, flatte, recèle, participe par coopération positive, immédiate ou médiate, et négative, 2480-88; cf. III, 769 (Concordat de 1801).

III. CIRCONSTANCES DE LA RESTITUTION. — 1° *Qui doit restituer?* — 1. Restitution individuelle, XIII, 2488. — 2. Les coupables, solidairement tenus, 2488-89; cf. *Tables*, 813.

2° *A qui restituer?* — 1. Le principe, XIII, 2489-90. — 2. Les cas difficiles, 2490-91. — 3. Dans le cas où la restitution intégrale et impossible, les créanciers privilégiés, 2492-94.

3° *Comment restituer?* — 1. Secrètement, publiquement, par le débiteur, par intermédiaire, XIII, 2494-95. — 2. Où et quand restituer?, 2495-97. — 3. Causes excusantes, 2497-2500.

Voir *supra*, 3895, à l'art. *Réparation.*

RESTITUTIONNISME. — Système, soutenu au XIXe s. par des naturalistes, qui cherche à donner au récit de la création dans la Genèse une interprétation scientifique. — Voir l'art. HEXAMÉRON, VI, 2340-41.

RESTRICTION MENTALE. — Voir XIII, 2501; MENSONGE, X, 565-67.

RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST. — La question a été traitée aux *Tables*, à l'art. *Jésus-Christ :* la R. couronnement de l'enseignement de Jésus-Christ, 2553-54; — le corps de J.-C. après la R., 2583; — bibliographie : 2626-27, 2630-31, 2633, 2654-55.

RÉSURRECTION DES MORTS. — Étude doctrinale [A. Michel], XIII, 2501-71.

I. LA DOCTRINE CATHOLIQUE. — 1° *Documents du magistère.* — Symboles et professions de foi : résurrection simultanée, à la fin du monde, de tous les hommes sans exception, avec leurs propres corps, XIII, 2501-03; cf. XV, 2969-73.

2° *« Regulae fidei » dans l'ancienne Église*, XIII, 2503-04. — Cités : S. Irénée (VII, 2502-03); — Tertullien (XV, 135, 165); — Origène (XI, 1545-47); — Constitutions apostoliques et Didascalie (IV, 745); — Novatien; — Aphraate (I, 1462).

II. DOCTRINE DE L'ÉCRITURE. — *I. ANCIEN TESTAMENT.* — 1. Explicitation assez tardive de la croyance, XIII, 2504-05; — voir Job, VIII, 1473-74. — 2. Résurrection future dans la résurrection d'Israël, XIII, 2505-07; — Osée (XI, 1648-49); — Isaïe (VIII, 33); — Ezéchiel (V, 2041); — Daniel, plus explicite (IV, 74); — II Macchabées (IX, 1496; XIII, 1166); — Sagesse (XIV, 742); cf. Messianisme, X, 1550. — Sur l'ensemble, voir VIII, 1631-32.

II. THÉOLOGIE JUIVE. — 1. Foi des Juifs en la R. des corps, XIII, 2508-09 : dans II Macch. *(supra)*, le Talmud (XV, 22), et les apocryphes : Hénoch, *Tables*, 2042; Ps. de Salomon, X, 1521; Apocalypse d'Esdras, 1525; cf. 1534. — Sur l'ensemble, voir VIII, 1633-35. — 2. Notion de la R. chez les Juifs : deux significations, XIII, 2509. — 3. Bénéficiaires : problèmes de l'universalité, des seuls justes, du messianisme, 2509-11. — 4. Mode de la R. : problèmes de l'auteur, des intermédiaires, des modalités, de la réunion de l'âme et du corps, de la ressemblance des corps, 2511-12.

III. NOUVEAU TESTAMENT. — 1. Enseignement du Christ : *a)* Synoptiques, XIII, 2512-14; cf. VIII, 1751-53 (jugement dernier); — *b)* S. Jean, XIII, 2514; VIII, 579-80, 1755-57. — 2. Paul : fait et mode de la R., XIII, 2514-18; cf. III, 1855-56, 1860, 1884-89; XI, 2361, 2388-91, 2399-407, 2449, 2454; XIII, 2888-89; XV, 597, 607, 1040; *Tables*, 3466-67, 3481. — 3. Apocalypse, la double résurrection, XIII, 2518-19; cf. S. Paul, 2519-20.

III. TRADITION. — *I. LES PÈRES.* — 1° *Apostoliques.* — 1. Affirmations générales, XIII, 2520; *Tables*, 215. — 2. Considérations particulières, XIII, 2520-21. — Cités : Didaché; — S. Barnabé (II, 421); — S. Clément (III, 52); — *II^a Clementis* (56; XV, 2967); — Pseudo-clémentins (III, 223); — S. Ignace (*Tables*, 2173); — le *Pasteur* d'Hermas (*T.*, 2065); — en complément Diognète (III, 1894; IV, 1369).

2° *Apologistes*, XIII, 2521-22; I, 1599. — Cités : Aristide (I, 1865-66); — S. Justin (VIII, 2269; cf. III, 1890-91, 1892-94); — Tatien (XV, 65; cf. III, 1890); — Athénagore (I, 2212-13; cf. III, 1891-92); — Théophile d'Antioche (XV, 535; cf. III, 1891).

3° *Controversistes*, XIII, 2522-28. — Cités : S. Irénée (VII, 2502-03); — Minucius Félix (X, 1795); — Tertullien (XV, 164-65; cf. III, 1894-95); — S. Hippolyte (VI, 2511; cf. III, 1894).

4° *Alexandrins (IIIe s.)*, XIII, 2528-31. — Cités : Clément d'Alexandrie (III, 187-88); — Origène (XI, 1545-47; cf. III, 1895); — Adamantius (I, 391).

5° *Adversaires d'Origène*, XIII, 2531-34. — Cités : S. Méthode d'Olympe (X, 1610-11); — S. Eustache d'Antioche (V, 1561); — S. Pierre d'Alexandrie (XII, 1804); — S. Épiphane (V, 363); — Népos (IIIe s.) d'après Denys d'Alexandrie (XI, 69).

6° *Pères grecs, à partir du IVe s.* — 1. Affirmation générale du dogme, XIII, 2534-36. — Cités : S. Alexandre d'Alexandrie (I, 765); — S. Atahanase, *Vita S. Antonii* (I, 2159); — S. Jean Chrysostome (VIII, 684); — S. Basile (II, 450); — S. Grégoire de Nazianze (VI, 1841); — Macaire de Magnésie (IX, 1457); — S. Nil (XI, 663); — Basile de Séleucie (II, 459); — S. Cyrille d'Alexandrie (III, 2522); — Théodoret (XV, 309); — Léonce de Byzance (IX, 423); — S. Sophrone (XIV, 2382); — S. Maxime (X, 451); — Procope de Gaza (XIII, 670); — André de Césarée (I, 1181); — les moines d'Antioche (École d'Antioche) (I, 1439); cf. Théodore de Mopsueste (XV, 272, 274-75); — Grégoire d'Antioche; — S. Grégoire d'Agrigente (VI, 1837); — Georges Pisidès (XII, 2132); — Énée de Gaza (*Tables*, 1177); — Anastase le Sinaïte (I, 1167); — S. Jean Damascène (VIII, 746). — 2. Spéculations, XIII, 2536-38. — Cités : S. Cyrille de Jérusalem (III, 2540, 2557; cf. 1896); — S. Grégoire de Nysse (VI, 1852; cf. III, 1896); — Didyme (IV, 753); — Eusèbe de Césarée (V, 1530) et Grégoire de Nazianze *(supra)* : la résurrection du Christ et la nôtre; cf. IIe conc. de Nicée (IVe session) (XI, 423); — Pamphile de Césarée (1840-41).

7° *Pères syriaques*, XIII, 2538-39. — Cités : Didascalie (version syriaque), (IV, 745); — Aphraate (I, 1462); — S. Éphrem (V, 191).

8° *Pères latins à partir du IVe s.* — 1. Avant S. Augustin, XIII, 2539-41. — Cités : S. Hilaire (VI,

Ses *Questions théologiques et canoniques*, Paris, 1913, regroupent diverses études antérieures consacrées à l'hérésie de Bérenger, la formation ascétique de S. Thomas d'Aquin chez les moines cassiniens, l'action de la vie religieuse dans l'Église, la nomination aux bénéfices ecclésiastiques et l'indult du Parlement de Paris au XVIIe s. Dans la préface, il annonçait un travail sur *La théologie de S. Cyrille d'Alexandrie d'après S. Thomas d'Aquin*, lequel ne fut publié qu'en 1937.

Mais le problème théologique qui préoccupa Dom Renaudin toute sa vie fut celui de la définition dogmatique de l'assomption de la T. Ste Vierge. Divers écrits préparèrent ses ouvrages définitifs sur la question : *De la définition dogmatique de l'assomption de la T. Ste Vierge, dissertation théologique*, Angers, 1900; — *La définibilité de l'assomption de la T. Ste Vierge (étude théologique)*, plus ample (articles de la *Rev. thomiste* puis brochure à part), 1902; — *L'assomption de la T. Ste Vierge. Exposé et histoire d'une croyance catholique* (coll. *Science et religion*), 1907; — enfin deux études d'ensemble : *La doctrine de l'assomption de la T. Ste Vierge, sa définibilité comme dogme de foi divine*, Paris, 1912, dont le dernier chapitre envisage les « avantages de la définition dogmatique de l'assomption », et dont les cent dernières pages donnent en appendice le texte des *postulata* soumis à Pie IX et à Léon XIII, ainsi qu'une quarantaine de suppliques épiscopales du XXe s.; — *Assumptio B. Mariae Virginis matris Dei, disquisitio theologica*, Turin, 1933, où il expose successivement la notion théologique de l'assomption, la croyance à la mort de Marie, la pensée et la foi de l'Église, l'enseignement de la Tradition (liturgie, Pères, théologiens), les textes scripturaires pouvant s'y rapporter, l'obligation morale d'adhérer à cette doctrine, les raisons de convenance qui l'appuient et enfin son caractère de vérité révélée dont l'histoire manifeste le progrès au cours des siècles.

Le Rme Dom Renaudin était docteur *honoris causa* de l'université de Fribourg.

Journal *La Croix*, 9 et 28 août 1946 [E. Collomb].

R. GAZEAU, O. S. B.

Monophysites, X, 2304 (bibl.), 306 (bibl.); — Assomption, I, 2141 (bibl.); *Tables*, 284.

RENAUDOT (Eusèbe). — Notice [J. Carreyre], XIII, 2381-83. — Cité : Absolution (Église syrienne), I, 208-10; (Église copte), 212, 214; — Ame (Syriens), 1019; — Baptême (Coptes), II, 245; — Communion eucharistique, III, 503; — Constitutions apostoliques, 1522; — Didascalie, IV, 737; — Épiclèse, V, 195-99, 202, 204, 206, 208-11, 214, 220, 223-24, 231, 256, 264, 274-77, 283, 289, 293, 296; — Éthiopie (Église d'), 928-29, 932-33, 946; — Extrême-onction, 2009; — Messes orientales, XI, 1440-41, 1443, 1450-54, 1456, 1461-65, 1478-82, 1487; — Présanctifiés (Messe des), XIII, 102; — Monophysisme, X, 2228-29, 2234, 2240; monophysisme copte, 2256, 2259-61, 2265, 2267-68, 2270, 2277, 2280-89, 2293, 2303-06 (bibl.); — Purgatoire (prières pour les défunts), XIII, 1207-09; — Syrienne (Église), XIV, 3025.

RENDEL HARRIS (James), plus exactement Harris (James Rendel) (1852-1941). — Premier éditeur des textes syriaques de l'*Apologie* d'Aristide, IV, 1029; cf. I, 1866 (bibl.); des *Odes* et des *Psaumes de Salomon*, *Tables*, 3342, 3825.

RENÉ DE COLOGNE. — Notice [A. Teetaert], XIII, 2383.

RENÉ DE MODÈNE. — Notice [A. Teetaert], XIII, 2383-85.

RENÉE DE FRANCE (1510-1575). — Fille de Louis XII, favorable aux réformés, épouse du duc Hercule de Ferrare. L'intervention de Mathieu Ory, XI, 1622.

RENIÉ (Jules-Édouard), de la Société de Marie, consulteur de la Commission biblique. Auteur d'un *Manuel d'Écriture Sainte*, en six volumes, publié à partir de 1930 à Lyon, chez Vitte, et souvent réédité. — Cité : XIV, 719-20.

RENONCEMENT. — Vertu recommandée par Jésus-Christ à ceux qui veulent le suivre. Voir *D. B.*, *Renoncement*, V, 1045-46 [H. Lesêtre]. — Condition de la vertu, XV, 2741-42, 2797. Voir *Détachement*, *Tables*, 950.

RENOUVIER (Charles-Bernard-Joseph) (1815-1903), philosophe français, membre de l'Institut. « Parti de Kant, il voulut tenter une nouvelle critique philosophique ou, tout au moins, un prolongement de la critique kantienne (néo-criticisme). Dans le même esprit, il donne à la morale la place essentielle. Affirmant avec énergie les postulats métaphysiques du devoir (Dieu, le libre arbitre, l'immortalité personnelle), il pose les fondements d'une philosophie de la liberté et de la personnalité. Il fut, après Ravaisson, avec Boutroux et Lachelier, le rénovateur de la philosophie spiritualiste française » (Dict. Quillet). — Ouvrages : *Manuel de philosophie moderne* (1842); *Manuel de philosophie ancienne* (1844); *Essais de critique générale* (1854-64); *La Science et la Morale* (1869); *Philosophie analytique de l'Histoire* (1896); *Histoire et solution des problèmes métaphysiques* (1901); *le Personnalisme* (1903).

Athéisme, I, 2208; — Crédibilité, III, 2306; — Dieu, IV, 762, 783, 942, 1293; — Égoïsme, 228; — Fétichisme, V, 2192; — Fouriérisme, VI, 622, 625; — Sur la personne (hypostase), VII, 407; — Pascal, XI, 2183, 2186; — Le personnalisme de R., XII, 576-78; — Pluralisme et liberté, XIII, 1878; — Certitude et volonté personnelle, XV, 3320.

RENS (François). — Voir REETH (Gonzalve de), XIII, 2020.

RENTE. — Voir aux art. ALÉATOIRES (Contrats), spécialement I, 700-701 (moralité de la rente viagère); CALLIXTE III (contrat du cens d'après la bulle *Regimini*), II, 1351 sq.; USURE, spécialement XV, 2362 et 2374.

RENTZ (Placide), senior et junior (XVIIIe s.). — Deux bénédictins allemands de ce nom, appartenant à la même famille (Hurter, IV, 1334). Placide junior est mort en 1748. — Placide senior cité pour sa *Philosophia ad mentem... Thomae Aquinatis*, V, 1436-37 (à propos des accidents eucharistiques).

RENZ (Franz-Ser.). — Professeur à la Faculté de théologie de Breslau, auteur d'une étude considérable, *Die Geschichte des Messopfer-Begriffs, oder der alte Glaube und die neuen Theorien über das Wesen des unblutigen Opfers*, Dillingen-Freising, 1902, 2 vol.

Il serait utile de présenter dans son ensemble la thèse de Renz, ce qui permettrait un rapprochement avec certaines opinions dénoncées par Paul VI dans *Mysterium fidei* et peut-être de leur donner une solution conforme au dogme catholique. Nous en empruntons l'essentiel à M. Lepin, *L'idée du sacrifice de la Messe* (*Tables*, 2972), p. 619-23. « Appuyé sur la tradition, Renz critique la thèse qui place l'essence du sacrifice dans une immutation ou une destruction de la victime, et met au contraire en évidence le caractère essentiellement relatif du sacrifice de l'autel par rapport à l'immolation sanglante de la croix. A l'entendre, il n'y a de vrai et de réel sacrifice du Christ que celui de la croix. La messe n'en est qu'une représentation parce qu'elle n'est qu'une figure de l'unique sacrifice sanglant. Néanmoins elle est appelée justement un vrai et propre sacrifice, à raison de la présence réelle du corps et du sang du Christ... Renz prétend également justifier le caractère essentiel de sacrifice par sa qualité de banquet sacré. Toutefois, au lieu d'identifier purement et simplement le sacrifice avec la communion, il le voit réalisé déjà dans la consécration en ce que, par la consécration, l'hostie, une fois immolée sur la croix et pourvue actuellement des signes sensibles de cette immolation passée, est apprêtée en nourriture pour le banquet qui doit suivre. » En résumé « l'essence de l'acte sacrificiel en ce qui regarde l'Eucharistie doit se définir ainsi : l'essence formelle du sacrifice non sanglant du Nouveau Testament consiste en l'accomplissement *objectif* et *subjectif* du sacrement de la communion, par le moyen du corps et du sang de Jésus-Christ, réellement présents sous les apparences du pain et du vin ». — « Et si l'on demande quel est, dans ce *sacrement sacrificiel*, ou dans ce *sacrifice sacramentel*, l'acte essentiellement sacrificiel, nous répondrons : il est *objectivement* dans la consécration; *subjectivement*, dans la communion à la chair et au sang du Sauveur ».

Indications à Eucharistie, V, 1061; — Messe, X, 837, 863 (bibl.), 865, 881, 913, 1005, 1008 (bibl.),

(*Tables*, 2923), Allard (I, 1764), Marucchi (*Tables*, 3158), Grisar (*Tables*, 1966-67), Vacandard (voir sa notice aux *Tables*), Delehaye (*Tables*, 922), Leclercq (*Tables*, 2930). — 2. L'attitude des théologiens sur la nature du culte dû aux reliques (Bellarmin, Billuart, De Lugo, Jungmann, C. Pesch, Franzelin), XIII, 2373-74.

9° *Droit canonique concernant les reliques.* — 1. Définition des reliques « insignes », can. 1281, § 2; *D. T. C.*, XIII, 2374. — 2. Authenticité : mesures pour l'assurer, 2374-75; cf. 2742-43 (S. C. des Rites, réglementation concernant les reliques). — 3. Aliénation (vente) et garde des reliques, 2375; cf. XIV, 2148 (simonie au sujet des reliques). — 4. Culte liturgique, XIII, 2375-76; cf. 2739-44; — fautes au sujet de ce culte : sacrilège, XIV, 698; superstition, 2805. — 5. Reliques dans les autels, XIII, 2376; cf. I, 2581. — Sur l'ancienne Congrégation des Indulgences et Reliques, *Tables*, 831.

RELLIO (François). — Notice [A. Teetaert], XIII, 2376.

REMER (Vincenzo), S. J. — Né à Naples, mais d'origine suisse, professeur à la Grégorienne, † 1910. Sa *Summa praelectionum philosophiae scholasticae*, 2 vol., 1895, rééditée (5e éd.), corrigée et augmentée par le P. Paul Gény, S. J. : I. *Logica minor;* II. *Logica major;* III. *Ontologia;* IV. *Cosmologia;* V. *Psychologia;* VI. *Theologia naturalis*, Rome, 1927; cf. *Gény, Tables*, 1795. — Cité : V, 845; VI, 570; VII, 424; XIV, 1727.

RÉMÉRÉ (Vente à). — Clause d'une vente permettant au vendeur de racheter dans un certain délai, au prix qu'il a vendu, plus les frais, XV, 2633. Présomption d'usure aux yeux d'Innocent III, 2357-58.

REMI D'AUXERRE. — Notice [H. Peltier], XIII, 2376-77; VI, 662. — Sur l'eucharistie, V, 1216, 1222, 1237; — sur la messe, X, 999, 1022-23, 1026, 1033-34, 1038; — stercoranisme, XIV, 2601; — épiclèse, V, 266; — sur la résurrection, XIII, 2549.

REMI DE' GIROLAMI. — Notice [J. Rivière], XIII, 2377-79. — Disciple de S. Thomas, XV, 385.

REMI DE LYON. — Notice [H. Peltier], XIII, 2379. — Sur l'eucharistie, V, 1216; — sur la prédestination, XII, 2916-19 (le *Liber*), 2920-22 (le *Libellus*); cité : 2926, 2927, 2928, 2933-34 (bibl.); cf. *Tables*, 3766. — Prudence de Troyes et Gottschalk, XIII, 1082-83; — influence d'Érigène, V, 429; — semi-pélagianisme d'Hincmar, XV, 3526.

REMI DE REIMS (S.). — Notice [G. Bardy], XIII, 2379-81. — Sur l'eucharistie (?), V, 1216; — l'extrême onction, 1977.

REMON (Alonso) († 1632). — Théologien espagnol de l'ordre de la Merci, XIII, 2011.

REMUSAT (François-Marie-*Charles* de) (1797-1875). — Homme politique et érudit. Il a consacré ses travaux à quelques questions d'histoire religieuse : *Abélard* (cf. I, 41, 43 [bibl.], 46, 2503; XI, 718), *Saint Aurélien, Saint Anselme* (cf. I, 2502-03), *John Wesley et le Méthodisme.*

RÉMUZAT (Anne-Madeleine) (Vénérable), visitandine, propagatrice du culte du Sacré Cœur, née à Marseille en 1696, morte dans la même ville en 1730. Extatique dès le jeune âge, elle fut stigmatisée, voir V, 1895.

RENALLO ou *Raynald de Barcelone* (fin du XIe s.), auteur d'un écrit (dans *P. L.*, CXLVII) relatif à la controverse bérengarienne (Hurter, I, 1051). — Cité : V, 1219.

RENAN (Joseph-*Ernest*) (1823-1892). — Philologue, historien, philosophe, critique. D'origine bretonne (il est né à Tréguier), il eut une enfance très religieuse et se destina au sacerdoce. Au séminaire S.-Sulpice, il étudia la philosophie et la philologie hébraïque; mais bientôt les doutes l'envahirent et il perdit la foi. Dès lors, c'est au nom de la science qu'il propage dans ses écrits un rationalisme radical. Voir ici XIII, 1774-75 : pas de révélation, pas de miracles, explication purement humaine du Christ et du christianisme, une sagesse purement rationnelle.

Sur Dieu, IV, 930. — Histoire du peuple d'Israël : sur la circoncision, II, 2520; — Esdras et Néhémie, V, 536; — travaux sur l'Ecclésiaste, IV, 1998-99 (bibl.), 2000 (id.), 2005. — Nouveau Testament : date des Évangiles, V, 1096; — S. Jean, VIII, 541; — les Pastorales, XV, 1045. — Jésus-Christ : VIII, 1141 (naissance); 1142 (race davidique [?]); 1166 (seul fils de Marie); 1174 (conscience psychologique); cf. 1228, 1379-80 (S. Paul et Jésus); 1388-89 (illusion sur son messianisme et sa filiation divine; cf. XIII, 731); VIII, 1400-02 (ses « miracles », cf. X, 1820; négation du miracle, 1826; l'explication, XV, 3470). — Eucharistie, explication fantaisiste des paroles de l'institution, V, 1024; — la croyance des fidèles, 1096. — Sur l'extrême-onction, V, 1924-25. — Idée préconçue contre le surnaturel, VI, 351-52; cf. XIII, 2279 (Loisy). — *La Vie de Jésus*, V, 1024; VIII, 1174, 1372, 1379, 1388, 1400; X, 1820; XIII, 731; XIV, 2880.

Divers : I, 2207 (positiviste athée); — V, 1698 (primitive Église); — VI, 1463-64 (gnosticisme et christianisme); — Renan, positiviste artiste, X, 322; cf. 326. — Sur Averroès, XIII, 1690, 1693; — sur Calvin, II, 1395; — sur le mahométisme, IX, 1578; — sur Le Hir, XIV, 820; — sur Méliton de Sardes, X, 545; — simplement cité : XV, 3427.

RENARD (François-*Georges*), né à Amillis (Seine-et-Marne) en 1847, professeur au Collège de France : *Le Régime socialiste*, 1898. — Cité : III, 594.

RENARD (Georges), professeur à la Faculté de droit de Nancy. Né dans cette ville en 1876, il entra chez les Dominicains; décédé au Saulchoir, le 14 mai 1943. — Auteur de plusieurs ouvrages de droit : *Le droit international. La Société des Nations et les traités de paix*, Paris, 1930; *L'Institution*, 1933; *L'Église et la question sociale*, 1938; *La philosophie de l'Institution*, 1939; a collaboré à l'ouvrage collectif *Anticipations corporatives*, 1938, etc. Dans le *D. T. C.*, il a rédigé l'art. CONCORDATS. — Cité : XII, 1493.

RENATUS (Camillus). — Un des protestants italiens antitrinitaires réfugiés en Suisse à partir de 1542, XV, 1775.

RENAUDIN (Dom Paul). — Né le 18 avril 1864 à Mont-Saint-Jean (Sarthe), il prit l'habit monastique à Solesmes le 15 juillet 1885 et fit profession le 20 avril 1887. Après ses vœux solennels (8 mai 1890) et son ordination sacerdotale (7 mai 1891), il fut envoyé le 4 juin 1894 à Saint-Maur-sur-Loire (M.-et-L.), où les bénédictins venaient de restaurer l'antique abbaye de Glanfeuil. Il y fixa sa stabilité en 1895 et y devint prieur claustral en 1896. En 1901, il suivit sa communauté en exil, à Baronville, près de Beauraing (Namur, Belgique). Là, l'abbé de Saint-Maur ayant démissionné, le prieur fut élu pour lui succéder le 20 janvier 1907 et reçut la bénédiction abbatiale à Saint-Hubert le 8 avril suivant, des mains de Mgr Heylen, évêque de Namur. En 1910, Dom Renaudin transféra sa communauté à Clervaux (Luxembourg), dans un magnifique monastère dû à la munificence d'une nièce de son prédécesseur, Mlle Caroline de Coëtlosquet. De 1913 à 1917, il perdit complètement la vue et, ayant abandonné tout espoir de guérison, résigna l'abbatiat et passa le reste de sa vie à Notre-Dame de Bourguillon, près de Fribourg (Suisse), où il mourut le 3 août 1947.

Dom Renaudin a publié des études sur des sujets très divers, mais il fut essentiellement un théologien. En 1895, *Les Coptes jacobites et l'Église romaine* (dans *La science catholique*); — *Questions religieuses orientales*, Téqui; — *Les erreurs du protestantisme. Luthériens et Grecs orthodoxes* (coll. *Science et religion*), 1903 : histoire des tentatives faites au XVIe s. par les protestants pour s'unir aux orthodoxes et refus de ceux-ci; — *Le « Traité de l'indult du Parlement de Paris » de Claude Regnauldin, procureur général au Grand Conseil (1632-1675), et la nomination aux bénéfices ecclésiastiques*, dans la *Rev. hist. et archéol. du Maine*, t. LIX, 1906; — *Saint Benoît dans l'histoire*, 1924; — *Rôle de l'ordre de Saint Benoît dans l'Église et la société civile*, 1925; — *Manuductio ad Regulam S. Benedicti rite interpretatam*, 1929; — *Saint Benoît dans la chaire française*, 1932 (panégyriques de Bossuet, Fléchier, Massillon).

nistique), 2307-08; VIII, 2019; XV, 1003. — 3. Connexion de la religion avec les autres vertus théologales et morales, XIII, 2308-09; cf. XV, 2784-94.

2° *Objet et sujet.* — 1. Objet propre : rendre le culte dû à Dieu, XIII, 2309; cf. III, 2404-27. — 2. Sujet : la créature raisonnable, XIII, 2310; — considérations diverses concernant le Christ (cf. VIII, 1286); — le pécheur qui a gardé la foi, même sans l'espérance, XV, 2795; cf. XIII, 222 (prière du pécheur); — les anges et les élus dans la vision béatifique (XIV, 910-14); — les âmes du purgatoire (XIII, 1275-76); leur intercession (?) (1316-18); — les damnés, incapables d'actes de religion (IV, 403-04; V, 106), XIII, 2310.

3° *Actes de la vertu de religion.* — Acte essentiel, l'adoration, XIII, 2310-11 : *a)* Forme intérieure : la dévotion (IV, 680-85), la prière (XIII, 169-244; cf. *Tables*, 956, 3774); — *b)* Forme extérieure : l'adoration (I, 437-42; *Tables*, 41), le sacrifice (XIV, 662-92), le vœu et les vœux (XV, 3182-282), les sacrements (XIV, 485-655, et chacun d'eux en particulier), l'adjuration (I, 400-01), la louange de Dieu dans les offices et le chant (*Tables*, 3025 et 3270-71).

Cette énumération (XIII, 2310-11) traduit la doctrine de S. Thomas; on donne ensuite celle de Suarez, moins satisfaisante; cf. XIV, 2701.

4° *Actes et vices opposés à la vertu de religion.* — 1. Dans le sens de l'excès : superstition, XIV, 2763; — idolâtrie, VII, 602; — divination, IV, 1441; — amulette, I, 1124; — magie, IX, 1510. — 2. Par défaut : l'irreligion sous toutes ses formes, indifférence religieuse, VII, 1580; — tentation de Dieu, XV, 118; — parjure, *Tables*, 3443; — blasphème, forme, chez S. Thomas, de l'infidélité, II, 907; *Tables*, 451, 2266; — sacrilège, XIV, 692; — simonie, 2141.

Un grand nombre de penseurs non catholiques ont émis des doctrines niant ou déformant la vertu de religion. On les trouvera aux *Tables*, 990-92 (Dieu), 3158 (K. Marx), 3160-62 (Matérialisme), 3616 (Philosophie, § Rationalisme).

RELIQUES. — Étude historico-théologique [P. Séjourné], XIII, 2312-76. — 1° *Définition.* — 1. Sens étymologique, 2312. — 2. Définition et énumération, 2313-14; — reliques de la Passion, III, 2339-63; — cf. *infra, Saints (Culte des).*

2° *Témoignage de l'Écriture.* — 1. Ancien Testament : interprétation du culte des morts, XIII, 2314-16; — interprétation tendancieuse d'Ad. Lods, cf. *Tables*, 3013. — 2. Nouveau Testament : interprétation de certains faits de la vie du Christ ou des premiers disciples, XIII, 2316-18.

3° *Tradition catholique à l'âge des persécutions.* — 1. Tradition apostolique : comment la comprendre en l'absence de documents sur les reliques de la Passion, du Cénacle et des tombeaux des Apôtres; lettres de S. Ignace d'Antioche, XIII, 2318-19; cf. VII, 690-91. — 2. *Martyrium Polycarpi*, XIII, 2319-22; cf. XII, 2517-20. — 3. *Acta martyrum*, XIII, 2322-25; cf. I, 321. — 4. Écrivains ecclésiastiques du IIIe siècle : *a)* Africains, XIII, 2325-27; — cités : Tertullien (XV, 136, 137, *Ad uxorem, De corona*; cf. XIV, 900); — S. Cyprien (901-03); — S. Optat de Milève (XI, 1081; cf. X, 239); — *b)* Alexandrins, XIII, 2327; — cité : Origène (XI, 1562-63; XIV, 903-05). — 5. La messe aux tombeaux des martyrs, XIII, 2327-30; XIV, 916-17. — 6. Prière aux tombeaux des martyrs, XIII, 2330; XIV, 907-08.

4° *Après le triomphe de l'Église.* — 1. Apologie du culte des reliques au IVe s., XIII, 2330-33; — adversaires : Julien l'Apostat (VIII, 1965), Vigilantius (916-17; XIV, 906, 911-12; XV, 2993-94). — Des abus cependant reconnus, XIII, 2332-33; XIV, 907, 925; XV, 2993-94; — S. Augustin, XIV, 912-14. — 2. Origine des reliques : *a)* En Orient, démembrement des corps et diffusion des reliques, XIII, 2333-35; — *b)* en Occident, respect de l'intégrité des corps, mais leur translation, 2335-36; cf. XIV, 925-31 (extension du culte des martyrs); — *c)* les *pignora sanctorum*, XIII, 2336-37; — *d)* reliques des confesseurs, 2337; cf. XIV, 908-10. — 3. Culte des reliques : translations (cf. XV, 2313, 2315), pèlerinages, donations, réunions aux tombeaux des martyrs, édification de monastères, etc., XIII, 2337-38. — 4. Théologie des Pères, présentée sous quatre chefs : *a)* efficacité sanctificatrice des reliques; — *b)* rappel des exemples laissés par les martyrs; — *c)* miracles opérés par les reliques; — *d)* distinction affirmée entre le saint lui-même et ses reliques (doctrine de S. Augustin, se prolongeant chez les derniers Pères), 2338-46. — 5. Doctrine officielle de l'Église du IVe au VIIe s., 2346-47 : *a)* Concile de Gangres (*Tables*, 714 et 1772); — *b)* Ve (VIe) concile de Carthage du 13 sept. 401 (*Tables*, 702); — *c)* IVe concile de Braga (*Tables*, 699); — *d)* L'*Hispana* (*Tables*, 2088); — *e)* IIe concile de Nicée (XI, 425).

5° *Église orientale, du VIIe siècle à nos jours.* — 1. Le culte (S. Jean Chrysostome), XIII 2347; cf. 2340; XIV, 909. — 2. Doctrine des iconoclastes, XIII, 2347; cf. VII, 575-95. — 3. Théologie de S. Jean Damascène, XIII, 2348-49; VIII, 738-40. — 4. Théologie des docteurs orthodoxes, XIII, 2349; — cités : Dosithée (IV, 1792); Théodore Studite (XV, 295-96); cf. Philostorge, XII, 1497. — 5. Doctrine de l'Église orthodoxe, XIII, 2349-51; — les reliques de l'antimension, I, 1389-91; — de l'iconostase, *Tables*, 2163; — rôle des reliques dans les canonisations de l'Église russe, II, 1662-63, 1665-66. — Arméniens, I, 1961 (?). — Monophysites, X, 2280. — Syriens, XIV, 3044-45.

6° *Églises d'Occident au Moyen Age.* — 1. Origine des reliques : reliques authentiques et reliques douteuses, XIII, 2351-52. — 2. Culte des reliques authentiques : différents usages, 2352-55. — 3. Les théologiens éliminent le culte des fausses reliques, 2355-58; — cités : Guibert de Nogent (*Tables*, 1992); — Godefroy d'Amiens; — S. Bernard (II, 769); — Pierre le Vénérable (XII, 2079); — voir aussi Hugues d'Amiens (VII, 209); — Jonas d'Orléans (VIII, 1507). — 4. Enseignement officiel (du IXe au XIIIe s.), XIII, 2358-60 : *a)* IVe concile du Latran (VIII, 2664); — *b)* liturgie : reliques dans l'autel (I, 2580-81; cf. XIV, 16, Rotsvitha); et le baiser des reliques (*Tables*, 351); — procession des reliques. — 5. Théologiens scolastiques, S. Thomas longuement étudié, XIII, 2360-65; cf. XIV, 961 (nature du culte); — autres scolastiques simplement nommés : les commentateurs, Suarez, Denys le Chartreux.

7° *Concile de Trente et théologiens postérieurs.* — 1. Le concile, XIII, 2366 : *a)* les erreurs visées : doctrine de la Réforme, XIII, 2029, 2087; cf. XIV, 2833; XV, 3609 (Wyclif); — *b)* Décret du concile, XV, 1481 : sens du décret, VII, 812; XIII, 2366; XIV, 965-66; — texte et commentaire du décret dans Michel, *Les décrets du concile de Trente*, p. 592-600. — 2. Théologiens post-tridentins : Suarez, Sylvius, Billuart, XIII, 2366-70.

8° *L'époque moderne.* — L'étude de cette époque, XIII, 2370-74. — 1. Elle aborde plusieurs sujets : *a)* la liturgie; — *b)* le sort des reliques au cours des troubles qui ont agité les siècles passés; — *c)* l'authenticité des reliques — et surtout *d)* les travaux concernant les reliques : on cite particulièrement J.-B. de Rossi (*Tables*, 3923, Le Blant

gion; — *d)* les hommes religieux sont des névropathes; — *e)* on aboutit à une confusion touchant l'unité de l'univers et de Dieu. — Critiques déjà à EXPÉRIENCE RELIGIEUSE, v, 1828-37 (l'expérience religieuse, facteur exclusif de connaissance); — en ce qui concerne Dieu, IV, 785, 795, 879, 886, 1290; — compléments aux *Tables*, 2384. — 3. Mérites du système, XIII, 2259-61; cf. v, 1837-41, expérience religieuse, facteur subordonné de connaissance.

Auteurs cités : Gilbert Maire, Émile Boutroux (*Tables*, 476, et *infra*), Jules Lagneau, Charles Sanders Peirce (*Tables*, 3545), Höffding (*Tables*, 2091), Loisy (*Tables*, 3018), Victor Delbos (*Tables*, 920), J. de La Vaissière (*Tables*, 2908), Pierre Janet (*Tables*, 2384 et *supra*), G. Michelet (*Tables*, 3211), Th. Ribot (*Tables*, 3903), Bergson (*Tables*, 425 et *infra*), H. Delacroix (*Tables*, 918).

III. LA RELIGION ET LA CONSCIENCE CLAIRE : ÉMILE BOUTROUX. — 1. É. Boutroux, son spiritualisme, *Tables*, 476. — 2. Essence de la religion : *a)* un besoin de dépassement dans l'individu et la société, XIII, 2261-64; — *b)* bien plus : l'homme, collaborateur de Dieu, 2264.

IV. LA RELIGION ET LA CONSCIENCE CLAIRE : HENRI BERGSON. — 1° *Exposé.* — 1. A l'instar d'une double morale, close et ouverte, une double religion close et ouverte, statique et dynamique, XIII, 2264-65. — 2. Les deux religions : *a)* Religion statique, l'élan vital et la fonction fabulatrice (origine et fonction, formes élémentaires : magie, croyance aux esprits, écolâtrie, totémisme, divinités personnelles, spéculations philosophiques), 2265-69; cf. XIV, 2795; — *b)* Religion dynamique, issue du mysticisme (mysticisme non chrétien et mysticisme chrétien), XIII, 2269-72; cf. XII, 577. — 3. De la religion dynamique à Dieu, XIII, 2272-75; cf. IV, 782, 900.

2° *Critique.* — 1. Objections injustifiées : ni panthéisme, ni subjectivisme, ni biologisme matérialiste, XIII, 2275-77; cf. IV, 732; X, 287, 308, 312, 327-30; XI, 1871; XV, 3100. — 2. Difficultés sérieuses concernant l'idée de Dieu et la religion dynamique chez les primitifs, ainsi que la négation d'une religion statique ou dynamique absolument pure, XIII, 2277-81. — 3. Précisions apportées par l'auteur de l'article (É. Magnin) sur les rapports du mysticisme et du christianisme, 2281-83. — 4. Métaphysique bergsonienne incomplète : *a)* quant à la certitude de Dieu, 2283; IV, 900; — *b)* quant au problème du mal et à la survie, XIII, 2275-76, 2284; XII, 577.

Auteurs et personnages cités : Ramakrishna, Vivekananda, mystiques hindous; S. Paul (X, 2605, 2619, 2625-26, 2633), Ste Thérèse (XV, 560-62, 566-70, et *Tables*, 3276-77), Ste Catherine de Sienne (*Tables*, 556), S. François (*Tables*, 1696), Jeanne d'Arc (*Tables*, 2488), mystiques chrétiens, de Tonquédec, S. Jean de la Croix (VIII, 772-86), J. Huby (*Tables*, 2122), Durkheim (*Tables*, 1095), A. Lang (*Tables*, 2886-87), W. Schmidt, Loisy (*Tables*, 3018), Renan (*Tables*, 3891), Heiler (*Tables*, 2036), G. Rabeau (*Tables*, 3852), Baruzi, Coste, S. Vincent de Paul (*Tables*, 2911), Fr. V. Breton (*Tables*, 480).

V. CONCLUSION. — 1. Insuffisance d'une méthode psychologique, XIII, 2285 (de Munninck, *Tables*, 3268); cf. EXPÉRIENCE RELIGIEUSE, V, 1828-37. — 2. Nécessité de la métaphysique, XIII, 2286; cf. DIEU, connaissance naturelle, IV, 756-874. — 3. Enseignements de la foi, XIII, 2286-91 (concile de Vatican I, rôle nécessaire de la révélation et sa transmission). Cf. *Tables*, *Conciles*, 687 (C. II), et *Révélation*, 3901.

IV. CLASSIFICATION DES RELIGIONS. — *I. D'APRÈS LES MILIEUX SOCIAUX.* — Après les civilisations primitives (cf. XIII, 2229-30); — dans les civilisations : de la petite culture, de la grande chasse, des pasteurs nomades, secondaires et tertiaires, de l'époque historique, XIII, 2292-93 (classification du P. W. Schmidt, *Origine et évolution de la religion*, p. 352-55).

II. D'APRÈS LEUR VALEUR. — 1. Principe de discrimination : leur valeur spirituelle, XIII, 2293-94. — 2. Les religions de l'Inde : *a)* Hindouisme (religion de la connaissance, tantrisme, bakhti); — *b)* Bouddhisme (Hinayana et Mahayana), 2294-301; — compléments et références, *Tables*, 2254-55. — 3. Mazdéisme et Islam, XIII, 2300-01; cf. Mahométisme, morale (*Tables*, 3060), et références dans les différentes sectes (*T.*, 3061-63). — 4. Religions à mystères, XIII, 2301-03; cf. *Tables*, 3273. — 5. Le judaïsme post-biblique, XIII, 2303-04; — sources non bibliques, *Tables*, 2732-33; — religion et morale, 2733-35 *(passim)*. Cf. TALMUD, XV, 23-24.

Auteurs cités : W. Schmidt, B.-M. Allo (*Tables*, 102), Paul Oltramare, Loisy *(supra)*, Philonoüs (pseudonyme de Magnin), M.-J. Lagrange (*Tables*, 2850-55), L. Gernet, A. Boulanger (*Tables*, 475), rabbi Aquiba (*Tables*, 237).

Bibliographie : Depuis la publication de l'étude d'É. Magnin est parue l'*Histoire des religions*, publiée sous la direction de Maurice Brillant et René Aigrain, en cinq volumes, Bloud et Gay, 1953-1956.

I. Introduction [M. Brillant]; — Prolégomènes [J. Wilbois]; — Quelques éléments communs aux formes inférieures de la religion [M. Leenhardt]; — Aperçu historique sur l'histoire des religions. La méthode en histoire des religions [Mgr A. Bros]; — Religions de la préhistoire [P. Wernert]; — Religion des Primitifs [P. Gordon, J. Poirier et P. O'Reilly].

II. La religion de la Chine antique [R. Des Rotours, administrateur de l'Institut des Hautes Études Chinoises]; — Les religions du Japon [A. Hauchecorne, attaché au musée Guimet]; — Les religions de l'Inde [P. Masson-Oursel, professeur à la Sorbonne]; — La religion de l'Iran [A. Carnoy, professeur à l'Université de Louvain].

III. La religion égyptienne [E. Drioton, ancien directeur général du Service des Antiquités et des Musées égyptiens du Caire]; — La religion des Préhellènes [P. Demargne, professeur à la Sorbonne]; — Les religions de la Grèce antique [E. Des Places, professeur à l'Institut biblique pontifical]; — La religion romaine [P. Fabre, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg].

IV. Les religions asianiques [M. Rutten, assistante au musée du Louvre]; — La religion suméro-akkadienne [R. Largement, professeur à l'Institut catholique de Paris]; — La religion cananéenne [R. Largement]; — Palmyréniens, Nabatéens et Arabes du Nord avant l'Islam [J. Starcky, maître de recherches au C.N.R.S.]; — La religion sud-arabe pré-islamique [A. Jamme, professeur à l'Université catholique d'Amérique]; — La religion d'Israël [A. Vincent, professeur honoraire à l'Université de Strasbourg].

V. Les religions du Mexique [J. Soustelle, directeur d'études à l'École des Hautes Études, et R. Aigrain]; — La religion dans l'Empire des Incas [L. Baudin, de l'Institut]; — La religion des anciens Slaves [P. Pascal, professeur à la Sorbonne]; — Les religions des Celtes [P. M. Duval, directeur d'études à l'École des Hautes Études]; — Les Germains [M. Boucher, professeur à la Sorbonne]; — L'Islam [A. Vincent]; — Le Judaïsme [A. Vincent]; — Naissance et mort des religions [J. Folliet, professeur aux Facultés catholiques de Lyon]; — Évolution de la religion [J. Goetz, professeur à l'Université Grégorienne].

RELIGION (Vertu de). — Exposé théologique [É. Amann], XIII, 2306-12. — 1° *Place du « Traité de la religion » de S. Thomas en théologie.* — 1. Non au point de départ de la morale religieuse, malgré l'apparence contraire, 2306-07. — 2. Selon S. Thomas et ses commentateurs, partie de la justice, en tant qu'elle rend à Dieu le culte qui lui est dû (conception déjà adoptée par la philosophie hellé-

de l'école sociologique, *Tables*, 1095; XIII, 2206-08. — 2. Sa définition de la religion, excluant le surnaturel et le mystérieux, 2208. — 3. Le totémisme, origine de la religion; les croyances et le culte totémique avec ses rites, expression de l'instinct vital de la société; recours au *mana* (cf. *supra*), 2208-11; cf. VII, 619-20. — 2° *Critiques*. — Elles portent sur onze points, XIII, 2211-21 : 1. La conception de la société comme principe unique de la religion supprime indûment les initiatives individuelles : Vierkandt, W. Beck, A. A. Goldenweiser *(supra)*, R. Dussaud (*Tables*, 1081), A. van Genepp, W.-D. Wallis, H. Pinard de La Boullaye *(supra)*, R. Allier *(supra)*. — 2. Idée d'obligation insuffisamment analysée et confondue avec la contrainte sociale : L. Brunschvicg (*Tables*, 484). — 3. La société, étudiée d'un point de vue statique (?), et réponses de Durkheim; difficultés de C. Bouglé (*Tables*, 474) et de Paul Bureau (*Tables*, 489). — 4. Erreur de chercher dans leur phase primitive l'explication la plus simple des institutions sociales, Pinard de La Boullaye, Henri Bergson. — 5. Définition de la religion, arbitraire chez Durkheim, et proposée en vue de son système, A. Loisy, Pinard de La Boullaye. — 6. Insuffisance de documentation sur la religion des Australiens, J. (par erreur G.) Matthew (*Tables*, 3162), Fr. Graebner (*Tables*, 1869), W. Schmidt, Verneau, P. Privat-Deschanel, G. Montandon (par erreur Montaudon) (*Tables*, 3246), R. Lowie (*Tables*, 3032). — 7. Du totémisme, institution non primitive, Durkheim a forcé le sens de la portée, W. Schmidt, Graebner, Frazer, Lowie, Pinard de La Boullaye, Loisy. — 8. Sur la théorie du *mana*, invoquée par Durkheim, cf. *supra;* se référer à *Magisme et préanimisme, supra*, § *II*. — 9. La notion de Dieu, présentée comme secondaire, est au contraire une notion primitive, cf. *infra*, § *VI*. — 10. Fausse interprétation des rites australiens : ils s'adressent non aux animaux ou végétaux totems, mais à leurs emblèmes, Loisy, Schmidt, Smith, Frazer. — 11. Scepticisme devant les assurances de Durkheim touchant la religion, D. Parodi (*Tables*, 3443), P. Bureau.

V. Le matérialisme historique. — 1° *Thèse générale :* la religion, le christianisme en particulier, reflet des conditions économiques des sociétés antiques et des conditions imposées à la plèbe opprimée, XIII, 2221; voir Marx (Karl), *Tables*, 3158. — 2° *Critiques*. — 1. Impossibilité d'assigner aux religions une origine dépendant de phénomènes économiques, Bernard Jacob (*Tables*, 2369). — 2. Le christianisme primitif n'a pas été uniquement la religion de la classe des pauvres; cf. XIII 695-99. — 3. Les théories marxistes sur l'alliance de l'Église et des forces d'exploitation sont fausses, 2221-23; — un danger signalé par le P. de Montcheuil, 2223.

VI. Caractère primitif de l'idée de Dieu. — 1° *Mouvement ethnologique en ce sens.* — 1. Andrew Lang affirmant un monothéisme primitif, XIII, 2223-24; *Tables*, 2886-87. — 2. Nombreuses affirmations concordantes, XIII, 2224-25.

Cités : O. Pfleiderer (*Tables*, 3603), de Stende, von Orelli (*Tables*, 3391), Max Müller (*Tables*, 3267), von Schroeder, P. Ehrenreich, A. G. Kroeber, R. B. Dixon, Mgr Le Roy (*Tables*, 2975), J. M. Leuba (*Tables*, 2980), K. Oesterreich (*Tables*, 3362), K. Th. Preuss, J.-B. Swanton, P. Radin (*Tables*, 3853), Lowie (*Tables*, 3032), Fr. Heiler (*Tables*, 2036), Nieuvenhuis, Pettazoni (*Tables*, 3603), G. Foucart.

2° *Enquête du P. Schmidt.* — 1. Exposé, XIII, 2225-38 : *a)* Méthode aussi rigoureuse que possible dans la recherche des types de civilisation primitive; — *b)* Quatre types de civilisation primitive; — *c)* Résultats obtenus; analyse des six volumes de l'*Origine de l'idée de Dieu (Der Ursprung der Gottesidee*, 1926-1935), le sixième apportant les conclusions concernant : α. l'antériorité de l'idée d'un Être suprême; — β. la famille rattachée à ce Dieu; — γ. le culte, prière et sacrifice, manifestant la religion primitive; — δ. une tentative d'explication de ces faits en recourant à une survivance de la révélation primitive.

Cités : Fr. Bouvier, S. J. (*Tables*, 476), W. Koppers, A. Lemonnyer (*Tables*, 2948), Ad. Bastian (*Tables*, 384), Ratzel, L. Fabrenius (*Tables*, 1492), Fr. Graebner (*Tables*, 1869), B. Ankermann (*Tables*, 172), W. Foy, Gusinde (*Tables*, 2005), Darwin (*Tables*, 906), Bridges, Schebesta, P. Van Overbergh, Howitt (*Tables*, 2120), Trilles, Schumacher, Tastevin, Söderblom (XV, 2222; *Tables*, 3346), Lebzelter, Krummenacher.

2. Critique. — *a)* Précisions : pas de primitifs *absolus;* sont étudiés les primitifs *relatifs;* — *b)* Critiques injustifiées (assertions contradictoires fausses); — *c)* Réserves à faire : quant à une conception, peut-être trop idéalisée, des croyances et pratiques des primitifs, mais surtout quant à l'explication tirée de ce qui subsisterait de la révélation primitive, XIII, 2238-42. — Sur cette révélation primitive : α. le fait de son existence, VIII, 2028; cf. I, 371, 374; IV, 836, 949; VI, 127; XII, 276; *infra*, XIII, 2277, 2289; — β. influence encore possible (?), VII, 1917. — 3. Conclusion ferme du P. Schmidt : les primitifs actuels ont l'idée d'une divinité personnelle, XIII, 2242-43. — 4. Conclusion générale (de Lubac), 2243-44.

Auteurs cités : Frazer (*Tables*, 1694), J. Huby (*Tables*, 2122), H. Breuil (*Tables*, 480), H. de Lubac (*Tables*, 3033), Pinard de La Boullaye (*Tables*, 3719), Howitt (*Tables*, 2120), Lubbock (*Tables*, 3034), Schebesta, N. W. Thomas, Trilles, Tastevin, Foy, Graebner (*Tables*, 1869), Ankermann, Dr Montandon (*Tables*, 3246).

III. Données de la psychologie sur l'origine et la nature de la religion. — *I. L'inconscient illusoire.* — 1° *Pierre Janet :* le mysticisme religieux expliqué par la psychasthénie, XIII, 2244-45; cf. notice, *Tables*, 2384-85, et références : aux phénomènes mystiques, X, 2651-54, 2656; à l'extase, V, 1875; aux névroses, X, 312; à la stigmatisation, V, 1880; cf. XIV, 2621-23; aux troubles de la volonté, XV, 3303. — Appréciation de Pinard de La Boullaye, XIII, 2244-45. — 2° *Biologisme de J.-H. Leuba :* la religion est une tendance répondant aux besoins de la nature, thèse aboutissant au panthéisme, XIII, 2245-46; — thèse appliquée aux phénomènes mystiques, V, 1803-04, 1833, 1851; X, 2650-53, 2655-57, 2659, 2661. — Réfutation à prendre en principe à *Monisme biologique*, X, 316-19. — 3° *Le freudisme*, appliqué à l'origine de la religion, XIII, 2246-48; cf. *Tables*, 1752; — thèse injustifiable, comme le souligne Y. de Montcheuil, S. J., XIII, 2246-48; *Tables*, 3248.

Cités : Pinard de La Boullaye, A. Godfernaux, Schuele, V. Magnan (*Tables*, 3057), J. H. Leuba (*Tables*, 2980), H. Delacroix (*Tables*, 918), Heiler *(supra)*, G. Etchegoyen.

II. Le subconscient a valeur objective de William James. — 1. Thèse, XIII, 2248-49; *Tables*, 2383-84 : *a)* Faits d'expérience religieuse, XIII, 2249-50; cf. V, 1803-04, 1807, 1823-25, 1828, 1829; X, 2644, 2646, 2651, 2656-57; voir aussi sur l'extase, V, 1872, 1882-83; — *b)* fruits de cette expérience : la « vraie » religion, XIII, 2250-53; V, 1804, 1810, 1824. — 2. Critique, XIII, 2253-59; — détail : *a)* insuffisance des phénomènes mystiques pour constituer une expérience vraiment religieuse; — *b)* ils n'ont de valeur que par rapport à l'individu; — *c)* le pragmatisme de J. ruine l'élément intellectuel et social de la reli-

noviciat et de déterminer la durée de cette prolongation. Les constitutions de l'institut peuvent aussi réglementer cette matière (art. 22).

« Le chapitre général peut, à la majorité d'au moins les deux tiers des suffrages, décider d'intégrer dans la formation du noviciat, à titre d'expérience, un ou plusieurs stages comportant des activités en rapport avec le caractère de l'institut et en dehors de la maison du noviciat, dans la mesure où, au jugement du maître des novices et avec le consentement du supérieur majeur, ce ou ces stages apparaîtraient utiles à la formation. — Ces stages de formation peuvent concerner un ou plusieurs novices ou même l'ensemble de la communauté du noviciat. Quand cela sera possible, les novices effectueront ces stages par groupe. Durant les stages, les novices demeurent sous la responsabilité du maître des novices (art. 23).

« La durée totale des stages effectués par un novice en dehors de la maison du noviciat viendra s'ajouter aux douze mois de présence requis par l'art. 21 pour la validité de celui-ci sans que la durée totale du noviciat ainsi élargi puisse dépasser deux ans. — Ces stages ne pourront intervenir qu'après au moins trois mois de présence au noviciat et seront répartis de telle sorte que le novice fasse au moins un séjour de six mois continus au noviciat et qu'il y retourne au moins un mois avant l'émission des premiers vœux ou engagements temporaires. — Dans le cas où les supérieurs estimeraient nécessaire à la formation d'un novice que celui-ci effectue un stage préalablement aux trois mois de présence requis dès le début du noviciat, ce stage pourrait avoir lieu comme une probation, et le noviciat ne commencerait qu'ensuite » (art. 24).

Les articles suivants 25-28 fixent la nature des stages en dehors de la maison du noviciat, l'alternance entre les périodes d'activités et les périodes de retraite, la première profession de foi anticipée, le passage éventuel, dans les instituts comportant des noviciats différents, d'un noviciat réservé à une catégorie de religieux à un autre noviciat réservé à une autre catégorie, enfin, comme règle générale, une certaine séparation du groupe des novices par rapport aux autres membres de l'institut.

Les articles 29-31 concernent les emplois ou travaux confiés à des novices, le rôle du maître des novices dans la formation spirituelle de ses novices et les rapports des supérieurs et du maître des novices à l'égard des novices eux-mêmes, rapports de simplicité évangélique, de respect de leur personnalité, afin de créer le climat de confiance de docilité, d'ouverture nécessaire.

Les articles 34-37 décrivent *l'engagement temporaire* par promesse substitué aux vœux temporaires. Cet engagement sera pris à la fin du noviciat, pour une durée de probation pouvant s'étendre jusqu'à la profession perpétuelle ou aux engagements sacrés qui en tiennent lieu dans certains instituts. Mais il pourra également être suivi d'une émission de vœux temporaires. « Le chapitre général, après avoir définitivement tout considéré, doit déterminer la durée de la période des vœux ou engagements temporaires qui doit s'étendre de la fin du noviciat à l'émission des vœux perpétuels. La durée de cette probation ne pourra être ni inférieure à trois ans ni supérieure à neuf, à compter d'une manière continue. Mais la profession perpétuelle devra être émise avant la réception des ordres majeurs.

Nous arrivons enfin à l'art. 38 auquel il a été fait allusion plus haut. Il concerne la *réadmission* d'un membre de l'institut légitimement sorti et se présentant à nouveau pour y être admis. Avec le consentement de son conseil, le supérieur général peut l'admettre sans l'obliger à recommencer son noviciat; mais il doit lui imposer un temps d'épreuve à l'issue duquel le candidat pourra être admis à prononcer des vœux ou autres engagements temporaires pour une durée d'au moins un an, ou au moins égale à la durée de la probation temporaire qui lui restait à accomplir avant les vœux perpétuels lorsqu'il quitta l'institut.

Suivent des « règles d'application » concernant l'exécution des décisions, tout en réservant pour les moniales contemplatives des règles particulières à insérer dans les constitutions. De plus, il est statué que les normes édictées dans l'Instruction *Renovationis causa*, en vigueur dès sa publication, sont formulées *à titre d'expérimentation*.

Le document se lit, dans le texte français publié par la Polyglotte vaticane, dans la *Documentation catholique* du 16 février 1969, p. 159-67, où il est suivi de la présentation de l'Instruction par la S. C. des Religieux.

RELIGIEUX (S. Congrégation des). — Voir *Cour romaine*, *Tables*, 833 et 836.

RELIGION. — Étude générale [É. Magnin], XIII, 2182-2306. — I. RELIGION : LE MOT, LA CHOSE. — 1° *Le mot.* — 1. Étymologie discutée, 2182-83. — 2. Dans le Nouveau Testament : trois textes : Jac., I, 26-27; Act., XXVI, 5 (l'indication de XXVI, 15 est inexacte); Col., II, 18 : 2183-84.

2° *La chose.* — 1. Définition liminaire (Morris Jastrow), XIII, 2184. — 2. Quatre éléments essentiels de la religion : *a)* le sentiment religieux (cf. R. Otto, *Le Sacré*, *Tables*, 3401); — *b)* complété d'un élément intellectuel (cf. Boutroux, *Tables*, 476), élément nié par Schleiermacher (XIV, 1500); — *c)* comportant des règles pratiques (culte et morale), (cf. XIV 675-79); — et *d)* vivifié par une âme dans des sentiments individuels et sociaux, XIII, 2184-85. — 3. Le tout s'élevant à un but suprême (Dieu entrevu ou connu), 2186; cf. *infra*, 3887, § V, insuffisance de la seule expérience religieuse (V, 1828-37) et d'une religion simplement déiste ou naturelle (II, 2415-17; IV, 232 sq., surtout 242-43).

II. DONNÉES DE L'ETHNOLOGIE ET DE LA SOCIOLOGIE SUR L'ORIGINE DE LA RELIGION. — *I. L'ANIMISME.* — 1° *Exposé.* — 1. Importance du système de Tylor, XIII, 2187-88. — 2. Exposé du système en 9 points par le P. W. Schmidt, 2188-89; cf. VII, 617-18. — 2° *Critique :* Andrew Lang, XIII, 2189-90; cf. *Tables*, 2886-87; — Durkheim, XIII, 2190-92; — P. W. Schmidt, 2192-93.

II. MAGISME ET PRÉANIMISME. — 1° *Définition* (par le P. Bouvier) du magisme et du prémagisme, XIII, 2193-94; cf. VII, 618-19; IX, 1534. — Sur Frazer, *Tables*, 1694. — 2° *Critique.* — 1. Magisme (Lang, W. Schmidt, Mgr Le Roy, Bouvier), XIII, 2194-95; — l'art. MAGIE établit trois points : *a)* aucune nécessité de placer la magie à l'origine de la religion; — *b)* aucune vraisemblance que la M. ait été à l'origine de la religion; — *c)* en fait, la M. n'est pas à l'origine de la religion, IX, 1535-49. — 2. Prémagisme ou préanimisme, XIII, 2195-96. Voir aussi aux *Tables*, *Mana*, 3081; *Manes*, *manisme*, 3084, et références.

III. LES RECHERCHES DE L. LÉVY-BRÜHL. — 1° *Exposé.* — 1. Mentalité primitive, essentiellement mystique et prélogique (pensée de Lévy-Brühl avant 1923), XIII, 2196-98. — 2. Évolution de cette pensée vers les phénomènes religieux (âmes des morts, puissances invisibles, croyances préparant la religion, comportant des pratiques pré-religieuses), 2198-201. — 2° *Critique.* — 1. Sens du terme « prélogique », 2201-02. — 2. Critique des philosophes, 2202-06 : M. Blondel (*Tables*, 452), É. Gilson (*Tables*, 1814), É. Meyerson (*Tables*, 3205), G. Bélot (*Tables*, 407), H. Bergson (*Tables*, 425), XIII, 2202-04. — 3. Critique des ethnologues : Schumacher, E. Torday, T.-A. Joyce (*Tables*, 2695), J.-A. Correira, Dr Védy, W. B. Spencer, Pinard de La Boullaye (*Tables*, 3719); — en *Amérique :* Boas, A. A. Goldenweiser (*Tables*, 1832), A. M. Tozzer, P. Radin, B. Malinowski; — en *Angleterre :* G. G. J. Webb, E. G. Bartlett, L. T. Hobhouse, W. Mc Dougall; — en *Allemagne* et *Autriche :* Fr. Graebner (*Tables*, 1869), W. Schmidt, J. Lindwersky; — en *France :* H. Berr, R. Allier (*Tables*, 101), O. Leroy (*T.*, 2976).

IV. LA THÉORIE SOCIOLOGIQUE D'ÉMILE DURKHEIM. — 1° *Exposé.* — 1. Durkheim et la méthode

Assomption (Oblates de l'), fondées par le P. d'Alzon en 1867, *Catholicisme*, I, 954-55; cf. *Tables*, 324-25. — Charité (Filles de la) : de Joseph-Benoît Cottolengo, VIII, 175; — de S. Vincent de Paul, III, 1513; IX, 88; XIII, 2163; *Tables*, 3028 (Louise de Marillac); *Catholicisme*, II, 977-80. — François de Sales (Filles de), fondées en 1873 par l'abbé Chaumont, *Tables*, 595-96. — Jésus au Temple (Sœurs de), rétablies par le cardinal Wiseman en 1860, *Catholicisme*, VI, 807-08; *cf. D. T. C.*, XIV, 3573. — Notre-Dame de la Miséricorde (Congrég. de), XV, 3622. — Pallotines, cf. *Tables*, 3413. — Prado (Sœurs du), *Catholicisme*, II, 1054 (Chevrier, fondateur). — Résurrectionnistes, III, 1515. — Sagesse (Filles de la), II, 1487 (Canada); cf. *Tables*, 1966 (Grignion de Montfort). — Sainte-Croix (Congrég. de l'exaltation de la), fondée par le P. Hyacinthe de Paris au XVIIe siècle, VIII, 2352. — Sion (Dames de), fondées par le P. Ratisbonne, Tables, 3861.

Note additionnelle. — Le 6 janv. 1969, la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers a publié l'Instruction *Renovationis causa*, ayant pour objet, comme l'indique le premier mot, « la rénovation de la formation à la vie religieuse ».

I. *Principes et orientations.* — Dans cette première partie (art. 1-9), l'Instruction marque son intention de tenir compte de la diversité des instituts, de maintenir la valeur propre de la profession religieuse, tout en admettant d'autres formes de la vie commune. Mais un certain nombre de constatations permettent de conclure qu' « une authentique formation à la vie religieuse apparaît de nos jours devoir être davantage progressive et prolongée durant un certain nombre d'années ». Une préparation à l'entrée au noviciat s'avère nécessaire; une progressive adaptation spirituelle et psychologique se révèle indispensable dans la majorité des cas. Aussi peut-on se demander s'il ne serait pas préférable, pour une meilleure préparation à la vie religieuse, de faire précéder l'admission au noviciat d'une convenable période de probation susceptible d'aider la maturité humaine et affective du candidat.

Dans les instituts consacrés aux œuvres apostoliques, la formation du noviciat pourrait davantage tenir compte de la nécessité de préparer les novices au genre de vie et aux activités de leur institut. Aussi a-t-il paru utile de laisser aux instituts qui le jugeraient opportun la possibilité d'introduire dans le cours du noviciat des stages ou périodes d'expérimentation en rapport avec leur genre de vie. La nature et la valeur éducative de ces stages devront être appréciées différemment, suivant qu'il s'agit de congrégations d'hommes ou de femmes, d'instituts voués à la contemplation ou à l'apostolat. Mais, en ce qui concerne les religieux, les stages, qui s'intègrent dans la formation du novice, auront pour but, non de leur donner la formation technique ou professionnelle requise par certaines activités apostoliques, mais bien de contribuer, au sein même de ces activités, à leur faire mieux découvrir les exigences de leur vocation de religieux et comment ils doivent y demeurer fermement fidèles.

C'est encore pour répondre au même besoin d'une formation progressive que se pose la question de la prolongation de la période de probation des engagements temporaires qui précèdent l'émission des vœux perpétuels, et celle du remplacement des vœux temporaires par des engagements d'un autre genre, ou bien encore de faire précéder ces vœux temporaires de tels engagements. « Il convient, en effet, qu'au moment de prononcer ses vœux perpétuels le religieux soit parvenu au degré de maturité spirituelle requis pour l'état religieux, dans lequel il va s'engager définitivement ». Néanmoins, ajoute le document — et ceci est important pour bien comprendre certaines normes spéciales — « si en certains cas la prolongation de la probation temporaire peut favoriser cette maturation, en d'autres cas elle peut comporter des inconvénients qu'il convient de signaler. Car le fait de demeurer trop longtemps dans un état d'incertitude n'est pas toujours un facteur de maturation, et cette situation peut même favoriser chez certains une tendance à l'instabilité. Il faut ajouter que, dans les cas de non-admission à la profession perpétuelle, le retour à la vie laïque entraînera souvent des problèmes de réadaptation d'autant plus douloureux et difficiles que le temps passé dans les engagements temporaires aura été plus long. Les supérieurs doivent donc prendre conscience de la responsabilité qui est la leur en ce domaine et ne pas remettre jusqu'au dernier moment une décision qui aurait pu et dû être prise plus tôt ».

Cela dit, l'Instruction indique que « la préparation aux vœux perpétuels peut se faire sans l'émission de vœux temporaires ». On peut constater, aujourd'hui plus fréquemment qu'hier, que des novices terminent leur noviciat sans avoir acquis la maturité religieuse suffisante pour se lier immédiatement par les vœux religieux, sans qu'on puisse cependant mettre en doute ni leur générosité, ni l'authenticité de leur vocation. Cette hésitation à prononcer des vœux s'accompagne souvent de la conscience très grande qu'ils ont des exigences et de l'importance de la profession religieuse perpétuelle à laquelle ils aspirent et désirent se préparer. Aussi il a paru souhaitable à certains Instituts que les novices terminant leur noviciat puissent se lier par un engagement temporaire, engagement qui, pour maintenir la fidélité à une authentique vocation, devra porter d'une certaine manière sur les exigences mêmes des trois conseils évangéliques. D'autre part, les difficultés psychologiques et affectives, rencontrées par certains dans leur adaptation progressive à la vie religieuse, ne sont pas toujours résolues à la sortie du noviciat. En certains cas, une permission d'absence, prévue par le droit, pourra permettre au sujet hésitant de résoudre ses difficultés. En d'autres cas plus difficiles les supérieurs pourront proposer au sujet un retour au siècle, se réservant ensuite d'utiliser, s'il en est besoin, la faculté que leur concède l'art. 38 (cf. *infra*).

Quoi qu'il en soit, toute la formation religieuse, répartie sur toutes les étapes de la vie du jeune religieux, doit trouver son achèvement dans une sérieuse préparation aux vœux perpétuels, préparation passée dans la retraite et la prière.

II. « *Normes spéciales* ». — L'exposé de ces principes et orientations est suffisant pour faire pressentir les dispositions contenues dans la seconde partie de l'Instruction : les « normes spéciales ». Il suffira donc d'indiquer les innovations les plus significatives.

Les art. 10-12 concernent la *probation préalable*. L'art. 11, n. 3, prévoit le cas où le supérieur, en accord avec le sujet, pourra recourir aux conseils d'un médecin psychologue compétent, l'examen du sujet devant avoir lieu après un temps notable de probation. L'art. 12 demande pour le postulat ou pour la probation préalable une durée qui, sans être trop courte, ne devra pas dépasser deux ans. Même si cette probation est faite au dehors du noviciat, « les candidats seront placés sous la direction de religieux qualifiés, et une suffisante collaboration entre ces derniers et le maître des novices assurera la continuité de la formation. »

En ce qui concerne le *noviciat*, certaines innovations sont à signaler. — Le supérieur général, du consentement de son conseil et selon les normes des constitutions, peut établir ou autoriser l'établissement d'un noviciat, en déterminer les modalités particulières quant aux conditions de vie, en fixer le siège dans une maison de l'institut et même autoriser la communauté du noviciat à se transporter, durant certaines périodes, dans une autre résidence (art. 16). En certains cas, il peut autoriser l'établissement de plusieurs noviciats dans la même province (art. 17) et, si le nombre des novices ne peut permettre de constituer une vraie communauté, le supérieur général devra établir le noviciat auprès d'une communauté de l'institut susceptible de favoriser la formation de ce petit groupe (art. 18). Il peut même, du consentement de son conseil, autoriser un candidat à effectuer validement son noviciat dans une maison de l'institut sous la responsabilité d'un religieux éprouvé (art. 19).

Les art. 22-24 relatifs aux *stages* (dont il a été question) méritent d'être transcrits textuellement :

« Les absences de la communauté et de la maison du noviciat qui, en une ou plusieurs fois, dépasseraient trois mois, rendent le noviciat invalide. — Pour les absences inférieures à trois mois, il appartient au jugement des supérieurs majeurs, avec l'avis du maître des novices, de décider, dans chaque cas particulier, et compte tenu des motifs de l'absence, s'il convient ou non de compenser en exigeant une prolongation du

l'Assomption, *Tables*, 324-28. — Athos (Monastère et moines du Mont), *Tables*, 292. — Augustins ou Ermites de S.-Augustin, *Tables*, 312-13.

Baladites, voir *supra*, Antonins. — Barnabites ou Clercs réguliers de S.-Paul, II, 422; *Tables*, 377. — Basiliens, II, 455; *Tables*, 383. — Bénédictins, II, 602; règle, 709; spiritualité, *Tables*, 3278; diverses branches, *Tables*, 409; congr. bénédictines, II, 715-17; x, 1888 (Ste-Odile); *Tables*, 435 (Beuron), 1602-03 (France), 1878 (Angleterre); *Catholicisme*, I, 1404 (vue d'ensemble et France), 1500 (Suisse); *D. H. G. E.*, art. *Bénédictins*, spécialement VII, 1135. — Betharram, *Tables*, 435. — Bollandistes, *Tables*, 460.

Calasantins, *infra*, Clercs réguliers des Écoles pies. — Camaldules, II, 1423; *Tables*, 501. — Camilliens, I, 2479; *Tables*, 502. — Capuciès, *Tables*, 522. — Capucins, *Tables*, 522. — Carmes, *Tables*, 528-37 et 3279 (spiritualité). — Célestins, II, 2064; *Tables*, 564. — Cellites, voir *supra*, Aléxiens. — Chanoines réguliers, *Tables*, 579-80; *Catholicisme*, II, 911-15. — Charité (Frères de la), *infra*, Frères. — Chartreux, *supra*, § I, 2°. — Cisterciens, *supra*, § I, 2°; *Tables*, 3278 (spiritualité). — Clarétins, *infra*, Cœur de Marie. — Clercs réguliers, *Catholicisme*, II, 1213-15; des Écoles pies (Calasantins, Piaristes, Scolopes), *Tables*, 1095, 3628. — Cluny (ordre et abbaye de), *supra*, § I, 2°. — Cœur (Sacré) de Jésus (congrégations sans le vocable du), *Tables*, 639; Issoudun, *Tables*, 2338; S.-Quentin, x, 1887; XII, 2456. — Cœur de Marie (congr. sous le vocable du), *Tables*, 638 : Congr. du C. immaculé de M., missionnaires de Scheut-lez-Bruxelles, II, 543; x, 1889; Fils du C. immaculé de M. ou Clarétins, 1885. — Croisiers, x, 1880.

Déchaussés, *Tables*, 909. — Dominicains, *infra*, Frères prêcheurs.

Edme (Prêtres de S.), de Pontigny, x, 1887; cf. IV, 2103. — Eudistes ou Congrégation de Jésus et de Marie, V, 1473-75; x, 1884; *Tables*, 2468.

Famille (Société de la Ste) (fondée par le P. Joseph Berthier), x, 1885; *Tables*, 433. — Feuillants, V, 2265; *Tables*, 1518; *Catholicisme*, IV, 1237-39. — François de Sales (S.), *Tables*, 1688-89 et 3280 (bibl.) : Oblats (Annecy, Troyes), x, 1886; — Prêtres, Fils, *Tables*, 595-96 (Chaumont, fondateur au XIXe s.); cf. Mgr de Ségur, XIV, 1781; — Salésiens de Don Bosco, x, 1888. — Frères, diverses congrégations, VII, 194; x, 1893; cf. XII, 2456 (Pologne); *Catholicisme*, IV, 1629-30; — de la charité (de S. Jean de Dieu), VII, 194; x, 1882; *Tables*, 2467; *Catholicisme*, IV, 1601-03; — de la charité de S. Hippolyte, *D. T. C.*, VII, 194; — des Écoles chrétiennes, *Tables*, 2487; — de Notre-Dame de la Miséricorde, VII, 194. — Frères mineurs, VI, 809-63; *Tables*, 1696-736 et 3278 : Observantins, VI, 818-20; Conventuels, 818, 820-21; Récollets, 819; Alcantarins, 819; Amédéens, *supra;* Pie X et l'appellation des trois familles franciscaines, 822-23; *Tables*, 1706. — Frères prêcheurs, VI, 863-924; *Tables*, 1736-51 et 3279.

Hiéronymites, *Tables*, 2074. — Hospitaliers, *Tables*, 2118 et 3390.

Immaculée-Conception (instituts religieux sous le vocable de l'), *Catholicisme*, V, 1291-92 : Fils de l'I.-C. ou Conceptionnistes, *D. T. C.*, VII, 194.

Jésuates, I, 2480. — Jésuites, VIII, 1012-108; *Tables*, 2508-48 et 3279 (spiritualité). — Joseph (sociétés sous le patronage de S.), *Tables*, 2682; ajouter aux références, x, 1887.

Lazare (ordre de S.), VII, 192. — Lazaristes ou Prêtres de la Mission, IX, 88-93; *Tables*, 2911-21.

Marie (congrégations sous le vocable de) (cf. *Dict. prat. des conn. rel.*, IV, 780-86) : Frères de M. ou Marianistes, *Tables*, 3118 (ajouter x, 1885); — Compagnie de M. ou Montfortains, *Tables*, 1966 (Grignion de Montfort); — Oblats de M. immaculée (fondée par Mgr de Mazenod), x, 1886; — Soc. de Marie, de Lyon, ou Maristes, x, 1885. — Mauristes, *Tables*, 3166. — Mekhitaristes, *Tables*, 3174. — Mendiants, *Tables*, 3390. — Mercédaires, cf. *Rédemption des captifs*, *Tables*, 3871. — Militaires (ordres), *Tables*, 3391. — Minimes, *Tables*, 3316-17. — Ministres des infirmes, *supra*, Camilliens. — Missions (Ordres et congr. consacrés aux), *Tables*, 3224-26; x, 1878-93 : Société des Missions Étrangères de Marynknoll, x, 1891; de Milan, 1891; de Paris, 1891-92; de Parme, 1892; — Missionnaires : de Marianhill, 1871, 1889; — de Notre Dame d'Afrique ou Pères blancs, IX, 350; *Tables*, 2909; — auxiliaires de S. Norbert, x, 1897; — de la Salette, 1888; — Missions africaines de Lyon, 1891.

Notre-Dame de Sion (Prêtres de), x, 1890; cf. *Ratisbonne (Marie-Alphonse)*, *Tables*, 3861.

Oblats de S. Charles, IX, 1899 (Manning); XV, 3573-74. — Obrégans, VII, 194. — Observants, *Tables*, 3339. — Olivétains, *Tables*, 3368. — Oratoire de France, *Tables*, 3375-77; d'Italie, *Tables*, 3377-78.

Pallotins ou Pieuse Société des Missions, *Tables*, 3413. — Passionistes ou Congr. S. Paul de la Croix, *Tables*, 3450. — Paul (Société des Missionnaires de S.) (melchite), x, 1903. — Paulistes, *Tables*, 3505. — Philippins, voir *Oratoire d'Italie*. — Piaristes, *supra*, Clercs réguliers des Écoles pies. — Picpusiens, *Tables*, 3629. — Prémontrés, *Tables*, 3769.

Récollets, voir *supra* Augustins, Frères Mineurs, et *Tables*, 3866. — Rédemption des captifs, voir *T.*, 3871. — Rédemptoristes, I, 902-03 (S. Alphonse de Liguori) et *Tables*, 3871. — Résurrectionnistes, *T.*, 3900. — Rosminiens ou institut de la Charité, XIII, 2950.

Saint-Esprit (ordre du), VII, 192; — S.-E. (Pères du) et du S. Cœur de Marie, I, 547-50; VI, 654; x, 1888. — Ste-Croix (prêtres de la), x, 1887, 1928. — Salésiens, *supra*, François de Sales (S.). — Salvatoriens ou Société du divin Sauveur, 1888. — Scolopes, *supra*, Clercs réguliers des Écoles pies. — Servites, 1883; XIV, 1982. — Somasques, VII, 194. — Sulpiciens, XIV, 801-32; *Tables*, 3366 (Olier), 3965. — Sylvestrins (bénédictins), x, 1884.

Théatins, x, 1884. — Trappistes, *supra*, Cisterciens et *Tables*, 3858 (Rancé). — Trinitaires, x, 1884 et *Tables*, 2473 (S. Jean de Matha).

Vallombrosiens (bénédictins), *supra*, § I, 2°. — Verbe divin (Société du), missionnaires de Steyl, x, 1890.

B. Religieuses. — La multiplicité des vocables, souvent leur similitude, et leur dispersion dans le Dictionnaire rendent pratiquement l'ordre alphabétique impossible. Il est plus simple de répartir les religieuses en deux catégories : 1° Religieuses affiliées aux ordres anciens. — 2° Congrégations nouvelles. On pourra se reporter à la nomenclature du *Dict. prat. des conn. rel.*, V, 1119-40 et à l'*Annuaire des instituts de religieuses en France*, Paris, Centre de documentation sacerdotale, 1960.

1° *Affiliées aux ordres anciens.* — Règle de S. Augustin, I, 2480-83 (*Tables*, 313). Ces religieuses sont groupées sous sept chefs : *a)* Religieuses affiliées aux ordres masculins : Sœurs ermites de S. Augustin; — Augustines et Trinitaires déchaussées; — Religieuses de la Merci; — Servites et mantellates, cf. XIV, 1984; — Alexiennes ou Cellitines; — Hiéronymitines. — *b)* Hospitalières. — *c)* Brigittines (*D. H. G. E.*, x, 728-31). — *d)* Ursulines, fondées par Ste Angèle de Merici (x, 357), 1895. — *e)* Angéliques, Annonciades, Visitandines. — *f)* Religieuses vouées à l'éducation des jeunes filles. — *g)* Congrégations vouées à la conversion des filles repenties.

Règle de S. Benoît : l'art. Bénédictins ne fait pas mention des Bénédictines (cf. *Catholicisme*, I, 1397-400). Le *D. T. C.* traite cependant des fondations de Ste Hildegarde (VI, 2468-69; *Tables*, 2080-81), de Ste Gertrude la Grande et de sa sœur Ste Mechthilde (VI, 1332-33; *Tables*, 1806, 3172); missions, x, 1895. — Cisterciennes et Trappistines, *Catholicisme*, II, 1141-43; missions, x, 1895; — C. de Port-Royal, *Tables*, 267 (Angélique Arnauld), 3753 (Port-Royal). — Norbertines, *Tables*, 3325.

Carmélites, *Tables*, 528; *Catholicisme*, II, 562-67; missions, *D. T. C.*, x, 1895.

Règle de S. François : Clarisses, *Tables*, 618 (Ste Claire, Clarisses) et 1604 (France); *Catholicisme*, III, 432-40; missions, *D. T. C.*, x, 1895. — Franciscaines (Tiers-ordre régulier), *Tables*, 1604-05 (France); *Catholicisme*, IV, 1519-30.

Dominicaines (moniales et Tiers-ordre), *Tables*, 1605-06 (France); *Catholicisme*, III, 984-93.

2° *Congrégations nouvelles.* — On se reportera essentiellement à l'énorme liste des congrégations féminines, françaises ou étrangères, se dévouant dans les missions, dressée x, 1895-1910. Nous n'ajouterons ici que quelques références, relatives surtout au fondateur de tel ou tel de ces instituts.

de l'Église (cf. obéissance, 3258-66); — *d)* vie en commun, soumission à un supérieur, selon une règle approuvée (cf. xv, 3265-66). — 3. Possibilité d'exception de la vie en commun, xiii, 2157; cf. Pie XII, les Instituts séculiers, *Tables*, 3693. — 4. État de perfection, grâce aux trois vœux essentiels, xiii, 2157-58; cf. iii, 1180-81 (conseils évangéliques); xii, 1244-50 (perfection); xv, 3273-74; — bien que d'autres vœux puissent y être ajoutés, xiii, 2158.

2° *Origine et histoire.* — 1. Avant le Christ : *a)* ébauche dans les religions anciennes (grecque et romaine), xv, 3184-87; — *b)* dans l'A. T., 3187-88; — plus spécialement Élie, Élisée et le Carmel, ii, 1777, 1779; — le nazirat, *Tables*, 3288; — S. Jean-Baptiste, xiii, 2158-59. — 2. Le Christ et l'état religieux, xiii, 2159-60; — enseignements sur les conseils évangéliques, iii, 1177-78; — sur la chasteté, ii, 2321; — l'obéissance (exemple donné par Jésus), viii, 1297-308; xv, 2797; — la pauvreté, *Tables*, 3506-07. — 3. Les développements, xiii, 2160-63 : *a)* enseignement et pratique des apôtres, xv, 3188-89; — *b)* au iiie s., l'ascétisme des anachrorètes et ermites, i, 1134-36; iii, 1178; *Tables*, 144-45; — *c)* au ive s., S. Basile, ii, 455-59 et *Tables*, 383 (règle et moines de S.B.); — *d)* S. Augustin, i, 2472-83 (règle de S.A.), 2474-77 (Ermites de S.A.); *Tables*, 312-13; — *e)* les monastères en Gaule avec S. Hilaire ou S. Martin de Tours, vi, 2389-90; x, 212; — *f)* du vie au xie s., S. Benoît, la règle bénédictine et les branches qui s'y rattachent, ii, 709-13; — ordre de Cluny, 714; xi, 937-38; *Tables*, 409; — Camaldules, ii, 1423-31; — Vallombrosiens (S. Jean Gualbert), 607; viii, 194; xiii, 2162; xv, 2866 (Victor II); — Chartreux, ii, 2274-318; *Tables*, 590; — Cisterciens, ii, 2532-550; *Tables*, 614-15; — *g)* au xiie s., ordres réguliers : Chanoines du Latran; — Prémontrés, xiii, 2-31; — et ordres militaires, x, 1758-60; *Chevaliers*, *Tables*, 598; — Hospitaliers, vii, 190-96; *Tables*, 2118; cf. iii, 63-66 (Templiers); — *h)* au xiiie s., ordres mendiants, *Tables*, 3390-91; — et parallèlement ordres de femmes, soumises à des mesures trop radicales par Pie V, xiii, 2163; — *i)* au xvie s., jésuites, qui sont des clercs réguliers; — *j) à partir du xviie s., multiplication de congrégations* (hommes et femmes), indépendantes des anciens ordres; cités : Frères des Écoles chrétiennes, *Tables*, 2487 (S. Jean-Baptiste de La Salle); — Passionnistes, *Tables*, 3450; — Rédemptoristes, i, 908-09; *Tables*, 3871; — Visitandines, vi, 738 (S. François de Sales); — Filles de la Charité, ix, 88; cf. iii, 1513. — 4. Législation concernant la fondation de ces congrégations, xiii, 2163.

II. Définition et division. — 1° *Termes définis.* — Onze précisions, xiii, 2163-67 : 1. Religion et institut religieux. — 2. Ordre religieux et congrégation. — 3. Religions exemptes de droit ou par privilège. — 4. Institut de droit pontifical ou de droit diocésain. — 5. Religion cléricale et religion laïque. — 6. Maison religieuse, maison de réguliers, maison formée, monastère, abbaye, couvent, noviciat, collège, résidence; maison généralice, maison-mère, maison filiale. — 7. Province, vicarie, circarie, district. — 8. Le nom de religieux est commun à tous ceux qui ont émis des vœux; religieux de vœux simples, réguliers, sœurs moniales. — 9. Supérieur majeur, provincial, visiteur. — 10. Sociétés religieuses assimilées. — 11. Règle, distincte des constitutions, du directoire, du coutumier.

2° *Divisions des religieux.* — Diversité venant du but poursuivi et manifestant la fécondité de l'Église. Sept chefs de discrimination, xiii, 2167-70. — 1. D'après le sexe et le genre de vie : *hommes* et *femmes.* — 2. Relativement à l'essence de l'état religieux (trois groupes) : *ordres religieux, congrégations, associations.* — 3. D'après le genre de vie : ordres *contemplatifs, actifs, mixtes.* — 4. D'après la règle : observation de *quatre règles anciennes* (S. Basile, ii, 455; S. Benoît, 709; S. Augustin, i, 2472; S. François, hommes, femmes, tiers ordre); ou l'observation de *constitutions particulières.* — 5. Sous le rapport de la pauvreté : *non-mendiants* et *mendiants* (*Tables*, 3390). — 6. D'après l'administration : instituts *centralisés* et maisons *autonomes.* — 7. D'après le gouvernement extérieur des Ordinaires des lieux; religieux *exempts, non exempts*, et *de droit pontifical* (l'ancienne division en anachorètes, cénobites ou ermites n'a plus de raison d'être).

III. Entrée en religion. — 1° *Érection ou fondation d'un institut.* — 1. Intervention du pouvoir suprême pour un ordre à vœux solennels; — intervention de l'évêque pour une simple congrégation, mais avec consultation de la S. C. des Religieux, xiii, 2170; *Tables*, 833. — 2. Approbation positive ultérieure (trois étapes et deux degrés), xiii, 2170-71.

2° *Érection d'une province ou d'une maison religieuse.* — Différents cas, xiii, 2171-72 : *a)* érection pour une religion de droit pontifical ou non; — *b)* trois cas spéciaux réservés au Saint-Siège; — *c)* maison non exempte ou de droit diocésain; — *d)* conditions matérielles; — *e)* prérogatives.

3° *Admission en religion.* — Trois stades, xiii, 2172-77. — 1. Postulat, conditions diverses. — 2. Noviciat : empêchements, dot (*Tables*, 1034 et 3328), examen canonique (*Tables*, 1454), prise d'habit et conditions d'âge, formation grâce au maître ou à la maîtresse des novices, dispositions relatives aux bénéfices ou biens personnels, vœux en danger de mort. — 3. Profession, simple ou solennelle, temporaire ou perpétuelle, émission et rénovation des vœux, cause de nullité et validation, droits et privilèges.

IV. Comment on cesse d'être un religieux. — Outre la suppression de l'ordre ou le passage à un autre institut, trois cas, xiii, 2177-82 : 1. Sortie légitime : expiration des vœux temporaires, exclaustration et sécularisation, dispense des vœux. — 2. Sortie illégitime : apostasie ou simple fugue, *Tables*, 940. — 3. Renvoi : de droit ou par décret du supérieur; renvoi des religieux à vœux temporaires, à vœux perpétuels (motifs); — le cas de la dispersion de l'ordre par l'autorité civile.

Pour plus de détails, on pourra utilement se reporter aux articles concernant les abbés et abbesses, la clôture, la confession des religieux et religieuses (i, 1706-07 et *Tables*, 3578; cf. iii, 879-80, religieuses confesseurs), les instituts séculiers (*Tables*, 3693 à *Pie XII*, et *Catholicisme*, v, 1777-92), la main morte, le viatique, etc. et les articles du *D. D. Can.*

Pour terminer, nous regroupons en deux listes alphabétiques les ordres, congrégations, instituts de religieux et de religieuses possédant un article propre ou signalés dans le *D. T. C.*

A. Religieux. — Acémètes, *Tables*, 18. — Alcantarins (Frères mineurs), *Tables*, 1705. — Alépins (Antonins maronites), *Tables*, 70. — Aléxiens ou Cellites, *Tables*, 568. — Amédéens (Frères mineurs), vi, 817-18; *Tables*, 1702. — Anachorètes, *Tables*, 144-45. — Antonins, *Tables*, 184 : Alépins, *supra;* — Baladites (Maronites), *Tables*, 354; — Congr. de S.-Isaïe (Maronites), *Tables*, 2332; — Congr. de S.-Éphrem (Syriens), x, 1902; xiv, 3082; — Congr. du Mont-Liban (Arméniens), i, 1918. — Assomptionnistes ou Augustins de

reproduire ici; il suffira de présenter en raccourci ce qu'est la doctrine de la réincarnation et son opposition au dogme catholique.

1. *Exposé.* — La réincarnation des âmes se ferait en des vies successives, la même âme prenant successivement des corps différents, chaque état nouveau correspondant à un développement progressif de l'âme. La vie présente est pour chacun de nous *l'héritage du passé* et *l'enfantement de l'avenir*, conformément à la *loi universelle des destinées humaines*, qui exige « l'évolution rationnelle de tous les êtres partis du même point pour aboutir aux mêmes sommets, aux mêmes perfections ». Léon Denis, *Christianisme et spiritisme*, Paris, J. Meyer, 1927, p. 307; cf. XIV, 2515.

Pour les âmes déchues par une vie de fautes, il y a donc toujours possibilité de réhabilitation par une nouvelle existence en un autre corps physique. De là le nom de *réincarnation.*

La doctrine de la réincarnation ou des vies successives, disent ses partisans, trouve sa justification dans l'explication facile qu'elle apporte aux énigmes de la vie et de nos destinées, étudiées en regard de la providence et de la bonté divines. A cette « justification » d'ordre moral, on ajoute une justification métaphysique, consistant dans la « loi générale d'unité » qui régit l'univers. C'est par là que la doctrine de la réincarnation, dans l'esprit de ses défenseurs, se rattache au spiritisme et à la théosophie. La doctrine des esprits, en effet, montre partout l'*unité de loi et de substance.* De toute éternité, l'univers, émanation de Dieu, lequel « n'est pas la cause première, comme disent les uns, ni la cause finale, comme pensent les autres, mais la cause éternelle agissante d'où émane toute vie » (Léon Denis, p. 322), est en voie de transformation constante dans toutes ses parties. Le monde invisible ne se distingue du monde visible que par rapport à nos sens, mais en réalité l'invisible est la continuation, le prolongement *naturel* du visible. De là les rapports entre le monde visible et le monde invisible par les pratiques du spiritisme. Et, pour justifier philosophiquement la possibilité de ces rapports *naturels*, l'hypothèse d'un double corps uni à l'âme : le corps *physique*, que nous voyons, et le corps *fluidique* ou *périsprit*, qui est l'agent de toutes les manifestations de la vie, soit à l'égard du corps physique et du monde visible, soit dans l'espace et le temps, en vue de nouvelles existences et de nouveaux développements.

2. *Réfutation.* — L'opposition de la doctrine de la réincarnation au dogme catholique est manifeste en plusieurs points.

a) Sans doute, la conception d'une création éternelle semble à plusieurs ne pas répugner à la raison (c'est du moins l'opinion de S. Thomas); mais la révélation oblige à croire que la création s'est faite dans le temps, c'est-à-dire que le monde a commencé.

b) Bien plus, il est contraire au dogme de concevoir cette création comme une émanation de la divinité.

c) L'hypothèse d'une loi unique touchant le devenir des âmes est absolument gratuite. Ce qui est vrai, c'est que Dieu appelle les êtres intelligents à la même fin naturelle ou surnaturelle (surnaturelle dans l'ordre actuel de la providence). Mais de cette similitude d'*appel* il ne suit pas que l'effet doive nécessairement se produire. Cet effet demeure le résultat de l'orientation prise librement par la volonté humaine ou angélique. Puisque, par définition, ces volontés sont libres, il suit que l'effet reste contingent, c'est-à-dire qu'il peut ou se produire ou être manqué.

d) L'hypothèse d'existences successives donnant à l'âme la possibilité de se réhabiliter ne résout pas la difficulté; elle ne fait que la reculer. Car il sera toujours vraisemblable de supposer que, sur le nombre des âmes pécheresses, certaines manqueront toujours leur fin de bonté et de bonheur. D'ailleurs l'hypothèse de vies successives est positivement réprouvée par le dogme catholique :

Tout d'abord, par le dogme catholique promulgué au Ve concile du Latran, rappelant que *chaque* âme est créée au moment même de son infusion au corps humain. Cf. FORME DU CORPS HUMAIN, VI, 566.

Ensuite, par la condamnation dont la doctrine similaire de l'apocatastase (restauration universelle) origéniste a été jadis frappée. Il est certain que le neuvième anathématisme de Justinien contre Origène reproduit la pensée de l'Église, qui semble bien avoir approuvé l'initiative de l'empereur : « Quiconque dit ou pense que la peine des démons et des impies ne sera pas éternelle, qu'elle aura une fin et qu'il se produira alors une apocatastase des démons et des impies, qu'il soit anathème! » L'origénisme repose, lui aussi, sur la prétendue loi universelle de l'unité, dont se réclament les partisans de la réincarnation. Cf. XI, 1578 (Denz.-Bannw., 211).

Enfin, par le dogme catholique, si souvent inculqué dans l'évangile, que la vie d'ici-bas est un temps d'épreuve, que la mort met un terme à ce temps d'épreuve et que le jugement de Dieu fixe irrévocablement le sort heureux ou malheureux de l'homme. C'est pour échapper à la perspective d'une destinée éternellement malheureuse que, dès les premiers siècles, les origénistes et aujourd'hui les théosophes et les spirites évoquent l'hypothèse de la réincarnation des âmes.

REINECH (Félix). — Notice [A. Teetaert], XIII, 2131-32.

REINERS (Joseph). — Son étude parue en 1910 sur le nominalisme dans la scolastique primitive, XI, 717-18, 719, 726, 731.

REINHARD DE LINZ. — Notice [A. Teetaert], XIII, 2132-33.

REINHOLD (Charles-Léonard) (1758-1823). — Sur Kant, VIII, 2325-26.

REINKE (Laurent). — Exégète catholique allemand, né en 1797, mort en 1879. Notice dans *D. B.*, V, 1028-29 [L. Fillion].

Cité : Aggée, I, 565; — Baruch, II, 441; — Daniel, IV, 64, 95; — Genèse, bénédiction de Jacob, VI, 1221 (bibl.); — Habacuc, 2010; — Malachie, IX, 1753, 1756, 1760 (bibl.); — Michée, X, 1667 (bibl.); — Sophonie, 1449 (bibl.); XIV, 2379.

REINKENS (Joseph-Hubert), né en 1821. — Professeur de théologie à l'Université de Breslau, passé aux Vieux catholiques après Vatican I. Sacré évêque le 11 août 1873 à Rotterdam, XV, 2983, 2986, 2987; cf. 2428-29, 2433-34.

Cité sur S. Hilaire (avant 1870) : VI, 2397 (bibl.), 2400, 2402, 2405, 2411; cf. XII, 1370.

REITHMAYR (Ulric de Gabling). — Notice [A. Teetaert], XIII, 2133-35.

REITZENSTEIN (Richard) (1861-1931). — Ethnologue iranisant se rattachant à la *méthode des analogies*, sous la forme savante qu'elle a empruntée de nos jours à la méthode philologico-historique. Cf. Pinard de La Boullaye (*L'Étude comparée des religions*, t. II, p. 120-121), qui donne en plus des ouvrages indiqués dans le *D. T. C.* : *Zwei Religionsgeschichte Fragen*, Strasbourg, 1901; — *Die hellenistische Mysterienreligionen*, Leipzig, 1910.

Ophites, XI, 1065-66, 1072, 1075; — Histoire lausiaque, XI, 1826-27; — Sabéens, XIV, 433.

RELAPS. — Voir *Tables*, 3559, § *d*).

RELATIF. — Voir *Absolu-Relatif*, *Tables*, 13-14.

RELATION. — Une des catégories d'Aristote, I, 303 (§ 3°). — Notion philosophique de la relation : *a)* S. Thomas et thomistes, XIII, 2141-42; — *b)* nominalistes, XI, 745-47; cf. XII, 1856-57 (Pierre Auriol); — *c)* Suarez, XIII, 2141-42; XIV, 1721. — Application au mystère de la Trinité, voir RELATIONS DIVINES, XIII, 2135-56.

RELATIONS DIVINES. — Notice [A. Michel], XIII, 2135-56. Voir *Trinité.*

RELATIVITÉ. — Voir *Einstein*, *Tables*, 1144.

RELIGIEUX. RELIGIEUSES. — Brève étude théologique et canonique [A. Bride], XIII, 2157-82. — Elle sera complétée par VŒU [P. Séjourné], XV, 3182-3234, et VŒUX DE RELIGION [P. Séjourné], 3234-81.

1. L'ÉTAT RELIGIEUX. — 1° *Notion.* — 1. Définition (can. 487), XIII, 2157. — 2. Quatre éléments, 2157 : *a)* état de vie (cf. V, 905-11); — *b)* stabilité par engagements (cf. vœux, XV, 3235-81); — *c)* engagements publics ou solennels, reçus au nom

RÉGINALD ou **RAINALD.** — Voir Alexandre IV, pape, I, 721; *Tables*, 72-73.

RÉGINALD (Antonin) ou Antoine Ravaille. — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 2104-14. — Controverses, 2104-13; — avec le P. Annat, X, 2173-74; cf. 1650. — Son livre *Tria principia*, XIII, 2112; XV, 843, 913. — Prédétermination physique, XIII, 2109, 2113-14 : cf. III, 791.

RÉGINALD DE LANGHAM. — Notice [A. Teetaert], XIII, 2114.

RÉGINALD L'OMBRIEN. — Notice [A. Teetaert], XIII, 2115.

RÉGINALD DE PIPERNO. — Frère prêcheur, compagnon de S. Thomas d'Aquin, à qui nous devons, transcrits par lui, quelques ouvrages du Docteur angélique : le *Theologiae compendium;* les notes sur S. Jean; et celles sur quelques épîtres de S. Paul, S. Thomas ayant rédigé lui-même les commentaires *in Rom.*, *in Iam Cor.* et *in Hebr.* jusqu'au ch. 11. Cf. Hurter, *Nomenclator*, II, 317 et Quétif, I, 382.

Cité : VIII, 197; XIV, 1868; XV, 626, 628.

REGINALDUS (Valerius) (Regnauld ou Regnault Valère). — Notice [R. Brouillard], XIII, 2115-17; Hurter, III, 894. — Controverses relatives à la théologie morale des jésuites, VIII, 1078; IX, 44. — Cité : VI, 2224.

RÉGINON DE PRÜM. — Notice [É. Amann], XIII, 2117-20. — Cité : communion, III, 528; — conférences, 817; — confession, 877, 886; — dimanche, IV, 1335; — le *De synodalibus*, 1839; — Église et État, 2216; — extrême-onction, V, 1977, 1982, 1983, 1985; — le *De causis et disciplinis ecclesiasticis*, VI, 1735; — messe, X, 1042; — pénitence, XII, 880, 884, 899, 903, 909, 919; — pénitentiels, 1176; — quatre-temps, XIII, 1452; — et S. Raymond de Peñafort, 1812-13; — satisfaction, XIV, 1183-84; — usure, XV, 2365. — *D. D. Can.*, VII, 533-36 [R. Naz].

RÉGIS (Pierre). — Notice [F. Bonnard], XIII, 2120-21.

RÈGLE. — R. de foi, voir *Magistère de l'Église*, *Tables*, 1121-25, et *Rôle de l'Église dans la foi*, *Tables*, 1547-49. — R. monastique, voir *Religieux*, *Tables*, 3876 sq.

« Règlements ecclésiastiques d'Égypte ». — Cités sous ce titre, XIV, 1975-76. Voir *Tables*, 219, § 2°, *Ægyptische Kirchenordnung.*

RÉGNAULD ou **RÉGNAULT.** — Voir *Réginald*, *Reginaldus.*

REGNAULD (Louis-Eugène) (1800-1889). — Évêque de Chartres, au Ier concile du Vatican, XV, 2571.

RÉGNIER (Claude-François), prêtre de S.-Sulpice (1718-1790). — Notice [E. Levesque], XIII, 2121; XIV, 803, 807. — Sur l'Église, XV, 2208.

RÉGNIER (René-François, cardinal), archevêque de Cambrai (1794-1881) (Hurter, V, 1808). — Ier concile du Vatican, XV, 2551. — Le card. Régnier contribua beaucoup à la fondation de l'Université catholique de Lille, XV, 2257.

RÉGNON (Théodore de). — Notice [A. d'Alès], XIII, 2121-25. — 1. *Bañez et Molina*, 2123; — cité : III, 1131, 1134; X, 2180; cf. VI, 1174; XII, 2623 (sur Pierre de Fonseca). — 2. *La métaphysique des causes*, XIII, 2123-24; — citée, I, 599 (agnosticisme); IV, 947 (Dieu). — 3. *Études de théologie positive sur la Trinité*, XIII, 2124-25; — citées (d'après l'ordre des articles) : Abélard, I, 42; — appropriations, 1709, 1713, 1715; — S. Augustin, 2347; XV, 2665-67, 2919; — S. Bernard et Gilbert de La Porrée, II, 748; — Dieu, IV, 1069, 1117 (bibl.); — Esprit-Saint, V, 760, 778, 780, 782, 795, 799, *800*, *801*, 807 (bibl.); — *Filioque*, 2313, 2316, 2317, 2321, 2330, 2336; — Fils de Dieu, 2359 (bibl.), 2436, 2454, 2464, 2465, 2474, 2475; — notions de personne, VII, 371, 393, 437 (bibl.); — S. Irénée, 2446; — Père, XII, 1192; — processions divines, XIII, 645, 647, 652, 655; — Richard de S.-Victor, 2692, 2694; cf. XV, 1718, 2667; — Trinité, 1705, *1710* (S. Anselme), *1711*, *1730* (XIIe s.), *1737* (S. Bonaventure et S. Thomas, cf. 2668), 1804, 1808, 1813, 1818, 1829 (bibl.); — mission du S. Esprit dans l'âme juste, 1849-50, 1852-53; — Victorinus Afer, 2912, 2922.

REGONO (Antoine-Joseph). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 2125.

REGOURD (Alexandre). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 2125-26.

RÉHABILITATIONS. — Notion et formule (S. Pénitencerie apostolique), XII, 1154, 1160.

REHLINGER. — Voir *Rechlinger.*

REICHENAU. — Abbaye bénédictine, où Charles le Gros fut inhumé. Citée à propos de Walafrid Strabon et de plusieurs autres moines célèbres, XV, 3498-99, 3501.

REICHENBERGER (Maximilien). — Théologien jésuite, professeur à l'Académie de Prague pendant trente ans, décédé le 3 oct. 1673. Il a composé *Compendium theologiae circa Deum, angelos et hominem*, Prague, 1667, mais surtout des *Vindiciae mariani cultus*, contre l'ouvrage anonyme *Monita salutaria B. Virginis Mariae* (cf. Hurter, IV, 51-52). — Cité à ce dernier sujet, IX, 2437.

REICHERSBERG (Arno ou Arnon). — Voir *Arno*, *Tables*, 269.

REID (Thomas) (1710-1796), philosophe écossais. Sa doctrine est exposée dans *Recherches sur l'entendement humain* (1774). Opposée à l'idéalisme de Berkeley, au scepticisme de Hume, la philosophie de Reid est un réalisme de sens commun conduisant à des résultats parallèles à ceux de la scolastique thomiste.

REIFFENSTUEL (Albert). — Notice [A. Teetaert], XIII, 2126.

REIFFENSTUEL (Anaclet). — Notice [A. Teetaert], XIII, 2126-30. — Sur la coutume, III, 1994; — Église et État, IV, 2218; — probabilisme, XIII, 563-64. — Cf. *D. D. Can.*, VII, 547-48.

REILLY (William-Stephen), sulpicien, né à North Hatley (diocèse de Sherbrooke, Canada) le 25 mars 1875, mort en 1950. — Deux études sur S. Irénée : *a)* Inspiration de l'A. T. (*Rev. Biblique*, 1917), VII, 2099, 2101-02, 2422, 2423 (où il est parfois fautivement orthographié O'Reilly); — *b)* Presbytres asiates (*Rev. Biblique*, 1919), 2512-13.

REIMARUS (Samuel) († 1768). — Notice, VIII, 1377. — Son rationalisme dans l'interprétation des récits évangéliques, 1399. — Influence sur Spinoza et sur le protestantisme, XIII, 857; cf. XIV, 2501-02. — Cité : VI, 138.

REIMS (Église et ville de). — Histoire de l'Église de R. (Flodoard) éditée par Jacques Sirmond, XIV, 2186. — Gerbert (Silvestre II), archevêque de Reims, 2077-80. — Gervais et Manassès de Gournay, archevêques de R., et S. Bruno, II, 2275. — Hincmar, archevêque de R., et Ebbon, VI, 2482; cf. IV, 217 et *Tables*, 1083, 2082. — Controverse sur la double prédestination, *T.*, 2082-83. — Rois de France sacrés à Reims, XIV, 483-85; cf. XV, 3628. — Cathédrale de Reims et guerre de 1914, VI, 1950. — Conciles, *Tables*, 734.

REIMS (Jean-François de) (son nom est Dozet). — Notice [A. Teetaert], XIII, 2130-31.

REINACH (Salomon) (1858-1932). — Archéologue et philologue français. A publié : *Manuel de philologie classique; Répertoire des peintures grecques et romaines; Cultes, mythes et religions* (1904-1912); *Orpheus, histoire générale des religions*, etc.

Origine de la religion, XIII, 2215. — *Orpheus*, le démon au Moyen Age, XIV, 2412. — Explication rationaliste de l'eucharistie, V, 1027; cf. 1096; — de l'extrême onction, 1924. — Sur le nom *Dieu*, IV, 875.

RÉINCARNATION. — Doctrine professée par certains partisans du spiritisme, XIV, 2518-19. A *Métempsycose*, *Tables*, 3203, on a renvoyé à une longue étude parue dans *L'Ami du clergé*, 1924. Cette étude reprend toutes les assertions des partisans de la réincarnation et spécialement leur prétention à s'appuyer sur les écrits du Nouveau Testament. Il ne saurait être question de la

depuis plus de quarante ans sur la question... On trouvera ici, fidèlement reproduit, le texte que le chanoine Rivière avait soigneusement préparé et arrêté dès 1943. Nous ne doutons pas qu'il ne rende de précieux services sur un sujet où il avait acquis une maîtrise incontestée ».

Quelques indications bibliographiques récentes : L. Bouyer, *L'incarnation et l'Église, corps du Christ, dans la théologie de S. Athanase*, Paris, 1943; — G. Aulen, *Christus victor*, 1949; — W. Dettloff, *Die Lehre von der Acceptatio divina bei Johannes Duns Scotus mit besonderer Berücksichtigung der Rechtfertigungslehre*, Werl, 1954; — A. Bengsch, *Heilsgeschichte und Heilswissen. Eine Untersuchung zur Struktur und Entfaltung des theologischen Denkens im Werke « Adversus haereses » des hl. Irenäus von Lyon*, Leipzig, 1957; — L. Richard, *Le mystère de la rédemption*, Tournai, 1959; — C. Chopin, *Le Verbe incarné et rédempteur*, Tournai, 1963; — B. Catao, *Salut et rédemption chez S. Thomas d'Aquin*, Paris, 1965; — H. Turner, *Jésus le Sauveur*, 1965.

RÉDEMPTION DES CAPTIFS (Ordre de la), connu également sous le nom d'ordre de la Merci. — Étude [É. Silva], XIII, 2005-17. — 1. Fondateur : S. Pierre Nolasque, 2005-06. — 2. Organisation et caractère de l'ordre, 2006-08. — 3. Théologiens, 2008-14. — Cités : *a) Antérieurement au XVI*e *s. :* S. Pierre Pascual, Dominique Serrano, Antoine Caxal, Pierre de Cijar (Hurter, II, 1095 [Cixar]), Antoine Morell, Sanrrasot de Dado, Pierre de Becerril, Jacques de Muros. — *b) XVI*e *et XVII*e *s. :* Alphonse Médina (*Tables*, 3173), Jérôme Pérez (Hurter, II, 1377), Zumel (Hurter, III, 393), Gaspard de Torrès, Antioco Brondo (Hurter, III, 510), Ambroise Machin (*Tables*, 3051), Jean Prudencio (Hurter, III, 920), Silvestre Saavedra (*Tables*, 3941), Pierre de Oña (*Tables*, 3369), Jean Negrón, Fr. Pizaño de Léon, Louis Aparicio, Mendoza (*Tables*, 3177), Gabriel de Adarzo y Santander, archevêque d'Otrante, Joseph Gonzalez de la Merci, Nolasque Melezé, Barthélemy Laplaine, François Alchacoa, Pedro Colis, Séraphin de Freitas, Jean Aparicio. — *c) XVIII*e *s. :* Ambroise de Albendea, Augustin Cabados (Cabadès) Magi (*Tables*, 491), Nicolas Cavero, Michel de Ulate, Ramirez de Orozco, Antoine Solis, Jean-Antoine Pérez, Manuel Villodas et son traducteur Pierre Rodriguez Miranda, Chrysostome Ferbos, Melhie de Grange, Aguilar y Torrès, Martinez. — Le *Nomenclator literarius* d'Hurter n'accueille qu'un nombre infime de ces auteurs. — 4. Principales questions étudiées dans l'ordre : *a)* Communion quotidienne, XIII, 2014; cités : Pierre Machado (Hurter, III, 479-80), Rodriguez de Torrés, Melchior de los Reyes, Mateo de Villarroel, Jean Falconi. — *b)* Théologie mariale, XIII, 2014-15; cités : S. Pierre Pascual, Pierre de la Serna, Castelvi, Joseph et François Pintre, Raymond Ferrini, Valenzuela, Silvestre Saavedra (cf. *supra*). — *c)* Théologie mystique, XIII, 2015-17; cités : Melchior Rodriguez; Jean-Chrysostome Puga, Jean Falconi, Fr. Pizaño de Léon, François Castelvi, Paul Ramirez de Bermudo, Jérôme Rodriguez de Valderas, Jean de Rojas y Ausa, Bernard de Santander y Barcenilla.

RÉDEMPTIONS. — Satisfactions pour le péché, différentes des indulgences, VII, 1600-06; XIV, 1169, 1178-85; cf. XII, 884, 1178; XV, 3632.

RÉDEMPTORISTES. — Congrégation religieuse fondée par S. Alphonse de Liguori, I, 908. — Cités : en Autriche, 2609, 2616; — au Canada, II, 1486; — en Pologne, XII, 2455-56, 2460; — dans les missions, X, 1871, 1887, 1942, 1947-48, 1987-88, 1993-94.

Théologiens rédemptoristes : Aertnys, *Tables*, 48; — Alphonse de Liguori, I, 906-20; — Dechamps (cardinal), IV, 178-182; — Dillenschneider, cité aux *Tables*, sur *Marie*, 3129, 3132-33, 3135-36; — Gödts, *T.*, 1831; — Gaudé, *T.*, 1780; — Herrmann (Jean), *T.*, 2069; — Jansen (Jean-Laurent), *T.*, 2386; — Marc (Clément), *T.*, 3091; — Van Rossum (cardinal), XI, 1317-20.

REDERN (Comte de). — Ministre de Prusse en Angleterre (fin du XVIIIe s.); ses relations avec Saint-Simon, XIV, 771-73, 780.

REDERS (Norbert). — Notice [A. Teetaert], XIII, 2017-19.

REDN (Juste). — Notice [A. Teetaert], XIII, 2019-20.

REDNIC (Athanase) (XVIIIe s.). — Moine austère, puis évêque uni de Alba Julia (Transylvanie) à partir de 1764 et auteur d'ouvrages religieux, XIV, 32, 66.

« REDUCTIVE ». — Voir VI, 594, § 3°, *Formaliter-reductive*.

REETH (Gonzalve de). — Notice [A. Teetaert], XIII, 2020.

RÉFORME. — Notice [L. Cristiani], XIII, 2020-97. Voir l'étude générale *Protestantisme, Tables*, 3791 sq.

Pour une abondante bibliographie, presque toute postérieure à l'art. *Réforme* du *D. T. C.*, voir dans *Encyclopédie de la foi*, t. IV, Paris, 1967, à l'art. *Réforme* (E. Kinder).

RÉFORME CATHOLIQUE ou **CONTRE-RÉFORME.** — Notice [L. Cristiani], XIII, 2097-100.

REGALADO (Pierre) (Saint). — Voir *Pierre Regalado, Tables*, 3717.

RÉGALE (Droit de). — Droit qu'avait le roi, avant la Révolution, de jouir des revenus des évêchés vacants et de disposer des bénéfices sans charge d'âmes qui en dépendaient, jusqu'à ce que le nouvel évêque ait pris possession de son siège, prêté serment et rempli les autres formalités prescrites par les lois. On donnait le nom de régale *spirituelle* ou *honoraire* à la partie de ce droit qui concernait la collation du bénéfice; celui de régale *temporelle* ou *utile* à celle qui était relative à la jouissance des revenus. On appelait *régaliste* celui qui était pourvu par le roi d'un bénéfice *vacant en régale*. La régale fut entre les rois et le clergé une cause perpétuelle de conflits jusqu'à la fin du XVIIe siècle où, après de vives discussions entre le pape Innocent XI et Louis XIV, ce dernier, par sa déclaration du 24 janvier 1682, en régla définitivement l'exercice. — Voir *D. D. Can.*, VII, 493-522, l'importante étude de J. Gaudemet.

Sur la régale, II, 1063. — Louis XIV et : *a)* Clément X, III, 95-96; — *b)* Innocent XI, VII, 2007-09; — *c)* l'histoire des controverses (déclaration des quatre articles de 1682, jusqu'à la pacification sous Innocent XII [1693]), IV, 185-204. — La régale et Bossuet, II, 1087; cf. 1063-66; — Honoré Fabri, V, 2054; — Dom Durban (mauriste), X, 412; — Richard Simon, XIV, 2104; — Sfondrate, 2011-12; — Vaucel et Pavillon, XV, 2585. — La régale au IIe concile de Lyon (can. 12), IX, 1390.

RÉGALISME. — Du conflit particulier de la régale il faut rapprocher la thèse générale du « régalisme », octroyant au pouvoir civil toute juridiction extérieure et la refusant à l'Église, VI, 2373-75. Erreur de Marsile de Padoue, X, 159-61; cf. Fébronius, V, 2117; Joséphisme, VIII, 1543; — thèse acceptée par le protestantisme, IX, 1310 (Luther); XV, 3865 (Zwingli); II, 1417 (Calvin). — Erreur condamnée par le *Syllabus*, IV, 2204; XIV, 2897.

RÉGAMEY (Pie-Raymond). — Théologien dominicain contemporain, cité pour son art. *Réflexions sur la théologie spirituelle*, dans *La Vie spirituelle* (1938-1939), XV, 486.

RÉGENT. — Son rôle dans la Pénitencerie apostolique, XII, 1147. — *D. D. Can.* [R. Naz], VII, 532-33.

« REGESTA pontificum romanorum ». — Leur objet, II, 1247-49; *D. D. Can.* (G. Mollat), VII, 536-38, *Registres pontificaux*.

REGGIO (Bernardin de). — Notice [A. Teetaert], XIII, 2101-102.

REGGIO (Marchesinus de), O. F. M. — Notice [A. Teetaert], XIII, 2102-04. — Voir *Marchesinus, Tables*, 3094.

REGGIO EMILIA (Prosper de). — Voir *Prosper de Reggio Emilia, supra*, 3791.

XIIIe siècle, Guillaume d'Auvergne et Guillaume d'Auxerre. — 2. Apogée de la scolastique, XIII, 1948-50 : *a)* Franciscains, Alexandre de Halès (son Commentaire *in Sententias* est cité dans les *Tables*, 80), S. Bonaventure. — *b)* Dominicains, Albert le Grand et S. Thomas d'Aquin (XV, 933-34, 937-39). — 3. Discussions et précisions ultérieures, XIII, 1950-51 : *a)* Duns Scot (IV, 1894-96). — *b)* Théologiens postérieurs : Mastrius, Frassen, Fr. de Mayronis (Meyronnes), Pierre d'Ailly, Biel (II, 821), Durand de Saint-Pourçain, Suarez (XIV, 2654-60), Jean de Lugo.

Sur la position théologique de ces auteurs et leurs controverses concernant le rôle de l'Incarnation dans la Rédemption du genre humain, on devra se reporter à INCARNATION, § *II* et *III*, Convenance et Nécessité, VII, 1463-82, ainsi qu'à la Rédemption, cause finale de l'incarnation, § 4°, Les controverses des théologiens, 1495-1506.

7° *Organisation définitive : Églises protestantes.* — 1. Période ancienne : orthodoxie classique, XIII, 1952-53 : *a)* Églises luthériennes, Luther (IX, 1225-27, 1313, justice du Christ), Mélanchthon; cf. J. Quenstedt (*Tables*, 3838), Gerhard (*T.*, 1802), Chr. Baur (*T.*, 387); — *b)* Églises réformées, Calvin (II, 1403-04); cf. J.-H. Heidegger (*Tables*, 2035-36), Fr. Turretin, J. Owen, J. Edwards (*Tables*, 1109). — 2. Période ancienne : secousses doctrinales, XIII, 1953-54 : *a)* explosion du rationalisme, Socin (XIV, 2332-33); — *b)* apologétique légaliste, Grotius (*Tables*, 1969-70). — 3. Divers courants modernes, XIII, 1955-57 : *a)* en marge de l'orthodoxie, simple symbole, Kant (VIII, 2320), Hegel (*Tables*, 2033-35); — relativisme psychologique, Schleiermacher (XIV, 1502-03), Erskine, Coleridge (III, 361); — rationalisme libéral, Bushnell, Alb. Ritschl (XIII, 861-62), Ad. Harnack (862; *Tables*, 2020 sq.), A. Réville et l'école de Strasbourg (XIII, 874), Eug. Ménégoz (877-80), A. Sabatier (875-76), F.-D. Maurice, B. Jowett (*Tables*, 2695), G.-B. Stevens, H. Rashdall (*Tables*, 3860), R. Mackintosh (*Tables*, 3052); — *b)* au sein de l'orthodoxie, P.-F. Jalaguier (*Tables*, 2383), R.-W. Dale (*T.*, 899), Fr. Godet (*T.*, 1830), J. Macleod Campbell, R. Moberly, Edm. de Pressensé, Hofmann (*T.*, 2092-93), M. Kähler (*T.*, 2801), H. Mandel, B. Steeffen, R. Jelke, P. T. Forsyth, J. Denney, Ern. Bertrand, C. E. Babut (*T.*, 346), H. Monnier (XIII, 906).

III. EXPLICATION DE LA FOI CATHOLIQUE. — 1° *Cadre doctrinal.* — 1. Plan idéal du monde spirituel : Dieu, l'homme, la religion, XIII, 1958. — 2. État de fait : le péché (notion, malice et portée), 1958-59. — 3. Rétablissement de l'ordre par la satisfaction pour le péché, 1959-60. — 4. Le Christ, médiateur, rôle personnel et chef moral de l'humanité, 1960-61; VIII, 1345-55.

2° *Réalité de la Rédemption.* — 1. Preuve rationnelle (spéculative, psychologique, historique), XIII, 1961-62. — 2. Apologétique du mystère : aucune objection de la part des attributs de Dieu, de l'œuvre du Sauveur relativement à la volonté divine, de la participation nécessaire de l'homme, 1962-64. — 3. Justification dogmatique (témoignage divin et convenances), 1964-65.

3° *Analyse de la Rédemption.* — 1. Deux groupes binaires, d'expression théologique (mérite et satisfaction) ou biblique (sacrifice et rançon) : leur rapport et leur valeur, XIII, 1965-67. — 2. Éléments constitutifs : matériel (la passion du Christ), formel (l'âme du Christ), 1967-69; cf. VIII, 1329-30; — voir aussi : liberté et puissance de l'âme du Christ, 1311-14; son mérite, 1325-26; — sa sujétion au Père, 1333; — le rôle de la volonté humaine du Christ dans la Rédemption, XV, 3385.

4° *Synthèse : essence de l'acte rédempteur.* — Les systèmes sotériologiques et leur valeur : 1. Système du châtiment, XIII, 1970; appréciation, 1973. — 2. Système de l'expiation, 1971, 1973. — 3. Système de la réparation, 1972, 1974-75.

5° *Synthèse : le plan divin de l'économie rédemptrice.* — 1. Décret primitif : rédemption nécessaire ou souverainement convenable, XIII, 1976-77. — 2. Modalités du plan divin : *a)* nécessité ou convenance de la satisfaction; — *b)* nécessité ou convenance de l'incarnation; — *c)* nécessité ou convenance de la passion, XIII, 1978-81; cf. VII, 1463-70, 1476-78; VIII, 1297-309.

6° *Effets de la Rédemption.* — 1. Mode d'action, XIII, 1981-82 : *a)* idées à éliminer; — *b)* notion à retenir, l'initiative de la bonté divine. — 2. Objet : *a)* Réalités de l'économie spirituelle : α. Le monde racheté, l'homme justifié, capable de mérite, dans la puissance sanctificatrice de l'Église, même pour ceux qui n'appartiennent qu'à « l'âme de l'Église », XIII, 1982-83; IV, 2150-55; VIII, 1359-61, 2217-24; X, 774-84; — β. Le Rédempteur du monde prend dans ce cadre ses proportions véritables : la royauté spirituelle, le principe sanctificateur du corps mystique, le médiateur universel, XIII, 1983-84; cf. VIII, 1325-27, 1335-42, 1345-53, 1355-59. — *b)* Réalités de la vie chrétienne : coopération de l'homme racheté, XIII, 1984-85; cf. VIII, 2211-17. — 3. Sujet : *a)* L'universalité des hommes : α. en principe, XIII, 1985-86; cf. VII, 1506 et surtout XV, 3356-74, avec références à PRÉDESTINATION, XII, 2904-05, 2917-18, 2920-35, 2941 sq., 2973 sq.; voir aussi I, 2528-30; VI, 1595-604; — β. en fait, question d'application, XIII, 1986; XV, 3372-74; cf. *Tables*, 1119-21, « Hors de l'Église point de salut »; IV, 2371-77 (les élus); — textes difficiles : de S. Augustin, I, 2407; XV, 3362-63; — de certains thomistes, 3370-71; — hérésie jansséniste, VIII, 492-94. — *b)* Le cas des anges, XIII, 1986-87; cf. I, 1238-41 et VII, 1495-1506.

7° *Valeur de la Rédemption.* — 1. En principe, surabondance de la valeur rédemptrice, XIII, 1987. — 2. En fait, application aux prises avec les discussions d'école, sur la cause formelle (thomistes et scotistes), sur la mesure de degré, sur la rigueur de justice de condignité, 1988-90; — principes posés à INCARNATION, VII, 1478-82.

Conclusion. — L'auteur s'est efforcé d'établir une théologie précise et sûre de la Rédemption, répondant aux exigences de la pensée chrétienne, XIII, 1990-92. — Appendice bibliographique, 1992-2004.

L'article RÉDEMPTION de Jean Rivière est le résumé des ouvrages que celui-ci a publiés sur ce mystère de notre religion chrétienne : *Le dogme de la Rédemption. Essai d'étude historique*, Paris, 1905; — *Le dogme de la Rédemption. Étude théologique*, 1914 (5e éd., 1931); — *Le dogme de la Rédemption chez S. Augustin*, 1928; — *Le dogme de la Rédemption après S. Augustin*, 1930; — *Le dogme de la Rédemption au début du Moyen Age*, 1931; — *Le dogme de la Rédemption. Études critiques et documents*, 1931; — *Le dogme de la Rédemption dans la théologie contemporaine*, 1948, publié, après la mort de l'auteur, par le P. Cavallera et le chanoine Lombard. Au sujet de ce dernier volume posthume, les deux éditeurs publient la note suivante : « M. le chanoine Rivière attachait beaucoup d'importance à ce livre. Il y avait recueilli sur la Rédemption des articles et des comptes rendus datant de toutes les périodes de sa carrière de théologien, depuis qu'il avait consacré à ce sujet sa thèse de doctorat (1905). C'était ainsi comme une synthèse définitive de toute son œuvre, en même temps qu'une revue d'ensemble des travaux parus

originel (sess. V, can. 3), XII, 522; — la justification, grâce au mérite et à la satisfaction du Christ (sess. VI, c. VII, can. 10; sess. XIX, c. VIII et can. 12), VIII, 2182; XII, 1102, 1110; cf. 59e proposition de Baïus, II, 107; — le sacrifice du Christ (sess. XXII, c. I, II, can. 3 et 4), X, 1133-37; — *b)* condamnation des Sociniens, XIII, 1918-20; XIV, 2332-33. — 4. Projet de définition au Ier concile du Vatican, XIII, 1920-21; cf. XV, 2556.

II. GENÈSE DE LA FOI CATHOLIQUE. — 1° *Religions païennes.* — 1. Rapprochements avec la doctrine chrétienne : idées de rédemption, d'expiation du péché, de remède au péché, de victime expiatoire, XIII, 1921-24. — 2. Examen critique de ces rapprochements : règles générales et cas d'espèce; conclusion : « une certaine aspiration vers le christianisme, nullement une fermentation religieuse capable de le produire » (Pinard de La Boullaye), 1924-25; cf. 2301-04.

2° *Message chrétien.* — 1. Ancien Testament : les prophètes au peuple de Dieu; l'expiation des péchés, l'avenir messianique, XIII, 1926-27; cf. *Tables*, 1473 (Expiation), X, 1474-76 (Messianisme). — 2. Nouveau Testament : *a) Évangiles synoptiques*, XIII, 1927-29; — S. Marc, IX, 1954-56; — S. Luc, 985, 994-95; — les trois, XI, 2436-39 *(passim)*; — et cependant l'Évangile source indépendante de S. Paul, XIII, 1929; cf. Décret *Lamentabili*, n. 38, *Tables*, 3228; — voir aussi, JÉSUS-CHRIST, VIII, 1203-04 (Messie souffrant), 1297-1308 (sa volonté de souffrir et d'expier pour nous), 1325-27 (son mérite); XV, 1574-75 (parabole des vignerons homicides). — *b) S. Paul*, XIII, 1929-31; — cité : XI, 2436-39; XIII, 1936, 1960, 1970-71, 1983, 1988, 1992; cf. XI, 2347, 2353-54, 2433-34, 2445-47, 2459-60, 2463; — spécialement : Colossiens, III, 382-83; — II Corinthiens, 1861-62; — Éphésiens, V, 182-83; — Galates, VI, 1036-37; — Hébreux, 2103-06; cf. XIII, 1931; — Philippiens, XII, 1425; — Romains, XIII, 2876, 2885-86, 2888-93 *(passim)*; — Thessaloniciens, XV, 589; — Timothée et Tite, 1077-78, 1079-81, 1088-93, 1115-16. — *c) S. Jean*, XIII, 1931-32; VIII, 572-78, 584-85; *Tables*, 1432 (§ 3°, Sotériologie). — *d) S. Pierre*, XIII, 1931; XII, 1765-70, 1789; cf. IV, 590-92.

3° *Tradition patristique.* — 1. L'hérésie marcionite, sans influence sur la foi de l'Église, XIII, 1933-34; cf. IV, 1492; IX, 2021-23, 2029-30. — 2. Croyance de l'Église (Ier-IIIe s.), XIII, 1934-36 : *a)* Textes à interpréter, 1934-35; — *b)* Assertions courantes, 1935-36; — auteurs cités : Clément de Rome (III, 52), S. Ignace (VII, 703-16), S. Polycarpe (XII, 2518), Pères apologistes (*Tables*, 208, § 8°, Incarnation et rédemption), S. Justin (VIII, 2264-65), Clément d'Alexandrie (III, 161-63), S. Irénée (VII, 2469-79, 2490), Origène (XI, 1542-43), Tertullien (XV, 155-58), S. Cyprien (III, 2467, simple indication). — 3. Premiers développements : justification dogmatique et conclusions théologiques, XIII, 1936-38; — auteurs cités : S. Ambroise (I, 945, simple allusion), S. Athanase (2169-71), S. Augustin (2368-74), S. Basile, S. Cyrille d'Alexandrie (III, 2515), S. Cyrille de Jérusalem (2550-51), Eusèbe de Césarée (I, 1796 [?]; *Tables*, 1411), S. Grégoire de Nazianze (VI, 1843), S. Grégoire de Nysse (1848), S. Jean Chrysostome (VIII, 675-76).

Les conclusions théologiques dont parle Rivière sont celles des Pères arguant de l'œuvre rédemptrice du Fils pour condamner les hérésies qui nient soit l'union hypostatique (*Arianisme :* le Fils n'est pas consubstantiel, I, 1786), soit la réalité de la nature humaine dans le Sauveur (*Apollinarisme :* absorption de l'humanité dans la divinité, VII, 469-71, 1449; VIII, 1257, 1261; — *Docétisme :* l'humanité, simple apparence, IV, 1485-87, 1490-92; — voir aussi *Gnosticisme*, VI, 1442, 1444 [cf. XIV, 1210-11], 1445-46 [cf. II, 470-72], 1447 [cf. II, 1800], 1449-50 [cf. XV, 2504-06]). L'argumentation des Pères est celle-ci : « Le Verbe a pris la nature humaine parfaite, afin de sauver tout ce qui a péri », VI, 552; — textes des Pères, 552-53.

D'où très haute convenance de l'Incarnation dans l'hypothèse du péché à réparer, VII, 1469-70, ou même, selon certains, nécessité, 1473-82.

4° *Tradition : essais de construction doctrinale.* — 1. Thème de la divinisation (d'inspiration platonicienne, XII, 2368), XIII, 1938-39; — cités : S. Athanase (I, 2169-70), S. Grégoire de Nysse, S. Cyrille de Jérusalem (III, 2553-54), S. Grégoire de Nazianze, S. Léon le Grand (IX, 283-85). — 2. Thème des « droits » du démon : *a)* Le « rachat » au démon, simple métaphore, explication de certains textes, XIII, 1939; — cités : Origène (XI, 1543), S. Grégoire de Nysse, S. Basile, S. Ambroise, S. Jérôme; — conception écartée par le dialogue d'Adamantius, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Damascène (VIII, 736-37). — *b)* Abus de pouvoir du démon et revanche de Dieu, explication de ce thème déjà connu de S. Jean Chrysostome et de Théodoret, esquissé par S. Hilaire (VI, 2428), le Pseudo-Ambroise, S. Augustin (I, 2370-72); cf. S. Irénée (VII, 2479-81), XIII, 1939-40. — *c)* Différentes images : œuvre de puissance divine (S. Ambroise, S. Jean Chrysostome, Théodoret, S. Césaire d'Arles); — d'habileté divine dissimulant la divinité du Sauveur (S. Grégoire de Nysse [l'hameçon], S. Grégoire le Grand [le lacet], S. Augustin [la souricière], S. Cyrille de Jérusalem et Proclus [le poison vomitif], 1940-41. — 3. Thème de la rémission des péchés : *a)* Expiation pénale, dont une mention fugitive se lit chez de nombreux Pères (cités); idée développée par : S. Athanase (I, 2169), Eusèbe de Césarée, S. Cyrille d'Alexandrie (III, 2515). — *b)* Sacrifice réconciliateur : Origène (XI, 1543), S. Grégoire de Nazianze, S. Augustin (I, 2368-70), XIII, 1941. — Bilan de la doctrine patristique, 1941-42.

5° *Théologie médiévale.* — 1. S. Anselme, exposé et appréciation de sa doctrine, XIII, 1942-44; cf. I, 1338-39. — 2. Abélard et son école : *a)* Abélard, XIII, 1944-45; cf. I, 47; — école, XIII, 1945 (Roland Bandinelli, Ognibene, anonyme de S.-Florian, etc), XIII, 1945; I, 49-51. — 3. Destinée des deux initiateurs, XIII, 1945-46 : *a)* condamnation d'Abélard, prop. 4 relative à la Rédemption, I, 44, 47; — *b)* témoignage de S. Bernard, II, 764-67; — *c)* action progressive de S. Anselme; théologie : du sacrifice, Pierre le Vénérable (XII, 2071), Hildebert de Lavardin, Bruno d'Asti; — de l'expiation pénale, Rupert de Deutz (XIV, 194-96); — de la satisfaction, Odon de Cambrai (XI, 934), Guibert de Nogent (*Tables*, 1992), Hermann de Tournai (*T.*, 2063-64), Honorius d'Autun (VII, 156), Rupert de Deutz *(supra)*, Pierre le Peintre (Pierre de Blois), l'école de Saint-Victor (VII, 279).

6° *Organisation définitive : Église catholique.* — 1. Préparation de la scolastique, XIII, 1947-48 : *a)* Autour de Pierre Lombard (XII, 1998), Gandulphe de Bologne (VI, 1147-48), Robert Pullus (Pulleyn) (XIII, 2754), *Quaestiones in epist. Pauli*, Pierre de Poitiers (chanoine de Paris) (XII, 2039), Richard de Saint-Victor, Robert de Melun, Nicolas d'Amiens, Raoul Ardent, S. Martin de Léon (*Tables*, 3155), Innocent III, Eckbert de Schönau, Geoffroy d'Admont (ou de Wemmingen) (*Tables*, 1796), Pierre de Celle (XII, 1899). — *b)* Début du

Bène et de David de Dinant, XIII, 1849-50; I, 936-37; cf. IV, 157-60; XI, 1866. — 2. Réalisme d'Avicenne augustinisé par Gondisalvi, XIII, 1850; cf. *Tables*, 340 et 1833. — 3. Exagérations d'Averroès et dangers de sa philosophie, XIII, 1850-51; I, 2630-31; cf. *Tables*, 338-39. — 4. Position de S. Thomas : sa théorie de la connaissance, XIII, 1852-58; — S. Th. et l'averroïsme, I, 2506, 2632; IV 931, 1237-43; VI, 881; XIII, 1693; XIV, 2042, 2051; XV, 642, 652-54, 668, 886, 908-09, 913.

4° *Le réalisme concret de Scot et le nouveau nominalisme.* — 1. Connaissance intellectuelle des singuliers : Guillaume de La Mare, XIII, 1858; VIII, 2468; — Matthieu d'Aquasparta, XIII, 1858-59; X, 387-88; — Richard de Médiavilla, XIII, 1859, 2672-73; — Vital du Four, 1859-60; XV, 3113-14. — 2. Duns Scot : réalisme concret substituant la constatation des existences à la définition des essences, XIII, 1860-62; cf. IV, 1870 (simples allusions); — Duns Scot et S. Thomas, XIII, 1862-63. — Déviation aboutissant au renouveau du nominalisme (Durand de Saint-Pourçain, Pierre Auriol, Occam), 1863; cf. XI, 876-89.

5° *Néo-réalisme scolastique.* — 1. Capréolus, XIII, 1863-64; cf. 1897, 1899, 1909; XV, 417, 421, 828-29. — 2. Vincent Ferrier : *a)* unité de l'universel, XIII, 1864-66; — *b)* suppositions dialectiques (naturelles, personnelles), 1866-69; cf. XV, 3034-45 (simples indications).

6° *Critique idéaliste du réalisme médiéval.* — 1. Descartes, chef des idéalistes modernes (?), XIII, 1869; cf. IV, 532-35. — 2. Kant et l'idéalisme subjectif, XIII, 1869-72; cf. *Tables*, 2166; — les successeurs de Kant, *T.*, 2166-67. — 3. Brunschvicg et l'idéalisme critique et réflexif, XIII, 1871-75; cf. XII, 1470, 1473, 1478; XV, 1012. — 4. Attitudes différentes des idéalistes à l'égard du réalisme chrétien, XIII, 1876-77; sur Lachièze-Rey, *Tables*, 2845, et *Catholicisme*, VI, 1560-62.

7° *Néo-réalisme et réalisme chrétien.* — 1. Précurseurs, XIII, 1877-78; — cités : Fechner (*Tables*, 1504), Lotze (*T.*, 3024), Preyer, Sigwart, Teichmuller, Ch. S. Peirce (*T.*, 3545), Sturst, Stout, Gibson, Undechill, Marret, B. Russell, Rashdall, Schuller, Dewey, Howison, Josiah, Royce, H. E. Moore, William James (*T.*, 2383-84), Renouvier (*T.*, 3894), Ravaisson (*T.*, 3862), Jules Lequier (*T.*, 2974), Hegel (*T.*, 2033-35), Karl Marx (*T.*, 3158), Lasbax (*T.*, 2895). — 2. La phénoménologie de E. Husserl, XIII, 1878-80; cf. *Tables*, 2151-52; — Heidegger, disciple de Husserl, XIII, 1880; *Tables*, 2036.

8° *Le blondélisme : réalisme intellectualiste et théologique.* — Le point de départ dans *L'Action* et les précisions successives jusqu'à *L'Être et les êtres*, XIII, 1881-89; cf. *Tables*, 452.

9° *Bergson : philosophie de l'intuition, son apport à la théologie réaliste.* — 1. Développement réaliste de la pensée de Bergson, XIII, 1889-99. — 2. Du bergsonisme phénoméniste au bergsonisme théologique, 1899-1904. — Voir *Tables*, 425-26.

10° *Accord du réalisme avec les sciences positives et les disciplines historiques.* — 1. Position d'Émile Meyerson, XIII, 1905-06; *Tables*, 3205. — 2. Sciences positives et réalisme, XIII, 1906-08. — 3. Disciplines historiques et réalisme, 1908-09.

« REATUS CULPAE, REATUS PŒNAE ». — Voir *Péché*, *Tables*, 3516.

REBELLIAU (Louis-Joseph-Alfred) (1858-1934). — Historien, auteur, entre autres, de *Bossuet, historien du protestantisme* (1891), *Bossuet* (1900), *Le fait religieux dans la France contemporaine*, 1922. Sur Bossuet, II, 1060, 1066, 1067, 1068, 1087; — le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, XV, 3411, 3412.

REBELLUS (Ferdinand) (Fernao Rebelo). — Notice [R. Brouillard], XIII, 1910-11; XII, 2630. — Sur l'esclavage, V, 507-08, 510, 512.

REBELO (Jacques Lopez), théologien portugais (XV[e] s.), à identifier avec Lupus (Jacques), IX, 1145-46. — Sur la pénitence, XII, 2630.

RECÉLEUR. — *Obligation de restituer*, XIII, 2485-86.

RECHLINGER ou **REHLINGER** (François). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 1912.

RECHLINGER ou **REHLINGER** (Frédéric). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 1912.

RÉCIDIVISTES. — Voir Habitudinaires, VI, 2019-26; *Tables*, 2010; — Occasionnaires, XI, 911-15; — Peines ecclésiastiques (remède pénal), XII, 653-54. — Règles posées au synode janséniste de Pistoie, 2149.

RECLUS. — Catégorie d'anachorètes, I, 1138-40.

RECLUS (Jean-Jacques. *Élisée*) (1830-1905). — Écrivain et géographe, auteur d'une *Géographie universelle* (1875-1904). Affilié à la I[re] Internationale, il fut un des théoriciens de l'anarchisme. — Cité : I, 1159, 1161.

« RECOGNITIONES ». — Apocryphes clémentins, III, 204; *Tables*, 624.

RÉCOLLETS. — 1° Ermites de S. Augustin, I, 2474; *Tables*, 312-13. — 2° Frères mineurs de la stricte observance, VI, 819; *Tables*, 1704-05.

RECOMMANDATION. — Système des listes, méthode d'information du Saint-Siège pour la nomination des évêques, IV, 2277; XI, 1903-05.

RÉCONCILIATION. — 1. Des pécheurs, voir *Pénitence*. — 2. Des hérétiques, VI, 2251-55; *Tables*, 2053. — 3. Des apostats, *Tables*, 212. — 4. Des lieux sacrés profanés, XV, 3076-77.

RECTEUR. — Dans les universités, XV, 2234-35, 2251, 2267. — Dans une église ou un séminaire, *D. D. Can.* [R. Naz], VII, 485-88.

RÉDEMPTION. — Étude théologique [J. Rivière], XIII, 1912-2004.

I. AFFIRMATION DE LA FOI CATHOLIQUE. — 1° *Notion de la Rédemption.* — 1. Sens large : inséparable de l'idée de religion, XIII, 1912-13, 2281-82. — 2. Sens restreint : Jésus-Christ « Sauveur » et son triple office prophétique, royal, sacerdotal, 1913-14; cf. VIII, 1335-59. — 3. Sens précis : trois idées : *a)* par rapport à l'homme : ouvrir l'âme, à l'exemple du Christ, à la confiance dans le pardon divin; — *b)* par rapport à Dieu : hommage en compensation de fautes, acquittement de la peine due au péché; — *c)* par rapport à la déchéance originelle : restitution, XIII, 1914-15. — 4. Termes usuels, 1915.

2° *Doctrine de l'Église.* — 1. A l'époque patristique, exprimée : *a)* dans les formules finales des symboles primitifs, XIII, 1916; cf. I, 1661, 1662, 1666 (symbole des apôtres); cf. XIV, 2926-27; — *b)* dans les formules plus explicites des symboles à partir du IV[e] siècle : symbole dit d'Athanase, I, 2179; de Nicée-Constantinople, XIV, 2932, et d'autres, 2928-30; — *c)* dans les *obiter dicta* des condamnations des grandes hérésies, XIII, 1916-17 : II[e] concile d'Orange, can. 21, XI, 1098; — 10[e] anathématisme de S. Cyrille d'Alexandrie à Éphèse, III, 2511; — symbole du XI[e] concile de Tolède, XV, 1204-06. — 2. A l'époque médiévale, incidemment affirmée : *a)* Abélard, 4[e] proposition condamnée à Sens (en 1141), I, 44; — *b)* canon 4 des conciles de Quierzy et de Valence, XII, 2921, 2923; — *c)* professions de foi de Bérenger, II, 734; — de Michel Paléologue, IX, 1384; — au IV[e] concile du Latran, I, 684; — *d)* et complétée par l'affirmation du « mérite » de Jésus-Christ (Clément VI et décret *pro Jacobitis*), XIII, 1917. — 3. Aux Temps modernes, 1917-20 : *a)* concile de Trente, l'antithèse Adam/Jésus-Christ au sujet du péché

RAVISSEMENT. — Phénomène mystique, x, 2632.

RAYMOND. — Voir aussi *Raimond.*

RAYMOND. — Nom de sept comtes de Toulouse, dont les principaux sont Raymond IV (1042-1105), un des chefs de la première croisade; cf. xv, 2276-77; — Raymond VI (1156-1222), contre qui fut prêchée la croisade contre les Albigeois, I, 681-82; cf. VII, 2048, 2055; VIII, 2660; — Raymond VII (1197-1249), VIII, 2660; IX, 1364-65; XV, 2244.

RAYMOND ALBERTI (Jacques). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1802.

RAYMOND DE COURCERAULT (1873-1915), capucin. — Fit profession religieuse le 26 juillet 1895 et reçut le sacerdoce le 29 juin 1899. De 1899 à 1902, il fut lecteur de morale fondamentale au couvent de Nantes, puis lecteur de philosophie et directeur d'études au couvent de Versailles (1902-1903), puis à celui de Kadi-Keui en Asie Mineure (1903-1914); mobilisé en 1914, il fut tué le 27 sept. 1915 sur le front de Champagne. Il rédigea le Bulletin de philosophie dans les *Études franciscaines*, de 1908 à 1912, et publia dans cette revue d'importants articles sur la doctrine scotiste et sur la philosophie mystique. Il est surtout l'auteur de l'art. DUNS SCOT du *D. T. C.* (1911), IV, 1865-1947.

Édouard d'Alençon, O.F.M. Cap., *Raymond de Courcerault...*, Paris, s.d., in-8°, 61 p.; *Una baja en la filas francesas. El M.R.P. Raimundo da Courcerault, O.M. Cap.*, dans *Estudios franciscanos*, 1917, t. XIX, p. 215-216. JULIEN-EYMARD D'ANGERS, O. F. M. Cap.

RAYMOND DE FRONSAC. — Franciscain du XIVe s., cité à propos du joachimisme et des Spirituels, VIII, 1451; XIV, 2534, 2540; cf. XII, 1805.

RAYMOND GODEFROID (ou *Gaufredi* et autres variantes). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1802-06. — Cf. *Tables*, 1780 à *Gaufredi.*

RAYMOND JORDAN ou **JOURDAIN.** — Voir *Jordan, Tables*, 2679.

RAYMOND LULLE. — Voir LULLE, IX, 1072, et *Tables*, 3040-41.

RAYMOND MARTIN. — Voir *Tables*, 3154-55 (deux vocables).

RAYMOND NONNAT, mercédaire, cardinal, † 1240. — Sa canonisation « équipollente », II, 1637.

RAYMOND DE PEÑAFORT (Saint). — Notice [A. Teetaert], XIII 1806-23. — 1° *Vie*, 1806-09; — son élection comme maître général des dominicains, VII, 223-24.

2° *Œuvres* (nous suivons l'ordre du *D. T. C.*). — 1. *Summa juris, D. D. Can.*, VII, 462. — 2. *Summa casuum*, II, 1871; XII, 903, 960; XIII, 438, 453; XIV, 2347; *D. D. Can., ibid.* — 3. *Tractatus de matrimonio*, IX, 2159; XIV, 2347; *D. D. Can.*, VII, 463. — 4. *Décrétales*, IV, 209, 211; VI, 1806, 1980-81; XII, 963; XIII, 2424; *D. D. Can.*, IV, 628. — 5. Consultations juridiques, VII, 2020-21; XV, 2598. — 6. Constitutions religieuses : frères prêcheurs, XIII, 1820-21; — mercédaires, 2005; — vœux, XV, 3208-09. — 7. Divers : visites régulières des évêques au pape, XI, 1910; — dimanche, IV, 1320, 1322; — usure, XV, 2345, 2347, 2364, 2367; — doctrine sacramentaire : accidents eucharistiques, V, 1403; — ordre, validité des ordres conférés par des hérétiques, XI, 1297; XIII, 2424-25; — pénitence (dans la *Summa*), XII, 964-65, 969 (confession); 968 (confession aux laïques); 998-99 (contrition) et 1013 (pouvoir de remettre les péchés).

RAYMOND RIGAUD. — Voir *Rigaud* (Raymond), *Tables*, 3908.

RAYMOND ROGER, comte de Foix († 1223). — Cité : III, 1701 (conférence à Pamiers, en 1207, entre catholiques et vaudois).

RAYMOND DE SEBONDE. — Philosophe et théologien espagnol, mort à Toulouse en 1432. Montaigne a traduit sa *Theologia naturalis*, qui veut être une apologie du christianisme et qu'il a intitulée *Apologie de Raymond de Sebonde*, cf. X, 2340-41. Il y veut ruiner l'orgueil de l'homme, et affirme l'impossibilité d'atteindre la vérité et la relativité de toute connaissance.

Voir à *Montaigne, Tables*, 3245; ajouter : III, 2280; IV, 1176; VII, 2221 (inspiration de l'Écriture); XII, 1915 (Pierre Charron).

RAYNAL (Guillaume-Thomas) (1713-1796). — Historien et philosophe. Il fréquenta les salons d'Helvétius, du baron d'Holbach et de Mme Geoffrin. Il publia l'*Histoire du Stathoudérat* (1748); son principal ouvrage est l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (1770); il y attaque le cléricalisme, l'impérialisme et l'Inquisition. Ce dernier ouvrage cité XIII, 1760, et condamné XV, 2006-07.

RAYNALD (Marc-Antoine). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1823.

RAYNALD DE BARCELONE. — Voir *Renallo, Tables*, 3891.

RAYNALDI (Odorico). — Voir *Rinaldi, Tables*, 3908.

RAYNAUD (Théophile). — Notice [R. Brouillard], XIII, 1823-29. — Dieu, IV, 763 (sur des livres à réprouver); 1232, 1241, 1243 (nature de Dieu). — Espérance (motifs), V, 614, 632, 660. — Eucharistiques (accidents), V, 1376, 1431. — Foi, VI, 408, 411, 419. — Hypostase, hypostatique (union), VII, 420, 539, 541, 543, 546. — Incarnation, 1450, 1479, 1529. — Contre le jansénisme, VIII, 508. — Marie, IX, 2361, 2363-64 (grâce de la maternité); 2394 (coopération au salut); 2402 (mérite). — Suffrages pour les défunts, XIII, 1303, 1308. — Th. R. et Sanchez, XIV, 1083-84.

RAYNIER. — Voir aussi *Rainier* et *Rinaldi.*

RAYNIER (Caroli). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1829.

RAYNIER DE SIENNE. — Membre d'une seconde délégation envoyée (1264) par Urbain IV à Michel Paléologue, XII, 2790; cf. XV, 2293.

RAZENRIEDT (Gebhard). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 1829.

RAZIAS. — Un des anciens de Jérusalem qui, pendant les guerres de Judas Macchabée, se donna lui-même la mort pour ne pas être livré à Nicanor (II Mac., XIV, 42), XIV, 2739.

RAZIN, roi de Damas (IV Reg., XV, 37). — Est-il identique à Razon (III Reg., XI, 23-25)? Voir *D. B.*, V, 988 (Rasin), 995 (Razon). Dans le *D. T. C.*, XIII, 2823.

RAZZI (Séraphin), dit *Radius.* — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1829-30.

READING (Concile de). — Voir *Tables*, 734.

READING (Jean de). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1830-33. Voir *Tables*, 2478, et la note sur deux autres personnages du même nom.

RÉALISME. — Doctrine philosophique s'opposant à l'idéalisme, *Tables*, 2165-67, et au nominalisme, XI, 720 et *Tables*, 3319-24; notice [M.-M. Gorce], XIII, 1833-910.

1° *Les philosophies grecques et le réalisme chrétien.* — 1. Étude du livre du P. Laberthonnière, *Le réalisme chrétien et l'idéalisme grec :* appréciation et réserves, XIII, 1834-44, 1881-84; cf. VI, 78. — 2. Réalisme dans l'idéalisme de Platon, XIII, 1836-38; cf. XII, 2263-66; — chez Plotin, XIII, 1838; cf. XII, 2275-82; — réalisme plus accentué chez Aristote, XIII, 1835; *Tables*, 254-55. — 3. Le Dieu d'Aristote et le Dieu des chrétiens, XIII, 1842-44; *Tables*, 254-55.

2° *Le problème du réalisme chrétien et la solution d'Abélard.* — 1. Retour, dans la question des universaux, vers une sorte d'idéalisme, XIII, 1845-46. — 2. Le nominalisme de Roscelin, 1846, 2912-13; — combattu par S. Anselme, 1846-47; cf. I, 1344-45; et Guillaume de Champeaux, XIII, 1847-48; VI, 1976; *Tables*, 1996. — 3. Solution d'Abélard, XIII, 1848-49; cf. I, 42.

3° *Thèse hellénistique de l'unité de l'intelligence et psychologie concrète de S. Thomas d'Aquin.* — 1. Tendance au monisme antiréaliste d'Amaury de

RATFORD (Jean de). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1679.

RATGAR, abbé de Fulda (IXe s.). — Cité : XIII, 1601, 1605, 1606.

RATHIER DE LIÈGE. — Le même que Rathier de Vérone.

RATHIER DE VÉRONE. — Notice [É. Amann], XIII, 1679-88. — Eucharistie, V, 1217; — messe, X, 1024; — pénitence, XII, 898, 909, 919; — ordre et réordinations, XI, 1286; XIII, 2402-03, 2411; — Quatre-temps, 1452; — culte des saints, XIV, 952-53; — unité de l'Église, XV, 2198-99.

RATIONALISME. — Étude générale [C. Constantin], XIII, 1688-778. — Voir *Philosophie, Tables*, 3616 sq.

RATISBONNE. — Synode de 792 et autres conciles, statuts diocésains, *Tables*, 733. — Colloques ou controverses (1541, 1546), *T.*, 809. — Diètes (1541, 1542, 1546), *T.*, 967.

RATISBONNE (Berthold de), dit *Rusticanus*. — Notice [A. Teetaert], XIII, 1778-80. — Voir *Tables*, 433.

RATISBONNE (Marie-Alphonse), frère de Marie-Théodore, tous deux juifs convertis. — La conversion miraculeuse d'Alphonse, due à une apparition de la Vierge à Rome, a été mal interprétée par W. James, V, 1810. — Sur ces deux frères, voir Marguerite Aron, *Prêtres et Religieuses de N.-D. de Sion*, Paris, Grasset, 1936 ; cf. *infra*, *Tables*, *Sion* (Pères de).

RATRAMNE *(Rotram, Bertram)*. — Notice [H. Peltier], XIII, 1780-87. — 1° *Vie*, 1780. — 2° *Œuvres* (nous suivons l'ordre du *D. T. C.*). — 1. *Trina Deitas*, XV, 1707. — 2. *De corpore et sanguine Domini* : *a)* présence réelle, V, 1213-15, 1217, 1222-23, 1229, 1274, 1380; XIV, 2597, 2599-600, 2610-11 (stercoranisme); XV, 1398 (transsubstantiation), 2035 (ubiquisme); — *b)* messe, X, 976, 1004, 1009, 1013-16, 1018, 1022, 1024-25, 1027, 1034, 1036; — *c)* controverses ou comparaisons, VIII, 2565-68 (Lanfranc); XIII, 1630-31, 1633 (Radbert); XI, 310 (Église nestorienne); cf. XIV, 1698. — 3. *De anima*, I, 1005. — 4. *De nativitate Christi*, VII, 511, 541; IX, 2382. — 5. *De praedestinatione*, XII, 2908, 2910-11, 2913, 2932. — 6. *Contra Graecorum opposita*, XI, 2276; XIII, 299-300; XV, 1707, 1753. — 7. *De cynocephalis*, *Tables*, 890. — 8. Divers : sacrements, XIV, 527; — confirmation, III, 1064.

RAUCOURT. — Voir *Roucourt*, *Tables*, 3924.

RAUH. — Nom de famille de Pierre Anspach, I, 1361.

RAUH (Frédéric) (1861-1909). — Philosophe français. Il estime qu'entre une doctrine métaphysique et la sociologie pure, il y a place pour une morale positive, dégagée de toute espèce de système, les règles de conduite variant suivant les temps et les lieux (cf. *Tables*, 3257, § La morale de situation). Il a publié : *La méthode dans la psychologie des sentiments* (1899); *Psychologie appliquée à la morale et à l'éducation* (1900); *L'expérience morale* (1903); *Études de morale* (1911); *La philosophie de Pascal*, dans *Rev. de métaph. et de morale* (juill. 1923).

Sur Pascal, XI, 2162, 2177, 2180, 2188; — Karl Marx, XIII, 2221; — l'impératif catégorique de Kant, XV, 3318.

RAUS (Jean-Baptiste). — Rédemptoriste ayant réédité le manuel de théologie morale de Clément Marc, *Tables*, 3091.

RAUSCHEN (Gerhard) (1854-1917). — Patrologue allemand. Il a publié : *Eucharistie und Busssakrament in den ersten sechs Jahrhunderten der Kirche*, Frib.-en-Br., 1908; trad. franç. par Decker, Paris, 1910, citée en bibliographie, V, 1183; XII, 844; — *Patrologie*, 1910; trad. franç. par E. Picard, sous le titre *Éléments de patrologie et d'histoire des dogmes*, 1911. — En 1931, le professeur Berthold Altaner remania profondément cet ouvrage qui parut sous le nom des deux auteurs, avec le titre *Patrologie. Die Schriften der Kirchenväter und ihr Lehrgehalt.* En 1939, B. Altaner fit paraître sous son seul nom une *Patrologie* qui remplaçait avantageusement le manuel de Rauschen. Cette *Patrologie* a eu cinq éditions successives, revues et notablement enrichies. Elle a été traduite en italien (quatre éditions de 1940 à 1952), en espagnol (quatre éditions de 1945 à 1956), en français par les soins de M. l'abbé Marcel Grandclaudon (1941), en polonais, en hongrois (1947) et en anglais (1952). Une nouvelle édition française était prévue dès 1958; mais, pour diverses raisons, le projet dut subir un notable retard. Le professeur Henri Chirat, de l'Université de Strasbourg, reçut d'Altaner plein pouvoir pour compléter ou remanier la rédaction du précieux ouvrage. C'est ainsi qu'en 1961 parut le *Précis de Patrologie* (Altaner-Chirat), édité à Mulhouse (éditions Salvator).

Rauschen cité : épiclèse eucharistique, V, 202, 204, 216, 217, 218, 220, 276, 284; — eucharistie, 1065, 1112, 1127; — accidents eucharistiques, 1374, 1375; — messe, X, 865, 867, 884, 913; — S. Hilaire, divinité du Christ, VI, 2444.

RAUSCHER (Joseph-Othmar, cardinal). — Notice [É. Amann], XIII, 1787-89. — Concordat autrichien de 1855, I, 2600; références aux *Tables*, 755. — R. au Ier concile du Vatican, XV, 2537, 2563, 2572, 2580.

RAUTENSTRAUCH (Franz Stephan von). — Notice [P. Séjourné], XIII, 1789-92.

RAVAILLE (Antoine). Voir *Réginald* (Antonin), *Tables*, 3873.

RAVAISSON (Jean-Gaspard-Félix) (1813-1900). — Philosophe et archéologue français. L'influence à la fois d'Aristote, de Plotin, de Schelling est sensible chez Ravaisson, dans *L'Habitude*, l'*Essai sur la métaphysique d'Aristote* et dans les conclusions de son important rapport sur *La philosophie en France au XIXe siècle* (1867).

Sur Dieu, IV, 1292. — Néo-réalisme, XIII, 1878. — Cité : V, 1241 (sur un manuscrit de la bibl. d'Avranches).

RAVECHET (Hyacinthe). — Notice [J. Carreyre], XIII, 1792-93.

RAVENNE (Conciles de). — Voir *Tables*, 733.

RAVENNE (Exarchat et Église de). — Ravenne devint la capitale de l'empire sous Honorius. Les empereurs de Constantinople y établirent un exarchat. Théodoric, roi des Ostrogoths, s'y établit; R. redevint capitale de l'exarchat après l'écrasement des Goths par Narsès, général de Justinien (568). En 752, le roi des Lombards, Astolf, prit Ravenne, mais la ville fut enlevée aux Lombards par Pépin le Bref qui en fit don au Saint-Siège (754).

Recours à l'empereur sous Zosime, XV, 3715. — Primauté romaine et prétention de l'évêque Maur sanctionnée par Constant II, IX, 303; cf. XV, 3116; — obligation pour le pape élu d'en informer l'exarque avant sa consécration, VI, 1783-84, 1785; XII, 1; XIV, 1914, 2006. — L'exarque et Théodore Ier, XV, 224; — et S. Martin Ier, X, 183, 185. — Nicolas Ier et les prétentions de Jean de R., XI, 516. — Intervention de Zacharie en faveur de l'exarchat, XV, 3671. — La fin de l'exarchat, V, 974; VI, 1788. — Sur tout cet ensemble, XII, 2673-76. — Histoire des évêques de R. par Agnello, I, 585-86. — Divers : Le « Rouleau de R. » et la liturgie romaine, IX, 807; on trouvera le texte du Rouleau dans *D. A. C. L.*, XIV, 3028-33.

RAVENNIUS. — Évêque d'Arles (Ve s.), successeur de S. Hilaire (*Tables*, 2075) et reconnu par S. Léon, XV, 2520; — lettres de S. Léon à R., IX, 239-40, 262-63, 275.

RAVESTEYN (Josse van), *Jodocus Tiletanus*. — Notice [É. Amann] XIII, 1793. — Cité à propos de Baïus, II, 38, 47-49, 51. — Accidents eucharistiques, V, 1420; — extrême-onction, 1999; — messe, X, 1114.

RAVIGNAN (Gustave-Xavier de La Croix de). — Notice [P. Dudon], XIII, 1793-1802. — R. et le libéralisme, IX, 570, 572, 578; — Frayssinous et R., VI, 795, 797. — Cité : XI, 1026.

— Dans *L'Église est une, hommage à Moehler*, Paris, 1939 (cf. xv, 2207), Ranft a écrit *La Tradition vivante. Unité et développement*, p. 102-126.

RANKE (Léopold de) (1795-1880). — Historien allemand, auteur de nombreux ouvrages : *Les Papes romains, leur Église et leurs États aux XVIe et XVIIe siècles* (1834); — *Histoire de l'Allemagne au temps de la Réforme* (1830-1847); — *Histoire de Prusse;* — *Histoire de la France principalement aux XVIe et XVIIe siècles.*

Sur : Grégoire XII, vi 1809; — Grégoire XIII, 1809, 1811, 1814; — Grégoire XIV, 1815; — Grégoire XV, 1818-20.

RANKERS. — Secte de fanatiques, apparentés aux Frères de l'Amour, i, 1120.

RANKOW (Adalbert) (xive s.). — Nationaliste tchèque : influence de Wycliff en Bohême, xv, 3611.

RANST (François van) (vers 1660-1727), O. P. — Notice [J. Carreyre], xiii, 1656-57. — Dans la notice qu'il lui consacre (iv, 1301), Hurter cite un autre Fr. van R. († 1720), prémontré et théologien moraliste.

RANULPHE D'HOMBLIÈRES. — Normand d'origine, il est maître en théologie de Paris dès 1272. On a de lui deux Quodlibets de 1274 et 1275 et d'assez nombreux sermons. Il succède en 1280 à Étienne Tempier sur le siège de Paris (cf. xv, 99). Il eut à intervenir dans la lutte entre séculiers et réguliers comme aussi dans l'affaire de Gilles de Rome (cf. vi, 1359-60). Il mourut en 1288, léguant à Notre-Dame une somme de trois cents livres pour faire célébrer la fête de l'Immaculée Conception.

RANULPHE DE LOCKYSLE ou **DE LOCKELEYE.** — Notice [A. Teetaert], xiii, 1657.

RANZI (Candide). — Notice [A. Teetaert], xiii, 1657.

RAOUL, évêque de Bourges († 866). — Communion sous une seule espèce, iii, 558, 564.

RAOUL L'ARDENT. — On s'est longtemps mépris sur sa carrière et ses dates. Il fut maître en théologie et enseigna à Paris dans le dernier quart du xiie s. Il se rattache à l'école porrétaine (cf. vi, 1350) et est à placer près de Simon de Tournai, Alain de Lille et Prévostin. Le *Speculum universale*, son principal ouvrage, se laisse dater entre 1179 et 1215. On possède en outre de lui près de deux cents sermons, édités à maintes reprises. Sa mort eut lieu un 12 septembre, mais on ne sait pas exactement quelle année.

Bibl. : P. Glorieux, *Répertoire...*, notice 102; — O. Lottin, *Les théories du péché originel au XIIe siècle*, dans *R. T. A. M.*, 1940, p. 98-101; — M. d'Alverny, *L'obit de Raoul l'Ardent*, dans *Arch. hist. doctr. littér. M. A.*, 1940-42, p. 403-05. P. Glorieux.

Cité : i, 183-84 (confession à des laïques); — v, 1240, 1248, 1259, 1264, 1299 (sur l'eucharistie); — xiii, 1948 (rédemption).

RAOUL ou **RALPH DE COGGESHALL**, de l'ordre de Cîteaux († 1218). — Pèlerin de Terre Sainte, il composa *Chronicon Terrae Sanctae*, publié par Martène. On lui doit aussi *Chronicon anglicanum* (de 1066 à 1200), qu'on trouve également dans la collection de Martène. Cf. Hurter, ii, 234; *D. H. G. E.*, xiii, 202.

Lucifériens, ix, 1046; — Pierre le Chantre, xii, 1904-05.

RAOUL DE OOLEBRUGE. — Notice [A. Teetaert], xiii, 1658-59.

RAOUL DE LAON. — Frère d'Anselme de Laon, auteur d'un commentaire (inédit) sur l'épître aux Romains (Hurter, ii, 1583). — Cité : vii, 295; *Tables*, 178.

RAOUL DE MAIDSTONE. — Notice [A. Teetaert], xiii, 1658.

RAOUL DE REIMS. — Notice [A. Teetaert], xiii, 1658-59.

RAOUL DE RODINGTON. — Notice [A. Teetaert], xiii, 1659.

RAOUL LE VERT, archevêque de Reims. — Sacré par Pascal II, agréé par Louis VI, moyennant la prestation du serment de fidélité, xv, 3627.

RAPHAËL (Archange S.). — Guide du jeune Tobie : xv, 1154-55, 1164, 1168, 1169; cf. ix, 2056.

RAPHAËL DE CLAYES. — Notice [A. Teetaert], xiii, 1659.

RAPHAËL DE DIEPPE. — Notice [A. Teetaert], xiii, 1659-61.

RAPHAËL DE PORNASIO ou de Gênes. — Notice [J. Rivière], xiii, 1661-62. — Réfuté sur la pauvreté religieuse par Concina, iii, 677-78.

RAPHAËL SANZIO (1488-1520). Peintre et architecte de la Renaissance italienne. — Jules II et Léon X utilisèrent son talent pour la décoration des palais et des basiliques de Rome, ix, 330. — Sa représentation de Platon dans l'*École d'Athènes*, xii, 2258.

RAPHAËL DE TUSCULUM. — Notice [A. Teetaert], xiii, 1662-63.

RAPIN (René). — Notice [P. Galtier], xiii, 1663. — Comme historien du jansénisme, cité : viii, 319, 321, 322, 324, 325, 327, 328, 460, 465, 475, 502, 503, 508; ix, 199.

RAPINE. — Vol accompli par violence. Voir xv, 3285.

RAPINE (Charles). — Notice [A. Teetaert], xiii, 1663-64.

RAPINE (Claude). — Religieux célestin, auteur ascétique († 1491), cité : ii, 2066.

RAPINE (Pascal). — Notice [A. Teetaert], xiii, 1664.

RAPPERSWIL (Joachim de), frère mineur capucin, de son nom de famille Kuonz. — Notice [A. Teetaert], xiii, 1664-65.

RAPT (Empêchement de). — Étude canonique et morale [A. Bride], xiii, 1665-75. Cf. *D. D. Can.*, vii, 454-60 [R. Naz]. — Voir aussi *Tables*, 1173. — 1. Notion, xiii, 1665-66. — 2. Histoire, 1666-69. — 3. L'empêchement de mariage, 1669-73. — 4. Le crime, 1673-75.

On distinguera le rapt par violence, par séduction, par ruse, 1666-74 *(passim)*. — Pour l'Église d'Orient, voir can. 92 du concile *in Trullo*, 1592.

RASCHBAM. — Docteur juif du Moyen Age, commentateur de l'Ecclésiaste, iv, 2010.

RASCHI. — Voir *Salomon ben Isaac de Troyes*, *Tables*, 3979.

RASHDALL (Hastings) (1858-1924). — Théologien anglican, auteur d'un ouvrage sur la Rédemption, *The idea of the atonnement in christian theology*, Londres, 1919. Dans l'article qu'il lui a consacré, Jean Rivière marque « les affirmations agressives » de l'auteur, pour qui « la doctrine orthodoxe est inconsistante au regard de l'histoire ». Reconstruisant une histoire très personnelle, Rashdall emploie une méthode très personnelle aussi, soit à l'égard de la pensée de S. Paul, soit relativement à la tradition patristique, soit dans l'opposition qu'il relève entre les théologies occidentale et orientale. J. Rivière, *Le dogme de la Rédemption dans la théologie contemporaine*, Albi, 1948, p. 7-10.

Cité : xiii, 1878 (?), 1955, 2002; xv, 3586 (sur Wyclif).

RASKOL. — En russe « schisme ». Les *raskolniki* sont des dissidents qui s'élevaient contre la révision de la Bible et de la liturgie faite par le patriarche Nicon; sur ce schisme des *starovières*, voir *Tables*, à *Nicon*, 3312-13 et à *Russie*, 3935. Bibliographie importante aux art. Nicon, xi, 655 et Russie, xiv, 302-04.

RASPOUTINE, surnom de Grégoire Iflmovitch Novy (1864-1916). — Influence de Raspoutine, simple *starets*, xiv, 1456.

RASSLER (Christophe). — Notice [R. Brouillard], xiii, 1675-77. — Sur la foi, vi, 201, 203, 223, 236, 311, 313, 480-82. — Sur le probabilisme, contre Gonzalez, xiii, 543.

RASTIGNAC (Armand-Anne-Auguste-Antoine-Sicaire de Chapt de). — Notice [J. Carreyre], xiii, 1677-78. — Voir *Tables*, 581.

RASTIGNAC (Louis-Jacques de Chapt de). — Notice [J. Carreyre], xiii, 1678-79. — Cité (comme archevêque de Tours), xii, 1610.

RATBOD, archevêque de Trèves (xe s.). — Et Réginon de Prüm, xiii, 2118.

la raison : enseignement du magistère, *Tables*, 1927, *Grégoire XVI*, et 3635, *Pie IX*; — voir *T.*, 2294, *Liberté de conscience*.

2° *Rapports de la raison et de la foi*, XIII, 1648-49. — 1. La raison et la révélation (la foi), provenant toutes les deux de la même Vérité incréée, ne peuvent se contredire; — V^e^ conc. du Latran, *Tables*, 675, § 3°, *d*; — Ier conc. du Vatican, sess. III, c. IV et can. 2, *T.*, 687-88 (cf. *supra*); — méthode d'immanence, *T.*, 205-06. — 2. La raison prête son concours à la foi : *a)* pour défendre les vérités de foi du reproche de contradiction, S. Thomas, XV, 847-52; *Tables*, 854, *Crédibilité*, et 1559, *Foi*, § 3; — *b)* pour entrer dans quelque intelligence des mystères, *Tables*, 3272-73, *Mystère*, § 3°. — 3. La foi prête son concours à la raison : *a)* en lui facilitant l'acquisition des vérités religieuses, même d'ordre simplement naturel, *Tables*, 1555, *Foi*, § 1°; — *b)* en lui apportant un surcroît de lumière, même dans l'étude des vérités d'ordre naturel, XII, 1460-94 (philosophie); *Tables*, 2305-06, *Intelligence*, § 2°.

RAISON (Age de). — Assistance à la messe dominicale, *Tables*, 994; — baptême nécessaire avant l'âge de R., 1179; — confirmation et âge de R., III, 1100-01; concession de Pie XII, *Tables*, 787; — communion, 1179; — ordres majeurs avant l'âge de R. (Coptes), III, 1638; XI, 1387. — Option de l'enfant parvenu à l'âge de R. (thèse de S. Thomas), *Tables*, 1179.

RAISONS SÉMINALES. — Virtualités ou germes permettant, selon S. Augustin, à l'être créé de se développer en différentes espèces, I, 2353-54; XV, 1387. — Explication retenue par Raban Maur pour expliquer des phénomènes inhabituels (sorcellerie), XIV, 2410. — Explication du fait de la résurrection des morts : Origène, XIII, 2529, 2531; — Aphraate, 2538; — S. Hilaire (?), 2539-40; — S. Bonaventure, 2560-61. — Identifiées par Pierre de Trabibus et Pierre Olivi avec la potentialité aristotélicienne, XII, 2059; mais ignorées de S. Thomas, XIII, 1860.

RAITZ VON FRENTZ (E.). — Sur la prière aux anges et aux saints, art. paru dans la *Rev. d'asc. et de myst.*, (1926), XIII, 175.

RAKOCZI II (François). — Soulèvement en faveur de l'indépendance de la Hongrie. Fin du soulèvement en 1711 (paix de Szatmar), VII, 49.

RALLIEMENT (au pouvoir établi). — 1. Pie VI et le gouvernement du Directoire, XV, 1967. — 2. Léon XIII et la IIIe République, IX, 615-18; cf. 345. — Cf. *Tables*, *Lavigerie*, 2909-10.

RAMADAN (Jeûne du). — Doctrine du Coran, III, 1820-21; IX, 1638.

RAMAKRISHNA, RAMANANDA, RAMANUJA. — Voir XI, 1859 (Panthéisme dans l'Inde).

RAMBAUD (Alfred-Nicolas) (1842-1905). — Historien, homme politique, ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut (1897). Il a publié *Histoire de la civilisation française; Histoire de la Russie;* en collaboration avec Lavisse, dirigé la publication d'une *Histoire générale du IVe siècle à nos jours* (1893-1901). — Cité : III, 1356-57; V, 1053; IX, 365, 377; XIV, 1365.

RAMBERT DE BOLOGNE. — De la famille des Primadizzi, frère prêcheur; il fit ses études à Paris, avant 1272, puisqu'il entendit S. Thomas. Bachelier en théologie avant 1288. C'est vers cette date sans doute que se place son *Apologeticum veritatis contra corruptorem Thomae*, et un peu plus tôt, vers 1286 peut-être, sa compilation des *Quodl. I-IX* d'Henri de Gand. Après un séjour en Italie, il revint à Paris (entre 1292 et 1299) conquérir la maîtrise en théologie et enseigner. Nommé évêque de Castello en 1303, il mourut à Venise en novembre 1308.

Bibl. : P. Glorieux, *Répertoire...*, I, notice 51; J.-B. Muller, *Rambert de' Primadizzi de Bologne : Apologeticum veritatis contra corruptorem*, dans *Studi e Testi*, CVIII, 1943. — Cité : XV, 656, 662 et *Tables*, 822. P. GLORIEUX.

« Rambler ». — Histoire de cette revue anglicane, son influence sur Newman, XI, 339-42; — articles publiés par Newman dans le *R.*, 378. — Le libéralisme du *R.* contrebalancé par la *Revue de Dublin*, XV, 3516-17 (Ward); — écho lors du Syllabus, XIV, 2889-90.

RAMIÈRE (Henri). — Notice [P. Galtier], XIII, 1649-51. — Apostolat de la prière, *Tables*, 213. — Dévotion au Sacré-Cœur, III, 340, 350 (bibl.). — Sur le composé humain, VI, 576-77, 578-80, 588 (bibl.). — Sur l'ontologisme, XI, 1001-02, 1009, 1014, 1019, 1022, 1025-26, 1035-36, 1049-50, 1052, 1053-54.

RAMIREZ (Jacques), professeur à Fribourg (Suisse), XIV, 2758.

RAMIREZ (Jean), O. F. M., observantin d'Espagne. — Théologien au concile de Trente. — Sur l'eucharistie, V, 1338. — Il intervint aussi dans la question du mariage (3e article contre les protestants), cité dans Michel, *Les décrets du concile de Trente*, p. 513.

RAMIREZ (Juan). — Évêque de Guatemala (1600-1609). — Intervention en faveur des esclaves, V, 497.

RAMIREZ (Sébastien). — Évêque de S.-Domingue (1527-1532). Président de la cour de justice : son action en faveur d'adoucissements de l'esclavage. En 1532, Ramirez revient en Espagne, évêque de Cuenca et membre du Conseil des Indes, V, 496.

RAMIREZ (Vincent). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 1651.

RAMIREZ DE BERMUDO (Paul) († 1669), mercédaire, auteur d'un ouvrage de mystique, XIII, 2017.

RAMIREZ DE OROZCO († 1788), théologien mercédaire. — Prêt à intérêt, XIII, 2013.

RAMIS (Antoine). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1651.

RAMON (Thomas). — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1651-52.

RAMPOLLA DEL TINDARO (Mariano, cardinal) (1843-1912). — Secrétaire d'État de Léon XIII et son auxiliaire de tous les instants; désigné par le conclave pour succéder à Léon XIII, il dut s'incliner devant le veto de l'Autriche.

Secrétaire d'État, IX, 346, 357-58; — libéralisme et formes politiques, 612, 617. — R. et Pie X, XII, 1717, 1719; cf. III, 722. — Lettre à la conférence de La Haye (1898), VI, 1936.

RAMSAY. — Plusieurs auteurs de ce nom.

1° R. (André-Michel de) (1686-1743). — Littérateur français d'origine écossaise, il a écrit une *Histoire de la vie et des ouvrages de Fénelon* (1723) et une *Histoire de Turenne* (de 1643 à 1675). — Cité : V, 2163.

2° R. (William-Mitchell). — Exégète anglican et explorateur (XIXe-XXe s.). — Divers ouvrages sur S. Paul : *The cities and bishoprics of Phrygia*, Oxford, 1895; — *A historical Commentary on St Paul's Epistle to the Galatians*, Londres, 1899; — *St Paul, the traveller and the roman citizen*, Londres, 1908. — Cité à propos de l'inscription d'Abercius, I, 58-59; cf. V, 1203; VIII, 1689.

3° R. (Grace, pseud. de Kathleen O'Meara). — Sur la pensée de Manning relativement à la définition de l'infaillibilité pontificale, XV, 2547.

RAMUS (Pierre de La Ramée, dit) (1515-1572). — Voir *Tables*, 2894, auxquelles on ajoutera la liste de ses ouvrages, XIII, 1708.

RANCÉ (Armand-Jean Le Bouthillier de). — Notice [J. Carreyre], XIII, 1652-56. — Sa volonté de réforme profonde lui inspire des critiques exagérées, auxquelles répondent Dom Le Masson au nom des Chartreux, II, 2286-87; Mabillon, au nom des Bénédictins, IX, 1428-29; cf. II, 2536-37, 2544; IX, 447; X, 178; XIV, 840. — Le P. Caussin et R., II, 2043. — Cité : XV, 1029.

RANCHIN (Guillaume). — Avocat à la cour des Aides de Montpellier. Auteur d'un réquisitoire contre le concile de Trente paru en 1600, XV, 1494, 1496.

RANDON (Louis), pasteur protestant, né à Valleraugue (Gard) en 1866. Auteur de *L'idéalisme réaliste, essai de morale* (thèse, 1890, devant la Faculté de théologie protestante de Montauban). A pris une part active à la « Bible du Centenaire ». Mort à Paris le 26 févr. 1932. — Sur les livres des Maccabées, IX, 1486 : sa traduction, faite sur le *Sinaiticus*, utilise beaucoup la traduction de Reuss.

RANFT (Joseph) (1889-1959). — Privat-dozent à la Faculté de théologie catholique de Wurtzbourg. Son ouvrage principal : *Der Ursprung des katholischen Traditionsprinzips;* — analyse du livre, XV, 1346. Cité : 1330, 1335.

RICHARD DE BROMWYCH (XIVe s.) — Et les Commentaires sur les *Sentences*, XIV, 1876.

RICHARD DE CORNOUAILLES, appelé aussi Richard Le Roux. — Notice [É. Amann], XIII, 2668-69. — Cité : 2704; XV, 2291.

RICHARD DE FISHACRE. — Voir *Fishacre*, *Tables*, 1531.

RICHARD FITZRALPH. — Voir *Richard d'Armagh*.

RICHARD DE HAMPOLE. — Voir aux *Tables*, 3920, *Rolle (Richard)*.

RICHARD KIDDERMINSTER, abbé de Winchcomb (début du XVIe s.). — Notice [J. Baudot], VIII, 2353-54. — Controverse avec Henri Standish, XIV, 2561.

RICHARD KLAPWELL ou **KNAPWELL.** — Voir *Tables*, 2825.

RICHARD LE ROUX. — Voir *Richard de Cornouailles*.

RICHARD DE LINCOLN. — Cité par Benoît XII, sous l'inculpation d'occamisme, XI, 898.

RICHARD DE MAIDSTONE ou de **MAYDESTONE.** — Notice [É. Amann], XIII, 2669.

RICHARD DU MANS, théologien franciscain au concile de Trente (Hurter, II, 1507). — Institution des sacrements, XIV, 574-75; — *Commentaires* sur S.-Paul, VI, 839; — éditeur du *Commentarius in psalmos* de Pierre Lombard, XII, 1953.

RICHARD DE MEDIAVILLA ou **DE MIDDLETON.** — Notice [É. Amann], XIII, 2669-75. — 1° *Sa place dans le développement de la théologie.* — 1. Influence de S. Thomas, 2673-74; cf. 1859. — 2. Sur la connaissance de Dieu, IV, 877, 1225; — procession du Verbe, XV, 1739.

2° *Théologie sacramentaire.* — 1. Synthèse, XIII, 2674. — 2. Causalité des sacrements, XIV, 590; — identité de la grâce habituelle et de la grâce sacramentelle, 629. — 3. Confirmation, III, 1072, 1077. — 4. Eucharistie : *a)* présence réelle, V, 1303, 1305, 1308, 1311-15, 1317-19, 1391, 1393, 1396; — *b)* transsubstantiation, XV, 1398, 1400; — *c)* messe, X, 1068, 1070-71, 1075, 1080. — 5. Pénitence : *a)* doctrine générale, XII, 1022-25; — *b)* contrition, III, 1686; — *c)* confession, 896, 902, 909, 912, 914; XII, 1049. — 6. Ordre, XI, 1309, 1311-14. — 7. Mariage, IX, 2187, 2190, 2201-02, 2213.

3° *Divers.* — Péché originel, XII, 494; — Immaculée Conception, VII, 1044, 1048-49, 1071; — Fin du monde, V, 2542-43; — Ciel, II, 2505-06, 2508; — Gloire des élus, VI, 1403-04, 1472; — Vision intuitive, VII, 2373, 2384; — Purgatoire, XIII, 1240-42; — Carême, II, 1739. — Cité : IX, 414, 428 (jansénisme); — XI, 983 (Olieu); — XII, 1950, et XIV, 1866 (commentaire des *Sentences*).

RICHARD DE SAINT-LAURENT. — Notice [É. Amann], XIII, 2675-76. — Sur la médiation mariale, IX, 2392.

RICHARD DE SAINT-VICTOR. — Étude théologique [G. Fritz], XIII, 2676-95. — 1° *Vie.* — 2676.

2° *Écrits.* — 1. Écrits de théologie mystique, XIII, 2677-78. — 2. Écrits de théologie dogmatique, 2678-79. — 3. Écrits exégétiques, 2679-80.

3° *Le « De Trinitate ».* — Analyse, XIII, 2681-91. Rééd. et trad. par G. Salet, S. J., coll. *Sources chrétiennes*, n° 63, Paris, 1959, 530 p.

4° *Appréciation.* — 1. Démonstration de la Trinité, XIII, 2691-93; XV, 1718-19. — 2. Exposé systématique, XIII, 2693. — 3. Sources, 2694. — R. de S.-V. et le IVe concile du Latran, 2694; XV, 1728, 1730, 1815.

Cité : sur Dieu, IV, 945, 1107, 1233, 1239; — à propos du jansénisme, VIII, 414, 428; — sur la médiation mariale, IX, 2392; — sur la messe, X, 1298; — sur la pénitence, XII, 915, 940.

NOTE : L'étude de G. Fritz néglige délibérément le mysticisme de R. de S.-V. Quelques indications bibliographiques suppléeront à cette omission.

Andrès (F.), *Die Stufer der Contemplation in Bonaventura « Itinerarium mentis ad Deum » und in « Benjamin Major » des Richards von St Victor*, dans *Franziskanische Studien*, VIII (1921), p. 189-200. — Châtillon (Jean), *Les degrés de la contemplation et de l'amour dans l'œuvre de Richard de S.-V.*, Toulouse, 1939; — *Les quatre degrés de la charité d'après R. de S.-V.*, dans *Rev. d'asc. et de myst.*, XX (1930), p. 237-64 (ch. 4); — *Les trois modes de contemplation chez R. de S.-V.*, dans *Bulletin de litt. eccl.*, XLI (1940), p. 1-26. — Cohrs (Ferdinand), art. *Richard von St-Victor*, dans *Realenzyklopädie für prot. Theol.*, t. XVI, Leipzig, 1905. — Dumeige (Gervais), *R. de S.-V. et l'idée chrétienne de l'amour*, Paris, 1952. On doit aussi au P. Dumeige diverses traductions de R. de S.-V. — Gélot (M.-J.), *Les doctrines psychologiques de R. de S.-V. sur la procession du S.-Esprit et leur influence dans son Commentaire sur le Livre des Sentences*, Tunis, 1938. — Grabmann (Martin), art. *Richard von St-Victor*, dans *L. T. K.*, VIII (1936), 876-77. — Guimet (Fernand), *Notes en marge d'un texte de R. de S.-V.*, dans *Archives d'hist. littér. et doctrinale du M. A.*, XIV (1943-45), p. 360-94; — « *Caritas ordinata* » *et* « *Amor discretus* » *dans la théologie trinitaire de R. de S.-V.*, dans *Rev. du M. A. latin*, IV (1948), p. 225-36. — Kulesza (Eugène), *La doctrine mystique de Richard de S.-V.*, S.-Maximin, 1924. — Lenglart (Marcel), *La théorie de la contemplation mystique dans l'œuvre de R. de S.-V.*, Paris, 1935. — Ott (Ludwig), *Untersuchungen zur theologischer Briefliteratur der Frühscholastik unter besonderer Berücksichtingung des Viktorinerkreises*, dans *Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters*, Münster-im-W., XXXIV (1937), p. 549-57. — Robillard (J.-A.), *Les six genres de contemplation chez R. de S.-V. et leur origine platonicienne*, dans *Rev. des sc. théol. et phil.*, XXVIII (1939), p. 229-35. — Sharpe (Alfred B.), art. *Richard of Saint-Victor*, dans *The catholic Encyclopedia*, vol. XIII, New-York, 1912-13. — Stohr (Albert), *Die Hauptrichtungen der spekulativen Trinitätslehre in der Theologie des XII. Jahrhunderts*, dans *Theol. Quartalschrift*, Tubingue, t. CVI (1925), p. 121-26.

Un excellent résumé de la théologie mystique de Richard de Saint-Victor dans Fulbert Cayré, *Patrologie et histoire de la théologie*, t. II, Paris, 1947, p. 446-51. — A signaler aussi la thèse de Robert Javelet, *Image et ressemblance au XIIe siècle*, 2 vol., 1967 (voir la Table).

RICHARD SIMON. — Voir SIMON (Richard).

RICHARDI (Nicolas), recteur de l'université de Poitiers au temps de Sixte IV (cf. Hurter, II 1007). — Sur la valeur et l'efficacité des indulgences, XIV, 2210-11.

RICHARDSON (Ernest-Cushing). — Sur la légende dorée de Jacques de Voragine, VIII, 312; — bibliographie des Pères anténicéens, XII, 1213-14.

RICHE (Auguste). — Notice [E. Levesque], XIII, 2695-96; cf. XIV, 817. — Dévotion au Sacré-Cœur, III, 296-97.

RICHELIEU (Armand-Jean du Plessis, cardinal de). — Notice [J. Carreyre], XIII, 2696-97. — 1. Interventions doctrinales, I, 1540; cf. IX, 7-8 (Laurens); — sur l'eucharistie (messe), X, 1187; — pour l'Immaculée conception, VII, 1140; — contre le laxisme, II, 2090 (affaire Cellot); cf. IX, 44; — sur le jansénisme, IV, 1968-69, 1973 (S.-Cyran, l'*Augustinus*); cf. VIII, 323, 451, 454, 456, 458, 522; — erreurs de Séguenot, XIV, 1778, 1780. — 2. Demi gallicanisme, XIII, 329; — compétence de l'État en matière de mariage, IX, 2263; — sur un prétendu patriarcat gallican, VI, 2011-12, 2313; X, 2374, 2487. — 3. Politique : alliance avec les protestants, XIII, 1823-24; — la Compagnie de la Nouvelle France au Canada, II, 1455. — 4. Relations de personnes : Joseph de Paris, l'Éminence grise, VIII, 1531-32; cf. XIII, 1558, 1560; XIV, 1778; — Du Perron, IV, 1958; — La Mothe Le Vayer, VIII, 2546; — Jean Morin, X, 2487; — de Montchal, 2374; — Saint-Sorlin, XIV, 799, 801; — Leclerc, IX, 106. — Intervention de jeunesse en faveur du concile de Trente, XV, 1495.

RICHELMI (Jean-François) (1679-1751), théologien jésuite (Hurter, IV, 1634). — Son écrit sur Concina, III, 686.

SABINIEN, pape. — Notice [É. Amann], xiv, 438-39.

SABINUS (François), *Savino*. — Notice [A. Teetaert], xiv, 439.

SABLE. — Suppléant au manque d'eau pour le baptême, selon l'opinion de quelques théologiens russes, xii, 623.

SABLÉ (Madeleine de Souvré, marquise de) (1599-1678), dirigée du P. de Sesmaisons. Sa discussion avec la princesse de Guéméné (*Tables*, 1971) au sujet de la communion, point de départ du livre *De la fréquente communion*, viii, 457-58.

SABOTAGE. — Complément de la grève, vi, 1873-74.

SABRISO'. — Nom de cinq patriarches nestoriens, xi, 261-62. — 1. Sabrišo' Ier (596-604); cité : xi, 181-82, 197, 270, 290-91, 293, 302. — 2. Sabrišo' II (6 août 831-10 nov. 835). — 3. Sabrišo' III Zanbûr (25 août 1064-3 mai 1072); cité : xi, 212. — 4. Sabrišo' IV bar Qayyimâ (31 juill. 1222-15 juin 1224). — 5. Sabrišo' V ibn al-Masiḥi (26 avril 1226-20 mai 1256); cité, xi, 195, 219; xiii, 351 (S. au pape Innocent IV). — Un autre Sabrišo', candidat au siège de Nisibe sous l'épiscopat de Timothée au viiie-ixe siècle, xv, 1126.

SACCAS AMMONIUS. — Voir *Ammonius Saccas*, *Tables*, 141.

SACCHERI (Jérôme). — Notice [J.-P. Grausem], xiv, 439-40. — Controverse avec le dominicain Orsi, xi, 1614.

SACCHETI (Hilarion). — Deux homonymes, senior et junior. Notice [A. Teetaert], xiv, 440.

SACERDOCE. — Indications générales, xiv, 440-41. Les références données dans cette note suffisent pour orienter le lecteur dans les questions proprement théologiques. Voir aussi aux *Tables*, 2589-90, 2593-94, 2623, 2654 pour le sacerdoce de Jésus-Christ.

SACERDOCE DES FIDÈLES — S'appuyant sur le texte de S.-Pierre (I Petr., ii, 9 : *Vos autem... regale sacerdotium...*), Luther prétend que tous les chrétiens sont prêtres par le baptême. Doctrine accueillie avec quelque réserve par Mélanchthon et Calvin, mais pleinement acceptée par Zwingli. Voir xiii, 2087-91.

C'est là, très certainement, une interprétation exagérée qui a pour conséquence la négation du sacrement de l'ordre. Sans doute les simples fidèles, en raison de leur baptême, ont un réelle participation au sacerdoce du Christ: Pie XI et Pie XII l'ont rappelé à plusieurs reprises et, dans deux ouvrages remarquables, le P. Dabin, S. J., a exposé ce qu'est *Le sacerdoce royal des fidèles : i. Dans les Livres Saints*, Paris, 1941; ii. *Dans la tradition ancienne et moderne*, 1950.

Vatican II, en parlant du rôle des laïcs dans l'Église, a précisé en quoi consiste ce « sacerdoce royal » des simples fidèles. Cf. Constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium*, n. 10, *Le sacerdoce commun :* « Les baptisés, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, de façon à offrir, par le moyen des activités du chrétien, autant de sacrifices spirituels et proclamant les merveilles de Celui qui des ténèbres les a appelés à son admirable lumière. C'est pourquoi tous les disciples du Christ, persévérant dans la prière et la louange de Dieu, doivent s'offrir en victimes vivantes, saintes, agréables à Dieu, rendre au Christ leur témoignage sur toute la surface de la terre et rendre raison, sur toute requête, de l'espérance qui est en eux d'une vie éternelle ». Tout le chapitre IV, relatif aux laïcs, développe cette affirmation fondamentale et, spécialement au n. 34, expose quelle est « la participation des laïcs au sacerdoce commun et au culte ». Mais le concile n'omet pas de rappeler que les laïcs « ne sont pas membres de l'ordre sacré » et que « les membres de l'ordre sacré restent, en raison de leur vocation particulière, principalement et expressément ordonnés au ministère sacré » (n. 31).

On se reportera aux *Tables*, 2862-70 (où l'on s'est efforcé de montrer ce que doit être la participation des fidèles laïcs au pouvoir sacerdotal, prophétique ou doctoral, et royal du Christ) et 3675 (encyclique *Mediator Dei et hominum* de Pie XII).

SACERDOCE ET EMPIRE (Lutte). — Voir aux *Tables* les art. *Église, État, Pape*.

SACHAU (Karl-*Eduard*). — Orientaliste allemand, né en 1845, traducteur de la Chronique d'Arbèle (Église nestorienne), xi, 162-63.

SACRAMENTAIRE (Controverse). — Notice [L. Cristiani], xiv, 441-65; *Tables*, 1332-33.

SACRAMENTAIRES (Livres), xiv, 465. — 1. *S. Léonien*, ix, 802-04; cf. 287; x, 2550; *Tables*, 2958; — canon de la messe, ii, 1546; — ciel, 2500; — messe, x, 989, 1366, 1386, 1393, 1395, 1402; — ordre, xi, 1175, 1177, 1263, 1272; — pénitence, xii, 816; — culte des saints, xiv, 919, 920, 927, 935; — Quatre-Temps, xiii, 1449-50; — lait et miel offerts aux nouveaux baptisés, ix, 823-24. — 2. *S. gélasien*, ix, 804-05; cf. i, 966; vi, 1180; x, 2550; *Tables*, 1785; — absolution après la pénitence canonique, i, 156-57, 161; — consécration d'autel, 2581; — bénédiction nuptiale, ii, 640; — canon de la messe, 1546; — saint chrême, 2406, 2409, 2410; iii, 1096; — ciel, ii, 2500; — confirmation, iii, 1043, 1045; — extrême onction, v, 1966-67; — imposition des mains, vii, 1387; — messe, x, 989, 1000, 1366, 1386-87, 1392, 1395, 1402; — messe des présanctifiés, xiii, 104-05, 108; — ordre, xi, 1175-76, 1265, 1266, 1268, 1272; — pénitence, xii, 816, 818, 832, 835, 841, 867, 881, 904-05; — Quatre-Temps, xiii, 1449-50; — culte des saints, xiv, 919. — 3. *S. grégorien*, ix, 805-06; cf. vi, 1779; x, 549, 2550; voir aussi i, 161; — assomption de la sainte Vierge, 2134; — ciel, ii, 2500; — confirmation, iii, 1065-1066; — extrême-onction, v, 1966-68, 1977, 1983, 1984; — imposition des mains (baptême et confirmation), vii, 1349, 1352; — saint chrême, 2406-07; — messe, x, 987, 989, 1366, 1386, 1392-93, 1402; — messe des présanctifiés, xiii, 104; — ordre, xi, 1263, 1264, 1370-71; — pénitence, xii, 818; — purgatoire, xiii, 1236; — Quatre-temps, 1449-50; — culte des reliques, 2358; — culte des saints, xiv, 919, 920. — 4. *Autres sacramentaires :* ambrosien, i, 960, 966-67; — Bobbio (missel ou sacramentaire), *Tables*, 453; — Sérapion, vii, 1334; — Gellone, x, 1998-99; — mozarabe, 2521; — S. non désigné, xii, 870; — Fulda, 885; — Poitiers, xiv, 1176; — dit de Du Tillet, v, 1977; — de Saint-Remi, 1983.

SACRAMENTAUX. — Étude théologique [A. Michel], xiv, 465-482.

1° *Notion générale et définition.* — 1. Double signification, ou stricte (parure liturgique des sacrements), ou large (tout rite religieux visant un bien spirituel), xiv, 465-66; cf. 544-45, 546-48, 551-52. Le terme *sacramentalia* : *a)* ignoré avant le xiie s., *sacramentum* s'appliquant même aux choses et cérémonies liturgiques, 467-69; voir *supra*, signification large et, plus généralement, le mot *sacramentum*, 485-494; — *b)* premières précisions au xiie s. : Hugues de Saint-Victor et autres auteurs, trois ou quatre catégories de sacrements, 469; cf. 529, 547 et vii, 280-81; — Abélard, sacrements *majora* ou *minora*, xiv, 469-70, 528, 546; — *c)* distinction entre *sacramenta* et *sacramentalia* (Pierre Lombard et commentateurs), 470; cf. 530-31, 548; xii, 1999-2000; — *d) sacramentalia* ou *sacra*, termes consacrés par S. Thomas et S. Bonaventure, xiv, 470. — 2. Définitions proposées : *a)* Théologiens : Suarez (cf. 465), Hugon, Arendt, Ch. Pesch, Lehmkuhl, A. de Smet, Connell, 470; — *b)* le Code, can. 1144, xiv, 471-72.

2° *Divisions et énumérations.* — 1. Anciennes divisions (six ou sept sortes de sacramentaux), xiv, 473-74. — 2. Modernes : *res* et *actiones* (can. 1144) : *a) actiones*, 474-75 : bénédictions et consécrations simples (can. 1147, § I, 2-4), exorcismes (can. 1151-53); cf. ii, 637 sq.; v, 1762 sq.; — *b)* dans les bénédictions ou consécrations, distinction entre celles simplement invocatives *(actiones)* et celles qui sont constitutives *(res)*, can. 1148, § 2-3. Énumération

complète (d'après dom Gaspard Lefebvre [*Tables*, 2934]) XIV, 475-76.

Énumération faite aux *Tables* : bénédictions, 415; — consécrations, 797; — exorcismes, 1465, § 3°.

3° *Efficacité.* — 1. Mode d'action : *a)* bénédictions et consécration constitutive, *ex opere operato*, XIV, 476; — *b)* exorcismes et bénédictions simples : entre l'*ex opere operato* (Bellarmin) et l'*ex opere operantis*, solution communément admise : la puissance d'intervention de l'Église, comme telle, agit *ex opere operato;* mais son efficacité, comme celle de la prière, *ex opere operantis*, 476-78. — 2. Effets : ce sont *ex sua impetratione effectus praesertim spirituales* (can. 1144), 478-79 : *a)* rémission des péchés véniels (IV, 1984; XII, 992-93); — *b)* obtention de grâces actuelles (II, 637-39, 2143-44; IV, 1984); — *c)* éloignement des démons (II, 2143; V, 1775-76, 1779-80); — *d)* biens temporels (XIII, 230-33, l'oraison dominicale); — *e)* rémission de la peine temporelle, non directement, mais indirectement; voir INDULGENCES, VII, 1621-23, et COMMUNION DES SAINTS, III, 429-54 *(passim)*.

4° *Administration d'après le Code.* — Avant tout l'autorité de l'Église respectée, XIV, 479; cf. XIII, 2740-42 (autorité de la S. C. des Rites). — 1. Ministre des sacramentaux, XIV, 480-81; — consécrations (*Tables* 797, note de De Clercq); — bénédictions (*T.*, 417, § *f*); — exorcismes (*T.*, 1465, Code). — 2. Sujets : à qui conférer, à qui refuser les sacramentaux, XIV, 481. — 3. Comment « faire » et « traiter » les sacramentaux, 481.

SACRANUS. — Surnom de Jean d'Oswiecim, humaniste polonais (XVe-XVIe s.). Sa position à l'égard de l'union avec les orthodoxes russes, XII, 2475-76.

SACRA PARALLELA. — Florilège dans lequel se trouvent des textes de S. Irénée, VII, 2521-22.

SACRE DES ÉVÊQUES. — Voir *Épiscopat, Tables*, 1195, § 7° *b*).

SACRE DES ROIS. — Idée théologique et liturgie [A. Michel], XIV, 482-85. — Sacre des reines, 485.

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. — Voir CŒUR DE JÉSUS, III, 271 sq.; *Tables*, 638-39.

SACRÉ-COLLÈGE. — Voir *Cardinaux, Tables*, 523-26.

SACREMENTS (en général). — Étude théologique [A. Michel], XIV, 485-644.

I. LE MOT. — 1° *Le terme grec* μυστήριον. — 1. Chez les Orientaux : aujourd'hui encore désigne les sacrements, XIV, 485-86; — texte de S. Jean Chrysostome, 488; cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, III (*De sacramentis seu mysteriis*), p. 8. — 2. Le sens primitif de chose sacrée, mystérieuse, dans la Bible et chez les Pères des deux premiers siècles, XIV, 486-88.

2° *Évolution sémantique du mot « sacramentum » chez les Pères latins.* — Auteurs cités, XIV, 488-94 : Tertullien (XV, 156-57), S. Cyprien, Arnobe, Lactance, Commodien, traduction d'Irénée, Actes des martyrs, Pseudo-Cyprien, S. Hilaire (VI, 2451), Zénon, S. Optat, S. Ambroise, Ambrosiaster.

II. LA NOTION. — *I. ÉCRITURE SAINTE.* — 1° *Baptême.* — 1. Symbolisme et efficacité, XIV, 495-96. — 2. Les textes : *a)* S. Matthieu, I, 144; II, 169, 172-73, 176; — *b)* S. Marc, 174; VIII, 651; — *c)* S. Luc, I, 143-44; II, 176; — *d)* S. Jean, 169, 170, 176; V, 689; VI, 1560; VII, 1485; VIII, 578; XI, 1203; XII, 389; — cf. III, 1010; VIII, 592 (épîtres); — *e)* S. Paul, II, 175-77, 360-63, 1851; XI, 2448-49; XIII, 2891-92; XV, 1079-80; — *f)* Actes des apôtres, I, 351-52.

2° *Eucharistie.* — 1. Symbolisme et efficacité, XIV, 496-97. — 2. Les textes : *a)* Synoptiques, V, 1031-43 *(passim)*, 1088-95 *(passim)*; X, 805-38 *(passim)*; — particularités de S. Luc, V, 1063-85 *(passim)*; IX, 983; XV, 192; — *b)* S. Jean, VIII, 578; cf. V, 989-1024, 1068-72; X, 800, 818-21, 855-56; — *c)* S. Paul, *Tables*, 3469, 3492 (messe); — *d)* Actes des apôtres, I, 352.

3° *Confirmation.* — 1. Symbolisme et efficacité, XIV, 497. — 2. Textes : *a)* Actes des apôtres, *Tables*, 779-80; cf. CONFIRMATION, III, 975-96 *(passim)*; — *b)* Autres écrits du N. T., *Tables*, 780.

4° *Ordre.* — 1. Symbolisme et efficacité de l'imposition des mains (S. Paul), XIV, 497. — 2. Textes relevés à ORDRE, XI, 1239-44; *Tables*, 1194-95 (épiscopat), 3486, 3492 (S. Paul).

5° *Extrême-onction et pénitence.* — Symbolisme et efficacité, XIV, 497-98. — 1. Extrême-onction (épître de Jacques), V, 1897-913. — 2. Pénitence (N. T.), *Tables*, 3558.

6° *Mariage.* — 1. Symbolisme et efficacité, XIV, 498. — 2. Textes (N. T.), IX, 2056-63, 2066-70 *(passim)*, 2078, 2091, 2098, 2099-100, 2175, 2305.

Conclusion. — Caractères des sacrements, XIV, 498.

II. LES PÈRES AVANT S. AUGUSTIN : SACREMENTS, SYMBOLE EFFICACE. — 1° *Pères grecs.* — 1. Pères apostoliques, XIV, 498-500; *Tables*, 215-16. — 2. Pères apologistes, XIV, 500-02; *Tables*, 208 (§ 11°); — plus particulièrement : S. Justin (VIII, 2270-75, baptême et eucharistie); — Théophile d'Antioche; — S. Irénée (VII, 2495-98, tous les sacrements); avec références, pour l'eucharistie (V, 1228-30, 1370-71). — 3. Clément d'Alexandrie, XIV, 502; cf. III, 184, 185 (baptême); XII, 766 (pénitence). — 4. Origène, XIV, 503-04; cf. XI, 1555-60 (baptême, pénitence, eucharistie). — 5. Théologie grecque après Origène, XIV, 504-05; — cités : *Constitutions apostoliques* (III, 1526); — *Didascalie* (IV, 742-43); — Denys d'Alexandrie (427, eucharistie); — *Dialogue d'Adamantius* (I, 391); — Méthode d'Olympe (X, 1611-12); concile de Néocésarée. — 6. Théologie grecque du IVe siècle, XIV, 505-08 ; symbolisme efficace : *a)* du baptême, 505-06 (S. Jean Chrysostome; S. Grégoire de Nazianze [VI, 1844]; Euchologe de Sérapion; S. Cyrille de Jérusalem [III, 2561-62]; voir aussi S. Athanase [I, 2175]); ces auteurs souvent cités à BAPTÊME, II, 196-99 (symbolisme), 201 (effets); — *b)* de la confirmation, XIV, 506-07 (Didyme l'Aveugle; S. Cyrille de Jérusalem [II, 205-06; III, 2565-69]; S. Athanase); voir CONFIRMATION, III, 1032-33; — *c)* de l'eucharistie, XIV, 507-08 (Théodore de Mopsueste [XV, 268-69]; S. Jean Chrysostome [VIII, 680-81]; S. Athanase [I, 2175]; Didyme; Sérapion [XIV, 1911]; Macaire d'Égypte; S. Cyrille de Jérusalem [III, 2569-75]; S. Grégoire de Nazianze [VI, 1844]; S. Épiphane; S. Grégoire de Nysse); ces auteurs cités à EUCHARISTIE, V, 1139-51; — *d)* des autres sacrements, XIV, 508 : pénitence (S. Grégoire de Nazianze; S. Épiphane, XII, 792-93); — ordre : imposition des mains (Sérapion, *Constitutions apostoliques*); cf. XI, 1246-50, 1253-54, 1257-63; — mariage (S. Jean Chrysostome, IX, 2088-90). — Voir aussi S. Aphraate, I, 1461-62; S. Nil d'Ancyre, XI, 669-70.

2° *Les Pères latins.* — 1. Tertullien, XIV, 508-10; XV, 156-63. — 2. S. Cyprien, XIV, 510-13; III, 2466-67. — 3. Prédécesseurs de S. Augustin au IVe s., XIV, 513-19; — cités sur divers sacrements : S. Ambroise (I, 946, 949-50); S. Optat (XI, 1080-81); S. Zénon (XV, 3688-89); S. Sirice (XIV, 2172); S. Jérôme (VIII, 982-83); Victorin de Pettau; Ambrosiaster; S. Hilaire (VI, 2451-54); Pacien (XI, 1718-19); S. Innocent (VII, 1942); S. Isidore de Péluse (VIII, 94); S. Pierre Damien (IV, 51); Novatien (XI, 845); Victorinus Afer (XV, 2949-50). — Voir BAPTÊME, II, 190, 198, 203, 206-07; — CONFIRMATION, III, 1031-33. — EUCHARISTIE, V, 1151-58; — EXTRÊME-

ONCTION, 1952; — MARIAGE, IX, 2090-93; — ORDRE, XI, 1263-67; — PÉNITENCE, XII, 793-94, 809-10.

Voir aussi : ART CHRÉTIEN PRIMITIF, I, 2014-16; — BAPTÊME D'APRÈS LES MONUMENTS DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE, II, 233-241; — ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE, V, 334-39; — EUCHARISTIE D'APRÈS LES MONUMENTS DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE, 1183-1209.

III. NOTION DU SACREMENT CHEZ S. AUGUSTIN. — 1. Le sacrement, signe sensible d'une chose sainte, XIV, 520-21; I, 2416; — exemples : le pain eucharistique, signe de l'unité des fidèles dans le corps mystique, 2425-26; V, 1174-79; — le saint chrême, signe de la charité, II, 2398; III, 1053. — 2. La vertu du sacrement : *a)* quant à la réalité signifiée et produite *(res sacramenti)*, XIV, 521; — exemples : le baptême (I, 2417; II, 205, 206); l'eucharistie (I, 2419-22; V, 1774-79 [*passim*]); le saint chrême (II, 2395); — *b)* quant à l'efficacité (provenant de l'action même du Christ et non de la foi du ministre), XIV, 521-22; cf. I, 2417-18; II, 190, 206-08. — 3. Le don de la réalité spirituelle liée, dans l'action ministérielle, aux éléments sensibles du sacrement, XIV, 522-23; cf. X, 344-46; — exemples : le baptême, 346; cf. II, 182, 183; — la confirmation, X, 346; cf. III, 1034; — l'eucharistie, X, 346; cf. V, 1174-75. — Le cas des sacrements reçus de bonne foi en dehors de l'Église catholique, XIV, 523-24. — 4. Auteur des sacrements : le Christ, 524. — 5. Extension du concept augustinien à la pénitence, au mariage, à l'ordre, XIV, 524-25; cf. I, 2416-17; IX, 2106-09 (mariage); XI, 1279-80 (ordre); XII, 795 (pénitence).

IV. APRÈS S. AUGUSTIN. — Persévérance du concept augustinien, XIV, 525-27. — Auteurs cités : S. Isidore de Séville, 525, 526, 527; VIII, 109; — S. Léon, XIV, 526, 527; IX, 288-290 (baptême, pénitence, eucharistie, chrismation, ordre); — S. Maxime de Turin, XIV, 526, 527; — S. Ildefonse, 526; VII, 742-43; X, 347; — S. Grégoire, VI, 1779-80; — textes de la liturgie romaine, XIV, 526; cf. IV, 1983-85; IX, 821-25 *(passim)*.

V. CHEZ LES THÉOLOGIENS DU MOYEN AGE. — 1° *Avant le XII*e *siècle*, XIV, 527. — La définition isidorienne se retrouve chez Alcuin, X, 347; cf. I, 689-90; — Raban Maur, XIV, 527; cf. X, 347; XIII, 1614-15; — Jonas d'Orléans, VIII, 1507; X, 348; — Paschase Radbert (eucharistie), XIII, 1632-38; cf. V, 1213-18.

2° *Au XII*e *siècle*, XIV, 528-31. — L'accent est remis sur la notion augustinienne de « signe ». — Documents dans la controverse bérengarienne, V, 1235-1302. — Cités, XIV, 528-29 : Bérenger (II, 727); — Abélard (V, 1258); — Roland Bandinelli (Alexandre III) (I, 713); — S. Bernard (II, 774-76, tous les sacrements); — Alger de Liège (I, 827); — Lanfranc (VIII, 2565-69, surtout 2567); — Hildebert du Mans et Yves de Chartres (X, 348 et XV, 3635). — Trois ouvrages complètent la définition du sacrement par le « signe » : 1. Hugues de S.-Victor, XIV, 529-30; cf. VII, 280-81 (sacrements en général), 281-83 (sacrements en particulier). — 2. *La « Summa Sententiarum »*, XIV, 530; cf. VII, 285-86. — 3. Pierre Lombard, XIV, 530-31; cf. XII, 2000-01.

La notion de signe dans les sacrements, bref résumé, XIV, 2060.

VI. ANALYSE THÉOLOGIQUE DE LA NOTION DE SACREMENT. — 1° *L'être physique et sensible du sacrement.* — 1. Trois raisons justifiant cet aspect sensible, XIV, 532-33. — 2. Justification historique et doctrinale, cf. art. MATIÈRE ET FORME DES SACREMENTS, X, 335-354, dont voici une très brève analyse :

1. Caractère doctrinal de l'enseignement relatif à la matière et à la forme des sacrements : textes du magistère et commentaires des théologiens, X, 335-341.

2. Justification traditionnelle de cet enseignement : *a)* avant S. Augustin, 342-44; — *b)* S. Augustin, 344-46; — *c)* de S. Augustin à Pierre Lombard, 346-50; — auteurs cités : Alcuin, Raban Maur, Lanfranc, Geoffroy de Vendôme, Yves de Chartres, Hildebert du Mans, Hugues de S.-Victor, Robert Paululus; — *d)* Pierre Lombard; — *e)* Guillaume d'Auxerre; — *f)* le XIIIe siècle; — *g)* l'Église orientale, 350-53.

3. Raisons théologiques : l'unité de signification, l'harmonie de la composition hylémorphique avec la nature humaine; la causalité du Verbe incarné prolongée dans ces instruments, 353-54.

2° *L'être symbolique et proprement sacramentaire.* — 1. Cet être, émanant de la volonté du Christ, donne aux éléments matériels leur véritable signification et causalité sacramentelles (Jean de Saint-Thomas), XIV, 533-34. — 2. C'est un être *intentionnel*, ajoutant à l'hylémorphisme sacramentel l'élément de signification et de cause surnaturelle, 534.

3° *Le rapport du signe à la chose signifiée.* — 1. La triple signification des sacrements, XIV, 534-35. — 2. Influence de la seconde signification sur une véritable définition du sacrement (Jean de S. Thomas, Salmanticenses, S. Thomas, S. Bonaventure, Denys le Chartreux), 535-36.

III. INSTITUTION ET NOMBRE SEPTÉNAIRE. — Deux questions qui doivent être unies (cf. conc. de Trente, sess. VII, can. 1), XIV, 536, 603-04.

I. L'INTENTION DU CHRIST SUGGÉRÉE PAR L'ÉTUDE DES SACREMENTS ET DE LEUR ROLE DANS LA SANCTIFICATION DE L'HOMME. — 1. Convenance de *l'institution* des sacrements, par rapport : *a)* aux attributs divins; — *b)* aux exigences de l'homme déchu; — *c)* au mystère de l'incarnation considéré en lui-même ou en l'Église; — *d)* à la création matérielle, XIV, 536-38. — 2. Convenance des *sept* sacrements, 538-39.

II. L'INTENTION DU CHRIST INDIQUÉE DANS L'ÉCRITURE, XIV, 539-40. — 1. Indication générale, XIV, 495-98. — 2. Spécialement pour chaque sacrement (en tenant compte, pour certains sacrements, du principe de Jean de Saint-Thomas : l'être *intentionnel* au principe de la causalité sacramentelle, col. 533) : dans les articles du *D. T. C.* : BAPTÊME, II, 168-69; — CONFIRMATION, III, 975-1026; — EUCHARISTIE, V, 989-1121; — PÉNITENCE, XII, 749-52; — EXTRÊME-ONCTION, V, 1897-1927; — ORDRE, XI, 1193-1209; — MARIAGE, IX, 2058-59.

III. L'INTENTION DU CHRIST ATTESTÉE PAR LE MAGISTÈRE. — Affirmations générales, réparties en deux périodes.

1° *Période d'état implicite de la doctrine.* — 1. Affirmations générales rapportant à Jésus l'origine et l'efficacité, ainsi que les paroles sacramentelles (Pseudo-Ambroise, S. Augustin), XIV 541-42. — 2. Progrès dans la doctrine et dans la pratique sacramentelle (Origène, Cyrille de Jérusalem, Tertullien, Cyprien, Ambroise, Augustin, Isidore de Séville et, plus tard, Hugues de Saint-Victor et Pierre Lombard); — raisons de ce double progrès, 542-44. — 3. Progrès dans la connaissance du nombre septénaire et la doctrine de l'arcane (?), 544-45. — 4. Le « lavement des pieds » compté comme sacrement à Milan, 545; cf. IX, 31-36. — 5. Progrès durant le haut Moyen Age (Raban Maur, Ratramne, S. Pierre Damien, S. Bernard), 545-46.

2° *Période d'affirmation : deux étapes.* — A. La première, du XIIe au milieu du XIIIe siècle, XIV, 546-49 : *a)* Distinction des *sacramenta majora* et des *sacramenta minora*, XIV, 546-48 : Abélard (469-70); — Hugues de Saint-Victor (470; VII, 280-

81); — *Summa Sententiarum* (les sept sacrements, 281-82); — Robert Pull (XIII, 2754); — les canonistes distinguant *sacramenta salutaria :* Rufin (*Tables*, 3031-32); — Étienne de Tournai (*T.*, 1300); — Jean de Faenza (*T.*, 2468); — Sicard de Crémone (Hurter, II, 251); — Maître Simon (XIV, 2092); — Simon de Tournai (XIV, 2126; énumère trois sacrements, baptême, confirmation eucharistie); — — Huguccio (*Tables*, 2124; y ajoute pénitence et extrême-onction); — les *sacramenta praeparatoria* (ordre). — *b)* Premières listes du septénaire, XIV, 548 : *Summa Sententiarum, supra;* — Otto de Bamberg (*Tables*, 3401); — *Sententiae divinitatis* (école porrétaine); — Pierre Lombard (XII, 2000-02); — *De caeremoniis, sacramentis, officiis* (de Robert Paululus, XIII, 2753). — *c)* Premiers documents officiels, XIV, 548-49 : IIIe concile du Latran; — concile de Vérone de Lucius III (I, 682-83; IX, 1060); — profession de foi imposée par Innocent III aux Vaudois (XV, 2594; cf. XIV, 2934); — IVe concile du Latran, Innocent III et les Albigeois (I, 684); — conciles provinciaux de Durham et d'Oxford (*Tables*, 712 et 727).

B. La seconde étape : paisible possession de la doctrine : *a)* Les grands théologiens du XIIIe s., XIV, 549-50 : S. Albert le Grand (I, 670); — Alexandre de Halès (777); — S. Bonaventure (II, 967); — S. Thomas (XV, 946-47); — Richard de Médiavilla (XIII, 2674-75); — Duns Scot (IV, 1909-1910). — *b)* Le magistère à l'égard des Orientaux et des Protestants, XIV, 550-558,

A l'égard des Orientaux. — 1. Doctrine des Orientaux du Ve au XIIe s., XIV, 550; — cités : Pseudo-Denys (IV, 435); — Théodore Studite (XV, 287). — 2. Instruction d'Innocent IV à Odon de Châteauroux, cardinal de Tusculum, pour les Grecs de Chypre, XIV, 550-51; cf. II, 2438; VII, 1988 (simple allusion). — 3. Profession de foi de Michel Paléologue au IIe concile de Lyon, XIV, 551; IX, 1385-86; — sur Jean Beccos, *Tables*, 2450-51. — 4. Du IIe concile de Lyon au concile de Florence, XIV, 551-53; — auteurs cités : Job Jasités (VIII, 1488-89); — Manuel Calécas (II, 1332-33); — Joseph Bryennios (II, 1159); — Syméon de Thessalonique (XIV, 2977); — Joasaph d'Éphèse (*Tables*, 2665; cf. XIV, 469); — Vartan le Grand, arménien (I, 1954-58); — Ebedjésus, nestorien (XI, 308; *Tables*, 1083); — Timothée II (*Tables*, 3299); — Benoît XII et les Arméniens (II, 698-99, 702-03); — Église copte (V, 944-47; X, 2280-90). — 5. Documents du concile de Florence, XIV, 553; — décret *pro Armenis*, décret *pro Jacobitis*, formules reprises ultérieurement par Benoît XIV pour les Maronites (*Tables*, 673-74; X, 87-88). — 6. Après le concile de Florence, XIV, 553-54 : *a)* maintien des positions anti-protestantes; — auteurs cités : Jérémie II Tranos (VIII, 887-88); — Gédéon Cyprios (de Chypre) (888 [simple notation]; cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 498); — Gabriel Severos (VI, 979-81; *Tables*, 1760); — Mélèce Pigas (*T.*, 3176); — Moghila (X, 2075; *Tables*, 3233); — Dosithée (IV, 1791-92); — Cyrille Lucar (IX, 1012-13); — synodes : Jérusalem (IV, 1793; IX, 1016-17); — Constantinople (1015); — Iassy (1015-16); — *b)* malgré quelques infiltrations : Métrophane Critopoulos (X, 1625-26); — Théophylacte Gorsky (*Tables*, 1837). — Voir aussi Palamas, XI, 1772-73; — Scholarios, XIV, 1567-69; — Syméon de Thessalonique, 2977-78; — Église syrienne 3028; — Église syro-malabare, 3151.

A l'égard des Protestants. — 1. Les négations protestantes, XIV, 554-56. — Cités : Luther (IX, 1302-07); — Mélanchthon (Confession d'Augsbourg, Apologie et *Loci communes*, *Tables*, 770); — Zwingli (XV, 3744, 3811-42, spécialement 3818); — Calvin (II, 1414-17); — les confessions de foi protestantes (*Tables*, 770); — voir RÉFORME, *La doctrine sacramentaire*, XIII, 2062-2097 (on y trouve la doctrine anglicane, 2067-68, 2081, 2085-86; cf. *Tables*, 771). — 2. La définition du concile de Trente : trois vérités définies, XIV, 556-58; cf. 596-99.

IV. EXPLICATIONS THÉOLOGIQUES DE L'INSTITUTION DES SACREMENTS ET DU NOMBRE SEPTÉNAIRE. — *I.* EXPLICATIONS HÉTÉRODOXES. — 1° *Protestants* (confirmation, pénitence, extrême-onction, ordre, mariage), XIV, 558-560 : confirmation, III, 1083-85; — pénitence, 937-40; cf. XII, 1053-69 (luthériens et réformés); — extrême-onction, V, 2002-04; — ordre, XI, 1336-43 (luthériens), 1343-46 (réformés); — sur le principe protestant du sacerdoce universel des fidèles, XIV, 559; et *supra, Tables*, 3943. — Remarques sur les principes luthériens, XIV, 560-61.

2° *Modernisme et protestantisme libéral.* — 1. Modernisme, XIV, 561-62; cf. *Tables*, 3228-29 (décret *Lamentabili*, prop. 41-52). — 2. Protestantisme libéral : Harnack, Sabatier, XIV, 562; cf. *Tables*, 2020-23 et 3941-42.

3° *Rationalistes.* — On rapproche les sacrements chrétiens des mystères païens, XIV, 562-64. — Voir MYSTÈRES (Religions à), *Tables*, 3273.

II. EXPLICATIONS CATHOLIQUES. — 1° *Principes essentiels.* — La puissance d'autorité, réservée à Dieu; — la puissance d'excellence, incommuniquée et plus vraisemblablement incommunicable, appartenant au Christ-Homme et comportant le pouvoir d'instituer les sacrements, sans leur être lié, pour la sanctification des hommes, XIV, 564-65.

2° *Institution immédiate par le Christ, ou médiate par les Apôtres ou l'Église.* — 1. Difficultés d'ordre historique ou liturgique pour une institution immédiate de certains sacrements, XIV, 565-66. — 2. Avant le concile de Trente, solutions divergentes, tout au moins en apparence, 566-67. — 3. Position du conc. de Trente (sess. XXI, c. 2), 567 : « L'Église a toujours possédé le pouvoir de statuer ou de modifier, dans la dispensation des sacrements, *salva illorum substantia*, ce qu'elle juge le plus utile au bien des fidèles ». Qu'est-ce que la « substance » du sacrement, réservée à l'institution immédiate du Christ?

Trois courants d'opinions. — *a)* Institution « in individuo » : le Christ les ayant déterminés jusque dans leurs derniers éléments : solution inacceptable devant les faits historiques, XIV, 568.

b) Institution « in specie » : même pour les sacrements autres que le baptême et l'eucharistie, l'institution du Christ a porté sur la matière et la forme de ces sacrements, sans les déterminer dans leurs dernières spécifications ou en laissant aux apôtres le soin de les déterminer sous l'inspiration du Saint-Esprit (S. Alphonse, Tournély, Bellarmin, Vasquez, et plus près de nous Pesch, Franzelin, Van Rossum, Lépicier, Umberg; devant les difficultés historiques, celui-ci distingue « substance » et « valeur » des sacrements, la valeur pouvant dépendre des éléments ajoutés par l'Église), XIV, 568-71.

c) Institution « in genere » : le Christ, tout en voulant le sacrement, laisse à l'Église le soin de déterminer, quand le Christ ne l'a pas fait lui-même, l'élément sensible du signe répondant à la volonté du Christ. — Solution entrevue pour certains sacrements par de Lugo, les *Salmanticenses*, Gonet, Billuart; — expressément affirmée, mais avec des nuances diverses, par des auteurs plus récents (particulièrement pour la confirmation et l'ordre), Lennerz, De Smet, d'Alès, Galtier, Pourrat, Van Noort, Schmid, de Guibert, Coppens, Billot, XIV, 571-74.

4. Solution possible des difficultés, en recourant à *trois* principes : *a)* différence entre, d'une part, baptême et eucharistie, d'autre part, les autres sacrements; — *b)* aucune indication dans le concile de Trente, même dans le *salva illorum substantia*, en faveur d'une institution *in specie;* — *c)* accepter la distinction formulée par Jean de Saint-Thomas (cf. *supra*) entre l'être physique et sensible du

sacrement et son être symbolique et intentionnel, sur lequel, directement, porterait l'institution par le Christ, 574-77.

Très récemment, nous avons voulu présenter une synthèse de ce problème, tant au point de vue des difficultés historiques que d'une solution théologique possible. Voir A. Michel, *Salva illorum susbtantia*, dans *Doctor communis*, III, 1967, p. 1-32. La solution théologique possible est celle-là même qu'indique le *D. T. C.* Rien d'étonnant puisqu'elle émane du même auteur. Mais il sera utile de rappeler les difficultés historiques.

Tout d'abord, la *thèse protestante*, ne reconnaissant comme institués par le Christ que les deux sacrements de *baptême* et d'*eucharistie*.

Ensuite, pour la *confirmation*, trois problèmes : la distinction entre confirmation et baptême, avec lequel primitivement celle-là était jointe; — le rite du sacrement : imposition des mains ou onction; en Orient, onction, rite unique; en Occident, onction et imposition *de la* main; — enfin, problème du ministre : ministre ordinaire, différent en Orient et en Occident; ministre extraordinaire en Occident (droit commun ou indult, cf. *Tables*, 786-88, spécialement concessions de Pie XII).

Problème relatif à la *pénitence* : dans la période postapostolique, l'existence d'un moyen de réconciliation pour la rémission des péchés est peu apparente; dans certains milieux même, l'idée de remettre les péchés postbaptismaux rencontre une vive opposition. É. Amann a apporté à ces difficultés une réponse satisfaisante, XII, 763-64; mais les développements variés et successifs du sacrement de pénitence (pénitence publique, pénitence canonique, pénitence privée, confession secrète, réglementation de la satisfaction, réserve de certains péchés, etc.), où l'intervention de l'Église est indiscutable, implique un pouvoir réel sur le sacrement, *salva ejus substantia*.

Pour le sacrement de l'*extrême-onction*, plus complexe est le problème historique de l'emploi de l'huile sainte, réservé aux seuls prêtres. Cf. Chavasse, *Étude sur l'onction des infirmes dans l'Église latine*, I. *Du IIIe siècle à la réforme carolingienne*, Lyon, 1942; cf. *Tables*, *Huiles saintes*, 2137-38.

Le sacrement de l'*ordre* présente des problèmes considérables. Laissant de côté les problèmes secondaires relatifs au nombre des ordres, à l'appartenance de tous les ordres au sacrement, à la sacramentalité de l'épiscopat, problèmes qu'il faut tenir aujourd'hui pour résolus, les interventions majeures de l'Église concernent essentiellement les éléments sensibles constitutifs du sacrement (matière et forme) et subsidiairement le ministre.

Matière et forme de l'ordre : à l'imposition des mains, seul rite essentiel conservé par l'Église orientale, l'Église romaine a ajouté la porrection des instruments et les paroles qui l'accompagnent, pratique consacrée par le Décret *pro Armenis*. Cf. *Ordre*, *Tables*, 3384. Intervention de Pie XII, Constitution *Sacramentum ordinis*, *Tables*, 2239.

Ministre de l'ordre : pour la prêtrise et le diaconat (concessions de Boniface IX, Martin V et Innocent VIII), voir les références à ORDRE, XI, 1385-86, complétées et corrigées par *Tables*, 3386-87; — ministres de l'épiscopat, Constitution *Episcopalis consecrationis*, *Tables*, 3387.

Le *mariage* : au concile de Trente, une difficulté a été soulevée à son propos. L'Église a-t-elle le droit de déclarer nuls les mariages clandestins reconnus valides jusqu'alors? Et cependant le décret *Tametsi* a affirmé le pouvoir de l'Église concernant l'habilité des personnes. Cf. IX, 2237-41.

V. CAUSALITÉ SACRAMENTELLE : DOGME ET THÉOLOGIE. — *I. PREMIERS TATONNEMENTS.* — 1° *Avant S. Thomas.* — 1. Pour l'ensemble : deux courants signalés par S. Bonaventure (et quelques autres) : ou vertu dispositive à la grâce ou action divine accompagnant l'application du sacrement; les premiers étant précurseurs de l'explication par la causalité dispositive, les seconds de celle par la causalité morale, XIV, 579, 581. — 2. Auteurs cités, 578-81 : Guillaume d'Auvergne (après Hugues de Saint-Victor, la *Summa Sententiarum* et Pierre Lombard), Prévostin, Guillaume d'Auxerre, Alexandre de Halès (I, 782-83), S. Bonaventure et, chez les dominicains : Roland de Crémone, Hugues de Saint-Cher, Richard de Fishacre, Robert de Kilwardby, Albert le Grand, Hugues Ripelin de Strasbourg.

En dehors d'Alexandre de Halès, aucune référence à la causalité sacramentelle dans les notices consacrées aux théologiens susindiqués. Voir Rupert de Deutz, XIV, 196-203.

2° *Saint Thomas d'Aquin.* — 1. Évolution dans la pensée de S. Thomas : *a)* Commentaire sur les Sentences : causalité *dispositive;* — *b)* Questions disputées : causalité *instrumentale et dispositive;* — *c)* Quodlibet XII : simple *causalité instrumentale;* — *d)* Somme théologique, IIIa, q. 62 : les sacrements causes de la grâce en tant qu'instruments recevant de l'humanité du Christ la vertu de produire la grâce, XIV, 581-84. — 2. Tout en admettant une évolution dans la pensée du Docteur angélique (ce qui permet aux auteurs modernes d'opinions divergentes d'invoquer son patronage), il faut admettre que S. Thomas enseigne finalement la causalité physique instrumentale (perfective), le *dispositive operari* ne pouvant s'y opposer, 584-86; cf. XV, 947.

3° *Après S. Thomas d'Aquin.* — 1. École dominicaine, XIV, 586-590. — Cités : Annibal, Pierre de Tarentaise (Innocent V), Rainier de Pise, Noël Hervé, Pierre de La Palu, Capréolus, Cajétan, Silvestre de Ferrare, Martin de Ledesma, Melchior Cano. — 2. École franciscaine, 590-91. — Cités : Richard de Médiavilla (XIII, 2674), Guillaume de Ware, Duns Scot (IV, 1909-10); Pierre Auriol (XII, 1872-73). — 3. Éclectiques et nominalistes, XIV, 591-92. — Cités Henri de Gand, Durand de Saint-Pourçain (IV, 1965), Biel (II, 822), Pierre d'Ailly (I, 651), Occam.

Ici encore, en dehors des références entre parenthèses, aucune indication dans les articles consacrés aux théologiens susindiqués.

4. Conclusion : trois tendances principales, répondant aux thèses postérieures de la causalité dispositive, de la causalité instrumentale (physique, perfective), de la causalité morale; — note sur l'expression « causalité dispositive », XIV, 592-93.

II. NÉGATIONS HÉRÉTIQUES ET DÉFINITIONS DU CONCILE DE TRENTE. — 1° *Avant le protestantisme.* — 1. Formules générales, XIV, 594; — concile de Carthage de 418, can. 2 (X, 1755; *Tables*, 705); — IIe concile d'Orange, profession de foi (*T.*, 725); — Innocent III à Ymbert d'Arles (*T.*, 2284, *baptême*); — Profession de foi imposée aux Vaudois (XIV, 2934; XV, 2592-97; *s. v.* Durand d'Huesca, *Tables*, 1078); — Grégoire IX et les Cathares (*T.*, 1924). — 2. Formules plus directes, XIV, 594-96; — concile de Vienne (efficacité du baptême) (XV, 2977; *Tables*, 672); — décret *Pro Armenis* (texte) (*T.*, 673); — condamnations portées contre Wyclif et Hus, prop. 4, 8, 22, 24, 25, 30 (*T.*, 708).

2° *Doctrines protestantes visées par le concile de Trente.* — 1. Les erreurs, cf. *supra*, 3950; cf. XIV, 596-99; XV, 3764. — 2. Discussions des théologiens et des Pères, 599-603. — 3. Les canons, texte et commentaire, 603-614; sur l'ensemble, *Tables*, 678.

III. SYSTÈMES EXPLICATIFS DES THÉOLOGIENS POSTTRIDENTINS. — Indication générale, *Tables*, 559, § 4. — 1° *Causalité morale.* — 1. Nature, XIV, 614-15. — 2. Discussion : *a)* arguments favorables; — *b)* deux arguments contraires, 615-17.

2° *Causalité* (dite) *physique et perfective.* — 1. Sens de ces deux termes : système de l'école thomiste depuis Cajétan, XIV, 617-18. — 2. Discussion : *a)* arguments favorables : le système est plus conforme aux assertions des Pères, à la liturgie, aux déclarations des conciles, plus appuyé sur la raison

théologique; — *b)* deux difficultés : comment expliquer la production de la grâce et la reviviscence des sacrements ?, 618-21.

3° *Causalité dispositive.* — 1. Ancienne opinion de la disposition *physique* (Pierre de La Palu, Capréolus), ressuscitée par quelques théologiens récents, XIV, 621-22. — 2. Causalité dispositive intentionnelle de Billot et de plusieurs de ses disciples, raisons invoquées et discussion, 622-24; cf. *Tables*, 446.

VI. EFFETS DES SACREMENTS. — *I. LA GRACE.* — Présupposé le dogme défini à Trente de la grâce produite par les sacrements (cf. *supra*, 606-07, et *Opus operatum, Tables*, 3373), quatre questions théologiques se posent :

1° *Collation de la grâce première.* — 1. Sacrements des morts, baptême, pénitence, XIV, 625; *Tables*, 366 (effets du baptême); *T.*, 3558 (pouvoir conféré par Jésus-Christ de remettre les péchés); XII, 1104-09 (définitions du concile de Trente); JUSTIFICATION, concile de Trente, sess. VI, chap. I-IX (première justification), chap. XIV-XV (récupération de la justification), VIII, 2173-74, 2175; PÉNITENCE, sess. XIV, chap. II (baptême et pénitence), XII, 1089-90. — 2. Sacrements des vivants, pouvant *per accidens* justifier le pécheur, XIV, 625-26; — certitude pour l'extrême-onction, V, 2012-13 (avec des nuances diverses); — très grande probabilité pour les autres sacrements des vivants: voir ATTRITION (dans les sacrements des vivants), I, 2248-49; BONNE FOI, effets (§ 3), II, 1016.

2° *Collation de la grâce seconde.* — 1. Sacrements des vivants, XIV, 626; JUSTIFICATION, concile de Trente, sess. VI, chap. X-XIII (développement de la justification), VIII, 2174-75. — 2. Sacrements des morts, XIV, 626; — justification extrasacramentelle antérieure au baptême, II, 2236-44; — pénitence et rémission des péchés véniels, PÉNITENCE, concile de Trente (session XIV, chap. V), XII, 1096.

3° *La mesure de la grâce conférée.* — 1. Grâce proportionnée aux dispositions du sujet (pour le même sacrement), XIV, 626-27; voir *Grâce, Tables*, 1855 (inégalité). — 2. Grâce proportionnée aussi à la perfection du sacrement, XIV, 627; cf. concile de Trente, can. 3, *supra*, 605.

4° *La reviviscence.* — Voir XIII, 2629-34; *Tables*, 3901-02.

II. GRACE SACRAMENTELLE. — 1. Existence de la grâce sacramentelle, indiquée dans la différence même des sacrements et comportant, en conséquence, un effet propre au sacrement lui-même en relation avec la passion du Christ, XIV, 627-29. — 2. La controverse théologique porte sur la *nature* de la grâce sacramentelle, 629-31. — 3. Grande probabilité de l'opinion thomiste : « La grâce sacramentelle ne serait que la grâce sanctifiante, à laquelle intrinsèquement s'ajoute une modification lui conférant une vigueur spéciale relative aux effets propres à chaque sacrement », 631.

III. LE CARACTÈRE SACRAMENTEL. — 1° *Étude doctrinale.* — Traitée à l'art. CARACTÈRE SACRAMENTEL [H. Moureau], II, 1698-708, auquel nous nous référons pour cette section. — 1. Vérité définie par le concile de Trente et supposée en plusieurs autres documents du magistère, 1698-99; cf. XIV, 609 (conciles de Trente et de Florence). — 2. Vérité affirmée dans toute la tradition chrétienne, II, 1699-1702; — impliquée dans les controverses relatives : *a)* au baptême des hérétiques, *Tables*, 360-61; — *b)* aux réordinations, *T.*, 3388-89. — 3. Nature : marque imprimée dans l'âme, II, 1702-03. — 4. Rôle et propriétés, 1703-08. — 5. La question d'un prétendu quasi-caractère dans l'extrême-onction et le mariage, 1708; — sur l'argument tiré de la reviviscence des sacrements, voir XIII, 2620-21, et solution de la difficulté, 2621-27.

Autres références : baptême, II, 320; — confirmation, III, 1068-69; — ordre, XI, 1381-83; cf. XIII, 2385-86.

2° *Métaphysique du caractère sacramentel.* — 1. Des trois aspects métaphysiques du sacrement — *sacramentum tantum, res tantum sacramenti, res et sacramentum* — c'est à ce dernier qu'il faut rapporter le caractère sacramentel, XIV, 631-32 (sans toutefois que soit justifiée par là la causalité dispositive). — 2. Pas d'analogie, en raison du *res et sacramentum*, relativement à d'autres caractères, dans le mariage et l'extrême onction, 632-33; cf. *supra*, II, 1708.

IV. CONCLUSIONS DIVERSES — 1. L'enseignement de Trente, écho de celui de S. Thomas, XIV, 633. — 2. Sacrements nécessaires de nécessité de moyen relative, 634; *Tables*, 3289. — 3. Triple ordre entre les sacrements : excellence, ordre naturel, dignité, XIV, 635.

VII. VALIDITÉ. LICÉITÉ. FRUCTUOSITÉ : PROBLÈMES MORAUX ET CANONIQUES. — *I. DÉFINITIONS.* — 1. Relativement au sacrement valide, licite, fructueux, XIV, 635. — 2. Relativement au ministre et au sujet, 635-36.

Aux articles concernant chaque sacrement on trouve l'indication du ministre et du sujet; indications plus complètes aux *Tables : Baptême*, 366 (11°, 12°). — *Confirmation*, 781 (6°, 7°); 782 (4°, 5°), 785 (3°, 4°), avec note additionnelle, 786, 787-88. — *Eucharistie*, ministre, 1391-92; sujet, 1393-94. — *Extrême-onction*, 1482 (3°, 4°). — *Mariage*, les ministres étant les sujets eux-mêmes, 3104-05, 3109-10. — *Ordre*, 3383-84 (11°, 12°), 3386-87 (3°, 4°), 3387 (2°, 3°), 3390 (5°). — *Pénitence*, 3758.

II. CONDITIONS DE VALIDITÉ ET DE LICÉITÉ DE LA PART DU MINISTRE. — Cf. MINISTRE DES SACREMENTS [L. Godefroy], X, 1776-1793. — 1° *Le ministre doit être un homme vivant sur la terre.* — 1. Ministres différents selon certains sacrements, X, 1777-79; voir les détails donnés *supra*. — 2. Ministre différent du sujet, 1779; — dans le mariage, un conjoint ministre à l'égard de l'autre conjoint, sujet, cf. *supra* et *Tables*, 3104-05, 3109-10; — dans l'eucharistie, le prêtre se communie et, en cas de nécessité, un fidèle pourrait le faire, X, 1779.

2° *Conditions requises.* — 1. A la validité : une attention à n'omettre aucun rite essentiel, X, 1779; cf. I, 2219 (attention nécessaire); — une intention de faire ce que fait l'Église, conformément à la volonté du Christ, VII, 2271-78; *Tables*, 2307; — n'est pas requise la foi, X, 1780-85; vérité résultant des controverses sur le baptême des hérétiques et les réordinations; cf. *supra* et *Tables*, 360-61, 3388-89; — ni l'état de grâce, profession de foi d'Innocent III aux Vaudois et condamnation de certains articles de Wyclif, X, 1785-86. — 2. A la licéité : l'état de grâce, X, 1786; — une attention suffisante, I, 2219. — 3. Grâces secondaires résultant des dispositions plus parfaites du ministre, X, 1787.

3° *Rôle du ministre.* — Malgré les controverses de jadis, il est certain que le rôle du ministre consiste à communiquer par les sacrements la grâce divine, X, 1787-91.

4° *Obligations pour le ministre.* — 1. Obligation d'administrer les sacrements (minimum de zèle indispensable, conformément aux situations de charge d'âmes), X, 1791-92; cf. I, 1108-09 (charges d'âmes); III, 2451 (curés); V, 1708-11 (évêques). — 2. Obligation de refuser les sacrements aux indignes (lois de l'Église et enseignement des moralistes), X, 1792-93.

III. CONDITIONS DE LA PART DU SUJET. — 1° *Validité.* — 1. Le cas des enfants n'ayant pas l'usage

de la raison; trois sacrements (baptême, confirmation, eucharistie) validement reçus; — l'ordre (valide mais illicite); — les autres sacrements seraient invalides, XIV, 636-37. — 2. Le cas des adultes : *a)* ce qui n'est pas requis : état de grâce et foi (sauf pour la foi en ce qui concerne le sacrement de pénitence), 637; — *b)* ce qui est exigé : une réelle intention intérieure de recevoir le sacrement, 637-38; cf. concile de Trente, sess. VI, chap. VII; t. VIII, 2180; chap. V et VI, t. VIII, 2176, 2178, et autres autorités; — *c)* l'intention devant ou pouvant être, suivant les cas, virtuelle, habituelle explicite ou habituelle implicite, XIV, 638-39; cf. VII, 2279.

2° *Licéité et fructuosité.* — 1. Conditions externes permettant l'administration des sacrements, XIV, 639; cf. *supra*, collation ou refus du sacrement de la part du ministre, X, 1791-93. — 2. Conditions subjectives, rendant fructueux le sacrement (attrition pour le baptême et la pénitence, et parfois l'extrême-onction), état de grâce pour les sacrements des vivants (pour l'eucharistie, au fidèle en état de péché mortel, la confession préalable est imposée), XIV, 640; V, 2019-20; XII, 1038, 1111-13.

IV. Conditions de la part du sacrement. — 1. Validité : aucune modification essentielle aux rites, XIV, 640. — 2. Licéité : respect des rites et cérémonies prescrites, Code, can. 733, § 1, 640-41.

Note : la plupart de ces conditions de validité et de licéité se retrouvent déjà dans les indications données au début de ce paragraphe, *supra*, 3954.

Bibliographie. — Il s'agit des principales publications sur les sacrements parues depuis 1939.

M. M. Philippon, O. P., *Les sacrements dans la vie chrétienne*, 1950; — F. Taymans d'Eypernon, S. J., *La sainte Trinité et les sacrements*, 1950; — J. Daniélou, *Bible et liturgie. La théologie biblique des sacrements et des fêtes*, 1951; — H. Bouessé, O. P., *Le Sauveur du monde. L'économie sacramentaire*, Chambéry, 1951; — E.H. Schillebeeckx, *De sacramentale heilseconomie*, Anvers, 1952; — A. M. Roguet, *Les sacrements, signes de vie*, 1952; du même, *Les sacrements*, dans *Initiation théologique*, IV, 1954; — A. Piolanti, *I sacramenti*, Firenze, 1956; — H. R. Schlette, *Kommunikation und Sakrament*, Fribourg, 1959; — G. Van Roo, *De sacramentis in genere*, Rome, 1957; — E. H. Schillebeeckx, *Le Christ, sacrement de la rencontre de Dieu*, 1960; — K. Rahner, *Kirche und Sakramente*, Fribourg, 1961; — L. Bouyer, *Le rite et l'homme*, 1962; du même, *Parole, Église et sacrements dans le protestantisme et le catholicisme*, 1961; — Alfons Kirchgässner, *La puissance des signes. Origines, formes et lois du culte*, traduction française, 1962; nouv. trad., 1964; — Bernard Leeming, S. J., *Principes de théologie sacramentaire*, trad. de l'anglais, Tours, 1961; — Clarentius Mc Auliffe, S. J., *De sacramentis in genere*, Saint-Louis et Londres, 1960; — Henri Sanson, S. J., *Pratique des sacrements*, Le Puy, 1961; — O. Semmelroth, S. J., *L'Église, sacrement de la Rédemption*, 1963; — O. Casel, *Le mystère du culte dans le christianisme*, 1964; — J. M. R. Tillard, *Le sacrement, événement du salut*, Bruxelles, 1964.

SACREMENTS PRÉCHRÉTIENS. — Orientations théologiques [A. Michel], XIV, 644-55. — 1° *Nature.* — Consacrés et habilités au service divin, mais d'un symbolisme différent du symbolisme des sacrements chrétiens, 644-45.

2° *Existence.* — 1. État d'innocence : hypothèses et incertitudes, XIV, 645-46. — 2. Loi de nature : *a)* probabilité de sacrements pour la rémission des péchés et le mariage, 647; — *b)* doctrine commune relativement au remède du péché originel, 647-48; cf. II, 376; — *c)* nature du sacrement : opinions et détermination des éléments, XIV, 648-50; cf. circoncision dans les peuples de l'antiquité, II, 2519-20; — *d)* nécessité, XIV, 650; — *e)* le remède de nature a-t-il encore quelque valeur après la venue du Christ et la loi chrétienne? Diverses opinions (la divulgation de l'Évangile objectivement ou subjectivement suffisante), 650-53. — 3. Loi mosaïque : existence de sacrements, 653-54; cf. concile de Florence, 595; concile de Trente, 604.

3° *Mode d'action.* — 1. Non *ex opere operato*, XIV, 654; cf. *supra*, 595. — 2. Aux adultes, *ex opere operantis*, 654-55. — 3. Aux enfants, en tant que *condition*, 655; cf. circoncision, péché originel et grâce, II, 2523-27. — Voir, sur l'ensemble, les réflexions qui concluent l'article sur la VOLONTÉ SALVIFIQUE UNIVERSELLE, XV, 3373-74.

SACREMENTS (Sacrée Congrégation des). — Étude [A. Bride], XIV, 655-62. — Voir *Tables*, 831-32.

SACRIFICE. — Étude historico-religieuse [A. Gaudel], XIV, 662-92.

I. RÉALITÉ HISTORIQUE. — *I. Religions non révélées.* — Dans toute religion, le sacrifice, élément du culte, XIII, 2186, 2224, 2230, 2236, 2242-43, 2269. — 1. Civilisations primitives, XIV, 663; cf. XIII, 2229-33, 2292-93. — 2. Civilisations secondaires et tertiaires à domination pastorale, XIV, 663-64; XIII, 2293 (§§ 3° et 4°). — 3. Grandes religions historiques : *a)* Védisme ou ancien brahmanisme, XIV, 664; XIII, 2295-96; — *b)* religions orientales : Assyro-Babyloniens et Phéniciens, Arabes, XIV, 664-65; cf. 672, 679. — 4. Sacrifices humains, 663; cf. V, 2194; VII, 635; X, 1663; XIII, 2609.

On complétera les indications sommaires du *D. T. C.* par les indications recueillies dans l'*Histoire des religions* (Brillant-Aigrain). — Dans le tome I : Maurice Leenhardt, *Éléments communs aux formes inférieures de la religion : L'offrande et le sacrifice*, p. 104-07. — Paul Wernert, *Religions de la préhistoire : sacrifices humains et culte crânien*, p. 155. — Pierre Gordon, *Religion des Primitifs. L'ancêtre et le sacré*, p. 186-187. — Dans le tome II : R. des Rotours, *Religion de la Chine antique. Le culte des morts : les offrandes aux ancêtres*, p. 53-54. — P. Masson-Oursel, *Religions de l'Inde. Véda et brahmanisme : les sacrifices védiques, la prière, les offrandes*, p. 93-94. — Ant. Hauchecorne, *Religions du Japon. Le shintoïsme ancien : le culte et le sacerdoce; les rites du sacrifice et de la purification*, p. 175-84. — A. Carnoy, *Religions de l'Iran : vie religieuse et culte, fêtes et sacrifices*, p. 244. — Dans le tome III : E. Drioton, *Religions égyptiennes*, brèves indications, p. 76-77. — E. des Places, S. J., *Religions de la Grèce antique* (Homère) : *sacrifice et prière*, p. 172-73. — Pierre Fabre, *La religion romaine : le sacrifice, la prière*, p. 301, 364-67, 401. — Dans le tome IV : M. Rutten, *Religions asianiques : le culte, la prière, le rituel, les sacrifices*, p. 70-74. — R. Largement, *Religion cananéenne : le lieu du sacrifice et le sacrifice*, p. 181, 185. — A. Jamme, *Religion arabe préislamique : le culte*, p. 295-302.

Voir *Sacrifices religieux des Bantous*, *D. T. C.*, I, 531.

II. Religion révélée d'Israël. — 1° *Aux origines.* — 1. Sacrifices précultuels : d'Abel, figure de celui de Jésus-Christ, I, 31-35; — d'Isaac par Abraham, 98-106; — de Melchisédech, *Tables*, 3175; cf. XIV, 670; — de la fille de Jephté, VIII, 1854. — 2. Sacrifices cultuels, XIV, 665; Lévitique, IX, 493-98; cf. Genèse, VI, 1205-06; Exode, V, 1761; Nombres, XI, 708-09; Deutéronome, IV, 663-64. Voir aussi X, 801-04.

2° *Spiritualisation et intériorisation des sacrifices.* — 1. Chez les prophètes, XIV, 665-66; cf. Samuel, XIII, 2802-03; — Amos, I, 1117-18; — Osée, XI, 1636, 1637, 1644-46; — Michée, X, 1662-63; — Isaïe, VIII, 47; — Jérémie, 875-77; — voir aussi Zacharie, XV, 3662-63. — 2. La prophétie de Malachie sur l'« oblation pure », IX, 1751-53. — 3. Psalmistes, XIV, 666; cf. XIII, 1129-32.

3° *Après l'exil.* — 1. Les Machabées, XIV, 666-67; IX, 1490, 1494-96. — 2. La foi des Juifs : rédemption par le sang de leurs martyrs, 1498-99; VIII, 1599-1600, 1647-49.

III. Le Nouveau Testament. — 1° *Le sacrifice du Christ.* — 1. Bref exposé de la doctrine,

xiv, 667. — 2. Références : Eucharistie, v, 1031-43 (intention et paroles consécratoires du Christ); — Messe, x, 804-18 (messe, sacrifice du Christ); — Rédemption, témoignage de Jésus, des apôtres, efficacité de la mort du Christ, xiii, 1927-32.

2° *S. Paul.* — 1. Doctrine des épîtres, xiv, 668; cf. épître aux Corinthiens, *Tables*, 3469 (§ 5°); — aux Romains, rédemption, xiii, 1929-31; — aux Colossiens, rédemption, rémission des péchés, iii, 382-85; — aux Éphésiens, prédestination du Christ et rédemption, v, 182; viii, 1342-45; xiii, 1930-31; — épîtres pastorales, la rédemption, *Tables*, 3486 (§ 2°). — 2. Enseignement de l'épître aux Hébreux, xiv, 668-70; cf. *Tables*, 3490 (§ 7°).

3° *S. Jean.* — 1. Bref résumé, xiv, 670. — 2. Références détaillées à *Tables*, 1432 (§ 3°) pour l'Évangile, et 2429 (§ 2°) pour les épîtres.

4° *Conclusion.* — Les sacrifices figuratifs de l'A.T. disparaissent devant le sacrifice chrétien, xiv, 671.

II. Notion, origine et but du sacrifice. — 1° *Notion.* — 1. Définitions insuffisantes ou fausses : *a)* d'après les religions non révélées *(supra)* : don intérieur, contribution alimentaire, communion avec le dieu, xiv, 671-72; — *b)* d'après les sacrifices sanglants de la religion juive *(supra)* et les conceptions théologiques qu'on en a déduites : dans le sacrifice, pas d'immolation virtuelle, pas d'immutation réelle, pas de destruction, pas d'anéantissement, 672-75; cf. Messe, x, 1149-56, 1168-92. — 2. Définition plus adéquate : signe, marquant une donation sensible réservée à la divinité, xiv, 675-78; oblation, appliquée à la messe, x, 1192-1246; — voir la nuance apportée par l'oblation *mystique*, 1156-69; cf. xv, 952.

2° *Origines humaines et divines du sacrifice.* — 1. Origines psychologiques du sacrifice, xiv, 678-79; cf. Joseph de Maistre, ix, 1668; Auguste Nicolas, vii, 1919. — 2. Le naturel et le conventionnel des sacrifices, xiv, 679; iii, 2410, 2424-25. — 3. La part de Dieu dans l'institution des sacrifices juifs et chrétiens, xiv, 679-80.

3° *Fins immédiates et dernières du sacrifice.* — 1. Le sacrifice essentiellement latreutique, xiv, 681; iii, 2408-09. — 2. Propitiatoire, xiv, 681-82; cf. *Propitiation, Tables*, 3789. — 3. Multiples fins : adoration, action de grâces, réparation pour le péché, demande, xiv, 681.

III. Classification des sacrifices. — 1. Sacrifices visibles et sacrifices invisibles, xiv, 682-83; — ces derniers se rattachent à la pénitence repentir et à l'abnégation, *Tables*, 3553-58. — 2. Sacrifices de biens personnels, ou de biens extérieurs, xiv, 683-84. — 3. Distinction des sacrifices d'après le Lévitique, 684; cf. *supra* (offrandes agricoles, sacrifices d'expiation, holocauste); — sur l'holocauste, *Tables*, 2094. — 4. Distinction d'après la manière d'offrir : le sacrifice unique du N. T. : *a)* le sacrifice de la croix, sacrifice personnel du Christ; — *b)* la messe, sacrifice identique, mais différent dans la manière de l'offrir, xiv, 685-86; cf. concile de Trente, x, 1134. — 5. Vrais et faux sacrifices, xiv, 686.

IV. Obligation morale et religieuse des sacrifices, xiv, 686-87. — Voir Adoration, i, 438-39; — Culte, iii, 2412-14; — Religion, xiii, 2287-92.

V. Valeur respective des différents sacrifices. — 1. Sacrifices anciens : valeur relative, xiv, 687-89. — 2. Sacrifices de la Loi : leur valeur en correspondance avec les sentiments intérieurs des offrants, 689. — 3. Valeur absolue du sacrifice de la croix et du sacrifice de la messe, 689-92; cf. x, 1294-1300 (messe); xiii, 1968 (rédemption).

SACRILÈGE. — Notion. Espèce. Gravité [N. Iung], xiv, 692-703. — 1° *Notion générale.* — Faute directement opposée à ce qui est ordonné au culte divin, 692-93; cf. xiii, 2312 (à la vertu de religion).

2° *Espèces.* — 1. Sacrilège *personnel* : profanation d'une personne sacrée, xiv, 694-96 : *a)* par violence, 695; cf. vii, 1223-24; xv, 3081-83; — peines, can. 2343, xii, 655; — *b)* par usurpation de la juridiction sur les clercs (privilège du for), xiv, 695; — peines, can. 2341, 2343, xii, 655; xv, 3081-83; — *c)* par luxure, xiv, 696; can. 132, § 1 et 214, § 1; cf. ii, 2328; vi, 600, 606; — mariage attenté, peines, can. 2388, §§ 1 et 2 : xiv, 696; ii, 2328; xii, 655. — 2. Sacrilège *réel* : *a)* chose sacrée par institution divine (sacrements, eucharistie), xiv, 696-97; — profanation des saintes espèces, can. 2320; absolution réelle ou simulée du complice *in peccato turpi*, can. 2367; violation du secret de la confession (xv, 3083-84), can. 2369; simulation du sacerdoce (messe ou confession), can. 2322, § 1; sur l'ensemble, xii, 655; cf. x, 1793 (admission d'un indigne aux sacrements); — *b)* chose sacrée, bénite ou consacrée (distinctions nécessaires entre ancien et nouveau droit), xiv, 697-98; cf. can. 1150, 1296, § 1 (l'art. Bénédiction étant antérieur au Code, on trouvera la distinction des bénédictions invocatives et constitutives à Sacramentaux, xiv, 474-75, et à Simonie, 2149); — *c)* chose sacrée, représentative (images du Christ, de la Vierge, des saints, reliques), 696-99; — profanation sacrilège des reliques, 698-99, can. 1289, §§ 1 et 2; cf. xiii, 2375; xiv, 2148; — *d)* chose sainte par destination (biens mobiliers et immobiliers destinés au culte ou à des œuvres pies) : vol ou approbriation injuste, 699; cf. vii, 1254; — peines, can. 2345, 2346 : xii, 655; xv, 3285; — simonie en pareille matière, xiv, 2150-52. — 3. Sacrilège *local*, 699-702; — violation d'un lieu sacré par un péché certain notoire et local, soit délit d'homicide ou de suicide, d'effusion de sang humain, d'un usage impie ou sordide ou de sépulture d'infidèle ou d'excommunié; violation de cimetière; — sur l'ensemble, xiv, 700-702; xv, 3075-77; — sur la profanation de cimetière, xiv, 1892-94.

3° *Gravité.* — Éléments pour en juger, xiv, 702.

SACY ou **SACI** (Isaac Le Maistre de). Cf. *Tables*, 2947. — Ajoutez : iii, 93; xi, 2162; xii, 2140-42, 2146.

SACY (Silvestre de). — Antoine-Isaac, baron Sylvestre de Sacy, né à Paris, orientaliste, un des premiers arabisants français (1758-1838) : *Mémoires sur les antiquités de la Perse;* traduction du *Livre de Kalilah et Dimnah*, etc. — Cité : ix, 559, 1600-01.

SADDUCÉENS. — On a expliqué à l'article *Pharisiens*, *Tables*, 3604, comment les premiers Sadducéens furent des prêtres, membres de l'aristocratie, favorisant, sous Antiochus Épiphane, l'introduction des mœurs et des idées helléniques. Sous le gouvernement de Jean Hyrcan, les Sadducéens eurent la faveur du pouvoir; mais, malgré leur caractère sacerdotal, ils n'étaient uniquement préoccupés que d'avantages matériels. De là, l'opposition des Pharisiens, fidèles observateurs de la Loi. Voir viii, 1615-16.

Au sujet des controverses qui opposaient Pharisiens et Sadducéens, Josèphe déclare qu'elles portaient sur la tradition des Pères. Cf. xv, 10.

Nous voyons parmi les auditeurs de Jean-Baptiste à la fois des Pharisiens et des Sadducéens : il fallait que la réputation du Précurseur fût bien grande pour attirer en même temps les deux sectes rivales qui se disputaient l'influence sur le peuple. Cf. viii, 648, 1183. Quand Jésus se fut manifesté par ses miracles, ces deux factions rivales furent facilement d'accord pour ruiner l'influence du Christ, destructive de la leur, viii, 1138. Les Sadducéens faisaient partie du Sanhédrin qui devait faire arrêter, juger et condamner le Christ. La principale intervention des Sadducéens contre Jésus eut lieu dans le Temple pendant les derniers jours de la vie du Sauveur. Ils n'admettaient pas la résurrection des morts (cf. *infra*);

aussi posent-ils au Maître le problème d'une femme ayant épousé sept frères ici-bas, un cas supposé de la loi du lévirat, Deut., xxv, 5, et qui se trouverait dans l'autre vie en possession de sept maris. Le Sauveur réplique aux Sadducéens qu' « ils ignorent les Écritures »; il leur parle des anges, à eux qui nient leur existence; enfin il leur prouve par un autre texte, emprunté à Moïse, qu'Abraham, Isaac et Jacob sont encore vivants et que les âmes survivent, semblables aux anges de Dieu, et n'ont plus à contracter d'unions comme sur la terre.

Après la Pentecôte, les Sadducéens, maîtres du Temple, s'indignent de ce que Pierre et Jean annoncent la résurrection des morts en la personne de Jésus : ils les font jeter en prison et le lendemain, Pierre récidivant, les Sadducéens ne parviennent pas à le faire condamner, Act., iv, 2, 10-23. Peu après, le grand prêtre et tous ses adhérents, à savoir le parti des Sadducéens, font encore arrêter les Apôtres. Ils les auraient mis à mort sans l'intervention de Gamaliel, et se contentèrent de les faire flageller, Act., v, 17. Une dernière fois, les Sadducéens sont mentionnés à l'occasion de la comparution de S. Paul devant le Sanhédrin. Se présentant comme Pharisien, il déclare être mis en jugement à cause de son espérance en la résurrection des morts. Aussitôt les deux factions rivales entrent en discussion et le tribun est obligé de dissoudre l'assemblée pour soustraire Paul à la fureur des Sadducéens, Act., xxiii, 6-10.

C'est que les Sadducéens affirmaient *qu'il n'y a ni* résurrection, ni ange, ni esprit, Act. xxiii, 8; cf. i, 1190; iii, 1885; xi, 2399, 2401; xiii, 2508.

Pour une étude d'ensemble, voir la récente thèse de dom Jean Le Moyne, *O.S.B.*, *Les Sadducéens*, à paraître dans la coll. *Études bibliques*.

SADOLET (Jacques) (1477-1547), *Sadoleto*, né à Modène, humaniste italien secrétaire du pape Léon X, puis évêque de Carpentras et cardinal; il protégea les Vaudois. Auteur d'un éloge de la philosophie *(De laudibus philosophiae)*, où il montre son esprit de tolérance.

Défenseur de Palearius, xi, 1820; — sursis aux mesures de violence à l'égard des Vaudois, xv, 2599; — S. au concile de Trente, xv, 1416, 1418-20, 1425, 1427. — Cité : xiii, 1708.

SAEKI (P. Y.), pasteur japonais. — Sur la stèle de Si-ngan-fou, *The nestorian monument in China*, Londres, 1916. — Cité : xi, 200, 203, 206, 209.

SAFRAOUI (Jean), patriarche maronite d'Antioche (1648-1656). — Cité : x, 68.

SAGACITÉ D'ESPRIT. — Nécessaire à l'exercice normal de la prudence, xiii, 1044.

SAGAN (Georges), *Saganus*. — Ami de Hoen (*Tables*, 2091); avec Rode, il intervient dans la controverse sacramentaire, xiv, 442, 447.

SAGESSE. — Vertu enseignée par le Livre de la Sagesse, v, 2369; xv, 2740. — Crainte de Dieu et sagesse, iii, 2016; xiii, 1133. — Le don de Sagesse, voir *Dons du S.-Esprit*, *Tables*, 1030.

SAGESSE (Livre de la). — Étude scripturaire [L. Bigot], xiv, 703-744.

1° *Titre et place du livre dans la Bible.* — 1. Titre, xiv, 703. — 2. Place dans la Bible : Septante, xv, 2706; — version syro-hexaplaire, 2720; — Vulgate hiéronymienne, 3477; cf. ii, 1593-94.

2° *Contenu.* — 1. Les trois aspects sous lesquels, dans le livre, se recommande la Sagesse, xiv, 703-06. — 2. Compléments scripturaires : Ecclésiastique, iv, 2046-48; Proverbes, xiii, 925-26; cf. iii, 2016; Job, viii, 1460, 1467; Psaumes, xiii, 1133. — La Sagesse divine rapprochée du Christ, viii, 1125; x, 1520.

3° *Canonicité.* — 1. Écrit en grec et absent du canon palestinien, le livre de la Sagesse a joui d'une grande autorité dans le judaïsme hellénique, xiv, 706; cf. viii, 1584, 1626, 1631-32, 1665, 1667. — 2. Reçu et cité dans le N. T. : *a)* S. Paul, xiv, 706-07; cf. xi, 2343, 2347, 2365, 2388, 2430, 2447, 2481, 2483; — *b)* S. Jean, xiv, 707; viii, 562-63; rapprocher Sagesse, Parole et Verbe, xv, 1555-58 et 2648-52; cf. v, 2367, 2371 et 2405-06; — *c)* S. Jacques et la *Iª Petri*, xiv, 707; cf. viii, 269-70; xii, 1765. — 3. Du iiᵉ au ivᵉ s., xiv, 707-09; cf. ii, 1574-76 *(passim)*. — 4. Du ivᵉ s. au xviᵉ s., xiv, 710-11; cf. ii, 1576-82 *(passim)*; — chez les réformés, xiv, 711-12; cf. ii, 1556-58 *(passim)*.

Dans l'introduction au Livre de la Sagesse (Pirot et Clamer, *La Sainte Bible*), Mgr Weber a relevé plus complètement les contacts entre la Sagesse et le N. T. Cf. t. vi, p. 378-79, où sont notés les contacts avec S. Jean, l'épître de S. Jacques, la *Ia Petri*, S. Luc, l'Apocalypse et enfin S. Paul, « chez qui la parenté avec le Livre de la Sagesse est beaucoup plus étroite que dans l'évangile johannique même ».

4° *Composition.* — 1. Unité d'auteur : — *a)* Jusqu'au xviiiᵉ siècle, unité indiscutée, xiv, 712; — *b)* au xviiiᵉ siècle, 713, Houbigant (*Tables*, 2119), Eichhorn (*Tables*, 1144) et Bertholdt (*D. B.*, i, 1035) voient deux auteurs; — Bretschneider (*Tables*, 480) en compte trois, et enfin Nachtigal (*Tables*, 3282) pense à de nombreux collaborateurs; — *c)* les auteurs du xixᵉ siècle reviennent à l'unité d'auteur avec réfutation des auteurs précédents (Heydenreich, Bauermeister, Rohde, Herbst-Welte, Grimm [*Tables*, 1966] et Cornely [*Tables*, 818]), xiv, 713-14; — *d)* au début du xxᵉ siècle, reprise de la controverse, avec Lincke, W. Weber, Gärtner, F. Focke, et solution des difficultés soulevées par eux, 714-16. — 2. Intégrité : *a)* substantielle, nonobstant des omissions, un inachèvement, des mutilations (Houbigant, Calmet [*Tables*, 501], Hasse, Heydenreich, Grotius [*Tables*, 1969], Eichhorn, Siegfried); — *b)* mise au point, solution des difficultés, xiv, 716-17.

5° *Auteur.* — 1. Malgré le titre et de nombreux exégètes, Salomon ne peut avoir été l'auteur du livre, xiv, 717-18; cf. 719. — 2. Voie moyenne (Conrad Pellican) : un fond salomonien, mis en œuvre par un juif helléniste, 718, cf. 719-720. — 3. Noms mis en avant, sans solution possible : Zorobabel (Faber), Jésus, fils de Sirach (S. Augustin), Aristobule (*Tables*, 250), Philon le Juif, un essénien-thérapeute, un auteur chrétien, Apollos (?), xiv 720-25. Cf. iv, 1013.

6° *But et destinataires.* — C'est ici que L. Bigot suggère sa préférence en ce qui concerne le rédacteur du livre de la Sagesse — 1. But : il est double : *a)* Tout d'abord dénoncer les fautes des « ministres du gouvernement de Dieu », afin de les amener à résipiscence et à la vraie sagesse; — *b)* en second lieu « consoler les juifs restés fidèles dans les circonstances troublées du présent », xiv, 725-26; cf. vii, 639-40. — 2. Temps et lieu de l'épreuve : Égypte et sous les derniers Ptolémées, ou Palestine sous Antiochus IV Épiphane? Cette dernière hypothèse permettrait d'indiquer le grand prêtre déchu Onias comme auteur du livre et d'expliquer les divergences entre la Sagesse et l'Ecclésiaste, xiv, 726-29.

7° *Langue. Texte. Versions.* — 1. Langue : écrite en grec, la Sagesse témoigne de la culture hellénique de son auteur, juif palestinien, xiv, 730-31; xv, 186, 2705. — Genre : didactique et parénétique, xiv, 731. — 2. Texte, 732-33. — 3. Versions : italique, xv, 3475; — syro-hexaplaire, 2720; — syriaque (Peschitta), 2719-20; — copte, 2721.

8° *Doctrine.* — 1. Sur la Sagesse, origine, nature, action et effets, xiv, 733-37; cf. iv, 1013-15; v, 2371-72; xiii, 2580, 2608-09; surtout xv, 1555-58; — Sagesse et Logos stoïcien, xiv, 736-37; xv, 3337-38; — et Logos philonien, xii, 1447-48. — 2. Dieu et le monde créé, xiv, 738-40; — *a)* Dieu, iv, 837, 842, 851, 857, 862, 865, 880, 923, 976, 1013-15, 1120, 1136, 1138, 1145, 2427-28; cf. vii, 616; xv, 1560; — *b)* annonce voilée de la Trinité, xv, 1556, 1557-58, 1560, 1594, 1603, 1834, 2645-46, 2651; cf. iii, 2115-

16; v, 682-83 (Esprit-Saint); 2354, 2360, 2367, 2369-72 (Fils de Dieu); VIII, 1124-26; XIII, 656 (Fils = Sagesse, Parole, Verbe); — *c)* création, III, 2050-51, 2115-16, 2124, 2127, 2151-53; — providence, XIII, 990, 993, 995, 1003; cf. IX, 876. — 3. L'Homme, origine, nature, destinée, XIV, 740-42; cf. *Tables*, 2103-04, 2218-19; I, 1023; VIII, 1624; — tentation et chute, X, 1411, 2490; XII, 290-91, 297, 315, 333; et repentir, 726; — prédestination, XII, 2846; et destinée finale, V, 36-37, 2509; XIII, 1170; — jugement et fin du monde, V, 2509; — résurrection, 2507; cf. VIII, 1747-48; — rétribution, 1631; — les saints, XIV, 878, 883.

9° *Commentateurs.* — Antiquité chrétienne, Moyen Age, Temps modernes; — commentateurs non catholiques, XIV, 742-43.

Note additionnelle. — Depuis une trentaine d'années, l'interprétation du Livre de la Sagesse a été renouvelée, sur certains points, par une série de commentaires : J. Fichtner (*Handbuch zum A. T.*, éd. Eissfeldt), Tübingen, 1938; E. Kalt (*Herders Bibelkommentar*, VIII), Freiburg, 1938; J. Weber (*La Sainte Bible*, éd. Pirot-Clamer, t. VI, pp. 367-528), Paris, 1943; A. Dyson, dans *A Catholic Commentary on Holy Scripture*, London-Edinburgh, 1955; A. Drubbel (*De Bochen van het Oude Testament*, VIII, 4), Roermond, 1957; J. Rieder *(Jewish Apocryphal Literature)*, New York, 1957; J. Fisher (*Echter Bibel*, IV), Würzburg, 1959; J. Drouet, Paris, 1966. Elle a été renouvelée aussi par diverses monographies, des articles ou des traductions (Maredsous, 1953; Maredsous et Hautecombe, 1968; Crampon, trad. nouvelle, 1952; E. Osty, Bible de Jérusalem, 2ᵉ éd. revue, 1966; A. Guillaumont, Bible de la Pléiade, 1959; *Revised Standard Version*, New York, 1965).

La thèse de l'unité d'auteur continue de jouir d'un préjugé favorable et différents articles, soulignant l'emploi intentionnel de procédés littéraires constants, tendent à la renforcer : P. W. Skehan, *The text and the structure of the Book of Wisdom*, dans *Traditio*, III, 1945, pp. 1-12; A. G. Wright, *Numerical patterns in the Book of Wisdom*, dans *The catholic biblical Quarterly*, XXIX, 1967, pp. 218-32; *The structure of the Book of Wisdom*, dans *Biblica*, XLVIII, 2, 1967, pp. 165-84; J. M. Reese, *Plan and structure in the Book of Wisdom*, dans *The catholic biblical Quarterly*, XXVII, 1965, pp. 391-99.

Mais il reste à rendre compte de la diversité des trois grandes sections du livre (ch. I-V, VI-X, XI-XIX), de leur rapport réciproque et de leur arrière-plan réel. On renonce de plus en plus à identifier l'auteur avec une personnalité connue, le dernier essai dans ce sens étant celui de C. Romaniuk, *Le traducteur grec du livre de Jésus Ben Sira n'est-il pas l'auteur du Livre de la Sagesse?*, dans *Rivista Biblica*, XV, 2, 1967, pp. 162-70. On insiste à la fois sur son appartenance au judaïsme alexandrin et sur sa familiarité, possible ou probable, avec certains écrits palestiniens, surtout le livre d'*Hénoch* et les textes de *Qumrân* (à propos de ces derniers, cf. A. M. Dubarle, *Une source du livre de la Sagesse?*, dans *Revue des sciences théologiques et philosophiques*, XXXVII, 1953, pp. 425-43; M. Delcor, *L'immortalité de l'âme dans le livre de la Sagesse et dans les documents de Qumrân*, dans *Nouvelle revue théologique*, LXXXVII, 1955, pp. 627-30; M. Philonenko, *Le Maître de justice et la Sagesse de Salomon*, dans *Theologische Zeitschrift*, XIV, 2, 1958, pp. 81-88), ou avec une forme d'exégèse qui s'épanouira plus tard dans le midrash rabbinique. Pour expliquer cette dualité, on ne revient pas à l'hypothèse d'un original hébreu; on insiste plutôt sur les relations très étroites entre les Juifs d'Alexandrie et de Palestine; par ailleurs, l'auteur a pu connaître l'hébreu, et le grec ne semble pas avoir été sa langue maternelle. On a tendance enfin à abaisser la date de la rédaction définitive, plutôt vers le milieu ou la dernière moitié du Iᵉʳ s. avant notre ère : les principaux arguments invoqués sont une large utilisation de la LXX, une certaine parenté d'idées avec Philon, l'emploi de termes relativement récents ou les allusions possibles à la présence romaine en Égypte (sur ces deux points, cf. G. Scarpat, *Ancora sull' autore del libro della Sapienza*, dans *Rivista Biblica*, XV, 2, 1967, pp. 172-80). Par contre, la persécution racontée par le troisième livre des Maccabées est trop problématique (voir les différentes interprétations classées par J. Tondriau, dans *Chronique d'Égypte*, n° 50, juillet 1950, pp. 301-08; cf. aussi M. Hadas, *The third book of Maccabees*, New York, 1953, pp. 18-21) et trop différente pour expliquer la persécution du Juste au ch. II.

Le livre s'enracine profondément dans la littérature biblique, comme l'ont montré en détail plusieurs études successives : J. Fichtner, *Der A. T.-Text der Sapientia Salomonis*, dans *Zeitsch. für die Alttest. Wissenschaft*, XVI, 1939, pp. 155-92; P. W. Skehan, *The literary Relationship between the Book of Wisdom and the protocanonical Wisdom books of the O. T.*, Washington, 1938; *Isaias and the teaching of the Book of Wisdom*, dans *The catholic biblical Quarterly*, II, 1940, pp. 289-99; *Borrowings from the Psalms in the Book of Wisdom*, *ibid.*, X, 1948, pp. 384-97; G. Ziener, *Die Verwendung der Schrift im Buche der Weisheit*, dans *Trier. Theologische Zeitung*, LXVI, 1957, pp. 138-52. Pris dans son ensemble, il atteste une préférence marquée pour la Genèse et le livre d'Isaïe. Bien entendu, la section consacrée à l'éloge de la Sagesse (ch. VI-IX) prend appui sur les Sapientiaux antérieurs (Proverbes, Job, Siracide), la dépendance à l'égard de Prov., I-IX (surtout Prov., VIII) étant la plus directe et la plus importante. Par ailleurs, le message d'immortalité répond aux questions angoissées de Job plutôt qu'il ne dissipe les incertitudes de Qoheleth. En tout cas, l'auteur ne s'est proposé de réfuter ni ce dernier, ni une interprétation tendancieuse de ses propos (cf. P. W. Skehan, *op. cit.*, pp. 10-16; J. P. Weisengoff, *The Impious of Wisdom II*, dans *The catholic biblical Quarterly*, XI, 1949, pp. 59-60).

Le livre porte aussi la marque de la culture grecque. L'influence de celle-ci est indéniable, bien que son étendue ou sa nature continuent d'être appréciées diversement par les critiques et que reste posé le problème des sources auxquelles a puisé l'auteur. Pour une vue d'ensemble, cf. notre ouvrage, *Études sur le Livre de la Sagesse* (collection « Études Bibliques »), Paris, 1969, pp. 179-236 (L'influence de l'hellénisme).

Le contenu doctrinal du livre a été explicité de nouveau, soit dans des études d'ensemble, soit dans des monographies ou articles portant sur des points particuliers. Dans le premier cas signalons, entre autres, après H. Duesberg (*Les scribes inspirés*, II, Paris, 1939, pp. 441-592) et A. M. Dubarle (*Les sages d'Israël*, dans *Lectio divina*, 1, Paris, 1946, pp. 187-235), l'ouvrage de G. Ziener (*Die Theologische Begriffssprache im Buche der Weisheit*, dans *Bonner Biblische Beiträge*, XI, 1956), qui examine successivement la notion de Dieu, puis les rapports de celui-ci avec l'homme et avec le monde, en soulignant à chaque fois les attaches bibliques et la portée exacte des influences grecques. Dans le second cas, l'eschatologie du livre retient toujours l'attention et des synthèses plus anciennes, en particulier celle de H. Bückers (*Die Unsterblichkeitslehre des Weisheitsbuches, ihr Ursprung und ihre Bedeutung*, dans *Alttestamentliche Abhandlungen*, XIII, 4, Münster-i.-W., 1938), sont complétées ou précisées sur certains points : ainsi on continue de se demander quelle notion de la « mort » est visée par l'auteur (cf. J. J. Weisengoff, *Death and immortality in the Book of Wisdom*, dans *The catholic biblical Quarterly*, 1941, pp. 104-33; R. Taylor, *The eschatological meaning of life and death in the Book of Wisdom I-V*, dans *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, XLII, 1, 1966, pp. 72-137) ou on s'efforce d'assimiler l'immortalité de l'âme à la survie des « esprits » ou des « âmes » affirmée par certains écrits palestiniens (cf. P. Grelot, *L'eschatologie de la Sagesse et les apocalypses juives*, dans *Mémorial A. Gelin*, Le Puy, 1961, pp. 165-78), en écartant pratiquement l'influence des spéculations grecques sur l'âme et en parlant même d'une résurrection des âmes. Mais, parallèlement, d'autres auteurs font une plus large place aux conceptions grecques et persistent à retrouver celles-ci en divers textes, ainsi en IX, 19-20 (cf. nos *Études sur le Livre de la Sagesse*, p. 270, n. 2). Une opinion nuancée, acceptant le fait d'une synthèse originale, mais inachevée, semble rendre mieux compte des données complexes du livre. Les doctrines sur l'Esprit et la Sagesse rejoignent deux thèmes développés antérieurement par l'A. T. Aussi les études consacrées à ceux-ci n'ont-elles pas de peine à montrer comment l'auteur les reprend et les prolonge (cf. P. E. Bonnard, *La Sagesse en personne annoncée et venue*, dans *Lectio Divina*, 44,

Paris, 1966, pp. 89-112) en recourant à des personnifications analogues. Mais l'apport original du livre varie en importance, selon qu'on accorde plus ou moins aux antécédents bibliques : ainsi pour la fonction cosmique de l'Esprit ou pour l'activité créatrice de la Sagesse; selon aussi qu'on accepte ou non l'intégration réelle de valeurs grecques, une intégration que certaines études rendent plus vraisemblable à propos de l'Esprit (cf. G. Verbeke, *L'évolution de la doctrine du Pneuma, du Stoïcisme à S. Augustin*, Paris-Louvain, 1945; D. Colombo, *Pneuma Sophias ejusque actio in mundo in Libro Sapientiae*, dans *Studii biblici franciscani Liber Annuus*, I, 1950-1951, pp. 107-60) ou de la Sagesse (cf. T. Finan, *Hellenistic humanism in the Book of Wisdom*, dans *The irish theological Quarterly*, XXVII, 1, 1960, pp. 30-48).

Enfin le problème de l'utilisation du livre par le N. T. rebondit sans cesse. La dépendance de saint Paul à l'égard du Livre de la Sagesse est supposée de plus en plus par des auteurs récents; A. Feuillet (*Le Christ Sagesse de Dieu*, dans coll. *Études bibliques*, Paris, 1966), en particulier, s'attache à montrer comment la christologie paulinienne, explicitée à l'aide des spéculations bibliques sur la Sagesse, prend souvent appui sur ce livre. Se plaçant à un autre point de vue, G. Ziener (*Weisheitsbuch und Johannesevangelium*, dans *Biblica*, XXXVIII, 1957, pp. 396-418; XXXIX, 1958, pp. 37-60) souligne les affinités profondes entre le Livre de la Sagesse et saint Jean, et il suppose que l'un et l'autre utilisent une commune interprétation juive des miracles de l'Exode. C. Larcher, o. p.

SÄGMÜLLER (J.-B.). — Cité pour son manuel de droit canon (1925), XV, 2354; *Tables*, 94.

SAGUENS (Jean). — Notice [É. Amann], XIV, 744-45; cf. IX, 1654; X, 1774. — Sur les accidents eucharistiques, V, 1429, 1432-34. — Cité : XI, 1818.

SAGUNA (Mgr André), évêque orthodoxe de Sibiu (Roumanie). — A propos d'une lettre au métropolite de Bucarest (1856), XIV, 82.

SAHAGUN (Bernardin de), de son nom de famille *Ribeira*. — Notice [A. Teetaert], XIV, 745-49.

SAHARA. — Missions catholiques, I, 547-48; X, 1890, 1896, 1940-41.

SAHDONA, appelé aussi *Martyrios*. — Évêque perse, de tendance chalcédonienne (VIIe s.), XI, 289.

ŠAHDOST. — Diacre délégué au concile de Nicée par Pāpā, évêque nestorien de Séleucie-Ctésiphon, et son futur successeur, XI, 169-170.

SAHLI (Jean). — Fanatique de la secte des Brüggler. Condamné à mort par contumace (1753), VIII, 2373.

SAILER (Jean-Michel). — Notice [G. Fritz], XIV, 749-54. — Sa morale en réaction à l'*Aufklärung*, XIII, 595; et sa fidélité à la tradition, XV, 1331. — Relations avec Benoît Stattler, XIV, 2577-78, et le baron de Stolberg, 2626. — Cité : I, 858, 861, 868, 872-73.

SAINCTES (Claude de). — Notice [J. Carreyre], XIV, 754-56. — Cité : IV, 763; X, 1278.

SAINT-AMOUR (Guillaume de). — Voir *Guillaume de Saint-Amour, Tables*, 2001. — Ajouter : Odon de Douai, XI, 939; — contre la confession aux « frères », XII, 1045; — S. Thomas et G., XV, 3162; — Wyclif, 3597.

SAINT-AMOUR (Louis Gorin de). — Notice [J. Carreyre], XIV, 763.

SAINT-ANDRÉ DE VERCEIL (Abbaye). — Et Thomas Gallus, XV, 774.

SAINT-BASLE DE VERZY (Concile). — *Tables*, 697.

SAINT-BERTIN (Abbaye). — Vocation de Thomas de Saint-Omer, XV, 3161.

SAINT-CHRISTOPHE, île des Antilles rattachée à la mission capucine d'Acadie; — et le frère Raphaël de Dieppe, XIII, 1659-60.

SAINT-CYRAN. — Voir *Du Vergier de Hauranne, Tables*, 1082. — Ajouter aux références : XV, 2140, 2394.

SAINT-DOMINGUE. — République de l'Amérique latine, I, 1087-88, 1101; XI, 1921 (relations diplomatiques avec le Saint-Siège).

SAINT-EMMERAN. — Abbaye bénédictine à Ratisbonne, citée : II, 618.

SAINT-EMPIRE. — Voir *Allemagne*, § Empire et Papauté, *Tables*, 83-84.

SAINT-ESPRIT. — Voir à *Esprit-Saint*.

SAINT-ESPRIT (Antoine du). — Voir *Tables*, 187.

SAINT-ÉTIENNE DU MONT (Paroisse parisienne). — Le curé de S.-Étienne-du-Mont et Pascal, XI, 2083, 2122, 2199, 2202.

SAINT-ÉVREMOND (Charles Le Marguetel de Saint-Denis, seigneur de) (1610-1703). — Brève notice, XIII, 1724.

SAINT-FLORIAN (Anonyme de). — Sur l'eucharistie, V, 1242, 1259, 1275, 1278, 1283, 1297.

SAINT-GALL (Abbaye). — Et le cardinal Sfondrati, XIV, 2010; — et Walafrid Strabon, XV, 3499, 3501, 3503, 3504. — Citée : X, 1078 (manuscrit). — Voir aussi à *Sangallensis*.

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — Sac de l'Église et Montalembert, X, 2347-48.

SAINT-GERMAIN DES PRÉS (Abbaye). — Et les Mauristes, X, 411, 413, 416, 418, 420-21.

SAINT-GILLES (Comte Raymond de). — Et Urbain II, XV, 2273.

SAINT-HILAIRE (Jules **Barthélemy-**) (1805-1895). — Logique et mathématiques, XI, 2164.

SAINT-HILAIRE (Geoffroy-). — Deux naturalistes français : Étienne (1772-1844), XV, 1367, et son fils Isidore (1805-1861), *ibid.* et I, 274.

SAINT-IGNACE (Henri de). — Voir *Henri de Saint-Ignace, Tables*, 2045; ajouter : V, 672 (sur l'amour d'espérance); XIII, 564 (tendances jansénisantes et antiprobabilistes).

SAINT-JACQUES (Collège). — Fr. de Vitoria y professa les Sentences (1516-1517), XV, 3119.

SAINT-JEAN-BAPTISTE (Antoine de). — Voir *Antoine de S.-J.-B., Tables*, 187.

SAINT JEAN BAPTISTE (Chrétiens de). — Voir Mandéens, IX, 1812-24; *Tables*, 3082.

SAINT-JEAN DE LATRAN. — Voir *Basiliques, Tables*, 384.

SAINT-JOHN (Ambrose) (1815-1875). — Anglican converti d'Oxford, XV, 3566.

SAINT-JOHN (Lord Harry). — Voir *Bolingbroke, Tables*, 460.

SAINT-JOSEPH (Antoine de). — Voir *Antoine de S.-J., Tables*, 187.

SAINT-JOSEPH (Chérubin de). — Voir *Tables*, 597.

SAINT-JOSEPH (Pierre de). — Voir *Tables*, 3717; ajouter : XIV, 809.

SAINT-JURE (Jean-Baptiste). — Notice [A. Bonningue], XIV, 763-65; cf. XI, 1125.

SAINT-LARY (Octave de). — Voir *Bellegarde, Tables*, 406.

SAINT-LO. — Anciennement Briovère, devenue S.-Lô en raison des reliques de ce saint, XIV, 939-40.

SAINT-LOUIS-DES-FRANÇAIS. — L'œuvre de S.-Louis à Madrid, V, 590-91.

SAINT-MAGLOIRE (Séminaire). — Quesnel et Arnauld, XIII, 1461.

SAINT-MARCEL (Église parisienne). — Épitaphe de Pierre Lombard, XII, 1950.

SAINT-MARON (Monastère de). — Au Liban, X, 2-8, 21, 27, 31-33.

SAINT-MARTIAL (Abbaye). — Citée : V, 1254 (eucharistie).

SAINT-MARTIN (Raymond de). — Notice [A. Rayez], XIV, 765.

SAINT-MAUR (Congrégation de). — Voir *Mauristes, Tables*, 3166-68.

SAINT-MAURICE D'AGAUNE (Abbaye suisse). — Missions catholiques, X, 1866, 1869, 1922.

SAINT-MÉDARD (Cimetière). — Voir *Convulsionnaires, Tables*, 812.

SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET (Séminaire). — Formation des prêtres, XI, 1375-76; — catéchismes, II, 1927-28. — Mgr Dupanloup, directeur, IV, 1949-50.

SAINT-OFFICE. — Voir *Tables*, 827-30 et 3500 (Paul VI).

SAINT-PARD (Pierre-Nicolas van Blotaque, dit abbé de) (1734-1824). — Et J.-B. Saint-Jure, XIV, 764.

SAINT-PAUL (Basilique romaine). — Voir *Basiliques, Tables*, 384; — vénération des reliques des saints Apôtres, XIII, 2338, 2353.

SAINT PÉ (François de). — Notice [A. Molien], XIV, 766-67; cf. XI, 1128.

SAINT-PIERRE (Basilique). — Voir *Basiliques, Tables*, 384; XIII, 2338, 2353.

lemon; — F. Vigouroux (voir *infra*, notice aux *Tables*); — L.-C. Fillion (*T.*, 1522); — L. Desnoyers (*T.*, 950); — J. Weber (*infra*, aux *Tables*); — M. Lepin (*T.*, 2972).

8° *Droit canonique*, XIV, 823-24. — Many (*Tables*, 3089); — Ayrinhac (*T.*, 343); — Cance.

9° *Liturgie*, XIV, 824-25. — De Bretonvilliers; — J. Planat *(supra)*; — Barthélemy Joubert (*Tables*, 2692); — A. Caron (*T.*, 540); — A. Gosselin (VI, 1498; *Tables*, 1837); — Bernard Théophile; — Louis Hébert; — A.-L. Lerosey (*T.*, 2975).

10° *Histoire*, XIV, 825-29. — L. Richou (XIII, 2702); — Fr. Brugère (II, 1143; *Tables* 483); — L. Marion (*T.*, 3146); — F. Mourret (*T.*, 3266); — Tixeront (*infra*, aux *Tables*); — Fr. Monier; — de Lantages (*T.*, 2892); — Leschassier; — H. Baudrand (*T.*, 387); — J. Grandet (*T.*, 1892); — Ch. Nagot (*T.*, 3283); — Faillon (*T.*, 1494); — R. Gamon; — A. Hamon (*T.*, 2017); — L. Branchereau (*T.*, 478); — L. Bertrand (*T.*, 434); — N. Dorvaux; — A. C. Sabatié, J. Mauviel, J. Blouet.

11° *Philosophie*, XIV, 829-31. — Aug. Manier; — L. Branchereau (*Tables*, 478); — P. Brin; — Mgr Farges (*T.*, 1498); — P. Vallet; — Cl. Alibert.

12° *Sciences*, XIV, 831-32. — Alexis Pinault (*Tables*, 3721); — Pierre Lavaud de Lestrades (*T.*, 2909); — Jean Moyen (*T.*, 3266); — A. Raingeard; — Jean Guibert (*T.*, 1991); — Paul de Foville (*T.*, 1595); — Léon Wintrebert.

Il convient d'ajouter le nom du signataire de l'article : E. Lévesque, dont la notice se lit *Tables*, 2981.

En relation avec S.-Sulpice. — Mgr Affre, I, 527. — États-Unis, 1055-57. — Canada, II, 1458, 1459-60, 1462, 1467, 1471-73, 1478, 1481, 1485. — Catéchisme, *supra*, § 4°. — Fénelon, V, 2140-41. — Lamennais, VIII, 2477, 2481, 2486, 2510. — De Lussan, évêque de Périgueux, IX, 1146. — Messe, X, 1202-04 (Olier), 1223-24 (Bonal et Lepin). — Ontologisme, XI, 1003, 1014 (Branchereau), cf. 1016, 1050, 1052, 1053. — Oratoire (méthode d'oraison), 1122-1125. — Ordre (formation des prêtres), 1376, 1378. — Pascal (à propos du refus d'absolution au duc de Liancourt), 2083. — Quesnel (expulsion de S.-Sulpice de deux neveux des évêques de Luçon et de La Rochelle), XIII 1524. — L'empire (Napoléon Ier) et les Sulpiciens, XV, 201. — Universités catholiques, 2261-62, 2267. — Valla, observations sur sa théologie, 2523. — Vocation sacerdotale, 3170.

SAINT-SYNODE. — 1. Dans l'Église de Constantinople : *a)* origine, constitution, fonctionnement, III, 1470-71; — *b)* cité : 1414, 1460, 1468; XIV, 1408-09 (Églises autocéphales). — 2. Dans l'Église russe : *a)* institution et composition, 331-33; — *b)* cité : 343-44, 355, 356, 359, 1375, 1393, 1397, 1418-19, 1436; cf. II, 1660-61, 1668 (canonisation); VI, 1264 (Géorgie); XI, 1814 (office du dimanche dans l'orthodoxie); XII, 2256 (exhortation aux schismatiques, par Platon Levchine). — 3. Autres Églises : Bulgarie, XIV, 1380; — Roumanie, 24-25.

SAINT THOMAS (Chrétiens de). — Église de Perse, XI, 160; — cf. Église syro-malabare, XIV, 3089.

SAINT VANNE et SAINT HYDULPHE (Congrégation des). — Citée : II, 614, 715 ; X, 406. — De cette congrégation : A. Calmet, *Tables*, 501; R. Ceillier, *T.*, 562.

SAINT-VICTOR (Abbaye et École de). — 1° En 1108, Guillaume de Champeaux (VI, 1977; *Tables*, 1996), dont le « réalisme » était en butte aux attaques d'Abélard (I, 36), quitte sa chaire du cloître Notre-Dame et se retire, avec quelques disciples, dans un faubourg de Paris, près d'une chapelle dédiée à S. Victor, le martyr marseillais, et située sur l'emplacement de ce qui fut la Halle-aux-Vins. Ils y vivent en chanoines réguliers. Une école est ouverte, où Guillaume poursuit son enseignement.

Guillaume ayant été nommé évêque de Châlons (1113), Gilduin († 1155) lui succède à la tête de la communauté, avec le titre d'abbé lorsqu'une donation du roi Louis VI et l'approbation du pape Pascal II (bulle du 1er déc. 1114) eurent permis l'érection en abbaye. Il achève la construction de l'église et des bâtiments claustraux. L'abbaye, comblée de faveurs et de dons par les papes et les rois, se développe rapidement; de multiples maisons de chanoines réguliers se rattachent à S.-Victor : en 1225, quarante abbayes, dont celle de Ste-Geneviève, dépendaient de la congrégation. Après le déclin consécutif à l'introduction de la commende, S.-Victor sera comprise dans la réforme du cardinal François de La Rochefoucauld (cf. VIII, 2619) regroupant, autour de Ste-Geneviève, tous les chanoines de S.-Augustin dans la Congrégation de France. L'abbaye de S.-Victor, dont la bibliothèque était riche en manuscrits, fut fermée à la Révolution, l'église désaffectée en 1793 et tous les bâtiments démolis en 1811-1813. Cf. R. P. Fourier-Bonnard, *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de S.-Victor de Paris*, Paris, 1904-1907, 2 vol.

2° S.-Victor devint vite un grand foyer doctrinal et spirituel. Les étudiants accouraient de partout et l'école est, avec celles de Notre-Dame et de Ste-Geneviève, à l'origine de l'Université de Paris. — Sur les relations entre l'école d'Abélard et celle de S.-Victor, I, 51-55, — Bons rapports de Pierre Lombard avec S.-Victor, XII, 1944; — Vue d'ensemble de l'apport théologique de l'école de S.-Victor, XV, 368.

Nous empruntons à R. Javelet, *Image et ressemblance au XIIe s.*, Paris, Letouzey, 1967, t. I, p. XVI, la liste suivante des grands « Victorins », que nous complétons par diverses précisions et références :

HUGUES, restaurateur de la tradition dionysienne et considéré de son temps à l'égal d'un « nouvel Augustin » (VII, 240-308; *Tables*, 2129 sq.). — L'abbé GILDUIN (cf. *supra*). — ADAM, poète liturgique (I, 388-89; *D. H. G. E.*, I, 491-92; *Catholicisme*, I, 133). — ANDRÉ (*D. H. G. E.*, II, 1617-18), auquel on doit des commentaires bibliques, spécialement d'Isaïe (cf. IV, 2439, sur la prophétie de l'Emmanuel). — GARNIER (*Tables*, 1776). — ACHARD († 1171), premier successeur de l'abbé Gilduin, puis évêque d'Avranches (I, 309-10; *Catholicisme*, I, 79). — GAUTHIER († 1173), prieur (*Tables*, 1781) — RICHARD († 1173) (*Tables*, 3905). — GODEFROY, auteur d'un *Microcosmus* (*Tables*, 2132 [bibl.]; *Catholicisme*, V, 81-83). — ROBERT DE FLAMESBURY, célèbre pour son *Paenitentiale* (*Tables*, 3567, 3911). — ABSALON, moine de S.-Victor, puis abbé de Springkirsbach (?) (I, 133). — THOMAS GALLUS (ou de Verceil), « spirituel du XIIe égaré dans le XIIIe » († 1246), qui s'inspire de Richard (*Tables*, 1769).

A cette liste, R. Javelet ajoute les quelques auteurs suivants, encore marqués de l'influence d'Abélard, mais ayant subi les idées de S.-Victor : ODON DE LUCQUES, auteur de la *Summa Sententiorum* publiée sous le nom d'Hugues de S.-Victor (*Tables*, 3342 et surtout 2132-33). — ROBERT DE MELUN (*Tables*, 3911). — GAUTHIER DE MORTAGNE (*Tables*, 3342).

Autres Victorins cités : PIERRE LE MANGEUR *(Comestor)*, historien (XII, 1918; *Tables*, 3709). — JEAN DE THOULOUSE, historien de l'ordre (XIII, 2676; *Catholicisme*, VI, 632). — JEAN PICARD, archiviste de l'abbaye, éditeur des *Œuvres de S. Bernard* (XII, 1608). — Le poète J.-B. de SANTEUL (XIV, 1103).

SAINTE-BEUVE (Charles-Augustin) (1804-1869). — Poète, romancier, critique et homme politique français. De ses œuvres critiques citons : *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVIe siècle* (1827-1828); *Port Royal* (5 livres, remaniés à chaque édition, de 1840 à 1859); *Chateaubriand et son groupe* (2 vol., 1861); *Causeries du lundi* (15 vol., 1850-1872) et différents *Portraits littéraires et critiques*. Cf. Jean Bonnerot, *Bibliographie de l'œuvre de Sainte-Beuve*, 3 vol., 1938-1952.

Cité : pour son *Port Royal :* VIII, 321, 323, 325, 330, 485, 505, 509 (jansénisme); XIII, 1469-72, 1477, 1491, 1518 (Quesnel); XI, 2088, 2102, 2105, 2146 (Pascal; mais les col. 2078, 2084, 2116, 2118, 2141-42, 2146, 2150, 2152, 2156, 2167,

2177-78, 2180-81, 2191-92, 2194, du même article renvoient à d'autres ouvrages de S.-B.). — Divers ouvrages dans d'autres notices : XII, 272 (péché philosophique); XIII, 597 (probabilisme); 1763, 1765 (rationalisme); X, 2342 (Montaigne); XII, 1909 (Pierre Charron); XIV, 2114 (Richard Simon); VIII, 2473-74, 2506 et IX, 561 (Lamennais); X, 2345 (Montalembert); 2378-79, 2383-84 (Montesquieu); XI, 1708 (Ozanam).

SAINTE-BEUVE (Jacques de). — Notice [J. Carreyre], XIV, 832-33. — Extrême-onction, V, 1930, 1933, 1939, 1957, 1959, 1969-70. — Sur Ratramne, XIII, 1784. — Son frère Jérôme († 1717), XIV, 833.

SAINTE-CATHERINE (Vincent-Marie de). — Missionnaire allemand à l'Église syro-malabare (1657), XIV, 3121.

SAINTE-CLAIRE (François de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 833-34.

SAINTE-CROIX (Cardinal de). — Marcel Cervini, légat au concile de Trente et ensuite pape sous le nom de Marcel II, *Tables*, 3092-93.

SAINTE-CROIX (Congrégation des Prêtres de). — Née de la fusion des Frères de Ste-Croix (ou Joséphites), fondés en 1820 par Jacques-François Dujarié à Ruillé-sur-Loir (dioc. du Mans), et des Pères de Ste-Croix (ou Salvatoristes), fondés en 1839 par Basile Moreau, à Ste-Croix près du Mans. Approbation en 1855. — Missionnaires aux Indes, X, 1887, 1928.

SAINTE ENFANCE (Œuvre de la). — En France, VI, 653; — aux missions, X, 1871, 1953, 1955-56, 1961, 1963, 1965.

SAINTE-FOI (Éloi Jourdain, dit Charles) (1806-1861). — Sur Lamennais, IX, 522.

SAINTE MARTHE (Famille). — Notice [J. Carreyre], XIV, 834-41. — Cf. XIII, 1464 (Claude); XV, 789 (Abel-Louis).

SAINTE-SOPHIE (Église). — Construction et affectation à Constantinople, III, 1346; — Concile de Ste-Sophie (879-880), *Tables*, 711.

SAINTE-SUZANNE (Benoît, cardinal de). — Légat du pape Innocent III à Constantinople, III, 1384-86; cf. XIV, 1367.

SAINTES (Cathédrale). — Indulgence accordée par Sixte IV en 1476, l'une des premières applicables aux défunts *per modum suffragii*, XIV, 2210; cf. VII, 1616.

SAINTETÉ, dans l'Église et en dehors de l'Église. — Notice [A. Michel], XIV, 841-870.

I. NOTION. — 1° *Écriture sainte.* — 1. Ancien Testament, 841-42; cf. spécialement : DIEU, IV, 964-65; — LÉVITIQUE, la Loi de sainteté, IX, 464-69; — VOLONTÉ DE DIEU, son objet, XV, 3327-32. — 2. Nouveau Testament, XIV, 842-43; cf. spécialement : SAINTETÉ DU CHRIST, VIII, 1274-85; cf. 1231-36 (théologie paulinienne du Christ), 1243-45 (théologie johannique); *Tables*, 3471 (Justification et fruits de la justification, la vie chrétienne). — Voir aussi : GRÂCE SANCTIFIANTE, VI, 1604-05, complété par CHARITÉ, II, 2236.

2° *Tradition catholique.* — Voir GRÂCE, VI, 1605-06, 1614-15, et JUSTIFICATION, VIII, 2082-106. — 1. Doctrine apostolique du renouvellement de la vie intérieure : auteurs cités, XIV, 843-44; — avec comme conséquence la notion d'une sainteté intérieure (inhérente, dit le concile de Trente, VIII, 2182), XIV, 844-45. — 2. Vie intérieure en rapport avec la sainteté personnelle, 845; — connexion des vertus avec la charité, XV, 2785-89.

3° *Rapports de la sainteté avec la vraie Église.* — 1. Sainteté et religion, XIV, 845-46; cf. XIII, 2289-92 *(passim)*. — 2. Sainteté et Église, XIV, 846-47; cf. Jésus-Christ, souverain médiateur et chef de son corps mystique, VIII, 1345-55.

II. SAINTETÉ, NOTE DE L'ÉGLISE. — 1° *A la fois dogme et note de la véritable Église.* — 1. Dogme : différents symboles et conciles, XIV, 847. — 2. Note (et note positive), 847-48: concile du Vatican, XIII, 706-07; cf. IV, 2138.

2° *Jésus-Christ a conféré à son Église une sainteté visible, marque de sa légitimité.* — 1. Sainteté des principes qui, à l'égard des membres de l'Église, sont principes de sanctification, XIV, 848-50; cf. VIII, 1359-61. — 2. Sainteté, signe facilement reconnaissable : *a)* affirmations du Christ et des apôtres : sainteté commune, plus parfaite, héroïque, XIV, 850-53; cf. CONSEILS ÉVANGÉLIQUES, III, 1176-82; PERFECTION CHRÉTIENNE, XII, 1219-51; MARTYRE, X, 220-33; cf. 246-54 (valeur du témoignage des martyrs). — *b)* Tradition, XIV, 853-54; — cités : Didaché, I, 1684-85; — Épître à Diognète, IV, 1369; — S. Irénée, VII, 2426; — Origène, XI, 1553-55; — Tertullien, XV, 140-41; — S. Cyrille de Jérusalem, III, 2558-59; — S. Ambroise, I, 948; — S. Augustin, 2410-11.

3° *La sainteté, marque de la légitime Église, appartient à l'Église romaine.* — 1. Préjugés favorables (attitude des adversaires de la sainteté, qualité des conversions), XIV, 854-55. — 2. Sainteté des principes (doctrine, discipline, ordres religieux), 855-56. — 3. Sainteté des membres (sainteté commune, sainteté plus parfaite [cf. LACORDAIRE, VIII, 2408-09], sainteté héroïque [cf. MARTYRE, X, 246-54]), XIV, 856-60.

4° *Absence de la note de sainteté dans les autres confessions religieuses.* — 1. Églises protestantes : *a)* sainteté des principes : difficilement concevable en raison de l'absence d'autorité, de l'individualisme religieux, du principe de la justification par la foi seule (cf. IX, 1229; XV, 3847-48), de la suprématie religieuse de l'État (IX, 1316 sq.; XV, 3863 sq., et, en sens inverse, le dégagement des anglo-catholiques, XIII, 1369 sq.), des dogmes méconnus, des sacrements ignorés, d'un culte et d'une liturgie sans attraits, XIV, 860-62; — *b)* sainteté des membres : il s'agit surtout de la sainteté héroïque rendue plus inaccessible par la suppression des vœux de religion (notons de réelles et admirables exceptions), 862-63. — 2. Églises orientales dissidentes : *a)* principes de sainteté amoindris; — *b)* sainteté des membres (après le schisme) peu comparable à celle qu'on trouve dans l'Église romaine, 863-65. Voir SCHISME BYZANTIN, *La vie chrétienne*, 1451-63.

III. SAINTETÉ EN DEHORS DE L'ÉGLISE. — 1. Le fait existe (même chez les protestants), XIV, 865. — 2. Son explication : *a)* quant à la sainteté commune, 866; — *b)* quant à la sainteté supérieure et héroïque, 867-70.

SAINTS (Culte des) — Développement de la doctrine [P. Séjourné], XIV, 870-978. — Sont présupposés les articles concernant la doctrine relative au culte des saints : BÉATIFICATION, II, 493-96; CANONISATION, 1626-59; PROCÈS ECCLÉSIASTIQUES, XIII, 638-641; — ou la doctrine théologique concernant ce culte : ADORATION, I, 437; COMMUNION DES SAINTS, III, 440; CULTE, 2405.

I. ÉCRITURE SAINTE. — 1° *Ancien Testament.* — 1. Prières des saints sur la terre : Abraham priant pour Sodome; — les prières des patriarches, XIV, 871-73. — 2. Invocation des ancêtres, jusqu'à l'exil; — l'intercession des justes dans le livre de Job, 873-76. — 3. Imitation des saints, au retour de l'exil, 876-77; cf. Psaumes, XIII, 1126-27; Tobie, XV, 1168; Machabées, IX, 1489, 1491-93. — 4. Intercession des saints, XIV, 877; cf. IX, 1492-93. — 5. Éloge des saints, XIV, 877-79; cf. Ecclésiastique, IV, 2049; — Sagesse, XIV, 735-36 *(passim)*; — Daniel, IV, 66-67 *(passim)*, 73. Cf. VIII, 1587-90 (littérature juive apocryphe, *passim*).

2° *Nouveau Testament.* — 1. Évangiles : parabole du pauvre Lazare; vénération des prophètes par

le Christ et les apôtres; les saints et les martyrs, disciples du Christ, xiv, 879-81. — 2. Enseignement apostolique : considérations sur le fondement dogmatique du corps mystique dans les épîtres de S. Paul et l'épître aux Hébreux; — sur les visions de l'Apocalypse, 881-86.

II. Aux trois premiers siècles de l'Église. — 1° *Haute antiquité du culte des saints.* — 1. Le culte de la Vierge dans les Odes de Salomon; les Actes apocryphes des apôtres, prolongement de leur culte, xiv, 886-88. — 2. Le *Martyrium Polycarpi*, 888; cf. xiii, 2319-22.

2° *Diverses marques du culte.* — 1. Anniversaires funéraires : remarque fondamentale pour les débuts : la discrétion dans l'expression des sentiments de culte, xiii, 2325 : *a)* le rituel funèbre différent cependant entre païens et chrétiens surtout en ce qui concerne les martyrs, xiv, 888-90; — *b)* le rituel religieux marquant progressivement la différence entre prier *pour* les morts, et prier *les* martyrs, 890-92; cf. x, 237; xiii, 1192-98; — *c)* le rituel officiel, anniversaires des martyrs, xiv, 892; cf. *Tables*, 173. — 2. Martyrs associés au clergé, xiv, 892-93; cf. xi, 1250-52. — 3. Martyrs dotés de pouvoirs pénitentiels, xiv, 893-94; cf. i, 154; vii, 1595-96; xii, 779. — 4. Prières aux martyrs glorieux, xiv, 894-96; cf. i, 321 sq. — 5. Honneurs et titres donnés aux martyrs, xiv, 896; cf. i, 321 sq.; x, 236-37 (culte des martyrs). — 6. Noms de saints portés par les fidèles, xiv, 896-97; *Tables*, 3463. — 7. Remarques au sujet du culte primitif, xiv, 897-98; voir x, 233 (les faux martyrs), 249-54 (vraies marques du martyre).

3° *Doctrine des IIe et IIIe siècles.* — 1. Pères apostoliques, xiv, 899; allusion à S. Ignace d'Antioche (vii, 699); — à Hermas (vi, 2276); — à Polycarpe (ii, 1628; xiii, 2319). — 2. Pères apologistes, xiv, 899. — 3. S. Irénée, 899-900; — sur le culte de Marie, vii, 2485-87; le parallèle Ève-Marie, v, 1652; vii, 859-61. — 4. S. Hippolyte, xiv, 900. — 5. Tertullien, 900-01; cf. 935; — allusions au martyre, xv, 137-38 (n. 29, 33). — 6. S. Cyprien, xiv, 901-03; cf. 896, 898, 935; xiii, 2316, 2326-27, 2328, 2333. — 7. Origène, xiv, 903-05; cf. 881, 887, 891, 893, 898, 900, 907, 914, 973; xii, 2365, 2366-67 et xiii, 2318-19, 2327 (culte des reliques). — 8. Didascalie des apôtres, xiv, 905; cf. 891.

III. Après le triomphe de l'Église. — 1° *La doctrine.* — En face des adversaires comme Vigilantius (xv, 2992) et des exagérations collyridiennes (iii, 369), xiv, 905-07, on établit : 1. La nature du culte des saints, distincte du culte des anges et du culte de Dieu, 907-08; cf. ii, 2508-09; — sur l'expression grecque προσκύνησις, vii, 782-83. — 2. Invocation des saints : *a)* Pères grecs, xiv, 908-09; cf. xiii, 2340; — *b)* Pères latins, xiv, 909-10; — S. Jérôme et Vigilantius, viii, 916-17; xv, 2993-94. — 3. Intercession des saints, limites et conditions, xiv, 910-913; — spécialement S. Augustin, *Tables*, 301; — sur la prière aux saints, xiii, 223-26; — fondement de l'intercession des saints : la communion des saints, xiv, 913-14; cf. iii, 439-40 (Pères grecs), 440-43 (Pères latins : spécialement S. Hilaire [cf. vi, 2455], S. Ambroise et S. Augustin). — 4. Imitation des saints; cf. *Tables*, 2193. — 5. Synthèse de la doctrine chez les derniers Pères, xiv, 915-16; — cités : S. Léon (ix, 222-23; cf. culte des reliques, xiii, 2337-42); — S. Grégoire le Grand (vi, 1778 [*Dialogues*]; cité ici en xiv, 908, 933, 936, 956, 958, 960, 964; cf. ii, 1629, 1631, 1641); — S. Jean Damascène (viii, 738-40; cf. xiii, 2348-49, et *Tables*, 2465-66). — 6. Liturgies du ive au viie s. : *a)* à la messe, xiv, 916-19; — cités : *Constitutions apostoliques* (iii, 1529 ; x, 1355-60); — anaphore de Sérapion (1351-55; xiv, 1911) ; — autres anaphores (d'Hippolyte, x, 1349-51; égyptienne, 1363-65; de la liturgie byzantine, 1327-29); — S. Augustin et Grégoire II; — *b)* dans les parties variables de la messe, xiv, 919-20; — *c)* à l'office, 920-21; cf. 975-77 et *Tables*, 3365. — 7. L'objection faite par P. Saintyves : les saints, successeurs des dieux?, xiv, 921-24.

2° *Manifestations du culte des saints.* — 1. Solennité du culte, xiv, 924-25; — sur les anniversaires, *Tables*, 173. — 2. Extension progressive du culte des martyrs, xiv, 925-31 (divers motifs). — 3. Popularité du culte, 931-33; *Acta martyrum*, *Tables*, 25. — 4. Du culte des martyrs au culte des saints non martyrs, xiv, 933-35; cf. Communion des saints, iii, 458-60, 462, 470, 473-79. — 5. Résumé dans les itinéraires et les martyrologes, xiv, 935-37; *Tables*, 3158. — 6. Universalité du culte dans les Églises dissidentes (indications concernant les donatistes, l'Église nestorienne, les monophysites, l'ancienne Église byzantine), xiv, 937-39.

IV. Le Moyen Age en Occident. — 1° *Expressions du culte des saints.* — 1. Extension du culte, dans les territoires, dans les églises et par les translations, xiv 939-41. — 2. Popularité du culte, par les « Vies de saints », grâce aux sermons et dans la vie quotidienne, 941-46. — 3. Solennité du culte par la liturgie (fêtes des saints, la Toussaint, les litanies, les arts, dont les excès sont réglementés), 946-50; cf. Canonisation, ii, 1626 sq.; concile de Rome (993), *Tables*, 738; IVe concile du Latran contre Amaury de Bène, *Tables*, 670; i, 939; xi, 1866; xiv, 965.

2° *La doctrine.* — Le zèle de S. Bède et d'Alcuin permet cependant de discerner trois tendances doctrinales. — 1. Tendance modérée, xiv, 950-52; — cités : Agobard (*Tables*, 59); — Claude de Turin (iii, 15; xiii, 2355); — Paschase Radbert. — 2. Tendance des fervents, xiv, 952-55; — cités : Rathier de Vérone, S. Pierre Damien, S. Anselme, Théofroy d'Epternach, Geoffroy de Vendôme, S. Bernard; — sur la béatitude des saints avant la résurrection, selon S. Bernard, ii, 690, 782. — 3. Contre les attaques de Henri de Cluny (vi, 2178-83) et de Pierre de Bruys (ii, 1151-56), xiv, 955-58; — cités : Hildebert du Mans (vi, 2178-81, 2182 [bibl.]); — Pierre le Vénérable (ii, 1152; vi, 2179-80; xii, 2073); — S. Bernard (ii, 747-48).

V. Enseignement scolastique. — 1° *Préscolastiques.* — Hugues de Saint-Victor et Pierre Lombard, xiv, 958-59.

2° *Sententiaires.* — Intercession, invocation et culte des saints (S. Bonaventure, S. Thomas, S. Albert le Grand), xiv, 959-62. — Sur la formule *sanctorum communio*, 961-62; *Tables*, 647 et 228.

VI. La doctrine au xvie siècle : attaque et défense. — 1° *Les adversaires.* — 1. Préréformateurs, xiv, 962-63; — cités : Bogomiles, Vaudois, Wyclif, Hus (rien à leurs articles). — 2. Réformateurs, xiv, 963-65; — cités : Luther et Mélanchthon, *Confession d'Augsbourg* et *Apologies*, *Tables*, 770; — Calvin, *Confessio gallicana*, *ibid.*; — Zwingli, *Dispute de Berne*, iii, 1718; — Grotius, *Tables*, 1970; — Leibniz; — sur la Confession de l'*Interim* d'Augsbourg, *Tables*, 777, § 23°.

2° *La défense.* — 1. Conciles, xiv, 965-66 : IVe du Latran, *Tables*, 670; — Constance, *T.*, 708; — Trente, *T.*, 684. — Différentes condamnations : Innocent XI (Molinos, prop. 35 : *T.*, 2287); — Alexandre VIII (baïanistes, jansénistes, prop. 24 :

I, 759-60). — 2. Théologiens et controversistes, XIV, 967-73 : outre l'œuvre critique des Bollandistes (*Tables*, 460; cf. *infra*, XIV, 973, à propos des « Vies de saints »), sont cités : S. Pierre Canisius (*Tables*, 513), S. Robert Bellarmin (*T.*, 405), Suarez (nature du culte, invocation et intercession des saints), Noël Alexandre, Billuart (*T.*, 447).

VII. LÉGISLATION ECCLÉSIASTIQUE ACTUELLE. — 1° *Canonisations et béatifications.* — 1. Les divers régimes, XIV, 973-74; cf. *Béatification, Canonisation, Tables*, 389, 516-17, et PROCÈS ECCLÉSIASTIQUES, XIII, 641. — 2. Valeur des jugements les concernant, XIV, 974-75; cf. IV, 2186-87; *Tables*, 1122, renvoyant à 517.

2° *Réglementation du culte public.* — 1. Principes généraux (Code, can. 1255-56), XIV, 975. — 2. Culte public, nature et réglementation (can. 1276-78), 975-76; — les docteurs de l'Église, 976; cf. *Tables*, 1012; — les patrons, XIV, 977; cf. *Tables*, 3463. — 3. Culte privé et surveillance, XIV, 976, 977-78.

NOTE ADDITIONNELLE : auteurs signalés dans le Dictionnaire comme hagiographes ou panégyristes.

Acta martyrum. Acta sanctorum, I, 320-34; *Tables*, 25; — Alcuin, I, 691.

Baillet, II, 36; — Belgique (auteurs), 553-54; cf. Bolland et Bollandistes, 950 et *Tables*, 460; — S. Bernard, II, 749; — Bouix (traductions), 1092.

Caillau, II, 1305-06; — Canada (auteurs), *Tables*, 510, 511; — Cisterciens (auteurs), II, 2539, 2541-46 (*passim*);— Cyrille de Scythopolis, III, 2581.

Estius, V, 876.

Fortunat (S.), VI, 614; — Frères mineurs, 827-28; — Frères prêcheurs, 904.

Georges de Chypre, VI, 1235; — Géorgie (Saints de), 1272-74; — Giry, 1378-79; — Gonon, 1491; — Grande Bretagne et Irlande (auteurs), 1716, 1722, 1724; — S. Grégoire le Grand, 1778; — S. Grégoire de Nysse, 1850.

Hériger de Lobbes, XI, 808.

S. Ildefonse, VII, 743; — S. Isidore de Séville, VIII, 107; — Italie (auteurs), 221-22, 239-40.

Jacques de Saroug, VIII, 303; — Jacques de Voragine, 310; — S. Jérôme, 919; — Jésuites (auteurs = les Bollandistes, cf. *supra*), 1048; — Joseph Calothétos, 1522.

Lasséré, VIII, 2622; — Laurent d'Aoste, IX, 11; — Loher, 871; — Loup Servat, 964; — Luc de Tuy, 1001.

Mabillon, IX, 1429, 1431-34; — Marbode, 1939; — Marchese, 2007; — Mauristes, X, 441-42; — S. Méthode de Constantinople, 1604-05; — Migne (publications), 1736; — Minimes (Ordre des), 1775-76; — Miraeus (Le Mire), 1863; — Molanus (Jean), 2088; — Monsabré, 2333-34; — Montalembert, 2354-55.

Nestorienne (Église), XI, 270-71, 286-87 (bibl.); — Newman, 337; — Nicéphore Calliste, 448-49; — Nicéphore Grégoras, 462-63; — Nicétas David, 472; — Nieremberg, 659; — Notker de Liège (?), 808.

Odilon de Cluny, XI. 931; — Odon de Cluny, 937-38; — Otloh de Saint-Emmeran, 1668-69; — Oxford (Mouvement d'), 1699.

Palamas (Grégoire), XI, 1748; — Paris (Mathieu), 2037; — Pez (Bernard), XII, 1359-63; — Philarète Goumilevskii, 1397; — Philippe de Harvengt, 1410; — Philippins (Oratoire italien), 1438; — Philothée Kokkinos, 1505-06; — Planude (Maxime), 2250; — Platon Levchine, 2258; — Prémontrés (divers), XIII, 23, 26; — Psellos (Michel), 1153-54.

Raban Maur, XIII, 1615-16; — Rader (Mathieu), 1640; — Raynaud (Théophile), 1826; — Reithmayer, 2135; — Roberti, 2756; — Roelewinck, 2765; — Rossignol, XIV, 6; — Rosweyde, 9-11; — Rotsvitha, 13; — Ruinard, 161; — Russe (Église), 231, 237, 262-64; cf. IV, 1357 (Dimitri); — Ruthène (Église), XIV, 396, 401.

A. du Saussay, XIV, 1214; — Senault, 1857; — Serarius, 1913; — Sigebert de Gembloux, 2037-38; — Skarga, 2241; — Sophrone de Jérusalem, 2380; — Surius, 2843; — Syméon le Métaphraste, 2965-71; — Syrigos (Mélèce), 3166.

Talon, XV, 30; — Thanner, 204-05; — Théodoret de Cyr, 313-14; — Théognoste, moine, 338; — Tillemont, 1032-33; — Tilmann, 1034-35; — Trombelli, 1924.

Usuard (martyrologe), XV, 2313-15.

Victrice de Rouen, XV, 2955-56; — Viger (Marc), 2991; — Villefore (Bourgoin de), 3013.

Walafrid Strabon, XV, 3504; — Wandalbert de Prüm, 3509; — Wydemann, 3614.

SAINTYVES (P.), né en 1870, pseudonyme de E. Nourry. — *Les saints sont-ils les successeurs des dieux?*, XIV, 921-24. — Cité à propos du miracle : X, 1813, 1857.

SAISSET (Émile-Edmond) (1814-1865). — Historien de la philosophie; traducteur de Spinoza: *Le scepticisme; Critique et histoire de la philosophie* (1863). — Cité : III, 2099, 2132; VIII, 2519; XIII, 1714 (sur Giordano Bruno); cf. II, 1150 (bibl.); XV, 1792.

SAKELLAROPOULOS. — Auteur grec cité pour un de ses ouvrages (1898) à propos de l'unité de l'Église, XV, 2213.

SAKHMATOV (A.-A.). — Auteur russe, a publié en 1897 un article sur les Cryptes de Kiev et leur chronique, XIV, 218, 224.

SALA (Dom Bernard) (1810-1885). — Moine du Montserrat en Catalogne. Auteur d'un *Compendium theologiae moralis* et d'une *Exposición apologetica del Syllabus y de la Enciclica « Quanta Cura »*, contre le libéralisme (cf. Hurter, V, 1798). — Cité : IV, 2367; XV, 38, 1805.

SALADIN, sultan d'Égypte et de Syrie (XII[e] s.). — Vainqueur à Tibériade, il s'empara du royaume chrétien de Jérusalem. La troisième croisade fut dirigée contre lui, mais n'obtint aucun résultat. Sur ces événements, III, 57-58; XV, 2288.

SALAIRE. — Étude juridique et morale [J. Tonneau], XIV, 978-1016. — 1° *Aspect juridique du problème.* — 1. Contrat de travail ou contrat de salariat?, 979-82. — 2. Contrat de travail, contrat de louage : *a)* pas de réduction à un contrat de vente, 982-83; — *b)* pas de réduction au contrat de société, 983-85 : — *c)* mais contrat de louage de service, 985-89.

L'aspect juridique du problème du salariat a été abordé à la Semaine sociale de Toulouse en 1945, M. Zamanski inclinant à transformer le contrat de travail en contrat de société. La question a été reprise, au point de vue des directives de l'Église, par notre collaborateur, le P. Dognin, note complémentaire à l'art. *Justice, Tables*, 2766-69, *La justice dans les rapports du capital et du travail.* Léon XIII a posé le principe d'un contrat réglé non par la loi de l'offre et de la demande, mais par les lois de justice et d'équité : les besoins de l'ouvrier et de sa famille étant le premier élément dont il faut tenir compte dans la fixation du salaire. Pour Pie XI, le contrat de louage du travail n'est pas injuste, mais *Quadragesimo anno* ne repousse pas l'idée d'un élargissement du contrat de société, et cette idée, reprise par *Mater et Magistra*, n'est sans doute pas étrangère au vœu qu'exprime Jean XXIII de voir l'entreprise se transformer en une « communauté humaine ». Et la conclusion est : « Pour que la justice soit sauve dans les rapports du travail et du capital, il ne suffit pas que le second puisse se reconstituer à sa valeur de départ, il faut encore que, sous une forme quelconque qui peut être forfaitaire, les produits communs supplémentaires ou « acquêts de communauté » (qui existent toujours dès que la production est bénéficiaire) soient répartie entre eux comme entre deux ayants droit », *Tables*, 2769.

2° *Aspect moral.* — 1. Entre deux thèses excessives, il faut maintenir la légitimité intrinsèque de la condition du salarié, XIV, 989-92; cf. X, 2400, 2425-26. — 2. Finalité objective du régime du salariat, l'organisation rationnelle du travail humain, XIV, 992-94; IV, 315-16. — 3. Efficacité technique du régime du salariat : résultats de l'expérience, XIV, 995-99; 2325.

3° *Régulation morale du contrat de salaire.* — 1. Possibilité de cette régulation ; conditions négatives et positives d'une élévation des salaires, et condition décisive du choix prudentiel, XIV, 999-1003. — 2. Évolution des théories, depuis les anciens théologiens (cf. X, 2440, 2446) jusqu'aux conceptions du libéralisme et du catholicisme, XIV, 1003-05 : *a)* la théorie du prix courant, 1005; —

b) l'encyclique *Rerum Novarum :* « Au-dessus de leur libre volonté (de l'employeur et de l'employé) le salaire est une loi de justice naturelle ». Commentaire par l'auteur de cette interprétation et divergences avec les affirmations de l'abbé P. Six, 1005-09; — *c)* l'interprétation du salaire familial (lettre du cardinal Zigliara), 1009-10; — *d)* l'encyclique *Quadragesimo anno* (possibilités, responsabilités, réformes des institutions sociales et des mœurs, pour aboutir à une position sainement relative du problème des salaires), 1010-13; xv, 2626.

4° *Conclusions.* — Double conclusion : 1. Du contrat proprement dit résultent des obligations de justice commutative. — 2. Dominant le contrat, un contexte moral engendrant des déterminations positives de différentes sortes, aboutissant à la garantie d'un minimum vital, d'un aménagement familial, xiv, 1013-16.

SALAMANCA (Alexius Hurtado de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1016.

SALAMANQUE (Grégoire de), *Ledesma.* — Notice [A. Teetaert], xiv, 1016.

SALAMANQUE (Théologiens de). — Notice [Th. Deman], xiv, 1017-31; cf. ii 1785-87. — 1° *Les auteurs.* — 1. Le *Cursus philosophicus (Complutenses) :* Michel de la Sainte-Trinité (*Tables,* 3210); Antoine de la Mère de Dieu (*T.*, 186); Jean de l'Annonciation (*T.*, 2448), xiv, 1017. — 2. Le *Cursus theologicus :* Antoine de la Mère de Dieu; Dominique de Sainte-Thérèse (iv, 1667); Jean de l'Annonciation (*Tables*, 2448); Antoine de Saint-Jean-Baptiste (i, 1447; *Tables*, 187); François de Sainte-Anne, xiv, 1017-19. — 3. Le *Cursus theologiae moralis :* François de Jésus-Marie (vi, 735); André de la Mère de Dieu (i, 1184-85); Sébastien de Saint-Joachim (Hurter, iv, 948); Ildefonse des Anges (*Tables,* 2178); Joseph de Jésus-Marie (viii, 1523-26), xiv, 1030-31.

2° *Le Cursus theologicus.* — Énoncé des 24 traités, xiv, 1019-20.

3° *Méthode.* — 1. Un genre théologique peut-être trop scolastique, pas assez sous l'influence des données de la foi, xiv, 1020-22; séparation trop accentuée entre doctrine scolastique et morale, 1022. — 2. La fidélité à S. Thomas, 1022-23. — 3. L'humanisme, 1023-24. — Remarques du P. Élisée de la Nativité, *Tables*, 533-34.

4° *Doctrine.* — Douze thèses caractéristiques : 1. Constitutif formel de la déité, xiv, 1024-25; cf. i, 420, 743, 2229; xv, 867. — 2. Révélé virtuel et sa définibilité, xiv, 1025; xv, 420, 477-83. — 3. Désir naturel de voir l'essence divine, xiv, 1025; cf. ii, 514-15; xiv, 2858-59; xv, 862-63. — 4. Mode de la présence de Dieu dans l'âme juste, xiv, 1025-26; cf. i, 436; xv, 1845-47. — 5. Grâce et problèmes connexes, xiv, 1026-27; vi, 1647; xii, 1285, 1296-97, 1299-1300 (grâce efficace pour la persévérance); vii, 1843-45 (grâce suffisante pour le salut des infidèles). Voir aussi 1765, 1839, 1864, 1879-80, 1882, 1886-87; xii, 2986-87 (prédestination et réprobation, solution thomiste); xv, 3368-69, 3370-71 (volonté salvifique universelle et distribution de la grâce). — 6. Mérite et charité, xiv, 1027-28; ii, 2219, 2231-33, 2238, 2243, 2247-49, 2252-56, 2258; — pas de mérite de la première grâce, viii, 2217; cf. vi, 1635. — 7. Surnaturalité de l'acte de foi, xiv, 1028; vi, 492, 495, 499, 506-07; — sur la foi, 149, 166, 208, 218, 234, 241, 245, 272-73, 334, 374, 381, 388, 389, 401, 442, 447, 453, 459, 464-65, 473, 491. — 8. Le péché, xiv, 1028; xii, 149-153; — voir aussi 165, 169-171, 177-79, 182, 185-188, 195-96, 200, 204, 216, 218-19, 222, 228, 230-38, 242, 244-45, 247, 253-54; — péché originel, 555-56, 606 (bibl.). — 9. Vertus et accroissement des vertus, xiv, 1029; xv, 2774, 2798 (bibl.). — 10. Attrition et contrition, xiv, 1029; i, 2254, 2258 (bibl.); iii, 1689, 1691-92. — 11. Vœux solenuels, xiv, 1029; xiii, 2179, 2181-82. — 12. Incarnation, xiv, 1029-30; vii, 1462, 1481, 1502-03, 1505-10, 1512-13, 1523-29; — sur l'union hypostatique, vii, 416-17, 520-21, 523, 530, 533, 539, 540; — Jésus-Christ, viii, 1276-88, 1291-95, 1300, 1302, 1315, 1317, 1323, 1332, 1343, 1352, 1356; cf. xiv, 1655, 1657 (science de vision).

Autres références : Absolution, i, 243; — adoptianisme, 419; — affinité, 523; — Alexandre VII (prop. 28 condamnée), 743; — animation, 1319; — ascétique (obligation de la perfection), 2040; cf. 2060; — béatitude, ii, 513, 514-15 (voir *supra*); — calomnie, 1371, 1373; — canonisation, 1642; — censures ecclésiastiques, 2114-15, 2117-32; — charité (*supra*, Mérite et charité); — chasteté, 2321, 2325, 2327; — clauses apostoliques, iii, 20-22, 29-31, 34-36; — communion dans la foi, 428; — confession, 901, 904, 945, 947-50, 952, 954-55, 957-58; — confirmation, 1094-95, 1097-99, 1102-03; — dam, iv, 7, 11, 13-15, 17, 22-23; — danse, 113, 116, 119; — décalogue, 168, 171; — délectation morose, 249; — démons, 401-03; — désespoir, 621; — Dieu, 870, 912-13, 917; cf. xiv, 1603 (science de Dieu); — dimanche, iv, 1308, 1325-27, 1339, 1341, 1344; — disparité de culte, 1420; — divination, 1452; — Église, 2167, 2187; — élection, 2244, 2249; — enfer, v, 104, 107, 119 (bibl.); cf. feu de l'enfer, 2231-32, 2234; — espérance, 618, 634, 638, 642; — eucharistie, 1421 (accidents); cf. xv, 1402 (transsubstantiation); x, 1178, 1189, 1241, 1248-49, 1252, 1254-56, 1259, 1283, 1285, 1295, 1311-12 (messe); iii, 542-43, 546, 567, 572 (communion); — Fils de Dieu, v, 2467 (bibl.); — guerre, vi, 1927-28, 1930; — hérésie, 2209, 2213-14, 2218, 2221; — infidèles (voir *supra*); — intuitive (vision), vii, 2353-54, 2376, 2377-79, 2384, 2386; cf. vi, 1394, 1396, 1399, 1421 (gloire); — justice originelle, viii, 2041; cf. i, 378; — morale, x, 2415, 2465; — pape, exemption d'hérésie, vii, 1716; — péché, xii, 165, 182, 187, 216, 219, 222, 234, 237-38, 244; — pénitence, 1124; — relations divines, xiii, 2145; — sacrements, xiv, 533, 617; cf. xiii, 2626, 2628 (reviviscence); x, 338, 341, 354 (matière et forme); — satisfaction, xiv, 1191; — théologie, xv, 417, 420, 474; — Trinité, 1803, 1808-11, 1813-14, 1816-21, 1827, 1831. — Simplement cités, vi, 959; viii, 1087.

SALANDARI (Mgr Joseph) († 1873). — Son action en Roumanie, xiv, 60, 73.

SALAS (Jean de). — Notice [R. Brouillard], xiv, 1032. — Cité : viii, 1088; xii, 265; xiii, 2631 (reviviscence); xv, 2767, 2786 (vertus).

SALAT (Jacques) (1766-1851). — Notice dans Hurter, v, 1135. — Sur J.-M. Sailer, xiv, 751-52.

SALAVILLE (Sévérien), assomptionniste. — 1° *Vie.* — Né à Servières (Lozère) le 29 octobre 1881, il entra dans la congrégation des Augustins de l'Assomption en 1897 et poursuivit ses études philosophiques et théologiques à Jérusalem, Louvain, Rome et Constantinople (1899-1908). Professeur à la maison d'études assomptionniste de Kadiköy, il s'intégra à l'équipe que le P. Louis Petit venait de constituer pour l'étude de l'Orient chrétien (xii, 1345; *Tables*, 1092-93). Quand ce dernier devint archevêque d'Athènes (1912), le P. Salaville prit la direction des *Échos d'Orient*. Après un séjour de deux ans à Rome (1914-1916), il devint secrétaire de Mgr Petit à Athènes (1916-1920). De 1920 à 1926, il réside à Constantinople et s'occupe activement des *Échos d'Orient*. Obligé d'interrompre son travail pour des raisons de santé (1927-1928), il le reprend à Rome

(1929-1940). Cette période voit le Père déployer une grande activité : supérieur du Collège international assomptionniste, professeur de théologie orientale à l'Athénée pontifical « Urbinianum », consulteur de la Congrégation orientale (1936). En même temps, il publie ou prépare ses principaux ouvrages. Revenu en France au moment de la guerre, il enseigne la théologie orientale aux Facultés catholiques de Lyon (1942-1945). En 1949, il retourne à Athènes dans l'intention de fonder une filiale de l'Institut français d'Études byzantines. Malheureusement, en 1956, la cécité interrompt ses travaux. Il meurt à Athènes le 26 octobre 1965.

2° *Le savant.* — Dès ses premiers contacts avec l'Orient, le P. Salaville comprit que le rapprochement entre les Églises ne pouvait se faire par la théologie polémique. Aussi, autant par goût que par caractère, il orienta ses recherches sur un sujet où les convergences l'emportent : la liturgie. C'est pratiquement autour de ce thème central que se groupent les quelque 186 numéros de sa bibliographie et la centaine de notices qu'il publia dans les grands dictionnaires.

S'appuyant sur l'opinion de saint Jean Chrysostome selon laquelle la consécration résulte de l'efficacité des paroles du Christ et du rôle sanctificateur du Saint-Esprit, le P. Salaville s'attaqua au problème de l'*épiclèse*. Après une série d'articles dans les *Échos d'Orient*, il publia une première synthèse sur la question en 1911 (*D.T.C.*, v, col. 194-300, art. ÉPICLÈSE). Le Père continua son enquête à travers l'enseignement et la pratique des diverses Églises, mais il n'eut pas la possibilité d'écrire le livre définitif qu'on attendait.

La liturgie le conduisit à étudier ce qui, de près ou de loin, s'y rattache : Eucharistie, mobilier, calendrier, fêtes. L'ensemble se trouve résumé dans trois petits livres fort denses parus dans la Bibliothèque catholique des Sciences religieuses : *Liturgies orientales : notions générales et éléments principaux*, Paris, 1932; *Liturgies orientales : la messe*, I et II, id., 1942. Le dernier livre publié par le P. Salaville (en collaboration avec G. Nowack) : *Le rôle du diacre dans la liturgie orientale. Étude d'histoire et de liturgie*, Paris-Athènes, 1962, ajoute un riche complément à ces trois volumes. Les écrivains qui ont disserté sur la liturgie ont aussi attiré l'attention du Père, ce qui nous a valu en particulier : *Eusebii Renaudot dissertatio inedita de liturgiis orientalibus, cum notis, observationibus, indice alphabetico*, Bibliotheca « Ephemerides Liturgicae », Rome, 1938, et *Nicolas Cabasilas. Explication de la divine liturgie*, avec introduction et traduction de S. Salaville, A.A., Sources chrétiennes, 4, Paris, 1943. En même temps, le P. Salaville s'est intéressé à un sujet attenant à la liturgie : les manifestations de la piété orientale. Citons deux publications dans ce domaine : *Christus in Orientalium pietate*, Bibliotheca « Ephemerides Liturgicae », s.d., et *Marie dans la liturgie byzantine ou gréco-slave* (*Maria, Études sur la Sainte Vierge*, Paris, I, 1949, p. 247-325).

3° *L'œcuméniste.* — Le P. Salaville a fait œuvre œcuménique par son œuvre scientifique elle-même, puisqu'il a choisi d'étudier de préférence ce qui nous rapproche des frères orthodoxes. Par ailleurs le problème de l'unité a fait l'objet de ses réflexions et la matière de divers exposés, conférences, notes et brochures dont l'essentiel se retrouve dans cette plaquette : *La prière pour l'unité du monde chrétien*, Paris, 1944. Vingt ou trente ans à l'avance, notre auteur avait découvert les vues fondamentales du Décret sur l'œcuménisme. Il insistait sur la place de la prière, s'employait de tout son cœur à faire connaître les beautés des liturgies orientales et soulignait comment la différence de mentalité et le poids de l'histoire avaient joué dans la séparation. Enfin, sans rien ignorer de la complexité des problèmes théologiques et de leur importance, il a préféré travailler au rapprochement des chrétiens par le dialogue de la charité.

Déjà, en 1933, la *Grande encyclopédie grecque*, dans un article qu'elle lui consacrait, disait du P. Salaville : « Profond connaisseur des choses ecclésiastiques de l'Orient..., par ses articles, non seulement il a fait la lumière sur nombre de points obscurs de la longue et glorieuse histoire de l'Église d'Orient, mais il a débarrassé beaucoup de confrères catholiques qu'il a formés d'une foule d'erreurs concernant les personnes et les choses byzantines et orientales » (XI, col. 455).

Outre les articles ÉPICLÈSE, v, 194-300 et HÉNOTIQUE, VI, 2153-78, le P. Salaville a signé dans le *D.T.C.* une vingtaine de notices sur des théologiens orientaux.

Bibliographie. — V. Laurent, *Le R. P. Salaville et l'Orient chrétien* (*Rev. des études byzantines*, Mélanges Sévérien Salaville, XVI, 1958, p. 7-14). — G. Nowack et R. Janin, *Bibliographie du R. P. Salaville* (*ibid.*, p. 15-27). — Θρησκευτική καὶ Ἠθική Ἐγκυκλοπαιδεία, X (Athènes, 1966), col. 1127-1128. J. PATINOT.

Cité : épiclèse, v, 206, 212, 217, 219-20; — messe, x, 855-56, 1329; XI, 1455; — patriarcats orientaux, 2273; — schisme byzantin, XIV, 1468 (bibl.).

SALAZAR (Étienne de). — Notice [S. Autore], XIV, 1033.

SALE ou **SALIS** (Baptiste de), ou *Travamala*. — Voir *Baptiste de Sale, Tables*, 372.

SALEMBIER (Louis) (1849-1913). — Professeur à la Faculté de théologie de Lille. Sa thèse *Petrus de Alliaco*, Lille, 1886; *Le cardinal d'Ailly, bibliographie de ses œuvres*, Compiègne, 1909; *Œuvres françaises de Pierre d'Ailly*, Lille, 1907. Collaborateur du *D.T.C.*, art. : AILLY (Pierre d'); ESTIUS; GERSON.

Cité : IV, 769; v, 1789; XII, 2682; XIV, 1296; XV, 3313.

SALÉON (Jean d'Yse de) (1699-1781). — Archevêque de Vienne, anti-janséniste, XIII, 1487; XV, 2132. Cf. Hurter, IV, 1371.

SALERNI (Jean-Baptiste). — Notice [A. Rayez], XIV, 1033-34.

SALÉSIENNE (Spiritualité). — Voir *Tables*, 3280.

SALGUEIRO (Trindade). — *Doctrine de Saint-Augustin sur la grâce d'après le traité à Simplicien*, Strasbourg, 1925. — Cité : XII, 379.

SALIAN (Jacques). — Notice [A. Rayez], XIV, 1034.

SALIER (Jacques). — Notice [É. Amann], XIV, 1035. — Cité : v, 1433; x, 1775.

SALIMBENE DE ADAM (ou de Parme). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1035-39. — Jean de Parme, VIII, 794, 795; — Joachim de Flore et le joachimisme, 1439-40, 1442-47 *(passim)*; — Pierre Lombard, XII, 2011, 2014. — Cité : I, 722.

Dit aussi *Ognibene*, il ne sera pas confondu avec le décrétiste de ce nom, *Tables*, 3365-66.

SALINAS (Jean). — Notice [É. Amann], XIV, 1039-40.

SALINIS (Albert de), de la Compagnie de Jésus, né à Pau en 1854, mort à Paris en 1929, auteur d'une Vie de *Madame de Villeneuve, fondatrice de la Société de la Croix*, Paris, 1918. — Cité : XIII, 1558, 1560-61.

SALINIS (Louis-Antoine de) (1798-1861). — Évêque d'Amiens, puis archevêque d'Auch. Dans sa jeunesse, il est aux côtés de Gerbet pour s'associer aux premiers essais de Lamennais, VI, 1297-98; VIII, 2480, 2485; IX, 587, 605. — Cité : I, 1557.

« SALISBURGENSES ». — Bénédictins de Salzbourg, II, 618; XII, 1124-25.

SALL (Antonin). — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 1040.

SALLENGRE (Albert-Henri) (1694-1723), auteur de *Mémoires de littérature* (2 vol., La Haye, 1715-16). — Sur Postel, XII, 2658-59.

SALLUSTE *(Secundus Sallustius Promotus)*, philosophe du IVe s. — Ami de Julien l'Apostat, il a laissé un petit traité, *Des dieux et du monde.* — Les dieux bons et le mal, IX, 1680

SALMERON (Alphonse). — L'exégète et le théologien [F. de Lanversin], XIV, 1040-47. Cf. VIII, 1021-23, 1047, 1060. — Inspiration, VII, 2134-35, 2225-26; cf. II, 1555. — Eucharistie, v, 231 (épiclèse), 1327, 1330, 1338 (mode de la communion aux laïcs); — messe, x, 844, 1113, 1120, 1146-47, 1157, 1166; cité : 1196, 1276; — communion, III, 532-33. — Extrême onction, v, 1998. — Foi, VI, 65. — Incarnation, VII, 1496; cf. VIII, 1209, 1305 (Jésus-Christ). — Justification, 2054, 2165, 2167. — Nombre des élus, IV, 2357. — Au concile de Trente, XII, 2433; — sur la pénitence, 1081-82; cf. III, 835, 837 (confession). — Cité : IV, 2367; IX, 2236; XI, 1238; XV, 1470.

SALOMÉ. — La danse de S. et la mort de S. Jean-Baptiste, IV, 110; *Tables*, 2486; *D.B.*, v, 1381-82. — Une autre

Salomé, la mère des apôtres Jacques et Jean, est mentionnée à plusieurs reprises dans les Évangiles; Marc, xv, 40; xvi, 1; cf. *D.B.*, v, 1380. — Salomé pris pour un nom d'homme (!), la légende des trois maris d'Anne, xv, 3550.

SALOMON, fils et successeur de David. — On pourra se reporter à la biographie qu'H. Lesêtre a retracée dans le *D.B.*, v, 1382-96, d'après les indications des Livres II et III des Rois et les deux Livres des Paralipomènes.

Références aux Livres des Paralipomènes, xi, 1973-74, 1977-79; cf. 1981, 1991; — aux Livres des Rois, xiii, 2806-07; cf. 2810, 2812, 2815, 2819, 2833, 2836, 2838. — Jugement de S., iv, 821. — Messianisme, viii, 1117-18; x, 1421. — Livres inspirés attribués à Salomon : Cantique des Cantiques, ii, 1676; cf. 1678; Ecclésiaste, iv, 2006; Proverbes, xiii, 909, 917-18; cf. viii, 1584; cf. canon biblique de S. Thomas d'Aquin, xv, 699. — La Sagesse « de Salomon » n'est pas de lui, xiv, 717; *Tables*, 3959-63; — l'inspiration des livres salomoniens, vii, 2130, 2148, 2180. — Salomon et les mariages avec les femmes étrangères, xiv, 375; — le Coran et S., iii, 1807. — Doctrine sur Dieu, iv, 975, 1011; — sur le mérite, x, 583-84. — Commentaires de Salonius sur les écrits salomoniens, xiv, 1048. — La *Damnation de Salomon* de Philippe de Harvengt, xii, 1410. — Apocryphes salomoniens : Odes, *Tables*, 3342; Psaumes, *T.*, 191; Actes de Salomon, xiii, 2509-10, 2812. — Cité : xiv, 877-78.

SALOMON, frère mineur. — Notice [A. Teetaert], xiv, 1047-48.

SALOMON (Iles), groupe d'îles de la Mélanésie. — Missions catholiques, x, 1885-86, 1896, 1949, 1995.

SALOMON DE BASSORAH (xiiie s.). — Sur les origines de l'Église en Perse, xi, 160; cf. xiv, 3090 (prédication de S. Thomas). — Auteur du *Livre de l'abeille*, sur l'âme après la mort, xi, 289, 298, 304-06; cf. i, 1019; xiii, 1353-54; — sur la consécration, xi, 311.

SALOMON BEN ISAAC DE TROYES (1040-1105), connu sous le nom de *Raschi*. — Commentateur du Talmud, xv, 25; voir *D.B.*, v, 988. — Cité : iv, 74, 81, 2010.

SALOMON BEN MELECH (xvie s.). — Commentateur rabbinique, iv, 2011; voir *D. B.*, v, 1396.

SALOMON IBN GEBIROL. — Voir *Avicebron*, *Tables*, 339.

SALON (Michel-Barthélemy). — Notice [É. Amann], xiv, 1048; — sur le probabilisme, xiii, 469.

SALONIUS. — Notice [G. Bardy], xiv, 1048-49. — Cité : 1056, 1058.

SALPIN (Pierre), *Saupin*, *Sulpini*. — Notices [A. Teetaert], xiv, 1049; 2062-63, s. v. *Sulpini*.

SALSMANS (Joseph), de la Compagnie de Jésus, né à Anvers en 1873, mort à Malines en 1944, professeur au théologat de Louvain.

Il a assuré les rééditions successives (à partir de la 6e) des *Institutiones theologiae moralis* de Génicot (cf. vi, 1223), qui ont paru depuis lors sous les deux noms (17e édition par le P. Gortebecke, 1952). Le P. Salsmans a aussi réédité et augmenté les *Casus conscientiae* de Génicot (8e édit., 1947). Il est également l'auteur de *Droit et morale*, 1925, en néerlandais, et traduit en français en 1927. Signalons aussi, dans la *Nouvelle Revue Théologique* (déc. 1926), une étude remarquable : *Pour la chasteté des jeunes gens*, se plaçant au point de vue pratique, l'auteur envisage les moyens à employer pour lutter contre le vice solitaire, spécialement chez les enfants. — Voir *Jésuites*, *Tables*, 2539.

Cité avec Génicot. — Plus spécialement : morale, x, 2398; — mutilation, 2575; — témoignage et faux témoignage, xv, 93-94; — fraude testamentaire, 176; — tyrannicide, 2009.

SALTET (Louis) (1870-1952). — Né à Millau (1er oct. 1870), mort à Toulouse (8 juill. 1952). Élève à S.-Sulpice, prêtre en 1893, étudiant aux Carmes jusqu'en 1895 pour y préparer une licence de lettres, il rencontre Mgr Duchesne aux Hautes Études et aussi Mgr Batiffol. Après deux années d'aumônerie à Espalion, Mgr Batiffol l'appelle à Toulouse, où il commence son cours d'histoire en novembre 1898. Il sera titulaire jusqu'en 1946. Démissionnaire, il se retire à la maison de retraite des prêtres de Toulouse.

On lui doit : *Les Réordinations*, Paris, Gabalda, 1907; — *La question Herzog-Dupin*, Lethielleux, 1908; — *Histoire de l'Église*, de Gigord, 1913, nouv. éd., 1916, 1919; — *Histoire sommaire de l'Église*, 1927; — de très nombreux articles (130) dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique de Toulouse* qu'il contribua à créer en 1899 avec Mgr Batiffol, en modifiant et en amplifiant le *Bulletin de l'Institut catholique de Toulouse* (1880).

Ces renseignements sont extraits du *Bulletin de Littérature ecclésiastique*, octobre-décembre 1952, p. 193-215; bibliographie p. 209-15.

Collaborateur du *D. T. C.*, art. Alexandrie (École juive d'), i, 803-05.

Théologie d'Amphiloque, vii, 405. — L'Ἐρανιστής de Théodoret, v, 147, 218, 1169, 1180. — Sur Libère, ix, 650, 657. — Sur Lucifer de Cagliari, 1036-37. — Les Goths danubiens : *Disputatio Maximini contra Ambrosium*, xv, 2051. — La question Herzog-Dupin, x, 2040; xii, 2592. — Réordinations, v, 1219, 1285; x, 1783-84; xi, 1279, 1281, 1283-86, 1289-92, 1294-97; xiii, 2386, 2398, 2404, 2407, 2410, 2414, 2417, 2420, 2423-24, 2428-29; xv, 3474 (l'affaire du Vulgarius). — Cité : iii, 1035, 1041, 1049, 2239, 2489; iv, 53, 649, 1646; v, 147, 218; vii, 405; ix, 837; xiv, 1256.

SALTMARSH (Édouard). — Notice [A. Rayez], xiv, 1049.

SALUCES (Zacharie de). — Voir Boverius, ii, 1119; *Tables*, 477.

SALUT. — La théologie du salut présente de multiples aspects qui, dans l'ensemble, ont été déjà envisagés en différents articles du Dictionnaire. On s'efforcera d'en présenter ici une synthèse succincte dont le point de départ est le dessein de Dieu relativement à ses créatures intelligentes.

1. *La double fin de la création* (iii, 2167-69). Fin primaire, Dieu lui-même, sa gloire; fin secondaire, la créature : « La gloire du créateur c'est la manifestation de son être ; cette manifestation ne se peut obtenir, Dieu étant inconnaissable en soi, que par une communication plus ou moins libérale de ses perfections; cette communication du souverain bien est nécessairement un bien pour tous ceux qui y participent : dès lors, Dieu qui aime et veut les essences selon ce qu'elles ont d'aimable a dû nécessairement aimer et vouloir ce bien de la créature : c'était donc une des fins naturelles de son acte... »

« Plus grande devait être la gloire qu'il voulait prouver, plus excellent devait être le bien fait à la créature. S'il entend se contenter de la gloire objective et du seul monde matériel, c'est déjà un don; s'il veut sa gloire formelle, le voici obligé de faire participer la créature à cette prérogative plus élevée de son être, la vie de l'intelligence; s'il veut la gloire supérieure d'un hommage libre, il devra faire à la créature le présent plus précieux de la liberté; s'il veut enfin qu'elle lui rende quelque chose de l'amour qu'il se porte à lui-même, il faudra qu'il se fasse connaître comme il se connaît lui-même; c'est la vision intuitive et l'élévation à l'ordre surnaturel. Dieu, dans cette hypothèse, recevra de sa créature une gloire spécifiquement divine, mais la créature, par là même, participera à un bonheur spécifiquement divin. »

Or c'est précisément cette hypothèse que Dieu, très bon mais aussi très libre, a voulu réaliser en créant les anges et l'homme.

2. *L'obstacle au dessein de Dieu : le péché.* — La gloire de la vision béatifique « achève et consomme l'œuvre de la grâce. Ici-bas, la grâce est le principe de notre connaissance surnaturelle de Dieu par la foi » (vii, 2372). Là où la grâce n'existe plus, se trouve *ipso facto* supprimé le principe de la gloire : et c'est le péché mortel qui détruit la grâce sanctifiante. Cf. xii, 225 sq.

Là où il y a péché mortel, en raison même du choix définitif de celui qui l'a commis — et le seul cas reconnu par la théologie est celui des anges rebelles, — la possibilité du salut est définitivement exclue. Voir xv, 3378-79,

fixation de la volonté angélique dans le bien, ou obstination dans le mal; — explication à appliquer à l'âme humaine en enfer.

Là où, dans l'ordre de la Providence, l'obstacle du péché grave peut encore être enlevé, là demeure la possibilité du salut. Mais encore faut-il connaître les desseins de Dieu sur ce point.

3. *L'ordre providentiel du salut après le péché.* — D'après le récit de la Genèse, le péché du premier homme, de l'*adam*, péché très réel (I, 375; XII, 284), a nui non seulement au premier couple, mais à l'ensemble de l'humanité (XII, 286-306) et la foi, promulguée au concile de Carthage (Milève) (X, 1755) et par le concile de Trente (XII, 519-20), nous oblige à croire qu' « Adam, le premier homme, ayant transgressé le précepte divin, perdit aussitôt la sainteté et la justice dans lesquelles il avait été établi... », que la prévarication d'Adam fut nuisible à sa postérité » et qu'Adam « a perdu, non pour lui seul, mais pour nous aussi, la justice et la sainteté qu'il avait reçues et qu'il nous a transmis non seulement la mort et les autres peines du corps, mais aussi le péché qui est la mort de l'âme » (concile de Trente, sess. V, can. 1 et 2).

Mais Dieu n'a pas abandonné l'humanité : il continue à encourager Adam après sa faute et lui fait entrevoir le triomphe sur le serpent pour lui et sa postérité. Sur la prophétie du protévangile : VI, 1208-12 (Genèse); VII, 849-64 (Immaculée Conception); X, 1409-11 (Messianisme) et *Tables*, 2193-94. Or, « dans la promesse du Rédempteur futur, aucune restriction n'est apportée. Quand Dieu se réserve un peuple de choix, les nations infidèles ne sont pas écartées. Dieu, en effet, dit à Abraham : « Toutes les familles de la terre seront bénies en toi », Gen., XII, 2-3; cf. XXII, 18. Sans doute, la suite de l'Histoire sainte montre que « l'appel de Dieu s'est spécialisé dans l'élection d'Israël; mais l'objet des promesses divines est une Rédemption messianique, à laquelle les Gentils eux-mêmes participeront ». Si matérielle et si terrestre que paraisse souvent l'enveloppe des anciennes prophéties du royaume messianique, il n'en ressort pas moins que les conquêtes du Messie futur doivent aboutir à une conversion spirituelle des peuples. Cf. Is., II, 1-12; XVIII, 7; XIX, 21-22; Zach., II, 11; VI, 15; VIII, 20-23; XIV, 16-21. Voir surtout Is., XLV. Cet aspect de l'universalisme messianique a été mis en relief dans la deuxième partie d'Isaïe, où Israël est représenté comme la lumière des peuples, devant rassembler « toutes les nations et toutes les langues » pour les amener à la connaissance du seul vrai Dieu, Is., IX, 1 sq.; LXVI, 18, 23. Le Juste, Serviteur de Jahvé, « justifiera beaucoup d'hommes » et sera établi « la lumière des nations, pour faire arriver le salut jusqu'aux extrémités de la terre », Is., XLIX, 6; LIII, 11; cf. XLII, 6; XLIX, 8.

Ce salut universel se réalisera sans doute surtout à l'âge messianique, dans et par l'Israël régénéré, circoncis de cœur (Jer., IV, 4), qui se prépare et doit naître. Mais déjà l'appel divin trouve, même au temps des anciens prophètes, des échos chez les peuples infidèles. L'histoire de Job, la conversion de Ninive par la prédication de Jonas, plus d'un trait emprunté au prosélytisme des Juifs de la captivité le montrent clairement.

Les psaumes messianiques reflètent les mêmes perspectives. Le salut est annoncé à toutes les nations jusqu'aux extrémités de la terre, Ps., XCVI, 1-3; LXVI, 2-3; LXXXVI, 4-7. Toutes les familles de la terre se tourneront vers Dieu et lui rendront gloire, Ps., XXI, 28; LXXXV, 9. Ces prophéties, ouvrant au genre humain tout entier des perspectives de salut, témoignent à leur façon de la volonté qu'a Dieu de sauver tous les hommes. Cette idée s'affirme avec plus de consistance quand Dieu déclare « ne pas vouloir la mort du pécheur, mais qu'il vive » et se convertisse, Ez., XXXIII, 11; cf. XVIII, 27, 28. Dieu pardonne quand il voit le pécheur pénitent : peut-il ne pas aimer toutes ses créatures? Sap., XI, 24-25; cf. XII, 18-20. »

4. *Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur.* — Toutes ces perspectives relatives au futur Rédempteur sont transcrites de l'article VOLONTÉ SALVIFIQUE UNIVERSELLE, XV, 3356-57. Citation nécessaire pour montrer la continuité des vues providentielles. Mais, en arrivant au Nouveau Testament, il suffira d'indiquer les références.

Tout d'abord, l'Incarnation apparaît comme une manifestation évidente de la volonté divine relative au salut des hommes : « Parmi toutes les fins que Dieu semble s'être proposées dans l'incarnation du Verbe, il en est une sur laquelle l'Écriture insiste davantage, le salut des hommes et leur rédemption » (VII, 1482).

Les Synoptiques, en donnant à Jésus le titre de Fils de l'Homme affirment qu'il est venu « servir, donner sa vie, chercher et sauver, appeler les pécheurs... » (VIII, 1204).

S. Paul met en relief l'œuvre du salut par le Christ (XI, 2463-66); cf. Justification et salut par le Christ dans *Romains* (*Tables*, 3471-72); *Philippiens* (*T.*, 3474), *Colossiens* (*T.*, 3475), *Pastorales* (*T.*, 3486), *Hébreux* (*T.*, 3490).

S. Jean, de son côté, révèle Jésus, Sauveur du monde. Sur son évangile, *Tables*, 1432, § Sotériologie; — Épîtres (*T.*, 2429-30).

Toutes références, complétées par quelques textes de S. Pierre, reprises et présentées comme l'expression d'une volonté divine salvifique universelle, XV, 3358-59.

5. *L'Église continue l'œuvre de Jésus-Christ.* — Elle continue le Christ dans sa constitution même, qui participe aux pouvoirs divins, par sa fécondité, puisqu'elle doit étendre dans le monde entier le règne de Dieu, par la prédication de la vérité, par la communication de la vie spirituelle, grâce à la foi qu'elle prêche et aux sacrements qu'elle administre, grâce à la prière et au sacrifice qui renouvellent sans cesse la prière et le sacrifice du Christ. Par les missions, elle développe sans cesse son influence dans toutes les nations, en sorte que lui appartenir, tout au moins de désir, devient pour tous une condition de salut. Cf. VIII, 1359-61. D'où l'adage bien connu : *Hors de l'Église, pas de salut.* Comment entendre cette affirmation pour maintenir aux hommes, quels qu'ils soient, la possibilité du salut? *Tables*, 1119-21.

6. *La volonté divine, salvifique et universelle, conclusion des affirmations précédentes.* — Comment l'interpréter théologiquement d'après les documents du magistère, relatifs à la prédestination des élus et à la réprobation des pécheurs impénitents?, XV, 3364-66. — Comment montrer qu'elle est une volonté sincère, nonobstant les hommes qui manqueront leur salut?, 3366-67. — Comment envisager la volonté salvifique universelle et la distribution des grâces nécessaires au salut?, 3370-72. — La volonté salvifique universelle et le salut des infidèles, 3372; cf. VII, 1739, 1912-29; — et les enfants morts sans baptême, XV, 3373.

On lira avec profit C. Larnicol, C. S. Sp., *L'Église, sacrement du salut*, dans *Esprit et Vie (L'Ami du clergé)*, n° 25 du 19 juin 1969, p. 397-408. A. M.

SALUTATION ANGÉLIQUE. — Composition de la prière [U. Berlière], I, 1273-77. Cf. la salutation de l'ange, VIII, 1177; *Annonciation, Tables*, 173-74; Élisabeth et la salutation angélique, *T.*, 1155; — la finale, I, 1275-76. — Salutation angélique et culte de Marie, IX, 2465; XIII, 202-10 *(passim)*; XIV, 918. — *L'Ave Maria, gratia plena* et l'Immaculée Conception, VII, 861-64, 891-94, 924, 935, 937, 942-44, 1205-06. — Commentaires : Conrad de Saxe, XIV, 1234; — Thomas d'Aquin, XV, 638; — Agostino Trionfo, 1856; — Vincent de Beauvais, 3031; — Laurent Wartenberger, 3520.

SALVANDY (Narcisse-Achille, comte de) (1795-1850). — Ministre de l'Instruction publique sous Louis-Philippe. A laissé quelques ouvrages sur la révolution de 1830 et l'histoire de la Pologne. — Cité : IX, 569, 573.

SALVATOR BARTOLUCCI. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1049-50.

SALVATOR CADANA. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1050-51.

SALVATOR DE SAMBUCA. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1051-52.

SALVATOR DE TRAPANI. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1052.

SALVATORE (Fr.). — Éditeur en 1912 de deux sermons inédits de S. Thomas d'Aquin, XV, 697, 699.

SALVATORE DI BARTOLO. — Voir *Bartolo, Tables*, 379.

SALVATORELLI (L.). — Étude parue en 1910 sur un texte de S. Irénée relatif à la primauté romaine, VII, 2434, 2435.

SALVATORI (Philippe-Marie). — Notice [R. Brouillard], XIV, 1052-53.

SALVATORIENS ou Prêtres de la Société du Divin Sauveur, congrégation fondée à Rome en 1881 par Jean-Baptiste Jordan. — Missions catholiques, x, 1888, 1928; — Pologne, xii, 2456; — Roumanie, xiv, 74.

SALVATORISTES. — Voir à *Sainte-Croix* (Congrégation des Prêtres de), *supra*, 3969.

SALVETTI (Ange). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1053.

SALVIATI (François, cardinal). — Compromis dans le complot de Riaro contre Laurent de Médicis, xiv, 2202-03.

SALVIATI (*Georges-Bénigne de*), *Dobrotić, Dragišić*. — Notice [A. Teetaert], xiv, 1053-56, 1097.

SALVIEN. — Notice [G. Bardy], xiv, 1056-58. — Chrismation et baptême, vii, 1366. — Corruption des peuples civilisés et providence divine, xii, 830-31. — Le rachat des péchés en dehors de la pénitence publique, xiv, 1165. — Cité : 1048.

On complétera les indications bibliographiques de Bardy par Altaner-Chirat, p. 633-34; cf. également É. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, spécialement ii (1966), p. 40-52.

SALVUS DE PALERME. — Notice [A. Teetaert], xiv, 1058.

SALZBOURG. — Robert, premier évêque, *Tables*, 3912. — Virgile de S., xv, 3094. — Rivalité avec l'évêché de Passau sur la Pannonie, décision de Benoît VI, ii, 650. — Université, ii, 617-620; xv, 2259.

SALZEDO (Jean de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1058-59.

SAM (Conrad). — Admirateur de Zwingli et réformateur d'Ulm, xv, 3736. — Cité : xiv, 454.

SAMANIEGO (Joseph-Jiménez). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1059-60. — Cité : 1859.

SAMARIE. — Capitale du royaume d'Israël, puis de la province de Samarie, aujourd'hui *Sébastyéh*. Le *D. B.* donne l'histoire de la ville, puis celle de la province [L. Heidet], v, 1401-21. — Sur la christianisation de Samarie, cf. *D. T. C.*, iii, 978-82, 994-97, 1019-23, 1032. — Sur les fouilles effectuées à S., cf. *D. B. S.*, iii, 383-95.

SAMARITAINS. — Dans le *D.B.*, H. Lesêtre expose leurs croyances, leur état religieux aux yeux des Juifs, leur rôle dans l'Évangile, v, 1424-28.

Les deux premiers points ont été suffisamment évoqués par É. Amann, dans le paragraphe consacré au *Pentateuque samaritain*, xv, 2717-19. Mais la dernière partie de l'art. de Lesêtre complétera l'exposé d'É. Amann. « Au début de son ministère évangélique, Notre-Seigneur se rendit en Samarie, au puits de Jacob. Le récit sacré met en lumière, à cette occasion, les principaux traits qui caractérisent les Samaritains, l'antagonisme qui existe entre eux et les Juifs, leur persuasion qu'ils descendent de Jacob, leur culte pour le Garizim en opposition avec la préférence que les Juifs donnent à Jérusalem, leur attente du Messie qui doit instruire de toutes choses (Jean, iv, 9-25). Les disciples ne font aucune difficulté d'aller acheter des vivres dans une ville samaritaine et les en rapportent (Jean, iv, 8, 31). Enfin, non seulement la Samaritaine croit en Jésus, mais les habitants de Sichar l'accueillent, beaucoup croient eux aussi et, sur leur demande, le Sauveur demeure deux jours avec eux (Jean, iv, 28-42). Plus tard, dans une ville du nord de la Samarie, Notre Seigneur ne fut pas reçu par les habitants. Loin de les en châtier, il réprimanda sévèrement Jacques et Jean qui voulaient appeler le feu du ciel sur le bourg inhospitalier (Luc, ix, 51-56). Traité de Samaritain et de possédé du démon, il ne releva pas le premier qualificatif et se contenta de repousser le second (Jean, viii, 48, 49). Dans une de ses plus touchantes paraboles, il mit en scène un pauvre Juif blessé, auquel un prêtre et un lévite qui passaient ne portèrent pas secours, tandis qu'un Samaritain en voyage s'arrêta, le soigna et le conduisit dans une hôtellerie. Quand le Sauveur demanda ensuite au docteur de la loi lequel des trois était le prochain du blessé, au lieu de répondre « le Samaritain », il s'abstint de prononcer ce nom abhorré et dit seulement : « Celui qui a pratiqué la miséricorde » (Luc, x, 30-37). Une autre fois quand Notre Seigneur eut guéri dix lépreux, un seul revint pour lui rendre grâces, tandis que les autres allaient se montrer aux prêtres. Ce lépreux reconnaissant était un Samaritain qui, sans doute, n'avait pas à se montrer aux prêtres juifs mais seulement à ceux de son pays. Notre Seigneur fit remarquer la démarche de ce lépreux qu'il appela « un étranger », c'est-à-dire un homme que les Juifs ne regardaient pas comme de la même race qu'eux et qui pourtant rendait mieux gloire à Dieu (Luc, xvii, 11-19). La manière dont Notre-Seigneur traite les Samaritains contraste donc, par sa sympathie, avec la rigueur habituelle des Juifs.

En envoyant ses Apôtres à leur mission d'essai, le Sauveur leur interdit le territoire des Gentils et les villes des Samaritains. Les difficultés qu'ils y auraient rencontrées eussent été trop considérables pour eux (Matth., x, 5). Mais ensuite, ils reçurent l'ordre d'aller prêcher, après la réception du Saint-Esprit, dans la Judée, la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre (Actes, i, 8). La Samarie est mentionnée expressément aussitôt après la Judée, pour montrer que la grâce appelle les Samaritains aussi bien que les Juifs. Simon le Magicien s'était attaché les gens de ce pays par ses prestiges. Mais la prédication et les miracles de Philippe convertirent un bon nombre de Samaritains, entre autres, le magicien lui-même, si bien que Pierre et Jean vinrent de Jérusalem pour leur donner le Saint-Esprit (Actes, viii, 4-17, 25). L'Église ne fit ensuite que se développer dans ce pays tout comme en Judée et en Galilée (Actes, ix, 31). Plus tard, Paul et Barnabé traversèrent la Samarie et y encouragèrent les chrétiens (Actes, xv, 3) » (*D.B.*, v, 1427-28).

SAMOA (Iles), archipel de l'Océanie. — Missions catholiques, x, 1885-1893, 1896, 1950, 1995.

SAMONAS. — Évêque de Gaza au xi[e] s. (Hurter, i, 997). — Sur l'eucharistie, v, 1221.

SAMPSÉENS — Notice [G. Bardy], xiv, 1060-61.

SAMSON. — Juge d'Israël, viii, 1847-49; cf. *D. B.*, v, 1434-35. — Suicide (?), xiv, 2739, 2744, 2747. — Cité : viii, 1833; xiii, 1569, 2776; xv, 1553.

SAMUEL. — Juge d'Israël, viii, 1849-50. Ce résumé de l'histoire de Samuel est développé par H. Lesêtre dans le *D. B.*, v, 1435-42, en suivant le texte des Livres de Samuel ou I-II Rois; cf. *Tables*, 3914.

1° *Son enfance.* — « Don accordé par Dieu » à sa mère Anne, stérile, il est consacré à Jéhovah et, près du grand prêtre Héli, reçoit sa vocation.

2° *Sa judicature.* — Elle est marquée par la pénitence des Israélites, leur abandon des dieux étrangers, leur délivrance du joug des Philistins. Samuel résidait dans le pays de ses parents, Ramathaïm-Sophim, où il bâtit un autel à Jéhovah. Chaque année, il parcourait le pays, rendant la justice, réglant les différends et prenant les mesures commandées par l'intérêt local ou la loi religieuse. La royauté fut demandée par les anciens d'Israël, mécontents des procédés des fils de Samuel. Cette demande déplut à Dieu et à Samuel; néanmoins Dieu commanda à Samuel de l'exaucer. C'est ainsi qu'on parvint à l'élection et à l'onction de Saül. Déjà celui-ci avait été désigné par Dieu, mais Samuel convoqua le peuple à Masphath et procéda à l'élection par voie du sort (xiv, 2420). Le sort désigna successivement la tribu de Benjamin, la famille de Métri et finalement Saül, fils de Cis. Samuel le présenta au peuple qui cria : « Vive le roi ! » Ensuite, il exposa le droit de la royauté et les devoirs du roi; il l'écrivit dans un livre déposé près de l'Arche. Puis, le peuple fut congédié.

3° *Le règne de Saül.* — La victoire remportée par Saül sur les Ammonites fut l'occasion de grandes réjouissances pour le peuple réuni à Galgala. Samuel en profita pour abdiquer sa judicature et en passer les pouvoirs au roi. Pour marquer cette transmission, Samuel demanda à Dieu tonnerre et pluie. Mais Samuel gardait ses fonctions prophétiques. Après la première assemblée de Galgala, Samuel partit, recommandant à Saül de l'attendre sept jours. Mais une lutte s'était engagée avec les Philistins, et le peuple, pris de crainte, se dispersa; alors Saül resté seul attendit le septième jour, puis offrit lui-même un sacrifice. Samuel survenant le reprit, lui indiquant qu'en imposant un délai de sept jours en face du danger, il voulait lui rappeler que, pour son salut et celui du peuple, tout dépendait de Dieu et qu'il importait avant tout d'obéir. Le prophète reprocha vivement à Saül d'avoir agi en insensé et lui

signifia que Dieu le rejetait pour prendre un autre homme selon son cœur. A Saül, partant en guerre contre les Amalécites, Samuel commanda, de la part de Jéhovah, de dévouer à l'anathème (cf. *Tables*, 148-49) et de faire mourir tout ce qui tomberait sous sa main, roi, hommes, femmes, enfants et troupeaux, à cause des maux qu'Amalec avait causés aux Hébreux à leur sortie d'Égypte (Exode, XVII, 8-13). Saül vainquit les ennemis, mais il épargna le roi, Agag, et ce qu'il y avait de meilleur dans les troupeaux. Comme Saül prétendait avoir réservé les troupeaux pour en offrir des sacrifices, Samuel répliqua : « L'obéissance vaut mieux que le sacrifice » (cf. XIV, 665). Samuel consentit à demeurer près de Saül et le roi fit acte de repentir. Mais le prophète exigea que le roi Agag fût amené et coupé en morceaux; puis il s'en retourna et ne revit plus Saül, bien qu'il ne cessât de pleurer sur lui.

4° *Les dernières années de Samuel.* — Elles sont marquées d'abord par le choix et l'onction de David, comme futur roi. Samuel avait réuni autour de lui des prophètes (voir PROPHÉTIE, XIII, 725-26) et avait prédit à Saül après son onction qu'il rencontrerait à Gabaa une troupe de prophètes en compagnie desquels l'Esprit de Dieu le ferait prophétiser. C'est ce qui arriva plus tard quand, David s'étant réfugié près de Samuel, Saül voulut le mettre à mort : les envoyés de Saül et Saül lui-même furent saisis par l'Esprit prophétique et David en profita pour s'enfuir. — A la mort de Samuel, Saül et David momentanément réconciliés assistèrent avec tout le peuple à ses funérailles. La fortune de Saül déclinant de plus en plus après la mort de Samuel et devant la menace des Philistins, Saül eut l'idée d'aller interroger une nécromancienne à Endor pour évoquer Samuel. Le prophète apparut et annonça à Saül sa défaite et sa mort (cf. I, 1689; IX, 1520).

5° *La mission de Samuel.* — Elle fut non seulement politique et prophétique, mais encore liturgique. Bien que n'étant pas de race sacerdotale, il conféra des onctions et offrit des sacrifices. On trouvera dans le *D. B.*, v, 1442, les différentes explications proposées par les Pères à ce sujet.

Cité dans l'article ROIS, XIII, 2775, 2776-78, 2781-82, 2784-89, 2791-96, 2799, 2801-04, 2832, 2835, 2840.

Note complémentaire sur les livres de Samuel. — 1° *Titre et contenu.* — La tradition juive distingue les livres de Samuel et des Rois, que la traduction grecque des Septante a réunis en quatre livres sous le titre de livres des Règnes (dans la Vulgate latine, livres des Rois). Samuel ne formait à l'origine qu'un seul livre. La division en deux parties à peu près égales dans les LXX finit par s'imposer même à la Bible hébraïque, si bien que I et II Sam. hébreu correspondent à I et II Reg. grec et latin, et I et II Reg. hébreu à III et IV Reg. grec et latin. On ne sait pourquoi ces livres furent appelés du nom de Samuel : la tradition rabbinique qui lui en attribue la paternité (d'après I Chron., XXIX, 29-30) ne saurait remonter à ses origines et, d'après leur contenu, Saül et David y jouent un rôle plus important que Samuel. Ces livres relient au temps des Juges les origines de la royauté à l'époque de Samuel, puis donnent son histoire au temps de Saül et de David. La mort de David introduira le règne de Salomon au début de I Reg. Quelques appendices à la fin de II Sam. (XXI-XXIV) marquent la séparation, certainement ancienne, des livres de Samuel et des Rois.

2° *Texte.* — La comparaison du texte hébreu massorétique avec LXX a depuis longtemps manifesté de nombreuses divergences dans la tradition manuscrite et, dans la plupart des cas, les critiques ont donné leur préférence au texte grec. Récemment la 4e grotte de Qumrân a livré de nombreux fragments hébreux de Samuel, pouvant remonter au IIIe ou IIe s. av. J.-C. (donc à l'époque de LXX) et offrant un texte plus proche de LXX que du texte massorétique. Si la valeur du texte grec en sort confirmée, on ne peut en conclure qu'il doit être préféré dans tous les cas où il diffère du texte massorétique. Peut-être faut-il penser à deux formes de texte, ayant connu l'une et l'autre diverses recensions (cf. F. M. Cross, *The ancient library of Qumrân and modern biblical studies*, New York, 2e éd., 1958, p. 133-45). Quelques problèmes sont posés aussi par la comparaison de Samuel et des Chroniques ou par les divergences de II Sam., XXII et Ps., XVIII.

3° *Analyse littéraire.* — La variété des récits fait le charme de Sam., mais réserve des difficultés pour l'analyse critique. L'unité de l'ouvrage ne cache pas la diversité des matériaux antérieurs, ni la complexité des rédactions dont il est le résultat. On y relève des discordances (comparer I Sam., VII, 13, avec IX, 16 et XIII-XIV; IX, 8, avec VII, 13, 16; XV, 35, avec XIX, 22-24; XVII, 55-58 avec XVI, 14-23; XVII avec II Sam., XXI, 19, etc.). Les doublets sont fréquents (comparer IX avec X, 17-27 et XI, 12-15; XIII, 8-14, avec XV, 27-28; X, 10-12, avec XIX, 19-24; XIX, 12, avec XXI, 1; XXI, 11-16, avec XXVII; XXIV avec XXVI; XXXI avec II Sam. I, etc.).

Plus significatives encore sont les différences d'intérêt, qui se manifestent entre certains blocs littéraires. Samuel, par exemple, apparaît sous des traits différents en I Sam., VIII-XII (le prophète face au roi), en I-IV, 1*a* (le consacré à qui Dieu parle) et en VII, 2-17 (le chef de guerre charismatique et le « juge »). Quant aux chap. IV-VI, ils nous font oublier Samuel pour nous intéresser à l'Arche.

Les origines de la royauté sont racontées, dans les chap. VIII-XII, avec des divergences qui trahissent des récits différents : onction de Saül par Samuel (IX-X, 16), tirage au sort lors d'une assemblée du peuple (X, 17-26), proclamation de Saül comme roi après une victoire sur les Ammonites (XI). Ces trois versions sont encadrées par des paroles très critiques de Samuel à l'endroit de la royauté (VIII et XII). Saül, présenté comme un pécheur et un réprouvé en XIII, 7*b*-15*a*, fait figure de roi pieux et de chef victorieux en XIII, 16-XIV, 46, tandis qu'un second récit de son rejet par Samuel nous est donné en XV. L'entrée de David au service de Saül, comme ménestrel et écuyer (XVI, 14-23), est contredite par la geste du petit berger inconnu de Saül qui tue le géant Goliath (XVII, 12-31 et 55-58, absent de la Septante), cependant que XVII, 32-39 se souvient du premier récit. Quant à l'onction secrète de David par Samuel (XVI, 1-13), elle est ignorée de son frère Eliab qui devait être présent, en XVII, 28, et plus rien n'y fait allusion : ce récit manifestement provient d'une autre origine que les récits auxquels il sert de prologue théologique. La montée de David, ses rapports avec Saül et ses aventures de chef de bande, en I Sam., XVIII-II Sam., I, font l'objet de récits variés où les doublets abondent.

Il faut attendre le règne de David pour trouver un récit plus uni, celui notamment de son double sacre comme roi de Juda, puis d'Israël (II Sam., II-V, 4). Encore ce récit est-il accompagné de morceaux divers, intégrés tant bien que mal (notice sur les fils du roi, III, 2-5 et V, 13-16; transfert de l'Arche, VI, probablement du même cycle de traditions que I Sam., IV-VI; résumé des guerres du règne et sommaire sur l'organisation du royaume, VIII). L'oracle de Natan (VII) doit remonter à un ancien document, plusieurs fois retouché, et particulièrement important pour la dynastie davidique. Enfin, au chap. IX, commence un long récit, d'une belle unité, chef-d'œuvre de l'historiographie biblique : la chronique de la succession au trône de David, qui se poursuit jusqu'à l'avènement de Salomon (I Reg., I-II), par dessus les suppléments d'origines diverses, qui complètent l'évocation du règne de David en II Sam., XXI-XXIV.

4° *Formation du livre.* — La variété des matériaux, les doublets, les discordances à l'intérieur de l'œuvre, témoignent d'un processus complexe de formation. L'édition deutéronomiste de la grande histoire qui va des livres de Josué à la fin des livres des Rois constitue un *terminus post quem*, qui a l'accord général des critiques (cf. la Note complémentaire sur les livres des Rois, *Tables*, 3918). Mais l'éditeur se signale beaucoup moins en Samuel que dans les livres des Rois. On le reconnaît en I Sam., II, 27-36; VII, 3-4, 15; XII, 6-11, dans quelques notices chronologiques (I Sam., IV, 18; XIII, 1; II Sam., II, 10-11; V, 4-5), peut-être dans un remaniement de I Sam., VII. Le livre a pu recevoir plus tard encore des retouches (comme I Sam., VI, 15) ou quelques compléments (problèmes posés par la comparaison de la Septante et du texte massorétique).

Il est plus difficile de dire dans quel état l'éditeur deutéronomiste a trouvé ses matériaux. Mettons à part quelques compositions indépendantes ou pièces d'archives, qui ont pu être utilisées à différentes étapes de

la formation du livre (complaintes : II Sam., I, 19-27; III, 33-34; — psaumes : I Sam., II, 1-10; II Sam., XXII; — oracles : II Sam., VII; XXIII, 1-7; — listes de personnages : II Sam., III, 2-5; V, 13-16; VIII, 16-18; XX, 23-25; XXI, 15-22; XXIII, 8-39; — résumés de campagnes : I Sam., XIV, 47-52; II Sam., V, 17-25; VIII, 1-14; XXI, 15-22). Le phénomène des doublets et le succès de l'hypothèse documentaire pour le Pentateuque ont encouragé des critiques à rechercher à travers le livre des suites narratives parallèles et à les relier au yahviste et à l'élohiste (Budde; Dhorme; Hölscher; Eissfeldt, qui détache du yahviste lui-même une troisième source plus ancienne; opinion analogue de Lods). Mais ce système tend à durcir les oppositions, pour distinguer les documents, et à exagérer les parentés, pour les poursuivre tout au long du livre. La chronique de la succession de David s'impose d'elle-même, comme un document écrit par un scribe qui a connu les personnages dont il parle, probablement du vivant de Salomon. Il paraît peu probable que ce document ait commencé avec l'accueil de Meribbaal à la cour (Vriezen), mais les critères littéraires ne suffisent pas à établir sa continuité avec des récits antérieurs, et la parenté avec le yahviste (art du récit dramatique, psychologie concrète, intérêt pour la descendance et la transmission des promesses) ne permet pas de parler d'identité d'auteur. Renonçant donc à reconnaître J et E à travers Samuel, des critiques distinguent cependant deux suites narratives parallèles dans l'histoire des relations de David et de Saül, et deux versions des origines de la royauté, l'une favorable (IX-X, 16 et XI), l'autre « antimonarchiste » (VIII; X, 17-25 et XII).

Mais ces positions elles-mêmes peuvent être remises en question. Des documents, en effet, l'intérêt de plusieurs critiques s'est déplacé vers les traditions représentées par les récits et les milieux d'origine de ces traditions (Gressmann, Caspari, Rost, de Groot, Bentzen, Weiser). La mention d'un sanctuaire, par exemple, peut être un indice révélateur et l'on comprend que des récits parallèles se soient transmis en des milieux différents.

Ainsi l'intérêt d'un milieu de prêtres, après la ruine du sanctuaire de Silo, se reconnaît en I Sam., I-III et IV-VI, malgré le manque d'unité littéraire de ces textes (notamment entre IV, V, VI et à fortiori II Sam., VI, qui semblent avoir appartenu aux traditions des prêtres de Jérusalem à l'usage des pèlerins). Le projet davidique de construire un temple (II Sam., VII) et le récit de fondation du sanctuaire établi sur l'aire d'Arauna (II Sam , XXIV) proviennent probablement des milieux cultuels de Jérusalem. Les diverses versions des origines de la royauté sont elles-mêmes reliées à des sanctuaires différents : Rama (IX-X, 16), Miçpa (X, 17-26) et Gilgal (XI). D'après Weiser, les chap. VIII et XII n'ont pas à être mis au compte d'un récit « antimonarchique » : VIII recueillerait une tradition de Rama, et XII une tradition particulière, en relation avec le formulaire et le cérémonial de l'alliance; la réserve de Samuel à l'égard de la royauté ne s'oppose pas fondamentalement au rôle actif, que d'autres traditions lui font jouer dans son institution. Notons aussi le tour populaire du récit de l'onction secrète de Saül au terme de sa recherche des ânesses de son père (IX-X, 16). Le proverbe cité en X, 12, reçoit une autre illustration en XIX, 24, exemple de l'exubérance des traditions populaires.

La geste de Jonathan aux chap. XIII-XIV, 16, manifeste des préoccupations religieuses caractéristiques (la violation des interdits et ses conséquences). Le drame de Saül a fait l'objet de réflexions religieuses : XIII, 8-15 nous ramène à Gilgal, et en XV, on peut déceler, au ℣. 22, l'influence de la tradition prophétique, de même qu'en XVI, 1-13. La montée de David, aux épisodes tour à tour épiques, tragiques, ou comiques, illustre bien la popularité et la vénération dont il jouit très tôt, et déjà, semble-t-il, dans le cercle de ses compagnons d'armes. On s'explique dès lors, et sans pouvoir postuler deux suites narratives continues, la variété des récits, leurs doublets et leur fraîcheur de souvenirs encore vivants.

Il est plus facile, on le voit, de distinguer les récits et les traditions rassemblés dans le livre, que de préciser les étapes progressives de leur groupement. Nous pouvons déceler des ensembles littéraires anciens et divers. Il est beaucoup plus hypothétique de les regrouper en compositions suivies et de préciser sous quelle forme l'éditeur deutéronomiste a reçu ses matériaux. Il apparaît nettement qu'il n'a pas eu à les retoucher autant que pour la période qui va commencer avec Salomon et la construction du Temple, dans les livres des Rois. La discrétion de ses interventions en Samuel pourrait être un indice en faveur d'une composition prédeutéronomiste pour l'essentiel de l'ouvrage.

5° *Valeur historique et religieuse.* — La discrétion dont l'éditeur a fait preuve joue en faveur de la valeur historique du livre. Compte tenu du genre littéraire et de l'origine des récits, on y recueille quantité de renseignements, tant sur les institutions et les idées religieuses que sur les événements des époques représentées. La chronique de la succession de David s'impose comme un document de premier ordre. Les faits sont encore proches dans les récits sur la montée de David et son règne. Si le règne de Saül est caractérisé d'un point de vue religieux, il n'empêche que les récits retenus permettent de définir le style particulier de sa royauté et l'importance de son rôle historique.

La personnalité de Samuel est plus difficile à cerner. La diversité des traditions permet d'atteindre les hommes et les faits dans la trace qu'ils ont laissée dans la mémoire et la réflexion d'un peuple. Et l'on aurait tort de ne retenir que le texte ancien, d'autant que les critères d'antiquité ne sont pas très fermes. Par exemple, des critiques ont demandé à I Sam., IX, le portrait de Samuel le plus ancien, parce que le moins flatteur. D'après Weiser, ce serait le plus récent, parce que le récit anticipe, dans la jeunesse de Saül, ce qui n'ent lieu que plus tard : sa désignation comme roi (comparer l'onction anticipée de David au chap. XVI). Si la tradition de Gilgal (XI, 1-15), sur l'origine de la royauté, se recommande tout particulièrement à l'historien, les autres attestent aussi le rôle important qui revint à Samuel pour orienter l'institution nouvelle conformément à l'alliance et la maintenir dans la dépendance de Yahwé et de sa parole. On peut dès lors retenir quelque chose du témoignage des chap. VIII et XII sur son hostilité à une royauté imitée des autres peuples, et même du chap. VII sur son rôle de « juge » et homme de Dieu, exerçant une grande influence sur le peuple face au danger philistin (la défaite des Philistins, évoquée en ce chap. VII, fait figure d'anticipation). La geste de l'Arche elle-même (IV-VI) est un témoin valable de l'avance de l'ennemi jusque dans la montagne de Benjamin et d'Éphraïm (vers 1050).

En fait, le propos du livre et des récits qu'il fixe est autre que strictement historique. Les incertitudes de l'historien moderne font ressortir la qualité religieuse du regard porté sur le passé. Ce regard n'est pas gêné par les divergences des textes, qui s'entendent pour mettre en lumière l'action divine dans les événements. Que l'institution royale soit appréciée ou critiquée, c'est Yahwé qui a donné un roi à son peuple comme instrument de ses desseins, tenu d'écouter sa voix exprimée par le prophète. Et c'est Yahwé qui a favorisé la montée de David et fondé sa dynastie, gage d'espérance. Le contraste établi entre Saül et David illustre le statut exigeant de la royauté dans le cadre de l'Alliance. L'échec du premier, comme la réussite du second, ont valeur de paradigmes et reçoivent dès lors une portée prophétique.

BIBLIOGRAPHIE. — La bibliographie figurant à la fin de la Note complémentaire qui termine, dans les *Tables*, l'art. *Rois* (Livres des), col. 3918-19, vaut souvent aussi pour les livres de Samuel (voir notamment à la référence sus-indiquée les introductions à l'A.T. et les questions de critique littéraire et historique).

1° *Commentaires.* — K. Budde, Tubingue, 1902; — P. Dhorme *(Études bibliques)*, Paris, 1910; — W. Caspari, Leipzig, 1926; — J. de Groot, Groningen, 1934-1935; — M. Rehm *(Echter-Bibel)*, Würzburg, 1948; — A. Médebielle (*La Ste Bible*, Pirot-Clamer), III, Paris, 1949; — B. Ubach, Montserrat, 1952; — R. de Vaux *(Bible de Jérusalem)*, Paris, 1953; — A. van den Born, Roermond, 1953; — G. Bressan *(La Sacra Bibbia)*, Turin, 1954; — H. W. Hertzberg *(Das A. T. Deutsch)*, Göttingen, 2e éd., 1960; — W. McKane *(Torch Bible Com.)*, Londres, 1963; — G. Auzou, *La danse devant l'arche. Étude du livre de Samuel*, Paris, 1968.

2° *Études.* — L. Rost, *Die Überlieferung von der Thronnachfolge Davids*, Berlin, 1926; — O. Eissfeldt, *Die Komposition der Samuelbücher*, Leipzig, 1931; —

T. C. Vriezen, *De Compositie van de Samuël-Boeken* (*Orient. Neerl.*, 1948, p. 167-89); — J. Schildenberger, *Zur Einleitung in die Samuelbücher* (*Studia Anselmiana*, XXVII-XXVIII, 1951, p. 130-68); — G. Hölscher, *Geschichtsschreibung in Israel*, Lund, 1952; — H.U. Nübel, *Davids Aufstieg in der frühe israelitische Geschichtsschreibung*, Dissert., Bonn, 1959; — A. Weiser, *Samuel. Seine geschichtliche Aufgabe und religiöse Bedeutung*, Göttingen, 1962; — R. Smend, *Yahwekrieg und Stämmebund*, Göttingen, 1963; — S. Amsler, *David, roi et messie*, Neuchâtel, 1963; — R. A. Carlson, *David the chosen king. A traditio-historical approach to the second book of Samuel*, Stockholm, 1964; — M. H. Segal, *The composition of the boocks of Samuel* (*Jew. Quart. Rev.*, LV, 1965, p. 318-39; LVI, 1965, p. 32-50, 137-57); — A. Soggin, *Deuteronomische Geschichtsauslegung während des babylonischen Exils*, dans *Oikonomia* (Festschrift O. Cullmann), Hambourg, 1967, p. 11-17; — R. N. Whybray, *The succession narrative. A study of II Sam., 9-20 and I Kings, 1 and 2*, Londres, 1968. J. DELORME.

SAMUEL, anachorète monophysite (XIe s.). — Sur le corps du Christ, X, 2236; cf. *Tables*, 597 (Chenoudi et les phantasiastes).

SAMUEL CASSINI, *de Cassinis*. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1061-63.

SAMUEL DE FEZ, *Marochianus* (XIe s.). — Sur la venue du Messie chez les Juifs, VIII, 1892.

SAMUEL DE LUBLIN. — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 1063; cf. XII, 2496, qui donne 1658 comme date de décès.

SAMUEL, évêque de **Worms** († 859). — Correspondant de Raban Maur, XIII, 1607.

SAMUELIS (François-Marie de). — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 1063.

SAN (Louis de) († 1904). — Théologien belge jésuite; il a laissé, outre un cours de philosophie scolastique, quelques traités dogmatiques « solides » (Hurter, V, 1928) : *De Ecclesia et Romano Pontifice*, Bruges, 1906; *De Deo uno*, Louvain, 1892-97; *De divina traditione et Scriptura*, Bruges, 1903; *De paenitentia*, 1900. — Cité : II, 554; III, 792, 795; IV, 874, 1187; V, 1420; X, 2180; XIV, 1727.

SAN CONCORDIO (Barthélemy de). — Voir BARTHÉLEMY DE PISE, II, 435; *Tables*, 379.

SAN FELICE (Thomas), évêque de La Cava (1520-1550), commissaire du concile de Trente, évêque de Vénosa (1584) († 1585). — Intervention sur la justification, VIII, 2166-67; cf. 2179. — Cité : XV, 1426-27, 1435.

SAN ROMAN (Michel de). — Notice [R. Brouillard], XIV, 1100.

SANATIO IN RADICE. — Étude canonico-théologique [N. Iung], XIV, 1063-74. — 1° *Notion et effets*. — 1. Sans changer la réalité des faits, en vertu d'une fiction juridique, la *sanatio in radice* a valeur rétroactive en ce qui concerne les effets juridiques externes et canoniques du mariage, 1064. — 2. Elle valide le consentement, 1064-65. — 3. Elle lève l'empêchement, 1065; cf. IV, 1438. — 4. Distinction entre *sanatio* parfaite et, dans des cas déterminés, imparfaite, XIV, 1066-67. — 5. Mesure extraordinaire, 1067-68.

2° *Conditions requises*. — 1. Quant au consentement (§ 1° et 2°), XIV, 1068-71. — 2. Quant à la cause, 1071. — 3. Quant à l'empêchement, 1071-72.

3° *L'autorité compétente*. — XIV, 1072.

4° *Demande et exécution de la convalidation radicale*. — XIV, 1073-74. — Cf. *Sanatio in radice* dans le *D. D. Can.*, IV, 546.

SANCHEZ (Francisco) († 1604). — Bénédictin portugais, XII, 2627.

SANCHEZ (Grégoire). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1074.

SANCHEZ (Jean) (XVIIe s.). — Théologien d'Avila (Hurter, III, 893). — Cité : III, 2232; VI, 201-03; XIV, 1082.

SANCHEZ (Pierre). — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 1074.

SANCHEZ (Pierre-Antoine). — Notice [J. Mercier], XIV, 1074-75.

SANCHEZ (Thomas). — Notice [R. Brouillard], XIV, 1075-85. — 1. Les trois écrits principaux : *De matrimonio, Opus morale, Opuscula et consilia moralia*, 1076-77. — 2. Questions complémentaires : *a)* rétractation au sujet de la légèreté en matière de luxure, 1078-79; cf. IX, 1341, 1347; — *b)* mise à l'Index du *De matrimonio*, XIV, 1079-80. — 3. Attaques et critiques, 1080-83 : laxisme en matière de probabilisme, XIII, 484-85, 512, 515; — opinions larges : compétence du juge civil en matière de mariage des non-baptisés, IV, 1473; IX, 2050; cf. 2250, 2254, 2257, 2259-60; V, 450 (erreur en matière de mariage); — esclavage et guerre, V, 508-11, 514; — rapt et validité du mariage, XIII, 1467-68; — vœux douteux ou solennels, XV, 3220, 3232-33; — chartreux jansénistes en Hollande, 2408-09. — 4. Divers : I, 465 (adultère); 523 (affinité); III, 947 (confession), 1688 (contrition); IV, 2450, 2471, 2473-74 (empêchements de mariage); VI, 2217-18, 2221-22, 2224-25, 2243 (hérésie); XI, 1373 (ordre); XV, 3065 (viol). — Cité : XV, 38.

SANCHEZ DE AREVALO (Rodrigue). — Notice [J. Rivière], XIV, 1085-87.

SANCHEZ DE MUÑOZ (Gilles), l'antipape Clément VIII. — Voir *Tables*, 626, 3268.

SANCTES D'AQUILA. — Frère mineur, à distinguer du suivant, XIV, 1088.

SANCTES BONCOR. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1087-88. — A distinguer du précédent et d'un autre P. Sanctes Boncuori de Monsampietrángeli.

SANCTES BURDIGATI. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1088.

SANCTES PAGNINUS. — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 1088-89; *Tables*, 3406, s.v. *Pagnino Santes*.

SANCTES DE SALVIS. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1089.

SANCTIS (François de). — Théologien de l'évêque de Salamanque au concile de Trente. Sur les langues liturgiques, VIII, 2586.

SANCTUS. — Le triple *Sanctus* du *Trisagion*, X, 2237.

SANDA (A.). — Professeur à l'Université de Prague, auteur d'une *Synopsis theologiae dogmaticae specialis*, 2 vol. (1916, 1922), Frib.-en-Br. — Cité : XIII, 1283; XV, 1805.

SANDAEUS (Maximilien), *van der Sandt*. — Notice [J.-P. Grausem], XIV, 1089-90.

SANDAEUS (Wilhelmus). — Pseudonyme pris par Estrix (*Tables*, 1280) pour un ouvrage de controverse, V, 879.

SANDAY (William) (1843-1920). — Exégète anglican. Auteur de plusieurs études sur Jésus-Christ, *The Life of Christ in recent research*, Oxford, 1907; *The criticism of the fourth Gospel*, 1905; — dans le Dict. de Hastings, *Jesus-Christ* et *Son and God;* — mais surtout en collaboration avec C. Headlam, *A critical and exegetical commentary on the epistle to the Romans*, Édimbourg, 1896, CXII-450 p.; nouv. édition, 1900. — Le P. Lagrange apprécie ainsi cet ouvrage : « Les auteurs, appartenant à l'Église anglicane, se préoccupent du milieu ecclésiastique et même du milieu littéraire. Les notes philosophiques sont excellentes et sont assez souvent de véritables histoires des mots. Des notes détachées très nombreuses développent certains points particuliers. Ce commentaire serait parfait s'il joignait à ces qualités une analyse plus approfondie des doctrines, surtout à propos de la justification » (*Épître aux Romains*, p. XI).

Cité : IV, 872; V, 1012, 1112, 2364, 2388; VI, 59, 61, 71, 88-89; VII, 559, 561; VIII, 1373, 1376, 1394, 1395, 1397, 1401, 2058-59, 2068; XIII, 2856, 2860.

SANDELLI (Denis). — Sous ce nom, Vincent-Marie Fassini (1738-1787) publia son ouvrage, *De Danielis Concinae vita et scriptis commentarius*, où il défend

Concina contre les outrances des jansénistes et justifie sa position à l'égard des jésuites. Cf. Hurter, v, 460-61. — Voir sur Concina : xiii, 576-77; iii, 677, 679, 681-82, 688, 690-93, 695, 698-99, 702-05.

SANDÉMANIENS. — Disciples de Jean Glas, *Tables*, 1817.

SANDERS (Henry-A.). — Éditeur en 1935 d'une partie du papyrus Chester Beatty (*Codex* paulinien); cité : xiii, 2850 (Romains); xv, 1048 (Pastorales).

SANDERS (Dom Léon), O.S.B. — Études sur S. Jérôme et sa doctrine de l'inerrance biblique (1903), vii, 2245-50; viii, 949-51; cf. 969.

SANDERS ou **SAUDERS** (Nicolas). — Notice [É. Amann], xiv, 1090-92. — Sur l'unité de l'Église, xv, 2202.

SANDINI (Antonio) (1692-1750). — Vie des pontifes romains, publiée en 1739, iv, 2319.

SANDRET (Pierre). — Notice [R. Brouillard], xiv, 1093.

SANFELICE (Joseph). — Notice [A. Rayez], xiv, 1094.

SANG. — Notice [M.-D. Chenu], xiv, 1094-97. — 1° *Sang du Christ.* — 1. Controverse sur le sang répandu dans la Passion et son union à la divinité, 1094-96; cf. vii, 538-39. — 2. Controverse sur la relique du sang du Christ, xiv, 1096; xiii, 2365. — 3. La sueur de sang à l'Agonie, i, 621-24.

2° *Baptême de sang.* — 1. Suppléance du baptême par le martyre, ii, 209, 275, 325; x, 223; cf. vi, 2451 (S. Hilaire). — 2. Le ciel, récompense du martyre, ii, 2492-95; cf. i, 2446-47 (S. Augustin).

3° *Vœu sanguinaire.* — Défense de l'Immaculée Conception, *Tables*, 2207.

4° *Effusion de sang.* — Voir *Tables*, *Homicide*, 2096-100 et *Mutilation*, 3271-72. Cf. *D. D. Can.* (R. Naz), vii, 870-74.

«SANGALLENSIS MONACHUS» (ixe s.), chroniqueur. — A propos du carême de Charlemagne, ii, 1738.

SANGALLO (Benoît). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1097.

SANGALLO (Jules-Antoine). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1097-99.

SANGNIER (Marc) (1872-1950). — Sociologue d'inspiration catholique et démocratique. Il fonda successivement *Le Sillon* (1902) et *L'Éveil démocratique* (1905), organe du parti démocratique chrétien. *Le Sillon* ayant été condamné par Pie X (1910), Sangnier se soumit. Il fonda plus tard *La Ligue de la Jeune République* où il exprima sa doctrine pacifique. Député de Paris de 1919 à 1924, il fut de nouveau élu en 1945; il avait été interné pendant l'occupation allemande. Il a publié notamment, *La vie profonde; La liberté par la démocratie; Une politique nouvelle*, etc.

1. La condamnation du Sillon par Pie X, xii, 1733-35. — 2. Suite des condamnations des excès du libéralisme catholique, ix, 620, 623-25. — 3. En sens opposé, Pie X réprouve la doctrine de Ch. Maurras, xii, 1735; cf. l'essentiel de la controverse (dans les deux sens), *Tables*, 3638, et références. — Cité : x, 1745, 2016.

SANGUINETTI (Sébastien) (1829-1893). — Jésuite, professeur de droit canonique au collège romain, a publié : *Juris ecclesiastici privati institutiones*, 1884; 2e édition, 1890; — *De sede romana B. Petri*, 1867. Cf. Hurter, v, 1776. — Cité : viii, 1995; x, 2405.

SANHÉDRIN. — On se reportera à l'article d'H. Lesêtre, dans le *D. B.*, v, 1459-66 (origine, histoire, composition, organisation, attributions, réunions, procédure, le sanhédrin qui a jugé Jésus-Christ).

Dans le *D. T. C.* : Judaïsme, viii, 1613; — Jésus-Christ, 1185-86; cf. xiii, 140.

SANKARA. — Philosophe brahmaniste (728-820) s'orientant vers le monisme panthéiste, xi, 1859.

SANNIG (Bernard). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1099-100; — sur son enseignement canonique, *D. D. Can.*, vii, 874.

SANS-FIEL (Jean). — Pseudonyme d'un ontologiste français, auteur de deux écrits en faveur de cette doctrine : *De l'orthodoxie de l'ontologisme modéré et traditionnel*, Nancy et Paris, 1869; *Discussion amicale sur l'ontologisme*, 1865. — Cité : xi, 1000, 1001, 1003-07, 1009, 1012-13, 1027, 1034, 1036, 1046, 1048, 1052, 1054.

SANS MUTERI ou **MULIERII.** — Notice [M.-M. Gorce], xiv, 1100.

SANSEVERINI, nonce à Cologne (en 1614). — Difficultés dans l'Église d'Utrecht, xv, 2392-93.

SANSEVERINO (Gaetano) (1811-1865). — Sanseverino, signalé dans le *D. T. C.* comme l'un des initiateurs du mouvement néo-thomiste (xiv, 1725; cf. i, 1571; vii, 416; xv, 436), a été professeur de morale à l'université de Naples, de 1851 à 1860. Principales œuvres : *I principali sistemi della filosofia sul critico*, Naples, 1850-53; 1858 (où il examine et réfute à la lumière des principes thomistes les principaux systèmes modernes de Hume, Reid, Kant, Schelling, Lamennais, Gioberti); — *Sur l'origine du pouvoir* (doctrine de S. Thomas et prétendu droit de résistance), 1853; — *Philosophia christiana* (comparée aux philosophies anciennes et modernes), œuvre considérable que la mort interrompit, mais qui fut achevée par Signorello. Sanseverino fonda et dirigea la publication en fascicules de *La scienza e la fede*. Cf. Hurter, v, 1196-97.

A l'occasion du premier centenaire de la mort de Gaetano Sanseverino, un comité d'études et de recherches sur la renaissance du thomisme s'est constitué à l'université du Latran sous la direction du recteur Mgr Piolanti. Plusieurs volumes sont déjà parus dont le premier contient plusieurs études sur la vie et les œuvres de Sanseverino, son rôle dans la renaissance du thomisme en Italie, sur la théorie de la guerre chez Sanseverino, etc. Plusieurs autres ouvrages suivront. — Cité : xv, 830.

SANSON (Bernardin). — Franciscain, prédicateur d'indulgences, que Zwingli fit expulser de Zurich, xv, 3722-24.

SANSON (Pierre) (1885-1955). — Prêtre de l'Oratoire, prédicateur et philosophe français. *L'inquiétude humaine* (1925); *L'inquiétude humaine et le christianisme* (1926); *Le christianisme, métaphysique de la charité* (1927); Conférences données à Notre-Dame, signalées (xiii, 1957) comme inspirées du dogmatisme moral de Laberthonnière. Voir les *Tables*, 2840-41, où la notice indique que, dès 1925, elles « ont été, à partir de la troisième, intégralement rédigées » par ce dernier; cf. xi, 1137; *Catholicisme*, vi, 1528. — Cité : xiii, 2000.

SANT'AGATA FELTRIA (Donat de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1100-01.

SANTA MARIA. — Deux théologiens portugais des Ermites de S. Augustin : 1. Agostinho (xviiie s.). — 2. Inacio (xviie s.). — Cités : xii, 2629.

SANTARELLI (Antoine). — Notice (R. Brouillard], xiv, 1101-03. — Cité : vi, 2225; xiii, 270; xv, 3083.

SANTEN (Jean van), archevêque schismatique d'Utrecht de 1825 à 1858. — Cité : xv, 2420, 2422, 2425-26.

SANTEUL (Claude de). — Notice [J. Carreyre], xiv, 1103.

SANTEUL (Jean-Baptiste de). — Notice [J. Carreyre], xiv, 1103-04. — Cité : ix, 843; xiii, 2370.

SANTI (François) (1830-1885), canoniste italien. — Notice dans *D. D. Can.*, vii, 875. Son traité *Praelectiones juris canonici*, Rome, trois éditions, 1885, 1903, 1905. — Cité : iii, 1642; iv, 254, 1417, 1425, 2456; ix, 689; voir aussi *Leitner*, *Tables*, 2946.

SANTI BLANDA. — Notice [A. Teetaert], xiv, 1104.

SANTIAGO. — 1. Ville du Chili : université et facultés catholiques, xv, 2258. — 2. Ville d'Espagne : université, xiii, 2009.

SANTIAGO (Ambroise de). — Son attaque contre le molinisme à la réunion publique du 17 mai 1591, x, 2143.

SANTORIO (Jules-Antoine), *Sanctorius*. — Notice [J. Mercier], xiv, 1004-05.

SANTORO DE MELFI. — Notice [A. Teetaert], xiv, 1105-06.

SANTUCCI (Cardinal). — Négociateur d'un accord entre le Piémont et le Saint-Siège au lendemain de Castelfidardo (1860), xii, 1702.

SANVITALE (Jacques). — Notice [R. Brouillard], XIV, 1106-07. — Cité à propos du probabilisme, XIII, 576-77; cf. III, 683-87, 695-96.

SANZ (Emmanuel). — Notice [A. Rayez], XIV, 1107.

SANZAY (Mgr de), évêque de Nantes. — Voir *Aviau Du Bois de Sanzay*, *Tables*, 339. Ajouter XV, 1406 (condamnation de la *Consultation* de Travers).

SAPAUDUS, évêque d'Arles. — Son action en faveur du pape Pélage, XV, 1913-14.

SAPIENCE. — Antique et célèbre université romaine, laïcisée en 1870 par le gouvernement italien, VIII, 150-151; XV, 2246, 2252.

SAPIENTIAUX (Livres). — Voir à *Sagesse*.

SAPOR II, dit *le Grand* (310-381), roi sassanide de Perse. — Persécution de l'Église de Perse au IVe siècle, XI, 166-68, 170.

SAPPEL (Ladislas). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1107-08.

SARA. — 1. Femme d'Abraham (d'abord Saraï), I, 94; cf. IX, 2052. — 2. Femme de Tobie, XV, 1153, 1157, 1160, 1166, 1170, 1172; cf. IX, 2056.

SARACENI (Maur). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1108-09.

SARAGOSSE (Concile de). — Voir *Tables*, 740.

SARASA (Alphonse-Antoine) († 1667), de la Compagnie de Jésus. — Auteur de l'*Ars semper gaudendi* (nombreuses traductions), préconisant l'usage du probabilisme pour éliminer les tourments, XIII, 526. — Hurter, IV, 291.

SARDAGNA (Charles). — Notice [A. Rayez], XIV, 1109. — Cité : I, 247.

SARDIQUE (Concile de). — Notice [G. Bardy], XIV, 1109-14; *Tables*, 740-41.

SARGAR (Élisée). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1115.

SARGON II, roi d'Assyrie. — Voir *Assyrie*, principaux rois, *Tables*, 286.

SARIUS. — Voir *Sayer* (Robert).

1. SARKIS, dit le Docteur melliflue (XIIe s.), *D. B.*, V, 1491. — Théologien arménien, proclame la primauté romaine, XIII, 357. — Cité : I, 1940.

2. SARKIS. — Plusieurs personnages de ce nom, patriarches de l'Église d'Arménie, I, 1923-24.

SARMENTERO (Barthélemy). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1115.

SARMENTO (Francisco de Jesus-Maria), exégète portugais du XVIIIe s. — Œuvres, XII, 2627.

SARNELLI (Pompée) (1649-1724), érudit italien, mort évêque de Bisceglia. Auteur des *Lettere ecclesiastiche*, sur des sujets variés relatifs à l'Église, aux clercs, aux dignités, etc. Il a également publié l'histoire des évêques de Bisceglia, des évêques et archevêques de Bénévent et de Siponto (Manfredonie). Cf. Hurter, IV, 1254-55. — Cité : II, 1631; IV, 2366.

SARON (François Bochart de). — Voir *Bochart*, *Tables*, 453.

SARPATUS. — Diacre de l'entourage du pape Vigile, dans l'affaire des Trois-Chapitres, XV, 1907, 1910.

SARPETRI (Dominique). — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 1115.

SARPI (Paul). — Notice [É. Amann], XIV, 1115-21. — S. et le conflit entre Paul V et Venise, 1116; cf. XI, 1833; XII, 28-29, 1833; XIII, 328-29. — Son *Histoire du concile de Trente*, XIV, 1118-21; cf. XI, 1833 (réplique par Perenzio Alciati, mise au point par Pallavicino). Voir aussi XV, 1508. — Cité : IV, 1669; IX, 2233.

SARRASINS. — Nom sous lequel les écrivains du Moyen Age désignaient les Arabes et en général les peuples musulmans d'Espagne, d'Afrique, de Sicile et de Syrie. Cf. XV, 1723. — On retrouve cette dénomination : II, 1778-79; IV, 1318, 1721; VI, 810; VIII, 601-02, 617, 701, 705, 819, 2647, 2650; IX, 313, 1081, 1083, 1084, 1096, 1099, 1101, 1103, 1127, 1364, 1370; X, 197; XI, 538; XII, 2078; XIV, 1918.

SARTO (Joseph). — Voir PIE X, XII, 1716; *Tables*, 3638-3640.

SARTOLO (Bernard). — Notice [R. Brouillard], XIV, 1121-23; — en faveur du probabilisme, XIII, 543.

SARTRE (Jean-Paul). — Philosophe français, né à Paris en 1905. Voir *Tables*, 3257, sur la morale de situation.

SARZANA (François-Marie de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1123.

SARZIANO (Albert de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1123-26.

SASBOLD (Vosmer) († 1614). — Vicaire apostolique de l'Église d'Utrecht, XV, 2392-93.

SASBOUT (Adam), *Sasbold*, *Sasbouth*. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1127-28.

SASSABASAR. — Nom chaldéen de Zorobabel; cf. *D.B.* (H. Lesêtre), V, 1495, 2547-50. — Cité : V, 542-44, 546-47 (le livre d'Esdras et le retour de Babylone).

SASSE (Jean-Baptiste) (1838-1897). — Théologien jésuite, il a laissé *Institutiones theologicae de sacramentis Ecclesiae*, Fribourg, 1897 (2 vol.). Cf. Hurter, V, 1912. — Cité : I, 249, 2248; II, 208, 291; V, 990, 2007, 2010, 2013; IX, 2294; XIV, 615.

SASSERATH (Raynier). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1128-29; — sur le probabilisme, XIII, 563. — Cité : II, 1875.

SASSOFERRATO (Fortunat de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1129.

SASSOLINI (Antoine). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1129.

SATAN. — Voir *Démon*, *Tables*, 928-33. — Notons que, dans le *D. B.*, V, 1496, H. Lesêtre envisage deux sens du mot Satan. C'est d'abord un nom *commun*, signifiant « être ennemi », ou simplement « adversaire ». C'est aussi un nom *propre*, désignant expressément, surtout dans le N. T., le démon, adversaire par excellence du genre humain.

SATAUNIUS et **SATAUNIENS.** — Voir ÉTERNELS, V, 912.

SATHAS (Constantin) (1842-1914). — Érudit russe, qui a publié de nombreux documents du Moyen Age dans sa Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη (7 vol.) et une histoire de la littérature néohellénique, Athènes, 1868. — Voir dans Jugie, *T. D. C. O.*, I, table, de nombreuses références le concernant. — Cité : XIII, 369.

SATISFACTION. — Étude théologique [P. Galtier], XIV, 1129-1210.

Les détails de l'étude ayant été repris à *Pénitence*, *Tables*, 3560, 3562-63, 3566, 3570, il suffit ici de donner les grandes lignes de l'art. SATISFACTION.

1. Doctrine du concile de Trente et commentaire doctrinal, XIV, 1130-35; cf. XII, 1101-04, 1110-11 (can. 12-15). — 2. Origines de l'idée de satisfaction : la satisfaction au sens général du mot, au sens de pénitence et au sens strict (dans l'évolution de la pénitence publique), XIV, 1135-52; cf. *Tables*, 3560, 3562-63. — 3. Évolution de l'idée de satisfaction : *a)* Dans l'antiquité chrétienne (adaptations et omissions de la satisfaction complète ou pénitence publique; pénitence par dévotion à la mort; satisfaction secrète); — *b)* De S. Grégoire au Moyen Age : recul de la pénitence publique; généralisation de la pénitence privée; les atténuations, rédemptions et indulgences; aboutissement de l'évolution, XIV, 1152-90; cf. *Tables*, 3563-3566. — 3. La satisfaction à l'époque moderne : *a)* Satisfaction, partie du sacrement de pénitence; — *b)* Le sacrement et les variations de la satisfaction; — *c)* Problèmes historiques : l'évolution a-t-elle favorisé une baisse de la moralité? — *d)* Comment expliquer les adoucissements?, XIV, 1190-1210.

SATISPASSION. — Mot proposé pour signifier l'expiation imposée aux âmes du purgatoire, XIII, 1295.

SATOLLI (François, cardinal) (1839-1910). — Théologien, professeur à la Propagande, il appartint quelques années (1880-1892) à l'Ordre bénédictin. Il a publié : sur la Somme de S. Thomas, *Praelectiones theologicae* (1884-1888), 5 vol.; *De habitibus* (1897); *De concordatis* (1888); des études historico-juridiques sur

le droit public ecclésiastique (en italien), trad. latine par Ricci (Rome, 1891). Envoyé aux États-Unis comme délégué apostolique (1892); cf. I, 1069. Créé cardinal le 29 nov. 1895, il fut nommé préfet de la Congrégation des Études, en raison de la faveur qu'il accordait à la scolastique et à la doctrine de S. Thomas. Cf. Hurter, V, 1911.

Cité : I, 1069; XII, 2982; XIII, 36-38; XIV, 1727.

SATORNIL, gnostique. — Notice [G. Bardy], XIV, 1210-11; cf. VI, 1443-44. — Cité : I, 1393-94 (Basilide et S., antinomistes); IV, 1490 (docétisme); IX, 1687 (origine du mal); XV, 1623 (cité par S. Irénée comme négateur de la Trinité); cf. VII, 2511.

SATU-MARE. — Évêché de rite latin en Roumanie, XIV, 61-62, 73-74.

SATURNIN D'ARLES. — Son arianisme l'oppose à S. Hilaire de Poitiers et lui vaut l'exil en Orient, VI, 2390-92, 2394. — Cité : I, 1830.

SAUDREAU (Mgr Auguste) (1859-1946). — Vicaire à S.-Pierre de Saumur (1883-1895), puis aumônier du Bon-Pasteur d'Angers. Ses ouvrages de spiritualité : *Les degrés de la vie spirituelle* (1896); *La vie d'union à Dieu et les moyens d'y parvenir* (1900); *L'état mystique* (1903); *Les faits extraordinaires de la vie spirituelle* (1908); *Manuel de spiritualité* (1917); *Idéal de l'âme fervente* (1920); *La vie de la Mère Anne-Marguerite Clément*, visitandine (1916); *La piété à travers les âges* (1927); *La spiritualité moderne* (1940); *L'oraison d'après sainte Jeanne de Chantal* (1925); *L'oraison d'après saint François de Sales* (1927). Mgr Saudreau a réédité en l'augmentant un recueil, fait par son oncle le P. Saudreau, dominicain, de paroles surnaturelles dites par Dieu à des âmes fidèles au cours des siècles chrétiens, *Les divines paroles* (1914).

Cité : sur les états mystiques, X, 2662; — sur la prière, XIII, 182.

SAUDUBOIS DE LA CHALINIÈRE (Jean-François). — Rectification en XIV, 1211, de deux erreurs : I, 2265 et II, 5.

SAÜL, premier roi d'Israël. — Voir ci-dessus à *Samuel*, § 3°, Règne de Saül. — Voir *D. B.*, V, 1500-07.

SAULGER (Robert) (XVIIe s.). — Religieux de Constantinople, et l'apostolat des esclaves, V, 484.

SAULNIER (Charles). — Notice [L. Brigué], XIV, 1211-12.

SAULT (Dom Jean-Paul Du). — Voir *Du Sault*, *Tables*, 1081.

SAUMA (Rabban) (XIIIe s.), moine nestorien. — Cité : XI, 214, 217, 221-22, 264.

SAUMAISE (Claude de) (1588-1653), en latin *Samasius*. — Passé au protestantisme, il alla remplacer Scaliger à l'université de Leyde (1632). On peut citer son édition de l'*Histoire d'Auguste*, ses études sur Pline et son *Commentarius de Hellenistica* (1642).

Sur la juridiction de l'Église de Rome, d'après le 6e canon de Nicée, XI, 2256; cf. XIV, 2188 (controverse avec Sirmond); — sur le prêt à intérêt, XV, 2376. — Cité : V, 1251; VII, 694.

SAUMAISE (La Mère de), supérieure de Ste Marguerite-Marie. — Dévotion au Sacré-Cœur, III, 326-32 (citée à chaque col.).

SAUSSAY (André Du). — Notice [L. Marchal], XIV, 1212-14. Cf. *D. H. G. E.*, XIV, 1206-1208. — Cité : II, 1634; IV, 438; V, 403.

SAUTERELLES. — Le *D. B.*, sous la plume d'H. Lesêtre, leur consacre une longue étude, V, 1510-20. On relèvera ici simplement la VIIIe plaie d'Égypte et l'invasion de sauterelles donnée par Joël comme signe avant-coureur du Jour de Jahvé, VIII, 1490. Cf. *D. B. S.*, VIII, 10-11, dans l'art. *Plaies d'Égypte*.

SAUTO (Fidèle de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1215.

SAUTRY (Guillaume). — Ses affirmations sur l'eucharistie jugées au concile de Londres (1401), V, 1323, 1405; *Tables*, 719.

SAUVAGE (Henri-Michel) († 1791), S. J. — Sur un concile janséniste à Bourgfontaine, VIII, 323. — Cf. Hurter, IV, 451.

SAUVÉ (Charles) (1846-1925). — Auteur spirituel sulpicien. Ses *Élévations dogmatiques*, XIV, 818-19. — Cité : III, 2406; V, 105; VII, 1497; VIII, 1340.

SAUVÉ (Mgr Henri) († 1890). — Recteur de l'Institut catholique d'Angers. A écrit : *Questions religieuses et sociales*, I, 1559; *Le pape et le concile du Vatican*, Laval, 1890; *De l'union substantielle de l'âme et du corps*, réponse au P. Bottalla, 1878. — Cité : VI, 588 (bibl.).

SAUVÉ (L. F.), inspecteur des douanes, mort à la fin du XIXe s. — Son art. *Croyances et superstitions vosgiennes*, cité XIV, 2802.

SAVARY DES BRUSLONS (Louis-Philémon) (1654-1727). — Sur la traite des nègres, V, 515.

SAVELLI (Cencius), le pape Honorius III. — Voir VII, 135-38; *Tables*, 2113-14.

SAVELLI (Jacques), le pape Honorius IV. — Voir VII, 138-39; *Tables*, 2114.

SAVIGNAC (R.M.), O.P., 1874-1951. — Cité pour ses articles de la *Revue biblique* sur certaines découvertes intéressant l'histoire religieuse ancienne, XI, 703; XIII, 2829-30.

SAVIGNY (Frédéric-Charles de) (1779-1861). — Jurisconsulte allemand d'origine française, auteur d'une *Histoire du droit romain au Moyen Age*, d'un *Traité de la possession*. Fondateur de l'École historique du droit en Allemagne. — Cité : XIV, 751; XV, 1955.

SAVILLE-MUZZEY (D.). — Art. du *Journal of Theology* (1908) sur les spirituels franciscains, XIV, 2523.

SAVIN (Saint), évêque d'Assise, martyrisé à Spolète au début du IVe siècle. — Culte de ses reliques, XIII, 2324.

SAVIN (Nicolas), inquisiteur dominicain. — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 1215.

SAVIO (Fidèle), de la Compagnie de Jésus, né à Saluzzo (Piémont) en 1848, mort à Rome en 1916. De ses nombreux articles sur les évêques de l'Italie du Nord pendant le haut Moyen-Age sont sortis deux volumes : *Gli antichi vescovi d'Italia delle origini al 1300, descritti per regioni. Il Piemonte*, Turin, Bocca, 1898, XXIV-622 p.; — *La Lombardia*, Parte I, *Milano*, Florence, Libr. edit. Florentina, 1913, XX-974 p. — Il tint longtemps la chronique d'histoire de l'Église à la *Civilta cattolica*, revue à laquelle il donna également une série d'articles sur le pape Vigile (oct. à déc. 1903), réunis en volume à Rome chez Pustet, puis sur le pape Libère, également réunis en volume : *La questione di papa Liberio*, Rome, Pustet, 1907, 218 p., et *Nuovi studi sulla questione di papa Liberio*, *ibid.*, 1909, 128 p. — Ses travaux sur le pape Libère cités VI, 2408 (bibl.); IX, 657.

SAVONAROLE (Jérôme). — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 1215-32. — 1° *Vie*. — Action à Florence; son ascendant et son dessein d'établir un ordre moral, XIV, 1215-21; cf. IV, 287-89.

2° *Dessein de réformer l'Église*. — Opposition à la Curie romaine et surtout au pape Alexandre VI, XIV, 1221-27 (un pape simoniaque ne peut être légitime; insistance pour demander la réunion d'un concile); — finalement Alexandre sévit et fait exécuter Savonarole, I, 725; — les dernières paroles de S., IX, 1270.

3° *Prophétisme ou pseudo-prophétisme*. — Certaines prophéties réalisées, d'autres fausses, XIV, 1227-29; — une imagination exaltée, VIII, 1457.

4° *Influence dans l'ordre des Frères prêcheurs*. — Les débuts de l'apostolat de Savonarole, favorables à l'ordre; — ensuite, opposition de certains franciscains, XIV, 1229; — Pic de La Mirandole, XII, 1605; — Samuel Cassini, XIV, 1062.

5° *Doctrine et œuvres*. — Thomisme, V, 1415 (eucharistie); — mais tendances préréformatrices, XIV, 1229-30 (justification). — Catalogue des écrits par Quétif-Échard, 1230.

6° *Jugement sur Savonarole*. — Son attitude gravement présomptueuse, mais circonstances atténuantes. Attitude qui montre dans la conscience chrétienne le désir d'un concile réformateur, XIV, 1230-31.

Cité : V, 1538; IV, 1663; VII, 269.

Note additionnelle. — Au point de vue théologique, l'attitude de Savonarole à l'égard d'Alexandre VI

appelle une réflexion, expressément notée par Billot, *De Ecclesia*, thèse XXIX, § 3 : « Dès là que le pape est reconnu et attaché à l'Église comme le chef au corps, on ne peut plus poser de questions d'un vice possible *dans l'élection ou d'un défaut de quelque condition* nécessaire à l'élection : l'adhésion de l'Église corrige radicalement tout vice dans l'élection et manifeste infailliblement l'existence de toutes les conditions nécessaires à sa validité. Et cela, soit-il dit en passant, contre ceux qui voudraient justifier les tentatives de schisme au temps d'Alexandre VI... Il est en effet constant qu'au temps où Savonarole écrivait ses lettres aux princes, toute la chrétienté adhérait à Alexandre et le reconnaissait comme le vrai pontife. Donc, par le fait même, Alexandre n'était pas pape illégitime. »

SAVONE, ville d'Italie (Ligurie). — Lieu de captivité du pape Pie VII, XII, 1677.

SAVONE (Laurent-Guillaume de), appelé aussi *de Traversagnis*. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1232-33.

SAVONE (Octavien de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1233.

SAVONNIÈRES ou **TULLENSE I (Concile).** — Voir *Tables*, 747.

SAVOYS. — Ministre protestant de Lectoure. Controverse en 1611 avec Daniel de Saint-Sever, XIV, 768.

SAXE (Conrad de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1233-35. — Voir *Conrad de Saxe, Tables*, 793.

SAXE (Jean de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1235-40. — Voir *Jean d'Erfurt, Tables*, 2467.

SAXE (Pierre de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1240; — complétant une autre notice, XII, 2044.

SAXIUS (Ambroise). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1240-41.

SAY (Jean-Baptiste) (1767-1832), économiste français. — Cité : IX, 535; XIV, 2286-87.

SAYER (Robert), *Seare, Sayr, Sarius*. — Notice [J. Mercier], XIV, 1241-42. — Cité : VI, 2221, 2225.

SAYOUS (André-E.), né à Paris en 1873, professeur au Collège de France. — Cité pour une étude sur le rôle des Juifs dans le développement des banques (1932), XV, 2354.

SBARAGLIA (Jean-Hyacinthe), *Sbaralea*. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1242-46. — Cité : VI, 962; VII, 2020; VIII, 799, 801, 2449; IX, 36-37, 959; X, 385-86, 1643, 1961; XI, 219, 590, 618, 626, 630, 945, 1104, 1657, 1661-62, 1665, 1727, 1995, 2032; XII, 73-74, 108-109, 111, 113, 119, 120, 1305, 1354, 1355, 1404, 1405, 1406, 1412, 1811, 1817, 1824, 1825, 1837, 1838, 1841, 1845, 1846, 1892, 1894, 1926, 1927, 1936, 1940, 2044, 2048, 2049, 2051, 2065, 2082, 2108, 2124, 2125, 2641, 2790; XIII, 1085-86, 1425, 1427, 1641, 1663, 1805, 1823, 2101, 2103, 2750; XIV, 9, 149, 1049, 1054, 1055, 1060, 1062-63, 1087, 1089, 1097, 1232, 1233, 1239, 1240, 1281, 1785, 1964, 2085, 2118, 2165, 2171, 2200, 2211, 2218, 2550; XV, 59, 2029, 2031-32, 2991, 3113, 3494, 3583, 3682.

Le nom de Sbaralea (Sbaraglia) se retrouve en bibliographie après la plupart des notices consacrées à des franciscains, soit seul, soit accolé au nom de Wadding, dont il est le continuateur.

SBINKO VON HASENBOURG, archevêque de Prague († 1411). — Son attitude dans l'affaire de Jean Hus, VII, 338-40. — Cité : V, 1407.

SCALIGER (Jules César) (1484-1558), célèbre philologue. Très érudit, il eut des controverses avec les humanistes, notamment avec Cardan et Érasme. — Cité : XIII, 1703.

SCALIMOLI. — Voir *Castellana* (André de), II, 1835.

SCANDALE. — Étude [N. Iung], XIV, 1246-54. — 1° *Notion*. — 1. Acte extérieur, occasion de dommage spirituel à autrui, XIV, 1246-47. — 2. Fausse conception quiétiste (prop. 10), XIII, 1564.

2° *Espèces*. — 1. Sc. actif, direct ou indirect, XIV, 1247-48. — Exemples principaux : *communicatio in divinis*, VI, 2230; — omission ou refus d'une profession de foi nécessaire, XIII, 677; — en général, respect humain, 2463-64. — 2. Sc. passif, occasionné, XIV, 1248-49; III, 1853; XV, 592; — sc. des faibles, XIV, 1248, 1252; cf. XI, 2423-24 (S. Paul); — sc. pharisaïque, XIV, 1248-49.

3° *Malice du péché de scandale*. — 1. Sc. direct, XIV, 1249-50. — 2. Question annexe : suggérer au prochain un mal moindre pour éviter un mal plus grave, 1250. — 3. Sc. indirect, 1250-52. — 4. Sc. passif, 1252-53; cf. XII, 176.

4° *Réparation du scandale*. — 1. Les principes, XIV, 1253-54. — 2. Quelques applications : *a)* Sc. des clercs, spécialement cohabitation ou fréquentation des femmes, III, 233; XIV, 2466-67; — et pénalités : démission, IV, 269; déposition, 451; voir peines ecclésiastiques, XII, 627, 632-33, 651-53; autrefois pénitence publique, 753-54, 951. — *b)* Sc. des fidèles, pécheurs publics : refus des sacrements et de sépulture ecclésiastique, XIV, 639, 1900-01. — *c)* Concession de dispenses en vue d'éviter le scandale, IV, 2477, 2484; XIII, 2575-80.

Scandales donnés par les chrétiens (prêtres ou fidèles) et la sainteté de l'Église, XIV, 856.

SCANDINAVES (Pays). — 1. Interventions d'Innocent III, VII, 1968-69. — 2. Traductions scandinaves de la Bible, XV, 2736-37. — 3. Situation religieuse : *a)* Danemark, *Tables*, 901; — *b)* Finlande, *T.*, 1531; — *c)* Norvège, *T.*, 3325; — *d)* Suède, *infra*. — Voir Missions catholiques du Nord, X, 1921-22.

SCAPULAIRE. — Étude historique et doctrinale [A. Michel], XIV, 1254-59. — 1. Notion et fondement doctrinal du scapulaire, 1254-55. — 2. Privilèges attribués au scapulaire du Mont-Carmel, leur valeur historique et théologique, 1255-59; cf. XII, 1302; — vision de S. Simon Stock, *Tables*, 535; voir d'autres détails, XIV, 1256. — 3. Le scapulaire et le culte de Marie, IX, 2460, 2469.

D'autres scapulaires existent, grands et petits (XIV, 1255); le *D. T. C.* indique le scapulaire du Sacré-Cœur, III, 344-45. — *D. D. Can.*, VII, 878-880.

SCARAMELLI (Jean-Baptiste). — Notice [L.-A. Hogue], XIV, 1259-63. — Cité : I, 2054; III, 1627-28; IV, 225, 822, 1384, 1400, 1402-03, 1406, 1409-10, 1412-13; V, 1889.

SCARAMUZZI (Diomède), O. F. M. — Auteur d'une étude sur *Le Idee scotiste di un gran teologo domenicano del cinquecento, Ambrogio Catarino*, dans *Studi francescani* (1932). — Cité : XII, 2422.

SCAVINI (Pierre) (1790-1869). — Théologien italien (de Novare), dont la *Theologia moralis universa* a souvent été rééditée, Milan (16e éd. en 1902). Autre ouvrage : *Novum compendium manuale juris canonici universalis*, Novare, 1865. Cf. Hurter, V, 1795-96. — Cité : III, 545; IV, 1325; V, 125; VI, 2221.

SCEAU BULLAIRE. — Forme, II, 1259; — primauté de S. Pierre, 1261. — Cf. *D. D. Can.*, art. *Sceau* (R. Naz), VII, 881-84.

SCEAU SACRAMENTEL. — Voir *Secret sacramentel*.

SCEPTICISME. — Voir DOUTE, IV, 1811-20; *Tables*, 1035.

SCHAAF, S. J. — Son *Conspectus historiae philosophiae recentis* (1910), et les directives du P. Fortis, XIV, 1726.

SCHAEDER (Erich). — Théologien protestant allemand, né à Clausthal le 22 déc. 1861, mort à Berlin le 18 févr. 1936, auteur d'une *Theozentrische Theologie* (t. I, 1909; t. II, 1914), en réaction contre le subjectivisme, XIII, 902.

SCHAEFER (Mgr Aloys). — Auteur d'une Introduction au N. T. (Paderborn, 1899), I, 863; de *Die Gottesmutter in der heiligen Schrift*, 871; de divers commentaires des épîtres. — Cité : V, 2240 (feu du jugement); VI, 1029 (Galates du Nord), 2018 (épître aux Hébreux); XII, 1779, 1788 (Ia Petri); XV, 597, 609 (Thessaloniciens).

SCHAEFER (B.). — Commentaire sur l'Ecclésiaste (1870), IV, 2006-07, 2013-15. — Cité : I, 863-64, 875.

SCHAEFER (Rudolf), théologien protestant. — La Cène chez S. Paul, V, 1027, 1039, 1045, 1053, 1091, 1094, 1104, 1120 (bibl.).

SCHAEFER (Thimoteus) (1877-1948). — Le mariage d'après le Code canonique, IX, 2284 (bibl.).

SCHAEFFLE (Albrecht), économiste allemand (1831-1903). — Sa conception de l'État, V, 880.

SCHAEPMAN (Abbé) († 1903). — Fondateur du parti catholique en Hollande, XII, 84-85.

SCHAEZLER (Constantin von). — Notice [J.-P. Grausem], XIV, 1270. — Cité : II, 61; IV, 810 (bibl.), 1177; VII, 554, 1474; VIII, 2379; XV, 441-42, 1022 (bibl.).

SCHAFF (Philipp), auteur protestant né à Coire (Grisons) en 1819, mort aux États-Unis en 1893. — Sur S. Augustin, I, 2318, 2323-25, 2453, 2457. — La *Bibliographia Augustiniana* de Nebreda (1928) n'indique pas cet écrit, mais recense d'autres études de cet auteur, n° 200 et 589.

SCHALLMAYER (Justinien). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1263.

SCHAMBOGEN (Sébastien). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1263.

SCHAMMAI. — Chef d'une école juive de tendances plus rigoureuses que l'école de Hillel, IX, 2058; XV, 11-12; cf. XIII, 256. Voir *Hillel, Tables*, 2081.

SCHANZ (M.), auteur allemand d'une *Histoire de la littérature romaine* (1896). — Cité : III, 2462, 2470 (bibl.); VI, 2408; XII, 709.

SCHANZ (Paul) (1841-1905). — Professeur à l'Université de Tubingue, d'abord d'exégèse, puis de dogme et d'apologétique, il a publié de nombreux ouvrages : *Apologie des Christentums*, 3 vol., Fribourg, 1887-88; *Das Alter des Menchengeschlechtes*, 1896; *Die Wirksamkeit der Sakramentalien*, 1886; *Die Lehre von den hl. Sakramenten*, 1893; — Commentaires sur les Évangiles : S. Matthieu, 1879; S. Marc, 1881; S. Luc, 1883; S. Jean, 1883-85, etc. Cf. Hurter, V, 1896-97; *D. B.*, V, 1527-28.

Absolution, I, 247; — apologétique, 862, 875, 1569; cf. IV, 2144; — baptême, II, 170, 172, 361; — S. Chrême, 2406; — confirmation, III, 999, 1003; — création, 2104; — diacres, IV, 714; — Dieu, 939; — Église, 2133, 2144; — Esprit-Saint, V, 769; — eucharistie, 232, 284 (épiclèse); 1076, 1174 (présence réelle); X, 807, 1175 (sacrifice); — jugement, VIII, 1725-1756; — mariage, IX, 2202; — pénitence, XII, 952, 1121; — sacramentaux, XIV, 467, 481-82 (bibl.). — Cité : I, 862, 863, 869, 871, 875, 881; III, 2302; XIII, 7, sur Isaac et l'Ambrosiaster (?).

SCHARDT (Chrétien). — Notice [A. Rayez], XIV, 1263-64.

SCHARPFF (Fr. Antoine) (1809-1879). — Notice dans Hurter, V, 1663-64. Trois ouvrages sur Nicolas de Cuse, XI, 612 (bibl.) (rectifier l'orthographe).

SCHATZ (Albert). — Auteur de *L'individualisme économique et social* (1908). — Sur la société et sa marche normale, XIII, 806; cité : IV, 307.

SCHATZGEYER ou **SCHATZGER** (et autres noms similaires) (Gaspard). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1264-70. — Cité : I, 860; XII, 719.

SCHEBESTA (Rév. P. Paul), né en Haute-Silésie le 20 mars 1887, missionnaire de Steyl, auteur de plusieurs écrits ou communications sur la religion des primitifs, en particulier : *Bei den Urwaldzwergen von Malaya*, Leipzig, 1927; — *Der Afrikanische Schild*, dans *Anthropos* (1924), etc. Cf. Pinard de La Boullaye, *Étude comparée des religions*, aux Tables. — Cité : XIII, 2231, 2232-33, 2239.

SCHEEBEN (Mathias-Joseph). — Notice [G. Fritz], XIV, 1270-74. — Sur la théologie de la tradition, XV, 423, 442-43, 453-54, 1339. — Concours divin, III, 782; cf. I, 2382 (pélagianisme et concours); — création, III, 2174; — crédibilité, 2224 (bibl.), 2227 (id.), 2302; — Dieu, IV, 805, 847, 850, 872, 897, 911, 938, 1140-42, 1159, 1234; cf. I, 1709-12 (appropriations), 2078 (aséité), 2225 (attributs); XV, 3356 (volonté divine); — Esprit-Saint, V, 678, 697, 763, 798, 818; — eucharistie, 283, 290 (épiclèse); X, 1174-75, 1228 (messe); — Fils de Dieu, V, 2469; — union hypostatique, VII, 408, 520, 540, et Jésus-Christ, VIII, 1342; — foi, VI, 89, 123, 163, 168, 170, 206, 299, 301, 310, 341, 380, 432, 457; — grâce, XII, 1272, et adoption surnaturelle (présence de la Trinité dans l'âme), I, 429-30, 434; XIII, 1335; XV, 1852; — justice originelle, I, 373; — justification, VIII, 2120, 2128; — mariologie, IX, 2361; — mérite, X, 704; — péché originel, XII, 566; — signe, XIV, 2060; — Trinité, XV, 1805, 1817; — concile du Vatican (réplique à Döllinger), 2546. — Renouveau théologique chez les jésuites, VIII, 1044; *cf.* XIV, 167 (Ruiz de Montoya); XV, 40 (Tanner); 3557 (Wirceburgenses). — Cité : I, 859, 869; IV, 1572; XI, 659; *Tables*, 93, 294.

Le mérite de Scheeben a été de superposer à l'ascétisme du livre remanié de Nieremberg, *Die Herrlichkeiten der göttlichen Gnade*, un exposé dogmatique à la lumière de l'enseignement des Pères et de la spéculation thomiste, synthèse puissante d'un génie très personnel, qui a heureusement placé les « Merveilles de la grâce » dans une harmonieuse synthèse entre leurs principes dogmatiques et leurs applications morales et ascétiques. Ce problème de la grâce est traité par Scheeben dans son ouvrage principal, *Die Mysterien des Christentums*. C'est une synthèse de toute la doctrine chrétienne, dont le point de départ est le mystère de la Trinité qui, une fois connu par la révélation, nous dévoile non seulement la vie intime de Dieu, mais la source profonde à laquelle s'alimentent l'ordre de la grâce et la vie surnaturelle des âmes. Le mystère de Dieu dans sa créature est une lumière surnaturelle que Dieu répand sur elle pour la faire participer à sa nature et à sa gloire divines. Dieu lui imprime l'image de son Fils et la fait participer à sa propre nature, il réengendre son propre Fils en elle; il lui insuffle son propre Esprit et se l'unit ainsi dans la communion la plus intime de vie et d'amour surnaturels. C'est là l'explication de l'élévation de l'homme dans sa création originelle; mais c'est là aussi l'explication de la malice du péché et de la perversité habituelle que laisse dans l'âme le péché une fois commis.

Avec ces trois mystères — mystère de la Trinité, mystère de l'union surnaturelle de l'homme avec Dieu par la grâce, mystère de la séparation entre l'homme et Dieu par le péché — le mystère de l'Homme-Dieu est en connexion intime, car il est le prolongement de la révélation la plus parfaite des processions divines; il répare et instaure à nouveau l'union surnaturelle de l'homme à Dieu; il est le remède souverain qui efface et détruit le péché. Mais le Christ n'accomplit cette œuvre de réparation qu'en devenant notre Chef et en nous incorporant à lui. L'humanité du Christ est ainsi cause de la grâce en tant qu'elle est l'organe, l'instrument de l'activité divine. Comme Dieu, le Verbe opère en nous la grâce physiquement et, par son humanité, hyperphysiquement.

C'est encore la vie de la grâce qui est au terme du mystère de l'Eucharistie; et ce mystère complète merveilleusement l'action de la Trinité et de l'Incarnation. Par rapport au Christ lui-même, ces mystères se complètent : ils montrent le Fils de Dieu, le premier au sein du Père éternel, le second au sein de la Vierge, où il apparaît dans le monde, l'Eucharistie au sein de l'Église, où il réside parmi les hommes et s'unit à eux. En ce qui nous concerne, il faut voir dans l'Eucharistie, non seulement un moyen de fortifier et d'entretenir la vie de la grâce déjà possédée, mais un approfondissement, une intensification de l'union générale établie par l'Incarnation, respectivement par la foi et par le baptême, entre le Christ et les hommes.

C'est ainsi que dans la grâce et par la grâce s'établit *pour nous* un lien intime entre tous les mystères du christianisme. Et c'est ainsi que très normalement les mystères du christianisme s'orientent vers le mystère des fins dernières, glorification des justes, glorification de la justice divine dans le châtiment des méchants. Le grand mystère de la prédestination achève cette belle théologie de la vie de la grâce dans et par les mystères du christianisme.

C'est dans ce cadre organique et vivant que s'insère le *Mystère de l'Église et des sacrements*, qui forme, pour Scheeben, le dernier chapitre des mystères du christianisme. Le grand théologien veut y concentrer sous un seul aspect tout ce que nous croyons de l'Église, cher-

chant à comprendre toute la doctrine *par l'intérieur*. L'Église est comme le corps et l'épouse du Christ dans chacun de ses membres. Le vrai lien de l'Église est donc intérieur, mystérieux; il s'établit par la foi et par le baptême et se parfait dans l'Eucharistie. Le Saint-Esprit est l'âme de ce corps, de cette communauté invisible. Mais l'Église est un organisme vivant et doit transmettre la vie à ses enfants. Elle se fait par le sacerdoce, qui rend présent le Christ dans l'Eucharistie, pour l'unir à son corps mystique, le former dans ses membres et l'offrir en sacrifice parfait à son Père. Cet organisme doit aussi enseigner et diriger ses membres ici-bas; il présente donc un côté extérieur qui, par son unité surnaturelle, reflète le mystère de l'Homme-Dieu et de l'Esprit.

La nature de l'Église, organisme social et visible en même temps que communauté invisible dans le Christ, se manifeste surtout dans les sacrements, ce que Scheeben appelle « le mystère sacramentel ». Nous avons un mystère sacramentel dans l'Homme-Dieu en qui la divinité invisible s'unit à l'humanité visible, et de même, dans l'Eucharistie. A son tour l'Église extérieurement visible comme une société d'hommes cache intérieurement le mystère d'une union merveilleuse avec le Verbe incarné et avec l'Esprit-Saint. Les sacrements communiquent le fruit des mérites du Christ sur la base de ce mystère sacramentel. Chacun d'eux met l'homme dans un rapport particulier avec Dieu. Les uns communiquent une destinée ou une consécration spéciale (baptême, confirmation, ordre); les autres rétablissent ou préservent l'union avec le Christ (pénitence, extrême onction). Le baptême, la confirmation et l'ordre impriment un caractère qui créé une union organique avec le Christ par le sceau d'une appartenance particulière à l'Homme-Dieu et par une assimilation à son union hypostatique. Ce « sacrement intérieur » devient la base de la communication de la grâce sacramentelle également pour les sacrements qui n'impriment pas ce caractère, et il destine l'homme à participer à l'activité sacerdotale de son Chef. Enfin le mariage produit, non un caractère, mais un lien sacré, sur la base du caractère déjà présent; il destine à engendrer de nouveaux membres pour le Christ et pour l'Église...

Telle est la belle synthèse dogmatique de celui que Mgr Grabmann a qualifié « le plus grand théologien du XIXe siècle », qualification reprise par le P. Congar.

SCHEEL (Otto) (1876-1954), professeur à Tübingen puis à Kiel. — Sur S. Augustin, I, 2361, 2364-65, 2370, 2372. — Édition populaire de Luther, IX, 1232, 1335 (bibl.). — Justification, VIII, 2130; — rédemption, XIII, 1997.

SCHEFFER (Guy). — Notice [A. Rayez], XIV, 1274.

SCHEFFER (Rupert). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1274.

SCHEFFLER (Jean). — Voir ANGELUS SILESIUS, I, 860 et 1281.

SCHEFFMACHER (Jean-Jacques). — Notice [J.-P. Grausem], XIV, 1274-75.

SCHEFTELOWITZ (J.). — Rapports des religions perses et du judaïsme dans son ouvrage *Die altpersische Religion und das Judentum* (Giessen, 1920), VII, 1660-61, 1663; XV, 1169, 1171.

SCHEGG (Pierre-Jean) (1815-1885). — Théologien scripturaire catholique, professeur à l'Université de Munich. Ses écrits concernent plus particulièrement l'Écriture sainte, Ancien et Nouveau Testament. Cité : I, 864; V, 1926, 2361; aux *Tables*, 1434; — en bibliographie, VIII, 77; IX, 999-1000, 1958; X, 373. — L. Fillion lui a consacré une notice dans le *D. B.*, V, 1528-29.

SCHEIL (Jean-Vincent). — Savant dominicain français, né à Königsmacker (Moselle) en 1858, mort en 1940; membre de l'Institut (1908). Il a spécialement étudié l'archéologie assyrienne : *Inscriptions de Nabonide; — Inscriptions assyriennes de Samli; — Samman, roi d'Assyrie; — La loi de Hammourabi*, etc. — Cité : I, 326; IX, 477; *Tables*, 1747.

SCHELER (Max) (1874-1928), philosophe allemand. — Sa profonde influence sur les écrivains protestants, XIII, 903-04; cf. XV, 1013.

SCHELL (Hermann). — Notice [G. Fritz], XIV, 1275-77; cf. I, 862; *Tables*, 91. — Baptême (enfants morts sans baptême, sauvés par la souffrance et la mort), II, 366; cf. XV, 3375; — confirmation, III, 999, 1012; — Dieu, IV, 1176; — eucharistie (épiclèse), V, 275; cité : 199, 202, 277; X, 1224 (messe); — extrême onction, V, 1926; — Jésus-Christ (science de vision niée), VIII, 1299; XIV, 1661; — Trinité (démontrée rationnellement), XV, 1795-96; — eschatologie : enfer réservé au péché contre le Saint-Esprit, 3352. — Mise à l'index de sa *Dogmatik* et soumission de l'auteur, X, 2018; XIV, 1277. — Schell n'est pas moderniste, 1277; cf. X, 2013, 2018, 2019. — Cité : I, 860, 862; IV, 1443; V, 692 (bibl.), 698.

SCHELLEKENS (Martin). — Van der Beeck, dit *Becanus, Tables*, 391.

SCHELLING (Frédéric-Guillaume-Joseph de) (1775-1854). — Il enseigna la philosophie successivement dans les Universités d'Iéna et de Wurtzbourg, ensuite à Munich et finalement à Berlin où venaient d'enseigner Fichte et Hegel. Parti de Kant et de Fichte, il publie d'abord quelques œuvres sur la philosophie de la nature, *Idées pour une philosophie de la nature* (1798); — *De l'âme du monde* (1798); — *Système de l'idéalisme transcendantal* (1800). Puis, inclinant vers Herder, Spinoza et Giordano Bruno, Sch. expose une nouvelle philosophie, dite de l'identité : *Exposé de ma philosophie* (1801); — *Bruno* (1802); — *Philosophie de l'art* (1803). C'est l'*absolu*, dans lequel se confondent l'objectif et le subjectif. Enfin, influencé par le néoplatonisme et le mysticisme de Boehme, il conclut à la liberté de l'homme, à la nécessité de remplacer l'Absolu par un Dieu créateur : *Recherches sur l'essence de la liberté humaine* (1809); — *Les âges du monde* (1815); — *Philosophie de la Mythologie; — Philosophie de la Révélation* (1843).

Philosophie aboutissant au panthéisme, XIII, 1767-68; cf. I, 1564, 2207, 2210; III, 2095, 2185, 2187; IV, 242, 786, 899, 1176, 1266, 1268-69, 1280, 1299; V, 87; VII, 430; XI, 1870, 1872; XIV, 2504; XV, 3345; — application à la Trinité, 1787-89, 1793. — Influence sur la théologie, XV, 437; — sur Schlegel, XIV, 1492; — sur Zimmer, XV, 3694. — Sch. et Sailer, XIV, 751; et Staudenmaier, 2579; et Gunther, XV, 1793; et Valroger, 2528.

SCHELOWSKY (G.). — Tertullien et la philosophie gréco-romaine, IV, 1152 (bibl.); cité : 1060.

SCHELSTRATE (Emmanuel de). — Notice [J. Mercier], XIV, 1278-80. — Cité : I, 1741-43, 1756; III, 1224; IV, 1793; XII, 1130.

SCHENCK (Frédéric), baron de Tautenberg († 1580). — Archevêque d'Utrecht, XV, 2391-92, 2412.

SCHENKEL (Daniel) (1813-1885). — Théologien protestant rationaliste de nationalité suisse, auteur de plusieurs ouvrages sur Jésus-Christ, VIII, 1372, 1399. — Contre le voyage de S. Paul en Espagne, XV, 1061. — Cité : II, 2474; IV, 2004.

SCHENOUDI D'ATRIPÉ (IVe s.). — Vœux de religion, XV, 3269.

SCHEOL. — C'est, dans l'Ancien Testament, le séjour souterrain des âmes, en attendant le Rédempteur. — Le *D. B.* renvoie simplement à *Enfer* et *Hadès*.

Cité : V, 28-30, 38; VIII, 1626, 1631; XIII, 1140-41, 1164, 2510; XIV, 742; XV, 2957, 2959-61.

SCHEPSS (G.). — Publication, en 1899, d'une œuvre de Conrad de Hirschau, VII, 299.

SCHER (Addaï) († 1922). — Archevêque chaldéen de Séert (Kurdistan). — Sur les manuscrits concernant Théodore de Mopsueste, XV, 242; — et Timothée Ier, catholicos nestorien, 1128-30. — Cité : XI, 158, 304, 306 (Chronique de Séert).

SCHERER (Edmond) (1805-1889), théologien et critique protestant français. — Son appréciation sur l'aboutissement de l'expérience religieuse, V, 1833; — sur l'infaillibilité, VI, 183.

SCHERER (Georges). — Notice [J.-P. Grausem], XIV, 1280.

SCHERER (Rudolf Ritter von) (1845-1918). — Notice, *D. D. Can.*, VII, 885-86 (R. Chabanne). — Cité : I, 878; IV, 1423.

SCHERIO (Grégoire Lo). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1280-81.

SCHERMANN (Th.). — Sur la procession du Saint-Esprit, v, 788-89; — épiclèse, 217, 220; — eucharistie, 1060, 1068, 1200.

SCHERR (Mgr Grégoire), archevêque de Munich de 1856 à 1877. — Opposant à l'infaillibilité (Ier concile du Vatican), xv, 2575-76. — Et Döllinger après le concile, 2982; cf. iv, 1518.

SCHEVICHAVIUS (Gisbert). — Notice [A. Rayez], xiv, 1281-82.

SCHIFFINI (Santo). — Notice [A. Taverna], xiv, 1282-83. — Charité, ii, 2227-28; — création, iii, 2179, 2236 (bibl.); — Dieu, iv, 906; — esclavage, v, 504; — espérance, 627, 632; — fin dernière, 2489; — foi, vi, 150, 170, 199, 224-25, 236, 288, 298, 313, 403, 414-15, 457, 491, 495, 496-97, 499; — grâce, 1583, 1589, 1601, 1602-04, 1610, 1613, 1621, 1662; — hérésie, 2212; — hypostase, vii, 424; — infidèles (salut des), 1803, 1877; thèse de S. Thomas relative à l'enfant parvenu à l'âge de raison, 1890; — molinisme, x, 2180; — persévérance, xii, 1299; — prédestination (les décrets divins), 2981-82; — révélation, xiii, 2595; — tyrannicide et légitime défense, xv, 1980; — vertus (connexion), 2771, 2787-88.

SCHIKTANZ (Max). — Sur un texte de S. Hilaire (thèse, 1905), vi, 2405, 2407.

SCHILDERE ou **SCILDERE** (Louis de). — Notice [R. Brouillard], xiv, 1283-85. — Probabilisme, xiii, 527-28.

SCHILDIZ (Hermann de). — Notice [J. Rivière], xiv, 1285-86; *Tables*, 2064 *(Hermann de Schildesche)*.

SCHILLER (Ferdinand-Canning-Scott), philosophe anglais, né en 1864, mort à Los Angeles en 1937. — Auteur de *Pragmatism*, Londres, 1907; — *The Meaning of Truth : a sequel to « Pragmatism »*, 1909. — Cité : v, 1803, 1842 (expérience religieuse).

SCHINZ (A.). — Sur J. J. Rousseau, xiii, 1759; xiv, 120, 124, 130.

SCHISME. — Étude théologico-canonique [M.-J. Congar], xiv, 1286-312. — 1° *Le mot. Emploi scripturaire.* — 1. Origine grecque du mot, 1286. — 2. Usage ecclésiastique (schisme et hérésie), 1287.

2° *Aperçu historique sur l'emploi de cette notion.* — 1. Église ancienne : rupture de l'unité dans l'Église locale, puis dans l'Église universelle (doctrine des conciles et de S. Cyprien), xiv, 1288-89; — sur S. Cyprien, iii, 2467-68; iv, 2125-26. — 2. Le donatisme, S. Augustin, xiv, 1290-92; i, 2277; iv, 1701-25; *Tables*, 1028, 297. — 3. Après S. Augustin en Occident : *a)* Influence de S. Augustin et de S. Jérôme; assimilation du schisme à l'hérésie (S. Isidore, Alcuin), xiv, 1292-93; — le schisme d'Aquilée, xv, 1914-17. — *b)* Réforme grégorienne et recueils canoniques; préoccupations : invalidité des sacrements des schismatiques, les antipapes Clément III (*Tables*, 624), Félix V (*Tables*, 131), xiv, 1293-94; — auteurs cités : Deusdedit, Yves de Chartres, Alger de Liège, Gratien, Arnulphe de Lisieux, Gerhoch de Reichersberg, — *c)* Synthèse scolastique : principales systématisations : *Somme* d'Alexandre de Halès, Turrecremata, xiv, 1295-96; — autres auteurs cités : Pierre Lombard, S. Bonaventure, S. Thomas (cf. *infra*), Pierre de La Palu, Godefroy de Fontaines, Roger Marston, Capréolus. — *d)* Recueils d'Inquisiteurs, controverses. Définition du schisme relativement à l'hérésie, à l'unité de l'Église universelle et à la primauté du siège romain : affirmation de son autorité (bulle *Unigenitus* et, plus récemment, schisme des vieux-catholiques [xv, 2980-81] et schisme tchécoslovaque [xiv, 1376-77]), 1296-97; — auteurs cités : Eymeric, S. Raymond de Peñafort, Antoine de Sousa, Thomas del Bene, Bellarmin, Suarez, Henri Holden, J. Longueval, Fr.-Dominique Méganck. — Sur le progrès de la centralisation autour du siège romain, cf. Pape, xi, 1880-88. — *e)* Chez les Grecs, concile de Constantinople de 382 et lettre de S. Basile à Amphiloque d'Iconium, Zonaras, xiv, 1297-98; cf. *Tables*, 660 (concile); i, 1122 (Amphiloque); xv, 3706 (Zonaras). — *f)* Chez les dissidents (protestants, orthodoxes, anglicans), xiv, 1298-99.

Le P. Congar s'inspire souvent de son livre *Chrétiens désunis*, Paris, 1937; on complètera sa pensée avec son nouvel ouvrage *Chrétiens en dialogue*, Paris, 1964. Rapprochements possibles.

3° *Notion théologique du schisme.* — 1. L'objet du schisme selon la doctrine thomiste : le schisme s'oppose à la paix, fruit de la charité nécessaire dans la communauté chrétienne; précisions dues à Cajétan et à d'autres théologiens médiévaux : le schisme détruit *affectu* non *effectu* l'unité de l'Église, xiv, 1299-302. — 2. Manières de commettre le péché de schisme, pouvant aboutir au schisme mixte, lié au péché d'hérésie, 1302-04. — 3. Schisme et péchés apparentés (désobéissance, hérésie), 1304-05; cf. *Tables*, 2052 (hérésie compliquée de schisme); *T.*, 3330 (désobéissance). — 4. Gravité du péché de schisme, xiv, 1305-06. — 5. Questions connexes : *a)* pape schismatique (?), situation des papes au Grand schisme d'Occident, voir *infra, Schisme d'Occident*; — *b)* situation des schismatiques par rapport à l'Église (le cas du péché *formel* de schisme purement intérieur), le coupable plus probablement encore membre de l'Église, comme les hérétiques occultes, 1306-08; cf. iv, 2162-63; pouvoirs et juridiction des schismatiques, xiv, 1308-10; — rapports entre catholiques et schismatiques, 1310-11; *Tables*, 647 *(communicatio in divinis)*.

4° *Le schisme, délit.* — 1. Code, can. 1325, xiv, 1311. — 2. Sanctions, 1311-12; cf. vi, 2244-51. — 3. Réconciliation des schismatiques, xiv, 1312; cf. vi, 2251-55.

SCHISME BYZANTIN. — Distinct des schismes orientaux à base d'hérésie : Église arménienne, i, 1888-968; — Église copte monophysite, x, 2251-306; v, 922-969; — Église syrienne jacobite, i, 1425-30 et xiv, 3037-88. — Schisme byzantin, étude historico-doctrinale (M. Jugie), xiv, 1312-468.

I. Le schisme byzantin. Aperçu historique. — I. Causes du schisme. — 1° *Césaropapisme.* — 1. Interventions des empereurs dans le domaine religieux, xiv, 1313-15; — convocations des conciles (cf. *Tables*, 657); — empereurs cités : Constantin Ier (*Tables*, 802-03); Constance II (*T.*, 801-02); Justinien (*T.*, 2799-800); Héraclius (*T.*, 2048). — 2. Asservissement de l'épiscopat, xiv, 1315-16 : les conciliabules ariens (*Tables*, 257, 259); brigandage d'Éphèse (*T.*, 713); l'encyclique de Basiliscos (i, 288-89; vi, 2155); l'*Hénotique* de Zénon et Acace (vi, 2153-77, spécialement 2164-65); l'affaire des Trois-Chapitres (xv, 1888-91, 1896-99); l'*Ecthèse* et les conciles monothélites de 638 et 639 (*Tables*, 2576); le *Type* de Constant II (xv, 1945-48); le concile iconoclaste d'Hiéra (*Tables*, 715; vii, 581-84); — l'impératrice Irène et le IIe concile de Nicée (*Tables*, 665). — 3. Attitude des papes, et divers sévices à leur égard, xiv, 1316; — cités : Libère (*Tables* 2992); Silvère (xiv, 2066-67); Vigile (xv, 2995-99, 3001-04); Martin Ier (x, 182-86); l'archevêque Maurus de Ravenne et le pape Vitalien (xv, 3116); l'Illyricum, Rome et le patriarcat byzantin (*Tables*, 2181). — 4. Schismes préludant au schisme définitif, xiv, 1316-17; *Tables*, 1899, 1900; — cités : Sch. arien (i, 1806-21; *Tables*, 257); — Sch. consécutif à la condamnation de S. Jean Chrysostome (viii,

666-67); — Sch. acacien (*Tables*, 16-17, 1899); — Sch. monothélite (x, 2320-21; *Tables*, 2575); — Sch. iconoclaste (*Tables*, 2187); — Sch. sous le patriarche Nicéphore de 806 à 811; — second Sch. iconoclaste, de 813 à 843 (*Tables*, 2187, § 7°).

2° *Ambition des patriarches de Constantinople.* — 1. Le principe : Constantinople, nouvelle Rome, xiv, 1317-18; cf. concile Quinisexte, can. 38, xiii, 1588. — 2. Le 28e canon du concile de Chalcédoine, xiv, 1318-21; *Tables*, 663. — 3. Le fonctionnement du synode permanent, xiv, 1321-23; iii, 641-42, 1327-29. — 4. Annexion de l'Illyricum, xiv, 1323; *Tables*, 1902, 2181; cf. *supra*. — 5. Origine apostolique du siège de Constantinople, xiv, 1323-24; cf. iii, 1315-19. — 6. Titre du patriarcat « œcuménique », xiv, 1324-25; cf. iii, 1333-35; *Tables*, 3343. — 7. Prétentions du concile Quinisexte, xiv, 1325-26; *Tables*, 733.

3° *Antipathie de race; orgueil national; rivalités politiques.* — 1. Antipathie entre Orientaux et Occidentaux, xiv, 1326-27. — 2. Événements politiques (chute de l'Empire d'Occident; titre de *basileus* [empereur] accordé à Charlemagne et ses successeurs); papes proclamés sous la domination des barbares (Léon l'Isaurien), 1327-28. — Sentiments des Occidentaux (hérésies des Orientaux; Charlemagne et le IIe concile de Nicée, le *Filioque*, etc.), 1328-29.

4° *Causes indirectes.* — 1. Constitution des patriarcats, l'évêque de Rome n'étant que patriarche d'Occident, xiv, 1329-30; xi, 2253-67; *Tables*, 3458-59. — 2. Diversités de langues et ignorance réciproque, xiv, 1330-31. — 3. Évolution indépendante des deux Églises : *a)* en théologie (théologie trinitaire, procession du Saint-Esprit), 1332-33; voir Processions divines, Relations divines et Filioque; — *b)* en liturgie (formules sacramentelles, *Filioque* dans le *Credo*, azymes, ministre de la confirmation), 1333; *Tables*, 1906, § 17°; — *c)* en discipline, 1333; *Tables*, 1906, § 17°.

5° *Forces unionistes, opposées aux tendances séparatistes.* — Voir xiv, 1333-35; cf. *Tables*, 1903-04 (diverses tentatives individuelles); — concile de Bâle, ii, 122; iii, 1400-01; vi, 25; — conciles de Lyon et de Florence, *Tables*, 1905.

II. Le schisme définitif. — 1° *Le schisme photien.* — Voir l'art. Photius, xii, 1536-1604; résumé aux *Tables*, 1902, 3625-27. — Ici, quatre aspects de la question : *a)* part des basileus; — *b)* part des patriarches; — *c)* exploitation de la matière du schisme; — *d)* liquidation du schisme (Jean VIII, rétablissement de Photius, le concile photien, les suites de l'affaire photienne), xiv, 1335-43.

2° *Relations entre les deux Églises, de la fin du schisme photien à Michel Cérulaire.* — 1. L'Église byzantine chez elle, xiv, 1343-46; — personnages cités : patriarche Théophylacte (iii, 1358); Nicéphore Phocas (*Tables*, 3305); Vladimir, sa conversion (xiv, 210); Jeroslav (214); Boris, roi de Bulgarie (ii, 1178-81); Cyrille et Méthode (*Tables*, 893); Gorazd et Clément (ii, 1181-1184); le tsar Siméon (1182); Basile II le Bulgaroctone (1184). — 2. Rapports de l'Église byzantine avec Rome, xiv, 1346-50; suite des patriarches à cette époque, *Tables*, 1903; *a)* faits cités : les quatrièmes noces de Léon le Sage (ix, 365-94; *Tables*, 2965-66), le patriarcat divisé entre Nicolas le Mystique (xi, 621-23; *Tables*, 3308-09) et Euthyme Ier (*Tables*, 442, 1417-18); — *b)* les papes des xe-xie siècles (le siècle de fer) et Constantinople; — *c)* Jean XIX et le titre de patriarche « universel » refusé au patriarche byzantin (*Tables*, 3343).

3° *Michel Cérulaire, le schisme définitif.* — Exposé des faits et des raisons avancées par Michel pour justifier le schisme, xiv, 1350-59; cf. Michel Cérulaire, x, 1677-703, et *Tables* 3208-09, où l'on trouve toutes références utiles.

III. Développement du schisme (du xie au xve siècle). Essais d'union. — 1° *Extension du schisme.* — 1. Les patriarches orientaux, xiv, 1359-60 : Antioche : Pierre III; cf. i, 1408; xii, 1807; son successeur Théodose III Chrysobergès, i, 1409; x, 517; — Alexandrie : i, 796; — Jérusalem : Syméon II, xiv, 2940; cf. viii, 1001; — Église melchite : Jean V et Jean VI, x, 517. — 2. Église russe : *a)* Antilatinisme avec Jean II, métropolite de Kiev, xiv, 1360-62; cf. 218-19; — *b)* Successeurs de Jean II : Nicéphore (219), Théodose le Grec; voir aussi Niphon de Novgorod (220), 1362.

2° *Essais d'union : considérations générales.* — De nombreuses tentatives d'union, xiv, 1362 sq.; cf. iii, 1374-402; voir *infra*. — leur insuccès, motifs, xiv, 1362-68.

3° *Principaux essais d'union.* — 1. Entre le pape Alexandre II et Michel VII Doucas, xiv, 1368; cf. iii, 1375-76; — voir aussi xiii, 1150 (Psellos); xv, 3618 (Xiphilin). — 2. Grégoire VII et Michel VII, xiv, 1368-69; iii, 1375; vi, 1801; xv, 2275. — 3. Urbain II et Alexis Comnène, et le patriarche Nicolas Grammaticos, xiv, 1369-70; cf. iii, 1376; xv, 2276; xi, 614-15; voir aussi *Tables*, 624-25 (antipape Clément III). — 4. Pascal II et Alexis Comnène, xiv, 1370; iii, 1377; xi, 2072. — 5. Nonobstant la Ire croisade et les polémiques antilatines (cf. Grossolanus, xii, 1939, et Euthyme Zigabène, v, 1577-78), nouvelles tentatives des successeurs d'Alexis, Jean et Manuel Comnène, xiv, 1370-71, avec Alexandre III; cf. iii, 1378; i, 716 (Alexandre III); x, 1671-72 (Michel d'Anchialos). — 6. Quatrième croisade, Empire latin d'Orient, difficultés accrues d'union et cependant pourparlers en vue de la procurer, xiv, 1374; cf. iii, 1380-96; ix, 1374-75; voir aussi vii, 1969-70 (Innocent III et l'Orient). — 7. L'éphémère union du IIe concile de Lyon, xiv, 1371-72; ix, 1374-79, 1381-89, 1392-96, suivie d'agitation antiunioniste, 1396-1403, et de la ruine de l'union sous Andronic, 1403-09.

Principaux personnages cités (références aux *Tables*) : Michel VIII Paléologue, 3208; — Clément IV, 625; — Grégoire X, 1925; — Manuel Calécas, 498; — Innocent V, 2285-86; — Jean XXI, 2444; — Jean XI Beccos, 2450; — Nicolas III, 3308; — Martin IV excommuniant Michel Paléologue, 3152; — Andronic II Paléologue, 3412; — Georges de Chypre, 1797; — Georges le Métochite, 1798; — Moschabar, 3265; — Constantin Méliténiote, 803.

8. Devant le péril turc, nouvelles tentatives : Manuel Paléologue et le concile de Constance, et le concile de Florence, xiv, 1371-72; cf. iii, 1201 (Constance); *Tables*, 672-73 (Florence). — Le concile de Florence et l'autocéphalie moscovite, xiv, 242.

Principaux personnages cités (références aux *Tables*) : Jean Cantacuzène, 517; — Jean V Paléologue, 2476; — Nil Cabasilas, 493; — Manuel Paléologue, 3089; — Marc d'Éphèse, 3092; — Georges Gennade Scholarios, 4015.

IV. Le schisme a l'état stable (xve-xxe siècles). — La raison politique explique la naissance des Églises autocéphales, le patriarche de Constantinople s'inclinant finalement devant le fait accompli, xiv, 1372-74.

1° *Morcellement de l'ancienne Église de Constantinople en plusieurs Églises autocéphales.* — 1.

Église russe, xiv, 1374-76; cf. 234-42 (avant le concile de Florence), 242-49 (le concile de Florence et l'autocéphalisme), 272-76 (érection du patriarcat moscovite), 324-33 (suppression du patriarcat : le saint-synode).

Principaux personnages cités : Isidore de Kiev, *Tables*, 2332-33; — Vassili (Basile) l'Aveugle, xiv, 243-44; — Jonas, 243-45; — les évêques de Ruthénie et l'union de Brest, xii, 2489; — Théophane de Jérusalem, xv, 512-13; — Jérémie II Tranos, viii, 886-94; *Tables*, 2497; — Fédor (Théodore) Ivanovich, xiv, 272-75 *(passim)*; — Boris Godunov, xiv, 272, 276; — Job, métropolite de Moscou, *Tables*, 2671; — Alexis Mikhaïlovich, xi, 646, 648, 650-51; — Nicon, 646-55; — Pierre le Grand, xiv, 329-33.

2. Patriarcat serbe, xiv, 1376-77. — *a)* Avant la guerre de 1914, cinq Églises serbes : *Monténégro*; Carlovitz (ii, 1754-76); Dalmatie (i, 2607-08); Bosnie-Herzégovine (ii, 1035-49); Église serbe; — *b)* depuis 1920, Croatie-Slovénie (*Tables*, 862-74); — 3. Église de Grèce, xiv, 1377-78; cf. *Tables*, 1910-14. — 4. Église de Crète, xiv, 1378; cf. iii, 1460-61; *Tables*, 858. — 5. Église bulgare, xiv, 1378-79; cf. ii, 1174-1228; *Tables*, 487. — 6. Patriarcat roumain, xiv, 1379-81; cf. 77-93. — 7. Alexandrie, xiv, 1381; cf. i, 797-99. — 8. Antioche, xiv, 1381; cf. i, 1413-16, 1418-20. — 9. Jérusalem, xiv, 1381-82; cf. viii, 1002-08. — 10. Chypre, xiv, 1382; cf. ii, 2424-72; *Tables*, 608. — 11. Constantinople, xiv, 1382-83; cf. iii, 1460-1500. — 12. Archevêché du Sinaï, xiv, 1383-84. — 13. Autocéphalies nouvelles (depuis 1920) : *a)* Église de Géorgie, xiv, 1384; histoire antérieure, vi, 1239-89; — *b)* Église orthodoxe de Pologne, xiv, 1383; cf. xii, 2464-69; — *c)* Église d'Albanie, xiv, 1384-85; *Tables*, 64; — *d)* Lithuanie, xiv, 1385; *Tables*, 3004; — *e)* Finlande, xiv, 1385; *Tables*, 1531; — *f)* Esthonie, xiv, 1385; *Tables*, 1279; — *g)* Lettonie, xiv, 1386; *Tables*, 2980; voir aussi, pour les États baltes, *Tables*, 355; — *h)* Église orthodoxe de Tchécoslovaquie, xiv, 1385.

2° *Attitude de l'Église gréco-russe à l'égard de l'Église romaine.* — 1. Le sort de l'union de Florence : *a)* bonne foi des populations, xiv, 1387-88; cf. Gagarin, vi, 988-89; Solovêv (Solovief), xiv, 362-63; — *b)* mais répudiation de l'union par le haut clergé, 1388-89; témoignage de Scholarios, 1536-39; concile de 1484, iii, 1421; abjuration imposée aux catholiques, i, 83-85 (leur baptême étant reconnu valide par le concile); — *c)* polémiques antilatines, xiv, 1389; cf. iii, 1410-13 *(passim)* et *infra*, 4008. — 2. L'Église grecque et l'Église romaine : *a)* reproches faits aux Latins, xiv, 1389-90, 1421-24; — *b)* accalmies et rapprochements, 1390-91; cf. iii, 1427-29, 1455-58; — *c)* influence doctrinale de l'Église catholique, xiv, 1391 : Grégoire XIII et les étudiants grecs, 1391; cf. iii, 1458; — la lutte contre le protestantisme, xiv, 1391; cf. iii, 1426-31; Dosithée, synode de Jérusalem et Cyrille Lucar, iii, 1451-54; iv, 1791; ix, 1016-17.

Plus récemment Pie IX et les Orientaux, iii, 1459; et la Russie, xii, 1706-07. — Léon XIII et les Églises orientales, iii, 1459; *Tables*, 2963, § 2°, 3°. — Pie X et Benoît XV, dans la notice sur Pie XI, *Tables*, 3649; sur Benoît XV, *Tables*, 420-21. — Pie XI et la Russie, 3650, et l'union des Églises chrétiennes, 3659. — Pie XII et les Églises orientales, 3674, 3699. — Paul VI : l'œcuménisme, histoire, développement et épanouissement, *Tables*, 3343-61 (Ch. Boyer); — Paul VI et le patriarche Athénagoras, *T.*, 3360, 3501; — Paul VI en Turquie et aux Lieux-Saints : visite à Sainte-Sophie, au Phanar (allocution d'Athénagoras, célébrations œcuméniques et message au patriarche, ainsi qu'au patriarche arménien orthodoxe et aux autres patriarches orthodoxes (*Doc. cath.*, 6-20 août 1967). — Échange de lettres entre Paul VI et le patriarche copte d'Alexandrie sur la question des Lieux-Saints (*Doc. cath.*, 17 sept. 1967). — Réception à Rome du patriarche Athénagoras, message du patriarche au Saint-Père; allocutions réciproques et déclaration commune (*Doc. cath.*, 19 nov. 1967). — A l'occasion du second anniversaire de la levée des anathèmes entre l'Église catholique et le patriarcat de Constantinople (voir *Tables*, 3209), échange de télégrammes entre S. S. Paul VI et le patriarche Athénagoras (*Doc. cath.*, 28 janv. 1968). — Le Saint Siège et l'Albanie (V[e] centenaire de la mort de Scanderberg, dans la *Doc. cath.*, 18 févr. 1968).

3. L'Église russe et l'Église romaine (cf. *supra*), xiv, 1391-95 : *a)* Le concile antilatin de 1620, et la rebaptisation des Latins, abjuration imposée, 276-79; — *b)* Les tsars et les catholiques : les Ruthènes après le partage de la Pologne, 1393; cf. 388, 401-02; — Ivan IV et Possevino, xii, 2648-49; — Alexandre I[er] et le catholicisme, xiv, 1393; — *c)* Influence du catholicisme dans la théologie russe, 1393-95; cf. x, 2063 (Moghila); xiv, 304 sq., 346, 399.

Auteurs : Khomjakov, xiv, 360-62, 1431-33; *Tables*, 2819; — Alexandro Lebedev, *T.*, 2922; — Macaire Bulgakov, ix, 1443; *Tables*, 486; — Solovêv, xiv, 362-63.

4. Autres autocéphalies, xiv, 1395-96 : Église hellénique; cf. *Tables*, 1910-14; — Patriarcat serbe.

3° *Attitude de l'Église gréco-russe à l'égard des protestants et d'autres sectes.* — 1. Protestants : Mélanchthon et le diacre Dimitrios Miros, et Jérémie II Tranos, xiv, 1396; viii, 886-89; — offensive calviniste et Cyrille Lucar, xiv, 1396; iii 1426-31; ix, 1003-19; cf. *supra*. — 2. Anglicanisme et Église russe, xiv, 1396; xiii, 894-95; cf. Procopovich, xiv, 351-55; William Palmer, xii, 1393-94. — 3. Vieux catholiques, xiv, 1397-98. — 4. Autres Églises autocéphales, 1399-1400. — 4. Meletios IV et les ordinations anglicanes, 1398-99.

On se reportera à Unité de l'Église, xv, 2209-24, et à *Œcuménisme*, *Tables*, 3343-62.

II. Le schisme byzantin. Nature et effets. — 1° *Caractères généraux.* — Trois caractères : 1. Un esprit militant, agressif, se manifestant progressivement du concile *in Trullo* à Photius et finalement à Michel Cérulaire, xiv, 1402-03. — 2. Le culte du « statu quo », conservatisme étroit, hostile au progrès doctrinalement, disciplinairement, liturgiquement, 1403-05. — 3. « Statu quo », sachant toutefois éliminer de l'héritage du passé ce qui gêne l'exclusivisme nationaliste byzantin, 1405-07.

2° *Le schisme byzantin et l'unité de l'Église.* — 1. Unité de gouvernement. Elle est réduite à une certaine unité spécifique de constitution, l'autorité patriarcale annihilée en raison des autocéphalismes nationaux, xiv, 1407-11; cf. xiii, 373-380. — 2. Unité de foi. Restreinte au symbole de Nicée-Constantinople et aux définitions des sept premiers conciles œcuméniques, elle comporte des divergences doctrinales au sein des Églises autocéphales et surtout entre l'Église russe et l'Église byzantine (plusieurs exemples), xiv, 1411-14. — 3. Unité de communion. En principe existant entre les autocéphalies, en pratique souvent violée, 1415-17. — 4. Unité disciplinaire et rituelle. Les anciens canons souvent contrecarrés par les statuts organiques des Églises autocéphales : exemples de la législation matrimoniale et du divorce, 1417-20; cf. ix, 2317-35.

3° *Le schisme byzantin et le magistère ecclésiastique.* — 1. Son impossibilité à résoudre les controverses doctrinales, xiv, 1421-24; — le *Filioque*, 1422; cf. v, 2309-42; xv, 1758-66; — la primauté du pape, xiv, 1422-23; cf. xiii, 344-91, mais surtout 377-91; — Immaculée Conception, xiv, 1423;

cf. vii, 893-975; — Épiclèse (forme de l'Eucharistie), xiv, 1423; cf. 304-24 (dans l'Église russe), v, 194-300; — Purgatoire, xiv, 1423; cf. xiii, 1326-57. — Les différents points secondaires énumérés, xiv, 1423, trouvent quelques références dans le *D. T. C.* : validité du baptême par infusion et baptême des hérétiques (et des catholiques), i, 83-90; *Tables*, 365; xiv, 276-81 (concile antilatin de 1620); — la question du pain azyme, i, 2653-64; — la question du divorce, ix, 2323-30. — 2. Impossibilité de rédiger une profession de foi infaillible, aucun livre symbolique proprement dit, xiv, 1424-25. — 3. Impuissance à réunir un nouveau concile œcuménique, 1425-35. — Questions relatives au concile œcuménique : *a)* Nécessité de la présence du pape et de l'Église universelle : conclusion des orthodoxes, plus de concile œcuménique après les sept premiers, 1426-27; cf. *Tables*, 658-59 (opinions hétérodoxes); — *b)* Divergences des gréco-russes sur les conditions concernant la tenue du concile, la conduite des délibérations et la formulation des décrets infaillibles, 1428-33; — *c)* Difficulté pratique de la réunion d'un concile, 1433; — *d)* Succédanés (?) du concile œcuménique, 1433-35. — Sur tous ces points, voir xv, 2209-16 (unité de l'Église et théologie orthodoxe).

4° *Le schisme byzantin et l'indépendance de l'Église.* — 1. Dans les Églises autocéphales, le pouvoir civil a la haute main sur l'organisation intérieure de l'Église, la nomination du primat et des évêques, les biens ecclésiastiques, xiv, 1436-37. — 2. Variétés du césaropapisme oriental depuis le schisme : *a)* à Constantinople (temps des empereurs et du gouvernement turc), 1437-39; — *b)* en Russie, 1439; cf. 272-76 (institution du patriarcat moscovite), 324-33 (suppression du patriarcat, établissement du saint-synode). — 3. Autocéphalies récentes : *a)* Église hellénique, 1442-43; cf. *Tables*, 1911-14; — *b)* Église serbe, xiv, 1443; — *c)* Église roumaine, 1444; cf. 77-93. — 4. Relations des Églises et de l'État, doctrine des théologiens et canonistes : byzantins, 1444-46; russes, 1446-48; grecs modernes, 1448-49.

Personnages cités, possédant une référence. — 1° *Byzantins :* Agapet de Sainte-Sophie, *Tables*, 52; — Ménas, patriarche, *T.*, 3177; — Maxime le Confesseur, x, 448-59; *Tables*, 3169; — Jean de Damas, viii, 693-751; *Tables*, 2463-66; — Théodore le Studite, xv, 287-97; — Basile le Macédonien, père légal de Léon VI le Sage, ix, 365; cité : iii, 1356; — Léon le Sage, ix, 365-94; *Tables*, 2965-66; — Jean Comnène, iii, 1378; — Balsamon, ii, 135-37; *Tables*, 355; — Demetrius Chromatianus (Chromatenus), iv, 263; *Tables*, 925; — Leunclavius (Loevenklau), *T.*, 3014; — Macaire d'Ancyre, ix, 1441-43; *Tables*, 3046; — Syméon de Thessalonique, xiv, 2976-84.

2° *Russes :* Patriarche Nicon, xi, 646-55; *Tables*, 3312-13; — Alexis Mikhaïlovich, xiv, 293-94; — Étienne Javorskij, 326-28; *Tables*, 2421-22; — Pierre le Grand, xiv, 325-35 *(passim)*; — Théophane Procopovich, 330-32; *Tables*, 3787.

3° *Grecs modernes :* Patriarche Samuel Khanzéris, iii, 1312 (liste patriarcale, n. 205, 207); — Mélèce Sakellaropoulos (Jugie, *T. D. C. O.*, i, 536); — Eutaxias (*ibid.*, 385, 536); — Apostolos Christodoulou (*ibid.*, 536); — Nicodème Milash, *Tables*, 3213; — Chrestos Androutsos, *T.*, 153; — Néophyte Scriban (Jugie, *op. cit.*, i, 638).

5° *Le schisme byzantin et la mission apostolique de l'Église.* — 1. Missions intérieures en Russie dans les provinces annexées, xiv, 1449-50. — 2. Mission extérieure de Chine, 1450-51. — 3. Autres Églises autocéphales, stérilité, 1451.

6° *Le schisme byzantin et la vie chrétienne.* — 1. Caractères généraux : stabilisation dans les formes anciennes, avec comme conséquence une diminution de la piété, xiv, 1452-53; — mais aussi des réactions individuelles, 1453, ou même, depuis le gouvernement bolcheviste, des réformes plus générales, 1454. — 2. La morale chrétienne et l'utilisation des moyens de sanctification (législation favorisant le divorce; difficultés pour la prédication; confessions et communions fréquentes inexistantes; directeurs spirituels dépourvus du sacerdoce : exemple de Raspoutine), 1454-56. — 3. État du clergé séculier (célibat imposé aux seuls évêques, recrutement difficile, instruction insuffisante et moyens de subsistance inconciliables avec le ministère spirituel), 1456-59. — 4. État du monachisme : monastères idiorrythmes et monastères cénobitiques; vie contemplative hésychaste; ignorance de la masse à côté d'une élite; décadence numérique (satistiques), 1459-63.

Conclusions. — 1. A l'Église gréco-russe manque l'unité de gouvernement; dans l'Église latine, la papauté, principe d'unité, de progrès dans l'immutabilité, d'indépendance et de fécondité dans la vie spirituelle, xiv, 1463-65. — 2. Cette Église ne saurait donc être considérée comme la véritable Église fondée par le Christ, 1465-68.

Toutes les considérations précédentes ont été mises en relief par M. Jugie dans son ouvrage *Où se trouve le catholicisme intégral?*, Paris, 1947.

SCHISME D'OCCIDENT (Grand). — Étude [E. Vansteenberghe], xiv, 1468-92.

1° *Origine du schisme.* — 1. L'élection d'Urbain VI, xiv, 1469; xv, 2302-03. — 2. Les fautes d'Urbain, xiv, 1470; xv, 2303. — 3. Élection de Robert de Genève (Clément VII), xiv, 1470-71; *Tables*, 626.

2° *Division de la chrétienté.* — 1. Le problème posé : la validité de l'élection d'Urbain VI. — 2. Les deux obédiences, xiv, 1471-72.

3° *Efforts pour faire cesser le schisme.* — Ces efforts sont résumés dans l'article en dix-sept points qu'il suffira d'énumérer en y ajoutant quelques références, xiv, 1472-84 : les moyens mis en œuvre par les deux papes; — la voie de fait sous Urbain VI, efforts dans les deux camps et mort d'Urbain VI (cf. xv, 2304); — la voie de fait sous Boniface IX : élection de Boniface, ses premières initiatives habiles (cf. ii, 1003); — Boniface et la France (cf. ii, 1004); — les trois voies proposées par l'Université de Paris; — à la mort de Clément VII, élection de Pierre de Luna, sous le nom de Benoît XIII (cf. xii, 2021); — la voie de cession peu agréée de Benoît, qui préfère la voie du compromis (cf. xii, 2021); — l'Angleterre et la voie de cession : les idées de Nicolas de Fakenham (cf. xi, 613-14); — l'Empire et la voie de cession : attitudes de l'empereur Wenceslas et des princes allemands; — soustraction d'obédience en France (cf. xii, 2021); — Boniface et l'Empire (déposition de Wenceslas, élection de Robert III); — restitution d'obédience de la France à Benoît XIII (cf. xii, 2021); — mort de Boniface IX, son remplacement par Innocent VII (cf. vii, 2001); — Benoît, soutenu par S. Vincent Ferrier (cf. xv, 3034-36), marche sur Rome; nouvelle soustraction d'obédience (cf. xii, 2021-22); — mort d'Innocent VII, élection de Grégoire XII et progrès de la voie de cession (cf. vi, 1808; xii, 2022); — entrevue manquée de Savone (cf. vi, 1808; xii, 2022); — Grégoire abandonné par ses cardinaux; neutralité de la France (cf. vi, 1808; xii, 2022).

4° *Retour à l'unité.* — 1. Le concile de Pise : élection d'Alexandre V, xiv, 1484-85; xii, 2025, 2128-30; — situation créée par l'élection d'Alexandre, i, 722-23; cf. *Tables*, 73, 729-30. — 2. Le concile de Constance et la fin du schisme par l'élection de

Martin V, xiv, 1485-86. — Trois papes en présence : Grégoire XII, Benoit XIII et Jean XXIII, élu à la mort d'Alexandre (viii, 641). — Sur le déroulement des événements, voir Constance (Concile de), iii, 1200-1213; xii, 2023-25; *Tables*, 707.

5° *Répercussions du Grand schisme*. — 1. L'article signale d'abord cinq répercussions qu'il suffit d'énumérer : *a)* désorganisation des cadres ecclésiastiques; — *b)* scission des ordres religieux; — *c)* désarroi des consciences; — *d)* accroissement d'influence des puissances séculières; — *e)* intrusion des universités dans la politique, xiv, 1486-88. — 2. Sixième répercussion, plus importante : remise en question de la notion d'Église, 1488-90. Voir *Tables*, 1766-67, § 3° et 4° (réactions contre le schisme d'Occident : Constance et Bâle); voir aussi sur Constance, *Tables*, 710, § 6°; Bâle, 697, § 6°.

L'étude sur le Grand schisme d'Occident a été reprise par E. Delaruelle, E.-R. Labande et P. Ourliac dans l'*Histoire de l'Église* de Fliche et Martin, t. xiv en 2 vol., 1962.

SCHLATTER (Adolphe), né à S.-Gall en 1852, mort à Tubingen en 1938. — Sur la Loi et le monde juif, viii, 1645.

SCHLECHT (J.). — Édition, en 1900, d'une version latine de la *Didachè*, i, 1681. — Cité : 867.

SCHLEGEL (Charles-Frédéric-Guillaume). — Notice [G. Fritz], xiv, 1492-95. — Cité : v, 1798; ix, 521, 549; xiv, 1497, 1852.

SCHLEIERMACHER (Frédéric-Daniel-Ernest). — Vie. Doctrine. Influence [L. Cristiani], xiv, 1495-508; cf. xiii, 1768. — 1° *Vie*. — xiv, 1496-99.

2° *Doctrine*. — 1. Exposé général, xiv, 1499-505. — 2. Dogmatique fondée sur le sentiment subjectif de l'expérience religieuse, xv, 416; cf. 436, 437, 438; iv, 1582; v, 1798-99, 1802, 1808, 1834; vi, 102, 179; viii, 2326-27; xi, 1870; xiii, 2185; xv, 3321. — 3. Différentes applications : Baptême, ii, 331; — Dieu; iv, 779, 780, 793, 808, 812, 855, 899, 1151, 1263; — Jésus-Christ, viii, 1371, 1399-400; — justification, 2201; — miracle, x, 1824 : — ordre (Jésus et l'institution de l'), xi, 1193; — péché originel, xii, 561-62, 566; — Trinité, xv, 1766, 1768, 1790-91, 1799. — 4. Divers : Synoptiques (inauthenticité), xiv, 3007, 3014. — 5. Rapprochements et influences : modernisme, x, 2014-15; — Moehler, 2049, 2063; — protestantisme, xiii, 858-59, 872, 875, 901, 904; — Spinoza, xiv, 2489, 2492, 2504; — Zinzendorf, xv, 3699; — zwinglianisme, 3778. — Cité : i, 1570; v, 88; xii, 1492; xiii, 1770, 1955, 2185.

SCHLICK (Gaspard), chancelier de Frédéric III (*ca* 1396-1449). — Relations avec Aeneas Silvius, futur Pie II, xii, 1615-16.

SCHLOGL (N.). — Exégète catholique autrichien (cf. *Tables*, 335) : *Die Bücher Samuels*, Vienne, 1904, xiii, 2784.

SCHLOSS. — Cité pour son ouvrage *Propädeutik der Psychiatrie*, Vienne, 1908, xv, 3303.

SCHLOSSER (Bonagratia). — Voir *Bonagratia de Habsheim*, *Tables*, 461.

SCHLOSSMANN (Sigismond). — Sur le concept de personne dans le droit et dans le dogme catholique, vii, 377, 397, 436 (bibl.)

SCHLUND (Erhard), O. F. M., né en Basse-Bavière en 1888. — Sur la rédemption (en collaboration avec P. Schmoll), xiii, 2003.

SCHMALZGRUEBER (François). — Notice [A. Delchard], xiv, 1509-10. Cf. *D. D. Can.*, vii, 888. — Cité : i, 523 (affinité), 876; ii, 496 (bibl.) (béatification); 1640 (canonisation); 2114, 2116-22, 2125-28, 2135 (censures); iii, 20-31, 34, 37 (clauses apostoliques); 405 (commerce); iv, 1420 (disparité de culte); 1442, 1450, 1450, 1452-53 (divination); 2443-45, 2454 (empêchements de mariage); v, 450 (erreur en matière de mariage); vi, 1689 (grades académiques); 1909-10, 1920, 1929-30 (guerre); 2216, 2225 (hérésie); ix, 2252 (mariage); xi, 1325 (ordre); xiii, 645 (bibl.) (procès ecclésiastiques), 2436 (réparation); xiv, 1067 *(sanatio in radice)*; xv, 3064, 3068 (viol).

SCHMAUS (Michel). — Théologien catholique allemand, né à Oberbaar (Bavière) le 17 juillet 1897, professeur d'abord à Munster, puis à Munich. Expert au second concile du Vatican. Signalé aux *Tables*, 93. — Principaux écrits : *Katholische Dogmatik* (5e édit.), Munich, 1957; — *Die psychologische Trinitätslehre des hl. Augustinus*, Munster, 1927; — *Der « Liber propugnatorius » des Thomas Anglicus und die Lehrunterschiede zwischen Thomas von Aquin und Duns Scotus*, 1930; — *Von den letzten Dingen* (fins dernières), Munich, 1948; — *Christus, das Urbild des Menschen*, 1949; — *Handbuch der Dogmatikgeschichte* (en collaboration avec J.-B. Geiselmann et A. Grillmeier), Fribourg en Br., 1951; — *AktualleFragen zur Eucharistie*, Munich, 1960; — *Der Kult und der heutige Mensch*, 1961.

Cité : xii, 128-29 (Pécham); 1807 (Pierre d'Angleterre); 1862, 1877 (Pierre Auriol); 1993 (Pierre Lombard); 2053, 2057 (Pierre de Trabibus); 2285 (platonisme); xiii, 662 (bibl.) (processions divines); xiv, 1732 (Scotellus); 1880 (Sentences); 2126, 2129 (Simon de Tournai); 2871 (Thomas de Sutton); xv, 443 (bibl.) (Scheeben); 350-51, 489, 663 (théologie); 1689, 1724, 1731-32, 1736, 1738-39, 1747-49, 1751, 1805-06 (Trinité).

SCHMID (Aloys von) (1825-1910). — Professeur de philosophie à Dillingen, puis de théologie dogmatique et d'apologétique à l'université de Munich. Prélat de S. S., Mgr Schmid a publié de nombreux ouvrages. Citons : *Die Bisthumssynode*, Ratisbonne, 1850-51 (2 vol.); — *Die thomistische und scotistiche Gewissheitslehre*, Dillingen, 1859; — *Wissenschaftliche Richtungen auf dem Gebiete des Katholicismus*, Munich, 1862 (cf. i, 869, 881); — *Wissenschaft und Auktorität*, 1868; — *Erkenntnisslehre*, 2 vol., Fribourg, 1890; — *Apologetik*, 1900. Cf. Hurter, v, 1897-98.

Épiclèse, v, 232; — extrême-onction, 1958, 1980; — foi, vi, 298; — hypostase, vii, 420; — messe, x, 865. — Sur son apologétique, xiii, 2590.

SCHMID (Chanoine Christophe von) (1768-1854), auteur de contes populaires pour la jeunesse. — Disciple de Sailer, xiv, 750.

SCHMID (Franz). — Théologien autrichien, professeur à Brixen, i, 2618. — Ouvrage sur l'inspiration de l'Écriture (1885), i, 2619; vii, 2159, 2234; cf. ii, 1569; — salut des infidèles, vii, 1771, 1826; — origine du langage, viii 2572; — sacrements, xiv, 572.

SCHMID (Joseph), doyen de la collégiale de Ratisbonne. — La question de la date de Pâques (dans divers ouvrages parus entre 1904 et 1908), xi, 1957-59, 1961, 1965, 1967, 1970 (bibl.).

SCHMID (K.). — Auteur d'un article sur la liberté de la volonté face aux passions chez S. Thomas d'Aquin (1925), xii, 180.

SCHMID (Leutfrid). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1510.

SCHMID (Maurice). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1510-11.

SCHMID (R.). — Thèse sur Victorinus Afer, *Viktorinus Afer und seine Beziehungen zu Augustin* (1925), xv, 2954 (bibl.).

SCHMID ou **SCHMIDT** (Sébastien). — Traduction de la Bible (Strasbourg, 1696), xv, 2729; — sur l'Ecclésiaste, iv, 2014 (bibl.).

SCHMIDLIN (Joseph) (1876-1944). — Professeur d'histoire à l'université de Munster, il a continué l'œuvre de Pastor (*Tables*, 3456), par *Histoire des papes de l'époque contemporaine*, dont 4 vol. ont paru de 1933 à 1939. Sch. est aussi l'auteur d'une *Histoire des missions catholiques*, 1925, qui en fait un des fondateurs de la missiologie. — Cité : Pie VII, xii, 1683 (bibl.); — Pie VIII, 1686 (bibl.); — Pie IX, xiv, 2889, 2913.

SCHMIDT (Carl), né à Hagenow (Mecklembourg) le 26 août 1868, mort au Caire le 17 avr. 1938, spécialiste de la littérature religieuse copte. — Cité : ii, 356; vi, 1436; vii, 1337 ,2510; x, 947-48; xi, 1063; xii, 1804; xv, 195.

SCHMIDT (Charles-Guillaume-Adolphe), professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Strasbourg (1812-1895). — Auteur de : *Joannes Tauler von Strassburg* (Hambourg, 1841), XV, 68, 79 (bibl.); — *Études sur le mysticisme allemand au XIVe s.* (1847), IV, 2066-67, 2071, 2073-74, 2080 (bibl.); XV, 79 (bibl.); — *Histoire et doctrine de la secte des cathares ou albigeois* (Paris, 1849, 2 vol.), I, 686 (bibl.); II, 1988-89, 1992-95, 1998; V, 1240-41; IX, 2173; — *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XVe et au commencement du XVIe s.* (1879, 2 vol.), X, 2568 (sur Murner); XV, 3549 (sur Wimpheling, dont, en 1875, il a édité la *Germania*, X, 2561); — *Précis de l'histoire de l'Église d'Occident pendant le Moyen Age* (1885), IV, 2080 (bibl.); V, 424; — *Répertoire bibliographique strasbourgeois* (1893), XV, 3549.

SCHMIDT (J.-E.), fin XVIIIe-début XIXe s. — Un des premiers, émet des doutes sur l'authenticité des Pastorales, XV, 1044; — sur l'Ecclésiaste, IV, 2013.

SCHMIDT (Karl-Ludwig), théologien protestant allemand, né à Francfort en 1891, professeur à Giessen, Iéna, Bonn et Bâle, où il meurt en 1956; éditeur de la *Theologische Zeitschrift*. — Un des premiers représentants (*Tables*, 99) de l'école de la *Formgeschichte* (cf. *D. B. S.*, III, 312-317, où ses principaux ouvrages sont énumérés en bibliographie). — Cité : XV, 2179.

SCHMIDT (Nathaniel). — Auteur, dans l'*Encyclopædia biblica* de Cheyne (1899-1903), des art. *Son of God* (cité, V, 2392-93) et *Son of Man* (cité, VIII, 1395).

SCHMIDT (Nicolas). — Voir *Schmitth*.

SCHMIDT (Philippe-Antoine). — Notice [A. Delchard], XIV, 1511-12. — Adversaire de Febronius, I, 877; — Et le bénédictin Oberhauser, XI, 857. — Cf. *D. D. Can.*, VII, 888.

SCHMIDT (Sébastien). — Voir *Schmid* (Sébastien).

SCHMIDT (Wilhelm). — Religieux de la Société du Verbe Divin, remarquable ethnologue. Né à Hörde (Westphalie) le 16 février 1868, W. Schmidt acquit de bonne heure la nationalité autrichienne. Prêtre en 1892, il croyait avoir trouvé sa vocation dans la philologie; il fréquenta le Séminaire universitaire des langues orientales à Berlin. Son premier foyer de rayonnement fut l'Université de Vienne, où il occupa une chaire de langues orientales de 1912 à 1932. Entre-temps, le P. Schmidt découvrait que la philologie n'était pour lui qu'un marche-pied vers les études ethnologiques, qui étaient sa véritable vocation. Ce fut aussi le chemin d'un conflit avec Hitler : adversaire décidé de la théorie raciale du national-socialisme, le P. Schmidt avait été arrêté dès le lendemain de l'occupation de l'Autriche par l'Allemagne hitlérienne, et ne dut son élargissement qu'à l'intervention de Pie XI. C'est alors qu'il se rendit en Suisse, où l'Université de Fribourg lui attribua une chaire, qu'il occupa de 1939 à 1951, et où il transféra l'Institut « Anthropos » qu'il avait fondé à Vienne.

Sur les œuvres du P. W. Schmidt, on trouvera dans le *D. T. C.* des indications à peu près suffisantes, XIII, 2225-26. Après sa mort (20 février 1954) ont été publiés : *Das Mutterrecht* (le matriarcat), 10e volume des *Studia Instituti Anthropos*, et *Der Ursprung der Gottesidee, eine historisch-kritische und positive Studie*, vol. XII : *Synthese der Religionen der asiatischen und afrikanischen Hirtenvölker*. Ce dernier volume tire les conclusions des volumes précédents et présente la synthèse de ce que l'auteur pense avoir été la religion primitive de ces peuples, leur moralité, le culte qu'ils adressaient à l'Être suprême et la façon dont ils ont construit leur mythe de la création. Divers *excursus* sont à eux seuls de véritables ouvrages; l'un revient sur la question si controversée du Chaminisme asiatique, tandis qu'un autre compare, établit les différences et surtout les ressemblances entre la religion des pasteurs nomades de l'Asie et de l'Afrique (d'après Albert Vincent). On trouvera, dans *Étude comparée des religions* du P. Pinard de La Boullaye, de nombreuses références aux écrits de W. Schmidt.

Deux ouvrages du P. Schmidt ont été adaptés ou traduits en français par le P. Lemonnyer, O. P. : *La révélation primitive et les données actuelles de la science d'après l'ouvrage allemand du P. W. Schmidt* (1914); — *P. W. Schmidt. Origine et évolution de la religion : les théories et les faits* (1931); voir *Tables*, 2949.

Les références intéressant plus directement l'œuvre de W. Schmidt se trouvent à l'art. RELIGION, XIII, 2187, 2189, 2192-93, 2206, 2217, 2220, 2225-2244 (exposé et critique), 2278, 2292-94. — Connaissance des premières vérités, IV, 923; V, 1854; VI, 1205; VII, 608, 610, 614. — État initial de l'humanité et primitifs, VIII, 2022, 2024. — Origine naturelle du langage, 2572-73. — Religion et magie, IX, 1537, 1545-49. — Mariage chez les primitifs, 2309-10. — Missions chez les primitifs, X, 1969. — Contre un évolutionnisme rigide, XII, 571-73. — Propriété et civilisations primitives, XIII, 820-21. — Le « Sauveur » « ancêtre tribal » des primitifs, 1922-23. — Sacrifice et religion primitive, XIV, 662. — Cité : *Tables*, 336, 3884.

SCHMIEDEL (Otto). — Théologien protestant. A publié : *Die neuesten Ansichten über den Ursprung des Abendsmahls*, Berlin, 1899; cité : V, 1039, 1053, 1073, 1092, 1096, 1120 (bibl.); — *Die Hauptprobleme der Leben-Jesu-Forschung*, Tubingue, 1896; cité : VIII, 1374, 1389.

SCHMIEDEL (Paul-Wilhelm) (1851-1935). — Théologien allemand (école libérale), rééditeur de Winer : *G. B. Winer's Grammatik des neutestamentlichen Sprachidioms*, 8e édit. (inachevée), Göttingen, 1897. Il a publié postérieurement *Die Person Jesu im Streite der Meinungen*, Zurich, 1909; cf. VIII, 1374. Le titre de ce dernier ouvrage justifie l'appréciation donnée, IX, 1953, concernant les textes « laissant entrevoir un état primitif de la tradition où le Sauveur n'était qu'un homme ».

SCHMITT (Albert). — Théologien de la Compagnie de Jésus, né le 30 nov. 1871, mort en 1948. De 1905 à 1932, il enseigna la théologie morale à la faculté d'Innsbruck. Outre quelques ouvrages de spiritualité, il a laissé un travail utile, « Pour l'histoire du probabilisme » et un autre, « Principes de morale sexuelle », qui a connu trois éditions. A réédité la théologie morale de Noldin (*Tables*, 335, 3317). — Cité : X, 2573, 2577, 2580.

SCHMITT (François de Sales), O. S. B. — Éditeur du *Cur Deus homo?* d'Anselme de Cantorbéry, XIII, 1933.

SCHMITT (Valentin). — Théologien catholique allemand. A publié *Die Verheissung der Eucharistie (Joh., VI) bei den Antiochenern, Cyrillus von Jerusalem und Johannes Chrysostomus* (2 vol.), Wurtzbourg, 1900-1903. — Cité : III, 2527, 2572, 2577 (bibl.).

SCHMITTH (Nicolas), *Schmith, Schmidt*. — Notice [A. Rayez], XIV, 1512.

SCHMITZ (Brunon). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1512-13.

SCHMITZ (Mgr Hermann-Joseph). — Né le 16 mai 1841 à Cologne; études à Innsbruck, prêtre en 1866, études canoniques à Rome; ensuite curé de Crefeld, puis évêque auxiliaire de Cologne; décédé le 21 août 1899. — Il a laissé, en 2 vol., une étude remarquable : I. *Die Bussbücher und die Bussdisziplin der Kirche*, Mayence, 1883; II. *Die Bussbücher und das kanonische Bussverfahren*, Düsseldorf, 1898.

Cité : I, 492, 494-95; III, 501, 842; IV, 167; XII, 868, 874, 953, 1161-62, 1163, 1168, 1174; XIV, 1167, 1173, 1175-76, 1185, 1979.

SCHMITZ (J. A.), professeur à Ratisbonne, a étudié la liturgie (messe, sacrements, etc.) dans *Die Kirche in ihren gottesdienstlichen Handlungen*, Fribourg, 1856. — Cité : V, 1906 (extrême-onction).

SCHMOLL (Rév. P. Polycarpe), O. F. M. — La pénitence dans la préscolatique *(Die Busslehre der Frühscholastik*, Munich, 1909), XII, 948 (bibl.), 980; — sur la rédemption (en collaboration avec E. Schlund), XIII, 2003. — Cité : IX, 2201.

SCHNECKENBURGER (Mathias). — Théologien protestant réformé, né en 1804, mort à Berne en 1848. — Sur la justification, VIII, 2149-50.

SCHNEDERMANN (Georg-Hermann) (1852-1917). — Exégète protestant. Cité pour son commentaire des Épîtres aux Corinthiens, V, 1045, 1053 (à propos de l'eucharistie).

SCHNEEMANN (Gérard). — Notice [J. de Blic], XIV, 1513-16. — Sur S. Augustin, I, 2550-51, 2554; — grâce suffisante et efficace, VI, 1655; — controverses molinistes, II, 567; X, 2164, 2180; XII, 2975;

XIII, 2122. — Sur le pape Honorius Ier, VII, 127, 129, 132 (bibl.).

SCHNEIDENBACH (Boniface). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1516.

SCHNEIDER (Euloge). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1516-20.

SCHNEIDER (F.). — Auteur d'une étude (en allemand) sur les finances pontificales, XV, 2341.

SCHNEIDER (Abbé Jean-Pierre), directeur de l'école S.-Sigisbert à Nancy. — Sur l'hypnotisme (1894), VII, 359, 365 (bibl.).

SCHNEIDER (Mgr Wilhelm), évêque de Paderborn de 1900 à 1909. — Auteur de plusieurs ouvrages d'apologétique : *Qu'est-ce que le ciel?* (1911); — *Preuves de l'immortalité de l'âme* (1912); — *La vie future et la preuve du consentement universel* (1914); — *Les raisons du cœur* (1907); ce dernier ouvrage cité : V, 1812.

SCHNITZER (Joseph) (1859-1939). — Historien allemand (*Tables*, 91), auteur d'ouvrages : sur Savonarole (2 vol., 1924), XIV, 1228, 1230. — Sur Bérenger de Tours (1890), II, 742 (bibl.); V, 1239. — Sur le modernisme catholique, X, 1750. — Sur l'institution de l'ordre (1910), XI, 1195.

SCHNURER (Gustave). — Auteur d'une étude sur l'Église et la civilisation au Moyen Age (1930; trad. franç., 1933 sq.), XIII, 2098-99.

SCHNYDER. — *Die Darstellungen des eucharistichen Kelches auf altchristlichen Grabschriften*, Rome, 1900. — Cité : V, 1192, 1206, 1209 (bibl., donnant le titre complet).

SCHOBINGER (Claude). — Ex-capucin passé au protestantisme. Controverse avec Rodolphe de Schwyz (1695), XIV, 1592.

SCHOELL (C.). — Son article de la *Realencyklopädie* (3e éd., 1896) sur *Aelfric* cité, V, 1217 (à propos de l'eucharistie).

SCHOEPFER (Émilien). — Professeur au séminaire de Brixen (XIXe s.). — Sur l'interprétation de l'Écriture par l'Église, réduite aux seules matières de la foi et des mœurs, VII, 2306; — sur l'Hexaméron, VI, 2343.

SCHOEPFF. — Au t. I de sa *Bibliotheca* (1857), prétend faire d'Hugues de Saint-Victor un précurseur de la Réforme, VII, 269.

SCHOETTL (Réginal). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1576.

SCHOLA AEGIDIANA. — Fusion de l'augustinisme et du thomisme, I, 2513. — Cf. Gilles de Rome, *Tables*, 1812-13.

SCHOLARIOS (Georges), patriarche de Constantinople sous le nom de Gennade II (liste, III, 1310, n. 136). — Vie. Œuvres. Doctrine [M. Jugie], XIV, 1521-70.

1° *Vie.* — 1. De la naissance à la mort de Marc d'Éphèse, son maître, XIV, 1521-24; cf. IX, 1970. — 2. Vicissitudes et élévation au siège patriarcal, XIV, 1524-25. — 3. Démission et retraite (interrompue par une courte reprise du patriarcat), 1525-27.

2° *Œuvres.* — 1. L'édition complète en huit tomes par Mgr Petit et le P. Jugie (de 1928 à 1937), XIV, 1527.

Cette édition, relativement récente par rapport à la parution du *D. T. C.*, n'a pas permis aux collaborateurs d'y faire de nombreuses références. Par souci de simplification, en signalant les écrits de Scholarios, on indiquera quelques références s'y rapportant, laissant toutefois celles qui ont trait à la doctrine pour la troisième partie de l'article, *Doctrine*.

2. Tome I. *a)* Œuvres oratoires, XIV, 1528-32 (sermons et panégyriques; éloges funèbres de Marc d'Éphèse [IX, 1972], d'Hélène Dragazès [*Tables*, 2030]; discours et professions de foi); — *b)* Traités, XIV, 1532-34 (providence et prédestination, l'âme et les fins dernières); cf. *infra*. — 3. Tome II. Traités polémiques sur la procession du Saint-Esprit (trois traités), 1534-35. — 4. Tome III. *a)* Œuvres polémiques (suite), 1535-41 (antilatines, antibarlaamistes; contre la simonie; contre les Juifs; contre Marc d'Éphèse [cf. IX, 1983-85; XV, 2212]); — *b)* Questions scripturaires et théologiques, XIV, 1541-42. — *c)* Apologétique à l'adresse des musulmans, 1542-45. — 5. Tome IV. *a)* Polémique contre Pléthon, 1545-47 (cf. XII, 2394, 2397, 2398, 2401-03); — *b)* Œuvres pastorales et ascétiques, XIV, 1547-48; — *c)* Œuvres liturgiques et poétiques, 1548-49; — *d)* Correspondance, 1548-49 (lettre à Marc d'Éphèse [IX, 1925]); — *e)* Chronographie, XIV, 1550. — 6. Tome V. Résumé de la *Somme contre les Gentils* et de la *Ia pars* de la *Somme théologique* de S. Thomas d'Aquin, 1550-51 (cf. 1714; XI, 1801). — 7. Tome VI. Résumés, traductions et commentaires thomistes, XIV, 1551-52. — 8. Tome VII. Commentaires et résumé des œuvres d'Aristote, 1552-53 (*Tables*, 251). — 9. Tome VIII. Suite des œuvres et traductions philosophiques, XIV, 1553 : *Dialectique* de Pierre d'Espagne (VIII, 632, corriger le nom de Psello; cf. XIII, 1154); traduction de Gilbert de la Porrée, cf. XIV, 1714. — 10-12. Authenticité des écrits unionistes; — écrits perdus; — écrits apocryphes, XIV, 1554-59.

3° *Doctrine.* — 1. Providence et prédestination, XIV, 1560-62; cf. 1532. — 2. Processions divines; procession du Saint Esprit, 1562-63; cf. 1530-31, 1534-35, 1536-38, 1540-41. — 3. Angélologie, 1565-66; cf. *Tables*, 161-62. — 4. Ame humaine, XIV, 1566; cf. 1532-33; I, 1014; péché originel, XII, 609; cf. XIV, 1529; — antipalamisme, XI, 1799-1802; cf. XIV, 1539-40; — fins dernières, *infra*. — 5. Mariologie, 1566-67; VII, 954-56; — Immaculée conception, cf. *supra*, XIV, 1542; — sur l'Assomption, voir Jugie, *La mort et l'Assomption de la Sainte Vierge*, Cité du Vatican, 1944, p. 337-38, 342-43. — 6. Primauté, XIII, 374. — 7. Doctrine sacramentaire (spécialement l'eucharistie), XIV, 1567-69; cf. 1528-29. — 8. Fins dernières, 1533, 1569; cf. XIII, 1327, 1329-31 (purgatoire). — Cité : XIV, 1388.

SCHOLL (Eugène), théologien allemand, auteur d'une étude sur la grâce chez S. Basile (1881). Citée : I, 870; VI, 1567; VIII, 2088, 2093, 2095; XII, 1263.

SCHOLZ. — Plusieurs auteurs allemands de ce nom : Antoine (1829-1908), auteur de commentaires sur les différents livres de l'A. T. (Hurter, V, 1942; *L. T. K.*, IX, 307); cité : I, 864. — J.-M.-Augustin (1794-1852), auteur d'une Introduction à l'Écriture sainte (Hurter, V, 1204-07); cité : I, 863. — Paul (1828-1900), professeur d'Écriture sainte (Hurter, V, 1941); cité : I, 865; V, 1801. — Richard, auteur d'un ouvrage (1911-1914) sur les conflits politico-religieux du Moyen Age, VIII, 840; XI, 874, 875.

SCHOONAERTS (Grégoire) (1684-1741), O. S. A. — Son répertoire des cas de conscience, II, 1875.

SCHOPEN (Walter). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1570-71.

SCHOPENHAUER (Arthur) (1788-1860). — Philosophe allemand. Parti de la philosophie de Kant (distinction du phénomène et du noumène), Sch. déclare que la grande découverte de sa vie est celle de la chose en soi, du noumène. Kant ne l'a pas trouvée, parce qu'il la cherchait en dehors de lui-même; Sch. l'a découverte au-dedans de lui-même, c'est *la volonté*. Et il entend, par là, la volonté intuitivement sentie en nous, force pure, sans individualité. Le monde, en effet, ne se compose lui-même que des manifestations de cette volonté inconsciente et aveugle. D'où il suit que l'existence n'est qu'une souffrance, puisque l'homme ne peut guider sa destinée; la seule libération, c'est le « quiétisme » de la volonté individuelle pour laisser toute sa valeur à la volonté universelle. Le fond de la conscience humaine n'est que cette tendance irrésistible au vouloir-vivre, illusion fatalement déçue.

Ouvrages, XIII, 1769 (indications générales sur sa philosophie pessimiste et antichrétienne); cf. 2246. — Négation d'un Dieu personnel, IV, 1271-75, 1277; XI, 1871. — Pessimisme, XII, 1306-08, 1312-13; cf. XI, 2189; XV. 3345. — Cité : IV, 643.

SCHOPP (Gaspard). — Notice [J. Mercier], XIV, 1571-74.

SCHORDERET (Chanoine). — Presse catholique en Suisse, XIV, 2757.

SCHORRER (Christophe). — Notice [A. Rayez], XIV, 1574.

SCHOTT (André). — Notice [J. de Blic], XIV, 1574-75. — Cité : VII, 2521-23 (S. Irénée); XV, 1034-35 (Tilmann).

SCHOTT (Gaspard) (1608-1666), de la Compagnie de Jésus (Hurter, IV, 54). — Auteur d'une *Physica curiosa* citée : XII, 2642.

SCHOTT (Pierre). — Notice [A. Raugel], XIV, 1575-76.

SCHOUPPE (François-Xavier) († 1904), théologien jésuite belge. — A publié : *Elementa theologiae dogmaticae*, Bruxelles (1861, 2 vol.), ainsi que plusieurs ouvrages d'édification (Hurter, V, 2078); — cité : X, 1835; XIII, 723; XV, 1805.

SCHRADER (Clément). — Notice [J. de Blic], XIV, 1576-79; cf. 1727. — Sur l'encyclique *Quanta cura* et le Syllabus, IX, 596; XIV, 2916; — au Ier concile du Vatican, XV, 2550, 2566-67. — Cité : XI, 2209 (Passaglia).

SCHRADER (Eberhard), né en 1836 à Brunswick, mort en 1908, exégète protestant. — Cité : V, 535, 540; VIII, 1363, 1370; XIII, 2832.

SCHRAM ou **SCHRAMM** (Dominique) (1722-1797), O. S. B. — Outre les ouvrages de droit canonique mentionnés dans les notices que lui consacrent Hurter, V, 392, et *D.D. Can.*, VII, 890, il a écrit : *Analysis operum SS. Patrum et scriptorum ecclesiasticorum* (Augsbourg, 1780-1796, 18 vol.), I, 858, 868; II, 622; — *Compendium theologiae dogmaticae, scholasticae et moralis* (1768, 3 vol; dernière éd., Turin, 1837-1839), II, 622; — *Institutiones theologiae mysticae* (1774, 2 vol.; dernière éd., Paris, 1868), II, 622; IV, 622, 680, 682; V, 1813 (bibl.); XII, 2643; XIV, 1745 (bibl.).

SCHREIBER (G.). — Auteur de *Kuria und Kloster im XII. Jahrhundert* (1910), cité à propos des Spirituels, XII, 1818.

SCHRENK (Gottlob), né à Francfort-sur-le-Main en 1879, professeur à Zurich. — Sur la doctrine eucharistique de Zwingli, XV, 3841.

SCHROEDER (Leopold von) (1851-1920). — Professeur autrichien, ethnologue, auteur d'un ouvrage estimé, *Arische Religion* (2 vol.), Leipzig, 1914-16. — Trois facteurs de la foi en Dieu, XIII, 2224. — Nombreuses références dans Pinard de La Boullaye, *Étude comparée des religions*.

SCHROERS (Henri). — Notice [G. Fritz], XIV, 1579-80. — Sur Hincmar de Reims, VI, 2486 (bibl.); XI, 517. — Sur Hermès, XIV, 1851. — Cité : I, 867.

SCHUBERT (Hans von), protestant, né à Dresde en 1859, mort à Heidelberg en 1931. — Attribution du *Praedestinatus* à Julien d'Éclanc, XII, 2779; cf. 2780 (bibl.); — sur la controverse sacramentaire, XIV, 457.

SCHULTE. — Voir *Jean-Chrysostome de Herdringen*, *Tables*, 2488.

SCHULTE (A.). — Auteur d'un ouvrage (1892) sur les prophètes, cité à propos de Jérémie, VIII, 848.

SCHULTE (Charles-Joseph), né en 1871, prêtre en 1895, professeur d'apologétique et de droit canonique, évêque de Paderborn (1909-1920), archevêque de Cologne (1920-†1941), cardinal (1921). — Sur les syndicats interconfessionnels, VI, 2238.

SCHULTE (Elzéar Franz), O. F. M. — Sur la science de Jésus-Christ (ouvrage paru en 1914), XIV, 1637, 1639, 1643, 1665 (bibl.).

SCHULTE (J.). — Sur l'apologétique de Théodoret, XV, 307.

SCHULTE (Jean-Frédéric von), canoniste allemand. — Notice [G. Fritz], XIV, 1580-81. — Édition d'un ouvrage de S. Raymond de Peñafort, XIII, 1820. — Il présida le congrès d'organisation du vieux catholicisme à Munich, XV, 2982. — Cité : I, 878; IV, 679 (Devoti); V, 1253 (Sicard de Crémone), 1263 (Étienne de Tournai), 1279, 1291 (Achard de S.-Victor); IX, 2247-49, 2257, 2282 (mariage); XI, 1296-98 (ordre); XII, 1026 *(Summa Monaldina)*; XV, 2581 (Vatican I).

SCHULTES (Réginald-Maria). — Théologien dominicain, né le 11 févr. 1873 à Sankt-Peterzell (Suisse). Entré dans l'ordre de S. Dominique (1894), il devient professeur au *studium* de Graz, puis à l'*Angelicum* de Rome, de 1910 à sa mort, le 20 févr. 1928. Il sut allier de façon remarquable et rare une profonde connaissance de S. Thomas et de la scolastique avec une information historique étendue. Le fruit de cette double compétence fut, outre diverses monographies citées *infra* et nombre d'articles donnés surtout au *Divus Thomas* de Fribourg : *Fides implicita. Geschichte der Lehre von der Fides implicita und explicita in der katholischen Theologie* (1920), et une *Introductio in historiam dogmatum*, Paris, 1922, qui reste la meilleure étude théologique et presque la seule d'ailleurs sur le développement du dogme. Une amicale controverse l'opposa sur ce sujet au P. Marin-Sola, dont il n'admettait pas l'explication du développement du dogme par le dégagement conceptuel de l'inclusif métaphysique.

Œuvres. — Outre celles déjà citées : *Reue und Bussakrament* (1907); — *Was beschwören wir in Modernisteneid?* (1911); — *De Ecclesia catholica* (Paris, 1925); — *Die Urgeschichte der Menschheit nach der Hl. Schrift* (Graz, 1906); — *Wunder und Christentum* (1909); — *Die Gottheit Christi* (1910); — *Die unfehlbare Kirche* (1911) (ces trois derniers ouvrages, fruits de conférences faites à Graz).

Divus Thomas, Fribourg, 1928, p. 85 sq.; *Bull. thomiste*, 1928, p. 306-07. Y. CONGAR.

Controverse sur la motion prédéterminante (avec le P. Stufler), X, 2183. — Évolution du dogme, XIV, 1025; XV, 477, 479-80, 847. — Enseignement de l'Église, règle de foi, 1340. — Cité : VI, 2418; XII, 980, 992, 993 (bibl.); XIV, 1727; XV, 959; *Tables*, 1750.

SCHULTING (Corneille). — Notice [J. Mercier], XIV, 1581.

SCHULTZ (François-Albert) (1692-1763), professeur de théologie à Königsberg. — Premier protecteur et inspirateur d'Emm. Kant, VIII, 2299-2300, 2308, 2312.

SCHULTZ (Hermann) (1836-1903). — Théologien protestant, auteur d'une étude (1894) sur la valeur morale du mérite et son application dans l'œuvre du Christ, X, 784 (bibl.). Fréquemment cité au cours de l'art. *Mérite*, X, 576, 601, 605, 610, 612, 614, 617, 619, 621-22, 624, 629-30, 633, 639, 646, 665, 669, 675-77, 680, 685, 691-92, 695, 703, 715, 759, 774, 776, 783. — Cité : III, 2052; IV, 163, 664, 2433; VIII, 2084; XV, 1791.

SCHULTZE (J. L.), professeur à Halle, éditeur avec J. A. Noesselt des œuvres de Théodoret, XV, 325 (bibl.).

SCHULTZE (Maximilien-*Victor*), spécialiste de l'archéologie chrétienne. — Cité : V, 1207 (autels du IVe s.).

SCHULTZEN (Fr.). — Théologien protestant, *Das Abendmahl im Neuen Testament*, Göttingen, 1895. — Cité : V, 1027, 1053, 1073.

SCHULZ (Alfons), exégète catholique allemand, né en 1871, professeur à Breslau. — Cité sur l'emploi de doubles documents : Genèse, VI, 1203-04; — Samuel, XIII, 2786.

SCHULZ (Walter). — Deux art. (1913 et 1914) concernant l'influence de S. Augustin sur la théologie des VIIIe-XIe s., XV, 354.

SCHULZE (Ernest-Franz). — Sur la théodicée de Tertullien, IV, 1058, 1069 (bibl.); V, 52; — sur Arnobe, IV, 1063.

SCHUMACHER, missionnaire d'Afrique au Ruanda. — Superstition des Pygmées, XIII, 2205 (extrait de Pinard de La Boullaye, *Étude comparée des religions*, t. II, p. 217).

Un homonyme, H. Schumacher, auteur d'un ouvrage sur Jésus-Christ (1912), VIII, 1212.

SCHUNCK (Ignace). — Notice [A. Rayez], XIV, 1581. — Sur l'inspiration, VII, 2234.

SCHUPP (J.). — Art. (1932) sur la doctrine de la grâce chez Pierre Lombard, XII, 1951, 1957, 1986, 1993, 1995, 2019 (bibl.).

SCHURÉ (Édouard) (1842-1920). — Écrivain français, né à Strasbourg, qui a laissé des poèmes, des romans, des pièces de théâtre, des études consacrées à la musique, aux légendes, aux doctrines idéalistes, etc. — Cité sur la théosophie, XV, 542, 548.

eucharistique, 1589. — Les Schwenckfeldiens, 1590-91. — Cité : xii, 2084; xiv, 453-54, 463.

SCHWENHORST (H.). — Sur l'épître de Jude et la *IIª Petri* (1904), xii, 1780.

SCHWETZ (Jean-Baptiste) (1803-1890). — Théologien catholique autrichien (i, 2617-18), professeur d'abord à Olmütz, ensuite à l'Université de Vienne. A publié : *Theologia dogmatica catholica*, Vienne, 1862; — *Institutiones philosophiae*, 1873; — *Theologia fundamentalis*, 1874.

Formule de consécration, v, 231. — Théologie fondamentale, vi, 545. — Révélation, xiii, 2590. — Trinité, xv, 1794, 1805. — Cité : i, 1513, 1568; xv, 3356.

SCHWYZ (Rodolphe de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1591-93.

SCHYRBOURNE (Guillaume de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1593-94.

SCIACCA (François de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1594-95.

SCIARA (Antoine-Thomas). — Notice [J. Mercier], xiv, 1595.

SCIARELLI (François). — Controverse religieuse à Rome (1872), iii, 1727-30, 1747.

SCIARELLI (Nicolas), évêque de Colle di Val d'Elsa de 1782 à 1801. — Son synode (1787), postérieur au synode janséniste de Pistoie, xii, 2175.

SCIENCE. — Synthèses théologiques [A. Michel], xiv, 1595-1665.

I. Science sacrée en général. — 1. Branches diverses, xiv, 1595-96; xv, 492-96. — 2. Sciences humaines, sciences sacrées, xiv, 1597-98; xv, 496-502.

II. Science de Dieu. Dogme, théologie, controverses, xiv, 1598-620. — 1° *Dogme.* — 1. Écriture, xiv, 1598-99; cf. iii, 794, 2150 (exemplarisme divin); xii, 2812-13 (préconnaissance et prédestination); cf. 2915, 2920, 2922 (applications conciliaires); xiii, 940-41 (prescience et providence). — 2. Enseignement traditionnel, xiv, 1599-600; — prescience des futurs libres et liberté humaine, ix, 672-74; — prescience et prédestination, grâce efficace et concours divin, 674-82; — science du mal et du péché, coopération divine, iii, 787; iv, 1058-59; ix, 1689-96; xii, 201-05; sur S. Augustin, voir spécialement i, 2346, 2399. — 3. Enseignement rationnel, xiv, 1600; cf. ix, 669; xv, 869-70 (mode de la connaissance divine).

2° *Doctrine théologique.* — 1. Propriétés de la science divine : indépendance des choses créées, immutabilité, éternité, compréhension, xiv, 1600-01. — 2. Divisions : *a)* sans incidence sur les controverses : sc. spéculative et pratique, nécessaire et libre, d'approbation ou d'improbation, 1601-02; — *b)* impliquées dans les controverses : science de simple intelligence (sc. des possibles); sc. de vision (sc. des êtres réels, nécessaires ou libres); sc. moyenne (sc. des futuribles), 1602; cf. x, 2116-19 (Molina); xv, 869-71 (S. Thomas et thomistes). — 3. Moyen de la connaissance divine : *a)* le principe, l'essence divine, xiv, 1602-03; — *b)* les applications : sc. des possibles, du mal, des choses viles, des êtres en nombre infini, 1603-05.

3° *Controverses.* — 1. Science divine, cause des êtres : *a)* causalité directive (simple exemplarité), ou effective (intervention de la volonté), xiv, 1606-07; — *b)* intervention de la volonté : α. thèse thomiste : le décret de la volonté divine détermine même les actes libres, cf. Prémotion, xiii, 39-67; et par là explique la science de vision; — β. thèse moliniste : la volonté divine réalise ce qui est déjà déterminé et connu par la science moyenne, xiv, 1607-09. — 2. Présentialité à l'éternité divine des futurs contingents : *a)* nature de cette présentialité : présentialité *in seipsis*, mais : α. présence intentionnelle et objective (Scot, Suarez, Mazzella, etc.); références à Scot, iv, 1892; à l'école nominaliste, xi, 760; — β. coexistence de l'éternité à tous les temps (thomisme), xiv, 1609-10; — *b)* moyen de la science relativement à cette présentialité : α. science de vision déterminée par le décret divin (thomistes); — β. prescience par la science moyenne (molinistes, avec trois modalités : supercompréhension des causes, vérité objective des futurs même contingents, refus d'explication devant le mystère), 1610-12; x, 2168-69. — 3. La science moyenne elle-même : *a)* position moliniste, xiv, 1612-14; cf. *supra*, x, 2168-69; — trois ordres de critique des thomistes, xiv, 1614-17; xii, 2973-74; — *b)* position thomiste, xiv, 1617-19; xv, 870-78. — On a vu, *Tables*, 1867-68, comment le P. Boyer s'efforce d'établir une opinion moyenne, tout en conservant la science moyenne, entre les difficultés du « bannésianisme » et celles du molinisme.

III. Science des anges, des démons et des ames séparées, xiv, 1620-28. — 1° *Anges.* — 1. *Connaissance naturelle.* — Existence, xiv, 1620; i, 1200. — Objet, xiv, 1620; i, 1200-01. — Moyen et mode, xiv, 1621-24; i, 1200; cf. 1232-35 (connaissance des anges, selon S. Thomas, Scot, Suarez; cf. *infra*).

2. *Connaissance surnaturelle.* — Existence : *a)* dans l'état de voie : révélation nécessaire, xiv, 1624; i, 1201-02; — *b)* dans l'état de gloire, xiv, 1624. — Moyen : soit vision béatifique (connaissance matutinale), soit révélation divine (connaissance vespérale) (S. Augustin), 1624-25.

Références plus complètes pour S. Thomas, Scot et Suarez, *Tables*, 158-59, et xv, 903-04.

2° *Démons.* — 1. Connaissance naturelle, xiv, 1625; iv, 396, 403. — 2. Connaissance surnaturelle, gratuite et purement spéculative, xiv, 1625 (la foi des démons, Jac., ii, 19). — 3. Connaissance du mystère de l'Incarnation, 1625-26; iv, 332.

3° *Ames séparées.* — 1. Existence d'une vie psychologique dans ces âmes, xiv, 1626-27. — 2. Applications : *a)* Ames bienheureuses, 1627; cf. Gloire, vi, 1406-08; Intuitive *(Vision)*, vii, 2380, 2386-89; — *b)* Ames du purgatoire, xiv, 1627; xiii, 1316-17; — *c)* Ames des limbes, xiv, 1627; cf. ii, 373-76; ix, 768-69.

IV. Science de Jésus-Christ, xiv, 1628-65. — Références intégralement indiquées aux *Tables*, 2583-86; cf. *T.*, 2650-55 (psychologie humaine du Christ, conscience de sa filiation divine).

SCIENCE (Don de). — Voir *Tables*, 103.

SCIENCE ACQUISE EN CONFESSION. — Voir *infra*, 4025, l'art. *Secret sacramentel.*

SCIENCE COMPÉTENTE. — Voir *Tables*, 651-52.

SCIENCE COMPRÉHENSIVE. — Voir *Tables*, 654.

SCIENCES. — Face à la foi et à la théologie, les sciences profanes possèdent une entière autonomie épistémologique. Leurs recherches, leurs méthodes, leurs conclusions n'ont pas, en tant que telles, à figurer dans le *D. T. C.* Et pourtant les sciences, au sens moderne du mot, ne sont nullement absentes du Dictionnaire.

D'abord parce qu'il est souvent fait appel à leur témoignage à l'appui de tel ou tel problème historique ou doctrinal : archéologie, épigraphie, etc. pour confirmer un point d'histoire du dogme; — psychologie, psychothérapie, etc., pour mieux éclairer les phénomènes mystiques; — paléontologie, ethnologie, etc. dans les articles relatifs aux origines de l'homme, au péché originel, au polygénisme, au transformisme. Les exemples sont trop évidents, trop nombreux et trop divers pour qu'il soit utile d'aligner ici des références.

Ensuite et surtout parce que le *D. T. C.* se devait de définir les rapports entre les sciences, quelles qu'elles soient, et la théologie; sur ce point, voir la section terminale (xv, 496-501) du magistral article Théologie du P. Congar. — Sciences modernes et philosophie chrétienne, voir *Tables*, 3613.

SCIENTISME. — Voir à l'art. RATIONALISME, XIII, 1771 sq.

SCILDERE (Louis de). — Voir *Schildere.*

SCILLA (Salvator). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1665-66.

SCIO DE SAN-MIGUEL (Philippe) († 1796). — Traduction de la Bible en espagnol d'après la Vulgate (Valence, 1791-1793), XV, 2734; *D. B.*, II, 1962-63; Hurter, V, 353.

SCIOPPIUS. — Voir *Schopp* (Gaspard).

SCIOSCIOLI (Dr Donato). — Biographe de F.-A. Zaccaria (1925), XV, 3644.

SCIOUT (Ludovic) († 1900). — Son ouvrage, *Le Directoire* (1895-1897, 4 vol.), cité : XV, 521, 523 (bibl.).

SCOCCIACAMPANA (Antoine). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1666-67.

SCOLAIRE (Législation). — Commentaire canonique [A. Michel], XIV, 1667-91. — 1. Can. 1372 : instruction religieuse obligatoire, rappel des can. 1329-36, XIV, 1667-71. — 2. Can. 1373 : enseignement religieux à l'école, 1671-75. — 3. Can. 1374 : interdictions et tolérances de l'Église catholique relatives aux écoles non catholiques, 1675-79. — 4. Can. 1375, 1379 : écoles de l'Église catholique, droit de l'Église, fondation et entretien de ces écoles, les séminaires (can. 1352-57, 1365-66), 1679-85; cf. *infra*, art. *Séminaires.*—5. Can. 1376-80 : universités catholiques, XIV, 1685-87; cf. XV, 2252-68. — 6. Can. 1381 : droits de l'Église vis-à-vis des écoles, 1687-90. — Voir aux *Tables*, 1185-86, *Enseignement. École.*

SCOLASTIQUE (Philosophie). — Étude historique [G. Fritz et A. Michel], XIV, 1691-728 (on indiquera les grandes divisions avec renvoi à *Philosophie*). — 1. Préscolastique chez les Pères, XIV, 1692-95; *Tables*, 3614. — 2. Du haut Moyen âge aux temps modernes : sc. latine (primitifs, apogée, décadence), XIV, 1695-1711; *Tables*, 3614-15; — scolastique orientale, XIV, 1711-15; *Tables*, 3616. — 3. Temps modernes, de la Renaissance à la fin du XIXe s., XIV, 1715-24; *Tables*, 3620-21; — scolastique protestante, XIV, 1724-25. — 4. La néo-scolastique, 1725-28; *Tables*, 3621-22.

SCOLASTIQUE DE CHATILLON. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1728.

SCOLOPES. — Nom sous lequel on désigne, surtout en Italie et en Espagne, les *Clercs réguliers des Écoles pies;* cf. *Tables*, 1095, 3628, 3879.

SCORRAILLE (Raoul de), théologien de la Compagnie de Jésus. — Né au château de Manou (Dordogne) le 22 janvier 1842, il prononçait ses vœux dans la chapelle du noviciat de Pau le 14 juillet 1862. Plus tard, à la reprise des *Études*, il en est nommé directeur en même temps que supérieur de la maison. Provincial de Toulouse (1895), il expose, avec les trois autres provinciaux de France, les raisons qui déterminent les Jésuites à ne pas demander l'autorisation exigée par la loi de 1901 (1er octobre). Déchargé du provincialat, il s'efforce, malgré ses nombreux déplacements, de mener à bien l'histoire de *François Suarez*, qui reste son meilleur titre de gloire dans le monde théologique, 2 vol., Paris, 1912. Voir ici XIV, 2638. Le P. de Scorraille aurait voulu laisser un ouvrage sur les *Exercices spirituels;* l'âge, les déplacements, la mort survenue le 13 juillet 1921, ne le lui permirent pas.

Paul Dudon, *Le P. Raoul de Scorraille, de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1926. A. MICHEL.

Cité : VI, 1642; VIII, 1046; X, 2143, 2144; XIII, 544; XIV, 2638, 2640, 2646, 2648-49, 2728 (bibl.); XV, 2605.

SCORTIA (Jean-Baptiste). — Notice [A. Rayez], XIV, 1728-30.

SCORY (John), évêque de Chichester de 1552 à 1553. — Son rôle dans la consécration de Parker, XI, 1156, 1170.

SCOT. — Voir *Adam Scot, Tables*, 35; — *Duns Scot*, 1071-75; — *Érigène*, 1206-07; — *Michel Scot*, 3210. — *Sédulius Scottus*, 4026.

SCOTELLUS DI TONNAPARTE. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1730-33. — Voir *Aquila* (Pierre d'), *Tables*, 237; ajouter : VII, 1495.

SCOTISME. — Voir *Duns Scot* et *Nominalisme.*

SCOTT (E. F.). — Sur les Ophites (1917), XI, 1063-64, 1066.

SCOTT (M.). — Auteur protestant d'un livre (1914) sur S. Athanase et la Rédemption, XIII, 1997.

SCOTT (Thomas) (1747-1821), auteur anglais. — Son influence sur Newman, XI, 329-30.

SCOTTI (Marcel-Eusèbe). — Notice [J. Mercier], XIV, 1733.

SCOUVILLE (Philippe de). — Notice [A. Rayez], XIV, 1733-34.

SCRIBANI (Charles). — Notice [A. Rayez], XIV, 1734-35.

SCRIBES. — Notice (histoire, œuvre, enseignement), VIII, 1609-13; *Tables*, 2733; *D. B.*, V, 1536-42 (H. Lesêtre). — Ajouter : Scr. et Jésus-Christ, VIII, 1200, 1203; — et S. Paul, XI, 2336, 2411; — Scr. et Massore, X, 265. — Cités : VIII, 1645, 1651; XV, 9-10.

SCRIBONIUS (Jean-Marius). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1735.

SCRIVENER. — Authenticité du récit de l'agonie du Christ, I, 617, 619 (*bibl.*).

SCRUPULE. — Nature, causes, effets, remèdes [N. Iung], XIV, 1735-41. — Conscience scrupuleuse, III, 1174; cf. confession, 956; — le scrupule influant sur le volontaire libre, XV, 3302-03; — scrupule, exagération de la culpabilité, VII, 1297-98. — Scrupule, cause de désespoir, IV, 621. — Pour guérir le doute du scrupule, obéissance au confesseur, III, 2014; — usage du probabilisme, XIII, 441, 445, 447-49, 453-54, 478 (indulgence de Suarez); cf. Medina, X, 484.

SCUDDER (V. Dutton). — Américaine, auteur d'une étude (1931) sur l'aspect socialiste du mouvement des Spirituels, XIV, 2524.

SCULPTURES CHRÉTIENNES. — Archéologie chrétienne, I, 1767-68; — Art chrétien primitif, 2002-04.

SCUPOLI (François) (*en religion* Laurent). — Notice [J. Mercier], XIV, 1745-46. — Sur le *Combat spirituel*, voir aussi VI, 995; XIII, 2695.

SCYTHES (Moines). — Étude historique [É. Amann], XIV, 1746-53. — Jean Maxence, animateur du groupe, ses écrits, 1750-52. — 1. Activité des moines en faveur du théopaschisme *(unus de Trinitate passus est)*, 1747-49; 1838-39; XV, 507-09; cf. VII, 171-75; XV, 1885, 1918. — 2. Contre le semi-pélagianisme et Fauste de Riez, XIV, 1749-50, 1838-39, 1844; cf. XI, 1098; XII, 408, 414-17 (exagérations sur le péché originel). — Cités : XII, 1928.

SCYTHES. SCYTHIE. — Les Scythes étaient d'anciens peuples nomades habitant la région au nord de la mer Noire et à l'est de la mer Caspienne. Les Scythes, cités à propos du prophète Sophonie, XIV, 2369; — la Scythie, IV, 448 (Denys le Petit); XI, 846 (Novatianisme).

SÉAILLES (Gabriel) (1852-1922), philosophe français. — Outre des études de critique esthétique, a publié : *Les affirmations de la conscience moderne* (1905); — *La philosophie de Ch. Renouvier* (1905); — *La philosophie de Lachelier* (1920). — En collaboration avec Paul Janet, *Histoire de la philosophie* (1887).

Crédibilité, III, 2306; — miracle, X, 1807-08, 1816, 1832; — optimisme du monde, XV, 3339 (Plotin), 3344 (Leibniz). — Cité : IV, 2066.

SEARE. — Voir *Sayer.*

SEBALD MINDERER. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1753.

SEBASTIANI (Joseph de Sainte-Marie). — Visite de l'Église syro-malabare (XVIIe s.), XIV, 3121-23, 3124.

SÉBASTIEN, diacre romain du VIe s. — Contre l'orthodoxie du *Judicatum* de Vigile, XV, 1894.

SÉBASTIEN, roi de Portugal de 1557 à 1578. — Réception du concile de Trente, félicitations et remerciements à Pie IV, XV, 1489. — Et Laurent Surius, XIV, 2844.

SÉGUIER (Jean de) (1862-1935), S. J., mathématicien. — Auteur d'un art. (*Études*, 1908) cité à propos de l'expérience religieuse, v, 1840.

SÉGUIER (Pierre) (1588-1672), chancelier de France. — Intervention dans une controverse janséniste, xi, 2084; xv, 789 (Thomassin).

SEGUIN (Jérôme). — Notice [A. Rayez], xiv, 1780-81.

SÉGUR (Mgr Louis-Gaston de). — Notice [J. Rivet], xiv, 1781-83. — Sur la foi, vi, 325. — Adversaire du catholicisme libéral, ix, 604, 608. — Cité : xi, 550.

SEGURA (Nicolas de). — Notice [R. Brouillard], xiv, 1783.

SEGURA Y SAENZ (Pierre, cardinal), archevêque de Tolède et primat d'Espagne, né en 1880, mort en 1957. — Démissionnaire lors de l'insurrection du général Franco, xv, 1986.

SEIGNOBOS (Charles) (1854-1942). — Historien français. Principales œuvres : *Histoire de la civilisation* (1884-86); — *Histoire politique de l'Europe contemporaine* (1924-26); — *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, etc. — Cité : xv, 2549; — en collaboration avec Ch. Langlois, iii, 2331-32; x, 1839.

SEILER (J. F.). — Auteur d'un ouvrage (1778-1779) cité sur la rédemption (protestant de l'orthodoxie classique), xiii, 2001.

SEIN D'ABRAHAM. — Voir *Tables*, 11.

SEIPEL (Mgr Ignace) (1876-1932), chancelier d'Autriche. — Son ouvrage sur la doctrine sociale des Pères de l'Église, xv, 2324; *Tables*, 336.

SEITZ (A.). — Son ouvrage, *Das Evangelium Gottessohns* (1908), résume les négations des rationalistes relativement aux miracles du Christ, viii, 1401.

SÉJOURNÉ (Dom Paul), né à Nantes en 1886, mort en 1953. — Théologien bénédictin, collaborateur du *D. T. C.*, auquel il a donné une vingtaine d'art., parmi lesquels Pierre le Vénérable, Reliques, Rupert de Deutz, Sorcellerie, Superstition, Victorinus Afer, Vœu, Vœux de religion. — A publié : *Saint Isidore de Séville. Son rôle dans l'histoire du droit canonique*, Paris, 1929; — *Les trois aspects du péché dans le « Cur Deus homo? »*, dans *Rev. S. R.*, 1950. — Cité : *Tables*, 2335.

SEL. — Dans la liturgie, ix, 823, 824; cf. x, 953.

SÉLAH. — Terme indiquant une pause du chant. Voir l'étude de dom Parisot dans *D. B.*, v, 1573-78. — Dans *D. T. C.*, simples allusions, xiii, 1103, 1110.

SELBORNE (Roundell Palmer, comte de) (1812-1895), homme d'État anglais, chef des libéraux unionistes. — Cité à propos du puseyisme, xiii, 1365.

SELD (Georges-Sigismond). — Notice [J. Mercier], xiv, 1783-84.

SÉLECTION NATURELLE. — Par ces termes, Darwin a désigné le phénomène naturel d'après lequel les êtres vivants, étant obligés de lutter les uns contre les autres pour se procurer leur nourriture, ceux qui sont moins bien armés pour cette lutte succombent, de sorte que par l'hérédité les caractères des êtres mieux doués se transmettent seuls. Cf. *Tables*, 906.

SÉLESTAT (Hugues de), O.F.M. — Notice [A. Teetaert], xiv, 1784-86.

SÉLESTAT (Jean-Hugues de), O. P. — Distinct du précédent, xiv, 1784.

SÉLEUCIDES. — Nom donné à la dynastie royale fondée par Séleucus, un des généraux d'Alexandre le Grand. L'étendue de son royaume varia aux diverses époques de son histoire. La Palestine en fit partie pendant un certain temps. Voir *D. B.*, art. *Séleucides* (F. Vigouroux), v, 1579-80.

Cités : viii, 1598-1600; ix, 1479, 1482; x, 1499. — Rois cités : Antiochus III, ix, 1479, 1480; — Séleucus IV Philopator, 1480, 1481; — Antiochus IV Épiphane, 1480, 1482; x, 1499; — Antiochus V Eupator, ix, 1480-82; — Démétrius Ier Soter, 1482-83; — Antiochus VII Sidètès, 1484.

SÉLEUCIE-CTÉSIPHON. — Autonomie de ce siège devenu patriarcal (Église nestorienne), xiii, 350; cf. xv, 1139. — Conciles, *Tables*, 741.

SÉLEUCIE D'ISAURIE (Concile de). — Histoire [G. Fritz], xiv, 1786-90. Cf. *Tables*, 741-42.

SÉLEUCIENS. — Secte hérétique, de date indéterminée, xiv 1790; cf. vi, 2306.

SÉLEUCUS, évêque d'Amasie (ive s.). — Sur l'union hypostatique, vii, 389.

SELIGENSTADT (Concile de), *en* 1023. — *Tables*, 742.

SÉLIM Ier, dit le Cruel (1457-1520), sultan ottoman. — Et l'Église de Constantinople, iii 1443, 1448; — et le mélange de races et de religions en Syrie, x, 50.

SELLIN (Ernest) (1867-1946), exégète protestant de l'A. T., professeur à Vienne, Rostock, Kiel, Berlin (de 1921 à 1935). — A publié : *Einleitung in das Alte Testament*, Leipzig (5e éd.), 1929; — *Das Zwölfpropheten buch*, 1922; — sur le messianisme, *Die israelitisch-jüdische Heilandserwartung*, 1909; — *Der alttestamentliche Prophetismus*, 1912.

Cité : Esdras, v, 542; — Joël, viii, 1492-93; — Jonas, 1503-04; — messianisme, x, 1423, 1430, 1538-42; — Nombres, xi, 697; — Osée, 1633, 1635, 1638; — Samuel, xiii, 2783; — judaïsme, viii, 1629, 1638, 1661, 1663, 1665, 1667.

SELLUM, roi d'Israël. — Voir *Tables*, 2731.

SELNECKER (Nicolas) (1530-1592). — Théologien luthérien, partisan de l'ubiquisme, vii, 542-43; xiv, 711; xv, 2217.

SEM, fils de Noé. — Notice dans *D. B.*, v, 1586-87. — La bénédiction de Sem, vi, 1212-13.

SEMAINES (Prophétie des soixante-dix). — Voir Daniel. Les soixante-dix semaines, iv, 75-77; *Tables*, 902-04.

SEMAINES SOCIALES. — En France, vi, 651; cf. xv, 1538-39; 1968; *Tables*, 1682-83.

SEMBRATOVICH (Silvestre) (1836-1898), professeur à l'Université de Léopol, puis métropolitain et cardinal, xiv, 403.

SEMENENKO (Pierre) (1814-1886), fondateur des Résurrectionistes (*Tables*, 3900). — Son œuvre scientifique et théologique en Pologne, xii, 2503, 2507-08.

SEMERIA (Giovanni), théologien barnabite italien (xixe s.). — Cité : Actes des apôtres, i, 347; essence, v, 842; — foi, vi, 172, 418, 421; — inerrance de l'Écriture (les apparences), vii, 2239; vii, 2437. Cf. *Tables*, 2365.

SEMERY (André) (1630-1717). — Théologien jésuite, de Reims, professeur pendant trente ans, a publié : *Breve difesa della vera religione*, Brescia, 1710 (contre le ministre calviniste J. Picenino); *Triennium philosophicum*, Cologne, 1688 (3 vol.); cf. Hurter, iv, 751. — Cité : iv, 902.

SEMI-ARIENS. — Applications de ce terme [É. Amann], xiv, 1790-96. — 1. Les pneumatomaques, 1790; cf. Macédoniens, ix, 1464-78; *Tables*, 258. — 2. Les homéousiens, xiv, 1790-96; *Tables*, 258.

SEMI-FIDÉISME. — Voir *Tables*, 1552-53.

SEMI-PÉLAGIENS. — Étude historico-théologique [É. Amann], xiv, 1796-850. — Analyse et références aux *Tables*, 3548-50. — Cités à propos du jansénisme : viii, 337-39, 344, 384, 388-89, 439, 444, 448, 450, 456, 491, 513.

SEMI-RATIONALISTES. — Étude [G. Fritz], xiv, 1850-54. — 1. Notion, 1850-51. — 2. Principaux représentants : *a)* Stattler, 1851, 2567-79; — *b)* Hermès, 1851-52; vi, 2288-303; *Tables*, 2066; — *c)* Günther, xiv, 1852-54; vi, 1992-93; *Tables*, 2005.

SÉMIDALITES. — Ou Barsaniens, ii, 429.

SÉMINAIRES — Indications générales se rapportant à l'institution des séminaires et leur législation canonique. Aucun séminaire particulier n'est ici envisagé.

Prescriptions du concile de Trente, xv, 1472-73, 1488, 1490, 1491-92, 1496; cf. xi, 1363-64; xiii, 2099. — Législation canonique des séminaires, xiv, 1683-85; *D. D. Can.*, vii, 929-50 (R. Naz). — Congrégation des Séminaires et Universités, *Tables*, 835-36; *D. D. Can.*, vii, 950-52 (R. Naz).

Les articles concernant la situation religieuse de chaque pays, même en ce qui concerne les Églises orientales, renferment les indications relatives à l'existence et à la marche de leurs séminaires.

SEMINARA (Benoît de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1796.

5° *Inscription et taxes funéraires.* — 1. Registre des décès, xiv, 1902. — 2. Taxes à percevoir : fixées par l'évêque, 1902-04. — Leur légitimité, ii, 851-52, 1849-51.

SEPULVEDA (Jean-Ginès de). — Notice [J. Mercier] xiv, 1905-07. — Sur l'esclavage en Amérique, v, 498.

SÉQUESTRA (C.). — Auteur d'une thèse (Montauban, 1895) citée à propos de Pascal, xi, 2118.

SÉRAPHIN DE LA CROIX. — Notice [Édouard d'Alençon], xiv, 1907-08.

SÉRAPHIN DE LOANO (1870-1933), capucin. — Il mena une vie toute simple, qui se résume en ces mots : il fut lecteur de théologie morale. Il publia en 1905-1907 des *Solutiones casuum conscientiae*, opuscule rempli d'un ferme bon sens, solide et sûr. Puis il mit au point, selon toutes les exigences du droit canon et des conditions sociales modernes, un traité composé par un de ses prédécesseurs, Gabriel de Guarcino, O. F. M. Cap. (*D. T. C.*, vi, 860, 977), et l'édita sous le titre : *Institutiones theologiae moralis fundamentalis* (1934), *specialis* (1935); ce manuel, dès sa parution, fut accueilli avec beaucoup de sympathie et tous les critiques se plurent à souligner sa double valeur pédagogique et doctrinale.

Italia francescana, 1935, x, 233; *Divus Thomas*, III[e] série, Plaisance, 1936, xiii, 249-50; *Revue des sciences religieuses*, 1936, xvi, 250; Lucius de Medicina, *Dilectissimis in Domino consodalibus Angelo a Faventia, Seraphino a Loiano, qui praeclare muneribus functi, vita concesserunt ad Unum omnibus collacrymandi*, Bologne, imprimerie Rizzoli, 1954.

JULIEN-EYMARD D'ANGERS, O.F.M. Cap.

SÉRAPHIN DE ROUEN. — Notice [A. Teetaert], xiv, 1908.

SÉRAPHIN DE SAINT-FELIP DE MAHO. — Notice [A. Teetaert], xiv, 1908.

SÉRAPHIN DE SAROV (Saint) (1760-1833). — Sa canonisation (en 1903) (Église orthodoxe), ii, 1665, 1670-71. — Cité : xiv, 866, 869.

SÉRAPHINS. — Esprits célestes constituant le second chœur des anges, *Tables*, 154.

SÉRAPION, évêque de Vladimir (xiii[e] s.). — Sa *Chaîne d'or*, xiv, 228; — homélies et sermons, 236-37.

SÉRAPION D'ANTIOCHE, évêque d'Antioche (190-209). Courte notice i, 1400-01. — Cité sur la tradition : xv, 1274.

SÉRAPION DE THMUIS. — Notice [G. Bardy], xiv, 1908-12. — 1. Lettre de S. Athanase, 1908-09; cf. i, 806, 1400-01, 1986, 2157-58. — 2. Lettres de S., xiv, 1909. — 3. Traité contre les manichéens, 1909-11; cf. ix, 1856. — 4. Euchologe, xiv, 1911-12; cf. ix, 794, 800, 802. — Cité : i, 155 (absolution); ii, 181 (baptême); iii, 1033 (confirmation); 1613 (divinité du S.-Esprit); iv, 1980-81 (eau bénite); v, 206, 211, 1126, 1140, 1141, 1202 (eucharistie); 1946-49 (extrême onction); vii, 1334, 1338 (imposition des mains); x, 798, 936, 962, 1351-55, 1377; xi, 252-53 (ordre); 1438 (messe); xiii, 1209 (purgatoire); xiv, 505-06, 507-08 (sacrements); 917 (culte des saints); xv, 1397 (transsubstantiation).

SÉRARIUS (Nicolas). — Notice [A. Rayez], xiv, 1912-13. — Sur la confession, iii, 937; — l'enfer, v, 108; — la foi, vi, 124; — l'inspiration de l'Écriture, vii, 2232.

SERATTI (François) (xviii[e] s.), de la Secrétairerie d'État de Florence. — Sur le synode de Pistoie, xii, 2177.

SERBAN (Michel) (xix[e] s.), professeur à l'académie de Transylvanie à Cluj. — Son activité, xiv, 54.

SERBIE. — Église serbe de Bosnie-Herzégovine, ii, 1035-49. — Église serbe de Hongrie, voir Carlovitz, 1754-76. — Église serbe de Yougoslavie, voir *Tables*, 862-74, et l'art. STROSSMAYER, xiv, 2630-35.

SÉRÉMI (Théophile), évêque roumain d'Alba Julia. — Son synode de 1697 pour l'union, xiv, 19.

SERGE I[er] (Saint), pape. — Notice [É. Amann], xiv, 1913-16. — Serge et le concile Quinisexte, xiii, 1594-95; — et le XV[e] concile de Tolède, xv, 1189; cf. xi, 1764. — Translation du tombeau de S. Léon I[er], ix, 278. — Attribution (par Amalaire) à Serge du chant de l'*Agnus Dei* avant la communion, v, 1211; cf. 1269; xiii, 1592. — Cité : vii, 508; xv, 1917, 2390.

SERGE II, pape. — Notice [É. Amann], xiv, 1916-18. — Sur l'affaire d'Ebbon, xiii, 2408; — voir aux *Tables*, Drogon de Metz, 1038. — Cité : ix, 312-13.

SERGE III, pape. — Notice [É. Amann], xiv, 1918-21. — 1. Élu d'abord au pontificat, mais évincé par Jean IX, 1919; cf. iv, 2302; viii, 614. — Introduction (?) du *Filioque* dans le symbole, v, 2317. — La question des ordinations de Formose, xiv, 1919-20; iv, 2188 (jugement de Bellarmin); xi, 1284-85; xiii, 2410-11; — sur cette affaire, voir Auxilius et Vulgarius, i, 2622; v, 980; xv, 3473. — S. III et la tétragamie de Léon le Sage, ix, 371, 375.

SERGE IV, pape. — Notice (É. Amann], xiv, 1921-22; cf. iv, 2307. — Cité : xiv, 1348.

SERGE, patriarche monophysite d'Antioche de 546 à 549 (Serge de Tella). — Cité à propos d'ouvrages de Jean Philopon, vii, 396; viii, 835.

SERGE I[er], patriarche de Constantinople (610-638). — Liste des patriarches, iii, 1308, n° 39; brève indication, xiv, 1923; iii, 1337-38. — Son rôle dans le monothélisme, x, 2307, 2316-20; cf. HONORIUS I[er], vii, 97-123 *(passim)*. Sur l'ensemble de la question, *Tables*, 664-65 (III[e] conc. de Constantinople). — Cité : viii, 831; xiii, 83; xv, 279-82.

SERGE II, patriarche de Constantinople (999-1019). — Liste des patriarches, iii, 1309, n° 77; — cité : 1359; i, 798; xiv, 1343, 1348, 2944.

SERGE. — Sous ce nom et avec des qualifications diverses le *D. T. C.* mentionne quelques dignitaires de l'Église nestorienne qui, en fait, pourraient peut-être représenter un seul et même personnage, considéré à différents moments de sa carrière ecclésiastique. — Serge I[er], patriarche de 860 à 872, xi, 194, 262 (résidence à Bagdad). — Serge, directeur de l'école de Bašoš, métropolite d'Élam, ami et correspondant du patriarche Timothée I[er], xi, 193; xv, 1124-27, 1129-33. — Serge, successeur d'Éphrem sur le siège de Gondešapour (ix[e] s.), xv, 1123.

SERGE, premier archevêque de Novgorod d'obédience moscovite, consacré en 1483. — Cité : xiv, 250.

SERGE. — Voir aussi *Sarkis*.

SERGE LE GRAMMAIRIEN (vi[e] s.). — Correspondant de Sévère d'Antioche, xiv, 1996-97.

SERGE MACARONA, évêque d'Arsinoé en Égypte (vii[e] s.). — Correspondant de Théodore de Pharan, xv, 279-81.

SERGEANT (John). — Notice [J. Mercier], xiv, 1922.

SERGENT (Dominique). — Notice [M.-M. Gorce], xiv, 1922-23.

SERGEOT (Louis) (1871-1893). — Sulpicien, auteur d'un *Manuel du catéchiste*, xiv, 811.

SERGI (Sergio). — Ethnologue italien du xx[e] s., cité : xii, 2526, 2529-30.

SERIPANDO (Jérôme). — Notice [J. Mercier], xiv, 1923-40 (souvent orthographié : *Seripandi*). — 1° *Vie.* — 1. Débuts : influence de Gilles de Viterbe, 1923-24; cf. vi, 1369; viii, 2130. — 2. Généralat et crise luthérienne, xiv, 1924-26. — 3. Épiscopat à Salerne : Paul IV et Seripando (cf. xii, 18, Carafa, futur Paul IV); Pie IV, cardinalat et légation au concile de Trente, xiv, 1926-27; xii, 1638; xv, 1450.

2° *Œuvres.* — Scripturaires, oratoires, théologiques, conciliaires, xiv, 1927-30.

3° *Au concile de Trente.* — En suivant l'ordre des sessions. — *A.* Sous Paul III : II[e] s. (xv, 1432) : xiv, 1931; — IV[e] s. : *Livres saints et Tradition* (xv, 1433-34), xiv, 1931; ii, 1596, 1597; xv, 1314; — V[e] s. : *Péché originel* (1434-35), xiv, 1932; xii, 514-15, 516; cf. ii, 297, 299; — VI[e] s. : *Justification* (xv, 1435-39), xiv, 1932-34; viii, 2129 (théorie de la

double justification, contredite par Salmeron et D. Soto); xiv, 1045, 2424; cf. Suarez, 2677; — cité : viii, 2166, 2168-69, 2179, 2181, 2183-84, 2185, 2187; x, 742, 745, 750, 752 (mérite); xii, 1278-79, 1281, 1284, 1288 (persévérance); — VII[e] s. : *Sacrements, baptême, confirmation* (xv, 1440-41), xiv, 605, 1934-35; ii, 297, 299. — *B.* Sous Jules III : XIII[e] s. : *Eucharistie* (xv, 1445-47), xiv, 1935; v, 1340; — XIV[e] s. : *Pénitence, extrême-onction* (xv, 1447-48), xii, 1085, 1110, 1111. — *C.* Sous Pie IV : XXII[e] s. : *Sacrifice de la messe* (xv, 1462-63), xiv, 1935; x, 1113, 1122; — XXIII[e] s. : *Ordre* (xv, 1473-77), hiérarchie, xi, 1354; xiii, 322; — sur les questions de réforme disciplinaire, xiv, 1931, 1935-36.

4° *L'augustinisme de Seripando*, xiv, 1936-38. — Luther, ix, 1190, 1210-11; — cité : 1219, 1230, 1239, 1250. — Seripando et Panvinio, xi, 1874.

Note : toutes les interventions de Seripando au concile de Trente n'ont pas été relevées dans les articles du *D. T. C.* On se référera, dans l'*Histoire des conciles* (Paris, Letouzey), au t. ix, P. Richard, *Concile de Trente*, table analytique, p. 1049, et au t. x, A. Michel, *Décrets du concile de Trente*, table des noms propres, p. xxx.

SERKOVITS (Démétrius). — Serbe qui, en s'opposant (fin xviii[e] s.) au clergé orthodoxe roumain, inclina celui-ci vers l'union avec Rome, xiv, 34.

SERLON. — Notice [J. Mercier], xiv, 1940.

SERMENT. — Étude théologique [N. Iung], xiv, 1940-56. — 1. Définition, 1940-42 (formules diverses et discutables). — 2. Serment, acte religieux ou profane, 1942-43; cf. Serment militaire, dans l'Empire romain, 489 (une des significations du mot *sacramentum*); cf. 1974, 1976; — acte religieux, cf. Profession de foi, xiii, 681-82, et *Serment antimoderniste*, 682; cf. *Tables*, 3230.

On pourrait ici rappeler, au point de vue historique, les *Serments de Strasbourg* échangés en 842, entre Louis le Germanique et Charles le Chauve s'alliant contre leur frère Lothaire (cf. *Tables*, 3024), premier document historique rédigé en langue romane. — Rappelons aussi le *serment politique*, par lequel on s'engage à servir fidèlement un gouvernement et on fait acte d'adhésion, au moins implicite, à son principe même. A l'exemple de l'ancienne monarchie, où ce serment était en usage, la plupart des gouvernements qui se succédèrent en France après 1789 ont exigé que tous les fonctionnaires leur prêtassent serment de fidélité. Ce serment fut aboli, en 1848, par un décret du gouvernement provisoire en date du 2 mars. Après le coup d'État du 2 déc. 1851, un décret (14 janv. 1852) rétablit le serment de fidélité, obligatoire pour tous les fonctionnaires publics. Le serment politique a disparu après le Second Empire : un décret en date du 8 sept. 1870 a, en effet, délié de tout serment les fonctionnaires publics de l'ordre civil, administratif, militaire et judiciaire. Pour ces derniers subsiste seulement un serment d'ordre exclusivement professionnel. Ce *serment professionnel* est celui par lequel on jure de remplir avec honneur et fidélité les fonctions dont on est investi : magistrats, avocats, notaires, experts, interprètes, jurés, témoins, etc. Ce sont des professionnels *assermentés*.

3. Espèces de serments, xiv, 1943. — 4. Conditions de validité : sujet et objet, 1943-45. — 5. Licéité du serment honnête, 1945-47; — ses conditions : discernement, vérité, justice, 1947-51; cf. Mensonge, x, 562; Témoignages (Faux), xv, 82-89; Témoins (Devoirs des), 89-94; Vérité, 2683-85. — 6. Serment promissoire (nature, obligation, cessation de l'obligation, annulation et dispense), xiv, 1951-56.

SERMON SUR LA MONTAGNE. — Voir Béatitudes évangéliques, ii, 515-17; *Tables*, 389-90; cf. S. Augustin, i, 2301.

SERPENT. — 1. Le serpent du paradis, tentateur d'Ève, vi, 1208-09; xii, 284-85; cf. v, 1648-49. — 2. Les verges changées en serpents : Moïse, Exode, iv, 3-4; les magiciens, *ibid.*, vii, 9-12; cf. v, 1756. — 3. Le serpent d'airain, *D. B.*, v, 1674-75. — 4. Culte du serpent chez certains sectaires : ophites, xi, 1063; cf. v, 1522-25 (Euphratès le Pératique).

SERPOS (Giovanni de). — Cité pour son ouvrage sur l'Arménie (3 vol., Venise, 1786), i, 1925 (bibl.), 1928-29, 1942, 1952.

SERRA (Marc), théologien dominicain († 1647). Cf. Hurter, iii, 916. — Son probabilisme outré, xiii, 482.

SERRANO (Dominique), théologien mercédaire († 1348). — Cité : xiii, 2008.

SERRANO (Jean). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1957.

SERRAVEZZA (Antoine de Fontana). — Notice [A. Teetaert], xiv, 1957.

SERRISTORI (Antoine). — Conseiller du grand duc Léopold de Toscane. — Cité à propos du synode de Pistoie : xii, 2176, 2180-81, 2195.

SERRONI (Hyacinthe). — Notice [M.-M. Gorce], xiv, 1957.

SERRY (François-Jacques-*Hyacinthe*). — Théologien dominicain : notice [M.-M. Gorce], xiv, 1957-63. — 1. Historien de la Congrégation *De auxiliis*, xiv, 1958-60; cf. x, 2176-77; cité : 1632. — 2. Polémiques : *a)* contre Launoy, xiv, 1960; cf. ix, 6; — *b)* contre les jésuites : molinisme, x, 2177-78; — péché philosophique, xiv, 1961; cf. xii, 259, 266, 269-70. — 3. Abus dans la piété mariale, xiv, 1961-62. — 4. Gallicanisme de S., 1963-64; cf. vii, 1692. — 5. Sur les baptêmes intra-utérins, xiv, 1284. — Cité : i, 769, 2466, 2468, 2490, 2550, 2554; vi, 401, 454, 460; xiii, 551; xv, 829.

SERTILLANGES (Antonin-Gilbert) (1863-1948), O. P. — Né à Clermont-Ferrand le 16 nov. 1863, il fit ses études au collège des Frères des Écoles chrétiennes, entra à vingt ans dans l'ordre de S.-Dominique dont le noviciat pour la province de France se trouvait alors exilé à Belmonte (Espagne), reçut en religion le nom de frère Dalmace, acheva ses études théologiques à Corbara (Corse), sous la conduite des Pères Gardeil et Mandonnet, au début de leur carrière professorale. Lecteur en théologie (1890), le P. S. enseigna pendant trois ans à Corbara, puis fut assigné à Paris, au couvent du S.-Sacrement. Secrétaire de rédaction de la *Revue thomiste*, il fut en 1900 titulaire de la chaire de philosophie morale à l'Institut catholique de Paris. Il commença alors, comme professeur, comme prédicateur, comme écrivain et plus tard comme directeur de la *Revue des Jeunes*, un ministère très actif de grande valeur apologétique et d'un profond retentissement, surtout dans les milieux universitaires. Éloigné de France, peu après la mort du cardinal Amette, il alla composer à Jérusalem son livre, *Ce que Jésus voyait du haut de la Croix* (1924); il gagna ensuite le couvent d'études de la province de Lyon, alors à Rijckolt (Hollande); en 1928, il put être assigné au couvent du Saulchoir, alors à Kain (Belgique). Au début du pontificat de Pie XII, il rentra à Paris où il passa ses dernières années dans un labeur incessant, dont témoigne une série ininterrompue de publications. Lorsqu'il mourut à Sallanches (Savoie) dans sa quatre-vingt cinquième année (26 juill. 1948), il avait en chantier un ouvrage important sur le problème du mal et nourrissait encore d'autres projets. Depuis le 30 nov. 1918, le P. S. était membre de l'Institut; depuis août 1934, chevalier de la Légion d'honneur; son ordre lui avait conféré, en déc. 1935, le titre de prédicateur général.

La physionomie attachante du P. S. se caractérisait par une curiosité universelle et inlassable, expliquant la variété des domaines qu'il a abordés : théologie, métaphysique, prédication, sciences sociales, morale, esthétique. Cette puissance d'accueil et d'assimilation s'exerça au service de l'Église dont il fut essentiellement l'apologiste, sur le plan de la vérité révélée et de la *philosophia perennis*, dont il s'efforçait de retrouver les correspondances et les amorces dans les aspirations du monde moderne et dans la pensée des philosophes et des savants de tous les temps. Aussi incapable de transiger avec l'erreur que de s'abaisser aux habiletés et aux compromis opportunistes, son caractère ne fut pas inégal à son intelligence. Succès et épreuves ne firent jamais que révéler et

affirmer les vertus profondément humaines et religieuses du P. S. : son esprit de foi, son amour de l'Église, la délicatesse de son obéissance, son humilité, sa force d'âme, son éloignement de toute intrigue, la dignité de son caractère et son absolu désintéressement.

La bibliographie complète du P. S. ne compte guère moins d'un millier de titres. Dans ce nombre, laissant de côté quantité d'écrits de circonstances, nous ne mentionnerons, outre le titre déjà cité, que les ouvrages les plus caractéristiques et les plus importants.

PHILOSOPHIE. — *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, éd. de l'ouvrage de Claude Bernard, avec notes critiques (1900); *La philosophie de Claude Bernard* (1944); *L'être et la connaissance*, dans *Mélanges thomistes* (1923); *Les grandes thèses de la philosophie thomiste* (1928); *Le christianisme et les philosophies* (2 vol., 1939 et 1941); *La philosophie de saint Thomas d'Aquin* (2 vol., 1910; rééd. 1940); *La philosophie morale de saint Thomas d'Aquin* (1916; rééd. 1942); *L'idée de création et ses retentissements en philosophie* (1945); *La philosophie des lois* (1946); *Les fins humaines* (1946); *Le problème du mal : I. Histoire* (1949).

ÉTUDES THÉOLOGIQUES ET RELIGIEUSES. — *Les sept sacrements de l'Église* (1911); *L'Église* (2 vol., 1917); *Prières de saint Thomas d'Aquin* (1920); *Dieu*, trad. de la *Somme Théol.*, avec notes (3 vol., 1926); *La création*, trad. de la *Somme Théol.*, avec notes (1927); *Les plus belles pages de saint Thomas d'Aquin* (1929); *Catéchisme des incroyants* (2 vol., 1930); *Dieu ou rien* (1933); *Mois de Marie* (1935); *La Béatitude*, trad. de la *Somme Théol.*, avec notes (1936).

ESTHÉTIQUE. — *Un pèlerinage artistique à Florence* (1896); *La foi, l'espérance, la charité* (coll. Anthologies religieuses illustrées, 3 vol., 1913-14); *La cathédrale* (1922); *Le baptême et la confirmation*(1929); *L'eucharistie* (1930); *Prière et musique* (1935).

ESSAIS. — *L'orateur chrétien* (1931); *La vie intellectuelle* (1921; rééd. 1934). J. TONNEAU, O.P.

Béatitude, II, 500; — création, III, 2179, 2194; *Tables*, 852; — Dieu, IV, 786-87, 858, 917, 932, 936-37; — élection, 2249; — méthode d'éminence, 2420; — fin dernière, v, 2488-89, 2493-94, 2500; — Frères-prêcheurs (thomisme), VI, 884; *Tables*, 1745, 1749-50; — mariage, IX, 2288; — mensonge, X, 557-58, 562; — miracle, 1817; — noms divins, XI, 787-89; — péché, XII, 143; — péché originel, 577-78, 581, 594, 603, 606 (bibl.); — prophétie, XIII, 723; — propriété, 795; — sacramentaux, XIV, 466; — sacrements, 618; — sainteté de l'Église, 858; — science de Dieu, 1604, 1606-07, 1618; — scolaire (législation), 1669; — théologie (cité), XV, 481, 491; — vérité, 2676-77, 2686 (bibl.); — volonté de Dieu, 3325, 3367. — Cité : I, 1561.

SERVAGE. SERFS. — Voir ESCLAVAGE, v, 476-81, § III.

SERVASANCTUS DE FAENZA. — Notice [A. Teetaert], XIV, 1963-67.

SERVET (Michel) (1509-1553). — Notice [L. Cristiani], XIV, 1967-72; dans RATIONALISME, XIII, 1711-12. — S. et Calvin : procès et exécution de S., II, 1388-89; — hérésie antitrinitaire de S., XV, 1770, 1773-75; cité : 1777, 1780, 1792; cf. 2671 (sur le Verbe). — S. et les unitariens, 2162; — et la Bible de Luther, 2729; — cité par Voltaire, 3429, 3430.

SERVICE MILITAIRE. — Attitude de l'Église catholique [G. Fritz], XIV, 1972-81. — 1° *Sous l'Empire païen.* — N. T., Pères apostoliques, Pères apologistes (ceux-ci affirmant l'incompatibilité du service militaire et de la condition de chrétien [Tertullien, Origène, canons d'Hippolyte]) — et cependant (IIIe s.), beaucoup de soldats chrétiens, 1972-77; cf. XIII, 698.

2° *Dans la société chrétienne.* — 1. Début du IVe s.: concile d'Arles (314), le cas de S. Martin, les Pères grecs et surtout le concile de Nicée, can. 12, XIV, 1977-78; cf. XI, 413. — 2. Évolution de la discipline (Ve s.) : S. Augustin et S. Maxime de Turin, XIV, 1978-79. — 3. Moyen Age, 1979-81.

Note : Service militaire des clercs dans les sociétés modernes : *Immunités, Tables*, 2223; — Législation canonique : *Guerre, Tables*, 1976-77.

SERVILES (Œuvres). — Voir DIMANCHE, IV, 1310 sq.

SERVIN (Louis). — Notice [J. Carreyre], XIV, 1981-82. — Cité : XII, 31.

SERVITES (Ordre des). — Histoire et études théologiques [R. Taucci], XIV, 1982-87. — 1° *Histoire.* — Les débuts, la congrégation de l'Observance, les Ermites du Mont-Senario, diffusion, XIV, 1982-84.

2° *Théologiens et études théologiques*, XIV, 1984-87. — Cités : Laurent de Bologne (VIII, 202); — Urbain de Bologne; — Philippe Moncagatta; — Étienne de Nicase de Flandre; — Ambroise Spiera (Hurter, II, 890-91); — Paul Attavanti (VIII, 207); — Jérôme de Lucques; — Augustin Bonucci (*Tables*, 469; cité : XII, 515); — Nicolas de Pérouse; — Félicien Amucci de Capitone (I, 1124); — Michel Poccianti (XII, 2409-10); — Jérôme Scarpari (Hurter, III, 945); — Henri Borghi (Id., *ibid.*); — Archange Michel Giani (Id., III, 560); — Calliste-Marie Lodigeri (Id., IV, 679); — Gérard Baldi (Id., III, 947); — Marc Struggl (Id., IV, 335); — Constantin Battini (Id., v, 858). — Autres auteurs cités dans le *D. T. C.* : Girolamo Amadeo (I, 932); — Jean-Baptiste Badalini (VIII, 233); — Amédée Markel (IX, 2480); — Jérôme Mendrisi (VIII, 216); — Jérôme Quaine (XIII, 1436); — Paul Sarpi (XIV, 1115-21); — Charles-Marie Traversari (XV, 1407-08). — Sur le cardinal Lépicier, *Tables*, 2971.

3° *Missions catholiques.* — Voir : X, 1870, 1883, 1989-90, 1995-96.

SESMAISONS (Pierre de) (1588-1648). — Théologien de la Compagnie de Jésus, professeur de théologie morale à Nantes. Sa prise de position en faveur de la communion fréquente, VIII, 457-58. Cf. Hurter, III, 992, note.

SESNE DE MÉNILLES (Jean-Baptiste Le), abbé d'Étemare (1682-1770). — Fondateur du figurisme, système d'exégèse biblique. Voir l'art., v, 2299-304 (qui a été omis dans les *Tables*).

SESSA (Jean-Antoine). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1987-88.

SÉTHIENS. — Voir OPHITES, XI, 1063-64, 1069, 1074.

SETON (Élisabeth), protestante convertie, première supérieure des Filles de la Charité aux U.S.A. — Citée : I, 1053.

SETON (William). — Auteur d'un art. sur un manuscrit de Barthélemy de Pise (1923), XIV, 1964.

SÉVASTOS KYMÉNITÈS. — Voir *Sébastos Kyménitès*.

SÉVÈRE, évêque de Tagrit († 1241). — Voir *Jacques Bar Shakako, Tables*, 2378.

SÉVÈRE ABOU'L BASCHR IBN AL-MOUQAFFA, évêque copte d'Aschmounaïn, écrivain monophysite (Xe s.). — Cité : X, 2240, 2267, 2275, 2276-80, 2284, 2292, 2303 (bibl.), 2305 (bibl.).

SÉVÈRE D'ANTIOCHE. — Notice [G. Bardy], XIV, 1988-2000. — 1° *Vie.* — XIV, 1988-91.

2° *Érits.* — XIV, 1991-95.

3° *Doctrine.* — 1. Monophysisme verbal, en réalité orthodoxe, XIV, 1995-99; cf. X, 2219-28. — 2. Influence de ce monophysisme sur les Églises orientales monophysites, 2228-37. — Sur ce monophysisme verbal, *Tables*, 2570-71, et néanmoins orthodoxes, 2572; cf. VII, 396, 492; — consécration eucharistique, v, 240, 255; cf. X, 1328-29; XIII, 87, 91 (présanctifiés); — péché originel, XII, 406; — réordinations, XIII, 2395. — Cité : XI, 2267; XII, 1512, 2123-33, 2314; XV, 280.

SÉVÈRE D'AQUILÉE († 607). — Obligé par Smaragde d'accepter la communion de l'archevêque d'Aquilée et par ce biais celle de Rome, XV, 1916 (séquelle du schisme issu des Trois Chapitres).

SÉVÈRE DE MINORQUE. — Notice [É. Amann], XIV, 2000.

SÉVÉRI (Raymond). — Confrère de S. Thomas d'Aquin. Son témoignage sur lui, XV, 623.

SÉVÉRIEN DE GABALA. — Notice [G. Bardy], XIV, 2000-06. — Sur la messe, X, 1321-22. — Sur le culte des saints, XIV, 912. — Cité : I, 371; VII, 498; X, 2266.

SÉVÉRIENS. — Hérétiques cités par Épiphane, XI, 1063; XV, 66.

SÉVERIN, pape. — Notice [É. Amann], XIV, 2006-08. — Sa position au sujet de l'*Ecthèse* d'Héraclius, 2007; XV, 1946. — Cité : VII, 93, 108; X, 2308; XV, 225.

SÉVERIN DE LUBOMLA († 1612), dit *Roxolanus*. — Prédicateur dominicain polonais, XII, 2484.

SEVERIOS (Mar), *Joseph Valakuzhyil*, ancien évêque de Niranam (Église syro-malabare). — Adhère en 1937 à l'Église romaine, XIV, 3149.

SEVEROLI (Hercule) († 1571). — Historien du concile de Trente du 11 déc. 1545 au 16 janv. 1548 (Hurter, III, 95-96). — Cité : V, 1328; VII, 1167; VIII, 2175; X, 737, 1112.

SEVEROS (Gabriel), métropolite de Philadelphie. — Voir *Gabriel Severos*, *Tables*, 1760.

SEVERT (Jacques). — Notice [J. Carreyre], XIV, 2008-09.

SÉVIGNÉ (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de) (1626-1696). — Et Simon-Michel Treuvé, XV, 1508. — Citée : V, 610.

SEVIN (Nicolas) (1613-1678), évêque de Cahors en 1659. — Ordonne Quesnel prêtre, XIII, 1461.

SEXSTETTER (Gilles), bénédictin en Bohême (fin XVIIIe s.), adversaire des protestants (cf. Hurter, V, 639). — Sur la confession auriculaire dans l'ancienne Église, XII, 1120 (écrit *Sexteller*).

SEXTUS (Quintus), philosophe stoïcien, neveu de Plutarque, et l'un des maîtres de Marc Aurèle. — Recueil de sentences morales qu'on a, par erreur, attribué au pape Sixte II, XIV, 2195.

SEYBOLD (Christian-Frédéric). — Auteur d'un art. paru en 1912 sur la Chronique de Séert, XI, 158.

SEYCHELLES (Iles). — Archipel de l'Océan Indien. — Missions catholiques, X, 1880, 1893, 1895, 1945, 1991-92.

SEYDL (E.). — Auteur de deux articles (dans *Der Katholik*, 1900) cités à propos du messianisme, X, 1416, 1417-18 (bibl.).

SEYSSEL ou **SEISSEL** (Claude de). — Notice [J. Mercier], XIV, 2009-10. — Dans son *De divina providentia*, Paris, 1518, il expose son sentiment sur le salut des infidèles, VII, 1894; — appréciation, 1895-96.

SÈZE (Aurélien de), frère du défenseur de Louis XVI, député en 1848. — Sa notice par Auguste Nicolas, XI, 552.

SFONDRATI (Célestin, cardinal). — Vie. Œuvres [P. Séjourné], XIV, 2010-17. — Sur le pouvoir du pape en matière temporelle, 2012-13; cf. XII, 2760. — Sur la prédestination, XIV, 2014-17; — attaqué comme moliniste, XIII, 1482, et comme janséniste, 1487; — mais surtout au sujet du salut des enfants morts sans baptême, XIV, 2016; cf. II, 373, 375; IX, 767. — Sur Gerson, VI, 1322. — Innocent XII, Bossuet et Sfondrati, VII, 2014. — Cité : IV, 1569; XII, 2760.

SFORZA (Ascanio, cardinal) (1455-1505). — Sur les pratiques simoniaques de Rodrigue Borgia (Alexandre VI), XIV, 1225. — Un autre cardinal des mêmes nom et prénom, petit-fils de Paul III, né en 1520, cité : XV, 1415.

SFORZA (Jean-Marie). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2017-18.

SFORZA (Riario, cardinal). — Avec le cardinal Pecci (futur Léon XIII) propose au concile de Vatican I la condamnation de l'ontologisme, XI, 1055-58.

SGAMBATI (André). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2018-19.

SGHEMMA (Gaspar). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2019.

SHAFTESBURY (Ant. Ashley Cooper, comte de) (1671-1713). — En philosophie, il professe l'optimisme. En morale, il admet dans l'homme un sens moral lui faisant connaître le bien et le mal; cf. XIII, 1741-42; cité : 1743-44. Son optimisme, XII, 1311, s'identifiant avec la beauté de l'ensemble de l'univers (sorte de panthéisme), XI, 1869.

SHAKAKO (Jacques bar). — Voir *Jacques bar Shakako*, *Tables*, 2378.

SHAKESPEARE (William) (1564-1616). — Invoqué par Voltaire contre le christianisme, XV, 3405; — et célébré par le cardinal Wiseman, lors du jubilé de Sh., en 1865, 3575.

SHARASTANI (Aboul Fath Mouhammad) († 1153). — Historien du manichéisme, IX, 1841-42, 1853, 1860, 1878.

SHARP (D. E.). — Auteur de *Franciscan philosophy at Oxford in the thirteen century* (Oxford, 1930), XII, 127-29.

SHEDD (W. G. T.). — *Dogmatic theology* (1889), citée : XIII, 2000.

SHERLOCK ou **SHIRLEY** (Paul). — Notice [A. Rayez], XIV, 2019-20.

SHERLOCK (Thomas) (1678-1761), évêque anglican. — Cité : XV, 3454.

SHINAIA (Élie bar). — Voir *Élie bar Šinâyâ*, *Tables*, 1154.

SHINTOÏSME. — Étude générale [A. Vincent], XIV, 2020-26. — Références utiles à *Japon*, *Tables*, 2418.

SIAM (Royaume de), aujourd'hui Thaïlande. — État religieux (à la fin du XIXe s.), I, 2081, 2088, 2096-98, 2112; — missions catholiques, X, 1888, 1893, 1895, 1930, 1962, 1977.

SIARD (Bienheureux), abbé de Mariengaard († 1230). — Prémontré, XIII, 20-21.

SIBÉRIE. — État religieux (à la fin du XIXe s.), I, 2081-82, 2097; — missions catholiques, X, 1869, 1924.

SIBERT DE BEEK. — Notice [P. Glorieux], XIV, 2026-27.

SIBOUR (Mgr Marie-Dominique-Auguste) (1793-1857), archevêque de Paris, mort assassiné dans l'église S.-Étienne du Mont par un prêtre interdit.

Catéchisme pour le diocèse de Paris, II, 1955. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 1198. — A propos du libéralisme catholique, IX, 575, 578, 580, 582, 605; — à rapprocher de Louis Veuillot, XV, 2804, 2808-09, 2810 (procès contre l'abbé Cognat, assassinat de Mgr Sibour); cf. XII, 1741 (cardinal Pie). — Mgr S. et Migne, X, 1723, 1726, 1736.

SIBYLLE. — Prophétesse de Cumes qui rendait des oracles. Oracles du vrai Dieu, estimait Tertullien, XV, 144. — Par extension, on appelle sybilles toutes les prophétesses, VIII, 1431, 1439, 1457; XIV, 2028. — Citée : IV, 330.

SIBYLLINS (Livres). — Définition. Contenu. Origine [É. Amann], XIV, 2027-32. — Les Livres S. et les prophéties, XIII, 728; — le IIIe L. et la littérature apocryphe juive messianique, X, 1519-20, 1563; cf. VIII, 1589. — Eschatologie : fin du monde, V, 2514-15, 2520-21; — jugement, VIII, 1773; cf. II, 359 (baptême du feu); — purgatoire (?), XIII, 1197; — enfer (?), II, 359. — Cités : IV, 330. — Lactance et les Livres S., VIII, 2428, 2430, 2436, 2442-43.

SICAIRES. — Dans les soulèvements des Juifs contre les procurateurs, au temps d'Agrippa II, les S. étaient de fanatiques assassins tuant traîtreusement les Romains et leurs amis, VIII, 1604.

SICARD (Abbé Augustin) (1844-1929). — Auteur d'ouvrages estimés sur le clergé de France : *L'ancien clergé de France avant la Révolution. Les évêques*, 5e éd., Paris, 1912; — *Le clergé de France pendant la Révolution*, 3 vol., Paris, 1912-1919. — Cité : III, 1604 (bibl.); IV, 320.

SICARD DE CRÉMONE. — Cet auteur vécut d'abord à Mayence, où peut-être il enseigna, mais devint en 1185 évêque de Crémone. Il mourut en 1215 (Hurter, II, 251-52 et *D. D. Can.*, VII, 1008-1011 [Ch. Lefebvre]). Outre une chronique, des débuts du christianisme à l'année 1213, il a laissé — et c'est là son principal ouvrage — *Mitrale*, un des plus importants traités liturgiques du Moyen Age (9 livres), qu'on trouve dans *P. L.*, CCXIII, 13 sq.

Eucharistie, v, 269, 1250, 1253-54, 1257, 1263, 1282, 1287, 1290, 1292, 1300-01. — Mariage, IX, 2208. — Messe, x, 1047-48, 1063; cf. v, 269. — Ordre, XI, 1268-70, 1271, 1273. — Fête de la Ste Trinité, xv, 1829. — Cité : XIV, 2347.

SICCARDI (Comte Joseph). — Envoyé de la cour de Turin à Pie IX, au sujet de Mgr Franzoni, archevêque de Turin, et d'un projet de concordat (1849), XII, 1694-95.

SICKENBERGER (J.). — A édité (Leipzig, 1901) des fragments de Tite de Bostra, xv, 1144; cf. 2873.

SICYNSKYJ (Vladimir), né en 1894. — Sur l'architecture en Ruthénie, XIV, 405-06.

SIDE (Concile de) (390). — Voir *Tables*, 742.

SIDNEY SMITH. — Voir *Smith* (Sidney).

SIDOINE APOLLINAIRE (Saint). — Notice [G. Bardy], XIV, 2033-35. — Exemples de prêts à titre onéreux, xv, 2332. — Cité : I, 1851; XIV, 205, 2186.

SIDON (Concile de) (511-512). — Voir *Tables*, 742.

SIDONIUS. — Prêtre, envoyé en 745 par Pépin le Bref à Odilon, duc de Bavière. Son jugement sur la validité d'un baptême, jugement approuvé par le pape Zacharie, xv, 3093, 3094.

SIEGFRIED (C.). — Auteur d'une étude (Tubingue, 1900) sur le livre de la Sagesse, XIV, 743.

SIEGLIN (Wilhelm). — Son ouvrage *Atlas antiquus* (1893) et l'évangélisation du monde, VII, 1903.

SIENIATYCKI (Mathieu), né en 1869. — Théologien polonais, professeur à Lwów, puis à Cracovie, XII, 2506.

SIENINSKI (Jean et Jacques) (XVIe-XVIIe s.). —Polonais de l'Église socinienne, XIV, 2329.

SIENNE (Conciles de). — Voir *Tables*, 729 (Pavie-Sienne), 742.

SIERRA LEONE. — Ancienne colonie britannique de l'Afrique occidentale, devenue État indépendant en 1961. — Missions catholiques, x, 1888, 1939, 1941, 1985.

SIEVERS. — Auteur d'un article sur Osée (Leipzig, 1905), XI, 1641.

SIGAUD DE LAFOND (Jean-René). — Notice [L. Brigué], XIV, 2035.

SIGÈ. — Dans le système valentinien des éons, S. est l'épouse de Bythos, le dieu inengendré, xv, 2502; cf. 2514 (Sigé = Silence), 2518.

SIGEBERT. — Voir aussi *Sigisbert*.

SIGEBERT DE GEMBLOUX. — Notice [L. Brigué], XIV, 2035-41. — Continuateur (?) de S. Jérôme et de Gennade *(De viris illustribus)*, XII, 1204; — Isidore de Cordoue, VIII, 82; — Ratramne, XIII, 1783; — S. Sigisbert II, XIV, 2037; — Wenrich de Trèves, 3528. — Cité : I, 450; VII, 295, 2525; VIII, 340; xv, 2313.

SIGEHER (Maître) (XIIe s.). — Marie et le rosaire, XIII, 2903.

SIGER DE BRABANT. — Vie. Œuvres. Doctrine et influence [P. Glorieux], XIV, 2041-52. — L'œuvre majeure du P. Mandonnet sur Siger de Brabant, *Tables*, 3083; cité : I, 2629-30; XIV, 2041, 2044-45, 2048-49. — Anges (Averroïstes), I, 1261-63. — Augustinisme prédestinatien, 2536. — Averroïsme, 2629-38 *(passim)*. — S. et Boèce de Dacie, II, 923-24. — Création (éternité du monde), III, 2176-77. — Philosophie thomiste et S., XII, 1486. — S. et Guillaume de Champeaux, XIII, 1865. — Doctrines de Siger et S. Thomas, XII, 130 (Pécham); xv, 100-02, 104 (Tempier). — Vraie position thomiste, 651-54 *(passim)*, 669, 670, 693, 909. — Cité : v, 1388; *XIII*, 1865; XIV, 1699; xv, 625.

SIGER DE COURTRAI. — Notice [P. Glorieux], XIV, 2052-53.

SIGILLATEUR. — Fonctionnaire de la Sacrée Pénitencerie, XII, 1147-48.

SIGISBERT, rois d'Austrasie (on trouve aussi *Sigebert*). — Sigisbert Ier, fils de Clotaire Ier (VIe s.), et S. Fortunat, VI, 612. — Sigisbert II (plus exactement III) (Saint) (630-656), Vie par Sigebert de Gembloux, XIV, 2037.

SIGISMOND. — Nom de trois rois de Pologne. — *Sigismond Ier le Grand* (1467-1548). Il soumit la Moldo-Valachie et fut en lutte constante avec l'empereur Maximilien et les Moscovites. Il conféra à Albert de Brandebourg le titre héréditaire de duc de Prusse (1525), à condition qu'il reconnût sa suzeraineté. Cf. I, 664. — Cité : XI, 1625.

Sigismond II - Auguste (1520-1572), le dernier des Jagellons, battit les Moscovites et les Suédois et réunit la Livonie à la Pologne. La diète de Lublin (1569) consacra cette union. — Cité : VII, 180, 181, 182, 185, 187; xv, 1490.

Sigismond III Wasa (1566-1632), roi de Pologne (1587) et de Suède (1592), souleva contre lui les Suédois, qui prirent pour roi son oncle Charles IX (1604), perdit la plus grande partie de la Livonie (1621), puis lutta contre Gustave-Adolphe; cf. XIV, 2229. — Cité : IX, 1004, 1554; x, 2064, 2069; XIV, 2242-44, 2329; — comme roi de Suède, III, 80-81.

SIGISMOND DE HABSBOURG, duc d'Autriche. — Conflit avec Nicolas de Cuse, XI, 603; XII, 1621.

SIGISMOND DE LUXEMBOURG (1368-1437), d'abord roi de Hongrie et de Pologne; il entreprit une croisade contre les Turcs et fut battu par le sultan Bajazet à Nicopoli (1396). Proclamé empereur (1410-1437), il fit décider la réunion du concile de Constance et livra Jean Hus à la justice religieuse.

Concile de Constance, III, 1200-03, 1205-06, 1209-12, 1215, 1217; VI, 1665-66; cf. Jean XXIII (Cossa), VIII, 642-43; XIV, 1485. — Sur l'affaire de Jean Hus, spécialement xv, 3592 (Wyclif); VII, 342-44 (Hus), 347 (hussites). — Cité à propos du concile de Bâle, II, 116, 118, 120. — S. et Jean Petit, XII, 1343. — Cité : II, 1755.

SIGNATURE APOSTOLIQUE (Tribunal de la). — 1. Rôle. Histoire, *III*, 1969-70. — 2. État actuel, xv, 1523-25; *Tables*, 837.

SIGNE. — Étude théologique [A. Michel], XIV, 2053-61. — 1. Volonté divine (signes de la), XIV, 2053; cf. xv, 3349 (volonté de bon plaisir et volonté de signe). — 2. Révélation divine (signes de la), XIV, 2053-60; — *a)* signes objectifs : miracles, x, 1800; — prophéties, XIII, 735; — sainteté du Christ, VIII, 1274-81; cf. témoignage des miracles et de la prédication, 1188-205; — Église, propagation, XIII, 692; sainteté éminente, XIV, 847 sq.; stabilité, 2554-56; cf. IV, 2145-50; unité, xv, 2198-209; — *b)* signes intérieurs subjectifs, XIV, 2056; cf. EXPÉRIENCE RELIGIEUSE, facteur subordonné de connaissance, v, 1837-41. — 3. Nécessité de la grâce, non pour une connaissance spéculative, mais pour un jugement pratique de crédibilité, points de la controverse signalés, XIV, 2057-60. Voir la note du P. Lebreton, 136-38 (sur la thèse de P. Rousselot). — 4. Les sacrements, signes de la grâce, 2060; cf. 494 sq.; 532-35.

Depuis la publication de l'art. SIGNE, E. Masure († 1958) a publié un important ouvrage : *Le passage du visible à l'invisible. Le Signe : psychologie, histoire, mystère (Le geste. L'outil. Le langage. Le rite. Le miracle)*, Paris, 1954. Une première partie étudie le signe en général et les grandes espèces de signes. La seconde analyse la psychologie du signe affectif. Le signe « notionnel ou objectif » fait pénétrer — troisième partie — dans le domaine de la connaissance : deux chapitres, induction, intuition, sont comme une préface au chapitre suivant, « le signe qui donne la foi », où intervient la question délicate de la crédibilité et des signes de crédibilité. La quatrième partie, « Le signe efficace », introduit dans le mystère du sacrement et du sacrifice. Les états intuitifs ou mystiques les plus élevés s'affirment au-delà du signe : ils sont étudiés, sous cet aspect, dans la cinquième partie. L'ouvrage s'achève sur des visions plus faciles, par l'analyse originelle et psychologique de quelques grands signes humains, élevés depuis longtemps à la dignité d'institution et qui jalonnent l'histoire de la race : les sacrifices, les spectacles dramatiques, les jeux.

SIGNE DE LA CROIX. — Voir *Croix*, *Tables*, 876, § 3°.

SIGORGNE (Pierre). — Notice [L. Brigué], xiv, 2061.

SIKES (J. G.). — Auteur d'un art. cité à propos de Vital du Four (1938), xv, 3111.

SILA. — Patriarche nestorien (résidence à Séleucie-Ctésiphon) (505-521), xi, 261. — Cité : 178, 180.

SILAS ou **SILVAIN**, compagnon de S. Paul, xi, 2336. — Cité : vi, 1028-29, 2092; xii, 1415-16, 1754, 1758, 1760-62; xv, 193 (clôture de la Révélation), 574-75, 578-82, 586. — Voir dans *D. B.*, v, 1722, 1732.

SILENCE. — 1. Silence = Sigé (chez les Valentiniens), cf. *supra*, *Sigé*. — 2. Silence respectueux des jansénistes, viii, 505-11; xiii, 1499-502, 1504, 1506, 1508, 1510, 1512, 1515, 1517-18, 1520, 1529, 1532; — silence et profession de foi, 676; — silence coupable et obligation de restituer, 2487. — Apologie du silence, par Scholarios, xiv, 1548.

Voir dans *D. B.*, v, 1722, indications scripturaires faisant l'éloge du silence en certaines circonstances.

SILÉSIE (Dominique-Germanus de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2061-64.

SILESIUS (Angelus), *Jean Scheffler*. — Voir ANGELUS, i, 1281.

SILLIB (R.). — Auteur d'un article (1906) sur des fragments de la Bible (épître aux Romains), xiii, 2852.

SILLON (Le). — Mouvement démocratique d'éducation populaire parmi les jeunes catholiques, lancé par Marc Sangnier, *Tables*, 3991.

SILO (Sanctuaire de). — Voir, sur la ville et le sanctuaire de Silo, l'étude (L. Heidet) du *D. B.*, v, 1723-27; sur les fouilles, *D. B. S.*, iii, 377-378 (s. v. Khirbet Seiloun). — Cité : xiii, 2789, 2800, 2801.

SILVAGGI (Matthieu). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2064-65.

SILVAIN, compagnon de S.-Paul. — Voir *Silas*.

SILVAIN, évêque de Tarse, homéousien. — Rôle au concile de Séleucie (359), xiv, 1787, 1789, 1791.

SILVANUS DE CIRTA (ivᵉ s.). — Évêque convaincu d'avoir été traditeur et condamné à l'exil, iv, 1705-06.

SILVÈRE (Saint), pape. — Notice [É. Amann], xiv, 2065-67. — Élection et déposition, 2066-67; cf. iii, 1333; iv, 2293-95; xv, 2996-99, 3004. — Cité : iv, 213; xii, 2672.

SILVESTRANUS BRENZONUS (Christophe). — Notice [J. Mercier], xiv, 2067-68.

SILVESTRE. — C'est la graphie que nous retenons, même là où le *D. T. C.* écrit Sylvestre.

SILVESTRE Iᵉʳ (Saint), pape. — Notice [É. Amann], xiv, 2068-75. — 1° *Données historiques*. — 1. Donatisme, 2068; iv, 1704. — 2. Concile de Nicée : les légats, xiv, 2068-69; cf. i, 1794; — cité : xi, 402. — 3. Basiliques constantiniennes, xiv, 2069.

2° *Données légendaires*. — 1. Conversion et baptême de Constantin, xiv, 2070, 2072; cf. xi, 421, 652. — 2. Donation de Constantin, xiv, 2072-75; cf. i, 448; ix, 326; xii, 1630; xiii, 309, 316, 370, 376, 390, 1694; xiv, 248; xv, 2525, 2600, 3596, 3633. — 3. Données du *Constitutum* ou du *Liber pontificalis*, xiv, 2071-72; ix, 119, 776; xi, 1962. — Cité : xii, 2600; xv, 2617.

SILVESTRE II, pape. — Notice [É. Amann], xiv, 2075-83. — 1° *Les antécédents*. — 1. Le savant : organisation de l'enseignement à Reims, 2075-77; — œuvres, 2077; cf. xi, 809. — 2. Homme politique : *a)* au service d'Adalbéron, xiv, 2077-78; cf. i, 366-67; — *b)* concile de Saint-Basle : déposition d'Arnoul de Reims, xiv, 2078-79; cf. vi, 1109; xiii, 300-01; *Tables*, 740; — *c)* archevêque de Reims : difficultés avec le Saint-Siège, xiv, 2079-80; cf. viii, 628-29 (Jean XV); concile de Mouzon, *Tables*, 722; — *d)* Gerbert doit quitter Reims : Grégoire V et le concile de Pavie, xiv, 2080; vi, 1790-91; *Tables*, 729; — archevêque de Ravenne, xiv, 2080. — Voir *Tables*, 3401, *Othon II* et Gerbert.

2° *Le pontificat*. — 1. Son élection, iv, 2307. — 2. Son action en Europe, en accord avec Othon III, xiv, 2081-83; cf. *Tables*, 3401. — 3. Légende après sa mort, xiv, 2083. — Cité : xiii, 301; xiv, 1348.

SILVESTRE III, pape. — Notice [É. Amann], xiv, 2083-84. — Cité : ii, 651 (Benoît IX); iv, 2309.

SILVESTRE IV, antipape (Maginulfe). — Contre Pascal II, xi, 2058, 2064.

SILVESTRE, protopope, confesseur d'Ivan le Terrible. — Son rôle dans la condamnation de Bachkine, xiv, 267-68; *Tables*, 347.

SILVESTRE DE FERRARE. — Voir *infra*, *Silvestri*.

SILVESTRE GOZZOLINI (Saint) (1177-1267). — Fondateur de la congrégation bénédictine des Silvestrins, x, 1884; — missions, 1930, 1977.

SILVESTRE DE LAVAL. — Notice [A. Teetaert], xiv, 2084-85.

SILVESTRE LEBEDINSKIJ. — Voir *Lebedinskij*, *Tables*, 2922-23.

SILVESTRE MALEVANSKIJ. — Voir *Malevanskij*, ix, 1805-06, et *Tables*, 3078.

SILVESTRE MEDVÊDEV. — Voir *Medvêdev*, *Tables*, 3174.

SILVESTRE PRIÉRAS. — Voir MAZOLINI, x, 474-77, et *Tables*, 3171.

SILVESTRE DE TOURS. — Voir *Bernard de Sylvestris*, *Tables*, 431.

SILVESTRI (François), dit Silvestre de Ferrare, ou *Ferrariensis*. — Notice [M.-M. Gorce], xiv, 2085-87. — Crédibilité, iii, 2285. — Dieu, iv, 832, 900, 933, 1200. — Eucharistie : accidents, v, 1416; — transsubstantiation, xv, 1404. — Foi, vi, 442; cf. xv, 994 (objet formel). — Grâce, vi, 1578, 1601, 1612. — Jésus-Christ : *a)* union hypostatique, vii, 416, 417; — *b)* puissance instrumentale, viii, 1321. — Nature déchue et surnaturel, xi, 40; xiv, 2666. — Pénitence, xii, 1014-16, 1021. — Prédestination, 2957, 2986. — Prémotion, xiii, 52. — Sacrements (causalité), xiv, 585, 588-89. — Thomisme, xv, 829, 960 (ici, contre Cajétan), 994; cf. vi, 907-08. — Trinité, xv, 1803, 1811, 1814; cf. xiii, 2152. — Volonté divine, xv, 3325. — Volonté salvifique, 3368.

SILVIUS. — Voir aussi *Sylvius*.

SILVIUS (Æneas). — Voir *Pie II*.

SILVY (Louis). — Notice [J. Carreyre], xiv, 2087-90.

SIMANCA (Jacques Didace de). — Notice [J. Mercier], xiv, 2091. — Cité : vi, 2211, 2214, 2223, 2225.

SIMAR (Hubert-Théophile) (1835-1902). — Professeur à Bonn, évêque de Paderborn, archevêque de Cologne. — A publié : *Lehrbuch der Dogmatik*, 4ᵉ éd., 1899 (2 vol.); — *Lehrbuch der Moraltheologie*, Fribourg, 3ᵉ éd., 1893; — *Die Theologie des hl. Paulus*, Fribourg, 1864; 2ᵉ éd., 1883; — *Die Lehre vom Wesen des Gewissens in der Scholastik des 13. Jahrhunderts*, 1885; — *Das Gewissen und die Gewissenfreiheit*, 2ᵉ éd., 1902; — *Der Aberglaube*, 1884. — Cité : i, 865; iv, 335; v, 188 (bibl.); x, 1224, 2471.

SIMÉON. — Voir aussi *Syméon*, orthographe souvent adoptée par le *D. T. C.*

SIMÉON. — Le second des quatre fils que Jacob eut de Lia (Gen., xxix, 33), vi, 1192. — Son nom donné à une des douze tribus d'Israël; cf. *D. B.*, v, 1732-36.

SIMÉON (Le vieillard). — Présentation de Jésus au Temple et prophétie du saint vieillard, viii, 1179-80; cf. vii, 936.

SIMÉON, successeur de S. Jacques sur le siège de Jérusalem, crucifié à l'âge de 120 ans, vi, 2117; viii, 1695-96.

SIMÉON (viiiᵉ-ixᵉ s.), évêque de Mayṣān. — Et Timothée Iᵉʳ, xv, 1126.

SIMÉON DE L'ANNONCIATION (xviᵉ s.). — Prêtre russe, confesseur de Matthieu Bachkine, et le soupçon d'hérésie antijoséphienne, xiv, 267-68.

SIMÉON POLOTSKIJ (1629-1680), *Siméon de Polock*. — Notice, xiv, 307-08; — cité : 312, 321.

SIMÉON SAKHOVSKOJ (Prince) (xviiᵉ s.). — Et le mariage d'Irène Mikhaïlovna avec le prince Valdémar de Danemark, xiv, 292.

RAB ABINA II ou **RABINA.** — Chef de l'école de Sura (473-499), et la rédaction du Talmud babylonien, xv, 15.

RAB ASHI. — Chef de l'école de Sura (375-427) et la rédaction du Talmud babylonien, xv, 15.

RABAGO (Antoine), inquisiteur espagnol du xviii[e] s. — Contre Joseph de Jésus-Marie, viii, 1524.

RABAN MAUR. — Notice [H. Peltier], xiii, 1601-20; cf. ii, 606.

1° *Vie.* — Écolâtre de Fulda, puis abbé et enfin archevêque de Mayence, xiii, 1601-02; cf. Walafrid Strabon, xv, 3489-500, 3503.

2° *Action.* — 1. Relations politiques : Louis le Débonnaire, Lothaire, Louis le Germanique, xiii, 1601-02. — 2. Action apostolique et missionnaire, 1603-04. — 3. Action intellectuelle (point de départ, esprit et méthode, valeur), 1604-11; xiv, 1697; xv, 361, 3032.

3° *Œuvres.* — 1. Travaux sur l'Écriture, xiii, 1611-13 (signalés dans la bibliographie des livres de l'A.T., de S. Matthieu; rarement de S. Paul). — Citations spéciales : Genèse, i, 100, 103, 106, 115 (Abraham); vi, 1219 (prophétie de Jacob à Juda); — Esther, xv, 2198; — Nombres, iv, 1766; — Matth., xiii, 1228; — I Cor., 1228; — Hébr., xi, 1299; — sur l'inspiration, vii, 2117, 2181, 2200, 2215; — divers sens de l'Écriture, xiii, 1612-13; cf. i, 835. — 2. Traités et opuscules divers, xiii, 1613-19. — Sujets abordés (dans l'ordre alphabétique) : Charité, ii, 2240. — Confirmation (onction postbaptismale, imposition des mains), iii, 1063-64; vii, 1391; — don de l'Esprit-Saint, iv 1766. — Eucharistie : *a)* présence du corps du Christ, v, 265, 1210-11, 1214-16, 1222, 1224-25; x, 1016; xiv, 2597-99, 2600, 2610-11; cf. xiii, 1630 (Radbert); — *b)* communion, iii, 525-26; v, 1276; — *c)* messe, x, 996, 1004-07, 1009, 1013, 1016, 1025. — Extrême-onction, v, 1974, 1978-79, 1983-84. — Hérésie, vi, 2210. — Ordre, xi, 1299; xiii, 2403-04 (ordinations des chorévêques). — Pénitentiels et pénitence, xi, 1299 (crimes des clercs); xii, 863-64, 866, 869, 871 (clercs), 875, 876, 888, 891, 1173; xiv, 1979-80 (sang versé à la guerre); 2409-10 (sorcellerie); voir aussi i, 169-70 (absolution); xiii, 2644 (reviviscence des péchés). — Prédestination (affaire Gottschalck), xii, 2902-06, 2919; simplement cité : 2911, 2933; cf. xiii, 1785 (Ratramne). — Purgatoire, 1228. — Résurrection, 2549. — Sacrements, x, 347; xiv, 527, 545. — Saints (Culte des), 945; xv, 2314, 2316 (martyrologe). — Traducianisme (?), 1355. — Trinité (procession du Fils), 1707-08. — Unité de l'Église, xv, 2198 (citation). — Cité : vii, 294.

RABAUD (Étienne). Professeur à la Faculté des sciences de Paris, né à S.-Affrique (Aveyron), en 1868. Il a tenté de renouveler le concept biologique d'évolution. — Cité : x, 297-98, 302.

RABAUDY (Bernard de). — Notice [M.-M. Gorce], xiii, 1620.

RABBAN PETHION. — Premier successeur d'Abraham bar Dašandād, dans la direction de l'école nestorienne de Bašoš, xv, 1129-1133.

RABBAN SIMON. — Haut personnage de l'Église nestorienne. Sa lettre au pape Innocent IV, xi, 220.

RABBAN SLIBA. — Auteur monophysite (xiii[e] s.) d'un martyrologe aux choix capricieux, xiv, 939.

RABBI ÉLÉAZAR HAQQAPAR. — Auteur juif (littérature rabbinique), sur la résurrection, xiii, 2509, 2511. — (Aurait dû être cité à *Éléazar*).

RABBINOVICZ (Raphaël Nathan). — Éditeur du Talmud babylonien, xv, 29 (bibl.).

RABBINOWICZ (Israël Michel), médecin à Paris, né à Horodez (Lithuanie) en 1818. — Sur la législation du Talmud, xv, 29 (bibl.); — à propos du mariage des épiscopes et des diacres, 1104.

RABBOULA, évêque d'Édesse († 436). — Notice [I. Ziadé], xiii, 1620-26. — 1° *Vie.* — Réputation de sainteté, xiii, 1620-22; xiv, 3044-45 (sainteté personnelle et culte des saints).

2° *Œuvres et doctrine.* — 1. Attitude antinestorienne et procyrillienne, xiii, 1622-25; cf. xi, 130-31, 174; xiii, 663-64; — d'où opposition aux antiochiens : Ibas, xiii, 1624-25; cf. 664; iii, 1258; xi, 145, 174, 268; Théodore de Mopsueste, xv, 1871-72, 1877-78. — 2. Divers points de doctrine : maternité divine, xiii, 1625; — eucharistie, 1625; cf. xiv, 3054; — extrême-onction, v, 1968; — vœu et mariage, xiv, 3064-65; — périodeute, prêtre-curé, diacre, 3074-75; cf. 3083. — 3. Écriture, xiii, 1625; cf. xv, 2726 (Peschitta). — 4. Droit canonique, xiii, 1626; cf. xiv, 3054, 3074, 3083.

L'article pourra être complété grâce aux indications d'Altaner-Chirat, p. 498-99.

RABEAU (Gaston). — Philosophe et théologien français (1877-1949). Professeur à la Faculté de théologie de Lille et collaborateur du Dictionnaire. Le *D. T. C.* lui doit les art. Philosophie et Spinoza. Principaux ouvrages : *Introduction à l'étude de la théologie*, Paris, 1927; *Apologétique*, 1930; *Dieu, son existence et sa providence*, 1935; *Le jugement d'existence*, 1938.

Sur l'origine des religions, xiii, 2280; — justification de la théologie comme science, xv, 444, 461; — divisions de la théologie, 494, 496.

RABELAIS (François). — Notice [C. Constantin], xiii, 1703-06; — cité : 1718, 1739. — Luther, Rabelais de l'Allemagne, ix, 1182. — Louis Veuillot comparé à R., xv, 2826.

RABESANUS (Liévin). — Notice [A. Teetaert], xiii, 1626.

RABIER (Élie) (1848-1932). — Philosophe français, a publié un traité de *Psychologie* et de *Logique*, 1884, ainsi qu'une édition du *Discours de la Méthode* (1877). — Rôle de la volonté dans la croyance, iii, 2378, 2387; — identité psychologique et métaphysique, vii, 434.

RABINA. Voir *Rab Abina, supra.*

RACHAT. — 1. Théologie de la rédemption : thèse du rachat de l'humanité, relativement aux « droits » du démon, xiii, 1939-40, 1944. — 2. Droit civil français : le contrat de vente résolu par la faculté de rachat ou de réméré, xv, 2633.

RACHEL. — Fille de Laban et femme de Jacob. Citée : vi, 1190. Voir *D. B.*, v, 925-27 [H. Lesêtre]. — Mariage et polygamie chez les patriarches, ix, 2053, 2176. — La bénédiction nuptiale fait mention de Rachel : *sit amabilis viro suo, ut Rachel.*

RACHITOMIE. — Section de la colonne vertébrale du foetus, iv, 2410.

RACINE (Bonaventure). — Notice [J. Carreyre], xiii, 1627. — Cité : xii, 2141, 2146.

RACINE (Jean) (1639-1699). — Poète et tragédien français. — R. et Port-Royal (Nicole), xi, 640; — et Desmarets de Saint-Sorlin, id.; — et Voltaire, xv, 3408.

RACINE (Martin de). — Promoteur du clergé et la publication du concile de Trente, xv, 1495.

RACKHAM (R. B.). — Auteur d'un commentaire sur les Actes, *The Acts of the Apostles*, Londres, 1901. Cité : i, 349; iv, 1019.

RACONIS (D'Abra de) . Voir *Abra de Raconis, Tables*, 10.

RACONIS (Ange de). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1627-28. — Cité : VII, 421, 1507.

RADA (Jean de). — Théologien franciscain, archevêque de Patti († 1608). Il a publié des *Controverses théologiques* sur les quatre livres des *Sentences*, controverses où il compare la doctrine de S. Thomas et celle de Duns Scot. Il est cité à propos de l'union hypostatique et de l'Incarnation, VII, 412, 431, 1495. — Hurter, III, 396.

RADBERT (Paschase). — Notice [H. Peltier], XIII, 1628-39. — 1° *Vie*, 1628. — 2° *Œuvres*, 1628-32. — 3° *Doctrine*. — 1. Sa théologie eucharistique, 1632-38; cf. V, 265-66, 271, 298, 1180, 1211-18, 1221-25, 1227-29, 1231-32, 1237, 1244, 1258, 1268-69, 1271, 1274, 1276, 1283, 1294, 1373, 1377, 1380, 1420, 1428; X, 976, 988, 1006, 1009-13, 1015-17, 1018-23, 1025-27, 1034-36, 1042, 1068, 1072, 1082 (messe); XIV, 1698 (paroles consécratoires, présence réelle, accidents eucharistiques); 2597-99, 2602, 2611 (stercoranisme); XV, 1398 (transsubstantiation), 2035 (ubiquisme). — Cité à propos de : Lanfranc, VIII, 2565; — la théologie nestorienne, XI, 310; — Pierre le Peintre, XII, 2037; — Raban Maur, XIII, 1616; — Rathier de Vérone, 1683; — Ratramne, 1782-85; — voir aussi VII, 2522 (n° 59), 2525 (S. Irénée). — 2. Autres points de sa théologie : Trinité (cf. traité *De fide, spe et caritate*), XIII, 1631; XV, 1708; — Jésus-Christ, figuré par Abel, I, 34; — la Vierge Marie, VII, 984-85 (IMMACULÉE CONCEPTION); IX, 2382 (virginité), 2415 (sans péché); — culte des saints, XIV, 942, 952; — foi de Pierre et fermeté de l'Église, VII, 1670; — sacrements, XIV, 527 (notion), 545 (nombre); — extrême-onction, V, 1980, 1984-85; — pénitence, XII, 869; — eschatologie, V, 2533 (monde renouvelé); — feu du purgatoire et feu de l'amour, XIII, 1229. — Divers : bénédiction de Jacob à Juda, VI, 1219; — citations de S. Irénée, VII, 2522; — Mabillon, IX, 1435 (controverse Ratramne-Paschase Radbert); — édition des œuvres par Jacques Sirmond, XIV, 2187.

RADCLIFFE (Nicolas). — Notice [É. Amann], XIII, 1639-40.

RADE (Martin) (1857-1940). — Pasteur de l'Église luthérienne, un des chefs du parti libéral. — Sur le protestantisme et l'autorité civile, IX, 1319; Luther et Zwingli, XV, 3911.

RADEGONDE (Sainte) (521-587). — Femme de Clotaire Ier. Révoltée par les crimes de la famille royale, elle se retira au monastère Sainte-Croix, à Poitiers, qu'elle avait fondé. — Son culte des reliques, XIII, 2336. — Son influence sur S. Venance Fortunat, VI, 612.

RADER (Mathieu). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 1640. — Éditeur des Actes du IVe concile de Constantinople, XII, 1552-54.

RADEWIJNS (Florent) (XIVe s.), fondateur de Windesheim. — Et la formation religieuse de Thomas a Kempis, XV, 761.

« RADICAUX ». — 1. Éléments extrémistes de gauche, avec lesquels Luther et Zwingli durent compter dans le protestantisme naissant, XV, 3732-33. — 2. Parti politique français, cité : IX, 621-22 (loi de séparation); cf. XII, 1718-20 (Pie X); — le radicalisme politique favorise le matérialisme, X, 283.

RADIMPTORIUS. — Voir RAOUL de Rodington, XIII, 1659.

RADIN (Paul) (1883-1939). — Ethnologue américain de la Boas School. Sur cette École américaine, « en réaction très marquée sinon contre l'évolutionnisme, du moins contre ses procédés aprioristes et nombre de ses assertions », voir Pinard de La Boullaye, *L'Étude comparée des religions*, t. I, p. 438-442. Le professeur Radin a publié *Monotheism among Primitive Peoples*, Londres, 1924; *Primitive Man as Philosopher*, 1926; et sur les Esquimaux, une étude dans *Encyclopedia of Religion and Ethics*, Hastings, 1912, t. V, p. 392-95, etc.

Religion primitive : ni prémagisme, ni préanimisme, mais monothéisme, XIII, 2195-96, 2206, 2225.

RADINUS. — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1640.

RADIUS. — Voir *Razzi*.

RADZISZEWSKI (Égide) (1871-1922). — Notice et œuvres, XII, 2503-04.

RADZIWILL (Prince Nicolas) (1515-1565). — Et la Bible de Brest-Litovsk, XV, 2738.

RAGGI (Jacques). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1641.

RAGUEL. — Pieux israélite de la tribu de Nephtali, qui joue un rôle important dans l'histoire de Tobie, auquel il était apparenté. Sa fille unique, Sara, cruellement tourmentée par le démon, devient l'épouse du jeune Tobie, conduit chez Raguel par l'archange S. Raphaël, XV, 1153-55, 1170. — Voir *D. B.*, *Raguel* [L. Fillion], V, 933.

RAGUSA (Joseph). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 1641. — Cité : VII, 420; VIII, 1295.

RAHMANI (Mgr Ignace Éphrem II), patriarche des Syriens catholiques de 1898 à 1929. — 1. Textes anciens : édition du texte syriaque du *Testamentum J. C.*, X, 1360-61; XV, 194, 196-97, 199, 200 (bibl.); — textes analysés dans l'Introduction, II, 1616, 1727-28; III, 1532. — 2. Doctrine : Foi des maronites, X, 8; cf. V, 192. — 3. Liturgie : messes mozarabe, X, 1360-61, 1363; — orientales, XI, 1450, 1459, 1469, 1479; — des présanctifiés, XIII, 89, 102. — 4. Relations avec l'Église jacobite, XIV, 3148.

RAHNER (Hugo). — Théologien contemporain, jésuite. Le P. H. Rahner est né le 3 mai 1900, troisième enfant d'un professeur de philologie à Pfullendorf (Bade). Il entre dans la Compagnie de Jésus au noviciat d'exil de Feldkirch-Tisis en 1919, et fait ses études de philosophie et de théologie à Valkenburg. Sa thèse de doctorat, *« Fons vitae » dans S. Jean et chez les Pères*, publiée partiellement dans *Biblica*, 1941 et dans *Zeitschrift für A. M.*, 1943. Après des études d'histoire ecclésiastique à Bonn, il publie encore une thèse *Die gefälschten Papstbriefe aus dem Nachlass des Jérôme Vignier*, 1934; sa thèse d'habilitation à Innsbrück (1935), avec un travail sur la grâce, *Die Gottesgeburt im Herzen der Gläubigen*, publié dans la *Zeitschrift für K. Th.*, 1935. Professeur à Innsbruck (1937), il publie en 1939 *Eine Theologie der Verkundigung* (cf. *Tables*, 2815-16) reprenant les leçons faites à Vienne à la demande du cardinal Innitzer. C'est alors l'époque de l'accusation portée contre une « école » d'Innsbruck, à cause de la théologie kérygmatique, avec tous les malentendus heureusement éclaircis depuis. En 1938, la Faculté de théologie émigre en Suisse, à Sitten : travaux divers sur S. Ignace et la Compagnie de Jésus, série de conférences réunies en un volume traduit en français sous le titre *S. Ignace de Loyola et la genèse des Exercices*, traduit par le P. Guy de Vaux, S. J., Toulouse, Apostolat de la prière; cf. *Ami du clergé*, 1949, p. 90-91, analyse de l'ouvrage par Mgr Catherinet. A cette époque se rattachent aussi dix méditations sur *Marie et l'Église*, traduction aux Éd. du Cerf, 1955, présentation très élogieuse du P. Congar, O. P.; cf. *Tables*, 3135. Citons encore une publication plus récente, *Griechische Mythen in christlicher Deutung*, Zurich, 1957; cf. *Tables*, 2537.

La polyvalence des talents du P. Hugo Rahner le met à l'aise dans le domaine théologique, la patrologie, l'histoire des doctrines. Ajoutons, avec le P. H. Rondet, à qui nous devons l'essentiel de cette notice, que le P. H. Rahner parle très bien français.

RAHNER (Karl), théologien contemporain, jésuite. — Né le 5 mars 1904, il est le frère cadet du précédent. Le 20 avr. 1922, il entre au noviciat des Jésuites à Feldkirch (Voralberg). En 1929, Karl Rahner commence ses études théologiques à Valkenburg, les poursuit à Fribourg-en-Br., après son ordination sacerdotale et prépare un doctorat de philosophie. Pendant deux ans, il fréquente les cours de Martin Heidegger, qui expose sa manière de comprendre Platon, Aristote, Kant, les Préscolastiques. La thèse de philosophie scolastique que doit présenter Karl Rahner est pour lui un premier sujet de difficulté. A la façon de Kant, il veut rechercher quelles sont, dans la pensée de S. Thomas, les conditions *a priori* de l'esprit humain. Cette thèse ne recueille pas l'agrément du professeur qui reproche à son élève d'avoir lâché S. Thomas après avoir fait quelques pas avec lui. Mais Karl Rahner expose sa pensée au début de son travail : « Je vous le demande, S. Thomas peut-il m'in-

téresser autrement qu'en fonction des questions qui s'agitent dans mon esprit et qu'agite la philosophie d'aujourd'hui? » La thèse parut néanmoins en 1939 sous le titre *Geist in Welt* (Esprit dans le monde). Le P. Urs von Balthasar l'appréciait en ces termes : « S. Thomas en est le centre, S. Augustin lui donne son ampleur, et la problématique de la philosophie moderne, depuis l'idéalisme jusqu'à la phénoménologie et à Heidegger, lui donne son actualité. »

En 1936, Karl Rahner prépare son doctorat en théologie. Le sujet choisi est : La pensée patristique sur le Cœur transpercé du Sauveur comme source de l'Église. Déjà le jeune théologien peut présenter une série d'études spirituelles, fruit de ses années de noviciat. La *Revue d'ascétique et mystique* a traduit en français : « Cinq sens spirituels chez Origène » (1932), « Les sens spirituels au Moyen Age, en particulier chez S. Bonaventure » (1933), « Le Cœur de Jésus chez Origène » (1934). En allemand, relèvent de la même série : « La doctrine spirituelle d'Evagrius Ponticus » (1933), et « Le concept d'extase chez S. Bonaventure » (1934).

De son enseignement sur la grâce (hiver 1937-38), les échos parviennent aux théologiens dans quelques articles remarquables : « Le surnaturel chez Clément d'Alexandrie » (*Gregorianum*, 1937); « Augustin et le semipélagianisme » (*Zeitschrift für K. T.*, 1938); « La conception scolastique de la grâce incréée » (*Id.*, 1939); « Le concept théologique de concupiscence » (*Id.*, 1941). Puis, c'est la guerre et surtout les remous provoqués au sujet de la théologie kérygmatique, remous auxquels une brève allusion a été faite dans la notice d'Hugo Rahner. Dans un document demeuré inédit, Karl Rahner expose la nécessité d'une présentation nouvelle de la foi : « L'Église d'aujourd'hui a donc le devoir de se couler elle aussi dans la vie contemporaine... On ne conservera la tradition qu'au prix d'une recherche loyale de voies et de méthodes nouvelles. » Insistant sur l'idée qui lui est chère, « la théologie scientifique, écrit-il, doit avoir les caractères d'une vraie science, on n'ira pas la servir « toute cuite » aux étudiants; elle réclame un travail opiniâtre. Les manuels ne manquent pas, mais ils manquent de vie. Ils transmettent bien l'héritage doctrinal et traditionnel, mais les problématiques et les problèmes se sont déplacés, du fait de l'évolution de l'esprit moderne... ». Et, précisément, sur la philosophie moderne, sa pensée est significative. Cette philosophie « a tout de même engendré une série de grands classiques, Descartes, Leibniz, Kant, Fichte, Schelling, Hegel, Schopenhauer, Nietzsche, Kierkegaard..., issus de la coupure spirituelle opérée par la Renaissance, mais dont la pensée est tellement soucieuse de saisir les problèmes à leur source, tellement pleine de vitalité et de profondeur que c'est pour une philosophie chrétienne un devoir inéluctable de prendre un contact vivant avec ces penseurs. Et il ne s'agit pas de leur faire des emprunts extérieurs sur tel ou tel point, mais bien, comme il vient d'être dit, de prendre un contact vivant, un contact qui oblige le philosophe chrétien à dépasser les formules sclérosées et purement traditionnelles, à rejeter tout verbalisme, pour repenser son propre système, porter un regard neuf sur les problèmes foncièrement identiques, mais posés en termes toujours nouveaux, et apprendre ainsi à traduire le langage d'une philosophie dans celui d'une autre ».

Nous en savons assez sur l'orientation doctrinale de K. Rahner. Deux grandes lignes de préoccupation traduisent cette orientation : la première concerne le dialogue entre théologiens et hommes de science; l'autre concerne le rapport du christianisme avec les religions non-chrétiennes.

Parmi les grandes œuvres du P. Rahner, citons un manuel d'*Histoire des dogmes* en cinq volumes et qui paraît par fascicules depuis 1951, un *Commentaire scientifique du Nouveau Testament*, dont trois volumes ont été publiés jusqu'à ce jour. Rappelons aussi la part prépondérante prise par le savant jésuite dans la refonte du *Lexikon für Theologie und Kirche;* le tout aux éditions Herder. Chez le même éditeur, une collection d'études sous le titre de *Quaestiones disputatae*. Sous la direction de K. Rahner et d'Heinrich Schlier, vingt-six volumes ont déjà paru. Mais l'ouvrage qui a le plus contribué à assurer la réputation théologique de Karl Rahner, ce sont les *Schriften zur Theologie* (Écrits théologiques), cinq volumes jusqu'ici, dont plusieurs traduits en français.

L'indication des ouvrages de Rahner traduits en français suffira à faire connaître l'œuvre considérable et variée du savant jésuite : *Écrits théologiques* (Desclée de Brouwer, 3 vol., 1959, 1960, 1963); — *Mission et grâce* (Mame, 3 vol., 1962, 1963, 1965); — *Dangers dans le catholicisme d'aujourd'hui* (Desclée de Brouwer, 1959); — *Marie, Mère du Seigneur* (Orante, 1960); — *Éléments de théologie spirituelle* (coll. *Christus*, 1964); — *Prières pour être dans la vérité* (Spes, 1953); — *L'Église a-t-elle encore sa chance?* (Cerf, 1963); — *Prières pour jours de récollection*, en collaboration avec Hugo Rahner (Fleurus, 1964); — *Heure sainte* (Desclée de Brouwer, 1957); — *Théologie de la vie religieuse* (Cerf, 1964); — *A la gloire de la miséricorde* (dans « L'Évangile de la miséricorde », hommage collectif à Albert Schweitzer; Cerf, 1964); — — *Cœur, Écriture et Théologie* (dans l'Encyclopédie de la foi, Cerf, 1965), etc.

Cette notice a pu être rédigée grâce à l'ouvrage de Ch. Muller et Herbert Vorgrimler, *Karl Rahner*, édit. Fleurus (coll. *Théologiens et spirituels contemporains*), 1965, dont la postface, écrite par le P. H. de Lavalette, S. J., professeur à l'Institut catholique de Paris, explique le succès de la théologie de Karl Rahner par le fait qu'elle répond à un besoin du temps.

Brèves indications aux *Tables*, 2529, 2530, 2548, 2816.

RAIJJI (M.). — Auteur de l'art. *Une anaphore syriaque de Sévère pour la messe des présanctifiés*, dans *Rev. de l'Orient chrétien*, XXI, 1918-1919, cité : XIII, 87, 111.

RAIMBERT DE LILLE. — Prélude du nominalisme; critiqué par Odon de Cambrai, XI, 717.

RAIMOND (Denis). — Pseud. couvrant divers jansénistes, auteurs de l'*Éclaircissement du fait et du sens de Jansénius* (1660), VIII, 508 (par erreur Raymond).

RAINALD ou **RÉGINALD.** — Voir Alexandre IV, pape, I, 721; *Tables*, 72-73.

RAINGEARD (Auguste-Jean-Marie) (1839-1915), sulpicien, professeur au séminaire de Rodez. — Ouvrages scientifiques et apologétiques, XIV, 832.

RAINIER. — Voir PASCAL II, XI, 2057, et *Tables*, 3446.

RAINIER. — Voir *Rinaldi*.

RAINIER DE LOMBARDIE. — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1642.

RAINIER DE PISE († 1351). — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1642-43. — Sa *Pantheologia*, 1642. — Augustinien modéré en matière de prédestination, I, 2494; — causalité sacramentelle, XIV, 587, appliquée à la pénitence, XII, 1005-07.

RAINIER DE PLAISANCE ou **RAINIER SACCONI.** — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1643-44. — Sa *Summa de catharis*, II, 1993-95; V, 1241; VII, 2027-28. — Cité en 2018.

RAINOLDS (Guillaume). — Notice [É. Amann], XIII, 1644-45.

RAISCANI (Jean). — Notice [J.-P. Grausem], 1642.

RAISON. — Notice [A. Michel] XIII, 1645-49.

1° *Valeur et usage de la raison humaine en matière religieuse*, XIII, 1645-48. — 1. Possibilité d'une connaissance certaine de vérités naturelles par la seule raison : *a)* Condamnation de Nicolas d'Autrecourt (*Tables*, 3809-10); — de Baïus, prop. 22 (*T.*, 352-53); — de Quesnel, prop. 41 (XV, 2097); — Thèses souscrites par Bautain, II, 482, 483, 1024; VI, 189-90; *Tables*, 398; — semi-rationalisme de Frohschammer, *T.*, 1753-54. — Pour l'ensemble, *T.*, 967-70. — *b)* Deux ordres de connaissance : conc. du Vatican I, sess. III, chap. IV, *T.* 687-88, et *Foi*, *T.*, 1559. — 2. Précisions fournies par le magistère relativement aux vérités déterminées dont la connaissance certaine est du domaine de la raison, XIII, 1645-47; — *a)* existence de Dieu, IV, 824 sq.; *Tables*, 972-73; serment antimoderniste, *T.*, 3230; agnosticisme, *T.*, 57-59; — *b)* infinité des perfections divines, *T.*, 687 et 993; — *c)* immortalité de l'âme, *T.*, 129-31; — *d)* préambules de la foi, *T.*, 854-55, *Crédibilité*. — 3. Limites dans lesquelles doit se tenir

la raison : enseignement du magistère, *Tables*, 1927, *Grégoire XVI*, et 3635, *Pie IX*; — voir *T.*, 2294, *Liberté de conscience.*

2° *Rapports de la raison et de la foi*, XIII, 1648-49. — 1. La raison et la révélation (la foi), provenant toutes les deux de la même Vérité incréée, ne peuvent se contredire; — V^e conc. du Latran, *Tables*, 675, § 3°, *d*; — Ier conc. du Vatican, sess. III, c. IV et can. 2, *T.*, 687-88 (cf. *supra*); — méthode d'immanence, *T.*, 205-06. — 2. La raison prête son concours à la foi : *a)* pour défendre les vérités de foi du reproche de contradiction, S. Thomas, XV, 847-52; *Tables*, 854, *Crédibilité*, et 1559, *Foi*, § 3; — *b)* pour entrer dans quelque intelligence des mystères, *Tables*, 3272-73, *Mystère*, § 3°. — 3. La foi prête son concours à la raison : *a)* en lui facilitant l'acquisition des vérités religieuses, même d'ordre simplement naturel, *Tables*, 1555, *Foi*, § 1°; — *b)* en lui apportant un surcroît de lumière, même dans l'étude des vérités d'ordre naturel, XII, 1460-94 (philosophie); *Tables*, 2305-06, *Intelligence*, § 2°.

RAISON (Age de). — Assistance à la messe dominicale, *Tables*, 994; — baptême nécessaire avant l'âge de R., 1179; — confirmation et âge de R., III, 1100-01; concession de Pie XII, *Tables*, 787; — communion, 1179; — ordres majeurs avant l'âge de R. (Coptes), III, 1638; XI, 1387. — Option de l'enfant parvenu à l'âge de R. (thèse de S. Thomas), *Tables*, 1179.

RAISONS SÉMINALES. — Virtualités ou germes permettant, selon S. Augustin, à l'être créé de se développer en différentes espèces, I, 2353-54; XV, 1387. — Explication retenue par Raban Maur pour expliquer des phénomènes inhabituels (sorcellerie), XIV, 2410. — Explication du fait de la résurrection des morts : Origène, XIII, 2529, 2531; — Aphraate, 2538; — S. Hilaire (?), 2539-40; — S. Bonaventure, 2560-61. — Identifiées par Pierre de Trabibus et Pierre Olivi avec la potentialité aristotélicienne, XII, 2059; mais ignorées de S. Thomas, XIII, 1860.

RAITZ VON FRENTZ (E.). — Sur la prière aux anges et aux saints, art. paru dans la *Rev. d'asc. et de myst.*, (1926), XIII, 175.

RAKOCZI II (François). — Soulèvement en faveur de l'indépendance de la Hongrie. Fin du soulèvement en 1711 (paix de Szatmar), VII, 49.

RALLIEMENT (au pouvoir établi). — 1. Pie VI et le gouvernement du Directoire, XV, 1967. — 2. Léon XIII et la IIIe République, IX, 615-18; cf. 345. — Cf. *Tables*, *Lavigerie*, 2909-10.

RAMADAN (Jeûne du). — Doctrine du Coran, III, 1820-21; IX, 1638.

RAMAKRISHNA, RAMANANDA, RAMANUJA. — Voir XI, 1859 (Panthéisme dans l'Inde).

RAMBAUD (Alfred-Nicolas) (1842-1905). — Historien, homme politique, ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut (1897). Il a publié *Histoire de la civilisation française; Histoire de la Russie;* en collaboration avec Lavisse, dirigé la publication d'une *Histoire générale du IVe siècle à nos jours* (1893-1901). — Cité : III, 1356-57; V, 1053; IX, 365, 377; XIV, 1365.

RAMBERT DE BOLOGNE. — De la famille des Primadizzi, frère prêcheur; il fit ses études à Paris, avant 1272, puisqu'il entendit S. Thomas. Bachelier en théologie avant 1288. C'est vers cette date sans doute que se place son *Apologeticum veritatis contra corruptorem Thomae*, et un peu plus tôt, vers 1286 peut-être, sa compilation des *Quodl. I-IX* d'Henri de Gand. Après un séjour en Italie, il revint à Paris (entre 1292 et 1299) conquérir la maîtrise en théologie et enseigner. Nommé évêque de Castello en 1303, il mourut à Venise en novembre 1308.

Bibl. : P. Glorieux, *Répertoire...*, I, notice 51; J.-B. Muller, *Rambert de' Primadizzi di Bologne : Apologeticum veritatis contra corruptorem*, dans *Studi e Testi*, CVIII, 1943. — Cité : XV, 656, 662 et *Tables*, 822. P. GLORIEUX.

« Rambler ». — Histoire de cette revue anglicane, son influence sur Newman, XI, 339-42; — articles publiés par Newman dans le *R.*, 378. — Le libéralisme du *R.* contrebalancé par la *Revue de Dublin*, XV, 3516-17 (Ward); — écho lors du Syllabus, XIV, 2889-90.

RAMIÈRE (Henri). — Notice [P. Galtier], XIII, 1649-51. — Apostolat de la prière, *Tables*, 213. — Dévotion au Sacré-Cœur, III, 340, 350 (bibl.). — Sur le composé humain, VI, 576-77, 578-80, 588 (bibl.). — Sur l'ontologisme, XI, 1001-02, 1009, 1014, 1019, 1022, 1025-26, 1035-36, 1049-50, 1052, 1053-54.

RAMIREZ (Jacques), professeur à Fribourg (Suisse), XIV, 2758.

RAMIREZ (Jean), O. F. M., observantin d'Espagne. — Théologien au concile de Trente. — Sur l'eucharistie, V, 1338. — Il intervint aussi dans la question du mariage (3e article contre les protestants), cité dans Michel, *Les décrets du concile de Trente*, p. 513.

RAMIREZ (Juan). — Évêque de Guatemala (1600-1609). — Intervention en faveur des esclaves, V, 497.

RAMIREZ (Sébastien). — Évêque de S.-Domingue (1527-1532). Président de la cour de justice : son action en faveur d'adoucissements de l'esclavage. En 1532, Ramirez revient en Espagne, évêque de Cuenca et membre du Conseil des Indes, V, 496.

RAMIREZ (Vincent). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 1651.

RAMIREZ DE BERMUDO (Paul) († 1669), mercédaire, auteur d'un ouvrage de mystique, XIII, 2017.

RAMIREZ DE OROZCO († 1788), théologien mercédaire. — Prêt à intérêt, XIII, 2013.

RAMIS (Antoine). — Notice [A. Teetaert], XIII, 1651.

RAMON (Thomas). — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 1651-52.

RAMPOLLA DEL TINDARO (Mariano, cardinal) (1843-1912). — Secrétaire d'État de Léon XIII et son auxiliaire de tous les instants; désigné par le conclave pour succéder à Léon XIII, il dut s'incliner devant le veto de l'Autriche.

Secrétaire d'État, IX, 346, 357-58; — libéralisme et formes politiques, 612, 617. — R. et Pie X, XII, 1717, 1719; cf. III, 722. — Lettre à la conférence de La Haye (1898), VI, 1936.

RAMSAY. — Plusieurs auteurs de ce nom.

1° R. (André-Michel de) (1686-1743). — Littérateur français d'origine écossaise, il a écrit une *Histoire de la vie et des ouvrages de Fénelon* (1723) et une *Histoire de Turenne* (de 1643 à 1675). — Cité : V, 2163.

2° R. (William-Mitchell). — Exégète anglican et explorateur (XIXe-XXe s.). — Divers ouvrages sur S. Paul : *The cities and bishoprics of Phrygia*, Oxford, 1895; — *A historical Commentary on St Paul's Epistle to the Galatians*, Londres, 1899; — *St Paul, the traveller and the roman citizen*, Londres, 1908. — Cité à propos de l'inscription d'Abercius, I, 58-59; cf. V, 1203; VIII, 1689.

3° R. (Grace, pseud. de Kathleen O'Meara). — Sur la pensée de Manning relativement à la définition de l'infaillibilité pontificale, XV, 2547.

RAMUS (Pierre de La Ramée, dit) (1515-1572). — Voir *Tables*, 2894, auxquelles on ajoutera la liste de ses ouvrages, XIII, 1708.

RANCÉ (Armand-Jean Le Bouthillier de). — Notice [J. Carreyre], XIII, 1652-56. — Sa volonté de réforme profonde lui inspire des critiques exagérées, auxquelles répondent Dom Le Masson au nom des Chartreux, II, 2286-87; Mabillon, au nom des Bénédictins, IX, 1428-29; cf. II, 2536-37, 2544; IX, 447; X, 178; XIV, 840. — Le P. Caussin et R., II, 2043. — Cité : XV, 1029.

RANCHIN (Guillaume). — Avocat à la cour des Aides de Montpellier. Auteur d'un réquisitoire contre le concile de Trente paru en 1600, XV, 1494, 1496.

RANDON (Louis), pasteur protestant, né à Valleraugue (Gard) en 1866. Auteur de *L'idéalisme réaliste, essai de morale* (thèse, 1890, devant la Faculté de théologie protestante de Montauban). A pris une part active à la « Bible du Centenaire ». Mort à Paris le 26 févr. 1932. — Sur les livres des Maccabées, IX, 1486 : sa traduction, faite sur le *Sinaiticus*, utilise beaucoup la traduction de Reuss.

RANFT (Joseph) (1889-1959). — Privat-dozent à la Faculté de théologie catholique de Wurtzbourg. Son ouvrage principal : *Der Ursprung des katholischen Traditionsprinzips;* — analyse du livre, XV, 1346. Cité : 1330, 1335.

1243. — 2. Vertus, xv, 2767, 2773, 2786, 2789, 2795. — 3. Incarnation et Jésus-Christ, vii, 1528; viii, 1283, 1303. — 4. Maternité divine, ix, 2363.

RIPELIN (Hugues). — Notice [A. Raugel], xiii, 2737. — Son *Compendium* inspire Jean Rigaud, 2705. — Voir *Tables*, 2128.

RIQUET (Michel), de la Compagnie de Jésus, né à Paris en 1898, vice-président de l'Association nationale des déportés, conférencier de Notre-Dame. — Parmi ces conférences, il convient de citer celles de 1947, *Le chrétien face à l'argent*, et celles de 1949, *Le chrétien face au pouvoir*, dont on retrouve les idées en xv, 1986.

RIQUIER. — A propos du pari de Pascal (*Rev. philosophique*, 1900). — Cité : xi, 2182, 2185, 2186.

RISI ou **EL-RUZZI**, patriarches maronites d'Antioche. — 1. Michel (1567-1581), x, 60-61. — 2. Serge (1581-1596), 61-63. — 3. Joseph (1596-1608), 63-64.

RISI (Francesco). — Auteur de *Sul motivo primario della incarnazione del Verbo*, Rome, 1898. — Cité : vi, 2429; vii, 1496.

RISSO (P.). — Éditeur et commentateur de Panarètos : *Matteo Angelo Panaretos e cinque suoi opuscoli*, dans *Roma e l'Oriente*, 1914-1916. — Cité : xi, 1841-49.

RISTELHUEBER (René). — *Les traditions françaises au Liban*, 2e éd., Paris, 1925, citées à propos de l'Église maronite : x, 23, 31, 35, 51, 68, 71, 72, 73, 76, 77, 112-13.

RITES. — Ensemble des règles présidant aux diverses cérémonies liturgiques, *Tables*, 3006-08. — Origines, *T.*, 1359, 1385-86, 3004-06. — Rites occidentaux, *T.*, 1359-60, 1387-88 : — anglican, *T.*, 169; — ambrosien, *T.*, 116; — celtique, *T.*, 569; — gallican, *T.*, 1765; — romain, *T.*, 3006. — Rites orientaux, *T.*, 1361-62, 1386-87 : — alexandrin, *T.*, 1137; — arménien, *T.*, 265; — chinois et malabar, ii, 2364-91; ix, 1704-45; *Tables*, 599, 2255; — copte, *T.*, 3244; — maronite, *T.*, 3150; — nestorien, *T.*, 3299.

RITES (Sacrée Congrégation des). — Histoire Organisation [A. Bride], xiii, 2738-44. — Voir *Cour romaine*, *Tables*, 834-35.

RITSCHL (Albert-Benjamin) (1822-1889). — 1. Position fondamentale de Ritschl en face des Livres Saints et conclusions relatives au royaume de Dieu, à la révélation de Dieu par Jésus et à la rédemption par le Christ, xiii, 859-62. — 2. Connaissance de Dieu, iv, 779, 794-95, 799, 885; — simplement cité : 764, 803, 811-12. — 3. Sur l'expérience religieuse, v, 1800-01; — d'où justification par l'abandon à Dieu, viii, 2124-25; cf. 2108, 2150, 2200-02; cf. vii, 2470; x, 707-09. — 4. Rédemption, xiii, 1955, 1958; — R. et auteurs catholiques, 1938, 1943; — bibl. sur R., 1999, 2002; cf. J. Rivière, *Le dogme de la Rédemption dans la théologie contemporaine*, pp. vii, xiii, xvi, xvii, 2, 5, 12, 57, 65, 66, 76, 142, 305. — 5. Le « royaume intérieur » prêché par le Christ supprime le sacerdoce extérieur, xi, 1193-94; — presbytres primitifs, xiii, 147. — Cité : iv, 1583 (dogme); viii, 2327-28 (Kant).

RITSCHL (Otto-Karl-Albrecht) (début xxe s.). — Sur la méthode dogmatique en théologie, xv, 432-33; — sur Zwingli, 3779-80, 3792, 3849.

RITTER (Heinrich), né à Zerbst en 1791 († 1869). — Auteur d'une *Histoire de la philosophie chrétienne*, Hambourg, 1841; traduction fr. J. Trullard, 1844. — Cité sur S. Athanase, i, 2177; — sur Athénagore, iv, 1033; — sur Platon, xii, 2269.

RITUALISME. — Voir *Tables*, 3403-04.

RITUEL. — Livre liturgique, ix, 814, 816.

RIVAROLA (Dom Gaspar). — Bénédictin sicilien, auteur d'une dissertation sur l'Immaculée Conception parue en 1822, vii, 1189-90.

RIVAROLA (Paul-Marie). — Voir Paul-Marie de Chiavari, xii, 55-56.

RIVAUD (Albert), né à Nice (1876), philosophe, professeur à la Sorbonne, auteur de plusieurs travaux sur la philosophie allemande, sur Spinoza, sur la notion de matière dans la philosophie grecque. — Cité : xii, 2364 (platonisme); xiv, 2492 (Spinoza).

RIVET (Louis), de la Compagnie de Jésus, né à Lyon en 1871, canoniste, professeur au scolasticat d'Ore, mort au champ d'honneur le 9 mai 1915; cf. A. Valentin, *Une âme sacerdotale*, Lyon, 1917; et *Les jésuites morts pour la France*, Tours, Mame, 1921 (bibl.). — Son art. *Duel* du *D. A. F. C.* cité : iv, 1856 (bibl.); xi, 1139.

RIVET DE LA GRANGE (Dom Antoine). — Notice [J. Carreyre], xiii, 2744-46; cf. x, 440; xii, 1206. — Cité : vi, 2401.

RIVIÈRE (Bon-François) ou Pelvert. — Notice [A. Michel], xiii, 2746-47. — Controverse Plowden-Rivière, sur la messe, x, 1217-21; cf. xii, 2407 (Plowden). — Écrits contre Nonnotte et des jésuites, xi, 796.

RIVIÈRE (Ernest-Marie), de la Compagnie de Jésus, né à S.-Louis de la Réunion en 1870, mort à Florence en 1919. A publié (1911-1917) un volume de corrections et d'additions à la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* de Sommervogel (cf. *Tables*, 2546), et dressé la bibliographie de Fr. Suarez, 1918 (cf. xiv, 2638, 2641).

RIVIÈRE (Jean), théologien contemporain. — Né à Montcabrier (Tarn) le 12 nov. 1878, Jean Rivière, après de brillantes études au petit séminaire de Lavaur et au grand séminaire d'Albi, prépara à l'Institut catholique de Toulouse sa licence ès lettres, puis son doctorat en théologie, que devait couronner sa thèse mémorable, *Histoire du dogme de la Rédemption.* Voir ci-dessus *Tables*, 3870-71. Nommé professeur de théologie fondamentale au séminaire d'Albi, il ne cessa, depuis sa thèse, de parcourir en tous sens le champ du dogme de la Rédemption. On a noté, à l'art. *Rédemption*, les étapes de ces recherches. Parmi les autres ouvrages de R., signalons : *S. Justin et les apologistes chrétiens au IIe siècle*, 1907; *S. Basile*, 1925; *La propagation du christianisme dans les trois premiers siècles* (coll. *Science et Religion*), 1907. Nous passons sous silence de nombreux articles (*Bulletin de littérature ecclésiastique* [= *B. L. E.*], *Rev. des Sc. rel.*, *Rev. prat. d'apologétique*), ainsi que sa collaboration à la *Rev. du clergé français* et au *Dict. pratique des connaissances religieuses*).

Les biographes de J. Rivière relatent un incident pénible relatif à trois articles du *B. L. E.* sur la vision béatifique du Christ, qui parurent être contredits par le S.-Office (cf. xiv, 1664). L'auteur fit savoir immédiatement sa soumission, mais dut quitter (Mgr Mignot était mort) l'enseignement au grand séminaire. Ce ne fut qu'un répit. Dès la réouverture de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg après la guerre de 1914-18, Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, appela dans ladite faculté, avec É. Amann et A. Gaudel, Jean Rivière. Opportune et féconde réparation.

Il serait injuste de ne pas signaler l'importante collaboration (une trentaine d'articles) apportée par Rivière au *D. T. C.*, dont Jugement, Justification, Marsile de Padoue, Mérite, Messe (en collaboration avec Mgr Ruch, A. Gaudel et A. Michel) et surtout Rédemption. La crise du modernisme devait retenir l'attention de J. Rivière, qui en retraça l'histoire dans *Le modernisme dans l'Église*, Paris, 1929 (Letouzey), où l'on trouve l'explication et la preuve documentaire des conclusions formulées par l'auteur dans l'art. Modernisme du *D. T. C.* A ce propos il faut mentionner un article paru dans le *B. L. E.* de Toulouse (avr.-sept. 1946, p. 143-161), relatif aux origines de l'encyclique *Pascendi* et à son auteur (en fait, le P. Lemius, O. M. I.). A l'art. *Turmel* on signalera la part prise par Rivière pour démasquer ce prêtre se dissimulant sous divers pseudonymes.

Malgré le mauvais état de sa santé, J. Rivière avait voulu rentrer avec la Faculté de théologie à Strasbourg en novembre 1945. Le 11 avril de l'année suivante, la fatigue l'obligea à quitter cette ville et à se retirer à Bourg-Saint-Bernard (Hte-Garonne) où habitaient sa sœur et un de ses neveux. Ayant obtenu sa retraite le 30 du même mois, il n'eut pas le temps d'en jouir, car il mourut trois jours plus tard, le 3 mai 1946.

Sur Dieu (S. Justin et les apologistes), iv, 1054 (bibl.); — Eucharistie, v, 226 (épiclèse), 1088-89 (présence réelle); — S. Irénée, vii, 2469, 2478-80, 2482-83; — Jésus-Christ, viii, 1338; — Martyre, x, 249-50; — Messe, 1062, 1224, 1231-32, 1235; — Ordre, xi, 1386; — Péché originel, xii, 333, 392,

402, 526; — Propagation admirable du christianisme, XIII, 694, 695-96, 699, 700-01, 703; — Prophétie, 732, 735-36; — Rédemption, 1918, 1933, 1935, 1939, 1940, 1942, 1943, 1945, 1948, 1955, 1957, 1997.

RIVIÈRE (Polycarpe de La). — Notice [S. Autore], XIII, 2747-48.

RIVIUS (Eustache), *Van der Rivieren*. — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 2748.

ROANNEZ (Artus Gouffier, duc de) († 1696) et sa sœur Charlotte († 1683). — Leur influence sur Pascal, XI, 2079-82, 2111-13, 2115, 2202.

ROBBE (Jacques). — Notice [J. Carreyre], XIII, 1749.

ROBERT, religieux prémontré de Bonne-Espérance (Hainaut, Belgique) (XIIe siècle). — Cité à propos de Philippe de Harvengt, XII, 1408.

ROBERT (Abbé). — Auteur de la *Réponse à* [l'art. anonyme] « *L'encyclique* [Providentissimus Deus] *et les catholiques anglais et américains* », Paris, 1894. — Cité : VII, 2240-41.

ROBERT (Ulysse) (1845-1903), érudit et bibliographe. — A publié le *Bullaire de Calixte II (1119-1124)*, Paris, 1891. — Cité : II, 1248, 1344, 1345 (bibl.); VIII, 2629-30.

ROBERT ABOLANT († 1212). — Continuateur de la Chronique de Sigebert de Gembloux (XIV, 2039); — sur Éon de l'Étoile, V, 135.

ROBERT D'ARBRISSEL, fondateur de Fontevrault. — Cité, II, 607; — lettre de Marbode à R. d'A., IX, 1939.

ROBERT DE BOLOGNE, frère prêcheur italien (XIIIe-XIVe s.). — Son œuvre, *Apologeticum pro S. Thoma*, VI, 893-94.

ROBERT DE COLLETORTO (XIIIe s.). — Cité pour son opposition, fondée sur S. Thomas, aux thèses d'Henri de Gand sur le péché originel, XII, 499.

ROBERT DE COURSON. — Notice [É. Amann], XIII, 2749-50. — Prohibition de l'enseignement d'Aristote, VI, 864. — Sa Somme, XIV, 2361; — théologie dogmatique et morale, XV, 425. — Pénitence, XII, 953; — indulgences, VII, 1609-10. — Contre les réordinations, XIII, 2429. — Sur le mariage, IX, 2176-78, 2200. — Triple aspect de la vertu, XV, 2762. — Le traité *De usura*, XIII, 2750; XV, 2345, 2347, 2351, 2353, 2357, 2359, 2361, 2364, 2367-68. — Cité : XV, 2762.

ROBERT DE FLAMESBURY († vers 1224). — Pénitencier de l'abbaye parisienne de Saint-Victor. Outre son *Paenitentiale*, Hurter (II, 211) mentionne un bref traité, *Summa de matrimonio et de usuris*, édité par Schulte, Giessen, 1868.

Cité : XII, 903, 920, 926, 929, 947; XIII, 437-38, 1814; — sur les réordinations, 2429; — sur les spirituels, XIV, 2543-44.

ROBERT DE GENÈVE, le pape d'Avignon Clément VII. — Voir *Tables*, 626 et *Schisme d'Occident*.

ROBERT GROSSETESTE. — Voir *Grosseteste, Tables*, 1968-69.

ROBERT DE HEREFORD. — Voir *infra*, *Robert de Melun* et *Robert d'Oxford*.

ROBERT KILWARDBY. — Voir *Kilwardby, Tables*, 2823.

ROBERT DE LA BASSÉE. — Notice [É. Amann], XIII, 2750.

ROBERT LE BOULGRE. — Ancien cathare devenu dominicain; nommé inquisiteur en 1233, VII, 2020, 2022.

ROBERT DE LEICESTER. — Notice [É. Amann], XIII, 2750-51.

ROBERT DE MELUN († 1167), dit aussi Robert de Hereford. — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 2751-53. — Somme, XIV, 2360; — place dans la théologie, XV, 367, 372, 399, 407; — R. de M. et Pierre Lombard, XII, 1958, 1965, 1967, 1979-80, 1991, 1995, 2001, 2005, 2007, 2016. — Sur la Trinité, XV, 1714-15; — l'eucharistie, V, 1261-62; — le péché originel, XII, 432, 447-55 *(passim)*, 458; — les vertus surnaturelles, XV, 2762.

ROBERT DE MOLESMES (S.) († 1110). — R. de M. et S. Bruno, II, 2275; — fondateur des Cisterciens, 2532; XIII, 2162.

ROBERT DE MONTFERRAND († 1234). — Stigmatisé, XIV, 2617.

ROBERT D'OXFORD ou **DE HEREFORD,** dominicain du XIIIe siècle. — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 2753. — A distinguer de Robert de Melun, voir *supra*.

ROBERT PAULULUS. — Notice [É. Amann], XIII, 2753. — Communion, III, 564; — eucharistie, V, 1252-53; — messe, X, 1048-49; — cité : XIV, 548.

ROBERT PULLEYN, *Pull, Pullus*. — Notice [É. Amann], XIII, 2753-54. Voir *Tables*, 3827, à *Pulleyn*.

ROBERT DE SALZBOURG (S.), *Rupert*. — Premier évêque de Salzbourg, mort un 27 mars, probablement en 715; transfert de ses reliques et biographie par Virgile de Salzbourg, XV, 3095.

ROBERT DE WORSTED, théologien franciscain (XIIIe s.), maître-régent de Cambridge. — Cité : XIV, 2557.

ROBERTI (Jean). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 2754-56. — Cité : *Tables*, 2121 (S. Hubert), 3057 (Magnétisme).

ROBERTS (A.). — Auteur avec J. Donaldson d'une traduction anglaise des Pères anténicéens, Édimbourg (1866-72; complément par Menzies, 1897) et reprise par A. Cl. Coxe (1884-1886), XII, 1213.

ROBERTY (Eugène de) (1843-1915). — Philosophe russe, né en Podolie, auteur de plusieurs ouvrages concernant la philosophie positive et la sociologie : *La philosophie du siècle* (1891); *La Sociologie* (1881); autres ouvrages, X, 332. — Son matérialisme, 332.

ROBESPIERRE (Maximilien de) (1750-1794). — Cité à propos de la Constitution civile du clergé, III, 1591.

ROBINET (Jean-Baptiste-René) (1735-1820). — Du groupe des philosophes rationalistes du XVIIIe s., a publié : *De la Nature* (4 vol., 1761-68); — *Parallèle de la condition et des facultés de l'homme avec* [celles] *des autres animaux* (1769), XIII, 1772.

ROBINET (Urbain). — Notice [J. Carreyre], XIII, 2756. — Son résumé de Tournély, XV, 1244.

ROBINSON. — Quatre personnages de ce nom cités. — 1. Le Rév. A. Robinson, doyen du chapitre anglican de Wells, qui prit part aux « conversations de Malines », XI, 1167; *Tables*, 3354. — 2. Mgr Croke Robinson, converti de l'anglicanisme, VI, 386. — 3. Henry Wheeler Robinson, sur les psaumes (1926), XIII, 1128. — 4. John Robinson (1575-1625), sur les Indépendants, VII, 1559.

ROBOAM, roi de Juda. — Notice [H. Lesêtre] dans *D. B.*, V, 1102-05. — Cité : XI, 1974, 1978, 1981; XIII, 2807, 2820, 2834. — Cause indirecte de l'idolâtrie d'Israël avec Jéroboam, IV, 977; VII, 631.

ROCABERTI (Jean-Thomas de). — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 2756-57.

ROCCA (Ange). — Notice [É. Amann], XIII, 2757-58.

ROCH (Jean-Roch Mérigot, dit l'abbé) († 1835). — Se sépare de l' « Église catholique française » de Chatel pour fonder l' « Église constitutionnelle de France », II, 2346.

ROCHEDIEU (Edmond). — Sur la résurrection du Christ (dans le tome II du *Dict. encycl. de la Bible* du Pasteur A. Westphal, 1937), XIII, 2571.

ROCHER (Victor), vicaire général d'Orléans, né en 1826. — Pascal s'est-il révolté contre Rome?, XI, 2156.

ROCHETTE (Désiré-Raoul), dit Raoul-Rochette (1789-1854), archéologue. — Sur le culte des reliques, XIII, 2333.

ROCHETTE (Jeanne-Gilberte-Rosalie). — Citée à propos de ses expériences de spiritisme et de son *Journal*, tenu du 29 mars au 4 mai 1785, XIV, 2513-14.

ROCKINGHAM (Concile de). — Voir *Conciles*, *Tables*, 735.

RODE (Hinne), recteur de l'école S.-Jérôme d'Utrecht, destitué en 1522 en raison d'affinités luthériennes, porteur à Luther d'une lettre de Hoen (*Tables*, 2091), lettre devant déclencher la controverse sacramentaire, XIV, 442.

RODIER (Georges), né en 1864. — Sur Plotin, « ce qui émane de l'Un », XII, 2277.

RODIMPTON. — Voir RAOUL de Rodington, XIII, 1659.

RODOALD, évêque de Porto, légat du pape Nicolas Ier. — 1. Dans l'affaire photienne, VII, 716-18; XI, 507. —

2. Dans l'affaire du divorce de Lothaire II, IX, 2118-23; XI, 511-14.

RODOLPHE. — Plusieurs personnages de ce nom. — 1. R. Ier de Habsbourg (1218-1291) et Grégoire X, VI, 1807. — 2. R. IV de Habsbourg, archiduc d'Autriche († 1365), XV, 2244. — 3. R. de Bourges († 866) (Hurter, I, 698), faisant siennes les prescriptions de Théodulphe d'Orléans sur la pénitence, XIV, 1177; — son ordonnance concernant le transport des saintes huiles, V, 1975 (Rodulphe). — 4. R. de Souabe († 1080), candidat à l'Empire contre Henri IV et soutenu par Grégoire VII, VI, 1796-97, 1802.

RODOLPHE DE SCHWYZ. — Voir *Schwyz*.

RODRASEM (François de). — Notice [É. Amann], XIII, 2758.

RODRIGUE DE ARGANDURU MORIZ, ou Rodrigue de Saint-Michel, missionnaire — Visite (1624-1625) les chrétientés nestoriennes de Mésopotamie. Son rapport au Souverain pontife, traduit de l'arabe en latin, XI, 250.

RODRIGUE DE ARRIAGA. — Voir ARRIAGA, I, 1991; *Tables*, 271 (ajouter : XV, 422).

RODRIGUE DIAZ, dit le Cid. — Crée en 1092 un État chrétien autour de Valence, XV, 2273.

RODRIGUES (Olindo) (1794-1851). — Confident et ami de Saint-Simon, XIV, 773, 780-81, 786, 789, 795.

RODRIGUEZ (Alphonse). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 2758-61. — Son ouvrage *Pratique de la perfection chrétienne*, 2759-61. — A ne pas confondre avec S. Alphonse Rodriguez, 2758.

RODRIGUEZ (Antoine-Joseph). — Notice [É. Amann], XIII, 2762. — Cité : II, 623.

RODRIGUEZ (Emmanuel). — Notice [É. Amann], XIII, 2762-63. — Cité : XII, 2632-33.

RODULPHE. — Voir *Rodolphe.*

ROEBUCK, libéral anglais. — Reproche à Lord Russel sa prise de position lors du rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, en 1850, XV, 3572.

ROELEWINCK (Werner). — Notice [S. Autore], XIII, 2763-66.

ROEST (Pierre). — Notice [J.-P. Grausem], XIII, 2766-67.

ROGATISTES. — Dissidents du donatisme, dirigés par Rogatus, IV, 1710.

ROGER, jurisconsulte italien du XIe s. — Ses œuvres, VIII, 196.

ROGER, comte de Sicile († 1101). — Et S. Bruno, II, 2276-77.

ROGER (Frère Eugène) (XVIIe s.), récollet. — Cité à propos du séminaire maronite de N. D. de Haouqa, puis du patriarche Georges 'Amira, X, 65-66.

ROGER (Louis). — Notice [J. Carreyre], XIII, 2767.

ROGER (Pierre). — Voir CLÉMENT VI, III, 69; *Tables*, 626.

ROGERS (Francis), tractarien, ami de Pusey. — Cité à propos du mouvement d'Oxford et de Newman, XI, 1681, 1699; XIII, 1367.

ROGOV (Michel) (XVIIe s.). — Auteur du *Livre de Cyrille*, XIV, 280.

ROGOVSKIJ (Palladius), recteur de l'académie de Moscou (1700-1703). — Variations dans son attitude religieuse, XIV, 327, 338.

ROHAN. — Il ne saurait être question de dresser ici la liste complète de tous les Rohan qui accédèrent à l'épiscopat ou au cardinalat. On les trouvera commodément groupés dans l'épiscopologe publié par le *D. H. G. E.* en appendice à l'art. *France*. Nous ne retenons ici que ceux qui sont nommément cités dans le *D. T. C.*

ARMAND-GASTON-MAXIMILIEN, né et mort à Paris (1674-1749); coadjuteur du cardinal de Furstenberg (1701) et, à la mort de celui-ci (1704), évêque de Strasbourg, puis cardinal (1712). — Son rôle dans les controverses relatives à la bulle *Unigenitus*, XV, 2064, 2066-69, 2071-73, 2075, 2077, 2120, 2126-28, 2130, 2132, 2152, 2159 et 2161 (bibl.).

LOUIS-RENÉ-ÉDOUARD, né à Paris (1734), coadjuteur de l'évêque de Strasbourg (1759), cardinal (1778), évêque de Strasbourg (1779), mort à Ettenheim (Allemagne) en 1803, triste héros de l'« affaire du collier », XII, 1662-63.

LOUIS-FRANÇOIS-AUGUSTE DE ROHAN-CHABOT, né à Paris en 1788, mort en 1833, archevêque de Besançon et cardinal. — Cité : VIII, 2493 (sur Lamennais); X, 2345-46 (sur Montalembert); XIII, 587-88 (consultation demandée à la Sacrée-Pénitencerie sur l'autorité de la doctrine de S. Alphonse de Liguori; cf. X, 2458).

ROHDE (Erwin) (1845-1898). — Idées platoniciennes sur l'âme et l'orphisme, X, 1579, 1581, 1583.

ROHLING (A.). — Soutient en 1872 que l'inspiration scripturaire ne s'étend pas aux choses de la nature, VII, 2187.

ROHRBACH (Berthold de). — Voir *Berthold de Rohrbach, Tables*, 433.

ROHRBACHER (René-François). — Notice [L. Marchal], XIII, 2767-74. — Critiques adressées à l'*Histoire*, 2772-73; cf. VI, 1876 (Gridel). — 2. R. et Lamennais, VIII, 2485, 2490; IX, 526, 545; — libéralisme catholique, 557, 569; — contre le monopole universitaire, 569.

ROIRON (Fr.-Xavier), né à Lyon en 1879, mort en 1916, théologien jésuite, docteur ès lettres. — Sur la primauté de Pierre, il a écrit deux articles importants : 1. A propos de « l'incident d'Antioche » (Gal., II, 11-14), *S. Paul témoin de la primauté de S. Pierre*, dans *Recherches*, 1913, p. 514 sq. — 2. Sur le témoignage de S. Irénée en faveur de l'Église romaine, *Sur l'interprétation d'un passage de S. Irénée, Contra Haereses, III, III, 2*, dans *Recherches*, 1917 (publication posthume), p. 36 sq., cité, VII, 2431, 2436.

ROIS (Livres des). — Étude générale [A. Clamer], XIII, 2774-843.

L'article Rois du *D. T. C.* étudie, selon l'appellation traditionnelle, les quatre livres dits « des Rois ». Nous en donnons ci-dessous l'analyse, avec renvoi aux autres références du Dictionnaire. En complément ont été rédigées deux notes additionnelles, conçues, celles-ci, en fonction de la dénomination aujourd'hui plus courante de I-II Samuel et I-II Rois. Pour cette raison toute pratique, seule la seconde note prendra place ici, la seconde venant, tout naturellement, à l'article *Samuel*.

I. LES DEUX PREMIERS LIVRES OU LIVRES DE SAMUEL. — 1° *Titre.* — Livre (un) ou Livres (deux) de Samuel; — d'après Septante et Vulgate, I-II des Rois, XIII, 2775-76.

2° *Contenu.* — 1. Suite du Livre des Juges, *Tables*, 2720, § 3°. — 2. Trois parties : *a)* Histoire de Samuel; — *b)* Règne de Saül; — *c)* Règne de David (Saül et David; David seul), XIII, 2776-79; cf. XI, 1973. — Complément embrassant les derniers chapitres (XXI-XXIV), 2779-80.

3° *Origine.* — Seule la critique, et non une tradition sans fondement, peut fournir des indications. — 1. Multiples documents, ordonnés en récit, ou simplement juxtaposés, XIII, 2780. — 2. Lesquels?, 2781-82; — *a)* Critique indépendante : diverses hypothèses, mais ordinairement deux ou trois documents principaux. — Cités : Eichhorn (*Tables*, 1144), Wellhausen, Budde (*T.*, 485), Cornill (*T.*, 820), L. C. Gautier (*T.*, 1782), Dhorme (*T.*, 957), Driver (*T.*, 1037), Smith, Nowack, Sellin, Stade, Steuernagel, Eissfeldt, Caspari (*T.*, 543), Gressmann (*T.*, 1940), XIII, 2782-84; — *b)* Critique catholique : hypothèses diverses; — Cités : Hummelauer (*T.*, 2148-49), Wiesmann, Schlögl, Leimbach (*T.*, 2945), XIII, 2784-85; — *c)* Discussion des arguments et conclusion : certitude de documents utilisés, mais leur mode d'utilisation ou leur reconstitution restent incertains, XIII, 2785-87. — 3. Date et auteur : rédaction proche des événements, auteur incertain, 2787-88.

4° *Valeur historique.* — Elle apparaît : *a)* par la nature et le caractère des documents; — *b)* par la comparaison avec d'autres livres de l'A. et du N. Testament; — *c)* par les rapports avec l'histoire générale, 2788-91.

5° *Doctrines.* — 1. Dieu : puissant, juste, saint, agissant dans son peuple, xiii, 2792-95; iv, 970-77; cf. xv, 1553; — excluant le culte des divinités fausses, xiii, 2793; vii, 629-30, 646 (Dagon); — et rejetant la superstition (évocation des morts), xiii, 2795-96; xiv, 2508. — 2. Messianisme, xiii, 2796-98; cf. viii, 1117-18; x, 1421; *Tables*, 3284 (prophétie de Nathan). — 3. Prophétisme, xiii, 2798-800; — écoles de prophètes, 725-26. — 4. Culte : *a)* Sanctuaires nombreux, malgré la centralisation monarchique, 2800-01; — *b)* Ministres, 2801-02; cf. *Lévites*, *Tables*, 2981, et *Aaron*, note de Gélin, 1; — part prise par les rois au culte, xiii, 2802; cf. Sacerdoce, xiv, 440-41; — *c)* Sacrifices, xiii, 2802-03; xiv, 665.

6° *Texte.* — 1. Massorétique, défectueux, xiii, 2803; références à *Massore*, *Tables*, 3160. — 2. Passages parallèles avec I Paral. et Ps. XVII, xiii, 2803-04; *Tables*, 3440. — 3. Versions, xiii, 2804; — Septante, xv, 2703, se référant à Canon des Écritures, ii, 1569; — Aquila, Symmaque, Théodotion, xv, 2711-12; — Peschita, 2719-20; — ancienne latine, 3474-75; — trad. de S. Jérôme, 3477.

II. Troisième et quatrième livres des Rois. — 1° *Titre.* — Malgré la division, unité du livre, un seul livre, très distinct du livre de Samuel, xiii, 2805-06.

2° *Contenu.* — 1. Introduction (pouvant se rattacher à II Samuel), xiii, 2806. — 2. Règne de Salomon, 2806-07; cf. iv, 970-77 (*D. B. S.*, iv, 745-47); xi, 1973-74. — 3. Histoire des royaumes de Juda et d'Israël, xiii, 2807-09. — 4. Histoire du royaume de Juda (après la dispersion d'Israël), 2809-10. — Pour la sucession des rois (Juda et Israël), *Tables*, 2731 (les références concernent spécialement l'attitude religieuse de chaque roi).

3° *But.* — Essentiellement religieux : *a)* les rois et le culte de Dieu, xiii, 2810-11; *Tables*, 2731; — *b)* rôle des prophètes, xiii, 2810; cf. 710 et spécialement *Tables*, 1154 (Élie le prophète), 1155 (Élisée). — Passages parallèles avec le Deutéronome, xiii, 2811-12.

4° *Composition.* — 1. Trois sources principales : *Livre des Actes de Salomon, Chroniques des rois d'Israël, Chroniques des rois de Juda*, leur rapport avec Paral.; — quelque autres sources, xiii, 2812-13. — 2. Rédaction : hypothèse d'une double rédaction deutéronomistique, 2813-15. — 3. Date et auteur : *a)* Date, probablement avant la captivité et après la découverte du Livre de la Loi (621 av. J.-C.), nonobstant des remaniement ultérieurs, 2815-16; — *b)* Auteur, selon le Talmud, Jérémie (raisons pour ou contre), 2816-17; — autres hypothèses, moins probables, 2817.

5° *Valeur historique.* — Incontestable, en raison : 1. De la nature des documents, xiii, 2818. — 2. De la comparaison avec : *a)* les livres prophétiques; — *b)* l'Écclésiastique; — *c)* des citations par J. C. et les apôtres, 2818-19. — 3. De leur conformité aux documents extra-canoniques (égyptiens, assyro-babyloniens, palestiniens) relatifs à l'histoire des deux royaumes, 2819-30.

6° *Chronologie.* — Nonobstant certaines discordances (dont quelques solutions sont présentées), plusieurs événements sont datés avec certitude, xiii, 2830-32.

7° *Doctrines.* — 1. Le mouvement religieux de David à la captivité, xiii, 2832-35; — voir *Tables : Idolâtrie et culte de Dieu dans la Bible*, 977, et la note d'A. Gelin, *La révélation de Dieu dans la Bible*, 977-79. — 2. Idées religieuses essentielles : *a)* Dieu, xiii, 2835-37 : cf. Élie et Baal, xv, 1549, 1554-55; — Salomon, iv, 975-77; — du schisme au viiie siècle, 977-80; — *b)* Prophétisme, xiii, 2837; iv, 984-89; — *c)* Messianisme, xiii, 2837-38; viii, 1119-24; x, 1426-32. — Culte (sanctuaires, ministres, sacrifices), xiii, 2838-42; cf. Lévitique, ix, 481-87.

8° *Texte.* — Transmis dans des conditions plus satisfaisantes que celui des livres de Samuel, le texte original des livres des Rois peut être plus parfaitement reconstitué, grâce à la comparaison avec II Paral. (*Tables*, 3440) et d'après la version des Septante (ainsi que d'autres versions), xiii, 2842-43; cf. xv, 2721, 2731.

Rapprochements avec d'autres livres de l'Écriture : Deutéronome, iv, 655. — Ecclésiastique, 2049-50. — Isaïe, viii, 37-38, 40-41 (Paral.), 50-51. — Jonas, 1498. — S. Paul, xi, 2361, 2392, 2422, 2439, 2483, 2485. — Proverbes, xiii, 918-19. — Ruth, xiv, 378.

Commentateurs anciens : S. Hippolyte, vi, 2498. — Origène, xi, 1497. — S. Jérôme, viii, 923 (apocryphe), 945. — Théodoret, xv, 309.

Note complémentaire sur I-II Rois. — L'exégèse détaillée de ces livres continue de faire l'objet de recherches. Un accord assez général semble s'établir entre critiques sur l'origine et la composition de l'ouvrage.

1° *Composition et unité.* — Des récits développés, comme les histoires de Salomon, d'Élie, d'Élisée, se détachent sur un fond de biographies royales sommaires et monotones. Celles-ci ressemblent à une fiche préparée d'avance, qu'il suffit de compléter par quelques noms et quelques chiffres (par ex. I Reg., xiv, 21-22 et 29-31; xv, 1-7), enrichis d'un renseignement (xvi, 24) ou d'un petit développement (xiv, 25-28). La conclusion renvoie aux *Annales à consulter pour plus de détails*. Chaque notice comporte un jugement, lui-même stéréotypé, sur le roi : tous les rois du Nord sont jugés défavorablement, la cotation de ceux de Juda ne dispose que de trois appréciations : condamnation, louange ou compliments avec réserves.

Ces jugements manifestent une réelle unité de pensée, et donc de rédaction. Les griefs se ramènent au culte des dieux étrangers, au culte de Yahvé sous la forme équivoque en usage à Béthel et Dan (« le péché de Jéroboam »), ou au culte des hauts lieux, c.-à-d. des sanctuaires yahvistes autres que le Temple de Jérusalem. Manifestement, ces jugements s'inspirent du Deutéronome, qui réprouve toute espèce d'idolâtrie et fonde le monopole du Temple en exigeant la destruction de tous les autres lieux de culte. La « Loi de Moïse » citée plusieurs fois ne peut être que le Deutéronome (cf. II Reg., xiv, 6), dont la découverte au Temple par Josias fait l'objet d'une narration détaillée (II Reg., xxii-xxiv). L'exclamation de Josias, en II Reg., xxii, 13, traduit bien la pensée du ou des auteurs.

Celle-ci s'exprime encore en des réflexions qui parsèment l'ouvrage, dans l'esprit et le style du Deutéronome : jugement porté sur la ruine de Samarie (II Reg., xvii, 7 *b*-20), développements de la prière de Salomon (I Reg., viii, 23-53), explication des malheurs du règne de Salomon (I Reg., xi, 1-2 et 9-13). La volonté d'illustrer l'enseignement du Deutéronome explique aussi le peu d'intérêt du livre pour l'histoire politique proprement dite. Les seuls récits développés qui sortent du cadre schématique des biographies royales dirigent notre attention vers le Temple et les prophètes luttant contre les cultes réprouvés.

Le livre se présente donc comme une interprétation de l'histoire à la lumière du Deutéronome. Il veut montrer comment l'infidélité au culte du vrai Dieu et aux prérogatives de son Temple a conduit à leur perte les deux royaumes, malgré les efforts des prophètes et de quelques rois. Le rappel des promesses faites à David (I Reg., viii, 15-19 et 24-26; xv, 4-5; II Reg., viii, 19) affirme la volonté de Dieu d'être fidèle en ce bilan tragique de l'infidélité du peuple élu.

2° *Sources et matériaux.* — L'ouvrage renvoie à des livres sans doute bien connus alors : le livre des Actes de Salomon, puis, pour l'histoire des deux royaumes, le livre des Annales des rois de Juda et celui des Annales des rois d'Israël. De plus certains récits sont visiblement empruntés à des écrits ou traditions antérieurs. I Reg., i-ii continue la chronique de la succession de David reproduite en II Sam., ix-xx. Une chronique du Temple

semble utilisée ici ou là (I Reg., vi-vii; II Reg., xii; xvi...). Particulièrement remarquables sont les récits consacrés aux prophètes (I Reg., xi, 29-39; xiii, 11-32), Élie et Élisée surtout (I Reg., xvii-II Reg., x), puis Isaïe (II Reg., xviii-xx) : on reconnaît en ces textes des écrits déjà fixés avant la composition du livre des Rois, et comme ils concernent surtout le royaume du Nord, on peut penser qu'ils ont été rassemblés sous Ezéchias, puis complétés par des récits sur Isaïe. Bien entendu, l'identification des sources de I et II Reg. demeure souvent hypothétique, d'autant plus que la rédaction du livre semble s'être accomplie par étapes.

3° *Rédaction et histoire du livre.* — Dans son état actuel, il ne saurait être antérieur à la libération du roi Joiaqin (561) et à sa mort à Babylone (II Reg., xxv, 27-30). Plusieurs passages supposent la ruine de Jérusalem et la déportation de 586 (I Reg., ix, 7-9; II Reg., xvii, 19-20; xxi, 12-15). Mais d'autres n'auraient eu aucun sens s'ils avaient été écrits après 586. On suggère par ex. que l'Arche demeure encore dans le Temple (I Reg., viii, 8) ou qu'une situation continue, qui devait prendre fin avec la ruine de l'État ou de Jérusalem (I Reg., ix, 21; xii, 19; II Reg., viii, 19). Ces notations ne peuvent être toutes le fait des sources reproduites (ce peut être le cas en II Reg., ii, 2; viii, 8; xvi, 6). Quelques textes trahissent l'intervention de plusieurs mains successives. Nous lisons deux jugements différents sur les sacrifices de Salomon sur les hauts lieux (I Reg., iii, 2 et 3; cf. aussi iii, 15); deux points de vue s'affirment au sujet de Jéroboam (I Reg., xi, 29-39 et xii, 15 d'une part, et xiv, 1-18 et xv, 29 d'autre part; xiv, 2 lie les deux versions); la prière de Salomon, écrite sous l'inspiration du Deutéronome (I Reg., viii, 23-40), a reçu des compléments (ỷ. 41-51), de même que les réflexions sur la fin du royaume du Nord (II Reg., xvii, comparer ỷỷ. 7 *a* + 21-23 et 7 *b*-18 et 19-20) ou l'origine des Samaritains (II Reg., xvii, comparer ỷỷ. 24-28 + 41 et 29-34 *a* et 34 *b*-40). L'oracle de Hulda sur Josias pourrait bien lui aussi avoir connu deux états, avant puis après 586 (II Reg., xxii, 16-20).

Ces observations conduisent les critiques à distinguer deux, voire trois étapes dans la rédaction ou l'édition du livre, à partir de ses sources diverses. Les interprétations divergent sur la part qui revient à chaque rédacteur. Le problème est compliqué parfois par la difficulté de départager l'apport du ou des éditeurs et le texte de la source plus ancienne.

On admet communément que le livre a connu un premier état avant la catastrophe de 586. La forte influence des idées et du style du Deutéronome et l'importance donnée à la réforme de Josias empêchent de faire remonter au-delà de 621 l'origine du livre. Il est plus difficile de proposer une date entre 621 et 586. Certaines pages reflètent l'espoir d'échapper à la ruine, grâce à la réforme inspirée du Deutéronome. Cet espoir se comprend mieux avant la mort tragique du roi Josias en 609 (d'après R. de Vaux, le livre pouvait se terminer avec la louange du roi en II Reg., xxiii, 25, moins les derniers mots). Mais jusqu'au siège de Jérusalem, en 598, l'espoir restait permis chez un auteur confiant dans les promesses faites à David et prônant la Loi de Moïse comme la seule voie du salut (d'après II Reg., xxii, 2 et xxiii, 28, la notice sur Josias semble avoir été écrite après 609).

Après 586, la grande fresque d'histoire religieuse brossée par l'auteur principal du livre demandait à être complétée, voire corrigée. La série des rois de Juda a été continuée conformément au schéma des notices précédentes, quoique avec moins de régularité dans les formules. La prise de Jérusalem a été racontée d'après des souvenirs ou de bonnes sources. Le verset II Reg., xxv, 21 pouvait constituer la conclusion, mais ce n'est pas sûr et les deux appendices sur Godolias (*ibid.*, xxv, 22-26, résumé d'après Jer., xl, 7-xli, 18) et Joiaqin (*ibid.*, xxv, 27-30) peuvent provenir du même auteur, qui écrirait donc après 561, mais avant le retour d'exil. L'accomplissement sur Jérusalem des menaces du Deutéronome et des Prophètes le portait à un jugement plus sévère pour Juda (II Reg., xxiv, 2-4; on peut reconnaître son intervention en *ibid.*, xvii, 19-20; xxi, 7-15; xxii, 16-17). Certains critiques lui attribuent en outre l'insertion des principaux récits concernant les prophètes du royaume du Nord, d'après des sources anciennes négligées par le premier rédacteur. Ainsi se manifestait le sens retrouvé durant l'exil (cf. *Jérémie* et *Ezéchiel*, puis le *Deutéro-Isaïe*) de la solidarité des deux royaumes de Juda et d'Israël. Quoi qu'il en soit, la seconde édition du livre reste fidèle aux orientations doctrinales de la première.

Le livre a reçu par la suite de nombreuses retouches, même après la traduction grecque de la Septante. Ainsi la prière de Salomon a pu être complétée et adaptée à la situation d'après le retour d'exil (I Reg., viii, 41-51). Le caractère deutéronomiste du livre n'en est pas affecté.

Le livre des Rois entre dans la grande synthèse historique inspirée par le Deutéronome. Nous ne pouvons en identifier les maîtres d'œuvre et il est plus commode de parler à leur propos d'école. Mais le premier auteur de notre ouvrage, vers 600, pourrait bien être l'initiateur de l'entreprise. Désireux de convaincre les Judéens que le salut de la nation dépendait de la pratique de l'Alliance telle qu'elle est définie par le Deutéronome, il pouvait choisir d'appliquer la doctrine du livre récemment découvert au Temple à la période de Salomon à Josias, de la construction du Temple à la réforme deutéronomiste. Quoi qu'il en soit, la tâche des rédacteurs deutéronomistes du livre des Rois se présentait autrement que celle des rédacteurs des livres de Josué, des Juges et de Samuel. Ces derniers disposaient d'un gros œuvre pouvant remonter à l'époque d'Ezéchias pour les Juges et Samuel, et d'ensembles déjà bien définis pour Josué. Pour l'histoire depuis Salomon, les matériaux étaient plus variés et n'avaient pas encore fait l'objet d'une synthèse. Les rédacteurs deutéronomistes ont dû choisir, résumer, présenter leur matière en fonction de leur propos et le fait que le Deutéronome s'appliquait surtout à partir de la construction du Temple les obligeait à réagir davantage sur leurs sources.

4° *Valeur historique et doctrinale.* — Compte tenu de l'histoire de sa rédaction, de ses intentions religieuses, de ses sources, l'ouvrage fournit une masse d'informations solides sur une époque importante de l'histoire d'Israël. Des documents en provenance d'autres peuples (stèle de Mésha, inscription de Karnak, textes assyriens et babyloniens) permettent des recoupements et assurent la chronologie, dont la précision apparente des livres des Rois soulève quelques problèmes. Les fouilles de Palestine ont livré, avec quelques textes, des renseignements abondants sur la vie israélite à cette époque.

Ces recherches historiques font ressortir à leur manière l'intention religieuse et doctrinale de I et II Reg. Il s'agit d'une histoire éclairée d'une lumière prophétique, celle d'un drame spirituel à travers lequel s'approfondit la théologie du Peuple de Dieu. Le point de vue du livre n'est pas encore celui de la Révélation à son terme. Mais le bilan d'échec qu'il dresse illustre déjà la difficulté pour le Royaume de Dieu de s'organiser en royaume de ce monde. Et les valeurs au nom desquelles il juge l'histoire sont de toujours : la Promesse et l'Alliance avec leurs contreparties, la foi au Dieu unique et la fidélité à sa volonté.

Bibliographie. — Les travaux de 1940 à 1960 ont été recensés par E. Jenni, *Zwei Jahrzehnte Forschung an den Büchern Josua bis Könige*, dans *Theologische Rundchau*, xxvii, 1961, p. 1-31 et 97-146.

Parmi les Introductions à l'A. T., signalons : H. Hoepfl, A. Miller, A. Metzinger, *Introductio specialis in V. T.*, 5e éd., Rome, 1946, p. 159-73; — A. Lods, *Histoire de la littérature hébraïque et juive*, Paris, 1950; — R. H. Pfeiffer, *An Introduction to the O. T.*, 2e éd., Londres, 1952; — Robert et Tricot, *Initiation biblique*, 3e éd., Paris-Tournai, 1954; — O. Eissfeldt, *Einleitung in das A. T.*, 2e éd., Tubingue, 1956; — J. Delorme, dans *Introduction à la Bible*, i, 2e éd., Paris-Tournai, 1959.

Principaux commentaires récents. — S. Landersdorfer (coll. *Die heilige Schrift des A. T.*), Bonn, 1927; — M. Rehm *(Echter-Bibel)*, Wurzbourg, 1949; — R. De Vaux *(Bible de Jérusalem)*, Paris, 1949; — A. Médebielle *(La sainte Bible)*, Paris, 1949; — S. Garofalo *(La sacra Bibbia)*, Turin, 1951; — J. A. Montgomery, H. S. Gehman *(International Critical Commentary)*, Edinburgh, 1951; — N. Snaith *(The Interpreter's Bibel)*, New York, 1954; — J. Gray, *I and II Kings. A Commentary*, Londres, 1964; — J. Fichtner, *Das erste Buch von den Königen (Die Botschaft des A. T.)*, Stuttgart,

1964; — M. Noth, *Könige (Biblischer Kommentar, A. T.*, IX, 1-2), Neukirchen, 1964-1965.

Études particulières. — Pour les problèmes de critique littéraire : M. Noth, *Ueberlieferungsgeschichtliche Studien*, I, Halle, 1943; — G. Holscher, *Geschichtsschreibung in Israel*, Lund, 1952; — A. Jepsen, *Die Quellen des Königsbuches*, 2e éd., Halle, 1956; — I. Plein, *Erwägungen zur Ueberlieferung von I Reg. 11, 26-14, 20*, dans *Zeits. f. A. T. Wiss.*, LXXVII, 1966, p. 8-24; — J. Liver, *The Book of the Acts of Salomon*, dans *Biblica*, XLVIII, 1967, p. 75-101; — B. Porten, *The Structure and Theme of the Salomon Narrative (I Kings 3-11)*, dans *Heb. Un. Coll. Ann.*, XXXVIII, 1967, p. 93-128; — O. Eissfeldt, *Die Komposition von I Reg., 16, 29-II Reg., 13, 25*, dans *Festschrift L. Rost*, 1967, p. 49-58; — E. Wuerthwein, *Zur Komposition von I Reg., 22, 1-38*, *ibid.*, 245-254; — G. Minette de Tillesse, *Martin Noth et la « Redaktionsgeschichte » des Livres historiques*, dans *Aux grands carrefours de la révélation et de l'exégèse biblique*, Bruges, 1967, p. 51-76.

Pour le genre littéraire du livre et son interprétation de l'histoire : A. Robert, art. *Historique (Genre)*, *D. B. S.*, IV, 1941, col. 12-15; — E. Jacob, *La Tradition historique en Israël*, Montpellier, 1946; — O. Eissfeldt, *Geschichtsschreibung im A. T.*, Berlin, 1948; — E. Jacob, *Histoire et historiens dans l'A. T.*, dans *Rev. d'hist. et phil. rel.*, XXXV, 1955, p. 26-35; — G. Von Rad, *Théologie de l'A. T.*, I, Genève, 1957, p. 290-300; — A.-M. Dubarle, *Le jugement des auteurs bibliques sur le schisme de Jéroboam*, dans *Estudios Eclesiasticos*, XXXIV, 1960, p. 577-594; — H. W. Wolff, *Das Kerygma des deuteronomistischen Geschichtswerkes*, dans *Zeits. f. A. T. Wis.*, LXXIII, 1961, p. 171-86 et dans *Gesammelte Studien zum A. T.*, Munich, 1964.

Pour les questions historiques : R. de Vaux, art. *Israël*, dans *D. B. S.*, IV, 1948, col. 745-60; — A. Jepsen, *Die Reform des Josia*, dans *Erlanger Forschungen (Festschrift F. Baumgartel)*, X, 1959, p. 97-108; — H. H. Rowley, *Hezekia's Reform and Rebellion*, dans *Bull. of the J. Rylands Library*, XLIV, 1962, p. 395-431; — V. Pavlovsky, E. Vogt, *Die Jahre der Könige von Juda und Israel*, dans *Biblica*, XLV, 1964, p. 321-43; — E. R. Thiele, *The Mysterious Numbers of the Hebrew Kings*, 2e éd., Devon, 1966.

Quelques études récentes sur les cycles d'Élie et Élisée : R. de Vaux, *Les prophètes de Baal sur le Mont Carmel*, dans *Bull. du Musée de Beyrouth*, V, 1941, p. 7-20; — O. Eissfeldt, *Das Gott Carmel*, 1953; — (collectif) *Élie le Prophète selon les Écritures et les traditions chrétiennes*, Paris, 1956; — G. Fohrer, *Elia*, Zurich, 1957; — H. H. Rowley, *Elijah on Mount Carmel*, dans *Bull. of the J. Rylands Libr.*, XLIII, 1960, p. 190-219; — C. A. Canosa, *Panorama critico del ciclo de Eliseo*, dans *Estudios Biblicos*, XXIII, 1964, p. 217-34; — J. M. Miller, *The Elisha Cycle and the Accounts of the Omride Wars*, dans *Jour. of Bibl. Lit.*, LXXXV, 1966, p. 441-54; — J. J. Stamm, *Elia am Horeb*, dans *Festschrift T. C. Vriezen*, Wageningen, 1966, p. 326-34; — O. H. Steck, *Ueberlieferung und Zeitgeschichte in den Elia-Erzählungen*, Neukirchen, 1968; — L. Bronner, *The Stories of Elijah and Elisha as polemics against Baal worship*, Pretoria, 1968. J. DELORME.

ROJAS (François de). — Notice [É. Amann], XIII, 2843-44.

ROJAS Y AUSA (Jean de), évêque de Nicaragua († 1684), mercédaire. — Ouvrages ascétiques, XIII, 2017.

ROKITA (Jean), prédicant tchèque. — Controverse en 1570 avec Ivan le Terrible, XIV, 283-86.

ROKOS (Mar Thomas). — Évêque de l'Église syro-malabare élu en 1860, auteur d'un schisme, XIV, 3133-34; — cité : 3129, 3139; XI, 245.

ROKYTSANA (Jean de) († 1471), un des chefs des frères Bohèmes. — Cité : II, 931, 933, 939; XIV, addendum à la page 2625 *a-b* (à la fin du tome).

ROLAND (Aubert). — Notice [É. Amann], XIII, 2844.

ROLAND BANDINELLI. — Voir *Alexandre III*, *Tables*, 71-73. — Ajouter aux références : eucharistie, V, 1259, 1263, 1270-71, 1273-75, 1278, 1280, 1297.

ROLAND DE BOLOGNE (XIIe s.). — Sur le péché originel, XII, 453-54.

ROLAND DE CRÉMONE. — Notice [É. Amann], XIII, 2844; cf. VI, 870; XIV, 2362. — Validité de l'ordre conféré par un hérétique, XIII, 2429; cf. causalité sacramentelle, XIV, 580.

ROLAND-GOSSELIN (Marie-Dominique). — Né en 1883, entré dans l'ordre de S.-Dominique en 1904; professeur d'histoire de la philosophie et d'épistémologie au Saulchoir, puis de philosophie morale à l'Institut catholique de Paris, décédé en 1934 à la suite d'une longue maladie. Le P. Roland-Gosselin dépensa une somme de labeur considérable à la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, pour laquelle il écrivit plusieurs articles importants et de nombreux bulletins, et dont il fut longtemps secrétaire de rédaction.

Son œuvre est principalement philosophique; il travailla surtout à renouveler, du point de vue critique, la théorie classique de la connaisance; la mort ne lui a permis de donner qu'un court volume sur ce sujet, *Essai d'une étude critique de la connaissance*, Paris, 1932. On doit aussi signaler une édition très soignée du *De ente et essentia* de S. Thomas, particulièrement appréciée pour l'importante notice qu'elle contient sur l'histoire du problème de la distinction réelle de l'essence et de l'existence. En théologie, on retiendra surtout l'article *Le Désir naturel de voir Dieu* (*Rev. Sc. phil.*, 1929), où il a essayé, tout en demeurant fidèle à S. Thomas, de prendre une position moyenne entre les thomistes les plus stricts et leurs adversaires. H. D. GARDEIL.

Sur le *De ente*, unité de forme substantielle selon S. Thomas, XV, 680; — le péché d'erreur, XII, 189. — Cité : *Tables*. 1750.

ROLLE (Richard), dit Richard de Hampole. — Notice [É. Amann], XIII, 2844-46; cf. V, 2055. — Prière aux anges et aux saints, XIII, 195-96.

ROLLIN (Charles). — Notice [J. Carreyre], XIII, 2846-47.

ROMA (Jules, cardinal) († 1652). — Président de la commission chargée d'examiner les cinq propositions de Jansénius, VIII, 475.

ROMAEUS (Nicolas), théologen jésuite belge (1563-1632) (cf. Hurter, III, 725). — Réfutation de Calvin, spécialement sur la pénitence, XII, 1117.

ROMAIN, pape. — Notice [É. Amann], XIII, 2847. — Cité : XIV, 1918.

ROMAIN DE ROME. — Notice [É. Amann], XIII, 2847. — Sur le sacrement de pénitence, XII, 994; — cité, 1000.

ROMAINS (Épître aux). — Étude scripturaire [J.-B. Colon], XIII, 2847-95. — Voir *Paul (S.)*, *Tables*, 3470-72.

ROMANO (Giuseppe), jésuite (1810-1878) (cf. Hurter, V, 1426). — Tendances à l'ontologisme, XI, 1030-31.

ROMANOS LE MÉLODE. — Notice [É. Amann], XIII, 2895-98. — Sur l'immaculée conception, VII, 913.

ROME PONTIFICALE. — Cour romaine, Congrégations, Tribunaux et Curie, *Tables*, 824-38. — Établissements de haute culture ecclésiastique, *Tables*, 2340-41.

ROMEI ou **ROMEO** (François). — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 2898.

ROMEU DE SABRUGUERA, de Majorque († 1313), dominicain. — A-t-il traduit en catalan la Bible?, XV, 2734; *D. B.*, II, 346.

ROMEYER (Blaise), de la Compagnie de Jésus (1882-1954). — Auteur d'une *Theodicea*, Vals-Le Puy, 1931; — de *La philosophie chrétienne jusqu'à Descartes*, Bloud et Gay, 1935 sq., 3 vol. — A fait paraître plusieurs études dans les *Archives de philosophie* : *La doctrine de S. Thomas sur la vérité* (vol. III, cahier 2, 1925); *S. Thomas et notre connaissance de l'esprit humain* (vol. VI, cahier 2, 1928); *Trois problèmes de philosophie augustinienne. A propos d'un livre récent : Introduction à l'étude de S. Augustin d'Ét. Gilson* (vol. VII, cahier 2, 1930); *Autour du problème de la philosophie chrétienne* (vol. X, cahier 4, 1934). — Collaborateur du *D. T. C.*, art. VALENCIA (Grégoire de). — Cité : sur la vérité, XV, 2676, 2678-79; — sur M. Blondel, *Tables*, 452 (bibl.).

ROMILLON (Jean-Baptiste). — Né au milieu du XVIe s. à L'Isle-sur-Sorgue, d'abord membre de la communauté

des Doctrinaires (*Tables*, 1012), fondée par le Vénérable César de Bus (*Tables*, 490); quand celui-ci voulut imposer les vœux aux membres de sa communauté, J.-B. Romillon quitta la maison d'Avignon et s'unit en 1619 à l'Oratoire de Paris, XI, 1106. — Ses relations avec le P. Antoine Yvan, XV, 3621-22.

ROMUALD (Saint) († 1027). — Fondateur des Camaldules, II, 1423-24.

RONCAGLIA (Constantin). — Notice [É. Amann], XII, 2898-99.

RONDEL. — Voir *Rundel*.

RONDET (Henri), théologien jésuite contemporain. — Né en 1898, il est entré dans la Compagnie en 1921. Après des études philosophiques et théologiques à Jersey, Lyon et Rome, il a été durant 19 ans professeur de théologie dogmatique au scolasticat de Fourvière. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Gratia Christi*, 1946 (cf. *Tables*, 1860, 2531); — *Essais sur la théologie de la grâce*, 1964; — *Notes sur la théologie du péché*, 1958; — *Le péché originel dans la tradition patristique et théologique*, 1967; — *Hégélianisme et christianisme*, 1966; — *Études augustiniennes* (en collaboration), 1953; — *Saint Augustin parmi nous* (en collaboration), 1955; — *Problèmes pour la réflexion chrétienne*, 1946; — *Éléments pour une théologie du travail* (en collaboration), 1959. — Collaborateur du *D. T. C.*, art. WIRCEBURGENSES. — Cité : *Tables*, 2530 (dévotion au Sacré-Cœur et mariologie).

RONDET (Laurent-Étienne). — Notice [J. Carreyre], XIII, 2899-900.

RONGE (Jean). — Notice [G. Fritz], XIII, 2900-02. — Cité : XV, 217 (à propos de Theiner).

RONGY. — Auteur d'une étude (1927) sur la célébration de la messe au temps des apôtres, X, 827.

RONY (Pierre-François-Ennemond) (1803-1847), de la compagnie de S.-Sulpice (Hurter, V, 1177). — Œuvres, XIV, 806.

ROOSEVELT (Théodore) (1858-1919), président des États-Unis. — Sur le cardinal Gibbons, XIV, 90.

ROOTHAAN (Jean-Philippe) (1785-1853). — Général des jésuites du 9 juillet 1829 à sa mort (Hurter, V, 1419). En dehors des instructions données à ses religieux, on lui doit surtout une traduction latine des *Exercices* de S. Ignace avec des notes précieuses (cf. VII, 731, bibl.). — Cité : XI, 1025-26 (ontologisme); XIII, 1800 (P. de Ravignan), 2926 (Rosmini); *Tables*, 2544 (bibl.).

ROSAIRE. — Étude générale [M.-M. Gorce], en cinq parties qu'il suffit d'indiquer : 1. Symbolisme fleuri de la piété mariale. — 2. Saluts, miracles, mystères, mariologie populaire. — 3. Évolution historique du rosaire. — 4. Les joies et les douleurs : rosaires et chemins de la croix. — 5. Gais chevaliers, gai savoir, confréries, XIII, 2902-11.

Le R. et : Sixte IV, XIV, 2208; — Pie IX, VII, 1633; — Léon XIII, IX, 340; — Pie XI, *Tables*, 3661; — S. Dominique, XIII, 2907, 2909; — Vincent Ferrier, XV, 3042; — Ét. de Sawley, *D. H. G. E.*, XV, 1262; — Jacques Sprenger, *D. T. C.*, XIV, 2553; — Guillaume Pépin, XII, 1185-86; — Monsabré, X, 2334. — Confréries, IX, 2470. — Fête du R., IX, 2472. — Religieuses sous le vocable du R., X, 1897, 1905. — Théologie du R. (B. Thierry d'Argenlieu, O. P.), *Tables*, 3137. — Cf. *D. D. Can.* [R. Naz], VII, 726-31.

ROSANO, député italien. — Statistique concernant les délits dans la jeunesse italienne de 1875 à 1885, VIII, 162.

ROSCELIN ou **ROSCELLIN.** — Notice [M.-M. Gorce], XIII, 2911-15. — 1. Son nominalisme, 2912-13; I, 36; XI, 717-18 (témoignage d'Abélard); XIII, 1846; — nominalisme différent de celui d'Abélard, 1848-49; XI, 725; XII, 444. — 2. Son trithéisme, XIII, 1846, 2913-15; XV, 1713, 1861-62; cf. V, 758-59; — application au péché originel, XII, 437. — Cité : VII, 408; IX, 1184.

ROSE (H.-J.) († 1839). — Sur le mouvement d'Oxford, XI, 1678-80, 1682, 1685.

ROSE (Jean-Baptiste). — Notice [S. Autore], XIII, 2915.

ROSE (Vincent), dominicain, professeur à l'université de Fribourg (Suisse). Cité au *D. T. C.* pour diverses de ses publications : *Études sur la théologie de S. Paul* (*Rev. Biblique*, 1902-1903), VIII, 1229-30; — *Études sur les évangiles* (1904), IV, 1016, 1017, 1019; — *Les actes des Apôtres* (1905), IV, 1018; V, 1066, 1076; — a commenté (1904) chacun des évangiles synoptiques, dont S. Luc, VIII, 1368; IX, 986.

ROSELL (Joseph). — Notice [S. Autore], XIII, 2916; cf. XIV, 3 (art. en double sous la forme *Rossel*).

ROSELLI (Antoine de). — Notice [É. Amann], XIII, 2916-17. — Cf. *D. D. Can.*, VII, 731-32 [R. Naz].

ROSKOVANY (Augustin de) (1807-1892), théologien hongrois, mort auxiliaire de l'archevêque d'Eger (Agria). — Roskovany est plutôt compilateur que théologien, bien que les recueils constitués par lui témoignent d'un sens théologique très averti. Il a rassemblé une bibliothèque de documents en collectionnant, par ordre chronologique, sur divers sujets, les études pour ou contre publiées par différents auteurs. — *De primatu romani pontificis ejusque juribus*, 1834 (2e édit., Eger, 1841); *Romanus pontifex tanquam primas Ecclesiae... demonstratus*, 20 vol., Nyitra, 1867-1890 (le *De primatu* forme le vol. XVI); — *Monumenta catholica pro independentia potestatis ecclesiasticae*, 13 vol., id., 1847-1878; — *De matrimoniis mixtis*, 7 vol., Pecs, 1842-1882; — *Matrimonium... potestati ecclesiasticae subjectum*, 4 vol., Pesth, 1870-1882; — *Coelibatus et breviarium*, 13 vol., id., 1861-1888; — *Beata Virgo Maria Immaculata*, 4 vol., Nyitra, 1860-1881 (recueil de textes marials).

Continence des clercs, III, 1634-36; — sur l'Immaculée conception, VII, 1060, 1072, 1083 (bibl), 1086, 1088, 1111, 1115-17, 1120-22, 1124 (bibl), 1127-30, 1132, 1144, 1153, 1155, 1166, 1184, 1187-89, 1192-93, 1195, 1198-99, 1204 (bibl.), 1214; — sur le mariage, IX, 2261, 2263, 2269, 2282.

ROSMER (Paul). — Notice [R. Brouillard], XIII, 2917.

ROSMINI-SERBATI (Antonio). — Étude générale [A. Michel], XIII, 2917-52. — 1° *Vie. Écrits.* — 1. Une vie personnelle de travail, de piété, de générosité, 2918-19. — 2. Rôle politique : bien que combattu philosophiquement par Gioberti, VI, 1374, il reçoit du gouvernement sarde une mission près de Pie IX (projet de ligue contre l'Autriche), XIII, 2919-20; — son opinion sur le pouvoir légitime, XV, 1958, 1960. — 3. Écrits et traductions, XIII, 2920-21.

2° *Philosophie rosminienne : principes généraux.* — 1. Tendance idéaliste : toute connaissance n'est qu'une manifestation de l'Être (Dieu) : ontologisme (XI, 1000 sq.; Rosmini nommé en 1028-29, 1033, 1047). — 2. Fondement général du système : l'être indéterminé, universel, se divisant en pluralité d'êtres, qui sont ses modifications, XIII, 2922-23. — 3. Point de départ : le sentiment ou sens fondamental de l'âme elle-même, 2923-24. — 4. D'où, connaissance des autres réalités en soi, jusqu'à Dieu et la création, 2924-26.

3° *Les quarante propositions condamnées.* — 1. Avant la condamnation : *a)* Premières dénonciations sous Grégoire XVI et Pie IX : silence imposé aux adversaires, avec sentence d' « acquittement » *(dimittantur)*, les écrits exempts de censure, XIII, 2926-27; — *b)* Continuation des attaques *(Civiltà)*, explications du « *dimittantur* », 2927-28; — *c)* Lettres de Léon XIII à l'épiscopat du Piémont et de la Lombardie et finalement décret du Saint-Office (14 déc. 1887), condamnant 40 propositions, réprouvées dans leur sens *objectif*, ménageant ainsi le sens *subjectif*, la foi de l'auteur, 2928.

Note additionnelle. — Sur le sens de la réprobation *in sensu auctoris*, voir CENSURES DOCTRINALES, IV, 2110-11. Lors de la publication de l'article du *D. T. C.*, certaines protestations furent adressées à Mgr Amann. Ni la direction du Dictionnaire, ni moi-même n'avions eu d'autre intention que d'indiquer le sens à donner, d'après la condamnation du S.-Office, aux fausses explications

théologiques qu'on pourrait tirer des assertions rosminiennes. La foi, la doctrine personnelle de Rosmini ne sont pas en cause. A. M.

2. Les 40 propositions, réparties en onze sections. — *I. De la voie naturelle de la connaissance de Dieu*, prop. 1-7 (XIII, 2929-33); cf. IV, 1300; VI, 137; XV, 2671. — *II. De la constitution et de la nature des choses créées* (panthéisme rosminien), prop. 8-13 (XIII, 2933-36); cf. XI, 1873. — *III. De la création*, prop. 14-19 (XIII, 2936-38); cf. III, 2096; VII, 1474; XV, 3346. — *IV. De l'âme humaine*, prop. 20-24 (XIII, 2938-40); cf. VI, 564, 569; XV, 1360. — *V. De la sainte Trinité*, prop. 25-26 (XIII, 2941-42); cf. XV, 452, 1794, 1807. — *VI. Du mystère de l'incarnation*, prop. 27-28 (XIII, 2942-43); cf. VII, 431, 433-35, 557-58, 1473-74. — *VII. De l'Eucharistie*, prop. 29-32 (XIII, 2943-45); cf. V, 1366; XV, 1399. — *VIII. Du péché originel et de l'Immaculée Conception*, prop. 33-34 (XIII, 2945-46); cf. VII, 1215. — *IX. De la justification*, prop. 35 (XIII, 2946-47); cf. VIII, 2208. — *X. De l'ordre surnaturel*, prop. 36-37 (XIII, 2947-48); cf. VI, 137. — *XI. De l'objet de la vision béatifique*, prop. 38-40 (XIII, 2948-49).

3. Annexes du décret (lettres du cardinal Monaco, de Léon XIII, protestation de soumission du Père général de la congrégation de la Charité), XIII, 2949-50. — Divers : R. et Juvénal Ruffini, XIV, 152; — et Werner, XV, 3529; — et Ventura, 2635; — et Wieseman, 3564.

4° *Conclusion : Influence du rosminianisme. Bibliographie*, XIII, 2950-52. — Antécédent du modernisme (?), X, 2013; cf. XII, 1491 (sans lendemain).

ROSNY (Eudes de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 1-3.

ROSPIGLIOSI (Jules), le pape Clément IX, III, 86-94; *Tables*, 627-28; — cité comme cardinal, VIII, 519.

ROSPIGLIOSI (Cardinal), neveu du précédent, cité à propos du jansénisme, VIII, 519 (lettre d'Arnaud), 522 (relation sur le jansénisme); XIII, 1520 (affaire Quesnel).

ROSSEL (Joseph). — Notice [S. Autore], XIV, 3; cf. XIII, 2916 (art. en double sous la forme *Rosell*).

ROSSELLI (Annibal). — Notice [A. Teetaert], XIV, 3.

ROSSET (Mgr Michel), évêque de S.-Jean de Maurienne, mort en 1902. — Notice [É. Amann], XIV, 3-4. — Divorce, IV, 1472-73. — Privilège paulin, XIII, 403. — Eucharistie, V, 990.

ROSSI (Alexandre). — Notice [A. Teetaert], XIV, 4.

ROSSI (Antoine). — Notices [C. Toussaint], *s. v. Antoine Rufus de Tufaria*, I, 1449; [A. Teetaert], XIV, 4.

ROSSI (Bernard-Marie de), *De Rubeis*. — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 4-5. — Cité : VI, 883 (bibl.); XV, 630 (id.).

ROSSI (Cyrille). — Notice [A. Teetaert], XIV, 5.

ROSSI (François), son nom comporte de nombreuses variantes. — Notices [A. Teetaert], XIV, 5; XII, 2104-09 (*s. v.* Pignano). — Cité : X, 1644 (*s. v.* Fr. de La Marche).

ROSSI (Jean-Baptiste), *Rubaeus*. — Notice [É. Amann], XIV, 5.

ROSSI (Jean-Baptiste de) (1822-1894). — Archéologue et épigraphiste italien, auteur de la *Roma soterranea* (1864), étude sur les catacombes romaines : *Tables*, 245; cf. VIII, 240; *D. A. C. L.* [H. Leclercq], XV, 18-100. — Cité : Archéologie chrétienne, I, 1763-66. — Épigraphie chrétienne, V, 302-52, 356-57 (bibl.). — Baptême, monuments de l'antiquité, II, 233-34, 237-43. — Eucharistie d'après les monuments de l'antiquité, V, 1191, 1193, 1195-201, 1203-08. — Sur l'épitaphe damasienne relative à S. Hippolyte, VI, 2488, 2490, 2493 (bibl.). — Sur Onuphre Panvinio, XI, 1874-75. — Sur les reliques, XIII, 2372.

ROSSI (Jean-Bernard de) (1742-1831), orientaliste italien (cf. Hurter, V, 916-19 et *D. B.*, V, 1212). — Ses ouvrages, VIII, 235.

ROSSI (Léonard). — Voir *Léonard de Giffon*, *Tables*, 2966.

ROSSI (Pellegrino-Louis-Édouard, comte) (1787-1848), né à Carrare, homme d'État, publiciste et économiste italien, professa à l'école de droit de Paris; chargé par Pie IX de former un ministère à Rome, il fut assassiné. — Cité : XII, 1688-89, 1692; XIII, 2919.

ROSSI DI SANTAROSA (Pietro de) (1805-1850), ministre du royaume de Piémont. — Et la loi Siccardi, XII, 1695.

ROSSIGNOL (Jean-Joseph). — Notice [J.-P. Grausem], XIV, 6.

ROSSIGNOLI (Bernardin), *Rosignoli*, *Rosignolo*, *Rossignuoli*. — Notice [J.-P. Grausem], XIV, 7.

ROSSIGNOLI (Charles-Grégoire). — Notice [J.-P. Grausem], XIV, 7-8.

ROSSIGNOLI (Grégoire). — Notice [É. Amann], XIV, 8-9.

ROSSILLON (Mgr Pierre), né à La Biolle, dioc. de Chambéry, le 22 sept. 1874, évêque de Vizagapatam (Inde), mort en 1947. — Sur l'action du Portugal dans les missions de l'Inde, XII, 2619.

ROSSY (Thomas de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 9.

ROSTAND (Jean), savant français, né à Paris en 1894. — Sur les origines de l'humanité, XII, 2535-36 (polygénisme).

ROSTOWSKI (Stanislas) (1711-1784). — Historien du premier siècle de la Compagnie de Jésus en Lithuanie, XII, 2498. — Cf. Hurter, V, 172.

ROSTOWSKIJ (Prince Ivan Katyrev Mikhailovich) (XVIIe s.). — Auteur, sous le pseudonyme de Joannes Dux, d'un ouvrage sur les hérésies envahissant la Russie, XIV, 288; cf. *Tables*, 1082.

ROSWEYDE (Héribert). — Notice [J.-P. Grausem], XIV, 9-11. — Et les Bollandistes, 10, 2843; I, 330-31; II, 951; V, 873; VIII, 1048.

ROTE ROMAINE (Tribunal de la). — Origine, état actuel, compétence [A. Bride], XV, 1521-23; III, 1118-19; cf. *Tables*, 837. — R. et Congrégation des rites, XIII, 2740, 2744; — et Congrégation des sacrements, XIV, 657; — et Signature apostolique, XV, 1525. — Rote madrilène, XV, 1521.

ROTH (Jean), visionnaire millénariste (XVIIe s.). — Et Quirin Kuhlmann, VIII, 2376.

ROTHADE DE SOISSONS. — Ses démêlés avec Hincmar et l'intervention de S. Nicolas Ier, pape, XI, 517-18, 521, 524; cf. XIII, 298, 299, 1619, 2407; — et l'ordination de Gottschalk, XII, 2903, 2906.

ROTHE (Jean-André). — Poète religieux, nommé par Zinzendorf en 1721 pasteur de Bertheldsdorf, XV, 3696.

ROTHE (Richard) (1799-1867). — Auteur protestant d'une étude, *Die Anfänge der christlichen Kirche und ihrer Verfassung*, Wittenberg, 1837. — Sur l'origine de l'épiscopat, V, 1695-96; XIII, 146-47.

ROTHE (Tancrède), né en 1851 à Tessy-sur-Vire (Manche), ancien professeur à la Faculté libre de droit de Lille. — *Traité de droit naturel*, Paris, 1885. — Sur l'origine du pouvoir, XV, 1958.

ROTHENFLUE (François) (1805-1869). — Auteur jésuite (Hurter, V, 1429). — Est-il ontologiste?, XI, 1038-39.

ROTHWELL (Guillaume). — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 11.

ROTIER (Esprit). — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 11-12.

ROTON (Dom Placide de) (1908-1952), abbé de La Pierre-Qui-Vire. — Auteur d'une thèse de philosophie, *Les habitus, leur caractère spirituel*, Paris, 1933 (thèse de l'Institut catholique). — Cité : XV, 2753.

ROTONDI (Félix). — Notice [A. Teetaert], XIV, 12.

ROTSVITHA ou *Hrotsvit*. — Notice [P. Séjourné], XIV, 12-16.

ROTTACH (Ulrich Stocklin von), abbé de Wassobrunn (XVe s.). — Sur le Rosaire, XIII, 2908.

ROUAST (André), né à Lyon en 1885, professeur à la Faculté de droit de Paris de 1927 à 1956. — Auteur de *La famille*, Paris, 1926, t. II du *Traité pratique de droit civil français* (Planiol et Ripert). — Cité : IX, 2275, 2292.

ROUCOURT ou **RAUCOURT** (Jean). — Notice [J. Carreyre], XIV, 17.

(1870-1885), 27, 57, 59. — Papadopoulos (Chrysostome), 80; *Tables*, 3417. — Papes : Grégoire IV, XIV, 79; — Urbain V, 59, 72; — Boniface IX, 72; — Paul V, 63; — Pie VI, 21; — Pie IX, 22, 53, 55; — Léon XIII, 66; — Benoît XV, 90; — Pie XI, 55. — Papp-Szilagyi, voir *infra* à Szilagyi. — Parsi (Mgr Angelus), 56, 57. — Pataki (Mgr Jean Giurgiu), 70. — Pavel (Mgr Michel), 48, 52, 53, 54; *Tables*, 3509. — Pazmany (Pierre), XIV, 68; *Tables*, 3511. — Pigas (Mélèce), XIV, 77; *Tables*, 3176. — Pletosu (Basile), styliste, XIV, 99. — Pluym (Mgr Joseph Antoine), 56, 57. — Podmaniczky (XVIe s.), 95. — Pucci (Sœur Elizabeth), 72.

Quenard (Gervais), assomptionniste, XIV, 67.

Radu (Mgr Demetrius), XIV, 48, 52, 53, 59. — Radu (Jacques), 46. — Ramnic (Naum de), 80. — Ramser (Mathias) (XVIe s.), passa à la Réforme, 94. — Rednic (Athanase) (XVIIIe s.), 32, 66. — Robu, évêque de Iassy, 61. — Roman (Alexandre), 75.

Sabo (Jean), év. uni de Gherla (1879-1911), XIV, 45, 50, 54. — Saguna (André), évêque orthodoxe de Sibiu, lettre en 1856 à Niphon, métropolite de Bucarest, 82. — Salandari (Mgr), 60, 73. — Sandor (Mgr Makkaï), *Calvinisme conscient* (1926), 95. — Saraï (Bessarion) (XVIIIe s.), sa lutte contre l'union avec Rome, 20. — Schlauch (Laurentius, cardinal) († 1902), 62, 63. — Sébastos de Trébizonde, son *Enseignement dogmatique* (1703), 78. — Serban (Michel), 54. — Sérémi (Théophile), synode pour l'union (1697), 19. — Simon (Jean), 54. — Sincaï (Georges) († 1816), son œuvre dans la renaissance roumaine, 35-37, 43-44, 65, 80, 89, 92-93. — Sophrone (XVIIIe s.), lutte contre l'union avec Rome, 20. — Stan (Élie), 46. — Stan (Florian), 46, 59, 50. — Stefanesco (Melchisédech), sa défense de l'orthodoxie, 82-84, 86. — Suciu (Vasile), 32, 91; ouvrages : *Dogmatica fundamentalà*, 2e éd., Blaj, 1927 : vol. I, *Apologetica creztinà;* vol. II, *Traditiunea si Biserica* [= Église]; *Theologia dogmaticà specialà*, 2 vol., Blaj, 1927. — Szanto-Arator (Stefan) (XVIIIe s.), traducteur de la Bible, 65. — Székely (Étienne) († 1927), études bibliques, 62. — Szilagyi (Joseph), divers personnages de ce nom; cf. Hurter, V, 1395: Directeur du séminaire d'Oradéa (XVIIIe-XIXe s.), XIV, 47 ; — id° († 1859), 49, 50; — Évêque uni d'Oradéa († 1873) appelé Papp-Szilagyi, 21, 35, 44, 48, 50; *Tables*, 3436. — Szilagyii (Zacharie), XIV, 47. — Sztoyka (Mgr), 63.

Vancea (Jean), métropolite de Blaj (1868-1892), 32, 45, 50, 54, 75. — Valentino, martyr franciscain au XIVe s., 72. — Velicikovski (Païse) († 1794), réformateur de la vie monastique et hostile à l'union avec Rome, 81. — Vulcan (Samuel), évêque uni d'Oradéa (1806-1839), 21, 41, 48, 50, 51, 52.

Wiener (Paul), premier év. luthérien (1553), XIV, 94. — Wolkenberg (Aloyse) († 1935), 62. — Würdinger (Barbara) (XIXe s.), 57.

Aux noms cités, on ajoutera deux auteurs catholiques roumains « unis » : A. Grama, *Institutiuni Calvinesti în Biserica* [= Église] *românească din Ardeal* [= Transylvanie], Sibiu, 1895. — V. Szmighelski, *Jertfa Creztinilov* [= le sacrifice des chrétiens] : I. *Introducera dogmatica*, Blaj, 1897 (très rare).

ROUNSEVILLE (Alger Guillaume). — Notice [A. Tanquerey], I, 828-29.

ROURE (Lucien), de la Compagnie de Jésus, né à Lille en 1857, mort en 1945. Longtemps rédacteur aux *Études*. Spécialisé dans l'étude de l'occultisme et du spiritisme, il a publié : *Le Spiritisme d'aujourd'hui et d'hier*, Paris, 1923. — *Au pays de l'occultisme, ou pardelà le catholicisme*, 1926; — *La légende des grands initiés*, 1926. — Auparavant, *En face du fait religieux, explication pathologique*, 1908; et postérieurement, dans un tout autre genre, *L'Au-delà*, 1932. — A rédigé, pour le *D. T. C.*, les art. POSSESSION DIABOLIQUE et SPIRITISME. — Cité : XII, 1304; XIV, 2400, 2522 (bibl.), 2821.

ROUSERGUES (Bernard de). — Notice [J. Rivière], XIV, 101-02.

ROUSSANOV (Théophylacte). — Exarque imposé à la Géorgie après l'annexion par la Russie, VI, 1264, 1271.

ROUSSE (Jean), curé de Saint-Roch (XVIIe s.). — Et la querelle du laxisme, IX, 48.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste) (1671-1741), poète lyrique et dramatique. — Cité : VI, 1903; XV, 3390.

ROUSSEAU (Jean-Jacques). — Notice [C. Constantin], XIV, 102-33.

I. VIE ET ŒUVRES. — 1° *Jusqu'en 1749.* — 1. Enfance calviniste, XIV, 102-03. — 2. Période « catholique » (Mme de Warens), lectures, influences et situations diverses, 103-04. — 3. Chez les philosophes (occupations diverses, sa liaison avec Thérèse Levasseur), 104; I, 707; XIII, 1754.

2° *De 1749 à 1765.* — 1. Crise intérieure, « conversion » et retour à Genève (un calvinisme personnel) (1749-1754), XIV, 104-05; le *Discours sur les sciences.* — 2. Vers la rupture avec les encyclopédistes (1754-1760) : séjour à l'Ermitage, à Montmorency, le *Discours sur l'inégalité*, la *Lettre sur la Providence* et finalement, en 1758, *Lettre* à d'Alembert *sur les spectacles* (rupture), 105-08. — 3. A Montmorency, les grandes œuvres (1760-1762) : *Julie ou la nouvelle Héloïse*, *Émile ou de l'éducation* (censure par Legrand, IX, 166), *Profession de foi du vicaire savoyard*, *Du contrat social ou Principes du droit politique*, XIV, 108-14. — 4. Vie errante (1763-1765) : *Lettre à Christophe de Beaumont* (qui avait condamné l'*Émile*); — aux *Lettres de la campagne* (de Trouchin), R. répond par neuf *Lettres écrites de la montagne.*

Note sur les contradicteurs de Rousseau : *Catholiques :* l'archevêque Christophe de Beaumont, XII, 563; l'abbé André, I, 1180; l'abbé Yvon, 1551; Fumel, évêque de Lodève, XIV, 116; Legros, IX, 168; Sigorgne, XIV, 2061. — *Protestants :* Comparet, Bitaubé, Vernes, Tronchin, 116; et après les *Lettres de la montagne*, Claparède, Vernes, Montmollin, 119-20.

3° *Dernières années et mort (1765-1778).* — Séjours multiples et changeants : Ile Saint-Pierre, Strasbourg, Angleterre (chez Hume), puis rupture et retour en France : Bourgoin, mariage avec Thérèse Levasseur, Paris puis Ermenonville; — derniers écrits : *Confessions*, *Dialogues ou Rousseau juge de Jean-Jacques*, *Considérations sur le gouvernement de la Pologne*, *Rêveries d'un promeneur solitaire;* — mort, appréciations diverses, XIV, 120-23.

II. IDÉES PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES. — Voir un résumé à RATIONALISME, XIII, 1757-59. — 1. Anti-intellectualisme : utilitarisme et instinct moral, XIV, 121-22, 124-25; cf. XI, 2194; XV, 3444. — 2. Origine et ordre des choses : Dieu, agnosticisme et optimisme, XIV, 122-23; cf. IV, 237, 780, 807, 855, 1261, 2164; VI, 317, 326, 336; XIV, 1057. — 3. L'homme naît bon, dépravé par la société, 123-24, 2289; cf. XII, 556-61; — Kant, opposé, VIII, 2323. — 4. L'homme et Dieu : la religion, XIV, 117, 124; cf. VIII, 2298; — *a)* critique des religions révélées, XIV, 124-26; sur le miracle, 118; X, 1807; — *b)* critique du catholicisme, XIV, 126; — sur la révélation divine, 118-19; VII, 1588; — *c)* critique du calvinisme, XIV, 126; — seul l'instinct divin fait la religion, XIII, 872. — 5. La vraie religion, XIV, 126-27; — religion civile, 113-14, 116-17; cf. VII, 1896. — 6. Idées politiques et doctrine catholique, XIV, 127; IV, 304, cité, 310; V, 888; XV, 1956, 1958; — et Suarez, XIV, 2709, 2712, 2714. — 7. Morale, 127-28; propriété, 2289, 2297; — famille et mariage, IX, 2269; XV, 3352; — suicide, XIV, 2746; — peine de mort, X, 2502.

Cités à l'occasion de Rousseau : Lacordaire, VIII, 2397, 2400; — Lamennais, 2473, 2478; — Rohrbacher, IX, 557; — J. de Maistre, 1665; — Portalis, XII, 2593; — Neubauer, XV, 3560; — Voltaire, 3397-98, 3420, 3424, 3430, 3444, 3452. — Simplement cité : XIII, 1751; XV, 437.

III. INFLUENCE DE ROUSSEAU. — 1. Influence réelle surtout en France, XIV, 128-29. — 2. Influence religieuse pour ou contre le christianisme : appréciations divergentes, 129-30. — 3. Appréciation plus objective : R. *naturalise* la religion, 130-32.

Les principaux ouvrages de Rousseau cités dans le

D. T. C. : *Discours sur l'inégalité des hommes*, XIV, 105, 122, 124; IV, 237, 807; XII, 559; XV, 3397. — *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, XIV, 106, 122, 124, 127; XV, 3398. — *Émile ou de l'éducation*, XIV, 109, 114, 115, 116, 119; IV, 780; VI, 336; VII, 1896; XII, 557; XV, 3397. — *Profession de foi du Vicaire savoyard*, XIV, 109, 118, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 130, 131; XII, 557, 559; XV, 3398. — *Contrat social*, XIV, 111, 124, 126, 127; IV, 304; V, 888; IX, 1665, 2269; X, 2502, 2506; XV, 1956, 3397, 3398; — *Confessions*, XIV, 107, 108; VI, 336; — *Dialogues*, XIV, 120, 121; XII, 559; — *Rêveries*, XIV, 122, 127, 129; — Lettres : *sur la Providence*, 105, 106; XV, 3397; — à d'Alembert *sur les spectacles*, XIV, 105, 107, 108, 124; XV, 3397; — *de la montagne*, XIV, 114, 117, 118, 119, 124, 125, 126; X, 1807; XV, 3428; — à Mgr de Beaumont, XIV, 115, 122, 124, 125, 126, 130; XII, 559, 560; — diverses, XIV, 123; VI, 316-17, 326; X, 2012; XII, 556.

ROUSSEAU (Mgr Norbert-Georges-Pierre), évêque du Puy, né en 1871, mort en 1939. — Reviviscence des vertus et des dons, XIII, 2634.

ROUSSEL (Alfred), de l'Oratoire, né en 1849 (cf. XI, 1137). — Quiétisme et fakirs de l'Inde, XIII, 1538, 1539 (bibl.); — traducteur des livres hindous, XI, 1137; — Lamennais, VIII, 2509, 2525 (bibl.); — Le Coz, IX, 117.

ROUSSEL (Claude). — Notice [J. Carreyre], XIV, 133.

ROUSSEL (Gérard) (1480-1550). — Curé de Saint-Saintin, du groupe des Réformateurs groupés autour de Briçonnet, IX, 144; — cité : 151, 152, 153, 154, 156.

ROUSSEL (Guillaume). — Notice [J. Carreyre], XIV, 133.

ROUSSEL DE LA TOUR. — Notice [J. Carreyre], XIV, 134.

ROUSSELOT (Pierre). — Notice [J. Lebreton], XIV, 134-38. — Controverses sur ses thèses principales *(Les yeux de la foi, La notion de foi naturelle, La métaphysique thomiste et la critique de la connaissance);* mise au point du P. Lebreton, 135-37; cf. XIV, 2857-59. — Échos des controverses : Dieu (Connaissance de), IV, 802, 877; — Foi, VI, 243, 260-275, 376, 435; cf. Révélation, XIII, 2584. — L'intellectualisme de S. Thomas, XII, 1470-71. — La grâce et la prédestination, 2819. — Sur le *Logos* de Philon, 1453.

Trois ouvrages à signaler sur P. Rousselot : Élie Marty, directeur au grand séminaire de Nantes, *Le témoignage de Pierre Rousselot, S. J., d'après ses écrits et sa correspondance*, préface de S. Ém. le cardinal Baudrillart, Paris, 1941; — José de Wolf, S. J., *La justification de la foi chez S. Thomas d'Aquin et le Père Rousselot* (thèse), Paris-Bruxelles, 1946; — *Mémorial Pierre Rousselot*, dans *Recherches de sc. rel.*, LIII, n° 3, juill.-sept. 1965 (cinquantenaire de sa mort), avec l'art. du P. Guy de Broglie.

ROUSSOUDANE, reine de Géorgie (1223-1247). — Relations avec la papauté, VI, 1258-59.

ROUVIER (Louis-Marie). — Notice [S. Autore], XIV, 139.

ROUVIER (Maurice) (1842-1911), homme d'État français et plusieurs fois président du conseil. — Cité à propos de Pie X et de la loi de Séparation, XII, 1220.

ROUX (Joseph). — Notice [M.-M. Gorce], XIV, 139.

ROVENIUS (Philippe) († 1651). — Vicaire apostolique du diocèse d'Utrecht, XV, 2393-94.

ROVERE (François Della). — Le pape *Sixte IV*.

ROVETTA (Jean-François). — Notice [A. Teetaert], XIV, 139.

ROVIGLIA (Raymond de Saint-Joseph). — Vicaire apostolique de l'Église syro-malabare à partir de 1803, XIV, 3128.

ROXOLANUS. — Voir *Séverin de Lubomla.*

ROY (François Le). — Notice [A. Teetaert], XIV, 139-40; voir *Le Roy (François), Tables*, 2976.

ROYARD (Arnauld). — Notice [A. Teetaert], XIV, 140-42.

ROYAUME. — 1. Royaume messianique, royaume de David, royaume de la restauration d'Israël; cf. *Messianisme, Tables*, 3195-96, *passim*, et surtout 3199, *Messianisme royal.* — 2. Royaume de Dieu, annoncé par Jésus-Christ : *a)* prédication et baptême de Jean-Baptiste, *T.*, 2485; cf. 2552; — *b)* accomplissement en Jésus des prophéties, *T.*, 2556; — en S. Matthieu, le royaume des cieux, *T.*, 1423; — bibliographie sur le message du Christ et le royaume, *T.*, 2615-19. — 3. La royauté de Jésus-Christ, *T.*, 2591; — doctrine de Pie XI, *T.*, 2593. Voir dans *D. B.*, art. *Royaume de Dieu ou Royaume des cieux* [J.-B. Frey], V, 1237-57.

ROYAUMONT. — Célèbre abbaye du Moyen Age, fondée par S. Louis. L'église a été consacrée en 1228. Ruinée en 1791, l'abbaye a été restaurée. On y a établi un centre intellectuel international; cf. XV, 3027, 3031.

ROYCE (Josiah) (1855-1917), philosophe américain. — Recherche du réalisme à travers l'idéalisme, XIII, 1878.

ROYER (Clémence) (1830-1902). — Philosophe, traductrice des œuvres de Darwin; auteur elle-même de plusieurs ouvrages : *Origines de l'homme et des sociétés* (1869); *Natura rerum : la constitution du monde, dynamique des atomes, nouveaux principes de philosophie naturelle* (1900), etc. — Citée : X, 318.

ROYSIUS. — Voir *Ruis.*

ROZ (François), évêque d'Angamalé (Église syro-malabare) à partir de 1599, XIV, 3106, 3107, 3108, 3111, 3114, 3116-17, 3118, 3119, 3130, 3152, 3156.

ROZAVEN (Jean-Louis de Leissègues de). — Notice [J.-P. Grausem], XIV, 142-44. — Intervention, comme assistant pour la France, au sujet d'un livre de Gerbet, IX, 559; cf. VIII, 2481 (à propos de Lamennais); — de l'ontologisme, XI, 1026; cf. IV, 810. — Influence de R. sur L. Veuillot, XV, 2800.

ROZE (André). — Notice [J. Carreyre], XIV, 144.

ROZIER (Docteur F.). — Son article *Magie et religion*, dans *Initiation* (1898), tentative de justification théologique de la réincarnation, X, 1596-97.

RUBAEUS, RUBEIS. — Voir à *Rossi.*

RUBEN, l'aîné des fils de Jacob (Gen., XXIX, 32). — Notice [A. Legendre] dans *D. B.*, V, 1257-58. — Son crime (Gen., XXXV, 22), *D. T. C.*, VII, 1541. — Sauve Joseph (Gen., XXXVII, 21), *D. B.*, III, 1656; *D. T. C.*, *Tables*, 2699. — Exclu de la royauté (Gen., XLIX, 3-4), VI, 1213; *Tables*, 2699.

RUBEUS (Franciscus). Voir *Pignano (François de)*, *Tables*, 3719, 3923, *s. v. Rossi* (François).

RUBI (Barthélemy). — Notice [A. Teetaert], XIV, 144.

1. RUBIO ou **RUVIO** (Antoine). — Notice [J.-P. Grausem], XIV, 144-45.

2. RUBIO (Antoine). — Notice [A. Teetaert], XIV, 145.

RUBRIQUES. — Lois liturgiques. Cf. RITES (S. C. des), XIII, 2742; *D. D. Can.*, notice [M. Noirot], VII, 771-78.

RUCH (Charles) (1873-1945). — Né à Nancy, prélat français, évêque de Nancy, aumônier général pendant la guerre de 1914-18, puis, en 1919, premier évêque de Strasbourg redevenu français. Chassé en 1940 par les Allemands, il reprit son siège en 1945, avec Mgr. J. Weber, comme coadjuteur, qui lui succéda à sa mort.

Le *D. T. C.* doit à Mgr Ruch plusieurs articles importants, dont BAPTÊME (Concile de Trente), II, 296-328. — BIEL (Gabriel), II, 814-25. — CONFIRMATION (Écriture Sainte), III, 975-1026; — EUCHARISTIE d'après la Sainte Écriture, V, 989-1121. — EXTRÊME-ONCTION, V, 1897-1985. — MESSE d'après la Sainte Écriture, X, 795-863; — dans l'antiquité, 863-964. — PATRIE (Piété envers la), XI, 2301-26.

RUCHERAT (Jean) ou Jean de Wesel. — Notice [L. Cristiani], XIV, 145-49. — A distinguer vraisemblablement de Jean de Wessel [L. Cristiani], XV, 3531. — Sa doctrine rapprochée de celle de Luther, IX, 1187; XV, 3552 (Wimpina).

RÜCKERT (H.). — Sa monographie sur la VI[e] session du concile de Trente, *Die Rechtfertigunsglehre auf dem tridentinischen Konzil*, Bonn, 1925. — Cité : X, 736, 757.

RUDOLFE DE FULDA († 865), bénédictin. — Disciple de Raban Maur et son historien (Hurter, I. 839-40). — Cité : XIII, 1601, 1604, 1605, 1611.

RUDOLPHE DE BIBERACH. — Notice [A. Teetaert], XIV, 149-50 (à distinguer de R. d'Erstein).

RUEGO (Martin). — Notice [A. Teetart], XIV, 151.

RUELLE (Charles-Émile) (1833-1912). — Sur Michel Psellos, XIII, 1153-1154, 1155; cf. 1158 (bibl.).

RUERK (Antoine). — Notice [A. Teetaert], XIV, 151.

RUSSELL (Lord John, 1er comte) (1792-1878), homme d'État anglais, chef du parti whig. En politique étrangère, il participa au mouvement en faveur de l'unité italienne.

Église anglicane : le bill du *Test*, XI, 1677-78; — la nomination d'Hampden à l'évêché d'Hereford, IX, 1898. — Église catholique : attitude à l'égard de la restauration de la hiérarchie, XV, 3567-69, 3571-72. — Opposition au mouvement ritualiste, XIII, 1390.

RUSSIE. — Étude historico-doctrinale [J. Ledit, S. J., et M. Gordillo, S. J.], XIV, 207-371.

I. JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DU SAINT-SYNODE (1721). — 1° *Introduction : aperçu historique sur la conversion de la Russie.* — Sources et présentation des Russies (R. moscovite, Ukraine, R. blanche), XIV, 207-09. — Premiers évêques, premiers sanctuaires; influence indirecte des SS. Cyrille et Méthode, 209-16. — Voir III, 1373-74.

2° *Premières polémiques antilatines.* — 1. Chronique de Nestor, XIV, 217; cf. 210-11, 219, 221, 231; — sur le pseudo-pape Pierre le Bègue, *Tables*, 3708. — 2. Lettre de l'archevêque Léon (?), XIV, 217-18; cf. II, 1185; XIV, 1360. — 3. Attribués à S. Théodose Pečerskij (*Tables*, 2511), deux écrits antilatins, dépendant en réalité de Photius (cf. XII, 1574; XIV, 1337-38), de Michel Cérulaire (cf. X, 1699; XIV, 1351-54) et d'autres écrits, 218. — 4. Métropolite Georges : dispute avec un latin (sources identiques), 218, 1360; *Tables*, 1796. — 5. Métropolite Jean : lettre à l'antipape Clément III, XIV, 218-19; *Tables*, 625, 2472; cf. XIV, 1360-62. — 6. Métropolite Nicéphore : deux écrits antilatins, 219-20, 1362. — 7. Niphon de Novgorod et divers autres, 220-21; cf. 230; *Tables*, 3314.

3° *Polémiques antijuives.* — 1. L'influence juive en Russie méridionale, XIV, 221-22. — 2. Polémiques : *a)* Métropolite Hilarion *(Discours sur la loi et la grâce)*, 222; *Tables*, 2080; — autres écrits, XIV, 222-23 (disputes de Gregentios, VI, 1775-76); — *b)* S. Cyrille de Turov, XIV, 223; *Tables*, 898; — *c)* La *Tolkovaja Palea*, XIV, 224.

4° *Traités doctrinaux, oratoires, canoniques et historiques.* — 1. S. Cyrille de Turov, XIV, 224-26 (cf. *supra*). — 2. Clément de Smolensk, 226; *Tables*, 633. — Autres auteurs : *a)* S. Théodose des cryptes (deux de ce nom), XIV, 226-27; — *b)* Recueils divers ou *Sborniki*, 227-29; — *c)* Littérature juridique, 229-31; — *d)* Histoire ecclésiastique (V.-S. Iconnikov), 231-232.

5° *Invasion des Mongols.* — 1. Situation de la Russie sous les Mongols, XIV, 232-34; — Jaroslav Vsevolodovič, ses deux fils, André et surtout Alexandre, et Innocent IV, 233-34; cf. VII, 1988; *Tables*, 2285. — 2. Synode de Vladimir (1274), XIV 234-35 (*Tables*, 740); objet : simonie, onctions et formule du baptême; — présidence de Cyrille de Kiev, III, 2579.

6° *Premiers métropolites moscovites et production théologique.* — 1. Métropolites : après Cyrille *(supra)*, Maxime (1283-1305), qui transféra le siège métropolitain à Vladimir, XIV, 235; *Tables* 3169; — « saint » Pierre (1308-1326) transfère le siège métropolitain à Moscou, XIV, 235-36; — Théognoste (1328-1353), 236; cf. II, 1660; III, 1406; — Alexis (1353-1378); confusion et luttes intestines, 236-37; — calme revenu avec Cyprien (1378-1406), 236, 238-39, 242; cf. III, 2472. — 2. Production théologique, XIV, 236-39; — cités : Sérapion, évêque de Vladimir, prédication; — Maxime, document canonique; — Pierre, *Petr Russkij;* — Alexis, trois lettres pastorales; — littérature hagiographique; — Basile de Novgorod, *Tables*, 383; — Cyprien, liturgie. — 3. Influence bulgare, XIV, 239.

7° *Hérésie des Strigolniki.* — Adversaires de la simonie, mais aussi des propriétés ecclésiastiques; dénonciation de leurs erreurs par Étienne de Perm, principalement, XIV, 239-42. Cf. *Tables*, 1300.

8° *Concile de Florence : autocéphalie moscovite.* — 1. Église russe s'affranchissant de la tutelle grecque, XIV, 242; — concile de Vovogrodek (1415); nomination d'un métropolite dissident, Grégoire Tsamblac, qui accepte l'union à Rome, 242; cf. VI, 25. — 2. Réaction du métropolite Photius et consécration, comme métropolite, du grec Isidore, partisan de l'union à Rome, XIV, 242-43; cf. *Isidore de Kiev*, *Tables*, 2332-33. — 3. Œuvre d'union par Isidore à Florence, VI, 28-29, 31, 40, 42; XI, 2286; XIV, 1374; retour d'Isidore à Moscou, son expulsion par le prince Basile; l'union rejetée à Moscou, 243. — 4. Chute de Constantinople, anarchie en Russie et finalement élection de Jonas, évêque de Riazan, comme métropolite, 243-44; cf. II, 1660; XIV, 1374; ses successeurs seront à la merci du prince, 245; — persistance d'une certaine fidélité à l'union, 1374. — 5. Orientation des esprits vers l'indépendance religieuse de Moscou, aboutissant au couronnement d'Ivan le Terrible, 245-49; cf. III, 1424; — autocéphalie moscovite, XIV, 1375-76; cf. XIII, 380.

9° *Hérésie judaïsante et conciles.* — Hérésie difficile à préciser. — 1. Prélude : nomination par Ivan III de Gennade à l'archevêché de Novgorod (1483), sans que le métropolite de Moscou, Géronte, soit consulté, XIV, 250-51. — 2. L'hérésie : profanation de croix ou d'icônes (?) : aveux obtenus par Gennade, 251-52. — 3. Zosime, nommé et sacré pour succéder à Géronte, reçoit les accusations portées par Gennade contre les « judaïsants » et réunit un synode (1490), condamnant les profanateurs des images saintes, 252-54. — 4. Zosime, démissionnaire (1494), accusé lui-même d'hérésie et de vie indigne (accusation portée par Joseph de Volokolamsk, mais historiquement non fondée), 254-55. — 5. La polémique antijudaïsante dans l'*Illuminateur* ou *Lucidarius* de Joseph de Volokolamsk (13 points touchés), 255-61; sur ce Joseph, *Tables*, 2684.

10° *Maxime le Grec.* — La place de cet auteur, importante dans la littérature de Russie, est exposée à *Maxime l'Haghiorite*, X, 460-463; XIV, 262; *Tables*, 3169.

11° *Conciles d'Ivan le Terrible. Littérature religieuse.* — 1. Le métropolite Macaire (*Tables*, 3047), ses *Grandes Ménées* et ses canonisations, XIV, 262-63; cf. *infra;* — deux conciles (1547, 1549), 263-64; — les canonisations, II, 1660, 1667. — 2. Concile des Cent Chapitres (Stroglav) (1551), comparable pour la Russie au concile de Trente (Golubinskij), XIV, 264-67. — 3. Concile de 1553-1554 : trois coupables, Baškin (cf. Bachkine, II, 6-8), le moine Artème et Théodose de Kosoj; deux documents, la *Longue Épître*, la *Démonstration de la vérité*, XIV, 267-71. — 4. Ivan le Terrible, lettres, controverses : avec Possevino, 271, 1393; XII, 2648; avec les protestants (Rokita), 271, 283-86; cf. *infra.* — Ivan et sa tétragamie, IX, 2328-29; — et Kurbski, VIII, 2380. — Son ingérence dans les affaires religieuses, XIV, 1440.

12° *Institution du patriarcat moscovite.* — 1. Théodore Ier Ivanovich, ses pourparlers (par Boris Godunov) avec Jérémie II Tranos, patriarche de Constantinople, pour l'érection d'un patriarcat moscovite (Job, patriarche), XIV, 272-75, 1375; cf. VIII, 892; XI, 2288-89; XIII, 380; *Tables*, 2497. — 2. Réticence du patriarche d'Alexandrie, Mélèce Pigas, XIV, 275; *Tables*, 3176. — 3. Le concile sur le « vin » de l'eucharistie, XIV, 275-76.

13° *Le concile de 1620 et la rebaptisation des Latins.* — 1. A la mort de Théodore Ivanovich, compétitions pour l'empire et le patriarcat, immixtion des Polonais et finalement réaction antilatine, XIV, 276-77. — 2. Le patriarche Philarète et le concile de 1620; occasion : Jonas, gardien du siège patriarcal et ses collusions avec les Latins; objet réel : condamnation des « erreurs » latines, 279; rebaptisation des Latins, cf. I, 85; — l'orthodoxie russe et le catéchisme de Laurent Zizanij, le *Livre de Cyrille* de Michel Rogov et le *Livre de la foi*, XIV, 279-81.

14° *Controverses avec les Protestants.* — 1. Premières controverses à l'aide des ouvrages de Maxime le Grec (l'Haghiorite), XIV, 281; — sous le règne de Basile (Vassili) IV Ivanovich, 281-82; cf. X, 460-61. — 2. Ivan le Terrible et les protestants, XIV, 282; — et Jean Rokita, 283-86. — 3. Condition des protestants en Russie au début du XVIIe s., 287; — le concile de 1620 et la réception des protestants convertis, 287-88; — écrits antiprotestants : Jean Dux (prince Rostovski, *Tables*, 1082); Ivan Nasedka Vasilevitch; rôle de ce dernier dans l'affaire des fiançailles du prince Valdémar de Danemark avec la princesse russe Irène Mikhailovna; — autres écrits d'auteurs incertains, XIV, 287-92.

15° *Le patriarche Nicon : le schisme des starovières; concile de 1666-67.* — 1. Le patriarche Nicon : *a)* le patriarcat, histoire, *Tables*, 3312-13; — *b)* son ecclésiologie, *T.*, 3313. — 2. Schisme des starovières : *a)* occasion, V, 262 (formule de consécration); XIV, 293 (réformes liturgiques de Nicon); — principaux opposants : Abbacum (*Tables*, 2); Nikita Pustosviat (*T.*, 3835), XIV, 293-94. — 3. Concile de 1666-1667 : *a)* approbation de l'œuvre de Nicon et condamnation de sa personne; déposition de Nicon et intervention de Ligaridès Païsios (*T.*, 2999), 294; IX, 751-52; XI, 648-49; — *b)* le nouveau patriarche Joasaph et les séances conciliaires de 1667 : rejet de certaines pratiques, mais approbation des réformes de Nicon; — décrets disciplinaires, XIV, 294-95. — 4. Doctrines des starovières : *a)* Moscou, troisième Rome, a perdu l'orthodoxie : la mort, préférable à l'apostasie, 295-98; — *b)* Dogme : controverses sur la consécration de l'eucharistie (V, 262); la Trinité (unité purement spécifique); la christologie, mode de l'Incarnation et descente aux enfers; les sacrements nikoniens, invalides : comment y suppléer (pour l'eucharistie et la pénitence); le mariage déconseillé, XIV, 299-301; — *c)* Le concile starovière de Novgorod (1694) et la polémique antistarovière postérieure, 301-02. — Documentation abondante, 302-04.

16° *Les théologiens kiéviens en Moscovie et les débats sur la forme de l'eucharistie.* — Long paragraphe qu'il est difficile d'analyser, sinon en présentant d'abord les auteurs, ensuite leurs doctrines. — 1. Les auteurs : Païse Ligaridès, XIV, 304, 306; cf. IX, 749-57 (aucune allusion faite par lui aux paroles de la consécration, col. 756); *Tables*, 2999; — Juri (Georges) Krizanich, XIV, 305-06; cf. 302; — Épiphane Slavineckij, 306-07; — Siméon de Polock, 307-08, 321; — Siméon (Silvestre) Medvêdev, 308-09, 312, 313-15, 317-19, 350; cf. V, 262; *Tables*, 3174; — les frères Likhoudi (Joannice et Sophrone), XIV, 312; cf. 292, 307, 309-10, 313-15, 318, 322, 324, 327, 334, 338; *Tables*, 3000; notice, IX, 757-60; — le moine Euthyme, XIV, 312-13, 314, 317; cité : 306-07, 309, 311, 318, 320, 322-23, 325; *Tables*, 1418; — le diacre Athanase (?), XIV, 317; — le patriarche Joachim, 319-21, 322, 323, 329; cf. V, 262-63; *Tables*, 2663. — 2. Doctrines : *a)* Paroles du Christ, forme de l'eucharistie : Épiphane Slavineckij, XIV, 306; — Siméon de Polock, 307; — Silvestre Medvêdev, 310-11; sa *Manna*, 313-14; son *Izvestie istinnoe*, 317-18. — *b)* Épiclèse, forme de l'eucharistie : les Likhoudi, 310-12; — Paul Negrebedskij, 311; — le moine Euthyme, 313; sa *Réfutation*, 314; cf. 322 (son *Aiguillon*); — l'*Akos* des Likhoudi, 315-17; cf. le glaive spirituel, 324; — le patriarche Joachim, 319-20; ses condamnations et le concile (1690), 320-22.

17° *Suppression du patriarcat.* — 1. Accession au patriarcat d'Adrien (*Tables*, 44), au trône des czars, de Pierre le Grand, XIV, 324-26. — 2. A la mort d'Adrien, nomination d'un « gardien du patriarcat », Stéphane Javorskij : sa biographie, 326-28; son enseignement à Kiev, 336, 347, 348, 360; — sa doctrine sur l'Église et l'État, 1447; le péché originel, XII, 616; le purgatoire, XIII, 1334; le culte des reliques, 2350-51; cf. *Tables*, 2421-22. — 3. Autres évêques malo-russes (petits-russiens) : *a)* Théophylacte Lopatinskij, XIV, 327; IX, 933; — *b)* Philothée Leszczynski, XIV, 328; — *c)* Dimitri de Rostov, 329, 334, 350; notice, IV, 1353-57; références aux *Tables*, 998. — 4. Finalement, pour moderniser l'Église, Pierre choisit Eléazar (Théophane) Procopovitch (*Tables*, 3787); œuvres et tendances protestantisantes de ce théologien, XIV, 330-32; — un précurseur de Procopovitch, Adam Zernikavius, 331; XV, 3691; — sur l'école procopovienne, cf. *infra*, 3937. — 5. Règlement ecclésiastique et institution du Saint-Synode, 332-33.

II. PENSÉE RELIGIEUSE ET THÉOLOGIE EN RUSSIE DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU SAINT-SYNODE (1721). — 1° *Les collèges d'enseignement religieux, de Pierre le Grand au XIXe siècle*, XIV, 334-35.

2° *Les académies ecclésiastiques.* — 1. Académie de Kiev, dont l'histoire (Macaire Bulgakov, *Tables*, 486, et A. Jablonowski, historiens, XIV, 336, 348, 368 [bibl.]) se partage en quatre périodes, 335-37; *Tables*, 2822; cf. Moghila (Pierre), X, 2063-81; XII, 2491-92; XIV, 306, 336-39, 340, 346, 399; XV, 512; *Tables*, 3233. — 2. Académie de Moscou : avant la fondation et successivement, une école gréco-latine fondée en 1619 par le moine Arsène; l'école patriarcale de Nicon (avant 1666); puis l'école grecque; en 1681, projet d'académie mis sur pied par Jean Bielobodskij, Gabriel Dometskij et Paul Negrebedskij (XIV, 311), 338; — en 1685, fondation sous la direction des frères Likhoudi (IX, 758 sq.; XIV, 292, 309); — rectorat de Pallady Rogovsky (1700-1703) (académie slavo-latine); — en 1775 (académie slavo-gréco-latine); — en 1815, réforme du métropolite Philarète (académie ecclésiastique, jusqu'en 1917), 337-38. — 3. Académie de Saint-Pétersbourg : au début, sous l'archevêque Théodose de Novgorod en 1721, simple école au monastère d'Alexandre-Nevskij; — Catherine Ire exige un enseignement plus relevé (séminaire slavo-gréco-latin); — Catherine II (séminaire central d'Alexandre Nevskij); — finalement (1809) (académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg); — rectorat de Philarète Drozdov (XII, 1376 sq.), XIV, 338-39. — 4. Académie de Kazan : d'abord (1723) école slavo-gréco-latine (Tikhon, métropolite); — ensuite séminaire (métropolite, Hilaire Rogalevskij); — enseignement de la philosophie (1739), de la théologie (1751); — puis sous le rectorat de Silvestre Lebedinskij (*Tables*, 2922), par oukase de Paul Ier, académie ecclésiastique de Kazan; — fermeture en 1807 et réouverture en 1842.

3° *Études théologiques dans les académies.* — 1. Les débuts, XIV, 340-41; — personnages cités : Raphaël Jaborovskij (*Tables*, 2369); — Stéphane Zizanij (XIV, 279-81); — Pierre Moghila (catéchisme

et confession) (x, 2069-79); — Joasaph Krokovskij (cf. xiv, 336, 399); — Théophylacte Lopatinskij (ix, 933; xiv, 347). — 2. Le *Règlement ecclésiastique* de Pierre le Grand, 341; cf. 332. — 3. *Les réformes.* — *a)* Paul Ier (31 oct. 1798), 341-42; concours de Gabriel Petrov (*Tables*, 3602), Platon Levchine (xii, 2256-58), Ambroise de Kazan, Hiérothée Malitskij; — *b)* Alexandre Ier (30 août 1814), mais préparation dès 1804 (Eugène Bolkhovitinov, ii, 950), puis en 1807 (comité de Réforme), avec compléments apportés et mise à exécution à Saint-Pétersbourg (Philarète Drozdov, xii, 1376), xiv, 342-43; — *c)* Réaction contre les tendances protestantisantes (comte Nicolas Alexandre Protasov), malgré les obstacles rencontrés chez Philarète Drozdov (xii, 1390-92), xiv, 343; — *d)* Réforme plus complète en 1867-69 (comte Tolstoï), 343-44; — critique d'Amfitheatrov (*Tables*, 139); — observations de Macaire Bulgakov, ix, 1443-44; — *e)* Alexandre III (1884), nouvelles réformes, xiv, 344-45.

4° *Théologiens de l'école de Kiev.* — 1. Pierre Moghila, ses œuvres (catéchisme et confession), xiv, 346-47; cf. x, 2064-77. — 2. Théologiens de l'école de Moghila, xiv, 347-48; — cités : Stéphane Javorskij (*Tables*, 2421-22), cours théologique en 12 traités; Innocent Popovskij (*Tables*, 3752); Cristolabal Ciarnuckij; Joseph Volčjanskij; Hilarion Levickij; Ambroise Duvnevič; Hilarion Negrebetskij (*Tables*, 3290); Silvestre Kuljabka; Silvestre Ljaskoronskij; Barlaam Ljaščenvskij; Cyrille Florinskij (*Tables*, 1536). — 3. Influence latine, nonobstant deux points d'opposition : primauté du pape et procession du Saint-Esprit, xiv, 348-50; cf. v, 2332-36; xiii, 377-91 (*passim*). — 4. Disgrâce de l'école de Kiev et raisons de cette disgrâce, xiv, 350-51.

5° *L'école procopovienne.* — 1. Procopovitch et ses concessions au protestantisme, xiv, 351-53; cf. *Tables*, 3787. — 2. Influence sur la théologie de Kiev (Georges Konisskij [*Tables*, 2831], Samuel Mislavskij) et à Moscou (Platon Levchine [*Tables*, 3727], Théophylacte Gorskij [*Tables*, 1837]), xiv, 353-55. — Sont en outre cités : Silvestre Lebedinski (*Tables*, 2922-23), I. Falkovskij, xiv, 355.

6° *Retour à la tradition.* — 1. Deux aspects de la théologie de Philarète Drozdov : tendance procopovienne, sauvegarde de la tradition, xiv, 355-57; cf. xii, 1381-83, 1388-89; *Tables*, 3607. — 2. L'action du comte Protasov et le manuel d'Antoine Amfitheatrov (*Tables*, 139); — la théologie de Macaire Bulgakov (xiv, 357-58; ix, 1443-44); — les ouvrages de Philarète Goumilevskij (xii, 1395-98); et, parmi les manuels s'inspirant de ces auteurs (xiv, 358-59), Nicolas Malinovskij (*Tables*, 3078-79), xiv, 358-59. — Tolstoï, iv, 1295.

7° *Les Slavophiles.* — 1. Influence de la philosophie idéaliste allemande sur le mouvement slavophile en Russie, xiv, 359-60. — 2. Le grand initiateur du mouvement : A. S. Khomjakov, notice et œuvres, 360-62; *Tables*, 2819; — sur Khomjakov, les ouvrages de Gratieux, *Tables*, 1897. — Opposé à ce mouvement Solovêv, xiv, 362-63; cf. 365-66.

8° *Écrivains de la fin du XIXe siècle.* — 1. L'école historique, xiv, 363; — auteurs cités : A. V. Gorskij (*Tables*, 1837); A. P. Lebedev (*Tables*, 2922); Basile Bolotov (ii, 951; *Tables*, 460); E. E. Golubinskij (*Tables*, 1832); I. L. Janisev (*Tables*, 2385); S. Sagarda; N. Glubokovskij. — 2. Rapprochement avec les vieux-catholiques et les anglicans (I. L. Janisev), xiv, 363-64; — résultats du rapprochement : hostilité à l'infaillibilité pontificale et à l'Immaculée conception, 364; cf. vii, 1211 (Immaculée conception); xiii, 894-95.

9° *Théologiens contemporains.* — 1. Hors de Russie (en raison de la révolution bolchevique) : influence de Khomjakov (*supra*), de Dostoievskij (*Tables*, 1034), de Vladimir Solovêv (*supra*), de S. Bulgakov (*Tables*, 486-87), de G. Florowskij (*Tables*, 1536), de N. Berdjaêv (*Tables*, 424), xiv, 364-66. — 2. La doctrine de la *Sophia* de S. Bulgakov, sa condamnation, 366-67. — Bibliographie, 367-71.

III. Position de l'Église russe sur quelques points doctrinaux (nous suivons l'ordre alphabétique). — Absolution, i, 205. — Abstinence, *Tables*, 2656. — Azyme, *T.*, 343-44, 1375-77. — Baptême, *T.*, 365. — Confessions de foi, *T.*, 771. — Confirmation, *T.*, 783-84. — Épiclèse, *T.*, 1368. — Épiscopat, *T.*, 1203. — Esprit-Saint, *T.*, 1032. — Eucharistie, *T.*, 1323-28. — Extrême onction, *T.*, 1484-86. — *Filioque*, *T.*, 1258-60. — Higoumène, *T.*, 2074. — Images, *T.*, 2188-89. — Immaculée conception, *T.*, 2197-98. — Mariage, *T.*, 3116-17. — Messe, *T.*, 1357-58. — Ordre, *T.*, 3389-90. — Palamisme, *T.*, 3411. — Pape (Primauté), *T.*, 3429-30. — Patriarcats orthodoxes, *T.*, 3459. — Péché originel, *T.*, 3538-39. — Pénitence, *T.*, 3580-81. — Unité de l'Église, xv, 2209-16.

Princes et tsars cités. — 1° *Les princes*, avant Ivan le Terrible (1533). — Igor (912-945), *Tables*, 2178. — Olga (Princesse) (945-957), *Tables*, 3366. — Sviatoslav Ier (957-972), xiv, 210. — Vladimir (Saint) (980-1015), 210-14. — Jaroslav Ier le Sage (1016-1054), *Tables*, 2419. — Svjatopolk Ier, frère du précédent, ses efforts pour régner, *T.*, *infra*. — Izjaslav (1054-1078) et son fils Jaropolk (Pierre), *T.*, 2419. — Svjatoslav II, évince le précédent pendant quelques années, *T.*, *infra*. — Vsévolod (1078-1093), xiv, 1360. — Svjatopolk II (1093-1113), *Tables*, *infra*. — Vladimir II Monomaque (1113-1123), xiv, 219. — Izjaslav Mstislavitch (1146-1154), 226. — Mstislav II (1167-1169), *Tables*, 3266. — Jaroslav Vsevolodovič (1238-1247), *Tables*, 2419. — Alexandre Nevskij (1252-1263), fils du précédent, xiv, 233, 235. — Michel Yaroslavitch (1304-1319), 235-36. — Iouri Danilovitch (1319-1325), 236. — Siméon Ivanovitch (1340-1353), 236. — Dmitri IV (1362-1389), 236, 241. — Basile III l'Aveugle (1425-1462), 243-44, 246-47, 1374, 1440. — Ivan III le Grand (1462-1505), *Tables*, 2368. — Basile IV Ivanovitch (1505-1533), x, 460; xiv, 282.

2° *Les tsars.* — Ivan IV le Terrible (1533-1584), *Tables*, 2368. — Théodore (Fédor) Ier (1584-1598), xiv, 272. — Boris Godounov (1598-1605), 276. — Basile V Sujskij (Chuskij) (1606-1610), 276-77. — Ladislas (1610-1613), 277. — Alexis Ier Mikhaïlovitch (1645-1672), 293, 295, 304, 307, 309-10, 324-25, 337-38, 1375, 1440, 1446-47; cf. ii, 1668; ix, 751 sq.; xi, 646-51. — Nathalie Kirilovna, veuve du précédent et mère de Pierre le Grand, xiv, 324-25. — Théodore (Fédor) III (1672-1682), 305, 309, 315, 325; ix, 753-54; xi, 651. — Pierre le Grand (1682-1725), xiv, 292, 296, 320, 324-34, 336, 341, 360, 368, 1375, 1377, 1414, 1427, 1440, 1442, 1447-48, 1454-55, 1461; iii, 1443; cf. ix, 933; xi, 2289-91; xv, 2406, 2421. — Catherine Ire (1725-1727), xiv, 338-39. — Pierre II (1727-1730), xv, 2407. — Anna Ivanovna (1730-1740), *Tables*, 2368. — Elisabeth Petrovna (1742-1762). — Catherine II (1762-1796), xiv, 339, 341, 1418-19, 1441, 1455; ii, 1237; iii, 122, 130, 132-33; xi, 1814; xii, 1657-58, 2256; xv, 3399, 3465, 3467, 3691. — Paul Ier (1796-1801), xiv, 339, 341; xii, 1659. — Alexandre Ier (1801-1825), xiv, 343, 345, 1393, 1447; iv, 1803; ix, 1664. — Alexandre III (1881-1894), xiv, 1441. — Nicolas II (1897-1917), vi, 1935-36; ix, 357.

U.R.S.S. — L'article Russie du *D. T. C.* n'a pas abordé les problèmes religieux posés par l'instauration du régime soviétique en ce pays. On se reportera, dans les *Tables*, aux articles : *Communisme*, 648-51; *Lénine*, 2952; *Pie XI*, 3649 sq.; *Pie XII*, 3699.; — à l'ouvrage de G. Zananiri, *Le Saint-Siège et Moscou*, éd. Spes. 1967.

RUST (Jean-Michel). — Illicitement remarié (1784), est rappelé à l'ordre par Robert Reders, frère mineur, xiii, 2018.

RUSTICANUS. — Voir *Ratisbonne (Berthold de)*, *Tables*, 3861.

RUSTICUS, diacre romain. — Notice [G. Bardy], XIV, 371-72. — 1. Ses ouvrages, *Contra acephalos* et *Synodicon*, 371-72. — Sa doctrine rappelée en VII, 393, 507, 2535; XI, 87, 90, 138; XV, 1894-95, 1908, 1912, 1918. — 2. Sur l'adoration de la croix, III, 2343, 2362.

RUSTICUS DE NARBONNE, moine de Lérins, devenu évêque de Narbonne en 427, mort le 26 oct. 461 (Hurter, I, 428). — Ses lettres à S. Léon le Grand, IX, 276; — parmi les questions posées, plusieurs sur le mariage, 2116.

RUTEAU (Antoine), *Ruteus*. — Notice [É. Amann], XIV, 372; cf. X, 1775.

RUTH (Livre de). — Étude scripturaire [A. Clamer], XIV, 372-382. — 1. Place dans le canon, 372-73; cf. XV, 2706 (Bible grecque), 3481 (Vulgate). — 2. Contenu, XIV, 373-74; cf. IV, 969; IX, 2055. — 3. But, XIV, 374-76 (diverses hypothèses, groupées cependant autour d'un but providentiel, la généalogie de David et du Messie). — 4. Date et auteur : *a)* les raisons d'une composition tardive (postexilienne) et discussion de cette opinion, 376-78; — *b)* rédaction antéxilienne, 378-79; — *c)* opinion mitigée de P. Joüon (dans *Ruth*, Rome, 1924), 378-79; cf. 382 (bibl.); — *d)* auteur, 379; cf. XIII, 2780. — 5. Caractère historique, polémique, symbolique, mythologique, 379-80 (discussion et solution en faveur de l'historicité des faits); cf. note additionnelle, *infra*. — 6. Enseignements religieux (actions et paroles des principaux personnages; providence divine, notion de la divinité), XIV, 380-81. — 7. Texte, reconstitué grâce au texte des Septante, avec des différences dans la Vulgate relativement au texte original, 381-82.

Note additionnelle. — A. Clamer semble assez réticent sur l'origine postexilienne du livre de Ruth. Dans *La Sainte Bible*, R. Tamisier, tout en admettant que les arguments en faveur d'une rédaction postexilienne sont discutables, admet que l'historicité du récit est compatible, grâce à une transmission orale des événements, avec une rédaction postexilienne. De plus, les indices littéraires, les attaches doctrinales de Ruth recommandent l'opinion d'une rédaction postexilienne : Il s'agit surtout de l'universalisme dans l'amour de Dieu, même pour les étrangers, qu'on trouve dans quelques psaumes tardifs, dans le livre de Job et spécialement dans celui de Jonas. Cf. A. Feuillet, *Le sens du livre de Jonas*, dans *R. B.*, 1947, p. 355 sq. Dans la courte introduction écrite par Mgr Lusseau pour le livre de Ruth (*Introduction à la Bible*, I, p. 667-73), il ne semble pas que l'origine postexilienne puisse faire de doute. Sans doute le texte, nonobstant certaines difficultés d'interprétation, comporte une préoccupation historique évidente : l'auteur a voulu notifier une tradition concernant les origines de David. Mais « sous le récit d'apparence si candide se laisse découvrir un souci de polémique. A-t-on suffisamment observé avec quelle insistance Ruth « la Moabite » nous est présentée comme étrangère au peuple choisi? Et pourtant, elle entre dans une famille israélite; elle adopte Yahvé pour son Dieu; elle se conduit avec la piété la plus délicate à l'endroit de sa parenté, elle mérite la louange de son voisinage, la faveur divine. Elle sera l'aïeule de David !

« Assurément le cas de Ruth est particulier : c'est par le biais du goëlat et du lévirat que l'étrangère accède à la citoyenneté israélite. Mais précisément n'y a-t-il pas là une indication en faveur de la légitimité de certains mariages mixtes, une insistance sur la valeur du procédé, au moins lorsqu'il s'accorde avec les vertus de la société familiale? D'autant que l'écrivain semble prendre plaisir à évoquer tout un ensemble de coutumes : rachat lié au lévirat, rite de la chaussure, adoption... C'en est assez, semble-t-il, pour qu'on ait le droit de suggérer que le récit évoque des attitudes protestataires contre un certain rigorisme contemporain de son auteur. Insensiblement l'on est amené à tenir le livre de Ruth pour un écrit sollicitant quelques adoucissements dans la pratique des mesures prises par Esdras et Néhémie contre les mariages mixtes... A travers cette réaction, et c'est là l'essentiel, on perçoit également la tendance à saper la haie que le Judaïsme dressait entre Juifs et Païens. Comme le livre de Jonas, celui de Ruth porte la marque d'une mentalité à tendance universaliste. Le Dieu d'Israël ne dédaigne pas l'hommage d'une étrangère. Il l'introduit dans la lignée des ascendants du Messie.

« On peut donc apprécier l'exacte portée du livre de Ruth dans le cadre historique de l'Israël post-exilien et, peut-être même, utiliser ce cadre pour achever de préciser la date de l'opuscule. On ne se trompera guère en évoquant les années qui suivirent les graves décisions concernant les mariages mixtes » (p. 671-72).

Bibliographie. — C. Lattey, *The Book of Ruth*, Londres, 1935; — M. Haller, *Ruth*, dans *Die fünf Megilloth*, Tubingue, 1940; — H. H. Rowley, *The marriage of Ruth*, dans *The Servant of the Lord and other essays*, Londres, 1952, p. 163-86; — J. M. Myers, *The linguistic and literary form of the Book of Ruth*, Leyde, 1955.

RUTHÈNE ou **UKRAINIENNE (Église).** — Étude historique et religieuse [N. Andrusiak], XIV, 382-407.

L'Ukraine n'ayant jamais constitué un État indépendant et ayant été disputé au cours des siècles entre la Pologne et la Russie moscovite, son histoire se rattache intimement à l'histoire de ces deux pays. On se contentera ici de présenter un résumé de l'article de N. Andrusiak, avec les références nécessaires, surtout à l'article RUSSIE, l'article POLOGNE, dans sa partie historique, n'envisageant que la situation religieuse au lendemain de la première guerre mondiale.

1° *Histoire sommaire.* — 1. Les origines, XIV, 383-84; — à rapprocher de Russie, 209-12, 214-15. — 2. L'époque mongole; lutte d'influence entre le Nord et le Sud, 384-85; cf. 234-35, 237 (métropolites Cyrille et Maxime). — 3. Conquête polonaise; débuts de l'union ecclésiastique : deux Églises ruthènes, 385-88; cf. XII, 2489-92; XIV, 397, 1391-92 (union de Brest-Litovsk); commémoration par Pie XII, *Tables*, 3699; — concile de Zamocz (Zamostia), XIV, 388, 399-400; XI, 1396; *Tables*, 750. — 4. Partage de la Pologne, recul de l'Église ruthène unie : *a)* Pays attribués à la Russie, XIV, 388; — *b)* Pays attribués à l'Autriche-Hongrie, 388-90; cf. VII, 55-60 (*passim*, Église grecque-unie); — *c)* Dans les autres pays, XIV, 390-91 : Bosnie-Herzégovine, cf. II, 1045; Amérique, XIV, 394; Bukovine, XII, 2450.

2° *L'Église ruthène en 1938.* — 1. Métropole de Léopol : diocèses de Léopol (*Tables*, 2970), Peremyšl, Stanislavow, XIV, 392; cf. XI, 1928-29; Pologne, carte, XII, 2447. — 2. Situation juridique de l'Église, XIV, 393; cf. XII, 2435 (concordat); voir aussi *Tables*, 756. — 3. Église ruthène en dehors de la Pologne, XIV, 393-94; cf. *supra*. — 4. Église ruthène orthodoxe, 394-95.

3° *Lettres et sciences ecclésiastiques.* — 1. Les origines, XIV, 395-97; — cités : Hilarion de Kiev (cf. III, 1374; XIV, 214, 222, 231; *Tables*, 2080); — S. Antoine Pečersky (cf. XIV, 218); — Clément de Smolensk (cf. 220, 226, 396); — Nestor (Chronique de) (cf. 210-11, 217, 219, 221, 231). — 2. Sous le domination lithuano-polonaise, 397-401 : *a)* Polémique pro ou anti-unioniste, 397-98; — Parmi les auteurs cités, possèdent d'autres références : Vladimir Ipatij Potij (*Tables*, 3738, s. v. *Pociej*); Pierre Skarga (XII, 2485; XIV, 2239); Bronsky (Bronevsky) (II, 1137); Pierre Arcudius (I, 1771; *Tables*, 248); Josaphat Kuncevich (XII, 2491); Joseph Velamine Ruckij (Rutskij) (2492); Cassien Sakovych (2492; X, 2069); Mélèce Smotryckyj (XII, 2492); Nicolas Cichowski (*Tables*, 609); Théophile Rutka (*Tables*, *infra*); Innocent Gisel (*T.*, 1816); Lazare Baranovitch (*T.*, 373). — *b)* Autres auteurs non polémistes ou appartenant à l'Académie de Kiev (plusieurs se retrouvant à MOGHILA, X, 2072-73, ou à RUSSIE,

de Simon, XIV, 2136-37. — 2. Simon le Magicien et Simon de Gitton, gnostique, 2137; cf. IV, 1487, 1490; VI, 1440-43. — 3. Simon le Magicien divinisé et objet de spéculation métaphysique, XIV, 2137-40.

3° *Divers.* — Simon le Magicien et la simonie, XIV, 2143. — Disciples, II, 355; par analogie, XI, 129. — Simplement cité : IV, 1485; V, 130; VII, 116, 119; XIII, 371; XIV, 1822; XV, 1100.

SIMON DE PARIS. — Cité : VII, 295.

SIMON STOCK (Saint) († 1265). — Culte marial, IX, 2469; cf. XIV, 1256-58 (scapulaire du Mont Carmel); promesses faites à ce propos, XII, 1302-03; cf. *Tables*, 535.

SIMON DE TOURNAI. — Vie. Œuvres [P. Glorieux], XIV, 2124-30; cf. 2361; XV, 372, 374, 375. — Eucharistie, V, 1262, 1285, 1293, 1298-99. — Ordination et réordination, XIII, 2429; cf. XI, 1294 (école de Bologne). — Vertus, XV, 2750, 2762 (conférées au baptême?). — Cité : IV, 1770; IX, 2200; XIV, 2347, 2358.

SIMONET ou **SIMONNET** (Edmond). — Notice, [R. Brouillard], XIV, 2140-41. — Inspiration, XII, 2234. — Probabilisme, XIII, 562. — Cité : I, 247.

SIMONETA. — Voir *Moneta.*

SIMONETTA (Boniface). — Notice [J. Mercier], XIV, 2141.

SIMONETTA (Ludovico) († 1568). — Créé cardinal (1561) par Pie IV, XII, 1638, neveu du cardinal Giacomo Simonetta († 1539), et quatrième légat au concile de Trente sous Pie IV, XV, 1450. — Cité : 1451-52, 1454-55, 1457-58, 1461-64, 1466, 1469, 1477, 1485, 1500; cf. XIV, 1927, 1935-36.

SIMONIDÈS (C.). — A publié (Londres, 1858) une homélie de Palamas, XI, 1748.

SIMONIE. — Étude historico-canonique [A. Bride], XIV, 2141-60; cf. *D. D. Can.*, VII, 1019-59.

1° *Notion et espèces.* — 1. Définition, XIV, 2141-42; cf. III, 1653; cf. S. et religion, XIII, 2312; — et sacrilège, XIV, 692-702 *(passim)*. — 2. Espèces, 2142-43.

2° *Aperçu historique.* — 1. Du début de l'Église au IXe siècle, XIV, 2143-45; — résumé, IV, 477; cf. 481-82.

Conciles : Chalcédoine (451), can. 2 disciplinaire, *Tables*, 663; II, 1847; IV, 477; XI, 430, 437, 1253; XIV, 2144. — Concile de Constantinople (459), *Tables*, 710; IV, 477; XIV, 2144. — Concile arménien de Dovin (527), *Tables*, 712. — IIe conc. d'Orléans (533), can. 4, *Tables*, 726; II, 1847; IV, 477, 2262; XIV, 2144. — Conc. de Tours (567), can. 27, *Tables*, 747; II, 1847; XIV, 2144. — VIe conc. de Tolède (638), can. 4, *Tables*, 745; II, 1847; XIV, 2144. — Conc. de Braga (675), can. 7, *Tables*, 699; XIV, 2144. — XIe conc. de Tolède (675), can. 9, *Tables*, 746; XIV, 2144. — Conc. Quinisexte (692), can. 22, *Tables*, 733; IV, 477; XIV, 2144. — IIe conc. de Nicée (786), can. 19, *Tables*, 666; XI, 437; XIV, 2145. — Concile de Francfort (794), can. 16, *Tables*, 714; XIV, 2145.

Personnes : Simon le Magicien, XIV, 2130, références à cet article. — Gennade de Marseille, VI, 1224; XIV, 2144. — S. Basile, II, 442; XIV, 2144. — S. Grégoire le Grand, II, 1847; IV, 457, 459-60, 470, 508; VI, 1777; XIV, 2144-45. — S. Isidore de Péluse, VIII, 94.

2. Du IXe siècle au concile de Trente, XIV, 2145-46; — *a)* à l'époque féodale, trafic des évêchés et simonie, IV, 2266-67; — *b)* la féodalité italienne et allemande et la papauté au Xe s., 2301-10; — *c)* le péril définitivement écarté à partir de Grégoire VII, 2310.

Conciles. — Rome (1047, Clément II), *Tables*, 738; II, 1847; III, 57; IX, 323. — Reims (1049, Léon IX), *Tables*, 734; IX, 323-24; IV, 461; can. 5 : II, 1841, 1846. — Rome (1049, Léon IX), *Tables*, 738; II, 1847, 2085; IV, 482; VI, 1798-99. — Rome (1059, 1060, Nicolas II), *Tables*, 738; II, 1847; IV, 482; XI, 526-27; XIII, 2415. — Rome (1078, Grégoire VII), *Tables*, 738; II, 1847; VI, 1788-802. — Melfi (1089, Urbain II), *Tables*, 721; can. 7 : XIV, 2145. — Plaisance (1095, Urbain II), *Tables*, 731; XV, 2282-83; XIII, 2419; cf. XI, 1292. — Rome (1099, Urbain II), *Tables*, 738; IV, 2267; XIV, 2145; XV, 2284-85. — Londres (1125, 1127), *Tables*, 718; II, 1845, 1852; XIV, 2145. — Tours (1163, Alexandre III), *Tables*, 748; can. 6 : II, 1841, 1843, 1846-47. — Conciles du Latran : Ier (1123, Calixte II), *Tables* 667-68; can. 1 : II, 1847; VIII, 2634; XV, 1306; — IIe (1139, Innocent II), *Tables*, 668; can. 1 et 2 : II, 1852; VIII, 2639; can. 24 : VIII, 2640; — IIIe (1179, Alexandre III), *Tables*, 668-69; can. 7 : II, 1842, 1847, 1848, 1850; IX, 2205; XIV, 548; can. 10 : VIII, 2651; XIV, 2145; — IVe (1215, Innocent III), *Tables*, 669-70; can. 63, 64, 66 : VIII, 2658; cf. II, 853, 1842, 1848, 1850, 1852, 1854; IX, 2205; XIV, 2145; — Ve (1512-1519, Jules II), constitution contre les élections simoniaques promulguée au concile, VIII, 1919, 2684; XIV, 2146.

Papes. — En plus de ceux dont les noms ont été cités ci-dessus à propos des conciles, on ajoutera : Vigile, son élection entachée de simonie, IV, 2295; XV, 2998-99. — S. Serge Ier, et la compétition de l'archidiacre Pascal, XIV, 1914. — Alexandre II, I, 710-11. — Alexandre VI, son élection simoniaque, I, 724, 726; XIV, 1225-26. — Alexandre VII, condamnant (art. 22) les pratiques entachées de simonie en matière bénéficiale, I, 740-41.

Personnes. — Pierre Damien, IV, 47-48; XI, 1287. — Deusdedit, IV, 649-49. — Guibert de Nogent, *Tables*, 1992; XI, 1300; cf. XIII, 2356-57. — Cardinal Humbert, VII, 311; X, 1694-95. — *Pataria* milanaise, XI, 2243-44. — Yves de Chartres, XV, 3633. — Pierre Lombard, XII, 2002; cf. XI, 1303. — Pierre Auriol, XII, 1877. — Pierre le Chantre, 1904. — Balthasar Cossa (Jean XXIII), VIII, 641-42. — Nicolas de Clamanges, XI, 598-99.

Statuts de l'ordre de Cluny (Hugues V), XIV, 2145.

Églises orientales. — Prêtre simoniaque, XI, 1397-98. — Église byzantine : Taraise, XV, 55; — Scholarios, XIV, 1540. — Église nestorienne : Timothée Ier, XV, 1122. — Église copte monophysite, X, 2262. — Église syrienne, XIV, 3070. — Église syro-malabare, 3153.

3. Du concile de Trente à nos jours. — *a)* Le concile : sess. XXI, *De reform.*, can. 1; — sess. XXIV, can. 18; — sess. XXV, can. 9, XIV, 2146; textes dans Michel, *Les décrets du concile de Trente*, pp. 420, 579-82, 617-19. — *b)* Les papes du concile : Pie IV et la simonie confidentielle (const. *Romanum pontificem*); — Pie V (const. *Cum primum* et bulle *Intolerabilis*), sanctions maintenues par Sixte-Quint et Clément VIII, XIV, 2146. — *c)* Au XVIIe s. : Innocent XI, gratuité des actes administratifs et judiciaires, taxe modique de chancellerie *(Tassa innocenziana)*, 2146. — *d)* Au XVIIIe s. : Benoît XIV (const. *In sublimi*, *Quanta cura*, *Apostolicae servitutis*, *Ad militantis*, *Quod expensis*, lettre *Pro eximia)*, moyens détournés de simonie et trafic d'honoraires de messes, 2146-47; cf. *infra.* — *e)* Au XIXe s. : Pie IX *(Apostolicae Sedis)*, excommunication réservée au pape « simpliciter » (I, 1615, n. 8-12); — Léon XIII, proscription de toute espèce de trafic simoniaque, XIV, 2147; cf. HONORAIRES DE MESSES, VII, 85-89.

3° *Simonie de droit divin.* — 1. Définition et objet, XIV, 2147-49 (élément spirituel dominant); cf. CASUEL des sacrements), II 1839-51; spécialement simonie concernant l'ordre, évoquée en plusieurs articles : DÉPOSITION DES CLERCS, IV, 477, 481-82, 484; — ÉLECTION DES ÉVÊQUES, 2262, 2267; — ÉLECTION DES PAPES, 2294, 2295, 2301-04 *(passim)*, 2308-09; — ORDRE, XI, 1282, 1286-87, 1288-89, 1293, 1397-98; — RÉORDINATIONS, XIII, 2411-16, 2419-20, 2422, 2427; — autres objets spirituels matière à simonie : honoraires de messes, VII, 75-79; cf. X, 1140 (conc. de Trente); — indulgences, VII, 1609-10, 1614-15, 1618-19; critiques de Wyclif, XV, 3600-01; de Hus, VII, 340-43; de Luther, 1618-19; cf. IX, 154. — 2. Diverses applications de la simonie de droit divin, XIV, 2150-52.

4° *Simonie de droit ecclésiastique.* — 1. Notion et objet, XIV, 2152 (transaction à titre gracieux ou

(de 1601 à 1640). Il a également laissé d'autres œuvres éditées ou manuscrites. — Cité sur les Gérinets, XIII, 1558.

SIRI UVADANO (Jean) (fin du XVIII[e] s.). — Auteur d'une *Universa thomistica theologia dogmatico-speculativa* signalée sur le probabilisme, XIII, 560.

SIRICE (Saint), pape. — Notice [É. Amann], XIV, 2171-74. — 1° *Décrétales*. — 1. Baptême, validité du baptême des hérétiques, X, 1782; cf. II, 230. — 2. Ordre : les différents ordres (interstices), VII, 1344, 2349; XI, 1234; — célibat des ordres majeurs, II, 2075, 2080-81; IV, 723; V, 2025; IX, 2112; XIV, 2464; — ordre de lecteur, IX, 119, 122. — 3. Pénitence : pénitence appropriée à divers péchés, XII, 791; — clercs non soumis à la pénitence publique, VII, 2544; laïc ayant été soumis à la pénitence publique (service dans l'armée après le baptême; cf. concile de 386), ne peut devenir clerc, 2544-45; — réconciliation des hérétiques par la seule imposition des mains, 1329; — pas de réitération de la pénitence, sauf à l'article de la mort, XII, 833, 882-83; XIV, 1155. — 4. Mariage : causes déférées au pape, IV, 2449; IX, 2150-51; cf. 2105, 2112. — 5. Le concile de 386, réponses aux évêques des Gaules, XIV, 2172; XV, 1301; *Tables*, 735; cf. *supra* : service militaire après le baptême et célibat des clercs.

2° *Autres décisions*. — 1. Contre Jovinien, VII, 1663; VIII, 1577-78; IX, 2086; XV, 1301; — spécialement : virginité de Marie, IX, 2376; — vierge non voilée, XV, 3268. — 2. Le cas de Bonose, XIV, 2173; II, 1027. — 3. Extinction du schisme mélétien, XIV, 2173; X, 529-30. — 4. Querelles origénistes, XIV, 2173-74; cf. XI, 1570. — Sur le pape Libère, IX, 644. — Cité : I, 2430; XI, 1878; XII, 2220; XV, 3270.

SIRIUS. — Voir SINIS (Fabrius), XIV, 2165.

SIRLETO (Guillaume). — Notice [J. Mercier], XIV, 2174-75.

SIRMIUM (Conciles et formules de). — Étude [É. Amann], XIV, 2175-83. Références, *Tables*, 743.

SIRMOND (Antoine). — Notice [G. Joppin], XIV, 2183-86. — Son attritionnisme, 2185. — L'obligation de la charité et Pascal, XI, 2106-07; cf. XIV, 2185. — Cité : XIV, 1083.

SIRMOND (Jacques). — Notice [P. Galtier], XIV, 2186-93. Références groupées selon les œuvres. — 1° *Œuvres sur l'histoire de France*, 2186-87 :

Geoffroy de Vendôme (VI, 1229); — Flodoard (*Tables*, 1534); — Sidoine Apollinaire (XIV, 2034); — S. Léon IX; — S. Charles, comte de Flandre; — Paschase Radbert (XIII, 1628, 1631, 1639); — Capitulaires de Charles le Chauve; — Conciles (III, 675 [bibl.]); — S. Avit (I, 2641, 2643, 2644); — Hincmar de Reims (VI, 2484-85); — Théodulphe d'Orléans (XV, 334).

2° *Œuvres d'intérêt général et théologique*. — 1. Critique du *Libellus*... de Richer, XIV, 2187-88; XIII, 2700. — 2. *Libellus emendationis* de Léporius, XIV, 2188; cf. IX, 344 sq. — 3. Les deux *Antirrheticus* sur l'administration de la confirmation (controverses avec Petrus Aurelius [Saint-Cyran] et Dom Gerberon), XIV, 2188-92; cf. III, 1041; VII, 1375-76 (imposition des mains dans la confirmation). — 4. Les deux Denys, XIV, 2192; IX, 3; X, 442, 549; XIII, 2370; XIV, 1213. — 5. Prédestination, 2192-93; I, 2523-24; XII, 2779 (bibl.), 2803-07, 2915, 2933 (bibl.); — doctrines connexes : opposition au jansénisme, VIII, 455, 457, 470, 522; — molinisme, X, 2174 (cf. *supra*). — 6. Pénitence, XIV, 2193; XII, 1119. — 7. Eucharistie, XIV, 2193; I, 2664 (bibl.). — Simplement cité : II, 584; IV, 1221; V, 128; XI, 2254; XIV, 2261.

SIRVEN (Élisabeth). — Mort mystérieuse en 1764 de cette jeune huguenote. Voltaire fait réhabiliter ses parents, XV, 3398.

SIS ou **CIS** (en Cilicie). — 1. Catholicat de Sis, I, 1907-08. — 2. Concile de Sis, *Tables*, 705.

SISEBERT, archevêque de Tolède, successeur de S. Julien (690). — Son crime de lèse-majesté, jugé au XVI[e] concile de Tolède, XV, 1183, 1193.

SISENAND, roi de l'Espagne wisigothique de 612 à 620. — Et le IV[e] concile de Tolède, XV, 1179, 1182, 1191.

SISINNIUS, pape. — Notice [É. Amann], XIV, 2193.

SISINNIUS. — Ce nom est commun à plusieurs personnages indiqués dans le *D. T. C.* : 1. Patriarches de Constantinople : Sisinnius I[er] (426-27), liste, III, 1308, n° 18. — Sisinnius II (996-98), 1309, n° 76, 1359; XIV, 1343; cité : V, 2321. — 2. Sisinnius, diacre, martyr († 397), XV, 3009. — 3. Sisinnius, évêque novatien de Constantinople (V[e] s.), XI, 848.

SITTICH (Marc), von Hohenembs, cardinal Altaemps. — Voir *Altaemps*, *Tables*, 106.

SIVERA (Don Sanchis) — Édition en 1927 des sermons de S. Vincent Ferrier, XV, 3042-45.

SIX (Mgr Paul) (1860-1936). — Fils d'ouvrier, l'abbé Six fut de ces grands cœurs qui, en face d'une situation injuste faite aux ouvriers, demandent un changement nécessaire. Professeur aux *Semaines sociales*, il fut le prêtre dont toute la vie redit inlassablement le *Misereor super turbam* de l'Évangile. Prêtre du diocèse de Lille, il fut nommé par Mgr Charost directeur diocésain des œuvres sociales (1920); Rome le faisait prélat (1930), presque à l'heure où il allait prendre sa retraite à Cassel, l'année suivante. Bibl. : J. Lamoot, *Mgr Six (1860-1936), premier missionnaire du travail*, préface de E Duthoit, Paris, Spes, 1938.

Sur le salaire, XIV, 1007-09. — Valeur d'échange, XV, 2625. — Juste prix, 2627-28.

SIXTE ou **XYSTE I[er]** (Saint), pape. — Pontificat [É. Amann], XIV, 2193-94. — Controverses pascales, XI, 1949-50. — Cité : IX, 795; XI, 1453-55.

SIXTE ou **XYSTE II** (Saint), pape. — Pontificat [É. Amann], XIV, 2194-96. — Controverse baptismale, 2194-95; cf. V, 972; — rôle de Denys d'Alexandrie, XIV, 2195; IV, 427; V, 972. — Sentences de Sextus, XIV, 2195; cf. 156. — Cité : VI, 2228; XI, 1455.

SIXTE ou **XYSTE III** (Saint), pape. — Pontificat [É. Amann], XIV, 2196-99. — Prêtre, sous le pontificat de Zosime, soupçonné d'être favorable au pélagianisme; la lettre d'Augustin, I, 2297; XII, 2778, 2836, 2840, 2848; — mais, devenu pape et sous l'influence de S. Léon, IX, 220, il refuse la communion à Julien d'Éclane, VIII, 1928. — Maintient à l'égard de Nestorius l'attitude de Célestin, mais d'une façon moins intransigeante, XIV, 2196-97; cf. XI, 120, 126; XV, 1303; — lettre des métropolitains de Tyane et de Tarse, XIV, 2197; XI, 126. — Sixte et l'Illyricum, XIV, 2197-98; VI, 1107. — Reprise de l'antiaugustinisme, XIII, 847; XIV, 1827. — Le procès intenté à Sixte III, XIV, 2198-99, 2988. — Divers : approbation du concile d'Éphèse (?), III, 657; — sur le baptême, II, 243; — dédicace à Ste-Marie Majeure, XIV, 929. — Cité : IV, 213; VI, 1575; IX, 233-34.

SIXTE IV *(François Della Rovere)*, pape. — Pontificat [A. Teetaert], XIV, 2199-2217. — 1° *Avant le pontificat*. — 1. Vocation franciscaine et études, 2199-200. — 2. L'ouvrage sur le sang du Christ, 2200; cf. 1095.

2° *Pontificat*. — Élection, XIV, 2201; cf. II, 803. — 1. Lutte contre les Turcs, aide escomptée de la Russie, XIV, 2201; cf. XII, 2475; suite de la lutte, XIV, 2204-05. — 2. Politique italienne, 2202-04, 2205-07; cf. Riario (Jérôme), *Tables*, 3903. — 3. Gouvernement de l'Église : *a)* Lutte contre les erreurs, XIV, 2207-08; cf. XII, 1047-48, 1074, 1079, 2032 (Pierre d'Osma). — *b)* Piété mariale : Immaculée Conception, bulles *Cum praeexcelsa* et *Grave nimis*, XIV, 2208-09; cf. VII, 1122, 1124, 1151, 1167; XII, 516, 525; — cité : VI, 834; VII, 1148, 1164, 1171, 1185, 1188, 1737. — *c)* Concessions d'indulgences, XIV, 2209-11, 2738; cf. VII, 1616; XII, 1143.

— *d)* Relations avec les chefs d'État : concession du droit de nommer aux évêchés, xiv, 2211; cf. iv, 2273; — sur les relations entre Sixte et Louis XI, ii, 803-04; iii, 733. — *e)* Sixte et l'Inquisition, xiv, 2212; cf. xv, 1239 (Thomas de Torquemada). — *f)* Sixte et les Ordres religieux, xiv, 2212-14; cf. vi, 817; *Tables*, 1702. — *g)* Autres activités, mérites de Sixte, xiv, 2214-16; chapelle Sixtine, cf. iii, 1978.

3° *Divers.* — Bessarion et l'élection de Sixte IV, ii, 803. — S. et les Maronites, x, 42-43. — Et la colonie chaldéenne de Chypre, xi, 226-27. — Patriarcat de Roumanie, xiv, 88. — Port du viatique, xv, 2846. — Cité : v, 487 (esclavage); vii, 2016 (Inquisition); xv, 2988 (Marc Viger).

SIXTE-QUINT (*Félix Peretti*, nommé aussi *Montalto*). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2217-38. Cf. vi, 836. — 1° *Avant le pontificat*, xiv, 2217-21.

2° *Pontificat.* — 1. Gouvernement de l'État pontifical, xiv, 2221-22; cf. i, 1313, 2650 (avortement); xiv, 2404-05 (sorcellerie); xv, 2374 (usure). — 2. Rapport avec les puissances : *a)* Espagne, xiv, 2222-23; cf. x, 2142 (sur l'Inquisition en Espagne); — *b)* France, xiv, 2223-26; cf. ii, 563; xv, 1493-94; — *c)* Angleterre, xiv, 2226-28; cf. i, 885-88 (Allen, *passim*); — *d)* Questions orientales, xiv, 2228-29; — *e)* États italiens, 2229. — 3. Politique ecclésiastique : *a)* Réforme de l'Église, 2229-30; — visite *ad limina*, v, 1720; xi, 1910; — *b)* Ordres religieux, xiv, 2230-31; — *c)* Questions doctrinales, 2231-32; Lessius, ii, 580-81; x, 2099-100; Bellarmin (controverses) et Vitoria (projet d'*Index*), ii, 563-64, 581; cf. xv, 3131; profession de foi nestorienne rejetée, xi, 232; à propos du jansénisme, cité, viii, 319; sur S. Bonaventure, ii, 975; xiv, 1719; — *d)* La Vulgate, xiv, 2232-34; xv, 2738, 3480; cf. xiii, 924; — *e)* Administration de l'Église, xiv, 2234-35; cf. Congrégations romaines, iii, 1105, 1111 (Inquisition), 1114 (Concile), 1117 (Consistoriale), 1118 (Études = Universités); vii, 2016, 2033 (Inquisition); xi, 952 (S.-Office); xii, 1144 (Pénitencerie); xiii, 2738 (Rites); — *f)* Protection des lettres et des arts, xiv, 2235-36. — Cité : vii, 1164; x, 1868, 2177; xi, 1910; xv, 1223.

SIXTE FABRI (1541-1594), cinquantième maître général des frères prêcheurs. — Notice *D. H. G. E.*, xvi, 334-36 [A. Duval]. Son ordonnance (30 oct. 1583) sur la théologie positive, xv, 426.

SIXTE DE SIENNE. — Notice [M.-M. Gorce], xiv, 2238-39. — Cité : i, 2494 (sur la prédestination); v, 2545 (fin du monde); vii, 296 (Hugues de S.-Victor).

SKARGA (Pierre). — Notice [A. Rayez], xiv, 2239-45. — Cité : xii, 2485-86, 2490-91.

SKRUTEN (Josaphat), né en 1891. — Divers ouvrages d'histoire sur l'Église ruthène, xiv, 405.

SLATER (Thomas). — Notice [R. Brouillard], xiv, 2245-46.

SLAVES. — Les Slaves forment une grande famille de la race aryenne. Ils sont répandus dans l'Europe orientale; aux viiie et ixe siècles, ils ont fondé des États plus ou moins puissants : Pologne, Bohême, Russie, Serbie, Bulgarie, Croatie. Voir aux *Tables* les art. qui leur sont consacrés.

Des langues slaves, seul l'ancien *slavon* intéresse le *D. T. C.*, tant à cause de la liturgie que des traductions de l'Écriture.

Langue slavone en liturgie, i, 456 (Adrien II); viii, 611-12 (Jean VIII); ii, 1181, 1204 (Bulgarie); v, 978 (Étienne VI); viii, 2582-83, 2588. Voir *Tables*, 893 (SS. Cyrille et Méthode). — Versions de l'Écriture, xiv, 211; xv, 2723-24; cf. v, 854 (Esther). — Le livre d'Hénoch (slave), *Tables*, 191. — Sur le slavophilisme philosophique et théologique, xiv, 360-64, 370 (bibl.). — Cf. i, 325 (documents slaves sur les martyrs et les saints).

SLAVINECKIJ (Épiphane). — Notice, xiv, 306-07; cité sur la formule de consécration, 313, 322. — Adversaire de Nicon, xi, 648.

SLIPYJ (Joseph), né en 1892, recteur de l'académie gréco-catholique puis métropolite (1944) de Lwow, où il succède à André Septyckyj. — Notice et œuvres, xiv, 401, 404; diverses études citées à propos de la Trinité, xv, 1738, 1749, 1820.

SLOMKOWSKI (Antoine). — Auteur d'une thèse de théologie (Faculté de Strasbourg), *L'état primitif de l'homme dans la tradition de l'Église avant S. Augustin*, Paris, 1928 (Gabalda). — Cité : xii, 319, 321-22, 324-26, 332, 354.

SLOTAN (Jean). — Théologien dominicain († 1560). Doyen de la Faculté de théologie de Cologne, il entre dans l'Ordre des Frères prêcheurs. Slotan, appelé aussi *Geffen*, de son pays d'origine (Brabant), est l'auteur de plusieurs écrits polémiques contre le protestantisme naissant (cf. Hurter, ii, 1450-51). — Cité : xiv, 576.

SMALLEY (Miss Beryll). — Auteur de deux articles (1935, 1937) sur la *Glossa ordinaria*, œuvre complexe, xv, 3502. — Citée : xii, 1977; xv, 3634.

SMARAGDE, exarque de Ravenne de 594 à 608. — Cité : xiv, 436; xv, 1916.

SMARAGDE, abbé de Saint-Mihiel. — Notice [H. Peltier], xiv, 2246-50. — Sur le *Filioque*, 2248-49; v, 2316; — l'inspiration de l'Écriture, vii, 2117; — la pénitence, xii, 869, 871; — utilisation d'une œuvre de Victor de Capoue (?), xv, 2875.

SMEDT (Charles De) (1833-1911), S. J., bollandiste. — Notice [M. Coens], *D. H. G. E.*, xiv, 1505-06; [H. Leclercq], *D. A. C. L.*, xv, 1516-18. — « L'esprit sagement critique et les saines méthodes trouvèrent en la personne du Père Charles De Smedt, S. J., un propagateur et un défenseur. Il composa un petit livre, aujourd'hui dépassé, mais remarquable pour l'époque : *Les principes de la critique historique*, 1883 (cité : iii, 2332). Lui-même les appliqua courageusement dans son cours d'histoire ecclésiastique, *Dissertationes selectae*, 1876, et s'en inspira dans la réorganisation de l'œuvre bollandienne » (E. Hocedez, *Histoire de la théologie au XIXe s.*, iii, p. 56-57). De cet auteur également, *L'organisation des Églises chrétiennes jusqu'au milieu du IIIe s.*, 1911 (réunion de deux articles de la *Revue historique*, 1888). Le P. De Smedt a publié aussi un ouvrage de spiritualité, *Notre vie surnaturelle*, 1910.

Cité : i, 322, 333, 402; ii, 1335, 1726; iii, 2217; v, 1700-01 (bibl.); vi, 1409-10, 1412, 1428-29; vii, 2428; ix, 815 (bibl.), 2114; x, 1841; xi, 1152 (bibl.); xiii, 150-151; xv, 1102. Le nom est parfois mal orthographié.

SMELING (Tillmann) († 1557). — Sur les sacrements et l'*Enchiridion* de Eck, xi, 1347.

SMEND (J.). — Son ouvrage (Göttingue, 1896) sur les messes en langue allemande au temps de Luther, x, 1089.

SMEND (R.), théologien protestant, auteur d'un ouvrage sur l'histoire religieuse de l'A. T. (1899). — Cité : iii, 2043; viii, 1635, 1665.

SMET (Chan. Albert De). — Professeur au grand séminaire de Bruges, a publié deux ouvrages importants : *Tractatus dogmatico-moralis. De sacramentis in genere, de baptismo et confirmatione* (2e édit.), Bruges, 1925; — *Tractatus theologico-canonicus. De sponsalibus et matrimonio* (4e édit., revue d'après le Code), Bruges, 1927.

1. Sacramentaux, sacrements, xiv, 471, 571-72, 586, 622, 630, 642 (bibl.; rectifier l'initiale); 655 (bibl.). — 2. Fiançailles et mariage, v, 2276 (bibl.); ix, 2284-85 (bibl.), 2294, 2296, 2298, 2300, 2302. — Le cas du baptême reçu d'une façon sacrilège, xiii, 2628.

SMET (Pierre-Jean De) (1801-1873), S. J., missionnaire, auteur de plusieurs ouvrages concernant les missions; voir surtout *Voyages aux Montagnes Rocheuses*, Malines, 1844 (2e édit.), Lille, 1867 (5e édit.). Notice dans *D. H. G. E.*, xiv, 1506-09; cf. Hurter, v, 1726. — Sur l'apostolat des laïques chez les infidèles, vii, 1913-14.

SMIGLECKI (Martin). — Notice [J. de Blic], xiv, 2250; cf. xii, 2486.

SMIRNOV. — Plusieurs auteurs russes de ce nom, dont le *D. T. C.* ne fournit souvent que les initiales du prénom. — 1. Smirnov (A.-A.), professeur à l'Académie de Kazan, biographe (1893 *sq.*) de Ph. Drozdov, XIV, 356, 369; cf. XII, 1395 (bibl.); Jugie, *T. D. C. O.*, I, 631. — 2. Smirnov (Eugène), archiprêtre, auteur d'un art. (1893) cité à propos du *Filioque*, V, 2335; Jugie, *op. cit.*, I, 628. — 3. Smirnov (Méthode), évêque de Tver (en 1811), sur le purgatoire, XIII, 1344. — 4. Smirnov (S.), auteur de différents ouvrages historiques, dont un sur l'Académie de Moscou (1855), XIV, 341, 358, 368, 370; Jugie, *op. cit.*, I, 547, 593, 614. — 5. Smirnov (S. I.), auteur d'un art. (1898) cité à propos de la pénitence, XII, 1134; Jugie, *op. cit.*, III, 338. — 6. Smirnov (Th.), auteur d'un art. (1884) sur Khomjakov, XIV, 370.

SMISING ou **SCHMISING** (Théodore). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2250. — Cité : IV, 927; VII, 1495.

SMIT (John). — A publié à Rome, en 1913, *De daemoniacis in historia evangelica*, cité : XII, 2637, 2643, 2645, 2647 (bibl.).

SMITH, auteur anglais, en contestation avec Richard Simon à propos de Gabriel de Philadelphie, XIV, 2104.

SMITH (Adam) (1723-1790). — Économiste et philosophe écossais. Il résida quelque temps à Paris, où il se lia avec les encyclopédistes français. Dans son ouvrage *Recherches sur les mœurs et les causes de la richesse des nations* (1776), il soutient que le travail est la source de toute richesse et montre comment le développement de l'industrie est lié à la loi de la division du travail. Avec les physiocrates français, il posa les bases de la science économique. En morale, il fonde les règles de la conduite humaine sur la sympathie : *Théorie des sentiments moraux* (1759).

Cité : IX, 535 (loi de l'offre et de la demande); — sur le bonheur de l'homme, XII, 1311-12; — sur la notion de valeur, XIII, 807-08.

SMITH (Bernard), recteur anglican de Leadenham, converti au catholicisme en 1842, XV, 3566.

SMITH (J. B.). — Auteur de deux ouvrages (1898) cités à propos des ordinations anglicanes, XI, 1192 (bibl.).

SMITH (John-Mcalin P.), exégète anglo-saxon, né à Londres en 1866. — Auteur de *A critical and exegetical commentary on Micah, Zephaniah and Nahum*, Édimbourg, 1912, dans *The international critical commentary*.

Cité : X, 1653, 1656, 1660, 1661, 1665 (Michée); — XI, 5, 7, 8, 10, 11, 15 (Nahum); — XIV, 2379 (bibl.) et *Tables*, 4060 (Sophonie).

SMITH (Joseph), fondateur des Mormons. — Notice [L. Cristiani], XIV, 2250-59. — Voir *Tables*, 3261.

1. SMITH (Richard), *Smithaeus*. — Notice [J. Mercier], XIV, 2259-60.

2. SMITH (Richard), vicaire apostolique d'Angleterre. — Notice [J. Mercier], XIV, 2260-61.

SMITH (Rév. P. Sydney F.), jésuite anglais (1843-1922).— Auteur de plusieurs études relatives aux ordinations anglicanes, notamment de l'art. *Ordinations anglicanes* dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*. — Cité : XI, 1158, 1160, 1166, 1171, 1181, 1190, 1192 (bibl.), 1193 (bibl.) (ordinations); XIII, 2004 (Rédemption).

SMITH (William-Benjamin) (1848-1927). — Auteur anglais d'une étude sur Jésus-Christ (le titre de la traduction allemande indique bien le sens de l'ouvrage : *Der vorchristliche Jesus*, 1906) et d'*Ecce Deus* (1912; un culte de Jésus aurait été antérieur à l'ère chrétienne). Cf. VIII, 1362-63.

SMITH (William-Robertson) (1846-1894). — Ethnologue anglais, auteur de *Kinship and Marriage in early Arabia*, édition revue, Londres, 1914; — *Lectures on the Religion of the Semites*, Édimbourg, 1889;— *Lectures and Essays...*, 1912. — Sur la religion, XIII, 2187, 2220; — le sacrifice, XIV, 672. — Voir Pinard de La Boullaye, *L'étude comparée des religions* (aux Tables, 51).

SMOLATYC (Clément). — Métropolitain ukrainien de Kiev de 1147 à 1155, XIV, 384, 396.

SNELL (Abbé Raoul). — *Essai sur la foi dans le catholicisme et le protestantisme*, Paris, 1911. — Cité : VI, 96, 106, 133, 156-57, 174-75.

SNOWDEN (P.-L.). — Auteur d'une étude (Londres, 1919) citée à propos de la Rédemption, XIII, 1956, 2003.

SOANEN, évêque de Senez. — Notice [A. Molien], XIV, 2261-72. — Gallican et janséniste, 2263-71; — partisan de Quesnel, XIII, 1461, 1463; — bulle *Unigenitus*, appelant, XV, 2074, 2126, 2129-32, 2160 (bibl.); — concile d'Embrun, *Tables*, 713. — S. et les jansénistes de Pistoie, XII, 2137; — et d'Utrecht, XV, 2401, 2405, 2407, 2422; cf. 2536.

SOARDI (Victor-Amédée). — Notice [J. Mercier], XIV, 2272.

SOARES (François). — Notice [R. Brouillard], XIV, 2272-73.

SOARES (Manuel Lourenço), théologien portugais (XVIIe s.). — Cité : XII, 2633; cf. Hurter, III, 595.

SOBOLEV (Séraphin), archevêque russe. — Sur la « Sophie », XIV, 367.

SOBOLEVSKIJ(A. I.). — Diverses études sur la Russie parues entre 1903 et 1916, XIV, 213-24, 217, 229, 239, 256, 261.

SOBRIÉTÉ. — Se définit : tempérance dans le boire et le manger, XV, 98, 1004, 2742, 2780 (vertu chrétienne). — Vice opposé, la gourmandise, VI, 1520-21.

SOBRINO (Antoine). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2273.

SOBRY (Jean-François) (1743-1820). — Cité comme un initiateur du culte théophilanthropique, XV, 518.

SOCIALE (Question). — La question sociale et, d'une manière générale, les problèmes sociaux ont trait, non à la forme politique du gouvernement, mais à l'organisation de la société. Cette organisation doit être conforme à la justice sociale, et c'est à ce titre que les papes et les théologiens catholiques en ont formulé les principes. On se reportera à Léon XIII, IX, 355-56; cf. IV, 312-19; *Tables*, 2964 *(Rerum novarum)*; — Pie X, XII, 1731-36; cf. X, 2455; — Pie XI, *Tables*, 3652-54 *(Quadragesimo anno)*; — Pie XII, *Tables*, 3684-87; — Jean XXIII, *Tables*, 2447 *(Mater et Magistra)*; — Paul VI, *Tables*, 3499-3500 *(Populorum progressio)*; — et aux notes complémentaires insérées à la suite des art. *Justice* (*Tables*, 2757 sq.; spécialement § IV, *La justice sociale*; § V, *La justice dans les rapports du capital et du travail;* § VI, *Justice et propriété*), *Salaire* (*Tables*, 3974), *Travail*.

SOCIALISME. — Étude générale [J. Tonneau], XIV, 2273-326. — 1° *Position du problème.* — Devant la difficulté de définir le socialisme, on l'étudie comme erreur théologique, à la lumière de la doctrine chrétienne, 2273-79.

2° *Structure idéologique du socialisme.* — A. Sources théologiques : la Réforme, sa conception de la liberté, qui ne laisse plus d'autorité à l'Église, XIV, 2279-81. — Voir *Tables*, 3803-04, *Protestantisme*, § XIV. — B. Sources philosophiques. 1. Rationalisme, XIV, 2281-82; cf. XIII, 1766-67, 1775-76. — 2. Esprit de système, XIV, 2282-83; cf. 128-29 (l'homme selon la nature). — 3. Sensualisme (Locke, Condillac), 2283-85; cf. IX, 856-58 (morale de Locke); XIII, 807. — 4. Utilitarisme social : Condillac, Quesnay (*Tables*, 3839), J.-B. Say (*T.*, 3997), XIV, 2285-87. — 5. Critique du droit de propriété : *a)* propriété dérivée du droit féodal, 2288; XIII, 829; — *b)* théorie conventionnelle, XIV, 2288-89; cf. 112-13 (J.-J. Rousseau); — *c)* théorie du droit naturel, antérieur à toute agrégation sociale (Locke et divers), 2289-92, alors que le droit de propriété implique la notion de société, XIII, 764, 768, 831, 835; cf. Propriété et « sociologisme », 815;—*d)* rôle de l'État, « despotisme légal » (Mercier de La Rivière), conciliable avec le jeu des lois naturelles, XIV, 2292-93; cf. Saint-Simon, 774-80. — C. Conclusion : socialisme, fait social, qu'on ne peut confondre avec le communisme, XIV, 2293-96; cf. XIII, socialisme d'État. Voir l'art. *Communisme*, *Tables*, 648-51.

3° *Formes historiques du socialisme.* — 1. Tendances antérieures, XIV, 2296-301; — cités : J. Meslier (XIII, 1746; XV, 3422-23); Dom Des-

champs (*Tables*, 947); Goyon de La Plombanie; Babeuf et le babouvisme. — 2. Évolution historique : *a)* socialisme des producteurs, XIV, 2302; cf. 780 sq. (Saint-Simon et saint-simonisme); — *b)* socialisme utopique ou associationniste, 2302-04; — cités : Fourier (VI, 619-29; *Tables*, 1594); Robert Owen (*T.*, 3402); Étienne Cabet (*T.*, 493); — *c)* socialisme démocratique, XIV, 2304-08; — cités : Buchez (*Tables*, 485); Pierre Leroux (*T.*, 2975); Victor Considérant (*T.*, 801); Proudhon (*T.*, 3811); — *d)* socialisme du matérialisme dialectique : Karl Marx, XIV, 2309-16 (*Tables*, 3158); — *e)* syndicalisme révolutionnaire, XIV, 2316-18.

4° *Critique du socialisme.* — 1. Quant à son idéal, XIV, 2318. — 2. Quant à ses conclusions (recueil de toutes les erreurs contre la religion, thèses disparates et contradictoires), 2318-20. — 3. Quant aux inconséquences logiques de l'argumentation socialiste : *a)* le droit du travailleur qu'on ne peut affirmer sans affirmer propriété et capital, 2320-21; — *b)* l'argument économique de l'appropriation individuelle contraire à l'intérêt commun, 2321-25; cf. PROPRIÉTÉ, XIII, 774-76, avec les compléments sur l'aménagement du droit de propriété, 776-82.

SOCIÉTÉS. — Voir *Associations, Tables*, 281-82. — La *Société des Nations*, comparée à l'Église, XIV, 1407; cf. 2727 (Suarez); XV, 50 (Taparelli); 3134-36, 3138 (Vitoria).

SOCINIANISME. — Étude générale [L. Cristiani], XIV, 2326-34. — 1. Biographie des deux Socin, 2326-29. — 2. Organisation de l'Église socinienne en Pologne, 2329. — 3. Doctrine socinienne, 2329-34; cf. XIII, 1712; — principalement antitrinitaire, XIV, 2330-31; XV, 1777-78, 2162; cf. VIII, 1338; — sur Creli, *Tables*, 857; — sur la Rédemption, XIII, 1993.

SOCINIOS, empereur d'Éthiopie de 1607 à 1632. — Conversion et zèle apostolique, V, 954-60.

SOCIOLOGIE. — Science des sociétés humaines. Le *D. T. C.* ne s'y attache qu'en considération de la *question sociale;* voir ci-dessus, 4054. — Sociologie religieuse, sociologie des religions : voir l'ouvrage indiqué à la notice *Le Bras* (Gabriel), *Tables*, 2925.

SOCRATE. — Philosophe grec, né vers 470, mort à Athènes, en 399 avant J.-C.

Dieu connu ou entrevu, I, 2201; IV, 641; XI, 1006; XII, 2325; XIV, 2743; XV, 1618. — Providence, XIII, 987, 991, 998-99. — Prière, XII, 2370; XIII, 228. — Morale : péché venant de l'ignorance, XI, 2431; XII, 142, 195, 200, 2288; XIII, 435; XV, 2777; — loi morale, IV, 641; IX, 880; — le tyran, XV, 1988; — suicide, XIV, 2743. — Noms et choses signifiées, XV, 725. — Socrate, préfigure du Christ (selon Ficin), V, 2281, 2284; — chrétien avant la lettre (S. Justin), VII, 1808-09. — Jésus comparé à Socrate : selon Voltaire, XV, 3425, 3436, 3456; selon Priestley et les unitariens, 2168, 2171. — Cité à des titres divers : IV, 945, 1229; V, 1873; VII, 1808; VIII, 2247; XI, 579, 587, 887, 897; XII, 2272; XIII, 1865; XIV, 777, 782; XV, 520.

SOCRATE, historien ecclésiastique. — Notice [G. Bardy], XIV, 2334-36. — Absolution, I, 154; — agapes, 556; — Alexandre d'Hiéraple, 767; — Apollinaire l'Ancien, 1505; — arianisme, 1780, 1783, 1790, 1798-99, 1800-01, 1814, 1816-17, 1828, 1835, 1839-40, 1850; — Arménie, 1894; — S. Athanase, 2146, 2149, 2152; — Athénagore, 2210; — Basile d'Ancyre, II, 461, 463; — carême, 1730, 1733; — célibat ecclésiastique, 2077; — Chypre, 2428; — confession, III, 845; — Constantinople (Ier concile), 1227-28; — Cyrille d'Alexandrie, 2477; — Cyrille de Jérusalem, 2528, 2530, 2532; — diacres, IV, 722; — Didyme l'Aveugle, 749; — élection des évêques, 2257, 2261; — Euchites, V, 1458; — Eunomius, 1502, 1504; — eunuques, 1520; — Eusèbe de Césarée, 1530; — Eusèbe de Nicomédie, 1541-42, 1546, 1549; — Eustathe d'Antioche, 1558-59; — Eustathe de Sébaste, 1566; — Eustathe, eusthatiens, 1571-73; — foi, VI, 159; — hypostase, VII, 369, 375, 469; — Ignace d'Antioche, 686-87; — Innocent Ier (S.), 1946; — Jean Chrysostome (S.), VIII, 661, 664-65; — Julien l'Apostat, 1962; — Léon Ier (S.), IX, 224; — Libère, pape, 637, 642; — macédoniens, 1464, 1466-69, 1471-76; — Marouta de Maypherqat, X, 143-45; — Mélèce d'Antioche, 522, 539-30; — Mélèce de Lycopolis, 533; — Méthode d'Olympe, 1608; — Nestorius, nestorianisme, XI, 77, 84, 86, 93-94, 140, 155; — Nicée (Ier concile de), 399-401, 403, 405, 407, 416; — Nil l'Ascète, 665; — Novatien, novatianisme, 840, 843-46; — origénisme, 1573; — pascales (controverses), 1955-56; — pénitence, XII, 796-98, 809; — platonisme des Pères, 2321, 2324; — Porphyre, 2556, 2563; — présanctifiés, XIII, 81; — primauté, 278; — Proclus de Constantinople, 665; — réservés (péchés), 2448; — sabbatiens, XIV, 430; — Sévérien de Gabala, 2005; — Silvestre Ier (S.), 2070; — Sozomène, 2470; — Théodoret, XV, 314-15; — Thomassin, 816; — Tite de Bostra, 1143; — Trinité (luttes antitrinitaires), 1657; — Ulfila, 2049-50, 2053; — Victorinus Afer, 2916.

SODEN (Hans von), fils de Hermann (notice suivante). — Ses ouvrages, *Tables*, 97-98.

SODEN (Hermann von) († 1914), exégète allemand (protestant). — Auteur de *Die Schriften des N. T. in ihrer ältesten erreichbaren Gestalt*, 4 vol., 1902-1913; *Tables*, 95, 98.

Confirmation (épître aux Hébreux), III, 1008. — Éphésiens (épître), V, 164, 178, 181; — eucharistie (à propos des synoptiques), 1096; — S. Jean, VIII, 549; — Jésus-Christ, 1374; — S. Pierre, XII, 1760 (Ire épître); 1779, 1784, 1788 (IIe épître); — épître aux Romains, XIII, 2849, 2851, 2852-55, 2867; — Sacrements, XIV, 488; — épître aux Thessaloniciens, XV, 580, 583; — *Diatessaron*, 62.

SODOME. SODOMIE. — 1. La ville de Sodome, célèbre par les mœurs dissolues de ses habitants, détruite par les feux du ciel, Loth et sa famille seuls épargnés. Voir ici, *Tables*, 3023 (Loth, le patriarche), et VIII, 1673, 1679. — 2. Le péché de sodomie, IX, 1349-50; — réservé à l'évêque (concile de Londres de 1102), XII, 897; — sanctions pour les clercs coupables, IV, 488-89; VII, 2543-45. — Voir I, 741 (prop. condamnée par Alexandre VII).

SOEDERBLOM (Nathan) (1866-1931), archevêque luthérien d'Upsal, prix Nobel de la paix en 1930. — Un des principaux animateurs du mouvement chrétien œcuménique, XIII, 882; XV, 2222-23; *Tables*, 3346, et *infra, Suède*. — Sur la religion, XIII, 2236, 2305 (bibl.).

SOELL (Antoine). — Notice [A. Delchard], XIV, 2236.

SOHM (Rudolf) (1841-1917), juriste protestant. — Principaux ouvrages ayant pour objet l'Église catholique : *Das Verhältnis von Staat und Kirche*, 1873; — *Das Recht der Ehescheidung*, 1875; — *Kirchengeschichte im Grundriss*, 1888; — *Kirchenrecht*, 1892; — *Wesen und Ursprung des Katholizismus*, 1909; — *Das altkatholische Kirchenrecht und das Dekret Gratians*, 1918. — Ses premiers travaux concernaient l'histoire du droit. Notice (R. Chabanne), dans *D. D. Can.*, VII, 1066.

Sur la primitive Église, V, 1699; XV, 2180. — S. Léon, IX, 264. — Sacrement de l'ordre, XI, 1198, 1245; cf. XIII, 149-50. — Patriarcats, XI, 2254-55, 2257, 2260. — Mariage, IX, 2125, 2128. — Pierre Lombard, sa doctrine sacramentaire (mal interprétée par Sohm), XII, 1999. — Cité sur Zwingli (Église et État), XV, 3861.

SOIRON (Th.). — Auteur d'une *Heilige Theologie* (Paderborn, 1935), xv, 489.

SOISSONS. — 1. Conciles de S., *Tables*, 743. — 2. Le vase de S. et S. Rémi de Reims, xiii, 2380.

SOKOLOV (I. P.) (xixe-xxe s.). — Théologien russe, cité à propos des membres de l'Église, non seulement catholiques et orthodoxes, mais anglicans, vieux-catholiques et protestants, xiv, 363; xv, 2214; avec toutefois la restriction formulée en xi, 1399.

SOKOLOWSKI (Stanislas), *Sokolovius*. — Notice, xii, 2481-82. — Sur la Confession d'Augsbourg, traduite en grec, éditée en latin, avec un jugement *(censura)*, 2482-83. Cf. Hurter, iii, 455.

SOLAGES (Mgr Bruno de), né en 1895, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. — Cité pour un art. (1930) sur le modernisme, xv, 441 (bibl.).

SOLARI (Benoît). — Notice [J. Mercier], xiv, 2336-37. — Cité : xii, 2223 (synode de Pistoie).

SOLE. — Auteur d'un *Tractatus de delictis et poenis*, Rome, 1920, cité : xii, 659 (bibl.).

SOLESMES (Abbaye de). — Citée : ii, 628.

SOLIDARITÉ. — D'une façon plus générale, la solidarité est ce lien fraternel qui oblige tous les êtres humains les uns envers les autres. La solidarité nous fait un devoir d'assister ceux de nos semblables qui sont dans l'infortune. Au point de vue chrétien, cette solidarité doit être envisagée comme la charité que nous devons pratiquer à l'égard de notre prochain. Voir ii, 2256-71. — Plus strictement, la solidarité est l'action par laquelle deux ou plusieurs personnes sont tenues les unes pour les autres et chacune pour le tout. C'est ainsi que la solidarité engage la responsabilité, principalement en matière de coopération et de restitution, xiii, 2480-88.

SOLIER (François), *Soulier, Dusolier*. — Notice [M. Thomas], xiv, 2337-38.

SOLITO (Vincent). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2338.

« SOLLICITATIO AD TURPIA ». — Étude [F. Cimetier], xiv, 2338-41. — Voir *Complicité « in peccato turpi »*, *Tables*, 652-54.

SOLLIER (Joseph-Francis), de la Société de Marie, provincial de la province d'Amérique. — Art. *Rédemption*, dans *The catholic encycl.* (1911), xiii, 2004.

SOLMINIHAC (Vénérable Alain de) (1595-1659), évêque de Cahors. — Originaire du Périgord, il fut pourvu très jeune de l'abbaye de Chancelade; il y prit l'habit religieux, fit son noviciat, ses études théologiques et à 23 ans fut ordonné prêtre à Paris (1618). Son abbaye, comme tant d'autres, avait besoin de réforme tant au point de vue matériel que moral. Il réussit pleinement dans sa double tâche : l'abbaye fut reconstruite et les religieux nombreux, suivant l'exemple de leur abbé, se firent désormais remarquer par leur zèle et leurs vertus. Il mourut épuisé par ses travaux et ses pénitences le 31 décembre 1659. — Bibl. : Chan. Sol, *Le Vén. Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors*, 1928; *Alain de Solminihac. Lettres et documents;* lettre-préface de Mgr Giray, évêque de Cahors, Cahors, 1930. — Cité : sur Pascal, xi, 2100; la tonsure, xv, 1232.

SOLON, législateur d'Athènes, l'un des sept sages de la Grèce (644-560 av. J.-C.). — Contre la servitude pour dettes, xv, 2319.

SOLOVIEV (Vladimir Sergêvich) (1853-1900). — Théologien russe qui, sans renier son Église native orthodoxe, unissait l'Église catholique à l'Église russe dans un amour indivisible. Voir xiv, 362-63, 365-66, 370-71 (bibliographie et documents). Cf. xiii, 343; xiv, 1387-88, 1427, 1453, 1456. — Mgr d'Herbigny a écrit sur Soloviev, qu'il appelle le « Newman russe », une brillante et solide étude, rééditée en 1934. Cf. *Tables*, 2050. — Cité : v, 2333-34.

SOLTAU (W.). — Auteur d'un ouvrage (Leipzig, 1903) dans lequel il nie les miracles du Christ, viii, 1401, 1405; — contre l'authenticité des épîtres de S. Pierre, xii, 1755, 1762.

SOMALIES (Côtes des). — Missions catholiques, x, 1820, 1896, 1989-90.

SOMASQUES. — Institut religieux fondé par S. Jérôme Emiliani († 1537) pour instruire les enfants pauvres et orphelins. Il tire son nom de la petite bourgade de *Somasca*, située aux confins de la Vénétie, et où le saint posa les premiers fondements de son institut. L'institut des Clercs réguliers Somasques a été approuvé par S. Pie V.

Parmi les auteurs ayant illustré l'institut, le *D. T. C.* a relevé quelques noms : Augustin des Anges, i, 2484; — Barkowich (François-Wenceslas), ii, 406-07; — Monaco (François-Marie del), x, 2192-93; — Spinola (Étienne), xiv, 2489; cf. viii, 227.

SOMMERVOGEL (Charles), S. J. — Né à Strasbourg le 8 janv. 1834, décédé le 4 mai 1902. Collaborateur des *Études* (1868-80), il a rédigé avec un soin extrême l'édition de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1890-1900, 9 vol., un dixième vol. constituant la *Table* des anonymes et pseudonymes, table répondant à l'ouvrage antérieur, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* [de la C. de J.], Paris, 1884, 2 vol.; — *Bibliotheca Mariana* [de la C. de J.], 1885; — *Moniteur bibliographique* [de la C. de J.], 1894-1901; — *Table méthodique des Mémoires de Trévoux*, 1864 (3 vol.). — Cf. Hurter, v, 2040 et *Tables*, 3910, à *Rivière* (Ernest-Marie).

On trouve le nom de Sommervogel à toutes les notices concernant un Père de la Compagnie de Jésus.

SOMMES THÉOLOGIQUES. — Étude [P. Glorieux], xiv, 2341-64. — 1° *Étymologie et classification*. — 1. Sommes-compilations (trois genres : homilétique, exégétique, théologique), 2341-43.

Quelques références sur les auteurs cités : Alain de Lille, i, 656; — Jean de Galles, viii, 762; — Jean Halgrin d'Abbeville, *Tables*, 2471; — Arlotto da Prato, Hurter, ii, 409; — Prévostin, xiii, 162; — Pierre le Chantre, xii, 1901; — Garnier de Rochefort, *Tables*, 1775; — Pierre de Poitiers, xii, 2038-40; — Philippe le Chancelier, *Tables*, 3609; — Odon de Châteauroux, xi, 935; — Hugues de Mortagne, *Tables*, 2128; — Anselme de Laon, *T.*, 178-79; — Albéric de Trois-Fontaines, *T.*, 65.

2. Sommes-abrégés (d'allure morale, doctrinale, à contenu divers), xiv, 2343-45.

Paul de Hongrie, *Tables*, 3503; — Conrad le Teutonique (d'Halberstadt [?]), Hurter, ii, 410; — Arnauld de Villeneuve, *Tables*, 267; — Simon de Hinton, xiv, 2121; — Jean de La Rochelle, *Tables*, 2479; — Honorius d'Autun, *Tables*, 2114; — Hugues Ripelin, xiii, 2737; — Roger Bacon, *Tables*, 347-48; — Pierre de Poitiers, xii, 2038-39; — Pierre le Chantre, xii, 1901. — Voir aussi S. Bonaventure, *Breviloquium*, ii, 969; — S. Thomas d'Aquin, *Compendium théologiae*, xv, 637-38.

3. Sommes systématiques (extra-théologiques [droit ou grammaire], théologiques plus ou moins partielles), xiv, 2345-50.

Gilles de Rome, vi, 1358; — Geoffroy de Trano, *Tables*, 1795; — Pierre Lombard, xii, 1962; — Monaldo (Justinopolitanus), x, 2193; — Gandulphe de Bologne, vi, 1142.

Paucapalea, Hurter, ii, 155; — Roland Bandinelli, i, 712-14; — Étienne de Tournai, *Tables*, 1300; — Rufin, *T.*, 3931; — Jean de Faenza, *T.*, 2468; — Simon de Bisiniano, Hurter, ii, 209; — Sicard de Crémone, *Tables*, 4038; — Huguccio de Ferrare, *Tables*, 2124; — Simon de Tournai, xiv, 2124; — Raymond de Peñafort, xiii, 1806; — Tancrède de Bologne, Hurter, ii, 297; — Roffredus de Epiphanio, Hurter, ii, 299; — Hostiensis, *Tables*, 2119; — Bernard de Parme, *Tables*, 430; — Bonaguida Aretinus, Hurter, ii, 369; — Monaldus de Capo d'Istria (ou Justinopolitanus, *supra*).

Pierre d'Espagne (Jean XXI), *Tables*, 2444; — Guillaume de Shyreswood, Hurter, ii, 266; — Roger Bacon, *supra;* — Pseudo-Albert le Grand, *Summa naturalium;* — Jean de La Rochelle, *supra;* — Jean Peckham, xii, 106; — Thomas d'York, xv, 781; — R. Grossetête, vi, 1885; — Thomas de Capoue, Hurter, ii, 300; — Moneta de Bologne, x, 2211; — Jean Beleth, *Tables*, 392.

Les *Summae confessorum*, bibl. de J. Dietterle, xii, 948; — Burchard de Strasbourg, *Tables*, 489; — Jean de Fribourg, viii, 761; — Berthold Huenlen, *Tables*, 433; — Guillaume de Cayeux, *T.*, 1995; — Albert de Brescia, Hurter, 481; cf. xii, 1005; — Astesanus, i, 2142; — Durand de Campania (de Champagne), *Tables*, 1078; — Barthélemy de Pise, ii, 435; — S. Antonin, i, 1450.

2° *Les Sommes théologiques* (proprement dites). — 1. Sommes et Sentences, XIV, 2350-52.

Isidore de Séville, VIII, 105; XII, 1203; — Alger de Liège, I, 827; — Anselme de Laon, *Tables*, 178; — Maître Guarnerius (Garnier de Saint-Victor), *T.*, 1776; — Abélard, I, 39; — Hugues de Saint-Victor, VII, 261-63 (le *De sacramentis*); — *Summa Sententiarum*, 284-86; — Roland Bandinelli, *supra;* — Omnibene (Ognibene), *Tables*, 3365; — *Sententiae divinitatis*, *Tables*, 4030; — Robert de Melun, XIII, 2751; — Gandulphe de Bologne, VI, 1142; — Pierre Lombard, *supra*.

2. Caractéristiques, XIV, 2352-55 (indépendance vis-à-vis des règlements scolaires et du texte de Pierre Lombard). — 3. Intérêt et avantages, 2355-57. — 4. Origine et évolution, 2357-60. — 5. Quelques *Sommes théologiques*, 2360-64 : *Robert de Melun*, cf. *supra;* — *Hubertus*, *Tables*, 2121. — *Pierre de Poitiers*, XII, 2039; — *Étienne Langton*, *Tables*, 1299, 2889; — *Raoul Ardent*, *Tables*, 3859; — *Simon de Tournai*, XIV, 2126; — *Martin* (de Fougères), *T.*, 3155; — *Pierre de Capoue*, *T.*, 3708; — *Robert de Courçon*, XIII, 2749; — *Prévostin*, 165; — *Godefroy de Poitiers*, *Tables*, 1830; — *Guillaume d'Auxerre*, VI, 1976; — *Ardengus* et *Herbert d'Auxerre*, *Tables*, 248 et 2049; — *Saint Edmond*, IV, 2103; — *Gui d'Orchelles*, *Tables*, 1990; — *Roland de Crémone*, XIII, 2844; — *Philippe le Chancelier*, *T.*, 3609; — *Guiard de Laon*, *T.*, 1991; — *Guillaume de Durham*; — *Guillaume d'Auvergne*, VI, 1968; — *Albert le Grand*, I, 670; — *Alexandre de Halès*, 775; — *Gui de l'Aumône*, *Tables*, 1989; cf. VII, 225; — *Anonyme de Bâle;* — *Saint Thomas d'Aquin*, XV, 637; — *Ulrich de Strasbourg*, 2059; — *P.-J. Olieu*, XI, 984; — *Henri de Gand*, VI, 2193; — *Gérard de Bologne*, 1289; — *Nicolas de Strasbourg*, XI, 633; — La *Summa de Bono*, voir Jean de Lichtenberg, *Tables*, 2472.

SOMMIER (Jean-Claude). — Notice [G. Glez], XIV, 2364-66.

SONGE. — Indications théologiques [A. Michel], XIV, 2366.

SONNATIUS, évêque de Reims († 631). — Notice dans Hurter, I, 581. — Cité sur l'extrême-onction, V, 1968.

SONNIUS (François). — Notice [É. Amann], XIV, 2367. — Interventions au concile de Trente : Écriture, VII, 2133; cf. II, 1568; — messe, X, 1116, 1278; — pénitence, XII, 1075, 1077-78, 1080, 1082, 1088-89. — Cité : XV, 53.

SONNY (A.). — Auteur d'un article (1915) cité à propos d'un ouvrage faussement attribué à Palamas et restitué à Michel Acominatos, XI, 1749.

SOPATER. — Disciple de Jamblique, mis à mort pour crime de magie, XII, 2285.

SOPHAR. — Ami de Job, VIII, 1459; *D. B.*, V, 1835.

SOPHERIM, scribes des communautés synagogales. — Et la Massore, X, 265.

SOPHIA. — Dernier des éons selon Valentin le gnostique, XV, 2502, 2508; cf. VI, 1448.

SOPHIANOS. — Deux personnages du XVe s. cités sous ce nom : — 1. Maxime, moine du monastère du Sinaï, destinataire d'une lettre de Gennade Scholarios, XIV, 1547. — 2. Théodore, dont le même Scholarios prononce l'éloge au monastère de Vatopedi, 1530.

SOPHIE (Alexeievna). — Princesse russe (1657-1704), qui fit couronner ses deux frères, Ivan V et Pierre, régna quelque temps sous leur nom (1682-1689) et fut détrônée par Pierre le Grand. — Citée : XIV, 309, 313, 315, 319-20, 325.

SOPHIE — Doctrine de la Sophie selon Soloviev, XIV, 366-67.

SOPHISME. — Tout raisonnement captieux et faux. En logique, raisonnement faux, mais ayant les apparences de la logique. Analyse des différents sophismes, V, 441-42. — Nominalisme sophistique (?) de Roscelin, XIII, 2912.

SOPHISTES. — Philosophes grecs de la seconde moitié du Ve s. avant J.-C., qui cherchaient, non à enseigner une doctrine, mais à mettre les différentes philosophies en contradiction. Leur athéisme sans base philosophique, I, 2201. Cf. XII, 2582-83, sur Porphyre, sophiste dans son argumentation antichrétienne.

SOPHOCLE. — Un des trois grands poètes tragiques grecs (Ve s. avant J.-C.). — Un texte de l'*Antigone* sur la supériorité de la loi naturelle relativement à la loi civile, IX, 879. — Cité : VII, 2508.

SOPHOCLÈS (Constantin Œconomos). — Édition (Athènes, 1861) des homélies de Palamas, XI, 1745, 1766, 1769-71.

SOPHONIE. — Étude sur ce prophète [A. Clamer], XIV, 2367-79. — 1° *Le prophète.* — Nom, origine, époque, 2367-71.

2° *Le livre.* — 1. Contenu, authenticité, texte et forme littéraire, XIV, 2371-76. — 2. Doctrine : *a)* Dieu, IV, 994; — *b)* Jugement et jour de Jahvé, XIV, 2376-78; cf. VIII, 1740, 1741; X, 1447-49, 1545, 1549, 1551.

NOTE COMPLÉMENTAIRE. — Du commentaire très complet consacré à Sophonie par A. Deissler, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau (*La Sainte Bible*, t. VIII *a*, 1964), deux points sont à retenir :

1. *A quelle époque faire remonter le livre de Sophonie et, partant, fixer l'existence du prophète?* L'auteur estime qu'il n'existe aucune raison valable pour modifier l'opinion reçue fixant l'activité de Sophonie à l'époque du règne de Josias, très exactement au temps de sa minorité (640-630). On ne peut donc s'arrêter à l'opinion récemment émise par Smith et Lacheman pour prouver que le livre est un « pseudépigraphe », rédigé vers 200 av. Jésus-Christ (*Journal of Near East Studies*, IX, 1948, p. 137-42). Pour J. Ph. Hyatt, l'activité du prophète se situerait sous le règne du roi Joyakim (608-598) (*Journal of Near East Studies*, VII, 1948, p. 25 sq.), comme le voulait déjà E. König (*Einleitung in das A. T.*, 1893, p. 352). Pour accepter la date proposée par Hyatt, il faudrait admettre l'absolue authenticité de l'ensemble du *ch. II*. Or, pour qui tient le moindre compte des conclusions auxquelles ont abouti les études sur les oracles portés par les prophètes contre les nations étrangères, il est certain que ce chapitre a subi, par la suite, des interpolations d'oracles anonymes. A. Lods (*Hist. de la littérature hébraïque*, 1950) voit dans I, 5-10 — peut-être aussi I, 14-17 — le noyau central du livre, qu'il date de 604 environ; tout le reste serait dû à des amplifications postérieures. En bref, aucune raison valable ne permet de contester l'exactitude de l'indication « aux jours de Josias » donnée par le titre, dont la généalogie précise laisse *a priori* supposer qu'elle remonte à une tradition digne de foi.

2. *Quant à l'authenticité*, question très débattue et à laquelle des solutions fort diverses ont été apportées, A. Deissler formule les conclusions suivantes : A Sophonie lui-même reviennent : I, 2-3 (au moins pour le fond); — I, 4-13 (sauf le ỳ. 6 et quelques formules de transition); — I, 14-16; I, 17-18 (pour le fond); — II, 1-3 (à l'exception du ỳ. 3*a*); — II, 4-6 (sentence contre les Philistins); — II, 12 (sentence contre les Koushites); — II, 13-14 (sentence contre Assur); — III, 1-4; 6-9 *a*; 11*b*-13*b*; peut-être aussi III, 5. « C'est dire, conclut Deissler, que l'essentiel du livre est à considérer comme authentique, les autres passages ne représentant qu'une bien petite partie; ceux-ci restent cependant « Parole de Dieu », non seulement en vertu du dogme de l'inspiration, mais aussi en raison de leurs affinités avec d'autres passages. Il est d'ailleurs bien évident que leur degré d'inauthenticité varie selon les cas, ce qui explique les diverses positions des commentateurs. En tout cas, l'origine sophonienne de III, 18-20 n'est pour ainsi dire plus défendue par personne. Pour les passages psalmiques, III, 14-15 et III, 16-17, les jugements sont moins unanimes. George, par exemple, ne voit aucune « raison décisive » de les contester à Sophonie; pour Weiser, « ils s'expliquent aisément par l'idée de culte solennel (III, 15, 17) sous-jacente à la pensée du prophète » (*Einleitung ins A. T.*, 2e édit., p. 215). En fait, après étude du passage, on ne saurait, à notre sens, retenir une telle interprétation : ces versets ne sont, semble-t-il bien, que des passages typiquement anthologiques, d'époque postérieure ».

SOPHRONE. — Nom porté par plusieurs personnages. — Patriarches de Constantinople : Sophrone Ier (1463-

SORIA BUTRON (Jean). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2417.

SORIANO (François de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2417-18.

SORIANO (François). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2418.

SORIANO (Joseph-Marie de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2418.

SORRENTE (Basile de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2418.

SORRENTE (Bonaventure de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2419.

SORSKIJ (Nil) (1433-1508). — Mystique russe, xiv, 1453.

SORT. — Note [A. Michel], xiv, 2420. — Dans la Sainte Écriture; cf. *D. B.*, v, 1848-49. — Sort et superstition, xiv, 2394, 2818. — Le sort, jugement de Dieu, voir *Ordalies*, xi, 1139.

SORTAIS (Gaston). — Notice [J. de Blic], xiv, 2420-21. — Cité : x, 1819.

SOSA (François de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2421.

SOSA (Matthieu de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2422.

SOTEAUX (Jean), *Sotollus, Sotteallus.* — Notice [J. Mercier], xiv, 2422.

SOTER (Saint), pape. — Pontificat [É. Amann], xiv, 2422-23. — Lettre aux Corinthiens, xiii, 270 (primauté); xv, 2183 (unité de l'Église). — S. et le montanisme, x, 2361-62. — Controverses pascales, xi, 1950. — Diaconesses, iv, 688. — Cité : x, 1040.

SOTÉRIKHOS PANTEUGÉNOS, diacre byzantin, puis patriarche d'Antioche. — Sur la nature du sacrifice de la messe et les deux synodes (1156 et 1158) qui condamnèrent son opinion, x, 1336-39.

SOTÉRIOLOGIE. — Voir *Rédemption.*

SOTO (Dominique de). — Vie. Écrits et doctrine [V. Beltran de Heredia], xiv, 2423-31. — Cité : Absolution (forme déprécative), i, 246; — Baïus, ii, 39; — baptême, 320, 326; — baptême (enfants morts sans), 365; — charité, 2237; — chasteté, 2324; — communion dans la foi, iii, 428; eucharistique, 531; sous les deux espèces, 567, 571; — compensation occulte, 603; — confession, 908-09, 913, 921-23; — création, 2093; — diacre, iv, 724; — diffamation, 1304; — dimanche, 1324, 1326, 1328-29, 1339, 1342, 1344; — dogmatique, 1562; — Église, 2218; — eucharistiques (accidents), v, 1421; — extrême onction, 2012; — foi, vi, 94-97, 420; — grâce, 1578, 1581, 1586, 1591, 1619-20, 1631, 1653-54, 1678, 1683; — hérésie, 2221; — infidèles (salut des), vii, 1726, 1750, 1779, 1840, 1884; sur la thèse de S. Thomas, l'éveil de la raison, 1867-68;—Jésus-Christ: incarnation, vii, *1481*, *1521*; personne du Christ, viii, 1276, 1301, 1323, 1327; — justification, 2208-09; — mariage, ix, 2230-32, 2256; — matière et forme des sacrements, x, 340; — messe, 1145, 1153, 1179, 1253, 1296; — Michel de Medina, Ferus (Jean Wild) et Soto, 487; cf. xiv, 2429-30; xv, 3538-39; — molinisme (opposition), x, 2097, 2105, 2112, 2113-14, 2116, 2125; — morale, 2405, 2449-50; — ordre, xi, 1305, 1320, 1322, 1348, 1366, 1380, 1387; — péché : philosophique, xii, 263; originel, 529-31, 555-56, 565, 595; — pénitence, 987, 1014, 1020-21; — Politi (Catharin), controverse, 2430-31; cf. vi, 915; xiv, 2430-31; — pouvoir du pape au temporel, xii, 2755; — probabilisme, xiii, 460-61, 464-65, 471, 475; cf. x, 484 (Barthélemy de Medina); — purgatoire (durée), xiii, 1289; — reviviscence des mérites, 2640; — sacrements: forme, x, 340; institution, xiv, 576, 617; S. préchrétiens, 649; — scolastique, 1718; — Suarez (à propos de), 2650-51, 2664, 2679, 2718; — théologie, xv, 421, 424 (cité); — Trente (présence au concile de), 1429; — tyrannicide, 1957, 1999, 2006; — vertus (connexion des), 2786, 2787; — viol, 3065; — Vitoria (à propos de), 3121, 3123, 3126-28, 3131; — vœu, 3206, 3220-21; — Wild, cf. *supra.*

SOTO (Pierre de).—Vie. Œuvres. Doctrine [Venancio D. Carro], xiv, 2431-43. — 1° *Vie et œuvres*, 2431-35.

2° *Doctrine.* — 1. Controverse antiprotestante, xiv, 2436-37; cf. ii, 1129. — 2. Controverses entre catholiques : *a)* Péché originel et concupiscence, 2438; cf. lettre à Ruard Tapper, i, 2550-51; xv, 53; Baïus et P. de Soto, xi, 1616-17; cf. ii, 63 (bibl.); — *b)* Grâce et libre arbitre, xiv, 2438-40 (les précédentes références concernent aussi ce sujet); — *c)* Justice imputée, 2440-41; — *d)* Causalité divine et prédestination, 2441-42; cité, xii, 2985; — *e)* Autres points de doctrine, xiv, 2442-43; ix, 2230 (mariage); x, 1120-21 (messe); xi, 1328 (imposition des mains et ordre), 1383 (sacramentalité de l'épiscopat). — Simplement cité : vi, 920; xv, 421, 828.

SOTOMAIOR (Luis de), O. P. († 1610). — Exégète portugais; cf. Hurter, iii, 474. — Principaux ouvrages, xii, 2627.

SOTWEL (Nathanael). — Voir *Southwell.*

SOUARN (Romuald). — Auteur d'un *Mémento de théologie pastorale à l'usage des missionnaires* (1907), xiv, 1310.

SOUASTRE (Joseph Bonnières de). — Notice [J. Carreyre], xiv, 2443-44. — Cité sur Quesnel, xiii, 1483, 1485.

SOUBEN (Dom Jules), O. S. B., né à S.-Pol-de-Léon en 1856. — Auteur d'une *Nouvelle théologie dogmatique* (9 vol., 1903-1906), Paris, Beauchesne. — Cité : confirmation, iii, 1047; — épiclèse, v, 221; — Fils de Dieu, 2436; — Incarnation, vii, 1458; — messe, x, 1151.

SOUBIROUS (Sainte Bernadette) (1844-1879). — Citée : v, 1875-76; vii, 1214.

SOUCHKOV (Serge), théologien russe (fin du xixe s.). — Son interprétation du *Tu es Petrus*, xiii, 382; — l'Église romaine fondée par un disciple de S. Paul, 384-85.

SOUCIET (Étienne) (1671-1744), collaborateur des *Mémoires de Trévoux.* — Notice et œuvres, xv, 1515-16.

SOUDAN. — Région tropicale de l'Afrique actuellement divisée en République du Soudan (ancien Soudan anglo-égyptien) et en République du Mali (ancien Soudan français). — Missions catholiques : anciennes possessions anglaises : x, 1889, 1899, 1939, 1945, 1989-90. — anciennes possessions françaises, 1890, 1897, 1941, 1985-86.

SOUFFRANCE. — 1° L'existence de la douleur physique pose des problèmes au moraliste : a-t-on toujours le droit de la faire disparaître? En a-t-on parfois le devoir? Allant plus loin, pour supprimer la souffrance, peut-on supprimer le patient? Sur cette question des anesthésiants et de l'euthanasie, voir aux *Tables*, 1415-17.

2° Comment concilier le fait de la souffrance, physique ou morale, avec le dogme de l'infinie bonté de Dieu? C'est tout le grand et mystérieux problème du Mal; cf. *Tables*, 3070, renvoyant spécialement à l'art. Providence, lequel fournit l'essentiel de la réponse catholique au problème de la souffrance (cf. xiii, 1017-18).

Il faut partir du principe fondamental que *Dieu ne veut le mal physique que d'une façon tout accidentelle.* Ainsi la mort des animaux peut servir à la vie d'autres animaux et à la vie humaine. Pour l'homme, les maux physiques peuvent être l'occasion d'exercer les vertus de patience, de constance, de longanimité, ou encore, à l'égard du prochain affligé, de pratiquer celles de charité et de miséricorde. En d'autres cas, certains maux peuvent être, dans l'ordre providentiel, une peine due au péché pour rétablir l'ordre de la justice. Cf. S. Thomas, *Sum. th.*, I^a^, q. xix, a. 9.

C'est à ces divers points de vue qu'il faut se placer pour juger de la souffrance dans l'ordre providentiel : « La révélation divine nous dit que l'homme n'aurait pas connu la douleur et la mort s'il n'avait pas péché,

et la vie des saints nous montre que la douleur est purificatrice, qu'elle est comme un moyen de nous dépasser nous-mêmes, de nous élever des biens sensibles, auxquels nous pourrions nous arrêter, aux biens de l'ordre rationnel qu'estiment l'honnête homme et le vrai philosophe, de nous élever enfin de ces biens supérieurs à d'autres qui les dépassent encore, à ceux de l'ordre surnaturel ou de la grâce, qui est en nous le germe de la vie éternelle. Cf. *Imitation de Jésus-Christ*, l. II, c. XII : *La voie royale de la croix.*

On comprend ainsi l'utilité de la souffrance, de la douleur, suites du mal physique. Dieu ne les veut que d'une façon accidentelle en vue d'un bien supérieur; cf. A. Zacchi, O. P., *Il problema del dolore*, Rome, 1927.

Les souffrances du Christ rédempteur et les leçons qu'elles comportent pour tout homme et surtout pour le chrétien mettent en lumière les vérités succinctement résumées dans les lignes qui précèdent.

Que le Christ ait pu souffrir, qu'il ait réellement souffert, c'est là une vérité de foi, attestée par tous les symboles. Et le symbole dit d'Athanase, à l'affirmation des souffrances, ajoute qu'elles avaient pour raison d'être le salut des hommes: *qui passus est pro salute nostra.*

Nous sommes en face du grand mystère de la rédemption. La rédemption est, en fait, dans l'ordre présent de la providence, la fin essentielle de l'incarnation. Sans doute, ni l'incarnation, ni les souffrances du Christ n'étaient nécessaires au rachat du genre humain. S. Thomas l'affirme expressément (*Sum. th.*, IIIª, q. XLVI, a. 1-2). A cet égard, aucun précepte — quelle que soit l'interprétation qu'on préfère des textes qui paraissent l'énoncer — n'était strictement requis du chef de la rédemption. Il faut en dire autant de la passion tout entière. En effet, selon S. Thomas (*ibid.*, a. 5, ad 3um), *secundum sufficientiam una minima passio Christi suffecisset ad redimendum genus humanum ab omnibus peccatis.* Principe que les commentateurs étendent à la moindre opération du Fils de Dieu, même celle qui n'exige aucune peine, écrit le P. Hugon, *Le mystère de la Rédemption*, p. 99. Et Billot, dans le *De Verbo incarnato*, 5e édit., p. 482 : *Verissimum est quod, attenta personæ dignitate, minimum opus satisfactorium sufficiebat ad compensanda peccata totius mundi et ultra.*

Mais alors, pourquoi la souffrance, la passion, la mort? Relisons la réponse de Jean Rivière, le théologien par excellence de la rédemption :

« La passion et la mort du Christ ne peuvent se justifier que par des raisons de convenance. Elles sont d'ailleurs aussi variées que faciles à découvrir.

« Généralement on pense tout d'abord à l'expiation du péché, qui est plus complète et plus saisissante quand elle comporte la douleur. Rien de plus juste, à condition de ne pas dépasser la mesure dans l'expression et de ne pas vouloir que cette raison soit la seule ou nécessairement la plus capitale. Mystiques et simples croyants ont toujours demandé cette leçon du « chemin de la croix ». Ils peuvent se réclamer de S. Thomas qui, non content d'analyser en détail les souffrances du Christ, les explique incidemment par l'intention de faire apparaître cette *Dei severitas qui peccatum sine pœna dimittere noluit* (IIIª, q. XLVII, a. 3, ad 1um).

« Il y a pareillement lieu de faire valoir, avec le Docteur angélique (IIIª, q. XLVI, a. 6, ad 6um), le surcroît de plénitude objective que cette préférence pour la voie douloureuse confère à l'œuvre rédemptrice jusque dans l'ordre humain : *Non solum attendit (Christus) quantam virtutem dolor ejus haberet ex divinitate unita, sed etiam quantum dolor ejus sufficeret secundum humanam naturam ad tantam satisfactionem.* Et ce texte a paru digne de remarque à ses commentateurs les plus récents : voir Hugon, *Le mystère de la rédemption*, p. 100; cf. p. 94-95; et P. Synave, *Saint Thomas d'Aquin : Vie de Jésus*, t. III, p. 244-245.

« Mais la considération la plus féconde est encore celle des biens dont la passion est visiblement la source pour nous dans l'ordre de notre vie morale et religieuse. Voir, par exemple, les indications fournies par S. Thomas (IIIª, q. XLVI, a. 3). Par cela même que l'homme est libéré par la passion du Christ, bien des choses, outre cette libération, concourent à son salut. Tout d'abord, la connaissance que la passion lui donne de l'amour de Dieu pour les hommes incite l'homme à l'amour pour Dieu. Ensuite, il y aura grand profit pour l'homme à suivre l'exemple d'obéissance, d'humilité, de constance, de justice et des autres vertus que lui laisse le Christ. Enfin, la passion du Sauveur donnera à l'homme une conviction plus forte de la nécessité de se conserver exempt de tout péché. » Cf. art. RÉDEMPTION, XIII, 1980-81.

Nous entrevoyons ainsi comment l'exemple de Jésus-Christ souffrant et mourant pour nous éclaire le rôle de la souffrance pour l'humanité rachetée. Une fois justifié, l'homme doit trouver dans la souffrance même, acceptée et même recherchée en union avec le Christ, un principe d'œuvres salutaires et de mérite, non seulement pour lui-même, mais aussi pour l'extension du règne de Dieu dans le monde.

1. D'abord pour lui-même. Les appels au renoncement, aux séparations douloureuses, à l'amour de la croix, abondent dans l'Évangile. L'acceptation, la recherche même des souffrances, quelle qu'en soit la nature, entrent bien dans le cadre de ce renoncement, de cet amour de la croix, à condition toutefois de s'orienter dans le sens voulu par le Christ et prêché par les apôtres, le terme étant tout d'abord le *repentir* des péchés commis. Ce repentir est essentiellement intérieur; il peut inspirer des humiliations externes et des macérations corporelles (recherche de souffrances volontaires); mais il ne saurait s'arrêter là. S'il se fonde en premier lieu sur la crainte de Dieu, il doit s'élever à des sentiments plus nobles et finalement, en ouvrant largement l'âme aux sollicitations divines, conduire le chrétien à la pratique des plus hautes vertus. Tel est le thème proposé par Vatican II au prêtre qui, « tenant à sa manière la place du Christ en personne, possède de ce fait une grâce particulière, lui permettant de tendre vers la perfection de Celui qu'il représente ». Or, c'est « en passant par la souffrance que le Christ est entré dans sa gloire » (Luc., XXIV, 26). De même, les prêtres, consacrés par l'onction du Saint-Esprit et envoyés par le Christ, font mourir en eux les œuvres du corps pour être tout entiers donnés au service des hommes : telle est la sainteté dont le Christ leur fait don et par laquelle ils approchent de « l'*Homme* parfait » (Eph., IV, 13) (décret *Presbyterorum ordinis*, c. III, Édit. du Centurion, t. IV, p. 216-217). Et, plus loin (p. 227), parlant du don du célibat, « si adapté au sacerdoce du Nouveau Testament », le concile demande aux prêtres d'employer « les moyens naturels et surnaturels qui sont à la disposition de tous » et d'observer « les règles éprouvées par l'expérience de l'Église, surtout celles de l'ascèse ». N'est-ce pas le programme que S. Paul, le grand Apôtre, se traçait à lui-même, pour encourager les Corinthiens : « Je traite durement mon corps et je le tiens en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé » (I Cor., IX, 27).

2. Mais ce n'est pas seulement pour engager chaque chrétien, chaque prêtre, dans la voie de la sainteté, que les souffrances du Christ nous sont proposées en exemple. A maintes reprises, S. Paul rappelle que l'Église est « le corps du Christ » (Col., I, 18; Rom., XII, 5; I Cor., XII, 12; Eph., IV, 15-16).

Dans l'encyclique *Mystici corporis* (cf. *Tables*, 3672-73), Pie XII a longuement exposé la doctrine du corps mystique de l'Église. Dans la Constitution dogmatique de l'Église, *Lumen gentium*, Vatican II lui consacre le § 7 (édit. citée, t. I, p. 30-33). En voici quelques extraits convenant à notre propos : « Dans ce corps, la vie du Christ se répand à travers les croyants que les sacrements, d'une manière mystérieuse et réelle, unissent au Christ souffrant et glorifié... Mais comme tous les membres du corps humain, malgré leur multiplicité, ne forment cependant qu'un seul corps, ainsi les fidèles dans le Christ (cf. I Cor., XII, 12). Dans le travail d'édification du corps du Christ règne également une diversité de membres et de fonctions... Le même Esprit, qui est par lui-même principe d'unité dans le corps où s'exerce sa vertu et où il réalise la connexion intérieure des membres, produit et stimule entre les fidèles la charité. Aussi un membre ne peut souffrir que tous les autres membres ne souffrent... Nous sommes assumés dans tous les mystères de la vie du Christ, configurés à lui, associés à sa mort et à sa résurrection en attendant de l'être à son règne (cf. Phil., III, 21; II Tim., II, 11; Eph., II, 6; Col., II, 12, etc.). Encore en pèlerinage sur la terre, mettant nos pas dans la trace des siens, à travers la tribulation, la persécution, nous sommes associés à ses souf-

frances comme le corps à la tête, unis à sa passion pour être unis à sa gloire (cf. Rom., VIII, 17) ».

De cet exposé dérivent plusieurs conséquences en ce qui concerne le rôle de la souffrance dans la vie du chrétien. Entendons toutefois le mot souffrance dans la plus large acception du mot.

a) La première est la réparation pour les péchés du monde. Cette réparation est un devoir : la justice exige une réparation pour les offenses; l'amour nous pousse à consoler le Christ... Sans doute, c'est principalement le Christ qui s'est chargé de l'accomplissement de ce devoir; mais nous devons nous associer à lui, car il nous reste à compléter ce qui manque à ses souffrances pour son corps qui est l'Église (Col., I, 14). Si nous voulons plaire à Dieu, nous devons offrir le sacrifice de nous-même en union avec celui du Christ... L'esprit de réparation est le moyen d'obtenir des grâces abondantes pour nous et pour les autres, en vertu de la communion des saints et, par là même, de renforcer notre union avec le Christ et nos frères. Telle est la doctrine rappelée par Pie XI dans *Quas primas* et *Miserentissimus Redemptor* (cf. *Tables*, 3657-58).

b) La communion des saints ! Déjà les premiers Pères de l'Église proclament, dans les rapports personnels de l'homme avec Dieu et pour seconder l'action individuelle et la rendre efficace, la nécessité de la médiation du Christ, de l'intercession des élus, mais aussi de la coopération des fidèles. Cf. *D. T. C.*, III, 432-35. Quelques échos de la doctrine des Pères sur ce point conviennent bien à notre sujet : « Le juste, selon S. Ambroise, est un intermédiaire entre Dieu et le coupable : son intervention est efficace et sanctionnée par un droit strict... Aux souffrances et aux bonnes œuvres Dieu a attaché une valeur propitiatoire particulière, par considération pour son Église, où il n'a pas voulu que le salut fût l'œuvre d'un seul » (cf. III, 441). Selon S. Augustin, « dans l'Église de Dieu, chacun a son rôle, mais la vie est la même pour tous. La prière, les bonnes œuvres de l'un sont profitables aux autres. Les mérites des martyrs sont notre trésor : comme le Christ, ils ont donné leur vie pour nous. Nous sommes donc le fruit de leurs labeurs... Et nous avons, nous, à unir nos souffrances aux leurs, à nous attacher à eux de plus en plus dans le Christ » (*ibid.*, 443).

c) Autre conséquence du dogme de la communion des saints : les *indulgences* attachées par l'Église à certaines pratiques pénitentielles : « Les mérites du chef et des membres de l'Église tout entière forment un seul et même trésor, où, en vertu du pouvoir des clefs, le pape et les évêques puisent en quelque sorte de quoi suppléer à ce qu'ils remettent de la satisfaction individuelle » (*D. T. C.*, VII, 1594). Et ici, nous touchons plus particulièrement aux *suffrages* que nous pouvons, selon la doctrine du concile de Trente, offrir pour les âmes du purgatoire (décret sur le purgatoire, *D. T. C.*, XIII, 2089). Ces suffrages rentrent dans l'une ou l'autre de ces catégories : sacrifices de la messe, prières, aumônes, autres œuvres de piété (dont les pénitences volontaires et les indulgences). Toutes ces manifestations de notre activité surnaturelle en faveur des défunts ont valeur impétratoire, satisfactoire ou méritoire, soit disjonctivement, soit simultanément (art. PURGATOIRE, XIII, 1303).

3. Il reste à exposer un dernier aspect du rôle de la souffrance dans l'Église, corps du Christ. C'est dans sa passion et ses souffrances que Jésus a fondé son Église. Il a prédit aussi que ses disciples souffriraient persécution à cause de lui. Comme son fondateur, l'Église devra grandir au milieu des persécutions. L'histoire de ses martyrs en est une démonstration frappante. Mais, selon la célèbre parole de Tertullien, le sang des martyrs fut une semence de chrétiens (*Apologeticum*, L, n. 13). D'autres souffrances que celles du martyre attendent les missionnaires du Christ, et leurs tribulations sont la condition même de l'extension du règne de Dieu sur la terre. Vatican II l'a noté expressément dans le décret *Ad gentes (De activitate missionali Ecclesiæ)*, ch. Ier, § 5 (édit. citée, t. IV, p. 98) : « Cette mission continue et développe au cours de l'histoire la mission du Christ lui-même, qui fut envoyé pour annoncer aux pauvres la bonne nouvelle : c'est donc par la même route qu'a suivie le Christ lui-même que, sous la poussée de l'Esprit du Christ, l'Église doit marcher, c'est-à-dire par la route de la pauvreté, de l'obéissance, du service et de l'immolation de soi jusqu'à la mort, dont il est sorti victorieux par sa résurrection. Car c'est ainsi dans l'espérance qu'ont marché tous les apôtres, qui ont achevé par leurs multiples tribulations et souffrances ce qui manque à la passion du Christ au profit de son Corps, l'Église (Col., I, 24). »

Bibliographie sommaire : Suzanne Fouché, *Souffrance, École de vie*, Spes (1933); *Le malade, mon frère*, Édit. du Centurion (1955); — P. Panici, *Le Christ et la souffrance*, conférences de Notre-Dame de Paris, Spes (1943); — Alphonse Meyer, *Notre bonne souffrance*, Salvator, Mulhouse (1950); — M. Nédoncelle, *La souffrance*, Bloud et Gay (1950); — Romain Pittet, *Souffrir, pourquoi?*, Édit. Saint-Paul (1953); — A. de Parvillez, *Le courage devant la vie*, Aubier (1955); — *La souffrance, valeur chrétienne* (collectif), Casterman (1957); — Jeanne Ancelet-Hustache, *Car ils seront consolés*, Le Seuil (1968); — Hans Kung, *L'homme, la souffrance et Dieu*, Desclée de Brouwer (1969).

bullae in Coena Domini (1615, très rare); d'un commentaire de la constitution de Paul V sur la *sollicitatio ad turpia;* et surtout des *Aphorismi inquisitorum* (4 vol, Lyon, 1669). — Cité : IX, 815; XIV, 1296. — Notice dans Hurter, III, 874.

SOUSA Y MENESES (Jérôme de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2468.

SOUSBEECK (Van), ministre des affaires étrangères de Hollande de 1851 à 1852. — Et le rétablissement de la hiérarchie en Hollande, XV, 2424.

SOUTER (Alexandre), patrologue anglais, auteur de plusieurs travaux parus au début du XXe s. — Cité : sur S. Pierre, XII, 1787; — sur l'épître aux Romains, XIII, 2848, 2852; — sur l'identification de l'Ambrosiaster et du Juif Isaac, VIII, 4-6; — sur Pélage, XII, 680, 715 (bibl.); — sur S. Hilaire, VI, 2414.

SOUTHWELL (Bacon Nathanael). — Notice [J. de Blic], XIV, 2468-69. — Sur Jean de Salas, 1032.

SOUVERAIN (Nicolas), fin XVIIe s., ministre calviniste de Poitiers, destitué comme arminien, auteur de *Le platonisme dévoilé, ou essai touchant le Verbe platonicien* (Cologne, 1700). — Dépendance du christianisme relativement au platonisme, XII, 2297; — réfutation par Baltus, II, 137; IV, 1149.

SOUVOROV (Nicolas), canoniste russe (début du XXe s.), auteur d'un *Manuel de droit ecclésiastique* (4e édit., 1912), S.-Pétersbourg.

Discipline dans l'Église russo-byzantine, XIV, 1418-19. — Prédication dans la même Église, 1455. — Mariage (id.), IX, 2326-27. — Sur la primauté du pape, XIII, 386.

SOZOMÈNE (Salamanus Hermias), historien ecclésiastique du Ve s. — Notice [G. Bardy], XIV, 2469-71. — Cité : abstinence, I, 268; — alleluia, 837; — Apollinaire le Jeune, 1506; — arcane, 1757; — arianisme, 1779, 1799, 1801, 1806, 1823-24, 1828, 1835-37, 1841, 1843, 1846, 1850; — Arménie, 1893; — art chrétien, 2011; — S. Athanase, 2144, 2146, 2152; — Basile d'Ancyre, II, 461, 463; — carême, 1728-30; — Chypre, 2428; — Constantinople (Ier concile), III, 1227-28, 1230; — S. Cyrille de Jérusalem, 2529-31, 2533; — diacres, IV, 722; — encratites, V, 8; — esquinètes, 830; — Eudoxe, 1485; — Eunomius, 1501, 1504; — Eunomioeutychiens, 1514-15; — Eusèbe de Nicomédie, 1542, 1546; — S. Eustathe d'Antioche, 1555, 1559-60; — Eustathe de Sébaste, 1569, 1571; — eustathiens, 1571-72; — S. Jean Chrysostome, VIII, 661, 664-65; — Libère, IX, 635, 642-43, 650, 654; — Lucien d'Antioche, 1026; — Macédonius et macédoniens, 1468-69, 1471-74; — Marouta de Maypherqat, X, 144; — Mélèce d'Antioche, 521, 525, 529; — Mélèce de Lycopolis, 533, 535; — montanisme, 2369; — Nestorius, XI, 84; — Nicée (Ier concile), 401-02; — pénitence, XII, 797-98, 809; cf. I, 148-49, 154 (absolution); III, 845, 855, 857, 859 (confession); XIV, 1148 (satisfaction); — primauté, XIII, 278; — Sérapion, XIV, 1909; — Silvestre Ier, 2070; — Théodore de Mopsueste, XV, 235; — Théodoret, 314-15; — Ulfila, 2049-52.

SPACIL (Th.). — Auteur d'un article (1931) sur la théologie orientale et le sacrement des malades, XIV, 572.

SPADA. — Deux cardinaux de ce nom, l'oncle et le neveu, cités pour leur participation à des congrégations où sont examinées les questions jansénistes, VIII, 475-76; XIII, 1531.

SPADA (G.). — Auteur de *Storia della rivoluzione di Roma e della restaurazione del governo pontificio, dal 1 guigno 1846 al 12 luglio 1849*, Florence, 1869-1870, 3 vol. — Sur la Question romaine, XII, 1691, 1716 (bibl.).

SPADA (Laurent). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2471.

SPADA (Mariano), O. P. — Chargé de réfuter les divulgations inopportunes pendant le concile de Vatican I, XV, 2554, 2564. — S. Thomas et l'Immaculée Conception, 942.

SPADER (Octave). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2471-72.

SPAGNOLI (Baptiste). — Voir MANTOUE (Bx Baptiste de), IX, 1918-23, et *Tables*, 3089.

SPALATIN (Georges). — Notice [L. Cristiani], XIV, 2472-74. — Cité : XIV, 1445; XV, 2551.

SPALDING (Jean-Joachim) (1714-1804). — Théologien protestant unitarien, initiateur d'une dogmatique pratique et populaire dans son traité *De l'utilité du ministère pastoral*, Leipzig, 1772. — Cité : XV, 1785.

SPALDING (Martin-John), archevêque de Baltimore (1810-1872). — Sa défense de l'Église catholique contre une prétendue supériorité économique et sociale des nations protestantes, *Tables*, 1288-89 [Mgr Fenton]. — Le IIe concile de Baltimore (1866), I, 1060, 1070; *Tables*, 697. — Mgr Spalding et l'infaillibilité à Vatican I, XV, 2562.

SPANGENBERG (August-Gottlob) († 1792). — Continuateur de Zinzendorf et restaurateur de la secte des « Frères moraves », XV, 3703-04.

SPANHEIM (Ezéchiel) (1629-1710), calviniste genevois. — Sur l'*Histoire critique du Vieux Testament* de Richard Simon et réplique de celui-ci, XIV, 2101.

SPANHEIM (Frédéric), érudit protestant (1600-1649). — A propos de ses *Dubia evangelica* (Genève, 1658), cités sur le Purgatoire, XIII, 1322. — Contre l'œcuménicité du concile de Trente, XV, 1498. — Un auteur du même nom cité : XIV, 1555.

SPARACIO (D.), O. F. M. conv., mort en 1928. — Biographie de Sixte-Quint (Pérouse, 1923), XIV, 2218, 2230, 2237-38 (bibl.); — Bibliographie des Conventuels, 2477 (bibl.). — Cité: *Tables*, 1728-29.

SPE ou **SPEE** (Frédéric). — Notice [R. Brouillard], XIV, 2474-77. — Cité : XV, 46, 2467.

SPECHT (Thomas). — Notice [É. Amann], XIV, 2477. — Cité : I, 2383, 2409, 2430 (S. Augustin); cf. III, 443; X, 1224 (sacrifice de la messe).

SPÉCULATION. — Voir aux *Tables* les art. *Aléatoires* (Contrats); — *Bourse* (Jeux de); — *Commerce;* — *Usure.*

SPEDALIERI (Nicolas) (1741-1795). — Contre la peine de mort, X, 2501. — Cité : I, 1546.

SPEISER (Jean), curé de S.-Maurice d'Augsbourg. — Controverse au cours de l'été 1515 avec Jean Faber, O. P., V, 2047.

SPENCER (George), en religion Ignace de S.-Paul, passionniste (1799-1864). — Fils du second comte Spencer, il fut converti au catholicisme par le cardinal Wiseman, XV, 3563-64; voir notice dans *The catholic encyclopedia*, XIV, 214.

SPENCER (Herbert), philosophe anglais (1820-1903). — Il fit à la fois œuvre de biologiste, de psychologue, de sociologue et d'économiste. Principaux ouvrages : *Principes de psychologie* (1855); *Premiers principes* (1862); *Principes de biologie* (1864); *Principes de sociologie* (1877); *Principes de morale*, etc. Cf. *Dict. pratique des conn. religieuses*, VI, 427-35.

Position philosophique, X, 293, 325; XIII, 1772; — relativité de la connaissance, I, 597, 600; appliquée à la notion de cause, II, 2029-30; III, 2099; à la notion de Dieu, VI, 2058; cf. IV, 796, 811, 837-38, 875, 885; *Tables*, 972; à la providence, XIII, 987. — Évolutionnisme et religion, IX, 1536-37; et sociologie, V, 887, 889. — Cité : I, 1161; IV, 303; IX, 885; XV, 3386, 3519.

SPENCER (Sir William B.). — Ethnologue du début du siècle, a étudié spécialement les Australiens du Nord. — Cité : XIII, 2205.

SPENER (Philippe-Jacques) (1635-1705). — Fondateur de la secte du *piétisme.* — Notice [L. Cristiani], XII, 2084-89. Voir *Piétisme, Tables*, 3718. — Cité : I, 397; III, 1085; V, 797; VIII, 2124, 2201; XIII, 1758; XV, 1781, 2248.

SPENLE (J. L.). — Sur l'Aufklärung, dans son livre *La pensée allemande* (1934), XIII, 1763.

SPENSER, évêque de Norwich. — Sa défense d'Urbain VI sur le continent en 1383, XV, 3599, 3608.

SPERANSKIJ (Mikhaïl Mikhaïlovitch) (1772-1839). — Homme d'État russe, membre du comité chargé par le Saint Synode de préparer la réforme de l'enseignement dans les Académies russes en 1810, XIV, 342.

SPERONI (Dominique-Marie). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2477.

SPETTMANN (Hieronymus, Girolamo, Jérôme, d'où les diverses initiales dans les références qui suivent), O. F. M. (1883-*ca* 1938). — Sur Pécham, XII, 101, 102, 109-16, 121, 124, 127-28; les différents écrits du P. Spettmann sur Pécham sont indiqués à la bibliographie, 139-40. — Sur Pierre de Candie, 1894.

SPICQ (Bernard, en religion Ceslas), né le 29 avril 1901 à Saint-Mihiel (Meuse). Études secondaires à Sainte-Croix de Neuilly; prend l'habit des Frères Prêcheurs au couvent du Saulchoir, alors à Kain, en Belgique, le 10 oct. 1920; ordonné prêtre le 29 juill. 1927; lecteur en théologie et professeur d'Écriture Sainte en nov. 1928. Élève à l'École biblique de Jérusalem en 1930. Maître en théologie (10 févr. 1944); fondateur de la chaire Durand de Saint-Pourçain à l'Université de Salamanque; professeur d'exégèse à l'Université de Fribourg (Suisse) en octobre 1955. Consulteur à la Commission pontificale des Études bibliques (10 juill. 1962).

Ouvrages principaux : *La Révélation de l'Espérance dans le N. T.* (Avignon, 1932); Commentaire avec traduction de S. Thomas d'Aquin, *La Somme théologique. La justice* (3 vol., éd. Revue des Jeunes, 1932-1934); Commentaire de l'*Ecclésiastique (La Sainte Bible*, Pirot-Clamer, t. VI, Letouzey, 1943); *Esquisse d'une histoire de l'exégèse latine au Moyen Age* (Paris, Vrin, 1944); *Saint Paul. Les Épîtres pastorales* (Paris, Gabalda, 1947); Commentaire des *Épîtres aux Corinthiens* (*La Sainte Bible*, Pirot-Clamer, t. XI, Letouzey, 1948); *L'Épître aux Hébreux* (2 vol., Paris, Gabalda, 1952-53); *Spiritualité sacerdotale d'après Saint Paul* (Paris, Le Cerf, 1954); *Agapè. Prolégomènes à une étude de théologie néotestamentaire* (Louvain, Nauwelaerts, 1955); *Vie morale et Trinité sainte* (Paris, Le Cerf, 1957); *Agapè dans le N. T. Analyse des textes* (3 vol., Paris, Gabalda, 1958-1959); *Dieu et l'homme selon le Nouveau Testament* (Paris, Le Cerf, 1961); *Charité et liberté selon le N. T.* (Paris, Le Cerf, 1964); *Les Épîtres de Saint Pierre* (Paris, Gabalda, 1966).

Cité : *Tables*, 1090, 1747, 2775, 3256, 3483, 3485-90, 3493.

SPIEGEL (Jacques), archevêque de Cologne († 1835). — Sa complaisance à l'égard du gouvernement prussien dans la question des mariages mixtes, VI, 1827.

Un autre Jacques Spiegel, neveu de Wimpheling, édite en 1520 une œuvre de son oncle. — Cité : XV, 3547-48.

SPIERA (Ambroise) († 1454), théologien servite. — Notice dans Hurter, II, 890-91. — Cité : XIV, 1986.

SPIKOWSKI (L.). — Sa *Doctrine de l'Église dans S. Irénée* (Strasbourg, 1927) citée sur la primauté romaine, XV, 2184.

SPINA (Alphonse de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2477-79. Cf. *Tables*, 106.

SPINA (Barthélemy). — Notice [É. Amann], XIV, 2479-80. — Sur l'ordre, XI, 1348. — Sur le sacrement de pénitence, XII, 1050; cf. III, 910 (confession). — Contre l'Immaculée Conception, VII, 1165-66; cf. XV, 1211. — S. et Cajétan, II, 1326; et Catharin, XII, 2429-30.

SPINA (Mgr Joseph), archevêque de Corinthe, négociateur du Concordat français de 1801. — Cité : III, 745, 747, 754, 756-57, 760.

SPINAZZOLA (Nicolas de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2480; XI, 632-33 (Nicolas de Spinaciola).

SPINELLI (Pierre-Antoine) († 1615), S. J. — Notice dans Hurter, III, 400. — Sur la dévotion à Marie, IX, 2456.

SPINK (John Stephenson), auteur d'une thèse (1937) sur Jean-Jacques Rousseau et Genève. — Cité : XIV, 105, 114 (aux deux endroits, rectifier l'orthographe du nom de l'auteur).

SPINOLA (Christophe de Rojas y). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2480-88. — Cf. IX, 189-90; X, 2081-83 (pourparlers avec Molanus).

SPINOLA (Élien) (XVe s.). — Cité : I, 609.

SPINOLA (Étienne). — Notice [J. Mercier], XIV, 2489.

SPINOLA (J. B.), nonce à Vienne, cardinal (XVIIe s.). — Cité : XIV, 2481-82.

SPINOZA (Baruch). — Étude générale de sa philosophie [G. Rabeau], XIV, 2489-506.

1° *Vie de Spinoza.* — XIV, 2489-92.

2° *Théorie de la connaissance.* — 1. Conception d'une science universelle et mathématique, XIV, 2492-96; cf. XV, 433. — 2. Connaissance de l'être universel et conséquence déterministe, I, 598; IV, 642-43; XIII, 1007. — 3. L'âme, série des représentations affectant le corps, XIV, 2496; cf. XV, 3386 (volonté, forme des idées).

3° *Doctrine métaphysique.* — 1. Thèse générale : la substance une et universelle, avec ses attributs, XIV, 2496-99. — 2. Conséquences : monisme panthéistique, XIII, 1881; XI, 1868-69; cf. IV, 1254-55, c'est-à-dire athéisme, I, 2204; XIII, 1726-27, le monde résultant d'une fatalité radicale, XV, 3344-45, 3346; cf. III, 2093 (création); X, 1816-17, 1823 (miracle); cf. VIII, 1398; XII, 1311; XIII, 1886. — 3. Métaphysique comparée au thomisme, XV, 840, 853, 857-58, 886.

4° *Morale.* — 1. Morale selon la nature, XIV, 2499-500. — 2. Morale sans dogme, XV, 414; — le sentiment religieux, XIII, 857.

5° *Politique.* — Droits de l'État, même en matière de religion, XIV, 2500-01.

6° *Interprétation de l'Écriture.* — 1. Impossibilité de saisir le sens absolu, XIV, 2501-02. — 2. Les récits des miracles, XIV, 2502-03; cf. *supra.* — 3. Quelques opinions : *a)* sur Ezéchiel, V, 2034; — *b)* contre l'inspiration des Proverbes, XIII, 914-16.

7° *Religion.* — XIV, 2503-04.

Divers : Spinoza et Leibniz, IX, 183, 189; — et Malebranche, 1785; — et Montesquieu, X, 2386; — et Schleiermacher, XIV, 1501; cf. 1499. — Réfuté par François Lamy, VIII, 2553. — Simplement cité : IV, 764, 781, 786, 796, 835, 899, 911, 1175, 1180, 1248, 1252, 1256, 1259, 1274, 1276, 1290; V, 1798, 1803; XII, 2264; XIII, 1691, 1708, 1714, 1741, 1744, 1746, 1875, 1881; XV, 3341.

A l'abondante bibliographie relevée par G. Rabeau, il convient d'ajouter l'étude très complète de Paul Siwek, S. J., *Spinoza et le panthéisme religieux*, préface de Jacques Maritain, Desclée de Brouwer et Cie, Paris, 1937. L'ouvrage étant à peu près contemporain de l'étude de Rabeau, sa bibliographie ne s'écarte guère de celle du *D. T. C.*

SPIR (African) (1837-1890). — Philosophe phénoméniste idéaliste. — Cité : X, 319.

SPIRITALIS (Gilles). — Notice [J. Rivière], XIV, 2506-07. — Cité : 1286.

SPIRITISME. — Étude générale [L. Roure], XIV, 2507-22. — 1° *Les antécédents*, XIV, 2507-14. — Pour compléter, voir *Évocation des esprits et des morts*, *Tables*, 1452, avec références à DIVINATION, IV, 1442-43 (antiquité), 1445 (temps évangéliques); MAGIE, IX, 1520 (pythonisse d'Endor); cf. *D. B.*, II, 1446, 2128-31; *Apulée*, *Tables*, 236. On trouve aux *Tables*, art. *Magie*, 3054-55, plusieurs références utiles. — Rôle de la Franc-maçonnerie, XIV, 2511.

2° *Faits modernes.* — Amérique : Weckman, John Fox; — France : Allan Kardec (*Tables*, 2804); Léon Denis (*T.*, 934); — manifestations d'esprits : les médiums (*T.*, 3174), XIV, 2514-17.

3° *Doctrines.* — 1. Opposition au christianisme sur Dieu, les sacrements, l'indissolubilité du mariage, le Christ et ses enseignements, XIV, 2517-18. — 2. Point fondamental : négation de l'enfer et substitution de la réincarnation, voir ce mot, *Tables*, 3874; mise en doute du Purgatoire, XIV, 2518-19.

4° *Dangers et condamnations.* — 1. Dangers

STALAM (Barthélemy de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2557-58.

STAMBER (Jean), *Stanbery, Stanbridge,* etc. — Notice [J. Mercier], xiv, 2558.

STAMPA (Ambroise). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2558.

STAN (Élie) (xix-xxe s.). — Chanoine de rite roumain. Concordance de l'enseignement du catéchisme et des autres matières, xiv, 46.

STANBRIDGE (John) (1463-1510), grammairien. — Doit être distingué de Jean Stamber, cf. xiv, 2558.

STANCARO (François). — Notice [L. Cristiani], xiv, 2558-61. — 1. Le stancarisme, 2560-61. — 2. Erreur antitrinitaire, xv, 1777. — Cité : viii, 1346.

STANDISH (Henri). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2561-62. — A distinguer de Standish (Jean), archidiacre de Colchester († 1570).

STANGE (Carl), historien protestant, né à Hambourg en 1870. — Ses articles (1900, 1902) sur Grégoire de Rimini, viii, 2131 (problème de la justification).

STANILOAE (D.). — Éditeur d'un texte de Grégoire Palamas sur les hésychastes (1932-1933), xv, 339.

STANISLAS KARG. — Notice [A. Teetaert], xiv, 2562.

STANISLAS Ier LESZCYNSKI (1677-1766), roi de Pologne. — Cité : iii, 132 (Clément XIV); xv, 3391 (Voltaire).

STANISLAS DE PLAISANCE. — Notice [A. Teetaert], xiv, 2562.

STANISLAS DE ZNAYM (xve s.). — Accusé avec Jean Hus et, plus tard, adversaire des hussites, v, 1406.

STANLEY (Arthur Penhyn) (1815-1881), anglican, disciple de Th. Arnold dont il a écrit la vie. — Cité : xi, 1678, 1689, 1694, 1704 (bibl.); xiii, 1378; xv, 3569.

STANONIK (F.), historien de la vie et des écrits de Pierre Auriol (1882). — Voir la bibliographie, xii, 1881. Cité au cours de l'article, 1811, 1816.

STANTON (Vincent-Henry). — Auteur anglican de *The Gospels as historical Documents,* III. *The fourth Gospel,* Cambridge, 1920. — Cité : viii, 540-41, 547, 553, 555.

STAPF (Ambroise). — Notice [É. Amann], xiv, 2562-63.

STAPFER (Edmond) (1844-1908), théologien protestant. — A publié sur Jésus Christ : *Jésus de Nazareth et le développement de sa pensée sur lui-même,* Paris, 1872; *Jésus-Christ, sa personne, son autorité, son œuvre* (3 vol.), 1896-1898; *La Palestine au temps de Jésus-Christ,* 1892. — Cité : ii, 1864; iv, 1310; v, 1091; viii, 1375-76, 1390, 1392, 1394.

STAPFER (Paul) (1840-1917), frère du précédent. — Auteur d'études historiques et littéraires : sur Pascal, xi, 2102, 2187, 2189; cf. iv, 811; — sur Montaigne, *La famille et les amis du Montaigne,* xii, 1916 (bibl.).

STAPHYLUS (Frédéric), de son nom de famille *Stapellage.* — Notices [É. Amann], xiv, 2563-66, et dans Hurter, iii, 19-21. — Ses écrits publiés et traduits par Laurent Surius, xiv, 2848.

STAPLETON (Thomas). — Notice [J. Mercier], xiv, 2566-67. — Sur l'Église, iv, 2130, 2142-43; cf. i, 2410; — nombre des élus, iv, 2367; — dogmatique, 1565; — foi, vi, 69; — Honorius, vii, 126; — infaillibilité du pape, 1687; — inspiration de l'Écriture, 2225; cf. ii, 1555; — Thomas More, x, 2482; — tradition, xv, 1323.

STAROVIÈRES, dissidents russes de l'orthodoxie. — Voir aux *Tables* : *Nicon,* 3312; *Raskol,* 3860; *Russie,* 3935.

STARY (Sigismond), abbé général des Prémontrés à partir de 1883. — Unité de l'ordre, xiii, 13.

STATIUS (nom latinisé d'Achille d'Estaço). — Notice [J. Mercier], xiv, 2567.

STATTLER (Benoît). — L'étude [J. Bernard], xiv, 2567-79, rappelle la vie, les ouvrages de Stattler, ses conceptions philosophiques morales et apologétiques, mais surtout les doctrines ecclésiologiques, dont certaines hardiesses attirèrent une mise à l'Index, i, 858, 861, 872; xiv, 1851.

STAUDENMAIER (François). — Notice [É. Amann], xiv, 2579-80. — Dieu, iv, 841, 849, 1145, 1147. — Schleiermacher, xiv, 1508. — Cité : iv, 1827; vii, 431.

STAUPITZ (Jean). — Notice [L. Cristiani], xiv, 2580-83. — Et Luther, ix, 1149, 1152, 1155, 1157, 1195, 1204, 1245; cf. xiii, 2033. — Et Conrad Wimpina, xv, 3550. — Cité : vii, 269.

STAURIN (Jean-André). — Notice [J. Rivet], xiv, 2583.

STAUROPÉGIE (Droit patriarcal de). — Voir xi, 2278, 2280, 2284.

STAUROS. — Éon, engendré du Père, dans le système valentinien, xv, 2502-03, 2509.

STAVE (E.). — Cité pour son *Über den Einfluss des Parsismus auf das Judentum* (Haarlem, 1898), viii, 1661.

STAVROVECKYJ (Cyrille Tranquilion) († 1646). — Écrivain russe, passé de l'orthodoxie à l'union. — Ses œuvres, xiv, 398.

STECK (Johann-Rudolf-Julius) (1842-1924). — *Der Einfluss des Buddhismus auf das Christentum* (Zurich, 1908), viii, 1363, 1370. — Sur l'institution de l'eucharistie, v, 1073.

STÉDINGIENS. — Notice [É. Amann], xiv, 2583-86. Cf. ix, 1049, 1052 (Stedinger).

STEENBERGEN (Van), *Steenberghen.* — Voir *Van Steenbergen.*

STEENOVEN (Corneille). — Notice [J. Carreyre], xiv, 2586-87. — Cité : xv, 2401, 2403-05 (Église d'Utrecht), 2531 (Van Espen), 2536 (Varlet), 2674 (Verhulst), 2836 (Viaixnes).

STEENSEN (Niels). — Voir *infra, Sténon* (Jean-Nicolas).

STEFANESCO (Mgr Melchisédech). — Évêque orthodoxe de Roman (Roumanie). Son Mémoire sur le papisme et l'Église roumaine (vers 1883), xiv, 82-84, 86.

STEFFEN (Bernhard). — Théologien protestant (orthodoxie nouvelle, de tendance éclectique), *Le dogme de la Croix* (1920), xiii, 2002.

STEGMANN (Carl). — Auteur, en collaboration avec C. Hugo, d'un *Handbuch des Socialismus,* Zürich, 1894, xiv, 2275.

STEGMÜLLER (F.). — Édition (1931) de Siger de Brabant, xiv, 2045; — Sur Pierre d'Osma, 2208.

STEIN (Edith) (1891-1942). — Son étude, *Husserls Phenomenologie und die Philosophie des hl. Thomas von Aquina,* Halle, 1920, citée : xiii, 1878-80.

STEIN (S.). — Auteur d'un article (1941) sur les Capitulaires francs, à propos de l'usure, xv, 2334.

STEINBERGER, nom de famille de Everard Billick. — Voir Billick, ii, 889; *Tables,* 444.

STEINER (Arpad). — Édition (1938) de Vincent de Beauvais, xv, 3030.

STEINER (Rudolf), philosophe et pédagogue autrichien, né à Kraljévic (Croatie) en 1861, mort en 1925. — Et le mouvement théosophique, xv, 542, 545-46, 549.

STEININGER (Paterne). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2587.

STEINMANN (Alphonse), né à Hanovre en 1880. — Exégète catholique allemand, cité pour son commentaire des épîtres aux Thessaloniciens et aux Galates (4e éd., 1935), xv, 583, 592-93, 605, 609 (bibl.).

STEINMANN (Jean). — Prêtre français, né en 1911, décédé accidentellement en 1963, au cours d'un pèlerinage en Terre-Sainte. Il est l'auteur de nombreux ouvrages d'Écriture Sainte, parmi lesquels on peut mentionner : *Le livre de Job* (1955); *Le prophète Isaïe* (1955); *Le prophète Ezéchiel* (1953); *Le prophète Jérémie* (1952); *David, roi d'Israël* (1948); *Daniel* (1949); *Les Psaumes* (1952); *Lecture de Judith* (1953); *Les plus anciennes traditions du Pentateuque* (1954); *Vie de Jésus* (1959), mise à l'Index (juin 1961); *Une foi chrétienne pour aujourd'hui* (Grasset, 1967; conférences données en 1962 et 1963). Il avait aussi consacré un essai fort remarqué à Richard Simon et plusieurs études à Pascal, Léon Bloy et à Frédéric von Hügel. — Voir no spécial de la revue *Montalembert,* Desclée de Brouwer, 1964 (très vivant); L. J. Rondeleux, *J. Steinmann,* Éd.

STOÏCISME. — L'école stoïcienne, fondée par Zénon de Cittium (340-260 av. J.-C.), est aussi appelée École du Portique, Zénon faisant ses leçons sous le fameux portique du Poecile à Athènes. « De même que les épicuriens, les stoïciens considèrent la morale comme le bien suprême de la philosophie. La logique et la physique, qu'ils appellent *physiologie*, ne sont qu'une étude préparatoire à la morale. Dans la logique, ils s'attachent surtout à déterminer le critérium de la vérité et le placent dans les perceptions des sens vérifiés par la raison. En physique, ils distinguent dans le monde, comme dans l'homme, deux principes, l'un passif, la matière et le corps, l'autre actif, Dieu et l'âme humaine. Néanmoins ils font de l'âme un souffle matériel et Dieu n'est pour eux qu'un principe igné universellement répandu dans la nature. Ce principe anime chaque chose et par sa *providence* dirige tous les êtres selon les lois immuables de l'ordre et de la raison. Mais en réalité il n'y a qu'un seul être qui, selon le point de vue d'où on le considère, comme matière mue ou comme activité mouvante, est appelé alternativement Nature et Dieu.

« En morale, le précepte suprême du stoïcisme est celui-ci : vivre conformément à la nature. La vertu consiste dans une entière soumission au destin, qui fait que le sage agit avec la conviction que les événements ne peuvent pas être mauvais pour lui puisqu'ils sont déterminés par une providence. Une complaisance positive et joyeuse n'est pas de l'indifférentisme. Sans doute les choses extérieures, étrangères au bien et au mal, sont, en un sens, indifférentes. La douleur et le plaisir, la pauvreté et la richesse, en tant que relatives à notre vie individuelle, ne doivent ni nous affliger ni nous réjouir; mais en tant qu'elles entrent dans le plan de l'univers, elles ne sont plus indifférentes, car la nature universelle est le seul bien. La vertu stoïcienne, loin d'être cette « patience forcée » dont parle Leibniz, est avant tout amour et joie. Le sage ne vit pas retiré du monde, il agit, il accomplit la multitude des actes que la Raison universelle exige le plus fréquemment. »

Pour être plus complet et permettre tous les rapprochements avec la doctrine chrétienne, ajoutons que cette Raison universelle possède une dénomination spéciale : « Avec Platon (les stoïciens) conçoivent Dieu comme l'Ame universelle et, par conséquent, unique, intelligente et sage, organisant le monde en l'informant. C'est pourquoi, ils l'appellent le *Logos spermaticos*, c'est-à-dire la *Raison génératrice* d'ordre, de beauté et de bonté » (Thonnard, *Précis d'histoire de la philosophie*, p. 137).

STOLZ (Dom Anselme). — Le rhénan Anselme Stolz naquit le 28 janv. 1900. Il entra à l'abbaye bénédictine de S.-Joseph de Gerleve (Westphalie) où il fit profession le 29 févr. 1920. Il fit ses études de théologie au collège S.-Anselme, à Rome, et y conquit le doctorat en théologie. Il reçut l'ordination sacerdotale le 6 août 1924.

Dès 1928, dom Stolz enseignait la théologie à S.-Anselme et y exerçait la fonction de bibliothécaire. En 1933, il lança la collection *Studia Anselmiana* (qui comptait déjà 42 livraisons en 1958), en publiant son premier ouvrage : *Glaubensgnade und Glaubenslicht nach Thomas von Aquin* (Rome, Herder), où il tente de surmonter le désaccord qui oppose les thomistes, en essayant de retrouver la pensée et le point de vue du docteur angélique. En 1934, il publia son *Gottes Leben, sein Erkennen und Wollen* (Salzbourg, A. Pustet; vol. II de la *Deutsche Thomasausgabe*).

En 1935, l'Université de Salzbourg l'invita à traiter de la mystique sous l'angle de la théologie ancienne : il exposa la conception des Pères, plus objective et moins psychologique que celle des modernes. L'intérêt suscité par cette théologie du paradis terrestre fut révélé par les polémiques qu'elle souleva. Aussi l'auteur crut-il pouvoir éditer le texte de ces conférences sous le titre : *Theologie der Mystik* (Ratisbonne, Pustet, 1936, in-12°, 252 p.; trad. franç. : *Théologie de la mystique*, Chevetogne, Éditions des Bénédictins d'Amay, 1939; 2e éd., 1947). En 1937, dom Stolz publia un *Anselm von Canterbury* (Munich, Kösel-Pustet, in-8°, 336 p.). En 1939, il donna aux moines de Chevetogne une série de conférences sur l'*Ascèse chrétienne;* son texte, mis au point, fut d'abord édité en italien (*Ascesi cristiana*, Brescia, Morcelliana, 1943, in-12°, 198 p.), puis traduit en français par les moines de Chevetogne (1948).

L'année 1939 vit aussi le début de la publication de son cours de théologie : *Manuale theologiae dogmaticae* (Fribourg-en-Brisgau, Herder), fasc. 2 : *De Sanctissima Trinitate;* le fascicule 4 parut l'année suivante : *Anthropologia theologica, seu de hominis creatione, elevatione, lapsu; de gratia;* le fascicule 1 en 1941 : *Introductio in sacram theologiam. De Deo Uno;* enfin le fascicule 6 (dernier paru) en 1943 : *De sacramentis.*

Sa mort prématurée, le 19 oct. 1942 à Rome, et la destruction au cours de la guerre de la maison d'édition Herder, dissuadèrent ses collaborateurs, dom Hermann Keller et dom Augustin Mayer, O.S.B., de poursuivre la publication de ce manuel dont les premiers fascicules avaient péri.

Dom Stolz fut un éveilleur d'idées; il accordait plus d'importance à la tradition patristique qu'on ne le fait d'ordinaire dans l'exposé systématique du dogme, et se méfiait de la théologie dite « scientifique » qu'il jugeait de tendance trop rationaliste. Il savait retrouver les intuitions profondes et les aperçus éclairants que nous livrent dans leurs écrits ces grands spirituels que furent les Pères et les saints Docteurs du Moyen Age. Il les préférait résolument aux théologiens des siècles postérieurs, tout préoccupés de déduire des conclusions

théologiques apparemment certaines, mais impuissantes à acheminer l'esprit jusqu'à la contemplation des mystères de la foi.

Notice biographique dans la seconde édition de la *Théologie de la mystique* (Chevetogne, 1947).

R. GAZEAU, O. S. B.

STONE (Darwell). — Auteur de *A history of the doctrine of the Holy Eucharist* (1899). — Sur les ritualistes et la présence réelle dans l'eucharistie, v, 1417; XIII, 1403, 1424 (bibl.). — Cité : x, 797.

STORCH (Ambroise), dit *Pelargus*. — Notice [É. Amann], XIV, 2627-28. — Interventions au concile de Trente, x, 1114 (Pelargo); cf. v, 1330-31 (eucharistie); 1998 (extrême-onction); XII, 1077, 1080-81 (pénitence); XIV, 610, 612-13 (sacrements).

STORCH (Nicolas) († 1530), disciple de Luther. — Et les anabaptistes, I, 1128-29, 1133.

STOURDZA (Alexandre) (1791-1854), prince russe, auteur en particulier de *Considérations... sur la doctrine et l'esprit de l'Église orthodoxe* (en français), Paris, 1816. Cf. Jugie, *T. D. C. O.*, I, index. — Positions successives et divergentes sur la question du purgatoire, XIII, 1347.

STOZ (Matthieu). — Notice [R. Brouillard], XIV, 2628-29. — Son *Instructio* continuée et achevée par son frère Jean Stoz, 2628.

STRABON. — Voir *Walafrid Strabon*.

STRACK (Hermann Leberecht) (1848-1922). — Auteur d'un Commentaire sur le N. T. d'après le Talmud et la Midrasch (en collaboration avec P. Billerbeck), XI, 1236; — son *Einleitung in Talmud und Midrash* (5e éd., Leipzig, 1921), XV, 12, 28, 29.

STRAETER (Hermann). — Auteur de *Die Erlösungslehre des hl. Athanasius* (1894). — Sur la purification du péché selon S. Athanase, VIII, 2094; XIII, 1997 (bibl.).

STRASOLDO (Raimund Anton, comte de), évêque d'Eichstätt de 1757 à 1781. — Et la censure d'un ouvrage de Stattler, XIV, 2575-76.

STRATIMITROVICH (Étienne) (1790-1836). — Métropolite de Carlovitz, II, 1766; voir liste, 1770.

STRATIOTIQUES. — Secte hérétique nommée par S. Épiphane et rattachée à l'ophitisme, II, 1032; XI, 1064.

STRAUB (A.). — Son article (1897) sur le canon 22 de la VIe session du concile de Trente relatif à la persévérance, VI, 1678; XII, 1284-85. — Cité sur la juridiction des ministres dans l'Église orthodoxe, XIV, 1309.

STRAUCH (P.). — Cité pour ses travaux sur Tauler, XV, 68, 79 (bibl.).

STRAUCH Y VIDAL (Raymond). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2629-30.

STRAUSS (David-Frédéric) (1808-1874). — Né à Ludwigsburg, ce théologien wurtembergeois voulut faire la critique des dogmes et finit par rompre avec le christianisme. Auteur d'une *Vie de Jésus au point de vue critique* (1835-1836), présentant l'histoire du Christ comme un mythe. De ses nombreux ouvrages, il faut surtout retenir *La dogmatique chrétienne dans son développement historique et dans sa lutte avec la science moderne*.

Son criticisme, issu de Schleiermacher, XIII, 1770, 1775; — sur Jésus-Christ, VIII, 1366, 1371, 1378, 1390, 1399, 1400, 1404; cf. XV, 1790, 1792; — sur la foi, VI, 100, 350, 351. — Cité : I, 863; V, 1024; X, 296; XIII, 1770, 1994; XIV, 2114; XV, 439, 1790, 3831.

STRAVIUS (Paul-Richard), internonce à Bruxelles (XVIIe s.). — Et le jansénisme, VIII, 451, 453.

STRECK (M.). — Sur la pénétration du christianisme en Inde, d'après Išoy'ahb, XI, 197.

STREITBERG (W.). — *Die gotische Bible* (Heidelberg, 1908), XIII, 2853, 2854.

STREMLER (Abbé J.). — Son *Traité des peines ecclésiastiques* (Paris, 1861) cité : I, 1706; II, 1654.

STRIGEL (Victorin) (1524-1569). — Un des interlocuteurs de la *Dispute de Weimar* (2 août 1560), III, 1713.

STRIGOLNIKI. — Leur hérésie (d'après leurs adversaires), XIV, 239-42; cf. higoumène Zacharie, 252. — Cités : 939 (culte des saints).

STRONG (Thomas Banks), évêque anglican d'Oxford. — *A Manual of theology* (2e éd., 1903), cité sur la Rédemption, XIII, 2001.

STROSSMAYER (Joseph-Georges), évêque de Djakovo. — Notice [R. Schutz], XIV, 2630-35. — Au Ier concile du Vatican, XV, 2556-57, 2562-63, 2565, 2568, 2580. — Cité : *Tables*, 865 (art. *Croatie*).

Nous croyons devoir compléter l'article du *D. T. C.* en résumant quelques notes que Mgr F. Grivec, doyen de la Faculté de théologie de Ljubljana, nous avait communiquées en 1951.

Dans la bibliographie concernant Mgr Strossmayer, outre les deux ouvrages du Dr A. Spiletak et de F. Šišić, Mgr Grivec cite : M. Pavič et M. Cepelič, *J. J. Strossmayer*, Zagreb, 1900-1904; — T. Smičklas, *Nacrt zivota i djela biskupa J. J. Strossmayera* (œuvre scientifique, éditée par l'Académie des Sciences), Zagreb, 1906; — J. Oberški, *Strossmayerovi govori na vatikanskom koncilu*, Zagreb, 1929. Dans cet ouvrage ainsi que dans celui de Šišić sont reproduits les discours de l'évêque de Djakovo, transcrits de Mansi-Petit, avec la traduction en croate et des notes.

Au sujet de l'attitude anti-infaillibiliste de Mgr Strossmayer au concile, il faut noter les relations que Mgr Strossmayer entretint avec les vieux-catholiques, dont on trouve des échos dans l'ouvrage de Šišić. De plus, bien qu'ayant adhéré au dogme défini au concile, en 1873, Strossmayer entretenait encore en 1874 des relations amicales avec Döllinger, et Rački ne se prive pas de lui faire un reproche.

De longs détails sont également donnés sur le faux que constituait la brochure de l'apostat José Agostin de Escudéro (cf. *D. T. C.*, XIV, 2635). Il semble superflu de retranscrire le texte de la lettre du P. Stollenwerk, texte qu'on trouve non seulement dans les archives de l'évêché de Djakovo, mais dans Granderath et Mansi-Petit. Et en 1890, Mgr Strossmayer s'est expliqué auprès de l'évêque de Brixen sur cette déplorable calomnie.

Au sujet de l'action de Mgr Strossmayer pour l'union des Églises, il ne peut être question que d'éloges. Avec son ami le Dr Rački, historien des Slaves et des SS. Cyrille et Méthode, Strossmayer favorisait et promouvait le culte des saints apôtres. Il dédia son église cathédrale « à la gloire de Dieu, à l'unité des Églises, à la concorde et à l'amour de son peuple ». Consacrée à S. Pierre, il y éleva un autel en l'honneur des SS. Cyrille et Méthode. Dans l'église de son séminaire et dans sa cathédrale, il fonda la pieuse union en l'honneur de l'Immaculée Conception, pour l'union des Églises. Sa lettre pastorale de 1877 témoigne de cette piété et de son désir de l'unité. La lettre de Léon XIII, *Grande munus* (1880), fut l'occasion de grandes solennités en l'honneur des SS. Cyrille et Méthode et, l'année suivante, aux trois évêques serbes qui avaient attaqué l'encyclique de Léon XIII et les cérémonies de Djakovo, il répond par de magnifiques lettres pastorales, *De schismate et unitate*.

Quelques initiatives avaient été prises en Bulgarie (1860) en faveur de l'union : c'est auprès de l'évêque de Djakovo que l'on venait chercher conseil et appui. Mais de plus grande importance fut le concours accordé aux savants russes Jean Gagarin, I. Martinov, P. Pirling, en accord avec Vladimir Soloviev. Ce dernier, en 1886, demeura trois mois en Croatie, hôte de Rački, ami de Strossmayer. C'est à Zagreb qu'il écrivit son livre *Istoria i budušćnos t'teokratii*, ouvrage vraiment génial. En 1888, Soloviev revint encore à Zagreb, où il rédigea l'introduction de son livre *La Russie et l'Église universelle*, où l'on trouve quelque chose du style et des idées de Strossmayer.

Et, de même, dans les écrits de l'évêque de Djakovo, transparaissent certaines des idées de Soloviev : cela apparaît évident dans deux lettres. La première est adressée à un Russe, la seconde au cardinal Rampolla.

Dans la première (dont on trouve l'original dans les archives de l'évêché de Djakovo et qui fut éditée par D. Strémooukhoff, *Vladimir Soloviev*, Strasbourg, 1935, p. 319-21), Strossmayer reprend l'idée fondamentale de Soloviev sur le théandrisme, fondement de l'unité de l'Église. « Le principal motif de la divine incarnation, le but ultime de notre rédemption, c'est l'unité du genre humain, qui tenait tant au cœur de Notre-Seigneur, puisque sur la croix il a racheté le genre humain et l'a réconcilié avec son Père éternel. Donc l'Église, épouse du Christ et son corps vivant, doit être une. Tels sont le vœu et le désir chers à l'une et à l'autre Église. »

Ensuite, exprimant son slavophilisme, l'évêque ajoute : « Il est évident que Dieu veut que les Slaves et l'Église orientale, dans une alliance fraternelle avec l'Église de l'Occident, deviennent le salut de l'Europe... » Et, à la fin de la lettre, unissant son sentiment catholique à son slavophilisme, Strossmayer laissait entrevoir la résurrection, par la Russie, d'un Empire chrétien, à l'exemple de celui de Constantin le Grand ou de Charlemagne. Beau rêve qui correspond bien aux démarches entreprises par Strossmayer auprès du tsar Alexandre II et que le *D. T. C.* signale (xiv, 2633).

Dans la lettre adressée le 6 octobre 1889 au cardinal Rampolla, Strossmayer insiste sur l'amitié qui le lie à Soloviev, expose largement et loue le thème développé dans le livre *La Russie et l'Église universelle*, dont la troisième partie sur la Sophie lui semble pleinement conforme à la saine doctrine. Et, à la fin de la lettre, il revient sur les perspectives et la nécessité d'un nouvel Empire chrétien, grâce à l'incorporation des Slaves dans l'Église du Christ. — Sur la doctrine de la Sophie chez Soloviev, cf. xiv, 366-67.

Ces quelques notes seront utilement complétées par le récent article de *L'Ami du Clergé* (1968, n° 4, p. 56-62) sur *Un précurseur de l'œcuménisme : Strossmayer à la lumière de Vatican II*, trad. par S. Exc. Mgr J. Rupp, évêque de Monaco, d'une étude d'Ivan Tomas parue dans la revue croate *Novi Zivot* (Rome, n° d'avril-mai 1965).

STROWSKI (Fortunat) (1866-1952), critique littéraire, membre de l'Institut. — A publié : *Pascal et son temps; Histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle* (1907-1909); *Tableau de la littérature française au XIXe siècle* (1925); *Histoire des Lettres françaises de Ronsard à nos jours* (1923), etc.

Sur Bossuet, ii, 1052, 1056, 1069, 1075. — Sur Pascal, iv, 1816; xi, 2079, 2119, 2122, 2183, 2196.

STROZZI ou **STROZZA** (Pietro). — Notice [J. Mercier], xiv, 2635. — Sur la mission de Rabban Adam à Rome, xi, 233, 236.

STROZZI (Thomas). — Notice [J. de Blic], xiv, 2635.

STRUCKMANN (A.). — Son étude *Die Gegenwart Christi in der heiligen Eucharistie nach den schriftlichen Quellen der vornizänischen Zeit* (Vienne, 1905) citée à propos de Clément d'Alexandrie, iii, 195, 196; — l'épiclèse (auteurs anténicéens), v, 233; — les accidents eucharistiques, 1372; — S. Justin, viii, 2276 (bibl.); — messe, x, 867, 872, 901, 905, 911-12, 924, 936, 950-51; — Origène, xi, 1565 (bibl.). — Son *Eucharistielehre des hl. Cyrill von Alexandrien* (Paderborn, 1910), citée v, 1183 (bibl.).

STRUGGL. — Auteur d'une *Theologia moralis* (Linz, 1875) citée vi, 2244.

STRUGGL (Marc-Marie) († 1760). — Servite, professeur de théologie à Vienne (Autriche). A publié *Theologia universa in via recentiorum* (1744) et *Tirocinium confessariorum* (1751) (Hurter, iv, 1335). — Cité : x, 2581.

STRUPP (Karl). — Son étude *Das internationale Landkriegsrecht* (Berlin, 1914) justifiant des infractions aux lois de la guerre, vi, 1907.

STUDIOSITÉ. — Vertu morale *(studiositas)* annexée principalement à la prudence et qui s'oppose à la curiosité (S. Thomas, II^a-II^{ae}, q. clxvi), xv, 98.

STUDITE. — Voir *Théodore le Studite.*

STUDITES. — Ordre religieux fondé en Pologne en 1900 par Mgr Szeptycki, archevêque de Lwów de rit grec, selon les règles et constitutions des moines orientaux du couvent du *Stoudion* à Constantinople, xii, 2460, 2461. — Cités : 2466.

STUFLER (Rév. P. J.), de la Compagnie de Jésus (xxe s.). — Défenseur moderne du molinisme, x, 2183. — Cité : viii, 2109, 2119; x, 696. Voir *Tables*, 2531.

STUMEL (Frédéric). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2635-36.

STUMMER, O. F. M. — *Theologia fundamentalis* (Innsbruck, 1907), vi, 517.

STUMMER (F.). — Sur Richard Simon, *Die Bedeutung Richard Simons für die Pentateuchkritik* (Munster, 1912), xiv, 2114.

STUMPF (Kilian). — Notice [H. Bernard], xiv, 2636-37; cf. *Tables*, 599.

SUARÈS (Joseph-Marie). — Notice [É. Amann], xiv, 2637-38.

SUAREZ (François). — Vie et œuvres. Théologie dogmatique et pratique [P. Monnot, P. Dumont, R. Brouillard], xiv, 2638-728.

I. Vie et œuvres. — 1. Vie, xiv, 2638-40. — 2. Œuvres, 2640-49. — Théologie résumée par François Noël, xi, 683.

II. Théologie dogmatique. — 1° *Caractère général.* — 1. Suarez, théologien moderne et indépendant, xiv, 2650-52. — 2. Théologien de la Compagnie de Jésus, viii, 1044-46, 1066, 1074-75. — Scolastique, xiv, 1721-22, 1727. — 3. Théologie et foi, xv, 420, 478.

2° *Dieu. Trinité.* — 1. Dieu : *a)* Connaissance naturelle, iv, 768, 775, 787, 789, 816-17, 822, 841, 844; cf. xv, 851, 859, 863, 888; — *b)* existence, iv, 877, 890, 892, 896, 905, 908-10, 914, 922, 924, 926-28, 931-34, 942-43; — *c)* doctrine scolastique, 1168, 1171, 1220, 1232, 1237, 1240-41, 1243; — *d)* science, xiv, 1603, 1609, 1610, 1613; cf. iii, 634; x, 2169; xiii, 985 (Providence); — *e)* liberté, iv, 2254; — *f)* éternité, v, 918; — *g)* simplicité, i, 2346; — *h)* constitutif métaphysique, xv, 2678. — 2. Trinité : *a)* existences et subsistences en Dieu, xiv, 2652-54; xv, 1804, 1806, 1810-16, 1818-22, 1827; cf. v, 848-49, 2357, 2470-2474 (Fils de Dieu); — *b)* processions, xiii, 658-59; — *c)* relations, 2141-42, 2144, 2152; — *d)* personnes, xv, 894; — *e)* missions et habitation divine, xv, 1840, 1843, 1855 (bibl.); cf. xiv, 1026; xv, 894-95, 900.

3° *Incarnation.* — 1. Cause de l'incarnation, xiv, 2654-61; vii, 1457, 1462, 1471, 1477, 1479, 1481, 1496, 1505, 1507, 1509-10, 1512-13, 1520-22, 1524-26, 1528-30; xv, 922-23; — I. et rédemption, xiii, 1951, 1973-74. — 2. Union hypostatique, xiv, 2660-61; vii, 371, 408, 411, 413, 415, 418-22, 519-28, 531-33, 535-36, 538-39, 553; xv, 930-31; — fondement métaphysique : essence et existence, v, 844, 848; xv, 894. — 3. Théologie de Jésus-Christ : filiation divine, i, 419; — science, viii, 1273; xiv, 1651, 1654, 1656, 1657-58; — sainteté, grâce, vertus, viii, 1276, 1278-86, 1288, 1291-95; — liberté, 1303, 1306; — prière, 1334; — sacerdoce, 1335-37; — prédestination, 1341, 1343-44; — médiation, 1346; — prophétie, 1347, 1349; — corps mystique, 1350; — royauté, 1356; — descente aux enfers, iv, 583, 587-88, 590, 595, 611-12.

A. Section complémentaire: Mariologie. — 1. Immaculée Conception, ii, 109; vii, 1154, 1157, 1160. — 2. Maternité divine, ix, 2357, 2359, 2362, 2366. — 3. Virginité, 2385, 2387; cf. viii, 1516 (S. Joseph). — 4. Médiation, ix, 2393, 2401. — 5. Privilèges divers : science, 2410; — exemption de toute faute, 2419; voir *supra* § 1, Immaculée Conception; — accroissement des grâces, 2425; — gloire spéciale, 2434; — royauté, 2435; — culte, 2452-53.

B. Section complémentaire : Création et créatures. — 1. Création, iii, 2085, 2093, 2163, 2174, 2178, 2190, 2194; xiii, 2011. — 2. Créatures intelligentes (anges et hommes) : avant tout consulter xv, 834, 839-44, 843, 845-46 (acte et puissance, thomisme et suarézisme); — *a)* Anges, i, 1228, 1232, 1234, 1237, 1240-41, 1244-45, 1247-48; cf. iii, 634-35; vii, 1269; xv, 904-08, 3376, 3381; — démons, iv, 398-99, 404-05; xv, 124; — *b)* composé humain : le premier homme, i, 369; — l'âme, i, 974, 1319; xv, 914; — l'âme unie au corps comme sa forme, v, 846; vi, 558, 570-71, 573, 578, 585; xv, 913, 916, 1018.

4° *Innocence primitive de l'homme.* — 1. Incompatibilité des dons préternaturels et du péché, xiv, 2661-63; cf. i, 374; viii, 2027. — 2. La justice originelle, xiv, 2663-65; i, 376; doctrine déformée par

l'*Augustinus*, VIII, 340, 346, 361, 367, 370, 374, 380, 382, 387-89, 397, 420, 424, 448; — voir JUSTICE ORIGINELLE, VIII, 2041; XI, 40; XII, 478, 541, 543. — 3. Péché d'Adam, I, 376.

5° *Surnaturel*. — 1. Puissance obédientielle, passive et active (relativement au surnaturel), XIV, 2665-70; cf. I, 1698 (appétit); — divergence avec S. Thomas et l'école thomiste, XV, 864, 984; cf. X, 1830-31; XIV, 2856. Sur la puissance obédientielle chez les thomistes, VI, 1612. — 2. Objet formel surnaturel, XIV, 2670-72; à comparer avec la doctrine thomiste, 2854-59; XV, 967, 994; — grâce sanctifiante, essentiellement surnaturelle, VI, 1620; cf. I, 428.

6° *Justification*. — 1. Cause efficiente de la contrition, XIV, 2672-76; — controverse : la dernière préparation à la grâce relève-t-elle déjà de la grâce habituelle ou d'un secours divin spécial?, VI, 1630-33; VIII, 2217, 2220; XII, 988; XV, 986. — 2. Rémission du péché et divinisation par la grâce, XIV, 2676-79; — position de Suarez, différente du thomisme (qui tient pour métaphysiquement incompatible la coexistence du péché et de la grâce ou adoption surnaturelle, I, 434; VI, 1612-13; VIII, 2126; XIII, 2715; XV, 985), du scotisme et du nominalisme (VIII, 2127-29; *Tables*, 2789), et de la théorie de la double justice (VIII, 2159-64, 2183-85), Suarez envisageant « que le don de la vie surnaturelle n'empêche pas le pardon des fautes de dépendre d'un vouloir du Tout-Puissant séparable du vouloir qui confère la grâce habituelle », XIV, 2678-79. — 3. Accroissement des habitus par les actes « remissi » : tout acte salutaire, si peu fervent soit-il, mérite un accroissement de grâce (par addition), XIV, 2679-80; XIII, 2633; cf. VI, 1628; X, 772-73, 776-77; XIV, 1027; — thèse opposée à la thèse thomiste (accroissement en intensité par actes plus fervents), VI, 1628; XIII, 2630-33; XIV, 626-27; XV, 957; *Tables*, 1855.

7° *Justice dans la rétribution des mérites*. — 1. Comment Suarez entend sauvegarder une certaine justice commutative et distributive, de la part de Dieu, dans la récompense des mérites, XIV, 2680-83. — 2. Comparer avec la doctrine catholique, *Tables*, 3187. — 3. Sur la reviviscence des mérites mortifiés par le péché mortel, on retrouve en gros l'opposition des thèses thomiste et suarézienne (valeur d'intensité ou d'addition), XIII, 2638-40, 2642-43.

8° *Vision intuitive*. — 1. Sa transcendance, XIV, 2683-85. — Cf. VII, 2354 (hypothèse de l'être auquel serait due la vision intuitive); — 2355 (puissance obédientielle, active (Suarez), passive (S. Thomas); — 2359 (divergence sur le terme du désir naturel de la béatitude suprême); — 2367 (interprétation des Pères : Suarez et Vasquez). — 2. Sa nature, XIV, 2685-87. — Cf. VII, 2369 (impossibilité d'une vision sensible); — 2373 (lumière de gloire incréée); — 2375 (lumière de gloire, habitus créé); — 2377-78 (espèce impresse créée); — 2379 (verbe créé dans la vision). — 3. Objet de la vision intuitive, VII, 2381-82 (vision de Dieu et incompréhensibilité divine); 2384-85 (inégalité dans la vision), 2389 (vision accordée transitoirement à des hommes encore viateurs), 2390 (« *aevum* », mesure de la vision). Voir aussi GLOIRE, VI, 1394-95, 1398, 1404-05, 1407, 1410, 1415, 1417, 1421-24; IMPECCABILITÉ, VII, 1276; cf. X, 2495 (fixation dans le bien).

9° *Grâce efficace et prédestination*. — 1. Grâce efficace, science moyenne, XIV, 2687-89; — concours divin, III, 782, 787, et congruisme (grâce efficace), 1125-27, 1129-1138; VI, 1597-98, 1672; IX, 680-81; X, 2171. — 2. Prédestination, XIV, 2689-90; — congruisme et prédestination, III, 1134-35; XII, 2975-80, cf. 2941, 2947, 2968-69, 2985-86, 3018; I, 2243, 2402; IV, 2242. — Voir aussi PERSÉVÉRANCE FINALE, XII, 1296, 1297-99, 1301; VOLONTÉ SALVIFIQUE, XV, 3369, 3371-72; NOMBRE DES ÉLUS, IV, 2351, 2371.

C. Section complémentaire : questions connexes à la grâce. — 1. Références à GRACE : *a)* en général, VI, 1558, 1578, 1581, 1586, 1589, 1591; — *b)* distribution, 1597, 1603; pour le salut des infidèles, voir *infra*, § 2; — *c)* grâce sanctifiante, 1610, 1612-13, 1620-21 (certitude), 1624, 1626, 1628, 1630, 1631, 1633-35; — *d)* grâce actuelle, 1645; cf. XIII, 32; VI, 1655; — grâce efficace, *supra*, § 9°. — 2. Grâce, foi et salut des infidèles, VII, 1761, 1764, 1768-69, 1783, 1789, 1814, 1834, 1854, 1860, 1882, 1885, 1887, 1895-96, 1922; cf. X, 2173. — 3. Grâce et attaques jansénistes, VIII, 336, 340, 346, 360-61, 363, 367, 370, 374, 380, 382-83, 387-89, 397, 424, 437, 448.

D. Section complémentaire : l'Église. — 1. Propriétés, IV, 2143, 2149; cf. XV, 2201-02 (unité). — 2. Nécessité de lui appartenir, IV, 2161-62, 2164, 2167, 2169. — 3. Infaillibilité, 2185-86, 2187-88, 2193. — 4. Pouvoir législatif, 2204. — 5. Église et État, 2218; cf. *infra*, Théologie politique. — 6. Pape : *a)* infaillibilité, VII, 1685, 1688, 1692, 1716; — *b)* pouvoir en matière temporelle, XII, 2758; cf. *infra*, Théologie politique; — *c)* primauté, XIII, 326-27. — 7. Écriture, II, 1564; VII, 2147, 2183-84; — tradition, XV, 1316.

E. Section complémentaire : Eschatologie. — 1. Mort, X, 2490, 2492, 2494-95. — 2. Jugement, VIII, 1806, 1809, 1812, 1815-17, 1819, 1821-25; sur l'antéchrist, XV, 603. — 3. Ciel, II, 2505, 2507-08; cf. *supra*, § II, 8° Vision intuitive; — gloire accidentelle, I, 2574 (auréole); III, 1884 (corps glorieux). — 4. Enfer, V, 84, 99, 100-02, 104, 106-08; — peine du dam, IV, 7, 9, 10, 15-19, 21-24; — peine du feu V, 2210-11, 2222, 2229, 2232, 2233, 2235, 2238. — 5. Purgatoire, XIII, 1282-85, 1287, 1289-90, 1292-1309, 1311, 1315-16, 1320, 1326 (bibl.); cf. V, 2252, 2260 (peine du feu); X, 2007-09 (mitigation). — 6. Résurrection des morts, XIII, 2554, 2565. — 7. Fin du monde, V, 2544-46.

10° *Conclusion*. — Jugement sur la théologie de Suarez (M. Grabmann), XIV, 2690-91.

III. THÉOLOGIE PRATIQUE. — *I. INDICATIONS GÉNÉRALES*. — 1. Matières traitées, XIV, 2691-92. — 2. Caractères principaux, 2692-96.

II. DOCTRINES DE LA THÉOLOGIE PRATIQUE SUARÉZIENNE. — 1° *Morale générale*. — 1. Étude de la cause finale, XIV, 2696-97. — 2. Fin dernière, 2697; V, 2493, 2503 (bibl.). — 3. Béatitude, XIV, 2697; II, 514. — 4. Volontaire et involontaire, XIV, 2697; XV, 3309 (bibl.); cf. IV, 2245-46, 2249. — 5. Moralité objective, la loi : *a)* notion de loi, XIV, 2698; IX, 873-74, 877, 892, 893; — rôle de l'épikie, V, 359-61. Cf. Abrogation de la loi mosaïque, I, 133; — *b)* loi pénale et coutume, XIV, 2698-99; IX, 907; III, 2005. — 6. Moralité subjective, la conscience, XIV, 2699; cf. VIII, 1085; IX, 40; XIII, 473-78, 493-94, 581, 611; cf. XIV, 2996 (syndérèse). — 7. Péché mortel et péché véniel, 2699-700; XII, 238, 241-42, 255; cf. VII, 1887-89; — liberté et advertance, XV, 3287.

2° *Morale spéciale*. — 1. Vertus théologales, XIV, 2700; cf. XV, 2768, 2782, 2786-87 : *a)* Foi, XIV, 2700; XV, 2788; — cité sur la foi, VI, 168, 178, 198, 203, 211, 231, 234-36, 238-39, 241, 246, 271, 313-14, 371, 389, 402, 414, 416, 421-23, 435, 452, 471-78, 480, 482, 488-89, 492-93, 495-97, 500, 511-12; — crédibilité, III, 2287-90; — certi-

tude et croyance, 2390; — controverses en matière de foi, 1732, 1738-39, 1741, 1744-45; — la conclusion théologique, IV, 1627-28; XV, 478-79; cf. XIII, 2607 (Révélation). — *b)* Espérance, XIV, 2700; V, 637-38, 640-41, 643-44; cf. IV, 621 (désespoir); XV, 2795 (perte). — *c)* Charité, XIV, 2700-01; II, 2227, 2232, 2238, 2243, 2245, 2249, 2252, 2255-56, 2258; cf. I, 2568 (aumône). — 2. Vertu de religion, XIV, 2701; XIII, 2308-09, 2311-12; cf. III, 2412 (adoration et culte), spécialement culte de la Vierge Marie, *supra*, *A.* Mariologie; — culte des saints, XIV, 942, 948, 968-72; — culte des reliques, XIII, 2361, 2365, 2366-68; — décalogue, IV, 168; — sanctification du dimanche, 1324-29, 1338-45. — Péchés opposés : superstition, XIV, 2767, 2771, 2777, 2780, 2786, 2808; — tentation de Dieu, XV, 119; — magie, IX, 1526, 1532; — simonie, XIV, 2148; — sorcellerie, 2414-15. — 3. Sacrements en général, 2701-02, 534, 617, 638; cf. II, 1703 (caractère sacramentel); VII, 2270 (intention); — sacrements préchrétiens, XIV, 646, 648, 651-52. — *a)* Baptême, XIV, 2702; II, 252, 272, 278, 280, 286, 291, 326; cf. 2527 (baptême et circoncision); XII, 533 (morts sans baptême); — un cas particulier, XIII, 2628. — *b)* Confirmation, XIV, 2702; III, 1096-99, 1101-03; cf. II, 2400 (saint chrême). — *c)* Eucharistie, XIV, 2702; V, 1252 (cité), 1358; — transsubstantiation, XV, 1402-05; cf. 948; — accidents eucharistiques, V, 1413, 1419-21; cf. I, 9; — messe, X, 1039, 1144, 1151, 1153, 1165, 1170-75, 1188, 1191, 1193, 1223, 1233, 1237, 1247-51, 1254-55, 1257-58, 1262, 1283-85, 1288, 1296, 1300-01, 1303-06, 1309-12; XV, 951; — communion, III, 535-36, 567, 571. — *d)* Pénitence, XIV, 2702-04; — absolution, I, 192-93, 195, 243, 246; — attrition, 2244, 2250-51, 2254, 2258; — confession, III, 923, 944-51, 954-55, 957; — contrition, 1674, 1676, 1680-81, 1684, 1688-89, 1692; — pénitence-vertu, XII, 743-44; — pénitence-sacrement, 1122-23, 1126; — satisfaction, XIV, 1139, 1191; cf. XIII, 2622. — *e)* Extrême-onction, XIV, 2704; V, 2008-10, 2013, 2020. — *f)* Ordre, XI, 1238, 1317. — *g)* Sacramentaux, XIV, 465, 470, 479; cf. II, 637. — 4. Divers : suffrages pour les vivants et les morts, indulgences, XIV, 2704; cf. I, 747; cf. XIII, 1282-83, 1284-85, 1287, 1289, 1292-95, 1298-99; cité : 1300-01, 1303-09; cf. XIV, 2737-38; — sur la guerre, VI, 1919; — habitudinaires, 2025; — serment promissoire, XIV, 1951; — tolérance, XV, 1215-16; — viol, 3065; — vol, 3287.

3° *Théologie ascétique et mystique.* — 1. Dévotion, heures canoniales, XIV, 2704-05; — prière, XIII, 169, 172-75, 178, 185, 187-90, 192-93, 200, 202-03, 204-07, 208-11, 213, 215-17, 218, 220-21, 223-26, 227, 228-31, 234-37, 238-40, 241; cf. I, 2219; III, 231 (heures canoniales); — impétration et mérite, VII, 1299-300, 1302. — 2. Perfection chrétienne, XIV, 2705-06; cf. V, 908 (évêque); XIII, 2157, 2159, 2163, 2167 (religieux); XV, 3182, 3203, 3204, 3205-06, 3218, 3220-23, 3227, 3235, 3241-42, (vœux). — 3. Imperfection morale, XIV, 2705-06; cf. VII, 1286; — et les conseils évangéliques, III, 1181 (bibl.). — 4. Éléments de doctrine ascétique, XIV, 2706; cf. ASCÉTIQUE, I, 2038-40; — contemplation, III, 1621-22; XII, 2374; — dons du Saint-Esprit, IV, 1778; — expérience religieuse, V, 1806, 1821-23, 1825, 1839, 1863; — extase, 1893-94; — spiritualité des *Exercices*, VIII, 1107; — vocation, XV, 3168.

4° *Théologie juridique et canonique.* — 1. Nature et fondement du droit, XIV, 2706-07. — 2. Droit canonique, 2707-08; cf. IX, 892-93 (loi ecclésiastique); XIII, 326-27 (autorité du pape); — coutume, III, 2004-05; — hérésie, VI, 2211-12, 2214, 2216-19, 2221-28, 2243, 2247; — honoraires de messes, VII, 79, 82, 90 (bibl.); — schisme, XIV, 1295, 1302-03, 1306-07; — simonie, 2148. — 3. La *Defensio fidei catholicae*, 2708, 2710; cf. VI, 1533; VIII, 1062; XV, 2201. — 4. Le *De censuris*, XIV, 2708; cf. II, 2114-28, 2132, 2135-36; — excommunication, V, 1738, 1742; — irrégularités, VII, 2554.

5° *Théologie politique.* — Étude spécifiquement suarézienne, indiquant les sources de sa doctrine, les points principaux abordés (sociabilité de l'homme, le pouvoir civil, la fin de ce pouvoir, ses limitations interne et externe, les questions relatives aux missions, à la colonisation, à la guerre), XIV, 2709-23. — Références : obéissance à la loi, I, 743; — régime communautaire édénique, III, 589-90; — droit naturel relativement au régime politique, IV, 292-93; — Église et pouvoir politique, 2218; cf. IX, 584; — guerre, VI, 1901, 1905, 1909, 1915-16, 1919, 1922, 1934; cf. *Tables, 1981*; — pouvoir coercitif de l'État, IX, 903; — pouvoir civil, origine, légitimité et limites, V, 890; XV, 1949, 1951-52, 1956-57, 1970, 1978, 1980, 1985.

6° *Succès et influence de la théologie pratique suarézienne.* — 1. En théologie morale proprement dite, XIV, 2723-25. — 2. En philosophie morale et juridique, 2725-27. — 3. En droit international, 2727-28.

Quelques références à d'autres théologiens. — Jean de Saint-Thomas, VIII, 806. — Ripalda, XIII, 2713, 2715-17, 2723, 2731. — Les *Salmanticenses*, XIV, 1026-28. — Bernard Sartolo (biographe), 1121-22. — A. Tanner, XV, 42-44. — Fr. Tolet, 1227. — Grégoire de Valencia, 2466, 2468, 2480, 2486, 2492, 2494-95. — Vazquez, 2602-03, 2606, 2608-09.

SUAREZ (Jacques de Sainte-Marie). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2728-30.

SUAVITÉ. — Vertu divine, à rapprocher de la miséricorde, XV, 3353; cf. *Tables*, 3223-24.

SUBBOTIN (Nicolas). — Auteur d'un recueil, *Matériaux pour l'histoire du Raskol*, 9 vol., Moscou, 1875-1895, XIV, 302-03 (bibl.). — Cité : 300.

SUBCONSCIENCE. — État de demi-conscience, susceptible de tous les degrés possibles entre la conscience claire et l'inconscience. — On a indiqué, dans le *D. T. C.*, XIII, 2248-61, comment le subconscient fut pour William James une véritable révélation pour expliquer l'origine de la religion. Tandis que les méthodes fondées sur les théories ethnologiques, 2206-44, et sur l'inconscient illusoire, 2244-48, s'efforcent d'expliquer la religion par autre chose qu'elle-même, le subconscient à valeur objective (théorie de James) est présenté comme le moyen d'atteindre une réalité objective, un au-delà véritable légitimant l'attitude religieuse. Le *D. T. C.* fait l'exposé et la critique de ces différentes théories. Cf. *Conscience*, *Tables*, 794. — Le subliminal est synonyme du subconscient.

SUBIACO (Abbaye bénédictine). — Histoire, statistiques, VIII, 124.

SUBMERSION. — Les Mennonites les plus rigoureux exigeaient dans le baptême la submersion complète *(onderdompeling)*, X, 553.

SUBORDINATIANISME. — « Se dit des théologies erronées ou formellement hérétiques qui perdent de vue l'égale divinité des trois personnes divines et notamment du Fils par rapport au Père, comme ce fut le cas de différentes erreurs anciennes, dont la plus connue est l'*arianisme*, influencées par la conception hellénique d'un *Logos* qui ne serait qu'un instrument de Dieu pour la création. Ces erreurs ont été renouvelées à l'époque moderne dans différentes formes du protestantisme rationaliste ou libéral, refusant de reconnaître la pleine divinité du Sauveur » (L. Bouyer, *Dict. de théologie*, p. 610).

La question du subordinatianisme chez les Pères anténicéens a été soulevée principalement à cause de la préface du *De Trinitate* de Petau, dont on trouvera la véritable pensée t. XII, col. 1330-33. G. Bardy a précisé ce qu'il en faut penser à l'art. TRINITÉ : S. Irénée, XV, 1625 (cf. VII, 2444-45); — S. Justin, XV, 1618 (cf. VIII, 2260-61, pour le Verbe; 2261-62, pour l'Esprit-Saint); — S. Hippo-

lyte, XV, 1632 (cf. V, 2431; VI, 2509); — Tertullien, XV, 1635 (cf. V, 2432; XV, 150-51); — Novatien, 1637 (cf. XI, 827-28); — Clément d'Alexandrie, XV, 1639 (cf. III, 158-59, 160-61); — Origène, XV, 1641-42 (cf. V, 2440-41; XI, 1523); — Théognoste, XV, 1651 (cf. 336); — Piérius, 1651 (cf. XII, 1744-45); — Méthode d'Olympe, XV, 1651 (cf. X, 1608); — Grégoire le Thaumaturge, XV, 1652. — Ces indications sont suffisantes en ce qui concerne le subordinatianisme reproché aux anténicéens.

Pour le subordinatianisme inhérent à l'arianisme et au semi-arianisme, voir aux *Tables*, *Arius*, *Arianisme*, principalement, 258-59; — à l'adoptianisme, 37-39; — aux erreurs modernes de certains protestants, XV, 1775-80, 2166-70 (unitariens).

SUBREPTION. — Voir OBREPTION, XI, 861-64, et *Tables*, 3339.

SUBSTANCE. — Ce vocable — auquel le *D. T. C.* avait renvoyé plusieurs fois — n'a cependant pas trouvé place parmi ceux qui ont fait l'objet d'un article spécial. Il mérite néanmoins une attention particulière, au double point de vue philosophique et théologique. Son étude, sous ce double aspect, a été abordée en plusieurs articles; il semble néanmoins opportun de présenter une sorte de synthèse concernant l'emploi de ce terme en théologie. — I. Notion philosophique de substance. — II. Substance en Dieu. — III. Substance dans la Trinité. — IV. Substance en christologie. — V. Substance et eucharistie. — VI. Substance en matière sacramentaire.

I. NOTION PHILOSOPHIQUE. — Cette notion a été étudiée en général par opposition à la notion d'accident, voir ACCIDENTS, I, 302-03 : « La substance est l'être en soi, qui n'a pas besoin d'un sujet pour exister, étant elle-même sujet ». — L'art. ESSENCE (V, 837) apporte d'utiles précisions :

1. « Aristote (*Metaph.*, l. V, texte 15, *De prædicament.*, c. I) distingue deux sortes d'*essences :* l'essence ou substance première et celle qui est seconde; cf. S. Thomas, *De potentia*, q. IX, a. 1. La substance (essence) seconde n'est autre que l'essence dépouillée de ses principes individuels; elle s'identifie avec l'essence générique ou spécifique. La substance (essence) première est la substance individuée, l'essence physique. Mais il y a deux sortes d'individualités : l'individualité *relative* et l'individualité *absolue*. L'individualité absolue seule engendre l'incommunicabilité. A vrai dire, l'individu parfait, par là même qu'il est individu, possède l'incommunicabilité, car tout individu existe en soi et par soi, et, par conséquent, ne peut naturellement exister par une autre existence que celle qui lui est proportionnée. Mais l'individualité désigne l'essence seule et ne s'étend à l'existence que par voie de conséquence. Cf. *De potentia*, q. VII, a. 2, ad 9um. L'incommunicabilité, au contraire, embrasse la nature individuée et l'existence. On peut donc concevoir un mode surnaturel d'être, où la nature individuée n'aura point l'incommunicabilité, parce qu'elle existera en vertu de l'existence divine, et non de sa propre existence. L'incommunicabilité seule fait l'individualité absolue. »

2. L'essence, ou substance, peut être considérée sous un autre aspect. « Il y a, en effet, deux manières de déterminer le caractère fondamental de la substance d'un être quelconque : on peut l'envisager soit dans son existence, soit dans son activité. Sous le premier rapport on désigne la substance par ce qu'elle a de plus intime; et on l'appelle *essence, essentia, quidditas;* sous le second rapport, on la considère comme principe d'une activité déterminée, et on l'appelle *nature, natura*. Le nom de nature inclut donc toujours un aspect dynamique et signifie l'essence spécifique dans son rapport avec l'opération; elle est, dit Aristote, « l'essence des êtres qui possèdent un principe d'activité » (*Metaph.*, l. IV, 4) (cf. NATURE, XI, 36).

3. Sans nous attarder aux difficultés éprouvées par la terminologie pour se fixer, cf. ESSENCE, V, 838-39, le mot οὐσία chez les Grecs était *tout* indiqué pour désigner l'essence ou la substance. Le mot *substantia*, chez les Latins, désignait l'essence en tant qu'elle *stat sub esse proprio*. Mais de là devait surgir une difficulté pour désigner plus particulièrement la substance individuelle incommunicable. Les Grecs donnèrent cette signification précise au terme ὑπόστασις, dont la traduction littérale semblait être *substantia;* mais, en raison des équivoques dont ce mot est susceptible, les Latins préférèrent *suppositum* ou *personne*, πρόσωπον chez les Grecs.

II. SUBSTANCE EN DIEU. — 1° *Distinction de la substance divine et des attributs divins.* — Voir ATTRIBUTS DIVINS, I, 2230-34, § VI. Il ne saurait être ici question de distinction *réelle;* la simplicité divine s'y oppose. Ce ne peut être qu'une « distinction de raison, à base objective, *cum fundamento in re;* ce qui a toujours été la formule technique des théologiens » (I, 2233); cf. THOMISME, XV, 865-67 (perfections divines dans l'éminence de la déité).

2° *Le constitutif formel de la substance divine.* — Question proprement scolastique, exposée selon les diverses opinions, I, 2228-30.

3° *Unité de la substance divine : consubstantialité des trois personnes.* — C'est la conclusion dogmatique de toutes les controverses suscitées par l'arianisme, le semi-arianisme et le macédonisme. L'identité de substance entre les personnes étant affirmée par les homoousiens (avec le terme ὁμοούσιος, tessère de l'orthodoxie); — niée à des degrés divers par les *anoméens* (avec l'expression ἀνόμοιος κατ' οὐσίαν), par les semi-ariens, *homéousiens* (formule ὁμοιούσιος) ou *homéens* (formule ὅμοιος κατ' οὐσίαν). Voir le rappel détaillé de la controverse aux *Tables*, 257-59; cf. CONSUBSTANTIEL, III, 1604-05.

4° *Conclusions.* — De l'identité de substance ou de nature, plusieurs conclusions s'imposent : *a)* Toute action de Dieu *ad extra (formaliter immanens, virtualiter transiens)* est commune aux trois personnes, III, 2127-28; et, parce qu'elle est formellement immanente, respecte l'immutabilité divine. — *b)* Si de la consubstantialité des personnes divines résulte que les attributs divins leur appartiennent en commun et que toute action divine *ad extra* leur est commune, la théologie, s'appuyant sur l'Écriture et la Tradition, entend cependant avoir le droit de choisir telle ou telle perfection divine pour l'*approprier* à telle personne de préférence à telle autre. Voir APPROPRIATION AUX PERSONNES DE LA TRINITÉ, I, 1708-17. — *c)* Une conclusion spéciale concerne les *missions visibles* du Verbe (l'Incarnation) et du Saint-Esprit (les langues de feu de la Pentecôte). On en a formulé la doctrine à TRINITÉ, XV, 1833, dont voici la conclusion : Considérée en elle-même, la mission visible est l'œuvre commune des trois personnes; mais, dans son terme, elle se réfère à la seule personne envoyée. Ainsi, la manifestation humaine du Verbe par l'humanité du Christ s'est terminée au seul Verbe; la manifestation de l'Esprit par les langues, au seul Esprit. Seulement, tandis que la manifestation de l'Esprit-Saint est purement représentative et n'implique qu'une mission représentative sans autre union avec la personne représentée qu'une simple *relation de raison*, la manifestation du Verbe dans l'incarnation est réelle : elle implique une mission substantielle, possible et réalisée par l' « assomption » de l'humanité à l'hypostase du Fils de Dieu. Aucun changement dans la divinité du Fils : tout le changement est dans l'humanité par l'union hypostatique; cf. *infra*, § IV.

III. SUBSTANCE DANS LA TRINITÉ. — Il s'agit ici spécialement du rapport de la substance divine avec chacune des trois personnes de la Trinité. Étant donné que chaque personne n'a de réalité que par la substance divine avec laquelle elle s'identifie, comment peut-on concevoir leur distinction? C'est là le mystère. La solution apportée à ce problème revêt un aspect dogmatique et accueille des opinions théologiques.

1° *Aspect dogmatique.* — Le problème est résolu par la conclusion dogmatique des relations divines subsistantes. Voir RELATIONS DIVINES, XIII, 2145-53. En bref, « c'est la relation, considérée comme telle, qui constitue la personne, bien qu'il faille ajouter qu'il est de l'essence même de la personne divine d'être subsistante et qu'elle tient cette subsistance de la substance divine avec laquelle elle s'identifie selon son *esse in* » (XIII, 2152). Cette assertion générale implique deux autres considérations. Tout d'abord, nécessité d'admettre en Dieu, entre relations et substance, une distinction, non pas réelle, mais de « raison raisonnée », c'est-à-dire ayant en Dieu un fondement objectif (XIII, 2147). Ensuite, des quatre relations réelles, trois personnes seulement peuvent être constituées : « Il y a en Dieu autant de personnes qu'il y a de relations subsis-

tantes *incommunicables.* Or les relations subsistantes incommunicables sont seulement au nombre de trois : la paternité, la filiation, la spiration passive » (XIII, 2150).

2° *Opinions théologiques.* — Nous passons sous silence certaines modalités secondaires relatives à la solution dogmatique. On les trouvera au cours de l'article RELATIONS DIVINES, XIII, 2152-53. Ces modalités secondaires proviennent des divergences d'opinions sur une ultime précision : *les relations subsistantes constituent-elles en Dieu une subsistence absolue et (ou) trois subsistences relatives?* Trois opinions se partagent ici le monde des théologiens : ou une seule subsistence absolue (Billot); ou trois subsistences relatives et pas d'absolue (Galtier, Billuart, Pesch, etc.); ou trois subsistences relatives et une absolue (Cajétan); cf. XIII, 2153-55.

IV. SUBSTANCE EN CHRISTOLOGIE. — Le problème qui est ici en cause est celui, auquel il a été fait allusion plus haut (§ I), d'un « mode surnaturel d'être où la nature individuée n'aura point l'incommunicabilité, parce qu'elle existera en vertu de l'existence divine et non de sa propre existence » (V, 837). C'est le mystère de l'Incarnation, et la solution apportée à ce problème revêt, comme pour le problème précédent, un aspect dogmatique et accueille des opinions théologiques.

1° *Aspect dogmatique.* — On n'a pas à reprendre ici l'exposé des controverses qui ont provoqué dans l'Église la solution du problème. Voir t. VII, HYPOSTATIQUE (UNION), 471-78. Au terme des controverses, S. Léon expose le problème et sa solution dogmatique : « Le Verbe s'est fait chair... Les propriétés des deux natures et substances étant pleinement sauvegardées et s'étant réunies en une seule personne..., celui qui est vrai Dieu est aussi vrai homme; et il n'y a en cette unité aucun mensonge, car elle est formée du rapprochement de l'humilité de l'homme et de la grandeur de Dieu. Dieu n'a pas été changé...; l'humanité n'a pas été absorbée par la majesté divine... Ainsi un seul et même (sujet) est tout à la fois véritablement Fils de Dieu et fils de l'homme... » (VII, 479-80, *passim*).

L'humanité en Jésus-Christ est une substance complète, à qui il ne manque rien de ce qui lui est dû. Mais, en raison du miracle que constitue l'Incarnation, il lui manque l'incommunicabilité, unie substantiellement à la personne (à l'hypostase) du Fils de Dieu.

De là, la formule dogmatique du concile de Chalcédoine, laquelle confesse « un seul et même Christ, Fils, Seigneur, Fils unique, en deux natures, sans mélange, sans transformation, sans division, sans séparation, car l'union n'a pas supprimé la différence des natures : chacune d'elles... s'est rencontrée avec l'autre dans une unique personne ou hypostase » (VII, 483). C'est l'union hypostatique ou personnelle, dont le concile donne la formule définitive qu'il emprunte à S. Cyrille d'Alexandrie : ἕνωσις καθ' ὑπόστασιν (VII, 483).

2° *Opinions théologiques.* — Ne revenons pas sur les exposés hétérodoxes ou plus ou moins fidèles du dogme de Chalcédoine, qu'on rencontre chez les théologiens orientaux ou chez les scolastiques du haut Moyen Age. On les a présentés à HYPOSTATIQUE (UNION), VII, 490-525. Pour ne pas sortir du cadre de cette étude sur la substance, les théologiens scolastiques se demandent pourquoi la nature humaine, dans le Christ, n'est pas substance complète incommunicable. C'est la question de l'*élément formel constitutif de l'union hypostatique;* cf. VII, 525-29. — *a)* Pour Scot, l'élément formel de la personnalité est la négation de toute dépendance vis-à-vis d'un suppôt supérieur et par conséquent l'unité substantielle et hypostatique du Christ est suffisamment expliquée par le fait que l'humanité du Christ dépend actuellement de l'hypostase du Verbe; cf. VII, 411 et 526. — *b)* Toute proche est la théorie de Tiphaine, reprise par bon nombre de théologiens contemporains. L'élément constitutif de la personnalité serait, non quelque chose de négatif, comme chez Scot, mais quelque chose de positif, à savoir la totalité d'être. La nature humaine en Jésus ne peut être une personne parce qu'elle ne possède pas par elle-même sa totalité, son être complet et individuel; cf. VII, 402, 426. — *c)* Pour Cajétan et bon nombre de thomistes dominicains, la substance est complétée, terminée dans l'ordre substantiel par un mode substantiel, subsistence ou personnalité, qui lui donne son cachet définitif, le fait de s'appartenir à elle-même. Elle est ainsi à l'abri de toute atteinte du dehors et l'existence, d'ailleurs distincte de l'essence, réalise le tout. La subsistence est intermédiaire entre la substance et l'existence; elle couronne la substance; elle est couronnée par l'existence; cf. VII, 415, 526. — *d)* Comme Cajétan, Suarez admet un mode substantiel. La nature ou substance est constituée par l'essence réalisée, c'est-à-dire possédant l'existence, dont elle n'est pas réellement distincte. La subsistence ou mode substantiel, distinct de l'existence, couronne la nature réelle et lui donne l'incommunicabilité; cf. VII, 418, 526. — *e)* Une dernière opinion (Capréolus, Billot) est plus simple. Tout en admettant une distinction réelle entre l'essence et l'existence, ce système admet que l'existence *en soi* est le constitutif de la personne ou hypostase. Dans l'incarnation, l'humanité n'est pas une personne parce qu'elle n'a pas son existence propre, cette existence étant suppléée par l'existence même du Verbe, qui s'étend à l'humanité, non à la manière d'un acte qui l'informe, mais à la manière d'une perfection qui la termine et la couronne; cf. VII, 526-27. Voir, sur ces opinions, les remarques critiques formulées col. 527-29. — En marge de la terminologie classique, la formule *tres substantiae in Christo* (XI[e] concile de Tolède) doit être comprise en un sens orthodoxe; cf. VII, 507-08.

V. SUBSTANCE ET EUCHARISTIE. — La notion de substance occupe une place primordiale dans l'exposé dogmatique du mystère de la présence réelle dans l'eucharistie et dans les opinions théologiques qui s'y superposent.

1° *Exposé dogmatique : la transsubstantiation,* XV, 1396-406. — Deux textes dogmatiques du concile de Trente : sess. XIII, chap. IV : « Le saint concile déclare que par la consécration du pain et du vin se réalise la conversion *de toute la substance du pain en la substance du corps du Christ et de toute la substance du vin en la substance de son sang.* Cette conversion est appelée par l'Église, d'un terme bien approprié, la *transsubstantiation* » (Denz.-Bannw., 877). — Can. 2 : « Si quelqu'un dit que, dans le très saint sacrement de l'eucharistie, il reste la substance du pain et du vin avec le corps et le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ et nie cette *merveilleuse et unique conversion de toute la substance du pain au Corps et de toute la substance du vin au Sang, qui ne laisse subsister que les apparences du pain et du vin,* conversion que l'Église catholique appelle du nom très approprié de *transsubstantiation,* qu'il soit anathème » (Denz.-Bannw., 884); cf. EUCHARISTIE, V, 1347.

On a fait observer fort justement (EUCHARISTIE, V, 1349) que « trois termes résument le dogme de la transsubstantiation, tous trois choisis tels qu'ils demeurent au-dessus des systèmes et des théories : c'est un *changement,* le changement d'une *substance en une autre substance,* un changement qui laisse *subsister les apparences primitives* ». — Ce changement étant d'un ordre à part — conversion admirable et singulière — peut être interprété comme la succession de deux choses dont l'une prend la place de l'autre. Changement substantiel : dans le mot substance, on doit voir « ce fond insaisissable de tout ce que la science n'atteint pas, que l'observation ne découvre pas, que les sens ne perçoivent pas et que cependant la raison nous dit exister en toutes choses, comme point d'attache et raison dernière des phénomènes et des propriétés ». — Changement qui laisse subsister les apparences, forme, couleur, grandeur, saveur, etc., que la théologie classique nomme les accidents eucharistiques. Voir l'art. EUCHARISTIQUES (ACCIDENTS), V, 1368-452.

2° *Opinions théologiques.* — A cet exposé dogmatique qui nous place en face de la « conversion unique et admirable », les théologiens ont voulu ajouter quelques explications. On les a exposées à l'art. TRANSSUBSTANTIATION, XV, 1400-05.

a) Concernant la *disparition* de la substance du pain et du vin. Disparition? Destruction? Annihilation? Leur disparition ne saurait admettre l'annihilation, qui ne laisserait rien subsister de la substance disparue. Or, dans le cas présent, la disparition ou la destruction des substances du pain et du vin ne peuvent se concevoir que par leur conversion en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ.

b) Concernant la *présence réelle*, terme de cette conversion, deux systèmes d'explication ont fait école au cours des derniers siècles. Tout d'abord le système de l'*adduction*, qui se recommande de Bellarmin, ensuite le système de la *reproduction*, proposé par Suarez. En voir l'exposé, xv, 1401 et 1402. On trouvera col. 1402-1405 la vive critique de Billot à l'égard de ces deux systèmes.

c) Concernant le *lien nécessaire* entre les deux termes de la conversion. — Dans les théories de Bellarmin et de Suarez — adduction ou reproduction, — le lien entre les deux termes ne saurait être la conversion, puisque la disparition du pain n'est pas, par elle-même, en vertu d'une conversion substantielle, liée à l'apparition du corps du Christ. C'est, dit Billot, « la conversion elle-même de substance à substance » qui est ce lien, « lien si nécessaire qu'on ne saurait imaginer, même *de potentia absoluta Dei*, un autre mode de mutation d'être à être; ... la transsubstantiation est l'unique voie par laquelle puisse se réaliser la présence du Christ dans le sacrement » (xv, 1405).

Nous avons ajouté (xv, 1404), pour compléter la pensée de Billot, le résumé de sa doctrine : « En raison de cette conversion totale de la substance du pain en sa propre substance, le Christ ne reçoit aucune addition, aucun changement, hormis la présence sacramentelle, laquelle n'apporte aucune modification intrinsèque à l'humanité sainte du Sauveur, puisqu'elle est réalisée par la relation de contenant à contenu que les espèces sacramentelles acquièrent à l'égard de la substance du corps du Christ en qui s'est changé le contenu précédent, la substance du pain. Aucun accroissement quantitatif au corps du Christ : dès lors qu'il s'agit d'une conversion de toute une substance en une autre substance préexistante, il ne peut être question de quantité qui « s'ajoute » à cette substance préexistante. On ne saurait même envisager que la matière de la première substance s'ajoute à la matière de la seconde, en laquelle elle se transformerait, précisément parce qu'il est ici question, non de transformation, mais de transsubstantiation. »

VI. Substance en matière sacramentaire. — Il s'agit ici d'interpréter une phrase intercalée par le concile de Trente, sess. XXI, *De communione*, chap. II, relativement au pouvoir de l'Église dans des modifications ou innovations apportées aux sacrements. Ce pouvoir est affirmé par le concile, avec cette restriction : *salva illorum* (sacramentorum) *substantia* (Denz.-Bannw., 931). L'intelligence de cette restriction est utile pour préciser sur quoi porte l'institution du sacrement par le Christ — *substantia sacramenti* — et sur quoi peut s'exercer — *salva illa substantia* — le pouvoir de l'Église. Pour ne pas allonger cette note inutilement, on voudra bien se reporter à xiv, 567 et aux *Tables*, 3950-51.

A. Michel.

SUBURBICAIRES (Évêchés). — Liste, origine et attribution, viii, 119; cf. ii, 1720; ix, 230. — L'expression « provinces suburbicaires » (cf. 6e canon de Nicée, xiv, 2188) signifierait l'étendue du patriarcat du pontife romain, xi, 411 (J. Sirmond).

SUCCESSION APOSTOLIQUE. — 1° *Le pontife romain*, successeur de S. Pierre dans ses prérogatives et privilèges. — Vérité de foi, affirmée et définie au Ier concile du Vatican, sess. IV, ch. 2; texte latin à Primauté, xiii, 335-36. Le canon annexé est ainsi rédigé : « Si quelqu'un dit que ce n'est pas par l'institution du Christ ou de droit divin que le bienheureux Pierre a des successeurs dans sa primauté sur l'Église universelle, ou que le Pontife romain n'est pas le successeur du bienheureux Pierre en cette primauté, qu'il soit anathème » (trad. G. Dumeige, *La foi catholique*, n. 470).

2° *Les évêques*, successeurs des Apôtres. — Vérité déjà proposée à l'art. Apôtres, i, 1658-59; mais reprise explicitement à Vatican II, Constitution *Lumen gentium*, n. 20 : « La mission divine confiée par le Christ aux Apôtres est destinée à durer jusqu'à la fin des siècles (cf. Matth., xxviii, 20), étant donné que l'Évangile qu'ils doivent transmettre est pour l'Église principe de toute sa vie, pour toute la durée du temps. C'est pourquoi les Apôtres prirent soin d'instituer, dans cette société hiérarchiquement ordonnée, des successeurs.

« En effet, ils n'eurent pas seulement pour leur ministère des auxiliaires divers; pour que la mission qui leur avait été confiée pût se continuer après leur mort, ils donnèrent mandat, comme par testament, à leurs coopérateurs immédiats d'achever leur tâche et d'affermir l'œuvre commencée par eux, leur recommandant de prendre garde à tout le troupeau dans lequel l'Esprit-Saint les avait institués pour paître l'Église de Dieu (cf. Act., xx, 28). Ils instituèrent donc des hommes de ce genre, leur donnant pour la suite charge d'ordonner qu'après leur mort des hommes éprouvés recueillent leur ministère. Parmi les différents ministères qui s'exercent dans l'Église depuis les premiers temps, la première place, au témoignage de la Tradition, appartient à la fonction de ceux qui, établis dans l'épiscopat, dont la ligne se continue depuis les origines, sont les instruments de transmission de la semence apostolique. Ainsi, selon le témoignage de S. Irénée, c'est la Tradition apostolique qui se manifeste et se conserve dans le monde entier par ceux que les Apôtres ont fait évêques et par leurs successeurs jusqu'à nous.

« Ainsi donc, les évêques ont reçu, pour l'exercer avec l'aide des prêtres et des diacres, le ministère de la Communauté. Ils président à la place de Dieu le troupeau, dont ils sont les pasteurs, par le magistère doctrinal, le sacerdoce du culte sacré, le ministère du gouvernement. De même que la charge confiée personnellement par le Seigneur à Pierre, le premier des Apôtres, et destinée à être transmise à ses successeurs, constitue une charge permanente, permanente est également la charge confiée aux Apôtres d'être les pasteurs de l'Église, charge à exercer sans interruption par l'ordre sacré des évêques. C'est pourquoi le saint concile enseigne que les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux Apôtres, comme pasteurs de l'Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ (cf. Luc, x, 16) ». Commentaire et bibliographie dans Mgr G. Philips, *L'Église et son mystère au IIe concile du Vatican*, Paris, 1968, i, p. 237-46.

SUCCI (Nicolas). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2730-31.

SUCIU (Mgr Basile) († 1935). — Archevêque uni d'Alba Julia : l'Église roumaine est d'origine romaine, xiv, 32, 91; *Tables*, 3927.

SUE (Marie-Joseph, dit Eugène) (1804-1857), romancier populaire. — A propos des jésuites, ix, 571.

SUÈDE. — Évangélisation de la Suède, sous la direction de S. Anschaire, xiii, 1604; — un archevêché à Lund, xv, 2287 (correspondance de la Curie romaine sous Urbain III, xiie s.). — Intervention d'Innocent III, vii, 1969. — Correspondance de Pierre de Celle avec le roi de Suède et l'archevêque Eskil de Lund, xii, 1898, 1900. — Luthéranisme introduit par Gustave Vasa (1496-1560), xiii, 851; xv, 2737, et traductions suédoises de la Bible, idem. — Efforts de retour au catholicisme : Nicolaï, Possevino et le roi Jean III (sous Grégoire XIII), xi, 497-99; xii, 2647-48; cf. vi, 1814; — sous Clément VIII, iii, 80-81; — sous Clément XI, 102. — Gustave III et Pie VI, xii, 1659. — Évolution du protestantisme, sous l'archevêque luthérien d'Upsal Sœderblom, dans le sens d'une union moins doctrinale que pratique, xiii, 882 sq.; xv, 2221-23. Voir *Œcuménisme*, *Tables*, 3346, 3352 (assemblée d'Upsala, 1968). — Missions catholiques, x, 1921, 1971; cf. 1887. — Rétablissement de la hiérarchie en 1953, *Tables*, 3697.

SUESSA (François de). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2731-32.

SUESSA (François-de-Saint-Joseph). — Notice [A. Teetaert], xiv, 2732.

SUÉTONE (Caius Suetonius Tranquillus), historien latin, sous les empereurs Trajan et Hadrien. — Cité à propos de Jésus-Christ, viii, 1139, 1402; — son éloge de Brutus (à propos du tyrannicide), xv, 1989. — Cité : x, 574; xi, 1607; xiii, 2872.

SUEUR DE SANG DU CHRIST. — Voir i, 621-24.

SUÈVES. — Peuples de l'ancienne Germanie qui, des bords de l'Elbe, furent poussés vers le Sud-ouest. Ils envahirent la Gaule en 405, puis, entraînés par les Vandales, passèrent en Espagne où le roi wisigoth Théodoric II les contraignit à se retirer dans les montagnes du Nord-Est. Ils demeurèrent là, en demi-indépendance, jusqu'en 585, date à laquelle les Wisigoths soumirent leur royaume (Quillet). Cf. x, 203-04; xiii, 2346.

SUFFISANTE (GRACE). — Deux remarques à son sujet [A. Michel], XIV, 2732-36. — 1. L'affirmation dogmatique de la nécessité de la grâce ne concerne pas la distinction de grâce efficace et de grâce suffisante, 2732-33. — 2. Où trouver un meilleur terrain de discussion théologique?, 2733-36. — Distribution de la grâce nécessaire au salut, XV, 3370-74. — Se reporter aux références données en XIV, 2732.

SUFFRAGE. — Explication de ce terme [A. Michel], XIV, 2736-38. — 1. En liturgie, 2736-37 (de nouvelles simplifications ont supprimé ces suffrages). — 2. En droit canonique, 2737 (cf. *D. D. Can.*, VII, 1112-13). — 3. En théologie : *a)* suffrages pour les vivants, 2737-38; cf. COMMUNION DES SAINTS, III, 429; *Tables*, 647-48; EXCOMMUNIÉS VITANDI, V, 1740; *Tables*, 1457 et (pour les fruits de la messe) X, 1313; *Tables*, 1354; — *b)* suffrages pour les morts, XIV, 2737; cf. INDULGENCES, VII, 1616; PURGATOIRE, XIII, 1204-12, 1230-37, 1301-10, 1348-52; *Tables*, 3832-33. — L'expression *per modum suffragii*, XIV, 2738; cf. 2210-11.

SUFFREN (Jean). — Notice [J. de Blic], XIV, 2738-39.

SUGER (1081-1151). — Abbé de Saint-Denis, admis dans les conseils de Louis VI, principal ministre de Louis VII, régent du royaume pendant la IIe croisade (1147-1149). Il construisit la basilique de Saint-Denis et écrivit en latin une *Vie de Louis VI*.

Sur Pascal II, XI, 2060, 2066, 2070. — Sur le Ier concile du Latran, VIII, 2628-29, 2633.

SUGGESTION. — La suggestion est l'« acte par lequel une idée est introduite dans le cerveau et acceptée par lui » (Bernheim). La suggestion qu'on se fait à soi-même s'appelle « autosuggestion ».

Telle que la définit Bernheim, la suggestion peut se trouver dans l'hypnotisme, VII, 358, 360; — dans le spiritisme, XIV, 2520; — dans la sorcellerie, 2396, 2398; — dans certains phénomènes mystiques (autosuggestion), X, 2651; cf. Stigmatisation, XIV, 2620. — Pour expliquer la transcendance du Christ, autosuggestion du Christ lui-même ou de la première génération chrétienne (d'après la critique rationaliste), VIII, 1379. — S. dans la concupiscence et le péché, III, 810-11.

SUHARD (Emmanuel-Célestin, cardinal) (1874-1949), archevêque de Paris. — Lettre de Pie XII du 16 janvier 1945 sur les études bibliques, *Tables*, 3671.

SUHRAWERDI (1153-1191). — Mystique musulman inclinant vers la gnose panthéistique, XI, 1864.

SUICIDE. — Étude morale [A. Michel], XIV, 2739-49. — 1° *Suicide direct*. — 1. Raisons invoquées pour le justifier : *a)* acte de force, 2739-40; cf. IX, 1927 (droit de suicide motivé, selon Manuel II Paléologue); X, 221 (martyrs); — *b)* moindre mal, XIV, 2740-41; thèse pessimiste (Hindous, Schopenhauer), IV, 1272-73; XII, 1310, 1312; — *c)* acte de morale sociale, XIV, 2741-42; — *d)* libération religieuse, 2742; cf. circoncellions, II, 2516; — donatistes, I, 2296; X, 239; — albigeois, l'*endura*, I, 679; VII, 2027-28; — suicide collectif des staroviéres russes, XIV, 297-98, 303-04 (bibl.); cf. II, 357. — 2. Doctrine et discipline de l'Église : *a)* Doctrine : suicide, sorte d'homicide, VII, 35; — contraire à la loi naturelle, XIV, 2742-43; cf. VIII, 2010; X, 2573-74; — *b)* discipline, XIV, 2743; — irrégularités (tentative de S.), VII, 2564; — sacrilège (S. en un lieu sacré), XIV, 700; cf. XV, 3075; — refus de sépulture ecclésiastique, XIV, 1889, 1899; — et même de suffrages (IIe concile d'Orléans de 533), XIII, 1234. — 3. Réponse aux objections, XIV, 2743-46.

2° *Suicide indirect*. — 1. Permis, en raison d'une cause proportionnellement grave, XIV, 2746-48. — 2. Application à divers cas de martyre ou de mort possibles, X, 224-25, 229.

SUIDAS. — Notice [G. Fritz], XIV, 2749-50. — Son « Dictionnaire » cité XII, 1203 (Photius), 2131 (Pisidès). — Sur l'hypostase, VII, 402. — Cité : I, 834; XII, 2132-33.

SUIDGER, évêque de Bamberg, futur Clément II. — Voir III, 57 et *Tables*, 624.

SUISSE. — Étude générale [J. Bondallaz], XIV, 2750-60. — 1° *Aperçu général*. — 1. Les cantons autonomes et le mélange des religions, 2750-52. — 2. Détails : *a)* Constitution d'Appenzell, IV, 274-75; — *b)* Code civil suisse : sur la restitution, XIII, 2476. — Voir *The Catholic Encyclopedia*, XIV, 362-65.

2° *Divisions ecclésiastiques et relations avec Rome*. — 1. Les évêchés, XIV, 2752-53; cf. XI, 1898, 1906, 1919-21. — 2. Les papes des XIXe et XXe siècles et la Suisse : Grégoire XVI, VI, 1826-27; cf. XIII, 334; — Pie IX, XII, 1712; — Léon XIII, IX, 346, 355, 356 (Decurtins); X, 1879 (Congrégation bénédictine suisse-américaine); — Pie XII, *Tables*, 3697-98; — Paul VI, visite en 1969 à Genève, à l'Organisation Internationale du Travail et au Conseil œcuménique des Églises. — 3. Concordats au XIXe siècle avec différents cantons (Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI), *Tables*, 755. — 4. Missions catholiques, X, 1879, 1883, 1888, 1894, 1898-99, 1922, 1944, 1955-56, 1959-60, 1966. — 5. Ordres religieux : Bénédictins, abbayes de S.-Gall (*Tables*, 3964), Einsiedeln (*T.*, 1144), II, 713, 716; — Chartreux, 2291; — Cisterciens, 2536; — Jésuites, interdits sur le territoire de la Suisse, XIV, 2751.

Complément historique. — 1. Missions en Suisse de S. Vincent Ferrier, XV, 3036, 3042. — 2. Les réformateurs et la Suisse : Calvin, II, 1382-85, 1386-90; cf. IX, 705-06; — Farel, V, 2082-85; — Zwingli, XV, 3716-44; — Oecolampade, *Tables*, 3343; — les doctrines sont exposées à RÉFORME, CALVINISME, ZWINGLIANISME. — 3. Controverses : voir *Tables*, 810. — 4. Concile de Trente et Suisse, XV, 1490-91; cf. S. François de Sales, *Tables*, 1688-89; S. Charles Borromée, II, 2267; cardinal Altaemps (Marc Sittich), XV, 1451; *Tables*, 106. — Synodes de Coire (1605) et de Constance (1609), II, 1938; III, 820. — 5. Ier concile du Vatican et Suisse, XV, 2547, 2582; — Mgr Mermillod, 2572; *Tables*, 3190; — Mgr Greith, XV, 2510; cf. XIV, 2757; — Mgr Lachat, *Tables*, 2844; — les Vieux catholiques et la Suisse, XV, 2986-87. — 6. Protestantisme actuel, XIII, 865-67, 905.

3° *Enseignement*. — Séminaires; instruction primaire; université de Fribourg, XIV, 2753-55; cf. XV, 2259, 2265; Python, *Tables*, 3836; — autres fondations universitaires (Zurich et Berne), XV, 2251. — Législation sur la fréquentation des écoles, XIV, 1677-78. — Catéchisme, II, 1957.

4° *Littérature religieuse*. — 1. Aperçu sur l'enseignement catholique du XVe au XIXe siècle, XIV, 2755-57. — 2. L'enseignement au XIXe s., les publications de la faculté de théologie de Fribourg, 2757-60. — Parmi les théologiens, de nationalité suisse, deux auteurs ont une notice : Mgr Felder, *Tables*, 1505-06; — Charles (aujourd'hui cardinal) Journet, 2694. — A signaler aussi Mgr Marius Besson (né à Turin en 1876), XIV, 2759.

Complément. — 1. Auteurs catholiques originaires de Suisse ou ayant enseigné en Suisse. — B. M. Allo, *Tables*, 102-03; — J. Berthier, *T.*, 433; — G. Cartier, II, 1810-11; — Canisius, 1521-22; — M.-T. Coconnier, *Tables*, 637; — J. Faber, *T.*, 1491; — H. Felder, *T.*, 1505-06; — Urs de Forel et son frère Jean-Philippe, VI, 539; — L. Forer, 539; — F. Geiger, *Tables*, 1784; — Gervais de Brisach, VI, 1338; — G. Gobat, 1469; — P. Gottraw, 1507; — J.

SUPERFLU. — D'après la doctrine de l'Église, au sujet de l'usage de la propriété, le *superflu* des riches doit être consacré au service de tous, dans la communauté, et spécialement en faveur des miséreux (Encycl. *Rerum novarum*, xiii, 782). En cas d'extrême nécessité, où le tien et le mien n'existent plus, le don du superflu a pour bénéficiaires des miséreux dans le cas de nécessité commune ou même de nécessité grave. Précisément parce que les nécessiteux de ce genre sont multitude dans la société, il est impossible de reconnaître à chaque pauvre un droit strict à être sustenté par le superflu de tel riche déterminé. Au riche incombe, de droit naturel, une véritable dette vis-à-vis du prochain considéré en général; mais on ne peut, ordinairement, lui assigner aucun créancier en particulier. L'acquittement de sa dette « est en quelque sorte livrée au hasard des circonstances ». Sauf le cas d'extrême nécessité, le riche « possède toujours une certaine liberté de distribuer à son gré ses propres biens pour soulager ceux qui sont dans la misère » (S. Thomas, IIa-IIae, q. 66, a. 7). L'obligation de porter secours au prochain est donc, normalement, une obligation morale et non légale.

Quelle extension faut-il donner à la règle formulée par le Docteur angélique et par Léon XIII : « Le *superflu*, que certaines personnes possèdent, est dû de droit naturel à l'alimentation des pauvres »? Où commence le superflu? Où finit le nécessaire? S. Thomas s'est expliqué lui-même sur ce point : « J'appelle *superflu* ce qui n'est pas nécessaire à l'entretien, non seulement de l'individu comme tel, mais encore des personnes à sa charge et des gens dont sa situation l'oblige à s'entourer. Car il faut avant tout qu'on songe à soi et aux personnes dont on a la charge et c'est avec le reste qu'on vient au secours des besoins des autres » (IIa-IIae, q. 32, a. 5).

S. Thomas considère aussi que la prévoyance de l'avenir autorise à faire les réserves « nécessaires » pour faire face aux éventualités qu'on prévoit. Il ne faut cependant rien exagérer, car on tomberait dans la préoccupation du lendemain condamnée par Jésus-Christ (Matt., vi, 25-34). « On doit juger du nécessaire et du superflu d'après les calculs les plus probables et les circonstances les plus communes » (id., a. 5 ad 3um).

Le nécessaire ne doit donc pas être pris dans le sens de ce qui est absolument indispensable à la vie; il faut donner à ce mot une signification plus large et en étendre la compréhension aux choses même simplement de convenance : « On appelle nécessaire, écrit encore S. Thomas, ce sans quoi l'on ne peut passer sa vie d'une manière convenable à sa condition et au rang que l'on occupe soi-même et qu'occupent les personnes dont on a la charge. *Le terme de nécessaire ne consiste donc pas dans un point indivisible.* On peut y ajouter beaucoup sans qu'on puisse dire qu'il soit réellement dépassé, et on peut en retrancher beaucoup sans que l'on manque de quoi vivre d'une manière convenable pour sa position » (Id., q. 32, a. 6).

L'application de ces principes est aujourd'hui grandement facilitée, notamment par les œuvres de bienfaisance sociale, par l'organisation économique de la société et même parfois par les dispositions légales veillant à faire régner dans la communauté la justice sociale. Voir, en particulier, dans les *Tables*, l'article complémentaire à *Justice*, 2772-74.

habituelle, XIV, 2767-68; cf. *D. D. Can.*, VII, 1115-16. — 2. Discernement et justification de deux classes : superstition cultuelle et superstition non cultuelle, XIV, 2768-71.

II. SUPERSTITION CULTUELLE. — 1° *Culte des faux dieux.* — Voir IDOLÂTRIE, VII, 602-669; XIV, 2771; *Tables*, 2167-72.

2° *Culte faux du vrai Dieu.* — 1. Réprouvé dans l'Écriture et la Tradition, XIV, 2771-74. — 2. Distinction théologique entre deux formes : *a)* « ex parte rei significatae », en désaccord avec la signification du culte, 2774-76; — *b)* « ex parte dolentis in cultu exteriori », principalement les pratiques cultuelles opposées à la législation de l'Église, 2776-78.

3° *Culte superflu du vrai Dieu.* — 1. Dévotion outrepassant par excès la mesure de la vertu : critères permettant de déceler cet excès (S. Thomas), XIV, 2778-80. — 2. Exemples pris dans l'histoire (paganisme, religion mosaïque, Église ancienne, Moyen Age, Temps modernes), 2780-86. — 3. Objet précis du culte superflu, 2786-88.

III. SUPERSTITIONS NON CULTUELLES. — 1° *Notions générales.* — 1. Définition d'après : *a)* les buts pratiques; — *b)* les moyens employés : vaines observances, XIV, 2788-91; cf. *Observances (Vaines)*, *Tables*, 3339. — 2. Classification sommaire : deux attitudes : divination, occultisme, XIV, 2791-92; cf. DIVINATION, IV, 1441-55 et *Tables*, 1010; — *Occultisme*, *T.*, 3339-40. — 3. Signification religieuse des superstitions non cultuelles, XIV, 2792-94.

2° *Secret des vaines observances.* — 1. Il s'agit de savoir à quelles conditions le recours aux forces naturelles est licite, XIV, 2794-803. — 2. Recours à Dieu : *a)* légitimes, 2803-04; cf. SERMENT, 1941-51, et ADJURATION, I, 400-01 (qui renvoie à cet art.); — *b)* défendus, XIV, 2804-06; cf. *Notoire (Art)*, *Tables*, 3326; MAGIE, IX, 1510-50 et *Tables*, 3054-55; SORT, XIV, 2420; TENTATION DE DIEU, XV, 118, complétant XIII, 2312; — *c)* signes divins, XIV, 2806-07; — *d)* oracles divins, 2807; — *e)* jugements de Dieu, 2807-08; voir ORDALIES, XI, 1139-52 et *Tables*, 3378. — 3. Recours aux démons : *a)* leur invocation; — *b)* leur connivence, XIV, 2808-12; voir quelques indications aux *Tables*, 933. — 4. A l'aide de ces principes, comment faire la discrimination d'une superstition, XIV, 2812-16.

IV. LES ACTES SUPERSTITIEUX ET LA MORALE. — Outre le culte des faux dieux (cf. IDOLÂTRIE, VII, 669), la morale juge *a)* le culte faux du vrai Dieu; — *b)* le culte superflu du vrai Dieu; — et *c)* avec plus de sévérité les superstitions de la vie pratique : magie, divination et vaines observances, XIV, 2816-23. — Sur la réglementation et les sanctions frappant les pratiques superstitieuses (can. 1399, 2291, 2314, 2325, 2326), *D. D. Can.*, VII, 1117.

SURBLED (Georges), né à Paris en 1855, médecin catholique, auteur de *La morale dans ses rapports avec la médecine et l'hygiène*, Paris, 1891. — Cité : II, 2325 (chasteté); V, 374 (devoirs des époux).

SURDITÉ. SOURDS. — 1. Irrégularité *ex defectu* (can. 984), VII, 2549. — 2. Confession des sourds et des muets, III, 956-57. — 3. Mariage, IX, 2161. — Cf. *D. D. Can.*, VII, 1117-18 (confession, mariage et ordre).

SURÉROGATOIRES (Œuvres). — Doctrine catholique et doctrine protestante [A. Michel], XIV, 2824-33. — Voir *Protestantisme*, *Tables*, 3798.

SURET (Antoine). — Notice [J. Carreyre], XIV, 2834.

SURIANO (Antoine). — Notice [S. Autore], XIV, 2834.

SURIN (Jean-Joseph). — Notice [M. Olphe-Galliard], XIV, 2834-42. — Analyse de ses œuvres, 2836-39. — Sa doctrine spirituelle, 2838-42. — Contemplation, III, 1629; — extase, V, 1879, 1892; — possession diabolique, XII, 2642, 2645-47; — quiétisme, XIII, 1556; — habitation de la Trinité dans l'âme, XV, 1847. — Cité à propos du P. Louis Lallemant : VIII, 2459-60, 2463.

SURINAM(E), nom officiel de la Guyanne hollandaise. — Missions catholiques, X, 1894, 1897-98, 1993.

SURINGAR (J. W.). — Auteur d'un *De publicis Christianorum precibus*, Leyde, 1833, cité à propos d'anciennes prières de l'Église, IX, 791.

SURIUS (Laurent). — Vie et publications [S. Autore], XIV, 2842-49. — 1° *Hagiographie* : Ses « Vies des saints » et leur traduction en diverses langues, 2842-46. — 2° *Autres écrits*, 2847-49.

Cité : I, 307, 330, 865; II, 2293 (Chartreux); X, 1102 (messe); XIV, 411 (Ruysbroeck); 2966 (Syméon Métaphraste); XV, 68, 76-78 (Tauler).

SURNATUREL. — Notion. Divisions. Rapports avec l'ordre naturel [A. Michel], XIV, 2849-59.

1° *Notion.* — 1. Naturel = ce qui est déterminé par les exigences de la nature; — surnaturel = ce qui dépasse les exigences naturelles, 2849-51. — 2. Le non-naturel n'est pas le surnaturel, 2851-52.

2° *Divisions.* — 1. Rappelées et résumées, XIV, 2852-53. — 2. Conclusion : ordre naturel et ordre surnaturel, 2853-54.

3° *Rapport de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel.* — 1. Distinction, mais non nécessairement dissociation, XIV, 2855. — 2. Rapprochements : de capacité, de convenance, d'aspiration, 2856-58. — Controverse sur l'appétit naturel du surnaturel, 2858; cf. I, 1697-99.

SUROWIECKI (Charles) (1754-1824). — Théologien franciscain polonais, XII, 2502.

SURSIS. — Le sursis est un délai d'épreuve pendant lequel l'exécution d'une peine prononcée contre quelqu'un coupable d'une infraction pénale est suspendue. Dans certains cas, prévus par le can. 2288, le juge peut prononcer le sursis; cf. XIII, 636.

SURZYNSKI (Joseph) (1851-1919), professeur au séminaire de Poznan. — Ses divers écrits, XII, 2512.

SUSE (Henri de). — Voir *Hostiensis*, *Tables*, 2119.

SUSO (Bienheureux Henri). — Notice [É. Amann], XIV, 2859-64. — Éditions de ses œuvres par Laurent Surius, 2847-48. — Rapprochement possible de certaines affirmations, 2862-63, avec les conceptions des Frères du Libre Esprit, VI, 806, ou de Maître Eckart, IV, 2065, 2072, 2077-80, ou de Tauler, XV, 70.

SUSPENSE. — Étude historico-canonique [F. Cimetier], XIV, 2864-67. — Énumération, XII, 656 (S. réservées au Saint-Siège, à l'Ordinaire, non réservées). — Suspense *ad tempus*, 658; cf. II, 2117. — Voir, dans *D. D. Can.*, l'art. *Suspense*, VII, 1118-25 (É. Jombart).

SUSTA (Joseph), professeur à la Faculté des Lettres de Prague. — Son *Histoire du concile de Trente* (Vienne, 1904-1914, 4 vol.) citée : IX, 2234; XII, 1636; XV, 1452, 1454-55, 1457-59, 1463-67, 1506 (bibl.).

SUTRI. — Conciles, *Tables*, 743. — Concordat entre Pascal II et Henri V, *Tables*, 753.

SUTTON (Henri de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2867.

SUTTON (Thomas de). — Notice [P. Glorieux], XIV, 2867-73. — 1. Ses œuvres, sous le nom de Thomas de Sutton ou de Thomas Anglus, 2867-71. — 2. Positions doctrinales, 2871-73. — Sur la personnalité de Thomas Angl(ic)us, Thomas de Sutton, Thomas de Wylton, *Tables*, 170; XIV, 2871; XV, 781.

SUVERETO (Luc de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2873.

SVIETLOV ou **SVÊTLOV** (P.). — Archiprêtre de Kiev, un des principaux théologiens de notre époque pour Jugie (*T. D. C. O.*, I, 616) qui cite, en latin : *Tentamen expositionis apologeticae doctrinae fidei christianae orthodoxae*, Kiev, 1898; nouvelle édition, 1910-12, sous le titre de *Doctrina fidei christianae apologetice exposita* (2 vol.); — *Cursus theologiae apologeticae*, Kiev, 1900 et 1905; —

Crux Christi. Momentum crucis in opere Christi : tentamen explicationis dogmatis Redemptionis, 2ᵉ édit., 1907; — *Ubinam est Ecclesia universalis? De quæstione unionis Ecclesiarum necnon de doctrina circa Ecclesiam*, Serghiev-Possad, 1905; — *Idea regni Dei ejusque momentum in systemate doctrinae christianae : dissertatio theologico-apologetica*, id., 1905; — *Quid legendum de theologia? Index systematicus litteraturae apologeticae russice, germanice, gallice, anglice conscriptae*, Kiev, 1907.

Église universelle et Église gréco-russe, XIV, 364, 1427-28. — Unité de l'Église (point de vue des orthodoxes), XV, 2214. — *Filioque*, V, 2335. — Immaculée conception, VII, 973. — Péché originel, XII, 621. — Purgatoire, XIII, 1336.

SVJATOPOLK Iᵉʳ, grand prince de Kiev, fils de S. Vladimir, frère de Jaroslav le Sage, XIV, 231.

SVJATOPOLK II, Michel Izjaslavich, grand prince de Kiev de 1093 à 1113, XIV, 222.

SVJATOSLAV Iᵉʳ, prince de Kiev de 957 à 972, XIV, 210.

SVJATOSLAV II († 1077), fils cadet de Jaroslav le Sage, réussit à évincer du pouvoir pendant quelques années son frère Izjaslav Iᵉʳ, XIV, 218, 228-29, 1360.

SVJENCICKYJ (Hilarion), né en 1871. — Iconographie de l'Ukraine, XIV, 405.

SWALLOW (Stephen). — Son abjuration en 1439 fait connaître l'ensemble des erreurs des Lollards, IX, 920.

SWANINGTON (Pierre). — Notice [P. Glorieux], XIV, 2873-74.

SWEDENBORG (Emmanuel). — Notice [A. Michel], XIV, 2874-75. — Cité : V, 1859; XV, 1782-83, 2164.

SWEERTS (Jacques). — Notice [J. de Blic], XIV, 2875.

SWETE (Henry Barclay) (1835-1917), exégète anglais, « professor of Divinity » à Cambridge. — A côté de travaux d'ordre général (éd. critique de la Septante, *The Old Testament in Greek*, Cambridge, 1887-1894, 3 vol.; 3ᵉ éd., 1901-1907; collab. au *Dictionary of the Bible* de J. Hastings, 1898-1904), il a spécialement étudié les origines du Symbole des Apôtres (*The Apostles' Creed in relation to primitive Christianity*, Cambridge, 1894; 2ᵉ éd., 1899; *The Holy Spirit in the Ancient Church*, Londres, 1912; *The Holy catholic Church : the communion of Saints*, Londres, 1915; *The forgiveness of sins*, 1917).

Cité : III, 2051; IV, 339, 1752, 1999, 2001, 2028, 2037, 2039; V, 373, 525, 527, 765-66, 850-51, 1032; VII, 468, 2528; XI, 1247; XII, 210; XV, 245, 249, 254-55, 278, 297, 2704, 2715.

SWYNDERBY (William) (XIVᵉ s.). — Partisan de Wycliff. Ses erreurs sur l'eucharistie, V, 1402.

SYAGRIUS. — Notice [É. Amann], XIV, 2875-76.

SYDERNO (Jean de). — Notice [A. Teetaert], XIV, 2876-77.

SYLLABUS. — Histoire. Texte. Valeur juridique [L. Brigué], XIV, 2877-923. — 1° *Histoire.* — 1. Préparation (trois phases), 2877-80. — 2. Incidents précédant la publication du S., 2880-82 : *Vie de Jésus* de Renan, cf. XIII, 1774-75; — Congrès de Munich, cf. IX, 598; — Congrès de Malines et discours de Montalembert, cf. IX, 585-90; X, 2353. — 3. Publication du S., 2882. — 4. Émotion et réaction (en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne), 2882-90.

2° *Texte.* — 1. Dix chapitres : Panthéisme, naturalisme, rationalisme absolu (prop. 1-7), XIV, 2891-92. — 2. Rationalisme modéré (prop. 8-14), 2892-94. — 3. Indifférentisme, latitudinarisme (prop. 15-18), 2894-95. — 4. Socialisme, communisme, sociétés secrètes, sociétés bibliques, sociétés clérico-libérales, 2895. — 5. Erreurs relatives à l'Église et à ses droits (prop. 19-38), 2895-99. — 6. Erreurs touchant la société civile considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Église (prop. 39-55), 2899-904. — 7. Erreurs concernant la morale chrétienne et naturelle (prop. 56-64), 2904-06. — 8. Erreurs sur le mariage chrétien (prop. 65-74), 2906-08. — 9. Erreurs sur le principat civil du pontife romain (prop. 75-76 et note), 2908-09. — 10. Erreurs se rapportant au libéralisme moderne (prop. 77-80), 2909-10. — Les références utiles sont indiquées dans l'article même. — L'encyclique *Quanta cura* présente une synthèse à la fois de la doctrine de l'Église et des erreurs qui s'y opposent, 2910-12.

3° *Valeur juridique et dogmatique du Syllabus.* — 1. Acte doctrinal du Souverain Pontife, XIV, 2913-16. — 2. *Quanta Cura* et *Syllabus* ont-ils valeur dogmatique garantie par l'infaillibilité? *Disputant auctores*, 2916-21. — 3. Conclusion : attitude pratique à observer à leur égard, 2921-22.

SYLLOGUES, sociétés chargées de travailler à la diffusion de l'instruction publique en territoire grec ou ottoman. — Voir III, 1488-89.

SYLVAIN, compagnon de S. Paul. — Voir *Silas*, *Tables*, 4041.

SYLVAIN (Chanoine Charles). — Auteur d'une *Histoire de S. Charles Borromée*, Lille, 1884, citée : II, 1922; XII, 1635-36.

SYLVEIRA (Jean de). — Auteur carme portugais décédé à Lisbonne en 1687, à l'âge de 95 ans, dont 80 de vie religieuse. Ses œuvres, *Opera omnia*, 10 vol., Lyon, 1697-1725, et Venise, 1748-54, concernent, pour les neuf premiers volumes, des commentaires sur les livres du N. T.; le dixième contient un certain nombre d'opuscules dont le premier étudie les livres canoniques, leur sens, leurs auteurs, leurs versions et le quatrième, l'immaculée conception de Marie. Notice dans Hurter, IV, 467. — Cité sur l'inspiration de l'Écriture, VII, 2230; — sur les Livres saints, II, 1555.

SYLVESTRE. — Voir *Silvestre.*

SYLVIUS (François). — Notice [É. Amann], XIV, 2923-25. — Absolution, I, 246. — Baptême des infidèles, II, 346; — Charité, 2243, 2245, 2247, 2249, 2255. — Chasteté, 2325. — Communion dans la foi, III, 428; — sous les deux espèces, 567, 571. — Communisme édénique, 590. — Controverses, 1745. — Décalogue, IV, 168. — Diacres, 724. — Dieu, 927. — Dogmatique, 1531-32, 1562. — Dogme (développement), 1628. — Église, 2164, 2186-87, 2193. — Enfer, V, 100. — Estius, 873. — Eucharistiques (Accidents), 1421. — Extrême-onction, 2009. — Fin du monde, 2547. — Grâce, VI, 1586-87. — Hérésie, 2215, 2218. — Hypostatique (Union), VII, 420. — Infaillibilité du pape, 1688. — Infidèles (Salut des), 1828, 1832-33, 1838. — Jansénisme, VIII, 328, 410. — Jésus-Christ, 1341, 1356. — Mariage, IX, 2256. — Morale, X, 2450. — Nature déchue, XI, 40. — Noms divins, 792. — Ordre, 1367-68. — Pouvoir du pape au temporel, XII, 2758. — Probabilisme, XIII, 482. — Reviviscence de la grâce, 2631; des mérites, 2638; des péchés, 2651. — Sorcellerie, XIV, 2413-14. — Trinité, XV, 1803. — Pouvoir légitime et tyrannie, 1962, 1967, 1978, 1993, 2003. — Viol, 3065. — Volonté des anges, 3376.

SYMBOLES. — Étude générale [A. Michel], XIV, 2925-39. — 1° *Précisions.* — Symboles, règles de foi, professions de foi, 2925-26; cf. XIII, 675; *Tables*, 3788.

2° *Origines historiques.* — 1. Symbole des Apôtres, XIV, 2926-28; cf. I, 1660-80 (surtout 1673-80); IX, 830. — Voir *Swete*, *Tables*, 4101.

Les indications du *D. T. C.* devront être complétées par l'ouvrage du P. J. de Ghellinck, S. J., *Patristique et Moyen Age : I. Les recherches sur les origines du symbole des Apôtres*, Paris-Bruxelles, 1949.

2. Symboles d'Épiphane, XIV, 2928-29; cf. III, 1229-30 (symbole de Nicée-Constantinople); et *infra*, § 4. — 3. Symboles antipriscillianistes, XIV, 2929-31 : *Formula Damasi*, complétée par les conciles romains de 369, 374, 376, 380 et 382; — la formule *Clemens Trinitatis;* — la formule du *Libellus in modum symboli* de Pastor (cf. XI, 2241-42); — ces trois symboles (dans Denz.-Bannw., n. 15-37)

SYMÉON STUDITE LE MODESTE. — Notice [J. Gouillard], XIV, 2972-74. — Cité : 2942, 2946.

SYMÉON STYLITE LE JEUNE. — Notice [J. Gouillard], XIV, 2974-76; cf. I, 1141 (anachorètes). — Cité : XIV, 2941.

SYMÉON DE SUZDAL. — Récit de voyage au concile de Florence, XI, 2286-87; XIV, 243-44.

SYMÉON DE THESSALONIQUE. — Vie et œuvres. Doctrine [M. Jugie], XIV, 2976-84. — Abstinence, I, 264; — angélologie, 1249, 1251; — confession, III, 867, 870; — Église : et État, XIV, 1446; unité, XV, 2210; — eucharistie (épiclèse), V, 256-58, 290; — fins dernières (d'après Scholarios), XIV, 1533, 1539; — mariage, IX, 2318; — mariologie, VII, 954; — messe, X, 1331, 1332, 1336; messe des présanctifiés, XIII, 79, 98, 99, 100, 101; — péché originel, XII, 609; — pénitence, 1128-29, 1133-35; cf. *supra*, confession; — primauté, XIII, 371; — purgatoire, 1251, 1348; — sacramentaux, XIV, 467; — sacrements, 552.

SYMÉON DE TRÉBIZONDE, patriarche de Constantinople à trois reprises, en 1466, de 1471 à 1474, de 1481 à 1486. — Cité : III, 1310.

SYMMAQUE (Saint), pape. — Pontificat. Littérature symmachienne [É. Amann], XIV, 2984-90. — 1° *Pontificat.* — 1. S. et l'antipape Laurent, 2984-86; IV, 2292-93; XII, 2672. — Cité à ce propos : Paschase, diacre, XI, 2203. — 2. Décrétale sur l'élection pontificale, IV, 2293-94. — 3. Autres interventions : *a)* lettre à l'empereur Anastase : autorité du siège apostolique et descente de Jésus aux enfers, 573; — *b)* controverses pascales, XI, 1961-62; — *c)* évêques orientaux (affaire de l'Hénotique), VI, 2170-72; — *d)* sur les vierges non voilées, XV, 3268. — Simplement cité : V, 1955; VII, 161; X, 1386; XIV, 2161.

2° *Littérature symmachienne.* — 1. Aperçu général, XIV, 2986-90. — 2. Utilisée pour les controverses pascales, XI, 1962; — sur la conversion de Constantin, XIV, 2071; — sur S. Sixte III, 2199.

SYMMAQUE. — Traducteur de l'Ancien Testament en grec. Notice dans *D. B.*, V, 1898. — Cité : XV, 2712, 2720; et pour les « Hexaples » d'Origène, XI, 1496.

SYMMAQUE *(Quintus Aurelius Symmachus).* — Préfet de Rome en 384, puis consul en 391, il fut le dernier défenseur du paganisme et l'adversaire de S. Ambroise, évêque de Milan.

Correspondance de S. Ambroise, I, 947-48; — éditée par Pierre Nannius, XI, 23. — Le *Contra Symmachum* du poète Prudence, XIII, 1078. — Les symmachiens selon Victorinus Afer, XV, 2938.

SYMON (Mgr François-Albin) (1841-1918), recteur de l'Académie de Pétersbourg, puis évêque coadjuteur de Mohilów. — Traduction de l'Écriture sainte (inachevée), XII, 2507-08.

SYMONS (Dr), vice-chancelier d'Oxford. — Au sujet du livre de Ward, *The Ideal of a christian Church considered in comparison with existing Practice* (1844), XV, 3513-14.

SYMPHORIEN DE MONS. — Notice [A. Teetaert], XIV, 2991.

SYMPHYSÉOTOMIE. — Voir CÉSARIENNE (Opération), II, 2187.

SYNAGOGUE. — A côté du Temple, la synagogue et son office, VIII, 1649-50; — prières de la S., 1650-51. — La S. fut-elle le prototype de l'Église?, XIII, 147-50. — Emprunts aux offices de la S. dans la messe primitive?, X, 861-63; cf. XI, 1442 (messe des catéchumènes).

SYNAVE (Paul). — Né à Houplines (Nord) en 1888. Études secondaires au collège Saint-Jude d'Armentières; entré dans l'ordre de saint Dominique en 1905; séjourna à l'École biblique de Jérusalem (1913-1914); professeur d'Écriture Sainte au Saulchoir, de 1919 jusqu'à sa mort, le 28 nov. 1937.

Esprit d'une curiosité universelle et doué d'une exceptionnelle puissance de travail, ce disciple des PP. Gardeil et Lagrange fut d'abord un théologien lucide et vigoureux. Il a fait paraître : *La causalité de l'intelligence dans la révélation prophétique*, dans *Rev. des Sciences philosophiques et théologiques*, 1914, p. 218-35; *Prédétermination non-nécessitante et prédétermination déterminante*, dans *Revue thomiste*, 1927, p. 72-79; *Saint Thomas et la prédétermination non-nécessitante*, *ibid.*, 1927, p. 231-49; *La doctrine de Saint Thomas sur le sens littéral des Écritures*, dans *Rev. biblique*, 1926, p. 40-65; *Providence et libre arbitre*, dans *Bulletin thomiste*, 1928, p. 358-68; *La révélation des vérités divines naturelles d'après Saint Thomas*, dans *Mélanges Mandonnet*, Paris, 1930, I, p. 327-70. De la *Somme théologique*, il traduisit et commenta *La Vie de Jésus* (Paris, 3 vol., 1927 sq.) et *La Prophétie*, achevée et complétée par P. Benoit (Paris, 1947). Le 6 déc. 1932, il était promu maître en théologie.

Un des principaux animateurs de l'Institut d'études médiévales du Saulchoir, P. S. s'attacha à la critique historique des œuvres de Saint Thomas : *L'ordre des Quodlibet VII à XI de Saint Thomas d'Aquin*, dans *Rev. thomiste*, 1926, p. 41-48; *Le problème chronologique des Questions disputées de Saint Thomas d'Aquin*, *ibid.*, 1926, p. 154-59; *Le canon scripturaire de Saint Thomas*, dans *Rev. biblique*, 1924, p. 522-33; *Les disputes quodlibétiques de Saint Thomas d'après la tradition manuscrite*, dans *Bulletin thomiste*, 1924, p. 33-50; *Le commentaire de Saint Thomas sur les quatre Évangiles d'après le catalogue officiel*, dans *Mélanges thomistes*, Paris, 1923, p. 109-22; et surtout *Le catalogue officiel des œuvres de Saint Thomas*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, III, 1928, p. 25-104.

Exégète, P. S. fut un pédagogue remarquable et ses cours sur S. Paul ont marqué ses élèves. On citera, en ce domaine, *L'universalisme dans le Ps. LXVIII*, dans *Rev. des Sciences philos. et théol.*, 1927, p. 51-58; les articles *Psaumes* du *Dict. des conn. relig.* et du *D. T. C.*; pendant quinze ans il rédigea les *Bulletins de Théologie biblique* et de *Science des religions* dans la *Rev. des sciences philos. et théol.*

C. SPICQ, O. P.

Prédétermination non-nécessitante et S. Thomas, X, 2182; XIII, 52-53. — Sur les commentaires scripturaires de S. Thomas, XIV, 1706; le canon scripturaire de S. Thomas, XV, 697; voir la bibliographie, 737-38. — Rédemption, XIII, 1969, 1990, 1993. — Sacrements, XIV, 618.

SYNAXE. — Expression désignant, chez les premiers chrétiens, les réunions eucharistiques. Citée : I, 556 (agapes); X, 827 (messe), 866 (« Réunissez-vous, συναχθέντες, le jour du Seigneur » [Didachè]), 868.

SYNCRÉTISME. — Du grec συγκρατεῖν, conserver ensemble. Nom donné au système ou plutôt à la tendance de pensée hellénistique qui cherchait à mêler et confondre les cultes les plus divers. On a donné aussi parfois ce nom, à l'époque contemporaine, à des tentatives de rapprochement entre les chrétiens divisés se bornant plus ou moins à proposer une fusion des rituels et des doctrines. C'est ainsi qu'on parlera du syncrétisme de Leibniz (cf. L. Bouyer, *Dict. théologique*, p. 614).

SYNDÉRÈSE. — Doctrines scolastiques. Syndérèse surnaturelle [J. Rohmer], XIV, 2992-96. — S. et conscience morale, III, 1162-63; — et crédibilité, 2204, 2207-08, 2224; — et probabilisme, XIII, 418. — Préparation du Traité de la syndérèse (Pierre Lombard et ses disciples), XII, 1996.

SYNDICALISME. SYNDICAT. — Le sujet a déjà été traité aux *Tables*, *Associations*, 281-82, *Corporations*, 820. — 1. Définition du mot « syndicat », du « mouvement syndical », III, 1867. — 2. Syndicat professionnel, corporation moderne, IV, 308-09; — son rôle dans l'organisation du travail, III, 595, 1869-70; IX, 535-36; — son opportunité, IV, 316-18, nonobstant abus possibles, III, 1870; — justification par Léon XIII, 1872-75. — 3. Principes d'organisation et effets sociaux, III, 1877; — esprit de la démocratie chrétienne dans les syndicats (Léon XIII et Pie X), IV, 318-21. — 4. Syndicats confessionnels et non confessionnels, VI, 2236-

39; Léon XIII, 2237; Pie X, 2238; cf. xii, 1735-36; x, 2455. — 5. Le syndicalisme révolutionnaire, xiv, 2316-18. — 6. Dans les divers pays : Belgique, ii, 549; cf. iii, 1874-75; voir aux *Tables, Rutten*, 3941; — Allemagne, iii, 1874, 1876-77; cf. vi, 2236-39; xii, 1735-36; — France, iii, 1875-76; vi, 650-51; — Espagne, v, 578-80; — Pays-Bas, iii, 1876; xii, 86-87.

En France, les syndicats sont régis par la loi du 21 mars 1884, complétée par la loi du 12 mars 1920. L'ordonnance du 27 juillet 1944, modifiée par l'ordonnance du 27 septembre 1944 et par la loi du 25 février 1946, a annulé les lois du gouvernement de Vichy et rétabli la liberté syndicale.

Ces dispositions légales concernent : 1. La constitution d'un syndicat. — 2. Le caractère facultatif du syndicat : liberté d'y entrer et d'en sortir. — 3. La personnalité et la capacité des syndicats. — 4. La capacité du syndicat d'ester en justice. — Pour le détail, consulter les ouvrages spéciaux. — Syndicats chrétiens, cf. *Catholicisme*, ii, 1484-89. — Voir encore *infra*, à l'art. *Travail*.

SYNÉSIUS DE CYRÈNE. — Vie. Œuvres [G. Bardy], xiv, 2996-3002. — Platonisme, xii, 2311-12. — Célibat ecclésiastique, ii, 2071. — Union hypostatique, vii, 441. — Cité : iii, 1323; xii, 1495, 2327, 2339, 2363, 2370.

SYNÉSIUS KRIEGER. — Notice [A. Teetaert], xiv, 3002.

SYNNADA, synode du début du iiie s. — Voir *Tables*, 743.

SYNODE. — Étude générale, *Tables*, 656 et 1199. — Sur les synodes particuliers, voir à l'art. *Conciles*, 689-750, *passim*.

SYNODE (Saint-). — Voir *Saint-Synode*, *Tables*, 3967.

SYNODE ÉPISCOPAL. — Paul VI a institué le *Synode épiscopal* par le décret *Christus Dominus* (28 oct. 1965) : « Les évêques, choisis dans les diverses régions du monde, apportent au Pasteur suprême de l'Église une aide plus efficace au sein d'un conseil qui a reçu le nom de *Synode des évêques* (cf. *Motu proprio* « Apostolica sollicitudo », 15 sept. 1965). Et du fait qu'il travaille au nom de tout l'épiscopat catholique ce synode est en même temps le signe que tous les évêques participent en une communion hiérarchique au souci de l'Église universelle ». Voir *Tables*, 3499-500 et *infra*, art. *Vatican II*.

SYNONYMES. — Voir *Noms divins*, xi, 787-88; *Tables*, 3324.

SYNOPTIQUES (Évangiles). — Étude scripturaire [M. Venard], xiv, 3002-17. — Voir *Tables*, 1427-30, et la note complémentaire de J. Delorme, *T.*, 1434-50.

SYNTICHÉ. — Chrétienne de la ville de Philippes, citée par S. Paul, xii, 1416; cf. *D. B.*, v, 1906.

SYRACUSE. — Métropole au viiie siècle de l'Italie byzantine, iii, 1362-64; — érection en archevêché en 1844, viii, 135.

SYRIE. — 1° *Étude archéologique.* — Se reporter au *D.A.C.L.*, xv, 1855-942 [J. Lassus]. — 2° *Situation et statistiques.* — *a)* Avant 1914 : patriarcat grec, i, 1415-16; — patriarcat grec melchite, 1419-20; — patriarcat latin, 1422-25; — patriarcat jacobite, 1429-30; — patriarcat syrien catholique, 1432-33; — *b)* Après 1914, missions catholiques, x, 1869, 1873-75, 1881-82, 1884, 1895-98, 1902-03, 1905, 1924-26, 1957, 1973-74; — *c)* En 1948, état de la hiérarchie, *Tables*, 279. — 3° *École d'Antioche*, i, 1435-39. — 1. Histoire : *a)* Période de formation (290-370), fondateurs : Dorothée, iv, 1785; Lucien, *Tables*, 3036; Malchion, ix, 1765-66; — *b)* Période d'éclat (370-430) : Flavien Ier, *Tables*, 1533; Diodore de Tarse, *T.*, 998-99; — disciples de Diodore de Tarse : Théodore de Mopsueste, *T.*, 4148; S. Jean Chrysostome, *T.*, 2452-59; Polychronius, *T.*, 3749; Théodoret, évêque de Cyr, *T.*, 4151; S. Isidore de Péluse, *T.*, 2333; — *c)* Période de décadence (à partir de 430) et condamnation à Éphèse de Nestorius, *T.*, 660-61, 3293-94; — l'École d'Édesse, *Tables*, 3598. — 2. Doctrine : Caractère exégétique de l'Éc. d'A., i, 1436-37; *D. B.*, i, 683-87; — Écriture sainte, *T.*, 1097, 1101 et 1102 (inspiration), 1104 (inerrance), 1105 et 1106 (interprétation); — Christologie, *T.*, 2563 et 2564 (hypostase), 2567 et 2568 (union hypostatique), 2569 (sur le nestorianisme), 2642-43 (bibl.); — Péché originel, *T.*, 3524.

SYRIENNE (Église). — Notice [I. Ziadé], xiv, 3017-88.

Annoncé par M. Jugie à Monophysisme, x, 2219, cet article concerne seulement l'Église syrienne jacobite (monophysite) et l'Église syrienne catholique rattachée au siège de Rome. L'un et l'autre patriarcats ont déjà fait l'objet d'une étude à Antioche, i, 1425-30 et 1430-33.

1° *Généralités*, indication des études antérieures, xiv, 3017-18.

2° *La Sainte Écriture dans l'Église syrienne.* — 1. Le canon de Barhébraeus, xiv, 3018-19; cf. ii, 401-06; *Tables*, 375; — de Michel le Syrien, xiv, 3019; cf. x, 1711-19; *Tables*, 3209-10. — 2. Commentateurs, xiv, 3019; — cités : Denys (Jacques Bar Salibi), viii, 283-86; *Tables*, 937; Barhébraeus *(supra)*. — Versions syriaques de l'Écriture, xv, 2719-21, 2726.

3° *Tradition et symboles.* — 1. Tradition, règle de foi, selon Jean de Tella, xiv, 3019-20; — Les conciles de Nicée, Constantinople I, Éphèse, 3020. — 2. Symboles, xiv, 3020-21 : *a)* symboles de foi : Nicée-Constantinople (Jean de Tella, Denys [Jacques Bar Salibi]); — *b)* professions de foi; — *c)* lettres synodiques : lettre du concile d'Antioche de 341 (i, 1434); lettre de Jean X (Jesu Bar Schouchan).

4° *Droit canonique.* — 1. Chez les jacobites : base de la législation, auteurs et documents, xiv, 3021-23; — cités : Aphraate (i, 1457-63), S. Éphrem (v, 188-93), Philoxène de Mabboug (xii, 1509), Rabboula (xiii, 1626), Jean de Tella (*Tables*, 2450), Cyriaque, évêque d'Amid (*T.*, 893), Georges, évêque des Arabes (*T.*, 1797), Simon, métropolite de Rivardeschir, Jacques d'Édesse (*T.*, 2378); — Patriarches : Cyriaque, Jean III, Théodose, Jean X (Jésus Bar Schouchan), Denys (Jacques Bar Salibi) *(supra)*, Michel le Syrien *(supra)*, Barhébraeus *(supra)*; — Synodes : Hétakh (1523), Homs (1932). — 2. Chez les Syriens catholiques : concile de Charfé (1888) (*Tables*, 704) et six autres synodes postérieurs, xiv, 3023-24.

5° *Liturgie.* — 1. Formation de la liturgie syrienne, voir Orientale (Messe), xi, 1434 sq. — 2. Livres liturgiques : *a)* jacobites, xiv, 3024-25; — *b)* catholiques, bréviaire, missel, diaconicon, lectionnaire, rituel, pontifical, calendarium, 3025-27. — 3. Office divin au chœur, 3027. — 4. Année liturgique, fêtes, jeûnes et jours d'abstinence, 3027-28. — 5. Musique sacrée, 3028.

6° *Théologiens jacobites.* — 1. Sources, xiv, 3028-29 : ouvrages de J.-S. Assémani (*Tables*, 280); W. Wright; Rubens Duval (*T.*, 1081-82); Ant. Baumstark (*T.*, 387); J.-B. Chabot (*T.*, 576). — 2. Auteurs, xiv, 3029-31. — Cités : ve-vie s. : Barsumas (ii, 434 sq.); Pierre le Foulon (xii, 1933-35; *Tables*, 3711); Jacques de Saroug (viii, 303-05; *Tables*, 2380); Philoxène de Mabboug (xii, 1509 sq.; *Tables*, 3624); Sévère d'Antioche (xiv, 1988 sq.; *Tables*, 4036); Jean Bar Cursus de Tella (*Tables*, 2450); Pseudo-Denys l'Aréopagite (iv, 429-36; *Tables*, 935-37); Étienne Bar Soudaïli (v, 981-82; xii, 1527); Jean d'Asie (viii, 752-53; *Tables* 2449); Jacques Baradaï (*T.*, 2378). — viie s. : Jacques d'Édesse (viii, 286-91; *Tables*, 2378); Georges des Arabes ou d'Akoula (*T.*, 1797). — viiie s. : Georges de Belthan (*T.*, 1797); Cyriaque d'Antioche (xiv, 3022, 3029, 3083); David de Beit Rabban (3029-30). — ixe s. : Denys de Tell-Mahré (*Tables*, 938); Jean de Dara (*Tables*, 2466-67); Antoine le Rhéteur (*T.*, 186); Moïse Bar Képha (*Tables*, 3234). — xe s. : Yahia Ben Adi, dit Al-Mantiki (*T.*, *infra*); Abou Nasr Yahia ben Hariz (*T.*, 3284); Abou Ali Issa

de Diamper (*Tables*, 711), XI, 1436; XIV, 3111-15.

4° *Les chrétiens de Saint-Thomas sous la juridiction des Jésuites et des Carmes*, XIV, 3116-30. — Juridiction jésuite, 3116-21. — Juridiction carme, 3121-30.

5° *Relations avec la Mésopotamie et schismes*, XIV, 3130-39. — Les événements groupés autour de deux « aventures », celle de Mar Rokos, 3130-35; — celle de Mar Mellus, 3135-39.

6° *Hiérarchie catholique indigène*, XIV, 3139-43. — Marche progressive de 1877 à 1923, aboutissant à un statut définitif (Pie XI) de l'Église syro-malabare. — Depuis, développement des congrégations religieuses, des œuvres de jeunesse, des publications catholiques, des conversions, 3142-43.

7° *Les Jacobites aux Indes et la constitution du groupe syro-malankare*, XIV, 3143-49. — Le monophysisme, depuis la consécration de Thomas de Campo par le métropolite Grégoire, 3144. — Réformés et jacobites fidèles au patriarche, 3147-49. — Adhésion à Rome de deux évêques, 3149.

8° *Discipline et usages*, XIV, 3149-55. — Discipline fixée par le concile de Diamper, 3150-55, avec des précisions récentes, 3155.

9° *Liturgie*, XIV, 3155-60. — Avant l'arrivée des Portugais, liturgie des Syriens orientaux de Mésopotamie, 3155; — réforme latinisante imposée par les Portugais, 3155-57; — les livres liturgiques, 3157-60.

SYRO-MALANKARE (Église). — Voir SYRO-MALABARE (Église), XIV, 3143-49; *Tables*, *supra*.

SYROPOULOS (Sylvestre). — Historien grec du concile de Florence. Son histoire éditée par Jugie dans le tome I des Œuvres de Scholarios. — Cité : VI, 49; XIV, 1531, 1555-56.

SYRRECT (Antoine). — Notice [A. Teetaert], XIV, 3169-70.

SYZYGIES (couples d'éons). — D'après Héracléon, VI, 2202; — Simon le Magicien, XIV, 2135; — et Valentin, XV, 2502, 2508, 2516, 2518.

SZABOLCH. — Voir *Conciles*, *Tables*, 743.

SZAMOTULY (Grégoire de) († 1551). — Canoniste polonais, XII, 2487.

SZAMOTULY (Venceslas de) († 1577). — Compositeur polonais de musique d'Église, XII, 2487.

SZANTO (Étienne), appelé aussi *Arator*. — Notice [M. Thomas], XIV, 3170.

SZCZANIECKI (Étienne). — Notice [M. Thomas], XIV, 3170.

SZCZEPANSKI (Ladislas) (1877-1927). — Théologien jésuite polonais, XII, 2508.

SZCZESNIAK (Mgr Ladislas) (1858-1929), professeur au séminaire de Varsovie, puis coadjuteur. — Cité : XII, 2510.

SZELEPCSENYI (Georges), archevêque de Gran de 1666 à 1685, primat de Hongrie. — Sur la Déclaration de 1682, IV, 200.

SZEPTYCKYJ. — Voir à *Septyckyj*, *Tables*, 4030.

SZILAGYI, divers ecclésiastiques roumains de ce nom. — Voir *Roumanie*, *Tables*, 3927.

SZOSTAK (Nicolas), ou *Florent de Jésus*, carme polonais, vicaire apostolique au Malabar († 1773). — Cité : XIV, 3126.

TABARAUD (Mathieu-Mathurin). — Notice [A. Molien], xv, 1-8; cf. xi, 1134. — L'État en matière *matrimoniale*, xv, 2523. — *Cité* : ii, 1121, 1172; vi, 1113.

TABARELLI (Riccardo). — Théologien italien des Prêtres des Saints-Stigmates, né à Cembra (Trente) en 1859, mort à Rome en 1909. Il enseigna la philosophie et la théologie scolastiques, d'abord dans les écoles de sa congrégation, ensuite à l'Apollinaire et à l'Athénée pontifical du Latran (1890-1909), ainsi qu'à l'Académie de S.-Thomas. Tabarelli a participé au mouvement néothomiste, stimulé spécialement par des contacts avec le P. Kleutgen, dont la doctrine solide et sûre guida ses premiers pas. Une connaissance directe de la philosophie et de la théologie allemandes, jointe à une vaste culture générale lui permettant d'aborder avec précision les problèmes, donnait à son enseignement un attrait si vif que de nombreux et distingués auditeurs (nommons Pie XII et Jean XXIII) se souvinrent toujours de la forte et sûre orientation qui en résultait.

Cet enseignement, non seulement ne reçut aucune atteinte de la crise moderniste, mais son esprit de modernité a contribué efficacement à la surmonter. Tabarelli combattit en outre le rosminianisme, dans un travail considérable, *L'Ottimismo del mondo*, Parme, 1887, le positivisme, le rationalisme et l'antithomisme de Frohschammer dans une série d'essais publiés dans le *Bulletin de l'Académie de S.-Thomas*.

De ses cours de théologie, lui-même a publié le *De Deo uno* (Rome, 1906), qui comprend les q. xi-xiv de la *Somme théologique* et le *De gratia Christi* (1908), vaste commentaire des q. cix-cxi de la *Ia-IIae*. Tout en accusant occasionnellement Rosmini de panthéisme, Tabarelli voyait dans sa conception de l' « être » une dérivation directe de la philosophie allemande, en particulier du panthéisme de Krause; cf. *De Deo uno*, p. 125. Dans la controverse sur l'efficacité de la grâce, impressionné par la terminologie de certains thomistes du xviie s., laquelle lui paraissait blesser la liberté humaine, Tabarelli incline vers une forme de congruisme mitigé (*De gratia*, p. 260 sq., p. 313

sq.), qui, sans prétendre représenter l'enseignement du strict thomisme, témoigne cependant d'un effort sincère de compréhension pour sauver l'efficacité intrinsèque de la grâce et rendre la divine prescience indépendante de tout objet extérieur. La *Rev. des sc. phil. et théol.* l'a reconnu elle-même (1908, p. 804 sq.).

A l'occasion du cinquantenaire de la mort de Tabarelli, la congrégation des Prêtres des Saints Stigmates a commencé la publication de ses *Opera omnia*, sous la direction du signataire de cette notice : *De Deo uno et divinis attributis*, Rome, 1961, 436 p.; *De SS. Trinitate, De Deo creante, De peccato originali*, 1962, 360 p.; *De gratia Christi*, 1963, 432 p.; *De Verbo incarnato*, 1964, 420 p.; *Scripta minora*, 1965, 370 p. Ces œuvres, presque toutes demeurées inédites, en raison de la mort prématurée de l'auteur, sont aujourd'hui favorablement accueillies par la critique, qui relève les caractères d'un solide théologien classique, ouvert à une nouvelle et saine présentation de l'argument scripturaire et patristique. Jean XXIII a honoré l'édition d'un autographe.

Bibliographie. — M. Grabmann, *Die Geschichte der schol. Methode*, I, Fribourg-en-Br., 1909, p. 23, n. — P. Mandonnet-J. Destrez, *Bibliographie thomiste*, Le Saulchoir-Kain, 1921, n. 1475-1554. — A. Michelitesche, *Die Kommentatoren z. Summa theol. des hl. Thomas von Aquin*, Graz-Vienne, 1924, p. 39-70. — G. Lona, *Nel primo centenario della nascita di un grande teologico trentino, Don Riccardo Tabarelli*, dans *Strenna Trentina*, XXVIII (1959), p. 65 sq. — C. Fabro, *L'opera teologica del P. Tabarelli*, dans *Divinitas*, IV (1960), p. 358-82. — Pour les indications bibliographiques, cf. *Catalogo della Libreria editrice della Pont. Università del Laterano*, Rome, 1966, p. 31. Cornelio FABRO.

Sur la grâce, VI, 1603, 1621, 1647.

TABARI (Mohammed Ibn Djérir Abou Djafar) (839-922), historien musulman, auteur d'une *Chronique des peuples et des rois* (Leyde, 1879-1900), qui concerne l'histoire de l'Islam jusqu'en 914. — Cité : IX, 1854.

TABERNA. — Voir *Taverne* (Jean-Baptiste), *infra*, 4118.

TABERNACLE. — 1. Tabernacle : construction portative servant de sanctuaire aux anciens Israélites; souvent nommé dans l'Écriture; voir *Tabernacle*, dans *D. B.*, v, 1951-61 (H. Lesètre). — 2. Fête des Tabernacles : fixée par le Lévitique (XXIII, 27) au quinzième jour du septième mois (mois de *tisri*), elle durait sept jours; voir *Tabernacles* (Fête des), *D. B.*, v, 1961-66 (H. Lesètre); cf. VIII, 1648-49. — 3. Tabernacle des autels de l'Église catholique : meuble placé ordinairement au milieu de l'autel, destiné à conserver la sainte Réserve, I, 2584; ses ornements, XI, 1595. — 4. *Le tabernacle*, un ouvrage de Ruysbroeck, XIV, 416.

TABIENA (Gabriel de). — Ses réserves sur le vœu de chasteté des clercs dans les ordres majeurs, XV, 3215.

TABINSKYJ (Pierre), théologien ruthène orthodoxe, né en 1888. — Cité pour ses travaux sur la réunion des Églises chrétiennes, XIV, 407.

TABLES DE LA LOI. — Le Seigneur avait promis à Moïse de les lui donner, écrites de sa main (Ex., XXIV, 12). Il les lui donna au Sinaï (Ex., XXXI, 18). Elles sont « le Code de l'Alliance »; cf. v, 1746. — Voir dans *D. B.*, v, 1969 (H. Lesètre).

TABLES TOURNANTES. — Explication, x, 1570; cf. IX, 1515; XIV, 2510, 2515, 2520.

TABLETTES DES DESTINÉES. — Dans le poème babylonien *Enuma elis*, rapprochement avec l'Apocalypse et commentaire du P. Allo, XII, 2811.

TABORITISME. — Confrérie organisée après 1419 par Jean Ziska dans sa forteresse de Tabor en Bohême, VII, 346-47; cf. II, 116, 931; — Jacobel et le parti taborite, VIII, 254.

TABOU. — Interdiction, chez les peuplades polynésiennes, de toucher une chose ou de s'en servir, sous peine de commettre un sacrilège et de s'exposer à une calamité. Il faut noter le caractère essentiellement religieux du tabou chez les peuples primitifs; cf. RELIGION, XIII, 2209, 2215.

TABOURIER (Pierre-Nicolas). — Notice [J. Carreyre], XV, 8.

TACHARD (Guy), S. J., né à Angoulême en 1651, mort au Bengale en 1712. — Vice-provincial des jésuites français aux Indes au moment du décret de Tournon (1704) sur les rites malabares, IX, 1723-24.

TACHÉ (Alexandre-Antonin) (1823-1894), oblat de Marie, archevêque de S.-Boniface au Canada. — Notice et bibliographie, II, 1477-78.

TACITE (Publius Cornelius) (vers 55-vers 120 apr. J. C.), historien romain. — Sur les origines chrétiennes, VIII, 1132, 1402; — les voyages de S. Paul, XII, 1401; — l'usure, fléau invétéré à Rome, XV, 2320. — Cité : II, 1627.

TAHITI, la principale des îles de l'archipel de la Société, possession française. — Missions catholiques, x, 1887, 1896, 1950, 1995.

TAI-TSOUNG, empereur de Chine de 627 à 649. — Voir *Tang*.

TAILLANDIER (René-Gaspard-Ernest Taillandier, dit Saint-René) (1817-1879). — Professeur et écrivain, il a laissé d'importantes études sur la littérature étrangère. — Sur Scot Erigène, v, 424-25.

TAILLEPIED (Noël). — Notice [É. Amann], XV, 8-9.

TAINE (Hippolyte) (1828-1893), critique littéraire, philosophe et historien. — Principaux ouvrages : *Essai sur les fables de La Fontaine* (1853); — *Les philosophes français du XIXe siècle* (1857); — *Histoire de la littérature anglaise* (1863); — *Les origines de la France contemporaine* (6 vol., 1876-1893), etc.

Philosophie : déterministe, naturaliste, rationaliste, XIII, 1773-74; — conséquences matérialistes, x, 293-94, 308-11; cf. III, 2098; IV, 944.

Critique religieuse : christianisme et morale, IX, 1315; — civilisation chrétienne indispensable à la société, XIV, 852; — cérémonies religieuses spontanées et construites *a priori*, II, 2147. — Sur la Constitution civile du clergé, III, 1540-42 *(passim)*, 1546. — Cité : I, 1036; III, 5; VII, 430.

TAION (Samuel), évêque de Saragosse (VIIe s.). — Son principal écrit est un recueil de *Sentences* sur la Sainte Vierge, sentences recueillies de S. Grégoire et de S. Augustin; cf. Migne, *P. L.*, LXXX, 727-992; Hurter, I, 610. Ses *Sentences*, XIV, 1695; — sur la Trinité, XV, 1704; — le purgatoire, XIII, 1226.

TAIT (Archibald Campbell) (1811-1882), archevêque anglican de Cantorbéry. — Son opposition au ritualisme (spécialement à la confession), XIII, 1376, 1379, 1390, 1392-94, 1396-97; cf. III, 931-32.

TAKLA-HAYMANOT', abbé général éthiopien (XIIIe s.). — Son accaparement des biens de l'Éthiopie, v, 936.

« TA'LIM ». TALIMITES. — Secte musulmane, IX, 1618.

TALION. — « Loi pénale par laquelle on traite un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter ses victimes. Autrement dit, peine égale et semblable au crime commis » (Quillet); cf. IX, 477; x, 2570, 2574; XV, 2614.

TALISMAN. — Objet supposé doué d'une vertu merveilleuse. En Orient, le talisman est une petite pierre ou un morceau de métal sur lesquels sont gravés des figures symboliques, des caractères mystérieux auxquels on attribue cette vertu merveilleuse. On confond souvent, à tort, le talisman et l'amulette. L'amulette a un caractère préservatif; le talisman donne un pouvoir surnaturel. — Amulette, I, 1124-25; — les Abraxas, 121-24.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice, prince de Bénévent, duc de) (1754-1838). Évêque d'Autun, député du clergé aux États généraux de 1789, il célébra la messe du Champ-de-Mars, à la fête de la Fédération. Il prêta serment à la Constitution civile du clergé. Envoyé à Londres par la Législative, il fut accusé d'avoir comploté pour le duc d'Orléans. Il dut émigrer en Amérique. Rentré en France, il fut l'un des ministres du Directoire (1797), applaudit au coup d'État du 18 brumaire, fut secrétaire d'État des Relations extérieures sous le Consulat et sous l'Empire, prit une grande part à l'organisation de la Confédération du Rhin; grand chambellan et vice-grand électeur, il devint prince de Bénévent (1806). Mais il trahit Napoléon à Erfurt et travailla au retour des Bourbons. Après avoir été membre du Gouvernement provisoire (1814), il fut envoyé au Congrès de Vienne, où il joua un rôle considérable. Chargé, à la suite des Cent Jours, des Affaires étrangères, il donna bientôt sa démission. Sous Louis-Philippe, il fut ambassadeur à Londres. Admirable diplomate, il servit successivement tous les régimes, n'hésitant pas à les trahir, quand il le jugeait bon, « par dévouement à la France », disait-il.

1. Sur la Constitution civile du clergé. — Biens de l'Église à la disposition de la nation, XII, 1663-64; cf. III, 1542; — serment constitutionnel, 1575-76; — sacre d'évêques constitutionnels, 1571, 1580-82; — Pie VI et T., 1578; cf. XII, 1665; — liberté des cultes au temps du Directoire, III, 1583-84.

2. Sur le Concordat. — Négociations, III, 745-46; — sur les évêques constitutionnels démissionnaires, 756; cf. 759; — réconciliation des prêtres mariés, 760; — Articles organiques, 767.

3. Talleyrand et Napoléon. — Voyage de Pie VII pour le sacre, XII, 1674; — prince de Bénévent, 1676; — T. quitte les Affaires étrangères, 1680.

4. Talleyrand et Louis XVIII. — Le concordat de 1817, III, 776.

5. Situation personnelle après l'abandon de l'épiscopat. — Décision de Pie VII, III, 1641. — Rétractation et réconciliation de Talleyrand mourant, IV, 1949.

TALMUD. — Étude générale [J. Bonsirven], XV, 9-30. — 1° *Genèse du Talmud.* — 1. La loi orale, XV, 9-11. — 2. La Michna, 11-14; *Tables*, 3212. — 3. Les Talmuds, XV, 14-15; cf. VIII, 1590, 1594 (bibl.), 1623-1646.

2° *Composition et caractères.* — 1. Plan et contenu de la Michna et des Talmuds, XV, 15-17. — 2. Caractères des Talmuds : forme et fond, 17-24; cf. IV, 164, 166 (décalogue); — sur Dieu, la Memra, VI, 1391; XV, 2646; — l'enfer, v, 42; cf. XIII, 1170; — la résurrection, 2508-09.

3° *Talmud et judaïsme.* — 1. Les Écritures : Pentateuque samaritain, XV, 2719; — Samuel et Rois, XIII, 2775, 2780, 2816-17; — Esdras, XI, 1984; —

texte de la Massore, x, 266, 275. — 2. Influence sur la communauté juive, xv, 24-26; — formation rabbinique de S. Paul, xi, 2335; — les bénédictions des prêtres juifs, ii, 630-31; — pénitence et confession des péchés, iii, 830; — messianisme, les 70 semaines de Daniel, iv, 80; — messianisme, x, 1528-34 *(passim)*; — millénarisme, 1760.

4° *Talmud et christianisme.* — 1. Accusations et persécutions, xv, 26-28; cf. i, 1988 (Arnold de Lude et Reuchlin); viii, 995 (Jérôme de Ste-Foi), 1133. — 2. Ressources pour la science des origines chrétiennes, xv, 28-29.

TALON (Denis) (1628-1698), avocat général au parlement de Paris. — *Son réquisitoire contre la bulle Cum ad aures nostras* d'Alexandre VII (25 juin 1665) sur les propositions laxistes condamnées, ix, 57-58.

TALON (Jacques). — Notice [A. Molien], xv, 30; cf. xi, 1129.

TALONI (Bérenger). — Proposition sur la pauvreté du Christ, condamnée en 1323 par Jean XXII, xiv, 141; cf. viii, 635.

TAMARATI (Mikhaïl Tamarachvili, dit l'abbé Michel). — Son ouvrage *L'Église géorgienne* (Rome, 1910) cité : vi, 1264, 1266, 1270, 1288 (bibl.).

TAMBURINI (Michel-Ange), général des jésuites de 1706 à 1730. — Cité : viii, 1052; xv, 35.

TAMBURINI (Pierre). — Notice [J. Carreyre], xv, 30-34. — Cité : i, 14; xii, 2141, 2145-46, 2202; xv, 3705.

TAMBURINI (Thomas). — Notice [R. Brouillard], xv, 34-38. — Confession, iii, 947, 958-59. — Contrition, 1688-89. — Probabiliste, xiii, 486-87, 491, 505, 516. — Sur l'éveil de la raison et l'obligation d'un acte de charité, vii, 1879.

TANCHELIN ou **TANCHELME.** — Notice [É. Amann], xv, 38-40. — Et S. Norbert, xiii, 4.

TANCRÈDE DE BOLOGNE, chancelier de l'Université de cette ville (*ca* 1185- *ca* 1235); cf. Hurter, ii, 297. — Son ouvrage *Summa de sponsalibus et matrimonio*, viii, 198; — repris et modifié par S. Raymond de Péñafort, xiii, 1818; cf. xiv, 2347.

TANG, la treizième dynastie qui régna en Chine, de 618 à 907 de notre ère, xi, 199-201 (Église nestorienne). Elle fut représentée par 21 empereurs, parmi lesquels le *D.T.C.* mentionne : Taï-Tsoung (627-649), col. 199-200, 203; — Té-Tsoung (780-805), col. 204.

TANGANYKA. — Territoire de l'Afrique orientale, réuni depuis 1964 au Zanzibar, avec lequel il forme la république de Tanzanie. — Missions catholiques, x, 1888, 1890, 1897, 1909, 1944, 1989.

TANGUY (Abbé Alfred), du diocèse de Marseille. — Son examen critique (1906) du monisme de Büchner, iii, 2097; cf. iv, 942.

TANIN. — Utile pour la conservation du vin de messe, xv, 3022.

TANNER (Adam). — Notice [J. Gœtz], xv, 40-47. — 1. Caractéristiques de sa théologie, 41-42. — 2. Doctrine sur la grâce, 42-45. — 3. Sur la sorcellerie, 45-47; cf. ix, 1526. — 4. Autres points de théologie : foi, vi, 165, 235, 240, 266, 296, 297-98, 315, 403; — espérance, v, 614, 644; — connexion de la charité, xv, 2787; — Jésus-Christ, viii, 1356; — eucharistie, v, 1422; — messe, x, 1169, 1261, 1296, 1304; — ordre, xi, 1324, 1368, 1382-84. — Cité : xv, 2414.

TANNER (Antoine). — Notice [É. Amann], xv, 47.

TANNER (Conrad). — Notice [É. Amann], xv, 47. — Cité : xiv, 2756.

TANNERY (Jules) (1848-1910), mathématicien français. — Cité : x, 300.

TANNERY (Paul) (1843-1904), frère du précédent. — Éditeur des œuvres de Descartes, *Tables*, 946. — Cité : ii, 826; vii, 247, 296; xi, 1715, 2082.

TANON (Louis), né à Mens (Isère) en 1839, auteur de *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France* (1893). — Cité : vii, 2020, 2022-25, 2028, 2030, 2032, 2035-39, 2041, 2043, 2045-48, 2051-52, 2054-57, 2068 (bibl.); cf. Albigeois, i, 679, 682; Cathares, ii, 1994.

TANQUEREY (Adolphe-Alfred), sulpicien français, collaborateur du *D. T. C.* — Notice [F. Cimetier], xv, 47-48. — Anges, i, 1269; — antidicomarianites, 1381; — communion fréquente, iii, 545; — compensation occulte, 604; — fidéicommis, v, 2298; — fin dernière, 2490; — fin du monde, 2549; — foi, vi, 210-11; — grâce, 1598; — Hugues de S.-Victor, vii, 252; — impôt civil, xv, 1536, 1538; — incarnation, vii, 1479, 1497; — indifférence religieuse, 1588-89, 1592; — Jésus-Christ, viii, 1306; — jugement, 1809; — loi éternelle, ix, 877; — mensonge, x, 565, 567; — messe, 1157, 1167; — miracle, 1811; — mitigation des peines de l'enfer, 2005; — moralité de l'acte humain, 2459, 2466; — ordre, xi, 1372; — orgueil, 1432; — péché originel, xii, 595; — prédestination, 3011; — prière, xiii, 182, 205; — purgatoire, 1283-85, 1290; — restitution, 2485; — controverse à propos de l'étude de P. Rousselot, *Les yeux de la foi*, xiv, 135; — sacrements préchrétiens, 652 ; — sacrilège, 694; — sacrifice (explication thomiste), xv, 951; — tradition, 340; — Trinité, 1805, 1808; — volonté divine, 3356. — Cité : xiv, 804, 817.

TANTRISME. — Doctrine religieuse et mystique de l'Inde et du Tibet, plaçant l'énergie active et génératrice bien avant la spiritualité contemplative. — Cité : xiii, 2298-99.

TANZINI (Réginaldus). — Prêtre florentin qui, sur l'ordre de l'archiduc Léopold, a composé le recueil des *Atti dell' Assemblea degli arcivescovi e vescovi della Toscana tenuta in Firenze nell' anno 1787*, 7 vol., traduits en latin par Scherzel. Il a écrit l'*Istoria dell' Assemblea...*, Florence, 1788. En 1800, il fit soumission au Souverain pontife; cf. Hurter, v, 796.

Sur le synode de Pistoie et l'Assemblée de Florence, xii, 2178, 2181, 2184, 2190, 2196, 2198-99, 2230 (bibl.).

TAOÏSME. — Le taoïsme ou taosséïsme ou taossé (secte de Tao) est « la religion populaire chinoise élaborée vers les iiie et ive siècles avant Jésus-Christ; comprenant encore une part importante de la religion ancienne que Confucius avait tenté de réformer, elle a sans doute subi l'influence de la philosophie mystique de Lao-tseu, mais celle-ci fut complètement déformée par ses disciples » (Quillet).

Cité : Chine, religion, i, 2093; cf. viii, 1730; — panthéisme sous-jacent, xi, 1857, 1860-61, 1863; *Tables*, 599.

TAPARELLI D'AZEGLIO (Louis). — Notice [R. Jacquin], xv, 48-51. — Cité : ix, 697 (liberté des cultes); *Tables*, 617 *(Civiltà cattolica)*; 1981 (juste guerre); 3285 (nationalités); 3286 (droit naturel); 4055 (Société des nations); voir aussi, ii, 1094.

TAPIA (Didace de). — Notice [É. Amann], xv, 51.

TAPIA (Pierre de). — Notice [É. Amann], xv, 51-52; — probabiliste, xiii, 509.

TAPPER ou **TAPPAERT** (Ruard). — Notice [J. Mercier], xv, 52-54. — *Ses Explicationes articulorum*, 52-53; — messe, x, 1109-10, 1144, 1154, 1192, 1278; — ordre, xi, 1317, 1319, 1322; — sacrements, xiv, 575-76. — Au concile de Trente : pénitence, xii, 1077, 1080; — messe, x, 1113-14, 1116. — Baïus : interventions de Tapper, ii, 38-39; cf. xi, 1616-17; xiv, 2437-38, 2442; — à propos des problèmes de la grâce, x, 2096, 2099-20, 2134-35, 2171.

TARAISE (Saint), patriarche de Constantinople. — Notice [R. Janin], xv, 54-57. — 1. Suite des événements, 54-56; — avant Nicée II, vii, 585; — Nicée II, 586-87; xi, 417-21; cf. 427, 440; xiii, 1596; — culte des images selon S. Taraise, vii, 796, 827, 842. — 2. L'affaire du mariage de Constantin VI, béni par le grand économe *Joseph*, xv, *56*; *suites sous* le patriarche Nicéphore, xi, 453; cf. xv, 288-92. — 3. S. Taraise et la primauté de Rome, xiii, 359, 390; xiv, 1406, 1422; cf. *supra*, § 1. — 4. Immaculée

de la revue *Collectanea franciscana* (il le demeura jusqu'à sa mort), d'abord à Assise (1929-1939), ensuite à Rome (1939-1949).

Ses œuvres, qui sont considérables (56 ouvrages ou articles), comprennent surtout des travaux sur les grands théologiens du Moyen Age. Alexandre de Halès (1925), S. Albert le Grand (1925), S. Raymond de Peñafort (1928), Guillaume de Paris (1930), Pierre de Poitiers (1935), Jean Rigaud (1935), S. Antoine de Padoue (1947), Béranger Fredol l'Ancien (1945), Gérard d'Abbeville (1948) furent tour à tour l'objet de ses soins. Ces études furent souvent l'occasion de controverses avec les savants médiévistes que sont P. Glorieux et O. Lottin. Si Amédée Teetaert dut parfois rectifier ses positions, il eut aussi l'avantage de voir ses thèses renforcées, apportant ainsi d'utiles précisions à l'histoire de la pensée chrétienne. Il collabora également à de nombreuses revues : *Ephemerides lovanienses*, *Rev. d'Hist. eccl.*, *Études franciscaines*, *Estudios franciscanos*, *Jus pontificium*, *Antonianum;* à plusieurs dictionnaires : *D. T. C.*, *D. D. Can.*, *D. H. G. E.* Il s'appliqua à tenir à jour la bibliographie franciscaine grâce à de nombreux bulletins parus dans les *Études franciscaines* et les *Collectanea franciscana*, bulletins qui constituent une source unique et très sûre pour l'histoire de l'ordre de S. François.

Bibliographie. — Melchior de Pobladura, O.F.M. Cap., *In memoriam Amedei Teetaert a Zedelgem*, dans *Collectanea franciscana*, 1949, XIX, 278-85; *De walenchappelijke bedrijvigheid van Z.E.P. Amedeus van Zedelgem*, dans *Vox Minorum*, Anvers, 1948-1949, III, 385-95.

JULIEN-EYMARD D'ANGERS, O.F.M. Cap.

La collaboration du P. Amédée Teetaert au *D.T.C.* a été extrêmement féconde (450 art.) depuis la lettre M. Elle consiste surtout en notices consacrées aux auteurs franciscains; parmi les plus importantes citons les art. PÉCHAM, RATISBONNE, RAYMOND DE PEÑAFORT, SIXTE-QUINT. Au point de vue doctrinal, c'est principalement la thèse magistrale de l'auteur qui est citée, spécialement à l'art. PÉNITENCE :

XII, 930-31, 955 (Guillaume d'Auvergne); 957, 966 (Alexandre de Halès); 966-967 (Albert le Grand); 969, 973-74 (S. Thomas); 995-96 (Anonymes et Pierre de Tarentaise); 998 (Guillaume-Pierre de Goddam et Jean de Fribourg); 1028 (Duns Scot) 2001 (Pierre Lombard) ; XIV, 2357 (confession aux laïques); XV, 2345 (usure).

TÉGLATPHALASAR Ier et III. — Voir *Tables*, 286.

TEILHARD DE CHARDIN (Pierre), S.J.* — Né le 1er mai 1881 à Sarcenat (commune d'Orcines, P.-de-D.), il entre au noviciat des jésuites d'Aix-en-Provence le 20 mars 1899. En 1902, licence ès-lettres à Caen. Étudie la philosophie à Jersey de 1902 à 1905. Régent au collège de la Sainte-Famille du Caire, de 1905 à 1908. Étudie la théologie de 1908 à 1912 à Hastings. A cette date il écrit : « J'ai émergé dans un Monde en évolution dirigée ». Se trouve mêlé à la soi-disant découverte de la mandibule attribuée par Dawson à l'*Eoanthropus* (aujourd'hui considérée comme faux). En 1914, il est mobilisé pour toute la durée de la guerre, pendant laquelle il écrira les lettres réunies dans *Genèse d'une pensée* et les essais publiés dans les *Écrits du temps de la guerre*. En 1919 et 1920, licence ès-sciences; en 1922 thèse de doctorat ès-sciences sur *Les mammifères de l'Éocène inférieur français*. Entre 1920 et 1923, il enseigne la Géologie à l'Institut catholique de Paris. En 1923, « l'événement décisif de ma destinée » (comme il l'écrira dans les *Études* de juillet-août 1950, p. 127) : son premier départ pour la Chine. Dès cette date, il écrit : « Le Monde n'est intéressant qu'en-avant ». 1926 : crise déclenchée par un « papier » de lui sur le péché originel : ses supérieurs romains estiment que sa pensée théologique est dangereuse. Retourné en Chine, il apprend qu'il n'est plus professeur à l'Institut catholique de Paris et qu'il doit se consacrer à la recherche paléontologique sur le terrain. 1929 : « Je prends de plus en plus en main la direction de la géologie et de la paléontologie (non humaine) du fameux Chou-Kou-Tien »; moins d'un mois après, pendant la nuit de Noël, est découvert le crâne du premier Sinanthrope. « A cette date (environs de 1930), la Convergence cosmique avec son cortège de conséquences (loi de complexité-conscience, confluence des rameaux humains, existence, en tête de la Noogenèse, d'un Point Oméga), tout cela ne m'était pas encore distinctement apparu » *(Le cœur de la matière)*. 1932 : la Croisière jaune (mission transasiatique Citroën). 1939 : la guerre le mure en Chine. 1940 : il fonde à Pékin l'Institut de Géo-biologie. 1944 : *Le Phénomène humain* est refusé par les censeurs romains. En mai 1946, il rejoint la France. En sept. 1947, il reçoit l'interdiction d'écrire sur des questions de philosophie et de théologie. 1948 : « J'éprouve maintenant une sorte de nausée pour l'étude du passé »; la même année lui est refusée l'autorisation de poser sa candidature pour une chaire au Collège de France. En 1950, il mentionne comme possible une tournée en Afrique du Sud. 1951 : il est attaché à la Wenner Gren Foundation de New York, qui supervise les recherches anthropologiques en Afrique du Sud; en juillet il prend la route de Johannesburg; fin octobre, il survole rapidement l'Amérique du Sud. En 1953, il retourne en Afrique du Sud et fait un second détour par l'Amérique du Sud. Voyage éclair à Paris et à Londres (9 juin-10 août 1954). 1955 : le 15 mars : « J'aimerais mourir le jour de la Résurrection »; 10 avril, jour de Pâques, il meurt à New York. — Cf. VIII, X, XIX, XXV, XXVII, XLIV, LXXV, XCIII.

I. L'INTENTION DE TEILHARD. — 1° *Une Apologétique.* — Avant de l'exposer, et surtout de le juger, il

*Par souci de brièveté, les nombreux titres auxquels notre étude se devait de faire référence ont été remplacés par des numéros (en chiffres arabes pour les œuvres de T. de Ch., en chiffres romains pour les ouvrages sur T. de Ch.), dont le lecteur trouvera ici l'équivalence. Nous nous limitons aux ouvrages en français.

Œuvres de Teilhard. — Dix volumes d'*Œuvres complètes* aux Éditions du Seuil :

1. *Le Phénomène humain*, 1955.
2. *L'apparition de l'homme*, 1956.
3. *La vision du passé*, 1959.
4. *Le milieu divin*, 1957.
5. *L'avenir de l'homme*, 1959.
6. *L'énergie humaine*, 1962.
7. *L'activation de l'énergie*, 1963.
8. *La place de l'homme dans la nature*, simple réimpression du *Groupe zoologique humain* [Albin Michel], 1956.
9. *Science et Christ*, 1965.
10. *Comment je crois*, 1970.
11. *Lettres de voyage (1923-1939)*, Grasset, 1956.
12. *Nouvelles lettres de voyage (1939-1955)*, Grasset, 1957.
13. *Construire la Terre* et *Réflexions sur le bonheur* (inédits et Cahiers P. T. de Ch.), Seuil, 1958.
14. *Genèse d'une pensée (Lettres 1914-1919)*, Grasset, 1961.
15. *Hymne de l'Univers*, Seuil, 1961.
16. *Lettres d'Égypte (1905-1908)*, Aubier, 1963.
17. *Une suite au problème des origines humaines : la multiplicité des mondes habités*, dans *Si les astres sont habités*, La Palatine, 1963.
18. *Écrits du temps de la guerre (1916-1919)*, Grasset, 1965.
19. *Lettres à Léontine Zanta*, Desclée de Brouwer, 1965.
20. *Je m'explique* (textes choisis par J.-P. Demoulin), Seuil, 1966.
21. *Accomplir l'homme (Lettres inédites 1926-1952)*, Grasset, 1968.
22. Marguerite-Marie T. de Ch., *L'énergie spirituelle de la souffrance*, préface du R. P. T. de Ch., Seuil, 1951.
23. *Le cœur de la Matière*, inédit.
24. *L'esprit de la Terre*, inédit.
25. *Blondel et Teilhard de Chardin*, correspondance commentée par Henri de Lubac (Bibl. des *Archives de Philosophie)*, Beauchesne, 1965.
26. *L'apport spirituel de l'Extrême-Orient*, dans *Monumenta Nipponica*, vol. XII, avril-juillet 1956, nos 1-2.

Ouvrages sur Teilhard :

I. ****L'Évolution rédemptrice du P. T. de Ch.*, Éd. du Cèdre, 1950.

faut comprendre ce que T. voulait faire. On peut appliquer à son œuvre entière ce qu'il écrivait à un correspondant à propos de *L'Esprit de la Terre* (voir XLVII, p. 150 et n. 3) : « Il faudrait comprendre que ces pages sont *ad gentiles* ». De même, on peut généraliser ce que dit Smulders (LV, p. 127) : « Le lecteur devra prendre conscience du but apologétique et polémique qui oriente (...) l'œuvre de Teilhard ». Cf. C. d'Armagnac (XXXII) et de Lubac (XLVII, pp. 147-163).

La première phrase de *Quelques réflexions sur la conversion du Monde* (1936, 9, p. 161-162) montre bien que tout est subordonné au dessein apologétique : « Si nous voulons atteindre et retourner dans ses profondeurs le courant religieux moderne, trois pas liés entre eux me semblent nécessaires », et il énumère : *a)* une Physique et une Métaphysique correctes de l'Évolution; — *b)* une Christologie proportionnée aux dimensions actuellement reconnues de l'Univers; *c)* un Évangélisme de conquête humaine. Ce texte est exploité par LXXVIII, pp. 44-45.

Plus précisément, le souci qui obsède Teilhard est de faire redécouvrir par les savants contemporains les valeurs spirituelles et religieuses. « T. veut faire *voir* (au scientifique) qu'il ne peut négliger impunément l'aspect spirituel de l'homme » (LV, p. 77). « Pour saisir certaines nuances de la pensée de T., et pour comprendre le ton animé de ses expressions en cette matière, le lecteur doit savoir combien son esprit a dû lutter pour réconcilier cette vérité fondamentale de la foi et de la philosophie chrétienne avec ses intuitions scientifiques » (*ibid.*, p. 73).

Mais, plus généralement et plus profondément, le projet de Teilhard est de montrer dans le Christianisme la seule « issue » possible à l'angoisse de l'homme enfermé dans la bulle cosmique (cf. LXXVIII, pp. 25, 26, 27).

Une telle apologétique n'était possible qu'à un esprit ayant fait tout au long de sa vie la double et simultanée expérience du Monde de la Foi et du Monde de la Science. Par formation « Enfant du Ciel », par tempérament « Enfant de la Terre » (10, p. 117), comme il le dit en 1934, T. pourra écrire en 1949 (5, p. 339) : « ...grâce à ces contacts inattendus et exceptionnels qui m'ont permis à moi, jésuite (c'est-à-dire élevé au cœur de l'Église), de pénétrer et de me mouvoir comme chez moi dans les zones les plus actives de la pensée et de la recherche libres, il était naturel que certaines choses, peu sensibles à ceux qui n'ont jamais vécu que dans un seul des deux mondes en présence, m'apparaissent avec une telle évidence qu'elles me forcent à crier ». Voir aussi 9, p. 65.

C'est dans cette expérience que T. a puisé sa conviction : « Il n'y a qu'un seul moyen de faire régner Dieu sur les hommes de notre temps, c'est de passer par leur idéal, c'est de chercher avec eux le Dieu que nous possédons déjà, mais qui est parmi nous comme si nous ne le connaissions pas » (*Note pour servir à l'évangélisation des temps nouveaux*, citée en LXXI, « Pour », p. 60).

2° *Une Physique ou une Métaphysique.* — Le texte cité plus haut (9, p. 161-162) continue : « développer (dans la ligne de la *philosophia perennis :* primat de l'Être, Acte et Puissance) une Physique et une Métaphysique correctes de l'Évolution. Je suis persuadé que l'interprétation loyale des acquisitions nouvelles de la Science et de la Pensée conduit légitimement, non pas à un Évolutionnisme matérialiste, mais à un Évolutionnisme spiritualiste. Le monde que nous connaissons ne se développe pas au hasard, mais il est structurellement dominé par un Centre personnel de convergence universelle ».

Mais fallait-il se cantonner dans la Physique ou se risquer jusque dans la Métaphysique? D'une part, T. n'oubliait pas que les autorités de son ordre ne lui permettaient pas de s'aventurer en philosophie ni en théologie. D'autre part, il avouait qu'il ne se sentait guère doué pour la philosophie : « Je suis bien moins préoccupé que mes amis du côté métaphysique des choses » (14, p. 395). « Je ne suis ni un philosophe ni un théologien, mais un étudiant du phénomène, un physicien au vieux sens grec » (*Nouvelles littéraires*, 11 janv. 1955, cité dans VI, p. 23). « Notre recherche qui se situe au plan des ' apparences ' n'aborde pas le plan transcendantal de la causalité » (*Réflexions sur l'Énergie*, dans *Revue des questions scientifiques*, oct. 1952, p. 482).

Aussi T. a-t-il lancé un néologisme pour désigner cette connaissance d'un mode à part : « Hyperphysique » ou « Ultraphysique ». « Impossible de tenter une explication scientifique générale de l'Univers, sans *avoir l'air* de vouloir l'expliquer jusqu'au bout. Mais regardez-y seulement de plus près, vous verrez que cette ' Hyperphysique ' n'est pas encore de la Métaphysique » (1, p. 22).

T. ne s'est sans doute sérieusement astreint à ce programme que dans les ouvrages destinés à la publication, et pour tenir compte des remarques d'amis impatients d'obtenir les permissions romaines (cas de 1 et, plus encore, de 8).

Teilhard a été également tenté de reprendre à son usage le mot de « phénoménologie », qui faisait florès après la guerre. Voir les inédits publiés dans IV, pp. 569 sq. et 580 sq. Le R. P. Rideau semble prendre à son compte ce nouvel emploi d'un mot déjà défini ailleurs (LVIII, p. 49 et p. 106), de même que Mme Barthélemy-Madaule (XXXVIII, pp. 618 sq.).

II. Louis Cognet, *Le P. T. de Ch. et la pensée contemporaine*, Flammarion, 1952.
III. François-Albert Viallet, *L'Univers personnel de T. de Ch.*, Amiot-Dumont, 1955.
IV. Divers, *Pierre T. de Ch.*, dans *Études philosophiques*, n° 4, oct.-déc. 1955.
V. M. L. Guérard des Lauriers, O. P., *Le « Phénomène humain » du P. T. de Ch.*, dans *Revue thomiste*, Desclée de Brouwer, juill.-sept. 1956.
VI. Claude Tresmontant, *Introduction à la pensée de T. de Ch.*, Seuil, 1956.
VII. Christian d'Armagnac, S. J., *Philosophie de la Nature et méthode chez T. de Ch.*, dans *Archives de Philosophie*, Beauchesne, janv.-mars 1957.
VIII. Pierre Leroy, S. J., *P. T. de Ch., tel que je l'ai connu*, Plon, 1958.
IX. Olivier-A. Rabut, O. P., *Dialogue avec T. de Ch.*, Cerf, 1958.
X. Claude Cuénot, *Pierre T. de Ch. Les grandes étapes de son évolution*, Plon, 1958.
XI. M. L. Guérard des Lauriers, O. P., *Le P. T. prophète?*, Éd. *Divinitas*, Univ. pontif. du Latran, 1959.
XII. J. de Talhouët, *Le lyrisme et la mystique dans les œuvres du P. T. de Ch.*, Éd. du Scorpion, 1959.
XIII. R. Teldy Naïm, *Faut-il brûler T. de Ch.?*, Calman-Lévy, 1959.
XIV. Paul Chauchard, *L'être humain selon T. de Ch.*, Gabalda, 1959.
XV. Philippe de la Trinité, O. C. D., *T. de Ch. : Synthèse ou confusion?*, dans *Divinitas*, III, 1959.
XVI. N. M. Wildiers, *T. de Ch.* (coll. « Classiques du XXe siècle »), Éd. Universitaires, 1960.
XVII. Christian d'Armagnac, *Épistémologie et philosophie de l'évolution*, dans *Archives de philosophie*, Beauchesne, janv.-mars 1960.
XVIII. P.-B. Grenet, *P. T. de Ch. ou le philosophe malgré lui*, Beauchesne, 1960.
XIX. P.-B. Grenet, *P. T. de Ch., un évolutionniste chrétien*, Seghers, 1961.
XX. George Magloire et Hubert Cuypers, *Présence de P. T. de Ch.*, Éd. Universitaires, 1961.
XXI. Abbé J.-P. Blanchard, *Méthode et principes du Père T. de Ch.*, La Colombe, 1961.
XXII. Georges Crespy, *La pensée théologique de T. de Ch.*, Éd. Universitaires, 1961.
XXIII. Hubert Cuypers, *Pour ou contre Teilhard*, Carnets T., Éd. Universitaires, 1962.
XXIV. Paul Chauchard, *T. témoin de l'amour*, Carnets T., Éd. Universitaires, 1962.
XXV. George Magloire (pseudonyme de Madame de Westin), *Album Teilhard*, Carnets T., Éd. Universitaires, 1962.
XXVI. André A. Devaux, *T. et Saint-Exupéry*, Carnets T., Éd. Universitaires, 1962.

Finalement, T. a-t-il évité toute incursion sur les domaines interdits? L'affirmer serait le meilleur moyen de défendre T. contre toute accusation d'erreur doctrinale : c'est ce que font Cl. Tresmontant (VI, p. 19 à 22), le Dr Paul Chauchard (XIV), Mgr Bruno de Solages (LXIX et LXIX *bis*). D'autres connaisseurs sont plus nuancés : ils sont, en grande partie, cités par XXXVIII, p. 618 sq. On y ajoutera LV, p. 30 sq.

Pourtant le P. Rideau est catégorique : « Il ne faudrait pas être dupe de cette intention qui réduirait la pensée de T. à une sorte d'empirisme positiviste » (LXXIII, p. 114, et LVIII, pp. 52, 59, 94). Cl. Cuénot (X) n'avait donc pas tort de marquer à chaque étape de la vie de son héros les grandes acquisitions philosophiques. On rejoint ainsi ce que j'ai toujours soutenu depuis 1960 : « ...s'il est philosophe, jamais pourtant T. n'a voulu l'être, jamais il ne s'est préparé à l'être, jamais il n'a pensé l'être. Seulement quelque chose en lui, et quelque chose hors de lui, lui rendait la philosophie nécessaire » (XVIII, p. 6).

3° *Une Christologie proportionnée aux nouvelles dimensions de l'Univers.* — Tout chrétien a le droit et le devoir de penser sa foi *(fides quaerens intellectum)* en la faisant cohabiter avec les connaissances acquises de son temps. Ainsi Teilhard, même s'il veut ne pas faire de théologie, doit repenser sa foi. « Ce n'est pas dans le domaine de la Révélation chrétienne proprement dite que se pose le problème, mais plutôt à ce point où l'homme moderne confronte la théologie de l'Incarnation avec sa compréhension du monde dans lequel il vit » (LXXVIII, p. 45). La part de nouveauté du teilhardisme « ne se situe pas dans le domaine des choses de la foi », mais dans « le domaine toujours plus ou moins mouvant par nature de ce qui doit être éclairé par la foi, assimilé ou ' incorporé ' par la foi, vécu dans la foi » (XLVII, p. 125).

Cela ne suffit-il pas pour qu'on puisse parler d'une théologie de Teilhard? Voir le titre de XXII et l'affirmation de l'auteur (p. 53) : « Il a construit d'un même souffle sa phénoménologie et sa théologie », jugement repris par Attila Szekeres, dans XC, p. 145.

Rien d'étonnant donc à voir T. réclamer une Christologie nouvelle : « ...proportionnée aux dimensions actuellement reconnues de l'Univers, c'est-à-dire à reconnaître que le Christ, en plus de ses attributs strictement humains et divins (surtout considérés jusqu'ici par les théologiens), possède, en vertu du mécanisme de l'Incarnation, des attributs « universels » ou « cosmiques » qui font précisément de lui le Centre personnel soupçonné et appelé par la Physique et la Métaphysique de l'Évolution. Ces perspectives sont en saisissante harmonie avec les textes les plus fondamentaux de S. Jean et de S. Paul, et avec la théologie des Pères grecs » (9, p. 161).

T. se veut donc intégralement fidèle au dogme; il dit même quelque part que le mot qui le caractériserait le mieux est celui d' « intégrisme » (18, p. 412). Voyez de même Wildiers, dans XC, p. 154. — Mais, dans le même temps, il éprouve une insatisfaction, une irritation à l'égard de la théologie régnante (cf. Wildiers, *ibid.*, p. 155-157). Aussi écrit-il : « Le moment est venu où le sens chrétien doit ' sauver le Christ ' des mains des clercs, pour que le Monde soit sauvé » (19, p. 39).

Le meilleur résumé de cette nouveauté théologique, capable de « sauver le Christ », en repensant le dogme à la lumière de l'Hyperphysique, est sans doute le suivant :

« Tant que l'univers était considéré comme un système statique — c'est-à-dire en pratique d'étoffe génétiquement amorphe —, l'avènement en lui du Royaume de Dieu ne soulevait aucune difficulté structurelle (...). Dès lors, par contre (tout est là !) que l'Univers se définit (comme de nos jours) en termes, non plus de Cosmos, mais de Cosmogenèse, le problème de l'Incarnation se complique, puisqu'il s'agit désormais d'ajuster entre eux *deux axes* différents et partiellement autonomes : celui de l'Anthropo- et celui de la Christo-genèse, d'où l'importance, ou plutôt la nécessité, d'une Christologie où coïncident les points (humain et christique) de maturation planétaire et de parousie » (*Comment je crois*, 1948, cité dans LXXVIII, p. 45).

(On trouvera une esquisse des nouveautés théologiques apportées par T. dans Wildiers, XC, p. 165, qui les approuve. On retrouvera les mêmes innovations théologiques soigneusement groupées et censurées par LXXXI, LXXXII, qui estime qu'elles ne sont pas seulement nouvelles, mais aberrantes.)

4° *Une spiritualité intégrant tout l'effort humain.* — « Un troisième pas, mystique et moral, s'effectuerait alors automatiquement, consistant à développer un Évangélisme de conquête humaine. Il est impossible en effet que le Christ se manifeste plus explicitement

XXVII. Claude Cuénot, *Teilhard de Chardin* (coll. « Écrivains de toujours »), Seuil, 1962.
XXVIII. Claude Rivière, *Teilhard, Claudel et Mauriac*, Carnets T., Éd. Universitaires, 1962.
XXIX. Hubert Cuypers, *Vocabulaire Teilhard*, Carnets T., Éd. Universitaires, 1962.
XXX. Henri de Lubac, S. J., *La pensée religieuse du Père T. de Ch.*, Aubier, 1962.
XXXI. Divers, *Essais sur T. de Ch.* (coll. « Recherches et débats »), Arthème Fayard, oct. 1962.
XXXII. Christian d'Armagnac, *La pensée de T. de Ch. comme apologétique moderne*, dans *Nouv. Rev. théol.*, XCIV, 1962, pp. 598-621.
XXXIII. Jacques Madaule, *Initiation à T. de Ch.* (coll. « Tout le monde en parle »), Cerf, 1963.
XXXIV. Divers, *T. de Ch. et le personnalisme*, revue *Esprit*, mars 1963.
XXXV. Divers, *Face au prophétisme de T. de Ch.*, Cahiers de Refaire, Charles Dessart, Bruxelles, 1963.
XXXVI. Dom Georges Frénaud, moine de Solesmes, *Pensée philosophique et religieuse du P. T. de Ch.* (coll. « Octobre »), 15 *bis* rue Kléber, Le Chesnay, 1963.
XXXVII. Jean Onimus, *P. T. de Ch. ou la foi au monde* (coll. « La recherche de l'Absolu »), Plon, 1963.
XXXVIII. Madeleine Barthélemy-Madaule, *Bergson et T. de Ch.*, Seuil, 1963.
XXXIX. Ignace Lepp, *T. et la foi des hommes*, Éd. Universitaires, 1963.
XL. François Meyer, *T. et les grandes dérives du monde vivant*, Carnets T., Éd. Universitaires, 1963.
XLI. Maryse Choisy, *T. et l'Inde*, Éd. Universitaires, 1963.
XLII. André A. Devaux, *T. et la vocation de la femme*, Carnets T., Éd. Universitaires, 1963.
XLIII. Frédéric-Marie Bergounioux, O. F. M., Deux études sur T. de Ch. dans revue *Frères du Monde*, n° 21, 1963.
XLIV. Louis Barjon et Pierre Leroy, S. J., *La carrière scientifique de P. T. de Ch.*, Éd. du Rocher, Monaco, 1964.
XLV. Jules Carles, S. J., *T. de Ch.* (coll. « Philosophes »), P. U. F., 1964.
XLVI. Jean Onimus, *T. de Ch. et l'espoir du Monde*, dans *Janus*, n° 4, déc. 1964-janv. 1965.
XLVII. Henri de Lubac, S. J., *La prière du Père T. de Ch.*, Arthème Fayard, 1964.
XLVIII. Dr. Maurice Vernet, *La grande illusion de T. de Ch.*, Gedalge, 1964.
XLIX. M. M. Labourdette, O. P., *L'œuvre du Père P. T. de Ch.*, dans *Revue thomiste*, 1964, n° 3.
L. Paul Chauchard, *T. et l'optimisme de la croix*, Éd. Universitaires, 1964.
LI. Philippe de la Trinité, O. C. D., *Rome et T. de Ch.*, Arthème Fayard, 1964.
LII. L. Barral, *Éléments du bâti scientifique teilhardien*, Éd. du Rocher, Monaco, 1964.
LIII. Maurice Corvez, *De la science à la foi. T. de Ch.*, Mame, 1964.
LIV. J.-M. Oudin et J. Boislevant, *T. ou le triomphalisme du verbiage*, dans *L'ordre français*, n° 20, déc. 1964.
LV. Pierre Smulders, *La vision de T. de Ch.* (éd. néerlandaise, Bruges, 1963), Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 2e éd. 1965.
LVI. Henri Rambaud, *L'étrange foi du P. T. de Ch.*, et Marcel de Corte, *La religion teilhardienne*, dans *Itinéraires*, mars 1965.

comme le sommet de l'évolution universelle sans que les chrétiens ne découvrent plus clairement la valeur surnaturelle de l'Effort humain *in Christo Jesu*. Il a pu sembler quelque temps que le chemin le plus direct du Ciel était celui qui lâchait le plus vite la Terre. « Voici que le Christ universel nous fait comprendre que le Ciel n'est attingible qu'à travers la complétion de la Terre et du Monde (...) — et du même coup, ce sont les attitudes chrétiennes fondamentales qui, sans dévier, s'enrichissent et se ' dynamisent ' » (9, p. 161-162).

La spiritualité de T., aboutissement de son apologétique, est-elle donc la conséquence de son Hyperphysique? ou celle de sa Christologie?

— « La science de T. est couronnée par une spiritualité » (Smulders, LV, p. 125).

— « On induit en erreur quand on lie la spiritualité de Teilhard directement à son explication de l'Évolution » (Mooney, LXXVIII, p. 45, note 1). Mais est-il cohérent d'évoquer en contraste « la force de la dialectique propre de T. dans laquelle une théologie est fondée sur une hyperphysique de l'évolution et devient alors la base d'une spiritualité », alors que le même auteur (LXXVIII, p. 220) cite cet aveu de T. : « Malgré certaines apparences de dialectique, les considérations qui suivent cherchent à relater une expérience psychologique directe, juste assez réfléchie pour devenir intelligible et communicable sans perdre sa valeur objective et indiscutable de document vécu »?

La spiritualité de T. ne serait-elle donc pas plutôt l'efflorescence de son expérience personnelle? Dès 1924, il écrivait : « Que ma philosophie soit plus ou moins habile, il restera toujours acquis, comme un fait, qu'un homme moyen du XXe siècle, parce qu'il participait normalement aux idées et aux préoccupations de son temps, n'a pu trouver l'équilibre de sa vie intérieure que dans une conception unitaire et physiciste du Monde et du Christ, — et que là il a trouvé une paix et un épanouissement sans bornes » (9, p. 65-66). Certaines lettres au P. Fontoynont (citées dans XXX, 352-353) montreraient comment, dès 1916 et 1917, l'amour du Monde et le vœu d'une spiritualité du Monde préformaient la future synthèse teilhardienne, avant toute Hyperphysique et toute Christologie. Celles-ci ne seraient que des artifices pédagogiques, intellectuellement satisfaisants, et pédagogiquement habiles, mais non vécus préalablement comme médiatisants.

Cette spiritualité, qui pourrait bien être la source et la fin de tout le teilhardisme, c'est celle qui est développée dans *Le milieu divin*, l'œuvre la plus populaire et, pratiquement, la plus bienfaisante de T. L'auteur est ce religieux qui a senti l'urgence de sanctifier le devoir d'état, même le plus apparemment profane, et qui s'est demandé à quel titre le devoir profane pouvait être sanctifié. La solution séculaire était qu'il faut sanctifier le profane en se soumettant à la volonté de Dieu. Solution tellement extrinsèque, qu'elle ne semble vivable que par volonté aveugle. La solution « intrinsèque », seule vivable, est que tout devoir profane, terrestre ou « mondain », est une phase, un moment, une composante de l'immense effort, à la fois cosmique et christique, d'unification de toutes choses en Dieu dans le Christ. On ne devrait pas oublier que l'ouvrage qui, longtemps avant la parution des livres de T., a popularisé une formulation équilibrée de ses thèses est celui du P. Pierre Charles, grand ami et correspondant (malheureusement irrégulier) de T., *La prière de toutes les heures* (Museum Lessianum, Louvain).

Cette spiritualité, enfin, n'est, aux yeux de T., qu'apparemment nouvelle, car elle rejoint l'intention de nombreux textes de S. Paul (notamment ceux qu'énumère 9, p. 82, note 1, reprise par Mooney, LXXVIII, p. 45, note).

II. LA RÉALISATION. — *Remarques préalables*.—1. Pour réaliser ces intentions que l'on peut estimer orthodoxes, T. va être obligé d'organiser sa synthèse personnelle autour d'un certain nombre de convictions fondamentales que l'on peut appeler ses « principes propres ».

2. C'est ainsi qu'ont, nécessairement, procédé tous les penseurs chrétiens et catholiques : si l'augustinisme diffère du thomisme, et le thomisme du cartésianisme ou de la doctrine du P. Malebranche, ce n'est pas par l'adhésion à la foi catholique (qui leur est commune); c'est par l'utilisation constante et cohérente de ce que l'on doit appeler les « principes propres » à S. Augustin, à S. Thomas, à Descartes ou à Malebranche.

3. Nous ne pouvons savoir *a priori* si les principes propres à telle ou telle synthèse sont, ou non, compatibles avec la foi chrétienne : on a pu se demander si les principes d'Aristote compromettaient la valeur chrétienne de la synthèse thomiste; on doit se demander, de même, si les « principes propres » à la synthèse teilhardienne compromettent, ou non, sa valeur chrétienne.

LVII. Divers, *Teilhard et la Science*, n° spécial d'*Itinéraires*, sept.-oct. 1965.

LVIII. Émile Rideau, *La pensée du Père T. de Ch.*, Seuil, 1965.

LIX. C. Bordet, *T. de Ch. L'actualité de son message*, Les Éditions ouvrières, 1965.

LX. Divers, *T. de Ch. et la pensée catholique* (colloque de Venise), Seuil, 1965.

LXI. Henri de Lubac, S. J., *Blondel et T. de Ch.*, correspondance commentée (Bibl. des *Archives de Philosophie*), Beauchesne, 1965.

LXII. Divers, *T. de Ch.*, dans revue *Europe*, mars-avril 1965.

LXIII. Jules Chaix-Ruy, *Le surhomme de Nietzsche à T. de Ch.*, Éd. du Centurion, 1965.

LXIV. Paul Chauchard, *La pensée scientifique de T.*, Éd. Universitaires, 1965.

LXV. N. A. Luyten, *T. de Ch., nouvelles perspectives du savoir?*, Éd. Universitaires, 1965.

LXVI. Mgr Jean Calvet, *Réflexions sur le « Phénomène humain » de P. T. de Ch.*, Tolra, 1966.

LXVII. A. Feuillet, P. S. S., *Le Christ Sagesse de Dieu d'après les épîtres pauliniennes* (p. 376, note c), Gabalda, 1966.

LXVIII. Cardinal Charles Journet, *La synthèse de Teilhard est-elle dissociable?*, dans *Nova et Vetera*, n° 46, 1966, pp. 144-151.

LXIX. Mgr Bruno de Solages, *La pensée chrétienne face à l'évolution*, dans *Bulletin de litt. eccl.*, Toulouse, 1947.

LXIX *bis*. Id., *T. de Ch. Témoignage et étude sur... sa pensée*, Toulouse, Privat, 1967.

LXX. Denis Mermod, *La morale chez Teilhard*, Éd. Universitaires, 1967.

LXXI. Louis Salleron et André Monestier, *Contre et pour T. de Ch.*, Berger-Levrault, 1967.

LXXII. R. P. Labourdette, O. P., *L'œuvre du P. T. de Ch.*, dans *Revue thomiste*, 1967, p. 263-290 (cette étude a été recensée par Philippe de la Trinité dans *Ephemerides Carmelitanae*, XX, 1969/2, pp. 403-432).

LXXIII. Émile Rideau, *T. oui ou non?* (coll. « Jalons »), Arthème Fayard, 1967.

LXXIV. Madeleine Barthélemy-Madaule, *La personne et le drame humain chez T. de Ch.*, Seuil, 1967.

LXXV. Jeanne M. Mortier, *Avec T. de Ch. Vues ardentes*, Seuil, 1967.

LXXVI. Henri Tanner, *Le grain de sénevé* (de la science à la religion avec T. de Ch), Éd. Saint-Augustin, Saint-Maurice (Suisse), 1967.

LXXVII. Claude Cuénot, *Nouveau lexique T. de Ch.*, Seuil, 1968 (un premier *Lexique* avait paru en 1965; mais, devant les critiques qu'il s'était attirées, l'auteur a totalement refondu son premier ouvrage, avec la collaboration de Mme Barthélemy-Madaule).

LXXVIII. Christopher F. Mooney, *T. de Ch. et le mystère du Christ* (coll. « Théologie »), Aubier, 1968.

LXXIX. Henri de Lubac, S. J., *L'éternel Féminin*, Aubier, 1968.

LXXX. Maurice Pontet, *Pascal et T., témoins de Jésus-Christ*, Desclée de Brouwer, 1968.

LXXXI. Philippe de la Trinité, O. C. D., *T. de Ch.*, t. I, *Foi au Christ universel*, La Table ronde, 1968.

LXXXII. Id., t. II, *Vision cosmique et christique*, *ibid.*, 1968.

LXXXIII. Id., t. III, *Pour et contre T.*, Éd. Saint-Michel, S.-Cénéré, 1970.

4. Il est donc assez vain d'objecter à T. qu'il omet certains dogmes, ou qu'il en compromet d'autres : cela pourrait lui arriver à raison d'une infidélité à ses principes, et il suffirait de revenir à ces « principes » pour que ces déficiences soient corrigées. De même, il serait trop facile de louer T. parce qu'il soutient et maintient des thèses qui sont des vérités de foi : ces thèses pourraient ne rien devoir à ses principes; il y adhérerait malgré eux, et cette adhésion protégerait sa synthèse contre les conséquences logiques de ses principes.

5. La seule question importante, aux yeux d'une critique théologique, est celle de savoir si les principes propres à T. sont de nature à favoriser ou à compromettre l'authenticité chrétienne de sa synthèse (étant bien entendu que la foi personnelle d'un auteur peut toujours corriger les conséquences néfastes, mais logiques, de ses principes).

6. Teilhard aura toujours deux sortes de lecteurs : les uns, par sympathie pour la personne de l'auteur, s'appuieront sur sa foi catholique explicite pour interpréter et redresser celles de ses formules qui paraîtraient discutables; les autres, par souci de rigueur et de cohérence, s'efforceront de dégager en pleine lumière ses principes propres, non toujours explicités, pour signaler les conséquences erronées auxquelles ils tendraient.

1° *La nouvelle ontologie du devenir.* — *a) La loi de complexité-conscience, loi universelle du devenir.* — Formulée une première fois dans 1, p. 58, elle est résumée et expliquée dans IV, pp. 569 et 580 : « Fondant et dominant toute l'expérience (...), une certaine loi de récurrence s'impose à notre observation : loi de complexité-conscience, en vertu de laquelle, à l'intérieur de la vie, l'étoffe cosmique s'enroule de plus en plus étroitement sur soi, suivant un processus d'organisation mesuré par un accroissement corrélatif de tension (ou température) psychique » (cité dans XIX, p. 191). — « Il existe, se propageant à contre-courant à travers l'Entropie, une dérive cosmique de la matière vers des états d'arrangement de plus en plus compliqués (...). Et la conscience se présente expérimentalement comme l'effet, ou propriété spécifique, de cette complexité poussée à des valeurs extrêmes » (cité dans XIX, p. 216).

Non seulement, donc, le réel se complexifie (constatation banale de la mécanique des combinaisons chimiques et des structurations biologiques), mais, de plus, cette complexification, ou organisation, ou « arrangement », s'accompagne, à proportion, d'un « effet » intérieur, nommé conscience. L'unification du multiple y déclenche automatiquement la « conscience » de soi comme centré.

b) Justification de la complexité-conscience par le principe de la préexistence larvée. — Ces deux derniers mots ne sont pas de T., mais nous estimons qu'ils condensent le principe plus profond, logiquement antérieur, qui rend intelligible la loi de complexité-conscience.

1942 : *La place de l'Homme dans l'Univers* (3, p. 316) : « Tout élément de l'Univers contient, à un degré au moins infinitésimal, quelque genre d'intériorité et de spontanéité, c'est-à-dire de conscience. Dans les corpuscules très simples et excessivement nombreux (...), cette propriété nous demeure imperceptible, *comme si elle n'existait pas.* En revanche son importance grandit avec la complexité, » etc.

1955 : *Le phénomène humain* (1, p. 52) : « Une anomalie naturelle » (le Radium ou la Conscience) « n'est jamais que l'exagération jusqu'à devenir sensible d'une propriété partout répandue à l'état insaisissable. »

Ibid., p. 69 : « Le motif sur lequel tout ce livre est construit : dans le Monde, rien ne saurait éclater un jour comme final à travers les divers seuils (si critiques soient-ils) successivement franchis par l'Évolution, qui n'a pas été d'abord obscurément primordial. »

Il s'agit là aussi bien d'une loi ontologique que d'un postulat épistémologique :

Ibid., p. 78 : « Tout, par quelque extension très atténuée de soi-même, a commencé depuis les origines. Rien à faire contre cette condition basale de notre connaissance » (cf. p. 52 : « découvrir l'universel sous l'exceptionnel »).

Ce qui vaut de la conscience vaut aussi de l'amour (*ibid.*, p. 294) : « Si à un état prodigieusement rudimentaire, sans doute, mais déjà naissant, quelque propension à s'unir n'existait pas jusque dans la molécule, il serait physiquement impossible à l'amour d'apparaître plus haut, chez nous, à l'état hominisé. En droit, pour constater avec certitude sa présence chez nous, nous devons supposer sa présence, au moins inchoative, dans tout ce qui est ».

Et ce qui vaut de la connaissance et de l'amour, vaut aussi bien de l'humain comme tel : « (...) justement parce que, formant une vraie singularité (et non point une simple irrégularité) dans l'Évolutif, l'Humain naît, non point d'un accident, mais du jeu prolongé des forces de cosmogenèse, ses racines doivent théoriquement pouvoir (et, en fait, elles peuvent, pour un œil averti) se reconnaître et se suivre à perte de vue *dans le passé* en arrière (...), dans les mécanismes mêmes par où depuis quelques billions d'années ne cesse de se tisser sur soi l'étoffe de l'univers. »

(Il faudrait avoir ici la place de citer 3, p. 181-2, avec le contre-sens de la note 1 sur la « matière » aristotélicienne; cf. *Somme théologique*, I[a], q. XLV, art. 8, in c. : « Quidam posuerunt (formas) non incipere par actionem naturae, sed prius in materia exstitisse, ponentes latitationem formarum. »)

c) Pour éviter que la préexistence larvée ne supprime tout devenir, refonte de la notion de « création » : la « transformation créatrice ». — Dans *L'Union créatrice* (1917, 18, p. 169) et dans *La Transformation créatrice* (1920?, 10, p. 27 sq.), T. élabore une « catégorie » susceptible de concilier la nouveauté totale dans l'être et la conservation intégrale de l'ancien au cours de toute transformation. Dans *Le milieu divin* (1926-27, 4, p. 129, note), il s'étonne des méconnaissances de la vraie transformation : « Tantôt la chose transformée leur paraît être la chose ancienne inchangée. Tantôt ils n'y aperçoivent que de l'entièrement nouveau ». Sa solution à lui, c'est qu'à la persistance de l'ancien, s'adjoint, par création, de l'entièrement nouveau. Ce qu'il y a de vraiment nouveau, ce ne sont évidemment pas les éléments qui préexistaient, c'est l'unité obtenue par leur complexification. Mais cela ne signifie pas « que l'Un soit composé

LXXXIV. Paul Chauchard, *T. de Ch., un modèle et un guide pour notre temps*, Éd. du Levain, 1963.
LXXXV. R. P. André Vincent, O. P., *L'unité du monde, l'unité du Christ, de T. de Ch. à S. Paul* (polycopié au couvent des O. P., 9, rue S.-François-de-Paule, Nice), s. d.
LXXXVI. Id., *La synthèse cosmogénétique de T. de Ch. et le droit*, dans *Archives de philosophie du droit*, Sirey, 1965.
LXXXVII. Divers, *Réflexions sur la science moderne*, dans *Itinéraires*, sept.-oct. 1968.
LXXXVIII. Philippe Roqueplo, O. P., *Expérience du monde, expérience de Dieu?* (pp. 79 à 85, et 271), Cerf, 1968.
LXXXIX. Pierre-Louis Mathieu, *La pensée politique et économique de T. de Ch.*, Seuil, 1969.
XC. Divers, *Le Christ cosmique de T. de Ch.* Textes rassemblés et présentés par Attila Szekeres, Seuil, 1969.
XCI. Mgr Combes, *T. de Ch. et la sainte Évolution*, Seghers, 1969.
XCII. Jean Guitton, *Profils parallèles* (ch. III, *Bergson et T. de Ch.*), Fayard, 1970.
XCIII. Robert Speaight, *Vie de Pierre T. de Ch.*, Seuil, 1970.
XCIV. René d'Ouince, S.J., *Un prophète en procès*, Aubier, 1970, 2 vol. (T. de Ch. dans l'Église de son temps; T. de Ch. et l'avenir de la pensée chrétienne).
XCV. Fr. Bravo, *La vision de l'Histoire chez T. de Ch.*, Cerf, 1970.
XCVI. Dietrich von Hildebrand, *Trojan horse in the City of God*, Chicago, Franciscan Herald Press, 1967 ; Appendix : *T. de Ch., a false prophet.* — *Das trojanische Pferd in der Stadt Gottes*, Regensburg, J. Habbel, 1968; Anhang : *T. de Ch., neue Religion.* — Dans les trad. italienne, Rome, G. Volpe, 1969, et française, Beauchesne, 1970, l'appendice a disparu !

du Multiple, c'est-à-dire qu'il naisse de la fusion des éléments qu'il associe » (*Mon Univers*, 9, p. 73). L'unité est un plus-être, un accroissement, un agrandissement d'être; et « l'accroissement d'être consécutif à la fécondation mutuelle des monades représente l'apparition au Monde de quelque chose *de tout nouveau* » (*L'Union créatrice*, 18, p. 178).

L'union est donc créatrice et la création est unificatrice. Ce qu'expriment les adages : *plus esse est plus cum pluribus uniri* (s'il s'agit des éléments); *plus esse est plus plura unire* (s'il s'agit de l'âme ou de l'esprit, principes d'unité); *creare est unire, creari est uniri* (in XXX, p. 282); ou encore : *Deus creat uniendo (ibid.)*...

On aboutit ainsi à une nouvelle notion de création. Celle-ci n'est plus *productio rei ex nihilo sui et subjecti*. — Mme Barthélemy-Madaule (XXXVIII, p. 49) déclare : « Le *nihilum subjecti*, profondément inintelligible en dépit de son apparente clarté, doit être désolidarisé de la notion orthodoxe de création ». — Il est vrai que le P. de Lubac semble dire le contraire : « Le P. Teilhard déclarait lui-même n'avoir aucune difficulté à recevoir la notion de création *ex nihilo subjecti* ...Mais précisément, elle ne vaut dans toute sa rigueur que pour le Tout, pour l'Univers considéré ' dans sa formation totale à travers tous les siècles ' » (XXX, p. 284). (Cf. la note synthétique de N. M. Wildiers, dans 6, p. 77).

Ainsi, « à côté de la *creatio ex nihilo subjecti*, à côté de la *transformatio ex potentia subjecti*, il y a place pour un acte *sui generis*, qui, *se servant* d'un créé préexistant, l'agrandit en un être tout nouveau » (10, p. 30-31). On peut, comme le faisait le P. Maréchal, montrer que ces formules sont acceptables, non seulement pour l'orthodoxie catholique, mais également pour les philosophes thomistes (dans XXX, p. 287, texte cité 6, p. 14). Mais on peut aussi se demander si la complexité-conscience et la préexistence larvée n'impliquaient pas logiquement la réduction de toute création à l'unification d'un multiple préalable : le seul néant admissible par la théorie serait alors le « Néant physique », ou « vrai Néant », ou « Néant créable », dont certains textes de T. soutiennent à la fois qu'il est le Multiple pur, et qu'il n'est Rien... Teilhard lui-même n'a jamais été satisfait de cette conception (cf. note des éditeurs dans 18, p. 171-2-3, et XXX, p. 289).

Il faut pourtant remarquer que cette nouvelle ontologie du devenir s'accorde à la nouvelle ontologie des substances, selon laquelle « il n'y a finalement, dans le Cosmos, qu'une seule réalité physique en devenir, une seule Monade » (...). « Principe admis par l'Union créatrice : il n'y a pas, *in natura rerum*, de substance achevée, ni par suite isolée, mais (...) chaque substance est supportée par une série de substances de substance se soutenant, de degré en degré, jusqu'au Centre suprême où tout converge » (*Mon Univers*, 9, p. 80).

La *création par unification* se superpose donc à la *préexistence larvée :* tout ce qui préexistait déjà de manière cachée et inachevée existe encore dans les substances nouvelles, plus manifestes et plus achevées : celles-ci ne sont créées que quant à ce qu'elles ont de nouveau. Mais cette conception apparemment nouvelle ne se réduit-elle pas à la notion très traditionnelle d'intervention créatrice dans le cours de la nature et de l'histoire, notion mise au point par S. Thomas pour l'infusion de l'âme spirituelle dans le corps humain, et esquissée par lui pour l'infusion de la grâce dans l'âme (cf. *De Potentia*, q. III, art. 8, ad 3um), transformations où il y a création, et non proprement « transformations créatrices »...? Voir aussi LXXXIII, annexes 1 et 2.

d) Plus profond que tout principe, une vision : la « conception unitaire et physiciste ». — On sait que T. lui-même avouait volontiers ses tendances naturellement panthéistes, tout en reconnaissant que son Christianisme les avait corrigées (*La vie cosmique*, 1916, 18, p. 6 et note des éditeurs).

En 1924 (*Mon Univers*, 9, p. 65-6) il déclare que sa « conception unitaire et physiciste » donne peut-être « une philosophie plus ou moins habile », mais qu'elle est le seul moyen de « trouver l'équilibre de sa vie intérieure », pour « un homme moyen du XXe siècle », qui « participe normalement aux idées et aux préoccupations de son temps ».

Mais en 1934 (*Comment je crois*, 10, p. 122), il fournit une explication plus radicale : il existe « deux classes d'esprits, et deux seulement : les uns qui ne dépassent pas (...) la perception du Multiple, et les autres, pour qui la perception de ce même Multiple s'achève forcément dans quelque unité : les Pluralistes et les Monistes. Ceux qui ne voient pas, et ceux qui voient ». Voilà pour l'aspect unitaire.

Et voici l'aspect physiciste, plus étrange, ou du moins plus personnel : c'est la persuasion que l'union n'est pas réelle si elle se réduit à des relations de pensée, d'amour ou de justice (on parlera alors d'union juridique ou sociologique, non d'union réelle). Pour qu'une union soit réelle, il faut qu'elle soit « physique », c'est-à-dire qu'elle soit, non pas seulement par métaphore, mais en réalité, du même ordre que les jointures ou connexions biologiques. Les textes sont innombrables; par ex. : *La vie cosmique*, 18, p. 39; *Le milieu divin*, 4, p. 42-43; *Note sur le Progrès*, 5, p. 27; *Les singularités de l'espèce humaine*, 2, p. 329; *Note sur le Christ universel*, 9, p. 43-44; *La parole attendue*, Cahiers T., n° 4, p. 26 sq.

2° *La philosophie et la théologie qui découlent de cette ontologie*. — Cf. lettre du 27 juin 1937 : « Jamais auparavant peut-être n'ai-je perçu si clairement la signification possible de mon évolution personnelle : la sombre pourpre de la Matière universelle se muant pour moi en l'or de l'Esprit, puis en la blanche incandescence de la personnalité, puis finalement en l'immatérielle, ou plutôt, supra-matérielle ardeur d'Amour » (citée par Cuénot, X, p. 262, qui y suspend les quatre parties centrales de son livre).

a) Matériel et spirituel. — C'est la découverte dont T. est le plus fier : l'étoffe de l'Univers (Weltstoff) est une seule substance qui obéit à une seule loi (« la substance de toute chose se trouve graduellement forcée », suivant « la loi de concentration universelle » (*Esquisse d'un Univers personnel*, 6, p. 73). Ce qui résout d'un coup l'antinomie traditionnelle entre matière et esprit : « aucun esprit (même Dieu dans les limites de notre expérience) n'existe ou ne saurait exister par construction sans un multiple qui lui soit associé — pas plus qu'un centre sans sa sphère ou sa circonférence. Il n'y a pas, concrètement, de la Matière *et* de l'Esprit : mais il existe seulement de la Matière devenant Esprit. Il n'y a au Monde ni Esprit ni Matière : l' « Étoffe de l'Univers » est l'*Esprit-Matière*. Aucune autre substance que celle-ci ne saurait donner la molécule humaine » (*ibid.*, p. 74).

b) Universel et personnel. — Il est certain que Teilhard, à un moment donné, a découvert la valeur inaliénable de la Personne humaine (textes dans Cuénot, X, p. 260 sq.) et qu'il avait toujours ressenti avec angoisse les aspirations de la Personne (cf. XXX, ch. XIII, et LXXIV, spécialement p. 216).

Mais quel statut ontologique la Personne peut-elle recevoir « *dans le système dont nous avons adopté la logique* » (comme dit 6, p. 80)? *L'Esquisse d'un Univers personnel* (rédigée pour répondre au livre désespérant de Sir James Jeans, *The Universe around us*) commence par rappeler le principe de préexistence larvée : « En arrière et en avant de nous, chaque réalité indéfiniment se propage » (p. 69). De là, point d'antinomie entre matière et esprit, « si l'on regarde les choses comme subsistant dans un flux de personnalisation » (p. 73). Ce qui implique que « la conscience n'a jamais cessé de grandir à travers les êtres vivants », et que « la forme réfléchie, personnelle, atteinte par elle en l'Homme, est la plus caractéristique que nous lui connaissions » (p. 70). La « conception unitaire et physiciste » exerce elle aussi son empire : « Je me préoccuperai uniquement d'aller jusqu'au bout des liaisons organiques qui se découvrent ». Ce qui donne : « En première analyse, la condensation de la réalité cosmique en personnalité humaine paraît bien trahir une loi de formation universelle » (p. 72). Et c'est bien le Monde qui progresse en concentration psychique (voyez p. 76).

Dans cette « continuité de l'Évolution » (p. 76), il y a certes des discontinuités, des points critiques, notamment le pas de la Réflexion : avant l'Homme, lente maturation d'un état de personnalité; en l'Homme, apparition de la molécule personnelle achevée (p. 76, 77). Pourtant, préexistence larvée et transformation créatrice montrent que ce qu'il y a de « tout nouveau » dans la personne, c'est un état supérieur ajouté à une réalité ancienne préexistante : la Personne reste un faisceau de fibres cosmiques qui se prolongent en elle.

Toute la question est alors de savoir si ces fibres cosmiques vont se fermer dans la personne, ou se continuer après elle (p. 79).

La réponse de T. découle de son ontologie (relire *Mon Univers*, 9, pp. 80-81) : « Les lignes de l'Évolution ne se reploient pas en courbes fermées au fond de notre être; mais leur faisceau ne tient, jusque dans l'unité de notre moi, que par liaison dans le futur » (6, p. 79). La preuve? C'est que nos tendances vont toujours vers quelqu'autre, d'où il suit que notre substance n'existe qu'avec une autre : « Ce que nous aimons finalement en notre personne, c'est toujours ' un autre ' en avant de nous. Nous sommes incomplets, inachevés » (6, p. 79). C'est l'ontologie de *Mon Univers :* « Chaque substance est supportée par une série de substances de substance se soutenant, de degré en degré, jusqu'au Centre suprême, où tout converge » (9, p. 81). De même ici : « Par structure, l'Univers se poursuit certainement au-delà de nous-mêmes. L'Évolution continue, même après l'Homme » (6, p. 80).

L'être de la personne n'est-il donc que l'être impersonnel se continuant jusque dans un être sur-personnel? T. a trop le sens de la personne et de ses affrontements pour conclure à l'absorption de toutes les personnes dans une seule Personne universelle. Au contraire, pour garantir leur différenciation, il maintient que « l'Union différencie », qu'elle « superpersonnalise », (6, p. 81), qu' « une personne ne peut *disparaître* en passant dans une autre personne : car, par nature, elle ne peut se donner, *en tant que personne*, qu'autant qu'elle reste unité consciente d'elle-même, c'est-à-dire *distincte* » (p. 84). On ne saurait mieux dire.

Mais les principes de l'ontologie teilhardienne sont là qui réclament la conception physiciste et unitaire, et le caractère strictement organique des liaisons entre les êtres.

« (...) Un autre aspect, non moins paradoxal, de cette même Étoffe » (l'Étoffe de l'Univers, qui est l'Esprit-Matière) « se découvre à nous, décelé comme nécessaire pour tout *prolongement de la personne* au-delà d'elle-même : je veux dire le Personnel-Universel. Ce qu'il y a de plus incommunicable et donc de plus précieux en chaque être est ce qui le fait un même avec tous les autres. C'est, par suite, en coïncidant avec tous les autres que nous trouverons le centre de nous-mêmes » (p. 82). Et, comme « l'Évolution traverse, sans s'y fixer, la Personne humaine », « il n'y a plus d'arrêt possible avant l'apparition d'un Centre unique de la Noosphère » (p. 83). La conclusion, c'est que « le caractère le plus assuré (...) que nous devions reconnaître à l'état final de l'Univers, c'est d'être personnel, d'une personnalité si riche et si maîtresse d'elle-même que nos âmes n'en soient qu'une frêle ébauche ». Il y a en effet « une infinité de façons d'être centre ». Comment donc concevoir les valeurs suprêmes de convergence atteintes par l'état final du Cosmos? *(Ibid.)*.

Une première réponse ferait de l'Univers une Personne, ce qui reviendrait au panthéisme contre lequel T. n'a cessé de se défendre.

La seconde réponse, à laquelle T. se rallie, c'est la « sommation » de l'Univers en Dieu, « puisqu'aussi bien Dieu est le nom donné par l'Homme à l'Être consommé » (p. 85). Et, prenant ses distances, T. ajoute : « Notre génération, essentiellement panthéiste parce qu'évolutionniste, ne paraît comprendre le panthéisme que sous la forme d'une dissolution des individus dans une immensité diffuse (...). Complètement différent est le résultat obtenu si l'on essaie (...) de prolonger l'Univers dans la direction du Personnel (...). Alors Dieu n'apparaît point par étalement, mais par concentration de l'Étoffe de l'Univers (...) » (p. 85). A quoi T. ajoute (p. 87) que Dieu, Centre des centres, n'est point seulement un « foyer virtuel », mais un Centre terminal actuellement présent, « ayant *depuis toujours* émergé dans l'Absolu » (p. 88), et possédant à chaque instant une personnalité supérieure à « l'onde de personnalité que son influence soulève » (p. 89).

c) Cosmogenèse et Christogenèse, ou les deux Omégas. — La synthèse philosophique de T. oscille entre une immanence constatée empiriquement et une transcendance exigée par le dynamisme de la personne. La même oscillation se remarque dans sa théologie, c'est-à-dire pratiquement dans sa Christologie.

D'une part, *au niveau du phénomène* simplement prolongé dans l'avenir par extrapolation, il est possible d'indiquer la trajectoire que devrait suivre l'Évolution. Nous en sommes arrivés au moment où la planétisation s'amorce, et où le résultat final de la concentration universelle se laisse deviner : « Parce qu'il contient et engendre la Conscience, L'Espace-Temps est nécessairement de *nature convergente*. Par conséquent, ses nappes démesurées suivies dans le sens convenable doivent se reployer quelque part en avant dans un point — appelons-le Oméga — qui les fusionne et les consomme intégralement en soi » (1, p. 288; cf. LXXVIII, p. 56-7, qui donne d'autres références).

D'autre part, *à considérer les réquisits, les exigences de l'Homme* désormais responsable du prolongement de l'Évolution, l'action humaine en direction de l'avenir n'est possible que dans la certitude d'une Issue convenable (1, p. 254). Comme il faut que ce soit la liberté de chaque homme qui s'engage, il est requis que cette Issue soit objet d'un amour. La planétisation ne peut donc aboutir que si elle se traduit en amorisation. Mais l'amour ne peut avoir pour objet du Collectif, de l'Impersonnel. Il faut donc qu'il s'agisse d'un amour portant à la fois sur de l'Universel (pour qu'aboutisse l'Évolution cosmique) et sur du Personnel (pour que l'amour soit le moteur de cette Évolution). De l'Universel-Personnel? nous avons déjà rencontré cela : c'est Dieu, Oméga personnel, self-subsistant, et même préexistant (1, pp. 250 sq., où Dieu apparaît comme « Premier Moteur en avant, principe à la fois irréversibilisant, moteur et collecteur de cette involution »).

« Et c'est ici que vient s'insérer l'offre chrétienne » (XIX, p. 156, approuvé par XXX, p. 100).

« Surgissant au cœur du phénomène social » (1, pp. 324-332), comme le phénomène social au cœur du phénomène cosmique, voici le Phénomène chrétien :

« Prolongées logiquement jusqu'au bout d'elles-mêmes, les perspectives scientifiques de l'Humanisation déterminent, au sommet de l'anthropogenèse, l'existence d'un centre au foyer ultime de Personnalité et de Conscience, nécessaire pour diriger et synthétiser la genèse historique de l'Esprit. — Or, ce ' point Oméga ' (comme je l'ai appelé) n'est-il pas la place idéale d'où faire rayonner le Christ que nous adorons? — un Christ dont la domination surnaturelle se double, nous le savons, d'un pouvoir physique prépondérant sur les sphères naturelles du Monde? *In quo omnia constant* — Extraordinaire rencontre, en vérité, des données de la foi avec les démarches de la raison » (*Le Christ évoluteur*, 1942, 10, p. 168).

« La correspondance n'est-elle pas révélatrice entre la figure (le « pattern ») des deux Omégas en présence : celui postulé par la science moderne, et celui éprouvé par la mystique chrétienne?... La correspondance, ou même la parité! Puisque le Christ ne resterait pas le Consommateur si passionnément décrit par saint Paul s'il ne revêtait les attributs, tout justement, de l'étonnant pôle cosmique virtuellement déjà (sinon explicitement encore) requis par notre nouvelle connaissance du Monde pour nouer à son sommet la marche de l'Évolution » (*Le Dieu de l'Évolution*, 1953, 10, p. 290).

d) La nouvelle théologie. — T. se rend parfaitement compte qu'il est en train de proposer une nouvelle formulation des dogmes chrétiens, dont il est nécessaire de se demander si elle sauve ou si elle compromet l'essence même du dogme :

« Pris *matériellement* dans leur nature de « Centres universels », le Point Oméga de la Science et le Christ révélé coïncident, — je viens de le dire. Mais, considérés formellement, dans leur mode d'action, sont-ils vraiment l'un à l'autre assimilables? D'une part, la fonction spécifique de Oméga est de faire converger sur soi, pour les ultra-synthétiser, les parcelles conscientes de l'Univers. D'autre part, la fonction christique (sous sa forme traditionnelle) consiste essentiellement à relever, à réparer, à sauver l'Homme d'un abîme. Ici, un salut, par un pardon obtenu. Là, un achèvement, par le succès d'une œuvre réalisée. *Ici, un rachat. Là une genèse.* Les deux points de vue sont-ils transposables, pour la Pensée et pour l'Action? — Autrement dit, peut-on passer, *sans déformation pour l'attitude chrétienne*, de la notion « d'Humanisation par Rédemption » à celle d' « Humanisation par Évolution »?

« Voilà, si je ne me trompe, le nœud du problème religieux moderne, et le point de départ, peut-être, de la nouvelle Théologie » (*Le Christ évoluteur*, 10, p. 169. Le même problème est posé dans l'inédit placé en tête de XC, pp. 15 à 19, et daté du 14 septembre 1952).

III. Conclusion : jugements sur Teilhard. — Il n'est pas question d'imposer au lecteur quelque conclusion que ce soit. Les dimensions réduites de la présente étude excluent une discussion complète. Nous avons simplement dégagé de cette œuvre *l'intention* (qui nous paraît intéressante) et les *principes directeurs* (qui nous semblent ruineux). Il incombe au lecteur sérieux de se former lui-même un jugement, à l'aide des indications suivantes.

1° *Bibliographies existantes. — a)* Bibliographies des écrits de T. : Claude Cuénot, dans X, pp. 491 sq. (premier essai de bibliographie, paginé I-XLI); du même, dans XXXI, p. 99, Bibliographie I : Œuvres de T. de Ch.

b) Bibliographies des ouvrages sur T. : Claude Cuénot (suite du précédent) Bibliographie II : Publications concernant T. de Ch., pp. 141 à 148. — Attila Szekeres, *Les théologiens catholiques et T. de Ch.*, dans XC, p. 83 à 150. — Philippe de la Trinité, O. C. D., LXXXIII (bibliographie raisonnée et amorces de discussions).

2° *Éventail des opinions sur T. — a) Favorables à T., sans aucune réserve :* Maryse Choisy, XLI; Madame Barthélemy-Madaule, XXXVIII, LXXIV; Claude Cuénot, X, LXXVII; Dr Chauchard, XIV, XXIV, L, LXIV; André-A. Devaux, XXVI, XLII; Jean-Pierre Demoulin, 20; Jacques Madaule, XXXIII; George Magloire (pseudonyme de Mme de Westin), XX et XXV; André Monestier, LXXI; Mlle Jeanne Mortier, LXXV; R. P. Wildiers, XVI et ses préfaces aux volumes des *Œuvres complètes* de T. Dans *Teilhard de Chardin* (Hachette, coll. « Génies et réalités », p. 17), M. Claude Cuénot nous fait une promesse ou une confidence : « J'avoue qu'un de ces jours, excédé par l'insuffisance ou la sottise des adversaires de Teilhard, j'écrirai moi-même une critique de sa pensée, car il est surprenant que presque personne ne voie où résident les véritables difficultés ni les vraies lacunes ».

b) Favorables à T., avec des réserves : R. P. d'Armagnac, VII, XVII, XXXII; Mgr Bruno de Solages, LXIX et LXIX *bis*; R. P. Corvez, LIII; Pasteur G. Crespy, XXII; R. P. de Lubac, XXX, XLVII, LXXIX; R. P. Christopher Mooney, LXXVIII; Olivier-A. Rabut, IX; R. P. Émile Rideau, LVIII, LXXIII; R. P. Roqueplo, LXXXVIII; R. P. P. Smulders, LV; Claude Tresmontant, VI.

Ces réserves sont, pour l'essentiel, les suivantes :

— *sur la méthode :* T. est trop peu rompu à l'expression théologique, XLVII, p. 119, citant LV, première éd., p. 27. La Bible et l'Église sont supplantées, comme source de connaissance religieuse, par l'Univers, LVIII, p. 464. « T. ne donne jamais le sentiment d'être soumis à l'Écriture »; « il ne part jamais de la Bible, même s'il y arrive parfois », XXII, p. 189.

— *sur la liberté, l'histoire et l'évolution :* un certain objectivisme positiviste empêche T. d'accorder à l'univers intérieur de la liberté l'importance suprême qu'il possède d'ores et déjà sans attendre la fin du monde et de l'histoire, XLVII, chap. XIII. Les frontières entre l'histoire des hommes et l'évolution des choses sont méconnues, LXXIII, p. 109, avec la perpétuelle incohérence d'une évolution biologique confiée à la liberté, *ibid.* p. 110. Le péché, la Rédemption, les Mystères douloureux disparaissent au profit des réussites de l'Évolution et de la Résurrection, LVIII, p. 463, 464; cf. VI, p. 116. La solution naturaliste du problème du Mal est insatisfaisante, LXXXVIII, p. 79 sq., 271 sq.

— *sur la « conscience » :* l'extension de la conscience à toutes choses aboutit à un monisme qu'on peut, à volonté, nommer « matérialiste » ou « pampsychiste », IX, p. 39; la Loi de complexité-conscience n'est pas une « loi scientifique » acquise, *ibid*, p. 52.

— *sur la création*, conçue de manière déficiente puisqu'elle est réduite à l'unification d'un multiple pur, XXX, chap. XVIII; LV, chap. III; cf. VI, p. 111.

— *sur le progrès et l'avenir de l'humanité :* caractère « mythique » de la vision teilhardienne de l'histoire, LXXIII, p. 112. L'interprétation religieuse de la paléontologie reste indéfiniment discutable, IX, chap. VII. L'irruption du Mal dans l'Histoire est méconnue, XLVII, p. 113. Optimisme naïf en ce qui concerne la convergence et la planétisation humaines, et la constitution d'un « super-organisme » humain, XXX, chap. XIX, véritable messianisme collectif du surhumain temporel, LXXIII, p. 113. Majoration indue de la socialisation et confiance excessive dans les techniques pour résoudre les problèmes humains, cf. XXX, p. 313 et LVIII, p. 465.

— *en ce qui concerne l'Amour, la Féminité, la Virginité :* spéculations insatisfaisantes, LXXIX, pp. 98 à 101, annonce utopique d'une spiritualisation totale de l'amour sexuel, *ibid.*, p. 84 sq.

— *sur le rapport entre valeurs terrestres et valeurs surnaturelles :* oubli de la gratuité de l'acte divin couronnant les valeurs terrestres, LVIII, p. 465-466, tendance « naturiste » (à l'époque des premiers Essais) dans la conception du surnaturel, XXX, p. 291, tendance à confondre le religieux avec le sacré, LVIII, p. 468 (et nous ajouterions : et le sacré avec tout le réel). La distinction n'apparaît plus entre l'achèvement de l'humanisation et l'établissement du royaume de Dieu, LVIII, p. 472. Le rapport entre l'espérance humaine et l'espérance chrétienne est conçu de manière trop étroite, IX, chap. IX, surtout p. 161.

— *sur la spiritualité et la mystique :* la charité envers le prochain n'apparaît plus comme amour du Christ présent dès maintenant dans toutes les personnes humaines, mais comme intérêt pris à la réussite collective future de l'humanité, LVIII, p. 473. L'histoire de la spiritualité est reconstituée de manière arbitraire *(ibid.)*. Même la spiritualité ignacienne est quelque peu tronquée chez T., *ibid.*, p. 462.

c) Défavorables à T., sans aucune concession doctrinale : Jean Oudin et J. Boislevant, LIV, dénoncent surtout le bluff du langage à prétentions scientifiques; le Dr Vernet, XLVIII, se réfère à des conceptions personnelles en biologie; le R. P. Norbert Luyten, LXV, conteste la nouvelle épistémologie teilhardienne; le R. P. Guérard des Lauriers, V (tout en reconnaissant avec T. que chaque science réclame une « méta-science », et que la recherche scientifique possède une valeur en soi), refuse la pseudo-synthèse et le pseudo-prophétisme de T.; Dom Georges Frénaud, XXXVI, soumet la pensée de T. à un examen critique par confrontation avec la doctrine traditionnelle; Henri Rambaud, s'appuyant sur une lettre de T. à Maxime Gorce, LVI, l'accuse de préparer une subversion du christianisme par l'intérieur; A. Feuillet, LXVII, ne retrouve pas, dans les thèses teilhardiennes sur le Christ cosmique, le vrai sens des textes de S. Paul sur lesquels elles pensent s'appuyer; Louis Salleron, LXXI, rapproche les visions de T. d'autres visions romantiques; le cardinal Journet prend position contre T. dans maints articles de *Nova et Vetera*, p. ex. LXVIII; Mgr Combes, XCI, critique l'idée fixe de T. : la « Sainte Évolution ».

Le R. P. Philippe de la Trinité, O.C.D., en s'efforçant (surtout LXXXI à LXXXIII) de suivre la pensée de T. à même ses textes, montre à quoi tend la néo-foi, ou néo-christianisme, ou nouvelle religion dont T. se sent, se croit, se veut le Prophète : un néo-évangélisme dont on doit se demander ce qu'il retient de l'Évangile.

d) Défavorables au système de T., mais avec le souci de rendre justice à des intuitions fécondes : Déjà Louis Cognet, II, tout en dénonçant les tendances dommageables du système, rend hommage à la tentative courageuse de repenser les grandes vérités chrétiennes dans les cadres de la recherche contemporaine; même le R. P. Guérard des Lauriers reconnaissait, V, dans la « construction » de T. des « éléments valables et fort intéressants » (p. 520), tout en refusant la construction dans son ensemble. Mgr Journet reconnaît la valeur de ce que T. écrit dans sa spécialité (géologie et paléontologie) et utilise à l'occasion ses vues scientifiques.

P.-B. Grenet concède l'intérêt de certaines vues de T. sur la science, LXXXVII, reconnaît que T. a eu l'intuition des problèmes posés par la science moderne (et par la mentalité contemporaine imprégnée de science) à la foi traditionnelle, XIX, ce qui lui a fait pressentir presque tous les grands thèmes du concile du Vatican II; mais il estime, XVIII (et nombreux articles dans l'*Ami du Clergé-Esprit et Vie*, et dans le *Bulletin du Cercle thomiste de Caen*), que le système est profondément vicié, malgré les intentions pures et les convictions orthodoxes

de l'auteur, par les principes philosophiques qui lui sont propres, même s'il croit les emprunter, sans toujours bien les comprendre, à la scolastique, et particulièrement au thomisme. Le principe de préexistence larvée interdit logiquement toute véritable nouveauté dans l'être, et empêche toute véritable création et toute véritable liberté de s'insérer dans la trame de l'évolution et de l'histoire, puisque l' « entièrement nouveau » ne peut résulter que d'une transformation, laquelle ne peut être qualifiée de « créatrice » qu'en vertu d'une incohérence (maintenue pour sauver les convictions de l'auteur en dépit de ses principes propres); par là, l'analogie, dont l'auteur aperçoit la nécessité et l'importance, n'est plus qu'une variation de degré (agrandissement) dans une continuité en devenir.

3° *Jugements de l'autorité ecclésiastique.* — *a)* Pendant toute la vie de T., ses supérieurs religieux (jésuites) l'ont mis en garde contre toute incursion en dehors de sa spécialité scientifique; cf. XCIV.

b) Deux ans après sa mort, le S.-Office fait parvenir secrètement aux évêques l'ordre suivant (6 décembre 1957) : « Les livres du P. T. de Ch. doivent être retirés des bibliothèques des séminaires et des instituts religieux; ils ne peuvent être mis en vente dans les librairies catholiques et il n'est pas licite de les traduire en d'autres langues ».

c) Cinq ans après, constatant le « vif succès » des œuvres publiées de T., le même S.-Office rend public le célèbre « avertissement » *(monitum)* : « Il est manifeste que, sur le plan philosophique et théologique, ces œuvres regorgent d'ambiguïtés et même d'erreurs graves, telles qu'elles offensent la doctrine catholique » (30 juin 1962). La conclusion est une exhortation à tous ceux qui détiennent une autorité intellectuelle dans l'Église à « mettre efficacement en garde les esprits, et particulièrement ceux des jeunes, contre les dangers que présentent les œuvres de P. Teihard et celles de ses disciples ». P. Grenet.

Cité : xii, 286, 570, 590 (péché originel); 2525, 2529, 2531-35 (polygénisme); xv, 1366-67, 1371-73, 1395 (transformisme); *Tables*, 4224, 4228 *(Travail)*.

TEIXIDOR (A.). — Auteur de plusieurs articles dans *Gregorianum : De causalitate sacramentorum*, 1927, p. 76-100; — *De mente sancti Augustini circa timoren servilem*, 1929, p. 501-36. — Cité : xi, 1310; xiv, 585.

TÉLÉPATHIE. — Impression ressentie à l'occasion d'un événement accompli au loin touchant une autre personne et transmise par des voies que la matérialité des faits ne peut expliquer. Invoquée en métapsychique, x, 1569-72; cf. xiv, 2797.

TÉLÉPHONE. — Absolution des péchés ou des censures par téléphone, i, 242-43; ii, 2135; xii, 645; xiii, 2457. — Recours au téléphone (ou au télégraphe) pour résoudre des questions urgentes, xiii, 754.

TÉLEPTE (Concile de) (386). — Voir *Tables*, 744.

TÉLESPHORE (Saint), pape. — Pontificat [É. Amann], xv, 82.

TÉLONIES. — « Douanes » d'outre-tombe, arrêtant l'âme du défunt avant qu'elle parvienne à sa destinée finale. Voir la description de S. Cyrille d'Alexandrie, viii, 1789 (jugement particulier); cf. x, 2290 (Église copte).

TÉMÉRITÉ. — La témérité est, dans l'action, une hardiesse présomptueuse, imprudente, irréfléchie. S. Thomas parle de la témérité dans la II^{a}-II^{ae}, à propos de la « précipitation » (q. liii, a. 3), élément de la témérité. C'est donc à Présomption, xiii, 131-35, et Prudence, 1045-46, 1066, qu'on devra chercher la notion de témérité.

La témérité n'est pas la force; cf. vi, 538, et ne doit pas se trouver chez les martyrs, x, 251-52. — Voir aussi Jugement téméraire, viii, 1828-32; *Tables*, 2719.

TEMNOMIEROV (A.), théologien russe. — Sa *Doctrine de la Sainte Écriture sur la mort et la vie après la mort* (Pétrograd, 1899) citée : xiii, 1345 (purgatoire); cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, iv, 156.

TÉMOIGNAGE. — 1. La révélation, témoignage divin de la vérité, xiii, 2581-86. — 2. Les apôtres, témoins de l'enseignement du Christ (Act., i, 8; v, 32), i, 349; — le témoignage des martyrs, x, 248.

TÉMOIGNAGE (Faux). — Étude morale [P. Chrétien], xv, 82-89. — 1. Nature : Mensonge judiciaire appuyé sur un serment, 82-85; — manque aux conditions de licéité du serment, xiv, 1947-51. — 2. Malice, xv, 85-87; cf. Mensonge, x, 558-63; Vérité, Véracité, xv, 2683-85; — interdiction du faux témoignage dans le Décalogue, iv, 164; cf. 2395 (concile d'Elvire). — 3. Questions secondaires : *a)* bonne foi possible (?), xv, 88; cf. ii, 1011-13; — *b)* restitution en raison du préjudice causé, xv, 88, 94; voir les principes généraux à Restitution, xiii, 2481-88.

TÉMOINS. — 1° *Devoirs devant les tribunaux*, exposé doctrinal [P. Chrétien], xv, 89-94. — 1. Devoir de comparaître, 89-92; — le cas des tribunaux ecclésiastiques (témoignages nécessaires), xiii, 633-34, 638, 643; — causes de canonisation ou de béatification, 639-41; cf. ii, 1648-50; — constatation de miracles, x, 1838-47, spécialement 1844 (S. Thomas, Benoît XIV); — les tribunaux d'inquisition (rôle des témoins), vii, 2036-39. — Le privilège du for, vi, 534 (clerc témoin). — 2. Devoir de prêter serment et de dire la vérité, xv, 92-94; voir l'art. Témoignage (Faux); — interdiction de répondre en raison du secret, 94; cf. xiv, 1757-58, et surtout Science acquise en confession, iii, 960 sq. — 3. Réparation des dommages causés, xv, 94; cf. *supra, Témoignage (Faux)*, § 3 *b*.

2° *Engagements passés devant témoins.* — 1. Le vœu public (ou solennel), xv, 3200-01. — 2. Le mariage ne saurait normalement, sous peine d'invalidité, être contracté sans témoins, ix, 2236-37, 2249; xiii, 742, 748, 2576-77.

3° *Interdiction d'être témoin, à un duel*, iv, 1853-54.

TEMPÉRAMENT. — On peut définir le tempérament : la constitution de chaque individu considérée, soit relativement au mode de réaction contre les agents morbides, soit relativement au caractère moral. — A considérer dans le discernement des esprits, iv, 1404; dans l'étude des passions, voir Passions, spécialement xi, 2214, 2232, 2237; cf. xiii, 1060-63. — Classification des tempéraments donnée à l'art. Expérience religieuse, v, 1806-09.

TEMPÉRANCE. — Étude morale [A. Michel], xv, 94-99. — 1. La tempérance, vertu morale, considérée en soi, dans son objet, sa fin et le juste milieu qu'elle observe, 94-98; cf. 2779-81, 2792-93. — 2. Vertus connexes, 98 : pudeur, *Tables*, 3826; — honnêteté, *T.*, 2107-08; — abstinence, i, 271; — sobriété, *Tables*, 4054; — chasteté, ii, 2319 sq.; *Tables*, 592; — pudicité, ix, 1351; — continence, iii, 1643-49; — humilité, vii, 321; *Tables*, 2148; — clémence ou mansuétude, iii, 45-47; ix, 1917; *Tables*, 622, 3089; — « studiositas », *T.*, 4083; — modestie, *T.*, 3231-32; — décence, *T.*, 908; — bon ordre; — eutrapélie, *T.*, 1418; — austérité, voir *Mystique*, § *Ascétisme*, *T.*, 3275; — simplicité, xv, 2684. — 3. Péchés contraires, 98-99 : gourmandise et ivresse, vi, 1520 sq.; *Tables*, 1840, 2368; — luxure, ix, 1339 sq.; — colère, iii, 355; *Tables*, 640; — orgueil, xi, 1410; *Tables*, 3391-92; — paresse, xi, 2023; *Tables*, 3442.

TEMPESTI (Casimir-Liboire), mineur conventuel italien († 1755). — Auteur d'une *Theologia mystica*, vi, 857, et biographe de Sixte V, xiv, 2237 (bibl.).

TEMPIER (Étienne). — Notice [P. Glorieux], xv, 99-107. — 1. Condamnation en 1270 de l'aristotélisme interprété par Averroès, 99-101; cf. i, 2633-34; xiii, 1693. — 2. Syllabus de 1277 (Tempier commissionné par Jean XXI), œuvre de parti, mêlant S. Thomas aux condamnations de 1270, iii, 2133; xii, 1806; et, avec S. Thomas, Gilles de Rome, xv, 101-07; cf. vi, 892, 1359; — condamnation reprise par Robert Kilwardby, archevêque de Cantorbéry, 892; cf. viii, 2355, et annulée (1325) par Étienne de Bourret, évêque de Paris, vi, 892; cf. *Tables*, 476. — Cité : v, 1387-88.

TEMPLE. — 1. Temple de Salomon, XIII, 2807; *Salomon*, *Tables*, 3979; *D. B.*, v, 2024-45. — 2. Temple de Zorobabel (reconstruction), cf. v, 534-35; *D. B.*, v, 2045-51. — 3. Temple d'Hérode, confondu avec celui de Zorobabel, mais néanmoins distinct (Josèphe, *Ant. Jud.*, XV, x), cf. VIII, 1603; *D. B.*, v, 2051-74. — Sur le culte du Temple chez les Juifs, VIII, 1647-49. — 4. Temple d'Éléphantine, *D. B. S.*, II, 990 sq.; cf. VIII, 1656; *Tables*, 1153. — 5. Temple de Samarie, *D. B.*, v, 2077-78. — 6. Temple de Léontopolis, *D. B.*, v, 2078; cf. VIII, 1656 et x, 272.

TEMPLE (Frederick), prélat anglican, évêque d'Exeter (1869), de Londres (1885), archevêque de Cantorbéry (1896-1902), père du suivant. — Prise de position à l'égard du ritualisme, spécialement au sujet de la confession, I, 227-29; III, 934; — de la sainte réserve, XIII, 1402.

TEMPLE (William), prélat anglican, né à Exeter en 1881, évêque de Manchester (1921), archevêque d'York (1929), puis de Cantorbéry (1942), mort en 1944, fils du précédent. — Son intervention en faveur de la Church Assembly, créée en 1919, XIII, 890.

TEMPLIERS. — Ordre de religieux militaires (cf. x, 1759; XIII, 2162) fondé par Hugues de Payns (cf. II, 753; *Tables*, 2128); leurs établissements à Chypre, II, 2461. — Leur procès sous Philippe le Bel et Clément V, III, 63-67, dont la conclusion eut lieu au concile de Vienne, 67-68; XV, 2974-75. — Leur histoire par C. M. Jeune, VIII, 1418; — appréciation sur les condamnés par Jean de Pouilly, 797-98. — Séquelles lointaines, II, 2340 (Chatel); v, 2051-52 (Fabre-Palaprat). — Cités : II, 357.

TEMPOREL (Pouvoir) des papes. — Voir *Tables*, 3432.

TEMPS. — 1° *Temps et théologie.* — 1. Temps et éternité, v, 914-15; cf. XIII, 1842-43. — 2. Dogmes en relation avec le T. : création réalisée dans le temps et avec le temps, III, 2086-87, 2139, 2173-74; XII, 2355; XV, 663-68; — incarnation, convenance du temps de sa réalisation, VII, 1470-73; — fin du monde, fin des temps, v, 2504-52 : résurrection des morts, XIII, 2501-02, 2567; jugement dernier, VIII, 1819-20; cf. x, 1760-63 (millénarisme). — 3. Vie dans l'au-delà : plus de temps, mais *aevum*, dont les rapports au temps sont étudiés en v, 914-15; cf. VII, 2389-91; — « durée » du purgatoire, IV, 20; XIII, 1289.

2° *Temps et discipline ecclésiastique.* — 1. Règles générales relatives à la *supputation du temps* [A. Bride], XV, 107-10. — Applications : *a)* fixation des jours (dimanche et fête) pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû, IV, 1308; v, 2183; *Tables*, 994-95; et 1515-17; — *b)* fixation des jours de jeûne et d'abstinence, *T.*, 2655-58; — jeûne eucharistique, *infra;* — *c)* temps et liturgie: divisions du temps et année liturgique, IX, 819-21; — temps de la récitation de l'office divin, XI, 960; — *d)* temps et administration des sacrements: α) baptême, II, 212 (jours déterminés dans l'ancienne Église); *Tables*, 368 (usage actuel); — β) eucharistie : temps de la communion, III, 493; avec les modifications indiquées aux *Tables*, 1392-93; — sur la fréquence des communions, III, 548-51; — sur le nouveau régime du jeûne, *Tables*, 1394, 2660-62; — sur les messes célébrées le soir, *T.*, 1394; — γ) ordre : temps de l'ordination, XI, 1404; — δ) mariage : temps prohibé [A. Bride], XV, 110-115 (le droit actuel est encore plus large).

A signaler un excellent livre sur le temps, *Il tempo* de Marcello Bordoni (Université du Latran, 1965), où l'auteur expose la valeur philosophique du temps, mais surtout son mystère relativement à l'Incarnation, à la foi chrétienne dans la célébration de ses mystères en vue de la gloire future.

TENCIN (Pierre Guérin, cardinal de). — Notice [J. Carreyre], XV, 115-16. — Son action contre Soanen, évêque de Senez, au concile d'Embrun (1727), XIV, 2266-68, 2271 (bibl.); XV, 2131; cf. 2149; *Tables*, 713.

TENNANT (Frédéric-Robert), théologien anglican, né en 1866 à Burslem (Staffordshire). — *The sources of the doctrine of the Fall and original Sin* (Cambridge, 1903), sur les origines judaïques de la notion de péché originel, XII, 298, 579.

TENNO (Meiji) (1852-1912), empereur du Japon. — Donne à son pays un régime constitutionnel et restaure le shintoïsme, XIV, 2022.

TENTATION. — Article général [R. Brouillard], XV, 116-27.

1° *Notions générales et nature.* — 1. Tentation active et passive, XIV, 116. — 2. Depuis S. Augustin, tentation de probation ou de simple épreuve et tentation de séduction ou de déception, 117-18. — 3. Autre mode de classification, 118.

2° *La tentation de Dieu.* — 1. Doctrine générale, XV, 118-21. — 2. Formes diverses : *a)* recours superstitieux à Dieu, XIV, 2804-08 *(passim);* — *b)* jugements de Dieu (ordalies), XI, 1139-52; — *c)* présomption, XIII, 131-34; cf. espérance (certitude et incertitude), v, 616-20.

3° *La tentation et le péché.* — 1. Doctrine de S. Jacques, VIII, 278-79.

Dans la tentation, personne ne doit dire : Je suis tenté par Dieu, car Dieu... ne tente lui-même personne (cf. Jac., I, 13). Commentaire de S. Thomas : « Or, il y a surtout trois obstacles à notre béatitude. Le premier, c'est le péché qui nous évince directement du royaume de Dieu... Le second, c'est la tentation qui nous dissuade d'obéir à la divine volonté; et nous disons donc à ce sujet : *ne nous induisez pas en tentation*, ce qui ne signifie nullement que nous demandions à Dieu d'être exempts de tentation; nous souhaitons simplement de n'être pas vaincus par elle, et c'est là exactement ce que signifie : être induits en tentation. Enfin, le dernier obstacle est la tribulation de la vie présente qui nous ôterait les moyens nécessaires à la vie, et nous terminons en disant : *Délivrez-nous du mal* ». Cf. VIII, 1335.

L'explication de S. Thomas laisse de côté, du point de vue grammatical, l'aspect du problème que pose au théologien la sixième demande du *Pater*. Quelle intervention divine est impliquée dans la formule : *Et ne nos inducas in tentationem?*

Bon nombre d'auteurs veulent éluder toute difficulté en donnant au terme grec πειρασμός la signification d'*épreuve*, de quelque nature qu'elle soit, et d'où qu'elle vienne. Ainsi la demande du *Pater* aurait une portée plus générale que celle que suggérerait le mot « tentation » au sens précis d'incitation au mal. Connaissant notre faiblesse, en fils confiant dans le meilleur des Pères, nous nous enhardissons jusqu'à demander à Dieu de faire en sorte de nous affranchir de ces mille épreuves quotidiennes qui pourraient être pour nous des occasions de pécher (*L'Ami du clergé*, 6 août 1925).

Dans une étude publiée par la *Revue Biblique* (avril 1965), étude développée plus récemment dans une thèse remarquée, *Recherches sur le « Notre Père »* (Letouzey et Ané, 1969), l'abbé J. Carmignac démontre péremptoirement que le terme πειρασμός de la demande du *Pater* ne peut s'entendre que d'une tentation proprement dite, c'est-à-dire d'une sollicitation au mal. Mais alors, comment comprendre le texte évangélique (Matth., VI, 13)?

C'est ici le point où se précise la pensée de J. Carmignac : « Le verbe εἰσφέρω signifie fondamentalement « amener, apporter, introduire ». Il est employé ici au subjonctif aoriste, car c'est une des deux façons normales d'exprimer une défense : le grec recourt alors à la négation μή, suivie de l'impératif présent ou du subjonctif aoriste; dans le cas présent, c'est le subjonctif aoriste qui a été choisi, peut-être par décalque de l'hébreu, qui utilise alors non pas l'impératif, mais le jussif... Ce verbe εἰσφέρω est suivi de la préposition εἰς, et cette construction mérite de retenir notre attention. En effet, si l'on se réfère à la Septante, on constate que εἰσφέρω est construit, soit avec le datif, soit avec la préposition εἰς. Mais le sens est alors très différent : εἰσφέρω et le datif a toujours le sens de « faire venir vers » « apporter à »... Au contraire, εἰσφέρω εἰς signifie toujours « faire entrer dans », « introduire dans », non plus avec un simple « mouvement vers », mais avec un net « passage à l'intérieur »... Le traducteur grec a choisi εἰσφέρω εἰς, qui signifie nettement « faire entrer dans » et qui exclut

« faire venir vers », car alors il aurait fallu non pas εἰς et l'accusatif, mais le simple datif... Cette distinction est très importante, car « venir vers » la tentation aboutit en somme à « s'exposer à la tentation », tandis que « entrer dans » la tentation aboutit à « se livrer à la tentation », « consentir à la tentation » » (*op. cit.*, p. 268-69, 272).

« ... L'épisode de Gethsémani suffirait à lui seul à déterminer le sens de « entrer dans la tentation ». Le Christ ne peut pas demander à ses apôtres de prier pour être préservés de la tentation, puisqu'il vient de leur annoncer qu'ils seraient scandalisés à son sujet... Sa recommandation : « Veillez et priez, afin de ne pas entrer dans la tentation » possède évidemment une tout autre signification : la tentation va fondre sur vous, soyez sur vos gardes pour qu'elle ne vous surprenne pas à l'improviste, priez pour rester fidèles et ne pas vous laisser vaincre par elle, pour ne pas tomber dans le piège, pour ne pas consentir à cette tentation » (p. 273).

En identifiant « entrer dans la tentation » et « succomber à la tentation », J. Carmignac ne peut penser que Dieu puisse nous faire entrer dans la tentation, c.-à-d. nous faire arrêter au mal, nous y faire succomber. La négation, dans le texte grec, doit donc porter sur la tentation elle-même et l'on doit traduire : *Fais que nous n'entrions pas dans la tentation.* Nous demandons à Dieu son intervention positive pour que nous évitions le péché. « Fais que nous n'entrions pas dans la tentation » est le titre même de l'étude publiée par J. Carmignac dans la *Revue Biblique*.

Interprétation possible, écrit J. Delorme (*L'Ami du clergé*, 1966, p. 235), mais qu'il hésite cependant à comprendre de façon aussi stricte. « Entrer dans la tentation, c'est peut-être, non nécessairement y succomber, mais risquer fort d'y succomber et pas encore y succomber. Il devient alors moins important de contre-distinguer entre « ne pas faire entrer » et « faire que nous n'entrions pas ». Dieu, selon S. Paul, peut « permettre » que nous entrions dans la tentation, tout en nous donnant la force de la supporter ou de pouvoir en « sortir ». Nous avons cette assurance; cependant, peu sûrs de nous-mêmes, nous lui demandons de ne pas nous amener à une situation si dangereuse, mais de nous garder à l'écart des entreprises de Satan. Et cela dit, J. Delorme pense que la formule française « Ne nous laisse pas entrer en tentation », est capable de traduire la formule grecque, en respectant les diverses interprétations dont elle est susceptible. Mais, encore une fois, cette dernière formule laisse entière la possibilité de l'interprétation de J. Carmignac et de la formule traditionnelle, que nous avons apprise au catéchisme, « Ne nous laissez pas succomber à la tentation ».

La réflexion de J. Delorme nous a incité à relire le commentaire du P. Lagrange sur S. Matthieu. Il faut entendre πειρασμός, écrit le savant exégète dominicain, « non d'une épreuve, mais d'une occasion de péché. Il faut toujours souhaiter et demander à Dieu de pas y être placés. Car il est la cause première et souveraine qui conduit tout. En nous induisant par le jeu des circonstances dans une occasion de péché, il ne nous induit pas en tentation, comme ferait le démon, qui nous sollicite au mal. Nous lui demandons néanmoins de faire plus pour nous, par une providence spéciale, d'arranger notre vie de façon que nous ne soyons pas trop induits à pécher. Il est impossible que nous n'y soyons pas exposés en quelque manière; nous recommandons nos intérêts à notre Père » (*Évangile selon Saint Matthieu*, Paris, 1923, p. 131).

Il est inutile d'ajouter que la version « Ne nous soumets pas à la tentation » n'est acceptée ni par J. Carmignac, ni par J. Delorme. Plusieurs autres auteurs catholiques sont aussi cités par J. Carmignac. Après avoir rappelé différentes formules anciennes plus ou moins semblables, J. Carmignac termine le chapitre consacré à la 6e demande du « Notre Père » par ces quelques lignes : « En 1922, un anonyme protestant, suivi en 1928 par M. Goguel, a créé une formule nouvelle : « Ne nous soumets pas à la tentation », qui semble bien attribuer clairement à Dieu, sans échappatoire possible, une causalité positive dans la tentation : au lieu que Dieu agisse pour nous faire résister à la tentation, il agirait ainsi pour nous y soumettre! Trois auteurs catholiques (dont l'un a par la suite modifié son texte) ont cru pouvoir reproduire une telle formule. C'est celle aussi qu'a choisie la version « œcuménique » française » (p. 304-05).

J. Carmignac propose trois traductions de « Ne nos inducas in tentationem » (p. 396-97), selon que l'on traduit pour des sémitisants, pour des gens cultivés, ou pour des milieux populaires : 1. *Et fais que nous n'entrions pas dans la tentation.* — 2. *Garde-nous de consentir à la tentation.* — 3. *Gardez-nous de consentir à la tentation.*

Sur quelques expressions de l'Écriture où Dieu semble lui-même porter l'homme pécheur au péché, XII, 205-07.

2. Origine du péché et tentation, XV, 121-22; — phases de la tentation (suggestion, délectation, consentement), 122; cf. Lacordaire, VIII, 2412-13. — 3. Causes des tentations : *a)* le démon, XV, 122-24; IV, 405, 1410-12; XII, 207-08; XV, 3382; — exemple du péché originel en Adam, I, 375-77, et Ève, V, 1646-51; cf. XII, 276-87 *(passim)*; — *b)* le monde, XV, 124; cf. occasions de pécher, XI, 905 sq.; — *c)* nous-mêmes, nature déchue, la concupiscence, XV, 124-25; cf. III, 809-13; XI, 38-42, 2226-31 (passions); XII, 524-25; — le péché de sensualité, 179-83; — le péché antérieur cause de péchés nouveaux, 208-212 (cupidité, orgueil, péchés capitaux; cf. II, 1688-92).

4° *La tentation et la morale.* — 1. Ne pas s'y exposer et ne pas y consentir, XV, 125-26; — la grâce est nécessaire pour surmonter toutes les tentations au cours de la vie, VI, 1581-86, 1588-90; XII, 1258-61 (persévérance); — erreurs opposées en sens divers : Baïus, Jansénius, II, 86-89; VIII, 489-91; — Pélage et semipélagiens, XII, 684, 2208-09; XIV, 1807, 1814; — erreurs quiétistes, XIII, 1565-70 (prop. 17, 24, 37, 41-53); — sentiment de Luther, IX, 1171, 1195, 1198. — 2. Ce que doit être la résistance à la tentation, XV, 126-27; — tentation de désespoir, IV, 623; — vocation religieuse et tentations, XV, 3180.

5° *Question spéciale.* — Les tentations de Jésus-Christ, purement extérieures, VIII, 1294-95; — aucune tentation de désespoir à la Croix, 1329; — à compléter par la bibliographie donnée aux *Tables*, 2621-22.

TEPE (Bernard). — Notice [É. Amann], XV, 127. — Cité : X, 1192; XV, 1805.

TER-MIKELIAN (Arsak), auteur arménien (fin du XIXe s.). — Cité pour un ouvrage sur les rapports de l'Église arménienne avec Byzance : I, 1894-97, 1899, 1901-04, 1925, 1927, 1929-30, 1947, 1940, 1951.

TER-MKRTTSCHIAN (Karapet) et **TER-MINASSIANTZ** (Erwand), auteurs arméniens (fin du XIXe s.), cités souvent ensemble; cf. M. Jugie, *T. D. C.O.*, V, 799 (table).

Littérature arménienne, I, 1926-27, 1929, 1938-40. — Pauliciens (thondrakiens), 1900-01, 1961; II, 1235; V, 1460; IX, 1867; XII, 56. — S. Irénée, création, III, 2061; — démons, IV, 346; — descente aux enfers, 579; cf. VII, 2403, 2406, 2407-09 (bibl.), 2446, 2484. — Julien d'Halicarnasse, VIII, 1939. — Manichéisme, IX, 1867. — Photius (contre les manichéens), XII, 1542. — Pierre de Sicile, 2044-45. — Théophile d'Alexandrie, XV, 524.

TERDA GABAZ ou **GUDIT'** (Judith). — Instigatrice d'une révolution désastreuse pour l'Église d'Éthiopie (vers 920), V, 931-32.

TÉRENCE (Publius Terentius Afer) (*ca* 190-159 av. J.-C.), célèbre poète comique latin. — Cité par S. Thomas, XIII, 1065. — Voir aussi XIV, 14 (les drames de Rotsvitha). — Une pièce de Térence, expurgée par Newman, XI, 379.

TERILL ou **TERRILL(US)** (Antoine). — Notice [P. Brouillard], XV, 127-29. — Son probabilisme, XIII, 526-27; — cité : 529 (contre Élizalde), 574, 581.

TERME (État de). — La mort place l'âme dans l'état de *terme*, état « qui exclut désormais toute possibilité de changement de mérite et de démérite ». Dogme et

3° *Hommes.* — 1. Doctrine générale, xv, 152-53. — 2. Le composé humain (âme et corps), i, 1196; vi, 575. — 3. L'âme : *a)* analyse du traité *De anima* (n° 25), i, 986-92; cf. 996; — *b)* origine de l'âme, 997, 999; cf. xv, 1354. — 4. Liberté humaine, source objective de mérite et explication du péché, x, 620-21; xv, 153; cf. i, 341. — 5. La faute originelle, xv, 153-54; cf. xii, 363-65, 368, 381. — 6. Vie spirituelle : foi et œuvres, viii, 2084; — justification, 2088, 2091; — grâce et participation à la vie divine, vi, 1566.

VI. Le Christ. Incarnation. Rédemption. — 1° *Incarnation.* — 1. Doctrine générale, xv, 154-55. — 2. Réalité du corps du Christ : réfutation du docétisme, iv, 1485, 1494-96; ix, 2010, 2013; — né de Marie (perdant sa virginité), vi, 2141; vii, 856-57, 874, 886, 888; ix, 2350, 2371-72. — 3. Union hypostatique, deux natures en une personne, vii, 377-78, 440-41, 1518. — 4. Christologie de T., viii, 1252-54; — perfections du Christ : science, xiv, 1634; — impeccabilité, vii, 1278. — Cité : viii, 2340.

2° *Rédemption.* — 1. Indication générale, xv, 155-56. — 2. Rédemption, fin de l'Incarnation, vii, 1489; voir cependant, 1492; xiii, 1936, 1941. — 3. Culte de la Croix, iii, 2347.

VII. Sacrements. — 1° *En général.* — 1. Indications, xv, 156-57. — 2. Sens du terme sacrement, xiv, 488-90. — 3. Symbolisme sacramentel, 508-10; cf. 513, 525, 542. — 4. Énumération des sacrements, 508-10 *(supra).*

2° *Baptême.* — 1. Le *De baptismo* (n° 9), xv, 157; ii, 179, 181, 182, 185, 187, 188, 191, 193, 196-97, 201, 204, 208, 213, 216, 217, 219; vi, 1566; xiv, 509. — 2. Baptême pour les morts, ii, 360. — 3. Baptême et rémission des péchés (baptême des enfants), xii, 364-65.

3° *Confirmation.* — Onction postbaptismale et imposition des mains, xv, 158; cf. iii, 1029, 1038, 1054; vii, 1346, 1359, 1363, 1369.

4° *Eucharistie.* — 1. Doctrine générale, xv, 158-60. — 2. Présence réelle, v, 1130-32; cf. 1174, 1196, 1201, 1204, 1370-71; xiv, 2592. — 3. Sacrifice, x, 801 (agapes, i, 553-54; mais voir 583); x, 818, 865, 930-35, 937, 948, 954, 956-60, 1213, 1386; xiii, 81 (présanctifiés). — 4. Communion, iii, 491, 517, 555-56; xv, 2843 (viatique).

5° *Pénitence.* — 1. *De paenitentia* (n° 11), xv, 136, 160-61; cité i, 155, 159; iii, 839, 852, 854-55; vi, 2270; vii, 661; viii, 2084; xii, 729, 733, 765, 773, 777, 1068, 1074, 1075, 1080. — Autres références se rapportant à la même période, ii, 1871; iii, 856; xiv, 1137. — 2. *De pudicitia* (n° 38), xv, 138-39, 161-63; cité : i, 150, 158, 197; iii, 841, 849-50; vii, 662; ix, 2099; xii, 753, 765, 772, 780, 784, 832, 1325. — 3. Péchés des païens, xii, 210; cf. xv, 1990. — 4. Péchés rémissibles (minora) et irrémissibles (graviora), i, 152-53; iii, 849; vi, 2270; vii, 662-63; xii, 781, 1325. — 5. Fautes spécialement interdites aux chrétiens : fornication, vi, 608; — fuite en temps de persécution (n° 33), 953-55, 958-59; — idolâtrie (n° 30) et spectacles (n° 6), vii, 658-59; — idolothytes, 679; — service militaire, xiv, 1973-74; xv, 1213; voir cependant, vi, 1912, 1914.

6° *Extrême-onction.* — Indices (?) relevés en v, 1932, 1943.

7° *Ordre.* — 1. Les trois ordres de la hiérarchie, xi, 1225, 1228-29, 1242-43. — 2. Spécialement : évêques, v, 1673, 1680; — prêtres, xiii, 147, 153; — diacres, iv, 713; — exorcistes, v, 1780-81; — lecteurs, ix, 118-19. — En relation : célibat, ii, 2072; — veuves, xi, 1252; — vierges, xv, 3268.

8° *Mariage.* — Références à l'art. Mariage, ix, 2080-84, 2087, 2090, 2091, 2099, 2103, 2104, 2106; cf. i, 478-79 (mariage et adultère); xiii, 739-40 (mariage devant l'Église).

VIII. Fins dernières. — 1. Doctrine générale, xv, 163-65. — 2. Fin du monde, v, 2519; cf. x, 1762 (millénarisme). — 3. Résurrection (n° 27), xiii, 2524-27; cf. v, 470. — 4. Jugement, viii, 1771-72, 1780. — 5. Purgatoire, xiii, 1213-14, 1231; cf. iv, 580 (descente du Christ aux enfers). — 6. Enfer, v, 51-52. — 7. Ciel, ii, 2482; cf. i, 115 (sein d'Abraham); iii, 1894-95 (corps glorieux). — 8. Vie éternelle, xv, 2969. — Voir aussi : culte des saints, 891-92, 893, 895, 896, 898, 900-01; cf. xiii, 2325-26.

Citations diverses : Agneau pascal, i, 583; — arcane, 1751; — carême, ii, 1724-25; — à propos d'Hermas, vi, 2270; — de Minucius Félix, x, 1796-98; — de Novatien, xi, 817-18, 823-24, 828; — de Victorin de Pettau, xv, 2885-87; — du poète Prudence, xiii, 1078.

IV. Conclusion et influence. — Aperçu général et éditions modernes, xv, 165-69.

Voir la bibliographie, xv, 170-71. On devra également se reporter à la *Patrologie* d'Altaner-Chirat (p. 248-49), qui cite un certain nombre d'études sur Tertullien postérieures à l'article de G. Bardy.

TERTULLIEN (Pseudo-). — Cité : nicolaïtes, xi, 502; — ophites, 1070-71; — monarchianisme, patripassiens, x, 2197-98; xv, 1630; — Valentin, 2500-01.

TERZAGO (Terzaghi) (Nicolas)), évêque de Narni de 1725 à 1761. Il a écrit *Theologia historico-mystica*, contre les pseudo-mystiques; ouvrage publié à Venise en 1764; cf. Hurter, iv, 1362. — Cité : v, 1796, 1830, 1848.

TERZORIO (Clemente de). — Voir aux *Tables*, *Clemente de Terzorio*, 633; *Frères mineurs*, 1735.

TESTA (J. de). — Son ouvrage *Recueil des traités de la Porte ottomane avec les Puissances étrangères*, 3 vol., Paris, 1866-1868, cité à propos des Maronites : x, 55.

TESTAMENT. — Étude de morale [P. Chrétien], xv, 171-82. — Au point de vue moral : *a)* obligation de faire un testament, 172-74; — *b)* respect des volontés du défunt, 174-77; — *c)* testament civilement nul, 177-80. — La question des legs pieux étudiée à deux reprises, 176-77, 180-82.

On se reportera à l'art. *Legs* des *Tables*, 2942, et aux références indiquées on ajoutera *D. D. Can.*, vii, 1102-11 [R. Naz], *Successions (Régime des) en droit français.*

TESTAMENT (Ancien et Nouveau). — Considérations générales [É. Amann], xv, 182-94. — 1. Le mot « Testament » et la réalité, 183-86. — 2. L'Ancien Testament (contenu, texte, versions, auteurs, interprétation de l'A. T.), 186-90; cf. *Tables*, 1097-98 (textes et versions de l'A. T.). — 3. Le Nouveau Testament (composition et contenu, texte, versions, auteurs, interprétation), xv, 190-94; cf. *Tables*, 1098-99. — Sur l'interprétation de l'Écriture, *T.*, 1105-08.

TESTAMENT DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. — Apocryphe, sous le nom de S. Clément de Rome [É. Amann], xv, 194-200; à compléter par les indications déjà données aux *Tables*, à *Clément de Rome*, 624, et *Octateuque*, 2341-42. — Analyse et rapprochements, xv, 195-99; cf. *Apôtres (Doctrine des douze)*, i, 1681; *Canons des apôtres*, ii, 1608-09; *Constitutions apostoliques*, iii, 1523, 1532; *Didascalie des Apôtres*, iv, 737, 740, 742; Hippolyte (S.), vi, 2502-03. — Indications théologiques et liturgiques, xv, 200; cf. baptême, ii, 187, 215-16; — bénédiction, 634; — biens ecclésiastiques, 858; — carême, 1727; — catéchuménat, 1971-76, *passim;* — confirmation, iii, 1036, 1037, 1038; — diaconesses, iv, 687; — épiclèse, v, 221; — eucharistie, 1126; — extrême-onction, v, 1950-51; — imposition des mains (pour l'ordination), vii, 1333-34; — liturgiques (règlements), ix, 801; — messe (cérémonies), x, 1360-63; — ordre, xi, 1247-50 *(passim)*, 1255.

Pour les autres Testaments apocryphes, voir *Apocryphes, Tables*, 191-92.

TÉTRADITES, TÉTRADISME, conception monophysite de la Trinité (quatre éléments). — Voir *Damien, Tables*, 901.

TÉTRAGAMIE. — Voir *Bigamie, Tables*, 442, § 4°.

TÉ-TSOUNG, empereur de Chine de 780 à 805. — Voir *Tang*.

TETZEL (Jean). — Dominicain allemand, prédicateur des indulgences. Sa prédication, inspirée par le désir de collecter des aumônes, plutôt que par la prudence et le souci des âmes, fut un des motifs de la révolte de Luther. Né à Pirna vers 1465, Tetzel est décédé à Leipzig en 1519 (Hurter, II, 1125-26).

Prédication de l'indulgence, VII, 1619; — sur la pénitence (controverse avec Luther), XII, 1053-54; — réplique (avec Wimpina) aux thèses de Luther sur les indulgences, XV, 3550-52. — Cité : X, 1766.

TEUTONIQUES (Chevaliers). — Ordre à la fois religieux et militaire, fondé en 1128 à Jérusalem pour recevoir dans un hôpital les pèlerins allemands. Transporté en Allemagne en 1320 pour combattre les Prussiens et Livoniens idolâtres; son histoire, pendant deux siècles, se confond avec celle de la Prusse. En 1525, Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre, passa à la Réforme et sécularisa son ordre.

Cité : I, 664 (Albert de Brandebourg); X, 1759 (ordre militaire) ; XII, 2473 (rejeté de Lithuanie); XIII, 2162 (date de sa création).

TEXAS. — Phalange fouriériste au Texas, XIV, 2296, 2302, 2304.

TEXIER (Claude). — Notice [J. de Blic], XV, 201.

TEXTES ET VERSIONS BIBLIQUES. — Voir *Écriture sainte* aux *Tables*, 1097-1100.

TEYSSEYRRE (Paul-Émile). — Notice [E. Levesque], XV, 201-02; cf. XIV, 808.

TFINKDJI (J.). — Son art. (dans Battandier, *Annuaire pontifical*, 1914) sur l'Église chaldéenne catholique; statistique sur cette Église en 1913, XI, 248; — liste des patriarches de l'Église nestorienne, 261.

THABOR. — Montagne de Palestine au sommet de laquelle la tradition place le miracle de la Transfiguration du Christ, miracle rapporté par les Synoptiques (Matth., XVII, 1-8; Marc., IX, 1-8; Luc., IX, 28-36) et par S. Pierre (II Petr., I, 16-18); cf. *D. B.*, art. *Thabor*, V, 2135-41. — Cité : III, 1883.

THADDÉE, surnom de S. Jude., cf. *D. B.*, V, 2142. — Voir *Tables, Jude (Épître de)*, 2700.

THADDÉE DE SUESSA, représentant de l'empereur Frédéric II au Ier concile de Lyon. — Interventions en faveur de Frédéric, IX, 1364-65; — après la déposition de l'empereur, son appel au futur concile, 1371.

THAÏLANDE. — Voir *Siam, Tables*, 4038.

THAÏS (Sainte), courtisane égyptienne, convertie par un anachorète de la Thébaïde, Paphnuce, selon une tradition remontant au IVe s. — Cette tradition fut pour Rotsvitha le sujet d'un drame, XIV, 14. — Faut-il ici rappeler le roman d'Anatole France, dont a été tiré le livret (Louis Gallet) d'une comédie lyrique en trois actes, musique de Massenet?

THALASSIUS, évêque de Césarée de Cappadoce de 440 à 451. — Cité à propos du concile de Chalcédoine, II, 2198; IV, 1374.

THALASSIUS. — Notice [J. Gouillard], XV, 202-03.

THALHOFER (Valentin). — Notice [É. Amann], XV, 203-04; cf. Hurter, V, 1837. — Sacrifice céleste du Christ, VIII, 1339-40; X, 1222-23, 1369; cf. V, 231; — liturgie, IX, 788, 844 (bibl.).

THAMIRY (Édouard), professeur à la Faculté de théologie de Lille, décédé à 70 ans le 18 déc. 1941. Thèse pour le doctorat en théologie, *De rationibus seminalibus et immanentia*, Lille, 1905. Thèse pour le doctorat ès lettres (Faculté d'Aix), *De l'influence, étude psychologique, métaphysique, pédagogique*, Paris, Beauchesne, 1922; thèse complémentaire, *La méthode d'influence de saint François de Sales, son apologétique conquérante, ibid.* — Autres publications : *Les deux aspects de l'immanence*, Paris, 1908; — *Fondements de la morale. Morale naturelle et morale chrétienne*, 1926; — *Les vertus théologales : leur culture par la prière*, Avignon, 1933; — *La morale individuelle*, Paris, 1935. — Collaborateur du *D. T. C.*, art. INFIDÉLITÉ; — MORT (PEINE DE); — OCCASION. OCCASIONNAIRES. — Cité : IV, 786, 802, 914; V, 2487.

THAMMUS, dans la Vulgate *Adonis*, divinité syrienne (Ez., VIII, 14). — Citée : VII, 646. — Cf. *D. B.*, V, 2144-45.

THANNER (Matthias). — Notice [S. Autore], XV, 204-05.

THAPSE. — Voir *infra, Vigile de Thapse*.

THARÉ, ancêtre des Hébreux, père d'Abraham. — Cité : I, 94-97; cf. *D. B.*, V, 2156-57.

THAUMATURGE, étymologiquement : celui qui fait des miracles. — Qualification donnée à Jésus-Christ, VIII, 1188, 1195; — appliquée à S. Grégoire de Néocésarée, VI, 1844.

THÉANDRIQUE (Opération). — Exposé théologique [A. Michel], XV, 205-16. — Voir aux *Tables*, 2575 (art. *Jésus-Christ*).

THÉANDROPHILES ou **Théophilanthropes**, « amis de Dieu et des hommes ». — Voir *Théophilanthropique (Culte)*, XV, 518-23.

THÉATINS. — L'ordre des Théatins, appelés aussi Clercs réguliers de la congrégation de Latran, a été fondé en 1524 par S. Gaétan de Thiène et par Jean-Pierre Carafa, archevêque de Chieti (en latin *Theate*, d'où le nom de Théatins). Plus tard J.-P. Carafa devint pape sous le nom de Paul IV. — Voir XII, 21; cf. X, 1884.

Membres de l'ordre ayant une notice (ou une référence) dans le *D. T. C.* : Afflito (Thomas d') (1570-1645), I, 527; — Alessandri (Gaétan) († 1730), 708; — Aresi (Paul), 1775; cf. VIII, 223; — Ayossa (Antoine) († 1656) et son frère Michel († 1625), 2652; *Tables*, 343; — Barile (Jean-Dominique) (XVIIIe s.), II, 406; — Berlendi (François) (1678-1746), 745; — Caffaro (François) († 1720), 1301; — Caraccioli (Jean-Baptiste) († 1656), 1696-97; — Caracciolo (Antoine) († 1642), 1697; — Carafa (Grégoire) († 1676), 1709; — Carrara (Barthélemy) (1707-1778), 1803; — Cartani (Augustin de) (XVIIe s.), 1805; — Castaldo Pescaro (XVIIe s.), VIII, 229; — Cavalcanti (Augustin) († 1748), II, 2044; — Cottone (André) (1690-1772) et Jean-Marie († 1759), III, 1929-30; — Develles (Claude-Jules) (1692-1765), IV, 673; — Diana (Antonin) (1585-1663), 734; *Tables*, 962; — Durante (Camille), VIII, 231; — Ferro (Barthélemy), 232; — Fontana (Gaétan), 234; — Galano (Clément) († 1666), VI, 1023-25; — Gradenigo (Jean-Jérôme) (1708-1786), 1687-88; — Gualdo (Gabriel) (1657-1743), 1891-93; — Merati (Gaétan-Marie) (1668-1744), X, 569; — Naldi (Antoine) (XVIIe s.), XI, 18-19; — Ponte (Laurent de) (1575-1639), XII, 2553; — Tommasi (Joseph-Marie), XV, 1227; *Tables*, 4200; — Ventura (Joachim) (1792-1861), 2635-39; *Tables, infra*. — Missions : en Géorgie, VI, 1281-83; aux États-Unis, XI, 1884.

THÈBES. — 1. Ville de Haute Égypte, à identifier avec la ville de No-Amon (Nahum, III, 8), XI, 6-7, 9 (cf. *D. B.*, IV, 1635; V, 2161). — 2. Ville du centre de la Palestine; hébreu : Têbêç (Jud., IX, 50). Abimélech, fils de Gédéon, faisant le siège de la ville, y fut tué par une femme, qui lui lança du haut des murailles une meule de moulin à bras, VIII, 1846 (cf. *D. B.*, V, 2161).

THÉBUTIS. — Indiqué par Eusèbe comme premier auteur de l'erreur ébionite dans l'Église de Jérusalem, VIII, 1703, 1705; cf. IV, 1987.

THÉCLA (Sainte). — Voir aux *Tables*, 192, l'art. *Apocryphes*; ajouter : II, 202, 459-60; III, 417.

THÉGAN, chorévêque de Trèves (IXe s.). — Auteur d'une Vie de Louis le Pieux, éditée par Walafrid Strabon, XV, 3504.

THEINER (Augustin). — Notice [É. Amann], XV, 217-18. — Ses *Monumenta vetera Poloniae et Lithuaniae*, XII, 2512. — Sur le Ier concile de Lyon, IX, 1370. — Sur Laurent Nicolaï, XI, 497-99 (bibl.). — Ses *Acta genuina concilii Tridentini*,

souvent cités à propos du concile de Trente, sont utilisés à défaut des *Actes* de la Görresgesellschaft, xv, 1506 (bibl.). — Autres ouvrages cités : iii, 81, 116-124, *passim*, 1641; xv, 2297, 3630.

THEINER (Jean-Antoine). — Notice [É. Amann], xv, 217.

THÉISME. — Indications générales [É. Amann], xv, 218-19. — Signification de ce terme surtout en fonction de Déisme, iv, 231-32.

THÉMINES (Alexandre-François-Amédée-Adonis-Louis-Joseph Lauzières de), né à Montpellier en 1742, mort à Bruxelles en 1829. — Évêque de Blois, anticoncordataire et fondateur de la Petite-Église, i, 1374-75; cf. xv, 2421.

THÉMISTIUS, diacre d'Alexandrie. — Notice [É. Amann], xv, 219-22. — Son monophysisme, issu de Sévère d'Antioche et aboutissant à l'hérésie des agnoètes, viii, 1260; x, 2242-43; cf. i, 588-89, 592; vii, 116; xiv, 1660.

Ne pas confondre ce Thémistius avec le philosophe sophiste (317-388), iv, 1208, 1216; vii, 370; xiii, 2654; xv, 221 (bibl.), 538.

THÉOBALD, archevêque de Cantorbéry de 1139 à 1161. — Jean de Salisbury lui est présenté par S. Bernard, viii, 809.

THÉOCRATIE. — Régime politique plaçant en Dieu l'autorité, le pouvoir et la force. — Étude générale [É. Amann], xv, 222-24. — 1. Allure théocratique du gouvernement des Juifs, 222-23; cf. xiii, 2832 sq., 2840 sq. (Rois); xi, 1977, sq. (Paralipomènes); viii, 1606-14 (Judaïsme). — 2. Accusation de théocratie formulée contre l'ingérence de l'Église en matière temporelle, xv, 2225. Voir l'art. Pouvoir du pape en matière temporelle, xii, 2704 et *Tables*, 3432; — sur la théorie des deux glaives, *Tables*, 1817. — Une théocratie nouvelle selon Zwingli, xv, 3878-79, 3880-82.

THÉOCTISTE, évêque de Césarée. — Origène ordonné prêtre par lui, xi, 1491.

THÉODAHAT, roi des Ostrogoths. — Ses rapports avec les papes Agapet Ier et Silvère, xiv, 2065-66.

THÉODARD (Saint), évêque de Maestricht († 668). — Sa Vie par Sigebert de Gembloux, xiv, 2038.

THÉODAS ou **THEUDAS.** — Prétendu disciple de S. Paul, dont Valentin aurait été le disciple, xv, 2498-99, 2509.

1. THÉODEMIR, roi des Suèves (vie s.). — Sa conversion au catholicisme, x, 203-04.

2. THÉODEMIR († *ca* 825), abbé de Psalmody (diocèse de Nîmes), ami de Claude de Turin, iii, 13-14, 16. — Cité : i, 1852.

THÉODICÉE. — Théologie naturelle, xv, 224, avec renvois à l'art. Dieu.

THÉODORA. — Plusieurs femmes de ce nom sont citées au *D. T. C.* : 1. Théodora († 548), épouse de Justinien Ier, i, 1426; viii, 2277; xii, 667; xv, 220, 1886-87, 1889, 2296-99, 3003. — 2. Théodora († 867), mère de l'empereur Michel III et régente : fin de l'iconoclasme, x, 1599 (S. Méthode). — 3. Théodora, épouse de Théophylacte; sa tutelle sur le Saint-Siège au xe s., viii, 616-17 (Jean X), 2557 (Landon); ix, 316 (Léon VI); xv, 3473. — 4. Théodora, fille de la précédente, iv, 2302-03 (élection des papes). — 5. Théodora Pétraliphe (Sainte) (xiie s.), épouse de Michel II Ducas, despote d'Arta (Épire); son office par Job Yasitès, viii, 1488. — 6. Théodora, mère de S. Thomas d'Aquin, xv, 618-20.

THÉODORE Ier (Saint), pape. — Pontificat [É. Amann], xv, 224-26. — Cité : iii, 1264; vii, 107.

THÉODORE II, pape. — Pontificat [É. Amann], xv, 226. — Réparation à l'égard de Formose, 226; cf. xiii, 2847 (Romain); xiv, 1918-19 (Serge III).

THÉODORE. — Plusieurs personnages de ce nom sont simplement cités dans le *D. T. C.* : 1. Th. l'Athée (ive s. av. J. C.), de l'École de Cyrène, i, 2202. — 2. Th., moine alexandrin (vie s.), xv, 221. — 3. Th., moine gaulois (vie s.); son témoignage à Grégoire de Tours sur les chrétientés des Indes, xiv, 3091, 3094. — 4. Th. Ier, patriarche de Constantinople de 677 à 679 et de 686 à 687; cf. liste, iii, 1308; cité : 1338; vii, 118; xv, 3117 (lisez Th. Ier). — 5. Th., prêtre romain, légat au IIIe concile de Constantinople, iii, 1266; vii, 112. — 6. Th., candidat de l'armée au siège apostolique, en compétition avec l'archiprêtre Pierre; Conon fut élu à leur place (686), iii, 1153; iv, 2298; — candidat à nouveau lors de l'élection de Serge Ier, xiv, 1914. — 7. Th., patriarche de Jérusalem († 770), iconophile, vii, 584. — 8. Th., protospathaire (ixe s.); et la confession, iii, 866. — 9. Th., juif baptisé au moment de l'hérésie judaïsante en Russie (xve s.), xiv, 256. — 10. Th., diacre russe (xviie s.), de la secte des starovières, 294, 296-300.

THÉODORE ABUCARA. — Voir Abucara, i, 287; *Tables*, 15-16.

THÉODORE D'ALANIE. — Notice [É. Amann], xv, 226-27.

THÉODORE D'ANDIDA. — Notice [É. Amann], xv, 227-28. — Sur la messe, x, 1332-33; — sur l'épiclèse, v, 253, 289.

THÉODORE ASKIDAS. — Voir *Askidas*, *Tables*, 279.

THÉODORE BAR-KONI ou **KEWANI.** — Notice [É. Amann], xv, 228-29. — Sur les mandéens, ix, 1812, 1814-15. — Sur le manichéisme, 1842, 1855, 1867-68, 1878.

THÉODORE DE BÈZE. — Voir Bèze, ii, 807-12 et *Tables*, 436.

THÉODORE, évêque monophysite de **Bostra.** — Cité : i, 1426.

THÉODORE DE CANTORBÉRY. — Notice [É. Amann], xv, 229-31. — Promu au siège de Cantorbéry par le pape Vitalien, xiv, 1328; — Th. et Wilfrid d'York, conflit résolu à Rome en 679 ou 680, xv, 3540-41. — Ordination par ministre hérétique déclarée nulle (affaire de Ceadda), *Tables*, 561; xi, 1283 (Ceaida); cf. xiii, 2400. — Controverse pascale, xi, 1969. — Procession du S. Esprit (concile de Heathfield), v, 811. — Les Pénitentiels de Théodore, dont on peut simplement dire qu'ils ont subi son influence, sans qu'il en soit l'auteur, i, 494-95; xii, 847, 849-50, 852-57, 900, 903, 935, 1161-62, 1166-68, 1176-78; xiv, 1179; xv, 231; *D. D. Can.*, vii, 1212-13.

THÉODORE DAPHNOPATÈS. — Notices [S. Patridès], iv, 139-40, et [É. Amann], xv, 231-32. — *Catholicisme*, iii, 465; *D. H. G. E.*, xiv, 80-82.

THÉODORE DEXIOS. — Notice [M. Jugie], xi, 1804-05 (controverse palamite).

THÉODORE ÉLEUTHÈRE, pseud. du P. Meyer (Liévin de). — Voir *Tables*, 3205.

THÉODORE L'ERMITE. — Homélie sur l'Annonciation, publiée sous son nom par A. Ballerini, vii, 935.

THÉODORE DE FRÉJUS. — Lettre (452) de S. Léon à cet évêque, ix, 275-77, 289.

THÉODORE GRAPTOS (Saint) († avant 842). — Voir *Tables*, 1894; ajouter aux références, concernant le purgatoire, xiii, 1244-45; cf. v, 2255.

THÉODORE D'HÉRACLÉE. — Notice [É. Amann], xv, 232. — Cité : i, 1803, 1809, 1823; ix, 1469.

THÉODORE LE JEUNE ou **PALÉOLOGUE,** frère des empereurs de Constantinople Jean VII et Constantin XII, fils de Manuel II, lui-même despote de Morée († 1448). — Cité à propos de Georges Gémistos, xii, 2394, 2399; — son éloge funèbre par Scholarios, xiv, 1530; cf. *Tables*, 3412.

THÉODORE LE LEOTEUR. — Notice [É. Amann], xv, 232-33. — Baptême, ii, 183. — Messe orientale, xi, 1471. — Sur Philoxène de Mabboug, xii, 1510. — Sur Pierre le Foulon, 1933-35, *passim*; cf. 1510. — Cité : vi, 2155, 2171.

THÉODORE DE MÉLITÈNE. — Cité à propos du IIIe concile de Constantinople, iii, 1266.

THÉODORE MÉTOCHITÈS. — Notice [É. Amann], xv, 233-35.

THÉODORE DE MOPSUESTE. — Étude générale [É. Amann], xv, 235-79.

Il semble nécessaire de séparer l'étude objective d'Amman des controverses agitées autour de la doctrine christologique de Th. de M. et dont le règlement eut lieu au IIe concile de Constantinople.

I. THÉODORE ET SA DOCTRINE. — 1° *Vie.* — Naissance, prêtrise, épiscopat, mort dans la paix de l'Église, xv, 235-37. — Nestorius, son élève (?), xi, 91. — Malgré l'acte d'union de 433 (cf. iii, 2481-82, 2511-12), Théodore dénoncé comme père du nestorianisme, xv, 237.

2° *Écrits.* — 1. Recensement (d'après la *Chronique de Séert* et Ebedjésu) des œuvres de Th. de M. et leur datation (œuvres exégétiques et œuvres théologiques), xv, 237-41. — 2. Ce qui nous reste de cette œuvre immense, 241-244; cf. xi, 276, 318, 322.

3° *L'exégète.* — 1. Canon scripturaire de Th., xv, 245-47; cf. Cantique des cantiques, ii, 1677; — Genèse, vi, 1186, 1198, 1215; — Deutéronome, iv, 656; — Esdras, Néhémie et les Paralipomènes, v, 529; — Job et Jacques, viii, 267; — Proverbes, xiii, 914; — Épîtres catholiques, ii, 1590; — Hébreux, vi, 2074; — Éphésiens, v, 178, 187; — S. Paul, viii, 2052; xi, 2456. — 2. Doctrine sur l'inspiration, xv, 247-48; cf. vii, 2086-87, 2105-06, 2195, avec nouvelles précisions sur le canon scripturaire. — 3. Principes d'herméneutique, xv, 248 : *a)* critique de l'allégorisme, 248-49; cf. 189, 1942; xi, 1574 (allégorisme d'Origène); — *b)* recherche du sens littéral, xv, 249-51; — sur le sens littéral dans l'école d'Antioche, *Tables*, 1106; — *c)* sens typique, xv, 251-53, 1942-43; — *d)* sens prophétique, 253-54; — *e)* exégèse du N. T., 254-55.

4° *Le théologien.* — A. Pour comprendre le développement historique de la pensée de Th. de M. : 1. L'école d'Antioche s'opposant à l'apollinarisme, xv, 255-56; cf. i, 1437-38; vii, 387-88, 470-71. — 2. Expression dangereuse de Diodore (deux Fils) et influence, xv, 256; iv, 1366; vii, 466-67. — 3. Condamnation des doctrines opposées (apollinarisme et tendance de Diodore) par S. Damase (concile de Rome de 380), xv, 256; iv, 34; *Tables*, 735. — 4. La pensée de Th. de M. lui-même, xv, 256-57.

B. Théologie de Th. de M., en partant de son symbole de foi : 1. Unité divine et trinité des personnes, la circumincession, xv, 258, 265. — 2. Incarnation et unité de personne dans le Christ, inhabitation du Verbe dans l'*homo assumptus*, 258-60; cf. iii, 1239-40; vii, 387, 467-68, 474, 486. — 3. Les deux natures dans le Christ, le pourquoi de l'Incarnation, xv, 260-61, 276 (rédemption); cf. 505, 508; x, 2217. — 4. L'humanité du Christ, progrès moral, xv, 261-62; cf. viii, 1266, 1293-94; xi, 300; xiv, 1636; xv, 1137. — 5. Résurrection et ascension, ultime perfectionnement du Christ, xv, 262-63. — 6. Synthèse, vers un sens orthodoxe, 263-66; cf. v, 2321. — 7. Divinité du Saint-Esprit, 266-67, 1692. — 8. Catéchèses mystagogiques : prière, 267; — baptême, 267-68; cf. xiv, 544; — eucharistie, xv, 268-69, 1397; v, 1158, 1166, 1171-72; — pénitence, xv, 269-70; xiv, 1150.

C. Autres points de doctrine : 1. Péché originel : conciliation de formules pélagiennes et augustiniennes, xv, 270-77; vii, 897; xii, 353-58, 403, 672; — gages à l'erreur pélagienne, 361, 363, 677, 694, 704, 707; cf. iv, 11 (apocatastase). — 2. Divers : anges (création et nature), i, 1194; — création, iii, 2129; cf. vi, 2336 (Hexaméron); — démons, xv, 261, 273-74; — épiscopat (origine), v, 1689-90, 1692; — fin du monde, 2525-26; — S. Pierre et l'Église romaine, xiii, 346-47; — sur la foi, vi, 451.

Simples citations : i, 617, 1120, 1506; ii, 431; v, 1563; ix, 1475, 1477-78; x, 193, 2315; xi, 83, 99, 130, 133, 137, 139, 142, 148, 151, 174, 179, 181, 183, 237, 267, 290, 293, 298, 300; xii, 349, 381, 415, 417, 709; xv, 592.

II. CONTROVERSES CHRISTOLOGIQUES. — Elles aboutissent au IIe concile de Constantinople (Trois Chapitres). — 1. Le souvenir des trois auteurs incriminés : Th. de M. (xv, 1869-73, 1876, 1877, 1878), Théodoret de Cyr, Ibas : *a)* concile d'Éphèse, Th. de M. cité, v, 137, 152; cf. Cyrille d'Alexandrie, iii, 2483, 2495; — *b)* brigandage d'Éphèse, Th. de M. cité indirectement, xv, 1880; — *c)* réhabilitation au concile de Chalcédoine, en quel sens pour Th. de M., 1884. — 2. Les Trois Chapitres : Th. de M. cité : *a)* agitation monophysite au temps de l'Hénotique, 1885; cf. 505; — *b)* durant la réaction chalcédonienne, 1885; — *c)* sous Justinien Ier, viii, 2281; cf. xv, 508 (controverse théopaschite); — *d)* intervention de Justinien, 1889-1891; cf. viii, 2281, 2288; — *e)* le pape Vigile à Constantinople, xv, 1893, 1894, 1897, 1898; cf. 3002; — *f)* Vigile et le Ve concile œcuménique, 1901, 1902, 1904, 1905, 1907, 1908, 1909, 1916; cf. xi, 1580-81; — voir aussi Pélage Ier, xii, 660, 661, 662, 663, 665, et Pélage II, 672, 673, 674; — le IIe concile de Constantinople, iii, 1231, 1234, 1237, 1238, 1239, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1258 et *Tables*, 2569, 2573-74.

N.B. — **La même présentation des « Trois Chapitres » est adoptée *infra* à l'art. *Théodoret de Cyr*, col. 4152.**

Autres citations relatives à Th. de M. : concile in Trullo, xiii, 1582; — S. Hilaire, vi, 2402; — Honorius Ier, vii, 119; — Junilius Africanus, viii, 1974-75; — Léonce de Byzance, ix, 402, 419, 425; — Marius Mercator, 2483-84; — Narsai, xi, 27, 29; — Némésius d'Émèse, 64; — Proclus, xiii, 663-64, 667, 670; — Rabboula, 1625; — Théodoret, xv, 300-01, 304, 309-10, 314, 317, 323.

On s'est efforcé de relever, article par article et colonne par colonne, toutes les indications concernant la personne et la doctrine de Th. de M. On devra compléter ces références à l'aide de l'abondante bibliographie de la *Patrologie* d'Altaner-Chirat, p. 463-64. Sur la christologie, nous retiendrons particulièrement l'étude de P. Galtier, *La vraie pensée de Th. de M. sur l'Incarnation*, dans *Rev. des sc. rel.*, 1957, p. 161-85, 338-80.

THÉODORE DE PHARAN. — Notice [É. Amann], xv, 279-82. — 1. Son rôle dans le monénergisme, 279-80; x, 2317-18; xv, 208. — Textes lus au VIe concile œcuménique, vii, 112, 114. — Condamnation au concile romain de 649 (sous Martin Ier), x, 188, 193, et au VIe concile, iii, 1269, 1337; vii, 116, 120, 122.

THÉODORE PRODROMOS, **poète byzantin du xe s. — Sur l'Immaculée Conception, vii, 941.**

THÉODORE DE RAÏTHOU. — Notice [M. Richard], xv, 282-84. — Un de ses écrits attribué à Théodore le Sabaïte, 285. — Union hypostatique, vii, 534.

THÉODORE ROMANOV **(xvie-xviie s.), patriarche de Moscou, d'abord métropolite de Rostov, chef de la dynastie des Romanov, xiv, 276.**

THÉODORE LE SABAÏTE. — Notice [J. Gouillard], xv, 284-86.

THÉODORE SANTABARÉNOS **(ixe s.). — A propos de la reconnaissance de Photius par Jean VIII, xii, 1586-87; — et de la deuxième déposition de Photius par Léon le Sage, ix, 379; xii, 1596.**

THÉODORE DE SCYTHOPOLIS. — Notice [É. Amann], xv, 286-87. — Sa rétractation des erreurs origénistes, xi, 1588; cf. v, 78.

THÉODORE LE STUDITE. — Notice [É. Amann],

xv, 287-98. — 1° *Vie et action*, xv, 287-94. — 1. L'affaire moechienne, 288-90; cf. 56 (Taraise). — 2. Vicissitudes dans la persécution iconoclaste, 290-93; vii, 587-89; xi, 454 (Nicéphore), 2057; cf. vii, 1670; ix, 311 (recours au pape). — 3. Discussions posthumes (Méthode de Constantinople), xv, 293-94; cf. x, 1600-03.

2° *Œuvres littéraires et doctrine*. — Rappelées, xv, 294-97. — 1. Doctrine sur le culte des images, vii, 789, 792, 796, 800, 803, 804-05, 813-14, 816, 824, 828-30, 832, 835, 840; cf. xiii, 2349 (reliques).— 2. Église, pentarchie et néanmoins primauté romaine, liberté à l'égard du pouvoir civil, xi, 2272-73; xiii, 296, 359-60; xiv 1444. — 3. Mystères : sacramentaux (habit monastique) et sacrements, 468, 550. — 4. Eucharistie : épiclèse, v, 252; présence réelle, 1220; messe, x, 1332-33; communion, iii, 492, 528, 557; présanctifiés, 563; xiii, 81, 84. — 5. Ordre : validité d'ordination reçue d'un simoniaque, xi, 1398. — 6. Jugement dernier et gloire des élus, vi, 1411-12. — 7. Immaculée Conception, vii, 920, 922-23. — 8. Obéissance religieuse, xv, 3260. — Ses écrits utilisés par Dom Toustain, 1249. — Th. le St., sur S. Athanase, i, 2177. — Cité : v, 1979 (extrême-onction).

THÉODORE LE TABÉNNÉSIOTE. — Notice [É. Amann], xv, 298-99. — Cité : v, 1948.

THÉODORET D'ANTIOCHE, patriarche d'Antioche de tendance iconophile (viiie s.), vii, 584 (par erreur Théodore, cf. *D. H. G. E.*, iii, 598).

THÉODORET DE CYR. — Étude historique et doctrinale [G. Bardy], xv, 299-325. — I. Vie. — De l'école d'Antioche, disciple de Théodore de Mopsueste, ami de Nestorius; cette position personnelle explique les vicissitudes de son existence et les controverses dont Th. de C. fut l'objet pendant son existence et après sa mort, xv, 299-303. Voir *infra* le § relatif aux Trois Chapitres.

II. Écrits. — 1. Ouvrages théologiques : au nombre de quatorze, douze sont authentiques, xv, 303-06. — 2. Ouvrages apologétiques : quatre numéros, dont le principal est *Graecarum affectionum curatio*, 307-09. — 3. Ouvrages exégétiques, 309-13 : *a)* Canon des Livres saints, ii, 1577, 1590; — *b)* inspiration, vii, 2087, 2107, 2210; — *c)* interprétation : l'Hexateuque, vi, 2336. — Détail des Livres (onze numéros cités) : Pentateuque, avec quelques notes sur Josué, les Juges, Ruth (Genèse, vi, 1206, 1212, 1215; Exode, v, 1761; Lévitique, ix, 498; Nombres, xi, 716; Deutéronome, iv, 664; Josué, viii, 1573; Juges, 1861; Ruth, xiv, 382);—les Rois, avec quelques notes sur les Paralipomènes, xiii, 2780, 2804-05, 2843; cf. xi, 1994; — commentaire sur le Psautier, xv, 309-10; — sur le Cantique des Cantiques, ii, 1676, 1679; — sur Isaïe, Jérémie, viii, 884; Ezéchiel, v, 2036, 2041; Daniel, iv, 64, 70, 74, 83, 88, 92, 95, 98, et les douze petits prophètes; — sur les 14 épîtres de S. Paul : Colossiens, iii, 385; Corinthiens, 1856, 1863; Éphésiens, v, 178, 187; Philippiens, xii, 1433; Romains, xiii, 2889; Thessaloniciens, xv, 592, 604, 609 (bibl.); Timothée et Tite, 1062, 1113; cf. xi, 2452 (Philippiens), 2467 (Éphésiens), 2483-84, 2487; vi, 2074, 2106 (ces quatre dernières références concernent l'épître aux Hébreux);—les *Quaestiones* attribuées à Justin et vraisemblablement appartenant à Théodoret, viii, 2241; — sur Esdras, v, 529. — 4. Ouvrages historiques, xv, 313-16; trois importants : *Historia religiosa, Historia ecclesiastica, Haereticarum fabularum compendium;* — cités sur les hérésies : arianisme, cf. *infra*, § 4°, Trinité; — euchites, v, 1455, 1457, 1461, 1462, 1463; — Euphratès le Pératique, 1521; — Eusèbe de Nicomédie, 1542; — gnostiques, i, 392, 1455; ii, 393, 398, 471, 1032, 1308, 2152, 2154; iii, 224, 378; vi, 53, 1454, 2307; ix, 2012, 2028; — macédoniens, 1465-66; — nicolaïtes, xi, 503-04; — Novatien, 831-32, 843-44; — quartodécimans, xiii, 1446; — hérésie judaïsante (simplement cité), xiv, 256. — 5. Sermons et lettres, xv, 316-17.

III. Doctrine. — 1° *Christologie*, xv, 317-21; cf. vii, 1471, 1500; viii, 1305, 1343; xv, 803. — 1. Les deux natures en une personne, exposé général, 317-19. — 2. Aspects particuliers : *a)* la nature divine (Fils de Dieu), v, 2461; — *b)* la nature humaine de J.-C., irradiée par la plénitude de l'Esprit Saint, iv, 1760; mais partageant notre ignorance, et ses conséquences, viii, 1259, 1293; xiv, 1636, 1640; xv, 319; — *c)* union des deux natures, iii, 1255-56; vii, 374, 375, 379, 389-90, 452, 468, 483, 496; — *d)* communication des idiomes, 600; xv, 319-20; — *e)* le *théotokos*, 319. — 3. Position personnelle de Th. de C. après le pacte d'union de 433, iii, 1255-56; et surtout, xv, 300-01, 320-21.

Citations se rapportant à la christologie : Nestorius, xi, 84, 85, 87, 90, 104, 108, 118, 120, 124, 127, 128, 132, 135, 138, 139, 142; — Théodore de Mopsueste, xv, 243, 245; — Alexandre d'Hiérapolis, i, 766; — Eutychès, eutychianisme, v, 1583-84, 1594, 1602; — Irénée de Tyr, vii, 2535-36.

2° *Théodoret et les « Trois chapitres »* (même présentation que pour Théodore de Mopsueste, *supra*, 4150). — 1. Le souvenir des trois auteurs incriminés : Théodore de Mopsueste, Théodoret de C. (xv, 1873-77, 1879), Ibas : *a)* concile d'Éphèse, v, 140, 147; cf. i, 764; xv, 300; — *b)* brigandage d'Éphèse, Th. de C. inculpé et déposé, iv, 1370 (Dioscore); ix, 253; xv, 301, 1880-81; — appel à S. Léon, ix, 254; cf. 250-51, 269, 293, 295-96; — *c)* réhabilitation au concile de Chalcédoine, xv, 1882-83; cf. 302; ii, 2203, 2204; x, 2230. — 2. Les Trois chapitres : *a)* au temps de l'Hénotique, xv, 306; — *b)* durant la réaction chalcédonienne, 1885-86; — *c)* sous Justinien, viii, 2281; xv, 302, 508; — *d)* intervention de Justinien, 1889-90; — *e)* le pape Vigile à Constantinople, 1894, 1898; cf. 3002; — *f)* Vigile et le Ve concile œcuménique, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1907, 1908, 1909-10, 1916; — voir aussi Pélage Ier, xii, 662, 664, 666, 668, et Pélage II, 673; — le IIe concile de Constantinople, iii, 1231, 1232, 1234, 1237, 1238, 1255-56; et *Tables*, 2569, 2573-74.

3° *Eucharistie*. — 1. Doctrine générale : présence réelle, mais non transsubstantiation proprement dite et sacrifice eucharistique, xv, 321-22. — 2. Aspects divers : *a)* présence réelle, v, 1125, 1166-70, 1376, 1445; xv, 1397; — *b)* messe, x, 909, 1318, 1320-21, 1326; cf. v, 234, 238 (épiclèse).

4° *Trinité*. — 1. Doctrine générale, xv, 322-23. — 2. Aspects divers : *a)* consubstantialité des personnes (contre l'arianisme), i, 1783, 1787, 1790, 1795, 1835, 1846, 1848; — *b)* procession du Saint-Esprit, v, 790, 793-94; cf. xv, 322-23, 1758.

5° *L'Homme, la chute et le relèvement*. — 1. Création d'Adam, sa faute et les conséquences pour lui, xv, 323; — rapport du péché d'Adam à l'humanité, 323-24; cf. xii, 414-15, 608. — 2. Relèvement, xv, 323-24; — sur le baptême, ii, 181, 185; cf. viii, 2105; — rôle de la foi et des œuvres, 2101-02; cf. vi, 78, 87, 110, 394, 435 (foi); et xii, 2830 (cause de la prédestination). — 3. Sur la rédemption, xiii, 1939, 1940; cf. x, 661 (mérite).

6° *Autres points de doctrine*. — 1. Dieu et le monde, iv, 955, 1095-98; cf. iii, 2069, 2129; vi, 2336 (création, hexaméron); — anges, i, 1197-98,

1201, 1208-09, 1213, 1215, 1217, 1221; — démons, IV, 361-62; cf. V, 74 (enfer); XII, 414 (esclavage du démon); XIII, 1939-40 (« droit » du démon); — providence, 956-57. — 2. Crédibilité, III, 2248 (cf. *supra*). — 3. Confirmation et imposition des mains, 1015, 1034, 1036; VII, 1323; — extrême-onction, V, 1924, 1943. — 4. Tradition, XV, 1287-88; Th. cite nombre de Pères; cf. encore S. Athanase, I, 2175; — S. Jean Chrysostome, VIII, 661; — S. Ignace d'Antioche, VII, 692; — S. Irénée, 2520; — S. Hippolyte, VI, 2500; etc. — 5. Primauté, VII, 1667; XIII, 279, 285; cf. IX, 254; XV, 301, 1881 (appel à S. Léon). — 6. Fins dernières : fin du monde, V, 2526; — résurrection, XIII, 1203, 1206; — enfer, V, 73-74; — purgatoire, 2254 (feu); XIII, 1203, 1206; — ciel, II, 2490; cf. vision béatifique, VII, 2366-67; — culte des saints, XIV, 897, 907, 909, 925; cf. images, VII, 788; reliques, XIII, 2332-33, 2335, 2339, 2342. — 7. Divers : adultère, I, 482; — célibat, II, 2070; — prière, XIII, 210; — pauvreté, XV, 3253; — schisme, XIV, 1287.

Cité : I, 1307 (animation); III, 141 (Clément d'Alexandrie), 224 (Cléobius), 370 (Colorbassus), 1153 (Cononites), 1322, 1326 (Église de Constantinople); V, 1555 (Eusthate d'Antioche); VII, 119 (Honorius Ier), 2405, 2468, 2510, 2520, 2524 (S. Irénée), 2535 (Irénée de Tyr); VIII, 2611, 2613 (concile de Laodicée); IX, 642 (le pape Libère); X, 1-2 (S. Maron), 528 (Mélèce et schisme mélétien); XII, 1193 (Pères de l'Église), 2322 (platonisme); XIV, 371 (Rusticus), 1692 (scolastique); XV, 2698 (Pierre Vermigli). — Éditions : Jean Garnier, VI, 1162; XV, 325; — Newman, XI, 381.

Ici, comme pour Théodore de Mopsueste, la bibliographie doit être complétée par la *Patrologie* d'Altaner-Chirat, p. 490-91, dont nous extrayons deux numéros : P. Canivet, *Histoire d'une entreprise d'apologétique au Ve siècle*, Paris, 1957; — H. M. Diepen, *Théodoret et le dogme d'Éphèse*, dans *Rev. des sc. relig.*, 1956, p. 243-47, avec une note du P. Daniélou, p. 247-48.

THÉODORISTES, secte religieuse roumaine fondée par Théodore Popesco, prêtre orthodoxe dégradé en 1924. — Citée : XIV, 96, 98.

THÉODOSE II, le Calligraphe (399-450), empereur d'Orient. Il succéda à son père Arcadius en 408. Arcadius, fils de Théodose le Grand, avait reçu de son père l'administration de l'Orient. C'est sous le règne de Théodose II qu'eurent lieu les controverses nestoriennes et monophysites. A ce titre, Théodose II est fréquemment cité dans le *D. T. C.* — *Concile d'Éphèse* (431), V, 139-40, 141, 143, 146, 158; cf. Cyrille d'Alexandrie, III, 2479, 2490-91, 2494; Dioscore, IV, 1371, 1373. — *Concile de Chalcédoine* (451), II, 2191; cf. Eutychès, V, 1583, 1587; S. Léon, IX, 246, 247, 248, 251, 253, 254, 255, 256, 268. — *Nestorius*, XI, 91, 98, 106, 110, 129, 132. — *Trois Chapitres*, XV, 1881. — Eudocie, épouse de Th., V, 1482-83.

THÉODOSE Ier (Salomon de Bassorah l'appelle Athanase), patriarche nestorien du IXe s. — Liste, XI, 262; — cité, 194.

THÉODOSE D'ALEXANDRIE. — Notice [É. Amann], XV, 325-28. — Son monophysisme, X, 2230-31; cf. XV, 1887-88, 2996, 3002. — Son conflit avec Gaianos, VI, 1001. — Et Thémistius, XV, 219. — Cité : VII, 403 (hypostase), où il est faussement appelé Théodore.

THÉODOSE, patriarche jacobite d'**Antioche** († 896). — Cité à propos de la messe des présanctifiés, XIII, 85.

THÉODOSE D'ÉPHÈSE, évêque de cette ville qui présida le conciliabule iconoclaste d'Hiéria (753), VII, 579 (par erreur Théodore, cf. Hefele-Leclercq, III, 696).

THÉODOSE LE GREC, métropolite de Kiev de 1145 à 1165. — Son attitude antilatine, XIV, 1362.

THÉODOSE DE KOSOJ (XVIe s.). — Et son hérésie au temps d'Ivan le Terrible, XIV, 270-71.

THÉODOSE DE MÉLITÈNE (XIe s.). — Sa *Chronique*, XIV, 2962-63.

THÉODOSE, archevêque de **Novgorod** et archimandrite du monastère d'Alexandre Nevskij. — Et l'érection en 1721 d'une école slave, prélude de l'académie de Saint-Pétersbourg, XIV, 338.

THÉODOTE, gnostique, disciple de Valentin. — Cité : III, 224, 1213; VI, 1435, 1450-51; XV, 2517-19 (doctrine). — Deux textes de Th. expliqués : II, 363 (I Cor., XV, 29) (baptême pour les morts); III, 1029 (baptême spirituel).

THÉODOTE D'ANCYRE. — Notice [G. Bardy], XV, 328-30. — Sur le péché originel, XII, 415; cf. VII, 906; — l'immaculée conception de Marie, 907-08.

THÉODOTE LE BANQUIER, disciple de Théodote de Byzance. — Voir *Tables*, 38 *(Adoptianisme)* et 3241 *(Monarchianisme)*.

THÉODOTE DE BYZANCE ou LE CORROYEUR, hérésiarque du IIe s. — Voir *Tables*, 38 *(Adoptianisme)* et 3241 *(Monarchianisme)*.

THÉODOTION (IIe s.). — Brève notice sur sa personne et sa traduction de la Bible, XV, 2711-12; traduction déjà connue de S. Irénée, VII, 2401, 2417, 2508; utilisée par Origène, XI, 1496; Théodore de Mopsueste, XV, 249, etc.

THÉODULE MAGISTROS. — Voir *Thomas Magistros*, *Tables*, 4189.

THÉODULFE D'ORLÉANS. — Notice [H. Peltier], XV, 330-34. — Sur la Trinité, 1706; — spécialement le Saint-Esprit, V, 807, 2315; XV, 1706, 1753. — Sacrements : Baptême, onction baptismale et don du Saint-Esprit, III, 1063. — Eucharistie, V, 1210; cf. 265 (épiclèse); — messe, X, 995; — communion, III, 528. — Pénitence, XII, 866, 878, 883-84; — confession, III, 888; — satisfaction, XIV, 1176-77. — Extrême-onction, V, 1972, 1979-1981-83, 1985. — Cité : XV, 3005, 3478. — Édition des œuvres, XIV, 2187.

THÉOFROY D'EPTERNACH († 1110) (cf. *D. H. G. E.*, XIV, 1369). — Vie et culte des saints, XIV, 954; — édition de ses œuvres par J. Roberti, XIII, 2756.

THÉOGNOSTE, moine byzantin (IXe s.). — Notice [M. Jugie], XV, 337-38. — Sur l'Immaculée Conception, VII, 926, 927. — Cité : 717; XII, 1566-67 (appel d'Ignace, patriarche de Constantinople dépossédé, au pape Nicolas).

THÉOGNOSTE, auteur spirituel byzantin (XIVe s.). — Notice [J. Gouillard], XV, 338-39.

THÉOGNOSTE, métropolite de Moscou de 1328 à 1353. — Excommunication du prince Alexandre de Tver, XIV, 236, 385.

THÉOGNOSTE D'ALEXANDRIE. — Notice [G. Bardy], XV, 334-37. — Sur la Sainte Trinité (d'après Photius), XV, 1651; cf. V, 2446 (subordinatianisme [?]). — Cité : VII, 373.

THÉOGONIE. — Généalogie des dieux dans le paganisme. Sous ce nom, Hésiode a composé un poème, qui est la principale source de la mythologie grecque; cf. *Tables*, 2071. Par analogie, théogonie désigne le système cosmologique des gnostiques, pour qui les êtres procèdent de Dieu, la monade première, par voies d'émanations successives; voir Carpocrate, II, 1800; Simon le Magicien, VI, 1441; Valentin, XV, 2502.

THÉOLEPTE, métropolite de Philadelphie (vers 1250-1321/26). — Notice [J. Gouillard], XV, 339-41.

THÉOLEPTE Ier, patriarche de Constantinople (1513-1522). — Liste, III, 1310; — son patriarcat, 1423.

THÉOLOGALES (Vertus). — Voir à *Vertu*.

THÉOLOGIE. — Étude générale [M.-J. Congar], XV, 341-502.

I. Introduction : le mot. — 1° *Paganisme.* — 1. Avant les stoïciens, XV, 342. — 2. Après les stoïciens, 342-43.

2° *Christianisme.* — 1. Pères grecs : le sens chrétien, « doctrine véritable sur le vrai Dieu », progressivement acquis (Clément d'Alexandrie, Origène, Eusèbe de Césarée, Pseudo-Denys, S. Athanase, les Cappadociens, Diadoque de Photicée),

343-45. — 2. Pères latins : inconnu de beaucoup, le mot est employé en sens divers par S. Augustin; il acquiert son véritable sens avec Abélard; beaucoup de synonymes chez S. Thomas, 345-46.

II. Étude historique. — I. AVANT S. AUGUSTIN. — 1. Le fait historique du Christ et l'Écriture semblent exclure la nécessité d'une philosophie de la religion, xv, 347. — 2. Premiers développements : d'une contemplation de la foi (Clément d'Alexandrie), 348-49. — 3. A côté de multiples écoles de théologie, Origène, après Irénée, mais mieux que lui, formule les principes d'une théologie véritable, 349-50. — 4. Rôle des Cappadociens et de S. Jérôme, 350.

II. SAINT AUGUSTIN. — 1. Son influence prépondérante : textes concernant cette influence, xv, 350-51; cf. I, 2319-22. — 2. S. Augustin et l'expérience de la foi : *intellige ut credas, crede ut intelligas*, xv, 351; I, 2337-40. — 3. L'*intellectus* augustinien : contemplation croyante et aimante, xv, 352; I, 2454-57. — 4. Cependant A. fait appel à toutes les ressources des sens et de l'esprit, xv, 352-53. — Sur cet auteur, se reporter aux *Tables*, 298-300.

III. L'HÉRITAGE DU VIe SIÈCLE. — La théologie est déterminée au VIe s. par deux facteurs :

1° *Héritage patristique.* — 1. Utilisation de l'Écriture (transpositions allégoriques; texte étudié selon le sens de la grammaire latine), xv, 354. — 2. Subordination à la foi des sciences humaines, *philosophia, scientia, ancillae theologiae*, 354-55; — importance du texte et du commentaire, 355-57.

2° *Héritage philosophique.* — Présupposé l'apport philosophique relaté à ARISTOTÉLISME DE LA SCOLASTIQUE, I, 1869-87, et PLATONISME DES PÈRES, XII, 2258-392, il s'agit de l'influence exercée par Aristote quant à la structure méthodologique de la théologie : *a)* en Orient, par Léonce de Byzance (IX, 405-08) et surtout S. Jean Damascène (VIII, 696-97), xv, 357-58; — *b)* en Occident, par Boèce (II, 920-21), xv, 358-59; — *c)* trois « entrées » d'Aristote (*Tables*, 252-53) dans l'exposé de la science sacrée, xv, 359-60.

IV. D'ALCUIN AU XIIe SIÈCLE. — 1. Alcuin, théologien et grammairien, xv, 360-61; I, 689; — Jean Scot Érigène, un penseur original, xv, 361; v, 410-32. — 2. Dialecticiens et antidialecticiens, xv, 361-62; XIV, 1698-702. — 3. S. Anselme (alliance des deux courants), xv, 362-63; I, 1343-44.

V. LA RENAISSANCE DU XIIe SIÈCLE. LA THÉOLOGIE SOUS LE RÉGIME DE LA DIALECTIQUE. — 1° *L'école de Laon et Abélard.* — 1. L'école de Laon, xv, 364-65; voir *Anselme de Laon, Tables*, 178-79. — 2. Abélard, xv, 365-67; — le *Sic et non*, I, 40; cf. IV, 1155-58; VI, 1742-44; XIV, 1700-01; xv, 2237.

2° *Réaction anti-abélardienne.* — 1. S. Bernard, xv, 367-68; cf. II, 759-61. — 2. Autres auteurs cités : Gauthier de Saint-Victor (VI, 1171, et *Tables*, 1781, 3967-68); Manegold de Lautenbach (IX, 1825-30, et *Tables*, 3084); Étienne de Tournai (*Tables*, 1300).

3° *Les Victorins et Pierre Lombard.* — 1. Effort de conciliation entre le courant mystique et le courant philosophique, xv, 368-69; cf. I, 51-55. — 2. Auteurs cités : *a)* Hugues de Saint-Victor, sa théologie, I, 52, 2503; VII, 261-63; — sa place dans l'histoire de la théologie, *Tables*, 2131; — *b)* La *Summa Sententiarum*, VII, 254-56, 284-86; — *c)* Pierre Lombard, XII, 1978-86.

4° *Gilbert de La Porrée et Alain de Lille.* — 1. Leur souci d'ordonner méthodiquement l'enseignement, xv, 369-70. — 2. Gilbert de La Porrée, VI, 1350-58; — sa doctrine, I, 42; II, 748, 835; IV, 1156, 1158, 1160, 1162, 1173; v, 430; VII, 1519; XI, 786; XII, 1945-46, 1952, 1956, 1959, 1984, 1986, 1993, 2008-09; XIII, 2147, 2752. — 3. Alain de Lille, I, 656-58; *Tables*, 62-63. — 4. Gilbert de La Porrée et Alain de Lille, IV, 1168-70, 1237; VII, 409.

5° *Développement de la quaestio*, xv, 370-73; cf. XIV, 1873-77; *Tables*, 3836.

VI. L'AGE D'OR DE LA SCOLASTIQUE. — *I. ARISTOTE, MAITRE DE LA PENSÉE.* — 1° *Troisième entrée d'Aristote*, xv, 374-78.—1. Indication générale, 374-75; cf. *Tables*, 252-53. — 2. Les apports d'Aristote : interprétation et élaboration rationnelle du donné théologique, xv, 375-76; possibilité d'organisation systématique rationnelle, 376-77; structure scientifique, 377-78. — 3. Auteurs cités, 377-78 : Guillaume d'Auxerre, VI, 1976; *Tables*, 1995; — Odon Rigaud, XIII, 2705; *Tables*, 3907; — Guillaume de Méliton, x, 538-40; *Tables*, 1998-99; — Albert le Grand : œuvre doctrinale, *Tables*, 65; I, 1877 (adaptation de l'aristotélisme; cf. 671-73); VI, 872-73; XII, 1485; XIV, 1704; cité : xv, 389, 628, 642.

2° *Théologie chez S. Thomas d'Aquin*, xv, 378-92. — Trois aspects de sa position : 1. S. Thomas n'a pas changé la manière, reçue de S. Anselme, d'Abélard et de Guillaume d'Auxerre, de concevoir le rapport du travail théologique au révélé : la théologie est pour lui la construction rationnelle de l'enseignement chrétien lui-même : *a)* présentation théorique : nécessité pour l'homme de recevoir communication d'autres connaissances que les connaissances naturelles, la Révélation, c'est-à-dire la *doctrina fidei* ou *sacra doctrina*, 379-82; — la raison a quatre fonctions, 382-83, 452-56; cf. *infra*, 4164; — *b)* comment la pratique répond à ces considérations, 383-86; cf. 848-53 (double scientifique des énoncés de la foi).

Confirmation de la pensée de S. Thomas par ses disciples immédiats, xv, 385-86. — Cités : Annibal de Annibaldis (I, 1321-22); — Bombolognus de Bologne; — Remi de Gerolami (XIII, 2377); — le Correctorium Corruptorii « Quare » (*Tables*, 822); — Ulrich de Strasbourg (xv, 2059); — Godefroid de Fontaines (*Tables*, 1829).

2. Mais S. Thomas a transformé le rendement du travail rationnel en théologie : les choses sont étudiées non seulement dans leur rapport à la fin dernière, référées à Dieu par la charité (école augustinienne), mais aussi (école d'Aristote) en elles-mêmes, dans leur nature, leur consistance et leur intelligilité propre, xv, 386-89.

Sur les conflits engendrés par ces divergences, voir VI, 892; xv, 100-03 (Tempier); cf. VIII, 2354-55 (Kilwardby).

3. Cependant les présupposés et questions engagées par la position de S. Thomas laissent pressentir des possibilités de crise dans la théologie, xv, 389-92.

Même souci de la légitimité d'une attribution à Dieu de nos concepts et vocables créés, chez les théologiens de la fin du XIIe et du début du XIIIe s. : Pierre de Poitiers, chancelier, XII, 2038-40; — Pierre de Capoue; — Prévostin, XIII, 162-69; — Guillaume d'Auxerre, VI, 1976; *Tables*, 1995.

Pour S. Thomas, xv, 399 et, plus complètement, FRÈRES PRÊCHEURS, VI, 872-74 (Albert le Grand et S. Thomas d'Aquin), 874-84 (l'œuvre doctrinale de S. Thomas d'Aquin); xv, 641-51 (le commentateur d'Aristote); 651-58 (signification historique de la théologie de S. Thomas : lutte contre l'aristotélisme outré, lutte pour l'aristotélisme modéré); 694-738 (S. Thomas exégète); 738-61 (S. Thomas et les Pères).

II. LA LIGNE AUGUSTINIENNE. — 1. Deux thèmes de réaction : contre ceux (Faculté de théologie) qui empruntent aux choses créées un vocabulaire et des catégories pour exprimer les choses de Dieu

— contre ceux (Faculté des arts = philosophie) qui traitent d'objets dépassant les forces de la raison, xv, 392-93; cf. Augustinisme et aristotélisme, I, 2506-14; xiv, 1702, 1708; xv, 641-51.

Auteurs cités : Faculté de théologie : Jean de Saint-Gilles, Odon de Châteauroux (xi, 935; *Tables*, 3343); — Grégoire IX contre l'aristotélisme dans la scolastique (*Tables*, 1924); — Faculté des arts : Jean de Meung, André le Chapelain et surtout Boèce de Dacie (II, 922-24); — réaction atteignant indirectement Albert le Grand et S. Thomas d'Aquin; cf. *supra*, § *I*, 1° et 2°.

2. Position des maîtres augustiniens, xv, 393-94.

Alexandre de Halès (I, 780, 783-84); — Fishacre (*Tables*, 1531); — Kilwardby (VIII, 2354-56; *Tables*, 2823); — Robert Grosseteste (VI, 1885-87; *Tables*, 1968-69); — Roger Bacon (II, 8-31; *Tables*, 347-48).

3. Plus spécialement S. Bonaventure, xv, 394-97; cf. II, 976; x, 387; XII, 130; xv, 656 et *Tables*, 462-63 (philosophie et théologie en général, avec les sources).

III. Positions et débats d'école (l'ordre suivi est l'ordre scolastique des quatre causes). — 1° *Cause efficiente :* c'est le Saint-Esprit et aussi l'auteur de chaque ouvrage quand il s'agit de l'Écriture; cette cause ne donne lieu à aucune controverse, xv, 398.

2° *Cause formelle :* elle vise le statut interne et formel de la théologie : celle-ci est-elle une science? Deux tendances : *a)* la foi étant supposée, la théologie est science véritable : *non scientia consequentium, sed consequentiarum;* — *b)* même supposée la foi, la théologie demeure science seulement en un sens large et en des sens assez divers, xv, 398-99.

Cités : Godefroid de Fontaines (*Tables*, 1829); — Gérard de Sienne (Hurter, II, 542); — Thomas de Strasbourg (xv, 780); — Fr. de Mayronis (x, 1634-45 [Meyronnes]; *Tables*, 3205); — Alphonse Vargas (xv, 2534); — Jacques de Thérines (573); — Jean de Basoliis (II, 475 [Bassolis]); — Pierre Auriol (XII, 1810-81); — Hervé Nédellec ou Hervé (Noël) (VI, 2315).

3° *Cause matérielle:* sept opinions sur la question : de qui ou de quoi parle-t-on en théologie ?, xv, 399-400. — 1. *Christus totus, Christus integer.*

Cités : Cassiodore (II, 1830); — Robert de Melun (XIII, 2752); — Roland de Crémone (Hurter, II, 266); — Kilwardby (*Tables*, 2823); — Odon Rigaud (XII, 2703); — Guillaume de Méliton (*Tables*, 1998); — Robert Grosseteste (*T.*, 1968); — Gabriel Biel (II, 814-25); — Pierre d'Ailly (I, 642-54; *Tables*, 62).

2. *Res et signa :* S. Augustin, *Tables*, 300; — Pierre Lombard, XII, 1980. — 3. *Opera conditionis et reparationis :* Hugues de Saint-Victor, VII, 261-63 et *Tables*, 2130. — 4. *Deus alpha et omega, principium et finis :* Albert le Grand, IV, 1235-36 (doctrine de la participation); — Ulrich de Strasbourg, xv, 2059. — 5. *Deus et omnia sub ratione Dei :* S. Thomas, xv, 848.

Voir aussi : xv, 390; — Duns Scot (IV, 1872); — Jean de Basoliis (II, 475 [Bassolis]); — Hervé Nédellec (VI, 894, 2315); — Henri de Gand (2191); — Godefroid de Fontaines (*Tables*, 1829).

6. Tendance synthétique : Alexandre de Halès, I, 773-75; cf. IX, 1126; — S. Bonaventure, *Tables*, 462-63; — Odon Rigaud, XIII, 2703; — Pécham, XII, 126-27. — 7. Pas d'unité de sujet dans le transcendant : Olieu, XI, 986.

4° *Cause finale* (deux points de vue). — 1. Nécessité d'une science surnaturelle (ne donne lieu à aucune controverse). — 2. Finalité de la théologie : celle-ci est une science spéculative, mais aussi, en élargissant la notion aristotélicienne, *praxis circa finem* (Odon Rigaud, Guillaume de Méliton, Pierre Auriol), xv, 400.

IV. Le XIVe siècle, la critique théologique. — 1. *Duns Scot.* Sa critique, en réaction contre le naturalisme absolu des averroïstes, aboutit à montrer que le manque d'évidence dans les arguments de la théologie empêche celle-ci d'être une science dans le sens propre du mot, xv, 401-03; cf. IV, 1941. — 2. Les *nominalistes*, en refusant à la théologie la qualité de science *subalternée* à la foi, aboutissent à lui enlever son caractère d'unité et d'homogénéité : tel Durand de Saint-Pourçain, xv, 403-04. Mais surtout, pour Occam en particulier, les *rationes probabiles* de la théologie n'ont de valeur que pour la foi déjà acquise : d'où de graves conséquences sont à craindre, à savoir disjonction de l'ordre de la foi et de la raison, impliquant pour la théologie des orientations purement mystiques ou fidéistes, sauf à lui imposer le retour aux sources, 404-06. Voir *Nominalisme*, *Tables*, 3322.

Déviation dans le sens mystique : Gerson (VI, 1322-24); — Nicolas de Clamanges (XI, 597-600); — Nicolas de Strasbourg (Kempf) (*Tables*, 2808). — Retour aux sources : Nicolas de Cues (XI, 601-11 [Cusa]); — Guillaume Durand le Jeune (IV, 1962; *Tables*, 1079 [Durand de Mende]).

3. Il s'en suivra aussi un développement des questions de méthodologie critique, xv, 406-07.

V. Appréciation sur la théologie de la scolastique (concerne surtout la scolastique de la décadence). — Trois remarques : 1. Excessive prépotence d'une méthode trop exclusivement rationnelle et logicienne, xv, 407-09. — 2. Danger de subtilité inutile, 409-10. — 3. Danger de cristallisation en systèmes pétrifiés, 410.

VII. Problèmes nouveaux et lignes nouvelles de la théologie moderne (xve-xvie siècles). — *I. Problèmes et besoins nouveaux.* — Résumé en trois points : un besoin spirituel et vital; — la nouveauté du contact critique avec les textes et du sens historique; — une orientation culturelle et anthropologique nouvelle, xv, 411-13.

Les Alexandrins de Florence (Pomponazzi, XII, 2545); — Raymond Lulle (IX, 1112-34); — Nicolas de Cues (XI, 606-11); — Jean et Jean-François Pic de La Mirandole (XII, 1605-07); — Ficin (v, 2279-89, surtout 2280-86); — John Colet (III, 362-64); — Lefèvre d'Étaples (IX, 134-45, surtout 139-41); — Clichtove (III, 236-43); — Jean Reuchlin (*Tables*, 3900); — Érasme (v, 391-93).

II. Solutions. — 1° *L'humanisme.* — Contre la scolastique, procès de la dialectique de la *quaestio* et de la *disputatio*, pour leur substituer la *sincera theologia*, la *philosophia Christi;* cf. Érasme (v, 395-97), xv, 413-14.

2° *Luther.* — Triple aspect de sa position : le christianisme du salut par le Christ seul; réalisé par une aversion de la nature et par la seule foi; se manifestant par une théologie pieuse et salutaire et non par spéculation, 414-16; cf. IX, 1202-03, 1207-09, 1212-15, 1218-21, 1229-32; — double conséquence possible : ou théologie de l'expérience religieuse, ou rejet de tout surnaturel qui ne soit pas Dieu, xv, 416-17.

III. Continuation et développement de la scolastique médiévale. — La tradition thomiste : la théologie est une science des conclusions de la foi, xv, 417-20. — Appréciation, 420-21.

Cités : Capréolus (II, 1694; *Tables*, 521); — Cajétan (II, 1313 sq.; *Tables*, 496, § 2°); — Bañez (II, 140-43; *Tables*, 356); — Jean de S.-Thomas (VIII, 803-08, spécialement 806-08; xv, 829-30; *Tables*, 2480); — Gonet (VI, 1487-89; *Tables*, 1833-35); — Billuart (II, 890-92; *Tables*, 446-47); — Suarez (XIV, 2639-52, spécialement 2650-51); — Salmanticenses (1017-31, spécialement 1020-22).

IV. Formes nouvelles dans la théologie catholique — Effort d'intégration des exigences modernes : Melchior Cano : son *De locis theologicis*,

appel au donné positif, XV, 421-23; cf. II, 1539; IX, 712-47; *Tables*, 513-14. — Spécialisations nouvelles, XV, 423-31.

A. Théologie ascétique et mystique, XV, 423-24. — Référence spéciale à Contenson, qui « souligne fortement la liaison de la théologie à ses sources et son homogénéité à la foi »; cf. III, 1631-33; *Tables*, 806.

Autres auteurs cités : S. Ignace de Loyola, *Exercices* (I, 2051-52; VII, 722-27; *Tables*, 2175); — Carmes (*T.*, 534; cf. XV, 566-70 [Ste Thérèse]); — S. François de Sales (VI, 754-59, surtout 755-58; I, 2052-53 [doctrine ascétique]; cf. *Tables*, 1689); — S. Jean de la Croix (VIII, 772-86, surtout 779-86; *Tables*, 2461-62); — Jean Altenstaig (I, 924); — Massoulié (X, 278-79; *Tables*, 3160); — Louis Chardon (*T.*, 581).

Pour éviter les redites inutiles tout en offrant une synthèse aussi complète que possible, se référer à l'art. *Mystique*, *Tables*, 3274-77, avec la bibliographie complémentaire, 3278-82.

B. Théologie dogmatique et théologie morale. — Distinction déjà entrevue au Moyen Age (Pierre le Chantre, Guillaume d'Auxerre, Robert de Courçon, Jean de La Rochelle, Pierre de Poitiers, Yves de Chartres), mais devenue un domaine à part au XVIe siècle, XV, 424-26.

1° Théologie *dogmatique.* — Étude générale [E. Dublanchy], IV, 1522-74. — 1. Sa définition, comme science théologique, 1522-31. — 2. Sa méthode, 1531-40. — 3. Divisions principales, 1540-45. — 4. Dogmatique et Nouveau Testament, 1545-47. — 5. Histoire et auteurs suivant les époques, 1547-74.

La longue énumération donnée là par E. Dublanchy est antérieure à la première guerre mondiale et s'arrête à Franzelin († 1886). On la complétera en se reportant, dans les *Tables*, soit aux articles généraux consacrés à un pays ou à un ordre religieux, soit aux notices particulières des théologiens contemporains les plus marquants.

2° Théologie *morale.* — Études diverses : Morale, X, 2396-458; *Tables*, 3249-55; — Moralité de l'acte humain, XI, 2459-72; cf. VIII, 1069-92 (théologie morale dans la Compagnie de Jésus).

Voir aux *Tables*, 3255-57, la liste des auteurs cités, complétant XV, 425-26.

C. Théologie positive. — La division en théologie scolastique et théologie positive, déjà affirmée au XVIe siècle (Grégoire de Valence, L. Carbonia, Sixte Fabri, S. Ignace de Loyola, Jean Mair), XV, 426-27; — deux conceptions relatives à cette distinction, l'une littéraire, l'autre méthodologique (Cano), 427-29.

Dans la ligne de Cano : Grégoire de Valence, J. Polman (Hurter, IV, 1066), Zambaldi (XV, 3681) et, selon quelques textes, Petau, Billuart, Ellies du Pin (XII, 2111), de La Chambre (VIII, 2393), Philippe de la Trinité, Tournely.

Répondant, d'une part, aux exigences des textes et de l'histoire, d'autre part, à la nécessité de s'opposer aux hérésies — d'où un retour aux sources — la théologie positive est définitivement fondée au XVIIe siècle, avec Petau, Thomassin (voir leurs articles); elle fait place aux études historiques avec Noël Alexandre, Bonaventure d'Argonne (Hurter, IV, 819), Mabillon, du Pin, Nicole *(Perpétuité de la foi)*, XV, 429-30.

a) Aidés par l'*Enchiridion biblicum* de la Commission biblique, tous les théologiens contemporains appuient leurs affirmations dogmatiques sur l'Écriture, interprétée par le magistère de l'Église. A ce sujet, le P. A. Patfoort a publié une étude intéressante qui complétera heureusement l'art. *Théologie* du P. Congar : *Sur la primauté de l'étude de l'Écriture Sainte dans la formation théologique de notre temps*, dans *Seminarium*, 1967. L'auteur distingue dans la Bible deux catégories de données : celles qu'il nomme « existentielles », manifestant le jeu des relations entre Dieu et son peuple, lois de l'existence chrétienne, dans lesquelles même le chrétien d'aujourd'hui a besoin de pouvoir se définir lui-même; — puis les données « objectives et ontologiques », portant sur les réalités transcendantes de Dieu, sur la gratuité de son amour et sur les richesses dont dispose cet amour pour se donner lui-même d'une façon à laquelle ne peut atteindre la créature. A la suite des confessions de foi et des formules dogmatiques, la théologie classique s'est attachée presque exclusivement aux valeurs objectives et ontologiques. Mais formules dogmatiques et théologie classique restent trop formelles pour répondre directement au besoin du peuple chrétien.

Les données existentielles suffisent à mettre le peuple chrétien en présence du salut, objet d'espérance. Mais les précisions sur la condition personnelle, la nature, la position essentielle des partenaires de l'histoire du salut n'affleurent que rarement dans l'Écriture. Sans doute, les éléments qui permettent ces précisions y sont présents, mais ils sont rarement explicités pour eux-mêmes. Il faut donc ici autre chose qu'un relevé documentaire, « il faut une « intellection » *(intus legere)*, qui s'attache à la consistance et à la cohérence objective des choses qui sont proposées par la parole de Dieu. Et comme c'est la *nature* de ces *choses* qui permet de retrouver le fil conducteur et de mesurer l'enjeu profond du projet d'existence chrétien, la théologie biblique et les sciences documentaires analogues doivent céder la place à un autre type de démarche. Mais c'est toujours à l'Écriture (prolongée par la liturgie et l'histoire de l'Église) qu'il faut en appeler; cette Écriture, il faut cette fois l'interroger, la sonder et ne plus se contenter d'agencer des données bien apparentes. En somme, ici, c'est la théologie positive qui retrouve sa fonction bien précise, en disposant une visée réaliste et en restant en symbiose avec les condensations et discernements de la tradition ecclésiastique autour de la liturgie vécue et du Magistère ».

Notons une réalisation de *Theologia biblica*, par le P. Ceuppens, O. P. : *De Deo uno*, 1949; — *De SS. Trinitate*, 1950; — *De Incarnatione et Redemptione*, 1948; — *De mariologia biblica*, 1949. — Dans la même collection : *Quaestiones selectae ex historia primaeva*, 1948.

b) La théologie positive recourt aux documents du Magistère, que l'*Enchiridion* de Denzinger, avec ses multiples éditions (la dernière est du P. A. Schönmetzer, S. J., 1963), présente aux étudiants et aux théologiens. Dans un article (paru dans *L'Ami du clergé*, 23 mai 1963), le P. Congar a dit les mérites et les avantages du recueil, mais aussi ses insuffisances et ses omissions, non pour en faire le procès, mais pour en prévenir un mauvais usage. On ne peut reprocher à Denzinger d'être ce qu'il est : un bon recueil de définitions et de déclarations doctrinales; mais étant cela, il réduit à une condition de « choses » des textes qui, pour répondre à leur nature et à leur destination, doivent faire l'objet d'un acte proprement religieux.

Un recueil de *décisions* se prête à favoriser en théologie un esprit juridique... Non seulement ces énoncés sont isolés de leur contexte historique, mais ils sont présentés sans référence explicite à la vie de foi de l'Église, communauté surnaturelle...

« Tout énoncé dogmatique a une valeur doxologique et un caractère sacré : ainsi doit-il mener au-delà du signe, jusqu'à une perception spirituelle, grâce à une action de Dieu qui, à travers lui, par lui, nous communique son propre témoignage. Le traité des « lieux théologiques » n'est qu'une mise en ordre, une classification, des principaux et ordinaires cheminements de ce témoignage, à travers le complexe organisme ecclésial. Mais ce témoignage lui-même, qui apparaît déjà, dans « Denzinger », réduit à une série unique, n'y livre, en quelque sorte, que ses « saintes espèces » : tout l'effort de perception religieuse reste à faire. La perception de foi est, en effet, une sorte de *res non contenta* de l'énoncé dogmatique, au-delà de la *res* de vérité que celui-ci contient, un peu comme l'unité du Corps mystique, par la charité pascale, est la *res non contenta* de l'Eucharistie, au-delà de la « présence réelle » que le sacrement effectue. »

c) Enfin la théologie positive utilise, comme moyen de transmission de la vérité, les écrits des Pères de l'Église. Voir aux *Tables* les indications relatives à la patristique, 3593-94; et *infra* à *Tradition.*

D. L'apologétique. — Associée de la théologie dogmatique depuis le XVIIe siècle, elle a un double objet : la crédibilité de la foi, la certitude subjective de la foi, XV, 430-31.

Auteurs cités (références aux *Tables*) : Dorsch (1033); — Dieckmann (966); — Gardeil (1772); — Bilz (447); — P. Wyser; — Poschmann (3757); — Eschweiler (1208).— Voir l'art. APOLOGÉTIQUE (I, 1511-80) et *Tables*, 196; auteurs cités, *T.*, 198-206.

VIII. LA THÉOLOGIE DU XVIIe S. A NOS JOURS (1930). — 1° *La théologie née des tendances modernes.* — Elle emprunte la méthode dogmatique et tend à se constituer en système, XV, 432-34; — elle s'organise en encyclopédies.

Dogmatique et méthode dogmatique chez les auteurs catholiques : Capassi (*Tables*, 519); — Noël Alexandre (I, 769-72); — Annat (1320-21); — Gotti (VI, 1503-07; *Tables*, 1838); — J. Gautier (VI, 1172); — J. B. Gener (*Tables*, 1786); — Tournely (XV, 1242); — B. Stattler (XIV, 2567-79); — Oberndorfer (XI, 858-59); — Herwis; — Brandmeyer (Hurter, V, 286); — Gazzaniga (VI, 1175); — Dobmayer (IV, 1479).

2° *Le marasme de la théologie au temps du philosophisme*, XV 434-35. — 1. Influence de l'Aufklärung, cf. *Tables*, 296. — 2. Le semi-rationalisme d'Hermès, VI, 2290 sq.; cf. XIV, 1850-54 (semi-rationalisme). — 3. Action du philosophisme : *a)* en France : incrédulité, cf. XII, 1491; XIII, 1750-62, 1765-67, 1773-75; — *b)* en Allemagne, XII, 1491; XIII, 1762-65, 1767-69, 1775-77; — un exemple d'application au mystère de la Trinité, XV, 1787-90; — *c)* explications philosophiques hétérodoxes de l'Incarnation, VII, *551-64*.

3° *Renouveau de la théologie au XIXe et au début du XXe siècle.* — 1. Renouveau d'inspiration romantique, XV, 435-36.

École catholique de Tubingue et surtout Moehler (X, 2048-63; *Tables*, 3232); — Drey (IV, 1827; *Tables*, 1037); — Gengler (Hurter, V, 1095); — Staudenmaier (XIV, 2579); — G. Riegler (Hurter, V, 1093); — J. A. Stapf (H., V, 1379); — cf. Sailer (XIV, 749-54); et, en France, Lamennais (VIII, 2477-83).

2. Renouveau de la scolastique, XV, 436-38; cf. XII, 1492-94; XIV, 1725-28 : — *a)* en réaction contre une philosophie chrétienne d'inspiration hétérodoxe, 436-37.

Auteurs cités s'inspirant : de Descartes : Émery (*Tables*, 1157); J. Valla (XV, 2522-24; cf. 503); — de Leibniz et Wolf, cf. *supra* § 1° : Stattler, Oberndorfer, Herwis, Brandmeyer, Gazzaniga;—de Kant ou Fichte : Hermès (*supra* § 2°); — de Schelling : Dobmayer (*supra* § 1°), P.-B Ziemer, Sailor (XIV, 749); — de Hegel et Schleiermacher : un certain temps Moehler (*Tables*, 3232); — de Malebranche : Gerdil (VI, 1299; *Tables*, 1802); — des empiristes et des naturalistes : l'abbé Flottes (Hurter, V, 1185); — de Lamennais : Gerbet (VI, 1296; cf. VIII, 2480).

b) Interventions pontificales en ce sens (de Pie IX à Pie XII).

Pie IX : Lettre *Tuas libenter*, à l'archevêque de Munich (Denz.-Bannw., n. 1680); — condamnation de Bonnetty, n. 4 (II, 1024); — Syllabus, prop. 13 (XIV, 2893). — Léon XIII : Encyclique *Aeterni Patris;* Académie de S.-Thomas; condamnation de l'ontologisme rosminien (IX, 353-54; cf. XIII, 2926; voir aussi IV, 1537). — Pie X : Encyclique *Pascendi* (IV, 1537); — Motu proprio *Doctoris angelici* et les 24 thèses thomistes (XV, 1011). — Pie XI : Constitution *Deus scientiarum Dominus* (XIV, 1727; XV, 1007 et *Tables*, 3666). — Pie XII : *T.*, 3666.

c) Les animateurs de ce renouveau, XV, 436.

Auteurs cités : Kleutgen (VIII, 2359); — Liberatore (IX, 629); — Passaglia (XI, 2207); — Perrone (XII, 1255); — Sanseverino (*Tables*, 3992). — Auteurs plus récents cités : XIV, 1727-28.

3. Développement des études positives et critiques; avec le danger de concevoir la théologie positive comme une simple histoire, XV, 438-39. — 4. D'où crise de l'enseignement des sciences théologiques, époque du modernisme, 439-41.

Comment résoudre le double problème de l'homogénéité de la théologie catholique avec la Révélation, tout en maintenant son rapport à ses sources positives, soumises aux méthodes historiques et critiques?

5. Les synthèses dans le sens de la tradition : trois efforts se superposent, XV, 441-44.

a) Dans la lutte contre l'Aufklärung et le semi-rationalisme, retour à la théologie issue de la scolastique et du concile de Trente : Clemens (*Tables*, 622); — H.-J. Denzinger (IV, 450); — Kleutgen (VIII, 2359); — Schaezler (XIV, 1270). — *b)* Dans la lutte contre le rationalisme (sous Pie IX), affirmation d'un ordre surnaturel et des rapports de la raison et de la foi (concile du Vatican) : Franzelin (VI, 765; *Tables*, 1690-91); — J.-B. Aubry (I, 2264, n° 2); — J. Didiot (*Tables*, 964). — *c)* Dans la recherche de la logique interne des mystères et de leur proposition avec la Révélation : synthèse réalisée par Scheeben (XIV, 1270-74; *Tables*, 3999-4001); — et sous le rapport de la méthodologie : Gardeil (*Tables*, 1772) et Marin-Sola (*T.*, 3146).

6. Problèmes, tendances, tâches d'aujourd'hui : valeur scientifique de la théologie; statut de la théologie marquant les exigences propres de la théologie positive; maintien de l'unité de la théologie tout en assumant les données des sciences auxiliaires, XV, 444-46.

On rappellera ici utilement quelques positions prises par Y. Congar sur le présent sujet.

a) Idée de la Tradition (conclusion de son livre, *La Tradition et les traditions*, II, Paris, 1963). Écriture et Tradition sont les moyens que Dieu a disposés ensemble, sous l'active et toujours actuelle influence du Saint-Esprit, pour nous relier à la Révélation faite une fois pour toutes. Mais il importe de définir les rapports des monuments de la tradition avec la Tradition elle-même. Entre Tradition et monuments de la tradition, il n'y a pas identité : « Les monuments de la tradition sont des réalités objectives et historiques : la Tradition est une réalité théologique qui suppose une action du Saint-Esprit dans ce sujet vivant qu'est l'Église... Il ne peut y avoir un traité valable de la Tradition sans considération de l'action par laquelle Dieu continue à « inspirer » l'Église, au sens qu'une suite continue de témoignages ont classiquement donné à ce mot. C'est cette action qui est constitutive de la Tradition au sens dogmatique de l'expression. Tout usage qui réduit cette expression à désigner seulement des documents historiques reste en deçà de sa valeur théologique et risque d'être ambigu » (p. 207). En bref, ne pas confondre « tradition historique » et « tradition théologique ». — Deux propositions résument la doctrine catholique : « 1. Les documents ne sont pas les seuls principes constitutifs de la Tradition. Celle-ci ne peut ni se concevoir, ni se définir, sans qu'on inclue dans sa notion *son sujet vivant* qui est, souverainement le Saint-Esprit, visiblement l'Église et, en elle, son magistère institué et assisté. — 2. L'Église et le magistère n'ont *aucune* autonomie par rapport au dépôt. Mais le dépôt ne s'identifie pas avec les documents ou monuments... Église et magistère tout à la fois sont liés et disposent de ressources qui dépassent celles de la pure attestation documentaire » (p. 209).

b) Il serait ridicule d'opposer une théorie pré-conciliaire aux enseignements de Vatican II. Il y a, certes, continuité, mais avec des aperçus nouveaux sur les tâches présentes de la théologie. Le P. Congar s'en est expliqué dans un récent livre : *Situation et tâches présentes de la théologie*, Paris, éd. du Cerf, 1967. Ces tâches ont trois objets principaux : intégrer l'exégèse biblique dans la théologie — on a vu plus haut le P. Patfoort formuler la même requête; — répondre à la requête de la réflexion philosophique sur la transcendance « horizontale » de l'homme au monde dans l'histoire; — enfin, correspondre au dialogue œcuménique, la contemplation du Mystère éternel dévoilé par l'Incarnation rejoignant pour tout homme l'actualisation de l'événement décisif de Dieu. Aucune systématisation unilatérale : c'est à tous ces niveaux que la tâche de la théologie doit être entreprise. Mais, au centre, le Christ, dans l'économie salutaire et dans les traités théologiques : « Il faudra, tôt ou tard, qu'on aille, en théologie

spéculative et à partir de la Révélation attestée dans l'Écriture, jusqu'à poser la question qui nous préoccupe personnellement. S'il existe un lien si profond entre la « théologie » et l'Économie, si Dieu dévoile l'*en-soi* de son mystère dans le *pour-nous* de l'alliance de grâce et de l'Incarnation, tout ce qui a été et est fait pour nous, Incarnation comprise, n'est-il pas appelé, malgré sa liberté absolue, par ce que Dieu est en-soi? N'y a-t-il pas, dans le mystère de son en-soi, une présence, un appel du « pour nous », hominisation comprise? » (p. 10).

Mais, depuis que la théologie a fait entendre sa voix, n'a-t-elle pas dit que Dieu est amour et, parce qu'il est amour, qu'il a voulu les créatures, le bonheur des êtres doués d'intelligence étant la fin secondaire de la création?

Note. — Nous retrouvons des idées analogues chez le P. Adnès, *La théologie catholique* (coll. *Que sais-je?*), 1967, dont l'exposé a le mérite de faire voir la continuité de la théologie, même dans le renouveau actuel.

Tout d'abord, à la suite du P. J. A. Jungmann, à côté de la théologie de type savant, quelques théologiens de langue allemande voulurent créer un autre type de théologie, mieux fait pour animer la prédication chrétienne de l'intérieur : théologie de l'annonce du salut, centrée, non sur le mystère de Dieu considéré en lui-même, mais sur le Christ Sauveur, et qui aurait une structure plus directe, plus synthétique, plus concrète, mettant mieux en relief les aspects existentiels et dynamiques du mystère chrétien, s'intéressant davantage aussi à la vie spirituelle et liturgique que la théologie des écoles. Ils donnèrent à ce type de théologie le nom de théologie *kérygmatique* (voir aux *Tables*, 2814-18). Cette conception est à l'origine du renouveau que connaît actuellement la catéchèse catholique. Il y a place, en effet, au-dessous d'une théologie de type plus scientifique, pour une théologie orientée vers la fin propre et les besoins de la prédication et de la catéchèse. Les théologiens de langue française préfèrent parler à ce propos de théologie *catéchétique*. Il n'y a rien là, en un sens, de proprement nouveau. En soi, la chose est aussi ancienne que l'Église... D'autres estiment que l'on pourrait faire l'économie de cette double théologie, l'une scientifique, l'autre kérygmatique ou catéchétique : il suffirait pour cela que la théologie tout court retourne plus profondément à ses sources bibliques et patristiques, s'applique à parler un langage qui s'adresse à l'homme contemporain, prenne résolument conscience d'être avant tout au service de l'Église.

Ce souci de remonter aux sources et de se tenir constamment en contact avec elles se manifeste par un triple renouveau : biblique, liturgique et patristique. L'étude doctrinale des grands théologiens médiévaux n'est pas pour autant négligée, mais remise à sa place et menée dans un esprit d'objectivité historique, cherchant à faire abstraction des polémiques stériles d'écoles. Il en résulte une tendance à renouveler les questions en profondeur, non plus seulement au plan des solutions, mais à celui de la problématique elle-même ou de la manière d'aborder les choses, ce qui conduit, dans bien des cas, à dépasser un certain stade de fixation de la pensée théologique, que l'on pourrait prendre parfois trop facilement pour la Tradition elle-même, et à surmonter en conséquence une certaine attitude d'opposition unilatérale à l'égard d'autres pensées chrétiennes. La cause de l'œcuménisme ne peut qu'y gagner.

Aujourd'hui, c'est l'Église qui paraît être le centre réel de la réflexion théologique, l'Église considérée en elle-même comme corps mystique du Christ et peuple de Dieu, dans la synergie de son aspect visible, historique, empirique, dans toutes ses activités internes et externes, dans tous ses organes, depuis le ministère hiérarchique jusqu'au laïcat, du sacerdoce universel à l'apostolat propre à chacun; l'Église considérée également dans sa relation au monde, dont elle se doit d'assumer l'interrogation humaine pour y apporter une réponse divine.

Mais une ecclésiologie ouverte implique nécessairement une anthropologie religieuse. Aussi voit-on la théologie catholique actuelle s'intéresser aujourd'hui à l'homme comme elle ne l'avait jamais sans doute fait jusqu'ici : l'homme concret, considéré non seulement dans son rapport essentiel à Dieu, qui s'opère sur la base de l'Incarnation rédemptrice du Verbe, mais dans toute la réalité de son existence terrestre. Convaincue que la foi chrétienne est la source d'un comportement spécifique de l'homme dans le monde, qu'il lui appartient de préciser et de développer, la théologie se veut donc présente à tous les problèmes humains, pour y projeter la lumière de la Révélation, dans la mesure où celle-ci permet de les situer dans leur perspective transcendante, en les éclairant d'en haut. « L'amour, la famille, la société, la profession, l'engagement temporel, le progrès, la culture, la technique, le cosmos lui-même, toutes les conditions, situations ou dimensions de l'action humaine sont prises par elle en considération, font l'objet de son effort de réflexion. Si, en effet, les Livres saints contiennent toute une conception de l'homme et de sa finalité ultime, il n'est guère pensable qu'ils ne contiennent pas aussi, ne serait-ce qu'implicitement, une conception de toutes les efflorescences de l'homme dans son épanouissement personnel, culturel et même cosmique » (p. 124).

Nous avons mis entre guillemets cette dernière phrase du P. Adnès, où sont énoncés les sujets actuels de la théologie, parce qu'on a fait récemment grief, et d'une façon brutale, au *D. T. C.* de n'en avoir pas tenu compte. Le reproche est doublement injuste : tout d'abord, comme le fait observer le P. Adnès, parce que ces sujets n'ont été abordés que très récemment par la théologie et que des articles datant de vingt à cinquante ans ne pouvaient pas encore les avoir traités; ensuite, parce qu'un peu d'attention et de bienveillance aurait permis de constater que, depuis 1951, les *Tables* ont comblé bon nombre de ces lacunes.

Un dernier souci de la théologie contemporaine, c'est, d'après le P. Adnès, de montrer qu'il ne saurait y avoir de vrai progrès pastoral et apostolique sans recherche et progrès théologique, ni de vrai progrès théologique sans une attention très grande portée aux questions que les pasteurs et les apôtres se posent. Et c'est ici qu'apparaît la fécondité du IIe concile du Vatican qui a donné à la vie de l'Église un ébranlement profond, mais dont les documents, promulgués sous l'entière autorité du corps épiscopal, sont sans doute le résultat du vaste travail de recherche et d'approfondissement de la théologie récente.

III. La notion de théologie. Partie spéculative. — xv, 447-502.

Nota : Cette partie spéculative doit être présentée surtout par l'énoncé de chacune des sections qui la composent, en y ajoutant les rares références qu'elles appellent.

I. Données et indications du magistère. — Grégoire IX, à propos de la troisième « entrée » d'Aristote (cf. *supra*, 4156); — Pie IX (différents documents); — le Ier concile du Vatican; — Léon XIII; — Pie X (encyclique *Pascendi*); — Benoit XV (*Tables*, 420); — Pie XI et Pie XII (*supra*, 4161). Le tout, xv, 447-48.

II. Idée et définition de la théologie. — 1° *Genèse et nécessité de la théologie : philosophie, foi et théologie.* — 1. Double contemplation, surnaturelle et théologique, pour parvenir à la connaissance des choses divines, xv, 448-50. — 2. La contemplation théologique exige, entre la raison et la foi, ordre et hiérarchie, ainsi qu'unité d'objet, 450-51.

2° *Lumière de la théologie et différentes formes de l'activité de la raison dans la foi.* — Sous la lumière de la foi, la raison a quatre fonctions, xv, 382-83, 452-56; cf. *supra*, 4156 : 1. Établir les *praeambula fidei*, xv, 452; vi, 514-18. — 2. Défendre les vérités chrétiennes (id.). — 3. Construire le révélé, grâce à l'analogie des vérités naturelles et à la connexion qu'ont les mystères entre eux, xv, 452-54; cf. x, 2587-88 (Ier concile du Vatican), 2594-99. — 4. Expliquer le révélé (analogies et arguments de convenance), xv, 455-56.

3° *Objet de la théologie.* — Dieu, unique objet de la théologie, les autres sujets abordés l'étant *sub ratione Dei*, xv, 456-58.

Deux cas spéciaux, xv, 458-59 : *a)* une théologie organisée sur la vie du peuple de Dieu (Drey, Hirscher, Katschthaler, L. Bopp); c'est un point de vue descriptif et empirique, non formel; — *b)* une théologie centrée sur le Christ (E. Mersch, *Tables*, 3190).

4° *La théologie science.* — 1. Au point de vue scolastique, xv, 459-60; cf. *supra*, 4157. — 2. Au point de vue moderne (à condition de lui accorder objet et méthode propres), 460-61; cf. G. Rabeau, *Introduction à l'étude de la théologie*, 1926, *Tables*, 3852.

III. Problèmes de structure et de méthode. — 1° *Problème de la théologie positive.* — Problème déjà abordé historiquement dans la deuxième section, *supra*, 4159. — 1. Raison d'être et notion de la méthode positive, xv, 462-64. — 2. Objet formel de la théologie positive *(traditio constitutiva* et *continuativa)*, 464-65, 1339-41. — 3. Lumière sous laquelle s'élabore la théologie positive (son objet formel « quo ») : révélation et magistère de l'Église, 465-67; — différence entre théologie positive et histoire de la théologie, 466, 1343-44; cf. *supra :* autorité des Pères de l'Église, 4160; *Tables*, 3593. — 4. Méthode de la théologie positive : utilisation des ressources de la raison historique, dirigée par la sagesse de la foi, xv, 467-69, 1344; — réponse à trois objections, 469-71.

2° *Problème de l'apport rationnel et du raisonnement théologique.* — 1. Le problème : comment, par un raisonnement, obtenir une conclusion d'ordre surnaturel?, xv, 472-73. — 2. Solution : la raison est ici *fide illustrata* (Ier concile du Vatican), 473-75. — 3. Conséquences : attitude du théologien à l'égard du révélé, de sa transcendance et de son mystère, 475-77.

3° *Problème de la conclusion théologique.* — 1. Avant la définition du dogme par l'Église, l'adhésion est théologique, xv, 477-79. — 2. Après la définition : foi divine ou foi ecclésiastique, 479-80; voir aux *Tables*, 751 *(Conclusion théologique)* et 1571-73 *(Foi ecclésiastique)*. — 3. Dogme, théologie et systèmes théologiques, xv, 480-83.

IV. Habitus théologique. — 1° *L'habitus de théologie.* — 1. Notion de l'habitus, xv, 2753 sq. — 2. L'habitus du théologien, essentiellement spéculatif et, dans ses applications à la vie chrétienne, pratique, 483-85; — le cas de la théologie spirituelle, 485-86. — 3. La théologie est sagesse : science suprême, elle assure la défense de ses principes ou de leur application en différents traités, 486-87; cf. Dogmatique, iv, 1528; xv, 430; Apologétique, i, 1511-13; Crédibilité, iii, 2203; vi, 254-59; Fondamentale (Théologie), 518-23; — elle doit être modératrice des autres savoirs, xv, 487-88. — 4. L'habitus de théologie est-il surnaturel ou acquis?, 488.

2° *Conditions de travail et progrès théologique.* — 1. Théologie et vie spirituelle, xv, 488-89. — 2. La vie du théologien dans l'Église : vivre dans l'Église, 490; — liberté de travail, 490-91. — 3. Comment réaliser le progrès de la théologie, 491-92.

Note. — Les femmes et la théologie. — A l'occasion du congrès international de théologie organisé à Bruxelles par *Concilium* en septembre 1970, la question a été posée d'une plus grande participation de la femme à la vie de l'Église. On a entre autres déploré — pour nous en tenir à l'objet même du présent article — que les femmes restent pratiquement étrangères au secteur de la recherche théologique. Sans entrer dans le détail des considérations qui accompagnaient cette assertion fondamentale, il ne sera pas inutile, pensons-nous, de l'encadrer de quelques remarques.

1° Pourquoi la théologie semble-t-elle avoir été jusqu'ici l'apanage presque exclusif du sexe masculin, représenté surtout par des évêques et des prêtres? La raison en est simple : à qui Jésus-Christ a-t-il confié la mission de prêcher les vérités qu'il est venu enseigner aux hommes, sinon à ses apôtres et à leurs successeurs? Il y a ici quelque chose d'analogue au sacerdoce, auquel les femmes n'ont pas eu accès, parce que ce sacerdoce semble être exclusivement réservé aux hommes, *viris*.

2° Il n'est pas exact d'affirmer que les femmes ont été systématiquement tenues à l'écart des problèmes théologiques. Le *D. T. C.* a donné bien des preuves du contraire et il nous suffira de rappeler quelques noms : *Marie d'Agréda* (i, 527-531), dont l'orthodoxie doctrinale a été défendue par Paul d'Astigi (xii, 37-38) et par J.-J. Samaniego (xiv, 1060); — la bienheureuse *Angèle de Foligno (Tables*, 166-167), dont le *Mémorial* a été approuvé par d'éminents personnages; — *Anne de Savoie*, impératrice d'Orient, dont le rôle a été important dans la controverse palamite (*Tables*, 173); — sainte *Brigitte*, dont les révélations, examinées par Torquemada, furent, nonobstant quelques passages, approuvées par le rigide dominicain (xv, 1335, 1337; cf. 3606); — sainte *Catherine de Gênes*, dont le *Traité du Purgatoire* reflète une théologie très orthodoxe (xiii, 1291, 1299, 1315); — les révélations de sainte *Gertrude la Grande* (vi, 1332-1338), son culte de l'humanité du Sauveur furent une préparation au culte du Sacré-Cœur (*Tables*, 1806); — sainte *Hildegarde*, en plusieurs de ses écrits, propose une doctrine qui suit ordinairement le grand courant de la tradition catholique : elle touche à la théologie « en théologien consommé » (vi, 2477); — sainte *Jeanne de Chantal* a beaucoup fait aussi en faveur de la dévotion au Sacré-Cœur (iii, 315-316), à propos de laquelle nous retrouvons encore sainte *Marguerite-Marie* (*Tables*, 3096). — On n'oubliera pas non plus qu'autour de S. Jérôme, au ive siècle, gravitait « un groupe de nobles dames romaines que sa réputation de piété et de science avait attirées et qui s'adressaient à lui pour être instruites des choses de l'Écriture » (viii, 897, 905, 919-20). — On voudra bien enfin, touchant la théologie mystique, se reporter aux indications données concernant des femmes favorisées de grâces mystiques : sainte *Mechthilde*, sainte *Thérèse de Lisieux*, sœur *Élisabeth de la Trinité*, *Cécile Bruyère*, abbesse de Ste-Cécile de Solesmes, avec, parfois, le nom d'auteurs féminins qui se sont penchés sur leurs problèmes (*Tables*, 3277-83).

3° Bien mieux : deux femmes ne viennent-elles pas d'être solennellement proclamées à Rome « docteurs de l'Église » : sainte *Thérèse d'Avila* (27 sept. 1970) et sainte *Catherine de Sienne* (4 oct. 1970)?

4° Il est bien vrai qu'on peut noter, de la part des théologiens, une certaines défiance vis-à-vis d'une sensibilité excessive chez les femmes, surtout d'une imagination démesurée. On se reportera utilement, sur ce point, à ce qu'un auteur qualifié, Pierre Pourrat, écrivait naguère (xv, 552-573) des dangers auxquels une femme peut être exposée et comment sainte Thérèse d'Avila les évita : « Aux qualités de l'imagination s'ajoute [en sainte Thérèse] une sensibilité délicate qui sent vivement la valeur des dons divins ou la portée des événements providentiels et qui sait communiquer aux autres ses impressions. Cet art de faire partager ses propres sentiments était perfectionné en sainte Thérèse par un abandon plein de simplicité et de charme... Enfin, un ferme bon sens maintient toutes ces qualités dans la juste mesure. *Bon sens tout viril.* Si Thérèse a la sensibilité féminine, elle a la maîtrise de l'homme... Elle sait éviter, dans l'exposé de ses états mystiques, toute exagération, toute expression outrée qui indiquerait que le sentiment a le pas sur la raison « (xv, 567). Et, plus loin : « Douée d'introspection, elle sait discerner ce qui se passe dans son âme avec une sûreté rare. Elle peut sans doute prendre pour des communications surnaturelles de Dieu de pieux mouvements de son âme. Mais elle tient compte de cette possibilité, qu'elle reconnaît. Aussi, malgré les révélations, elle n'entreprendra rien de tant soit peu important sans avoir l'avis de théologiens instruits et l'approbation de ses supérieurs. »

Ces dangers dont peut être menacée la femme qui aurait à proposer au peuple chrétien les vérités révélées et leur conclusion — ce qui est le propre de la théologie —, dangers de déviation, d'exagération provenant d'une imagination ardente, d'une extrême sensibilité, d'une conscience mal éclairée, ces dangers, disons-nous, ne

sont pas illusoires. Il serait facile de relever des écarts d'imagination chez certaines mystiques. « On n'échappe pas à l'impression que sainte *Brigitte* mêlait aux dons du ciel une grande part de sa brûlante imagination » (*Tables*, 481). — Un cas aberrant est celui de *Catherine Emmerich*, affirmant que les apôtres ont reçu du Christ les pouvoirs sacrés avec les rites de l'ordination actuelle; c'est à Catherine que nous avons fait allusion à l'art. ORDRE (XI, 1206). — Dans une perspective plus élevée; on trouve une Mère *Angélique Arnauld*, abbesse de Port-Royal, victime d'une conscience trop rigide, quoique sincère, et qui, sous l'influence de Saint-Cyran, tombe dans l'hérésie janséniste (IV, 1968; VIII, 516). — En un sens différent, le sentimentalisme de Madame *Guyon* lui inspire un dangereux quiétisme que Fénelon, malgré ses efforts pour en atténuer les erreurs, ne parvient pas à préserver des foudres de Bossuet (VI, 1996, 1998, 2000-2002; II, 1069-1071; V, 2143-2146).

5° Ces deux derniers exemples — on pourrait en citer d'autres — montrent bien que la femme, en raison même de sa psychologie personnelle, ne peut aborder l'enseignement théologique sans une formation spéciale, qui élimine les dangers auxquels un enseignement féminin peut être sujet. Mais toutes les précautions étant prises — et une formation critique et strictement dogmatique serait la meilleure de toutes — rien ne s'oppose à ce qu'une femme puisse fournir un enseignement théologique impeccable. N'avons-nous pas signalé, dans les *Tables* du *D. T. C.*, quelques noms féminins qui signèrent d'excellents essais relevant incontestablement de la théologie : Mmes Daniélou (*Tables*, 904), Lucie Félix-Faure-Goyau (1843), Raïssa Maritain (3147), Mlle Suzanne Michel (439)?

V. DIVISIONS ET PARTIES DE LA THÉOLOGIE. — 1. Premier tableau (d'après J. Bilz) : dans la théologie, unique en elle-même, les disciplines auxiliaires; — dans la théologie proprement dite, apologétique, théologie historique, théologie doctrinale, théologie pratique, XV, 493. — 2. Deuxième tableau (d'après G. Rabeau) : sciences instrumentales préparatoires aboutissant à la théologie spéculative; — cette dernière aboutissant elle-même aux sciences instrumentales exécutoires (droit canon, liturgie, théologie pastorale), 494. — 3. Troisième tableau (d'après J. Brinktrine) : partant de la théologie biblique et de la théologie historique, pour aboutir par l'Église à l'homilétique, la catéchistique, le droit canonique, la théologie pastorale et la rubricistique, 495. — 4. Division entre parties intégrantes et parties potentielles, 495-96.

VI. LA THÉOLOGIE ET LES AUTRES SCIENCES. — 1. Théologie et sciences annexes, XV, 496-97. — 2. Théologie et sciences profanes, 497. — 3. Ce que peut faire la théologie pour les autres sciences, 497-99. — 4. Ce que les autres sciences sont pour la théologie, 499-500; cf. XIV, 1596-98.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE (XV, 501-502). — Avant d'y apporter un complément, signalons que, légèrement retouché par l'auteur, l'article *Théologie* du P. Congar a fait récemment l'objet d'une traduction anglaise : *History of Theology* (New York, éd. Doubleday, 1968, bibliographie récente, index, 312 p.).

1° *Théologie kérygmatique*. — J. A. Jungmann, *Die Frohbotschaft und unsere Glaubensverkündigung*, Ratisbonne, 1936; — H. Rahner, *Eine Theologie der Verkündigung*, Ratisbonne; 2ᵉ édition, 1939; — Fr. Lakner, *Theorie einer Verkündigungstheologie*, dans *Theol. der Zeit*, 1939, p. 1-62; — J.-B. Lotz, *Wissenschaft und Verkündigung*, dans *Zeitschrift für kathol. Theol.*, 1938, p. 465-501; — L. de Coninck, *La théologie kérygmatique*, dans *Lumen vitae*, 1948, p. 103-19; — P. Hitz, *Théologie et catéchèse*, dans *Nouvelle rev. théol.*, 1955, p. 131 sq.; — M. Schmaus, *Brauchen wir eine Verkündigungstheorie?*, dans *Seelsorge*, 1938, p. 1-12; *Ein Wort zur Verkündigungstheologie*, dans *Theol. und Glaube*, 1941, p. 312-22; — J. Schröteler, *Brauchen wir eine Verkündigung?*, dans *Theol. prakt. Quartalschrift*, 1939, p. 310-14; — R. Weisweiler, *Theol. der Verkündigung*, dans *Scholastik*, 1938, p. 481-89; *Die Grundlage der Verkündigung*, 1940, p. 228-32; — A. Stolz, *De theologia kerygmatica*, dans *Angelicum*, 1940, p. 337-51; — C. Fabro, *Una nuova teologia : la teol. della predicazione*, dans *Divus Thomas*, 1942, p. 202-15; — E. Kappler, *Die Verkündigungstheologie*, Fribourg (Suisse), 1949; — R. Latourelle, *Théologie de la Révélation*, Bruges-Paris, 1963, p. 235-39.

2° *Philosophie de la religion*. — P. Ortegat, *Philosophie de la religion*, synthèse critique des systèmes contemporains en fonction d'un réalisme personnaliste et communautaire, 2 vol., Vrin, 1948; — J. Hessen, *Religionsphilosophie*, 2 vol., Essen et Fribourg, 1948; — H. Fries, *Die katholische Religionsphilosophie der Gegenwart. Der Einfluss Max Schelers auf ihre Formen und Gestalten*, Heidelberg, 1949; — H. Duméry, *Philosophie de la religion. Essai sur la signification du christianisme*, éd. Presses universitaires de France, 1957, 2 vol.; — J. Heber, *Die phänomenologische Methode in der Religionsphilosophie*, Dresde, 1929; — R. Vancourt, *La phénoménologie et la foi*, 1953.

3° *Théologie et méthode théologique*. — Ch. Journet, *Introduction à la théologie*, Paris, 1947; — M.-D. Chenu, *La théologie est-elle une science?*, Paris, 1958; *La foi dans l'intelligence*, 1964; — Y.-M.-J. Congar, *La foi et la théologie*, 2ᵉ édit., Paris, 1964; — M.-M. Labourdette, *La théologie, intelligence de la foi*, dans *Rev. thomiste*, 1946, p. 5-14; — M.-R. Gagnebet, *La nature de la théologie spéculative*, dans *Rev. thomiste*, 1938, p. 1-39, 213-55, 645-74; — P. Parente, *La teologia*, Rome, 1952; — J. Beumer, *Theologie als Glaubensverständnis*, Wurtzbourg, 1953; — Köster, *Von Wesen und Aufbau katholischer Theologie*, Kalderkirchen, 1954; — G. M. Cams, *Bases de una Metodologia teologica*, Montserrat, 1954; — C. Colombo, *La metodologia e la sistemazione teologica*, dans *Problemi e orientamenti di Teologia dommatica*, Milan, 1957, I, 1-56; — Ed. Schillebeecks, art. *Theologie*, dans *Theologische Woordenboek*, Roermond-Massek, III, 1958, col. 4485-542; trad. fr. dans *Approches théologiques*, I : *Révélation et théologie*, Bruxelles, 1965, p. 79-142; — A. Kolping, *Einführung in die katholische Theologie. Geschichtsbezogenheit, Begriff und Studium*, Munster, 1960; — H. Frizsche (protestant), *Die Strukturtypen der Theologie. Eine kritische Einführung in die Theologie*, Göttingen, 1961; — Ét. Gilson, *Le philosophe et la théologie*, Paris, 1961; — Th. Tshibangu, *Théologie positive et théologie spéculative*, Louvain (thèse), 1965; — J. Combès, *Philosophie, théologie, religion*, dans *Rev. de métaphysique et de morale*, 1965, p. 344-62; — D. Dubarle, *Approches d'une théologie de la science*, 1967; — G. Thils, *« La théologie œcuménique »*, Louvain, 1960.

THÉOLOGIE DE CHALONS. — Indication [J. Rivière], XV, 502; cf. VI, 2013-16 et *Tables*, 2009 (L. Habert).

THÉOLOGIE DE CLERMONT. — Indication et histoire [J. Rivière], XV, 502-03; cf. XIV, 804 (A. Vincent, A. Thibaut, Nicolas Desjardins); *Tables*, 1314 (les frères Ferry).

THÉOLOGIE DE LYON. — Indication [J. Rivière], XV, 503; cf. X, 2370-73 et *Tables*, 3247 (Montazet); XV, 2522-24 (Joseph Valla).

THÉOLOGIE DE POITIERS, puis **DE TOULOUSE.** — Indications et histoire [J. Rivière], XV, 503-04; cf. VIII, 2618 (La Poype de Vertrieu); XIV, 803 (Vieusse, Segretier, Malet et Antoine Bonal).

THÉONAS D'ALEXANDRIE, évêque de cette ville (281-300). — Cité : XV, 335.

THÉOPASCHITE (Controverse). — Étude théologique [É. Amann], XV, 505-12. — Références aux *Tables*, 2573 (art. *Jésus-Christ*).

THÉOPHANE III, patriarche de **Jérusalem.** — Notice [R. Janin], XV, 512-13. — Son attitude fluctuante devant les accusations de calvinisme portées contre Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, 513; VIII, 1004 (corriger IV en III); IX, 1016. — Son intervention en Ruthénie en faveur de Constantinople, XIV, 1374.

THÉOPHANE III, métropolite de **Nicée.** — Notice [M. Jugie], XV, 513-17. — Contre les Juifs,

THÉOPHYLACTE, évêque de **Riazan** (XIXe s.). — Sur le purgatoire, XIII, 1344.

THÉOPHYLACTE. — Nom de plusieurs représentants de la famille des comtes de **Tusculum,** qui exercèrent, au Xe siècle, une déplorable influence sur les élections pontificales. Cités, dans l'ordre des pontificats : XIV, 1920 (Serge III); — VIII, 616 (Jean X); — IX, 316 (Léon VI); — V, 980 (Étienne VII); — VIII, 625 (Jean XII); — 626 (Jean XIII); — XIV, 1921 (Serge IV); — II, 650 (Benoît VIII); — 651 (Benoît IX).

THÉORIEN ou **THÉORIANOS.** — Notice [É. Amann], XV, 538-40. — Sur l'union hypostatique, VII, 375, 386, 403-04, 406-07, 499, 517; XV, 211. — Cité : X, 1672-73 (négociation entre Byzance et l'Arménie); 1717 (mission en Syrie, auprès de Michel le Syrien); XI, 70 (conférences avec Nersès IV). — Simplement nommé : I, 86.

THÉOSOPHIE. — Étude générale [J. Brugerette], XV, 540-52. — 1° *Caractères généraux.* — 1. Origines et développements, XV, 540-42. — 2. Les sociétés théosophiques : leur progression, 542-43.

2° *Les écoles.* — 1. Madame Blavatsky, XV, 543. — 2. Madame Besant, 543-44; cf. *Tables*, 434. — 3. Crise de la Société théosophique, XV, 544-45. — 4. L'œuvre de Rudolph Steiner : l'anthroposophie, le Christ réincarnation et synthèse de Mithra, 545-46.

3° *Enseignements théosophiques et doctrine chrétienne.* — 1. Conception de Dieu, XV, 547; — la Trinité théosophique, 1780-83, 2671. — 2. Le Christ et les théosophes : réincarnation et symbole de Dyonisios et Mithra (Annie Besant, Steiner), 547-48. — 3. L'homme et ses corps, 548-49; XIV, 2517-19. — 4. Morale théosophique; *Karma* et loi de réaction; l'homme crée sa destinée; la sanction du bien et du mal par de nouvelles existences, d'où métempsycose et réincarnation, XV, 549-52; cf. X, 1574-75, 1591, 1595; voir *Tables*, 3203, 3874-76.

Références : Cabale, II, 1272, 1276; — mystique, X, 2601; cf. XIII, 1085 (Prutenus); — Pasqualis, XI, 2205; — ontologisme, 1058; — sorcellerie, XIV, 2400.

THÉOTIME, auteur gnostique cité par Tertullien, VI, 1435.

THÉOTOKIS (Nicéphore). — Notice [V. Grumel], XI, 467-70; XIV, 79.

THÉOTOKOS, terme signifiant la maternité divine de la Sainte Vierge, occasion de la crise nestorienne. Voir aux *Tables*, 661 (concile d'Éphèse); 3120-21 (Marie); 3293-94 (Nestorius).

THÉRAPEUTES. — Secte juive florissant au Ier siècle de l'ère chrétienne, VIII, 1616-17. — Leur faux ascétisme, XV, 1069.

THÉRÈSE DE JÉSUS (Thérèse d'Avila) (Sainte). — Étude [P. Pourrat], XV, 552-73. — 1° *La sainte.* — Conversion, maladie, sanctification par l'oraison, 553-61.

2° *Réformatrice du carmel.* — La réforme, XV, 561-63; cf. II, 1782, 1791 (bibl.).

3° *La fondatrice.* — Les résultats et la persécution, XV, 563-66; cf. II, 1783-84.

4° *Écrivain mystique.* — 1. Œuvres, enseignement ascétique, I, 2050; V, 602-03; XV, 569-70. — 2. Sa doctrine mystique, 566-69; — oraisons diverses selon Ste Th., 570. — Voir aux *Tables*, 3276-77, le détail des états mystiques étudiés à MYSTIQUE, X, 2628-37, et les références à EXTASE et EXPÉRIENCE RELIGIEUSE; voir aussi CONTEMPLATION, III, 1626, 1629, 1630-31.

Autres références : 1. Auteurs spirituels : Bañez, II, 141-42; — François de Sainte-Marie, VI, 736; — S. François de Sales, 758; — Girardel, 1377; — S. Jean de la Croix, VIII, 768, 781; — Joseph de Jésus-Marie, 1523-25; — Joseph du Saint-Esprit, 1533-34, 1538; — Molinis, X, 2191; — S. Pierre d'Alcantara, XII, 1796-97. — 2. Divers : Images. VII, 800-01; — mystère de la prédestination, XI 2999; — quiétisme, XIII, 1557; — religion, 224 2257, 2262, 2271, 2282; — révélation, 2587; - sainteté de l'Église, XIV, 859; — scrupules, 174.

Complément bibliographique aux *Tables*, 3279.

THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS (Sainte) (1873-1897). — Spiritualité, *Tables*, 3279. — Théophile Dubosc, sulpicien, agent de la canonisation, XIV, 820.

THÉRINES (Jacques de). — Notice [P. Glorieux], XV, 573. — Cité : II, 2540 (orthographié J. de Termes).

THÉRY (Hector, en religion *Gabriel*), O.P., né à Nurlu (Somme) en 1891, mort à Paris en 1959.

Le P. Théry a d'abord dirigé l'*Istituto storico domenicano* installé au couvent de Ste-Sabine, puis a apporté sa contribution à l'histoire de la littérature et de l'influence dyonisienne au Moyen Age : *Contribution à l'histoire de l'aréopagitisme au IXe s.*, éd. Champion, 1923 (extrait de *Moyen Age*); — *Études dyonisiennes : Hilduin, traducteur de Denys*, éd. Vrin, 1932-1938; le t. II comporte l'édition du texte d'Hilduin; — *Scot Érigène, introducteur de Denys*, dans *The new scholasticism*, 1933, p. 91-108. — Autres ouvrages : *Autour du décret de 1210 : I. David de Dinant. Étude sur son panthéisme matérialiste; II. Alexandre d'Aphrodise. Aperçu de l'influenc de sa noétique*, Le Saulchoir, 1925 (cf. XIII, 1691); — *L'augustinisme médiéval et le problème de l'unité de form substantielle*, dans *Acta hebd. augustinianae-thomist.*, 1930. — Éditeur avec M.-T. d'Alverny, A. Combes et Ét. Gilson des *Arch. d'hist. doctr. et litt. du M. A.* — Traducteur de Tauler, en collaboration avec Hugueny et Corin, éd. de la *Vie spirituelle*, 1927-1935. — Le P. Théry a donné au *D. T. C.* les art. JACOBATIUS, JACQUIER, JOURDAIN D'EBERSTEIN.

Cité : XV, 66, 67, 69, 78 (Tauler); 679, 681-82, 697 (Thomas d'Aquin).

THESSALONICIENS (Épîtres aux). — Étude [D. Buzy et A. Brunot], XV, 573-610. — Voir *Paul (S.), Tables*, 3466-67.

THESSALONIQUE, ville de la Grèce ancienne, aujourd'hui Salonique. — Ses habitants, les *Thessaloniciens*, auxquels S. Paul adressa deux épîtres; cf. *supra*. — Citée comme appartenant à l'Illyricum arraché à l'autorité de Rome, III, 1350-54 *(passim)*, 1369, 1384. — Sur l'Illyricum, *Tables*, 2181. — Basile d'Achrida, archevêque de Th., II, 460-61.

THETFORD (Guillaume de). — Voir *Tifford*.

THEUDAS. — Difficulté chronologique relativement au récit des Actes, où il est cité, XI, 2338; cf. *D. B.*, V, 2170 *(Théodas)*.

THÉURGIE, procédés par lesquels on prétendait se mettre en rapport avec les dieux, ou la divinité. — On la trouve dans la recrudescence du paganisme au sein du néoplatonisme, XII, 2284-85.

THEUTBERGE, femme de Lothaire II, roi de Lotharingie, répudiée en 858. — S. Nicolas Ier, pape, et le divorce de Lothaire, XI, 510, 512-15, 523-24; cf. 1147, 1150 (ordalies à propos de Theutberge).

THIAN. — Voir *Tian*.

THIBAULT (Pierre). — Mauriste, X, 409.

THIBAUT (Auguste) (1840-1895), sulpicien. — Et la théologie dite de Clermont, XIV, 804; XV, 502.

THIBAUT (le P. J.), augustin de l'Assomption († 1938). Voir *Tables*, 327-28.

Cité : sur la messe, X, 868, 885, 886, 897, 904, 1402; — présanctifiés, XIII, 79, 82, 98, 99.

THIBAUT DE SAXE. — Dominicain, prêche au concile de Constance contre les Juifs, VIII, 1890.

THIBET ou **TIBET,** contrée de l'Asie centrale. — Missions catholiques, X, 1892, 1896, 1934, 1972. — Anciennes pénétrations portugaises, XII, 2618. — Clément XII, III, 113.

THIEL (André). — Notice [É. Amann], XV, 610-11. — Cité : II, 1629; V, 218, 244, 1180-81; VII, 546.

THIEL (Jean). — Voir *Van Thiel*.

THIERRI (Saint) († 984), évêque et fondateur de l'abbaye de S.-Vincent de Metz. — Sa Vie (en forme d poème) par Sigebert de Gembloux, XIV, 2037.

THIERRY (Augustin) (1795-1856), historien. Secrétaire de Saint-Simon (1814-1817), il publia avec lui *De la réorganisation de la société européenne*. Séparé de Saint-Simon, il publia différentes études historiques dont la principale est *Les Récits des temps mérovingiens* (1840). — Cité sur le saint-simonisme, XIV, 770, 773.

THIERRY D'AUXERRE, provincial dominicain. — Et S. Thomas d'Aquin, XV, 623.

THIERRY DE CHARTRES († vers 1150), chancelier des écoles de Chartres (cf. *Tables*, 589). Dans son ouvrage *De sex dierum operibus*, il tente d'établir l'accord entre la philosophie de Platon et le récit de la création dans la Genèse.

Sur Dieu, IV, 1161; — à propos d'Érigène, V, 430; — platonisme poussé au panthéisme, XII, 2332.

THIERRY DE FREIBERG. — Notice [P. Glorieux], XV, 611-13. — Création par voie d'émanation, XII, 2354-55. — Cité : V, 1399; VI, 887.

THIERRY DE NIEM. — Notice [É. Amann], XV, 613-17. — Cité : III, 1202; VIII, 641-42; XV, 2303.

THIERRY, évêque de **Verdun** (1047-1088). — Partisan d'Henri IV, empereur d'Allemagne, contre Grégoire VII. Justification de Grégoire par Manegold de Lautenbach, IX, 1828-29.

THIERS (Jean-Baptiste). — Notice [É. Amann], XV, 617-18. — Controverse avec Mabillon sur la relique de la « Sainte Larme », IX, 1433.

THIERS (Louis-Adolphe) (1797-1877), historien et homme d'État. Principaux ouvrages : *Histoire de la Révolution française* (1824-1827); *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1840-1855).

L'encyclique *Mirari vos* et le *Syllabus* paraissant condamner les « liberté nécessaires » (Thiers), IX, 592; cf. XV, 2827. — Cité : 2819, 2825.

THIERSCH (H.W.J.), théologien d'Erlangen (XIXe s.). — Et l'expérience religieuse, V, 1799.

THIETGAUD ou **THEUTGAUD**, évêque de Trèves († 868). — Cité à propos du divorce de Lothaire II, XI, 510, 512-15, 523-24, 1147.

THIETMAR, évêque de Mersebourg. Né en 976, il fut élu évêque de Mersebourg en 1009 et mourut le 1er déc. 1018 ou 1019; cf. Hurter, I, 950-51. Sa *Chronique* en 8 livres englobe les règnes d'Henri Ier, des trois Otton et de S. Henri II.

Cité : sur la confession aux laïcs, III, 877; — sur Serge IV et l'influence des comtes de Tusculum, XIV, 1921.

THILS (Gustave), théologien belge contemporain, né en 1909, professeur au grand séminaire de Malines, puis à l'Université de Louvain. Sa thèse pour la maîtrise en théologie, *Les notes de l'Église dans l'apologétique catholique depuis la Réforme* (Gembloux, 1937), citée, XV, 2207, 2227. — Autres ouvrages importants : *Théologie des réalités terrestres* (2 vol., éd. Desclée de Brouwer, 1947-49); — dans la *Bibliotheca Ephemeridum theologicarum Lovaniensium : La « théologie œcuménique »* (1960, 84 p.); *Primauté pontificale et prérogatives épiscopales* (1961, 104 p.); *Histoire doctrinale du mouvement œcuménique* (2e éd., 1963, 340 p.); *L'infaillibilité du peuple chrétien « in credendo »* (1964, 68 p.); — *Le décret sur l'œcuménisme du IIe concile du Vatican* (Desclée de Brouwer, 1966, 206 p.); — *Christianisme sans religion?* (Casterman, 1968, 164 p.); — *L'infaillibilité pontificale. Source, conditions, limites* (Duculot, 1969, XIV-266 p.).

THIONVILLE (Conciles de) (821 et 835). — Voir *Tables*, 744.

THIRIOUX (Gabriel), S. J. — Thèses favorables à Molina (1696), X, 2175.

THIRWALL ou *Thirlewall* (?), évêque anglican de tendance favorable à l'anglo-catholicisme de Pusey. — Sur la présence réelle, XIII, 1374 (Thirwall); — ne proteste pas contre le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre, XV, 3569 (Thirlewall).

THIRY (Victor) (1817-1889), auteur d'un *Cours de droit civil*, 4 vol., Liège-Paris, 1892-1893. — Sur le mariage des impubères, VII, 1430-31; — légitimation des enfants illégitimes, 751-753.

THOMAS (Saint), apôtre. — 1. Apparition de Jésus aux apôtres en l'absence, puis en présence de Thomas : incrédulité, puis foi de l'apôtre, VIII, 1215, 1218; leçon pour notre foi, VI, 215. — 2. Les apocryphes au nom de Thomas, *Tables*, 192-93. — 3. S. Thomas, apôtre des Indes, IX, 1813; X, 1927; XIV, 3089-93, 3107, 3109, 3111, 3117, 3142.

THOMAS, patriarche de Jérusalem. — Sa démarche en 809 auprès de S. Léon III au sujet du *Filioque*, XIII, 360; cf. V, 2315.

THOMAS, patriarches schismatiques de l'Église syro-malabare. — Thomas Ier de Campo († 1673), *Tables*, 503. — Thomas II († 1674), XIV, 3144. — Thomas III († vers 1676), 3144. — Thomas IV, élu à partir de 1676, 3144. — Thomas V († 1765), 3145. — Thomas VI († 1825), prend le nom de Mar Dionysios Ier, *Tables*, 999.

THOMAS, marchand hiérosolymitain (IVe s.). — Son rôle dans l'introduction du christianisme aux Indes, XIV, 3092-93.

THOMAS (J.). — A écrit *Le mouvement baptiste en Palestine et en Syrie (150 av. J.C. - 300 apr. J.C.)*, Gembloux, 1935, cité XIV, 435, 437 (à propos des Sabéens).

THOMAS (Jean-Baptiste), vicaire général de Verdun. — Auteur d'*Études critiques sur les origines du christianisme*, 1870, et d'*Études orientales : christianisme et bouddhisme*, 1897, citées I, 1562.

THOMAS (Chanoine Pierre-Étienne-*Jules*), érudit bourguignon, curé-doyen de N.-D. de Dijon, né à Seigny (Côte-d'Or) en 1843. — Cité pour son étude sur la dévotion au Sacré-Cœur (Paris, 1893), III, 305, 350 (bibl.).

THOMAS (L.), auteur de l'art. *Agape* du *D. B. S.*, I, 134-53. — Cité dans le *D. T. C.*, à l'art. MESSE, X, 849, 851-52.

THOMAS (Léon-Benoît-Charles) (1826-1894), archevêque de Rouen et, plus tard, cardinal. — Cité à propos de l'encyclique *Immortale Dei*, IX, 614.

THOMAS (Pierre) († vers 1350). — Voir PIERRE THOMAS, XII, 2046-49; II, 2440-41 (Chypre).

THOMAS (Wilhelm). — Son ouvrage, *Das Erkenntnisprinzip bei Zwingli* (1902), XV, 3786, 3787-88, 3927 (bibl.).

THOMAS A KEMPIS. — Notice [J. Mercier], XV, 761-65. — Sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, 763-64; voir *Tables*, 2192-93. — Sur la vocation religieuse, XV, 3165-66; — influence sur Wessel, 3531; — sur la mystique en Hollande, XII, 94-95; — sur le terme « Lollard » dans la Vie de Florent Radewin de Leerdam, IX, 912.

THOMAS ANGLICUS ou **ANGLUS.** — Voir *infra* à *Thomas de Jorz, Thomas de Sutton, Thomas Walleys, Thomas White, Thomas de Wylton.*

THOMAS D'AQUIN (Saint). — Notice et études multiples, XV, 618-761. Nous y joignons l'art. THOMISME [R. Garrigou-Lagrange], 823-1023.

I. Le Docteur. — I. VIE. — [P.-A. Walz], XV, 618-31. — Naissance et premières années; — séjour au Mont-Cassin; — étudiant à l'Université de Naples; — entrée chez les Frères prêcheurs et internement à Roccasecca; — les études dans l'ordre; — bachelier en théologie à Paris; — maître en théologie; enseignement à Paris (1256-1259); — séjour en Italie (1259-1268); — deuxième enseignement à Paris (1269-1272); — enseignement à Naples (1272-1273); — convocation au concile de Lyon; maladie et mort (1274). — Bibliographie.

II. LE DOCTEUR ET LE SAINT. — [P.-M.-R. Gagnebet], XV, 631-35. — 1° *Mission doctrinale.* — 1. Caractéristiques générales, 631-33. — 2. Spécialement : méthode, VI, 876-78; — génie personnel, 878-80; — valeur doctrinale permanente, 882-84; voir THÉOLOGIE, XV, 379-89, et THOMISME, 849-52.

2° *Le saint.* — XV, 633-35; cf. 627-30; VI, 890-91 (procès de canonisation et canonisation).

III. ÉCRITS DE S. THOMAS D'AQUIN. — [P.-A. Walz], XV, 635-41; cf. VI, 874-76 (leur nature très diverse et les éditions); XV 824-27.

IV. LE COMMENTATEUR D'ARISTOTE. — [R. Garrigou-Lagrange], XV, 641-51. — 1. Utilisation et corrections, 641-42; cf. 374-78; *Tables*, 252-53. — 2. Détails : Logique, XV, 642-43; — Physique, 643-45; — Psychologie *(De anima)*, 645-46, mais voir VI,

898 (Cajétan); — Métaphysique, xv, 646-48; — Morale *(Éthique)*, 648; — Politique (en grande partie), 649; — le *De causis* alors attribué à Aristote et le *De hebdomadibus* de Boèce, 650; cf. vi, 880 (œuvre philosophique de S. Thomas).

V. Signification historique de la théologie de S. Thomas. — [L.-B. Gillon], xv, 651-93. — *I. La lutte contre l'aristotélisme outré: Siger de Brabant.* — 1. Indications générales, 651-53; cf. i, 2632-36; xiv, 2042-43, 2050-51. — 2. Écrits s'y rapportant, xv, 653-54.

II. La lutte pour l'aristotélisme modéré. — 1° *L'école augustinienne et S. Thomas.* — 1. Première controverse entre S. Thomas et Pécham, xv, 654-55; cf. xii, 130-33. — 2. Thomisme et augustinisme après la mort de S. Thomas, xv, 655-58; cf. vi, 886-89; viii, 2354-56; xii, 133-24; xv, 99-100.

2° *Points essentiels d'opposition entre augustinisme et thomisme.* — 1. Vision béatifique et science divine : *a)* vision béatifique, xv, 658-60; — sur la thèse de S. Thomas, vii, 2377-80.

Auteurs (en dehors de S. Thomas) cités dans cette controverse : Bernard de Gannat; — Henri de Gand; — Guillaume de La Mare; — Jean Quidort; — Pécham; — Robert de Colletorto; — Thomas de Sutton.

b) Science divine des futurs contingents : opinions en présence, xv, 660-63; — exposé de l'opinion de S. Thomas, 870-71; xiv, 1610-12, 1617-19; — sur la connaissance des futurs contingents *in seipsis*, xv, 661; cf. xiv, 1613-14.

Pécham; — Guillaume de La Mare; — Duns Scot; — Thomas de Sutton; — Rambert de Bologne; — Jean Quidort; — Henri de Gand.

2. L'éternité du monde et les erreurs des philosophes : *a)* l'éternité du monde : philosophes et S. Thomas, xv, 663-68, 887; — *b)* la création dans le temps, indémontrable, 668-72; cf. 887; — toute la controverse, iii, 2174-80

Aristote; — Maïmonide; — Albert le Grand; — Pierre Lombard; — Guillaume d'Auvergne; — Guillaume d'Auxerre; — Alain de Lille; — Raynier Sacconi; — Hugues de Saint-Cher; — Odon Rigaud; — S. Bonaventure; — Gérard d'Abbeville; — Avicenne; — Averroès; — Guillaume de La Mare; — Alexandre de Halès; — Gilles de Rome; — Henri de Gand; — Godefroy de Fontaines; — Rambert de Bologne; — Pierre d'Auvergne; — Matthieu d'Aquasparta; — Bernard de Gannat. — Voir autres références, *Tables*, 850.

3. Simplicité ou composition hylémorphique des anges et des âmes, xv, 672-73; cf. sur les anges, i, 1230-21; xv, 902-03. — Anges et âmes dans l'École franciscaine, i, 1027-28; — simplicité et spiritualité selon S. Thomas, xv, 673-76, 910-11. — Conséquences : *a)* action du feu de l'enfer sur les esprits, 676; cf. iv, 404; v, 2208, 2230-32; xv, 3380. Voir les autres opinions, *Tables*, 1183-84; — *b)* impossibilité (pour S. Thomas) de plusieurs anges de même espèce, xv, 676-77, 844, 903; — mais pour l'âme humaine, multiplicité dans la même espèce, l'individuation provenant de l'union à un corps, 677-78; — *c)* le lieu angélique, 678, 3382; cf. i, 1231-32; — l'âme humaine séparée, xv, 3383.

Avicenne; — Guillaume d'Auvergne; — Roland de Crémone; — Hugues de Saint-Cher; — Philippe le Chancelier; — Jean de La Rochelle; — Albert le Grand; — Odon Rigaud; — S. Bonaventure; — Avicébron; — Henri de Gand; — Jean de Naples; — Alexandre de Halès; — Gérard d'Abbeville; — Tempier; — Guillaume de La Mare; — Bernard de Gannat.

4. Pluralité des formes : pour S. Thomas, unité de forme substantielle dans l'homme; pour les augustiniens, pluralité de formes incomplètes subordonnées, xv, 678-81; — les opinions diverses exposées et discutées, vi, 569-86. — Objections : *a)* de la transmission du péché originel, xv, 684; — *b)* du corps du Christ pendant le triduum de la mort, 681-83; cf. vii, 536-38; xiv, 1095-97; — *c)* du culte des reliques, xv, 683-84, 911-13; cf. xiii, 2362-63.

S. Bonaventure; — Pécham; — Matthieu d'Aquasparta; — Robert Kilwardby; — Pierre de Conflans; — Avicébron; — Richard de Médiavilla; — Pierre Lombard; — Guillaume de La Mare; — Albert le Grand; — Avicenne; — Gérard d'Abbeville; — Klapwell; — Henri de Gand; — Godefroy de Fontaines; — Gilles de Rome; — Gilles de Lessines; — Jean Quidort; — Thomas de Sutton; — Robert de Colletorto.

5. L'illumination intellectuelle. — Thèse bonaventurienne exigeant, pour la connaissance certaine de l'intelligence, une intervention des idées éternelles; — thèse de S. Thomas pour qui la lumière même de l'intelligence, participation de la lumière divine, est suffisante, xv, 684-87.

L'illumination intellectuelle chez S. Augustin et les différentes interprétations qu'on en a faites, *Tables*, 299. — Avicenne; — Jean de La Rochelle; — Pécham; — Albert le Grand; — Averroès; — Godefroy de Fontaines; — Bernard de Gannat; — Bernard de Trilia; — Henri de Gand, — Robert de Colletorto.

6. Intellectualisme et volontarisme : *a)* thèse bonaventurienne et scotiste du primat de la volonté sur l'intelligence, opposée à la thèse thomiste de la primauté de la connaissance pour les choses inférieures à nous, mais de la primauté de l'amour en face des choses divines, xv, 687-89; cf. 3309-13.

S. Bonaventure; — Albert le Grand; — Gauthier de Bruges; — Matthieu d'Aquasparta; — Henri de Gand; — Guillaume de La Mare; — Godefroy de Fontaines.

b) la béatitude : caractère essentiellement intellectuel de la béatitude (thèse thomiste); — béatitude atteinte par le désir et la fruition de la volonté (thèse augustinienne), xv, 689-690; cf. ii, 499-500 (Aristote), 505-06 (S. Augustin), 610-13 (S. Thomas), 513-15 (Scot); vii, 2369-70.

Albert le Grand; — S. Bonaventure; — Gauthier de Bruges; — Guillaume de La Mare; — Duns Scot; — Jean Quidort; — Pécham; — Thomas de Sutton.

c) L'acte libre : dans l'intellectualisme de S. Thomas, la détermination de l'acte libre est faite par le dernier jugement pratique; — dans le volontarisme, le dernier jugement pratique dépend de la volonté elle-même, xv, 690-93; cf. ix, 662-63; xv, 3301-02.

Guillaume de La Mare; — Correctoire « Quare »; — Henri de Gand; — Godefroy de Fontaines; — Thomas de Sutton; — S. Bonaventure; — Gauthier de Bruges; — Gérard d'Abbeville; — Tempier; — Siger de Brabant.

VI. Saint Thomas d'Aquin exégète. — [C. Spicq], xv, 694-738. — 1. Texte biblique de S. Thomas d'Aquin : la Vulgate latine; certainement le texte alcuinien de l'université de Paris, peut-être avec certaines améliorations apportées par les auteurs cités, 695-97 :

Hugues de Saint-Cher; — Correctoire «Bible des Jacobins »; — Étienne Langton; — Robert de Courson; — Philippe le Chancelier; — Thomas Gallus.

2. Canon biblique de S. Thomas, xv, 697-701. — S. Thomas reconstitue, l'un des premiers, la liste complète des livres (canoniques et authentiques) de l'A. T., 697-99; — aucune difficulté pour le N. T., 699; — apocryphes peu cités, mais versions utilisées (de seconde main), 700-01. — 3. Documentation de S. Thomas : Pères de l'Église (homiliaires et commentaires), surtout des Latins; diverses gloses, concordances et répertoires alphabétiques, 701-04. — 4. S. Thomas et la philologie biblique : avec des notions très rudimentaires d'hébreu et de grec, S. Thomas a cependant « le souci de pratiquer une exégèse littérale, attentive aux données de la lettre, grâce aux ressources d'une grammaire précise », 704-08. — 5. S. Thomas et la critique tex-

tuelle : en six points sont relevés les principes du Docteur angélique, 708-11. — 6. Caractères généraux de l'exégèse de S. Thomas : exégèse avant tout *littérale, dialectique,* dont la préoccupation dominante est *théologique, scripturaire, traditionnelle;* — exégèse *verbale,* aimant à proposer l'étymologie des termes; — parfois même *scientifique,* 711-26. — 7. Règles herméneutiques, au nombre de quatorze : effort de préparation scientifique chez l'exégète lui-même; — vérité de l'Écriture et analogie de la foi; — recours à la tradition; — interprétation d'après les actions de Jésus-Christ et des saints; — le bon sens; — les genres littéraires; — l'intention de l'écrivain sacré; — le contexte; — le style et les hébraïsmes; — la mystique des nombres; — le cadre historique; — la solution des antinomies; — une interprétation prudente et indulgente; — les sens spirituels, 727-38. — Inspiration de l'Écriture, VII, 2220-21.

VII. SAINT THOMAS ET LES PÈRES. — [G. Geenen], XV, 738-61. — 1. Théorie des sources et valeur des autorités patristiques, comme source de la théologie, 738-39. — 2. Documentation patristique; sens de cette expression qui, pour S. Thomas, exclut les anténicéens, sauf Origène : *a)* les conciles et les pratiques liturgiques; — *b)* Pères grecs; — *c)* Pères latins; — *d)* mentions anonymes des écrivains contemporains; — *e)* citations implicites et adages reçus; — *f)* matériaux inauthentiques, 738-49. — 3. Usage des *auctoritates : a)* présentation des textes: citations, sources de difficultés, de pur ornement; citations, sources, preuves, confirmations de la doctrine; citations explicatives et justificatives; — *b)* interprétation des textes, 749-51. — 4. Esprit du travail et mode de composition : probité scientifique de S. Thomas, 751-56. — 5. Nature et valeur de l'argument patristique : *a)* continuité doctrinale et historique entre Écriture et écrits des Pères, nonobstant les divergences d'explication : l'identité est dans les principes, 756-58; — *b)* pourquoi recourir aux Pères? Ils sont les interprètes de l'Écriture, 758-60.

II. La doctrine. — On suivra, en principe, l'ordre des matières de l'art. THOMISME, XV, 823-1023.

I. SOURCES. — Écrits de S. Thomas, XV, 824-27. — Les commentateurs, 827-31.

II. SYNTHÈSE MÉTAPHYSIQUE. — 1° *L'être intelligible et les premiers principes.* — 1. Affirmations générales, XV, 831-34. — 2. Références : *a)* réalisme de S. Thomas, XIII, 1851-58; — *b)* principe d'identité et de substance, V, 837-38; — *c)* principe de causalité efficiente et finale, II, 2029-33, 2034-36; V, 2477-78.

2° *Doctrine de l'acte et de la puissance : conséquences.* — A. Doctrine générale, XV, 834-47; cf. I, 334-37. — B. Aspects particuliers. — 1. Puissance, réellement distincte de l'acte, XV, 835-37; cf. II, 2021; X, 303. — 2. Limitation de l'acte par la puissance, XV, 837-38; cf. I, 337-39 (acte non limité : acte pur). — 3. Applications : *a)* matière distincte de la forme, XV, 838-39; cf. II, 2021-24; VI, 522-23; — *b)* essence créée, distincte réellement de l'existence, XV, 839-43; cf. V, 835 sq., surtout 843-47; *Tables,* 1265; — *c)* la notion d'être, transcendante et analogique, XV, 843; — *d)* notion métaphysique de Dieu, 843; cf. 859-60; — trois opinions thomistes : intellectualité, 867; I, 2229; aséité, 2229; cf. 2077-80; perséité, aséité radicale, déité, 2229-30; cf. XV, 860; — *e)* autres conséquences de la distinction réelle entre puissance et acte, XV, 843-44: aucun accident en Dieu; attributs identiques à l'essence; cf. distinction de simple raison (I, 2233); — anges spécifiquement distincts l'un de l'autre (XV, 902-03); — âme humaine, unique forme substantielle du composé humain (VI, 570); — matière *quantitate signata,* principe d'individuation (VI, 573); — matière : existence connaissable uniquement par la forme (II, 2020); — *f)* application de la distinction d'acte et de puissance dans l'ordre de l'opération, XV, 844-47; cf. II, 2025-27; — autres applications : puissance obédientielle; — unité d'existence dans le Christ. Voir aux *Tables : Puissance et Acte,* 3827, et *Hypostatique (Union),* 2576-77.

III. NATURE DE LA THÉOLOGIE. TRAVAIL THÉOLOGIQUE. — 1. La théologie, science subalterne à la science de Dieu lui-même et à la science des bienheureux, XV, 848-49. — 2. Les procédés du travail théologique : recueillir les vérités révélées, les analyser, les défendre, en proposer les arguments, les expliciter et même déduire d'autres vérités (conclusions théologiques ou vérités définissables : controverse Martin-Sola et Charlier, 847), 849-52 ; cf. THÉOLOGIE, 378-92 ; *Tables,* 4156. — 3. Le travail théologique et l'évolution du dogme, XV, 852-53; cf. IV, 1626, 1640.

IV. STRUCTURE DU TRAITÉ « DE DEO UNO ». — 1° *Valeur des preuves thomistes de l'existence de Dieu.* — 1. Exposé synthétique, XV, 853-56; cf. IV, 931-32, 937, 940, 941 (I, 335; II, 2024-25); IV, 943-44 (II, 2032-33); IV, 944, 945-46, 946-47 (II, 2035). — 2. Valeur de fondement de ces preuves : principe de causalité et de raison suffisante, XV, 856-58; cf. II, 2029-33. — 3. Point culminant vers lequel convergent ces preuves, XV, 858-60; voir *Éminence, Tables,* 1157.

2° *Éminence de la déité.* — 1. Caractère essentiellement surnaturel de la vision béatifique, XV, 860-63; VII, 2370-72, 2378-80. — 2. Connaissance analogique de Dieu : double analogie, proportion, proportionalité, XV, 863-68; cf. *Tables,* 145, très spécialement, § Vraie méthode pour atteindre la connaissance de Dieu; — voir aussi ATTRIBUTS DIVINS, I, 2226-27; NOMS DIVINS, XI, 787-93, et *Éminence (Méthode d'), Tables,* 1157. — 3. Trois corollaires : *a)* possibilité de démontrer par la raison l'existence de Dieu, XV, 868 : cf. IV, 889-90, 892, 900-01, 905-06, 909, 911-15, 918, 920-23, 926, 931-33, 936-37, 940-48 *(passim);* — *b)* grâce sanctifiante, participation physique, analogique et formelle de la déité, XV, 868; VI, 1611; voir aussi, 1420-22 (rapport de la grâce à la gloire); — *c)* impossibilité, *in via,* de concilier le mystère de la volonté salvifique universelle et le mystère de la prédestination, XV, 868-69; cf. XII, 2940-56 *(passim);* XV, 3366-67.

3° *La science de Dieu.* — 1. Science de Dieu en général, XV, 869-70 : *a)* Science de Dieu intuitive et compréhensive, I, 282; III, 634; XI, 768; XIV, 1598-600; XV, 380, 401; — *b)* science des choses créées, possibles, futures, XIV, 1602, 1603-04 (possibles), 1604-06 (mal, choses viles, êtres singuliers, êtres réels), 1606-08 (science divine, cause des êtres); — *c)* science des futurs contingents, 1609-12; cf. IX, 669-74. — 2. Science des futurs conditionnels, XV, 870-71; cf. XIV, 1617-19.

4° *La volonté de Dieu et son amour.* — 1. Liberté de la volonté divine, XV, 871-72; 3334-36. — 2. Volonté divine, cause des choses, XV, 872-78: *a)* Dieu se veut et s'aime nécessairement, 3327; — *b)* volonté divine et acte créateur, 3328; toutes les créatures, objet de l'amour divin, 3333-34; — volonté divine et êtres futurs; la volonté divine porte même sur les actes libres, sans les prédéterminer, 872-78, 3328-29 (références pour expliquer la liberté); — *c)* volonté divine et mal (mal physique, mal moral

du péché, mal de la peine), 3329-32; cf. Péché, xii, 202-05; Prémotion, xiii, 71-76.

5° *Providence et prédestination.* — 1. Providence, xv, 878-80; cf. xiii, 998-1000 *(passim)*, 1004-07 *(passim)*, 1009-14, 1015-17; — la providence et le mal, 1017-19; — la fin du gouvernement divin, 1021-23. — 2. Prédestination, xv, 880-84; cf. xii, 2940-56, 2984-89, 3004-15.

6° *Toute-puissance, création, motion divine.* — Sur la toute-puissance divine d'après S. Thomas, xv, 3353-56. — 1. Création, 884-87; 3328-29; iii, 2084, 2089-91, 2101, 2106, 2108, 2110-11, 2114-15, 2126-27, 2133, 2136-37, 2144-45, 2150, 2156-57, 2159-60, 2162-63, 2166-68, 2172, 2177-79, 2181; cf. xv, 3346-47 (l'optimisme). — 2. Conservation, 887-88; iii, 1187, 1193-95. — 3. Motion divine, xv, 888-89; cf. Prémotion, xiii, 32-33, 36-55 *(passim)*, et Concours divin, où la pensée de S. Thomas est interprétée différemment, iii, 781-96; exposé aux *Tables*, 761-62, § Saint-Thomas, thomisme.

V. La sainte Trinité. — 1. Bases scripturaires et patristiques (spécialement S. Augustin) du traité de S. Thomas, xv, 889-92. — 2. Les processions divines : génération, spiration, 892-94; xii, 647-48, 649-53. — 3. Les relations divines, xv, 894-95; xiii, 2141, 2143-45; — relations et personnes, 2150-53; — personnes et subsistences, 2153-56. — 4. Les personnes divines, xv, 895-96; — le Père : xii, 1188-89, 1191; xv, 1744; — le Fils, le Verbe : v, 2469-70, 2472-76 *(passim)*; xv, 1744-45, 1747; — le Saint-Esprit : v, 768, 772, 796, 813, 2327; xv, 1745-47, 1758. — 5. Les actes notionnels de génération et de spiration, 896-98; xi, 804-05. — 6. L'égalité des personnes et leur intime union, xv, 898-99; cf. *supra*, § 3, relations et personnes; Circumincession, ii, 2528-31; xv, 1742-44. — 7. La Trinité, naturellement inconnaissable, 899-900, 1741-42. — 8. Noms propres et appropriations, 900; xi, 790-93; cf. Appropriations, i, 1708 sq., et pour S. Thomas, 1713, 1716-17. — 9. L'habitation de la Sainte Trinité dans les âmes justes, xv, 900-02, 1841-42, 1845, 1848, 1850-51, 1854.

VI. Traité des anges. — 1. Bases du traité : Écriture, S. Augustin, xv, 902. — 2. Nature des anges, 902-03; i, 1230-31; — leur création, 1237. — 3. Connaissance des anges, xv, 903-05; i, 1232-33; xiv, 1620-24 (science naturelle), 1624-27 (science surnaturelle). — 4. Volonté des anges, xv, 905-06; i, 1235-36; xv, 3374-84 (différents aspects du problème). — 5. État originel des anges; mérite et démérite, xv, 906-08; cf. élévation et épreuve, i, 1237; — béatitude, 1237; opinion de S. Thomas, 1238-39. — 6. Quelques compléments : hiérarchie, 1241; — illumination, 1242; — locution, 1242-43; — missions, 1245; — anges gardiens, 1246; — action sur la matière et sur l'homme, 1246.

Aux articles Anges, i, 1228-48 et Volonté des anges, xv, 3370-80, on compare souvent la pensée de S. Thomas avec celle de Scot et de Suarez. Se reporter au texte.

VII. Traité de l'homme. — 1. Caractère de ce traité : indépendance par rapport au *De anima*, opposition à l'averroïsme, xv, 908-09; vi, 566; cf. xiv, 2043; xv, 693. — 2. Spiritualité et immortalité de l'âme, 910-11; cf. i, 1039; *Tables*, 124. — 3. Union de l'âme au corps, xv, 911-13; vi, 569-71. — 4. Les facultés de l'âme, xv, 913-16; cf. *Tables*, 2993-94; i, 342-43; xv, 3386; — liberté de la volonté, iv, 2244 (élection); ix, 685-89. — 5. L'âme séparée, xv, 916-18 (subsistence, connaissance et volonté); xiv, 1626-27. — 6. Justice originelle et péché originel : *a)* justice, xv, 918-19; viii, 2036-41; cf. i, 373-75; — *b)* péché, xv, 920-21; i, 378; xii, 468-90.

VIII. Incarnation rédemptrice. — 1. Convenance et motif de l'incarnation, xv, 921-24; cf. vii, 1462-63 (possibilité); 1463-73 (convenance sous divers aspects, *passim*); 1476, 1478, 1480-82 (en quel sens nécessaire); 1501-05 (motif, l'incarnation subordonnée à la rédemption); cf. viii, 1271-72. — 2. Personnalité du Christ et union hypostatique : *a)* ce qui constitue la personnalité du Christ, xv, 924-29 (on entend ici S. Thomas dans le sens de Cajétan et non de Capréolus-Billot; cf. vii, 411, 416-17, 423-24); — sur l'opinion de S. Thomas, 424-29; — *b)* union hypostatique, xv, 930-32; vii, 514-16; — une seule personne dans le Christ, 516; — Verbe divin et humanité, 519-21; — différentes considérations sur l'union hypostatique : S. Thomas, 523, 525, 528, 529, 530, 531, 532, 534, 535, 536, 539, 540, 541. — 3. Les suites de l'union hypostatique : sainteté du Christ, plénitude de grâce, sacerdoce, xv, 932-33; cf. viii, 1276-77, 1279-81 (sainteté); 1281-89 (grâce et vertus); 1290-95 (impeccabilité); 1335-42 (sacerdoce). — 4. Actes méritoires et satisfactoires du Christ, xv, 933-34; viii, 1325-27. — 5. Liberté du Christ, dans son obéissance, xv, 934-36; cf. viii, 1299, 1302, 1309-12. — 6. Passion et victoire du Christ, xv, 936-39 : *a)* conciliation des souffrances avec la béatitude de la vision béatifique, 936-37; viii, 1327-32; — *b)* cause de notre salut, xv, 937-38; xiii, 1949-50, 1967-69, 1975; — *c)* pourquoi tant de souffrances?, xv, 938-39; cf. xiii, 1980-81.

IX. Mariologie. — 1. Prédestination de Marie, xv, 939-40; cf. vii, 1530; ix, 2367. — 2. Maternité divine, xv, 940-42; ix, 2355-56, 2365-66. — 3. Sainteté de Marie : *a)* l'Immaculée Conception, xv, 942-45; vii, 1050-54; — *b)* plénitude de grâce, xv, 945; ix, 2367-68, 2399-400. — 4. Médiation universelle, xv, 945-46; ix, 2392, 2395-97, 2399-400.

X. Les moyens de salut : les sacrements. L'Église. Les fins dernières. — A. *Les sacrements.* — 1° *En général.* — 1. Signes efficaces de la grâce qu'ils produisent *ex opere operato*, par une causalité physique instrumentale, xv, 946-48; xiv, 532-36 *(passim)*, 631-36; cf. xi, 1085. — 2. L'hylémorphisme appliqué aux sacrements, xv, 948; x, 338, 351, 354; cf. xiv, 533. — 3. Effet spécial à chaque sacrement et institution du Christ, xv, 947; xiv, 537-38; cf. 572-77 (la discussion théologique sur ce sujet). — 4. Nombre des sacrements, xv, 947; xiv, 538-39.

2° *Trois sacrements en particulier.* — 1. Transsubstantiation et présence réelle, xv, 947-50; v, 1304-11 *(passim)*; cf. 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1318, 1319; mais voir aussi 270-72; xv, 1400-01, 1403-05 *(passim)*. — 2. La messe, sacrifice véritable et actuel, xv, 950-54; x, 1057-63; voir aussi 815, 821, 837, 999, 1056-63 *(passim)*, 1107, 1110, 1143, 1145, 1147-48, 1157, 1184, 1192-93, 1228, 1237, 1245-47, 1250-51, 1253, 1255-56, 1267, 1272-73, 1280, 1284, 1297-99, 2310-11. — 3. Attrition et contrition, xv, 954-58; cf. i, 2243, 2245, 2248-49, 2257; iii, 1673-74, 1677, 1680-82, 1683, 1686; xii, 736-38, 976-81; cf. *infra*, § 3° Compléments.

3° *Compléments.* — 1. Baptême, ii, 250, 252, 253, 255-56, 268-71, 272, 276-78, 279, 283, 285-89, 290-92, 293;— grâce, dons et vertus conférés aux enfants par le baptême, xv, 2762-63. — 2. Confirmation, iii, 1071-73 *(passim)*, 1075-77; cf. ii, 2400 (saint chrême); vii, 1393 (imposition des mains). — 3. Eucharistie-communion, iii, 486, 492, 496, 497, 501, 505, 508, 510-11; — communion fréquente, 529; — communion sous les deux espèces, 565, 569, 570-71. — 4. Pénitence : parties du sacrement, xii, 973-75, 981 (confession), 984 (satisfaction), 985 (ab-

solution); cf. 990-91, 991-93 (effets du sacrement). Voir : Absolution, i, 177-80, 182, 187-88, 190, 192-93, 195; — Confession, iii, 895, 897, 900-01, 902-03, 905-09 *(passim)*, 912-15, 916-18, 920-23 *(passim)*; — Satisfaction, xiv, 1189-90. — Questions connexes : la reviviscence : *a)* des sacrements, xiii, 2619, 2623, 2626, 2628; — *b)* de la grâce et des vertus, xii, 993; xiii, 2630-32; controverse, 2633-34; — *c)* des mérites, xii, 993; xiii, 2635, 2636-38; — *d)* des péchés, 2649-51. — 5. Extrême-onction, v, 1989 (institution), 1889-90 (matière), 1990 (forme), 1991-92 (ministre), 1993 (effets), 1995 (effet corporel), 1995 (sujet), 1997 (réitération); cf. xiv, 539. — 6. Ordre : le sacrement, x, 1304-05, 1307-08; — dispositions morales, 1308; — différents ordres, 1309; — rite de l'ordination, 1310; — la tonsure, 1311; cf. xv, 1232; — épiscopat et simple prêtrise, xi, 1311-12; — le ministre, 1312-13, le sujet, 1313; — le décret du concile de Florence *pro Armenis* et S. Thomas, comment l'interpréter, 1315-33; cf. *Tables*, 3384. — 7. Mariage : de droit naturel, ix, 2174-76 *(passim)*; — l'acte conjugal, 2178; — mariage et virginité, 2180; — mariage contrat, 2183; — mariage consommé, 2185; — mariage et consentement, les questions subsidiaires, 2187-90; — effet du contrat, 2194-95; — mariage sacrement, 2197-98; — mariage des infidèles, 2201; — matière et forme du sacrement, 2203; — ministre, 2206; — collation de la grâce, 2210-11; — institution divine, 2215; — synthèse, 2216-17; — secondes noces, 2218; — l'État et le mariage, 2222.

Question subsidiaire : le caractère sacramentel, ii, 1703, 1704, 1706-07; cf. 291 (baptême); iii, 1076 (confirmation); xi, 1306 (ordre); — caractère analogique dans le mariage, ix, 2214.

B. L'Église. — 1. L'Église, corps du Christ, xv, 958; cf. Jésus chef de son corps mystique, iv, 2856; viii, 1349-50 (et références ici indiquées), 1350-53. — 2. Constitution monarchique, vi, 1532, 1535; cf. xiii, 305-06. — 3. Autorité doctrinale, xv, 958; iv, 2192-93; vii, 1675 (dans le pape). — 4. Appartenance à l'Église, condition du salut, iv, 2099-100; cf. 2169, 2172-73; *Tables, Infidèles (Salut des)*. — 5. Notes de l'Église, iv, 2129, 2147 (indéfectibilité); i, 1623 (apostolicité); xiv, 845-46, 853 (sainteté); xv, 2199 (unité); cf. Communion dans la foi, iii, 428, et Schisme, rupture de l'unité, xiv, 1294. — Voir aussi Propagation admirable du christianisme, xiii, 693-94, 699, 700. — 6. Église et État, xv, 958-59; iv, 2218; xii, 2729-31.

C. Les fins dernières. — 1. Immutabilité de la volonté dans le bien ou le mal, xv, 959-60; x, 2494-95 (avec la note, *Tables*, 3262, sur l'interprétation de Cajetan et les hypothèses qui s'en inspirent). — 2. Autres aspects des fins dernières : *a)* jugement particulier, viii, 1805-06, 1807, 1811; — *b)* résurrection, xiii, 2550-51, 2553-70 *(passim)*; — *c)* jugement général, viii, 1814-15, 1816-19, 1822-26 *(passim)*; — *d)* enfer, v, 92, 96-97, 98-99, 101, 103-12 *(passim)*, 114-15, 117-18; cf. iv, 6-10, 13-14, 16-19, 21 (dam); v, 2209-10, 2222, 2225, 2226-28, 2230-34 *(passim)*, 2238 (feu de l'enfer); — *e)* purgatoire, xiii, 1240-44 *(passim)*, 1285, 1288, 1293, 1294, 1305, 1314, 1316; cf. iv, 18-21 *(passim)* (dam au purgatoire); v, 2243-45 (feu du jugement), 2260 (feu du purgatoire); — *f)* ciel, gloire des élus et vision béatifique, ii, 2505, 2506-07; vi, 1394-95, 1396, 1398-99, 1401-10 *(passim)*, 1413-16 (id.), 1419, 1421-25 (id.); vii, 2352-58 (id.), 2361-63, 2370, 2372, 2378, 2382, 2384-86, 2388-92 (id.); — *g)* vie éternelle, xv, 2973. — Question annexe : les limbes, ix, 765-66, 768-70; cf. ii, 369-70, 374-75; iv, 21-23.

XI. Fin dernière et béatitude. — 1. Dieu, fin dernière, xv, 960-62; cf. v, 2478-80 (existence), 2481-86 *(passim)* (fin dernière absolue et Dieu), 2487 (et les créatures), 2489-90, 2492-93 (et moralité), 2494-96 (fin dernière relative : aspiration au bonheur); cf. *infra*. — 2. Béatitude, xv, 962-63; cf. ii, 510-13; — le désir naturel du bonheur, v, 2496; vii, 1586; viii 367; x, 663; xv, 689. — En plus des références indiquées, extraites des art. Fin dernière et Béatitude, voir pour complément, *Tables*, 1526 et ii, 497-503, 509-14.

XII. Les actes humains. — 1. Psychologie des actes humains, xv, 963-64; cf. i, 343-45; autres références, *Tables*, 21-22. — 2. La question du probabilisme, xv, 964-65; cf. art. Probabilisme, xiii, 417 sq.; en ce qui concerne S. Thomas : 418, 419, 420, 421, 424-26, 428, 429, 432, 456, 458, 467, 480, 502, 560, 585, 604. — 3. Les passions, xv, 965-66. Cf. art. Passions, xi, 2211 sq.; en ce qui concerne S. Thomas : 2212-14 (nature); 2217-19 (diversité); 2219 (passion et sensation); 2222-25 (passion et volonté); 2226-31 (passion et responsabilité); 2232 (culpabilité); 2233, 2235-36, 2240 (moralité).

XIII. Les vertus et leurs contraires. — 1. Les « habitus », xv, 966-68; cf. 2753 (nature), 2753-54 (sujet de l'habitus), 2754-57 (habitus et vertu), 2755-56 (habitus acquis et vertus naturelles), 2756-57 (habitus et vertus surnaturelles). — Sur les vertus naturelles (essence, origine, accroissement, décroissance et perte), 2757-59. — 2. Les vertus : trois classes spécifiquement distinctes, xv, 968-69; vertus intellectuelles, 2774-76; — morales, 2776-80; — théologales, 2782-84. — 3. Les dons, xv, 969; iv, 1729-31; 1732-35 (infus avec la charité); 1735-36 (raison d'être); 1736-37 (habitus); 1738 (dons et vertus morales infuses); 1739-41 (distinction et hiérarchie). — Chaque don en particulier : intelligence, 1743; — science, 1744; — sagesse, 1745; — conseil, 1745-46; — piété, 1746; — force, 1746; — crainte de Dieu, 1747. Voir aussi 1774-77 (relevé par S. Thomas des opinions, leur critique, et synthèse thomiste). — 4. Habitus mauvais, vices et péchés capitaux, xv, 969-70; — vices, 2858-60 (vice = habitude mauvaise), 2860 (distinction), 2861-2862 (vices capitaux; cf. ii, 1688 sq.; S. Thomas cité; 1688-89, 1690-92); cf. i, 2623-25 (avarice); iii, 355-58 (colère); v, 131-32 (envie); vi, 1520, 1522-23 (gourmandise); ix, 1353 (luxure); xi, 1416-33 (orgueil); 2026-29 (paresse); voir aussi xii, 209-12. — L'opposition des vices aux vertus, xv, 2861-62, et références aux divers articles cités. — 5. Péché : *a)* Acte, causes, spécification, 970; xii, 146-47, 151-53, 157, 159-64 *(passim)*, 167-77 (id.), 178-79, 182-85 (id.), 187-89 (id.), 191-208 (id.; causes du péché); — *b)* distinction du péché mortel et du péché véniel, xv, 970; cf. xii, 225-55 *(passim)*; S. Thomas cité : 225, 226, 227-28, 229, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 241, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 253-54; — *c)* péché originel, xv, 970; cf. xii, 468-90. — 6. La loi, xv, 970-72 : *a)* notion et espèces de lois, ix, 873-75 *(passim)*; — *b)* Loi éternelle, 876-77; — *c)* Loi naturelle, 878-81 *(passim)*; son immutabilité (contre la conception nominaliste), 881; cf. xv, 3311-13; et dispense dans les préceptes secondaires (?), i, 651 (d'Ailly); vi, 1323 (Gerson); ix, 881; xv, 972, 3312; — *d)* loi positive et humaine, ix, 889, 895, 900, 906-07.

XIV. Traité de la grâce. — 1° *Nécessité de la grâce pour l'homme déchu.* — 1. Diverses hypothèses envisagées, xv, 972-75. — 2. Références à Grâce : *a)* notion et division, vi, 1557-58; — *b)* nécessité : pour connaître le vrai, 1572; pour faire

le bien, 1578-80 (actes salutaires et actes honnêtes); pour observer les préceptes et éviter le péché, 1585; pour aimer Dieu par dessus toutes choses, 1587; pour observer la loi naturelle, 1589-91; — *c)* nécessité d'une disposition à la grâce, 1631-32, 1634-35; — *d)* grâce de la persévérance et persévérance finale, xv, 975; vi, 1594-95, et surtout xii, 1274-77, 1294-95. — 3. *Facienti quod in se est, Deus non denegat gratiam*, xv, 974-75; — distribution de la grâce, vi, 1598, 1601-02, 1603; xv, 3366-69.

2° *La grâce habituelle.* — 1. Essence, participation analogique de la Déité, habitation de Dieu dans l'âme juste, grâce distincte de la charité, xv, 975-78. — 2. Références à Grace : *a)* existence, vi, 1607-08; — *b)* essence : réalité distincte de Dieu, qualité inhérente à l'âme, 1609-10; distincte de la charité, 1610-11; cf. ii, 2225, 2245-46; xv, 2765-66 (*habitus entitativus*, distinct des *habitus operativi*). — 3. Effets, adoption divine et déification, vi, 1612-13; cf. i, 427, 435; — inhabitation du Saint-Esprit dans l'âme, vi, 1615; xv, 1841. — 4. Propriétés : cognoscibilité, vi, 1618; — inégalité, 1626, 1627-28; — amissibilité, 1630.

3° *Divisions*, xv, 978-79. — 1. Grâce sanctifiante, cf. *supra* et le cortège des vertus et des dons, xv, 2785-87; cf. 2789-90; iv, 1731-32, 1734. — 2. Grâces *gratis datae* ou charismes, xv, 978; cf. v, 1823; vi, 1558; viii, 1315; xv, 1008-10; *Tables*, 582-83. — 3. Grâces mystiques, voir *Tables*, 3276-77. — 4. Grâce opérante et coopérante, xv, 979; vi, 1653 (grâce actuelle), 1611-12 (grâce sanctifiante); cf. *Tables*, 1854, note. — 5. Grâce actuelle, xv, 979 (cf. *supra*), elle-même suffisante ou efficace.

4° *Grâce suffisante et grâce efficace.* — 1. Théorie thomiste exposée par un thomiste, xv, 979-83; cf. i, 2493-94; vi, 1663-64; xiii, 74-75; *Tables*, 1858 (où l'on trouve les opinions concernant la grâce efficace, interprétant ou contredisant la pensée de S. Thomas). — 2. La pensée de S. Thomas dans ses applications, *Tables*, 761-62. — 3. Grâce suffisante dans la pensée thomiste, xiii, 74-76; cf. viii, 483; xiv, 2734. — Conciliation de la pensée thomiste et des systèmes plus ou moins divergents, 2734-36.

5° *Cause de la grâce.* — 1. Cause principale : Dieu, tirant la grâce de la puissance purement obédientielle de l'âme, xv, 983-85; cf. vi, 1633-34. — 2. Autres causes : *a)* finale, 1633; — *b)* quasi matérielle : puissance obédientielle de l'âme, 1634-35; *Tables*, 3827; — *c)* cause méritoire, vi, 1635-36.

6° *Justification.* — 1. Sa nature, xv, 985; viii, 2115-17. — 2. Actes requis à la justification, chez l'adulte, xv, 985-86; viii, 2118-19. — 3. Rôle des dispositions humaines et principe effectif de la justification, xv, 986-87; viii, 2120; cf. 2126 (synthèse thomiste).

7° *Mérite.* — 1. Nature et divisions, xv, 987-89; x, 682-83, 684, 688, 689, 691. — 2. Principe et conditions du mérite, xv, 989; x, 695-97. — 3. Ce qui tombe sous le mérite du juste, xv, 989-92; x, 692, 697, 698-700.

XV. Les vertus théologales. — 1° *La foi et son motif formel.* — 1. Exposé de la doctrine thomiste, xv, 992-96. — 2. Compléments de l'art. Foi : *a)* sens du mot foi, vi, 56-84; S. Thomas cité : 56, 59, 68, 70, 73; — *b)* rapport de la foi aux autres vertus, 84-98; S. Thomas cité : 85, 92, 93, 94, 96, 97, 98; voir *infra*, § 3. Foi, dans la connexion et la durée des vertus; — *c)* motif essentiel et spécifique de la foi, 98-122; S. Thomas cité : 98, 99, 120, 121; — *d)* révélation qu'implique la foi, 122-50; xiii, 2580-618; S. Thomas cité : vi, 123, 127, 128, 130, 135, 139, 142, 145, 147, 149; xiii, 2583-88 *(passim)*, 2590, 2596-604 (id.), 2606-08, 2611; — *e)* rôle de l'Église dans la foi, vi, 150-71; S. Thomas cité : 154, 170, 171; — *f)* préparation rationnelle de la foi, 171-237; S. Thomas cité : 180, 185, 188, 198, 199, 200, 202, 205, 206, 207, 208, 213, 214, 215, 217, 227, 228, 233, 234; — *g)* la grâce dans la préparation rationnelle de la foi, 237-78; S. Thomas cité : 240, 241, 242, 243, 244, 245, 248, 252, 258, 261, 262, 263, 266, 273, 274, 275; — *h)* persévérance dans la foi, 279-349; S. Thomas cité : 280, 304, 309, 313, 327, 331, 332, 339, 341, 342, 344; — *i)* foi et science chez le savant croyant, 349-57; S. Thomas cité : 353; — *j)* la foi, vertu surnaturelle et théologale : son objet matériel et son objet d'attribution, sa certitude, 357-93; S. Thomas cité : 362, 364, 368, 369, 370, 371, 372, 374, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 389, 393; — *k)* liberté, obscurité de la foi, 393-469; S. Thomas cité : 396, 397, 399, 401, 409, 410-411, 415, 416, 418, 419, 420, 422, 423, 429, 430, 433, 434, 435, 437, 438, 440, 441, 442, 444, 445, 447, 448, 449, 450, 451, 454, 455, 456, 457, 459, 461, 464, 467, 468, 469; — *l)* controverse sur l'analyse de la foi, 469-512; S. Thomas cité : 472, 473, 478, 490, 495, 499, 500, 511-12; — *m)* nécessité de la foi pour le salut, 512-14; S. Thomas cité : vii, 1777 (nécessité de la foi pour la justification), et xii, 1294 (pour la persévérance finale).

On se référera à *Foi* et à *Infidèles (Salut des)*, *Tables*, 1537-73, 2267-76, pour y trouver l'indication des controverses autour de la position thomiste.

3. Foi, dans la connexion et la durée des vertus : *a)* foi et charité, xv, 2786-87 (S. Thomas et autres thomistes); — *b)* accroissement, disparition, 2787-89; — *c)* fondement de la connexion et problèmes secondaires relatifs, 2789-91; — *d)* durée : dans cette vie, 2794-95; — dans l'autre vie (enfer, purgatoire, ciel), 2795-98. — 4. Foi et don d'intelligence et de science, xv, 996; cf. iv, 1743, 1744-45. — 5. Péchés opposés à la foi, *Tables*, 1570.

2° *L'espérance.* — 1. Motif formel de l'espérance, xv, 996-98. — Compléments de l'art. Espérance : *a)* analyse de l'espérance selon le langage et le sens commun, v, 608-10; — *b)* aspect intellectuel de l'espérance, mais intellectualisme à éviter, 612-13, 615; — *c)* aspect affectif, 621-24; différence avec la charité, 624-27 *(passim)*; — *d)* espérance et joie, 627-28; — *e)* objet matériel (principal ou secondaire), 630-32; — *f)* motif formel de l'espérance : trois systèmes se réclamant plus ou moins de S. Thomas, 632-45; S. Thomas cité : 633, 634, 635, 639, 640, 642, 643, 644. Voir aussi *infra*, § 3, Espérance, vertu théologale. — 2. Certitude de l'espérance, xv, 998-99; v, 616-20; S. Thomas cité : 618-19. — 3. Espérance, vertu théologale, 645-48; S. Thomas cité : 645-46; cf. xv, 2783-84; — connexion avec foi et charité, 2786; cf. 2789; — infusion, accroissement, disparition, 2787-88. — Espérance, médiane entre présomption et désespoir, 2793; — durée en cette vie, 2795, et au purgatoire, 2795-96; — plus d'espérance en enfer, 2795. — 4. Péchés contre l'espérance, *Tables*, 1253.

3° *Charité.* — 1. Objet formel, xv, 999-1000; cf. ii, 2217-25; S. Thomas cité : 2217, 2218, 2219, 2220, 2223, 2224. — 2. Propriétés, xv, 1000-01; cf. ii, 2225; — amitié divine et amour du prochain, spécifiquement la même vertu, 2225-26; — identité avec la charité béatifique, 2226-27; vi, 1421-26; xv, 2796-97. — 3. Genèse, augmentation, perte ou diminution, ii, 2227-30; — controverses de l'augmentation (qualitative ou quantitative), 2230-33 : l'école thomiste avec des divergences, 2231-32; vi, 1627-28; xii, 993; xiii, 2630-34, 2636-43; xiv, 1027-29; *Tables*, 585; — perte ou diminution, ii,

2233; vi, 1028-30; xv, 2772-73, 2794. — 4. La charité et les autres vertus surnaturelles, 2785-86, 2786-87, 2789-91; S. Thomas cité : 2783, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2790, 2791. — 5. Compléments de l'art. Charité : *a)* genèse de l'acte de charité parfaite, ii, 2236; — *b)* effets de l'acte de charité parfaite, 2236-51; S. Thomas cité : 2237, 2242, 2244, 2246, 2247, 2248, 2251; — *c)* nécessité de l'acte de charité parfaite, 2251-56; S. Thomas cité : 2252, 2254, 2255; — *d)* acte de charité envers le prochain, 2256-61; S. Thomas cité : 2256, 2257, 2261; — *e)* péchés contre la charité, 2261-66; S. Thomas cité : 2262, 2263, 2264, 2265; cf. xv, 2794. — 6. Don de sagesse et charité, iv, 1745.

Se reporter à *Charité*, *Tables*, 583-87, et à *Grâce habituelle*, *T.*, 1853-56.

XVI. Les vertus morales. — 1° *Prudence.* — 1. Vertu intellectuelle dirigeant les vertus morales, vertu acquise ou infuse; le jugement prudentiel et l'intention droite, xv, 1001-02; cf. xv, 2785-86. — 2. Compléments de l'art. Prudence : *a)* nécessité de cette vertu (S. Thomas cité), xiii, 1023-24; — *b)* nature de la prudence, 1024-27; S. Thomas cité : 1025, 1027; — *c)* phases du discernement prudentiel, 1027-32; S. Th. cité, 1028, 1030-32; — *d)* prudence, vertu spéciale, 1032-36; S. Thomas cité : 1032, 1033, 1034, 1035-36; — *e)* prudence surnaturelle, 1036-40; S. Thomas cité: 1038, 1039; — prudence et don de conseil, 1039-40; iv, 1745-46; — *f)* phase délibérative du conseil, xiii, 1040-46; S. Thomas cité : 1041, 1042, 1044, 1045; — *g)* phase résolutoire du jugement, 1046-50; S. Thomas cité : 1047, 1048; 1049; — *h)* phase impérative des réalisations, 1050-58; S. Thomas cité : 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1056, 1058; — *i)* le manque de prudence, 1058-66; S. Thomas cité : 1059, 1060, 1061, 1063, 1064, 1065-66; — *j)* fausses prudences, 1066-71; S. Thomas cité : 1066, 1067, 1068, 1070; — *k)* diverses espèces de prudence, 1071-75.

2° *La justice et ses différentes formes.* — 1. Quatre sortes de justice, xv, 1002; cf. viii, 2011-12 (commutative et distributive); xiii, 844; xiv, 2715-16; xv, 2772 (justice légale ou générale ou sociale); cf. v, 358 (équité, épikie). — 2. La justice vivifiée par la charité, xv, 1003; *Tables*, 2774-75. — 3. Justice et droit de propriété, xv, 1003; xiii, 769-82; S. Thomas cité : 770, 774, 775, 776. — Sur l'usure, xv, 2343-46, 2349-52, 2354, 2357, 2359, 2361, 2364, 2367, 2370-71. — 4. Vertus connexes, xv, 1003-04; viii, 2018-20; *Tables*, 2756-57. — Justice et don de piété, iv, 1746. — Dans l'art. Justice, S. Thomas est cité : viii, 2002, 2004, 2005, 2007, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2018, 2019-20.

3° *La force.* — 1. Définition, xv, 1004; — objet, vi, 537. — 2. Actes : *a)* principal, xv, 1004; — intrépidité et bravoure, vi, 537; — condition, honnêteté, 537; cf. Martyre, x, 221. — 3. Parties de la vertu de force, vi, 538; cf. ix, 1550 (magnanimité); x, 230 (§ 7°). — 4. Don de force, iv, 1746-47.

4° *La tempérance.* — 1. Objet, xv, 1004; cf. 95-96. — 2. Espèces : abstinence, sobriété, chasteté, virginité, 1004-05; cf. 96; — parties potentielles, continence, humilité, clémence, mansuétude, amour de l'étude, modestie, décence, bon ordre, eutrapélie, austérité, simplicité, 98; cf. 1005. — 3. Tempérance et don de crainte de Dieu, iv, 1747.

Sur les vertus morales, on se référera également à l'art. Vertu, xv, 2757-59 (vertus naturelles), 2779-82 (vertus morales infuses), 2791-93 (connexion et juste milieu). Voir aussi Cardinales (Vertus), ii, 1714-17.

5° *La perfection chrétienne.* — 1. Son essence : l'amour de Dieu, la charité, xv, 1005-06; — dans la perfection, vie contemplative, active, mixte, 1007; — états de perfection, 1008. — 2. Références à l'art. Perfection chrétienne : *a)* En quoi consiste la perfection chrétienne, xii, 1220-26; S. Thomas cité : 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225-26; — *b)* Degrés et espèces de perfection, 1226-30; S. Thomas cité : 1226, 1227, 1228, 1229, 1230; — *c)* Possibilité de la perfection, 1230-35; S. Thomas cité : 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235; — *d)* Obligation, 1235-44; S. Thomas cité : 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244; — *e)* État de perfection, 1244-50; S. Thomas cité : 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250-51 (bibl.).

6° *Les charismes.* — 1. Notion, *gratiae gratis datae*, xv, 1008; cf. *supra*, 4183. — 2. Deux charismes spéciaux : *a)* Révélation prophétique, xv, 1008; cf. xiii, 718-20; — sa possibilité, 720-28; S. Thomas cité, 721, 722, 723; xiii, 2596 sq.; — *b)* Inspiration biblique, xv, 1008-09; cf. vii, 2120, 2121-22, 2170.

XVII. Conclusions. — 1° *Thomisme et éclectisme contemporain.* — 1. Sa position : accepter le thomisme, mais concilier ce qui se sépare de lui : prise de position du cardinal Villeneuve, xv, 1010-11. — 2. Les vingt-quatre thèses et Suarez, 1011-12.

2° *Puissance d'assimilation du thomisme.* — 1. Assimilation de ce qu'il y a de vrai dans différentes tendances actuelles, xv, 1012-13. — 2. Pourquoi cette puissance : une métaphysique, basée sur la puissance et l'acte, rendant ainsi le devenir et la multiplicité intelligibles en fonction de l'être, 1013-15. — 3. Applications : *a)* cosmologie, 1015-16; — *b)* anthropologie, 1016-17; — *c)* critériologie, 1017-18; — *d)* doctrine de la liberté et fondements de la morale, 1018-19; — *e)* théologie naturelle, 1019-20.

Auteurs cités au cours de l'art. Thomisme (contemporains ou postérieurs à S. Thomas). — Albert le Grand, xv, 950, 1013; — Alexandre VII, 965; — Alexandre (Noël), 942; — Alphonse de Liguori, 965; — Alvarez (Diego), 828, 965, 983; — Angèle de Foligno, 868.

Bañez, xv, 828, 851, 908, 926, 934, 965; — Baron, 829; — Beaudoin, 965; — Bellarmin, 948; — Berkeley, 1014; — Bergson, 1012-13; — Bernard (Cl.), 1016; — Berthier, 942; — Biel, 940, 973, 993; — Billot, 830, 895, 920, 923, 926, 943, 949, 958; — Billuart, 829, 908, 919, 923, 924, 926, 934, 940, 951, 954, 958, 974, 983, 987, 994; — Blondel, 1013; — Boèce de Dacie, 909; — Bonaventure (S.), 909, 943, 950; — Bossuet, 933, 951, 983; — Brunschvicg, 1012; — Buonpensiere, 830.

Cajétan, xv, 828, 841, 851, 865, 867, 896, 908, 912, 913, 919, 924, 925, 926, 939, 949, 956, 958, 959, 960, 987, 994, 997, 1007; — Calvin, 950; — Cano, 828, 959; — Capponi a Porrecta, 942; — Capraeolus, 828, 851, 919, 924, 994; — Carranza (Barth. de), 828; — Charlier, 847; — Clément VI, 934; — Complutenses, 926; — Comte, 1012; — Concina, 828; — Contenson, 829, 939, 940, 941, 942; — Cornoldi, 830, 942.

De Groot, xv, 959, 1010; — Deman, 965; — Denifle, 908; — Descartes, 834, 1014; — Descoqs, 841; — Diego de Deza, 828; — Dublanchy, 959; — Durand d'Aurillac, 828; — Durand de Saint-Pourçain, 828.

Fabro, xv, 842, 857; — François (S.) de Sales, 1007; — Franzelin, 993; — Friethoff, 939, 942, 943, 945.

Gagnebet, xv, 847, 848, 851; — Gardeil, 852, 900, 926, 961, 965, 994; — Garrigou-Lagrange (et ses ouvrages), 847, 853, 859, 868, 873, 930, 939, 954, 959, 961, 977, 981, 1001, 1008; — Gerson, 971-72; — Gilson, 834; — Godoy, 828, 923, 930; — Gonet, 829, 908, 919, 923, 934, 942, 953, 972, 983, 986, 987, 994; — Gotti, 828, 942, 987; — Goudin, 829, 926; — Gredt, 926; — Grignion de Montfort, 946; — Guillaume d'Auxerre, 947.

Hartmann, xv, 1013; — Hegel, 1015; — Henri de Gand, 828; — Héris, 951; — Hervé de Nédellec, 828; — Hugon, 920, 923, 926, 933, 939, 940, 941, 942, 943, 949, 951, 982, 987, 1010, 1011; — Hume, 853, 1012; — Hurter, 942; — Husserl, 1012.

Janssens, xv, 943; — Jean (S.) de la Croix, 996; — Jean de Saint-Thomas, 828, 846, 851, 893, 900, 901, 908, 923, 924, 926, 934, 942, 943, 949, 951, 972, 986, 987, 994, 996.

Kleutgen, xv, 830; — Köllin (Conrad), 828.

Lagrange, xv, 1010; — La Taille (de), 953; — Ledesma (Barth.), 965; — Ledesma (Pierre), 965; — Leibniz, 872, 916, 1013-14, 1017; — Lemos, 828, 983; — Léon XIII, 827, 830; — Lépicier, 926, 943; — Lepin, 950, 951; — Lopez, 965; — Lorenzelli, 926; — Lottin, 963; — Lugo (de), 851, 948, 993; — Lumbreras, 942; — Luther, 950.

Malebranche, xv, 853; — Mandonnet, 908, 943, 945, 965; — Mannens, 942; — Maquart, 842; — Marin-Sola, 847; — Maritain, 833-34; — Massoulié, 829; — Mattiussi, 830, 1011; — Medina (Barth. de), 828, 964-65; — Mercier, 830, 926; — Merkelbach, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945; — Molina, 873, 874, 888, 915, 972, 973, 982, 993; — Monsabré, 945.

Nazarius, xv, 939; — Nicolaï, 828; — Nicolas (M.-J.), 941.

Palmieri, xv, 942; — Pascal, 965; — Passerini, 1007; — Patuzzi, 828; — Pègues, 942, 951, 1010, 1011; — Périnelle, 956; — Perrone, 942; — Pesch (Ch.), 942, 943, 1008; — Pie V, 828; — Pie IX, 939, 943; — Pie X, 946; — Pie XI, 933, 1007; — Pierre Niger, 828; — Poulpiquet (de), 959; — Prado (Del), 842, 843, 859, 865, 887, 894, 895, 926, 939, 942, 943, 944, 949, 983, 987; — Prümmer, 965.

Réginald, xv, 843, 913; — Régnon (de), 891; — Ripalda, 941, 993; — Roselli, 828; — Rouart de Card, 942; — Rougier, 1012; — Rousseau (J.-J.), 914.

Salmanticenses, xv, 829, 851, 862, 908, 919, 923, 924, 926, 930, 934, 936-37, 941, 942, 949, 951, 953, 954, 958, 960, 970, 972, 987, 994, 996; — Sanseverino, 830, 926; — Scheeben, 994; — Scheler (Max), 1013; — Schultes, 847, 959; — Scot (Duns), 828, 843, 861, 895, 902, 906, 907, 908, 909, 916, 923, 930, 948, 970; — Serry, 829; — Siger de Brabant, 909; — Soto (Dom.), 828, 919; — Soto (Pierre), 828; — Spada, 942; — Spinoza, 840, 853, 858, 886; — Suarez, 838, 841, 843, 846, 851, 859, 863, 888, 894, 895, 901, 902, 905, 906, 907, 908, 909, 911, 913, 914, 916, 922, 925, 930, 942, 943, 948, 951, 957, 985, 994; — Sylvestre de Ferrare, 828, 919, 926, 960, 994; — *Sylvius*, *940*.

Tanquerey, xv, 951; — Terrien, 942; — Thomas de Sutton, 828; — Tixeront, 891; — Torquemada, 959.

Vacant, xv, 993; — Van Noort, 942; — Vasquez, 851, 900, 901, 930, 942, 948, 970; — Vega, 851, 941; — Villeneuve (card.), 1010, 1012; — Vosté, 942, 943, 944, 945, 1008, 1009, 1010.

Wittgenstein, xv, 1012.

Zigliara, xv, 830, 926, 1010; — Zwingle, 950.

THOMAS D'AVERSA, inquisiteur dominicain (xive s.). — Et les Spirituels, xiv, 2532.

THOMAS DE BAILLY. — Notice [P. Glorieux], xv, 765.

THOMAS BEAULXAMIS ou **BEAUXALMIS.** — Notice [J. Mercier], xv, 765.

THOMAS BECKET (Saint), archevêque de Cantorbéry (xiie s.). — Ses difficultés avec le roi Henri II, son exil en France et son assassinat (29 déc. 1170), i, 715-16; cf. viii, 810-11. — Sa mémoire respectée par Wycliff, xv, 3609.

THOMAS DE BEVERLAY, prévôt du chapitre de Beverlay. — Lettres de S. Bernard l'engageant à suivre la vocation monastique, xv, 3161.

THOMAS BRADWARDINE. — Notice [P. Glorieux], xv, 765-73. — 1. Sa position doctrinale : sorte de déterminisme théologique, sauvegardant (?) la liberté humaine, 767-70; cf. i, 2536-39, 2558-59 (bibl.); — conséquences pour le mérite, x, 697-98. — 2. Influence, xv, 770-72; — sur Jean de Mirecourt, xi, 899; — sur Wycliff, xv, 3586, 3595. — Richard Simon, sa correspondance avec Goudin (au sujet de Bradwardine), vi, 1511-12.

THOMAS CANTILUPE (Saint), évêque de Hereford († 1282). — Ses relations avec Pécham, d'après W. Lampen, xii, 101-02, 106.

THOMAS DE CANTIMPRÉ. — Né aux environs de Bruxelles en 1201, il entre dans l'ordre des chanoines réguliers de S.-Augustin à Cantimpré, près de Cambrai, en 1217; dominicain vers 1230, il suivit les cours d'Albert le Grand à Cologne (1233-1237), à l'université de Paris (1237-1240); lecteur, puis sous-prieur à Louvain, il y mourut entre 1263 et 1280.

Il écrivit diverses vies : Christine de Belgique (dans *Acta sanctorum*, 1868, juillet, v, 650 sq.); la cistercienne Luitgarde de Tongres (*id.*, juin, iv, 189 sq.); Jean, abbé de Cantimpré; Marguerite d'Ypres (Choquet, *Sancti Belgii ord. Praed.*, Douai, 1618, p. 144 sq.). Dans le *Bonum universale de apibus* (édité à Strasbourg, 1472; Douai, 1597; La Haye, 1902), il présente les abeilles comme le modèle de la vie chrétienne et monastique. Très populaire au Moyen Age, cet écrit renferme un grand nombre d'anecdotes très intéressantes pour l'histoire des mœurs, de la piété et de la vie dans les couvents. Thomas attribue au docteur parisien Simon de Tournai le fameux adage sur les « Trois imposteurs » (Moïse, le Christ, Mahomet), xiv, 2125 (Simon de Tournai). Un *Liber de natura rerum*, encyclopédie des sciences naturelles qui dépend de Vincent de Beauvais et d'Albert le Grand, est resté inédit.

Scriptores ordinis Praedicatorum (Quétif-Échard), i, 251 sq.; *Histoire littéraire de la France*, xxix, 177 sq.; P. Kirsch, *Thomas von Cantimpré, Buch der Wunder*, 1876; A. Kauffmann, *Thomas von Cantimpré*, Cologne, 1899; *Bibliographie belge*, xxiv, 28 sq.; Buchberger, *Lexikon für Theologie und Kirche*, x, 126.

Cité : vii, 243, 290, 296.

THOMAS DE CAPOUE († 1243). — Probablement *Magister Thomasius*, cardinal-prêtre de Ste-Sabine, pénitencier vers 1220-1239, auteur du *Formularium* où sont consignés les privilèges appelés *confessionalia* ou *litterae confessionales*, vii, 1612-13; — voir les détails, xii, 1140.

THOMAS DE CASTELDEMILIO (xiiie s.), frère mineur, membre des « Spirituels ». — Indigné de la répression du mouvement et puni de prison, il est mort privé de la sépulture chrétienne, xiv, 2529.

THOMAS DE CHABHAM (xiiie s.). — Auteur d'une *Summa de paenitentia*, xii, 959-60; *D. D. Can.*, vii, 1248. — Sur le rôle de la contrition et du prêtre dans la rémission des péchés, 960, 963; — l'usure, xv, 2345.

THOMAS DE CHARMES. — Notice [É. Longpré], xv, 773. — Sur l'immolation du Christ au sacrifice de la messe, x, 1180, 1182.

THOMAS DE DOCKING. — Voir Docking, iv, 1501.

THOMAS DU BOURG, abbé de Cérisy. — S'élève contre la *Justification du duc de Bourgogne* de Jean Petit (11 sept. 1408), xii, 1339-40.

THOMAS DE GALLES. — Voir *Thomas Gallus* et *Thomas Walleys.*

THOMAS GALLUS ou **DE SAINT-VICTOR** ou **DE VERCEIL** († 1246), à distinguer d'autre Thomas de Galles († 1255), de Thomas Walleys (xive s.) *(Tables, infra)*, d'autre Thomas de Saint-Victor († 1130) et de Thomas Cotta, théologien à Verceil (xiie s.). — Notice [P. Glorieux], xv, 773-77. — Complément aux divisions de la Bible de Hugues de Saint-Cher, vii, 227; xv, 696.

THOMAS DE HARKEL (Héraclée), évêque de Mabboug (viie s.). — Traduction syriaque de la Bible, xv, *2721*; — *messe orientale*, *xi*, *1452*, *1455*; — *épiclèse*, v, 208.

THOMAS ILLYRICUS. — Notice [J. Mercier], xv, 777-78. — Sur l'ubiquisme (présence du Christ dans l'eucharistie), 2044. — Sur l'autorité du pape en matière de foi, vii, 1686; — négation du caractère sacramentel de la prêtrise, xiii, 146.

THOMAS D'IRLANDE, *de Hibernia.* — Notice [P. Glorieux], xv, 778.

THOMAS DE JÉSUS, dans le monde **DIDACE SANCHEZ DAVILA** (1564-1627). — Notice [J. Mercier], xv, 778. — Cité : iii, 1839.

Un autre Thomas de Jésus († 1582), *Tables*, 3407, à *Paiva de Andrada*, signalé comme auteur mystique, xii, 2628.

THOMAS JORZ ou **DE JORZ** ou **GEORCE.** — Dans la liste considérable des œuvres que lui attribue Quétif-Échard, un certain nombre sont à

restituer à Thomas Walleys, d'autres à Thomas de Sutton, d'autres enfin à l'énigmatique Thomas Anglicus. — Notice [P. Glorieux], xv, 779.

THOMAS DE KAPHARTAB. — Voir *Kaphartab*, 2804.

THOMAS MAGISTROS ou *Théodule Magistros*. — Notice [É. Amann], xv, 779-80.

THOMAS DE MARGA (ixe s.). — Auteur de notices sur les supérieurs et moines célèbres du couvent de Beit 'Abê (Église nestorienne); texte syriaque et traduction anglaise publiés par E. A. Wallis Budge, xi, 185; cité : 186, 191, 192, 193, 208. — Sur sa personne et son œuvre, 273.

THOMAS DE MILAN (xviie s.), franciscain en mission près du patriarche nestorien Élie IX. — Le récit de cette mission, xi, 237.

THOMAS MORE (Saint). — Voir *Tables*, 3259.

THOMAS MOROSINI († 1211), patriarche latin de Constantinople. — Controverse en sa présence entre Grecs et Latins sur la primauté du pape, xiii, 372.

THOMAS NETTER DE WALDEN († 1430). — Voir *infra*, à *Walden*.

THOMAS OBICINI DE NOVARE (xviie s.), franciscain député vers Élie VIII. — Sa présence au synode de Diarbékir; les suites de ce synode, xi, 235-37; cf. 230-31.

THOMAS DE PAVIE, franciscain du xiiie siècle. — Son attitude très réservée à l'égard des prophéties de Joachim de Flore, viii, 1448.

THOMAS DE SAINT-OMER, jeune oblat de l'abbaye Saint-Bertin optant pour la vie religieuse à Clairvaux. Ce qu'en pense S. Bernard, xv, 3161.

THOMAS DE SAINT-VICTOR. — Voir *Thomas Gallus*.

THOMAS DE STRASBOURG. — Notice [P. Glorieux], xv, 780. — Sur l'eucharistie (accidents eucharistiques), v, 1394, 1398; — messe, x, 1068, 1071; — ordre, xi, 1305, 1312, 1314, 1324; — pénitence, xii, 1042; cf. iii, 895, 903, 916 (confession); — péché originel, 495-96; — fête de l'Immaculée Conception, vii, 1099; — Th. et Pierre Auriol, xii, 1878; — et Alphonse Vargas, xv, 2535. — Cité : i, 853; iv, 889, 1242, 1561; vi, 454, 574; vii, 422.

THOMAS DE STROMOCOURT, comte de Sola. — Accueille en 1295 les Spirituels fugitifs, xiv, 2530.

THOMAS DE SUTTON. — Voit Sutton (Thomas de), xiv, 2867-73; *Tables*, 4100.

THOMAS DE VERCEIL. — Voir *Thomas Gallus*.

THOMAS DE VILLENEUVE (Saint) (1487-1555). — Archevêque de Valence (Espagne), a laissé des *Sermons* et un *Commentaire sur le Livre des Cantiques*. — Sur la Sainte Vierge : grâces et perfections, ix, 2360; — immaculée conception, vii, 1137.

THOMAS DE VIO, dit **CAJÉTAN.** — Voir *Cajétan*, *Tables*, 496-97; — ajouter aux références, v, 1394 (accidents eucharistiques).

THOMAS DE WALDEN († 1430). — Voir *infra*, à *Walden*.

THOMAS WALLEYS (xive s.), dominicain anglais, *Thomas de Galles*. — Notice dans Hurter. ii, 563-64, qui donne l'indication de ses œuvres exégétiques. — Son opposition à Jean XXII sur la question de la vision béatifique; mais poursuivi et condamné sous d'autres prétextes, ii, 664-65; cf. x, 1636. — Cité : xiv, 2870.

THOMAS DE WHITE, prêtre catholique anglais du xviie s. qui a écrit sous divers pseudonymes, dont Thomas Anglus (Hurter, iv, 94-95, en note). — Sa polémique avec Macedo, ix, 1462.

THOMAS DE WYLTON (xive s.), à distinguer d'un autre Thomas de Wylton, chancelier de Londres vers 1470. — Notice [P. Glorieux], xv, 781.

THOMAS D'YORK. — Notice [É. Amann], xv, 781-87. — Le *Sapientiale*, 782-83; cf. xiv, 2348.

Un évêque d'York, Thomas, est signalé viii, 2560, à propos de la rivalité des sièges d'York et de Cantorbéry au xie s.

THOMASIUS (Gottfried) (1802-1875). — Théologien protestant, auteur de *Das Bekenntniss der luth. Kirche von der Versöhnungslehre Dr Hoffmanns* (Erlangen, 1857); *Christi Person und Werk* (1845-1849; 3e édit. par P.-I. Winter, Erlangen, 1886-1888). C'est ce dernier ouvrage qui est cité à propos de la justification, viii, 2081, 2083, 2099, 2121, 2126, 2201, 2203, et de la kénose, 2340.

THOMASSIN (Louis). — Étude générale [A. Molien], xv, 787-823.

1° *Vie*, 787-790.

2° *Dogmes théologiques*. — 1. Prolégomènes, xv, 791-93; cf. 429 (théologie); vi, 109 (foi); xii, 2298. — 2. Dieu et ses propriétés, xv, 793-99; cf. i, 814; iv, 841, 849, 872, 923 (bibl.), 1025, 1093, 1113, 1114, 1142, 1147, 1148 (bibl.), 1149, 1173; xii, 2298, 2328. — 3. Trinité, xv, 799-802; cf. 1804, *1816*; — le Saint Esprit, sanctifiant l'âme juste, 1851-52; cité : v, 807 (bibl.); xii, 2298. — 4. Incarnation, xv, 802-08; cf. i, 420; vii, 1465, 1466, 1467, 1479, 1501; — union hypostatique, 410, 414, 442, 499, 507, 519, 520, 522, 528, 531; — Jésus-Christ, viii, 1338, 1340, 1342; cf. vi, 1020-22 (passibilité du corps du Christ). — En appendice, culte des saints, des images, xv, 808; cf. vii, 843. — 5. Grâce et prédestination, xv, 808-812; cf. i, 2496, 2498, 2501; iii, 1123-24; — prédestination, xii, 2815, 2980-82 (avec d'autres auteurs). — 6. Question réservée : la vision de Dieu, xv, 794, 798; ontologisme (?), xi, 1002, 1007, 1014, 1022, 1024, 1037; — vision intuitive, vii, 2374-75, 2382.

3° *Discipline ecclésiastique*. — 1. Discipline de l'Église sur les biens ecclésiastiques, xv, 812-13; cf. ii, 857, 860, 870; — casuel, 1839, 1841-42. — 2. Hiérarchie, xv, 814-16; — ordre, xi, 1369, 1381, 1388; — sur le pouvoir du pape, 1910, 2256-57, 2274; — les clercs, iii, 226, 229, 232-34; cf. 800; — cardinaux, ii, 1717; — conciles, iii, 636; — diocèses, iv, 1363; — S. Marc et l'Église d'Alexandrie, 2259; cf. v, 1784 (exorciste). — 3. Pénitence, xv, 816-17; xii, 1119. — 4. Traité divers : *a)* jeûne, xv, 817; carême, ii, 1726, 1737, 1741; — *b)* célébration des fêtes, xv, 817; cf. i, 2135; — messe, xi, 822, 1206-08, 1281; honoraires, vii, 72, 73, 78; — Épiclèse (rôle du S. Esprit), v, 273; — sacrifice, xiv, 692; — *c)* Traité de l'office divin, etc., xv, 817-18; cf. xi, 956; la qualité de la prière requiert-elle la compréhension du texte récité?, xiii, 218-19; — *d)* unité de l'Église, xv, 818-19; — *e)* Traité de la vérité et du mensonge, 819; — *f)* aumône et don, usage des biens ecclésiastiques, 819-20; cf. ii, 857; — *g)* divers, xv, 819-20; — immunités, vii, 1244, 1249-50; — indults, 1637; — mariage, empêchements, iv, 2459. — 5. Thomassin et Petau, xii, 1323-24.

4° *Méthodes*. — Diverses méthodes pour l'étude et l'enseignement, xv, 820-22. — Cité : i, 12; xi, 1128, 1135.

THOMISME. — Voir *supra*, art. *Thomas d'Aquin*, 4177.

THONDRAKIENS, secte arménienne fondée vers 820 par Sempat et qu'on rencontre encore aujourd'hui dans certains villages du Caucase. — Citée : i, 1900-01 (Arménie); xiii, 2350 (rejet des reliques); *Tables*, 263.

THONISSEN (Jean-Joseph) (1817-1891), économiste belge, auteur de *Le socialisme et ses promesses*, 2 vol., 1850. — Cité : ix, 522, 524-25.

THORENTIER (Jacques) († 1713), oratorien. — Cité : xi, 1130-31.

THOUVENEL (Édouard-Étienne) (1818-1866), ministre français des Affaires étrangères au moment de l'annexion de Nice et de la Savoie à la France. — Et la question romaine, xii, 1703-05.

THRACE. — Un des cinq diocèses qui, selon le concile de 381, se partagent l'Église d'Orient, xi, 2260, 2262, 2273. — Diocèse civil, xiv, 1318, 1321-23.

THUILLIER (Vincent). — Notice [J. Carreyre], xv, 1023-25; cf. x, 409, 413, 416, 422, 432, 441. — Quesnel et quesnellisme, xiii, 1526, 1528 (bibl.), 1530, 1533; — bulle *Unigenitus*, xv, 2064, 2065, 2068, 2071; — Baïus, ii, 48-49; — Le Sueur, ix, 452; — Perreau, xii, 1252. — Cité : ii, 71 906; iii, 106; xv, 820.

THUREAU-DANGIN (Paul) (1837-1913). — Membre et secrétaire perpétuel de l'Académie française, publiciste et historien qui défendit les opinions catholiques et monarchistes libérales. Parmi ses œuvres d'histoire, citons : *Le parti libéral sous la Restauration* (1876), *L'Église et l'État sous la monarchie de Juillet* (1880), *Histoire de la monarchie de Juillet* (1884-1892), *Histoire de la renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle* (1897-1903), *Un prédicateur populaire dans l'Italie de la Renaissance : S. Bernardin de Sienne* (1896).

Cité sur : S. Bernardin, II, 788; — libéralisme catholique, IX, 516, 525; — Manning, 1902, 1904, 1906, 1911; XII, 1711; — méthodisme, X, 1615; — Newman, XI, 397 (bibl.); — mouvement d'Oxford, 1675, 1683, 1698, 1699; cf. XV, 2220; — puseyisme, XIII, 1364-65, 1371, 1378, 1382-86, 1389-90; — le *Syllabus* et l'Angleterre, XIV, 2889-90; — Ward, XV, 3516-17; — Wiseman, 3565-66, 3571-72, 3574, 3575 (bibl.).

THURINGE, région de l'Allemagne, aujourd'hui un des États du Reich allemand. — Lamentation poétique de Venance Fortunat, *De excidio Thoringuae*, VI, 613.

THURLES (Concile de) (1850). — Voir *Tables*, 744.

THUROT (François-Charles-Eugène) (1823-1882), philologue et linguiste. — Sa thèse, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au Moyen Age* (1850), citée : XV, 2236.

THURSTON (R.P. Herbert), jésuite anglais (1856-1939). — A restitué à Eadmer le traité *De conceptione sanctae Mariae*, que plusieurs attribuaient à S. Anselme : *The Irish Origins of our Lady's Conception Feast*, dans *The Month* (1904); cf. IV, 1977-78; VII, 1001-02, 1004-07, 1009, 1010 (bibl.); — *Étude hist. sur le Chemin de la croix*, trad. M. Boudinhon, 1907. — Sur l'élévation à la messe, X, 1397; — Sur l'eucharistie, V, 1203, 1231, 1282-83.

THYRÉE (Hermann Dorken ou Dorkens). — Notice [H. Jalabert], XV, 1025-26.

THYRÉE (Pierre). — Notice [J. de Blic], XV, 1026. — Sur les possessions diaboliques, XII, 2641-42.

TIAN ou **THIAN** (Joseph), patriarche maronite d'Antioche de 1796 à 1809. — Cité : X, 95, 99-101.

TIARE — Triple couronne du pape dans les cérémonies solennelles, XIII, 308.

TIBERGHIEN (Pierre) (22 nov. 1880 - 4 nov. 1963), professeur à la Faculté de théologie de Lille. — Commentaire de l'encyclique *Vix pervenit*, XV, 2382, 2384.

TICONIUS — Voir *Tyconius*.

TIÉDEUR — Notion. Genèse. Remèdes [P. Pourrat], XV, 1026-29. — Effet de la paresse, XI, 2028. — Voir *Charité*, *Tables*, 585-87.

TIEPOLO (Paolo), ambassadeur de Venise à Rome, sous Grégoire XIII. — Cité : VI, 1809.

TIETELMANN (François). — Voir *Titelmans*.

TIFFORD ou **THETFORD** (Guillaume de). — Notice [P. Glorieux], XV, 1029.

TIGERNACH, abbé de Clonmacnois († 1088). — Auteur d'Annales irlandaises, VI, 1716.

TIKHON, métropolite de Kazan (XVIIIe s.). — Son œuvre d'enseignement, XIV, 339.

TIKHON, patriarche de Moscou de 1917 à 1925. — Cité : XIV, 1375, 1384, 1385 (Tykhon).

TILÉNUS (Daniel), pasteur protestant (1563-1633). — Auteur présumé d'une riposte à P. Charron, XII, 1907.

TILÉTANUS (Jodocus). — Voir *Ravesteyn*, *Tables*, 3862.

TILLEMONT (Sébastien LENAIN DE). — Voir *Lenain de Tillemont*, *Tables*, 2951-52. — Quelques références complémentaires : I, 2132 (assomption), 2283 (S. Augustin); II, 1987 (cathares), 2092 (Celse), 2207 (Chalcédoine); VI, 1916 (guerre); VII, 685 (S. Ignace); 2498, 2512, 2517, 2523 (S. Irénée); VIII, 86 (S. Isidore de Péluse); XII, 1206 (Pères de l'Église).

TILLET (Jean DU), *Tilius*. — Deux frères de ce nom (cf. *Dict. de Biogr. franç.*, XII, 915-16) : Jean Ier, secrétaire du roi François Ier († 2 oct. 1570), auteur d'un mémoire sur les libertés de l'Église gallicane (rédigé en 1551; publ. seulement en 1594), cité VI, 1125; — Jean II, évêque de S.-Brieuc puis de Meaux († 18 déc. 1570), éditeur des œuvres de Lucifer de Cagliari, IX, 1043; de S. Pacien, XI, 1721 (rectifier l'initiale); des Livres carolins, II, 1792 (sous le pseud. *Eli. Phili.*); sur ce dernier, cf. Hurter, III, 14, qui indique d'autres ouvrages.

TILLMANN (F.). — Auteur de *Der Menschensohn* et de *Die Wiederkunft Christi nach den paulinischen Briefen* (Fribourg-en-Br., 1907 et 1909), cités à propos du Fils de Dieu, V, 2364, et de la parousie, XV, 598-99. Autre article, V, 2393.

TILLOT (Guillaume-Léon DU), marquis de Felino (1711-1774). — Son rôle dans la lutte des cours bourbonniennes contre les empiètements de l'Église et contre les jésuites, III, 120. Cf. *Dict. de Biogr. franç.*, XII, 922-23.

TILLY (Thomas de). — Notice [J. Mercier], XV, 1033.

TILMANN (Godefroy). — Notice [S. Autore], XV, 1034-36.

TIMISOARA ou **TEMESVAR.** — Diocèse latin de Roumanie, XIV, 62-63; — lycée piariste, 63; — ordres religieux, 74.

TIMOTHÉE. — 1. Fidèle disciple de S. Paul, qui se l'attacha, lors de son second voyage, comme compagnon d'apostolat. Voir sa notice [C. Toussaint], dans *D.B.*, V, 2217-18. — Cité : XI, 2469-72 (S. Paul). — 2. Épîtres à Timothée. Étude [A. Médebielle], XV, 1036-1121; les points essentiels relevés à *Paul (S.)*, *Tables*, 3481-86 (Épîtres pastorales).

Patriarches

TIMOTHÉE Ier, catholicos nestorien († 823). — Vie. Œuvres. Doctrine [E. card. Tisserant], XV, 1121-39; cf. XI, 160, 192-194, 197, 205, 208-09, 262 (liste), 264-65, 274, 277-79 *(passim)*, 288, 293-94, 296, 299, 301, 304-06; *Tables*, 3295-99 *(passim)*. — Cité : mariage, IX, 2332; — maronites, X, 32; — purgatoire, XIII, 1353-54; — primauté du pape, 350. — Cité : XIV, 1714.

TIMOTHÉE II, catholicos nestorien, en résidence à Arbèles, de 1318 à 1332. — Cité (liste), XI, 262. — Son élection, comme successeur d'Yahballāhā III, 217. — Cité : sacrements, XIV, 553; — purgatoire, XIII, 1354.

TIMOTHÉE ÆLURE († 477), patriarche monophysite d'Alexandrie, surnommé Ælure, c'est-à-dire « le chat », en raison de son extrême maigreur. Il fut à Alexandrie un des adversaires les plus décidés du dogme des deux natures. Après le meurtre du patriarche chalcédonien Protérius (mars 457) (*Tables*, 3791), Timothée s'installa à sa place. Envoyé en exil par l'empereur Léon Ier en 460, il dut attendre l'usurpation du trône impérial par Basilisque pour remonter sur son siège épiscopal (475). Il mourut le 31 juillet 477 et figure à cette date dans le calendrier copte. Voir ici, X, 2254.

Dans son *Histoire ecclésiastique*, Zacharie le Rhéteur a conservé trois lettres de Timothée. La première, adressée à l'empereur Léon Ier, attaque le pape saint Léon. Les deux autres combattent deux partisans d'Eutychès, Isaïe et Théophile, dont Timothée exige l'excommunication. Voir le texte des lettres dans K. Ahrens et G. Krüger, *Die sogenannte Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor*, Leipzig, 1899, p. 28-31, 38-51, 52-54; ou dans l'édition plus récente de E.W. Brooks, *Corpus script. christ. orientalium*, série III, t. V, Louvain, 1924, p. 121-23; 129-42. Ces lettres contiennent de nombreuses citations patristiques et ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du monophysisme.

Au cours de son exil, Timothée écrivit une réfutation de la doctrine du concile de Chalcédoine; trad. arménienne avec introduction en allemand, par Ter-Mkrttchian et Ter-Minassiantz, *Timotheus Ælurius des Patriarchen von Alexandrien Widerlegung der auf der Synode zu Chalcedon festgesetzten Lehre...*, Leipzig, 1908; cf. J. Lebon, *Le monophysisme sévérien*, Louvain, 1909, p. 93-111.

Un manuscrit du British Museum donne en version syriaque un « Livre de Timothée, évêque d'Alexandrie, contre le dogme de Chalcédoine », lequel contient des lettres de Timothée et d'autres, ainsi que différents traités ou fragments de traités. Le manuscrit remonte au VIe siècle et son contenu a pu être colligé sous les auspices du vieux lutteur monophysite. Les plérophories de Jean de Maïouma citent une Histoire ecclésiastique que Timothée aurait écrite durant son exil, *P. O.*, t. VIII,

c. XXXIII, XXXVI, col. 76, 83. A en croire la Chronique de Théophane le Confesseur, Timothée aurait édité, en les falsifiant, des écrits de Cyrille d'Alexandrie, *P. G.*, t. CVIII, col. 281.

W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts in the British Museum*, II, p. 639-648, donne des détails concernant le manuscrit syriaque du « Livre de Timothée contre le synode de Chalcédoine ». Une partie du manuscrit a été publiée avec trad. franç. par Nau, dans *P. O.*, XIII, 202 sq. — F. Cavallera, *Le dossier patristique de T. Æ.*, dans le *Bull. de litt. ecclés.*, Toulouse, 1909, p. 93-111. — J. Lebon, *La christologie de T. Æ. d'après les sources syriaques*, dans la *Revue d'hist. eccl.*, IX, 1908, p. 677-702. — F. Nau, *Sur la christologie de T. Æ.*, dans la *Revue de l'Orient chrétien*, XIV, 1909, p. 99-103. — Bardenhewer, *Geschichte der altkirchl. Literatur*, IV, 78 sq. — *Lexikon für Theol. und Kirche*, X, 168.

X, 2219-20, 2254 (accession au siège d'Alexandrie après la mort de Protérius), 2273; cf. VI, 2154 (exil par Léon Ier), 2155 (réintégration sous Basilisque), 2164; cf. 2156. — L'intrusion de Timothée jugée par S. Léon (sacrements invalides), XIII, 2398; cf. IX, 273-74, 290; XIV, 2162-63. — T. Æ. et Pierre le Foulon, XII, 1934; — et Pierre Monge, 2030. — Cité : III, 1330; VII, 2520; XV, 524.

TIMOTHÉE Ier D'ALEXANDRIE, patriarche de cette ville de 380 à 385. — Sur l'ordre (imposition des mains), XI, 1254. — Cité : IX, 1865 (manichéisme); X, 2274 (ses canons); XIV, 157 (Rufin).

TIMOTHÉE II D'ALEXANDRIE *(Salophakialos)*, patriarche chalcédonien de 460 à 482. — Successeur de Protérius, XII, 2030 (à la place de Timothée Ælure); cf. 2031; VI, 2157, 2164; XIV, 2162-63.

TIMOTHÉE III D'ALEXANDRIE, patriarche monophysite de 518 à 535. — Et Thémistius, chef de la secte des agnoètes, XV, 219; cf. X, 2242; — et le julianisme, XV, 326; — sa mort, point de départ d'un schisme dans l'église monophysite, 326. — Cité : X, 2254.

TIMOTHÉE Ier DE CONSTANTINOPLE, patriarche de cette ville de 511 à 518. — Voir III, 1308 (liste n° 29), 1392; XIV, 1989; — l'Hénotique de Zénon, VI, 2171; — le Trisagion, XV, 507; — messe orientale, XI, 1471. — Cité : X, 17.

Personnages divers

TIMOTHÉE, archidiacre d'Alexandrie en 412. — Auteur présumé de l'*Historia monachorum in Aegypto* traduite par Rufin, XIV, 157.

TIMOTHÉE, évêque de Béryte en 381. — Dualité dans le Christ, mais consubstantialité du corps du Christ avec Dieu, XV, 2520.

TIMOTHÉE, métropolite de Diarbékir en 1616 (Rabban Adam avant son élection à l'épiscopat). — Son histoire, XI, 233-39.

TIMOTHÉE, évêque de Trimithonte en Chypre (VIIe s.). — Attribue à Palladius le *Dialogue* sur la vie de S. Jean Chrysostome, XI, 1825.

TIMOTHÉE DE CONSTANTINOPLE (VIe ou VIIe s.). — Notice [É. Amann], XV, 1139-40. — Sur les sectes monophysites, X, 2241-49 *(passim)*; — les maronites, 17; — les euchites, V, 1455, 1459-60; — les melchisédéciens, X, 516; — les messaliens, 793; XIII, 1543. — Sur les dissidents revenant à l'Église, 2395-96. — Cité : VII, 396.

TIMOTHÉE D'HECHINGEN, de son nom de famille Schaefer, capucin (1877-1948). — Il obtint en 1911 le titre de docteur en droit canon à l'Université grégorienne, puis peu de temps après celui de docteur en philosophie, enfin au séminaire S.-Apollinaire celui de docteur « utriusque iuris civilis et romani ». Durant la première guerre mondiale, il fut professeur de droit canon et d'éloquence sacrée au couvent des capucins de Münster et publia son premier ouvrage, *Das Eherecht nach dem Codex Iuris canonici* (1918). La guerre terminée, il enseigna le droit canon au Collège international de Saint-Laurent de Brindes; il fut consulteur de la Congrégation du Saint-Office, de la Congrégation des sacrements et de la Congrégation des religieux; il donnait des cours à l'Académie pontificale ecclésiastique. Ses ouvrages sont : *Die Verwaltung und Spendung der hl. Sakramente nach dem Codex Iuris canonici* (1921) ; *Pfarrer und Pfarrvicare nach dem Codex Iuris canonici* (1922); *Das Ordensrecht nach dem Codex Iuris canonici* (1923), traduit bientôt en latin sous le titre *De religiosis* (1927); ce dernier traité surtout remporta tous les suffrages et apporta, particulièrement sur la capacité juridique des maisons religieuses, des conclusions qui feront longtemps autorité.

Article nécrologique, dans *Analecta O.F.M. Cap.*, 1950, LXV, 67-68.

JULIEN-EYMARD D'ANGERS.

Son vol. sur le mariage d'après le Code de droit canonique, cité IX, 2284 (bibl.), est déjà présenté aux *Tables*, *s.v. Schaefer*, 3999.

TIMOTHÉE DE JÉRUSALEM. — Notice [M. Jugie], XV, 1140-41.

TIMOTHÉE DE LA FLÈCHE (1664-1744), de son nom de famille Jacques Pescherard, capucin devenu évêque de Béryte (Beyrouth). — Quesnel et quesnellisme, XIII, 1521, 1522, 1533; — bulle *Unigenitus*, XV, 2067, 2071, 2077.

TIMOTHÉE DE PUYLOUBIERS, capucin (1830-1907). Il publia un grand nombre d'articles théologiques dans les *Études franciscaines* de 1889 à 1907. Il est surtout connu par sa *Theologia moralis*, soit *fundamentalis* (1888), soit *universalis* (1904, 3 vol.), œuvre qui eut un grand retentissement (cf. *D. T. C.*, VI, 860). L'auteur ne se complaît pas dans de longues et stériles spéculations, mais il excelle par son sens pratique, qui, sans perdre de vue les grands principes, en pousse les applications dans les plus petits détails, toujours avec la plus grande clarté. Il traite des questions sociales qui, à cette date, étaient encore nouvelles, et démêle, avec une certaine justesse de vues, ce qu'elles avaient et ce qu'elles ont encore d'obscur et d'embrouillé. On doit encore à ce théologien une dissertation sur *le divorce* (1885), un traité *De ministro, de sacramento paenitentiae* (1885) et un *Tractatus de virtutibus in genere* (1902).

Notice nécrologique, dans *Analecta O.F.M. Cap.*, 1908, XXIV, 127-28; — *Le T. R. P. Timothée de Puyloubiers*, dans *Études franciscaines*, 1907, XVIII, 657.

JULIEN-EYMARD D'ANGERS.

TINDALL (Matthew) (1657-1733), déiste et controversiste anglais. — Critiqué par les catholiques pour son ouvrage *Droits de l'Église chrétienne défendus contre les prêtres romains* (1706); par les protestants pour *Le christianisme aussi ancien que la création ou l'Évangile considéré comme une reproduction de la religion naturelle* (1730). — Cité : I, 2205; II, 2417; VIII, 1398; XIII, 1743.

TIPALDI (Jean-André). — Notice [H. Jalabert], XV, 1141.

TIPHAINE (Claude). — Notice [P. Galtier], XV, 1141-43. — Sa métaphysique, empreinte de scotisme, XIV, 1722; — conséquences dans la notion d'hypostase et d'union hypostatique, VII, 402, 411-15, 422, 423, 425, 522, 526-28; — et la notion de subsistence dans la Trinité, XV, 1806, 1813.

TIRIN (Jacques). — Notice [J. de Blic], XV, 1143. — Cité : IV, 95; V, 2041.

TIRMIDHI († 285 de l'hégire [898]). — Mystique musulman, chez qui apparaît une infiltration hellénique, XIV, 2450.

TIRNOVO. — Patriarcat bulgare (1204-1393), II, 1189-94; III, 1406, 1444.

TISCHENDORF (Lobegott-Friedrich-Constantin) (1815-1874), célèbre exégète et critique protestant allemand. — Cité : I, 384, 1503 (Évangiles et Actes apocryphes); II, 417 (Épître de Barnabé); 2091 (Celse); V, 1032, 1073 (textes eucharistiques); XV, 525 *(Anecdota sacra)*.

TISSERAND (R.). — Cité pour ses travaux sur *L'Académie de Dijon de 1740 à 1793* (1936) et *Les concurrents de J.-J. Rousseau... pour le prix de 1754*, XIV, 104, 105.

TISSERANT (Eugène, cardinal). — Né à Nancy le 24 mars 1884, il a fait ses études chez les sœurs de la Doctrine chrétienne, puis au collège S.-Sigisbert à Nancy. En 1900, il entre au grand séminaire de Nancy, où il trouve comme professeur d'Écriture sainte M. Mangenot, deuxième directeur du *D. T. C.*, et où M. Ruch, futur évêque de Strasbourg, exerça une influence déterminante sur l'orientation de ses études. En 1904, il est à Jérusalem élève du Père Lagrange à l'École biblique. En 1906, il est à l'Institut catholique de Paris, où il obtient son diplôme de 5 langues sémitiques : hébreu,

syriaque, arabe, éthiopien et assyrien. Il suit en même temps les cours de paléographie grecque et d'épigraphie sémitique à la Sorbonne, ceux de copte et d'égyptien à l'École du Louvre et d'arabe à l'École des langues orientales vivantes. Ordonné prêtre à Nancy le 4 août 1907, il part pour Rome l'année suivante comme professeur d'assyrien à l'Université de l'Apollinaire et conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque vaticane.

C'est alors que commence sa grande activité scientifique, celle de la publication de ses principaux ouvrages, celle de ses voyages et missions d'études, Pays-Bas, Autriche, Angleterre, Proche-Orient surtout (1911, 1923 et 1926), mais aussi Canada et États-Unis. La guerre de 1914-1918, qu'il commence dans l'infanterie, le verra à l'état-major de l'Armée, où sa connaissance de l'Orient rend de grands services, et finalement dans l'armée de Palestine (1917-1919). C'est aussi l'époque où des responsabilités de plus en plus grandes lui sont données : 1914, membre de la Commission biblique; 1919, assistant de Mgr Mercati, préfet de la Bibliothèque vaticane; 1926, consulteur de la Congrégation pour l'Église orientale; 1930, consulteur de la section historique de la Congrégation des rites; et le 1er déc. 1930, pro-préfet de la Bibliothèque vaticane.

Le 15 juin 1936, encore simple prêtre, il est créé cardinal-diacre par Pie XI et chargé, le 19 juin de la même année, de la Congrégation pour l'église orientale, poste qu'il occupera jusqu'en 1959; président de la Commission biblique en 1938. Le 25 juillet 1937, il reçoit la consécration épiscopale des mains de S. Ém. le cardinal Pacelli (futur Pie XII) et devient cardinal-prêtre le 13 déc. 1937. Le 18 févr. 1946, il devient cardinal-évêque du diocèse de Porto et Sainte-Rufine, auquel sera ajouté celui d'Ostie, lorsqu'en 1951 il devient doyen du Sacré Collège. C'est à ce titre qu'il eut à présider les deux conclaves de 1958 et 1963, où furent élus Jean XXIII et Paul VI.

Déjà membre depuis 1938 de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, il est élu à l'Académie française, au fauteuil du duc Maurice de Broglie, le 15 juin 1961, et y est reçu, le 23 juin 1962, par Vladimir d'Ormesson.

Au concile œcuménique de Vatican II, il eut un rôle important comme président de la Commission préconciliaire, puis comme premier membre du Conseil de présidence (1962). Il est enfin co-président de la Commission centrale post-conciliaire (1966) et membre de la Commission de réforme du droit canon. Il accompagna le pape Paul VI dans ses voyages à Jérusalem, à Bombay, aux Nations-Unies, à Fatima, à Istamboul-Éphèse, à Bogota, en Ouganda, en Australie.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE. — 1. Ouvrages principaux : *L'Ascension d'Isaïe, traduction de la version éthiopienne*, Paris, Letouzey, 1909; — *L'Église militante*, Paris, Bloud et Gay, 1950; — *Louis-Marie Grignion de Monfort. Les écoles de charité et les origines des Frères de S.-Gabriel*, Luçon, Pacteau, 1960; — *Codex zuqniensis rescriptus V. T.*, dans *Studi e Testi*, n° 23, Rome, 1911; — *Le calendrier d'Abûl Barakât*, dans *Patr. Or.*, x, fasc. 3; — *Le livre de la lampe des ténèbres d'Abûl Barakât*, dans *Patr. Or.*, xx, fasc. 4; — Les catalogues des manuscrits éthiopiens et arméniens de la Biliothèque vaticane; — Divers inventaires de manuscrits.

2. Articles du *D. T. C.* — Le cardinal Tisserant a commencé à collaborer au *D. T. C.* à partir du t. VIII (1924). Il a rédigé plusieurs notices sur divers personnages des Églises jacobite et chaldéenne : JACQUES BAR SALIBI, VIII, 283-286; JACQUES D'ÉDESSE, 286-291; JACQUES DE NISIBE, 292-295; JACQUES DE SAROUG, 300-305; JEAN D'ASIE, 752; KABAR, 2293-2296; MAHOUTA DE MAYPHARQAT, X, 142-149; MICHEL LE SYRIEN, 1711-1719; NARSAÏ, XI, 26-30; PHILOXÈNE DE MABBOUG, XII, 1509-1532; TIMOTHÉE Ier, XV, 1121-1139. Mais il faut surtout noter les articles NESTORIENNE (Église), XI (1931), 157-323 (en collab. avec É. AMANN), et SYRO-MALABARE (Église), XIV (1942), 3089-3162.

3. On trouvera une bibliographie plus complète dans *Mélanges Eugène Tisserant*, I, dans *Studi e Testi*, n° 231, p. VII-XVII, Rome, 1964; — la reproduction de ses principaux articles et des éléments de biographie dans *Recueil Cardinal Eugène Tisserant. Ab Oriente et Occidente*, 2 vol., Louvain, 1955.

J. DE VAULX.

Cité : v, 2199; x, 2265, 2275; xv, 2961.

TITE. — 1. Un des plus chers et dévoués collaborateurs de S. Paul, qui le cite plusieurs fois dans ses épîtres. Voir sa notice [C. Toussaint], dans *D. B.*, v, 2247-48. — Cité : xI, 2469-72 (S. Paul). — 2. Épître à Tite. Étude [A. Médebielle], xv, 1036-1121; les points essentiels relevés à *Paul (S.), Tables*, 3481-86 (Épîtres pastorales).

TITE DE BOSTRA. — Notice [É. Amann], xv, 1143-44. — Contre les manichéens : la providence, XIII, 948; — le mal, IX, 1690, 1856; cf. XIV, 1909-10 (Sérapion de Thmuis). — Cité : VII, 2094.

TITE-LIVE (59 av. J.-C. - 17 apr. J.-C.), historien latin du siècle d'Auguste. — Cité : XI, 1607 (source d'Orose); — XIII, 2182-83 (sens du mot *religio*); — xv, 2320 (le mot *usura*); — 3185 (sur les vœux des consuls ou des chefs de guerre).

TITELMANS (François). — Notice [É. Amann], xv, 1144-46. — Cité : xv, 3685.

TITIANO, protestant italien réfugié en Suisse (XVIe s.). — Ses négations antitrinitaires, xv, 1775.

TITIUS (M.-A.), auteur allemand. — Son ouvrage (Tubingue, 1900) sur le salut chez S. Paul cité à propos de la justification, XIII, 2068-69. — Voir aussi v, 1091 (institution de l'eucharistie).

TITLINOV (B.), auteur russe. — Ouvrages sur Philarète Drozdov (1902), l'enseignement ecclésiastique en Russie (1908-1909), Gabriel Petrov (1916), XIV, 368-69 (bibl.).

TITOV (Th.), auteur russe. — Son histoire de Macaire Bulgakov (2 vol., Kiev, 1895, 1898), XIV, 357-58, 369-70 (bibl.); — ses articles contre Jablonovski, sur l'école de Kiev (1903), 348; — son histoire de l'Académie de Kiev, 368 (bibl.).

TITRE CANONIQUE. — Doctrine [A. Bride], xv, 1146-53; *D. D. Can.*, VII, 1275-88. — 1. Le mot et ses usages, xv, 1146; cf. II, 1719 (titres cardinalices). — 2. Titre d'ordination, xv, 1146-51; cf. XI, 1402. — 3. Titre de juridiction, xv, 1151-52; cf. VIII, 1994-96. — 4. Titre liturgique, xv, 1152.

TITRE (Juste). — En matière de prescription, XIII, 123-26.

TITUS (40-81), empereur romain, fils de Vespasien, à qui il succéda en 79. Pendant le règne de son père, il prit et détruisit Jérusalem (69). — Cité : VIII, 1605.

TIXERONT (Joseph) (1856-1925), prêtre de S.-Sulpice (XIV, 826), professeur à la Faculté de théologie de Lyon. — Comme théologien, son œuvre principale est l'*Histoire des dogmes dans l'antiquité chrétienne*, ouvrage qui eut de nombreuses éditions et devint bien vite classique.

Voici, par ordre chronologique, la liste des principales publications de J. Tixeront : *Les origines de l'Église d'Édesse et la légende d'Agbar*, thèse, Paris, 1888; — *Histoire des dogmes dans l'antiquité chrétienne : I. La théologie anténicéenne* (1905, 8e éd., 1915, très modifiée); II. *De S. Athanase à S. Augustin* (1909, 6e éd., 1921); III. *La fin de l'âge patristique* (1912, 5e éd., 1922); — *Conférences apologétiques*, données aux Facultés catholiques de Lyon, en collaboration avec Mgr Bourchany et M. Périer, sur *le modernisme, la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, l'Église, le sacrement de pénitence dans l'antiquité chrétienne* (1914); — *Précis de patrologie* (1918); — *Mélange de patrologie et d'histoire des dogmes* (1921); — *L'ordre et les ordinations* (1924).

Il convient d'ajouter un grand nombre d'articles ou d'études séparées, parues dans diverses revues et encyclopédies : *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, *Université catholique*, *Rev. des sc. relig.*, *Dict. prat. des connaissances religieuses*, etc. — Il a donné au *D. T. C.* l'art. ATHANASE (Symbole de S.), I, 2178-87.

Par ordre alphabétique des articles : Abgar, I, 68; — Antioche, 1400; — Création, III, 2124-25 (Pères anténicéens); cf. 2152; — Dieu, IV, 1023 (bibl.), 1116 (id.); — Dogme, 1646; — Église, 2121; — Élus (nombre des), IV, 2369; — Enfer, v, 64, 70, 75; — Esprit-Saint, 778; — Eucharistie, v, 1141, 1150, 1174; — Extrême-onction, 1931, 1938; — Feu de l'enfer, 2200; — Feu du purgatoire, 2242; — Fils de Dieu, 2409, 2414, 2418, 2427, 2436, 2440, 2444, 2449, 2452, 2457, 2458, 2461; — Grâce, VI, 1568, 1574, 1576, 1578, 1638,

1639; — Grégoire le Grand, 1781 (bibl.); — Grégoire de Nazianze, 1844 (id.); — Grégoire de Nysse, 1852 (id.); — Hypostase, vii, 376, 382, 387, 389, 391, 394, 396, 400, 407; — Hypostatique (Union), 453-54, 456, 462, 465-66, 470, 484, 492-93, 500-02, 505; — Idiomes (communication des), 598-99; — Idolâtrie, 663-65; — Ignace d'Antioche, 713 (bibl.); — Images (Culte des), 768, 771, 777, 780-81; cf. 591-92; — Indulgences, 1600-01; — Irénée, 2413, 2497; — Jean Damascène, viii, 748 (bibl.); — Jésus-Christ, 1247, 1249, 1252, 1255-56, 1258, 1262; cf. 1131 (le Logos de Philon et Jésus-Christ); — Jugement, 1774; — Justification, 2083, 2084, 2093, 2098, *2100*; — Lactance, 2444 *(bibl.)*; — Lecteur, ix, 118; — Léonce de Byzance, 426 (bibl.); — Limbes, 762; — Matière et forme des sacrements, x, 343, 345; — Mérite, 618, 619, 620-21, 626, 632, 633, 640-41, 655, 657, 659; — Messe, 864, 885, 940, 944, 983; — Modernisme, 2016; — Monarchianisme, 2195, 2197-99, 2203, 2205; — Monophysisme, 2240; — Monothélisme, 2311, 2323 (bibl.); — Orange (IIe concile), xi, 1103 (bibl.); — Ordre, 1205, 1226-27, 1231, 1235 (bibl.), 1243, 1247, 1253, 1263, 1273, 1275 (bibl.), 1277, 1281, 1283; — Origène, 1520, 1527, 1538-39, 1542, 1559; cf. xv, 1644-45 (subordinatianisme); — Péché originel, xii, 303, 336-37, 345, 346, 353, 361, 366, 371, 372, 384, 403, 405-06, 409, 417, 430; — Pélagianisme, 685; — Pénitence, 1121; — Philoxène de Mabboug, 1526; — Portier, 2601; — Prêtre, xiii, 153, 161 (bibl.); — Priscillien, 393, 395; — Prosper d'Aquitaine, 849; — Purgatoire, 1213, 1217, 1325 (bibl.); — Sacrements, xiv, 502, 504-05, 506, 508, 509, 524; — Sévère d'Antioche, 1997-98; — Symbole *Quicumque*, 2930; — Tertullien, xv, 154; — Théodoret de Cyr, 319, 321-22; — Théophile d'Antioche, 531; — Tradition, 1279, 1289; — Trinité, 1626 (erreur du monarchianisme = adoptianisme), 1644 (subordinatianisme); cf. 2906 (Victorinus Afer), 2931; — Unité de l'Église, 2185 (S. Cyprien).

TOBAC (Édouard) (1877-1930), professeur d'Écriture sainte au grand séminaire de Malines, puis à l'Université de Louvain. Il a publié une œuvre de vulgarisation, du meilleur aloi et rédigée dans un bon esprit, sur *Les Prophètes d'Israël* (en trois fascicules, Lierre, 1919 - Malines, 1921). — On lui doit aussi : *Les cinq livres de Salomon* (Paris, Vromant, 1926); *Le problème de la justification dans S. Paul* (Louvain, 1908, 1941). — Il a collaboré au *Dictionnaire apologétique de la foi catholique;* au *D. T. C.*, il a donné les art. Galates, Isaïe, Malachie.

Sur la justification, viii, 2049, 2059, 2068-69, 2070-71; cf. vi, 1561, 1563; — Jérémie, viii, 856; — Jonas, viii, 1502, 1503; — Samuel (I Reg.), xiii, 2799; — Élie et Élisée, 2834, 2836, 2839; — Sophonie, xiv, 2379 (avec bibl.); — messianisme, x, 1435.

TOBIE (Livre de). — Étude [A. Clamer], xv, 1153-76. — 1° *Analyse.* — 1. Contenu : histoire édifiante de Tobie et de son fils, 1153-55. — 2. But : inculquer les leçons qui se dégagent du récit, 1155-56. — 3. Nature du livre : « Le livre de Tobie ne saurait être envisagé et interprété comme un livre strictement historique. Quant à distinguer par le détail ce qui est histoire proprement dite et sa mise en œuvre par l'auteur même en conformité avec son but,.., c'est une œuvre devant laquelle la critique s'avère impuissante » (col. 1161). Rapprochements avec l'*Histoire d'Ahikar* et le conte oriental du *Mort reconnaissant*, 1156-61. — 4. Langue originale et texte actuel, 1161-64 : *a)* Langue sémitique, hébreu ou araméen, 1161-62; — *b)* texte; l'original perdu; seules existent différentes versions : d'où difficulté, sinon impossibilité d'atteindre par elles l'original, 1162-64; cf. versions bibliques, 2705, 2720, 2724; — Vulgate, 3477, 3482. — 5. Auteur, date, lieu de composition, *1164-65*. — 6. Canonicité : deutérocanonique de l'A.T., cité cependant par de nombreux Pères et écrivains ecclésiastiques, 1165-66; cf. ii, 1574, 1575, 1576, 1577, 1578; — chez les juifs, viii, *1586-87*, *1631*. — 7. Doctrine, xv, 1166-76.

2° *Points spéciaux de la doctrine.* — 1. Dieu, xv, 1166-67; cf. iv, 997; vii, 635. — 2. Rétribution et immortalité, xv, *1167-68*; cf. viii, 1627, 1745; x, 588; xii, 3009; xiv, 876. — 3. Angélologie, xv, 1168-73; cf. i, 1189, 1190-91; iv, 325 (le démon Asmodée); viii, 1621-22, 1622-23. — 4. Vie religieuse et morale : *a)* fidélité à Dieu, xv, *1173*; cf. vii, 635; — *b)* funérailles honorables aux morts, xv, 1173-74; xiii, 1165; — *c)* justice et autres vertus à l'égard du prochain, xiii, 2467; xv, 2327, 2741; cf. *supra*, § 2; — *d)* mariage, xv, 1174-75; cf. ix, 2055-56. — 5. Messianisme, xv, 1175; cf. x, 1510.

Note additionnelle. — Cette note, empruntée aux remarques du P. Lefèvre, dans l'*Introduction à la Bible, A. T.*, porte sur trois points principaux :

1° *Le texte.* — « Toutes les *versions* actuellement connues dépendent de l'une ou l'autre des recensions grecques, même les textes hébreux ou araméens du Moyen Age. Mais on est aujourd'hui d'accord pour reconnaître que le grec lui-même est la traduction d'un original sémitique. Bien que rejeté hors du canon officiel des Écritures, Tobie resta toujours en vogue chez les Juifs. C'est ainsi que S. Jérôme se procura un texte araméen en vue de la traduction, qui est passée dans notre Vulgate... Retrouvera-t-on ce vieux texte araméen? En tous cas, la Vulgate ne permet pas de le reconstituer; elle est trop influencée par les anciennes versions latines et aussi par les idées ascétiques de S. Jérôme. Un Tobie araméen découvert et publié en 1875 par Neubauer ne peut être l'original; on y a décelé l'influence de versions grecques. Jusqu'à plus ample informé, c'est donc le Sinaïticus qui représente la forme la plus proche de l'original. Récemment les manuscrits découverts aux environs de Qumrân ont livré des fragments hébreux et araméens de Tobie, qui peuvent dater des débuts de l'ère chrétienne; leur publication obligera peut-être à une révision de nos jugements... ».

2° *Le genre littéraire.* — « Pour comprendre cette histoire : l'auteur a cherché son inspiration dans les récits de la Genèse. L'histoire de Joseph, et surtout l'ambassade d'Eliézer (Gen., xxiv), lui fournissaient des modèles de narration en même temps que des thèmes à exploiter. Comme le vieux livre des Patriarches, celui de Tobie est un livre de bénédictions... Le genre littéraire de Tobie est donc assez clair. Fond et forme orientent du côté du genre sapientiel. La recherche de l'agrément et de la beauté littéraire sont une loi de ce genre aussi bien que la transmission de l'enseignement moral et religieux. Dans ces conditions, la question de l'historicité perd beaucoup de son intérêt. Personne ne tient aujourd'hui pour une historicité stricte. Qu'il y ait à l'origine du récit l'observation de faits réels, c'est naturel; mais ces faits sont masqués sous des déformations intentionnelles et sous des embellissements littéraires qui les rendent pour nous méconnaissables. Nous n'y perdons rien d'ailleurs, le but de l'auteur n'était pas de satisfaire la curiosité des historiens. »

3° *Tobie et Ahiqar.* — Le texte du P. Lefèvre apporte des précisions au rapprochement que Clamer n'a pas manqué de faire entre les deux personnages : « On admet volontiers aujourd'hui que le conte d'Ahiqar vient de Babylone. Son origine païenne ne l'empêchait pas d'être goûté des Juifs d'Éléphantine qui nous en ont laissé la plus ancienne copie, en araméen, malheureusement en très mauvais état (papyrus du ve siècle)... Tout porte à ranger Tobie et Ahiqar dans le même genre littéraire. Des assyriologues ont cru découvrir le prototype historique du personnage d'Ahiqar; peut-être Tobie aura-t-il un jour la même fortune, mais cela ne changera rien à l'enseignement du livre inspiré. Une curieuse variation dans le titre d'Ahiqar est instructive. La recension syriaque, bien postérieure à l'ère chrétienne, l'intitule « Pro-

verbes ou histoire d'Aḥiqar », tandis que le vieux titre du papyrus araméen disait seulement « Proverbes d'Aḥiqar »; les vieux auteurs ne se faisaient pas sur la valeur historique de ce genre littéraire les mêmes illusions que les copistes plus récents. »

Complément de bibliographie : G. Priero, *Tobia*, Turin-Rome, 1967.

TOCCO (Felice). — Médiéviste italien (1845-1911) qui a publié : *L'eresia nel medioevo*, Florence, 1884 (II, 1994; VI, 784); — *Il processo dei Guglielmiti*, Rome, 1899, et *Guglielma boema e i Guglielmiti*, Rome, 1901 (VI, 1982-88, *passim*); — *Studi francescani*, Naples, 1909 (VI, 771, 784); — *La quistione della poverta nel secolo XIV* (VI, 784; XII, 140); — cité à propos de Pecham : XII, 101, 113.

TOCCO (Guillaume de). — Voir *Guillaume de Tocco*, *Tables*, 2001; ajouter XV, 100 (conséquences pratiques de l'averroïsme) et Hurter, II, 507.

TOCQUEVILLE (Charles-Alexis de) (1805-1859), homme politique et historien. Principaux ouvrages : *De la démocratie en Amérique* (1835-1840); *L'Ancien régime et la Révolution* (1856). — Cité : sur la démocratie, IV, 298-99.

TODI (Jacopone de). — Voir JACOPONE DE TODI, VIII, 258-59; *Tables*, 2370.

TODI (Jean-Baptiste de), franciscain. — Sa visite et son apostolat dans l'île de Chypre sous le pontificat d'Urbain VIII (1623-1634), II, 2464-65.

TOGO ou **TOGOLAND**. — Ancienne colonie allemande d'Afrique, partagée en 1922 entre l'influence anglaise et l'influence française (Togo occidental et Togo français). — Missions catholiques, X, 1891, 1897, 1941, 1985. — Depuis 1960, le Togo est un État indépendant.

TOLAND (John) (1670-1722). — Philosophe irlandais d'origine catholique, devenu un des principaux représentants du mouvement antichrétien qui se manifesta en Angleterre au XVIIIe siècle. Cité : IV, 1260; XI, 1869; XIII, 1740-41 (ses principaux ouvrages sont mentionnés à ces deux dernières références).

TOLÈDE. — 1. Conciles. Étude générale [A. Michel], XV, 1176-208; *Tables*, 744-47. — 2. Les évêques de Tolède et la liturgie mozarabe, X, 2519, 2534, 2540.

TOLEDO. — Voir *Tolet*.

TOLÉRANCE. — Étude doctrinale [A. Michel], XV, 1208-23. — 1° *Tolérance religieuse de l'Église*. — 1. Intransigeance de principe en ce qui concerne la foi et ce qui s'y rapporte directement : formules, doctrines, vérités connexes au dogme, opinions et attitudes, XV, 1209-13. — 2. Attitude de l'Église à l'égard des pratiques : *a)* Ce que l'Église ne peut pas ou peut tolérer à ses fidèles, 1213-15 (exemples et références au cours de l'exposé); — *b)* Ce que l'Église peut tolérer sagement aux non-catholiques, 1215-16. — 3. Attitude de l'Église à l'égard des personnes : infidèles, apostats, hérétiques et schismatiques, pécheurs publics et excommuniés, 1216-20 (exemples et références au cours de l'exposé).

2° *Tolérance religieuse de l'État*. — 1. L'État chrétien, l'État indifférent, l'État hostile, en face de la religion catholique, XV, 1220-21. — 2. L'État en face des autres religions, 1221-22 (références au cours de l'exposé).

TOLET (TOLEDO) (François, cardinal). — Notice [F. Cereceda], XV, 1223-25; cf. VIII, 1016, 1044-45, 1047, 1049, 1085, 1089; XIV, 1720; XV, 418, 422. — Cité : Baïus, II, 53-55; — communion eucharistique fréquente, III, 535-36; — crédibilité, 2286; — Dieu, IV, 884, 906, 1200; — eucharistiques (accidents), V, 1421; — foi, VI, 73, 402, 431, 443; — intuitive (vision), VII, 2382; — Jésus-Christ, 1450, 1467, 1482 (incarnation); VIII, 1303, 1327 (liberté et mérite du Christ); — justification, 2059; — messe, X, 1173; — ordre, XI, 1374-75; — pénitence, XII, 1122; — sacrements (institution), XIV, 568; — tradition, XV, 1322-23; — transsubstantiation, 1401; — Trinité, 1811.

TOLETANUS (Alphonsus). — Voir *Vargas* (Alphonse).

« Tolkovaja Palea », encyclopédie russe du XIIIe s. — Sur les starovières, XIV, 224.

TÖLLNER (Jean-Gottlieb) (1724-1774). — Théologien de la première école de Tubingue, professant le subordinatianisme, l'arianisme et le nestorianisme, XV, 1785.

TOLOMEI (Jean-Baptiste, cardinal). — Notice [H. Jalabert], XV, 1225-26.

TOLOMEO ou **PTOLÉMÉE DE LUCQUES**. — Voir LUCQUES, IX, 1062-67; *Tables*, 3038.

TOLOSANI (Antoine). — Notice [J. Mercier], XV, 1226-27.

TOLSTOÏ (Léon Nikolaévitch, comte), écrivain et philosophe russe (1828-1910). — Cité : IV, 1295; XIV, 129.

TOMACELLI (Pierre), le pape Boniface IX. — Voir *Tables*, 467.

TOMASI DE RAVENNE (Pierre), juriste italien († 1509). — Controverse avec Hoogstraten sur le droit des princes allemands de laisser le corps des suppliciés au gibet, VII, 12-13.

TOMASINI (Jac.-Phil.), de Padoue († 1655). — Sur les conceptions eucharistiques de J. Balli, V, 1446. — Cité : VI, 1368.

TOMASIVSKYJ (Étienne), historien ukrainien († 1930). — Sur les origines de la foi en Ukraine, XIV, 384.

TOMMASEO (Niccolò) (1802-1874), ontologiste italien, condisciple de Rosmini à Padoue. — Cité : XI, 1029; — *ses ouvrages à l'Index*, 1047.

TOMMASI (Joseph-Marie). — Notice [J. Mercier], XV, 1227. — Cité : VI, 2410.

TONGIORGI (Salvatore). — Notice [B. Romeyer], XV, 1227-28. — Son opinion sur l'âme forme du corps humain : théorie atomiste moderne, VI, 579-80. — Sur l'hypostase, VII, 414, et la cause formelle de l'Incarnation, 1473.

TONGRES (Arnold de). — Voir ARNOLD DE LUDE, I, 1988.

TONNEAU (Jean-François). — Théologien dominicain contemporain, collaborateur du *D. T. C.* Né le 17 nov. 1903, entré dans l'ordre des Frères Prêcheurs en 1920 au Saulchoir (Kain, Belgique), il y achève ses études de philosophie et de théologie en 1928. Assigné au couvent de Nancy, il fait son droit à l'Université de cette ville; il est rappelé en 1934 au Saulchoir pour y enseigner la *Secunda pars* à la faculté de théologie. Celle-ci rentrée en France (Étiolles) en 1939, il y poursuivit son enseignement sans interruption jusqu'en 1966.

Publications. — Il publie en 1934, en collaboration avec A. Lemonnyer et R. Troude, un *Précis de sociologie*, dont il rédige la partie économique; il donne au *D. T. C.* les articles *Prodigalité*, *Propriété*, *Saint-Simon et saint-simonisme*, *Salaire*, *Socialisme;* au *Dict. de Spiritualité*, les articles *Devoir*, *Don de soi*, *Égoïsme;* pendant la guerre, il publie *Le pape, la guerre et la paix. Pie XII a-t-il parlé?* (1942). Mais l'essentiel des publications consiste en articles, bulletins, recensions et comptes rendus d'ouvrages concernant la philosophie sociale et juridique, la philosophie morale et la théologie morale; on les trouve principalement dans la *Rev. thomiste*, le *Bull. thomiste*, la *Rev. des sc. philos. et théol.*, la *Vie intellectuelle*, quelques numéros de la collection *Rencontre*, etc.

Ses recherches les plus personnelles touchent à la théologie morale; elles sont amorcées, dès ses premières contributions au *Bull. thomiste* (1928), sur le problème de l'imperfection morale et du péché véniel, et elles reviennent, pendant plus de trente ans, dans des recensions, qui sont elles-mêmes souvent des prises de position originales. Au nom de la doctrine authentique de saint Thomas et par voie de critique rationnelle, J.-F. T. conteste la théologie morale moderne, notamment son probabilisme, le primat qu'elle donne à la conscience et à l'obligation. Analysant la genèse de ces déformations, il dénonce les insuffisances philosophiques de cette théologie, en ce qui concerne l'origine de la valeur morale, la notion de volontaire, la substitution de l'idée d'obligation à celle de règle; cf. *Devoir et morale*, dans *Rev. des sc. philos. et théol.*, 1954, et art. *Devoir* du *Dict. de Spir.* Dans une conférence Albert-le-Grand donnée à Montréal en 1964 (*Absolu et obligation en morale*, Paris-Montréal, 1965), il dégage l'idée thomiste d'obligation comme *habitudo*, relation ou situation relative, qui ne se confond ni avec la spécification, ni avec l'exercice, mais qui se trouve nécessairement impliquée en tout *usus*. La motion que réalise le précepte ou la loi ne consiste pas à obliger, mais à notifier une vérité pra-

tique régulatrice d'action. Enfin, les études entreprises sur le Traité des lois, en vue de l'édition de la *Somme* à la *Rev. des Jeunes*, menèrent l'auteur à contester l'idée même d'une théologie morale distincte. La loi de Dieu, qui n'est rien d'autre que la révélation des mystères salvifiques, ne justifie pas, au sein de la *doctrina sacra*, l'existence d'une partie formellement pratique; et néanmoins, dans ses considérations tant dogmatiques que morales, la *doctrina sacra* revêt un caractère pratique éminent, en ce sens que la connaissance même des mystères révélés par la foi et la théologie n'éclaire pas seulement le cheminement du chrétien, comme ferait une simple morale, mais l'établit déjà dans la possession de la fin, la vie éternelle. P.-D. Dognin, o. p.

Cité aux *Tables :* 1648, 1670 (France); — 1749 (Frères prêcheurs).

TONQUÉDEC (Joseph de), philosophe de la Compagnie de Jésus (1868-1961). — Ses écrits sont nombreux : nous indiquerons plus spécialement ceux qui concernent la philosophie et deux sciences annexes, l'apologétique et la science du merveilleux : *Immanence*, Paris, 1912, 3e édit., 1933; — *Introduction à l'étude du merveilleux et du miracle*, 1916; — *La critique de la connaissance* (*Les principes de la philosophie thomiste*, I), 1929, 3e édit., 1961; — *S. Thomas et notre connaissance de l'esprit humain*, 1929; — *Deux études sur « La Pensée » de M. Maurice Blondel*, 1936; — *Les premiers principes de la raison dans « L'Être et les êtres », de M. Blondel*, dans *Rev. de philosophie*, 1936; — *Sur la philosophie bergsonienne*, 1937; — *Les maladies nerveuses ou mentales et les manifestations diaboliques*, 1938; — *L'Existence d'après Karl Jaspers*, 1945; — *Merveilleux métapsychique et miracle chrétien*, 1955; — *La philosophie de la nature* (*Les principes de la philosophie thomiste*, II), 3 parties, 1957, 1958, 1959.

Sur le miracle, x, 1808, 1813-16 *(passim)*, 1818, 1823, 1826, 1830-31, 1833, 1838, 1840-41, 1848, 1858. — Sur M. Blondel, xiii, 1886. — Lettre de Bergson au P. de T., x, 327; xv, 1373-74. — Cité : vi, 1612.

TONSURE. — Histoire. Symbolisme. Législation [A. Michel], xv, 1228-35. — Clercs, iii, 230; — jours où elle peut être conférée, xi, 1404.

TOOKE (W. Eyton), correspondant anglais (vers 1832) du saint-simoniste français d'Eichtal. — Son appréciation sur le saint-simonisme, xiv, 791, 794.

TORDAY (E.), ethnologue, collaborateur de T.-A. Joyce. — Voir *Tables*, 2695, à ce nom.

TORITON. — Voir Philippe d'Allemagne, xii, 1403.

TORQUEMADA ou **TURRECREMATA** (Jean de). — Notice [A. Michel], xv, 1235-39; cf. v, 594-95; vi, 27. — 1. Au concile de Florence, 31; cf. xv, 1237 : sur le pain azyme ou fermenté (cf. i, 2664); sur l'épiclèse (cf. v, 258-59, 277-78, 290); — sur le purgatoire (cf. ix, 1983; xiii, 1256-59). — 2. *Summa de Ecclesia*, xv, 1236; — sur le dogme proposé par l'Église, iv, 1626-27; — marques de la vraie Église, 2129-30; — membres de l'Église, 2141-42; — sainteté, indéfectibilité, autorité hiérarchique, 2148; cf. 2184; — foi nécessaire au salut, 2160; — primauté du pape, 2203; cf. xii, 2751; xiii, 316; xv, 959; — infaillibilité, vii, 125, 1710; cf. 1715; argument de tradition, xv, 1308-09; cf. vii, 1681-82; — pouvoir de juridiction des évêques, xi, 1314; — le schisme, xiv, 1295, 1306. — 3. Sur l'Immaculée Conception, vii, 1101, 1110, 1113-15. — Cité : iii, 1839 (Coran); iv, 1641 (progrès dogmatique); vii, 542 (union hypostatique); ix, 727 (lieux théologiques).

TORQUEMADA (Thomas de). — Notice [A. Michel], xv, 1239. — Cité : xiv, 2212 (inquisiteur général, nommé par Sixte IV).

TORRE (Louis della), franciscain, mort à Rome en 1502, auteur d'un *Tractatus de conceptione beatae virginis Mariae*, Brescia, 1486. — Cité : vii, 1125-26.

TORRECILLA (Martin de), théologien capucin espagnol († 1709). — Voir Martin de Torrecilla, x, 210-11. — Ses *Consultas morales* citées xiii, 563 pour leur laxisme.

TORRENSIS. — Voir *Torres* (Jérôme de), *infra*.

TORRES. — Trois auteurs mercédaires de ce nom : 1. Aguilar y T. (fin xviiie s.), général de l'Ordre, et l'études des langues orientales, xiii, 2013. — 2. Gaspard de T. (xvie s.), de l'Université de Salamanque, 2011, 2017 (bibl.). — 3. Melchior Rodriguez de T. (1558-1642), auteur d'ouvrages ascétiques, 2015.

TORRES (François de) (Turrianus). — Notice [J.-P. Grausem], xv, 1239-40. — Sur les Canons des Apôtres, ii, 1621-22; — les Constitutions apostoliques, iii, 1521-23; — l'immolation mystique à la messe, x, 1170; cf. 1144; — a eu en main un manuscrit de Macaire de Magnésie aujourd'hui perdu, ix, 1456-57. — Cité : vii, 185 (Hosius).

TORRES (Jérôme de) (Torrensis). — Notice [J.-P. Grausem], xv, 1240.

TORRES (Dom Louis). — Théologien chartreux espagnol (xvie s.), ii, 2315.

TORRES (Louis de) (Turrianus Complutensis). — Notice [J.-P. Grausem], xv, 1241. — Sur la foi, vi, 70, 382, 402, 407, 443; — connexion des vertus, xv, 2787. — Sur une thèse (soutenue avec Vasquez), 2602; — sur la procession du Verbe, 1810. — Cité : xv, 1460, 2479.

TORREY (Charles Cutler) (1863-1956), exégète américain, auteur de *Ezra Studies* (Chicago, 1910). — Cité : v, 524, 536-37.

TORRICELLI (Evangelista) (1608-1647), célèbre physicien italien. — Cité, à propos de Pascal : xi, 2075, 2082.

TORRINGTON. — Voir Philippe d'Allemagne, xii, 1403.

TORTOSE (Concile de) (1429). — Voir *Tables*, 747.

TORTURE. — Voir à Inquisition, vii, 2041-44.

TOSELLI (Florian). — Voir Bernard de Bologne, ii, 786.

« Tosephta ». — Partie du droit juif, complétant la *Mischna*, viii, 1590, 1594. — Citée : xv, 12-13, 20.

TOSTAT (Alphonse). — Voir Alphonse Tostat, i, 921-23; *Tables*, 106.

TOTEM, TOTÉMISME. — Le totem est un animal, végétal ou objet matériel, auquel les races primitives se croient unies par un lien religieux et qui devient pour elles un emblème sacré, vénéré comme un génie protecteur. Le totémisme est la croyance aux totems.

1. Totémisme, considéré comme religion élémentaire, expliquant l'origine de toutes croyances, xiii, 2208-11; — critique, 2211-21. — 2. En relation avec des doctrines abordées dans le *D. T. C. :* eucharistie, v, 1027, 1114; — idolâtrie, vii, 619-20; — magie, ix, 1513, 1545-46; — mariage, 2307-08; — péché originel, xii, 571-73; — propriété, xiii, 817-18; — sacrifice, xiv, 672.

TOTI (François). — Notice [J. Rivière], xv, 1241-42. — Cité : xiv, 1286 (Schildiz).

TOTILA, roi des Ostrogoths de 541 à 552. — Cité à propos des Trois-Chapitres, xv, 1895.

TOUAMOTOU (Iles), établissements français à l'est de Tahiti. — Missions catholiques, x, 1951.

TOUEN-HOUANG (Manuscrits de). — Découverts à la fin du xixe s. dans le Turkestan chinois, ces manuscrits sont cités à propos du manichéisme, ix, 1850-51, 1872, 1887, et de l'Église nestorienne, xi, 264-65.

TOUL (Conciles de). — Voir *Tables*, 747.

TOULOUSE. — 1. Théologie dite de Poitiers, puis de T., xv, 503-04. — 2. Université ou faculté de théologie, citée : 2233, 2237, 2242, 2246, 2251, 2258, 2263. — 3. Conciles, *Tables*, 747.

TOULOUSE (Armand de). — Notice [P. Glorieux], xv, 1242.

TOURA (Papyrus de). — Découverts à Toura (Égypte) en 1941, ces papyrus enrichissent notre connaissance d'Origène et de Didyme l'Aveugle, *Tables*, 3393.

TOURFAN (Manuscrits de). — Textes de l'Église nestorienne et manichéens découverts à la fin du xixe s. en Asie centrale, ix, 1849-50, 1851-52; cf. 1872, 1887; xi, 208, 265.

TOURGUENIEV (A. I.). — Laïc russe (xixe s.), membre de la Commission des affaires ecclésiastiques. Son senti-

ment sur les modifications apportées au catéchisme de Philarète Drozdov, XII, 1382.

TOURNAI (Nicolas de). — Notice [P. Glorieux], XV, 1242.

TOURNAI (Synodes de) (XVIIe s.). — Voir *Tables*, 747.

TOURNEBIZE (Henri-François), S. J., professeur à l'Université S.-Joseph de Beyrouth, né à la Chapelle-Agnon (P.-de-D.) en 1856, mort à Beyrouth en 1926. — Sur les peines d'outre-tombe, il a publié trois études : 1° *Opinions du jour sur les peines d'outre-tombe*, Paris, 1899 (coll. Science et religion); — 2° *Récents débats théologiques en Angleterre*, dans *Études*, LX, 604-31; — 3° *Opinions du jour sur la nature et la durée des peines d'outre-tombe. Universalisme, conditionnalisme, mitigation*, *id.*, LXII, 25-54, 416-51; cf. X, 2009 (bibl.). — Dans les *Études* (LXIV et LXV), le P. H.-F. T. a également publié divers articles sur l'Angleterre; voir XI, 1191 (bibl.). — On lui doit également une *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*, t. I, Paris, 1910, et l'art. *Arménie* du *D. H. G. E.*

Feu de l'enfer, V, 2216, 2218; — mitigation des peines d'outre-tombe, X, 2004, 2009 (bibl.); — ordinations anglicanes, XI, 1174-75; — Nersès de Lampron, 73-75. — Cité : II, 255; V, 255; XIII, 1355.

TOURNELY (Honoré). — Notice [J. Carreyre], XV, 1242-44; cité : 428, 433. — Sa Théologie inspirant d'autres auteurs : S.-Sulpice, XIV, 802; — La Fosse de Champdorat, VIII, 2447; — Legrand, IX, 165; — Montaigne, X, 2337; — Robinet, XIII, 2756; — supplantant les Théologies de Châlons et de Lyon, XV, 502, 503; — continuée par Collet, III, 365; IX, 2251. — Absolution, I, 247; — attributs divins, 2229, 2234; — augustinianisme modéré, 2497-99, 2501 (bibl.); — circoncision, II, 2523; — Dieu, XV, 3352; — Église, IV, 2131, 2143, 2155, 2165 (le salut dans l'Église); cf. XV, 2208; — eucharistie, V, 1287 (le mot transsubstantiation), 1434, 1439 (accidents eucharistiques); — gallicanisme, VI, 1097-1110 *(passim)*, 1113, 1118-1122; — grâce, 1656, 1660, 1672-73, 1674; — incarnation, VII, 1477; — interprétation de l'Écriture, 2328; — Jésus-Christ, VIII, 1306-07; — messe, X, 1163, 1179, 1188-89, 1295; — ordre, XI, 1380, 1386; — prédestination (congruisme), XII, 2980; — primauté, XIII, 330; — Trinité, XV, 1805, 1810.

TOURNEMINE (René-Joseph de). — Notice [J.-P. Grausem], XV, 1244-48. — T. et les *Mémoires de Trévoux*, 1510, 1516; cf. IX, 2038-39. — Cité : I, 1548; IV, 95.

TOURNIER (C.). — Auteur d'une thèse sur *La justification d'après Zwingli* (Strasbourg, 1853), XV, 3788.

TOURNOIS. — Interdiction des tournois par l'Église aux IIIe et IVe conciles du Latran, VIII, 2651, 2659; cf. VI, 1919. — Origine du duel, IV, 1846-48, 1851.

TOURNON (Charles-Thomas Maillard, cardinal de) (1668-1710). — Légat de Clément XI avec le titre de patriarche d'Antioche. Son intervention dans l'affaire des rites chinois, II, 2378-80, 2384, 2390-91; — et celle des rites malabares, I, 2104, 2107-08; IX, 1720-37 *(passim)*.

TOURNON (François, cardinal de) (1489-1562). Plusieurs fois chargé de mission par François Ier et envoyé comme ambassadeur à Rome par Henri II. Il présida le colloque de Poissy. — Cité : XV, 1445.

TOURS. — 1. Province : patrie du pseudo-Isidore (?), IV, 217-18. — 2. Conciles, *Tables*, 747-48.

TOURVILLE (Abbé Henri de) (1842-1903) (cf. *Dict. pratique des connaissances relig.*, VI, 717, et *Suppl.*, 251). — Démocratie et classe ouvrière, IV, 296.

TOUSSAINT (Fête de la). — Institution, XIV, 929, 946; cf. IX, 821. — Et l'Oratoire, XI, 1123. — Et les âmes des défunts, selon Pierre Comestor, XII, 1921.

TOUSSAINT (Constant), ecclésiastique français, professeur dans plusieurs grands séminaires et finalement à la Faculté de théologie de Lille. Son ouvrage principal est *Les épîtres de saint Paul*, 3 vol., Paris, 1910-1913. C'est à ce titre qu'il est cité dans le *D. T. C.* (V, 463, 1045, 1052-53, 1056, 1059, 2517; VIII, 1685, 1688-89; XV, 576, 592, 598), auquel il collabora jusqu'au t. VI.

TOUSSAINT (François-Vincent) (1715-1772), collaborateur de *L'Encyclopédie*. Sous le pseudonyme de « Panage », il publia son livre de morale indépendante, lequel fut condamné par le Parlement. — Cité : IV, 237; XIII, 1749-50.

TOUSSAINT (Georges). — Notice [J. Mercier], XV, 1249; cf II, 626.

TOUSSAINT DES MARES. — Voir *Tables*, 950; ajouter X, 2517.

TOUSTAINT (Charles-François). — Notice [J. Carreyre], XV, 1249-50; voir *Mauristes*, X, 417, 432-33, 441.

TOUTAIN (Jules), directeur à l'École des Hautes Études, né à Vincennes en 1865. — Cité XIII, 1921 (sur l'idée religieuse de rédemption).

TOUTTÉE (Dom A.) (1677-1718). — Mauriste, X, 429; cité : IX, 1933. — Sur l'épiclèse, V, 199, 202, 231, 274-75, 290, 295, 1144.

TOUZARD (Chanoine Jules-Pierre), né à Méautis (Manche) en 1867, mort à Paris en 1938. — Prêtre de S.-Sulpice, professeur d'Écriture sainte et d'hébreu au grand séminaire de S.-Sulpice (1894), puis à l'Institut catholique de Paris (1905). L'enseignement de J. Touzard se poursuivit jusqu'en 1928. Mais, depuis 1920, il n'enseignait plus que par obéissance et aspirait à être déchargé de cette responsabilité pour ne plus s'adonner qu'au ministère pastoral. Ses vœux furent exaucés quand il fut chargé de la paroisse Ste-Croix de Ménilmontant, à Paris.

Dans la notice qu'il a consacrée à son maître, dans *L'Ami du clergé* (1939, p. 161), L. Pirot rappelle qu'en 1920 un décret du Saint-Office (25 avril) déclara que la doctrine relative à l'authenticité mosaïque du Pentateuque soutenue par J. T. dans *Moïse et Josué* et *Moïse et le Pentateuque* ne pouvait être entendue avec sécurité. Ce jour-là, avec un esprit de foi qui édifia profondément ses auditeurs, il s'exprima en ces termes : « J'ai désiré enseigner la vérité. A ceux qui furent mes lecteurs, l'Église déclare que, sur le sujet traité, la voie que j'ai suivie n'est pas sûre; je dois l'en remercier et je l'en remercie... A la décision qui me condamne, je donne mon adhésion la plus sincère, la plus complète, la plus aimante ». L'article *Moïse et Josué* avait paru dans le *Dict. apol. de la Foi catholique*, III, 695-860; texte de la censure, éd., 1926, col. 860.

En 1899 et en 1903, T. publia, dans le *D. B.*, les art. *Ecclésiastique* et *Langue hébraïque*. En 1905, il donnait une *Grammaire hébraïque*, depuis revue par A. Robert (1949). Il avait également composé, mais elles ne furent que polycopiées, une grammaire syriaque et une grammaire araméenne. Il donnait aussi à ses élèves, sous forme polycopiée, une *Introduction à la lecture des Prophètes*. En 1909, la Bibliothèque de l'enseignement scripturaire publiait le *Livre d'Amos*, le seul de l'A. T. paru dans la collection (cité : IV, 980, 986, 987; X, 1428).

Ce fut surtout par de nombreux articles de revues que T. déploya son activité littéraire durant trente ans. En 1897, il étudia la conservation du texte hébreu, en prenant pour thème les chap. XXXVI-XXXIX d'Isaïe (*Rev. Biblique*, 1897, p. 31-47, 185-206; 1898, p. 514-24; 1899, p. 85-108). Dès que furent découverts les fragments hébreux de l'Ecclésiastique, dont il admit l'authenticité avec quelques réserves, il en fit aussitôt l'étude critique (*R. B.*, 1897, p. 271-82, 547-75; 1898, p. 33-58). En 1898 (*R. B.*, p. 207-41), il publia un article sur le développement de la doctrine de *L'Immortalité de l'âme chez les Hébreux* et, en 1899 (*R. B.*, p. 249-66), une étude d'exégèse et de théologie historique sur Isaïe, XI, 2-3, et les dons du Saint-Esprit. Il ne devait reprendre sa collaboration vraiment active à la *Revue Biblique* qu'en 1915 avec *Les Juifs au temps de la période persane* (p. 59-133) et *L'âme juive au temps des Perses*, dont le dernier article, paru en 1917, annonçait une fin qui ne vint jamais.

Sans parler des recensions et des bulletins parus dans la *Rev. biblique* et la *Rev. du clergé français*, T., dans la *Rev. apologétique* (V, 837-60; VI, 346-57), relevait les erreurs de Guignebert, montrait *Comment utiliser l'argument prophétique*, donnait à l'ouvrage *Où en est l'histoire des religions?* (1911-1912) un long exposé sur *La religion d'Israël*, enfin, au mot *Juif*, écrivait pour le *D. A. F. C.* un long article, où il faisait ressortir le monothéisme et le messianisme du peuple d'Israël.

3° *Le concile de Trente et les controverses s'y rattachant.* — 1. Rappel de la position des grands scolastiques à l'égard de l'argument de tradition, xv, 1306-08. — 2. Premières attaques et premières défenses, 1308-09. — Cités : Wycliff et Jean Hus (3593-94; cf. III, 1214); Thomas Netter (xv, 3505); Jean de Torquemada (1235-38). — 3. La Réforme : *a)* Luther, 1309; cf. XIII, 2039-40; — *b)* Mélanchthon, xv, 1309-10; cf. x, 508; — *c)* Calvin, xv, 1310; cf. II, 1399-400; XIII, 2044-46; — *d)* Zwingli, xv, 3765-68; XIII, 2043-44. — Voir aussi Brenz et Chemnitz, xv, 1311; cf. II, 1129-30; 2356-67; les 39 Articles anglicans, XIII, 2047; le tout résumé à *Protestantisme, Tables,* 3796. — 4. Le concile de Trente; déclaration doctrinale sur l'Écriture et les traditions (il s'agit des traditions divino-apostoliques); vérités proposées à leur sujet, xv, 1311-17, 1434 et *Tables,* 675.

4° *Documents officiels postérieurs au concile de Trente.* — 1. Professions de foi comportant mention de la Tradition, xv, 1317. — 2. Quelques déclarations pontificales : Pie VI, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, Pie XI, cités avec références, 1317-18. — 3. Ier concile du Vatican, *De fide catholica,* chap. II (Denz.-Bannw., 1787); chap. III (Denz.-Bannw., 1792); références appropriées, *Tables,* 687. — 4. Condamnation du modernisme, encycl. *Pascendi;* décret *Lamentabili,* serment antimoderniste, xv, 1318-20; cf. *Tables* 3228-30.

5° *Conclusion générale.* — Précision encore nécessaire sur le sens de « traditions » au pluriel, doctrines transmises depuis les apôtres, et « Tradition », au singulier, la transmission elle-même des doctrines, xv , 1320.

IV. Enseignement des théologiens. — 1° *Du concile de Trente à la fin du XVIIIe siècle.* — 1. XVIe siècle, xv, 1321-23. — Cités : J. Driedo (mêlant, sans les confondre, les deux considérations) (IV, 1829); M. Perez de Ayala (I, 2652); Melchior Cano (IX, 712, 722-34); F. Tolet (xv, 1224); Stapleton (XIV, 2566); Bañez (II, 141; IV, 1627); G. Vasquez (xv, 2604); Suarez (XIV, 2649). — 2. XVIIe siècle, xv, 1323-27 : trois auteurs principaux : *a)* Bellarmin, *De Verbo Dei,* 1324-25; cf. II, 582, 588. — *b)* Les frères Wallenbourg, xv, 1325; cf. 3506. — *c)* Bossuet, 1325-27; cf. II, 1058-61, 1066-69, 1079, 1088; XIV, 2112-13. — Voir aussi, xv, 1327 : Du Perron, IV, 1955-57; François Véron, xv, 2699, *et alii.* — 3. XVIIIe siècle, 1327-29. — Cités : Antoine Mayr († 1749) (x, 474; *Tables* 3170-71); V.-L. Gotti (VI, 1503-07; *Tables,* 1838); Billuart (II, 890-92; *Tables,* 446-47); Kilber *(Wirceburgenses)* (xv, 3557). — 4. Réactions protestantes (en divers sens), 1329-31 : *a)* En Allemagne, retour partiel à la Tradition : Georges Calixte (II, 1362); A. Calov (1376); ainsi que chez l'anglican G. Bull (1242); le Hollandais Grotius (*Tables,* 1969-70); — réaction en sens inverse chez le calviniste français Daillé (IV, 4); rapidement arrêtée par l'*Aufklärung* (nonobstant ses erreurs) (*Tables,* 296) : Eichhorn, solution du problème synoptique par une tradition orale antérieure (*T.,* 1144). — *b)* En France : réaction contre le philosophisme par l'idée de tradition : réaction exagérée dans le *Traditionalisme,* voir *Tables, infra;* — réaction contre le modernisme (et le protestantisme du libre examen) : M. Boegner (cf. XIII, 904-05) et O. Cullmann (*La Tradition,* Neuchâtel, 1953).

2° *Réaction du XIXe s., Franzelin.* — 1. En Allemagne : l'école de Tubingue, xv, 1331-35 : *a)* Sailer, XIV, 753. — *b)* Drey, xv, 1331-32; cf. IV, 1827. — *c)* Moehler : *L'unité de l'Église* (trad. nouv., 1938) et la Tradition; le « sensus fidelium » et l'Église enseignante, xv, 1332-35 (précisant et rectifiant x, 2058-59). — 2. En Angleterre, Newmann et l'*Essai sur le développement de la doctrine chrétienne,* xv, 1335-36; cf. IV, 1630-36; XI, 358-64. — 3. Autour du Ier concile du Vatican : *a)* Perrone et le *De locis theologicis,* xv, 1336; cf. XII, 1255; — Franzelin et le *De divina traditione et Scriptura* (concept catholique de la Tradition, monuments de la Tradition, Tradition et Écriture, progrès de la doctrine), xv, 1336-39; cf. VI, 766 et *Tables,* 1691.

3° *Théologiens récents ou contemporains.* — 1. Trois précisions: aspect actif; aspect passif de la Tradition; la Tradition active est-elle règle de foi?, xv, 1339-41. — 2. Bainvel et le *De magisterio vivo et Traditione* (le magistère vivant, seule règle de foi; progrès du dogme), 1341-42; *Tables,* 351. — 3. La crise moderniste : Billot et le *De immutabilitate traditionis* (concept catholique de la Tradition; règle prochaine et règle éloignée de la foi, méthode pour l'étude des documents de la Tradition, progrès du dogme), 1342-45; *Tables,* 444-46. — 4. Deux théologiens allemands : Auguste Deneffe, S. J., *Der Traditionsbegriff* (Tradition et magistère), 1345-46; *Tables,* 933; — J. Ranft, *Der Ursprung des katholischen Traditionsprinzips,* xv, 1346; *Tables,* 3858-59.

V. Synthèse. — Neuf thèses : Tradition et révélation (thèses 1-3); Tradition et magistère (thèses 4-6); Tradition et Écriture sainte (thèse 7); Tradition : immutabilité et progrès (thèses 8-9), xv, 1347-49.

Note additionnelle. — 1° *Vatican II et la doctrine de la Tradition.* — Extrait de la Constitution *Dei Verbum,* ch. 2 : *La transmission de la révélation divine* (§ 7-10), édition du Centurion, t. IV, p. 45-48, trad. du P. G. Martelet, S. J. (les sous-titres sont de l'éditeur).

7. Cette Révélation, donnée pour le salut de toutes les nations, Dieu, avec la même bienveillance, prit des dispositions pour qu'elle demeurât toujours en son intégrité et qu'elle fût transmise à toutes les générations. C'est pourquoi le Christ Seigneur, en qui s'achève toute la révélation du Dieu Très Haut (cf. I Cor., I, 30; III, 16; IV, 6), ayant accompli lui-même et proclamé de sa propre bouche l'Évangile d'abord promis par les prophètes, ordonna à ses apôtres de le prêcher à tous comme la source de toute vérité salutaire et de toute règle morale, en leur communiquant les dons divins (cf. Matth., XXVIII, 19-20; Marc., XVI, 15; conc. de Trente, sess. IV, *De canonicis scripturis,* Denz.-Bannw., 783 [1501]). Ce qui fut fidèlement accompli, tantôt par les apôtres, qui, dans la prédication orale, dans les exemples et les institutions, transmirent soit ce qu'ils avaient appris de la bouche du Christ en vivant avec lui et en le voyant agir, soit ce qu'ils tenaient des suggestions du Saint-Esprit, tantôt par ces apôtres et par des hommes de leur entourage, qui, sous l'inspiration du même Esprit-Saint (conc. de Trente, *loc. cit.*; Vatican I, sess. III : *De fide catholica,* ch. 2 : *De revelatione,* Denz.-Bannw., 1787 [3006]), consignèrent par écrit le message du salut.

Mais pour que l'Évangile fût toujours gardé intact et vivant dans l'Église, les apôtres laissèrent comme successeurs les évêques, auxquels ils « remirent leur propre fonction d'enseignement » (S. Irénée, *Adv. haer.,* III, III, 1; *P. G.,* VII, 848). Cette Sainte Tradition et la Sainte Écriture de l'un et l'autre Testament sont donc comme un miroir où l'Église en son cheminement terrestre contemple Dieu, dont elle reçoit tout jusqu'à ce qu'elle soit amenée à le voir face à face tel qu'il est (cf. I Jean, III, 2).

8. La Sainte Tradition. — C'est pourquoi la prédication apostolique, qui se trouve spécialement exprimée dans les livres inspirés, devait être conservée par une succession ininterrompue jusqu'à la consommation des temps. Les apôtres, transmettant donc ce qu'ils ont eux-mêmes reçu, engagent les fidèles à garder les traditions qu'ils ont apprises soit de vive voix, soit par écrit (cf. II Thess., II, 15), et à lutter pour la foi qui leur a été une

fois pour toutes transmise (cf. Jud., 3; Nicée II, Denz.-Bannw., 303 [602]); Constantinople IV, sess. X, can. 1; Denz.-Bannw., 336 [650-52]). Quant à la tradition reçue des apôtres, elle comprend tout ce qui contribue à conduire saintement la vie du Peuple de Dieu et à en augmenter la foi; ainsi l'Église perpétue dans sa doctrine et son culte et elle transmet à chaque génération tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit.

Cette Tradition qui vient des apôtres se poursuit dans l'Église (cf. Vatican I, *De fide catholica*, ch. 4 : *De fide et ratione;* Denz.-Bannw., 1800 [3020]), sous l'assistance du Saint-Esprit; en effet, la perception des choses aussi bien que des paroles transmises s'accroît soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur (cf. Luc., II, 19, 51), soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, reçurent un charisme certain de vérité. Ainsi l'Église, tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu.

L'enseignement des saints Pères atteste la présence vivifiante de cette Tradition, dont les richesses passent dans la pratique et dans la vie de l'Église qui croit et prie. C'est cette même Tradition qui fait connaître à l'Église la liste intégrale des Livres saints; c'est elle aussi qui, dans l'Église, fait comprendre cette Écriture sainte et la rend continuellement opérante. Ainsi Dieu, qui parla jadis, ne cesse de converser avec l'Épouse de son Fils bien aimé, et l'Esprit-Saint, par qui la voix vivante de l'Évangile retentit dans l'Église et, par l'Église, dans le monde, introduit les croyants dans la vérité tout entière et fait que la parole du Christ réside en eux avec toute sa richesse (cf. Col., III, 16).

9. Rapport réciproque entre la Tradition et l'Écriture. — La Sainte Tradition et la Sainte Écriture sont donc reliées et communiquent étroitement entre elles. Car toutes deux, jaillissant d'une source divine identique, ne forment pour ainsi dire qu'un tout et tendent à une même fin. En effet, la Sainte Écriture est la Parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit; quant à la Sainte Tradition, elle porte la Parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit-Saint aux apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité : il en résulte que l'Église ne tire pas de la seule Écriture sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect (cf. conc. de Trente, sess. IV, *loc. cit.;* Denz.-Bannw., 783 [1501]).

10. Tradition, Écriture, Peuple de Dieu et Magistère. — La Sainte Tradition et la Sainte Écriture constituent un unique dépôt sacré de la parole de Dieu, confié à l'Église; en s'attachant à lui, le peuple saint, tout entier uni à ses pasteurs, reste assidûment fidèle à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières (cf. Act., II, 42, grec), si bien que, dans le maintien, la pratique et la confession de la foi transmise s'établit, entre pasteurs et fidèles, une singulière unité d'esprit (cf. Pie XII, Const. *Munificentissimus Deus*, dans *A. A. S.*, 1950, p. 756; et S. Cyprien, *Epist.*, LXVI, 8 : *Ecclesia plebs Sacerdoti adunata et Pastori suo grex adhaerens*).

La charge d'interpréter de façon authentique la Parole de Dieu écrite ou transmise (cf. Vatican I, *De fide catholica*, ch. 3 : *De fide;* Denz.-Bannw., 1792 [3011]) a été confiée au seul Magistère vivant de l'Église (cf. Pie XII, *Humani generis*, dans *A. A. S.*, 1950, p. 368-69; Denz.-Bannw., 2314 [3886]), dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ. Pourtant ce Magistère n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu, mais il la sert, n'enseignant que ce qui fut transmis, puisque, par mandat de Dieu avec l'assistance de l'Esprit Saint, il écoute cette Parole avec amour, la garde saintement et l'expose aussi avec fidélité et puise en cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu.

Il est donc clair que la Sainte Tradition, la Sainte Écriture et le Magistère de l'Église, par une très sage disposition de Dieu, sont tellement reliés et solidaires entre eux qu'aucune de ces réalités ne subsiste sans les autres et que toutes ensemble, chacune à sa façon, sous l'action du seul Esprit-Saint, contribuent efficacement au salut des âmes.

2° *Quelques notes bibliographiques complémentaires.* — J. R. Geiselmann (Tubingue), *Lebendiger Glaube aus geheiligter Ueberlieferung*, Mayence, 1942, Fribourg, 1966; *Die mündliche Ueberlieferung*, Munich, 1957; *Die lebendige Ueberlieferung als Norm des christlichen Glaubens*, Fribourg, 1959; *Die Heilige Schrift und die Tradition. Zu den neuen Kontroversen über das Verhältnis der Heiligen Schrift zu den nichtgeschriebenen Traditionen*, Fribourg, 1962. L'essentiel de ces travaux dans *Encyclopédie de la foi*, t. IV, Paris, 1967, art. *Tradition*, p. 337-47, ou déjà dans *Questions théologiques d'aujourd'hui*, Paris, 1964, p. 95-148. Voir aussi la bibliographie donnée par l'art. *Tradition* de l'*Encyclopédie de la foi.*

Parmi les ouvrages en français — outre G. Tavard, *Écriture ou Église? La crise de la Réforme au XVIe siècle*, Paris, 1963; P. Lengsfeld, *Tradition, Écriture et Église dans le dialogue œcuménique*, Paris, 1964; *Église et tradition*, ouvrage collectif, Lyon-Le Puy, 1964; G. Moran, *L'Écriture et la Tradition*, Paris, 1966; — deux études remarquables sont à signaler : Yves Congar, *La Tradition et les traditions* (I-II), Paris, 1960-1963 (*supra*, 4162); et H. Holstein, *La tradition dans l'Église*, Paris, 1960. Ces deux auteurs présentent l'étude de la Tradition tout d'abord au point de vue historique, ensuite au point de vue doctrinal. Il semble utile de reproduire ici une remarque du P. Congar — qu'on retrouve à quelques nuances près chez le P. Holstein — relativement à la Tradition et au magistère :

« La théologie moderne a introduit le magistère dans la *définition* de la Tradition, un peu comme Bellarmin avait introduit le pape dans celle de l'Église. Ces théologiens critiquent la catégorie de « règle éloignée » de la foi et finissent par atribuer au seul magistère actuel (« vivant ») la qualité de *règle* de foi. On peut se demander si, dans ces conditions, le magistère ne devient pas l'unique lieu théologique, l'unique source de connaissance de la vérité révélée? Le P. Bainvel ne met, entre cette conséquence et sa position, que l'épaisseur d'un fragile « pour ainsi dire ». Les théologiens qui vont jusque là emploient cependant encore, pour les monuments de la Tradition et pour l'Écriture, l'expression de « règle éloignée ». Écriture et Tradition ne sont pas inutiles, mais leur rôle consistera plutôt à rendre témoignage au magistère vivant de l'Église et à le justifier. La source, c'est le magistère; Écriture et Tradition, au sens objectif du mot, sont les références par lesquelles les théologiens justifient le magistère.

« Le P. L. Billot a dressé vigoureusement le front de cette théologie à l'époque du modernisme. Billot montre dans l'Écriture et la tradition orale deux formes de transmission du contenu de la Révélation. Mais si déjà l'Écriture a besoin d'une interprétation, comme on le reconnaît depuis toujours, à combien plus forte raison la Tradition, réalité beaucoup moins fixe, moins définie, qu'il faut chercher dans un grand nombre de documents de valeur inégale et de sens parfois contestable? Ainsi ne peut-elle être une règle de foi, véhiculant une vérité révélée, que proposée authentiquement par le magistère assisté. En sorte que si on la considère à une époque déterminée, la tradition se confond avec le magistère authentique, règle prochaine et immédiate de notre foi. »

Pour Congar, Tradition et magistère doivent être distingués « comme la source objective et la proposition qui est faite, par l'autorité, du contenu authentique de cette source ...On risquerait autrement de niveler deux moments qualitativement différents : le moment apostolique et le moment ecclésiastique. Ils ne diffèrent pas seulement en ce sens que le premier est constitutif dans l'ordre même des *objets*, tandis que le second ne l'est pas; ils diffèrent aussi dans la ligne même de la *traditio activa*, car, ici, il n'y a qu'*assistance* pour transmettre et déclarer, tandis que là, il y a *inspiration*, grâce à la révélation » (*op. cit.*, p. 259).

De Congar, signalons encore *La Tradition et la vie de l'Église*, Paris, 1963 (coll. « Je sais, Je crois »), 128 p. — En 1963, l'*Académie mariale internationale* (Rome, via Merulana) a publié un ouvrage collectif (39 collaborateurs), *De Scriptura et Traditione*.

TRADITIONALISME. — Définition de l'erreur avec références à la condamnation et aux auteurs incriminés [A. Michel], xv, 1350. — L'erreur : impuissance physique de l'homme à parvenir par la raison à la connaissance de Dieu, *indépendamment* de la révélation, 1350; iv, 806; — erreur proche du fidéisme, 807; cf. vi, 171, 188-91. Voir aussi Crédibilité, iii, 2233, 2306; Certitude, ii, 2159, 2165; Doute, iv, 1819. — 2. Auteurs incriminés : développement historique du traditionalisme : *a)* au xviie siècle, sous l'influence du jansénisme, tendance au fidéisme : Malebranche, Huet, iv, 807; — *b)* au xviiie siècle, l'origine du langage, expliquée par le souvenir de la tradition primitive : Vico, repris par Bonald, 807; cf. ii, 959; — *c)* au xixe siècle : traditionalisme explicite de Lamennais, iv, 807-08; cf. viii, 2475, 2479-80, 2513-15; xii, 564, 567, 587; — *d)* deux sortes de traditionalistes : les rigides : Lamennais (cf. *supra*), Bautain, iv, 808-09; cf. ii, 481-83; *Tables*, 388; — les mitigés, iv, 809-10 : Ventura (xv, 2636-39), Bonnetty (ii, 1019-26 et *Tables* 469), Ubaghs (xv, 2021; cf. xi, 1037), Laforêt (*Tables*, 2849-50). — 3. Condamnation par le Ier concile du Vatican, iv, 824-39; v, 1862-63; xiii, 2286-89; xv, 2556-57. — Voir aussi à *Bautain* et à *Bonnetty* leurs propositions réprouvées.

Autres auteurs en liaison avec le traditionalisme : Chastel, ii, 2319; — Drey, iv, 1828; — Gratry, vi, 1757; — Lacordaire, viii, 2395, 2399; — Léon XIII, ix, 336; — J. de Maistre, 1675, 1678; — Pascal, xi, 2190; — Rozaven, xiv, 142-43.

TRADITIONS. — 1. Vestiges d'une révélation primitive conservés dans le paganisme et permettant, même aux infidèles, d'obtenir la justification et le salut, vii, 1918-21; cf. xiv, 647-50. — 2. A l'origine des récits de la Genèse, traditions dérivées des mythes babyloniens, vi, 2329-32; cf. v, 1649 (Ève et le serpent). Voir *D. B.S., Babylone et la Bible*, i, 713 sq.

La notion de « traditions » tend aujourd'hui à supplanter celle des « documents » dans l'étude des éléments constitutifs du Pentateuque. Sur ce point, on consultera aux *Tables*, 1786-88, la note d'A. Gelin, et 3670-71, les importants textes pontificaux (*Divino afflante Spiritu*, 1943; lettre de la Commission biblique au card. Suhard, 1948; *Humani generis*, 1950) relatifs aux études bibliques, aux genres littéraires, aux premiers chapitres de la Genèse.

TRADITIONS RELIGIEUSES. — Leur transformation en coutume légitime, iii, 1990; cf. Langues liturgiques, viii, 2590; *Tables*, 839-41.

TRADUCIANISME. — Un aspect erroné du problème de l'origine de l'âme [A. Michel], xv, 1350-65. — 1. Hypothèses sur l'origine de l'âme, 1351-53. — 2. L'erreur traducianiste en Occident, 1354-60. — 3. Conclusion doctrinale, 1360-65. — Pour le détail, voir *Tables*, 130-31.

TRAHISON. — Faute prévue dans les pénitentiels bretons, xii, 1164.

TRAITE. — 1. Des femmes ou des blanches : exploitation des jeunes filles ou des jeunes femmes en vue de la prostitution, voir *Tables*, 1588-92; — Manning contre la traite des blanches, ix, 1912. — 2. Des nègres : achat ou vente des esclaves nègres, opération sévèrement interdite aujourd'hui par les conventions internationales, voir Esclavage et *Tables*, 1209, § 5°-7°.

TRAITÉS. — Traités et lois chrétiennes de la guerre, vi, 1909, 1928, 1947.

TRANKVILLION-STAVROVETZKY (Cyrille). — Notice [A. Palmieri], iii, 2580. — Cité : xiv, 279, 340 (*Tranquillion*).

TRANSACTION. — Dans les procès ecclésiastiques, xiii, 628; cf. *D. D. Can.* (R. Naz), qui ajoute quelques indications relatives au droit français, vii, 1314-19.

TRANSCENDANCE, TRANSCENDANT. — 1. Le terme « transcendance » est d'ordre *métaphysique*. Il s'applique à Dieu, pour bien marquer que la transcendance divine nous interdit, soit de confondre l'être de Dieu avec celui du monde, comme le font le panthéisme sous toutes ses formes et le stoïcisme avec la nature se confondant avec un Destin immuable, soit, par voie de conséquence, de situer l'action divine sur le même plan que l'action des créatures. En ce sens métaphysique, transcendance s'oppose à immanence. Toutefois, dans la pensée chrétienne, la transcendance divine ne s'oppose pas à la réalité d'une immanence divine dans le monde, présence et action de Dieu dans Son œuvre. — Ces vérités ont été rappelées dans les *Tables*, art. *Immanence*, 2214-18, en forme de commentaire à l'encyclique *Pascendi* et à la doctrine de S. Thomas, *Sum. theol.*, I^a^, q. viii, a. 1 (commentaire du P. Sertillanges). Principales références à la vérité et aux erreurs, *Tables*, 2216-17. — Voir aussi Ch. Boyer, S. J., *Cursus philosophiae*, Paris, 1936, ii, 361-67, où l'on trouvera une appréciation équitable d'Hamelin, de Bergson et de Le Roy.

2. L'adjectif « transcendant » peut évidemment qualifier la divine transcendance. Mais en *logique*, transcendant revêt une signification très précise. Ici « un concept est dit transcendant, qui non seulement convient à tous les êtres inférieurs qu'il implique, mais convient aussi à toutes les différences les distinguant, soit entre eux, soit avec l'être supérieur auquel ils se réfèrent » (cf. Boyer, *op. cit.*, i, 309). Ainsi le terme « animal » n'est pas un terme transcendant, bien qu'il convienne à l'homme et aux animaux inférieurs. Les différences spécifiques qui les distinguent ne sauraient recevoir la qualification d'animal : la liberté, l'intelligence, ne peuvent recevoir la dénomination d'animal. A l'opposé, le terme « être » est transcendant, car il s'applique même aux *différences qui distinguent* l'homme de l'animal : humanité, rationabilité, liberté, etc. L'analogie explique la qualité de « transcendant ». D'autres termes, *un, bon, vrai*, sont aussi considérés par la philosophie scolatique comme transcendants.

TRANSFIGURATION DE JÉSUS-CHRIST. — La transfiguration du Christ est rapportée par les trois évangiles synoptiques en termes presque identiques (Matth., xvii, 1-13; Marc., ix, 2-8; Luc., ix, 28-36).

1° On se reportera tout d'abord de préférence au commentaire que donne du récit de la transfiguration le P. Lagrange dans son *Évangile selon S. Marc*, p. 215-21. Le savant exégète distingue deux actes dans le récit évangélique. Tout d'abord, l'apparition de Jésus glorifié, entouré d'Élie et de Moïse, aux trois apôtres, ses privilégiés, les mêmes trois apôtres qui seront pris à témoins de la résurrection de la fille de Jaïre et seront encore pris à part lors de l'agonie au jardin de Gethsémani. Élie et Moïse, « les deux plus grandes figures de l'Ancien Testament », représentant la Loi et les Prophètes, s'inclinent devant le Fils de l'homme et rendent ainsi hommage à l'Évangile. Pierre, « prompt à se mettre en avant pour rendre service », remarque qu'il est heureux que les trois disciples soient là pour dresser trois tentes, une pour Jésus, une pour Moïse, une pour Élie. « Il y a, dans ce discours, une pointe de présomption... : nous (les six) sommes bien ici; ou encore, nous (les trois apôtres) sommes bien ici; nous allons faire rester les autres ». D'ailleurs, de cette façon ou dans le sens plus reçu « il fait bon ici », Pierre tombe dans la même erreur. Il s'imagine que Moïse et Élie vont rester et probablement que Jésus va dès maintenant inaugurer sa mission glorieuse. Il n'a toujours pas compris la leçon de la croix. D'ailleurs, il donne à son maître glorifié son titre courant de Rabbi... Cette intervention de Pierre, si elle est malavisée, donne à tout l'épisode le cachet le plus réel; elle est inconciliable, par sa naïveté, avec les hautes vues symboliques d'un « croyant de génie » (Loisy, *Évang. synoptiques*, ii, 33). Aussi Loisy ne manque-t-il pas de dire « qu'elle pourrait avoir été ajoutée par Marc à un récit où le prince des apôtres figurait comme simple témoin et ne se livrait à aucune manifestation hors de propos » (ii, 37).

Le début du ℣. 6 de S. Marc : « Car il ne savait quoi dire », est en quelque manière une excuse. Pierre n'avait pas su comment se mêler à la conversation et cependant il avait voulu dire quelque chose d'obligeant. Son trouble est expliqué par la crainte, une crainte surnaturelle..., c'est-à-dire une sorte de stupeur religieuse. Et quand l'explication serait peu claire ou cette crainte mieux

placée à la fin (comme dans Matthieu), cela ne prouverait rien du tout contre l'authenticité de la parole de Pierre (contre Loisy), si conforme à son tempérament.

Le premier acte, déjà si grandiose, est bien dépassé par le second. C'est Dieu qui entre en scène avec la nuée. La nuée était comme la manifestation extérieure de la présence divine (Ex., XVI, 10; XIX, 9, 16; XXIV, 15 sq.; Lev., XVI, 2; Num., XI, 25); c'était elle qui parlait à Moïse (Ex., XXXIII, 9); elle reposait sur le Tabernacle (Ex., XL, 34)... L'image est ici d'autant plus belle que la nuée remplace les tentes que Pierre avait proposées... Ce que dit la voix, au nom de Dieu, n'est point une confirmation de la confession de Pierre (à Césarée); il n'est fait aucune allusion à la vocation messianique de Jésus, mais seulement à sa relation de Fils avec celui qui parle... « Le récit n'est point originellement parallèle à la confession de Pierre, avec laquelle il ferait double emploi, puisque Pierre et même les autres disciples croient déjà que Jésus est le Messie » (Loisy, II, 38).

C'est donc la Transfiguration et non la confession de saint Pierre qui est le point culminant de l'Évangile de Marc. Si les critiques ne s'en sont pas aperçus, c'est qu'ils refusent ordinairement de reconnaître la réalité de cette scène. Qu'elle soit sublime, tout le monde l'accorde. Cette montagne élevée qui est comme le Sinaï d'une révélation nouvelle, la Loi et les Prophètes qui viennent saluer Jésus, la voix de Dieu qui le reconnaît comme son Fils et ordonne de lui obéir, tout cela est grand, simple, émouvant. Mais est-ce une raison pour n'y voir qu'un symbole créé par « un croyant de génie » (Loisy)?... Il est très vrai de dire que la Transfiguration est pour les apôtres une vision, et elle garde ce caractère, non seulement dans Matthieu et Marc, mais encore dans Luc; et c'est pour cela qu'elle est réservée à des témoins choisis, gratifiés de cette ouverture sur le monde surnaturel. Mais c'est la vision d'un phénomène réel, qui explique comment les Apôtres, Pierre en particulier, ont pu déclarer si fermement que Jésus était le Fils de Dieu. Il ne nous appartient pas d'insister sur les modalités de l'apparition; leur mystère n'empêche pas la certitude qui repose sur le témoignage des apôtres, transmis plus tard à la tradition recueillie par les trois synoptiques.

2° Cette tradition, nous la trouvons nettement affirmée dans la *IIa Petri*, où le miracle de la Transfiguration est rappelé par Pierre lui-même. Pierre, en effet, est censé parler aux premiers chrétiens : « Ce n'est pas en suivant des fables sophistiquées que nous vous avons fait connaître la puissance et l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ, mais pour avoir de nos yeux contemplé sa Majesté. Il a effectivement reçu du Dieu Père honneur et gloire, lorsqu'une telle voix lui arriva de la gloire magnifique : « Mon Fils, mon Aimé, c'est celui-ci; en lui, je me suis complu ». Or cette voix, nous-mêmes nous l'entendîmes, venant du ciel, étant avec Lui sur la sainte montagne » (II Petr., I, 16-18). Aux sophistes fantaisistes, l'auteur de l'épître oppose les Apôtres — au moins Pierre, Jacques et Jean — qui ont été admis à contempler la Majesté, c'est-à-dire la manifestation de la nature divine de Jésus-Christ, lors de la Transfiguration, et qu'ils font connaître telle qu'ils l'ont vue. Cette transmission de connaissance a pour objet « la puissance et l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ »... La plupart des commentateurs entendent la Parousie du second avènement du Christ, objet prépondérant de l'enseignement apostolique, et il est bien vrai que la gloire du Seigneur transfiguré fut une préfiguration et un gage de sa Parousie à la fin des temps. Mais, d'une part, ce n'est point cette anticipation, mais celle de la résurrection que signifient les Synoptiques (Matth., XVII, 9; Marc., IX, 9-10; Luc., IX, 31; A. Feuillet, *Les perspectives propres à chaque Évangéliste dans les récits de la Transfiguration*, dans *Biblica*, 1958, p. 281-301); d'autre part, et surtout, accentuer cette typologie serait détruire l'argument du verset, qui exclut les inférences plus ou moins imaginatives au profit des seuls faits constatables. Par conséquent « la Puissance et Parousie » de Jésus (un seul article commande la formule), c'est la manifestation du Fils de Dieu sur terre, l'incarnation, le ministère public, la mort et la résurrection (cf. Joan., I, 14; Ch. E. Carlsron, *Transfiguration and Resurrection*, dans *Journal of biblical Literature*, 1961, p. 233-40). Notre auteur emploie *parousia* au sens courant de « venue, présence », spécialement d'une visite royale, et comme synonyme de l'épiphanie d'une divinité (II Tim., I, 10; IV, 8; cf. C. Spicq, *Agapè*, III, Paris, 1959, p. 15-44; L. Cerfaux-J. Tondriau, *Le culte des souverains*, Paris-Tournai, 1957, p. 182 sq., 422, 448). Ainsi les Apôtres n'ont pas prêché le résultat de leurs spéculations, mais ce qu'ils ont vu de leurs propres yeux, la personne du Christ, sa Puissance et sa Majesté...

De la Transfiguration, notre auteur retient surtout la Voix céleste qu'il a entendue, révélation faite par le Dieu Père de l'identité de son Fils. Elle lui a apporté, en effet, « honneur et gloire », et ce qui fait son crédit c'est qu'elle parvenait de « la gloire magnifique », donc de Dieu même se manifestant et s'exprimant personnellement... L'intérêt de la relation pétrinienne par rapport aux Synoptiques est de ne pas employer le terme « métamorphose-transfiguration », de sorte que la *doxa* — dont la visibilité fut éphémère — appartenait durablement et en propre à l'homme Jésus (cf. E. Dabrowski, *La Transfiguration de Jésus*, Rome, 1939, p. 13, 43, 181; H. Riesenfeld, *Jésus transfiguré*, Copenhague, 1947, p. 246 sq.; A. M. Ramsay, *The Glory of God and the Transfiguration of Christ*, Londres, 1949, p. 101-47; M. Sabbe, *La rédaction du récit de la Transfiguration*, dans *Recherches bibliques*, VI, Bruges, 1962, p. 72 sq.; F. Gils, *Jésus Prophète*, Louvain, 1957, p. 73 sq.).

La seconde partie du ℣. 17 cite les propres paroles du Dieu Père, appelant Jésus son Fils. « Aimé » (en apposition à « mon Fils ») est à peu près synonyme, dans la langue biblique, de « Monogène», Fils unique qui a toute la faveur du Père. Ces derniers mots sont ignorés de Marc., IX, 7, et Luc., IX, 35. L'ensemble de la déclaration, proche de Matth., XVII, 5, est originale; soit que l'auteur l'ait puisée à une source particulière, soit qu'il l'ait modifiée pour qu'elle puisse également s'entendre de la proclamation du Baptême et de la Passion... »

Le ℣. 18 atteste la présence et l'audition personnelle des Apôtres qui « étaient avec » le Christ... Dès lors, ceux qui « ont contemplé » (℣. 16) ne sont plus seulement de simples témoins oculaires, des « observateurs »..., on est invité à les assimiler de quelque manière à ces initiés aux mystères qui étaient admis à pénétrer les arcanes de la divinité... Les Apôtres n'ont pas seulement vu et touché l'humanité de Jésus, ils ont pu contempler sa divinité et pénétrer plus avant que quiconque dans le salut personnifié en Jésus-Christ (I Tim., III, 16). A ce titre, leur témoignage suscite et fonde la foi des fidèles. Il n'y a rien à « démythiser » dans le N. T., puisque le surnaturel, le sacré, la présence-parousie de Dieu, se manifeste dans des faits historiques, est indissolublement lié au fils de Marie, Fils de Dieu.

Ce commentaire des versets de la *IIa Petri* relatifs à la Transfiguration est presque textuellement transcrit de l'ouvrage du P. C. Spicq, O. P., *Les Épîtres de Saint Pierre*, Gabalda, 1966, p. 218-22. Il atteste et démontre clairement que la Transfiguration est à la fois un fait miraculeux, riche d'enseignements, et une réalité dont le caractère historique ne saurait être révoqué en doute.

3° Les commentaires des PP. Lagrange et C. Spicq mettront en meilleur relief la doctrine théologique que S. Thomas a puisée dans sa méditation du miracle de la Transfiguration (*Sum. theol.*, IIIa, q. 45, art. 1-4).

Tout d'abord, la *convenance* du miracle apparaît en ce qu'il manifeste la gloire future du Christ et de ses élus ressuscités. Pour suivre son chemin droit, il faut savoir d'abord quel est le but à atteindre. Et cette connaissance est d'autant plus nécessaire que le chemin est difficile et le voyage pénible, mais la fin agréable. Or le Christ a dû passer par la passion avant de parvenir à la gloire : gloire de l'âme qu'il possédait dès le premier instant de sa conception, mais aussi gloire du corps; cf. Luc., XXIV, 26. C'est de la même façon que parviendront à la gloire ceux qui suivront les exemples de sa passion (art. 1).

La clarté dont le Christ fut entouré dans sa Transfiguration, bien qu'elle ait apparu d'une façon transitoire, est bien la clarté glorieuse essentielle à sa divinité et à son âme. Et le Docteur angélique note que, si la gloire dont le Christ jouissait en son âme dès le premier instant de sa conception ne rejaillissait pas sur le corps, ce fut grâce à une disposition divine, afin que les mystères de notre rédemption puissent s'opérer dans un corps passible (art. 2).

Les témoins du miracle étaient opportunément choisis : des hommes, puisque la gloire entrevue était réservée

aux hommes; Moïse et Élie, comme témoins de l'A.T. (pour six raisons énumérées à *l'ad tertium*), les trois apôtres, Pierre, Jacques et Jean, afin que leur témoignage rendît hommage à la vérité du miracle (art. 3).

Enfin l'art. 4 marque l'importance des paroles prononcées par Dieu le Père, proclamant la filiation naturelle du Christ, image de notre filiation adoptive : « L'adoption des fils de Dieu existe en raison d'une conformité d'image par rapport au Fils de Dieu naturel. Cette conformité se réalise en deux manières : la première est une conformité imparfaite, la grâce de l'état de voir; la seconde, la gloire de la patrie, conformité parfaite; cf. I Joan., III, 2. Étant donné que nous acquérons la grâce par le baptême et que dans la transfiguration déjà fut manifestée la clarté de la gloire future, il fut donc convenable que dans le baptême comme dans la transfiguration fût manifestée la filiation naturelle du Christ par le témoignage de Dieu le Père : seul, en effet, il est parfaitement conscient de cette génération parfaite, avec le Fils et le Saint-Esprit ».

Pour une étude, sous un angle différent, de la Transfiguration du Christ, on se reportera à l'art. CORPS GLORIEUX, III, 1882-84.

TRANSFORMISME. — Définition. Exposé critique : points de vue philosophique et théologique [É. Amann], xv, 1365-96; cf. *Tables*, 1452-53 *(Évolution et évolutionnisme)*.

1° *Exposé du transformisme, doctrine biologique.* — 1. Orientation générale et vicissitudes de la doctrine transformiste, xv, 1365-68; — les auteurs cités : Buffon (*Tables*, 486); Lamarck (*T.*, 2871-72); Geoffroy-Saint-Hilaire (Étienne et Isidore) (*T.*, 3964); Darwin (*T.*, 906); Th. Huxley (*T.*, 2153); Haeckel (*T.*, 2012); Paul Bert; A. Giard (*T.*, 1809); Le Dantec (*T.*, 2933); Yves Delage; voir aussi l'art. POLYGÉNISME, XII, 2520-36; — plus récents et contemporains : Cuénot (*Tables*, 879); P.-M. Périer; de Sinéty (*T.*, 4048); Teilhard de Chardin (*T.*, 4119 sq.). — Hypothèses du transformisme par évolution lente, ou par mutations brusques, xv, 1368-69. — Adversaires du transformisme, Louis Vialleton (*Tables, infra*), P. Descoqs (*T.*, 947-48), xv, 1367. — 2. Problème actuel du transformisme : preuves directes, mais surtout indirectes, 1369-71; — aménagements nécessaires : polyphylétisme ou monophylétisme (?), 1371-74. Voir *infra*, § 3°.

2° *Critique philosophique du transformisme.* — 1. Évolutionnisme intégral (matérialiste, moniste, athée), contraire aux fondements mêmes de la philosophie chrétienne, xv, 1374-75; cf. MATÉRIALISME ET MONISME, X, 282-334 *(passim)*. — 2. Moyennant certains aménagements, possibilité d'accorder le transformisme théiste avec la philosophie chrétienne, xv, 1376-77. — 3. Précisions à ce sujet : limites du transformisme théiste : *a)* origine de la vie, 1378-79; — *b)* origine du psychisme supérieur de l'homme (âme servie par le corps), 1379-82; — *c)* origine au moins d'un couple premier, 1382.

3° *Critique théologique du transformisme.* — 1. Transformisme et données de la Révélation : *a)* données de l'Écriture, xv, 1382-85; cf. I, 368-72; v, 1640-46; VI, 2351-52; *Tables*, art. *Homme*, 2100. Voir aussi *supra*, 3671, le texte de la lettre du P. Vosté au cardinal Suhard; — *b)* données de la Tradition, xv, 1386-88 (tous les Pères ne se sont pas crus obligés à interpréter au sens littéral les textes génésiaques : Origène, S. Grégoire de Nysse, S. Augustin). — 2. Transformisme et données de la théologie : *a)* monogénisme ou polygénisme, 1389-91; cf. *Tables*, 2100-01; POLYGÉNISME, XII, 2534; Pie XII, encycl. *Humani generis*, *Tables*, 3670; — péché originel : monogénisme ou polygénisme (?), XII, 590; cf. *Tables*, 3534-38; — *b)* état primitif de l'humanité, xv, 1391-94 (trois essais de solution). — 3. Transformisme et magistère ecclésiastique, 1394-95; cf. *Tables*, art. *Homme*, 2101-03 et références. — Voir sur le composé humain, *T.*, 2103-05 (conclusions dogmatiques).

TRANSGRESSION (Péché de). — Analysé, XII, 162, 173; — le péché originel, transgression d'un ordre divin, 281; — la transgression de la loi, élément objectif du délit, 625-27.

« TRANSITUS MARIAE », récit apocryphe sur la mort et l'assomption de la Ste Vierge. — Voir v, 1638-39; *Tables*, 192.

TRANSSUBSTANTIATION. — Écriture. Tradition. Documents du magistère. Controverses théologiques [A. Michel], xv, 1396-406. — Analyse et compléments à *Eucharistie*, *Tables*, 1335-37.

TRANSVAAL. — Missions catholiques, x, 1881, 1886, 1895, 1900, 1939, 1944, 1987.

TRANSYLVANIE. — La province de Transylvanie, peuplée surtout de Roumains, occupait dans l'Empire austro-hongrois toute la partie Est de la Hongrie (carte, IX, 1568). Le traité de Trianon a attribué cette province à la Roumanie. Voir aux *Tables*, 3925, l'art. *Roumanie*.

TRAPPISTES. — Cisterciens réformés par l'abbé de Rancé, II, 2536-37, 2544. — Voir *Tables*, 615, 3858.

TRASAMOND, roi vandale (496-523). — Et l'Église d'Afrique, XII, 1928-29.

TRAVAGLINI (D[r]). — Savant italien auquel Pie IX, le 23 juillet 1874, adresse un bref laudatif pour son enseignement thomiste de l'hylémorphisme appliqué au composé humain; déclaration pontificale subséquente précisant la portée de ce bref, VI, 550-51.

TRAVAIL. — L'absence d'un tel article dans le *D. T. C.* est le symptôme d'une carence de la théologie, maintes fois signalée et déjà dépassée (cf. Chenu, dans *Encycl. de la foi*, IV, 347). Car le constat contenait un appel et s'est accompagné de nombreuses et utiles contributions. Quant à réaliser une véritable « théologie du travail », l'œuvre est considérable. Cet article ne saurait y prétendre et se contentera de faire le point sur ce sujet.

Méthode et plan. — Précisons qu'il s'agit, conformément au but de ce dictionnaire, de théologie du travail. Plus exactement, il n'y a qu'une théologie, qui accueille les interrogations de l'homme-au-travail et cherche la réponse dans le dessein de Dieu révélé par et en Jésus-Christ. Cette théologie est inséparablement spéculative et pratique, contemplative et engagée : car le Verbe de Dieu est descendu dans notre histoire et met en question les conduites de l'homme en tous leurs aspects, donc son travail.

Pour connaître le rapport entre le Mystère du salut et le travail, il faut comprendre, autant que possible, la vérité existentielle de chacun des deux termes : travail et dessein de Dieu. Autrement dit, la théologie doit respecter « une double fidélité : fidélité, d'une part, aux réalités dont elle entend parler; fidélité, d'autre part, à la foi au nom de laquelle elle prétend s'exprimer » (Ph. Roqueplo, *Expérience du monde : expérience de Dieu?*, p. 87). Cf. *Lumière et Vie*, 1955, n° 20, art. de ***; *Rev. de l'action populaire*, 1963, n° 164, p. 6-7, art. de J. Thomas.

D'où le plan : I. Le travail. — II. La réflexion philosophique. — III. Le donné révélé : Bible et travail. — IV. Le donné révélé : la tradition. — V. Élaboration théologique.

I. LE TRAVAIL. — 1° *Essai de définition.* — Sa notion va se préciser par approximations successives. D'abord le travail est une activité ou effort pour tirer de la nature les ressources qui répondent aux besoins humains. En progressant, il devient aménagement et transformation de la nature, qui prend un visage nouveau pour mieux servir l'homme. En cette transformation, l'homme met sa marque, s'exprime, humanise la nature, dans une victoire toujours plus poussée sur la nécessité. Proudhon voyait dans le travail « une émission de l'esprit »; et M. Merleau-Ponty : « (Le travail n'est pas) la simple production des richesses, mais, d'une façon plus générale, l'activité par laquelle l'homme projette autour de lui un milieu humain et dépasse les données naturelles de sa vie » (*Sens et non-sens*, p. 215). Alors, l'homme s'exprimant dans son œuvre, son travail se rapproche de la création artistique, s'il ne le devient pas (H. Arvon, *La philosophie du travail*, 2[e] éd., 1964, p. 44).

Le travail se distingue donc de la contemplation (activité immanente) en ce qu'il franchit une distance et affronte l'obstacle ou la résistance extérieure pour les vaincre (action transitive); il inclut habituellement l'effort, la peine (E. Mounier, *Œuvres*, I, 1961, p. 277). Le travail peut être caractérisé comme action *utile*, *commandée par le besoin*, un besoin sans cesse *élargi* par le désir. Ce critère le distingue du jeu et de toute autre activité gratuite. Mais ce critère de gratuité devient inadéquat, lorsque le jeu se professionnalise et que l'affrontement de la nature devient art. Car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de beauté, ennoblissant l'objet utilitaire, l'habitat, le cadre de travail, l'espace environnant...

Il est donc difficile de donner une définition du travail. En termes très larges, on peut dire que « c'est toujours l'esprit pénétrant difficilement dans une matière et la spiritualisant » (J. Lacroix, cité par H. Arvon, *op. cit.*, p. 51). A l'heure actuelle, cette entreprise met en branle non seulement le producteur, mais aussi le chercheur, l'éducateur, le politique, l'artiste, et intègre les tâches diverses dans un effort collectif de l'humanité.

2° *Le travail à l'ère industrielle.* — Concrètement, le travail doit être considéré dans une civilisation donnée. Or, après être resté durant des millénaires de type artisanal, plus ou moins individuel, il s'est profondément modifié sous le choc d'une double révolution. Une première révolution, amorcée au XVIIIe siècle, se déploie au XIXe grâce aux découvertes scientifiques et aux applications techniques : machines à vapeur, moteurs électriques ou à explosion. Il en résulte des concentrations de population autour des instruments de production, des concentrations de capitaux, des concentrations de pouvoir. Les rapports humains en subissent les conséquences : cassure entre le travail de l'entrepreneur, qui conçoit et décide, et celui de l'exécutant, souvent vide de pensée; ce dernier travail devient parcellaire, asservi au rythme de la machine, frustré de la vision de l'œuvre achevée. Prépondérance du capital de profits (capitalisme libéral) ou de puissance (capitalisme d'État); ainsi s'établit la primauté de l'argent sur la condition ouvrière. Bref le travail se trouve souvent « aliéné » par la machine, par le profit, par le pouvoir. En dépit de ces tares et souvent en réaction contre elles, des solidarités se nouent entre catégories similaires de travailleurs, mais moins entre partenaires au sein d'une même entreprise; des masses de biens sont produites à moindre frais et élèvent le niveau de vie général : la consommation est provoquée pour soutenir la production, le consommateur est à la fois servi et asservi. Le perfectionnement continu des techniques oblige à diffuser le savoir, la formation professionnelle, sa permanence tout au long d'une carrière. Nous abordons ainsi une deuxième révolution industrielle, assortie d'une mutation culturelle.

Cette deuxième révolution est caractérisée par l'entrée en jeu de l'automation et de la cybernation (*Économie et humanisme*, 1967, n° 173, p. 29). Le travailleur simple exécutant et accompagnateur de la machine est évincé, condamné au chômage, à moins que les exigences nouvelles ne lui réservent des tâches plus nobles, quantitativement allégées, qualitativement plus chargées de compétence et de responsabilité. Obligé à une formation générale et technique plus poussée et sans cesse renouvelée, le travailleur devient plus apte au contrôle et aux décisions. D'autre part, si l'élaboration des matériaux établit un écran entre la nature brute et l'homme qui œuvre, ce dernier devient plus largement conscient de modeler un univers à sa guise. Par contre, on se demande si ce rôle « créateur » ne reste pas l'apanage de quelques privilégiés.

Les liens sociaux se font plus stricts et plus délicats : un arrêt de courant et la ville devient morte; l'interdépendance est manifeste et lourde de responsabilités. En même temps s'abaissent les frontières entre recherche pure et science appliquée. On pourrait s'attendre à ce que s'atténue progressivement la dichotomie entre tâches de direction et d'exécution. Cependant, malgré le développement rapide de la catégorie des techniciens, dont beaucoup participent au pouvoir, la cassure se maintient entre la pensée et l'exécution du travail; elle « semble aujourd'hui une nécessité à la fois scientifique et technique de toute industrie visant un niveau élevé de productivité et de qualité » (G. Friedmann et P. Naville, *Traité de sociologie du travail*, II, 1962, p. 371), et cela, quel que soit le régime envisagé, capitaliste ou socialiste *(ibid.)*. S'il est vrai, comme l'écrit R. Théobald, que « les États-Unis sont en marche vers un sytème économique où deux pour cent de la population sera à même de fournir la totalité de la production avec l'aide de deux autres pour cent pour accomplir les tâches administratives de niveau supérieur », on conviendra avec l'auteur que notre civilisation est remise en question, ses valeurs, les droits de l'homme, son système d'éducation (*Économie et humanisme*, 1967, n° 163, p. 29-30).

II. LA RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE. — Face au développement de l'industrialisation, dès la première moitié du XIXe siècle, se sont levés de vigoureux penseurs, dont l'influence se fait encore sentir : entre autres, Saint-Simon et Proudhon, Hegel et Marx.

1° *Saint-Simon et Proudhon.* — On peut les rapprocher en dépit de leurs divergences, car ils représentent un certain socialisme français. Chez eux, le travail est exalté et devient la pièce-maîtresse de leur philosophie. Le travail est créateur, et pas seulement par rapport à l'œuvre produite; par le travail, en effet, l'homme prend conscience de lui-même et se crée véritablement; il construit la société, en nouant des liens de solidarité qui s'organisent et conduisent à la paix.

Tandis que Saint-Simon s'attache au travail de « l'industriel » et préconise de grandes entreprises appuyées sur un capital collectif, Proudhon est plus sensible à l'exploitation de l'ouvrier dans la société capitaliste. L'un et l'autre dénoncent la stérilité et le parasitisme de la pure spéculation. Ils se méfient de la politique, considérée comme une domination des hommes (qu'il s'agisse de l'État napoléonien ou de la dictature étatiste au nom du prolétariat). Pour Saint-Simon, le travail construit une société où l'administration des choses, assurant la paix et la liberté, élimine l'État. Proudhon prépare plutôt une « métamorphose » de l'État qui, de type fédéraliste, respecte et sanctionne le dynamisme des cellules laborieuses de base.

2° *Hegel et Marx.* — Ils représentent la pensée allemande. Le matérialisme historique du second s'inspire de la dialectique du premier, mais répudie son idéalisme.

« Hegel, a-t-on dit, fut le premier à voir dans le travail un des aspects essentiels de la destinée humaine » (H. Niel, *Lumière et Vie*, 1955, n° 20, p. 23). Pour Marx, le travail définit l'homme. Il lui donne conscience de ce qu'il est. C'est en s'objectivant dans la nature, en y faisant pénétrer sa pensée, en la constituant comme « son corps inorganique » ou « son milieu vital spirituel », que l'homme se définit. Il s'agit de « l'homme générique », qu'il faut comprendre comme la totalité de la société humaine, de plus en plus unie dans sa saisie de la nature et dans sa victoire sur l'égoïsme qui la fractionne.

Point capital : la dialectique immanente à l'histoire donne son sens au travail. Il conduit à une humanité et à un univers pleinement réconciliés et achevés : la nature étant humanisée et l'homme universalisé par sa pénétration de la nature. Hegel voit cet aboutissement par la soumission de l'économique au politique et de celui-ci à la raison, ce qui se produira par l'accession de l'humanité à l'État universel, homogène et absolu. Marx, libéré de l'idéalisme, se fie uniquement à la dialectique de l'histoire économique; s'il utilise la dictature étatique, c'est pour la dépasser comme une étape transitoire.

La route est cahotique. L'industrialisation a provoqué l'apparition de la propriété capitaliste et de son antithèse, le prolétariat ouvrier. Le travail de l'ouvrier est « aliéné », étant coupé de son œuvre et réduit à pourvoir à ses nécessités biologiques. Mais la révolte du prolétariat et l'abolition de la propriété privée des instruments de production feront trouver l'unité de l'homme générique, réconcilié avec lui-même et avec la nature, dans une société sans classe et sans égoïsme. La marche vers ce terme, pour Marx comme pour Hegel, est une marche vers la liberté et une plénitude d'être, qui rend vain le recours ou le regard vers un Dieu transcendant.

Nous ne pouvions ici, ni entrer dans le détail de ces systèmes monumentaux, ni en instaurer la critique. Il suffit à notre propos de dégager quelques dominantes : la protestation contre l'aliénation du travail en régime capitaliste, la proclamation de la primauté du travail ou mieux du travailleur, la recherche et la proposition

d'un sens à l'effort laborieux qui draine tout le mouvement de l'histoire, *la prétention à l'auto-suffisance de* l'homme. Là se révèle le vice fondamental d'un système matérialiste ou d'un humanisme clos : l'homme générique enfermé dans sa relation à la nature et la personne dépréciée au profit de cet « homme générique » (Vialatoux, *Signification humaine du travail* p. 207; J. Lacroix, dans *Travail et condition humaine*, Semaine des intellectuels catholiques, 1962, p. 29-32; Pie XII, radio-message de Noël 1956).

3° *Humanisme chrétien.* — Toute une lignée de penseurs et d'hommes d'action, chrétiens le plus souvent, a relevé ces insuffisances, tout en poursuivant la même libération du travail. Si les précurseurs du catholicisme social sont surtout tournés vers l'action réformatrice, ils s'inspirent d'une conception spiritualiste de la destinée humaine et de la dignité du travail; cela apparaît dans leur lutte contre la conception du travail-marchandise et dans leurs efforts pour définir le contrat de travail comme un contrat *sui generis*, assorti de droits dépassant les conditions économiques (cf. R. Talmy, *Aux sources du catholicisme social*, p. 157-58, citant La Tour du Pin; J. Folliet, art. *Catholicisme social*, dans *Catholicisme*, t. II). Notre époque connaît les penseurs proprement dits, stimulés par les besoins de la société, que sont Péguy, E. Mounier, J. Vialatoux, J. Lacroix, Y. Simon, J. Maritain, P. Ricœur, les équipes des Semaines sociales, d'Économie et humanisme.

L'homme ne se définit pas uniquement par le travail, mais plus encore par sa capacité de réfléchir, de prendre du recul par rapport à son engagement dans le travail. « L'homme est cet être capable de *peser* son acte ou son désir avant d'y céder. Nous voulons que notre action ait un sens... Le travail sans doute est la réalisation du sens et son incarnation; sans lui, la parole risque de demeurer vide, sans contenu, verbale. Mais le travail pour le travail, qui n'a pas de sens et tourne à une sorte d'activisme, serait pire encore : tout travail est pour autre chose » (J. Lacroix, *Lumière et Vie*, 1955, n° 20, p. 18). Le même philosophe continue : « Un immense mouvement de promotion du travail entraîne l'humanité depuis plusieurs siècles... Il ne s'agit pas de s'y opposer, mais de le guider ou du moins de l'orienter. Mais si le travail ne peut prendre toute la place, ni même la première, il n'en doit pas moins informer profondément la civilisation qui naît... L'homme... est fait pour travailler, transformer, créer, mais aussi pour réfléchir sur toutes ses créations et se reprendre sans cesse à partir d'elles, pour ne se perdre dans aucune. C'est ce va-et-vient entre la création et la réflexion qui constitue toute l'histoire humaine » (*ibid.*, p. 20).

Cette interrogation qui accompagne le travail est celle de son sens. Une telle interrogation trouve-t-elle une réponse dans la révélation divine? Le dessein de Dieu, qui nous y est manifesté, concerne-t-il cette activité tournée vers la terre? L'assume-t-il pour lui donner son sens dernier et la faire aboutir? C'est ce que nous allons maintenant chercher.

III. Le donné révélé : Bible et travail. — 1° *Dans l'Ancien Testament.* — 1. Le travail y est présenté comme une œuvre divine. Dieu, en effet, se révèle, dès la première page de la Bible, comme le Créateur, travailleur puissant qui fait surgir et organise l'univers et tous les êtres qui le remplissent; puis, l'œuvre achevée, Il se repose. Une telle activité est appelée travail par analogie et en un sens éminent; *il suffit à Dieu de* parler, de vouloir (Gen., I, 3; Ps., XXXIII, 6-9; CXLVIII, 5). Néanmoins le travail humain pourra être considéré comme une participation à l'activité divine. Ainsi parle le Christ (au sujet, il est vrai, de sa mission de Fils, Envoyé du Père) : « Mon Père travaille toujours et moi aussi je travaille » (Joan., V, 17, traduction *Bible de Jérusalem*).

2. Précisément l'homme est placé comme un maître, un intendant dans le beau jardin de l'univers. « Image de Dieu » (Gen., I, 26), il le manifeste en exerçant sa maîtrise sur toutes les créatures inférieures (Gen., I, 28; Ps., VIII, 6-7; Eccli., XVII, 3-4); il doit mettre en valeur son domaine en le cultivant (Gen., II, 8-15; Ps., CIV 14-23). C'est sa mission, sa vocation (Sap., IX, 2-3). Maîtrise et familiarité parmi les êtres de ce monde réalisent une véritable alliance, qui médiatise l'alliance de Dieu et de sa création; elle ébauche et annonce l'alliance qui se réalisera dans le Christ récapitulateur de l'univers (*Is.*, LXV, 17; Col., I, 15-20; Apoc., XXI; *Vocabulaire de théologie biblique*, 1962, art. *Création*, 174-75, 177-78).

3. Après le péché, un trait nouveau s'attache au travail : la peine, la souffrance. La terre oppose sa résistance, comme se refusant à servir son maître (Gen., III, 17); le corps de l'homme, atteint par la mortalité, se fatigue, paie ses conquêtes au prix de ses sueurs (Gen., III, 19). Le travail est aussi occasion d'injustice, d'exploitation des petits (Jer., XXII, 13; Am., V, 11). Il est le lieu de l'asservissement collectif dont Israël a fait l'expérience (Ex., I, 11-14).

4. Mais Dieu a libéré son peuple et le lui rappelle par l'institution du sabbat. L'obligation du repos est une libération des fatigues quotidiennes et le rappel « que le travail n'est pas le tout de l'homme ». « Sa vocation n'est pas seulement de continuer le travail créateur, mais d'entrer dans le repos de Dieu » (Ex., XX, 8-11; Hebr., III, 7-11; IV, 1-11; *Dictionn. encycl. de la Bible*, éd. Brépols, 1960, art. *Travail*).

5. Le travail reste une loi de la condition humaine, un devoir (Prov., VI, 6-9). Sa dureté n'empêche pas qu'il procure encore l'épanouissement et la joie; il mérite l'éloge (Prov., XXXI, 10-31); la terre cultivée porte des fruits qui « réjouissent le cœur de l'homme » (Ps., CIV, 15). Le Siracide ne méprise pas les besognes pénibles, ni le travail des champs (Eccli., VII, 15, 20-21); mais comme ce travail accapare le cœur de l'homme, il préfère le loisir qui permet de s'adonner à la sagesse (Eccli., X, 21-27; XXXVIII, 24-34; A.-M. Dubarle, *Les Sages d'Israël*, 1946, p. 150-51; H. Duesberg, *Les scribes inspirés*, éd. 1961, p. 392-93, 628).

En somme, l'A. T. nous livre une vue grandiose de la création, suspendue à Dieu et lieu où se déploie la vocation de l'homme-travailleur. Mais, en affirmant l'Absolu de Dieu (« Je suis », Ex., III, 14), il relativise le travail, jusqu'à le qualifier parfois de « vanité » (Rideau, dans *Recherches et Débats*, Centre catholique des intellectuels français, n° 14, p. 177).

2° *Dans le Nouveau Testament.* — 1. Le Christ a prêché le Royaume céleste et nous veut tout appliqués à sa recherche (Matth., VI, 25-33; Joan., VI, 27). Cependant le Verbe s'est incarné dans la condition de travailleur (Marc., VI, 3; Matth., XIII, 55). Lui qui est venu « pour servir » (Marc., X, 45), il s'est mis effectivement au service de son entourage dans l'exercice d'un métier. Quel ennoblissement du travailleur et quelle valorisation de sa tâche! S'il abandonne le travail artisanal, c'est pour le travail apostolique. Rude tâche où il se fatigue (Joan., IV, 6). Il y goûte une joie qu'il compare aux joies des travaux agricoles (Joan., IV, 36). L'amour fraternel, qui est son commandement nouveau, doit prendre corps en des gestes de service; la scène du jugement dernier (Matth., XXV, 34-35) contient une leçon qui s'étend à l'exercice des métiers (qui procurent des vivres, des vêtements, le logement, les soins) et à cette économie globale de développement dont les objectifs se définissent : nourrir, soigner, instruire, libérer (cf. *Encycl. française*, t. IX, 9. 54-56).

2. Les apôtres, pas plus que leur Maître, n'apportent un programme de réforme sociale. Ils annoncent la Bonne Nouvelle, qui transforme les rapports humains et notamment le rapport maître-esclave. La condition et la tâche de serviteur ne sont pas abolies. La nouveauté consiste à les ennoblir en les rapportant au Christ *et en instaurant, de ce fait, une réciprocité de respect* entre le maître et son serviteur : l'un et l'autre se reconnaissent revêtus de la même dignité fondamentale, et donc frères (I Cor., VII, 20-24; Eph., VI, 5-9; Philem., 15-17; I Petr., II, 18-25; Schnackenburg, *Le message moral du N. T.*, p. 231-33). Ce qui doit aboutir à l'abolition de l'esclavage.

3. Dans la communauté, chacun doit avoir à cœur de travailler pour gagner son propre pain (II Thess., III, 6-15) et pour secourir les indigents (Eph., IV, 28). L'apôtre Paul donne lui-même l'exemple (I Thess., II, 9; II Thess., III, 7-9; I Cor., IV, 12; Act., XVIII, 2-3).

D'une manière générale, le travail doit être situé et exercé, comme toute l'activité humaine, dans le mystère pascal du Christ mort et resuscité (Col., III, 17, développant les ℣ 1-3, 9-10). L'espérance de la résurrection qui soulève la personne du chrétien englobe-t-elle aussi son œuvre terrestre? Deux séries de textes sont à considérer :

d'un côté, ceux qui annoncent qu' « elle passe la figure de ce monde » (I Cor., vii, 31); d'autre part, ceux qui annoncent la libération de l'univers et sa transfiguration (Rom., viii, 19-21; II Petr., iii, 13; Apoc., xxi, 1). Les théologiens essaieront de préciser cette espérance. Déjà l'on voit que le mystère pascal est mort avant d'être résurrection, rupture et continuité, passage à une condition nouvelle : rien d'un messianisme temporel qui introduirait de plain-pied les conquêtes techniques dans le Royaume final.

IV. Le donné révélé : la tradition. — La tradition est prise ici comme source qui nous livre, conjointement avec l'Écriture, le donné révélé; elle nous le donne, implicitement ou explicitement, dans la vie de l'Église, sa prière et ses rites, ses institutions, ses enseignements.

1° *Prières et rites.* — Quand ils parlent du travail, ils s'inspirent d'une certaine conception de l'homme et de son travail dans le dessein de Dieu; nous aurons à la recueillir.

Consultons par exemple les anciennes anaphores liturgiques. Leur intérêt se concentre sur le mystère pascal qui s'actualise. Mais elles aiment chanter l'histoire du salut depuis les origines; ainsi parlent-elles de la création de l'homme et de son expulsion de l'Éden. Les *Constitutions apostoliques* font allusion au travail comme à une miséricorde après la chute : « Tu lui as permis de gagner ce qui était nécessaire à sa vie » (p. 66). L'anaphore de *S. Basile* célébrant « l'image de Dieu » n'évoque que la grandeur de l'homme, nullement son rôle de collaborateur (textes dans coll. Ichtus; et *D. A. C. L.*, i, art. *Anaphore*). Comparons à la récente *Prière eucharistique, n° IV*, qui reprend en style moderne celle de S. Basile. On peut mesurer le changement de mentalité, une autre vision du travail y apparaît par rapport à l'univers et à la rédemption : « Tu as fait l'homme à ton image et tu lui as confié l'univers, afin qu'en te servant, toi son Créateur, il règne sur la création ». La prière se termine par l'espérance eschatologique d'une libération du péché et de la mort étendue « à la création tout entière ».

Même constatation si l'on consulte les prières et les rites de bénédiction. On prie, au sortir du sommeil, avant d'entreprendre quelque travail (*Trad. apost.*, 41, dans Sources chr., n° 11 *bis*, p. 125). On bénit les fruits de la terre, les prémices, le fromage, l'huile. Il s'agit d'en faire un saint usage, de sanctifier les intentions (*Trad. apost.*, 5-6, 31-32; *D. A. C. L.*, t. xv, art. *Sacramentaires;* t. ii, art. *Bénédictions*, 680). On bénit aussi la maison neuve, le puits, le filet. S'il est question de métiers et de professions, c'est de manière négative, pour proscrire ceux qui sont incompatibles avec l'engagement baptismal (*Trad. apost.*, 16).

La comparaison avec les prières récentes est, une fois de plus, révélatrice. Le *Nouvel office divin*, qui s'intitule justement *Prière du temps présent*, a su accueillir les appels de l'homme d'aujourd'hui, si marqué par le travail. Quelques exemples : « Accorde-nous ta Sagesse éternelle, qu'elle accompagne et seconde nos travaux » (p. 33). — « (Nous) allons reprendre le travail; en nous associant à ton œuvre, fais-nous aimer ta volonté. Que notre tâche quotidienne soit utile à nos frères, afin qu'avec eux et pour eux nous construisions un monde qui te plaise » (p. 292). — « Dieu... qui as institué le travail, pour que les hommes puissent progresser en s'entraidant, donne-nous dans notre labeur un esprit fraternel » (p. 353). — « ... Toi qui as ordonné à l'homme de soumettre le monde par le travail, fais que nos travaux te glorifient et sanctifient nos frères » (p. 436; et † 51, 95, 235, 265). — Diverses catégories sont évoquées : les agriculteurs (p. 206, 265), les artistes (p. 320), les scientifiques et techniciens (p. 480), les chômeurs (p. 169, 471), ceux qui peinent dans un dur labeur, pour que leur dignité soit reconnue et leur fardeau allégé (p. 78, et 256, 392). — Le travail réclame la pause ou le dégagement pour ne pas oublier « la seule chose nécessaire » (p. 471); et pourtant il jette dans cette terre une semence qui est « semence du Royaume » (p. 538, Complies). Dégagement et engagement s'unissent dans la même perspective eschatologique : le repos du soir n'est-il pas l'annonce du repos final? (p. 539, selon Matth., ii, 28-29 et Apoc., xiv, 13). — Ce nouvel office, confié spécialement aux prêtres et religieux, entend être aussi « le bien de tous les baptisés ». Il marque une étape importante dans l'explicitation de la signification chrétienne du travail.

2° *Institutions.* — Le travail monastique manifeste la noblesse du travail manuel; il a une valeur ascétique (contre l'oisiveté), il signifie la communauté fraternelle, où personne ne veut être à la charge des autres, il permet de soulager les pauvres et évite ainsi la thésaurisation (S. Athanase, *Vita S. Antonii*, 3, *P. G.*, xxvi, 844, A; S. Basile, Grande Règle, 42, et Règle abrégée, 37, *P. G.*, xxxi; S. Augustin, *De op. monach.*, 27, *P. L.*, xl, 564 et 572; S. Benoît, Règle, 48, 57; *D. A. C. L.*, t. xv, 2700-08, *Travail manuel*).

Après les invasions barbares, les monastères constituent « des centres de vie économique », des « foyers de vie humaine et chrétienne », où se manifeste l'intérêt de l'Église pour le travail (H. Rondet, *Éléments pour une théologie du travail*, dans *Nouv. rev. théol.* [Louvain], 1956, p. 127.

Le Moyen Age a connu, aux xiie et xiiie s., des institutions d'inspiration chrétienne, qui ont organisé le travail en l'humanisant : qualité, promotion, repos, sécurité, sanctification, etc., sont assurés par les corporations doublées par les confréries. « Dans cette organisation économique et sociale est impliquée une théologie du travail » (H. Rondet, *art. cit.*, p. 129). Le peuple de Dieu témoigne en vivant sa foi dans la réalité quotidienne. On travaille pour vivre, pour s'entraider et, à travers les souffrances inévitables, s'avancer paisiblement vers la vie éternelle. Il manque à cette conception de s'insérer dans le mouvement de l'histoire; c'est pourquoi sa relative réussite est fragile et provisoire (H. Rondet, *art. cit.*, p. 130). Au reste, elle n'a pas retenu l'attention des docteurs de l'époque. Voir aussi la place du travail, les travaux et les jours, dans l'imagerie des cathédrales.

3° *Enseignements doctrinaux.* — *a) Les Pères.* — « Y a-t-il chez (eux) une théologie du travail? La question n'a pas encore fait l'objet de recherches sérieuses. Le résultat d'une enquête serait probablement décevant. » C'est ce que notait le P. Rondet en 1955 (*art. cit.*, p. 125). Un peu plus tard, en 1959, le P. Daloz a donné le résultat de son enquête auprès de S. Jean Chrysostome et des PP. Cappadociens. C'est une riche contribution (L. Daloz, *Le travail selon S. Jean Chrysostome*, éd. Lethielleux, 1959).

S. Grégoire de Nysse (en 379), commentant l'œuvre du sixième jour, souligne que l'homme est « créé à l'image de Dieu », c'est-à-dire pour commander. « La voix divine a inscrit cela, non sur des tables de bois..., mais dans la nature elle-même » (*De hom. opif.*, *P. G.*, t. xliv, 264, 272). S. Jean Chrysostome et les autres Cappadociens vont reprendre ce thème comme base de leur réflexion sur le travail. « Image de Dieu », l'homme est né pour commander, créer, devenir ainsi collaborateur de Dieu. « Grâce à cela, il bâtit des villes, traverse les mers, cultive la terre, invente les arts innombrables, dompte les bêtes féroces » (J. Chrys., *In Psalm.*, 48, 7, cité par L. Daloz, p. 130, 169). « Dans cette perspective, écrit le P. Daloz, c'est non seulement le travail au sens restreint, mais la « technique » dans la signification la plus moderne du terme, qui se trouve exaltée comme une participation au pouvoir « démiurgique » de Dieu » (p. 171). En progressant, le travail s'est différencié et spécialisé; les hommes s'en trouvent réciproquement dépendants. Ainsi le travail a-t-il noué une double solidarité : solidarité avec la nature et solidarité des hommes entre eux (p. 172). Impossible de parler du travail sans rencontrer son caractère pénible : la peine est entrée dans le monde à la suite du péché; elle joue un rôle médicinal et doit ramener le transgresseur à l'amour de son Dieu (p. 62-65, 177). Le travail est donc situé dans l'économie de la création et de la rédemption.

Chez les Latins, un S. Augustin ne parle pas seulement du travail à propos de la vie monastique. Dans son Commentaire sur la Genèse, il donne une idée du travail paradisiaque par la joie qui se vérifie encore dans le travail agricole. On croit y percevoir l'intuition des recherches appliquées à saisir le secret de chaque espèce et à les modifier par des interventions appropriées. En tout cas, joie de connaître et joie de se découvrir collaborateur de Dieu (*De Gen. ad litt.*, viii, 8). L'expérience quotidienne révèle qu'il est difficile de rester honnête,

dans l'exercice des métiers; ce n'est pas le métier qui est mauvais, mais le cœur de l'homme (*In Psalm.*, LXX, 1-17). Les réflexions du docteur africain doivent finalement être référées à sa théologie de l'histoire dans la Cité de Dieu. A sa lumière se jugent les entreprises terrestres; leur réussite n'est pas condamnée, mais elle doit s'ordonner à la Cité céleste (*De Civ. Dei*, XIX, 13, 1; H. Rondet, *art. cit.*, p. 125-26).

Il y a peu à glaner dans l'œuvre des docteurs médiévaux. S. Thomas expose la loi générale du travail à propos du travail des moines (IIa-IIae, q. 187, a. 3), de même à propos du repos dominical (IIa-IIae, q. 122, a. 4). — S. Bonaventure montre que l'artisan, par les arts mécaniques, imite Dieu qui a tout créé par son Verbe; et il lui apprend à faire retour à Dieu, par le Verbe incarné, avec toutes ses œuvres (*De reduct. artium ad theologiam*, édit. Vivès, VII, 502; cf. J.-G. Bougerol, *S. Bonaventure*, coll. Maîtres spirituels, éd. du Seuil, p. 94 et 176).

A l'époque moderne, le travail est perturbé par l'accélération de l'industrialisation. On a déploré le retard de l'Église dans la prise de conscience des problèmes et les interventions doctrinales et pratiques. Le fait est complexe et le jugement doit être nuancé. Parfois se traduit un sentiment d'impuissance, qui cherche réconfort dans la résignation et l'espérance future. Il ne faut pas oublier les réactions de l'esprit chrétien chez les pionniers du « catholicisme social » (cf. dans *Catholicisme*, II, 704 sq., art. de J. Folliet); ils préparent les interventions du Magistère, papes, évêques, concile.

b) Magistère. — Si l'encyclique *Rerum novarum* (1891) marque une date, on ne doit pas oublier des interventions épiscopales plus anciennes, par lesquelles l'Église officielle se prononçait sur la misère des travailleurs (P. Droulers, *Des évêques parlent de la question ouvrière en France avant 1848*, dans *Revue de l'action populaire*, n° 147, p. 442-60).

La voix de l'Église s'élève parfois comme dénonciation prophétique, parfois en dispensant enseignement et orientations. Comme exemple de dénonciation prophétique, on peut citer : *Rerum novarum*, sur la misère imméritée des ouvriers (éd. Spes, n° 2); *Quadragesimo anno*, sur la mauvaise répartition des richesses (n° 64), sur la dictature économique (n° 120), sur l'amoralisme des sphères dirigeantes et l'immoralité des ateliers (n° 120); la dénonciation du capitalisme par Pie XII (cité dans Calvez et Perrin, *Église et société économique*, 2 vol., 1958-1963, I, p. 43; *A. A. S.*, 1943, p. 16).

L'enseignement se tient souvent sur le plan de la morale et du droit naturels, car c'est à ce niveau que se posent les problèmes dans une société laïque ou sécularisée. Cependant cette rectitude naturelle (éthique) procède d'une certitude fondamentale : tout l'humain est sauvé et affermi par le Christ. Ainsi s'expliquent les affirmations de Léon XIII : « dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien » (*Rerum novarum*, n° 16), « responsabilité du propriétaire (capitaliste) dont les biens ont une destination commune, selon le vouloir de la Providence » (n° 19), affirmation que Paul VI élargira aux relations entre nations inégalement développées (*Populorum progressio*, éd. Spes, n° 48), fraternité dans le Christ, qui s'oppose à l'individualisme libéral comme à la lutte des classes (*Rerum novarum*, nos 21, 27, 36, 41).

Bref, ce sont des conditions humaines de travail que réclame Léon XIII. Les successeurs poursuivent dans la même ligne, en visant une remise en ordre de toute la société : juste salaire, salaire familial, organisation professionnelle, participation aux résultats, à la propriété, à la gestion de l'entreprise (*Quadragesimo anno*, n° 72; *Mater et Magistra*, n° 82-83; *Pacem in terris*, n° 18-24, 64).

De plus en plus les aspects divers de la « question sociale » sont intégrés dans une saisie globale de la civilisation et rapportés au mystère du Christ, en qui se révèle la vérité sur l'homme, sa destinée, son engagement dans l'histoire. L'enseignement de l'Église passe au plan théologique, où l'ordre naturel est assumé, affermi et vitalisé (cf. Calvez et Perrin, *op. cit.*, I, p. 43; Cosmao, préface à *Populorum progressio*, éd. Centurion, p. 20, 43, sq.). Cette théologie progresse par la voie de la liturgie : fête du Christ-Roi, accompagnée de l'encyclique *Quas primas* (11 déc. 1925), fêtes de Noël, ponctuées par les radio-messages de Pie XII (surtout ceux de 1942, 1943, 1951, 1952, 1955, 1957), fête de S. Joseph-Artisan (1er mai). Cette position théologique s'affirme avec sûreté dans la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* de Vatican II (1965) : le mystère du Christ éclaire les grandes questions de notre temps (10, 2°), la dignité de la personne, la communauté humaine, l'activité des hommes dans l'univers. Le ch. III condense tout un acquis de la théologie contemporaine : il rattache « l'activité humaine, individuelle et collective », au dessein de Dieu (34, 1°) et donne son sens au travail comme « prolongement de l'œuvre du Créateur, service de ses frères, apport personnel à la réalisation du plan providentiel dans l'histoire » (34, 2° et 67, 2°); les impératifs de la production sont dominés par un impératif humain : l'avoir au service de l'être, de la promotion, de l'épanouissement (35 et 67, 3°). L'ambiguïté du progrès trahit la présence du péché et trouve son remède dans le mystère pascal (croix et résurrection) : « Un dur combat contre les puissances des ténèbres passe à travers toute l'histoire des hommes » (37, 2°). Le mystère pascal, présent au cœur de cette histoire, donne la certitude de son achèvement avec une humanité libérée et un univers renouvelé, « nouvelle terre où régnera la justice » (39). Ce terme est mystérieux. Nous ignorons le moment et le mode de transformation du cosmos. Ce qui est affirmé concerne « le corps de la nouvelle famille humaine », qui grandit en « dignité, communion fraternelle et liberté » et introduit ainsi le règne du Christ (39, 2°).

Cette doctrine donne un sens et son sens dernier au travail, « mais n'a pas pour autant une réponse immédiate à chacune de ces questions » (33, 2°). Elle laisse donc l'homme à ses responsabilités (43, 2°); elle respecte l'indépendance de la science et de l'activité économique, mais les rappelle à la vérité intégrale de leur objet. Puisqu'il s'agit de l'homme au travail au service d'une société d'hommes, les valeurs ne doivent pas être écartées de la problématique (35, 36, 64). Elle a donc une portée pratique et signale des applications, en un exposé qui ne se prétend ni exhaustif ni clos, mais simplement attentif aux appels les plus urgents.

C'est dans la même ligne qu'intervient Paul VI : encycl. *Populorum progressio* (13, 14-21) et divers messages (*Lettre à la Semaine sociale de Lyon*, 1964, p. 6-7; alloc. à l'*O. I. T.*, Genève, 10 juin 1969, dans *Doc. cath.*, n° 1543, surtout p. 618-21). L'Église éclaire et soutient tout effort pour mettre l'économie « au service de l'homme » (*Gaudium et Spes*, n° 64) et non l'inverse.

V. ÉLABORATION THÉOLOGIQUE. — La réflexion humaine sur le travail, d'une part, a posé les questions essentielles et proposé des réponses; d'autre part, la Révélation éclaire la destinée de l'homme et situe son travail comme toutes ses activités. La tâche de la théologie est de reprendre les démarches de la philosophie dans la lumière révélée, afin de faire expliciter à la tradition vivante la vérité plénière qu'attend l'homme d'aujourd'hui. Ce faisant, nous l'avons vu, elle prépare les enseignements du Magistère et ensuite s'appuie sur eux comme sur une base dont l'autorité dépasse la sienne propre.

Nous possédons et utiliserons des essais de valeur dus aux PP. Chenu, de Couesnongle, Roqueplo, Lebret, O. P.; PP. Rideau, Rondet, Thomas, Martelet, Manaranche, S. J.; G. Thils, J. Mouroux. Il faut citer à part le P. Teilhard de Chardin, dont les intuitions ont au moins servi « à fournir aux théologiens des problèmes et à ouvrir avec eux un dialogue » (J. Thomas, *Rev. d'Action populaire*, n° 164, p. 12).

1° *Théologie spéculative.* — A la recherche du sens du travail, elle s'organise autour des thèmes suivants : création, incarnation et rédemption, eschatologie, eucharistie.

1. *La création*, ordonnée à l'incarnation du Fils de Dieu, donne son sens le plus profond au travail humain. Le travail achève la création; il est donc une certaine communion à l'action divine toujours présente; et comme tout est ordonné au Christ, le travail, mettant la marque et l'emprise de l'homme sur l'univers, le soumet mystérieusement au Christ et fait avancer son règne. Cette œuvre grandit celui qui en est l'ouvrier (image de Dieu), dans son être personnel et dans sa dimension communautaire : les liens qui se nouent (dans l'ordre technique, psychologique, social et moral) con-

tribuent à édifier le corps de l'humanité appelée à devenir par grâce le Corps du Christ.

2. *Incarnation et Rédemption.* — Le péché a fait son entrée dans le monde. Sa présence et sa prolifération expliquent l'ambivalence de l'effort humain, dont le Christ nous libère. Le péché fausse la relation essentielle de l'homme à Dieu et, en conséquence, toute autre relation : la relation à la nature, qui soumise à la convoitise en reflète les aspects (jouisance qui gaspille, négligence qui dégrade, puissance qui opprime); la relation aux autres, qui devrait être fraternelle, engendre des liens de servitude et d'exploitation ou se casse en luttes implacables; l'homme lui-même, aux prises avec ses contradictions internes qu'aggrave le poids des structures injustes ou inadaptées, connaît la peine; même ses joies sont conquises à ce prix.

Or cette peine trouve son sens et son remède dans le mystère du Christ. Le péché y est démasqué, mais il est guéri et vaincu par la victoire pascale. Dès lors, si la peine subsiste, elle est transfigurée par la communion au Christ mort et ressuscité. Encore faut-il mentionner que certaines souffrances, fruits du mépris de l'homme, peuvent s'atténuer et même disparaître (suppression de l'esclavage, humanisation des conditions de travail, etc.). La peine, rattachée au péché, ne fixe donc pas le chrétien dans un état de résignation qui se traduirait par la stagnation sociale. Tout au contraire, la victoire du Christ inaugure un univers rénové et le chrétien est engagé à procurer son achèvement; c'est encore le temps de la lutte, mais dans une espérance qui assume les espoirs humains (*Gaudium et Spes*, n° 34 et 43).

3. *L'eschatologie* soutient cette espérance, en fixant le regard vers le Jour où le Christ paraîtra en vainqueur, récapitulant l'histoire. Cette espérance libère l'homme de l'obsession des soucis matériels; elle fait éclater les cadres trop rigides d'une « civilisation du travail » : l'homme n'est pas réductible à l'économique (selon le libéralisme ou le socialisme matérialiste). Comme le Royaume est déjà intérieur au monde, ferment dans la pâte, le chrétien, loin d'être indifférent au progrès, y participe avec plus de raison : la gloire de la Cité future s'y prépare mystérieusement.

Ne sera-t-elle faite que des valeurs spirituelles mentionnées par *Gaudium et Spes* (n° 39, 3°) : « dignité..., communion fraternelle.., liberté », accompagnant « une meilleure organisation de la société humaine » (*ibid.*, n° 39, 2°)? Ou faut-il y inclure « tous ces fruits excellents de notre nature et de notre industrie », entendus de l'investigation et de la possession de l'univers, « cette création que Dieu a faite pour l'homme » (*ibid.*, n° 39, 1°)? La réponse est affirmative quant au fait, appuyée sur l'Écriture et connexe à la résurrection des corps; quant au mode et à sa représentation, nous nous heurtons au mystère et nous avouons notre impuissance (*ibid.*, n° 39, 1°; Roqueplo, *Expérience du monde : Expérience de Dieu?*, 1968, p. 246-48).

4. *Jour du Seigneur et eucharistie.* — Le mystère pascal est rappelé et actualisé par l'eucharistie, mémorial et sacrement. Sa célébration chaque dimanche, Jour du Seigneur, remet la communauté humaine dans la lumière qui donne son sens au travail de la semaine. Le dimanche garde les valeurs de libération proclamées par le sabbat juif (cf. *supra*) et y ajoute celles de la Pâque du Christ. La libération est parfaite, quoique toujours à inscrire dans la réalité actuelle au prix de la lutte. C'est une libération des astreintes du labeur quotidien et plus encore des idoles (argent, technique, progrès, confort, etc.), le travail se trouvant situé dans la hiérarchie des valeurs et dans le dessein de Dieu.

Le sacrifice eucharistique, qui unit l'homme au Sacrifice rédempteur, valorise ses peines. L'offrande du travail, effort et œuvre (*opus operans* et *opus operatum*), prélude à l'offrande finale du Christ récapitulant l'univers pour le présenter au Père; ce geste rappelle à l'homme sa vocation de collaborateur du Créateur.

Sa communion au Pain de Vie consacre sa dignité et l'unit à ses frères; il continuera à les aimer et à les servir dans les tâches professionnelles de la semaine; dans l'immédiat de ce jour de loisir, il est invité à des gestes et démarches où l'amour fraternel se manifeste dans la liberté, la gratuité et la joie (Häring, *La loi du Christ*, II, 352-62; J. Thomas, *art. cit.*, 270).

Certains théologiens ont cherché dans la mystérieuse « transsubstantiation », le « sens dernier du travail humain ». « Ici, en effet, se réalise le passage d'une matière travaillée au Corps du Christ lui-même. Le terme même de tout travail humain est présent sous les apparences; le monde matériel et l'humanité sont réconciliés en Jésus-Christ... Enfin, le Christ lui-même est là tel qu'à la fin des temps Il se manifestera, Seigneur et Sauveur universel; et l'hostie nous révèle que cet achèvement est déjà réalisé, à présent et ici-bas... » (J. Thomas, *ibid.*, 271; H.M. Féret, *L'eucharistie, Pâque de l'univers*, coll. Foi vivante, 108). La Constitution *Gaudium et Spes* (n° 38, 2°) encourage les recherches dans cette perspective.

2° *Théologie morale.* — La théologie devient pratique dans son souci de guider le croyant vers sa fin dernière dans le Christ. C'est dans le concret que se posent les questions douloureuses du travail et que l'homme cherche une issue vers sa libération.

1. Tant que l'on envisage le travail individuel ou familial, on reste dans une perspective classique; or ce travail tient encore une grande place aujourd'hui (*Gaudium et spes*, n° 34, 2°). Il tient sa rectitude des critères habituels : object (*finis operis*), fin subjective (*finis operantis*) et autres circonstances. Le simple moralisme est évité et dépassé par l'insertion dans le mystère du Christ, telle qu'elle est proposée sous la rubrique du « devoir d'état » (*Dict. Spir.*, t. III, 684, 699-701; rev. *Christus*, n° 28, p. 468-70; n° 29, p. 3-99; n° 33, p. 110-20, 123-24; n° 35, p. 422-28).

La difficulté surgit quand on considère l'homme dans la deuxième révolution industrielle : production aux implications universelles, à long terme, où les résultats (prévus et imprévus) s'échelonnent dans le déroulement d'un programme, où les décisions très centralisées semblent imposées par les calculatrices. La théologie peut-elle encore faire entendre utilement sa voix? Est-elle réduite à sanctifier l'intention dans ce monde livré à l'économisme?

2. On peut trouver une réponse rassurante dans les faits. La théologie n'a pas cessé de suivre les progrès économiques et de proposer des solutions aux problèmes humains. Voir par exemple, dans J. Villain, *L'enseignement social de l'Église*, II, 114 sq., où est décrite l'intervention de Lehmkuhl et des théologiens de Fribourg avant et après l'encyclique *Rerum novarum*; de même dans R. Talmy, *Aux sources du catholicisme social*, p. 154-58; et suivre les différentes éditions d'une *Theologia moralis*, v. g. Tanquerey jusqu'à l'édition Tanquerey-Steven, 1953. Qu'il s'agisse des devoirs et des droits des travailleurs, du juste salaire, de l'organisation ou ordre professionnel, de l'humanisation des conditions de travail jusqu'à la participation à la vie de l'entreprise, etc., tout s'inspire d'une vision de l'homme et de sa destinée, puisée dans la Révélation et la tradition vivante de l'Église.

Toutefois cette réponse se heurte à une double difficulté. N'est-ce pas ramener le discours théologique au niveau de l'éthique, qui manie les mêmes principes d'action et aboutit aux mêmes conclusions? D'autre part, cette prétention à une régulation morale de l'économie n'est-elle pas déboutée par son inefficacité? Elle arrive trop tôt (ignorante des données réelles) ou trop tard (les jeux sont faits).

3. Ces critiques ont obligé la théologie morale à se remettre en cause et à réexaminer sa méthode. Cette mise au point ne la conduit pas à démissionner, mais à préciser son rôle.

Prenons d'abord acte d'une convergence entre économistes (tendance humaniste) et moralistes (soucieux de dialogue avec les responsables). Les premiers distinguent dans leur discipline un aspect ou un moment de recherche scientifique, préparant des épures ou des schémas qui s'offrent au choix concret; à ce moment, ou sous ce deuxième aspect, le choix ou vouloir concret peut s'inspirer à la fois des possibilités établies scientifiquement et des valeurs rappelées par l'éthique. Si ces dernières sont ignorées ou écartées, ce n'est pas par fidélité à la méthode scientifique, mais en vertu d'a priori extra-scientifiques (mentalité de milieu, habitude de ne voir que le côté technique, obnubilation de la cupidité ou de la puissance, hâte de conclure). De leur côté, les moralistes essaient de rejoindre les données des problèmes ou de dialoguer avec les responsables

pour faire apparaître les valeurs à respecter. Car tout n'est pas possible à la fois, et c'est le rôle de la science de le montrer; mais toute décision doit respecter l'homme (comme agent, destinataire ou solidaire dans les répercussions de l'entreprise). Les responsables (économistes, chefs d'entreprise, dirigeants syndicalistes...) sont pris par la dialectique de la nécessité et de la liberté. Les deux termes sont à respecter : la nécessité peut imposer des délais ou des étapes aux options de la liberté; en revanche la liberté peut provoquer des recherches et des réalisations inédites (Golfin, dans *Rev. thomiste*, 1960, p. 216-18, 221-24; *Économie et civilisation*, I, 15 sq. [Lebret]; II, 102 [F. Perroux]; *Encyclop. française*, IX, 9.06-9.10 [F. Perroux]; 9.54.1-5 [A. Piettre]; *Projet*, 1969, nº 33 [art. Russo, D. Dubarle, E. Descamps], p. 340).

4. Reste la question : L'éthique ne suffit-elle pas à construire un ordre humain? Puisque le message et le salut de Jésus-Christ s'adressent à l'homme en sa totalité, la théologie, sans lâcher sa lumière propre, rejoint l'éthique à la fois pour l'assumer comme instrument d'action efficace et pour lui apporter la force de ses certitudes, puisées dans le Christ, principe et fin. Du côté des principes, la théologie du travail fonde la dignité, les devoirs et les droits du travailleur dans « l'image de Dieu », du Dieu vivant qui est communion de Personnes et Amour toujours à l'œuvre dans la création et l'histoire du salut. Du côté du terme, la certitude de l'espérance eschatologique ouvre l'éthique à un triple dépassement :

— vers la liberté parfaite, qui est celle des enfants de Dieu, et pas simplement la liberté qui domine les nécessités vitales ou les oppressions socio-économiques, ni la pseudo-liberté qui est l'aliénation dans l'abondance : liberté grâce à l'esprit de pauvreté (« tout est à vous », I Cor., III, 22-23);

— vers la vraie fraternité, qui ne se contente pas de solidarités trop catégorielles, trop limitées localement et installées dans le présent, mais servante des plus pauvres et constructive du Corps achevé (Eph., IV, 13);

— vers la gratuité, qui caractérise l'activité divine; et cela par une dénonciation de l'avarice ou de l'exploitation qui épuise et détériore la nature, par une alliance entre la technique et la sagesse, pour faire exprimer à l'univers sa vérité, sa bonté, sa beauté, sa louange. L'œuvre alors glorifie le Père en participant à la gratuité de son Amour créateur et sauveur (*Lumière et Vie*, 1955, p. 49 sq., travail et contemplation; approche philosophique dans H. Arvon, *op. cit.*, 44-47).

En somme, la théologie du travail n'intervient pas comme une autorité étrangère et contraignante. Respectueuse de l'autonomie qui revient à la science et à la technique, elle s'associe à l'éthique pour les humaniser du dedans et confère à cette dernière plus d'assurance, avec le dynamisme et l'ouverture qu'elle puise dans le Christ, alpha et oméga, « clé, centre et fin de toute l'histoire humaine » (*Gaudium et spes*, nº 10, 2º; cf. A. Manaranche, *Y a-t-il une éthique sociale chrétienne?*, p. 184-98).

Bibliographie. — 1º *Notion et réalités.* — *Initiation économique et sociale*, t. II : *Le travail*, Chronique soc. de Fr., Lyon, 1964. — *Le tr. et les travailleurs dans la société contemporaine*, 51e session des Semaines soc. de Fr., Lyon, 1964. — Bouvier-Ajam, *Histoire du tr. en France depuis la Révolution*, Paris, Libr. gén. de droit et de jurisprudence, 1969. — Friedmann, *Où va le tr. humain?*, Paris, Gallimard, 1951; *Le tr. en miettes*, Gallimard, 1956. — Friedmann et Naville, *Traité de sociologie du tr.*, 2 vol., 1961-1962, A. Colin. — G. Lefranc, *Histoire du tr. et des travailleurs*, Flammarion, 1957. — G. Roustang (collectif), *La seconde société industrielle*, Éd. ouvr., 1967. — *Encyclopédie française* (de Monzie-Larousse), t. IX. — *Revues : Économie et Humanisme*, 1967, nºs 173 (cybernation), 178 (l'avenir de la société industrielle). — *Chronique Sociale de France*, 1963, nº 2; 1967, nº 2 (le prix du progrès). — *Projet*, 1967, nº 12 (les ordinateurs); 1969, nº 33 (la décision dans les sociétés industrielles avancées).

2º *Philosophie et éthique.* — *D. T. C.*, art. Socialisme (marxiste), XIV, 2309-16; *Tables*, 4055; art. *Hegel, T.*, 2033-35. — P. Bigo, *Marxisme et humanisme*, Paris, Presses univ. de Fr., 1953. — J.-Y. Calvez, *La pensée de K. Marx*, Seuil, 1956. — H. Arvon, *La philosophie du tr.*, Presses univ. de Fr., 2e éd., 1964. — J. Haessle, *Le tr.*, trad. É. Borne et P. Linn, Desclée de Brouwer, 1933. — J. Leclercq, *Leçons de droit naturel*, IV, 2e partie, Namur-Louvain, 1946. — J. Maritain, *Humanisme intégral*, Aubier, 1936, 1947; *Questions de conscience*, Desclée de Brouwer, 1938. — E. Mounier, *Œuvres*, t. I : *1931-1939*, Seuil, 1961. — Proudhon, *Œuvres choisies*, présentées par J. Bancal, importante bibliographie, p. 369-73, Gallimard, 1967. — J. Todoli, *Filosofia del trabajo*, Madrid, 1964. — P. Touilleux, *Introd. aux systèmes de Marx et Hegel*, Desclée de Brouwer, 1959. — J. Vuillemin, *L'être et le tr.*, Paris, Presses univ. de Fr., 1948. — E. Welty, *Herders sozial Katechismus*, III : *Arbeit und Eigentum*, Fribourg-en-Br., Herder, 1958.

3º *Bible, Tradition, Magistère.* — *Dict. de la Bible*, art. *Travail* (Lesêtre), 1912. — *Dict. encycl. de la Bible*, art. *Travail*, Brépols, 1960. — *Th. Wörterbuch z. N.T.*, art. ἔργον, C, 1, 2, 5. — *Vocabulaire de Th. biblique*, art. *Travail, Création, Homme*, 1962. — *Bible et vie chrétienne*, 1967, nºs 75 et 76, art. de F. Ramlot, qui renvoie à Gryglewicz, dans *Biblica*, XXXVII, 1956, p. 314-37, pour une abondante bibliogr. allemande, anglaise et polonaise. — A.-M. Dubarle, *Les Sages d'Israël*, Cerf, 1946. — H. Duesberg et I. Fransen, *Les scribes inspirés*, nouv. édit., Maredsous, 1966. — L. Daloz, *Le tr. selon S. Jean Chrysostome*, Lethielleux, 1959. — Encycliques : *Rerum novarum* (1891), *Quadragesimo anno* (1931), *Mater et magistra* (1961), *Pacem in terris* (1963), *Populorum progressio* (1967). — Discours et messages de Pie XII : *Documents pontificaux de Pie XII*, Éd. S.-Augustin - S.-Maurice (Suisse); — Utz-Savignac, *Relations humaines et société contemporaine*, synthèse des directives de Pie XII, 3 vol., Fribourg-Paris, Éd. S.-Paul. — Concile de Vatican II : *Lumen Gentium*, 31-36; *Gaudium et spes; Apostolicam actuositatem* (apostolat des laïcs). — Épiscopat français : *Déclaration de 1954*, dans *Doc. cath.*, 1954, p. 602; *Réflexions sur la situation économ. et soc.* (févr. 1966), dans *Doc. cath.*, 1966, et *Cahiers d'action religieuse et sociale*, nº 427. — Autres épiscopats : Mgr Morcillo Gonzalez, *Sur la théol. du tr.*, dans *Doc. cath.*, 1955, p. 491. — Card. Lercaro, *Sur la conception chrét. du tr.*, dans *Doc. Cath.*, 1959, p. 1291. — Card. Montini, *Religion et tr.*, dans *Doc. cath.*, 1960, p. 753. — G. R. Pilote, *Guide de consultation des discours du pape Pie XII*, Ottawa, 1963. — P. E. Bolté, *Mater et Magistra. Commentaire*, t. II : tr. rémunéré, justice dans les structures, rapport avec la propriété; dans le premier vol. : texte, trad., tables, Montréal, 1966-1968. — Calvez et Perrin, *Église et société économique*, 2 vol., Aubier, 1958-1963.

4º *Théologie.* — P. Bigo, *La doctrine sociale de l'Église*, 6e partie, Presses universitaires de Fr., 1964. — Chenu, de Bovis, Rondet, *L'enfant et son avenir professionnel*, esquisse d'une théologie de la création et du tr., éd. Fleurus, 1959. — Chenu, *Pour une théologie du tr.*, Seuil, 1955 (étude parue avec d'autres dans *L'Évangile dans le temps*, Cerf, 1961). — L. Daloz, *Soumettez la terre*, Éd. ouvrières, 1964. — *Encyclopédie de la foi*, t. IV, art. *Travail* (Chenu); et aussi art. *Création, Eschatologie, Homme, Laïc, Monde*, col. 356-57 : bibliogr. des ouvrages allemands, Cerf, 1967. — R. Guelluy, *La Création*, coll. *Le Mystère chrétien*, Desclée, 1963. — L. Guissard, *Catholicisme et progrès social*, A. Fayard, 1959. — B. Häring, *La Loi du Christ*, t. II et III, Desclée, 1957-1959. — A. Manaranche, *Y a-t-il une éthique sociale chrétienne?*, Seuil, 1969. — J. Mouroux, *Sens chrétien de l'Homme*, ch. I et II, Aubier, 1943. — H. Rollet, *Le tr., les ouvriers et l'Église*, A. Fayard, 1959. — Steven, *Éléments de morale sociale*, Desclée, 1954. — Ph. Roqueplo, *Expérience du monde : Expérience de Dieu?*, Cerf, 1968. — Teilhard de Chardin, *Œuvres*, t. IV et V, Seuil, 1957. — G. Thils, *Théologie des réalités terrestres*, Desclée de Brouwer, 1946. — P. Tiberghien, *Sens chrétien et vie sociale*, Éd. ouvrières, 1954. — *Dict. Spiritualité*, art. *Devoir d'état*, t. II, 672, 673, 688-700. — *Encyclopédie française*, t. IX, 9.64.4 à 9.66.2 (A. Neher, M. D. Chenu, R. Mehl), 1960.

Revues et comptes rendus (contributions théologiques mêlées à d'autres). — *Cahiers universitaires catholiques :* compte rendu des 29es Journées, sur le travail (mai 1952). — *Recherches et débats* du Centre catholique des intellectuels fr. : nº 14, *Civilisation du tr.? Civilisation du loisir?* (J. Folliet, E. Rideau); nº 31, *La technique et l'Homme* (1960). — Semaine des intellectuels catholiques : 1962 : *Travail et condition humaine* (J. Thomas, Mgr Ancel, R. P. Carré, Turowicz, Roqueplo); 1951 : *Espoir*

humain et Espérance chrétienne (Daniélou, Congar, P. Germain). — *51e Semaine sociale de France*, 1964, Lyon (G. Martelet); *56e Semaine sociale de France*, 1969, Lille (J.-Y. Calvez et Table ronde). — *Ami du Clergé :* 1957, p. 449-54 (Ph. Delhaye), avec bibliogr., 454-55. — *Christus :* sur le travail : n° 2, p. 7-14; n° 28, p. 464-70; n° 32, p. 511-26; sur le devoir d'état : n° 29, p. 33, 35. — *Économie et Humanisme :* 1959, n° 118 : A. Léonard, *Valeur et limites d'une civilisation du tr.;* 1960, n° 128 : de Couesnongle, *Signification chrétienne du tr.* — *Lumen Vitae* (Bruxelles) : vol. xx, 1965, n° 1 : Van Caster, *Sens humain et chrétien du tr.* — *Lumière et Vie :* 1955, n° 20, spécial : *Réflexions sur le tr.* (J. Lacroix, Niel, A. Serrand, Benoît et ***). — *Masses ouvrières :* 1944, n° 3 : Theologus (Chenu), *Liturgie du tr.;* 1954, nos 94, 97 : P. Gerlaud, *Le Tr. des fils de Dieu* et *Liberté pascale dans l'esclavage du tr.;* 1956, n° 124 : J. Cary, *Signification chrétienne du tr.* — *Nouv. rev. théol.* (Louvain) : 1950, p. 357-71, 468-78 : A. de Bovis, *Le sens chrétien du tr. et de la civilisation;* 1956, nos 1 et 2 : H. Rondet, *Éléments pour une théol. du tr.* — *Rev. de l'Act. populaire :* n° 118, 1958 : Varillon, *Tr. et foi;* nos 164, 166, 1963 : J. Thomas, *Y a-t-il une théol. du tr.?*

Le travail féminin, à la lumière de la théologie. — Nous renvoyons aux études sur ce sujet. Rien dans le *D. T. C.* — Signalons : *Nouv. rev. th. :* 1957, p. 915-40 : H. Rondet, *Éléments pour une th. de la femme.* — *Lumière et Vie :* 1959, n° 43, spécial : surtout A.-M. Henry, *Pour une th. de la féminité.* — Collectif : « *Une aide semblable à lui* », ch. III, Éd. ouvrières, 1960. — Dans *Tr. et condition humaine* (Semaine des intellectuels cath., 1962), chap. spécial sur le tr. féminin, p. 169-212. — Y. Pellé-Douel, *Être Femme*, p. 124 sq., Seuil, 1967. — Thierry Maertens, *La promotion de la femme dans la Bible*, Casterman, 1967. A. TILLET.

Le travail et le péché d'Adam, I, 377; XI, 2025; XII, 278, 373. — Travail, nécessaire aux moyens de vivre, V, 910-11.

1° *Point de vue social :* Tr., titre à la propriété, XIII, 772-76; cf. XIV, 2290; — salaire et travail, 982-83 (contrat de travail [?]), 989 (travailleurs à domicile), 993-95, 999 (Léon XIII). — Enseignements pontificaux sur le travail: Léon XIII, *supra;* encycl. *Rerum novarum*, IX, 355-56; cf. *Tables*, au mot *Justice : La justice dans les rapports du capital et du travail*, 2766-68 (Léon XIII), 2768-69 (Pie XI et Jean XXIII), 2770-71 (idem); Pie XII, *Tables*, 3685. — Voir GRÈVE, VI, 1871-76; cf. *Tables*, 1941-65. — Travaux d'esprit et propriété, XIII, 772.

2° *Point de vue de la discipline ecclésiastique.* — Travail et sanctification du dimanche, IV, 1311-34; détails aux *Tables*, 994; — Carême, dispense en raison du travail, II, 1746-47. Cf. JEUNE, VIII, 1415.

3° *Varia.* — Travail des esclaves et attitude de l'Église, voir aux *Tables*, 1209; — travaux publics, participation financière indulgenciée par l'Église, VII, 1616-18; — paresse opposée à la loi du travail, aussi bien intellectuel que physique, XI, 2024-25; travail physique et effort moral nécessaires au chrétien, 1827 (Palladius); XII, 718 (Pierre Pelhestre).

TRAVAILLISME. — En Angleterre, le Labour Party, section de l'Internationale ouvrière. — Nature de ce « socialisme » spécial, XIV, 2316.

TRAVERS (Nicolas). — Notice [J. Carreyre], XV, 1406-07.

TRAVERSAGNIS (De). — Voir *Savone* (Laurent-Guillaume de), *Tables*, 3997.

TRAVERSARI (Ambroise). — Voir AMBROISE LE CAMALDULE, I, 953-54; *Tables*, 116.

TRAVERSARI (Charles-Marie). — Notice [J. Mercier], XV, 1407-08. — Cité : XII, 2139 (synode de Pistoie).

TREILHARD (Jean-Baptiste, comte) (1742-1810), homme politique et jurisconsulte, membre de la Convention. — Cité : III, 1543, 1544, 1545, 1548, 1549, 1561.

Treize à table. — Le dictionnaire de Quillet donne l'explication suivante : « Cette superstition fait allusion à la Cène, où, avec Jésus, mangeaient les douze apôtres, dont Judas qui le trahit et alla se pendre ». — Superstition, XIV, 2818.

TRÉJO (Antoine de) (XVIe-XVIIe s.), évêque de Carthagène et vicaire général de l'ordre des Frères mineurs, ambassadeur de Philippe III près du Saint-Siège. — Et Luc Wadding, XV, 3495.

TRENTAIN GRÉGORIEN. — Origine. Légitimité. Efficacité. Obligations du célébrant [A. Bride], XV, 1408-14. — Voir Purgatoire, XIII, 1309-10; cf. *D. D. Can.*, VII, 1326-27 (R. Naz).

Compléments récents dans *L'Ami du Clergé (= Esprit et Vie)*, 1968, n° 4, pp. 55-56; 1970, n° 47, p. 679 (M. Huftier).

TRENTE (Concile de). — Étude historico-doctrinale [A. Michel], XV, 1414-508. — Résumé complet (même des canons disciplinaires) aux *Tables*, 675-85.

Dans le *D. D. Can.*, VII, 1327-42, R. Naz consacre au concile de Trente une étude où il envisage spécialement les décrets de Réforme, en suivant l'ordre alphabétique des matières. Dans la bibliographie, il cite L. Cristiani (que nous n'avions pu citer, son étude étant postérieure à l'art. TRENTE), *L'Église à l'époque du concile de Trente*, dans Fliche et Martin, *Histoire de l'Église*, XVII, Paris, 1948.

Quelques autres indications bibliographiques : St. Kuttner, *Decreta septem priorum sessionum concilii Tridentini sub Paulo III*, Rome, 1945; — Mgr Hubert Jedin, *Krisis und Wendepunkt des Trienter Konzils (1562-1563)*, Wurtzbourg, 1941; tr. fr., *Crise et dénouement au concile de Trente*, Paris, Desclée, 1966; *Geschichte des Konzils von Trient*, 2 vol., Fribourg, 1951-1957; tr. franç. du 1er volume (seul paru), Desclée, 1965.

« Trente-neuf Articles ». — On donne ce nom aux 39 Articles qui règlent l'organisation de l'Église anglicane. Ils furent rédigés sous le règne d'Élisabeth (1562), qui les fit voter par le Parlement. — Références aux *Tables : Anglicanisme*, 168; *Confessions de foi*, 771; — et à l'art. RÉFORME, XIII, 2047 (biblicisme), 2061 (prédestination et justification), 2067 (sacrements), 2077 (eucharistie), 2081 (messe), 2085 (pénitence), 2087 (purgatoire, indulgences, images, etc.), 2092 (hiérarchie), 2096 (mariage).

TRÉSAN (Saint), ou *Tresain*, prêtre de Reims (VIe s.). — Et l'extrême-onction, V, 1962.

TREUVÉ (Simon-Michel). — Notice [J. Carreyre], XV, 1509-10.

TRÈVES (Conciles de). — Voir *Tables*, 748.

TRÉVILLE (Joseph-Henri de) (1641-1708), fils du gouverneur du pays de Foix, sous Mazarin, mis en scène par Alexandre Dumas dans *Les trois mousquetaires.* — Joseph-Henri, très érudit et très pieux, était lié avec les Solitaires de Port-Royal, XI, 2112.

TRÉVOUX (Mémoires ou Journal de). — Histoire. Intérêt théologique. Principaux collaborateurs de la Compagnie de Jésus [J.-P. Grausem], XV, 1510-16. — Note sur le *Dictionnaire de Trévoux* et le *Mercure de Trévoux*, 1516.

TRIBU. — La tribu était, chez les Anciens, une des divisions du peuple. Chez les Juifs, la nation était divisée en douze tribus et chacune d'elle tirait son origine d'un patriarche. Elles étaient issues des douze fils de Jacob, les descendants de Joseph formant deux tribus, qui reçurent le nom de ses propres fils, Éphraïm et Manassé. Quant aux descendants de Lévi, consacrés au culte de Dieu, ils étaient, pour cette raison, répartis dans toutes les tribus et ne reçurent point de territoire spécial; cf. Gen., XLIX, et *D. B.*, V, 2309.

On lira dans le *D. T. C.*, XIII, 824, l'évolution des populations romaines primitives, de la *gens* à la *tribu*, des tribus à la *cité*, de la cité aux *gentes*, puis de la *gens* au groupe plus restreint de la *domus*. Sur la propriété romaine au cours de ces vicissitudes, 825-26.

TRIBUNAUX ECCLÉSIASTIQUES. — Voir *Procès. Tribunaux ecclésiastiques*, *Tables*, 3784-85. Parmi les tribunaux extraordinaires, ajouter : Concile général, III, 640.

TRIBUR (Concile de) (895). — *Tables*, 748.

TRIBUT ou IMPOT. — Étude morale [R. Brouillard], XV, 1525-40. — Analyse de l'étude et compléments, *Tables*, 2240-43.

TRICALET (Pierre-Joseph). — Notice [J. Carreyre], xv, 1540-41.

TRICASSIN (Charles-Joseph). — Notice [É. Amann], xv, 1541-43. — Cité : vi, 845.

TRICHOTOMIE. — Étymologiquement : division en trois. Certains auteurs désignent par ce terme la théorie platonicienne de l'âme, formée de trois parties ou groupes de fonctions, comprenant chacun une connaissance et un appétit correspondant : 1. La partie *inférieure* contient d'abord la *sensation*, acte de l'âme seule, le corps étant uniquement le siège des phénomènes mécaniques et transmettant simplement à l'âme les chocs subis que l'âme transforme en représentation qualitative. La sensation engendre la *concupiscence*, qui nous porte vers les plaisirs sensibles. — 2. La partie *moyenne* est éclairée par l'opinion *(doxa)*, qui, bien que sujette à l'erreur, peut en pratique remplacer la science pour obtenir la vertu et le bon gouvernement. A l'opinion correspond dans l'appétit le *cœur (thumos)*, amour spontané des actions belles et bonnes; mais, sujet aux écarts, il doit recevoir sa règle de l'âme supérieure. — 3. La partie supérieure, *immortelle* (le *Nous*), fait appartenir l'âme au ciel et lui donne la connaissance scientifique au sens propre, obtenue par les derniers degrés de la méthode et surtout par la *sagesse (sophia)*.

Voir ici : xii, 2266-68 (Platon), 2279-80 (Plotin); cf. *Tables*, 117; — influence sur S. Irénée (?), i, 984-85; — sur Tertullien (?), 986-92; — sur Clément d'Alexandrie (?), iii, 172-73; — sur Origène (?), xi, 1535-36; — sur Némésius d'Émèse, 62; — sur Victorinus Afer, xv, 2932-33. — Le trichotomisme reparaît au xix[e] siècle avec Gunther et Rosmini, *Tables*, 128.

TRIE (Guillaume de). — Lyonnais, réfugié à Genève; ses dénonciations contre les idées de Michel Servet, xiv, 1969-70.

TRIEST (Antoine), évêque de Gand (1576-1657). — Ses initiatives contre le laxisme, ix, 68-69.

TRIFU (D[r] B.), député roumain. — Dénonce (nov. 1932) l'influence maçonnique dans le gouvernement roumain, xiv, 99.

TRIGAMIE. — Voir *Bigamie*, *Tables*, 442.

TRIGÉTIUS. — En 452, accompagna, avec Aviénus, le pape S. Léon en ambassade vers Attila, ix, 235.

TRIGO (François). — Disciple de François de Vitoria. Cours du maître conservé par lui, xv, 3124, 3127.

TRIGOSO (Pierre). — Notice [É. Amann], xv, 1543. — Cité : vi, 845.

TRILIA (Bernard de). — Notice [P. Glorieux], xv, 1543-44.

TRILLES (H.), missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit. — Son rapport sur *La sorcellerie chez les non-civilisés*, lors de la Semaine d'ethnologie religieuse de 1913, ix, 1527; — son livre sur *Les Pygmées*, Paris, 1932, xiii, 2240-41.

TRINCARELLA (Pierre de). — Notice [A. Teetaert], xv, 1544.

TRINITAIRES. — Le premier en date des ordres religieux consacrés au rachat des captifs — le second étant l'ordre de la Merci ou de la Rédemption des captifs, *Tables*, 3871 — l'ordre de la Sainte-Trinité fut fondé en 1198 par S. Jean de Matha et, selon la tradition, par S. Félix de Valois. Règle de S.-Augustin. Histoire succincte, i, 2477-78, 2480 (ordre féminin). — Aujourd'hui, en Autriche, 2609; — missions catholiques, x, 1867, 1870, 1884, 1946, 1991. — Bullaire, ii, 1251.

Personnages principaux ayant une notice dans le *D. T. C. :* Aloz (Marc-Antoine), i, 901; *Tables*, 103; — Campione (François-Marie), ii, 1451; — Cani (Louis), 1507; — Cervera (Pierre), 2168; — Coelo de Amaral (Nicolas), iii, 271; — Jean-Baptiste de la Conception, viii, 656; — Jérôme de Saint-Augustin, 996; — Léander (François), ix, 96; — Louis de la Conception, 950-51; — Manuel de la Conception, 1923.

TRINITÉ. — Thème général servant de cadre à notre exposé : I. Révélation du mystère : Écriture et Tradition : jusqu'à la fin de l'âge patristique [G. Bardy], xv, 1545-702. — II. Théologie latine du vi[e] au xx[e] siècle [A. Michel], 1702-830. — Compléments à Père, xii, 1188-92; — Fils de Dieu, v, 2353-476 et Verbe, xv, 2639-72; — Esprit-Saint, v, 676-829.

Questions théologiques relatives à la Trinité : Appropriations aux personnes de la Trinité, i, 1708-17; — Processions divines, xiii, 645-62; — Relations divines, 2135-56; — Noms divins, xi, 784-93, complété par Notions dans la Trinité, 802-05; — Trinité (Missions et habitations des personnes de la), xv, 1830-35.

I. Révélation du mystère : Écriture et Tradition. — I. Révélation du mystère : préparation dans l'Ancien Testament. — 1° *Unité de Dieu.* — N'ayant connu qu'un strict monothéisme, l'A. T. n'a pas de révélation de la Trinité, mais une simple préparation. Monothéisme et transcendance divine, xv, 1547-50; cf. la note complémentaire d'A. Gelin à *Dieu*, *Tables*, 977-79 (monothéisme biblique).

2° *Préparation : les Intermédiaires.* — 1. L'ange de Jahvé, xv, 1551-52; v, 2355-59; vi, 1389; *Tables*, 154-55 (note complémentaire d'A. Gelin). — 2. Les théophanies, xv, 1552; cf. *supra*, *Théophanie*, 4169. — 3. L'Esprit de Dieu, xv, 1553-55; cf. v, 679-81; *Tables*, 1254 (§ 2°). — 4. La Parole, xv, 1555; cf. v, 2371-72; xiv, 739; xv, 2645, 2652-53 (bibl.), 2670. — 5. La Sagesse, xv, 1555-58, 2658, 2661; cf. Proverbes, xiii, 925; Écclésiastique, iv, 2050-51; Sagesse, xiv, 738-39; voir aussi viii, 1124-25. — 6. Les Intermédiaires dans les écrits juifs non inspirés (Esprit, Parole [*memra*], Gloire de Jahvé [*chekina*]), xv, 1558-59; cf. v, 2373-76; vi, 1388-92; viii, 1124-31, 1619-21.

3° *Messianisme.* — 1. Jahvé, père d'Israël, des justes, mais aussi du Messie, xv, 1560-61. — 2. Le Messie, homme, mais fils de Dieu (prophètes, psaumes, apocryphes), 1561-63; cf. v, 2359-67; viii, 1110-24; — étude générale et synthèse des prophéties proprement messianiques, *Tables*, 3195-97; — accord des prophéties messianiques de l'A.T. et les faits du N. T. (A. Gelin), *T.*, 3198-201; — le Messie dans les psaumes, *Tables*, 3824 (§ 3°). — 3. Relations entre la Sagesse, la Parole, le Fils de Dieu, le Messie et l'ange de Jahvé, v, 2371-72.

4° *Philon d'Alexandrie.* — 1. Antérieurement à Philon, la philosophie gréco-alexandrine (Logos et puissances intermédiaires : Logos d'Héraclite et des stoïciens, courant platonicien, syncrétisme), v, 2377-81; cf. xii, 2264-65, 2266, 2270, 2273-74; xv, 1564. — 2. Philon, les intermédiaires et principalement le Logos, v, 2381-86; — exposé plus développé, xv, 1564-71 (Dieu, les puissances, le Logos); cf. xii, 2270-72; xv, 2646-53 (comparaison du Logos philonien et du Verbe chrétien); *Tables*, 3014-15 (le Logos).

II. Révélation chrétienne. — 1° *Enseignement de Jésus dans les Évangiles synoptiques.* — 1. Dieu, le Père, xv, 1571-72; cf. v, 2392; viii, 1182 (Luc., ii, 49), 1184 (voix du Père au baptême de Jésus), 1208, 1198-99 (le Père céleste), 1206 (voix du Père à la Transfiguration); cf. v, 2391; ix, 990. — 2. Le Fils de Dieu, xv, 1572-76; cf. Luc, ix, 989-91; Marc, 1951-52; Matthieu, x, 369-70 : cf. Fils de Dieu, v, 2388-95; Jésus-Christ, viii, 1209-13. — 3. Relation entre le Père et le Fils, xv, 1576-77; Luc, ix, 991; cf. v, 2387-88; viii, 1207-08, 1212-13. — 4. Le Saint-Esprit, xv, 1577-78; v, 683-87, 691, 762; viii, 1177, 1178, 1180, 1184-85, 1360-61; cf. ix, 993-94; *Tables*, 1254. — 5. Les trois personnes divines, xv, 1578-80 (baptême de Jésus-Christ et Transfiguration, formules baptismales). Cf. Baptême, ii, 172-73; voir aussi *supra* à l'art. *Transfiguration*, 4212-15.

2° *La foi de l'Église naissante* (Actes des Apôtres, Épîtres de S. Pierre, de S. Jacques et de S. Jude).

— 1. Jésus, Seigneur comme le Père, mais à lui subordonné, nonobstant l'unité de Dieu, xv, 1580-83; v, 2397-99; viii, 1226-27; *Tables*, 23-24. — 2. L'Esprit-Saint, son rôle et sa personnalité, xv, 1583-84; cf. iii, 991-94; v, 690-91; — dans les Actes des Apôtres, iii, 976-1023 *(passim)*; cf. i, 351-52; v, 687; xi, 1216, 2471-72; xv, 162-63; — dans les Épîtres de S. Pierre, xii, 1765, 1776, 1789, 1791; cf. xi, 2362.

3° *Enseignement de S. Paul : fidélité à la doctrine traditionnelle.* — 1. Dieu, Père et Fils, xv, 1584-85; cf. iv, 1019-22; xiii, 2878-84 (Rom.); — connaissance de Dieu et conception du salut dans les épîtres de la captivité, xi, 2458-59; cf. iii, 384; v, 184; viii, 1231-32, 2072-73; xii, 1429-31. — 2. Le Christ, xv, 1585-88; cf. v, 3299-402; viii, 1227-30 : *a)* Corinthiens : iii, 1859 (Fils, consubstantiel), 1861-62 (Sauveur); — *b)* Romains : xiii, 2884-86 (préexistence, divinité, incarnation, souveraineté); cf. vii, 447-49, 1455, 1460, 1486-88 (incarnation); — *c)* Épîtres de la captivité : Colossiens, iii, 382-85; Éphésiens, v, 181-85.

Aux *Tables*, 3480-81, synthèse de la doctrine : Le Christ, « en la forme de Dieu », a « pris la forme du serviteur »; — le Christ, « image du Dieu invisible », « premier-né de toute créature », « agent de la création »; — rôle et place du Christ dans l'ordre du salut et de la nouvelle création; le royaume du Fils; — le Christ, « tête de l'Église », le « plérôme » ou plénitude; — le mystère du Christ.

d) Pastorales, xv, 1088-89, 1091-93 (Rédempteur, médiateur et rançon). — 3. Le Saint-Esprit, xv, 1588-90; cf. v, 687-91 *(passim)*, 762-63, 816-17; vii, 2113. — Esprit-saint et sagesse, xi, 2411-12; — transformation de l'homme « psychique » par l'Esprit-Saint, xiii, 2891; cf. i, 431; v, 688-89; vi, 1604-05; — sceau de l'Esprit-Saint dans l'âme du chrétien, v, 183; cf. ii, 1702; iii, 978, 980-81, 984-86, 989, 994-95, 1003-04; vi, 1562; — Esprit du Christ, inspirateur des prophètes, protecteur de la vérité dans l'Église, présent dans l'âme juste, xv, 1086-88. — 4. Trinité, 1590-94; cf. 586-90 (Thess.); ii, 2528; iii, 1854, 1862 (I-II Cor.); xiii, 2883-84 (Rom.); xv, 1086-88 (Pastorales). — 5. Épître aux Hébreux, 1594-95; cf. v, 2402-04; viii, 1236-40 (Jésus-Christ). — Voir aux *Tables*, 3490, les quatre points de la doctrine de l'épître aux Hébreux et le résumé de la présentation de l'épître par C. Spicq dans le *D. B. S.*, vii, 257-69.

4° *Saint Jean : Jésus mieux compris et plus profondément pénétré.* — 1. Le Prologue, xv, 1596-98; v, 2405-06 (Prologue et Épîtres); viii, 562-65, 1131-32, 1242-46; xv, 2640-45, 2647-52. — 2. Le Fils unique de Dieu, 1598-99; v, 2395-97, 2405-06; viii, 567-70, 589-90, 1245-46. — 3. Le Père et le Fils, xv, 1599-1601; v, 2405-06; viii, 568-69; cf. 1333. — 4. L'Esprit-Saint, xv, 1601-03; v, 686, 688-91; viii, 570-72, 590. — 5. L'Apocalypse, xv, 1603-05; v, 2404-05; viii, 1241-42; *Tables*, 2434 (doctrine de l'Apocalypse sur Dieu et l'Incarnation).

1. Sur la portée doctrinale du verset des Trois Témoins (I Joa., v, 7), viii, 587-88. — 2. Sur le Prologue, on consultera A. Feuillet, *Le Prologue du quatrième Évangile, étude de théologie johannique*, préface de M.-J. Le Guillou, éd. Desclée de Brouwer, 1968; cf. *D. B. S.*, viii, 623-88.

III. Témoignage des deux premiers siècles (pas de défense à l'égard d'hérésies bien accusées). — 1° *Les documents officiels.* — 1. Liturgie baptismale, xv, 1606-07; — cités : Didachè (i, 1684, 1685); — S. Justin (viii, 2270-71); — S. Irénée (vii, 2495-96). — 2. Le symbole, xv, 1607-09; cf. i, 1673-74; xiv, 2926 (symbole baptismal); — cités : S. Justin (viii, 2250-53); — S. Irénée (règle de foi) (vii, 2411-14, 2421-23); — Tertullien (règle de foi) (xv, 141-42); — S. Hippolyte. — 3. La prière, 1609-10; — témoignages de S. Justin, de la *Tradition apostolique*, de la *Didachè*, de S. Clément de Rome, de S. Polycarpe, de S. Basile et de Clément d'Alexandrie.

2° *Pères apostoliques.* — 1. S. Clément de Rome, xv, 1610-11; cf. i, 1639; v, 693-94; — divinité du Fils, iii, 52; v, 2408; — le Saint-Esprit, 693; dans l'Église de Corinthe, iii, 1028. — 2. Ignace d'Antioche, xv, 1611-12; cf. i, 1639; vii, 703; — le Fils, v, 2408-09; — le Saint-Esprit, i, 1039-40; v, 694; vii, 703. — 3. Pseudo-Barnabé, xv, 1612; — Dieu, iv, 1027; — le Fils, Jésus Rédempteur, i, 1639-40; v, 2407-09 *(passim)*; viii, 1248; — Saint-Esprit, v, 695. — 4. Deuxième épître de Clément, xv, 1612-13; — Dieu et Fils de Dieu, iv, 1027; cf. viii, 1248 (Jésus-Christ). — 5. Pasteur d'Hermas, xv, 1613-16; cf. i, 1639-40; — Trinité et Incarnation, vi, 2278-81; — Fils de Dieu (Jésus-Christ), v, 2410-11, et le S.-Esprit, 2411-13; vii, 1518; — spécialement le S.-Esprit, v, 694-95.

3° *Pères apologistes.* — 1. S. Justin, xv, 1616-19; cf. v, 698-700, 2414; viii, 2252-62; x, 2194-95; xii, 2322; — sur le Père, le Verbe, le Saint-Esprit, *Tables*, 2797. — 2. Tatien, xv, 1619; cf. i, 1596-97 (indications générales); xv, 63-64; — sur le Saint-Esprit, v, 701. — 3. Athénagore, xv, 1619-20; cf. i, 2214; — Verbe, Fils de Dieu, 2214; v, 2419; — Saint-Esprit, 700. — 4. S. Théophile d'Antioche, xv, 1620-22; cf. 533-35; — sur le Saint-Esprit, v, 701.

4° *S. Irénée.* — Exposé général de sa doctrine trinitaire, xv, 1622-25; cf. vii, 2442-51; références complémentaires aux *Tables*, 2316 (Dieu trine).

IV. Hérésies du iiie siècle. — 1° *Adoptianisme.* — 1. A Rome, xv, 1626-27; *Tables*, 38-39 et 3241 (monarchianisme dynamiste). — 2. A Antioche, Paul de Samosate, xv, 1627-29; cf. xii, 49-50; — sur le concile d'Antioche de 268, *Tables*, 692; — sur le terme ὁμοούσιος, condamné au sens modaliste, iv, 1611; xii, 50; xv, 1648, 1657, 1663; — christologie dépendant de son modalisme, vii, 465-66; viii, 1256; xii, 50; références plus complètes, *Tables*, 3503.

2° *Monarchianisme patripassien.* — 1. Manifestation du monarchianisme (Noët, Épigone, Sabellius, Praxéas), l'accueil fait par l'autorité, accusations de Tertullien et surtout de S. Hippolyte, xv, 1629-31; références aux *Tables*, 3241; — Noët, x, 2195-96; vi, 2495, 2507; viii, 1256; — Praxéas, x, 2196-200; v, 2427-28; vi, 2495; viii, 1256; — Épigone et Cléomène, x, 2200; v, 2428; viii, 1256; xv, 3690; — Sabellius, x, 2201-02; v, 2443-44; xiv, 438; xv, 2656; cf. i, 790. — 2. L'opposition des théologiens, xv, 1631-37; *Tables*, 3241; — S. Hippolyte, x, 2200-03; v, 2426-27; vi, 2494-95, 2506-09; *Tables*, 2086; — Tertullien, v, 2428; xv, 148-49, 151; — Novatien, v, 2430; xi, 822-23, 827-28; xv, 1635-37; — progrès d'Hippolyte à Novatien, v, 2429-33. — 3. Les condamnations : S. Victor Ier, xv, 2863; cf. x, 2197-98; xv, 1626; — S. Zéphyrin, xv, 2863, 3691; cf. 1630; — S. Calliste, ii, 1336-38; cf. vi, 2491-92 (insinuations d'Hippolyte); x, 2202-04; xv, 1630. — Voir les canons de Braga (ive s.), viii, 1261, 1266; xiii, 395; *Tables*, 699.

V. Les Alexandrins. — 1° *Clément d'Alexandrie.* — 1. Malgré les accusations de Photius, Clément est un témoin de la foi en la Trinité, xv, 1637-39; cf. xii, 2322, 2324-25, 2330-31. — 2. Le Fils (appropriation des effets d'ordre intellectuel, apparence de subordinatianisme), i, 822; iii, 158-60; — divinité du Fils, i, 822; v, 2435-37; xii, 2307-08,

2330; — le *Logos*, intermédiaire de Dieu et du monde, III, 160, 2153; lieu des idées intelligibles, XII, 2306, 2338, 2340; participation au Verbe par l'intelligence humaine et illumination, XI, 1003; XII, 2380. — 3. Le Saint-Esprit, III, 159-60; V, 704; cf. IV, 1757.

2° *Origène*. — 1. Doctrine traditionnelle sur Dieu et la Trinité, XV, 1640-42; *a)* sur Dieu, XI, 1517-18; autres références, *Tables*, 3393; — *b)* sur la Trinité, XI, 1518-23; — le Père, XII, 1188; XV, 1640; — le Fils, Verbe, V, 2437-43; XV, 1641-42, 2655; cf. I, 822; — le Saint-Esprit, V, 704-11; cf. 773-76, 789; IV, 1757-58; XI, 1522-23; XV, 1642. — 2. Spéculation personnelle, 1642-45; — subordinatianisme (?), XI, 1523-28; cf. V, 2444-49; XV, 1642-44; — influence platonicienne, XII, 2331, 2333-36, 2357, 2361; — consubstantialité, III, 1610-11; X, 2204-05.

3° *L'affaire des deux Denys*. — 1. Exposé général, XV, 1645-50; cf. X, 2205-07. — 2. Trois aspects : *a)* intervention de Denys d'Alexandrie, XV, 1645-47; cf. I, 2156; III, 1611; IV, 427; V, 775-76 (Saint-Esprit), 2444-45 (Fils); — *b)* réplique du pape Denys, XV, 1647-48; cf. III, 1611; IV, 424-27 *(passim)*; V, 713-14, 2444-45; X, 2204-07 *(passim)*; *Tables*, 935; — *c)* Explication de Denys d'Alexandrie, XV, 1649-50.

4° *Fin du III*e *siècle*. — 1. Positions acquises : *a)* les Personnes égales, mais le Fils et l'Esprit dépendant du Père; — *b)* pas de distinction entre Verbe immanent et Verbe proféré; — *c)* mais difficulté dans l'identification de « persona, hypostasis » et « essentia », XV, 1650-51; cf. VII, 377-79. — 2. Derniers docteurs du IIIe s., XV, 1651-52; — cités : Théognoste (335-37); — Piérius (XII, 1745); — Méthode d'Olympe (X, 1609); — S. Grégoire le Thaumaturge, I, 1664, 1669 (profession de foi); V, 2446-47; XIII, 660 (Fils de Dieu, consubstantiel); III, 1605 (idem); XV, 2656 (idem à l'art. VERBE); — sur le Saint-Esprit, V, 713; cf. 775-76 (procession); XIII, 657 (source de sainteté); — toute la doctrine trinitaire de S. Grégoire le Thaumaturge, XV, 1651-52, 1656.

VI. LA CRISE ARIENNE ET LES GRANDS DOCTEURS DE LA TRINITÉ. — 1° *Arius*. — 1. Exposé de sa doctrine, XV, 1652-53; cf. I, 1784-91; références aux *Tables*, 256 : *a)* à l'hérésiarque (§ 1°); — *b)* à la propagation de sa doctrine (§ 2°); — *c)* aux différents aspects de la doctrine elle-même (§ 3°). — 2. Réaction de l'évêque d'Alexandrie, XV, 1653-54; cf. I, 764, 1780, 1791-93.

2° *Le concile de Nicée*. — 1. Difficulté de sa tâche : les débats, XV, 1654-55; cf. I, 1795; XI, 403-04. — 2. Le symbole de Nicée, XV, 1655-57; cf. I, 1796; XI, 405-06; XIV, 2931-33; — sur la foi de Nicée et l'ὁμοούσιος, XV, 1656-57; cf. I, 1796-97; XI, 406-07, 416-17 (lettre synodale). — Sur les deux points voir autres références, *Tables*, 659.

3° *Au lendemain de Nicée : Marcel d'Ancyre*. — 1. Sa position ambiguë sur le sens d'ὁμοούσιος, XV, 1657-59; cf. I, 1800, 1801; V, 838; IX, 1994. — 2. Voir aux *Tables*, 256-57 (les réactions antinicéennes).

4° *Enseignement de S. Athanase*. — 1. Caractéristiques générales, XV, 1659-60; cf. I, 2166. — 2. Le Père et le Fils, XV, 1660-62; cf. V, 2450; XIII, 2137; — la distinction arienne, le Père ἀγένητος, le Fils, γενητός, XV, 1661-62; cf. *Tables*, 258, § Théodicée anoméenne, spécialement références à I, 1324, 2079, 2231; IV, 1082, 1085; V, 1506; XII, 2320. — 3. Le « consubstantiel », ses équivalents, XV, 1662-64; cf. I, 1797, 1801, 1831, 1833, 2172; III, 1607-14 *(passim)*; V, 2450; XI, 406; XII, 2344. — 4. Le Saint-Esprit, XV, 1664-65; cf. V, 718-22 (doctrine générale); — divinité et consubstantialité, 680, 684, 705, 757; cf. III, 1613; — procession, 577-79; XV, 1757. — 5. Le concile d'Alexandrie de 362, la formule des trois Hypostases; difficultés des Occidentaux, XV, 1665-67; — conforme à la foi de Nicée, I, 1832-34; V, 839, 2454; VII, 379-81, 391; IX, 1040; références aux *Tables*, 690.

5° *S. Hilaire de Poitiers*. — 1. Le *De Synodis*, explication du sens de « consubstantiel », XV, 1667-68, 1669; VI, 2398-99. — 2. Le *De Trinitate*, XV, 1668-69; VI, 2397-98; — la foi d'Hilaire en la Trinité, *Tables*, 2076-77 (nombreuses références). — 3. Hilaire et Phébade d'Agen, XV, 1669; cf. VI, 2405; XII, 1372; XIV, 2180. — 4. Allusion à la théologie archaïque de Zénon de Vérone, XV, 1669; cf. 3687.

6° *Les Cappadociens*. — 1. Caractéristiques générales, XV, 1670-71. — Voir la note précédant les références à S. Basile, *Tables*, 381. — 2. S. Basile, théologie trinitaire, XV, 1671-74; — pour le détail, *Tables*, 381 (§ 3° Doctrine, § 3. Trinité). — 3. S. Grégoire de Nysse, doctrine trinitaire, XV, 1675-77; — pour le détail, *Tables*, 1935, § 4° Trinité. — 4. S. Grégoire de Nazianze, doctrine trinitaire, XV, 1677-78; — pour le détail, *Tables*, 1932, § 5° Trinité. — 5. Bilan de la théologie cappadocienne : *a)* opposition des Cappadociens aux diverses formes antinicéennes, voir *T.*, 258-59, et principalement aux anoméens (I, 2231; IV, 1143; V, 1506-07; XII, 2320) et aux pneumatomaques ou macédoniens (IX, 1464-78; XII, 2409); — *b)* efforts pour rapprocher du siège romain les évêques d'Orient; conclusion, au lendemain de la mort de S. Basile, au concile d'Antioche de 378 (I, 1843; III, 2531; X, 528) et au Ier concile de Constantinople (point final aux controverses par S. Grégoire de Nazianze), XV, 1679-81.

VII. LA SYSTÉMATISATION AUGUSTINIENNE. — 1° *Victorin*. — 1. Exposé sommaire de sa doctrine trinitaire, XV, 1682-84. — 2. Exposé plus complet à l'art. *Victorinus Afer*, 2905-26.

2° *Le « De Trinitate » de Saint Augustin*. — 1. Divisions et esprit de l'ouvrage, XV, 1684-85. — 2. Exposé du dogme : *a)* point de départ : l'unité divine, 1685-87; — *b)* conséquences : quant à la nature (toute affirmation de quelque chose d'absolu), pas de distinction de Dieu; la distinction des « personnes » vient de la *relation* qu'elles ont entre elles, 1687-88; — *c)* parmi les *analogies* de la Trinité, dans l'âme de l'homme, S. Augustin relève trois images de la Trinité, 1688-92. — Voir aux *Tables*, 300-01, nombreuses références.

VIII. FIN DE L'AGE PATRISTIQUE. — 1° *En Orient*. — 1. S. Cyrille d'Alexandrie, XV, 1693; *Tables*, 893-94. — 2. Au VIe s., les définitions d'ὑπόστασις et de φύσις par Léonce de Byzance (VII, 397-99; IX, 405-07) orientent quelques esprits vers un trithéisme, signalé chez Jean Philopon (VIII, 838-39), doublé d'un tétradisme chez le patriarche Damien d'Alexandrie (IV, 39-40; X, 2248, 2255), XV, 1693-94. — On consultera utilement l'art. TRITHÉISME d'É. Amann, 1860-62. — 3. S. Jean Damascène, 1694-96; VIII, 719-22; *Tables*, 2465, § 6° Trinité.

2° *En Occident*. — 1. Africains : Vigile de Thapse (XV, 3006, 3007); Céréalis de Castellum (*Tables*, 572); S. Fulgence de Ruspe, XV, 1696-97; cf. *Tables*, 1757. — 2. Italiens : Boèce, XV, 1697-98; cf. sa définition de la personne, VII, 392; XIII, 2150, 2687, 2690; — sur la Trinité, *Tables*, 454, avec résumé de l'art. de dom Cappuyns dans *D. H. G. E.*, IX, 348-80. — Conclusion dogmatique de cette enquête patristique : le symbole *Quicumque*, XV, 1698-99; I, 2178; XIV, 2930.

II. Théologie latine du VIe au XXe siècle. — I. De Boèce au IVe concile du Latran. — *I. De Boèce a la fin de l'époque carolingienne* — 1° *Le dogme trinitaire avant l'époque carolingienne.* — 1. Les derniers Pères : assez sobres sur le problème trinitaire, mais foi nettement affirmée, xv, 1702-04. — Cités : *a)* en dehors de l'Espagne : Facundus d'Hermiane (v, 2066-67; *Tables*, 1493); — Fulgence Ferrand (v, 2174; *Tables*, 1513); — Cassiodore (ii, 1830; cf. v, 806); — Denys le Petit (iv, 448; *Tables*, 938); — S. Grégoire de Tours (*T.*, 1938); — S. Colomban (iii, 370; *Tables*, 642); — Boniface V (lettre à Edwin, ii, 1892); — Dagobert Ier et II (prières); — S. Éloi (iv, 2347; *Tables*, 1155); — Damien de Pavie (*T.*, 901); — S. Boniface (ii, 1005; *Tables*, 467); — S. Bède (ii, 525; *Tables*, 391); — *b)* évêques espagnols : S. Martin de Braga (concile de Braga [563], *Tables* 699); — Léandre de Séville (ix, 97); cf. *infra*, IIIe concile de Tolède; — S. Isidore de Séville (viii, 98-111; *Tables*, 2334); — Taïon de Saragosse (*T.*, 4113); — Ildefonse de Tolède (vii, 741; *Tables*, 2178); — Julien de Tolède (viii, 1940; *Tables*, 2749-50). — 2. Décisions conciliaires, xv, 1704-05; — *a)* à Rome, concile du Latran de 649 (x, 191; *Tables*, 717); — *b)* en Espagne, le concile de Braga (cf. *supra*); les conciles de Tolède (se reporter aux *Tables*, 744-47).

2° *Le dogme trinitaire à l'époque carolingienne.* — Alliance du raisonnement et des données positives. — 1. Avant l'attaque de Photius sur le *Filioque*, xv, 1705-06; cités : Alcuin, apologie du *Filioque* (i, 687); — Paulin d'Aquilée au concile de Cividale de Frioul (xii, 62; *Tables*, 705); — Agobard de Lyon (i, 613; *Tables*, 59); — Théodulphe d'Orléans (xv, 332; concile d'Aix-la-Chapelle de 809, *Tables*, 690). — 2. Après le réquisitoire de Photius (en 867) (xii, 1574), xv, 1706-07 : Nicolas Ier et le *Filioque* (v, 2317, 2320-21; xiii, 1786); — concile de Worms de 868 (v, 811; *Tables*, 750); — Énée de Paris (v, 25; autres références, xv, 1753, 3005); — Ratramne (xiii, 1781). — 3. Autres auteurs du ixe s., xv, 1707-08 : Raban Maur (xiii, 1615, 1619); — Haymon d'Halberstadt (vi, 2068; *Tables*, 2029); — Paschase Radbert (xiii, 1631); — Hincmar (vi, 2482; cf. 2484; xiii, 1781); — Jean Scot Érigène (v, 401-34, 414-15; xv, 3341; *Tables*, 1206-07).

II. La préscolastique. — 1° *Avant Pierre Lombard.* — 1. Auteurs du xie s., xv, 1708-09; — cités : Fulbert de Chartres (vi, 964-67; *Tables*, 1756); — Odilon de Cluny (xi, 930-32); — Guitmond d'Aversa (vi, 1991; cf. xv, 1398); — S. Pierre Damien (iv, 40-54; *Tables*, 3710). — 2. Début du xiie s. : tendance traditionnelle, xv, 1709-12; — cités : S. Anselme (i, 1327-50; *Tables*, 175, § IV, 3°); — Anselme de Laon (*T.*, 178-79); — Guillaume de Saint-Thierry (vi, 1981; *Tables*, 2001); — Rupert de Deutz (xiv, 191-94); — Hugues Métel (x, 1573; *Tables*, 2128); — Honorius Augustodunensis (vii, 139-58; *Tables*, 2114). — 3. Début du xiie s. (suite) : tendances rationalistes, xv, 1712-17; — cités : Roscelin, son nominalisme appliqué au dogme trinitaire (xiii, 2911-15, surtout son trithéisme, 2913-15); — Abélard, son conceptualisme et le dogme trinitaire (i, 36-55; *Tables*, 6, § Sur la Trinité); — disciples d'Abélard : Guillaume de Conches (*T.*, 1996-97); — Bernard de Sylvestris ou de Tours (*T.*, 431); — Amaury de Bène (i, 936-40; *Tables*, 110-11); — sur le concile de Sens de 1141 (*T.*, 742); — Robert de Melun (xiii, 2751-52); — Gilbert de La Porrée et son réalisme appliqué à la Trinité (vi, 1352-56; quatre propositions condamnées au concile de Reims, en 1148, *Tables*, 734, 1810); cf. *Sententiae divinitatis* (*T.*, 4030). — 4. Début du xiie s. (suite) : tendances mystiques, xv, 1717-19; — cités : S. Bernard (ii, 750, 763-64; v, 2464; xiii, 1692); — Hugues de Saint-Victor (vii, 274; cf. xv, 1730); — *Summa Sententiarum* (vii, 285); — Richard de Saint-Victor (xiii, 2684-94).

2° *De Pierre Lombard au IVe concile du Latran.* — 1. Pierre Lombard et son influence immédiate, xv, 1719-21; — cités : Pierre Lombard (xii, 1991-94; *Tables*, 3713, § Trinité); — Maître Bandinus (ii, 140); — Pierre de Poitiers (xii, 2039; cf. xv, 1729, 1747); — Gandulphe de Bologne (vi, 1146-50); — Gauthier de Châtillon (*Tables*, 1781); — S. Martin de Léon (*T.*, 3155). — 2. Indépendants, xv, 1721-23; — cités : Achard de Saint-Victor (i, 310); — Hugues d'Amiens (vii, 210-11; cf. vi, 1351); — Adam Scot (i, 389); — Hildebert de Lavardin (vi, 2468; *Tables*, 2080) — Henri de Marcy (*T.*, 2045); — Baudoin de Cantorbéry (Hurter, ii, 177, *s. v. Thomas Balduinus; Tables*, 386); — Pierre de Blois (xii, 1888; *Tables*, 3708); — Alain de Lille (i, 656; cf. *infra*, xv, 1725); — anonymes sur le *Quicumque;* — Garnier de Rochefort ou de Langres (*Tables*, 1775). — 3. Controverses : *a)* Hérétiques du dehors, xv, 1723-25; trois classes : α. les néo-manichéens : albigeois (i, 678); — cathares (ii, 1993); — joséphins (?) (viii, 1547); — patarins (xi, 2243); cf. concile de Vérone, *Tables*, 749; — β. antiecclésiastiques : pétrobrusiens (ii, 1153); — henriciens (vi, 2182); — vaudois, pauvres de Lyon (xv, 2587); — arnaldistes (i, 1974); cf. IIe concile du Latran, *Tables*, 668; — γ. judaïsants, juifs (vii, 1870 sq., controverses, peu d'allusions à la Trinité); — mahométans (iii, 1785-86, négation de la Trinité par le Coran; 1786-91, négation de la divinité du Christ; 1791-93, le Saint-Esprit, dépersonnalisé; cf. ix, 1575-76); — passagiens (xi, 2206); — controversistes cités : Bonacorsi (ii, 953; *Tables*, 461, *s. v. Bonacurse*); — Prévostin de Crémone (xiii, 162; *Tables*, 3774); — Guibert de Nogent (*T.*, 1992); — Pierre de Blois (xii, 1888; *Tables*, 3708); — l'anonyme *Tractatus adversus Judaeum;* — Gauthier de Châtillon (*T.*, 1781); — Alain de Lille (i, 657; *Tables*, 62-63); — Pierre le Vénérable (xii, 2074-76; *Tables*, 3718); — Moneta de Crémone (x, 2211; *Tables*, 3242); — voir aussi, *T.*, 2740-42 (écrits antijuifs); 3060 (polémiques antimusulmanes). — *b)* Controverses intérieures, xv, 1725-26 : α. les rêveries panthéistes d'Amaury de Bène (i, 937) et de David de Dinant (iv, 157-59; *Tables*, 908); — β. l'erreur de Joachim de Flore (viii, 1432; références aux *Tables*, 2664, Doctrine, § 1. et 3.); — allusions aux doctrines joachimites et guillelmites (*T.*, 2664). — 4. Décisions doctrinales de l'Église : *a)* profession de foi imposée par Innocent III à Durand d'Huesca, xv, 1726-27; cf. xiv, 2934; xv, 2592-97; *Tables*, 1078; — *b)* décisions du IVe concile du Latran contre les albigeois, cap. *Firmiter*, et en faveur de Pierre Lombard contre Joachim de Flore, cap. *Damnamus*, xv, 1727-29; *Tables*, 669-70; cf. xii, 1992, 2003, 2009-11.

3° *Conclusion.* — Sur le donné révélé, l'accord des théologies est réalisé; mais les aspects de la systématisation pourront différer. D'où la nécessité d'étudier d'abord, sur ces systématisations, les thèmes doctrinaux déjà pressentis, mais qui, avec l'apogée de la scolastique, deviennent les cadres classiques de la théologie trinitaire, xv, 1729-30.

Quatre thèmes : I. Appropriations. II. Processions divines. III. Relations divines. IV. Noms divins.

I. Appropriations aux personnes de la Trinité. — Étude [A. Chollet], i, 1708-17. — Les trois personnes

divines possédant la même nature, les opérations divines considérées dans leurs effets *ad extra* (voir I, 399) leur sont nécessairement communes. Néanmoins, le langage théologique, basé sur l'analogie, approprie aux personnes les attributs essentiels *pour une plus grande manifestation des choses de la foi*. « En effet, bien que la Trinité des personnes ne puisse être démontrée par la raison, il convient cependant de l'*expliquer* par des choses plus manifestes. Or les attributs essentiels sont plus manifestes à notre raison que les propriétés personnelles, puisque, des créatures que nous connaissons, nous pouvons parvenir avec certitude à la connaissance des attributs essentiels, mais non à la connaissance des propriétés personnelles... Et cette manifestation des personnes par les attributs essentiels s'appelle appropriation » (S. Thomas, Iª, q. XXXIX, a. 7). Dans toute comparaison, les deux termes comparés s'éclairent mutuellement. Les attributs divins appropriés, par raison de similitude, aux personnes divines ne font pas seulement mieux connaître ceux-ci, mais eux-mêmes se manifestent plus clairement par l'appropriation et, de la sorte, grâce à cette méthode de langage, l'Unité éclaire la Trinité et la Trinité éclaire l'Unité.

La tradition patristique et théologique approprie aux personnes divines les noms de la nature divine, ses qualités essentielles, ses opérations *ad extra* : 1. Les noms : Au Père est approprié le nom de Dieu; au Fils de Dieu le nom de Seigneur; le nom d'Esprit peut, en un certain sens, être approprié à la troisième personne. — 2. Les attributs essentiels : *a)* au Père est attribuée l'éternité, au Fils, la beauté, au Saint-Esprit, la fruition; — *b)* au Père, l'unité, au Fils, la vérité, au Saint-Esprit, la bonté; — *c)* au Père, l'unité sans restriction, au Fils, l'unité d'égalité, au Saint-Esprit, l'unité de liaison. — 3. Les opérations *ad extra* : appropriations nombreuses : *a)* puissance, sagesse et bonté se révèlent en chaque opération divine; la puissance est appropriée au Père, la sagesse au Fils, la bonté au Saint-Esprit; — *b)* la causalité efficiente est appropriée au Père, la causalité exemplaire au Fils, la causalité finale au Saint-Esprit; — *c)* la création est attribuée au Père, la disposition sage des choses au Fils, leur gouvernement vers leur fin au Saint-Esprit; — la résolution d'agir est appropriée au Père, l'exécution au Fils, la conservation et la consommation au Saint-Esprit; etc. Voir l'histoire de cette doctrine et de ses applications, I, 1710-17.

II. PROCESSIONS DIVINES. — Étude [A. Michel], XIII, 645-62. — Chaque personne divine se distingue des autres par des relations d'origine, c'est-à-dire par son ordre de *procession*. De tous les genres de procession, il faut éliminer, dans la Trinité, la procession *ad extra* (cf. I, 398), mais la procession *ad intra* ne peut être en Dieu une procession d'opération (qui implique imperfection dans le principe dont elle procède); c'est une procession *de terme*, ne créant en Dieu ni composition accidentelle, ni multiplication de la substance divine. Toutefois une telle procession n'est pas concevable par la raison et seule la révélation peut nous la faire connaître. Toutefois une double analogie humaine peut en donner quelque idée : la procession du Verbe en Dieu trouvant son analogie dans le verbe créé, la procession du Saint-Esprit, dans l'impulsion qui fait tendre la volonté vers un objet aimé. Sur ces considérations générales, voir XIII, 646-49.

1° *Les deux processions divines*. — 1. L'affirmation dogmatique, le Fils procédant du Père, le Saint-Esprit procédant du Père et du Fils, est abondamment démontrée : à l'art. FILS DE DIEU, V, 2387-407 (N. T.); 2407-23 (la foi des Pères apostoliques et apologistes); 2423-48 (maintien de la foi au milieu des controverses des IIe et IIIe s.); 2448-58 (triomphe de la foi au concile de Nicée); cf. *supra*; — et à l'art. ESPRIT-SAINT, 676-812; un résumé, XIII, 649-51. — 2. La spéculation théologique s'attache à montrer, d'une part, qu'il n'y a aucune répugnance à admettre en Dieu deux processions de terme et, d'autre part, à trouver dans l'analogie de la foi une véritable confirmation de cette vérité, 651-53.

2° *Le principe formel des deux processions*. — La réponse commune, donc certaine, des théologiens est que du Père procède le Fils *par l'intelligence* et que du Père et du Fils procède le Saint-Esprit *par la volonté*. Nonobstant certaines affirmations singulières (Durand de Saint-Pourçain et Joachim de Flore), il faut maintenir que l'intelligence et la volonté divines sont principes *formels immédiats* des processions, XIII, 653-59.

3° *Discrimination des deux processions*. — Le dogme, affirmé à FILS DE DIEU et à ESPRIT-SAINT, oblige à maintenir cette discrimination; mais la théologie est hésitante sur le terme à employer pour discriminer la procession de l'Esprit relativement à celle du Fils. Il faut arriver à S. Thomas pour trouver une formule profonde et convaincante : « Ce qui en Dieu procède par mode d'amour ne procède pas comme engendré, ni comme fils, mais plutôt comme esprit *(spiratio)*; et par ce nom on désigne un certain mouvement et élan vital, selon qu'on dit que quelqu'un est mû et emporté par amour vers quelque chose » (Iª, q. XXVII, a. 4), XIII, 659-61.

4° *Trois conclusions* : 1. En Dieu, les processions sont nécessaires et naturelles. — 2. Elles sont immanentes et réelles. — 3. Elles sont parfaites et éternelles, XIII, 661-62.

III. RELATIONS DIVINES. — Étude [A. Michel], XIII, 2135-56. — 1° *Fondement dogmatique*. — Fondement très certain dans l'Écriture, dans l'enseignement des Pères, tant grecs que latins, et dans l'enseignement de plusieurs conciles: XIe de Tolède (XV, 1202-06); IVe du Latran (VIII, 1432) et surtout Florence, qui emprunte à S. Augustin sa célèbre formule, *In Deo omnia sunt unum, ubi non obviat relationis oppositio*, XIII, 2136-41.

2° *Conclusion théologique : en Dieu, les relations sont subsistantes*. — A la différence des relations prédicamentales, qui peuvent être considérées comme des accidents *inhérents* à la substance, les relations divines ne peuvent être que *subsistantes* en elles-mêmes. Cette conclusion s'impose à la foi. Mais une controverse sépare ici Suarez et S. Thomas d'une façon assez subtile. Dans la relation, deux aspects retiennent la considération du philosophe, l'*esse ad*, essentiel à la relation, qui est non quelque chose en soi, mais un « vers quelque chose », et l'*esse in*, qui marque le fondement objectif de la réalité de la relation. Pour Suarez, aucune distinction réelle entre l'*esse ad* et l'*esse in*, entre la relation comme telle et son fondement; pour S. Thomas, une distinction modale, telle que l'esprit la conçoit entre la chose et son mode d'être. Voir XV, 894 (S. Thomas); XIV, 2652-53 (Suarez. En toute hypothèse, on doit affirmer que la réalité et la perfection de la relation subsistante est la réalité et la perfection même de l'essence divine, XIII, 2141-45.

3° *Rapport des relations et de l'essence divine*. — Sans doute, identité réelle. Néanmoins, un double point de départ dogmatique, la condamnation des erreurs de Gilbert de La Porrée et de Joachim de Flore (cf. *supra*, 4238) et la réprobation de l'hérésie anoméenne (cf. I, 324), laisse la possibilité d'établir une distinction de raison entre relations et essence : deux opinions irrecevables (Durand de Saint-Pourçain et Scot); un certain nombre d'opinions acceptables avec diverses modalités, XIII, 2145-49 (distinction de raison simplement virtuelle).

4° *Rapport des relations et des personnes divines*. — 1. En Dieu, quatre relations réelles et seulement trois personnes, XIII, 2149-51. — 2. La personne en Dieu est la relation incommunicable, affirmation générale sur laquelle se greffent des nuances aboutissant à établir en Dieu : ou une seule subsistance absolue, ou trois subsistances relatives et pas de subsistance absolue (opinion du plus grand nombre), ou trois subsistances relatives et une absolue (Suarez, Cajétan), 2151-55.

Conclusion : comment résoudre la difficulté des trois personnes s'identifiant à la même réalité et cependant se distinguant entre elles, XIII, 2155-56.

IV. NOMS DIVINS. — Étude spéculative [A. Michel], XI, 784-93. — 1° *Deux affirmations générales*. — 1. Impossibilité naturelle à l'homme d'exprimer l'essence et les perfections divines selon le mode qui leur est propre : Dieu « ineffable » (IVe concile du Latran); Dieu « incompréhensible » (concile de Vatican I). La vision intuitive seule permet à l'âme bienheureuse de s'élever à la connaissance propre de l'essence et des perfections divines, tout en leur laissant leur incompréhensibilité, XI, 784-85; cf. VII, 2352, 2380. — 2. Possibilité, par le raisonnement seul, de parvenir à une connaissance imparfaite de Dieu et des attributs divins, XI, 785-86;

cf. CONNAISSANCE NATURELLE DE DIEU, IV, 756-874; *Tables*, 967-70; ATTRIBUTS DIVINS (trois voies de connaissance : causalité, éminence, exclusion), I, 2223-35; *Tables*, 984-87. — Possibilité par la révélation d'atteindre Dieu d'une façon imparfaite, mais cependant connu dans sa vie intime; cf. Vatican I, sess. III, chap. II et IV et canons correspondants, *Tables*, 686-88; art. MYSTÈRE, X, 2587-88, 2594-95; *Tables*, 3272.

2° *Signification des noms divins.* — 1. Ordre naturel : trois solutions : *a)* nominaliste : tous les noms divins sont synonymes; opinion à rejeter, XI, 786; — *b)* scotiste : aux noms divins répond en Dieu une multiplicité *actuelle-formelle* d'attributs et de perfections antérieurement à la considération de notre esprit, 786-87; — *c)* thomiste : cinq propositions résument la position thomiste, 787-89. — 2. Ordre surnaturel : *a)* noms essentiels ou personnels, 790; cf. NOTION, 802-05, et *infra*, § 3°; — *b)* noms propres et noms appropriés : noms propres de la première personne : Père, Principe, Inengendré; cf. XII, 1188-89; pouvant cependant devenir noms essentiels, 1189-92; — noms propres de la seconde personne : Fils, Verbe, Image du Père; cf. FILS DE DIEU, V, 2353; IMAGE, *Tables*, 2182; VERBE, XV, 2639; — noms propres de la troisième personne : Esprit-Saint, Amour, Don, surtout en vertu de l'appropriation, I, 1710-13 *(passim)*. — 3. Règles concernant l'emploi des termes concrets et des termes abstraits, XI, 791-92; cf. I, 283 sq. — Quelques règles particulières relatives à l'emploi de certains termes théologiques, XI, 792-93.

3° *Complément : Les notions dans la Trinité.* — 1. Trois éléments nécessaires pour distinguer une personne de l'autre dans la Trinité, XI, 802-03. — 2. En conséquence : pour le Père, trois notions : innascibilité, paternité, spiration active; — pour le Fils, filiation et spiration active; — pour le Saint-Esprit, spiration passive ou procession. On peut y ajouter les noms propres ou appropriés; cf. *supra*, § 2°. — 3. La théorie des notions amène les théologiens à concevoir l'origine dans les personnes divines comme manifestée par des « actes notionnels » de génération et de spiration, avec pour chacun un double aspect, actif et passif. Remarques de S. Thomas au sujet des actes notionnels, XI, 804-05.

II. APOGÉE DE LA SCOLASTIQUE. CONTROVERSES ABOUTISSANT AU CONCILE DE FLORENCE. — *I. ENSEIGNEMENT SPÉCULATIF.* — 1° *Deux évêques.* — 1. Guillaume d'Auvergne, XV, 1731. — 2. Robert Grosseteste, 1731-32; cf. 1750, 1821.

2° *Deux franciscains de l'école de Richard de Saint-Victor.* — 1. Alexandre de Halès : *a)* personnes, processions, relations, XV, 1732-33; — *b)* la seconde personne, 1733-34; — *c)* la troisième personne, 1734-35; cf. V, 2465 (génération du Fils et procession de l'Esprit); XV, 2667 (Verbe); 1844, 1847 (habitation du Saint-Esprit dans les âmes). — Influence d'Alexandre de Halès en théologie trinitaire, 1738-39, 1743. — 2. Saint Bonaventure : processions, relations 1735-36; — le Père, le Fils, le Saint-Esprit, 1736-38; cf. II, 969; — sur les processions, XIII, 658, 661; — sur le Verbe, V, 2465; XV, 2668; — sur le Saint-Esprit, V, 2328; XV, 1810. Voir *Tables*, 463. — Influence, XV, 1738-39; — spécialement sur Raymond Lulle, 1739; cf. IX, 1126-27.

3° *Les fondateurs de l'école thomiste.* — 1. S. Albert le Grand, XV, 1739-41 (processions, relations, vestiges et image de la Trinité); — sur le Fils, V, 2466-67; XV, 2669. — 2. S. Thomas d'Aquin : *a)* son traité sur la Trinité dans la *Somme*, 1741-42; — ses bases; ce qu'il doit à S. Augustin, 889-92; — *b)* les processions, 1742; cf. 892-94; — *c)* les relations, 1742-43; cf. 894-95; — *d)* les personnes (Père, Fils et Saint-Esprit), 1743-47; cf. 895-96; — actes notionnels de génération et de spiration, 896-98; — égalité et union des personnes, 898-99; — *e)* la Trinité, mystère naturellement inconnaissable, 899-900; — *f)* habitation de la Trinité dans les âmes justes, 900; cf. *infra*, 4246; — *g)* influence de S. Thomas; voir l'art. THOMISME, XV, 889-902 *(passim)*.

4° *Réactions théologiques diverses.* — 1. Duns Scot : *a)* les divines « productions », IV, 1882-83; XV, 1748-49; cf. 1803, 1808, 1810, 1813, 1817, 1819, 1822; — *b)* les personnes divines, IV, 1883-84; XV, 1750; — *c)* relations, XIII, 2146-47; XV, 1749-50; cf. XI, 745; — *d)* le Fils, V, 2465; XV, 1749, 2670; — *e)* procession du Saint-Esprit, 1749, 1753; — *f)* missions divines et processions, 1831; — présence du Saint-Esprit dans les âmes justes, 1844; cf. *infra*, 4246. — 2. Pierre Auriol, XV, 1750-51; cf. XI, 776-82 (nominalisme); XII, 1861-65. — 3. Durand de Saint-Pourçain, XV, 1751-52; cf. XIII, 654-55 (processions), 658; 2146, 2152 (relations); cité : XV, 1739, 1748, 1808, 1814, 1818. — 4. Guillaume d'Occam, 1752-53; cf. XI, 892, 895. — 5. Gabriel Biel, XV, 1752-53; cf. II, 819. — Voir *Nominalisme*, *Tables*, 3321-22 (la Trinité chez les nominalistes).

5° *Conclusions générales.* — Accord substantiel des scolastiques sur quatre points : sur le caractère surnaturel du mystère de la Trinité; — sur la procession du Fils selon l'intelligence; — sur les personnes constituées par les relations; — sur la procession du Saint-Esprit, du Père et du Fils, XV, 1753.

II. LES CONTROVERSES. — Complément aux articles ESPRIT-SAINT (Procession du), V, 762-829, et FILIOQUE, 2309-43; *Tables*, 1257-60. — Apport des théologiens dans la controverse.

1° *Théologiens latins.* — 1. Pierre Chrysolanus, XV, 1753-54; cf. V, 770, 772; XII, 1939. — 2. Trois auteurs plus marquants : *a)* Anselme de Havelberg, XV, 1754-55; cf. III, 1378-79; *Tables*, 178; — *b)* Hugues Éthérien, XV, 1755-58 (analyse de son traité *De haeresibus Graecorum*); cf. VII, 308-10; — *c)* S. Thomas d'Aquin, XV, 1758.

2° *Théologiens grecs.* — 1. Diacre Pantaléon, XV, 1758-59; cf. XI, 1855. — 2. Nicéphore Blemmyde, XV, 1759; cf. XI, 444. — 3. Georges Acropolite, XV, 1759; cf. I, 319; *Tables*, 21. — 4. Jean XI Veccos ou Beccos, XV, 1759-60; cf. V, 783, 799; VI, 1232-34; XIV, 1368; voir *Tables*, 2450. — 5. Constantin Méliténiotès, XV, 1760; III, 1226-27; *Tables*, 803. — 6. Georges le Métochite, XV, 1761; V, 768; cf. VI, 1238-39 et *Tables*, 1798. — 7. Barlaam de Seminara, XV, 1761; cf. II, 409 et *Tables*, 375-76. — 8. Démétrius Cydonius, XV, 1761; cf. III, 2455. — 9. Manuel Calécas, XV, 1761-62; V, 825 (bibl.); *Tables*, 498. — 10. Maxime Chrysobergès (Maxime le Dominicain), XV, 1762; X, 460. — Les adversaires cités, XV, 1762.

III. DOCUMENTS CONCILIAIRES ET PONTIFICAUX. — 1. Symbole de foi de Léon IX, XV, 1762; IX, 1387; *Tables*, 2959. — 2. IIe concile de Lyon, constitution dogmatique et profession de foi, XV, 1762; cf. IX, 1383, 1384-86; *Tables*, 671-72. — 3. Concile de Florence : *a)* Décret d'union avec les Grecs, XV, 1762-64; — *b)* Décret d'union pour les jacobites, 1764-66; *Tables*, 672, 673-74.

III. LA CRISE PROTESTANTE ET SES RÉPERCUSSIONS DANS LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE. Ier CONCILE DU VATICAN. — *I. PERMANENCE DES CADRES TRINITAIRES CHEZ LES PREMIERS RÉFORMATEURS.* — 1. Luther, articles de Smalkalde, XV, 1767; — doctrine à la fois spéculative et pratique (cf. J. T. Müller, P. Lobstein). — 2. Mélanchthon, Confession d'Augsbourg et Défense de la Confession, 1767; — portée pratique du dogme. — 3. Zwingli, *Fidei ratio* et *Christianae fidei expositio*, 1768, 3743; — les personnes divines sont-elles distinctes dans l'unité de l'essence di-

vine (?). — 4. Calvin : *a)* Sa doctrine trinitaire, 1768-69; — *b)* suspectée en raison d'une discussion avec Caroli, position de Calvin et de Farel, 1769-70; — *c)* l'affaire Servet, 1770; cf. XIV, 1967-72; — comment la juger?; — *d)* Confessions calvinistes, XV, 1770-71. — 5. La théologie scripturaire de la Trinité et les théologiens protestants orthodoxes, 1771-72.

II. Les doctrines antitrinitaires. — Leur origine dans la « personnification » d'attributs divins (cf. P. Lobstein), XV, 1772; — sur Lobstein et sa pensée, *Tables*, 3012. — 1. Avant Michel Servet : Conrad in Gassen, L. Hetzer, J. Denk, J. Kautz, Claudius de Savoie, Sébastien Frank, J. Campanus, D. Noris, XV, 1772-73. — 2. Michel Servet, 1773-75; cf. *supra*, 1770 et XIV, 1967-72. — 3. Les protestants italiens réfugiés en Suisse, XV, 1775-77; — cités : Bernardin Ochin (XI, 916-28; *Tables*, 3340-41); — Matthieu Garibaldo; — Georges Blandrata; — Valentin Gentilis (cité : XV, 1780, 2671); — François Stancaro (XIV, 2558-61); — auxquels s'ajoutent les antitrinitaires polonais : Gonesius, Pauli, Statorius, Remi Chelinski, Franz Davidis (simple mention aux *Tables*). — 4. Le socinianisme, XV, 1777-78; cf. XIV, 2326-34, surtout 2330; — Crell, *Tables*, 857. — 5. L'unitarisme : il transpose en Angleterre et en Amérique les doctrines sociniennes, XV, 1778-79; cf. 2162-63; — l'Église unitarienne d'Angleterre, 2163-65; — l'Église unitarienne d'Amérique, 2165-66; — quatre doctrines unitariennes fondamentales, 2166-72. — 6. Conclusion, unitaires et trinitaires protestants, 1779-80.

Sur les antitrinitaires protestants, on peut se reporter aux ouvrages suivants : Stanislas von Dunin-Borkowski, S. J., *Quellenstudien zur Vorgeschichte der Unitarier des XVI. Jahrhunderts*, dans le recueil *75. Jahre Stella Matutina, Festschrift*, Feldkirch, 1931, I, 91-138. — Du même, *Untersuchungen zum Schrifttum der Unitarier vor Faustus Socini*, même recueil, II, 103-47. — Du même, *Die Gruppierung der Antitrinitarier des XVI. Jahrhunderts*, dans *Scholastik*, Bonn, 1932, p. 481-523. — St. Kot, *Le mouvement antritinitaire aux XVI*e *et XVII*e *s.*, dans *Humanisme et Renaissance*, 1937, p. 16-58, 109-56. — E. M. Wilbur, *A History of Unitarianism*, Cambridge (Mass., U.S.A.), 1945, 617 pages (très documenté).

III. Interprétations philosophiques du mystère. — 1. Interprétation mystique, XV, 1780-83; — cités : Paracelse (*Tables*, 3439); Valentin Weigel; Poiret; Böhme (II, 925); Spener et le piétisme (XII, 2084-93); Francke (*Tables*, 1686); Bengel (*T.*, 416); Zinzendorf (XV, 3695-704); Swedenborg (XIV, 2874) et la théosophie contemporaine (XV, spécialement 547). — 2. Explication objective du dogme : *a)* Leibniz, 1783-84 (rien à sa notice); — *b)* décadence de l'orthodoxie avec Christian Wolff (1672-1754), disciple infidèle de Leibniz, et ses disciples, ainsi qu'avec la première école de Tubingue, 1784-85; — *c)* fin de l'orthodoxie : abandon des dogmes (spécialement Spittler et Henke), sauf quelques exceptions, notamment Lessing (*Tables*, 2978), XV, 1785-87. — 3. Interprétation purement subjective, Fichte, Schelling, Hegel, 1787-89; sur Fichte, *Tables*, 1520; — sur Schelling, *T.*, 4002; — sur Hegel, *T.*, 2033-35. — 4. Influence de Schelling et de Hegel, XV, 1789-90.

IV. Adaptation moderniste protestante. — 1. Le dogme, couronnement de nos expériences religieuses; la Trinité exprimant les expériences de la conscience chrétienne sous l'impression de la rédemption et de la régénération, XV, 1790-91. — 2. Sur cette interprétation, Schleiermacher, XIV, 1500-02. — 3. Conclusion : rejet de la valeur objective du dogme pour ne lui conserver qu'une valeur symbolique, XV, 1791-92.

V. Le semirationalisme catholique et les interventions de l'Église. — 1° *Caractères généraux du semirationalisme.* — 1. Le semirationalisme, XIV, 1850-51. — 2. Les principaux représentants : *a)* Hermès, XV, 1792-93; XIV, 1851-52; voir sa notice, VI, 2295, et *Tables*, 2066; — *b)* Günther, XV, 1793-94, 1795; XIV, 1852-53; notice, VI, 1992, et *Tables*, 2005; — *c)* Frohschammer, XV, 1794; XIV, 1854; *Tables*, 1753-54; — *d)* autres auteurs cités, XIV, 1853 : Baltzer (*Tables*, 355) et Knoodt (*T.*, 2829). — 3. L'ontologisme de Rosmini, XV, 1794; — confusion entre la connaissance de l'ordre naturel et celle de l'ordre surnaturel (prop. 36, 37), XIII, 2947-48; d'où possibilité de démontrer l'existence de la Trinité (prop. 25, 26), 2941.

2° *Explications positives du mystère de la Trinité.* — 1. Mastrofini, XV, 1794; X, 282; — Rosmini (cf. *supra*). — 2. Günther, XV, 1795 (cf. *supra*). — 3. H. Schell, 1795-96; XIV, 1275-77.

3° *Interventions de l'Église.* — 1. Condamnations explicites, XV, 1796; cf. X, 2586-90. — 2. Réprobation des tentatives de démonstration du mystère, XV, 1796-97. — 3. Projet d'une constitution dogmatique au concile de Vatican I, 1797-99; cf. VII, 556-57 (notion de personne selon Günther).

VI. Le modernisme catholique et la réprobation de Pie X. — 1. Sens général de la conception du dogme chez les modernistes, XV, 1799-800; cf., pour les propositions 22, 26 et 54, l'article *Modernisme* aux *Tables*, 3228-29. — 2. Application au mystère de la Trinité : *a)* Loisy, XV, 1800-01; cf. 2641, 2643, 2671; *Tables*, 3019-20; — *b)* Tyrrell, XV, 1801-02; cf. 2019-20. — 3. Condamnation de l'Église, 1802 : Pie IX, encycl. *Qui pluribus*, *Tables*, 3635; *Syllabus*, prop. 5, XIV, 2891-92; — Vatican I, Constitution *Dei Filius*, chap. IV, *Tables*, 687-88; — Pie X, encycl. *Pascendi*, X, 2032-35; *Tables*, 3229-30.

IV. Synthèse théologique : de la Renaissance a nos jours. — *I. Coup d'œil général : les écoles.* — 1. École thomiste, XV, 1803; — cités : Capréolus, Cajétan, Bañez, Ripa, Jean de Saint-Thomas, Godoy, Gonet, Gotti, Billuart, Antoine de la Mère de Dieu *(Salmanticenses)*, Estius, Sylvius (tous ont leur notice dans *D. T. C.*). — 2. École scotiste, XV, 1803-04; — cités : Lychet (IX, 1357), Jean de Rada (VIII, 799), Henno (VI, 2152), Mastrius de Meldola (X, 281), Jérôme de Montefortino (Hurter, IV, 995), Frassen (VI, 767; *Tables*, 1691), Knoll (Albert de Bulsano) (I, 665; *Tables*, 2828). — 3. Compagnie de Jésus, XV, 1804; — cités : Suarez, Molina, Vasquez, Tolet, Valencia, Amigo, Arriaga, Ruis de Montoya, Tanner, les Wirceburgenses, Perrone, Kleutgen, Franzelin, Th. de Régnon, Petau (tous ont leur notice). — 4. Auteurs divers : Thomassin, Bossuet, Diekamp (*Tables*, 966), Schmaus (*T.*, 4012), Witasse, du Hamel (VI, 2039), Tournely, Bartmann (*Tables*, 93, 379), Egger, Einig, Jean Herrmann (*T.*, 2069), Jean-Marie Hervé (*T.*, 2069), Hugon (*T.*, 2123-24), Hurter (VII, 332), Bernard Jungmann (*T.*, 2750), Katschthaler (*T.*, 2805), Lahitton (*T.*, 2856-57), Lercher (*T.*, 2974-75), Lottini, Manzoni (*T.*, 3090), Ant. Marchini, Orazio Mazzella (*T.*, 3171), Joseph Mendive (*T.*, 3177), Minges (*T.*, 3216), Paquet (*T.*, 3438), Christian Pesch (XII, 1305), Pohle (*T.*, 3740), Prevel, Sala (*T.*, 3974), Sanda (*T.*, 3990), Schouppe (*T.*, 4017), Schwetz (*T.*, 4021); — les meilleurs traités : J. Kuhn (VIII, 2377),

Scheeben (xiv, 1270), Stentrup (*Tables*, 4077), Oswald (*T.*, 3400), Billot (*T.*, 444-45), L. Janssens (*T.*, 2416-17), Buonpensiere (*T.*, 489), Al. Janssens, Lépicier (*T.*, 2971), Van der Mersch (*T.*, *infra*), Muncunill (*T.*, 3268), Van Noort-Verhaar (*T.*, *infra*), Piccirelli (*T.*, 3629), Pompen-Salten, d'Alès (*T.*, 70-71), Galtier (*T.*, 1770), Hugon (*T.*, 2123), Valentin Breton (*T.*, 480), Mohn, Lebreton (*T.*, 2925-27), Labauche (*T.*, 2839), xv, 1804-06.

II. Synthèse doctrinale . — Cette synthèse reprenant, en fait, la doctrine exposée précédemment, il suffira d'indiquer les thèmes généraux qui marquent l'étude de la Trinité.

On constatera cependant que, sous ces thèmes généraux, de nombreuses indications nouvelles (surtout d'auteurs) ont été ajoutées.

1° *Connaissance du mystère de la Trinité* (xv, 1806-08). — 1. Analogies possibles dans l'ordre naturel, cf. *supra*, 4236. — 2. Révélation (A. et N. T.), cf. *supra*, 4232-33. — 3. Tradition, cf. *supra*, 4233-37.

2° *Les processions divines* (xv, 1808-10). — 1. Leur existence (xiii, 649). — 2. Première procession selon l'intelligence (649-50). — 3. Deuxième procession selon la volonté (650-51).

3° *Les relations divines* (xv, 1810-13). — 1. Le problème métaphysique de la relation (xiii, 2141-43). — 2. Rapports de la relation subsistante à l'essence divine (2143-44). — 3. Perfection inhérente à la relation comme telle (2144-45). — 4. Nombre et distinction des relations divines (2149-50).

4° *Les personnes divines considérées en commun* (xv, 1813-16). — 1. Personnes et relations divines (xiii, 2149). — 2. Pluralité des personnes en Dieu (2150). — 3. Connaissance des personnes divines (2151-52).

5° *Les personnes divines considérées en particulier* (xv, 1816-20). — 1. Le Père (xii, 1188-92). — 2. Le Fils : *a)* engendré; — *b)* Verbe; — *c)* procédant de la connaissance que Dieu a de lui-même; — *d)* impliquant la connaissance des créatures; — *e)* et dont l'image, terme personnel, est propre au Fils (v, 2396-97, 2471-75; xv, 2651-52). — 3. Le Saint-Esprit : *a)* procédant selon la volonté (esprit, amour, don); — *b)* procédant du Père et du Fils; — *c)* amour commun du Père et du Fils; — *d)* procédant par le Fils (v, 762 sq.; 2309 sq.).

6° *Rapports des personnes à l'essence* (xv, 1820-21). — Les relations subsistantes (*Tables*, 4240). — Terminologie : les noms divins (xi, 790-92).

7° *Rapports des personnes avec les relations ou propriétés* (xv, 1821). — 1. Existence des propriétés. — 2. Propriétés absolues ou relatives. — 3. Propriétés relatives et distinction des personnes; cf. xiii, 2143-52.

8° *Les personnes comparées aux actes notionnels* (xv, 1822). — Cf. xi, 804-05.

9° *Comparaison des personnes entre elles* (xv, 1822). — Cf. xiii, 2149-51.

10° *Appendice : unité d'opération de la Trinité « ad extra ».* — Doctrine de l'Écriture (xv, 1822-23) et des Pères (1823-24).

V. Culte de la Trinité. — 1. Par rapport au culte dû à Dieu : aucune personne divine prise à part et considérée dans sa nature divine ne peut être honorée d'un culte spécial, xv, 1824-26 (le Fils et le Saint-Esprit étant honorés dans leur manifestation). — 2. Nécessité de la foi en la Trinité pour être sauvé (foi explicite quand elle est possible), 1826-28; voir *Salut, Tables*, 3980-82. — 3. La fête liturgique de la Sainte Trinité, xv, 1828-29.

On lira avec fruit l'art. *Trinité* de M. Schmaus, dans *Encyclopédie de la foi*, iv, Paris, 1967, comportant une bibliographie considérable, dont quelques ouvrages se rapportent plus directement aux enseignements qui précèdent : A. M. Ethier, *Le « De Trinitate » de Richard de Saint-Victor*, Paris, 1939; H. Dondaine, *La Trinité* (*Somme* de S. Thomas), 2 vol., 1943; F. Taymans d'Eypernon, *Le mystère primordial*, 1946; *La Sainte Trinité et les sacrements*, 1949; H. Paissac, *Théologie du Verbe. S. Augustin et S. Thomas*, 1951; A. Malet, *Personne et amour dans la théologie trinitaire de S. Thomas*, 1956.

TRINITÉ (Missions et habitation des personnes de la). — Étude générale [A. Michel], xv, 1830-55.

I. Missions des personnes de la Trinité. — 1° *Généralités.* — 1. Comment concevoir une mission des personnes (Fils et Saint-Esprit) de la Trinité, xv, 1830-32. — 2. Missions visibles et missions invisibles, 1832.

2° *Missions visibles.* — 1. Caractère unique et spécial de la mission du Fils dans l'Incarnation, en tant que *substantielle;* — quatre missions visibles du Saint-Esprit, xv, 1832-33. — 2. Comment la relation d'une mission *ad extra* peut être rapportée strictement à une personne déterminée, 1833-34.

3° *Missions invisibles.* — Attestées : *a)* par l'Écriture; — *b)* par la Tradition (S. Ignace, S. Irénée, Tertullien, S. Athanase, Didyme, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Épiphane, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Augustin); — *c)* par les théologiens (S. Thomas, Suarez); — *d)* par le magistère (XI[e] concile de Tolède), xv, 1834-41.

II. Habitation des personnes de la Trinité dans l'ame humaine. — 1° *Solutions inadéquates.* — 1. Pierre Lombard : sans don créé, le Saint-Esprit est lui-même grâce et charité dans l'âme juste, xv, 1841-42; cf. ii, 2241-45; iv, 1732-34; vi, 1609; viii, 2109, 2116-17; ix, 1238; xii, 1271. — 2. Ripalda : pas de présence « substantielle »; seule, la grâce créée est une émanation de la divinité, xv, 1842; cf. xiii, 2717-19; — Viva (xv, 3144) se rapproche de Ripalda, 1842-43.

2° *Solutions reçues : une « présence substantielle » des personnes divines.* — Impossible d'entendre autrement les assertions de l'Écriture; reste la question obscure concernant la relation de l'âme juste à la présence des personnes divines en elle, xv, 1843-45. — Trois solutions : 1. Habitation substantielle par voie de connaissance et d'amour (S. Thomas, commenté par Froget) (*Tables*, 1753), xv, 1845-47. — 2. Habitation objective par voie de saisie expérimentale (Jean de Saint-Thomas, commenté par Gardeil) (*Tables*, 1772-73), xv, 1847-49. — 3. Présence substantielle « d'ordre ontologique », présence de caractère amical et assimilant l'âme à la Trinité, véritable posession de Dieu (S. Bonaventure, S. Thomas), xv, 1849-51; explication de P. Galtier (*Tables*, 1769-71). Sur la pensée de S. Thomas, P. Galtier, *L'habitation en nous des trois personnes*, 2[e] édit., Rome, 1950, p. 200-06.

3° *Solutions établissant une présence particulière du Saint-Esprit.* — 1. Denys Petau, xv, 1851-52; cf. xii, 1334-36 (le Saint-Esprit uni à l'âme par lui-même au titre de sanctificateur propre). — 2. Scheeben, xv, 1852; — de Régnon, 1852-53; cf. xiii, 2124 (relation directe et distincte de l'âme juste avec le Saint-Esprit, sanctificateur); — Mgr Waffelaert, xv, 1853-54 (la filiation divine et adoptive réalisée en nous, non par la grâce seule, mais par l'union de notre personne à la personne du Saint-Esprit).

4° *Les justes de l'Ancien Testament.* — xv, 1854-55.

TRIONFO (Agostino) ou **AUGUSTIN D'ANCONE.** — Notice [J. Rivière], xv, 1855-60. —

Sur l'infaillibilité pontificale, VII, 1677. — Conception théocratique du pouvoir pontifical, XII, 2683. — Cité : VIII, 2110; IX, 1067; XIV, 1711; XV, 3591.

TRISTESSE. — Affliction. Déplaisir. Abattement de l'âme. — Sentiment envisagé dans le *D. T. C.* sous différents aspects : passion, XI, 2217, 2220; — défaut, IV, 225; — envie, V, 131; — paresse, XI, 2027-28; — patience, 2247; — péché capital, II, 1690; cf. XII, 1165; — en raison de la haine du péché, 746-47; cf. III, 1674. — Joie et tristesse, *Tables*, 2074.

TRITHÉISME. — *Les différents aspects de la question* [É. Amann], XV, 1860-62. — 1. Au IIIe s., di- ou trithéisme apparent dont on accuse les adversaires du monarchianisme, 1860-61; cf. S. Hippolyte, VI, 2492, 2506-09; XV, 3691; S. Justin, VIII, 2259. — 2. Au VIe s., aux controverses monophysites (citées XV, 1861) s'ajoutent des accusations de trithéisme : contre Philopon, X, 2243-48, 2254; Pierre de Callinique, 2248, 2255; voire de tétradisme contre Damien, IV, 39-40 : cf. XV, 1693-94; *Tables*, 4234. — 3. Au XIe s., reproche de trithéisme adressé à Roscelin, XIII, 2913-14; cf. XV, 1713; I, 1336 (*De fide Trinitatis* de S. Anselme); 39 (accusation d'Abélard).

TRITHÈME (Jean). — Notice [P. Séjourné], XV, 1862-67. — Sur l'Immaculée-Conception, VII, 1128, 1146-47. — Admission des infidèles aux limbes, 1894. — Un texte concernant les fraticelles, IX, 911-12. — Le *De scriptoribus ecclesiasticis*, I, 855; XI, 628 (Nicolas d'Orbelles); XIII, 1601, 1621 (Raban Maur), 2680 (Richard de Saint-Victor); XV, 3500 (Walafrid Strabon). — Cité : II, 612; VIII, 1890.

TRIVELLATO. — Notice [J. Mercier], XV, 1867.

TRIVET (Nicolas). — Notice [P. Glorieux], XV, 1867-68.

TRIVIUM. — Voir *Arts libéraux*, *Tables*, 272.

TROCHON (Ch.), exégète français († 1888). — Docteur en théologie avec un *Essai sur l'histoire de la Bible dans la France chrétienne du Moyen Age* (Paris, 1878) (cf. VII, 272), il a surtout collaboré au grand commentaire *La Sainte Bible* (Paris, Lethielleux, 1877-1890) où il a donné l'Introduction générale (2 vol., 1886-1887), les Nombres et le Deutéronome (2 vol., 1888), les Prophètes (1878-1882), les Petits Prophètes (1883), Introduction générale aux Prophètes (1883), Tables générales (1890). Avec H. Lesêtre il a collaboré à *Introduction à l'étude de l'Écriture sainte d'après « La Sainte Bible avec commentaires »*, 3 vol. parus après sa mort (1889-1890). Il a trad. de l'anglais H. Sayce, *La lumière nouvelle apportée par les monuments anciens, aperçu des preuves les plus frappantes de la véracité de la Bible* (1888). Notice dans Hurter, V, 1598.

Interprétation de l'Écriture, VII, 2303, 2325, 2329, 2331; — Sur Abraham, I, 111; — Amos, 1120; — Ascétisme, 2063; — Baruch, II, 440; — Jérémie, VIII, 862; — S. Jérôme, 878; — Lamentations, 2530.

TROIA (Concile de) (1093). — Voir *Tables*, 748.

TROILI (Placide). — Notice [J. Mercier], 1868.

TROIS-CHAPITRES (Affaire des). — Étude historique et doctrinale [É. Amann], XV, 1868-924. — Voir aux *Tables*, les articles : *Ibas*, 2162-63; *Théodore de Mopsueste*, 4148-50; *Théodoret*, 4151-53; et pour une synthèse générale, *Jésus-Christ*, 2573-74.

TROMBELLI (Jean-Chrysostome). — Notice [J. Mercier], XV, 1924-25. — Culte marial, IX, 2394, 2402 (médiation universelle), 2437 (intercession), 2458-59 (dévotion envers Marie); cf. I, 1276-77 (*Ave Maria*). — Culte des saints, XIV, 911.

TROMBETA ou **TUBETA** (Antoine). — Notice [É. Amann], XV, 1925. — Sur les accidents eucharistiques, V, 1415-16. — Cité : IV, 933; XV, 2989.

TROMP (Sébastien), théologien jésuite, professeur à l'Université grégorienne, secrétaire de la Commission de théologie à Vatican II. — Le P. Tromp a publié : *De Sacrae Scripturae inspiratione*, Rome, 1962; — *De Spiritu sancto, anima corporis mystici : I. Testimonia selecta e Patribus graecis*, 1948; II. *Testimonia selecta e Patribus latinis*, 1952; — trois autres volumes s'attachent spécialement à l'Église : I. *Corpus Christi quod est Ecclesia*, 2e éd., 1946; II. *De Christo, capite mystici corporis*, 1966; III. *De Spiritu, Christi anima*, 1960. — Cité : XV, 477 et *Tables*, 2531.

TRÔNES. — Dans la hiérarchie des anges, I, 1249.

TRONSON (Louis) (1622-1700), supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice et auteur spirituel. — Ses ouvrages, XIV, 802, 809, 812-14.

Ses *Examens particuliers* (Lyon, 1690) et M. Olier, XI, 973; XIV, 813. — Tr. et la formation des prêtres, 1376. — Tr. et le quiétisme, XIII, 1577; cf. V, 2140-41, 2145, 2150 (Fénelon); VI, 2000-04 (Mme Guyon). — *Tr. et le jansénisme*, VIII, 502.

« TROPHÉES DE DAMAS » (Les). — Et les prophéties du Christ, VIII, 1884.

TROPIQUES. — Secte arienne, niant la divinité du Saint-Esprit et combattue par S. Athanase, V, 718-22.

TROSLY (Concile de) (909). — Voir *Tables*, 748.

TROTTI. — Voir *La Chétardie* (Joachim Trotti de), *Tables*, 2845.

TROUSKOVSKII (I.) (XIXe s.). — Auteur russe d'une « Theologia polemica » (Moghilev, 1889), sur les télonies et le purgatoire, XIII, 1345. Voir Jugie, *T. D. C. O.*, I-IV (indices), indications diverses sur la théologie de cet auteur.

TROUVÉS (Objets). — Restitution, XIII, 2490-91.

TROVAMALA (Baptiste). — Voir BAPTISTE DE SALE, II, 378; *Tables*, 372 (par erreur Trovamaia).

TROYES. — Conciles, *Tables*, 748. — Ville et Église, leur histoire au XVIe s. par Jean et Nicolas Pithou, XII, 2234.

TRUCHSESS (Gebhardt von). — Voir *Gebhardt von Truchsess*, *Tables*, 1783.

TRUDPERT (Saint) († 607). — Sur la date de sa mort controversée entre Bernard Pez et le jésuite Hansiz, XII, 1360.

TRULLO (Conciles in). — Simples indications générales [É. Amann], XV, 1925-26. — D'après les Byzantins, le premier concile *in Trullo* est le IIIe concile de Constantinople de 680-681, VIe concile œcuménique, *Tables*, 664-65. — Le deuxième concile *in Trullo* est celui qu'on appelle aussi *Quinisexte* (en 692), *T.*, 732-33.

TRURO, lord-chancelier de l'Échiquier. — Ses expressions outrancières pour protester contre le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre (1850) et le cardinalat de Wiseman, XV, 3569.

TRUSTS. — Voir I, 292-93 (accaparement); XV, 2634 (vente).

TRYPHON, usurpateur, roi de Syrie de 142 à 139 av. J.-C. — Notice dans *D. B.*, V, 2330-31; cf. *Livres des Machabées*, IX, 1483-84.

TRYPHON, exégète juif du IIe s. — Dialogue de S. Justin avec Tr., VIII, 2236-38; cf. III, 1697-98; VIII, 1873-76; X, 1527-28; XV, 10.

T'SERCLAES (Mgr Charles de), prélat belge (né en 1854), auteur d'une vie de Léon XIII, *Le pape Léon XIII, sa vie, son action religieuse, politique et sociale*, 3 vol., Paris-Lille, 1894-1906. — Cité : XIV, 1010.

TSIGANES ou **TZIGANES.** — Race nomade d'origine inconnue, sans doute d'extraction asiatique; population à demi sédentaire et concentrée surtout dans l'Europe centrale; cf. XIV, 2394, 2407.

TSVÊTAÊV (Dimitri) (XIXe s.), auteur russe, spécialiste de l'histoire du protestantisme en Russie, au XVIIe s. — Ses ouvrages cités : XIV, 281, 282 (bibl.).

« Tu autem, Domine, miserere nobis ». — Origine de cette formule, XI, 834.

TU-DUC (1830-1883), empereur d'Annam. — Sa lutte contre les Européens et notamment contre la France fut l'événement capital de son règne et la cause de nombreux martyrs chez les chrétiens, X, 245.

TUAM (Conciles de). — Voir *Tables*, 748.

sèques : changements par usurpation, par révolution, par suite de la guerre, etc.; prudence de l'Église, demandant au nom du bien commun obéissance au gouvernement de fait, 1962-65; cf. IX, 900.

3° *Tyrannie collective.* — Réflexions sur cet état de choses difficile à concevoir, XV, 1965.

II. RÉSISTANCE AU POUVOIR TYRANNIQUE. — *I. POSITION DU PROBLÈME.* — Étant donné le principe de l'obéissance due à l'autorité : 1° *Limites de la souveraineté humaine.* — Les droits imprescriptibles de Dieu, XV, 1965-66; cf. ÉGLISE, IV, 2210-23; ÉTAT, V, 897-904 *(passim);* IX, 902.

2° *Point de vue de l'histoire.* — 1. Du Moyen Age à nos jours, résistance contre les abus du pouvoir, XV, 1966-67; cf. IX, 1825 sq. (Manegold de Lautenbach); XIV, 2715-17 (Suarez). — 2. Époque contemporaine, l'accent est sur l'obéissance : enseignements pontificaux, XV, 1967-69; Pie VI (acceptation du Directoire); — Pie VII (ratification du Concordat); — Grégoire XVI (encyclique *Mirari vos*); — Léon XIII *(Immortale Dei; Au milieu des sollicitudes; Lettre au clergé...; aux cardinaux de France);* — Pie X (cf. XI, 2313-14); — Benoît XV *(Tables,* 420-22); — Pie XI *(T.,* 3642-54, *passim*); — Pie XII (*Summi pontificatus, T.*, 3663).

3° *Degrés de la résistance.* — Quatre degrés : résistance passive; résistance active, mais légale; résistance active illégale; sédition, XV, 1969-71.

II. LE TYRAN USURPATEUR. — 1. Le tyran en acte d'usurpation : on doit théoriquement lui résister (Suarez, S. Thomas, Cajétan); pratiquement, diverses considérations limitent ce droit de légitime défense (Taparelli), XV, 1971-72. — 2. Tyran en possession du pouvoir : gouvernement *de fait,* le souci du bien commun commande l'attitude des citoyens, selon un triple devoir, 1972-74 (exemples de l'attitude de différents papes).

III. LE TYRAN DE GOUVERNEMENT. — 1. Résistance aux lois injustes, XV, 1974-75; IX, 903; — résistance passive ou active, violence défensive et non rébellion, XV, 1975-76; cf. VIOLENCE (Opposition à la), 3087-88. — 2. Résistance à l'autorité tyrannique abusant de son pouvoir; deux réponses : *a)* négative ou réservée (Bossuet, Carrière, Gury, Lehmkuhl, S. Alphonse de Liguori) : la rébellion est interdite XV, 1976-77; — *b)* affirmative : droit de défense qui peut aller jusqu'à la révolte et la déposition du tyran, 1977-81; — cités : S. Thomas, Suarez, Bellarmin, Lessius, Génicot, Cathrein, Meyer, Schiffini, Zigliara, Konings, Marc-Raus, Vittrant : d'abord, les moyens légaux; ensuite, violence, à condition d'être assuré du succès et de la certitude de ne pas causer un mal plus grave; — *c)* doctrine du magistère : Léon XIII, encycl. *Diuturnum;* — Pie XI, à l'épiscopat mexicain (*Tables,* 3652); — concile provincial de Malines en 1937; — assemblée des cardinaux et évêques de France en 1935 : trois conditions exigées pour la licéité d'une telle résistance, XV, 1981-83; — *d)* six objections discutées, 1983-86.

IV. CONCLUSION. — Le droit de résistance, théoriquement acceptable, est d'un maniement délicat : relativement aux lois injustes, à la résistance violente au pouvoir. Il faut peser avec sagesse les circonstances de droit et de fait, XV, 1986-88.

TYRANNICIDE. — Étude historique. Appréciation morale [A. Bride], XV, 1988-2016. — 1° *Aperçu historique.* — 1. Grecs : assez favorables au tyrannicide : Xénophon, Platon, et plus modérément Aristote, XV, 1988. — 2. Romains : le tyrannicide franchement loué : loi Valérienne, Cicéron, Sénèque, Quintillien, Suétone, 1989. — 3. Juifs et premiers chrétiens : au temps des rois, le tyrannicide apparaît comme un instrument de règne; chez les premiers chrétiens rien de semblable, 1989-90. — 3. Au Moyen Age : certaines déviations au courant doctrinal de l'Église : *a)* Jean de Salisbury, XV, 1990-91; cf. V, 876; VIII, 814-15; — *b)* Géraud le Cambrien, XV, 1991; *Tables,* 1801; — S. Thomas, *De regimine principum,* XV, 1991-93, suivi par Sylvius et Cajétan; — au XVe s., Jean Petit, 1993-95; cf. XII, 1339-43; III, 1219; V, 876; VI, 1316; — voir aussi, XV, 1995, Jean de Falkenberg (*Tables,* 1494 et 2469) et Bartolo (*T.*, 379, *s. v. Barthole*). — 4. Renaissance : *a)* Humanistes, XV, 1995-96; — cités : Machiavel (*Tables,* 3051); — Érasme (V, 388); — La Boétie (*Tables,* 2841); — *b)* Protestants : aucune approbation du tyrannicide chez Luther et Calvin; mais pamphlets anonymes; un ouvrage (attribué à Du Plessis-Mornay ou à Languet) assez modéré; position moins réservée de Buchanan, XV, 1996-97; — *c)* Catholiques, 1997-99; — cités : parmi les théologiens de la Ligue, Boucher (*Tables,* 473); — un anonyme, *De justa reipublicæ in reges impios et hæreticos authoritate* (contre Henri III); — Jean Bodin (*Tables,* 453); — Dominique Soto, très réservé, et Molina, plus affirmatif. — 5. Le cas Mariana, XV, 1999-2001; cf. VIII, 1062, 1083; IX, 2337. — 6. Période moderne, XV, 2001-07 : Suarez, 2002-03; cf. *Defensio fidei,* XIV, 2718; — autres auteurs cités : Bonacina (*Tables,* 461); — Bécan (*T.*, 391); — Lessius (IX, 453); — Sylvius (XIV, 2923); — Bossuet (II, 1056); — Pontas (*Tables,* 3751; résumé par Collet, III, 366); — Concina (691-96); — Billuart (II, 890); — S. Alphonse de Liguori (I, 913), XV, 2005-06. — L'*Encyclopédie* prépare la Révolution, 2006-07. — 7. Le XIXe siècle suit en général la position très modérée de S. Alphonse, 2007-10; — cités : Carrière (II, 1804); — Konings (*Tables,* 2832); — Aertnys; — Gury et Palmieri (VI, 1993); — Clément Marc (*Tables,* 3091); — Salsmans (*T.*, 3979); — Merkelbach (se rattachant à la doctrine scolastique) (*T.*, 3189).

2° *Appréciation morale.* — 1. Comment rechercher, au milieu des fluctuations des auteurs, le fil conducteur de la saine morale?, XV, 2010-11. — 2. Doctrine de l'Église : *a)* la lettre : condamnation de Wycliff à Constance, et réprobation de la thèse de Jean Petit; — *b)* l'esprit : garantir les fidèles d'un double excès : refuser l'obéissance à l'autorité légitime; accepter n'importe quelle décision injuste de l'État, 2011-13. — 3. D'où les solutions paraissant acceptables : *a)* à l'égard du simple citoyen, 2013; — *b)* le cas de la nation, 2013-15.

TYRRELL (Georges). — Notice [J. Rivière], XV, 2016-20. — Son rôle dans le modernisme, X, 2011, 2017, 2024-29 *(passim),* 2031, 2035-39, 2041-43, 2046. — Sur la Révélation, VI, 128-30; cf. XIII, 2593; — théologie, XV, 440, 481; — philosophie et religion, XII, 1492; — connaissance de Dieu, IV, 796, 797, 815, 817, 858, 873, 875, 885; — nature de Dieu, 1176, 1199; — Trinité, XV, 1801-02 (Logos). — Discernement des esprits, IV, 1396-97. — Expérience religieuse, V, 1802, 1831; — foi, VI, 106, 124. — Cité : XIV, 2489.

TYSSOT DE PATOT (Simon). — Auteur des *Voyages et aventures de Jacques Massé,* roman libertin (Cologne, 1710), XIII, 1731.

TYSZKIEWICZ (Stanislas), S. J. (1887-1962). — Auteur de : *Un épisode du mouvement d'Oxford : La mission de William Palmer* (dans les *Études,* 1913), XIV, 1397; — *Spiritualité et sainteté pravoslaves* (dans *Gregorianum,* 1934), 1453, 1456; — *Doctrina de Ecclesia theologorum russorum pravoslavorum* (Université Grégorienne, 1937, *pro manuscripto*). — Cité : XV, 2216.

TZIKINDEAL (Démétrius) (XIXe s.). — Professeur à l'école normale orthodoxe d'Arad (Roumanie), XIV, 51.

UBACH. — Moraliste allemand, auteur d'un *Compendium theologiae moralis* (Fribourg-en-Br., 1926), cité XIII, 123, 125-26 (sur la prescription).

UBACH (Bonaventura), O. S. B., un des traducteurs de la Bible catalane de l'abbaye de Montserrat (1928-1958). — Cité pour le livre des Nombres, *Tables*, 3319 (bibl.).

UBAGHS (Gérard-Casimir). — Notice [J. Mercier], XV, 2021; cf. II, 555-56; *Tables*, 3030. — Ontologisme, XI, 1001, 1003, 1009-10, 1037-38, 1048-49, 1050-52 *(passim)*, 1059; — d'où connaissance et démonstration de Dieu, IV, 809-10, 836, 839, 929. — Accidents eucharistiques, V, 1448. — Traducianisme, XV, 1359, 1360. — Cité : X, 2417.

UBALD D'ALENÇON, capucin (1872-1927). — Après ses études secondaires au petit séminaire de Sées, il entra chez les Capucins le 30 octobre 1891, étudia la philosophie au couvent de Kadiköy (Turquie), la théologie à celui de Versailles et fut ordonné prêtre le 28 juin 1898. Dès le début de sa vie sacerdotale, il se consacra aux recherches historiques et fut le collaborateur assidu des *Études franciscaines*, revue qui venait d'être fondée. Parmi ses très nombreuses publications, il faut signaler particulièrement son étude sur *L'Ame franciscaine* (1912); ses *Leçons d'histoire franciscaine*, conférences données en 1918 à l'Institut catholique de Paris; son *Histoire de la spiritualité franciscaine* (1926-1927); plusieurs éditions critiques des légendes franciscaines et de documents intéressant l'histoire des Capucins. — Cité aux *Tables*, 1734.

Jean de Dieu, O. F. M. Cap., *Le R. P. Ubald d'Alençon*, dans *Études franciscaines*, 1928, XXXIX, 552-66.

JULIEN-EYMARD D'ANGERS, O. F. M.

UBALDI (Chanoine Ubaldo), né et mort à Rome (1838-1884). — Exégète italien, auteur d'une *Introductio in sacram Scripturam*, Rome, 1879-1881, 3 vol., citée VII, 2303; VIII, 236.

UBERTIN DE CASALE. — Vie. Œuvres. Doctrine [P. Godefroy], XV, 2021-34; cf. VI, 831; VIII, 1451-52. — Et les Spirituels, XIV, 2523, 2527, 2529-30, 2533-34, 2536, 2538, 2540-41, 2544-45. — Sur la justification, VIII, 2125. — Défend Olivi au concile de Vienne, XV, 2975, 2977; cf. XII, 1805, 1807.

UBERWEG (Friedrich), philosophe allemand (1826-1871). — Auteur de *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, qui a connu de nombreuses rééditions par les soins d'abord de Max Heinze, puis d'autres réviseurs : I, 976 (âme); 1352, 1355 (argument de S. Anselme); V, 674 (espérance); VII, 257, 261, 291 (Hugues de S.-Victor); XV, 656 (S. Thomas).

UBIQUISME. — Origines. Controverses [A. Michel], XV, 2034-48. — Voir *Tables*, 1337-39.

UCCELLI (Pierre-Antoine) (XIXe s.). — Éditeur de certaines œuvres de S. Thomas et de quelques autres auteurs; cf. Hurter, V, 1611. — Cité : V, 1237; XV, 636, 737 (bibl.).

UDALRIC. — Voir aussi *Ulrich*.

UDALRIC, moine de Cluny († 1093). — Cité à propos du trentain grégorien, XV, 1409.

UDE (J.). — Théologien autrichien, auteur de plusieurs ouvrages cités au *D. T. C. : Das Katholische Lebensprogramm* (3e éd., 1923), *Tables*, 336; — *Die Erschaffung der Welt* (2e éd., 1923), *ibid.*; — *Das Wiederaufleben der Verdienste*, *T.*, 3189; — *Ist Maria die Mittlerin aller Gnaden ?*, *T.*, 3133.

UGARTE (E.), S. J. — A donné une notice biographique sur Louis Du Pont (La Puente) en tête de la nouvelle édition française des *Méditations* (Paris, 1932), XIII, 1159.

UGHELLI (Ferdinand), abbé cistercien (1595-1670), auteur d'une *Italia sacra*, sur les évêques italiens, Rome, 9 vol., 1642-1662; cf. Hurter, IV, 209. — Supplément par Sbaraglia, XIV, 1244.

UGOLINI (Barthélemy). — Notice [J. Mercier], XV 2048; voir aussi HUGOLIN [B. Heurtebize], VII, 203; *Tables*, 2123.

UGOLINO (Blaise). — Cité pour son *Thesaurus antiquitatum sacrarum* (34 vol. in fol., Venise, 1744-1769), I, 378 (Adam, premier agriculteur).

UHLHORN (G.). — Critique protestant, auteur de l'art. *Clementinen* dans *Realencycl. für prot. Theol.* (Leipzig, 1898). — Sur les Homélies et les *Recognitiones*, III, 210, 214, 216 (bibl.).

UKRAINE. — Voir *Ruthène ou ukrainienne (Église)*, *Tables*, 3940-41.

ULFILA. — Sources. Vie. Œuvres. Doctrine [G. Bardy], XV, 2048-57. — Son arianisme, 2055; cf. I, 1829, 1849-50. — Influence dans l'Église de Constantinople, III, 1342. — Version biblique gothique, XV, 2723. — Cité : *Tables*, 3226 (missions).

ULLATHORNE (Guillaume-Bernard) (1806-1889). — Bénédictin anglais, d'abord envoyé par Grégoire XVI comme visiteur apostolique à l'île Maurice, comme vicaire général en Océanie, publie à Sydney *Observations on the use and abuse of the sacred Scriptures* (1834). Revenu en Angleterre, il fut nommé par Pie IX, en 1846, évêque titulaire d'Hélatone et, de tous ses efforts, s'appliqua à la restauration de la hiérarchie catholique en Angleterre. A ces efforts répond le livre *History of restoration of english Hierarchy* (1871). Devenu évêque de Birmingham (1850), il y développa la dévotion mariale et écrivit *The immaculate Conception of the Mother of God* (Londres, 1855). Divers de ses écrits visent le libéralisme de certains anglicans dans le rapprochement avec le catholicisme, spécialement dans le *Rambler*, etc. En 1888, il résigna son siège et fut nommé archevêque de Cabasa. Voir la notice de Hurter, V, 1450-53.

Cité : XI, 336, 337, 338, 340, 342, 343, 351; cf. IX, 1910; XV, 3568.

ULLMANN (B. L.). — Cité : XV, 2344 (sur l'usure).

ULLMANN (Carl), historien allemand (1796-1865). — Auteur de *Reformatoren vor der Reformation* (Hambourg, 1841-1842, 2 vol.), VIII, 2124, 2125 (justification); XV, 3532 (Wessel); — et de *Gregor von Nazianz, der Theologe* (Darmstadt, 1825; 2e éd., Gotha, 1867), IV, 1117; VI, 1844 (bibl.).

ULLOA (Jean). — Notice [J.-P. Grausem], XV, 2057. — Sur Dieu, IV, 896, 905; — la foi, VI, 256, 448; — la messe, X, 1188. — Cité : VIII, 1051.

ULPIEN (Domitius) (170-228), jurisconsulte romain. De nombreux fragments de ses œuvres figurent dans les Pandectes.

Cité : XIII, 759 (propriété); XV, 2463 *(vagi)*, 3068 (viol).

ULRICH (Saint), évêque d'Augsbourg, mort en 973. — Sa bulle de canonisation (993), II, 1635; — sur la communion, III, 484. — Cité : VII, 1389.

ULRICH ou **UDALRIC DE BAMBERG.** — Notice [H. Peltier], XV, 2057-58.

ULRICH ou **UDALRIC DE GABLING.** — Voir *Reithmayr*, *Tables*, 3876. — Cité : IV, 898-99 (Dieu).

ULRICH DE STRASBOURG ou **ULRICH ENGELBRECHT.** — Notice [P. Glorieux], XV, 2058-61. — Œuvre principale : *Summa de bono*, 2059-60; cf. XIV, 2353, 2363-64. — Théologie, XV, 386, 399; — influence platonicienne, XII, 2293, 2337; cf. VI, 887. — Cité : XV, 2345, 2351, 2355 (usure).

ULTRAMONTANISME. — Doctrine qui, spécialement en France au XIXe s., privilégie les droits et prérogatives du S.-Siège dans les rapports entre l'Église et l'État. S'oppose au gallicanisme. Voir spécialement les art. consacrés à *Lamennais*, *Libéralisme*, *Veuillot* (Louis). — En matière liturgique, alignement sur les pratiques romaines; voir art. *Guéranger*.

ULTRANENSIS. — Voir *Philippe de Florence*, *Tables*, 3609.

ULYSSE.—Dans l'*Odyssée*, chant XI, l'évocation des morts faite par Ulysse, exemple de spiritisme, XIV, 2508-09.

UMBERG (Jean-Baptiste), S. J. (1875-1959). — Attaché principalement à la doctrine sacramentaire : *De sacramentis tractatus dogmatico-moralis* (2 vol., Valkenburg, 1918-1920); — *Die Schriftlehre vom Sakrament der Firmung* (Frib.-en-Br., 1920); — *Confirmatione baptismus perficitur*, dans *Eph. theol. Lov.* (1924), p. 505-17; — *Sacramenta efficiunt quod significant*, dans *Z. K. T.* (1930), p. 92-105; — *De reviviscentia sacramentorum ratione « rei et sacramenti »*, dans *Periodica* (1928), p. 17-34; — *Die These von der Mysteriengegenwart*, dans *Z.K.T.* (1928), p. 357-400; — *Die Bedeutung des tridentinischen « Salva illorum substantia »*, dans *Z. K. T.* (1924), p. 161-95; — *Systema sacramentorum* (Innsbrück, 1930); cf. *Tables*, 336. — Cité sur l'institution des sacrements, XIV, 568 sq., où l'on trouvera mention d'autres titres. — A été un des continuateurs de l'*Enchiridion symbolorum* de Denzinger.

UNAMUNO (Miguel de) (1864-1936). — Homme politique et écrivain espagnol, recteur de l'Université de Salamanque. Formé à la tradition gréco-latine, il s'est efforcé, dans le cadre de l'humanisme chrétien, de redonner aux valeurs spirituelles une place de premier plan. — Cité sur Pascal : XI, 2117.

UNDOLSKY, de l'Académie de Moscou († 1864). — A découvert et publié des œuvres de S. Clément, évêque bulgare, III, 135-36.

UNIATES. — Dérivé d'*unia* (corruption slave du latin *unio*), ce terme désignait spécifiquement les Ruthènes qui, tout en conservant la liturgie byzantine, faisaient retour à l'unité romaine. En raison de l'intention méprisante attachée à ce mot, il est préférable de parler de Catholiques orientaux unis, d'Églises orientales unies. Voir l'article qui suit.

UNIES (Églises orientales). — Sous cette appellation, on groupe celles des Églises orientales qui, à la suite de vicissitudes diverses, se sont rattachées à Rome : « mosaïques d'Églises, de rites, de collectivités et de hiérarchies » (G. Zananiri, O. P., *Catholicisme oriental*, Paris, Spes, 1966).

Alors qu'au cours des siècles Rome n'avait admis qu'une latinisation totale des rites de ces Églises, une attitude plus libérale s'est fait jour à partir de Léon XIII, qui fut poursuivie par ses successeurs. — De nos jours, les Églises d'Orient, dans leur ensemble, comprennent quelque 115 millions de fidèles, dont 12 millions environ de catholiques unis à Rome. — On pourra encore se reporter à R. Janin, A.A., *Les Églises orientales et les rites orientaux*, éd. Letouzey et Ané, Paris, 1955.

1° *Les Églises* (*Tables*, 3431-32). — 1. Rite byzantin, XI, 1928-30 : Melchites, *Tables*, 3175; — Ruthènes ou Ukrainiens, *T.*, 3940-41; — Grecs, *T.*, 1910; — Italo-Grecs, III, 1367-68; — Albanie, *Tables*, 64; — Slovénie et Croatie, *T.*, 862-74; — Hongrie, *T.*, 336-37; — Roumanie, *T.*, 3925; — Bulgarie, *T.*, 487; — Géorgie, *T.*, 1799; — Estonie, *T.*, 355; — Finlande, *T.*, 1531. — 2. Rite syrien ou antiochien, XI, 1930 : Syriens, *Tables*, 4108 sq.; — Maronites, *T.*, 3148-50. — 3. Rite alexandrin, XI, 1930 : Coptes d'Égypte, *Tables*, 1131-33; — Coptes d'Abyssinie ou d'Éthiopie, *T.*, 1133-35. — 4. Rite chaldéen ou persan, XI, 1930-31 : Syro-Malabares, *Tables*, 4110; — Patriarcat de Babylone, XI, 228-47, 2296; *Tables*, 577 (Chaldée). — 5. Rite arménien, XI, 1931; *Tables*, 263-64.

2° *Conciles.* — Se reporter aux *Tables* : Arméniens, 694-95. — Maronites, 720; voir aussi Loaïsah, 718, et Maiphong, 720. — Melchites : Qarqafé, 732. — Roumains : Alba-Julia, 690, et Blaj, 698. — Ruthènes : Brest-Litovsk, 699; Zamosz, 750; Léopol, 718. — Syriens : Charfé, 704. — Syro-malabares : Diamper, 711.

3° *Les initiatives de la papauté* (*Tables*, 3432). — Avant 1917, XI, 1931-32; cf. III, 1114. — La Congrégation romaine pour l'Église orientale, *Tables*, 836; devenue sous Paul VI la Congrégation pour les Églises orientales, *T.*, 3500. — L'Institut oriental, VIII, 152; XI, 1934; rattaché à l'Institut biblique, X, 1873; cf. XV, 2263-64. — Les collèges romains, *Tables*, 641.

UNIGENITUS (Bulle). — Notice [J. Carreyre], XV, 2061-2162; voir *Tables*, 2399, 2401-07.

UNION. — On a rassemblé dans cet article divers groupements qui se sont rangés sous le mot *Union*. — Union missionnaire du clergé, X, 1956-57, 1965, 1968, 1970; — U. de prières (Société de la bonne mort), II, 1490; — U. de Fribourg, XIV, 2759; — U. de la vie et de l'avènement (adventistes), I, 514. — U. populaire (Italie), VIII, 184; — U. économique et sociale (id.), 185; — U. catholique du travail (id.), 185; — U. des dames catholiques italiennes, 186; — Union familiale (France), VI, 648; — U. catholique du personnel des chemins de fer, 650; — U. centrale des syndicats professionnels féminins, 651. — Ajoutons à cette liste l'*Union de l'Ouest*, journal cité à propos du Ier concile du Vatican, XV, 2544-45.

UNION DES ÉGLISES. — Voir aux *Tables*, 3343 sq. l'art. *Œcuménisme chrétien*.

UNION LIBRE. — État de l'homme et de la femme qui vivent maritalement sans que leur union ait été sanctionnée civilement ou religieusement. Voir MARIAGE, IX, 2046, 2085-86; — selon Fourier, VI, 623, 625, 627. — Voir ADAMITES, I, 391-92.

UNITARIENS, UNITAIRES. — Étude [L. Cristiani], XV, 2162-72; cf. 1778-79, et *Tables*, *Trinité*, § Les doctrines antitrinitaires, 4243. — Unitaires, secte musulmane, IX, 1604-05.

UNITÉ DE L'ÉGLISE. — Étude [A. Michel], XV, 2172-230. Pour les grandes lignes, voir aux *Tables : Notes de l'Église*, 3326, et *Église*, 1113-14.

Cette étude, débordant le cadre classique, exige ici des références complémentaires.

1° *L'Écriture.* — 1. L'unité du royaume de Dieu sur la terre : ses membres, renés de l'eau et de l'Esprit, soumis à une hiérarchie dans l'unité du culte divin, XV, 2172-74; cf. *Église*, *Tables*, 1110, § II, 2°; la royauté du Christ, continuée dans l'Église, VIII, 1355-63. — 2. L'unité de l'Église dans la prière sacerdotale, XV, 2174-75; cf. VIII, 574-76. — 3. Réalisation effective de l'unité après la résurrection, XV, 2175-76; cf. *Église*, *Tables*, 1110, § II, 1°. — 4. Enseignement des apôtres (leur pouvoir collégial n'empêchant pas la primauté de Pierre), XV, 2176; cf. XIII, 251, 260-62; — *a)* Saint Paul, XV, 2176-79; cf. *Tables*, art. *S. Paul :* 3469, § 6°, 2, L'Église; 3480, § 4° Le Christ, « tête de l'Église »; 3486, § 4° L'Église, ses caractères; — *b)* les autres apôtres, XV, 2179; S. Pierre, *Tables*, 3702, § 5°, 2, Église; S. Jean, VIII, 1242-46.

2° *Les Pères.* — 1. Apostoliques, XV, 2179-83; — cités : Didachè (*Tables*, 222); — Pseudo-Barnabé (*T.*, 377); — S. Clément (*T.*, 623); — S. Ignace d'Antioche (*T.*, 2173); — S. Polycarpe (*T.*, 3749); — Hermas (*T.*, 2065); — Papias; — Hégésippe (*T.*, 2035); — épitaphe d'Abercius (I, 62); — épître à Diognète (IV, 1367); — *IIa Clementis* (*Tables*, 623); — Denys de Corinthe (*T.*, 937-38). — 2. Apologistes, XV, 2183-86; — cités : S. Justin (*Tables*, 2797); — S. Irénée (*T.*, 2315-16); — Tertullien (XV, 140-43); — S. Cyprien (*Tables*, 891). — 3. Pères grecs (IIIe-IVe s.), XV, 2186-93; — cités : Clément d'Alexandrie (III, 107); — Origène (*Tables*, 3394); — Anthime de Nicomédie; — S. Athanase (*T.*, 290); — Didyme l'Aveugle (XIII, 280); — S. Basile (*Tables*, 382); — S. Cyrille de Jérusalem (*T.*, 897); — S. Grégoire de Nazianze (*T.*, 1933); — S. Grégoire de Nysse (*T.*, 1936); — S. Épiphane (*T.*, 1193); — S. Jean Chrysostome (*T.*, 2456); — S. Cyrille d'Alexandrie (*T.*, 894). — 4. Pères latins, XV, 2193-98; — cités : S. Hilaire (*Tables*, 2077); — S. Ambroise (*T.*, 112); — S. Jérôme (VIII, 978-79); — S. Optat de Milève (*Tables*, 3373); — S. Augustin (*T.*, 301-02).

3° *Théologie catholique.* — 1. Au Moyen Age : *a)* Avant S. Thomas, simples indications chez Raban Maur, Hincmar, Rathier de Vérone et Pierre Lombard, xv, 2198-99; — *b)* S. Thomas, 2199; cf. 958-59; — *c)* Boniface VIII et Philippe le Bel, 2199-200; cf. xii, 2736-38. — 2. Théologiens et controversistes après le xv[e] s. : *a)* Théologiens, xv, 2200-02; — cités : Cajétan (*Tables*, 496); — Cano (*T.*, 513); — Bañez (*T.*, 356); — De Lugo (Jean) (*T.*, 3039); — Canisius dans son Catéchisme (*T.*, 513); — Jean de Saint-Thomas (*T.* 2481); — Carmes de Salamanque; — Gonet (*Tables*, 1834); — Noël Alexandre (*T.*, 77); — Billuart (*T.*, 446); — Suarez (*T.*, 4084); — *b)* L'unité chez les controversistes, xv, 2202-09; — cités : Torquemada (1235); — Sanders (xiv, 1091-92); — Driedo (iv, 1828); — Stapleton (xiv, 2566; cf. iv, 2131); — Hosius (*Tables*, 2118); — Bellarmin (*T.*, 404); — S. François de Sales (vi, 739); — Du Perron (iv, 1957, 2164); — F. Véron (xv, 2699); — les Wallenbourg (xv, 3506); — Nicole (*Tables*, 3312); — Bossuet (*T.* 471); — Thomassin (xv, 820, 822); — Moehler (*Tables*, 3232); — Hettinger (*T.*, 2072); — Dechamps (*T.*, 908). — Aux traités de l'Église énumérés, xv, 2208-09, on ajoutera S. Tromp, S. J., *De Christo, capite mystici corporis* et *De Spiritu, Christi anima*, cf. *Tables*, 4248.

4° *La théologie orthodoxe.* — 1. Affirmation de l'unité dans la pluralité, xv, 2210-12; — auteurs cités: *a)* Anciens byzantins: Théophylacte (*Tables*, 4170); — Beccos (*T.*, 2450); — Constantin de Mélitène (iii, 1226); — Georges le Métochite (*Tables*, 1798); — Syméon de Thessalonique (xiv, 2980); — *b)* Modernes et contemporains : — cités : Cyrille Lucar (ix, 1011); — Laurent Zizanij (xiv, 280); — Théophylacte Gorskij (355; *Tables*, 1837); — Philarète Drozdov (*T.*, 3607); — Khomjakov (*T.*, 2819); — N. Malinovskij (*T.*, 3078); — Alexandre P. Lebedev (*T.*, 2922); — Akvilonov; — Mesoloras (mal orthographié) (*T.*, 3191); — Macaire Bulgakov (*T.*, 486); — Amfiteatrov (*T.*, 139); — Goumilevskij (xiv, 358); — Milasch (*Tables*, 3213); — Ossinin (*T.*, 3400); — Andrutsos (*T.*, 153); — Baphidès; — Guettée (*T.*, 1988); — Bernardakis (*T.*, 552); — Koidakis (*T.*, 2831-32). — 2. Application des principes : *a)* A l'Église romaine : l'obédience au pape constitue le « schisme occidental », xv, 2212; — cités : Dosithée (iv, 1788; *Tables*, 1033); Goumilevskij, Macaire Bulgakov, Philarète Drozdov, Alexandre P. Lebedev, déjà cités; — Nectaire de Jérusalem (*Tables*, 3289); — *b)* A l'Église orthodoxe : α. L'unité n'est *absolument* gardée que par l'Église orthodoxe, xv, 2212-13; — cités : Barlaam de Calabre (*Tables*, 375); — Scholarios (xiv, 1537-38); — Nectaire de Jérusalem *(supra)*; — Platon Levkhin (*Tables*, 3727); — Macaire Bulgakov *(supra)*; — Eugène Bulgaris (*T.*, 487); — Athanase de Paros (*T.*, 291); — Pierre Ternovskij (xiv, 357); — Amfiteatrov *(supra)*; — Goumilevskij *(supra)*; — Alexandre P. Lebedev *(supra)*; — N. Malinovskij *(supra)*; — Catéchismes (*T.*, 552); — β. L'unité s'étend plus ou moins aux autres Églises chrétiennes : l'Église occidentale fait partie de l'unité, xv, 2213-15; — cités : Joachim II, patriarche de Constantinople (*Tables*, 2663); — Philarète Drozdov *(supra)*; — N. A. Muraviev (cf. Jugie, *T. D. C. O.*, i, 544-45); — Gorodetskij (*Tables*, 1837); — A. Martinovskij (*T.*, 3156); — I. Stoïanov; — Alexandre P. Lebedev *(supra)*; — Mesoloras *(supra)*; — A. Maltzev (*T.*, 3081); — Soloviev (xiv, 362); — Guzev; — V. A. Kerenskij; — Serge de Finlande; — catéchismes grecs (*Tables*, 552); — Anthime VII (*T.*, 181); — auteurs admettant les vieux-catholiques dans l'Église (xiv, 363-64, 370-71 [bibl.]) — et même les anglicans et les protestants, voir *infra*, § 6°, 3, les références à l'œcuménisme chrétien. — Conclusion, xv, 2215-16.

5° *La théologie protestante.* — 1. Luthériens, xv, 2216-17; cf. ix, 1308-09 (Luther); x, 508-09 (Mélanchthon). — 2. Calvinistes, xv, 2217-18. — 3. L'unité par les Articles fondamentaux, xv, 2218; cf. Articles Fondamentaux, i, 2025-35. — Voir aux *Tables* l'art. *Protestantisme*, 3799, 3802, 3803, 3806; sur l'ensemble, 3807.

6° *Tentatives d'union.* — 1. Au xvii[e] s. : *a)* Dans le sens de l'union, xv, 2218; cf. Bossuet (ii, 1066); Leibniz (ix, 189-94); Molanus (x, 2082); — *b)* En sens opposé, xv, 2218; — cités : W. Chillingworth; Hobbes (vii, 8-9); Locke (ix, 859-60); — *c)* Avec les anglicans, xv, 2219; — cités : Ellies du Pin et Wake (xii, 2111); — Piers de Girardin (*Tables*, 3718); — Le Courayer (*T.*, 2932). — 2. Au xix[e] s., xv, 2219-20 : *a)* Le mouvement d'Oxford (*Tables*, 3402-04); rôle de Newman, pendant la période anglicane (*T.*, 3301), et de Palmer (*T.*, 3413-14); — *b)* Conversations de Malines, voir les art. *Halifax* (*T.*, 2014-15) et *Mercier* (*T.*, 3180). — 3. L'œcuménisme chrétien, xv, 2220-24; et l'art. du P. Ch. Boyer, *Tables*, 3343 sq.

Conclusion générale. — 1. Principes posés par le magistère. — *a)* Documents : l'unité affirmée dans le symbole de Nicée-Constantinople et reproduite dans les professions de foi qui s'y réfèrent, xv, 2224-25. — *b)* Commentaires du I[er] concile du Vatican, 2225-27. — *c)* Unité dans la variété (accidentelle), 2227. — 2. L'argument apologétique. — Non seulement contre les protestants, mais aussi contre les orthodoxes, 2227-29.

« UNIVERS ». — Journal de Louis Veuillot. Voir Veuillot (Louis), xv, 2799-835. — Cité : ix, 571, 573, 575, 577, 580, 581, 584, 588, 597, 599, 601, 603, 605, 608, 612, 615, 624 (libéralisme); x, 1726 (Migne); 2350, 2353; xii, 1741 (Pie); 2239 (Pitra); xv, 2542, 2543, 2546 (Vatican I).

UNIVERSALISME. — De multiples sens s'attachent en théologie à ce mot. — 1. Opinion de ceux qui ne voient d'autorité que dans le consentement universel, *Tables*, 800; cf. iv, 808. — 2. Doctrine du salut préparé à tous par la Rédemption et volonté divine salvifique universelle, xv, 3356-74. — 3. Selon le protestantisme, Dieu sauve universellement tous ceux qui croient, *Tables*, 3797-98 *(passim)*; — certaines sectes ont pris le nom d'« universalistes », xiii, 855-56; cf. ii, 1501-02. — 4. Enfin la doctrine « origéniste » du salut finalement universel, *Tables*, 3396; voir la bibliographie, x, 2009.

UNIVERSAUX. — La querelle scolastique des Universaux roule sur la question de savoir si les idées générales sont de pures conceptions de notre esprit sans réalité objective, ou si elles représentent des essences ayant une existence réelle. D'où les termes de conceptualisme (*Tables*, 655), de réalisme (*T.*, 3865) et de nominalisme (*T.*, 3320).

UNIVERSEL. — 1. Sacerdoce universel : *a)* thèse luthérienne, xiii, 2087-89; *Tables*, 3802 (Luther et autres réformateurs); — *b)* thèse catholique : c'est le sacerdoce commun à tous les baptisés. Vatican II le décrit en ces termes (Constitution *Lumen gentium*, n. 10) : « Le Christ Seigneur, grand prêtre pris d'entre les hommes (Hebr., v, 1-5), a fait du peuple nouveau « un royaume de prêtres pour son Dieu et Père » (Apoc., i, 6; v, 9-10). Les baptisés, en effet, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, de façon à offrir, par le moyen des activités du chrétien, autant de sacrifices spirituels, en proclamant les merveilles de celui qui des ténèbres les a appelés à son admirable lumière (I Petr., ii, 4-6). C'est pourquoi tous les disciples du Christ, persévérant dans la prière et la louange de Dieu (Act., ii, 42-47), doivent s'offrir en victimes vivantes, saintes, agréables à Dieu (Rom., xii, 1), rendre au Christ leur

témoignage sur toute la surface de la terre, et rendre raison, sur toute requête, de l'espérance qui est en eux d'une vie éternelle (I Petr., III, 15) ».

« Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel et hiérarchique, qui ont entre eux une différence esentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ. Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d'un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier; les fidèles, eux, de par le sacerdoce royal qui est le leur, concourent à l'offrande de l'Eucharistie et exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte, et par leur renoncement et leur charité effective ». Cf. *Tables*, 3943 (sacerdoce des fidèles).

2. Ame universelle du monde. — *a)* l'Esprit-Saint, âme du monde, *Tables*, 1263; —*b)* l'âme universelle, *T.*, 1263.

« UNIVERSITATES ». — Terme employé pour distinguer des biens considérés comme des touts (par ex. : patrimoine, dot, héritage), par opposition aux biens nettement individualisés, XIII, 760.

UNIVERSITÉS. — Étude générale [A. Bride], XV, 2230-68. — I. GÉNÉRALITÉS. — L'auteur groupe ses indications sous six chefs différents :

1° *Le nom.* — Université = universalité des connaissances (de Célestin III à Napoléon), XV, 2230-31.

2° *Origines.* — Préparées de loin par les écoles de l'Orient et de Rome, les universités éclosent au XIIe siècle. Elles se constituent en compagnies ou corporations, XV, 2231-33.

3° *Organisation intérieure.* — 1. Les facultés, XV, 2233. — 2. Les étudiants groupés en nations, 2233-34. — 3. Les maîtres : le corps enseignant *(magister, doctor, regens, professor)*; — les doyens; — le recteur; — le chancelier; — tendance à l'autonomie, 2234-36. — 4. Les collèges, 2236-37. — 5. Les études : *a)* théologie, 2237-38; — *b)* droit, 2238-39; — *c)* médecine, 2239; — *d)* arts *(trivium, quadrivium)*, 2239-40. — 6. Grades : baccalauréat ou déterminance, licence, maîtrise, pour les arts et la théologie; — baccalauréat et licence, rarement doctorat pour le droit; — statuts spéciaux pour la médecine, 2240-41.

4° *Les universités et l'Église.* — Sollicitude se manifestant dans les fondations, l'octroi de privilèges, l'approbation des statuts, etc., XV, 2241-42.

5° *Les universités et l'État.* — Émulation des rois en faveur des universités, et réciproquement tendances des universités à s'inféoder au pouvoir, XV, 2242-43.

6° *Développements.* — Esquisse de ces développements en six périodes : débuts; XIVe s.; XVe s.; Renaissance; XVIIe et XVIIIe s.; période contemporaine, XV, 2243-52.

Universités citées, par ordre alphabétique :

Aberdeen, XV, 2246; — Aix-en-Provence, 2242, 2251; — Albi, 2245; — Alcala, 2247; — Alger, 2251; — Altdorf, 2248; — Amsterdam, 2248; — Annecy, 2245; — Angers, 2237, 2242; — Arezzo, 2246; — Avignon, 2242, 2245; — Avila, 2251.

Baeza, 2251; — Bamberg, 2248, 2250; — Barcelone, 2247, 2251; — Berlin, 2250; — Berne, 2251; — Besançon, 2245; — Bologne, 2232, 2233, 2234, 2236, 2237, 2239, 2244, 2246; — Bonn, 2250; — Bordeaux, 2245; — Bourges, 2245; — Breslau, 2250. — Buda, 2245, 2246.

Caen, 2242, 2245, 2251; — Cagliari, 2249; — Cambridge, 2237, 2244; — Catane, 2246; — Cervera, 2251; — Chambéry, 2251; — Clermont-Ferrand, 2251; — Coïmbre, 2232, 2244; — Cologne, 2244, 2250; — Copenhague, 2245; — Cracovie, 2244, 2245; — Curie romaine, 2246.

Dijon, 2249, 2251; — Dillingen, 2247, 2250; — Dole, 2242, 2245; — Dorpat, 2250; — Douai, 2247; — Dublin, 2248; — Duisbourg, 2250.

Édimbourg, 2248; — Erfurt, 2244.

Ferrare, 2246; — Florence, 2246; — Francfort-sur-Oder, 2249, 3250; — Franken, 2248; — Fribourg-en-Br., 2245, 2247.

Grandia, 2251; — Genève, 2247, 2251; — Giessen, 2248; — Glasgow, 2246; — Göttingue, 2248, 2249; — Greifswald, 2245; — Grenade, 2251; — Grenoble, 2245, 2251; — Groningue, 2248.

Halle, 2248, 2249, 2250; — Heidelberg, 2244, 2248; — Helmstädt, 2247; — Herborn, 2248; — Helsingfors, 2250; — Huesca, 2244, 2251.

Iéna, 2247, 2249; — Ingolstadt, 2247, 2248, 2250.

Kazan, 2250; — Kharkov, 2250; — Königsberg, 2247, 2250.

Leipzig, 2245, 2246; — Lérida, 2234, 2244, 2247; — Leyde, 2248; — Lille, 2251; — Lima, 2247; — Lisbonne, 2244; — Louvain, 2246, 2247, 2249, 2251; — Lubeck, 2245; — Lyon, 2245, 2251.

Malines, 2251; — Marbourg, 2247, 2248; — Mayence, 2247, 2250; — Mexico, 2247; — Montpellier, 2232, 2233, 2237, 2238, 2239, 2242, 2243, 2247, 2249, 2251; — Moscou, 2250; — Munich, 2250.

Nancy, 2249, 2251; — Nantes, 2245; — Naples, 2244; — Narbonne, 2245; — Nîmes, 2245.

Orléans, 2232, 2233, 2237, 2238, 2239, 2242; — Osma, 2251; — Oviedo, 2247, 2251; — Oxford, 2232, 2233, 2236, 2237, 2244, 2246, 2248.

Padoue, 2246; — Palencia, 2244, 2248; — Palerme, 2249; — Paris, 2232, 2233, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2249, 2251; — Pau, 2249; — Pavie, 2246; — Pérouse, 2246; — Perpignan, 2244; — Pise, 2246; — Poitiers, 2245, 2251; — Pont-à-Mousson, 2247, 2249; — Pozsony, 2246; — Prague, 2244, 2245, 2248.

Rinteln, 2248; — Rennes, 2251; — Rostok, 2245; — Rome, 2246.

Salamanque, 2233, 2244, 2246, 2247, 2251; — Saint-Andrews, 2246; — Saint-Pétersbourg, 2250; — Salerne, 2239; — Salzbourg, 2247; — Santiago, 2251; — Sapience, 2246; — Sarragosse, 2251; — Sassari, 2249; — Séville, 2251; — Sienne, 2246; — Sorbonne, 2236; cf. XIV, 2385 et *Tables*, 4061-62; — Strasbourg, 2248, 2249, 2251.

Toulouse, 2233, 2237, 2242, 2243, 2246, 2251; — Tolède, 2251; — Trèves, 2247, 2250; — Tubingue, 2247; — Turin, 2246.

Upsal, 2245; — Utrecht, 2248.

Valencia, 2231, 2247; — Valladolid, 2244, 2251; — Varsovie, 2250; — Verceil, 2246; — Vicence, 2246; — Vienne, 2244, 2245, 2246, 2248; — Vilna, 2247, 2248, 2250.

Wittemberg, 2250; — Wurtzbourg, 2247.

Zurich, 2251.

Sur la situation en 1950, en France, en Belgique, en Suisse, en Espagne et en Italie, XV, 2251-52.

II. LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES. — 1° *Ce qu'elles ne sont pas.* — Ni organismes de politique de domination, ou de rivalité, ni œuvres inutiles faisant double emploi, ni instruments de division, ni simples copies des universités d'État, XV, 2252-54.

2° *Ce qu'elles sont.* — Foyers de culture et centres de formation chrétienne, XV, 2254-55.

3° *Les réalisations.* — Se reporter à l'exposé et aux tableaux, XV, 2255-66.

4° *La Constitution « Deus scientiarum » de Pie XI.* — Résumé des dispositions, avec adjonction de deux documents spéciaux (S. Congrégation des évêques et réguliers [1896], S. Congrégation des séminaires et universités [1939]), XV, 2259-60, 2267-68.

Note additionnelle. — Le 27 juin 1968, le cardinal Garrone, préfet de la Congrégation pour l'éducation catholique, a présenté « quelques normes en vue de la révision de la Constitution apostolique *Deus scientiarum Dominus* sur les études académiques ecclésiastiques », normes approuvées par Paul VI le 18 mai 1968. Après avoir rappelé les principes posés par Vatican II, le document comporte trois parties : 1. *Normes générales*, concernant : *a)* le but des facultés; — *b)* les grades acadé-

miques; — c) la mutuelle collaboration de tous les instituts académiques, leurs rapports avec les facultés civiles et leur coopération avec les divers centres de recherche scientifique; — d) la « planification » des facultés. — 2. *Personnel : a)* les autorités académiques; — b) les enseignants; — c) les élèves. — 3. *Organisation des études : a)* méthode générale des études, principalement théologiques; — b) diversité, mais coordination des disciplines et des cours; — c) méthodes didactiques; — d) étapes dans la collation des grades académiques; — e) examens.

Texte latin publié par la Polyglotte vaticane; trad. fr. de la *Doc. Cath.* du 19 janvier 1969.

UNIVOQUE. — Terme opposé à analogue et équivoque, I, 1142 sq., et IV, 1295; XI, 788-90; XV, 865.

UPRANDA. — Nom slave (?) primitif de l'empereur Justinien, VIII, 2277.

UPSAL, ville de Suède. — Siège d'un archevêché luthérien, *Tables*, 4056 *(Söderblom)* et d'une université, XV, 2245.

URANIUS (Ve siècle), évêque d'Himéria. — Son intervention dans l'affaire des Trois Chapitres, XV, 1879.

URAQUE, fille du roi Alphonse VI de Léon (A. Ier en Castille). — Son mariage projeté avec Alphonse Ier d'Aragon, son parent, provoque une sentence de Pascal II, XI, 2071.

URBAIN Ier (Saint), pape.— Pontificat [É. Amann], XV, 2268-69.

URBAIN II (Bienheureux), pape. — Pontificat [É. Amann], XV, 2269-85. — 1° *Carrière antérieure au pontificat.* — XV, 2269-70.

2° *Rapports avec divers États.* — 1. Angleterre : difficultés avec Guillaume le Roux, XV, 2271; cf. I, 1329 (S. Anselme); VIII, 2563 (Lanfranc). — 2. France : l'affaire de Philippe Ier et de Bertrade, XV, 2271-72; XI, 2069; réglée au concile de Clermont (soumission apparente du roi, mais de nouveau excommunié), XV, 2272, 3626; — sur la croisade (cf. *infra*), l'indulgence accordée aux croisés, point de départ de la multiplication des indulgences, VII, 1607; XIV, 1185-86; — canons disciplinaires du concile et références, *Tables*, 705-06. — 3. Normands de la Basse-Italie, XV, 2272-73. — 4. Espagne : reconquête sur les Maures : Alphonse VI de Castille et Rodrigue Diaz (le Cid), 2273. — 5. Allemagne : extinction du schisme de l'anti-pape Clément III, XV, 2273-75; *Tables*, 624-25; — lutte avec Henri IV, d'où finalement Urbain sort victorieux : concile de Plaisance (1065), XV, 2274-75; cf. *infra*.

3° *La question d'Orient.* — Rapprochement entre Constantinople et Rome; concile de Melfi, *Tables*, 721; — la croisade décidée au concile de Clermont et ses résultats, XV, 2276-78; — à compléter par les travaux du P. Leib, S. J., *Tables*, 2944.

4° *Réforme de l'Église.* — 1. Au début du pontificat : décisions du concile de Melfi (simonie, nicolaïsme, investiture laïque condamnés) : *Tables*, 721 (Melfi); 2313 (investiture); II, 2085 (célibat); XIV, 2150 (simonie). — 2. Apogée du pontificat : réglementation de la pénitence publique, XII, 896-97; — validité des ordinations faites par des simoniaques ou des schismatiques, XI, 1290-92; cf. 1294, 1296 et XIII, 2417-21, 2424, 2430; — sur les prêtres *vagi*, XV, 2464; — le tout, 2280-85, condensé et complété aux *Tables* : conciles de Plaisance, 731, et de Clermont, 705-06, avec les références. — 3. Urbain II, S. Bruno et les Chartreux, II, 2275-76, 2291. — Sur l'infaillibilité pontificale, VII, 1671.

Cité : I, 166, 1278; III, 561 (concile de Clermont); XI, 2057, 2069, 2071; XII, 2717; XV, 2867, 2871, 3507, 3625-26, 3629, 3638.

URBAIN III, pape. — Pontificat [É. Amann], XV, 2285-88. — Urbain III en difficulté avec l'Empire, 2285-87. — Sur les ordinations de simoniaques, XIII, 2423. — Sur le délit d'usure et l'obligation de restituer, XV, 2342, 2348, 2357. — En cas de lèpre, la rupture des fiançailles est autorisée, IX, 2159. — Cité : XII, 2680.

URBAIN IV, pape. — Pontificat [É. Amann], XV, 2288-95. — Patriarche latin de Jérusalem, élu pape le 29 août 1261, 2288; cf. VIII, 1002. — Succession au trône de Sicile, XV, 2289-91. — Succession au Saint-Empire, 2291-92. — Tractations avec Michel Paléologue, en vue de la réunion des Grecs, 2292-93; cf. III, 1390-91; IX, 1381-82; XII, 2790-91; XIII, 305-06. — Protection des chrétiens en Palestine, XV, 2293; — évangélisation des nations encore païennes du nord de l'Europe, 2293; — protection des catholiques en Chypre, II, 2440, 2453, 2466; cf. XI, 226. — Autres initiatives, XV, 2294, parmi lesquelles l'institution de la fête du Saint-Sacrement; voir aux *Tables*, *Julienne de Mont-Cornillon*, 2750, et XV, 624, 641 (S. Thomas d'Aquin); — sur la communion (constitution *Transiturus*), III, 507, 509, 512; — bulle contre la simonie, XIV, 2145. — Simplement cité : I, 667; III, 59; XII, 2681; XIII, 305; XIV, 761, 2388.

URBAIN V (Bienheureux), pape. — Pontificat [G. Mollat], XV, 2295-302. — 1. Difficultés financières avec l'Angleterre; intervention de Wyclif, XI, 1334; XV, 3587. — 2. Urbain et l'Orient : conversion de Jean V Paléologue, XV, 2298; III, 1399; XI, 1821; XIII, 310; cité : XII, 1501, 1503. — 3. Retour à Rome envisagé, III, 1936; — déconseillé par Nicolas Oresme, XI, 1406. — 4. Divers : transfert du corps de S. Thomas d'Aquin à Toulouse, XV, 629; — privilèges accordés à l'université d'Angers, 2242. — Cité : XII, 2682; XIV, 1244; XV, 613

URBAIN VI, pape. — Pontificat [G. Mollat], XV, 2302-05. — 1. Élection de Barthélemy Prignano (Urbain VI), XV, 2302-03; XIV, 1469-70. — 2. Fautes d'Urbain entraînant la contre-élection de Clément VII, 1470-71; XV, 2303-04; cf. *Tables*, 626; — interventions : *a)* en faveur de la validité de l'élection d'Urbain VI, Jean de Legnano, IX, 162; Pierre de Luna, électeur d'Urbain, XII, 2020; — *b)* pour l'invalidité, Nicolas Eymeric, V, 2028; S. Vincent Ferrier, XV, 3035; — *c)* hésitant par crainte de schisme, Marsile d'Ingen, X, 151. — 3. La division dans l'Église, XIV, 1471-72; — les obédiences, 1471-72; — dans les ordres religieux, 1486; cf. X, 1674 (Michel de Bologne); XV, 613 (Thierry de Niem). — 4. Premières tentatives pour réduire le schisme : Clément VII et Urbain VI (la voie de fait), XIV, 1472-74. — 5. Attitude d'Urbain VI durant son pontificat, XV, 2303-04. — Cité : XIII, 310; XIV, 1244.

URBAIN VII, pape. — Pontificat [G. Mollat], XV, 2305.

URBAIN VIII, pape. — Pontificat [G. Mollat], XV, 2305-06. — 1. Sur le jansénisme, bulle *In eminenti*, VIII, 451-54, 465, 467, 474; cf. I, 762; II, 58-59; IV, 1970, 1973; VIII, 1057-68; X, 2173. — 2. Procès de Galilée, VI, 1067-76, 1078, 1080-82. — 3. Divers : Canonisations réservées au Souverain Pontife, II, 1634, 1651-52; XIV, 974. — Esclavage, V, 498-513. — Réglementation des fêtes liturgiques, 2186-87. — Immunités ecclésiastiques et S. C. des évêques, VII, 1260-61. — Honoraires de messe, 81-82; cf. I, 734-35. — Mariage : indissolubilité en cas d'adultère, 505; — incompétence des pouvoirs civils dans les causes matrimoniales, IV, 2450; IX, 2263. — Enquête pour la nomination des évêques, XI, 1908-09. — Pénitence : pouvoirs du grand pénitencier, XII, 1144; — un cas d'absolution des péchés réservés, XIII, 2456. — 4. Interventions non doc-

trinales : concordat de Bohême, III, 735; — sentence d'Urbain, déposant l'évêque de Saint-Pol de Léon, cassée par Innocent X, IV, 507-09; — Urbain VIII et la Congrégation de Saint-Maur, X, 407; — et les Maronites, 65; — et Augustin Oreggi, XI, 1405; — et Pietro Sforza Pallavicino, 1831-33; — et Antoine Santarelli, XIV, 1102. — 5. Simplement cité : I, 194; III, 615; VII, 1173; IX, 798, 815; X, 1870, 2166; XV, 617.

URBAIN DE L'ASCENSION. — Notice [J. Mercier], XV, 2306-07.

URBAIN DE BOLOGNE († après 1423). — Théologien servite, commentateur d'Aristote, XIV, 1985.

URBAIN DE SICCA VENERIA. — L'affaire d'Apiarius [É. Amann], XV, 2307-12. — Et le pape Zosime, 3715.

URBAIN (Charles), P. S. S. (1852-1930). — Éditeur, avec E. Levesque, de la *Correspondance* de Bossuet, XIV, 829. — Cité : II, 1058, 1089.

URBANUS (ASTÉRIUS). — Voir *Astérius Urbanus*, *Tables*, 287.

URBANUS RHÉGIUS. — Controverse avec Zwingli sur le péché originel, XV, 3796-97.

URBINO (Synodes de). — Voir *Tables*, 749.

URIE. — Officier de David et mari de Bethsabée. Reproches du prophète Nathan, à l'occasion de l'adultère de David, IX, 2055.

URIM ET THUMMIM (*Ex.*, XXVIII, 30). — Et les visions de Joseph Smith, fondateur des Mormons, XIV, 2251.

URRABURU (Jean-Joseph). — Notice [J. Héllin], XV, 2312. — Cité : III, 2134, 2148, 2158; IV, 884, 894, 902, 909; VI, 569, 582, 585.

URRUTIBÉHÉTY, en religion le P. Chrysostome, O. F. M. — Voir *Tables*, 606-07.

URRUTIGOYTI (Thomas Francès de). — Notice [J. Mercier], XV, 2312-13; VI, 846. — Son frère, Michel-Antoine Francès de Urrutigoyti († 1670), XV, 2313; Hurter, IV, 372.

URS VON BALTHASAR (Hans). — Théologien suisse de langue allemande, né à Lucerne le 12 août 1905. Après des études classiques à Zurich, Vienne et Berlin, il reçut sa formation philosophique et théologique dans la Compagnie de Jésus, entre 1929 et 1937. De 1934 à 1938, il poursuit ses études théologiques à Lyon et s'oriente vers les recherches patristiques. De 1937 à 1939, il fait paraître son travail de doctorat sous le titre *L'apocalypse de l'âme allemande* (3 vol. en allemand). En même temps il étudie la philosophie allemande, collabore à la revue *Stimmen der Zeit*. De 1940 à 1948, il est aumônier d'étudiants à Bâle. En 1950, il quitte la Compagnie de Jésus.

La présence du christianisme au monde contemporain fait l'unité de ses œuvres, nombreuses et diverses. Elle imprima plusieurs directions particulières à ses recherches. Celle de la vie religieuse et de la pratique des conseils évangéliques par tout chrétien (*Der Laie und der Ordensstand*, 1948; trad. franç. *Laïcat et plein apostolat*, Liège-Paris, 1949) conduisit le P. Balthasar à publier des études sur Bernanos, Thérèse de Lisieux, Élisabeth de la Trinité. Une deuxième orientation est la manifestation de la réalité chrétienne dans le monde sécularisé d'aujourd'hui : elle s'exprime par des traductions de Bernanos, de Péguy et surtout de Claudel, et plus encore par des études sur la théologie de l'histoire ainsi que des « esquisses théologiques » réunies sous les titres *Verbum Caro* (Einsiedeln, 1960), *Sponsa Verbi* (id.), *Spiritus Creator* (1967). Dans la même ligne *Die Gottesfrage des heutigen Menschen* (Vienne, 1956; trad. franç. *Dieu et l'homme d'aujourd'hui*, 1958) constitue une apologétique moderne et *L'amour seul est digne de foi* (1963; trad. française., 1966) exprime la valeur intrinsèque du mystère chrétien.

Ce dernier ouvrage préfigure *Herrlichkeit* (trad. *La gloire et la croix*), étude monumentale sur les aspects esthétiques de la révélation, comprenant à ce jour quatre volumes : le premier, *Schau der Gestalt* (Einsiedeln, 1961; trad. franç. *Apparition*, 1965) est consacré à la foi et à la figure de la révélation, dont le centre est le Christ; le deuxième volume, *Fächer der Style* (*ibid.*, 1962; trad. franç. de la première partie *Styles*, 1968) donne des exemples de cette théologie de la gloire de Dieu chez douze écrivains chrétiens, d'Irénée à Péguy; le troisième volume (III-1, *Im Raum der Metaphysik*, 1965) est une confrontation de l'esthétique philosophique avec l'esthétique théologique, d'Homère à Heidegger et Rilke. Enfin le quatrième volume traitera de la gloire dans l'ancienne (III-2, première partie, *Alter Bund*, 1967) et la nouvelle alliance.

Des très nombreuses publications de ce théologien, nous n'avons cité que les plus caractéristiques et parmi elles surtout celles qui sont traduites en français. Pour plus de détails voir H. Urs von Balthasar, *Rechenschaft-Bibliographie*, 1965, Einsiedeln.

B. Fraigneau-Julien.

Cité : *Tables*, 3855 (appréciation d'une œuvre de K. Rahner).

URSACE DE SINGIDUNUM († v. 369) et **VALENS DE MURSA** († v. 367). — Deux évêques d'Illyrie semi-ariens, presque toujours cités ensemble, I, 1823, 1829, 1840; II, 461; VI, 2391; VIII, 1916; IX, 633, 641, 643, 646, 647, 649, 651, 652, 653; XII, 1369, 1533; XIII, 2708, 2709; XIV, 2178; XV, 2892, 2895, 2905. — Valens cité seul : II, 462; XIV, 2183. Voir autres références à la notice qui leur est consacrée, *Tables*, 262.

URSINUS, *Ursicinus*, *Irsin*. — Antipape opposé à S. Damase, IV, 28, 2289; V, 2105.

URSINS (Juvénal des). — Voir *Juvénal des Ursins*, *Tables*, 2800.

URSMER (Saint) († 713). — Sa vie, par Rathier de Vérone, XIII, 1682.

URSON, patriarche de Grado (XI[e] s.). — Et Jean XIX, VIII, 631.

URSULE (Sainte) et **URSULINES.** — Sur la légende de Ste Ursule et des Onze mille vierges, voir *Vies des saints et des bienheureux*, t. X (octobre), Paris, 1952, p. 674-688.

En 1537, Ste Angèle de Mérici fonda à Brescia (cf. XIII, 1445), sous l'invocation de Ste Ursule et sous le nom d'Ursulines, une congrégation de filles et de veuves libres de tous vœux, qui se consacreraient à l'éducation chrétienne des jeunes filles. Grégoire XIII, en 1572, l'érigea en ordre religieux en lui imposant la règle de S. Augustin; cf. I, 2481-82. — On trouve des Ursulines au Canada, II, 1456, 1463; en Hongrie, IX, 1571; aux Pays-Bas, X, 1898; en Pologne, XII, 2459, 2460; en Roumanie, XIV, 74; dans les missions, X, 1894-95, 1906. — Les ursulines possédées de Loudun, le curé Urbain Grandier et les exorcismes du P. Surin, *Tables*, 3025 (*Loudun*).

URUGUAY, république de l'Amérique latine. — Voir I, 1098-99, 1105-06 et *Tables*, 137. — Relations avec le Vatican, XI, 1906, 1921. — Missions, X, 1948.

USAGE DES BIENS. — Distingué de leur propriété, XIII, 782-801. — Cité : 761, 765, 769, 833-34. — Voir *Tables*, 2771-74, § VI. Justice et propriété.

USENER (Hermann-Karl.), historien allemand des religions (1834-1905). — *Anecdoton Holderi* (Leipzig, 1877), II, 920 (sur un opuscule de Boèce); — *Milch und Hönig*, IX, 823-24 (symbolisme du lait et du miel).

USHER (Jacques) (1580-1656), *Ussérius*. — Archevêque anglican d'Armagh (Irlande). Auteur d'études diverses et surtout d'une *Chronologie sacrée*. — Cité sur les lettres d'Ignace d'Antioche : VII, 693.

USINGEN (Barthélemy von), professeur de philosophie à Erfurt au temps de Luther. — Son témoignage sur Jean de Wesel, XIV, 147.

USKUB, ancien nom de la ville de Skopje, actuellement en Yougoslavie. — Relations avec l'Église de Constantinople, III, 1460, 1466.

USTERI (début XIX[e] s.). — Doutes sur l'épître aux Hébreux (à propos de l'épître aux Éphésiens qu'il ne nomme pas), V, 163.

USUARD. — Notice [É. Amann], XV, 2313-16. — Sur l'Assomption de la Sainte Vierge, I, 2131-32. — Son martyrologe, XV, 2313-16; *Tables*, 3158. — Cité : VII, 2522 (S. Irénée); XIV, 937.

Récente édition critique du martyrologe par Dom Jacques Dubois, O. S. B., dans *Subsidia hagiographica*, n. 40, Bruxelles, 1965,

USUCAPION. — Manière d'acquérir la propriété par l'usage, la possession. On dit aussi prescription acquisitive. Cf. XIII, 768-69.

USUFRUIT. — Droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, XIII, 765, 768.

USURE. PRÊT A INTÉRÊT. — Cette étude, de caractère assez spécifique, ne comportant que peu de références aux autres articles du *D. T. C.*, nous nous contenterons, le plus souvent, d'en relever les grandes subdivisions.

I. FORMATION DE LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE. — Notice [A. Bernard], XV, 2316-36.

1° *L'Antiquité.* — 1. Sources bibliques : *a)* Ancien Testament, XV, 2316-18, 2328, 2336-37; cf. *D. B.* (H. Lesêtre), art. *Prêt*, V, 617-20; — *b)* Nouveau Testament, XV, 2323; cf. *D. B.*, V, 620. — 2. La Grèce, XV, 2318-20. — 3. Rome, jusqu'aux réformes de Justinien et de ses successeurs, 2320-23.

2° *Les débuts du christianisme et les Pères*, XV, 2323-33. — 1. L'Évangile, cf. *supra*. — 2. Les Pères de l'Église : *a)* Pères grecs, 2324-27; — *b)* Pères latins, 2327-29. — 3. Usure interdite aux clercs : conciles, documents pontificaux, collections de canons, 2329-31; se reporter à l'art. *Conciles*, où sont indiquées les références. — 4. Vers l'interdiction de l'usure aux laïques : les conciles (voir aux *Tables*), la lettre de S. Léon (*T.*, 2956), XV, 2331-32. — Enfin, Charlemagne fait passer dans le droit séculier les dispositions de l'Église contre l'usure, 2332-33.

3° *Le Haut Moyen Age.* — 1. Interdiction de l'usure aux laïques par Charlemagne, *Admonitio generalis* d'Aix-la-Chapelle de 789 et capitulaire de *813*; — par Lothaire, capitulaire d'Olonne de 825 et capitulaire *missarum* de 832, XV, 2333-34. — 2. Législation conciliaire, sur l'initiative des empereurs, des évêques, de Rome, 2334-36; se reporter aux *Tables*, à l'art. *Conciles*, pour chacun des conciles cités.

II. LA DOCTRINE ECCLÉSIASTIQUE DE L'USURE A L'ÉPOQUE CLASSIQUE (XIIe-XVe siècle). — Notice [G. Le Bras], XV, 2336-72. — 1° *Milieu et sources.* — 1. Bilans du XIIe siècle : *a)* Glose des Écritures, avec compléments (Pentateuque, Psaumes et Luc), XV, 2336-37; — *b)* Décret de Gratien, 2337-39; *Tables*, 911; — *c)* Sentences de Pierre Lombard : utilisation de S. Jérôme et de S. Augustin à travers les *Sententiae* antérieures, 2339. — 2. Transformations du XIIe au XVe siècle : *a)* révolutions économiques favorisant le prêt à intérêts (parfois très élevés), 2339-41; — *b)* influence des textes de l'Antiquité (Aristote), 2341. — 3. Tableau des sources : *a)* le droit canonique, 2341-45; *Tables*, 909-14 (Décrétales); — *b)* les théologiens, XV, 2345-46; un seul traité *De usuris* de Gilles de Lessines *(Tables*, 1812); — *c)* les romanistes, commentateurs du Code et du Digeste, XV, 2346.

2° *Théorie générale.* — 1. Définitions et caractères : tout prêt produisant un excédent de gain non justifié par le travail, XV, 2347-49. — 2. Motifs de la condamnation; sont invoqués : les Écritures, la morale naturelle, le bon ordre social et, dans une certaine mesure, le droit positif, 2349-51. — 3. Nature du péché d'usure, sa gravité, 2351-52. — 4. Condition des biens usuraires : doutes relatifs quant à la propriété acquise, 2352-53.

3° *Domaine de l'usure.* — 1. La loi sur l'usure est-elle générale? S'applique-t-elle à certains groupes et institutions?, XV, 2354-56. — 2. Extension du domaine : opérations dissimulant l'usure, 2356-59. — 3. Exceptions, 2359-60. — 4. Opérations licites, 2360-63. — 5. Conclusion dégageant les principes généraux qui deviendront la doctrine classique autorisant le prêt à intérêt : *damnum emergens, lucrum cessans, stipendium laboris, periculum sortis, ratio incertitudinis*, 2363-65.

4° *Sanctions.* — Le principe : les usuriers manifestes ou découverts sont des criminels passibles de la pénitence au for interne, de sanctions publiques au for externe. — 1. L'usurier lui-même, XV, 2366-69. — 2. Les participants, 2369-71. — 3. L'emprunteur : sa responsabilité, valeur de son serment de payer fait à l'usurier, 2371-72.

1° *Auctoritates.* — Décisions conciliaires ou pontificales constituant des décrétales. — 1. Papes : Alexandre III, XV, 2342, 2352, 2353, 2356, 2357, 2359, 2360, 2364, 2369, 2371; — Calixte III, 2362; — Clément V, 2351, 2366; — Gélase, 2338; — Grégoire (S.) le Grand, 2337, 2338; — Grégoire VIII, 2371; — Grégoire IX, 2342, 2343, 2350, 2356, 2357, 2358, 2366, 2371; — Innocent III, 2343, 2349, 2354, 2357, 2360, 2367, 2369, 2371; — Innocent IV, 2342, 2350, 2359, 2360, 2362; — Innocent VIII, 2363; — S. Léon, 2336, 2337, 2338; — Lucius III, 2360; — Martin V, 2362; — Urbain III, 2342, 2348, 2357.

2. Conciles : Agde, 2338; — Arles, 2338; — Avignon, 2342; — Canons des apôtres, 2337; — Carthage, 2338; — Château-Gontier, 2342; — Citeaux (chapitres), 2342; — Elvire, 2337; — Latran (II), 2338; — Latran (III), 2342, 2350, 2353, 2355, 2365, 2366; — Latran (IV), 2342, 2348, 2350, 2354; — Laodicée (pseudo-), 2357; — Lyon (II), 2342, 2350, 2355, 2365, 2366, 2368, 2369; — Nicée (I), 2337, 2338, 2351, 2366; — Nimègue (Capitulaire de), 2338; — Reims, 2342; — Tours, 2342, 2356; — Vienne, 2342, 2351, 2355.

2° *Auteurs anciens.* — Abbas antiquus, 2366; — Accurse, 2346; — Alanus, 2342, 2348, 2355; — Albéric, 2358; — Albert le Grand, 2343, 2344, 2351, 2352, 2371; — Alexandre de Halès, 2343, 2348, 2352; — Alexandre de Nevo, 2354; — S. Ambroise, 2336, 2338, 2347, 2351, 2352, 2354, 2355; — Ambroise de Vignate, 2346, 2358, 2363; — André (Jean), 2343, 2365, 2366, 2368; — Ange de Castro, 2354; — Ange de Clavasio, 2345, 2348; — Anselme de Laon, 2337, 2339; — *Anselmi sententiae*, 2339; — Antoine de Burgos, 2343; — Antoine de Butrio, 2346; — Antoine de Rosellis, 2346; — S. Antonin, 2344, 2346, 2348, 2349, 2352, 2353, 2358, 2362, 2363, 2365, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371; — Antonin de Prato, 2352; — Archidiaconus, 2364, 2365; — Astesanus, 2345, 2352, 2355; — S. Augustin, 2336, 2338, 2339, 2348, 2352; — Azo, 2346.

Balde, 2346, 2348, 2351, 2369, 2364, 2368, 2369, 2371; — Barian (Nicolas), 2363; — Barthélemy d'Exeter, 2345; — Bartole, 2346; — S. Bernard, 2339; — Bernard de Parme, 2342, 2345, 2352, 2361; — Bernard de Pavie, 2342, 2361; — Bernardin de Busti, 2363; — Bernardin de Feltre, 2363; — S. Bernardin de Sienne, 2344; — Bertachini (Jean), 2343, 2348, 2359, 2362, 2365, 2367, 2368; — Bertrand (Étienne), 2362; — Biel (Gabriel), 2344, 2349, 2364; — S. Bonaventure, 2343, 2346, 2350, 2352; — Bruno d'Asti, 2337; — Burchard, 2338.

Caepolla (Barthélemy), 2358; — Calderini (Johannes), 2343; — Chrysostome (Pseudo-), 2338; — Cynus, 2346, 2364.

Duns Scot, 2344, 2345, 2349, 2352, 2364; — Durand de Saint-Pourçain, 2344, 2345, 2348, 2349, 2350, 2364.

Étienne de Bourbon, 2344; — Étienne de Muret, 2339, 2356; — Eustache Trompette (= Eustache d'Arras), 2368.

Frédéric de Sienne, 2343, 2363, 2365, 2368.

Galganus, 2354; — Geoffroy de Trani, 2345, 2352, 2360, 2364; — Gérard d'Abbeville, 2345, 2351; — Gervais de Mont-S.-Éloi, 2345, 2353, 2361; — Gilbert de La Porrée, 2337; — Gilles de Lessines, 2345, 2347, 2348, 2350, 2351, 2352, 2356, 2360, 2362, 2364, 2367, 2368, 2369; — Gilles de Rome, 2345, 2353; — Glose ordinaire, 2337, 2342, 2343; — Godefroy de Bléneau, 2343; — Godefroy de Fontaines, 2345, 2348, 2352, 2368; — Goffredus, 2358, 2364, 2365; — Gratien, 2336, 2337, 2338, 2339, 2347, 2351, 2352, 2353; — Grosseteste (Robert), 2341, 2344; — Gui de Baysio, 2342; — Guillaume d'Auvergne, 2351; — Guillaume d'Auxerre, 2343, 2348, 2349, 2352; — Guillaume de Mœrboeke, 2341; — Guillaume de Rennes, 2345, 2347, 2361, 2367, 2370.

Haimo d'Halberstadt, 2337; — Henri de Berghes, 2355; — Henri de Gand, 2345, 2362, 2364, 2368; — Hostiensis, 2342, 2345, 2347, 2350, 2355, 2358, 2359, 2360, 2361, 2364, 2370, 2371; — Huguccio, 2342, 2347, 2355, 2361, 2365; — Hugues de Saint-Victor, 2339.

« UTOPIE ». — Mot créé par Thomas More dans son *Libellus... de optimo reipublicae statu, deque nova insula Utopia.* — Cité : x, 2474, 2477, 2478, 2481.

UTRAQUISTES ou CALIXTINS. — Nom donné aux Hussites de Bohême qui communiaient sous les deux espèces. Voir *Tables*, 499-500.

UTRECHT (Église janséniste d'). — Notice [J. Carreyre], xv, 2390-446; voir *Jansénisme, Tables*, 2408-12. — Conciles, *T.*, 749. — Université d'U., xv, 2248.

UZALA. — Voir *Évodius d'Uzala, Tables*, 1452.

VAGHACHAPAT (Concile de) (491). — Voir *Conciles arméniens, Tables*, 695.

VAIHINGER (Hans) (1852-1933), philosophe allemand, créateur de la théorie de la fiction. — C'est cette théorie qu'il applique au principe de la moralité chez Kant, VIII, 2328-29.

VAILHÉ (Syméon) (1872-1960), théologien assomptionniste. — Né à Lunel (Hérault), il fit ses études secondaires chez les Pères assomptionnistes, entra dans leur congrégation en août 1889 et partit pour Jérusalem en 1891. Ses études philosophiques et théologiques terminées, il y fut ordonné prêtre en 1897. Son séjour en Palestine lui permit de s'intéresser au christianisme ancien de ce pays. Il put ainsi établir la liste des anciens monastères et écrire l'histoire des plus importants. Il fit partie de la première équipe des chercheurs qui s'occupèrent à Kadi-Keüi (ancienne Chalcédoine) d'étudier l'Orient chrétien, sous la direction du P. Louis Petit, futur archevêque d'Athènes. Il s'occupa tout particulièrement de l'histoire des Églises orientales et donna au *D. T. C.* des articles fort remarqués : ANTIOCHE (patriarcats), BULGARIE, CONSTANTINOPLE (Église de). Il collabora également au *D.H.G.E.*, à la *Rev. de l'Orient chrétien*, à *The Catholic Encyclopedia* de New York, et naturellement aux *Échos d'Orient*, revue de l'Institut, qui lui doit une contribution particulièrement appréciée. Ces travaux témoignent d'une sûre critique, appuyée sur des documents authentiques. En 1911, il fut appelé à d'autres activités et devint professeur d'Écriture sainte au scolasticat de sa congrégation, puis d'histoire ecclésiastique à l'Institut pontifical oriental à ses débuts, assistant général, etc. Il publia en deux gros volumes la biographie du P. Emmanuel d'Alzon, Paris, 1927, 1934, et celle de Mgr Petit, Paris, 1944. A la S. Congrégation *Pro Ecclesia orientali* il donna une longue étude historique sur les évêchés titulaires, ce qui permit d'en établir une liste authentique (1933). —Notice et bibliographie dans *Échos d'Orient*, févr. 1961. Cf. *Tables*, 327.

Sur le patriarcat de Jérusalem, VIII, 999; — l'Église maronite, X, 6, 8, 10, 21; — Moschus, 2510, 2512; — le titre de « patriarche œcuménique », XIV, 1325; — Manuel Calécas, XV, 1761-62; voir l'art. CALÉCAS de Vailhé, II, 1332-33.

VAINES OBSERVANCES. — Voir *Tables*, 3339 *(Observances)*.

VAISON (Conciles de). — Voir *Tables*, 749.

VAISSETTE (Dom Joseph), bénédictin de S.-Maur (1685-1756). — Auteur, avec de Vic, de l'*Histoire générale du Languedoc*, X, 441, très souvent citée dans le *D. T. C.* en référence ou en bibliographie.

VAL (Honoré Del). — Voir *Del Val, Tables*, 924. — Ajouter aux références : VI, 1647; XV, 1805.

VALDÉMAR DE DANEMARK (Prince) (XVIIe s.). — Ses fiançailles avec la princesse russe Irène Mikhaïlovna et son refus de passer à l'orthodoxie, XIV, 290-92.

VALDÉS (Fernand de), inquisiteur général d'Espagne (1483-1568). — Le catéchisme de Carranza et Dominique Soto, XIV, 2426-27; cf. X, 1860.

VALDÉS (Juan de), humaniste espagnol, né à Cuenca à la fin du XVe s., mort à Naples en 1541. — Auteur du *Dialogue de la langue*, une des principales œuvres de la Renaissance espagnole. Il passe pour avoir été l'un des premiers apôtres de la Réforme en Espagne.

Ses relations avec Bernardin Ochin, XI, 925; — et Pierre Vermigli, XV, 2694; — et Carranza, XIV, 2426.

VALDÈS ou **VALDO** (Pierre) († vers 1218). — Fondateur des « pauvres de Lyon », embryon de la secte des vaudois, XV, 2586-87; cf. VII, 2028. — Traduction de la Bible, XV, 2731.

VALENCE (Conciles de). — Voir *Tables*, 748.

VALENCIA (Grégoire de). — I. Vie. II. Œuvres. III. Traits caractéristiques. IV. Le valencianisme [B. Romeyer], XV, 2465-97.

Les positions de Valencia, nous en avons conscience, auraient pu être plus souvent évoquées au cours des analyses doctrinales des *Tables*. Nous regroupons donc ici d'assez nombreuses références, en suivant l'ordre même adopté par le P. Romeyer dans la IIIe partie de l'article.

Dieu : 1. En soi : *a)* existence, aséité, subsistence, simplicité, XV, 2473-74; cf. IV, 890, 927; — *b)* science, prescience et futurs libres, XV, 2474-76; — *c)* volonté, ordre des vouloirs, 2476; — *d)* prédestination et réprobation, 2477-79. — 2. Dieu, un et trine : *a)* relation et personne, 2479-80; cf. XIII, 658; — *b)* subsistence et personne, VII, 415, 420 (valable aussi pour l'incarnation). — 3. Dieu créateur, XV, 2480-81. — *Anges :* doctrine en six points, XV, 2473, 2482 (simplicité), 2481-82 (individuation), 2482-83 (connaissance), 2483 (peccabilité), 2483-84 (obstination des démons), 2495 (forme, élément spécifique); cf. *Tables*, 160. — *Ame humaine :* doctrine en six points, XV, 2484 (l'âme), 2484-85 (constitution et immortalité), 2485-86 (simplicité), 2486-87 (connaissance), 2495 (hylémorphisme), 2495-96 (amorce d'une philosophie de l'esprit); cf. *Tables*, 125. — *États de nature, état de justice originelle :* XV, 2487; cf. VIII, 2038, 2041; XI, 40. — *Béatitude :* possibilité de droit; nécessité de la grâce, XV, 2487; II, 514; VI, 1399, 1407; VII, 2359. — *Grâce efficace et liberté humaine :* XV, 2487-89. — *Adhésion de raison, adhésion de foi :* 2489-91; VI, 411, 503. — *Jésus-Christ : a)* incarnation, VII, 1456, 1507, 1523, 1530; — *b)* union hypostatique, XV, 2491-92; VII, 415, 420, 543, 547; Jésus-Christ, VIII, 1276, 1278, 1285, 1299, 1307, 1319, 1327, 1354. — *Sacrifice de la messe :* XV, 2492-94; cf. 1401, 1405; — en plus : V, 1402, 1413 (accidents eucharistiques); VII, 543, 547 (réfutation de l'ubiquisme); X, 1144, 1177, 1178, 1255, 1304 (messe, divers aspects). — *Ordre :* XI, 1367, 1387.

Conclusion : le valencianisme. — 1. Double théorie (Hentrich) : détermination active et providence, XV, 2494-95. — 2. Hylémorphisme renouvelé, 2495. — 3. Philosophie de l'esprit, 2495-96. — 4. Accord de la liberté humaine et de la providence, 2496-97.

Compléments : I, 419 (adoptianisme); — III, 901 (confession); 2111 (création); — IV, 1304 (diffamation); 2187 (infaillibilité du magistère); — V, 488 (esclavage); 2260 (feu du purgatoire); — VII, 1130, 1157 (immaculée conception); 1683-87, 1691-92 (infaillibilité du pape); — X, 2009 (mitigation des peines de l'autre vie); — XIV, 617 (sacrements); — XV, 2787-88 (vertus). — Cité : IV, 1565, 1627; VI, 585; VII, 1394, 1768; VIII, 1027, 1045, 1046, 1055, 1060; XV, 1224, 1804, 1808.

VALENS (Flavius), né en 328, empereur romain de 364 à 378. — Associé à son frère Valentinien Ier, cf. *infra*, il eut les provinces orientales. Il se rallia à l'arianisme et disparut dans une guerre contre les Goths. Son zèle arien, I, 1836-38; V., les Goths et Ulfila, XV, 2052-53.

VALENS DE MURSA. — Voir *Ursace de Singidunum, Tables*, 4266.

VALENSIN. — Deux frères jésuites de ce nom, ayant l'un et l'autre collaboré à l'art. *Immanence* du *D. A. F. C.* (cf. *Tables*, 206, 2218).

Albert (1873-1944), professeur aux Facultés catholiques de Lyon : *Jésus-Christ et l'étude comparée des religions*, conférences, Gabalda, 1911; — *S. Irénée de Lyon, docteur de l'unité catholique*, 1921; — *Tertullien, l'apologiste du droit chrétien*, 1923; — *Traité de droit naturel*, Spes, 2 vol., 1922-1925; — *Commerce et mercantilisme*, 1925; — *Évangile selon S. Luc* (avec Huby), coll. *Verbum salutis*, 1927; — diverses « brochures jaunes » de l'Action populaire (Directives de l'Action catholique; Le principe d'autorité et les exigences sociales du temps présent; S. Augustin, sociologue de la Cité de Dieu); — *Le primat de l'humain en politique* (Semaines sociales de Reims, 1933), 1934; — *Les exercices spirituels*, Desclée, 1935; — *Aux sources de la vie intérieure :* une grande retraite, 1949; — *La vie intérieure d'un jésuite : le journal spirituel du P. Albert Valensin*, introduction et présentation par Auguste Valensin, Aubier, 1954.

Auguste (1879-1954) : nombreuses études de haute philosophie dans diverses revues (Hommage à M. Blondel, dans les *Études*, 1949); — les art. *Criticisme kantien* et *Panthéisme* du *D.A.F.C.*, plus ou moins repris dans

A travers la métaphysique, Beauchesne, 1925; — *Maurice Blondel* (avec Y. de Montcheuil), Gabalda, 1934; — *Balthazar*, deux dialogues philosophiques suivis de commentaires sur Pascal, Aubier, 1934; 2e éd., 1954; — *François*, Plon, 1938; nouv. éd., Aubier, 1964; — *Autour de ma foi*, *ibid.*, 1948; nouv. éd., 1963, suivie de *Initiation catholique;* — *Le christianisme de Dante*, *ibid.*, 1954; — *La joie dans la foi*, *ibid.*, 1954; nouv. éd., 1958, 1967; — *Regards*, 3 vol., Aubier, 1955-1956 (I, Platon, Descartes, Pascal, Bergson, Blondel; II, Léonard de Vinci, Valéry, Péguy, Claudel; III, Dante); — *Correspondance Maurice Blondel-Auguste Valensin : 1899-1912*, 2 vol., *ibid.*, 1957; *1912-1947* (par H. de Lubac), *ibid.*, 1965; — *Textes et documents inédits*, *ibid.*, 1961.

Cités : v, 674; vi, 1571; viii, 1363; ix, 887; xi, 2165, 2186; xiii, 846 (bibl.), 1889, 2593; xiv, 2858, et aux art. *France* et *Jésuites* des *Tables*.

VALENTE (F.).—Auteur d'une étude en italien sur S. Jérôme et l'encyclique *Spiritus Paraclitus* de Benoît XV sur la sainte Écriture (Rome, 1921), vii, 2313.

VALENTI, sociologue italien. — Sur les *Communanze*, xiii, 828.

VALENTIN, pape. — Pontificat [É. Amann], xv, 2497.

VALENTIN, hérétique gnostique. —Notice [G. Bardy], xv, 2497-519. —Sur Valentin, ses disciples et les deux écoles orientale et italique, voir *Gnosticisme, Tables*, 1822-23; iv, 1485 (docétisme).

VALENTIN, hérétique apollinariste. — Notice [G. Bardy], xv, 2519-20; i, 1507.

VALENTIN, évêque de Chartres (ive s.).— Et S. Victrice de Rouen, xv, 2954.

VALENTIN, abbé d'Hadrumète, contemporain de S. Augustin. — Sur la prédestination, xii, 2837. — Cité : i, 2283, 2299.

VALENTIN (Jacques) (1790-1847). — Prêtre de S.-Sulpice, xiv, 816.

VALENTINELLI (Joseph). — Éditeur d'un catalogue des manuscrits de S.-Marc de Venise (Venise, 1868-1873, 6 vol.), à propos des *codices* collectionnés par Bessarion, ii, 802, 806.

VALENTINIEN, empereurs d'Occident. — Valentinien Ier, né en 321, empereur de 364 à 375. Associé à Valens, cf. *supra*, il s'installa à Milan; chrétien zélé, il favorisa l'orthodoxie nicéenne et maintint les Barbares hors de l'Empire; cité : i, 1836; xii, 2672. — Valentinien II, né en 371, fils du précédent, empereur de 375 à 392, assassiné par ordre de son tuteur Arbogast; cité : i, 947; xiv, 2171. — Valentinien III, né en 419, empereur en 425, mort en 455, demeura sous la dépendance de Théodose II, empereur d'Orient; cité : ix, 233-39, 241, 243, 254-256 (S. Léon); xiii, 288-89 (primauté romaine).

VALENZUELA, prélat mercédaire. — Éditeur (1905-1908) des œuvres de S. Pierre Pascal (Pascual, Paschase) (Hurter, ii, 400, note), xiii, 2014 (Immaculée Conception), 2017 (bibl.).

VALÈRE. — Voir *Rufin et Valère*, *Tables*, 3932.

VALÈRE, évêque d'Hippone. — Ordonne prêtre S. Augustin, i, 2275. — Préside le concile d'Hippone, 2276.

VALÈRE (Comte), gouverneur de Ravenne (ve s.). — Pélage et S. Augustin, xii, 705-06.

VALÈRE-MAXIME, historien latin contemporain de l'empereur Tibère. — Cité à propos de Socrate, sur la prière à faire aux dieux, xiii, 228.

VALERIANO DI PRATO (xviiie s.). — Custode de Terre-Sainte, chargé d'enquêter sur le cas du patriarche maronite Joseph Estéphan, x, 94-95.

VALÉRIEN, patrice du gouvernement byzantin (vie s.). — Son rôle dans l'affaire du schisme d'Aquilée, xv, 1915.

VALÉRIEN D'AQUILÉE (Saint) († vers 388). — Il préside un synode anti-arien, tenu dans sa propre ville, i, 1844.

VALÉRIEN DE CIMÉLIUM. — Notice [G. Bardy], xv, 2520-22.

VALÉRY (Paul) (1878-1945), poète et essayiste. — Sur la vanité et l'orgueil, xv, 2531. — Sur Pascal, xi, 2117, et appréciation sur l'attitude de Valéry à l'égard de Pascal.

VALÉSIENS ou **EUNUQUES.** — Voir Eunuques, v, 1516-21; références à *Castration*, *Tables*, 545-46.

VALETTAS (Jean). — Son édition des lettres de Photius (Londres, 1864), xii, 1542, 1548, 1603.

VALGORNERA (Thomas de), théologien dominicain († 1665). — Sa *Mystica theologia D. Thomae*, citée à propos de la contemplation, iii, 1629; iv, 1385. — Cf. Hurter, iv, 312.

VALLA (Joseph). — Notice [A. Molien], xv, 2522-24; — théologie dite de Lyon, 503; x, 2372; xi, 1134 (rectifier l'orthographe).

VALLA ou **DELLA VALLA** (Laurent). — Notice [J. Mercier], xv, 2525; cf. xiii, 1694. — Cité : vi, 560; xv, 3545.

VALLABHA (1479-1531). — Dans l'hindouisme, maintient la réalité des âmes et du monde corporel, et cependant retourne au panthéisme intégral, xi, 1859.

VALLADOLID (Synode de) (1322). — Voir *Tables*, 749.

VALLARSI (Dominique). — Notice [É. Amann], xv, 2525. — Cité : viii, 896.

VALLÉE. — Authenticité d'un texte de S. Basile affirmant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, v, 783.

VALLÉE (Briand) (xvie s.). — Président du tribunal de Saintes, accusé d'athéisme, xiii, 1708.

VALLET (Pierre) (1845-1926), sulpicien. — Ouvrages philosophiques, xiv, 831. — Cité : i, 2229.

VALLOIS (Henri-Victor), né à Nancy en 1889. — Sur le polygénisme, xii, 2524-25, 2527-30.

VALLOTTON (Paul). — Auteur de *Que faut-il garder du calvinisme de Calvin?* (Genève, 1919), xiii, 872.

VALOIS (Adrien de) (1607-1692). — Historien, frère de Henri de Valois, xv, 2526.

VALOIS (Henri de). — Notice [É. Amann], xv, 2525-26. — Cité : vi, 2168 (synodes romains condamnant Acace), 2424 (Socrate); vii, 2395 (S. Irénée); xiv, 2191 (oraison funèbre de J. Sirmond); xv, 233 (Théodore le Lecteur).

VALOIS (Noël) (1855-1915). — Historien, membre de l'Institut (1903), président de la Société d'histoire ecclésiastique de la France (1914), qui a étudié l'histoire religieuse de la France aux xive et xve s., notamment dans *La France et le grand schisme d'Occident* (1896-1902, 4 vol.) et *La crise religieuse du XVe s. Le pape et le concile* (1909, 2 vol.).

Sur Gerson, vi, 1314, 1316, 1318; — Guillaume d'Auvergne, 1968-1976, *passim;* — Jean de Jandun, viii, 765; cf. 639, 641 (bibl.); — Marsile de Padoue, x, 154-55, 157-60, 164-65, 169, 172, 174-75; — Pierre Auriol, xii, 1816, 1820, 1822, 1825-26, 1831-32, 1837, 1839-41, 1846, 1866, 1870, 1873, 1877; — Pierre de Luna (Benoît XIII), 2022, 2024-25, 2027; — Pragmatique Sanction, xii, 2780, 2786 (bibl.); — schisme d'Occident, xiv, 1470; — Thérines, xv, 573.

VALPERGA DI CALUSO (Tommaso, comte Masino) (1737-1815). — Un précurseur de l'ontologisme, xi, 1029.

VALRAN (Gaston), né à S.-Germain-en-Laye en 1857. — Sa thèse (Paris, 1899) sur l'influence accordée par Gennade à Salvien, xiv, 1056.

VALROGER (Hyacinthe de). — Notice [A. Molien], xv, 2527-30. — Cité : vi, 703.

VALSECCHI (Antonino), théologien dominicain (1708-1791). — Prend parti pour Concina contre le théatin Berlendi dans la question du jeûne au carême, iii, 680.

VALTER (Jean), théologien lovaniste. — Son intervention au concile de Trente (1551) sur le sacrement de l'ordre, xv, 1448.

VALTON (Émile) (1873-1963). — Professeur de droit canonique au grand séminaire de Langres, collaborateur du *D. T. C.*, il est l'auteur d'un ouvrage, *Droit social* (Paris, 1906), fréquemment cité au cours de l'article État.

VALVERDI ou **DE VALVERDE** (Barthélemy). — Notice [J. Mercier], xv, 2530.

VAN... — Nous classons tout d'abord les noms qui commencent par la *particule séparée*, sans tenir compte des articles *de den* ou *der* qui peuvent la suivre. Viennent ensuite, à leur place alphabétique normale, les noms dans lesquels la *particule est soudée*.

VAN der AA. — Son ouvrage *Ontologia* (Louvain, 1888), iii, 2158.

VAN den ABEELE (Charles). — Voir ABEELE, I, 28.
VAN der BEECK, de son nom de famille Martin Schellekens, dit *Becanus*. — Voir *Becanus*, *Tables*, 391.
VAN den BERGH VAN EYSINGA (Gustave-Adolphe), théologien protestant hollandais, né en 1874. — Son ouvrage, *Die holländische radikale Kritik des Neuen Testaments* (Iéna, 1912), cité XIII, 2858.
VAN den BERGHE (Mgr Oswald-Marie-Charles-Joseph). — Son ouvrage, *Marie et le sacerdoce* (Bruxelles, 1872), cité IX, 2398.
VAN BILSEN (C. J.) (première moitié du XVIII[e] s.). — Voir BILSEN, II, 892.
VAN BOMMEL (Corneille), évêque de Liège de 1829 à 1852. — Son influence, XII, 83.
VAN BUUL (Henri-Jean), évêque schismatique de Haarlem (Église d'Utrecht) à partir de 1843. — Cité : XV, 2420, 2422.
VAN CALOEN (Baron Joseph-Marie-Louis-Victor, en religion Dom Gérard), O. S. B., né à Bruges le 12 mars 1853, évêque titulaire de Phocée (1906), abbé général des bénédictins du Brésil (1908). — Sur les pouvoirs des schismatiques, XII, 1137.
VAN CAUWENBERGH (Mgr Étienne), né à Lierre (Anvers) le 5 août 1890, décédé à Louvain le 12 déc. 1964, co-directeur du *D. H. G. E.* à partir de 1928. — Il fut le restaurateur de la bibliothèque universitaire de Louvain, deux fois incendiée, en 1914 et 1940. Sa thèse, *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au Moyen Age* (Louvain, 1922). Professeur à l'Université cathol. de Louvain à partir de 1924, il a dirigé la *Rev. d'hist. ecclés.* — Cité aux *Tables*, 3031-32.
VAN CAUWENBERGH (Mgr J.) (1879-1950). — Vice-recteur de l'Université de Louvain, puis auxiliaire de Malines, *Tables*, 395.
VAN COUDENBERG (Franco) (XIV[e] s.), compagnon de Jean Ruysbroeck. — Cité : XIV, 409.
VAN CRAYWINCKEL (Ludolphe), prémontré de l'abbaye de Tongerloo († 1679). — Ses *Godvruchtige meditatiën* (1[re] édit., Anvers, 1661), XIII, 26.
VAN CROMBRUGGHE (Camille) (1876-1940). — Voir *Crombrugghe*, *Tables*, 877. Aux références déjà données, ajouter : V, 1088 (eucharistie); VI, 1662 (grâce); *Tables*, 398, 401.
VAN der CROON (Théodore), archevêque schismatique d'Utrecht (Église d'Utrecht) à partir de 1733 († 1739). — Cité : XV, 2407, 2411.
VAN DALE (Antoine). — Auteur de l'ouvrage *De oraculis veterum ethnicorum dissertationes duae* (Amsterdam, 1683), XIII, 1734.
VAN DIEVE, *Petrus Divaeus* († 1581). — Son ouvrage *Rerum Brabanticarum libri XIX*, publié par Le Mire en 1610, X, 1863.
VAN der ELST (Robert). — Collaborateur du *D. T. C.*, art. HYPNOTISME. — Cité : hypnotisme, VII, 359; — stigmatisation, XIV, 2622.
VAN den ENDEN (François). — Un des maîtres de Spinoza. Brève notice, XIV, 2490.
VAN ENGELEN (Guillaume). — Voir ENGELEN, V, 121.
VAN ERCKEL (Jean-Chrétien), doyen du chapitre de l'Église janséniste d'Utrecht (début XVIII[e] s.). — Cité : XV, 2399, 2400, 2401, 2402, 2410, 2443, 2444.
VAN ESPEN (Zeger-Bernard). — Notice [J. Mercier], XV, 2530-31. — Élection des évêques, IV, 2258. — I[er] concile de Lyon, IX, 1366, 1371, 1373 (bibl.); II[e] concile de Lyon, 1383. — Adaptation du *Jus ecclesiasticum*, par dom Benoît Oberhauser, XI, 858. — Sépulture, XIV, 1890. — Église d'Utrecht, XV, 2399, 2401-03, 2405, 2410, 2436, 2437. — Cité : VI, 1546; XII, 2141; XIII, 1477; XV, 2443, 2444, 2445, 2674.

M. Nuttinck, *La vie et l'œuvre de Z.-B. Van Espen*, 1970, dans Recueil de trav. d'hist. et de philol. (éd. Nauwelaerts), IV[e] série, fasc. 43, LXVIII-720 p.

VAN GALEN (Mathieu). — Voir GALENUS, VI, 1054-56 et *Tables*, 1762.
VAN GENNEP (Arnold) (Ludwigsburg, Hollande, 1873-Bourg-la-Reine, 1957), ethnologue et folkloriste français. — Cité : XIV, 2824.
VAN den GHEYN (Joseph-Marie-Martin), bollandiste, conservateur de la Bibliothèque royale à Bruxelles. — Collaborateur du *D. T. C.* (art. ACTA MARTYRUM et BOLLAND). — Cité : I, 1564 (apologétique); et, à propos de traductions de S. Jérôme, VIII, 922.
VAN GINNEKEN, jésuite hollandais. — Initiateur des récollections pour non catholiques (1919), XII, 90.
VAN HATTEM (Olivier). — Voir HATTEM, VI, 2060.
VAN der HEEREN (A.). — Un article (1922) sur miracle et providence, X, 1811. — Cité : *Tables*, 398.
VAN HELMONT (François-Mercure). — Voir *Helmont*, *Tables*, 2039.
VAN HERDEGOM (Gérard), prémontré de l'abbaye de Tongerloo († 1675). — Auteur de *Diva Virgo candida* (Bruxelles, 1650), XIII, 26.
VAN HEUSSEN (Hugues). — Voir *Heussen*, *Tables*, 2072.
VAN HOONACKER (Albin) (1857-1933). — Voir *Hoonacker*, *Tables*, 2115-16, et aussi 398, 403.
VAN HOVE (Alphonse et Aloïs). — La notice *Hove* (Alphonse Van), *Tables*, 2120, a malencontreusement confondu deux auteurs belges : le canoniste, Mgr Alphonse Van Hove, et le théologien, Aloïs Van Hove. — On réservera à Alphonse les publications canoniques ainsi que les références au *D. T. C.* qui les concernent. Sur cet auteur, voir *D. D. Can.*, VII, 1402-03 (notice par R. Naz). — C'est, par contre, le théologien Aloïs Van Hove, né à Anvers en 1895, docteur et maître en théologie de l'Université de Louvain, chanoine de Malines, ancien professeur de théologie dogmatique au grand séminaire de Malines, qui est l'auteur de *La doctrine du miracle chez S. Thomas et son accord avec les principes de recherches scientifiques*, 1927, et c'est à lui que se rapportent toutes les références à l'art. MIRACLE.
VAN KASTEREN (P.). — Voir *Kasteren*, *Tables*, 2805.
VAN LAAK, théologien jésuite, professeur à l'Université grégorienne. — Ses *Institutiones theologiæ fundamentalis* (Rome, 1908) citées à propos de la révélation, XIII, 2584, 2618 (bibl.).
VAN LIESHOUT (H.). — Sa thèse, *La théorie plotinienne de la vertu* (Fribourg, Suisse, 1926), XII, 95, 2291.
VAN der LINDEN (Guillaume-Damase). — Voir *Lindanus*, IX, 772; *Tables*, 3002.
VAN MALDEREN (Jean). — Voir *Malderus*, *Tables*, 3073.
VAN MANEN (XIX[e]-XX[e] s.). — Voir *Tables*, 3084.
VAN der MEERSCH (Joseph), né et mort à Bruges, 1[er] mars 1868-14 juin 1952. — Professeur de théologie au grand séminaire de Bruges, collaborateur du *D. T. C.*, art. GRACE, et auteur de plusieurs traités appréciés : *De divina gratia*, dont la 2[e] édition (1925) s'enrichit d'un appendice sur la *Médiation de Marie, mère de grâce*; — *De Deo uno et trino* (Bruges, 1920; 2[e] édit., 1927).

Cité : VI, 1621, 1647, 1679; X, 692, 780-81, 2181; XII, 1285, 1291, 1298, 1300; XIII, 2152, 2565, 2570, 2638; XIV, 1610, 1613; XV, 1805, 1814, 3336; *Tables*, 398.

VAN MIERLANDE (Jacques) (fin du XIII[e] s.). — Traduction en rimes tudesques de l'*Historia scolastica* de Pierre Comestor, XII, 1922.
VAN NIEUVENHUISEN (Gauthier-Michel), archevêque de l'Église schismatique d'Utrecht à partir de 1767 († 1797). — Cité : XV, 2418, 2419.
VAN NIEUVENHUISEN (Jean), évêque de Haarlem (Église schismatique d'Utrecht) († 10 janv. 1810). — Cité : XV, 2420.
VAN NOORT (Guillaume), théologien hollandais, né le 10 mai 1861, mort le 15 sept. 1946. Ses manuels théologiques, publiés à partir de 1901, ont fait l'objet de rééditions par les soins de son disciple J. P. Verhaar : *De vera religione; De Ecclesia Christi; De fontibus revelationis*, Amsterdam, 1911; *De Deo uno et trino*, Hilversum, 1928; *De Deo creatore; De Deo redemptore*, Amsterdam, 1910; *De gratia Christi*, Amsterdam, 1908; *De sacramentis*, Amsterdam, 1927. — On retrouve chez Van Noort les idées directrices de la théologie de Billot; cf. XII, 95.

Foi, VI, 497. — Grâce, 1597-98, 1610; cf. XII, 1286, 1300-01 (persévérance). — Hypostase, VII, 424. — Imposition des mains, 1385. — Incarnation, 1475. — Jésus-Christ, VIII, 1349. — Liturgie, IX, 789. — Messe, X, 1157, 1166, 1251, 1256-57, 1288, 1290, 1296. — Miracle, 1811. — Mystère, 2590. — Ordre, XI, 1372 (cité); cf. XIII, 158 (prêtre). — Revivis-

cence des sacrements, 2624-25. — Sacramentaux, XIV, 471, 474. — Sacrements, 572, 607, 627, 630, 632. — Tradition, XV, 1255, 1315, 1340, 1346. — Transsubstantiation, 1405. — Trinité, 1805. — Unité de l'Église, 2209.

VAN OPPENRAAY (Th.). — La doctrine de la prédestination dans l'Église réformée des Pays-Bas (thèse de Louvain, 1906), XII, 95.

VAN ORTROY (François), bollandiste. — Sur l'indulgence de la Portioncule, XII, 2605; *Tables*, 400.

VAN OS (Willibrord), archevêque janséniste d'Utrecht († 1825). — Cité : XV, 2420, 2422.

VAN den OUDENRIJN (Marc-Antoine). — *De prophetiæ charismate in populo israelitico* (thèse de l'Institut biblique de Rome, 1926), XII, 96.

VAN OVERBERGH (M.). — Religieux missionnaire envoyé par Pie XI pour étudier les idées religieuses des Négritos des Philippines, XIII, 2231; XIV, 2791.

VAN RANST (François). — Voir RANST, XIII, 1656-57; *Tables*, 3859.

VAN RAVESTEYN (Josse). — Voir RAVESTEYN, XIII, 1793; *Tables*, 3862.

VAN RHIJN. — Voir *Rhijn*, *Tables*, 3903.

VAN der RIVIEREN (Eustache). — Voir RIVIUS, XIII, 2748; *Tables*, 3911.

VAN ROEY (Joseph-Ernest, cardinal) (1874-1961). Né à Vorselaer (diocèse de Malines); professeur à l'université de Louvain (1901-1907); vicaire général du cardinal Mercier (1907-1926); archevêque de Malines (1926-1961).

Après de solides études au séminaire de Malines et à la Faculté de théologie de l'université de Louvain, il publia une thèse de maîtrise en théologie *De justo auctario ex contractu debiti* (Louvain, 1903), dans laquelle il défendait la doctrine stricte en la matière : la perception d'un intérêt pour l'argent prêté ne se justifie qu'à des titres extrinsèques (XV, 2346, 2375).

Devenu dès 1907 le collaborateur immédiat et fort apprécié du cardinal Mercier, Mgr Van Roey participa à ses côtés aux *Conversations de Malines* (XI, 1167-68; XIII, 1409-11) entre catholiques et anglicans (1921-1926); il y rappela en termes nets le point de vue de la théologie catholique sur « l'épiscopat et la papauté ».

Successeur de Mercier à la tête de l'important diocèse de Malines, le cardinal Van Roey s'avéra non seulement un pasteur vigilant du troupeau qui lui était confié, mais il fut très intimement mêlé à la vie sociale, voire politique de la Belgique tout au long des trente-cinq années de son épiscopat. Ses lettres pastorales de Carême ont abordé tous les aspects de la foi catholique, et elles constituent une véritable somme de la doctrine chrétienne. Aux yeux de Van Roey, aucun secteur, artistique, social, économique, politique n'échappe à l'emprise du message chrétien : « En présentant aux fidèles leur ligne de conduite en ces domaines, l'autorité hiérarchique ne sort nullement de son rôle spirituel, elle ne fait pas de politique; elle remplit tout simplement sa mission propre, qui consiste à veiller aux droits de l'Église et au bien des âmes ».

Les principaux écrits pastoraux du cardinal Van Roey ont été rassemblés dans *Au service de l'Église - In dienst van de Kerk*, 10 vol., Turnhout, Brepols, 1939-1961. Auteur de *De virtute charitatis quaestiones selectae*, Malines, Dessain, 1929 (cf. *Tables*, 1672), il fut le principal artisan du catéchisme national (unique) pour tous les diocèses de Belgique.

Pendant l'occupation de son pays par les Allemands (1940-1944), le cardinal rappela avec courage les droits imprescriptibles de la personne humaine, opposant la conception chrétienne à la théorie nationale-socialiste du sang et de la race.

Le cardinal Van Roey attachait la plus grande importance aux œuvres et organisations d'inspiration chrétienne; celles-ci connurent sous son épiscopat une efflorescence sans précédent. Au cours du conflit scolaire qui opposa violemment l'Église de Belgique au gouvernement socialiste (1954-1958), il apparut comme le défenseur intrépide des droits des familles chrétiennes; les institutions catholiques obtinrent un statut équitable par la conclusion d'un « pacte scolaire » qui fut traduit en termes de loi en 1959. Le cardinal intervint également de toute son autorité afin d'empêcher que ne dégénèrent en conflits plus graves encore les grèves sauvages de décembre 1960.

Tout en lui faisant grief d'interventions qu'ils qualifiaient de « politiques » et d'avoir ainsi été « un des plus actifs artisans de la confusion volontaire entre la religion et la politique en Belgique » (*Le Peuple*, 7 août 1961), les adversaires du cardinal reconnurent unanimement qu'il n'avait jamais eu en vue que la gloire de l'Église, la servant avec un parfait désintéressement.

La bibliographie du card. Van Roey ne compte pas moins de 342 titres. On la trouvera dans *Bibliographie académique de l'Université de Louvain : Suppl.*, 1901; 1904; 1906. *Bibliogr.*, 1908, *Suppl.*, 1913. *Bibl. acad.*, t. VI, VII, VIII, IX, X. Quelques uns de ses articles sont cités au *D. T. C.* : XV, 2350; *Tables*, 403.

Sur le cardinal Van Roey : *In memoriam*, dans *Coll. Mechl.*, 1961. — R. Aubert, *Le card. Van Roey*, dans *Revue nouvelle*, 1961. — J. Coppens, dans *Annua nuntia Lovanien*, fasc. XV. — L. De Racymaecker, *Kon. vl. Academie*, jaarboek 1961. — E. Leclef, *Le card. Van Roey et l'occupation allemande*, Bruxelles, 1945. — J. Kempeneers, *Le card. Van Roey en son temps*, Gembloux, 1971.

J. KEMPENEERS.

VAN ROO (W.-A.), théologien jésuite, professeur à l'Université grégorienne. — Il a pris position en faveur de la doctrine des limbes pour les enfants morts sans baptême et a montré la valeur sotériologique de la résurrection du Christ. — Ses ouvrages cités : *Tables*, 2530, 2532, 3001.

VAN ROSSUM (Guillaume, cardinal), rédemptoriste. Né à Zwolle (Pays-Bas) le 3 sept. 1854, consulteur général de sa congrégation, cardinal en 1911, président de la Commission biblique en 1914 et préfet de la Propagande en 1918, décédé à Maastricht en 1932. — Son interprétation du décret de Florence sur l'ordre, XI, 1244, 1254, 1273, 1317-20; cf. VII, 1411, 1416.

VAN der SANDT (Maximilien). — Voir SANDAEUS, XIV, 1089-90.

VAN SPILBEECK, moine prémontré. — Il réédite en 1889 les *Annales* de Maurice du Pré, XIII, 26.

VAN STEENBERGHE ou **STEENBERGEN** (Pierre). — Notices [A. Teetaert], XII, 2045-46 et XIV, 2586.

VAN STEENBERGHEN (Chanoine Fernand), né en 1904, professeur à l'Université de Louvain. — Ses ouvrages sur Siger de Brabant cités à la bibliographie de l'art. SIGER (XIV, 2052) et, depuis, *Siger de Brabant d'après ses œuvres inédites* (Louvain, 1942); collaborateur au t. XIII (Le mouvement doctrinal du XIe au XIVe s.) de l'*Histoire de l'Église* de Fliche et Martin (1951).

Cité : XIV, 2046-47; XV, 653; *Tables*, 397.

VAN STEENKIST (J. A.) († 1886), théologien scripturaire belge; cf. Hurter, V, 1576. — Un ouvrage sur les Actes des apôtres, I, 95; un autre sur l'Évangile de S. Matthieu, VIII, 1515.

VAN der STERRE (J.-C.), abbé prémontré de Saint-Michel d'Anvers († 1629).—Auteur de deux Vies de S. Norbert et d'un *Hagiologium norbertinum*, édité seulement en 1887 à Namur, XIII, 18, 26.

VAN STIPHOUT (Jean), évêque janséniste de Haarlem (Église d'Utrecht) (†1777). — Cité : XV, 2411, 2414, 2417, 2419.

VAN SUSTEREN, vicaire général de Malines. — Il dénonce (17 févr. 1703) le *Cas de conscience* à la Faculté de Louvain, XIII, 1495.

VAN THIEL (Jean). — Étant supérieur du séminaire d'Amersfoort, il présida le troisième congrès international des Églises d'Utrecht et des Églises vieilles-catholiques (1894), XV, 2435; — son voyage en France, 2438; — évêque de Haarlem (1906), 2431-32.

VAN der VEKEN. — Notice [J.-P. Grausem], XV, 2530.

VAN den VELDE (François), dit *Sonnius* († 1576). — Voir SONNIUS, XIV, 2367; *Tables*, 4059.

VAN de VELDE, Heimeric de Campo († 1460). — Fondateur et recteur de l'Université de Louvain, IX, 866.

VAN VIANEN (François) (1615-1693), théologien belge. — Brève notice dans Hurter, IV, 619. — Propositions niant la foi chez les pécheurs, condamnées par Alexandre VIII, I, 756.

VAN VLIJMEN. — Deux évêques de ce nom à Haarlem

(Église d'Utrecht) : Théodore-Jean, à partir de 1916, cité xv, 2442; — H., en 1928, cité xv, 2425.

VAN der VORST (Pierre) (Anvers, av. 1500-Worms, 1548), évêque d'Acqui. — Nonce envoyé en Allemagne pour faire accepter la bulle de Paul III convoquant le concile de Trente, xv, 1416.

VAN WAEFELGHEM (Michel). — Éditeur du *Liber ordinarius* de l'ordre de Prémontré (1905 sq.), v, 1250; xiii, 14.

VAN WAEFELGHEM (Raphaël). — Éditeur des Premiers statuts de l'ordre de Prémontré (1913), xiii, 6, 14, 16, 31 (bibl.).

VAN WALENBURCH ou WALLENBOURG (Adrien et Pierre). — Notice [J. Mercier], xv, 3506; cf. i, 1541. — Foi, vi, 72; — interprétation de l'Écriture, vii, 2335; — tradition, xv, 1325; — unité de l'Église, 2203-04. — Cité : xiv, 963.

VAN WEDDINGEN (Mgr A.). — Sur le miracle (thèse de Louvain, 1869), x, 1810, 1811, 1837, 1858 (bibl.); — *Éléments raisonnés de la religion*, i, 1564.

VAN der WELLEN (Pierre), *Welle*, dominicain (xve s.). — Fondateur et professeur de l'Université de Louvain, ix, 866.

VAN WERM (Gérard) (xviie s.). — Théologien de Louvain entaché de jansénisme, i, 751, 756.

VAN WERWEKE (Hans). — Cité pour un article (1929) sur l'usure, xv, 2356.

VAN de WOESTYNE. — Son *Cursus philosophicus*, Malines, 1925, cité à propos du miracle, x, 1821.

VAN den WYNGAERT (Anastase), franciscain à Turnhout (Belgique). — Étude sur les *Querelles du clergé séculier et des ordres mendiants... au XIIIe siècle* (1922) : Guillaume de S.-Amour et Gérard d'Abbeville, xii, 10, 134, 136-37. — Du même auteur, sur les missions franciscaines aux xiiie et xive siècles, xi, 213 (bibl.), 225 (bibl.), 227.

VAN ZEDEGHEM (Amédée Teetaert). — Voir *Teetaert*, *Tables*, 4118-19.

VANAKAN (Jean) († vers 1250), arménien. — Sur le purgatoire, xiii, 1356.

VANCEA (Jean), métropolitain uni de Blaj de 1868 à 1892. — Cité : xiv, 32, 45, 50, 54, 75.

VANDALES. — Ancien peuple germanique qui, à partir du iie s., entreprit des migrations vers le sud. Au début du ve s., on les trouve en Espagne, en Afrique, à Carthage, et en 455 Genséric s'empara de Rome. Les Vandales, après la mort de Genséric, déclinèrent rapidement et l'expédition de Bélisaire en Afrique les fit disparaître complètement. Ariens, les Vandales persécutèrent les catholiques d'Afrique.

Références suffisantes à *Genséric*, *Tables*, 1794. — Compléter cependant à ARIANISME, i, 1850-51, 1854-56, 1858-59, 1863; et DONATISME, iv, 718-20.

VANDENPEEREBOOM (Alphonse). — Historien belge auteur d'une Vie de *Cornélius Jansénius* (Bruges, 1882), viii, 328, 330 (bibl.).

VANDERBILT-MALBOROUGH. — Cause matrimoniale entre protestants jugée par la Rote, ix, 2301.

VANDERVELDE (Émile) (1866-1938). — Chef du parti socialiste belge. Auteur de nombreux travaux, en particulier sur les questions agraires et les coopératives agricoles. Sa doctrine marxiste exposée, xiv, 2276.

VANDERVORST (J.). — Auteur d'*Israël et l'Ancien Orient* (Bruxelles, 1915). — Cité : viii, 1606 (bibl.), 1655.

VANEL (Jean-Baptiste), né à S.-Genest-Malifaux en 1851. — Son ouvrage, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais* (1894), et les différentes attitudes des mauristes à l'égard de la bulle *Unigenitus*, x, 413.

VANHEMS (R.). — Son ouvrage *Le mariage civil* (1904) : le mariage « union naturelle... sanctionnée par la loi », ix, 2291.

VANINI (Lucilio) (1586-1619), philosophe italien. — Accusé d'athéisme, il fut condamné à être brûlé vif par le parlement de Toulouse. Vanini a laissé deux ouvrages : *Amphithéâtre de l'éternelle providence*, fidèle à l'orthodoxie catholique; *Dialogues sur la nature*, où il développe une doctrine panthéiste. — Cité : xiii, 1709-10, 1718.

VANITÉ. — Forme de la vaine gloire [A. Michel], xv, 2531-33. — 1. Description, 2531-32;, cf. iv 224; xi, 1419, 1453. — 2. Leçons de l'Écriture, xv, 2532-33; voir surtout Eccl., iv, 2023. — 3. Moralité, xv, 2533; vi, 1430.

VANNE (Congrégation bénédictine de Saint-). — Voir *Tables*, 3967. — Parmi les théologiens de cette congrégation, on ajoutera Petitdidier (Mathieu), *Tables*, 3602.

VANNERUS (J.). — Éloge de l'*Historia S. Huberti* de Jean Roberti, xiii, 2756.

VANNES (Concile de) (461). — Voir *Tables*, 749.

VANNUTELLI (Primo), exégète catholique italien, auteur de plusieurs ouvrages sur les évangiles. — Cité : xiv, 3012, 3016 et 3017 (bibl.).

VANSLEB, savant orientaliste dominicain, grand voyageur, mort en 1679. — *Histoire de l'Église d'Alexandrie...*, Paris, 1677; cf. x, 2306 (bibl.). — Cité : 2273, 2281, 2289, 2290, 2293, 2294-95, 2297. — Sur les canons des apôtres, coptes-arabes, ii, 1617-18.

VANSTEENBERGHE (Edmond) (1881-1943). — Né le 26 avril 1881 à Winnezeele (Nord), E. Vansteenberghe fit ses études secondaires à Notre-Dame des Dunes de Dunkerque et sa théologie au grand séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre en 1904, il obtint en cette même année la licence ès-lettres; en 1906, à Paris, le diplôme d'études supérieures de philosophie; et en 1908, à Rome, le doctorat en théologie. Professeur de seconde à l'Institution libre de Marcq-en-Barœul en 1908, il y devint, en 1910, directeur des études, cependant qu'il assumait l'enseignement de la philosophie. En 1913, il fut nommé professeur de philosophie scolastique au grand séminaire S.-Thomas de S.-Amand-les-Eaux (Nord). Après avoir été mobilisé comme infirmier, il reprit, en sept. 1917, l'enseignement au séminaire de Wardrecques (Pas-de-Calais). En 1919, il fut nommé professeur de morale au grand séminaire de Lille et, en 1921, soutint en Sorbonne sa thèse de doctorat ès-lettres pour laquelle il obtient la mention « très honorable ».

Nommé maître de conférences à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg (1er nov. 1924), il fut titularisé le 1er nov. 1927. Professeur titulaire le 1er janv. 1929, il fut promu officier d'Académie le 12 juill. de la même année. En 1934, il devint assesseur du doyen et membre du Conseil de l'Université. Nommé évêque de Bayonne au cours de l'année 1939, il se fit mettre en congé le 1er nov. 1939, mais demeura titulaire de sa chaire jusqu'au 30 sept. 1941.

Sacré à Lille le 10 déc. 1939, il fut intronisé à Bayonne le 21 déc. Il mourut subitement au matin du 10 déc. 1943, quelques minutes avant de célébrer sa messe : il devait, ce jour-là, assister à un service solennel commémorant le quatrième anniversaire de son sacre.

Les publications de Mgr Vansteenberghe sont assez nombreuses : outre les écrits se rapportant à sa thèse sur Nicolas de Cues, on doit rappeler sa collaboration au *D. T. C.* et signaler quelques articles de revues.

1° *Sur Nicolas de Cues.* — *Le cardinal Nicolas de Cues (1401-1464). L'action, la pensée*, thèse, Paris, 1920, Champion; — *Le « De ignota litteratura » de Jean Wenck de Herrenberg contre Nicolas de Cuse*, Munster, 1910; — *Autour de la docte ignorance, une controverse sur la théologie mystique au XVe siècle*, dans les *Beiträge zur Gesch. der Phil. des Mittelalters*, Munster, 1915; — *Le cardinal-légat Nicolas de Cues et le clergé de Liège*, dans *Leodium*, 1923, p. 98-123; — *Quelques lectures de jeunesse de Nicolas de Cues, d'après un manuscrit inconnu de sa bibliothèque*, dans *Arch. d'hist. doctrinale et littéraire du Moyen Age*, iii, 1928, p. 275-84; — *La vision de Dieu, par le cardinal de Cuse (1401-1464)*, dans *Museum Lessianum*, sect. asc. et myst., xviii, 1925; — *Un petit traité de Nicolas de Cues sur la contemplation*, dans *Rev. Sc. rel.*, 1929, p. 376-90; — *Notes sur un auteur cité par Nicolas de Cusa, ibid.*, 1931, p. 270-72.

2° *Collaboration au D. T. C.* — Au total 18 articles, parmi lesquels MALDERUS (ix, 1766-72); — MOLINA (x, 2090-92); — MOLINISME (2094-187); — NICOLAS DE CLAMANGES (xi, 597-600); — NICOLAS DE CUSA (601-12); — PARENTS *(Devoirs des)* (2003-23); — PARESSE (2024-30); — PIE II (xii, 1613-31); — PRÉSOMPTION (xiii, 131-35); — SCHISME D'OCCIDENT *(Grand)* (xiv, 1468-92).

3° *Divers.* — *S. Thomas d'Aquin et la préoccupation missionnaire de son temps*, dans *Rev. cath. d'Alsace*, 1926; — *La valeur historique du « De Morinis » de Malbrancq*,

dans *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 1926; — *Le mouvement mystique à Strasbourg au XIV[e] siècle*, dans *Bulletin des amis de l'Université*, 1927; — *Ozanam et S. François d'Assise*, dans *Rev. cath. d'Alsace*, 1928; — trad. de *La Somme théologique de S. Th. d'A. Introduction historique et pratique* de M. Grabmann, Paris, 1925, Bloud et Gay. — Et spécialement collaboration à la *Rev. des Sc. rel.: Chronique d'histoire de la pensée médiévale*, 1927, p. 142-51; — *Chronique de théologie ascétique et mystique*, 1927, p. 308-23; — *Deux théoriciens de l'amitié au XII[e] siècle: Pierre de Blois et Aelred de Riéval*, 1932, p. 572-88; — *Quelques écrits de Jean Gerson. Textes inédits et études*, 1933, p. 165-85, 393-444; 1934, p. 191-218, 370-93; 1935, p. 532-66; 1936, p. 33-46; — *Un programme d'action épiscopale au début du XV[e] siècle*, 1939, p. 24-36.

Il faut encore signaler l'art. *Bacon* (Francis) dans le *D. H. G. E.*; et les Chroniques et Comptes rendus de la *Rev. d'hist. de l'Église de France*, de la *Rev. d'hist. ecclés.*, de la rev. *Leodium* et du *Bulletin du Comité flamand de France*. R. Javelet.

Cité : x, 175 (Marsile de Padoue).

VARAINE. — Cité pour sa thèse de théologie (Lyon, 1910), *L'épiclèse eucharistique*, v, 216, 250, 300 (bibl.).

VARCENO (Gabriel de). — Voir *Tables, Gabriel de Guarcino*, 1759. — On ajoutera xi, 914 (occasionnaires).

VAREILLES-SOMMIÈRES (Marquis Gabriel de Labroue de), né à Poitiers en 1846. — Auteur de *Les principes fondamentaux du droit*, Paris, 1888. — Cité à propos de l'origine du pouvoir, xv, 1954, 1956, 1958, 1960.

VARENINI (Mgr), évêque de Sassari. — Et la loi Siccardi (1850), xii, 1695.

VARET (Alexandre-Louis). — Notice [É. Amann], xv, 2533-34.

VARGAS (Alphonse), ou *Toletanus*. — Notice [P. Glorieux], xv, 2534-35. — Cité: xii, 1878, 2106; xv, 398.

VARIGNON (Pierre) (1654-1722), théologien cartésien. — Il est l'auteur des *Éclaircissements sur l'analyse des infiniment petits*, 1725, et d'une *Démonstration de la possibilité de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie*, éditée dans la collection *Pièces fugitives sur l'eucharistie*, Genève, 1730. Théorie réfutée par François David, *Réfutation d'un système imaginé par un philosophe cartésien*, Paris, 1729. On doit aussi à Pierre Varignon un *Liber psalmorum*, 2 vol., 1729-1747; cf. Hurter, iv, 1106, note. — Accidents eucharistiques, v, 1428-29, 1440-44.

VARIOT (Abbé Joseph), docteur ès lettres. — *Études sur l'histoire littéraire, la forme primitive et les transformations des Évangiles apocryphes* (Paris, 1878), i, 1504; iv, 581.

VARLET (Dominique-Marie). — Notice [É. Amann], xv, 2535-36. — Et l'Église d'Utrecht, 2395, 2398, 2403-07, 2410, 2430.

VARNAVA, patriarche serbe de 1930 à 1938. — Violente offensive contre l'Église catholique en Yougoslavie, xiv, 1395.

VARRON (Marcus Terentius) (116-26 av. J.-C.). — Avocat romain, il écrivit sur quantité de sujets et son abondante production a été consultée avec fruit par les Pères de l'Église.

Cité : emploi du mot Θεολογία dans l'Antiquité, xv, 342, 345-46; cf. vii, 292; — Lactance et V., viii, 2426; — évocations sanglantes par Numa et Pythagore, xiv, 2509; — sur le superstitieux, 2766 (cité par S. Augustin).

VARTAN LE GRAND († 1271). — Auteur arménien, historien, exégète, théologien et poète sacré. Ses ouvrages : *Histoire universelle*, de la création du monde à l'année 1269, édition complète, Venise, 1862; quelques fragments traduits en français par É. Dulaurier, *Recueil des historiens des Croisades*, 1869; — Commentaires exégétiques sur *les Psaumes*, Astrakan, 1797; sur *le Pentateuque, le Cantique des Cantiques, Daniel*, Constantinople, 1826; — des *Homélies;* — cités par Galano : *Avertissements aux Arméniens* et *Réfutation de la lettre des pontifes romains au roi Hayton*, écrits condamnés au concile de Sis de 1342. Voir Jugie, *T. D. C. O.*, v, 486.

Cité : Absolution, i, 211; — Histoire universelle, 1941; — monophysisme, x, 2236; — contre la primauté romaine, xiii, 357; — peines du purgatoire, 1356; — sacrements, xiv, 552.

VASA. — Voir *Wasa*.

VASCHALDE (Arthur-Adolphe). — Orientaliste basilien, traducteur et éditeur de Philoxène de Mabboug: *Three letters of Philoxenus, bishop of Mabbôgh*, Rome, 1902 *(Ad monachos orthodoxos; Ad monachos Gaulasenses; Ad Zenonem imperatorem)*; — *Philoxeni Mabbugensis tractatus de Trinitate et Incarnatione*, Paris-Rome, 1907 (dans *Corpus script. christ. orientalium*, Scriptores syri, sér. II, t. xxvii).

Cité : sur Philoxène, vii, 599; xii, 1516, 1517, 1518, 1519, 1521, 1522, 1523, 1526, 1528, 1530; cf. x, 2221; — sur Jérémie, viii, 848.

VASCO DE GAMA (1469-1524), explorateur et navigateur portugais. — Son premier voyage aux Indes orientales, xiv, 3098.

VASECTOMIE. — Résection des canaux déférents pour rendre impossible la reproduction. Voir x, 2572 (mutilation). — Impuissance, empêchement de mariage, vii, 1432-33.

VASES SACRÉS. — Sous cette dénomination générale, on entend tout d'abord les vases consacrés, utilisés pour la célébration de la messe, calice et patène; ensuite les vases simplement bénits, utilisés pour la conservation, le port ou la bénédiction du Saint-Sacrement, ciboire, custode ou pyxide, ostensoir, et, pour le maintien de l'hostie dans l'ostensoir, la lunule ou le croissant.

1° *Vases consacrés.* — Le Code ne parle nulle part expressément de la matière des vases sacrés. D'après les prescriptions liturgiques antérieures, le calice doit normalement être en or ou en argent, au moins quant à la coupe; si celle-ci est en argent, il faut qu'elle soit dorée à l'intérieur (Missel, *Ritus celebrandi missam*, tit. X, n. 1). Toutefois la rubrique *De defectibus* (tit. X, n. 1) semble autoriser l'usage d'un calice dont la coupe serait en étain; mais ce n'est là qu'une exception tolérée en cas de nécessité, par exemple par raison de pauvreté. — D'après les liturgistes, la matière de la *patène* doit être la même que celle de la coupe. La bénédiction des vases sacrés, laquelle est une bénédiction majeure, consécratoire, est réservée en principe à l'évêque, v, 1711; cf. ii, 636; xiv, 480, 697.

2° *Vases bénits.* — En droit commun, il est seulement requis que le *ciboire* soit de matière solide et décente (cf. Code, can. 1270; Rituel, tit. IV, ch. i, n. 3). La matière la plus convenable est assurément l'or ou l'argent (Cérém. des évêques, II, ch. xxx, n. 3) et les règlements diocésains peuvent prescrire l'emploi exclusif de ces métaux, mais en dehors d'une telle prescription ils ne sont pas obligatoires. Ce qu'on vient de dire du ciboire s'applique également à l'*ostensoir* et à la *lunule*. Selon Gasparri *(Tract. canonicus de Ssma Eucharistia)*, en dehors de toute prescription positive, il semble convenable que l'ostensoir, la lunule et la custode soient bénits. S. Thomas en donne la raison générale : *In reverentia hujus sacramenti a nulla re contingitur (sacramentum) nisi consecrata; unde et corporale et calix consecratur et similiter manus sacerdotis* (*III[a]*, q. lxxxiii, a. 3). — Deux formules de bénédiction dans le Rituel : tit. VIII, ch. xxiii et appendix.

VASILE. — Voir *Basile*.

VASILE LUPUL ou **BASILE LE LOUP** (vers 1595-apr. 1659), voïévode de Moldovalachie. — Et Théophane III de Jérusalem, xv, 512.

VASILIEV (Alexandre-Alexandrovich), byzantiniste russe. — Son art. (1906) sur la généalogie de l'empereur Basile fabriquée par Photius, xii, 1586.

VASQUEZ ou **VAZQUEZ** (Gabriel). — Notice [J. Hellin], xv, 2601-10.

1° *Vie. Œuvres. Méthode.* — Vie de science et de pratique des vertus religieuses, xv, 2601-03. — Œuvres (éditées et inédites), 2603-04. — Méthode : estime de S. Augustin et de S. Thomas, sens de l'histoire, argumentation serrée, originalité et indépendance, mais non légèreté ou témérité, 2604-06.

2° *Doctrine*, xv, 2606-10 (autant que possible, les références suivront l'ordre de l'article). — 1. *Ontologie*, xv, 2606 : références à Hypostase, vii, 371, 408, 415, 418, 420-23; — union de l'âme et du

VATICAN II (Concile de). — Pie XII avait songé à réunir un concile œcuménique et à lui confier la condamnation de certaines tendances ou la proclamation de nouveaux dogmes. L'encyclique *Humani generis*, la définition de l'Assomption furent des réalisations partielles de ce projet lorsqu'il s'avéra que la réunion d'un concile était très difficile, pour ne pas dire impossible. On avait peut-être voulu trop bien faire, trop prévoir.

Aussi Jean XXIII adopta-t-il la méthode inverse : il mit le monde chrétien et presque tous ses collaborateurs devant le fait accompli en annonçant la convocation d'un concile œcuménique. A partir de là, il « laissa faire », persuadé que la vie de l'Église, inspirée par l'Esprit-Saint, trouverait ainsi des développements nouveaux. Il chargea la Curie d'organiser le concile, mais lorsque les évêques écartèrent les textes préparés, il leur accorda la plus entière confiance. Ainsi, pendant quatre ans, la Hiérarchie fut-elle vraiment « en recherche », sans que les principes intangibles de la foi chrétienne « crue et vécue » fussent mis en danger.

Six ans après la fin du concile, une crise religieuse profonde risque de rendre difficiles les jugements sereins. Pour les uns, le concile a été infiniment trop timide et doit être dépassé dans la discontinuité (Hans Küng). Pour d'autres, le désordre actuel est la suite logique des décisions prises. Nous essaierons de proposer quelques réflexions à ce sujet dans les conclusions de cet article. Auparavant, il faut prendre la peine de relire les textes et d'étudier leur histoire. Si bien des tensions se sont manifestées, la vérité historique (et non pas un simple désir d'édification) exige de noter que, des deux côtés, une égale loyauté a inspiré les positions et que des synthèses ont été réalisées dans la clarté, très souvent grâce à l'influence discrète mais persévérante de Paul VI.

Dans cette perspective, nous retracerons tout d'abord, session par session, l'histoire du concile. Nous aborderons ensuite les textes en les analysant et en les replaçant dans le cadre général ainsi esquissé. Il paraît inopportun de suivre l'ordre chronologique de leur promulgation, car il ne tient compte ni de la diversité des documents ni du plan logique adopté à la fin de la première session. Le Saint Père a sanctionné les textes quand ils ont été terminés, et l'achèvement des travaux est dû, le plus souvent, à des circonstances adventices.

Le degré d'autorité des textes oblige à distinguer les *Constitutions*, les *Décrets*, les *Déclarations* et les *Messages*. Les matières traitées sont aussi d'inégale importance ou visent des « états de vie » et des secteurs différents de l'activité ecclésiale. Nous pensons donc pouvoir nous inspirer de l'ordre choisi par les Éditions du Centurion, dans le volume qui a été enrichi de tables très précieuses par Mgr Simon Delacroix. Au reste, c'est l'instrument de travail que le lecteur francophone a le plus souvent en main quand il étudie Vatican II : *Concile œcuménique Vatican II. Constitutions, Décrets, Déclarations, Messages*, textes français et latin, tables biblique et analytique et index des sources, Paris, Éditions du Centurion, 1967, 1012 pages. Seul, on le sait, le texte latin est officiel, mais la qualité des traducteurs (Mgr Garrone, pour *Lumen gentium*, par exemple) et l'approbation de l'épiscopat français recommandent la version française éditée dans ce volume.

I. Historique. — I. De la première idée d'un nouveau concile a l'ouverture des sessions. — Deux jours après son élection, au cours d'un entretien privé, le 30 oct. 1958, Jean XXIII fait allusion à la possibilité d'un concile. Le 2 nov. 1958, il en parle au cardinal Ruffini, les jours suivants à d'autres. Le 9 janv. 1959, il confie sa décision de convoquer un concile à Don G. Rossi et, le 20 janv. 1959, il la communique au secrétaire d'État D. Tardini (mort le 30 juillet 1961, remplacé par A. Cicognani le 12 août 1961). Le 25 janv. 1959, le pape annonce officiellement, à Saint-Paul-hors-les-Murs, sa triple intention de réunir un synode pour le diocèse de Rome, un concile œcuménique et de réformer le code de droit canonique. Dès ce jour, il assigne au concile sa triple orientation : renouveau de

l'Église, ouverture œcuménique et ouverture au monde.

Le travail est commencé sous la direction de la Curie, le 17 mai 1959, par la nomination d'une commission antépréparatoire présidée par le cardinal D. Tardini (secrétaire général Mgr Felici). On consulte 2 594 évêques, 156 supérieurs religieux, 62 universités catholiques et facultés théologiques en vue de recenser les thèmes à traiter au futur concile. Le 15 juillet 1959, Jean XXIII communique que le futur concile s'appellera Vatican II; le 4 juin 1960, il publie le motu proprio *Superno Dei nutu* (début de la période préparatoire), charte des organismes de préparation : une commission centrale (secrétaire général Mgr Felici, nommé le 6 juin 1960, sacré évêque le 28 octobre 1960), chargée de la coordination et de l'élaboration du règlement et présidée par le pape lui-même; dix autres commissions, dont neuf répondant par leur dénomination et leurs compétences aux congrégations romaines et présidées par les préfets, nommés le 6 juin 1960, des dites congrégations (commission théologique : prés. Ottaviani; commission pour les évêques : prés. Mimmi, Marella; commission pour la discipline ecclésiastique : prés. Ciriaci; commission pour les religieux : prés. Valeri; commission pour les sacrements : prés. Masella; commission pour la liturgie : prés. G. Cicognagni [† 5 févr. 1962], Larraona; commission pour les études et les séminaires : prés. Pizzardo; commission pour les Églises orientales : prés. A. Cicognani; commission pour les missions : prés. Agagianian) et une dixième consacrée à l'apostolat des laïcs, présidée par Cento; trois secrétariats : pour la presse et le spectacle, présidé par O'Connor; pour l'unité des chrétiens (*Tables*, 3356), prés. Bea, dont Jean XXIII approuve la fondation le 7 janv. 1961; pour l'administration. Le 10 nov. 1960, une commission des cérémonies est fondée. Pour l'élaboration des schémas préparatoires, des évêques et experts des diverses nations sont adjoints aux fonctionnaires de la Curie. Par la bulle *Humanae salutis* du 25 déc. 1961, le concile est formellement convoqué. Le motu proprio *Consilium diu* du 2 févr. 1962 annonce officiellement l'ouverture du concile pour le 11 oct. 1962. L'*Osservatore romano* du 5 sept. 1962 publie le motu proprio *Appropinquante concilio* avec la date du 6 sept. 1962 et donne le nom des membres du conseil de présidence (Tisserant, Pla y Deniel, Liénart, Tappouni, Gilroy, Frings, Spellman, Ruffini, Caggiano, Alfrink), du secrétariat pour les affaires extraordinaires (A. Cicognani, prés., Siri, Montini, Confalonieri, Döpfner, Suenens; Wyszynski s' ajoute le 18 oct. 1962), des présidents des futures commissions conciliaires et du tribunal d'administration; Mgr Felici est nommé secrétaire général. Message du pape *Ecclesia Christi lumen gentium*, radiodiffusé le 11 sept. 1962.

II. Première session (du 11 octobre au 8 décembre 1962).— Session des prises de contact, des surprises, des premiers déblocages. Dès sa première congrégation générale, le concile fait acte de responsabilité. Sur la proposition des cardinaux Liénart et Frings, les élections aux commissions conciliaires, capitales pour la marche du concile, sont remises au 16 oct. 1962, pour permettre aux Pères de faire connaissance. Les listes proposées par la Curie sont remplacées par d'autres, dues aux prélats eux-mêmes. Progressivement les Pères prennent conscience d'avoir quelque chose à dire, ont le sentiment qu'une réforme est possible et même nécessaire. 36 congrégations générales seront tenues.

1° *Organisation.* — *a)* Conseil de présidence : il représente le pape et est chargé de diriger les discussions des Pères et la marche du concile. — *b)* Secrétariat pour les affaires extraordinaires : il a pour rôle d'examiner les questions nouvelles proposées par les Pères et de les soumettre au Souverain pontife. — *c)* Secrétariat général (Felici, secr. gén.; Morcillo, Villot, Krol, Kempf, Nabaa, sous-secr.). — *d)* Dix commissions dont chacune compte 25 membres (16 élus par le concile, 9 nommés par le pape; les présidents, nommés par le pape, sont des cardinaux de Curie, les mêmes que ceux des commissions préparatoires). — *e)* Secrétariats : secrétariat pour l'unité, élevé au rang de commission, le 22 oct. 1962, et auquel on ajoute 3 membres; secrétariat de la presse et du spectacle; secrétariat pour l'administration.

2° *Activités.* — *a)* Discussion du schéma *De sacra liturgia* : 22 oct.-13 nov.; interrompue par le congé de la Toussaint du 1er au 4 nov.; accepté le 14 nov. par 2 162 voix contre 46 et 7 votes nuls comme base de discussion; le 7 déc., la préface et le chap. I sont votés et acceptés. — *b)* Le schéma *De fontibus revelationis* est abordé le 14 nov. Après examen général, 1 368 Pères contre 822 demandent, par un vote du 20 nov., l'interruption du débat; comme les 2/3 nécessaires pour l'interruption ne sont pas atteints, Jean XXIII exerce son arbitrage et décide, le 21 nov., de confier le texte, en vue d'une refonte complète, à une commission mixte, constituée des membres de la commission théologique, de ceux du secrétariat pour l'unité qui sont Pères conciliaires et de quelques cardinaux, nommés par le pape. — *c)* Discussion du schéma *De instrumentis communicationis socialis* : 23-26 nov.; le 27, les Pères votent par 2 138 voix contre 15 et 7 bulletins nuls une proposition qui se déclare d'accord sur la substance et l'orientation générale du schéma, mais souhaite un texte plus court, rédigé par la commission compétente et la publication d'une instruction pastorale avec des directives pratiques. — *d)* Schéma *De Ecclesiae unitate*, élaboré par la commission préparatoire des Églises orientales : du 26 au 30 nov., débat; le 1er déc., les Pères votent à une majorité de 2 068 *oui* contre 36 *non* une proposition demandant que ce décret forme un seul document avec le projet préparé par le secrétariat pour l'unité et le chapitre sur l'œcuménisme inséré dans le schéma sur l'Église. — *e)* Schéma *De Ecclesia* : du 1er au 7 déc., présentation et discussion; puis renvoi pour révision à la commission théologique.

Vu la marche lente et hésitante de la première session, le cardinal Suenens (se faisant secrètement l'écho du pape) demande, le 4 déc., la restructuration de l'œuvre conciliaire dans le sens du message papal radiodiffusé le 11 sept. 1962. Les cardinaux Montini (5 déc.) et Lercaro (6 déc.) appuyent sa proposition. Le 6 déc., on annonce les directives du pape pour l'aménagement des schémas ainsi que la formation d'une commission de coordination, dont on indique toutefois le but et la compétence. Les textes préparés avant le concile sont donc écartés en leur très grande majorité. Il va falloir en préparer d'autres.

Intersession 1962-1963. — Le 17 déc. 1962, l'*Osservatore romano* communique la composition de la commission de coordination : président, A. Cicognani; membres, les cardinaux Liénart, Spellman, Urbani, Confalonieri, Döpfner et Suenens; secrétariat, Mgr Felici et les 5 sous-secrétaires. Cet organisme est chargé de diriger les opérations des commissions en vue de la réélaboration des textes. Il en fixe les critères. Du 24 au 26 avr. 1963, un groupe de laïcs, invités officiellement, se réunit avec les experts et quelques Pères pour examiner le premier projet du schéma XVII, *De Ecclesia in mundo huius temporis*. Celui-ci est réétudié durant tout le mois de mai. Le 3 juin 1963, mort de Jean XXIII; le 21 juin, élection du cardinal Montini comme pape, qui prend le nom de Paul VI et fait connaître dès le 22 juin sa volonté de continuer Vatican II (*Tables*, 3498-3499). Le 21 août 1963, Paul VI nomme trois nouveaux membres à la commission de coordination : Agagianian, Lercaro et Roberti; le 24 août, les card. Siri, Meyer et Wyszynski sont admis au conseil de présidence, tandis que Pla y Deniel donne sa démission pour raison de santé. Le rôle de ce conseil devient d'ailleurs purement symbolique. Le 12 sept. 1963, la lettre *Quod apostolici* adressée au cardinal Tisserant annonce que : la commission de coordination recevra un caractère permanent; le nombre des observateurs non-catholiques sera augmenté; un secrétariat pour les religions non-chrétiennes sera prochainement créé; des laïcs catholiques seront admis aux travaux conciliaires (d'abord au nombre de 10, puis de 13 au cours du mois d'octobre; bientôt le titre d'auditeur se double d'une fonction d'expert); la composition et les devoirs du conseil de présidence seront revus; une nomination de quelques cardinaux comme *delegati seu moderatores* aura lieu; le secrétariat pour les affaires extraordinaires sera supprimé; des dispositions concernant le calendrier des congrégations seront précisées. Le 14 sept. 1963, Paul VI nomme les cardinaux Agagianian, Döpfner, Suenens et Lercaro comme *delegati seu moderatores*

destinés à prendre le concile en main. Le 27 sept. est publiée la nouvelle édition du règlement, légèrement révisé. La nomination des modérateurs fit naître de grands espoirs, mais jusqu'au bout la confusion persistera sur leurs pouvoirs réels. Une lutte sourde les oppose au secrétariat du concile.

III. DEUXIÈME SESSION (du 29 septembre au 4 décembre 1963). — Session de contestation, dure, tendue, mais capitale. Le fondement de bien des réalisations ultérieures est alors posé : le futur synode et la réforme du S. Office sont l'objet d'une pétition de la part de certains évêques. Des élections complémentaires dans les commissions y augmentent l'influence des Pères au détriment de la Curie. Le sujet principal de cette seconde session peut se résumer dans cette question : Église, que dis-tu de toi-même (cf. discours inaugural de Paul VI)? 43 congrégations générales.

1° *Organisation.* — Réorganisation des organes directeurs (4 *moderatores*, 3 nouveaux membres au conseil de présidence et à la commission de coordination); secrétariat, élément actif et dynamique qui doit prendre, peu à peu, la place prépondérante.

2° *Activités.* — *a)* Schéma *De Ecclesia :* 30 sept.-1er oct. : discussion générale; 1er-4 oct. : examen du chap. I, *De Ecclesiae mysterio;* 4 au 10 oct. : examen du chap. II, *De constitutione hierarchica Ecclesiae;* le 15 oct., le *moderator* Döpfner annonce pour le lendemain un vote sur quatre questions servant de test; le 16, le *moderator* Agagianian communique que le vote des quatre questions aura lieu plus tard; 16 au 25 oct. : examen du chap. III, *De populo Dei;* 25-31 oct. : examen du chap. IV, *De vocatione ad sanctitatem in Ecclesia;* le 29 oct., l'insertion du texte *De beata Maria Virgine* dans le schéma *De Ecclesia* est acceptée avec 40 voix de majorité seulement; le 30 oct., vote historique des « 5 questions » sur la sacramentalité des évêques, la collégialité et le diaconat comme ministère permanent. L'enjeu n'est pas seulement doctrinal : il s'agit de savoir si les modérateurs peuvent donner à l'assemblée l'occasion de s'exprimer. — *b)* Schéma *De sacra liturgia :* 8 au 10 oct. : examen du chap. II; 15 au 18 oct. : examen du chap. III; 24-25 oct. : examen des chap. IV et V; 29-30 oct. : examen du chap. VI; 31 oct. : examen du chap. VII; 20 nov. : vote du chap. II; 21 nov. : vote du chap. III; 22 nov. : vote des chap. IV-VII et de l'ensemble de la constitution avec 2 158 *oui,* 19 *non,* 1 nul. — *c)* Schéma *De episcopis ac de diœcesium regimine :* 5-6 nov. : débat général; 6-8 nov. : discussion du chap. I; 8-12 nov. : discussion du chap. II; 12-14 nov. : discussion du chap. III; 14-15 nov. : discussion du chap. IV. — *d)* Schéma retravaillé *De instrumentis communicationis socialis :* 14 et 24 nov. : votes. — *e)* Schéma *De œcumenismo :* 18-21 nov. : présentation et débat des 3 premiers chap.; 21-25 nov. : discussion du chap. I; 25-27 nov. : discussion du chap. II; 27 nov.-2 déc. : discussion du chap. III; 2 déc. : le cardinal Bea aborde la question des chap. IV et V. — Parmi les préoccupations des derniers jours de la session, il faut noter les élections complémentaires (27 et 28 nov.) (5 nouveaux membres sont adjoints à chaque commission, 4 étant élus par l'assemblée, le 5e nommé par le pape, le 8 déc. 1963) et la mise au point du programme de travail pour l'intersession. La session se clôture par la promulgation des deux schémas sur la liturgie (2 147 *oui,* 4 *non*) et les moyens de communication sociale (1 960 *oui,* 164 *non*), le 4 déc. 1963 (*Tables,* 3498).

Intersession 1963-1964. — Durant cette intersession, le programme du concile est mis au point sur des bases destinées à tout terminer durant la troisième session : le « plan Döpfner » a pour objet de restructurer organiquement les textes conciliaires autour des principaux schémas et tout d'abord de la constitution sur l'Église. Le nombre des schémas avait été ramené à 17 (de 75 au départ) à la fin de la deuxième session. Au début de la troisième, on n'en prévoit plus que 6 : deux sont entièrement nouveaux : l'apostolat des laïcs et l'Église en face du monde moderne; un troisième sur la Révélation est considéré lui aussi comme nouveau; les trois autres ayant déjà été discutés en partie lors de la session précédente, seules les sections nouvelles seront soumises aux débats conciliaires. Quant aux anciens autres schémas, ils deviennent sept séries de « propositions » (prêtres, Églises orientales, missions, séminaires, éducation chrétienne, religieux, mariage) et il est prévu que ces propositions seront votées sans discussion; très vite cependant, à la demande de beaucoup d'évêques, la perspective d'un bref débat devra être acceptée. En fait, ces schémas seront repris. Le 17 mai 1964, le pape annonce la fondation prochaine du secrétariat pour les non-chrétiens; ce secrétariat fut effectivement créé le 6 avril 1965, sous la présidence du cardinal König.

IV. TROISIÈME SESSION (du 14 septembre au 21 novembre 1964). — Session « laborieuse » (*Tables,* 3499), à bien des égards efficace (tous les textes au programme sont discutés, y compris les « propositions », contrairement au « plan Döpfner », et trois sont promulgués), mais très fatigante par la somme considérable de labeur et les fortes tensions de la dernière semaine *(black week)* (cf. la *nota prævia* au schéma sur l'Église; les corrections *in extremis* du décret sur l'œcuménisme, ressenties comme une blessure à l'amitié œcuménique; la question de la liberté religieuse restée totalement en suspens; la minorité faisant déclarer Marie « mère de l'Église » contre les vœux de la commission théologique). 48 congrégations générales.

1° *Organisation.* — *a)* Aménagement du règlement : confirmation formelle de l'autorité des *moderatores* très menacée par l'affaire des « 5 questions » (session II). — *b)* Invitation de 38 curés de 15 nations (9 oct. 1964). — *c)* Le nombre des laïcs est augmenté de 8 unités : ils sont maintenant 21 au total (fait nouveau : 15 auditrices, 7 laïques et 8 religieuses). — *d)* Les Pères sont désormais obligés de déposer le plan détaillé de leurs interventions cinq jours à l'avance.

2° *Activités.* — *a)* Schéma *De Ecclesia :* 15 et 16 sept.: débat sur l'eschatologie; 16-18 sept.: débat sur la Vierge Marie; 16 sept. : vote sur le chap. I; 17-18 sept. : vote sur le chap. II; 22-30 sept. : votes sur les chap. III, IV, V, VI; 19-20 oct. : vote sur le chap. VII; 29 oct. : vote du chap. VIII; 18-19 nov. : votes sur l'*expensio modorum* des chap. VI-VIII et sur l'ensemble de la constitution (cf. *infra,* 4293, le § sur *Lumen gentium*). — *b)* Schéma *De pastorali episcoporum munere in Ecclesia* (nouveau titre) : 18-23 sept. : discussion; 4-6 nov. : votes. — *c)* Schéma *De libertate religiosa* (ancien chap. V du *De œcumenismo*) : 23 au 25 et 28 sept. : discussions; 9-13 oct.: affaire des 17 cardinaux protestant contre le projet de créer une commission faite surtout d'opposants et révision du texte; ajournement du vote, qui était prévu pour le 19 nov. — *d)* Déclaration *De Iudaeis et de non christianis* (ancien chap. IV du *De œcumenismo*) : 25-30 sept.: discussion; 20 nov.: le texte amendé, qui porte le titre plus discret *De Ecclesiae habitudine ad religiones non christianas,* est voté sans difficulté (cf. *infra,* 4325). — *e)* Schéma *De divina revelatione :* 30 sept.-6 oct. : débat; 5-8 oct. : votes; texte amendé vers la mi-novembre, distribué le 20 nov., trop tard pour pouvoir être voté. — *f)* Schéma *De apostolatu laicorum :* 7-13 oct. : débat; le texte n'étant pas au point sera révisé avec la participation plus étroite des laïcs. — *g)* Schéma *De vita et ministerio sacerdotali :* 13-15 oct. : débat sévère, les Pères demandent une refonte complète du texte proposé, le 19 oct. — *h)* Schéma *De Ecclesiis orientalibus :* 15-20 oct. : débat; 20-21 oct. : votes; 21 nov. : vote solennel. — *i)* Schéma *De Ecclesia in mundo huius temporis :* 20-23 oct. : débat général; 23-27 oct. : discussion de la première partie (vocation intégrale de l'homme, l'athéisme, l'Église au service du monde); 28 oct.-10 nov. : discussion de quelques questions brûlantes (droits de la personne, régulation des naissances, culture, vie économique et sociale, solidarité de la famille humaine, paix et bombe). — *j)* Schéma *De missionibus :* 6-9 nov. : discussion; au terme de trois séances, les Pères demandent le 9 nov. la refonte du schéma. — *k)* Les quatre dernières propositions : *De accommodata renovatione vitae religiosae* (10-12 nov. : discussion; 12, 14 et 16 nov.: votes), *De institutione sacerdotali* (12-17 nov. : discussion ; 17-18 nov. : votes), *De educatione christiana* (17-19 nov. : discussion et vote), *votum* sur la législation du mariage et notamment les mariages mixtes (19-20 nov. : par un vote de 1 592 *oui* contre 426 *non,* le concile remet la question à une décision personnelle du pape. En fait, rien ne viendra avant plusieurs années et en des textes beaucoup plus conservateurs). — Trois textes sont promulgués le 21

nov. : la constitution sur l'Église *(Lumen gentium)* avec la *nota prævia* (2151 *oui*, 5 *non*), le décret sur l'œcuménisme *(Unitatis redintegratio*; cf. *supra*, 3358-60, art. *Œcuménisme)* (2137 *oui*, 11 *non*, 19 *modi*), le décret sur les Églises orientales catholiques *(Orientalium ecclesiarum)* (2110 *oui*, 39 *non*).

Intersession 1964-1965. — Période traversée d'inquiétudes : une réaction anti-conciliaire semble monter à Rome et ailleurs; des blocages se produisent un peu partout. Cependant, il y a aussi des signes favorables qui manifestent la progression de la réforme conciliaire : action réformatrice du pape, l'esprit réformateur mûrit dans toutes les commissions.

V. Quatrième session (du 14 septembre au 8 décembre 1965). — Session de maturité, moins fertile en événements que les précédentes, mais plus riche en documents solennellement promulgués (*Tables*, 3499). La phase des débats étant théoriquement terminée depuis la fin de la troisième session, la quatrième est principalement une session de votes. 41 congrégations générales.

1° Organisation. — La fonction du conseil de présidence se réduit à la récitation des prières et à quelques initiatives de circonstances; les *moderatores* se contentent de conduire matériellement les débats. Par contre, le secrétariat général est la cheville ouvrière de toute l'organisation, Mgr Felici est la personnalité qui prend chaque jour davantage la première place. Les observateurs, à l'ouverture de la quatrième session, étaient au nombre de 99, venant de 28 Églises ou communautés ecclésiales. On comptait 23 auditrices et 29 auditeurs, parmi eux un couple mexicain qui aura une grande influence dans les problèmes familiaux.

2° Activités. — *a)* Schéma *De libertate religiosa* : 15-21 sept. : débat très tendu, qui tourne autour de la question « vérité objective — droits de la personne »; 26-29 oct. : début des votes; 19 nov. : votes. — *b)* Schéma *De Ecclesia in mundo huius temporis* : 21 sept.-9 oct. : discussion du texte, qui est une refonte très profonde du schéma discuté en 1964; après un vote initial le 23 sept., on passe à l'examen de chacune des deux parties; votes les 16-17 nov., 4 et 6 déc. — *c)* Schéma *De activitate missionali Ecclesiae* : 7-13 oct. : débat; 10-11 nov. : vote des amendements; 30 nov. : votes définitifs. — *d)* Schéma *De ministerio et vita presbyterorum* : 13-26 oct. : débat; le 11 oct., le pape avait fait savoir par lettre qu'il se réservait la question du célibat du prêtre; 12-15 nov. : vote des amendements; 2 déc. : vote de l'ensemble. — *e)* Schéma *De divina revelatione* : 20-22 sept. et 29 oct. : votes. — *f)* Schéma *De pastorali episcoporum munere in Ecclesia* : 29 sept.-1er et 6 oct. : votes. — *g)* Schéma *De apostolatu laicorum* : 23 sept. : commencement des votes; 9-10 nov. : votes des *modi*. — *h)* Schéma *De accommodata renovatione vitae religiosae* : 6-8 et 11 oct. : votes. — *i)* Schéma *De institutione sacerdotali* : 11-13 oct. : votes. — *j)* Schéma *De educatione christiana* : 13-14 oct. : votes. — *k)* Schéma *De Ecclesiae habitudine ad religiones non christianas* : 14-15 oct. : votes.

Promulgations (*Tables*, 3499). — 28 oct. : Schémas *De pastorali episcoporum officio* (décret *Christus Dominus* (2 319 *oui*, 2 *non*, 1 nul); *De accommodata renovatione* (décret *Perfectae caritatis*, *Tables*, 4389, art. *Vœux de religion)* (2 325 *oui*, 4 *non*); *De institutione sacerdotali* (décret *Optatam totius Ecclesiæ renovationem*) (2 318 *oui*, 3 *non*); *De educatione* (déclaration *Gravissimum educationis momentum*) (2 290 *oui*, 35 *non*); *De Ecclesiae habitudine* (déclaration *Nostra ætate*) (2 221 *oui*, 88 *non*, 1 nul). — 18 nov. : Schémas *De divina revelatione* (constitution *Dei Verbum*) (2 344 *oui*, 2 *non*); *De apostolatu laicorum* (décret *Apostolicam actuositatem*) (2 340 *oui*, 2 *non*). — 7 déc. : Schémas *De libertate religiosa* (déclaration *Dignitatis humanæ*) (2 308 *oui*, 70 *non*, 6 nuls); *De activitate missionali* (décret *Ad gentes*, *Tables*, 4067) (2 394 *oui*, 5 *non*); *De presbyterorum* (décret *Presbyterorum ordinis*) (2 390 *oui*, 4 *non*); *De Ecclesia in mundo* (constitution *Gaudium et spes*) (2 309 *oui*, 75 *non*, 7 nuls).

Avant la cérémonie de clôture du 8 déc., Vatican II avait connu la veille une journée particulièrement importante, en raison de la levée des anathèmes de 1054, entre Rome et Constantinople.

Cette session avait permis aux Pères de prendre deux semaines de vacances, du 17 au 24 oct. et du 30 oct. au 8 nov.

VI. *Quelques institutions post-conciliaires* (cf. *Tables*, col. 3499-3500). — 1. Synode épiscopal (motu proprio *Apostolica sollicitudo* du 15 sept. 1965). — 2. Conférences épiscopales. — 3. Réforme de la Curie. — 4. Commission de réforme du droit canonique. — 5. Commissions post-conciliaires. — 6. Organismes fondés par les décrets conciliaires (secrétariat des laïcs, conseil pastoral diocésain, conseil presbytéral). — 7. Les secrétariats préposés au dialogue (secrétariat de l'unité, secrétariat pour les non-chrétiens, secrétariat pour les non-croyants, commission préposée aux problèmes du développement). — 8. Synodes et conciles régionaux.

II. Les textes conciliaires. — Plusieurs des textes analysés ci-dessous ont déjà fait l'objet, au cours des *Tables*, soit d'une brève mention, soit d'une citation plus ou moins complète. Par souci de clarté tout autant que pour éviter les répétitions inutiles, nous ne manquerons pas de faire chaque fois les renvois nécessaires.

Les Constitutions

Constitution dogmatique sur l'Église : *Lumen gentium*. — 1° *Genèse*. — *Le projet primitif de 1962*. — La sous-commission préparatoire *De Ecclesia* de la commission théologique dépose son projet au cours de l'été 1962 en un volume de 123 p. Un certain nombre de problèmes y sont classés en onze chapitres. (Le schéma sur la Vierge Marie est alors un texte séparé). Du 1er au 7 déc. 1962, six séances sont consacrées à ce schéma sur l'Église, qui émane des milieux romains (Curie et Universités). Le texte proposé est l'objet de vives critiques : il est trop abstrait et trop schématique, essentiellement juridique, fort loin de la théologie biblique; il manque enfin de cohésion et de synthèse. Les Pères conciliaires souhaitent un exposé à portée plus pastorale; ils déplorent la pauvreté du schéma du point de vue scripturaire et patristique. Mgr De Smedt critique la tonalité générale du schéma (triomphalisme, cléricalisme, juridisme). On regrette de ne pas trouver des perspectives nouvelles (esprit évangélique, universaliste, missionnaire, œcuménique, thème de communion). Les Pères notent avec regret le silence du texte romain sur le problème de la collégialité épiscopale et celui de la sainteté des laïcs. La révision totale du schéma s'avère donc inéluctable (cf. plan du schéma, dans G. Philips, *L'Église et son mystère...*, I, Paris, 1967, p. 14).

Le deuxième projet de 1963. — Pendant l'intersession de 1962-63, la commission théologique confie la rédaction d'un nouveau texte à une petite sous-commission, qui, parmi de nombreux contre-projets, choisit celui de Mgr Philips comme base de discussion. Le projet réalisé par Mgr Philips fait le pont entre les projets pré-conciliaires et les orientations nouvelles. Au moment de sa présentation aux Pères en septembre 1963, il est très simple et se réduit à quatre chapitres : 1. Le Mystère de l'Église; 2. La structure hiérarchique de l'Église et en particulier l'épiscopat; 3. Le peuple de Dieu et spécialement les laïcs; 4. La vocation à la sainteté dans l'Église. La discussion du schéma refondu dure tout un mois (du 30 sept. au 31 oct. 1963) et enrichit considérablement le texte (cf. l'aperçu de la durée des discussions dans l'histoire du concile, *supra*, 4289). — Le *chapitre initial* prend une allure toute neuve. Il expose d'une façon plus directe l'essence intime de la réalité surnaturelle de l'Église en se servant de la notion de « mystère ». Il fait largement usage des métaphores bibliques, décrit l'Église dans son pèlerinage terrestre, mais laisse à d'autres schémas les relations avec les autres Églises et les non-chrétiens *(Œcuménisme, Missions)*. Le débat sur le *chap. II* rend l'atmosphère très tendue. Un double problème est discuté passionnément, celui de la sacramentalité et de la collégialité de l'épiscopat, d'une part, et celui du diaconat permanent, d'autre part. Dans le but de connaître l'opinion prédominante des évêques, les *moderatores* proposent de soumettre au vote (obtenu seulement le 30 oct. 1963 après 15 jours de discussions) des Pères cinq questions interlocutoires (cf. la version littérale des cinq questions, devenues fameuses, dans G. Philips,

op. cit., p. 30). Un projet de division du *chap. III* est accepté : toutes les considérations sur le peuple de Dieu comme tel sont insérées immédiatement après l'exposé sur le mystère de l'Église et constituent un nouveau chapitre II. Le nouveau *chapitre IV* traitera donc exclusivement des laïcs : description générale, sacerdoce universel des fidèles, « sens de la foi », appel à une vie religieuse et apostolique. L'ancien chapitre IV sera divisé, ensuite, en deux parties : *a)* la vocation universelle à la sainteté; — *b)* les religieux qui suivent une voie particulière dans les « états de perfection ». En vertu du vote du 29 oct. 1963 (40 voix de différence), le schéma sur la Sainte Vierge est inséré dans le schéma *De Ecclesia*.

Le texte final de 1964. — Pendant l'intersession de 1963-64, la commission théologique retravaille le texte, en tenant compte des désirs des Pères. Le fond de la constitution fut ainsi quasiment dicté par les Pères. Ce nouveau texte comporte, en 1964, huit chapitres, grâce à l'insertion du schéma sur la Vierge et à l'admission d'un texte sur l'eschatologie. Les six premiers chapitres ont déjà été suffisamment discutés et n'attendent que le vote sur la rédaction corrigée (cf. les dates de vote dans l'Historique du concile, *supra*, 4290). Le *chap. VII* est élaboré à partir d'une esquisse rédactionnelle, proposée par le cardinal Larraona. Comme son titre l'indique, il décrit « le caractère eschatologique de l'Église en marche et son unité avec l'Église du ciel. » Le titre du *chap. VIII*, « *De la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu dans le mystère du Christ et de l'Église* », précise parfaitement son sujet. Le concile n'a pas l'intention de promulguer une mariologie complète, mais prend une attitude biblique et minimaliste. La discussion de ce chapitre se déroule du 16 au 18 sept. 1964, sans incidents spectaculaires; les grandes tensions de la sous-commission n'auront pas d'écho *in aula;* personne ne veut y remettre en cause un équilibre fragile.

Quelques jours avant la promulgation de *Lumen gentium*, Paul VI, le 16 nov. 1964, fait lire par Mgr Felici trois communications. La première réfute l'objection d'avoir mené le débat sur l'épiscopat selon une mauvaise procédure; la deuxième précise la portée théologique de la constitution *De Ecclesia;* la troisième développe une note préalable *(nota prævia)* restrictive (on y explique le terme « collège », l'effet de la consécration épiscopale, le pouvoir plénier et universel du collège et on y insiste sur la nécessité du consentement du pape pour tout acte strictement collégial (*A. A. S.*, 57 [1965], p. 5-71).

2° *Idées maîtresses* (cf. une première analyse sommaire en *Tables*, 3499). — Dès le début, la constitution adopte explicitement une perspective christocentrique que l'on retrouvera tout au long de l'exposé. L'Église ne se substitue pas au Christ, mais elle se définit comme le sacrement (= signe et instrument) de la rencontre avec Dieu (n. 1) (*A. A. S.*, 57 [1965], p. 72-75).

Le *chap. I*, *Le mystère de l'Église*, traite successivement de l'Église et de la Sainte Trinité (n. 2-4), ensuite de la révélation de l'Église dans l'Écriture Sainte (n. 5-7), et enfin de l'Église comme communauté à la fois visible et spirituelle (n. 8). Comme les traités classiques n'indiquent guère les relations de l'Église avec la Sainte Trinité, on ne peut que se réjouir de ce rappel : par l'incarnation de son Fils et la mission de son Esprit, le Père réalise son dessein de salut. Celui-ci ne peut être connu que par la révélation et en premier lieu par les Écritures. Celles-ci nous montrent que le Christ fonde son Église par l'annonce de l'avènement du Royaume de Dieu. Diverses images bibliques, surtout l'image privilégiée du Corps mystique, décrivent la nature intime de l'Église. Avec insistance, *Lumen gentium* affirme l'unité fondamentale de la réalité humano-divine de l'Église. Il ne faut pas opposer l'Église visible (société hiérarchique, assemblée visible, Église terrestre) et l'Église invisible (Corps mystique du Christ, communauté spirituelle, l'Église parée de dons célestes).

Ce mystère de l'Église est présenté, au *chap. II*, dans sa manifestation terrestre par le terme biblique de « Peuple de Dieu ». Le point de départ de ce Peuple de Dieu en marche, à travers l'histoire sainte, est la nouvelle alliance, instituée par le Christ (n. 9). Le Peuple de Dieu comprend tous les membres de l'Église (laïcs, hiérarchie, religieux); il est un peuple sacerdotal, qui exerce son sacerdoce et se sanctifie par la célébration des sacrements. Il témoigne de son adhésion au Christ par le « sens de la foi » et les charismes distribués aux fidèles par l'Esprit Saint (n. 10-12; cf. *Tables*, 4260-61, art. *Universel* [Sacerdoce], le texte du n. 10). Le n. 13, faisant office de charnière, s'attache à la catholicité de l'unique Peuple de Dieu. Il met l'accent sur l'essentiel de « l'unité catholique » de l'Église, c.-à-d. sur son unité dans l'extension universelle (unité dans l'universalité, idée qui n'a rien de neuf; reconnaissance de la diversité dans l'unité, ce qui est nouveau; promotion d'un échange mutuel entre les différentes parties de l'Église). La constitution décrit ensuite successivement les rapports de l'Église avec les catholiques (n. 14), les chrétiens non catholiques (n. 15) et finalement avec ceux qui ne connaissent pas le Christ ou même qui ne croient pas en Dieu (n. 16). Une Église qui se veut universelle a le devoir de s'intéresser à tous ceux-ci et doit être, par conséquent, missionnaire (n. 17). Les n. 15 et 17 nous fournissent respectivement le fondement théologique de l'œcuménisme et du problème missionnaire, mais sous une forme très succincte. Le concile reconnaît de nombreuses qualités *(éléments d'unité)* aux chrétiens séparés, ce qui aurait encore semblé impensable il y a quelques années.

Le *chap. III* étudie la *constitution hiérarchique de l'Église* et spécialement *l'épiscopat*. Il est, en un sens, le plus important de *Lumen gentium*, parce qu'il apporte un développement doctrinal certain sur la « sacramentalité » de l'épiscopat et sa « collégialité » (cf. *Tables*, 3386-87, art. *Ordre*, sur la sacramentalité de l'épiscopat; et 3425-27, art. *Pape* (primauté), le texte complet sur la collégialité).

Après l'introduction (n. 18), qui énonce le contenu du chapitre et précise son but, quatre sections peuvent être distinguées. La *première section* étudie l'origine de l'épiscopat. Le n. 19 rappelle l'institution du collège (= groupe permanent de douze) des Apôtres par le Christ et affirme que les Apôtres constituent le fondement de l'Église. Le n. 20 (texte aux *Tables*, 4093-94, art. *Succession apostolique*) constate que, dans l'Église actuelle, les évêques sont les successeurs de ces Apôtres (le concile ne s'est pas prononcé sur les difficiles problèmes que posent à l'historien l'origine et le développement primitifs de l'épiscopat). D'après le n. 21, l'épiscopat est un sacrement, conférant par la consécration épiscopale la plénitude du sacrement de l'ordre et le triple ministère (voir aussi *Nota prævia*, n. 1-2). — La *deuxième section* traite du problème si ardemment controversé de la collégialité. Il s'agissait d'harmoniser les affirmations concernant la collégialité de l'épiscopat avec celles qui ont défini, au premier concile du Vatican, le primat du pape. La collégialité est ce lien radical qui associe tout évêque à ses « collègues » dans l'*Ordo* épiscopal dont la direction revient au pape : il faut donc considérer celui-ci comme chef du collège (n. 22). Ce collège, en union avec le pape, jouit aussi d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Église; il peut l'exercer d'une manière tout à fait solennelle dans le concile œcuménique, mais aussi sous forme non conciliaire, si certaines conditions sont réalisées (cf. *Nota prævia*, n. 3-4). Cette note, rédigée sous les instances de la minorité conservatrice, avait pour but de renforcer la communion entre le pape et les évêques, avec la préoccupation de n'infliger aucun dommage ni à la primauté, ni à la collégialité, dit Mgr Philips, *op. cit.*, II, 1968, p. 309). Le n. 23 décrit dans le détail les relations mutuelles des membres du collège entre eux : unité, collaboration, propagation de la foi, patriarcats. — La *troisième section* s'occupe du ministère épiscopal. Après une description générale de la tâche pastorale de l'évêque (n. 24), les trois numéros suivants analysent successivement la triple fonction qu'elle implique : enseignement (n. 25), sanctification (n. 26) et gouvernement (n. 27). Le n. 25 s'arrête longuement à la question de l'infaillibilité dont jouissent le pape et les évêques et il nous donne une interprétation authentique de l'expression de Vatican I : « Les définitions du pape parlant *ex cathedra* sont irréformables *ex sese* et non en vertu du consentement de l'Église ». Au n. 26, l'accent est mis sur l'Église locale qui prend sa vie dans l'Eucharistie. — La *quatrième section* est consacrée aux autres ministres : les prêtres en premier lieu (n. 28)

et ensuite les diacres (n. 29). Le n. 29 sur le diaconat est le résultat d'un courant d'idées dans l'Église latine en faveur de la restauration de cette fonction hiérarchique. En admettant la possibilité d'un diaconat marié, Vatican II modifie profondément la législation sur le célibat.

Dans le *chap. IV* (cf. *Tables*, 3943, art. *Sacerdoce des fidèles*), le concile développe sa doctrine sur le laïcat. C'est la première fois dans l'histoire qu'un concile consacre un chapitre particulier aux laïcs. La reconnaissance de la vocation propre au laïc, de sa dignité foncière comme membre du Peuple de Dieu et de sa participation au sacerdoce commun amena les Pères conciliaires à examiner les fondements théologiques du laïcat (pour les aspects pratiques des problèmes des laïcs, cf. le décret spécial sur l'apostolat des laïcs, *Apostolicam actuositatem*). Après une introduction (n. 30), qui manifeste le lien du présent chapitre avec le chapitre précédent, le n. 31 explique ce qui est visé par le terme « laïc » : le croyant chrétien impliqué dans les activités séculières. En affirmant la dignité des laïcs comme membres du Peuple de Dieu (n. 32), le concile reconnaît leur participation, grâce au baptême, à la mission salutaire elle-même de l'Église (n. 33), mais aussi leur participation « analogique » à la mission sacerdotale (n. 34), prophétique (n. 35) et royale du Christ lui-même (n. 36). Ce dernier (n. 36) développe quelque peu le sujet très actuel des valeurs terrestres : choses créées et valeurs humaines. Avant de conclure le chapitre (n. 38), la constitution tente d'éclairer le problème de l'ensemble des relations entre les chefs et les membres dans la réciprocité et le dialogue (n. 37). Il ne fait pas de doute que c'est l'idée de communion qui se dégage avec le plus de clarté de ce petit traité sur les laïcs.

Le *chap. V* (n. 39-42), non prévu au départ, constitue un large exposé sur l'appel universel de tous les fidèles à une vie morale fondée sur la charité. La sainteté est l'idéal commun, bien que réalisée sous forme différente par les laïcs, la hiérarchie et les religieux. Le chapitre se termine par quelques développements sur la conjonction entre la charité et les conseils évangéliques (n. 42B) (*Tables*, 4381, art. *Virginité*).

Le *chap. VI*, intitulé *Les religieux*, ne doit pas être vu inséparablement du précédent, dont il fut d'abord une partie et en fonction duquel il prend toute sa signification et sa portée. Ayant affirmé la nécessité de la reconnaissance de l'état religieux par l'Église et ses dirigeants (n. 43), *Lumen gentium* indique un certain nombre d'éléments que l'on doit prendre en considération pour comprendre la nature de l'état religieux (n. 44A). Elle souligne ensuite l'importance de l'état religieux pour l'Église et sa valeur de signe (n. 44B et C); ensuite elle s'occupe du problème délicat de l'autorité ecclésiastique (et de l'exemption) à l'égard des religieux (n. 45); enfin, en une sorte d'apologie, elle fait l'éloge de la profession des conseils évangéliques (n. 46). Le tout se clôt par une exhortation à ceux qui font pareille profession (n. 47).

Le titre du *chap. VII*, *Le caractère eschatologique de l'Église en marche et son union avec l'Église du ciel*, précise très bien son objet : exposé sur l'eschatologie dans les termes mêmes de l'Écriture (n. 48), considération sur la communion entre l'Église terrestre et l'Église céleste dont le fondement est l'appartenance au Christ (n. 49 et 50), directives pastorales pour conserver et promouvoir le culte des saints sous son vrai jour (n. 51).

Le *chap. VIII*, *La bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, dans le mystère du Christ et de l'Église*, est placé dès le début délibérément sous le signe de l'histoire du salut (n. 52). D'après sa propre déclaration, le concile veut « mettre en lumière, d'une part, le rôle de la bienheureuse Vierge dans le mystère du Verbe incarné et du Corps mystique et, d'autre part, les devoirs des hommes rachetés envers la Mère de Dieu » (n. 54). Après cette partie introductrice (n. 52-54), vient un exposé de théologie biblique relative au rôle de la Mère du Sauveur dans l'économie du salut : la Mère du Messie dans l'Ancien Testament (n. 55), Marie à l'Annonciation (n. 56), la Sainte Vierge et l'enfance de Jésus (n. 57), la Sainte Vierge et le ministère public de Jésus (n. 58), la Sainte Vierge après l'Ascension (n. 59). La section suivante décrit les relations de la Mère de Dieu avec l'Église (n. 60-65). On est soucieux d'y souligner l'absolue gratuité du don divin et la transcendante originalité de la médiation du Christ. La partie IV est d'ordre pastoral : elle expose la nature et le fondement du culte de Marie et fournit des conseils aux prédicateurs (n. 66-67). La dernière partie, très brève, touche les répercussions œcuméniques de la doctrine proposée (n. 68-69). On trouvera *supra* (*Tables*, 3139-44) la traduction intégrale de tout ce chapitre VIII.

Ajoutons que le pape a proclamé, dans son discours final du 21 nov. 1964, la Vierge Marie « Mère de l'Église », à l'étonnement d'une partie de l'assemblée conciliaire.

Les lignes de force de *Lumen gentium* peuvent être définies par les termes suivants : ressourcement, synthèse centrée sur le mystère, dimension historique, aspect communautaire, personnalisme, ouverture aux autres, dynamisme (cf. G. Philips, *L'Église et son mystère...*, II, p. 322-342).

CONSTITUTION DOGMATIQUE SUR LA RÉVÉLATION DIVINE : *Dei Verbum*. — 1° *Genèse*. — *Dei Verbum* est le fruit d'une longue élaboration et de plusieurs tensions, car, plus que tout autre, ce texte manifesta la division entre deux tendances, une minorité « théologique » et une majorité « biblique ». On peut recenser cinq textes ou états du texte.

Le schéma de la commission théologique préparatoire (*texte 1*) fut proposé à la première session, sous le titre classique de *De fontibus revelationis*. Il était divisé en cinq chapitres : 1. Les deux sources de la Révélation (n. 1-6); 2. Inspiration, inerrance et composition littéraire de l'Écriture (n. 7-14); 3. L'Ancien Testament (n. 15-18); 4. Le Nouveau Testament (n. 19-23); 5. La Sainte Écriture dans l'Église (n. 24-29). Par son style, par ses références et par les documents auxquels il puisait, le projet reprenait la doctrine habituellement enseignée dans les Universités romaines. Aprement critiqué dès le début de la discussion, le 14 nov. 1962, il fut l'objet d'un vote négatif (1 368 voix contre 822) quand se posa la question de sa prise en considération. Théoriquement, il aurait tout de même dû être discuté, car les 2/3 des voix juridiquement nécessaires au refus n'étaient pas acquises; mais, devant l'impasse, Jean XXIII confia le texte à une commission mixte en vue d'une révision complète (cf. l'Historique du concile, *supra*, 4288).

Les travaux de cette commission aboutirent à un texte (*texte 2*) très réduit, assez neutre, qui fut envoyé le 22 avr. 1963 aux Pères conciliaires. D'une manière très significative on ne parlait plus des deux sources, dans le titre, mais de la parole de Dieu. Comme personne n'était très content de ce texte, on n'en fit pas mention pendant la seconde session. Certains furent même étonnés que le pape reprenne ce projet dans son discours de clôture (4 déc. 1963).

Quelques Pères demandèrent alors un remaniement des premiers chapitres; la commission mixte, réunie le 3 janv. 1964, se déclara d'accord à condition que les principes fixés en 1963 fussent respectés. Elle-même ne continua cependant pas ses travaux; le soin de procéder à cette refonte fut laissé à la commission théologique qui récupérait ainsi son exclusivité. Elle constitua une sous-commission, divisée elle-même en deux sections, dirigée l'une par Mgr Charue, l'autre par Mgr Florit. Le nouveau texte (*texte 3*) fut élaboré et discuté en sous-commission plénière, du 20 au 25 avril 1964. C'est au cours de ces quelques jours que la constitution dogmatique sur la Révélation prit sa forme nouvelle et définitive (cf. l'exposé des aspects nouveaux et les plus importants de cette nouvelle rédaction, dans *Vatican II. La Révélation divine. Constitution dogmatique Dei Verbum*, coll. *Unam Sanctam*, n° 70 *a*, Paris, 1968, p. 94-98; et Ph. Delhaye, *Quelques souvenirs du concile*, dans *Au service de la Parole de Dieu*, « Mélanges Charue », Gembloux, 1969, p. 164-172).

Le *texte 3* fut discuté à la troisième session, du 30 sept. au 6 oct. 1964 (description du débat dans *Vatican II. La Révélation...*, p. 103-112). A partir des débats et des *emendationes* qui suivirent, la commission théologique amenda le texte durant l'intersession de 1964-1965. Cette version soigneusement révisée (*texte 4*) fut soumise aux votes des Pères du 20 au 22 sept. 1965; il fut

accepté, mais récolta un nombre exceptionnel de *modi* dont l'examen fut confié à la sous-commission présidée par Mgr Charue. Le texte révisé d'après les *modi*, auxquels vinrent s'ajouter quelques amendements imposés par le Saint-Père *(texte 5)* lui-même, fut adopté dans son ensemble par 2 081 *placet* contre 27 *non placet* et 7 suffrages nuls, le 29 oct. 1965. La constitution dogmatique sur la Révélation fut solennellement promulguée par Paul VI, le 18 nov. 1965 (*A.A.S.*, 58 [1966], p. 817-36).

2° *Idées maîtresses.* — La constitution s'ouvre par un *préambule* qui fait valoir la prédominance de la Parole de Dieu sur tout kérygme et sur tout agir de l'Église (n. 1).

Le *chap. I* (*La Révélation elle-même*, n. 2-6) expose la notion biblique de la Révélation : celle-ci est l'économie du salut, faite des actions et des paroles, se compénétrant et s'éclairant mutuellement, par lesquelles Dieu manifeste son être intime et sa volonté salvifique dans l'histoire humaine. La Révélation resplendit pleinement dans le Christ, qui en est à la fois le médiateur et la plénitude (n. 2). Commencée avec nos premiers parents à qui, après leur chute, Dieu a promis une rédemption, continuée par Moïse et les prophètes (n. 3), la Révélation est consommée par le Christ qui, par toute sa vie et son enseignement, nous fait connaître le Père et sa volonté salvifique (n. 4). Nous devons accueillir cette Révélation par la foi (n. 5); seule, elle peut nous permettre de connaître facilement, sûrement, sans risque d'erreur, Dieu, principe et fin de toutes choses (n. 6).

Le *chap. II* parle de *La transmission de la Révélation divine* (n. 7-10; trad. aux *Tables*, 4208-4210, art. *Tradition*). Il porte encore les traces de la lutte dure et tendue autour des problèmes évoqués (Tradition, magistère, *sensus fidelium*, relation entre les deux sources). L'annonce de l'Évangile, source de toute vérité salutaire et de vie morale (= l'Évangile est le noyau de la Révélation divine : *verba et facta Christi*), s'est accomplie par la prédication orale des apôtres, par leurs exemples, les institutions qu'ils ont établies et enfin par la rédaction des Écritures. Les apôtres, à leur tour, ont transmis leur fonction d'enseignement à leurs successeurs, les évêques, en leur confiant le dépôt de la sainte Tradition et de la sainte Écriture (n. 7). Plutôt que de définir la Tradition, la constitution tente de la décrire en partant d'un « concept dynamico-organique » total : « Quant à la Tradition reçue des apôtres, elle comprend tout ce qui contribue à conduire saintement la vie du Peuple de Dieu et à en augmenter la foi; ainsi l'Église se perpétue dans sa doctrine, sa vie et son culte et elle transmet, à chaque génération, tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit » (n. 8). Cette Tradition apostolique se développe sans cesse, par une meilleure compréhension de son objet, soit par l'étude et la contemplation qui en est faite, soit par l'expérience de la vie dans le Christ, soit par la prédication des pasteurs de l'Église. Grâce à elle, nous connaissons le canon des saintes Écritures et nous en saisissons toujours mieux le sens (n. 8). Le n. 9 traite du point névralgique de la discussion conciliaire au sujet des « deux sources », à savoir de la question du rapport mutuel entre l'Écriture et la Tradition. Il affirme qu'Écriture et Tradition sont étroitement unies; elles jaillissent de la même source *(scaturigo)* qui est la Parole de Dieu, ne formant pour ainsi dire qu'un tout. Notons que le pape lui-même a enjoint à la commission d'ajouter que l'Église ne puise pas dans l'Écriture seule sa certitude sur tous les points de la Révélation (n. 9).

Le chap. II s'achève sur un exposé des relations de l'Église à l'Écriture et à la Tradition qui constituent « un unique dépôt sacré de la Parole de Dieu, confié à l'Église ». Se mettant à un point de vue ecclésial et pastoral nouveau, le texte affirme que le maintien et la mise en pratique de la Parole de Dieu est l'affaire de tout le peuple de Dieu et pas seulement de la Hiérarchie, comme ce fut souvent le cas. Par contre, le droit d'interpréter authentiquement la Parole de Dieu, écrite ou transmise, appartient au Magistère seul. Celui-ci doit être entièrement à l'écoute de la Parole qu'il entend servir; il n'est pas question qu'il y ajoute quelque chose ou l'interprète « librement ». Cette fidélité est rappelée dans les vues œcuméniques pour rassurer les Protestants qui craignent de voir l'Église enseignante ajouter quelque chose au donné révélé. Écriture, Tradition et Magistère se tiennent ainsi d'une façon indissoluble, sous l'action du même Esprit (n. 10).

Le *chap. III* (*L'inspiration de la sainte Écriture et son interprétation*, n. 11-13) ne prend pas parti entre les explications d'école et expose d'une manière très condensée la doctrine catholique de l'inspiration (n. 11). Il résume ensuite la doctrine et les règles de l'interprétation de l'Écriture (n. 12). Il souligne enfin le rapport organique entre le mystère de l'Écriture et celui de l'Incarnation (n. 13). L'inspiration scripturaire est ordonnée au maintien et à la présentation écrite des « réalités divinement révélées ». Quant à son étendue et à sa nature, notre texte reprend la doctrine traditionnelle, définie par Vatican I, à la suite du concile de Trente.

L'activité des hagiographes sous l'emprise de l'inspiration est décrite en termes très simples. Sans recourir à la théorie de la « causalité instrumentale », on affirme que l'action transcendante de Dieu est exactement coordonnée à l'activité humaine qu'elle suscite, dirige et enveloppe entièrement (n. 11, § 1). La première conséquence tirée de cette doctrine sur l'inspiration concerne la vérité des Écritures saintes. Il s'agit ici du vieux problème traité jadis sous le nom d'inerrance biblique. A cette formulation négative, le concile substitue une problématique de la vérité de l'Écriture : « Les livres de l'Écriture enseignent fermement, fidèlement et sans erreur la vérité que Dieu, pour notre salut, a voulu voir consignée dans les lettres sacrées ». Un *modus* pontifical a substitué *veritas... nostrae salutis causa...* à *veritas salutaris* que la minorité jugeait ambiguë (n. 11, § 2). Le problème de l'interprétation de l'Écriture (n. 12) est commandé par la volonté de découvrir ce que Dieu a voulu dire en se servant d'hommes ayant conservé leur personnalité propre. Une recherche exégétique s'impose du fait de l'activité littéraire intégralement humaine des hagiographes (n. 12, § 1). Elle entraîne pour l'exégète une obligation d'établir positivement quels genres littéraires chaque hagiographe a employé pour exprimer ce qu'il avait dans l'esprit (n. 12, § 2). Cependant, la critique biblique ne suffit pas; il faut une interprétation théologique qui tienne compte de l'unité de l'Écriture, de la Tradition vivante de l'Église et de l'analogie de la foi. D'où le rôle important et coordonné des exégètes et du magistère pour garder et interpréter la Parole de Dieu dans l'Église (n. 12, § 3).

Le *chap. IV* (*L'Ancien Testament*, n. 14-16), sans reprendre les problèmes brûlants d'autrefois, se contente de faire valoir la portée éternelle et actuelle des écrits vétéro-testamentaires.

Le *chap. V* sur le *Nouveau Testament* (n. 17-20) traite d'abord du Nouveau Testament dans son ensemble et en souligne l'excellence : le Nouveau Testament est d'une façon particulière la Parole de Dieu, qui s'est manifestée pleinement dans le Christ (n. 17). Les deux numéros suivants affirment nettement l'origine apostolique des Évangiles (n. 18) et leur caractère historique (n. 19) : les Apôtres ou « des hommes de leur entourage » (n. 18) ont écrit des choses « vraies et sincères » en faisant un choix parmi leurs souvenirs, en les résumant en certains cas, « en les expliquant en fonction de la situation des Églises » (n. 19). Le texte définitif ne contient plus la mention spéciale de l'Évangile de l'enfance de Jésus qui apparaissait dans les textes 1 et 2. Les épîtres de Saint Paul et les autres écrits apostoliques du N.T. confirment ce qui concerne le Christ, « présentent sa doctrine authentique avec des précisions toujours plus grandes » et racontent les débuts de l'Église. Leurs auteurs doivent à l'Esprit Saint d'avoir été « introduits dans la plénitude de la vérité » (n.20).

Le *chap. VI (La sainte Écriture dans la vie de l'Église)* tire les conclusions de l'enseignement donné. L'Écriture sainte doit nourrir la prédication et la religion chrétiennes, elle est pour les chrétiens « la force de leur foi et la nourriture de leur âme » (n. 21). Tout en reconnaissant la valeur de la *Septante* et de la *Vulgate* (dont le privilège tridentin n'est pas renouvelé), Vatican II souhaite de nombreuses traductions dans les diverses langues, « de préférence à partir des textes originaux » (n. 22). Le concile encourage les travaux bibliques et demande leur utilisation théologique, liturgique et

pastorale. L'Écriture sainte doit être « l'âme de la théologie et de la prédication » (n. 23-24). Que les livres sacrés soient lus assidûment par tous les chrétiens. « De même que l'Église reçoit un accroissement de vie par la fréquentation assidue du mystère eucharistique, ainsi peut-on espérer qu'un renouveau de vie spirituelle jaillira d'une vénération croissante pour la parole de Dieu « qui demeure à jamais » (Isaïe, 40, 8) » (n. 25-26).

CONSTITUTION SUR LA LITURGIE : *Sacrosanctum concilium.* — 1° *Genèse.* — Ce schéma est un de ceux qui ont le plus bénéficié des expériences et recherches doctrinales de l'Église pré-conciliaire, dont le « mouvement liturgique » issu de Beuron et de Solesmes, continué par le Mont-César, Maria-Laach et le Centre de pastorale liturgique, restera un des traits les plus remarquables. Pie XII, le pape de *Mediator Dei*, avait établi dès 1948 une « Commission pour la réforme liturgique générale ». Le congrès d'Assise, puis l'*Instructio* de 1958 préparaient de loin la constitution conciliaire. Le mouvement liturgique s'étend à toute l'Église : les jeunes Églises surtout voient dans la pastorale liturgique un objet privilégié de leur activité missionnaire.

Divers obstacles à l'usage des langues vivantes et à la concélébration avaient été écartés par Pie XII dans son discours aux congressistes d'Assise le 22 sept. 1956 (*A.A.S.*, 48 [1956], p. 714) et par la réponse du S.-Office le 23 mai 1957 (*A.A.S.*, 49 [1957], p. 370).

La commission préparatoire conciliaire fut animée par son secrétaire, le P. A. Bugnini, remarquable par son sens de l'organisation et son ouverture pastorale. Quatre mois de travail intensif préparent le schéma; il est revu trois fois. Mis au point, le texte est voté par la commission préconciliaire, le 13 janv. 1962, et envoyé à la commission centrale, qui l'approuve, le 1[er] févr. 1962. Par la constitution *Veterum sapientia* du 22 févr., le pape Jean XXIII interdit toutefois toute attaque contre l'usage du latin dans la liturgie et le schéma subit des amendements restrictifs. Le P. A. Bugnini est écarté. Il est le seul secrétaire de commission préconciliaire à ne pas être renommé pour le concile lui-même. Et cependant son texte est choisi comme « tête d'affiche » lorsque le concile commence. Il est discuté en 15 congrégations générales (du 22 oct. au 13 nov. 1962 : 328 interventions orales, 350 écrites). Les raisons de cette priorité sont doubles : le schéma tient mieux compte que d'autres des aspirations de toute l'Église; il semble à certains que la matière traitée est assez secondaire pour que le concile puisse s'y rôder sans danger. Le 14 nov. 1962, l'approbation de principe du schéma est obtenue (2162 *placet*, 46 *non placet*). Les amendements souhaitables sont examinés puis votés *in aula*, pour le préambule et le chapitre I (nn. 1 à 46) du 17 nov. au 6 déc. 1962, les autres amendements devant être votés à la deuxième session. Après l'adoption de chaque chapitre, l'ensemble du schéma est adopté par 2 158 *placet* et 19 *non placet*, le 22 nov. 1963, fête de Ste Cécile, soixantième anniversaire du *motu proprio* de S. Pie X sur la participation active des fidèles à la liturgie.

Le pape Paul VI promulgue la constitution, le 4 déc. 1963, en session publique : le concile vient de l'approuver définitivement par 2147 *placet* et 4 *non placet*. Dans son discours de clôture de la session, Paul VI souligne l'importance du sujet, « le premier examiné et le premier aussi, en un certain sens, par sa valeur intrinsèque et pour son importance dans la vie de l'Église ». Cf. *Tables*, 3011, avec quelques indications bibliographiques. (*A.A.S.*, 56 [1964], p. 97 - 138).

2° *Idées maîtresses.* — La constitution sur la liturgie ouvre une ère nouvelle dans la prière et dans la vie de l'Église. Dans un monde en pleine mutation, l'Église veut révéler, proclamer, communiquer la vie surabondante dont le Christ est le principe, en des formes de prière adaptées au changement des temps, des coutumes, des mentalités.

Il faut tout d'abord découvrir ce qu'est la liturgie : elle est essentiellement l'œuvre du salut accomplie par le Christ et continuée par l'Église (n. 6). Ce que le Christ a fait par son passage sur terre, il le continue par l'action visible et invisible des sacrements, dont le cœur est l'eucharistie. Nous sommes très loin du rubricisme ! Le mystère pascal est au centre de l'économie du salut et donc au centre de l'action liturgique (nn. 5-6, 47, 102-109). L'Église le communiquera en célébrant la fête de Pâques, en insistant sur l'importance de la liturgie du dimanche, jour du Seigneur, en accentuant le caractère pascal du saint sacrifice de la messe annonçant la mort et la résurrection du Seigneur, jusqu'à la Pâque finale, où se célébrera la même et unique liturgie (n. 8). L'Église est le peuple de Dieu : il a droit à une participation active dans la liturgie; c'est une nécessité (nn. 11, 14, 19, 27, 30, 48). On en conclut tout autant à l'impossibilité de l'uniformité et à la nécessité de la diversité des langues et des signes.

Pour faire connaître la liturgie, le concile veut promouvoir une éducation biblique; Dieu parle, l'homme répond par le *fiat* de la *foi* (nn. 24, 35); il insiste sur l'unité des deux parties de la messe : catéchèse (revalorisée) et eucharistie (n. 56). Le concile veut faire retrouver le sens du vrai sacré, le « saint », le « divin » de la noblesse et de la signification des rites (nn. 34, 50). La « sécularisation » n'a pas encore, alors, ostracisé certains mots.

Pour organiser la participation active du peuple de Dieu à la liturgie, le concile prévoit tout d'abord, au plan de la célébration elle-même (nn. 29, 33), l'utilisation très large de la langue vivante, langue « populaire », « vernaculaire » (nn. 36, 54, 63). Le latin n'est cependant pas exclu; les réformes postérieures au concile dépasseront la portée littérale des textes. Au plan de la vie spirituelle, la liturgie devient le centre de la vie quotidienne, de la prière et de l'ascèse (nn. 11, 12, 90); elle inspirera la dévotion privée (n. 13). On passe donc d'une longue phase d'opposition à l'intégration. Au plan de la pastorale, la liturgie est présentée comme « source et sommet de l'activité de l'Église » (n. 10); imprégnant le peuple de Dieu de charité, elle doit aboutir à la *consecratio mundi*.

Le caractère communautaire de la liturgie eucharistique se marquera surtout dans la concélébration (n. 57). Une certaine opposition subsistera cependant et le décret permet de se défendre contre l'exclusivisme de la concélébration. La communion sous les deux espèces est accordée, en principe, à tous les fidèles. Ici aussi les premières restrictions ne subsisteront pas longtemps.

Certaines de ces réformes seront soumises à l'étude et à la décision des « conférences épiscopales » : c'est un des points les plus neufs de la constitution (nn. 36, 40, 63, 113, 128), car on n'avait point encore parlé de collégialité au concile. Pour la première fois, à Vatican II, une certaine décentralisation s'esquisse. Les modes d'expression liturgique seront divers, selon les peuples et les langues non moins que selon les temps (nn. 37-38).

CONSTITUTION PASTORALE SUR L'ÉGLISE DANS LE MONDE DE CE TEMPS : *Gaudium et spes.* — 1° *Genèse.* — *Premiers essais de rédaction.* — A côté de causes externes (intérêt soulevé par le concile dans le monde, prise de conscience des problèmes actuels), c'est avant tout la réflexion conciliaire elle-même qui conduisit progressivement à l'élaboration d'une constitution pastorale qui prendrait position par rapport aux problèmes du monde contemporain. On peut voir comme une amorce de *Gaudium et spes* dans le message que les évêques adressèrent au monde au début du concile. Mais le thème *ad extra*, développé une première fois dans le message du pape *Ecclesia Christi lumen gentium*, radiodiffusé le 11 sept. 1962 et repris par le card. Suenens dans son discours du 4 déc. 1962 proposant d'élaborer un schéma relatif aux problèmes de l'Église *ad extra*, a joué aussi un rôle important dans la naissance de la constitution. Tout au long de l'élaboration du schéma XIII, on retrouve une tension entre deux groupes de tendance différente, les oppositions correspondant, moins, cette fois, à des tendances « conservatrices » ou « progressistes » qu'à une divergence d'optique entre théologie et pastorale. La constitution pastorale, dans son état final, complète d'une heureuse façon les deux opinions l'une par l'autre. En janv. 1963, la commission de coordination accepte la proposition du card. Suenens et confie la réalisation à une commission mixte (commission théologique et commission des laïcs). Des premiers textes sont rédigés.

Le texte de mai 1963. — De févr. à mai 1963, cinq versions se succèdent (févr.-mars 1963; 14 mars-24 avril 1963; 24 avril-25 mai 1963; 25-29 mai 1963). En juill. 1963, le projet réalisé en mai est considéré

comme insuffisant par la commission de coordination, qui charge le card. Suenens de reprendre le travail d'élaboration. Un schéma est réalisé en ce sens à Malines (sept. 1963) par un groupe de professeurs de Louvain avec la collaboration de quelques théologiens de France (Y. Congar), d'Italie (R. Tucci), d'Allemagne (K. Rahner) et du Canada (Ph. Delhaye, à l'époque, professeur à Montréal). Il s'agit d'un chapitre nouveau d'ecclésiologie. Ce texte sera écarté le 29 nov. 1963 par la commission mixte, qui souhaite une orientation plus pastorale et qui admet difficilement l'éviction du « projet de mai ».

Le schéma de Zurich et sa discussion enrichissante du 20 oct. au 10 nov. 1964. — Au terme de la séance du 29 nov. 1963, une sous-commission mixte centrale (NN. SS. Ancel, McGrath, Schoeffer, Wright pour la commission théologique et NN. SS. Guano, Hengsbach, Ménager, Blomjous pour la commission des laïcs) est créée. Comme secrétaire on choisit le P. B. Häring. En janv. 1964, un nouveau texte est rédigé. Le 21 janv., ce texte, amendé et complété, est prêt pour la discussion qui va avoir lieu à Zurich du 1er févr. au 3 mars 1964. Ce texte est d'un esprit très différent de celui de Malines. La méthode suivie est celle de l'induction, car il s'agit de saisir les « signes des temps » et de les interpréter. Après avoir été revu, ce texte de Zurich est discuté par l'assemblée conciliaire du 20 oct. au 5 nov. et du 9 au 10 nov. 1964 (cf. l'Historique général, *supra*, 4290) qui l'enrichit considérablement (les discours ou communications écrits des Pères couvrent près de mille pages dactylographiées). A la fin de la session, M. Haubtmann est chargé de la nouvelle rédaction.

Le texte d'Ariccia et son couronnement par la promulgation de *Gaudium et spes*, le 7 déc. 1965. — Du 31 janvier au 6 févr. 1965 a lieu à Ariccia la session de la sous-commission centrale. Elle groupe 29 Pères conciliaires, 38 experts ecclésiastiques ou laïcs et de nombreux auditeurs laïcs. La semaine suivante (8-13 févr. 1965) se tient une nouvelle réunion des membres de la sous-commission centrale, élargie des évêques présidents des sous-commissions et de quelques experts plus directement chargés de la révision du texte. Le texte ainsi rédigé et dûment complété est soumis à la commission mixte, réunie à Rome du 29 mars au 6 avril 1965, qui l'approuve. Après des révisions successives, ce nouveau texte, étudié par le concile à partir du 21 sept. 1965, survit au moins dans sa substance malgré les importantes modifications que la discussion imposera (cf. l'Historique général, *supra*, 4291). L'ensemble de la constitution fut approuvé, le 6 déc. 1965, par 2 111 *placet*, 251 *non placet* et 11 bulletins nuls. Le 7 déc. 1965, après un dernier vote de ratification (2 309 *placet*, 75 *non placet* et 7 bulletins nuls), *Gaudium et spes* fut solennellement promulguée (*A.A.S.*, 58 [1966], p. 1025 - 1120).

2° *Idées maîtresses* (cf. une première analyse sommaire, *supra*, 3499). — *Description de la mutation actuelle.* Après un avant-propos (n. 1-3) qui insiste sur la communauté de vie des chrétiens du monde (les incroyants, le secteur sécularisé, les valeurs humaines), un *exposé préliminaire* (n. 4-10) décrit sociologiquement la condition humaine aujourd'hui. Ce texte est né d'une analyse portant sur la situation actuelle. Il se présente comme une sorte de description, où le monde moderne lui-même s'exprime et se révèle dans ses espoirs et dans ses angoisses. La méthode employée est celle des *signes des temps* pris au sens sociologique comme au sens théologique. Actuellement il y a mutation au niveau des faits (mutation dans la « condition humaine », n. 5, 6, 9; dans les faits sociaux, n. 6, 7,). Le concile essaie d'en déterminer les facteurs essentiels (n. 4, 5) et les conséquences (n. 7, 10). En séparant aussi la plus grande partie des « signes des temps » de l'exposé lui-même, on a voulu donner satisfaction aux deux tendances dont nous avons parlé plus haut.

Dans la *Ire partie*, le texte conciliaire développe une anthropologie chrétienne selon plusieurs dimensions. L'homme apparaît ainsi successivement comme une personne (n. 12-22, chap. I), un être social (n. 23-32, chap. II), un « démiurge » qui, avec l'aide de Dieu, transforme le monde (n. 33-39, chap. III). Une quatrième dimension de l'homme apparaît dans sa relation avec l'Église, qui veut lui offrir le salut surnaturel et la promotion naturelle (n. 40-45, chap. IV). Le sens profond de cette doctrine de l'Église sur la vocation humaine est saisi par le dernier numéro de chacun des quatre chapitres (n. 22, 32, 39, 45) : c'est seulement dans son idéal, le Christ, que l'homme peut voir ses possibilités totalement réalisées (n. 22); le besoin de solidarité se trouve éclairé et satisfait dans l'union que Dieu a fait de ses fils dans l'Église (n. 32); loin d'affaiblir l'activité humaine dans l'univers, l'attente de la nouvelle terre, et des nouveaux cieux la stimule (n. 39); le Christ est l'*alpha* et l'*oméga* de l'homme, de l'histoire et de toute chose (n. 45).

Le *premier chapitre* s'ouvre par une présentation de l'homme, image de Dieu (n. 12). L'homme est « capable de connaître et d'aimer son créateur »; il est « constitué seigneur de toutes les créatures terrestres, pour les dominer et pour s'en servir, en glorifiant Dieu ». Sans manifester le moindre pessimisme en ce qui concerne la condition corporelle, ce premier chapitre attribue la véritable grandeur de la personne humaine à son intériorité (n. 14), à la dignité de l'intelligence et de la conscience morale (n. 15, 16) et au don de la liberté (n. 17). Cependant la misère, les contradictions et luttes de l'existence, la souffrance, bref le péché ne sont pas ignorés (n. 13). Plusieurs amendements de dernière minute soulignent d'ailleurs ce point de vue. De toute façon, la mort reste la grande énigme de la condition humaine. Seule la foi au Christ peut la dépasser (n. 18). Des considérations sur l'athéisme sont insérées à ce chapitre (n. 19-21). Remarquons surtout la perspective de ces paragraphes : c'est au nom de son souci de l'homme que le concile se préoccupe d'abord de ce phénomène moderne qu'est l'athéisme. Le n. 21 caractérise l'attitude que les chrétiens doivent avoir à l'égard des incroyants dans le monde moderne : ouverture et compréhension, examen lucide de leur propre comportement, dialogue et témoignage. Le tout s'achève dans une perspective christologique (n. 22) : c'est dans le Christ que l'homme trouve sa véritable image et la révélation la plus haute de sa vocation.

Le *chapitre II, La communauté humaine*, insiste sur le caractère communautaire de la vocation humaine dans le plan de Dieu. La révélation montre la source et la fin de cette solidarité fondamentale (n. 23-24). L'homme est, par nature, un être social (n. 25). Toute vie sociale doit donc être jugée dans ses rapports avec l'homme. La revendication des droits et devoirs universels et inviolables de l'homme (n. 26), déjà avalisée par *Pacem in terris*, est ici intégrée à la sotériologie. Le concile exige le respect de la personne humaine et, par conséquent, la suppression de toute injustice touchant à la dignité ou aux droits fondamentaux de la personne humaine (n. 27-29). Le n. 30 est important et assez nouveau : il éclaire d'avance la seconde partie du schéma en dénonçant l'insuffisance d'une morale individualiste. Le dernier numéro révèle le sens profond de cette communauté humaine, comme nous l'avons déjà indiqué.

Le *chapitre III* (cf. *supra* aux *Tables*, col. 4224, 4225, l'art. *Travail*), après avoir affirmé que l'homme se réalise dans son action (n. 33), met en relief la valeur de l'activité humaine dans le dessein de Dieu. Il ne faut pas craindre la science et la technique; les immenses possibilités des hommes dévoilent mieux la grandeur du Créateur (n. 34). Mais il ne faut pas oublier que la norme de l'action reste le bien de l'homme et le développement d'une civilisation de justice et de fraternité (n. 35). Le n. 36 souligne le sens exact de la juste autonomie des réalités terrestres. L'homme doit tenir compte des impératifs de la vérité et de la justice dans la science et la technique. Ici une nouvelle attitude s'affirme : le concile ne se contente pas de « faire la morale »; avant de proposer ses lumières, l'Église prend au sérieux les données objectives de l'analyse temporelle. Les derniers numéros offrent, en relation avec l'expérience contemporaine, une synthèse paulinienne sur l'activité humaine : d'une part, présence du péché (n. 37), mais d'autre part, achèvement et dépassement dans le mystère pascal (n. 38).

Le *chapitre IV*, survivance nette de la dialectique du texte d'Ariccia, ne part plus de l'homme lui-même, mais bien de l'Église, et montre comment celle-ci a comme mission d'éclairer et de servir l'homme dans sa vie sociale et individuelle. L'Église et le monde sont dans

un rapport mutuel : l'Église donne au monde et reçoit du monde (n. 40). Bien que l'action ecclésiale, primordiale et essentielle, se situe au niveau du salut surnaturel (n. 40, § 2, 45, § 1), elle ne néglige pas le bien de la cité terrestre. Une idée relativement nouvelle s'affirme ici : à côté de la divinisation qui est son œuvre première, l'Église a une tâche secondaire : l'humanisation. Ainsi l'Église aide les hommes à développer leur personnalité (n. 41), à se grouper en une ou en des sociétés harmonieuses (n. 42), elle aide les chrétiens à s'engager activement au plan terrestre, selon la diversité des vocations (n. 43). Le concile reconnaît aussi que l'Église reçoit une aide du monde, qu'il s'agisse des civilisations anciennes ou du monde moderne. L'apport du monde moderne est d'autant plus important qu'à notre époque l'essor de l'homme devient plus rapide et plus grand (n. 44). Le n. 45 résume la vision grandiose qui traverse toute cette première partie : tout converge vers le Christ. On trouve ici un curieux mélange de « teilhardisme » et de théologie orientale (la sotériologie y est basée sur la Résurrection).

La *IIe partie* de *Gaudium et spes* étudie quelques *problèmes particulièrement urgents*, choisis en raison de leur intérêt pour l'humanité contemporaine dans son ensemble : famille, culture, vie économique et sociale, politique, paix et développement de la communauté des nations. Moins doctrinale que la première partie, elle comporte des éléments plus contingents, soit dans l'analyse des faits, soit dans les orientations proposées. Sa méthode est nette : brève analyse des faits, jugement critique, orientations concrètes. Ici l'aspect pastoral triomphe.

La perspective la plus caractéristique du *chapitre I, Dignité du mariage et de la famille* (n. 47-52), est sans doute sa vue personnaliste. Le mariage est une communauté profonde de vie et d'amour, une union intime, un don réciproque de deux personnes qui s'engagent entièrement par un consentement personnel irrévocable (n. 48). Les expressions corporelles et affectives sont des éléments et des signes propres de l'amour conjugal; l'acte conjugal exprime et parachève *singulariter* l'amitié conjugale, il signifie et favorise le don mutuel par lequel les époux s'enrichissent tous les deux jusque dans la joie qu'ils se donnent réciproquement (n. 49). L'enfant est le couronnement du mariage et de l'amour conjugal; et c'est en vertu même de leur sens intrinsèque que le mariage et l'amour conjugal sont appelés à s'épanouir dans une famille féconde (n. 48 et 50). La théorie augustinienne de fin primaire et de fins secondaires est écartée. La conception personnaliste de ce chapitre sur le mariage se manifeste surtout dans le fait que, pour caractériser l'acte conjugal, on ne parle pas d'un acte de la nature, mais de la nature d'un acte de la personne. La considération purement biologique de l'acte sexuel est dépassée (n. 51). Un second thème, sur lequel *Gaudium et spes* attire ici l'attention, est celui de la régulation des naissances ou de la « paternité responsable ». Ce problème s'est posé en raison des progrès réalisés par la biologie et la psychologie. Le concile fixe comme critère de la mission procréatrice l'ensemble des valeurs du mariage et de la famille : bien des époux et des enfants déjà nés ou encore à naître, conditions matérielles et spirituelles de leur situation, bien commun de la famille, de la société temporelle et de l'Église (n. 50). En dernière instance, ce sont les époux qui portent le jugement pratique sur la possibilité d'admettre à leur foyer une vie nouvelle. Cela ne signifie pas que tous les moyens de régulation des naissances soient admissibles. Ils doivent être conformes à des critères objectifs que le concile puise dans la psychologie et non plus dans la physiologie. Il s'agit essentiellement de respecter la dignité personnelle du conjoint, d'assurer un climat d'amour véritable, la signification totale d'un don mutuel et d'une procréation vraiment humaine.

Le *chapitre II, L'essor de la culture* (n. 53-62), présente des réminiscences et même des parallèles avec le chapitre III de la première partie. La sous-commission chargée de ce chapitre a travaillé à part et elle a voulu constituer comme un microcosme de tout le schéma. Ce doublet, peut-être regrettable au point de vue rédactionnel, est très heureux au plan doctrinal puisqu'il confirme les nouveautés de cette constitution pastorale. L'introduction (n. 53) insiste fortement sur le lien étroit qui existe entre la nature et la culture, pour préciser ensuite brièvement la distinction entre la culture (cf. l'admirable définition n. 53, § 2) et les cultures. Les transformations des conditions de vie de l'homme moderne se sont traduites en particulier par la naissance d'une *universalior culturae humanae forma* (n. 54); un nouvel humanisme apparaît par lequel l'homme d'aujourd'hui se définit par le sens de son autonomie et par celui de sa responsabilité en face des autres comme devant l'histoire (n. 55). Bien sûr, une telle situation fait surgir maintes questions (56). Le numéro 57 réaffirme la bipolarité de la vie chrétienne et la complémentarité de la divinisation et de l'humanisation, puisque l'apport primordial de la Bonne Nouvelle contribue à l'effort culturel de l'homme (n. 58). Enfin, le concile exige qu'on reconnaisse la liberté à cet effort culturel de l'homme au niveau personnel et social. Les derniers numéros (60, 61, 62) insistent respectivement sur l'accès à la culture qui fait partie des droits de toute personne humaine, sur la nécessité de réaliser l'éducation culturelle intégrale de l'homme et l'harmonie entre la culture et le christianisme.

Dans le *chapitre III, La vie économico-sociale* (n. 63-72), ce n'est pas la vie économique qui est traitée en elle-même, mais bien la vie sociale, en tant qu'elle est liée à la vie économique. Bref, il est question ici de l'homme. Comment, dans la vie économique, peut-il promouvoir sa dignité de personne humaine, sa vocation intégrale et le bien de toute la société? La constitution pastorale se place devant le fait du développement économique avec son espoir, ses inquiétudes et ses requêtes (n. 63). Elle insiste successivement sur sa finalité, le service de l'homme (n. 64), le progrès social (n. 66), et sur la nécessité de soumettre ce développement à la responsabilité du plus grand nombre possible d'hommes (65). Autour des deux thèmes du travail (n. 67) et de la propriété (n. 69 et 71), quelques principes régissant l'ensemble de la vie économico-sociale sont affirmés. Peut-être n'y a-t-il rien de bien nouveau dans l'enseignement sur le travail. Par contre, les développements consacrés à la propriété sont sans doute les plus neufs de ce chapitre, car ils soulignent la destination universelle des biens terrestres. On y traite de la question de l'accès à la propriété sous l'angle du pouvoir personnel de l'homme sur la nature et on décrit la fonction de la propriété privée comme devant contribuer à l'expression de la personne et lui assurer une vraie liberté et comme étant une fonction sociale intrinsèque. Dès lors, on comprend que le chapitre insiste plus sur les retentissements de la fonction sociale de la propriété que sur son aspect personnel.

Du *chapitre IV, La vie de la communauté politique* (n. 73-76), relevons les idées principales suivantes : la communauté politique existe pour le bien commun, qui est régi par la dignité de la personne humaine (n. 73-74); il est conforme à la nature humaine de trouver des structures juridico-politiques offrant à tous les citoyens des formes de participation à la vie politique (n. 75); la possibilité d'envisager plusieurs types d'articulation entre le public et le privé est reconnue (n. 75); bien qu'il y ait indépendance et autonomie de l'Église et de la communauté politique, la collaboration entre elles est nécessaire (n. 76).

Le *chapitre V, La sauvegarde de la paix et le développement de la communauté des nations* (n. 77-90), s'ouvre par une magnifique description de la nature de la paix qui souligne son caractère positif. La paix est, dans la société humaine, le fruit de l'ordre, fondé sur la justice et mû par l'amour. Il est à noter que la constitution reconnaît la légitimité et la valeur de l'action non violente au service de la paix (n. 78). Dans la première section intitulée *Éviter la guerre* (n. 79-82), il est affirmé pour la première fois que l'usage des armes « scientifiques » dépasse le droit à la légitime défense (n. 80). On y prône comme but final de l'action contre la guerre l'institution d'une autorité publique internationale, capable de sauvegarder la paix et de garantir les droits de tous (n. 82). La deuxième section, consacrée à *La construction de la communauté internationale* (n. 83-90), après avoir souligné le mérite des institutions internationales déjà existantes (n. 86), exhorte à une coopération dans le domaine économique (n. 85 et 86) et dans

le domaine de la croissance démographique (n. 87). La délicate question de la régulation des naissances réapparaît ici et est traitée du point de vue des devoirs de l'autorité publique. Les derniers paragraphes (n. 88-90) de cette section envisagent le rôle des chrétiens au sein de la communauté humaine.

La constitution pastorale s'achève par la mise en évidence du rôle de chaque fidèle et des Églises particulières : rendre possible un dialogue entre tous les hommes et construire un monde de justice et de paix.

Les Décrets

Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église : *Christus Dominus*. — 1° *Genèse*. — Dans la phase préparatoire au concile, une commission avait préparé sept projets de décret concernant les évêques, au plan pastoral, canonique, administratif, etc. Une vaste matière y était élaborée, mais non encore coordonnée.

La commission conciliaire, élue en oct. 1962, fut chargée de rédiger deux documents, l'un plus administratif, le second plus pastoral. Ce travail se poursuivit jusqu'au printemps 1963. Le premier document examinait, en cinq chapitres et deux annexes, les questions canoniques relatives aux évêques et au gouvernement des diocèses; le second document envisageait la charge pastorale des évêques sous tous les aspects qu'elle peut présenter et comportait cinq chapitres et sept annexes. Notons que le chapitre relatif à l'instruction catéchétique des fidèles avait été préparé par la commission conciliaire de la discipline du clergé et du peuple chrétien; il fut incorporé tardivement dans le projet du décret. Au cours de la seconde session de l'automne 1963, le cardinal Marella présenta seulement à l'assemblée conciliaire le premier document, en insistant sur la nécessité qui s'imposait d'assurer désormais l'harmonie avec les textes du *De Ecclesia* alors en discussion. On n'alla donc pas plus loin dans le débat, puisqu'on ignorait dans quelle mesure la thèse de la collégialité serait retenue. La commission reçut mission de rédiger un projet unique de décret et de s'en tenir aux seuls principes. En même temps, le motu proprio *Pastorale munus* du 30 nov. 1963 changeait à nouveau l'état de la question en accordant aux évêques les « facultés » ou pouvoirs dont parlait la première annexe du premier document.

Au début de la troisième session, en 1964, un texte nouveau fut soumis aux Pères : après un préambule sur la doctrine de l'épiscopat repris à la constitution *Lumen gentium*, le projet envisageait la charge pastorale des évêques en s'inspirant cette fois de la collégialité et de la restauration de l'idée d'Église locale, selon cet ordre : l'Église universelle, les Églises particulières, les conférences épiscopales. Le projet suscita de vives discussions en relation avec la centralisation et, au vote, en fin de session, bien qu'amendé, il ne recueillit pas les deux tiers des voix. Pour certains, le texte n'accordait pas assez de pouvoirs pastoraux aux évêques; pour d'autres, il menaçait la primauté pontificale.

Les nombreux *modi* présentés permirent de faire de ce décret une véritable application du *De episcopatu* de la constitution *Lumen gentium*. Dès l'ouverture de la quatrième session, le motu proprio de Paul VI *Apostolica sollicitudo*, du 15 sept. 1965, exauçait un autre vœu important du futur décret par la création du Synode des évêques : le n. 5 du schéma se trouva, de ce fait, précisé. Le décret fut approuvé le 6 oct. 1965 par 2 167 *placet* sur 2 181 votants. Il fut solennellement promulgué le 28 oct. 1965 : il n'y avait plus alors que deux opposants sur les 2 322 Pères. Le décret entra en vigueur le 29 juin 1966; les prescriptions édictées en termes généraux furent fixées par mesures d'exécution : le motu proprio *De episcoporum muneribus* du 15 juin 1966, en application le 15 août 1966, fixe le pouvoir de dispenser des lois générales de l'Église;— le motu proprio *Ecclesiæ sanctæ* du 6 août 1966, entré en vigueur le 11 oct. 1966, détermine l'application du décret à tous les cas relevant de la charge pastorale des évêques (*A. A. S.*, 58 [1966], p. 673-701).

2° *Idées maîtresses*. — Document substantiel et neuf, le décret veut, avant tout, être l'écho fidèle, dans la vie quotidienne de l'Église, de la théorie de l'épiscopat, œuvre maîtresse du concile; il veut tracer l'« image » de l'évêque d'aujourd'hui, remplissant une tâche pastorale dans l'Église et au service de l'Église.

1. Confirmant dans le *préambule* la doctrine définie par Vatican I et réaffirmée par Vatican II dans la constitution dogmatique *Lumen gentium* (chap. III, n. 22) sur le « pouvoir suprême, plénier, immédiat, universel pour la charge des âmes, du pontife romain » (n. 2), le décret déclare que la charge épiscopale s'enracine dans la consécration épiscopale (n. 3).

Cette charge s'exerce, en union avec le Souverain pontife et sous son autorité, dans le collège épiscopal, *au service de l'Église universelle (chap. I)*. En affirmant ainsi le principe de la *collégialité*, le décret déclare qu'en « vertu de l'institution divine et des devoirs de sa charge apostolique, chaque évêque est responsable de l'Église avec les autres évêques » (n. 6). Le synode des évêques sera le signe de la part prise par tous les évêques à la sollicitude de l'Église universelle (n. 5). L'esprit fraternel et l'entraide plus effective traduiront la collégialité (n. 6-7). L'affirmation nette et catégorique du pouvoir ordinaire, propre et immédiat de l'évêque, pour l'exercice de sa charge pastorale, est capitale : la limitation de ce pouvoir normal ne s'explique que pour des motifs d'unité et de prudence dont le pape est seul juge (n. 8). Le vœu d'une réforme de la curie et de son internationalisation est très net (n. 9-10); une plus large participation des laïcs aux travaux de la curie est demandée. Ces vœux ont été réalisés notamment dans les motu proprio *Pro comperto sane* (6 août 1967) et *Regimini Ecclesiae universae* (15 août 1967), réformant la curie.

2. L'évêque, *dans son diocèse (chap. II)*, est un pasteur; sa tâche pastorale, il l'accomplira avec son *presbyterium*; dans son diocèse, il est le témoin du Christ devant tous les hommes, il annonce l'Évangile à tous. *Perfector*, il conduit chacun, prêtre, religieux, laïc, dans les voies de la sainteté, donnant l'exemple par sa charité, son humilité, sa simplicité de vie.

Rappelant le chap. III de la constitution sur l'Église, le décret range les charges de l'évêque sous trois chefs : enseigner, sanctifier, gouverner le peuple de Dieu, selon les besoins actuels de l'Église. Il mentionne les laïcs comme collaborateurs de l'action pastorale de l'évêque (n. 16-17), en souhaitant que l'évêque connaisse vraiment son peuple. Cette action, l'évêque l'exerce en toute indépendance vis-à-vis du pouvoir civil; le décret y insiste sur ce que, de par la nature de leur charge, le Saint-Siège et les évêques gouvernent librement l'Église (n. 19-20). On trouve ici une protestation contre certaines « protections possessives ». Pour que l'évêque puisse mieux remplir sa mission, les limites et les mesures des diocèses doivent être adaptées : le diocèse aura les dimensions les plus adaptées aux besoins actuels des fidèles, de telle sorte que concrètement aussi se réalise cette heureuse définition : le diocèse est un peuple conduit par son pasteur (n. 22-23).

Le gouvernement du diocèse fait l'objet de la troisième partie du chap. II. Les évêques coadjuteurs et auxiliaires doivent recevoir juridiction de vicaire général ou épiscopal. On notera l'instauration de cette fonction nouvelle du vicaire épiscopal, qui a les pouvoirs du vicaire général pour un secteur déterminé seulement (*Tables*, 4368, art. *Vicaire*). Le clergé diocésain est associé à l'accomplissement de la tâche épiscopale, notamment par la création des conseils pastoraux. Le concours instauré par Trente pour la nomination des curés est supprimé tout autant que l'inamovibilité de la charge paroissiale. Les religieux sont invités à coopérer désormais à l'œuvre diocésaine : « A un certain titre véridique, ils appartiennent au clergé du diocèse en tant qu'ils participent au soin des âmes et aux œuvres d'apostolat sous l'autorité des évêques » (n. 34).

3. L'exercice collectif du pouvoir épiscopal forme l'objet du *chap. III (Coopération des évêques au bien commun de plusieurs Églises)*. Le rappel de la tradition des synodes et des conciles provinciaux, non moins que des provinces et régions ecclésiastiques, fonde l'institution des *conférences épiscopales*, assemblées stables d'évêques réunis pour exercer ensemble leur charge pastorale (n. 37-38). La nature même de cette charge, au service du peuple de Dieu, demande qu'elle soit pensée et réalisée collectivement, tant par la nécessité d'une solidarité exigeante dans l'action que par l'esprit fraternel qui la soutient. D'autre part, la délimitation

des provinces ecclésiastiques sera fonction des besoins de l'apostolat, en regard des circonstances locales et sociales : les conférences épiscopales en détermineront les limites précises (n. 41). Le décret envisage enfin le cas d'évêques chargés de fonctions interdiocésaines et, en particulier, celui des vicaires aux armées (n. 43) (*Tables*, 4368, art. *Vicaire*).

On insiste en conclusion sur la nécessité de directoires généraux et spécialement d'un « directoire sur l'enseignement catéchétique du peuple chrétien »; ces règles d'application et ces décisions collectives de l'épiscopat permettront à la charge pastorale d'avoir un effet fécond et durable.

Décret sur le ministère et la vie des prêtres : *Presbyterorum ordinis*. — 1° *Genèse*. — Le décret sur le ministère et la vie des prêtres a une longue histoire, qui s'explique par celle du concile lui-même. On peut y distinguer trois étapes successives.

1. La commission préconciliaire *De disciplina cleri et populi christiani*, constituée le 5 juin 1960 par Jean XXIII, avait élaboré 17 schémas, entre autres un *De clericorum vitæ sanctitate*, un *De officiis et beneficiis clericorum*, un *De distributione cleri* et un *De habitu et tonsura clericali*. La commission conciliaire correspondante regroupa, en déc. 1962, les trois premiers projets en y ajoutant un nouveau schéma sur l'étude et la science pastorale. Quatre sous-commissions rédigèrent en février-mars 1963, à Rome, un premier texte de schéma : le *De clericis*, divisé en trois parties : *De vitæ sacerdotalis perfectione*, *De studio et scientia pastorali*, *De recto usu bonorum*, auxquelles s'ajoute une exhortation finale : *De distributione cleri*. Dès le début de la 2e session, les quatre sous-commissions élaborèrent, sur la base des remarques proposées par les Pères conciliaires, un nouveau projet, appelé désormais le *De sacerdotibus*, retravaillé par la commission compétente entre le 18 et le 27 nov. 1963. Durant l'intersession de 1963-1964, à la suite de la décision de la commission de coordination, le contenu du schéma fut réduit à dix propositions, examinées dès le début de la 3e session. Les remarques des Pères donnèrent lieu à un nouveau projet de rédaction de douze propositions, intitulé *De vita et ministerio sacerdotali*.

2. Après le court débat du 13 au 15 oct. 1964, les Pères manifestèrent clairement leur désir, par le vote du 19 oct. 1964, de voir élaborer un schéma complet sur les prêtres (cf. Historique du concile, *supra*, 4290). Dans la chrétienté, de nombreux prêtres s'étaient plaints de ce que le concile les oubliât et les minorisât. Une sous-commission, composée pour une bonne part de nouveaux membres, se mit immédiatement au travail. Le nouveau texte, qui prit le titre de *De ministerio et vita presbyterorum*, fut mis au point par la commission compétente pour être distribué aux Pères le 28 nov. 1964. Sur la base de 523 *animadversiones* envoyées, les membres de la sous-commission présents à Rome élaborèrent, en mars 1965, un *textus recognitus*.

3. La discussion de ce *textus recognitus* (interrompue par une semaine de « vacances », du 18 au 25 oct.) eut lieu du 13 au 26 oct. 1965. Les 494 observations, orales ou écrites, proposées par les Pères imposèrent un remaniement profond du texte discuté *in aula*. Ce *textus emendatus* fut voté par l'assemblée conciliaire les 12 et 13 nov. 1965: les Pères proposèrent encore quelques modifications au moment du vote portant sur l'ensemble du texte le 2 déc. 1965. Le schéma prit alors son titre définitif : *De presbyterorum ministerio et vita*. Il fut voté avec 2 243 *placet*, 11 *non placet* et 3 votes nuls. Il fut promulgué la veille de la clôture de Vatican II, le 7 déc. 1965 (*A. A. S.*, 58 [1966], p. 991-1024).

2° *Idées maîtresses*. — Le texte du décret constitue une révolution dans la théologie et dans la spiritualité du prêtre diocésain.

La mission des prêtres est intégrée dans les vues renouvelées de l'Église. Car les prêtres, participant certes au sacerdoce commun de tous les chrétiens, sont aussi et d'abord branchés sur la mission apostolique de l'épiscopat : « la fonction ministérielle (des apôtres et des évêques) a été transmise aux prêtres à un degré subordonné ». Ni prêtres ni laïcs ne doivent subir un détriment de cette restructuration. Les laïcs se voient reconnaître des responsabilités plus vastes sans nuire au statut du prêtre. Celui-ci n'est plus centré sur le seul sacrifice eucharistique comme dans l'Église post-tridentine : il reprend au même chef la mission du sacerdoce prophétique dans l'annonce de la parole de Dieu et la présence au monde. Il ne peut donc plus être question d'assimiler le prêtre au moine et au religieux comme on l'a fait si maladroitement lors des réformes des ve, xiie et xvie siècles, quitte à l'exclure avec dédain de l'« état de sainteté ». C'est par vocation même que le prêtre doit être l'envoyé du Christ présent au monde et assurer le relais, dans un milieu ou un lieu, de la mission épiscopale et apostolique. C'est dans son ministère et selon les exigences de celui-ci qu'il doit trouver « l'image » de sa perfection. Un autre aspect de la vie de l'Église qui est rectifié est celui du « presbytéralisme », qui s'était implanté après le concile de Trente. La plupart des évêques étaient de grands seigneurs qui s'occupaient d'affaires séculières. La coutume s'était établie de laisser toute la charge pastorale à des prêtres, vicaires généraux. Vatican II exige une présence active de l'évêque à la mission. Et dès lors se pose le problème de la coopération entre l'évêque et les prêtres. Certains de ceux-ci en ont conçu de l'humeur et ont craint pour leur autonomie. En fait, c'est une collaboration qui prend la place d'un isolement dont tant de prêtres s'étaient plaints. L'évêque anime de près toute la pastorale, mais les prêtres peuvent se faire entendre de l'évêque dans le *presbyterium* rénové. Voyons cela dans le détail.

Presbyterorum ordinis s'ouvre par un bref *préambule* (n. 1), qui vise à justifier l'existence d'un décret particulier sur les prêtres. Le *chap. I*, *Le presbytérat dans la mission de l'Église* (n. 2-3), est sans aucun doute le chapitre le plus important du document conciliaire, parce qu'il l'éclaire tout entier : il constitue l'analyse doctrinale du ministère presbytéral dans la mission de l'Église. Le n. 2 décrit en cinq paragraphes la nature du presbytérat. D'abord, il rappelle la doctrine du « sacerdoce commun » : tous les chrétiens sont voués au culte spirituel en Jésus-Christ et à une mission de témoignage à rendre à Jésus (n. 2, § 1). Ensuite, après avoir dévoilé la raison d'être du ministère presbytéral, il le rattache explicitement à la mission apostolique (n. 2, § 2). Le paragraphe suivant précise la nature propre de la participation des prêtres à la consécration et à la mission du Christ et le nécessaire enracinement sacramentel du presbytérat : le sacrement de l'ordre rend les prêtres capables d'agir au nom du Christ-Tête en personne (n. 2, § 3). L'aspect le plus neuf et le plus scripturaire du décret est souligné au § suivant : le ministère presbytéral est, tout à la fois et simultanément, ordonné à l'évangélisation et au culte spirituel. On le voit : la tâche essentielle du prêtre est donc l'évangélisation du monde, mais il faut tout de suite préciser que porter la Bonne nouvelle aux hommes est un service sacré (n. 2, § 4). Ainsi il est aisé de constater que la finalité du ministère des prêtres comme de leur vie est de « faire grandir la gloire de Dieu et de faire avancer les hommes dans la vie divine » (n. 2, § 5). L'analyse de la nature du presbytérat appelle tout naturellement une réflexion sur la condition du prêtre dans le monde (n. 3). Celle-ci est caractérisée fondamentalement par la condition dialectique de fraternité réelle et de non-conformité à la sagesse du monde de tout chrétien. Mais les prêtres doivent vivre cette condition à un titre particulier. Présents au milieu des hommes, mis à part pour l'évangile de Dieu, les prêtres doivent manifester les qualités humaines de bonté, de sincérité, de force morale, de persévérance, de passion pour la justice et de délicatesse.

Le *chapitre II* regroupe ses développements sur le *ministère des prêtres* en trois sections (n. 4-11). La *première* (n. 4-6) analyse les trois fonctions presbytérales classiques suivant la division utilisée par *Lumen gentium*, n. 28 : les prêtres sont les ministres de la Parole de Dieu (n. 4), des sacrements et de l'eucharistie (n. 5) et ils sont les chefs du peuple de Dieu (n. 6). La première fonction du prêtre est donc bien d'annoncer l'Évangile à tous les hommes. Toutefois, il ne peut pas oublier que le lien entre la Parole et le sacrement est manifestement très strict. En tant que ministre du Christ-Tête et Pasteur, le prêtre a, en outre, la responsabilité de rassembler les hommes en une authentique commu-

nauté chrétienne. La *deuxième section* (n. 7-9) traite d'une série de questions actuelles relatives aux rapports des prêtres à l'évêque, aux autres prêtres et aux laïcs. Les relations des prêtres avec l'évêque doivent être guidées par cette communion dans « le même sacerdoce et le même ministère du Christ » (n. 7). Entre eux, les prêtres sont liés par la fraternité sacramentelle; ils sont appelés à coopérer dans le *presbyterium* de l'évêque local (n. 8). Ayant rappelé que la relation du prêtre au peuple de Dieu est constitutive de son sacerdoce, le n. 9 affirme que la charge présidentielle du prêtre consiste dans le service à conduire les laïcs à l'unité de l'amour. Enfin, une *troisième section* (n. 10-11) examine deux sujets d'une actualité particulière : la répartition des prêtres et le souci des vocations sacerdotales.

Comme le précédent, le *chap. III*, *La vie des prêtres*, comprend trois sections (n. 12-21). La *première* (n. 12-14) cherche à définir les exigences de la sainteté sacerdotale dans son lien avec le ministère (*Tables*, 4066, *Souffrance*), appel qui concerne tous les chrétiens, mais concerne les prêtres à un titre particulier. Le prêtre se sanctifie, dans l'exercice de son ministère, en s'unissant au Christ et en communiant fraternellement avec les autres membres du corps sacerdotal. La *deuxième* section (n. 15-17) énonce les exigences spirituelles particulières que l'Évangile requiert de la vie presbytérale suivant la division tripartite classique dont on souligne nettement l'application analogique : *a*) humilité et obéissance (n. 15); - *b*) chasteté et particulièrement célibat (texte moins réussi) (n. 16); - *c*) détachement à l'égard des biens terrestres et pauvreté volontaire (n. 17). La *troisième section* (n. 18 à 21), enfin, aborde la question des *moyens au service de la vie des prêtres*. Parmi les moyens pour le développement de la vie spirituelle, la première place revient « aux deux tables de la Sainte Écriture et de l'eucharistie » (n. 18). L'importance du travail intellectuel permanent et de la connaissance de la science pastorale est fortement soulignée (n. 19). Ensuite, le décret affirme que l'exercice de la charge entraîne pour les prêtres un droit à une juste rémunération, adaptée à la nature de la fonction exercée et aux conditions locales; le système des « bénéfices » est à abandonner ou du moins à réformer (n. 20). Dans l'esprit de la primitive Église à Jérusalem, il est très souhaitable que l'on constitue des caisses communes (n. 21). Dans sa *conclusion*, le décret rappelle les moyens qui permettent aux prêtres de réagir aux difficultés ressenties dans leur ministère et leur vie : la foi au Christ et la fraternité réelle avec les autres prêtres (n. 22).

DÉCRET SUR LA FORMATION DES PRÊTRES : *Optatam totius*. — 1° *Genèse*. — *Optatam totius* est sans doute le document conciliaire qui a soulevé le moins de difficultés dans l'assemblée. Il semble avoir trouvé sans peine sa structure et ses orientations majeures.

La commission pré-conciliaire *De studiis et seminariis* avait préparé deux schémas : l'un sur les vocations sacerdotales et l'autre sur la formation des futurs prêtres, comprenant six chapitres, à savoir les séminaires, la formation spirituelle, la discipline, les études, la formation pastorale et la formation après le séminaire.

En janv. 1963, la commission de coordination décida de ne retenir que le schéma sur la formation des futurs prêtres en y insérant un chapitre sur les vocations sacerdotales. La commission compétente élabora alors un schéma intitulé *De sacrorum alumnis formandis*, transmis aux Pères conciliaires en mai 1963 et refondu une première fois en fonction des remarques reçues. A la demande de la commission de coordination, le 23 janv. 1964, le schéma fut réduit à quelques simples propositions, prévues pour être soumises sans discussion au vote du concile. Une nouvelle fois amendées, ces propositions furent présentées à la discussion conciliaire du 12 au 17 nov. 1964 et votées les 17 et 18 nov. 1964 (cf. Historique du concile, *supra*, 4290). Il y eut, en tout, 1 355 *modi* (le plus grand nombre, 319 et 307, portent sur le rôle de saint Thomas en philosophie et en théologie). L'*expensio modorum* fut discutée par la commission compétente, réunie en session plénière du 26 avril au 3 mai 1965. Seuls furent retenus les *modi* qui allaient dans le sens des propositions déjà votées. C'est au cours des 11 et 12 oct. 1965 que l'*expensio modorum* fit l'objet de 15 votes. Avant d'être promulgué, le 28 oct. 1965, le décret fut adopté dans son ensemble, le 13 oct. 1965, par 2 196 *placet* contre 15 *non placet* et un bulletin nul (*A. A. S.*, 58 [1966], p. 713-27).

2° *Idées maîtresses*. — *Optatam totius* ne saura être bien compris et interprété qu'à la lumière des autres textes conciliaires. Son but consiste à poser les *principia primaria* qui doivent présider à la formation des futurs prêtres dans l'esprit du renouveau entrepris par le concile (*Préambule*). La première innovation du décret, d'une importance décisive, est la responsabilité reconnue aux conférences épiscopales de chaque nation dans le domaine de la formation sacerdotale. C'est aux conférences épiscopales qu'incombe la charge d'élaborer un régime de formation du clergé qui sera périodiquement révisé et approuvé par le Saint-Siège (n. 1). Le deuxième principe essentiel qui apparaît dans le décret est celui de la responsabilité commune de toute la communauté chrétienne en ce qui concerne les vocations sacerdotales. Familles, paroisses, écoles, mouvements de jeunesse, séminaires, laïcs et prêtres doivent manifester leur souci à l'égard de tous ceux qui pensent au sacerdoce (n. 2). Une autre idée maîtresse qui ressort du décret est l'importance accordée aux séminaires pour la formation sacerdotale. Sans vouloir rendre obligatoires les petits séminaires, le concile rappelle leur rôle spécifique, tout en envisageant avec souplesse la possibilité d'autres formules en raison de circonstances historiques (n. 3). En ce qui concerne les grands séminaires, il affirme nettement leur « nécessité » (n. 4) pour former de véritables pasteurs d'âmes à l'exemple de Jésus-Christ, Maître, Prêtre et Pasteur. D'où l'importance d'une bonne organisation des grands séminaires (n. 4-7). Il n'est sans doute pas étonnant que le décret consacre tout un chapitre à la *formation spirituelle des séminaristes* (n. 8-12). Trois points sont à souligner ici : *a*) l'intégration des valeurs traditionnelles dans une synthèse théologique, prônée par *Lumen gentium* et *Presbyterorum ordinis* (n. 8, § 1, n. 9, § 1); — *b*) la considération de la vie spirituelle à la lumière de la vocation et de la mission sacerdotales : les vertus que les séminaristes doivent s'efforcer d'acquérir sont celles qui conviennent à leur ministère futur et ne relèvent plus d'une « spiritualité monastique » (n. 8, § 2, n. 9, § 2, n. 10); — *c*) l'insistance sur la nécessité d'une formation pleinement humaine qui permet d'acquérir progressivement une maturité virile (n. 11). L'idée directrice du chap. V sur la *révision des études ecclésiastiques* (n. 13-18) peut se résumer en ces termes : ouvrir de plus en plus l'esprit des séminaristes au mystère du Christ qui domine l'histoire de l'Église et du monde (n. 14, § 1). D'où la nécessité, d'une part, de commencer par un cours d'introduction centré sur le mystère du salut (n. 14, § 2) et d'harmoniser, d'autre part, les disciplines philosophiques (*philosophia perennis* et philosophies récentes, n. 15) et théologiques (dont l'Écriture sainte doit être l'âme, n. 16) en vue de réaliser l'unité et la solidité de la formation philosophico-théologique (n. 17). Ces directives ont servi de base, depuis lors, à une refonte du plan d'études proposé aux séminaires par la Congrégation (*Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis*) (*Tables*, 4262-63, art. *Universités*).

Parce que la formation des prêtres doit être orientée tout entière vers la pastorale, le décret consacre son chap. VI (n. 19-21) à cette préparation proprement dite. Il entend plutôt initier progressivement les séminaristes à une vraie pédagogie pastorale que leur apprendre des méthodes et des techniques. *Optatam totius* s'achève sur la reconnaissance de la nécessité de compléter la formation spirituelle et pastorale après la sortie du séminaire (n. 22).

Les premiers commentateurs ont regretté que ce texte ne prévoie aucune coordination entre les séminaires et les facultés de théologie. Peut-être prévoyait-on dès lors une solution que la Congrégation pour l'éducation catholique tend à promouvoir : les séminaires ou tout au moins certains d'entre eux sont affiliés à une faculté et préparent au baccalauréat décerné par les facultés, celles-ci concentrant leur effort sur un cycle postérieur d'études considérablement étendu : 2 ans de licence, 2 ans de doctorat.

DÉCRET SUR L'ADAPTATION ET LA RÉNOVATION DE LA VIE RELIGIEUSE : *Perfectæ caritatis*. — 1° *Genèse*. — Dans la phase préparatoire au concile, la commission des religieux, présidée par le card. V. Valeri, élabora de févr. à mai 1962 un premier schéma d'environ 200 articles,

sous le titre : *De statibus perfectionis acquirendæ*. Ce schéma affichait un cachet nettement romain, curialiste et juridique. Il comprenait deux parties : 1. *Doctrina de statibus perfectionis acquirendæ*, subdivisée en trois sections; 2. *Disciplina de renovatione vitæ et operæ in institutis status perfectionis acquirendæ*, subdivisée en quatre sections.

Le conseil de présidence (fin nov. 1962), le card. A. Cicognani, au nom du pape (5 déc. 1962), et la commission de coordination (janv. 1963) demandèrent successivement la réduction du projet préconciliaire. Ce qui fut réalisé par la commission conciliaire des religieux, le 20 févr. 1963. Ce schéma II, qui avait pour titre *Schema de religiosis*, parut, après des retouches suggérées par le card. Döpfner, le 22 avr. 1963, sous forme d'un fascicule de 35 pages. Revenu à son titre précédent *De statibus perfectionis acquirendæ*, il marquait un réel progrès sur le précédent : il était moins juridique et insistait sur la nécessité d'un renouveau. Mais le texte était encore trop long et trop tatillon aux yeux de certains. Le card. A. Cicognani demanda une nouvelle réduction de ce schéma II, le 29 nov. 1963. Lors de l'application du « plan Döpfner », la commission de coordination ordonna (23 janv. 1964) au président de la commission des religieux de ramener le texte à de simples propositions, qui devaient être votées sans débat, après qu'on y aurait inséré des modifications présentées par écrit, si toutefois la commission les acceptait. La commission se remit au travail et élabora un texte, en 4 pages de 19 numéros, sous le titre *De religiosis*. Ce schéma III, très pauvre, qui porte la date du 24 avr. 1964, ne fut pas bien accueilli par les Pères conciliaires. Sur la base des remarques écrites des évêques, il fut amendé et légèrement étoffé sous le titre, une fois de plus modifié, *De accommodata renovatione vitæ religiosæ*. C'est ce schéma IV qui fut soumis au débat (10 au 12 nov. 1964) et au vote (12, 14 et 16 nov.) conciliaires au cours de la 3e session (cf. Historique du concile, *supra*, 4290). Le vote du 12 nov. 1964 l'avalisa comme base d'une élaboration ultérieure; les votes des 14 et 16 nov. 1964 acceptèrent les propositions 1 à 14, à condition qu'elles soient profondément revues selon les *modi*. Les propositions 15 à 30 furent acceptées plus aisément et les demandes de modification furent peu importantes. A partir de là naquit le schéma V qui fut distribué le 16 sept. 1965 : les numéros 1 à 17 (correspondant aux numéros 1 à 14 du schéma précédent) furent approuvés par des votes séparés, les numéros 18 à 24, déjà adoptés par l'assemblée conciliaire, furent soumis à un vote global (cf. Historique du concile, *supra*, 4291). Avant d'être promulgué solennellement, le 28 oct. 1965, le vote de l'ensemble du décret eut lieu le 11 oct. 1965 : il permit de compter 2 126 *placet*, 13 *non placet* et 3 bulletins nuls (*A. A. S.*, 58 [1966], p. 702-12).

2° *Idées maîtresses*. — Le décret sur l'adaptation et la rénovation de la vie religieuse doit être lu et interprété à la lumière de *Lumen gentium* (chap. VI), pour les principes théologiques, et de *Christus Dominus* (n. 33-35) quant à l'action apostolique des religieux. Son point central consiste à proposer une rénovation adaptée de la vie et de la discipline des religieux selon les exigences de l'époque actuelle. *Perfectæ caritatis* se caractérise par son aspect christologique (n. 1, 2, 5, 6, 8, 12, 13, 14 et 15), ecclésiologique (n. 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14) et eschatologique (n. 1, 5, 12, 14 et 15). D'après lui, la vie religieuse est une consécration (n. 1, 2, 5, 6, 7, 9, 14 et 17) et en même temps un signe (n. 1, 12, 13 et 15). La charité retrouve sa primauté par rapport aux conseils, moyens de perfection. Le décret s'efforce de répondre à certains problèmes que posent la vie religieuse et l'organisation intérieure des instituts religieux au monde d'aujourd'hui (*Tables*, 4389, art. *Vœux*) : *a*) Malgré les hésitations de certains, la vie religieuse garde toute sa légitimité et reste un bienfait pour l'Église toute entière (n. 1, 7, 9, 10). — *b*) Cependant, les instituts religieux n'enrichissent l'Église que dans la mesure où ils retournent à l'inspiration de leurs propres origines et aux sources de toute vie chrétienne, tout en restant à l'écoute des besoins du monde, de l'homme et de l'Église d'aujourd'hui (n. 1, 2, 3). — *c*) Les éléments essentiels de toute vie religieuse sont la consécration particulière à Dieu et le service de l'Église (n.5); cette double charité envers Dieu et envers le prochain doit s'alimenter dans la méditation de l'Écriture et la célébration sacramentelle, particulièrement celle de l'eucharistie (n. 6). — *d*) Bien qu'il faille faire disparaître toute antinomie entre l'activité apostolique et la contemplation, le primat de celle-ci doit être affirmé pour ceux qui en ont la vocation (n. 5-6, 7-11). — *e*) La pratique des conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance met en relief le caractère christologique, ecclésiologique et eschatologique de la vie religieuse (n. 12, 13, 14). — *f*) Une solide formation de base, qui doit d'ailleurs se continuer tout au long de la vie religieuse, est plus que jamais nécessaire pour répondre aux besoins toujours nouveaux du monde (n. 11, § 2, n. 18). — *g*) L'Église reconnaît et approuve la variété des sociétés religieuses (n. 1, 7-11); elle souhaite que les familles religieuses s'entraident et surtout harmonisent leur activité apostolique (n. 22, 23); elle désire que les raisons d'une nouvelle fondation soient sérieusement pesées (n. 19). A côté de ces problèmes actuels fondamentaux, le décret traite encore, brièvement, de deux questions d'ordre secondaire : la clôture des moniales et l'habit religieux (n. 16 et 17). *Perfectæ caritatis* se clôture par une manifestation explicite d'estime de la part des Pères conciliaires pour tous les religieux et religieuses (n. 25).

Pour l'instruction *Renovationis causa* du 6 janv. 1969, publiée par la Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers, voir *supra*, col. 3881-84, art. *Religieux*.

DÉCRET SUR L'APOSTOLAT DES LAÏCS : *Apostolicam actuositatem*. — 1° *Genèse*. — *Apostolicam actuositatem* est passé par 3 étapes successives.

1. Créée par le motu proprio *Superno Dei nutu* (4 juin 1960), la commission préconciliaire pour l'apostolat des laïcs, sous la présidence du card. Cento, entama la rédaction d'un texte dans la perspective des expériences de l'Action catholique, sans consulteurs laïcs, mais aussi sans la surveillance d'une congrégation romaine. Ce cas est unique dans l'histoire du pré-concile. Ce schéma, terminé en 1962, fut approuvé par la commission préparatoire durant sa dernière session plénière des 2-8 avril. Imprimé en 4 fascicules, il comprenait 4 parties : Notions générales, Apostolat des laïcs pour promouvoir directement le règne du Christ, Apostolat des laïcs dans l'action caritative, Apostolat des laïcs dans l'action sociale.

2. Ce long projet servit de base de travail à la commission conciliaire, appelée « commission de l'apostolat des fidèles, de la presse et du spectacle », parce qu'elle prenait le relais de la commission préconciliaire pour l'apostolat des laïcs et celui du secrétariat pour la presse et le spectacle. Selon le désir exprès manifesté par la commission centrale, on admit tout de suite la nécessité de le réduire considérablement. Un nouveau plan fut même proposé, mais la commission compétente ne l'accepta pas et jugea que le plan primitif s'imposait. Le 30 janv. 1963, la commission de coordination proposa à la commission de travailler en collaboration : avec la commission de la discipline du clergé et des fidèles, pour préparer le texte sur l'apostolat des laïcs; avec la commission théologique, pour élaborer le chapitre sur les laïcs de la constitution *De Ecclesia* et pour préparer un nouveau document sur « les principes et l'action de l'Église pour promouvoir le bien de la société » (futur schéma XIII). Ce projet fut réalisé au plan des commissions pour *Gaudium et spes*. Chacune des parties y a beaucoup gagné, car l'action des laïcs avait besoin d'une théologie de l'Église dans le monde, tandis que les théologiens risquaient de s'en tenir à quelques principes abstraits (voir le projet de Malines pour le schéma XIII). Dans les autres secteurs, la collaboration se situa au plan des sous-commissions. Si le résultat est tout aussi heureux, on n'en est pas moins arrivé à ce résultat paradoxal que le texte d'*Apostolicam actuositatem* s'est progressivement réduit au seul problème de l'apostolat. Il ne donne plus une vue générale des problèmes du laïcat et doit être complété par *Lumen gentium* et *Gaudium et spes*. Résumé et abrégé en févr. 1963, le texte fut soumis à un remaniement complet de nov. 1963 à janv. 1964. Il fallut alors en passer, ici comme ailleurs, par la forme rédactionnelle des « propositions », selon le plan Döpfner.

3. Quand ce plan eut été abandonné, on composa encore un texte nouveau, en suivant le plan suggéré par le P. Tucci (préambule + les 5 chapitres actuels).

Ce nouveau projet fut discuté *in aula* du 7 au 13 oct. 1964 (cf. l'Historique général, *supra*, 4290). Sur la base des observations faites par les Pères conciliaires, la commission compétente remania profondément son texte au cours de sa session de janv. 1965. Le texte amendé fut soumis au vote du 23 au 27 sept. 1965. Le vote sur l'*expensio modorum* eut lieu le 9 nov.; un autre sur l'ensemble du décret, le 10 nov. 1965, donna ce résultat : 2 201 *placet*, 2 *non placet* et 5 bulletins nuls. Le décret fut promulgué le 18 nov. 1965 (*A.A.S.*, 58 [1966], p. 837-864).

2° *Idées maîtresses*.—En raison même du rétrécissement de son objet, ce décret n'a guère suscité de grandes discussions. Deux points chauds sont à signaler cependant : l'insistance sur l'actualité des charismes, le désengagement vis-à-vis de la théorie du mandat de l'Action catholique.

Après avoir insisté, dans le *préambule* (n. 1), sur la nécessité de l'apostolat des laïcs, le décret consacre le *chap. I* à la *vocation des laïcs à l'apostolat* (n. 2-4). Il détermine d'abord ce qu'il faut entendre exactement par le mot d'apostolat auquel les laïcs sont appelés (n. 2). Il pose ensuite un triple fondement de l'apostolat des laïcs : les sacrements reçus (n. 3, § 1), les vertus théologales (n. 3, § 2), les charismes (n. 3, § 4). En ce qui concerne la « spiritualité du laïcat », il prône comme principe fondamental l'union au Christ. En raison de son union ontologique au Christ et de la « mentalité » évangélique qui en découle, le laïc aura à vivre la vocation chrétienne dans son intégralité de l'être et de l'agir. Le laïc réalisera la vocation chrétienne selon sa spiritualité propre dans les circonstances concrètes et historiques où il se trouve (n. 4).

Le *chap. II* distingue une dimension sacrale et temporelle de l'apostolat laïc (n. 5-8). Le laïc participe à la mission de l'Église, qui est d'évangéliser et de sanctifier les hommes, par le témoignage de la vie (n. 6, § 2), par l'annonce du Christ en paroles (n. 6, § 3) et par le fait de rendre témoignage à la vérité chrétienne dans les questions scientifiques, techniques et professionnelles nouvelles (n. 6, § 3). L'enseignement du décret sur l'aspect temporel de l'apostolat laïc est particulièrement dense. Après avoir posé le principe de la valeur des biens de l'ordre temporel (n. 7, § 2) et après l'avoir établi par trois arguments (n. 7, § 2), plus nets encore que ceux de *Gaudium et spes* (en sa dernière rédaction), *Apostolicam actuositatem* envisage la possibilité d'aberrations dans l'usage des biens temporels (n. 7, § 3). Il s'agit ici d'une adjonction due au pessimisme de la dernière session. En tout cas, la spécificité « séculière », « temporelle » du laïcat est nettement marquée; c'est à lui qu'incombe la noble tâche de renouveler l'ordre temporel par l'action sociale et culturelle (n. 7, § 5) comme par l'action caritative, sceau de l'apostolat chrétien (n. 8).

Au *chap. III*, *les divers milieux d'apostolat* sont brièvement analysés (n. 9-14). On affirme la nécessité de l'action laïque au plan ecclésial (n. 10); on insiste sur l'importance unique de l'apostolat des époux et des familles pour l'Église comme pour la société civile (n. 11); on note la mutation profonde de la condition des jeunes dans la société d'aujourd'hui, mutation dont l'activité apostolique doit tenir compte (n. 12); on stimule l'apostolat en milieu professionnel (n. 13) et dans les secteurs de la vie politique nationale et internationale (n. 14). A propos des jeunes aussi, le réflexe pessimiste a joué.

Le *chap. IV* aborde la question des multiples formes de l'apostolat laïc (n. 15-22). Le concile se refuse à admettre qu'il y ait des formes privilégiées d'apostolat. Toutefois, à côté de l'apostolat individuel (n. 16-17) qui est avant tout un témoignage de vie basé sur les vertus théologales, il accorde une estime particulière à l'apostolat collectif et organisé parce que celui-ci marque mieux la communion des chrétiens. D'ailleurs le monde moderne se caractérise par une socialisation croissante, l'action collective est plus efficace (n. 18-19). C'est ici que le décret aborde le cas spécial de l'Action catholique organisée qui est décrite comme une « collaboration des laïcs à l'apostolat hiérarchique » (n. 20). Ses mérites ne permettent cependant pas de lui accorder l'exclusivité de l'apostolat authentique.

Le *chap. V* traite de l'insertion de l'apostolat des laïcs dans les structures ecclésiales (n. 23-27) : le rôle de la hiérarchie est d'animer spirituellement l'apostolat des laïcs et d'ordonner son exercice au bien commun de l'Église (n. 24); celui du clergé est de favoriser les relations entre la hiérarchie et les laïcs et de nourrir la vie spirituelle et le sens apostolique au sein des groupements d'apostolat (n. 25). Une coopération mutuelle des diverses organisations apostoliques ainsi qu'une coopération de celles-ci avec les autres chrétiens et même avec les non-chrétiens s'avèrent nécessaires (n. 26-27).

Au *chap. VI*, le décret prête une attention spéciale à *la formation à l'apostolat* (n. 28-32). Ayant insisté sur sa nécessité (n. 28), il expose les principes qui doivent s'imposer pour que les laïcs acquièrent une compétence maximale tant dans le domaine humain que chrétien (n. 29). Sont responsables de la formation apostolique des laïcs, la famille, la paroisse, l'école, les mouvements d'apostolat (n. 30). La spécificité des formes d'apostolat nécessite une formation sans cesse adaptée (n. 31) et une mise en œuvre de nombreux moyens de formation (n. 32).

DÉCRET SUR L'ACTION MISSIONNAIRE DE L'ÉGLISE : *Ad gentes*. — 1° *Genèse*. — La commission préparatoire *De missionibus*, présidée par le cardinal G. P. Agagianian, n'élabora pas moins de 7 schémas, qu'on peut considérer comme les 7 chapitres du *projet A*. A ce texte, on reprocha sa forme trop théorique et trop juridique. Sur proposition de la sous-commission centrale préconciliaire *De schematibus emendandis*, 5 des 7 schémas furent éliminés au cours de l'été 1962.

La commission conciliaire pour les missions, qui reprit la fonction et la tâche de la commission préparatoire *De missionibus*, ne fut pas convoquée une seule fois pendant la première session par son président le card. Agagianian. Elle en marqua de l'humeur et en fit courir la rumeur. Elle obtint gain de cause et, durant la première intersession de 1962-63, elle eut l'occasion de rédiger un nouveau texte en tenant compte des nombreuses propositions qui lui étaient parvenues. Ce texte, appelé *projet B*, fut soumis, en juin 1963, à la commission de coordination, mais fut pratiquement rejeté sous la pression d'évêques missionnaires qui tenaient à faire participer les missions à l'*aggiornamento* de toute l'Église. Après de longues et dures discussions, les membres de la commission pour les Missions se mirent d'accord, le 3 déc. 1963, pour un schéma *De missionibus* en 4 chapitres.

Pendant l'intersession de 1963-1964, conformément au « plan Döpfner » de restructuration organique des schémas, le nouveau schéma *De missionibus* se vit réduit en 14 propositions (*projet C*). Bien qu'en principe ce nouveau genre de schéma dût être voté sans discussion publique, ce court texte sur les missions fut cependant soumis à un débat à la suite d'une intervention du pape lui-même (6 nov. 1964), pressé par de nombreux évêques missionnaires. Après sa discussion du 6 au 9 nov. 1964, la refonte du schéma fut décidée par 1 065 voix contre 311 et 2 abstentions.

La rédaction du nouveau schéma fut confiée à une sous-commission pour les missions (président : R. P. J. Schütte, S.V.D.), qui l'élabora au cours d'une session de travail qui se tint à Némi du 12 au 26 janv. 1965. Ce *projet D 1* fut approuvé par l'ensemble de la commission pour les missions, le 3 avr. 1965. Il reprit le titre *De activitate missionali Ecclesiæ* au court schéma de 1964 et fut discuté *in aula* du 7 au 13 oct. 1965. Ce texte révisé (*projet D 2*) fut voté le 10 et le 11 nov. 1965 (cf. l'Historique du concile, *supra*, 4291). Après vote sur les *modi*, le 30 nov. 1965, l'ensemble du texte (*projet E*) fut approuvé par 2 162 *placet*, 18 *non placet* et 2 votes nuls. *Ad gentes* fut promulgué solennellement le 7 déc. 1965 (*A.A.S.*, 58 [1966], p. 947-990).

2° *Idées maîtresses*. — Déjà par son titre, *De activitate missionali Ecclesiæ*, le décret veut insister sur le lien qui existe entre l'activité proprement missionnaire et la mission de l'Église dans son ensemble. Malgré ses imperfections, il réintègre les missions au cœur d'une ecclésiologie dynamique. *Ad gentes* devient ainsi un complément indispensable de *Lumen gentium*.

Le *préambule* du décret insère la théologie de l'activité missionnaire de l'Église dans la théologie de l'Église-sacrement-universel-de-salut et dans celle de la catholicité, affirmées toutes deux par *Lumen gentium* (n. 1, 48).

Le *chap. I, Principes doctrinaux* (n. 2-9), essaie de dégager une vision théologique de la mission pour préciser le rapport de la mission aux missions. La mission a une structure nettement trinitaire : l'Église est, de sa nature, missionnaire, parce qu'elle tire son origine, selon le dessein de Dieu le Père (n. 2), de la mission du Fils (n. 3) et de la mission du Saint-Esprit (n. 4). Conçue dans cette perspective trinitaire, la mission de l'Église envoyée par le Christ reçoit sa visée exacte (n. 5). Une fois affirmé que l'Église tout entière est, ici-bas, une « mission », il est possible de donner une définition théologique des missions en situant ces dernières par rapport à l'Église. La mission de l'Église « est unique et la même partout », mais elle n'est pas « menée de la même manière » en raison de la variété des situations de l'Église et des hommes auxquels elle s'adresse. La « mission », au sens habituel du terme, est alors définie comme « l'évangélisation et l'implantation de l'Église dans les peuples ou les groupes humains dans lesquels elle n'est pas encore enracinée ». La nécessité d'Églises particulières autochtones, pourvues de leur hiérarchie propre est dès lors affirmée, même si, au début, les autres Églises, et notamment celle de Rome, doivent prendre les choses en main. En outre, le décret affirme que la mission, œuvre difficile (cf. aux *Tables*, col. 4067, art. *Souffrance*), ne cesse pas avec la fondation d'une Église, qu'elle découle de la nature même de l'Église et que la division des chrétiens nuit gravement à l'évangélisation (n. 6). La raison et la nécessité de l'activité missionnaire se tirent de la volonté universelle de salut qui est en Dieu et qui a pris en Jésus-Christ une forme humaine. Toutefois, le concile reconnaît la possibilité d'obtenir le salut pour « des hommes qui, sans faute de leur part, ignorent l'Évangile » (n. 7). Même au point de vue temporel, dans la vie et l'histoire humaines, l'Évangile se révèle, grâce à l'activité missionnaire, comme l'accomplissement des aspirations les plus profondes et les plus secrètes de l'humanité : fraternité et liberté, unité et paix, conversion et dépassement (n. 8). Cet exposé théologique de la mission s'achève sur quelques considérations concernant le caractère eschatologique de l'activité missionnaire. Au moyen de celle-ci, Dieu conduit l'histoire du salut à son terme; c'est par elle que se développe le peuple de Dieu vers la plénitude de la fin des temps (n. 9).

Le *chap. II*, qui, dans son introduction, souligne combien le travail missionnaire à accomplir est encore énorme (n. 10), expose en 3 articles ce qu'on pourrait appeler les différentes étapes de l'*œuvre missionnaire elle-même* (n. 11-18) : le témoignage de la foi à travers une vie chrétienne, une attitude de dialogue (n. 11) et une charité universelle et gratuite (n. 12); la prédication de l'évangile en vue de la conversion des non-chrétiens (n. 13) et l'initiation chrétienne au cours d'un catéchuménat (n. 14); la formation d'une communauté chrétienne ouverte à l'œcuménisme et au monde (n. 15), surtout grâce à l'établissement du clergé local (n. 16), à la bonne formation des catéchistes (n. 17) et à la promotion de la vie religieuse (n. 18). Ainsi, ce chapitre peut être considéré comme l'esquisse d'une théologie et d'une dialectique de l'œuvre missionnaire depuis les premiers signes posés par le dialogue et le service de la mission jusqu'au rassemblement du peuple de Dieu.

Le *chap. III* (n. 19 à 22) présente *les Églises particulières* comme le but et le succès de l'œuvre missionnaire elle-même. Ce n'est qu'à partir du *projet D 2* que ces idées sont largement développées en chapitre complet. Auparavant, cet aspect des choses n'était que brièvement présenté. L'évolution de l'ecclésiologie de Vatican II est ici manifeste. Ce chap. III définit clairement le statut de la jeune Église qui, tout en ayant besoin du secours de l'Église tout entière, doit tendre à sa maturité dans tous les domaines de la vie chrétienne, selon la culture et le génie propres de son peuple. Le progrès de la jeune Église ne devra évidemment pas faire perdre le contact et la communion avec l'Église universelle (n. 19). L'Église locale missionnaire, représentant le plus parfaitement possible l'Église universelle, a pour tâche de participer à l'action missionnaire auprès de ceux qui ne croient pas au Christ. Il faut que l'évêque, les prêtres locaux, les religieux et les religieuses, ainsi que les laïcs, soient des prédicateurs de la foi (n. 20). Au n. 21, le témoignage du laïcat authentique dans la vie au milieu du monde est fortement et heureusement souligné. Enfin, le décret insiste sur la diversité légitime des coutumes, des traditions, de la sagesse, de la science, des arts et des disciplines des jeunes églises dans l'unité catholique et sur la communion de ces églises avec l'Église universelle. Ce propos d'adaptation exige une réflexion théologique profonde (n. 22).

Le *chap. IV*, consacré aux *missionnaires* (n. 23-27), vise à montrer la spécificité de leur vocation. Bien que tout chrétien ait la mission de l'évangélisation, certains sont marqués d'une vocation spéciale. Elle les prépare à être envoyés par le Christ et par l'autorité légitime comme ministres de l'Évangile auprès de ceux qui sont loin du Christ (n. 23). Une telle perspective revendique bien sûr une spiritualité missionnaire (n. 24), une formation spirituelle et morale (n. 25), doctrinale et apostolique (n. 26). Pour assurer la préparation et l'adaptation technique des efforts missionnaires, des instituts spécifiques (ordres, congrégations, associations travaillant dans les missions) demeurent absolument nécessaires (n. 27).

Le *chap. V* expose *l'organisation de l'activité missionnaire* (n. 28-34). La remise en lumière de la collégialité épiscopale par *Lumen gentium* (n. 22-23) devait avoir ses répercussions sur l'organisation des missions. Étant donné que l'évangélisation du monde est en premier lieu l'affaire de tout le corps épiscopal sous la conduite de son chef, il est évident que cette charge incombe tout spécialement au *Synode* des évêques qui vient d'être institué. Le décret attend aussi une véritable promotion de la mission à l'échelle mondiale et un plan d'action, d'une rénovation de la congrégation de la Propagande dans un sens dynamique et collégial. Cette congrégation devra être dirigée par un conseil composé de cardinaux et d'évêques du monde entier (après consultation des conférences épiscopales), de directeurs d'instituts missionnaires et des œuvres pontificales missionnaires, assistés d'un conseil permanent d'experts, sous l'autorité du pape (n. 29). Cette structure synodale de la mission doit se réaliser, aussi, au plan local, par la constitution d'un conseil pastoral et, au plan régional, par une coordination des moyens missionnaires communs à plusieurs conférences épiscopales (n. 31). Ensuite, on suggère la coordination entre les instituts missionnaires et les évêques locaux (n. 32), on souhaite la coordination des instituts d'une même nation ou d'une même région (n. 33) et celle des instituts scientifiques entre eux (n. 34).

Le *VIe et dernier chapitre* (n. 35-41) insiste sur l'intégration psychologique de l'idée missionnaire par la *coopération*. Après avoir rappelé que l'Église est tout entière missionnaire (n. 35), le décret analyse les possibilités de coopération de toutes les énergies ecclésiales à l'œuvre commune des missions. Il commence par souligner le devoir missionnaire du peuple de Dieu qui naît des sacrements de l'initiation (n. 36). Ensuite, il traite de l'obligation missionnaire qui incombe aux communautés chrétiennes, diocésaines et paroissiales (n. 37). Pour fonder le devoir missionnaire de l'évêque, le décret part de la doctrine renouvelée d'une responsabilité collégiale de l'évangélisation du monde (n. 38). Enfin, il parle du devoir missionnaire des prêtres au sein des communautés chrétiennes (n. 39) et de celui des instituts de perfection (n. 40). Avant de conclure (n. 42), *Ad gentes* analyse les services que les laïcs peuvent rendre à l'œuvre d'évangélisation (n. 41).

Décret sur l'œcuménisme : *Unitatis redintegratio*. — 1° *Genèse*. — Dès les débuts, le pape Jean XXIII a voulu donner à « son concile » une valeur œcuménique toute spéciale. Son long séjour au Moyen-Orient l'avait convaincu qu'il faut relâcher des rigueurs de *Mortalium animos* et que l'Église catholique elle-même a intérêt à dialoguer avec les autres Églises et communautés chrétiennes. La présence de nombreux « observateurs » sera le signe sensible et le moyen de cette rencontre.

Quatre étapes importantes peuvent être distinguées dans l'histoire des textes.

1. Au début du concile, trois textes existent. Le premier est constitué par le chapitre XI du *Schéma sur l'Église* préparé par la commission doctrinale préparatoire. Il est de tendance dure : les « séparés » doivent revenir à la seule Église du Christ, en groupe ou individuellement; la *communicatio in sacris* est interdite

« par la nature des choses », car « l'assistance active au culte liturgique doit être tenue, par elle-même, pour une profession de foi » (cf. C. Falconi, *Documents secrets du concile*, Monaco, 1965, p. 119-128). Un autre schéma, moins dur et plus pastoral, a été préparé par la commission préparatoire pour les Églises orientales (cf. Falconi, *op. cit.*, p. 305). Il est présenté au concile le 26 nov. 1962. Enfin, un autre texte a été rédigé par le Secrétariat pour l'Unité : il ne sera jamais remis aux Pères, mais servira de base au texte nouveau et synthétique que les Pères demandent le 1er déc. 1962.

2. Pendant les premiers mois de 1963, le Secrétariat pour l'Unité, dédouané par la commission de coordination, rédige un schéma nouveau en cinq chapitres. Les trois premiers ont survécu et se retrouvent dans le décret définitif. Des deux autres, le Secrétariat a dû se délester pour avancer les affaires, car ils suscitaient des difficultés innombrables et tenaces. Le quatrième traite en effet du problème juif, qu'on essaiera de noyer dans une déclaration plus vaste sur les religions non-chrétiennes (voir plus loin). Le cinquième n'est pas moins explosif, car il a pour objet la liberté religieuse ! Il deviendra (après combien d'avatars !) la déclaration *Dignitatis humanæ*. La discussion des trois premiers chapitres a lieu pendant la seconde session, du 18 nov. au 2 déc. 1963 (cf. Falconi, *op. cit.*, p. 308-336, et M. Villain, *Vatican II et le dialogue œcuménique*, Paris, 1966, p. 93). L'esprit est celui du discours pontifical du 29 sept. 1963 : Paul VI, nouvellement élu, situe l'espoir de l'œcuménisme et dans une réforme du catholicisme, seule Église du Christ, et dans un approfondissement chrétien des Églises séparées. Il demande pardon à celles-ci « si, dans les causes de cette séparation, une faute pouvait nous être imputée ».

3. Durant l'intersession 1963-1964, le Secrétariat corrige et améliore son texte en tenant compte des observations orales ou écrites. Le texte a encore avancé dans les voies de l'*aggiornamento* (Villain, *op. cit.*, p. 126-132).

4. Ce schéma retravaillé est réétudié et voté par chapitre au début de la troisième session (5-8 oct. 1964). Mais lorsqu'il est soumis à l'assemblée pour le vote sur le texte complet, enrichi des derniers amendements, on apprend que 19 *modi* sont introduits *auctoritative* (20 nov. 1964). C'est un élément de la « semaine noire » avec la *nota prævia* à *Lumen gentium*, le retrait du texte sur la liberté religieuse, l'annonce de la proclamation de Marie, mère de l'Église, à Sainte-Marie-Majeure. Une émotion très vive se manifeste. Elle conditionnera encore la quatrième session et accentuera les tensions entre la curie et le concile, le concile et les observateurs (*A.A.S.*, 57 [1965], p. 90-104).

2° *Idées maîtresses* (cf. l'analyse déjà donnée *supra*, 3358-3360, art. *Œcuménisme*). — Une brève *introduction* précise le but du décret (« promouvoir la restauration de l'unité entre tous les chrétiens ») et son opportunité (répondre à ce désir d'unité de notre siècle qui a fait naître le mouvement œcuménique) (n. 1).

Le *chapitre I* est intitulé *Les principes catholiques de l'œcuménisme*. Cette formule prend tout son sens quand on la compare à celle de 1963 : « Principes de l'œcuménisme catholique ». Il s'agit d'un exposé très dense des convictions catholiques essentielles sur l'Église et la « communion » ecclésiastique. *Unitatis redintegratio* essaie (n. 2) d'y cerner les relations entre l'Église catholique et les autres Églises. Le texte veut marquer la présence de l'unique et vraie Église du Christ dans toutes les Églises chrétiennes à partir des « éléments ou des biens par l'ensemble desquels l'Église se construit et est vivifiée » et qui sont les réalités constitutives de la communion des fidèles du Christ. « Plusieurs et même beaucoup (de ces éléments) et de grande valeur peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Église catholique : la parole de Dieu écrite, la vie de la grâce, la foi, l'espérance et la charité, d'autres dons intérieurs du Saint-Esprit et d'autres éléments visibles » (n. 3). Le concile met donc ici en relief une ecclésiologie de communion (*koinonia*). L'Église catholique est bien le « moyen général de salut » (*generale auxilium salutis*) mais, le concile ne le cache pas, les Églises et communautés ecclésiales séparées, « bien que nous les croyons souffrir de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut dont la force dérive de la plénitude de la grâce et de la vérité, qui a été confiée à l'Église catholique ».

A partir de là, on peut déduire quelques principes (n. 4) qui, à côté des rapprochements individuels (appelés réconciliation et non plus conversion), président au mouvement catholique œcuménique. Il importe avant tout d'éliminer tout ce qui est contraire à la justice et à la vérité, de dialoguer, de collaborer, de s'unir dans une « prière unanime ». Le décret revient sur l'idée d'une réforme de vie des catholiques et d'une purification de l'Église comme condition d'un rapprochement. Le pluralisme dans la vie spirituelle, dans les rites liturgiques et dans « l'élaboration théologique des vérités révélées » est légitime, non seulement au nom de la liberté chrétienne, mais comme un moyen de mieux réaliser la catholicité de l'Église (n. 4).

Le *chap. II* (n. 5-12), *Exercice de l'œcuménisme*, va reprendre, préciser et concrétiser ces consignes, en donnant un programme d'action bien structuré et éclairé par l'expérience des trente dernières années. Tous les catholiques sont appelés à un effort de rénovation intérieure. Le mot de réforme est cette fois admis : « L'Église, au cours de son pèlerinage, est appelée par le Christ à cette réforme permanente dont elle a perpétuellement besoin en tant qu'institution humaine et terrestre » (n. 6). Les catholiques doivent pratiquer la charité, l'humilité, demander pardon à Dieu et aux autres de leurs fautes comme ils sont prêts à pardonner eux-mêmes (n. 7). La prière sera souvent commune, mais la *communicatio in sacris* restera prudente, sous la surveillance de l'évêque, de la conférence épiscopale, du pape. Comme moyen de communiquer la grâce, elle se recommande; comme moyen d'exprimer l'unité, elle ne peut être prématurée (n. 8). Les catholiques apprendront à connaître les autres chrétiens, à des degrés divers évidemment (n. 9 et 10). Dans l'exposé de leur foi, les catholiques ne biaiseront pas, mais ils tiendront compte de la façon dont leur vocabulaire peut être compris. Ils se souviendront qu' « il y a un ordre ou une « hiérarchie » des vérités de la doctrine catholique, en raison de leur rapport différent avec les fondements de la foi chrétienne » (n. 11). Catholiques et non-catholiques collaboreront franchement dans l'action caritative, sociale, pour la promotion de la personne et de la paix (n. 12).

Le *chap. III* a un titre ambitieux, puisqu'il entend exposer le point de vue de l'Église catholique sur les *Églises et communautés ecclésiales séparées du Siège apostolique romain* (Églises se dit des groupes chrétiens qui ont conservé l'épiscopat, en principe tout au moins). L'Église catholique expose amplement (pour la première fois dans un texte officiel) et de manière positive sa vue sur les Églises et communautés ecclésiales séparées d'elle. Elle distingue deux types de séparation, « non seulement pour des raisons d'origine, de lieu et de temps, mais surtout par la nature et la gravité des questions concernant la foi et la structure ecclésiale » (n. 13).

Dans ses considérations sur les Églises orientales, le concile souligne le fait que l'Orient et l'Occident ont vécu chacun leur histoire selon leur génie et leur condition propres (n. 14). Ainsi, l'Orient a sa tradition liturgique et spirituelle (n. 15), sa discipline particulière (n. 16) et même sa théologie et sa formulation des doctrines (n. 17).

Le cas des Églises de la Réforme est assez différent car, d'une part, l'évolution commune fut plus longue, mais d'autre part, la rupture fut plus radicale. A ce propos, le concile n'entre pas dans le détail des diverses communautés et se contente d'une mention élogieuse pour l'anglicanisme (n. 13), que d'aucuns ont jugée insuffisante.

Parmi les éléments communs aux catholiques et aux réformés, on peut citer (selon les cas) une certaine structure ecclésiale (n. 19), la foi au Christ Sauveur (n. 20), le culte de la sainte Écriture (n. 21), où l'on note le *quasi sibi loquentem modus* imposé (qui a posé tant de problèmes aux théologiens et aux grammairiens), le baptême (n. 22). Mais il y a des divergences sur la christologie, « la relation entre Écriture et Église » (n. 21), l'absence du sacrement de l'ordre et donc de la « substance propre et intégrale du mystère eucharistique »

(n. 22) (on ne parle pas ici des Vieux-Catholiques par lesquels certains groupes ont essayé de récupérer l'épiscopat). Par contre, la vie dans le Christ, qui se manifeste dans la prière, dans « un sens très vif de la justice et dans une sincère charité à l'égard du prochain » (n. 23), est un signe positif et un encouragement au « dialogue œcuménique sur l'application morale de l'Évangile » (n. 23). On le voit, ce texte procède par thèse (affirmation de la valeur qu'on trouve chez les autres), antithèse (on souligne les différences avec l'Église catholique) et synthèse (on termine par une vue optimiste). Le décret s'achève par une assertion fort importante pour l'activité œcuménique des catholiques : le concile souhaite que les initiatives des catholiques se développent en liaison avec celles des frères séparés sans, cependant, préjuger des voies de Dieu (n. 24).

DÉCRET SUR LES ÉGLISES ORIENTALES CATHOLIQUES : *Orientalium Ecclesiarum.* — 1° *Genèse.* — *Orientalium Ecclesiarum* fut un des décrets les plus âprement discutés du concile. A qui devait-il s'adresser ? S'il s'agissait des Églises orientales autocéphales, on en revenait au sujet traité dans le décret sur l'œcuménisme. Mais si on parlait exclusivement des Uniates, on rencontrait les pires difficultés. Les orthodoxes supportent mal ces Églises rivales. Elles-mêmes sont très jalouses d'une autonomie beaucoup plus étendue que celle des Églises particulières latines. Elles se sentaient « minorisées » au concile, ne serait-ce que par l'usage exclusif du latin, contre lequel le patriarche Maximos IV ne cessa d'ailleurs de protester, malgré les réactions du card. Tisserant, en prononçant ses discours en français. Enfin, les rivalités les plus vives opposent ces Églises, au point que la seule ville d'Antioche compte 3 patriarcats catholiques (pour les Syriens, les Melchites, les Maronites) et Beyrouth, cinq archevêques (arménien, melkite, maronite, chaldéen, latin). Le premier projet du décret fut le résultat du travail réalisé par la commission préparatoire pour les Églises orientales, nommée le 5 juin 1960 par Jean XXIII et présidée par le card. A. Cicognani. En effet, cette commission avait préparé, pour le début du concile, le schéma *De Ecclesiæ unitate* et 14 autres courts schémas. Sa tâche fut reprise par la commission conciliaire correspondante, élue le 16 oct. 1962. Pendant l'intersession de 1962-1963, les 14 schémas furent, selon les directives de la commission centrale, résumés en un seul projet de 96 articles *(version A)*, qui fut abrégé à son tour, à la fin du mois de janv. 1963, en un texte de 44 articles. A ce texte, qui cette fois paraissait court et incomplet, on ajouta le 29 mars 1963, sur l'ordre du card. A. Cicognani, une 2e partie (10 articles), elle aussi extraite du schéma *De Ecclesiæ unitate (version B)*. Cette *version B* fut envoyée en mai 1963 aux Pères conciliaires sous le titre *De unione Christianorum orientalium.*

Durant la 2e session et pendant une semaine de travail au mois de mars 1964 (10 au 16 mars 1964), la commission compétente corrigea et améliora le texte de la *version B* sur la base des observations et des corrections proposées. En outre, suivant l'exigence de la commission de coordination, le texte fut ramené selon le plan Döpfner à 29 articles *(version C)*.

Le texte de cette *version C* fut soumis à l'examen des Pères pendant la 3e session, du 15 au 20 oct. 1964, et voté une première fois à la fin de cette discussion (cf. l'Historique général du concile, *supra*, 4290). Lors de ce vote, les n. 2-4 n'avaient pas obtenu la majorité des deux tiers requise. Il fallut donc les revoir. Ils furent alors acceptés le 21 nov. 1964, par 1 841 *oui* contre 283 *non* et 5 bulletins nuls. Le même jour, l'ensemble du schéma fut approuvé par 2 054 *placet* contre 64 *non placet* et 11 bulletins nuls. Il fut solennellement promulgué le 21 nov. 1964 (*A.A.S.*, 57 [1965], p. 76-89).

2° *Idées maîtresses.* — Il est bien manifeste que l'interprétation du décret sur les Églises orientales catholiques est tout entière commandée par la constitution beaucoup plus fondamentale *Lumen gentium* et par l'esprit qui inspire le Décret sur l'œcuménisme. Bien que insuffisamment inspiré par le renouveau théologique du concile, *Orientalium Ecclesiarum* nous présente, néanmoins, une meilleure intelligence du mystère de l'Église vraiment « catholique » et de l'attitude à prendre aussi bien envers nos frères orientaux catholiques qu'envers nos frères orthodoxes.

Le décret se compose de six parties. La *première* (n. 1-4), qu'introduit un bref préambule, rappelle que la diversité des Églises locales et notamment celle des « rites » (= culte, discipline, institutions, traditions, spiritualité propres) ne nuit pas à l'unité de l'Église, mais la met en valeur (n. 2). Toutes ces Églises locales sont égales en dignité et ont les mêmes droits (n. 3). Le cas des Orientaux catholiques est assez particulier (n. 4), car leurs Églises s'enchevêtrent au plan territorial ainsi que nous l'avons rappelé. Il faut veiller à conserver les légitimes autonomies et richesses de chacune des juridictions, mais prévoir aussi une concertation, notamment au plan de l'action et de l'instruction religieuses.

La *deuxième partie* (n. 5-6) n'exige pas seulement le respect profond du patrimoine ecclésiastique et spirituel des Églises orientales, mais aussi son maintien fidèle. Une double raison de cette autonomie est avancée : la vénérable antiquité des traditions en cause, leur adaptation à la mentalité culturelle des fidèles.

Le patriarcat oriental fait l'objet de la *troisième partie* (n. 7-11). Celle-ci, selon le patriarche Maximos IV, est la partie la plus faible de tout le décret. Ceci est d'autant plus regrettable qu'il s'agit là d'une question essentielle pour les Églises orientales. Au lieu de chercher une solution aux problèmes actuels de l'organisation patriarcale, le concile s'est contenté de codifier la situation actuelle. On s'est trouvé, semble-t-il, devant l'impossibilité théorique et pratique de résoudre les problèmes qui rendent parfois la vie chrétienne orientale si tendue et pénible. Les patriarches orientaux revendiquent une succession apostolique particulière et directe. L'équilibre entre les patriarcats est difficile puisque le pontife romain, patriarche d'Occident, est en même temps chef du corps épiscopal universel. Les Orientaux supportent mal que leur hiérarchie, établie en dehors de leur territoire propre, soit régie par un droit particulier beaucoup plus centralisateur et romanisant. Ils estimaient que l'expérience synodale qu'ils avaient conservée aurait pu aider à la renaissance de ce système en Occident. Enfin, certaines Églises, celle des Ukrainiens tout particulièrement, auraient voulu être érigées en patriarcats au lieu d'être régies par un « archevêque majeur » (n. 10).

Dans la *quatrième partie*, qui traite de la discipline des sacrements (n. 12-18), la spécificité de l'Orient est respectée ou restaurée dans ses perspectives élargies. Le prêtre oriental peut administrer validement la confirmation, soit avec le baptême, soit séparément, à tous les fidèles, de quelque rite que ce soit; le prêtre latin, qui a le pouvoir de conférer la confirmation, peut l'administrer aussi aux fidèles orientaux (n. 14). Le dimanche, les fidèles fréquenteront la liturgie ou les « louanges divines ». Le temps utile pour cet acte liturgique s'étend des vêpres de la veille jusqu'au soir du dimanche ou de la fête (n. 15). Le pouvoir de confesser s'étend aux lieux sur lesquels le « hiérarque » dont dépend le prêtre a charge pastorale et ne subit aucune limitation du fait de la différence des rites (n. 16). La restauration du diaconat permanent est souhaitée dans les Églises qui l'auraient laissé tomber en désuétude (n. 17). Le concile décide que la forme canonique concerne seulement la licéité des mariages mixtes. Son absence ne rend plus ces mariages invalides comme une malheureuse instruction de la congrégation pour les Églises orientales l'avait décidé, en 1949, au grand dam de la pastorale et de l'œcuménisme. On le voit, ces mesures visent à mettre fin à une lente et tenace latinisation dont les Uniates se sont souvent plaints (*Tables*, 3111-12, art. *Mariage*).

La *cinquième partie* (n. 19-23) confirme l'autonomie des patriarcats en matière de culte divin : fêtes des saints, calendrier, date de la fête de Pâques, rite des « louanges divines », langue des actions liturgiques. Il n'y a pas si longtemps que certaines adaptations aux langues modernes avaient été contrecarrées. Ces restrictions, déjà vexatoires en elles-mêmes, auraient eu d'autant moins de sens aujourd'hui que l'Occident passait de la langue morte liturgique aux langues vivantes. Un effort de coordination est cependant demandé, notamment pour un comput pascal uniforme.

La *dernière partie* du décret, étudiant *les rapports avec les frères des Églises séparées de nous*, est sans

aucun doute la plus neuve. Elle révolutionne, en effet, totalement la discipline qui s'était progressivement instaurée au XIXe siècle sur la *communicatio in sacris*. En dehors des cas où il y aurait danger pour la foi, les prêtres catholiques pourront donner les sacrements de pénitence, eucharistie, extrême-onction » aux Orientaux qui, en toute bonne foi, sont séparés de l'Église catholique ». Il est permis aux catholiques de demander ces mêmes sacrements « aux ministres non catholiques dans l'Église desquels les sacrements sont valides » en cas de nécessité ou d'utilité spirituelles. Les « hiérarques des lieux » peuvent permettre, pour une juste cause, d'autres actions liturgiques communes en rapport avec « les célébrations, les choses et les lieux sacrés ».

Ces mesures sont présentées comme une préparation au jour où l'Église catholique et les Églises orientales séparées s'uniront dans la plénitude de la communion eucharistique.

Décret sur les moyens de communication sociale: *Inter mirifica*. — 1° *Genèse*. — Dans la phase préparatoire au concile, un « Secrétariat pour la presse et le spectacle » avait élaboré un premier texte très long *(n. 1)*. En 1962, ce secrétariat fut absorbé par la Commission pour l'apostolat des laïcs et en devint une sous-commission.

Lorsque l'assemblée eut renvoyé pour révision les textes sur la Révélation et l'Église, on voulut se rabattre sur un sujet moins brûlant et on entreprit l'examen de ce schéma. La discussion eut lieu les 23, 24 et 26 nov. 1962. Le 27, le texte était pris en considération et accepté comme base des remaniements demandés (2 138 *oui* contre 15 *non* et 7 bulletins nuls). Durant l'intersession, la commission condensa le texte, tout en sauvegardant la substance et d'autre part y ajouta quatre compléments sur le rôle primordial des laïcs, la protection de la jeunesse, l'importance de la presse catholique, le théâtre *(texte n. 2)*. Soumis aux Pères le 14 nov. 1963, le projet nouveau ne fit pas l'objet d'une nouvelle discussion. Un vote sans enthousiasme lui fait franchir une nouvelle étape (243 *modi* visent la première partie, 125 la seconde).

Le texte remanié d'après ces *modi (texte n. 3)* est proposé aux Pères le 24 nov. 1963. Une vingtaine d'évêques font distribuer une mise en garde attirant l'attention des Pères sur les lacunes du texte. Des incidents éclatent au bas des marches de la basilique où des séminaristes et... même un évêque distribuent ce manifeste. Le vote est tendu : 1 598 évêques approuvent le texte, 503 le rejettent (11 bulletins nuls). Le décret est promulgué dans l'assemblée plénière du 4 déc. 1963, avec une ultime opposition de 164 Pères (*A.A.S.*, 56 [1964], p. 145-157).

2° *Idées maîtresses*. — Après l'*introduction*, expliquant pourquoi le concile doit parler des moyens de communication « utiles non seulement au salut des chrétiens, mais encore au progrès de toute l'humanité... » *(nn. 1-2)*, le décret expose *la doctrine de l'Église (chap. I)*. L'Église a le devoir d'employer les instruments de communication sociale pour annoncer le message du salut (n. 3) et, dès lors, elle a droit à une information véridique et complète (n. 5); elle doit se soucier de la formation de la conscience des usagers (lecteurs, spectateurs, auditeurs) (n. 9). Des responsabilités sont rappelées : les parents inculqueront aux enfants la discipline nécessaire à l'utilisation de ces moyens, ils les préserveront de ce qui pourrait porter atteinte à leur foi ou à leurs mœurs (n. 10); les producteurs doivent tenir compte du bien commun (n. 11); les pouvoirs publics ont le devoir de défendre la liberté de l'information, de garantir à chaque usager la libre jouissance de ses droits, de préserver la société des dangers du mauvais usage de ces moyens (n. 12).

Le *chap. II* (l'*Action pastorale de l'Église*) s'adresse surtout aux laïcs et souligne les problèmes qui se posent : préparation technique des producteurs (n. 15), condition du bon usage de ces moyens (n. 16), soutien de cette activité (n. 17). Pour sensibiliser l'opinion publique des catholiques, on organisera, chaque année, une « journée » d'information des fidèles, leur demandant prières et subsides (n. 18). Des structures seront créées pour l'application du décret, tant pour le Saint-Siège (la « commission pontificale pour les Moyens de communication sociale » sera établie par motu proprio, *In fructibus multis*, du 2 avril 1964, et rattachée à la Secrétairerie d'État) que pour les diocèses et les pays (Offices pour la presse, la radio, le cinéma, la télévision, le théâtre); elles étendent leur collaboration au plan international : les O. I. C. dépendent directement du Saint-Siège (n. 19-22).

Le décret annonce en *conclusion* une *Instruction pastorale* que rédigera la Commission pontificale (n. 23; analyse *infra*) et fait appel à tous les hommes de bonne volonté, leur demandant « d'utiliser ces moyens pour le bien de l'humanité, dont le sort dépend chaque jour davantage de leur bon usage » (n. 24).

Certains reproches ont été constamment adressés à ce texte. Il est certes en deçà de l'enseignement de Pie XII (qui connaissait mieux le rôle de l'opinion publique) ou de *Gaudium et spes* (qui affirme la valeur en soi de la culture et ne se contente pas d'en étudier les conditions morales). Mais d'autre part, ce texte consacre l'importance des « moyens de communication sociale » (terme préféré à « techniques », « diffusion », « mass-media ») et entend préparer les consciences chrétiennes à assumer leurs responsabilités. Le décret, enfin, rappelle le droit à la liberté d'information et d'expression.

3° *Instruction pastorale post-conciliaire « Communion et progrès »*. — L'exposé du décret *Inter mirifica* doit être complété par celui de cette instruction pastorale publiée, le 23 mai 1971 (cinquième journée mondiale des moyens de communication sociale), par la commission pontificale des moyens de communication sociale (M. C. S.), avec approbation du Saint Père. Ce texte était annoncé dans le décret (n. 23), tout comme la création de la commission (n. 19) (*Doc. cath.*, n° 1588, 20 juin 1971, p. 562-82).

Une première partie, doctrinale, montre comment les moyens de communication sociale s'insèrent dans l'histoire du salut et dans le progrès de l'humanité. Le Christ et les chrétiens communiquent avec tous les hommes dans la vérité et l'amour (n. 11). Les M. C. S. contribuent à augmenter l'union entre les hommes (n. 7), à favoriser leur mutuelle collaboration (n. 9), si toutefois on observe les grandes lois de la sincérité, de l'honnêteté et de la vérité (n. 17).

Le respect des valeurs humaines incite à étudier la communication sociale au plan humain (IIe partie, n. 19 sq.). On trouve ici l'étude pénétrante attendue sur l'opinion publique (n. 24 sq.), les sources et les transmissions de la communication (n. 34 sq.), la liberté des communications (n. 44 sq.), les genres de la communication : éducation, culture, loisirs, art (n. 48 sq.). Enfin la publicité est étudiée comme telle (n. 59 sq.). Tout ceci a été écrit par des spécialistes et des techniciens, conscients des progrès réalisés en ce domaine pendant les dernières années. Pour favoriser le progrès de la communication, l'Instruction rappelle quelques conditions primordiales : la formation des « émetteurs » et des « récepteurs », leurs responsabilités (n. 63 sq.). De larges concertations sont nécessaires entre citoyens et autorités, entre nations, entre chrétiens et non-chrétiens (n. 84 sq.).

Qu'ajoutent l'optique et la pratique de la foi en ce domaine? c'est ce que dégage la troisième partie, en se plaçant à la fois au plan religieux et au plan humain. Par les M. C. S., les fidèles rendent témoignage au christianisme et font entendre le point de vue chrétien sur les questions qui préoccupent tous les hommes (n. 103 sq.). Par l'usage des *media*, les chrétiens renforcent les liens de communion entre tous les hommes, développent l'annonce de l'Évangile, intensifient la formation religieuse (n. 129). Les « émetteurs » catholiques, qui parlent au nom de l'Église, ont donc de graves devoirs, tant pour la presse que pour le cinéma, la radio, le théâtre (n. 136 sq.). Un équipement pastoral approprié doit être mis en place (n. 162 sq.). En conclusion, l'Instruction déclare : « La conception chrétienne de la vie suppose des principes immuables fondés sur le message d'amour, la « Bonne Nouvelle » de l'Évangile, et sur la dignité de l'homme appelé à devenir fils adoptif de Dieu. Mais il va de soi que les applications pratiques et même les orientations pastorales doivent être adaptées à la réalité concrète des situations locales, sur les plans technique, social, culturel. Elles doivent également tenir compte du développement continu des *media* et des lois qui leur sont propres ».

Les Déclarations et Messages

Déclaration sur la liberté religieuse : *Dignitatis humanæ*. — 1° *Genèse*. — Un premier schéma (qui avait déjà connu une longue histoire), élaboré par le Secrétariat pour l'unité, fut soumis aux Pères conciliaires, le 19 nov. 1963, sous la forme du chap. V du schéma *De œcumenismo*. Comme tel, il fut l'objet d'une brève discussion générale, du 19 au 21 nov. 1963; on conclut à la nécessité d'une révision. Le Secrétariat pour l'unité exécuta ce travail durant l'intersession 1963-1964. Le texte révisé (*declaratio prior*) et présenté à la 3e session (1964) comme appendice du décret sur l'œcuménisme, fut soumis à l'examen des Pères du 23 au 25 septembre (cf. l'Historique général, *supra*, 4290). Il fut l'objet de très vives critiques, aussi bien de la part des adversaires que des tenants d'une déclaration sur la liberté religieuse. Les premiers refusaient l'idée; les seconds, l'argumentation basée sur le seul droit naturel. Une manœuvre de la minorité tendit alors à enlever la préparation du texte au Secrétariat pour la confier à une commission mixte dont les premiers membres cités étaient surtout des opposants. Une protestation de 17 cardinaux fit abandonner ce projet. Un texte qui tenait compte des critiques fut donc élaboré par le Secrétariat et soumis aux Pères le 17 nov. 1964. Il était devenu une déclaration autonome. Il insistait sur les limites de la liberté religieuse et ne l'envisageait plus qu'au plan civil, il insistait moins sur les droits de la conscience de bonne foi que sur l'inviolabilité de la personne en matière religieuse. Mais les adversaires de la liberté religieuse prirent prétexte des modifications consenties à leur demande pour déclarer qu'il s'agissait d'un texte nouveau et qu'en cette fin de session ils n'avaient pas le temps de l'examiner sérieusement. La Secrétairerie d'État et le cardinal Tisserant annoncèrent donc que le texte était retiré et que le vote prévu pour le 19 nov. 1964 n'aurait pas lieu. L'assemblée prit fort mal la manœuvre et trois cardinaux (Mayer, Ritter, Léger) portèrent au Saint Père une supplique de très nombreux évêques pour que cette mesure dilatoire ne fût pas maintenue. La demande ne fut pas acceptée, mais Paul VI promit que la liberté religieuse serait le premier thème étudié au début de la session suivante. Pendant l'intersession de 1964-1965, 218 interventions écrites parvinrent de nouveau au Secrétariat pour l'unité. Le nouveau texte modifié, corrigé et enrichi par l'adjonction d'un chapitre sur l'enracinement de la liberté religieuse dans l'Écriture, servit de base à la discussion qui eut lieu du 15 au 21 sept. 1965. Consultés alors sur la recevabilité de ce *textus reemendatus*, 1 954 Pères répondirent *oui*, 249 *non* (13 bulletins étaient nuls). Le Secrétariat pour l'unité retravailla une nouvelle fois le texte (*textus recognitus*), en introduisant dans une sorte de *nota prævia* une profession de foi en la divinité de la mission de l'Église, l'affirmation de la vérité objective et la continuité de l'enseignement catholique. Après que les différentes parties du texte avec leurs *modi* (*textus denuo recognitus*) eurent été votées par 2 308 *placet*, 70 *non placet* et 8 suffrages nuls, la déclaration fut promulguée solennellement le 7 déc. 1965 (*A.A.S.*, 58 [1966], p. 929-946).

2° *Idées maîtresses*. — A son point de départ, la déclaration affirme le droit inviolable de la personne humaine et des groupes à la liberté religieuse.

1. *Nature et fondements de la liberté religieuse*. La liberté religieuse consiste dans le droit général de la personne humaine d'agir suivant ses propres jugement et responsabilité. Il s'agit donc essentiellement de défendre l'autonomie de la personne contre toute pression humaine, individuelle ou sociale. La liberté religieuse est fondée d'abord juridiquement, ensuite moralement. L'homme a juridiquement droit à la liberté religieuse en vertu de son inaliénable dignité de personne humaine (n. 2, § 1). Il ne peut donc pas être contraint par le pouvoir civil d'agir contre ses convictions ou contre sa foi (n. 2, § 1, n. 3, § 5). Mais s'il y a un fondement juridique, c'est parce qu'il y a un fondement moral. En effet, l'homme a le droit et le devoir moral de chercher la vérité et d'y adhérer (n. 2, § 2). Dans ce contexte, le concile souligne, d'une part, le caractère progressif de la connaissance de la vérité (n. 3, §§ 1 et 2) et, d'autre part, il affirme que les droits de la conscience sont un autre aspect de la manière humaine de connaître les valeurs (n. 3, § 3).

2. *Dimensions sociales de la liberté religieuse*. Au n. 4, la déclaration conciliaire revendique pour tous les groupes religieux la liberté religieuse au sens plein du terme et en énumère diverses formes dans le détail; la liberté religieuse ne peut donc être limitée au seul plan individuel comme d'aucuns l'ont voulu. Les parents ont notamment le droit de décider eux-mêmes de l'éducation religieuse de leurs enfants (n. 5).

3. *L'État et la liberté religieuse*. Il incombe à l'État de créer à l'intérieur de la société des conditions qui permettent à tout citoyen d'exercer sa liberté en matière religieuse. Il doit reconnaître et protéger efficacement le droit qu'ont tous les citoyens, même ceux qui relèvent des communautés religieuses minoritaires, de professer librement leur religion. Jamais il ne peut employer la force pour détruire ou faire obstacle à la religion. Toute reconnaissance d'une religion d'État est écartée (n. 6). Toutefois, s'exerçant dans la société humaine, le droit à la liberté religieuse est limité d'une part par le droit des autres hommes et d'autre part par le bien commun et l'ordre public, qui consiste dans la sauvegarde des droits des citoyens, le maintien de la paix publique, la protection de la moralité publique. Le pouvoir public a donc le droit de défendre les citoyens contre ceux qui abusent de la liberté religieuse en commettant des actes préjudiciables à la société (n. 7).

4. *L'éducation à l'exercice de la liberté*. L'homme d'aujourd'hui est exposé à toutes sortes de pressions (par exemple le domaine scientifique, technique et économique, l'intensification des communications, la socialisation) qui rendent difficiles l'exercice concret de la liberté et la prise de responsabilité. Une éducation à la liberté authentique s'avère donc opportune et nécessaire (n. 8).

5. *La liberté religieuse à la lumière de la Révélation*. Bien que non affirmé explicitement par la Révélation, le droit à la liberté religieuse y puise ses racines et y trouve ses principes généraux. En effet, la liberté religieuse a son fondement dans la dignité de la personne humaine qui ne peut être reconnue dans toute son ampleur qu'à la lumière de la Révélation (n. 9). L'acte de foi est libre en ce sens que, de par sa nature même, il a un caractère d'engagement volontaire et personnel (n. 10). Le Christ et les Apôtres n'ont sollicité que des adhésions libres; le Christ ne s'impose jamais par la force, mais il attire les disciples en suivant les voies de la persuasion. A l'exemple de leur maître, les apôtres aussi ont montré, dans l'accomplissement de leur mission, un profond respect pour la liberté religieuse des hommes (n. 11).

6. *L'Église et la liberté religieuse*. L'Église reconnaît le principe de la liberté religieuse, sans vouloir nier qu'il y ait eu, dans son histoire, des exemples contraires à l'esprit évangélique (n. 12). Elle n'a jamais cessé de revendiquer la liberté religieuse en tant qu'autorité spirituelle instituée par le Christ, et en tant que groupement d'hommes proclamant leur droit à vivre selon leurs convictions religieuses. Elle réclame le droit à la liberté religieuse à un double titre. Le premier est commun à tous les groupes religieux. Le second lui est propre, puisqu'il est basé sur le mandat divin qu'elle a reçu d'accomplir sa mission de salut auprès de tous les hommes (n. 13). L'Église a conscience de ne pouvoir renoncer à sa mission de prêcher l'Évangile, par la parole et le témoignage de vie, dans le respect des personnes (n. 14). D'autre part, l'Église proteste contre les persécutions de toute sorte (n. 15, § 2). Si l'Église revendique le droit à la liberté religieuse pour soi, elle reconnaît ce même droit aux personnes et communautés qui ne dépendent pas d'elle, et elle le fait avec cette conviction de contribuer ainsi au bien commun de l'humanité (n. 15).

Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes : *Nostra ætate*. — 1° *Genèse*. — Une déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes n'était pas prévue au début du concile. La présente déclaration s'est lentement forgée, après de longs et pénibles débats, à partir du schéma sur les Juifs.

Déjà pendant la période préparatoire, Jean XXIII avait chargé le cardinal Bea d'élaborer un projet sur la religion d'Israël : il fut étudié en 1961 par le « Secré-

tariat pour l'unité » et proposé à la commission centrale en juin 1962. Celle-ci émit un avis négatif à la suite des réactions inquiétantes de la part des pays arabes. Le cardinal Bea intervint alors auprès du pape et fit valoir que le concile devait se prononcer sur les problèmes du judaïsme.

Au cours de la 2e session, le schéma sur les Juifs fut présenté aux Pères comme chapitre IV du décret sur l'œcuménisme. A la suite d'objections et de contre-propositions, ce chapitre IV fut de nouveau retiré du schéma sur l'œcuménisme, le 21 nov. 1963. Dès lors, on émit le vœu de voir les problèmes juifs s'insérer dans le cadre plus vaste de « l'histoire des religions ».

Durant l'intersession de 1963-1964, le secrétariat pour l'unité, avec l'aide de la commission de coordination, retravailla un nouveau texte, fort atténué par rapport aux précédents. Ainsi, par ex., on n'affirmait plus explicitement que les Juifs ne sont pas un peuple déicide. D'autre part, le projet fut augmenté de trois chapitres sur les autres religions non chrétiennes pour que le problème juif ne fût pas trop en vedette. Cette *declaratio altera* (par rapport à la *declaratio prior* sur la liberté religieuse), qui devait tout d'abord être ajoutée en appendice au schéma sur l'Église, fut soumise à la discussion des Pères du 25 au 30 sept. 1964 (cf. l'Historique général, *supra*, 4290). Le texte, amendé à partir des interventions des Pères, fut voté sans difficulté le 20 nov. 1964 sous le titre discret *De Ecclesiæ habitudine ad religiones non christianas*.

A la 4e session, le concile opta pour une déclaration indépendante sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes, dont le chapitre IV traiterait du problème juif. L'ensemble de la déclaration fut approuvé le 15 oct. 1965, par 1 763 *placet* contre 242 *non placet*; il fut promulgué solennellement le 28 oct. 1965 (*A.A.S.*, 58 [1966], p. 740-44).

2° *Idées maîtresses.* — *Nostra ætate* est le premier document conciliaire qui reconnaît explicitement l'existence de valeurs morales et religieuses dans les religions non chrétiennes. Il comporte deux parties d'importance à peu près égale : la première (n. 1-3) expose brièvement l'attitude de l'Église à l'égard des religions non chrétiennes, tandis que la seconde (n. 4) constitue une prise de position de l'Église envers les Juifs. Malgré sa brièveté, la déclaration est d'une grande portée, parce qu'elle dégage les conséquences qui résultent pour l'Église catholique de la situation de notre monde en voie d'unification. L'Église doit être une force de liaison et de réconciliation. Elle reconnaît qu'il existe des valeurs morales et religieuses en dehors d'elle dans le monde; les non chrétiens de bonne volonté participent au salut du Christ et ont une place dans l'unique peuple de Dieu.

Le *préambule* (n. 1) indique ce que les hommes ont en commun : Dieu est leur origine et leur fin. Ils attendent tous de leur religion respective la réponse aux questions vitales de leur existence (n. 1, § 3). — Au n. 2 intitulé *Les religions non chrétiennes*, le concile parle surtout de l'hindouisme et du bouddhisme; il montre comment, dans ces religions, les hommes ont une réelle sensibilité religieuse et cherchent par des voies diverses à échapper au tragique de la condition humaine pour atteindre Dieu (n. 2, § 1). Des conclusions pratiques en résultent pour l'Église catholique. Elle doit reconnaître ce qui est vrai et saint dans les autres religions, tout en annonçant le Christ. Elle doit aussi rechercher avec prudence et amour la collaboration et le dialogue avec ceux qui appartiennent à ces religions (n. 2, § 2 et 3). — Le n. 3 met en relief ce que la religion musulmane a de commun avec le christianisme : monothéisme, Providence, rétribution, « vénération » d'Abraham, de Jésus et de Marie. Le concile exhorte les catholiques et les musulmans à oublier l'inimitié d'autrefois et à promouvoir ensemble la justice sociale, les valeurs morales, la paix, la liberté. — Le n. 4 traite enfin des Juifs. La déclaration conciliaire rappelle de prime abord le lien spirituel qui existe entre le peuple du N. T. et la lignée d'Abraham. A partir de là, différents points de doctrine sont exposés : l'Église est issue d'Israël; elle est greffée sur l'« olivier franc » choisi par Dieu. Jésus, Marie, les apôtres sont issus du peuple juif. Dans sa majorité, celui-ci n'a pas reconnu le temps où il fut visité; il reste cependant cher à Dieu, dont les dons sont sans repentance. L'Église attend le jour où le Christ sera reconnu par tous les hommes. En attendant, le dialogue, la connaissance et l'estime, les études bibliques et théologiques communes sont recommandés.

La catéchèse chrétienne évitera de présenter les Juifs comme maudits et réprouvés. La faute des dirigeants poussant à la mise à mort de Jésus ne peut être imputée à l'ensemble des Juifs de ce temps-là, encore moins aux Juifs de notre temps. L'antisémitisme, les persécutions contre les Juifs sont à réprouver.

La déclaration s'achève sur un appel à la fraternité universelle excluant toute discrimination.

DÉCLARATION SUR L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE : *Gravissimum educationis momentum.* — 1° *Genèse.* — La déclaration sur l'éducation chrétienne a connu au cours de son développement des moments agités et même dramatiques, qui traduisent à la fois les étonnantes méthodes de travail de Vatican II et les tensions soulevées par l'existence de l'école chrétienne. Dès le concile, en effet, le mouvement contre les institutions chrétiennes est amorcé. Une tendance à la sécularisation veut supprimer l'école chrétienne. Certains accusent celle-ci, d'autre part, d'avoir partie liée avec la bourgeoisie..., comme si des millions d'enfants pauvres n'avaient pas dû leur éducation aux enseignants chrétiens ! Une brève esquisse de l'histoire de la déclaration est nécessaire pour en éclaircir le contenu.

C'est à la commission pré-conciliaire *De studiis et seminariis*, présidée par le card. Pizzardo, que fut confié le problème des écoles catholiques. Le travail de cette commission aboutit, en mars 1962, à une *1re rédaction* du schéma *De scholis catholicis*, de 36 pages en 7 chapitres. Après examen de ce schéma par la commission centrale (les 12 et 13 juin 1962), un nouveau texte (*2e rédaction*) fut rédigé et remis à la commission conciliaire *De seminariis, de studiis et de educatione catholica*. Celle-ci de son côté, en suivant les directives données par la commission de coordination (30 janv. 1963), termina le 2 mars 1963 la *3e rédaction* du schéma *De scholis catholicis*, réduit à l'exposé des principes fondamentaux et des normes pastorales. Sur la base des observations faites par la commission de coordination sur le texte de la 3e rédaction, la commission compétente entreprit la *4e rédaction*. Celle-ci fut envoyée (22 avril 1963) à tous les Pères conciliaires. Pendant la deuxième session, on commença à élaborer la *5e rédaction* du schéma. Elle était à peine achevée que la commission de coordination ordonnait de réduire le schéma *De scholis catholicis* à un simple *votum* qui soulignerait l'importance de l'éducation et de l'école catholique. Toutefois, avec l'accord de la commission de coordination, on rédigea, à la place du *votum*, 17 propositions (*6e rédaction*), qui, elles, évoluèrent au cours de la troisième session vers une *Declaratio de educatione christiana* (*7e rédaction*). La première forme de cette déclaration fut soumise à la discussion du 17 au 19 nov. 1964 (cf. Historique du concile, *supra*, 4290). Par le vote d'orientation du 19 nov. 1964, le projet présenté fut adopté par l'assemblée conciliaire comme base de travail. Attentive aux nombreuses remarques proposées lors de la discussion *in aula* et s'inspirant des *modi* reçus des Pères conciliaires, la commission compétente confectionna la *8e rédaction*, largement amendée et développée. Après le vote de l'*expensio modorum*, l'ensemble du texte fut approuvé, le 14 oct. 1965, par 1912 *placet* contre 183 *non placet* et un suffrage nul. Il fut promulgué solennellement le 28 oct. 1965 (*A.A.S.*, 58 [1966], p. 728-739).

2° *Idées maîtresses.* — La déclaration, que l'on complétera d'ailleurs par le chapitre que *Gaudium et spes* consacre à la culture, rappelle quelques principes fondamentaux relatifs à l'éducation chrétienne en général et aux écoles catholiques en particulier, tout en laissant à une commission post-conciliaire le soin de faire l'étude complète des problèmes de l'éducation chrétienne (Mgr J. V. Dæm, *A propos de la déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne*, dans *Osservatore Romano*, éd. française, n° 46, 12 nov. 1965, p. 8). Le *préambule*, situant l'éducation chrétienne dans le monde moderne, exprime l'estime de l'Église pour les immenses efforts réalisés par les hommes d'aujourd'hui, dans le domaine de la culture, de la science et de la pédagogie et sa volonté de faire siennes les préoccupations du monde moderne pour l'éducation, dans l'esprit

de sa mission d'évangélisation. « L'Église doit prendre soin de la totalité de la vie de l'homme, y compris de ses préoccupations terrestres, dans la mesure où elles sont liées à sa vocation surnaturelle » (Introd.).

A. L'éducation en général. — 1. *Le droit des enfants à l'éducation* (n° 1). Ce droit de tous les enfants à l'éducation est fondé sur le respect de la dignité de la personne humaine. Par « éducation » le concile entend la formation complète, tant physique, intellectuelle, culturelle et sociale que morale et religieuse, bref la réalisation de toute la personne humaine. Le devoir à étendre le bienfait de l'éducation incombe à tous, mais surtout aux chrétiens. — 2. *L'éducation chrétienne est un apostolat authentique* (n° 2). En tant que fils de Dieu, les chrétiens ont également droit à une formation chrétienne, de sorte qu'ils grandissent dans leur foi, en rendent témoignage et soient capables de dialoguer avec les autres hommes. Ceux qui se consacrent à l'œuvre de l'éducation chrétienne exercent un apostolat authentique. — 3. *L'éducation est une œuvre de collaboration* (n° 3). Bien que les parents soient les premiers responsables de l'éducation, des droits et des devoirs précis reviennent à la société civile et à l'Église. Une collaboration — qui ne peut se réaliser que dans un dialogue et un effort de compréhension mutuelle — de la famille, de l'État et de l'Église permettra un épanouissement de toute la personne de l'enfant. A côté de la formation catéchétique comme première tâche de sa mission éducative, l'Église s'efforce de conduire les jeunes chrétiens à la participation active et consciente au mystère liturgique et à l'action apostolique (n° 4).

B. L'école catholique. — 1. *L'école catholique en général* (nos 5-7). Après avoir insisté sur l'importance de l'école en général comme service à la disposition des parents et comme un apport à la formation des jeunes et une contribution au bien de la société (n° 5), la déclaration souligne le devoir et le droit des parents et des sociétés civiles dans le domaine scolaire (n° 6). Ensuite le concile rappelle le devoir qu'ont les parents de pourvoir pour leurs enfants et adolescents à leur éducation morale et religieuse (n° 7). — 2. *Collaboration avec les écoles publiques* (nos 8-9). Là où elle le peut, l'Église organise des écoles catholiques pour créer une atmosphère de liberté et de charité, un esprit de recherche et de respect de la vérité qui permettent aux jeunes de développer leur personnalité en vue du bien de la société terrestre. L'école catholique doit aussi aider au dialogue entre l'Église et le monde (n° 8). L'Église souhaite une collaboration entre les divers réseaux d'écoles (n° 9) et entre les milieux qui doivent préparer les jeunes à une vie ouverte à toutes les valeurs (n° 8). Elle considère son action dans ses propres écoles et sa collaboration avec les écoles publiques comme un apostolat authentique (nos 7-8). — 3. *Les facultés et universités catholiques* (nos 10-11). Quelques aspects de ces facultés et universités catholiques sont soulignés : réaliser les tâches proprement humaines, se soucier de la culture pleinement humaine, rendre un témoignage vraiment chrétien, chercher à étendre les bienfaits de leur recherches et de leur enseignement à d'autres institutions et écoles. — 4. *Coordination des institutions d'enseignement* (n° 12). La conjugaison des efforts dans le domaine de l'enseignement est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. — Dans la *conclusion*, la déclaration exhorte les jeunes à se mettre en plus grand nombre au service de l'éducation, surtout dans les pays en voie de développement.

Message au monde (20 oct. 1962). — 1° *Cadre historique*. — Beaucoup d'évêques furent émus quand, à la fin d'août 1962, ils reçurent les projets de schémas préparés par les commissions pré-conciliaires. Ils avaient souhaité les recevoir beaucoup plus tôt. Ils virent dans la brièveté des délais un danger : devoir voter des textes à la rédaction desquels ils n'avaient nullement été associés, et sans avoir le temps nécessaire à une étude personnelle, à une concertation, encore moins à des contre-propositions. D'autre part, ces textes, qui relevaient d'une théologie scolastique enseignée dans les Universités romaines, leur semblaient n'avoir ni impact pastoral, ni ouverture au monde. L'idée naquit chez quatre évêques français (card. Liénart, NN. SS. Guerry, Garrone, Ancel) de rédiger une déclaration qui serait comme un contrepoids à l'aspect trop « scolastique» des textes conciliaires. Ces prélats furent encouragés par Jean XXIII, non seulement en privé, mais par le discours d'ouverture qui, d'une manière assez inattendue, donnait la primauté à la dimension pastorale du concile. Entre le 13 oct. 1962, jour de l'ouverture des débats, et le 20 oct., première séance de travail, les divers épiscopats s'étaient concertés, ils avaient rédigé de nouvelles listes des membres des commissions, très différentes de celles que le Secrétariat du concile avait présentées le 13 oct. Une volonté de s'affirmer sans jactance s'était manifestée et s'était révélée possible. La « majorité » de l'époque se *sentait* encore tellement forte qu'elle ne vit pas la nécessité de combattre quelques idées « modernes ». La concession était le fait d'un bon prince.

Le message fut présenté à l'assemblée par le Conseil de présidence au début de la réunion du 20 oct. Les Pères disposèrent seulement d'une demi-heure pour le lire, si bien que la discussion ne put porter que sur certains points parallèles; on ajouta une mention de la Sainte Vierge, mais aucune allusion à l'Église du silence; on craignait d'indisposer la Russie, dont les deux délégués étaient déjà arrivés avec un retard très significatif. Le texte fut enfin voté, par assis et levé, par une immense majorité des Pères.

2° *Contenu doctrinal*. — 1. Primauté du message de foi. Le concile réaffirme très nettement la nécessité du salut en Jésus-Christ : « Le Père a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils pour le sauver, nous libérer du péché et de son esclavage ». Les pasteurs de l'Église ont conscience du devoir d'être toujours « plus fidèles à l'Évangile du Christ ». La rénovation de l'Église, « aussi bien dans ses chefs que dans ses membres », permettra de « présenter au monde le visage attirant du Christ qui brille dans nos cœurs ».

2. Acceptation des valeurs humaines. Dès ce message apparaît une des idées-forces de Vatican II : la tâche primordiale de la divinisation ne saurait dispenser l'Église ni ses membres de la tâche secondaire de l'humanisation. Le message affirme l'urgence des « tâches terrestres », des « problèmes terrestres », du « développement vraiment humain ». Les Pères appellent les fidèles et les « hommes de bonne volonté » à s'unir pour « travailler à bâtir eux-mêmes en ce monde une cité plus juste et plus fraternelle ». « Renouvelée par le concile, la lumière de la foi procurera un renouveau spirituel et, par répercussion, un heureux élan dont bénéficieront les valeurs d'humanité : les valeurs de la science, le progrès technique et la diffusion de la culture ». Le texte du message est trop court pour indiquer les fondements chrétiens de cette œuvre d'humanisation. On retrouve cependant quelques-uns des thèmes qui seront développés dans *Gaudium et spes* et *Apostolicam actuositatem*. La logique de « l'adhésion au Christ, dans la foi, l'espérance et l'amour » est d'abord avancée, avec une insistance particulière sur la charité : « Si quelqu'un voit son frère dans le besoin et lui ferme son cœur, comment l'amour de Dieu serait-il en lui ? ». Apparaît aussi deux fois « l'exemple du Maître adorable », mais sans beaucoup de précision. Enfin mention est faite de la solidarité.

3. Deux projets majeurs : paix, justice sociale. Les Pères veulent travailler au rapprochement entre les peuples, à l'élimination des injustices et inégalités, « pour restaurer la vraie hiérarchie des valeurs, rendre la vie plus humaine et plus conforme aux principes de l'Évangile ».

4. L'Église « servante et pauvre ». Une orientation nouvelle est aussi donnée à la fonction pastorale : elle est un service et s'exerce sans recours aux « moyens économiques » ni à la « puissance terrestre ». Les Pères mettent leur « espoir dans la force de l'Esprit que le Seigneur Jésus a promise à son Église ». Au cours des travaux du concile, l'idée du service sera maintes fois exprimée. Par contre, les nombreux efforts des partisans de l'« Église pauvre » ne déboucheront sur aucun texte. Le fameux « schéma XIV », faisant état de renonciation aux biens et privilèges, ne sera qu'une *déclaration* d'intention signée par quelques prélats qui, malgré la grande estime qui les entoure, ne parviendront pas à convaincre leurs collègues.

Les messages du 8 décembre 1965. — La lecture des sept messages conciliaires du 8 déc. 1965, sur la place S.-Pierre, fait partie de toute une série de manifestations destinées à frapper l'esprit et l'imagination

du grand public. La cérémonie œcuménique de réconciliation tenue à S.-Paul-hors-les-Murs, la levée des anathèmes s'inscrivent dans la même ligne et relèvent de l'histoire du concile. Mais ces sept messages ont aussi des motivations doctrinales et pastorales. Il s'agissait, d'abord, pour le concile, de concrétiser les leçons de *Gaudium et spes* en un style « prophétique » et de « traduire en de brefs messages et dans une langue plus facilement accessible à tous « le kérygme de Vatican II ». D'autre part, il fallait aussi combler des vides et réparer des omissions déjà signalées depuis longtemps. Si les milieux de la culture et du travail avaient vu leurs problèmes étudiés par le XXIe concile, ceux des femmes et des jeunes étaient restés très marginaux. On peut le constater, sans critiquer Vatican II pour autant. Il a déjà produit une œuvre plus importante que la plupart des conciles précédents.

Quoi qu'il en soit, le Secrétariat du concile confia à quelques groupes d'experts la rédaction de ces textes, qui ne furent jamais soumis à l'assemblée. On expliquera ainsi la divergence des orientations et des procédés d'exposition. Le Saint-Père, président du concile, les a cautionnés par l'introduction qu'il prononça lui-même, tandis que chacun des messages était lu par un prélat avant que le pape en remette le texte à l'un des destinataires, par ex. Jacques Maritain pour la culture (texte des messages, dans *A. A. S.*, 58 [1966], p. 10-18).

S'adressant aux *gouvernants*, le concile exprime son respect pour le pouvoir politique et lui rappelle ses devoirs au plan de l'humanisation. A côté de ces idées classiques s'en exprime une autre, beaucoup plus nouvelle : l'Église ne demande plus l'aide du pouvoir. Elle revendique seulement la liberté. Si elle est persuadée qu'en préparant la Cité céleste elle purifie et embellit la cité terrestre, l'Église hiérarchique n'en marque pas moins ici une volonté de désengagement vis-à-vis du pouvoir politique.

Aux *hommes de la pensée et de la science*, le concile dit que l'union harmonieuse et nécessaire entre « la vraie science » et « la vraie foi » est aujourd'hui plus aisée que jamais. Avec les *artistes*, le concile est encore plus à l'aise : il n'y a pas eu de tensions entre l'Église et l'art. Il peut donc leur dire : « Ne laissez pas se rompre une alliance féconde entre toutes ».

Le message aux *femmes* a déçu certaines d'entre elles, car il ne définit guère leur rôle que vis-à-vis de l'homme et de la société (continuation de la vie, éducation, sauvegarde de la civilisation et de la paix). La condition féminine en elle-même est à peine évoquée. Toutefois l'Église se dit fière d'avoir « fait resplendir au cours des siècles, dans la diversité des caractères, l'égalité foncière (de la femme) avec l'homme ». Le concile constate aussi (sans la moindre prise de position) que la femme acquiert aujourd'hui « dans la cité, une influence, un rayonnement, un pouvoir jamais atteints jusqu'ici ».

Le message adressé aux *travailleurs* est d'un tout autre style. Il n'a rien de conservateur ou de moralisant, mais constitue une *captatio benevolentiæ* que d'aucuns ont taxée d'un peu naïve, d'autant qu'on peut croire, à la lecture de certains passages du texte, qu'il s'agit des seuls ouvriers. En tout cas, le concile estime que le temps des malentendus entre l'Église et les travailleurs doit être clos. Il a pris position sur les questions sociales et politiques dans le sens de Jean XXIII, dont les encycliques ont été accueillies avec tant d'attention par le monde des travailleurs. « L'Église est votre amie »... « Elle apprécie hautement les vertus qui ennoblissent vos âmes : le courage, le dévouement, la conscience professionnelle, l'amour de la justice ». Cependant si les travailleurs rendent d' « immenses services » « à l'ensemble de la société », s'ils sont « les principaux artisans des prodigieuses transformations que le monde connaît aujourd'hui », ils ont besoin de la foi pour éclairer leur route : elle leur fera connaître « Jésus-Christ, leur compagnon de travail, le Maître, le Sauveur de toute l'humanité ».

Les lignes consacrées *à tous ceux qui souffrent* sont pleines de sensibilité. Les Pères ressentent la douleur, la tristesse, l'abandon, le besoin d'un secours, la lancinante interrogation des « pourquoi ». Ils ne cherchent pas à prodiguer une consolation philosophique, ils ne peuvent non plus se substituer aux remèdes humains, ils visent à l'essentiel : la souffrance du chrétien ne peut se comprendre et se vivre qu'en union avec la croix du Seigneur. Le Christ est mort pour les péchés de tous, pour le salut de tous. Les chrétiens qui souffrent communieront à son rôle rédempteur : « Vous êtes les frères du Christ souffrant et, avec lui, si vous le voulez, vous sauvez le monde ».

Le message aux *jeunes* tient des deux procédés : *captatio benevolentiæ*, moralisation. Les jeunes sont l'avenir : « Construisez, leur dit-on, un monde meilleur que celui de vos aînés ». L'Église vient de se rajeunir, « elle possède ce qui fait la force et le charme des jeunes : la faculté de se réjouir de ce qui commence, de se donner sans retour, de se renouveler et de partir vers de nouvelles conquêtes ». L'aspect moralisateur du texte insiste sur le danger de céder aux « philosophies de l'égoïsme et du plaisir ou à celle du désespoir et du néant ». L'athéisme est un « phénomène de lassitude et de vieillesse ». Manifestement, en rappelant ces positions de « certains... aînés », le concile pensait surtout à l'existentialisme sartrien. Qui, alors, aurait pu prévoir la contestation de 1968 ?

III. Autorité des textes conciliaires, leur valeur normative. — I. Orientation générale : le sens de la question herméneutique. — La théologie pré-conciliaire usait et abusait des *censuræ (vel notæ) theologicæ*. Après l'énoncé de chacune des thèses, les manuels classiques indiquaient quelle autorité attacher à cette affirmation : *de fide definita, de fide catholica, doctrina Ecclesiæ, doctrina catholica, opinio communis, communior*, etc. On peut reprendre, à titre d'exemple, la liste des qualifications opposées aux thèses contradictoires à la bulle *Ex omnibus afflictionibus* édictée le 1er oct. 1567 contre Michel Baïus : les thèses énoncées sont condamnées comme *hæreticas, erroneas, suspectas, temerarias, scandalosas et in pias aures offensionem immittentes* (Denzinger, n° 1080).

Il paraît difficile et insuffisant d'appliquer cette grille à l'enseignement du XXIe concile œcuménique, parce que, dès l'abord, celui-ci a renoncé au style des condamnations, ordinairement brèves et accompagnées d'anathème, qui, sous des modalités diverses, apparaît dans les textes des vingt conciles précédents et qui présentait une formulation nette et catégorique, puisque les canons de condamnation proposaient *a contrario* des formules dogmatiques, sacramentaires ou morales infaillibles. Dès son discours du 11 oct. 1962 (*Documents conciliaires*, t. vi, Le Centurion, p. 65), Jean XXIII prenait parti contre ce type de condamnation. D'autre part, une déclaration du 16 nov. 1964 (éd. Delacroix, p. 117), qui fait suite au texte de *Lumen gentium*, rappelle que seuls seront tenus comme définis par le concile les points de foi et de mœurs qu'il aura clairement désignés comme tels. Or, le concile n'a jamais manifesté cette intention. On verra deux commentaires modérés de ce texte : G. Philips, *L'Église et son mystère au IIe concile du Vatican*, Paris, t. i, 1967, p. 268-269; t. ii, 1968, p. 306; T. Ratzinger, *Kommentar zu den Bekanntmachungen... am 16 nov. 1964*, dans *Lexikon für Theologie und Kirche, Das zweite Vatikanische Konzil*, Herder, 1966, t. i, p. 348-350. Est-ce à dire que Vatican II ait renoncé à l'idée du magistère infaillible ? Non, et il a dit explicitement le contraire au n° 25 de *Lumen gentium*. Mais autre chose est de posséder une autorité, autre chose de l'exercer ou de ne pas l'exercer, en raison, par exemple, comme ici, d'une certaine conception de la pastorale. Il ne faut donc pas chercher dans cette voie la solution d'une tension qui, au concile et ensuite, s'est manifestée entre deux tendances. Les minimalistes, c'est-à-dire la minorité conciliaire à partir de la seconde session, auraient eu tendance à dire que les directives du XXIe concile se situaient au seul plan pratique. Mgr Philips (*op. cit.*, t. ii, p. 307) leur répond : «... Alléguer que les Pères se sont contentés de donner des directives pratiques et de prendre uniquement des mesures disciplinaires, c'est vouloir nier la clarté du soleil. Nous nous trouvons bel et bien en face du magistère authentique, exercé par tout le corps des évêques, y inclus bien sûr le Pasteur suprême ». Le P. Sommelroth (*Zur Frage nach Verbindlichkeit der dogmatischen Aussagen des zweiten Vatikanischen Konzils*, dans *Theologie und Philosophie* [*Scholastik*], 42, 1967, p. 263-264) touche en plein la réalité, quand il écrit que le concile, sans promulguer des définitions de foi au sens

strict, a tranché cependant plusieurs questions plus ou moins discutées. Ces « décisions » sont valables, mais le magistère qui les rend publiques n'a pas voulu prononcer le tout dernier mot... Par rapport à Vatican I et tout ce qui le précède, il y a effectivement un progrès réel dans la doctrine.

En réaction contre ce minimalisme qui aboutissait, comme il le dit, non à une « qualification théologique », mais à une « disqualification », le P. Betti (dans G. Barauna, *L'Église de Vatican II*, coll. *Unam Sanctam*, 51 b, Paris, 1966, p. 211-218 : *Qualification théologique de la constitution*) se fonde sur certaines expressions très fortes de *Lumen gentium* pour conclure malgré tout à une affirmation définitive implicite : « ...Même si son infaillibilité et par conséquent son irréformabilité, écrit-il, manquent de déclaration explicite, on ne doit pas penser pour cela qu'elle n'existe pas. En effet, de même qu'une définition infaillible exprime toujours la conviction de l'Église universelle, de même la conviction de l'Église universelle indique que la doctrine qui en est l'objet est infaillible » (p. 217). A supposer que cette notion de proclamation infaillible implicite ou indirecte puisse être admise, il reste qu'elle s'appliquerait seulement à quelques passages de *Lumen gentium* et non à l'ensemble des textes conciliaires. Nous saisissons ici sur le vif un défaut très répandu des traités de méthodologie théologique : ils sont ordinairement écrits par des dogmaticiens, qui songent uniquement à des exposés dogmatiques.

Ces discussions, tout comme l'impasse où elles mènent, font penser que Vatican II est entré dans des voies nouvelles, au point de vue psychologique tout au moins, en matière de magistère et qu'il faut penser plutôt à ce que Paul VI et le concile lui-même appellent « valeur religieuse » et « obéissance religieuse » (cf. dans le même sens A. Anton, *De ratione discriminis in qualificatione theologica constitutionis « Lumen gentium »*, dans *Periodica de re morali, canonica, liturgica*, t. LV, 1966, p. 549-593). Dans le discours qu'il a prononcé lors de la session publique du 7 déc. 1965 (*Documentation catholique*, t. LXIII, 1966, p. 59-66), Paul VI s'est avant tout interrogé sur « la valeur religieuse d'un concile qui s'est occupé principalement de l'homme ». D'une part, Vatican II « transmet à la postérité... le patrimoine de la doctrine du Christ et de ses préceptes, le « dépôt » reçu du Christ, médité, vécu et explicité au long des siècles ». Mais, d'autre part, ce dépôt est « placé dans un jour nouveau » et nettement orienté vers les problèmes et les valeurs humaines. En a-t-il perdu son autorité et son sens religieux ? Non. « ... Le *magistère* de l'Église, bien qu'il n'ait pas voulu se prononcer sous forme de *sentences dogmatiques extraordinaires*, a étendu son *enseignement autorisé* (*norma*, dit le texte latin) à une quantité de questions qui *engagent* aujourd'hui *la conscience et l'activité de l'homme*; il en est venu, pour ainsi dire, à dialoguer avec lui et, tout en conservant toujours l'*autorité* et la *force* qui lui sont propres, il a pris la voix familière et amie de la *charité pastorale*; il a désiré se faire écouter et comprendre de tous les hommes; il ne s'est pas seulement adressé à l'intelligence spéculative, mais il a cherché aussi à s'exprimer dans le style de la conversation ordinaire. En faisant appel à l'expérience vécue, en utilisant les ressources du sentiment et du cœur, en donnant à la parole plus d'attrait, de vivacité et de force persuasive, il a parlé à l'homme d'aujourd'hui tel qu'il est » (p. 64).

En conclusion de cet examen préliminaire, nous pensons devoir proposer un double critère pour résoudre le problème de la qualification théologique des textes de Vatican II. Le premier consiste à relier l'usage conciliaire du magistère aux buts poursuivis par le concile, tout autant qu'aux genres littéraires, aux matières traitées, à l'insistance mise sur certaines doctrines ou directives. Le second, plus classique, se situe dans le degré d'engagement de l'autorité de l'Église hiérarchique et de l' « assentiment religieux » des fidèles.

II. CRITÈRES DES BUTS POURSUIVIS ET DES MATIÈRES TRAITÉES EN DES DOCUMENTS DE GENRES LITTÉRAIRES DIFFÉRENTS. — 1° *Le but « pastoral » du concile.* — Commençons par le dire, tous les membres du concile et ceux qui ont pu les aider ont constamment eu présents à l'esprit trois buts essentiels : doctrinal, pastoral, disciplinaire. Mais cela acquis, il faut bien voir que des nuances importantes se sont manifestées selon les époques et les personnes.

a) Les débuts du concile. — Au début, il est impossible de ne pas voir comment le point de vue de Jean XXIII diverge profondément de celui qu'avaient adopté les commissions préparatoires. Ces commissions ont, en général, rédigé des schémas très scolastiques et canoniques, qui sont comme la photographie des cours donnés dans les facultés de théologie d'inspiration classique. Il suffit pour s'en convaincre de lire les schémas préparatoires *De fontibus revelationis* et *De Ecclesia* publiés dans les *Acta synodalia, Pars prima*. Les deux discours de Jean XXIII, à l'orée de la première session, rendent un son différent (11 sept. 1962 et 11 oct. 1962). Le pape songe certes aux problèmes de l'Église *ad intra*, mais il insiste surtout sur la nécessité de s'adresser à un monde qui est nouveau par sa façon de penser et de vivre. Il s'agit alors de l'Église *ad extra*, c'est-à-dire qui se met à l'unisson des problèmes humains, sociaux, politiques, familiaux, économiques et donc présente le message chrétien en un langage nouveau, dans des perspectives adaptées (discours du 11 sept. ; Éd. du Centurion, p. 39 sq.). C'est au titre de ce discours, *Ecclesia Christi lumen gentium*, que la constitution doctrinale reprendra ses premiers mots. Le discours d'ouverture (*ibidem*, p. 63 sq.) est encore plus précis. Le pape pense que le concile doit réaffirmer la doctrine de l'Église, mais qu'il ne doit pas chercher à la développer : « Nous n'avons pas non plus comme premier but de discuter de certains chapitres fondamentaux de la doctrine de l'Église et donc de répéter plus abondamment ce que les Pères et les théologiens anciens et modernes ont déjà dit. Cette doctrine, nous le pensons, vous ne l'ignorez pas et elle est gravée dans vos esprits » (p. 64). C'est dans ce contexte-là que se situe l'exclusion des condamnations que Paul VI a rappelée et dont nous reparlerons au point suivant. La doctrine (notamment celle de Trente et de Vatican I) est acquise. Ce qui importe à Jean XXIII, c'est qu'elle soit traduite et présentée en des termes nouveaux et adaptés à trois cercles concentriques : tous les fidèles même peu fervents, tous les chrétiens même non catholiques, tous les hommes même non chrétiens (p. 67). Pour cela (p. 64), il ne faudra pas craindre de songer à de nouvelles formulations doctrinales, car « autre est le dépôt lui-même de la foi, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre vénérable doctrine, et autre est la forme sous laquelle ces vérités sont énoncées, en leur conservant toutefois le même sens et la même portée. Il faudra attacher beaucoup d'importance à cette forme et travailler patiemment, s'il le faut, à son élaboration; et on devra recourir à une façon de présenter qui corresponde mieux à un enseignement de caractère surtout pastoral ». Nous avons suivi ici le texte officiel (*Acta synodalia*, vol. I, pars 1, p. 172), comme le fait la traduction française; mais il faut noter que la traduction italienne (sans doute le texte original écrit par le pape) va plus loin, comme on le voit dans la note 2, p. 64 de l'édition du Centurion. Cette traduction, en tant que telle, ne fait pas foi, mais le pape l'a reprise, comme à dessein, dans son discours du 23 déc. 1962, comme pour empêcher une atténuation de sa parole, qui accueillait « les méthodes de recherche et la présentation dont use la pensée moderne » (cf. A. Wenger, *Vatican II. Chronique de la première session*, Paris, 1963, p. 46-49, note à propos d'une divergence de traduction).

Dès lors, on peut dire que le but premier du concile est *pastoral*. Ce terme va réapparaître partout pendant le concile. Il n'a jamais été défini explicitement, mais son emploi multiple et varié fait surgir un sens nouveau qui vient s'ajouter à celui de l'apostolat classique. Il ne s'agit plus, en ordre principal, de fixer les devoirs et les services des pasteurs, au sens où l'on parle des *Épîtres pastorales pauliniennes* et de la *Regula pastoralis* de S. Grégoire, mais de tenir compte des personnes auxquelles les pasteurs et tous les fidèles s'adressent. Dans la relation chrétienne de la personne envoyée et de la personne appelée, l'intérêt et le sens de l'action passent de la première à la seconde. Aussi bien est-ce la raison pour laquelle on utilisera souvent les épithètes d' « œcuménique » ou d' « humain » comme synonymes de « pastoral » et en faisant référence à tous les hommes. Pour essayer d'éviter les confusions, nous distinguerons

donc un double usage du terme « pastoral » : la pastorale de la mission, quand on songe surtout aux responsables de la communauté chrétienne; la pastorale personnaliste ou pastorale d'accueil, quand on insiste sur ceux qui sont l'objet premier de l'action ecclésiale. Dans la pastorale personnaliste, il s'agit d'exposer le mystère du Christ, non seulement (cela va de soi) en conformité avec la révélation, mais en tenant compte des besoins et des tendances intellectuelles et vitales des hommes auxquels le kérygme s'adresse. Ainsi s'explique la très large mise entre parenthèses (mais non l'abandon) d'une théologie formulée en continuité avec la philosophie aristotélicienne. Ce n'est pas seulement la prédication, c'est la doctrine elle-même qui, dans la fidélité au Christ, doit être exprimée en continuité avec l'univers culturel moderne. Ici aussi on retrouve quelque chose de la méthode des « signes des temps » si chère à Jean XXIII : si l'ensemble des hommes revendiquent un droit, par exemple plus de justice pour la femme, l'ouvrier, le tiers-monde, les chrétiens doivent se sentir interpellés et se demander si l'Évangile ne leur enjoint pas de répondre à l'appel généralisé. On peut aussi rapprocher ceci de la notion de dialogue si chère à la philosophie personnaliste, qui, d'une façon larvée, a eu grande influence sur Vatican II. Dans le dialogue, on n'exprime pas seulement une vérité en elle-même, mais en tenant compte de la façon dont l'interlocuteur la pourra comprendre et assumer. « Si vous enseignez le latin à John, vous devez connaître le latin, mais plus encore John » aiment dire les Anglais (cf. Ph. Delhaye, *Le dialogue de l'Église et du monde*, Gembloux - Paris, 1968).

Au stade initial de cette enquête sur les buts du concile, nous n'avons pas encore pu faire état de la pensée des Pères. Les deux premiers mois du concile montreront que, dans leur immense majorité, ils ont préféré la voie de Jean XXIII à celle des commissions préparatoires. Leurs critiques acerbes contre *De fontibus revelationis* ou le *Ut unum sint* (*Acta synodalia*, vol. I, pars 3) montrent qu'eux aussi voulaient une orientation pastorale personnaliste, même dans l'exposé de la doctrine. En un temps où ils n'étaient pas sûrs de pouvoir refuser les schémas préparés, ils ont d'ailleurs voté un message au monde qui est dans la droite ligne des deux discours pontificaux (analyse, *supra*).

b) Au cours du concile. — Le point de vue de Jean XXIII ne cessera de s'imposer de plus en plus. Paul VI faisait de ces perspectives pastorales personnalistes le premier point du programme qu'il exposait au début de la seconde session, la première fois qu'il parlait au concile après son élection pontificale (29 sept. 1963; Éd. du Centurion, p. 102-104). L'usage des termes *pastor* et *pastoralis* va sans cesse s'amplifier et montrer les perspectives profondes : l'*Index et concordance* de H. Tardif et G. Pelloquin (Éd. Ouvrières, 1969) compte 111 fois le mot *pastor* et 122 fois celui de *pastoralis*. Ainsi est constituée une toile de fond, polychrome d'ailleurs, car tant s'en faut que ces termes soient toujours utilisés dans le même sens, ainsi que nous l'avons dit.

En tout cas, à partir de là, le vingt et unième concile a été amené à diversifier son travail et son enseignement selon trois directions : l'annonce de vérités religieuses concernant la foi « crue et vécue » (*fides credenda et moribus applicanda*, dans *Lumen gentium*, n° 25), le renouveau de l'Église, le dialogue avec ceux qui ne sont pas visiblement dans l'Église catholique. Ce sont les articulations du discours pontifical du 29 juill. 1963, comme aussi les conclusions auxquelles mène l'analyse des textes conciliaires, que nous venons de faire. Il va de soi que l'autorité du concile sera dès lors très différente selon les cas.

2° *Le magistère doctrinal dans une optique pastorale*. — C'est à propos de l'étude des problèmes de l'Église *ad intra* eux-mêmes que Paul VI rappelle, le 29 sept. 1963, les paroles de son prédécesseur : « On devra recourir à une façon de présenter les choses qui corresponde mieux à un enseignement de caractère pastoral ». Le pape ne songe pas seulement au futur chapitre v de *Lumen gentium*, qui présente l'Église comme la communauté de la charité promouvant l'amour de tous les chrétiens pour tous les hommes, il vise au moins autant les premiers chapitres de ce document, alors seulement en schéma, sur les missions des différents états de la vie chrétienne : pape, évêques, prêtres, religieux, laïcs. Au moment où les discussions sur la sacramentalité de l'épiscopat et la collégialité s'éternisaient, des observateurs superficiels ont parlé de narcissisme, de triomphalisme ou d'appétit de pouvoir. C'est se tromper beaucoup, si l'on se réfère aux déclarations explicites d'un certain nombre de Pères et, plus encore, à l'atmosphère des débats. Les card. Lefebvre et Liénart l'ont proclamé avec force : Il ne s'agissait pas de dresser l'autorité épiscopale contre l'autorité papale, mais de permettre aux évêques de collaborer plus fortement avec le pape, de s'unir et de se concerter avec leurs collègues en des conférences épiscopales, de jouir de tous les pouvoirs qui leur permettent leur mission auprès des prêtres et des fidèles. A ce point de vue, la création du Synode permanent et la concession d'une cinquantaine de « facultés », qu'il fallait jusque là demander à la Curie, furent plus ressenties que les déclarations doctrinales qui avaient permis ces modifications. On peut reprendre chacune des affirmations doctrinales de Vatican II et on verra que celles-ci commandent toujours des prises de position pastorales, qu'il s'agisse de la pastorale de la mission ou de la pastorale des personnes. Les affirmations *dogmatiques et doctrinales de Vatican II sont toujours* conçues comme des réponses à des situations concrètes de la vie chrétienne. C'est la raison pour laquelle Vatican II s'est contenté de répéter sa foi dans les domaines de la christologie, de la sainte Trinité, de la justification, au grand regret de théologiens plus classiques qui, eux, auraient voulu un concile purement doctrinal. Cette option portait d'ailleurs un risque en elle-même car, n'entendant plus répéter ces dogmes, un certain nombre de fidèles et même de théologiens les ont crus périmés. Ce danger, qui est évident en 1971, était, il faut bien le dire, impensable en 1962-1965.

Quoi qu'il en soit, le XXI[e] concile entend bien affirmer la foi et les exigences de la foi d'une façon authentique, c'est-à-dire en continuité avec la Révélation et comme une norme pour tous les membres de l'Église. Le ton doctrinal a cependant changé, si on le compare à certains conciles du passé, par exemple à Trente. Là où avaient prédominé, en un vocabulaire technique, des déductions scolastiques à partir de principes abstraits (les 4 causes de la justification, les genres et espèces de péchés à confesser, matière et forme, substance des sacrements), nous allons trouver un enseignement inductif à partir des textes scripturaires et de la vie de l'Église. Le Christ comme personne vivante reprend la place centrale (qu'on se souvienne des disputes des années trente, pour savoir si l'objet premier de la théologie est constitué par Dieu principe premier ou par le Christ !). Comme le disait encore Paul VI (29 sept. 1963, p. 105), si l'on voulait alors définir le début de la recherche conciliaire, la route suivie et le but à atteindre, une seule réponse était à faire : « C'est le Christ, le Christ qui est notre principe, le Christ qui est notre espérance et notre fin ». Plus d'une fois, Vatican II va déclarer qu'il se met à l'écoute de la parole du Christ, qu'il entend la proclamer en continuité avec la tradition hiérarchique, la scruter aussi à nouveau pour en obtenir une meilleure connaissance. Il faut relire à ce propos les prologues de *Lumen gentium* (n° 1) et de *Dei Verbum* (n° 1). Rappelons-en au moins quelques mots : « Le Christ est la lumière des peuples, ... le concile souhaite ardemment ... répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église. (L'Église) ... se propose de préciser davantage..., en se rattachant à l'enseignement des précédents conciles, sa propre nature et sa mission universelle » (*Lumen gentium*, n° 1). Dans le même sens, on se souviendra du caractère doctrinal donné à ces recherches ecclésiologiques par Paul VI (29 sept. 1963, p. 109) : « L'heure est venue, Nous semble-t-il, où la vérité concernant l'Église du Christ doit être de plus en plus explorée, ordonnée, exprimée, non pas peut-être en ces formules solennelles qu'on nomme définitions dogmatiques, mais en des déclarations par lesquelles l'Église se dit à elle-même, dans un enseignement plus explicite et autorisé, ce qu'elle pense d'elle-même... Nous croyons qu'en ce concile œcuménique, l'Esprit de vérité suscitera plus de lumière chez ceux qui représentent l'Église enseignante et inspirera une doctrine plus complète sur la nature de l'Église... »

Vatican II, d'autre part, utilisera plusieurs fois des formules très nettes, en exprimant certaines vérités,

pour marquer sa volonté de s'engager doctrinalement.

Rappelant les enseignements de Vatican I (*Lumen gentium*, n° 18), du IIe concile de Nicée, de ceux de Florence et de Trente (*Lumen gentium*, n° 51), Vatican II déclare les recueillir avec grande piété et les proposer à nouveau (n° 51); il entend même « poursuivre la tâche commencée en énonçant et explicitant la doctrine » (n° 18). La manière de le faire sera sans doute différente, mais on ne peut nier une volonté de s'engager.

Les multiples *docet* utilisés par Vatican II sont les signes de l'exercice d'une autorité doctrinale. Dans *Lumen gentium*, présentée comme une *constitutio dogmatica*, le XXIe concile enseigne différents points de doctrine. « Appuyé sur la sainte Écriture et sur la Tradition, il enseigne (*docet*) que cette Église en marche est nécessaire au salut » (*Lumen gentium*, n° 14); « il enseigne (*docet et declarat*) que Jésus-Christ, Pasteur éternel, a édifié la sainte Église en envoyant ses apôtres comme lui-même avait été envoyé par le Père » (n° 18); « ce saint concile enseigne (*docet*) que les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux Apôtres » (n° 20); « le saint concile enseigne (*docet*) que, par la consécration épiscopale, est conférée la plénitude du sacrement de l'ordre... » (n° 21). Une formule particulièrement nette est utilisée pour marquer la volonté d'enseigner la légitimité du culte de la Vierge : *Hanc catholicam doctrinam sacrosancta synodus consulto docet simulque omnes Ecclesiæ filios admonet* (n° 67).

La deuxième « constitution dogmatique » connaît aussi cette formule d'engagement doctrinal. Dans *Dei Verbum*, en effet, le concile reconnaît (*confitetur*) la connaissance naturelle de Dieu, mais il enseigne (*docet*) que la révélation surnaturelle est nécessaire (n° 6). Dans les deux cas, Vatican II cite Vatican I; avec une autorité moindre que celle de la constitution dogmatique *Dei Filius* de 1870-1871 (Denzinger, n° 3000 sq., *olim* 1781). Le concile rattache aussi l'autorité de ses enseignements à la fidélité à la parole de Dieu (n° 10; voir ce texte à la fin du paragraphe). Une fois de plus, on en revient à la base même de l'autorité du pape et des évêques : « Qui vous écoute, m'écoute » (Luc., x, 16, rappelé dans *Lumen gentium*, n° 45, *Gaudium et spes*, n° 72, *Perfectæ caritatis*, n° 5 [2 fois]).

Dans *Gaudium et spes*, Vatican II enseigne à nouveau comme Vatican I (n° 59), mais parfois la forme d'autorité dogmatique est présentée d'une manière un peu différente, puisque le texte veut aussi s'adresser à des non-chrétiens. Le concile s'y identifie plusieurs fois avec l'Église enseignante en raison de la fidélité à l'Écriture et à la Tradition : « L'Église, instruite par la révélation divine, affirme que Dieu a créé l'homme en vue d'une fin bienheureuse, au delà des misères de ce temps (*Gaudium et spes*, n° 18). « L'Église tient que la reconnaissance de Dieu ne s'oppose en aucune façon à la dignité de l'homme, puisque cette dignité trouve en Dieu lui-même ce qui la fonde et ce qui l'achève... L'Église enseigne, en outre, que l'espérance eschatologique ne diminue pas l'importance des tâches terrestres, mais en soutient bien plutôt l'accomplissement par de nouveaux motifs » (n° 21).

L'enquête que nous venons d'esquisser ici devrait évidemment être développée. Elle suffit pour montrer que, sur un certain nombre de points de doctrine, Vatican II a voulu témoigner de la foi de l'Église avec autorité. Celle-ci est plus explicitement qu'autrefois basée sur la fidélité à la révélation, sur la continuité du magistère, mais aussi sur la conscience de pouvoir s'exprimer sur des points qui apportent un complément à la connaissance du mystère du Christ et de l'Église. Citons, en exemple, la sacramentalité de l'épiscopat, le caractère collégial de l'autorité des évêques groupés autour du pape, pour nous en tenir à des points de doctrine qui n'avaient jamais été fixés. Ces textes de Vatican II engagent certainement autant que les constitutions de Vatican I, qu'ils imitent parfois (je ne dis pas autant que les canons avec anathèmes, comme le précisera plus loin l'étude du degré d'engagement de l'Église dans l'usage du charisme du magistère).

Il s'agit ici d'une différence de degré entre autorité du magistère et autorité de la parole de Dieu. A lire Trente, mais surtout Vatican I, on a parfois l'impression que ces conciles enseignent de leur propre autorité, tout en ajoutant en *confirmatur* un certain nombre de textes scripturaires. Le chap. VI de la session VI de Trente, *Modus præparationis (justificationis)*, est très symptomatique à cet égard (Denzinger, n° 1526, *olim* 798). Vatican II, au contraire, met son magistère et les explicitations de la Tradition sous la lumière de la foi à la parole de Dieu. Son enseignement s'en trouve renforcé, puisqu'il se rattache explicitement ou implicitement à la révélation, mais il se fait plus humble aussi et, avant tout, il se met à l'écoute de la parole. Dès lors il redevient plus nettement pastoral, car la foi n'a pas été prêchée pour servir d'objet aux spéculations des doctes, elle a été proclamée pour le salut. Il faut à ce point de vue citer au moins quelques mots de *Dei Verbum* (n° 10) : « La charge d'interpréter de façon authentique la parole de Dieu, écrite ou transmise, a été confiée au seul magistère vivant de l'Église dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ. Pourtant, *ce magistère n'est pas au-dessus de la parole de Dieu*, mais il la sert, n'enseignant que ce qui fut transmis, puisque par mandat de Dieu, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, *il écoute cette parole avec amour*, la garde saintement et l'expose aussi avec fidélité, et puise dans cet unique dépôt de la foi *tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu*. Il est donc clair que la sainte Tradition, la sainte Écriture et le magistère de l'Église, par une très sage disposition de Dieu, sont tellement reliés et solidaires entre eux qu'aucune de ces réalités ne subsiste sans les autres et que toutes ensemble, chacune à sa façon, sous l'action du seul Esprit-Saint, contribuent efficacement au salut des âmes ».

3° *Le magistère de Vatican II dans le domaine de la pastorale d'accueil.* — Nous venons de le dire, Jean XXIII et la constitution pastorale emploient le terme de « pastoral » en un sens nouveau qui vise surtout l'accueil des personnes, fussent-elles étrangères à l'Église visible. Cette acception du terme est quelque peu précisée dans la première note de *Gaudium et spes*; son importance et sa valeur semblent avoir échappé à certains. Il est vrai que, de prime abord, elle n'est pas d'une interprétation aisée.

Voici ce texte : « La constitution pastorale *L'Église dans le monde de ce temps*, si elle comprend deux parties, constitue cependant un tout. On l'appelle constitution « pastorale » parce que, s'appuyant sur des principes doctrinaux, elle entend exprimer les rapports de l'Église et du monde, de l'Église et des hommes d'aujourd'hui. Aussi l'intention pastorale n'est pas absente de la première partie, ni l'intention doctrinale de la seconde. Dans la première partie, l'Église expose sa doctrine sur l'homme, sur le monde dans lequel l'homme est placé et sur sa manière d'être par rapport à eux. Dans la seconde, elle envisage plus précisément certains aspects de la vie et de la société contemporaines et en particulier les questions et les problèmes qui paraissent, à cet égard, revêtir aujourd'hui une spéciale urgence. Il s'ensuit que, dans cette dernière partie, les sujets traités, régis par des principes doctrinaux, ne comprennent pas seulement des éléments permanents, mais aussi des éléments contingents. On doit donc interpréter cette constitution d'après les normes générales de l'interprétation théologique, en tenant bien compte, surtout pour la seconde partie, des circonstances mouvantes qui, par nature, sont inséparables des thèmes développés. »

Il y a dans ces quelques phrases bien des thèmes importants à scruter pour préciser ce qu'on appelle un peu partout le « magistère pastoral » de l'Église, sans toujours parvenir à le définir. Nous essalerons d'ouvrir ici quelques pistes en continuité avec K. Rahner, *Réflexions sur la problématique théologique d'une constitution pastorale*, dans *Gaudium et spes*, commentaires par K. Rahner, H. de Riedmatten, M.-D. Chenu, etc., Mame, 1967, p. 13-41; et A. Manaranche, *Y a-t-il une éthique sociale chrétienne ?*, Paris, 1969.

Le recours au terme « constitution », écrit Rahner (p. 16), « exprime de toute évidence l'intention du concile de conférer à un texte de ce genre une valeur éminente : on sait, en effet, que la même dénomination a été utilisée pour caractériser les documents conciliaires sur la liturgie, sur l'Église, sur la révélation divine ». Ajoutons que cette décision fut d'autant plus délibérée qu'elle s'exprima après des discussions et des critiques, qui cherchaient à atténuer la valeur du texte en le réduisant au niveau d'une simple déclaration. Une

dizaine d'autres qualifications furent proposées; la majorité s'en tint délibérément au terme de « constitution pastorale ». *Gaudium et spes* devient ainsi l'exemple le plus clair de ce magistère pastoral dont on avait déjà parlé à propos des encycliques pontificales.

Une autre remarque nécessaire porte sur la présence essentielle de principes doctrinaux dans le magistère pastoral. Il est vain de vouloir séparer « doctrinal » et « pastoral », de penser que l'on puisse s'adresser à tous les hommes, en chrétien, sans tenir présentes à l'esprit la foi et ses implications pratiques. A des niveaux et dans des proportions diverses (comme on le voit par la différence entre les deux parties de la constitution), des vérités absolues sont impliquées. « Il est de toute évidence, écrit encore le P. Rahner (p. 18), que même les directives d'une constitution pastorale doivent avoir pour base les principes *de rebus fidei et morum* que l'Église a pour mission, par le canal de son magistère, de proclamer et d'interpréter avec autorité ». On ne peut porter un jugement d'après les seuls critères d'efficacité et de valeur humaine.

Cela dit, il faut bien ajouter que si le « pastoral » se distingue du « doctrinal », c'est parce qu'il ajoute à la considération des principes celle des circonstances concrètes vécues par les hommes situés dans l'espace et le temps. La morale a toujours dû tenir compte de ce passage de l'abstrait au concret, mais comme elle s'est plus thématisée dans les perspectives individuelles que sociales, on n'a guère songé à préciser ce passage des principes aux conditions générales d'un temps et d'une culture. Le traité classique des actes humains distingue trois critères d'action : *natura actus* (= *finis operis*), *finis operantis*, *circumstantiæ*. Le premier se situe au plan des principes, les deux autres à celui des personnes. Or, ces circonstances (*quis* ?, *quando* ?, *quomodo* ?, etc.), au dire même du concile de Trente (Denzinger, n°s 1681 et 1707), peuvent changer la qualité morale de l'acte : *peccati speciem mutant*. D'autre part, beaucoup de moralistes distinguent un double jugement de conscience portant l'un sur la licéité dans l'abstrait, l'autre sur l'opportunité dans les circonstances concrètes (cf. Ph. Delhaye, *La conscience morale du chrétien*, Paris, 1964, 2e partie, chap. II, p. 134 sq.). S. Paul ne résout pas seulement les problèmes moraux au nom de la licéité (manger des idolothytes est un acte indifférent, la fornication est un acte qui sépare du Christ), mais aussi au nom de l' « opportunité » au sens fort (*non omnia expediunt*), concrètement selon le critère de la charité. Est-ce que telle action rapproche de Dieu, va dans le sens de la fraternité, contribue à édifier en nous la vie divine ? S. Thomas, le P. Rousselot, le P. Pègues, le P. Labourdette ont repris cette distinction trop oubliée dans l'enseignement classique. Dans le domaine de la morale intersubjective, sociale, politique, comme dans le domaine privé, il faut se demander comment les exigences de la divinisation et de l'humanisation peuvent se traduire en des consignes plus précises. Et ici, forcément, il y a un degré et un genre de certitude différents. Déjà Platon le notait, la science *(épistèmè)* peut régir les idées; l'opinion (*doxa*), la *praxis*. On dira donc qu'au critère de vérité s'ajoute celui de la prudence. A la question : « est-ce vrai ? », s'ajoute cette autre : « est-ce bon ? ». C'est bien d'ailleurs pourquoi on donne souvent à ce genre de magistère le sens de « prudentiel », en revalorisant la vertu de prudence qui était trop souvent cautèle ou peur de vivre.

En matière de propriété privée, les principes chrétiens tiennent que, d'un côté, l'ensemble des biens est pour l'ensemble des hommes et, d'un autre, que l'appropriation des biens peut être légitime (*Gaudium et spes*, IIe partie, chap. III). « Comment, pour prendre cet exemple, écrit le P. Manaranche (*op. cit.*, p. 206), parler abstraitement de la propriété privée, à la fois dans un contexte de *latifundia* (où le partage est réclamé) pour une industrie collectivisée (où l'attention se porte davantage vers l'autogestion) et pour une rénovation urbaine (où peut se poser le problème d'une municipalisation du sol) ? » Dans le domaine du mariage, ce que *Gaudium et spes* dit de la famille (IIe partie, chap. I) est vrai et bon pour le mariage d'amour, tel qu'il existe maintenant dans la civilisation occidentale. On peut penser qu'il y a là un modèle absolu pour toutes les cultures, mais on ne peut songer à le transférer tel quel en des civilisations où la femme est considérée comme un être inférieur, un moyen de procréation, où les parents croient de leur devoir d'arranger les mariages de leurs enfants. Dès l'abord, les chrétiens refuseront les abus les plus criants, comme les mariages d'enfants ou les unions conclues sans l'acceptation des intéressés, mais, pour le reste, ils donneront le plus d'esprit chrétien possible à une institution qu'il serait dangereux, et d'ailleurs inutile, de vouloir modifier tout de suite de fond en comble. Lorsque S. Paul donne des directives morales aux esclaves chrétiens et à leurs maîtres, il tient compte, dans des perspectives de foi, d'une situation de fait. Dans l'état où étaient la technique et l'économie antiques, il était impossible de gérer de grosses entreprises sans esclaves. Après la chute de l'empire romain, on a même vu des hommes libres demander le statut de serfs pour pouvoir survivre. « Il n'y aura plus d'esclaves, quand les navettes des tisserands marcheront toutes seules », avait diagnostiqué Aristote, prophète, pour une fois, de l'émancipation humaine. Le progrès technique, inspiré par la charité et la philanthropie, a favorisé l'amélioration de la situation sociale tout autant que le sens accru de la dignité des personnes. Mais S. Paul, en son temps, ne peut rien changer aux conditions économiques, il se place dans une situation sociale concrète et en tire les leçons de morale nécessaires dans le sens d'une libération spirituelle. Certains trouveront qu'une « protestation prophétique » (cf. les appréciations nuancées du P Manaranche, *op. cit.*, p. 211-215) aurait été plus opportune. C'est oublier qu'une situation n'apparaît comme totalement intolérable que lorsqu'on a commencé à en sortir et que l'on entrevoit, ne fût-ce qu'à titre d'utopie, une solution de rechange. En toute hypothèse, on ne peut dire — ni pour, ni contre — que S. Paul se porte garant de la moralité de l'institution de l'esclavage. C'est cependant ce qu'écrivait Bossuet : « Critiquer l'esclavage, c'est critiquer l'Esprit Saint qui dit par la bouche de S. Paul : Esclaves, soyez soumis à vos maîtres ». Il est trop évident que dans la logique de la foi, S. Paul parlerait aujourd'hui tout autrement. Non pas qu'il déconseillerait l'obéissance aux autorités légitimes (ce principe doctrinal reste vrai), mais parce que les circonstances ont changé et que l'autorité qui aujourd'hui asservirait des hommes serait illégitime. Le principe de la liberté spirituelle défendu par l'apôtre n'a pas changé, il a trouvé des applications nouvelles.

Il est donc clair qu'en exerçant son magistère pastoral le concile devait être au fait des « éléments contingents » dont parle la première note de *Gaudium et spes*. Comment l'a-t-il fait ? En tenant compte, nous semble-t-il, de deux éléments d'information et d'action : une réflexion utilisant les méthodes humaines, une interprétation charismatique des événements. L'introduction de *Gaudium et spes* (et plus particulièrement les n°s 3 et 4) est vraiment significative à ce propos. Le concile part de la double motivation qui va soustendre tout son exposé. Il veut d'abord évangéliser mais, par là, il est conscient aussi de pouvoir aider tous les hommes. Divinisation et humanisation ne seront jamais confondues dans *Gaudium et spes*, elles coexisteront dans la subordination de l'humanisation à la divinisation, mais aussi dans la certitude que l'humanisation n'est pas seulement un moyen, elle est une authentique fin secondaire. En dehors même de l'histoire du salut, le concile est partie prenante dans l'histoire humaine; non seulement celle-ci ne lui est pas étrangère puisque les chrétiens veulent être vraiment hommes, mais l'histoire humaine peut apporter beaucoup à la promotion du règne de Dieu (*Gaudium et spes*, n°s 42, 43, 45, 58).

Pour remplir sa mission, aider les chrétiens mais aussi tous les hommes, le concile (et l'Église en général) « a le devoir, à tout moment, de scruter et d'interpréter [les signes des temps] à la lumière de l'Évangile... Il importe donc de comprendre ce monde dans lequel nous vivons, ses attentes, ses aspirations, son caractère souvent dramatique » (*Gaudium et spes*, n° 4). D'où cette longue description de la mutation actuelle, dans un exposé préliminaire (n°s 4-10) et à propos de chacune des valeurs étudiées : « le mariage et la famille dans le monde actuel » (n°s 54 sq.), « quelques traits de la vie économique » (n° 63), etc. Il va de soi que ces exposés sont là à titre d'exemples et renvoient aux sciences

humaines qui les ont fournis. Sans vouloir critiquer les perspectives antérieures que les circonstances justifiaient sans doute, il faut bien reconnaître que cette conception du magistère pastoral implique des modifications profondes. Tout d'abord, on revient à l'idée biblique du *kairos* et on admet que, même après la révélation et la rédemption définitives du Christ, il puisse y avoir du « nouveau » dans l'histoire de l'humanité, qui ait son retentissement sur la phase actuelle de l'histoire du salut. Le concile a accentué la conscience que l'Église puisse être interpellée par Dieu à travers l'effort des hommes, de tous les hommes et pas seulement des catholiques. Il faut observer les faits et cultiver les disciplines rationnelles qui peuvent nous apporter une meilleure connaissance de l'homme. Pareille attitude pourrait être assez dangereuse pour l'Église, comme on le voit chez ceux qui, maintenant, disent : « toutes les religions se valent », « il n'y a pas de morale chrétienne », « il faut passer de Dieu à l'homme ». Mais précisément, il ne s'agit pas d'accepter sans critique les faits bruts et encore moins l'interprétation donnée par ceux qui n'ont pas la foi. Qu'ils collaborent à cette recherche ou qu'ils en perçoivent seulement le résultat, les chrétiens ont le devoir « de les interpréter (ces signes des temps) à la lumière de l'Évangile » (*Gaudium et spes*, n° 4). D'où la nécessité, dans l'exercice de ce magistère pastoral, de rester plus fidèle que jamais à l'Évangile. Au n° 2, § 2, de *Gaudium et spes*, le concile indique le point de vue de la foi sur la création. Au n° 3, § 1, les Pères précisent : « ...Le concile, *témoin et guide de la foi de tout le peuple de Dieu rassemblé par le Christ*, ne saurait donner une preuve plus parlante de solidarité, de respect et d'amour à l'ensemble de la famille humaine, à laquelle ce peuple appartient, qu'en dialoguant avec elle sur ces différents problèmes, en les éclairant *à la lumière de l'Évangile* et en mettant à la disposition du genre humain la puissance salvatrice que l'Église, *conduite par l'Esprit Saint*, reçoit de son fondateur. C'est en effet l'homme qu'il s'agit de sauver, la société humaine qu'il faut renouveler ». Il s'agit (n° 3, § 3) de « continuer, *sous l'impulsion de l'Esprit consolateur*, l'œuvre même du Christ, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver... ». Tout au long de *Gaudium et spes* et des autres documents du même genre, on peut trouver les mêmes déclarations d'intention : le concile entend recourir aux données des sciences humaines et au charisme du magistère.

A ce sujet, on lira avec intérêt ces lignes du P. Rahner (*op. cit.*, p. 35) : « Si l'on veut maintenant, dans ce problème d'épistémologie ecclésiologique, aller au fond des choses et préciser la nature d'une telle connaissance nécessaire à l'Église, bien qu'elle ne dérive pas directement des seules sources de la révélation, on ne s'en tirera qu'en faisant entrer en ligne de compte, dans cette réflexion que l'Église institue sur sa situation, afin d'assurer le développement de sa vie et de son action, l'assistance charismatique de l'Esprit Saint.

« Une telle assistance, dans le cas qui nous occupe, n'exclut pas, mais inclut, au contraire, une réflexion utilisant toutes les méthodes humaines, aujourd'hui très complexes, propres à éclairer la situation actuelle; et l'on peut même dire que l'action de l'Esprit se révèle à travers cette connaissance humaine elle-même ».

Encore faut-il préciser le sens du mot charisme. Le langage de beaucoup de catholiques de 1971 a repris l'opposition que certains protestants du XIXe siècle mettaient entre fonction ministérielle et charisme, prêtre et prophète. On en arrive alors à croire que l'interprétation des signes des temps est, dans l'Église, l'affaire de tout le monde, ... sauf du pape et des évêques. Vatican II, pour sa part, a refusé cette opposition et parle des charismes comme de l'action de l'Esprit Saint en général, aussi bien pour les fonctions ministérielles que pour les interventions personnelles. Si chaque croyant qui a reçu un charisme a le droit et le devoir de l'exercer dans la liberté de l'Esprit (*Apostolicam actuositatem*, n° 3, n° 30), si les pasteurs doivent reconnaître les grâces propres aux fidèles (*Lumen gentium*, n° 30), on ne peut oublier les impératifs de l'ordre, de l'unité et de la discipline (*Ad gentes*, n° 28). Parmi ces charismes, la grâce accordée à Pierre et aux autres Apôtres tient la première place; l'Esprit lui-même soumet tous les autres charismes à leur autorité (*Lumen gentium*, n°s 7, 12).

La collaboration des fidèles avec les pasteurs est certainement plus grande dans le magistère pastoral que pour le magistère doctrinal auquel elle n'est d'ailleurs pas étrangère en vertu du *sensus fidei* (*Lumen gentium*, n°s 12 et 31). En effet, le but visé est de donner un sens chrétien aux valeurs humaines et de discerner les meilleures voies pour l'œuvre d'humanisation, englobée dans l'œuvre de la divinisation. Or, « aux laïcs reviennent en propre, quoique non exclusivement, les professions et les activités séculières » (*Gaudium et spes*, n° 43, § 2). Ce sont donc les laïcs qui apporteront ici l'expérience de leur vie et de leur action en même temps qu'ils réaliseront l'œuvre de la *consecratio mundi*, sans oublier la légitime autonomie du profane. Ils auront souvent à s'engager et à prendre leurs propres responsabilités. Cette collaboration des fidèles et des pasteurs vaut pour le cas de tous les jours comme pour les grandes options du magistère pastoral. Deux fois au moins Vatican II s'en est expliqué. Aux pasteurs, notamment « aux évêques qui ont reçu la charge de diriger l'Église de Dieu », revient le soin de préciser les principes d'une action terrestre baignée dans la lumière de l'Évangile. Les laïcs prendront leurs responsabilités dans cette perspective : « Qu'ils ne pensent pas ... que leurs pasteurs aient une compétence telle qu'ils puissent leur fournir une solution concrète et immédiate à tout problème, même grave, qui se présente à eux ou que telle soit leur mission » (*Gaudium et spes*, n° 43; *Apostolicam actuositatem*, n° 7).

Essayons maintenant de synthétiser ces enseignements :

— Dans le magistère pastoral qui vise la divinisation et l'humanisation des valeurs terrestres, le concile a conscience d'exercer sa charge et son charisme de magistère avec une autorité qui lui vient du Christ et de l'Esprit Saint. Mais, cela va de soi, les engagements prudentiels du concile ne peuvent avoir la même force que ses enseignements doctrinaux.

— L'application de ces principes aux réalités contingentes se fait par diverses approches. Un recours aux sciences humaines, à l'expérience et au sens de la foi des chrétiens, comme une ouverture à l'opinion de tous les hommes de bonne volonté sont nécessaires.

— Dans cette synthèse entre principes de l'Évangile, engagements terrestres, prises de positions, actions communes ou privées, une répartition des tâches s'institue. Le concile, et plus généralement le pape et les évêques, jugent des principes, tandis que les laïcs prennent leurs responsabilités dans les engagements de la vie.

— Cette compétence du concile et plus généralement des évêques ne doit évidemment pas nuire à l'engagement temporel des laïcs ni à l'autonomie du profane. Dans le cadre des principes de l'Évangile rappelés par les évêques, plusieurs options politiques, sociales, culturelles sont possibles (*Lumen gentium*, n° 36; *Gaudium et spes*, n° 36; *Apostolicam actuositatem*, n° 7).

4° *Le magistère de Vatican II dans le domaine de la mission pastorale.* — Dans ce domaine, nous retrouvons l'usage plus classique du terme « pastoral » dont nous avons parlé plus haut. Il s'agit en effet de la charge pastorale des évêques (cf. *Decretum de pastorali episcoporum munere in ecclesia*) et des prêtres, c'est-à-dire de leur rôle d'enseignement, de sanctification, de régence, de service. On pourrait parler de structures ecclésiastiques et de mesures disciplinaires. Le concile de Trente a, lui aussi, mené de pair une tâche doctrinale et une mission réformatrice. Des décisions pratiques furent alors prises par des chefs responsables qui, d'autre part, formulaient des enseignements doctrinaux.

Une fois de plus, de grandes différences doivent être notées entre Trente et Vatican II. Les décisions prises par Vatican II restent constamment et systématiquement liées à l'énoncé des principes, si bien que la différenciation entre ceux-ci et celles-là n'est pas toujours nette et que, plus que tous autres, les décrets de Vatican II devront être complétés par des « lettres apostoliques » données sous forme de motu proprio. Cette situation implique une conséquence importante : le style d'obéissance aux « lois » conciliaires n'est plus celui de la soumission aveugle de la volonté, mais appelle une collaboration positive et intellectuelle de la part des intéressés. Comme le saint Père l'a dit plusieus fois et notamment le 28 juillet 1971 (audience hebdomadaire

du mercredi), les textes de Vatican II ont d'abord pour but de mettre en vedette des valeurs qui attirent. Les vérités fondant ces valeurs sont mises en vedette, même s'il s'agit moins d'un exposé doctrinal que d'une préparation psychologique à l'action.

Commentons un instant ces deux affirmations, car il s'agit bien là d'un style nouveau de pastorale et de vie chrétienne.

a) Des lois de différents degrés. — Le mélange de principes et d'éléments concrets qui caractérise la pastorale d'accueil de Vatican II, ainsi que nous l'avons vu, se retrouve d'une manière analogue dans son enseignement et ses prises de position qui concernent l'autre pastorale : la rénovation de l'Église et de la vie chrétienne.

Il serait faux de dire que Vatican II abandonne l'idée que des lois précises doivent trouver leur place dans la vie de la communauté ecclésiale. Le XXI[e] concile ne partage pas la prévention a priori contre les lois qui s'est manifestée depuis 1968 dans l'Église et qui sous-tend pour une bonne part la campagne orchestrée contre la *Lex fundamentalis*, en dehors même des critiques détaillées que d'aucuns adressent au projet de la commission pour la réforme du droit canonique. Le décret *Ad gentes* (n° 19) pense au contraire que «la foi, ... par une législation canonique convenable, passe dans des institutions respectables et dans les coutumes locales ». *Lumen gentium* (n° 27), rappelant la fonction de gouvernement des évêques et du pape, écrit qu' « en vertu de ce pouvoir, les évêques ont le droit sacré — et devant Dieu le devoir — de porter des lois pour leurs sujets, de rendre des jugements et de régler tout ce qui concerne l'ordre du culte et de l'apostolat » (n° 45). La même constitution dogmatique rappelle qu'il « revient à la hiérarchie d'instituer des lois qui régleront sagement la pratique des conseils évangéliques, instrument singulier au service de la charité parfaite envers Dieu et envers le prochain ». Une précision, à propos du même sujet, est apportée par *Perfectæ caritatis* (n° 4) : « Une rénovation efficace et une juste adaptation ne peuvent s'obtenir qu'avec le concours de tous les membres de l'institut... L'espoir d'une rénovation doit être mis dans une observance plus consciencieuse de la règle et des constitutions plutôt que dans la multiplicité des lois ».

Nous touchons ici du doigt une de ces intuitions fondamentales qui dans les conciles, comme en général dans les recherches collectives, commandent plus souvent les prises de position qu'elles ne s'expriment clairement. Vatican II recourt constamment à l'idée de la hiérarchie des lois. Au sommet il y a les réalités de l'histoire du salut, de la mission de l'Église qui s'expriment soit en des affirmations doctrinales, soit dans ce que le XXI[e] concile appelle souvent « la loi divine ». *Lumen gentium* (n[os] 18 sq.) va ainsi rappeler ou expliciter la mission des Douze, qui se continue dans le ministère du pape et des évêques. Il s'agit d'annoncer l'Évangile, d'administrer les sacrements et de célébrer l'Eucharistie, de régir le peuple de Dieu. On retrouvera cette « loi fondamentale » (le mot m'échappe, tant il est vrai) dans le chapitre premier (Principes doctrinaux) du décret sur l'*Activité missionnaire de l'Église* (n[os] 2 sq.). Un second stade ou genre de principes et de directives apparaît dans le décret *Christus Dominus* sur la charge pastorale des évêques, puisqu'on précise alors leur mission envers l'Église universelle (n[os] 4 sq.), leur Église particulière (n° 11), les groupements d'Églises. C'est à ce stade que se situent les lois-cadres concernant les évêques auxiliaires, les vicaires épiscopaux, les conseils pastoraux. Enfin, en un troisième stade qui est souvent post-conciliaire, le pape, s'inspirant des textes qu'il a acceptés et promulgués (il s'y réfère explicitement), édicte des lois précises et crée des institutions. Citons, pour rester dans la ligne de l'exemple proposé : *Apostolica sollicitudo* du 15 sept. 1965, au début de la 4[e] session, créant le Synode permanent des évêques, *Ut normæ generales* (8 déc. 1966) qui en édicte les normes, les précisions apportées aux pouvoirs ordinaires des évêques (*Pastorale munus*, 30 nov. 1963), des supérieurs majeurs religieux (*Cum admotæ*, 6 nov. 1964), le pouvoir de dispense des évêques et les droits réservés à l'administration centrale pour l'Église latine (*De episcoporum muneribus*, 15 juin 1966) et pour les Églises orientales (*Episcopalis potestatis*, 2 mai 1967).

Ce serait faire tort à l'œuvre conciliaire et céder à une tentation, qui s'est déjà plus d'une fois manifestée dans l'histoire de l'Église, que de retenir seulement les lois du troisième rang. Il faut voir dans ces dispositions pratiques le moyen de faire passer une doctrine et une loi générales de la vie chrétienne et donc remonter à celles-ci, même si un jour, dans une classe ou pour répondre aux consultations de gens pressés, on trouve en elles une solution pratico-pratique.

b) Une rénovation dans la coresponsabilité. — Si nous remontons la série des ordonnances et des lois, au lieu de la descendre, comme nous venons de le faire, nous verrons mieux comment l'œuvre pastorale rénovatrice du concile peut seulement se réaliser dans une collaboration active de tous les intéressés. Nous prendrons cette fois pour exemple la formation des clercs.

A la base, nous trouvons les statuts des facultés de théologie, des séminaires universitaires et des séminaires épiscopaux (diocésains ou interdiocésains). Dans ces textes apparaissent des décisions issues de la réflexion et de la vie concernant les diverses formations spirituelle, intellectuelle, pastorale. Elles sont inspirées à la fois par les circonstances, les besoins locaux et par des normes générales qui furent promulguées par la S. Congrégation pour l'éducation catholique. Les *Normæ quædam ad constitutionem apostolicam Deus Scientiarum Dominus de studiis academicis ecclesiasticis recognoscendam* furent publiées en 1968 après consultation des intéressés. La *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* est postérieure de deux ans; elle est le fruit d'une collaboration entre la congrégation, le Synode épiscopal de 1967 et les conférences épiscopales. Mais plus haut, tous ces documents doivent être rattachés à *Lumen gentium* (fin du chap. III), à *Presbyterorum ordinis* (ministère et vie des prêtres), à *Optatam totius* (formation des prêtres). Qui pourra exactement faire le tri entre la doctrine apostolique sur les prêtres, des vues précises sur leur rôle dans la communauté inspirées à la fois par certaines traditions légitimes et par le sens des besoins d'aujourd'hui, des déterminations plus concrètes encore sur la formation du clergé ? Depuis la scolastique, l'image du prêtre était centrée sur la seule eucharistie. Aujourd'hui, on y ajoute la dimension prophétique de la proclamation de la parole de Dieu. Après le concile de Trente, on a formé les futurs prêtres à peu près comme les « clercs réguliers » des nouvelles congrégations religieuses, quitte d'ailleurs à maintenir la thèse médiévale qui réservait l'état de perfection aux religieux. Les prêtres juxtaposaient leur apostolat et leur vie intérieure. Aujourd'hui, on demande au prêtre de trouver dans son apostolat et dans les exigences de celui-ci les sources de son ascèse comme de sa prière. Les séminaristes n'ont plus comme consigne première de s'écarter du monde, mais de réaliser le paradoxe chrétien d'être présent au monde sans en être. Ce n'est pas tomber dans le relativisme que de dire : toutes ces dispositions ne se jugent pas exclusivement selon le critère de la vérité, mais aussi selon ceux de la prudence et de l'opportunité, tels que nous les avons décrits plus haut.

Les valeurs de la vie chrétienne, de l'apostolat, de la vie sacerdotale sont en cause. Et chacun le sait, les valeurs (spirituelles, morales, intellectuelles, etc.) sont toujours « transcendantes » et « immanentes ». Elles sont « transcendantes » en ce sens qu'elles existent en dehors des hommes; dans le cas présent, dans la révélation crue et vécue par l'ensemble des fidèles sous la direction de la hiérarchie. Mais elles sont « immanentes » parce qu'elles correspondent à des besoins intérieurs, à des désirs. Elles ne peuvent être acquises sans une collaboration volontaire et personnelle. La formation sacerdotale n'en est pas supprimée pour autant, mais elle n'a plus pour but à peu près unique de faire plier des intelligences et des volontés. Elle doit susciter des collaborations actives, faire désirer apprendre et assumer la foi et ses exigences par un chrétien qui doit se préparer à recevoir l'imposition des mains épiscopales pour prêcher, administrer les sacrements, prendre soin des hommes confiés à sa garde.

c) Est-il possible de résumer *quelques conclusions* de cette enquête concernant les textes portant sur la mission pastorale?

— Une première conclusion porte sur le caractère doctrinal de la pastorale de Vatican II. Volontairement,

le XXI[e] concile a vu les choses de haut, à la lumière de la révélation et d'une théologie de l'Église. Ses prises de position ne sont donc pas purement disciplinaires. Elles doivent être interprétées, elles aussi, selon le critère doctrinal dont nous allons parler.

— Pour passer de cette zone théologico-pratique au pratico-pratique, toute une série de documents s'échelonnent, dont l'élément doctrinal et l'élément prudentiel se présentent en des dosages différents.

— Au terme de cette descente vers l'action, le concile a besoin de la Curie pontificale pour rentrer dans les déterminations dernières. Cette collaboration a quelque chose de paradoxal, quand on songe aux tensions qui se sont manifestées entre le concile et la Curie. Elle a d'ailleurs été difficile au début, comme on le voit par le premier document d'application sur la liturgie (25 janv. 1964), qui gommait plusieurs décisions conciliaires et qui a dû être rapidement amendé. Mais avec le temps, avec les réformes de la Curie romaine (7 déc. 1965; 15 août 1967), avec surtout l'institution du Synode épiscopal et l'introduction d'évêques résidentiels dans les Congrégations (6 août 1967), une collaboration plus aisée et plus franche s'esquisse (*Tables*, 3500-01 et 4107, art. *Paul VI* et *Synode épiscopal*). A côté de la Curie romaine, on notera aussi le rôle de plus en plus grand des secrétariats des Conférences épiscopales qui jouissent, elles aussi, d'un véritable pouvoir législatif au plan d'un pays ou d'une région.

— De toute façon, la place des lois dans l'Église se trouve modifiée. Il faut y voir une médiation de la « foi crue et vécue », un moyen d'en rejoindre les valeurs plutôt que des déterminations extrinsèques comparables aux lois civiles. On ne peut plus séparer les lois d'application des lois-cadres et de la foi. C'est le sens du discours que Paul VI a prononcé le 9 juillet 1969 (*Osservatore* du même jour; *Documentation catholique*, 1969, p. 705-708). Le pape veut souligner la mentalité nouvelle créée par le concile : la liberté y a une place importante, si on ne la confond pas avec l'indifférence idéologique, l'individualisme, l'irresponsabilité, le caprice, l'anarchie. Au plan individuel, la liberté implique que la conscience prenne ses responsabilités, « éclairée par la vérité et soutenue par la grâce » (p. 706). Au plan social, elle exige que le pouvoir politique ne force aucune conscience « dans le respect des autres et de l'ordre public » (p. 706). « La mentalité engendrée par les enseignements du concile tend à ce que le liberté s'exerce, maintenant davantage qu'avant, dans le for intérieur de la conscience. Elle tend donc à tempérer l'ingérence de la loi extérieure et à accroître celle de la loi intérieure, de la responsabilité personnelle, de la réflexion sur les grands devoirs de l'homme » (p. 706) ... » C'est pourquoi, dans la vie de l'Église et de chacun de ses fils, nous aurons une période de plus grande liberté, c'est-à-dire comportant moins d'obligations légales et d'inhibitions intérieures. La discipline formelle sera réduite; toute intolérance arbitraire, tout absolutisme seront abolis; la loi positive sera simplifiée, l'exercice de l'autorité sera tempéré; le sens de la liberté chrétienne — cette liberté qu'appréciait tant la première génération chrétienne, lorsqu'elle s'est sentie exonérée de l'observance de la loi mosaïque avec ses prescriptions rituelles compliquées (cf. Gal., v, 1) — sera promu » (p. 706).

III. Critère de l'engagement du magistère. — 1° *L'assentiment religieux*. — En ce domaine, le chercheur trouve de l'ancien et du nouveau. De l'ancien, car les points essentiels de l'herméneutique théologique appliquée ici se retrouvent dans les exposés classiques (*D. T. C.*, art. Lieux théologiques, par A. Gardeil, t. ix, col. 712-747; Y. Congar, *La foi et la théologie*, Paris, 1962, p. 142-168). Du nouveau, car l'angle sous lequel est envisagé le problème dans l'enseignement de Vatican II lui-même, comme par ses commentateurs, est différent : l'optique et les habitudes mentales sont changées. Depuis le xix[e] siècle et notamment après Vatican I, les théologiens, les fidèles ont pris l'habitude de reconnaître une seule source d'autorité et de magistère dans l'Église : le pape. Sans doute, Vatican I a bien eu soin de préciser les conditions strictes auxquelles est soumise l'infaillibilité papale : proclamation *ex cathedra* comme pasteur et docteur suprême, une matière de foi ou de mœurs, une doctrine qui doit être tenue par tous les membres de l'Église (Denzinger, 3074, *olim* 1839). Mais sociologiquement et psychologiquement, pour les fidèles, tous les actes doctrinaux du Souverain pontife sont infaillibles, irréformables et inattaquables. De nombreux auteurs essaient de faire passer quelque chose de l'infaillibilité aux encycliques, par exemple P. Nau, *Une source doctrinale, les encycliques. Essai sur l'autorité de leur enseignement*, Paris, 1952; J. C. Fenton *The Infallibility in the Encyclicals*, dans *The American Ecclesiastical Review*, t. 138, 1953, p. 177-198. Ou alors, si l'on reconnaît que ces documents ne sont pas irréformables en principe, on déclare que la matière est trop grave pour que Dieu ait pu permettre une erreur du magistère suprême. On a cent fois entendu ce genre de raisonnement dans les controverses autour de *Casti connubii*. Dès lors les cours de théologie, en morale notamment, ont tendance à devenir de simples commentaires des textes pontificaux, on les utilise *flens dico*, plus que les Évangiles. Au moment où se déroulait le concile, j'ai entendu un partisan de la majorité déclarer : « Il en faudra des encycliques pour remettre les choses en bon ordre ! » Évidemment, pour lui, la valeur d'une encyclique l'emportait de loin sur celle de Vatican II. Avant le concile, le magistère épiscopal était d'ailleurs entièrement négligé. Enfin, les réactions d'une conscience chrétienne devant un texte pontifical constituent un problème qu'on ne traitait pas. Il était censé résolu par le « principe d'autorité ».

La volonté de Vatican II (et donc celle du pape, président du concile et des évêques) a été, non pas de nier la valeur du magistère extraordinaire et notamment du magistère irréformable du pape, mais d'attirer l'attention sur le magistère ordinaire et sur la normale collaboration de l'autorité du pape et de celle des évêques réunis en concile ou résidant dans leur diocèse. Déjà Vatican I avait senti le besoin d'affirmer l'importance d'un magistère ordinaire et universel, parallèle au magistère solennel du pape et du concile (Denzinger, n° 3011, *olim* 1792). Il était présenté comme le charisme du *consensus* de toute la hiérarchie, soit en des doctrines de foi, soit en des « enseignements mineurs » (M. Caudron, *Magistère ordinaire et infaillibilité pontificale d'après la constitution Dei Filius*, dans *De doctrina concilii Vaticani primi*, Vatican, 1969, p. 122-160, ici p. 158). Mais Vatican I voyait surtout là le fait de la hiérarchie dispersée, et on comprend que certains (P. Nau, *Le magistère pontifical ordinaire au premier concile du Vatican*, dans *De doctrina...*, p. 161-220) aient voulu fonder la portée de cette universalité sur le seul membre de la hiérarchie qui ait juridiction universelle, le pape. Mais les conditions changent à partir du moment où Vatican II fait état de la collégialité épiscopale. Si déjà, dans la dispersion, le *corpus episcoporum* a une responsabilité universelle, en union avec le successeur de Pierre, à plus forte raison la manifeste-t-il dans un concile, même s'il ne recourt pas aux actes solennels du magistère extraordinaire. Le nouvel éclairage donné à la communion de la hiérarchie ne pouvait qu'aboutir à une espèce nouvelle du magistère ordinaire universel dans les cas d' « enseignements mineurs », c'est-à-dire qui ne sont pas définitions de foi. Et dès lors, le XXI[e] concile pouvait insister sur le cas des enseignements d'autorité moindres que ceux de l'infaillibilité, ceux que l'on rencontre constamment dans la vie de l'Église, mais dont on ne savait trop que dire. Vatican II a aussi apporté quelques critères pour « pondérer » ces documents.

Le n° 22 de *Lumen gentium* le montre : de même que Pierre se survit, en un certain sens, dans le pape, d'une manière analogue les Douze se survivent dans le corps épiscopal. Pierre est à la fois membre et tête du collège apostolique; le pape est en même temps membre et tête du collège des évêques. Si cela est vrai de la vie quotidienne de l'Église, on peut encore mieux le voir en un concile général. « Le pouvoir suprême dont jouit ce collège à l'égard de l'Église universelle s'exerce solennellement dans le concile œcuménique. Il n'y a point de concile œcuménique, s'il n'est comme tel confirmé ou tout au moins accepté par le successeur de Pierre; au pontife romain appartient comme une prérogative de convoquer ces conciles, de les présider et de les confirmer ». Paul VI a tenu compte de cette position de synthèse en promulguant les textes conciliaires *una cum sacrosancti concilii Patribus* (voir début de *Lumen gentium*), au lieu de les promulguer en son

seul nom comme l'avait fait Pie IX pour Vatican I (on verra la même doctrine dans *Christus Dominus*, nos 4 et 5). La fonction d'enseignement des évêques est précisée un peu plus loin dans *Lumen gentium* (au n° 25). Il s'agit de « la foi crue et vécue » ou, selon une formule plus classique, de la foi et des mœurs. Dans les conciles œcuméniques, les évêques font « acte de docteurs et de juges, aux définitions desquels il faut adhérer dans l'obéissance de la foi ». Ils n'ont d'ailleurs pas besoin d'être réunis en concile pour exprimer authentiquement la foi de l'Église. « Même dispersés à travers le monde, mais gardant entre eux et avec le successeur de Pierre le lien de la communion, ils s'accordent pour enseigner authentiquement qu'une doctrine concernant la foi et les mœurs s'impose de manière absolue; alors, c'est la doctrine du Christ qu'infailliblement ils expriment ».

Répétons-le, ces doctrines ne s'appliquent pas à Vatican II, puisque ce concile n'a jamais dit qu'il prétendait engager à fond son autorité et son charisme alors qu'il en faisait explicitement la condition d'un enseignement irréformable. Autrefois on disait : les exposés doctrinaux des conciles (par exemple le *Decretum de justificatione* de Trente, Denzinger 1520 sq.) représentent la « doctrine de l'Église », seuls les canons qui les suivent engagent l'infaillibilité de l'Église (Denzinger, 1551). Vatican II, au maximum, ne dépasse pas le premier stade, puisqu'il a renoncé à aller plus loin, tout en réaffirmant son droit. J'ai bien dit « au maximum », car une constitution, un décret, une déclaration, un message représentent des volontés d'engagement très différentes. Il faut faire jouer ici les critères que nous avons énumérés plus haut.

On n'en attachera que plus de prix au passage de *Lumen gentium* (n° 25), où le XXIe concile traite des actes du magistère papal et épiscopal qui n'atteignent pas le degré suprême d'engagement actif et passif. « Les évêques qui enseignent en communion avec le Souverain pontife ont droit, de la part de tous, au respect qui convient à des témoins de la vérité divine et catholique; les fidèles doivent s'attacher à la pensée que leurs évêques expriment, au nom du Christ, en matière de foi et de mœurs et ils doivent lui donner l'assentiment religieux de leur esprit. Cet assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence est dû, à un titre singulier, au Souverain pontife, en son magistère authentique, même lorsqu'il ne parle pas *ex cathedra*, ce qui implique la reconnaissance respectueuse de son magistère suprême et l'adhésion sincère à ses affirmations, en conformité à ce qu'il manifeste de sa pensée et de sa volonté et que l'on peut déduire en particulier du caractère des documents, ou de l'insistance à proposer une doctrine, ou de la manière même de l'exprimer ».

2° *Conditions de cet assentiment.* — Il n'est pas inutile d'analyser les différents éléments de ce texte et de les appliquer à Vatican II. Pourquoi chercher en dehors du concile la « qualification théologique » des textes du magistère épiscopal et papal en « communion » s'il prend lui-même la peine de s'en expliquer ?

a) Les sujets de ce pouvoir. — On s'étonnera peut-être de voir mentionner l'autorité épiscopale avant l'autorité papale. Mais il faut bien voir que l'autorité épiscopale elle-même contient comme un élément essentiel « la communion avec le Pontife romain ». Ce qui est nouveau, c'est de voir poser en principe que les évêques ont une collaboration active avec l'enseignement pontifical. En un sens, cela toujours fut vrai; le Vatican a souvent consulté les évêques, mais cela se faisait discrètement et non d'une manière institutionnelle comme c'est le cas maintenant avec le synode, avec la participation d'évêques résidentiels à la Curie, à la Commission de réforme du droit canonique et... comme cela s'intensifiera certainement. Le fait nouveau est devenu évident pour *Humanæ vitæ*, puisque les Conférences épiscopales ne se sont plus contentées d'un rôle de relais, mais ont explicité le document pontifical.

On retrouve donc ici la préoccupation du XXIe concile de ne jamais isoler le pape d'un côté, l'évêque ou les évêques d'un autre côté; il veut les considérer ensemble comme dans le collège apostolique, même s'il reconnaît au pape le droit d'agir seul. Le pape est toujours le centre de la communion de l'épiscopat, réuni en concile ou dispersé. Notons que, du côté du pape, a joué constamment la même volonté de collaboration et d'intervention active. Il n'est pas de schéma conciliaire où des textes n'aient été modifiés selon les conseils de Paul VI. Ces interventions se sont faites de diverses manières et sur des tons très différents, mais toujours avec beaucoup de discrétion. Lorsqu'un évêque américain a protesté pour la correction « auctoritative » du texte sur l'œcuménisme, le pape a répondu qu'il exerçait son droit de présidence. La tentative post-conciliaire de certains milieux intégristes d'opposer le pape au concile est donc sans fondement, aussi bien dans la doctrine que dans les faits.

Pour ce qui est du concile, donc, nous nous trouvons devant un acte du magistère épiscopal « en communion avec le Pontife romain » et qui est en même temps un acte du Souverain pontife.

b) L'objet de cet enseignement. — Il est possible de préciser l'objet de cet enseignement conciliaire à partir du même chap. III de *Lumen gentium*. Celui-ci envisage, en effet, la mission papale et épiscopale d'enseignement comme la prédication aux fidèles de « la foi qui doit régler leur pensée et leur conduite, faisant rayonner cette foi sous la lumière de l'Esprit Saint, dégageant du trésor de la révélation le neuf et l'ancien (cf. Matth., XIII, 52), faisant fructifier la foi, attentifs à écarter toutes les erreurs qui menacent leur troupeau (cf. II Tim., IV, 1-4) ». Ici, comme dans les phrases suivantes qui traitent de l'infaillibilité, le pape et les évêques apparaissent comme le relais d'une révélation vivante, mais en aucune façon ils ne sont, par eux-mêmes, une source de la révélation. « Le pontife romain et les évêques s'appliquent avec zèle à scruter consciencieusement et à énoncer correctement cette révélation, dans la conscience de leur devoir et de la gravité de la chose, en ayant recours aux moyens appropriés; mais ils ne reçoivent, comme appartenant au dépôt divin de la foi, aucune nouvelle révélation publique » (n° 25). Si cela est vrai des vérités de foi, à plus forte raison le sera-ce des « doctrines catholiques ».

Il est assez tentant, devant les questions des fidèles ou des étudiants en théologie, d'essayer de fixer les frontières de « la foi crue et vécue ». Cela s'est fait — pas toujours pacifiquement — en certains secteurs, aussi bien pour le magistère vivant que pour la Bible. Personne ne pensera plus dans l'Église que l'autorité du magistère peut s'exercer dans des matières appartenant strictement aux sciences expérimentales. On a souvent cherché aussi des frontières précises en matière politique; *Gaudium et spes*, promulgué en 1965, marque bien un distancement que des engagements malheureux du XIXe siècle paraissaient imposer : « Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Église sont indépendantes l'une de l'autre » (n° 76, § 3). Mais aucun *no man's land* n'est possible, car il reste toujours un vaste secteur où la dignité et la liberté des hommes sont en cause, où les vues morales de la foi doivent s'imposer. D'autre part, *Gaudium et spes* a probablement marqué, à ce sujet, l'extrême pointe du balancier. Celui-ci a repris son chemin en sens inverse avec la « théologie politique » du professeur Metz. En attendant qu'un nouveau *modus vivendi* s'instaure, sans doute au cours de nouvelles tensions, il faut bien voir au plan théorique qu'il y a un « dégradé » dans l'exercice du magistère hiérarchique, passant des vérités théoriques de foi aux vérités pratiques et à leur application dans des secteurs de plus en plus profanes. Vatican II en a été conscient, comme nous l'avons vu à propos de son magistère de la pastorale d'accueil au monde.

c) L'assentiment demandé. — Le vocabulaire conciliaire utilise ici le terme d'*obsequium* : *religioso animi obsequio adhærere debent. Hoc vero religiosum voluntatis et intellectus obsequium...* Le terme est assez commun dans la tradition ecclésiastique et s'appuie en définitive sur la Vulgate, qui traduit II Cor., X, 5 par : *in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi*; « nous faisons toute pensée captive pour l'amener à obéir au Christ », traduit la Bible de Jérusalem. Le registre auquel il est fait appel ici est donc bien religieux et non philosophique. Le magistère parle au nom d'une révélation et d'une foi; si on admet celle-ci, ce ne sera pas seulement pour des motifs de raison, mais aussi par volonté et par grâce. Cet acquiescement, sans atteindre en lui-même le degré de la foi au sens strict, doit s'inscrire dans l'*obsequium fidei* (*Dei Verbum*, n° 5; Vatican I, Den-

zinger, 3008, *olim* 1789), qui admet la divinité du Christ et l'authenticité de la mission apostolique continuée par le pape et les évêques. Il ne peut donc suffire d'un silence respectueux. Mais d'autre part, si la volonté, sous l'impulsion de l'Esprit saint, commande à l'intelligence de s'incliner, il ne peut être question d'un assentiment intellectuel inconditionné. La hiérarchie n'entend pas faire jouer à fond son charisme d'enseignement et atteindre à l'infaillibilité. Il est normal que les fidèles, eux aussi, mettent une nuance entre ce qui est explicitement de foi et ce qui n'est rattaché à la foi qu'indirectement, notamment en tenant compte de la médiation de tant de réalités humaines changeantes. Ne nous faisons cependant pas d'illusion. Pour ceux qui ont été habitués à chercher partout des énoncés infaillibles, il y aura longtemps un certain malaise, voire même un mépris caché pour ces doctrines auxquelles on apporte « seulement » un assentiment religieux. La meilleure pédagogie consisterait sans doute à relire les Évangiles et S. Paul, en se disant que bien peu de points ont fait l'objet d'une définition explicite, mais que l'ensemble des affirmations sont couvertes par l'inspiration (*Dei Verbum*, n° 11). Sans doute y a-t-il une différence entre l'inspiration accordée par l'Esprit aux hagiographes et les charismes de docteurs et pasteurs donnés au pape et aux évêques, mais, de part et d'autre, il y a des degrés divers d'engagement.

d) Les critères d'interprétation. — Comment les fidèles vont-ils reconnaître les divers degrés du magistère ? Comment vont-ils jauger l'autorité des textes et notamment des textes conciliaires ? Le même texte de *Lumen gentium* énumère certains critères : caractère des documents, manière de s'exprimer, insistance à proposer une doctrine. Après ce que nous avons dit dans la première partie de cette étude, à partir des textes conciliaires eux-mêmes, il ne sera pas nécessaire d'apporter beaucoup de précision.

Caractère des documents. Nous l'avons vu, les textes conciliaires se rangent en diverses catégories : constitutions, décrets, déclarations, messages. Il est évident que l'autorité d'une constitution et surtout d'une constitution dogmatique est plus grande que celle d'un décret ou d'une déclaration. La différence primordiale entre ces deux genres de documents réside en ce que les décrets s'adressent essentiellement aux catholiques pour leur donner des directives théoriques et pratiques, tandis que les déclarations visent d'abord « ceux du dehors », les fidèles des religions non chrétiennes, tous les hommes (liberté religieuse), ou bien alors, comme c'est le cas pour l'éducation religieuse, se contentent d'affirmer quelques principes généraux (*Gravissimum educationis*, Préambule).

La *manière de s'exprimer* rejoint pour une part le critère précédent, mais pas entièrement. En effet, à l'intérieur du même genre littéraire, il peut y avoir des différences d'engagement doctrinal. *Gaudium et spes*, d'emblée, dit que cette constitution mêle des affirmations de foi et des déterminations humaines et contingentes. Le genre « constitution » doit donc se diversifier en sous-groupes : dogmatique (Église, Écriture), liturgique, pastoral. Dans les documents eux-mêmes, le concile a voulu réaffirmer son autorité sur des plans divers. Ce qui est dit de la collégialité ou de la sacramentalité de l'épiscopat appelle des *docet*, des références à la révélation qui ne réapparaissent pas au chapitre VI consacré à la vie religieuse. Là aussi il faudra distinguer ce qui se rattache essentiellement à l'Évangile vécu dans la tradition de l'Église et ce qui peut être dû à des circonstances historiques ou mouvantes. Au fond, dans tout cela, un critère fondamental et sous-jacent apparaît : le degré d'insertion dans le mystère du Christ et dans sa communication aux hommes par l'Église de Pierre et des Apôtres continuée aujourd'hui dans la hiérarchie.

L'*insistance à proposer une doctrine* est une clé pour pondérer les textes conciliaires comme les textes scripturaires. Le *corpus paulinum* ne comporte qu'une phrase sur le silence des femmes (I Tim., II, 11), mais mentionne vingt fois la conscience ou ce qu'on appelle aujourd'hui les vertus théologales. Peut-on mettre tous ces enseignements sur le même pied ? Le concile parle partout de la charité (cf. Ph. Delhaye, *Le kérygme de la charité à Vatican II*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. I, 1970, p. 144-174). Il mentionne à peine la loi naturelle ou le droit naturel. N'est-ce pas là une orientation significative ?

e) Des divergences possibles. — Il est très significatif que l'ancien « relator » de *Lumen gentium*, Mgr Philips, ait senti le besoin de compléter son commentaire sur l'assentiment religieux par l'examen de l'hypothèse d'un « chrétien compétent qui aurait des motifs sérieux de préférer aux directives officielles une manière de penser divergente, ou qui pourrait faire valoir des motifs fondés de laisser la question dans le doute » *(L'Église et son mystère au IIe concile du Vatican*, t. I, p. 323). La logique même de l'enseignement conciliaire fait accepter l'hypothèse, puisque l'Église hiérarchique n'use pas totalement de son charisme d'enseignement. On peut aussi voir ici une manifestation de l'esprit pastoral dont le XXIe concile est tellement imbu. Autrefois (comme on le voit dans l'affaire du formulaire soumis aux moniales de Port-Royal, Denzinger, 2020, *olim* 1099) on aurait nié la possibilité de la bonne foi chez ceux qui ne peuvent accepter certaines positions, doctrinales ou pratiques, de l'autorité ecclésiastique. La déclaration sur la liberté religieuse rappellera que l'homme a le devoir de rechercher la vérité objective, mais qu'il le fait « selon la manière propre à la personne humaine et à la nature sociale, à savoir par une libre recherche ». Cela implique l'échange, le dialogue, le tâtonnement (n° 3). Même dans le cas de la foi (n° 10), il faut que chacun accède à une conviction personnelle et intérieure.

Les oppositions entre la foi doctrinale et les sciences expérimentales deviennent de plus en plus rares, comme nous l'avons rappelé. On peut cependant imaginer un cas hypothétique : magistère ecclésiastique estimant que le dogme du péché originel implique que l'on exclue tout recours à l'hypothèse du polygénisme; paléontologue pensant que le polygénisme s'impose et n'exclut pas l'enseignement de l'Église et de la sainte Écriture sur le péché originel. Dans un cas de cette espèce, Mgr Philips (p. 323-324) semble laisser le savant à ses idées. Il lui demande de continuer ses recherches dans la conviction d'une convergence fondamentale de la révélation et de la raison. Par contre, il lui rappelle le devoir de discrétion devant le grand public. « Dans la pratique, écrit Mgr Philips (p. 323-324), cet homme devra observer une grande prudence pour prévenir un débat public où la sentence serait prononcée par un tribunal d'incompétents. Cette attitude lui est commandée par le respect dû non seulement au magistère, mais aussi aux frères dans la foi, qu'il n'est pas licite de lancer témérairement et sans aucun profit dans des conflits de conscience inextricables... Gagner du succès auprès d'un public avide d'innovations, à force de sarcasmes contre les sentences reçues en matière religieuse ou morale, n'est pas une entreprise difficile, mais, on en conviendra, c'est un métier plutôt triste et il finit par être destructif ».

Était-ce prémonition? Mgr Philips renvoie aux moralistes pour les applications pratiques. Un an après la publication de son commentaire, ces mêmes moralistes étaient, en effet, confrontés avec un conflit de ce genre. En soi, l'encyclique *Humanæ vitæ* devait être acceptée avec assentiment religieux d'intelligence et de volonté. En fait, elle rencontrait des oppositions de toute sorte, avec lesquelles les évêques se trouvaient directement confrontés. Les lettres des conférences épiscopales (réunies dans *Pour relire Humanae vitæ. Déclarations épiscopales du monde entier. Commentaires théologiques*, par Ph. Delhaye, J. Grootaers, G. Thils, Gembloux-Paris, 1970) représentèrent un nouveau mode de coresponsabilité, de collégialité et de magistère ordinaire universel. A peu près partout, on fit remarquer que le document n'était pas infaillible (le prélat parlant au nom du Vatican l'avait souligné lui-même), mais qu'il parlait avec une autorité qui couvrait l'ensemble de ses enseignements. Sur dix ou vingt points doctrinaux, un seul posait des questions à certaines consciences. Au long des documents épiscopaux, les divers cas sont envisagés : difficultés doctrinales, incapacité pour certaines consciences de saisir une interdiction précise comme une valeur, conflits de devoirs, conscience perplexe, refus pratique au nom de l'expérience de la vie conjugale. Les solutions proposées ont toujours tenu compte et des consciences et des préceptes.

IV. Conclusions générales. — Les textes de Vatican II analysés dans leur contenu et dans leur visée, tout autant que les commentaires officiels qui en ont été donnés, permettent de formuler certains principes d'interprétation.

1. Vatican II reconnaît les éléments traditionnels de l'herméneutique des documents pontificaux, conciliaires, épiscopaux (*Lumen gentium*, n° 25). Il leur donne cependant un sens nouveau et il en use d'une manière nouvelle, en raison de son orientation « surtout pastorale » (Jean XXIII).

2. Dans les textes de Vatican II, on ne trouve aucune définition solennelle du magistère extraordinaire (Paul VI). Le concile se reconnaissait cette prérogative, mais déclarait qu'il en userait seulement d'une manière explicite. Il ne l'a pas fait (note annexe à *Lumen gentium*).

3. Si le magistère extraordinaire n'est pas exclu, il faut bien songer au magistère ordinaire.

4. Le magistère « simplement ordinaire » ne correspond pas aux engagements doctrinaux de Vatican II, car il s'exerce par des actes d'un pape ou d'un évêque agissant seuls.

5. Le magistère ordinaire universel (Vatican I) se rapproche beaucoup plus de celui de Vatican II, puisqu'il est basé sur l'idée de communion entre le pape et les évêques. Toutefois, dans les perspectives de Vatican I, il envisageait surtout le cas de la hiérarchie dispersée, selon l'ecclésiologie de l'époque.

6. La prise de conscience de la collégialité du *corpus episcoporum* groupé autour du pape pour une coresponsabilité permet de détecter l'exercice d'un genre nouveau du magistère ordinaire universel. C'est celui qui s'exerce en un temps fort de la collégialité et par excellence dans un concile.

7. Ce magistère ordinaire universel collégial réclame de la part des fidèles un assentiment religieux d'intelligence et de volonté.

8. L'intensité et la force des documents doivent être jugés d'après les critères d'engagement, de genre littéraire, d'objets traités, d'insistance etc.

9. Ces critères doivent être particulièrement observés dans le cas du magistère pastoral où Vatican II innove aussi.

10. S'il s'agit de la pastorale d'accueil aux valeurs humaines, on tiendra compte de la nécessité de mêler les affirmations de principe et les éléments de cultures variables, de circonstances, de lieu (*Gaudium et spes*, n° 1). Cette volonté d'insertion dans le réel humain mouvant n'implique pas une diminution de la portée des documents, mais au contraire renouvelle l'effort de la prédication du Christ et des Apôtres pour insérer le levain évangélique dans la pâte humaine.

11. Dans la conception de la mission pastorale, Vatican II songe moins à multiplier des lois précises qu'à rappeler des principes, à mettre en vedette des valeurs. Les consciences chrétiennes ainsi informées auront alors à prendre leurs responsabilités avec l'aide des pasteurs de l'Église.

Bibliographie. — Les événements et les enseignements du II[e] concile du Vatican ont fait l'objet d'innombrables publications. Ici, nous nous attachons plus spécialement, quoique non exclusivement, aux ouvrages de synthèse, parce que, très souvent, ils reprennent des articles de périodiques et parce qu'il est relativement facile de les classer. Sur les articles eux-mêmes, on trouvera des informations dans les bibliographies spécialisées en théologie, notamment celle des *Ephemerides theologicæ Lovanienses* (un volume par an), sous la rubrique : I : *Generalia*, 3 : *Historia theologiae et theologicorum*, avec le sous-titre *Post concilium Vaticanum* (pour les années 1960-1964), puis *Concilium Vaticanum II* (à partir de 1965).

1° Textes officiels et traductions « officielles » françaises. — *S. œcumenicum concilium Vaticanum II. Constitutiones, decreta, declarationes*, cura et studio Secretariæ generalis concilii œcumenici Vaticani II, Rome, Typis polyglottis Vaticanis, 1968, un vol. — Édition plus luxueuse : *Sacrosanctum œcumenicum concilium Vaticanum II. Constitutiones, decreta, declarationes*, Rome, Typis polyglottis Vaticanis, 1966-1967, 2 vol.

Concile œcuménique Vatican II. Constitutions, décrets, déclarations, messages. Textes français et latin. Tables biblique et analytique. Index des sources, sous la direction de Mgr S. Delacroix, Paris, Éd. du Centurion, 1967, 1 vol., 1012 p. — *Documents conciliaires*, Paris, Éd. du Centurion, 1965 sq., 7 vol. — *Les Actes du concile Vatican II.* Textes intégraux des constitutions, décrets et déclarations promulgués, Paris, Éd. du Cerf (coll. *L'Église aux cent visages*, n[os] 16, 20, 21), 1966, 3 vol., 272, 256, 295 p.

Enchiridion Vaticanum, a cura del centro Dehoniano, Bologne, 7[e] édit., 1968 (précieux pour les documents annexes).

2° Éditions des Actes du concile. — *Acta et documenta concilio œcumenico Vaticano II apparando. Series I* (*Antepræparatoria*), 4 tomes en 16 vol., Rome, Typis polyglottis Vaticanis, 1960-1961. I : *Acta summi pontificis Joannis XXIII*, vi-168 p. — II : *Consilia et vota episcoporum et prælatorum*, 1 : *Europa*, xiv-780 p.; 2 : *Europa*, iv-812 p.; 3 : *Europa* (*Italia*), iv-944 p.; 4 : *Asia*, 664 p.; 5 : *Africa*, 580 p.; 6 : *America septentrionalis et centralis*, 696 p.; 7 : *America meridionalis, Oceania*, 668 p.; 8 : *Superiores generales religiosorum*, 344 p. Appendix voluminis II : *Analyticus conspectus consiliorum et votorum quæ ab episcopis et prælatis data sunt*, 1 : viii-808 p.; 2 : 736 p. — III : *Proposita et monita SS. Congregationum Curiæ Romanae*, xvi-412 p. — IV : *Studia et vota universitatum et facultatum ecclesiasticarum et catholicarum*, 1 : *Universitates et facultates in Urbe*, 2 vol., xii-560 et 480 p.; 2 : *Universitates et facultates extra Urbem*, 824 p.; *Indices*, viii-436 p.

Series II (Præparatoria), 3 vol., Rome, Typis polyglottis Vaticanis, 1964 sq. I. *Acta summi pontificis Joannis XXIII*, x-392 p. — II. *Acta commissionis centralis præparatoriæ concilii œcumenici Vaticani II*, 424 p. — III. *Acta commissionum et secretariatuum præparatoriorum concilii œcumenici Vaticani II.*

Acta synodalia S. concilii œcumenici Vaticani II. I : *Periodus prima*, pars 1, 2, 3, 4, Rome, Typis polyglottis Vaticanis, 1970 sq. Chaque session constituera un volume, subdivisé en autant de parties qu'il sera nécessaire.

3° Instruments de travail. — J. Deretz et A. Nocent, *Synopse des textes conciliaires*, Paris, 1966, 1413 p. — M. A. Molina Martinez, *Diccionario del Vaticano II* (*Biblioteca de autores cristianos*, 285), Madrid, 1969, xiii-652 p. — X. Ochoa, *Index verborum cum documentis concilii Vaticani secundi* (*Editiones Instituti iuridici Claretiani*, 12), Rome, 1967, 847 p. — H. Tardif et G. Pelloquin, *Index et concordance. Vatican II*, Paris, Éd. Ouvrières (coll. *Concile et masses*), 1969. — Istituto per le scienze religiose di Bologna, *Indices verborum et locutionum decretorum concilii Vaticani II*, Florence, 1968 sq., 3 vol. parus à la fin 1971.

4° Histoire et chronique du concile. — G. Caprile, *Il concilio Vaticano II. Cronache del concilio Vaticano II edite da la Civiltà cattolica*, 5 t. en 6 vol., Rome, Ediz. La Civiltà cattolica, 1965 sq. — I : *L'annunzio e la preparazione* : i *(1959-1960)*, xvi-438 p.; ii *(1961-1962)*, xx-772 p. — II : *Primo periodo, 1962-1963*, xii-644 p. — III : *Secondo periodo*, xii-674 p. — IV : *Terzo periodo*, xii-584 p. — V : *Quarto periodo, 1965*, xi-755 p.

Y.-M. Congar, *Vatican II. Le concile au jour le jour* (coll. *L'Église aux cent visages*, n° 3); *Deuxième session* (*ibid.*, n° 9); *Troisième session* (*ibid.*, n° 15); *Quatrième session* (*ibid.*, n° 22), Paris, Éditions du Cerf, 1963-1966, 4 vol.

Ph. Delhaye, *La première session du deuxième concile de Vatican (11 oct.-8 déc. 1962)*, dans *L'Ami du clergé*, 73 (1963), p. 129-143; — *Impressions de Rome*, *ibid.*, 73 (1963), p. 625-628; 657-661; 689-695; 705-711; 721-731; — *Prélude à la troisième session du concile. Impressions conciliaires (1964)*, *ibid.*, 74 (1964), p. 529-537; 609-613; 641-647; 689-696; 753-762; et 75 (1965), p. 161-170; 241-249; 268-272; — *Impressions conciliaires (1965). La quatrième session de Vatican II*, *ibid.*, 75 (1965), p. 561-566; 625-635; 680-687; 689-692; 753-768; et 76 (1966), p. 145-154; 161-171; 262-266; 289-293; 321-326; 369-375; 385-389; 593-607; 609-613.

R. B. Kaiser, *Inside the council. The story of Vatican II*, Londres, Burns & Oates, 1968.

R. Laurentin, *L'enjeu du concile*, Paris, Éd. du Seuil, 1962; — *L'enjeu du concile.* I : *Bilan de la première session, 1962*; II : *Bilan de la deuxième session, 1963*; III : *Bilan de la troisième session, 1964*, *ibid.*, 1963-

1965; — *Bilan du concile. Histoire, textes, commentaires. Avec une chronique de la quatrième session, ibid.*, 1966.

R. La Valle, *Coraggio del concilio. Giorno per giorno la seconda sessione*, Brescia, Morcelliana, 1964, xvi-576 p.; — *Fedeltà al concilio. I dibattiti della terza sessione, ibid.*, 1965, xxiv-762 p.; — *Il concilio nelle nostre mani, ibid.*, 1966, xx-748 p.

R. Rouquette, *La fin d'une chrétienté. Chroniques*, 2 vol. (collection *Unam sanctam*, n° 69 a-b), Paris, 1968, 717 p.

X. Rynne, *Letters from Vatican City. Vatican council II. Background and debates*, New York, Farrar, Straus & Company, 1963-1966. I : *The first session*, xiv-290 p. II : *The second session*, xxiv-390 p. III : *The third session*, xiv-400 p. IV : *The fourth session*, xii-368 p. Trad. française du 1er vol. sous le titre : *La révolution de Jean XXIII*, Paris, Grasset, 1963.

A. Wenger, *Vatican II*, Paris, Éd. du Centurion, 1963-1966. I : *Première session*, 352 p. II : *Chronique de la deuxième session*, 344 p. III : *Chronique de la troisième session*, 500 p. IV : *Chronique de la quatrième session*, 516 p.

5° Commentaires d'ensemble. — *Das zweite Vatikanische Konzil. Konstitutionen, Dekrete und Erklärungen*, lateinisch und deutsch. Kommentare, 3 tomes du *Lexikon für Theologie und Kirche*, Fribourg-Bâle-Vienne, Herder, 1968 sq. — *Vatican II*, dans la coll. *Unam sanctam*, Paris, Le Cerf, 1965 sq. (détail *infra*, à propos de chaque texte conciliaire).

6° Commentaires par texte conciliaire. — *a)* Lumen gentium. — *La Chiesa del Vaticano II. Studi e commenti intorno alla costituzione dommatica « Lumen gentium »*, diretta da Guglielmo Baraúna, O.F.M., éd. italienne par Samuele Olivieri, O.F.M., Florence, Vallecchi, 1966. — *Concilio Vaticano II. Comentarios a la constitución sobre la Iglesia* (*Biblioteca de autores cristianos*, 253), Madrid, 1966. — *La costituzione dommatica sulla Chiesa*. Introduzione storico-dottrinale; texto latino e traduzione italiana; commento, Elle Di Ci, Turin-Leumann, 1966. — G. Philips, *L'Église et son mystère au IIe concile du Vatican*. Histoire, texte et commentaire de la constitution « Lumen gentium », 2 vol., Tournai, Desclée, 1967-1968. — *Dogmatische Konstitution über die Kirche*. Eingeleitet und erläutert von Prof. J. Ratzinger, Münster, Aschendorff, 1965. — *Vatican II. Constitution dogmatique sur l'Église: « Lumen gentium »*, t. I : Texte latin et traduction française par P.-Th. Camelot; t. II : Introduction et commentaires par Y. Congar (*Unam Sanctam*, 51 a-b), Paris, 1965-1966.

b) Sacrosanctum concilium. — *A sagrada liturgia renovada pelo concilio. Estudios e comentários em tôrno da constituição litúrgica do concilio Vaticano segundo*. Obra em colaboração editada por Fr. Guilherme Baraúna, O.F.M., Petrópolis (Brésil), Editora Vôzes, 1964. — *Concilio Vaticano II. Comentarios a la constitución sobre la sagrada liturgia* (*Biblioteca de autores cristianos*, 238), Madrid, 1964. — *La costituzione sulla sacra liturgia*. Genesi storica; Testo latino e traduzione italiana; Esposizione e commento, Elle Di Ci, Turin-Leumann, 1967. — H. Schmidt, *Die Konstitution über heilige Liturgie*. Text, Vorgeschichte, Kommentar, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1965. — *The Liturgy Constitution*. Editor Austin Flannery, Dublin, Scepter Books, 1966. — *Vatican II. La liturgie après Vatican II. Bilans, études, prospective*, sous la direction de Y. Congar et J.-P. Jossua (*Unam sanctam*, 66), Paris, 1967.

c) Dei verbum. — *Concilio Vaticano II. Comentarios a la constitución « Dei Verbum » sobre la divina revelación* (*Biblioteca de autores cristianos*, 284), Madrid, 1969. — *Constitución dogmática sobre la revelación divina*. Edición del texto, traducion, introducción, indicación de lugares paralelos, notas, comentario e indices por José Perarnau, Pbro., Castellon de la Plana, Palacio episcopal, 1966, 192 p. — *La costituzione dommatica sulla divina rivelazione*. Cronistoria; testo latino e traduzione italiana; esposizione e commento, Elle Di Ci, Turin-Leumann, 1966, 352 p. — *The dogmatic constitution on divine revelation of Vatican II*. Commentary and translation by George Tavard, Londres, Darton Longman & Todd, 1966. — R. Schutz et M. Thurian, *La Parole vivante au concile*. Texte et commentaire de la constitution sur la révélation, Taizé, 1966. — O. Semmelroth et M. Zerwick, *Vaticanum II über das Wort Gottes. Die Konstitution « Dei Verbum »*. Einführung und Kommentar; Text und Übersetzung, Stuttgart, Kath. Bibelwerk, 1966. — *Vatican II. La révélation divine. Constitution dogmatique « Dei Verbum »*. Texte latin et traduction française...; commentaire... sous la direction de B.-D. Dupuy (*Unam sanctam*, 70 a-b), Paris, 1968.

d) Gaudium et spes. — *La Chiesa nel mondo di oggi. Studi e commenti intorno alla costituzione pastorale « Gaudium et spes »*. Opera collettiva diretta di Guglielmo Baraúna, O.F.M., Florence, Vallecchi, 1966; éd. française, Bruges, 1967-1968, 2 vol. — *Constitution pastorale « Gaudium et spes ». L'Église dans le monde de ce temps*. Traduction élaborée par les soins de l'épiscopat français. Introduction, notes et index analytique par l'Action populaire, Paris, 1966. — *Concilio Vaticano II. Comentarios a la constitución « Gaudium et spes » sobre la Iglesia en el mundo actual* (*Biblioteca de autores cristianos*, 276), Madrid, 1968. — *La costituzione pastorale sulla Chiesa nel mondo contemporaneo*. Introduzione storico-dottrinale; testo latino e traduzione italiana; esposizione e commento, Elle Di Ci, Turin-Leumann, 1966. — Ph. Delhaye, *Le dialogue de l'Église et du monde d'après « Gaudium et spes ». Schéma XIII* (coll. *Réponses chrétiennes*, 3), Gembloux-Paris, 1967. — *L'Église dans le monde de ce temps. Constitution « Gaudium et spes ». Commentaires du schéma XIII* (collectif), Paris, Mame, 1967. — *L'Église dans le monde de ce temps. Constitution pastorale « Gaudium et spes »*. T. I : Texte latin et traduction française officielle de l'épiscopat français; histoire des textes par Ph. Delhaye; t. II : Commentaires; t. III : Réflexions et perspectives. Ouvrage collectif publié sous la direction de Y.-M.-J. Congar et M. Peuchmaurd (*Unam sanctam*, 65 a, b, c), Paris, 1967. — Ch. Moeller, *L'élaboration du schéma XIII*, Paris, Castermann, 1968.

e) Unitatis redintegratio. — G. Bavaud, *Le décret conciliaire sur l'œcuménisme. L'évolution d'une théologie et d'une mentalité*, Fribourg-Paris, Éd. Saint-Paul, 1966. — A. Bea, *Il cammino all'unione dopo il concilio*, Brescia, Morcelliana, 1966, 360 p.; il existe plusieurs traductions. — G. Cereti, *Commento al decreto sull'ecumenismo*, Turin, Borla, 1966. — *The Decree on ecumenism of the second Vatican council*. A new translation by the Secretariat for promoting christian unity. With a commentary by Thomas F. Stransky, C.S.P., Glen Rock (U. S. A.), Paulist Press, 1965. — L. Jaeger, *Das Konzilsdekret « über den Ökumenismus ». Sein Werden, sein Inhalt und seine Bedeutung*. Lateinischer und deutscher Text mit Kommentar, Paderborn, Verlag Bonifacius-Druckerei, 1965. — G. Thils, *Le décret sur l'œcuménisme du deuxième concile du Vatican*, Bruges, Desclée de Brouwer, 1966. — M. Villain, *Vatican II et le dialogue œcuménique*, Tournai, Castermann, 1966.

f) Orientalium Ecclesiarum. — R. Esposito, *Il decreto conciliare sulle Chiese orientali « Orientalium Ecclesiarum »*. Testo e commento, Rome, Éd. Paoline, 1966. — M. Sotomayor, *Decreto sobre las Iglesias orientales catolicas*. Texto y comentario, Madrid, 1965. — *Vatican II. The decree of the catholic Eastern Churches*. Introduction, translation and commentary by Father Patrick A. O'Connell, Dublin, Scepter Doctrine and Life, 1965. — *Vatican II. Les Églises orientales catholiques. Décret « Orientalium Ecclesiarum »*. Texte latin et traduction française. Commentaire par N. Edelby et N. Dick (*Unam sanctam*, 76), Paris, 1970.

g) Inter mirifica. — *Commento al decreto conciliare « Inter mirifica » sugli strumenti della comunicazione sociale*. A cura di Luigi M. Pignatiello, Rome, Éd. Paoline, 1966. — *Instrumentos de communicación social. Comentario al decreto « Inter mirifica » del concilio ecuménico Vaticano II*. Edición preparada por Rafael Andres, Madrid, 1966, xxxii-382 p. — R. Stourm, *Presse, radio, cinéma, télévision au concile. Le décret sur les moyens de communication sociale*, Paris, Éd. du Vitrail, 1964.

h) Christus Dominus. — *Decreto sull'ufficio pastorale dei vescovi. Con commento di Emile Guerry*, Rome, Città nuova, 1966. — *Évêques et prêtres. Un seul sacerdoce. Décrets conciliaires de Vatican II sur les évêques et les prêtres*, présentés par Mgr A. C. Renard, évêque de Versailles, Lyon, Librairie Saint-Paul, 1966, 208 p. — *Vatican II. La charge pastorale des évêques. Décret « Christus Dominus ». Commentaires et normes d'application* (*Unam Sanctam*, 74), Paris, 1969.

i) Ad gentes. — *Decreto « Ad gentes » sobre la actividad misional de la Iglesia.* Evolución conciliar del decreto, texto y comentario por Angel Santo Hernandez, Madrid, Apostolado de la Prensa, 1966, 632 p. — D. A. Gillès de Pélichy, *La portée œcuménique du décret sur « L'activité missionnaire de l'Église »*, dans *Euntes docete*, 19 (1966), p. 338-350. — J. Masson, *Decreto sull'attività missionaria della Chiesa.* Genesi storico-dottrinale, testo latino e traduzione italiana. Esposizione e commento; con un testo finale di S. E. il card. Suenens, arcivescovo di Bruxelles - Mechelen, Elle Di Ci, Turin-Leumann, 1966, 560 p. — *Vatican II. L'activité missionnaire de l'Église. Décret « Ad gentes »* (*Unam sanctam*, 67), Paris, 1967.

j) Apostolicam actuositatem. — *Apostolato dei laici. Decreto del concilio Vaticano II*, con introduzione storico-dottrinale e commento di S. E. Mons. Santo Quadri, con la collaborazione di L. Bogliolo e S. Lentini, Milan, Ancora, 1966, 160 p. — *Il decreto sull'apostolato dei laici.* Genesi storico-dottrinale; testo latino e traduzione italiana; esposizione e commento, Elle Di Ci, Turin-Leumann, 1966, 416 p. — *La mission des laïcs. Décret conciliaire sur l'apostolat des laïcs.* Introduction et commentaire de Henri Rollet, auditeur laïc au concile, Paris, de Gigord, 1965, 302 p. — *Vatican II. L'apostolat des laïcs. Décret Apostolicam actuositatem.* Texte latin, traduction française par J. Streiff. Commentaires sous la direction de Y. Congar (*Unam Sanctam*, 75), Paris, 1970.

k) Perfectæ caritatis. — A. Boni, *I religiosi nella dottrina del concilio ecumenico Vaticano II*, Rome, Pontificio Ateneo Antoniano, 1966, xvi-148 p. — J. Galot, *Renouveau de la vie consacrée. Le décret du concile.* Présentation et commentaire, Gembloux - Paris, 1966, 180 p. — P. Molinari, *Commento al decreto sul rinnovamento della vita religiosa adattata alle circostanze odierne. In appendice il motu proprio « Ecclesiæ sanctæ » riguardante i religiosi*, Milan, Ancora, 1966, p. 152. — *Vatican II. L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse. Le décret « Perfectæ caritatis »* ... Sous la direction de J.-M.-R. Tillard et Y. Congar (*Unam Sanctam*, 62), Paris, 1967, 593 p. — *Vita religiosa e concilio Vaticano II*, Rome, Edizioni del Teresianum, 1966, 360 p.

l) Presbyterorum ordinis. — *Alle sorgenti della spiritualità sacerdotale. Commento al decreto sul ministerio e la vita sacerdotale « Presbyterorum ordinis ».* A cura di Mons. Guglielmo Giaquinta. Presentazione di P. Raimondo Spiazzi, Rome, Ediz. Pro sanctitate, 1966, xxiv-496 p. — *Les prêtres dans la pensée de Vatican II.* Textes conciliaires, introduction, commentaires, Paris, Centre national des vocations, 1966, 256 p. — R. Spiazzi, *Id decreto sul ministero e la vita sacerdotale.* Genesi del decreto; testo latino e traduzione italiana; esposizione e commento, Elle Di Ci, Turin-Leumann, 1967, 800 p. — R. A. Tartre, *The postconciliar priest. Comments on some aspects of the decree on the ministry and life of the priests*, New York, Kennedy & Sons, 1966, viii-172 p. — *Vatican II. Les prêtres. Formation, ministère et vie. Décrets « Presbyterorum ordinis » et « Optatam totius ».* Textes latins et traductions françaises ... Commentaires ...sous la direction de J. Frisque et Y. Congar (*Unam Sanctam*, 68), Paris, 1968. — R. Wasselynck, *Les prêtres.* Élaboration du décret de Vatican II, Desclée, 1968 (commentaire à partir des quatre derniers textes).

m) Optatam totius. — *Concilio Vaticano II. Comentarios al decreto « Optatam totius » sobre la formación sacerdotal* (*Biblioteca de autores cristianos*, 309), Madrid, 1970. — *Il decreto sulla formazione sacerdotale.* Genesi storica; testo latino e traduzione italiana; esposizione e commento, Elle Di Ci, Turin-Leumann, 1967, 640 p. — A. Laplante, *La formation des prêtres. Le décret conciliaire « Optatam totius » (Théologie, pastorale et spiritualité. Recherches et synthèses*, 23), Paris, 1969.

n) Dignitatis humanæ. — R. Coste, *Théologie de la liberté religieuse. Liberté de conscience. Liberté de religion* (*Recherches et synthèses, Section de morale*, 3), Gembloux, Duculot, 1969, xxviii-516 p. — *Declaration on religious freedom of Vatican council II.* commentary by Thomas F. Stransky, Glen Rock (U. S. A.), Paulist Press, 1966, 192 p. — *La libertà religiosa nel Vaticano II.* Genesi storico-dottrinale; testo latino e traduzione italiana; esposizione e commento, Elle Di Ci, Turin-Leumann, 1966, 280 p. — *Vatican II. La liberté religieuse. Déclaration « Dignitatis humanæ personæ ».* Texte latin et traduction française. Commentaires par Mgr P. Pavan, Mgr J. Willebrands, Mgr E. J. De Smedt ... sous la direction de J. Hamer et Y. Congar (*Unam Sanctam*, 60), Paris, 1967.

o) Nostra ætate. — *La dichiarazione sulle religioni non cristiane.* Con commento del card. Agostino Bea, Rome, Città nuova, 1967, 44 p. — *La dichiarazione su « Le relazioni della Chiesa con le religioni non cristiane ».* Genesi storica, testo latino e traduzione italiana; esposizione e commento, Elle Di Ci, Turin-Leumann, 1966, 328. p. — *Vatican II. Les relations de l'Église avec les religions non-chrétiennes. Déclaration « Nostra aetate ».* Texte latin et traduction française. Commentaires... sous la direction de A.-M. Henry (*Unam Sanctam*, 61), Paris, 1966.

p) Gravissimum educationis momentum. — *Déclaration sur l'éducation chrétienne.* Présentation et commentaire du décret conciliaire, par Paul Gouyon, archev. de Rennes, Mulhouse, Éd. Salvator, 1966, 104 p. — *Dichiarazione sulla « educazione cristiana ».* A cura di R. Reviglio, Alba, Ed. Paoline, 1967, 103 p. — *Vatican II : enseignement, éducation, culture. Recueil de textes conciliaires*, latin-français, Paris, Éd. du Centurion, 1966, 176 p. Ph. DELHAYE.

VATICANUS (Codex). — Voir l'étude de P. Batiffol, dans *D. B.*, v, 2379-80. — Cité : ix, 1653 (édition par Maï) et xv, 2711, 2715, 2725.

VATTEL (Emmerich de) (1714-1767). — Publiciste et diplomate allemand, auquel on doit un ouvrage demeuré célèbre : *Droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains* (Neuchâtel, 1758). — Cité : vi, 1923-24, 1928-30.

VAUCEL (Louis-Paul Du). — Notice [É. Amann], xv, 2585-86; voir *Tables*, 1082.

VAUDOIS. — Étude [L. Cristiani], xv, 2586-600; voir *Tables*, 555.

VAUFREY (Raymond). — Auteur d'un article, publié dans *Anthropologie* (1933), cité à propos du polygénisme, xii, 2534.

VAUGE (Gilles) († 1739), oratorien; cf. Hurter, iv, 1310. — Cité : xi, 1130.

VAUGHAN (Diana), personnage mythique inventé par Léo Taxil. — Mystification dénoncée par E. Portalié, xii, 2591.

VAUGHAN (Herbert) (1822-1903), archevêque de Westminster et cardinal. — Léon XIII, le cardinal Vaughan et les ordinations anglicanes, ix, 347; xi, 1161-62, 1165-66, 1187. — Fréquentation des Universités de l'État, vi, 1701. — Sur Newman, xi, 345.

VAURILLON. — Voir *Vorilongus* (Guillaume).

VAUSSARD (Maurice), publiciste chrétien, spécialiste de l'histoire italienne, né à Ramburelles (Somme) en 1888. — Cité au sujet des Retraites intellectuelles de Juilly, x, 1970 (sur les missions).

VAUVENARGUES (Luc de Clapiers, marquis de) (1715-1747). — Un des bons écrivains du xviiie s., il a laissé une *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, suivie de *Réflexions* et de *Maximes* (1746). — Cité : xi, 2194; xiii, 1751.

VAUVILLIERS (Jean-François). — Notice [J. Mercier], xv, 2600-01.

VAUX (Carra de). — Voir *Carra de Vaux, Tables*, 540.

VAUX (Roland Guérin de), O.P., né à Paris le 17 déc. 1903, directeur de l'École biblique (1945-1965), membre non résident de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres (1952), décédé à Jérusalem le 10 sept. 1971. — Ce grand archéologue est cité au *D. T. C.* pour un article (1933) sur l' « entrée » d'Averroès chez les Latins, xv, 652, et pour ses *Notes et textes sur l'avicennisme latin aux confins des XIIe-XIIIe s.* (Paris, Vrin, 1934), 684.

VAUX DE CERNAY (Pierre des). — Notice [J. Mercier], xv, 2601; voir aussi aux *Tables*, 3717.

VAYSSIÈRES (Dom). — Bénédictin de S.-Germain-des-Prés, il passa au calvinisme à Bâle; vains efforts de Bernard Pez pour le ramener à la foi romaine, xii, 1358-59.

VAZ DIAS (A.-M.). — Auteur, en collaboration avec W.-G. Van der Tak, de *Spinoza mercator et autodidactus* (La Haye, 1933). — Cité : xiv, 2492 et 2506 (bibl.).

VAZQUEZ-NUÑEZ (P. G.), historien de l'ordre de la Merci. — Cité : xiii, 2005, 2017; xiv, 430.

VECCHI (Fabio de), professeur de morale et doyen de l'Académie ecclésiastique de Sienne. Son rôle au

synode janséniste de Pistoie. — Cité : xii, 2145, 2176, 2188, 2190.

VECCHIO (Georges del), professeur italien de droit, auteur de *Leçons de philosophie du droit*, trad. franç., Paris, 1936. — Sur l'importance de la pensée juridique de Suarez, xiv, 2726.

VECCOS (Jean). — Voir *Jean Beccos, Tables*, 2450.

VECTIGALIA. — Ancienne dénomination des impôts frappant le transport ou la vente des marchandises, xv, 1529, 1537.

VEGA (André de). — Notice [P. Apollinaire], xv, 2610-11. — Attrition, i, 2249. — Eucharistie (au concile de Trente), v, 1327. — Foi, vi, 406. — Gloire, 1395, 1399. — Grâce et persévérance finale, 1640; xii, 1296. — Salut des infidèles, vii, 1726, 1750-58, 1764, 1771-72, 1774, 1779, 1801. — Incarnation de Jésus-Christ, 1479; viii, 1320. — Jugement, 1810. — Justification, 2167, 2172, 2180, 2181, 2187. — Molinisme, x, 2108, 2113-14. — Vertu, xv, 2786. — Disciple de Vitoria, 3124. — Vulgate, 3489. — Cité : xv, 1312.

VEGA (Christophe de). — Notice [J.-P. Grausem], xv, 2611-12. — Sur Marie, ix, 2357, 2363, 2427.

VEGA (Emmanuel de). — Notice [J.-P. Grausem], xv, 2612. — Cité : xii, 2625.

VEIL (Mr de). — Juif converti par Bossuet et passé au protestantisme. Sa lettre à Bayle sur l'Écriture, seule règle de foi, xiv, 2101.

VEITH (Laurent). — Notice [J.-P. Grausem], xv, 2612. — Sur la messe, x, 1222-23.

VEKKOS (Jean). — Voir *Jean Beccos, Tables*, 2450.

VELASCO. — Voir Castillo Velasco (François de), ii, 1835.

VELASQUEZ (Jean-Antoine). — Notice [J.-P. Grausem], xv, 2613. — Cité : viii, 1305.

VELASQUEZ PINTO (Antonio), théologien de l'ordre des Clercs réguliers mineurs (xviie s.). — Influence en faveur de la communion fréquente, iii, 538.

VELHARBE (Matthieu) (xviie s.). — Pasteur protestant, rédacteur de la réponse adressée au patriarche de Moscou invitant le prince Valdémar de Danemark à embrasser l'orthodoxie, xiv, 290.

VELICKOVSKIJ (Païse) († 1794). — Moine russe s'efforçant de rétablir dans les monastères le primat de l'oraison, xiv, 1453. — Cité : 81 (action en Roumanie).

VELLÉITÉ. — Vouloir inefficace, à distinguer du volontaire proprement dit, xv, 3300.

VELTHUSEN (Johannes-Casparus). — Auteur protestant d'un ouvrage (1784) sur l'infinité d'ordre moral de la passion du Christ, xiii, 1989 (rédemption).

VENAISSIN (Comtat). — Papes d'Avignon, *Tables*, 3433; — conciles, *T.*, 696; — Université, xv, 2242, 2245; — situation politique au moment de la Révolution, xii, 1664-66 (Pie VI).

VENANCE FORTUNAT, évêque de Poitiers. — Voir Fortunat (Saint) [P. Godet], vi, 611-14. Compléter les *Tables*, 1593 : *a)* hymne *Vexilla Regis*, iv, 607 (descente de Jésus aux enfers); xiii, 2359 (reliques); — *b)* Immaculée-Conception, vii, 982-83.

VENCESLAS. — *Voir Wenceslas.*

VÉNÉRABLE. — Titre accordé aux serviteurs de Dieu dont la cause de canonisation est introduite à Rome, ii, 1648; xiii, 640. Voir cependant xiv, 976.

VÉNÉZUELA, république de l'Amérique du Sud. — Situation religieuse, i, 1081, 1102, 1105. — Relations avec Rome, xi, 1921. — Missions, x, 1870, 1880, 1947-48, 1993.

VENGEANCE. — Étude [A. Michel], xv, 2613-23. — 1° *Fondements scripturaires.* — Voir *D. B.*, v, 2390 (art. *Vengeance*). — 1. Vengeance divine, xv, 2613-14 (vengeance de justice). — 2. Vengeance humaine, 2614; cf. *Talion, Tables*, 4114. — 3. A la vengeance, Jésus-Christ substitue le pardon et l'amour du prochain, 2614.

2° *Vice de la vengeance.* — 1. Nature de ce sentiment, xv, 2614-15; cf. iii, 355 (source dans la colère); iv, 224 (rancune douée de violence); cf. xi, 2215-16, 2218, 2222. — 2. Culpabilité, xv, 2615; cf. xi, 2231.

3° *Vertu de vengeance.* — 1. Conditions, xv, 2616. — 2. Acte de justice, 2616-17; cf. viii, 2019 (vindicte). — 3. Peines vindicatives (en même temps que médicinales), xv, 2617; cf. xii, 629; — la peine de mort, seule, exclusivement vindicative (?), xv, 2617; cf. x, 2502. — 4. Ceux qui sont atteints par la vengeance, xv, 2617-18.

4° *Applications.* — 1. La guerre, xv, 2618; cf. vi, 1922, 1928-30. — 2. Les représailles, xv, 2618-21. — 3. Les sanctions, 2621-22. — 4. Les vengeances populaires, 2622-23. — Voir aussi la légitime défense, iv, 227.

VÉNIEL (Péché). — Voir *Tables*, 3516-17, *Péché mortel et péché véniel.*

VENISE (République de). — 1. Origine et aperçu historique, v, 881. — 2. Relations avec la papauté : *a)* Constitution ressemblant au gallicanisme, vi, 1108; cf. xiii, 328; — le patriarcat de Venise (issu de Grado et du schisme d'Aquilée), purement honorifique, xi, 2295. — *b)* Nonciature permanente déjà avant Léon X, 1919. — *c)* Rapports de la République avec certains papes : Pélage II, xii, 672-74 (réduction du schisme d'Aquilée); — Honorius Ier, vii, 94 (patriarcat d'Aquilée); — Pie II, xii, 1624 (croisade); — Paul II, 7 (difficultés et menace d'interdit); — Paul V, 28-31 (conflit, interdit, négociation, fin du conflit); cf. 36-37 (bibl.); et ii, 569-70, 581 (Bellarmin); — Sixte IV, xiv, 2204 (Venise fait la paix avec les Turcs), 2206-07 (hostilités avec Venise); — Sixte-Quint, 2229 (faveur envers Venise); — Clément XIII, iii, 122 (difficultés graves et diverses); — Pie VII (élu en conclave à Venise), xii, 1670-71. — 3. Autres relations : *a)* Empire latin de Constantinople, 1455-56, 1500-01. — *b)* Église de Chypre, ii, 2442, 2454. — *c)* Église chaldéenne catholique, xi, 227. — 4. Personnages célèbres ou ayant joué un rôle à Venise : le Bx Jean Dominici, iv, 1662; — Gabriel Sévère, vi, 978; — Cyrille Lucar, ix, 1003; — Mékhitar, mékhitaristes, x, 496-501; — Paulin de Venise, xii, 72; — Pencini (Innocent), 722; — Sarpi (Paul), xiv, 1116-17. — 5. Concile provincial et synode (xixe s.), *Tables*, 749.

VENNI (Giuseppe), conventuel. — Éloge d'Odoric de Pordenone et édition de son *Itinerarium* (Venise, 1761), xi, 946.

VENTE ET ACHAT. — Étude [A. Michel], xv, 2623-35. — 1° *Notions générales.* — Vente et achat, vendeur et acheteur, marchandises, xv, 2623-24; cf. Contrat, iii, 1652, 1659-60, 1663-66 *(passim)*.

2° *Le juste prix.* — 1. Estimation : prix légal, courant, conventionnel, xv, 2625-30; cf. x, 2449-51. — 2. Applications pratiques, xv, 2630-31; cf. iii, 404.

3° *Devoirs de l'acheteur et du vendeur.* — 1. Acheteur, xv, 2631-32; cf. iii, 1666 (paiement). — 2. Vendeur, xv, 2632-33; cf. iii, 401-04, 405-06; voir aussi Fraude, spécialement vi, 791-92. — 3. Droits du vendeur (Code français) : rachat de la chose vendue ou rescision de vente, xv, 2633-34.

4° *Quelques espèces particulières de vente.* — 1. Par courtier ou représentant, xv, 2634. — 2. Aux enchères, 2634. — 3. Monopoles et trusts, 2634; cf. i, 292 (accaparement). — 4. Ventes canoniquement réglementées : *a)* aliénation de biens ecclésiastiques, xv, 2634; cf. *D. D. Can.*, i, 406-14; — *b)* ventes et achats par des clercs, xv, 2634-35; cf. iii, 232, 405-08.

On consultera avec profit : la traduction et le commentaire du *Traité de la justice* de la *Somme théologique* de S. Thomas d'Aquin, par M.-S. Gillet, Y.-Th. Delos et C. Spicq., 3 vol., Paris, 1932-1934; aux *Tables*, les art. *Justice*, spécialement 2756, avec la Note complémentaire de P.-D. Dognin, et *Offre et demande*, 3365.

VENTURA (Joachim). — Notice [P. Séjourné], xv, 2635-39. — 1° *Vie*, xv, 2635-36.

2° *Doctrines.* — 1. Position traditionaliste contre le rationalisme, xv, 2636-37; cf. iv, 809; vii, 1920. — 2. Vestiges de la révélation primitive dans le langage, xv, 2637-39; cf. vii, 1920-21; xii, 564,

— 3. Ventura, Lamennais et *L'Avenir*, VIII, 2492-93, 2495; IX, 524-25, 550, 555-57, 559, 561, 562, 575.

VENTURI (Adolfo) (1856-1941). — Auteur d'une *Storia dell'arte italiana* (Milan, 1901 sq.), citée v, 1190 (eucharistie d'après les monuments de l'antiquité chrétienne).

VENTURI (Antoine) (XVIII[e] s.). — Jésuite, directeur de la visionnaire Hendiyé, ses démêlés avec le patriarche Simon 'Aouad et l'émir Molham Chiḥâb, x, 88-89.

VEPERANI (Jean-François). — Voir *Viperani*.

VÊPRES. — Voir OFFICE DIVIN, XI, 960; *Tables*, 3364. — A titre historique, on peut consulter dans l'ouvrage de L. Molien, *Liturgie de chaque jour. Messe et office*, 1944, le chap. consacré aux Vêpres, p. 479-96.

VÊPRES SICILIENNES. — Massacre de milliers de Français au service de Charles d'Anjou, roi de Naples, le lundi de Pâques 30 mars 1282 à Palerme, pendant que les cloches de l'église voisine sonnaient les vêpres. — Voir Martin IV, x, 196.

VER (Concile de). — Voir *Tables*, 749.

VÉRACITÉ. — Voir *Vérité*.

VÉRANUS (Saint) (V[e] s.), évêque de Vence. — *Epistola dogmatica* à S. Léon le Grand, XIV, 1048.

VERBE. — Textes de S. Jean; origine du Logos johannique; enseignement de la Tradition [A. Michel], xv, 2639-72.

I. TEXTES DE S. JEAN. — 1° *Les textes*. — *a*) Le Prologue du IV[e] Évangile, xv, 2640-44; cf. 1596-98; v, 2405-06; VIII, 562-65, 1131-32, 1242-46. — *b*) La première Épître, xv, 2644-45; cf. 1603 (portée doctrinale du verset des Trois Témoins); VIII, 587-88; *Tables*, 2429. — *c*) Apocalypse, xv, 2645; cf. 1603-05; v, 2404-05; VIII, 1241-42; *Tables*, 2434 (doctrine sur Dieu et l'Incarnation), 4233 (Trinité).

2° *Les doctrines du Prologue*. — 1. Trois vérités en relief : la divinité du Verbe; le monde créé par le Verbe, Parole de Dieu ou cause exemplaire (cf. *infra*, Philon et S. Jean); le Verbe, vie et lumière des hommes, xv, 2640-42. — 2. Manifestation du Verbe sous trois aspects : témoignage de Jean-Baptiste, 2642-43; cf. VIII, 1183-85; — incarnation et bienfaits de celle-ci, xv, 2643-45; cf. VIII, 1182-210 (*passim*).

II. ORIGINE DU VERBE JOHANNIQUE. — 1° *Ancien Testament* : « *Parole* » *et* « *Sagesse* », xv, 2645-46; cf. 1555; v, 2367-71. — Théologie juive palestinienne, xv, 2646; cf. v, 2374; et théologie rabbinique, xv, 2646; cf. v, 2374; VIII, 1634; le tout sommairement indiqué à *Trinité*, *Tables*, 4232; voir la note bibliographique, xv, 2653.

2° *Philosophie gréco-alexandrine et Philon*. — Documents et indications générales à *Trinité*, *Tables*, 4245. — Sur la comparaison entre le Logos philonien et le Verbe johannique : 1. Deux points essentiels empêchent d'identifier le Logos philonien et le Verbe johannique, xv, 2646-48; cf. v, 2385-86. — 2. Trois comparaisons particulières montrent l'impossibilité : *a)* d'expliquer le Logos johannique par une influence juive, xv, 2648-49; — *b)* d'identifier le « monogène » de Philon à l' ἀγαπητός des synoptiques ou au μονογενής de S. Jean, 2649-50; — *c)* de rapprocher dans la création le rôle purement instrumental concédé par Philon au Logos et le rôle attribué dans le N. T. au Fils de Dieu, 2650-52; voir *Tables*, 559, 847-48.

III. TRADITION. — Il suffira de se reporter à l'article, xv, 2653-72.

VERBE DIVIN (Société du), de Steyl. — Missions catholiques, x, 1890; cf. 1933, 1936, 1938, 1941, 1944, 1948, 1960, 1965, 1979, 1991, 1995; — en Autriche, I, 2609, 2616; — en Pologne, XII, 2455. — Le savant ethnologue W. Schmidt (*Tables*, 4013-14) appartenait à cette congrégation.

VERBERIE (Concile de) (753). — Voir *Tables*, 749.

VERCEIL (Concile de) (1050). — Voir *Tables*, 749.

VERCELLONE (Charles) (1814-1869), barnabite italien, savant collaborateur de Maï; cf. Hurter, v, 1213 et *D. B.*, v, 2396. — Interprétation d'un texte du concile de Trente, relativement à la canonicité des Livres saints, II, 1601. — Cité : XI, 1009.

VERDUN. — Traité de V. en 843, *Tables*, 3023-24 (*Lothaire*). — Un grand nom de l'Église de V., Nicolas Psaume, XIII, 1088-93.

VERDY (Jean de). — Voir *Weerde* (Jean de).

VERECUNDUS, évêque de Junca. — Notice [G. Bardy], xv, 2672-74. — Sur Théodoret et Ibas au concile de Chalcédoine, 1912.

VERFAILLIE (C.). — Auteur de *La doctrine de la justification dans Origène d'après son commentaire de l'épître aux Romains*, thèse, Strasbourg, 1926. — Cité : x, 626-27; XI, 1545; XII, 337-38.

VERHAAR (J.-P.). — Voir *Van Noort*, *Tables*, 4278.

VERHULST (Philippe-Louis). — Notice [É. Amann], xv, 2674-75.

VÉRITÉ. VÉRACITÉ. — Point de vue philosophique, théologique, moral [A. Michel], xv, 2675-87.

I. POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE. — 1° *Vérité ontologique ou transcendantale*. — 1. Elle implique conformité à un type idéal, xv, 2675. — 2. Type idéal : non les idées éternelles séparées de Dieu, comme le voudrait la doctrine platonicienne, XII, 2263-64, 2340; — ni Dieu, objet direct d'intuition, selon l'ontologisme, XI, 1000 sq.; cf. ROSMINI, XIII, 2917 sq.; — mais Dieu connu par lui-même comme cause exemplaire, xv, 2676; cf. III, 2150-63, 2191, ou le Verbe, également conçu comme cause exemplaire, xv, 2641, 2651; cf. III, 2115-16; XI, 2456-58.

2° *Vérité logique ou formelle*. — 1. Non dans les données des sens, mais dans le jugement, xv, 2676; v, 438; *Tables*, 2705 : « La vérité, la certitude, la croyance (même erronée) ne peuvent se trouver que dans le jugement », II, 2158-59; III, 2364-65; XII, 1474; xv, 642. — 2. Psychologie thomiste, 2676-77; — évidence et assentiment à la vérité, v, 1726; — accumulation de probabilités, VI, 198; XI, 395; — jugement et croyance, III, 2364-65. — 3. Vérité imparfaitement connue, xv, 2677; ou bien doute, IV, 1811-12; VI, 281; ou jugement erroné, v, 438-39, 443, 446. — 4. Vérité atteinte analogiquement, xv, 2677-78; — rôle de l'analogie dans le jugement théologique, I, 1142-46; *Tables*, 145-46; cf. sur la connaissance analogique des mystères, x, 2594 sq., 2600; XIII, 1645-47.

II. POINT DE VUE THÉOLOGIQUE. — 1° *Dieu, le vrai Dieu*. — 1. Dieu vérité subsistante, essentielle, xv, 2678; sur le constitutif métaphysique de la divinité et les conceptions différentes des écoles nominaliste, scotiste et thomiste, se reporter aux *Tables*, 985 *in fine*. — 2. Dieu, vérité première, xv, 2678-79; idées ou vérités éternelles en raison de la causalité divine, XIV, 1599-601, non au gré de la volonté divine, voir VOLONTARISME en Dieu, xv, 3310-17. — 3. Vérité divine, lumière des hommes, 2679; — révélation, témoignage divin, XIII, 2608-09; — nécessaire dans l'ordre actuel, 2604; cf. VI, 121-22; *Tables*, 1543-46 (*passim*); — doctrine de l'illumination chez S. Augustin, I, 2328, surtout 2336-37; cf. XII, 2342-43. — 4. Le « Dieu vrai » et la vie chrétienne, xv, 2679-80; cf. rôle de la foi, *Tables*, 1539. — 5. Vérité et véracité divines, xv, 2680; cf. Vatican I, sess. III, chap. III, *De fide* (Denz.-Bannw., 1789), *Tables*, 687; Léon XIII, *Providentissimus Deus*, VII, 2160-61, 2190-91; Pie XII, *Divino afflante Spiritu* et autres documents, *Tables*, 3670-72. — 6. Vérité et incarnation : « vrai Dieu et vrai homme », xv, 2680-81; le dogme, *Tables*, 2554, 2567, 2577, à *Jésus-Christ*.

2° *Connaissance des choses divines*. — 1. En tant que vérité révélée, xv, 2681; — soit explicitement, soit implicitement (*generaliter, virtualiter, formaliter*); cf. EXPLICITE ET IMPLICITE, v, 1868-71;

Formellement, vi, 591-94. — 2. En tant que vérité proposée par l'Église : *a)* Vérité de foi divine et catholique, xv, 2681-82; vi, 167-71; cf. Vatican I, sess. III, chap. iii, n. 4 (Denz.-Bannw., 1792), *Tables*, 687 : — sur le magistère ordinaire, *T.*, 1124-25; — sur la foi simplement divine, vi, 163-66, 2214; — une conclusion théologique peut-elle devenir proposition de foi divine et catholique?, *Tables*, 751; mais surtout Théologie, xv, 477-83. — *b)* Vérité proche de la foi, 2682; — opposée à la proposition *haeresis proxima* ou *haeresim sapiens*, ii, 2106; v, 446; vi, 2215. — *c)* Vérité théologiquement certaine, xv, 2682; — opposée à l'erreur théologique, ii, 2106; v, 446. — *d)* Vérité communément enseignée, xv, 2682, s'opposant à la doctrine téméraire, ii, 2107; v, 446. — *e)* Vérité des faits dogmatiques, xv, 2682; cf. *Fait dogmatique*, *Tables*, 1494; et sur l'adhésion due à ces faits, *Foi ecclésiastique*, *Tables*, 1571-73. — *f)* Vérité des censures doctrinales, xv, 2682; cf. ii, 2101 sq. — *g)* Décisions doctrinales des congrégations romaines (S. Office et Commission biblique), xv, 2682; iii, 1108; vii, 2321; xv, 1212; *Tables*, 645, à *Commissions pontificales.*

III. Point de vue moral. — 1. Véracité, vertu morale, annexe de la justice, xv, 2683-84; 1003-04. — 2. L'amour de la vérité et ses manifestations : *a)* dans l'ordre moral, 2684-85; — applications : secrets à observer, xiv, 1757-60; témoignages sincères, xv, 83-94 *(passim)*; — *b)* dans l'ordre doctrinal : à l'exemple de S. Augustin et de S. Thomas, recherche loyale de la vérité, 2685; cf. Raison, xiii, 1648-49, et Théologie, xv, 480-86 (dogme et théologie); — *c)* dans sa propre défense : problème de l'intolérance doctrinale, xv, 1209-22. — 3. Péchés opposés à la vertu de vérité : mensonge (cf. x, 555), simulation et hypocrisie (vii, 365), jactance (*Tables*, 2382), ironie (*T.*, 2324), xv, 2685-86.

VÉRITÉ (Amis de la). — Voir *Quakers*, *Tables*, 3837.

VERJUS (François) (1633-1710), oratorien, évêque de Grasse, ami de Richard Simon. — Cité : xiv, 2097-2101.

VERMEERSCH (Arthur). — Notice [J. de Ghellinck et G. Gilleman], xv, 2687-93. — Dévotion au Sacré-Cœur, iii, 288-91. — Indulgences, vii, 1624. — Luxure, ix, 1340-42, 1347-50. — Messe, x, 1296, 1307. — Mutilation, 2579. — Obreption, xi, 862. — Peines ecclésiastiques, xii, 628. — Prescription, xiii, 122, 124-26, 128. — Prière, 170, 188, 192, 200, 205, 214, 216, 219, 221, 236. — Probabilisme, 594, 598-99, 602 (bibl.). — Profession de foi, 686. — Réparation, 2433, 2435, 2437. — Restitution, 2469, 2475, 2478, 2480, 2485, 2493. — Sépulture, xiv, 1902. — Serment, 1942, 1945, 1950. — Simonie, 2149, 2154-55. — Superstition, 2793. — Tribut (impôt civil), xv, 1537, 1539. — Usure (prêt à intérêt), 2383. — Viatique, 2852. — Vin de messe, 3020. — Viol, 3063-64, 3072, 3074. — Violence, 3090. — Vœu, 3211, 3218-19. — Vol, 3283. — J. Creusen (*Tables*, 858-59), G. Lahousse (ii, 552; *Tables*, 2857), collaborateurs de A. Vermeersch.

VERMEERSCH (R. L.). — Art. dans les *Études* (1911) sur *L'Église et le droit de glaive*, cité ix, 510.

VERMEIL (Edmond), agrégé de l'Université, né à Vevey (Suisse) en 1878. — Auteur de *Jean-Adam Möhler et l'École catholique de Tubingue* (Paris, 1913). — Cité : x, 773, 2049, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2058, 2059, 2061, 2062, 2063.

VERMEULEN, *Vermolanus.* — Voir Grave (Henri de), vi, 1763-66; *Tables*, 1897.

VERMIGLI (Pierre) *(Pierre Martyr).* — Notice [L. Cristiani], xv, 2693-99. — Bernardin Ochin, xi, 925-26; — l'ubiquisme appliqué à Jésus-Christ, xv, 2042; cf. vii, 543. — Cité : xii, 18.

VERNANT (Jacques de), pseudonyme du carme Bonaventure de Sainte-Anne (Bonaventure Hérédic). — Notice [J. Mercier], xv, 2699. — Cité : vi, 1101.

VERNEAU (René) (1852-1938), médecin, auteur de travaux d'ethnographie et d'anthropologie. — Cité : xii, 2217, 2529.

VERNES (Jacob) (1728-1791), pasteur protestant genevois, ami de Jean-Jacques Rousseau. — Cité : xiv, 108, 116, 119-20 (Rousseau).

VERNET (Mgr Félix) (1863-1942), professeur d'histoire ecclésiastique au diocèse de Valence puis aux Facultés catholiques de Lyon. — Collaborateur du *D. T. C.*, auquel il a donné une soixantaine d'articles du tome i à ix, presque tous relatifs au Moyen Age; on doit également au savant prélat : *La spiritualité médiévale*, 1929; *La Vén. Mère Benoîte Renourel*, 1931; *Dom Gréa*, 1938.

Sur la messe, x, 1015; — tendances panthéistiques des mystiques du Moyen Age, xi, 1867; — Amalaire et le stercoranisme, xiv, 2596; — Hugues de Saint-Victor et la Trinité, xv, 1717. — Cité : vii, 2026; xii, 325 (renvoi à l'art. Irénée [S.], dont il est l'auteur).

VERNET (Jacob) (1698-1789), pasteur protestant. — Dans le *Traité de la vérité de la religion chrétienne* (10 vol., Genève, 1730-1788), qui reprend en l'augmentant un ouvrage en latin de J.-A. Turretin, il s'élève contre certaines assertions de Voltaire, xv, 3397. — Cité: x, 2380.

VERNET (Joseph-Laurent-Régis) († 1843), sulpicien, professeur de théologie. — Auteur de *La vérité opposée à l'erreur* et de *Népotien, ou l'élève du sanctuaire*, Lyon, 1837; — cf. Hurter, v, 1175. — Cité : xiv, 816.

VERNIER (Jean-Baptiste-Thaddée). — Notice [J. Mercier], xv, 2699.

VÉRON (François), *Veronius.* — Notice [J. Mercier], xv, 2699-700. — Sur la messe, x, 1151; — la tradition, xv, 1327; — l'unité de l'Église, 2203.

VÉRONE. — Concile de 1184, *Tables*, 749. — Urbain III, bloqué à Vérone, xv, 2286-87.

VÉRONIQUE (Sainte). — Sur son voile, viii, 1153.

VÉRONNET (Abbé A.). — Son article des *Annales de phil. chrétienne* (1901), cité v, 1449, s'efforce de compléter et corriger le système eucharistique de A.-J. Leroy (cf. *Tables*, 2974).

VERRATI (Jean-Marie). — Notice [J. Mercier], xv, 2700.

VERRI DE CRÉMONE (Charles). — Voir Charles Verri de Crémone, ii, 2274.

VERRICELLI (Angelo Maria), théatin. — Son ouvrage *Quæstiones morales et legales* (Venise, 1653), condamné comme laxiste, ix, 71.

VERRIÈLE (Antoine), sulpicien (1866-1956), auteur d'un livre *Le surnaturel en nous et le péché originel*, coll. Biblioth. cath. des sciences relig., 1932; 2ᵉ éd., 1936. — Sur la rédemption, xiii, 1977; — la révélation primitive, 2289; — le surnaturel, xiv, 2857. — Cité : 805.

VERSÉ (Noël Aubert, sieur de). — Notice [J. Mercier], xv, 2700.

On consultera avec profit la longue notice de *D. B. Fr.*, iv, 73-78 (abondante bibl.).

VERSIONS DE LA BIBLE. — Exposé [É. Amann], xv, 2700-39. — Voir *Tables*, 1098-100, *Écriture sainte.*

VERT (Claude de) (1645-1708), moine de Cluny. — Notice (Hurter, iv, 973). — Son œuvre principale, *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église, pour l'instruction des nouveaux convertis*, 4 vol., Paris, 1706-1713. — Remarques de Lebrun à son sujet, ix, 101-02. — Cité : iv, 2321, 2324; x, 1397.

VERTU. — Étude générale [A. Michel], xv, 2739-99.

I. Notions positives. — 1° *Enseignement de l'Écriture.* — 1. Sur le mot, xv, 2739-40. — 2. Sur la chose : *a)* Dans l'A. T., l'idée de « vertu » se réfère fréquemment à une sainteté intérieure, 2741; — *b)* dans le N. T., l'idée de vertu « chrétienne », affirmée dans les évangiles, les épîtres, surtout chez S. Paul, 2741-43.

2° *Enseignement patristique.* — 1. Le mot « vertu » : *a)* Vertus, anges députés par Dieu pour accomplir des miracles, xv, 2743; cf. i, 1241-42 (hiérarchie angélique); — *b)* Vertus, émanations

de la puissance céleste, xv, 2743-44; cf. VIII, 1189, 1194; x, 1800-01. — 2. Concept théologique de vertu : *a)* Pères apologistes, xv, 2744; *Tables*, 206-08, spécialement, § VII, 9° *Grâce, mérite et vie chrétienne;* — *b)* avant S. Augustin, xv, 2744-45; — sur Lactance, VIII, 2435; — sur S. Ambroise, II, 1716 (vertus cardinales); — sur S. Jérôme, voir textes indiqués; — *c)* S. Augustin, xv, 2745-46; cf. I, 2432-43 (morale de S. Augustin, docteur de la charité); — *d)* après S. Augustin (Prosper d'Aquitaine, Julien Pomère, S. Fulgence, S. Grégoire le Grand et auteurs divers, xv, 2746-48. — Sur S. Grégoire, *Tables*, 1921, § 5° *Vie surnaturelle.*

3° *Enseignement scolastique.* — 1. Courant aristotélicien (par Boèce, Abélard et son école) : la vertu, *habitus animi optimus;* la notion de l'*habitus* entre dans la doctrine, xv, 2748-49. — 2. Courant augustinien, Pierre Lombard, 2749-50; XII, 1994-96 *(passim).* — 3. Fusion des deux courants, xv, 2750-53; — cités : Simon de Tournai (XIV, 2129); Guillaume d'Auxerre (*Tables*, 1995, § *c* Vie spirituelle); S. Bonaventure (II, 980-81; *Tables*, 463, § 9° *Justification, grâce et vertus*); S. Thomas d'Aquin (*Tables*, 4182-83).

II. Habitus et vertu. — 1. Nature de l'habitus, xv, 2753; cf. *supra*, courant aristotélicien dans la scolastique. — 2. Sujet de l'habitus : ou la nature du sujet *(habitus substantivus)*, ou l'activité de l'être *(habitus operativus)*, 2753-54. — 3. Habitus et vertu : toute vertu est habitus, tout habitus n'est pas vertu; — *a)* habitus de nature ou innés; — *b)* habitus *acquis* par la répétition de leurs actes; — *c)* habitus acquis, susceptibles de devenir *vertus naturelles* et même, si le bien à atteindre par l'exercice de la vertu dépasse les exigences naturelles, *vertus surnaturelles*, 2754-57.

III. Vertus naturelles. — 1. Essence : habitus d'opération concourant effectivement à la production d'actes bons, xv, 2757; cf. I, 343-45; x, 2467-69. — 2. Origine et génération : vertu *innée*, vertu *acquise*, xv, 2757-58. — 3. Accroissement : possibilité et nature; extensif ou intensif (selon l'objet, selon les écoles), 2758-59. Sur l'école suarézienne, XIV, 2679 (accroissement par actes *remissi*); cette opposition s'affirmant sur d'autres points, *infra*, § IV, 3°. — 4. Décroissance et perte de la vertu acquise; diminution progressive et disparition sous les influences contraires, xv, 2759. — Voir *Infidèles (Salut des)*, *Tables*, 2272, § 5° *Cinquième système.*

IV. Vertus surnaturelles. — 1° *Existence.* — 1. Écriture, xv, 2759-60 : *a)* II Petr., I, 3-11 : VI, 1610; XII, 1788; — *b)* I Cor., XIII, 8-13 : III, 1855; — *c)* autres textes pauliniens; cf. XI, 2416-17; XIII, 2891-92 et *Tables*, 3491-93 (dans le relevé analytique, aux mots : Espérance, Foi, Moralité de l'acte humain, Persévérance, Trinité, habitation des Personnes, Vertus). — 2. Enseignement de l'Église : *a)* affirmation générale avant toute controverse, xv, 2760-61; — *b)* controverse : la vertu implique-t-elle un habitus *infus?* cet habitus existe-t-il chez l'enfant dès le baptême?, xv, 2761-62; — *c)* solution de la controverse : insinuée par la lettre d'Innocent III à Guibert ou Ymbert d'Arles, II, 289; VI, 1608; XIII, 2630; — devient opinion recevable : grâce, habitus entitatif; vertu, habitus d'opération, xv, 2762; — affirmée plus nettement par le concile de Vienne, contre Olivi, XI, 985-86; xv, 2763, 2977; — définie au concile de Trente (sess. VI, chap. VII et chap. xv), xv, 2763-64; cf. VIII, 2182, 2189-90.

2° *Nature.* — 1. Habitus surnaturels : *a) divinae naturae consortes*, xv, 2764-65; I, 434-35; VI, 1611; xv, 1841-55 *(passim);* — *b)* grâce, habitus entitatif, xv, 2765; VI, 1610; XIV, 844; xv, 976; — *c)* vertu, habitus d'opération, 2765-66. — 2. Facilité d'opération des vertus surnaturelles : d'abord simple pouvoir d'agir surnaturellement; puis, par la grâce, acquisition de cette facilité, 2766-67. — 3. Explications : facilité acquise par l'exercice des vertus naturelles (Molina, Billot); par perfectionnement intrinsèque de la vertu infuse (Salas, Valencia); par le secours de la grâce actuelle et l'éloignement des obstacles (Suarez); par des habitudes naturelles simplement dispositives (Gonet, Cajétan), 2767-68.

3° *Origine et croissance des vertus surnaturelles.* — 1. Origine : Dieu, cause efficiente; actes humains, cause dispositive, xv, 2769. — 2. Croissance : *a)* le fait, affirmé par l'Écriture et la tradition, sanctionné par le concile de Trente (sess. VI, chap. x et can. 24), 2769-70; cf. II, 303, 321, 2229; VI, 368; VII, 1763; VIII, 2188, 2223; x, 760; XIII, 2633; XIV, 1716; complément de la décision du concile de Vienne contre les Béghards (prop. 1), II, 532-35; xv, 2978; *Tables*, 672; — *b)* les lois : activité humaine, cause méritoire sous l'action divine (conc. de Trente, sess. VI, can. 32 : *Tables*, 677), xv, 2770; mais controverse portant sur la mesure de l'accroissement : α. dans l'effet *ex opere operato*, l'effet est-il toujours identique ou dépend-il aussi des dispositions du sujet?, xv, 2770-71; cf. XIV, 626-27; — β. dans l'effet *ex opere operantis*, nette divergence entre thomistes (accroissement qualitatif) et suaréziens (accroissement quantitatif, même pour les actes *remissi*), xv, 2771-72; II, 2230-32; et surtout XIII, 2630-43 (exposé complet); cf. XIV, 2679-80.

4° *Disparition des vertus surnaturelles.* — 1. Perte totale, par acte contraire à la vertu ou même, selon les cas, par la perte de la grâce sanctifiante, xv, 2772; *infra*, § VIII. Connexion des vertus. — 2. Diminution, au sens impropre, extrinséquement, par le péché véniel, 2772-73; voir *Tables*, 3516 (effets du péché).

5° *Distinction des vertus infuses entre elles par leur objet.* — Dans l'ordre surnaturel, les vertus infuses se multiplient suivant les différents aspects que revêtent, dans leur généralité, les objets surnaturels qu'elles doivent atteindre : objet formel *quo* ou *propter quod*, le motif de la vertu; — objet formel *quod*, ajoutant la matière que recouvre l'objet formel, xv, 2773-74. (Toutes considérations exposées antérieurement à propos de chaque vertu surnaturelle).

V. Vertus intellectuelles. — Improprement dites vertus, en soi vertus naturelles. — 1. Vertus intellectuelles spéculatives : simple intelligence, science, sagesse, xv, 2774; cf. 968. — Applications, 2775 : *a)* l'habitus de théologie, science principalement spéculative et sagesse, mais habitus en soi naturel (contre Contenson), xv, 483-88; — *b)* transposition à l'ordre surnaturel des dons du Saint-Esprit : intelligence, IV, 1743, science, 1744, sagesse, 1745; — *c)* mue par la volonté, la vertu intellectuelle devient auxiliaire de la foi, VI, 395-97, et peut parvenir à la contemplation, III, 1630. — 2. Vertus intellectuelles pratiques : *a)* art, xv, 2775-76; cf. 2793; IV, 1730; — art et prudence, XIII, 1033; — *b)* prudence : vertu intellectuelle par essence, mais, dans la vie, règle de morale, xv, 2776; cf. XIII, 1034-35.

VI. Vertus morales. — 1° *Généralités.* — 1. Nature : objet de la vertu morale, xv, 2776-77; cf. x, 2463-67 (moralité de l'acte humain). — 2. Nécessité : vertu complétant l'élément rationnel dans la direction de la vie, xv, 2777.

2° *Distinction entre elles.* — 1. Vers le bien suprême surnaturel, vertu de religion, xv, 2778; cf. xiii, 2309. — 2. Relativement aux opérations et aux passions : *a)* aux opérations, justice et vertus annexes, xv, 2778-79; viii, 2018-20; — *b)* aux passions (appétits irascible et concupiscible), xv, 2779, toutes se rattachant aux quatre vertus cardinales, 2779; ii, 1714.

3° *Vertus morales infuses.* — 1. Thèse thomiste : existence de vertus morales infuses complétant l'organisme de notre vie spirituel, distinctes des vertus naturelles par leur objet formel, xv, 2779-81. — 2. Thèse scotiste et nominaliste : pas de vertus morales infuses, les vertus naturelles suffisent, dirigées vers la fin surnaturelle par les vertus théologales, surtout par la charité, 2781; iv, 1905.

4° *Siège des vertus morales.* — 1. Vertus acquises, xv, 2781. — 2. Vertus infuses, solutions diverses, plus probablement, la volonté, 2781-82.

Références concernant les vertus morales. — 1° *Les quatre vertus cardinales*, ii, 1714-17 : — force, vi, 537-39; *Tables*, 1580; — justice, viii, 2001-20; *Tables*, 2754-76; — prudence, xiii, 1023-76; *Tables*, 3817-19; — tempérance, xv, 94-99; *Tables*, 4136. — Doctrine thomiste, xv, 1001-05.

2° *Vertus annexes.* — 1. La prudence, présupposée aux autres vertus, dont elle règle l'exercice. — 2. Justice : vertus annexes signalées, *Tables*, 2756-57. — 3. Force : magnanimité, patience, constance et persévérance, signalées *Tables*, 1580. — 4. Tempérance : abstinence (mortification), i, 273; — chasteté, ii, 2319-31; *Tables*, 591-95; — clémence, iii, 45-47; *Tables*, 622; — décence, *T.*, 908; — douceur, *T.*, 1034; — eutrapélie, *T.*, 1418-19; — honnêteté, *T.*, 2107-08; — humilité, vii, 321-29; *Tables*, 2148; — longanimité, xi, 2248; — mansuétude, ix, 1916-18; — miséricorde (et vertus annexes), xv, 3353; *Tables*, 3323-24; — modestie, *T.*, 3231; — pudeur, *T.*, 3826; — sobriété, *T.*, 4054; — studiosité, xv, 98, 1005; — virginité, 1004-05; *Tables*, 4378.

VII. Vertus théologales. — 1° *Notions générales.* — 1. « Théologale », c'est-à-dire ayant Dieu pour objet fomel (*quo* et *quod*), xv, 2782-83; — en tant qu'objet de béatitude surnaturelle, ii, 510-11; v, 645. — 2. Applications : objet formel : foi, vi, 98, 109, 115, 117, 119; — espérance, v, 632-48; *Tables*, 1251; — charité, ii, 2217-25; *Tables*, 584.

2° *Trois vertus théologales.* — 1. Affirmations : *a)* de l'Écriture, xv, 2783; — foi, S. Paul et évangélistes, *Tables*, 1537; cf. relevé analytique, *s. v.* Foi, *T.*, 3491; — espérance, N. T., *T.*, 1249-50; — charité, A. et N. T., *T.*, 583; — *b)* des Pères, xv, 2783; *Tables*, 583-84; — *c)* des documents pontificaux (les trois vertus citées ensemble ou séparées), xv, 2783; cf. Benoît XII, bulle *Benedictus Deus*, ii, 658; — concile de Trente (sess. VI, chap. vii), viii, 2181-85; — séparabilité de la foi et de l'espérance par rapport à la charité : bulle *Unigenitus* (prop. 57), v, 608; xv, 2102; conc. de Trente (sess. VI, can. 28), viii, 2190. — 2. Ordre des vertus : génération des actes ou ordre de perfection, xv, 2784; cf. *Tables*, 1539 : rôle directeur de la foi et supériorité de la charité. — Voir les art. Foi, Espérance, Charité; et *Thomas d'Aquin*, *Tables*, 4183-85.

VIII. Connexion des vertus. — 1. Position du problème : connexion quant à l'*essence* de la vertu, xv, 2784-85. — 2. Connexion des vertus morales entre elles et avec la charité, 2785-86; cf. *Tables*, 585 : la charité, soutien et forme des autres vertus; lien de la charité entre les vertus cardinales. — 3. Connexion de la charité et des deux autres vertus théologales : *a)* dans l'infusion : trois opinions, la première enseignant l'infusion *simultanée* des trois vertus, de beaucoup la plus vraie; deux autres peu probables, xv, 2786-87; cf. *supra*, infusion des vertus au baptême, 4361; — *b)* dans leur accroissement, xv, 2787-88; cf. *Tables*, 585 : mesure de la grâce et des vertus dans la justification (doctrine et controverse); — *c)* dans leur disparition : séparabilité de la foi et de l'espérance relativement à la charité, concile de Trente (sess. VI, can. 28), xv, 2788-89; cf. *supra;* — sur la perte de la vertu, *infra*, § X. — 4. Fondement de la connexion des vertus : quatre opinions (la 3e préférable), xv, 2789. — 5. Égalité et valeur respectives des vertus, 2789-91. — Trois aspects : *a)* Égalité proportionnelle, en raison de leur connexion avec la charité; — *b)* inégalité dans leur exercice; — *c)* leur valeur respective : vertus théologales, vertus intellectuelles, vertus morales.

IX. Juste milieu des vertus. — 1. Notion : « Le juste milieu se trouve, non dans la raison dont les principes sont immuables, non dans la vertu qui cherche dans toute la mesure du possible à conformer son orientation à ces principes, mais dans la *matière* à laquelle ces principes sont appliqués avec toute la prudence désirable », xv, 2791-92. — 2. Applications : *a)* aux vertus morales; — *b)* aux vertus intellectuelles; — *c)* aux vertus théologales, 2792-94.

Considérations à rapprocher du « juste milieu ». — Prudence, *Tables*, 3818; — Justice, viii, 2008; xv, 2792; — Force : milieu entre les actes contraires par excès ou par défaut, *Tables*, 1580; — Tempérance, xv, 97. — La loi du juste milieu n'existe que *per accidens* dans les vertus théologales, 2793-94 : Foi : infidélité et superstition; — Espérance : désespoir et présomption.

X. Durée des vertus. — 1° *Dans cette vie.* — 1. Charité : perte par tout péché mortel, concile de Trente (sess. VI, chap. xv et can. 27), ii, 304, 321; vi, 294, 1629; viii, 2175, 2189-90; xii, 226; xv, 2794; — péchés plus directement opposés à la charité, *Tables*, 587. — 2. Foi : péchés détruisant la foi, *Tables*, 1570. — 3. Espérance, péchés contraires, 1253. — Sur l'ensemble, xv, 2794-95.

2° *Dans l'autre vie.* — 1. Chez les damnés : aucune vertu surnaturelle, xv, 2795; — sur la « foi » des démons, 2795; cf. iv, 335-36. — 2. Au purgatoire, les vertus demeurent, xv, 2795-96; cf. xiii, 1296, 1298. — 3. Au ciel, seule la charité demeure, xv, 2796; cf. ii, 2226; vi, 1421-25.

Conclusion. — Le Christ dans la vie surnaturelle du chrétien, xv, 2796-98.

VERVAUX (Jean), S. J., né à Xivry-le-Franc (M.-et-M.) le 1er déc. 1586, mort à Munich le 15 sept. 1661. — Sa réfutation du manifeste de Wangnereck sur l'illégitimité d'une paix avec les protestants à la fin de la guerre de Trente ans, xv, 3511.

VESPASIEN (10-79), empereur romain. — Prétendus miracles à lui attribués, viii, 1402.

VESPER (Noël), pseud. de Nougat (Noël), pasteur protestant à Lourmarin (Vaucluse), né à Mérindol en 1882. — Auteur de *Les protestants devant la patrie et devant l'Église* (Paris, 1925), xiii, 872.

VESTALES. — La condition des vestales du paganisme, rappelée à l'occasion des diaconesses du christianisme, iv, 692.

VET (Guillaume de). — Évêque janséniste de Deventer (à partir de 1825), xv, 2420, 2422.

VETO. — 1. Le veto des puissances dans les élections pontificales, *Tables*, 1127 et 1151. — 2. Le bill anglais de 1813 accordant au gouvernement le droit de veto pour la nomination des évêques, xi, 1676.

VETTER (Ferdinand). — Édition critique des sermons de Tauler, Berlin, 1910 (bibl., xv, 78). — Cité tout au long de l'article Tauler, xv, 66-78.

VETTER (Paul) (1850-1906), exégète allemand catholique. — Notice dans Hurter, v, 1946. — Cité sur les Paralipomènes, xi, 1989; — l'épiclèse, v, 255; x, 1329; — le purgatoire chez les Arméniens, xiii, 1355-56.

VEUILLOT (Eugène) (1818-1905). — Il a collaboré à

la lutte menée par son frère Louis, dont il a édité les œuvres et écrit la Vie, *Louis Veuillot*, 4 vol., 1899-1913, le quatrième volume étant l'œuvre de son fils François. — Cité : xv, 2799, 2803-06, 2808, 2810-12, 2815, 2817, 2824-25, 2834-35 (bibl.).

VEUILLOT (François), né à Paris en 1870, mort en 1952, fils d'Eugène et neveu de Louis. — Il a terminé la Vie de son oncle commencée par son père (cf. notice précédente) et édité ses *Œuvres complètes*, 40 vol., 1924-1940. — Cité : xv, 2818, 2820-21, 2824, 2828, 2834-35 (bibl.).

VEUILLOT (Louis). — Vie. Œuvre. Influence [É. Amann], xv, 2799-835. — I. L'HOMME. — 1. Jusqu'à l'entrée définitive à l'*Univers*, xv, 2799-801; — sur l'*Univers*, journal de V., *Tables*, 4260; succédant à l'*Univers religieux* de Migne, x, 1725-26; voir aussi 2801. — 2. Le parti catholique et la liberté d'enseignement : symptômes de division entre catholiques, xv, 2801-04; cf. ix, 570, 571, 573, 577; Montalembert, x, 2349-50; Parisis, *Tables*, 3443; — scission des catholiques (1850), xv, 2804-05; x, 2352 (Veuillot s'opposant à Dupanloup, à de Falloux, à Mgr Sibour); cf. ix, 577-80. — 3. Lutte entre les deux fractions du parti catholique (catholicisme libéral et intransigeant), xv, 2805-12; — Dupanloup et V., xiii, 1795; xiv, 2887-88; xv, 2801-03, 2806, 2808-09, 2811, 2814-15, 2817, 2823-25, 2834; — Guéranger et V., 2802, 2809, 2826; — Montalembert et V., 2801-02, 2805-06, 2812, 2821, 2825, 2830, 2833; — V. et la question romaine, 2810-12; cf. 2803, 2819, 2829-30. — 4. Louis Veuillot et le concile du Vatican (1867-1870), 2812-17; cf. 2544-45, 2554, 2565; — V. et le Syllabus, 2805, 2826, 2829; xiv, 2878, 2887. — 5. Veuillot et les affaires politico-religieuses au début de la III[e] République, xv, 2817-21; — sa mort, 2821.

II. ŒUVRE LITTÉRAIRE ET INFLUENCE. — 1. Le journaliste : les *Mélanges*, xv, 2821-29. — 2. Le littérateur : les Œuvres diverses : romans, histoire, hagiographie, apologétique, etc., 2829-30; — la *Vie de Jésus-Christ*, déjà signalée, viii, 1409. — 3. Influence : appréciation sur divers points, xv, 2830-36.

Nous rapporterons, sans commentaire, deux appréciations sur Veuillot et son œuvre.

I. « En semblant donner raison à Veuillot contre l'épiscopat, le pape (Pie IX) avait en fait encouragé le journaliste à faire de l'*Univers* un organe de combat, qui allait jouer, sous l'Empire, en faveur de l'ultramontanisme, le même rôle que l'*Avenir* au début de la Monarchie de Juillet. Dévoué corps et âme à l'Église et à son chef, mais justifiant souvent le reproche que lui faisaient ses adversaires de poser au « pape laïc des Gaules », Veuillot, encouragé par ses amis, par dom Guéranger en particulier, allait pendant vingt ans clouer au pilori tous ceux qui regrettaient l'uniformisation radicale de la liturgie ou l'évolution de la piété moderne et vociférer, à la grande joie du bas clergé, contre "l'arbitraire" des évêques, dont il oubliait aisément qu'ils ont été établis par le Christ comme pasteurs légitimes de leurs diocèses. La justice oblige du reste à reconnaître que cette œuvre négative, dont on voit mieux aujourd'hui ce qu'elle avait de discutable, s'accompagnait d'une œuvre positive : conquis personnellement par les "parfums de Rome", touché par les épreuves de Pie IX, enthousiasmé par l'intrépidité avec laquelle celui-ci se faisait le défenseur des principes, Veuillot sut communiquer son culte de la papauté aux Français et, selon le mot très juste de Mgr Amann (*D. T. C.*, xv, 2833), "si en France on aime le pape plus encore qu'on ne le vénère, c'est un résultat précieux de la grande action de l'*Univers*" (R. Aubert, dans *Histoire de l'Église* de Fliche et Martin, xxi, *Le pontificat de Pie IX*, p. 298-99).

II. « Sans doute, Veuillot s'attira des haines, mais il ne les créa pas en les dirigeant sur lui; elles existaient et auraient fait sans lui bien d'autres victimes. On lui a reproché des violences, et il faut reconnaître que ses coups étaient durs et ses traits pénétrants; cette méthode ne pourrait pas être proposée comme celle de l'apostolat ordinaire. Mais le journal n'est pas une page de catéchisme et la mission de Veuillot n'était pas de répéter le prône paroissial. Il se considérait comme un soldat; il avait une arme, et il s'en servait pour la bonne cause. On lui a reproché d'avoir attaqué des catholiques, même des prêtres et des évêques. De tels incidents sont pénibles et, sans chercher d'où venaient les provocations, il faut constater que Veuillot resta toujours en bonne compagnie, même dans les plus hauts degrés de la hiérarchie. On lui a fait grief encore d'être unilatéral dans ses admirations et, de la part d'un soldat, le contraire étonnerait; mais il faut bien reconnaître que ceux qu'il a attaqués le méritaient et qu'il en donnait de bonnes raisons. Du reste, sans avoir, autant que d'autres, le souci d'attirer les incroyants, il avait, en dépit des apparences, beaucoup de cœur et une vraie charité chrétienne. Quant à ses dons d'écrivain, ils sont de tout premier ordre, non seulement dans les œuvres polémiques, mais dans les autres domaines qu'il a abordés avec une égale facilité. Ce polémiste génial mit toute sa force au service de l'Église et l'on doit avouer qu'elle a été magnifiquement servie » (F. Cayré, *Patrologie et histoire de la théologie*, iii, 517).

VEUVES. — Sur leur situation légale dans l'A. T., voir dans *D. B.*, l'art. *Veuve* (H. Lesêtre), v, 2411-13.

Sur les veuves chrétiennes de la primitive Église. — S. Paul conseille aux veuves de demeurer dans leur état (I Cor., vii, 8), tout en permettant les secondes noces (dans le *D. T. C.*, iii, 1853); il trace les règles à imposer aux veuves chrétiennes : que celles qui ont des enfants s'occupent de leur famille et que celles qui sont seules persévèrent dans la prière. Quant à celles qui veulent vivre dans les plaisirs, elles ne comptent plus pour l'Église (I Tim., v, 3-8). Certaines veuves étaient inscrites sur le rôle de l'Église pour être assistées et aussi pour remplir diverses fonctions. Certaines conditions étaient requises pour l'admission de ces veuves : avoir soixante ans au moins, n'avoir eu qu'un seul mari, jouir d'une bonne réputation au double point de vue de l'éducation des enfants et des bonnes œuvres (I Tim., v, 9, 10). Ces conditions montrent bien qu'on voyait dans ces veuves autre chose que de simples assistées. Avec elles, commençait déjà le ministère des diaconesses ou veuves qui se maintint dans l'Église pendant quelques siècles; voir : iv, 686-90, 691, 743-44; v, 324; xi, 1232, 1252-53; xv, 1050, 1057, 1076, 1106, 1113; *Tables*, 958; cf. S. Ignace d'Antioche, vii, 710; ix, 2073.

Diverses questions abordées ailleurs : licéité pour les veuves de se remarier, ix, 2063, 2077-101 *(passim)*; — perfection respective de l'état de veuvage, de virginité, de vie conjugale, 2065-66; cf. viii, 915 (S. Jérôme contre Jovinien); — pauvreté de la veuve, motif de dispense de la loi d'empêchement de mariage, iv, 2474; — traitement des veuves consacrées à Dieu et infidèles (S. Basile), ix, 2112; — empêchement de viduité dans l'Église syrienne, xiv, 3065; — veuvage rendu plus parfait par le vœu de chasteté, xv, 3202, 3267; — *De bono viduitatis* (S. Augustin), i, 2304.

VEYSSIÈRE DE LA CROZE (Mathurin) (1661-1739). — Auteur d'une *Histoire du christianisme aux Indes* (La Haye, 1724), xiv, 3116 (bibl.), 3145.

VIA (Jean de). — Voir *Jean de Via*, *Tables*, 2484; ajouter aux références : sur la messe, x, 1194, 1278.

VIAIXNES (Thierry, sieur de Fagnier de). — Notice [É. Amann], xv, 2835-36. — Voir *Tables*, 1493; ajouter aux références : xiii, 1484; xv, 2410.

VIALART DE HERSE (Félix) (1603-1680), évêque de Châlons-sur-Marne. — Mêlé aux querelles jansénistes, viii, 475, 503, 520, 522; xiii, 1468-69, 1478-80. — Son catéchisme, ii, 1931-32. — Cité : ix, 91.

VIALLETON (Louis) (1859-1930). — Naturaliste, il défendit une théorie s'opposant au transformisme (cf. *Dict. pratique des conn. religieuses*, Supplément, 762). — Cité : xii, 2525, 2529; xv, 1367, 1372.

VIARD (Marcel) (1883-1946). — Prêtre du diocèse de Langres, il fut toujours dans le ministère paroissial, sauf pendant deux années passées aux Facultés catholiques de Lyon, où il présenta une thèse, *La Didascalie des apôtres* (Langres, 1906). — Cité : iv, 735, 737, 741-42, 746-47, 748 (bibl.).

VIATEUR (Clercs de Saint-). — Collèges et écoles au Canada, ii, 1486. — Cités : i, 1067 (États-Unis).

VIATEUR DE COCCAGLIO. — Notice [P. Godefroy], xv, 2836-42.

VIATIQUE. — Étude canonico-morale [A. Bride], xv, 2842-58. — 1. Le mot et la chose, xv, 2842-43. — 2. Aperçu historique, 2843-47 (viatique en dehors de la messe, sujets, lieu, ministres, rites et cérémonies). — 3. Communion des malades, 2847-53 (le soin spirituel des infirmes, le jeûne eucharistique, temps et lieu de la communion, rite, cérémonies et ministres); cf. *Tables*, 2661-62 (modifications apportées au jeûne). — 4. Communion des mourants, xv, 2853-58 (précepte, sujet, temps et lieu, ministres, rites et cérémonies).

VIAU (Théophile de) (1590-1626). — Huguenot de naissance, libertin de croyance, auteur de *Pyrame et Thisbé*, tragédie, d'un *Traité de l'immortalité de l'âme*, imité du *Phédon* de Platon, il est surtout connu comme poète. — Brèves indications, xiii, 1721-22.

VICAIRE. VICARIAT. — *Vicarius*, lieutenant : celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions.

Dans l'Église catholique, le pape est dit « le vicaire de Jésus-Christ ». Le cardinal qui remplace le pape pour l'administration du diocèse de Rome, dont le pape est l'évêque, est appelé le « cardinal-vicaire ». En Orient, le prélat qui remplace le patriarche est le « locum tenens ».

On rappellera brièvement les différentes applications, dans la hiérarchie catholique, du mot « vicaire » énumérées au *Codex juris canonici* de 1918.

1. *Vicaire apostolique* (can. 293-311). — « Les territoires qui ne sont pas érigés en diocèses sont gouvernés par des vicaires ou des préfets apostoliques, tous nommés uniquement par le Siège apostolique » (can. 293, § 1). — « Les mots *vicaire apostolique* peuvent désigner, dans un sens large, tout ecclésiastique délégué par le pape, avec une juridiction spéciale. Aux ve-viiie siècles, on appelait de ce nom les légats du pape. Dans le sens strict, le vicaire apostolique est un prélat, généralement élevé à l'ordre épiscopal, qui, dans les régions où la hiérarchie définitive n'a jamais été établie, ou bien a été supprimée et n'est pas encore rétablie, représente le Souverain Pontife dans la direction d'une chrétienté locale, plus ou moins étendue. Entendus dans ce sens, les vicaires apostoliques existent depuis le milieu du xviie siècle » (Naz, *Traité de droit canonique*, i, p. 422). Le vicaire apostolique diffère de l'évêque résidentiel, qui dirige son diocèse en son nom personnel, en ce sens que le vicaire apostolique administre son territoire au nom et par commission du pape.

Les pouvoirs des vicaires apostoliques font l'objet des can. 294-96; — leurs obligations sont indiquées aux can. 297-307; — leurs privilèges honorifiques, aux can. 308-11.

Dans le *D. T. C.*, il est question du vicaire apostolique surtout à l'occasion des missions catholiques.

2. *Vicaire général* (can. 366-71). — « Chaque fois que la bonne administration du diocèse l'exige, l'évêque doit constituer un vicaire général, qui soit son auxiliaire dans tout le territoire avec pouvoir ordinaire » (can. 366).

Sur l'origine du vicaire général, deux opinions : *a)* D'après les uns, l'institution de cet office fut une conséquence de la suppression des archidiacres (voir ce mot, *Tables*, 247), qui au Moyen Age étaient à la tête d'une partie du territoire diocésain. Comme leurs prérogatives nuisaient à l'unité de l'administration du diocèse, de nombreux évêques demandèrent, à partir du xiie siècle, que leur charge fût supprimée. Il fut donné satisfaction à ce désir par les papes Alexandre III (1159-1181) et Innocent III (1198-1216), dont les décisions furent insérées dans le *Corpus juris* (*Decr.*, l. I, tit. xxiii, c. 6; l. V, tit. xxxvii, c. 3). Ainsi les vicaires généraux remplacèrent peu à peu les archidiacres; ils furent adjoints à la personne de l'évêque, comme auxiliaires principaux, mais sans territoire déterminé (Wernz-Vidal). Le concile de Trente (sess. xxiv, c. 12 et 20, *De reform.*) généralisa cette institution. — *b)* D'après des auteurs récents, l'origine de la fonction doit être cherchée dans la coutume, suivie par de nombreux évêques, de constituer pendant leur absence du diocèse un remplaçant ou procureur, pour l'ensemble de leur juridiction. Les archidiacres ne pouvaient convenir pour cette charge, puisque leur compétence, comme leur présence, était limitée à une partie du diocèse (É. Fournier, *Les origines du vicaire général*, Paris, 1922).

Le can. 366, § 3, prescrit « qu'un seul vicaire général soit constitué ». Mais déjà l'opinion commune des auteurs admettait la légitimité de l'opinion contraire et il semble bien que Vatican II, sans promulguer une décision positive, incline vers ce sentiment dans le Décret *Christus Dominus*, instituant les *vicaires épiscopaux* : « Dans la curie diocésaine, la première fonction est celle de vicaire général. Mais chaque fois que le bon gouvernement du diocèse le demande, l'évêque peut constituer un ou plusieurs vicaires épiscopaux, c'est-à-dire qui jouissent de plein droit, dans une partie déterminée du diocèse, ou pour une catégorie spéciale d'affaires, ou relativement aux fidèles d'un type déterminé, des pouvoirs que le droit commun accorde au vicaire général » (n° 27) (*supra*, 4306, art. *Vatican II*).

Les can. suivants exposent les qualités requises pour le vicaire général (can. 367), ses pouvoirs (can. 368), ses relations avec l'évêque (can. 369), les règles de préséance (can. 370) et enfin la cessation de ses fonctions (can. 371).

3. *Vicaire aux armées.* — Le Code n'en parle pas; mais il est nécessaire de relater ici, à la place qui lui convient, cette institution consacrée par Vatican II, *Décret Christus Dominus*, n° 43. Le vicaire aux armées est un évêque titulaire au service d'une région ou d'une nation : « Le soin spirituel des soldats, dit le concile, étant donné les conditions particulières de leur vie, mérite une attention toute spéciale; qu'on érige donc dans chaque pays, selon ses moyens, un vicariat aux armées. Le vicaire et les aumôniers devront se dévouer sans compter à cette tâche difficile en pleine collaboration avec les évêques diocésains. C'est pourquoi les évêques diocésains devront accorder au Vicaire aux armées, en nombre suffisant, des prêtres aptes à cette lourde charge, et ils favoriseront en même temps les initiatives destinées à promouvoir le bien spirituel des soldats. »

Le concile renvoie à plusieurs documents de la S. C. consistoriale relatifs aux vicaires aux armées : *Instructio de vicariis castrensibus*, 23 avril 1951, *A. A. S.*, xliii, 1951, p. 562-65; — *Formula servanda in relatione de statu vicariatus castrensis conficienda*, 20 oct. 1956, *A. A. S.*, xlix, 1957, p. 150-63; — décret *De sacrorum liminum visitatione a vicariis castrensibus peragenda*, 28 févr., 1959, *A. A. S.*, li, 1959, p. 272-74.

4. *Vicaire capitulaire* (can. 429-44). — L'élection d'un vicaire capitulaire dans le cas de la vacance du siège épiscopal est réglée par les can. 431-44. — « Le siège vacant, l'administration du diocèse est dévolue au chapitre de l'église cathédrale, à moins qu'il n'y ait un administrateur apostolique ou que le Saint-Siège n'y ait pourvu d'une autre manière » (can. 431, § 1); sur l'administrateur apostolique, voir *Tables*, 37. « Le siège épiscopal étant vacant, le chapitre de l'église cathédrale doit, dans les huit jours qui suivent la réception de la notification de la vacance, constituer un vicaire capitulaire qui, en son lieu et place, ait la charge d'administrer le diocèse. » (can. 432. § 1); voir *D. T. C.*, iii, 616; xv, 1479. Le can. 432, § 2, prévoit un cas différent : « Si le chapitre, pour un motif quelconque, n'a pas nommé le vicaire capitulaire dans le délai fixé, la nomination en est dévolue à l'archevêque. Si l'église métropolitaine elle-même est vacante..., la nomination est dévolue au plus ancien des évêques suffragants.

Les canons suivants précisent les conditions requises pour la validité de l'élection (can. 433, § 1-3), les qualités requises chez le vicaire capitulaire (can. 434), le caractère et l'extension du pouvoir capitulaire (can. 435, § 1-2), les limitations du pouvoir capitulaire (can. 435, § 3, can. 436-37), les droits et devoirs du vicaire capitulaire (can. 438-42), la cessation de la charge de vicaire capitulaire et le contrôle de sa gestion (can. 443-44).

5. *Vicaire forain* ou doyen (can. 445-50). — Doctrine exposée aux *Tables*, 1578-79.

6. *Vicaire ayant cure d'âmes, dit vicaire actuel* (can. 471, § 1-4). — « Si la paroisse a été unie complètement en droit à une maison religieuse, à une église capitulaire ou à une autre personne morale, il faut y établir un vicaire qui exerce, de fait, la cure d'âmes, en lui affectant une portion convenable des revenus à déterminer d'après l'appréciation de l'évêque. A l'exception du cas de privilège ou de coutume légitime, à l'exception aussi

du cas où l'évêque a assuré la dotation du vicaire, en s'en réservant la libre nomination, c'est le supérieur religieux, le chapitre ou une autre personne morale qui présente le vicaire; c'est l'Ordinaire du lieu qui le nomme, s'il le juge idoine, sous réserve d'observer le can. 459 (sur le choix du sujet le plus capable). Le vicaire, s'il est religieux, est amovible au même titre que le curé religieux...; tous les autres vicaires sont perpétuels au regard de celui qui les a présentés; mais ils peuvent être écartés par l'Ordinaire à l'instar des curés, moyennant avis donné à celui qui les a présentés. Le vicaire a exclusivement la cure d'âmes en son entier, avec tous les droits et obligations des curés, d'après les règles du droit commun, et compte tenu des statuts diocésains et des coutumes louables » (can. 471).

7. *Vicaire économe* (can. 472-73). — Doctrine exposée aux *Tables*, 1096.

8. *Vicaire coadjuteur*. — Can. 475 : « Si le curé, par suite de son grand âge, ou d'une faiblesse intellectuelle, ou d'incapacité, ou de cécité, ou d'une cause permanente, devenait incapable de remplir convenablement sa charge, que l'Ordinaire du lieu lui donne un vicaire auxiliaire *(coadjutorem)*, qui le supplée, dans ses fonctions. Si la paroisse est confiée à des religieux, cet auxiliaire doit être présenté par le supérieur. Il lui sera assigné une part convenable des revenus curiaux, à moins qu'il ne soit pourvu autrement à sa subsistance. Si le coadjuteur supplée en tout au curé, il a tous les droits propres aux curés et il est tenu à toutes leurs obligations, à l'exception de l'application de la messe pour le peuple, qui continue à être une charge pour le curé... » — Allusion au vicaire coadjuteur, *Tables*, 636.

Du vicaire coadjuteur, il faut rapprocher le *vicaire substitué* au curé (can. 474). Le can. 465 règle le cas d'un curé absent au-delà d'une semaine. Le can. 1923, § 2, ordonne de pourvoir au remplacement temporaire du curé qui, après une sentence de privation de sa paroisse, irait en appel près le Saint-Siège. Le can. 474 ne dit pas du vicaire suppléant *(substitutus)* qu'il succède à tous les droits et devoirs du curé. La situation de ce vicaire est donc moindre que celle du vicaire économe. La paroisse n'est pas vacante et le curé a toujours l'obligation de célébrer la messe pour ses paroissiens. De plus, le curé ou l'Ordinaire peuvent toujours réserver expressément certaines facultés de l'ensemble des pouvoirs concédés au vicaire suppléant ou substitué. A part cette restriction, ce vicaire a, de par le droit commun, tous les pouvoirs du curé en ce qui concerne la cure d'âmes. Sa juridiction est ordinaire, mais vicariale. Il reçoit la juridiction générale pour les mariages et peut la déléguer.

9. *Vicaire coopérateur*. — Can. 476 : « Si le curé, à cause du grand nombre de ses ouailles ou d'autres circonstances, ne peut pas, du jugement de l'Ordinaire, assurer le soin de sa paroisse, il faut lui donner un ou plusieurs vicaires coopérateurs... Les vicaires coopérateurs peuvent être établis, soit pour toute la paroisse, soit pour une partie déterminée de la paroisse... Le droit de nommer les vicaires coopérateurs du clergé séculier appartient non au curé, mais à l'Ordinaire du lieu, le curé ayant été entendu. » A propos des droits et obligations des vicaires coopérateurs, R. Naz (*op. cit.*, p. 551-52) écrit : « La juridiction du vicaire coopérateur est essentiellement déléguée, en partie par l'Ordinaire, en partie par le curé... Elle dérive de l'Ordinaire en ce qui concerne le pouvoir d'entendre les confessions et de prêcher; le curé peut régler l'application de ces facultés, mais il ne dépend pas de lui de les restreindre en droit, ni de les enlever. D'autre part, le curé peut déléguer au vicaire certaines facultés, par ex., celle d'assister aux mariages, de conférer l'extrême-onction et le viatique. Pour les mariages, il peut déléguer son vicaire pour l'ensemble des cas *(ad universitatem negotiorum)*, et c'est même à son vicaire seul qu'il est autorisé à déléguer cette faculté générale pour les mariages (can. 1096, § 1). Si le vicaire l'a reçue, il a le pouvoir de la sous-déléguer (can. 199, § 3) ». A ce propos, on voudra bien se reporter, dans le *D. T. C.*, à l'art PROPRE CURÉ, XIII, 750, commentaire d'A. Bride.

Sur l'ensemble, voir *D. D. Can.*, VII, 1434-504.

VICE. — Notion. Applications [A. Michel], XV, 2858-62. — 1° *Notion*. — 1. Vice : habitude mauvaise opposée à l'habitude vertueuse, XV, 2858-59; — quand se prend l'habitude mauvaise?, VI, 2016-17; XII, 198. — 2. Distinction des vices, XV, 2860; — pas de connexion nécessaire entre eux, nonobstant un certain enchaînement des péchés, 2860; XII, 165-67; — inégalité des vices entre eux, XV, 2860-61; XII, 167-77.

2° *Applications*. — 1. Par analogie aux vertus cardinales, les péchés capitaux, XV, 2861; II, 1688; références indiquées, XV, 2861. — 2. Opposition aux vertus, 2861-62 (références s'y rapportant).

VICO (Jean-Baptiste) (1668-1744). — Philosophe italien; son œuvre principale : *Principes d'une science nouvelle, relative à la nature commune des nations* (1725). — Cité : XII, 1460.

VICOMERCATO (1500-1570). — Commentateur d'Aristote, il marque les oppositions au dogme de la doctrine de ce dernier, XIII, 1702. — Cité : 1707-08.

VICTIME EXPIATOIRE. — Analyse de cette idée de l'antiquité, inapplicable au sacrifice rédempteur du Christ, XIII, 1923 sq.

VICTOR Ier (Saint), pape. — Pontificat [É. Amann], XV, 2862-63. — Adoptianisme (de Théodote), condamnation, 1626, 1631, 3690; *Tables*, 38; X, 2197-98. — Victor Ier et le monarchianisme, 2198; XV, 1630; cf. X, 2361. — Victor Ier et les controverses pascales, XI, 1949-51, 1963; cf. XV, 1265, 1279, 2862. — Victor et Calixte, encore esclave, II, 1335-36. — Cité : I, 312, 704; à propos de S. Irénée, VII, 2404, 2428, 2438, 2451.

VICTOR II, pape. — Pontificat [É. Amann], XV, 2863-66. — Son élection, 2863-64; IV, 2311-12; VI, 1793. — Victor II et l'Église de Constantinople, XV, 2865-66; X, 1702; XIV, 1356. — Hildebrand, délégué de V., IV, 504, 506. — Sa mort imprévue, 2312.

VICTOR III, pape. — Pontificat [É. Amann], XV, 2866-72. — Cité : 2270, 2272, 2280.

VICTOR IV, antipape, successeur de l'antipape Anaclet, II, 747. — Cité : I, 714.

VICTOR (VIe s.). — Diacre de Constantinople, chalcédonien, adversaire des moines scythes, VII, 172; XIV, 1747-48.

VICTOR D'ANTIOCHE. — Notice [G. Bardy], XV, 2872-74. — Interprétation de Marc (VI, 13), V, 1956-57. — Sur le feu de l'enfer, 2202.

VICTOR D'ARCIS-SUR-AUBE (Saint), confesseur (VIe-VIIe s.). — Office et panégyrique par S. Bernard, II, 754-55; XIV, 955.

VICTOR DE CAPOUE. — Notice [G. Bardy], XV, 2874-76. — Sur l'eucharistie, V, 1244, 1249.

VICTOR DE CARTENNA. — Notice [G. Bardy], XV, 2876-77. — Son traité *De paenitentia*, XII, 730, 820; cf. III, 860-61; XIV, 524.

VICTOR CLAUDIUS MARIUS. — Notice [G. Bardy], XV, 2877-80.

VICTOR DE TUNNUNUM. — Notice [G. Bardy], XV, 2880-81. — Cité (affaire des Trois-Chapitres), XV, 1908, 1911-12, 2996-97, 2999; cf. XI, 1581, 1586. — Sur un texte de V. historiquement inexact, XII, 1512. — Cité : XV, 2672, 2876.

VICTOR DE VITA. — Notice [G. Bardy], XV, 2881-82. — Sur la persécution vandale, XII, 827, 842. — Cité : I, 1850.

VICTORELLI (André). — Voir *Vittorelli.*

VICTORIN DE PETTAU. — Notice [G. Bardy], XV, 2882-87. — Sur l'Écriture (A. et N. T.), VII, 2084. — Jésus-Christ, VIII, 1165 et VI, 2141 (virginité de Marie et frères de Jésus); XV, 2655 (Verbe, Fils de Dieu). — Saint-Esprit, IV, 1762. — Eschatologie : fin du monde, V, 2522; — jugement, VIII, 1779; — enfer, V, 62; cf. IV, 352-53, 366 (démons). — Cité : VII, 2519.

VICTORINS. — Voir *Saint-Victor*, *Tables*, 3967-68.

VICTORINUS (Marius) **AFER.** — Vie. Œuvres. Doctrine [P. Séjourné], XV, 2887-954. — 1. Vie, 2887-89. — 2. Œuvres : *a)* profanes et influence,

2889-91; — *b)* chrétiennes, 2891-94; — *c)* supposées, 2894. — 3. Jugement d'ensemble : *a)* valeur littéraire, 2895-96; — *b)* valeur théologique (philosophie et théologie), 2896-98; — *c)* influence ultérieure, 2898-99. — 4. Sources de la foi : *a)* l'enseignement chrétien, la science de la foi, part de Dieu et part de l'homme, 2899-900; cf. vi, 1574, 1638; — *b)* l'Écriture, son exégèse, xv, 2900-03; cf. vii, 2084, 2178; — *c)* la règle de foi, xv, 2903-05. — 5. Dieu et la Sainte Trinité : *a)* Dieu, 2905; iv, 1103-06, 1231 (terminologie platonicienne); cf. xii, 2372, 2374; iv, 2428 (transcendance); — *b)* la Sainte Trinité, xv, 2905-26 (long exposé, résumé 1682-84); — sur le Père, 2925; — le Fils-Verbe, 2925; cf. v, 2453; xv, 1682, 2930; — le Saint-Esprit, 2925-26; v, 801. — 6. Les œuvres de Dieu, xv, 2927-38; — spécialement : la création (origine du monde, création des esprits et de la matière); — destinée humaine (préexistence et chute des âmes, leur « incarnation » et le péché originel); — l'ordre surnaturel. — 7. Le mystère du Christ, xv, 2938-42 (les hérésies, le Verbe-Dieu, son rôle, la nature humaine, l'union hypostatique, la rédemption, le corps mystique); cf. viii, 1262. — 8. Vie chrétienne, xv, 2942-54 (foi et œuvres, foi et grâces, gnose, morale et sacrements, fins dernières); vi, 1574, 1638 (grâce); x, 632 (mérite); xv, 3193, 3197 (vœu); — la vie intérieure (inspiration platonicienne), xii, 2311-12, 2315, 2362-63. — Cité : ii, 920; iii, 417; vii, 375, 392 et 462 (Victorinus Afer à substituer à *Victorin de Pettau*); xiv, 1694; xv, 2883.

VICTORIUS, *Victorin, Victor* (ve siècle). — Auteur d'un cycle pascal portant son nom, xi, 1961; *Tables*, 3438. — Cité : xiv, 2072, 2985, 2987-89.

VICTRICE DE ROUEN. — Notice [G. Bardy], xv, 2954-56. — Saint-Esprit, v, 2309-10. — Culte des reliques, xiii, 2336, 2339-42, 2345. — Abandonne le service militaire, comme chrétien, xiv, 1977. — Cité : ii, 2080; iv, 477.

VIDAL (Mgr Jean-Marie-Joseph-Louis-Jules). — Né dans l'Ariège en 1872, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Inquisition au Moyen Age ; cf. *Dict. pratique des conn. religieuses*, Supplément, 1023. — Cité : vii, 2022, 2036, 2040-41, 2044, 2053, 2062, 2067-68 (bibl.)

VIDAL (Marc), théatin. — Son ouvrage *Arca vitalis* (Venise, 1650) condamné comme laxiste, ix, 71.

VIDAL (Pierre) († 1938). — Un des jésuites canonistes qui ont révisé et adapté au Code le *Jus decretalium* du P. Wernz (*Tables*, 2540). Le P. Vidal en avait publié une refonte complète, *Jus canonicum ad Codicis normam exactum*, en 10 vol., Rome, 1923-1938, dont chacune des parties a fait elle-même l'objet de révisions subséquentes, notamment par les soins des RR. PP. *Aguirre* et Cappello (Université Grégorienne). — P. Vidal cité : xii, 628.

VIE. — 1. Origine de la vie, xv, 1378-82; voir la critique du matérialisme, x, 298-315 *(passim)*. — 2. Principe vital dans l'homme, xv, 3099-102. — Se reporter aux *Tables*, 2100-05 *(Homme)*.

VIE ÉTERNELLE. — Point de départ de l'étude : le dernier article du Symbole des apôtres [A. Michel], xv, 2956-73. — 1° *Fondements scripturaires.* — 1. Ancien Testament : période de croyance confuse, 2957-58; — premières lueurs, 2958-59; cf. iv, 2023 (doctrine obscure de l'Ecclésiaste); viii, 1472-74 (aspiration de Job); xiii, 927-29 (Proverbes); 1140-43 (Psaumes); — précisions sur la vie éternelle des justes, xv, 2959-60; cf. iv, 2051 (Ecclésiastique); 74 (Daniel); ix, 1490 (Machabées); xiv, 742-43 (Sagesse); cf. viii, 1631-32; xv, 1167 (Tobie). — 2. Doctrines juives et livres apocryphes, 2960-62; cf. viii, 1632-35 *(passim); Esséniens, Tables*, 1270. — 3. Nouveau Testament : Synoptiques, xv, 2962-63; cf. ix, 1954-55 (S. Marc, admission dans le royaume); x, 371 (S. Matthieu); ix, 995-96 (S. Luc). — S. Paul, xv, 2963-64; cf. iii, 1852, 1855 (I Corinthiens); v, 184 (Éphésiens); vi, 1051 (Galates); xi, 2388 (eschatologie), 2407-08 (sanctions de la vie future); xiii, 2888 (Romains); xv, 607-08 (Thessaloniciens); 1089-93 (Timothée, gratuité et universalité du salut). — S. Jean 2964-65; cf. viii, 573-74, 579-80, 591-92. — Voir aussi pour l'ensemble les articles : Jugement, Résurrection, Enfer, Ciel, Corps glorieux, en s'aidant des indications données respectivement aux *Tables*, 2709-11, 3897-98, 1180, 609, 3900.

2° *Tradition primitive.* — Pères apostoliques, xv, 2965-69 : *Didachè, Tables*, 222; — Pseudo-Barnabé, *T.*, 376-77; — *I^a Clementis, T.*, 622-23; — *II^a Clementis, T.*, 623-24; — Ignace d'Antioche, vii, 704, 707 (eucharistie et immortalité), 709-10; — S. Polycarpe, xii, 2519; — épître à Diognète, i, 978; iv, 1367.

3° *Insertion de « vitam aeternam » dans le Symbole*, xv, 2969-73. — 1. Formules préparatoires, 2969-70 : *a)* iie et iiie s. : S. Irénée, i, 985; vii, 2498-99, 2505; — S. Justin, i, 979, 980; viii, 2269; — Origène, xi, 1545; — Tertullien, i, 987; xv, 163-65; — S. Cyprien, *Tables*, 892 (eschatologie); — S. Hippolyte, vi, 2511 (eschatologie); — voir aussi : Tatien, i, 981; xv, 65; — Athénagore, i, 983; — S. Grégoire le Thaumaturge, *Tables*, 1934-35 (eschatologie); — Clément d'Alexandrie, i, 993-94. — *b)* ive s. : auteurs principaux, renvois aux *Tables*, § Eschatologie : S. Athanase, 290; — S. Cyrille de Jérusalem, 897; — S. Basile, 382; — S. Grégoire de Nazianze, 1933-34; — S. Grégoire de Nysse, 1936; — Aphraate, 189 (surtout i, 1462); — S. Éphrem, *Tables*, 1189; — Priscillien et Phébade d'Agen, xv, 2970. — 2. Insertion de l'article : *a)* en Occident, xv, 2970-71 : ive s. : symbole, texte gallican, i, 1664-65; — ve s. : Nicétas de Remesiana, Fauste de Riez, Césaire d'Arles, ii, 2175, 2182; — but de l'insertion : exclusion du millénarisme dans la résurrection de la chair, i, 1664; — à partir du ve s., formule courante dans l'Église latine; — *b)* en Orient, xv, 2971-72 : introduction de la formule dès le ive s. (cf. i, 1668) dans le symbole de Nicée-Constantinople, chez S. Cyrille de Jérusalem, Marcel d'Ancyre, S. Épiphane, à Antioche, à Laodicée, dans les *Constitutions apostoliques.*

VIEIRA (Antoine) (1608-1697), prédicateur jésuite. — Notice dans Hurter, iv, 635-36. — Cité sur l'esclavage, v, 495, 505, 513.

VIELMI (Jérôme). — Notice [A. Marillier], xv, 2973.

VIENNE (Autriche). — Concordat de 1448, *Tables*, 754. — Concile de 1858, *T.*, 749.

VIENNE (France). — Concile de 892, *Tables*, 749. — Concile œcuménique de 1311-1312 : notice [J. Leclercq], xv, 2973-79; *Tables*, 672.

VIERGES. — Voir *Virginité.*

VIERKANDT (Alfred-Ferdinand), ethnologue allemand. — Auteur de plusieurs études sur l'origine de la religion: *Anfänge der Religion; — Natur- und Kulturvölker* (Leipzig, 1896); — *Führende Individuen* (1908). — Cité : xiii, 2212.

VIÊTNAM, région de l'Asie du Sud-Est comprenant, du nord au sud, le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine. — L'Église y fut implantée au xviie s. par le jésuite français Alexandre de Rhodes et les fondateurs des Missions Étrangères de Paris, François Pallu et Nicolas Lambert de La Motte. Alexandre de Rhodes avait présenté à la Propagande un projet : nommer des évêques titulaires relevant directement du Saint-Siège.

La hiérarchie ecclésiastique a été établie au Viêtnam par Jean XXIII. Trois provinces ecclésiastiques : la première comprend tout le Viêtnam du Nord, avec l'archevêché de Hanoï et neuf diocèses suffragants; la seconde, archevêché de Hué, a trois diocèses suffra-

gants, Qui Nhon, Nha Trang et Kontum. Enfin, l'archevêché de Saïgon a pour suffragants les évêques de Dalat, My Tho, Long Xuyên, Cantho et Vinh Long. — Voir *Indochine*, *Tables*, 2259.

VIEUSSE (Benoît-Hippolyte) (1784-1857). — Théologien sulpicien, XIV, 803. — Théologie de Poitiers, puis de Toulouse, XV, 504.

VIEUX-CATHOLIQUES. — Origines. Doctrines. Évolution [L. Cristiani], XV, 2980-88. — 1° *Origines.* — 1. Lointaines : esprit conciliaire et hostilité à la papauté (exemples dans le passé), 2980. — 2. Au XIXe s., opposition à la définition de l'infaillibilité pontificale (concile de Vatican I), 2980-83; cf. 2581; Döllinger, IV, 1518-19.

2° *Doctrines.* — 1. Attaques contre : *a)* la papauté, XV, 2983-84; cf. 2437; — *b)* l'Église romaine, nonobstant contradictions aux congrès de Munich (1871), Cologne (1872), Constance (1873), 2984-85; — *c)* les pratiques catholiques : Immaculée Conception (Döllinger), VII, 870, 1209-11; culte des saints, des images, des reliques, etc., XV, 2985; cf. 3536 (Wessenberg); célibat ecclésiastique, 2432, 2985-86; III, 1637. — 2. Position constructive (?): recherche d'une unité dans les Églises chrétiennes, XV, 2986; cf. 2214; III, 1454-55; XIV, 363-64, 370, 1397-98 (bibl.); — la question du *Filioque*, V, 2332-42.

3° *Évolution.* — 1. En Allemagne (les évêques Reinkens, Théodore Weber, Joseph Demmel), XV, 2986; — en Suisse, 2986-87; — en Amérique, 2987. — 2. Autres pays : Église vieille-catholique hollandaise, 2987; cf. 2428, 2433-34; — Pologne, XII, 2468; — France : l'Église catholique gallicane d'H. Loyson, XV, 2987; cf. 2437 et *Tables*, 3033.

Cités : VI, 1114; XII, 1709-10; XIV, 1853, 2635.

VIGER (Marc, cardinal) (1446-1516). — Notice [P. Godefroy], XV, 2988-92.

Deux autres Marc Viger : un oncle du cardinal († 1447), 2988, et un neveu, 2989.

VIGILANCE. — La vigilance peut se définir : l'attention active que l'on porte sur quelqu'un ou quelque chose. — S. Paul recommande aux Thessaloniciens la vigilance en attendant la parousie, XI, 2395; — en vue de la persévérance, XII, 1260-61. — La vigilance nécessaire à la vertu, XV, 2742.

VIGILANTIUS, VIGILANCE. — Adversaire de S. Jérôme [G. Bardy], XV, 2992-94; cf. VIII, 916-17. — Ses erreurs : sur le mariage et la continence, IX, 2086; — sur le culte des reliques, XIII, 2322, 2331-32, 2344-45, 2365; et des saints, XIV, 906, 910, 911-12, 935, 955-56. — S. Exupère, dénonciateur de Vigilantius (?), V, 2024. — Cité : II, 2081; IX, 792, 2086, 2091; XV, 3254.

VIGILE, pape. — Pontificat [É. Amann], XV, 2994-3005. — 1° *Avant le pontificat.* — 1. La désignation, d'abord faite, puis retirée par Boniface II, de Vigile comme successeur, entraîne des difficultés et des compétitions, dont le résultat, au retrait de Silvère, aboutit à mettre Vigile en possession du trône pontifical, XV, 2994-96; cf. IV, 2284, 2294, 2295; XIV, 2066-67. — 2. Des récits concernant l'accession de Vigile au pontificat (Libératus, Victor de Tunnunum, Facundus d'Hermiane, Procope et le comte Marcelin, le *Liber pontificalis)*, faut-il conclure à une intrigue de Vigile?, XV, 2996-99; — conclusion prudente d'É. Amann, 2999.

2° *Pontificat.* — 1. Affaires occidentales : les évêques d'Arles, ses représentants en Gaule, XV 2999-3000; cf. *Tables*, 337 (Auxanius); 263 (Arles et la papauté); — Aurélien, évêque d'Arles, le mémoire des clercs italiens et la question des Trois Chapitres, XV, 3000-01. — 2. Affaires orientales : *a)* une lettre favorable aux sévériens : dans quel but diplomatique?, 3001-03; — *b)* l'affaire des Trois-Chapitres et le IIe concile de Constantinople, *Tables*, 2573-74; cf. *T.*, 663-64. — Sur l'attitude de Vigile, XV, 3004-05; cf. VII, 94, 98, 101, 119. — Cité : IX, 631; XI, 1285, 1586; XII, 662.

Le Père Fidèle Savio, S. J., a publié en 1903 sur le pape Vigile une série d'articles; cf. *Tables*, 3996.

VIGILE DE THAPSE. — Notice [G. Bardy], XV, 3005-08. — Sur l'union hypostatique, VII, 441; — sur le Saint-Esprit, V, 805. — Cité : XIV, 1646.

VIGILE DE TRENTE. — Notice [G. Bardy], XV, 3008-09.

VIGILES. — Jeûne et abstinence, V, 2188-89; — sur la nouvelle réglementation, *Tables*, 2656-58.

VIGLIANI, juriste italien. — Sur le mariage, institution sociale, IX, 2289-90.

VIGNAUX (Paul). — Philosophe français, disciple de Gilson, spécialiste de la philosophie des XIVe-XVe siècles, il a publié *Luther, commentateur des Sentences (l. I, dist. XVII)*, Paris, Vrin, 1935; — *La pensée au Moyen Age*, Armand Colin, 1938; — *Nominalisme au XIVe siècle*, Vrin, 1948. P. Vignaux a donné au *D. T. C.* les articles : NICOLAS D'AUTRECOURT, NOMINALISME, OCCAM. — Cité à propos d'Occam : XV, 1752, 3311.

VIGNE. — Étude scripturaire (E. Levesque), *D. B.*, V, 2422-32. — L'Église, « vigne du Seigneur », VIII, 574; XV, 476; — sacrifice eucharistique, « vigne de David » *(Didachè)* X, 871; — les sarments (de la vigne) et le cep (les fidèles et Jésus-Christ, concile d'Orange), XI, 1099. — Vin de raisin (pour la messe), XV, 3014 sq.

1. VIGOR (Simon). — Notice [É. Amann], XV, 3009. — Cité : IX, 2236.

2. VIGOR (Simon), neveu du précédent. — Notice [É. Amann], XV, 3010-11. — Cité : VIII, 323.

VIGOUREL (Adrien), prêtre de Saint-Sulpice. — A publié : *Le canon romain et la critique moderne*, Paris, 1925; — *Liturgies et spiritualité. Origines apostoliques*, 1927. — Cité : X, 1351; XIV, 818.

VIGOUROUX (Fulcran) (1847-1915), prêtre de Saint-Sulpice. — Notice [E. Levesque], XIV, 821-22. — Assomption, I, 2129. — Béatitude, II, 503. — Canon des Livres saints, 1572. — Ecclésiastique, IV, 2044. — Emmanuel, 2436-37. — Enfer, V, 31. — Esther, 866, 869. — Ève, 1645. — Exode, 1751-52, 1757. — Foi, VI, 124, 143. — Hexaméron, 2333. — Hilaire (S.), 2414. — Indulgences, VII, 1591. — Josué, VIII, 1559. — Langage (origine), 2571. — Lévitique, IX, 471. — Samuel, XIII, 2785. — Septante, XV, 2716. — Cité : V, 534; VI, 704; IX, 1832.

VIGUIÉ. — Son art. (1923) sur *Pascal et les mondains*, XI, 2078.

VIGUIER (Jean) († 1553), dominicain. — Conditions posées à l'infaillibilité pontificale, VII, 1690. — Médiation mariale, IX, 2400. — Messe, X, 1102, 1109.

VILATTE. — Fondateur en Amérique de l'Église des Vieux-catholiques, XV, 2987.

VILLA (Tommaso), né à Mondovi, en 1830, ministre de la Justice en Italie. — Il dépose (1er févr. 1881) un projet de loi favorable au divorce, IX, 2289; cf. 2290.

VILLALOBOS (Henri de) († 1627), frère mineur moraliste espagnol; cf. V, 601; Hurter, III, 890. — Cité sur le cens, II, 1353; la luxure, VIII, 1088.

VILLALVA (Alphonse de). — Notice [A. Marillier], XV, 3011.

VILLANA (Guillaume de). — Notice [J. Rivière], XV, 3012-13.

VILLANOVA (François) (XVIe s.). — Simple cardeur de laine, faisant le catéchisme aux enfants de S.-André de Milan, II, 1921.

VILLARI (Pasquale). — Son ouvrage (3e éd., Milan, 1914) sur Machiavel et son temps, XIII, 1702.

VILLARROEL (Matthieu de) († 1635). — Auteur spirituel de l'ordre de la Merci, XIII, 2016. — Cité : III, 538.

VILLARS (Claude-Louis-Hector, duc de) (1653-1734), maréchal de France. — Cité, à propos des Camisards : II, 1437-38.

VILLARS (Abbé Pierre de Montfaucon de) (1635-1673),

littérateur qui a critiqué Descartes, Racine et, dans *De la délicatesse*, Pascal. — Cité sur Pascal, XI, 2184, 2192.

VILLECOURT (Mgr Clément) (1787-1867), évêque de La Rochelle. — Traduction en français des deux Épîtres aux vierges de S. Clément Romain (apocryphes) (Paris, 1853), dont il défend l'authenticité, III, 220, 222 (bibl.).

VILLECOURT (Dom L.). — Ses travaux (1920) sur les messaliens, X, 793, 795 (bibl.); — Michel le Syrien, 1714; — *La Lampe des ténèbres* (Église copte), 2265, 2275; — les observances liturgiques de l'Église copte, 2285, 2299, 2305 (bibl.); — Macaire, XIII, 1543.

VILLEFORE (Joseph-François Bourgoin de). — Notice [É. Amann], XV, 3013. — Cité : 553.

VILLEGAGNON (Nicolas Durand de) (1510-1571) (*D.B.F.*, XII, 707-711). — Deux ouvrages sur l'eucharistie, contre les erreurs de Calvin, X, 1102, 1109 (rectifier l'orthographe).

VILLEMAIN (Abel-François) (1790-1890), écrivain et homme politique. — Sur S. Ambroise, I, 943; — la liberté d'enseignement, IX, 569-71.

VILLENEUVE (Arnaud de). — Voir *Arnaud de Villeneuve, Tables*, 267.

VILLENEUVE (Jean-Marie-Rodrigue), O. M. I., né à Montréal en 1883, archevêque de Québec le 28 déc. 1931, cardinal le 13 mars 1933, mort en 1947. — Thomisme et éclectisme chrétien, XV, 1010. — Dans le même sens, il faut citer, du même auteur, *Quelques pierres de doctrine* (Montréal, 1938).

VILLER (Marcel), S. J., né à Mauvages (Meuse) le 6 mai 1880, mort à Bruxelles le 8 oct. 1952. — Il a édité, en collaboration avec le P. Antoine Malvy, *La confession orthodoxe de Pierre Moghila, métropolite de Kiev (1633-1646)*, texte latin, introduction et notes critiques, Rome, Institut oriental [Paris, Beauchesne], 1927, CXXXI-223 p.) (cf. XV, 512, et *Tables*, 3081). On lui doit encore: *La question de l'union des Églises entre Grecs et Latins depuis le concile de Lyon jusqu'à celui de Florence (1274-1438)*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, XVII, 1921, p. 260-305, 515-532; XVIII, 1922, p. 20-60 (cf. IX, 1403); *La spiritualité des premiers siècles chrétiens*, Bibl. cath. des sciences relig., Bloud et Gay, 1930, 109 p.; *Aszese und Mystik in der Väterzeit* (avec Karl Rahner), Fribourg-en-Br., Herder, 1939, 322 p. Il a enfin dirigé, avec le concours de F. Cavallera et J. de Guibert, le *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, Paris, Beauchesne, 1932 sq. (jusqu'aux fascicules 14-15), aujourd'hui continué par A. Rayez, A. Derville et A. Solignac (fasc. 50-51 en sept. 1971). — On se reportera aux *Mélanges Marcel Viller (1880-1949)* publ. dans *Rev. d'ascétique et de mystique*, XXV (n° 98-100), 1949, XVI-562 p.

VILLEY (Pierre) (1880-1933). — Critique et professeur, on lui doit une des meilleures éditions des *Essais* de Montaigne et des études sur Marot et Du Bellay. — Cité : X, 2339-40, 2342-43.

VILLIEN (Antoine) (1867-1943). — Professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris de 1906 à 1938 et premier co-directeur (avec É. Magnin) du *Dict. de Droit canonique*. Collaborateur du *D. T. C.* A publié : *L'abbé Eusèbe Renaudot. Essai sur sa vie et son œuvre liturgique*, Paris, 1904, cité XIII, 2383 (bibl.); — *Histoire des commandements de l'Église*, Paris, 1909, cité XIII, 1451-53 (sur les *Quatre temps*); — *Les sacrements, histoire et liturgie*, Paris, 1931 (mise au point d'anciens articles de la *Revue du clergé français*), cité XIV, 642 (bibl.). — Voir une bibliographie plus complète dans *Cinquantenaire de la Faculté de droit canonique*, Letouzey, 1950, p. 123.

Cité : IV, 1324; V, 1952-53, 1954, 1959, 1977-78; VII, 1613.

VILLIERS (Cosme de), *Cosme de Saint-Étienne*. — Notices [P. Servais], III, 1917; [J. Mercier], XV, 3013-14. — Cité : II, 1785.

La *Bibliotheca carmelitana* du P. de Villiers est souvent citée dans la bibliographie des auteurs appartenant à l'ordre des Carmes.

VILLOCX (F.). — Son *Introduction des décrets du concile de Trente dans les Pays-Bas*, Louvain, 1929, citée : XII, 1643; XV, 1490.

VILLODAS (Manuel) (fin du XVIIIe s.), théologien mercédaire. — Cité : XIII, 2013.

VIMONT (Barthélemy) († 1667). — Missionnaire jésuite au Canada, il y accueille les Sulpiciens, XI, 970. — Cf. Hurter, IV, 211.

VIN DE MESSE. — Vin naturel. Procédés scientifiques de vinification. Conditions de validité et de licéité [A. Bride], XV, 3014-26.

VINATI (J.). — Controverse (1886) sur l'interprétation par l'Église des matières *de fide per accidens* dans l'Écriture, VII, 2306-07.

VINCENT (Mgr Albert), né à Paris en 1879, professeur à la faculté de théologie catholique de Strasbourg, mort à Autun en 1968. — Son ouvrage principal : *La religion des Judéo-araméens d'Éléphantine*, Paris, Geuthner, 1936. Collaborateur du *D. T. C.* — Sur la sorcellerie, XIV, 2400, 2406-08. — Cité : 664-65, 677, 679.

VINCENT (Arsène) (1813-1869). — Prêtre de S.-Sulpice et théologien, XIV, 804. — Voir XV, 502 (Théologie dite de Clermont).

VINCENT (Mgr Francis), né et mort à La Chapelle-S.-Florent (M.-et-L.) (29 oct. 1878-3 avr. 1962), professeur à l'Université catholique d'Angers de 1920 à 1945. — Auteur, entre autres, de *Les Parnassiens. L'esthétique de l'École : les œuvres et les hommes*, Paris, 1934; et de *S. François de Sales, directeur d'âmes*, Paris, 1923. Cité pour ce dernier ouvrage : *Tables*, 1689; IX, 2254; XII, 546. — Reproche à lui fait par H. Bremond, sur la prière, XIII, 242.

VINCENT (Louis-Hugues), né le 31 août 1872 à S.-Alban-de-Varèze (Isère), mort le 30 déc. 1960 à Jérusalem. — Savant dominicain, élève du P. Lagrange; cf. la note complémentaire à l'art. *Frères Prêcheurs*, où le P. Duval a consacré quelques lignes à ses travaux, *Tables*, 1746; et *D. B. S.*, II, 546 (École biblique); III, 318 sq. (Fouilles).

Cité : Exode, V, 1751-52; — Idolâtrie, VII, 628; — Images, 769; — Josué, VIII, 1560, 1562; — Nombres, XI, 704; — Samuel (I-II Rois), XIII, 2790-91, 2842. — Voir *Rev. bibl.* (1936) sur Simon le Magicien, XIV, 2138. — Cité : VI. 708.

VINCENT D'AVINO († 1868); cf. Hurter, V, 1310. — Accuse de jansénisme Viateur de Coccaglio, XV, 2842.

VINCENT DE BEAUVAIS. — Notice [H. Peltier], XV, 3026-33; *D. D. Can.*, VII, 1505-07. — Sur le canon des Livres saints, II, 1582. — Sur le *De Trinitate* de Richard de Saint-Victor, XIII, 2678. — Sur Raban Maur et Walafrid Strabon, XV, 3500. — Cité : VII, 243, 295, 1904; XV, 2344 (usure).

VINCENT FERRIER (Saint). — Vie. Œuvres [M.-M. Gorce], XV, 3033-45. — 1. Enseignement, 3033-34; — unité de l'universel, XIII, 1864-66; — *Traité des suppositions dialectiques*, 1866-69; cf. XV, 3033-34. — 2. Activité à Valence; *Traité du schisme*, 3034-35; XIV, 1471. — 3. Vincent et Pierre de Luna (Benoît XIII), XV, 3035-36; XIV, 1479, 1481. — 4. Mission dans les pays alpins et en Italie, XV, 3036. — 5. Déplacements en Espagne et en France : spectacles de flagellants, 3036-37; cf. VI, 16-17. — 6. Eschatologie : Vincent « prédicateur de la fin du monde », XV, 3037-38; cf. XIV, 1224. — 7. Conversion des Juifs; l'unité de l'Espagne, XV, 3038-39; cf. Jérôme de Sainte-Foi, VIII, 995-96. — 8. Rôle dans l'extinction du Grand Schisme, XV, 3039-40. — 9. Miracles, don des langues, 3040-41. — 10. Médiateur dans la guerre de Cent ans, 3041. — 11. Parénétique : *a) Traité de la vie spirituelle*, 3041-42; sur le Rosaire, cf. XIII, 2905, 2907-09; — *b*) Sermons, XV, 3042-45; — immaculée conception, VII, 1079; — reviviscence des vertus et des dons, XIII, 2629-30. — Cité : V, 2178 (art. FERRIER [Boniface], son frère); XIV, 1231.

VINCENT DE LÉRINS (Saint). — Notice [G. Bardy], XV, 3045-55. — 1° *Vie et œuvres*, 3045-46.

et S. Thomas, *IIa-IIae*, q. CLII, a. 1). Bien qu'on la considère peut-être plus volontiers chez la femme — chez qui le signe de la virginité est l'intégrité de l'hymen — elle peut être le fait de l'homme aussi bien que de la femme.

I. HISTOIRE. — 1° *Histoire des religions.* — Les religions primitives et les religions anciennes reconnaissent à la virginité une signification religieuse; ainsi une certaine pureté sexuelle est exigée pour divers actes rituels ou magiques : il y a là sans doute le sentiment de l'intégrité des forces naturelles qui permet l'union magique ou mystique avec les forces cosmiques. De la même façon, l'antiquité gréco-romaine a connu le culte de déesses vierges (Artémis, Athênê); elle attache à la virginité d'une déesse un pouvoir magique de force et de bénédiction. Aussi exige-t-elle des prêtres ou prêtresses de certains cultes la continence, ou même la virginité, au moins temporaire : ainsi en est-il à Rome des *vestales* (cf. p. ex. Ovide, *Fastes*, VI, 291-94; Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 2).

D'autre part, des courants philosophiques, à tendance dualiste, pythagoriciens, platoniciens, néo-platoniciens, tendent à prôner l'abstention des jouissances charnelles, en vue de favoriser la recherche de la sagesse et de la contemplation, sans accorder pour autant à la continence ou à la virginité aucune valeur proprement religieuse.

2° *L'Écriture.* — 1. *L'Ancien Testament.* — Si, selon la Loi, la jeune fille doit garder sa virginité avant les noces (cf. Ex., XXII, 25-16; Deut., XXII, 14-21, 23-29), la virginité n'est jamais considérée comme un état dans lequel elle puisse se fixer et demeurer. La bénédiction divine est attachée au mariage et à la fécondité; c'est un opprobre et un malheur pour la jeune fille que le célibat, comme pour la femme mariée la stérilité (cf. Jud., XI, 37-38; la fille de Jephté « pleure sa virginité », c'est-à-dire qu'elle déplore le malheur et la honte de mourir sans postérité).

Le judaïsme contemporain du Christ (cf. les esséniens et la communauté de Qumrân) a connu des tendances ascétiques et la pratique du célibat volontaire. On accorde aussi une estime particulière aux veuves qui gardent la continence dans le veuvage (cf. déjà Judith, XVI, 22, et Luc., II, 36-37). On peut donc apercevoir avant le christianisme un certain courant ascétique vers la virginité.

2. *Le Nouveau Testament.* — Cependant ce n'est qu'avec le Christ qu'une valeur spéciale est reconnue à la virginité. Jésus naît d'une mère vierge, dont l'époux, Joseph, respecte la virginité; il vit lui-même dans une parfaite virginité. Jésus recommande, à ceux qui peuvent le comprendre, le renoncement au mariage, « pour le royaume des cieux » (Matth., XIX, 10-12). S. Paul, qui lui-même n'est pas marié (I Cor., VII, 7-8) et souhaiterait que tous fussent comme lui (*ibid.*), recommande la virginité comme le moyen de servir le Seigneur « sans partage » (I Cor., VII, 29-31); la préoccupation eschatologique n'est pas absente de ces conseils (*ibid.*, 29-31), que Paul donne de son propre chef, sans avoir reçu sur ce point d'ordre du Seigneur (*ibid.*, 25). Il ne méprise pas pour autant le mariage, qui est meilleur pour ceux qui ne peuvent pas garder la continence (*ibid.*, 8-9, 36-38) : la vocation à la virginité est un don de Dieu, χάρισμα (*ibid.*, 7). D'autre part, les Épîtres pastorales condamnent tout refus systématique du mariage, qui serait inspiré par le mépris de la chair (I Tim., IV, 3), et conseillent le remariage aux jeunes veuves qui ne peuvent pas garder un chaste veuvage (*ibid.*, V, 14). Enfin, l'Apocalypse montre les « vierges » marchant à la suite de l'Agneau (XIV, 4) : sous cette image il s'agit peut-être avant tout de l'intégrité de la foi; mais il est significatif que cette pureté de la foi et de l'attachement au Christ soit exprimée par l'image de la virginité (cf. II Cor., XI, 2, où la communauté chrétienne tout entière est comparée à une vierge pure fiancée au Christ).

3° *Antiquité chrétienne et époque patristique.* — On relèvera l'allusion de S. Ignace d'Antioche à ceux qui gardent la pureté (ἁγνεία) « en l'honneur de la chair du Seigneur » (*Ad Polyc.*, V, 2; cf. *Ia Clem.*, XXXVIII, 2). La continence parfaite sera, avec la pauvreté volontaire et l'austérité de la vie, l'élément constitutif de la vie ascétique que l'on voit se développer dès les IIe et IIIe s. (cf. avant tout l'exemple d'Origène; Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 3, 9-10). Mais c'est aux femmes qui se vouent à la chasteté parfaite que sera réservé de fait le nom de *vierges*. A partir du IIIe siècle, en effet, les textes abondent qui attestent la place de plus en plus considérable que prennent dans la vie de l'Église les « vierges saintes », *virgines sanctae, virgines Christi:* voir surtout Tertullien, *De virginibus velandis*, et S. Cyprien, *De habitu virginum*.

Tertullien et S. Cyprien emploient des mots qui font penser déjà à un *vœu* (Tert., *De orat.*, 22; S. Cyprien, *De habitu virg.*, 4); mais il ne s'agit encore que d'un vœu privé, et on ne voit pas que ce *continentiae propositum* (S. Cyprien, *Ep.*, LV, 21) soit consacré par un rite liturgique, ni sanctionné par la législation ecclésiastique. Les premières sanctions canoniques pour les vierges, « qui se sont consacrées à Dieu » et qui auraient été infidèles à leur « pacte de virginité », apparaissent vers 316 au concile d'Elvire (can. 13); cf. vers la même époque le conc. d'Ancyre (can. 19).

Au IVe siècle, très nombreux sont les écrits des Pères qui exaltent la virginité, la recommandent vivement et en esquissent la spiritualité (voir *infra*, § II, 4°, et à la bibliographie). Ces exhortations aux vierges visent surtout la situation de vierges vivant dans le monde, dans leur maison familiale, où elles constituent parfois de petites communautés, encore très libres : ainsi les saintes femmes, veuves ou vierges, disciples de S. Jérôme. Peu à peu ces groupes s'organiseront et se fixeront selon un type de vie monastique ou cénobitique, communautés féminines auxquelles on donnera des *Règles :* ainsi la *Regula ad virgines* de S. Césaire d'Arles (534). Il faut signaler ici une étrange pratique qui a sévi dans l'antiquité, en Occident aussi bien qu'en Orient, la cohabitation de clercs ou de moines avec des vierges (*syneisaktoi, virgines subintroductae*, agapètes) : sous prétexte de les garder et de les assister, ces hommes partageaient la maison et la vie des vierges. Cette cohabitation suspecte et les abus auxquels elle pouvait mener provoquèrent une vive réaction de la part des évêques et des prédicateurs (S. Jean Chrysostome) et des mesures de la part des conciles ; cf. *Tables*, 4068, art. *Sous-introduite*.

Ainsi se développe et se fixe la législation ecclésiastique destinée à préserver la vertu des vierges qui vivent encore dans le monde et à garantir la perpétuité de leur engagement, en même temps que se développe et s'organise le monachisme féminin. L'histoire de la virginité consacrée va se confondre avec celle de la vie religieuse féminine, jusqu'à ce que de nos jours on retrouve de nombreuses personnes qui choisissent de mener dans le monde la vie des vierges consacrées (sur les *Instituts séculiers*, *Tables*, 3693-94 à *Pie XII*).

Le rite de la consécration des vierges n'apparaît pas avant le IVe s. A cette époque, à Rome, il consiste essentiellement en une vêture (cf. Ambroise, *De virg.*, III, I, 1, à propos de la profession de sa sœur Marcellina, à laquelle, entre 352 et 354, le pape Libère remet un vêtement de couleur sombre; Jérôme, *Ep.*, XXIV, 3). C'est d'abord en Afrique, puis à Milan, qu'on trouve l'imposition du *voile* des vierges, accompagnée d'une bénédiction de l'évêque (S. Ambroise, *Ep.*, XIX, 7). Ce rite se retrouve à Rome et en Gaule à la fin du IVe s. Cette *velatio*, empruntée aux cérémonies romaines du mariage, symbolise les noces mystiques de la vierge avec le Christ. Elle sera accompagnée d'une grande préface consécratoire, dont l'auteur est peut-être S. Léon (*Sacramentaire Léonien*, 30-31). — L'Orient ancien ignore ce rite d'imposition du voile.

II. THÉOLOGIE ET SPIRITUALITÉ DE LA VIRGINITÉ. — 1° S. Thomas d'Aquin, suivant de près S. Augustin (*De sancta virginitate*, 8; *P. L.*, XL, 400; cf. *De civ. Dei*, I, 18; *P. L.*, XLI, 32), distingue dans la virginité un triple élément : l'intégrité charnelle, l'absence de toute délectation charnelle volontaire, la volonté de s'abstenir perpétuellement de cette délectation. Cette volonté est comme l'élément formel de la virginité; l'intégrité de la chair n'est qu'un élément accidentel de la virginité, laquelle consiste donc formellement dans le propos de la volonté (*Summa*, *IIa-IIae*, q. CLII, a. 1). S. Bonaventure distinguait de même, quoique moins formellement, la virginité de la chair, la virginité de l'esprit, la virginité de la chair et de l'esprit (*Serm. de B. V. M.*, II, 1; *Comment. in Ev. Joann.*, II, 15). C'est pourquoi la perte

accidentelle et involontaire de l'intégrité charnelle (accident, opération, viol) laisse intacte la virginité, qui est dans le *cœur*.

2° Ainsi ce qui fait la valeur propre de la virginité n'est pas la seule abstention, même vertueuse, des relations charnelles, mais bien un choix volontaire et perpétuel, « pour le royaume des cieux » (Matth., XIX, 12; cf. Luc., XVIII, 29). Elle est signe d'un *amour* plus grand et d'une volonté déterminée de chercher Dieu seul et de lui appartenir exclusivement (I Cor., VII, 34). C'est la raison pour laquelle elle comporte la consécration d'un *vœu*, qui exprime et confirme cette volonté de suivre irrévocablement le Christ (*IIa-IIae*, q. CLXXXVI, a. 6, ad 1um).

C'est là ce qui fait la valeur éminente de la virginité, qui, sans être absolument la plus haute vertu (*ibid.*, q. CLII, a. 5), est plus excellente que le mariage, puisqu'elle a pour objet un bien supérieur : alors que le mariage est ordonné à la multiplication corporelle du genre humain, la virginité est ordonnée au bien divin et jouit d'une fécondité toute spirituelle (*ibid.*, a. 4; cf. S. Augustin, *loc. cit.*).

A la vérité, certains Pères de l'Église ont, pour exalter et recommander la virginité, tendance à déprécier les réalités sexuelles et à exagérer les inconvénients du mariage (ainsi certains Pères grecs, comme S. Grégoire de Nysse et même S. Jean Chrysostome, ou, chez les Latins, S. Jérôme) : ils sont en cela victimes d'une mentalité platonicienne qui méprise le « sensible » pour exalter l' « intelligible », ou ils cèdent à des exagérations rhétoriques. Mais ce n'est pas là le vrai sens de la virginité chrétienne, dont l'intention est proprement *religieuse* et qui est toute inspirée par la *charité*.

3° Le concile de Trente a condamné Luther qui, refusant les vœux de religion, affirmait que « l'état conjugal doit être préféré à l'état de virginité ou de célibat et qu'il n'est ni meilleur ni plus heureux de demeurer dans la virginité ou le célibat que d'être lié par le mariage » (sess. XXIV, can. 10; Denz.-Bannw., 981). De nos jours, réagissant contre une tendance à exalter outre mesure la dignité et la grandeur du mariage aux dépens de la virginité consacrée, Pie XII a rappelé l'excellence de celle-ci (cf. *Tables*, 3691); il a rappelé également que le célibat ou la virginité ne sont pas un obstacle au développement et à l'épanouissement de la personnalité (Encycl. *Sacra virginitas*, 25 mars 1954; *Act. Apost. Sed.*, XLVI, 1954, p. 161-91; cf. Allocution au Congrès international des supérieures générales des Ordres et Congrégations de femmes, 15 sept. 1952; *ibid.*, XLIV, 1952, p. 824). Le IIe concile du Vatican a rappelé l'éminence de « ce don précieux de grâce, fait par le Père à certains (cf. Matth., XIX, 11; I Cor., VII, 7), de se vouer à Dieu seul plus facilement sans partage du cœur dans la virginité ou le célibat (cf. I Cor., VII, 32-34). Cette continence parfaite à cause du règne de Dieu a toujours été de la part de l'Église l'objet d'un honneur spécial comme signe et stimulant de la charité et comme une source particulière de fécondité spirituelle dans le monde » (Const. *De Ecclesia*, ch. V, 42).

4° De l'enseignement de l'Écriture, des Pères et des maîtres spirituels, on retiendra plusieurs traits importants qui permettent d'esquisser le sens et la « spiritualité » de la virginité.

a) Ce serait d'abord la signification *ecclésiale* de la virginité. Si le mariage est le signe *(sacramentum)* de l'union nuptiale du Christ et de l'Église, les vierges consacrées dépassent ce signe pour atteindre d'emblée la *réalité* sainte dont le mariage est le signe : en elles se réalise cette union nuptiale du Christ et de l'Église. La vierge est dans l'Église le signe visible du mystère de l'Église, qui est à la fois vierge et épouse (cf. II Cor., XI, 2; Eph., V, 25-27). Tel est le sens le plus profond de la virginité consacrée dans l'Église. Et par là, plus encore que par la liberté d'esprit et de cœur qui lui permet de se dévouer plus facilement à des tâches charitables ou apostoliques, la vierge participe à la fécondité maternelle de l'Église (S. Augustin, *De sancta virg.*, 6-7; *P. L.*, XL, 399-400, et *passim*).

b) La virginité a en outre une signification *eschatologique;* c'est peut-être celle-ci surtout qui est mise en relief dans l'Évangile et chez S. Paul: la virginité réalise dès maintenant ce que sera la vie future, où « on ne prendra ni mari, ni femme » (Matth., XXII, 30); c'est déjà sur terre la vie des anges dans le ciel (*ibid.*, cf. S. Augustin, *ibid.*, 12) Mais on ne versera pas dans un faux « angélisme », qui ferait perdre de vue ce sens eschatologique de la virginité, qui n'est encore qu'annonce et signe de la vie du ciel !

c) Pour les Pères, la virginité est orientée à la *contemplation*. Elle réalise de façon toute spéciale la béatitude des « cœurs purs », qui « verront Dieu » : ce qui signifie que l'essentiel est la pureté du *cœur*, du centre le plus profond des intentions et des amours. La chasteté parfaite, gardée dans la charité et l'humilité, permet une totale liberté de l'esprit, que rien n'empêche de tendre à la contemplation de la lumière de Dieu (S. Grégoire de Nysse, *De virg.*, 2; Basile d'Ancyre, *De virg.*, 66).

d) On développe aussi volontiers le thème des *noces* (sans qu'il faille donner à ce terme sa signification proprement « mystique »). Ce thème, déjà utilisé par le *Cantique des cantiques* et par les prophètes, est repris sans cesse par toute la tradition spirituelle, et déjà par Tertullien et S. Cyprien. La vierge a voué au Christ l'unicité d'un amour exclusif et sans partage, et à ce titre elle peut se dire épouse, sans qu'il y ait ici rien d'une compensation malsaine à un célibat mal assumé ou à une sexualité refoulée. Tout doit se passer au plan de l'esprit et de la charité. Sans une charité toujours plus lucide et plus vive, la virginité risquerait en effet de n'être que refoulement ou dessèchement du cœur; avec cette charité qu'elle exige et développe, elle sera occasion d'un épanouissement et d'un équilibre affectif remarquables.

e) Mais la pratique et la garde de la virginité exigent une *ascèse* attentive. Mortification de la « chair » : ici les auteurs spirituels insistent beaucoup sur le jeûne; entendons qu'il s'agit d'acquérir la maîtrise de la sensualité. — Pudeur, retenue, prudence, dans la tenue, la toilette, les divertissements, les rapports avec le monde, et surtout avec les hommes : la garde des yeux est la condition nécessaire de la garde du cœur. Qui oserait dire que de nos jours, dans des conditions sociales et psychologiques assurément toutes différentes, ces précautions seraient superflues? — Humilité : S. Augustin surtout a insisté sur ce point et montré que l'humilité est nécessaire à la virginité : des époux humbles « suivent l'Agneau » plus facilement que des vierges orgueilleuses (*De sancta virg.*, 52; *P. L.*, XL, 426). — Enfin, on fera remarquer que tout ce qui nourrit et soutient la vie chrétienne est particulièrement nécessaire pour les vierges consacrées : lecture des Livres saints, psalmodie, prière, sacrements d'eucharistie et de pénitence.

On ajoutera enfin que de notre temps plus que jamais est nécessaire une psychologie saine, lucide et équilibrée, pour laquelle la virginité, choisie et acceptée en pleine lumière, ne soit ni timidité ni refoulement, mais épanouissement d'un amour oblatif et d'une affectivité tout entière rectifiée et transfigurée par l'*agapè*.

BIBLIOGRAPHIE. — 1° *Histoire des religions.* — G. Herzog-Hauser, *Parthenoi*, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, XVIII, 1905-1910, p. 4.

2° *Écriture sainte.* — G. Delling, Παρθένος, dans G. Kittel, *Theol. Wörterbuch zum N. T.*, IV, 824-35. — X. Léon-Dufour, *Mariage et continence selon S. Paul*, dans *A la rencontre de Dieu* (Mémorial Albert Gelin), Le Puy, 1961, p. 25-38; *Signification théologique du mariage et du célibat consacré*, dans *Mariage et célibat*, Paris, 1966, p. 25-38. — L. Legrand, *Fécondité virginale selon l'Esprit dans le Nouveau Testament*, dans *Nouvelle rev. théol.*, LXXXIV, 1962, p. 785-805; *La virginité dans la Bible*, coll. Lectio divina, n° 39, Paris, 1964.

3° *Patristique.* — Joséphine Maier, *Monumenta de viduis, diaconissis virginibusque tractantia*, coll. Florilegium patristicum, n° 42, Bonn, 1938. — P.-Th. Camelot, *Virgines Christi*, Paris, 1944. — F. de B. Vizmanos, *Las virgines cristianas en la Iglesia primitiva*, Madrid, 1949. — P.-Th. Camelot, *Les traités « De virginitate » au IVe siècle*, dans *Mystique et continence*, Paris, 1951, p. 273-92. — H. Crouzel, *Virginité et mariage selon Origène*, Paris, 1963; *Die Jungfräulichkeitlehre des Origenes*, dans *Schol.*, 38, 1963, p. 18-31. — M. Aubineau, *Les écrits de S. Athanase sur la virginité*, dans *Rev. d'ascét. et de mystique*, XXXI, 1955, p. 140-73. — Grégoire de Nysse, *Traité de la virginité*, coll. Sources chrétiennes, n° 119, éd. M. Aubineau, Paris, 1966. — Jean Chrysos-

tome, *La virginité*, coll. Sources chrétiennes, n° 125, éd. H. Musurillo-B. Grillet, Paris, 1966. — F. Bourassa, *Excellence de la virginité. Arguments patristiques*, dans *Études ecclés.*, v, 1953, p. 29-41. — R. Metz, *La consécration des vierges dans l'Église romaine*, Paris, 1954. — M. Bernards, *Speculum virginum. Geistlichkeit und Seelenleben der Frau im Hochmittelalter*, Köln-Graz, 1955.

4° *Théologie et spiritualité.* — D. von Hildebrand, *Pureté et virginité*, trad. fr., Paris, 1947. — F. Bourassa, *La virginité chrétienne*, Montréal, 1953. — M. Thurian, *Mariage et célibat*, Neuchâtel, 1954. — J.-M. Perrin, *La virginité chrétienne*, Paris, 1955. — L. Münster, *Hochzeit des Lammes. Die Christusmystik der Jungfrauenweihe*, Düsseldorf, 1955.

P.-Th. Camelot, o.p.

Quelques références : les art. *Célibat, Tables*, 564-68; *Chasteté, T.*, 591-95; *Marie, T.*, 3119-20 (pour S. Joseph, virginité, viii, 1519).

1. S. Paul, mariage, célibat et virginité : la virginité, idéal préférable au mariage, xi, 2419-20; cf. iii, 1643, 1853 (I Cor.). — 2. Vierges dans la primitive Église, i, 557 (agapètes); cf. 2074-76; iv, 687; v, 323-24; xi, 1232, 1252; xiii, 2161; xiv, 2466-67. — 3. Les Pères et la virginité : S. Ignace d'Antioche, vii, 710; — Pseudo-Clément, Lettres aux vierges, iii, 219; — Tertullien, xv, 136, 1267 *(De virginibus velandis);* — S. Cyprien, iii, 2463 *(Ad virgines);* cf. xiv, 901; — S. Méthode d'Olympe, x, 1608-09; — S. Ambroise, i, 945 *(De virginibus);* — S. Jérôme, viii, 915-16; contre Helvidius, vi, 2143; et Jovinien, viii 1577-79; — S. Augustin, i, 2304 *(De sancta virginitate);* cf. 2431-32; xiv, 914; — Nicétas de Rémésiana, xi, 478 *(Libellus ad virginem lapsam);* — S. Bernard, ii, 768; cf. xiv, 945. — 4. Théologie : *a)* mariage et virginité, ix, 2065-66, 2071-75, 2085-87, 2180, 2212-13, 2244 et 2246 (concile de Trente); cf. Pie IX, *Syllabus*, xiv, 2908; Pie XII, *Tables*, 3691-92; — *b)* virginité et vertu, xv, 2791, 2792; — virginité soutenue par la force, vi, 537; la vierge qui se donne la mort pour éviter le déshonneur fait-elle un acte de force?, xiv, 2747; — maintenue grâce à la prudence, xiii, 1038; — préservée par la tempérance, xv, 98; 1004-05; — surnaturalisée par la charité, 2785-86; — *c)* virginité et vœux de religion, 3266-68, 3269; vœu de chasteté et virginité, ii, 2327. — L'intégrité virginale est-elle une condition à l'élection d'une abbesse?, i, 18. — 5. Les adversaires de la virginité (voir *Chasteté, T.*, 594) : les elcésaites, iv, 2238; — les « auditeurs » manichéens, ix, 1881; — Helvidius et Jovinien, cf. *supra;* — Luther, 1274-83; — Calvin, xiii, 2095-96. — 6. Divers : Au ciel, l'auréole des vierges, i, 2573; — Lefèvre d'Étaples, célibat et mariage, ix, 141; — Claude Seguenot et son livre *De la sainte virginité*, xiv, 1777-79; — le P. Monsabré, virginité et célibat, x, 2331; — retour des anglo-catholiques à l'idéal catholique, xiii, 1421.

VIRIDI (Jean de). — Voir Weerde (Jean de), xv, 3524.

VIRTUEL. VIRTUELLEMENT. — Définition et application [A. Michel], xv, 3097-98.

VISCH (Charles de). — Notice [J. Mercier], xv, 3098-99.

VISCHAVEN (Corneille). — Blâmé par le P. Le Fèvre (Favre, premier compagnon d'Ignace de Loyola) au sujet d'exorcismes inconsidérés, xii, 2646.

VISCONTI. — Nom d'une illustre famille de Lombardie. Cités dans le *D. T. C.* : Barnabé († 1385), xv, 2296, 2297, 2299. — Barthélemy (xve s.), évêque de Novare, xii, 1614. — Jean (xive s.), archevêque de Milan, xv, 2295. — Matthieu (1255-1322), vi, 1983. — Philippe, général des Augustins de 1649 à 1655, membre de la Commission chargée d'examiner les 5 propositions jansénistes, viii, 475. — Théobald (1210-1276), le pape Grégoire X, vi, 1806.

VISDELOU (Claude de). — Ancien jésuite (1656-1737), sacré en 1709 évêque à Macao par Tournon, ix, 1724.

VISDOMINI (François), O. F. M. — Son intervention sur l'eucharistie au concile de Trente, v, 1327.

VISIGOTHS. — Voir *Wisigoths.*

VISION. — Voir Apparitions, i, 1687-92; *Tables*, 230-32; — Intuitive (Vision), vii, 2351-94; *Tables*, 2312.

VISITATION (de la Ste Vierge à Élisabeth), i, 1274; vii, 861; viii, 1178; — office composé par Pierre de Candie, xii, 1892; — commentaire par le P. de Bérulle, xi, 1118.

VISITATION (Institut de la). VISITANDINES. — S. François de Sales, vi, 738, 746-48, 751-53, 757-58, 761. — Cité : iii, 315-16; x, 138-39; 1905, 1907; xii, 2460, 2617; xiii, 2166; xiv, 3143.

VISITE « AD LIMINA ». — Voir à *Épiscopat, Tables*, 1202.

VISKOVATYJ (Ivan). — Diplomate russe accusé d'hérésie par le métropolite Macaire (après 1547), xiv, 267.

VITAL (Principe). — Précisions théologiques [A. Michel], xv, 3099-102; *Tables*, 130.

VITAL, prêtre mélétien (ive s.). — Cité : x, 527-28.

VITAL, évêque de Toulon de 1411 à 1427. — Son discours à la VIIIe session du concile de Constance, v, 1409; cf. iii, 1213.

VITAL (Jean), docteur franciscain espagnol (xive s.); cf. Hurter, ii, 683. — Défenseur de l'Immaculée Conception contre Jean de Monzon, vii, 1084-85, 1091, 1093, 1108.

VITAL (Ordéric) (xiie s.). — Voir Ordéric Vital, xi, 1153-54. — Cité : vi, 1989-90; xiv, 1186.

VITAL DU FOUR (cardinal Jean). — Notice [P. Godefroy], xv, 3102-15. — Son augustinisme, xiii, 1859-60. — Son *Speculum morale*, xv, 3109; i, 836. — Cité : xv, 685.

VITALE (Salvator) (xviie s.), auteur franciscain; cf. Hurter, iii, 1115. — Sur la Portioncule, xii, 2602.

VITALIEN, pape. — Pontificat [É. Amann], xv, 3115-17. — Ses dispositions à l'égard du Type de Constant, 1947. — Nomination du moine grec Théodore à l'archevêché de Cantorbéry, 1328. — Cité : i, 394; viii, 2560; xv, 3539.

VITALIEN (vi^e s.), maître de la Milice à Constantinople. — Tractations avec les moines scythes, xiv, 1747. — Son meurtre, xv, 507.

VITALIS. — Trois personnages de ce nom. — 1. Vitalis (ive s.), évêque, interlocuteur de S. Épiphane au sujet de l'évêque Paulin, iv, 1360. — 2. Vitalis (ve s.), correspondant de S. Augustin : sur les problèmes de la grâce, i, 2384; xii, 2871, 2886; xiv, 1798-800. — 3. Vitalis (vi^e s.), évêque de Milan, cité à propos du schisme d'Aquilée, xv, 1915.

VITEAU (Joseph), né à Thory (Yonne) en 1859, professeur à l'Institut catholique de Paris. — Collaborateur du *D. T. C.*, art. Julien l'Apostat; auteur de plusieurs travaux relatifs au texte de l'Écriture : *Étude sur le grec du N. T. comparé avec celui des Septante* (1896), vi, 66, 706; *L'Évangile de l'eucharistie* (dans *Revue du clergé français*, 1904), v, 227, 1075-76; *Morceaux choisis du N. T.*, texte grec revu et annoté (2e éd., de Gigord, 1936); éditeur des *Psaumes de Salomon* (Letouzey, 1911), *Tables*, 3825 (ajouter v, 2514).

VITELLESCHI (Mutius) (1563-1645), général des jésuites. — Directives sur la grâce, viii, 1034-35, 1082, 1086, 1087; cf. iii, 1133; xiii, 501. — Sur le *Traité des jubilés* de Santarelli, xiv, 1102. — Exorcismes, xii, 2646-47.

VITERBE (Gilles de). — Voir *Gilles de Viterbe, Tables*, 1813.

VITORIA, théologien espagnol contemporain. — Auteur d'un article, dans *Razon y Fe* (1909), sur une préparation du vin eucharistique, xv, 3020.

VITORIA (François de). — Vie. Production littéraire [V. Beltran de Heredia], xv, 3117-33; doctrine juridique [J.-G. Menendez-Rigada], 3133-44; cf. vi, 907-08; xiv, 1717; xv, 421. — V. et Melchior Cano, ii, 1539; — et Dominique de Soto, xiv, 2423.

Charité : éveil moral de l'enfant à l'âge de raison, vii, 1871; xii, 255, 262-63; — accroissement, xv, 3131; cf. 2787; — et douleur du péché, x, 2106. — Droit des gens, xv, 3134-36; cf. iv, 1835; xiv, 2719-

20 (Suarez); — droit international, xv, 3133, 3136-37; xiv, 2720 (Suarez). — État, xv, 3137-38; — ses droits fondamentaux, 3138-40; — colonisation et évangélisation, xiv, 2721-22. — Eucharistie, v, 1420-21 (accidents eucharistiques); x, 1102 (messe). — Évêques, leur pouvoir de juridiction, v, 1702. — Foi, vi, 400. — Guerre, xv, 3131-32, 3140-42; cf. vi, 1924-26, 1927; *Tables*, 1980-81. — Incarnation et Jésus-Christ, vii, 1521; viii, 1305, 1356. — Ordre, xi, 1322, 1348, 1389. — Pénitence, xii, 1019-20; cf. iii, 922 (confession); — *De potestate : Ecclesiæ*, xv, 3128; — *papæ et concilii*, 3129-31, 3142-44; — dans l'ordre temporel, xii, 2754-55; cf. xiv, 2718 (Suarez). — Sortilège (guérisseurs), 2415. — Cité : v, 599, 601; viii, 1021; ix, 713; x, 2097; xiv, 1295; xv, 828, 1957, 2604.

VITORIA (Jacques de), dominicain, frère du précédent. — Cité : xv, 3118.

VITRAUX. — Peintures de saints dans les vitraux de couleur, xiv, 940. — Les *Vitraux de Bourges*, œuvre de Ch. Cahier, ii, 1303.

VITRÉ. — Synode des Églises réformées de France (1617), xv, 1954.

VITRINGA (*Campege ou Kempe*) (1659-1722), auteur protestant hollandais. — Son *De synagoga vetere* (1696), sur l'origine du sacerdoce chrétien, iv, 708; xi, 1197; xiii, 147.

VITRY (Édouard de) (1666-1730). — Collaborateur des *Mémoires de Trévoux*, xv, 1516. — Cité : xiii, 1500.

VITTORELLI ou **VICTORELLI** (André). — Notice [J. Mercier], xv, 3144. — Cité : ii, 1873 (Victorel).

VITTOZ (Roger). — Auteur du *Traitement des psychonévroses* (1921), cité xv, 3303, à propos du problème du redressement moral de la volonté.

VITTRANT (Jean-Benoît) († 1942). — Théologien jésuite, auteur d'une *Théologie morale*, Paris, 1941, 9e édit., 1948. — Cité sur la résistance au pouvoir tyrannique, xv, 1981, 2009.

VIVA (Dominique). — Notice [É. Amann], xv, 3144-46. — Dieu, iv, 862, 916. — Espérance, v, 628, 636, 640. — Foi, vi, 193, 204, 311, 340, 477. — Infidèles (Salut des), vii, 1793. — Incarnation de Jésus-Christ, 1474; viii, 1291. — Laxisme, ix, 74, 77-78, 80, 82, 83. — Messe, x, 1180-82, 1257, 1262. — Ordre, imposition des mains, xi, 1325. — Péché philosophique, xii, 270. — Probabilisme, xiii, 569-70, 571. — Habitation des personnes divines dans l'âme juste par la seule grâce créée, xv, 1842, 1845. — Vœu, 3182.

VIVALDI (Jean-Louis). — Notice [Marillier], xv, 3146.

VIVANT (François). — Notice [J. Mercier], xv, 3146-47. — Messe, x, 1215. — Quesnel, xiii, 1493.

VIVANTS. — 1. Donation entre vifs, *Tables*, 1027. — 2. Messe pour les vivants, x, 974, 982, 1298, 1302-03, 1327.

VIVÈS (Jean-Louis). — Notice [J. Mercier], xv, 3147. — Légende dorée de Jacques de Voragine, viii, 312. — Controverses avec les Juifs, 1906. — Salut des infidèles, vii, 1726, 1749, 1772. — Cité : i, 1538, 1870-71; iv, 62; xii, 1489.

VIVÈS (Jérôme). — Auteur d'une *De scientia media* (Valence, 1645), xiv, 1030.

VIVÈS Y TUTO (Joseph-Calasanz, cardinal), capucin. — Né le 15 févr. 1854 à S.-André de Llevaneras (diocèse de Barcelone), il part en 1869 pour le Guatemala, où il prend l'habit des capucins, sous le nom de Joseph-Calasanz. Après de nombreuses péripéties aux États-Unis, il revient à Toulouse, où il devient prêtre (28 mai 1877). Directeur du collège séraphique de Perpignan en 1878; gardien de ce collège en 1880. Transféré à Igualada (Espagne), il est à Rome pendant quatre ans pour y préparer le retour dans l'ordre des capucins espagnols; il devient second définiteur de la province capucine de Toulouse, consulteur du Saint-Office, consulteur de la Propagande, commissaire général en Espagne, consulteur des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, définiteur général. En 1899, Léon XIII le crée cardinal, Pie X, en 1908, le nomme préfet de la Congrégation des religieux. Il meurt le 7 septembre 1913 à Monte Porzio Catone.

Œuvres. — *Compendium theologiae moralis* (Milan, 1887), cf. *Tables*, 1733; — *Compendium theologiæ dogmaticæ* (Barcelone, 1882, quatre édit., 1882-1905); — *Compendium theologiae dogmaticae et moralis* (Barcelone, 1884); — *Compendium juris canonici* (Barcelone, 1882, quatre édit., 1882-1905); — *Compendium hermeneuticæ sacrae* (Barcelone, 1883, trois édit., 1883-1887); — *Compendium theologiae ascetico-mysticae* (Barcelone, 1886, trois édit., 1886-1908); — des ouvrages de piété : *Mariale quotidianum* (1885); — Entretiens avec la Très Ste Vierge (1887); — Saint Joseph (1886); — le Sacré-Cœur (1889); — Notre-Dame des Sept Douleurs (1891); — de nombreuses biographies ou méditations consacrées à l'ordre de S. François, etc.

Dans ses œuvres théologiques, le cardinal Vivès y Tuto se révèle comme un moraliste sage et prudent, également éloigné d'un rigorisme étroit que d'une trop grande largeur d'esprit. Au point de vue dogmatique, il est visiblement en réaction contre les tendances modernistes de son temps et il fut un précieux collaborateur pour Léon XIII et surtout Pie X dans leur lutte contre les erreurs modernes. Son œuvre ascétique et mystique se rattache à celle de S. François de Sales et surtout de S. Bonaventure; elle peut se résumer d'un mot : primauté du cœur sur l'intelligence et la raison; elle est toute centrée autour de la croix, dont il faut assimiler les vertus par une longue contemplation; la Très Ste Vierge est en cela le modèle qu'il faut suivre et elle doit occuper dans toute vie chrétienne une place de prédilection; cette doctrine exerça une très grande influence sur la renaissance de la vie mystique à l'aube du xxe siècle. Comme préfet de la Congrégation des religieux, il publia les décrets : *De eleemosynis colligendis* (21 nov. 1908), sur la pauvreté; *Quum minoris* (29 juin 1909), sur les conditions de la sécularisation; *Ecclesia Christi* (9 sept. 1909), sur le discernement des vocations; *Sacrosancta Dei Ecclesia* (1er janv. 1911), sur la formation des frères laïcs. A signaler également l'action qu'il exerça au concile plénier de l'Amérique latine (mai 1899) et son intervention en faveur du culte de Raymond Lulle, ix, 1134.

Bibliographie. — *Homenaje de la provincia capuchina de la Cataluña a S. E. R. Card. Vivès y Tuto*, dans *Estudios franciscanos* (1913); St. Ignudi, O. F. M. Conv., *Orazione funebre* (Rome, 1913); Édouard d'Alençon, O. F. M. Cap., *Scritti del cardinale Vivès y Tuto* (Rome, 1913); Article nécrologique, dans *Analecta O. F. M. Cap.* (1913, t. xxix, p. 73 sq.); Antoine-Marie de Barcelone, O. F. M. Cap., *El Cardinal Vivès y Tuto y el concilio plenario latino-americano*, dans *Estudios franciscanos* (1914, t. xii, p. 39-44); Michel d'Esplugues, O. F. M. Cap., *Semblances... El cardinal Vivès y Tuto* (Barcelone, 1916).

JULIEN-EYMARD D'ANGERS, O. F. M. cap.

VIVIER. — Jésuite de Louvain, qui se fait remarquer dans les polémiques contre l'*Augustinus*, viii, 451.

VLADIMIR Ier (Saint). — Grand-duc de Russie, mort en 1015. Après la mort de son frère, il resta seul maître du pays. Il épousa Anne, fille de l'empereur grec Basile II, et reçut le baptême. — Cité : xiv, 210-14, 217, 221, 231, 384, 1345.

VLADIMIR II MONOMAQUE, prince de Kiev de 1113 à 1123. — Cité : xiv, 219, 221-22, 229.

VLADIMIR-SUR-KLIAZMA, synode russe (1274). — Contre la simonie, xiv, 234-35.

VOOATION. — Étude générale [L. Sempé], xv, 3148-81. — 1° *Notion préliminaire générale : l'appel de Dieu à l'homme.* — 1. Dans l'ordre naturel, xv, 3148; cf. ÉTATS DE VIE, v, 905-06. — 2. Dans l'ordre surnaturel, xv, 3148; cf. v, 906-08.

Exemples : 1. Point de vue historique : V. d'Aaron, i, 2-4; d'Abraham, 94-98; — V. des Gentils, xi, 2340 (S. Paul). — 2. Point de vue théologique : V. des chrétiens à la foi et à la sainteté, xv, 1080-81 (S. Paul); V. à la gloire; voir art. GLOIRE DES ÉLUS, VOLONTÉ SALVIFIQUE UNIVERSELLE, VIE ÉTERNELLE. — 3. Point de vue du Corps mystique, V. sacerdotale et V. religieuse, *infra*.

3. Rôle de la vocation sacerdotale et de la vocation religieuse dans le Corps mystique, xv, 3148-49;

voir *Église, Tables*, 116-18, § 4; *Jésus-Christ, T.*, 2590-94; Ordre, xi, 1201-06 (institution par le Christ d'un pouvoir sacerdotal dans l'Église); Religieux et religieuses, xiii, 2157-60 (l'état religieux, voulu par le Christ dans l'Église); cf. sur les états de perfection, v, 908-09; xii, 1244-49.

2° *Données scripturaires sur la vocation sacerdotale et sur la vocation religieuse.* — 1. Vocation sacerdotale : divers aspects, xv, 3149-53; cf. iii, 227-28; xi, 1214 (S. Paul à Timothée). — 2. Vocation religieuse, divers aspects, xv, 3153-55; cf. xiii, 2159-60 (le Christ et l'état religieux); 2175-77 (la profession religieuse). — 3. Vocation sacerdotale et religieuse, unie ou séparée, xv, 3155-56.

3° *Témoignages de la Tradition.* — 1. Époque patristique, xv, 3156-60; — auteurs cités : S. Antoine (cf. i, 1441-43 et *Tables*, 184); — S. Éphrem (cf. v, 188-93; sur le sacerdoce, xi, 1253, 1278, et la pureté du prêtre, ii, 2075); — S. Jérôme (cf. viii, 910-11); — Cassien (cf. ii, 1825; *Tables*, 544); — S. Jean Climaque (cf. viii, 690-92; *Tables*, 2460); — S. Grégoire le Grand (cf. le *Pastoral*, vi, 1777 et xi, 1281-82; *Tables*, 1921, § 5°, Vie surnaturelle, *c)* Vers la perfection); — S. Isidore de Séville (cf. ii, 2324; vii, 2540-41; viii, 101); — S. Bède (cf. ii, 523). — 2. Période scolastique, xv, 3160-68; — auteurs cités: S. Bernard (cf. *Tables*, 429, § 11°, Mysticisme, vie spirituelle); — S. Thomas d'Aquin (cf. xv, 638, les opuscules 15, 16, 17; xiv, 762); — S. Bonaventure (cf. *Tables*, 464, § 12°, Questions de morale : vocation, vœu); — S. Laurent Justinien (cf. ix, 9-10); — Thomas a Kempis (cf. xv, 763 et *Tables*, 2192-93); — *Exercices spirituels* de S. Ignace (cf. i, 2051-52; vii, 723-25 et *Tables*, 2175). — 3. Depuis le concile de Trente, xv, 3168-71; — auteurs cités : le *Directoire des Exercices de S. Ignace;* — S. François de Sales (cf. *Tables*, 1689, § 3°, Doctrine : vocation, vœux); — Saint-Sulpice: Tronson (cf. xiv, 813), J. Planat (814), Vincent (816), Bacuez (817), Guibert (818); — S. Alphonse de Liguori (cf. xi, 1377); — Massillon (*Tables*, 3159). — Voir aussi Ordre, théologiens moralistes, xi, 1372-78 *(passim).*

4° *Précisions du magistère sur la vocation.* — 1. Attrait ou élection de l'évêque (thèse de Lahitton), xv, 3171; cf. *Tables*, 2856-57. — 2. Documents pontificaux: *a)* Benoît XV, lettre *Maximum illud*, xv, 3171-72; *Tables*, 421; — *b)* Pie XI, lettre *Officiorum omnium;* encycl. *Rerum Ecclesiae* et *Mens nostra*, instruction de la S. C. des Sacrements sur l'examen des séminaristes, xv, 3172-72; cf. *Tables*, 3658-61. — Conclusion : vocation intérieure, vocation extérieure et unité des deux vocations, xv, 3173-74. — 3. Le Code et la vocation, 3174; cf. xi, 1400-05 *(passim).*

5° *Culture des vocations.* — 1. Prière, xv, 3174-75. — 2. Provoquer leur éveil, surtout par le prêtre (son exemple, sa direction spirituelle), mais aussi par la famille, 3175-76; xi, 2020-22. — 3. Signes négatifs et positifs d'une vocation sacerdotale ou religieuse, xv, 3176-78. — 4. Développement et psychologie de la vocation, 3178-81.

VOCONIUS DE CASTELLANUM. — Notice [G. Bardy], xv, 3181-82. — Cité : x, 1366.

VOELTER (Daniel), exégète protestant, né en 1855 à Esslingen (Bade-Wurtemberg). — Auteur de différents écrits : sur S. Paul : interpolations dans le texte de l'institution de l'eucharistie (I Cor.), v, 1073; — contre l'authenticité de l'épître aux Galates, vi, 1026; — l'épître aux Romains, fond authentique et passages interpolés, xiii, 2858; — vues nouvelles sur l'épître dite de S. Barnabé, ii, 420. — Cité : xi, 1082, 1083-84 (bibl.).

VOET (Gisbert) (1589-1676), professeur à l'université d'Utrecht, détracteur acharné de la philosophie cartésienne. — A propos de l'eucharistie, v, 1423.

VŒU. — Étude historique et théologique [P. Séjourné], xv, 3182-234.

I. Aperçu historique. — Les indications fournies concernant : 1. les données générales de l'histoire des religions (col. 3183-84); 2. la religion grecque (3184-85); 3. la religion romaine (3185-87), ne comportent, semble-t-il, aucune référence aux autres articles du *D. T. C.*, même à l'art. Religion, xiii, 2182-306, et spécialement à la classification qui y est donnée des religions selon leur valeur, 2292-306. — En ce qui concerne 4. l'Ancien et 5. le Nouveau Testament (xv, 3187-89), on devra se reporter au *D. B.*, v, 2443-45, art. *Vœu* (H. Lesêtre), pour confirmer et compléter le *D. T. C.* — 6. Les Pères grecs (Clément d'Alexandrie, Origène, les Cappadociens, S. Cyrille d'Alexandrie) entrevoient dans l'εὐχή (prière) une promesse, préparant une donation totale, xv, 3189-93. — 7. Les Pères latins, habitués au droit romain, voient dans le vœu « une promesse faite à Dieu, en des formes juridiques un peu sèches, où les obligations venaient au premier plan et, tout de suite après, les sanctions divines et ecclésiastiques » (3194). Cités : S. Cyprien, S. Ambroise, S. Augustin, Prosper d'Aquitaine, Cassien, 3193-95. — 8. Au Moyen Age, s'inspirant de l'Écriture et des Pères, les auteurs font du vœu un contrat avec Dieu *(pactio, conventio, sponsionis jura)* (S. Isidore, S. Pierre Damien, S. Thomas). Sans rejeter le vœu privé, on envisage la « dispensation » du vœu par l'Église (S. Bernard, S. Anselme). Les sommistes insistent sur la psychologie du vœu ou sur sa perfection intérieure, 3195-98.

II. Étude théologique. — 1° *Nature du vœu.* — 1. Définition : promesse spontanée faite à Dieu (impliquant volonté délibérée de l'exprimer extérieurement), xv, 3198-201. — 2. Obligation qui en résulte : elle existe, une fois suffisamment connue lors de l'émission du vœu, à moins que le vœu ne soit émis sous l'empire d'une crainte grave, 3201; cf. iii, 2012-13 (crainte); vii, 735-36 (ignorance); xv, 3302 (volontaire).

2° *Matière du vœu.* — 1. Tradition : *de bono meliori*, xv, 3201-03. — 2. Divergences : *a)* synthèse thomiste : bien meilleur, par rapport à Dieu, du côté de l'homme et spécifiquement un bien non obligatoire, 3203-05; cf. iii, 1176-77, 1179-80 (conseils évangéliques); xiv, 2824-28 (œuvres surérogatoires); — *b)* exégèse moderne : le vœu, par lui-même, donne à l'œuvre la qualité de bien meilleur, xv, 3205-06; d'où controverse sur les vœux en matière commandée, 3212-15; — *c)* essai de conciliation, 3206-07. — 2. Vœux improprement dits : *a)* vœux d'obligation générale (les vœux de baptême), 3207-10; — *b)* vœux pouvant tourner à mal (vœux dangereux), 3210-12.

3° *Obligation du vœu.* — 1. Chez les Pères, obligation à des titres divers, xv, 3215-18. — 2. S. Thomas : elle résulte du motif du vœu (fidélité à Dieu) et de l'honnêteté naturelle; tout en admettant les limites de l'impossibilité ou de l'intention, 3218-20. — 3. Moralistes : en principe obligation grave, tout en admettant le cas des vœux douteux ou d'une intention de ne s'obliger que légèrement, 3220-22. — 4. L'obligation attachée au vœu réel (et non personnel) peut passer aux héritiers de l'auteur du vœu (can. 1310, § 2), 3222-24.

4° *Utilité du vœu.* — 1. Tradition patristique et théologique, xv, 3224-27. — 2. Adversaires : *a)* dans l'Église, xv, 3227 : Julien Pomère (xii, 2537; *Tables*, 3750); Molinos (prop. 5, condamnée

par Innocent XI, XIII, 1563). (Note : il n'existe plus aucune objection de ce genre, du fait de l'approbation des Instituts séculiers sans vœux, *Tables*, 3693); — *b)* chez les réformateurs (cf. II, 2324; IX, 1274-76), XV, 3227-28; — *c)* chez les rationalistes, 3228 (p. ex. Voltaire, 3463). — 3. Réfutation des objections, 3228-30.

5° *Dispense du vœu.* — 1. Raison sociale, fondement de la *dispensatio*, XV, 3230-31. — 2. Législation canonique : annulation *(irritatio)*, dispense, commutation (can. 638, 640, 648, 1309, 1311-14), 3231-32. — 3. Le cas des vœux solennels, 3232-34.

VŒU SANGUINAIRE. — Voir VII, 1180-84; X, 2551-54.

VŒUX DE RELIGION. — Étude [P. Séjourné], XV, 3234-81. — 1° *Méthode* (à la fois historique et théologique), 3235-37.

2° *Esprit religieux des vœux.* — 1. Conceptions anciennes de la vie parfaite, XV, 3237-39; XII, 1219-30. — 2. Doctrine de S. Thomas, XV, 3239-42; cf. XII, 1244-47; XV, 1005-08.

3° *Éléments des vœux.* — 1. En quel sens une vie parfaite est-elle obligatoire?, XV, 3242-43; XII, 1235-44. — Éléments sur lesquels portera le choix des vœux : distinction entre préceptes et conseils, et considérations diverses, XV, 3243-46; cf. II, 2321-26 (conseil de chasteté); III, 1177-80 (conseils évangéliques). — 2. Synthèse de S. Thomas, XV, 3246-47 et (déjà indiqués *supra*), XII, 1244-47; XV, 1005-08.

4° *Objet précis des vœux de religion.* — 1. Continence : état de perfection, état religieux; ses raisons théologiques, XV, 3247-49; XII, 1248; cf. II, 2327. — 2. Pauvreté : développements historiques; les Pères et les fondateurs d'ordres; ses raisons théologiques, XV, 3250-58; XII, 1247-48; *Tables*, 3507-08. — 3. Obéissance : développements historiques en Orient et en Occident; ses raisons théologiques, XV, 3258-66; XII, 1248-49; cf. III, 1178-79; *Tables*, 3329. — Sur l'ensemble, ÉTATS DE VIE, V, 905-11 *(passim)*.

5° *Consécration par le vœu.* — 1. Considérations historiques, XV, 3266-72. — 2. Développements théologiques, 3272-76; — en raison de cette consécration, il y a sacrilège à violer les personnes ainsi consacrées à Dieu, XIV, 694-96, 699-702; XV, 3074-75, 3081-82; — totalité de cette consécration, 3273-76.

6° *Obligation créée par les vœux.* — 1. Étendue de cette obligation, XV, 3277-79. — 2. Gravité : la vertu de religion ajoute une circonstance au péché contre le vœu, 3279-80; voir *Tables*, 614, à *Circonstances influant sur la moralité des actes.*

VATICAN II. — *Les vœux religieux.* — Le décret *Perfectæ caritatis*, promulgué le 28 oct. 1965 *(supra*, 4310, art. *Vatican II)*, après quelques considérations générales (1), établit (2) les principes d'une rénovation adaptée, rappelle (3) quels critères pratiques doivent présider à la révision des constitutions, directoires et coutumes, et stipule (4) que, si une rénovation efficace ne peut s'obtenir qu'avec le concours de tous les membres de l'institut, cependant « fixer les normes et légiférer dans ce but, ou admettre une expérience suffisante et prudente, relève uniquement de l'autorité compétente ». Toutes les formes de vie religieuse ont des éléments communs : abandonner tout pour le Christ, le suivre comme l'unique nécessaire, écouter ses paroles et s'occuper de ce qui le concerne (5). Ainsi s'affirme pour tous la primauté de la vie spirituelle (6), aussi bien pour les instituts ordonnés à la contemplation (7), que pour ceux qui se vouent à la vie apostolique (8), ou à la vie monastique et conventuelle (9). Même dans la vie religieuse laïque (cf. *Tables*, 2862), les Instituts séculiers (*T.*, 3693) doivent faire profession des conseils évangéliques (10, 11).

Après cette entrée en matière, le décret aborde notre sujet, les vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance.

1. *La chasteté* (12). — La chasteté « pour le royaume des cieux » (cf. Matth., XIX, 12), dont les religieux font profession, doit être regardée comme un grand don de la grâce. Elle libère singulièrement le cœur de l'homme (cf. I Cor., VII, 32-35) pour qu'il brûle de l'amour de Dieu et de tous les hommes; c'est pourquoi elle est un signe particulier des biens célestes, ainsi qu'un moyen très efficace pour les religieux de se consacrer sans réserve au service divin et aux œuvres de l'apostolat. Ils évoquent ainsi aux yeux de tous les fidèles cette admirable union, établie par Dieu et qui doit être pleinement manifestée dans le siècle futur, par laquelle l'Église a le Christ comme unique époux.

Que les religieux donc, soucieux de la fidélité à leur profession..., confiants dans le secours de Dieu, ne présument pas de leurs forces et pratiquent la mortification et la garde des sens. Qu'ils ne négligent pas non plus les moyens naturels propices à la santé de l'âme et du corps. De cette façon, ils ne se laisseront pas émouvoir par les fausses théories qui présentent la continence parfaite comme impossible ou nuisible à l'épanouissement humain; et, comme par un instinct spirituel, ils repousseront tout ce qui peut mettre en péril la chasteté...

...Les candidats à la profession de la chasteté parfaite ne doivent s'y décider ou y être admis qu'après une probation vraiment suffisante et s'ils ont la maturité psychologique et affective nécessaires. On ne se contentera pas de les prévenir des dangers..., mais on les formera de manière qu'ils assument le célibat consacré à Dieu en l'intégrant au développement de leur personnalité.

2. *La pauvreté* (13). — La pauvreté volontaire en vue de suivre le Christ, ce dont elle est un signe particulièrement mis en valeur de nos jours, doit être pratiquée soigneusement par les religieux et même, au besoin, s'exprimer sous des formes nouvelles. Par elle, on devient participant de la pauvreté du Christ qui s'est fait indigent à cause de nous, alors qu'il était riche, afin de nous enrichir par son dépouillement (cf. II Cor., VIII, 9; Matth., VIII, 20).

Pour ce qui est de la pauvreté religieuse, il ne suffit pas seulement de dépendre des supérieurs dans l'usage des biens, mais il faut que les religieux soient pauvres effectivement et en esprit, ayant leur trésor dans le ciel (Matth., VI, 20).

Que chacun d'eux, dans sa tâche, se sente astreint à la loi commune du travail et, tout en procurant ainsi le nécessaire pour leur entretien et leurs œuvres, qu'ils rejettent tout souci excessif et se confient à la providence du Père des cieux (cf. Matth., VI, 25).

Les congrégations religieuses peuvent permettre par leurs constitutions que les sujets renoncent à leurs biens patrimoniaux présents et à venir.

Les instituts eux-mêmes s'efforceront, compte tenu de la diversité des lieux, de fournir en quelque sorte un témoignage collectif de pauvreté; volontiers ils prendront de leurs biens pour subvenir aux autres besoins de l'Église et soutenir les indigents que tous les religieux doivent aimer dans le cœur du Christ (cf. Matth., XIX, 21; XXV, 34-46; Jac., II, 15-16; I Joa., III, 17). Les provinces et les maisons des instituts doivent partager les unes avec les autres leurs biens matériels, les plus aisées secourant les plus démunies.

Bien que les instituts, sauf dispositions contraires des règles et constitutions, aient le droit de posséder tout ce qui est nécessaire à la vie matérielle et aux œuvres, ils doivent néanmoins éviter tout luxe, tout gain immodéré ou cumul de biens.

3. *L'obéissance* (14). — Par la profession d'obéissance, les religieux font l'offrande totale de leur propre volonté, comme un sacrifice d'eux-mêmes à Dieu, et par là ils s'unissent plus fermement et plus sûrement à sa volonté de salut. A l'exemple du Christ qui est venu pour faire la volonté du Père (cf. Joa., IV, 34; V, 30; Hebr., X, 7; Ps., XXXIV, 9) et, « prenant la forme d'esclave » (Phil., II, 7), a appris en souffrant l'obéissance (cf. Hebr., V, 8), les religieux, sous la motion de l'Esprit-Saint, se soumettent dans la foi à leurs supérieurs, représentants de Dieu, et sont guidés par eux au service de tous leurs frères dans le Christ, comme le Christ lui-même qui, à cause de sa soumission au Père, s'est fait serviteur de ses frères et a donné sa vie pour la rédemption de la multitude (cf. Matth., XX, 28; Joa., X, 14-18). Ils sont liés ainsi plus étroitement au service de l'Église

et tendent à parvenir à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ (cf. Eph., IV, 13).

Que les religieux donc se soumettent avec révérence et humilité à leurs supérieurs ... En esprit de foi et d'amour envers la volonté de Dieu, apportant les forces de leur intelligence et de leur volonté, tous les dons de la grâce et de la nature à l'accomplissement des ordres et à l'exécution des tâches qui leur sont confiées, dans la certitude qu'ils travaillent à l'édification du Corps du Christ selon le dessein de Dieu. Ainsi l'obéissance religieuse, loin de diminuer la dignité de la personne humaine, la conduit à la maturité en faisant grandir la liberté des enfants de Dieu.

Quant aux supérieurs, responsables des âmes confiées à leur soin (cf. Hebr., XIII, 17), dociles à la volonté de Dieu dans l'accomplissement de leur charge, ils exerceront l'autorité dans un esprit de service pour leurs frères, de manière à exprimer l'amour que le Seigneur a pour eux. Qu'ils gouvernent... ceux qui leur sont soumis avec le respect dû à la personne humaine et en stimulant leur soumission volontaire... Ils amèneront les religieux à la collaboration par une obéissance responsable et active, tant dans l'accomplissement de leur tâche que dans les initiatives à prendre. Ils les écouteront donc volontiers, susciteront leur effort commun pour le bien de l'institut et de l'Église, usant toutefois de leur autorité quand il faut décider et commander ce qui doit être fait...

Le décret se termine par des considérations sur la vie commune (15); la clôture des moniales (16); l'habit religieux (17), qui doit être simple et modeste, à la fois pauvre et décent, adapté aux exigences de la santé et accommodé aux circonstances de temps et de lieux, ainsi qu'aux besoins de l'apostolat; la formation des sujets (18); les fondations de nouveaux instituts (19); le maintien, l'adaptation ou l'abandon des œuvres propres à l'institut (20); les instituts ou monastères en décadence (21); l'union entre instituts religieux (22); les conférences de supérieurs majeurs (23); les vocations religieuses (24).

En conclusion, « le concile tient en grande estime (chez les religieux) leur genre de vie chaste, pauvre et obéissante, dont le Christ lui-même est le modèle, et il met un ferme espoir dans la fécondité de leurs œuvres, obscures ou connues de tous... » (25).

(Éditions du Centurion, t. II, 1966, p. 91-110; traduction par des membres du secrétariat de la Commission conciliaire des Religieux).

S'inspirant de ces principes, la Congrégation pour les Religieux a publié l'Instruction *Renovationis causa* (6 janv. 1969); cf. *Tables*, 3881, art. *Religieux*.

VOGELS (Heinrich), exégète catholique allemand, né en 1880 à Langenberg (Rhénanie). — Sur le *Diatessaron* de Tatien, XV, 62; — valeur de la Vulgate, 3481. — Cité : X, 518; XV, 580.

VOGELSANG (Karl von), sociologue catholique autrichien (1818-1890). — Et l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII, IV, 312; IX, 335.

VOGELSTEIN (H.). — Historien juif, auteur en collaboration avec P. Rieger, de la *Geschichte der Juden in Rom*, Berlin, 1896. — Sur le pape Alexandre III, « favorable aux Juifs », VIII, 2650.

VOGT (Albert) (1874-1942). — Professeur à l'université de Fribourg, premier directeur, avec A. Baudrillart, du *D. H. G. E.*, spécialiste de l'histoire orientale. A publié : *Basile Ier, empereur de Byzance*, Paris, 1908; — *Deux discours inédits de Nicétas de Paphlagonie*, dans *Orient. christ.*, n° 76, Rome, 1931; — *La jeunesse de Léon VI le Sage*, dans *Rev. hist.*, 1934; — en collaboration avec I. Hausshcrr, *L'oraison funèbre de Basile Ier*, dans *Orient. christ.*, Rome, 1932. — A. Vogt a également édité : *Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, de Bossuet, Paris, 1910. Il a donné au *D. T. C.* l'art. FLORENCE (Concile de). — Sur Albert Vogt, voir notice nécrologique dans *R. H. E.*, 1942, p. 307 sq. — Cité : IX, 365-66.

VOGT (Karl) (1817-1895). — Naturaliste allemand, partisan du transformisme; cité : I, 2194-95 ; IV, 643 ; X, 294; XII, 2525.

VOGT (O.). — Sur le mariage de Luther, IX, 1165.

VOIDEL, député de la Constituante. — Son projet de Constitution civile du clergé, III, 1571-73.

VOIGT. — Son livre sur le renouveau de l'antiquité classique au siècle de l'humanisme (Berlin, 1859) cité à propos de Bessarion, II, 805.

VOILE DE VÉRONIQUE. — Et le problème des traits physiques de Jésus-Christ, VIII, 1153.

VOISIN (Guillaume). — Auteur d'un ouvrage, *L'apollinarisme*, Louvain, 1901. — Cité : I, 2165, 2171; VII, 442, 457, 464, 469-70, 495-97, 528, 2413.

VOISIN (Joseph de). — Notice [J. Mercier], XV, 3281.

VOIT (Edmond). — Notice [É. Amann], XV, 3281-82.

VOL. — Étude morale [P. Chrétien], XV, 3282-300. — 1° *Notion*. — 1. Définition précisant la notion : « action de s'approprier le bien d'autrui par la soustraction volontairement injuste de ce bien », 3283-84. — 2. Espèces : vol simple et vol qualifié, 3284-85; XIV, 699.

Le vol peut revêtir bien des formes différentes : détention injuste du bien d'autrui, IV, 640; *Tables*, 950; — fraude, VI, 785 sq.; *Tables*, 1692-94; — usure, XV, 2325, 2328, 2338-39, 2351, 2367; *Tables*, 4266-70.

2° *Malice*. — 1. Péché, interdit par le Décalogue, IV, 164; contraire à la loi naturelle, X, 2425; cf. XII, 172-73; — ou contraire à la justice, de sa nature mortel, XV, 3285-86, sauf le cas de matière légère, 3287-88. — 2. Détermination de la matière grave (intérêt privé, intérêt public), 3288-90; — et justification des règles proposées, 3290-92. — 3. Les *furtula*, 3292-94.

3° *Causes autorisant la soustraction du bien d'autrui*. — 1. La nécessité, XV, 3295-98; cf. I, 2567 (aumône); XIII, 782 (propriété). — 2. Compensation occulte, XV, 3298-300; cf. III, 601-04; — voir aussi LAXISME, prop. 37, IX, 79.

L'art. VOL a délibérément laissé de côté : les questions de coopération au vol, voir III, 1762-70 et *Tables*, 813; — ainsi que celles de réparation, XIII, 2433-35, et de restitution, 2466-500.

VOLBEDING. — Auteur de *Thesaurus commentationum*, Leipzig, 1846. — Cité à propos de la liturgie, IX, 791.

VOLCK. — Adversaire de Zinzendorf. Son écrit *Le mystère dévoilé de la perversion de la secte des Herrnhutes* (Francfort, 1749-1751), XV, 3703.

VOLET (G.). — *Notice historique sur l'Église d'Utrecht* (1908). — Cité : XV, 2420, 2438.

VOLK. — Auteur protestant, cité pour son article *Josua*, dans A. Hauck, *Realencycl. für protest. Theol. und Kirche* (3e édit., 1900), VIII, 1551, 1574 (bibl.).

VOLKER. — Auteur protestant de *Mysterium und Agape*, Gotha, 1927. — Son explication de la dernière Cène, X, 800-01, 812, 814, 827, 829-30, 834, 850, 852-53, 874, 878, 884, 889, 898, 903, 907, 920.

VOLMAR († *ca* 1170), moine de Disibodenberg. — Confident et auxiliaire de sainte Hildegarde, VI, 2471.

VOLNEY (Constantin François de Chassebœuf, comte de) (1757-1820), littérateur, historien et philosophe. — Cité parmi les rationalistes : IV, 238; XIII, 1761-62, 1776.

VOLONTAIRE. — Complément aux art. ACTE HUMAIN (I, 339-46; *Tables*, 21-22) et MORALITÉ DE L'ACTE HUMAIN (X, 2459-72; *Tables*, 3249-52) [A. Michel], XV, 3300-09. — 1. Distinctions nécessaires : volontaire et velléité; — volontaire et voulu; — volontaire et libre, 3300-01. — 2. Conditions fondamentales du volontaire libre : connaissance préalable de l'acte voulu et liberté de la volonté, 3301-02. — 3. D'où énumération des causes influant sur le volontaire libre : *a)* sur la connaissance nécessaire : ignorance et erreur; — *b)* sur la volonté : crainte, passions, violence (références données, col. 3302); — *c)* influence médiate : habitudes personnelles, milieu familial et social, 3302-04. — 4. Cinq divisions complémentaires du volontaire libre : v. parfait et imparfait; — v. absolu et relatif; — v. explicite et interprétatif; — v. exprès (positif) et tacite (négatif); — v. actuel, virtuel, habituel, 3304-05. — 5. Plus spécialement : volontaire direct et indirect : le problème de la licéité du volontaire indirect, 3305-09.

VOLONTARISME. — Prééminence de la volonté sur l'intelligence dans la détermination du bien ou la recherche de la vérité [A. Michel], xv, 3309-22. — 1° *Volontarisme en Dieu.* — 1. Les opinions : *a)* Abélard, xv, 3310; cf. 3331; — *b)* Duns Scot, 3310-11, 3313, 3315, 3325; cf. IV, 905, 1880-81; IX, 881, 884, XI, 765; xv, 971; — *c)* École nominaliste, 3311-12; — cités : Occam (XI, 763, 894); Jean de Mirecourt (899); Biel (764); — *d)* Gerson, xv, 3312; cf. VI, 1322-23; xv, 971; — *e)* Pierre d'Ailly, 3312-13; cf. I, 651; — *f)* Descartes, xv, 3313-15; cf. IV, 546. — 2. Appréciation : élaborée en fonction d'objections à résoudre, la thèse volontariste présente une part de vérité, mais est une erreur, xv, 3314-17.

2° *Volontarisme dans l'âme humaine.* — 1. Volontarisme moral : l'impératif catégorique kantien, xv, 3317-20; cf. I, 1719, 2205; VIII, 2311-12; x, 2416; XII, 1463; XIII, 1738. — 2. Volontarisme psychologique : examen de ses différentes formes (philosophiquement, psychologiquement, théologiquement), xv, 3220-21 (où les références sont indiquées).

VOLONTÉ. — Quatre aspects : 1° Volonté de Dieu; 2° Volonté des anges (et des âmes séparées, en appendice); 3° Volonté en Jésus-Christ; 4° Volonté humaine, xv, 3322-87.

I. Volonté de Dieu. — Théologie [A. Michel], xv, 3322-74.

I. EXISTENCE ET NATURE. — 1° *Existence.* — 1. Écriture (A. et N. T.), xv, 3322-23. — 2. Tradition (Pères et documents du magistère, dont Vatican I, constitution « *Dei Filius* », *de fide catholica*, chap. I, est la conclusion), 3323-25. — 3. Raison théologique : l'intelligence en Dieu implique une volonté, 3325.

2° *Nature.* — 1. Perfection absolue de l'acte pur, xv, 3325-26; cf. I, 337 sq. (acte pur), 1146-49 (analogie en théodicée) et surtout 1368-69 (anthropomorphisme dans la Bible). — 2. Immutabilité et cependant liberté, xv, 3326; outre les références indiquées, voir *Tables*, 2225 (Dieu, acte pur immuable). — 3. Vouloir infini, tout puissant, 3326-27 et *infra*, 3353-56.

II. OBJET. — 1° *Objet primaire :* Dieu, qui se veut et s'aime nécessairement, xv, 3327.

2° *Objet secondaire.* — Tous les êtres en dehors de Dieu, créés non par nécessité (sur la prop. 7 d'Abélard, voir I, 46), mais volontairement, xv, 3327-28. — 1. Le dogme défini à Vatican I, III, 2181 sq.; *Tables*, 850. — 2. Les êtres individuels, futurs et futurs libres, sur qui porte la volonté divine, xv, 3328-29; références ici indiquées. — 3. La volonté divine et le mal, 3329-32; cf. IX, 1697-99; XIII, 1017-19; — sur le mal du péché, XII, 202-05; XIII, 71-76. — 4. Les êtres voulus et aimés de Dieu : *a)* pour Dieu lui-même; — *b)* pour eux-mêmes, quoique non également, xv, 3332-34; cf. III, 2163-67, 2168-71; VI, 1387. — 5. Dieu a voulu les êtres librement, la liberté divine, xv, 3334-36; cf. III, 2139-44 (liberté d'exercice, liberté de spécification).

III. L'OPTIMISME. — xv, 3336-47; voir *Tables*, 3373.

IV. DIVISIONS PLACÉES DANS LA VOLONTÉ DIVINE. — Volonté nécessaire et libre; — simple et ordonnée; — antécédente et conséquente; — absolue et conditionnée; — efficace et inefficace; — de bon plaisir et de signe, xv, 3347-49.

V. ATTRIBUTS DE LA VOLONTÉ DIVINE. — Règles d'application formulées à ATTRIBUTS DIVINS, I, 2226-27. — 1. Sainteté, xv, 3350; cf. XIV, 841-42; — à la sainteté on peut rattacher la beauté, xv, 3350. — 2. Justice commutative (Écriture, tradition antignostique, liturgie), distributive, xv, 3350-52; — à la justice on peut rattacher la véracité et la fidélité, 3352; cf. 2683. — 3. Miséricorde, 3352-53; cf. *Tables*, 3223; — éloignée de la rigueur des novatiens et de l'excès des miséricordieux, v, 74-76; IX, 980-81, et XI, 839; — à la miséricorde, on peut rattacher la libéralité, la magnificence, la longanimité, xv, 3353. — 4. La toute-puissance (affirmation dogmatique et explication philosophique), 3353-56; cf. *supra*, 3326-27.

VI. LA VOLONTÉ SALVIFIQUE UNIVERSELLE. — *A. LE DOGME.* — 1° *La Sainte Écriture.* — 1. Ancien Testament : l'universalité du salut centré sur l'idée messianique, xv, 3356-57; cf. *Tables*, 3195-201 *(passim).* — 2. Nouveau Testament : *a)* Évangiles, xv, 3357 ; cf. aux *Tables*, art. *Évangiles*, §§ Sotériologie, pour S. Marc, 1424 ; S. Luc, 1426 ; S. Jean, 1432 ; et *Salut*, 3981-82 ; — *b)* S. Paul, l'universalité de la Rédemption, réparant l'universalité du péché, xv, 3357-58; cf. XIII, 1929-31, 1936, 1960, 1970-71, 1983, 1988, 1992; cf. *Paul (Saint)*, doctrine de l'épître aux Romains, *Tables*, 3471 *(passim)*; — *c)* S. Pierre, xv, 3357-58; discours après la Pentecôte et sotériologie, *Tables*, 3701, 3702, 3703.

2° *Tradition patristique.* — 1. Ier et IIe siècles, xv, 3359; — cités : S. Clément de Rome (III, 52-53); — *Pasteur* d'Hermas (VI, 2284-85); — Épître à Diognète (IV, 1367); — S. Polycarpe (XII, 2518); — S. Ignace d'Antioche (VII, 704); — S. Justin (VIII, 2265, 2268-69). — 2. IIIe siècle, xv, 3360; — cités : S. Hippolyte (*De antichristo*, VI, 2497); — Clément d'Alexandrie (III, 161-163); — Origène (XI, 1543). — 3. IVe siècle : *a)* Pères grecs, xv, 3360-61; — cités : Eusèbe de Césarée; — S. Athanase; — S. Basile; — S. Cyrille de Jérusalem (III, 2551); — S. Grégoire de Nysse (VI, 1852); — S. Jean Chrysostome (VIII, 675-76); — S. Cyrille d'Alexandrie (III, 2521); — S. Isidore de Péluse (VIII, 92); — *b)* Pères latins, xv, 3361-62; — cités : Arnobe; — Lactance; — S. Hilaire (VI, 2428); — S. Ambroise (I, 949); — Ambrosiaster. — 4. La pensée de S. Augustin, xv, 3362-63; cf. I, 2407. — 5. Après S. Augustin, xv, 3363-64; — cités : le *De vocatione omnium gentium* (XII, 2898); — S. Léon (IX, 285-86, 288-89); — Fauste de Riez (v, 2104); — mais en sens opposé, S. Fulgence de Ruspe (VI, 972).

3° *Documents du magistère.* — Affirmation générale du dogme, xv, 3364-66. — Cités : 1. Symbole de Nicée-Constantinople, *propter nostram salutem...* (XIV, 2931-33). — 2. Concile d'Arles, contre Lucidus (IX, 1022-23; XII, 407-08, 2994). — 3. IIe concile d'Orange, déclaration finale (XI, 1100-02; *Tables*, 726). — 4. Controverses du IXe siècle, xv, 3364-65 : *a)* concile de Quierzy de 853, can. 3, 4 (XII, 2921; *Tables*, 732); — *b)* concile de Valence de 855, can. 2, 3 (XII, 2923-25; *Tables*, 749); — *c)* concile de Thuzey de 860 (XII, 2930; *Tables*, à *Toul*, 747). — 5. Contre Calvin, xv, 3365 : universalité de la rédemption, possibilité du salut pour tous, concile de Trente, sess. VI, chap. XII, can. 15, 17 (*Tables*, 677). — 6. Contre le jansénisme, xv, 3365 : *a)* condamnation de la 5e prop. de Jansénius par Innocent X (VIII, 493-94); — *b)* des 4e et 5e prop. par Alexandre VIII (I, 753); — *c)* des prop. 26-32 de Quesnel par Clément XI (bulle *Unigenitus*, xv, 2092-94).

B. DOCTRINES THÉOLOGIQUES. — 1° *Volonté salvifique, volontaire sincère.* — 1. Les Pères : deux volontés en Dieu : Tertullien, S. Jean Chrysostome, formule définitive en S. Jean Damascène : volonté antécédente et volonté conséquente, xv, 3366; *Tables*, 2465. — 2. Les scolastiques et surtout S. Thomas, qui reprend la distinction des deux

volontés, xv, 3366-67; xii, 2942 sq. — 3. Postérieurement à S. Thomas, divergences entre théologiens, même de la même école, surtout entre écoles différentes, moliniste et thomiste, xv, 3367-70 (références indiquées dans le texte).

2° *Distribution de la grâce, en vue du salut de tous.* — 1. Opinion restrictive de certains thomistes (Gonet *et alii*) et même de S. Alphonse de Liguori; discussion et explications, xv, 3370-72. — 2. Doctrine communément admise : la grâce nécessaire accordée aux *justes;* la grâce suffisante, accordée aux *pécheurs,* même aux *infidèles;* la grâce nécessaire préparée aux *enfants,* 3372-74. — Voir : ii, 376-77; vi, 1595-604; vii, 1739, 1912-29.

II. Volonté des anges. — Notions complémentaires [A. Michel], xv, 3374-84. — Le sens complémentaire de l'article est indiqué par les références données, 3374-75; il porte sur les points qui suivent :

1° *Existence et nature de la volonté angélique.* — Conformément à l'Écriture et aux principes de la philosophie thomiste, il faut accorder à l'ange une volonté réelle et une liberté parfaite, xv, 3375.

2° *Mouvement de cette liberté vers le bien ou le mal.* — 1. Le premier mouvement *naturel* et *spontané* à l'égard de Dieu et des autres anges a reçu un complément surnaturel dès la création de l'ange, xv, 3376-77. — 2. Un second mouvement, *libre,* permet à l'ange d'accepter le bonheur surnaturel ou de le rejeter, 3377-78. — 3. D'où, d'un seul acte, l'ange se fixe dans le bien ou dans le mal : explication thomiste de l'obstination des démons, 3378-79; — et l'opposition, entre l'élan naturel et nécessaire vers le bien et le choix libre du mal, explique la peine du dam et rend possible celle du feu de l'enfer, 3380.

3° *La volonté des anges dans leurs rapports avec les autres êtres.* — 1. Avec les anges : le langage angélique, xv, 3380-81; cf. i, 1242-45. — 2. Avec les hommes : action sur l'imagination dans le sens du bien (bons anges, anges gardiens) ou dans le sens du mal (démon, tentation, obsession), xv, 3381-82. — 3. Avec les êtres matériels (mouvement local imprimé à la matière pouvant expliquer les apparitions), 3382.

Sur tous ces points, voir *Tables*, 158-61, références à S. Thomas, Scot et Suarez; et, pour S. Thomas spécialement, xv, 902-08.

Appendice : application de ces principes à l'âme séparée. — 1. Fixation dans le bien ou dans le mal. — 2. Mais incapacité d'activité sensible, xv, 3383-84 (références indiquées dans l'article).

III. Volonté en Jésus-Christ. — Simple coordination de la doctrine [A. Michel], xv, 3384-85. — Trois points : 1. Existence de deux volontés dans le Christ, dogme défini contre le monothélisme. — 2. Perfection de la volonté humaine : sainteté, liberté, puissance. — 3. Rôle de cette volonté dans l'économie de la Rédemption. — Références au cours de l'article.

IV. Volonté humaine. — Simples références aux articles la concernant [A. Michel], xv, 3385-87.

VOLTAIRE (François-Marie Arouet de). — Étude biographique, littéraire, doctrinale [C. Constantin], xv, 3387-471.

I. Vie. — 1. Voltaire avant Ferney, xv, 3387-92. — 2. Voltaire à Ferney : la lutte contre « l'Infâme », 3392-400.

II. Œuvres philosophiques et religieuses. — Les différentes éditions, xv, 3400-01. — Détail des œuvres, appréciation succincte, 3401-44.

1. *Premières œuvres :* épicurien plutôt encore qu'incrédule, xv, 3401. — 2. *Œdipe :* âpre incrédulité, contre Dieu et les prêtres, 3401. — 3. *Épître à Uranie ou Le pour et le contre :* arracher leur bandeau aux superstitions; la religion naturelle s'impose à qui réfléchit, 3401-02. — 4. *La Ligue*, devenue *La Henriade :* tolérance contre fanatisme, 3402. — 5. *L'ode sur le fanatisme :* apologie du déisme, condamnation des querelles dogmatiques, 3402. — 6. *Lettres anglaises ou lettres philosophiques :* critique des religions anglicane et presbytérienne, appréciation sur la politique anglaise, sur les penseurs anglais, voire sur Pascal, dont le pari et l'apologie sont vivement critiqués, 3403-07. — 7. *Le mondain :* le bonheur est sur terre et non dans l'au-delà, 3407. — 8. *Sept discours sur l'homme :* philosophie du bonheur pour l'homme; la vertu, c'est la bienfaisance, 3407-08. — 9. *Traité de métaphysique :* preuves de l'existence de Dieu. Affirmer qu'il y a un Dieu ne va pas sans difficulté, mais le nier se heurte à des absurdités, 3408-09. L'homme a-t-il une âme? L'âme est-elle immortelle? L'homme est-il libre? Relativité de la vertu et du vice, 3409-10. — 10. *Éléments de la philosophie de Newton mis à la portée de tout le monde :* aboutissant à la valeur de la seule religion naturelle, 3410-11. — 11. *Le siècle de Louis XIV*, précédé de l'*Essai sur les mœurs :* dans ces ouvrages, en ce qui concerne le christianisme et surtout le catholicisme, les préoccupations de la propagande philosophique et de la guerre contre « l'Infâme » ont rendu Voltaire tendancieux et injuste envers les hommes, les papes par exemple, les institutions, comme l'institution monastique, les époques, comme le Moyen Age, et l'ont amené à ne voir, dans les seize premiers siècles chrétiens, que « des temps de fureur, d'avilissement et de calamités », tous malheurs dont la religion est une cause, 3411-18. — 12. *La religion naturelle, poème en quatre parties :* il en ressort que la raison suffit à l'homme, que la religion est inutile et la tolérance nécessaire, 3418-19. — 13. *Poème sur la destruction de Lisbonne : il s'agit de l'optimisme,* contre lequel Voltaire publie *Zadig* et *Candide;* en bref, Eldorado est le seul pays heureux; c'est qu'il a la religion vraie, le déisme, 3419-21. — 14. *La Pucelle :* œuvre d'irrévérence et de polissonnerie, 3421-22. — 15. *Le testament de Jean Meslier :* le curé Meslier regrette d'avoir trompé ses paroissiens, en leur enseignant une religion fausse et pleine de contradictions, 3422-23. — 16. *Le sermon des cinquante :* ce sermon, qui fait partie de l'*Évangile de la raison* et du *Recueil nécessaire*, « dispenserait à la rigueur de lire les autres satires de Voltaire. C'est un concentré de tous les déistes anglais », 3423-24. — 17. *Le catéchisme de l'honnête homme :* critique du christianisme; la seule vraie religion est la religion naturelle; à la rigueur le protestantisme pourrait être accepté, 3424-25. — 18. *Saül, tragédie tirée de l'Écriture sainte :* cette œuvre fit scandale, 3425. — 19. *Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas :* il est de l'intérêt du genre humain d'examiner si la religion doit être charitable ou barbare, 3425-26. — 20. *Dictionnaire philosophique* (condensé de plusieurs ouvrages antérieurs) : idées dangereuses au point de vue politique, opposées à la métaphysique et au spiritualisme, favorables à l'athéisme. A Genève, le livre est condamné comme impie; à Paris, il est brûlé, 3426-27. — 21. *Questions sur les miracles :* contre les miracles du Christ et des apôtres. Toujours les attaques contre l'intransigeance des Églises, contre l'absurdité de croyances qui entraîne l'injustice et l'intolérance, 3427-30. — 22. *Le philosophe ignorant :* Voltaire y reprend les questions de l'âme, de Dieu, de la morale, 3430-31. — 23. *Les questions de Zapata :* 49 de celles-ci portent sur les contradictions de l'Ancien Testament; 10, sur les contradictions et les invraisemblances des Évangiles; 7 concernent les mensonges de l'histoire de l'Église; et la conclusion : dois-je annoncer les extravagances et les turpitudes du christianisme?, 3431. — 24. *L'examen important de Milord Bolingbroke :* examen du judaïsme, du christianisme, fondé par un ignorant fanatique, de la primitive Église et de ses croyances, du christianisme dans l'Empire romain, de l'Église romaine à partir de Théodose et la conclusion : « Tout homme sensé doit avoir la secte chrétienne en horreur », 3431-33. — 25. *Le dîner du comte de Boulainvilliers :* trois entretiens dont la conclusion fait l'éloge du déisme et dénonce les excès du pouvoir de la papauté et les maux répandus par le catholicisme, 3433-34. — 26. *La profession de foi des théistes :* le théisme, religion divine, 3434-35. — 27. *Homélies prononcées à Londres :* l'Être

suprême, la superstition, l'interprétation de l'Ancien et du Nouveau Testament, la communion, 3435-36. — 28. *L'A. B. C., dialogue curieux :* tout ce qui corrompt la religion pure et simple doit être attaqué sans merci, 3436. — 29. *Collection d'anciens évangiles ou monuments du premier siècle du christianisme :* les évangiles canoniques n'ont pas plus de valeur que les apocryphes, 3436-37. — 30. *Les droits des hommes et les usurpations des autres* (des papes), 3437. — 31. *Les lettres d'Amabed :* critique des institutions et des dogmes de l'Église romaine par un étranger non chrétien mais de sens droit, 3437. — 32. *Discours de l'empereur Julien contre les chrétiens :* critique du christianisme par un philosophe païen et un chef d'État, 3437-38. — 33. *Dieu et les hommes... Œuvre théologique, mais raisonnable,* 3438-39. — 34. *De la paix perpétuelle :* une seule paix possible : la tolérance, 3439. — 35. *Il faut prendre un parti ou le principe d'action :* Que sait-on de Dieu, de l'âme, du mal? Pour s'entendre, jeter au feu les livres de controverses, surtout ceux des jésuites, 3440-41. — 36. *Histoire de Jenni, ou le sage et l'athée :* L'Église romaine est-elle d'institution divine? Dieu et le problème du mal, 3440-41. — 37. *Discours de Me Belleguier :* nécessité d'un Être suprême. S'il y a des athées, la faute en est à ceux qui rendent la Divinité odieuse ou ridicule, 3442. — 38. *Un chrétien contre six juifs :* contre l'authenticité du Pentateuque, 3442-43. — 39. *Les dialogues d'Évhémère* et *Histoire de l'établissement du christianisme :* déisme et procès des origines chrétiennes, 3443-44. — Les appréciations succinctes données sur chaque ouvrage de Voltaire permettent d'apprécier l'exactitude des jugements portés dans la troisième partie de l'article.

III. Les idées de Voltaire. — *A. Conditions de certitude.* — Seules les lumières naturelles donnent la certitude, xv, 3444.

B. Métaphysique : agnosticisme, positivisme et moralisme. — 1° *Dieu. Voltaire déiste.* — D'une part, Voltaire avance trois preuves de l'existence de Dieu et réfute les objections de l'athéisme, xv, 3445-47; cf. ii, 484-91 (objections de Bayle); v, 2074-75 (fanatisme et déisme). — D'autre part, sur la nature de Dieu, sa distinction du monde, sa liberté, la providence et le mal, pas de doctrine certaine, sauf l'inutilité de la prière et l'impossibilité du miracle, xv, 3447-49.

2° *L'âme. La loi morale.* — Ignorance sur sa nature spirituelle et immortelle; négation d'une autre vie, où Dieu serait rémunérateur et vengeur; absence de liberté réelle, d'où l'explication de l'histoire du monde, suite presque continue de crimes et de désastres, xv, 3449-52; — toutefois une loi morale qui commande à l'homme, être social, de faire ce qui est utile, d'éviter ce qui est nuisible à la société, 3452.

C. Voltaire et le christianisme. — Résumé en trois points des critiques relevées ci-dessus dans les ouvrages de Voltaire : 1. La religion et les religions. — Toutes les religions positives sont des superstitions : de toutes les religions positives (chinoise, mahométane, juive), le christianisme est la plus funeste et, dans le christianisme, le catholicisme. D'ailleurs, la religion juive, où se trouvent les origines du christianisme, non seulement n'est pas l'ouvrage de Dieu; mais elle n'a aucune valeur humaine et les livres de l'Ancien Testament n'ont aucune autorité, xv, 3452-54. — 2. Quant au christianisme lui-même, sa valeur est contestable : le Christ de l'histoire n'a rien de transcendant; la religion chrétienne ne doit son développement qu'à des causes naturelles; ses motifs de crédibilité sont irrecevables : miracles, prophéties, sainteté de sa morale, témoignage des martyrs, 3454-59. — 3. Enfin, le christianisme mérite qu'on lui reproche l'absurdité de ses dogmes, son caractère antisocial, les mensonges sur lesquels repose l'autorité de l'Église romaine, les usurpations papales, les rivalités des chefs religieux, l'intolérance sanglante dont a fait preuve l'Inquisition, sans compter les scandales et les schismes. En bref, « rien ne justifie la foi et tout la condamne », xv, 3459-60.

D. Idée constructive de Voltaire : quelle société est à réaliser dans l'ordre religieux et moral ? — 1. La religion : le théisme, religion purement naturelle; en attendant, garder le christianisme en le soumettant à l'État, avec toutes les conséquences que cela comporte pour l'autorité de l'Église et du clergé, xv, 3460-63. — 2. La morale doit reposer sur le droit naturel de l'homme à la liberté : liberté de la personne et de la propriété, liberté de la pensée et de la presse, liberté de conscience et tolérance, liberté politique dans le choix du gouvernement, en respectant l'égalité des hommes, 3463-66. — Deux appendices : Voltaire et la patrie; Voltaire et la guerre : le pacifisme, 3466-67.

Conclusion. — Influence de Voltaire sur les événements en France et dans le monde moderne depuis la Révolution, xv, 3467-70.

Cité aux articles : Athéisme, i, 2205. — Clarke, iii, 6. — Continence des clercs, 1645. — Création, 2094. — Déisme, iv, 236-37. — Dieu, 1261. — Fanatisme, v, 2072-73, 2074. — Guénée, vi, 1893-94. — Helvétius, 2128, 2132, 2135, 2140. — Lacordaire, viii, 2397. — Libéralisme, ix, 515, 528, 545, 572. — Mariage, 2268-69. — Miracle, x, 1832. — Montesquieu, 2386. — Nestorienne (Église), xi, 200. — Nonnotte, 795-96. — Orsi, 1615. — Pascal, 2107-09, 2111, 2113, 2178, 2184, 2188, 2192-93. — Patouillet, 2251. — Péché originel, xii, 557-58. — Pessimisme-optimisme, 1312. — Polygénisme, 2521. — Prades, 2773. — Querini, xiii, 1458. — Rationalisme, 1724, 1735, 1740-41, 1743-44, 1746, 1748-49, 1751, 1754-56, 1760-61, 1765, 1776. — Rédemption des captifs (Ordre de la), 2008. — Rousseau (J.-J.), xiv, 106, 108, 120, 131. — Socialisme, 2297-98. — Spinoza, 2501-02. — Suicide, 2740. — Tabaraud, xv, 4. — Théophilanthropique (Culte), 518. — Tournemine, 1245. — *Trévoux (Mémoires de)*, 1512. — Unitariens, 2162-63. — Usure, 2379. — Veuillot (L.), 2826; — *Wirceburgenses* (Neubauer), 3560.

VOLZ (Paul) (Lichtenstern, 1871-Tübingen, 1941). — Exégète protestant, cité pour son étude, *Jüdische Eschatologie von Daniel bis Akiba* (1903), iv, 66; viii, 1744, 1748, 1750; x, 1534; et pour ses recherches sur les origines de la religion juive (Tübingen, 1907), iv, 1015. — Cherche dans le parsisme des antécédents au *ruah* juif, viii, 1662.

VONIER (Dom Anschaire). — Martin Vonier naquit le 11 nov. 1875 à Ringschnait, près de Biberach-sur-Riss, en Souabe (Wurtemberg, Allemagne). Après une année d'études au collège secondaire des Pères du Saint-Esprit à Beauvais, il entra, le 22 août 1889, comme oblat, à l'abbaye bénédictine de Buckfast (Devonshire, Angleterre), récemment restaurée par des moines français venus de La Pierre-qui-Vire (1882). Il y reçut le nom d'Anschaire et y fit profession le 2 juillet 1894; il fut ordonné prêtre le 17 déc. 1898. Envoyé en 1899 au collège Saint-Anselme à Rome, il y conquit le doctorat en philosophie (1900) et rentra à Buckfast. En 1905, l'abbé-primat le fit revenir à Rome comme professeur de philosophie.

Le 4 août 1906, le bateau qui l'emmenait en Amérique du Sud avec son abbé fit naufrage au large de Carthagène. L'abbé périt; dom Vonier fut recueilli par un bateau de pêche et rejoignit Buckfast (28 août). Le 14 sept., il fut élu abbé et reçut la bénédiction abbatiale le 18 oct. Aussitôt, il se préoccupa de reconstruire l'antique église abbatiale du xiie s. : ses moines dégagèrent les fondations, puis se firent maçons. La première pierre fut posée le 2 juillet 1907 et la dernière, le 24 juill. 1937. En partie ouverte au culte dès 1922, elle avait été consacrée le 25 août 1932. Ce fut le grand ouvrage de son abbatiat.

Dom Vonier était un intuitif : ses œuvres théologiques reflètent une pensée originale, s'exprimant dans un style très personnel. Sa vive imagination l'habilite à traduire en un langage accessible à tous les vérités théologiques les plus subtiles. Admirateur des classiques

grecs et latins, lecteur assidu de Carlyle et de Bossuet, dom Vonier avait un tempérament d'orateur; il aimait à prêcher chaque dimanche dans son église abbatiale, et ses écrits prolongeaient son enseignement oral.

Il publia successivement quinze volumes : *The human soul and its relation with other spirits* (1913), le meilleur de ses livres à son avis; *The personality of Christ* (1914), trad. franç., *La personnalité du Christ* (En-Calcat, 1951); *The christian mind* (1918), trad. franç. (Avignon, Aubanel); *The divine motherhood* (1921); *A key to the doctrine of Eucharist* (1925), trad. franç., *La clef de la doctrine euchar.* (Lyon, 1942; Paris, Le Cerf, 1947; *Tables*, 1321); *The life and the world to come* (1926); *The art of Christ* (1927); *The angels* (1928), trad. franç., *Les anges* (Paris, Spes, 1938); *The new and eternal Covenant* (1930), trad. franç., *La nouvelle et éternelle Alliance* (Saint-Brieuc, Prudhomme, 1932); *Death and jugement* (1930); *Christ, the king of glory* (1932); *Christianus* (1933), trad. franç. (n°14 de la coll. Eau vive, Paris, Le Cerf, 1946); *Victory of Christ* (1934), trad. franç., *La victoire du Christ* (Paris, Desclée De Brouwer, 1936); *The Spirit and the Bride* (1935), trad. franç., *L'Esprit et l'Épouse* (n° 15 de la collection Unam Sanctam, Paris, Le Cerf, 1947); *The people of God* (1937), trad. franç., *Le peuple de Dieu* (Lyon, L'Abeille, 1944, et Paris, coll. Eau vive, 1953).

Le succès de ces ouvrages a été durable. Dom Vonier a retrouvé une intelligence profonde des textes de S. Thomas et *La clef de la doctrine eucharistique* ouvre le secret de la sacramentalité chrétienne. Son optimisme foncier, son enthousiasme partout perceptible au spectacle des richesses de la grâce divine, sa mentalité profondément « eucharistique », son culte de la personne du Christ glorieux et son attention respectueuse à l'Esprit qui anime l'Église, font de dom Vonier un très grand auteur spirituel. L'enracinement de sa doctrine dans l'Écriture sainte et sa maîtrise suprême de la langue anglaise lui ont concilié de nombreux lecteurs protestants : son influence demeure considérable.

Dom Vonier mourut subitement dans son abbaye, au retour d'un voyage en France et à Rome, le 25 décembre 1938.

Bibl. : *In memoriam, Abbot Vonier, 1875-1938*, extr. de *Buckfast Abbey Chronicle* (mars 1939). — Dom Jean Lebourlier, *Le Rme D. Anschaire Vonier*, dans *La Vie bénédictine* (v, Ligugé, 1939, p. 389-96, cf. p. 87-88). — *Rev. des sciences philos. et théol.* (xxviii, 1939, p. 337).

R. Gazeau, o. s. b.

VOOGHT (H. de). — Auteur d'un art. sur *La causalité du sacrement de pénitence* (dans *Ephemerides theolog. Lovan.*, 1930), xiv, 1194.

VORILONGUS (Guillaume), *Forleo, Vaurillon, Vorillon, Vorlion, Vurillon.* — Notice [P. Apollinaire], xv, 3471-72; *Tables*, 2001-02, s. v. *Guillaume de Vorillon.*

VOSEN (Charles) (1815-1871). — Auteur catholique d'ouvrages apologétiques sur le christianisme et le catholicisme, i, 1568.

VOSS (Gérard-Jean), né à Heidelberg, 1577 - † Amsterdam, 1649), *Vossius.* — Auteur protestant de *De theologia gentili*, Amsterdam, 1642. — Sur la danse, iv, 108.

VOSSIUS (Isaac) (1618-1689). — Ses attaques contre Richard Simon, xiv, 2101.

VOSTÉ (Frédéric, en religion Jacques-Marie). — F. Vosté, né à Bruges le 3 mai 1883, fit profession religieuse dans l'ordre des Frères prêcheurs, le 18 sept. 1901, et fut ordonné prêtre en 1906. Il s'initia aux études scripturaires, d'abord à Louvain avec Van Hoonacker, puis à l'École biblique de Jérusalem. De 1911 à 1946, il enseigna l'Écriture sainte au Collège Angélique de Rome. La clarté, la vie de son enseignement faisaient de lui un professeur qui forçait l'attention de ses auditeurs.

Ses publications, en latin le plus souvent, prolongeaient ses leçons orales. Citons : les Commentaires sur les épîtres aux Thessaloniciens, aux Éphésiens, sur les Paraboles évangéliques, les *Studia Paulina*, les *Studia Joannea*, etc. Le P. Vosté visait à fournir aux étudiants un instrument commode de travail, plutôt qu'à renouveler les questions. Ses ouvrages sur les mystères de la vie et de la passion du Christ sont un résumé de la théologie thomiste, illustré par divers exposés d'histoire et d'exégèse, plutôt que de la théologie biblique proprement dite. Le P. Vosté travailla encore activement à l'édition de textes exégétiques, liturgiques et canoniques de l'Orient.

Consulteur, puis secrétaire de la Commission biblique en 1939, il eut à préparer la lettre aux évêques d'Italie sur l'interprétation littérale de l'Écriture, la critique textuelle, le recours aux langues originales (1941). L'encyclique *Divino afflante Spiritu* (*Tables*, 3670) devait reprendre ces questions dans une de ses parties. Le rôle du P. Vosté dans la rédaction de cet important document ne fut sans doute pas négligeable; mais, dans la conversation, il se défendait constamment de le préciser, voulant reporter tout l'honneur sur l'Église. Enfin, en janvier 1948, il signa la lettre au cardinal Suhard sur les sources du Pentateuque et le genre littéraire des onze premiers chapitres de la Genèse (*Tables*, 3671). C'est par cette activité semi-impersonnelle que le P. Vosté a probablement contribué le plus efficacement au progrès des études bibliques et à la pénétration plus profonde dans l'Église catholique des méthodes historiques et critiques. Il est mort à Rome le 24 février 1949.

Bibl. : Des notices nécrologiques ont été publiées par diverses revues. Les plus intéressantes sont celles de P. Duncker (*Angelicum*, xxvi, 1949, p. 192-98) et de J. Coppens (*Eph. Theol. Lovan.*, xxv, 1949, p. 273-74). Voir encore *Biblica* (xxx, 1949, p. 292-93) et *Ephem. liturgicae* (lxii, 1949, p. 356). Une liste bibliographique des publications exégétiques et orientalistes du P. Vosté (livres, articles et recensions) a été donnée dans *Angelicum* (xx, 1943, p. 4-15, et xxvi, 1949, p. 174-78), elle compte 220 numéros.

A.-M. Dubarle, o.p.

Documents sur l'Église nestorienne, xi, 266, 276, 311; — sur les épîtres aux Thessaloniciens, xv, 576, 587, 609 (bibl.); — sur le sens de « prédestination », xii, 2949; — sur le Verbe (Logos) de S. Jean, xv, 2652; — sur l'inspiration de l'Écriture et S. Thomas, 1008-10; — sur les hésitations de S. Thomas relativement à l'Immaculée Conception, 943-44; — traduction latine des œuvres de Timothée Ier, 1131.

VOUAUX (Abbé Léon) (1870-1914). — *Les Actes de Paul et ses lettres apocryphes* (1913), v, 2519. — *Les Actes de Pierre* (1922), x, 950-51 (sur la messe); xi, 1245 (sur l'ordre).

VOYER D'ARGENSON (Marc-René, marquis de) (1722-1782). — Ses relations avec Dom Deschamps, xiv, 2298.

VOYSIN (Daniel-François) (1654-1717), secrétaire d'État. — Et la bulle *Unigenitus*, xv, 2063, 2078.

VRIE (Théodoric). — Notice [J. Mercier], xv, 3472-73.

VROMANT (G.), canoniste, des missionnaires de Scheut. — Principaux ouvrages : *De bonis Ecclesiæ temporalibus*, 1934; *Jus missionariorum; De fidelium associationibus*, 1932, etc. — Cité : xv, 181.

VROOM (Henri de). — Voir *Sédulius*, *Tables*, 4026.

VUILLIER (Guillaume), né à Gincla (Aude) en 1846. — Cité pour son ouvrage, *La danse* (Paris, 1899), iv, 112, 117, 122.

VULCAN (Samuel), évêque roumain uni d'Oradéa de 1806 à 1839. — Cité : xiv, 21, 41, 48, 50-52.

VULGARIUS EUGÉNIUS. — Notice [H. Peltier], xv, 3473-74. — Sur la validité des ordinations du pape Formose, ix, 2476; xi, 1285; xiii, 2410-11.

VULGATE. — Notice [L. Vénard], xv, 3474-92; *Tables*, 1099-100, à *Écriture sainte.*

VULLIAUD (Paul), né à Lyon en 1875. — Études philosophiques : sur Scot Erigène, v, 403, 434; — sur Pascal, xi, 2122, 2181; — sur Spinoza (d'après sa bibliothèque), xiv, 2501.

VULPES (Ange). — Notice [P. Apollinaire], xv, 3492-94.

VURILLON. — Voir *Vorilongus* (Guillaume).

(Guillaume de), cf. *Tables*, 4417. — Auteur d'un traité *De incarnatione*, xv, 3584.

WATERFORD (Pierre Lombard de) († 1625), archevêque d'Armagh (Irlande). — Consulteur dans le procès de Galilée, vi, 1065.

WATERLAND (1683-1740). — Précise la notion des articles fondamentaux, i, 2027.

WATRIGANT (Henri), S. J., né à Lille le 20 févr. 1845, mort à Enghien (Belgique) le 28 févr. 1926. Fondateur et directeur, de 1902 à sa mort, de la « Bibliothèque des Exercices spirituels ». — Cité pour son *École de la spiritualité simplifiée* (Lille, 1903), v, 1796; viii, 2462; et xv, 3498 (édit. en 1921 de la *Praxis theologiae mysticae* de M. Wadding, dit Godine).

WATSON (E.). — *The life and writings of St. Hilary of Poitiers*, Oxford, 1899. — Cité : vi, 2397 (bibl.), 2400-01, 2410-11, 2416, 2418, 2429, 2436, 2440, 2444, 2461.

WATTENBACH (Wilhelm), historien allemand (1819-1897), directeur des *M. G. H.* — Un article (1872) sur la poésie liturgique au Moyen Age, v, 1254. — A dirigé, avec la collaboration de S. Löwenfeld et F. Kaltenbrunner, la seconde édition des *Regesta pontificum romanorum* de Jaffé; à ce titre il est souvent cité au *D.T.C.*

WATTERICH (Joseph-Mathias) († 1904). — Son ouvrage *Pontificum romanorum vitæ* (Leipzig, 1862; cf. Hurter, v, 1982), ii, 2061, 2062; viii, 2641; ix, 1060. — Il passa aux Vieux-catholiques, mais finit par se réconcilier avec l'Église. — Cité sur les élections pontificales, iv 2302, 2306-09, 2312; — sur l'eucharistie et la messe : v, 231, 232, 1053, 1166; x, 896.

WATZINGER (C.). — Son ouvrage (Leipzig, 1913, avec E. Sellin), sur Josué et Jéricho, viii, 1560.

WAUTIER D'ORLÉANS, évêque et canoniste († 891). — Cité à propos de la communion, iii, 558, 564.

WAUTYER (1705-1772). — Controverse avec Maugis sur la grâce, x, 396-97.

WAZON DE LIÈGE. — Notice [É. Amann], xv, 3520-24. — Cité : vii, 2017, 2064; ix, 321, 322.

WEBER (Alfred), professeur de philosophie à la Faculté de Strasbourg, né dans cette ville en 1835. — Dans son *Histoire de la philosophie européenne* (Paris, 1872; 7ᵉ éd., 1905; nouv. éd., 1967, par D. Huisman, 3 vol.), il étudie la théodicée de Schelling, iv, 1175, 1266-67, 1271, 1273-74.

WEBER (Auguste), pasteur protestant, auteur de *Le saint baptême* (Paris, 1880). — Doctrine de la régénération, même de l'enfant, par ce sacrement, ii, 332.

WEBER (Ferdinand) (1836-1879). — *Jüdische Theologie auf Grund des Talmud und verwandter Schriften* (2ᵉ éd., Leipzig, 1897). — Cité à Judaïsme, viii, 1619, 1622, 1623, 1626, 1635 (bibl.), 1659; à Jugement, 1749-50; et à Mérite, x, 590-92. — S. Paul et le judaïsme, xi, 2367, 2376, 2387 (bibl.).

WEBER (Mgr Jean-Julien). — Né à Lutterbach (Ht-Rhin) le 13 févr. 1888, ordonné prêtre à Paris le 29 févr. 1912, professeur puis supérieur (1926-1942) au séminaire de philosophie de S.-Sulpice à Issy-les-Moulineaux, supérieur à Paris du séminaire des diacres, évêque de Strasbourg en 1945, promu archevêque en 1962 et démissionnaire en 1966. — Cité : xiv, 823.

Mgr Weber a publié : *Le psautier du bréviaire romain*, 1932, 2ᵉ édit., 1937; *Le livre de la Sagesse* (au t. vi de *La Sainte Bible* Pirot-Clamer), 1943; *Le livre de Job, L'Ecclésiaste*, 1947; *La Bible, livre de l'homme et livre de Dieu*, 1948; *La Vierge Marie dans le Nouveau Testament*, 1951; *Brèves études eucharistiques*, 1961; dans *Où en sont les études bibliques? Les grands problèmes actuels de l'exégèse*, ouvrage collectif, 1968, Mgr Weber a traité de l'Écriture sainte d'après Vatican II et du problème posé par Bultmann au sujet de la confiance que nous pouvons mettre en nos évangiles. On doit aussi à Mgr Weber, dans l'édition des textes conciliaires (Centurion), une Introduction à la Constitution dogmatique sur la Révélation divine *Dei Verbum*. Citons enfin son récent volume de mémoires, *Au soir d'une vie. Témoignages. Des remous du modernisme au renouveau conciliaire*, éd. du Centurion, 1970.

WEBER (Maurice). — Sa thèse, *Les origines des monts-de-piété* (Strasbourg, 1920), xv, 2363.

WEBER (Simon), né à Bohlingen en 1866, mort à Fribourg en-Br. en 1929. — Auteur de *Sancti Irenaei Demonstratio ... apostolicæ praedicationis* (Fribourg-en-Br., 1917), vii, 2404.

WEBER (Théodore), deuxième évêque des Vieux-catholiques (1836-1906). — Et l'Église janséniste d'Utrecht, xv, 2435; — et l'Église orthodoxe, 2441. — Cité : v, 2333 (procession du S.-Esprit); xv, 2986.

WEBER (Valentin) (1858-1929), exégète catholique allemand. — Ses travaux sur S. Paul, vi, 1029, 1033, 1052 (bibl.); cf. xi, 2374.

WEBER (W.). — Deux études (1904, 1911) sur le livre de la Sagesse, xiv, 714. — Cité, x, 1562 (messianisme).

WEBERT (J.), théologien dominicain. — Il a publié : en 1934, chez Denoël et Steele, *S. Thomas d'Aquin, génie de l'ordre;* auparavant, en 1928, aux éditions de la *Revue des Jeunes*, un *Essai de métaphysique thomiste*, et, dans la *Somme théologique*, *L'âme humaine* et *La pensée humaine*. De ce dernier ouvrage est extraite la note concernant l'image et la réalité métaphysique, xv, 2638.

WEDEL (Ch. de). — Son ouvrage (Berlin, 1905) sur les *Stromates* de Clément d'Alexandrie, iii, 146.

WEERDE (Jean de). — Notice [P. Glorieux], xv, 3524. — Également dit : *Viridi, Wardo, Verdy*.

WEERTH (E. aus'm). — Article (1878) sur les calices trouvés dans les cimetières de Cologne et de Trêves, v, 1206.

WEERTZ (H.). — Son ouvrage (Cologne, 1908) sur le Pseudo-Denys, iv, 1119, 1133, 1152, 1195.

WEGELINUS (Jean). — Publication à Augsbourg (1605) du texte de l'*Epitome logica* et de l'*Epitome physica* de Nicéphore Blemmyde, xi, 443.

WEGSCHEIDER (Louis-Auguste) (1771-1849). — Professeur protestant de l'université de Halle, il applique à toute la théologie le rationalisme chrétien de Reimar et Lessing, dans *Institutiones theologiae christianae dogmaticae*, Halle, 1826. — Ce qu'il en tire pour la connaissance naturelle de Dieu, iv, 790, 793, 797, 798, 845, 867; — la fin dernière, v, 2485; — la révélation universelle de la foi, vi, 138; — les prophéties, xiii, 722.

WEHRLÉ (Abbé Johannès), du clergé de Paris. — Collaborateur du *D. T. C.*, art. Malebranche, ix, 1776-1804. — Son article *De la nature du dogme* (*Revue biblique*, 1905, p. 323 sq.) cité sur la connaissance naturelle de Dieu, iv, 815; — le dogme, 1596; x, 2027; — la foi, vi, 122.

WEIDINGER (Karl). — Ouvrage (Leipzig, 1928) cité à propos des vertus exigées des épiscopes-presbytres par S. Paul, xv, 1104.

WEIDMANN. — Auteur de *Geschichte des Bibliothek von St. Gallen* (1841), xi, 805.

WEIFFENBACH (Ernst-Wilhelm) (1842-1905). — Sa thèse (Leipzig, 1873) citée sur Jésus-Christ : viii, 1393.

WEIGEL (Valentin) (1533-1588), mystique théosophe. — Sur l'Écriture comprise par le témoignage de l'Esprit, xv, 1780.

WEIGL (Édouard), théologien catholique, né à Lackenhaüser en 1869. — Ouvrage sur la grâce d'après S. Cyrille d'Alexandrie (Mayence, 1905) cité : iii, 2523 (bibl.); vi, 1606, 1613, 1614, 1638; viii, 1788, 2101, 2106; xii, 1263, 1269; *Tables*, 93.

WEIL (Henri) (1818-1909). — Caractère populaire de la croyance au jugement, viii, 1733.

WEILAND (L.). — Éditeur dans les *Monum. Germ. hist.*, *Leges*, du décret de 1059 relatif à l'élection des papes, xi, 527-29.

WEILL (Georges), né à Sélestat en 1865. — Sur l'école saint-simonienne, ix, 516, 526.

WEILL (Michel-A.), grand rabbin de France. — Son ouvrage, *Le judaïsme, ses dogmes, sa mission*, 4 vol., Paris, 1869. — Sur les récompenses promises par Moïse et les premiers prophètes, xiii, 1169.

WEINAND (H.). — Son ouvrage, *Die Gottesidee, der Grundzug der Weltanschauung des hl. Augustinus* (Paderborn, 1910), cité : vi, 1662.

WEINEL (Henri), théologien protestant, né à Bonhausen (Hesse) en 1874, mort en 1936. — Auteur de *Jesus im 19. Jht* (1903, 3ᵉ éd., 1914), cité : vii, 560; viii, 1374, 1381, 1401. Voir aussi : confirmation, iii, 1005; — extrême-onction, v, 1913; — sur la virginité de Marie, ix, 2341.

WEINGARTEN (Hermann) (1834-1892), théologien et philologue protestant. — Rapproche les premiers « presbytres » chrétiens des fonctionnaires établis dans les collèges religieux de l'époque impériale. — Cité : xi, 1197; xiii, 148-49.

WEINHART (Benedikt) (1818-1901). — La pensée des apôtres relative au jugement, VIII, 1765.

WEINZIERL (K.). — Ouvrage (Munich, 1906) cité à propos de l'usure, XV, 2367.

WEIS (Nikolaus von) (1796-1869). — Fondateur du *Tübinger Quartalschrift* (Hurter, V, 1124), *Tables*, 98.

WEISE (Michel). — Traduction allemande du Recueil de cantiques des Frères Bohêmes (1531), II, 940.

WEISHAUPT (Adam) (1748-1830). — Professeur de droit à l'Université d'Ingolstadt, fondateur de la secte des Illuminés de Bavière, VII, 756-64.

WEISS (Albert-Marie), apologète catholique. — Né le 22 avril 1844 à Indersdorf (Bavière), professeur au séminaire de Freising, il entra en 1876 dans l'ordre de S. Dominique. De 1890 à 1919, il enseigna la sociologie, puis l'apologétique à l'Université de Fribourg (Suisse). Il est mort dans cette ville le 15 août 1925 après avoir mené, pendant plus de cinquante ans, le combat d'une fidélité catholique intransigeante contre le libéralisme, l'incroyance, la prépondérance protestante. En dehors d'œuvres de circonstance, dont on trouvera l'indication à la bibliographie, ses deux grands ouvrages, rédigés dans une langue harmonieuse et brillante, sont l'*Apologie des Christentums vom Standpunkt der Sitte und Kultur* (5 vol., 1878-1889; trad. franç. par l'abbé L. Collin, 10 vol., 1894-1899) (*Tables*, 92) et la continuation du *Luther und Luthertum* de Denifle (1906-1909) (*Tables*, 96). L'œuvre apologétique du P. Weiss, dominée par la nécessité de répondre au Kulturkampf, montre l'achèvement de l'ordre humain et moral dans le christianisme. Il en a lui-même retracé la genèse et le sens dans son volume autobiographique *Lebensweg und Lebenswerk. Ein modernes Prophetenleben* (Fribourg-en-Br., 1925). Quant à l'achèvement du *Luther* de Denifle, il a été mené dans l'esprit combatif et dénigrant de l'œuvre du grand érudit, esprit qui s'explique en grande partie par la nécessité de répondre au *Los von Rom!* des protestants par un *Los von Luther, zurück zur Kirche!*

Œuvres. — Outre celles déjà indiquées : *Die altkirchliche Pädagogik*, 1869; *Lebens- und Gewissensfragen der Gegenwart*, 1911 (recueil d'articles publiés entre 1890 et 1910); *Die religiöse Gefahr*, 1904 (traduit en français par L. Collin); *Liberalismus und Christentum*, 1914; *Lebensweisheit*, 1893; *Die Kunst zu Leben*, 1900.

G. M. Häfele, dans *Theol. Prakt. Quartalsch.*, 1926, p. 281-96, 552-67, 774-84; — Ad. Herte, *Das katholische Lutherbild im Bann der Lutherkommentare des Cochläus*, Munster, 1943, t. II, p. 341 sq. Y. CONGAR.

Cité : VII, 1583; X, 706.

WEISS (Bernhard), théologien protestant (1827-1918). — Auteur d'un *Lehrbuch der biblischen Theologie des N. T.* (7ᵉ éd., Leipzig, 1903) et de plusieurs commentaires d'évangiles (Marc et Luc, IX, 1959, bibl.) et d'épîtres. — Sur la confession, III, 833; — la confirmation, 1007-08, 1021, 1025; — la connaissance naturelle de Dieu, IV, 1017, 1022; — l'eucharistie, V, 997, 1001, 1004, 1006, 1012, 1032, 1053, 1091; — Jésus-Christ, VIII, 1372, 1391-92, 1394-97, 1401. — Cité : *Tables*, 98.

WEISS (Johann), exégète protestant, né à Kiel en 1863, mort en 1914. — Cité : absolution des péchés, I, 140; — confirmation, III, 994; — eucharistie, V, 1045, 1046, 1048-49, 1053, 1078, 1112; — Jésus-Christ, VIII, 1366, 1370, 1373, 1392, 1393, 1401; — primauté de Pierre, XIII, 253; — le mot « schisme », XIV, 1287-88. — Sur cet auteur, *Tables*, 98, et *Dict. pratique des connaissances religieuses*, VI, 957-58 (P. Synave).

WEISS (Melchior). — Auteur de *Primordia novae bibliographiae B. Alberti Magni* (1898 et 1905), I, 670, 674.

WEISS (Norbert), directeur du *Bulletin du protestantisme français*. — Un article (1918) cité sur l'interprétation d'une parole de Luther, IX, 1247.

WEISS (Ulrich) († 1763), bénédictin allemand. — Cité sur les accidents eucharistiques, V, 1434.

WEISSE (Christian-Hermann) (1801-1866). — Philologue allemand : parmi ses ouvrages, *Die evangelische Geschichte...* (Leipzig, 1838), où il rejette comme apocryphes un certain nombre de récits de guérisons miraculeuses, VIII, 1400. — Sur la Rédemption, XIII, 1999.

WEISSENBACH (Joseph-Antoine) (1734-1801), jésuite suisse, cf. Hurter, V, 678-79. — Cité : I, 1545 (apologétique).

WEISSLOWITS. — Auteur de *Prinz und Derwich*, cité à propos de la légende de Barlaam, II, 412.

WEISWEILER (H.). — Cité pour un article (1936) sur l'école d'Anselme de Laon, XIV, 2343, 2357, 2363; *Tables*, 178.

WEITENAUER (Ignace), S.J. (1709-1783). — Notice dans Hurter, V, 358. — Travaux scripturaires en vue d'une étude plus approfondie de la Bible, I, 862.

WEIZSAECKER (J.). — Cité pour son étude (Tubingue, 1859) sur le chorévêque dans l'empire franc, V, 1707.

WEIZSAECKER (Karl Heinrich von) (1822-1899). — Cité pour différents travaux, spécialement *Das apostolische Zeitalter der christlichen Kirche* (Fribourg-en-Br., 1892; réédité) : confirmation, III, 1006; — nature de Dieu, IV, 1054 (bibl.); — eucharistie, V, 1025, 1056, 1091, 1101; — Jésus-Christ, VIII, 1379; — justification, 2202; — S. Marc, IX, 1944; — messe, X, 867, 873, 905; — presbytres de la primitive Église, XIII, 148; — Rédemption, 1999; — Timothée et Tite, XV, 1060.

WELCKER (Ch.). — Son *Staatslexikon*, cité à propos d'Arcudius, I, 1774.

WELLE (Pierre). — Voir *Van der Wellen*, *Tables*, 4281.

WELLHAUSEN (Julius) (1844-1918), célèbre théologien et orientaliste allemand. — Œuvres principales : *Prolegomena zur Geschichte Israels* (1878); *Skizzen und Vorarbeiten* (1889); *Die Composition des Hexateuchs und der historischen Bücher des A. T.* (1889; 3ᵉ éd., 1899); *Das Evangelium Marci* (Berlin, 1903); *Das Evangelium Matthæi* (Berlin, 1903); *Das Evangelium Lucæ* (Berlin, 1904); *Israelitische und jüdische Geschichte* (1894; 7ᵉ éd., 1914) (*Tables*, 97); *Einleitung in die drei ersten Evangelien* (1905); *Das Evangelium Johannes* (Berlin, 1908); etc.

L'École de Wellhausen tenait pour certain qu'aucune intervention surnaturelle ne s'était jamais produite dans l'histoire du peuple d'Israël, que le développement religieux et culturel du peuple était le fruit d'une lente évolution et que les documents relatifs à l'histoire ancienne d'Israël ne méritaient aucune créance.

Décalogue, IV, 163; — Deutéronome, 654; — Dieu, 986; — Esther, V, 858; — Eucharistie, repas fraternel, 1028-29, 1090, 1091, 1099, 1101; — Idolâtrie, VII, 607; — S. Jean, VIII, 541; — Jésus-Christ, 1388, 1397; — Josué, 1551; — judaïsme, 1586, 1661; — Lévitique, IX, 468; — Messianisme, X, 1535-37; — Paralipomènes, XI, 1987; — Livres de Samuel, XIII, 2782, 2783; — Sophonie, XIV, 3275-76; — Zacharie, XV, 3653. — Voir aussi sur l'École de W. : Nombres, XI, 696-97, 699-700; — Pentateuque, XII, 1182-84.

WELSCHINGER (Henri) (1846-1919), historien français, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. — Son ouvrage, *La neutralité de la Belgique* (1915), cité : VI, 1944.

WELTE (Benoît). — Notice [É. Amann], XV, 3524-25; *D. B.*, V, 2501. — Messe, X, 1151. — Cité : XV, 3536.

WELTER (J.-Th.). — *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age*, Paris, 1927. — Cité à propos de Vincent de Beauvais, XV, 3029; — de l'usure, 2344, 2366.

WEMMERS (Pierre). — Auteur d'une *Chronicke*, Anvers, 1666, citée à propos des débuts de la faculté de théologie de Louvain, IX, 866.

WENCESLAS (Saint) (vers 907-929), duc de Bohême. — Il établit le christianisme dans ce pays, et son frère Boleslas, qui soutenait le paganisme, l'assassina. — Sa canonisation, II, 1636.

WENCESLAS IV, roi de Bohême en 1363, empereur d'Allemagne en 1378, mort en 1419. — Cité : XIV, 1474, 1477, 1479 (Schisme d'Occident).

WENCESLAS (Clément-), prince de Saxe et de Pologne, archevêque de Trèves et évêque d'Augsbourg († 1812). — Fait attribuer à Sailer la chaire de théologie pastorale et morale à l'Université de Dillingen, XIV, 750.

WENCESLAS DEL SSMO SACRAMENTO, O. C. D.— Son ouvrage *Fisionomia de un Doctor* (Salamanque, 1913), sur S. Jean de la Croix, VIII, 768.

WHATELY (Richard) (1787-1863), fellow d'Oriel College et archevêque anglican de Dublin à partir de 1831. Le *D. T. C.* donne souvent, à tort, son nom sous la forme Wathely. — Un des chefs du parti libéral dans le Mouvement d'Oxford, xi, 1677, 1679, 1681, 1689; xv, 3512. — Cité : iv, 781, 796.

WHISTON (Guillaume) (1667-1752). — Théologien anglais cité à propos de Samuel Clarke, iii, 5, 6, 8 (bibl.).

WHITBY (Conférence de) (664). — Sur le comput pascal en Angleterre, xi, 1968; cf. xv, 229, 3540.

WHITE (Edw.). — Dans son livre *Life in Christ* (New York, 1848), préconise le conditionalisme, v, 86.

WHITE (Henri-Julien), doyen de Christ Church à Oxford (1859-1934). — Il a donné, en collaboration avec J. Wordsworth, une édition critique du texte hiéronymien du N. T. (Oxford, 1889). Voir *Wordsworth.*

WHITEFIELD (George) (1714-1770). — Un des premiers convertis au méthodisme, x, 1616.

WHITEHOUSE. — Auteur de l'art. *Satan* dans le dictionnaire biblique d'Hastings, viii, 1663.

WHITGIFT (John), archevêque anglican de Cantorbéry de 1583 à 1604. — Adversaire du puritanisme, i, 1292; xiii, 1359-60.

WICHMANN. — Traduction latine (1820) d'un texte concernant Jérémie II Tranos, viii, 892.

WIDDRINGTON (Roger), pseudonyme de Thomas Preston, bénédictin († 1640). — Son *Apologia cardinalis Bellarmini pro jure principum* citée : ii, 571, 583.

WIDENFELDT (Adam), juriste allemand de Cologne († 1678). — Auteur des *Monita salutaria B. M. V.* (1673), iii, 2033. — Cité : vi, 1291 (rectifier l'orthographe); ix, 2402, 2437, 2457, 2472-73; xiv 1961-62.

WIDMANN (Joseph). — Notice [J.-P. Grausem], xv, 3537-38.

WIEACKER. — Auteur contemporain cité à propos du pacte commissoire, xv, 2361.

WIED (Hermann de), archevêque de Cologne de 1515 à 1547, mort luthérien en 1552. — Gropper le détourne momentanément de ses conseillers favorables à la Réforme, vi, 1880, 1883-84.

WIEDEMANN (H.). — Cité pour un article (1907) sur la satisfaction et la confession chez S. Anselme, xiii, 1998.

WIEGAND (F.). — Cité pour son étude (Leipzig, 1897) sur l'*Homilarium* de Paul diacre, xii, 42.

WIEGAND (Th.). — Cité pour le volume *Der Latros* (à propos d'un écrit attribué à Nicéphore Blemmyde), xi, 444.

WIEGER (Léon), missionnaire jésuite (1856-1936). — Auteur d'ouvrages relatifs aux religions orientales : *Histoire des croyances religieuses et des opinions philosophiques en Chine*, 1917; *La Chine à travers les âges*, 1924; *Bouddhisme chinois*, 1911, réédité en 1951; *Amidisme chinois et japonais*, 1928. — Cité : xi, 202, 203, 206.

WIELAND (Fr.), théologien allemand catholique (début du xxe s.). — Sur l'eucharistie, v, 1201-03, 1207; — la messe, x, 837, 864 (liste de ses ouvrages), 865, 867, 868, 883, 884, 887, 892-93, 903, 904, 907, 913, 916, 920, 943, 944, 960-61. — Cité : xi, 1234; xiii, 2329; xv, 1330; *Tables*, 94 (bibl.).

WIENEKE (Friedrich). — Pasteur allemand qui a incorporé à un certain protestantisme les idées racistes d'Hitler, xiii, 864, 865.

« Wiener Kreis ». — École de philosophes et de logiciens, influencés par les travaux de logique mathématique de A. N. Whitehead et de B. Russel, ainsi que par la physique d'Einstein. Elle s'est fait connaître par le manifeste de 1929 intitulé *Wissenschaftliche Weltauffassung.* Elle prend une position radicale à l'égard de la philosophie, qu'elle réduit à l'étude logique des seuls énoncés scientifiques, et considère les autres problèmes soulevés par la philosophie classique comme vides de sens. La métaphysique n'est qu'un art parmi d'autres, qui use de la logique sans la rigueur nécessaire à la constitution d'une science. — Cité à propos de L. Wittgenstein et de R. Carnap, xv, 1012.

WIESELER (Charles-Georges) (1813-1883), théologien protestant. — Les 70 semaines du prophète Daniel, iv, 77.

WIESER (Jean-Évangéliste) (1831-1885). — Théologien jésuite, professeur à l'Université d'Innsbruck, directeur de la *Zeitschrift für kath. Theol.;* cf. Hurter, v, 1444-45. — Sur l'existence de Dieu, iv, 878, 889.

WIESER (Joseph), frère du précédent († 1899); cf. Hurter, v, 1445 (note). — A publié *Pauli Apostoli doctrina de justificatione ex fide*, cité : iv, 872; vi, 70, 479.

WIESMANN, exégète catholique allemand. — Auteur de divers articles (*Zeitschrift für katholische Theologie*, 1910-1914) cherchant à résoudre les problèmes posés par les doubles récits dans les livres de Samuel, xiii, 2784.

WIGAND. — Voir aussi *Wirth (Wigand).*

WIGAND (Jean) (1523-1587). — Théologien protestant du temps de la Réforme. Dans son *De communicatione idiomatum*, il explique par l'ubiquisme la présence réelle dans l'eucharistie, vii, 542, 543. — Cité : 1732.

WIGANDT (Martin) († 1708), théologien dominicain. — Notice dans Hurter (iv, 968-69). — Cité à propos de l'ordre, xi, 1373; — du probabiliorisme, xiii, 560.

WIGGERS (Jean). — Notice [J. Mercier], xv, 3538. — Cité : iv, 1566, 2162; vi, 455; x, 1174; xi, 1324.

WIGRAM (W. A.). — Auteur de *An introduction to the history of the Assyrian Church* (Londres, 1910). — Sur l'hypostase, vii, 394, 484; — la mission anglicane et l'Église nestorienne, xi, 259.

WIJKER (M.), curé d'Oudwater (Pays-Bas). — Au cours d'une conférence (Utrecht, 1903), se pose en adversaire du célibat ecclésiastique, xv, 2432.

WIKENHAUSER (Alfred) (1883-1960), exégète catholique. — Son ouvrage sur l'Église, corps mystique du Christ d'après S. Paul (2e éd., Munster-en-W., 1940), xv, 2179 (rectifier l'orthographe).

WILBERFORCE. — Le *D.T.C.* mentionne quelques membres de cette famille anglaise, tous fils de William (1759-1833), qui obtint en 1807 le bill d'abolition de la traite des noirs. — Samuel, évêque anglican d'Oxford à partir de 1845 : adversaire de l'immaculée conception, vii, 1212; — son rôle dans le puseyisme, xiii, 1376-77, 1379, 1383, 1388, 1390, 1392-93, 1395; — sur la révision de la Bible anglicane, xv, 2735. — Robert Isaac (1802-1857): entre dans l'Église romaine en 1854, xiii, 1371-72, 1383, 1419. — Henry William (1807-1873): entre dans l'Église romaine en 1850, xiii, 1383.

WILBERT (H.). — Cité pour un article (en flamand, 1907) relatif à l'inceste, vii, 1544.

WILBOIS, philosophe français, disciple de Bergson. — Cité sur l'expérience religieuse, v, 1803.

WILD (Jean) ou **FÉRUS.** — Notice [J. Mercier], xv, 3538-39; *Tables*, 1514. — Cité : x, 487; xiv, 2429.

WILDE (S.). — *Griechische und römische Religion* (Berlin, 1932), en collaboration avec Nilsson, xiii, 2611.

WILDEBOER (Gerrit) (1855-1911), exégète protestant hollandais. — Principaux ouvrages : *Die Literatur des A. T.*, 2e éd., Göttingue, 1905; *De la formation du canon de l'A. T.*, trad. fr., Lausane, 1902. — Cité : Décalogue, iv, 163; — Deutéronome, 653, 657; — Esdras et Néhémie, v, 536; — Esther, 855, 871; — Ezéchiel, 2032.

WILDENAUER (Johann). — Curé de Zwickau, réfute, sous le nom de Sylvius Egranus, la légende des trois mariages de Ste Anne, mère de la Sainte Vierge, xv, 3550.

WILFRID D'YORK (Saint). — Notice [É. Amann], xv, 3539-43. — Évêque d'York, dépossédé par Ceada, 3540, réordonné (xiii, 2400) par Théodore de Cantorbéry, lequel fit recouvrer son siège à Wilfrid, xv, 230. — Conflit avec Théodore au sujet du démembrement du diocèse d'York, 230; 3540-41; — appel à Rome, au pape Jean VI, 3542; viii, 600; cf. Serge Ier, xiv, 1915. — W. d'Y. et les controverses pascales, xi, 1968-69. — Cité : i, 293; ii, 713.

WILKINS (David) (1685 - vers 1745), savant anglican, auteur des *Concilia Magnae Britanniae et Hiberniae*, Londres, 1737. — Sur l'élévation, iv, 2321; l'eucharistie, v, 1321-1324; les lollards, ix, 913, 919, 920.

WILL (Ch.). — Son ouvrage (Leipzig, 1861) sur les documents concernant les controverses entre l'Église latine et l'Église grecque au xie s., i, 1411.

WILL (Robert) (1869-1959), professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg. — Son ouvrage, *Le culte* (Strasbourg, 3 vol., 1925-1935), cité à propos de la messe, x, 798; xiii, 190.

WODEHAM ou **GODDAM** (Adam de). — Notice [P. Apollinaire], xv, 3582-83; *Tables*, 34.

WOEHRER (J.). — Érudit allemand, qui, en 1927-1928, tenta de restituer à Victorin de Pettau trois écrits anonymes, xv, 2885.

WOELLNER (Johann-Christoph von), théologien luthérien et ministre de la Justice en Prusse (1732-1800). — Contre les abus de l'Aufklärung, VIII, 2301-02.

WOERTER (Frédéric) (1819-1901); cf. Hurter, v, 1971-72. — A publié un certain nombre d'ouvrages concernant S. Augustin, les controverses pélagiennes et semipélagiennes. — Cité : I, 2273, 2288; XIV, 1850 (rectifier l'orthographe).

WOGUE (Lazare), professeur de théologie et d'hébreu au séminaire israélite de Paris, né à Fontainebleau en 1817. — Cité : IV, 657; v, 532.

WOHLENBERG (Gustave) (1862-1917), exégète allemand non catholique. — Sur la *Didaché* (Erlangen, 1888), I, 1687 (bibl.); x, 867; — les épîtres de S. Pierre (3e éd., Leipzig, 1923), XII, 1779, 1792 (bibl.); — les épîtres aux Thessaloniciens (Gutersloh, 7e éd., 1908), xv, 576, 583, 592-93, 609 (bibl.).

WOLAN (André) (XVIe s.). — Calviniste lithuanien, adversaire de Pierre Skarga, XIV, 2240-41.

WOLF (Christian) ou **LUPUS** (Chrétien). — Notice [J. Mercier], xv, 3583; *Tables*, 3042.

WOLF (Jean-Christian, baron de), philosophe et mathématicien protestant allemand (1679-1754). — Tendance générale de sa doctrine, XIII, 1762-63; xv, 433; — semi-rationalisme, XIV, 1851; cf. 2569, 2578 (Stattler). — Leibniz, interprété par Wolf, IX, 194, prépare Kant, VIII, 2307. — La théodicée de Wolf, IV, 240, 773, 774; cf. 898; VII, 429; — pas de certitude objective de la Trinité, xv, 1784. — Cité : I, 1724; xv, 3419.

WOLF (Jean-Christophe) (1683-1739), hébraïsant allemand. — Notice dans *D. B.*, v, 2503. — Cité sur l'extrême onction, v, 1915.

WOLFELM. — Voir *infra* à *Wolfhelm*.

WOLFENBÜTTEL (Manuscrit de). — Notice [P. Battifol], *D. B.*, v, 2503-04. — Cité : XIII, 2852; xv, 2053.

WOLFENBÜTTEL (Hildebrand de) (XVIIe s.). — Et la réconciliation de l'Église catholique et des protestants proposée par Spinola, XIV, 2483.

WOLFF (K.), protestant orthodoxe. — Sur l'expérience religieuse (Gutersloh, 1906), v, 1800, 1867 (bibl.).

WOLFF (P.). — Rédacteur de l'article sur la grand-messe dans l'encyclopédie *Religion in Geschichte und Gegenwart*, x, 1089.

WOLFF (Philippe), pasteur à Montréal (Canada). — Cité pour son volume sur le baptême (Paris, 1860), II, 333.

WOLFGANG (Saint), de Ratisbonne († 994). — Un des réformateurs de l'ordre bénédictin au Xe s., II, 714.

WOLFHARD DE HERRIEDEN († 916). — Hagiographe légendaire, I, 328.

WOLFHELM (Bienheureux), *Wolfelm*, *Wolphelm(e)*, abbé de Brauweiler († 1091). — Sur l'eucharistie et la messe, v, 1226, 1228, 1229, 1277; x, 1028. — Le *Liber contra Wolfelmum* de Manegold de Lautenbach, IX, 1827. — Cité sur Bérenger de Tours, II, 727.

WOLFSGRUBER (Célestin), bénédictin (1848-1924). — Sur S. Augustin, I, 2389. — Cité : 2285 (bibl.).

WOLMAR (Antoine). — Notice [S. Autore], xv, 3583-84.

WOLMAR (Melchior) (1497-1561). — Professeur luthérien, ami de Calvin, II, 1379.

WOLPHELM(E). — Voir *supra* à *Wolfhelm*.

WOLSEY (Thomas) (1475-1530), cardinal anglais, archevêque d'York et ministre du roi Henry VIII, légat de Jules II. — Conseils à Henri avant son divorce, mais hésitations et subterfuges dans cette affaire, VI, 2183-85; cf. 1156; III, 73-74.

WOLSKI (Casimir) (1644-1690). — Théologien polonais, auteur d'un traité sur les rapports de la grâce et du libre arbitre d'après S. Augustin et S. Thomas, XII, 2495.

WOOD (Antoine) (1632-1695). — Historien de l'université d'Oxford, cité : v, 1403, 1407, 1408.

WOOD (S.F.). — Mêlé au mouvement d'Oxford, XI, 1683, 1689.

WOODFUD, ou **WOODFORD**, ou **WYDFORD** (Guillaume de), à ne pas confondre avec *Waterford (Guillaume de)*, cf. *Tables*, 4404. — Notice [J. Mercier], xv, 3584. — Adversaire de Wyclif, v, 1399-1405 (*s. v.* Wodeford); VI, 1714 (*s. v.* Waterford).

WOOLSTON (Thomas) (1669-1731). — Rationaliste anglais, partisan de l'interprétation allégorique des miracles de l'Évangile, VIII, 1398; XIII, 1742. — Cité : IV, 236.

WORCESTER (Conciles de). — Voir *Tables*, 750.

WORDSWORTH (John), évêque anglican de Salisbury (1843-1911). — En accord avec H. Achélis et F. X. Funk sur l'antériorité des canons d'Hipolyte dans les Constitutions apostoliques, III, 1531-32; — traducteur en anglais de l'anaphore de Sérapion (Londres, 1910), x, 1352, 1353, 1361, 1363; — son édition critique (Oxford, 1889 sq.) du texte hiéronymien du N. T., en collaboration avec H. J. White, I, 348; VI, 2077-79; XIII, 2853, 2863; xv, 3481, 3483. — Cité : III, 1079; IV, 2027.

WORKMANN (G. C.). — Sur le texte grec de Jérémie (Édimbourg, 1889), VIII, 852, 853 (bibl.).

WORKMANN (Herbert B.). — Sa biographie de Wyclif (1926) citée à l'art. WYCLIF, xv, 3585, 3592, 3611-12.

WORMS. — 1. Conciles, *Tables*, 750. — 2. Concordat, *T.*, 753. — 3. Diètes (1075, 1521, 1540-41, 1544, 1557), *T.*, 967.

WORST (Octave). — Notice [P. Hildebrand], xv, 3584-85.

WOTSCHKE (Théodore), né en 1871. — Éditeur de l'ouvrage *Der Briefwechsel der Schweitzer mit den Polen* (Leipzig, 1908), source de renseignements sur Fr. Stancaro, XIV 2559-60.

WOUTERS (Louis), théologien rédemptoriste hollandais, né à Vessem en 1864, mort à Nimègue en 1933. Auteur de deux traités : *Tractatus dogmatico-moralis de virtute castitatis et de vitiis oppositis* (2e édit., Bruges, 1932); — *Manuale theologiae moralis* (2. vol., Bruges, 1932). — Cité sur la réparation, XIII, 2436-37; — la restitution, 2469, 2492-93; — le sacrifice, XIV, 694, 696.

WREDE (Wilhelm), exégète allemand protestant (1859-1906). — Sur Jésus-Christ, VIII, 1388, 1394, 1401; — la justification, 2202-03; — les épîtres de S. Pierre, XII, 1762, 1784. — Cité : v, 1078; *Tables*, 98.

WRIGHT (Ch. H. H.). — *The Book of Koheleth*, Londres, 1883. — Cité : IV, 2016, 2027; x, 1504 (bibl.).

WRIGHT (William) (1830-1889), historien de la littérature syriaque. — Canons des apôtres, II, 1611; — Esdras, v, 529; — Jacques de Saroug, VIII, 301; — S. Jean Chrysostome, 668; — Michel le Syrien, x, 1715; — Philoxène de Mabboug, XII, 1512; — messe des présanctifiés, XIII, 87.

WUJEK (Jacques) († 1593), jésuite polonais, auteur d'une traduction de l'Écriture en langue polonaise. — Cité à ce titre : XII, 2485-87, 2507 et xv, 2738.

WULF (Maurice De) (1867-1947), professeur à l'Université de Louvain. — Auteur d'une *Histoire de la philosophie médiévale*, 2e éd., Louvain, 1905, rééditée en 1934.

Aristotélisme de la scolastique, I, 1873, 1886-87; — R. Bacon, II, 10, 13-14; — création, III, 2084, 2092; — Eckart, IV, 2071-72, 2074-75; — Érigène, v, 408, 427; cf. VI, 565; — eucharistiques (accidents), v, 1388-89; — Gilles de Lessines, *Tables*, 1812; — Godefroy de Fontaines, *T.*, 1829 (pour ces deux auteurs, voir XIV, 1708); — Hugues de Saint-Victor, VII, 252, 260, 300; — R. Lulle, IX, 1122-23; — Meyronnes, x, 1637; — scolastique, XIV, 1696, 1700, 1702-03 (augustinisme), 1704 (Albert le Grand), 1705 (S. Thomas; cf. *infra*), 1707 (S. Bonaventure et scolastique néoplatonicienne), 1708 (Henri de Gand), 1709 (Duns Scot et décadence de la scolastique); — S. Thomas d'Aquin, xv, 642, 664, 679, 684, 687, 689.

WULFADE DE BOURGES, archevêque de cette ville de 866 à 876. — Difficultés en raison de son ordination irrégulière, avant sa nomination comme archevêque, XIII, 2407-08; cf. XI, 518-19.

WULFSTAN DE WORCESTER († 1096). — Et l'opposition antidialectique au XIe s., XIV, 1699.

WUNDT (Wilhelm) (1832-1920), philosophe allemand. Ses publications ont porté sur la phychologie physio-

logique. — Une indication sur sa psychologie, x, 316; — applications à l'idée de Dieu, iv, 1279; à la volonté libre, xv, 3386. — Cité : viii, 2572; xiii, 2034, 2214.

WÜNSCHE (Karl-August) (1839-1913), théologien protestant. — Sa *Bibliotheca rabbinica* (Leipzig, 1882) citée : viii, 279 (S. Jacques); 1492 (Joël).

WURM (A.). — *Die Irrlehrer im ersten Joannesbrief*, Fribourg-en-Br., 1903. — Sur le docétisme, iv, 1488.

WÜSTENFELD (F.). — Son article (1886) sur Fakhraddin II (*Tables*, 1494), x, 51-52.

WYCLIF (John), *Wiclif, Wiclef.* — Vie et doctrine. Wyclif et Jean Hus (L. Cristiani], xv, 3585-614.

I. Vie. — 1. Études, premiers travaux, xv, 3585-86. — 2. Incursion dans le domaine politique par suite de difficultés financières entre l'Angleterre et la papauté, 3586-88; xi, 1334-35. — 3. Activité réformatrice, provoquant, après certaines réprobations de façade de la part des autorités, les condamnations, sur l'intervention de Grégoire XI, par l'archevêque de Cantorbéry Guillaume de Courtenay aux synodes des *Blackfriars* et, après la mort de W., les sentences du concile de Constance, xv, 3588-90; cf. i, 2539-40; iii, 1213, 1214; v, 1403; ix, 917; xiii, 1639; xv, 2147; *Tables*, 698.

II. Doctrine. — 1° *Théorie de la suzeraineté divine et civile.* — 1. Distinction, dans la suzeraineté *(dominium)*, du droit *(jus)*, du pouvoir *(possessio)* et de l'usage *(usus)*. L'être créé, détenteur de la *possessio* et de l'*usus*, doit, pour en pouvoir user, être fidèle au suzerain suprême, Dieu, xv, 3590-91. — 2. D'où deux propositions condamnées à Constance (prop. 15 et 6), 3591-93; cf. i, 297; iv, 2141. — Sur le prédestinationisme de W., i, 2536-37, 2539-42; xi, 1335; xii, 2961; xv, 772.

2° *Autorité exclusive de la Bible.* — 1. Affirmations diverses de W., xv, 3593-94; cf. xiii, 2040; xv, 1308, 2112; — traduction de la Bible, 2734. — 2. D'où tout écrit non inspiré (les décrétales) est « apocryphe » relativement à la loi du Christ (prop. 38), 2394.

3° *Ecclésiologie.* — A ce chef se rattachent la plupart des 45 propositions condamnées à Constance. — 1. L'Église ne doit pas être identifiée avec les prélats, les prêtres et les moines, etc.; l'Église de la terre est la totalité des prédestinés dont le chef est le Christ, à côté de laquelle est le corps des réprouvés *(praesciti)* dont le chef est l'Antéchrist, xv, 3594-96; cf. iv, 2112, 2129, 2136; xi, 1333-34, 1369; xiii, 312; xv, 2109. — 2. Contre la propriété ecclésiastique (prop. 10, 32, 33, 36, 39); — même réprobation à l'égard des religieux (prop. 20, 21, 22, 23, 24, 31, 34, 36, 44, 45), xv, 3596-97; cf. ii, 847; xiii, 2669; xv, 3227. — 3. Conséquence du § 1°, 1 : le pape *praescitus* et *malus* perd toute autorité sur les fidèles, sauf peut-être si le pouvoir civil la lui confère (prop. 8); — même il semblerait que l'évêque et le prêtre en état de péché mortel accomplissent invalidement des actes sacramentels (prop. 4), 3597-98; cf. i, 198; x, 337, 1786, 1788; xi, 1335; xiv, 596. — 4. Les censures fulminées par un indigne sont sans valeur (prop. 11, 12, 13, 14); mais, par contre, les seigneurs et même le peuple doivent corriger les clercs en les privant de leurs dîmes; le peuple peut même punir les chefs coupables (prop. 16, 17, 18); bien plus, c'est de la simonie que de prier pour ceux qui subviennent à leurs besoins (prop. 25), 3598-99; cf. 1527-28 (tribut); 1994, 2011 (tyrannicide). — 5. Le spectacle du schisme déchaîne une violence nouvelle contre le principe même de la papauté (prop. 9, 30, 37, 40, 41), 3599-600; cf. iv, 2141; xiii, 310.

4° *Doctrine des indulgences.* — Wyclif en attaque le principe même, xv, 3600-01 (prop. 42); cf. viii, 1618 et xiii, 1264 (interrogations posées [n° 26 et 27] aux wicleffistes).

5° *Doctrine eucharistique.* — 1. La position « réaliste » de W. et l'impanation, xv, 3601-04; — exposé plus complet (F. Jansen), v, 1399-413; — prop. 1, 2, 3 : cf. 1271, 1310, 1320-24, 1369, 1398-413, 1420, 1422-23, 1429, 1434, 1447, 1450; x, 1052; xiv, 196, 203; xv, 1398. — 2. La prop. 3, laissant entrevoir une différence entre la personne du Christ et sa présence corporelle dans l'eucharistie, autorise l'hypothèse d'un culte de latrie donné au Christ-homme séparé de la personne du Verbe, iii, 2422. — 3. La prop. 5, sur la messe, xv, 3604.

6° *Autres sacrements.* — 1. Pénitence : seule la contrition est nécessaire (prop. 7) : cf. xii, 1051-53; — interrogations aux wycleffistes (n° 20, 21, 22), *Tables*, 708; — sur l'imposition des mains dans l'absolution, vii, 1394. — 2. Ordre : aucune nécessité de ce sacrement pour l'absolution, la confirmation, les consécrations (prop. 28); cf. iii, 1082; xi, 1334-35. — 3. Sacrements en général, xiv, 593, 596, 611; — interrogation aux wycleffistes (n° 22), *Tables*, 708. — Sur l'ensemble, xv, 3604-06.

7° *Autres points de doctrine* (non touchés dans l'article). — Culte de la croix, iii, 2340; — des images, vii, 784; — des reliques, xiii, 2366; — et des saints, xiv, 963, 965 (interrogation n° 29). — Prière « vitale », xiii, 172; — aux saints, 223; — pour quelqu'un en particulier, 233. — Tyrannicide, xv, 1994, 2011.

Cité : i, 1282; ii, 809; iii, 2143; vii, 302, 1473; viii, 252-54, 986-94 *(passim)*; xii, 2211, 2475, 2750; xiv, 177, 287, 596, 963, 1710; xv, 429, 2068, 2109, 2112, 2117, 2980, 2986, 3552, 3584.

III. Continuateurs de Wyclif en Angleterre. — Exposé général, xv, 3606-10; voir les art. Lollards, ix, 910-25; *Tables*, 3020; et Capuciés, ii, 1696.

IV. Rapports entre Wyclif, Jean Hus et Luther. — Exposé général, xv, 3610-14; voir les art. Hus (Jean), vii, 333-46; Hussites, 346-48; *Tables*, 2150-53; cf. xi, 1334-36; xii, 1051 sq.; et aussi Jérôme de Prague, viii, 986-95; *Tables*, 2506.

WYDEMANN (Léopold). — Notice [S. Autore], xv, 3614-16.

WYDFORD (Guillaume de). — Voir *supra* à *Woodfud.*

WYKES (*Thomas de*), *Viccius.* — Chroniqueur anglais du xiii[e] s., v, 1258.

WYSER (P.). — Auteur d'une *Theologie als Wissenschaft* (Breslau, 1932), xv, 431.

WYTTENBACH (Thomas), théologien helvétique (1472-1526). — Inspirateur de Zwingli, xv, 3745-46.

YAHBALLAHA. — 1. Nom de plusieurs patriarches nestoriens : Y. Ier (415-420), XI, 172, 185, 196, 261 (liste), 279; X, 145. — Y. II (1190-1222), XI, 262 (liste), 283. — Y. III (1283-1318), 158, 211, 213-18 *(passim)*, 221-24; XIII, 351. — 2. Patriarche chaldéen catholique de Séert : Y. IV (1578-1580) (nommé aussi : Aatalla, Aytâllâhâ), XI, 230, 263 (liste; lire IV au lieu de V). — 3. Du même nom, un évêque de l'Église syro-malabare, XIV, 3097, 3099.

YAHYA BEN ADI (893-974), surnommé Al-Mantiqi (le dialecticien). — Philosophe chrétien jacobite, traducteur de Platon et d'Aristote et commentateur de ce dernier, XI, 278; XIV, 1715, 3030, 3031.

YAHYA BEN HARIZ (Abou Nasr). — Voir *Nasr*, *Tables*, 3284.

YAHYA IBN SA'ID († 1066), chroniqueur d'Antioche. — Sur Syméon le Métaphraste, XIV, 2960, 2965.

YAMUNA, fondateur de l'école de Siringam (Inde). — La personnalité de Dieu et l'âme humaine, XI, 1859.

YA'QOUB AL KINDI (IXe s.), arabe chrétien. — Sur la manière dont s'est constitué le Coran, IX, 1580-81.

YAQOUT († 1229), géographe et érudit persan. — Sur S. Marouta de Maypherqat, X, 142-46.

YAZDEDJERD. — Nom commun à plusieurs rois de Perse : Y. Ier, successeur de Bahram IV, règne de 399 à 417, X, 143, 145, 146; XI, 170-72. — Y. II, règne de 438 à 457, XI, 174. — Y. III, règne de 632 à 651, après lui la Perse devient musulmane, XI, 183, 187.

YÉMÉNITES. — Sur une secte mahdiste, nationaliste, particulière aux habitants du Yémen, IX, 1604.

YEPEZ (Diego de) (1559-1613), hiéronymite et évêque de Tarragone. — Biographe de Ste Thérèse d'Avila, XV, 572 (bibl.). — Cité : 567, 569.

YÉSO, ancien nom de l'île d'Hokkaido (Japon). — Croyances des Aïnos, habitants de l'île, XIII, 2331.

YÉZIDIS. — Adorateurs du Diable (secte musulmane), cités : IX, 1632-33, 1649-50 (bibl.).

YMBERT, évêque d'Arles de 1191 à 1202. — Une lettre d'Innocent III à lui adressée, XIII, 2630 (Guibert); XV, 2762, 2780.

YORK (Concile d') (1195). — Voir *Tables*, 750.

YOUGOSLAVIE. — L'ancien petit royaume de Serbie, considérablement agrandi en 1918 par l'annexion de la Slovénie et de la Croatie, prit en 1931 le nom de Yougoslavie. Devenue en 1946 une république fédérale socialiste, elle est formée de six républiques : Bosnie-

Herzégovine, Monténégro, Croatie, Macédoine, Serbie, Slovénie.

Bosnie-Herzégovine, II, 1035-49; *Tables*, 470-71; — Croatie-Slovénie. *T.*, 862-74; — Dalmatie, *T.*, 900; — Illyricum, *T.*, 2181; — Istrie, *T.*, 2338; — Serbie, *T.*, 4031; patriarcat serbe, XI, 2292; XIV, 1376. — Sur les missions, X, 1869, 1881, 1882, 1899, 1905, 1922, 1971-72. — Concordat avec le S.-Siège (25 juillet 1935), non ratifié, *T.*, 756. — Citée à propos de l'Église orthodoxe de Tchécoslovaquie, XIV, 1385, 1386.

YOUNAN-EL-MATRITI († 1542), ermite maronite. — Sa piété, X, 133.

YOUNG (Brigham) († 1877). — Successeur de Smith à la direction de la secte des Mormons, de 1844 à sa mort, XIV, 2257.

YOUNG (Dinsdale Thomas), théologien méthodiste anglais, né à Corbridge (Northumberland) en 1861. — Son intervention (1920) en faveur du retour aux principes de Wesley, dans le méthodisme, X, 1619.

YSAMBERT ou **ISAMBERT** (Nicolas). — Notice [É. Amann], XV, 3621. — Dieu, IV, 890, 927, 945; — espérance, V, 640; — foi, VI, 411; cf. III, 2386; — Immaculée-Conception, VII, 1114; — intuitive (Vision), 2367; — Jésus-Christ : union hypostatique, 528, 532; théologie, VIII, 1307-08; — messe, X, 1178; — ordre, XI, 1324; — pénitence, XII, 1124; — prédestination, 2980. — Cité : VII, 40 (Hongnaut).

YSE DE SALÉON (*Jean d'*) (*1699-1781*). — *Voir Saléon, Tables*, 3978.

YULE (Colonel Henri). — Traducteur et éditeur de l'*Itinerarium* d'Odoric de Pordenone (Londres, 1866), XI, 946 (bibl.).

YVAN (Antoine). — Notice [A. Molien], XV, 3621-25; cf. XI, 1129.

YVES DE CHARTRES (Saint). — Théologie et discipline [É. Amann et L. Guizard], XV, 3625-40.

1° *Vie*. — C'est l'histoire de son épiscopat, XV, 3625-29; — sacré par Urbain II, 3626; cf. 2279; — en matière de politique religieuse, doctrine de compromis (investiture et ordinations irrégulières),

3626-27, 3636-40; cf. 2281; xi, 2061, 2065; — modération impliquant fermeté sur les principes (voir référence précédente) et attachement au Saint-Siège, xv, 3628; cf. vii, 1672; xi, 1887; xii, 2787; xiii, 302.

2° *Écrits.* — 1. Canoniques : *Tripartite*, xv, 3629-30; — *Décret*, 3630-32; cf. iv, 206; cité : vi, 1728, 1733, 1747; xiii, 302; — *Panormie*, xv, 3632-33 (complétant le *Décret*); cf. 3637; cité : xii, 900; xiii, 302. — 2. Autres écrits (sermons, opuscules théologiques, correspondance, sur le statut canonial), xv, 3633-35.

3° *Questions sacramentaires abordées dans le « Décret » et la « Panormie ».* — Sacrements en général : matière et forme, x, 348; — eucharistie, v, 243, 1180, 1219, 1235, 1245, 1250, 1251, 1255, 1256, 1268, 1274, 1281, 1282, 1289, 1294; — messe, x, 1042; — mariage, ix, 2138-39; 2148, 2155; — ordination et réordination, xi, 1292, 1328; xiii, 2419; — pénitence, xii, 900, 1176, 1177.

4° *Divers.* — Démons et divination, iv, 384; — immaculée conception, vii, 1029; — inquisition, 2048; — interdit, 2282; — ordalies (jugements de Dieu), xi, 1145, 1147, 1150; — notion du schisme, xiv, 1293; — usure, xv, 2337.

Cité : à propos d'Hugues de Saint-Victor, vii, 251, 281, 291; — de Lanfranc, viii, 2559; — du Ier concile de Latran, 2633; — de Manegold de Lautenbach, ix, 1826; — de Pascal II, xi, 2065; — de Jean Roberti, xiii, 2756; — du concile de Ste-Sophie (879-880), xiv, 1341; — de l'interprétation des « autorités », xv, 366; — de la distinction entre dogme et morale, 425.

Réparons un oubli de la bibliographie : Alphonse Gabriel Foucault, *Essai sur Ives de Chartes, d'après sa correspondance :* I. L'évêque. II. Le réformateur. III. Le docteur, thèse de la Faculté de théologie de Rouen, Chartres, 1883, 276 p.

YVES DE PARIS. — Notice [J. Eymard], xv, 3640-42. — Cité : viii, 47.

Z

3662-63; — *c)* anges, 3663-64; cf. IV, 325-26 (démons); — *d)* messianisme, XV, 3664-66; cf. VIII, 1628, 1632; X, 1423, 1433, 1459, 1472, 1478, 1481, 1486, 1490, 1498, 1509, 1544-45, 1547-49, 1552, 1560, 1567; — la personne du Messie, XV, 3666-70; VIII, 1122-23; cf. V, 2365-66 (Fils de Dieu); XV, 2645 (Verbe); XI, 2360, 2436 (chez S. Paul). — Cité à propos des Quatre-temps, XIII, 1447-48.

Note additionnelle. — Depuis la rédaction de l'article de A. Clamer, les nombreuses études faites sur Zacharie obligent d'apporter des compléments sur les points suivants : I. La séparation des chap. I-VIII et IX-XIV. — II. Zacharie I : 1° L'homme. 2° Les visions. — III. Zacharie II : 1° La date. 2° La composition et l'ordonnance du texte. 3° Le messianisme.

I. LA SÉPARATION DES CHAP. I-VIII et IX-XIV. — Les études faites ces dernières décades ne permettent plus d'attribuer les 14 chapitres du livre de Zacharie à un même prophète. De très grandes différences se manifestent sur trois plans.

1° *Le contenu.* — Les visions et discours de la première partie se rapportent à la reconstruction du temple, à la restauration du culte et au rétablissement de la dynastie royale, tandis que la seconde partie ne s'occupe plus du temple, ne prononce pas un mot sur le culte régulier au sanctuaire et présente un messianisme eschatologique dans lequel David n'est évoqué qu'à titre exemplaire. Le problème des relations entre les deux pouvoirs, civil et religieux, qui préoccupe l'auteur de la première partie (IV, 3-14; VI, 9-14), ne fait plus surface dans la seconde. Tandis que les allusions aux circonstances historiques et aux personnages contemporains sont fréquentes dans la première partie, la seconde est si discrète qu'il en résulte une difficulté extrême pour la situer à une époque déterminée.

2° *Le genre littéraire.* — L'essentiel du message prophétique de I-VIII est coulé dans la forme littéraire de la vision expliquée par un ange interprète (sauf la quatrième, chap. III), tandis que les chap. IX-XIV ignorent toute vision et tout ange médiateur. De même en I-VIII, la personne même de Zacharie est engagée dans la prophétie, alors qu'en IX-XIV règne le plus grand anonymat.

L'utilisation de l'Écriture antérieure se fait différemment de part et d'autre. Le premier Zacharie reprend ses sources de façon assez fidèle, jusqu'à la citation presque textuelle, ainsi Zach., I, 4 et Jer., XXV, 5 et XXXV, 15; II, 17 et Hab., II, 20; II, 14 et Soph., III, 14; III, 2 et Am., IV, 11. Le second Zacharie utilise surabondamment l'Écriture antérieure, mais de façon

très libre, s'attachant davantage au contenu qu'à l'expression littéraire. Ainsi Zach., IX, 9-10 se relie à différentes annonces messianiques, sans en citer une seule littéralement : Gen., XLIX, 11; Is., IX, 5-6; XI, 4; XVI, 5; LIII, 11; Jer., XXIII, 5-6; de même Zach., XI, 4-17 et Ez., XXXIV; ou encore Zach., XII, 9-14 et Is., LIII. Pour ce procédé d'emprunt du second Zacharie, voir l'étude de M. Delcor, *Les sources du Deutéro-Zacharie et ses procédés d'emprunts*, dans *Rev. bibl.*, 1952, pp. 385-411.

3° *Le vocabulaire et la phraséologie* présentent de nettes différences d'une partie à l'autre. L'allégresse messianique sera exprimée par *rânan* et *ṣamaḥ* en II, 14, mais par *gîl* et *rûa'* en IX, 9; le terme exprimant le choix spécial *bâḥar* en I, 17; II, 16; III, 2 ne reparaît plus dans la seconde partie; l'idée de « milieu » est exprimée d'un côté par *tôk*, II, 8, 9, 14, 15; V, 4, 8; VIII, 3, 8; et de l'autre par *qereb*, XII, 1; XIV, 1; l'idée d'« habiter » par *shâkan*, II, 14, 15; VIII, 3,8; et par *yâshab*, IX, 6; XII, 7, 8, 10; XIII, 1; XIV, 11, etc. (12 fois en tout).

Cette divergence du vocabulaire, sommairement évoquée, se double d'une grande différence dans le style et la phraséologie. Le premier Zacharie est écrit presque entièrement en prose, alors que le second présente, en étendues à peu près égales, la prose et la poésie, celle-ci d'ailleurs prédominante dans les chap. IX-XI. Certaines tournures stylistiques : « Oracle de Yahweh », « Ainsi parle Yahweh », « Vous saurez que Yahweh m'a envoyé », « Yahweh Sabaoth » sont familières à la première partie, presque absentes de la seconde.

Cet ensemble de données ne permet plus aujourd'hui de défendre l'unité de tout le livre de Zacharie et A. Clamer semble avoir été l'un des derniers, non pas à défendre cette unité, mais à en envisager la possibilité.

II. ZACHARIE I. — 1° *L'homme.* — Une précision est à fournir au sujet de la filiation de Zacharie. En I, 1 et I, 7, il est présenté comme fils de Bérékiah et petit-fils d'Iddo, tandis que les textes historiques les plus dignes de foi en font directement le fils d'Iddo, Esdr., V, 1; VI, 14; Neh., XII, 4, 16. Il est conseillé d'accorder la préférence à ces dernières indications, d'autant plus qu'elles se concilient mieux avec les données de la chronologie des premières décades postexiliennes. Selon Neh., XII, 16, Zacharie est chef de la famille sacerdotale d'Iddo au temps du prêtre Yoyaqim, successeur de Josué, donc aux alentours des années 500. A ce moment, Zacharie n'est plus jeune, si l'on admet que c'est dans la force de l'âge qu'il exerça son ministère, entre 520 et 518. De ce fait, on ne peut intercaler la génération de Bérékiah entre lui et Iddo. L'insertion de Bérékiah, considérée par beaucoup de critiques comme une addition, peut être le fait d'un rédacteur de l'époque de Néhémie. A ce moment, les classes lévitiques et sacerdotales comptent plusieurs Bérékiah, personnages importants : I Par., IX, 16; XV, 17, 23; Neh., III, 4, 30; VI, 18. En insérant un Bérékiah dans l'ascendance de Zacharie, le rédacteur aura voulu relever le prestige de cette famille et sans doute renflouer sa réputation compromise par l'alliance matrimoniale avec le clan des Tobiades, Neh., VI, 18.

Ces manipulations dans la généalogie de Zacharie révèlent son prestige aux yeux de la postérité. Celui-ci se manifeste encore, d'une part, dans la légende de sa mort, issue de la confusion faite entre lui et le fils de Joïada, dont la mort est racontée en II Par., XXIV, 20-22 et, d'autre part, dans le fait que la tradition hellénistique lui a attribué la composition de plusieurs psaumes, ainsi les Ps. CXLV-CXLVII, auxquels la *Vetus Latina* ajoute CXXXVII, la Vulgate CXI et le Syriaque CXXV (selon le décompte des LXX).

2° *Les visions.* — La structure et le contenu des chapitres relatifs aux visions (I, 7-VI, 14) demandent quelques précisions, spécialement la quatrième vision (III, 1-7), la cinquième vision (chap. IV) et le couronnement de Zorobabel (VI, 9-14).

a) La quatrième vision (III, 1-7). — Dans la structure actuelle du livre, les visions sont au nombre de *huit*. Mais un examen attentif révèle que la quatrième présente des caractères particuliers, la distingnant nettement des sept autres. En effet, le schéma littéraire des autres visions, à savoir : apparition, question du prophète, explication donnée par l'ange interprète, fait défaut ici. Sans doute un ange est présent dans la scène décrite, mais il n'explique rien, il ne fait qu'exécuter les ordres de Yahweh. Nous notons aussi que le personnage principal de la scène, Josué, est désigné en clair par son nom, alors que dans la vision suivante les deux acteurs principaux, Josué et Zorobabel, restent anonymes. Les autres visions se maintiennent elles aussi dans une zone indistincte. Il est à remarquer, de plus, que dans cette vision Josué seul joue le rôle principal, alors que dans la suivante le prêtre et le prince sont traités à égalité.

Cette différence de structure littéraire et de perspective messianique, la place inattendue occupée par cette vision plaident pour une mise à part. Elle a une origine différente de celle des autres visions dont le nombre primitif de *sept* est plus normal et présente une structure dont la symétrie autour de la vision centrale (IV, 1-14) est bien établie.

La « vision » proprement dite (III, 1-7) doit, de plus, être détachée de l'oracle concernant la venue du messie « Germe ». Cet oracle, en effet, s'adresse à Josué et au collège des prêtres réunis (III, 8), alors que dans la « vision » le grand prêtre seul est concerné. Le « lieu » de cet oracle, pour autant qu'on puisse le déterminer, semble bien être le temple, alors que la réhabilitation de Josué est située, à l'imitation des autres visions, dans le ciel (I, 8). Par ailleurs, dans la « vision », le personnage central est Josué, tandis que l'oracle s'occupe d'un autre personnage, le messie, et de la purification du pays.

L'origine différente de la vision (III, 1-7) et de l'oracle (III, 8-10), par rapport aux autres visions, a entraîné un travail rédactionnel, qui se perçoit aussi dans la succession des versets à l'intérieur de chacune des deux sections. Ainsi convient-il de déplacer le ỷ. 4*b* après le ỷ. 5. L'explication : « Vois, j'ai enlevé ton iniquité de dessus toi », vient logiquement à la fin de la nouvelle vêture. Le ỷ. 9*a* doit être avancé avant le ỷ. 8. En effet, la promesse qu'il contient se rapporte au temple ou, selon certains, à un détail du vêtement sacerdotal. Elle s'harmonise donc bien avec tout le contenu de la scène relative à la promotion de Josué et reste étrangère à la perspective contenue dans l'oracle concernant la venue de « Germe ». La pierre placée devant Josué n'a aucun rapport avec la venue de ce messie « Germe ». Enfin, le ỷ. 9*b* est à situer juste avant le ỷ. 10 qui par la précision : « en ce jour-là », se relie exactement à l'annonce de la purification du pays, « en un seul jour », lors de l'arrivée du messie.

Pour le contenu de la « vision », il est utile de préciser les indications de Clamer (XV, col. 3653). Josué, en l'occurrence, représente le sacerdoce plutôt que le peuple. La pointe du morceau n'est pas tant la purification de Josué que la grande promesse finale qui est bien un apanage du prêtre, ỷ. 7 et 9*a*. Si le roi représentait normalement son peuple, ce n'était pas le cas du prêtre. Dans notre texte, c'est le sacerdoce qui voit sanctionner la promotion qu'il s'était assurée après la disparition du prince temporel, Zorobabel. Le peuple, lui, a reçu l'assurance de sa purification en I, 14-17 et surtout dans la septième vision, V, 5-11. Ceci confirme l'origine postérieure de cette « vision », au plus tôt à la fin de l'activité prophétique de Zacharie.

L'oracle relatif à la venue de « Germe » se relie à Jer., XXIII, 5-6, mais peut avoir inspiré Jer., XXXIII, 15-18 qui accentue l'importance de la cité sainte et du sacerdoce, révélant déjà une mentalité bien postérieure.

b) La cinquième vision (IV, 1-14). — Présentant le gouvernement du nouveau peuple restauré, cette vision occupait primitivement le centre du groupe des sept visions. Le travail rédactionnel l'a touchée, elle aussi, dans sa structure, à la suite du clivage qu'a entraîné l'introduction de la « vision » précédente. Contrairement à l'avis de Clamer et de Junker, entre autres, il faut résolument sortir de la trame de la vision les trois petits oracles en faveur de Zorobabel (ỷ. 6*b*-10*a*). En effet, la réponse amorcée en ỷ. 6*a* reste en suspens et n'apparaît qu'au ỷ. 10c. Le coin poussé par cette section à l'intérieur de la vision s'en distingue en outre par son style et son contenu. D'une part, on a affaire au genre classique de l'oracle, fort différent du genre

littéraire de la vision, d'autre part, cette insertion ne prend aucun appui sur les éléments de la vision : chandelier ou oliviers. Elle s'intéresse à la seule personne de Zorobabel, alors que la vision, sous le voile du symbole, présente aussi Josué. L'objectif de la vision est de présenter le gouvernement de la communauté restaurée, celui des oracles est d'encourager la reconstruction du temple.

Les oracles en faveur de Zorobabel se situent au mieux au début de l'activité de Zacharie, dans le contexte du réveil spirituel où l'attente est fixée sur le prince, comme en Agg., II, 20-23 et aussi en Zach., VI, 9-14 dont nous reparlerons ci-dessous. La disparition de Zorobabel disloqua le petit livret d'oracles le concernant. Un rédacteur inséra ces trois petites pièces à leur place actuelle en les mettant au service de la restauration *cultuelle :* les deux oints « se tiennent devant le Seigneur de toute la terre ». « Se tenir devant » indique à plusieurs reprises dans la Bible une attitude de service (Jud., III, 19; III Reg., XXII, 19) et plus précisément un service cultuel (III Reg., XIII, 1; IV Reg., XI, 14). Mais le culte ne peut fonctionner qu'après la reconstruction du sanctuaire : d'où l'insertion à cette place de ces promesses relatives au temple. Cette même préoccupation cultuelle a provoqué l'addition du ỳ. 12. Les deux oliviers, de chefs de la communauté, sont devenus pourvoyeurs du chandelier. Dès lors celui-ci ne représente plus Yahweh, comme dans la lecture première, mais le temple. Le culte et le sacerdoce ont infléchi le sens premier de la vision.

c) Le couronnement de Zorobabel (VI, 9-14). — Cette section, tout comme celle de III, 8-10 et IV, 6*b*-10*a*, ne fait plus partie de la vision qui la précède. Des horizons apocalyptiques de la vision des chars nous redescendons dans le concret d'une situation historique, dont les acteurs sont nommés et bien localisés à Jérusalem. La formule : « La parole de Yahweh m'arriva en ces termes... » introduit un oracle, comme en IV, 8 ou VIII, 1 et 18. La place insolite du morceau, à la fin de la série des visions, invite aussi à l'étudier à part. D'abord le texte. Au ỳ. 11, il faut remplacer le nom de Josué par celui de Zorobabel et, au ỳ. 13, il faut lire : « Un prêtre se tiendra à sa droite », au lieu de « sur son trône ». En effet, le personnage central de cette péricope est Zorobabel. Le messie désigné par « Germe » est de descendance davidique (Is., XI, 1; Jer., XXIII, 5), ce qui vaut pour Zorobabel et non pour Josué; la reconstruction du temple est son affaire; les prérogatives royales : la « majesté », *hôd*, et la « domination », *mâshal*, ne sont jamais attribuées au prêtre, sauf en Eccli., XLV, 7, à une période tardive où le grand prêtre cumule effectivement les deux pouvoirs; le symbolisme voulu par ce couronnement n'est pas exprimé correctement si Josué en est le bénéficiaire. Dans toute la Bible, les gestes symboliques visent directement leur destinataire, jamais une personne absente, ou future. Malgré la tradition textuelle favorable au TM, il faut opérer cette correction. La suivante, au ỳ. 13, lui est corrélative, et celle-ci est appuyée par la Septante qui lit bien : « à sa droite ». Le réajustement du texte a été opéré très tôt déjà par suite de la croissance du sacerdoce, comme nous l'a révélé le chap. III. En réalité, la scène du couronnement de Zorobabel se comprend bien au début de l'activité prophétique de Zacharie, dans la ferveur du réveil spirituel et la vigueur des espérances placées en lui, telle que nous la révèlent Agg., II, 20-23 et Zach., IV, 6*b*-10*a*. Par la suite, le sacerdoce a attiré sur lui les attributions du prince et s'est senti investi d'un rôle de garant par rapport à la venue du messie futur. Les espérances antérieures ne sont pas abandonnées, elles changent de coloration et passent aux mains du sacerdoce. Le « Germe » viendra, mais plus tard. En VI, 12 il est présenté comme déjà là : « Voici un homme », tandis qu'en III, 8 il est entrevu comme plus lointain : « Voici que je fais venir ». Et dans ce dernier passage, son rôle reste indéterminé : purification du pays et paix messianique. Ainsi s'explique la place actuelle de la péricope de VI, 9-14, à la fin des visions. Jadis destinée à Zorobabel, elle concerne maintenant le sacerdoce. Jusqu'à la première période postexilienne le messie restait revêtu des qualifications royales. Progressivement il entre davantage dans la mouvance du sacerdoce. Josué, dans cette perspective, est un type du Messie futur, roi et prêtre. Cf. J. Lécuyer, *Jésus, fils de Josédec, et le sacerdoce du Christ*, dans *Rech. de science rel.*, 1955, p. 82-103.

Notons encore, pour cette section de VI, 9-15, qu'il y a intérêt à déplacer le ỳ. 15, relatif à l'aide apportée par la diaspora pour la construction du temple. Sa meilleure place est après le ỳ. 8 où précisément est annoncée l'action de l'Esprit sur les déportés, alors qu'à sa place actuelle dans le TM le verset fait vraiment figure d'appendice.

III. ZACHARIE II. — 1° *La date.* — Le problème de la date ne se pose évidemment que pour ceux qui ont opéré la séparation des deux Zacharie. Les auteurs catholiques antérieurs à 1940 sont donc pratiquement exclus de cette discussion. Pour les autres, le consensus est loin d'être réalisé. Quatre périodes différentes restent proposées :

a) La période préexilique conserve des partisans, pour y situer, soit la plus grande partie du livre (Otzen, cf. bibliographie), soit certaines sections plus ou moins longues, comme IX, 1-8; IX, 9-10; XI, 1-3 et encore XI, 4-17 (Jepsen, Horst).

b) La première période postexilienne. — L'échec de la mission du bon Pasteur, XI, 4-14, a orienté certains auteurs vers le demi-siècle suivant la restauration. D. R. Jones situe au moins les chap. IX-XI entre 500 et 450, en faisant l'œuvre d'un prophète de la diaspora syrienne (la parole de Dieu descend à Damas, IX, 1), qui aurait essayé de reprendre en main la vie religieuse de ses gens et aurait échoué. Cf. D. R. Jones, *A fresh Interpretation of Zech. IX-XI*, dans *Vetus Testamentum*, 1952, p. 241-59.

Le P. Lamarche, d'une façon discrète, suggère les années 480, après la disparition, que d'aucuns disent avoir été violente, de Zorobabel inspirant la figure du bon Pasteur rejeté et celle du grand Tué, chap. XII. Pour l'une et l'autre hypothèses, les données historiques sont trop fragiles pour étayer une théorie valable.

c) La période maccabéenne, très largement avancée jusque vers 1940, en particulier par les premières éditions de l'*Einleitung in das Alte Testament* de O. Eissfeldt (1934) et de A. Weiser (1939), a perdu beaucoup d'adeptes. Quelques voix isolées plaident encore en sa faveur : M. Treves, *Conjectures concerning the Date and the Authorship of Zechariah IX-XIV*, dans *Vetus Testamentum*, 1963, p. 196-207; S. Lasalle, *Le Deutéro-Zacharie daté du temps des Maccabées*, dans *Bulletin de la Société E. Renan*, 1962, p. 1-4. Cette origine tardive ne correspond pas au contenu doctrinal de l'œuvre et surtout elle est contredite par Eccli., XLIX, 10, où les *Douze prophètes* sont nommés comme faisant partie du canon des Écritures. Ceci nous situe vers 180, bien avant l'insurrection maccabéenne.

d) La période grecque. — C'est celle qui retient à l'heure actuelle le plus grand nombre de partisans et correspond le mieux au contenu du livre.

Les événements militaires de IX, 1-8 se rapportent à l'action foudroyante d'Alexandre le Grand contre les états syriens, puis contre Tyr qui joue le rôle important dans ce passage. Le long siège de cette ville a retenu l'attention du prophète : il en prédit la fin tragique, avec toutes les conséquences politiques sur les cités philistines du littoral, appuyées sur Tyr. A l'issue de cette débâcle militaire qui constitue un châtiment de la part de Dieu, les Philistins seront intégrés dans le peuple de Dieu « comme une famille en Juda », ỳ. 7. Une analyse serrée des documents relatifs à l'histoire de Tyr montre qu'à aucun autre moment les quatre données principales de ce passage ne sont réunies simultanément, à savoir la façon sereine dont sont traités les grands états araméens (ỳ. 1-2) : Alexandre ne fait que les traverser; l'importance accordée à Tyr à la veille d'une débâcle sans précédent (ỳ. 3-4); la conséquence de cette chute pour les quatres cités philistines à la fois; enfin le sort religieux réservé à ces Philistins. Ces documents sont bien exploités dans deux fortes études : K. Elliger, *Ein Zeugnis aus der jüdischen Gemeinde im Alexanderjahr 332 V. Chr. Eine territorialgeschichtliche Studie zu Zach. IX, 1-8*, dans *Zeitschr. für alttest. Wiss.*, 1949, p. 63-115; et O. Eissfeldt, art. *Tyros*, dans *Realencyclopedie der klassischen Altertumswissenschaft*, VII, col. 1886-93.

D'autres données du livre plaident discrètement pour cette époque grecque, au moins pour la période située entre 332 et 300. En effet, différentes mentions de l'Égypte s'expliquent bien par le fait que Ptolémée Ier Sôter (323-285) s'érigea en maître de la Palestine et, après la bataille de Gaza, en 312, déporta un grand nombre de Juifs. L'Égypte devint ainsi facilement le symbole de l'adversaire eschatologique, IX, 11 (la fosse peut désigner ici le lieu de déportation); X, 10-11; XIV, 18-19, comme ce pays l'est en Is., XI, 16 et XXVII, 13, qui sont des textes largement postexiliens.

Noter aussi que la mention de Javan, en IX, 13, suppose la période grecque déjà bien avancée. Même si cette mention a été introduite postérieurement au texte original, elle l'a été très tôt, puisque la Septante la porte déjà, sans aucune hésitation de la tradition textuelle. Nous sommes donc toujours ramenés à la période grecque en ses débuts.

Il faut ajouter que l'épopée militaire d'Alexandre ne pouvait que ranimer les espérances messianiques, comme à toutes les périodes de grands bouleversements (guerre syro-éphraïmite; exil de Babylone; restauration et, plus tard, persécution maccabéenne).

Notons enfin que la façon dont l'auteur domine l'Écriture antérieure : assimilation très profonde et utilisation très libre, exige une période avancée. Cf. Gilles Gaide, *Jérusalem, voici ton Roi*, Paris, 1968, p. 24-29. L'ensemble des arguments ainsi avancés donnent une quasi-certitude pour situer Zach., IX-XIV au dernier tiers du IVe siècle av. J.-C.

2° *Ordonnance du texte.* — Autant que pour la fixation d'une date d'origine, les avis des auteurs divergent pour déterminer la structure du livre. Trois positions principales :

a) Recueil de pièces indépendantes. — Toute une série d'auteurs estime que le livre ne présente aucun plan discernable. Mitchell y voit à l'œuvre au moins quatre auteurs différents. A. Jepsen attribue plusieurs pièces à la période préexilique, le gros de l'œuvre à Deutéro-Zacharie et beaucoup d'additions, surtout le chap. XIV, à des rédacteurs postérieurs; cf. *Kleine Beiträge zum Zwölfprophetenbuch*, II, *Zeitschr. für alttest. Wiss.*, 1939, p. 242-55. Plus radicalement encore Horst et Gelin considèrent l'ouvrage comme une mosaïque de pièces, sans lien entre elles, reflétant diverses conceptions messianiques à l'époque grecque. Ce jugement se présente dès l'abord à l'esprit, il est vrai, mais une attention plus grande portée au contenu des péricopes révèle un enchaînement intentionnel, comme nous le verrons plus bas.

b) Deux sections indépendantes. — La différence de style entre les chap. IX-XI, surtout faits de pièces poétiques, et les chap. XII-XIV, composés surtout en prose, est une première constatation à faire. Si l'on ajoute que le premier livret offre encore une certaine attache à l'histoire contemporaine (IX, 1-8; IX, 11-17; X, 3-12; XI, 4-16), ce que ne présente plus le second, on peut être tenté par cette position. Elle est intelligemment défendue par K. Elliger et, avec moins de précision, dans *Einleitung in das Alte Testament* de O. Eissfeldt, 3e édit., 1964, et de E. Sellin-G. Fohrer, 10e édit., 1965, ainsi que par O. Plöger, *Theokratie und Eschatologie*, Neukirchen, 1959. Si l'on limitait l'analyse à l'aspect littéraire, cette théorie pourrait être acceptée. Elle pêche par défaut, comme la précédente, en ne s'attachant pas assez au contenu des deux parties.

c) Unité de structure. — Elle suppose évidemment l'unité complète d'auteur. Le P. Lamarche, dans son étude originale, a essayé non seulement d'établir cette unité, mais encore de déceler la méthode de travail de l'auteur sacré, de découvrir le plan rigoureux de tout l'ouvrage, du premier au dernier verset. L'auteur aurait construit un magnifique édifice où, dans une symétrie parfaite, toutes les sections se correspondent exactement. L'étude du P. Lamarche représente un effort intelligent et méritoire, mais aboutit à des résultats trop rigides, forçant l'interprétation de certains passages et supprimant toute vie posthume à un texte prophétique qui ne pouvait manquer d'être retravaillé. Notons que cette unité d'auteur est aussi soutenue, avec moins de rigueur cependant, par M. Delcor et B. Otzen, *Studien über Deuterosacharja*, Copenhague, 1964.

d) Composantes diverses, plan unifié. — Cette formule semble le mieux répondre aux données du livre. On ne peut nier que certaines pièces présentent des caractéristiques différentes de celles des autres. Ainsi, comme on l'a signalé plus haut, les chap. IX-XI sont à prédominance poétique, tandis que XII-XIV sont en prose, à l'exception de XIII, 7-9, dont la place pose d'ailleurs un problème. L'introduction, par le titre rare *massah* (IX, 1; XII, 1), plaide aussi pour une certaine séparation des deux groupes. A quoi il faut ajouter l'usage préférentiel ou exclusif de certains termes dans la première ou la seconde partie (cf. Th. Chary, p. 138). Il est même possible que l'auteur ait repris quelque ancien texte en le retravaillant selon son objectif présent. Ce pourrait être le cas pour X, 1-2, XI, 1-3 et peut-être même pour IX, 1-8. Cependant il faut lui laisser la paternité directe des grandes pièces comme IX, 11-17; X, 3-12; XI, 4-17; XII, 1-XIII, 9. Quant au chap. XIV, il est à peu près certain qu'il est d'une autre main et d'origine plus tardive.

Avec ces éléments, composés de toute pièce ou retravaillés à partir d'éléments préexistants, le prophète a composé un ensemble cohérent dont le plan peut être dégagé. C'est le mérite du P. Lamarche de l'avoir précisé, même si la structure rigoureuse qu'il a cru découvrir ne peut pas être retenue. Ce plan comporte deux parties : un mouvement descendant, IX, 1-XI, 17, et un mouvement ascendant, XII, 1-XIII, 9, culminant dans le chap. XIV. La progression du plan peut être schématisée comme suit :

— *Première partie.* Les circonstances présentes offrent un terrain favorable à une intervention de Dieu dont l'action purificatrice va toucher les peuples voisins, IX, 1-8.

Ce prélude est suivi aussitôt de l'annonce du messie, IX, 9-10. Pour permettre sa venue, une préparation plus complète doit être opérée. Elle s'exerce sur les nations païennes qui libéreront les captifs, IX, 11-17 et X, 3-XI, 3. Parallèlement, une préparation intérieure est tentée à Jérusalem par le bon Pasteur, mais elle échoue. Le mauvais Pasteur donne libre cours à ses exactions, XI, 4-17. C'est à cette place que se situait primitivement la section de XIII, 7-9. Le début en vise le mauvais Pasteur de XI, 17. Mais à partir du ỷ. 8 est amorcée la reprise, qui se termine par la conclusion d'une nouvelle alliance, ỷ. 9. Dans le plan général du livre la description de ce renouvellement aurait été prématurée, elle aurait devancé l'action salvatrice du grand Tué. Voilà pourquoi la section a été reculée après XIII, 6. Elle y fait cependant double emploi avec XIII, 1-6, où cette action salvatrice est déjà consommée par le pardon des péchés, XIII, 1, et l'expulsion des idoles hors du pays, XIII, 2-6.

— *Seconde partie.* Au moment où sévit le mauvais Pasteur, la situation, désespérée en elle-même, est sauvée par le sacrifice du grand Tué, XII, 1 - XIII, 6. Dans le plan actuel, cette action est censée continuée et achevée en XIII, 7-9. Le chap. XIV mène cette remontée à son terme, en étendant le salut à toutes les nations convoquées à une fête des Huttes perpétuelle.

3° *Le messianisme.* — Ce plan logique et progressif laisse entrevoir déjà les lignes maîtresses de l'idéal messianique du Deutéro-Zacharie. L'attente messianique s'exprime dans deux directions, que l'ordonnance du livre rend complémentaires.

1. *Messianisme eschatologique sans messie personnel.* — Une série de passages présentent l'instauration du royaume comme l'œuvre de Yahweh lui-même, sans qu'intervienne un messie personnel. Ils présentent un caractère apocalyptique déjà prononcé, avec une insistance particulière sur les grands bouleversements et les grandes luttes décisives entre Yahweh et ses ennemis : IX, 1-8; IX, 11-17; X, 3-XI, 3; XII, 1-8; chap. XIV. On a relevé une certaine parenté entre ces passages et l'Apocalypse d'Isaïe (Is., XXIV-XXVII). Cf. A. Brunet, *Paralipomènes*, dans *D. B. S.*, VI, col. 1256; O. Plöger, *op. cit.*, p. 115. L'objectif de ces interventions, c'est la réduction des ennemis du peuple de Dieu, le rassemblement des dispersés d'Israël et l'établissement final du royaume. Les nations païennes ne sont pourtant pas perdues sans retour. Leur intégration « comme une famille en Juda » est d'abord annoncée discrètement en IX, 7-8 pour les cités philistines des alentours, puis de façon très large au chap. XIV. Ce chapitre,

par son vocabulaire, son style et son contenu se différencie bien non seulement des autres passages eschatologiques, mais bien plus nettement des chapitres relatifs au messianisme personnel. Après une défaite de Jérusalem, ỷ. 1-2 — que les autres passages n'admettent pas — Yahweh se manifestera dans le bouleversement cosmique, ỷ. 3-5, suivi d'une totale transformation, non seulement de la configuration géographique de la Terre Sainte, mais encore des conditions mêmes de la vie. Ce sera le retour à la situation paradisiaque, sans alternance de jour et de nuit avec sa menace permanente, contre laquelle Gen., VIII, 22 dut fournir des assurances. La clarté permanente, indépendante des astres, sans crépuscule, instaure la stabilité parfaite d'où est bannie toute crainte, XIV, 6-7. La fertilité du pays, assurée par les eaux vives jaillies de la cité sainte, ỷ. 8, exprime aussi cette réalité nouvelle. Après quoi la royauté de Yahweh sera reconnue par toutes les nations qui monteront à une fête des Huttes sans fin, vers une Jérusalem tout entière sacralisée : il n'y aura plus rien de profane, ỷ. 16-21.

Dans le plan actuel du livre, cette admirable vision est donnée comme conclusion, non seulement de l'action de Yahweh, mais aussi de l'intervention du messie, dont la conception présente cependant une autre ligne de pensée.

2. *Messianisme personnel.* — Le plan final du livre présente la personne du messie en quatre passages, dont la complémentarité, dans la pensée de l'auteur dernier, est évidente : le Roi-pacifique, IX, 9-10; le bon Pasteur rejeté, XI, 4-17; le grand Tué, XII, 1-XIII, 6; le pasteur frappé, XIII, 7-9.

a) Le Roi-pacifique (IX, 9-10). — La figure du Roi-pacifique, d'apparence classique, présente cependant certains traits qui révèlent une conception de date avancée. Son annonce est faite en termes familiers à la liturgie de l'acclamation à Yahweh-Roi, *gîl* et *rua'* : Soph., III, 17; Ps., LXXXI, 2; XCVI, 11; XCVII, 1, 8; CXLIX, 2; I Par., XVI, 31; ou d'autres passages relatifs à la venue du messie : Is., XXV, 9; XLIX, 13 LXVI, 10. Ainsi se précise dès l'abord sa qualité messianique et son éminente dignité.

Mais le fait qu'il est « sauvé » — c'est ainsi qu'il faut traduire le *nôsha'*, contrairement à la Septante et à la Vulgate, *salvator* — révèle un autre trait. Il est en totale dépendance par rapport à Dieu. Ce qui se confirme par le qualificatif de humble, *'ani*, qui l'assimile à la classe des « Pauvres de Yahweh ». Voilà aussi pourquoi il refuse le cheval, la monture royale traditionnelle depuis Salomon et critiquée par Is., II, 7; Mich., V, 9, pour reprendre la modeste monture antérieure à la grande période royale, Gen., XLIX, 11. Si son royaume atteint les meilleure frontières idéales rêvées pour le pays (Gen., XV, 18; Ex., XXIII, 31; III Reg., V, 1, 4; II Par., VII, 8), c'est cependant un empire pacifié, désarmé, regroupant dans l'unité les deux royaumes si longtemps divisés. Là aussi est entrevue la réalisation d'un rêve caressé depuis longtemps (Os., II, 1-3; XIII, 2-9; Jer., XXXIII, 7 selon le TM; Ezech., XXXVII, 15-28; Is., XI, 11-16). On voit ainsi la fidélité à l'idéal davidique et salomonien, mais aussi l'affinement des conceptions, fruit d'une réflexion continue longtemps après la disparition de la dynastie davidique régnante.

b) Le bon Pasteur (XI, 4-17). — Le deuxième visage du messie, celui du bon Pasteur, est moins nettement dessiné, cette allégorie des Pasteurs posant de nombreux problèmes textuels et exégétiques, pour lesquels nous sommes obligé de renvoyer aux travaux plus développés indiqués dans la bibliographie.

Précisons seulement que le ỷ. 6 doit être considéré comme une insertion postérieure : il élargit les perspectives bien au delà de l'allégorie qui concerne la communauté d'Israël.

Au ỷ. 8*a*, la mention des trois pasteurs est sans doute postérieure. Les *trois* pasteurs nommés à l'improviste ne jouent aucun rôle particulier dans l'allégorie et leur présentation interrompt le discours qui se poursuit logiquement au ỷ. 8*b*. Comme il est pratiquement impossible de les identifier avec des personnages connus de l'histoire d'Israël, il semble préférable de voir en eux trois grands prêtres qui, au début de la période grecque, ont joué un rôle funeste dans la vie de la communauté.

Les traits du bon Pasteur sont difficiles à cerner, car ils oscillent entre le portrait du prophète agissant pour le compte de Dieu et celui de Yahweh lui-même, également acteur, comme cela se perçoit au ỷ. 7 et surtout au ỷ. 13. L'identification directe du Pasteur avec un personnage *historique* est peu probable. On avance Élie ou Jérémie ou encore, plus près de l'auteur, Zorobabel (Lamarche) ou Esdras (Gaide). L'imprécision de la présentation conseille de prendre le bon Pasteur comme une figure prophétique idéale, à travers laquelle Yahweh exprime sa sollicitude pour le troupeau (les houlettes « Faveur » et « Liens ») et l'échec que lui ont infligé à la fois les chefs (les « pasteurs » du ỷ. 5) et les « gens » du ỷ. 8. Exécuteur du plan de Dieu, ce personnage messianique n'offre pas de ressemblance avec le Roi-pacifique de IX, 9-10. Sa tentative de ramener le peuple sur la voie du salut, sa façon de mimer un rôle — geste qui ne fut d'ailleurs pas réalisé concrètement —, son rejet final l'assimilent aux prophètes. Il n'était pas difficile de trouver dans le prophétisme antérieur des modèles pour la présentation littéraire de ce personnage messianique. Le plan final du livre le met en relation avec le Roi-pacifique, en lui faisant amorcer le salut messianique dont le Roi porte la promesse, mais il ne présente pas les traits d'un personnage royal.

c) Le grand Tué (XII, 1-XIII, 6). — Dans le cadre nécessairement limité de ce supplément, il est impossible d'entrer dans le détail des discussions au sujet des problèmes concernant ce personnage messianique. En tenant une sorte de *via media* au sein des multiples solutions proposées, il est possible de présenter les orientations suivantes.

L'introduction du chapitre relatif au grand Tué, XII, 1-8, présente un caractère eschatologique qui le rapproche des autres sections étudiées ci-dessus et fournit d'emblée la perspective dans laquelle va entrer le personnage : l'attente d'une délivrance future.

La venue de ce messie s'accompagne d'une transformation spirituelle durable, d'un « esprit de bonté et de supplication » et d'une nouvelle disposition à son égard par suite de la mort qu'il a subie. C'est un personnage de qualité divine assimilé d'une certaine façon à Yahweh lui-même : « Ils regarderont vers *moi* qu'ils ont transpercé ». Cette leçon, qui ne pouvait que dérouter un lecteur juif et ne peut pas être le fruit d'une correction, doit être maintenue en tant que *lectio difficilior* et, de plus, elle est parfaitement appuyée sur l'ancienne tradition textuelle hébraïque, grecque et syriaque. La lecture : « Ils regarderont vers *celui* qu'ils ont transpercé », en Joh., XIX, 37 et Apoc., I, 7, se comprend bien après la venue du Messie réellement immolé, tandis que la lecture : « Ils regarderont vers moi. Celui qu'ils ont transpercé, ils feront le deuil sur lui... », possible du point de vue grammatical (Joüon, 145*a*), esquive trop facilement la difficulté exégétique posée par le texte massorétique.

Pour l'identification de ce Tué, il est préférable de renoncer à la recherche d'un personnage historique directement visé. La mission remplie par le grand Tué et la façon dont il est pleuré ne peut s'appliquer ni à Zacharie, fils de Joïada (II Par., XXIV, 20-22), ni au roi Josias qui ne fut pas une victime du peuple et fut pleuré non à Megiddo, mais à Jérusalem (IV Reg., XXIII, 30; II Par., XXXV, 24-25), ni à Zorobabel dont le sort final nous est totalement inconnu et qui, après la montée du sacredoce attestée par Zach., III; VI, 9-14, ne pouvait plus être magnifié de la sorte.

Le grand Tué représente le messie souffrant de l'avenir, sans attache directe avec un personnage historique du passé ou contemporain. C'est une figure eschatologique qui prolonge celle du Serviteur souffrant d'Is., LIII, comme l'avait bien noté Clamer (col. 3669). Les contacts littéraires dans la présentation des deux personnages sont pratiquement nuls, mais les caractéristiques théologiques sont toutes proches : tous deux sont des victimes innocentes, transpercées, opérant une conversion profonde et une purification totale. La nature de leur action est à l'antipode de l'attente générale des esprits.

La mention de la lamentation de Hadad-Rimmon, à Megiddo, « comme sur un fils unique » (xii, 10), rappelle la célébration du deuil en l'honneur de cette divinité cananéenne bien attestée dans les textes de Ras-Shamra. Megiddo, cité de transit dans la riche plaine de Jezréel, était tout normalement devenue centre de ce culte. Le but de l'auteur, par cette évocation — limitée à l'emprunt littéraire —, était d'accentuer la qualité divine de son personnage en même temps que l'immensité du deuil à son sujet.

Ce personnage messianique n'a plus guère de lien avec la dynastie royale, à la façon de Zorobabel encore. C'est une figure prophétique, et ce caractère est fortement marqué dans le plan du livre par le lien établi entre le grand Tué et le bon Pasteur rejeté. Le souvenir du messie davidique reste cependant sous-jacent à ce portrait par la place importante accordée à David dans ce chapitre, xii, 8, 10, 12; xiii, 1.

d) Le pasteur rejeté et frappé.— Il reparaît pour le peuple en xiii, 7-9, où il est présenté comme une sorte de variante du grand Tué. Son sacrifice purifie le peuple et rétablit à nouveau l'Alliance, xiii, 9. Cette sorte de double que constitue ce pasteur par rapport au grand Tué renforce les arguments, déjà donnés ci-dessus, pour rattacher cette section à l'allégorie des Pasteurs, à la suite de xi, 17. Elle en formait une conclusion normale. Le plan final du livre accentue donc le rôle du messie souffrant.

Cette vision messianique, la dernière avant celle de Daniel, a si bien alimenté la réflexion des générations suivantes que l'intelligence de la personne et du rôle du messie souffrant a été exprimée par un recours préférentiel à Is., liii et Deutéro-Zacharie.

Bibliographie. — Depuis l'article de Clamer, le livre de Zacharie et la période postexilienne ont bénéficié d'un nombre considérable d'études, dont la liste ci-dessous présente les plus importantes.

Zacharie I. — 1° *Commentaires.* — Un bon nombre de commentaires récents s'insèrent dans des collections englobant le recueil des Douze Petits Prophètes ou au moins les trois derniers. — M. Bič, *Das Buch Sacharja*, Berlin, 1964. — Th. Chary, *Aggée, Zacharie, Malachie*, dans coll. Sources bibliques, Paris, 1969. — A. Deissler-M. Delcor, *Les Petits Prophètes*, dans Bible de Pirot-Clamer, viii-1, Paris, 1964. — K. Elliger, *Das Buch der zwölf Kleinen Propheten*, dans *Altes Testament Deutsch*, Göttingen, 5e édit., 1964. — A. Gelin, *Aggée, Zacharie, Malachie*, dans Bible de Jérusalem, Paris, 2e édit., 1951. — F. Nötscher, *Zwölfprophetenbuch oder Kleine Propheten*, dans *Echter Bibel*, Würzburg, 1948. — A. Petitjean, *Les oracles du Proto-Zacharie*, dans coll. Études bibliques, Paris, 1969. — Th. H. Robinson-F. Horst, *Die zwölf Kleinen Propheten*, dans *Handbuch zum Alten Testament*, 3e édit., Tubingue, 1964.

2° *Études particulières.* — W. A. M. Beuken, *Haggai-Sacharja 1-8*, Assen, 1967. — M. Bič, *Die Nachtgesichte des Sacharja*, Berlin, 1964. — W. Eichrodt, *Vom Symbol zum Typus. Ein Beitrag zur Sacharja-Exegese*, dans *Theologische Zeitschrift*, Bâle, 1957, p. 509-22. — K. Galling, *Die Exilswende in der Sicht des Propheten Sacharja*, dans *Vetus Testamentum*, 1952, p. 18-36. — A. Jepsen, *Kleine Beiträge zum Zwölfprophetenbuch*, III, 4, dans *Zeitschr. für alttest. Wiss.*, 1945-1949, p. 95-114. — A. Petitjean, *La mission de Zorobabel et la reconstruction du Temple*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, 1966, p. 40-71. — L. G. Rignell, *Die Nachtgesichte des Sacharja. Eine exegetische Studie*, Lund, 1950.

Zacharie II. — 1° *Commentaires.* — A la liste ci-dessus relative aux Douze ou aux trois derniers petits Prophètes, on ajoutera : G. Gaide, *Jérusalem, voici ton Roi*, coll. Lectio divina, n° 49, Paris, 1968.

2° *Études particulières.* — *a) Sur l'ensemble de Zach., IX-XIV.* — T. Jansma, *Inquiry into the Hebrew Text and Ancient Versions of Zechariah, IX-XIV*, dans *Oudtestamentische Studiën*, 1950, p. 1-142. — A. Jepsen, *Kleine Beiträge zum Zwölfprophetenbuch*, II, *Zeitschr für alttest. Wiss.*, 1939, p. 242-55. — P. Lamarche, *Zacharie, IX-XIV. Structure littéraire et messianisme*, coll. Études bibliques, Paris, 1961. — B. Otzen, *Studien über Deuterosacharja*, Copenhague, 1964. — M. Delcor, *Les sources du Deutéro-Zacharie et ses procédés d'emprunt*, dans *Rev. bibl.*, 1952, p. 385-411.

b) Sur quelques passages particuliers. — Chap. ix : M. Delcor, *Les allusions à Alexandre le Grand dans Zach., IX, 1-8*, dans *Vetus Testamentum*, 1951, p. 110-24. — K. Elliger, *Ein Zeugnis aus der jüdischen Gemeinde im Alexanderjahr 332 v. Chr. Eine territorialgeschichtliche Studie zu Zach., IX, 1-8*, dans *Zeitschr. für alttest. Wiss.*, 1949, p. 63-115.

Chap. xi : M. Delcor, *Hinweise auf das samaritanische Schisma im A. T.*, dans *Zeitschr. für alttest. Wiss.*, 1962, p. 281-91. — A. Gelin, *L'allégorie des Pasteurs dans Zacharie*, dans *Études de critique et d'histoire religieuse*, Lyon, 1948, p. 67-78. — V. Hamp, *Das Hirtenmotiv im Alten Testament*, dans *Festschr. Kard. Faulhaber*, Munich, 1949, p. 7-20. — M. Rehm, *Die Hirtenallegorie Zach., XI, 4-14*, dans *Bibl. Zeitschr.*, 1960, p. 186-208.

Chap. xii : B. Alfrink, *Die Schlacht bei Megiddo und der Tod Josias (609)*, dans *Biblica*, 1934, p. 173-84. — M. Delcor, *Un problème d'exégèse et de critique : « Et aspicient in quem confixerunt », Zach., XII, 10*, dans *Rev. bibl.*, 1951, p. 189-99. — R. Giveon, *In the Valley of Megiddo (Zech., XII, 11)*, dans *Journal of Semitic Studies*, 1957, p. 155-63. — H. M. Lutz, *Yahwe, Jerusalem und die Völker. Zur Vorgeschichte von Sach., XII, 1-8 und XIV, 1-5*, Neukirchen, 1968.

Chap. xiv : J. B. Curtis, *An Investigation of the Mount of Olives in the Judaeo-Christian Tradition*, dans *Hebrew Union College Annual*, 1957, p. 137-80. — A. Feuillet, *Les fleuves d'eaux vives de Joh., VII, 38. Contribution à l'étude des rapports entre le quatrième Évangile et l'Apocalypse*, dans *Parole de Dieu et Sacerdoce*, Paris, 1962, p. 107-20.

Th. Chary, o.f.m. (octobre 1969).

ZAGUES (Dynastie des) (XIIe [?]-XIIIe s.). — L'Église d'Éthiopie sous cette dynastie, v, 932-36.

ZAHARA (Antonin), dominicain maltais (XVIe s.). — Et les communautés malabares, XIV, 3101-03.

ZAHM (J.-A.), C.S.C., professeur à l'Université N.-D. de Philadelphie. — Il s'efforce de montrer qu'il n'y a aucun antagonisme entre la religion catholique et la science, *Catholic Science and Catholic Scientists*, Philadelphie, 1893; cf. Hurter, v, 1904. Deux ouvrages cités dans leur traduction française : *Bible, science et foi* (trad. Flageollet, Paris, 1894), I, 2453; *L'évolution et le dogme* (trad. Flageollet, Paris, 1897), I, 1567; II, 2037; XV, 1395.

ZAHN (Théodore von) († 1933). — Historien protestant de l'Église des premiers siècles; cf. *Tables*, 98. — Parmi ses œuvres, citons : *Glaubensregel und Taufsymbol in der alten Kirche*, dans *Zeitschr. für kirchl. Wissens.*, 1881; — *Forschungen zur Geschichte des neutestamentl. Kanons*, 1883; — *Einleitung in das Neue Testament*; — *Das apostoliche Symbolum. Eine Skizze seiner Geschichte und eine Prüfung seiner Inhalt*, Leipzig, 1893; complété par *Neuere Beiträge zur Geschichte des apostolischen Symbolums*, 1896; — *Skizzen aus Leben der alten Kirche*, 1893; — *Das Evangelium des Matthäus*, Leipzig, 1905. — Monographies : *Ignatius von Antiochien*, Gotha, 1873; *Marcellus von Ancyra*, Gotha, 1867.

Abercius, I, 63; — agapes, 552, 556 (bibl.); — antilogies bibliques, 1386; — Apôtres (Symbole des), 1670-71; — arianisme, 1808; — Athanase, 2176; — Athénagore, 2211; — Clément d'Alexandrie, III, 143-44 (bibl.); — communion des saints, 451-52; — création, 2065; — Éphésiens, v, 169; — eucharistie, 1012-13, 1053, 1091, 1101, 1126; — extrême-onction, 1926; — fruits du Saint-Esprit, VI, 945; — Galates, 1027; — hypostatique (Union) (Marcel d'Ancyre), VII, 466; cf. IX, 1998 (bibl.); — Ignace d'Antioche (S.), VII, 695, 710; — Irénée (S), 2401-02, 2405, 2408, 2519, 2528, 2532-33; — Isaac (Ambrosiaster), VIII, 3, 7; — Jacques (Épître de S.), 266; — Jean (Évang. de S.), 540; — Luc (Évang. de S.), IX, 973; —messe, X, 867, 873, 879, 898, 954, 1361; — nestorienne (Christologie) (Théodore de Mopsueste), XI, 291; — ordre (hiérarchie primitive), XI, 1197; — Pierre (IIe Épître de S.), XII, 1780-84; — prêtre, XIII, 146; — Romains, 2849; — Thessaloniciens, XV, 576; — Timothée et Tite, 1046; — Verbe johannique, 2644.

ZAKHARIC (Jacob), lieutenant d'Ivan III à Novgorod (XVe s.). — Et l'hérésie russe judaïsante, XIV, 251-52.

ZAKIR, roi de Hamath (Syrie) (début du VIIIe s. av. J.-C.). — Inscription araméenne de sa stèle, XIII, 2829.

ZALENSKI (Stanislas), S. J. (1843-1908). — Historien polonais, XII, 2511-12 (rectifier l'orthographe). — Cité : III, 133-34.

ZALLINGER ZUM THURN (Jacques-Antoine von). — Notice [J.-P. Grausem], XV, 3680-81. — Cité : IV, 260; XIV, 2578.

ZALOZECKYJ (Vladimir), né en 1896. — Recherches dans l'art ecclésiastique ukrainien, XIV, 405.

ZAMBACO (Démétrius A.) ou Zambaco-Pacha, médecin à Constantinople, membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris, mort au Caire en 1913. — Son ouvrage, *Les eunuques d'aujourd'hui et ceux de jadis* (1911), cité : X, 2577.

ZAMBALDI (Joseph-Victor). — Notice [J. Mercier], XV, 3681. — Cité : 428.

ZAMBÈZE, ou mieux **ZAMBÉZIE**, nom qui englobait l'ensemble du bassin du Zambèze, aujourd'hui divisé en plusieurs états. — Missions catholiques, X, 1909, 1943.

ZAMET (Sébastien) (1587-1655). — Évêque de Langres à 27 ans (1615), il est connu pour ses relations avec Port-Royal. Il eut à cœur la réforme des ordres religieux et, dans ce but, entra en relation avec Angélique Arnaud; avec elle il fonde l'Institut du Saint-Sacrement, dont il offre la direction à l'abbé de Saint-Cyran. Des difficultés survinrent et Zamet dut se dégager de l'atmosphère janséniste. Il eut désormais la même direction, le même zèle que S. François de Sales. Attentif à toutes les misères du temps, il ne laissa à sa mort que 30 écus, bien qu'il ait été le fils d'un des plus riches financiers de l'époque (cf. sa vie par Mgr Louis-N. Prunel, 1912). — Zamet et Saint-Cyran, IV, 1970-72; — et Jansénius, VIII, 324-25; — et Claude Seguenot, XIV, 1776-77.

ZAMOMÉTICH (André) († 1484); cf. *D. H. G. E.*, II, 1718-21. — Ses impostures à l'égard de Sixte IV, XIV, 2206; cf. 2210.

ZAMORA (François), général des Frères mineurs de l'Observance († 1571). — Et Antoine Pagani, XI, 1728. — Cité : X, 1119.

ZAMORA (Joseph), en religion Jean-Marie d'Udine. — Notice [P. Godefroy], XV, 3681-83.

ZAMORA (Laurent de). — Notice [J. Mercier], XV, 3683.

ZAMORDI (Michel). — Notice [A. Marillier], XV, 3683.

ZAMORRA ou **CAMORA** (Laurent). — Notice [S. Autore], XV, 3683-84.

ZAMOSZ ou **ZAMOSTIA** **(Concile ruthène de)** (1720), — Voir *Tables*, 750.

ZANECCHIA. — Sa *Divina inspiratio sacrarum Scripturarum ad mentem S. Thomae Aquinatis* (Rome, 1898; rééditée), citée sur l'inspiration et l'inerrance de l'Écriture, VII, 2168-69, 2204, 2255-57.

ZANETTI (Antoine-Marie), conservateur de la Bibliothèque S.-Marc à Venise (1716-1778). — Cité : I, 803.

ZANGEMEISTER (C.). — Éditeur des œuvres d'Orose (Corpus de Vienne, 1882, t. V). — Cité : XI, 1606, 1610-11.

ZANINI DE SOLCIA. — Erreurs condamnées par Pie II, XII, 1625-26.

ZANNETTINI (Denys), *Zannettino*, des Frères mineurs, évêque de Mylopotamos, en Crète. — Au concile de Trente, incident avec San Felice, évêque de La Cava, sur la justification, VIII, 2166; — reproche à Seripando de s'inspirer de Luther, XIV, 1933-34 ; cf. IX, 1199.

ZANONI (L.). — Son ouvrage (Milan, 1911) sur les Humiliés, VII, 312, 314, 316-17, 320-21 (bibl.).

ZANZIBAR, île de la côte africaine de l'Océan indien. — Missions catholiques, X, 1897-98, 1900, 1944. — Citée : IX, 1631.

ZAOUTZÈS (Stylianos) († vers 896). — Père de Zoé (voir ce mot) et premier ministre de Léon le Sage; ses interventions, IX, 366-68.

ZAPLETAL (Vincent), né à Vilimov (Moravie) en 1867, mort à Kemmelbach (Autriche) en 1938, O. P., professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). — Auteur de *Le récit de la création dans la Genèse* (trad. fr., Genève-Paris, 1904). — Sur l'Héxaméron, VI, 2326.

ZARA-JACOB ou **CONSTANTINOS**, empereur d'Abyssinie de 1434 à 1468. — Son action religieuse, V 941-44, 947-50.

ZARATHOUSTRA. — Voir *Zoroastre*.

ZARCO (J.). — Cité pour un article (1925) mentionné à propos de Dominique de Silésie, XIV, 2063.

ZARIN (S.), théologien russe. — Prend position (Saint-Pétersbourg, 1907) contre la doctrine catholique du mérite, X, 576.

ZASE ou **ZASIUS** (Ulrich) (1461-1535). — Juriste de Fribourg-en-Brisgau, correspondant de Zwingli et admirateur de Luther, XV, 3549, 3725.

ZAVITNEVIC (V.-Z.). — Son ouvrage (Kiew, 1902) sur A. S. Khomjakov, XIV, 360, 361, 370 (bibl.).

ZDESZEK-OSTROWSKI (Stanislas), cistercien polonais (XVIe s.). — Ses ouvrages, XII, 2483-84.

ZDZIECHOWSKI (Marian), né en 1861. — Théologien polonais, cité : XII, 2506.

ZÉBÉDÉE. — Selon la légende, époux de l'une des trois Marie, filles des trois mariages de Ste Anne, XV, 3550.

ZECCHI (Laelius). — Notice [J. Mercier], XV, 3685.

ZECH (François-Xavier). — Notice [J.-P. Grausem], XV, 3684-85. — Cité : V, 2122.

ZEGERS (Jacques), imprimeur de l'*Augustinus*. — Son nom est emprunté par un groupe de controversistes jansénistes, VIII, 451.

ZEGERS (ou **SEGHERS**) (Nicolas-Tacite). — Notice [L. Ceyssens], XV, 3685.

Voir Benjamin De Troeyer, *Bio-bibliographia Franciscana Neerlandica saeculi XVI*, éd. B. De Graaf, Nieuwkoop (Hollande), 1969-1970 : t. I, p. 192-203 (biographie) ; t. II, p. 407-22 (description des incunables).

ZEHENTBAUER (F.). — Ouvrage (Vienne, 1920) et article (Bonn, 1922), cités à propos de l'usure, xv, 2339, 2342.

ZÉID, secrétaire de Mahomet. — Termine la rédaction du Coran, III, 1773.

ZEILLER (Jacques), né à Paris en 1878, membre de l'Institut, mort en 1962. — Son livre, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain* (Paris, 1918), cité sur : S. Lucien d'Antioche, IX, 1027; Maximin, évêque arien, x, 467, 470; Nicétas de Rémésiana, XI, 477; Ulfila, xv, 2051, 2054-55; Victorin de Pettau, 2882. — Sa contribution aux t. I et II de l'*Histoire de l'Église* de Fliche et Martin est souvent citée dans les bibliographies des derniers tomes du *D. T. C.*

ZEISSBERG (H.). — Sa biographie d'Arnon de Salzbourg (Vienne, 1863) citée sur l'eucharistie, v, 1210.

« Zelanti ». — Ce terme est appliqué à ceux qui se retranchent derrière un principe pour refuser d'en considérer les amendements ou les accommodements. Ainsi les adversaires du libéralisme catholique sont-ils qualifiés de *zelanti* en IX, 507, 610, 612. On note aussi des *zelanti* chez les Spirituels, XIV, 2526, 2533, 2535-39, 2543.

ZELLE ou **TÉLEPTE (Concile de)** (786). — Voir *Tables*, 744.

ZELLER (Eduard), philosophe et théologien allemand, fondateur des *Theologische Jahrbücher*, né en 1814. — Ses ouvrages concernant Zwingli, xv, 3926 (bibl.). — Cité : I, 807; VIII, 1378, 1666, 2595; x, 1819; xv, 2647 (bibl.), 3763, 3791-92, 3798.

ZÉLOTES. — « Lorsque les Romains prirent l'administration directe de la Palestine..., un parti se forma à l'instigation de Juda de Gamala et du pharisien Sadduk, pour faire opposition à la domination étrangère... Les partisans de cette opposition prirent le nom de « zélotes ». Beaucoup d'entre eux obéissaient à une préoccupation purement religieuse; la fidélité à leur loi et l'attente du Messie, seul libérateur efficace de leur nation, dominaient toutes leurs pensées. D'autres envisageaient surtout le côté politique de la situation et, réduits à l'impuissance pour le moment, ils devinrent plus tard des patriotes exaltés et contribuèrent plus que personne à déchaîner la guerre de Palestine (cf. Josèphe, *Bell. jud.*, IV, III, 9; v, 1; VI, 3; VII, VIII, 1). » « Simon l'Apôtre porte le surnom de zélote (Luc., VI, 15; Act., I, 13). » Simon ne fut évidemment pas un zélote politique. Il le fut au point de vue religieux, sans qu'on puisse dire cependant s'il appartenait au parti qui portait ce nom. Il se peut qu'il ait été simplement comme ces zélotes, ardents partisans de la Loi, qui se convertirent plus tard à l'Évangile (Act., XXI, 20) ou comme saint Paul lui-même, zélote dévoué des traditions paternelles (Gal., I, 14). Pour mériter un pareil surnom Simon dut se distinguer par un zèle plus qu'ordinaire ou par quelque action d'éclat (H. Lesêtre, *D. B.*, v, 2537). — Les zélotes politiques, VIII, 1604; cf. 1138.

ZÉNOBE ou **ZINOVIUS**, moine russe du monastère d'Otenskij, dans le diocèse de Novgorod († 1568). — Cité : XIV, 270-71, 289.

ZÉNOBIE, reine de Palmyre de 267 à 272. — Et l'élévation à l'épiscopat de Paul de Samosate, XII, 46.

ZÉNON DE CITIUM (vers 350-264 av. J.-C.). — Philosophe grec panthéiste et matérialiste, XII, 1481. — Cité : xv, 342.

ZÉNON L'ISAURIEN († 491), empereur d'Orient. — Sa publication de l'*Hénotique*, voir aux *Tables* à *Jésus-Christ*, 2572-73.

ZÉNON DE VÉRONE (Saint). — Notice [G. Bardy], xv, 3685-90; cf. VIII, 187-88. — Doctrine trinitaire, xv, 3687-88; cf. 1669; v, 2452 (Fils de Dieu); xv, 2656-57 (Verbe), 3687-88 (Esprit-Saint). — Incarnation, Jésus-Christ, 3688; VIII, 1262. — Rédemption, xv, 3688-89. — La Sainte Vierge, maternité divine et virginité, 3689; cf. IX, 2352, 2375. — Eschatologie, xv, 3689 : *a)* état des âmes après la mort (justes et pécheurs), XIII, 1214-15; — *b)* résurrection des morts, 2540; — *c)* jugement, VIII, 1796; — *d)* Enfer, v, 63. — Divers : confirmation (imposition des mains), VII, 1369; — espérance et charité, v, 607; — foi, VI, 114; — messe (cité), x, 909; — sens du mot « sacramentum », XIV, 494. — Cité : XIV, 2163.

ZÉPHYRIN (Saint), pape. — Pontificat [É. Amann], xv, 3690-91. — Successeur de S. Victor Ier, 2863. — Accusations formulées par S. Hippolyte *(Philosophoumena)*, 3690-91; II, 1336-37; VI, 2492, 2507-08; xv, 1629-31; *cf.* x, 2200, 2362. — Position exacte de S. Zéphyrin, xv, 1648; v, 2428-29. — Cité : I, 1671; VII, 465; XI, 1146, 1491.

ZERNIKAV ou **ZERNICAVIUS** (Adam). — Notice [S. Salaville], xv, 3691-92; cf. XIV, 349. — Sur le Saint-Esprit et sa procession, v, 773-77, 781, 783, 786, 788-89, 793, 804, 2311-12, 2314.

ZERVOS (Christos). — Auteur d'une thèse (Paris, 1920) sur Michel Psellos, citée à propos du patriarche Jean Xiphilin, xv, 3619.

ZETTINGER. — Cité pour sa publication (1902) d'un pénitentiel manuscrit qui semble être celui de Cumméan, XII, 1165.

ZHISHMAN. — Divers ouvrages cités : sur les efforts pour l'union des Églises grecque et latine; l'œuvre de Bessarion (Vienne, 1858), II, 807 (bibl.); — sur le droit matrimonial de l'Église orientale (Vienne, 1864), IX, 2137; cf. IV, 1419.

ZIEGELBAUER (Magnoald). — Notice [J. Mercier], 3692. — Cité : v, 1437; XIV, 2015; xv, 1863.

ZIEGLER (Mgr Adolf Wilhelm), théologien allemand, né à Münich le 9 mars 1903. — Après des études théologiques à Munich et Freising, il fut ordonné prêtre dans cette dernière ville en 1927, soutint sa thèse de doctorat en théologie à Munich en 1930, fut reçu à l'examen de professorat en 1938 à Wurzbourg et devint professeur d'histoire ecclésiastique, d'abord à Dillingen-Donau, de 1945 à 1948, puis à Munich. A. W. Ziegler est professeur émérite depuis 1968.

Principaux ouvrages : *Die Nominations- und Präsentationsrechte der Universität München*, Münich, 1929, sa thèse de doctorat; — *Die russische Gottlosenbewegung*, *ibid.*, 1932; — *Die Union des Konzils von Florenz in der russischen Kirche*, Würtzbourg, 1938; — *Die Gemeinschaft des Brotbrechens*, Münich, 1939, écrit pour le congrès eucharistique de Budapest de 1938; trad. franç. dans *L'Ami du Clergé*, 1951; — *Monachium. Beiträge zur Kirchen- und Kulturgeschichte Münchens und Südbayerns*, Münich, 1958; — *Neue Studien zum ersten Klemensbrief*, *ibid.*, 1958; — *Religion, Kirche und Staat in Geschichte und Gegenwart*, dont le premier volume, *Geschichte*, est paru à Münich en 1969.

Ajoutons que Z. a donné de nombreuses études dans différentes publications; il a, en particulier, collaboré aux *Tables* (on ne relève ici que les articles les plus importants) : *Droste-Vischering* (*T.*, 1059); — *Faulhaber* (Cardinal) (*T.*, 1500), pour le jubilé duquel fut publié *Episcopus* (Ratisbonne, 1949), œuvre collective à laquelle Z. a apporté sa contribution; — *Florence* (Concile de) (*T.*, 1534-35); — *Harnack* (*T.*, 2020-21); — *Hegel* (*T.*, 2033-34).

Signalons, enfin, une plaquette de 70 pages, *Heimatkirche, Kirchenheimat*, titre difficilement traduisible en français, mais où l'on entrevoit la pensée profonde de l'auteur faite de souvenir et de reconnaissance.

A. M.

ZIGABÈNE (Euthymius). — Voir *Euthymius Zigabène*, *Tables*, 1418; ajouter aux références I, 86 (abjuration dans l'Église grecque); IX, 1044 (lucifériens).

ZIGAVINOS. — Un ouvrage en grec (Marseille, 1894) cité sur le *Filioque*, v, 2328.

ZIGLIARA (Thomas-Marie, cardinal). — Notice [J.-B. Gaï], xv, 3692-94; cf. VI, 896. — Dieu, IV, 833; — foi, VI, 442, 467; — fondamentale (théologie), 517; — forme du corps humain, 547, 550, 557, 571, 578; — guerre, 1900; — hypostase, VII, 416; — ontologisme, XI, 1001-02, 1009, 1012-14, 1035, 1047; — prémotion physique, XIII, 37-38, 40-41, 50; — consultation sur le salaire, XIV, 1009-10; — renouveau de la scolastique, 1726; — thomisme, xv, 830; — traducianisme, 1364; — résistance au pouvoir tyrannique, xv, 1970, 1980; — unité de l'Église, 2208-09.

ZILETTI (Jean-Baptiste), jurisconsulte italien (XVIe s.). — Sur l'inquisition, VII, 2050.

ZILL (Léon), exégète catholique allemand; cf. Hurter, V, 1593. — A publié *Der Brief an die Hebräer*, Mayence, 1879. — Cité : VIII, 1340, 1342.

ZIMMER (H.). — Ses travaux (Berlin, 1901) sur le pélagianisme, XII, 680.

ZIMMER (Patrice-Benoît). — Notice [J. Mercier], XV, 3694.

ZIMMERMANN (Otto), né à Döttingen (Suisse) en 1873, mort à Lucerne en 1932, théologien ascétique suisse de la Compagnie de Jésus. — Ses ouvrages d'ascétique et de mystique (Fribourg-en-Br., 1929), XII, 1251 (bibl.); cf. 1219.

ZIMMERN (Henri) (1862-1931). — Assyriologue allemand, éditeur avec Winckler de *Die Keilinschriften und das A. T.* de E. Schrader (3e éd., 1903). — Cité : VII, 612-13; VIII, 1363, 1659; X, 1553-54.

ZIMOLONG (B.). — Un ouvrage (Breslau, 1928) et un article (1934) sur Dominique de Silésie, XIV, 2062, 2063, 2064 (bibl.).

ZINCK (Victor). — *Commentarius in tres libros Salomonis* (Augsbourg, 1780), IV, 2025.

ZINELLI (Frédéric) (1805-1879), évêque de Trévise; cf. Hurter, V, 1831. — Ses interventions au Ier concile du Vatican, XV, 2571.

ZINGEL (Georges) († 1508). — Théologien réaliste d'Ingolstadt, adversaire de Jacques Locher (*Tables*, 3012) dans la controverse sur la poésie et la théologie, dirimée par Wimpheling, XV, 3547; cf. 3549.

ZINGERLE (A.). — Ses travaux (fin XIXe s.) sur S. Hilaire, VI, 2400, 2402 (bibl.).

ZINGERLE (Jacques, en religion Pius), bénédictin (1801-1881); cf. Hurter, V, 1612. — Éditeur et traducteur en allemand de textes syriaques, I, 326; III, 219.

ZINGNIS (Christophe) († 1700); cf. Hurter, VI, 339. — Un des trois théologiens chargés par Innocent XII d'examiner la théologie morale de Gonzalès, XIII, 538-39.

ZINOVIUS. — Voir *Zénobe*.

ZINZENDORF (Nicolas-Louis). — Notice [L. Cristiani], XV, 3695-704. — Restauration des Frères moraves, 3696-99; — sur les Frères bohèmes, *Tables*, 459. — Doctrine : *a)* religion du cœur, XV, 3699-702; cf. XII, 2084, 2089-90, 2092 (piétisme); — *b)* dogme de la Trinité, XV, 3072; cf. 1782.

ZITE (Sainte) († 1278). — Mentionnée à propos des phénomènes lumineux de l'extase, V, 1876.

ZITELLI-NATALI (Mgr Zéphyrin). — Auteur de plusieurs ouvrages de droit canonique : *Apparatum juris ecclesiastici*, Rome, 1886; *De dispensationibus matrimonialibus*, 2e éd., Rome, 1887; *Enchiridion*, 4e éd., Rome, 1880; cf. Hurter, V, 1775. — Cité : IV, 2472, 2482, 2487.

ZITTARD ou **CITTARD** (Mathias). — Notice [A. Marillier], XV, 3704.

ZIZANIJ TUSTANOVSKIJ (Laurent), frère du suivant, théologien russe; cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 566. — Son catéchisme (Moscou, 1627), XIV, 279-80 ; — mariage dans l'Église gréco-russe, IX, 2320; — purgatoire, XIII, 1332, 1383; — unité de l'Église (point de vue orthodoxe), XV, 2210.

ZIZANIJ TUSTANOVSKIJ (Stéphane [Étienne]), frère du précédent; théologien russe, cf. M. Jugie, *T. D. C. O.*, I, 560. — Un ouvrage (Vilna, 1596) cité : XIV, 279-80, 340.

ZMAR ou **BZOMMAR (Synodes de)** (XIXe s.). — Voir *Conciles arméniens*, *Tables*, 695.

ZOARAS, moine monophysite d'Alexandrie. — Condamné et banni par Justinien Ier, VIII, 2282.

ZOÉ. — La Vie, un des six grands éons, selon Valentin, XV, 2502, 2508, 2510.

ZOÉ († 896), fille de Stylianos Zaoutzès et maîtresse de Léon le Sage. — Son histoire succincte, IX, 367-69.

ZOECKLER (Otto) (1833-1906), théologien protestant allemand. — *Askese und Mönchtum* (Francfort-sur-le-Main, 1897), I, 2064, 2066; — *Zum Apostolikum-Streit* (Munich, 1893), III, 452, 872; — sur Hugues de Saint-Victor, VII, 250, 291.

ZŒLLNER, auteur luthérien (XXe s.). — Reproche à la science protestante d'avoir trop sacrifié l'objectif au subjectif, XIII, 906.

ZOEMEREN (Henri de). — Notice [J. Mercier], XV, 3704).

ZOHAR ou **SEPHER HA-ZOHAR** (le Livre de la splendeur), livre hébreu qui est à la base de l'enseignement cabalistique. — Cité : II, 1271, 1274, 1277-85, 1287-91. Mais tout l'art. CABALE s'y réfère.

Le Livre de la Splendeur, trad. pour la première fois sur le texte chaldaïque avec notes par Jean de Pauly, a été publié par Émile Lafuma-Giraud en 1906-1910, Paris, Leroux, 5 vol. Réimpression photographique en 1970 chez Maisonneuve et Larose.

ZOHRAB (Jean) (1756-1829), mékhitariste. — Éditeur de la Bible arménienne, XV, 2727; cf. *D. B.*, I, 1013.

ZOÏLE, patriarche d'Alexandrie de 539 à 551. — Et l'affaire des Trois Chapitres, XV, 327, 1892, 1895. — Cité : VIII, 2282.

ZOLA (Joseph). — Notice [É. Amann], XV, 3704-05. Cité : 31.

ZONARAS (Jean). — Notice [É. Amann], XV, 3705-08. — Sur le can. 62 du concile *in Trullo*, XIII, 1590. — Primauté du pape, 375-76; — notion du schisme, XIV, 1298. — Procession du Saint-Esprit, 1713. — Soldats tués en guerre et martyrs, 1980. — Messe en Orient X, 1339. — Cité : I, 507; II, 2431 2433.

ZOOLATRIE. — Et totémisme, XIII, 2268.

ZOPPO (Paul) (XIVe s.). — Fraticelle cité à propos des Spirituels, XIV, 2523, 2546.

ZORELL (Franz), S. J., né à Ravensburg (Wurtemberg) en 1863, mort à Rome en 1947, professeur à l'Institut biblique pontifical. — Auteur du *Novi Testamenti lexicon graecum* (1911; 2e éd. 1931), dans le *Cursus Scripturae sacrae* de Cornély, XV, 2639, 2646; cf. VII, 446, 448.

ZORN. — Sa *Grammatik der Tanzkunst* (Leipzig, 1887), citée IV, 121, 134 (bibl.).

ZOROASTRE. — Fondateur ou réformateur de la religion des Perses ou mazdéisme, XIII, 2300. — Cité : II, 1136; IX, 1589, 1689.

ZOROBABEL. — Chef des Israélites au retour de la captivité. Voir son article (H. Lesêtre) dans *D. B.*, V, 2547-50. — Cité : Aggée, I, 564-65; Esdras, V, 546-47; Isaïe, VIII, 65-75; Messianisme, X, 1483, 1485, 1545; Sagesse, XIV, 720; Zacharie, XV, 3654, 3667, 3670; voir aussi aux *Tables*, à *Sassabasar*, 3994.

ZOSIME (Saint), pape. — Pontificat [É. Amann], XV, 3708-16. — 1. Affaires gauloises, 3708-09; — tous les détails à TURIN (Concile de), 1928-31. — 2. Questions pélagiennes, 3709-15; — tous les détails à *Pélagianisme*, *Tables*, 3547-48. — 3. Affaires africaines, XV, 3715-16; cf. 2307-08. — Cité : II, 2040-41 (causes majeures); — IV, 501 (Apiarius), 512 (Proculus); — VI, 1574-75, 1684 et VIII, 385 (nécessité de la grâce); — VII, 2344, 2349, 2547 (interstices et irrégularités); — IX, 119, 122 (ordre de lecteur); — XII, 385-86, 407 (péché originel); — XIII, 281 (primauté); — XIV, 2196 (Sixte III); — XV, 1301-02 (tradition). — Cité (à propos du jansénisme) : VIII, 336, 342, 428; IX, 1878.

ZOSIME (Sainte), martyre du IIIe s. (?). — Son inscription funéraire, V, 311.

ZOSIME, abbé en Palestine (IVe siècle). — Sur le viatique, XV, 2843.

ZOSIME, chroniqueur byzantin de la seconde moitié du Ve s. — Il composa son *Histoire nouvelle*, qui va de la fin du IIIe s. à la prise de Rome par Alaric (410). — Cité : IV, 1448.

ZOSIME, métropolite de Moscou de 1490 à 1494. — Et l'hérésie judaïsante, XIV, 251-55.

ZUBIZARRETA. — Auteur d'un manuel de théologie sur la Trinité, XV, 1805.

ZUMARRAGA (Jean de), franciscain, évêque de Mexico de 1528 à 1548, protecteur des Indiens. — Dénonce à Charles Quint l'esclavage, V, 496.

ZUMEL (François) (1540-1607). — Théologien mercédaire, général de l'ordre, XIII, 2010-11. — Cité : II, 142.

Nous remercions notre éminent collaborateur, le professeur Emilio Silva, de Rio-de-Janeiro, pour les

indications bibliographiques récentes qu'il a bien voulu nous transmettre : G. Vázquez, *El P. Francisco Zumel*, Madrid, 1920. — G. Placer, *Bibliografía del teólogo Fr. F. Zumel*, dans *Estudios*, XXI (1965), 21-68; *Biblioteca mercedaria*, Madrid, 1968, II, pp. 1065-1072. — A. Pérez Goyena, *Los grandes teólogos mercedarios*, dans *Razón y Fe*, LIV (1919), 28-41. — E. Silva, *Zumel (Francisco)*, dans *Enciclopedia Espasa*, LXX, pp. 1516-1519. — M. Solana, *Historia de la filosofía española. Epoca del Renacimiento (siglo XVI)*, Madrid, 1940, III, pp. 270-288. — V. Muñoz Delgado, *El influjo del entendimento sobre la voluntad, según Zumel*, Madrid-Roma, 1950; *Zumel y el Molinismo*, Madrid, 1953. — G. Blanco Sahagún, *Lo sobrenatural, la gracia y la fe en Francisco Zumel*, Madrid, 1964. — J. Pikaza, *Notas para un estudio de los filósofos y teólogos...*, dans *Estudios*, XXVI (1970), 470-519. — D. Acquaro, *Concepto y transcendencia del sobrenatural en Zumel*. — Les revues *Salmanticensis* et *Estudios* ont publié beaucoup d'études sur Zumel. Émilio SILVA.

ZUNIGA (Diego) (XVIe s.), religieux hiéronymite. — Et François de Vitoria, XV, 3132.

ZURICH. — Le Grand Conseil de Z. et Zwingli, XV, 3869-76.

ZWATOPLUK, roi de Moravie († 894). — Lettre du pape Étienne V contre l'emploi de la langue slavonne en liturgie, VIII, 2584.

Cette liste était prévue dès la mise en fiches des premiers tomes du Dictionnaire. Annoncée en tête des *Tables générales* et souvent rappelée depuis, elle voudrait constituer comme un dernier hommage publiquement rendu par les éditeurs à tous ceux qui ont collaboré à l'œuvre commune.

Pour ce faire, nous ne pouvions nous contenter d'aligner les uns derrière les autres plus de quatre cent cinquante noms, même accompagnés d'une initiale! Notre ambition était de situer chacun, succinctement certes, mais avec précision, en signalant au moins, outre les articles rédigés par lui, ses lieu et date de naissance, éventuellement de décès, sa famille religieuse, ses activités principales. Même ainsi limitée, cette quête de données biographiques n'a pas été sans mal et nous tenons à remercier tous ceux qui, archivistes diocésains, directeurs de séminaires, provinciaux ou supérieurs de congrégations religieuses, secrétaires de Facultés, responsables municipaux de l'état civil..., nous ont singulièrement aidés à étoffer notre liste. Rares finalement restent les noms pour lesquels nous n'avons pu recueillir aucune indication.

En raison de leur notoriété, beaucoup de nos collaborateurs ont déjà fait l'objet d'une notice, soit au *D.T.C.* lui-même ou à ses *Tables générales*, soit dans tel ou tel grand dictionnaire. Nous ne manquons jamais d'y renvoyer, ce qui nous permet d'être plus brefs. De même, nous signalons les quelques articles, nécrologiques ou autres, dont nous avons pu avoir connaissance.

Et puisque, tout au long des *Tables générales*, nombre de nouvelles notices, voire d'importants articles doctrinaux, sont venus enrichir le *D.T.C.* d'utiles compléments, nous avons tenu à en mentionner aussi les auteurs, associant ainsi en un même hommage les collaborateurs des *Tables* et ceux du Dictionnaire.

Adloff (Joseph), né à Reutenbourg (Bas-Rhin) le 23 août 1865, professeur au grand séminaire de Strasbourg (1895-1939), décédé à Strasbourg le 19 juill. 1939. — Luxure.

Alès (Adhémar d') (1861-1938), S. J.; *Tables*, 70-71. — Régnon (Théodore de).

Allard (Paul) (1841-1916), directeur de la *Revue des questions historiques; Tables*, 82; *D.B.F.*, II, 123. — Basile (Saint).

Amann (Mgr Émile) (1880-1948); *Tables*, 109-10.
Évangiles apocryphes. Grégoire XVI. Hilaire (Saint), pape. Hippolyte (Saint). Honorius Ier, pape. Honorius II, pape. Honorius Augustodunensis. Hormisdas (Saint). Hygin (Saint). Innocent Ier (Saint). Innocent II. Innocent III. Innocent IV. Jabineau (Henri). Jacobel. Jacquemin (Jacques-Alexis). Jahn (Jean). Janson (Jacques). Janssens (François). Jean Ier (Saint). Jean II. Jean III. Jean IV. Jean V. Jean VI. Jean VII. Jean VIII. Jean IX. Jean X. Jean XI. Jean XII. Jean XIII. Jean XIV. Jean XV. Jean XVI. Jean XVII. Jean XVIII. Jean XIX. Jean XXI. Jean de Carthagène. Jean II de Constantinople. Jean de Polemar. Jean de Saint-Antoine. Jean de Ségovie. Jérôme de Jérusalem. Jérôme de Prague. Jérusalem (Église de). Jessé, évêque d'Amiens. Job, moine byzantin. Job l'Apollinariste. Jonas, évêque d'Orléans. Joséphites. Jules Ier (Saint). Jules Africain. Juste, évêque d'Urgel. Justinien, évêque de Valence (Espagne). Juvencus. Kellison (Matthieu). Kircher (Jean). Kohler (Christian et Jérôme). Kuhlmann (Quirin). La Blandinière (Jacques). Lacroix (Pierre-Firmin). Lactance. Lampétius. Landon. Lanfranc. Langlois (Jean-Baptiste). Laodicée (Concile de). Latome (Barthélemy). Latomus (Jacques). Launoy (Matthieu de). Laurent Justinien (Saint). Lauter (Georges). Laval (Antoine de). La Ville (Léonard de). Laxisme. Lazeri ou Lazzari (Pierre). Lead (Jeanne). Léandre de Séville. Le Balleur (Joseph). Le Blanc (Guillaume). Le Dent (Maximilien). Le Féron (Philippe). Lefèvre d'Étaples (Jacques). Legnano (Jean de). Leidrade. Le Lorrain (Jean). Lens (Jean de). Léon II (Saint). Léon III (Saint). Léon IV (Saint). Léon V. Léon VI. Léon VII. Léon VIII. Léon IX (Saint). Le Plat (Josse). Léporius. Lestang (Antoine de). Leullier (Jacques). Lhotsky (Georges). Liberatus. Libère. Licinien. Lienhart (Théobald). Lin (Saint). Lindanus (Guillaume-Damase). Lipse (Juste). L'Isle (Joseph de). Lissoir (Remacle). Litta (Laurent de). Lizet (Pierre). Longuerue (Louis Du Four de). Loos (Corneille). Lorca (Pierre de). Loserth (Philippe). Louange. Loup (Servat). Luc de Tuy. Lucain ou Lucien. Lucchesini (Jean-Baptiste). Lucidus. Lucifer de Cagliari. Lucifériens. Lucino. Lucius Ier (Saint). Lucius II. Lucius III. Lupus (Jacques). Lutsem (Pierre). Macaire d'Alexandrie. Macaire d'Égypte. Macedo (François). Madius (Jules-César). Maï (Angelo). Maignan (Emmanuel). Mair (John). Malabares (Rites). Malatra (Jean-François). Malaval (François). Maldonado (François). Maldonado (Joseph). Maldonat (Jean). Mamert (Claudien). Manderstown (Guillaume). Manegold de Lautenbach. Mangenot (Joseph-Eugène). Mantels (Jean). Marbode. Marc (Saint), pape. Marc le Gnostique. Marc de Memphis. Marc l'Ermite. Marcel Ier (Saint). Marcellin (Saint). Marcellius (Henri). Marchant (Jacques). Marcion. Maret (Henri-Louis-Charles). Mariana (Jean). Marin Ier. Marin II. Marin (Jean). Marin (Michel-Ange). Marius Mercator. Markel (Amédée). Marletta (Gabriel). Marsile d'Ingen. Martin Ier (Saint). Martin IV. Martin de Braga (Saint). Martin de Tours (Saint). Martinez (Grégoire). Martinez (Jean). Martinez del Prado (Jean). Masbothéens. Mascolo (Jean-Baptiste). Massarelli (Ange). Mastrofini (Marc). Matthieu de Cracovie. Matthys (Gérard). Maucler (Michel). Maupertuy (Jean-Baptiste Drouet de). Maurus (Sylvestre). Maxime de Turin (Saint). Maximin. Mayer (Christophe). Maynard. Mayr (Antoine) († 1749). Mayr (Antoine) († 1772). Mazzaroni (Marc-Antoine). Mazzella (Camille). Mazzinelli (Alexandre). Mazzotta (Nicolas). Meda (Philippe). Medina (Jean). Mélèce d'Antioche. Mélèce de Lycopolis. Méliton de Sardes (Saint). Mellini (Dominique). Mellini (Savo). Ménandre. Ménard (Claude). Mendo (André). Mendoza (Alphonse de). Mendoza (Louis de). Merati (Gaétan-Marie). Mercator (Gérard). Mercator (Reynier). Merchier (Guillaume). Merler (Jacques). Merlin (Charles). Merlin (Jacques). Mermannus (Arnold). Messaliens. Métel (Hugues). Méthode d'Olympe. Meurier (Hubert). Mezger (François). Mezger (Joseph). Mezger (Paul). Michel (Augustin). Michel (Cérulaire). Migétius. Milet (Vit). Milève (Conciles de). Militaires (Ordres). Milner (John). Miltiade, pape. Miltiade, apologiste. Miltitz (Charles de). Minanos (François Fernandez de). Mingarelli (Ferdinand). Mingarelli (Jean-Aloyse). Minucius Félix. Miranda (Louis de). Mire (Aubert Le). Mocquet (Jean). Modeste de Jérusalem. Molanus ou Van der Meulen (Gerhard Wolter).

Molanus (Jean). Molinelli (Jean-Baptiste). Monaco (François-Marie Del). Monaldi (Basile). Monaldus Justinopolitanus. Monaldus Monaldeschi. Monaldus de Monaldis. Moncada y Belluga (Louis-Antoine de). Monelia (Antoine de), auteur spirituel. Monelia (Antoine de), évêque de Brugnato († 1578). Moniglia (Thomas-Vincent). Monozloy (André de). Montagnuoli (Jean-Dominique). Montano (Léandre). Monte (Pierre Dal). Monti (Jean-Philippe). Moreschin (Augustin). Moschus. Moura (Antonio Fernandez de). Mucien le Scolastique. Muggleton (Lodowicke). Muñoz (Gilles Sanchez). Muñoz (Jean-Baptiste). Muratori (Louis-Antoine). Musée, prêtre de Marseille. Nanclius (Nicolas). Nannius (Pierre). Nary (Corneille). Nau (Michel). Nauclérus (Jean). Nauséa (Frédéric). Naveau (Michel). Nécessité. Neesen (Laurent). Némésius d'Émèse. Nennichen (Mathias). Néophyte. Népos. Nessel (Nicolas). Nestorius. Neumayr (François). Nicétas de Rémésiana. Nicolaï (Laurent). Nicolaïtes. Nicolas Ier (Saint). Nicolas II. Nicolas III. Nicolas d'Amiens. Nicolas de Clairvaux. Nidecki (André-Patrice). Nidhard (Jean-Éverard). Nieremberg (Jean-Eusèbe). Nobili (Flaminio). Nobili (Robert de). Noir (Jérôme Le). Nonnos le Panopolitain. Notker de Saint-Gall. Notker de Liège. Novati (Jean-Baptiste). Novatien et novatianisme. Occam : I, vie; II, œuvres; V, interventions de l'Église. Odilon de Cluny. Odon de Cambrai. Odon de Châteauroux. Odon de Chichester. Odon de Cluny. Odon de Douai. Odon de Saint-Père. Odon de Soissons. Odon de Sully. Olah (Nicolas). Oldoini (Augustin). Oliva (Alexandre). Oliva (Jean-Paul). Onymus (Adam-Joseph). Ooms (Jean-Baptiste). Ophites. Optat de Milève (Saint). Ordéric Vital. Oresme (Nicole). Orientius. Orose. Ortega (Christophe de). Osorio (Jérôme d'). Othon de Freising. Otloh de Saint-Emmeran. Otrokotsi Foris (François). Oviedo (François d'). Pacien (Saint). Pacôme (Saint). Padilla (François de). Palacios (Michel de). Palacios (Paul de). Palanco (François). Palladius. Paludanus (Jean). Pamèle (Jacques de). Pamphile (Joseph). Pancirole (Guy). Papon (Jean). Paris (Matthieu). Parisot (Pierre Curel). Pascal Ier. Pascal II. Paschase. Passagiens. Pastor. Patarins. Paterniens. Patrice (Saint). Patripassiens. Paul Ier (Saint). Paul II. Paul Diacre. Paulin de Milan. Paulin de Nole (Saint). Paulin de Pella. Paulin de Périgueux. Pauwels (Nicolas). Pazmany (Pierre). Pélage II. Pélagianisme. Pénitence-Repentir. Pénitence-Sacrement : I, la pénitence primitive; II, la pénitence privée. Pennoto (Gabriel). Pentateuque. Pères de l'Église. Petit (Jacques). Photius. Pie Ier (Saint). Pie III. Pie V (avec R. Hedde). Pie X. Pierre (Barthélemy). Pierre d'Auvergne. Pierre de Barrière. Pierre Bertrand. Pierre de Brouwershaven. Pierre Diacre (VIe s.). Pierre Diacre (XIIe s.). Pierre le Gros. Pierre de Londres. Pierre de Luna. Pierre de La Palu. Pierre le Peintre. Pierre de Pilichsdorf. Pierre de Saint-Joseph. Pighi (Albert). Plove (Nicolas). Ponce de Léon (Basile). Pontien (Saint), pape. Pontien, évêque africain. Postel (Guillaume). Pozzobonello (Jean-Claude). Praedestinatus. Prateolus (Gabriel). Préadamites. Prechtl (Maximilien). Prédestinatianisme. Préexistence. Prieur (Philippe Le). Primasius. Prompsault (Jean-Henri-Romain). Quadratus. Quartodécimans. Quintiliens. Radcliffe (Nicolas). Rainolds (Guillaume). Rathier de Vérone. Rauscher (Joseph-Othmar). Ravesteyn (Josse van). Réginon de Prüm. Religion (Vertu de). Réordinations. Rhétoriens. Richard (François). Richard d'Armagh. Richard de Cornouailles. Richard de Maidstone. Richard de Mediavilla. Richard de Saint-Laurent. Rigaud (Eudes). Rigaud (Jean). Rigaud (Raymond). Robert de Courson. Robert de La Bassée. Robert de Leicester. Robert Paululus. Robert Pulleyn. Rocca (Ange). Rodrasem (François de). Rodriguez (Antoine-Joseph). Rodriguez (Emmanuel). Rojas (François de). Roland (Aubert). Roland de Crémone. Rolle (Richard). Romain, pape. Romain de Rome. Romanos le Mélode. Roncaglia (Constantin). Roselli (Antoine de). Rosset (Michel). Rossi (Jean-Baptiste). Rossignoli (Grégoire). Rue (Charles et Vincent de La). Rusca (Antoine). Ruteau (Antoine). Sabbatiens. Sabinien. Saguens (Jean). Saint-Amour (Guillaume de). Salier (Jacques). Salinas (Jean). Salon (Michel-Barthélemy). Sanders (Nicolas). Sarpi (Paul). Scythes (Moines). Semi-ariens. Semi-pélagiens. Serge Ier (Saint). Serge II. Serge III. Serge IV. Sévère de Minorque. Séverin, pape. Sibyllins (Livres). Silvère (Saint), pape. Silvestre Ier (Saint), pape. Silvestre II. Silvestre III. Simon le Magicien. Simplice (Saint), pape. Sirice (Saint), pape. Sirmium (Conciles et formules de). Sisinnius, pape. Sixte Ier (Saint). Sixte II (Saint). Sixte III (Saint). Sonnius (François). Soter (Saint). Specht (Thomas). Spina (Barthélemy). Sprenger (Jacques). Stapf (Ambroise). Staphylus (Frédéric). Staudenmaier (François). Stédingiens. Sterzinger (Ferdinand). Steyaert (Martin). Stigmatisation. Stojkowich (Jean) (en appendice au t. XIV). Storch (Ambroise). Suarès (Joseph-Marie). Suso (Bienheureux Henri). Syagrius. Sylvius (François). Symmaque (Saint), pape. Taillepied (Noël). Tanchelin. Tanner (Antoine). Tanner (Conrad). Tapia (Didace de). Tapia (Pierre de). Tartaret (Pierre). Télesphore (Saint). Tepe (Bernard). Testament (Ancien et Nouveau). Testament de N. S. Jésus-Christ. Thalofer (Valentin). Theiner (Augustin). Theiner (Jean-Antoine). Théisme. Thémistius. Théocratie. Théodicée. Théodore Ier, pape. Théodore II. Théodore d'Alanie. Théodore d'Andida. Théodore Bar-Koni. Théodore de Cantorbéry. Théodore Daphnopatès. Théodore d'Héraclée. Théodore le Lecteur. Théodore Métochitès. Théodore de Mopsueste. Théodore de Pharan. Théodore de Scythopolis. Théodore le Studite. Théodore le Tabénnésiote. Théodose d'Alexandrie. Théopaschite (Controverse). Théorien. Thiel (André). Thierry de Niem. Thiers (Jean-Baptiste). Thomas Magistros. Thomas d'York. Timothée de Constantinople. Tite de Bostra. Titelmans (François). Traditeurs. Transformisme. Tricassin (Charles-Joseph). Trigoso (Pierre). Trithéisme. Trois-Chapitres (Affaire des). Trombeta (Antoine). Trullo (Concile in). Turin (Concile de). Turlupins. Type. Type de Constant II. Urbain Ier (Saint). Urbain II. Urbain III. Urbain IV. Urbain de Sicca Veneria. Usuard. Vacant (Jean-Michel-Alfred). Valentin, pape. Vallarsi (Dominique). Valois (Henri de). Varet (Alexandre-Louis). Varlet (Dominique-Marie). Vatican (Concile du). Vaucel (Louis-Paul Du). Verhulst (Philippe-Joseph). Versions de la Bible. Veuillot (Louis). Viaixnes (Thierry de). Vice. Victor Ier. Victor II. Victor III. Vigile, pape. Vigor (Simon). Vigor (Simon), neveu du précédent. Villefore (Joseph-François Bourgoin de). Vintras (Pierre-Eugène-Michel). Virgile de Salzbourg (Saint). Vitalien, pape. Viva (Dominique). Voit (Edmond). Waltram de Nauenbourg. Wandalbert de Prüm. Wazon de Liège. Welte (Benoît). Wénilon de Sens. Wenrich de Trèves. Wetzer (Henri-Joseph). Wilfrid d'York (Saint). Wion (Arnold de). Witasse (Charles). Witzel (Georges). Xiphilin (Jean). Ysambert (Nicolas). Yves de Chartres (avec L. Guizard). Zacharie, pape. Zéphyrin (Saint), pape. Zola (Joseph). Zonaras (Jean). Zosime (Saint), pape.

Anastase de Saint-Paul (Camille-Charles Cappoen, en religion), carme déchaussé, né à Langemark (Belgique) le 10 oct. 1890, professeur de sciences et de philosophie à Courtrai, conservateur à Rome des archives de l'ordre et directeur des *Analecta ordinis Carmelitarum* (*Tables*, 536), mort à Porto (Portugal) en 1957.

Joseph de Jésus-Marie. Joseph du Saint-Esprit, carme espagnol († 1736). Joseph du Saint-Esprit, carme portugais († 1674). Kellawe (Walter). Kersbeke (Philippe). Lao (André). Laurent de Sainte-Thérèse. Léon de Saint-Jean. Léonard de Saint-Martin. Lezana (Jean-Baptiste de). Libère de Jésus. Licht (Pierre). Loe (Godefroid de). Louis de Sainte-Thérèse. Lumbier (Raymond). Mantoue (Bienheureux Baptiste de). Marinario (Antoine) († 1570). Marinario (Antoine) († 1689). Martial de Saint-Jean-Baptiste. Martin de la Mère de Dieu. Matthias de la Couronne. Maur de l'Enfant-Jésus. Michel de Bologne. Michel de La Fuente. Michel de Saint-Augustin. Modeste de Saint-Amable. Neuss (Philippe-Alberti de). Nicaise de Sainte-Thérèse. Nicolas d'Alsentia. Nicolas Audet. Nicolas Aurifex Buonfigli. Nicolas Baechem d'Egmond. Nicolas de Botlesham. Nicolas Cantilupe. Nicolas Coch. Nicolas de Durham. Nicolas de Jésus-Marie († 1660). Nicolas de Jésus-Marie (Opacki) (1627). Nicolas de Kenton. Nicolas de Lynne. Nicolas Simonis. Nicolas de Swaffham. Olivier de Saint-Anastase. Orlando (Matthieu). Osbert Pickenham. Oudewater (Jean d'). Pagula (Guillaume de). Palacio (Ange). Pallavicini (Jean-

Baptiste). Patrington (Étienne). Paul de la Conception. Paul de Pérouse. Paul de Tous les Saints. Paul-Antoine Foscarini. Philippe de la Trinité. Pierre Alexandre.

André (Gabriel), P.S.S., né à Pernes-les-Fontaines (Vaucluse) le 24 févr. 1848, professeur au grand séminaire de Dijon, supérieur du séminaire de l'Institut catholique de Lyon, puis du grand séminaire d'Avignon; décédé dans cette ville le 17 sept. 1931. — Amérique (États-Unis d'): II, Catholicisme.

Antoine (Charles) (1847-1921), S. J.; *Tables*, 185; *D.B.F.*, III, 14-15. — Accaparement. *Actions, société* par actions. Anarchie, anarchisme. Banque. Banqueroute. Bourse (Jeux de). Commerce. Commodat. Contrat. Dépôt. Dommage. Donation. Égoïsme. Émancipation. Enchantement. Endurcissement. Équivoque. États de vie. Étrangers.

Apollinaire de Saint-Renan, O. F. M. Cap., de son nom de famille François Quinquis, né à Saint-Renan (Finistère) le 31 déc. 1896, lecteur en théologie, directeur du studium de *Tours*; gardien du couvent d'Angers, provincial de 1951 à 1957; décédé à Angers le 5 déc. 1966. — Vega (André de). Vorilongus (Guillaume). Vulpes (Ange). Wodeham (Adam de).

Arnou (René), S. J., né à Paris le 17 déc. 1884, professeur à la Grégorienne, doyen de la Faculté de philosophie, spécialiste de Plotin. — Platonisme des Pères.

Arquillière (Mgr Henri-Xavier) (1883-1956), professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 271. — Honorius III. Honorius IV. Jacques de Viterbe.

Aubert (Chanoine Roger), né à Ixelles en 1914, professeur d'histoire à l'Université de Louvain, directeur de la *R.H.E.* et du *D.H.G.E.* — Aux *Tables :* Forget (Jacques). Ladeuze (Paulin). Laminne (Jacques). Lamy (Thomas-Joseph). Louvain (Faculté de théologie de). Moreau (Édouard de).

Autore (Dom Stanislas), né à Naples le 23 juill. 1853, chartreux à Florence puis à Naples, où il est mort le 17 févr. 1920.

Cantina (Thomas). Capilla (André). Chartreux. Clarke (Robert). Cousturier. Denys le Chartreux. Dorland (Pierre). Dulcken (Antoine). Eger (Henri). Fasolini (Benoît). Ferrier (Boniface). Fulconis (Gabriel-Marie). Ganneron (François). Garcias (Jean). Guigues Ier, cart. († 1137). Guigues II, cart. († 1188 ou 1193). Hagen ou Haghen (Jean). Havens (Arnold). Henri de Hesse. Heynlin (Jean). Hilton (Walter). Hugues de Balma. Jacques de Gruitroede. Jacques de Jüterbock. Kalckbrenner (Gérard). Kemenadius. Kempf (Nicolas). Lansperge ou Landsberg. Le Masson (Innocent). Libra (Jean de). Loen ou de Loe (Henri). Loher (Bruno). Loher (Thierry). Lorichius. Ludolphe de Saxe. Maconi (Étienne). Martin de Alcolea. Molina (Antoine de). Montagnani (Pierre). Nagore (Augustin). Oyngt (Marguerite d'). Padilla (Jean de). Petrejus (Théodore). Piro (Henri de). Rivière (Polycarpe de La). Roelewinck (Werner). Ro(s)sell (Joseph). Rouvier (Louis-Marie). Salazar (Étienne de). Suriano (Antoine). Surius (Laurent). Thanner (Matthias). Tilmann (Godefroy). Wartenberger (Laurent). Wolmar (Antoine). Wydemann (Léopold). Zamorra (Laurent).

Auvray (Paul), de l'Oratoire, né en 1904, professeur d'Écriture sainte au scolasticat de Montsoult, bibliothécaire de l'Institut catholique de Paris. — Philippins.

Bacchus (Francis-Joseph), né à Leamington (Warwickshire, Gr.-Br.) le 4 janv. 1860, bibliothécaire de l'Oratoire de Birmingham, curé de la paroisse oratorienne de cette ville (1905-1919), décédé à Londres le 22 juin 1937. — Newmann (John Henry), avec II. Tristram.

Bailly (Paul), S. J., né le 3 sept. 1907 à Marle-sur-Serre (Aisne), professeur au scolasticat de Chantilly. — Aux *Tables :* Pinard de La Boullaye (Henry).

Bainvel (Jean-Vincent) (1858-1937), professeur à l'Institut catholique de Paris; *Tables* 351. — Absolution : XII, chez les protestants; XIII, chez les anglicans. Ame : I, dans la Sainte Écriture; II, écrits sur l'âme considérée au point de vue théologique; III, doctrine des trois premiers siècles; IV, développement de la doctrine du IVe au XIIIe s. Anselme de Cantorbéry. Anselme (Argument de Saint). Apostolicité. Apôtres. Cœur Sacré de Jésus (Dévotion au).

Baltus (Jean-François-Joseph, en religion Dom Urbain), né à Liège le 6 juill. 1869, bénédictin de l'abbaye de Maredsous; incardiné en 1906 au diocèse de Malines, il meurt accidentellement à Rhisnes le 26 avr. 1912. — Adriaensz ou Adrianssen (Cornélius).

Baraban (Dr Léon-Dominique) (1850-1905), professeur à la Faculté de médecine de Nancy; *D. B. F.*, v, 151-52. — Agonie du Christ.

Bardy (Chanoine Gustave) (1881-1955), professeur à la Faculté de théologie de Lille, puis au grand séminaire de Dijon; *Tables*, 374.

Jean Chrysostome (Saint). Jean Philopon. Justin (Saint). Lucien d'Antioche (Saint). Macaire de Magnésie. Macédonius et les Macédoniens. Malchion. Mandéens. Manichéisme. Melchisédéciens. Millénarisme. Monarchianisme. Montanisme. Origène. Pamphile de Césarée. Papias d'Hiérapolis. Paul de Samosate. Philastre de Brescia (Saint). Philon le Juif. Photin de Sirmium. Pierre Chrysologue (Saint). Priscillien. Prosper d'Aquitaine (Saint). Prudence (IVe s.). Remi de Reims (Saint). Réticius. Rhodon. Rufin. Ruric. Rusticus. Salonius. Salvien. Sampséens. Sardique (Concile de). Satornil. Secundinus. Sédulius. Sérapion de Thmuis. Sévère d'Antioche. Sévérien de Gabala. Sidoine Apollinaire. Socrate. Sophrone de Jérusalem. Sozomène. Sulpice Sévère. Synésius. Tatien. Tertullien. Théodoret. Théodote d'Ancyre. Théognoste. Théophile d'Antioche (Saint). Tillemont (Sébastien Le Nain de). Trinité : I, la révélation du mystère : Écriture et Tradition. Tyconius. Ulfila. Valentin, gnostique du IIe s. Valentin, hérétique apollinariste. Valérien de Cimélium. Verecundus. Victor d'Antioche. Victor de Capoue. Victor de Cartenna. Victor Claudius Marius. Victor de Tunnunum. Victor de Vita. Victorin de Pettau. Victrice de Rouen (Saint). Vigilantius. Vigile de Thapse. Vigile de Trente. Vincent de Lérins (Saint). Voconius de Castellanum. Zacharie le Rhéteur. Zénon de Vérone.

Bareille (Chanoine Georges), né le 2 août 1854 à Valentine (Htc-Garonne), vicaire à Toulouse, bibliothécaire et professeur de patrologie (1897-1900) à l'Institut catholique, aumônier de diverses institutions, mort à Toulouse le 8 oct. 1928

Abercius (Inscription d'). Abraxas, nom de divinité. Abraxas, nom de pierres basilidiennes. Abstinents. Acamoth. Adamantius. Adamites. Adéodat, pape. Adimantus. Æschines. Agrippa Castor. Agrippin. Alexandre Ier (Saint), pape. Alexandre (Saint), évêque de Jérusalem. Alexandre de Lycopolis. Aloges. Ambroise d'Alexandrie. Amphilochius. Anatole d'Alexandrie. Angélologie : II, d'après les Pères. Anicet (Saint), pape. Anthropomorphites. Antinomisme. Antitactes. Apelles. Apollonius, anti-montaniste. Apollonius de Tyanes. Apologistes (Pères). Apostoliques, hérétiques. Apostoliques (Pères). Apotactiques. Aquariens. Archontiques. Aristide. Ariston de Pella. Artémon. Artotyrites. Athénagore. Audiens. Baanès. Bagnolais. Baptême : II, d'après les Pères grecs et latins; III, controverse relative au baptême des hérétiques. Baptistères. Barbélites. Barnabé (Épître dite de Saint). Barsaniens. Basilide. Bassus. Bohêmes (Frères). Borboriens, borborites. Cabale. Caïnites. Caius. Calixte ou Calliste 1er (Saint), pape. Calixtins. Capréolus (Saint). Carpocrate. Cassien (Jules). Catéchèse. Catéchuménat. Célicoles. Celse. Cerdon. Cérinthe. Christolytes. Circoncellions. Clément l'Écossais. Cléobius. Collyridiens. Colorbasus. Commodien. Confirmation : II, d'après les Pères grecs et latins. Conon, cononites. Crescens. Cyrénaïques. Damien (Saint Pierre). Danseurs. Daubenton (Jeanne). David d'Augsbourg. David de Dinan. Déchaussés. Deusdedit. Diacrinomènes. Dimœrites. Dioscore. Docètes. Docétisme. Donat, évêque des Cases Noires. Donat de Carthage. Donatisme. Dorothée d'Antioche. Dorothée de Tyr. Dulcin. Ébionites. Eicètes ou Hicètes. Elcésaïtes. Elvire (Concile d'). Encratites. Entychites (Eutychites). Esquinètes. Éternels. Éthicoproscoptes. Ethnophrones. Eucharistie (d'après les Pères). Euchites. Eunomioeutychiens (Eunomioeupsychiens). Eunuques ou Valésiens. Euphratès le Pératique. Eusèbe de Dorylée. Eusèbe de Nicomédie. Eusèbe de Thessalonique. Exupère (Saint). Famille d'amour. Faustin. Félicien. Flacius Illyricus. Flagellants. Florin. Fossariens. Gnosimaques. Gnosticisme. Hégémonius. Hégésippe. Hégésippe (Le prétendu). Helvidius. Hématites. Héracléon. Hermas. Hermias, philosophe chrétien. Hermias,

hérétique. Hermogène. Hicètes. Hiéracas ou Hiéras. Hiéroclès. Hypsistariens. Ignace d'Antioche (Saint). Ildefonse (Saint). Illuminés de Bavière. Incestueux. Irénée, évêque de Tyr. Isaac (IVe s.). Isidore de Cordoue. Isidore de Péluse (Saint). Isidore de Séville (Saint). Isochristes. Ithace. Ithaciens.

Batiffol (Mgr Pierre-Henri) (1861-1929), recteur de l'Institut catholique de Toulouse; *Tables*, 385. — Abdias, évêque de Babylone. Abercius (Inscription d'). Actes (apocryphes) des Apôtres. Agapes. Apôtres (Symbole des). Arcane. Léon Ier (Saint).

Baucher (Dom Joseph), né à S.-Caradec-Trégomel (Morbihan) le 11 juin 1866, bénédictin à Farnborough (Angleterre), où il meurt le 28 mai 1929. — Juridiction. Justice (Vertu de). Liberté.

Baudot (Dom Jules) (1857-1929), bénédictin de l'abbaye de Farnborough; *Catholicisme*, I, 1311-12.

Jacobinius (Henri). Jacques de Voragine. Jacques (Matthieu-Joseph). Jarry (Pierre-Fourier-Théophile). Jaubert de Barrault (Jean). Jean de Cornouailles. Jean de Salisbury. Jeanson. Jolly (Toussaint). Joly, doyen de l'Église de Langres. Jondot (Élie-Étienne). Jordan (Camille). Jourdain (François). Juvernay (Pierre). Kidderminster (Richard). Lamy (François). Le Bossu (Jacques). Le Nourry (Nicolas). Louvard (François). Lumper (Gottfried). Mabillon (Jean). Mangeart (Thomas). Maran (Prudent). Maréchal (Bernard). Martène (Edmond). Martianay (Jean). Martin (Claude). Martin (Jacques). Marzillas (Pierre-Vincent). Mauristes. Ménard (Hugues). Montfaucon (Bernard de).

Baudrillart (Alfred, cardinal) (1859-1942), de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 387; *Catholicisme*, I, 1316-17.

Adiaphorites. Adrianistes. Æpinus (Jean). Agricola (Jean). Agrippa de Nettesheim (Henri-Corneille). Anabaptiste. Bâle (Concile de). Calvin (Jean). Calvinisme. Calvinistes. Constance (Concile de).

Bellamy (Jean-Julien) (1857-1903), professeur au grand séminaire de Vannes; *Tables*, 404.

Actes des Apôtres. Adoption surnaturelle de l'homme par Dieu dans la justification. Aspilcueta (Martin). Assomption de la Sainte Vierge. Astorin (Pierre-Élie). Astros (Paul-Thérèse-David d'). Aubé (Benjamin). Aversa (Raphaël). Ayala (Martin Perez d'). Bail (Louis). Balli (Joseph) Baptême : I, dans la Sainte Écriture; VIII, dans l'Église latine depuis le VIIIe siècle, avant et après le concile de Trente. Baptême (Sort des enfants morts sans). Barbosa. Barral (Louis-Mathias de). Barthel (Jean-Gaspard). Bartoli (Jean-Baptiste). Baston (Guillaume-André-René). Battaglini (Marc). Bautain (Louis-Eugène-Marie).

Beltrán de Heredia (Vicente), O. P., né à Audicana (Alava, Espagne) le 19 nov. 1885, maître en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique et d'histoire de la théologie à la Faculté San Esteban et à l'Université pontificale de Salamanque. — Soto (Dominique de). Vitoria (François de) : I, vie; II, écrits.

Berlière (Dom Ursmer) (1861-1932), bénédictin de Maredsous; *Tables*, 426-27. — Achéry (Luc d'). Adabold. Alger. Angélique (Salutation). Angélus. Anselme d'Havelberg.

Bernard (Joseph-*Antoine*), né à S.-Jeoire-Prieuré (Savoie) le 9 juin 1909, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux (1936), mort dans un accident d'avion le 1er août 1948 au retour d'une mission de jury d'examen à Fort-de-France. — Usure.

Bernard (Henri), S. J., plus connu sous le nom de *Bernard-Maître*, né à Châlons-sur-Marne le 21 oct. 1889, ancien professeur à l'Institut des Hautes Études S. J. de Tientsin. — Stattler (Benoit). Stumpf (Kilian).

Bernard (Paul), S. J., né à Dijon le 7 avr. 1863, professeur au scolasticat d'Enghien, rédacteur aux *Études*, décédé à Meudon (Hts-de-S.) le 6 sept. 1943.

Bidermann (Jacques). Blyssem (Henri). Bolgeni (Jean-Vincent). Buffier (Claude). Caballero (Raymond-Diosdado). Caers (Jean-Baptiste). Calatayud (Pierre de). Callenberg (Gaspar). Camargo (Ignace de). Cardenas (Jean de). Casajoana (Valentin). Casati (Paul). Casnedi (Charles-Antoine). Castro Palao (Ferdinand de). Chrême (Saint). Ciel. Colonia (Dominique de). Comitoli (Paul). Communion des saints : I, aspect dogmatique et historique. Confession : III, du concile de Latran au concile de Trente; VIII, chez les protestants. Confirmation : III, du VIIe au XIIe s.; IV, chez les scolastiques; IX, chez les protestants. Contrition : I, aspect dogmatique. Cordier (Ph.-Louis). Coster (Fr.). Crocus (Corneille). Del Rio (Martin-Antoine). Der-Kennis (Ignace). Dicastillo (Jean de). Diertins (Joseph). Fenis (Jean-Léonard de). Fernandez (Antoine) († 1628). Fernandez (Antoine), jésuite († 1642). Ferreri (Pierre-Marie). Ferrier (Jean). Fibus (Barthélemy). Fichet (Alexandre). Filliucci (Vincent). Fischer (Gérard). Fisen (Barthélemy). Fitzherbert (Thomas). Fitzsimon (Henri). Floyd (Jean). Forer (Laurent). Fornari (Martin). Foullon (Jean-Érard). Fourmestraux (François de). Franck (Joseph). François (Jacques). Francolini (Balthazar). Franzlin (Jean-Baptiste). Freux (André Des). Frevier (Charles-Joseph). Freyberger (André). Freytag (François). Fridrich (Melchior). Fronton Du Duc. Fuensalida (Diego-Joseph). Fuente Hurtado (Diego de La). Gagarin (Jean-Xavier). Gagliardi (Achille). Gallade (Pierre). Gallifet (Joseph-François). Galtier (Bernard). Gans (Jean). Garan (François). Garnier (Jean). Gautier (Joseph). Gautrelet (François-Xavier). Gautruche (Pierre). Gener (Jean-Baptiste). Gengell (George). Génicot (Édouard). Gentilini (Jean-Baptiste). Gérard (André). Germon (Barthélemy). Ghezzi (Nicolas). Ghil (Joseph). Gibalin (Joseph de). Gibbons (Jean). Gil (Christophe). Gisbert (Jean). Giustiniani (Benoît). Gobat (Georges). Godfroy (Cl.-E.). Goldhagen (Herman). Gonnelieu (Jérôme de). Gontery (Jean). Gonzalez de Santalla (Thyrse). Goodwin (Ignace-Jacques). Gordon (Huntley Jacques). Gordon (Lesmoir Jacques). Gormaz (Jean-Baptiste). Gottraw (Pierre). Gottschlich (Charles). Graff (Gabriel). Granado (Jacques). Granderath (Théodore). Grandvillers (Jacques). Gravina (Joseph-Marie). Grabner (Thomas). Gretser (Jacques). Grim (Léopold). Grou (Jean-Nicolas). Guarini (Jean-Baptiste). Guevara (Joseph). Guilleminot (Jean). Guilloré (François). Gury (Jean-Pierre). Hache ou Hacke (François). Hacki (Jean-François). Hager (Baltasar). Haidelberg (Georges). Haiden (Jean). Halden (Jean-Baptiste). Halloix (Pierre). Hardouin (Jean). Harscher (Jean). Hartzheim (Joseph). Haunold (Christophe). Hauser (Berthold). Hautin (Jacques). Hay (Jean). Hayneufve (Julien). Heimbach (Mathias). Heislinger (Antonin). Heiss (Sébastien). Hemelman (Georges). Henao (Gabriel de). Henriquez (Henri). Hermann (Georges). Herrera (Augustin de). Hertzig (François). Heser (Georges). Hizler (Jacques). Hoehn (Nicolas). Hoffée (Paul). Holtzclau (Thomas). Holywood (Christophe). Holzaeppel (Louis). Hongnant (Claude-René). Hugo (Hermann). Hurtado (Gaspar). Hurtado de Mendoza. Hurter (Hugues de). Huylenbroucq (Alphonse). Illsung (Jacques). Iturriaga (Emmanuel-Marian de). Ininger (Frédéric). Izquierdo (Sébastien). Jacquinot (Barthélemy). Kamperger (François-Louis). Kampmiller (Ignace). Kapi (Gabriel). Kedd (Josse). Keller (Jacques). Kis (Emeric). Kleutgen (Joseph). Knott (Édouard). Kohlmann (Antoine). Kojalowicz (Wijuk Albert). Kolbe (François). Krauss (Jean). Kugler (Jean). Kwiatkiewicz (Jean). Labbe (Philippe). Lacroix (Claude). Lacunza (Emmanuel). Lainez (Jacques). La Marche (Jean-François de). Lancicius (Nicolas). Landscheere (Guillaume de). Lanssel (Pierre). Laubrussel (Ignace de). Laval (Jean). Laymann (Paul). Lechner (Gaspar). Lechner (Ignace). Ledesma (Jacques). Lefébure (Jacques). Le Gaudier (Antoine). Lehen (Édouard de). Lehmkuhl (Augustin). Leonardelli (Bonaventure). Léopold (Christophe). Lerchenfeldt (Léonard). Lessius (Léonard). Leytam (François). Liberatore (Mathieu). Linck (Mathias). Lingen (Burchard). Liscutin (Alexandre). Loarte (Gaspard). Lobbet de Lanthin (Jacques). Lombard (Jean). Longueval (Jacques). Lossada (Louis de). Lourenço (Augustin). Luesken (Jean). Lugo (François de). Lugo (Jean de). Lynch (Richard). Mach (Joseph). Maillard (Jean). Mairhofer (Mathias). Maister (Joseph). Makas ou Macasius (François).

Berthet (Clément), barnabite, né à Chens-sur-Léman (Hte-Savoie) le 25 nov. 1871, supérieur des barnabites à Paris (1919), curé de N.-D. du Rosaire de S.-Ouen, décédé à Paris le 21 déc. 1928. — Barelli (François). Barelli (Henri). Barnabites. Bascapé ou Basilica Petri (Charles). Bonis (Homobonus de). Bonis (Joseph de). Bossio (Jean-Ange).

Besse (Dom Jean-Martial) (1861-1920), bénédictin de l'Abbaye de Ligugé; *Tables*, 435.

Aimeric, surnommé de Malefaye. Albert (Bienheureux). Alphonse de Saint-Victor. Anachorètes. Antoine (Saint). Antonins. Augustin (Règle de Saint). Basile (Règle et moines de Saint). Benoît d'Aniane (Saint). Benoît de Nursie (Saint). Camaldules. Célestins. Cisterciens. Feuillants. Géroch. Gervaise (Armand-François). Gonon (Benoît). Goulu (Jean). Grégoire d'Elvire ou le Bétique (Saint). Havermans Langelot. Helmont (François-Mercure Van). Hermann (Amand). Hespelle (Augustin). Heyendal (Nicolas). Hildebert de Lavardin. Hospitaliers. Hugues de Ribémont. Hunnaeus (Augustin).

Beugnet (Chanoine Auguste), né à Arraye-et-Han (M.-et-M.) le 26 sept. 1861, professeur au grand séminaire de Nancy, curé de la paroisse S.-Nicolas de cette ville, official, décédé à Nancy le 18 oct. 1921.

Absolution : V, forme actuelle dans l'Église latine; VI, doctrine de l'Église catholique; XV, questions de théologie morale; XVII, absolution conditionnelle; XVIII, absolution indirecte. Absolution générale. Adson. Albert, archevêque de Mayence. Alcolea (Martin d'). Aléa (Léonard). Alesi (Alexius de Saint-André). Alimonda (Gaëtan). Alletz (Pierre-Édouard). Alletz (Pons-Augustin). Alphonse de Benavente. Amberger (Joseph). Ambition. Ames (Charge d'). Amour-propre. Amulette. Ange Carletti de Chivasso (Bienheureux). Annibale (Joseph d'). Antonini (Philippe). Apostasie. Approbation pour les confessions. Attrition. Aumône. Avanzini. Avarice. Avortement. Barbeyrac (Jean). Bénédiction nuptiale. Berman (Jean-Pierre). Ceillier (Dom Remi).

Beurlier (Émile) (1851-1907), professeur à l'Institut catholique de Paris, curé de N.-D. d'Auteuil; *D. B. F.*, VI, 365. — Adoration.

Beylard (Hugues), S. J., né à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) le 2 nov. 1903, archiviste de la province de Champagne, à Lille. — Richeome (Louis). — Aux *Tables :* Herbigny (Mgr d').

Bigot (Léon-Théodore), né à Avrainville (M.-et-M.) le 9 oct. 1867, curé en Meurthe-et-Moselle, aumônier de la Visitation de Nancy, décédé à Nancy le 19 avril 1946. — Daniel (Livre de). *Daniel* (Les soixante-dix semaines du prophète). Ecclésiaste. Ecclésiastique. Esther. Ezéchiel. Habacuc. Job. Judith. Machabées. Massore. Proverbes. Sagesse (Livre de la).

Biron (Dom Réginald), bénédictin de l'abbaye de Farnborough, né à Libourne le 17 avr. 1876, décédé à Arcachon le 29 nov. 1947. — Adelme (Saint). Adon (Saint).

Blanc (Gabriel), de la Congrégation du T. S. Rédempteur, né le 16 mai 1880 à Toulon, professeur d'Écriture sainte au scolasticat d'Attert (Belgique), décédé le 11 janv. 1918 à Varallo (Italie). — Colère. Commission (Péché de). Constance (vertu morale). Correction fraternelle.

Blic (Jacques de) (1887-1948), S. J., professeur à Vals, à l'Institut catholique de Paris, à la Faculté de théologie de Lille; *Tables*, 451-52. — Jésuites : III, théologie morale. Schneemann (Gérard). Schott (André). Schrader (Clément). Smiglecki (Martin). Sortais (Gaston). Southwell (Bacon Nathanael). Stentrup (Ferdinand). Strozzi (Thomas). Suffren (Jean). Sweerts (Jacques). Tarquini (Camille). Terrien (Jean-Baptiste). Texier (Claude). Thyrée (Pierre). Tirin (Jacques).

Boehm (Mgr Alfred), né à Mulhouse le 24 mars 1884, professeur de philosophie à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg (1919-1954), supérieur du grand séminaire (1928-1956), vicaire général, décédé à Strasbourg le 19 mai 1964. — Locke (John). Leibniz (Gottfried-Wilhelm).

Bois (Jean), des Augustins de l'Assomption, né à S.-Martin-la-Porte (Savoie) le 10 sept. 1875; résidence à Constantinople (1900-1908), à S.-Pétersbourg; réduit à l'état laïc (1911). — Canonisation : II, dans l'Église russe. Carlovitz (Église de). Chalcédoine (Concile de). Constantinople (Ier, IIe et IIIe conciles de) (3 art.).

Bondallaz (Abbé Jules), né à Moudon (Vaud, Suisse) le 1er nov. 1880, professeur dans divers collèges de Fribourg, décédé dans cette ville le 21 juill. 1941. — Suisse.

Bonét-Maury (Amy-*Gaston*-Charles-Auguste) (1842-1919), pasteur, professeur à la Faculté protestante de Paris; *D. B. F.*, VI, 948-49. — France : I, XVII, Protestantisme, de 1906 à 1913.

Bonnard (Mgr Fourier-François-Vital), né à Mattaincourt (Vosges) le 18 juin 1872, entré chez les Chanoines réguliers du Latran; puis chapelain de S.-Louis-des-Français à Rome, recteur, à partir de 1920, de S.-Nicolas des Lorrains à Rome, décédé à l'hôpital San Carlo de Rome le 18 févr. 1954.

Naldi (Antoine). Nardi (François). Natta (Marc-Antoine). Noceti (Charles). Nogarola (Isotta). Nogarola (Léonard). Nogarola (Louis). Nogarola (Thaddée). Noghera (Jean-Baptiste). Noris (Henri). Oreggi (Augustin). Palearius (Aonius). Paleotti (Gabriel). Palladini (Jacques). Pallavicino (Nicolas-Marin). Palmieri (Dominique). Panieri (Ferdinand). Panvinio (Onuphre). Perrimezzi (Joseph-Marie). Pic de La Mirandole (Jean). Pic de La Mirandole (Jean-François). Piccolomini-Ammanati (Jacques). Pignatelli (Jacques). Plaza (Benoît). Poccianti (Michel). Pomponazzi (Pierre). Ponte (Laurent de). Ponzetti (Ferdinand). Pucci (François). Quaino (Jérôme). Querini (Jérôme). Quistelli (Ambroise). Regis (Pierre). Rinaldi (Odorico).

Bonningue (Alfred), S. J., né à Hallines (P.-de-C.) le 20 janv. 1908, professeur à l'Institut des Hautes Études S. J. de Tientsin, chargé de cours à l'Université (d'État) de Bangkok. — Saint-Jure (Jean-Baptiste).

Bonsirven (Joseph-Paul), S. J., né à Lavaur (Tarn) le 25 janv 1880, décédé à Toulouse le 12 févr. 1958; *Tables*, 469. — Talmud.

Bouché (Chanoine Jules), né à Auby (Nord) le 5 janv. 1884, professeur de théologie dogmatique à la Faculté catholique de Lille, curé-doyen d'Avesnes, décédé le 25 août 1965. — Évidence. Fanatisme. Fatalisme. Fétichisme. Fouriérisme. Hasard.

Boudinhon (Mgr Auguste) (1858-1941), professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 473-74; L. Guizard, dans *Cinquantenaire de la Faculté de droit canonique*, Paris, Letouzey, 1950, p. 274-286. — Agapet Ier. Agapet II. Bans.

Bour (Roch-Étienne [R.-S.]) (1870-1947), professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Metz; *D. B. F.*, VI, 1383-84. — Art chrétien primitif. Baptême : IV, d'après les monuments de l'antiquité chrétienne. Communion des saints : II, d'après les monuments de l'antiquité chrétienne. Épigraphie chrétienne. Eucharistie : III, d'après les monuments de l'antiquité chrétienne.

Bourgin (Georges) (1879-1958), directeur des Archives nationales. — Pie VI. Pie VII.

Boussac (Louis), S. J., né au Mazet (commune de S.-Léger-de-Peyre, Lozère) le 11 déc. 1846, professeur de théologie morale à l'Institut catholique de Toulouse, de dogme au collège romain, mort le 13 avril 1902 à Toulouse. — Abstinence.

Bouvier (Pierre), S. J., né à Chantenay-sur-Loire (Loire-Atl.) le 27 nov. 1848, décédé à Paris le 19 déc. 1925. — Jésuites : IV, théologie ascétique et spiritualité. Lallemant (Louis).

Bouyssonie (Amédée et Jean). Mgr Amédée, né à Brive le 13 févr. 1867, y enseigna la philosophie pendant cinquante ans. Chevalier de la Légion d'honneur, il est décédé à Brive, le 18 oct. 1958. — Jean, né à Brive le 31 août 1877, y enseigna les sciences pendant toute sa vie. Chanoine (1929), officier de la Légion d'honneur, membre correspondant de l'Institut, commandeur de l'ordre du Mérite national, il est décédé à Brive le 13 août 1965. — Sur Amédée et Jean B., cf. *Catholicisme*, II, 225-26. — Polygénisme.

Boyer (Charles), S. J., né à Pradelles (Hte-Loire) en 1884, professeur à l'Université grégorienne, Rome; *Tables*, 477; *Catholicisme*, II, 226-27. — Passaglia (Charles). Perrone (Jean). — Aux *Tables :* Grâce actuelle et motion divine. Œcuménisme chrétien.

Braun (Paul), né à S.-Avold (Moselle) le 31 mai 1864, prêtre du diocèse de Metz, décédé à Dombasle le 6 avr. 1939. — Alain de Lille.

Bride (Mgr André), né en 1899 à Chambéria (Jura), doyen de la Faculté de droit canonique de Lyon, professeur à l'Université pontificale du Latran.

Peines ecclésiastiques. Privilège paulin. Procès ecclésiastiques. Profession de foi. Promulgation de la loi. Propre curé. Rapt (Empêchement de). Religieux et religieuses. Réserve, cas réservés. Rites (Congré-

gation des). Sacrements (Sacrée Congrégation des). Sépulture. Simonie. Temps (Supputation du). Temps prohibé. Titre canonique. Trentain grégorien. Tribunaux ecclésiastiques. Tyran et tyrannie. Tyrannicide. Universités. Viatique. Vin de messe. Viol. Violation. Violence. — Aux *Tables :* Illégitimes (Enfants). Impubères. Jeûne.

Brigué (Chanoine Louis), né à Baccarat le 22 févr. 1900, professeur au grand séminaire de Nancy, décédé à Nancy le 17 déc. 1959; *Tables*, 481. — Ruysbroeck (Bienheureux Jean). Saulnier (Charles). Sigaud de Lafond (Jean-René). Sigebert de Gembloux. Sigorgne (Pierre). Syllabus.

Brom (Gérard), né à Utrecht le 17 avril 1882, professeur à la Faculté des lettres de l'Université catholique de Nimègue, décédé à Wychen le 30 nov. 1959. — Pays-Bas.

Brouillard (René) (1876-1951), S. J., professeur au scolasticat d'Enghien; *Tables*, 482.

Penafiel (Léonard). Pereira (Emmanuel). Perrin (Charles-Joseph). Quintanadueñas (Antoine). Rassler (Christophe). Raynaud (Théophile). Rebellus (Ferdinand). Reginaldus (Valerius). Reuter (Jean). Ricci (Joseph). Rigoleuc (Jean). Rosmer (Paul). Sá (Emm.). Sabetti (Aloyse). Salas (Jean de). Salvatori (Philippe-Marie). Sanchez (Thomas). Sandret (Pierre). San Roman (Michel de). Santarelli (Antoine). Sanvitale (Jacques). Sartolo (Bernard). Schildere (Louis de). Segneri (Paul), senior. Segura (Nicolas de). Simonet (Edmond). Slater (Thomas). Soarès (François). Spé (Frédéric). Stoz (Matthieu). Suarez (François): III, théologie pratique. Tamburini (Thomas). Taverne (Jean-Baptiste). Tentation. Terill (Antoine). Tribut ou impôt.

Brucker (Joseph) (1845-1926), théologien et exégète jésuite; *Tables*, 482-83.

Arnauld (Antoine). Becanus (Martin). Béguin (Daniel). Benedictis (Jean-Baptiste de). Benzi (Bernard). Berthier (Guillaume-François). Bonniot (Joseph de). Brisacier (Jean de). Brumoy (Pierre). Buglio (Louis). Busée (Jean). Busée (Pierre). Busenbaum (Hermann). Cahier (Charles). Chastel (Marie-Ange). Chaurand (Honoré). Cheminais de Montaigu (Timoléon). Chinois (Rites). Cibot (Pierre-Martial). Clavius (Christophe). Cordara (Jules-César). Crasset (Jean). Dabillon (André). Damberger (Joseph-Ferdinand). Dandini (Jérôme). Daniel (Gabriel). Daude (Adrien). Dechamps (Étienne) ou Agard de Champs. Deharbe (Joseph). Dez (Jean). Dorisy (Jean). Doucin (Louis). Doyar (Pierre de). Dozenne (Pierre). Drexelius (Jérémie). Druzbicki (Gaspar). Du Chesne (Jean-Baptiste). Dumas (Henri). Du Pont (Louis). Ehrentreich (Adam). Elizalde (Michel d'). Erbermann (Vit). Escobar (Antoine d') y Mendoza. Esparza Articda (Martin d'). Estrix (Gilles). Eudæmon-Joannes (André). Fabri (Honoré). Faludi (François). Fasolus (Jérôme). Fassari (Vincent). Faunt (Laurent-Arthur). Faure (Jean-Baptiste). Félix (Simon). Feller (François-Xavier de). Ignace de Loyola (Saint).

Brugerette (Chanoine Joseph-Marius), né à Ambert (P.-de-D.) le 8 mars 1863, professeur au collège S.-Pierre de Courpière (1889-1909), curé de S.-Jean de Thiers de 1909 à sa mort, le 25 déc. 1943.— Théophilanthropique (Culte). Théosophie. Vatican (Concile du).

Brunot (Amédée), né à Monein (Pyr.-Atl.) le 9 févr. 1912, entré dans la congrégation des Prêtres de Bétharram, professeur d'Écriture sainte en Palestine (1938-1948) et en France (1948-1964), supérieur du scolasticat de France, provincial pour la province française (1964-1969), secrétaire général de la congrégation à Rome. — Thessaloniciens (Ép. aux), avec D. Buzy.

Buzy (Denis), né à Bénéjacq (Pyr.-Atl.) le 22 mars 1883, supérieur général des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram (1935-1958), décédé à Bethléem (Palestine) le 21 mai 1965; *Tables*, 492. — Thessaloniciens (Épître aux), avec A. Brunot.

Cabrol (Dom Fernand) (1855-1937), O. S. B., abbé de Farnborough, liturgiste; *Tables*, 493-94. — Absolution des morts. Absolution ou absoute quadragésimale. Liturgie. Messe: VIII, dans la liturgie. Mozarabe (Messe).

Callaey (Jean-Baptiste, en religion Frédégand), O. F. M. Cap., né et mort à Anvers (27 juin 1885-16 nov. 1966), consulteur de la S. C. des Rites, professeur d'histoire au collège de la Propagande, archiviste général de l'Ordre. — Ochin (Bernardin de Sienne, dit). Olieu ou Olivi (Pierre-Jean).

Camelot (Pierre-Alfred, en religion Thomas), O. P., né à Lille le 8 juin 1901, professeur aux Facultés dominicaines du Saulchoir, supérieur du séminaire de Mossoul (Iraq). — Aux *Tables :* Jacquin (Alcide-Gustave). Virginité.

Carmignac (Jean), né à Paris le 7 août 1914, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris, directeur de la *Revue de Qumrân*. — Aux *Tables :* Esséniens.

Carra de Vaux (Bernard, baron) (1867-1953), professeur d'arabe à l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 540; *D. B. F.*, VII, 1220. — Coran : II, composition.

Carreyre (Jean), P.S.S., né à Nérigean (Gironde) le 17 janv. 1873, professeur au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où il décède le 8 mai 1962.

Jansénisme. Labelle (Pierre-François). Laborde (Vivien). Labroue (Pierre). La Fare (Étienne-Joseph de). Lafitau (Pierre-François). Lagault (Jérôme). La Lane (Noël de). Lallemant (Jacques-Philippe). Lallouette (Ambroise). Lamilletière (Théophile Brachet de). La Motte (Louis-François-Gabriel d'Orléans de). Lamourette (Adrien). Lamy (Bernard). Langevin (Léonor-Antoine). Langle (Pierre de). Languet de Villeneuve de Gergy (Jean-Joseph). La Peyrère (Isaac de). Laporte (Étienne de). La Taste (Louis-Bernard). Launoy (Jean de). Laurens (Louis Du). Lecène (Charles). Le Cerf de La Viéville (Jean-Philippe). Leclerc (Jean). Leclerc (Pierre). Leclerc de Beauberon (Nicolas-François). Le Courrayer (Pierre-François). Le Coz (Claude). Leduc (Nicolas). Lefèvre (Jacques). Leget (Antoine). Legoux de La Berchère (Charles). Le Gras (Antoine). Legros (Nicolas). Le Maistre (Antoine). Le Maistre (Isaac). Le Maistre de Saci. Le Mère (Ignace). Lemerre (Pierre). Lenfant (Jacques). Le Paige (Louis-Adrien). Le Peletier (Michel). Lepelletier (Claude). Le Porcq (Jean). Lequeux (Claude). Lequien (Michel). Léridant (Pierre). Leroi (Charles-François). Lerouge (Jean-Baptiste-Noël). Le Roy (Guillaume). Lescure (Jean-François de). Leseur ou Lesueur (François-Guillaume). Le Tellier (Charles-Maurice). Le Tellier (Michel). Letourneux (Nicolas). Le Vassor. Leydecker (Melchior). Lherminier (Nicolas). Liancourt (Jeanne, duchesse de). Lochon (Étienne). Longueville (Anne-Geneviève, duchesse de). Lorraine (François-Armand de). Lorry (Paul-Charles). Louail (Jean-Baptiste). Lussan (Louis-Jacques). Luynes (Paul-Albert de). Mahé (Joseph). Magnin (Jean-Baptiste). Mailly (François de). Maimbourg (Louis). Maleville (Guillaume de). Mallet (Charles). Mamachi (Thomas-Marie). Mansi (Jean-Dominique). Marandé (Léonard de). Marca (Pierre de). Marche (Louis de). Marets (Samuel Des). Margon (Guillaume de). Mariette (François de Paul). Marsollier (Jacques). Martin (André). Martinon (Jean). Massoulié (Antonin). Massuet (René). Mathoud (Claude-Hugues). Maudru (Jean-Antoine). Mauduit (Michel). Maugis (Joseph). Maultrot (Gabriel-Nicolas). Méganck (François-Dominique). Meindarts (Pierre-Jean). Merbes (Bon de). Messenguy (François-Philippe). Mey (Claude). Meyer (Liévin de). Mignot (Étienne). Mignot (Jean-André). Milletot (Bénigne). Minard (Louis-Guillaume). Misson (Joseph). Molinier (Jean-Baptiste). Monnier (Hilarion). Montazet (Antoine Malvin de). Montchal (Charles de). Montempuys (Jean-Gabriel Petit de). Montgaillard (Pierre-Jean-François de Percin de). Montgeron (Louis-Basile Carré de). Montignot (Henri). Montluc (Jean de). Montmignon (Jean-Baptiste). Moreau (Charles). Morel (Claude). Morel (Guillaume). Morel (Robert). Moreri (Louis). Morin (Jean-Baptiste). Mouchy (Antoine). Moulinet (Claude Du). Musson (Gabriel). Muyart de Vouglans (Pierre-François). Muzzarelli (Alphonse). Natali (Martin). Naveau (Joseph-Ferdinand). Naveau (Mathias). Néercassel (Jean de). Niceron (Jean-Pierre). Nicolas (Jean-Jacques-Auguste). Nicole (Pierre). Nivelle (Gabriel-Nicolas). Noailles (Louis-Antoine de). Noël (François). Noir (Jean Le). Nonnotte (Claude-François). Nouet (Jacques). Odesdun de La Meschinière (Louis). Olavidé (Pablo-Antonio-José). Opstraet (Jean). Oudin (Casimir). Oudin (François). Ouvrard (René). Pacareau (Pierre). Paccori (Ambroise). Pallu (Martin). Paludanus (Henri). Paludanus (Michel). Paradis (Léo-

nard). Paris (Anselme de). Paris (François de). Parisière (Jean-César Rousseau de La). Parmentier (Antoine). Patouillet (Louis). Patuzzi (Jean-Vincent). Pavie de Fourquevaux (Jean-Baptiste-Raymond de Beccarie de). Pavillon (Nicolas). Pellisson-Fontanier (Paul). Perchambault de La Bigotière (René). Pereira de Figueiredo (Antoine). Perreau (Edme). Petitdidier (Jean-Joseph). Petitdidier (Matthieu). Petitpied l'Ancien (Nicolas). Petitpied (Nicolas). Pey (Jean). Pezron (Paul). Phélipeaux (Jean). Philieul (Vasquin). Philopald (Antoine Delahaye). Picard (Jean). Pichon (Jean). Pichon (Thomas-Jean). Pien (Ignace). Pien (Jean). Pilé (Denis). Pin (Louis-Ellies Du). Pinel. Pinthereau (François). Pirot (Edme). Pistoie (Synode de). Pithou (Famille). Plumyoen (Josse-Joseph). Pluquet (François-André-Adrien). Pluquet (Frédéric). Polignac (Melchior, cardinal de). Pompignan (Jean-Georges Le Franc de). Poncet. Pontas (Jean). Ponchâteau (Sébastien-Joseph Du Cambout de). Porte (Barthélemy de La). Pothier (Remi). Prades (Jean-Martin de). Précipiano de Soye (Humbert-Guillaume de). Prou ou Proust (Claude). Pucelle (René). Quarré (Barthélemy). Quarré (Jean-Hugues). Quéras (Mathurin). Querbeuf (Yves-Mathurin-Marie Tréaudet de). Quesnel et le quesnellisme. Racine (Bonaventure). Rancé (Armand-Jean Le Bouthillier de). Ranst (François van). Rastignac (Armand-Anne-Auguste-Antoine-Sicaire de). Rastignac (Louis-Jacques de). Ravechet (Hyacinthe). Renaudot (Eusèbe). Reynaud (Marc-Antoine). Riballier (Ambroise). Ricci (Scipion). Richelieu (Armand-Jean Du Plessis, cardinal de). Richer (Edmond). Rigault (Nicolas). Rivet de La Grange (Antoine). Robbe (Jacques). Robinet (Urbain). Roger (Louis). Rollin (Charles). Rondet (Laurent-Étienne). Rose (Jean-Baptiste). Roucourt (Jean). Roussel (Claude). Roussel (Guillaume). Roussel de La Tour. Roze (André). Sainctes (Claude de). Saint-Amour (Louis Gorin de). Saint-Sorlin (Desmarest de). Sainte-Beuve (Jacques de). Sainte-Marthe (Famille de). Santeul (Claude de). Santeul (Jean-Baptiste de). Servin (Louis). Severt (Jacques). Silvy (Louis). Simon (Grégoire). Singlin (Antoine). Sinnich (Jean). Souastre (Joseph Bonnières de). Steenoven (Corneille). Stockmanns (Pierre). Suret (Antoine). Tabourier (Pierre-Nicolas). Tamburini (Pierre). Targuy (Louis de). Tavelly (Joseph). Tencin (Pierre Guérin de). Thuillier (Vincent). Tournely (Honoré). Toustain (Charles-François). Travers (Nicolas). Treuvé (Simon-Michel). Tricalet (Pierre-Joseph). Unigenitus (Bulle). Utrecht (Église d').

Carrière (Gaston), O. M. I., né à Curran (diocèse d'Ottawa) le 21 mars 1913; études supérieures à Rome, prêtre en 1939, membre du Sénat académique de l'Université d'Ottawa, secrétaire puis directeur de la *Revue de l'Université d'Ottawa*. — Aux *Tables :* Canada.

Carro (Venancio-Diego), O.P., né à Ferreras de Abajo (Zamora, Espagne) le 29 mars 1894, docteur en théologie, membre de l'Académie royale des sciences politiques et morales, professeur à l'*Angelicum* de 1931 à 1940. — Soto (Pierre de).

Casanova (Paul) (1861-1926), professeur d'arabe au Collège de France; *D. B. F.*, VII, 1298. — Mahomet et mahométisme.

Cavallera (Ferdinand) (1875-1954), théologien jésuite, professeur de théologie positive à l'Institut catholique de Toulouse; *Tables*, 560-61; *Catholicisme*, II, 740. — Portalié (Eugène). Poussines (Pierre).

Cayré (Fulbert) (1884-1971), théologien assomptionniste, professeur de philosophie patristique à l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 561; *Catholicisme*, II, 741. — Georges de Chypre. Germain Ier (Saint), patriarche de Constantinople. Germain II (Saint), idem. — Aux *Tables* : Augustinisme.

Cereceda (Félicien), jésuite espagnol, né à Oña (province de Burgos) le 9 oct. 1901, rédacteur à la revue *Razón y Fe*, décédé à Salamanque le 31 mars 1950. — Tolet (François).

Ceyssens (Guillaume, en religion Lucien), O. F. M., né à Wijchmaal (Limbourg, Belgique) le 8 oct. 1902, professeur d'histoire au Pontifico Ateneo Antoniano, à Rome. — Zegers (Nicolas-Tacite).

Chaine (Joseph) (1888-1948), professeur d'Écriture sainte aux Facultés catholiques de Lyon; *Tables*, 576; *Catholicisme*, 858-59. — Parousie.

Charles (Pierre), S. J., né en 1883 à Bruxelles, professeur de missiologie à la Grégorienne; *Tables*, 859. — Kant et kantisme.

Chary (Théophane), O. F. M., né à Piblange (Moselle) le 4 sept. 1918, professeur d'Ancien Testament au couvent de Strasbourg. — Aux *Tables :* Zacharie (Le prophète et le livre).

Chebli (Mgr Pierre), né à Defoun (Liban) le 19 déc. 1870, archevêque maronite de Beyrouth, mort en 1917. — Ehdenensis (Étienne Al-Douaïhi).

Chenu (Marie-Dominique), né en 1895 à Soisy-sur-Seine (Essonne), théologien dominicain, recteur des Facultés du Saulchoir; *Tables*, 597.

Jacques de Brescia. Jacques de Lausanne. Jacques de Saint-Dominique. Janssenboy (Corneille). Janssenboy (Nicolas). Javelli. Jean de Fribourg. Jean de Montenero. Kilwardby (Robert). Klapwell (Richard). Knippenberg (Sébastien). Koellin (Conrad). Labat (Pierre). Laberthonie (Pierre-Thomas). Labye (Dieudonné). Lafon (Jacques). Lambert (Bernard). Las Casas (Barthélemy). Ledesma (Barthélemy de). Ledesma (Martin de). Ledesma (Pierre de). Lemos (Thomas). Leone (Denis). Lopez (Louis). Lorens ou Laurent d'Orléans. Loth (Louis-Bertrand). Maflix (Baudoin de). Magalhaens (Pierre). Marcel d'Ancyre. Marchese (Dominique-Marie). Mariales (Xantes). Sang du Christ. — Aux *Tables :* Féret (Marie-Pierre-Émile).

Chérot (Henri) (1855-1906), S. J., rédacteur aux *Études; D. B. F.*, VIII, 1026-27. — Bourdaloue (Louis). Catrou (François). Caussin (Nicolas). Cellot (Louis).

Chollet (Mgr Jean-*Arthur*) (1862-1952), archevêque de Cambrai; *Tables*, 600-01.

Absolu. Absolument. Abstraction. Abstraite (Connaissance). Abstraits (Termes). Amaury de Bène. Analogie. Animation. Anthropomorphisme. Appropriation aux personnes de la Sainte-Trinité. A priori, a posteriori. Aristotélisme de la scolastique. Averroïsme. Boèce de Dacie. Cause. Certitude. Circumincession. Coaction (Liberté de). Concrets (Termes). Concupiscence. Conscience. Corps glorieux. Culte en général. Descartes. Destin. Destinée. Discernement des esprits. Doute.

Chossat (Marcel), S.J., né à Marboz (Ain) le 2 févr. 1863, professeur de théologie au scolasticat français d'Ore Place (Angleterre) puis de Fourvière, décédé à Lyon le 2 déc. 1926. — Dieu : I, connaissance naturelle; II, son existence; V, sa nature selon les scolastiques.

Chouet (Pierre), né à Paris le 8 mars 1880, professeur à l'École Massillon, à Paris (1929-1932). — Pénitencerie apostolique.

Choupin (Lucien) (1859-1932), S. J., professeur de théologie morale et de droit canon au théologat d'Ore Place et de Fourvière; *Tables*, 601. — Calixte III : II, contrat du cens d'après la bulle *Regimini*.

Chrétien (Mgr Paul), né à Morville-sur-Nied (Moselle) le 24 déc. 1875, docteur en droit canon et droit civil, professeur (1903) puis supérieur (1947) du grand séminaire de Metz, décédé à Metz le 3 mai 1957. — Témoignage (Faux). Témoins (Devoirs des). Testament. Vol.

Cichowski (Henri), né le 20 juillet 1892 à Skórnice (Pologne), docteur en théologie (Varsovie), professeur au séminaire de Pelplin, décédé à Cracovie le 4 mai 1936. — Orzechowski (Stanislas). Pologne : III, sciences sacrées.

Cimetier (Francisque) (1880-1946), de la Compagnie de Saint-Sulpice, canoniste, professeur aux Facultés catholiques de Lyon; *Catholicisme*, II, 1123-24. — Obreption et subreption. Office (Congrégation du Saint). Office divin. Ondoiement. Parenté (Empêchements de). « Sollicitatio ad turpia ». Suspense. Tanquerey (Adolphe-Alfred).

Clamer (Albert-Eugène) (1877-1963), professeur d'Écriture sainte au grand séminaire de Nancy; cf. Pirot et Clamer, *La sainte Bible*, VIII, 1re partie, 1964, p. V-VIII, notice nécrologique. — Emmanuel. Esdras et Néhémie. Jérémie. Josué. Lamentations (Livre des). Lévitique. Michée. Nahum. Nombres. Osée. Paralipomènes. Rois. Ruth. Sophonie. Tobie. Zacharie.

Claudel (Pierre-Aimé), né à Cornimont (Vosges) le 11 juin 1921, professeur d'Écriture sainte au grand séminaire de S.-Dié (1949-1963), curé de Bertrimoutier (1963-1967), doyen de Rambervillers. — Aux *Tables :* Jérémie. Jésus-Christ : I, Écriture sainte.

Clerval (Jules-Alexandre) (1859-1918), professeur à

l'Institut catholique de Paris; *D. B. F.*, VIII, 1524-25.
Clichtove (Josse). Damase Ier. Damase II. Denys (Saint). Dieudonné Ier. Domnus Ier. Domnus II. Éleuthère (Saint). Étienne Ier (Saint). Étienne II. Étienne II ou III. Étienne III ou IV. Étienne IV ou V. Étienne V ou VI. Étienne VI ou VII. Étienne VII ou VIII. Étienne VIII ou IX. Étienne IX ou X. Eugène Ier (Saint). Eugène II. Eugène III. Eusèbe (Saint). Eutychien (Saint). Évariste (Saint). Félix Ier. Félix II. Félix II ou III. Félix III ou IV. Fulbert. Gélase II. Grégoire IV. Grégoire V. Grégoire VI. Grégoire VIII. Grégoire IX. Grégoire X. Grégoire XI. Grégoire XII. Grégoire XIV.

Colon (Jean-Baptiste), né à S.-Gérand-le-Puy (Allier) le 1er juin 1879, professeur de sciences bibliques à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg (1920-1949), décédé à Moulins le 10 oct. 1952; *Tables*, 643. — Jacques (Épître de Saint). Jude (Épître de Saint). Paul (Saint). Romains (Épître aux).

Compaing (René), S. J., né à Thuré (Vienne) le 13 oct. 1853; supérieur en divers collèges et résidences de son ordre, il meurt à Poitiers le 4 mars 1930; *Lettres de Jersey* (1931-1932), p. 451-514. — Cérémonies.

Congar (Yves-M.-J.), né à Sedan le 13 avr. 1904, théologien dominicain; *Tables*, 791.
Schisme. Théologie. — Aux *Tables :* Buonpensiere (Henri). Cathala (Marie-Raymond). Clérissac (Humbert-Marie). Coconnier (Marie-Thomas). Dialectique (Théologie protestante). Didon (Henri-Louis). Esser (Thomas). Guillermin (Henri). Janvier (Albert-Marie). *Marin-Sola (François). Maumus (Élisée-Vincent).* Pègues (Thomas). Poulpiquet (Ambroise-Marie de). Prümmer (Dominique). Schultes (Réginald-Marie). Weiss (Albert-Marie).

Constant (Gustave-Léon-Marie-Joseph) (1869-1940), professeur à l'Institut catholique de Paris; *Catholicisme*, III, 93-94. — Pie IV.

Constantin (Chanoine Charles-Aimé), né à Blâmont (M.-et-M.) le 14 janv. 1866, professeur à l'École Saint-Sigisbert (1889), aumônier du lycée H.-Poincaré à Nancy (1907), décédé dans cette ville le 31 mars 1946.
Affre (Denis-Auguste). Alembert (Jean Le Rond d'). Boisgelin (Jean de Dieu-Raymond de Cucé de). Bolingbroke (Harry Saint-John, vicomte de). Bonald (Louis-Gabriel-Ambroise de). Bonald (Victor de). Boulay (César-Égasse Du). Brueys (David-Augustin de). Brugière (Pierre). Burigny (Jean Lévesque de). Cave (Guillaume). Chateaubriand (François-René de). Christianisme rationnel ou déisme anglais. Claude (Jean). Clausel de Montals (Claude-Hippolyte). Clermont-Tonnerre (Anne-Antoine-Marie-Jules, duc de). Concordat de 1801. Constitution civile du clergé. Conti (Armand de Bourbon, prince de). Daubermesnil (François-Antoine). Déclaration ou les quatre articles de 1682. Du Perron (Jacques Davy). Du Perron (Jean Davy). Du Vergier de Hauranne (Jean), abbé de Saint-Cyran. Duvoisin (Jean-Baptiste). Fleury (Claude). Helvétius (Claude-Adrien). Hobbes (Thomas). Holbach (Paul). Lalande (Luc-François). Le Mettrie (Julien Offray de). La Mothe Le Vayer (François de). Libéralisme catholique. Maistre (Joseph de). Montaigne (Michel de). Montalembert (Charles-René, comte de). Montesquieu (*Charles-Louis-Joseph* de Secondat de). Ozanam (Frédéric). Parisis (Pierre-Louis). Pascal (Blaise). Pasqualis (Martinez). Pie (Louis-François-Désiré-Édouard). Pierre Charron. Portalis (Jean-Étienne-Marie). Rousseau (Jean-Jacques). Voltaire.

Coppens (Joseph-Constant-Liévin), né à Termonde le 12 oct. 1896; *Tables*, 814. — Aux *Tables :* Abbeloos (Mgr Jean-Baptiste). Beelen (Mgr Jean-Théodore). Belgique. Bittremieux (Joseph). Bondroit (Amédée). Callewaert (Mgr Camille). Camerlynck (Achille). Casartelli (Louis-Charles). Cauchie (Alfred-Henri-Joseph). Coppieters (Honoré). Crombrugghe (Camille van).

Cornélis (Jérôme), des Augustins de l'Assomption, né en Belgique le 15 août 1921, secrétaire de la revue *Unité des chrétiens*. — Aux *Tables :* Janin (Raymond).

Coste (Pierre) (1873-1935), archiviste de la Congrégation de la Mission, à Paris; *Catholicisme*, III, 232-33. — Lazaristes (Congrégation des).

Cothenet (Édouard), né à Bourges le 15 juill. 1924, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris. — Aux *Tables :* Qumrân.

Coulbeaux (Édouard-Jean-Baptiste) (1843-1921), lazariste, missionnaire en Éthiopie; *D. B. F.*, IX, 903-04. — Éthiopie (Église d').

Coulon (Émile, en religion Remi), O. P., né à L'Abergement-de-Ste-Colombe (Saône-et-Loire) le 30 août 1877, professeur à Fribourg puis à Rome (Angelicum, 1906-1914), quitte l'ordre au lendemain de la guerre, meurt à Dijon en mars 1961.
Cellius (Antoine). Chacon (Alphonse). Chaves (Thomas de). Choquet (François-Hyacinthe). Ciantès (Joseph-Marie). Cippulus (Grégoire). Coeffeteau (Nicolas). Collins (Henri). Combefis (François de). Concina (Daniel). Contenson (Guillaume de). Cuniliati (Fulgenzio). Daures (Louis). Delbecque (Norbert). Denifle (Joseph). *Dominique de Saint-Thomas.* Drouin (Hyacinthe-René). Dufour (Pierre-Joseph). Échard (Jacques). Eli (Thomas). Faber (Jean). Faber de Carvin (Jean). Fabri (Jean). Fabri (Pierre), de Nimègue. Fantono (Jérôme). Fay (Pierre Du). Fellé (Guillaume). Ferré (Vincent). François d'Enghien. Galien (Joseph). Galingani (Albert). Gallego de Vera (Barnabé). Galluzzi (Gilles de). Gazzaniga (Pierre-Marie). Ghezzi (François). Girardel (Pierre). Goar (Jacques). Godoy (Pierre de). Goepffert (Georges). Gonet (Jean-Baptiste). Gonzalez de Albelda (Juan). Gonzalez de Léon (Juan). Gotti (Vincent-Louis). Goudin (Antoine). Gozze (Ambroise). Grave (Henri de). Graveson (Ignace-Hyacinthe Amat de). Gravina (Dominique). Gregorio (Maurice de). Guillaume de Paris. Guillaume de Rennes. Guyard (Bernard). Hackett (Jean-Baptiste). Hammer (Wilhelm). Harney (Martin). Hedickhuysen (Henri von). Henneguier (Jérôme). Hernio (Jacques). Herrera (Alphonse de). Hochstraten ou Hoogstraten (Jacob). Holcot (Robert). Jean de Cün. Jean de la Cruz (XVIe s.). Jean de la Cruz (XVIIe s.). Le Fèvre (Nicolas).

Cristiani (Mgr Augustin-Louis-*Léon*), né à Escurolles (Allier) en 1879, professeur d'histoire aux Facultés catholiques de Lyon, décédé le 8 janvier 1971; *Tables*, 859-60.
Œcolampade. Osiander (André). Pflug (Julius). Piétisme. Pistorius (Jean) († 1583). Pistorius (Jean) († 1608). Pole (Reginald). Presbytérianisme. Pupper de Goch (Jean). Puritanisme. Purstinger (Berthold). Quakers. Réforme. Réforme catholique ou Contre-réforme. Rucherat (Jean). Sacramentaire (Controverse). Schleiermacher (Frédéric-Daniel-Ernest). Schwenckfeld (Gaspard). Servet (Michel). Smith (Joseph). Socinianisme. Spalatin. Stancaro (François). Staupitz (Jean). Unitariens. Vaudois. Vermigli (Pierre). Vieux-catholiques. Wessel. Wimpheling (Jacques). Wimpina (Conrad). Wyclif. Zinzendorf (Nicolas-Louis, comte de). Zwingli.

Cuvillier (Armand), agrégé de philosophie, né à Paris en 1887. — Aux *Tables :* Malebranche (Nicolas).

Dauphin (Joseph-Jean) (1841-1912), archiviste des Eudistes, à Paris; *D. B. F.*, X, 292-93. — Daon (Roger-François).

De Clercq (Mgr Carlo), né à Anvers en 1905. — Aux *Tables :* Capello (Marius-Ambroise).

Dedieu (Joseph-Germain), né à Quérigut (Ariège) le 18 nov. 1878, docteur ès-lettres, sous-directeur du collège de Juilly, censeur des études à l'école Massillon (1920-1939), mort aux Cabannes (Ariège) le 26 janv. 1960; *Tables*, 915. — Protestantisme.

De Fraine (Jean), S. J., né à Ostende le 3 mars 1914, docteur de l'Institut biblique (1952), professeur d'exégèse à la Faculté théologique S. J. de Louvain, décédé à Folkestone le 25 juillet 1966. — Aux *Tables :* Corluy (Joseph). Druwé (Eugène).

De Ghellinck (Joseph), S. J., né à Gand le 30 oct. 1872, professeur de patrologie et d'histoire des dogmes au théologat de Louvain, directeur du *Spicilegium Lovaniense*, décédé à Héverlé-Louvain le 4 janv. 1950. — Eucharistie : V, au XIIe s. en Occident. Gandulphe de Bologne. Gratien : II, la théologie dans les sources et chez les commentateurs du Décret. Pierre Lombard. Vermeersch (Arthur), avec G. Gilleman.

Dehove (Henri), né le 19 mai 1871, décédé le 11 sept. 1953, professeur d'histoire de la philosophie, de morale et sociologie à la Faculté libre des lettres de Lille. — Dominici (Jean).

Delchard (Antoine), S. J., né à Nancy le 1er oct. 1902, professeur de droit canon au scolasticat d'Enghien, puis de Fourvière, instructeur de troisième an à S.-Martin-d'Ablois (Marne). — Schmalzgrueber (François). Schmidt (Philippe-Antoine). Soell (Antoine).

Delhaye (Mgr Philippe), né à Namur en 1912, professeur à l'Université de Louvain. — Aux *Tables :* France : III, sciences sacrées (III. Théologie). Vatican II (Concile de).

Delivré (Dr Jacques), médecin militaire. — Aux *Tables :* Animation (avec A. Michel).

Delobel (René), né à Watrelos (Nord) le 13 janvier 1912; études aux Facultés catholiques de Lille; ministère paroissial. — Théophile d'Alexandrie.

Delorme (Germain, en religion Ferdinand-Marie), O.F.M. Cap., né à Araules (Hte-Loire) le 21 mars 1873, décédé au Dorat le 21 oct. 1952. Professeur de théologie morale et de droit canonique à Bordeaux, puis à Fribourg (Suisse), au collège S.-Bonaventure, à Quaracchi, enfin à l'Antonianum; cf. Jean-Fr. Bonnefoy, *Le R. P. F. D.* (Collège S.-Bonaventure, Quaracchi, 1953), avec bibl. — Bacon (Roger).

Delorme (Jean), né à Vulbens (Hte-Savoie) en 1920, professeur aux Facultés catholiques de Lyon. — Aux *Tables :* Évangiles. Jacques (Épître de Saint). Josué. Juges. I-II Rois. Samuel.

Deman (Albert, en religion Thomas) (1899-1954), O. P., professeur de théologie morale à Fribourg (Suisse); *Tables*, 924. — Orgueil. Péché. Probabilisme. Salamanque (Théologiens de).

Dennefeld (Louis) (1883-1954), professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg; *Tables*, 934. — Joël. Jonas (Livre de). Judaïsme. Messianisme.

Desbrus (Lucien), C.S.S.R., né le 7 juin 1860 à Chalençon (Ardèche), décédé le 6 janv. 1935 à Uvrier (Valais, Suisse). Après les expulsions de 1901, il fit plusieurs années de ministère paroissial, en particulier à Billens (Suisse). — Clémence (vertu). Compagnies mauvaises. Enfants (devoirs envers leurs parents). Ennemis (Amour des). Envie.

Deshayes (Mgr Florent) (1853-1930), supérieur du grand séminaire du Mans; *Catholicisme*, III, 670. — Abjuration. Acception de personnes. Adjuration. Aggravantes (Circonstances). Aléatoires (Contrats). Alexandre VII : II, propositions condamnées par lui, le 24 sept. 1665 et le 18 mars 1666. Américanisme. Bouvier (Jean-Baptiste). *Apostolicae Sedis* (Constitution).

De Smet (Chanoine Aloysius-Josephus-Julius), né à Oostrozebeke (Flandre Occidentale) le 27 février 1868, professeur de droit canonique au grand séminaire de Bruges (1896-1919), décédé à Bruges le 19 avr. 1927; *Tables*, 4052 (rectifier le prénom). — Illégitime. Impubères. Impuissance.

Desnoyers (Louis) (1874-1928), professeur d'Écriture sainte et de langues sémitiques à l'Institut catholique de Toulouse; *Tables*, 950. — Juges (Livre des).

Desvoyes (Chanoine Robert), né en 1910 à Heuilley-le-Grand (Hte-Marne), directeur d'*Esprit et Vie (L'Ami du clergé)*. — Aux *Tables :* Jolivet (Mgr Régis).

Devreesse (Mgr Robert), né en 1894, vice-préfet de la Vaticane, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale de 1942 à 1945; *Tables*, 957. — Pélage Ier.

Devynck (Marcel, en religion Marie-Albert), des Augustins de l'Assomption, né à Houplines (Nord) le 3 juillet 1894, professeur dans les scolasticats de sa congrégation. — Aux *Tables :* Augustins de l'Assomption.

Dib (Mgr Pierre) (1881-1965), évêque maronite du Caire à partir de 1946; *Tables*, 963. — Maronite (Église). Nairon.

Didier (Chanoine Jean-Charles), né à Villotte (Vosges) en 1905, professeur aux Facultés catholiques de Lille.

Aux *Tables :* France : I, aspects fondamentaux; III, sciences sacrées (VI. Histoire des religions, VII. Spiritualité, VIII. Liturgie, IX. Questions sociales [avec E. Vauthier]). Garnier de Rochefort. Gauthier de Châtillon. Guillaume-Pierre de Goddam. Harclay (Henri de). Herbert d'Auxerre. Huiles Saintes. Jaugey (Jean-Baptiste). Jean Blund ou Blount. Jean de Cornouailles. Jean de Galles. Jean de Jandun. Jean de Montenero. Jean de Murro. Jean de Parme. Jean Pointlane. Jean de Ripa ou de Marchia.

Didiot (Chanoine Jules) (1840-1903), professeur à la Faculté de théologie de Lille; *Tables*, 964. — Abrogation des lois. Acceptation des lois.

Disdier (Marie-Théophane), des Augustins de l'Assomption, né à S.-Julien-en-Champsaur (Htes-Alpes) le 7 mai 1902; études supérieures à l'Institut oriental de Rome (1926); résidence à Kadi-Köy (1928); passé (1945) au clergé séculier. — Nicétas Stéthatos. Nil l'Ascète (Saint).

Dognin (Paul-Georges, en religion Paul-Dominique), O.P., né à Calais le 2 mai 1923, professeur au Saulchoir puis à l'Angelicum. — Aux *Tables :* Justice. Tonneau (Jean-François).

Dolhagaray (Chanoine Bernard), né à S.-Pée-sur-Nivelle (Pyr.-Atl.) le 13 janv. 1847, pénitencier de la cathédrale de Bayonne, décédé le 13 janv. 1918. — Chirurgie. Clercs. Clôture. Compétente (Science). Complicité. Concubinage. Confession (Science acquise en). Contumace. Coutume. Curés. Fornication. Francfort (Concile de). Franc-maçonnerie. Hiérarchie. Humilité.

Dominique de Caylus (Joseph Andrieu, en religion), des Frères mineurs cap., né à Caylus (Tarn-et-Garonne) le 1er févr. 1875, décédé à Toulouse le 10 janv. 1959. — Espagne (Église d') : II, les sciences sacrées. Félicien de Véga.

Doublet (Georges) (1863-1936), professeur de rhétorique au lycée de Nice. — Godeau (Antoine).

Draguet (René), né à Gosselies (Hainaut, Belgique) le 13 févr. 1896, maître en théologie (1924), professeur à l'Université de Louvain de 1925 à 1966; éditeur depuis 1948 du *Corpus scriptorum christianorum orientalium; Tables*, 1036. — Julien d'Halicarnasse.

Druwé (Eugène) (1894-1950), S. J., né le 14 mai 1894; *Tables*, 1061. — Aux *Tables :* Crémers (Victor).

Dubarle (Pierre-Marie-Henri, en religion André-Marie), O. P., né à S.-Dié le 19 oct. 1910; *Tables*, 1061; *Catholicisme*, III, 1133-34. — Aux *Tables :* Vosté (Frédéric, en religion Jacques-Marie).

Dublanchy (Edmond) (1858-1938), de la Société de Marie; *Tables*, 1061.

Arno de Reichersberg. Arnoul de Rochester. Arnoul de Lisieux. Ascétique. Ascétisme. Bailly (Louis). Bandinus. Barcos (Martin de). Bergier (Nicolas-Sylvestre). Bèze (Théodore de). Bonne foi. Bonnetty (Augustin). Calatayud (Vincent). Calomnie. Capital (Péché). Cas de conscience. Casuistique. Charité. Chasteté. Cœur de Marie (Dévotion au). Commandements de l'Église. Communion dans la foi. Communion fréquente. Communion sous les deux espèces. Compensation occulte. Conseils évangéliques. Coopération. Décalogue. Dépôt de la foi. Désespoir. Dévotion. Dimanche. Dogmatique. Dogme. Église. Infaillibilité du pape. Marie. Morale (Théologie).

Dubruel (Marc) (1874-1928), S. J.; *Catholicisme*, III, 1141-42. — Gallicanisme.

Dudon (Paul) (1859-1941), théologien de la Compagnie de Jésus, à Toulouse; *Tables*, 1066. — Ravignan (Gustave-Xavier de La Croix de).

Duhr (Joseph), S. J., né à Ahn (Luxembourg) le 24 mars 1892, professeur d'histoire ecclésiastique au scolasticat d'Enghien (Belgique), décédé à Luxembourg le 12 oct. 1953. — Pallavicino (Pietro Sforza).

Dumont (Mgr Jean, en religion Christophe), O. P., né à Valenciennes le 22 juin 1897; *Catholicisme*, III, 1170. — Aux *Tables :* Istina (Centre d'études).

Dumont (Paul), S. J., né à Bergues (Nord) le 1er janv. 1889, professeur de théologie au scolasticat d'Enghien; *Tables*, 1069-70. — Platel (Jacques). Ripalda (Jean Martinez de). Suarez (François) : II, théologie dogmatique.

Dumoutet (Édouard-Eugène-Paul) (1895-1943), directeur de la *Revue d'apologétique*, professeur d'histoire au séminaire d'Issy; *Tables*, 1070-71. — Mersenne (Marin). Minimes.

Du Passage (Henri) (1874-1963), S. J., directeur des *Études; Catholicisme*, III, 1183. — Usure, III, la doctrine à partir du XVIe s. — Aux *Tables :* Grandmaison (Léonce de). Huby (Joseph).

Durand (Alfred) (1858-1928), S. J., professeur d'Écriture sainte au théologat de la province de Lyon; *Tables*, 1078. — Aggée. Agonie du Christ.

Dutilleul (Joseph), S. J., né à Douai le 14 juill. 1869, professeur d'histoire ecclésiastique au scolasticat d'Enghien (Belgique), archiviste de la province de Champagne, décédé à Enghien le 27 avr. 1930. —

Episcopius (Simon). Esclavage. Farel (Guillaume). Flamare. Franck (Gaspard). Frayssinous (Denis-Luc-Antoine).

Dutouquet (Henri), S. J., né à Valenciennes le 1er déc. 1864, professeur au scolasticat d'Enghien (Belgique), collaborateur des *Études*, décédé à Dijon le 10 juin 1940.
Biard (Pierre). Binet (Étienne). Boireau (Jacques). Bonald (François). Bonnet (Antoine). Bougeat (Guillaume-Hyacinthe). Bouhours (Dominique). Bouix (Marcel). Brignon (Jean). Campion (Bienheureux Edmond). Cercia (Raphaël). Chaignon (Pierre). Champeils (Léonard). Chavasse (Balthasar). Chifflet (Laurent). Chifflet (Pierre-François). Cienfuegos Alvaro. Clorivière (Pierre-Joseph Picot de). Contzen (Adam). Cornoldi (Jean-Marie). Croiset (Jean). Curci (Charles-Marie).

Duval (André), O. P., né à Caen le 3 nov. 1912, professeur aux Facultés dominicaines du Saulchoir (à partir de 1943), bibliothécaire (1943-1962), recteur (1962-1965). — Aux *Tables* : Frères prêcheurs.

Édouard d'Alençon (François Lecorney, en religion) (1859-1928), archiviste général de l'ordre des Frères mineurs cap., à Rome; *Tables*, 1109.
Adam de Marisco (Du Marais). Affaitati (A.-M.). Agapit de Palestrina. Agellus (Louis). Agostini (Boniface). Alamin (Félix de). Albert de Bulsano. Amatori (Mariano degli). Ambroise de Lombez. Amendolia (Joseph). Anaclet du Havre. Anastase (Louis Guichard). Anastase de Paris. Andéol de Lodève. Angelerio (Grégoire). Angélique de L'Isle-sur-Sorgue. Angelis (Barbarinus de). Antoine d'Aubeterre. Antoine-Marie de Vicence. Archange de Lyon. Archange de Termonde. Augustin de Conegliano. Ayossa (Antoine). Ballaini (Jean). Baptiste de Sale ou Trovamala. Barezzi (François). Basile de Soissons. Bassolis (Jean de). Bazin (Jean-Baptiste). Belli (François). Belluti (Bonaventure). Benedicti (Jean). Benoît de Canfeld. Bernard d'Arras. Bernard de Bologne. Bianchi (Jean-Antoine). Bonagratia de Bergame. Bonagratia de Habsheim. Bonaventure de Langres. Bonet (Nicolas). Boulduc. Boverius. Boyvin (Jean-Gabriel). Brulefer (Étienne). Cadei (Jean-André). Cagliola (Philippe). Caimo (Barthélemy). Calamato (Alexandre). Calixte de Naples. Calvenzano (Jean-Antoine). Campet (Pierre). Campion (Hyacinthe). Camus (Bonaventure). Canales (Jean). Cangiamila (François-Alexandre). Capellis (François-Marie de). Capello (Marc-Antoine). Capistran (Saint Jean de). Capuilio (Pierre). Caracciolo (Robert). Carbone (Louis). Caron (Raymond). Carrière (François). Carvajal (Louis). Casarubios (Antoine de). Casimir Casani de Marsala. Casimir de Toulouse. Casimiri (François-Antoine). Castell (Antoine). Castellana (André de). Castilento (Jean-Marie a). Castillo Velasco (François de). Castro (Alphonse de). Castrovol (Pierre de). Cavellus (Hugues). Mac Caughwell. Célestin de Mont-de-Marsan. Célestin de Soissons. Célestre (Antoine). Centini (Maurice). Cesare (Bonaventure-Amédée de). Charles d'Abbeville. Charles Verri de Crémone. Chasteau (Louis Du). Cheffontaines (Christophe de). Chérubin de Maurienne. Clinge (Conrad). Comitibus (De) ou Conti (Blaise). Conry (Florent). Corona (Matthias). Cozza (Laurent). Cratepoil. Cyprien de Gamaches. Cyprien de la Nativité de la Vierge. Cyprien de Sainte-Marie. Daniel de Saint-Sever. Dauphin (Jean-Antoine). David (Pierre). Denys de Gênes, Tassorelli. Denyse (Nicolas). Dolera (ou de Olera) (Clément). Durand (Barthélemy d'Antibes). Duret (Noël). Éloi de La Bassée. Fabri (Philippe). Febvre (Michel). Félix Brandimarte. Félix-François de Madrid. Ferchio (Matthieu). Feuardent (François). Flavius (Melchior). Fonseca (Joseph-Marie). Foresti (Théodore de Bergame). Franchini (Jean de Modène). François de Tolosa. François de Toulouse. François-Marie de Bruxelles. François Pitigiani d'Arezzo. Frassen (Claude). Frères mineurs. Fuentelapeña (Antoine de). Fulgence Boassert. Gabriel de Guarcino. Gaétan-Marie de Bergame. Galatinus (Pierre). Gaudence Paganini. Georges d'Amiens (Godier). Gervais de Brisach. Giacobazzi (Dominique). Giacomelli (Michel-Ange). Gibert (Jean-Pierre). Gilles de Cesaro. Gioannetti (André). Giry (François). Giustiniani (Horace). Glanville (Barthélemy de). Goritz (François-Antoine de). Gradenigo (Jean-Jérôme). Gradi (Étienne). Gratien de Montfort (Bordey). Graziani (Antoine-Marie). Grégoire de Lyon. Grégoire de Naples. Grimaldi (Constantin). Guadagnoli (Philippe). Gualandi (Jean-Bernard). Gualdo (Gabriel). Guillaume de Gouda ou Ter Gouw. Guillaume Rubion. Harphius ou Herp (Henri). Hauzeur (Matthias). Hayer (Jean-Nicolas-Hubert). Hélyot (Pierre, en religion Hippolyte). Henno (François). Henri de Baume. Herborn (Nicolas Ferber de). Hérincx (Guillaume). Hickey (Antoine). Hilaire de Paris (François-Eugène Mongin, en religion). Hilaire de Sexten (Catterer). Hocquard (Bonaventure). Isidore de Niort. Jacobi (Jean). Jacopone de Todi (Beneditti). Jacques de Corella. Jean de Deventer. Jean de Galles ou Jean Walleys. Jean de Galles ou Jean Welle. Jean de La Rochelle. Jean de Parme. Jean de Rada. Jean de Roquetaillade. Jérôme de Goritz. Jérôme de Pistoie. Jérôme de Sainte-Foi. Jesuald Bologni. Jesuald de Luca de Bronte. Joly (Joseph-Romain). Jonghe (Baudoin de), Balduinus Junius. Jonghen (Henri). Joseph-Antoine de Kaysersberg. Joseph de Morlaix. Joseph de Paris. Kerver (Hyacinthe). Kölde (Théodoric). Krisper (Crescence). Lagrené (Jean). Lambert de Moosburg. Lantieri (Charles). Lantusca. Latera (Flaminio-Annibali). Laugeois ou Benoît de Paris. Laurent d'Aoste (Pierre-Thomas Lachenal, en religion). Laurent de Paris. Lauria (Brancati de). Lavinheta (Bernard). Léandre de Dijon. Lebret (Mathurin). Lefebvre (Hyacinthe). Léonard de Port-Maurice. Leoni (Jean-François). Leroy (Pierre). Letins (Constantin). Llamazares (Thomas). Longo (François). Lorte y Escartin (Jérôme). Louis de Bouvignes. Louis de Caspe. Louis de la Croix. Louis de Dole. Louis de Flandre. Louis de Saint-Jean-l'Évangéliste. Louis-François d'Argentan. Luc de Montfort. Lucien Montifontanus. Lupi (Ignace). Lychet (François). Magni (Valérien). Marc de Bauduen. Marc de Bérulle. Marc-Antoine Galizio. Marcel de Riez. Marcellin de Pise. Marcellin de Pont-de-Beauvoisin. Marchant (Pierre). Mariano de Novana. Marquard (Léon). Martin de Cochem. Martin de Torrecilla. Masucci (Antoine). Matthias Bellintani de Salo. Matthieu de Saint-Quentin. Maurice Gambarini. Maxime Bertani. Maximin d'Aix. Medina (Michel). Menghi (Jérôme). Meyronnes (François de). Séraphin de la Croix.

Élisée de la Nativité (Joseph-Ange Alford, en religion), O. C. D., né le 27 juillet 1900 à Cospicua (île de Malte), provincial de la province de Paris, puis du Brabant (Belgique). — Aux *Tables :* Baconthorp (Jean). Carmes (Théologie dans l'ordre des).

Émereau (Archange-Casimir) (1889-1937), assomptionniste, professeur à l'Institut catholique de Paris; *Catholicisme*, IV, 43. — Iconoclasme. Lucar (Cyrille).

Erens (Ambroise-Matthieu), chanoine prémontré belge de l'abbaye de Tongerlo, né à Vliermaal-Rood le 23 févr. 1888, professeur d'histoire ecclésiastique, membre de la Commission historique de l'ordre, décédé à Tongerlo le 23 juill. 1952. — Philippe de Harvengt. Prémontrés. Psaume (Nicolas).

Ermoni (Vincent) (1858-1910), théologien lazariste; *Tables*, 1207.
Abd'el-Melias El-Mechini. Abstinence : VIII, abstinence du sang et des viandes suffoquées. Agop (Jean Holov, dit). Antéchrist. Antioche : VI, conciles; VII, école théologique. Baptême : VI, chez les Coptes; VII, chez les Syriens. Baruch. Breyer (Remi). Bristow (Richard). Brocchi (Joseph-Marie). Broughton (Richard). Brown (Pierre). Brown (Robert). Brownistes. Brunet (François-Florentin). Brunus ou Braun (Conrad). Burg (William). Buzetti (Vincent-Benoît). Calixte (Georges). Call (Richard). Calov (Abraham). Caméron (Jean). Caméroniens. Cantique des Cantiques. Capiton (Wolfang-Fabrice). Chercheurs. Chrétiens ou Christians. Christo-Sacrum. Circoncision. Collet (Pierre). Colossiens (Épître aux). Confession : V, chez les Coptes; VI, chez les Syriens. Confirmation : VI, chez les Coptes; VII, chez les Syriens. Coornhert ou Koornhert (Théodore). Corinthiens (Ire Épître aux). Corinthiens (IIe Épître aux).

Étienne de Sainte-Thérèse (Alfred Leplat, en religion), O.C.D., né à Lille le 9 oct. 1838, restaurateur de la province carme du Brabant, fondateur des *Chroniques du Carmel* (II, 1789), mort à Jambes-lez-Namur le 17 janv. 1904. — Buy, Bhuis ou Buhy (Félix). Calco (Jacques).

Eymard (J.). Voir *infra* à *Julien-Eymard d'Angers*.

Fabro (Cornelio), des Prêtres des Saints-Stigmates, né le 24 août 1911 à Flumignano (Udine, Italie), professeur de philosophie aux universités pontificales de Rome puis à l'université de Pérouse. — Aux *Tables :* Tabarelli (Riccardo).

Fahrner (Ignace) (1865-1941); *Tables*, 1493. — Louage.

Fenton (Joseph Clifford), du diocèse de Springfield (U.S.A.), docteur en théologie, doyen de la Faculté de théologie de la Catholic University of America à Washington. — Aux *Tables :* États-Unis d'Amérique.

Fischer (Professeur Joseph), de Freising. — Aux *Tables :* Eschweiler (Karl). Feder (Alfred-Leonhard). Feneberg (Johann Michaël).

Fonck (Chanoine Nicolas), né à Verdun le 9 août 1877, prêtre à Meaux en 1900, professeur au grand séminaire de cette ville, puis à celui de Strasbourg (1927-1939) et de nouveau à Meaux, à partir de 1940; décédé à Coupvray (S.-et-M.) le 17 oct. 1963.

Impétration. Lamennais (Félicité de). Moehler (Jean-Adam). Morawski (Jean). Mourgues (Michel). Moya (Matthieu de). Moyne (Pierre Le). Mozzi de Capitani (Louis). Mulhausen (Jean de). Muszka (Nicolas). Mystique (Théologie). Ontologisme. Perfection chrétienne. Prière. Puente (Luis de La).

Fonsegrive (Georges) (1852-1917), professeur de philosophie au lycée Buffon; *Tables*, 1577. — Déterminisme.

Fonssagrives (Joseph-Paul) (1860-1920); *Catholicisme*, IV, 1420. — Époux (Devoir des).

Forget (Jacques) (1852-1937), professeur de langues sémitiques à l'Université de Louvain; *Tables*, 1581.

Adrien VI. Apparitions. Arendt (Guillaume-Amédée-Auguste). Bouquillon (Thomas). Briard (Jean). Cardinaux. Conciles. Congrégations romaines. Curtenbosch (Jean de). Daelman (Charles-Ghislain). Damen (Armand). Déisme. Dens (Pierre). Diaconesses. Diacres. Driedo (Jean). Engelen (Guillaume van). Exorcisme. Exorciste. Fabricius ou Lefèvre (André). Froidmont (Libert). Garet (Jean). Gomar et gomarisme. Gouda (Jean de). Hennebel (Jean-Libert). Henri de Gand. Hessels (Jean). Hornes (Arnould de). Huart (Ignace). Huygens (Gommaire). Innocent V. Jérôme (Saint). Jovinien. Julien d'Éclane. Julien de Tolède (Saint).

Fourneret (Pierre-Jules) (1868-1920), canoniste, professeur à l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 1594-95. — Biens ecclésiastiques. Décision. Décret. Décrets. Démission. Dérogation. Dimissoriales (Lettres). Diocèse. Discipline. Domicile. Droit. Droit canonique. Duel.

Fournet (Auguste), P. S. S., né à Clermont-Ferrand le 28 juin 1867, professeur au collège de Montréal, décédé à Montréal le 10 mai 1916. — Canada.

Fraigneau-Julien (Bernard), P. S. S., né à Nantes le 19 juin 1918, professeur (1953-1967) aux grands séminaires de Reims, Bourges, Rodez, Soissons, aumônier de religieuses à Brou-sur-Chantereine (S.-et-M.) (1967). — Aux *Tables :* Urs von Balthazar.

Frins (Victor), S. J., né en Rhénanie le 17 sept. 1840, écrivain au scolasticat allemand d'Exaeten, puis de Valkenburg (Hollande), décédé à Bonn le 13 avr. 1912. — Concours divin.

Fritz (Georges) (1882-1951), docteur en philosophie, archiviste du diocèse de Strasbourg; *Tables*, 1753.

Nicée (Ier concile de). Nicée (IIe concile de). Orange (IIe concile de). Origénisme. Pâques (les controverses pascales). Phébade. Philostorge. Piérius. Pierre d'Alexandrie. Pierre le Foulon. Pierre de Laodicée. Pierre Monge. Polycarpe. Polycrate. Pomère. Possidius. Proclus. Procope de Gaza. Quinisexte (Concile). Richard de Saint-Victor. Rimini (Concile de). Ronge (Jean). Sailer (Jean-Michel). Scheeben (Mathias-Joseph). Schell (Hermann). Schlegel (Charles-Frédéric-Guillaume). Scolastique. Schroers (Henri). Schulte (Jean-Frédéric von). Schwane (Joseph). Séleucie d'Isaurie (Concile de). Semi-rationalistes. Service militaire. Sous-introduite. Stolberg (Frédéric-Léopold de). Suidas.

Aux *Tables :* Achelis (Hans). Acominatos (Michel). Agapios, métropolite de Mabboug. Agathias le Scolastique. Albert de Saxe. Alexandre d'Aphrodisias. Allemagne : État religieux; Théologie en Allemagne depuis 1900. Anrich (Gust.-Ad.). Césaire de Heisterbach.

Gagnebet (Charles, en religion Marie-Rosaire), O. P., né aux Quatre-Routes (Lot) le 6 août 1904, professeur à l'*Angelicum* à partir de 1937, expert au concile de Vatican II, consulteur de la S. Congrégation de la Doctrine de la Foi, membre de l'Académie romaine de S. Thomas. — Thomas d'Aquin : II, le docteur et le saint.

Gaï (Dom J.-B.), bénédictin de l'abbaye d'Hautecombe, né à Sari-di-Porto-Vecchio (Corse) le 16 juill. 1898. — Zigliara (Thomas-Marie).

Galot (Jean), S. J., né à Ougrée (prov. de Liège) le 31 août 1919, professeur de théologie à Egenhoven-Louvain et à la Grégorienne. — Aux *Tables :* Jésuites (les sciences religieuses au XXe s. dans la Compagnie de Jésus).

Galtier (Paul), S. J., né à Alrance (Aveyron) le 9 févr. 1872, professeur à la Grégorienne, décédé à Rome le 30 janv. 1961; *Tables*, 1770.

Imposition des mains. Peltanus (Théodore). Penalosa (Ambroise de). Perez de Unano (Martin). Petau (Denys). Pleyer (Joseph). Ramière (Henri). Rapin (René). Satisfaction. Sirmond (Jacques). Tiphaine (Claude).

Gardeil (Ambroise) (1859-1931), O. P., professeur au couvent d'études (Kain) de la province de France; *Tables*, 1772-74 (corriger la date de naissance); *Catholicisme*, IV, 1754-55.

Acte. Appétit, suivant la doctrine de S. Thomas d'Aquin. Béatitude. Béatitudes évangéliques. Bien. Bonheur. Bonté. Cardinales (Vertus). Conseil, acte humain. Consentement. Crainte. Crédibilité. Dons du Saint-Esprit. Élection, acte humain. Fruits du Saint-Esprit. Lieux théologiques.

Gardeil (Jean, en religion Henri-Dominique), O. P., né à Nancy le 20 juin 1900, neveu du précédent. — Aux *Tables :* Hugueny (Étienne). Mainage (Thomas-Lucien). Roland-Gosselin (Marie-Dominique). Simonin (Henri-Dominique).

Gardette (Léonard), S. J., né à S.-Étienne le 4 déc. 1876, professeur au scolasticat français de Fourvière réfugié à Ore Place, décédé à Lyon le 29 nov. 1929. — Magie.

Garrido Bonaño (Dom Manuel), né à Valverde del Camino (prov. de Huelva, Espagne) le 1er oct. 1925, bénédictin de l'abbaye San Domingo, à Silos (prov. de Burgos, Espagne). — Aux *Tables :* Espagne : III, bibliographie religieuse dans la première moitié du XXe s.

Garrigou-Lagrange (Marie-Aubin, en religion Réginald), O. P., né à Auch en 1877, professeur de théologie thomiste au Collège angélique de Rome, mort à Rome en 1964; *Tables*, 1776-77.

Prédestination : III, d'après les Pères latins, particulièrement S. Augustin (§ VII, les disciples de S. Augustins); V, les docteurs du Moyen Age; VI, le protestantisme et le jansénisme; VII, après le concile de Trente; VIII, partie théorique. Prémotion physique. Providence : IV, selon la théologie. Thomas d'Aquin : IV, le commentateur d'Aristote. Thomisme.

Garriguet (Louis) (1859-1927), de la Compagnie de S.-Sulpice, supérieur des séminaires d'Avignon, puis de La Rochelle; *Tables*, 1777; *Catholicisme*, IV, 1766-67. — Gage. Grève. Hypothèque.

Gastoué (Amédée) (1873-1943), maître de chapelle à S.-Jean de Belleville, puis au collège Stanislas, à Paris; *Catholicisme*, IV, 1769-70. — Eau bénite.

Gatard (Dom Auguste), né à S.-Brévin-les-Pins (Loire-Atl.) le 18 mai 1862, prieur de l'abbaye de Farnborough (1905), décédé à Londres le 21 nov. 1920.

Ackworth (Georges). Adams (Robert). Almond (Olivier). Amour (Frères de l'). Anderson ou Munson (Lionel). Anderton (Roger). Anderton (Thomas). Anglicanisme. Gardiner (Étienne). Geddes (Alexandre). Gilbert (Nicolas-Alain). Glas (Jean). Gother (Jean). Gould (Thomas). Grande-Bretagne et Irlande. Grosseteste (Robert). Hall (Richard). Hawarden (Édouard). Henri VIII, roi d'Angleterre. Holden (Henri). Hooke (Luc-Joseph).

Gaudel (Mgr Auguste-Joseph), né le 21 mai 1880 à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle), professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, évêque de Fréjus de 1941 à 1960, puis évêque titulaire de Nisiro; décédé à Toulon le 8 août 1969; *Tables*, 1780. — Éminence (Méthode d'). Kénose. Lanfranc. Limbes. Messe : III, dans l'Église latine, du IVe s. jusqu'à *la veille de la* Réforme. Péché originel. Sacrifice. Stercoranisme.

Gazeau (Dom Roger), bénédictin de l'abbaye S.-Martin de Ligugé, né à Neuville-de-Poitou (Vienne) le 1er juin 1910.

Aux *Tables :* Berlière (Dom Ursmer). Butler (Dom Edward-Cuthbert). Cabrol (Dom Fernand). Cagin

(Dom Paul). Chapman (Dom John). Gasquet (Aidan). Janssens (Mgr Laurent). Marmion (Dom Colomba). Morin (Dom Germain). Puniet (Dom Pierre de). Quentin (Dom Henri). Renaudin (Dom Paul). Stolz (Dom Anselme). Vonier (Dom Anschaire). Wilmart (Dom André).

Geenen (Joseph, en religion Godefroid), O. P., né à Vorselaar (Belgique) le 14 mars 1906; professeur au *studium* dominicain de Louvain, puis à l'*Angelicum*. — Thomas d'Aquin : VII, et les Pères.

Gelin (Albert) (1902-1960), de la Compagnie de S.-Sulpice; *Tables*, 1785; *Catholicisme*, IV, 1805.

Aux *Tables :* Aaron. Abel. Abraham. Actes des Apôtres. Aggée. Agneau pascal. Amos. Anathème. Antéchrist. Antilogies bibliques. Apocryphes. Baruch. Canon des Livres saints. Cantique des Cantiques. Création, note sur le concordisme. Daniel. Deutéronome. Dieu. Ecclésiaste (Livre de l'). Ecclésiastique (Livre de l'). Emmanuel. Esther. Exode (Livre de l'). Ezéchiel (Livre d'). Genèse. Genres littéraires dans la Bible. Habacuc (Livre d').

Georgesco (Chanoine J.), à Oradea-Mare (Roumanie). — Roumanie.

Gilleman (Gérard), S. J., né à Havinnes (Hainaut) le 7 juill. 1910, professeur de théologie au scolasticat de Louvain, puis à celui de Kurseong (Calcutta). — Vermeersch (Arthur), avec J. De Ghellinck.

Gillon (Henri-Alex.-Albert, en religion Louis-Bertrand), O. P., né à Paris le 8 nov. 1901, professeur à l'Angelicum (1936), recteur de 1955 à 1961. — Thomas d'Aquin : V, signification historique de sa théologie.

Glez (Chanoine Gaston), né à Charmes-sur-Moselle (Vosges) le 11 sept. 1880, supérieur du grand séminaire de S.-Dié, mort à S.-Dié le 19 avr. 1948. — Pouvoir du pape dans l'ordre temporel. Primauté du pape. Sommier (Jean-Claude).

Glorieux (Mgr Palémon), né en 1892, recteur des Facultés catholiques de Lille; *Tables*, 1818.

Sentences (Commentaires sur les). Sibert de Beek. Siger de Brabant. Siger de Courtrai. Simon (Maître). Simon d'Authie. Simon de Faversham. Simon de Gand. Simon de Hinton. Simon de Tournai. Sommes théologiques. Sorbon (Robert de). Sorbonne. Sutton (Thomas de). Swanington. Tempier (Étienne). Thérines (Jacques de). Thierry de Freiberg. Thomas de Bailly. Thomas Bradwardine. Thomas Gallus. Thomas d'Irlande. Thomas Jorz. Thomas de Strasbourg. Thomas de Wylton. Tifford (Guillaume de). Toulouse (Arnaud de). Tournai (Nicolas de). Trilia (Bernard de). Trivet (Nicolas). Ulrich de Strasbourg. Vargas (Alphonse). Walsingham (Robert). Weerde (Jean de). Winchelsea (Robert de).

Aux *Tables :* Abélard. Adam Pulchrae Mulieris. Adam Scot. Adenulfe d'Anagni. Albert de Cluny. Albert de Metz. Alexandre d'Alexandrie. Alexandre de Hongrie. Alfred Gonteri. Amadeus de Castello. Amaury de Bène. André (Antoine). Anselme de Cantorbéry (Argument de S.). Bacon (Roger). Bérenger de Landorre. Berthaud de Saint-Denys. Bertrand de Bayonne. Bertrand de La Tour. Boniface de Bruxelles. Burleigh (Walter). Chrétien de Beauvais. Correctoires (Querelle des). Dominique d'Alquessa. Eckart (Maître). Étienne Berout. Étienne de Bourbon. Étienne Langton. Gauthier de Bruges. Geoffroy Babion. Gérard d'Abbeville. Godefroid de Fontaines. Gonzalve d'Espagne. Guiard de Laon. Guillaume d'Alnwick. Guillaume de Hothun. Guillaume de Moerbeke. Hannibald. Haymon d'Auxerre. Haymon d'Halberstadt. Jacques de Lausanne. Jean de Lichtenberg. Nicolas de Lisieux. Nicolas du Pressoir. Pierre de Limoges. Pierre de Roissy. Pierre de Tarentaise. Rambert de Bologne. Raoul l'Ardent.

Godefroy (Dom François-*Louis*-Donat) (1873-1953), supérieur du grand séminaire de Nancy, puis moine à l'abbaye de Sept-Fonds; *Tables*, 1830.

Épikie. Eucharistie : VII, d'après le concile de Trente. *Ex cathedra*. Extrême-onction : III, chez les scolastiques; IV, d'après le concile de Trente et les théologiens postérieurs; V, questions morales et pratiques. Fiction dans les sacrements. Fruits de la messe. Indults. Infanticide. Interdit. Interstices. Irrégularités. Langues liturgiques. Lecteur. Mariage : I, d'après la Sainte Écriture; II, au temps des Pères. Mensonge. Ministre des sacrements.

Godefroy de Paris (Rév. P.), O. F. M. Cap., dans le monde Joseph Niobey, né et mort à Paris (24 avr. 1886-15 avr. 1950), prédicateur, puis archiviste provincial. — Ubertin de Casale. Viger (Marc). Vital Du Four. Viateur de Coccaglio. Zamora (Joseph).

Godet (Pierre-Julien), P. O., né à Mareuil-sur-Lay (Vendée) le 23 nov. 1843, quitte l'Oratoire pour raisons de santé en 1898, se retire en Vendée; mort en 1913.

Apollinaire l'Ancien. Apollinaire le Jeune et les apollinaristes. Arabien. Arachiel de Cacciaturo. Arnobe l'Ancien. Arnobe le Jeune. Bacchyle. Basile, archevêque de Séleucie. Basile de Cilicie. Bède le Vénérable. Bérylle. Boèce. Braulio. Brunon d'Asti ou de Segni (Saint). Bull (Georges). Cassien (Jean). Cassiodore. Clément I[er] de Rome (Saint). Cyprien (Saint). Denys l'Aréopagite (Le Pseudo-). Didyme l'Aveugle. Diodore de Tarse. Diognète (Épître à). Dœllinger (Jean de). Dracontius. Drey. Durand de Mende, le Jeune. Durand de Saint-Pourçain. Ennodius de Pavie. Érasme. Eucher (Saint). Eudocie. Eugène (Saint). Eusèbe d'Émèse. Eusèbe de Verceil. Évagre le Pontique. Evodius. Fabien (Saint). Facundus. Fastidius. Fauste de Riez. Félix, évêque d'Urgel. Ferrand (Fulgence). Firmilien. Firmus. Florus. Fortunat (Saint). Fulgence de Ruspe. Funk. Galland (André). Gaudentius (Saint). Gauthier de Saint-Victor. Gélase I[er] (Saint). Gélase, évêque de Césarée. Gélase de Cysique. Gennade. Georges, évêque de Laodicée. Gerbet (Philippe-Olympe). Gerdil. Gioberti (Vincent). Gnose. Goerres (Jean-Joseph de). Gotescalc. Gousset (Thomas). Grégoire le Grand. Grégoire l'Illuminateur. Grégoire d'Agrigente. Grégoire de Nazianze. Grégoire de Néocésarée. Grégoire de Nysse. Guillaume d'Auxerre. Guillaume de Champeaux. Guillaume de Saint-Thierry. Günther (Antoine).

Goetz (Joseph), S. J., né à Avolsheim (Bas-Rhin) le 25 sept. 1909, professeur d'histoire des religions à la Grégorienne et au scolasticat de Fourvière. — Stengel (Georges). Tanner (Adam).

Gorce (Charles-Marcel-Louis-*Maxime*, en religion Matthieu), O. P., né à S.-Étienne (Loire) le 15 juin 1898, professeur au Saulchoir (1927-1930), puis à l'Institut catholique de Toulouse (1930-1935); quitte l'ordre et l'Église en 1949 pour devenir pasteur vieux-catholique en Suisse

Mayol (Joseph). Mazolini (Silvestre). Medina (Barthélemy de). Mensing (Jean). Mercori (Jules). Miechow (Justin de). Milante (Pie-Thomas). Minutolo (Louis). Miranda (Barthélemy de La). Molinari (Dominique-Marie). Moneta de Crémone. Monopoli (Jérôme de). Monsabré (Jacques-Marie-Louis). Nacchiante (Jacques). Nanni (Remi). Navarrette (Bienheureux Alphonse). Navarrette (Dominique-Ferdinand). Navases (Marianus). Nazaire (Jean-Paul). Neelsius (Nicolas). Nicolaï (Jean). Nicolas de Gorron. Nicolas de Hanaps. Nicolas de Spinaciola. Nicolas de Strasbourg. Nicolle (Vincent). Nicolucci (Jean-Dominique). Nidi (Raymond). Niger ou Nigri. Ninguarda (Félicien). Nyder (Jean). O'Brien (Timothée). Orsi (Joseph-Augustin). Ory (Matthieu). Oswald (Albert). Passerini (Pierre-Marie). Patin (Joseph). Paxillus (Bernard). Pélican (Pierre). Pencini (Innocent). Penna (Jean de La). Penon (François). Pépin (Guillaume). Percin (Jean-Jacques). Petrucci (Pierre-Martyr). Piny (Alexandre). Piscialis (Barthélemy de). Pistor (Martin). Platesius (Eustache). Politi (Lancelot). Poncelli (Sixtus). Pons (Vincent). Porrele (François). Posadas (Bienh. François). Poteau (Nicolas). Prado (Norberto Del). Prat-Chassagny (Antoine Du). Quétif (Jacques). Quiros (Hyacinthe-Bernard de). Rabaudy (Bernard de). Radinus. Rainier de Lombardie. Rainier de Pise. Rainier de Plaisance. Ramon (Thomas). Razzi (Séraphin). Réalisme. Réginald (Antonin). Ricard de Montcroix. Riccardi (Nicolas). Ricchini (Thomas-Augustin). Ricci (Dominique). Ricci (Jacques). Richard (Charles-Louis). Rivius (Eustache). Robert de Melun. Robert d'Oxford. Rocaberti (Jean-Thomas de). Romei (François). Rosaire. Roscelin. Rossi (Bernard-Marie de). Rothwell (Guillaume). Rotier (Esprit). Roux (Joseph). Sall (Antonin). Samuel de Lublin. Samuelis. Sanchez (Pierre). Sanctes-Pagninus. Sans Muteri. Sarpetri (Dominique). Savin (Nicolas). Savonarole (Jérôme). Schwalm (Salvador). Sébille (A-

lexandre). Sergent (Dominique). Serroni (Hyacinthe). Serry (François-Jacques-Hyacinthe). Silvestri (François). Sixte de Sienne. Vincent Ferrier (Saint).

Gordillo (Maurice), S. J., né à Séville le 23 avr. 1894, professeur de théologie, vice-président de l'Institut pontifical oriental à Rome, décédé dans cette ville le 16 avr. 1961. — Russie : II, la pensée religieuse et la théologie depuis l'établissement du Saint-Synode.

Gouillard (Jean), des Augustins de l'Assomption, né à Blaringhem (Nord) le 21 juin 1910, bibliothécaire de l'Institut français d'études byzantines à Bucarest (1937-1947); chargé de recherche au C.N.R.S., directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études; réduit à l'état laïc.

Syméon d'Euchaites. Syméon le Jeune. Syméon le Métaphraste. Syméon Mésopotamitès. Syméon Studite le Modeste. Syméon Stylite le Jeune. Thalassius. Théodore le Sabaïte. Théognoste. Théolepte. Théophane le Climaque.

Goyau (Georges) (1869-1939), de l'Académie française; *Tables*, 1842-43. — Allemagne : I, état religieux (1900). France : IV, état religieux (1914). Léon XIII.

Grausem (Jean-Pierre), S. J., né à Chémery-les-Deux (Moselle) le 25 déc. 1891, professeur de théologie dogmatique au scolasticat d'Enghien (Belgique), puis au grand séminaire de Tananarive.

Pejacevich (François-Xavier). Pelecyus (Jean). Peralta (Antonin de). Pereyra (Benoît). Perpinian (Pierre-Jean). Petrasancta (Silvestre). Pinelli (Luc). Pirhing (Ernric). Pisanus (Alphonse). Plowden (Charles). Polansky (Népomucène). Polansky (Thaddée). Postel (Henri-Joseph). Prilesky (Jean-Baptiste). Pusch (Sigismond). Quadros (Diego de). Quiros (Antoine-Bernard de). Rader (Matthieu). Ragusa (Joseph). Raiscani (Jean). Ramirez (Vincent). Razenriedt (Gebhard). Rechlinger (François). Rechlinger (Frédéric). Regono (Antoine-Joseph). Regourd (Alexandre). Rhodes (Georges de). Ribadeneira (Gaspar de). Ribadeneyra (Pierre de). Ribas (Louis de). Riccioli (Jean-Baptiste). Riess (Florian). Roberti (Jean). Rodriguez (Alphonse). Roest (Pierre). Rossignol (Jean-Joseph). Rossignoli (Bernardin). Rossignoli (Charles-Grégoire). Rosweyde (Héribert). Rozaven (Jean-Louis de Leissègues). Rubio (Antoine). Ruiz de Montoya (Diego). Rupp (Jean). Rutka (Théophile). Saccheri (Jérôme). Sandaeus (Maximilien). Schaezler (Constantin von). Scheffmacher (Jean-Jacques). Scherer (Georges). Torres (François de). Torres (Jérôme de). Torres (Louis de). Tournemine (René-Joseph de). Trévoux (Mémoires ou Journal de). Tylkowski (Adalbert). Ulloa (Jean). Van der Veken. Vega (Christophe). Vega (Emmanuel de). Veith (Laurent). Velasquez (Jean-Antoine). Wadding (Michel). Wadding (Pierre). Wangnereck (Henri). Weninger (François-Xavier). Wernz (François-Xavier). Widmann (Joseph). Wilmers (Guillaume). Zaccaria (François-Antoine). Zallinger zum Thurn (Jacques-Antoine von). Zech (François-Xavier).

Grelewski (Étienne), né à Dwikozy (diocèse de Sandomierz, Pologne) le 3 juill. 1898, docteur en droit canon (Strasbourg, 1924), professeur de religion au gymnase de Radom, secrétaire général du syndicat des ouvriers, fondateur de la *Prawda Katolicka*, mort au camp de Dachau le 9 mai 1941; *Tables*, 1940 (rectifier le prénom). — Kulczynski (Ignace). Kurbski (André). Lasicki (Jean).

Grenet (Paul-Bernard), du diocèse de Rouen, né en 1912, professeur de philosophie à l'Institut catholique de Paris. — Aux *Tables :* Teilhard de Chardin.

Grivec (Mgr Franc X.), né à Zuzemberk (Slovénie) le 19 oct. 1878; docteur en théologie, professeur au séminaire de Ljubljana (1907-1919), puis à la Faculté de théologie (1920-1963), mort à Ljubljana le 26 juin 1963; *Tables*, 1967. — Aux *Tables :* Croatie.

Grumel (François, en religion Venance), né au Bourget-du-Lac (Savoie) le 23 mai 1890, théologien assomptionniste, secrétaire de l'Institut français d'études byzantines, maître de recherche au C.N.R.S., professeur à l'Institut catholique de Paris, mort à Paris le 13 août 1967; *Tables*, 1970.

Images (Culte des). Léonce de Byzance. Ligaridès (Paisios). Lyon (IIe concile œcuménique de) : II, la réunion de l'Église grecque. Maxime de Chrysopolis. Maxime le Dominicain. Maxime Malatakis. Méthode Anthracite. Métrophane Critopoulos. Michel Glykas. Moschatos (Antoine). Nectaire. Néophyte le Reclus. Nicéphore Blemmyde. Nicéphore Théotokis. Nicétas d'Héraclée. Nicodème l'Hagiorite. Nicolas de Méthone. Nil Diasorenus. Paléologue (Jean V). Pantaléon. Pierre III d'Antioche. Pierre Grossolanus. Syméon II de Jérusalem.

Guillermin (Henri) (1845-1903), O. P., professeur à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse; *Tables*, 2002. — Ader (Guillaume).

Guilloreau (Dom Léon), né à S.-Rémy-du-Plain (Sarthe) le 16 mars 1861, bénédictin de l'abbaye de Solesmes, abbé-coadjuteur de Ste-Madeleine de Marseille (12 oct. 1920), décédé à l'abbaye d'Hautecombe le 14 nov. 1922. — Abbate (Étienne). Abedoc ou Ardeboc. Abéliens. Abrahamites, hérétiques du IXe s. Abrahamites, déistes du XVIIIe s.

Guilluy (Paul), né à Ruitz (P.-de-C.) en 1913, professeur aux Facultés catholiques de Lille (1945). — Aux *Tables :* France : II, philosophie.

Guizard (Louis) (1905-1960), professeur à la Faculté de droit canonique de Paris. — Yves de Chartres (Saint), avec É. Amann.

Habert (Chanoine Onésime), né à Grand (Vosges) le 9 juin 1873, curé de Champagne-sur-Seine (S.-et-M.) de 1910 à 1945, décédé le 11 févr. 1960; *Tables*, 2009. — Matérialisme et monisme.

Hamon (Auguste) (1860-1939), S. J.; *Catholicisme*, v, 504; *Dict. de Spiritualité*, VII, 62-64. — Extase.

Harent (Stéphane) (1845-1926), S. J., professeur au scolasticat d'Ore Place, Hastings (Angleterre); *Tables*, 2019. — Croyance. Espérance. Foi. Infidèles (Salut des).

Hasseveldt (Roger), né à Halluin (Nord) en 1917, ancien professeur au grand séminaire de Lille. — Aux *Tables :* Église.

Hedde (René), O. P., né le 2 mai 1877, professeur aux Facultés catholiques de Lyon (1921), prieur du couvent d'Angers (1925-1928), supérieur du couvent de Clermont-Ferrand jusqu'à sa mort, survenue à Fribourg (Suisse) le 20 avr. 1932. — Leyde (Jean de). Libertins. Libres (Frères). Lollards. Martyre. Mennonites. Métapsychique. Métempsycose. Méthodisme. Pélagianisme. Pie V (Saint). Pierre de La Palu. Pragmatique Sanction.

Hellin-Lasheras (Joseph), S. J., né à Jabali Viejo (prov. de Murcie, Espagne) le 29 déc. 1883, doyen de la Faculté S. J. de théologie à Madrid. — Urraburu (Jean-Joseph). Vasquez (Gabriel).

Hemmer (Marie-*Hippolyte*), né à Rodemack (Moselle) le 31 janv. 1864, curé de S.-Mandé puis de la Trinité à Paris, décédé le 28 févr. 1945; *Tables*, 2040; *Catholicisme*, v, 596.

Adrien Ier. Adrien IV. Aérius. Agapètes. Albanais. Alexandre II. Alexandre III. Alexandre IV. Alexandre VII. Alexandre VIII. Alzog (Jean-Baptiste). Ammien Marcellin. Anaclet (Saint). Anastase Ier (Saint). Anastase II (Saint). Anastase III. Anastase IV. Benoît Ier. Benoît II. Benoît III. Benoît IV. Benoît V. Benoît VI. Benoît VII. Benoît VIII. Benoît IX. Benoît X. Benoît XI. Benoît XIII. Benoît XIV. Boniface Ier. Boniface II. Boniface III. Boniface IV. Boniface V. Boniface VI. Boniface VII. Boniface VIII. Boniface IX. Caius. Calixte II. Célestin Ier. Célestin II. Célestin III. Célestin IV. Célestin V (Saint). Christophe, pape. Clément II. Clément III. Clément IV. Clément V. Clément VI. Clément VII. Conon. Constantin Ier. Constantin II. Corneille, pape.

Heurtebize (Dom Benjamin), bénédictin de l'abbaye de Solesmes repliée à Ryde, île de Wight, né à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe) le 14 mai 1856, décédé à Solesmes le 21 sept. 1941.

Adalard, abbé de Corbie. Adrevald. Agricola (Magnus). Aign (Robert). Aigner (Honorius). Alber (Érasme). Albert de Brandebourg. Albizzi (Barthélemy). Alignan (Benoît d'). Allix (Pierre). Allut (Jean). Alphonse de Burgos. Amsdorf (Nicolas d'). Amyraut (Moïse). Anastase (Saint). Anastasi (Martin). Ancillon (David). Andexer (Jacques). Andrews (Lancelot). Apobolymaeus. Apocalypse (Chevaliers de l'). Arbussy (Joseph). Arcimboldi (Jean-Ange). Arétin (Ange Gambiglioni). Arétin (François). Arétius (Benoît). Ariosto (Alexandre). Arnold (Geoffroy). Arnold (Nicolas). Arnold de Lude ou de Tongres. Arnoldi (Barthélemy). Arnoldi (Fran-

çois). Aubertin (Edme). Aubry (Jean-Baptiste). Babenstuber (Louis). Bacchini (Benoit). Baier (Jean-Guillaume). Baius (Jacques). Bally (Philibert-Albert). Bandel. Baraticr (Jean-Philippe). Barnes (Jean). Beausobre (Isaac de). Bedé de La Gourmandière. Béja Perestrello (Louis de). Belin (Albert). Bellegarde (Octave de Saint-Lary de). Bellelli (Fulgence). Bellenghi (Philippe-Marie). Bénédictins (Travaux des). Benet (Cyprien). Beni (Paul). Bérault (Michel). Berlendi (François). Bernini (Dominique). Berthelet (Grégoire). Berti (Jean-Laurent). Besoigne (Jérôme). Billy (Jacques de). Bivar. Blampin (Thomas). Bonerba (Raphaël). Bontemps (Léger). Bridferth. Brion. Cabados y Magi. Cabezudo (Didacus Nuño). Caccialupo (Jean-Baptiste). Cacciari (Pierre-Thomas). Cadonici (Jean). Cadry (Jean-Baptiste). Caffaro (François). Cajétan (Constantin). Capet (Jean). Cartier (Gall). Cassandre (Georges). Castruccius (Raphaël). Chantelou (Claude). Chardon (Charles-Mathias). Clémencet (Charles). Clerk (Jean). Collius (François). Conei, Caune (Georges). Conrad. Conrad de Megenberg. Contarini (Gaspard). Contelorio (Félix). Coquelin (François). Coras (Jacques de). Cordemoy (Louis-Géraud de). Corgne (Pierre). Cortèse (Paul). Couche (Marc). Coudrette (Christophe). Coulon (Claude-Antoine). Court (Pierre). Coussord (Claude). Coustant (Pierre). Coustel (Pierre). Coxam (Hercule). Craig (Jean). Cremer (Bernard-Sébastien). Crespi y Borgia. Crespo (François). Crisp (Tobie). Cromer (Martin). Curial (Jean-Alphonse). Dagn (Placide). Daguerre (Jean). Daineff (Grégoire). Dalbin (Jean). Danzer (Jacques). David (Claude). Débonnaire, de Bonnaire (Louis). Deforis (Jean-Pierre). Delau (François-Hyacinthe). Delfau (François). Denyse (Jean). Desgabets (Robert). Deutmayr (Bernard). Devienne d'Agneaux (Charles-Jean-Baptiste). Dinouart (Joseph-Antoine-Toussaint). Dobmayer (Marianus). Doc (Jean). Drapier (Guy). Dript (Laurent de). Drogon. Dumarsais (César Chesneau). Dumas (Hilaire). Durand, théologien bénédictin († 1089). Durand (Ursin). Eadmer. Eberwin de Helfenstein. Eckbert. Eder (Georges). Edme, Edmond (Saint). Eflinger (Romain). Eisengrein (Guillaume). Éleuthère (Saint). Énée de Paris. Engelbert. Engelbrecht (Jean). Erb (Antoine). Erdoedi (Gabriel-Antoine de). Erdt (Paulin). Erhard (Gaspar). Ermengaud. Essarts (Alexis Des). Essarts (Jean-Baptiste Poncet Des). Estcourt (Edgard-Edmond). Évagre. Évance. Éveillon (Jacques). Fabre (Jean-Claude). Fabre-Palaprat (Bernard-Raymond). Fabri (Pierre). Fabriani (Séverin). Fabricius (Jean-Albert). Farinacci (Prosper). Faulques (Henri). Faur de Saint-Sorry (Pierre Du). Fea (Charles-Dominique-Fr.-I.). Feckenham (Jean de). Federicis (Federico de). Fennaccioli (Thomas). Fernand (Charles). Fernand (Louis). Ferreras (Jean de). Feu (François). Finckencis (Basile). Fioravanti (Jérôme). Fiordibello (Antoine). Fischer (Anselme). Fonbonne. Fontidonius (Pierre). Fortunat. Foucher (Simon). Fouillou (Jacques). Fouqueré (Antoine-Michel). Foy (Louis-Étienne). Franchis (Loreto). François de Bonne-Espérance. Francolini (Marcel). Francon. Freher (Romuald). Freidenpichel (Ambroise). Freyberger (Udalric). Fromageau (Germain). Funez (Martin de). Gabrieli (Jean-Marie de). Gabrielis (Gilles). Gaitte (Jacques). Galesi (Dominique). Galet (Jacques). Gamaches (Philippe de). Gams (Pius Bonifacius). Garasse (François). Garet (Jean). Garnier (Julien). Garzoni (Thomas). Gastineau (Nicolas). Gauchat (Gabriel). Gaudin (Jacques). Gaunilon. Gauthier (Nicolas). Gazet (Alard). Geiser (Georges). Génebrard (Gilbert). Genesti (Jean). Genet (François). Genou (Antoine-Eugène). Geoffroy d'Auxerre. Geoffroy de Vendôme. Gerbais (Jean). Gerberon (Gabriel). Gerbert de Hornau. Gesvres (François). Ghilini (Jérôme). Gibonais (Jean-Arthur de La). Gillot (Jacques). Girardeau (Nicolas). Girardin (Jean-Baptiste). Gotthard (Georges). Goujet (Claude-Pierre). Gourlin (Pierre-Sébastien ou Jean-Étienne). Grafflis (Jacques de). Grandcolas (Jean). Grandin (Martin). Griffon. Grillando (Paul). Grisot (Jean-Urbain). Grostête Des Mahis (Marin). Guénée (Antoine). Guéranger (Prosper-Louis-Pascal). Guéret (Louis-Gabriel). Habrick (Alexis). Hacker (Jacques). Haeckel (Nonnos). Haen (Antoine de). Hageman (Gérard). Haldrein (Arnold). Hamilton (François). Haugest (Jérôme d'). Haren (Jean de). Harpsfield (Nicolas). Hattem (Olivier van). Hauteville (Nicolas de). Haymon. Hecquet (Philippe). Heinlin (Henri). Heinrich (Landfridus). Hemm (Jean-Baptiste). Henrici (Thomas). Herbet (Jean). Héribert. Herluisson (Pierre-Grégoire). Hermaux (Ambroise-Célestin). Hermant (Jean). Hersent (Charles). Hilarion, abbé bénédictin. Horner (Grégoire). Horry (Claude). Houtteville (Alexandre). Huddleston (Richard). Hué-Delauné (Jean-Baptiste). Hueber (Augustin). Huet (Pierre-Daniel). Hugolin (Barthélemy). Hugues de Breteuil. Hugues de Sainte-Marie. Humbert. Hurtado (Thomas). Hutten (Ulrich de). Ildefonse. Imbert (Pierre d'). Imbonati (Charles-Joseph). Incesin (Martin de Sainte-Marie). Inguimbert (Dom Malachie d'). Irénée de Saint-Jacques. Isaac, théologien.

Hildebrand (Rév. P.), O. F. M. Cap., dans le monde Jules Raes, né et mort en Belgique (Hooglede, 3 juin 1884-Izegem, 6 juin 1961), historien, archiviste de la province de Belgique. — Worst (Octave).

Hogue (Léon-A.), S. J., né à Detroit (Michigan, U.S.A.) le 27 juill. 1899, prof. de théologie au scolasticat de Mundelein, décédé à Chicago le 27 janv. 1957. — Scaramelli (Jean-Baptiste).

Horn (Émile), né à Paris en 1858, fils d'un ministre hongrois du commerce; collaborateur du journal *Le Temps*, historien de nombreux saints hongrois. — Hongrie. Magyarie.

Houbaut (Mgr Henri-Jean), né à Vitrey (M.-et-M.) le 23 mars 1880, vicaire à Nancy, professeur au grand séminaire, évêque de Bayonne (1934), décédé à Bayonne le 16 juill. 1939. — Jean-Baptiste (Baptême de S.).

Hubert (Philippe, en religion Martin), O. P., né au Havre le 14 avr. 1908, professeur aux Facultés du Saulchoir, archiviste au Vicariat aux armées. — Aux *Tables :* Mandonnet (Pierre-Félix).

Huftier (Maurice), né à Ohain (Nord) en 1916. — Aux *Tables :* Grève.

Hugueny (François-Henri, en religion Étienne) (1868-1942), O. P., professeur de théologie au Saulchoir, aux Facultés catholiques de Lyon; *Catholicisme*, v, 1017-18. — Imperfection.

Humbert (Auguste) (1872-1938), professeur à Paris, aumônier du lycée de Bar-le-Duc, professeur au grand séminaire de Verdun; *Tables*, 2145.

Eck (Jean). Eisengrein (Martin). Emser (Jérôme). Espence (Claude Togniel d'). Évangélique (Église). Filesac (Jean). Fisher (John). Gropper (Jean). Habert (Isaac). Habert (Louis). Hallier (François). Hermant (Godefroy). Hervet (Gentian). Hosius. Indépendants. Irvingiens. Jurieu (Pierre). Knox (John).

Hyvernat (Henri) (1858-1941), professeur d'assyriologie et d'égyptologie à l'Apollinaire, à Rome; *Tables*, 2161-62. — Absolution : XI, chez les Coptes.

Ingold (Augustin-Marie-Pierre) (1852-1923); *Catholicisme*, v, 1630.

Baronius (César). Bérulle (Pierre de). Bonichon (François). Bordes (Charles). Bouchard (Hugues). Bourée (Edme-Charles). Bourgoing (François). Boyer (Pierre). Bozius (Thomas). Bralion (Nicolas de). Cabassut (Jean). Carletti (Peregrino-Maria). Chalmers (Guillaume). Chiericato (Jean). Cloyseault (Charles-Edme). Colangelo (François). Condren (Charles de). Daunou (Jean-Claude-François). David-George. Debors-Desdoires (Olivier). Delamet de Bussy (Adrien-Auguste). Descricius (Joseph-Innocent). Deslions (Jean). Desmares (Toussaint-Guy-Joseph). Desmarets (Charles). Desprez de Boissy (Charles). Despruets (Jean). Develles (Claude-Jules). Diana (Antonin). Diroys (François). Donato (Jérôme). Dorron (Charles). Doublet (Jean-Baptiste). Dubois (Girard). Dubos (Charles-François). Duguet (Jacques-Joseph). Dulaurens (Louis). Dupré (Jacques). Dupuis (Charles-François). Dupuis (Jean). Dupuys (Germain). Durand (Jean). Durand de Maillane (Pierre-Toussaint). Duranty de Bonrecueil. Duval (André). Eymard (Étienne). Faber (Frédéric-William). Faydit (Pierre). Ferretti Mastaï (André). Forel (Urs de). Fournenc (Jacques). Fromentières (Jean-Louis de). Gaudin (Jacques). Gennes (*Julien-René-Benjamin* de). Gibieuf (Guillaume). Guyon (Claude-Marie). Hamel (Jean-Baptiste Du).

Iung (Chanoine Nicolas), né en 1902, docteur en théologie et en droit canonique, juge à l'officialité de Paris.

Pierre de Blois. Pierre de Celle. Pierre le Chantre. Pierre Comestor. Pierre de Poitiers, moine de Cluny. Pierre de Poitiers, chancelier de Paris. Pierre de Poitiers, chanoine de S.-Victor. Réparation. Respect humain. Restitution. Revalidation. Révélation. Sacrilège. *Sanatio in radice*. Scandale. Scrupule. Secret d'ordre naturel. Serment.

Jacquier (Eugène-Jacques) (1847-1932), professeur d'exégèse et de grec biblique aux Facultés catholiques de Lyon; *Tables*, 2381. — *Aleatoribus (De)*. Apôtres (Doctrine des douze).

Jacquin (Mgr Robert), né à Gand le 31 mars 1902, de parents français, professeur à l'Institut catholique de Paris. — Taparelli d'Azeglio (Louis).

Jalabert (Henri), S. J., né à Chambéry le 4 avr. 1913, professeur d'histoire ecclésiastique, archiviste à l'Université de Beyrouth. — Thyrée (Hermann). Tipaldi (Jean-André). Tolomei (Jean-Baptiste).

Janelle (Pierre-Louis-Armand), né le 17 sept. 1891 à Mouy (Oise), professeur agrégé d'anglais aux lycées de Strasbourg, puis à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, docteur ès lettres (1935), décédé le 19 mars 1964. — More (Bienheureux Thomas).

Janin (Jules-Émilien, en religion Raymond), des Augustins de l'Assomption, né en 1882, professeur au séminaire oriental de Kadi-Keüi, membre de l'Institut français d'études byzantines; *Tables*, 2385; *Catholicisme*, VI, 311.

Georges de Trébizonde. Géorgie. Grégoire Mammas. Ignace de Constantinople. Jean le Jeûneur. Mékhitar. Mékhitaristes. Melchite (Église). Métrophane de Smyrne. Michel le Syncelle. Nicéphore Chartophylax. Nicéphore de Constantinople (Saint). Nicétas David. Nicias. Nicolas III Grammaticos. Nicolas Ier le Mystique. Pargoire (Jules). Pauliciens. Pepanos (Dimitri). Petit (Louis). Pierre de Sicile. Taraise. Tétragamie. Théophane III de Jérusalem. Théophylacte.

Jansen (François-Xavier) (1870-1954), S. J., professeur au Collège philosophique de Louvain; *Tables*, 2386. — Eucharistiques (Accidents).

Javelet (Robert), né à Épinal le 8 juill. 1914, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg. — Aux *Tables :* Vansteenberghe (Edmond).

Jérôme (Mgr Léon), né à Saulxures-les-Vannes (M.-et-M.) le 29 août 1867, professeur au grand séminaire de Nancy, vicaire général, décédé à Nancy le 31 mai 1934. — Abréviateurs du Parc Majeur. Abstème. Accas (Saint). Adam Scot. Adrien II. Agnello ou André. Bade (Colloque de).

Jombart (Émile) (1881-1964), S. J., professeur de droit canon au scolasticat d'Enghien (Belgique) et à l'Institut catholique de Toulouse; *Catholicisme*, VI, 935. — Pereyra (Benoît). Pichler (Gui). Pons (Joseph).

Joppin (Gabriel), S. J., né à La Maxe (Moselle) le 12 juin 1901, docteur ès lettres, adjoint au directeur du *Dict. de spiritualité*, puis préfet à Lille, recteur à Metz, professeur à l'Université de Sarrebruck, décédé à Metz le 7 déc. 1970. — Sirmond (Antoine).

Jordan (Édouard) (1866-1945), membre de l'Institut; *Tables*, 2679; *Catholicisme*, VI, 960-61. — Joachim de Flore (Bienheureux).

Jugie (Étienne, en religion Martin) (1878-1954), assomptionniste, professeur à l'Institut pontifical oriental, à Rome; *Tables*, 2727-29; *Catholicisme*, VI, 1190-93.

Constantinople (IVe concile de). Éphèse (Concile d'). Eudoxe. Eudoxiens. Euthymius Zigabène. Eutychès et eutychianisme. Gabriel (Sévère). Gaianites. Gaianite (Controverse). Immaculée Conception : II, dans l'Église grecque; III, dans les Églises nestoriennes et monophysites. Jean Damascène. Jean de Thessalonique. Justinien Ier. Kyménitès (Sévastos). Likhoudès (Les frères). Macaire Bulgakov. Malevanskii (Sylvestre). Mariage : IV, dans l'Église gréco-russe; V, dans l'Église nestorienne et les Églises monophysites. Matthieu Cantacuzène. Mauroeides (Nicolas). Mauropous (Jean). Maxime l'Hagiorite. Maxime le Péloponésien. Messe : VI, en Orient, du IVe au IXe s.; VII, dans l'Église byzantine, après le IXe s. Moghila (Pierre). Monophysisme. Monophysite (Église copte). Monothélisme. Nicéphore Calliste Xanthopoulos. Nicétas de Maronée. Palamas Grégoire. Palamite (Controverse). Péché originel : X, dans l'Église grecque. Pénitence : V, dans l'Église grecque. Philarète Drozdov. Philarète Goumilevskii. Platon Levchine. Primauté dans les Églises séparées d'Orient. Psellos (Michel). Purgatoire : II, dans l'Église gréco-russe; III, chez les nestoriens et les monophysites. Schisme byzantin. Scholarios (Georges). Syméon de Thessalonique. Syrigos (Mélèce). Théognoste. Théophane III de Nicée. Timothée de Jérusalem.

Julien-Eymard d'Angers, O. F. M. Cap., dans le monde Charles Chesneau, né à Angers le 7 août 1902, décédé à Paris le 22 sept. 1970. Il fut lecteur en théologie, professeur de littérature, docteur ès lettres (1946), membre de l'Institut historique, bibliothécaire à l'Institut catholique d'Angers.

Yves de Paris. Zacharie, pape. Zacharie de Lisieux. — Aux *Tables :* Antonin de Castellammare. Bonaventure (Gargiulo de Sorrento). Célestin de Mouilleron-le-Captif. Constantin Rosch de Eisenharz. Cuthbert de Brighton. Exupère de Prats de Mollo. Felder (Hilarin). Frères mineurs. Godefroy de Paris. Hilaire de Barenton. Jean-Baptiste du Petit-Bornand. Jean-Chrysostome Schulte de Herdringen. Jules d'Albi. Maure Nardi de Léonisse. Michel d'Esplugues. Michel-Ange de Narbonne. Raymond de Courcerault. Séraphin de Loano. Teetaert (Amédée). Timothée d'Hechingen. Timothée de Puyloubiers. Vivès y Tuto (Joseph-Calasanz, cardinal).

Kannengieser (Jean), rédemptoriste, né à Hargarten-aux-Mines (Moselle) le 4 juin 1844, secrétaire du Père général, professeur de théologie, puis supérieur du scolasticat de Thury-en-Valois (Oise), président de l'Académie S.-Raymond de Peñafort (Paris), supérieur de la province de Lyon, décédé à Rome le 29 mars 1907. — Alphonse de Liguori.

Karst (Joseph), né à Holvange (Moselle) le 1er avril 1871, professeur de langues et littératures orientales à l'Université de Strasbourg, retiré à Ribeauvillé (Ht-Rhin). — Mesrop, dit Machtotz. Nalian (Jacques). Nareg (Grégoire). Nersès IV. Nersès de Lampron.

Kempeneers (Mgr Joseph), né à Braine-le-Château en 1909, secrétaire général du conseil supérieur de l'Œuvre pontificale de la propagation de la Foi, à Rome. — Aux *Tables :* Van Roey (Joseph-Ernest).

Kernaëret (Mgr Jude Chauveau de), né le 2 mars 1841, docteur en théologie, professeur à l'Université catholique d'Angers, doyen de la Faculté de théologie; Kerviler, *Bio-bibliogr. bretonne*, IX, 73-76. — Abdias.

La Barre (André de) (1855-1933), professeur à l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 2839. — Agnosticisme. Alexandrie : V, école chrétienne. Clément d'Alexandrie.

La Brière (Yves de) (1877-1941), S. J., rédacteur aux *Études*; *Tables*, 2843; *Catholicisme*, VI, 1539-41. — Coton (Pierre).

Lacger (Louis de) (1871-1961), professeur d'histoire au grand séminaire d'Albi; *Catholicisme*, VI, 1549-50. — Mignot (Eudoxe-Irénée).

Lacombe (Mgr George-Leo), prêtre du diocèse de San-Francisco (Californie, U.S.A.), où il est né le 1er janv. 1886; élève de l'École des Chartes (titre étranger) de 1923 à 1927; mort à Neuilly-sur-Seine le 2 nov. 1934; *Tables*, 2845; *B.E.C.*, t. 96 (1935), p. 179-184. — Prévostin de Crémone.

Lamy (Mgr Thomas-Joseph) (1827-1907), professeur d'Écriture sainte à l'Université de Louvain; *Tables*, 2881-82. — Abraham Ecchellensis. Absolution : IX, chez les Syriens; X, chez les Arméniens. Abstinence : IV, chez les Syriens; V, chez les Arméniens. Adana (Concile de). Agathange. Ame : VII, chez les Arméniens. Belgique.

Lanversin (Fernand de), S. J., né à Marseille le 17 mars 1880, professeur de théologie dogmatique au scolasticat d'Ore Place et de Fourvière, puis à l'Université S.-Joseph de Beyrouth, décédé dans cette ville le 30 déc. 1968; *Tables*, 2892; *Catholicisme*, VI, 1814. — Salmeron (Alphonse).

Laprat (René), né à Nancy le 19 sept. 1894, agrégé des Facultés de droit (1926), professeur à l'Université de

Strasbourg, puis à celle de Lyon (de 1941 à 1965). — Prescription. Présomption (Preuve par).

Larcher (Louis, en religion Chrysostome), O. P., né à Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine) le 29 févr. 1908, professeur d'Ancien Testament. — Aux *Tables :* Sagesse.

Largent (Augustin) (1834-1921), oratorien, professeur à l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 2894; *Catholicisme*, VI, 1847-48. — Ambroise (Saint). Bossuet (Jacques-Bénigne). Broglie (Auguste-Théodore-Paul de). Darboy (Georges). Dechamps (Victor-Auguste-Isidore). Dupanloup (Félix). Fénelon (François de Salignac de Lamothe). Gratry. Guyon (Jeanne-Marie Bouvier de La Mothe).

La Servière (Joseph de) (1866-1937), S. J., professeur aux scolasticats de son ordre réfugiés en Angleterre, puis à Zi-ka-weï (Chine); *Tables*, 2895; *Catholicisme*, VI, 1882.

Calixte III. Challoner (Richard). Chalmers (Thomas). Cherbury (Édouard Herbert, premier lord). Clarke (Adam). Clarke (Samuel). Clément VIII. Clément IX. Clément X. Clément XI. Clément XII. Clément XIII. Clément XIV. Colenso (John-William). Coleridge (Samuel Taylor). Colet (Jean). Collins (Anthony). Cudworth (Ralph). Cullen (Paul). Daillé (Jean). Darby (John Nelson). Digby. Dissenters ou non-conformistes. Docking (Thomas de). Dodwell (Henry), l'aîné. Dodwell (Henry), le jeune. Dominis (Marc-Antoine de). Dungal. Dunkers ou Tunkers. Dunstan (Saint). Durie (Jean). Enthousiastes. Épiscopalienne (Église).

Laurent (Louis-Philippe, en religion Vitalien), né en 1896, assomptionniste, directeur en 1930 de l'Institut français d'études byzantines, directeur de recherche au C.N.R.S.; *Tables*, 328, 2899; *Catholicisme*, VII, 54-55. — Méthode de Constantinople. Michel d'Anchialos. Michel de Thessalonique. Moschabar (Georges). Muzalon (Théodore). Nicéphore Grégoras. Pachymère (Georges). Panarétos (Matthieu-Ange). Philothée Kokkinos. Planude (Maxime).

Lavaud (Alphonse-Léopold, en religion Benoît), O. P., né à Pont-l'Abbé d'Arnoult (Char.-Marit.) le 2 août 1890, docteur en philosophie, directeur au grand séminaire de La Rochelle (1920-1924), professeur à S.-Maximin (1925-1930), à Fribourg (1930-1943), à l'Institut catholique de Toulouse (1944-1954), directeur de l'Institut de spiritualité de l'*Angelicum* (devenu depuis l'Université S.-Thomas-d'Aquin) (1955-1960); *Tables*, 2908-09; *Catholicisme*, VII, 84-85. — Prédestination : IV, la controverse au IXe s.

Lavocat (Jean, en religion Marie-Hugues), O. P., né à Chalon-sur-Saône le 2 juill. 1897, collaborateur de *La Vie spirituelle;* en résidence à Rouen. — Louis de Grenade.

Le Bachelet (Xavier-Marie) (1855-1925), S. J., professeur de théologie dogmatique au scolasticat de Jersey, puis à celui de Lyon-Fourvière, qu'il suit dans ses déplacements; *Tables*, 2921-22; *Catholicisme*, VII, 122-123.

Acace le Borgne ou de Césarée. Acaciens. Adam. Aétius. Agnellus (Saint). Alexandre VIII, pape : II, propositions condamnées par lui les 24 août et 7 déc. 1690. Alexandre (Saint), évêque d'Alexandrie. Alexandrie : II, conciles. Ancyre (Concile d'). Anoméens. Arianisme. Athanase (Saint). Baïus (Michel). Basile d'Ancyre. Bellarmin. Benoît XII. Bonose. Canisius. Cyrille de Jérusalem. Dieu : IV, sa nature d'après les Pères. Eunomius. Hilaire (Saint). Immaculée Conception : I, dans l'Écriture et la Tradition, jusqu'au concile d'Éphèse; IV, dans l'Église latine, après le concile d'Éphèse. Jésuites : I, les principes de la Compagnie sur l'enseignement des sciences sacrées; II, la théologie dogmatique.

Le Bras (Gabriel) (1891-1970), professeur à la Faculté de droit de Strasbourg, puis à celle de Paris; *Tables*, 2925; *Catholicisme*, VII, 136-137. — Laborans. Mariage : III, chez les théologiens et les canonistes depuis l'an Mille. Pénitentiels. Usure : II, du XIIe au XVe s.

Lebreton (Jules) (1873-1956), S. J.; *Tables*, 2925-27; *Catholicisme*, VII, 139-141. — Rousselot (Pierre).

Lebrun (Charles) (1863-1944), eudiste; *Catholicisme*, VII, 141-42. — Eudes (Bienheureux Jean).

Leclercq (Dom Jean), né en 1911, bénédictin de l'abbaye de Clervaux; *Tables*, 2931-32; *Catholicisme*, VII, 155. — Vienne (Concile de).

Ledit (Joseph), S. J., né à Ste-Suzanne (Doubs) le 14 févr. 1898, professeur à la Grégorienne, puis au scolasticat jésuite de Montréal. — Nicon. Possevino (Antonio). Russie : I, jusqu'à l'établissement du Saint-Synode.

Lefebvre (Mgr Charles), né à Lille le 29 août 1904, professeur d'histoire du droit canonique à l'Université grégorienne, auditeur de Rote; *Catholicisme*, VII, 190. — Aux *Tables :* France : III, sciences sacrées (IV. Droit canonique; V. Histoire de l'Église).

Legendre (Maurice) (1878-1955), chargé de l'enseignement de la littérature française à l'Université de Madrid; *Catholicisme*, VII, 215-16. — Espagne (Église d') : I, état religieux.

Leite (Serafim), S. J., né à Sao Joao de Madeira (Portugal) le 6 avr. 1890, historien de la Compagnie de Jésus, à Lisbonne, puis à Rome, décédé dans cette dernière ville le 27 déc. 1969. — Portugal.

Lejay (Paul) (1861-1920), professeur de littérature latine à l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 2946; *Catholicisme*, VII, 259-261. — Adam de Saint-Victor. Ambrosien (Rit). Césaire d'Arles.

Lejeune (Mgr Paul), né à Mézières le 12 avr. 1850, curé-archiprêtre de Charleville (1904), décédé à Mézières le 16 août 1932. — Contemplation.

Lemaitre (Charles), S. J., né à Marcinelle (Belgique) le 27 nov. 1883, mort à Namur le 29 sept. 1957. — Aux *Tables :* Castelein (Auguste).

Lemonnyer (Antoine) (1872-1932), O. P., vicaire général de l'ordre des Frères prêcheurs; *Tables*, 2948-49; *Catholicisme*, VII, 289-290. — Justification : I, la doctrine dans la Sainte Écriture (signé par erreur, R. Lemonnyer). Prédestination : I, dans la Sainte Écriture. Providence : I, dans la Sainte Écriture.

Le Roy (Mgr Alexandre) (1854-1938), supérieur général des Pères du Saint-Esprit; *Tables*, 2975-76. — Afrique.

Levesque (Eugène) (1855-1944), prêtre de S.-Sulpice, professeur d'Écriture sainte au grand séminaire d'Orléans, puis de S.-Sulpice à Paris; *Tables*, 2981.

Benoist (René). Boyer (Pierre-Denis). Brisacier (Jacques-Charles de). Brugère (Louis-Frédéric). Carrière (Joseph). Emery (Jacques-André). Ferry (Jean-Blaise). Fyot de Vauginois (Claude). Gosselin (Jean-Edme-Auguste). Icard (Henri). La Fosse de Champdorat (Simon-Pierre de). Lagedamon (Jean). La Sausse (Jean-Baptiste). Le Clerc (Laurent-Josse). Legrand (Louis). Montaigne (Claude-Louis de). Olier (Jean-Jacques). Planat (Jacques). Regnier (Claude-François). Ribet (Jérôme). Riche (Auguste). Richou (Léon). S.-Sulpice (Compagnie de). Teysseyrre (Paul-Émile).

Liebaert (Jacques), né à Renescure (Nord) en 1921, professeur à l'Institut catholique de Lille. — Aux *Tables :* France : III, sciences sacrées (§ II, Patrologie).

Liégé (Pierre, en religion André), né à Coiffy-le-Bas (Hte-Marne) le 22 juin 1921; professeur au Saulchoir (1947), à l'Institut catholique de Paris (1951); aumônier national de la Route (1951-1957); doyen de la Faculté de théologie (1970). — Aux *Tables :* Beaudouin (Réginald). Bernadot (Marie-Vincent).

Loevenbruck (Mgr Léon-Louis), né à Thionville le 10 mars 1870, professeur à l'école S.-Sigisbert, à Nancy, curé de N.-D. de Lourdes, décédé à Nancy le 17 mars 1934.

Adalbert. Adam de Courtlandon. Adelman. Bœhme (Jacques). Bona (Jean). Bonacina (Martin). Bonjour (Les frères). Boreel de Duinbeke (Adam). Bossius (Gilles). Bossius (Jean-Charles). Boursier (Laurent-François). Boutreux (Jacques), sieur d'Estiau. Bredembach (Mathias). Brentius (Jean). Bruno (Giordano). Bucer (Martin). Busée (Gérard). Cantacuzène (Jean VI). Carlostadt. Cenalis ou Céneau (Robert). Chemnitz (Martin). Contre-remontrants. Convulsionnaires. Cryptocalvinistes ou philippistes. Cranmer (Thomas).

Longpré (Éphrem) (1890-1965), franciscain, au Collège S.-Bonaventure, Quaracchi (Italie), puis à Paris; *Tables*, 3021.

La Mare (Guillaume de). Léonard de Giffon. Louis de Heilsberg. Ludovic Colini. Lulle (Bienh. Raymond). Maddelon (Fidèle). Marquard (Léon). Martin d'Alnwick. Mastrius de Meldola. Matthieu d'Aquasparta. Maurice Du Port. Méliton (Guillaume de). Merinero (Jean). Meurisse (Martin). Thomas de Charmes.

Lorson (Pierre), S. J., né à Differten (Sarre) le 14 oct. 1897, publiciste à Strasbourg, mort à Sarrebruck le 6 mai 1954. — Aux *Tables :* Biederlack (Joseph). Cor-

nely (Rodolphe). Dieckmann (Hermann). Donat (Joseph). Dorsch (Émile). Noldin (Jérôme).

Loth (Bernard), né à Louviers (Eure) en 1895, décédé à Villepreux (Yvelines) le 25 janv. 1972; maître de chapelle des églises Saint-Étienne-du-Mont et Saint-Ambroise, professeur à la Manécanterie des Petits chanteurs à la Croix de bois; rédacteur des Tables de la *Documentation catholique* et du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique;* a assuré, en vue des *Tables générales,* le dépouillement et la mise en fiches de tout le *D.T.C.*

Magnin (Étienne) (1880-1940), vicaire à Ste-Clotilde, professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris (1918-1926), puis curé de S.-Séverin; *Tables,* 3058. — Immunités ecclésiastiques. Indulgences. Religion.

Mahé (J.), S. J., né à Trévé (C.-du-N.) le 7 oct. 1868, professeur de philosophie à Jersey, décédé à Paris le 7 févr. 1942; *Tables,* 3059. — Cyrille d'Alexandrie (Saint).

Maisonneuve (Chanoine Louis), né à Toulouse le 24 mai 1849, professeur d'apologétique à l'Institut catholique de Toulouse (1897), doyen de la Faculté de théologie, décédé à Toulouse le 18 nov. 1930; *Tables,* 3066. — Apologétique.

Malevez (Léopold), S. J., né à Saint-Marc (prov. de Namur) le 22 mai 1900, professeur de théologie à Egenhoven-Louvain, rédacteur à la *N.R.Th.* — Aux *Tables :* Maréchal (Joseph). Mersch (Émile).

Malvy (Antoine), S. J., né à Tarbes le 25 juill. 1877, décédé au Puy le 20 mars 1942; *Tables,* 3081. — Lavement des pieds.

Mandonnet (Pierre-Félix) (1858-1936), O. P., professeur à l'Université de Fribourg (Suisse); *Tables,* 3082-84.

Accetti (Jérôme). Acciaioli (Zénobe). Albert le Grand. Alexandre (Noël). Alfani (Thomas-Marie). Allegranza (Joseph). Alliaga (Jean de). Altamura (Ambroise de). Alvarez (Diego). Alvelda (Jean Gonzalez de). Amendola (Thomas). Aminta (Philippe). André (Esprit). André de Constantinople, dit aussi de Péra, archevêque de Colosses-Rhodes. Anfossi (Philippe). Angeli (Barthélemy). Annibal des Annibaldi. Ansaldi (Chaste-Innocent). Anspach (Pierre). Antist (Vincent-Justinien). Antoine de Sienne ou de la Conception. Antonianus (Jean). Antonin (Saint). Aquarius. Araujo (François de). Armand de Bellevue. Arnaud de Badeto. Arnou (Nicolas). Aubermont (Jean-Antoine d'). Augustin d'Esbarroya. Avila (François d'). Badia (Thomas). Bancel (Louis). Bandelli (Vincent). Bañez (Dominique). Barbieri (Philippe de). Barbo (Paul). Baron (Vincent). Barrientos (Diégo). Barrientos (Genès de). Barthélemy de Pise ou de San Concordio. Barthélemy des Martyrs. Batista (Jean-Ildephonse). Beaune (Jean de). Bernard de Luxembourg. Bernardini (Paulin). Bianchi (Paul). Billuart (Charles-René). Bilsen (C. J. van). Bolivar (Jean de). Bonardo (Vincent). Bottarelli (Jean-Baptiste). Bouquin (Charles). Bréhal (Jean). Bunderius (Jean). Cabrera (Alphonse de). Cagnazzo (Jean). Cajétan (Thomas de Vio, dit). Campanella (Thomas). Campeggi (Camille). Candido (Vincent). Cano (Melchior). Capisucchi (Raymond). Capponi a Porrecta (Séraphin). Capréolus (Jean). Carraria (Paul). Cassito (Louis-Vincent). Castellini (Luc). Cattaneo (Sébastien). Frères prêcheurs: III, théologie. Jacques d'Enghien.

Mangenot (Joseph-*Eugène*) (1856-1922), directeur du *D.T.C.; Tables,* 3084-85.

Aaron. Abel. Abraham. Adrien de Nancy. Agneau de Dieu. Agneau pascal. Agnus Dei. Agrapha. Agricola Pelagianus. Aguirre (Joseph Saënz d'). Albani (Annibal). Albani (Horace). Albani (Jean-Jérôme). Albergoni (Éleuthère). Albergotti (Augustin). Albéric. Alberti (Louis). Albertini (Georges-François). Allégories bibliques. Alpha et oméga. Alphonse Tostat. Amama (Sixtin). Anticoncordataires. Antilogies bibliques. Apocalypse. Apocalypses apocryphes. Apocryphes (Livres). Aquila. Arminius. Arnaud Montaneri. Arndt (Jean). Arpe (Pierre-Frédéric). Ascargorta (Jean d'). Ascelin. Assermet. Assistance du Saint-Esprit. Astesanus. Aubry (Jean-Baptiste). Augustin d'Alveldt. Autel. Authenticité. Auxilius. Aymar (Antoine-Jacques). Baader (François de). Bachiarius. Baptême: X, dans l'Église anglicane et dans les sectes protestantes (IV. Valeur aux yeux de l'Église catholique). Baptême par le feu. Baptême pour les morts. Barberini (Bonaventure). Barcellona (Antonin). Barthélemy d'Édesse. Bastide (Louis). Baudeau (Nicolas). Bayon (Nicolas). Béate de Cuenza (Isabelle-Marie Herratz, dite la). Beaumont (Mademoiselle de). Bellamy (Jean-Julien). Bellarini (Jean). Bénédiction. Berseaux (Charles-Eugène). Billick (Éverard). Binsfeld (Pierre). Blasphème contre le Saint-Esprit. Bonal (Raymond). Bontemps. Buddas. Cacciguerra (Bonsignore ou Jérôme). Caceres (Didace de). Cacherano (Joseph). Cacheux (Narcisse). Caesare (Jacob a). Caillau (Armand-Benjamin). Caille (André). Calderon (Antoine). Calici (Jean-Baptiste). Cally (Pierre). Calvi (Jean-Baptiste). Camblat (Barthélemy). Camerarius (Barthélemy). Campeggi (Thomas). Camus (Jean-Pierre). Camuset. Canon des Livres saints. Cantor (Gilles). Carafa (Antoine). Carthagène (François). Catéchisme. Cayet (Pierre-Victor Palma). Charles de l'Assomption. Chatel (Ferdinand-François). Chevallier (Léopold). Chrismann (Philippe Néri). Cocq (Florent de). Confession: I, dans la Bible. Confirmation: X, d'après le concile de Trente. Cordier (Balthasar). Cosmas Indicopleustès. Courtecuisse (Jean). Crabbe (Pierre). Critique. Dalgairns (John Dobrée). Damiani de Tuhegli (Jean). Debrecinus (Jean). Delfino (César-Pierre-Michel). Delmare (Paul-Marcel). Démon (en collab.). Dens (Théodore-Emmanuel). Denzinger (Henri-Joseph-Dominique). Deutéronome. Dieringer (François-Xavier). Dietenberger (Jean). Dieu : III, sa nature d'après la Bible; VIII, sa nature d'après les décisions de l'Église. Diotallevi (François). Duderé (Pierre). Duilhé de Saint-Projet (Marc-Antoine-Marie-François). Dumet (Jacques). Duncan ou Donck (Martin). Dupuy (Jean). Écriture sainte. Élévation. Encycliques. Éphésiens (Épître aux). Épîtres. Eschatologie. Escobar Del Carro (Jean). Eucharistie : VI, du XIIIe au XVe s.; VIII, du XVIe au XXe s. Évangile. Ève. Exégèse. Exode. Eymeric (Nicolas). Fareinistes. Felgenhauer (Paul). Figurisme. Fin du monde. Fiume (Ignace). France: II, publications catholiques sur les sciences sacrées. Frassinetti (Joseph). Freppel (Charles-Émile). Gaffarel (Jacques). Gagna (Gaspar-Joseph). Garzia (Dominique). Gaudin (Alexis). Gaultier (Jean-Baptiste). Gaume (Jean-Joseph). Genèse. Genet (Jean-François). Gentillet (Innocent). Gezon. Ginoulhiac (Jacques-Marie-Achille). Gley (Gérard). Gregentius (Saint). Hébreux (Épître aux). Hefele (Charles-Joseph). Heinrich (Jean-Baptiste-Vincent). Henri de Saint-Ignace. Henriquez de Villegas (André). Hergenroether (Joseph). Herrera (Pierre de). Hervé (Noël). Hettinger (François). Hexaméron. Hirscher (Jean-Baptiste). Honoré de Sainte-Marie. Houppelande (Guillaume). Hugonin (Flavien). Hugues de Saint-Cher. Idolothytes. Ignorance. Inceste. Incinération. Inspiration de l'Écriture. Interprétation de l'Écriture, avec J. Rivière.

Marchal (Chanoine Léon), né à Lunéville le 1er janv. 1882, professeur aux grands séminaires d'Évreux puis de Nancy, décédé à Villers-les-Nancy le 5 sept. 1967; *Tables,* 3094.

Confirmation: VIII, dans l'Église anglicane. Judéo-chrétiens. Keller (Georges-Victor). Labadie (Jean). Labadistes. Labouderie (Jean). La Chambre (François Ilharart de). Lacombe de Crouzet (Claude-Agrève). Laforest (A. de). Laïs (Joseph-Marie). Lallemandet (Jean). La Luzerne (César-Guillaume de). Lambruschini (Jean-Baptiste). Lambruschini (Louis). Lami (Jean). Lapi (Laurent-Marie). La Rochefoucauld (François de). Laulahnier (Michel-Joseph de). Leander (François). Lecoq (Luc). Manning (Henry-Édouard). Mézin (François). Migne (Jacques-Paul). Moralité de l'acte humain. Ordinations anglicanes. Oxford (Mouvement d'). Paul III. Paul V. Puseyisme et ritualisme. Rohrbacher (René-François). Saussay (André Du). Ward (William-George). Wiseman (Nicolas-Patrice-Étienne).

Marillier (Jean, en religion Abel), O. P., né à Angers le 8 avr. 1911, prieur du couvent de Lyon de 1959 à 1962. — Turco (Thomas). Vielmi (Jérôme). Villalva (Alphonse de). Viou. Vivaldi (Jean-Louis). Zamordi (Michel). Zittard (Mathias).

Marin (Chanoine Eugène), né à Bonviller (M.-et-M.) le 26 juin 1860, professeur au collège de La Malgrange, près Nancy, supérieur des Sœurs de la Doctrine chrétienne, décédé à Nancy le 26 févr. 1921; *Tables,* 3145-

46 (rectifier l'orthographe du lieu de naissance). — Abucara (Théodore). Acace de Constantinople. Acace de Mélitène. Acémètes. Acindynos (Grégoire). Acropolite (Constantin). Acropolite (Georges). Agallianos (Théodore). Agapios Landos. Agynniens, agionites. Ambroise le Camaldule. André de Crète (Saint).

Martin (Mgr Eugène), né à Pulligny (M.-et-M.) le 28 août 1859, professeur à l'école S.-Sigisbert à Nancy, directeur de la *Semaine religieuse* du diocèse, mort à Nancy le 10 sept. 1948; *Tables*, 3154 (rectifier la date de décès); *Semaine religieuse... de Nancy et de Toul*, 1948, p. 275, 327-329, 334-336, 348-349. — Barclay (Guillaume). Barclay (Jean). Colomban (Saint). Hugo (Charles-Louis).

Martin (Jean-Baptiste), né à Lyon en 1864, docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques de Lyon; *Tables*, 3154.

Agobard. Amulon. Andry (Claude). Andry (Nicolas). Arras (Synode diocésain d') (1025). Auxerre (Synode d') (VIe s.). Baluze (Étienne). Barberini (Antoine). Barberini (François). Binius (Séverin). Coleti (Nicolas). Cossart (Gabriel). Cotelier (Jean-Baptiste).

Martin (Mgr Victor) († 1945), doyen de la Faculté de théologie de Strasbourg; *Tables*, 3155. — Pape : III, la centralisation ecclésiastique.

Marucchi (Orazio [Horace]) (1852-1931), savant archéologue italien; *Tables*, 3158. — Archéologie chrétienne.

Masson (Yves, en religion Ernest), O. P., né à Ile-Molène (Finistère) le 23 juill. 1883; président de l'École apostolique S.-Pierre à Fribourg (Suisse); réside au couvent de Poitiers (1932-1940); quitte l'ordre en 1940, pour entrer dans le clergé séculier. — Mal. Nature (États de).

Maurice (Dom Victor), O. S. B., né à Lamnay (Sarthe) le 23 févr. 1866; moine à Solesmes, il fut envoyé à S.-Maurice de Clervaux; décédé au Mans le 28 févr. 1943. — Ablution, ablutions. Acolytes.

Médebielle (Alexis) (1877-1953), des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus, né à S.-Abit (Pyr.-Atl.) le 18 mars 1877, professeur d'Écriture sainte dans divers scolasticats de son ordre, consulteur de la Commission biblique, décédé à Nazareth le 18 août 1953; *Tables*, 3172; *D.B.S.*, v, 956-957 [A. Brunot]. — Timothée et Tite.

Menéndez-Reigada (Ignacio-González), O. P., né à Corias (Oviedo, Espagne) le 16 août 1883, maître en théologie, professeur à la Faculté San-Esteban et à l'Université pontificale de Salamanque, mort le 25 oct. 1951. — Vitoria (François de) : III, doctrine juridique.

Mercier (Jacques), né à Clamart (Hts-de-Seine) le 12 août 1911, secrétaire général de groupe parlementaire à l'Assemblée nationale et membre de divers cabinets ministériels (1945-1956), professeur, journaliste.

Sanchez (Pierre-Antoine). Santorio (Jules-Antoine). Sayer (Robert). Schelstrate (Emmanuel de). Schopp (Gaspard). Schulting (Corneille). Schweitzer (Jean). Sciara (Antoine-Thomas). Scotti (Marcel-Eusèbe). Scupoli (François). Seedorf (François Fégely de). Seld (Georges-Sigismond). Sepulveda (Jean-Ginès de). Sergeant (John). Seripando (Jérôme). Serlon. Seyssel (Claude de). Silvestranus Brenzonus (Christophe). Simanca (Jacques-Didace). Simioli (Joseph). Simon (Mathurin). Simonetta (Boniface). Simons (Pierre). Sinsart (Benoît). Sirenius (Jules). Sirleto (Guillaume). Smith (Richard) († 1563). Smith (Richard) († 1655). Soardi (Victor-Amédée). Solari (Benoît). Soteaux (Jean). Soulier (Pierre). Spinola (Étienne). Sponde (Henri de). Sponde (Jean de). Stagni (Alexandre). Stamber (Jean). Stapleton (Thomas). Statius (Achille). Stellart (Prosper). Sténon (Jean-Nicolas). Stevart (Pierre). Strozza (Pierre). Tapper (Ruard). Tassin (René-Prosper). Tassoni (Alexandre-Marie). Tavernier (Jean). Tedeschi (Nicolas-Marie). Thomas a Kempis. Thomas Beaulxamis. Thomas Illyricus. Thomas de Jésus. Tilly (Thomas de). Tolosani (Antoine). Tommasi (Joseph-Marie). Toussaint (Georges). Traversari (Charles-Marie). Trivellato. Troili (Placide). Trombelli (Jean-Chrysostome). Tunstall (Cuthbert). Ubaghs (Gérard-Casimir). Ugolini (Barthélemy). Urbain de l'Ascension. Urrutigoyti (Thomas Francès de). Valla ou Della Valla (Laurent). Valverdi (Barthélemy). Van Espen (Zeger-Bernard). Vauvilliers (Jean-François). Vaux de Cernay (Pierre Des). Verdure (Nicolas-Joseph de La). Vernant (Jacques de). Vernier (Jean-Baptiste-Thaddée). Véron (François). Verratti (Jean-Marie). Versé (Noël Aubert, sieur de). Visch (Charles de). Voisin (Joseph de). Villiers (Cosme de Saint-Étienne de). Viperani (Jean-François). Vittorelli (André). Vivant (François). Vivès (Jean-Louis). Vrie (Théodoric). Wadding (Luc). Walden (Thomas). Walenburch (Adrien et Pierre van). Werl (Henri de). Werner (Charles). Wessenberg (Ignace-Henri von). Wiggers (Jean). Wild (Jean). Wolf (Christian). Woodfud (Guillaume de). Ximénès de Cisneros (François). Zabarella (François de). Zambaldi (Joseph). Zamora (Laurent de). Zecchi (Laelius). Ziegelbauer (Magnoald). Zimmer (Patrice-Benoît). Zoemeren (Henri de).

Merlin (Nicolas-Alphonse), O. S. A., né au Clos de Guenrouet (Loire-Atl.) le 4 mars 1882, professeur dans différentes maisons de son ordre (Gand, Madrid...), puis curé en Indre-et-Loire; passé à la province de Malte, se fixe à Hippone (Algérie) où il meurt en 1949.

Désirant (Bernard). Gilles de Rome. Giorgi (Augustin). Gratianus (Thomas). Grégoire de Rimini. Grégoire II. Grégoire III. Grégoire VII. Grégoire XIII. Grégoire XV. Guevara (Jean de). Hardeby (Galfridus). Heiber ou Hieber (Gélase). Hochkirchen (Antoine). Hoffmeister (Jean). Hofler (Augustin). Hollen (Gotschalk). Homey (Jacques). Hormannseder (Anselme). Housta (Baudoin de). Humpl (Colomban). Hyvens (Henri). Kerbeeck (Antoine). Lacerda (Manuel de). Lancelot (Corneille). Lancelot (Henri). Ledrou (Pierre-Lambert). Le Glen ou Glain (Jean-Baptiste).

Michel (Chanoine Marie-Albert), directeur des *Tables* du *D.T.C.*, né en 1877; *Tables*, 3211.

Élection : I, acte divin. Élus (Nombre des). Essence. Éternité. Explicite et implicite. Ferretti (Auguste). Feu de l'Enfer. Feu du Jugement. Feu du Purgatoire. Fondamentale ou générale (Théologie). Forme. Forme du corps humain. Formellement. Gayraud (Hippolyte). Gismondi (Henri). Gloire de Dieu. Gloire des élus. Gloire humaine. Hérésiarque. Hérésie, hérétique. Hypostase. Hypostatique (Union). Idiomes (Communication des). Idolâtrie. Incarnation. Intuitive (Vision). Jésus-Christ. Joseph (Saint). Justice originelle. Langage (Origine du). Langues (Don des). Matière et forme des sacrements. Messe : VI, chez les théologiens postérieurs au concile de Trente. Miracle. Mitigation des peines de la vie future. Mort. Mutilation. Mystère. Noms divins. Notion. *Opus operatum, opus operantis*. Ordalies. Ordre, ordination. Pénitence : III, du IVe concile de Latran à la Réforme; IV, de la Réforme à nos jours. Père (dans la Trinité). Persévérance. Pierre d'Osma ou Pierre Martinez. Pignataro (Félix). Plowden (François). Portier, ordre mineur. Prêtre. Prêtresse. Processions divines. Propagation admirable du christianisme. Prophétie. Purgatoire. Raison. Relations divines. Résurrection des morts. Reviviscence. Ripa (Jean de). Rivière (Bon-François). Rosmini-Serbati (Antonio). Sacramentaux. Sacre des rois. Sacrements. Sainteté. Scapulaire. Scolastique. Science, synthèse théologique. Scolaire (Législation). Signe. Songe. Sort. Sous-diacre. Stabilité de l'Église. Suffisante (Grâce). Suffrage. Suicide. Surérogatoires (Œuvres). Surnaturel. Swedenborg (Emmanuel). Symboles. Tempérance. Théandrique (Opération). Tolède (Conciles de). Tolérance. Tonsure. Torquemada (Jean de). Torquemada (Thomas de). Tradition. Traditionalisme. Traducianisme. Transsubstantiation. Trente (Concile de). Trinité : II, théologie latine du VIe au XXe s. Trinité (Missions et habitation des personnes de la). Ubiquisme. Unité de l'Église. Vanité. Vengeance. Vente et achat. Verbe. Vérité, véracité. Vertu. Vie éternelle. Virtuel, virtuellement. Vital (Principe). Volontaire. Volontarisme. Volonté.

Outre un énorme — et délicat — travail d'organisation interne, pour présenter les références à une même question selon un ordre qui ne heurte ni la logique ni l'histoire, les *Tables* doivent au chanoine Michel une multitude de notices, de compléments bibliographiques : pratiquement, tous les textes en petits caractères qui ne portent pas de signature et qu'on ne saurait énumérer ici sans reprendre une bonne part des vocables. Parmi les articles plus importants — doctrine ou histoire — qu'il a tenu à signer de ses initiales (A. M.) ou de son nom, relevons au moins : Action catholique. Amann (Mgr). Apôtres (Symbole des). Ascension. Assomption. Billot. Définition dogmatique. Eucharistie (Églises dissidentes et présence réelle. Note sur la concélébration). Foi ecclésiastique. Homme. Honneur. Image.

Immanence. Intégrisme. Jean (Saint). Jésus-Christ (Christologie des Pères. Théologie du Christ). Laïcisme, laïcité. Laïcs, laïcat. Paul VI. Péché originel. Pie XI. Pie XII. Salut. Substance.

Au doyen des collaborateurs du *D.T.C.*, au directeur des *Tables* qui, pendant vingt ans, ne s'est laissé arrêter par aucun contre-temps, les éditeurs tiennent à adresser publiquement l'expression de leur affectueuse reconnaissance.

Michel (Pierre), des Pères blancs, né à Brénoux (Lozère) le 8 janv. 1855; supérieur du séminaire de philosophie à Alger, puis à Binson (Marne); professeur, à Jérusalem, pour les Grecs melkites; assistant du supérieur général de 1900 à 1926; décédé à Maison-Carrée (Algérie) le 9 sept. 1926. — Aaron de Bistricz. Absolution : VII, chez les Grecs. Abstinence : II, chez les Grecs.

Mielle (Paul), né à Langres le 1er juill. 1857, docteur en philosophie (1894), professeur (1881) puis supérieur (1910-1920) du grand séminaire de Langres, décédé dans cette ville le 2 sept. 1938. — Accident, suivant la doctrine scolastique. Adéquat, inadéquat.

Mignon (Mgr Armand-Honoré), né à S.-Georges-du-Rosay (Sarthe) le 2 sept. 1851, professeur au grand séminaire du Mans, curé du Lude (1895), de N.-D. du Pré (1900) et de N.-D. de la Couture (1905) au Mans, vicaire général, décédé au Mans le 7 avr. 1933. — Achard de Saint-Victor. Adam de Perseigne.

Miguélez (Manuel), O. S. A. (congrégation dite de l'Escurial), né à La Bañeza (León, Espagne) le 7 déc. 1864, décédé à l'Escurial, où il était bibliothécaire, le 15 mai 1928. — León (Louis de).

Milon (Alfred), né à Rochefort-sur-Mer le 9 mai 1844, secrétaire général de la Congrégation de la Mission de 1892 à 1914, décédé à Paris le 3 mars 1926. — Bruni (François). François (Laurent). François (Louis-Joseph). Grappin (Jean). Grassi (François).

Miskgian (Mgr J.), professeur de langue arménienne au Séminaire romain. — Angélologie, § VII, dans l'Église arménienne. Avédiklan (Gabriel).

Moisant (Xavier), S. J., né à Neuvy-le-Roi (I.-et-L.) le 22 déc. 1867, professeur d'histoire de la philosophie au scolasticat de Jersey, mort à S.-Germain-en-Laye le 7 avril 1943. — Dieu, § VI, sa nature d'après la philosophie moderne. École.

Mollen (L.-A.) (1865-1948), prêtre de l'Oratoire, aumônier du Bon-Pasteur, à Amiens; *Tables*, 3235.

Laisné ou Lainas (Vincent). Laxisme. Le Boux (Guillaume). Lebrun (Pierre). Lejeune (Jean). Lois. Marchesi (François). Marchety (François). Mascaron (Jules). Massillon. Mérault de Bizy (Athanase-René). Morin (Jean). Noulleau (Jean-Baptiste). Oratoire de Jésus (Congrégation de l'). Ornements sacrés. Pain bénit. Poisson (Nicolas-Joseph). Pouget (François-Aimé). Quatre-temps. Saint-Pé (François de). Séguenot (Claude). Senault (Jean-François). Simon (Richard). Soanen (Jean). Tabaraud (Matthieu-Mathurin). Talon (Jacques). Thomassin (Louis). Valla (Joseph). Valroger (Hyacinthe de). Yvan (Antoine).

Mollat (Mgr Guillaume) (1877-1969), professeur d'histoire à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, membre de l'Institut; *Tables*, 3240.

Innocent VI. Innocent VII. Jean XXII. Jean XXIII, antipape. Jean de Monzon. Joséphisme. Jules II. Jules III. Léon X. Léon XI. Léon XII. Marcel II. Martin V. Nicolas V. Paul IV. Pie VIII. Pie IX. Pise (Concile de). Urbain V. Urbain VI. Urbain VII. Urbain VIII.

Moncelle (Mgr Paul-Marie-Joseph), né à Briey le 9 mars 1882, professeur au collège de La Malgrange, à Jarville (M.-et-M.), et à l'école S.-Sigisbert de Nancy; conseiller canonique de l'ambassade de France auprès du Vatican; décédé à Nancy le 2 déc. 1957. — Eugène IV. Hus (Jean). Hussites.

Monnot (Pierre), S. J., né à Paris le 11 nov. 1889, professeur d'ontologie au scolasticat de Vals-près-Le-Puy, décédé à Lille le 22 févr. 1957. — Suarez (François) : I, vie et œuvres.

Morel (Gustave) († 1905), professeur de patrologie à l'Institut catholique de Paris. — Baptême : X, dans l'Église anglicane et chez les réformés. Confession : VIII, chez les anglicans.

Morin (Dom Germain) (1861-1946), bénédictin de l'abbaye de Maredsous; *Tables*, 3260-61. — Amalaire de Metz. Amalaire de Trèves.

Moureau (Hippolyte), né le 8 août 1851, professeur de théologie dogmatique aux Facultés catholiques de Lille, décédé le 25 oct. 1913.

Abrogation de la loi mosaïque. Alexandre III, pape : III, ses décrets. Canon de la messe. Caractère sacramentel. Carthage (Canons du soi-disant IVe concile de). Catholicité. Césarienne (Opération). Communion eucharistique : I, doctrine générale; IV, communion spirituelle. Continence. Délectation morose. Désir.

Muller (Eugène), né à Ranspach (Ht-Rhin) le 31 août 1861, professeur de théologie dogmatique au grand séminaire de Strasbourg (1888), puis à la Faculté de théologie (1903-1919); député (1919-1927), sénateur (1927-1939); décédé à Strasbourg le 14 janv. 1948.

Aberlé (Maurice d'). Achterfeldt (Jean-Henri). Affelmann (Jean). Agricola (François). Allemagne : II, publications catholiques sur les sciences sacrées; III, enseignement de la théologie catholique. Autriche : II, publications catholiques sur les sciences sacrées.

Nau (François) (1864-1931), docteur ès sciences mathématiques, orientaliste, professeur à l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 3286-87.

Bardesane. Bardesanites. Bar Hébraeus. Barsumas, évêque nestorien de Nisibe († av. 496). Barsumas, prêtre monophysite († 458). Canons des Apôtres. Clémentins (Apocryphes). Constitutions apostoliques. Didascalie des Apôtres. Didascalie de N.-S. Jésus-Christ. Ebedjésu, patriarche chaldéen († 1567). Ebedjésus Bar-Berika († 1318). Édesse (École d'). Élie Abou-Halim. Élie Ibn Al-Muqli. Élie Bar-Sinaya. Éphrem (Saint). Étienne Bar-Soudaïli. Eusèbe d'Alexandrie. Eutychius.

Nédoncelle (Mgr Maurice-Gustave), né à Roubaix le 30 oct. 1905, doyen honoraire de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg; *Tables*, 3289-90. — Aux *Tables* : Grande Bretagne. Newman (John Henry).

Netzer (Abbé Henri), prêtre du diocèse du Paris, né et mort à Gorze (Moselle) (28 nov. 1878-1er juill. 1932); *Tables*, 3300. — Hincmar, archevêque de Reims. Hincmar, évêque de Laon, neveu du précédent.

Noble (Henri-Dominique) (1875-1945), O. P., professeur de philosophie, puis de théologie au Saulchoir; *Tables*, 3315-16. — Lacordaire. Passions. Prudence (vertu).

Oblet (Chanoine Vital-Eugène), né à Fillières (M.-et-M.) le 23 mai 1868, professeur puis supérieur du grand séminaire de Nancy, curé de la cathédrale (1918), décédé à Nancy le 12 avr. 1948.

Abbadie (Jacques). Abbot (Georges). Abécédaires. Abel (Thomas). Abelly (Louis). Abillon (André d'). Ablusiis (Geoffroy de). Abra de Raconis (Charles-François d'). Abraham de Crète (Barthélemy). Acami (Jacques). Acarisi (Jacques). Acéphales. Adélophages. Afflito (Thomas d'). Agier (Pierre-Jean). Agnoletto (Ange). Agudi (Louis-Marie). Aguero (Pierre Diaz). Aguirre (Christophe d'). Aingo de Ezpeleta (Pierre). Alaba, Alba ou Alava (Esquivel Diego). Albergati (Jules). Alessandri (Cajetan). Aliprandi (Laurent). Alix (Ferdinand). Almain (Jacques). Alphonse (Pierre). Alsted (Jean-Henri). Altensteig (Jean). Althamer (André). Alting (Jean-Henri). Amat (Félix). Amicis (Ovide de). André (Abbé) (XVIIIe s.). André (Jean). Andriani (Zacharie). Andries (Jean-Baptiste). Antoine de Bitonto. Antoine de Cordoue. Antoine de Rosellis. Antonelli (Comte Nicolas-Marie). Antoniano (Sylvio). Apollinaire de Saint-Thomas. Applanus (Constant). Aquila (Pierre d'). Aragon (Pierre). Arbiol y Diaz ou Diez (Antoine). Archange de Burgo-Novo. Aresi (Paul). Argellati (François). Argentino (Charles-Antoine). Argentré (Charles Du Plessis d'). Arias del Castillo (Jean). Arias de Valderas (François). Arignani (Jean-Baptiste). Arnoult (Jean-Baptiste). Arrhenius (Claude). Arriba (François). Arrighi (Jean-Baptiste). Arvai (Georges). Aschbach (Joseph d'). Asti (Jean-Baptiste d'). Astroy (Barthélemy d'). Athanase. Attention. Audebois de La Chalinière (Joseph-François). Aufréri (Étienne). Augustin des Anges. Avezan (Jean d'). Aviau Du Bois de Sanzay (Charles-François d'). Axonius (Joachim).

Azevedo (Jean). Balduin (Martin). Balduin (Thomas). Baptista (Jean). Baraldi (Joseph). Barcino (Paul-Jérôme). Barile (Jean-Dominique). Barkowich (François-Wenceslas). Barlow (Édouard). Barlow (Guillaume). Barnes (Robert). Baronius (Juste). Baronnat. Barre (Joseph). Barrière (Pierre de). Barruel (Augustin). Barsony de Lovas Bereny (George). Barthélemy de Saint-Faust. Barthélemy d'Urbin. Basin (Bernard). Basire (Isaac). Bataillard (Charles). Baucio (Charles de). Baudoin (François). Baudry d'Asson (Antoine). Baufet (Guillaume de). Baugé (Étienne de). Bausset (Louis-François de). Bava (André). Bavosi (Alphonse). Bayle (Pierre). Bayly (Thomas). Benoît (Antoine-Vernier). Berarduccio (Marc-Antoine). Bérauld (Armand-Bernard). Berger (Pierre). Béron. Berti (Alexandre-Pompée). Beurrier (Louis). Blasphème. Caramuel y Lobkovitz (Jean). Compensation (Probabilisme à). Conjuration. Défense de soi. Délation. Dénonciation. Faux (Crime de). Fidéicommis. Fieux (Jacques de). Flatterie. Force. Gourmandise. Gridel (Nicolas). Haine. Jean d'Oudewater.

Oliger (Livier) (1875-1951), des Frères mineurs, professeur d'histoire ecclésiastique au Collège S. Antoine de Rome et à l'Université du Latran; *Tables*, 3367-68. — Spirituels.

Olphe-Galliard (Michel), S. J., né à Angoulême le 21 mars 1900, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, directeur de la *Rev. d'ascétique et de mystique*. — Surin (Jean-Joseph).

Ortolan (Théophile-Marie), O. M. I., né le 20 avril 1869 à S.-Tropez (Var), docteur en théologie et en droit canon, professeur (1890) puis supérieur (1899) du grand séminaire d'Ajaccio; réside à Rome de 1913 à 1936 et meurt à Metz le 2 déc. 1937.

Abstinence : VII, motifs de la loi. Adoration perpétuelle. Auréole. Béatification. Binage. Bref. Bullaire. Bulle. Canonisation : I, dans l'Église romaine. Casuel. Censures ecclésiastiques. Cherubini (Laërce). Clauses apostoliques. Cocquelines (Charles). Conclave. Confession : IX, questions morales et pratiques. Confirmation : XI, questions morales et pratiques. Contrition : II, questions morales et pratiques. Cour romaine. Covarrubias y Leyva (Diego). Dam. Danse. Défauts. Délit. Démon : III, § 2°, enseignement commun des docteurs. Démoniaques. Détention injuste du bien d'autrui. Dévolution. Devoti (Jean). Diffamation. Disparité de culte. Divination. Élection des papes. Embryologie sacrée. Embryotomie. Fagnan (Prosper). Fébronius. Ferraris (Lucius). Formées (Lettres). Fraude. Fuite des occasions de péché. Gouvernement ecclésiastique. Guerre. Habitudes mauvaises. Habitudinaires. Fuite pendant la persécution. Homicide. Honoraires de messes. Hypocrisie. Ivresse. Italie.

Oury (Dom Guy), O. S. B. à Solesmes, né en Touraine le 29 oct. 1929. — Aux *Tables* : Jordan (Raymond).

Palmieri (Aurelio), né à Savone (Italie) le 4 mai 1870; entré chez les Assomptionnistes, passé à l'ordre de S.-Augustin, puis réduit à l'état laïc; professeur à l'université de Rome, décédé dans cette ville le 18 oct. 1926; *Tables*, 3414.

Arcade (Grégoire). Arsène Matziévitch. Arsène, métropolite de Kiev. Bachkine (Matthieu Séménov). Baïbakos (André-Apollos). Bajanov (Basile Borisovitch). Balaban (Gédéon). Baranovitch (Lazare). Barsov (Nicolas Ivanovitch). Basile, archevêque de Novgorod. Basile, prêtre d'Ostrog. Bazarov (Ivan Ivanovitch). Bessarion (Cardinal). Bolkhovitinov (Eugène). Bolotov (Basile). Boretzky (Job). Boris (Plotnikow). Bosnic-Herzégovine. Bronsky (Christophe). Bryennios (Joseph). Bulgaris (Eugène). Bulgaris (Nicolas). Cacavélas (Jérémie). Calancha (Antoine). Callinicos IV. Calognomon (Gérasime). Calusco (Thaddée). Calyvas (Georges). Camariota (Matthieu). Camatéros (Andronic). Camatéros (Jean). Camillis (Jean de). Campione (François-Marie). Canal (Joseph). Candorsky (Jean). Cani (Louis). Canivetzky (Épiphane). Cantó (Jérôme). Cantó (Michel). Capler (Augustin). Carabelloni (Jean). Caraccioli (Jean-Baptiste). Caracciolo (Antoine). Carafa (Grégoire). Carpinsky (Jean). Carrara (Barthélemy). Carretto (Emmanuel Pignone del). Cartani (Augustin de). Cartanos (Joannikios). Carusio (Barthélemy). Caryophylles (Jean). Caryophylles (Jean-Matthieu). Casal (Gaspar). Castaneda (François de). Castronovo (Antoine de). Catumsyritus (Jean-Baptiste). Cavalcanti (Augustin). Cavvadias (Macaire). Cérameus (Nicolas). Cervantes (Gonzalve). Cervera (Pierre). Chalkias (Jean). Chiozza (Joseph). Chortakis (Mélétios). Choumnos (Nicéphore). Christophe, patriarche d'Alexandrie. Christophe (Angélos). Chrysanthos (Notaras). Chrysoloras (Démétrius). Chrysoloras (Manuel). Chychas (Nathanaël). Chylas (Jean). Chypre (Église de). Ciasca (Augustin). Ciera (Paul). Clavarius (Fabien). Clément (Saint). Clémentievsky (Irénée). Cléopas (Denys). Cliquet (Joseph). Coelo de Amaral (Nicolas). Comitibus (Pierre de). Comnène (Andronic). Comnène (Jean). Comnène-Papadopoli (Nicolas). Comoutos (Antoine). Coninck (Pierre-Damien). Constantin, évêque bulgare. Constantios Ier. Contogonis (Constantin). Convertati (Jean). Coppola (André). Coquée (Léonard). Coraï Diamantios. Coran : II, sa théologie; III, polémique chrétienne contre le Coran. Coressios (Georges). Coronel (Grégoire Nunez). Cortivo (Jean-Baptiste). Corydalée (Théophile). Cosmas, prêtre bulgare (XIe s.). Cosmas d'Alexandrie. Cosoï (Théodose). Cotchétov Séménovitch (Joachim). Cottone (André). Cottone (Jean-Baptiste). Cottounios (Jean). Coursoulas (Nicolas). Couvouklésios (Daniel). Cozza-Luzi (Joseph). Cristo (François de). Cuadrado (François). Curtius (Corneille). Cydonius (Démétrius). Cyparissiotes (Jean). Cyprien. Cyrille, évêque de Tourov. Cyrille II. Cyrille Naoumov. Cyrille Trankvillion-Stavrovetzky. Czepanski (Jean-Laurent). Damalas (Nicolas). Damaléviss (Étienne). Damascène, hiérodiacre au monastère de Tchoudov. Damascène (Dimitri Semenov Roudnev). Daniel, métropolite. Dantyszek ou Jean de Curiis. David (Natchinsky) (Daniel). Denisov (André et Siméon). Devaris (Matthieu). Diakrousis (Anthime). Dimitri (Clément Ivanovitch Mourétov). Dimitri (Daniel Touptalo). Dimitri (Ivanovitch Sambikine). Dmitrievsky (Ivan Ivanovitch). Dobrosielski (Chrysostome). Dobrotvorsky (Ivan Mikhaïlovitch). Dosithée. Doukhobors. Dowgird (Ange). Downarowicz (Dominique). Drogoszewski (Pierre). Erath (Augustin d'). Esprit-Saint. Faber (Barthélemy). Fabriani (Eugène). Facino d'Aste. Falconi (Grégoire). Fanlo (Vincent). Farget (Pierre). Farinoni (Guillaume). Farvacques (François). Favaroni (Augustin). Fazio (Anselme). Fehrer (Fructuose). Fernandez (Pierre). Ferrari (Zacharie). Ferri (Ange). Filioque. Fischer (Angelicus). Fischer (Auguste). Fischer (Romain). Flandino (Ambroise). Florez (Henri). Fonseca (Christophe de). Forstal (Marc). Forti (Jean-Bernard). Freire (Antoine). Fuel (Henri). Gagliardi de Rota (Antoine). Gaguin (Robert). Galano (Clément). Gallarreta (Pierre-Joseph). Gandolfi (Antoine-Dominique). Garofoli (Gabriel). Gaspar. Gavardi (Frédéric-Nicolas). Geilhoven (André). Gilles de Viterbe. Giribaldi (Sébastien). Grandi (Antoine-Marie). Griffini (Michelange). Irinei. Jean-Baptiste de la Conception (Bienh.). Jérôme de Saint-Augustin. Louis de la Conception. Manuel de la Conception. Marchand (Clément).

Pannier (Eugène) (1854-1937), professeur d'Écriture sainte à l'Institut catholique de Lille; *Tables*, 3415. — Adonaï. Amos.

Paquier (Jules), né à Vieille-Vigne (Loire-Atl.) le 1er janv. 1864, docteur ès-lettres (1900), aumônier du lycée S.-Louis, curé de S.-Séverin, puis de S.-Pierre de Chaillot, mort à Paris le 18 mai 1932; *Tables*, 3438-39. — Aléandre (Jérôme), l'ancien. Aléandre (Jérôme), le jeune. Alexandre VI. Innocent VIII. Innocent IX. Innocent X. Innocent XI. Innocent XII. Innocent XIII. Luther (Martin). Mélanchthon (Philippe). Molinos (Michel).

Parayre (Chanoine Régis), né à Sardiges (Ardèche) en 1868, docteur en droit canonique (1897), professeur aux Facultés catholiques de Lyon, décédé dans cette ville le 7 mars 1928; *Semaine religieuse... Lyon*, 11 mai 1928 (n° 24), p. 379-382. — Adultère : I, le péché; VII, cause de séparation de corps; VIII, empêchement de mariage.

Pargoire (Jules) (1872-1907), des Augustins de l'Assomption; *Tables*, 3442. — Alexandrie (Église d').

Parisot (Dom Jean) (1861-1923), bénédictin de l'abbaye de Ligugé; *Tables*, 3443.

Abdiésu ou Ebedjésu. Abdiésu de Mossoul. Abgar.

Abraham Bard-Shandad. Abraham de Basra, évêque nestorien. Abraham de Basra, moine du Sinaï. Acace de Bérée. Adultère, en collab. Affinité : II, empêchement de mariage chez les Orientaux. Ame : VI, chez les Syriens. Angélologie : VI, chez les Syriens. Aphraate ou Pharhad. Assémani (Étienne-Évode). Assémani (Joseph-Aloys). Assémani (Joseph-Simon). Assémani (Simon). Athanase de Balad. Azyme. Bar Cépha (Moïse).

Parseval (Pierre, en religion Réginald de), O. P., né à Issoudun le 3 févr. 1900, aumônier de la prison des Baumettes (hommes). — Michaëlis (Sébastien).

Pascal du Saint-Sacrement (Gustave-Hubert Feuchaux, en religion), des Carmes déchaussés, né à Verviers (Belgique) le 16 sept. 1878, professeur de théologie au couvent de Bruxelles, prieur, provincial, décédé à Bruxelles le 12 nov. 1941. — Jean de la Croix (Saint).

Patinot (J.), des Augustins de l'Assomption, né à Paris le 4 juill. 1925, collab. de l'Encyclopédie religieuse orthodoxe (Athènes). — Aux *Tables :* Salaville (Sévérien).

Péchenard (Mgr Pierre-Louis), né le 5 déc. 1842 à Gespunsart (Ardennes), supérieur du petit séminaire de Reims, vicaire général, recteur de l'Institut catholique de Paris (1896), évêque de Soissons à partir de 1907; mort en 1920; *D. H. G. E.*, art. *France*, § Évêques. — Conférences ecclésiastiques.

Peillaube (Émile) (1864-1935), professeur de philosophie à l'Institut catholique de Paris; *Tables*, 3544. — Ame (Spiritualité de l') : VIII, démonstration théologique; IX, démonstration rationnelle.

Pelt (Mgr Jean-Baptiste) (1863-1937), professeur de théologie morale, puis supérieur du grand séminaire de Metz, évêque de Metz à partir de 1919; *Tables*, 3552; *D.H.G.E.*, art. *France*, § Évêques. — Absolution : I, d'après l'Écriture sainte. Advence. Beaucaire de Peguillon (François de).

Peltier (Henri) (1898-1961), professeur, puis supérieur du grand séminaire d'Amiens; *Tables*, 3552.

Prudence de Troyes. Raban Maur. Radbert (Paschase). Ratramne. Remi d'Auxerre. Remi de Lyon. Smaragde. Théodulfe. Ulrich de Bamberg. Vincent de Beauvais. Vulgarius Eugénius. Walafrid Strabon.

Pernin (François-*Raphaël*), des Oblats de S. François de Sales; né le 29 déc. 1851 à Pierre-de-Bresse (S.-et-L.), professeur au collège S.-Bernard de Troyes, supérieur de la province latine avec résidence à Albano (Italie), où il meurt le 18 juin 1923. — François de Sales (Saint).

Petit (Mgr Louis) (1868-1927), des Augustins de l'Assomption, archevêque d'Athènes et délégué apostolique en Grèce, puis archevêque titulaire de Corinthe; *Tables*, 3602.

Abjuration : II, dans l'Église orthodoxe. Acominatos Nicétas. Alexeiev (Pierre-Alexeievitch). Allatius (Léon). Alleluia. Ame : V, doctrine des Grecs. Androutzis (Louis). Angélologie : V, dans les Églises orthodoxes. Arcudius (Pierre). Argentis (Eustratios). Argyropoulos (Jean). Aristène (Alexis). Arménie. Arsène Autorianos et arsénites. Athanase (Pierre). Athanase de Paros. Attaliates (Michel). Balsamon (Théodore). Blastarès (Matthieu). Brucolaque. Confession : IV, dans l'Église arménienne. Damascène le Studite. Dapontès (Constantin). Darvaris (Démétrius). Démétracopoulos (Andronic). Démétrius (Chomatianus). Démétrius de Cysique. Démétrius de Lampe. Denys d'Andrinople. Denys IV de Constantinople. Eznik de Kolb. Hilarion, moine. Hilarion de Mogléna. Hugues Éthérianus. Isaac d'Antioche. Isaac de Ninive. Isaac l'Arménien. Isaïe, moine. Isaïe de Nicomédie. Isaïe de Chypre. Isidore Glabas. Jean Agapétos. Jean Apocaucos. Jean Beccos. Jean Climaque (Saint). Jean d'Antioche. Jean de Carpathos. Jean de Citros. Jean de Jérusalem, prêtre (VIIIe s). Jean de Jérusalem, évêque (XIe s.). Jean de Myre. Jean de Raithu. Jean de Russie. Jean Italos. Jean le Scholastique. Jérémie II Tranos. Job Jasitès. Joseph Calothétos. Joseph de Méthone. Joseph le Galésiote. Joseph Philagrios. Lazare. Léonce de Jérusalem. Lycurgue (Alexandre). Macaire d'Ancyre. Macaire Chrysoképhalos. Macaire de Corinthe. Macaire le Hiéromoine. Macaire de Patmos. Macraios (Serge). Macrakès (Apostolos). Macres (Macaire). Malaxos (Manuel). Manuel de Corinthe. Manuel II Paléologue. Marc Eugénicos. Margounios (Maxime). Mélèce le Galésiote.

Petridès (Sophrone), de son nom de famille : Rabois-Bousquet, des Augustins de l'Assomption, professeur à Kady-Keüi († 1911); *Tables*, 327.

Antimension. Dadikès. Damilas (Nil). Damodos (Vincent). Daphnopatès (Théodore). Davianos (Xavier-Émile). Demisianos (Jean). Diamantès (Rhysios). Dishypatos (David).

Pie de Langogne, O. F. M. Cap., de son nom de famille Blaise-Armand Sabadel, né à Langogne le 14 nov. 1850, consulteur du S.-Office, archevêque titulaire de Corinthe (1911), décédé à Rome le 4 mai 1914. — Abbés. Abbesses.

Pillet (Mgr Albert), né à Albens (Savoie) le 1er sept. 1842, professeur de droit canonique aux Facultés catholiques de Lille à partir de 1876, consulteur adjoint à la S. C. du Concile, membre de la Commission pour la codification du droit canonique; décédé à Chambéry le 18 févr. 1928. — Adoption : I, empêchement de mariage. Affinité : I, empêchement de mariage chez les Latins.

Pinard de La Boullaye (Henry) (1874-1958), S. J., professeur au scolasticat d'Enghien; *Tables*, 3719-21. — Conservation. Création. Expérience religieuse.

Piolanti (Mgr Antonio), né le 7 août 1911, recteur de l'Université du Latran; *Tables*, 3721-22. — Aux *Tables :* Italie. Jean XXIII.

Piolet (Jean-Baptiste), S. J., historien des missions, né à Courteix (Corrèze) le 24 juin 1855, décédé à Paris le 5 févr. 1930. — Missions.

Pirot (Louis) (1881-1939), professeur d'exégèse à l'Institut catholique de Lille, premier directeur du *Supplément* au *Dictionnaire de la Bible*; *Tables*, 3722-23. — Junilius Africanus.

Pisani (Mgr Paul-Joseph), né à Paris le 14 avr. 1852, professeur à l'Institut catholique de Paris, mort à Asnières le 7 nov. 1933. — Asie. Autriche : I, état religieux. Gouttes (Jean-Louis). Gratien (Jean-Baptiste-Guillaume). Grégoire (Henri).

Pollet (Jacques, en religion Vincent-Marie), O. P., né à Roubaix le 23 octobre 1905; maître de recherche au C.N.R.S. — Zwinglianisme.

Portalié (Eugène) (1852-1909), S. J., professeur à l'Institut catholique de Toulouse; *Tables*, 3753.

Abélard (Pierre). Adoptianisme : II, au XIIe s.; III, nouvelles controverses depuis le XIVe s. Alexandre III, pape : I, canoniste et théologien. Anien. Augustin (Saint). Augustinianisme. Augustinisme. Célestin Ier, pape : II, lettre contre les semipélagiens et les *capitula* annexés.

Poulain (Auguste) (1836-1919), S. J.; *Tables*, 3759. — Alvarez de Paz.

Pourrat (Pierre) (1871-1957), P. S. S., supérieur de la Solitude à Issy; *Tables*, 3760. — Quiétisme. Tauler. Thérèse de Jésus (Sainte). Tiédeur.

Prat (Ferdinand) (1857-1938), S. J., professeur à l'Institut catholique de Toulouse; *Tables*, 3761-62. — Évêques : I, origine de l'épiscopat.

Premoli (Orazio [Horace]), né à Crema (Italie) le 20 mai 1864, assistant et procureur général des Barnabites, historien de l'ordre, décédé à Segni (Italie) le 22 août 1928. — Langhi (*Flaminius*). Maderni (Alexandre). Marchini (Philibert).

Quentin (Dom Henri) (1872-1935), bénédictin de l'abbaye de Solesmes; *Tables*, 3838-39. — Agathon (Saint) : II, lettres dogmatiques.

Quilliet (Mgr Hector-Raphaël) (1859-1929), professeur de théologie à l'Institut catholique de Lille, évêque de Limoges, puis de Lille; *Tables*, 3841. — *Ad intra, ad extra*. Adoptianisme : I, au VIIIe s. Alexandre, évêque d'Hiérapie. Allen (Guillaume). Alype. Antidicomarianites. Censures doctrinales. Compréhensive (Science). Congruisme. *Congruo, de condigno* (Mérite de). Consubstantiel. Controverse. Croix (Adoration de la). Descente de Jésus aux Enfers.

Rabeau (Gaston-Jean-Baptiste-Louis-Marie), né à Buzançais (Indre) le 7 juill. 1877, docteur ès lettres et en théologie, entré à l'Oratoire en 1896, professeur dans divers collèges d'enseignement secondaire, à l'Université de Lublin (1922-1925), aux Facultés catholiques

de Lille à partir de 1931, décédé à Buzançais le 22 janv. 1949; *Tables*, 3852. — Philosophie. Spinoza.

Ramirez (J.-M.), O. P., professeur à Salamanque (Espagne). — Jean de Saint-Thomas.

Rascol (Maurice, en religion Ambroise), O. P., né à La Tour-de-Carol (Pyr.-Orient.) le 31 janv. 1900, professeur à l'Angelicum, à l'Institut catholique de Toulouse (1935-1936), au *studium* de S.-Maximin (1936-1939). — Providence : III, selon S. Augustin.

Raugel (Abbé Alfred), né à Wolxheim (Bas-Rhin) le 15 avr. 1913, prêtre du diocèse de Strasbourg. — Ripelin (Hugues). Schott (Pierre).

Rayez (André), S. J., né à Huppy (Somme) le 31 mai 1905, professeur de théologie ascétique et mystique au scolasticat d'Enghien, directeur du *Dict. de spiritualité*.
Saint-Martin (Raymond de). Salerni (Jean-Baptiste). Salian (Jacques). Saltmarsh (Édouard). Sanfelice (Joseph). Sanz (Emmanuel). Sardagna (Charles). Schardt (Chrétien). Scheffer (Guy). Schevichavius (Gisbert). Schmitth (Nicolas). Schorrer (Christophe). Schunck (Ignace). Schwaan (Pierre). Schwarz (Ignace). Scortia (Jean-Baptiste). Scouville (Philippe de). Scribani (Charles). Segneri (Paul), junior. Seguin (Jérôme). Senftleben (Jean). Serarius (Nicolas). Sherlock (Paul). Simonzin (Louis). Skarga (Pierre).

Raymond de Courcerault, O. F. M. Cap., dans le monde Alfred-Eugène Brault, né à Courcerault (Orne) le 2 févr. 1873, professeur de théologie et directeur du *studium* de Kadi-Köy (Turquie d'Asie), mort au champ d'honneur à Souain (Marne) le 27 sept. 1915. — Duns Scot.

Rélot (Chanoine Joseph-Nicolas), né à Deneuvre (M.-et-M.) le 8 mars 1866, professeur au collège de La Malgrange, directeur de l'école S.-Sigisbert puis du grand séminaire de Nancy, curé de Briey, où il meurt le 18 juill. 1914. — Adalbéron, archevêque de Reims. Adalbéron, évêque de Laon. Alvarez (Paul).

Renard (Georges) (1876-1943), professeur à la Faculté de droit de Nancy; entré dans l'ordre des dominicains; *Tables*, 3892. — Concordats : I, étude d'ensemble.

Reul (Dom Remi), O. S. B., moine de Maredsous, né le 27 févr. 1897. — Aux *Tables* : Bastien (Dom Pierre).

Reviron (Jean), né au Creusot le 13 janv. 1884, ingénieur des Arts et Manufactures, diplômé de l'École des Hautes Études, docteur en théologie, ordonné prêtre en 1925 (oratorien), supérieur de l'institution S.-Lazare à Autun (1929-1948), décédé au Creusot le 12 déc. 1949. — Paulin d'Aquilée. Sédulius Scottus.

Richard (Marcel), né le 9 janv. 1907, professeur de grec biblique et de patrologie aux Facultés catholiques de Lille, de 1934 à 1955, attaché à l'Institut de recherche et d'histoire des textes. — Théodore de Raïthou. Théophile d'Alexandrie.

Richard (Pierre) (1880-1966), des Oblats de Marie-Immaculée, professeur de théologie au scolasticat de son ordre, à Rome, puis à Liège; *Tables*, 3904. — Enfer. Fils de Dieu. Fin dernière. Impeccabilité. Impénitence. Indifférence religieuse.

Rivet (Dom Jacques), né à Lyon le 18 juill. 1906, bénédictin (1925) de l'abbaye Ste-Marie de Paris, où il est décédé le 13 févr. 1963. — Ségur (Louis-Gaston de). Staurin (Jean-André).

Rivière (Jean) (1878-1946), professeur au séminaire d'Albi, puis à la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg; *Tables*, 3910-11.
Interprétation de l'Écriture, avec E. Mangenot. Jean de Jandun. Jourdain d'Osnabruck. Jugement. Justification : II, chez les Pères. Lambert Guerric. Landulphe Colonna. Lucques (Barthélemy de). Lupold de Bebenburg. Marsile de Padoue. Mérite. Messe : IV, la Réforme et le concile de Trente. Modernisme. Opicino de Canistris. Pérouse (André de). Pierre de Lutra. Raphaël de Pornaxio. Rédemption. Remi de' Girolami. Rousergues (Bernard de). Saint-Séverin (Dominique de). Sanchez de Arevalo (Rodrigue). Schildiz (Hermann de). Spiritalis (Gilles). Théologie dite de Châlons. Théologie dite de Clermont. Théologie dite de Lyon. Théologie dite de Poitiers, puis de Toulouse. Toti (François). Trionfo (Augustin). Tyrell. Villana (Guillaume de).

Robilliard (Jean, en religion Augustin), O. P., né à Meaux le 27 déc. 1903, professeur au Saulchoir de 1933 à 1963. — Aux *Tables* : Joret (Donatien).

Robin (Chanoine Eugène-Joseph-Émile), né à Darnieulles (Vosges) le 7 mars 1885, curé de N.-D. de Bon Secours à Nancy, décédé dans cette ville le 7 mars 1958. — Philémon (Épître à). Philippiens (Épître aux).

Rochais (Dom Henri), né à Nantes le 3 déc. 1920, moine bénédictin (Ligugé) de 1940 à 1961; bibliothécaire à l'Institut catholique de Paris. — Aux *Tables* : Bénédictins.

Rohmer (Chanoine Jean-Marie), né à Sélestat le 3 mai 1899, professeur de philosophie à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg de 1932 à 1961, décédé le 31 oct. 1964. — Syndérèse.

Roland (Chanoine Emmanuel), né à Vieillespesse (Cantal) le 23 juin 1878, docteur en droit canonique (1909); ministère paroissial, avant de devenir archiviste diocésain; décédé en 1945. — Élection des évêques.

Romeyer (Blaise) (1882-1954), S. J., professeur au scolasticat de Vals-près-le-Puy; *Tables*, 3920. — Tongiorgi (Sauveur). Valencia (Grégoire de).

Rondet (Henri), S. J., né en 1898, professeur de théologie dogmatique au scolasticat de Fourvière; *Tables*, 3921. — Wirceburgenses. — Aux *Tables* : Bainvel (Jean-Vincent). Choupin (Lucien). Condamin (Albert). Harent (Stéphane).

Roure (Lucien) (1857-1945), S. J., rédacteur aux *Études*; *Tables*, 3927. — Possession diabolique. Spiritisme.

Ruch (Mgr Charles) (1873-1945), évêque de Nancy, premier évêque de Strasbourg redevenu français; *Tables*, 3930.
Article de foi. Baptême : IX, d'après le concile de Trente; XI, des infidèles, d'après Benoît XIV. Bertrand (Pierre). Biel (Gabriel). Confirmation : I, dans la Ste Écriture. Coninck (Gilles de). Eucharistie : I, d'après la Ste Écriture. Extrême-onction : I, dans l'Écriture; II, du Ier au IXe s. Messe : I, d'après la Ste Écriture; II, d'après les Pères jusqu'à S. Cyprien; III, dans l'Église latine du IVe s. jusqu'à la veille de la Réforme. Patrie (Piété envers la).

Saint-Martin (Jules), des Augustins de l'Assomption, né à Thermes-Magnoac (Htes-Pyr.) le 17 févr 1899; rédacteur en chef du *Pèlerin*, assistant du supérieur général, supérieur du scolasticat de Scy (Belgique), puis du collège international à Rome; professeur de philosophie à Lormoy; *Tables*, 326. — Prédestination : III, d'après les Pères latins (avec R. Garrigou-Lagrange).

Salaville (Sévérien) (1881-1965), assomptionniste; *Tables*, 3977.
Élie, métropolitain de Crète (VIIIe s.). Élie de Crète (XIe-XIIe s.). Épiclèse eucharistique. Eugenicos (Jean). Eustathe d'Antioche (Saint). Eustathe de Sébaste. Eustathiens. Eustathiens d'Antioche. Georges l'Hagiopolite. Georges le Métochite. Hénotique. Léon VI le Sage. Litinos (Jean). Loberdos (Agapios). Logadès (Nicolas). Métaxas (Néophytos). Miniatis (Élie). Misael (Apostolidès). Xiphilin (Jean), patriarche grec de Constantinople. Zernikavius (Adam).

Salembier (Louis) (1849-1913), professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Lille; *Tables*, 3978. — Ailly (Pierre d'). Alexandre V. Cramaud (Simon de). Estius. Fillastre (Guillaume), cardinal († 1428). Fillastre (Guillaume), évêque († 1473). Fourez (Paul). Galenus (Matthieu). Gallemart (Jean). Gerson (Jean Le Charlier de). Gertmann (Mathias). Gilbert (Jacques).

Saltet (Louis) (1870-1952), professeur à l'Institut catholique de Toulouse; *Tables*, 3979-80. — Alexandrie : III, école juive.

Sandevoir (Pierre), né à Roubaix en 1923, docteur en théologie, licencié ès sciences bibliques. — Aux *Tables* : France, III. Sciences sacrées (I. Écriture sainte).

Schaff (René-Charles, en religion Pierre-Marie), O. P., né à Hayange (Moselle) le 16 juin 1884, prieur de Strasbourg (1931-1933), de l'Annonciation à Paris (1933-1936), vicaire général pour la Suisse (1939-1951), mort à Pensier (Suisse) le 18 juin 1965. — Isolani (Isidore). Jacomellus (Thomas). Jean de Dambach. Jean de Naples. Jean Pointlâne. Jean Quidort.

Schalck (François-Auguste), né à Haguenau le 24 août 1894, professeur, puis directeur du séminaire de philosophie de Strasbourg, décédé à Strasbourg le 1er janv. 1935. — Klee (Henri). Kuhn (Jean-Évangéliste de). Liebermann (Brunon-François-Léopold). Panthéisme. Pessimisme et optimisme.